Digitized by Google

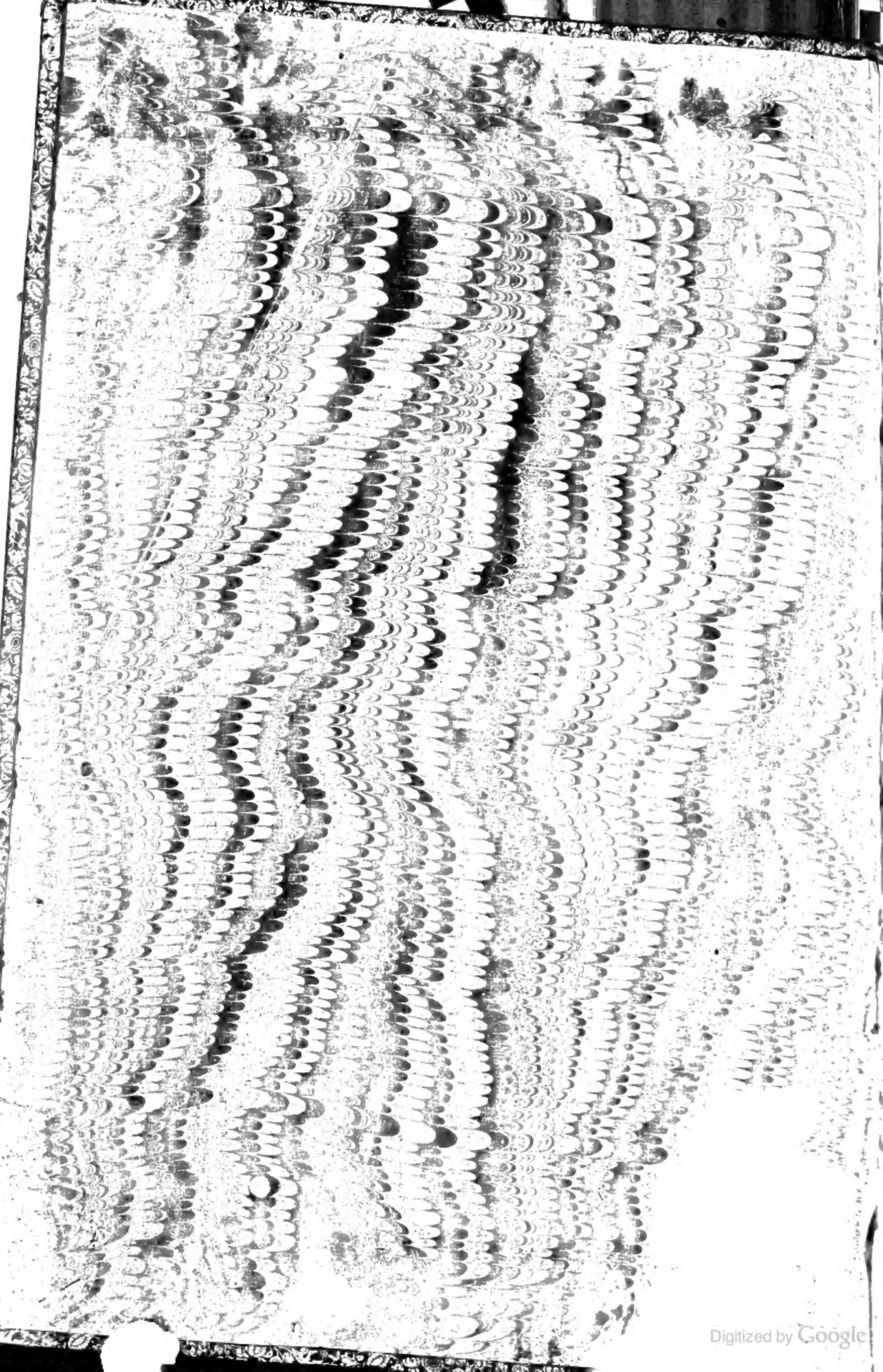

Digitized by Google

LVII
H
8

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVII
H
8
NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS

L'ETABLISSEMENT

DE

LA MONARCHIE

FRANÇOISE DANS LES GAULES.

DÉDIÉE AU ROY,

Par le P. G. DANIEL, de la Compagnie de JESUS.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez DENIS MARIETTE, ruë ſaint Jacques, à S. Auguſtin.

M. DCCXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

Digitized by Google

HISTOIRE
DE BÉRANGER

LETTRE
A
LA MONARCHIE SELON LA CHARTE

PAR

DIEUDONNÉ AUBRY.

Par le P. C. DENIEL, de la Compagnie de JESUS.

Chez DENIS MARTIN, rue de Jacques, à S. Augustin.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES ROIS DE FRANCE

CONTENUS DANS CE SECOND VOLUME:

Et des Princes qui ont été la Souche de quelques Rois en ligne collatérale.

SAINT LOUIS.

PHILIPPE III. dit LE HARDI.

PHILIPPE IV. dit LE BEL.

LOUIS X. dit HUTIN.

JEAN I.

PHILIPPE V. dit LE LONG, le premier de nos Rois de la troiſiéme Race qui ait ſuccedé à la Couronne en ligne collatérale.

CHARLES IV. dit LE BEL.

ROBERT Comte de Clermont, Seigneur de Bourbon, Souche des Rois de la Maiſon Royale de Bourbon.

CHARLES Comte de Valois, Souche des Rois des branches de Valois & d'Orleans.

CHARLES Comte de Valois, fils puiſné de Philippe III. & petit fils de Saint Loüis, & la Souche des Rois de la branche de Valois.

PHILIPPE VI. dit DE VALOIS.

JEAN II.

CHARLES V. dit LE SAGE.

CHARLES VI.

CHARLES VII.

LOUIS XI.

CHARLES VIII.

LOUIS Duc d'Orleans, duquel ſont iſſus les Rois LOUIS XII. & FRANÇOIS I.

LOUIS DE FRANCE Duc d'Orleans & Comte de Valois & d'Angouleſme, & ſecond fils du Roy Charles V.

CHARLES Duc d'Orleans.

LOUIS XII. Roy de France.

Digitized by Google

Arbitrage du Roy S. Loüis entre le Roy d'Angleterre et ses Barons.

HISTOIRE DE FRANCE

LOUIS IX.

ON ne voit guéres ou plustoſt : on ne voit point de Héros ſans ambition. Cette noble paſſion, ainſi que l'appellent ceux qui les flattent, eſt le principe de toutes leurs grandes actions, le premier mobile de toutes leurs entrepriſes, & à quoy d'ordinaire ils font céder tout le reſte. Celuy dont je commence l'hiſtoire, eſt d'un caractere tout différent. Il a eu les qualitez de ces hommes au deſſus du commun, le courage, l'intrépidité, la grandeur d'ame, les grands projets. Il a conduit de nombreuſes Armées au de là des mers, il a fait des prodiges de valeur ; mais le deſir de ſa propre gloire n'a eu aucune part en tout cela. Sa vie toûjours conſtamment ſainte, mais d'une ſainteté non commune, & qui n'avoit rien d'équivoque, & l'autorité de l'Egliſe qui l'a canoniſé, nous en répondent. Sa religion, ſon zéle pour la gloire de Dieu, & pour le bien de ſon Etat, ſuppléérent dans ſa perſonne aux mouvemens de l'ambition la plus vive, pour en faire, non pas un Héros tout profane, mais un Héros tout Chreſtien.

Loüis, lorſque le Roy ſon pere mourut, n'eſtoit pas en âge de gouverner ſon Etat par luy-même, n'ayant encore que douze ans commencez, & il fallut eſtablir une Régence. Le Roi un peu avant que de mourir declara Régente la Reine Blanche de Caſtille, en préſence de l'Archevêque de Sens, & des Evêques de Beauvais & de Chartres, qui le déclarerent authentiquement par leurs Lettres ſcellées de leurs Sceaux. Il recommanda ſon Fils aux Seigneurs François, & principalement à Mathieu de Montmorenci Connétable de France. Les Archevêques de Sens & de Bourges, les Evêques de Beauvais, de Noyon & de Chartres, Philippe Comte de Boulogne, le Comte de Montfort, les Sires de Couci & de Bourbon, & quelques autres Seigneurs luy promirent que ſes ordres ſeroient exactement ſuivis, qu'ils feroient ſerment de fidelité au jeune Prince, qu'on le couronneroit au plûtoſt ; & qu'en cas qu'il vint à manquer, Robert ſon frere ſeroit mis ſur le Thrône. En effet, Loüis IX. du nom après avoir eſté fait Chevalier, ſelon l'ancienne coûtume, fut Sacré & Couronné le premier Dimanche de l'Avent à Rheims, par Jacques de Baſoches Evêque de Soiſſons, Suffragant de l'Archevêché de Rheims qui alors eſtoit vacant.

La minorité du Roy, & la Régence d'une Reine étrangere, ne manquérent pas de produire les effets ordinaires en pareilles conjonctures. La puiſſance des Grands Vaſſaux de la Couronne, avoit eſté extrêmement abaiſſée

Threſor des Chartes. Layette des Regences. Philip. Mouskes.

Cartulaire de Champagne à la Chambre des Comptes de Paris.

An. 1226. Joinville Vie de ſaint Loüis II. Part.

Chronicon Andrenſe.

Digitized by Google

ſous les précedens Régnes, & principalement ſous les deux derniers, par l'accroiſſement de celle des Roys qui avoient gouverné, & par l'autorité qu'ils avoient ſçû prendre. Ces Seigneurs n'alloient plus, comme autrefois, preſque de pair avec le Souverain. On les menageoit toûjours; mais on reſſerroit leurs droits dans les bornes des Loix de l'Etat. On ſes obligeoit à obéir, & ils n'étoient plus guéres ſur le pied de refuſer le ſervice ſelon leur fantaiſie.

Cette géne qu'ils étoient contraints de ſubir, toute juſte qu'elle eſtoit, leur paroiſſoit une violence, quand ils la comparoient avec la liberté, ou plûtoſt avec la licence de leurs Anceſtres, dont ils meſuroient la gloire, & la grandeur, par l'audace & par les moyens qu'ils avoient eû de ſe faire craindre. Le nouveau Régne leur parut une occaſion favorable de ſe rétablir dans cette ancienne indépendance, & pluſieurs d'entre eux conceûrent ce deſſein, & le concerterent enſemble.

On eût tout ſujet de ſe défier de quelque complot de cette nature, dès le jour du couronnement du Roy. Le nombre des Seigneurs qui y aſſiſterent ne fut pas à beaucoup prés auſſi grand qu'il ſe devoit eſtre, en conſequence des Lettres que la Régente avoit fait expedier pour les y inviter. Pierre de Dreux Comte de Bretagne ne s'y trouva point. Quelques autres Seigneurs s'excuſerent d'y venir, prétendant qu'avant le Couronnement, il falloit délivrer de priſon les Vaſſaux de la Couronne. Ils parloient principalement du Comte de Flandre, & du vieux Comte de Boulogne, priſonniers depuis la bataille de Bouvines. Ils demandoient de plus qu'on reſtituât à pluſieurs d'entre-eux diverſes Terres, qui avoient eſté confiſquées ſous les deux derniers Régnes, ſans en avoir cité les Seigneurs devant la Cour des Pairs. Mais la Régente ne laiſſa pas de paſſer outre par le conſeil du Legat, le retardement paroiſſant dangereux.

Tréſor des Chartes mélanges.

Math. Paris In Henric. III.

Thibaut Comte de Champagne ſe mit en chemin pour aſſiſter à la Cérémonie; mais comme il approchoit de Reims, on l'envoya prier de n'y pas entrer, à cauſe du bruit faux, mais fâcheux, qui couroit de luy, qu'il avoit fait empoiſonner le feu Roy. Il obéit. La Comteſſe ſa femme fut néanmoins de la Feſte, auſſi bien que la Comteſſe de Flandre, qui ſe diſputerent l'une à l'autre le droit de porter l'épée devant le Roy, comme répréſentant leurs maris abſents. Mais elles conſentirent que Philippe Comte de Boulogne oncle du Roy, eût cet honneur, ſans préjudice de leurs droits, ou plutoſt de ceux de leurs maris.

Philipp. Mouskes, fol. 181. M. S. de la Bibliot. du Roy.

L'affront que l'on venoit de faire au Comte de Champagne ne pouvoit manquer, eu égard à ſon eſprit broüillon, de le jetter dans le parti des factieux; & il ſemble qu'il eût eſté de la prudence de ne luy pas donner cette occaſion de s'y engager: mais ou bien l'on ſçavoit qu'il y eſtoit déja, ou bien la Reine Régente ne ſe crut pas aſſez d'autorité, pour obtenir de l'Aſſemblée des Seigneurs, qu'il ne fut pas exclus de la Cérémonie du Couronnement.

Quoyqu'il en ſoit, il fut un des premiers qui fit ouvertement des préparatifs pour la revolte, de concert avec deux autres Seigneurs de ſa faction, redoutables par leur puiſſance: c'eſtoit Pierre de Dreux Comte de Bretagne ſurnommé Mauclerc, à qui le Roy Philippe Auguſte avoit fait épouſer l'heritiere de ce Comté, & Hugues de Luſignan Comte de la Marche, qui avoit épouſé après la mort du Roy Jean, Iſabelle Reine d'Angleterre mere de Henry actuellement regnant, & poſſedoit des Etats conſidérables au de là de la Loire, tant de ſon chef, que de celuy de cette Princeſſe, fille d'Aymar Comte d'Angouleſme. Ces trois Seigneurs firent entre-eux une dangereuſe ligue, dont le but n'eſtoit que d'augmenter leur Domaine, en extorquant de la Régente la ceſſion de quelques Places, & de quelques Terres, & de ſe faire craindre & conſidérer à la Cour.

Nangis in vita ſancti Ludovici & in Chronic.

Gujart Hiſt. de S. Loüis en vers.

Ils commencérent par faire fortifier, & par remplir de vivres le Château de Beuvron en Normandie, & celuy de Belleſme dans le Perche, dont le feu Roy avoit confié la garde au Comte de Bretagne. Ce fut là comme le ſignal de la rebellion.

Mat.

La Régente eſtoit une Princeſſe, dont l'addreſſe, la prudence, la préſence d'eſprit, l'activité, la fermeté, le courage furent toûjours le ſalut de l'Etat durant la minorité de ſon Fils. Jugeant bien que dans ces commencemens de troubles, il falloit agir avec vigueur, elle aſſembla promptement une Amée aſſez nombreuſe de ſes Sujets fidelles, elle fut parfaitement ſecondée par Philippe Comte de Boulogne oncle du Roy, par Robert Comte de Dreux frere du Comte de Bretagne, par Hugues IV. Duc de Bourgogne, & par le Cardinal de ſaint Ange, Légat Apoſtolique en France. Elle marcha avec eux & avec le Roy ſon fils, en Champagne, contre le Comte Thibault, qui ſurpris de cette diligence, mit les Armes bas, & eût recours à la clémence du Roy: ce Prince luy pardonna & le reçût en ſes bonnes graces.

An. 1227.

C'eſt ſur cette réconciliation ſubite, & principalement ſur les diſcours malins d'un Auteur Anglois * de ce temps là, qu'il a plû à quelques-uns de nos Hiſtoriens d'orner, ou plutoſt de ſalir leur Hiſtoire de l'épiſode imaginaire des amours du Comte de Champagne & de la Reine Régente, à quoy, ſur les médiſances qu'on faiſoit alors courir en Angleterre, on a encore ajoûté ceux de la même Princeſſe avec le Légat. Le deſir de trouver des myſtéres où il n'y en a point, le plaiſir de médire des Grands, & de ſe faire applaudir par une infinité de Gens corrompus, dont noſtre ſiecle n'eſt pas plus exemt que les autres, donnent vogue à ces fables: mais il faudroit icy des fondemens plus ſolides, & des conjectures moins frivoles, pour entreprendre de fletrir ainſi la réputation d'une Reine, dont le caractere parut toûjours eſtre une vertu exacte, & une pieté conſtante, & à laquelle noſtre ancienne Hiſtoire rend par tout ce témoignage. A la verité ſelon les Me-

* Math. Paris.

moires de ce temps-là, il n'y a nul lieu de douter de l'inclination du Comte de Champagne pour cette Princeſſe : mais on n'y voit rien qui marque, qu'elle y ait jamais correſpondu en aucune maniere, & l'on y trouve meſme le contraire.

Grande Chronique de France.

Le parti révolté eſtant fort affoibli par le retour du Comte de Champagne à l'obéïſſance du Roy, ce Prince conduiſit ſon Armée au de-là de la Loire contre les deux autres Chefs, & les cita devant ſon Parlement. Ils refuſerent d'abord d'obéïr : mais par le conſeil de leurs amis les plus ſages, ils promirent à la ſeconde citation de ſe rendre auprès du Roy à Tours. Ils differerent néanmoins de le faire ſous divers prétextes. Enfin le Roy les ayant fait citer encore une troiſiéme fois, ils ſe rendirent à Vendoſme, où n'ayant point de meilleure reſſource que la miſericorde du Prince, pour éviter le châtiment qu'ils méritoient, ils y eurent recours. La bonté du Roy, la néceſſité de ménager les autres Seigneurs amis ou Parens des deux Comtes, l'eſpérance de rétablir plus promtement par les voyes de douceur, la tranquillité dans l'Etat, firent qu'ils obtinrent non ſeulement leur pardon, mais encore des graces & des conditions très-avantageuſes. Car premierement, pour ce qui regarde le Comte de la Marche, il fut conclu qu'Alphonſe de France frere du Roy, épouſeroit Elizabeth fille de ce Comte : & que Hugues de la Marche fils aîné du même Comte, épouſeroit Elizabeth de France ſœur du Roy. De plus, que le Roy ne pourroit faire de paix avec l'Angleterre, ſans y comprendre le Comte, & que ce Seigneur auroit droit de choiſir des Tuteurs à ſes enfans tels qu'ils voudroit, pourvû qu'ils ne fuſſent point ennemis du Roy. Le Comte de ſa part céda au Roy ſes prétentions ſur le Bourdelois, & ſur la Ville de Langez, que Loüis VIII. luy avoit laiſſée par le Traité de 1224. & il ſe contenta de quelques ſommes d'argent payables pendant un certain nombre d'années, en dédommagement du Doüaire de la Reine d'Angleterre ſa femme ſaiſi par les Anglois. Le Comte fit hommage au Roy, luy donna des otages & des cautions, & d'autre part Mathieu de Montmorenci Connétable de France, fit ſerment pour l'obſervation du Traité *en l'Ame du Roy*.

Nangimin Hiſtor. Ludov. IX.

Trésor des Chartres. Regiſtre 26. & 29.

Au regard du Comte de Bretagne, il fut réſolu que Jolande ſa fille épouſeroit Jean de France frere du Roy, que juſqu'à ce que Jean eût vingt & un an, (il n'en avoit alors que huit,) le Comte de Bretagne auroit la poſſeſſion d'Angers, de Beaugé, de Beaufort, & de plus de la Ville du Mans, après la mort de Berengere, veuve de Richard Roy d'Angleterre, laquelle en recevoit les revenus, & les devoit recevoir ſa vie durant : mais que Saumur, Loudun, & tout ce qui appartenoit au Comté d'Anjou, hors des limites de l'Evêché d'Angers, demeureroit au Roy & à la Reine ſa mere. Que le Comte donneroit à ſa fille en dot Braye, Châteauceaux, les Châteaux de Beuvron, de la Perriere & de Belleſme, à condition qu'il joüiroit de ces trois derniers le reſte de ſa vie, & qu'il ne feroit aucune alliance avec Henry Roy d'Angleterre, ny avec Richard frere de Henry. Le Comte ſtipula encore, qu'en cas que ſon fils Jean vint à mourir, Jean de France ne pourroit rien prétendre ſur le Comté de Bretagne, tandis que luy-même ſurvivroit.

Ibid. Layette Bretagne.

Auſſi-toſt après ce Traité le Comte de Bretagne, pour marquer ſon attachement aux intéreſts du Roy, marcha avec Imbert de Beaujeu contre Richard frere du Roy d'Angleterre du côté de Bourdeaux, l'obligea de ſe retirer & l'empêcha de rien entreprendre. Le Roy d'Angleterre ſollicita en vain les Seigneurs de Normandie, d'Anjou, & la plûpart de ceux du Poitou, de prendre les Armes en ſa faveur : & il n'y eût que Savari de Mauléon & quelques autres Poitevins, qui ſe jetterent dans ſon party : de ſorte qu'il fut contraint de faire une Tréve pour un an avec la France, & il interpoſa même la médiation du Pape Grégoire IX. qui venoit de ſuccéder à Honoré, pour empêcher les François de luy faire la Guerre.

Chronica Alberic. Math. Paris. Tréſor des Chartes. Reg. 26. 27.

Les choſes eſtant ainſi pacifiées, la Régente renouvella les Traitez faits ſous les précédens régnes avec l'Empereur Frederic II. & avec Henry Roy des Romains fils de ce Prince, par leſquels ils s'engageoient à ne prendre aucune liaiſon avec l'Angleterre contre la France. Elle mit en liberté Ferrand Comte de Flandre, à l'inſtance de la Comteſſe Jeanne ſa femme, à des conditions avantageuſes au Royaume, & après avoir pris toutes ſes ſeuretez, pour empêcher que ce Comte ne s'unit avec les Factieux. En effet, ſoit par la crainte de retomber dans ſon premier malheur, ſoit par conſidération pour la Régente, dont la bonté & la généroſité l'avoient gagné, il fut deſormais fidelle : c'étoit tout ce que la Reine pouvoit faire de mieux alors, que de ſe maintenir en bonne intelligence avec les Princes Alliez de la France, de s'attacher le plus qu'elle pouvoit de Seigneurs Vaſſaux de la Couronne, & d'eſtre toûjours attentive, pour arreſter dans leur naiſſance toutes les entrepriſes des eſprits broüillons : car elle ne devoit pas compter qu'ils en demeuraſſent à une premiere tentative. Ils en avoient tiré trop d'avantage, & l'eſprit de faction s'appaiſe bien moins par les bien-faits receus qu'il ne s'anime par l'eſpérance d'en extorquer de nouveaux.

Ibid. Leibnitz in codice diplomat. p. 11.

L'union de Philippe Comte de Boulogne oncle du Roy avec la Reine Régente, eſtoit pour eux un frein, qui les arreſtoit. Ils entreprirent de les broüiller enſemble ; & ils s'y prirent de la maniere qu'il falloit pour y réüſſir. Ils luy firent répréſenter qu'étant celuy de tous les Princes, qui touchoit le Roy de plus près, c'eſtoit un affront pour luy que la Regence du Royaume fuſt en d'autres mains que dans les ſiennes, & ſur tout entre les mains d'une femme, & d'une femme Etrangére, qui par ces deux raiſons devoit eſtre excluë du Gouvernement du Royaume de France. Ils l'aſſure-

Joinville. liv. 2.

Nang. in vita S. Lud.

rent de leurs ſervices, pour ſoûtenir ſon droit, pour peu qu'il voulût le faire valoir, & luy firent même entendre qu'il ne tiendroit pas à eux, qu'on ne luy mit la Couronne de France ſur la teſte. Ce deſſein pouvoit paroiſtre au Comte de Boulogne moins chimérique, qu'il ne paroiſtroit aujourd'huy en de pareilles conjonctures. Les Roys de la troiſiéme Race, juſqu'à Philippe Auguſte, ſe défiant de leurs Grands Vaſſaux, avoient toûjours eu la précaution de faire Couronner leur Succeſſeur de leur vivant. Loüis VIII. ne l'avoit pas fait, & de là vint l'inquiétude de ce Prince, pour ſon Fils, quand il ſe vit près de mourir.

Chroniq. MS. de Mr. de Thou.

Le Comte de Boulogne avoit épouſé Mathilde, fille du vieux Comte de Boulogne, qui eſtoit demeuré priſonnier à la Bataille de Bouvines, & durant la priſon de ſon beau-pere, il avoit eſté inveſti de ce Comté, & de tous ſes autres biens. C'eſtoit apparemment ce qui l'avoit tenu juſqu'alors attaché aux intéreſts du Roy ſon Neveu. Car ſi le vieux Comte de Boulogne fût ſorti de priſon en même temps que le Comte de Flandre, il auroit pû cauſer de l'embarras à Philippe; & il eſt fort vray-ſemblable que ce fut là la raiſon qui empêcha la délivrance de ce Comte, lorſqu'on relâcha le Comte de Flandres. Il en mourut de chagrin, ou plûtoſt de fureur, car le bruit courut qu'il s'eſtoit fait mourir luy-même. Philippe par cette mort, n'ayant plus le motif, qui luy avoit fait juſqu'alors ménager la Régente, ſe trouva diſpoſé à écouter les mauvais conſeils qu'on luy donnoit, & ſe laiſſa perſuader d'envahir la Régence.

Il concerta avec pluſieurs Seigneurs, de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy, qui ſe trouva vers Orleans dans le temps de cette conjuration. Les Conjurez avoient réſolu d'exécuter leur deſſein ſur le chemin d'Orleans à Paris, quand le Roy y retourneroit. Ce Prince en fut avérti par le Comte de Champagne, il ſe réfugia à Montlheri, & en donna avis aux Habitans de Paris. Il eût la ſatisfaction de voir l'extrême inquiétude que leur cauſa le danger où il ſe trouvoit. On en fit partir promtement tous ceux qui eſtoient capables de porter les Armes, & tout l'eſpace, depuis Paris juſqu'à Montlhery, fût auſſi-toſt occupé par une nombreuſe Armée, au travers de laquelle le Roy paſſa, & fut ramené en ſûreté parmi les cris de joye, & mille témoignages d'affection, que luy donna le Peuple de ſa Capitale en cette rencontre.

Joinville Liv. 2.

An. 1228. Chroniq. MS de Mr. de Thou.

Les Seigneurs conjurez qui s'étoient rendus à Corbeil, pour l'exécution de leur deſſein, voyant leur coup manqué, ſe retirérent faiſant bonne contenance, & traittant de terreur panique, la précaution que le Roy avoit priſe. Peu de temps après, quelques-uns des Chefs ſe donnerent un autre rendez vous au même lieu, & formérent un nouveau projet contre le Roy. Il fut réſolu que le Comte de Bretagne ſe révolteroit ouvertement, que comme le Roy ne manqueroit pas alors d'envoyer ſes Ordres à ſes Grands Vaſſaux pour le ſervice, ils ſe rendroient tous au lieu qu'il leur marqueroit, pour obéir à ſon commandement: mais qu'ils n'y meneroient que chacun deux Chevaliers, ce qui avec leur ſuite feroit très-peu de monde, ſauf à trouver des excuſes dans la deſobéiſſance de leurs propres Vaſſaux, ſur ce qu'ils n'en amenoient pas davantage. Rien en ce cas n'auroit eſté plus facile au Comte de Bretagne que d'enveloper le Roy, & de l'enlever; mais l'inconſtance du Comte de Champagne qui eſtoit du complot, ou plutoſt la Providence de Dieu, qui veilloit ſur ce jeune Prince, rompit encore leurs meſures. Le Comte de Champagne ſaiſi des remords du crime qu'il alloit commettre, découvrit la trahiſon au Roy, & vint à ſon ſecours avec trois cens Chevaliers, qui avec leur ſuite faiſoient un Corps aſſez conſidérable.

Ibid. & Nang. in vita ſancti Ludov.

Le Comte de Bretagne ſurpris de ſe voir tant de monde ſur les bras, au moment qu'il penſoit qu'on ne venoit que pour luy livrer la perſonne du Roy, fut dans un grand embarras. L'Hiſtoire ne marque point le lieu où la rencontre ſe fit, mais elle ajoûte que le Comte de Bretagne ſe trouva ſi fort engagé, qu'il ne pouvoit éviter d'eſtre pris luy-même. C'eſt ce qui l'obligea à venir ſe jetter aux pieds du Roy, & ce Prince luy pardonna de nouveau, partie par bonté, partie par néceſſité, n'eſtant pas trop ſeur, que le Comte de Champagne, à qui il eſtoit redevable de ſon ſalut, n'eût point abandonné ſon parti, en cas qu'il en eût uſé autrement.

Joinville Liv. 2.

On voit dans quelques Chroniques une circonſtance de cette conſpiration, qui n'eſt guéres vray-ſemblable; c'eſt que les Rebelles en cette occaſion, vouloient non ſeulement ſe ſaiſir de la perſonne du Roy, mais encore le détrôner, & mettre en ſa place Enguerrand de Couci, Homme à la verité de grande Naiſſance, & allié à la Maiſon de France, mais auquel ni le Comte de Boulogne oncle du Roy, ni le Comte de Bretagne, ni les autres Princes n'auroient eu garde de ſe ſoûmettre, ni de luy céder une Couronne, à laquelle le ſang leur donnoit droit, en ſuppoſant ou la mort, ou la priſon du Roy. Si la choſe eſt véritable, cet Enguerrand de Couci auroit eſté un de ces phantômes de Roy, tel qu'on en a vû quelque fois, que des intéreſts ſecrets auroient fait paroître quelque temps ſur la ſcene, & qui n'y ſeroit demeuré qu'autant qu'il auroit fallu, pour frayer le chemin du Trône à quelque autre, qui eût eu plus de droit d'y prétendre.

Chroniq. MS. de Mr. de Thou.

Malgré les continuels embarras, que l'eſprit inquiet des Grands du Royaume cauſoit à la Régente, elle vint à bout d'une autre affaire importante, dont la conſommation luy auroit eſté glorieuſe, même dans la ſituation de l'Etat la plus tranquille. Le Pape la ſollicitoit tous les jours de ne point abandonner la cauſe de la Religion, & de continuer à pouſſer à bout les Albigeois, dont la mort du Roy ſon mary avoit empêché la ruine totale. Le Légat pour ce ſujet fit payer par le Clergé une groſſe contribution, & la Reine s'en ſervit utilement. Elle procura des ſecours à Imbert de Beaujeu, dont la prudence & l'activité, au défaut d'un

Digitized by Google

grand nombre de Troupes, duquel il auroit eu besoin, avoient maintenu jusqu'alors la plûpart des Conquestes, qu'on avoit faites sur ces Hérétiques. Ayant reçû un nouveau renfort, il fatigua tellement les Toulousains par ses courses continuelles, & par ses ravages aux environs de Toulouse, par les allarmes qu'il leur donnoit sans cesse, qu'il les mit enfin à la raison, & obligea le Comte de Toulouse à demander quartier, & à se soûmettre aux plus rigoureux ordres de l'Eglise.

Guillelm. de Podio Laurentii. cap. 38.

Le Cardinal de saint Ange qui estoit revenu en France depuis quelque temps, ne manqua pas de profiter de la consternation des Toulousains. Il leur envoya Elie Guérin Abbé de Grand-Selve pour leur offrir la Paix. Ils répondirent qu'ils estoient prest à la recevoir; & sur cette réponse, une Tréve ayant esté faite, on commença à traiter à Basiége auprès de Toulouse: & peu de temps après la Ville de Meaux, qui appartenoit au Comte de Champagne, fût choisie pour les Conférences de la Paix. Le Comte Raymond s'y rendit avec plusieurs des principaux Habitans de Toulouse. Le Cardinal Légat, & grand nombre de Prélats s'y trouvérent aussi. La négotiation ayant esté fort avancée dans diverses Conférences, l'Assemblée fût transportée à Paris, pour terminer entiérement l'affaire en présence du Roy. Elle fut en effet terminée, mais de telle maniere, que Guillaume de Puy-Laurens Chapelain du Comte de Toulouse, dit en rapportant ce Fait, que quand le Comte auroit esté fait prisonnier de Guérre par le Roy, une seule des conditions de ce Traité, eust suppléé à la plus grosse rançon qu'on eût pû exiger de luy. Voicy les principales de ces conditions.

Cap. 39.

Premierement, par ce Traité, il fut stipulé, que le Comte de Toulouse donneroit en mariage Jeanne sa fille, qui n'avoit alors que neuf ans, à Alphonse un des freres du Roy. Alphonse avoit esté auparavant accordé avec la fille du Comte de la Marche; mais les nouvelles révoltes de ce Comte l'avoient rendu indigne d'un tel honneur.

Ibid.

Secondement, que le Comte de Toulouse ne joüiroit sa vie durant, que des seuls biens qui luy appartenoient dans les bornes de l'Evêché de Toulouse, & de quelques autres dans les Evêchez de Cahors & d'Agen, qu'il n'en auroit que l'usufruit, avec la permission seulement d'en tirer quelques legs pieux, qu'il pourroit faire dans son Testament, & que toute sa succession viendroit après sa mort à sa fille, & à Alphonse son mary, & à leur posterité, sans pouvoir aller à aucun de ses héritiers, non pas même aux héritiers de sa fille, sinon à ceux qu'elle auroit d'Alphonse. C'est-à-dire, qu'en cas qu'il n'y eût point d'enfans de ce mariage, le Comté de Toulouse seroit réüny à la Couronne, comme il arriva en effet après la mort de Jeanne & d'Alphonse, quoyque cependant cette réünion ne se soit faite avec toutes les formalitez, que plus de deux cens ans après. Dans l'article de ce qu'on laissoit au Comte dans l'Evêché de Toulouse, estoient exceptées les Terres de Guy de Levi Maréchal de la Foy: & le Roy voulut qu'elles relevassent immédiatement de sa Couronne.

Traité rapporté par Catel dans l'Hist. de Toulouse.

En troisiéme lieu, que le Comte remettroit au Roy, toutes les Places & toutes les Terres qu'il possédoit au-delà du Rône, & en-deça hors de l'Evêché de Toulouse, qu'il luy livreroit la Citadelle de Toulouse, appellée le Château Narbonnois, & quelques autres Places des environs, où le Roy tiendroit Garnison pendant dix ans.

En quatriéme lieu, que le Comte iroit dans deux ans au plûtard, combattre contre les Sarrasins, pendant l'espace de cinq ans à ses propres frais.

Enfin, le Comte de Toulouse pour montrer qu'il vouloit accomplir exactement tous les Articles du Traité, se constitua prisonnier dans la Tour du Louvre, jusqu'à ce que les murailles de Toulouse & de quelques autres Villes & Forteresses fussent rasées, comme on en estoit convenu, & que Jeanne sa fille eût esté mise entre les mains des Envoyez du Roy.

Guillelm. de Podio Laurentii. Cap. 40.

Il y avoit d'autres conditions qui regardoient immédiatement l'Eglise, & la satisfaction que le Comte luy devoit. La plus remarquable fût que les Terres du côté du Rône, qu'on appelle encore aujourd'huy le côté de l'Empire, seroient livrées à l'Eglise Romaine avec tous les droits que le Comte y avoit, ou prétendoit y avoir, sans parler de diverses compensations particulieres, ausquelles il fut condamné envers plusieurs Abbayes ou Eglises, & de quelques autres points pour l'extirpation de l'heresie, & le rétablissement de la Religion Catholique.

Ensuite de ce Traité, le Comte fit Amende-Honorable dans l'Eglise de Paris, nus piéds, en chemise, n'ayant dessous que ses hautes chausses, en présence du Cardinal de saint Ange, & d'un autre Cardinal, qui alloit en qualité de Légat en Angleterre, & de tout le Peuple de Paris.

Aprés cette Paix concluë, on tint un célebre Concile à Toulouse, pour réconcilier cette Ville là à l'Eglise, & y establir une inquisition contre les Hérétiques & les Schismatiques. Il fallut toute fois encore quelques années pour rétablir une parfaite tranquillité dans le Païs, où il se fit de temps en temps quelques soulevements, par les intrigues du Comte de la Marche, & de quelques autres Seigneurs: mais elles n'eurent pas de fort grandes suites pour la Religion, dont le Roy eût toûjours grand soin de maintenir les interests par ses Ordonnances, & dans les Traitez qui se firent en divers temps.

Tout cela s'executa la troisiéme année de la minorité du jeune Roy, avec beaucoup de gloire pour la Reine Régente, & beaucoup de chagrin pour les Factieux, qui n'osant plus s'attaquer au Roy, résolurent de tourner leurs Armes contre Thibaut Comte de Champagne, en vengeance de ce qu'il avoit sauvé ce Prince de leurs mains.

An. 1228.

Joinville 2. partie. Gesta Ludovici. IX.

C'eſtoit toûjours le Comte de la Marche & le Comte de Bretagne qui eſtoient les auteurs & les Chefs de la faction, auſſi bien que le Comte de Boulogne, qui ſans paroiſtre vouloir d'abord ſe mettre en campagne, ſe contenta de faire fortifier Calais & quelques autres Places de ſa dépendance.

Chronic. Autiſſiod.

Parmi les Seigneurs liguez contre le Comte de Champagne, il s'en trouva quelques-uns, qui faiſant céder la colere où ils eſtoient contre luy, à leur haine & à leur jalouſie contre la Régente, propoſérent un moyen de la perdre qu'ils crurent infaillible. Ce fut de luy débaucher ce Seigneur, qui par ſa puiſſance eſtoit ſon principal appuy, & qui ſeroit le plus dangereux & le plus redoutable ennemi qu'on puſt luy ſuſciter, à cauſe de la ſituation de ſes Etats au milieu du Royaume. Pour cela il falloit le remettre dans ſes anciennes liaiſons avec le Comte de Bretagne. L'expédient qu'on imagina pour en venir à bout, fut de faire épouſer au Comte de Champagne, Jolande fille du Comte de Bretagne. On en fit la propoſition, & Thibaut l'écouta volontiers. Après quelques négotiations l'affaire fut concluë, & le jour pris pour amener la jeune Princeſſe au Monaſtére de Val-Secret, proche Chaſteau-thierri, où la cérémonie du mariage devoit ſe faire. Le Comte de Bretagne ſe mit en chemin, pour y aſſiſter luy meſme avec tous les parens de l'une & de l'autre Maiſon.

Joinville 2. partie.

Joinville 2. partie.

Cette affaire avoit eſté tenuë fort ſecrete, & le Roy n'en fut informé, que par les préparatifs qui ſe firent pour l'exécution. Il en prévit les ſuites, & ſur le premier avis qu'il en eut, il dépeſcha au Comte Thibaut le Seigneur de la Chapelle grand Pannetier de France avec une Lettre conçuë en ces termes.

„ Sire Thibaut de Campagne, j'ay entendu
„ que vous avez convenance, & promis pren-
„ dre à femme la fille du Comte Pierre de Bre-
„ tagne : pourtant vous mande que ſi cher que
„ avez tout quant que amez au Royaume de
„ France, que ne le facez pas. La raiſon pour-
„ quoy vous ſçavez bien. Je jamais n'ay trou-
„ vé pis qui mal m'ait voulu faire que luy.

Cette Lettre & d'autres choſes importantes que Godefroy de la Chapelle eſtoit chargé de dire au Comte de la part du Roy, eurent leur effet, & luy firent changer de réſolution, quelque avancée que fuſt l'affaire. Car il ne receut cette Lettre, que lorſqu'il eſtoit déja en chemin pour le Monaſtere de Val-Secret, où ceux qui eſtoient invitez aux noces ſe rendoient de tous coſtez. Il retourna à Chaſteau-Thierry, & envoya dire à ces Seigneurs, qu'il les prioit de l'excuſer, s'il ne ſe rendoit pas à Val-Secret, qu'il avoit des raiſons de la derniere importance qui l'obligeoient de retirer la parole qu'il avoit donnée au Comte de Bretagne, & de ne pas épouſer ſa fille.

Ibid.

Ce changement & cette déclaration du Comte de Champagne les mirent en plus grande fureur que jamais contre luy. Ils voyoient par là toutes leurs meſures rompuës, la pluſpart de ceux qui ſe devoient trouver au mariage A eſtoient ennemis du Roy, & cette Aſſemblée eſtoit moins pour la célébration des nôces, que pour concerter entre eux une révolte générale dans l'Etat, où ils s'attendoient bien d'engager le Comte de Champagne. Ils reprirent donc la réſolution de luy faire la guerre à toute outrance ; mais pour y donner au moins quelque couleur de juſtice ; ils s'aviſérent de ſe déclarer les protecteurs des droits d'Alix Reine de Chipre ſur le Comté de Champagne.

Alix eſtoit fille de Henry Comte de Champagne, qui avoit ſuivi Philippe Auguſte & Richard d'Angleterre au voyage d'outremer. Il y demeura avec Richard après le départ de Philippe, & y épouſa l'héritiere du Royaume de Jéruſalem, qui luy apporta cette Couronne en mariage. De ce mariage eſtoit venuë Alix dont il s'agit, & elle fut depuis mariée à Hugues I. Roy de Chipre. Henry de Champagne, Roy de Jéruſalem eſtant mort, Thibaut ſon frere cadet qui étoit demeuré en France ſe mit en poſſeſſion du Comté de Champagne. Philippe Auguſte receut ſon hommage, & il paſſa depuis pour l'unique & légitime héritier de ce Comté. Il étoit le pere du Comte Thibaut, contre lequel s'eſtoit formée la Ligue dont je parle. La queſtion eſtoit, ſi Thibaut frere du Roy de Jéruſalem avoit eu droit de ſe ſaiſir du Comté de Champagne & d'en fruſtrer Alix fille de Henry. Dès le temps de Philippe Auguſte Errard de Brienne, mari de Philippe ſœur d'Alix, avoit remüé en vain cette affaire. Le droit de ces Princeſſes auroit eſté ce ſemble, inconteſtable, s'il n'euſt pas eſté certain, que Henry en partant pour ſon voyage d'outremer, avoit fait ceſſion à ſon frere de ſon Comté de Champagne, en cas qu'il ne revint pas de la terre Sainte, comme en effet il n'en revint pas, & ſi le mariage de Henry avec la Reine de Jéruſalem pere & mere de ces mêmes Princeſſes, eût eſté conſtamment légitime ; mais ce ſecond point eſtoit au moins fort douteux. Les Papes n'avoient jamais voulu reconnoiſtre ce mariage comme tel, & avoient fait défenſe à Alix pour cette raiſon, de prendre le titre de Comteſſe de Champagne, avant qu'elle euſt prouvé qu'elle eſtoit née d'un légitime mariage. Sur ces entrefaites elle eſtoit venuë en France, & c'eſtoit ſes prétendus droits que les Seigneurs liguez faiſoient valoir contre ſon couſin Thibaut Comte de Champagne, & qui ſervoient de prétexte à la guerre que je raconte. De ſorte qu'il ne s'agiſſoit pas de moins, que de la ruine entiére du Comte de Champagne. C'eſtoit donc ſous couleur de protéger cette Princeſſe, qu'ils fondirent tous enſemble ſur luy pour l'accabler.

Inventaire du Thréſor des Chart. T. 2.

Cartulaire de Philippe Auguſte. Pag. 182.

Invent des Chart. t. 2.

Ibid. Chronic. Iberic.

Le Comte de Boulogne, Hugues Duc de Bourgogne, le Comte Robert de Dreux, qui avoit auſſi quitté le parti du Roy, le Comte Robert de Brienne avec tous les Seigneurs de ſa famille, Enguerand de Couci & Thomas ſon frere, Hugues Comte de S. Paul, le Comte de Nevers, & une infinité d'autres ayant réüni toutes leurs Troupes auprès de Tonnerre, entré-

rent en Champagne quinze jours après la saint Jean, mirent tout à feu & à sang, & vinrent se réünir auprès de Troyes à dessein d'en faire le siége, & ils disoient par tout qu'ils vouloient exterminer celuy qui avoit empoisonné le feu Roy; car c'estoit encore un prétexte dont ils coloroient leur révolte.

Chronic. MS. de M de Thou.

Le Comte de Champagne n'ayant pas dequoy résister à tant d'ennemis, parce que la plusparт de ses vassaux estoient entrez dans la confédération, eut recours au Roy comme à son Seigneur, & le conjura de ne le pas abandonner à la haine de ses ennemis, qu'il ne s'estoit attirée, que pour luy avoir esté fidéle; & cependant il fit luy-même raser quelques-unes de ses places les moins fortes, comme Epernay, Vertus, Sezanne, pour empêcher les ennemis de s'y loger. Le Seigneur Simon de Joinville pere de l'Auteur de l'Histoire de S. Loüis, se jetta dans Troyes pendant la nuit avec beaucoup de noblesse, pour la défendre, & fit par ce secours & par son courage reprendre cœur aux habitans, qui pensoient déja à se rendre.

Ibid.

Le Roy sur ces avis, envoya aussi-tôt commander de sa part aux Confederez de mettre les armes bas, & de sortir incessamment des terres de Champagne. Ils estoient trop forts & trop animez, pour obéir à un simple commandement. Ils continuérent leurs ravages; mais se voyant prévenus par le Seigneur de Joinville, ils s'éloignérent un peu des murailles de Troyes, & allérent se camper dans une prairie voisine, ayant le jeune Duc de Bourgogne à leur teste. Loüis qui avoit bien préveu qu'il ne seroit pas obéï, assembla promptement une Armée, se fit joindre en chemin par Mathieu II. du nom Duc de Lorraine, & vint en personne au secours du Comte de Champagne.

Nangius in hist. Lud. IX.

Les approches du Souverain, dont on commençoit à ne plus si fort mépriser la jeunesse, étonna les Rebelles. Ils envoyerent au devant de luy, pour le supplier de leur laisser vuider leur querelle avec le Comte de Champagne, & avec le Duc de Lorraine, le conjurant de se retirer, & de ne point exposer sa personne, en une occasion qui ne le regardoit point. Le Roy leur répondit qu'en attaquant son Vassal, ils l'attaquoient luy-même, & qu'il le défendroit au peril de sa propre vie. Quand ce jeune Prince parloit de la sorte, il n'estoit au plus que dans sa quinziéme année.

Joinville *ibid.*

Sur cette réponse, les Rebelles luy députérent de nouveau, pour luy dire qu'ils ne vouloient point tirer l'épée contre leur Souverain, & qu'ils alloient faire leur possible pour engager la Reine de Chypre à entrer en négotiation avec le Comte Thibaut sur la discussion de leurs droits. Le Roy repliqua qu'il n'estoit point question de négotiation, qu'il vouloit qu'avant toutes choses ils fortifiassent des terres de Champagne, que jusqu'à ce qu'ils en fussent dehors, il n'écouteroit, ni ne permettroit au Comte d'écouter aucune proposition.

Ibid.

On vit en cette occasion l'impression que fait la fermeté d'un Souverain armé, qui parle en maitre à des Sujets rebelles. Ils décampérent dès le jour même d'auprès de Troyes, & allérent se camper à Juli. Le Roy les suivit, & se posta dans le lieu même qu'ils venoient d'abandonner. Ils quittérent Juli, & le Roy marchant toûjours à leur trousses, ne cessa point de les poursuivre, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivez sous Langres qui n'estoit plus des terres du Comte de Champagne, & qui appartenoit au Comte de Nevers.

Ce qui contribua apparemment beaucoup à ce respect forcé, qu'ils faisoient paroître pour leur Souverain, fut la diversion que le Comte de Flandre à la priére de la Régente, fit dans le Comté de Boulogne, dont le Comte qui étoit le chef le plus qualifié des liguez, fut obligé de quitter leur Camp, pour aller défendre son propre pays. On le sollicita en même temps de rentrer dans son devoir, en luy representant qu'il estoit indigne d'un oncle du Roy, de paroître à la teste d'un parti de séditieux, & combien estoient vaines les espérances dont on le flattoit, pour l'engager à se faire le ministre de la passion & des vengeances d'autrui.

Chronic. Andrensis.

La crainte de voir toutes ses terres désolées, beaucoup plus que ces autres motifs, eut tout l'effet qu'on prétendoit. Il écrivit au Roy avec beaucoup de soumission, & sur l'assurance du pardon qu'on luy promit, il se rendit auprès de sa personne.

Chronic. MS de M. de Thou.

Pour ce qui est du different de la Reine de Chypre avec le Comte de Champagne, le Roy le termina dans la suite de cette maniere. La Princesse fit sa renonciation aux droits, qu'elle avoit jusqu'alors prétendus sur le Comté de Champagne, à condition seulement que Thibaut luy donneroit des terres du revenu de deux mille livres par an, & quarante mille une fois payées. Comme le Comte n'avoit pas alors de quoy fournir cet argent, le Roy le donna pour luy, & le Comte luy céda pour cette somme le Comté de Blois, le Comté de Chartres, le Comté de Sancerre & la Vicomté de Casteaudun. * Le Roy par ce traité tira un grand avantage d'une guerre dont il avoit tout à craindre. Mais elle ne finit pas là.

Joinville.

Inventaire des Chart. T. 1. Chartres III. No 4.

* L'acte de cette vente est rapporté par M. du Cange dans ses observations sur l'histoire de S. Loüis par Joinville.

Le Comte de Bretagne, l'ame de la révolte, & le plus intriguant de tous ceux qui y avoient part, n'oublia rien pour engager le Roy d'Angleterre, à seconder ses mauvais desseins. L'Archeveque de Bourdeaux, plusieurs Seigneurs de Gascogne, de Guyenne, de Poitou & de Normandie passerent exprès en Angleterre, pour presser Henry de se servir des conjonctures favorables qui se presentoient, de reconquerir toutes les provinces que son pere avoit perduës, l'asseurant qu'il n'avoit qu'à passer en France avec une Armée, & s'y faire voir, pour y causer une révolution générale. Ils l'en sollicitérent plus fortement que jamais durant le Parlement qu'il tint en ce temps-là à Oxford aux festes de Noël.

Nangius in gestis Lud. IX.

Math. Paris.

L'irresolution de ce Prince fut le salut de la Fran-

ce. Hubert du Bourg, à qui il avoit d'extrêmes obligations, pour luy avoir sauvé sa Couronne, en luy conservant le Château de Douvres, lorsque Loüis VIII. passa en Angleterre, estoit tout son conseil. Ce Ministre gagné peut-estre par la Régente de France, dequoy on le soupçonna fort en Angleterre, ou bien par d'autres raisons qu'on ne pût deviner, s'opposa presque seul à la proposition qu'on fit au Roy de passer la mer, & son avis fut suivi. Il se fit mesme cette année-là un traité de Tréve pour un an entre les deux Couronnes: ce qui n'empescha pas le Roy d'Angleterre d'envoyer quelques Troupes Angloises au Comte de Bretagne. Si ce secours estoit arrivé assez tost, il auroit encore esté suffisant, pour embarasser beaucoup le Roy occupé en Champagne contre les autres Rebelles; mais il n'arriva qu'après que ce Prince les eut dissipez de ce côté-là; de sorte que le Comte de Bretagne ne put entrer en action que durant l'hyver, & ne fit que quelques courses sur les Terres du Roy. Il fut cité à Melun pour comparoistre à la Cour des Pairs, & sur le refus qu'il fit de venir, on le déclara décheu des avantages que le Roy luy avoit faits au Traité de Vendosme, & en particulier de ce qu'il luy avoit cédé en Anjou.

MSS. de Brien. vol. 28.

Lettres du Comte de Bretagne. voyez les Notes de du Cange. sur Joinville pag. 44.

Le Roy partit de Paris avec la Régente pour marcher contre luy, & vint mettre le siege devant le Chasteau de Bellesme, Place très-forte qu'il avoit laissée à sa garde par le Traité de Vendosme. Il eut là à combattre non seulement contre une garnison, qui d'abord fit une vigoureuse résistance, mais encore contre la rigueur de la saison qui estoit extrême. De sorte que pour empescher les chevaux de mourir de froid, la Régente ordonna qu'on eût soin d'entretenir pendant tout le siége, un très-grand nombre de feux tout à l'entour d'un endroit du Camp, où l'on les avoit rassemblez. On prit néanmoins la Place en peu de temps par capitulation, & une autre en Normandie appellée la Haye Pesnel, qui s'estoit révoltée. Aussi-tost après les Anglois mécontens du Comte de Bretagne, dont les grands projets n'avoient abouti à rien, moins par sa faute que par celle de leur Roy, s'en retournérent en Angleterre.

An. 1229.

Nangius. Abbé

Quelque ascendant que le Roy prit peu à peu sur ses Vassaux, par la promptitude avec laquelle il réprimoit leur audace, la France n'en estoit pas plus tranquille, & l'on voyoit sous ce nouveau Régne comme sous les derniers Rois de la seconde Race, & sous les premiers de la troisiéme, tout le Royaume en combustion, par les guerres que les Seigneurs se faisoient de tous costez les uns aux autres pour le moindre sujet. Les Comtes de Flandre & de Champagne désoloient les terres de Hugues de Châtillon Comte de S. Pol, Vassal du Comte de Boulogne; le Sire de Joinville en faisoit autant sur celles du Comte de Bar par les ordres du Comte de Champagne son Seigneur. Au delà de la Loire, les Seigneurs de Bourbon, & ceux de la Maison des Comtes d'Auvergne estoient

Alberici Chronic.

A sans cesse en armes les uns contre les autres, c'estoit la mesme chose en divers endroits de l'Etat, où de pareilles animositez entre les grands Seigneurs, causoient de continuels désordres.

Ces divisions particulieres avoient d'ailleurs un bon effet, en suspendant les efforts de la haine que la pluspart avoient contre la Régente, & cette Princesse durant ce temps-là, négocia heureusement avec plusieurs Seigneurs au delà de la Loire, qu'elle engagea à reconnoistre le Roy son fils pour Duc de Guyenne. C'est ce que firent entre autres plusieurs Seigneurs, B Abbez & Prélats du Limousin, qui de tout temps avoit esté un arriére Fief de la Couronne, mouvant immediatement du Duché de Guyenne, & le Roy receut leur hommage en cette qualité.

Tréfor des Chartres. chez du Tillet au Recueil des Traités d'entre les Rois de France & d'Angleterre.

La Régente affermissoit ainsi autant qu'elle le pouvoit, la puissance & l'autorité de ce jeune Prince; mais elle ne put rien gagner sur le Comte de Bretagne. C'estoit un esprit indomptable, qui malgré tous les mauvais succez qu'il avoit eu jusqu'alors, ne cessoit point de cabaler, & qui voyant la pluspart des autres Vassaux de C France divisez entre eux, fit si bien par ses intrigues auprès du Roy d'Angleterre, qu'il le détermina enfin à prendre la résolution, de faire la guerre à la France & d'y passer en personne.

Le Roy d'Angleterre avoit déja une fois assemblé une Armée nombreuse à Portsmouth, pour passer delà en France à la saint Michel de l'année précédente. Il s'estoit rendu en ce Port avec les Généraux & tous les Seigneurs qui le devoient suivre; mais quand il fut question de s'embarquer, il se trouva si peu de Vaisseaux, qu'à peine eussent-ils suffi pour passer la moitié des Troupes. Henry D en fut si irrité contre son Ministre & son Favori Hubert du Bourg, qui s'estoit chargé de l'armement, que peu s'en fallut qu'il ne luy passât son épée au travers du corps. Il le traita de traitre & luy reprocha de se laisser corrompre par l'argent de la Régente de France.

Matth. Paris.

Le Ministre se retira pour laisser passer la colere du Prince. Quelques jours après le Comte de Bretagne estant arrivé dans le dessein de conduire l'Armée d'Angleterre en quelqu'un de ses Ports, selon qu'on en estoit convenu, se trouva frustré de son espérance. Comme il s'apperçût néanmoins que le Roy après E avoir jetté son premier feu, avoit toûjours de l'attachement pour son Ministre, il prit luy-mesme le parti de l'excuser, & il réüssit si bien, qu'il le remit en grace, s'asseûrant qu'après un service si signalé, il seroit désormais tout à luy.

Avant que de partir pour retourner en Bretagne, il voulut donner au Roy d'Angleterre une asseûrance parfaite de son dévoüement à ses intérests. Il luy fit hommage de son Comté, dont il estoit néanmoins redevable au seul Philippe Auguste, & comme il sçavoit bien que plusieurs Seigneurs de Bretagne étoient fort contraires

contraires à Henry, il ajoûta dans ſon ſerment de fidelité qu'il le faiſoit contre tous les Vaſſaux de Bretagne, qui ne ſeroient pas dans les intereſts d'Angleterre. Henry en récompenſe le remit en poſſeſſion du Comté de Richemond, & de quelques autres terres d'Angleterre, ſur leſquelles il avoit des prétentions. Il luy donna de plus cinq mille marcs d'argent, pour l'aider à ſe ſoûtenir contre le Roy de France, & luy promit que vers Paſques il l'iroit joindre avec une belle Armée.

Le Comte eſtant de retour, & aſſeûré d'un tel appui, ne ménagea plus rien ; & agiſſant conſequemment à la démarche qu'il venoit de faire, il eut la hardieſſe de publier une Déclaration, * par laquelle, après s'eſtre plaint de n'avoir pû jamais obtenir juſtice ni du Roy, ni de la Regente ſur les juſtes Requeſtes qu'il avoit preſentée pluſieurs fois, après avoir exagéré l'injuſtice qu'il prétendoit qu'on luy avoit faite par l'Arreſt donné à Melun contre luy, la violence avec laquelle on luy avoit enlevé le Chaſteau de Belleſme, & les Domaines qu'il poſſedoit en Anjou, il proteſtoit qu'il ne reconnoiſſoit plus le Roy pour ſon Seigneur, & qu'il prétendoit déſormais n'être plus ſon Vaſſal. Cette Déclaration fut préſentée au Roy à Saumur à la fin de Janvier, par un Chevalier du Temple de la part du Comte. C'eſtoit porter l'audace & la fellonie auſſi loin qu'elles pouvoient aller.

* Cet acte eſt rapporté par M. du Cange dans les obſervations ſur l'hiſtoire de Joinville.

An. 1230. Hiſt. du Perche.

Sa témérité ne demeura pas impunie. Le Roy dès le mois de Février vint aſſiéger Angers, & le prit après quarante jours de ſiége. Il auroit pû pouſſer plus loin ſes conqueſtes, & meſme accabler le Comte de Bretagne avant l'arrivée des Anglois. Mais les Seigneurs, dont les Troupes compoſoient ſon Armée, qui n'aimoient pas que le Roy fit de ſi grands progrez, luy demandérent leur congé après ce ſiége. Il ne put le leur refuſer ſur ce qu'ils luy dirent, que leurs ennemis & entre autres le Comte de Champagne, profitant de leur abſence, s'eſtoient jettez ſur leurs Terres, & les pilloient. A leur retour la pluſpart tournérent leurs armes contre ce Comte, qui eut aſſez de peine à ſe défendre. Tout ſe termina néanmoins à pluſieurs petits combats, à la priſe de quelques Chaſteaux & de quelques autres places peu importantes de part & d'autre, juſqu'à ce que l'Eſté fuſt venu. Alors laſſez de ſe battre, & ayant receu de nouveaux ordres de ſe rendre au ſervice, la pluſpart revinrent joindre le Roy.

Math. Paris.

Durant cet intervalle la Régente ne perdit pas tout-à fait le temps ; car elle regagna le Comte de la Marche. Elle conclut à Cliſſon un nouveau Traité avec luy au mois de May, par lequel le Roy s'obligea d'obtenir dans l'eſpace de deux ans la diſpenſe de Rome, pour le mariage d'Elizabet de France avec le fils aîné de ce Comte, dont on eſtoit convenu dans le Traité de Vendoſme, & en casque le Roy manquât à l'execution de ſa parole, ou que le mariage ne ſe fit point, S. Jean d'Angeli, Montreüil en Gaſtine, Langez & Aulnis qu'on avoit déja engagez au Comte, devoient luy demeurer en propre, & garantis contre tous, & en particulier contre les prétentions de celuy des freres du Roy, qui pourroit eſtre inveſti du Comté de Poitou.

Theſor des Chart. Regiſtr. 27.

La Régente traita le mois ſuivant au Pont de Céavec Raymond nouveau Vicomte de Touars. Ce Seigneur fit hommage au Roy de ce qu'il tenoit dans le Poitou & dans l'Anjou, & s'engagea à tenir pour la Régence de la Reine, contre tous ceux qui voudroient la luy diſputer. *Ibid.* Regiſt. 26.

Ces précautions eſtoient beaucoup plus néceſſaires à l'égard de ces Seigneurs de delà la Loire, qu'à l'egard des autres, parce que c'étoit de ce coſté là principalement, qu'on ſçavoit que le Roy d'Angleterre, quand il ſeroit arrivé en France, entreprendroit de faire valoir les droits de ſes predeceſſeurs.

Cependant le Roy d'Angleterre eſtant parti de Portſmouth le dernier jour d'Avril, vint débarquer à S. Malo, où il fut receu avec de grands honneurs par le Comte de Bretagne, & ce Comte ſoutenant parfaitement la nouvelle qualité de Vaſſal de la Couronne d'Angleterre, luy ouvrit les portes de toutes ſes Places. Pluſieurs Seigneurs Bretons à ſon exemple vinrent faire hommage à ce Prince, qui ayant marché juſqu'à Nantes, ſe campa ſous les murailles. An. 1230. Math. Paris.

Loüis n'eut pas pluſtoſt appris le débarquement de l'Armée Angloiſe, qu'il aſſembla la ſienne, & vint ſe poſter auprès d'Angers, où il demeura quelque temps, pour voir de quel côté le Roy d'Angleterre tourneroit ſes armes, & aller à ſa rencontre, en cas qu'il vouluſt entrer dans le Poitou. Mais comme il vit que les ennemis ne faiſoient aucun mouvement, il s'avança luy-meſme juſqu'à quatre lieuës de Nantes, & aſſiégea Ancenis.

Durant ce ſiége, pluſieurs Seigneurs de Bretagne qui s'eſtoient fortifiez dans leurs Chaſteaux à l'arrivée des Anglois, dont ils appréhendoient la domination, vinrent trouver le Roy, luy offrirent leurs ſervices, & luy firent leurs hommages. On a encore l'acte de l'hommage d'André Seigneur de Vitré, celuy du Seigneur Henry d'Avaugour, * celuy de Raoul Seigneur de Fougéres & de quelques autres, datez du mois de Juin 1230. au Camp d'Ancenis.

* Ces actes ſont rapportez par Vignier, dans ſon Traité de la petite Bretagne, & au Treſor des Chartres, Layette Bretagne.

Le Roy, avant que de recevoir ces hommages, avoit tenu, comme on le voit par ces meſmes actes, une Aſſemblée des Seigneurs & des Prélats François, ou le Comte de Bretagne pour peine de ſa fellonie, avoit eſté déclaré déchû de la garde du Comté de Bretagne, qu'il ne poſſedoit qu'en qualité de Tuteur de ſon fils Jean, & de ſa fille Jolande, auſquels le Comté de Bretagne appartenoit du chef de leur mere. Les Seigneurs Bretons eurent grand égard aux intereſts de ces deux Pupilles dans leur acte d'hommage, & il y fut ſpecifié que Jean & Jolande à l'âge de vingt & un an ſeroient mis en poſſeſſion du Comté de Bretagne, pourvu neanmoins qu'ils fuſ- Invent des Chartres V. 3. Bretagne N. 27.

ſent fidéles au Roy.

Nangius & Ita Ludov. IX.

Cependant Ancenis fut pris, & les Anglois ne firent aucun mouvement pour le ſecourir. Le Roy s'avança encore plus près de Nantes, & fit inſulter les Chaſteaux d'Oudon & de Chanteauceaux qu'on emporta auſſi, ſans que l'Armée ennemie s'y oppoſaſt: On eût dit que le Roy d'Angleterre n'eſtoit venu en Bretagne, que pour s'y divertir; car ce n'eſtoit que feſtins, que réjoüiſſances, que feſtes dans la ville de Nantes, tandis que les François eſtoient aux portes.

Math. Paris.

Rien n'eſtoit plus propre que cette inaction, à confirmer le ſoupçon qu'on avoit depuis long-temps, que le Favory du Roy d'Angleterre eſtoit penſionnaire de la Régente de France. Ce ſoupçon dut augmenter par la maniére dont fut receuë la propoſition d'un Seigneur de Normandie nommé Fouque Paynel, qui vint avec Guillaume ſon frere, & ſoixante Gentilshommes du meſme pays des plus conſiderables, preſenter leur ſervice au Roy d'Angleterre, & l'aſſeûrer que s'il vouloit entrer en Normandie avec ſon Armée, cette Province ſe rendroit à luy. L'affaire fut propoſée dans le Conſeil. Hubert du Bourg s'y oppoſa de toutes ſes forces, ſoûtenant que ce deſſein eſtoit chimerique, & qu'on n'y réüſſiroit jamais, & ſon avis prévalut. Ces Seigneurs Normands tout chagrins qu'ils eſtoient de ce qu'on les rebutoit ainſi, demandérent qu'on leur donnât ſeulement deux cens Chevaliers de l'Armée Angloiſe avec leur ſuite, & ſe firent forts de chaſſer avec ce ſeul ſecours tous les François de Normandie. Cela leur fut auſſi refuſé, & tout ce que produiſit leur zele pour l'Angleterre, fut que le Roy de France averti de leur complot, confiſqua leurs terres & leurs autres biens.

Ibid.

Comme la ſaiſon s'avançoit, & que l'on voyoit bien que les Anglois, parmi leſquels les maladies & la diſette commençoient à ſe faire ſentir, ne pouvoient déſormais rien executer d'important, la Régente penſa à mettre la derniere main à un ouvrage qu'elle avoit déja fort avancé, & qui eſtoit de la derniere conſéquence pour le bien de l'Etat. C'eſtoit la reconciliation des Grands du Royaume entre eux, & leur réünion entiére avec le Roy. On laiſſa ſur la frontiére autant de monde qu'il en falloit, pour empeſcher l'invaſion de l'ennemi, & la Cour ſe tranſporta à Compiégne au mois de Septembre. Ce fut là qu'aprés diverſes négotiations, pour ajuſter tant d'intereſts differens, la Paix enfin ſe fit. Les Comtes de Flandre & de Champagne ſe remirent bien avec le Comte de Boulogne, à qui l'on donna une grande ſomme d'argent; pour le dédommager des dégats, qui avoient eſté faits ſur ſes Terres par le Comte de Flandre. Jean Comte de Châlons reconnut le Duc de Bourgogne pour ſon Seigneur. Le Duc de Lorraine & le Comte de Bar furent accommodez par le Comte de Champagne & par la Régente: tous promirent au Roy de luy eſtre fidéles, aprés que luy & la Régente leur eurent accordé la confirmation de leurs droits & de leurs privileges ſelon les loix & les coûtumes de l'Etat.

Math. Paris.

Le Roy d'Angleterre, afin qu'il ne fuſt pas dit qu'il n'avoit paſſé en France que pour faire des feſtes, & y ruiner ſes Troupes, prit l'occaſion de l'éloignement du Roy, décampa d'auprès de Nantes, & conduiſit ſon Armee par le Poitou juſqu'en Gaſcogne, où il receut les hommages de ſes ſujets. Il revint par le Poitou, où il obligea pluſieurs Seigneurs à luy renouveller leur ſerment de fidélité, & prit d'aſſaut la petite ville de Mirebeau.

Eſtant de retour à Nantes, & voyant bien que ſon ſéjour en France luy ſeroit déſormais entiérement inutile, ſur tout aprés ce qui venoit de ſe faire à Compiegne, il repaſſa la mer, & arriva à Porſmouth au mois d'Octobre fort chagrin d'avoir fait en vain une exceſſive dépenſe, & perdu un tres-grand nombre de Nobleſſe par les maladies. Il laiſſa en Bretagne quelques Troupes, qui pendant l'hyver coururent l'Anjou, prirent Chaſteau-Gontier & brûlérent Pontorſon en Normandie.

Ibid.

L'année ſuivante le Roy d'Angleterre ſembla vouloir faire encore un nouvel effort pour réparer ſon honneur, en repaſſant en France avec une nouvelle Armée; mais la difficulté de trouver de l'argent, la ſollicitation du Pape Gregoire IX. qui s'eſtoit auſſi l'année d'auparavant entremis pour la reconciliation des Seigneurs François avec le Roy, afin d'engager les deux Rois au ſecours des Chrétiens d'Orient, l'empreſſement du Comte de Dreux pour tirer le Comte de Bretagne ſon frere du danger où il eſtoit, ſi le Roy alloit l'attaquer; tout cela fit enfin conclure une Tréve de trois ans au mois de Juillet de l'année 1231. à ſaint Aubin, Chaſteau du Diocéſe de Rennes. * Les choſes par ce Traité demeurérent de part & d'autre à peu près au meſme eſtat qu'elles ſe trouvoient alors, & l'on y prit des précautions contre les hoſtilitez, & contre les occaſions de rupture qui pourroient arriver.

An. 1231. * L'acte des conventions pour cette tréve eſt rapporté par Vignier dans ſon traité de la petite Bretagne.

Sur ces entrefaites le Conneſtable Mathieu de Montmorency mourut, & à ſa mort le Roy mit en execution le traité de Loüis ſon pere avec Amauri Comte de Monfort, par lequel il s'eſtoit engagé à luy donner la charge de Conneſtable de France, pour la ceſſion que ce Seigneur luy avoit faite de ſes droits ſur le Comte de Toulouſe.

Nangii Chronic.

La France commença donc à reſpirer un peu, aprés tant de déſordres cauſez par les guerres civiles, & la Régente n'oublia rien pour remettre l'ordre & la tranquillité par tout. Elle s'appliqua à l'accommodement des differens de quelques Seigneurs, qu'on n'avoit pû terminer dans le Parlement de Compiégne. On fit revenir à Paris les Profeſſeurs de l'Univerſité, qui s'eſtoient tous retirez de concert, à l'occaſion d'une querelle de quelques Ecoliers avec des gens du Fauxbourg S. Marceau, ſur laquelle le Roy n'avoit pas donné à l'Univerſité toute la ſatisfaction qu'elle prétendoit.

On tint la main à l'exécution d'une Ordonnance qui avoit eſté publiée quelque temps auparavant contre les Juifs, dont les uſures exceſſives

ruinoient la France. * On fit fortifier Angers & quelques autres Places ſur les frontieres. On renouvella les Traitez d'alliance avec l'Empereur Fridéric & le Roy des Romains, pour maintenir la concorde entre les Vaſſaux des deux Etats, & empeſcher qu'aucun ne priſt des liaiſons avec l'Angleterre contre la France. Et comme le Comte de Toulouſe paroiſſoit tres-bien intentionné pour maintenir la Religion Catholique dans ſes Domaines, le Roy traita avec le Pape, pour l'engager à remettre ce Comte en poſſeſſion des Terres au delà du Rhône, qui avoient eſté miſes à la garde de l'Egliſe Romaine. Mais le Pape, qui ſe défioit toûjours de Raymond, ne voulut point y conſentir.

* Cette Ordonnance eſt rapportée dans la Chronique manuſcrite d'Albéric. Elle eſt ſignée du Comte de Bourgogne & de pluſieurs autres Seigneurs.

Tréſor des Chartres. Regiſt. 26. 27.

An. 1232.

Les interdits eſtoient depuis long-temps fort en uſage. Les Papes les jettoient ſur les Royaumes entiers, & les Evêques à leur exemple, dès qu'ils croyoient avoir reçeu quelque tort ou du Roy, ou de ſes Officiers, ou de leurs Diocéſains, faiſoient ceſſer par tout l'Office divin & fermer les Egliſes, ſi on leur refuſoit une prompte ſatisfaction. Cela fut regardé par la Régente, & avec raiſon, comme un grand déſordre. Milon Evêque de Beauvais, & Maurice Archevêque de Roüen en ayant uſé ainſi, leur temporel fut ſaiſi au nom du Roy, & ils furent obligez de lever l'interdit. Ce Prince tout ſaint qu'il eſtoit, tint toûjours depuis pour maxime, de ne pas ſe livrer à un aveugle reſpect pour les ordres des Miniſtres de l'Egliſe, qu'il ſçavoit eſtre ſujets aux emportemens de la paſſion comme les autres hommes. Il balançoit toûjours dans les affaires de cette nature, ce que la piété & la Religion d'un coſté, & ce que la juſtice de l'autre, demandoient de luy. Le Sire de Joinville dans l'Hiſtoire de ce Saint Roy en apporte un exemple, ſans marquer préciſément le temps que la choſe arriva, & qui mérite d'avoir icy ſa place.

An. 1233.

Hiſt. de S. Loüis. 2. Partie.

Je vy une journée, dit-il, que tous les Prélats de France ſe trouvérent à Paris pour parler au bon Saint Loüis, & luy faire une Requeſte, & quand il le ſçût, il ſe rendit au Palais pour les oïr de ce qu'ils vouloient dire, & quand tous furent aſſemblez, ce fut l'Evêque Guy d'Auſeure * qui fut fils de Monſeigneur Guillaume de Melot, qui commença à dire au Roy par le congié & commun aſſentement de tous les autres Prélats; Sire, ſçachez que tous ces Prélats, qui ſont en vôtre préſence, me font dire que vous leſſez perdre toute la Chreſtienté, & qu'elle ſe perd entre vos mains. Adonc le bon Roy ſe ſigne de la Croix, & dit: Evêque, or me dites comment il ſe fait & par quelle raiſon? Sire, fit l'Evêque, c'eſt pour ce qu'on ne tient plus compte des excommuniés; car aujourd'hui un homme aimeroit mieux mourir tout excommunié, que de ſe faire abſoudre, & ne veut nully faire ſatisfaction à l'Egliſe. Pourtant, Sire, ils vous requiérent tous à une voiz pour Dieu, & pour ceque ainſi le devez faire, qu'il vous plaiſe commander à tous vos Baillifs, Prévoſts, & autres Adminiſtrateurs de juſtice, que où il ſera trouvé aucun en vôtre Royaume, qui aura été an & jour continuellement excommunié, qu'ilz le contraignent à ſe faire abſoudre par la prinſe de ſes biens. Et le ſaint homme répondit, que tres-voulentiers le commanderoit faire de ceulx qu'on trouveroit eſtre torçonniers à l'Egliſe & à ſon preſme *: Et l'Evêque dit qu'il ne leur appartenoit à congnoiſtre de leurs cauſes. Et à ce, répondit le Roy, il ne le feroit autrement, & diſoit que ce ſeroit contre Dieu & raiſon qu'il fit contraindre à ſoy faire abſoudre ceulx, à qui les Clercs feroient tort, & qu'ils ne fuſſent oiz en leur bon droit. Et de ce leur donna exemple du Comte de Bretaigne, qui par ſept ans a plaidoyé contre les Prelats de Bretaigne tout excommunié; & finablement a ſi bien conduite & menée ſa cauſe, que nôtre Saint Pere le Pape les a condamnez envers iceluy Comte de Bretaigne. Parquoy diſoit, que ſi dez la premiere année il euſt voulu contraindre iceluy Comte de Bretaigne à ſoy faire abſoudre, il luy euſt convenu laiſſer à iceulx Prélats contre raiſon, ce qu'ils luy demandoient contre ſon vouloir, & que en ce faiſant, il eut grandement malfait envers Dieu & envers ledit Comte de Bretaigne. Après leſquelles choſes oüies pour tous iceulx Prélats, il leur ſuffiſit de la bonne réponſe du Roy, & onques puis ne oüy parler, qu'il fut fait demande de telles choſes.

* Son prochain.

Ces plaintes des Evêques furent faites au Roy en conſéquence d'une Ordonnance qu'il avoit publiée en 1228. ou 1229. contre les Hérétiques excommuniez, pour les obliger de ſatisfaire à l'Egliſe. Mais les Eccleſiaſtiques en avoient tellement abuſé, & les Juges avoient ſur cela fait de ſi fréquentes remontrances, que ce ſage Prince ſe crut obligé d'y mettre des modifications.

Le Roy ayant atteint ſa dix-neuviéme année, la Régente penſa à le marier. Il eſt étrange que la piété ſolide de ce Prince, & la vie exemplaire qu'il menoit dès lors, ne fuſt point à couvert des traits de la plus noire médiſance. Les libertins, dont la Cour ne manqua jamais, & dont le plus grand plaiſir eſt, quand ils le peuvent, de flétrir la plus pure vertu, oſérent faire courir le bruit que ce jeune Prince avoit des maîtreſſes; que la Régente ne l'ignoroit pas; mais qu'elle ne vouloit pas trop le contraindre, afin de n'eſtre point obligée de le marier ſi-toſt, afin de ſe conſerver par-là plus long-temps l'autorité entiére du Gouvernement.

An. 1234.

Gaufridus de bello loco in vita ſancti Ludovici.

La Régente avec ſa grandeur d'ame ordinaire, mépriſa toutes ces calomnies, & ceux qui les faiſoient n'eurent pas la ſatisfaction de l'en voir fort touchée: mais elle confondit leur malignité ſur ce qui la regardoit, lorſqu'elle envoya demander au Comte de Provence ſa fille ainée en mariage pour le Roy ſon fils.

Le Comte de Provence s'appelloit Raymond-Beranger, de l'illuſtre & ancienne maiſon des Comtes de Barcelonne, dont on voit les commencemens ſous nos premiers Roys, de la ſeconde Race. Le Royaume d'Arragon y eſtoit

entré depuis près de cent ans par une heritiere de cet Etat. Le Comté de Provence démembré de la Couronne du temps de Charles le ſimple, eſtoit auſſi venu par alliance dans la Maiſon de Barcelonne, au moins pour la plus grande partie : car les Comtes de Toulouſe y avoient des Terres & des Places, & ſe diſoient Marquis de Provence. Ce Comté fut le partage de la branche cadette, dont Raymond-Beranger eſtoit le Chef, & couſin germain de Jacques, régnant actuellement en Arragon. Ce Roy Jacques eſtoit le fils de Pierre Roy d'Arragon, dont j'ay parlé à l'occaſion de la bataille de Muret, où il fut tué en combatant contre Simon de Monfort.

Geſta Comitum Barcinonenſium.

Raymond Berenger eût de Béatrix de Savoye quatre filles, qui toutes quatre furent Reines. Eleonor la ſeconde, fut mariée à Henry Roy d'Angleterre. Ce Prince fit épouſer la troiſiéme nommée Sancie à Richard ſon Frere, qui fut depuis fait Roy des Romains. Beatrix, qui fut la cadette de toutes, épouſa Charles Comte d'Anjou Roy de Sicile, frere de ſaint Loüis. Enfin Marguerite l'aînée, dont je parle, fut mariée à ce ſaint Roy.

Loüis en fit faire la demande par Gautier Archevêque de Sens, & par le Seigneur Jean de Nelle. Le Comte de Provence très-ſenſible à cet honneur, leur mit ſa fille entre les mains, pour la conduire au Roy. Marguerite eſtoit une Princeſſe d'une grande beauté, & de beaucoup d'eſprit : elle avoit de la pieté & de la vertu, parce que ſes parens luy avoient donné une éducation fort ſemblable à celle que Loüis avoit reçeû de la Reine ſa mere. Ce Prince l'épouſa à Sens, & l'y fit couronner par l'Archevêque. Son Doüaire fut aſſigné ſur la Ville du Mans, & ſur quelques Terres du Perche. On l'aſſigna depuis ſur Orleans, & enfin ſur Poiſſi, Corbeil, Etampes, Dourdan, Pontoiſe, & ſur quelques autres Terres plus voiſines de Paris. Le Roy tâcha de faire à cette occaſion un accommodement entre le Comte de Provence & le Comte de Toulouſe, qui ſe diſoit toûjours Marquis de Provence, ainſi que je l'ay déja remarqué, à cauſe de quelques Fiefs qu'il y poſſedoit de la Mouvance de l'Empire. Marſeille, qui s'eſtoit révoltée, & miſe ſous la protection du Comte de Toulouſe, eſtoit le ſujet principal de la querelle. Mais ces differens ne purent eſtre entierement accommodez, & ils durérent encore aſſez long-temps depuis.

Nangius in Hiſtor. Ludovici.

An. 1234. Mouske.

Guillelm. de Podio. Laurentii. cap. 42.

Les trois ans de la Tréve que l'on avoit faite par le Traité de ſaint Aubin, avec le Roy d'Angleterre & le Comte de Bretagne, alloient finir à la ſaint Jean. Le Comte l'avoit même déja rompuë, par pluſieurs violences exercées ſur les Terres de Henry d'Avaugour, à cauſe de l'attachement que ce Seigneur avoit toûjours fait paroître pour la France : & on s'attendoit bien qu'il feroit tous ſes efforts, pour engager le Roy d'Angleterre à recommencer la guerre. Mais les conjectures n'eſtoient pas favorables. Ce Prince avoit trop d'affaires chez luy avec les Grands de ſon Etat la pluſpart mécontens du Gouvernement, pour ſonger à porter la Guerre chez ſes voiſins. De ſorte que le Comte de Bretagne ne put obtenir que deux mille hommes, qu'il partagea dans les Places de ſa frontiére les plus expoſées.

An. 1234. Math. Paris.

Le Roy averti de toutes ſes intrigues, réſolut de le pouſſer plus vivement que jamais. Le Comtes de Boulogne & le Comte de Dreux eſtoient morts durant la Tréve ; & par leur mort, le Comte de Bretagne avoit perdu dans le premier, un homme toûjours aſſez diſpoſé à ſeconder ſes mauvais deſſeins ; & dans le ſecond, qui eſtoit ſon frere, un médiateur, dont le crédit eut eſté pour luy une reſſource, en cas que ſes affaires tournaſſent mal. Le Roy envoya ſes ordres de tous cotez, pour faire aſſembler les Milices, & s'avança ſur les frontieres de Bretagne avec une Armée nombreuſe.

Les François, qui ſçavoient que l'ennemi n'oſoit paroître en campagne, entrerent d'abord dans le Pays avec trop peu de précaution ; quelques-unes des Troupes Angloiſes, qui eſtoient venuës au ſecours du Comte de Bretagne, leur dreſſerent une embuſcade, où ils leurs prirent quelques chevaux & une partie de leurs bagages.

Math. Paris.

Ce petit échec fit qu'on ſe tint ſur ſes gardes. L'Armée fut partagée en trois corps, dont un ſeul ſurpaſſoit en nombre, tout ce que le Comte eût pu leur oppoſer. On fit par tout le ravage, de ſorte que le Comte ſe voyant ſur le point d'eſtre accablé, envoya au Roy pour le prier d'épargner le ſang de ſes Peuples, & d'écouter quelques propoſitions, qu'il eſperoit luy faire agréer.

Le Roy le voulut bien, & l'on traita. Le Comte luy répréſenta que les engagemens qu'il avoit avec le Roy d'Angleterre, tout criminels qu'ils eſtoient, ne pouvoient eſtre rompus tout d'un coup, & il le ſupplia de vouloir bien luy donner le temps de ſe dégager avec honneur, & luy accorder pour cela une Tréve juſqu'à la Touſſaints, pendant laquelle il demanderoit au Roy d'Angleterre, une choſe, qu'aſſeûrément ce Prince n'eſtoit pas en eſtat de luy accorder : ſçavoir, qu'avant le mois de Novembre il vint à ſon ſecours en Perſonne, avec une Armée capable de réſiſter à celle des François ; & promit que ſur ſon refus, il renonceroit à ſa protection, & à l'hommage qu'il luy avoit fait, remettroit entre les mains du Roy toute la Bretagne, & luy ouvriroit toutes ſes Villes & toutes ſes Forteresſes.

Le Roy, qui ſçavoit qu'en effet le Roy d'Angleterre ne pourroit jamais en ſi peu de temps, faire un Armement de Terre & de Mer ſuffiſant pour une telle expédition, accorda au Comte ce qu'il luy demandoit ; mais à condition qu'il luy livreroit ſur le champ trois de ſes meilleures Places, que l'Hiſtoire ne nomme point : qu'il rétabliroit dans leurs biens les Seigneurs Bretons partiſans de France, & qu'il remettroit à ſon jugement & à celuy de la Régente, les differens qu'il avoit avec le Comte de la Marche : le Comte de Bretagne accepta ces conditions. Le Duc de Bourgogne, les

Inventaire des Chart. T. 1. Bretagne.

Comtes de ſaint Pol & de Macon ſe firent les A garents du Traité. Après quoy le Roy retira ſes Troupes de Bretagne.

Le Comte, peu de temps après, paſſa en Angleterre, où il expoſa à Henry l'eſtat où il eſtoit réduit, le pria de venir en Bretagne avec une Armée, luy demanda l'argent neceſſaire pour ſoûtenir la Guérre contre un ennemi auſſi puiſſant que celuy qu'il avoit ſur les bras, & luy dit que faute de cela, il ſeroit obligé de quitter la partie, & de faire ſa Paix à quelque prix que ce fût.

Le Roy d'Angleterre luy répondit, comme il l'avoit bien prévû, qu'il luy demandoit une B choſe impoſſible, luy reprocha ſon inconſtance, & luy fit avec beaucoup de chagrin le dénombrement des groſſes depenſes, que l'Angleterre avoit faites inutilement pour le ſoûtenir, ſans qu'il eût ſceu en profiter. Il luy offrit néanmoins, encore le ſecours de quelques Troupes, s'il vouloit s'en contenter. Le Comte de Bretagne faiſant le fâché à ſon tour, ſe plaignit de ce qu'on l'abandonnoit, après qu'il
Math. Paris. *ibid.* s'eſtoit ſacrifié pour le ſervice de la Couronne d'Angleterre, qu'il eſtoit entierement ruiné, & que le petit ſecours qu'on luy offroit, eſtoit C moins pour le deffendre, que pour l'engager à ſe perdre ſans reſſource. On ſe retira fort mécontent de part & d'autre.

Ibid. Le Comte n'eût pas plûtoſt repaſſé la mer, qu'il vint ſe jetter aux pieds du Roy la corde au cou, pour demander miſericorde, en confeſſant qu'il eſtoit un rebelle & un traître, qu'il luy abandonnoit tous ſes Etats, & ſa propre Perſonne, pour en tirer tel châtiment qu'il luy plairoit.

Le Roy touché de cette poſture humiliante, où il le voyoit, fit céder ſes juſtes reſſentimens à ſa compaſſion, & après luy avoir fait quelques reproches ſur ſa conduite paſſée, il luy D dit que quoyqu'il méritât la mort pour ſa felonie, & pour les maux infinis qu'il avoit cauſez à l'Etat, il luy donnoit la vie; qu'il accordoit ce pardon à ſa Naiſſance, & à l'horreur qu'il avoit de répandre le ſang d'un homme qui le touchoit de ſi près, qu'il luy rendoit ſes Etats, qu'il conſentoit même qu'ils paſſaſſent à ſon Fils, qui n'eſtoit pas complice des crimes de ſon pere; mais qu'il prétendoit qu'après la mort de cet héritier, la Bretagne fût réünie à la Couronne de France. Le Comte charmé de la bonté du Roy, luy promit de le ſervir envers tous & contre tous. Il renonça à tous les avantages qu'on luy avoit faits au Traité de Vendôme. Il remit entre les mains du Roy, les Fortereſſes de ſaint Aubin, de Chantoceaux, & de Marüeil pour trois ans; & conſentit qu'ils fuſſent confiſquez, en cas qu'il manquât à quel-
De Podio Laurentii cap. 39. Invent des Chart. T. 1. Bretagne. qu'un des articles. Il s'obligea de plus, à ſervir cinq ans à ſes frais en Paleſtine, & à rétablir la Nobleſſe de Bretagne dans tous ſes Privileges; & le Roy pour l'éxécution de cet article, nomma des Commiſſaires.

Le Comte trop content d'en eſtre quitte à ſi bon marché, retourna en Bretagne, & envoya déclarer au Roy d'Angleterre, qu'il ne ſe reconnoiſſoit plus pour ſon Vaſſal. Henry ne fut pas fort ſurpris de cette déclaration; mais ſur le champ il confiſqua le Comté de Richemond, Math. Paris. *ibid.* & les autres Terres que le Comte poſſedoit en Angleterre. Ce Comte s'en vengea bien; car ayant fait équiper quelques Vaiſſeaux dans ſes Ports, il courut ſur les Anglois, troubla par tout leur commerce, & remplit en cela, dit l'Hiſtorien Anglois, comme en toute autre choſe, ſon ſurnom de Mauclerc, c'eſt à-dire, d'homme malin & méchant.

C'eſtoit un coup de la derniere conſequence pour affermir l'autorité du jeune Roy, que d'avoir ainſi réduit le Comte de Bretagne. La vigueur avec laquelle il l'avoit pouſſé, tenoit en reſpect les autres grands Vaſſaux de la Couronne: mais il ne fut pas moins attentif à prévenir les occaſions de ces ſortes de révoltes, que vif à les réprimer. Les Alliances que les Vaſſaux prenoient par des mariages avec les ennemis de l'Etat, & ſur tout avec les Anglois, y donnoient beaucoup de lieu: ainſi une des précautions dont uſoient les Roys à cet égard eſtoit d'empêcher ces ſortes d'Alliances autant qu'ils le pouvoient; & dans les Traitez qu'ils faiſoient avec leurs Vaſſaux, cette clauſe eſtoit ordinairement exprimée, que ni le Vaſſal, ni aucun de ſa Famille, ne pourroient contracter de mariage avec les Etrangers, ſans avoir l'agrément du Prince.

Loüis eſtoit infiniment exact à faire obſerver cet article important. Le Roy d'Angleterre dans le deſſein d'aquérir de nouvelles Terres, & de nouvelles Places en France, demanda en mariage à Simon Comte de Ponthieu, Jeanne l'aînée de ſes quatre Filles, & ſa principale héritiere. Le Traité de mariage fut fait: elle fut épouſée au nom du Roy d'Angleterre Math. Paris. par l'Evêque de Carliſle, & le Pape même s'en eſtoit mêlé. Mais nonobſtant toutes ces avances, le Roy s'oppoſa à ce mariage, dont il prévoyoit les mauvaiſes ſuites pour l'intereſt de l'Etat, menaça le Comte de confiſquer toutes ſes Terres, s'il paſſoit outre, & tint ſi ferme, que le Comte ſur le point de ſe voir beau-pere du Roy d'Angleterre, fut obligé malgré qu'il en eût, de renoncer à cet honneur.

Le Roy un peu après en uſa encore de même à l'égard de Jeanne Comteſſe de Flandre, veuve du Comte Ferrand, mort deux ou trois ans auparavant. Simon de Monfort Comte de Leiceſtre, & frere cadet d'Amauri de Monfort E Conneſtable de France, s'eſtoit eſtabli en Angleterre, pour y poſſeder le Comté de Leiceſtre, dont il herita du chef de ſa grande-mere, & dont le Roy d'Angleterre n'auroit pas voulu luy accorder la poſſeſſion, s'il eſtoit demeuré en France. Ce Seigneur homme de beaucoup de mérite, eſtoit en paſſe par ſes grands biens, & par le grand crédit où il eſtoit parvenu en Angleterre, d'épouſer la Comteſſe de Flandre, & on négocia pour cet effet. Le Roy dans un Traité Inventaire des Chartres. T. 1. Flandre. fait à Peronne avec la Comteſſe de Flandre, n'avoit pas manqué d'y faire inſérer un article, par lequel elle s'engageoit à ne point s'allier avec les ennemis de l'Etat, & ce fut en vertu

de ce Traité, qu'il l'obligea à rompre toute négociation sur ce mariage, & qu'il empêcha encore le même Simon d'épouser Mathilde veuve du Comte de Boulogne.

On voit par cette conduite, qu'il profitoit dans l'art de régner, des bonnes leçons que luy en avoit faites la Reine sa mére. Cette Princesse cessa de prendre la qualité de Régente du Royaume, si-tost que le Roy eut vingt & un an accomplis, & ce fut au vingt-cinquiéme d'Avril de l'an 1236. Ce terme de la minorité fut avancé depuis, par les Successeurs de Loüis, & sur tout par une Ordonnance de Charles V. suivant laquelle les Roys sont déclarez majeurs dès qu'ils commencent leur quatorziéme année.

An. 1236.

Le Gouvernement ne changea pas pour cela de face, & la Reine Mére n'y eut pas moins de part qu'auparavant. Le bon naturel & la reconnoissance de son Fils luy conserverent autant de crédit, que son titre de Régente luy avoit donné d'autorité jusqu'alors. Il ne s'écarta en rien de ses veües & des maximes qu'elle avoit suivies; & tant qu'elle vécut, la confiance qu'il avoit en elle ne diminua jamais.

La premiere affaire importante qu'il eut en prenant le Gouvernement de son Etat, luy fut suscitée par le Comte de Champagne, que sa légereté naturelle ne laissoit guéres en repos. Il se broüilloit tantôt avec son Souverain, tantôt avec ses Voisins, tantôt avec ses Vassaux, & une Couronne, dont il avoit herité depuis deux ans, ne contribuoit pas à le rendre plus traitable.

Alberici. Chronic.

Il estoit fils de Blanche de Navarre, sœur de Sanche Roy de Navarre. Ce Prince mourut en 1234. sans enfans; & ainsi le Comte de Champagne comme son Neveu luy succeda au Trône de Navarre. Il trouva dans l'épargne de son Prédecesseur, dix-sept cens mille livres, somme qui réduite au poids de nôtre monnoye d'aujourd'huy, feroit environ quinze millions. Avec ces richesses & cet accroissement de puissance, il se crut moins obligé que jamais à ménager le Roy.

Ibid. Il prétendit que la cession qu'il avoit faite des Comtez de Chartres, de Blois, de Sancerre, & des autres Fiefs, dont il avoit traité avec le Roy pour son accommodement avec la Reine de Chypre, n'estoit point une vente, mais seulement un engagement de ces Fiefs, avec pouvoir de les retirer, en rendant la somme d'argent que le Roy avoit donnée pour luy. Il entreprit donc de l'obliger à les luy rendre. Il leva une Armée, & pour engager le Comte de Bretagne dans ses interests, & dans une nouvelle révolte, il maria Blanche sa fille unique, qu'il avoit eüe d'Agnès de Beaujeu sa premiere femme, à Jean fils du Comte, & héritier de Bretagne. Il conclut ce mariage sans en rien communiquer au Roy, & contre les sermens qu'il avoit faits à Ferdinand Roy de Castille, de faire épouser Blanche à Alfonse fils de ce Roy.

Outre son humeur inquiétte, il fut encore animé par le Comte de la Marche, & encore plus par la Comtesse, qui après avoir ravalé sa qualité de Reine, en épousant un simple Vassal du Roy de France, conservoit néanmoins toûjours sa fierté, & ne pouvoit s'accommoder de la dépendance.

Il y avoit un an que toutes ses intrigues se tramoient. Le Roy, dès qu'il en fut averti, en prévint l'effet, faisant lever promtement les Milices des Communes, & celle des Vassaux. Ses ordres furent executez, & l'Armée se trouva preste à marcher, avant que le Roy de Navarre eût pu mettre en deffense ses Places les plus voisines de Paris.

Ibid. Nangius in Gestis Ludov. IX.

Ce Prince avoit pris les devans à Rome, & tâchoit de suspendre l'orage, jusqu'à ce qu'il fût en estat de le soûtenir. Il s'estoit Croisé pour la Guerre Sainte, à laquelle les Papes depuis la derniere Croisade, ne cessoient point d'exhorter les Princes Chrêtiens. Cela produisoit toûjours quelque petit secours de temps en temps aux Chrêtiens d'Asie. Plusieurs prenoient la Croix, mais il s'en falloit beaucoup que tous ne s'aquittassent de leur vœu: la plûpart se contentoient de joüir des privileges des Croisez, un desquels étoit d'estre à couvert des attaques de leurs Ennemis à la faveur des Bulles des Papes, qui mettoient les Croisez sous la protection de l'Église.

Thibaut ne manqua pas de s'en prévaloir, & fit entendre au Pape que le Roy vouloit attaquer ses Etats, & qu'il le mettroit par là dans l'impuissance de se préparer au voyage de la Terre-Sainte. Le Pape Grégoire IX. qui avoit cette expédition fort à cœur, & qui travailloit depuis long-tems à pacifier toute la Chrêtienté, pour faire une Croisade générale, écrivit sur le champ au Roy, pour le prier de laisser en paix le Roy de Navarre, le faisant ressouvenir des Censures publiées contre quiconque feroit la guerre à ceux qui avoient pris la Croix.

Epist. 159 & 157.

Le Roy moins scrupuleux sur cet article, que plusieurs de ses Prédécesseurs, & qui connoissoit parfaitement ce qu'il pouvoit, & ce qu'il devoit faire en conscience en cette matiere, n'eut pas beaucoup d'égard aux Lettres du Pape mal informé des mauvais desseins du Roy de Navarre. Il assembla son Armée au Bois de Vincennes, en résolution de fondre incessamment dans la Brie, & dans la Champagne.

Le Roy de Navarre fort embarrassé, parce que l'affaire pressoit, eut recours à la voye de la soûmission, qui luy avoit déja réüssi. Il fit partir promtement un Envoyé, qui vint témoigner au Roy le chagrin qu'il avoit, de luy avoir donné lieu de soupçonner sa fidelité, & le conjurer de luy pardonner sa faute.

Nangius in Gestis Ludovici.

Le Roy toûjours porté à la douceur, pourvû que son autorité n'en souffrit pas, répondit qu'il estoit prest de recevoir les soûmissions du Roy de Navarre, à ces conditions. La premiere, qu'il renonçât à ses injustes prétentions sur les Comtez de Chartres, de Blois, de Sancerre, & sur les autres Fiefs qu'il luy avoit cedez par un Traité solemnel. La seconde, que pour asseurance de sa fidelité, il luy mît incess-

ſament entre les mains, quelques places de ſes frontieres de Brie & de Champagne. La troiſiéme, qu'il accomplît au plûtoſt ſon vœu d'aller à la Terre-Sainte : & la quatriéme, que de ſept ans il ne remît le pied en France.

L'Envoyé conſentit à tout, & le Roy de Navarre vint peu de jours après trouver le Roy, auquel il livra Bray-ſur-Seine, & Montereau-Fautyonne. C'eſt là ce que ſon infidélité & ſon imprudence luy valurent. Il eut ordre peu de temps après de ſe retirer de la Cour de la part de la Régente, choquée apparemment de la liberté qu'il prenoit de luy témoigner toûjours ſa tendreſſe. Grande Chronique de France.

Quelque ſérieuſe que fût cette affaire, le Roy de Navarre la mit en Chanſons, choſe pour laquelle il avoit un grand talent. Rien n'eſtoit alors plus en vogue que les *Chanſons du Roy de Navarre*. Il en fit écrire pluſieurs en des Cartouches, qu'il mit dans la Salle de ſon Palais de Provins, & dans celle de ſon Palais de Troye : & ce fut à l'occaſion que je viens de dire, qu'il fit ce couplet. Grande Chronique de France.

Amour le veut & ma Dame m'en prie
Que je m'en part ; & je mouls l'en mercy
Quand par le gré ma Dame m'en chaſy
Meilleur raiſon ny voye en ma partie.

L'horrible affront qu'il reçeut à Paris, eſtant ſur le point d'en ſortir, devoit luy ôter l'envie d'y revenir, & luy occuper l'eſprit d'autre choſe, que de faire des Chanſons. Robert frere du Roy, & qui fut depuis Comte d'Artois, hayſſoit à mort le Roy de Navarre, je ne ſçay pour quelle raiſon. Les Domeſtiques du jeune Prince ayant ſceu que Thibaut devoit aller au Palais, pour prendre congé du Roy, l'attendirent ſur le chemin, & luy firent les plus offenſantes inſultes, juſqu'à couper la queüe de ſon Cheval, & à le charger luy-même d'ordure.

Quelques-uns des coupables ayant eſté ſaiſis par ordre du Roy, furent condamnez à la mort : mais Robert pour leur ſauver la vie, avoüa que c'eſtoit luy qui eſtoit le principal coupable, & que tout s'eſtoit fait par ſon ordre. Ce qui ne cauſa pas peu d'embarras. On fit au Roy de Navarre toutes les ſatisfactions qu'on put imaginer ; le Roy le combla d'amitiez & d'honneurs ; & comme le Roy de Navarre devoit aller plûtoſt aller en Paleſtine, le Roy luy [illegible] de prendre la Champagne ſous ſa protect[illegible], & de la deffendre comme ſon propre bien, contre tous ceux qui entreprendroient de l'attaquer.

Thibaut fit au moins ſemblant d'eſtre content, & comme il eſt certain que dans la ſuite il revint en France avant les ſept ans marquez dans le Traité, on ſe relâcha apparemment ſur cet article pour l'adoucir, il partit auſſi-toſt, & retourna en Navarre. Joinville.

An. 1236. Nangius. Vers ce même temps-là le Roy courut un grand péril. On ſceut en Orient, que le Pape ne ceſſoit d'exciter les Princes Chrêtiens à s'unir enſemble pour le ſecours de la Paleſtine, que le Roy de France qui joignoit à une grande puiſſance beaucoup de courage, de ſainteté, & de zéle pour ſa Religion, eſtoit de tous les Princes, celuy ſur qui le Pape pouvoit le plus compter, pour le faire Chef d'une de ces expéditions générales, qui avoient mis déja plus d'une fois le Mahométiſme ſur le penchant de ſa ruine, & qui avoient coûté tant de ſang & cauſé de ſi grandes pertes aux Muſulmans. Le vieux de la Montagne, Prince de ces Aſſaſſins, dont j'ay parlé à l'occaſion des Croiſades, crut qu'il rendroit un ſervice de la derniere importance à ſon païs, s'il pouvoit faire périr Loüis. Car on ne peut imaginer d'autre motif qui duſt l'engager à cet exécrable deſſein.

Sur cela, il commanda à deux de ſes Gens, toûjours diſpoſez à exécuter aveuglément ſes ordres, d'aller en France, & de prendre leur temps pour aſſaſſiner ce Prince. Ils partirent dans cette réſolution ; mais la Providence de Dieu qui veilloit, particulierement à la conſervation d'une vie ſi précieuſe, toucha le cœur du Prince Aſſaſſin, par le moyen de quelques Chevaliers du Temple, qui eurent connoiſſance de la choſe ; il envoya un contre-ordre, & ceux qui le portoient, arriverent par bonheur en France avant ceux qui eſtoient chargez du premier ordre, & avertirent eux-mêmes le Roy de ſe tenir ſur ſes gardes. Il profita de l'avis, & ſe fit une nouvelle Compagnie de Gardes armez de maſſes d'airain, qui l'accompagnoient par tout. On fit la recherche des deux Aſſaſſins, & on les découvrit. On les renvoya ſans leur rien faire. On leur donna même des préſens pour leur Maiſtre, que l'aveugle obéïſſance de ſes Sujets rendoit redoutable par tout ; mais que le Roy traita depuis, d'une toute autre maniere. Monk. fol. 191.

Cette viſible protection du Ciel, fut un nouveau motif au Roy pour redoubler ſa ferveur & ſa piété. Il l'a fit paroiſtre quelque temps après, en dégageant à ſes frais la Couronne d'Epines de Noſtre-Seigneur, & depuis encore un morceau conſidérable de la vray Croix, & d'autres précieuſes Reliques, qui avoient eſté engagées par Baudoüin Empereur de Conſtantinople, pour une très-groſſe ſomme d'argent. La Couronne d'Epines fut quelque temps après apportée en France, & receüe au Bois de Vincennes par le Roy, qui la conduiſit de là à Paris, marchant nus pieds, auſſi bien que les Princes ſes Freres, tout le Clergé, & un nombre infini de Peuple. Toutes ces ſaintes Reliques furent enſuite placées dans la ſainte Chapelle, où l'on les garde encore aujourd'huy, comme un des plus riches Tréſors qu'il y ait dans le Monde. Nangius in Hiſtor. Ludovici.

Tout eſtoit alors tranquille en France, excepté dans les quartiers de Toulouſe, où le Compte Raymond eſtoit fort embaraſſé, à ſe ménager en même temps avec le Pape & les Inquiſiteurs d'un côté, & les reſtes des Albigeois de l'autre. Le milieu étoit bien difficile à garder pour ce Seigneur, menacé d'excommunication dès qu'il paroiſſoit ſe relâcher en quelque faveur des Hérétiques, & exposé à des [illegible] dès qu'il prenoit la voye de rigueur. Il eſtoit heureux, d'avoir affaire à

un Souverain tel que Loüis. Ce Prince le racommodoit de temps en temps avec le Pape, & le ſoutenoit de ſes Troupes contre les Hérétiques, quand il les voyoit s'émanciper : une choſe chagrinoit le Roy, c'eſtoit les querelles continuelles que ce Comte avoit avec le Comte de Provence, touchant la Ville de Marſeille. Il auroit fort ſouhaité de les reconcilier. Car le Comte de Provence eſtoit beaupere du Roy, & le Comte de Toulouſe eſtoit ſur le point de l'eſtre d'Alfonſe frere du Roy. On ne ſçait pas trop comment ces querelles finirent alors ; mais nous les verrons recommencer dans la ſuite.

Ce qui contribua beaucoup à entretenir la paix dans le Royaume, fut la réſolution que prirent quelques-uns des Vaſſaux du Roy, les plus difficiles à gouverner, d'accomplir leur vœu d'aller à la Terre-Sainte. Le Roy de Navarre, le Comte de Bretagne, qui venoit de remettre ce Comté entre les mains de Jean ſon fils, à qui il appartenoit comme à l'heritier de ſa mere, Henry Comte de Bar, le Duc de Bourgogne, Amauri de Monfort Connétable de France, & quantité d'autres Seigneurs paſſérent en Paleſtine, où pluſieurs d'entre-eux périrent ſans avoir rien fait de mémorable, ni de fort avantageux pour la Religion.

Nangius in Geſtis Ludovici.

An. 1238.

Sur ces entrefaites arriva à la Cour de France un Ambaſſade, à laquelle on ne devoit guéres s'attendre. C'eſtoit de la part des Turcs : mais ce fut ſur tout au nom du vieux de la Montagne, que les Envoyez firent leur compliment au Roy, pour luy demander du ſecours contre les Tartares, qui s'eſtant jettez dans l'Aſie avec des Armées innombrables, exerçoient par tout des cruautez inoüies, & mettoient tout à feu & à ſang ſans diſtinction de Turc & de Chrétien. Le motif que les Envoyez apportoient pour obtenir leur demande, étoit qu'après que ces Barbares auroient ſubjugué l'Aſie, ils ſe répandroient dans toute l'Europe, où ils feroient les mêmes déſordres, & qu'ainſi c'eſtoit un intereſt commun aux Turcs & aux Chrétiens de les exterminer, ou du moins de les repouſſer juſques dans les déſerts du Septentrion, d'où ils eſtoient ſortis.

Matth. Paris.

Le péril ſans doute n'eſtoit pas encore fort preſſant pour le Royaume de France ; & il auroit fallut avoir un grand empreſſement de prévenir cet ennemi, pour aller ſi loin au devant de luy.

On prit là-deſſus en France le même parti qu'en Angleterre, où le principal Ambaſſadeur envoya un de ſes Collégues, pour y faire de pareilles propoſitions. Ce fut de laiſſer les Turcs ſe battre avec les Tartares, & comme s'exprima l'Evêque de Wincheſter, de laiſſer ces chiens ſe manger les uns les autres, d'autant que c'eſtoit un moyen d'en avoir enſuite meilleur marché dans la Croiſade que l'on méditoit. Ces Tartares furent en effet depuis fort incommodes aux Turcs, juſqu'au régne de Mahomet II. qui les domta.

Ibid.

An. 1238

Le Pape néanmoins, ne regarda pas la choſe avec une égale indifférence, & ces courſes des Tartares qui avoient pénétré juſques dans la Hongrie, furent un des motifs qui le firent penſer à aſſembler un Concile Général. Il en avoit encore d'autres raiſons, dont la principale eſtoit la guerre que luy faiſoit l'Empereur Frideric II. Comme le Roy entra dans ces differends, qui cauſérent beaucoup de maux dans la Chrêtienté, que les deux partis voulurent tantôt le prendre pour Médiateur, tantôt l'attirer chacun de leur côté, qu'il travailla à les réconcilier, qu'il fit dans toutes ces occaſions paroiſtre beaucoup de zéle pour le bien de l'Egliſe, beaucoup de conduite, beaucoup de généroſité, il faut deſcendre icy dans quelque détail, de ce qui regarde les commencemens & la ſuite de cette grande affaire, & pour cela reprendre les choſes de plus haut.

Frideric II. eſtant venu à bout d'Othon ſon Concurrent, que la perte de la Bataille de Bouvines mit hors d'eſtat de ſe relever jamais, fut Couronné Empereur à Aix la Chapelle, dès le temps du Pontificat d'Innocent III. & depuis à Rome ſous le Pontificat d'Honoré III. Succeſſeur d'Innocent. C'eſtoit un Prince d'un génie & d'un caractére au deſſus du commun, à qui l'ambition fit d'abord tout promettre aux Papes, afin de parvenir à l'Empire, & de s'en aſſeurer la poſſeſſion, mais qui jaloux de ſon autorité, & toûjours attentif, à n'y pas laiſſer donner d'atteinte, ne ſuivit point d'autres régles pour tenir ou ne pas tenir ce qu'il avoit promis. De là vinrent les grands démêlez qu'il eut avec les Papes, dont les intereſts depuis long-temps, ſe trouvoient preſque toûjours oppoſez à ceux des Empereurs, l'autorité Pontificale ne pouvant croître, ni ſe maintenir au point où elle eſtoit parvenuë, ſans la diminution de l'autorité Impériale.

Mais ce fut ſous le Pontificat de Grégoire IX. que ſe firent les grands éclats. L'occaſion & le fondement de toutes ces diviſions, fut l'engagement que Frideric avoit pris de paſſer la mer en perſonne avec une Armée pour combattre les Infidelles. C'eſtoit par ce moyen qu'il avoit gagné Innocent & Honoré, & ce fut en manquant à ſa parole, qu'il irrita furieuſement Grégoire contre luy. Ce Pape l'excommunia conformément au Traité fait entre Frédéric & le Pape Honoré, par lequel ce Prince ſe ſoûmettoit à l'excommunication, ſi dans le temps marqué il n'accompliſſoit pas ſon vœu.

Vita Greg. IX. Papæ.

Fridéric outré de la rigueur dont le Pape uſoit à ſon égard, ne penſa plus qu'à ſatisfaire le vif reſſentiment qu'il en eut. Outre les Manifeſtes qu'il répandit dans toute l'Europe, pour juſtifier ſa conduite par les néceſſitez préſſantes de ſon Etat, qui l'obligeoient à differer ſon voyage, quelque envie ſincére qu'il eût de le faire, il mit les Frangipanes & divers autres Seigneurs Romains dans ſon parti : & pour ſe les attacher davantage, il acheta toutes leurs Terres argent comptant, & enſuite les leur rendit. Il les fiſt par là, ſes Feudataires & Princes de l'Empire, avec obligation de le ſervir

Digitized by Google

ſervir envers tous & contre tous. Le premier ſervice qu'ils luy rendirent, fut d'exciter dans Rome une ſédition contre le Pape, qui ayant eſté contraint d'en ſortir, ſe retira à Pérouſe.

L'Empereur pour convaincre toute l'Europe de la ſincérité de ſes intentions, ne laiſſa pas de ſe préparer au voyage de la Terre-Sainte, & partit en effet l'an 1228. mais avec vingt Galéres ſeulement, & aſſez peu de Troupes, ayant laiſſé au Duc de Spolete la plus grande partie de celles qu'il avoit ſur pied, avec ordre de continuer durant ſon abſence la guerre contre le Pape.

Grégoire auſſi ſurpris que choqué d'une telle conduite, luy fit deffenſe de paſſer outre, diſant que c'eſtoit une choſe indigne qu'un excommunié parût à la teſte des Armées du Seigneur. Il pourſuivit néanmoins ſon voyage, & arriva à Acre, où ſuivant les Ordres du Pape, le Patriarche de Jéruſalem & les Chevaliers du Temple refuſérent de communiquer avec luy. Il ne laiſſa pas de négocier avec le Soudan d'Egypte, & de conclure un Traité de Tréve. Par un des articles de ce Traité, les Chrétiens rentroient en poſſeſſion de Jeruſalem, mais non pas du Temple, qui demeuroit aux Mahometans avec ſon parvis & ſon enceinte. Bethléem, Nazaret, Thoron, Sidon, eſtoient pareillement renduës aux Chrétiens, avec toutes les Bourgades, & tous les Villages juſqu'à Jaffa. Après la concluſion de ce Traité, Fridéric alla à Jeruſalem ſuivi de ſon Armée, viſita l'Egliſe du Saint Sépulchre, où ayant fait mettre une Couronne d'Or ſur l'Autel, il ſe la mit luy-même ſur la Teſte, & ſe fit proclamer Roy de Jéruſalem, fondé ſur le droit de ſa femme Iolande, fille & héritiere de Jean de Brienne encore vivant, & qui eſtoit en Europe plus dans les intereſts du Pape, que dans ceux de ſon Gendre. Enſuite, comme il avoit appris les avantages que le Pape remportoit ſur ſes Troupes, & l'union des Villes de Lombardie Confédérées en faveur du ſaint Siége, il repaſſa promptement la mer. Il arriva au Royaume de Naples, & eut bien-tôt repris les Places qu'on luy avoit enlevées. Il voulut faire beaucoup valoir ſon Traité fait avec le Soudan, qui remettoit les Chrétiens en poſſeſſion de Jeruſalem, & des autres Lieux Saints : mais outre le partage biſarre qu'il avoit fait avec les Mahometans, en leur laiſſant le quartier du Temple, l'avantage qu'il prétendoit avoir procuré aux Chrétiens, n'eſtoit rien dans le fond, parce que Jéruſalem & toutes les autres Places des environs eſtoient démantelées, & par cette raiſon n'appartiendroient aux Chrétiens, qu'autant qu'il plairoit aux Mahometans de les y laiſſer en repos. Quoyqu'il en ſoit, peu de temps après l'Empereur fit ſa paix avec le Pape, qui luy donna l'abſolution de ſon excommunication ; mais cette réconciliation ne répara pas les déſordres & les grands maux, que les diviſions des deux Puiſſances avoient cauſez. Un des plus grands, furent ces deux Factions fameuſes dans l'Hiſtoire par leurs exA cez & leurs violences, dont les Partiſans s'appellérent les uns Guelphes, qui eſtoient pour les Papes, & les autres Gibelins, qui eſtoient pour les Empereurs. Ce fut vers ce temps-là, que l'Empereur renouvella avec la France les anciens Traitez, dont j'ay parlé au commencement de ce Regne.

Pluſieurs années ſe paſſérent ſans aucune rupture éclatante, juſqu'à ce que vers l'année 1239. Fridéric après avoir domté une partie des Villes Confédérées de Lombardie, entrepric de ſe rendre maiſtre de la Sardaigne, qui depuis long-temps eſtoit regardée comme un Fief de l'Egliſe. Il en inveſtit Henry ſon fils naturel, & érigea cette Iſle en Royaume Feudataire de l'Empire, dont il prétendoit qu'elle avoit eſté injuſtement démembrée. Sur cela le Pape fulmina une nouvelle excommunication contre luy, & en envoya la Formule à tous les Princes, & à tous les Evêques de la Chrêtienté, avec ordre de la publier tous les Dimanches & toutes les Feſtes pendant l'Office Divin au ſon des Cloches, & avec les plus ſolemnelles cérémonies, & il déclara tous les Sujets de ce Prince abſous du ſerment de fidélité qu'ils luy avoient fait.

An. 1239.

Regeſt. Gregor.

C Fridéric accoûtumé depuis long-temps au bruit de tous ces foudres, s'en mettoit fort peu en peine, & s'en vengeoit à toute occaſion ſur les Partiſans du Pape, qui prévit bien que les Armes Spirituelles produiroient peu d'effet contre un tel ennemi, s'il les employoit toutes ſeules ; c'eſt pourquoy il écrivit à divers Souverains, & leurs envoya des Légats, pour leur demander du ſecours.

Il écrivit une Lettre au Roy de France datée d'Anagnie du vingtiéme d'Octobre, & de la treiziéme année de ſon Pontificat : il en chargea Jacques Cardinal de Paleſtrine, qu'il D envoya avec le titre de Légat en France, & qui ſe déguiſa pour y paſſer, de peur d'eſtre arrêté par les Partiſans de l'Empereur. Dans cette Lettre, le Pape après de grands Eloges des Roys de France, dont il relevoit ſur tout la piété & le zéle à deffendre la Sainte Egliſe contre ſes Perſécuteurs, prioit le Roy de ne le pas abandonner, & de l'aſſiſter de ſes Troupes dans la néceſſité fâcheuſe où il eſtoit, de prendre les Armes contre l'Empereur.

Au Threſor des Chart. cité par M. de Sponde ad an. 1239.

Afin de l'y engager plus fortement, il luy fit préſenter une autre Lettre, pour eſtre leuë dans l'Aſſemblée des Seigneurs de France, E parce qu'elle leur eſtoit adreſſée auſſi bien qu'au Roy. Elle eſtoit conçeûe en ces termes.

Math. Paris. in Henric. III. ad an. 1239.

« L'Illuſtre Roy de France fils ſpirituel, bien-
« aimé de l'Egliſe, & tout le Corps de la Nobleſ-
« ſe Françoiſe apprendront par cette Lettre, que
« du conſeil de nos Freres, & après une meure
« déliberation, nous avons condamné Fridéric
« ſoy diſant Empereur, & luy avons ôté l'Empi-
« re, & que nous avons elû en ſa place le Comte
« Robert frere du Roy de France, que nous le
« ſoûtiendrons de toutes nos forces, & le main-
« tiendrons par toutes ſortes de moyens, dans la
« dignité que nous luy avons conferée. Faites
« nous donc connoiſtre promptement, que vous

» acceptez l'offre avantageuſe que nous vous
» faiſons, & par laquelle nous puniſſons les cri-
» mes innombrables de Fridéric, que toute la
» Terre condamne avec nous, ſans luy laiſſer
» aucune eſpérance de pardon.

Le Pape avoit lieu d'eſpérer que ſa Lettre ſeroit reçeûe favorablement en France, tant à cauſe de l'offre de l'Empire, qu'il faiſoit au frere du Roy, qu'à cauſe de la meſintelligence qui eſtoit depuis un an entre l'Empire & la France : car l'Empereur eſtoit fort ſoupçonné d'avoir voulu ſurprendre le Roy, & meſme ſe ſaiſir de ſa perſonne dans une entreveûe qu'ils devoient avoir enſemble à Vaucouleurs, où toutefois l'Empereur ne ſe rendit point, quand il ſçeût que le Roy y venoit à la teſte d'une Armée. Neanmoins la propoſition du Pape fut rejettée ; & même d'une maniere très-dure, ſi la réponſe rapportée par l'Hiſtorien d'Angleterre, fut telle qu'il le dit ; car cet Auteur envenimé contre les Papes, ne doit pas eſtre toûjours cru, ſur ce qui les regarde.

Nangius in Chronic.

Math. Paris.

Les termes de cette réponſe ſont très-offenſans, & nullement du ſtile du Roy, qui plein de reſpect pour le Chef de l'Egliſe, n'auroit jamais usé de ces expréſſions outrageantes, dont elle eſt remplie d'un bout à l'autre. Il eſt vray qu'il portoit beaucoup plus impatiemment que ſes Prédéceſſeurs, l'extenſion de la puiſſance ſpirituelle ſur la Juriſdiction temporelle ; mais on voit par tous les Actes qui nous reſtent de luy ſur ce ſujet, qu'il ne s'emportoit jamais contre les Papes, ni contre les Evêques.

Ainſi cette Lettre, au lieu d'eſtre la réponſe du Roy, pourroit bien avoir eſté celle de l'Aſſemblée des Seigneurs très-animez pour la plûpart contre les Evêques, & que la dépoſition d'un Empereur auroit choquez contre le
» Pape. Le contenu en eſtoit tel. Qu'on eſtoit
» ſurpris de la témeraire entrepriſe du Pape,
» de dépoſer un Empereur, qui s'eſtoit expoſé à
» tant de périls dans la guerre, & ſur la mer,
» pour le ſervice de Jeſus-Chriſt ; qu'il s'en fal-
» loit bien, qu'ils n'euſſent reconnu tant de reli-
» gion dans la conduite du Pape même, qui au
» lieu de ſeconder les bons deſſeins de ce Prin-
» ce, s'eſtoit ſervi de ſon abſence pour luy en-
» lever ſes Etats. Que les Seigneurs François
» n'avoient garde de s'engager dans une guerre
» dangereuſe, contre un ſi puiſſant Prince ſou-
» tenu des forces de tant d'Etats, auſquels il
» commandoit, & par deſſus cela, de la Juſtice
» de ſa cauſe. Que les Romains ne ſe mettoient
» guéres en peine de l'effuſion du ſang Fran-
» çois, pourvû qu'ils ſatisfiſſent leur vengean-
» ce, & que la ruine de l'Empereur entraîneroit
» celle des autres Souverains, qu'on fouleroit en-
» ſuite aux pieds.

» Ils ajoutoient néanmoins, que pour montrer
» qu'ils avoient quelque égard aux demandes du
» Pape, quoyqu'ils viſſent bien que l'offre qu'il
» faiſoit, eſtoit plus l'effet de ſa haine con-
» tre l'Empereur, que d'une ſinguliere affection
» pour la France, on envoyeroit vers Fridéric,
» pour s'informer de luy, s'il eſtoit ſincerement
» Catholique. Que s'il l'eſt en effet, continuoient-
» ils, pourquoy luy ferions-nous la guerre ? Que
» s'il ne l'eſt pas, nous la luy ferons à outrance,
» comme nous la ferions au Pape même, & à
» tout autre Mortel, s'ils avoient des ſentimens
» contraires à Dieu & la veritable religion.

En effet, ils envoyerent à l'Empereur, pour luy demander compte de ſa foy, & l'informer de la propoſition que le Pape leur avoit faite. L'Empereur proteſta qu'il n'avoit que des ſentimens très-Catholiques. Il rejetta toute la faute ſur le Pape, & les remercia fort de la conduite qu'on avoit tenu en France à ſon égard. Ce qui eſt de très-certain en tout cela, c'eſt que le Roy refuſa de prendre les Armes contre l'Empereur, ainſi qu'on le voit par une Lettre, qu'il écrivit à ce Prince quelque temps après.

Apud Petrum de Vineis cap. 12.

Le Roy néanmoins pour contenter le Pape, laiſſa publier en France l'excommunication de l'Empereur, ſelon l'ordre que les Evêques en avoient reçeu de Rome. Le Roy d'Angleterre en fit autant, & dans l'un & l'autre Royaume on permit des levées d'argent pour le Pape ſur les Bénéfices ; mais ces levées furent beaucoup moins fortes en France qu'en Angleterre ; & ſi nous en croions même l'Hiſtorien Anglois, le Roy de France fit arrêter ce qu'on avoit levé, pour deliberer encore, s'il eſtoit à propos que cet argent ſortiſt du Royaume, de peur qu'il ne ſervit à continuer une guerre ſi funeſte au Chriſtianiſme.

Math. Paris.

Le Pape parut s'en reſſentir quelque temps après, par les oppoſitions qu'il fit à l'Election de Pierre Charlot, fils naturel de Philippe Auguſte à l'Evêché de Noyon, ſous prétexte qu'il n'eſtoit pas legitime, & que les Canons excluoient les Bâtards de l'Epiſcopat. Le Roy tint ferme, & il fallut que le Pape y conſentît.

Monk. ibid.

Il eſtoit impoſſible que tant de maux, qui affligeoient l'Egliſe, ne touchaſſent le Pape & l'Empereur ; mais ni l'un ni l'autre ne vouloient ſe relâcher. Leurs prétentions eſtoient ſi contraires, qu'il n'y avoit pas d'apparence de les rapprocher par la négociation, & il n'eſtoit guére poſſible d'imaginer une voïe, dont-ils puſſent convenir. Les Lettres de l'Empereur aux Roys de France & d'Angleterre ſuppoſent manifeſtement que ces deux Princes, & principalement le Roy de France, s'intereſſoient à leur réünion, quoyque l'Hiſtoire de ce temps-là ne nous ait pas inſtruit en détail des moyens, dont ils ſe ſervirent pour y parvenir. Il eſt fort vray-ſemblable que ce furent ces deux Princes, qui propoſérent l'expédient d'un Concile Général, au jugement duquel les deux Parties s'en rapporteroient. Le Pape y conſentit, & l'Empereur fit d'abord inſtance, pour qu'il s'aſſemblât au plûtoſt.

Apud Petrum de Vineis, Epiſt. 16, 34. &c.

Le Pape fit donc expédier des Lettres Circulaires, pour la convocation du Concile. Il en envoya à Baudoüin Empereur de Conſtantinople, aux Roys de France & d'Angleterre, & généralement à tous les Princes Chrêtiens,

Sententia depoſitionis in Fridericum ſub Innocent. IV Regeſt. Gregorii.

An. 1240.

aux Patriarches, aux Evêques, aux Abbez, & leur marqua le temps auquel ils devoient se rendre à Rome, pour l'ouverture du Concile: elle fut fixée au jour de Paques de l'année suivante 1241. On proposa même une Trêve jusqu'à ce temps-là: mais ou elle ne se fit pas, ou elle ne dura guéres. Les uns en attribuent la faute au Pape, les autres à l'Empereur. Il paroit par les Lettres de ce Prince, que le Pape vouloit que les Villes Confedérées de Lombardie fussent comprises dans la Tréve, & que l'Empereur ne le vouloit pas. Nonobstant la guerre, le Pape ne laissa pas de presser l'Assemblée du Concile.

Matth. Paris. Frideric. Epist. 34. Mangius in gestis Ludovici.

L'Empereur au contraire, voyant le Pape déterminé a soûtenir la confedération des Villes de Lombardie, prit toutes les mésures possibles, pour empêcher que le Concile ne s'assemblât. Il écrivit au Roy, pour le prier de deffendre aux Evêques de France d'aller à Rome, déclarant qu'il ne leur donneroit point de sauf-conduit, ni par mer, ni par Terre, & qu'il ne seroit point responsable des malheurs, qui pourroient leur arriver sur le chemin.

Friderici Epist. 34. Apud Petrum de Vineis.

Cependant le Cardinal de Palestrine assembla à Meaux un grand nombre d'Evêques & d'Abbez; & leur commanda en vertu de l'obéïssance qu'ils devoient au Pape, de quitter toutes autres affaires, & de le suivre à Rome, pour y arriver au temps marqué pour le Concile. Il les asseura qu'ils trouveroient à l'emboucheure du Rhône, des Vaisseaux tout équipez, pour les transporter par mer, le chemin par terre estant impraticable, parce que l'Empereur estoit maistre de tous les Passages.

Mangius in gestis Ludovici.

Le Roy après avoir déliberé, s'il défereroit aux priéres de l'Empereur, ou aux instances du Légat, se détermina à laisser aux Evêques la liberté de prendre le party qu'ils voudroient. La plus part de ceux qui s'estoient trouvez à Meaux, prirent la résolution d'obéir au Pape.

Ibid.

Ils se rendirent à Vienne avec le Légat. Mais quand ils y furent arrivez, ils ne trouvérent pas ce qu'on leur avoit promis. Il y avoit bien à la verité quelques Vaisseaux preparez pour leur embarquement, mais en si petit nombre, & si mal armez, que de s'y embarquer, c'estoit s'expoſer à un très-grand danger d'estre pris par les Armateurs de l'Empereur, qui couroient toute la Méditerranée.

Sur cela les Archevêques de Tours & de Bourges, l'Evêque de Chartres, & les Députez de quelques autres Evêques, qui ne vouloient assister au Concile que par Procureur, quitterent le Légat, & s'en retournérent chez eux. D'autres hazardérent le passage, mais pour leur malheur; car Henry fils naturel de l'Empereur les ayant rencontrez, les attaqua à la hauteur de Pise, & après quelque résistance, les obligea de se rendre, & les envoya en diverses forteresses de la Poüille, pour y estre étroitement gardez. Quelques Prélats d'Angleterre & d'Italie, qui s'estoient joints aux François à Gênes, ne furent pas mieux traitez. Cet accident, & la mort de Grégoire

An. 1241.

Apud Petrum de Vineis, lib. 1. &c.

Sententia depositionis in Frideric. lib. Innocent. IV Regest. Gregorii.

An. 1240.

IX. qui arriva quelque temps après rompirent toutes les mesures prises pour le Concile.

Quelques-temps avant que le Légat assemblât les Evêques de France à Meaux, pour leur intimer l'ordre du Pape de se rendre au Concile de Rome, peu s'en estoit fallu que le Pape ne vit ce qu'il avoit tant souhaitté, je veux dire le Roy en guerre ouverte avec l'Empereur. L'occasion de la broüillerie fut ce que je vais dire.

Thomas de Savoye oncle de la Reine avoit épousé Jeanne Comtesse de Flandre demeurée veuve par la mort du Comte Ferrand son mari. C'estoit une grande fortune pour ce Seigneur cadet de sa maison, & il en estoit redevable au Roy. Il passa en Angleterre en 1240. tant pour y voir la Reine d'Angleterre sa niéce sœur de la Reine de France, que pour y faire hommage au Roy Henri de quelques Fiefs qu'il tenoit de luy. Thomas estoit un Prince tout-à-fait aimable, & né avec de grandes qualitez: il charma le Roy d'Angleterre, qui le reçeut avec toutes sortes d'honneurs, & luy fit présent de cinq cens Marcs Sterlin. Il luy assigna mesme sur son Echiquier, une pension de pareille somme, qu'il s'obligea de luy faire payer pendant vingt ans. Ce Comte ne demeura pas long-temps en Angleterre, parce que le Roy de France qui ne voyoit pas volontiers ses Vassaux en cette Cour, ne luy avoit donné permission d'y passer, qu'à condition d'en revenir à un temps marqué, dont le terme estoit fort court.

Matth. Paris.

Il y avoit alors guerre pour l'Evêché de Liége entre deux concurrens, dont l'un estoit Othon Chanoine de Liége parent de l'Empereur, & l'autre Guillaume de Savoye frere de Thomas Comte de Flandre. Othon estoit dans le party de l'Empereur.

Le Comte Thomas ne fut pas plûtost de retour d'Angleterre, qu'il se servit de l'argent qu'il y avoit reçeu, pour lever des Troupes, & attaquer Othon en faveur de Guillaume son frere.

Ibid.

Dès que l'Empereur en eut avis; il écrivit avec menace au Comte de Flandre, & envoya ordre au Duc de Brabant, & à ses autres Vassaux de ces quartiers là, de proteger Othon contre les entrepriſes du Comte de Flandre. Ainsi la guerre s'alluma dans les Pays-Bas.

En mesme temps l'Empereur fit commandement au Comte de Provence, comme à son Vassal, d'entrer sur les Terres voisines de son Comté, qui appartenoient à Thomas de Savoye, & de faire en sorte par ses conseils, de le détourner de son entrepriſe contre Othon.

Le Comte de Provence, loin d'obéïr aux ordres de l'Empereur, estoit celuy qui animoit le plus le Comte de Flandre, à soûtenir Guillaume concurrent d'Othon.

L'Empereur fort irrité de ce procedé, sollicita le Comte de Toulouse toûjours ennemi du Comte de Provence, de l'attaquer, & luy envoya même des Troupes & de l'argent pour luy faire la guerre.

Ibid.

Le Comte de Toulouſe ne manqua pas une ſi belle occaſion. Cependant Guillaume de Savoye mouruſt, & le Comte de Flandre ſe voyant preſſé par ſes voiſins Vaſſaux de l'Empereur, & la raiſon qui luy avoit fait entreprendre la guerre ceſſant par la mort de ſon frere, accepta la paix.

Cette paix ne termina pas la guerre, que le Comte de Toulouſe avoit déclaré au Comte de Provence. Son deſſein eſtoit de reprendre les Places, qu'il avoit eſté obligé de mettre entre les mains du Roy pour ſeureté du Traité de Paris, par lequel il avoit été autrefois réconcilié avec le Pape & l'Egliſe.

Le Comte de Provence eut recours au Roy, qui ſe trouva pour ſon propre intereſt obligé de le ſouteuir. De ſorte que la querelle particuliere touchant l'Evêché de Liége, broüilla inſenſiblement la France avec l'Empereur.

Le Roy marcha au ſecours du Comte de Provence, mais avant qu'il puſt le ſecourir, le Comte de Toulouſe avoit déja enlevé plus de vingt Places, tant de celles qui appartenoient au Comte de Provence, que de celles, que le Roy avoit en ſa garde.

Ibid. Cependant la Reine d'Angleterre employoit en faveur de ſon pere tout le crédit, qu'elle & le Roy ſon mari pouvoient avoir auprès de l'Empereur, pour obtenir de luy, que le Comte de Toulouſe retirât ſes Troupes de Provence: & le Roy même, qui ne ſouhaittoit que la paix & une ſatisfaction, agiſſoit pareillement auprès de l'Empereur pour le même ſujet. Il s'avancoit néanmoins toûjours avec une grande Armée vers la Provence, précédé d'un moindre Corps de Troupes, qui faiſoit grande diligence, pour arriver au plûtoſt en Provence.

L'Empereur qui avoit tant d'autres affaires ſur les bras, épouventé du grand armement du Roy, avec lequel il n'avoit gardé de rompre, aſſeura les Ambaſſadeurs de France, qu'il ne prétendoit point entrer en guerre avec leur maiſtre. Ils luy dirent de ſa part, qu'il ne tiendroit qu'à luy d'entretenir la paix, mais que ce ne ſeroit qu'à deux conditions. La premiere, d'engager le Comte de Toulouſe à ſe déſiſter de ſon entrepriſe contre la Provence; & la ſeconde, de faire ſatisfaction au Roy, en l'aſſeurant que ce n'eſtoit point par ſon conſeil, que le Comte de Toulouſe avoit attaqué le Comte de Provence.

Fridéric, quelque peine qu'il eut à ſe réſoudre à ce ſecond article, y conſentit néanmoins; & non ſeulement il fit dire au Roy qu'il n'avoit eu nulle part aux violences du Comte de Toulouſe; mais il obligea meſme ce Comte à témoigner luy-meſme au Roy que la *Ibid.* choſe eſtoit ainſi. Le Comte retira auſſi-toſt ſes Troupes, & la tranquillité fut rétablie dans la Provence, & bien-toſt après dans le Languedoc, où Trincavel fils du Vicomte de Beſiers, le Seigneur Olivier de Termes, & quelques autres des plus conſidérables du pays, ſoit de leur propre mouvement, ſoit de concert avec le Comte de Toulouſe s'eſtoient révoltez, ayoient couru ſur les Terres qui appartenoient au Roy dans les Diocéſes de Narbonne & de Carcaſſonne, & s'eſtoient emparez de quelques Châteaux & de la Baſſe-Ville de Carcaſſonne. Le Roy y envoya des Troupes ſous la conduite de Jean de Beaumont ſon Chambellan, qui après avoir pris Mont-réal avec aſſez de peine, obligea les rebelles à demander quartier. Mais la nouvelle qu'on reçeut alors de l'empriſonnement des Prélats François, pris ſur la mer par les Armateurs Impériaux, penſa de nouveau broüiller l'Empereur avec la France. *Guillelm. de Podio Laurentii cap. 43.* *Nangius in geſtis Ludovici.*

Le Roy ayant appris le traitement qu'on leur avoit fait, écrivit à Fridéric pour s'en plaindre, & demander leur délivrance. Il luy diſoit dans cette Lettre, » que s'il vouloit que » la bonne intelligence ſubſiſtaſt entre les deux » Etats, il falloit qu'il miſt au plûtoſt les Evêques François en liberté. Qu'ils n'avoient eu » aucun mauvais deſſein contre luy, mais que » l'obéïſſance qu'ils devoient au Saint Siége, ne » leur avoit pas permis de manquer d'aller au » Concile: qu'il devoit ſe ſouvenir de la conduite qu'on avoit tenuë en France à ſon » égard, du refus qu'on avoit fait au Légat » du Pape du ſecours qu'il demandoit, & des » propoſitions avantageuſes qu'on n'avoit point » voulu écouter, pour ne rien faire à ſon préjudice. Qu'au reſte, il luy déclaroit qu'il regardoit l'empriſonnement des Evêques, comme » une injure faite à ſa propre perſonne, & que » ſi on ne les relâchoit inceſſamment, il luy feroit connoiſtre qu'on n'eſtoit pas d'humeur en » France, à ſe voir impunément inſulté. C'eſtoient » là les dernieres paroles de la Lettre. *Apud Petrum de Vineis, cap. 14.*

L'Empereur répondit aſſez fierement à cette Lettre, & ſans rien promettre au Roy de ce qu'il luy demandoit, il conclut ſa réponſe en diſant, que ces Prélats avoient conſpiré contre luy avec le Pape, qu'il avoit eu droit de les regarder comme ſes ennemis, & enſuite de les arreſter, de les mettre en priſon, & de les y retenir. Les choſes s'adoucirent néanmoins, & l'Hiſtoire, ſans nous faire le détail des négotiations qu'il y eut ſur ce ſujet, nous apprend que les Evêques furent délivrez, l'Empereur après une plus ſérieuſe réfléxion, ayant apprehendé que le Roy ne ſe liguaſt avec le Pape. *Ibid.* *Cap. 13.* *An. 1241.* *Nangius in Chronic.*

C'eſtoit là où en eſtoient les choſes, lorſque Grégoire IX. mourut. Celeſtin IV. luy ſuccéda, & ne vécut que dix-huit jours depuis ſon élévation ſur le Siége Pontifical, qui ne fut rempli que vingt mois après par l'Election d'Innocent IV.

Le Roy âgé de vingt-ſix ans, avoit remis l'autorité Royale à peu près au point, où la ſageſſe & la fermeté de ſon pere & de ſon ayeul l'avoient portée. Les grands Vaſſaux paroiſſoient ſoûmis, & il ne penſoit qu'à maintenir deſormais la tranquillité dans l'Etat, & à conduire luy-meſme dans quelque temps du ſecours aux Chrêtiens de l'Orient: mais l'eſprit d'indépendance ne peut eſtre ſi-toſt entierement abbatu. L'occaſion le réveille, & la difference d'un Gouvernement ſage & ferme, *An. 1241.*

ſur tout quand il commence, d'avec un Gouvernement foible, n'eſt pas qu'on n'y voye aucunes révoltes; mais qu'on n'y en voye rarement & jamais impunément.

Il eſtoit impoſſible que le Roy d'Angleterre, le Comte de Toulouſe, & le Comte de la Marche regardaſſent tranquillement la proſperité de Louis. Le premier avoit trop perdu ſous les régnes précedens, & le ſecond ſous le Regne preſent: le troiſiéme eſtoit d'un eſprit trop inquiet, & avoit une femme impérieuſe & fiére de ſa qualité de Reine. Nul d'eux ſéparé des autres n'eut eſté fort à craindre; mais unis enſemble, ils pouvoient cauſer de l'inquiétude. Jacques Roy d'Arragon qui poſſédoit Montpellier, & quelques autres Domaines en ces quartiers-là, du chef de ſa mere, fille du Seigneur de Montpellier, eſtoit auſſi aſſez diſpoſé à entrer dans leurs intrigues.

Sarita in Ind. Il s'eſtoit tenu l'année d'auparavant une Conférence à Montpellier, entre luy, le Comte de Toulouſe, & le Comte de Provence, & la conduite de ce dernier parut en cela pleine d'ingratitude; veu qu'il eſtoit beaupere du Roy, & qu'il luy avoit des obligations extrêmes, & toutes récentes, pour avoir ſauvé ſes Etats, que l'Empereur avoit voulu faire envahir par le Comte de Toulouſe. Dans cette Conférence ils réſolurent, que le Comte de Toulouſe répudieroit Sancie tante du Roy d'Arragon, afin que Jeanne née de ce mariage, qui devoit épouſer Alfonſe frere du Roy de France, & qui l'épouſa en effet peu de mois après, ne puſt point prétendre à la ſucceſſion du Comté de Toulouſe, & que par ce moyen Alfonſe luy-meſme en fuſt exclus. Enſuite de ce divorce, le Comte de Toulouſe devoit épouſer la troiſiéme fille du Comte de Provence, qui s'appelloit auſſi Sancie.

Guillelm. de Podio Laurentii. cap. 45. Nangius in Geſt. Lodov.

Ils envoyérent au Pape, pour obtenir la diſpenſe, à cauſe de la parenté du Comte de Toulouſe & de Sancie. Car pour le divorce, ils paroiſſoient ne s'en pas faire une affaire, veu que le Roy d'Arragon, neveu de la Comteſſe de Toulouſe y conſentoit. Mais les Envoyez eſtant arrivez à Piſe, apprirent la mort du Pape Gregoire IX. Cet incident rompit toutes les meſures qu'on avoit priſes, & quelques temps après la fille du Comte de Provence épouſa Richard frére du Roy d'Angleterre.

Le Comte de Toulouſe ne parut pas s'en embaraſſer, & penſa à ſe marier avec la fille du Comte de la Marche: la meſme raiſon de parenté, dont il ne put obtenir diſpenſe, l'empeſcha auſſi de l'épouſer: mais en attendant l'occaſion favorable de conclure quelque autre alliance, il fit avec le Roy d'Angleterre & le Comte de la Marche une ligue pour attaquer la France: & il engagea dans la meſme ligue le Comte de Foix, Amauri Vicomte de Narbonne, & pluſieurs autres Seigneurs de ces quartiers-là

An. 1241.

Le Roy d'Angleterre avoit ſigné une prolongation de Tréve pour quelques années avec la France vers l'an 1238. Mais le deſſein qu'il ſçavoit que le Roy avoit d'inveſtir inceſſamment Alfonſe ſon frere du Comté de Poitou, devoit fournir un ſujet plauſible de rupture, parce que luy-meſme pluſieurs années auparavant avoit donné l'inveſtiture de ce Comté à Richard ſon frere.

Math. Paris.

Le Comte de Toulouſe avoit un prétexte de ſe révolter, où il paroiſſoit de la juſtice. Il prétendoit avoir donné aſſez de preuves de ſon attachement à la Religion Catholique, pour eſtre remis en poſſeſſion de pluſieurs de ſes Places, que le Pape avoit mis à la garde du Roy pour dix ans, & cependant on les luy retenoit encore treize ans après le Traité. Mais on ne convenoit, ni en France, ni à Rome de la droiture de ſes intentions, & on l'accuſoit avec raiſon de pluſieurs infractions du Traité.

Pour ce qui eſt de Hugues de Luſignan, Comte de la Marche, il avoit ſujet de ſe plaindre du Roy, ſuppoſé qu'il ne ſe fut fait aucun changement au Traité de Cliſſon de l'an 1230. d'autant que par ce Traité Elizabeth de France devoit épouſer le fils de ce Comte, & le Roy s'eſtoit chargé d'obtenir de Rome au plus tard dans deux ans la diſpenſe pour le mariage, ce qui ne s'eſtoit point fait. Mais outre l'exactitude du Roy pour l'execution des Traitez, qui alloit juſqu'au ſcrupule, il y a ſujet de croire, que ſi cet article n'eut point d'exécution, ce fut du conſentement des deux parties, puiſqu'on ne voit point que le Comte de la Marche ait fait aucune plainte ſur ce ſujet; & ce fut ſans doute la Princeſſe elle-même, qui y mit obſtacle, en embraſſant l'état du Célibat, où elle vécut & mourut ſaintement: & ce qui confirme cette conjecture, c'eſt que quelque temps après l'Empereur ayant propoſé au Roy le mariage de Conrad ſon fils avec cette Princeſſe, & le Pape Innocent IV. la ſollicitant d'y conſentir, parce qu'il eſpéroit que cette alliance pourroit beaucoup contribuer à la tranquillité de l'Europe, & à celle de l'Egliſe, elle demeura toûjours ferme & conſtante dans ſa premiere réſolution.

Quoiqu'il en ſoit; car quand il s'agit de déclarer la guerre, les Princes ne manquent jamais de raiſons bonnes ou mauvaiſes, la ligue offenſive contre la France fut concluë.

Ce traité demeura ſecret juſqu'à ce qu'on ſe crut en état de l'exécuter. Ce fut le Comte de la Marche qui le premier leva le maſque, à l'occaſion que je vais dire.

Le Roy en execution du Teſtament du Roy ſon pere, donnoit à ſes freres, dès que l'âge de vingt & un an les en rendoit capables, les biens qui leur eſtoient deſtinez. En 1238. il avoit fait Robert ſon frere Chevalier à Compiégne, il l'avoit en meſme temps inveſti du Comté d'Artois, & luy avoit fait épouſer Mathilde fille du Duc de Brabant. Il voulut en cette année 1241. faire auſſi Chevalier Alfonſe ſon troiſiéme frere: la cérémonie s'en fit à la ſaint Jean, & quelques jours après il le mit en poſſeſſion du Comté de Poitou, & du Comté d'Auvergne. Il tint ſa Cour à Saumur, où il invita toute la Nobleſſe de Frau-

An. 1241.

An. 1241.

Nangius in Geſtis Ludovici. Joinville.

ce, & un grand nombre d'Evêques & d'Abbez.

Entre ceux qui s'y trouvérent, les plus conſidérables furent Pierre Comte de Bretagne, qui prenoit encore ce titre, quoy qu'il en eût mis ſon fils en poſſeſſion, Thibaut Roy de Navarre, l'un & l'autre revenus depuis quelque temps de la Terre-Sainte, le jeune Comte de Bretagne, le Comte de la Marche, Robert Comte d'Artois, le Comte de Soiſſons, Imbert de Beaujeu depuis Connétable de France, Enguerrand de Couci, & Archambaud de Bourbon. Chacun affecta de s'y diſtinguer par la magnificence des habits & des équipages, & par une nombreuſe ſuite de Gentilshommes.

Le Roy en préſence de cette brillante Cour, déclara Alfonſe ſon frere Comte de Poitiers & d'Auvergne, & Seigneur de tous les païs, *ibid.* que le Comte de Toulouſe luy avoit cedez par le Traité de Paris.

Après la cérémonie, il y eut un grand repas à deux tables. A la premiére eſtoit le Roy avec le nouveau Comte de Poitiers, les deux Comtes de Bretagne, & le Comte de la Marche. Le Comte d'Artois y fit l'Office de Maître d'Hôtel. A l'autre table eſtoit le Roy de Navarre avec pluſieurs Seigneurs.

Tout ſe paſſa, au moins en apparence, avec une ſatisfaction univerſelle, & le Roy au ſortir de Saumur mena le nouveau Comte de Poitou dans la capitale de ſon Comté. Ce jeune Prince y receut les hommages de ſes Vaſſaux, & le Roy commanda au Comte de la Marche de faire le ſien comme les autres. Il *Inventaire des Chart. T. 1. Poitou Diverſes Lettr.* obéït avec beaucoup de peine, & fit hommage pour ſon Comté de la Marche, & pour les autres Domaines qu'il poſſédoit en Poitou, en Xaintonge & en Gaſtinois. Il luy remit auſſi ſaint Jean d'Angeli, & la Terre d'Aunis.

A cette occaſion la Reine Iſabelle ſa femme, qui luy inſpiroit ſans ceſſe des ſentimens de révolte, & dont la fierté la porta, comme nous le verrons bientoſt, juſqu'aux crimes les plus noirs, luy reprocha ſa laſcheté, le fit reſſouvenir des engagemens qu'il avoit pris avec le Roy d'Angleterre, & avec le Comte de Toulouſe, & luy perſuada enfin de reparer au moins par quelque marque de mécontentement, la honteuſe démarche qu'il venoit de faire.

Il le fit dès qu'il fut ſorti de Poitiers; car ayant envoyé ſecrettement ordre à quantité de Troupes de le venir joindre, il ſe mit à leur teſte, & ſe poſta à Luſignan d'où il envoyoit des partis faire des courſes juſqu'aux portes de Poitiers: de ſorte que le Roy, qui ne penſant en aucune maniere à la guerre, avoit amené *Joinville.* tres-peu de monde avec luy, fut obligé de demeurer pendant quinze jours renfermé dans la Place, ſans oſer en ſortir; & il ne put le faire en ſeûreté, qu'après avoir eu un pourparler avec le Comte & la Comteſſe de la Marche, qu'il fut obligé d'aller trouver hors de Poitiers. On ne ſçait point ce qui fut arreſté dans cette conférence, ou apparemment le Roy fut obligé de ſe relaſcher ſur quelques articles importans; mais auſſi-toſt après il partit pour retourner à Paris. *ibid.*

Il laiſſa à Poitiers le Comte ſon frere, qui n'ignorant pas les ménées du Comte de la Marche, dont toute l'application eſtoit à ſoulever la Nobleſſe d'au delà de la Loire, voulut après quelques mois, qu'il luy renouvellât ſon hommage. Il l'envoya prier de venir à Poitiers aux feſtes de Noël. Le Comte s'y eſtant rendu, Alfonſe luy déclara ſes intentions. Il répondit qu'il eſtoit preſt à tout, & que dès le lendemain il feroit ſon hommage. Mais ayant rendu compte à ſa femme de ce qu'on luy avoit propoſé, & de ce qu'il avoit promis, elle *Matth. Paris, adan. 1242.* ſe moqua de luy, luy diſant qu'ayant donné dans un piége qu'il devoit avoir prévû, il n'euſt pas dû avoir la foibleſſe d'engager ainſi ſa parole, & luy ajoûta qu'il eſtoit temps de ſe déclarer, & de rompre ouvertement. Ils concertérent enſemble la maniére de le faire, & voici comme ils s'y prirent.

Le Comte de la Marche s'eſtant fait eſcorter d'un grand nombre de gens armez, vint trouver le Prince qui l'attendoit à dîner, & il luy parla de la maniére du monde la plus audacieuſe. Vous m'avez ſurpris & trompé, luy « dit-il, pour m'engager malgré moy à vous faire hommage; mais je vous déclare, & je jure « que jamais je ne le ferai. Vous eſtes un in- « juſte, qui avez envahi le Comté & le titre de « *ibid.* Comte de Poitiers ſur le Comte Richard fils « de la Reine mon épouſe, tandis qu'il eſtoit « occupé à combattre en Paleſtine pour la Foy, « & à tirer de la captivité & de la tyrannie des « Infidéles la Nobleſſe Françoiſe, qui ſans luy « y ſeroit encore. Il ajoûta pluſieurs menaces en « ſe retirant, monta auſſi-toſt ſur un cheval qu'il avoit tout preſt, & ſortit de Poitiers après avoir fait mettre le feu à la maiſon où il eſtoit logé.

Le Prince ſurpris de cette incartade n'auroit pas manqué de le faire arreſter, s'il avoit eu le temps de ſe reconnoiſtre. Mais le Comte avoit pris toutes ſes ſeûretez, & fut en un moment hors de la ville avec ſa femme & toute ſa famille.

Alfonſe ne tarda pas à faire ſçavoir à la Cour ce qui s'eſtoit paſſé, & le Roy vit bien qu'il en falloit venir à la guerre. Le Comte de la Marche s'y eſtoit bien attendu, & il ne ſongea plus qu'à mettre toutes ſes forteresſes en eſtat de défenſe, & à lever des troupes. Il envoya en Angleterre ſommer le Roy de la parole qu'il luy avoit donnée, de paſſer inceſſamment en France. Il luy manda qu'il devoit moins ſe mettre en peine d'amener des Troupes que d'apporter beaucoup d'argent; qu'en arrivant il trouveroit une Armée toute preſte à ſes ordres; qu'il eſtoit ſeûr du Comte de Toulouſe, du Roy d'Arragon, du Roy de Navarre, de toute la Nobleſſe de Poitou & de Gaſcogne, qui n'attendoient que ſon arrivée pour ſe dé- *ibid.* clarer contre la France, & pour le remettre en poſſeſſion de toutes les Provinces, que les Rois ſes prédéceſſeurs avoient perduës ſous les derniers Régnes.

Digitized by Google

Le Roy d'Angleterre, qui attendoit avec impatience quelque démarche du Comte, pour commencer la guerre, apprit cette nouvelle avec joye. Il promit à l'Envoyé tout ce que son maître luy demandoit, & dist qu'il alloit incessamment assembler son Parlement, pour se mettre en estat de passer la mer aux festes de Pasques.

En effet il fit expédier des Lettres circulaires à tous les Seigneurs, à tous les Evêques, *Ibid.* & à tous les Abbez, où il leur ordonnoit de se rendre à Londres pour le Mardi de devant la Purification de la Vierge, afin de luy donner leur avis sur des affaires de la dernière importance pour le bien de l'Etat, & qui ne souffroient point de retardement.

Tandis que les membres du Parlement s'assembloient à Londres, le Comte Richard arriva de son voyage de la Palestine, où il avoit acquis beaucoup plus de gloire que le Roy de Navarre & les Seigneurs François, dont plusieurs luy estoient redevables de leur salut & de leur liberté.

Les Agens du Comte de la Marche ne manquérent pas de luy faire les plus vives instances pour l'engager à seconder les bonnes intentions *Ibid.* du Roy son frere, & à ne pas perdre une si belle occasion de se remettre en possession du Comté de Poitou, dont il n'avoit jusqu'alors porté qu'un vain titre, tandis que les François luy retenoient un bien, qui luy appartenoit si justement. Il n'avoit pas besoin d'estre fort pressé là-dessus, & dès que le Roy d'Angleterre eut sçû qu'il approuvoit cette expedition, il résolut de surmonter tous les obstacles qu'on y pourroit faire.

Il avoit bien préveu que le Parlement ne seroit pas de son avis là-dessus. Il en fut encore plus convaincu, lorsqu'il sceut que la plus- *Ibid.* part des membres estant arrivez à Londres, s'estoient donné mutuellement parole avec serment, de ne consentir à aucune levée d'argent, quelque instance que le Roy pust faire.

Ils tinrent leur parole : car sur l'exposition que le Roy leur fit de son dessein dans la premiére Assemblée, en leur representant fortement la gloire & l'avantage que la nation tireroit de cette guerre, où elle repareroit les pertes que la Couronne avoit faites depuis plusieurs années, & que la chose estoit immanquable dans la conjoncture de la révolte du Comte de la Marche & de ceux qui entroient dans son parti, ils répondirent tout d'une voix, que cette entreprise n'estoit point de saison ; qu'elle ne pouvoit réüssir sans d'excessives dépenses ; que le Royaume estoit épuisé par les levées qu'il avoit faites depuis long-temps sur le peuple, & qu'on estoit dans l'impuissance d'en soûtenir de nouvelles.

Henry voyant cette opposition universelle, n'insista pas davantage. Il les pria seulement de faire attention aux choses qu'il leur avoit proposées, de ne pas oublier le zéle qu'ils devoient avoir pour la gloire de la nation, qu'il les rassembleroit le lendemain, & qu'il espéroit les revoir en de meilleurs sentimens.

Cependant il fit venir en particulier les plus considerables & les plus acréditez du Parlement. Il les conjura de ne point s'opposer à un si glorieux dessein, les asseûrant que plusieurs des membres du Parlement, quoyqu'ils eussent dit dans l'Assemblée, luy avoient promis secretément de l'aider. Il leur montroit une Liste de leurs noms, & des sommes qu'ils s'estoient engagez à luy fournir. C'estoit un pur artifice, car il n'estoit rien de tout cela. Il luy réüssit néanmoins à l'égard de la plusparт. Mais un assez grand nombre s'en tint à la premiére résolution prise le jour précedent.

Le Parlement s'estant rassemblé, & le Roy representant, comme il avoit fait dans l'autre Seance, l'interest que toute la nation devoit prendre à l'entreprise qu'il méditoit, les engagemens qu'il avoit avec le Comte de la Marche, le Comte de Toulouse & tant d'autres Seigneurs François ; qu'il y alloit de son honneur ; qu'il passeroit dans l'esprit de ces Seigneurs pour un trompeur, & pour un parjure qui les avoit jettez dans le péril, & qui les y abandonnoit, plusieurs luy répondirent premiérement ce qu'ils luy avoient déja dit touchant l'épuisement du Royaume. En second lieu qu'il s'estoit engagé dans la ligue contre la France sans les consulter, & qu'il pouvoit, s'il vouloit, soûtenir cet engagement à ses frais. En troisiéme lieu qu'il n'estoit ni de son honneur, ni de sa conscience de faire la guerre à la France, avant la fin de la Tréve qui duroit encore, *Ibid.* & que les François avoient religieusement observée : qu'il avoit traité avec des Rebelles & des perfides, qui le trahiroient luy-mesme, après avoir violé, comme ils avoient déja fait, les droits les plus sacrez de l'obéïssance & de la soumission envers leur Souverain ; qu'ils n'en vouloient qu'à l'argent d'Angleterre, comme ils le faisoient assez connoistre en ne demandant rien autre chose, & qu'il n'estoit nullement à propos de l'employer à un si mauvais usage ; qu'enfin les Rois ses prédecesseurs étoient pour luy un exemple qu'il ne devoit point oublier ; que la plusparт de leurs expéditions en France avoient échoüé ; que la Noblesse Françoise estoit invincible dans son païs ; que ce que les Rois d'Angleterre y avoient acquis par des alliances & des mariages, ils n'avoient non seulement pû l'augmenter par la guerre ; mais mesme qu'ils n'avoient pû le conserver que par la paix, & qu'il n'y avoit point d'autre moyen d'empescher la perte du peu qu'on y possedoit.

Ces remontrances mirent Henry en une colére qu'il ne put contenir. Il répliqua en des termes pleins d'aigreur & d'amertume, & conclut, en jurant par tous les Saints, qu'il exécuteroit son dessein, & que malgré la lâcheté de ceux qui l'abandonnoient en un si grand be- *Ibid.* soin, il passeroit la mer avec une flotte aux festes de Pasques. Il congédia le Parlement, qui néanmoins avant que de se séparer, fit mettre par écrit tout ce qu'il avoit représenté au Roy ; à quoy on ajoûta le dénombrement

des ſommes qu'il avoit levées depuis pluſieurs années, dont on n'avoit veu aucun employ; qu'on devoit ſuppoſer qu'il les avoit encore dans ſes coffres, & qu'en cas qu'il ne les euſt pas diſſipées, il auroit dequoy faire la dépenſe de l'armement qu'il avoit réſolu de faire.

Ce qui fut énoncé en ce dernier article eſtoit vrai, & c'eſtoit là la reſſource du Roy d'Angleterre, qui trouva encore quelques autres moyens d'avoir de l'argent. Il engagea pluſieurs Seigneurs par promeſſes & par préſens à le ſuivre en France, & ſur tout le Comte Richard ſon frere, en promettant de luy confirmer la donation qu'il luy avoit faite dés le commencement de ſon Régne, de luy donner le Comté de Poitou. Il traita auſſi dans le meſme temps du mariage de Richard avec Sancie, troiſiéme fille du Comte de Provence, dans l'eſpérance d'engager ce Comte à entrer dans la ligue contre le Roy de France. Ce mariage qui ſe fit, déplut fort aux Anglois. Ils n'aimoient point à voir deux ſœurs mariées, l'une à leur Roi, & l'autre au frere de leur Roy, prévoyant qu'elles ſeroient toûjours unies entre elles, pour s'attirer toute l'autorité du Gouvernement & pour ſe rendre maîtreſſes de toutes les grâces.

Les Envoyez du Comte de la Marche, que la réſiſtance du Parlement avoit tenus en de grandes inquiétudes, eurent bien de la joye de la fermeté & de la réſolution de Henry. Ils en donnérent avis de ſa part à leur maître, en l'aſſeûrant que l'armement ſeroit preſt pour les feſtes de Paſques, & que le Roy d'Angleterre débarqueroit en France incontinent après.

Ibid. Si-toſt qu'on eut appris à la Cour de France, la détermination du Roy d'Angleterre, le Roy ſe prépara de ſon coſté, & après avoir

Ibid. pris l'avis des principaux Seigneurs qu'il aſſembla à Paris, il fit équipper quatre-vingt Vaiſſeaux pour la garde du Poitou, commanda les Troupes des Communes & de ſes Vaſſaux, fit faire un très grand nombre de Machines alors en uſage dans les ſiéges. Tout fut preſt pour la fin d'Avril, terme marqué aux Troupes, pour s'aſſembler dans le Poitou, où le Roy en fit la revûë auprès de Chinon.

Elle ſe trouva compoſée de quatre mille Chevaliers avec leur ſuite, ce qui faiſoit un très-grand nombre d'hommes, & de vingt-mille autres Soldats tres-bien armez.

Le Roy profitant du temps & du retardement du Roy d'Angleterre, que le vent contraire retenoit à Portſmonth, entra ſur les terres du Comte de la Marche, où il ſe vengea bien des courſes que ce Comte avoit commencé de faire ſur les terres de France. Il aſſiégea & prit pluſieurs villes ou Forteresſes, ſçavoir Montreüil en Gaſtine, la Tour de Berugе, malgré la forte réſiſtance de ceux qui la défendoient, Moncontour, Fontenai le Comte; & Vouvant.

Nangius in Geſtis Ludovici

Durant ce temps-là le Comte de la Marche n'oſoit paroiſtre en campagne; mais ayant jetté ſes Troupes dans ſes Places, il attendoit le ſecours d'Angleterre, & pour arrêter l'impétuoſité des François, il fit embaraſſer les entrées des montagnes & des défilez, par où l'on pouvoit pénétrer plus avant dans le païs. Il fit paliſſader quelques paſſages pour les défendre, fit faire le dégaſt par tout, brûler tous les fourrages & tous les vivres, arracher les vignes, boucher les puits, & empoiſonner ceux qu'il laiſſa ouverts.

Cette maniére de ſe défendre, en ruinant ſon propre païs, eſtoit déja pour le Comte de la Marche une partie de la peine qu'il meritoit par ſa révolte: mais la Reine ſa femme n'en demeura pas là. C'eſtoit une Princeſſe que l'ambition portoit juſqu'à la fureur: ſes emportemens luy firent donner le nom de Jeſabele, au lieu de celuy d'Iſabelle, par une anagramme, qui luy convenoit fort. Elle conceut l'horrible deſſein d'empoiſonner le Roy, & fit paſſer dans ſon Camp avant qu'il fiſt le ſiége de Fontenai, des ſcelerats qui devoient, ou en gagnant quelque Officier de la bouche, ou par quelque autre moyen, empoiſonner la coupe où il buvoit. Dieu permit que le deſſein fut découvert. On arreſta ces ſcélerats, on les trouva ſaiſis du poiſon, & on les garda ſeurement pour en faire juſtice.

Matthæus Paris.

Mangius in Geſt. Ludovici.

Sur ces entrefaites le Roy d'Angleterre arriva enfin au Port de Royan avec beaucoup d'argent, accompagné de ſept Comtes, parmi leſquels eſtoient Richard frere de ce Prince, & Simon de Monfort Comte de Leiceſtre, à la teſte de trois cens Chevaliers. Henry fut receu en Xaintonge avec beaucoup de joye par les Seigneurs liguez, & dès qu'il fut à terre, il envoya dés Ambaſſadeurs au Roy, qui faiſoit actuellement le ſiége de Fontenai, aux frontieres de la Xaintonge, Place alors tres-forte, & qui n'eſt aujourd'huy qu'une Bourgade. La garniſon commandée par un fils naturel du Comte de la Marche ſe défendoit, avec beaucoup de valeur, & le Comte de Poitiers venoit d'y eſtre bleſſé. Le Roy receut les Ambaſſadeurs avec bonté, les fit manger à ſa table, & enſuite leur donna audience. Ils luy expoſérent le ſujet de leur Ambaſſade, qui ſe reduiſoit à dire, que le Roy leur maiſtre eſtoit fort ſurpris, que l'on rompit ſi hautement la Tréve faite entre les deux Etats, & qui ne devoit finir que dans trois ans.

Math. Paris.

Nangius in Geſt Ludovici.

Le Roy écouta, ſans rien perdre de ſa modération, une fauſſeté auſſi évidente que celle-là, & répondit qu'il n'avoit rien plus à cœur que de garder la Tréve, & meſme de la prolonger, ſans demander aucun dédommagement; que c'eſtoit le Roy leur Maiſtre qui la rompoit manifeſtement, en venant avec une Flote ſoûtenir la rebellion des Vaſſaux de la Couronne de France; qu'il ne luy appartenoit pas de ſe meſler des différends qu'ils avoient avec leur Souverain; que le Comte de Toulouſe & le Comte de la Marche n'eſtoient en aucune maniére compris dans le Traité de Tréve; que c'eſtoit leur felonie, qui leur avoit attiré ſa juſte indignation, & le chaſtiment qu'il alloit leur faire ſubir, comme à des traîtres & à des parjures.

L'Hiſtorien

Matth Paris.

L'Hiſtorien d'Angleterre ajoûte, que le Roy fit une autre propoſition aux Ambaſſadeurs, de laquelle noſtre Hiſtoire ne parle point, & il offrit, ſelon luy, de rendre le Poitou & une partie de la Normandie au Roy d'Angleterre. Il en dit les raiſons ; ſçavoir, que le feu Roy Loüis Huitiéme avoit recommandé à ſa mort, que l'on fit cette reſtitution, à cauſe de la promeſſe qu'il en avoit faite dans le Traité de Londres, lorſqu'il s'y vit abandonné de la Nobleſſe d'Angleterre ; que d'ailleurs les Rois d'Arragon & de Caſtille eſtoient ſur le point de ſe déclarer pour le Comte de la Marche, & qu'on eſtoit en danger de voir une grande partie de la Normandie ſe revolter en faveur du Roy d'Angleterre.

Pour ce qui eſt du Traité de Londres, Henri l'avoit violé en tant d'articles, que le Roy tout ſcrupuleux qu'il eſtoit, en matiere de fidélité, pour l'obſervation des Traitez, ne pouvoit guéres ſe reprocher rien ſur celuy-là. La raiſon priſe des deſſeins des Rois Eſpagnols paroiſt plus vray-ſemblable : ſur tout le Roy d'Arragon avoit fait aſſez connoiſtre les ſiens dans la Conférence de Montpellier, dont j'ay parlé : & il eſtoit encore vray, qu'il y avoit bien des Seigneurs en Normandie portez d'inclination pour la domination Angloiſe.

Quoy qu'il en ſoit, les Ambaſſadeurs eſtant retournez vers leur Prince, il rejetta toute propoſition de Paix, animé par les Agents du Comte & de la Comteſſe de la Marche, qui l'aſſeûroient que la guerre luy procureroit bientoſt de beaucoup plus grands avantages, que ceux qu'on luy offroit, & que la conduite du Roy de France en cette occaſion, ſi oppoſée à la hauteur ordinaire aux François, n'eſtoit qu'un effet de la peur, que ſa préſence & la puiſſance de la Ligue luy inſpiroient. Dans cette perſuaſion, il envoya ſur le champ quelques Chevaliers de l'Hôpital de Jéruſalem, déclarer la guerre au Roy dans les formes.

Le Roy ſur cette dénonciation, proteſta en préſence de toute ſa Cour, que c'eſtoit avec bien de la douleur, qu'il entroit en guerre avec le Roy d'Angleterre, dont il auroit voulu acheter l'amitié aux dépens de ſes propres intéreſts ; mais qu'il y eſtoit contraint. On preſſa plus vivement qu'on n'avoit fait juſqu'alors, le ſiége de Fontenay : & il fut emporté au bout de quinze jours, avec l'étonnement des ennemis, qui regardoient cette Place comme imprenable. Le fils du Comte de la Marche & toute la Garniſon furent obligez de ſe rendre à diſcrétion. On conſeilla au Roy de les faire pendre, pour faire un exemple, & donner de la terreur aux autres Rebelles : mais il n'y voulut pas conſentir, diſant que le fils du Comte de la Marche eſtoit excuſable, n'agiſſant que par les ordres de ſon pere. Il ſe contenta de les envoyer tous dans les priſons de Paris.

La bonté du Roy, jointe à la valeur avec laquelle il pouſſoit ſon entrepriſe, fit plus d'effet, que n'en auroient eu les violens conſeils qu'on luy donnoit : car après cette conqueſte, A pluſieurs autres Forteresſes ſe rendirent à luy, ſans attendre l'attaque. Il garda les meilleures, & fit raſer les autres. Il y en eut quelques unes qui réſiſtérent, & qui furent forcées. Le Roy par la priſe de tous ces Poſtes, s'ouvrit le chemin juſqu'à la Charente, & répandant la terreur de toutes parts, s'avança vers Taillebourg, Place ſituée ſur cette riviére en-deçà.

Nangius in Geſtis Ludov. Guillelm. Guiart &c.

Le Roy d'Angleterre avoit paſſé quelques jours à Xaintes, pour y groſſir ſon Armée des Troupes du Comte de Toulouſe & des autres Liguez, que le Comte de la Marche luy avoit fait eſpérer, & qui ne venoient point. Il en B ſortit, & marcha en deſcendant la Charente, pour en défendre le paſſage contre l'Armée Françoiſe. Il ſe campa ſous Tonnay-Charente, & puis ayant appris que le Roy prenoit la route de Taillebourg, il vint ſe poſter vis-à-vis de cette Place, qui avoit ouvert ſes Portes au Roy. Ce Prince s'y logea avec les plus conſidérables Seigneurs, & fit camper ſon Armée dans la Prairie aux environs de la Ville.

Matth. Paris.

Ainſi les deux Armées n'eſtoient ſéparées que par la riviere, qui eſt là fort profonde ; mais peu large. Le Roy d'Angleterre avoit vingt mille hommes de pied, ſix cens Arbaleſtriers, & ſeize cens Chevaliers, qui en comptant leur ſuite, faiſoient un Corps très-conſidérable de Cavalerie. Le Roy en commençant la Campagne, avoit autant d'Infanterie, & preſque le double de Cavalerie ; mais il en avoit perdu une partie, par les ſiéges & par les maladies que les grandes chaleurs avoient cauſées.

C

Nangius in Geſtis Ludov.

Le deſſein du Roy eſtoit de paſſer la Charente, & celui du Roy d'Angleterre de l'en empeſcher. La profondeur de la riviere eſtoit un grand obſtacle pour les François. Il y avoit un Pont de pierre devant Taillebourg, mais D fort étroit, dont Henri s'eſtoit ſaiſi, auſſibien que d'un Fort, qui eſtoit à la teſte du Pont de ſon coſté.

Joinville.

Le Roy toutefois penſoit à forcer ce paſſage, & avoit ramaſſé quantité de batteaux, pour s'en ſervir à faire paſſer le plus qu'il pourroit de ſes Troupes, dans le meſme temps qu'il feroit attaquer le Pont, ſuppoſé qu'il trouvaſt quelque apparence à y réüſſir.

L'ardeur du Soldat ne luy permit pas de déliberer long-temps, & un mouvement que le Roy d'Angleterre fit faire à ſon Armée, pour l'éloigner du bord de la riviere ſeulement de deux portées d'arc, engagea l'affaire, E lorſque le Roy y penſoit le moins. Quelques Officiers de l'Armée Françoiſe prirent ce mouvement pour une retraite. Ils crurent que les ennemis avoient peur. Dans cette perſuaſion cinq cens hommes, ſans attendre d'ordre, ſe détachent & donnent l'aſſaut au Pont. L'exemple de ceux-ci en entraîna d'autres, pluſieurs ſe jettérent dans les batteaux, & gagnérent l'autre bord.

Nangius loc. cit.

Les Anglois ſoûtinrent vaillamment l'attaque du Pont, & on ſe battit à coup de main dans ce défilé, avec beaucoup de valeur de part & d'autre.

Les aſſaillans n'ayant pû d'abord emporter le poſte, leur ardeur, comme il arrive dans ces bruſques attaques, ſe rallentit par la réſiſtance des ennemis, & ils commençoient à reculer ; le Roy qui eſtoit accouru au bruit, les ranima par ſa préſence, & encore plus par ſon exemple : il s'avança luy-meſme le ſabre à la main, & ſe jettant au plus chaud de la meſlée, ſuivi de pluſieurs Seigneurs, il pouſſa les Anglois hors du Pont, & s'en rendit le maiſtre. Joinville.

Le péril ne fit qu'augmenter par cet avantage : car le Roy ayant très peu de terrain, & ſes Soldats n'arrivant qu'à la file par le Pont, & peu pouvant paſſer en meſme temps dans les batteaux, il ſe trouva expoſé à toute l'Armée ennemie avec une fort petite troupe ; de ſorte que les Anglois eſtoient bien cent contre un. Mais l'ardeur qu'inſpire un premier ſuccès, ſuppléa au nombre. On fit reculer les Anglois, on gagna du terrain. La pluſpart des Troupes paſſerent, & ſe rangeoient en bataille à meſure qu'elles arrivoient. Enfin les Anglois, à qui on ne donna pas le temps de revenir de leur premiere frayeur, laſchérent le pied ; on les pourſuivit l'épée dans les reins juſques à Xaintes, où pluſieurs François entrérent meſlez avec eux, emportez par la foule, & y furent faits priſonniers. Cette vigoureuſe action ſe paſſa la veille de ſainte Magdelaine. *Ibid.* Nangius loc. cit. an. 1242.

Après la déroute, le Roy d'Angleterre, qui n'avoit plus que très-peu de Troupes enſemble, ne pouvoit guéres manquer d'eſtre enveloppé dans la Campagne, & d'eſtre pris. Le Comte Richard ſon frere, connoiſſant bien le péril où eſtoit ce Prince, penſa aux moyens de le ſauver, en propoſant une Tréve.

Richard ſçavoit bien que le Roy l'aimoit & l'eſtimoit, & que les grands ſervices qu'il avoit rendus dans la Paleſtine à pluſieurs Seigneurs François, en les tirant des mains des Turcs, luy avoient fait une grande réputation à la Cour de France. Il quitta ſon caſque & ſa cuiraſſe, il s'avança vers l'Armée Françoiſe, n'ayant qu'une canne à la main, & demanda à parler au Comte d'Artois.

Le Comte eſtant venu, & l'ayant reçû avec beaucoup de civilité, il le pria de le conduire au Roy, qui luy fit bien des careſſes, & l'aſſeûra de la diſpoſition où il eſtoit de le contenter. Richard le pria de luy accorder une ſuſpenſion d'armes pour le reſte de ce jour-là, & juſqu'au lendemain. Le Roy toûjours porté à la Paix, la luy accorda, & luy dit ces paroles en le congédiant. » Monſieur le Comte, » la nuit porte avis, donnez-en un ſalutaire au » Roy d'Angleterre, & faites enſorte qu'il le » ſuive. Le Roy vouloit luy dire, qu'il devoit conſeiller à Henri de faire une bonne Paix avec la France, & de ſe départir de la protection qu'il donnoit à des Rebelles contre leur Souverain : mais Richard alla au plus preſſé, & penſa d'abord à mettre la perſonne du Roy d'Angleterre en ſeûreté. Il piqua vers le lieu où il eſtoit, & luy ayant appris qu'il avoit obtenu la ſuſpenſion d'armes pour le reſte du jour & pour la nuit, il le preſſa de partir & de gagner Xaintes. C'eſt ce qu'il fit ſans tarder, & dès le commencement de la nuit ayant décampé avec ce qu'il avoit pû raſſembler de ſes Troupes, il ſe rendit en cette Ville-là. *Ibid.*

Il y trouva le Comte de la Marche, qui eſtoit auſſi chagrin que luy, de cette malheureuſe journée. Il luy parla avec aigreur, luy fit de grands reproches de l'avoir engagé mal à propos dans cette guerre, ſans luy tenir les paroles qu'il luy avoit données ; & luy demanda en colere où eſtoient le Comte de Toulouſe, le Roy d'Arragon, le Roy de Caſtille, le Roy de Navarre, & toutes ces nombreuſes Troupes, qui devoient accabler le Roy de France ? Le Comte rejetta toute la faute ſur la Comteſſe Reine ſa femme ; c'eſt voſtre mere, repartit-il, dont la rage contre la France, l'ambition inſatiable, & le zéle aveugle qu'elle a pour voſtre aggrandiſſement, ont lié toute cette partie, & luy ont fait regarder comme immanquables des deſſeins chimeriques : j'y perds & elle auſſi plus que vous. *Ibid.* Joinville.

De telles raiſons n'eſtoient pas capables de ſatisfaire le Roy d'Angleterre. Cet entretien ne ſervit qu'à les broüiller, & à les empeſcher de concerter enſemble les moyens de ſe défendre.

Cependant le Roy durant la nuit fit paſſer le Pont de Taillebourg à toute ſon Armée, & établit ſon Camp au meſme lieu, où le Roy d'Angleterre avoit eu le ſien le jour précédent. Dès le matin il envoya faire un grand fourage juſques ſous les murailles de Xaintes, & l'on en ravagea tous les environs. *Ibid.* Math. Paris.

Le Comte de la Marche eſperant avoir ſa revanche ; fit, ſans conſulter le Roy d'Angleterre, une grande ſortie ſur les fourageurs, qui s'eſtoient débandez, & les chargea vigoureuſement. Ils ſe ralliérent, & quoiqu'en nombre beaucoup inférieur à l'ennemi, ils firent ferme, & ſe battirent en retraite, mais avec grande perte. Trois cens hommes de la Commune de Tournay furent taillez en piéces, & le reſte eſtoit en un danger évident d'eſtre enveloppé, parce que le Roy d'Angleterre, qui diſſimula ſagement ſon reſſentiment en cette occaſion, envoyoit ſans ceſſe de nouvelles Troupes au Comte de la Marche, & il ſortit luy-meſme pour le ſoûtenir. Guillelm. Guyart. Monk.

L'Officier qui commandoit le fourage, ſe voyant en cette extrémité, envoya promptement demander du ſecours au Camp. Le Duc de Bourgogne, d'autres diſent le Comte de Boulogne, dont le Quartier eſtoit le plus avancé, ayant reçû cet avis, courut auſſi-toſt le porter au Roy, & fit en meſme temps prendre les armes à toutes les Troupes. Chacun ſe rangea ſous ſes drapeaux, & le Roy fit avancer à grands pas les eſcadrons & les bataillons, qui ſe trouvérent le plûtoſt en état de marcher. Ces premieres Troupes arreſtérent la furie de l'ennemi. Le Comte de Boulogne tua de ſa main le Chaſtellain de Xaintes, qui portoit l'Enſeigne du Comte de la Marche, Guillelm. Guyart. Nangius in Geſt. Ludovici.

Digitized by Google

& insensiblement les deux Armées s'estant assemblées, l'action devint générale.

Si-tost que les deux Rois parurent, on entendit retentir des deux costez les cris de guerre, *Montjoye S. Denis* du costé des François, & *Realistes* du costé des Anglois. On combattit de part & d'autre avec un acharnement extréme, & tel qu'on devoit l'attendre de deux partis animez, l'un par la victoire du jour précédent, & l'autre par le desir de réparer sa perte. On se battoit dans un païs fort peu propre à une bataille, embarrassé de vignobles, & plein de défilez, où il estoit impossible de s'étendre, de sorte que c'estoit plûtost une infinité de petits combats séparez qui se donnoient, qu'une bataille réguliére. Ce terrain estoit avantageux aux Anglois, dont les Troupes estoient alors notablement moins nombreuses que celles des François.

La victoire fut long-temps douteuse, par l'opiniastre résistance des Anglois, parmi lesquels Simon de Monfort Comte de Leicestre, se distingua beaucoup; mais le Roy, qui se trouvoit par-tout, secondé de la Noblesse de France, presque toûjours invincible, quand elle estoit d'intelligence avec son Souverain, combatit avec tant de valeur & de conduite, que l'ennemi plia de tous costez, & fut repoussé jusques sous les murailles de Xaintes, où le Roy d'Angleterre se sauva, laissant la victoire & le champ de bataille aux François.

Le nombre des morts n'est pas marqué; mais il dust estre grand, à en juger par la maniére dont les Historiens parlent de l'ardeur & de l'opiniastreté des combattans. Le Seigneur Henri de Hastinges, vingt Chevaliers & une grande partie de l'Infanterie ennemie, furent faits prisonniers par les François. Le Seigneur Jean des Barres avec six Chevaliers, & quelques autres furent pris par les Anglois.

Cette seconde victoire du Roy réduisit ses ennemis à la derniere extrémité, & le Comte de la Marche pensa tout de bon à faire sa Paix. Il envoya secretement un de ses Confidens à Pierre Comte de Bretagne son ami, & l'ancien complice de ses premieres révoltes, qui estoit dans le Camp du Roy. Il le pria de ménager son accommodement de concert avec l'Evêque de Xaintes, & d'offrir au Roy la Carte blanche de sa part.

Le Comte & l'Evêque vinrent trouver le Roy; mais ce fut le Comte qui négocia tout, ou plûtoft, qui sans rien demander en particulier, obtint le pardon du Comte, aux conditions qu'il plut au Roy de prescrire. Elles furent fascheuses, mais en mesme temps l'effet d'une grande clémence du Roy, qui estoit en pouvoir & en droit de dépoüiller ce Seigneur rebelle de tous ses Etats.

On voit ces conditions marquées en détail dans l'Acte signé de la main du Comte de la Marche, qui est au Trésor des Chartres *, & qui commence ainsi. *Hugues de Lusignan Comte de la Marche & d'Angoulesme, & Isabelle par la grace de Dieu Reine d'Angleterre, à tous ceux qui ces presentes Lettres verront, salut. La guerre s'estant allumée entre nous d'une part, & nos tres-chers Seigneurs Louis Illustre Roy de France, & le Comte de Poitou frere du mesme Seigneur Roy, de l'autre: après plusieurs conquestes faites sur nous par ledit Seigneur, sçachez que nous & nos fils Hugues le Brun, Gui & Geoffroy de Lusignan Chevaliers, sommes venus nous soumettre avec nôtre Terre haut & bas * à la volonté dudit Seigneur Roy; & avant que le Roy nostre Seigneur nous reçut à sa discrétion, il nous dit, &c.*

* Alte & basse, c'est à dire absolument, sans restriction.

Ensuite sont exprimées les conditions auxquelles le Roy leur faisoit grace, dont les principales furent: que toutes les Places qu'il avoit prises sur eux, luy demeureroient, & au Comte de Poitou à perpétuité; que le Roy seroit quitte de la somme de cinq mille livres Tournois, qu'il leur payoit tous les ans; que les Traitez faits auparavant par le Roy avec eux, seroient regardez comme non faits, & en particulier, qu'il pourroit faire Paix ou Tréve avec le Roy d'Angleterre, comme bon luy sembleroit, sans leur consentement, & sans qu'ils y fussent compris; qu'il en seroit de mesme de tous les Traitez faits jusqu'alors avec le feu Roy, ou avec le Comte de Poitiers; que le Comte de la Marche feroit au Roy hommage-lige pour le Comté d'Angoulesme, pour Castres, pour la Chastellenie de Coignac, de Jarnac, & pour tout ce que le Roy luy laissoit, & pour tout ce qui en dépendoit. Qu'il feroit pareillement hommage lige au Comte de Poitiers pour Lusignan, pour le Comté de la Marche, & pour toutes leurs dépendances, & cela *contre tous les hommes & toutes les femmes qui pourroient vivre & mourir*: ces derniers mots estoient une Formule de stile ordinaire en ce temps-là dans ces sortes d'hommages, pour marquer qu'on estoit obligé de servir son Seigneur envers tous & contre tous, sans nulle exception: & c'estoit ce qui s'appelloit proprement hommage-lige; quoiqu'on voye néanmoins quelques exemples d'hommages, qui portent la qualité d'hommage-lige, où l'on mettoit quelque exception.

Ce Traité se fit à l'insçû du Roy d'Angleterre, qui dans le mauvais état, où il voyoit ses affaires, pensoit à regagner le Comte de la Marche. C'est pour cela que prétendant estre Seigneur de la Ville de Xaintes, il la donna à Hugues le Brun fils aîné de ce Comte; & il fit cette donation sans demander le consentement des Habitans, qui haïssant extrémement Hugues le Brun, à cause de sa fierté, & de son esprit violent, portérent la chose fort impatiemment, & en furent fort indignez contre le Roy d'Angleterre.

Ce Prince, qui se voyoit encore un assez bon nombre de Troupes, qui sçavoit que plusieurs Seigneurs du Poitou & des environs étoient dans ses intérests, & qui sur tout comptoit sur la fidélité du Comte de la Marche, qu'il croyoit estre irréconciliable avec le Roy, résolut de passer quelques jours à Xaintes, afin d'y délibérer à loisir sur le parti qu'il avoit à prendre pour le reste de la Campagne.

* M. du Cange rapporte cet Acte tout au long dans ses Observations sur l'Histoire de S. Louis, pag. 41.

Digitized by Google

Il ne craignoit point d'y eſtre attaqué, parce A que la Place eſtoit aſſez forte, & en état de ſe bien défendre. Mais il fut bien ſurpris,
Ibid. lorſque le Comte Richard ſon frere vint l'avertir du Traité que le Comte de la Marche avoit conclu avec le Roy. Richard en ſçut le détail par un de ces Seigneurs François, qu'il avoit tirez de la captivité des Turcs, & qui par reconnoiſſance pour ſon bienfaiteur, & par une généroſité très-mal entenduë, crut qu'il pouvoit trahir le ſecret de ſon Souverain en cette occaſion. Il fit ſçavoir de plus au Comte Richard, que le Roy, dont l'Armée augmentoit tous les jours par l'arrivée de B quantité de nouvelles Troupes de tous les quartiers du Royaume, avoit réſolu de ne pas tarder à inveſtir Xaintes, de la prendre par force ou par famine, & d'obliger le Roy d'Angleterre, & tous ceux qui ſe trouveroient dans la Place, à ſe rendre à diſcrétion. Ce fut le vingt-huitiéme de Juillet que cet avis fut
An. 1242. donné.

Henri eut peine à croire une telle nouvelle; mais il reçut un pareil avis preſque en meſme temps de la part de Gui & de Geoffroy de Luſignan, deux des fils du Comte de la Marche. Ils l'aſſeûroient que dès la nuit ſuivante, C
Ibid. Xaintes ſeroit inveſtie; que meſme les Habitans eſtoient d'intelligence avec le Roy de France, & qu'il n'y avoit pas un inſtant à perdre. Il eſtoit ſur le point de ſe mettre à table: mais l'affaire eſtoit ſi preſſante, qu'il monta ſur le champ à cheval. Il fut ſuivi de ceux qui ſe trouvérent les plus preſts à partir, le reſte des Seigneurs prirent après luy la route de Blaye, où il leur fit ſçavoir qu'il ſe rendroit. Ce chemin qui eſt de vingt lieuës, ſe fit preſque tout d'une traite, l'Armée ſuivit à la débandade, ſans proviſions & ſans vivres; de ſorte que la pluſpart des Soldats ſeroient D morts de fatigues & de faim, s'ils n'avoient trouvé des fruits aux arbres, dont ils ſe nourrirent dans la route. Les bagages furent abandonnez, le Roy d'Angleterre y perdit ſa Chapelle, qui eſtoit fort riche, & pluſieurs autres meubles précieux, dont les François profitérent.

Le Roy averti de la fuite du Roy d'Angleterre, ſe conſola de l'avoir manqué, par la reddition de Xaintes, où il fut reçû avec une extrême joye du Peuple & du Clergé. Il en ſortit auſſi-toſt pour ſuivre l'Armée Angloiſe, dont pluſieurs Soldats furent pris. Il ceſſa de E la pourſuivre, s'eſtant trouvé mal après quelques lieuës de chemin: & le Roy d'Angleterre ne ſe croyant pas encore en ſeûreté à Blaye, gagna Bourdeaux, & mit la Garonne entre les François & luy.

Pour revenir au Comte de la Marche, lorſque Pierre de Bretagne alla luy annoncer les
Math. Paris. conditions, auſquelles le Roy luy accordoit le pardon, elles luy parurent ſi rudes, qu'il en demeura tout conſterné, & fut quelquetemps ſans pouvoir parler, tant la douleur le ſerroit. Mais le Comte de Bretagne luy fit comprendre, qu'il valloit mieux ſauver une partie de ſes Etats, que de perdre tout. Il prit enfin ſon parti, & apporta luy-meſme le Traité ſigné au Roy. Il ſe jetta à ſes pieds, pour luy demander miſéricorde. La Reine ſa femme, *Invent. des Chartres. T.° 1 Poitou. 1. fac. n. 48.* dont l'orgueil ne fut jamais plus humilié qu'en cette occaſion, y parut auſſi en poſture de ſuppliante. Le Roy fit promettre au Comte ſur le champ, en vertu de ſon hommage & de ſa qualité de Vaſſal, qu'il accompagneroit au plûtoſt avec ſes Troupes, le Comte de Bretagne contre le Comte de Toulouſe, qu'on avoit pareillement réſolu de chaſtier.

La fuite du Roy d'Angleterre ruina tout ſon parti en Poitou & en Xaintonge. Renaud *Ibid.* de Pons employa le crédit de tous les amis qu'il avoit à la Cour, pour faire ſa Paix. Il l'obtint avec beaucoup de peine, en ſe livrant luy-meſme & ſa Ville de Pons à la miſéricorde du Roy. Guillaume l'Archevêque *Inventaire des Chart. T. 1. Poitou. 1. fac. n. 9. & 15.* Seigneur de Partenai en fit autant. Le Vicomte de Toüars, & tous les autres rachetérent de meſme leur ruine prochaine, par une ſoumiſſion entiere. Hertolde de Mirebeau fut le ſeul qui refuſa de ſe rendre, avant que d'en avoir eu la permiſſion du Roy d'Angleterre. Il alla le trouver à Bourdeaux, l'aſſeûra de ſon zéle & de ſon attachement pour ſon ſervice, & qu'il périroit plûtoſt, que de rien faire d'indigne de la fidélité qu'un Sujet devoit à ſon Roy: mais en meſme temps il luy repréſenta l'impuiſſance où il eſtoit, de réſiſter à un ennemi victorieux ſi puiſſant, & ſous qui tout plioit. Le Roy d'Angleterre conſentit qu'il s'accommodaſt. Il vint enſuite trouver le Roy, qui le reçut bien, loüa ſa généroſité, & luy laiſſa la garde de ſa Place, à condition qu'il auroit pour luy, puiſqu'il étoit devenu ſon Vaſſal, la meſme fidélité qu'il avoit euë pour le Roy d'Angleterre. Les au- *Ibid.* tres Places qui appartenoient au Roy d'Angleterre en ces quartiers-là, ouvrirent leurs Portes, & ſe rendirent ſans réſiſtance, excepté Montauban, & quelques Chaſteaux des environs.

On n'eſtoit encore qu'au mois d'Aouſt, & la conſternation eſtoit ſi grande parmi les Anglois, que Henri appréhenda pour la Gaſcogne. Il luy venoit des avis de toutes parts, que le Roy eſtoit ſur le point de marcher de ce coſté-là. Et de plus, quoy qu'alors on ne fit pas ſur mer des armemens pareils à ceux *Math. Paris.* que nous voyons de nos temps; toutefois les Armateurs des deux Nations ſe faiſoient une cruelle guerre, où les Anglois avoient du deſſous pour l'ordinaire. Tant de mauvais ſuccès obligérent le Roy d'Angleterre à demander la Paix comme les autres.

Le Roy, tout porté qu'il eſtoit à la douceur, ſe voyant en ſi beau chemin, délibera fort ſur ce point là. C'eſtoit un coup d'Eſtat de chaſſer de France les Anglois, qui depuis qu'ils y avoient mis le pied, n'avoient point ceſſé d'en troubler le repos en ſoutenant les Factieux, que l'eſpérance de cet appuy engageoit aiſément à la révolte. Les conjonctures eſtoient les plus favorables du monde. Mais d'autre

Digitized by Google

part les chaleurs exceſſives avoient cauſé tant A de maladies & de morts dans l'Armée, qu'elle en eſtoit très-affoiblie. Il eſtoit mort près de quatre-vingt Seigneurs portans bannieres, & plus de vingt mille ſoldats. Le Roy meſme ne ſe portoit pas fort bien, & ce fut principalement cette derniere raiſon, qui obligea le Conſeil de ce Prince à écouter les propoſitions du Roy d'Angleterre, auquel on accorda, non pas la Paix, mais une Tréve de cinq ans & demi.

Le Roy à ſon retour fit faire de nouvelles fortifications à Xaintes, pourveut à la ſeureté & à la tranquillité du pays, & revint à Paris, B où ſa ſanté ſe rétablit. Mais Henry, ſoit pour tenir les Gaſcons dans l'obéïſſance, ſoit pour ne pas paroiſtre en Angleterre, juſqu'à ce que le temps y euſt un peu effacé l'idée de ſa honteuſe expédition, demeura en Gaſcogne, & y fit reconnoiſtre par les Peuples ſon fils le Prince Edoüard pour leur Seigneur, quoyqu'il n'euſt encore que trois ans. Ainſi finit cette année 1242. ſi glorieuſe & ſi heureuſe pour la France, qui fit voir qu'un Roy Saint, peut-eſtre non-ſeulement Vaillant, mais encore Conquérant; pourveu que l'injuſtice de ſes ennemis luy fourniſſe des ſujets de conqueſtes, C que la vertu & la juſtice, hors de ce cas, luy défendent de faire.

An. 1242.

Après avoir domté les Anglois & les Rebelles, il reſtoit encore au Roy de mettre le Comte de Toulouſe à la raiſon. Il avoit eſté un des principaux & des plus ardens Chefs de la Ligue. Il y avoit fait entrer Roger Comte de Foix, Amauri Vicomte de Narbonne, Pons de Olargues & quantité d'autres des plus Puiſſans Seigneurs du pais. Mais en trahiſſant ſon Souverain, il eſtoit luy-meſme trahy par ſes Vaſſaux, qui le haïſſant beaucoup, avoient moins deſſein de le ſecourir, que de l'engaD ger à ſe perdre luy-meſme par cette fauſſe & injuſte démarche. En effet, Guillaume Arnaud de l'Ordre de Saint Dominique Inquiſiteur de la Foy, & Eſtienne de l'Ordre de Saint François ſon Collegue, ayant eſté aſſaſſinez par les Albigeois dans le Palais meſme du Comte de Toulouſe à Avignonnet, ſans qu'on en fit aucune juſtice, le Comte de Foix & les autres prirent cette occaſion pour dégager leur parole, proteſtant qu'ils ne prendroient jamais les Armes en faveur d'un fauteur d'héretiques, & d'un perſécuteur déclaré des Catholiques.

Guillelm. de Podio Laurentii.

C'eſtoit là ce qui avoit empêché le Comte de Toulouſe, de venir joindre le Comte de la Marche & le Roy d'Angleterre avec ſes Troupes, & ce qui rompit les meſures du Roy d'Arragon. Car ce Prince qui avoit le meſme deſſein, n'oſa s'expoſer à paſſer au travers d'un pays, dont ces Seigneurs eſtoient maiſtres, & où ils pouvoient l'attaquer à tous les paſſages des montagnes, & à tous les défilez, dont le chemin qu'il auroit été obligé de tenir, eſtoit plein. De ſorte que jamais diverſion ne fut plus favorable au Roy, & c'eſt ce qui luy facilita beaucoup ſes Victoires.

Math. Paris.

Le Comte de Foix en profita pour ſecoüer la domination du Comte de Toulouſe, & pour rendre ſon Comté, un Fief relevant immediatement de la Couronne.

Hommages du Comte de Foix rapportez par Catel dans ſon Hiſtoire de Toulouſe.

Le Comte de Toulouſe dans cet embarras, ne penſa plus qu'à faire ſon accord avec le Roy, ſi toutefois il le vouloit ſerieuſement; car il vint ſecretement trouver le Roy d'Angleterre, pour l'exhorter à ne point perdre courage, luy promettant d'eſtre toûjours dans ſes intereſts contre la France.

Math. Paris.

Quoyqu'il en ſoit, tandis que l'Evéque de Toulouſe agiſſoit pour luy à la Cour de France, B il n'oublia rien pour engager la Reine mere à ménager ſa paix auprès du Roy. Il écrivit à ce Prince, pour luy demander pardon de ſa révolte, & luy donna la Carte blanche.

Lettre du Comte de Toulouſe à la Reine Blanche.

Le Roy n'eſtoit pas éloigné d'un accommodement; mais pour le hâter, il envoya en meſme temps un Corps d'Armée du côté de Cahors, & des Plénipotentiaires, pour écouter les propoſitions du Comte de Toulouſe; ces Plénipotentiaires eſtoient Hugues Evêque de Clermont, Imbert de Beaujeu, Ferri Paſté Maréchal de France, Jean le Jay & Guillaume de Limoges.

Invent. des Chartres. Tom. 1. Toulouſe, 5

Ils conférerent avec le Comte, & conclurent une Tréve, en attendant qu'on puſt traiter de la Paix en préſence du Roy. Cette Paix fut concluë quelque temps après, conformément à l'ancien Traité de Paris. Le Comte livra encore quelques Forteresſes au Roy pour ſeureté de ſa parole. Il renonça à tout commerce avec les hérétiques, promit de les exterminer, & fit pendre, ainſi qu'il s'y eſtoit engagé, ceux qui avoient aſſaſſiné les Inquiſiteurs. Ces Saints Religieux furent depuis leur mort, regardez & honorez avec raiſon, comme des Martyrs mis à mort par les hérétiques en haine de la D Foy.

An. 1243.

Le Comte de Toulouſe, pour marquer au Roy la ſincerité de ſon retour à l'obéïſſance qu'il devoit à ſon Souverain, luy mit entre les mains des Lettres de l'Empereur Fridéric, par leſquelles ce Prince l'exhortoit à continuer dans ſa révolte. Il eſt difficile de pénétrer les motifs, qui obligeoient Fridéric à en uſer ainſi, veu que le Roy avoit toûjours refuſé de prendre les Armes contre luy, nonobſtant les grands avantages qu'on luy offroit, pour l'engager à le faire. Mais c'eſt qu'il y eut toûjours autant de différence entre la politique de Fridéric, & E celle de Saint Loüis, qu'il y en avoit entre le caractére de l'un & de l'autre, tous deux eſtoient grands Princes, mais ſelon des idées de grandeur très-différentes.

Mouk.

Au mois d'Avril de cette meſme année, la Tréve entre la France & l'Angleterre fut confirmée à Bourdeaux, & mile en éxécution. Juſques-là, à voir la maniére dont on ſe comporta de part & d'autre, depuis que les Armées eurent quitté la campagne au de là de la Loire, il ſemble qu'on n'eût fait alors qu'un ſimple projet de Traité, ſans rien déterminer de bien poſitif; car le Roy d'Angleterre reprit quelques Châteaux, ſi-toſt que le Roy ſe

Tréſor des Chartres Layette M. Treuge Anglia.

Math. Paris.

Digitized by Google

fut retiré, & d'autre part le Comte de Bretagne & les Armateurs de Calais, rendoient la mer entiérement impraticable aux Anglois.

Par ce Traité de Bourdeaux, le Roy demeura en poſſeſſion de toutes ſes conqueſtes, Henry luy rendit les places qu'il avoit priſes depuis la fin de la derniere campagne, & s'obligea à luy payer cinq mille livres ſterling en cinq années.

Malgré la Tréve, le Comte de Bretagne continua encore ſes courſes dans la Manche; & il fallut que le Roy, à la priere de Henry, usât des plus rudes ménaces, pour l'en empêcher.

Ibid.

Les Gaſcons, qui trouvoient leur compte à avoir le Roy d'Angleterre en leur pays pour les grandes largeſſes qu'il leur faiſoit, afin de ſe les attacher, & de les empeſcher de ſuivre l'exemple de leurs voiſins, faiſoient toûjours naître divers incidens pour le retenir. Ce qui joint au danger du paſſage, à cauſe des Armateurs du Comte de Bretagne, luy fit retarder ſon embarquement juſqu'à la fin de Septembre. Il repaſſa enfin en Angleterre autant déchargé des grands Tréſors qu'il en avoit tranſportez en France, qu'accablé de chagrin pour le mauvais ſuccès de ſon entrepriſe, qui n'avoit pû luy réüſſir plus mal.

Ibid.

An. 1243.

Au contraire, le fruit des Victoires de Loüis, & de cette Tréve en meſme temps ſi glorieuſe & ſi avantageuſe, fut la tranquillité de la France, qui ne s'eſtoit de long-temps trouvée en une ſi profonde paix dans toute les parties de l'Etat. C'eſt ce qui donna lieu au Roy de penſer plus que jamais à celle de l'Egliſe.

Il y avoit dix-huit mois que le Saint Siége eſtoit vacant par la mort de Celeſtin IV. Les Cardinaux en rejettoient la faute ſur Fridéric, & Fridéric ſur les Cardinaux. Ceux-cy ſe plaignoient ſur tout, de ce que l'Empereur retenoit encore dans ſes priſons, ceux de leurs confréres qu'il avoit pris ſur la mer, lorſqu'ils alloient au Concile convoqué par Grégoire IX. & proteſtoient qu'ils n'éliroient point de Pape, que les Cardinaux priſonniers ne fuſſent mis en liberté, afin que tous puſſent faire l'Election d'un commun conſentement.

Math. Paris.

L'Empereur ſe relâcha ſur ce point, & délivra les Cardinaux; mais voyant qu'ils ne pouvoient encore s'accorder, que les divers intereſts les tenoient partagez, & qu'une affaire de cette importance n'etoit guéres plus avancée qu'auparavant, il eut recours aux moyens les plus violens pour les contraindre à la finir: car il fit inveſtir Rome par ſon Armée, & ravager toutes les Terres des Cardinaux.

Apud Petr. de Vineis Cap. 31. L. 1.

Le Roy animé d'un zéle ſans doute beaucoup plus pur & moins violent que celuy de l'Empereur, écrivit en meſme temps aux Cardinaux une Lettre * fort vive ſur le meſme ſujet, où il leur reprocha leurs partialitez, & leur inſenſibilité pour le bien général de

* Cette Lettre commence par ces mots, *Pluribus Rex Francorum*:

A l'Egliſe, leur promettant néanmoins ſa protection contre Fridéric, *dont nous ne craignons*, diſoit-il, *ni la haine, ni les artifices, & dont nous blâmons la conduite, parce qu'il ſemble vouloir eſtre en meſme temps Empereur & Pape.*

mais c'eſt une ſurcharge du Copiſte, qui a tranſcrit l'original, & qui a mis *ſimul* pour *plus*. Les éditeurs.

Les Cardinaux preſſez & ſollicitez ainſi de toutes parts, s'aſſemblérent à Anagnie, & éleurent enfin le jour de Saint Jean-Baptiſte, le Cardinal Sinibalde de la maiſon de Fieſque, qui prit le nom d'Innocent IV. C'eſtoit un homme de mérite, d'un grand ſens, fort habile, & aimé de l'Empereur, qui connoiſſant pourtant ſa fermeté, dit à un de ſes Confi- B dens, lorſqu'il apprit la nouvelle de ſon Eléction, *le Cardinal eſtoit mon bon ami: mais le Pape ſera pour moy un dangereux ennemy.* Il en témoigna néanmoins beaucoup de joye en public, luy envoya une ſolemnelle Ambaſſade, dont eſtoit le fameux Pierre des Vignes ſon Chancelier, qui nous a conſervé quantité de Lettres ſur les differens de l'Empereur ſon maître avec les Papes.

An. 1243.

Joannes Villani, l. 6. Cap. 44.

Les Ambaſſadeurs préſentérent à Innocent une Lettre de ce Prince fort honneſte, où il luy faiſoit offre de ſes ſervices & de toute ſa C puiſſance pour le bien de l'Egliſe, en ajoutant toutesfois à la fin du compliment, *ſauf les droits & l'honneur de l'Empire, & des Royaumes que nous poſſedons*; paroles, dont la ſignification étoit toute autre à la Cour des Empereurs, qu'en celle des Papes, & qui faiſoient entre-eux toute la difficulté des accommodemens.

Petr. de Vineis Cap. 33.

Le Pape récrivit à l'Empereur qu'il le verroit avec joye rentrer dans la Communion des Fidelles, dont l'excommunication le tenoit depuis long-temps ſéparé, & qu'il le recevroit à bras ouverts, pourveu qu'il ſatisfit l'Egliſe ſur D les points, pour leſquels Grégoire ſon prédéceſſeur l'avoit excommunié; que luy de ſon côté eſtoit preſt de le ſatisfaire ſur ſes plaintes; qu'en cas qu'il pût montrer que le Saint Siége luy euſt fait quelque tort, il eſtoit en réſolution de le réparer, & qu'il s'en rapporteroit volontiers au jugement des Roys & des Evêques, dans un Concile qu'il s'offroit de convoquer ſur ce ſujet. Il luy fit demander auſſi avant toutes choſes, par ſes Envoyez, la délivrance des autres priſonniers, qui avoient eſté pris ſur la mer avec les Cardinaux qu'on avoit déja relâchez.

Regeſt. Innocent. IV. Epiſt. 1.

Sententia depoſitionis Friderici.

Ces Envoyez furent Pierre de Colmieu Archevêque de Roüen, qui eſtoit venu à Rome de la part du Roy pour travailler à la réünion des deux Puiſſances, Guillaume Evêque de Modéne, & Guillaume Abbé de Saint Facond. E

L'Empereur ayant écouté les demandes des Envoyez du Pape, fit auſſi les ſiennes, & demanda entre-autres choſes, que le Pape rappellât le Légat qui maintenoit toûjours la révolte des Villes de Lombardie, contre leur Souverain. Sur quoy les Envoyez ayant écrit au Pape, il répondit en montrant le peu d'équité de pluſieurs des plaintes de l'Empereur; & ſur l'article du Légat en particulier,

Digitized by Google

il dit qu'il ne pouvoit pas avec honneur le rappeller, ni abandonner des Peuples, qui avoient soutenu si constamment les intérests du Saint Siége, à moins que l'Empereur ne promist de ne les pas maltraiter, & ne leur accordast une Tréve.

Comme la protection que le Saint Siége donnoit aux Villes de Lombardie, avoit toûjours esté l'obstacle invincible de l'accommodement de l'Empereur avec Grégoire IX. & qu'en ce mesme temps là plusieurs autres Villes d'Italie, qui avoient esté ou neutres, ou pour l'Empereur, se déclarérent hautement pour le parti du Pape, la négotiation de l'Archevéque de Roüen n'aboutit à rien, non plus que les sollicitations du Roy qui avoit cette paix fort à cœur. Il obtint alors la réconciliation du Comte de Toulouse avec l'Eglise, qu'il demanda instamment au Pape, tout indigne qu'estoit le Comte par sa conduite passée, de cette nouvelle bonté du Roy à son égard.

Fridéric recommença à mettre en usage les voyes de fait. Il fit garder tous les passages des Alpes. Il mit en mer quantité d'Armateurs, pour empêcher que le Pape ne pût avoir communication avec les autres Princes: & quelques Peres Cordeliers ayant esté pris & trouvez saisis de Lettres du Pape pour diverses Cours de l'Europe, il les fit pendre.

Math. Paris.

Pendant que cette rupture jettoit de nouveau l'Italie dans la consternation, la France estoit dans la joye par la naissance d'un successeur de la Couronne. C'estoit le troisiéme enfant que la Reine avoit mis au monde: les deux autres estoient deux filles, qui furent nommées, l'une Blanche, & l'autre Isabelle. On donna au Prince nouveau-né le nom de Loüis.

Nangius

An. 1243.

Le Roy qui vouloit, autant qu'il estoit en son pouvoir, s'asseurer de la fidélité de ses Sujets, en veûë de maintenir la tranquillité dans son Royaume, fit vers ce temps là une chose, que nul de ses prédécesseurs n'avoit entrepris de faire. Elle estoit contre un usage receu de tout temps, & qui devoit faire de la peine à beaucoup de Seigneurs; mais d'ailleurs, elle estoit d'une très-grande importance pour la seureté de l'Etat, & pour empescher toutes les intelligences secretes, que des esprits broüillons tâchoient toûjours d'entretenir avec les ennemis.

Plusieurs Seigneurs & Gentils-Hommes François, & principalement les Normans, avoient des Fiefs en Angleterre. La coûtume estoit que quand il y avoit guerre entre les deux Nations, ceux qui en vertu de ces Fiefs qu'ils possedoient dans l'un & dans l'autre Royaume, estoient Vassaux des deux Roys, se déclaroient pour le parti de celuy, dont ils tenoient le plus considérable de leurs Fiefs, estant par là censez estre comme ses Sujets naturels tant que la guerre duroit. Le Prince contre qui ils servoient, saisissoit les autres Fiefs du Seigneur qui se trouvoient dans son Royaume, mettoit ses Troupes dans les Places & dans les Forteresses qui en dépendoient, à condition de les restituer après la guerre finie. Cela ne s'observoit pas seulement entre les Roys de France & d'Angleterre; mais encore à l'égard des autres Souverains; & on en usa ainsi toutes les fois que l'Empire eut guerre avec la France.

Bien plus, dans les guerres particulieres que les Seigneurs & les Gentils-Hommes Fieffez se faisoient souvent les uns aux autres, & qu'ils prétendoient avoir droit de faire, sans que le Roy pust les en empescher hors certains cas particuliers, les choses se passoient à proportion de mesme. Le Vassal optoit: il prenoit le parti d'un des Seigneurs dont il relevoit, & abandonnoit pendant la querelle, le Château qu'il avoit dans le Fief de celuy contre qui il prenoit les Armes, & on le luy rendoit dans le mesme estat après l'accommodement. Il y avoit sur cela divers Réglemens qui s'observoient assez exactement.

Le Roy prit donc la résolution d'abolir cet usage au regard de l'Angleterre, & dans une Assemblée qu'il fit de ces Seigneurs, qui avoient des fiefs des deux costez, il leur déclara, qu'il leur laissoit la liberté entiére de le choisir luy, ou le Roy d'Angleterre pour leur seul & unique Seigneur; mais qu'il vouloit qu'ils se déterminassent à l'un ou à l'autre, alléguant à ce propos le passage de l'Ecriture, qui dit, *Que personne ne peut servir en mesme temps deux maistres.* Math. Paris.

Quelque interest que ces Seigneurs eussent à ne pas subir cette nouvelle loy, qui les privoit ou des biens qu'ils avoient en Angleterre, ou de ceux qu'ils possedoient dans le Royaume de France, ils s'y soumirent néanmoins, les uns par complaisance pour le Roy, les autres, parce qu'ils voyoient que leur résistance auroit esté inutile. Quelques-uns d'entre eux passérent au service du Roy d'Angleterre: la pluspart s'attachérent à celuy du Roy de France, & ce Prince, sans doute, les dédommagea de la perte de ce qu'ils abandonnoient, en leur donnant les terres de ceux qui le quittoient.

Le Roy d'Angleterre ayant appris ce que le Roy avoit fait, en fut choqué, & sans garder les mesmes ménagemens, ni proposer l'option, comme le Roy de France, il confisqua les terres que les Seigneurs François, & principalement les Seigneurs Normans, possedoient dans ses Etats. Dequoy ils furent tellement irritez, qu'ils firent tous leurs efforts pour engager le Roy à luy déclarer la guerre, soutenant que par cette confiscation, il avoit rompu la Tréve. Mais il les adoucit par ses promesses & par ses libéralitez, & ne crut pas que la chose méritast qu'on recommençast une guerre si funeste aux deux Nations.

An. 1244.

Tandis que le Roy mettoit toute son application à maintenir la tranquillité dans son Etat, l'Italie se trouvoit déchirée plus que jamais par les guerres civiles, dont le Pape rejettoit toûjours la faute sur l'Empereur, & l'Empereur sur le Pape. L'Empereur écrivoit aux

ed by Google

Princes, qu'il eſtoit preſt de s'en rapporter aux Rois de France & d'Angleterre pour les intéreſts les plus eſſentiels, & le Pape proteſtoit au contraire, qu'il ne demandoit que l'execution des paroles que l'Empereur luy avoit fait porter de ſa part pour la paix, & que ce Prince ne cherchoit par ſes feintes, & par ſes artifices, qu'à impoſer à toute l'Europe, & à réduire l'Égliſe & le ſaint Siége en ſervitude. Il fulmina de nouveau l'excommunication contre luy, & la fit publier par tout. Elle fut publiée à Paris dans les Egliſes, & à cette occaſion un Curé de cette Capitale fit une action auſſi téméraire, qu'elle eſtoit peu convenable à un ſujet trop ſérieux, pour y faire entrer la plaiſanterie. Il monta en Chaire & parla de la ſorte à ſes auditeurs. Math. Paris.

„ Vous ſçavez, mes freres, que j'ay receu ordre de publier l'excommunication fulminée par le Pape, contre Fridéric Empereur, & de le faire au ſon des cloches, & tous les cierges de mon Egliſe eſtant allumez. J'en ignore la cauſe, & je ſçai ſeulement qu'il y a entre ces deux puiſſances de grands differens, & une haine irréconciliable. Je ſçay auſſi qu'un des deux a tort, mais je ne ſçay qui l'a des deux. C'eſt pourquoy de toute ma puiſſance, j'excommunie & je déclare excommunié celuy qui fait injure à l'autre, & j'abſous celuy qui ſouffre l'injuſtice, d'où naiſſent tant de maux dans toute la Chreſtienté.

Ainſi parla ce témeraire Paſteur. La choſe fit rire non ſeulement dans l'Auditoire & dans tout Paris, mais encore dans tous les Païs étrangers. L'Empereur qui l'apprit des premiers en fit faire au Curé des complimens, qu'il accompagna de préſens conſidérables. Le Pape s'en reſſentit à ſon tour, & le Curé quelque temps après fut mis en pénitence. C'eſt le ſort ordinaire de ces ſortes d'aventuriers, qui s'ingérent ſans caractere de dire leurs ſentimens ſur les differens des deux puiſſances: Ils ſont d'abord applaudis d'un parti, & puis enſuite ſacrifiez aux reſſentimens de l'autre.

Cependant l'Empereur pouſſa ſi vivement le Pape, qu'il fut obligé de s'enfuïr d'Italie, & de chercher un azyle en deçà des Alpes. Il ſe ſauva d'abord au travers de bien des dangers à Génes ſa patrie; mais ne s'y croyant pas en ſeûreté, il en partit ſans trop ſçavoir encore quel lieu il choiſiroit pour ſa retraite. Son deſſein eſtoit de venir en France; mais il n'étoit pas certain qu'on vouluſt l'y recevoir; & ſon incertitude n'eſtoit pas ſans fondement.

Soit qu'il euſt déja fait ſonder le Roy là-deſſus, ſoit qu'il ſçeût que les Seigneurs de France n'eſtoient pas dans une diſpoſition favorable à ſon deſſein, il ne s'adreſſa pas immédiatement à ce Prince: mais il prit une autre voye. Il ſçavoit que le Roy avoit une extrême conſidération pour tout l'Ordre de Cîteaux. Il apprit qu'il honoreroit de ſa préſence le Chapitre qui devoit s'y tenir au mois de Septembre, & il engagea l'Abbé & tout l'Ordre à demander au Roy ſon agréement pour ſa retraite dans le Royaume.

Le Roy ſe rendit en effet à Cîteaux avec la Reine ſa mere, les Comtes d'Artois & de Poitiers, & quelques autres des principaux Seigneurs de France. Math. Paris.

Comme c'eſtoit la premiére fois qu'il venoit à cette célébre Abbaïe, on l'y receut avec les honneurs & les cérémonies deuës à la Majeſté & à la vertu d'un ſi ſaint & d'un ſi grand Prince. L'Abbé de Cîteaux, tous les Abbez de l'Ordre & les Religieux, au nombre de cinq cens, vinrent au devant de luy. Le Roy deſcendit de cheval, & receut leurs complimens avec toute la bonté poſſible.

Ce Prince entra dans le Chapitre & s'y étant aſſis, accompagné des Seigneurs, & de la Reine ſa mere, à qui par le reſpect qu'il avoit toûjours pour elle, il fit prendre la premiére place, l'Abbé de Cîteaux à la teſte de ce grand cortége d'Abbez & de Religieux vint ſe jetter à ſes pieds; le Roy les voyant tous à genoux, ſe mit à genoux luy-meſme, les fit relever, & leur demanda ce qu'ils ſouhaitoient de luy.

L'Abbé luy fit un diſcours fort pathétique, pour le ſupplier de prendre en main la cauſe du Chef de l'Egliſe perſecuté par l'Empereur, & finit en le conjurant les larmes aux yeux, de vouloir bien luy donner un azyle dans ſon Royaume; comme ſes prédeceſſeurs avoient toûjours fait à l'égard des autres Papes, & en particulier Loüis le Jeune ſon Biſayeul à l'égard du Pape Alexandre III. Les autres Abbez & les Religieux accompagnérent le diſcours de l'Abbé de Cîteaux de leurs gémiſſemens, & de leurs larmes, & firent par-là connoiſtre au Roy, que c'eſtoit une grace, que l'Ordre en général, pour qui il avoit tant de conſidération, luy demandoit tout d'une voix.

Rien n'eſtoit plus capable de toucher le Roy que ce ſpectacle, & les priéres de tant de ſaints Religieux en faveur du Chef de l'Egliſe. Il leur répondit qu'il eſtoit tres-édifié de l'attachement qu'ils faiſoient paroiſtre pour le Pere commun des Fidéles; qu'ils ne pouvoient pas douter que luy-meſme n'en euſt auſſi beaucoup, & qu'il ne fuſt bien ſenſible aux maux que ſouffroit le Pape; qu'il auroit égard à leur Requeſte; qu'il eſtoit tres-diſpoſé à ſoûtenir les intéreſts de l'Egliſe, & à la mettre à couvert de toutes ſortes d'injures; qu'il prendroit la protection du Pape autant que ſon devoir & ſon honneur l'exigeoient de luy: mais qu'il ne pouvoit point recevoir le Pape en France, qu'il n'euſt conſulté ſur cela les Seigneurs qui l'accompagnoient, & il ajoûta qu'il ne tiendroit pas à luy, que tout l'Ordre de Cîteaux ne fuſt ſatisfait.

L'Abbé le remercia d'une ſi favorable réponſe, & luy promit en reconnoiſſance au nom de l'Ordre, de le rendre participant de toutes les priéres, & de toutes les bonnes œuvres qui s'y feroient. Mais les Seigneurs conſultez quelque temps après, ne furent pas d'avis que le Pape vint faire ſa demeure en France. La jalouſie qu'ils avoient conçûë contre la puiſſance

puissance des Ecclesiastiques dans le Royaume, avec lesquels ils contestoient sans cesse sur les bornes de leur Jurisdiction, leur fit apprehender la présence du Pape, en qui cette puissance réside avec plus de plenitude. On le pria, comme il s'avançoit vers Lion, de ne pas passer outre. Le Roy d'Angleterre, & le Roy d'Arragon luy refusérent pareillement l'entrée de leurs Etats. De sorte qu'il fut obligé de demeurer à Lion, qui n'estoit pas encore alors réüni au Royaume de France. Il relevoit de l'Empire, comme je l'ay déja remarqué; mais de maniére néanmoins, que l'Archevêque en estoit le Seigneur, & que les Empereurs depuis long-temps n'y avoient aucune authorité.

Math. Paris.

Math. Paris.

Le Souverain Pontife ressentit vivement ce refus, & lorsque le Docteur Martin son Envoyé luy rapporta la réponse du Roy d'Angleterre, on dit que dans la colére il lâcha ces paroles, qui choquérent extrêmement les Souverains. » Il faut, dit-il, venir à bout de l'Empereur, ou nous accommoder avec luy; & quand » nous aurons écrasé, ou adouci ce grand Dra- » gon, nous foulerons aux pieds sans crainte, » tous ces petits Serpens. Dès lors il résolut de faire son séjour à Lion, & d'y assembler un Concile, pour y citer Fridéric, & l'y déposer, s'il refusoit de s'accommoder avec le saint Siége; mais sur ces entrefaites il survint un accident, qui jetta toute la France dans une extrême consternation.

Ibid.

Le Roy fut attaqué d'une dissenterie & d'une violente fiévre, qui en peu de jours firent desesperer de sa vie. Le Sire de Joinville dit que ce fut à Paris qu'il tomba malade: les autres disent que ce fut à Pontoise. Il se condamna luy-mesme, & après avoir donné ses ordres pour quelques affaires importantes de son Etat, il ne pensa plus qu'à paroistre au jugement de Dieu, & à mourir en Saint, ainsi qu'il avoit vécu.

Joinville

C'est en ces tristes occasions, ou paroissent l'estime & l'amour que les peuples ont pour leur Souverain, & jamais on n'en vit de plus sensibles, & de plus sincéres marques qu'en celle-cy. L'affliction estoit générale par toute la France. L'inquiétude & la douleur estoient peintes sur le visage de tout le monde. La Noblesse, le Peuple, les Ecclesiastiques prenoient également part à ce malheur public. Les Eglises ne desempliſſoient point; on faisoit par tout des Priéres & des Processions publiques. On venoit en foule de toutes les Provinces, chacun voulant s'asseûrer par soy-mesme de l'état où le Prince se trouvoit.

Nangius in Gestis Ludovici.

Ibid.

Il tomba dans une si profonde léthargie, qu'on fut en doute s'il estoit mort, ou s'il avoit encore quelque reste de vie; de sorte qu'une Dame de la Cour, qui l'avoit toûjours assisté pendant sa maladie, le croyant passé, voulut luy couvrir le visage: mais un autre s'y opposa, soûtenant qu'il n'estoit pas encore mort. Il fut un jour entier dans cet estat, & la nouvelle de sa mort se répandit par toute l'Europe. La Reine mere ordonna qu'on exposât la chasse de saint Denis, & fit apporter le morceau de la vraye Croix, & les autres Reliques qu'on avoit euës de l'Empereur Baudoüin, & les fit mettre sur le lit du malade, en faisant à Dieu tout haut cette fervente priére. Seigneur glorifiez, non pas nous, mais vôtre saint Nom, sauvez aujourd'huy le Royaume de France, que vous avez toûjours protegé. Le Roy revint à l'instant de son assoupissement, & la chose fut regardée de tout le monde comme un effet miraculeux de ces saints monumens de la Passion du Sauveur du monde.

Math. Paris. Matheus. Vvestmonasser.

Les premieres paroles que le Roy proféra en ce moment, furent pour demander la Croix à Guillaume Evêque de Paris, qui estoit là présent, & pour faire le vœu du voyage d'outremer, résolu d'employer ses armes & la vie qui luy avoit esté renduë, à délivrer la Terre-Sainte de la Tyrannie des Mahométans. L'Evêque le satisfit, & luy présenta une Croix qu'il baisa avec beaucoup de dévotion.

Nangius in Gestis Ludovici.

Ce vœu que le Roy fit, diminua beaucoup la joye que ce premier rayon d'espérance avoit donnée à toute la Cour; & la Reine mere, qui prévoyoit bien qu'il accompliroit infailliblement cette promesse, en parut presque aussi consternée, qu'elle l'avoit esté du danger extréme, où elle l'avoit veu un moment auparavant. La fiévre diminua peu à peu, & le Roy après un ou deux mois de convalescence, se trouva parfaitement rétabli.

Joinville.

An. 1245.

Il n'executa pas néanmoins si-tost son dessein. Les préparatifs pour une expedition si importante, & d'autres affaires luy firent differer le voyage pendant deux ans & demi. Mais il écrivit aux Chrétiens de la Terre-Sainte pour ranimer leur courage, les asseûrant qu'il iroit bientost à leur secours, & en attendant il y fit passer quelques sommes d'argent & des Troupes. Il demanda au Pape des Missionnaires, pour prescher la Croisade dans son Royaume, & s'appliqua durant cet intervalle, à mettre la France en estat de pouvoir se passer de sa présence.

Sanud. Pa 217. Math. Paris.

Le Concile convoqué à Lion occupoit cependant l'attention de toute l'Europe, il commença à la fin du mois de Juin. Cent quarante quatre Evêques de diverses Nations s'y trouvérent en personne, & plusieurs autres par procureur. Baudoüin Empereur de Constantinople, les Comtes de Toulouse & de Provence, les Ambassadeurs de la plus part des Souverains de l'Europe s'y rendirent, & Thadée de Sessa Envoyé de l'Empereur Fridéric y parut aussi avec quelques autres Agens ses Collegues, pour y soûtenir les interests, & défendre la cause de son maistre.

An. 1245.

Le but de la convocation du Concile n'estoit pas seulement, de terminer les différens de ce Prince avec le Saint Siége, & de rendre la paix à l'Eglise; mais encore d'unir tous les Princes Chrétiens entre eux, pour la deffense de la Religion contre les Infidélles. L'engagement que le Roy avoit déja pris par son vœu, estoit un grand exemple, & l'on peut

meſme aſſeurer que ſans cela, tous les efforts & toutes les bonnes intentions du Pape ſur ce point là, auroient eu peu d'effet.

La premiere de ces deux importantes affaires, fut celle qui occupa d'abord le Concile. Il ne s'y agiſſoit pas de moins que de la dépoſition de l'Empereur. Les Manifeſtes qui avoient depuis long-temps eſté publiez de part & d'autre, eſtoient entre les mains de tout le monde ; & l'on peut dire que la lecture de ces pièces, que tous les Evêques du Concile avoient veuës, eſtoit ſuffiſante pour l'inſtruction du procez. On ne laiſſa pas toutefois d'admettre à l'audience l'Ambaſſadeur de l'Empereur, qui après avoir tâché par un diſcours fort éloquent, de juſtifier la conduite de ſon maiſtre, offrit de ſa part au Concile. Premierement de reſtituer à l'Egliſe Romaine tout ce qu'il avoit pris ſur elle, & de réparer tous les dommages qu'il luy avoit cauſez pendant la guerre. En ſecond lieu, de faire tous ſes efforts pour réünir l'Egliſe Greque à l'Egliſe Romaine. En troiſiéme lieu, d'attaquer en divers endroits les Infidélles, & de paſſer en perſonne dans la Terre-Sainte, pour y rétablir les affaires des Chrêtiens, & remettre ſur pied le Royaume de Jéruſalem.

L'Ambaſſadeur avoit beſoin de motifs auſſi forts que ceux-là, pour ramener les eſprits, & pour ébranler les Peres du Concile la pluſpart fort mal diſpoſez à l'égard de l'Empereur. Ces offres néanmoins eſtoient ſi conſidérables, que ſi on eût pu s'aſſeurer de l'éxécution, l'accommodement auroit eſté bien-toſt conclu. Ce fut auſſi par cet endroit, que le Pape s'y prit, pour diminuer l'impreſſion que le diſcours de l'Ambaſſadeur paroiſſoit faire ſur ceux qui l'écoutoient.

Il ſe leva, & addreſſant la parole à ce Miniſtre ; « Voilà, dit-il, de belles & de magnifiques promeſſes, mais qui ont eſté déja faites » pluſieurs fois, ſans qu'on en ait veu aucun » effet, & on eſt trop convaincu qu'elles ne s'accompliront jamais. On en voit l'artifice. La » coignée eſt déja à la racine de l'arbre ; on veut » ſuſpendre le coup qui doit l'abbatre, & empêcher le Concile de rien décider, pour ſe » moquer des Evêques qui le compoſent, ſitoſt » qu'ils ſe ſeront ſéparez. Après que Fridéric a » tant de fois violé la paix qu'il avoit jurée ſur » le ſalut de ſon ame, comment l'en croire aujourd'huy ſur ſa parole ? Quelle caution peut-» il donner ? & s'il ne gardoit pas encore ſes nouvelles promeſſes, quels moyens nous reſteroit-» il pour le contraindre à les tenir ?

Math. Paris.

L'Ambaſſadeur reprit, & dit que pour des cautions, il en avoit de bonnes à donner, & que l'on ne pouvoit refuſer ſans faire affront aux plus puiſſans Prince de l'Europe, que c'eſtoit le Roy de France & le Roy d'Angleterre.

Ibid.

» Autre artifice, repliqua le Pape, ſi j'accep-» tois ces Garans, & que Fridéric violât de nou-» veau ſon ſerment, je ſerois obligé de contrain-» dre ces deux Princes à le luy faire obſerver ; & » alors l'Egliſe courreroit riſque d'avoir trois puiſſans ennemis, au lieu d'un. Il ajoûta que l'Ambaſſadeur faiſoit cette propoſition de luy-meſme, ſans eſtre avoüé, & que ſuppoſé qu'il le fût, il n'avoit qu'à produire ſon Ordre. En effet, il n'en avoit point par écrit, & il n'oſa plus inſiſter ſur cet article.

Dans la séance ſuivante le Pape fit un diſcours fort véhément contre l'Empereur, où il deſcendit dans le détail de quantité de crimes, dont il l'accuſoit, d'héréſie, de parjure, de ſacrilége, d'intelligence avec les Sarrazins, & produiſit pluſieurs Lettres ſcellées du ſceau Impérial, par leſquelles il le convainquit d'avoir ſouvent violé ſes ſermens.

L'Ambaſſadeur parla enſuite, & produiſit auſſi des Lettres du Pape, par leſquelles il entrepriſt de prouver, que luy-meſme avoit violé & manqué aux Traitez faits avec l'Empereur. Il nia pluſieurs faits avancez par le Pape : Il s'étendit ſur diverſes récriminations, & conclut que c'eſtoit ſur le Pape, & non point ſur ſon maiſtre qu'on devoit rejetter la faute, & les cauſes de toutes les diſſentions & de tous les maux, dont l'Egliſe & l'Italie eſtoient affligées. Mais comme il s'apperceut bien de la mauvaiſe diſpoſition du Concile à l'égard de l'Empereur, il demanda du temps pour l'avertir de l'eſtat des choſes, promettant que ce Prince viendroit luy-meſme au Concile, pour rendre compte de ſa conduite.

Le Pape ne voulut rien écouter, & le Concile eſtoit preſt de procéder à la condamnation & à la dépoſition de Fridéric, lorſque les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre s'y oppoſérent, diſant qu'on ne pouvoit pas raiſonnablement refuſer quelque délay, afin de donner le temps à ce Prince, de venir ſe deffendre devant le Concile.

Le Pape avoit trop d'intereſt à ne pas choquer ces deux Couronnes, pour rejetter cette demande : c'eſt pourquoy ſur les preſſantes inſtances des Ambaſſadeurs, on accorda deux ſemaines de ſurſéance. Un des Agents de l'Empereur partit pour l'aller trouver. Fridéric le renvoya avec cette réponſe : que c'eſtoit des-honorer la Majeſté Impériale, que d'obliger un Empereur à comparoiſtre devant un Concile pour y eſtre jugé, & qu'il n'y viendroit pas.

Le Pape ſceut parfaitement bien ſe prévaloir de cette fierté de l'Empereur. Elle aliéna de luy bien des gens qui auparavant luy eſtoient favorables. Les Anglois ſur tout en furent choquez. On le traita de réfractaire & de rebelle à l'Egliſe, & d'homme qui ne vouloit reconnoiſtre d'autre loy, que ſa volonté & ſa paſſion.

Le Pape voyant les eſprits dans la diſpoſition où il les ſouhaitoit, tint une nouvelle Séance, & ayant de nouveau expoſé tous ſes griefs & la contumace de Fridéric, il conclut qu'il falloit ſur le champ procéder au jugement.

L'Ambaſſadeur, pour détourner ce coup, proteſta contre tout ce qui s'alloit faire ; & au

nom de son maistre, il en appella à un Concile plus solemnel & plus général que celuy-cy, où il manquoit quantité d'Evêques de la Chrétienté, qui n'y estoient ni en personne, ni par leurs Procureurs, non plus que les Envoyez de plusieurs Princes.

Le Pape repartit que ce Concile estoit assez nombreux, & représentoit toute l'Eglise; que les Evêques absens attendoient eux-mesmes depuis long-temps avec impatience, que Fridéric se soûmit au jugement de cette Mere commune de tous les Fidéles; qu'une partie de ceux qui manquoient au Concile, estoient dans les prisons de Fridéric, & que plusieurs autres n'y estoient pas venus par la seule crainte des embuches, qu'on leur tendoit sur les passages. Ainsi sans plus différer, on alla aux suffrages, & la condamnation, aussi bien que la déposition fut résoluë à la pluralité des voix. Après quoy le Pape prononça la Sentence, par laquelle il déclara Fridéric déchu de l'Empire & de ses Etats, deffendant à tous les Fidéles de le reconnoistre desormais, ni pour Empereur, ni pour Roy, & de luy obeir en ces deux qualitez, & dispensant tous les Sujets de l'Empire & des autres Etats, du serment de fidélité qu'ils luy avoient fait. Il ajoûta que quiconque dans la suite suivroit son parti, luy donneroit conseil, secours ou protection, seroit excommunié *ipso facto*; qu'il ordonnoit aux Electeurs de l'Empire de procéder à l'élection d'un nouvel Empereur, & se réservoit la nomination d'un autre Roy pour le Royaume de Sicile, laquelle il feroit avec le conseil de ses freres les Cardinaux de l'Eglise Romaine.

Ex Regesto Vatican. Innocentii IV.

An. 1245.

L'Ambassadeur entiérement déconcerté, voyant les Cardinaux prest à éteindre les cierges qu'ils tenoient allumez, selon l'usage ordinaire dans la prononciation des excommunications, s'écria en proférant ces paroles d'une priere de l'Eglise. *Jour, jour de colere, jour de calamité & de misére*, & se retira.

Fridéric étoit à Turin, quand il apprit cette nouvelle. On peut s'imaginer les mouvemens qu'elle produisit, dans le cœur d'un Prince aussi violent que celuy-là. S'estant un peu calmé, il se fit apporter la Couronne Impériale, & la mettant sur sa teste, il dit d'un ton meslé de colere & de raillerie. *La voilà cette Couronne que l'on veut m'enlever: je la tiens encore, & il y aura bien du sang répandu avant qu'elle m'échape.*

Math. Paris.

Cette ménace n'eut que trop d'effet. Mais pour prévenir l'impression que pourroit faire dans les Cours de l'Europe, la publication de la Sentence du Pape contre luy, il écrivit une Lettre Circulaire à tous les Princes, pour leur faire comprendre les conséquences de cette entreprise, pour les exhorter à abbatre une puissance, dont abusoient si étrangement ceux qui en estoient revestus, & à réduire tous les Ecclesiastiques de leurs Etats à la mesme pauvreté, où estoient ceux de la primitive Eglise; qu'il s'agissoit icy, non pas de son interest particulier, mais de celuy de tous les Rois, lesquels devoient tout craindre d'un homme, qui traitoit si outrageusement le premier des Souverains.

Epist. 2. Apud Petr. de Vineis.

Outre cette Lettre Circulaire, Fridéric en écrivit une particuliere au Roy de France, où répétant les principales choses qui regardoient l'interest commun que tous les Souverains avoient à ne pas souffrir, que les Papes osassent ainsi attaquer les Testes Couronnées, il luy faisoit remarquer, que quoique par l'usage le Couronnement des Empereurs appartint au Pape, elle ne luy donnoit nul droit sur leur Couronne & sur leur puissance temporelle, & qu'en vertu de cette cérémonie, il ne pouvoit pas plus les en dépoüiller, qu'un Evêque particulier d'un Royaume, pouvoit déchroner le Roy qu'il auroit couronné. Ensuite il luy représentoit la nullité des procedures qu'on avoit faites contre luy, le prioit de se souvenir de l'alliance étroite, qu'il y avoit depuis si long-temps entre les Empereurs de sa Maison & les Rois de France, le Conjurant de ne point soûtenir le Pape, ni ses Légats, & de ne pas permettre qu'aucun des Prélats, ou des Ecclesiastiques de son Royaume, qui pourroit avoir cette qualité de Légat, fit rien de préjudiciable à ses interests.

Ibid. Epist. 3.

On voit encore une Lettre de Fridéric à Saint Loüis sur le mesme sujet, qui fut apportée par Pierre des Vignes son Chancelier, où il faisoit le Roy Juge, avec les Pairs Laïques & la Noblesse de France de la justice de sa cause, le prioit de ne point permettre que le Pape tirât de son Royaume aucun secours, s'offroit à faire la guerre dans la Terre-Sainte ou en personne, ou par son fils Conrad, soit que le Roy y allât luy-mesme, soit qu'il y envoyât seulement du secours.

Inventaire des Chart. T. 3. Bal. d'or. p. 302.

Chronicon Abbatiæ Senonensis in Volago.

On ne sçait point en détail ce que le Roy répondit à ces Lettres. Mais on sçait seulement par le témoignage d'un Auteur contemporain, qu'il n'approuva point du tout la conduite du Pape en cette occasion; & comme il desapprouvoit aussi beaucoup certains emportemens de Fridéric, il ne prit point alors de parti dans cette affaire; & le respect qu'il avoit pour le Chef de l'Eglise, & d'autre part l'interest qu'il avoit à ne pas autoriser ces dépositions de Souverains, firent qu'il demeura neutre.

Chronicon Abbatiæ Senonensis in Volago. Lib. 4.

Loüis entra bien plus volontiers dans les veuës du Concile de Lion sur l'autre article qui y fut traité, & qui regardoit la guerre sainte, pour laquelle le Pape & tous les Cardinaux se cottiserent, & réglérent ce que les Ecclesiastiques de toute la Chrétienté devoient fournir, chacun à proportion de leur revenu. Le Concile fit les mesmes decrets touchant cette guerre, qu'Innocent troisiéme avoit faits dans celuy de Latran, & accorda aux Croisez les mesmes indulgences, & les mesmes privileges. Il fut de plus ordonné, qu'il y auroit une paix ou une Tréve de quatre ans entre tous les Princes Chrestiens; qu'on ne feroit point de Tournois durant tout ce temps là, & que ceux qui en d'autres occasions avoient pris la Croix sans s'estre encore aquittez de leur vœu,

Acta Conc.

feroient contraints par les Evêques de la reprendre, ſous peine d'excommunication. L'entrevûë que le Roy eut avec le Pape au mois de Novembre en l'Abbaye de Cluni, fut ſur ce ſujet, auſſi-bien que ſur les moyens de rétablir la Paix dans l'Egliſe. La Reine-Mere fut ſeule admiſe à cette Conférence, & le ſecret qu'on affecta de garder ſur ce qui y fut traité, donna lieu à bien des conjectures. Ce qu'on ſçait ſeulement par une Lettre de Frideric au Roy d'Angleterre, c'eſt que le Pape ne put eſtre fléchi par les prieres du Roy, & qu'il ne voulut entendre parler d'aucun accommodement, à moins que Frideric ne ſe ſoumiſt abſolument, & ſans reſtriction, à ce qu'il plairoit au S. Siége de déterminer touchant les Villes de Lombardie, qui s'eſtoient depuis long-temps révoltées contre ce Prince. Les intérests de ces Villes, que le Pape vouloit ménager, furent toûjours un obſtacle invincible à la Paix.

Math. Paris.

Epiſt. 16. apud Petr. de Vineis.

Le Roy au ſortir de Cluni revint par Mâcon, qu'il avoit quelque temps auparavant réüni à ſon Domaine avec le Comté, dont cette Ville eſtoit la Capitale. Il l'avoit acheté de la Comteſſe de Mâcon, qui ſe fit Religieuſe, après avoir diſtribué aux pauvres, l'argent qu'elle avoit tiré de cette vente. Il y ſejourna quelques jours, & il y vit encore le Pape, qui prit ſa route par là, pour retourner à Lion.

Ce Prince eſtant revenu à Paris, comme il eſtoit toûjours occupé de la penſée de ſa Croiſade, fit à cette occaſion un petit trait de plaiſanterie à ſes Courtiſans, qui en engagea quelques-uns à ſe croiſer autant par reſpect humain, que par dévotion. C'eſtoit la coûtume que le Roy aux Feſtes de Noël fit préſent aux Seigneurs qui eſtoient à ſa Cour, de certaines Capes ou Caſaques, dont ils ſe revêtoient ſur le champ. C'eſt ſans doute ce qui dans des anciens comptes de la Maiſon du Roy, qu'on voit à la Chambre des Comptes de Paris, eſt appellé du nom de *Livrées*, parce que le Roy donnoit ou livroit luy-meſme ces habits aux Seigneurs. (Il y a encore aujourd'huy quelque reſte de cette ancienne coûtume pour les Officiers Commenſaux de la Maiſon du Roy.) Il en avoit fait faire un plus grand nombre, & d'étoffes beaucoup plus précieuſes qu'à l'ordinaire.

Math. Paris.

La veille de Noël, qui eſtoit le jour qu'il avoit deſtiné à cette diſtribution, il fit ſçavoir qu'il iroit à la Meſſe de grand matin. Ces Seigneurs ſe trouvérent de bonne heure dans ſa Chambre, où l'on avoit affecté d'avoir peu de lumieres. Le Roy leur diſtribua ces Capes, & après qu'ils les eûrent priſes, ils le ſuivirent à la Meſſe. Quand il fut jour, ou bien à la clarté des cierges de l'Egliſe, chacun remarqua ſur l'endroit de la Cape, qui repondoit à l'épaule de ceux qui eſtoient devant luy, des Croix en belle broderie d'or, & s'apperçurent qu'ils en avoient autant ſur la leur. Ils comprirent la penſée du Roy, & en rirent avec luy au ſortir de la Meſſe; mais il n'y eut pas moyen de s'en dédire, il fallut que tous ſe croiſaſſent.

Tandis que le Roy traitoit à Cluny avec le Pape, des affaires qui les y avoient amenez, il s'en négocioit une autre fort ſecretement, dont le ſuccès, juſqu'au point de la concluſion, comme il arrive quelquefois en ces ſortes de négociations, paroiſſoit devoir eſtre tout autre qu'il ne fut, & où les apparences flattérent toûjours juſqu'à ce moment, celuy qui en fut la dupe.

Raymond Comte de Toulouſe, ainſi que je l'ay raconté cy-deſſus, avoit eu deſſein d'épouſer Sancie troiſiéme fille du Comte de Provence, & ſœur des Reines de France & d'Angleterre. La mort du Pape Grégoire IX. arrivée dans le temps qu'on luy envoyoit demander la diſpenſe pour la parenté, & enſuite la longue vacance du S. Siége, avoient fait manquer ce coup au Comte de Toulouſe; & depuis ce temps-là, Sancie avoit eſté mariée au Comte Richard frere du Roy d'Angleterre. Raymond trois ou quatre ans après, demanda au Comte de Provence Beatrix ſa quatriéme fille en mariage. Le Comte de Provence y conſentit; mais il falloit avant que de le conclure, lever les deux meſmes obſtacles qui s'eſtoient rencontrez, lorſqu'on parla de celuy de Sancie ſœur de Beatrix. On ne pouvoit paſſer outre, que le Pape ne conſentiſt au divorce du Comte de Toulouſe avec Sancie d'Arragon, qu'il avoit épouſée depuis long-temps; & il falloit enſuite obtenir la diſpenſe pour le mariage avec Beatrix, à cauſe de la parenté.

Le Comte de Provence & le Comte de Toulouſe s'eſtant trouvez au Concile de Lion, agirent pour cet effet auprès du Pape, qui après les preuves faites de la parenté entre Sancie d'Arragon & le Comte de Toulouſe, conſentit au divorce, & fit eſpérer la Diſpenſe pour le mariage avec Beatrix. Cependant le Comte de Provence peu de temps après ſon retour de Lion, mourut.

Guillelm. de Podio Laurentii, cap. 47.

Le Roy apprenant cette mort, fit marcher des Troupes du coſté de la Provence pour s'en ſaiſir, comme d'un bien appartenant à la Reine ſa femme, fille aînée du Comte, & par conſéquent ſon héritiere. Le Comte avoit deux principaux Miniſtres, l'un nommé Albere, & l'autre Romée cet homme ſi fameux dans l'Hiſtoire de Provence, par ſa ſageſſe & ſon deſintéreſſement dans la conduite des affaires de ſon Maiſtre. Ils avoient eſté choiſis, apparemment ſuivant ſes intentions, pour Adminiſtrateurs du Comté après ſa mort.

Ces Miniſtres ne vouloient point du Comte de Toulouſe pour Maiſtre. Ils avoient fait ſousmain propoſer le mariage de Béatrix avec Charles le cadet des freres du Roy, & on écouta volontiers cette propoſition à la Cour de France. En attendant que l'affaire fuſt entierement concluë, on amuſa le Comte de Toulouſe. Un Seigneur nommé Raymond-Hamelin, par l'avis de Romée & d'Albere, envoya auſſi-toſt que le Comte de Provence fut

Digitized by Google

mort, un Courier au Comte de Toulouſe, pour l'avertir avec beaucoup d'empreſſement de venir promptement en Provence, & d'y venir ſans Troupes, pour ne point effaroucher les Provençaux; mais c'eſtoit en effet de peur qu'il ne ſe rendiſt maiſtre de quelque Place, ou qu'il n'enlevaſt Béatrix.

Le Comte de Toulouſe ayant appris cette nouvelle, partit dès le lendemain. Il fut reçû par les deux Adminiſtrateurs avec beaucoup d'honneur & de témoignage de zéle pour ſon ſervice. Ils l'entretinrent dans de grandes eſpérances ſur l'article du mariage; mais à force de délais dont ils trouvoient toûjours des prétextes fort plauſibles, ils traînérent l'affaire en longueur durant cinq mois.

Pendant ce temps-là, Béatrix eſtoit ſoigneuſement gardée, juſques-là, que Jacques Roy d'Arragon, qui eſtoit venu à Aix, comme pour luy rendre viſite, ne put obtenir la permiſſion de la voir, parce qu'on le ſoupçonnoit de favoriſer les prétentions du Comte de Toulouſe. Et cependant la Reine-Mere de France, la Reine d'Angleterre, & leur ſœur Sancie femme de Richard d'Angleterre, firent ſi bien auprès du Pape, qu'il differa toûjours de donner la diſpenſe, quoy qu'il l'euſt fait eſpérer depuis long-temps au Comte de Toulouſe.

Le grand intéreſt que la France & la Provence avoient à empeſcher ce mariage, eſtoit que le feu Comte de Provence par ſon Teſtament, avoit déclaré Béatrix héritiére du Comté & de tous ſes Etats, quoy qu'elle ne fuſt que la cadette de toutes ſes filles. Par là le Roy ſe voyoit privé de la ſucceſſion, & les Provençaux expoſez à une dangereuſe guerre de la part de la France, où l'on ne manqueroit pas de ſoûtenir le droit de la Reine, qui eſtoit l'aînée. Il fallut long-temps négocier pour accommoder les choſes, & enfin le Roy conſentit que Béatrix euſt la ſucceſſion, à condition qu'elle épouſaſt Charles frere de ce Prince.

Tréſor des Chartes. Layette, Teſtaments de ceux de Luſignan Comtes de la Marche.

Guillelm. de Podio Laurentii. cap. 47.

Ibid.

Le Comte de Toulouſe, à qui toutes ces intrigues eſtoient fort cachées, comptoit toûjours ſur ſon mariage avec Béatrix, comme ſur une choſe ſeûre; & penſant eſtre à la veille de le conclure, il envoya un homme de ſa Cour à la Reine de France, pour luy demander ſon agréement, & de trouver bon qu'il euſt l'honneur d'eſtre ſon beau-frere. Mais cet Envoyé rencontra ſur le chemin Charles, qui alloit épouſer Béatrix. L'Envoyé retourna ſur ſes pas, pour porter cette nouvelle à ſon Maiſtre, qui ſe voyant joüé de la ſorte, penſa mourir de chagrin; car la choſe eſtoit ſans remede. Il avoit à la verité l'Armée du Roy d'Arragon à ſa dévotion; mais les Provençaux avoient pris les armes en faveur de Charles. Le Comte de Savoye avoit auſſi armé pour la défenſe de ſa niéce. Le Roy avoit des Troupes à portée. La Comteſſe mere eſtoit d'intelligence avec les deux Adminiſtrateurs & avec le Roy. Ainſi ce fut une néceſſité au Comte de Toulouſe de laiſſer impunément échaper ſa proye.

Charles épouſa Béatrix au commencement de l'année 1246. Il fut reconnu Comte de Provence, & mis en poſſeſſion de toutes les Places, ſans meſme en excepter quelques-unes, que la Comteſſe mere s'eſtoit engagée de conſerver au Roy d'Angleterre, qui avoit épouſé ſa ſeconde fille: de quoy ce Prince eut beaucoup de chagrin; mais il fallut qu'il s'en conſolaſt à l'exemple du Comte de Toulouſe. *An. 1246.* *Math. Paris.*

Par ce mariage, la Provence qui avoit eſté uſurpée ſur la Couronne après la mort de Loüis le Begue, & en avoit toûjours eſté ſéparée depuis, rentra dans la Maiſon Royale de France plus de trois cens ans après cette ſéparation. Le Roy dans la meſme année fit Chevalier à Melun le nouveau Comte de Provence, l'inveſtit des Comtez d'Anjou & du Maine, luy aſſigna ſur ſon Epargne une penſion conſidérable, & par là le rendit un Prince puiſſant. *Guiart. p. 139.*

C'eſtoit moins pour augmenter ſon Etat, que pour le mettre en aſſeûrance, que Loüis employoit quelquefois les adreſſes de la politique, & toûjours ſans paſſer les bornes de l'équité. Mais ce qu'il avoit alors le plus à cœur, eſtoit ſon deſſein de la Guerre-Sainte, à laquelle il s'eſtoit engagé ſi ſolemnellement envers Dieu.

Dès le mois d'Aouſt de l'année précédente, le Pape à ſa priere, avoit envoyé en France avec la qualité de Légat, le Cardinal Eudes de Chaſteau-roux Evêque de Tuſcule, pour preſcher la Croiſade. Il eſtoit François de nation, & avoit eſté Chancelier de l'Egliſe de Paris. Peu de temps après ſon arrivée, au commencement d'Octobre, le Roy tint à Paris un Parlement, c'eſt-à-dire, une grande Aſſemblée d'Evêques, d'Abbez, de Seigneurs, & de la principale Nobleſſe de France, où le Légat commença à faire les fonctions de ſa Miſſion. *Nangius in Geſtis Ludovici.*

Comme il fut parfaitement ſecondé de l'autorité, de l'exemple, & des diſcours meſmes du Roy, ſon zéle eut tout le ſuccès qu'il pouvoit ſouhaiter. Chacun s'enrôlla à l'envi dans cette ſainte Milice, & l'on vit renaiſtre dans le cœur des Grands & du Peuple, cette ancienne ardeur des premieres Croiſades, qui faiſant oublier tous les intéreſts particuliers, & ceſſer les haines & les diſſentions, les anima du deſir de ſacrifier leur vie à l'honneur de Jeſus-Chriſt, & de reconquérir ſur les Infidéles les Lieux ſaints, depuis tant de temps ſi indignement profanez. Voici les noms des plus illuſtres perſonnes, qui ſe croiſérent à l'exemple du Roy. Ses trois freres Alfonſe Comte de Poitiers, Robert Comte d'Artois, & Charles, que j'appelleray deſormais le Comte d'Anjou, furent les premiers à ſignaler leur zéle en cette occaſion. Les autres furent Pierre Comte de Bretagne, & Jean ſon fils, Hugues Duc de Bourgogne, Guillaume de Dampierre Comte de Flandre & Guyon ſon frere, Hugues de Chaſtillon ſur Marne Comte de S Paul, Gau- *Nangius, Joinville, &c.*

cher de Chaſtillon ſon neveu, Hugues de Luſignan Comte de la Marche, & Hugues le Brun ſon fils aîné, les Comtes de Dreux, de Bar, de Soiſſons, de Retel, de Monfort, de Vendoſme, Imbert de Beaujeu Connétable de France, Jean de Beaumont Amiral & Grand Chambellan, Philippe de Courtenai, Archambaud de Bourbon, Raoul de Coucy, Jean des Barres, Gilles Sire de Mailli, Gaubert & Jean d'Apremont, Robert de Bethune, Avoüé d'Arras, Olivier de Termes, Hugues de Noailles, dont un des Anceſtres, ſçavoir Pierre de Noailles, avoit eſté de la premiere Croiſade, Simon Comte de Salbruk, Jean Sire de Joinville Auteur de l'Hiſtoire de S. Loüis, les Archevêques de Reims & de Bourges, les Evêques de Beauvais, de Laon & d'Orleans.

Titres de la Maiſon de Noailles.

On peut juger de l'effet que produiſit ſur le Peuple & ſur la ſimple Nobleſſe, l'exemple des Princes & des premiers Seigneurs de l'Etat. Par tout où la Croiſade fut preſchée, on vint en foule prendre la Croix, & le Roy eut dequoy choiſir parmi tout ce qui ſe préſenta, pour former une nombreuſe & floriſſante Armée.

Quelques loüables que fuſſent ces ſortes d'expéditions, & quelques dignes qu'elles paruſſent du zéle & du courage d'un Prince véritablement Chrétien, par la fin qu'on s'y propoſoit de chaſſer les Infidéles des ſaints Lieux, & d'étendre dans l'Aſie le culte du vray Dieu, à les regarder toutefois par d'autres endroits, & par les régles meſme de la véritable prudence, il y avoit de grandes raiſons de douter, s'il eſtoit expédient de les entreprendre, à cauſe des difficultez extrêmes que l'on trouvoit à y réüſſir, quelques meſures que l'on priſt. L'éloignement des lieux où l'on alloit porter la guerre, le péril du tranſport des Troupes au-delà des mers, ou de leur marche au travers des païs habitez par des Peuples barbares, ou ennemis, ou ſuſpects, le mauvais ſuccès de tant de ſemblables entrepriſes, où les plus belles & les plus nombreuſes Armées avoient péri, partie par le fer, partie par la famine, partie par les maladies, les inconvéniens de l'abſence du Prince pendant pluſieurs années, dont l'Etat demeuroit expoſé par là à mille deſordres, aux révoltes des ſeditieux, aux inſultes des voiſins, tandis qu'il ſe trouvoit plus que jamais épuiſé d'hommes & d'argent; tout cela méritoit d'être balancé avec l'eſpérance d'un bien très-incertain, & d'une conqueſte encore plus difficile à ſoûtenir, qu'à commencer.

La prévoyance de la Reine-Mere, & ſa longue expérience dans le Gouvernement la faiſoient trembler, quand elle faiſoit ces réflexions ſur le deſſein du Roy ſon fils; & quelque zéle qu'elle euſt elle-meſme pour la gloire de Dieu, elle ne put jamais l'approuver. Elle n'eſtoit pas ſeule de ſon opinion: pluſieurs Seigneurs penſoient là-deſſus de meſme qu'elle. Elle attira l'Evêque de Paris dans ſon ſentiment; & comme c'eſtoit luy qui avoit donné la Croix au Roy dans ſa maladie, elle employa ſon autorité pour taſcher de l'ébranler.

Il vint avec elle trouver le Roy, & luy parla de cette ſorte. « Sire, c'eſt de l'avis des plus ſages perſonnes de voſtre Royaume, que je viens vous faire une humble remontrance. Vous avez pris la Croix, c'eſt une action qu'on ne peut aſſez loüer; mais la ferveur de voſtre zéle ne doit pas eſtre voſtre ſeule régle. Le ſalut du grand Etat, dont Dieu vous a confié la conduite, eſt une des premieres choſes que vous devez enviſager dans vos réſolutions. On ne s'oppoſe point à celle que vous avez priſe, de ſecourir une Chrétienté affligée, & preſte de ſuccomber ſous les efforts des Sarazins. Il le faut faire. Il faut y envoyer au plûtoſt un puiſſant ſecours d'argent & de Troupes. Vous avez des Généraux capables de conduire cette entrepriſe; mais dans la ſituation préſente de l'Europe, & dans la diſpoſition où ſe trouvent les Princes vos voiſins, on ne croit pas qu'il ſoit de voſtre prudence de vous en charger vous-meſme. Vous ne pouvez compter ſur la fidélité de la Nobleſſe de de-là la Loire, qui n'eſt ſoumiſe, que parce qu'elle n'oſe ſe ſoûlever. Le Roy d'Angleterre n'attend que l'occaſion, pour reprendre ce qu'il y a perdu, & pour ſe venger de ſa honteuſe défaite. Les mouvemens du Languedoc ne ſont qu'aſſoupis, l'Héréſie y reſpire encore, & vous ne pouvez prudemment vous fier à la pluſpart des Seigneurs de ce païs-là. La guerre du Pape & de Fridéric met l'Allemagne & l'Italie en combuſtion, toute l'Europe eſt ébranlée, la ſeule France, par l'autorité que voſtre préſence vous y donne, demeure tranquille, tandis que la guerre eſt violemment allumée ſur toutes les Frontiéres. Vos enfans ſont preſque encore au berceau. S'il arrive quelque malheur à voſtre perſonne, que voſtre courage ne vous permettra jamais de ménager aſſez, que deviendra vôtre Royaume en de telles conjonctures? Je ſçay bien que vous avez fait le vœu de la Guerre-Sainte: mais, Sire, penſez dans quelles circonſtances vous l'avez fait. C'eſt un emportement de ferveur, où vous vous eſtes laiſſé aller, au moment que vous croyiez aller paroiſtre au Tribunal de Dieu. A peine aviez-vous alors une demie connoiſſance, & une demie liberté, au lieu que pour une réſolution de cette conſéquence, il falloit l'avoir entiere. Par cette raiſon, je ſuis perſuadé que voſtre vœu ne vous lie point. En tout cas, ce vœu eſt de telle nature, que le Pape peut vous en diſpenſer; nous eſpérons qu'il le fera. Ainſi je vous conjure par la tendreſſe que vous devez avoir pour voſtre Royaume & pour voſtre Maiſon Royale, de vouloir bien écoûter là-deſſus nos conſeils.

Math. Paris.

Ce diſcours de l'Evêque de Paris, ſoûtenu des prieres, des inſtances les plus preſſantes que put faire la Reine-Mere, & des larmes qu'elle verſoit en abondance, n'ébranla point le Roy. Il fit pourtant d'abord une choſe, qui les tint un moment en ſuſpens. « Vous m'af-

ized by Google

» seûrez, dit-il, en s'adreſſant à l'Evêque, que » je n'avois pas une entiere liberté d'eſprit, » quand je vous demandai la Croix, & que je » fis mon vœu : je vous crois, & puiſque vous » le jugez ainſi, je tiens ce vœu pour nul : & en meſme temps il s'oſta la Croix de deſſus l'épaule, & la remit entre les mains de l'Evêque ; mais il ajoûta auſſi-toſt. » Je vous la redemande maintenant, & je fais vœu d'aller » combattre contre les Infidéles. Pouvez-vous » douter que je n'aye actuellement toute la connoiſſance requiſe pour faire un vœu qui m'oblige? je vous déclare donc que je ne boiray, ni ne mangeray, que je n'aye repris la » Croix.

La Reine-Mere & l'Evêque de Paris virent bien qu'il n'y avoit plus rien à eſpérer, & que le Roy eſtoit inébranlable dans ſa réſolution. Ainſi on ne penſa plus qu'à prendre tous les moyens les plus efficaces, que la prudence pourroit ſuggérer, pour aſſeûrer, autant qu'il ſeroit poſſible, le ſuccès de cette périlleuſe expédition.

Pour augmenter les Tréſors que le Roy avoit amaſſez dans cette vûë, on impoſa une taxe ſur tout le Clergé, tant ſéculier que régulier. Elle eſtoit de la dixme de leur revenu, ce qui cauſa de grands murmures dans ce Corps, qui avoit juſqu'alors fort applaudi à la Croiſade ; mais dont le zéle n'alloit pas toûjours juſqu'au parfait deſintéreſſement. Ils eſtoient encore fort choquez de ce que cette levée de deniers ſe faiſoit par les Commiſſaires du Pape, qui impoſoit en meſme temps une autre taxe, pour avoir dequoy ſe maintenir contre l'Empereur. Mais le Roy ſur les remontrances qu'on luy fit, empeſcha cette ſeconde levée. Math. Paris.

Ce Prince ayant fait deſſein de débarquer d'abord au Royaume de Chypre, comme en un entrepos, qui luy paroiſſoit commode, & où Henri de la Maiſon de Luſignan régnoit, fit faire avec l'agréement de ce Prince, de prodigieux Magaſins dans cette Iſle, & freter par-tout des Vaiſſeaux qui devoient ſe rendre à Aigues-mortes, où l'embarquement de l'Armée Françoiſe ſe préparoit. Fridéric le ſeconda généreuſement, ayant envoyé ordre à tous ſes Ports de fournir aux Munitionnaires de France des bleds, des vivres, des Vaiſſeaux, & toutes les choſes dont ils auroient beſoin.

Lettre de Fridéric, rapportée par M. du Cange dans les Obſervations ſur l'Hiſt. de S. Loüis. Inventaire des Chart. T. 7.

Comme le Roy d'Angleterre eſtoit preſque l'unique voiſin, que le Roy euſt à craindre pour ſon Royaume durant ſon abſence, & que la Tréve faite après la Journée de Taillebourg, eſtoit ſur ſa fin, un de ſes principaux ſoins fut d'en aſſeûrer la prolongation. Les ſeuls Priviléges que le Concile de Latran ſous Innocent III. avoit accordez aux Princes Croiſez, & qui avoient eſté confirmez dans celuy de Lion, ſuffiſoient pour le mettre en ſeûreté, s'il avoit eu affaire à un Prince auſſi ſincére & auſſi religieux que luy : car il eſtoit défendu par ces Conciles, d'attaquer les Etats des Princes Croiſez, pendant qu'ils ſeroient à la Terre-Sainte : mais la jalouſie du Roy d'Angleterre contre la France, demandoit qu'on priſt d'autres précautions avec luy, ſur tout depuis les nouvelles prétentions de ce Prince ſur quelques Places de Provence, dont il diſoit que le Roy s'eſtoit injuſtement ſaiſi, après la mort du Comte de Provence pere de la Reine d'Angleterre.

Il y eut ſur ce ſujet diverſes négociations, dont parle l'Hiſtorien d'Angleterre, d'une maniere qui n'eſt guéres vray-ſemblable, ſoit qu'on regarde les offres qu'il prétend que le Roy fit, ſoit qu'on ait égard au refus ou au delai du Roy d'Angleterre, à qui elles auroient eſté trop avantageuſes, pour n'eſtre pas acceptées ſur le champ, ſoit qu'on conſidere les intéreſts du Comte de Poitiers frere du Roy, qui auroit trop perdu dans ce Traité, pour ne s'y pas oppoſer. Selon cet Hiſtorien, le Roy fit propoſer à Henri, de luy reſtituer tout ce qu'on luy avoit pris en-deçà de la mer dans les guerres paſſées, pourvû qu'il vouluſt renoncer à toutes ſes prétentions ſur la Normandie, à quoy il ajoûte, que le Roy d'Angleterre répondit, qu'il accordoit volontiers la prolongation de la Tréve, en conſidération de la Croiſade, pourvû qu'on le miſt en poſſeſſion de ce qu'il prétendoit luy appartenir en Provence. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que cette Tréve ſe fit, & que le Pape en fut le garant. Math. Paris. Math. Paris.

Le Roy menoit avec luy le Comte de la Marche & le Comte Pierre de Bretagne, les deux plus grands brouillons de ſon Etat ; mais le Comte de Toulouſe, auquel il ne ſe fioit guére davantage, n'avoit point pris encore, du moins de concert avec luy, la meſme réſolution : quoyque depuis longtemps il ſe fut croiſé pour faire ſa paix avec le Pape & avec le Roy. Il fallut l'engager à accomplir ſon vœu en une occaſion ſi favorable, & qu'il ne pouvoit pas refuſer avec honneur. Il promit au Roy de le ſuivre, & ce Prince luy prêta de l'argent pour faire ſes préparatifs. Neanmoins n'ayant pû les achever quand le Roy eut fait tous les ſiens, il retarda ſon voyage juſqu'à l'année ſuivante.

An. 1247. Teſtament du Comte de Toulouſe chez Catel.

En tout cela le Roy agiſſoit en Prince ſage. Mais il parut durant ce temps-là dans toute ſa conduite autant de piété que de prudence. Quand il ſe vit proche de ſon départ, il ſe fit une loy qu'il garda depuis toute ſa vie, de ne plus ſe vêtir d'écarlate, ni d'aucune autre étoffe précieuſe. Il ne portoit plus d'éperons dorez ; il affectoit une extrême ſimplicité juſques dans ſes armes, dans le harnois des chevaux qu'il montoit ; faiſant donner exactement aux pauvres ce qu'il épargnoit par cette pieuſe modeſtie. On luy voyoit dans tout ſon extérieur un air de pénitence & d'humilité, qui marquoit parfaitement, que le deſir de la gloire n'avoit aucune part dans l'expédition qu'il méditoit. Je ne dis rien de ſes auſtéritez & des mortifications tres-rudes qu'il pratiquoit en particulier ; & dont ſon propre Confeſſeur a laiſſé un ample détail à la poſtérité. C'eſt ainſi

Nangius in Geſta Ludovici.

Gaufridus de bello loco vita & converſatio ſancti Ludovici.

que ce ſaint Prince ſe diſpoſoit à cette grande entrepriſe.

Il ne manqua pas de ſatisfaire dans le même eſprit à un autre devoir de Chrétien, dont les moins ſcrupuleux & les moins exacts de ceux qui s'enrôlloient en ce temps-là pour les Croiſades, s'aquitoient d'ordinaire fidellement. Les périls extrêmes qu'ils alloient courir, la réſolution où ils étoient de prodiguer leur vie, & d'acquérir la couronne du Martyre en combattant contre les Infideles, faiſoient qu'ils ſe préparoient au voyage comme à la mort. Ils donnoient ordre à leurs affaires domeſtiques, & pluſieurs faiſoient leur Teſtament ; ils ſe réconcilioient avec leurs ennemis ; mais ſur-tout ils avoient grand ſoin de reſtituer le bien mal acquis, & d'examiner s'ils n'avoient rien à ſe reprocher en cette matiere. Les anciens Titres des Egliſes ſont pleins de ces reſtitutions, auſquelles ſe condamnoient nos Chevaliers François avant leur départ pour la Terre Sainte. Ce qui n'empêchoit pas que dans la ſuite du voyage, pluſieurs ne fuſſent auſſi emportez, auſſi ſujets à la jalouſie & à la violence, & ſouvent auſſi débauchez qu'ils l'avoient été dans leur païs. Mais c'étoit là au moins un bon effet de la premiere ferveur, & d'une ſainte coûtume, qui étoit pour quelques autres le commencement d'une veritable & conſtante converſion.

Le Sire de Joinville raconte de luy-même ce qu'il fit avant que de partir, en ces termes. » Je fus toute la ſemaine à faire feſtes & banquets avec mon frere de Vauquelour ; & tous » les riches hommes du pays qui là étoient, & » diſoient après que avions beu & mangé chanzons les uns après les autres, & demenoit grant » joye chacun de ſa part. Et quant ce vint le » Vendredy, je leur dis. Seigneurs, ſaichez que » je m'en vois oultre mer. Je ne ſçay ſi je reviendray jamez, ou non. Pourtant s'il y a nul » à qui j'aye jamais fait aucun tort, & qui ſe » veuille plaindre de moy, ſe tire-avant ; car je » le veux amender, ainſi que j'ay coutume de » faire à ceulx qui ſe plaignent de moy, ne de » mes gens, & ainſy le feys par commun dict » des gens du pays, & de ma Terre. Et afin que » je n'euſſe point de ſupport, leur conſeil tenant, je me tiray à cartier, & en voulus croire » tout ce qu'ils en rapporteroient ſans contredict. Et le faiſoie pour ce que je ne vouloye » emporter ung ſeul denier à tort. Et pour faire » mon cas je engaigé à mes amis grant quantité » de ma terre, tant qu'il ne me demoura point » plus haut de douze cents livres de terre de » rente. Car Madame ma mere vivoit encore, qui tenoit la pluſpart de mes choſes en » doüaire.

Hugues Comte de la Marche, qui par tout ce qu'on en a vû juſqu'à préſent dans l'Hiſtoire de ce Regne, n'étoit pas aſſurément le plus dévot Seigneur de ſon temps, fit ſon Teſtament, qui eſt encore gardé dans le Tréſor des Chartres du Roy, par lequel *il ordonne*, comme s'il étoit au moment de ſa mort, *que s'il retient injuſtement l'heritage de quelqu'un, & qu'il ne l'ait pas encore ſatisfait, il veut qu'on le luy reſtitue à pur & à plein, pourveu que l'intereſſé puiſſe prouver en préſence des Executeurs Teſtamentaires, le tort qu'on luy a fait.* Auſſi pluſieurs croient que la pluſpart des Monaſteres bâtis dans les temps des Croiſades, ont été fondez des reſtitutions que les Grands Seigneurs faiſoient, avant que de s'engager à ces longs & périlleux voyages.

Voyez les Obſervations de M. du Cange ſur la Vie de S. Loüis pag. 52.

Le Roy, ſuivant cette pieuſe coûtume, envoya des Religieux par tout ſon Royaume, pour publier que s'il avoit fait tort à quelqu'un, il étoit preſt d'y ſatisfaire dès qu'on viendroit s'en plaindre, & donna ordre à ſes Baillifs de faire d'exactes recherches ſur cela, ſoit que le dommage eût été cauſé immédiatement par ſes ordres, ſoit par la violence de ſes Officiers. Math. Paris.

Peu de gens ſe préſentérent pour faire leurs plaintes ; au moins l'Hiſtoire ne marque pas qu'aucun l'eût fait, excepté le Roy d'Angleterre, qui eſpéra profiter de cette tendreſſe de conſcience du Roy. Il envoya en France le Comte Richard ſon frere, pour luy repréſenter que les torts qu'il pouvoit avoir faits à quelques-uns de ſes ſujets, n'étoient rien en comparaiſon de l'injuſtice, avec laquelle il retenoit le Comté de Poitou & la Normandie, qui appartenoient inconteſtablement à la Couronne d'Angleterre, & qu'en vain il croiroit rendre un ſervice agréable à Dieu en allant combatre contre les Infideles, tandis qu'il auroit la conſcience chargée d'une telle uſurpation. *Ibid.*

Il parla ſi fortement au Roy ſur ce ſujet, qu'il l'ébranla. La choſe fut portée & examinée dans le Conſeil, où l'on luy apporta diverſes raiſons pour luy lever ſon ſcrupule. Ce qui ne le raſſura pas néanmoins ſur l'article de la Normandie ; & par ſon ordre le cas de conſcience fut porté aux Evêques de ce Duché, pour en avoir la déciſion. Elle fut conforme à celle du Conſeil ; & ce Prince s'en tint-là. Ainſi le Comte Richard s'en retourna ſans avoir rien obtenu.

Le Roy, tout occupé qu'il étoit des préparatifs de ſon voyage, ne voyoit qu'avec une extrême douleur les maux de l'Egliſe continuer par la guerre cruelle que l'Empereur & le Pape ſe faiſoient l'un à l'autre, & qui produiſit même de part & d'autre des conjurations contre leur propre perſonne.

Henry Lantgrave de Heſſe & de Turinge, après la dépoſition de Fridéric, avoit eſté élû Empereur à ſa place par les Archevêques de Cologne & de Mayence, & par quelques autres Princes de l'Empire. Quelque temps après ſon élection, il avoit défait Conrad fils de Fridéric, à qui le Pape eſtoit devenu par là beaucoup plus redoutable qu'auparavant. Ce Prince eſpera que le Roy, dans la conjoncture du grand ſervice qu'il alloit rendre à la Réligion, pourroit par de nouvelles inſtances gagner quelque choſe ſur l'eſprit du Souverain Pontife. Il luy écrivit, pour luy demander de nouveau ſa médiation, & le pria de faire de ſa part une propoſition au Pape, par laquelle Math. Paris.

il

il s'offroit à paſſer dans la Terre Sainte, pour n'en jamais revenir, à y employer ſes treſors & ſes armes contre les Infidéles, & à rétablir le Royaume de Jéruſalem qui luy appartenoit, dans toute ſon ancienne ſplendeur, à condition ſeulement que le Pape luy donnât l'abſolution de ſon excommunication, & qu'il fit Empereur à ſa place ſon fils Conrad.

Cette offre avoit dequoy toucher, ou du moins dequoy ébloüir le Pape : mais il ne craignoit guéres moins le fils que le pere ; & dans une entrevûë qu'il eut avec le Roy à Cluni ſur cette affaire, il luy répondit, que c'eſtoit là un des artifices ordinaires de Fridéric, auquel il eſtoit bien réſolu de ne ſe pas laiſſer ſurprendre ; que les parjures de ce Prince devoient luy avoir ôté toute créance ; qu'au reſte il s'agiſſoit icy de la cauſe de l'Egliſe, dans laquelle rien n'ébranleroit jamais ſa fermeté.

Le Roy luy répliqua, que quelque grandes que fuſſent les fautes que Fridéric avoit commiſes contre l'Egliſe, on ne devoit point luy ôter toute eſpérance de pardon ; que Jeſus-Chriſt, dont les Papes étoient les Vicaires ſur la terre, avoit ordonné de pardonner autant de fois que le pécheur ſe reconnoitroit ; que la réconciliation de ce Prince eſtoit de la derniere importance pour le bien de l'Egliſe, & en particulier pour la guerre Sainte ; qu'il étoit maître de la mer Mediterranée, & que par là il pouvoit beaucoup contribuer au ſuccès de cette entrepriſe, ou y beaucoup nuire : & que par toutes ces raiſons, & par pluſieurs autres, il falloit accepter ſes offres.

Tout ce qu'il put dire fut inutile. Le Pape ne voulut rien écouter, & le Roy ſortit de cette conférence avec quelque indignation. Il n'en auroit pas fallu davantage à un autre, pour ſe choquer juſqu'à ſuivre ſon reſſentiment, meſme aux dépens de la Religion & de l'Egliſe. *Ibid.* Mais Loüis avoit des intentions trop droites & trop ſaintes, pour faire dépendre d'un chagrin ſa conduite en une affaire ſi importante, & où il eſtoit perſuadé qu'il s'agiſſoit des intereſts & de la plus grande gloire de Dieu. Il ſouffrit patiemment ce refus du Pape. Il ſe fit un grand mérite auprès de Fridéric de la nouvelle tentative qu'il venoit de faire en ſa faveur ; & ce Prince luy en tint compte dans le temps de l'expédition de la Terre Sainte. Néanmoins comme quelque temps après Fridéric eut fait mine de vouloir paſſer les Alpes pour venir attaquer le Pape juſques dans Lion, le Roy qui ne vouloit pas voir la guerre ſi près de ſes Etats, ſe mit en devoir de s'y oppoſer, & il manda au Pape, que non ſeulement il viendroit à ſon ſecours juſqu'à Lion, mais qu'il porteroit la guerre juſques dans l'Italie, ſi Fridéric perſiſtoit dans ſon deſſein. La choſe n'eut point de ſuite, la révolte de Parme ayant obligé Fridéric de tourner ſes armes de ce côté-là ; & nous avons encore des Lettres du Pape au Roy, à la Reine mere, aux Comtes d'Artois, de Poitiers & d'Anjou, par leſquelles il les remercie de leur bonne volonté, & du ſecours qu'ils eſtoient prêts de luy donner.

An. 1247.

Apud Raynaldum Continuatorem Baronii.

Ces diviſions eurent encore un autre mauvais effet. Comme le Pape vouloit à quelque prix que ce fût venir à bout de Fridéric, il publia une Croiſade contre luy, comme contre un excommunié, un tyran & un perſécuteur de l'Egliſe. C'eſtoit une diverſion à contretemps, qui ôta beaucoup de monde à la guerre d'outre-mer. De ſorte qu'excepté quelques Seigneurs Anglois & quelques autres étrangers, qui ſe joignirent au Roy, l'Armée qui paſſa dans le Levant, ne fut que des ſeules Troupes Françoiſes. Il eſt vray que Hacon Roy de Norvege prit la Croix, & écrivit même au Roy, pour luy demander la permiſſion d'entrer dans les Ports de France, en cas qu'il eût beſoin d'y aborder durant ſa route. Surquoy le Roy donna ſes ordres, & récrivit avec beaucoup d'honnêteté à ce Prince : mais cette Croiſade du Nort n'eut point de ſuite ; au moins n'eſt-il fait aucune mention de l'Armée de Norvege dans l'Hiſtoire de la guerre Sainte. Ce qui prouve aſſez que Hacon n'exécuta point ſon deſſein.

Matth. Paris.

Après trois ans de préparatifs, l'an 1248. tous les Vaiſſeaux eſtant aſſemblez à Aigues-mortes, où les Croiſez ſe rendirent de toutes parts, le Roy, qui eſtoit alors âgé de trente-trois ans, ſe mit en état de partir. Il manda à Paris ſes Barons, leur fit faire ſerment de fidélité & hommage, & obligea ceux qui demeuroient en France, à jurer qu'ils ne feroient rien contre ſon ſervice pendant ſon voyage, & garderoient fidélité & loyauté aux deux Princes ſes enfans Loüis & Philippe, qu'il laiſſoit tout jeunes.

An. 1248.

Joinville.

Il alla d'abord à S. Denis, pour y prendre ſelon la coûtume, l'Etendart, le Bourdon, & les autres marques de Pelerin de la Terre-Sainte. Il les y reçût des mains d'Odon Cardinal Légat, qui devoit l'accompagner pendant tout le voyage, & ſe mit en marche au mois de Juin le Vendredy d'après la Pentecôte, conduit par les Proceſſions de Paris juſqu'à l'Abbaye de S. Antoine.

Nangius.

Eſtant arrivé à Corbeil, il y déclara Régente la Reine ſa mere, & luy fit expédier des Lettres Patentes, par leſquelles il l'établiſſoit authentiquement en cet employ, luy donnoit le pouvoir de ſe former un Conſeil, d'y admettre, ou d'en exclure tous ceux qu'elle jugeroit à propos, d'établir & de caſſer des Baillifs, des Châtellains, des Foreſtiers par tout le Royaume, de conférer les Charges & les Bénéfices vacans, de recevoir en vertu de la Régale les ſermens de fidélité des Evêques & des Abbez, en un mot tout l'exercice de l'autorité Royale.

Memoires MSS. de M. du Puy. Volume I. des Edits & Ordonnances.

Quoyque Alfonſe Comte de Poitiers eût pris la Croix avec les autres Princes & Seigneurs, le Roy jugea à propos qu'il différât d'un an ſon voyage, pour aſſiſter la Reine mere de ſes conſeils & de ſon autorité dans les commencemens de la Régence. La Reine voulut abſolument ſuivre le Roy ſon mari, la Com-

Nangius in geſt. Ludovici.

Digitized by Google

teſſe d'Anjou imita cet exemple. La Comteſſe d'Artois prit la même réſolution : mais eſtant enceinte, & s'eſtant trouvée trop proche de ſes couches au temps de l'embarquement, on ne voulut pas permettre qu'elle s'engageât ſur la mer en cet état. Elle retourna à Paris, & ne fiſt le voyage que l'année d'après avec le Comte de Poitiers.

Ibid. Le Roy continua ſa route par la Bourgogne juſqu'à Lion, où il eut encore diverſes conférences avec le Pape, principalement ſur l'accommodement de Fridéric avec le S. Siége : mais elles furent auſſi inutiles que les précédentes, nonobſtant la mort de Henri Lantgrave de Heſſe, qui fut un fâcheux contretemps pour le Pape. Il fit élire à ſa place Roy des Romains Guillaume Comte de Hollande, qu'il oppoſa de nouveau à Fridéric. Il donna ſa parole au Roy d'employer toute ſon autorité Pontificale, pour empêcher que perſonne, & en particulier le Roy d'Angleterre, ne fit aucune entrepriſe contre la France, luy promettant, que quoyque ce Prince fuſt Vaſſal du S. Siége, il ſe déclareroit contre luy en toutes manières, s'il manquoit en la moindre choſe à l'obſervation de la Tréve ; & incontinent après il envoya deux Eccléſiaſtiques de ſa Cour, pour en avertir le Roy d'Angleterre.

Ibid. Le Roy fit à Lion une Confeſſion générale, gagna les Indulgences, que le Pape luy donna ; & ayant reçû ſa bénédiction, il continua ſon voyage. Il fit forcer en chemin faiſant la Roche de Gluy, qui eſtoit un Château, dont le Seigneur nommé Roger de Clorege, faiſoit de grandes véxations aux paſſagers & aux Pelerins de la Terre Sainte, & on l'obligea à rendre ce qu'il leur avoit enlevé. Le Roy arriva à Aigues-mortes, où tout eſtoit preſt pour l'embarquement. Il s'embarqua le vingt-cinquiéme d'Aouſt ; & après avoir attendu deux jours à l'ancre un vent favorable, il fit voile avec une tres-belle Armée, & une Flotte parfaitement bien équipée.

Guillel. de Podio Laurent. cap. 48.

Le trajet fut de trois ſemaines, & le Roy arriva heureuſement en Chypre vers le vingtiéme de Septembre au Port de Limeſſon à la côte Orientale de l'Iſle, où Henri de Luſignan Roy de Chypre le reçût à la teſte de la Nobleſſe de ſon Royaume. Ce Prince avoit auſſi pris la Croix, & il promit au Roy de le ſuivre dans ſon expédition dès qu'on auroit réſolu de quel côté on porteroit la guerre. Mais avant que de voir le Saint Roy s'engager dans cette glorieuſe carriere, il faut expoſer la ſituation où ſe trouvoit alors la Chrétienté du Levant, auſſi-bien que les ennemis, dont elle eſtoit inveſtie de toutes parts, & faire un précis des changemens arrivez à cet égard depuis la Croiſade qui ſe fit ſous la conduite de Philippe Auguſte & de Richard Cœur-de-Lion Roy d'Angleterre l'an 1191. c'eſt à dire cinquante-ſept ans avant celle-cy.

Nangius in geſtis Ludovici.

Ces deux Rois, malgré leurs diſſenſions, ayant pris la fameuſe Ville d'Acre ſur le Conquérant Saladin Soudan d'Egypte, Philippe après quelques mois de ſéjour en ce païs là, A revint en France avec une partie de ſes Troupes, & confia le reſte à Eudes Duc de Bourgogne. Richard demeura encore plus d'un an en Paleſtine, où il fit de grandes actions, gagna une bataille contre Saladin, reprit ſur ce Prince la Ville de Jaffe, dont le Château ſe défendoit encore, & l'obligea à ſe retirer en deſordre. Mais enfin les nouvelles qu'il reçût d'Europe ſur les liaiſons que Jean-ſans-Terre ſon frere avoit avec Philippe, pour s'emparer de la Couronne d'Angleterre, l'empêchérent de pourſuivre ſes victoires, & de faire le Siége de Jéruſalem.

B Avant que de partir il fit une Tréve de trois ans avec Saladin, par laquelle Acre & Jaffe demeuroient aux Chrétiens, avec une partie de la côte de la Mer, & à condition que les Chrétiens auroient toute liberté d'aller à Jéruſalem. Quelque délabré que fuſt le Royaume de Jéruſalem, il y avoit pluſieurs prétendans à cette Couronne. Il la donna à Henry Comte de Champagne, & Guy de Luſignan renonçant aux prétentions qu'il y avoit, receut de luy en dédommagement le Royaume de Chypre.

C Saladin eſtant mort peu de temps après, ſes enfans ſe firent la guerre les uns aux autres, ſans que les Chrétiens profitaſſent de ces diviſions. Saphadin frere de Saladin en tira plus d'avantage, & ayant fait la guerre à ſes neveux les ruina preſque tous, & conquit la plus grande partie de leurs Etats.

La nouvelle de la mort de Saladin, & des guerres civiles qui la ſuivirent, firent penſer le Pape Celeſtin III. à une nouvelle Croiſade, à laquelle il ne put engager que l'Empereur Henri VI. & les Princes d'Allemagne, & quelques Seigneurs d'Italie. Ni Philippe Auguſte, D ni Richard Roy d'Angleterre n'en voulurent point eſtre, leur jalouſie mutuelle les tenant toûjours en défiance l'un de l'autre.

L'Empereur n'alla pas en perſonne à cette expédition. Conrad Archevêque de Mayence, Conrad Evêque de Wirtzbourg, les Ducs de Saxe & de Brabant, & pluſieurs autres Seigneurs de l'Empire y conduiſirent de nombreuſes Troupes, dont une partie arriva commandée par Valeran de Limbourg, avant que la Tréve, qui avoit eſté concluë avec Richard & Saladin, fut expirée. Les Chrétiens la rompirent ſe voyant ſi forts, & ne voulant pas E laiſſer rallentir la prémiere ardeur des Croiſez, dont le nombre croiſſoit tous les jours par l'arrivée des nouveaux ſecours d'Europe.

Alors les Saraſins ſuſpendant leurs querelles particulieres, ſe réünirent contre l'ennemi commun ſous la conduite de Saphadin, qui alla ſur le champ aſſiéger Jaffe. Henri Comte de Champagne, à qui j'ay dit que la Couronne de Jéruſalem avoit eſté donnée, & qui ne prenoit que le titre de Prince d'Acre, parce qu'il n'eſtoit pas maître de la Capitale de ſon Royaume, ſe mit en devoir de ſecourir la Place. Mais comme il voyoit défiler les Troupes d'une feneſtre de ſon Palais, il arriva par le plus grand malheur du monde, que la croiſée ſur

Google

laquelle il estoit appuyé, rompit tout à coup, & estant tombé du haut en bas, il se tua. Ce funeste accident déconcerta les Chrétiens, & Saphadin ayant forcé Jaffe, y fit passer au fil de l'épée tous les Habitans, & rasa cette Place de peur que les Croisez ne pensassent à la reprendre, comme estant pour eux de la derniere importance.

Une autre partie de l'Armée des Croisez estant arrivée presque en ce même-temps avec les Ducs de Saxe & de Brabant, il fut résolu de donner au plûtost bataille, si l'on pouvoit y engager l'ennemi. Saphadin prit le même dessein. On se battit entre Tyr & Sidon ; le carnage fut grand de part & d'autre : mais la victoire demeura aux Chrétiens. Soixante Emires restérent sur la place ; & Saphadin ayant esté luy-même blessé, pensa estre pris. Le fruit de cette victoire fut la prise de Sidon, de Laodicée de Syrie, de Giblet, & de quelques autres Places moins importantes. La forte Ville de Baruth peu de temps après fut surprise par les Chrétiens esclaves, qui rompirent leurs fers. De sorte que par tous ces avantages les Chrétiens se virent beaucoup plus au large qu'ils n'avoient esté depuis longtemps.

La Couronne du Royaume de Jerusalem, vacante par la mort de Henry Comte de Champagne, fut donnée du consentement des Seigneurs Chrétiens de la Palestine, & des Seigneurs Croisez, à Emery de Lusignan, qui avoit succedé au Royaume de Chypre à Guy de Lusignan son frere, & qui en épousant Isabeau héritiere du Royaume de Jérusalem, dont il fut le quatriéme mari, réünit en sa personne ces deux Etats.

Les choses estant en si bon train, on délibéra si l'on iroit droit à Jérusalem, ou à la Forteresse de Thoron la plus forte Place de toute la Palestine. L'avis de ceux qui vouloient qu'on assiégeât Thoron prévalut. La Place fut réduite à la derniére extrémité, & la Garnison demanda même à capituler ; mais les Chevaliers du Temple, & l'Evêque de Wirtsbourg corrompus par l'argent de Saphadin, ne voulurent pas qu'on la reçût à composition : ensuite ayant fait courir le bruit que Saphadin alloit assiéger Baruth, ils opinérent à aller au secours de cette Place : & ayant aussi-tost après décampé, ils obligérent par leur retraite le reste de l'Armée à les suivre.

Saphadin au lieu d'aller à Baruth, s'avança du costé de Jaffe, où il se donna un grand combat, mais qui ne fut pas décisif. Les Troupes de Saphadin y eurent du desavantage, & les Chrétiens y perdirent le Duc de Saxe, & Fridéric Duc d'Autriche. Cette nouvelle victoire des Chrétiens eût pû avoir des suites, si leurs divisions, & la nouvelle qui arriva de la mort de l'Empereur, n'eussent achevé de tout perdre. Les Seigneurs Croisez, qui prévoyoient que cette mort alloit causer de grands mouvemens en Allemagne, où leurs intérests particuliers seroient fort mêlez, prirent la résolution d'y retourner, & abandonnérent Emeri de Lusignan avec les seules forces qu'il pourroit tirer de ses Etats, lesquelles n'estoient nullement comparables à celles des Sarasins.

Le Pape Innocent III. ayant succedé à Celestin, forma le dessein d'une nouvelle Croisade, malgré les divisions de l'Europe causées par la double élection de Philippe Duc de Suabe frere du dernier Empereur, dont Philippe Auguste appuya le parti, & d'Othon frere de Henri Duc de Saxe, pour lequel Richard Roy d'Angleterre son oncle se déclara. Il envoya des Legats dans presque tous les Etats de l'Europe. On prêcha par tout la Croisade, & ce fut alors que le saint & fameux Fouques Curé de Neüilli sur Marne fit dans Paris tant de prodiges par ses ferventes Prédications, non seulement en inspirant aux Peuples une grande ardeur pour la Guerre Sainte ; mais encore en réformant leurs mœurs, & en les convertissant à Dieu, ce qui n'estoit pas toujours l'effet des Missions qui se faisoient pour la Croisade.

Celle-cy fut particuliérement composée de Seigneurs François, & de ceux des Païs-bas, auſquels les Venitiens se joignirent. Thibaud IV. Comte de Champagne, frere du feu Henri mort Roy de Jérusalem, & pere de Thibaud V. fut élû Chef de cette Croisade : mais il mourut en faisant les préparatifs pour son départ, & Boniface Marquis de Montferat prit sa place. Baudoüin Comte de Flandre, Loüis Comte de Blois & de Chartres, Simon Comte de Monfort si renommé par ses hauts faits d'armes contre les Albigeois, Geoffroy de Joinville, Geoffroy de Ville-Hardoüin Maréchal de Champagne, Mathieu de Montmorenci, & un tres-grand nombre d'autres des plus distinguez par leur noblesse, par leur rang, & par leur puissance, furent de cette expédition. Jean de Nesle, & Nicolas de Mailli, conjointement avec Thieri fils du Comte de Flandre, commandoient la Flote.

Les Troupes nombreuses que tant de Seigneurs avoient levées dans leurs Etats, se rendirent la plusparт à Venise, où ils trouvérent tout prest pour l'embarquement, outre cinquante Galéres que la République avoit fait équiper en son nom, pour contribuer à la Croisade. Les autres s'embarquérent à Marseille & en divers Ports de la Poüille.

Ces Troupes, principalement celles qui s'estoient renduës à Venise, passerent en Dalmatie, où ils soumirent la Ville de Zara, qui s'estoit révoltée contre la République. Le premier dessein estoit d'aller faire descente en Egypte, pour y attaquer Saphadin, tandis que les Chrêtiens de la Palestine agiroient du costé de Jérusalem. L'hyver qui approchoit obligea l'Armée à s'arrester en Dalmatie jusqu'au Printemps. Durant cet intervalle, un incident fit changer le dessein qu'on avoit formé sur l'Egypte, & l'on prit la route de Constantinople.

Quelques années auparavant, l'Empereur Isaac l'Ange avoit esté déthroné par son frere Alexis, qui luy fit créver les yeux, & le mit en prison, aussi-bien que le jeune Alexis fils

de ce malheureux Prince. Il leur avoit donné depuis la liberté, mais il les faiſoit toûjours obſerver. Ce qui n'empêcha pas que le jeune Alexis ne ſe ſauvât de Conſtantinople, d'où il vint à Rome trouver le Pape Innocent III. & par le moyen de Philippe Duc de Suabe frere de ſa mere, qu'une partie des Princes d'Allemagne venoient d'élire Empereur, il traita avec les Croiſez, qui eſtoient en Dalmatie, pour ſe faire rétablir par leur ſecours ſur le Throne de Conſtantinople.

Il y eut ſur cela diverſes négotiations, qui furent fort traverſées par pluſieurs des Seigneurs Croiſez, qui ne vouloient pas qu'on prît le change, & qui ſelon l'intention du Pape, dont l'avis eſtoit qu'on pourſuivît le prémier deſſein, demandoient qu'on paſſât inceſſamment en Egypte, ou en la Terre Sainte; mais les Vénitiens, avec la pluſpart des Seigneurs François, conclurent qu'il valoit mieux aller à Conſtantinople, pour en chaſſer l'Uſurpateur. Ils ſe perſuadérent, qu'eſtant ſurs du jeune Alexis, quand ils l'auroient mis ſur le Throne, la Croiſade réüſſiroit infailliblement par les facilitez que ce Prince y donneroit, & par les ſecours dont il fortifieroit l'Armée des Croiſez.

On ſe mit en mer, & le jeune Alexis s'eſtant rendu à Corfou, où l'Armée & la Flotte des Croiſez eſtoient déja, on marcha vers Conſtantinople, pluſieurs Villes & Iſles ſe ſoumettant ſur la route à leur Prince légitime. On entra dans l'Helleſpont. L'Armée qui eſtoit d'environ quarante mille hommes, mit pied à terre, & fut en état d'aſſiéger Conſtantinople au mois de Juillet l'an 1203.

La lâcheté de l'Uſurpateur Alexis Comnene, & la valeur héroïque des Croiſez fit réüſſir une entrepriſe, qui eu égard à la force de la Place, à la multitude infinie de ceux qui la défendoient, au petit nombre des aſſaillans, paroiſſoit une des plus téméraires qui ſe fût jamais faite. Après un prémier aſſaut, où les aſſaillans ſe rendirent maîtres d'une partie des murailles, mais ſans pouvoir s'y maintenir, Alexis ſortit de la Ville emportant avec luy ſes Tréſors, & s'enfuit par mer à Zagora Ville de Thrace au pied du Mont Hemus.

Le Peuple & les Troupes de la Ville ayant appris ſa fuite, allérent à la Priſon, où Alexis avoit fait de nouveau renfermer Iſaac l'Ange pere du jeune Alexis, & luy ayant ôté les fers dont il eſtoit chargé, le remirent ſur le Trône tout aveugle qu'il eſtoit, & de ſon conſentement envoyérent au camp des Croiſez porter cette heureuſe nouvelle, & les prier de leur rendre leur jeune Empereur, pour eſtre aſſocié à l'Empire par ſon pere.

Les Croiſez agréablement ſurpris d'une nouvelle ſi ineſpérée, après avoir pris leurs ſûretez, & fait renouveller à Alexis le Traité qu'il avoit fait avec eux, le conduiſirent en triomphe dans la Ville. Il y fut reçû avec toutes ſortes de témoignages de joye par le peuple, & par le vieux Empereur, qui ratifia le Traité, & fit couronner ſon fils dans ſainte Sophie.

Les Croiſez, à la priere des deux Empereurs, paſſérent le reſte de l'année & tout l'hyver à Conſtantinople, malgré la répugnance de pluſieurs, qui vouloient qu'on marchât inceſſamment en Syrie. On alla chercher l'Uſurpateur vers Andrinople, où il s'eſtoit retiré avec une Armée: on le défit, & on ſoumit la pluſpart des Villes de Thrace.

Tout plioit ſous les loix des deux Empereurs; les Villes, les Provinces entiéres rentroient à l'envi dans l'obéïſſance, & l'on eſtoit à la veille de voir ces Princes, agiſſant de concert avec l'Armée des Croiſez, ſe joindre à eux pour reconquérir la Syrie & la Paleſtine ſur les Saraſins, lorſqu'un eſprit broüillon & ambitieux renverſa tout, & rejetta l'Empire dans les plus effroyables deſordres.

C'eſtoit Alexis Murtzulfe de la Maiſon Impériale des Ducas, qui eſpéra de monter luy-même ſur le Trône, s'il pouvoit venir à bout de perdre le jeune Empereur en le broüillant avec les Croiſez: car pour le vieux Empereur, on le comptoit pour rien; outre qu'il eſtoit aveugle, ſa priſon luy avoit affoibli l'eſprit, & il luy échapoit de temps en temps des extravagances, qui en eſtoient de grandes marques.

Les inſolences des Soldats croiſez ne fourniſſoient à Murtzulfe que trop de prétextes, pour irriter le jeune Empereur. Il ſceut les faire valoir, & les Croiſez ne furent pas long-temps ſans s'appercevoir du changement de ce Prince à leur égard. On en vint aux éclairciſſemens. Les Députez de l'Armée des Croiſez dans une conférence qu'ils eurent avec l'Empereur, parlérent avec beaucoup de hauteur, & conclurent par dire, que ſi on n'exécutoit au plûtoſt le Traité dans tous ſes articles, on trouveroit bien moyen de ſe faire rendre juſtice, & qu'ils avoient ordre de luy déclarer la guerre s'il différoit à donner la ſatisfaction qu'ils demandoient.

Cette liberté des Députez fut traitée d'inſolence, & regardée comme une inſulte faite à la Majeſté Impériale. Ils ſe retirérent ſans attendre de réponſe, voyant bien qu'il n'eſtoit pas ſeûr pour eux de demeurer plus long-temps dans la Ville. La rupture ſuivit bien-toſt. On en vint d'abord à de petits combats, & peu de jours après les Grecs entreprirent de brûler avec des brûlots remplis de feu grégeois, la Flotte Vénitienne. Si la choſe euſt réüſſi, les Grecs n'avoient plus rien à craindre; mais la valeur & l'adreſſe des Vénitiens parérent ce coup dangereux.

Cependant Murtzulfe engagea l'Empereur à traiter de nouveau avec le Marquis de Montferrat Général de l'Armée, & ſe ſervit de la nouvelle de ce Traité pour perſuader aux Grecs que ce Prince vouloit les livrer aux Croiſez. Le Peuple animé par les Emiſſaires de ce ſcélérat, ſe ſouleva, & dans le tumulte le proclama Empereur. Il accepta la pourpre; & pour prévenir le changement du Peuple, il deſcendit dans le cachot, où il avoit fait renfermer l'Empereur, & l'étrangla de ſes propres mains.

Digitized by Google

Cet horrible attentat ne put demeurer caché, & les Croiſez qui ne pouvoient eſpérer d'eſtre ſecondez par ce Tyran dans leur expédition de la Terre-Sainte, réſolurent de la différer, de tourner tous leurs efforts contre luy, & de ſe rendre Maiſtres de Conſtantinople. Ils le firent après deux aſſauts, dont le premier leur réüſſit mal. La Ville fut emportée le douziéme d'Avril de l'an 1204. par ces prodiges de valeur, dont les Hiſtoires des Croiſades nous fourniſſent ſeules plus d'exemples & de plus ſurprenans, que toutes les autres Hiſtoires enſemble. Le Tyran s'enfuit de Conſtantinople, & évita alors par ſa fuite le ſupplice qu'il méritoit.

Les Vénitiens & les François s'aſſemblérent pour l'Election d'un Empereur. Le choix balança entre le Marquis de Montferrat Général de l'Armé, & Baudoüin Comte de Flandre, & tomba enfin ſur ce dernier.

Par la réduction de Conſtatinople l'Egliſe Greque fut tout de bon réünie avec la Latine après un long & déplorable ſchiſme de pluſieurs ſiécles. Dans le partage des conqueſtes le Marquis de Monferrat eut le Royaume de Theſſalie, les Vénitiens eurent les Iſles de l'Archipel, une grande partie de la Morée, & quelques autres Villes maritimes. La Bithinie fut donné au Comte de Blois. Pluſieurs autres Seigneurs furent pareillement récompenſez, à condition de tenir en Fief du nouvel Empereur leurs Principautez ou Seigneuries. La Thrace fut ſoumiſe. Murtzulphe tomba quelque temps après entre les mains du nouvel Empereur, qui le fit mourir.

La fortune de ceux, qui s'eſtoient ſéparez de l'Armée pour aller en Paleſtine, ou qui s'y eſtoient rendus d'Europe par d'autres routes, ne fut pas ſi heureuſe. Dans cette Armée eſtoient entre-autres Simon de Montfort, Jean de Neſle, Renard de Dampierre, & un grand nombre de Bretons ſous la conduite d'un Moine nommé Herloin, qui, à l'exemple de Pierre l'Hermite s'eſtoit fait leur Général. La peſte en enleva une grande partie, & en fit rembarquer pluſieurs pour retourner en Europe. Un autre Corps des meilleures Troupes qui eſtoient reſtées, fut taillé en pieces par le Soudan d'Alep; & Emeri Roy de Jéruſalem, après cette défaite ſe voyant abandonné de tout ſecours, fut obligé de faire une Tréve deſavantageuſe avec les Saraſins. Elle fut obſervée, parce que ces Infidéles délivrez de la crainte qu'ils avoient des Européans, recommencérent à ſe battre les uns contre les autres.

Ce Roy mourut peu de temps après, & ne laiſſa qu'un fils en bas-âge. Les Seigneurs du Pays envoyérent demander un Roy François à Philippe Auguſte, qui choiſit Jean de Brienne, & luy fit épouſer Marie fille du ſecond lit d'Iſabeau Reine de Jéruſalem. Lorſque Jean de Brienne arriva en Paleſtine, la Tréve eſtoit finie, & il n'avoit que très-peu de Troupes, à cauſe de la Croiſade publiée contre les Albigeois, qui n'eſtant ni ſi dangereuſe, ni ſi pénible que celle d'outremer, luy fut préférée. De ſorte que ce Prince ſe vit ſur le point de perdre ſon Eſtat en meſme temps qu'il en prit poſſeſſion.

Le Pape Innocent III. ſur l'avis qu'il en eut, écrivit par tout des Lettres Circulaires pour exhorter les Chreſtiens à ſecourir leurs freres prets de ſuccomber ſous la puiſſance des Saraſins. Elles firent peu d'effet, ou plûtoſt elles n'en firent qu'un très-mauvais. Car à la nouvelle du méchant eſtat des affaires de la Paleſtine, une eſpece de fureur ſaiſit un nombre infini d'enfans en France & en Allemagne, qui ſe mirent en teſte que Dieu vouloit ſe ſervir de leur âge, pour délivrer Jéruſalem des mains des Infidelles. Il y en eut juſqu'à cinquante mille, qui prirent la Croix. Des Preſtres autoriſant cette folie, ſe mirent à leur teſte. Ceux d'Allemagne périrent la plûpart par les chemins. Ceux de France ayant trouvé des Marchands à Marſeille, qui leur fournirent des Vaiſſeaux s'embarquérent. Quelques-uns des Vaiſſeaux qui les portoient firent naufrage, les autres furent conduits en Egypte par ces Marchands meſmes, qui les y vendirent aux Saraſins: ce qui fut pour quelques-uns de ces enfans l'occaſion d'un glorieux martyre, & pour pluſieurs autres la cauſe de la perte de leur Religion.

Innocent dans le quatriéme Concile de Latran fit réſoudre une nouvelle Croiſade. Sa mort, qui ſurvint lorſqu'il preſſoit vivement cette entrepriſe, fut un contre-temps fâcheux; mais Honoré III. ſon Succeſſeur pourſuivit ce deſſein, & ſur les délais de l'Empereur Fridéric II. qui devoit eſtre le Chef de la Croiſade, André Roy de Hongrie ſe mit à la teſte des Croiſez.

Une partie de cette Armée compoſée pour la pluſpart de Hongrois & d'Allemands, ne fit guéres que paroiſtre dans la Paleſtine ſans y faire rien de mémorable. Saphadin évita le Combat, perſuadé par expérience qu'il n'y avoit qu'à laiſſer rallentir la premiere ferveur de ces expéditions pour les rendre inutiles. En effet le Roy de Hongrie ayant eſté rappellé par les néceſſitez de ſon Etat, fut obligé de repaſſer la mer avec la meilleure partie de ſes Troupes.

Quelque temps après ſon départ, Guillaume Comte de Hollande arriva avec une nouvelle Flotte & un renfort conſidérable de Troupes. Il réſolut de concert avec le Roy Jean de Brienne, Leopold Duc d'Autriche, & les autres principaux Chefs de porter la guerre en Egypte & d'aſſieger Damiette, qui eſtoit preſque la ſeule Place capable de réſiſter. Elle fut priſe l'an 1219. après dix-huit mois de Siége, bien des Combats & la perte d'une infinité de vaillans Hommes, mais ils furent remplacez par l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux Croiſez de diverſes parties de l'Europe, & ſur tout de la France.

Durant ce Siége le Soudan Saphadin mourut. Son fils aîné Mélédin luy ſucceda au Royaume d'Egypte, & Corradin ſon ſecond fils au Royaume de Damas & de la Paleſtine.

Celuy-cy durant le Siége de Damiette fit raſer les murailles de Jéruſalem, dans la crainte que les Croiſez après la priſe de Damiette ne s'en rendiſſent maiſtres.

Cette importante conqueſte jetta la terreur parmi les Saraſins, & ranima beaucoup les Chreſtiens. Le Roy des Géorgiens, Peuples ſituez entre la mer Caſpienne & le Pont Euxin qui ſuivoient le Rit Grec, envoya aſſeurer les Croiſez qu'il alloit prendre les Armes en leur faveur. Mais les Tartares qui parurent ſur ſes frontieres empêchérent l'éxécution de ſon deſſein. Les nouveaux ſecours qui arrivérent d'Europe ſuppléérent à ce défaut, & par les renforts de Troupes que l'Empereur Fridéric II. envoya, l'Armée Chrêtienne ſe trouva forte de ſoixante & dix mille hommes.

On pouvoit tout attendre d'une ſi belle Armée, ſans les diviſions du Légat Pélage & du Roy de Jéruſalem. L'enteſtement du premier, qui vouloit que tout pliaſt ſous ſes ordres, luy fit refuſer une très-avantageuſe paix que le Soudan Mélédin luy offroit. Cependant on engagea l'Armée au milieu de l'inondation du Nil, d'où on fut trop heureux de la retirer, à condition de rendre Damiete au Soudan, de qui il dépendoit de faire périr cette Armée au milieu de l'eau ſans tirer l'épée.

Survinrent enſuite ces grands démeſlez entre les Papes & l'Empereur, ſi funeſtes à l'Egliſe & à toute la Chreſtienté. Néanmoins la modération du Pape Honoré III. en empêcha les prémieres ſuites; & le Roy de Jéruſalem étant venu en Italie, maria ſa fille Jolande héritiere de ſa Couronne, à l'Empereur, pour l'engager par là à protéger un Royaume, qui devoit un jour luy appartenir. En effet, Fridéric promit que dans deux ans il iroit en Paleſtine avec toutes les forces de l'Empire pour combattre les Infidélles. Mais ces promeſſes n'aboutirent à rien, juſqu'à ce que ſix ans après il paſſa en Paleſtine avec peu de Troupes, où il fit une paix peu avantageuſe, dont j'ay déja parlé ſous l'an 1229. & repaſſa en Europe, pour faire la guerre au Pape Grégoire IX. Succeſſeur d'Honoré III.

Quelques années après Thibaud Comte de Champagne & Roy de Navarre, prit la Croix avec Pierre de Bretagne, Amauri de Montfort Connétable de France, & pluſieurs autres Seigneurs. Ils mirent de nombreuſes Troupes ſur pied. Les fâcheuſes révolutions de l'Empire de Conſtantinople obligérent le Pape à prier ces Princes de tourner leurs Armes de ce côté-là. L'Empereur Baudoüin premier, un an après ſa conqueſte avoit eſté pris par le Roy des Bulgares, & mourut dans ſa priſon. Henri ſon frere luy ſuccéda, & gouverna glorieuſement pendant dix ans. Pierre de Courtenay ſon beau-frere monta ſur le Thrône après luy, & s'eſtant laiſſé ſurprendre, fut maſſacré par Théodore Comnéne Prince d'Epire. Robert de Courtenay ſon ſecond fils, ayant pris en main le Gouvernement, ſe vit enlever les plus belles Provinces de ſon Empire par Jean Ducas ſurnommé Vatace: & après ſa mort, on mit en ſa place Jean de Brienne, que Fridéric ſon beau-pere avoit dépoüillé de ſon Royaume de Jéruſalem. Il rétablit un peu les affaires: mais n'ayant pas vêcu longtemps depuis ſon Couronnement, Baudoüin ſon Gendre, qui fut le dernier Empereur Latin de Conſtantinople, n'eut point d'autre reſſource que la protection du ſaint Siége.

Le Pape voulut en ſa faveur employer l'Armée des Croiſez, dont je viens de parler, contre Vatace & Azen Roy des Bulgares qui s'eſtoient liguez enſemble, pour extérminer les Latins en Grece. Mais le Roy de Navarre, le Comte de Monfort, les Comtes de Bar & de Vendoſme, ne purent ſe réſoudre à quitter leur premier deſſein, & allérent en Paleſtine. Les autres Croiſez marchérent à Conſtantinople; & ce partage fit qu'on ne réüſſit guéres en Gréce, & très-mal en Syrie. La plûpart des Seigneurs François furent tuez ou pris auprès de Gaze, dans un combat contre Méléch-Sala Soudan de Babylone fils de Mélédin mort depuis peu.

Le Comte Richard d'Angleterre arriva ſur ces entrefaites en Paleſtine, & trouvant les choſes en très-mauvais eſtat, d'autant plus que le Roy de Navarre & la plûpart de ceux qui eſtoient échapez à la défaite, en eſtoient partis, il ſe contenta de bâtir & de mettre en deffenſe une fortereſſe auprès d'Aſcalon, & d'obliger le Soudan à luy rendre les Priſonniers qu'il avoit faits au Combat de Gaze, après quoy il remonta ſur ſes Vaiſſeaux, & fit voile en Italie, où il arriva l'an 1241.

Au bout de trois ans, la Tréve que Richard avoit faite avec le Soudan d'Egypte, fut rompuë par les Chreſtiens, qui ſe liguérent contre luy avec le Soudan de Damas; & ce Soudan ennemy déclaré de l'autre, permit aux Chreſtiens, en vertu de cette ligue, de s'eſtablir librement dans la Paleſtine, depuis le Jourdain juſqu'à la mer, & dans la Ville de Jéruſalem, qui eſtoit démentelée. Le Soudan d'Egypte de ſon coſté s'allia avec les Coraſmins Peuples Mahométans, que les Tartares, qui inondoient alors l'Aſie, avoient chaſſez de leur pays, & qui avoient ſupplié ce Soudan de les recevoir dans ſes Terres.

Ces Coraſmins eſtoient une Nation très-guérriere & très-féroce. Le Soudan d'Egypte, qui ne voûloit pas les chaſſer de chez luy par force, mais qui ne les y voyoit qu'avec peine, leur dit qu'il leur abandonnoit la Paleſtine, pour y faire tout le mal qu'ils pourroient.

Ils n'avoient pas beſoin d'y eſtre exhortez. Cette permiſſion ne leur eût pas pluſtoſt eſté donnée, qu'ils entrérent dans la Paleſtine, y mirent tout à feu & à ſang, pillérent Jéruſalem, y firent mille profanations dans l'Egliſe du Saint Sépulchre, que tous les autres Saraſins avoient juſqu'alors épargnée, & ſept mille tant Chreſtiens, que Mahométans y furent paſſez au fil de l'épée, ſans parler des Vieillards, des femmes & des enfans, ſur leſquels on fit main baſſe.

Il n'y avoit point alors de Roy dans la Paleſtine, mais une eſpece d'Anarchie par l'abſence de Conrad, que l'Empereur ſon pere avoit fait Roy de Jéruſalem, où il ſe contentoit de tenir un Lieutenant, tandis qu'Alix Reine de Chypre luy diſputoit cette Couronne. Gautier Comte de Brienne & de Jaffe neveu du deffunt Roy Jean eſtoit un des plus puiſſans Seigneurs Chreſtiens du pays, & le ſeul capable de faire quelque reſiſtance. Il aſſembla tout ce qu'il put de Troupes, ſe fit joindre par les Chevaliers du Temple, par ceux de l'Hôpital, & par les Teutoniques, par les Soudans de Damas & d'Emeſſe, & livra la Bataille aux Coraſmins auprès de Gaze. Elle dura deux jours. Mais le nombre prévalut; les Chreſtiens furent défaits, Gautier de Brienne fut pris avec le Grand Maiſtre de l'Hôpital, les Grands Maiſtres du Temple & des Teutoniques furent tuez, & des trois Ordres des Chevaliers, il ne reſta après la Bataille que trente-trois Templiers, vingt-ſix Hoſpitaliers, & trois Teutoniques : tout le reſte y périt, ou fut pris : les débris de l'Armée ſe ſauvérent à Jaffe & à Acre. On a écrit que S. Loüis dans cette léthargie, où l'on le crut mort, eut une viſion de cette défaite, & que ce fut ce qui le détermina à demander la Croix au moment qu'il revint.

Les Coraſmins marchérent vers Jaffe, dans l'eſpérance que la conſternation où eſtoient les Chreſtiens la leur feroit rendre : mais ils furent contrains de ſe retirer ſans rien faire ; & quelque temps après le Soudan d'Egypte les ayant obligez à ſortir de ſes Etats, ils furent en proye aux Saraſins, qui s'eſtant unis contre eux, les exterminerent.

Les nouvelles guerres civiles des Mahométans empéchérent l'entiere ruine des Chreſtiens, qui devoit naturellement eſtre la ſuite de la bataille de Gaze, & donnerent le temps à Saint Loüis de ſe préparer au ſecours de cette Chreſtienté déſolée. De ſorte que lorſqu'il débarqua en Chypre, il y avoit encore en Paleſtine & en Syrie quatre Principautez poſſedées par les Chrétiens Originaires de l'Europe. Sçavoir celle d'Acre, ou Ptolemaïs, dans laquelle les Vénitiens, les Génois, les Piſans, & quelques autres avoient chacun leur quartier, qui leur appartenoit, celle de Tripoly, celle de Tyr, & celle d'Antioche, ſans parler de quelques autres Seigneuries mouvantes pour la plûpart de ces quatre principales, mais tout cela ſe trouvoit inveſti & reſſerré de toutes parts par les Mahométans, dont le plus puiſſant eſtoit Melech-Sala Soudan d'Egypte. Telle eſtoit à peu près la ſituation des affaires des Chreſtiens, lorſque le Roy Saint Loüis arriva de Chypre.

An. 1248. Eſtant en cette Iſle, il eſtoit à portée d'attaquer les Saraſins, ou dans la Paleſtine ou dans l'Egypte. L'effort de la plûpart des autres Croiſades avoit eſté en Paleſtine. Mais le ſuccès que Jean de Brienne Roy de Jéruſalem avoit eu d'abord quelques années auparavant en portant la guerre en Egypte, où la priſe de Damiette avoit jetté les Saraſins dans la derniere conſternation, fit réſoudre le Roy à tourner ſes Armes de ce côté-là. Les ſuites funeſtes de l'expédition de Jean de Brienne ne l'étonnérent point, eſpérant éviter aiſément les embarras où ce Prince s'eſtoit jetté, & qui l'avoient obligé de rendre Damiete aux Infidelles.

Le Patrice Vénitien Sanudo, qui vivoit quelque temps après Saint Loüis, & nous a laiſſé une Hiſtoire des Guerres Saintes, raiſonnant ſur ce ſujet, approuve ce parti ; mais il blâme ce Prince d'avoir débarqué en Chypre, & de n'eſtre pas venu ſans ſe détourner, faire d'abord deſcente en Egypte. Il ſoûtient que le temps que ce détour luy coûta, luy auroit ſuffi pour en conquérir une bonne partie, & que les eaux & l'air y eſtant beaucoup meilleurs qu'en Chypre, il n'auroit pas perdu par les maladies un grand nombre de Soldats, ainſi qu'il arriva pendant le ſéjour qu'il fit en cette Iſle. L. 2. part. 2. Cap. 3.

Rien n'eſt plus injuſte que la maniere dont on prononce ſur la conduite des Princes en ces ſortes d'occaſions. Le ſuccès eſt d'ordinaire la régle de ces jugemens : régle très-fauſſe, puiſque quelquefois on réüſſit par des voyes, que la prudence deffendroit ; & que celles qu'elle preſcrit n'ont pas toûjours un ſuccez heureux. On doit dire au contraire à la gloire de Saint Loüis, que jamais expédition de cette nature ne fut commencée avec plus de ſageſſe. Ce qui avoit fait périr les plus belles Armées dans les précédentes Croiſades, c'eſt qu'on s'eſtoit engagé dans le païs ennemi ſans en avoir aſſez de connoiſſance, ſans l'avoir reconnu de près, ſans avoir des magaſins d'Armes & de vivres, ſans s'eſtre aſſeuré une retraite dans le voiſinage en cas de malheur. Saint Loüis auroit commis la meſme faute, s'il avoit eſté bruſquement débarquer en Egypte dans l'eſpérance d'y ſurprendre l'ennemi, & de ne luy pas donner le temps de ſe reconnoiſtre. Au contraire prenant d'abord terre en Chypre, il avoit là le moyen de s'inſtruire de l'eſtat des ennemis, des ſecours qu'il pouvoit attendre de ce Royaume, de donner ſes ordres pour le tranſport des vivres, d'y attendre en ſeureté l'arrivée de toutes ſes Troupes, en cas que durant la route quelque tempeſte ou quelque autre accident en retardât une partie. Il eſt toûjours imprudent de ne compter que ſur la ſurpriſe, dans des entrepriſes de cette importance, la prudence veut qu'en attaquant on ſuppoſe que l'ennemi eſt preparé, & qu'on ſe mette en eſtat de le vaincre en quelque diſpoſition qu'on le trouve.

Ce furent là les raiſons, qui obligérent le Roy à prendre ce ſage parti. Celles qui le déterminerent à ſejourner quelques temps en Chypre malgré l'inclination & l'ardeur qu'il avoit d'aller au plûtoſt aux ennemis, ne furent pas moins conſidérables. La plûpart des Vaiſſeaux qui portoient les machines de guerre n'eſtoient pas encore arrivez, l'hyver qui

Joinville. Nangius in gestis Ludovici.

approchoit, rendoit dangereux le trajet de Chypre en Egypte. La plupart des Seigneurs & Gentilshommes de l'Iſle, qui avoient pris la la Croix, eſtoient en different avec l'Archevéque de Nicoſie qui les avoit preſque tous excommuniez, & ils ne vouloient pas accomplir leur vœu, ni ſuivre le Roy tandis que l'excommunication dureroit. Il falloit du temps au Légat pour ménager la réconciliation, & il en vint à bout. On propoſa donc dans le Conſeil des Seigneurs des deux Nations, s'il eſtoit à propos de faire voile inceſſamment en Egypte, ou ſi l'on attendroit quelque temps. L'avis qui fut pour attendre juſqu'à Pâques prévalut, & le Roy s'y rendit.

Ce retardement néanmoins eut effectivement deux mauvais effets. Le premier fut que la maladie ſe mit parmi les Troupes, il en mourut un grand nombre, & juſqu'à deux cens quarante, tant Chevaliers, qu'autres perſonnes de diſtinction, du nombre deſquels furent l'Evêque de Beauvais, l'Evêque de Noyon, Jean Comte de Montfort, les Comtes de Dreux & de Vendoſme, Guillaume de Merlo, Guillaume des Barres, & Archambaud de Bourbon. En ſecond lieu, une partie des magaſins qu'on devoit porter en Egypte fut conſumée pour la ſubſiſtance des Troupes; ce qui pouvoit cauſer la diſette pour la ſuite de l'expédition. Mais les Vénitiens & l'Empereur Fridéric à la priere du Roy envoyérent d'Italie des vivres en abondance, & les magaſins furent rétablis.

Ibid.

Math. Paris Epiſt. Odonis Epiſcop. Tuſculani ad Innocent. IV.

Lettres de Fridér. au Tréſor des Chartres. rapportées par M. du Cange dans ſes Obſervations ſur l'Hiſt. de Joinville.

Quoyque le bruit fût aſſez conſtant que le deſſein du Roy eſtoit d'aller en Egypte; néanmoins ſon ſejour en Chypre tenoit en échec les Soudans de Syrie, juſque-là que celuy de Babylone ſe flatta pendant quelque temps que l'armement eſtoit en effet deſtiné contre la Syrie, & meſme que le Roy, dans l'impatience de ſe mettre au plûtoſt en poſſeſſion de Jéruſalem, ſe joindroit à luy contre le Soudan d'Alep & contre les autres, avec leſquels il eſtoit en guerre. Le Soudan de Babylone aſſiégeoit actuellement Emeſſe Ville du Domaine de celuy d'Alep, qui ayant trouvé moyen de le faire empoiſonner, l'obligea de retourner en Egypte, où il ne fit plus que languir. Cependant le Caliphe de Baldak agit ſi bien auprès d'eux par ſes Envoyez, qu'il leur fit conclure une ſuſpenſion d'Armes, pour eſtre plus en eſtat de repouſſer l'Armée Chreſtienne, qui leur alloit tomber ſur les bras.

Joinville.

Le Roy ne fut pas ſurpris de cette réünion, à laquelle il s'eſtoit bien attendu. Mais il le fut agréablement d'une Ambaſſade qu'il reçut vers les Feſtes de Noël de la part d'un Prince Tartare nommé Ercalthay. Ce Prince luy écrivoit, que ſçachant qu'il devoit arriver en Chypre, pour délivrer la Chreſtienté de Paleſtine opprimée par les Saraſins, il eſtoit bien-aiſe de luy témoigner le zéle ſincére qu'il avoit pour la Religion Chreſtienne, qu'il le ſeconderoit de toutes ſes forces, en faiſant la guerre aux ennemis du vray-Dieu, & qu'il luy demandoit avec empreſſement ſon amitié. Le Chef de

Nangius. Joinville. Epiſt. Odonis Epiſcop. Tuſculani ad Innocent. IV.

A l'Ambaſſade nommé David, aſſeura le Roy que le Grand Cham des Tartares s'eſtoit fait Chreſtien depuis trois ans, que Ercalthay s'étoit fait auſſi baptiſer, & il ajoutoit qu'autant qu'il le pouvoit conjecturer, le deſſein de ce Prince eſtoit d'aſſiéger au printemps Baldak, ou Bagdad Ville bâtie des ruines de l'ancienne Babylone & ſituée ſur le Tygre, pour empêcher le Caliphe qui y faiſoit ſa demeure, de ſecourir le Soudan d'Egypte, comme il avoit fait lorſque le Roy Jean de Brienne aſſiégea Damiete. Ces Caliphes avoient eſté autrefois à l'égard des Soudans, ce que les Rois des B autres Peuples ſont à l'égard de leurs Miniſtres ou de leurs Généraux d'Armée. Mais depuis que le Soudan Saladin ſe fut rendu maiſtre de l'Egypte, ils n'eſtoient plus guéres que ce que ſont aujourd'huy les Mouftis parmi les Turcs, c'eſt à dire, les Chefs de la Religion Mahométane, & n'avoient plus guéres d'autre domaine que la Ville de Baldak.

Le Roy charmé de voir de telles diſpoſi- Nangius. tions en faveur de la Religion dans des Princes barbares, fit tout l'accueil poſſible aux Ambaſſadeurs, les traita magnifiquement, les mena luy-meſme au Service de l'Egliſe pen- C dant les Feſtes, & les renvoya chargez de préſens pour leur Maiſtre. Il les fit accompagner par quelques Religieux de l'Ordre de Saint Dominique & de l'Ordre de Saint François, & par deux Gentils-hommes. Les uns avoient ordre du Roy d'aller de ſa part trouver Ercalthay, & les autres le Cham des Tartares. Tout cela néanmoins n'euſt point d'effet, & il n'eſt point parlé dans l'Hiſtoire d'aucune diverſion faite par les Tartares, au moins ſi-toſt: car quelques années aprés, Baldak fut pris par le Grand Cham des Tartares, & le Caliphe fait priſonnier.

Hiſt. de Joinville Edition de Poitiers Voyez les Notes de du Cange pag 97.

D La Tréve que le Roy fit conclure en meſme temps entre Aython Roy d'Arménie, qui eſtoit Chreſtien, & Bohémond V. Prince d'Antioche, fut un avantage plus ſolide pour les Chreſtiens d'Orient, que les diviſions achevoient d'affoiblir. Ces Princes remirent leurs intéreſts entre ſes mains. Il les accommoda, & envoya au Prince d'Antioche un ſecours de ſix cens Arbâleſtriers, pour fortifier ſes Troupes contre les Soudans ſes voiſins, dont il appréhendoit d'eſtre attaqué, tandis que l'Armée Chreſtienne ſeroit en Egypte.

Ibid.

Il tâcha encore d'appaiſer la guerre, que E les Génois & les Piſans ſe faiſoient les uns aux autres dans la Ville d'Acre. Ces accommodemens furent les principales occupations du Roy pendant ſon ſejour en l'Iſle de Chypre. Quelques Saraſins déguiſez y paſſerent pour attenter ſur ſa vie. Mais ils furent découverts, & l'aveu qu'ils firent de leur crime, luy fit connoiſtre que Dieu le protégeoit, & combien les Saraſins le craignoient.

Ibid.

La perte que l'on avoit fait de tant de braves gens par la maladie populaire, fut en partie reparée par l'arrivée d'un aſſez bon nombre de nouveaux Croiſez, qui n'avoient pu partir de France avec la grande flotte. Le plus conſidérable

Math. Paris.

considérable renfort fut amené par Guillaume de Salisbéry surnommé Longue-Epée qui aborda en Chypre avec deux cens Chevaliers Anglois. Le Roy le receut avec beaucoup d'honneur. Il recommanda extrémement aux François d'en bien user à l'égard du Comte & de toute sa suite, & il conjura les uns & les autres de suspendre au moins pendant la guerre Sainte l'antipathie des Nations, & de penser qu'ils combattoient tous sous les enseignes de Jesus-Christ leur unique Chef.

Cependant tout se préparoit pour le départ. Quantité de Vaisseaux plats propres à faire les descentes, que le Roy avoit fait construire en divers endroits de l'Isle, se rendoient au lieu de l'embarquement; aussi-bien qu'un grand nombre de Mariniers & de Navires, qu'il avoit acheptez fort cher à Acre des Génois & des Vénitiens.

Un peu avant l'embarquement, le Roy envoya déclarer la guerre à Melech-Sala Soudan d'Egypte, qui tout malade qu'il estoit, répondit à cette déclaration avec beaucoup de fierté. Enfin le Samedy d'aprés l'Ascension l'Armée monta sur la Flotte au Port de Limesson, & fut en estat de faire voile dès que le vent seroit favorable.

Nangis.

An. 1249.

Joinville.

Cette Flotte estoit composée de dix-huit cens Vaisseaux, tant grands que petits. Il y avoit dans l'Armée deux mille huit cens Chevaliers François, Anglois, Cypriots. A en juger par cette multitude de Chevaliers, il falloit que l'Armée fut très-nombreuse; car, comme je l'ay déja remarqué plusieurs fois, chaque Chevalier avoit d'ordinaire une assez grande suite, & les Histoires de ces temps-là ne marquent guéres la grandeur des Armées que par le nombre des Chevaliers qui s'y trouvoient, & dont les plus considérables avoient chacun leur ost, c'est-à-dire, leur troupe & plusieurs leurs bannieres.

Hist. de Joinville Edition de Ponce Voyez la Note de Cange pag. 97.

Le Roy, avant que de quitter le port de Limesson, assembla les principaux Seigneurs de l'Armée, & après le Conseil de Guerre déclara à tous les Capitaines des Vaisseaux, qu'on alloit à Damiete, & qu'en cas que dans la route quelques-uns fussent séparez de la Flotte, ils eussent à se rendre de ce côté-là. Le vent contraire les empêcha de sortir du Port jusqu'au Mécredy suivant. Ils en partirent ce jour là. Mais ils n'estoient pas encore fort loin en mer, lorsqu'une furieuse tempeste survint, & dissipa la Flotte. Le Roy fut obligé de relâcher à la pointe de Limesson le jour de la Pentecôte avec une partie des Vaisseaux; le reste fut poussé du costé d'Acre & en divers autres endroits, de sorte qu'il ne se trouva avec le Roy que sept cens Chevaliers, sans qu'il sçeut ce que le reste estoit devenu.

Nangius.

Ibid.

Joinville.

An. 1249.

Il se remit en mer le jour de la Trinité. Il rencontra en chemin Guillaume de Ville-Hardoüin Prince de Morée, fils de Geoffroy de Ville-Hardoüin qui avoit eu cette Principauté de Guillaume de Champlite, à qui elle estoit écheuë en partage après la prise de Constantinople. Le Duc de Bourgogne ayant passé l'hyver en Morée, avoit joint son Escadre à celle de Ville-Hardoüin. Cette rencontre consola un peu le Roy, mais ne le tira pas de l'inquiétude où il estoit pour le reste de sa Flotte. Il arriva en quatre jours à la veuë de Damiette, & jetta l'ancre assez près du rivage, où les Sarasins l'attendoient bien préparez.

Une grande Flotte Sarasine composée de Navires & de Galéres paroissoit rangée en l'une des emboucheures du Nil, par où l'on montoit vers Damiete. La Place estoit située sur un bras de cette riviere, qui l'entouroit; & ce bras est le second, qui est marqué dans les Cartes ordinaires en venant de la Palestine. Elle estoit à la distance d'environ une demie lieuë de la mer.

La Flotte Sarasine avoit à ses deux côtez sur les rivages une multitude innombrable de Cavalerie & d'Infanterie rangée en Bataille le long du bord de la mer. Le Soudan, quoyque fort malade, paroissoit à la teste couvert d'Arme de fin Or, qui le faisoient paroistre éclatant comme un Soleil, ainsi que s'exprime le Sire de Joinville; & les Trompettes & les Naquaires *, sonnoient de tous cotez. Ce fut là le spectacle, qui se présenta d'abord aux yeux des Croisez; & c'estoit en affrontant cette armée, qu'il falloit hazarder la descente. On estoit résolu de le faire, & il n'estoit plus question que de délibérer, si on la tenteroit avant l'arrivée du reste de la Flotte.

* Ces Naquaires estoient assez semblables à nos Tymbales d'aujourd'huy.

Le Roy tint sur cela Conseil de Guerre. La pluspart furent d'avis d'attendre que toute l'Armée fut rassemblée, le Roy n'en ayant pas alors le tiers avec luy. Il ne put approuver cette pensée: ses raisons furent que le retardement feroit croire aux ennemis qu'on les craignoit; que si par malheur il survenoit quelque tempeste, on n'avoit point de Ports où se retirer, & qu'en ce cas la Flotte courreroit risque d'estre de nouveau dispersée & jettée sur les Côtes d'Egypte avec un danger évident d'y périr & de devenir la proye des ennemis. Cette seconde raison estoit essentielle; elle fit revenir tous les Chefs au sentiment du Roy, & la descente fut résoluë pour le lendemain.

Nangius. Joinville.

Dès la pointe du jour on fit descendre les Troupes dans les Vaisseaux plats & dans les Chaloupes. Jean d'Ybelin Comte de Jaffe eut son poste à la gauche, en tirant vers le bras du Nil, sur lequel estoit la Ville de Damiete. Le Roy choisit la droite accompagné des Princes ses freres & du Cardinal Légat, qui portoit luy-mesme une Croix fort haute, pour animer les Soldats par cette veuë. Le Comte Erard de Brienne, le Sire de Joinville, le Seigneur Baudoüin de Reims furent placez au milieu.

Les ennemis parurent sur le bord de la mer à peu près dans le mesme ordre que le jour précédent; mais le Soudan n'y estoit pas, parce que sa maladie ayant beaucoup augmenté, il s'estoit fait transporter en une Maison de plaisance, une lieuë au-delà de Damiete.

Le signal ayant esté donné, les Vaisseaux

Digitized by Google

chargez de Troupes s'avancérent vers les ennemis, qui d'abord qu'on fut à portée, tirérent un nombre infini de fléches, à quoy l'on répondit de meſme, pour taſcher de les écarter.

Les batteaux du milieu, où eſtoit le Sire de Joinville, avancérent plus vite que les autres, & quoique de ceux du Roy l'on criaſt à ce Seigneur de régler ſa marche ſur le batteau qui portoit la Banniere de S. Denis, autrement appellée l'Oriflamme, derriere lequel eſtoit le Roy, il ne s'arreſta point; & luy & ſes gens ſautérent à terre, vis-à-vis d'un gros de ſix mille Sarazins à cheval, vers leſquels ils marchérent. Cette Cavalerie vint au galop, comme pour leur paſſer ſur le ventre; mais eux ſans s'étonner, ſe couvrant de leurs boucliers, s'arreſtérent, & préſentant la pointe de leurs lances, qui eſtoient alors beaucoup plus longues qu'elles ne furent dans la ſuite, firent comme une eſpéce de rempart, derriere lequel les bataillons ſe formoient à meſure que les Soldats arrivoient. Les Sarazins effrayez d'une telle contenance, n'oſérent entreprendre de les forcer, ſe contentant de caracoller, ſans en venir aux mains. Mais ils furent bien plus ſurpris, lorſqu'après que la pluſpart des Troupes de ce Corps furent deſcenduës, ils virent toute cette Infanterie s'ébranler, & marcher droit à eux pour les enfoncer: alors ils tournérent bride, & s'enfuirent ſans rendre aucun combat.

La choſe ſe paſſa à peu près de meſme à la gauche, où le Comte de Jaffe faiſoit la deſcente. Le Comte marcha en avant pour gagner du terrain, & vint former une meſme ligne avec le Sire de Joinville. Alors la Cavalerie Sarazine accourut une ſeconde fois vers eux, comme pour les rompre; mais voyant qu'ils ne s'épouventoient point, & qu'ils les attendoient de pied-ferme, ils rebrouſſérent chemin, & retournérent au gros de leur Armée.

Les batteaux de la droite où eſtoit le Roy, abordérent les derniers à une portée d'arbaleſtre du Corps de Joinville. Les Soldats du batteau où eſtoit la Banniere de S. Denis, ſautérent à terre, au milieu deſquels un Cavalier Sarazin, ou emporté par ſon cheval, ou ſe croyant ſuivi de ſes gens, vint ſe jetter le ſabre à la main; mais il fut en un moment percé de pluſieurs coups, & demeura ſur la place.

Le Roy voyant la Banniere de S. Denis arrivée, ne put ſe contenir ni attendre que ſon Vaiſſeau gagnaſt le bord; il ſe jetta dans la mer l'épée à la main, malgré les efforts que le Légat fit pour l'arreſter, & les Chevaliers de ſa Troupe en firent de meſme. Dès qu'il eut gagné la terre, il voulut aller enfoncer les Sarazins, quoiqu'il n'euſt encore que très-peu de monde avec luy. Mais on l'obligea à attendre que ſon bataillon fuſt formé. Alors il s'avança vers l'ennemi qu'il avoit en teſte, & qui ne tint preſque point. Toute l'Armée ennemie ſe débanda, laiſſant ſur la place quelques morts, du nombre deſquels furent le Commandant de Damiete & deux autres Emires.

Durant la deſcente, les Généraux Sarazins envoyérent trois fois au Soudan, pour luy rendre compte de ce qui ſe paſſoit, & pour recevoir ſes ordres. Le troiſiéme meſſage fut pour l'avertir que le Roy de France eſtoit luy-meſme à terre. Mais ils n'en reçûrent aucune réponſe. La raiſon eſtoit, que le Soudan dans cet intervalle s'eſtoit fait tranſporter plus avant dans le païs. Le bruit ſe répandit qu'il eſtoit mort; & cette nouvelle fut ſans doute la cauſe du peu de réſiſtance de l'Armée Sarazine.

La Flote ne fit pas mieux ſon devoir que l'Armée de terre. Elle remonta le Nil avec précipitation. Les Vaiſſeaux Chrétiens la pourſuivirent, mais ſans pouvoir l'atteindre. Après cette victoire, le Roy établit ſon Camp ſur le bord de la mer. Le lendemain qui eſtoit le Samedi, il fit débarquer tous les chevaux & toutes les machines, ſans que les Sarazins paruſſent davantage.

Quand le bruit de la mort du Soudan fut répandu parmi le Peuple, l'épouvente s'y mit de telle maniere, que les Habitans & la Garniſon abandonnérent Damiete, après y avoir mis le feu, pour empeſcher les François de profiter du butin. Le Roy en ayant eu avis, & s'en eſtant aſſeûré de nouveau par un Chevalier qu'il y envoya, il y fit marcher les Troupes. On trouva le Pont du Nil par où il falloit paſſer pour aller à la Place, rompu en partie. Il fut bien-toſt raccommodé: on éteignit le feu, & on ſe vit maiſtre ſans coup-férir, & contre toute eſpérance, d'une des plus fortes Villes de l'Orient, le premier Dimanche d'après la Trinité.

Ce fut là ſans doute un de ces coups extraordinaires de la providence de Dieu, qui répandit la terreur dans le cœur de ſes ennemis, & ménagea cette conjoncture du départ & du bruit de la mort du Soudan, pour produire un effet auſſi ſurprenant & auſſi ineſpéré que celuy-là. On ne perdit preſque perſonne à la deſcente, & nul Seigneur de marque, excepté le Comte de la Marche, qui mourut peu de temps après de ſes bleſſures. An. 1249.

Le Saint Roy ne manqua pas de reconnoiſtre une protection de Dieu ſi ſinguliere. Il le fit bien voir en entrant dans Damiete, non pas avec la pompe & le faſte d'un Conquérant qui triomphe: mais avec l'humilité d'un Prince véritablement Chrétien, qui fait à Dieu un hommage humble & ſincére de ſa victoire. Il y entra en Proceſſion pieds nuds avec la Reine, les Princes ſes freres, le Roy de Chypre, & tous les Seigneurs de l'Armée, précedé par le Légat, le Patriarche de Jéruſalem, les Evêques & tout le Clergé du Camp. On alla de cette maniere juſqu'à la principale Moſquée, que le Légat purifia & conſacra avec les cérémonies ordinaires de l'Egliſe, & qu'il dédia à la Mere de Dieu. Il y célébra pontificalement la Meſſe: & le Roy réſolut en même temps d'y fonder un Evêché & un Cha-

Addit. ad Math. Paris.

Nangius.

Digitized by Google

pitre, pour ſanctifier un lieu, qui avoit eſté ſi long-temps profané par le culte ſacrilége du Mahométiſme.

Il euſt eſté à ſouhaiter que ces ſentimens de pieté, qui parurent en tous les Croiſez, y euſſent eſté auſſi conſtans, qu'ils le furent toûjours dans le Roy meſme? La proſpérité en euſt ſans doute eſté la ſuite & la récompenſe, au lieu des malheurs dont Dieu chaſtia leurs débauches & les autres excès, où ils s'abandonnérent, malgré les ordres, les exhortations, & l'exemple d'un Prince, qui n'eſtoit pas toûjours auſſi exactement obéï, qu'il l'euſt ſouhaité, & qu'il le méritoit.

On fut obligé de s'arreſter à Damiete, non ſeulement pour attendre les Vaiſſeaux diſperſez par la tempeſte, & qui arrivérent pour la pluſpart heureuſement les uns après les autres; mais encore à cauſe de l'accroiſſement du Nil, qui ſe fait au mois de Juin, où l'on ſe trouvoit alors. L'exemple du Roy Jean de Brienne, qui s'eſtoit malheureuſement engagé au milieu de l'inondation après la premiere priſe de Damiete, fit prendre cette ſage précaution.

Ce fut durant ce ſéjour & ce repos ſi fatal à l'Armée Chrétienne, que la pluſpart des Croiſez ne penſérent qu'à ſe divertir, ou plûtoſt à ſe livrer aux plus horribles deſordres. Ce n'eſtoit qu'yvrognerie dans le Camp. On n'entendoit parler que de filles & de femmes violées par les Soldats: & le Roy avoit le chagrin d'oüir dire tous les jours qu'aux environs meſme de ſa tente, tout eſtoit plein de lieux de débauches. Il ſe commettoit mille violences contre les gens du païs, ſur tout envers les Marchands: de ſorte que la pluſpart de ceux qui d'abord apportoient des vivres au Camp en abondance, ceſſérent d'y venir, & on y vit bien-toſt la cherté, qui faiſoit appréhender la diſette. Joinville.

Cependant on apprit certainement que le bruit qui avoit couru de la mort du Soudan, n'eſtoit pas véritable. Ce Prince, quoiqu'il fuſt alors très-mal, eut ſoin de cacher aux Chrétiens l'état où il eſtoit. Il envoya défier le Roy à la bataille, pour décider par un ſeul combat, de la fortune de l'Egypte. Le Roy luy répondit, qu'il ne tiendroit pas à luy, & qu'il pouvoit s'aſſeûrer que quand il paroiſtroit à la teſte de ſon Armée, loin de l'éviter, on iroit au devant de luy, pour luy épargner une partie du chemin. Addit. pag. 142.

Cette bravade n'aboutit à rien; car le Soudan n'avoit pas aſſez de forces pour ſe tenir à cheval. Il envoya ſeulement un grand Corps de Troupes, qui fit mine de vouloir donner l'aſſaut au Camp. Mais le Roy ſans permettre à quantité de Seigneurs, qui le prioient de leur laiſſer faire une ſortie ſur les Sarazins, ſe contenta de ſe mettre en état de les repouſſer, s'ils oſoient tenter l'attaque. Il n'y eut que le Seigneur Gautier d'Autreſche Châtellain de Bar, qui malgré la défenſe du Roy, ſortit avec un ſeul homme, pour voir s'il ne pourroit point enlever ou tuer quelques Mahometans. Il eſtoit monté ſur un cheval entier fort en bouche, qui l'emportant vers l'Armée des ennemis, le jetta par terre. Auſſi-toſt quatre Sarazins vinrent fondre ſur luy, & l'aſſommérent à coups de maſſuë. Il fut toutefois ſecouru par le Connétable de Beaujeu, avant qu'ils euſſent pû l'achever. Mais il mourut de ſes bleſſures. Tout vaillant qu'il eſtoit, le Roy ne le plaignit point, & dit ſagement, qu'il ſeroit faſché d'avoir dans ſon Armée beaucoup de ces faux braves ſans obéïſſance, & capables d'y faire beaucoup de mal par leur ſotte vanité & leur mauvais exemple. Joinville.

Mais les Sarazins n'oſant attaquer l'Armée Chrétienne à force ouverte, ne laiſſoient pas de l'incommoder en rodant tout autour, & tuant tous ceux qui s'en écartoient. Comme le Soudan avoit promis un Beſant d'or à quiconque luy apporteroit la teſte d'un Chrétien, quelques Arabes appellez Béduins ſe couloient toutes les nuits dans le Camp, malgré la Garde à cheval qui faiſoit la ronde, & entroient juſques dans les tentes, où ils coupoient la teſte aux Soldats qu'ils trouvoient ſeuls: de ſorte que le Roy fut obligé de mettre des Corps-de-Garde à pied tout à l'entour du Camp, ſi près les uns des autres, qu'il eſtoit impoſſible que perſonne y entraſt ſans eſtre découvert.

Les eaux du Nil eſtant rentrées dans leur lit à l'ordinaire vers la fin de Septembre, les Seigneurs preſſoient le Roy de ſe mettre en Campagne: mais il avoit réſolu de n'en rien faire, juſqu'à ce qu'il euſt des nouvelles de ſon frere Alfonſe Comte de Poitiers, qui eſtoit parti au mois d'Aouſt d'Aigues-mortes avec la Comteſſe ſa femme, la Comteſſe d'Artois, & l'Arriere-Ban de France. Leur retardement tenoit le Roy fort en peine, dans la crainte qu'il ne leur fuſt arrivé quelque malheur. Mais enfin le Comte débarqua heureuſement ſur la fin d'Octobre. Joinville. Nangius.

Cette arrivée cauſa une grande joye à toute l'Armée, & on délibéra ſans tarder, de quel coſté on porteroit la guerre. Il y eut ſur cela deux ſentimens: les uns propoſérent d'aſſiéger le Grand-Caire, appellé Babylone dans les Hiſtoires de ce temps-là, quoique bien différent & de l'ancienne Babylone, qui étoit baſtie ſur l'Euphrate, & de Bagdat, appellé auſſi Babylone, qui eſt ſur le Tigre, au lieu que le Caire eſt ſur le Nil. Les autres eſtoient pour le ſiége d'Alexandrie. C'eſtoit le ſentiment de Pierre Comte de Bretagne, fondé ſur ce que cette Ville avoit un bon Port, où l'on pourroit mettre la Flote en ſeûreté, & tirer aiſément des vivres par mer, ſoit de la Paleſtine, ſoit des autres endroits de la mer Mediterranée. Le Comte d'Artois avoit ouvert le premier avis, parce que le Caire eſtant la Capitale d'Egypte, ſa priſe entraîneroit infailliblement celle de toutes les autres Villes. Cet avis l'emporta; on ſe prépara à marcher, & on ſe mit en Campagne le vingtiéme de Novembre. Joinville. An. 1249.

La Reine & les autres Princeſſes & Dames demeurérent à Damiete avec une forte Garniſon. L'Armée du Roy augmentée des Troupes, que le Comte de Poitiers luy avoit amenées, & des autres renforts qu'il avoit reçûs de la Paleſtine, eſtoit de ſoixante mille hommes, parmi leſquels il y avoit vingt mille Cavaliers. De ſi nombreuſes Troupes, ſi la diſcipline & l'obéiſſance y avoient égalé la bravoure, eſtoient plus que ſuffiſantes pour la conqueſte entiere de l'Egypte.

Chroniq. de S. Loüis citée dans les Obſervations de Ménard ſur Joinville.

On fit monter le Nil à la Flote, qui côtoyoit l'Armée de terre, & l'on marcha juſqu'à l'endroit, où le bras le plus Oriental du Nil ſe ſépare de celuy ſur lequel eſtoit Damiete. Durant cette marche, cinq cens Cavaliers Sarazins, faiſant ſemblant de deſerter de l'Armée du Soudan, vinrent ſe rendre au Roy, qui les crut un peu trop légérement, & leur permit de marcher en Corps. Ils voulurent ſurprendre les Templiers, dont la brigade marchoit à la teſte de l'Armée. Mais Renaut de Bichers Maréchal du Temple, s'étant auſſi-toſt mis en défenſe, les chargea ſi vigoureuſement, que pas un ſeul de ces traîtres n'échapa. Les Sarazins firent encore quelques autres tentatives; & il eſt parlé dans leurs Hiſtoires d'un combat, où un de leurs Emires appellé Megelas, fut tué avec beaucoup de perte de leur coſté, & très-peu du coſté des Chrétiens.

Joinville.

Traduction d'Hiſtoriens Arabes dans la Bibliotheque du Roy.

Le Roy eſtant arrivé à la pointe qui ſépare les deux bras du Nil, s'y arreſta, & y établit ſon Camp, tant pour y faire repoſer l'Armée, que pour délibérer ſur la maniere dont on pourroit paſſer le bras Oriental de la riviere, parce que le Soudan eſtoit campé fort proche de l'autre coſté, auprès d'une Ville appellée Maſſoure. L'Armée du Soudan eſtoit très-nombreuſe, toutes les forces de l'Egypte s'y eſtant renduës ſur les nouvelles de l'approche du Roy, qui répandit la terreur dans tout le païs. De ſorte que dans la grande Moſquée du Caire, on exhorta publiquement tous les Muſulmans à prendre les armes pour la défenſe de la Patrie & de la Religion Mahométane, qui n'avoient jamais eſté dans un plus grand péril.

Les premiers exploits qu'on avoit vû faire aux François à leur débarquement, la perte de Damiete, la maladie du Soudan, qui augmentoit tous les jours, eſtoient pour les Mahométans de terribles préſages de ce qu'ils avoient à craindre d'une Armée victorieuſe, à qui rien ne paroiſſoit impoſſible, & ils voyoient bien que ſi elle paſſoit une fois la riviere, tout eſtoit perdu. C'eſt ce qui obligea le Soudan à faire des propoſitions de Paix, qui paroiſſoient ſi avantageuſes, qu'il ſembloit qu'on ne pouvoit les rejetter. Il envoya offrir au Roy de le mettre en paiſible poſſeſſion de tout ce qu'avoient poſſedé autrefois les Rois de Jéruſalem, de donner la liberté à tous les Chrétiens captifs dans ſon Empire, & meſme de luy laiſſer Damiete avec ſes environs.

Sanudo, l. 2. part. 2. cap 3.

Ces offres eſtoient en effet telles, qu'on n'euſt pas balancé pour les accepter, ſi l'on euſt pû s'aſſeûrer de l'exécution. Mais cette incertitude, & les difficultez qu'on y prévoyoit, les fit refuſer; & quand on les auroit acceptées, la mort du Soudan qui arriva en ce meſme temps-là, y auroit fait naître de nouveaux obſtacles.

Cette mort, comme il l'avoit fort recommandé avant que d'expirer, fut tenuë ſecrete, pour donner le temps à ſon fils Almoadan, qui eſtoit en Méſopotamie, de venir prendre poſſeſſion de ſes Etats. Il mit meſme entre les mains de deux de ſes Miniſtres, auſquels il ſe fioit le plus, un grand nombre de blancs-ſignez, afin d'envoyer par-tout les ordres ſous ſon nom juſqu'à l'arrivée de ſon fils. Il chargea du Gouvernement Scecedun Facardin Général de ſon Armée. Cet homme paſſoit pour le plus vaillant & le plus ſage de l'Egypte, & l'Empereur Fridéric dans ſon voyage de Paleſtine, & après la Tréve qu'il conclut avec les Mahométans, l'avoit fait Chevalier, d'honneur dont ce Général faiſoit tant de cas, que dans ſa Banniere il portoit les Armoiries de Fridéric avec celles du Soudan d'Alep, & celles du Soudan d'Egypte.

Joinville.

Facardin juſtifia par ſa conduite le choix que ſon Maiſtre avoit fait de luy dans des conjonctures ſi délicates. Il tenoit ſans ceſſe l'Armée des Chrétiens en haleine, & tandis qu'avec le gros de ſes Troupes, il demeuroit toûjours en état de s'oppoſer à leur paſſage, il envoyoit continuellement des détachemens, & leur faiſoit paſſer la riviere par de petites Places dont il eſtoit maiſtre, pour inſulter le Camp par les derrieres, & enlever les Convois qui venoient de Damiete.

Un de ces détachemens s'eſtant avancé ſecretement le jour de Noël, juſques fort près du Camp, tua ou enleva tout ce qui ſe trouva dehors, & força enſuite un quartier. Le Sire de Joinville qui eſtoit actuellement à table, monta promptement à cheval avec le Seigneur Pierre d'Avalon, & ſoûtenu des Chevaliers du Temple, le repouſſa, & délivra les Seigneurs Perron & du Val deux freres, que les Sarazins emmenoient priſonniers.

Ibid.

Le Roy pour plus grande ſeûreté, fit rapprocher les quartiers les uns des autres, donna moins d'étenduë à ſon Camp, & fit tirer du coſté de Damiete des lignes d'un bras du Nil à l'autre. Il ſe chargea luy-meſme avec ſon frere le Comte d'Anjou, de la garde des retranchemens, oppoſez au Camp des ennemis, & confia au Comte de Poitiers & à Joinville celle des lignes du coſté de Damiete. Le Comte d'Artois eut celle du Parc de l'Artillerie ou Machines de guerre, & de quelques ouvrages qu'on avoit faits ſur le bras Oriental du Nil.

Facardin quelques jours après, s'eſtant mis à la teſte d'un grand détachement, parut en bataille entre Damiete & le Camp, comme pour l'attaquer. Le Comte d'Anjou s'eſtant trouvé en cet endroit, ſortit ſur les Turcs,

Ibid.

dont il fit un assez grand carnage dans leur premiere ligne, & dans la déroute plusieurs se noyérent dans le Nil. Mais il n'osa pousser jusqu'à la seconde, à cause de la multitude des Pierriers qu'il y avoit, qui tiroient sans cesse au travers de ses bataillons, & qui tuoient beaucoup de monde. Toutefois Gui Comte de Forest avec sa Troupe, chargea une fois cette ligne; mais il fut repoussé, & ayant esté renversé de dessus son cheval, il eut la jambe cassée, & seroit demeuré prisonnier; sans deux vaillans Chevaliers, qui le sauvérent, & le rapportérent au travers d'une gresle effroyable de fléches & de pierres qu'ils essuyérent. Le Comte d'Anjou fit paroistre beaucoup de valeur en cette occasion, où il se mêla plusieurs fois avec les ennemis, & s'acquit une grande réputation parmi les Troupes.

Les Turcs attaquérent encore une autre fois le quartier du Comte de Poitiers & de Joinville; mais ils furent repoussez, & il en demeura un grand nombre sur la place.

Ibid. La vigilance & la vigueur des Turcs faisoit de plus en plus reconnoistre au Roy la difficulté du passage de la riviere. Il y avoit déja quelques semaines qu'on estoit dans ce Camp: & comme les batteaux qu'on avoit fait monter dans le bras Occidental, ne pouvoient passer dans l'autre, à cause que les Turcs qui estoient sur le rivage, les auroient mis en piéces avec leurs pierriers, on n'imagina point de moyen plus aisé que de faire une chaussée dans la riviere, & de la pousser le plus prest que l'on pourroit de l'autre bord.

Ce travail estoit infini; on s'y résolut néanmoins: & pour soûtenir les travailleurs, on fit élever sur le bord de la riviere deux bé-

Voyez les Notes de du Cange sur Joinville. frois. C'estoit des espéces de Tours faites de charpente à plusieurs étages, semblables à celles dont on se servoit dans l'attaque des Villes, & dont j'ay déja parlé en d'autres occasions. On y logeoit des Arbalestriers, ou des Archers pour écarter les ennemis à coups de fléches, & on les couvroit de cuirs boüillis de bœuf ou de cheval, contre les feux d'artifices des ennemis. Derriere ces Tours on avoit fait deux Chats, c'est le nom que l'on donnoit à des Galleries, pour aller à couvert dans les Béfrois, & à l'extrémité de ces Galleries du costé du Camp, on avoit élevé comme deux Maisons, dont les toits estoient à l'épreuve des plus grosses pierres. Le Comte d'Anjou commandoit en cet endroit-là pendant le jour, & le Sire de Joinville pendant la nuit.

Si-tost que les Turcs eurent reconnu le dessein des François, ils firent transporter de ce costé-là seize grosses machines, qui lançoient Joinville. sans cesse des pierres contre les travailleurs & contre les Tours. Le Roy, pour démonter ces machines, & pour empescher les ennemis d'approcher de si près, en fit faire dix-huit de l'invention d'un Ingenieur nommé Josselin de Courvant.

Les grands efforts de part & d'autre se firent de ce costé-là. C'estoit une gresle continuelle de pierres & de fléches, qui tuoient beaucoup de Soldats: malgré cet obstacle la chaussée s'avançoit toûjours. Mais ce fut quelque chose de bien plus épouventable, lorsque les Turcs eurent préparé leur feu grégeois, qui estoit d'un artifice tout particulier, & dont le secret s'est perdu. Ils le jettoient avec une espéce de mortier ou de pierrier, ou bien avec des Arbalestes à tour, ainsi qu'on les appelloit, desquelles on le décochoit, après les avoir fortement bandées par le moyen d'une manivelle, qui avoit pour cela beaucoup plus de force que le bras seul. Celuy principalement qu'on lançoit avec le mortier, paroissoit quelquefois en l'air de la grosseur d'un tonneau avec une longue queuë, & un bruit semblable à celuy du tonnerre. Nos François sçavoient le secret de l'éteindre, & ils y réüssirent diverses fois.

Les Turcs le jettoient plus souvent la nuit que le jour. Mais une fois en plein jour, après avoir fait pendant quelque temps des décharges continuelles de leurs pierriers contre les Béfrois & aux environs, pour écarter tous ceux qui paroissoient sur le bord de la riviere, ils jettérent leur feu si juste & si heureusement, qu'il ne put estre éteint, & qu'il consuma les Béfrois & les Galleries. Le Comte d'Anjou estoit présent, & se desesperoit de voir que ce malheur arrivoit durant le temps de sa garde: on eut toutes les peines du monde à l'arrester, & à l'empescher de se jetter luy-mesme au milieu du feu, pour tascher de l'éteindre.

Cet accident chagrina fort le Roy, d'autant plus qu'en cet endroit on n'avoit point de bois propre à réparer ce dommage, & il fut contraint de faire mettre en piéces plusieurs de ses Vaisseaux, pour s'en servir à faire un nouveau Béfroy & une nouvelle Gallerie. Mais il ne voulut point qu'on les mist tout-à-fait en état, que lorsque le Comte d'Anjou seroit de jour pour la garde de ces ouvrages. Il le faisoit exprès, pour le consoler du premier accident: mais ce Béfroy ne fut pas plûtost élevé, que les Turcs recommencérent à faire joüer leurs batteries & leur feu grégeois, & vinrent encore à bout de le brûler.

Il y avoit près de trois mois qu'on estoit en ce poste, & le travail n'estoit guéres plus avancé qu'aux prémiers jours, parce que les ennemis avec leur artillerie ruinoient quelquefois en un jour ce qu'on avoit fait en plusieurs pour la construction de la chaussée. Le Roy déconcerté ne sçavoit quel parti prendre, lorsqu'un Joinville. Bedoüin ou Arabe vint trouver le Connestable Imbert de Beaujeu, & s'offrit moyennant cinq cens Besans d'or de luy montrer un gué dans la Riviere, où l'on pourroit passer à cheval.

Le Roy en ayant esté averti par le Connestable ne balança pas à accepter cette offre, & voulut luy-même aller reconnoistre le gué. Il donna ses ordres avant que de partir. Le Duc de Bourgogne avec les Seigneurs & les Troupes de la Palestine furent chargez de la

garde du Camp, juſqu'à ce qu'on décampât, en cas qu'on pût tenter le paſſage. Il ſe fit ſuivre du reſte de l'Armée, & le gué s'eſtant trouvé pratiquable, il fut réſolu qu'on le paſſeroit.

Le Comte d'Artois, homme avide de gloire, & vif juſqu'à l'emportement, pria le Roy de luy accorder l'honneur de paſſer le prémier à la teſte de l'Armée. Le Roy, qui le connoiſſoit par de trop fréquentes expériences, en fit difficulté, luy diſant qu'en cette occaſion il falloit aller bride en main, & ne pas s'engager témérairement dans un païs qu'on ne connoiſſoit pas; qu'il appréhendoit ſa trop grande bravoure, & qu'il ne falloit qu'un peu trop de précipitation pour tout perdre.

Le Comte d'Artois perſiſta, & ayant promis avec ſerment de ſe contenir & de ne rien entreprendre que le Roy ne fuſt paſſé, ce Prince ſe laiſſa vaincre, ordonnant cependant, que ſitoſt qu'on ſeroit paſſé, les Chevaliers du Temple avec leurs Troupes feroient l'avant-garde, & que le Comte les ſuivroit à la teſte du corps de bataille. Cette diſpoſition eſtoit ſage, & c'eſtoit oſter au Comte d'Artois le moyen de donner ſans ordre ſur les ennemis.

Dès qu'on ſe fut engagé dans la riviére, une garde avancée de trois cens hommes de Cavalerie Saraſine parut comme pour empêcher le paſſage. Mais dès que les prémiers Cavaliers Chrétiens eurent gagné le bord, cette garde s'enfuit à toute bride, & l'Armée continua de paſſer ſans obſtacle. Il en couſta quelques hommes, qui ſe noyérent, le gué manquant en quelques endroits, & les chevaux eſtant contraints de nager. Cecy ſe paſſa le Mardy-gras de l'an 1250.

Joinville.

An. 1250.

C'eſtoit le coup le plus heureux, que pût faire l'Armée dans les conjonctures embaraſſantes où elle ſe trouvoit, & ce paſſage luy ouvroit un païs dont la conqueſte luy auroit apparemment peu coûté, vû la conſternation & le deſordre où eſtoient les Saraſins, ſi la témérité du Comte d'Artois n'euſt entraîné tant de braves gens à leur perte malgré eux.

Si-toſt que l'Armée fut paſſée & rangée en bataille, le Roy marcha vers le camp des ennemis ſur le bord du bras occidental du Nil, où ils avoient depuis longtemps toutes leurs machines dreſſées contre le camp des Chrétiens. L'avant garde y entra l'épée à la main, & fit main-baſſe ſur tout ce qui s'y rencontra. Pluſieurs Emires demeurérent ſur la place. Facardin luy-même, en combattant en homme déſeſperé, y fut tué d'un coup de lance qu'il receut au travers du corps, & on ſe rendit maître des machines.

Epiſt S Ludov de captione & liberatione ſua.

Ce fut là que le deſordre commença. Le Comte d'Artois voyant fuir les ennemis de toutes parts, il n'en fallut pas davantage pour luy faire oublier ſon ſerment. Il quitta ſon poſte, & prenant un détour pour éviter l'avant-garde, il ſe mit avec ſa troupe à pourſuivre les ennemis à toutes jambes.

Ibid.

Les Chevaliers du Temple regardant comme un affront, qu'on leur oſtât ainſi l'honneur de marcher à la teſte de l'Armée, ne purent ſe contenir, & coururent à bride abbatuë après les fuyards, tâchant de devancer le Comte d'Artois. Ils firent les uns & les autres un grand carnage des Infidéles, dont les uns s'enfuirent vers le grand Caire, & les autres entrérent dans la Ville de Maſſoure. Mais les Chrétiens les ſerroient de ſi près, qu'ils n'eurent pas le loiſir d'en fermer les portes, & on y entra après eux peſle-meſle.

Si le Comte d'Artois & les Templiers en fuſſent demeurez là: & ſi agiſſant de concert & avec ordre, ils ſe fuſſent aſſeûrez de cette Place; s'ils y euſſent attendu le Roy, & fait reprendre haleine à leurs Soldats, leur déſobeïſſance aux ordres du Prince euſt eſté réparée au moins par un ſi heureux ſuccès, qui les mettoit en état de tout entreprendre. Guillaume de Sonnac Grand-Maiſtre du Temple, & le Comte de Saliſbéri avoient tâché d'arreſter Robert, même avant qu'il entrât dans Maſſoure, en luy repréſentant leur petit nombre; que les Turcs ne ſeroient pas longtemps ſans s'en appercevoir, & que ſe ralliant ſelon leur coûtume auſſi aiſément qu'ils fuioient, on s'expoſoit à s'en voir enveloper ſans aucune eſpérance de retour. Mais la réponſe piquante que leur fit le Comte d'Artois en les raillant ſur leur trop grande prudence, qui reſſembloit, diſoit-il, un peu trop à la peur, leur fit ſuivre malgré eux ſon emportement, que la priſe de Maſſoure ne fit qu'augmenter. Il continua de pourſuivre les fuyards au-delà de cette Ville dans la campagne qui conduiſoit au grand Caire, encore moins accompagné qu'auparavant, parce que pluſieurs Soldats eſtoient demeurez dans Maſſoure pour butiner.

Ce que le Grand-Maiſtre du Temple avoit prédit au Comte d'Artois ne manqua pas d'arriver. Les Turcs s'eſtant ralliez en divers endroits, vinrent fondre ſur luy conduits par Bondocdar un des Chefs des Mammelus (c'eſt ainſi qu'on appelloit un des plus conſidérables Corps de la Milice Turque.) Ce Général ayant chargé avec beaucoup de vigueur le Comte d'Artois, l'obligea à rentrer dans Maſſoure, & fit avancer un grand Corps de Troupes au-delà de la Ville, qui en coupa la communication avec l'Armée du Roy: il entra avec le reſte en pourſuivant le Comte d'Artois, qui ſe jetta dans une maiſon, où il fut aſſiégé.

Les Habitans & les Soldats Turcs, qui s'eſtoient cachez dans la prémiere déroute, ſe voyant ſecourus reprirent cœur, & des fenêtres des maiſons où ils s'eſtoient barricadez, ils lançoient des javelots, des pierres, des fléches ſur tout ce qui paroiſſoit de Soldats Chrétiens dans les ruës.

Le Comte d'Artois ſe défendit pendant pluſieurs heures: mais enfin accablé du nombre, épuiſé de forces, & tout couvert de bleſſures, il expira ſur un tas d'Infideles qu'il avoit tuez de ſa propre main. Mort tout-à-fait glorieuſe, ſi elle n'avoit pas eſté l'effet d'une témérité, qui cauſa tant d'autres malheurs.

Gujart.

Ainſi périt ce brave Prince, à qui l'Hiſtoire avec l'éloge du courage, qu'il ne porta que trop loin, donne encore celuy d'une inviolable chaſteté. Le Comte de Saliſberi, Raoul de Couci eurent le même ſort, auſſi-bien que Robert de Vert, qui portoit la Banniere d'Angleterre, & qui percé de pluſieurs coups, s'envelopa de ſon Drapeau en mourant; trois cens Chevaliers François, & ſelon les Hiſtoires du Païs, quatorze cens y furent tuez.

Math. Paris.

Joinville, Chronic. Orient.

Le Grand-Maiſtre du Temple, après avoir perdu un œil dans ce combat, ſe fit jour au travers des ennemis, & ſe ſauva de Maſſoure avec quelque peu de ſes gens, ayant laiſſé morts dans cette Place deux cens quarante de ſes Chevaliers. Le Comte Pierre de Bretagne s'échapa auſſi fort bleſſé, quoyque vivement pourſuivi par pluſieurs Turcs, qui n'oſérent jamais l'aprocher, étonnez de l'intrépidité avec laquelle il s'arreſtoit de temps en temps comme pour les attendre, & leur inſultoit même par des paroles de raillerie.

Joinville.

Tandis que tout cela ſe paſſoit dans Maſſoure, on vint dire au Roy le péril où ſe trouvoit le Comte d'Artois. Ce fut le Conneſtable de Beaujeu, qui luy apporta cette triſte nouvelle. Le Roy luy ordonna de faire inceſſamment marcher les Troupes de ce coſté-là, & luy dit qu'il l'alloit ſuivre. Mais le corps d'Armée que Bondocdar avoit poſté entre celle du Roy & la Ville, & qui croiſſoit de moment en moment par le ralliement des fuyards, eſtoit un obſtacle qu'il n'eſtoit pas aiſé de vaincre. Les Turcs même faiſoient paroiſtre une contenance plus aſſeûrée qu'à l'ordinaire, & ſembloient vouloir réparer la honte de leur prémiere fuite.

Ibid.

Outre le Corps dont j'ay parlé, on voyoit encore de tous coſtez ſur les hauteurs & dans les campagnes diverſes Troupes qui ſe rallioient, & qu'il eſtoit dangereux de laiſſer groſſir davantage. C'eſt pourquoy le Roy & le Conneſtable faiſoient avancer promptement les bataillons & les eſcadrons, pour ſe ſaiſir de quelques poſtes avantageux, & charger les ennemis dans les endroits où ils ne paroiſſoient pas encore en ordre de bataille.

Le Sire de Joinville fut un des prémiers, qui donna ſur une de ces troupes. Il la mit en déroute. Il paſſa ſon épée au travers du corps à un Turc d'une taille extraordinaire au moment que ce Turc mettoit le pied à l'étrier pour monter à cheval. Joinville qui s'eſtoit ſéparé du gros, pour aller à la charge, & qui s'eſtoit un peu trop abandonné à la pourſuite, fut coupé par près de ſix mille Turcs qu'il apperçût trop tard. Ils vinrent fondre ſur ſon eſcadron. Le Seigneur de Trichâteau, qui portoit la Banniere, y fut tué; Raoul de Wainon fut pris, mais délivré auſſi-toſt après par Joinville, qui receut de ſi rudes coups ſur ſes armes, qu'il en fut preſque aſſommé; & ſon cheval s'eſtant abbatu dans le moment, il penſa eſtre pris. La même choſe arriva à Errart de Sujerai. Ils ſe démêlérent néanmoins l'un & l'autre du milieu des ennemis, ſe faiſant jour l'épée à la main, pour gagner une maiſon voiſine, & s'y défendre avec ce qui leur reſtoit de gens, la pluſpart démontez auſſi-bien qu'eux, en attendant que le Roy leur envoyât du ſecours. Mais ils furent encore chargez dans leur retraite. Un eſcadron entier paſſa ſur le corps au Sire de Joinville, qui ne fut point pris, parce qu'on le crut mort; il ſe releva & gagna la maiſon avec Errart de Sujerai, Hugues Deſcoſſé, Ferreis de Loppei, Renaut de Menoncour.

Ibid.

Les Turcs revinrent pour les y forcer, & le combat y recommença. Les Seigneurs Deſcoſſé, Raoul de Wainon, Loppei & de Sujerai y furent bleſſez. Celuy-cy, tout bleſſé mortellement qu'il eſtoit, fut envoyé par Joinville au Comte d'Anjou, qui eſtoit le plus à portée de les ſecourir. Ce Prince s'avança auſſi-toſt vers eux, & ayant diſſipé les Turcs, les délivra.

Cependant le Roy parut en bataille ſur le haut d'une colline, d'où il vint fondre avec un grand bruit de trompettes, de tambours, & de timbales ſur l'Armée Saraſine, qu'il fit attaquer l'épée & la lance à la main. La charge fut terrible; mais elle fut vigoureuſement ſoûtenuë. Ce vaillant Prince monté ſur un grand cheval de bataille, qui le faiſoit paroiſtre au-deſſus de tous ſes gens, eſtoit dans l'impatience de charger luy-même. Mais par le conſeil du Seigneur Jean de Valeri grand Capitaine, & tres-expérimenté, il s'avança du coſté de la droite pour s'approcher du Nil. Ce mouvement ſe fit pour deux raiſons. La prémiere, afin qu'au moins une partie des Soldats puſſent ſoulager la ſoif, que la chaleur, qui eſtoit extrême, leur cauſoit; & la ſeconde, pour pouvoir en cas de beſoin eſtre ſoûtenu par le Duc de Bourgogne qu'on avoit laiſſé dans le prémier camp, au-delà de la Riviere.

Ibid.

Les Turcs, dont les Troupes groſſiſſoient toûjours, firent auſſi approcher leur aîle gauche de la riviere, & vinrent fiérement à leur tour charger le Roy. Le choc fut rude en cet endroit: quelques eſcadrons François pliérent, & s'enfuirent vers le camp du Duc de Bourgogne. Mais comme leurs chevaux eſtoient extrêmement fatiguez, la pluſpart portérent la peine de leur lâcheté en ſe noyant dans la riviere, qu'il falloit paſſer à la nage pour gagner le camp.

La nouvelle du danger où eſtoit le Roy fut apportée par le Conneſtable de Beaujeu, qui eſtoit à la teſte de ſix cens Cavaliers. Il délibéra avec Joinville ſur ce qu'il y avoit à faire. Ils réſolurent de prendre un détour, pour éviter la rencontre de douze cens Turcs, qui eſtoient entre-eux & le Roy, & qu'il auroit eſté difficile de rompre. Il y avoit dans le chemin qu'ils prenoient un ruiſſeau ſur lequel eſtoit un Pont. Quand ils y furent arrivez, Joinville repréſenta au Conneſtable l'importance de garder ce paſſage, parce que ſi les Turcs s'en rendoient maîtres, ils pourroient, vû le grand nombre de leurs Troupes, venir prendre l'Armée en flanc, & enveloper le Roy

même. Le Connestable trouva ce conseil tres-sage, & qu'il estoit plus à propos de garder ce passage que d'aller secourir le Roy, quelque presse qu'il fust.

Il ne pouvoit l'estre davantage ; & ce ne fut qu'à la valeur & à la conduite de ce Prince, que l'Armée fut redevable de son salut. Il estoit par tout, & dès qu'il voioit ses gens poussez en un endroit, il y accouroit, se mêloit parmi les ennemis, & son exemple & sa présence ranimant le courage du Soldat, rétablissoient tout. *Ibid.* Il fut une fois investi par six Turcs, dont un prit son cheval par la bride, pour l'emmener prisonnier ; mais il fit de si grands efforts à coups d'épée, qu'il s'en débarassa en tuant les uns & écartant les autres.

Cependant comme les Turcs, qui ne se battirent jamais mieux qu'en cette occasion, accabloient le Roy par leur nombre, le Connestable se résolut de faire un détachement de ses gens pour le luy envoyer, & ayant recommandé au Sire de Joinville, au Comte de Soissons, & au Seigneur Pierre de Noville, qui estoient venus les joindre, de faire tout leur possible, pour bien garder le poste du Pont, il partit pour leur aller chercher du renfort, afin de remplacer les Troupes qu'il venoit d'envoyer au Roy. Ce fut en ce moment que le Comte Pierre de Bretagne arriva de Massoure tout couvert de sang, & demeura avec eux.

On vit peu de temps après combien estoit sage la précaution qu'on avoit prise de se saisir du Pont. Car un Corps d'Infanterie ennemie s'avança de ce costé-là, pour passer le ruisseau. Les Turcs n'oserent venir combatre de près : mais ils jettérent un nombre infini de fléches & de pierres, & même de feu grégeois. Joinville y receut cinq blessures, & son cheval vingt-cinq.

Ibid. Au milieu de tant de périls, l'intrépidité de ces Seigneurs leur permettoit encore de se réjoüir ; & ce fut en cette occasion, que le Comte de Soissons dit ces paroles au Sire de Joinville, qui les rapporte dans son Histoire :

« Sénéchal, luy dit-il, laissons crier & braire
» cette quenaille, & par la creffe-Dieu encore
» parlerons-nous vous & moy de cette journée
» en chambre devant les Dames.

Le Connestable estant revenu avec les Arbalestriers du Roy, qu'on rangea le long du ruisseau, l'Infanterie Turque perdit l'espérance de forcer le passage & s'enfuit. Joinville, par ordre du Connestable, quand les ennemis se furent retirez, alla joindre le Roy.

La nuit approchoit, les efforts des Turcs se rallentissoient par la résistance opiniâtre de l'Armée Chrétienne, & après un grand massacre fait de part & dautre, le combat cessa, sans qu'on se mit en peine de poursuivre les Turcs dans leur retraite, qui n'eut rien de précipité. La gloire des François en cette occasion, fut, non pas d'avoir vaincu, mais de n'avoir pas esté vaincus par des ennemis tres-braves, & par une Armée infiniment plus nombreuse que la leur. La perte des hommes fut tres-grande dans les deux Armées ; mais celle des chevaux, dont les Chrétiens perdirent un tres-grand nombre, fut pour eux d'autant plus fâcheuse, qu'elle estoit irréparable. Le Roy retournant à son camp sur le bord du Nil, qui estoit au lieu même où les ennemis avoient eu le leur avant son passage de la riviere, rencontra Henri de Ronnay Prieur *Joinville.* des Chevaliers de l'Hôpital, qui luy demanda s'il sçavoit des nouvelles du Comte d'Artois. Celles que je sçay, luy répondit-il, c'est qu'il est en Paradis ; & comme le Prieur, pour le consoler, luy faisoit des complimens sur ses hauts faits d'armes dans cette journée, les larmes commencérent à luy couler des yeux, & il ne luy dit autre chose, sinon qu'il falloit loüer Dieu de tout, & adorer ses profonds Jugemens.

Quelque besoin que le Roy & ses Troupes eussent de repos après une telle journée, il fallut se mettre en état de n'estre pas surpris par un ennemi, à qui la gloire de n'avoir pas esté battu par des gens qui avoient paru jusqu'alors invincibles, tenoit lieu d'une grande victoire. On fit travailler pendant toute la nuit à un Pont de communication avec le camp du Duc de Bourgogne, dont on fit dès le lendemain passer une partie des Troupes dans le camp du Roy.

Les ennemis n'attendirent pas jusqu'au jour à inquiéter l'Armée : mais sur la fin de la nuit, le Mécredy des Cendres, ils vinrent avec de la Cavalerie & de l'Infanterie, pour insulter le camp. On sonna aussi-tost l'allarme, & un *Ibid.* Valet de Chambre que Joinville avoit envoyé pour voir ce que c'estoit, revint à grande hâte luy dire, que les Turcs, après avoir taillé en pieces les Gardes avancées, attaquoient le quartier du Roy, pour se saisir des Machines qu'on leur avoit prises le jour de devant, & qu'on avoit placées en cet endroit là. Joinville monta aussi-tost à cheval avec sa Brigade, armé à la légére comme la plupart de ses autres Chevaliers, leurs blessleures ne leur permettant pas de se charger de toutes leurs armes ordinaires. Il repoussa les ennemis, & cependant le Roy envoya Gaucher de Châtillon, avec ordre de se poster devant les Machines, & entre Joinville & les Turcs, sur ce qu'il apprit que ce Seigneur & ses Chevaliers n'estoient pas assez armez.

Châtillon les poussa de nouveau jusqu'à leur gros, qui avoit passé là toute la nuit sous les armes hors de leur camp, de peur qu'on ne vint les y forcer. Alors les Turcs, en présence des Troupes Chrétiennes, commencérent à travailler à un épaulement, pour se couvrir contre les Arbalestriers François, & tiroient eux-mêmes sans cesse des fléches dans le camp du Roy, où quoique tirées au hazard, elles blessoient ou tuoient bien du monde.

Joinville estant allé reconnoistre le retranchement des Turcs, & l'ayant trouvé assez *Ibid.* foible, proposa à ses Gendarmes de le ruiner la nuit suivante. Ils luy promirent de le suivre : mais la hardiesse d'un Prestre leur donna occasion

occaſion de le renverſer plûtoſt. Ce Preſtre A s'appelloit Meſſire Jean de Vaiſy, qui après qu'on ſe fut retiré de part & d'autre dans les deux camps, vit ſix Capitaines Turcs qui s'entretenoient devant le retranchement. Il prend une cuiraſſe, un pot de fer en teſte, & un ſabre, s'avance par un chemin détourné, vient le long du retranchement vers ces ſix Capitaines, qui le voyant ſeul, le prirent pour un homme de leur camp. Eſtant tout proche d'eux, il tire ſon ſabre, & commence à donner deſſus d'eſtoc & de taille. Dans cette ſurpriſe ils ſe ſauvérent preſque tous bleſſez dans leur camp. L'allarme s'y mit auſſi-toſt, & en mê- B me temps pluſieurs Cavaliers en ſortent, qui ne voyant que le Preſtre, piquent vers luy. On les apperceut du camp du Roy, d'où cinquante Gens-d'armes de Joinville ſortirent, les arreſtérent, & donnérent le temps au Prêtre de ſe ſauver. Les Turcs furent pourſuivis par les cinquante Gens-d'armes, & par d'autres qui ſe joignirent à eux, & qui pour ne pas perdre leur peine, allérent de ce pas à l'épaulement. Comme il n'eſtoit fait que de pierres miſes les unes ſur les autres, il fut bientoſt renverſé, & les pierres mêmes emportées. C Ce fut là l'unique exploit de cette journée, qui fut le prémier jour de Careſme.

An. 1250. Dès le lendemain le Roy fit travailler à une paliſſade, ou barriere tout autour de ſon camp, contre les inſultes de la Cavalerie Turque. Mais Bondogdar Chef des Mammelus, à qui le commandement de l'Armée fut déferé pour les belles actions qu'il avoit faites le jour précédent, ne demeura pas oiſif de ſon coſté: & pour animer davantage ſes gens, il fit courir le bruit que le Comte d'Artois, dont on avoit démêlé le corps parmi ceux qui avoient eſté Joinville. tuez à Maſſoure, eſtoit le Roy même. La cotte- D d'Armes de ce Prince toute dorée & fleurdeliſée, qu'il fit élever dans le camp, pour eſtre vûë de tout le monde, luy ſervit à ce ſtratagême, & toute l'Armée fut perſuadée que c'eſtoit celle du Roy.

Il aſſembla tous ſes Officiers, leur exaggéra la perte que les Chrétiens avoient faite dans la bataille, leur dit que n'ayant plus de Chef, c'eſtoient des gens perdus, qu'on n'auroit plus que la peine de les prendre, & fit reſoudre pour le Vendredy ſuivant l'attaque du camp.

Le Roy fut averti de cette réſolution par les eſpions qu'il avoit dans leur Armée, il la E communiqua à tous les Seigneurs, il ordonna qu'on ſe tint preſt à bien recevoir les Sarafins. Il aſſigna à chacun ſon poſte, & dès le minuit du Jeudy au Vendredy, chacun rangea ſes Troupes devant la barriere du camp.

Le Comte d'Anjou avoit la droite au bord du Nil. A coſté de luy eſtoient Guy & Baudoüin d'Ybelin deux freres, avec les Troupes de Paleſtine & de Syrie; & puis Gaucher de Châtillon avec les ſiennes. Ces deux Corps eſtoient les plus entiers, les mieux montez & les mieux équipez, parce que celuy de Gaucher de Châtillon avoit moins ſouffert à la bataille, & que les Troupes de Paleſtine eſtoient demeurées durant le combat dans l'ancien camp au-deçà du Nil. A coſté de Châtillon eſtoit Guillaume de Sonnac Grand-Maître des Templiers, avec le peu qui luy eſtoit reſté de la défaite de Maſſoure; & comme ce Corps eſtoit tres-foible, il avoit devant luy les Machines qu'on avoit priſes ſur les Sarafins, pour s'en ſervir durant le combat.

A la gauche des Templiers eſtoit Guy de Mauvoiſin Seigneur de Roſni, & puis le Comte de Flandre, juſqu'au bras Occidental du Nil. Cette Brigade eſtoit au dedans de la barriere du camp, & couvroit celle de Joinville, qui fut la moins expoſée, parce que la pluſpart de ceux qui la compoſoient avoient eſté bleſſez à la bataille, & ne pouvoient, à cauſe de leurs bleſſeures, comme j'ay déja dit, ſe charger de leurs armes.

Plus avant vers l'ennemi, en tirant toûjours vers la gauche, eſtoit le Comte de Poitiers, qui n'avoit que de l'Infanterie, luy ſeul eſtant à cheval; & enfin le Seigneur Jocerant de Brancion oncle du Sire de Joinville, fermoit la ligne de ce coſté-là. Luy & Henri ſon fils eſtoient ſeuls à cheval, tous les Chevaliers qui C avoient perdu leurs chevaux eſtant à pied. Le Duc de Bourgogne étoit encore dans l'ancien camp, tant pour le défendre, en cas qu'on l'attaquât, que pour faire un Corps de reſerve, & pour envoyer du ſecours par le Pont de communication où il en ſeroit beſoin.

Il s'en falloit bien que ces Troupes fuſſent auſſi nombreuſes & auſſi leſtes que quand elles paſſérent la Riviere. La perte d'hommes & de chevaux, qu'on avoit faite à Maſſoure & dans la bataille, les avoient extrêmement diminuées. Pluſieurs eſtoient hors de combat, & meſme parmi ceux qui devoient combattre, il y en avoit quantité de bleſſez, à qui le ſeul courage & la neceſſité de vaincre ou de perir, donnoit aſſez de force pour ſe tenir à cheval ou à pied. Telle eſtoit l'Ordonnance de cette Armée.

Celle des ennemis parut en bataille dès la pointe du jour. Bondogdar, qui fut eſtonné de ſe voir prévenu par des gens qu'il eſpéroit luy-meſme ſurprendre, eſtoit à la teſte de quatre mille hommes de Cavalerie tres-bien mon- Joinville. tez & tres-bien armez. Il en fit une ligne parallele au front de l'Armée Chrétienne, laiſſant entre les eſcadrons d'aſſez grands eſpaces pour y faire paſſer des fantaſſins, ſelon qu'il le jugeroit à propos durant la bataille. Il fit une ſeconde ligne d'une multitude infinie d'Infanterie, à laquelle il donna beaucoup plus de longueur, & qui en ſe courbant ſur ſa droite, pourroit inveſtir tout le camp du Roy juſqu'au bras Occidental du Nil. Outre cela il avoit encore derriere ces deux lignes, une autre Armée, qui ſeule eſtoit auſſi forte que celle des Chrétiens, & dont il faiſoit ſon corps de reſerve.

Ces Troupes eſtant rangées dans cet ordre, Bondogdar monté ſur un petit cheval, s'approcha de l'Armée Chrétienne, pour en connoiſtre mieux la diſpoſition; & ſelon qu'il re-

Digitized by Google

connut que les eſcadrons ou bataillons eſtoient plus ou moins forts, il renforça plus ou moins ceux de ſon Armée qui leur eſtoient oppoſez. Il fit enſuite paſſer le bras Occidental de la Riviere à trois mille Beduins, pour tenir en échec le Duc de Bourgogne, & l'empêcher d'envoyer du renfort au Roy durant la bataille. Il employa toute la matinée à ranger ainſi à loiſir toute ſon Armée, aſſeûré qu'il eſtoit, que celle du Roy ne ſeroit pas en état de l'attaquer, & qu'on n'y penſoit qu'à défendre le camp.

Sur le midy il fit ſonner la charge par les tambours, les trompettes, les tymbales, avec un bruit effroyable dans toute l'étenduë de cette grande Armée, qui s'ébranla toute enſemble.

Le prémier qui fut attaqué, fut le Comte d'Anjou, parce qu'il eſtoit le plus avancé le long du Nil en montant vers le grand Caire. Pluſieurs bataillons de la ſeconde ligne des Turcs paſſérent dans les eſpaces des eſcadrons, & furent les prémiers à l'attaque, ſoûtenus de la Cavalerie. Le nombre infini de fléches & de Javelots que lançoient ces Fantaſſins, fut ce qui embaraſſa le moins les Troupes du Comte d'Anjou. On s'attendoit & on eſtoit accoûtumé à cette ſorte d'attaque. Mais elles n'avoient point vû encore mettre le feu grégeois en uſage dans les batailles : & c'eſt ce qui les déconcerta étrangement, lorſqu'ils virent les Fantaſſins des prémiers rangs emboucher leurs tuyaux d'airain, & répandre par-tout cet horrible feu, qui s'attachant aux habits des Soldats, ou aux caparaçons des chevaux, les embraſoient depuis les pieds juſqu'à la teſte, ſans qu'ils puſſent s'en défaire. On entendoit de toutes parts les cris épouventables de ceux qui brûloient ; les uns ſe jettoient à terre, les autres quittoient leurs rangs, & en ſe ſauvant communiquoient le feu aux habits de ceux qu'ils touchoient. Cela mit le deſordre partout, & en même-temps la Cavalerie ennemie fondant avec impétuoſité, faiſoit un terrible carnage. Tout fut preſque mis en déroute ; & le Comte d'Anjou ayant eu ſon cheval tué ſous luy, combattoit à pied avec ſes Chevaliers, inveſti de tous coſtez par les ennemis.

Le Roy averti du danger où eſtoit ſon frere, y courut à bride abbatuë avec un gros eſcadron des plus braves de l'Armée, qui l'accompagnoient ; & ſe jettant l'épée à la main au milieu des Turcs & du feu dont il fut luy-meſme atteint, fit à ſon ordinaire des prodiges de valeur, tuant & renverſant tout ce qui luy faiſoit obſtacle. Il perça juſqu'à l'endroit où le Comte d'Anjou combattoit avec un courage égal, mais preſt d'eſtre accablé par la multitude. Il le délivra après avoir reçû luy-meſme pluſieurs coups ſur ſes armes. Il n'en demeura pas là : mais ayant rallié les Troupes que ſa préſence ranima, il repouſſa les Turcs, les mena battant fort loin, regagna le terrein qu'on avoit perdu, & rétablit entiérement les choſes de ce côté-là.

Ce qui facilita ce ſuccès, fut que Gaucher de Châtillon, qui commandoit le Corps le plus voiſin du Comte d'Anjou, ſoûtint l'effort des Turcs, ſans que jamais ils euſſent pû le rompre après pluſieurs charges redoublées, eſtant toûjours repouſſez avec grande perte.

Il n'en fut pas de même des Templiers, qui eſtoient les plus proches de Gaucher de Châtillon. Outre les Machines, dont ils avoient couvert leur Brigade, ils avoient encore fait un retranchement de bois devant eux, pour ſuppléer à leur petit nombre. Mais les Saraſins ayant eſſuyé les prémieres décharges des pierriers, & tiré une infinité de fléches, dont le champ après la bataille parut tout couvert, ils mirent le feu au retranchement ; & dès qu'ils y eurent fait bréche, ils paſſérent, taillérent en pieces preſque tous les Chevaliers, & le Grand-Maître Guillaume de Sonnac, qui avoit perdu un œil à Mauſſoure, fut tué ſur la place.

Le Seigneur de Mauvoiſin & le Comte de Flandre combattirent plus heureuſement, & les Turcs ne purent jamais les enfoncer. Mauvoiſin fut fort bleſſé. Le Comte de Flandre non ſeulement empêcha les ennemis de forcer la barriere du camp ; mais faiſant une vigoureuſe ſortie, les pourſuivit l'épée dans les reins. Ce que voyant le Sire de Joinville, il commanda ſes Arbaleſtriers pour appuyer la ſortie, fit faire à propos de fréquentes décharges de fléches ſur les ennemis, qui leur tuérent beaucoup d'hommes & de chevaux, & c'eſt ce qui acheva de les mettre en déroute. Le Seigneur de la Horgne, qui portoit la Banniere du Comte d'Apremont, ſe diſtingua beaucoup en cette occaſion.

Il en fut tout autrement de l'extrémité de l'aîle gauche, où le Comte de Poitiers & le Seigneur de Brancion n'avoient que de l'Infanterie. Les Turcs, avec leur Cavalerie, paſſérent ſur le ventre aux bataillons du Comte de Poitiers, & le prirent priſonnier. Ils l'amenoient déja, lorſque la nouvelle qui en vint dans le camp y inſpira non pas la peur, mais une eſpece de fureur à tous les Goujats, aux Vivandiers, & aux femmes meſmes. Ils s'armérent de tout ce qu'ils trouvérent ſous leur main, s'en allérent en courant ſans ordre donner ſur les Turcs, qui eux-meſmes eſtoient en deſordre, & ces troupes ramaſſées firent de ſi grands efforts, qu'ils arrachérent le Comte des mains des Turcs, & les obligérent de fuir.

Le Seigneur de Brancion fut pluſieurs fois enfoncé : mais eſtant ſecondé par Henri de Cone, que le Duc de Bourgogne envoya avec des Arbaleſtriers à ſon ſecours, il rallia toûjours ſes gens, & contraignit par ſa réſiſtance les Turcs à ſe retirer ; mais il y perdit la pluſpart de ſes Chevaliers, & luy-meſme receut pluſieurs bleſſeures dont il mourut le meſme jour. C'eſtoit un des vaillans hommes de ſon temps, & qui s'eſtoit trouvé à trente-ſix tant batailles que combats, où il s'eſtoit toûjours diſtingué, auſſi-bien que dans les Tournois, & dans les autres exercices militaires en uſage parmi la Nobleſſe de ce temps-là.

Digitized by

Le Général Turc voyant ſes Troupes rebutées de tant de réſiſtance, fit ſonner la retraite, après avoir perdu beaucoup plus de monde que les Chrétiens. Mais quelque grande que fut ſa perte, il pouvoit la réparer, & ſe vanter par cette raiſon, d'avoir fait plus de mal aux ennemis, qu'il n'en avoit reçû, cette bataille & celle qui l'avoit précédée, ayant mis hors de combat la plus grande partie de l'Armée du Roy, qui n'avoit point de reſſource pour ſe remettre.

En des conjonctures ſi fâcheuſes, il ſemble que le parti qu'on devoit prendre, eſtoit de ſe retirer à Damiete, d'autant plus qu'on n'eſtoit pas en état d'attaquer les ennemis, ni d'avancer dans le païs. Cependant le Roy ayant aſſemblé les Seigneurs de l'Armée, auſquels il fit un diſcours digne de ſa piété, pour les exhorter à ſouffrir courageuſement les fatigues & leurs bleſſures pour l'amour de Jeſus-Chriſt, & leur repréſenter les obligations qu'ils avoient à Dieu, de les avoir rendus vainqueurs en tant d'occaſions ſi périlleuſes; il fut conclu qu'on demeureroit dans le Camp, pour donner le temps aux bleſſez & aux malades de reprendre leurs forces. On ſçavoit d'ailleurs que les Turcs n'eſtoient pas trop en état de tenter un troiſiéme combat, & on ne vouloit pas qu'une retraite leur donnaſt lieu de s'attribuer l'avantage du dernier. Peut-eſtre que d'autres raiſons que nous ne ſçavons pas, & qui nous empeſcheroient apparemment de blâmer ſi fort la conduite de ce grand Prince, luy firent prendre cette réſolution, que le ſuccès a fait condamner de tout le monde.

Durant que le Roy faiſoit ainſi repoſer ſon Armée, dont il adouciſſoit les peines par ſes libéralitez & par l'exemple de patience qu'il luy donnoit, il apprit l'arrivée d'Almoadan fils & ſucceſſeur du dernier Soudan dans l'Egypte & dans tous les Etats qui en dépendoient. C'eſtoit un jeune Prince de vingt-cinq ans, d'une grande ſageſſe, qui avoit déja de l'expérience, & dont le mérite cauſant de la jalouſie à ſon propre pere, le luy avoit fait toûjours tenir éloigné, & comme priſonnier au Chaſteau de Caifa en Méſopotamie. Sa préſence, les bonnes qualitez qui paroiſſoient en ſa perſonne, les Troupes qu'il avoit amenées avec luy, firent reprendre cœur à toute l'Egypte, & il paroiſſoit dans les Soldats Muſulmans un grand empreſſement, pour aller ſous ſa conduite, achever d'exterminer ce reſte de Chrétiens, dont on n'ignoroit pas le mauvais état.

Ce jeune Prince toutefois ayant pris les avis de ſon Conſeil, jugea que la voye du Traité eſtoit plus ſeûre, & en fit faire la propoſition au Roy, qui l'accepta. On convint d'un lieu, où les Députez s'aſſembleroient, & le Roy y envoya entre autres Geoffroy de Sargines, qui fut depuis Sénéchal du Royaume de Jéruſalem.

On convint que le Roy rendroit la Ville de Damiete, & que le Soudan le mettroit en poſſeſſion de tout le Royaume de Jéruſalem.

A Que tous les malades & les bleſſez de l'Armée ſeroient tranſportez à Damiete; qu'on y pourvoyeroit à leur ſeûreté, juſqu'à ce qu'ils fuſſent guéris, & en état d'en partir; que le Roy en tireroit toutes les machines de guerre qui luy appartenoient; que les Turcs laiſſeroient emporter aux François tous les Magaſins de chair ſalée qu'ils y avoient faits, & qu'ils pourroient, après avoir évacué la Place, en tirer des proviſions pour de l'argent & à un prix raiſonnable.

Quand ce Traité eut eſté conclu, le Soudan demanda des ôtages, pour aſſeûrance de *Ibid.*
B l'exécution. On luy offrit de luy donner un des deux freres du Roy, le Comte d'Anjou, ou le Comte de Poitiers. Les Députez Turcs n'en voulurent point, & dirent qu'ils ne recevroient point d'autres ôtages que la perſonne du Roy meſme. A cette propoſition, *répondit le bon Chevalier Meſſire Geoffroy de Sargines*, ainſi que s'exprime Joinville, *que jà n'auroient les Turcs la perſonne du Roy, & qu'il aimoit beaucoup mieux que les Turcs les euſſent tous tuez, qu'il leur fuſt reprouché qu'ils euſſent baillé leur Roy en gaige.* D'autre part, le Roy vouloit qu'on acceptaſt cette condition, & fit tous
C ſes efforts, afin qu'on luy permiſt de ſe ſacrifier luy-meſme pour le ſalut de ſon Peuple; mais il ne fut point obéï.

Soit que les Turcs n'euſſent commencé à traiter avec les François, que pour les amuſer; ſoit que l'état faſcheux où ils les voyoient réduits, leur fit eſpérer de les amener aux plus dures conditions, ils rompirent la négociation ſur ce refus. Cette ſeconde raiſon paroiſt la plus vray-ſemblable; car on ne vit jamais d'Armée accablée en meſme temps de plus de maux & de miſéres, que l'eſtoit celle des Chrétiens: peu de jours après qu'on eut pris la fu-
D neſte réſolution de demeurer dans ce Camp, les maladies ſe mirent dans tous les quartiers, & principalement le ſcorbut & les fiévres malignes, cauſées par les extrêmes chaleûrs: mais ce qui augmenta la corruption de l'air, fut l'infection des corps qui avoient eſté jettez dans la riviere après les deux batailles, & qui au bout de neuf ou dix jours revenans ſur l'eau, s'amaſſérent auprès du Pont de communication des deux Camps, répendant fort loin une puanteur inſupportable.

On euſt remédié à ce mal, ſi on euſt voulu rompre le Pont; mais on n'avoit garde de
E prendre cet expédient, pour ne pas ſéparer les deux Camps. Le Roy paya cent hommes, pour faire couler les cadavres par deſſous le Pont, & ce travail dura huit jours, parce que ce Prince par piété vouloit qu'on démeſlaſt les corps des Chrétiens d'avec ceux des Turcs, afin de pouvoir enterrer les premiers, qu'il regardoit comme les Reliques d'autant de Martyrs qui avoient donné leur vie pour Jeſus-Chriſt. Cette peine qu'on ſe donna à remuer tous ces corps déja tout pouris, & qui dura ſi long-temps, ne ſervit qu'à empeſter l'air encore davantage. Nul de ceux qui y furent occupez, ou qui y furent préſens, ne

Digitized by G

manqua d'eſtre frapé de maladie, tous en moururent, & tout le Camp ne fut plus qu'un Hôpital & un Cimetiere.

Ce fut là pour le Saint Roy une épreuve digne de ſa conſtance & de ſa charité. Jamais ni l'une ni l'autre ne parurent en luy plus héroïques. Il adoroit les ordres ſecrets de la Providence de Dieu, & beniſſoit la main qui le frapoit d'une ſi rude maniere. Il prodigua ſes Tréſors pour ſoulager les malades. Il eſtoit ſans ceſſe au chevet des mourans, pour les conſoler & les diſpoſer à faire à Dieu de bon cœur le ſacrifice de leur vie. Et quelques raiſons que luy apportaſſent ceux qui vouloient le détourner de ce ſaint exercice, de peur que luy-meſme ne fuſt frapé du mal, il ne les écoutoit point. Sa préſence & ſes exhortations ſoûtenoient le courage des moins réſignez, & un témoin oculaire de ce charitable ſoin, nous raconte que luy-meſme eſtant allé viſiter un des Valets de Chambre de ce Saint Prince, nommé Gaugelme, pour l'exciter à la confiance en Dieu au moment de ſa mort, auquel il touchoit, le malade luy repartit. » J'attens à mourir que mon Saint Roy » m'honore de ſa préſence, & je ne partiray » point de ce monde, que je n'aye reçû cette » conſolation. Le Roy la luy donna; & à peine fut-il ſorti de la tente, que le malade expira. Pour comble de malheur, le Roy fut frapé du mal comme les autres. Mais ce n'eſtoient pas les maladies ſeules qui déſoloient l'Armée, la famine le faiſoit encore plus cruellement.

Ibid.

Guillelm. Carnotenſis de vita & miraculis S. Ludovici.

Ibid.

Joinville, Nangius in Geſtis Ludovici.

Les Sarazins n'ayant plus rien à craindre de gens demi morts, & qui n'avoient pas ſeulement la force de porter leurs armes, ſe rendoient impunément maiſtres de la Campagne. Non ſeulement ils ſe poſtérent entre le Camp du Roy & Damiete, d'où luy venoient tous ſes vivres; mais encore ils s'emparérent de la riviere par où les barques montoient au Camp pour le ravitailler. Ils firent tranſporter par terre des bois tout préparez, & qu'il eſtoit aiſé de raſſembler les uns avec les autres pour faire des batteaux. Ils en compoſérent une flote, qu'ils armérent, & dont ils ſe ſervirent pour enlever toutes les barques qui retournoient du Camp à Damiete. On eſtoit ſi peu averti de ce qui ſe paſſoit entre Damiete & le Camp, faute d'eſpions, qu'on eſtoit ſurpris de ce que ces barques ne revenoient point, & on n'apprit ce dernier malheur, que par une de celles du Comte de Flandre, qui s'échapa au travers la flote Sarazine. On ſçut par ceux qui montoient cette barque, que les deux derniers convois qui eſtoient partis de Damiete, avoient eſté pris; que les Sarazins s'eſtoient rendus maiſtres de quatre-vingt des Vaiſſeaux qui portoient les munitions, & que tous ceux qui eſtoient deſſus, avoient eſté paſſez au fil de l'épée.

Epiſt. S. Ludov. de captione ſua. Joinville.

Dans cette extrémité, on prit la réſolution de quitter ce Camp, & de taſcher de faire retraite vers Damiete. C'eſtoit une choſe bien difficile. Les Turcs qui voyoient bien qu'on en viendroit là, avoient une Armée toute preſte à charger l'arriere-garde durant la marche, & ce n'eſtoit pas là encore le plus grand danger. Il y avoit du Camp à Damiete près de vingt lieuës, & il falloit les faire au travers d'une multitude innombrable d'ennemis, qui gardoient les paſſages & les défilez. Mais c'eſtoit une néceſſité, & il falloit tout hazarder.

Le Roy pour mieux aſſeûrer le paſſage du Pont de communication, qui aboutiſſoit au Camp du Duc de Bourgogne, fit faire à la tête de ce Pont une Barbacane, c'eſt-à-dire une eſpéce de Fort ou de grande Redoute, au travers de laquelle l'Armée devoit défiler par deux ouvertures. On eſtoit alors au cinquiéme d'Avril. An. 1250.

Joinville.

Avant que l'Armée ſe miſt en marche, le Roy fit paſſer tous les bagages & tous les malades. Il les ſuivit, eſtant malade luy-meſme, & confia l'arriere-garde à Gaucher de Châtillon. Dès le premier mouvement que fit l'Armée, les Turcs chargérent l'arriere-garde, & prirent le Seigneur Errart de Valery; mais il fut repris par Jean ſon frere, & les Turcs furent repouſſez. Ils n'oſérent plus revenir, juſqu'à ce que preſque toute l'Armée eſtant paſſée, il n'y euſt plus au-delà de la riviere, que ceux qui gardoient la Barbacane. Car en ce moment, les ennemis après une greſle de fléches & de pierres, dont ils accablérent ceux qui défendoient ce Fort, vinrent y donner l'aſſaut. Il fut ſoûtenu quelque temps; mais les Soldats euſſent ſuccombé, ſi le Comte d'Anjou n'euſt repaſſé promptement, pour charger les Turcs, qu'il obligea de reculer, & par ce moyen il donna le temps à cette Troupe de paſſer le Pont, qu'il paſſa enſuite luy-meſme.

Le Roy ordonna qu'on fit de grands feux dans le quartier des malades, tant pour leur commodité, que pour éclairer le Camp durant la nuit. On les avoit placez ſur le bord de la riviere, pour les mettre dans des batteaux, afin de les tranſporter à Damiete. Quelques Turcs vers le commencement de la nuit, s'eſtant coulez dans le Camp, donnérent ſur ce quartier-là, & firent un aſſez grand maſſacre de ces malheureux, juſqu'à ce qu'ayant eſté apperçûs à la lueur de la flamme, ils en furent chaſſez.

Le Roy avoit encore quelques Vaiſſeaux aſſez grands & aſſez bien armez. On le pria de ſe mettre dans un de ces Vaiſſeaux; car quelque riſque qu'il y euſt à courir ſur l'eau, il y en avoit beaucoup moins qu'à aller par terre, parce qu'il n'eſtoit pas fort difficile aux plus grands Vaiſſeaux de paſſer malgré la Flote Sarazine, compoſée pour la pluſpart de ſimples Barques. En effet, pluſieurs Vaiſſeaux paſſérent juſqu'à Damiete, & entre autres celuy où le Légat s'eſtoit embarqué avec quelques Evêques, auſſi-bien que celuy du Duc de Bourgogne. Mais le Roy ne voulut jamais prendre ce parti, diſant qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à abandonner tant de vaillans hommes, avec leſquels il eſtoit réſolu de périr.

Joinville.

Il marcha donc à l'arriere-garde, que commandoit Gaucher de Châtillon. Il n'avoit de ſes propres Gens-d'armes avec luy que Geoffroy de Sergines, ayant placé tout le reſte dans le Corps de bataille; & ſa foibleſſe ne luy permettant pas de s'armer, il eſtoit ſans cuiraſſe & ſans caſque. L'Armée n'eut pas fait beaucoup de chemin, qu'elle ſe vit harcelée par les Troupes Sarazines. Le Roy avoit commandé que l'on rompiſt tous les Ponts qui ſe trouveroient ſur la route, dès que l'Armée les auroit paſſez; mais ſes ordres n'avoient point
Joinville. eſté exécutez par la négligence, ou par la précipitation de ceux qui en eſtoient chargez; de ſorte que les Turcs tomboient de toutes parts ſur l'Armée, & ſans s'engager au combat, ils ſe contentoient d'eſcarmouches re-
Joinville. doublées à tous momens. Gui de Chaſtel Evêque de Soiſſons, de la Maiſon de Chatillon ſur Marne, ne ſongeant plus qu'à périr glorieuſement, s'abandonna en une de ces eſcarmouches au milieu des ennemis, & après en avoir tué grand nombre de ſa main, il y demeura avec pluſieurs autres.

Le Roy fut ainſi attaqué diverſes fois; mais toûjours promptement ſecouru, & couvert
Ibid. par Geoffroy de Sergines, dont il faiſoit depuis l'éloge en toutes rencontres, & diſoit qu'il n'avoit jamais vû de Chevalier faire tant & de ſi vaillans exploits l'épée à la main, que ce Seigneur en avoit fait pour le défendre durant cette marche. Il fut conduit au travers de tous ces dangers juſqu'à une petite Ville nommée Caſel dans l'Hiſtoire de Joinville, & par d'autres Sarmoſac ou Charmaſach, où il tomba en une ſi grande défaillance, que l'on crut qu'il alloit expirer.

Ce fut là que Gaucher de Chatillon ſur Marne, défendit ſeul l'entrée d'une ruë étroite, par où l'on arrivoit à la maiſon où eſtoit le Roy. Ce Seigneur pendant long-temps donnoit à grands coups de ſabre ſur tous les Turcs qui approchoient, criant de toute ſa force, *à Chatillon, Chevaliers, à Chatillon*, mais en vain, perſonne ne paroiſſoit. Les Turcs luy tiroient de loin une infinité de fléches, dont ſon bouclier ſe trouvoit à tous momens couvert, & d'où il eſtoit obligé de les arracher de temps en temps, ne pouvant en ſoûtenir le poids. On n'apprit cette ſurprenante valeur que par un Turc, qui ayant eu la hardieſſe de le joindre, après qu'il l'eut vû tout épuiſé de forces, le tua, & amena ſon cheval tout couvert du ſang de ce vaillant homme.

Ibid. Cependant Philippes de Monfort, qui fut depuis Seigneur de Tyr, vint trouver le Roy, & luy dit qu'il venoit de voir aux premiers rangs de l'Armée ennemie l'Emire, avec qui on avoit traité d'une Tréve quelques jours auparavant, & que s'il vouloit, il l'iroit trouver de ſa part, pour voir s'il ne pourroit point luy perſuader d'entendre à quelque nouveau Traité. Le Roy le pria de le faire, & de dire à l'Emire qu'on eſtoit preſt d'accepter telles conditions qu'il voudroit.

Monfort alla trouver l'Emire, & en l'abordant, tira l'anneau qu'il avoit au doigt, & le luy préſenta pour aſſeûrance de la parole qu'il luy donneroit. Il luy dit qu'on eſtoit preſt de traiter d'une Tréve aux conditions que le Soudan avoit demandées quelques jours auparavant.

L'Emire qui ſçavoit les intentions du Soudan, le deſir qu'il avoit de ſe revoir en poſſeſſion de Damiete, la crainte où il eſtoit que les reſtes de l'Armée ne s'y cantonnaſſent, pour attendre de nouveaux ſecours de l'Europe, écoûta la propoſition de Monfort, & conſentit à traiter de nouveau; mais un moment après, un Héraut du Roy, nommé Marcel, ſoit que la crainte du péril luy euſt troublé l'eſprit, ſoit par un zéle à contre-temps pour la vie de ſon Maiſtre, vint ſans ordre crier de toutes parts. *Seigneurs Chevaliers, rendez-vous tous, le Roy vous le mande par moy, & ne le faites point tuer.* Alors tous obéïrent à ce prétendu commandement du Roy, & ſe rendirent priſonniers aux Turcs. Ce qui ayant eſté rapporté à l'Emire, il dit à Monfort qu'il n'eſtoit plus queſtion de Traité, puiſqu'on s'eſtoit rendu, & qu'on avoit mis les armes bas. En même temps l'Emire Gemaledin eſtant entré dans Caſel ſans réſiſtance, fit le Roy priſonnier. Ce Prince pour ſe conſoler, demanda ſon Breviaire à ſon Chapelain pour le dire; & il le fit avec autant de tranquillité, que s'il euſt eſté en une ſanté parfaite, & dans ſon Palais de Paris. Les Comtes de Poitiers & d'Anjou, avec tous ceux généralement qui alloient par terre à Damiete, furent enveloppez par les Turcs, & obligez de ſe rendre, & pas un n'échapa, tout fut tué ou pris. *Epiſt. Ludov. de captione ſua.*

Le ſort de ceux qui deſcendoient par la riviere vers Damiete, ne fut pas plus heureux, & excepté le Vaiſſeau du Légat, & peu d'autres, tous tombérent entre les mains des Turcs. L'eſcorte de Cavalerie que le Roy avoit donnée aux Vaiſſeaux, s'enfuit vers Damiete, & les abandonna à leur malheur. Un vent con- *Joinville.* traire fort violent, qui s'éleva, les empeſcha de profiter du courant de la riviere, à la faveur duquel, pluſieurs auroient pû s'échaper. Ils avoient & en queuë & en teſte des Vaiſſeaux Sarazins, & à leur gauche ſur le bord du Nil, des ennemis ſans nombre, qui leur tiroient des fléches, & leur jettoient ſans ceſſe du feu grégeois en ſi grande quantité, que l'air en paroiſſoit tout enflammé. Ceux que le vent pouſſoit contre ce rivage, eſtoient auſſitoſt pris & égorgez par les Turcs, excepté ceux qui paroiſſoient gens de marque, dont ils eſpéroient tirer une bonne rançon. Ce maſſacre fit réſoudre le Sire de Joinville à faire jetter l'ancre au milieu du fleuve. Mais il vit dans le moment quatre grands Vaiſſeaux Turcs venir vers luy, & de l'avis de ceux qui eſtoient en ſa compagnie, il ſe rendit, après avoir jetté à la riviere un petit coffre, où il avoit toutes ſes pierreries & quantité de Reliques.

Un de ſes Mariniers, pour luy ſauver la vie, dit aux Turcs, que Joinville eſtoit couſin du

Digitized by Google

Roy ; & ſur cela un Sarazin, qui vouloit le faire ſon priſonnier, vint à luy, & luy dit, qu'il eſtoit perdu, s'il ne le ſuivoit, & n'entroit dans ſon Vaiſſeau. Il y conſentit ; & s'étant fait attacher à une corde, il ſe jetta à l'eau avec le Sarazin meſme, qui ſe fit tirer avec luy dans le Vaiſſeau. Il fut conduit à terre, où d'autres Sarazins voulurent le tuer ; mais celuy qui l'avoit pris le tenant embraſſé, crioit de toute ſa force, *c'eſt le couſin du Roy, c'eſt le couſin du Roy.* Cela le ſauva, & meſme le fit traiter avec aſſez d'humanité, juſques-là, qu'un Seigneur Sarazin luy fit prendre d'un breuvage dont il fut guéri en deux jours d'une maladie qui l'avoit mis à l'extrémité.

Il fut conduit au Commandant de la Flote, qui luy demanda, s'il eſtoit couſin du Roy. Il répondit que non, & que c'eſtoit un de ſes Mariniers, qui avoit dit cela de luy-meſme. Il luy demanda enſuite s'il n'eſtoit point allié de l'Empereur Fridéric ; il répondit qu'il eſtoit ſon parent par ſa mere. Le Général luy repartit qu'à la conſidération de ce Prince qu'il eſtimoit, il auroit des égards pour luy.

Il eut la douleur de voir égorger en ſa préſence un grand nombre de malades, & entre-autres ce brave Preſtre Meſſire Jean de Vaiſy, dont j'ay parlé, qui avoit attaqué & mis en fuite ſix Capitaines Turcs ſur le bord de leur retranchement. Et comme il eut fait dire par le Saraſin, dont il eſtoit priſonnier, aux Officiers qui préſidoient à ce cruel maſſacre, *qu'ils faiſoient grand mal, & contre le commandement de leur grand Saladin, qui diſoit qu'on ne devoit tuer, ne faire mourir homme depuis qu'on luy avoit donné à manger de ſon pain & de ſon ſel.* Ils luy répondirent qu'ils en uſoient ainſi par compaſſion pour leur miſere, & pour leur épargner les douleurs que leur maladie leur cauſoit.

Ils firent amener devant luy ſes Mariniers, & luy dirent qu'ils avoient tous renié Jeſus-Chriſt. Il leur repartit qu'ils ne devoient pas s'y fier ; que c'eſtoit la ſeule crainte, qui les y avoit obligez ; & que ſi-toſt qu'ils pourroient ſortir de leurs mains, ils renonceroient à Mahomet, comme ils avoient renoncé à Jeſus-Chriſt. Je vous croy, luy dit l'Amiral ; car noſtre Saladin avoit coutume de dire, *que jamais on ne vit Chreſtien bon Saraſin, ni auſſi d'un bon Saraſin, Chreſtien.*

Un peu après l'Amiral le fit monter à cheval, & marcher à coſté de luy, & le mena avec tous les Captifs au lieu où le Roy eſtoit priſonnier avec ſes deux freres, quantité de Seigneurs & plus de dix-mille autres de toutes conditions. Il eut une grande joye d'avoir rejoint le Roy. Ce Prince & tous les Seigneurs en eurent auſſi beaucoup de le revoir, parce qu'ils croyoient qu'il avoit eſté tué. Mais cette legere conſolation fut beaucoup troublée par le triſte ſpectacle dont ils furent témoins.

Les priſonniers de marque eſtoient toûjours ſeparez des autres, & ceux-cy eſtoient renfermez dans une eſpece de Parc fermé de murailles. Un des principaux Officiers Turcs arriva avec des Soldats, & faiſant ſortir les priſonniers du Parc les uns après les autres, on leur demandoit en ſortant, s'ils vouloient renoncer Jeſus-Chriſt ; quand ils répondoient que non, on leur coupoit la teſte dans le moment, les autres qui renonçoient eſtoient mis à part.

Joinville & les autres Seigneurs furent mis dans un quartier que les Turcs faiſoient exactement garder, & le Roy dans une tente entourée pareillement d'une groſſe garde. Le deſſein du Soudan en les faiſant ainſi ſeparer, eſtoit de traiter en meſme temps avec le Roy & avec ces Seigneurs, mais ſeparément.

Ce Soudan leur envoya un de ſes Officiers avec un truchement qui leur demanda s'ils vouloient traiter de leur délivrance, & leur dit qu'ils choiſiſſent quelqu'un d'entre-eux pour convenir de leur rançon. Ils choiſirent le Comte Pierre de Bretagne, auquel on propoſa d'abord de mettre entre les mains du Soudan quelques-unes des Forteresſes que les Chreſtiens tenoient encore en Paleſtine ; à quoy le Comte répondit que la choſe n'eſtoit pas en leur diſpoſition, mais en celle de l'Empereur Fridéric, comme Roy de Jeruſalem, & que ce Prince n'y conſentiroit pas. On luy propoſa en ſecond lieu, de rendre au Soudan quelques Places qui dépendoient des Chevaliers du Temple ou de ceux de l'Hôpital. Le Comte répondit que cela eſtoit auſſi impoſſible, parce que ceux à qui on en confioit la garde, faiſoient un ſerment particulier en y entrant, de ne point rendre la Place pour ſauver la vie à qui que ce fuſt. L'Officier Turc repartit en colere, qu'il voyoit bien qu'ils ne vouloient pas eſtre délivrez, & qu'il arriveroit bien-toſt des gens qui les traiteroient comme ils venoient d'en voir traiter tant d'autres.

Ils en eurent la peur toute entiere : car un moment après, ils virent venir vers eux un Vieillard Turc, qui paroiſſoit homme de diſtinction, accompagné de quantité de jeunes Soldats l'épée au côté, & qui leur fit demander par un Interpréte, s'il eſtoit vray qu'ils cruſſent en un ſeul Dieu, & qu'il fût né, crucifié & mort pour eux, & enſuite reſſuſcité. Ils répondirent tous avec beaucoup de fermeté qu'ils le croyoient ainſi. Mais la répartie qui leur fit, les ſurprit beaucoup. « Si cela eſt, leur dit-il, « ne vous découragez point dans l'état malheu- « reux où vous vous trouvez. Vous ſouffrez, « mais vous n'eſtes pas encore morts pour luy, « comme il eſt mort pour vous ; & s'il s'eſt reſ- « ſuſcité luy-meſme, il aura le pouvoir de vous « délivrer bien-toſt de voſtre captivité. Après « leur avoir parlé de la ſorte, il ſe retira. Comme on ne devoit guéres attendre une pareille morale de la bouche d'un Mahometan, les Priſonniers tirerent de là un bon augure pour leur délivrance.

En effet l'Officier du Soudan, qui avoit fait les propoſitions, dont j'ay parlé, revint les trouver, leur dit que le Roy avoit traité pour luy & pour eux, & qu'ils euſſent à députer quatre perſonnes de leur troupe, pour venir parler à ce Prince, afin de convenir de tout, *Ibid.*

& de conclure le Traité. Ils choiſirent les Seigneurs Jean de Valery, Philippe de Monfort, Baudoüin d'Ybelin Sénéchal de Chypre, & ſon frere Guy Connétable de cette Iſle, qui furent conduits au quartier où eſtoit le Roy, dont la conduite, la fermeté & les manieres également Royales & Chreſtiennes, avoient rempli les Turcs d'admiration & d'étonnement.

Guillelm. Carnotenſis de vita & miraculis Sancti Ludovici.

Tout foible & tout malade qu'il eſtoit, on ne luy vit jamais échaper une parole d'impatience ou de chagrin. Il récitoit tous les jours ſon Breviaire avec ſon Chappellain, & il ſe faiſoit lire toutes les prieres de la Meſſe contenuës dans le Miſſel, hormis les paroles de la conſecration. Parmi les brutalitez que luy faiſoient les Turcs, il conſervoit un certain air d'empire & de majeſté, qui les contenoit, de ſorte qu'ils diſoient quelquefois qu'eſtant leur priſonnier, il les traitoit comme ſi eux-meſmes avoient eſté ſes eſclaves. Ils luy firent les meſmes propoſitions, que j'ay dit qu'ils avoient faites aux Seigneurs priſonniers, touchant les Forteresſes de Paleſtine & des Chevaliers, & il leur fit la meſme réponſe. Pour l'obliger à changer là-deſſus, ils le menacérent de le faire *mettre en Bernicles*. C'eſtoit une eſpece de torture très-cruelle, où les os du patient eſtoient tout fracaſſez. Joinville la décrit, mais d'une maniere, où il eſt difficile de rien comprendre. Cette menace, qui devoit eſtre beaucoup plus terrible pour le Roy, que celle de la mort meſme, ne l'etonna point, & ne luy fit rien relâcher de ſa fermeté.

Joinville.

Le Soudan voyant bien qu'il ne gagneroit rien par cette voye, luy fit propoſer de donner pour ſa rançon, & pour celle des autres priſonniers, un million de beſans d'or & la Ville de Damiete. Le Roy répondit qu'il ne vouloit point ſe racheter par de l'argent, qu'il donneroit pour la délivrance de ſa perſonne la Ville de Damiete, & le million de beſans pour celle de tous les priſonniers. Le Soudan charmé de la généroſité & de la franchiſe du Roy, luy en envoya faire compliment, ajoutant que par l'eſtime qu'il avoit pour luy, il luy remettoit la cinquiéme partie de la ſomme, & ſe contentoit de huit cens mille beſans, leſquels ſelon quelques Auteurs contemporains, réduits à la monnoye de France de ce temps-là, faiſoient environ cent mille marcs d'argent.

Cet article eſtant arreſté, on convint des autres, qui furent une Tréve de dix ans entre le Roy & le Soudan : que tous les Chreſtiens qui avoient eſté faits Captifs en Egypte, non ſeulement depuis cette derniere guerre, mais depuis la Tréve que l'Empereur Fridéric avoit faite avec le Soudan Meledin, vingt-un an auparavant, ſeroient délivrez. Que les Chreſtiens de la Paleſtine ſeroient compris dans le Traité avec toutes les Places & tous les Territoires qu'ils poſſedoient. Que tout ce que le Roy & les Gens de ſon Armée laiſſeroient à Damiete de meubles & d'équipages, leur ſeroit fidellement conſervé, juſqu'à ce qu'on pût les tranſporter commodément. Que tous les malades & tous les autres Chreſtiens que leurs affaires obligeroient à demeurer à Damiete après le départ de l'Armée, y ſeroient en ſeureté juſqu'au temps qu'ils auroient la commodité d'en partir. Qu'ils pourroient prendre leur chemin par terre ou par mer ſelon leur volonté, & que le Soudan ſeroit obligé de donner des ſaufs-conduits à ceux qui voudroient s'en aller par terre. Que le Roy, outre la ſomme dont on eſtoit convenu, & la reddition de Damiete, s'engageroit à délivrer & à faire délivrer de captivité tous les Mahometans qui avoient eſté faits priſonniers durant la guerre & depuis la Tréve de l'Empereur avec Meledin.

Epiſt. Ludov. de captione, & liberatione ſua.

Les choſes eſtant ainſi reglées, il n'eſtoit plus queſtion que de ſe diſpoſer au départ & à l'évacuation de Damiete. On fit monter le Roy avec les principaux Seigneurs de ſon Armée ſur quatre Vaiſſeaux, pour deſcendre la riviere vers cette Ville, & pour s'aboucher en chemin avec le Soudan en une maiſon de plaiſance ſur le bord du Nil, nommée Phareſcour. Mais l'accident du monde le plus impréveu rejetta le Roy en de plus fâcheux embarras, & en de plus grands dangers que jamais. Ce fut la mort du Soudan, contre lequel les Mammelus avoient fait une conſpiration qui éclata ſur ces entrefaites, & dont voicy les cauſes & les ſuites.

Joinville.

Ces Mammelus étoient une eſpece de milice à peu près ſemblable à celle des Janiſſaires d'aujourd'huy, excepté qu'elle combattoit d'ordinaire à Cheval, Melech-Sala pere du Soudan l'avoit formée ; elle eſtoit compoſée de Soldats, qui dès leur enfance avoient eſté achetez, ſoit en Europe, ſoit en Aſie par les Ordres du Soudan : ainſi ne connoiſſans ni leur pere, ni leur mere, ni ſouvent meſme leur pays, ils ne pouvoient avoir d'attachement que pour le Prince & pour ſon ſervice. Il les faiſoit élever dans tous les exercices de la guerre, & s'en fit comme un Regiment des Gardes qu'il diſtinguoit fort des autres Troupes : & c'eſtoit de là, que ſe tiroient la plûpart des Emires & des autres Officiers les plus conſidérables de l'Armée. On leur donna le nom de Mammelus, qui ſignifioit eſclave achepté.

Ce Corps eſtoit fort nombreux & fort brave, & devint par là redoutable au Soudan meſme, qui ſur le moindre ſoupçon faiſoit couper la teſte aux Commandans, & confiſquoit tous leurs biens à ſon profit. Almoadan fils de Melech-Sala eſtant monté ſur le Thrône, ſuivit à contre-temps cette dure politique ; & ſi-toſt qu'il fut arrivé en Egypte, & qu'il en eut pris poſſeſſion, il dépoſa la plûpart de ceux qui avoient les charges de la Cour & de l'Armée, pour les donner à d'autres qu'il avoit amenez d'Orient.

Joinville.

Dès lors ſe forma le deſſein de la conjuration, dans laquelle entra la Sultane Sajareldor veuve du deffunt Soudan, qui avoit auſſi eſté diſgraciée. Les Emires conjurez prévirent bien

que ſi une fois Almoadan eſtoit maiſtre de Damiete, & que l'Egypte fût entierement pacifiée, il eſtoit d'un caractere à devenir abſolu, & à diſpoſer de leur vie ſelon ſes ſoupçons & ſes caprices. C'eſt pourquoy ils réſolurent d'executer leur deſſein à Phareſcour. Ils gagnerent un grand nombre des ſimples Soldats & des moindres Officiers qu'ils avoient à leur devotion : & comme il eſtoit ſur le point de partir, après avoir conclu le Traité avec le Roy de France, toute l'Armée ſe mit ſous les Armes, & marcha vers Damiete. Pour la faire aller plus promptement, les Chefs des Mammelus firent répandre le bruit que Damiete avoit eſté priſe ſur les Chreſtiens, & qu'il falloit ſe haſter pour avoir part au butin. Cette fauſſe nouvelle donna de mortelles inquiétudes au Roy pour la Reine, pour les Princeſſes & les Dames de qualité, & pour la garniſon qu'il y avoit laiſſée.

Ibid.

De cette maniere le ſeul Corps des Mammelus qui faiſoient la garde du Soudan demeura à Phareſcour, & ce Prince infortuné, qui ne ſe défioit de rien, fut ainſi à leur diſcretion. Il diſnoit dans une Tour baſtie de bois toute couverte en dehors de belle toille peinte ; ce qui faiſoit une eſpece de tente d'une hauteur & d'une largeur prodigieuſe, où il y avoit divers appartemens. Aprés le repas, comme il ſe levoit de table, congédiant pluſieurs Emires, pour ſe retirer dans une chambre voiſine, celuy qui portoit l'épée nuë devant luy ſelon la coutume, ſe tourna bruſquement, & luy en déchargea un grand coup, qui ne fit cependant que luy fendre la main depuis le doigt du milieu juſques bien avant dans le bras. Le Soudan s'échapa & ſe ſauva vers le haut de la Tour, implorant le ſecours des Emires, dont il n'eut point d'autre réponſe, ſinon qu'il valoit mieux qu'on le tuaſt, que non pas qu'il les fit tous mourir, comme il en avoit le deſſein. Il ſe barricada au haut de la Tour, ſans qu'on ſe mit en peine de l'y pourſuivre. Mais auſſi-toſt le feu gregeois fut jetté en divers endroits de la Tour, qui fut en un moment tout en feu. Le Soudan voyant qu'il falloit périr, aima mieux s'expoſer à la fureur de ſes ennemis, que de brûler vif. Il deſcendit de la Tour, & ſe jetta au travers des eſpées, pour gagner la riviere. Il fut bleſſé dans le flanc d'un poignard qui y demeura, & avec lequel il ſe jetta dans l'eau, pour paſſer la riviere à la nage. Il y fut pourſuivi par neuf des Aſſaſſins, qui l'y acheverent tout proche du Vaiſſeau, où eſtoit le Sire de Joinville. Un d'eux nommé Octai l'ayant tiré à terre, luy arracha le cœur de la poitrine. Et auſſi-toſt montant dans le Vaiſſeau où eſtoit le Roy tenant ce cœur dans ſa main toute enſanglantée, il luy dit, que me donneras-tu pour t'avoir vengé d'un ennemi, qui t'en euſt fait autant s'il euſt vécu ? Le Roy ne répondit à cette brutale queſtion que par une œillade, qui fit aſſez voir à ce Barbare qu'il avoit horreur d'une ſi déteſtable action. On ajoute qu'Octai le pria de le faire Chevalier de ſa main, que le Roy luy répondit qu'il le feroit volontiers, pourveu qu'il vouluſt ſe faire Chrêtien, & que ce Turc ſe retira plein de reſpect pour ce Prince, dont il ne pouvoit aſſez admirer la fermeté & le courage.

Ibid.

Un moment aprés entrérent tout forcenez dans le Vaiſſeau de Joinville trente de ſes Aſſaſſins criant tuë, tuë. Chacun en ce moment ſe crut mort. Pluſieurs ſe jetterent aux pieds d'un Religieux de la Trinité de la ſuite de Guillaume Comte de Flandre, pour luy demander l'abſolution. Le Seigneur Gui d'Ybelin Connétable de Chypre ſe jetta à genoux devant Joinville & ſe confeſſa à luy. *Et je luy donnai*, ajoute ce Seigneur, *telle abſolution, comme Dieu m'en donnoit le pouvoir ; mais de choſe qu'il m'euſt dit, quand je fus levé, oncques ne m'en recordai de mot. Mais en droit moy ne me ſouvenois alors de mal, ne de peché que oncques j'euſſe fait ; & je m'agenoüillai aux pieds de l'un d'eux, luy tendant le con, & diſant ces mots, en faiſant le ſigne de la Croix. Ainſi mourut Sainte Agnès.* Telle eſtoit la ſimplicité de ces bons Chevaliers, qui avoient au moins beaucoup de Foy.

Ils n'eurent que la peur ; les trente Turcs ſortirent du Vaiſſeau ſans faire mal à perſonne. Ils firent au Roy une pareille algarade ſans autre deſſein, que de faire épreuve de ſa conſtance : & le lendemain les Emires envoyérent demander communication du Traité fait avec le Soudan. Le Comte de Flandre & le Comte de Soiſſons avec pluſieurs autres Seigneurs allerent leur parler ſur cela. Les Emires leur répeterent ce qu'ils avoient déja dit au Roy, que le deſſein du Soudan, ſi-toſt qu'il euſt eſté mis en poſſeſſion de Damiete, eſtoit de luy faire couper la teſte & à tous les Seigneurs François ; & que pour marque de ſa perfidie, il en avoit déja envoyé quelques-uns au Grand Caire, qu'il y avoit fait maſſacrer contre le ſerment, par lequel il s'eſtoit engagé à les délivrer tous.

Guillelm. Carnot. in vita & miracul. Sancti Ludov.

Le Traité fut confirmé. Mais les Emires voulurent que la moitié de la ſomme leur fut payée avant le départ du Roy, & il y conſentit. Il fut queſtion de faire un nouveau ſerment de part & d'autre. Les Emires le firent en leur maniere, & le Roy le receut : mais ils voulurent luy preſcrire la forme du ſien. Ce qui cauſa un grand embaras. Ils en firent compoſer la formule par quelques Renegats en cette maniere ; qu'au cas que le Roy manquât à ſa promeſſe, il conſentoit à eſtre à jamais ſéparé de la compagnie de Dieu, de la Vierge Marie, des douze Apoſtres & des Saints & Saintes du Paradis. Le Roy n'eut nulle peine ſur ce point là ; mais la ſeconde partie luy fit horreur. On vouloit qu'il l'exprimât en ces termes : que s'il violoit ſon ſerment, il ſeroit reputé parjure, comme un Chreſtien qui a renié Dieu, ſon Baptême & ſa Loy, & qui en dépit de Dieu crache ſur la Croix & la foule aux pieds.

Joinville.

Il proteſta que ces horribles paroles ne ſortiroient jamais de ſa bouche. Les Emires ayant appris

appris la réponſe du Roy, en furent très-irri- A tez, & aſſeurerent celuy qui la leur porta, que s'il ne faiſoit ce ſerment, comme eux avoient fait le leur de la maniere qu'il avoit voulu, ils luy couperoient la teſte & à tous les Seigneurs de ſa ſuite. Cette menace rapportée au Roy ne l'ebranla point, non plus que les inſtances que luy firent les deux Princes ſes freres, luy répréſentant qu'il devoit paſſer par deſſus ce ſcrupule, puiſqu'il eſtoit en réſolution d'éxécuter ſa promeſſe avec toute l'exactitude poſſible.

Les Emires pleins de rage vinrent en foule à ſa tente, comme pour le tuer : mais l'ava- B rice eſtoit un frein pour leur fureur. Ils craignoient de perdre la groſſe rançon que le Roy avoit promiſe, & ils vouloient avoir Damiete. Ils s'imaginerent que le Patriarche de Jeruſalem eſtoit celuy qui empêchoit le Roy de les ſatisfaire. Un Emire fut ſur le point de luy couper la teſte. Mais ils ſe contenterent de le faire lier à un poteau, où ils luy ſerrerent les mains avec tant de violence, qu'elles furent en un moment tout enflées, & le ſang en ruiſſelloit. Ce pauvre Vieillard, qui avoit quatre-vingts ans, preſſé par la douleur, crioit au Roy de toute ſa force, ah Sire, ah Sire, C jurez hardiment, j'en prens le péché ſur moy & ſur mon ame, puiſque vous avez volonté d'accomplir vôtre promeſſe. Le Roy tint ferme ; & les Emires voyant qu'il ſe mettoit peu en peine de toutes leurs menaces, furent contraints d'en paſſer par où il voulut. Ainſi luy & les Seigneurs prononcerent ſeulement la prémiere partie du ſerment.

Ce que les Turcs avoient veu faire au Roy dans toute la ſuite de la guerre, & cette in- Joinville. trépidité qu'il avoit toûjours ſoûtenuë durant ſa priſon, le leur fit regarder comme un des hommes des plus admirables dont ils euſſent D jamais entendu parler. L'idée qu'ils avoient de luy eſtoit telle, que quelques-uns dans leurs aſſemblées propoſerent de le choſir pour leur Soudan à la place de celuy qu'ils avoient maſſacré ; & ils l'euſſent fait, à ce que dit Joinville, ſi ce n'eſt que d'autres dirent que c'eſtoit le plus fier Chreſtien qu'ils euſſent jamais connu, & qu'il ſeroit trop leur maiſtre. Ce Prince s'entretenant un jour avec Joinville de cette idée bizare des Emires, luy demanda s'il croyoit qu'en cas qu'ils l'euſſent choiſi pour leur Soudan, il eût accepté cette offre. Vous auriez eſté fou, luy répondit-il naïvement, E après que vous les aviez veu de vos yeux mettre en pieces leur dernier Prince. Ho-bien, reprit le Roy, je n'aurois pas balancé un moment à ratifier leur choix. Tant eſtoit vif & ardent le zele de ce ſaint Roy, à qui la ſeule eſpérance de convertir ces Infidelles à la Religion Chreſtienne, auroit fait mépriſer ſon Royaume & les dangers les plus évidens, aux quels il eut eſté expoſé. Les Saraſins donnerent la Couronne à la Sultane Sajareldor, luy firent ſerment de fidelité, & choiſirent des Officiers pour commander les Armées ſous ſon authorité. Ce fut à ces Officiers que le Roy eut affaire pour l'éxécution du Traité, qui venoit d'eſtre conclu de nouveau.

Les Vaiſſeaux qui portoient le Roy & les Priſonniers voguérent vers Damiete, où tout eſtoit dans la conſternation ſur les bruits divers qui avoient couru touchant la perſonne du Roy & celle des deux Princes ſes freres, dont on ne ſçavoit rien d'aſſeuré, ni s'ils eſtoient morts ou en vie. La Comteſſe d'Artois y étoit dans une affliction extrême de la mort de ſon mari. L'incertitude du ſort du Roy & des Princes, & l'approche de l'Armée ennemie tenoient la Reine & les Comteſſes d'Anjou & de Poitiers dans de mortelles & de continuelles allarmes. Le Duc de Bourgogne & Olivier de Termes, qui commandoient la Garniſon, avoient toutes les peines du monde à la raſſeurer. Les Piſans & les Genois furent ſur le point d'abandonner la Ville, & de s'enfuir ſur leurs Vaiſſeaux. Il fallut que la Reine s'engageât à leur fournir des vivres à ſes dépens, pour les obliger à demeurer. Elle eſtoit accouchée avant terme d'un fils qui fut nommé Jean, & ſurnommé Triſtan, pour marquer la triſte & Joinville. fâcheuſe conjoncture de ſa naiſſance. Ces couches prématurées furent l'effet de ſa douleur, & trois jours avant qu'elles arrivaſſent ayant fait retirer tout ce qu'il y avoit de monde dans ſa chambre, excepté un vieux Chevalier de plus de quatre-vingt ans, auquel elle avoit beaucoup de confiance, elle ſe jetta à ſes genoux, pour luy demander une grace, qu'elle le conjuroit de ne luy point refuſer. Il le luy promit avec ſerment. C'eſt, dit-elle, que ſi les Saraſins ſe rendent maiſtres de la Ville, vous me coupiez la teſte avant qu'ils me puiſſent prendre. Le Chevalier luy répondit *que très-volontiers il le feroit, & que ja avoit-il eu en penſée d'ainſi faire, ſi le cas y écheoit.*

L'arrivée du Roy remit un peu les eſprits ; il n'entra pas dans la Place, & le Seigneur Geofroy de Sergines fut chargé de donner les ordres pour la reddition. La Reine, les Princeſſes & les autres Dames furent tranſportées ſur les Vaiſſeaux. On laiſſa les malades, les machines & les magazins, juſqu'à ce qu'on pût les retirer ſuivant un des articles du Traité ; & les Emires eſtant entrez dans la Place avec leurs Troupes arborerent leur Etendart ſur les murailles.

On ne fut pas long-temps ſans s'appercevoir qu'on avoit affaire à des Gens ſans Foy & ſans honneur ; car ils firent main-baſſe ſur tous les Malades ; & ayant rompu toutes les machines du Roy, ils y mirent le feu. Ils n'en demeurerent pas là. Les Généraux mirent en délibération s'ils ne traiteroient pas le Roy & le reſte des Priſonniers comme ils avoient fait les malades. Un des Emires ſoutint qu'il ne falloit pas héſiter là deſſus, & citoit meſme l'Alcoran, qui ordonnoit de ne point faire de quartier aux ennemis de leur Loy : il ajouſta que quand on ſe ſeroit défait du Roy de France & de la fleur de la Nobleſſe Françoiſe, on n'auroit point de vengeance à craindre, parce que ce Prince n'avoit que des enfans en bas âge.

Peu s'en fallut que cet Emire n'attirât tout le Conſeil dans ſon ſentiment. Mais comme il ſe rencontre toûjours quelque homme d'honneur dans les Aſſemblées les plus dévoüées au crime, un autre Emire s'oppoſa à cette réſolution, repréſentant l'infamie qui en retomberoit ſur toute la Nation, & ce qu'on diroit des Mammelus par toute la Terre, quand on ſçauroit qu'après avoir maſſacré leur Soudan, & après un Traité confirmé par des ſermens ſi ſolemnels, ils auroient encore trempé leurs mains dans le ſang d'un Prince & de tant de braves Hommes alliez à toutes les Puiſſances de l'Europe.

Un avis ſi raiſonnable ne fit pas toutefois conclure en faveur des Priſonniers. Mais il ſuſpendit au moins la fureur qui commençoit à s'emparer des eſprits, & en attendant qu'on eut pris une derniere réſolution, un des Emires autoriſé par le plus grand nombre, donna ordre aux Mariniers Saraſins de remonter les Vaiſſeaux vers le grand Caire; ce qui fut executé ſur le champ, & l'on ne s'arreſta qu'à une grande lieuë audeſſus de Damiete.

Chacun ſe diſpoſoit à la mort, mais Dieu changea le cœur de ces Barbares; & après bien des conteſtations, l'honneur l'emporta ſur la cruauté. Les Vaiſſeaux deſcendirent de nouveau juſqu'à Damiete: on permit aux Priſonniers de ſortir des Vaiſſeaux qui leur tenoient encore lieu de priſon, & d'aller trouver le Roy qu'on avoit laiſſé durant tout ce temps-là dans une Tente ſur le rivage. Ils le virent venir vers eux au milieu de vingt mille Turcs. On luy avoit préparé un Vaiſſeau Génois, qui eſtoit au bord de la riviere. Il ne paroiſſoit deſſus qu'un homme, qui, je ne ſçay par quelle raiſon, folaſtroit d'une maniere à le faire croire fou. Si-toſt que le Roy fut proche du Vaiſſeau, cet homme donna un coup de ſifflet, & à l'inſtant parurent ſur le Vaiſſeau quatre-vingts Arbaleſtriers avec leur arc tout bandé. Ils avoient apparemment eſté mis là exprès pour la ſeureté du Roy, en cas qu'on entreprit de luy faire quelque inſulte au moment de ſon embarquement. Les Turcs furent ſi ſurpris de voir ainſi tout à coup tant de gens ſous les Armes, qu'ils s'enfuirent preſque tous. Le Maiſtre du Vaiſſeau fit auſſi-toſt jetter une planche à terre, pour faire paſſer le Roy dans ſon bord. Il y entra avec le Comte d'Anjou ſon frere, Geoffroy de Sergines, Philippe de Nemours, Alberic Clement Maréchal de France, le Sire de Joinville, & Nicolas Général de la Trinité.

Le Roy, ſuivant le Traité fait avec les Emires, devoit avant que de partir d'Egypte payer le quart de la rançon, dont on eſtoit convenu. Il leur avoit déja fait délivrer la moitié de cette ſomme, & en attendant qu'on puſt trouver le reſte, le Comte de Poitiers ſon frere eſtoit retenu par les Turcs. Ce retardement qui fut d'un ou deux jours, paroiſſoit bien long aux François en un païs où tout eſtoit à craindre. C'eſt pourquoy le Comte Pierre de Bretagne, le Comte de Soiſſons, & pluſieurs autres, vinrent ſans differer davantage, prendre congé du Roy, qui ne put obtenir d'eux d'attendre la délivrance du Comte de Poitiers. Ils mirent à la voile, pour retourner droit en France. Mais le Comte de Bretagne n'eut pas la ſatisfaction de revoir ſa patrie, eſtant mort de maladie ſur la mer.

Après avoir ramaſſé tout l'argent que l'on put pour fournir le reſte de la ſomme, il manquoit encore trente mille livres que le Roy contraignit par autorité le Maréchal du Temple de luy donner du Thréſor des Templiers, quelque difficulté qu'il en fit ſous de vains prétextes. Enfin ayant ſatisfait à tous les articles du Traité avec une exactitude qui alloit juſqu'au ſcrupule, le Comte de Poitiers vint le joindre, & en meſme temps on fit voile vers la Paleſtine.

Le Roy arriva au Port d'Acre le huitiéme de May en très-mauvais équipage: mais plein de joye d'avoir tout perdu pour Jeſus-Chriſt, & ſe faiſant beaucoup plus d'honneur de ce qu'il avoit ſouffert en Egypte pour la cauſe de la Foy, que de tant de grandes actions qu'il y avoit faites. An. 1250.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient en Orient, on ſe repaiſſoit en France de diverſes nouvelles, dont les dernieres eſtoient toûjours plus avantageuſes que les autres. Celles de l'heureuſe deſcente, qu'on avoit fait en Egypte, & de la priſe de Damiete dont on eut des avis certains, furent, comme c'eſt l'ordinaire, le fond ſur lequel on en fabriqua pluſieurs autres, qui en tiroient toute leur vray-ſemblance, & que l'on croyoit avec le plus grand plaiſir du monde. Selon ces bruits, la priſe de Damiete avoit eſté ſuivie de celle du grand Caire & de la défaite entiere du Soudan; & la nouvelle avoit eſté confirmée par une Lettre écrite à un Commandeur de l'Ordre des Hoſpitaliers. Sur quoy l'Evêque de Marſeille écrivit au Pape le détail de la priſe du Caire & de la victoire remportée par le Roy. Ce n'eſtoit par tout que réjoüiſſances, principalement en France, d'autant plus que ſelon la meſme Lettre le Roy & les Princes ſes freres eſtoient en parfaite ſanté. On y ajoutoit, ſans l'aſſeurer néanmoins qu'Alexandrie avoit eſté abandonnée par les Turcs. Mais plus la joye avoit eſté grande, plus le fut la conſternation cauſée par les aſſeurances que l'on receut quelques jours après de la captivité du Roy, de celle de tous les Princes & Seigneurs, des maladies contagieuſes qui l'avoient précédée, & qui avoient fait périr la plus grande partie de l'Armée.

Epiſt. Epiſc. Maſſil. ad Innocent. IV. Tom. 7. Spicilegii.

Tous les Princes Chreſtiens firent paroiſtre leur douleur d'un ſi funeſte deſaſtre, & excepté peut-eſtre Fridéric & ſes Partiſans, qui eſpéroient que ce mauvais ſûccès retomberoit ſur le Pape, toute l'Europe prit part à une perte qui eſtoit commune à toute la Chrêtienté.

La Reine Blanche plus affligée que tous les autres, ſans néanmoins ſe laiſſer accabler par la douleur, penſa à apporter promtement tout le

Digitized by Google

remede qu'elle pourroit, à un mal si pressant. Elle obligea tous ses Sujets à faire les derniers efforts pour la rançon du Roy & de tant de braves Seigneurs, & pour envoyer du secours à Damiete.

Le Pape Innocent, qui avoit en cela les mesmes interests que la Reine, n'oublia rien pour seconder ses desseins. Il écrivit avec empressement aux Evêques de Paris, d'Evreux & de Senlis, leur ordonnant de presser les Provençaux, les Toulousains, & généralement tous les François, qui avoient autrefois pris la Croix, de passer en Orient, dez qu'ils en auroient reçeu les ordres de la Reine. Il écrivit sur le mesme sujet en Allemagne, en Frise, en Norvege, pour faire hâter les Croisez de tous ces Pais-là. Alfonse fils de Ferdinand Roy de Castille, prit la Croix à cette occasion, & envoya une Ambassade au Roy d'Angleterre, pour le solliciter de se croiser comme luy, & de se disposer incessamment au voyage d'outre-mer.

Fridéric mesme fit partir des Ambassadeurs pour aller trouver le Soudan, dont il ne sçavoit pas la mort, afin de tâcher par toutes sortes de moyens de procurer la délivrance du Roy. Plusieurs jugerent autrement de la fin de cette Ambassade, & on soupçonna que les Envoyez avoient des ordres secrets de faire tout leur possible, pour persuader au Soudan de le retenir prisonnier; car il voyoit avec chagrin & avec inquiétude les liaisons étroites du Roy avec le Pape. Quoy qu'il en soit, tous ces mouvemens que la prison du Roy causa en Europe, eurent peu d'effet, & en produisirent mesme en France un très-fâcheux, & qui n'estoit pas le prémier de cette nature que l'on y eust veu.

Joinville.

En ce temps des Croisades plus qu'en aucun autre, le peuple passoit aisément des sentimens de pieté & de zele jusqu'aux plus grands excès de fanatisme. Un Hongrois nommé Jacob, âgé de soixante ans, Apostat de l'Ordre de Cisteaux & mesme de la Religion Chrétienne (car il avoit secretement embrassé celle de Mahomet) estoit en Europe l'espion des Soudans d'Egypte. On prétend que c'estoit le mesme, qui avoit, environ quarante ans auparavant, inspiré à ce nombre infini d'enfans, dont j'ay parlé sous le regne de Philippe Auguste, le dessein ou plûtost la fureur d'aller à la Terre-Sainte, & dont la plûpart périrent malheureusement. Ce scélérat que l'usage des fourberies avoit rendu plus habile que jamais à contrefaire le Prophéte, s'addressa aux Gens de la Campagne, & sur tout aux Bergers, & entreprit de leur persuader que Dieu vouloit se servir d'eux pour délivrer la Terre-Sainte & le Roy de la tyrannie des Sarasins; que la divine Providence avoit fait avorter tous les desseins de ces Grands du monde & de ces fiers Guerriers, qui se confioient dans leurs forces & dans leur vaillance, afin de se reserver la gloire d'exterminer le Mahometisme par les mains des foibles; que Jesus-Christ, qui s'estoit donné estant sur la terre le nom de Pasteur & d'Agneau de Dieu, avoit jetté les yeux pour cet effet sur ceux qui menoient une vie simple & innocente dans la conduite des Troupeaux. Il sçeut si bien faire valoir cette extravagance à la faveur de quelques tours de Charlatan qui passoient pour des miracles auprès de ces bonnes gens, qu'il en assembla un très-grand nombre, & les engagea à le suivre. Ce fut de ces gens-là, qu'il commença à former sa milice, à qui l'on donna par cette raison le nom de Pastoureaux. Elle fut bien-tost grossie par une multitude infinie d'autres Gens de la campagne & de la lie du peuple, de tous les vagabonds & de tous les voleurs du Royaume.

Brist. Epis. Matth. Paris. Mall. Introit. IV. Tom. Spicileg.

Matth. Paris.

La Regente qui avoit besoin de Soldats, pour envoyer en Palestine au secours du Roy, ne s'opposa point d'abord à cette manie, dont elle espéroit tirer avantage: mais ces Pastoureaux firent tant de désordres; ils commirent tant d'impietez, & portérent leur insolence si loin contre les Ecclesiastiques, les Religieux, & les Evêques: & leur Chef dans ses Prédications parloit du Pape & de l'Eglise avec tant d'audace & d'impudence, qu'elle commença à appréhender de fâcheuses suites de ces mouvemens. Ils allérent à Orleans, où la Populace s'estant jointe à eux, ils firent main-basse sur les Gens d'Eglise, & l'Evêque Guillaume de Busti eut beaucoup de peine à se sauver. Ils se répandirent de là dans le Berri, & puis dans la plûpart des Provinces du Royaume faisant par tout des ravages épouventables. Plusieurs d'entre-eux eurent la hardiesse de venir dans Paris mesme pour y soulever le petit Peuple. Mais ce déteſtable Vieillard ayant esté dans un tumulte assommé d'un coup de hache auprès de Bourges, & un autre de leurs Chefs ayant esté pris en Angleterre & mis à mort, il n'en fallut pas davantage pour déconcerter toute cette canaille, & en fort peu de temps elle fut dissipée

Nangis in Gestis Ludovici

Quelque application que la Regente apportât pour se mettre en estat d'envoyer au Roy des secours d'hommes & d'argent, sa principale veuë estoit de l'engager à revenir au plûtost: & dès qu'elle le sceut en Palestine, elle luy écrivit fortement pour l'obliger à hâter son retour. C'estoit aussi la résolution du Roy, qui avoit mesme fait déja tout préparer pour son départ. Mais il commença à balancer depuis son arrivée en Palestine, & sur tout lorsqu'il sceut la conduite que les Turcs tenoient pour l'éxécution du Traité.

Joinville. Epist. Sancti Ludovici de captione sua.

Il avoit esté reçeu à Acre avec de grands témoignages de joye par le peuple, la Noblesse & le Clergé, & avec le respect & tous les honneurs dus à la Majesté Royale. Son prémier soin fut de mettre en liberté tous les Esclaves Turcs. Il les fit monter sur des Vaisseaux, pour estre conduits en Egypte, s'asseurant que les prisonniers Chrestiens, & ceux qui estoient restez malades, dès qu'ils pourroient souffrir la mer, luy seroient renvoyez selon le Traité, sur les mesmes Vaisseaux: mais les Turcs continuant d'user de leur perfidie ordinaire,

ne luy en renvoyerent que quatre cens, de plus de douze mille qu'ils eſtoient; encore fallut-il qu'une partie de ceux qui furent relâchez, payaſſent leur rançon. Pour ce qui eſt des équipages & des magaſins, ils n'en voulurent rien rendre. Ils aſſommérent encore pluſieurs malades, & ce qui affligea le plus le Saint Roy, c'eſt qu'il apprit par ceux qui revinrent que les Turcs parmi les priſonniers avoient fait un choix des jeunes Gens les mieux faits; que les ayant tous aſſemblez, ils les avoient exhortez à ſe faire Mahométans; que ceux qui avoient refuſé de le faire, avoient eu ſur le champ la teſte coupée, & que pluſieurs autres par la crainte de la mort avoient renoncé à leur Religion.

Epiſt. S. Ludov. de captione & liberatione ſua.

Ce Barbare procédé fit connoître au Roy que la Terre-Sainte, qu'il avoit fait comprendre dans le Traité de Tréve, eſtoit moins en ſeureté que jamais. Cette crainte ralluma ſon zéle, & luy fit mettre en délibération, s'il partiroit, ou non. Il fit une aſſemblée générale des Seigneurs de ſa Cour & de ſon Armée, & leur propoſa en peu de mots les raiſons de ſon irréſolution. Il leur dit que la principale, qui devoit l'obliger à partir, eſtoit les Lettres preſſantes de la Reine ſa mere, qui luy répréſentoit que la Tréve qu'il avoit faite avec le Roy d'Angleterre, eſtoit preſte de finir, & qu'elle voyoit les Anglois fort diſpoſez à venir au plûtoſt attaquer la France. » D'autre part, ajoûta-t-il, les Peuples & les » Seigneurs de la Paleſtine ſont inceſſamment à » me repréſenter le danger où je les expoſe, en » les abandonnant à la merci des Turcs. Ainſi » je vous prie de me dire vos avis là-deſſus, & de » penſer ſérieuſement à une affaire de cette im- » portance. Dans huit jours, je vous raſſemble- » ray, pour prendre ma réſolution ſelon les con- » ſeils que vous me donnerez.

Dans cet intervalle le Roy faiſant luy-meſme ſes reflexions, & conſultant à tous momens Dieu & ſon zéle, penchoit beaucoup plus à demeurer en Paleſtine, qu'à retourner en France, & ſouhaitoit de tout ſon cœur, que les Seigneurs luy donnaſſent ce conſeil. Mais le jour qu'il leur avoit marqué, eſtant venu, il les trouva preſque tous dans le ſentiment contraire. Le Seigneur Guy de Mauvoiſin fut chargé de porter la parole, & parla au Roy de cette maniére.

» Sire, Meſſeigneurs vos freres, & tous vos » autres fidéles Serviteurs ſont d'avis que vous » vous embarquiez au plûtoſt, pour retourner » en France. Voſtre Royaume a un beſoin preſ- » ſant de voſtre préſence. Vous ne pouvez de- » meurer icy avec honneur: le ſéjour que vous » y ferez ſera tres-inutile. De deux mille huit » cens Chevaliers, que vous aviez en partant » de Chypre, il ne vous en reſte pas cent, & » ils manquent d'argent & de tout. Vous n'a- » vez pas icy une ſeule Place, dont vous puiſ- » ſiez diſpoſer. Enfin ſuppoſé que vous penſiez » à continuer la guerre contre les Infidéles, il » faut pour cela meſme repaſſer la mer, afin de » faire un nouvel armement, & revenir avec de » plus grandes forces. Au lieu que dans l'ex- » trémité où vous vous trouvez, vous n'eſtes » point en état de rien entreprendre, mais en » un danger évident de périr, & de périr ſans » honneur, & ſans tirer l'épée. »

Ce diſcours fit beaucoup de peine au Roy, & quoique Mauvoiſin en commençant, luy euſt dit qu'il luy parloit au nom de preſque toute l'Aſſemblée, qui par ſon ſilence, ſembloit approuver ſes remontrances, il voulut avoir les avis de tous en particulier. Il commença par les Comtes d'Anjou & de Poitiers ſes freres. Il fit après eux parler le Comte de Flandre & pluſieurs autres Seigneurs. Tous ne répondirent rien autre choſe, ſinon qu'ils eſtoient du ſentiment du Seigneur de Mauvoiſin. Joinville.

Quand le Roy demanda celui de Jean d'Ybelin Comte de Jaffe, il ſe défendit d'abord de le dire, parce que poſſédant pluſieurs Places dans la Paleſtine; il paroiſtroit parler pour ſes propres intéreſts, s'il eſtoit du ſentiment contraire à celuy de tant de braves Chevaliers. Le Roy l'obligea toutefois de parler: & il dit, que ſuppoſé que le Roy ne fuſt pas dans une entiere impuiſſance d'avoir des Troupes capables de tenir la Campagne, il eſtoit de la gloire d'un auſſi grand Prince que luy, de demeurer en Paleſtine, avec l'eſpérance d'y prendre quelque revanche ſur les Turcs, & qu'il luy ſeroit honteux de ſe retirer ſur ſa perte, & de paroiſtre en Europe avec les débris de ſon Armée, & tout le mauvais équipage d'un Prince vaincu, ſans avoir fait quelque effort pour ſe relever, & pour réparer ſes diſgraces.

Quand ce vint au Sire de Joinville, qui ne put parler que le quatorziéme, il ſe déclara pour l'avis du Comte de Jaffe, & commença à réfuter une partie des raiſons qui avoient eſté alléguées par le parti contraire. Il dit ſur l'article du défaut d'argent & de Troupes, ſur quoy on avoit le plus inſiſté, que le Roy avoit encore tout le Tréſor qu'il avoit fait mettre en réſerve à Acre; qu'avec cet argent on ne manqueroit point d'hommes; que la Morée & les autres païs voiſins fourniroient des Chevaliers & des Soldats en abondance, dès qu'on ſçauroit que le Roy payoit largement ſes Troupes; qu'il ſembloit qu'on comptaſt pour rien un nombre infini de priſonniers de toute qualité, que les Turcs avoient entre leurs mains; que quand on ſçauroit en Egypte le départ du Roy, il en coûteroit à tous ces malheureux ou leur vie, ou leur Foy, ou au moins leur liberté; qu'il n'y avoit perſonne dans l'Aſſemblée, qui n'euſt parmi ces priſonniers des parens ou des amis, & qu'il étoit de leur généroſité de ne les pas laiſſer malheureuſement périr. Il prononça ces dernieres paroles avec tant de véhémence, & d'une maniere ſi touchante, qu'il leur tira à la plûpart les larmes des yeux.

Le Seigneur Guillaume de Beaumont, qui parla après Joinville, appuya ſon ſentiment; mais le reſte ſuivit l'avis contraire. Le Roy fort embarraſſé ne voulut encore rien déci-

der, & remit juſqu'à huit autres jours à leur A dire ſa derniere réſolution. Après le dîner, qui ſuivit immédiatement le Conſeil, il dit en riant à Joinville, Jeune homme, je vous trouve bien hardi, d'opiner, comme vous avez fait, contre le ſentiment de tant de vieux Capitaines, & d'oſer leur tenir teſte. Mais ſi je demeure en Paleſtine, ajoûta-t-il, y reſterez-vous avec moy? J'y reſteray, Sire, répondit Joinville, fuſt-ce à mes propres dépens. Le Roy luy témoigna en particulier, qu'il luy faiſoit un très-grand plaiſir; que ſon deſſein étoit de ne pas repaſſer ſi-toſt en France, mais il luy recommanda de luy garder le ſecret juſ- B qu'à ce qu'il ſe fuſt déclaré.

Le Dimanche ſuivant, le Roy aſſembla de nouveau le Conſeil, où il parla de la ſorte. » Seigneurs, je ſuis également obligé & à ceux » qui me conſeillent de repaſſer en France, & » à ceux qui me conſeillent de demeurer en Pa- » leſtine, perſuadé que je ſuis, que tous n'ont » en vûë que mes intéreſts & ceux de mon » Royaume. J'ay balancé les raiſons des uns & » des autres, & je me ſuis enfin déterminé à ne » pas quitter la Paleſtine. Je ſçay que ma pré- » ſence ſeroit utile en France, mais elle n'y eſt » pas néceſſaire. La Reine ma mere l'a gouver- C » née juſqu'à préſent avec tant de ſageſſe, que » je puis m'en repoſer ſur elle; & en cas que les » Anglois fiſſent quelque entrepriſe, elle a de » quoy ſe défendre. Au contraire, ſi je parts, » c'en eſt fait de la Terre-Sainte. Je ſuis venu » pour la tirer des mains des Infidéles, & je ne » puis me réſoudre à eſtre cauſe par mon départ » de ſon entiere ruine. Au reſte, je n'oblige » perſonne à demeurer avec moy. Je vous dis » ſeulement, que ceux de vous autres qui vou- » dront me tenir compagnie, ne manqueront » de rien, & que mes finances ne ſeront pas » plus à moy qu'à eux.

Cette déclaration fut un coup de foudre pour la pluſpart de l'Aſſemblée, qui en parut toute conſternée. D'un coſté, la paſſion que chacun avoit de revoir ſa patrie, après tant de dangers & de fatigues, & les miſéres extrêmes qu'ils avoient éprouvées; d'autre part, la honte qu'ils auroient d'abandonner leur Prince, tout cela leur cauſoit beaucoup d'embarras, & excitoit en leur cœur des mouvemens fort contraires, & bien du trouble; & pluſieurs le firent paroiſtre par les larmes qu'ils répandirent. Les ſentimens d'honneur & de- E générosité l'emportérent ſur l'eſprit de quelques-uns. Les autres s'embarquérent vers la S. Jean-Baptiſte, avec les Comtes d'Anjou & de Poitiers, que le Roy jugea à propos de renvoyer en France, pour conſoler la Reine-mere, & la ſeconder en cas de guerre.

Auſſi-toſt après le départ des deux Princes, le Roy fit faire des levées de Soldats, & ne fut pas long-temps ſans avoir un Corps de Troupes aſſez conſidérable pour ſe faire craindre par les différens partis, qui s'eſtoient formez parmi les Sarazins, à l'occaſion de la mort d'Almoadan dernier Soudan d'Egypte, maſſacré par les Mammelus ſur le chemin de Damiete.

Cette diviſion dont le Roy eſpéroit tirer avantage, fut encore une des raiſons qui le déterminérent à différer ſon départ. En effet, le Soudan de Damas couſin d'Almoadan envoya une Ambaſſade au Roy, pour luy offrir de le laiſſer maiſtre de tout le Royaume de Jéruſalem, s'il vouloit ſe joindre à luy contre les Mammelus.

Le Roy ayant écoûté les Ambaſſadeurs, leur donna de bonnes eſpérances, & fit porter ſa réponſe au Soudan de Damas par un Religieux de S. Dominique, nommé Yves le Breton, qui ſçavoit le Turc; cette réponſe fut, que le Roy envoyeroit inceſſamment aux Emires d'Egypte, pour ſçavoir d'eux, s'ils étoient réſolus à ne pas mieux obſerver le Traité de Damiete qu'ils n'avoient fait juſqu'alors; & que s'ils continuoient à le violer, le Soudan pouvoit s'aſſeûrer qu'on ſe joindroit volontiers à luy, pour vanger la mort d'Almoadan.

Le Roy envoya pour ce ſujet en Egypte Jean de Valence, qui après avoir répréſenté avec fermeté aux Emires les énormes infractions qu'ils avoient faites au Traité, leur déclara que le Roy ſon Maiſtre ſeroit bien-toſt C en état de s'en vanger, ſi on ne luy en faiſoit pas raiſon, & ſi on différoit l'exécution des autres articles. Les Emires qui comprirent bien la penſée de l'Envoyé, luy répondirent, Joinville. qu'ils eſtoient réſolus de contenter le Roy en tout, & le conjurérent de le détourner de la Ligue avec le Soudan de Damas: ajoûtant que s'il vouloit au contraire traiter avec eux, & faire diverſion ſur les Terres de ce Soudan, ils luy feroient des conditions auſſi avantageuſes qu'il le ſouhaiteroit. Et pour luy marquer la réſolution où ils eſtoient de le ſatisfaire, ils firent ſur le champ tirer des priſons deux cens D Chevaliers, & un grand nombre d'autres priſonniers, que Jean de Valence conduiſit au Roy, avec le corps de Gautier de Brienne, qui eſtoit mort en priſon. Ils firent auſſi embarquer avec l'Envoyé, des Ambaſſadeurs, pour négocier avec le Roy la Ligue contre le Soudan de Damas.

Le Roy bien ſatisfait de voir déja un ſi heureux fruit de ſon ſéjour en Paleſtine, dit aux Ambaſſadeurs, qu'il ne pouvoit traiter avec les Emires, qu'avant toutes choſes, ils ne luy euſſent renvoyé toutes les teſtes des Chrétiens, qu'ils avoient plantées comme en trophée ſur les murailles du Caire; qu'ils ne luy euſſent auſſi remis entre les mains tous les enfans Chrétiens, qu'ils avoient pris, & à qui ils avoient fait renoncer Jeſus-Chriſt; & enfin, qu'ils ne le tinſſent quitte des deux cens mille livres qu'il ne leur avoit point encore payez pour la rançon des priſonniers. Le même Seigneur de Valence fut encore chargé de cette négociation, & retourna en Egypte avec les Ambaſſadeurs.

Durant ces diverſes négociations, le Roy alla à Céſarée à douze lieuës d'Acre, ſur le chemin de Jéruſalem, en fit relever les murailles, que les Turcs avoient raſées, & la fit

fortifier, ſans qu'ils s'y oppoſaſſent; parce qu'ils ſçavoient que les Emires d'Egypte le ſollicitoient de ſe joindre à eux; & tandis que l'affaire eſtoit encore en ſuſpens, ils n'oſoient rien faire qui puſt luy déplaire, & le déterminer à prendre le parti de leurs ennemis. Il fit auſſi ajoûter de nouvelles Fortifications à Acre. Il fit élever diverſes Forteresſes aux environs, & ſe mettoit par là en état de ſoûtenir vigoureuſement la guerre contre le Soudan de Syrie, en cas qu'il falluſt l'entreprendre.

Dans ce meſme temps, le Roy reçut une autre Ambaſſade moins importante, mais où il fit paroiſtre une fermeté, qui étonna tous les gens du païs. Ce fut de la part du vieux de la Montagne Prince des Aſſaſſins, dont j'ay parlé ailleurs. Les Envoyez eſtant admis à l'audience, un d'eux commença par luy demander s'il connoiſſoit le Prince de la Montagne. *Ibid.* Le Roy luy répondit, qu'il en avoit oüi parler. Si cela eſt, reprit brutalement l'Envoyé, je m'étonne que vous ayez manqué de luy envoyer des préſens, comme font tous les ans l'Empereur d'Allemagne, le Roy de Hongrie, le Soudan de Babylone, & tant d'autres Princes, parce qu'ils ſçavent bien que leur vie eſt entre ſes mains, & qu'il n'a qu'à dire un mot au moindre de ſes Sujets, pour l'engager à la leur ravir. Je viens donc vous ſommer de ſa part, de ne pas manquer à ce que font les autres Rois, ou du moins de le faire décharger du tribut qu'il a eſté contraint de payer aux Grands Maiſtres du Temple & de l'Hôpital. Il auroit déja trouvé moyen de ſe défaire de ces deux Grands Maiſtres; mais comme ils auroient incontinent des ſucceſſeurs, il ne veut pas expoſer inutilement ſes Sujets au danger.

Le Roy écoûta tranquillement cette inſolente harangue, & dit ſeulement à l'Envoyé, qu'il luy feroit porter ſa réponſe. Il en chargea les deux Grands Maiſtres, qui dirent de ſa part à cet Envoyé, que s'il n'avoit eu égard au droit des gens, il auroit déja puni ſa brutalité, en le faiſant jetter dans la mer; qu'il ſe retiraſt au plus vîte, & qu'il ſe donnaſt bien de garde de revenir, s'il n'eſtoit chargé d'une lettre de ſon Prince, par laquelle il réparaſt la faute qu'il venoit de faire contre la Majeſté Royale.

Cette conduite fit trembler pour le Roy tous les Habitans de la Paleſtine, qui n'avoient que trop d'expérience des attentats du vieux de la Montagne, & de la fureur de ceux à qui il en confioit l'exécution. La choſe pourtant, contre toute eſpérance, réüſſit heureuſement, & à la gloire du Roy. Les Envoyez revinrent au bout de quinze jours, & tinrent un langage tout différent de la prémiere fois. Ils firent au Roy des complimens très-honneſtes de la part de leur Prince. Ils luy préſentérent ſon anneau d'or, où ſon nom eſtoit gravé; c'eſtoit pour leur ſervir de Lettre de Créance, & pour témoigner au Roy, que leur Maiſtre vouloit eſtre uni d'amitié avec luy, comme le ſont les doigts de la main; c'eſt ainſi qu'ils s'exprimérent. Ils luy firent A préſent d'une quaiſſe pleine d'ouvrages de criſtal de Roche, ou il y avoit quantité de figures d'hommes & d'animaux, & entre autres un Echiquier & un Jeu d'Echets de même matiere, dont toutes les piéces eſtoient ornées d'ambre & d'or avec un artifice très-délicat, & tout cela meſlé de parfums les plus exquis de l'Orient; de ſorte que quand on ouvrit la quaiſſe, il ſe répandit dans la ſalle une très-agréable odeur.

Alors le Roy fit connoiſtre aux Envoyez que c'eſtoit par ces manieres honneſtes, que leur Prince pouvoit mériter ſon amitié & ſes libéralitez. Il les traita avec beaucoup d'honneſteté, il leur fit des préſens, & en envoya par le Pere Yves Dominiquain au Vieux de la Montagne; ils conſiſtoient en quantité de robes d'écarlate, de coupes d'or & de vaſes d'argent.

Ce fut encore vers ce meſme temps, que ceux qu'il avoit envoyez en Tartarie avant ſon départ de Chypre, en revinrent; ils n'y avoient pas trouvé à beaucoup près tout ce qu'on avoit fait entendre au Roy. Ils y virent ſeulement quelques Peuples faiſant profeſſion du Chriſtianiſme, mais très-mal inſtruits de leur Religion. Le Roy en rendit compte au Pape, & le pria d'y envoyer des Miſſionnaires de l'Ordre de S. François & de celuy de ſaint Dominique, en donnant à quelques-uns d'entre eux la dignité & le caractére Epiſcopal, avec tous les pouvoirs de diſpenſer pour les mariages ſur les degrez de parenté, des jeûnes, & de quelques autres coûtumes, ſur leſquelles l'Egliſe a droit, comme n'eſtant que d'inſtitution Eccléſiaſtique, afin d'attirer plus aiſément les Peuples au culte du vray Dieu, & les amener enſuite inſenſiblement à l'obſervation de ces meſmes coûtumes, auſquelles ils auroient eu d'abord trop de répugnance. Le Pape accorda dans la ſuite tout ce qu'on ſouhaitoit là-deſſus, & donna des ordres au Légat, qui eſtoit demeuré en Paleſtine, pour agir en cette affaire de concert avec le Roy. Ce Prince, après que le Légat luy eut communiqué les Lettres du Pape, envoya Guillaume Rubrequis Cordelier, vers un Prince de Tartarie nommé Sartac, qui régnoit ſur les bords du Tanais & du Volga. Rubrequis ne revint de-là en Paleſtine qu'après que le Roy fut retourné en France. Il luy envoya une Relation de ſon voyage, qui fut d'une extrême fatigue & de nulle utilité, parce que le Grand Cham, de qui Sartac dépendoit, ne voulut pas permettre à ce Religieux de demeurer dans le païs, ni qu'on y envoyaſt perſonne de la part du Pape ou du Roy.

L. 10. Ep. Innoc. Epiſt. 308.

Pour revenir à la négociation du Roy avec les Emires d'Egypte; non ſeulement ils acceptérent toutes les conditions que le Roy leur avoit demandées, mais ils les exécuterent, en luy renvoyant tous les jeunes enfans qui avoient renoncé à la Religion, & toutes les têtes des Chrétiens qui eſtoient expoſées ſur les remparts du Caire; luy remirent la ſomme de deux cens mille livres, qu'il leur devoit en-

Joinville.

core pour la rançon des captifs faits en Egypte, A luy promirent de luy céder le Royaume de Jérusalem, & convinrent avec Jean de Valence d'un jour, où ils iroient joindre le Roy auprès de Jaffe.

Le Soudan de Damas informé de la conclusion de ce Traité, prit ses mesures, pour en empescher les suites. Il posta vingt mille hommes sur les passages du chemin d'Egypte à Jaffe, en résolution de les disputer aux Emires, qui n'oférent en effet entreprendre de les forcer, & le Roy les attendit en vain devant cette Ville, où le Comte de Jaffe le reçut avec B une magnificence à laquelle on ne devoit guéres s'attendre, dans un païs ruïné par tant de guerres & par les ravages que les Mahométans y faisoient depuis tant d'années. Le Roy pour ne donner aucune défiance au Comte, n'entra point dans la Place, campa sous les murailles, & fit faire encore de concert avec luy de nouvelles Fortifications devant le Chasteau.

Ce fut là que le Soudan de Damas fit recommencer les hostilitez contre les Chrétiens de la Palestine. Il y envoya faire le dégast par quelques Troupes jusqu'à trois lieuës près du C Camp du Roy. Ce Prince l'ayant sçû, détacha Joinville avec quelques Compagnies pour les aller chasser. Si-tost que les Chrétiens parurent, les Turcs prirent la fuite. Ils furent poursuivis; & en cette occasion, un jeune Gentilhomme, qui n'est point nommé, se distingua fort: car après avoir abbatu deux Turcs avec la lance, voyant le Commandant du parti Turc venir fondre sur luy, il l'attendit, & l'ayant blessé d'un grand coup d'épée, l'obligea à tourner bride & à s'enfuir.

Les Emires n'ayant pû passer jusqu'à Jaffe, D envoyérent faire leurs excuses au Roy, & le priérent de leur assigner un autre jour pour l'entrevûë. Le Roy le leur marqua; mais après avoir perdu une bataille contre le Soudan de Damas, qui alla les chercher jusqu'en Egypte, ils firent la Paix, & s'unirent avec luy contre le Roy.

On ne fut pas long-temps sans s'appercevoir des suites de cette réünion: car dès que le Soudan fut guéri des blessures qu'il avoit reçûës à la bataille, il s'approcha de Jaffe avec trente mille hommes, sans pourtant oser attaquer le Camp, où le Roy n'en avoit que E quatorze cens. Le jour de S. Jean, comme le Roy estoit au Sermon, on vint luy dire que les Turcs avoient investi en pleine Campagne le Maistre des Arbalestriers. Joinville fut sur le champ commandé avec cinq cens hommes, pour l'aller dégager. Ils le trouvérent se défendant vaillamment. Dès que Joinville parut, quoique sa Troupe ne fust pas comparable à celle des Sarazins, ils lascherent le pied, & le Maistre des Arbalestriers fut sauvé.

Il se donnoit ainsi de temps en temps de petits combats, où les Turcs estoient pour l'ordinaire battus: mais le Roy n'osoit tenir la Campagne, n'ayant qu'une poignée de gens. Tout ce qu'il pouvoit faire, estoit de se retrancher sous les Places, dont il faisoit relever les murailles: car outre Jaffe, Césarée, & quelques autres moins considérables, il entreprit de rétablir Sidon, appellée autrement Sajette. Les travaux estoient déja fort avancez, lorsqu'un jour les Sarazins la surprirent, y tuérent bien deux mille Chrétiens, & la raférent de nouveau. Mais le Roy ne se rebuta point, & ayant recommencé ce grand travail, il en vint à bout avec une extrême dépense, nonobstant le naufrage d'un Vaisseau, qui luy *Matth. Paris.* apportoit une grande somme d'argent de la B part de la Régente,

Quoiqu'il eust très-peu de Troupes, c'estoit pour luy un état bien violent de demeurer toûjours sur la défensive, & de ne s'occuper *Ibid.* qu'à rebastir des Forteresses. C'est pourquoy il résolut de faire une tentative sur Naplouse, qui est l'ancienne Samarie. Il proposa son dessein aux Seigneurs du païs & aux Chevaliers du Temple, qui l'approuvérent, & luy dirent qu'ils luy répondoient de l'exécution; mais que comme cette entreprise estoit très-périlleuse, ils le supplioient de les en charger, sans y exposer sa propre personne, d'où dépendoit C le salut de tout le païs. Le Roy dit qu'il en vouloit estre. On s'opiniastra de part & d'autre; & comme d'un costé le Roy estoit déterminé à prendre part au péril, & que de l'autre les Seigneurs croyoient que c'estoit trop risquer, la chose en demeura là. Peu de jours après il leur proposa l'attaque de Bélinas, appellée autrefois Césarée de Philippe. La proposition fut encore approuvée, mais à la même condition, que le Roy n'y seroit pas. Il se laissa vaincre cette fois-là, & confia à ses Généraux la conduite de cette entreprise. Elle D estoit hardie. La Ville estoit bastie à mi-côte dans le Mont-Liban. Elle avoit trois enceintes de murailles, & plus haut à la distance de *Ibid.* près d'une demie lieuë, estoit le Chasteau nommé Subberbe.

Les Troupes partirent la nuit, & le lendemain au point du jour elles arrivérent dans la Plaine au pied de l'éminence de Bélinas. On partagea là les attaques, & il fut résolu que ce qu'on appelloit la bataille du Roy, ou les Gendarmes du Roy, c'est-à-dire ceux qui étoient à sa solde, se posteroient entre le Château & la Ville, & l'insulteroient par cet en- E droit; que les Chevaliers de l'Hôpital feroient l'attaque par la droite; & qu'un autre Corps, à qui l'Histoire donne le nom de Terriers, donneroit l'assaut par la gauche, & les Chevaliers du Temple du costé de la Plaine.

Chacun s'avança vers son poste. Le chemin par où il falloit que les Gendarmes du Roy marchassent, estoit très-difficile, & les Chevaliers furent obligez de mettre pied à terre. En montant ils découvrirent un Corps de Cavaliers ennemis sur le haut de la colline, qui parut d'abord les attendre de pied-ferme: mais étonnez de la résolution avec laquelle on alloit à eux, ils s'enfuirent, & se retirérent vers le Chasteau. Cette fuite fit perdre cœur aux Habitans de la Place, & quoy qu'il fallust

forcer trois murailles de ce coſté-là pour y entrer, ils l'abandonnérent, & ſe ſauvérent par les portes dans les montagnes. On avoit par là, ſans coup-férir, tout ce qu'on prétendoit; car on n'avoit point d'ordre d'aller attaquer le Chaſteau. Les Chevaliers Teutoniques qui étoient avec les Gendarmes du Roy, voyant que tout fuyoit devant eux, ſe détachérent malgré Joinville, pour aller aux Turcs, qui s'eſtoient ralliez devant le Chaſteau. On ne pouvoit y arriver que par des chemins fort longs & fort étroits pratiquez à l'entour du rocher. Ils ne s'aperçûrent de la témérité de l'entrepriſe que quand ils furent engagez dans ces défilez. Ils s'arreſtérent, & prirent le parti de retourner ſur leurs pas, & de haſter leur retraite. Alors les Turcs les voyant ſe retirer avec précipitation & en deſordre, deſcendirent de cheval, & les coupant par des routes qui leur eſtoient connuës, vinrent les charger, & en aſſommérent pluſieurs à coups de maſſuë, les ſerrant toûjours de fort près juſqu'au lieu où eſtoit Joinville.

Peu s'en fallut que cette déroute des Chevaliers Teutoniques ne cauſaſt celle des Gendarmes du Roy, qui penſoient déja à fuir. Mais Joinville les arreſta, en les menaçant de les faire tous caſſer par le Roy. Quelques-uns luy dirent qu'il en parloit bien à ſon aiſe; qu'il eſtoit à cheval, & qu'eux eſtant à pied, ils demeureroient expoſez à la furéur des Turcs, tandis qu'il luy ſeroit aiſé de ſe ſauver. Joinville, pour leur ôter ce prétexte de fuite, quitta ſon cheval, & l'envoya au quartier des Chevaliers du Temple. Il ſoûtint bravement l'effort des Turcs pendant un aſſez long-temps; mais il auroit eſté accablé par le nombre, s'il n'euſt eſté promptement ſecouru par Olivier de Termes, qui vint ſe joindre à luy. Ce Seigneur après avoir combatu quelque temps, fit faire un mouvement à une partie de ſes Troupes, qui perſuada aux Turcs qu'on les alloit prendre par derriere. Ce qui les obligea à s'éloigner. C'eſtoit tout ce qu'il prétendoit; & il ſe ſervit habilement de ce moment pour ſe retirer avec les Gendarmes du Roy, ſans eſtre pourſuivi.

Pendant ce temps-là, la Ville fut pillée & brûlée par les autres Troupes, qui y eſtoient entrées, & la petite Armée, ſans une fort grande perte, ſe retira à Sajette: elle trouva en arrivant le Roy occupé à faire enterrer les morts, que les Turcs avoient laiſſez dans la Campagne & dans la Ville, après qu'ils l'eurent ſurpriſe. Ces corps eſtoient déja tout pourris; de ſorte que ceux qui eſtoient employez à ce travail, pouvoient à peine en ſupporter la puanteur: cela n'empeſcha pas ce Saint Prince d'en porter luy-meſme ſur ſes propres épaules dans les foſſes qu'on avoit préparées, ſoûtenant par-tout ce caractere de ſainteté, de charité & de mortification, qui le rendoit encore plus admirable & plus reſpectable que la valeur qu'il faiſoit paroiſtre en toutes occaſions.

Les diverſes négociations avec les Emires d'Egypte, & avec le Soudan de Damas, le rétabliſſement de pluſieurs Places importantes, & ces divers petits combats dont j'ay parlé, furent ce qui ſe paſſa de plus mémorable dans l'eſpace de près de quatre ans, que le Roy ſéjourna en Paleſtine depuis ſa délivrance. Durant ce ſéjour, il ſatisfit de temps en temps ſa dévotion par la viſite d'une partie des ſaints Lieux, où il pouvoit aller, ſans s'expoſer à un péril évident. Il partit d'Acre, & fit le voyage avec une piété, dont tout le monde eſtoit autant édifié que ſurpris. Il arriva la veille de l'Annonciation de Noſtre-Dame à Cana de Galilée, portant ſur ſa chair un rude cilice. De-là il alla au Mont de Thabor, & vint le meſme jour à Nazareth. Si-toſt qu'il apperçut de loin cette Bourgade, il deſcendit de cheval, & ſe mit à genoux, pour adorer de loin ce ſaint Lieu, où s'eſtoit operé le Myſtere de noſtre Redemption. Il marcha juſques-là à pied, quoiqu'il euſt extrêmement fatigué, & qu'il euſt jeûné ce jour-là au pain & à l'eau. Il y fit célébrer le lendemain tout l'Office divin, c'eſt-à-dire, Matines, la Meſſe, & les Vêpres, il communia de la main du Légat, qui y fit en cette occaſion un Sermon fort touchant; de ſorte que ſelon la réfléxion que fait le Confeſſeur de ce Saint Prince, dans un écrit qui nous a appris ce détail, on pouvoit dire que depuis que le Myſtere de l'Incarnation s'eſtoit accompli à Nazareth, jamais Dieu n'y avoit eſté honoré avec plus de dévotion & d'édification qu'il le fut ce jourlà. Geofrid de Bello loco.

Une autre fois le Soudan de Damas, quoiqu'on fuſt en guerre avec luy, envoya avec beaucoup d'honneſteté offrir au Roy de luy permettre d'aller à Jéruſalem, pour y ſatisfaire ſa dévotion. Il ne ſouhaitoit rien davantage. Mais les Seigneurs du païs luy répréſentérent les conſéquences de cette démarche, luy diſant, que s'il entroit à Jéruſalem, ſans l'avoir conquiſe, les autres Princes qui viendroient après luy au ſecours de la Paleſtine, croiroient avoir accompli leur vœu, quand à l'exemple du plus grand Roy du monde Chrétien, ils auroient ſimplement viſité les ſaints Lieux; & qu'il n'en faudroit pas davantage pour les déterminer à borner là leur dévotion, ſans ſe mettre en peine de reconquérir cette Capitale. Il ſe rendit à leur remontrance, & fit remercier le Soudan. Joinville.

Soit qu'en France on vouluſt obliger le Roy à revenir malgré qu'il en euſt, ſoit que le mauvais ſuccès de ſon expédition d'Egypte ralentiſt l'ardeur des François pour les voyages d'outre-mer; ſoit que les défiances qu'on avoit du Roy d'Angleterre empeſchaſſent qu'on ne dégarniſt le Royaume, il ne venoit en Paleſtine que très-peu de Troupes de France; & dans l'eſpace de près de quatre ans, il n'y eut guéres de Seigneurs qui le vinſſent joindre, que le jeune Comte d'Eu, Arnoul de Guynes, & Raymond Vicomte de Turenne. Mais comme on luy fourniſſoit toûjours de l'argent en abondance, il perſiſtoit dans ſon deſſein de ne pas quitter ſi-toſt la Paleſtine, lorſqu'une

lorſqu'une nouvelle qu'il receut, & la plus fâcheuſe qu'il puſt recevoir, le contraignit de penſer à ſon retour.

Ce fut celle de la mort de la Reine Régente ſa mere. Cette Princeſſe eſtoit morte le premier jour de Decembre de l'an 1252. L'Hiſtoire fournit peu de perſonnes de ſon ſexe qui l'ayent égalée dans l'habileté pour le gouvernement. Un eſprit droit & ferme, & un courage maſle à l'épreuve des évenemens les plus fâcheux & les plus ſubits, faiſoient ſon principal caractére. Ces qualitez jointes à beaucoup d'adreſſe, à un air inſinuant, aux charmes & aux graces dont la nature l'avoit abondamment pourveuë, luy donnoient cette grande authorité, dont elle fit toûjours un très-bon uſage pour le bien de l'Etat. Elle eſtoit pleine de piété & de vertu, mais impérieuſe juſqu'à un point, qu'elle ſe ſeroit peut-eſtre fait plus redouter qu'aimer, par un fils d'un autre caractére que Saint Loüis.

Gaufrid. de Bello loco.

Voyez les Notes ſur Joinville pag. 98.

Il apprit ſa mort à Sajette, & ſelon d'autres à Jaffe, par le Légat, à qui les Lettres qui l'annonçoient, avoient eſté addreſſées, & qui pour luy porter cette nouvelle, ſe fit accompagner de l'Archevêque de Tyr, & de Geoffroy de Beaulieu Dominiquain Confeſſeur de ce Prince. Leur contenance triſte luy fit conjecturer, qu'ils avoient quelque choſe de fâcheux à luy apprendre. Il les fit entrer ſeuls avec luy dans ſa Chappelle, où après l'avoir tenu un moment en ſuſpens, en luy rappellant les motifs les plus forts de réſignation à la volonté de Dieu, ils luy déclarérent la choſe. Le premier mouvement de ſa douleur luy fit jetter un grand cri, & verſer des ruiſſeaux de larmes : mais dans le meſme inſtant, ſe jettant au pied de l'Autel, il addreſſa à Dieu

Nangius.

Joinv.

» ces belles paroles. » Seigneur, je vous ſuis trop » obligé de m'avoir conſervé ſi long-temps une » ſi aimable mere : vous me l'enlevez, & c'eſt » voſtre volonté abſoluë. Il eſt vray qu'il n'y » avoit perſonne au monde, pour qui j'euſſe plus » d'attachement & de tendreſſe ; mais puiſque » vous l'avez ainſi ordonné, vôtre Saint Nom » en ſoit beni à jamais ». Ayant fait devant le Crucifix cet acte héroïque de ſoumiſſion aux ordres de Dieu, il congédia le Légat & l'Archevêque de Tyr ; & après avoir eu encore quelque entretien avec ſon Confeſſeur ſur ce ſujet, ils commencérent enſemble l'Office des Morts, pour le repos de l'Ame de la Reine. Il le récita avec beaucoup d'attention & de récollection, & le meſme Confeſſeur remarque comme une choſe admirable, que malgré la ſituation, où le trouble & la douleur devoient avoir mis ſon cœur & ſon eſprit, il ne ſe méprit jamais dans un ſeul Verſet, ni en aucun endroit de tout l'Office. Il continua non ſeulement toute l'année de donner ces marques Chreſtiennes de tendreſſe pour ſa mere ; mais encore le reſte de ſa vie, il ne manqua jamais de faire dire tous les jours en ſa préſence une Meſſe des Morts pour elle, excepté les Dimanches & les Feſtes ; parce qu'en ces jours là ce n'eſt pas l'uſage de l'Egliſe, qu'on diſe la Meſſe des Morts.

Gaufrid. de Bello loco.

La Reine Marguerite ſon épouſe, qui eſtoit demeurée avec luy en Paleſtine, fut plus aiſée à conſoler. Elle n'aimoit pas la Reine mere, parce qu'elle en eſtoit beaucoup geſnée ; que cette Princeſſe la tenoit extrémement bas, & qu'elle empêcha toûjours que le Roy ne luy donnât aucune part dans les affaires. Elle ne laiſſa pas cependant de répandre beaucoup de larmes. Mais comme un jour Joinville l'eut trouvée toute en pleurs, il luy dit avec ſa franchiſe ordinaire. » Madame, il eſt vray » qu'on ne doit mie croire femme à pleurer ; car » le deüil que vous menez eſt pour la femme » que vous haïſſiez le plus en ce monde ». La Reine luy repartit avec la même ſincérité. » Sire de Joinville, ce n'eſt pas pour elle auſſi, » que je pleure ; mais c'eſt pour le grand mes-aiſe » en quoy le Roy eſt, & auſſi pour ma Fille » Iſabelle, qui eſt demeurée à la garde des » hommes. »

Joinville Edition de Poitiers.

Le Roy dès lors ſe prépara à ſon départ, mais ſans précipitation. Il fut encore un an en Paleſtine, pour ne pas laiſſer ce païs hors d'eſtat de réſiſter aux Turcs, & pour achever de perfectionner les fortifications des Places qu'il avoit rétablies. Après quoy il recommanda au Légat, qui avoit ordre du Pape de demeurer en Paleſtine, d'avoir grand ſoin de cette Chreſtienté ſi expoſée à la cruauté des Turcs. Il luy laiſſa beaucoup d'argent & un aſſez bon nombre de Troupes. Il donna le Commandement dans Acre, qui eſtoit la plus importante Forteresſe, à Géoffroy de Sergines avec cent Chevaliers pour la garder, & ayant receu mille témoignages de reconnoiſſance de la part des Seigneurs & des Peuples du Païs, qui l'appelloient le Pere des Chreſtiens, & auſquels il promit de ne les abandonner jamais, il s'embarqua au Port d'Acre le vingt-quatriéme jour d'Avril de l'année 1254. ſur une Flotte de quatorze Vaiſſeaux.

An. 1254.

Loüis ſoûtenant toûjours également, & par tout, ſon caractére d'un Prince parfaitement Chreſtien, fit de ſa Flotte, & ſur tout de ſon Vaiſſeau, comme une eſpece d'Egliſe. Il avoit obtenu permiſſion du Légat, d'emporter avec luy un Ciboire rempli d'Hoſties conſacrées, ſoit pour l'uſage de ſa propre dévotion, ſoit pour la conſolation de ceux qui pourroient mourir dans le paſſage. Il fit placer ce ſacré Thréſor dans l'endroit le plus décent du Navire, en un Tabernacle précieux couvert d'un riche Pavillon. On célébroit tous les jours l'Office Divin en cet endroit. Un Preſtre accompagné des autres Miniſtres de l'Autel y diſoit toutes les Prieres de la Meſſe, excepté le Canon, parce que le mouvement du Navire empêchoit qu'on y fit le S. Sacrifice. Il y avoit Sermon trois fois la Semaine, ſans parler des Exhortations & des Cathechiſmes qu'il faiſoit faire aux Matelots, lorſque le beau temps permettoit qu'on les aſſemblât. Il les exhortoit luy-meſme à ſe confeſſer, juſqu'à leur dire qu'il leur donnoit la liberté de le faire en quelque temps que ce fuſt, dût-il

Gaufrid. de Bello loco.

eſtre obligé à faire luy-meſme la manœuvre, à la place de ceux qui voudroient aller à Confeſſe. Il eut la ſatisfaction de voir que ſon zéle ne fut pas ſans fruit. Pluſieurs Mariniers, qui ne s'eſtoient pas confeſſez depuis long-temps, s'acquitérent de ce devoir de Chreſtien, eſtant perſuadez que c'eſtoit Dieu meſme, qui leur parloit par la bouche de leur Saint Roy.

On vogua heureuſement juſqu'aſſez près de l'Iſle de Chypre, qu'on croyoit bien plus éloignée qu'elle n'eſtoit, parce qu'un broüillard qui s'éleva ſur le ſoir, empéchoit de découvrir une Montagne, appellée la Montagne de la Croix, qu'on appercevoit de fort loin, & qui ſervoit aux Mariniers, pour reconnoître qu'ils approchoient de l'Iſle. La mépriſe des Pilotes penſa faire périr le Vaiſſeau du Roy. Il donna dans un banc de ſable preſque auſſi dur qu'un rocher, & avec tant de violence & de bruit, que chacun ſe crut perdu. Néanmoins un moment après, comme on eut jetté la ſonde, le Navire ſe trouva à flot : mais le heurt avoit eſté ſi violent, qu'on crut que le Navire ne ſeroit pas long-temps, ſans s'entr'ouvrir. Tout le monde eſtoit dans la conſternation. Le Roi ſeul, ſans paroiſtre étonné, alla ſe proſterner devant le S. Sacrement, pour demander à Dieu ſon ſecours dans un danger ſi préſſant. On fit viſiter le Vaiſſeau de tous coteż; & il n'y parut aucune fente. Tous criérent Miracle, & ce Miracle fut attribué univerſellement à la Sainteté & aux ferventes Prieres du Prince.

Nangius.

Cependant on jetta l'ancre, pour ne pas riſquer davantage, & ſi-toſt qu'il fut jour, on reconnut plus que jamais, que cette précaution avoit eſté inſpirée du Ciel au Roy. Car on ſe vit au milieu de pluſieurs rochers, contre leſquels on ſe ſeroit infailliblement briſé. La ſurpriſe fut encore bien plus grande, lorſqu'après avoir fait deſcendre quatre Plongeurs dans la mer, ils rapporterent qu'il y avoit trois toiſes de la Quille du Vaiſſeau du Roy, qui eſtoient reſtées dans le Banc de Sable.

Sur cela le Roy aſſembla ſon Conſeil, & y fit venir les Mariniers, pour ſçavoir ce qu'il y avoit à faire. Ils luy dirent qu'ils luy conſeilloient de quitter ſon Vaiſſeau, & que la ſecouſſe qu'il avoit receuë avoit eſté ſi rude, qu'on devoit craindre qu'il ne s'ouvrit en pleine mer. Néanmoins le Roy prit la réſolution, que pluſieurs deſapprouverent fort, de continuer ſa route dans ce meſme Navire. Une furieuſe tempeſte qui ſurvint peu de temps après, redoubla la crainte de toute la Flotte, ſur tout pour la perſonne du Roy. Dieu le protegea encore, & quand la tempeſte fut paſſée, il ne manqua pas de ſe ſervir de l'occaſion, pour répréſenter à ſes Chevaliers & aux Matelots, la témérité d'un Chreſtien, qui s'expoſe à tant de périls avec une conſcience chargée de péchez.

On aborda en Chypre; mais ſans y deſcendre. On ſe contenta d'y faire de l'eau, & d'y prendre quelque vivres. Enfin aprés dix Semaines de Navigation, la Flotte arriva l'onziéme de Juillet aux Iſles d'Yeres devant un Chaſteau, qui appartenoit au Comte d'Anjou. Ce fut là que ſe fit le débarquement, par la complaiſance que le Roy eut pour la Reine & pour la Nobleſſe de la Flotte; car il ne vouloit débarquer que ſur ſes propres Terres & à Aigues-mortes, où il s'eſtoit embarqué en partant de France.

Joinville.

Après quelques jours de repos, il partit d'Yeres, alla en chemin faiſant viſiter la ſainte Baume, paſſa le Rhoſne à Bauquaire, traverſa une partie du Languedoc, arriva le cinquiéme de Septembre à Vincennes, & alla auſſi-toſt rendre graces à Dieu en l'Abbaye de Saint Denis, où il fit de magnifiques préſens. Nangius. An. 1254.

La joye univerſelle qui parut de tous coſtez ſur ſon paſſage, & à ſon arrivée à Paris, fit peu d'impreſſion ſur ſon eſprit. Il avoit toûjours préſente l'idée de l'état dangereux de la Chreſtienté d'Orient. Il attribuoit à ſes péchez le mauvais ſuccez de ſon expédition. La triſteſſe eſtoit peinte ſur ſon viſage, & la modeſtie qu'il affecta depuis ce temps dans ſes habits, eſtoit une eſpece de deüil continuel, qu'il porta toûjours pour tant de braves Seigneurs, qui avoient péri dans le voyage. Sa principale conſolation eſtoit d'avoir amené avec luy pluſieurs Sarazins, dont les uns avoient déja reçeu le Baptême en Paleſtine, & les autres le receurent en France. Il portoit encore la Croix ſur ſon habit, quand il arriva à Paris, pour marquer qu'il n'avoit pas quitté le deſſein de retourner au ſecours des Chreſtiens d'outremer; ce qui tempera beaucoup l'extrême joye, qu'on avoit de ſon retour. Mais ſon affliction, & le ſoin qu'il prit plus que jamais de ſe ſanctifier par les mortifications & par toutes ſortes de bonnes œuvres, ne diminuérent en rien l'application qu'il devoit au bien de ſon Etat. Il ſe fit rendre compte de tout ce qui s'eſtoit paſſé pendant ſon abſence. Je vais en raſſembler icy les choſes les plus importantes, dont j'ay différé le récit, pour ne point interrompre celuy des affaires de l'Egypte & de la Paleſtine. Math. Paris.

La Régente avoit particuliérement à veiller ſur les démarches de Henry Roy d'Angleterre. Ce Prince parloit à trop de gens du deſſein qu'il avoit, ou qu'il faiſoit ſemblant d'avoir, de reprendre pendant l'éloignement du Roy, ce que les François avoient enlevé à ſes prédéceſſeurs, pour que la choſe fuſt long-temps ſecrete. Dans le temps des Parlemens, il entretenoit en particulier tous les principaux Seigneurs d'Angleterre du projet de cette guerre, parce qu'il ſçavoit la répugnance qu'ils y avoient, & que la choſe ſeroit rejettée d'une cõmune voix dans le Parlement, s'il la propoſoit avant que de les avoir gaignez. L'Hiſtorien de ſa vie, prétend que ce n'eſtoit qu'un prétexte, pour avoir de l'argent de ſon Parlement. Mais quelles que fuſſent les veuës de ce Prince, il eſtoit de la prudence de la Reine de prendre ſes précautions. Math. Paris.

Elle informa le Pape des avis qu'elle rece-

voit d'Angleterre, & le conjura de ſe ſouvenir de la promeſſe qu'il avoit faite au Roy, d'empécher qu'on ne profitât de ſon abſence contre ſes intereſts. Le Pape prit la choſe à cœur, comme il le devoit, & ſon Nonce nommé Albert fit de nouveau deffenſe de ſa part à Henri, d'attaquer la France ſous quelque prétexte que ce fuſt, & de faire la moindre hoſtilité ſur aucune des Terres du Roy. On ajoutoit meſme que le Nonce avoit ordre, en cas que le Roy d'Angleterre n'obéiſt pas au Pape, de mettre tout ſon Royaume en interdit. Cela chagrina fort Henry. Tout ce qu'il puſt gagner, fut que les ordres du Pape ne devinſſent pas publics. Mais la Régente en ayant eſté informée, fut tirée d'inquiétude de ce côté-là : & meſme elle refuſa hardiment quelques temps après au Roy d'Angleterre la permiſſion qu'il luy demanda, de paſſer ſur les terres de France, pour aller mettre ordre à une révolte qui s'eſtoit faite en Gaſcogne.

La mort de Raymond VII. du nom, & dernier Comte de Toulouſe arrivée dans le temps qu'il faiſoit au moins ſemblant de vouloir s'embarquer pour aller joindre le Roy, donna une autre occupation à cette Princeſſe. Par le Traité de Paris de l'an 1229. tous ſes Etats devoient après ſa mort revenir au Comte de Poitiers, qui avoit épouſé Jeanne ſa fille. La Reine ſur la nouvelle de cette mort, envoya promtement Gui & Henri de Chevreuſe * tous deux freres, avec Philippe Thréſorier de ſaint Hilaire de Poitiers, pour prendre poſſeſſion du Comté de Toulouſe, au nom du Comte de Poitiers & de la Comteſſe ſa femme, & recevoir les ſermens de fidélité de toute la Nobleſſe du Païs. Elle écrivit par ces meſmes Envoyez aux Capitoux de Toulouſe, auſquels ils communiquérent leur commiſſion, & déclarérent que la Reine avoit nommé pour Adminiſtrateur de cet Etat, un nommé Sicard Lalleman pendant l'abſence du Comte de Poitiers, à moins qu'elle ne jugeaſt à propos d'en ſubſtituer un autre. Ce Seigneur jura pour le Comte de Poitiers, de conſerver inviolablement les privileges & les libertez du Comté, qui de cette maniére rentra dans la maiſon de France.

* De Capraſia Epiſt. Blancæ apud Catel in Hiſtor. Comit. Tolоſan.

Le Comte de Poitiers après ſon retour fit en perſonne dans ſes Etats de Toulouſe ce qu'il y avoit déja fait par procureur, en recevant les hommages & les ſermens de fidélité, & en confirmant les priviléges du païs. Il ſoûmit Avignon, qui n'avoit pas voulu le recevoir. Ce fut de concert avec le Comte d'Anjou, parce que tous deux, l'un en qualité de Comte de Provence, & l'autre en qualité de Comte de Toulouſe, avoient droit chacun ſur une moitié de cette Ville. Le Comte d'Anjou réduiſit auſſi la Ville d'Arles, qui avoit juſqu'alors refuſé de le reconnoiſtre. Ces deux Villes depuis long-temps s'eſtoient érigées comme en eſpéce de République, & s'eſtoient renduës plus indépendantes que jamais durant les guerres des Comtes de Provence contre les Comte de Toulouſe.

Ibid.

Le gouvernement Républiquain eſtoit encore plus eſtabli à Marſeille. Béranger beau-pere du Comte d'Anjou avoit en vain tâché de la ſoumettre. Les Marſeillois, pour ſe maintenir contre ſa puiſſance avoient fait donation de leur Ville au dernier Comte de Toulouſe, qui néanmoins n'eut par cette donation rien de plus que le titre de Seigneur de cette Ville. Ces deux Comtes ſe firent pluſieurs fois la guerre pour ce ſujet. Et ce pouvoit eſtre une matiére de querelle entre le Comte de Poitiers & le Comte d'Anjou ; parce que celuy-cy répréſentoit le Comte de Provence, & l'autre le Comte de Toulouſe, deſquels ils avoient épouſé les deux héritieres. Mais apparemment par l'entremiſe de la Reine Régente, le Comte de Poitiers céda ſes droits au Comte d'Anjou ; & ce Prince après avoir ſoûmis Arles & Avignon, entreprit de domter auſſi les Marſeillois. Il parut à la teſte d'une Armée aux environs de la Place, la veille de Saint Barthelemi de l'an 1251. & fit le dégaſt aux environs. Les Bourgeois ſe mirent en deffenſe ; mais l'affaire fut terminée par un Traité, par lequel il fut dit que la Ville reconnoîtroit qu'elle eſtoit du Domaine & de la Juriſdiction du Comte d'Anjou & de Provence ; qu'il y établiroit une eſpece de Bailli ou de Commandant, & un Juge qu'il changeroit tous les ans, mais avec beaucoup de reſtrictions pour la conſervation des priviléges des Bourgeois. Il y eut depuis encore de nouveaux differens entre la Ville & le Comte, qui furent terminez par de ſemblables Traitez, où le Comte gagna toûjours quelque choſe.

Chronic. Maſſilienſe.

Ce Traité eſt rapporté par Ruffi dans ſa nouvelle Hiſtoire de Marſeille.

Comme le but principal de la Régente étoit d'entretenir la tranquillité dans l'Etat, Elle eſtoit ſur tout attentive à la maintenir dans la Capitale du Royaume. La licence des Paſtoureaux, dont j'ay parlé à l'occaſion de la priſon du Roy, avoit laiſſé parmi le peuple de certaines diſpoſitions à s'émanciper, qui luy firent quelque peine. Ce fut ſans doute par ce motif, qu'elle exigea de nouveaux ſermens de fidélité des Bourgeois de Paris, & qu'elle obligea l'Univerſité à faire un Statut, par lequel tout Ecolier qui ſeroit pris pendant la nuit, ſeroit jugé par le Juge ordinaire, nonobſtant les priviléges de ce Corps. La Reine avoit fait quelque temps auparavant déclarer par le Pape que tous les Etudians de l'Univerſité, qui ſeroient trouvez portans des Armes, ſeroient exclus de tous les priviléges. C'eſtoit un point de police très-important, parce qu'en ce temps-là les Ecoliers n'eſtoient pas des enfans, comme aujourd'huy, mais des hommes faits pour la plûpart, qui par leur nombre, & par la diverſité & la jalouſie des Nations, pouvoient cauſer de grands déſordres, dont on avoit veu de fâcheux exemples ſous les Régnes précédens.

Hiſtoire de l'Univerſité Tome 3.

MSS. de M. du Puy &c. citez par Aurelil en l'Hiſtoire la Reine Blanche.

Vers ce meſme temps là, la Reine nonobſtant le reſpect qu'elle avoit pour le ſaint Siége, s'oppoſa vivement à la Croiſade, que le Pape avoit fait publier contre Conrad fils de l'Empereur Fridéric avec de plus grands priviléges encore, que ceux des autres Croiſades. Pluſieurs Gentils hommes François avoient pris la Croix

Math. Paris.

s'eſtoient enrôlez bien plus volontiers pour passer les Alpes, que pour passer la mer au secours de leur Prince. Cela choqua extrémément la Reine, qui avoit beaucoup de peine à faire quelques Troupes pour envoyer en Palestine. Elle convoqua sur ce sujet une Assemblée des Grands du Royaume; & de leur avis, elle fit saisir toutes les Terres de ceux qui s'eſtoient Croisez sans sa permission. Elle fit de rudes réprimandes aux Dominiquains & aux Cordeliers, qui avoient prêché la Croisade par ordre du Pape, & il fallut que tous ceux qui s'eſtoient engagez y renonçassent.

Ce sont là les choses les plus mémorables, qui se passérent dans le Royaume sous la conduite de la Reine Blanche durant sa Régence, dont la gloire en général consista à avoir par sa prudence & par sa fermeté conservé l'Etat en paix jusqu'à sa mort; après laquelle l'autorité du Gouvernement tomba entre les mains des Comtes de Poitiers & d'Anjou freres du Roy.

Dans l'intervalle qu'il y eut entre la mort de la Régente & l'arrivée du Roy, il s'émeut une cruelle guerre en Flandre, où grand nombre de Seigneurs François des plus considérables, prirent part, & où le Comte d'Anjou mesme se trouva quelque temps après engagé. L'occasion de cette guerre fut la division qui se mit dans la famille de Marguerite Comtesse de Flandre, à quoy le Roy croyoit avoir remédié par un jugement qu'il avoit rendu deux ans avant son départ pour l'Egypte. Voicy dequoy il s'agissoit.

Jeanne Comtesse de Flandre & de Haynaut estant morte sans enfans, Marguerite sa sœur luy succéda. Celle-cy estant encore fort jeune avoit épousé Bouchard d'Avesnes son Tuteur, à l'insceu de la Comtesse de Flandre sa sœur aînée. Bouchard estoit soudiacre, mais nonobstant cet empêchement, dans l'espérance d'obtenir dispense de Rome, le mariage se fit, & il en vint trois enfans, dont l'aîné fut Jean d'Avesnes. La Comtesse fit grand bruit à Rome, traitant ce mariage de rapt, & demandant sa sœur, qu'on luy remit entre les mains. Le Pape Innocent III. sur sa plainte excommunia Bouchard, & déclara le mariage nul. Marguerite devenuë libre par la Sentence du Pape, épousa Guillaume de Dampierre fils de Guy Sire de Bourbon, de qui elle eut plusieurs enfans. Cependant les choses s'accommodérent, & Jeanne parust reconnoistre également les d'Avesnes & les Dampierres pour ses héritiers après la mort de leur mere.

Innocent. III Ep. 33. Math. Paris.

Vide T. 2. Epist. Innoc. III. editionis Baluzianæ. p. 591 &c.

Cette Comtesse estant morte, les querelles recommencérent entre les enfans des deux lits; non pas pour entrer en possession des Comtez de Flandre & de Haynaut, où ils ne pouvoient avoir droit du vivant de Marguerite leur mere, mais sur la part qu'ils devoient y avoir après sa mort. Ils acceptérent pour Arbitre le Roy & le Légat Eudes, qui passa depuis avec ce Prince en Egypte. Il dressérent un compromis, par lequel ils s'obligeoient à se soumettre à tout ce que les Arbitres décideroient tant pour le fond, que sur les difficultez qui pourroient survenir dans l'éxécution du jugement, sans qu'ils fussent obligez d'avoir égard aux Loix du Païs, ni aux Coûtumes observées dans les partages. La Comtesse Marguerite signa elle-mesme le compromis. Après quoy le Roy & le Légat réglerent à Paris les choses de cette maniere. Que Jean d'Avesnes l'aîné du prémier lit auroit pour partage après la mort de la Comtesse sa mere, le Comté de Haynaut avec toutes ses dépendances, à condition de donner la légitime à Baudoüin son cadet, selon les Loix & Coûtumes du Comté de Haynaut: & que Guillaume de Dampierre l'aîné du second lit auroit le Comté de Flandre pareillement avec toutes ses dépendances, à condition de donner aussi à ses Cadets ce qui leur estoit dû selon les Coûtumes de Flandre. Les Parties ratifiérent sur le champ l'accord. Jean d'Avesnes néanmoins parla au Roy d'une maniére à luy faire connoître qu'il n'estoit pas content. Vous m'ostez, Sire, luy-dit-il, tout ce que vous pouviez me donner en m'ôtant le Comté de Flandre, qui releve de vous, & vous ne me donnez que ce qui ne dépend pas de vous de m'ôter; puisque le Comté de Haynaut releve de l'Evêché de Liége, & est un Arriere-Fief de l'Empire, dont par conséquent il appartient à l'Empereur & à l'Evêque de Liége de me mettre en possession. La chose toutesfois en demeura là par les articles du compromis, qui ne permettoient pas au Seigneur d'Avesnes de reculer.

Math. Paris.

Pendant l'absence du Roy les dissentions se renouvellerent; & Jean d'Avesnes ayant épousé la sœur de Guillaume Comte de Hollande, que le Pape avoit fait élire Roy des Romains après la mort de Henry Lantgrave de Turinge, se crut avec l'appuy de ce Prince en estat de rompre un Traité si solemnel, qu'il prétendoit luy estre desavantageux. Marguerite qui vouloit aussi-bien que les Dampierres ses enfans du second lit, qu'on s'en tint au Traité de Paris, estoit pour eux contre d'Avesnes. Le Comte de Hollande beau-frere de d'Avesnes estoit chagrin contre Marguerite, parce que depuis qu'il se fut défait de ses Comtez de Hollande & de Zélande en faveur de son frere Florent, elle avoit voulu obliger ce nouveau Comte à luy faire hommage, non seulement de la Hollande, de quoy il ne disconvenoit pas, mais encore de la Zélande, à quoy il ne se croyoit pas obligé. Les esprits s'aigrirent, & Jean d'Avesnes prenant cette occasion de se relever de l'accomodement qu'il avoit fait avec les Dampierres, engagea dans son parti non seulement Guillaume Roy des Romains, mais encore le Duc de Brabant, l'Evêque de Liége, l'Archevêque de Cologne, le Comte de Cléves, le Comte de Bergues, le Comte de Luxembourg & quelques autres Seigneurs des Païs-Bas.

Math. Paris.

Marguerite & les Dampierres se voyant sur le point d'estre accablez, eurent recours aux Seigneurs de France. Le Comte de Bar, le Comte de Saint Pol, & plusieurs autres prirent son parti, allérent joindre son Armée

suivis de leurs Vassaux & des Communes des Villes de leur Domaine. Il espérérent surprendre les ennemis par une descente brusque dans l'Isle de Valcheren en Zélande. Mais ils les trouvérent prests à les recevoir. Ils en furent attaquez aussi-tost après la descente, & taillez en pieces avec un carnage épouventable : car près de vingt mille hommes de leur Armée demeurérent sur la place. Guy de Dampierre, & son Cadet y furent pris, aussi-bien que le Comte de Bar, Simon Comte de Clermont, Erard de Valery, les Comtes de Ghisnes, de Joigni, & deux cens trente Chevaliers. Jean d'Avesnes fit quartier aux Flamands ; mais il n'épargna guére les François. Cette défaite arriva le quatriéme de Juillet de l'an 1253.

Nangius. Ibid. Math. Paris.

Nangius in Chronic.

Marguerite consternée d'une si grande perte, eut de nouveau recours à la France. Elle s'addressa au Comte d'Anjou ; & pour l'engager à la secourir puissamment, elle luy fit cession de Valenciennes & de tout le Comté de Haynaut. Le présent estoit trop beau pour le refuser. Ce Prince fut bien-tost à la teste d'une grande Armée, & profitant de la diversion que firent les Frisons, contre lesquels le Roy des Romains fut obligé de marcher, il reprit Rupelmonde, emporta Valenciennes & Monts avec quelques autres Places. Anguien fut sauvé par la brave résistance que fit Siger, qui en estoit Seigneur. Bouchain ne fut point attaqué par l'honnêteté que le Comte d'Anjou eut pour la femme de Jean d'Avesnes, qui estoit nouvellement accouchée dans cette Place.

Une si glorieuse campagne fut suivie d'une autre, où le Comte d'Anjou se contenta de conserver ce qu'il avoit pris, parce que le Roy des Romains après avoir défait les Frisons, vint en Haynaut, avec une Armée beaucoup plus forte que la sienne. Ce qui n'empêcha pas toutefois le Comte d'Anjou d'accepter l'offre qui luy fut faite de vuider la querelle en Bataille rangée. Mais Jean Comte de Blois, Guillaume Comte de Saint Pol, & Enguerrand de Couci parens de Jean d'Avesnes s'estant faits Médiateurs, on conclut une Tréve, à condition que les choses demeureroient en l'estat où elles se trouvoient. L'affaire fut entiérement terminée deux ans après par l'autorité du Roy, qui obtint la délivrance de Guy de Dampierre & de son frere, faits prisonniers à la Bataille de Valcheren. Le Comte d'Anjou à la priere du Roy renonça à la donation qui luy avoit-esté faite du Haynaut, & pour le reste on s'en tint au Traité de Paris.

Nangius. Oudegheest Annal de Flandre. fol. 190.

Lorsque le Roy arriva peu de temps après la Tréve dont je viens de parler, il trouva l'Europe aussi broüillée que quand il l'avoit quittée. L'Empereur Fridéric estoit mort dès l'an 1250. & Conrad son fils, qui avoit continué la guerre contre le Pape, venoit de mourir empoisonné par Mainfroy Prince de Tarente son frere fils naturel de Fridéric. Cela n'empêcha pas que ce scélérat, qui fut mesme accusé d'avoir avancé les jours de son propre pere, ne fust fait dans la suite tuteur de Conradin fils de Conrad.

Le Pape après la mort de Fridéric avoit esté rappellé en Italie par les plus considérables Villes d'au delà des Alpes. Il voulut profiter de la mort subite de Conrad, & s'avança vers Naples, où il fut reçeu avec joye. Mainfroy fit semblant de vouloir se soûmettre ; mais au bout de quelques semaines, on reprit les Armes de part & d'autre ; & le Pape estant mort la mesme année, Alexandre IV. son successeur se trouva engagé à soûtenir la guerre. L'Allemagne n'estoit pas plus tranquille que l'Italie. Guillaume Comte de Hollande Roy des Romains n'y estoit point obéi ; ce n'estoit par tout que désordres & brigandages, suite funeste de la division des Chefs de l'Eglise & de l'Empire. Ce peu d'autorité du Roy des Romains, & le desir qu'il avoit de s'aller faire Couronner en Italie, fut un avantage pour la France, parce qu'il estoit d'ailleurs très-disposé à luy déclarer la guerre, pour se vanger des grands secours qu'on avoit donnez à la Comtesse Marguerite. Et c'estoit un des motifs qu'on apportoit au Roy après son débarquement, pour le presser de venir incessamment à Paris.

An. 1254.

Math. Paris.

A la veuë de tous ces tumultes le saint Roy ne pensoit à rien autre chose qu'à asseurer la tranquillité de son Etat, & à la procurer, s'il le pouvoit, non seulement à l'Eglise, mais encore à tous ses voisins, & desormais jusqu'à la fin de sa vie nous ne le verrons plus guere occupé que de ce soin, & de celuy de se sanctifier de plus en plus.

A peine eut-il pris quelque repos à Paris, qu'il alla visiter ses frontieres des Pais-Bas, & il le fit encore diverses fois depuis. A son retour, comme il estoit à Soissons, le Sire de Joinville vint l'y trouver pour une affaire importante, dont on l'avoit chargé. C'estoit de demander au Roy sa fille Isabelle en mariage pour Thibaud II. Roy de Navarre.

Histoire de Tournai.

Joinville.

Ce Prince estoit fils de Thibaud Comte de Champagne & Roy de Navarre, dont il a esté si souvent fait mention dans cette Histoire, & qui estoit mort l'année précédente. Thibaut II. n'avoit que quinze ans, lorsque son pere mourut, & jusqu'à sa majorité, Marguerite de Bourbon sa mere eut la Régence du Royaume. La premiere chose que fit cette Princesse en prenant la conduite de l'Etat, fut de signer une ligue entre la Navarre & le Roy d'Arragon, contre Alfonse X. Roy de Castille, qui avoit des prétentions sur la Navarre, comme descendant en droite ligne du Roy Sanche IV. Roy de Navarre. Je ne fais icy mention de ce traité de ligue, que parce que j'y trouve que le Roy de France & le Comte d'Anjou en qualité de Comte de Provence y furent compris. Mais le Roy d'Arragon s'accommoda peu de temps après avec le Roy de Castille. Et c'est ce qui obligea la Régente de Navarre de s'appuyer d'ailleurs, & de prendre des liaison plus etroites avec la France. Ainsi aussi-tost après que Saint Loüis fut revenu de la Terre-Sainte, elle & son fils vinrent en France, pour demander la Princesse Isabelle.

Inventaire des Chart. T. 2 Champagne 6. n. 100.

Favin Hist. de Navarre.

Digitized by Google

Joinville. Sur la propoſition que Joinville en fit au Roy, ce Prince luy répondit, qu'il l'accepteroit volontiers; mais qu'il falloit auparavant que le jeune Roy de Navarre terminaſt avec le Comte Jean de Bretagne les differends qu'ils avoient entre eux, touchant la ſucceſſion du défunt Roy de Navarre. Ces differends conſiſtoient, en ce que le Comte de Bretagne avoit épouſé Blanche de Champagne, fille aînée du vieux Thibaut dernier mort, qui l'avoit euë d'Agnès de Beaujeu, dont il eſtoit veuf, quand il épouſa Marguerite de Bourbon mere du jeune Roy de Navarre : de ſorte que Blanche prétendoit entrer en partage de la ſucceſſion de ſon pere, & avoir des droits au moins ſur une partie de la Champagne; & c'eſtoit ce que le Roy vouloit qui fuſt liquidé avant qu'on parlaſt du mariage du Roy de Navarre avec ſa fille Iſabelle.

Comme il s'agiſſoit d'une partie de la Champagne, qui eſtoit un Fief de la Couronne, la choſe devoit ſe décider en préſence du Roy, en la Cour des Pairs.

Le Roy fit donc examiner le procès du Roy de Navarre & de la Comteſſe de Bretagne, en préſence des parties. L'affaire fut accommodée par l'achat que fit le Roy de Navarre des droits de la Comteſſe de Bretagne, en s'obligeant de luy payer trois mille livres de rente, qui ſelon le poids de la monnoye de ce temps-là, auroient monté aujourd'huy à un peu moins de trente mille livres de rente. La choſe eſtant terminée, le mariage de Thibaud Roy de Navarre avec Iſabelle de France, fut conclu, & ſe fit quelque temps après à Melun avec une grande magnificence. La dot de la Princeſſe fut de dix mille livres, comme celle des autres filles de S. Loüis, qui furent mariées depuis.

Invent. des Chartres. Tom. 1. Champagne 6. n. 97. Joinville.

Avant qu'on célébraſt ces nôces, il y eut en France une Feſte encore plus magnifique, à l'occaſion que je vais dire. Henri III. Roy d'Angleterre, eſtoit depuis aſſez long-temps en Gaſcogne, où il appaiſa enfin les troubles & les révoltes qui s'y eſtoient faites contre ceux qui y commandoient en ſon nom : de ſorte qu'il crut que ſa préſence n'y eſtoit plus néceſſaire, & qu'il pouvoit retourner en ſon Royaume. Il luy prit envie de voir la France, & de s'épargner en meſme temps les dangers du trajet par mer de Gaſcogne en Angleterre. Il en écrivit au Roy, pour luy en demander la permiſſion. Ce Prince la luy accorda avec joye, & il ſe fit un très-grand plaiſir de le voir.

Math. Paris.

Le Roy envoya ſes ordres dans tous les endroits de ſon Royaume, où Henri devoit paſſer, pour luy faire rendre tous les honneurs dûs à ſon rang. Ce qui fut ponctuellement exécuté. Il vint par Fontevraud, où il vit les Tombeaux de quelques-uns de ſes Anceſtres, qui y eſtoient enterrez, & y fit élever un Mauſolée à la Reine ſa mere, dont on tranſporta le corps du cimetiere dans l'Egliſe. Il paſſa auſſi par Pontigni, pour y prier auprès du Tombeau de S. Edmond Archevêque de Cantorberi, qu'il avoit beaucoup perſécuté, & qui toutefois en cette occaſion, ſelon l'Hiſtorien d'Angleterre, le guérit d'une incommodité conſidérable. Il traverſa ainſi une grande partie de la France, ſans ſuivre les grands chemins, & ſelon que ſa curioſité le conduiſoit. Il arriva à Chartres, où le Roy alla le recevoir, & ils ſe donnérent mutuellement beaucoup de marques d'amitié & de tendreſſe.

Ibid.

Le Roy d'Angleterre marchoit avec une ſuite fort leſte. Il avoit avec luy environ mille tant Seigneurs que Gentilshommes très-bien montez, & en fort bel équipage. A meſure qu'il approchoit de Paris, ſa Cour groſſiſſoit. La Reine de France & la Comteſſe d'Anjou avoient ſuivi le Roy à Chartres, & y trouvérent avec le Roy d'Angleterre leurs deux ſœurs, ſçavoir la Reine d'Angleterre & la Comteſſe de Cornoüailles, femme du Comte Richard frere de Henri. Béatrix Comteſſe doüairiere de Provence, mere de ces quatre Princeſſes, eſtoit du voyage, & eut la joye d'embraſſer en meſme temps toutes ſes filles.

De Chartres on marcha droit à Paris, d'où tout le Peuple ſortit au devant d'une ſi belle Troupe, les uns ſous les armes, les autres couronnez de fleurs, les autres tenant en leur main des rameaux. L'Univerſité en Corps & tous les Ecoliers, dont le nombre eſtoit très-grand, parurent là en habits de cérémonies. Ce n'eſtoit que cris de joye, que concerts de Muſique & d'Inſtrumens dans tous les lieux où les Rois & les Princeſſes paſſoient. On ne ſe ſouvenoit point d'avoir jamais vû à Paris en aucune occaſion rien de ſemblable, & toute la nuit il y eut des illuminations & des réjoüiſſances par toute la Ville.

Le Roy offrit au Roy d'Angleterre de loger où il ſouhaiteroit, ou au Palais, ou au Temple, ou en quelque autre Hoſtel de la Ville qu'il jugeroit à propos. Henri choiſit le Temple pour luy & pour ſa Cour, & tout le quartier des environs juſqu'à la Gréve pour ſa ſuite. Dès le lendemain matin il fit dreſſer des tables en divers endroits de ſon quartier, où l'on ſervit toute la journée du pain, du vin, de la viande & du poiſſon pour tous les pauvres qui y voulurent venir manger.

Pendant cette matinée, le Roy mena Henri à la Sainte Chapelle, dont il luy fit voir les précieuſes Reliques, le conduiſit dans la Ville, pour luy montrer tout ce qu'il y avoit de curieux; & ce Prince, tant dans la Sainte Chapelle, que dans les autres lieux où il fut conduit, faiſſa des marques de ſa libéralité.

Le Roy d'Angleterre, après avoir eſté traité magnifiquement au Temple le ſoir de ſon arrivée, pria le Roy de trouver bon qu'il luy donnaſt le lendemain à dîner au meſme lieu. On s'y rendit au retour de la Cavalcade du matin, dont je viens de parler. Tout eſtoit préparé dans la grande Salle, où ſelon la coûtume des païs du Levant, les Templiers gardoient les boucliers des plus fameux Chevaliers; ils eſtoient tout à l'entour attachez aux murailles. Un Anglois y apperçut celuy de Ri-

chard Cœur de Lion Roy d'Angleterre, & dit » à Henri à l'oreille. » Sire, à quoy avez-vous » penſé, d'inviter ici les François à dîner. La » vûë de ce bouclier les fera trembler, & les » empeſchera de boire & de manger. Henri fit ſemblant de ne le pas entendre, & ne répondit rien.

Le Roy voulant faire les honneurs, preſſa le Roy d'Angleterre de prendre ſa place entre luy & le Roy de Navarre, mais il n'en voulut rien faire, & dit au Roy. Vous eſtes mon Seigneur, & vous le ſerez toûjours, prenez la place qui vous eſt dûë. Le Roy fut contraint de céder & s'aſſit, ayant à ſa droite le Roy d'Angleterre, & à ſa gauche le Roy de Navarre. Toutes les portes eſtoient ouvertes ſans Gardes, & le ſeul reſpect des Majeſtez préſentes, empeſcha le deſordre & la confuſion. Il y avoit encore d'autres tables dans la même Salle & dans les Appartemens, où les gens des deux Cours, chacun ſelon ſa qualité & ſon rang, avoient place. Il eſtoit jour maigre, & le dîner ſe fit en poiſſon : on n'avoit jamais vû plus de ſomptuoſité & de profuſion.

Le ſoir le Roy donna à ſouper au Roy d'Angleterre dans le Palais, où il luy avoit fait préparer un bel Appartement : & comme le Roy d'Angleterre vouloit après le ſouper ſe retirer » au Temple ; » non pas, luy dit le Roy en riant, » je ſuis maiſtre chez moy, & je veux au moins » cette nuit vous avoir en ma puiſſance.

Le Roy d'Angleterre demeura huit jours à Paris, où l'on eut grand ſoin de ne luy pas laiſſer lieu de s'ennuyer. Les deux Rois durant ce temps-là eurent quelques entretiens ſecrets ; & en plus d'une rencontre, ſi l'on en croit l'Hiſtorien d'Angleterre, le Roy témoigna à Henri le deſir qu'il avoit de luy reſtituer la Normandie ; *mais*, ajoûtoit-il, *mes douze Pairs & mon Baronage n'y conſentiroient jamais.* La tendreſſe exceſſive de la conſcience du Roy, & la conduite qu'il tint dans la ſuite en quelques Traitez avec le Roy d'Angleterre, rendent ce fait aſſez croyable. Mais le témoignage de cet Auteur contemporain nous apprend au moins deux choſes importantes. La premiere, que dès-lors les Pairs de France étoient fixez au nombre de douze ; & en ſecond lieu, que le Roy ne diſpoſoit d'aucune partie conſidérable de ſon Etat, ſans le conſentement, non ſeulement des Pairs du Royaume, mais encore de ſes Barons, qui eſtoient des plus grands Seigneurs de l'Etat, quoique d'un rang inférieur à celuy des Pairs. J'ay déja remarqué qu'on ne ſçait point préciſément le temps de la réduction des Pairs au nombre de douze, non plus que celuy des Electeurs de l'Empire au nombre de ſept, & il eſt ſurprenant que deux points ſi remarquables ayent eſté oubliez dans les Hiſtoires.

Le Roy d'Angleterre quitta Paris comblé d'honneurs, & s'y acquit une grande réputation de libéralité. Le Roy l'accompagna pendant la premiere journée du chemin, & après avoir renouvellé les témoignages d'amitié, qu'ils s'eſtoient tant de fois donnez l'un à l'autre, le Roy d'Angleterre continua ſa route vers Boulogne, & y ayant attendu quelques jours le vent favorable, il s'embarqua, & arriva heureuſement en Angleterre. Quelques mois après il ſe fit une prolongation de Tréve entre les deux Couronnes.

Du Tillet au Recüeil des Traitez d'entre la France & l'Angleterre.

Suivant la réſolution que le Roy avoit faite, de ſe donner deſormais tout entier au bonheur de ſes Peuples, & au ſervice du Seigneur, ſes premieres Ordonnances furent, pour faire rendre par-tout une très-exacte juſtice. Il fit faire un nouveau ſerment à tous ſes Baillifs, Prevoſts, Vicomtes, Foreſtiers, & autres Officiers, par lequel ils jurérent premierement en général de rendre juſtice à tous ſes Sujets, & aux étrangers qui ſe trouveroient dans ſon Royaume, ſans nulle diſtinction, ni de qualité, ni de rang, ni de richeſſes, ni de puiſſance : En ſecond lieu, que ni eux, ni leurs femmes, ni leurs parens ne recevroient des plaideurs aucuns préſens de quelque valeur, & qu'eux-meſmes n'en feroient point ni aux gens du Conſeil du Roy, ni aux femmes, ni aux enfans, ni aux domeſtiques de ceux qui compoſoient ce Conſeil. Il y avoit dans cette Ordonnance pluſieurs autres ſages Réglemens de Police, pour empeſcher les Jeux de hazard, & les péchez publics. Il y en avoit d'autres, qui regardoient en particulier les mœurs des Juges & des Magiſtrats : & pour ce qui eſt de l'article des préſens, qu'on y défend aux Juges de recevoir, ce projet de l'Ordonnance, ſi nous en croyons le Sire de Joinville, fut conçû dès le temps que le Roy débarqua en Provence, à l'occaſion que je vais dire.

Nangius in geſtis Ludovici.

L'Abbé de Cluny eſtant venu ſaluer ce Prince, pour luy faire compliment ſur ſon retour, luy fit préſent de deux très-beaux chevaux, & eut le lendemain une longue & favorable audience. Après cette audience, Joinville uſant de la familiarité que le Roy luy permettoit, luy demanda s'il répondroit franchement à une queſtion qu'il vouloit luy faire. Le Roy le luy promit. N'eſt-il pas vray, Sire, reprit-il, que les deux beaux chevaux que vous a donné l'Abbé de Cluny, luy ont mérité la longue audience, dont vous l'avez honoré ? cela pourroit bien eſtre vray, répondit le Roy ; ho bien, Sire, continua Joinville, défendez donc aux gens de voſtre Conſeil de » rien prendre de ceux qui ont affaire à eux ; » car ſoyez certain que s'ils prennent, ils en écoûteront plus diligemment & plus longuement, ainſi que vous avez fait de l'Abbé de » Cluny. Le Roy rit de la réfléxion de Joinville, & en fit rire ſon Conſeil, qui luy dit, que l'avis eſtoit ſage, & qu'il falloit le mettre en exécution ; & c'eſt ce qu'il fit par l'Ordonnance dont je viens de parler. Heureux les Princes, qui écoûtent la vérité en faveur de leurs Peuples, & plus heureux les Peuples qui ſont gouvernez par de tels Princes.

Joinville.

Au reſte, le Roy non content de publier des Ordonnances, & de recommander à ſes Officiers de faire juſtice, tenoit ſévérement la

Math. Paris.

main à l'exécution. Un Bourgeois de Paris ayant eſté convaincu d'avoir proferé un blaſphême, il n'y eut ni prieres, ni égards, qui puſſent fléchir le Roy. Il fit exécuter ſans remiſſion l'Edit qu'il avoit publié contre les blaſphémateurs, par lequel ils eſtoient condamnez à ſouffrir l'application d'un fer brûlant ſur la bouche; & comme pluſieurs des plus conſidérables de la Cour murmuroient de cette ſévérité, il dit qu'il aimeroit mieux ſouffrir luy-meſme ce ſupplice, que de rien omettre, pour arreſter un tel ſcandale.

Ibid. Nangius.

On vit redoubler ſa ferveur, ſa piété & ſa tendreſſe envers les pauvres & les Religieux; & ſon exactitude dans ſes pratiques de dévotion & de mortification. Il s'occupoit à baſtir des Hôpitaux & des Monaſtéres en divers lieux, & n'accordoit preſque rien à ſon plaiſir. Le deſir de ſe ſanctifier le porta juſqu'à vouloir renoncer à ſa Couronne, pour embraſſer l'état Religieux; mais la Reine, à qui il découvrit cette penſée, l'en détourna, en luy faiſant connoiſtre par de fortes raiſons, que c'eſtoit ſur le Trône que Dieu demandoit de luy qu'il ſe fiſt un Saint.

Gaufrid. de bello loco-

Ces ſentimens de retraite ne l'empeſchoient pas cependant d'eſtre toûjours attentif aux intéreſts légitimes de ſon Etat & de ſa Famille. C'eſt ce qui luy fit traiter du mariage de Loüis ſon fils aîné avec Bérangere fille d'Alfonſe X. Roy de Caſtille, qui fut déclarée héritiére de cet Etat, en cas que ſon pere n'euſt point d'enfans maſles. La choſe fut concluë; mais le mariage, qui ne devoit eſtre conſommé que quatre ans après, à cauſe que Loüis n'avoit encore que douze ans, ne le fut point, ce jeune Prince eſtant mort avant ce temps-là.

An. 1255.

Invent. des Chartres. T. 5. Caſtille, pag. 184.

Ce Traité ſe fit l'année 1255. en laquelle le Saint Roy par ſon autorité & par celle du Pape Alexandre IV. travailla à terminer un différend, qui s'eſtoit élevé dans l'Univerſité de Paris durant ſon ſéjour en Paleſtine, & qui avoit cauſé de grands ſcandales. Il prit naiſſance de la jalouſie qui ſe mit entre les Docteurs ſéculiers & les Docteurs de l'Ordre de S. Dominique, contre leſquels Guillaume de S. Amour Theologien fameux en l'Univerſité, écrivit un Livre intitulé, *Des périls des derniers temps* *. Les Religieux de S. François ſe joignirent aux Dominiquains. S. Thomas & S. Bonaventure, qui floriſſoient alors dans la meſme Univerſité, entreprirent la défenſe des Religieux par des ouvrages, que l'un & l'autre publiérent. Ce procès fut porté à Rome, & les deux parties furent oüies. Le Livre de Guillaume de S. Amour fut condamné, & les Docteurs des deux Ordres furent rétablis en l'Univerſité, dont on les avoit exclus, & peu à peu les diſſentions s'appaiſérent.

* De periculis noviſſimorum temporum.

Nangius.

Ce fut dans le meſme eſprit de paix, que l'année ſuivante il accommoda le Comte d'Anjou avec ſa belle-mere Beatrix Comteſſe doüairiere de Provence. Ils eſtoient fort broüillez enſemble au ſujet de quelques Forteresſes de Provence, que la Comteſſe retenoit, & que Charles prétendoit luy appartenir. On en étoit déja venu aux hoſtilitez. La Comteſſe avoit eu recours au Pape, qui nomma l'Evêque de Bellay pour Juge du différend. Mais les deux parties s'en rapportérent au Roy, & ce Prince pour finir ce procès, condamna le Comte d'Anjou à acheter ces Places, & luy fournit de l'argent pour cet achapt. Mais il y avoit une autre eſpece de Paix à ménager en France beaucoup plus importante que celle-ci, dont le Roy taſcha de venir à bout.

An. 1256.

Inventaire des Chart. T. 1. Anjou p. 149.

Il s'agiſſoit d'empeſcher ces guerres particulieres de la Nobleſſe, deſquelles j'ay déja parlé en quelques autres occaſions, & que les Gentilshommes croyoient avoir droit de ſe faire les uns aux autres, regardant meſme ce droit, comme la plus conſidérable prérogative de leur qualité. On peut aiſément s'imaginer les deſordres que ces guerres cauſoient par-tout; car non ſeulement les Vaſſaux du Seigneur, mais encore tous ſes parens eſtoient obligez d'y entrer. Il y avoit des Loix établies pour la maniere de dénoncer la guerre, pour régler la qualité & la quantité du ſecours, que le Vaſſal devoit donner au Seigneur, que le parent devoit donner au parent; & il n'y avoit guéres de différence entre les grandes guerres & celles-ci, que pour le nombre des combattans. De-là venoient une infinité de violences, & d'inimitiez qui ſe perpétuoient dans les familles. Le commerce eſtoit interrompu, & les ravages qui ſe faiſoient de part & d'autre ſur les terres, dont les Seigneurs eſtoient en guerre, ruinoient entierement la Campagne.

Il n'y avoit que les Gentilshommes fieffez qui euſſent ce droit; parce que ceux qui étoient ſans Fief, n'avoient point de Vaſſaux, dont ils puſſent faire des Troupes. Et comme en ce temps-là les Fiefs ne pouvoient eſtre poſſédez que par la Nobleſſe; ni le Roturier, ni le Bourgeois par la meſme raiſon, n'eſtoient point en droit, & en pouvoir d'entreprendre la guerre. S'il arrivoit quelque démeſlé entre le Gentilhomme & le Roturier, celuy ci requéroit *aſſeürement*, qu'on ne pouvoit luy refuſer, & alors la choſe ſe vuidoit par les voyes ordinaires de la Juſtice. Que ſi le Roturier manquoit à prendre cette précaution, le Gentilhomme, quand il avoit reçû l'injure, ou qu'elle avoit eſte faite à quelqu'un de ſes parens, avoit droit d'en pourſuivre la vengeance par les armes.

Du Cange, Diſſertat. 29. ſur l'Hiſt. de S. Loüis, où cet Auteur a tiré tout ce qu'il dit de ces guerres d'un ouvrage MS. de Philippe de Beaumanoir, ſur la Coûtume de Beauvoiſis chap 59. &c.

Toute ſorte d'injure ne pouvoit pas eſtre vengée par la voye de la guerre. Il falloit qu'elle fuſt conſidérable, telle que pouvoit eſtre le meurtre d'un parent, ou quelque mauvais traitement, qui deshonoraſt la perſonne offenſée. On en remarque cependant quelques-unes entrepriſes pour des ſucceſſions & des héritages.

Quoique le Gentilhomme offenſé euſt droit de pourſuivre ſa vengeance par la voye des armes, cela n'oſtoit point au Seigneur du coupable le pouvoir de le faire arreſter, & de le faire condamner par les Officiers de ſa Juſtice, ſelon la qualité du crime, & meſme il le

pouvoit

pouvoit après la paix faite entre les parties, à moins que le Roy, ou le Seigneur meſme n'en euſſent eſté les médiateurs, parce que le crime du Vaſſal eſtoit réputé eſtre contre le Seigneur, par le droit qu'il avoit de le maintenir dans le devoir.

La guerre ſe déclaroit ou par voye de fait, ou par paroles. La voye de fait eſtoit, lorſque dans quelque querelle ſubite, on en venoit aux armes; & en ce cas, ceux qui eſtoient préſens, ſe trouvoient engagez dans la guerre, s'ils eſtoient de la ſuite, ou de la compagnie de ceux entre leſquels le différend eſtoit ſurvenu, & chacun devoit ſe tenir en garde contre ceux du parti contraire. La déclaration ſe faiſoit par paroles en deux manieres. Premierement, par les menaces faites au moment de la querelle, ou en quelque autre occaſion. En ſecond lieu, par le défi *, lorſqu'on envoyoit dénoncer la guerre à ſon ennemi par des perſonnes qu'on luy députoit pour ce ſujet, & qui faiſoient la dénonciation de vive voix, ou même en préſentant une Lettre de défi *. On ne pouvoit manquer à ces ſortes de formalitez ſans paſſer pour traître & pour un lâche, qui vouloit prendre ſon ennemi au dépourvû.

* Diffidationes.

* Literæ diffidentiæ.

Tandis que les mariages entre parens furent défendus juſqu'au ſeptiéme degré, les parens juſqu'à ce degré entroient en guerre pour leurs parens; mais depuis que les mariages furent permis au-delà du quatriéme, il n'y avoit que les parens juſqu'au quatriéme degré qui fuſſent obligez de prendre parti. Deux freres ne pouvoient ſe faire la guerre, parce que tous leurs parens leur eſtoient communs. C'eſtoit au Seigneur à punir celuy qui avoit attaqué l'autre; mais la guerre eſtoit permiſe entre deux freres de deux lits, parce qu'ils avoient une parenté différente.

Les parens au-delà du quatriéme degré n'étant point obligez à prendre parti, le pouvoient prendre toutefois, auſſi-bien que les amis ou alliez; car il ſe faiſoit des Traitez de Ligue offenſive & défenſive, comme dans les grandes guerres.

Quoique ceux qui s'eſtoient trouvez à la querelle fuſſent cenſez eſtre défiez de fait, ils pouvoient ſe tirer de la guerre, en faiſant appeller la partie devant le Seigneur, pour proteſter qu'ils n'avoient point conſenti à l'injure, & que dans la ſuite ils ne donneroient de ſecours ni directement, ni indirectement contre l'offenſé: & le ſerment eſtant fait, le Seigneur devoit leur donner aſſeûrance pour leurs perſonnes ſeulement.

Nonobſtant la parenté, les Clercs, les Religieux, les femmes, les filles, les enfans mineurs & les bâtards, n'entroient point dans la guerre.

Outre ceux de la parenté, les Vaſſaux ou les amis du Chef de la guerre, & généralement tous ceux qui avoient quelque obligation de l'aider & de le ſecourir, y eſtoient compris; mais on ne pouvoit les attaquer, que quand ils eſtoient actuellement au ſervice de leur Seigneur, & dès qu'ils eſtoient retournez à leurs maiſons, ils eſtoient en aſſeûrance. Il en eſtoit de meſme de ceux que les Chefs de guerre prenoient à leur ſolde en ces occaſions.

Ceux qui tenoient du Chef de guerre des Fiefs appellez *Jurables & Rendables*, eſtoient en ces occaſions obligez à une ſujétion particuliere, qui eſtoit de luy remettre entre les mains leur Chaſteau, s'il en avoit beſoin, ou de l'y recevoir avec ſa ſuite. C'eſt pour cela qu'on appelloit ces Fiefs *Rendables*, ou c'eſtoit peut-eſtre parce que le Seigneur les rendoit après la guerre. On les appelloit *Jurables*, à cauſe du ſerment que faiſoit le Vaſſal, de le luy livrer en pareil cas. Il y en avoit qui eſtoient obligez à recevoir ſeulement le Seigneur dans leur Chaſteau, ſans en ſortir eux-meſmes; & d'autres qui eſtoient obligez de le quitter avec toute leur famille juſqu'après la guerre. Et comme il n'eſtoit point permis au Vaſſal d'élever de Chaſteau ou Forteresſe, ſans la permiſſion du Seigneur, il arrivoit ſouvent que les Seigneurs ne le permettoient qu'à ces conditions, dont je viens de parler, dans les lieux où cet uſage eſtoit reçû. Du Cange, Diſſertation 30.

Quoique les Gentilshommes Fieffez fuſſent en poſſeſſion du droit de faire la guerre, ils ne pouvoient la faire au Seigneur dont ils étoient Vaſſaux, ni le *défier*. S'ils le faiſoient, le Seigneur avoit droit de confiſquer leurs Fiefs: mais le Seigneur, qui avoit offenſé ſon Vaſſal, pouvoit eſtre par luy appellé en juſtice devant les Pairs du Seigneur.

Il y avoit diverſes manieres de finir ces guerres. Premierement, elles finiſſoient par une Paix dans les formes, & ſous de bonnes cautions; que ſi quelqu'un de la parenté ne vouloit pas y conſentir, le Chef de guerre devoit en avertir l'autre Chef; & s'il y manquoit, & qu'il en arrivaſt quelque malheur, il pouvoit eſtre pourſuivi pour *Paix briſée*, ainſi qu'on parloit alors. On voit par quelques monumens anciens, que ces Traitez eſtoient enregiſtrez dans les Regiſtres du Seigneur Suzerain. Secondement, la Paix ſe faiſoit, ou *par fait & par paroles*, ou *par paroles ſans fait*. La Paix ſe faiſoit *par fait & par paroles*, quand depuis la guerre commencée, on mangeoit ou l'on buvoit, ou l'on parloit enſemble. Elle ſe faiſoit *par paroles*, quand en préſence de ſes amis, ou d'autres perſonnes d'honneur, ou de quelque Juge, on déclaroit qu'on vouloit deſormais vivre en paix avec ſon ennemi. Si après cela on l'attaquoit, on paſſoit pour traître, & on eſtoit pourſuivi comme tel. Diſſertat. 29.

Il y avoit une troiſiéme maniere de finir la guerre, qui eſtoit par l'*Aſſeûrement*: ce qui ſe faiſoit de la ſorte. Une des parties qui ſe ſentoit, par exemple, trop foible pour ſoûtenir la guerre, s'adreſſoit à ſon Seigneur ou à ſa Juſtice, & requéroit que celuy avec qui il étoit en guerre, euſt à luy donner *Aſſeûrement*, c'eſt-à-dire aſſeûrance qu'il ne l'attaqueroit, ni en ſa perſonne, ni en ſes biens, ni en ſes proches, ſe remettant pour le ſujet de la guerre, à ce que la Juſtice de ſon Seigneur en décideroit. Le Seigneur eſtoit obligé de déferer

à ſa Requeſte, & d'ordonner à la partie de donner *Aſſeürement*.

L'*Aſſeürement* ſe demandoit au plus proche parent du mort, s'il y avoit eu meurtre. S'il n'y avoit que quelque bleſſure ou des coups donnez, on le demandoit à celuy-meſme qui avoit eſté bleſſé ou frapé; que s'il s'abſentoit exprès, pour ne le pas donner, le Seigneur le faiſoit citer à quinzaine, & cependant donnoit des gardes, pour empeſcher qu'on ne fiſt du mal au requérant: que ſi après quelques citations, & quelques autres délais de quinzaine, celuy à qui on demandoit *Aſſeürement*, ne vouloit pas comparoiſtre à la Cour de ſon Seigneur, il eſtoit condamné au banniſſement, & alors on s'adreſſoit au plus proche parent; que ſi celuy-ci refuſoit encore, le Seigneur faiſoit défenſe aux uns & aux autres de ſe faire aucune injure, à peine de confiſcation de corps & de biens. L'*Aſſeürement* eſtoit une dépendance de la haute Juſtice, & le bas Juſticier n'avoit pas droit de l'exiger.

Après l'*Aſſeürement* donné, s'il arrivoit quelque nouveau ſujet de querelle entre les parties, il ne leur eſtoit pas permis d'entrer en guerre pour cela meſme; mais ils eſtoient obligez de ſe pourvoir par voye de Juſtice.

La guerre finiſſoit encore par le Duel, quand le Juge ou Seigneur l'avoit ordonné, comme il arrivoit quelquefois.

Enfin quand l'affaire avoit eſté examinée en Juſtice, & que le crime avoit eſté puni, ſuivant la Sentence du Juge ou du Seigneur, alors les parens de l'offenſé ne pouvoient plus faire la guerre aux parens du coupable. Telles eſtoient les Loix de ces guerres particulieres, trop autoriſées par la Coûtume, non ſeulement en France, mais chez la pluſpart des Nations de l'Europe, ſur leſquelles la domination Françoiſe s'eſtoit étenduë du temps de Charlemagne.

Dans la ſuite, les Puiſſances tant Eccléſiaſtiques que Séculieres, employérent leur autorité à modérer au moins cette fureur. Les Princes & les Evêques défendoient certaines violences en particulier, comme les incendies des maiſons, & le pillage des biens des particuliers. Ils ordonnérent qu'en certains jours il y auroit tréve ou ſuſpenſion d'armes, ſur tout aux principales Feſtes de l'année, & durant une eſpace de temps devant & après. Mais ce fut S. Loüis, qui s'appliqua le plus ſérieuſement à abolir ces pernicieux uſages.

Il fit une Ordonnance, par laquelle il déclara que les parens des Chefs de guerre, quand ils ne ſe ſeroient point trouvez dans la querelle, auroient quarante jours pour ſe procurer des *Aſſeüremens*, ou une Tréve ou une Paix, ou pour ſe mettre ſur leurs gardes; & que ceux qui les attaqueroient durant cet intervalle, ſoit en leurs biens, ſoit en leur perſonne, ſeroient traitez comme traîtres; & que s'il ſe faiſoit quelque meurtre, ils ſeroient pendus, & leurs biens confiſquez. Ce délai s'appella la Quarantaine du Roy. Il y eut ſur cet article un conflit de Juriſdiction entre les Hauts Juſticiers & les Juges Royaux, ceux-ci prétendant que l'infraction de cette Ordonnance eſtoit un cas Royal dévolu à leur Tribunal, & les autres ſoûtenant que le Jugement en devoit appartenir à leur haute Juſtice. La choſe paroiſt avoir eſté réglée de maniere, que ſi les Hauts Juſticiers prévenoient les Juges Royaux, en ſe ſaiſiſſant les premiers de la cauſe, la connoiſſance leur en appartenoit; & que ſi au contraire les Juges Royaux prévenoient les Hauts Juſticiers, ce ſeroit à eux à en juger; ce qui marque que cette Ordonnance, de façon ou d'autre, fut miſe en exécution.

Il ordonna encore, que ceux qui poſſederoient des Terres en Baronnie, auroient droit d'obliger les parties à la Tréve ou à l'*Aſſeürement*; ce qui n'eſtoit pas auparavant en leur pouvoir, quant à l'*Aſſeürement*, qu'ils ne pouvoient donner que ſur la requiſition d'une des parties.

Enfin en l'année 1257. dont j'ay commencé à raconter les faits, il fit à S. Germain en Laye une autre Ordonnance dattée du mois de Janvier, par laquelle il défendit abſolument toutes ces guerres. Il y a apparence qu'il fut obéi par la pluſpart de la Nobleſſe, au moins ſi nous en jugeons par ce que dit en général un de ſes Hiſtoriens, que depuis qu'il fut de retour de la Terre-Sainte, ſes Sujets eurent pour luy tant de vénération, qu'il s'en trouva peu qui oſaſſent s'élever contre ſes ordres, & que quelques-uns qui oſérent le faire, en furent ſévérement punis. Mais au plus tard un peu après ſa mort, ces deſordres recommencérent, comme on le voit par pluſieurs Ordonnances de ſes Succeſſeurs. Ce ne fut que peu à peu que cet uſage fut entierement aboli, & on en voyoit encore des reſtes du temps de Loüis XI. S. Loüis, quelque temps après les Ordonnances dont je viens de parler, tâcha auſſi d'abolir la preuve de l'innocence par le duel, laquelle eſtoit en uſage dans les Jugemens. Elle n'eut plus de lieu dans les Terres qui dépendoient immédiatement de la Juſtice Royale; mais peu de Seigneurs Hauts Juſticiers imitérent ſon exemple, & il n'entreprit pas de les y forcer.

An. 1257.

Nangius in Geſtis Ludovici.

Le Roy, qui ſuivoit toûjours ſon deſſein d'établir une ſolide Paix en ſon Royaume, conclut dans cette vûë l'année ſuivante deux importans Traitez avec deux de ſes voiſins Jacques I. Roy d'Arragon, & Henri III. Roy d'Angleterre.

Quoique preſque de tout temps les Rois d'Arragon euſſent vêcu en Paix avec les Rois de France, il y avoit toutefois entre eux de grands ſujets ou des prétextes plauſibles de guerre, s'ils avoient voulu s'en ſervir. Il eſt certain, & je l'ay fait remarquer de temps en temps dans la ſuite de l'Hiſtoire, que non ſeulement tous les païs d'en-deçà des Pyrenées avoient eſté du Domaine de la Couronne; mais encore que le Comté de Barcelonne, le Comté de Rouſſillon, & pluſieurs autres Villes & Terres d'au-delà de ces montagnes, en eſtoient

Digitized by Google

des Fiefs mouvans : que dans ces païs on datoit les Monumens publics des années du Régne des Rois de France, juſqu'au Concile de Tarragone, qui changea cet uſage du temps de Philippe Auguſte ; mais d'autres affaires empeſchérent ce Prince d'en tirer raiſon. Les Roïs d'Arragon deſcendoient des Comtes de Barcelonne, & eſtoient entrez dans tous leurs droits & dans toutes leurs obligations, & par conſéquent dans celle de rendre à la Couronne de France les hommages que ces Comtes luy devoient: & S. Loüis auroit eu droit de les exiger des Rois d'Arragon.

D'autre part, les Rois d'Arragon avoient des prétentions ſur le Comté de Toulouſe, ſur l'Albigeois, ſur le Roüergue, ſur le Querci, ſur le Gevaudan, ſur Carcaſſonne, ſur Béſiers, ſur Narbonne, ſur Niſmes, ſur Agde, & ſur quantité d'autres Domaines voiſins de ces Villes, ou enclavez dans ces Territoires. L'on voit en effet dans l'Hiſtoire des guerres des Albigeois, que la pluſpart de ces Domaines n'eſtoient regardez que comme des Arriere-Fiefs de la Couronne de France, & que Pierre d'Arragon pere de Jacques, s'en faiſoit rendre les hommages, comme de Fiefs immédiatement mouvans de la ſienne. Tout cela eſtoit fondé ſur la poſſeſſion, ou ſur des alliances par des mariages. Alfonſe Comte de Poitiers frere du Roy, eſtoit entré en poſſeſſion, ou en Seigneurie de preſque tous ces Domaines, par ſon mariage avec la fille du Comte de Toulouſe, & ne prétendoit faire hommage pour aucun au Roy d'Arragon, mais immédiatement au Roy ſon frere. C'eſtoient là autant de ſemences de guerres entre les deux Rois & entre leurs Succeſſeurs.

Ces deux Princes s'aimoient & s'eſtimoient beaucoup l'un l'autre, & quoique tous deux fort guerriers, ils cherchoient tous les moyens d'entretenir la paix enſemble. Dès l'an 1255. ils avoient ſigné au mois de May un Compromis ſur cette grande affaire, qui devoit eſtre terminée par leurs Députez ; celuy du coſté du Roy eſtoit Hebert Doyen de Bayeux : celuy du Roy d'Arragon eſtoit Guillaume de Montgrin Tréſorier de la Cathédrale de Gironne. On devoit s'en rapporter à ce qu'ils décideroient ; il y avoit pour le dédit trente mille marcs d'argent, & l'affaire devoit eſtre terminée dans l'eſpace d'un an, à compter depuis la S. Jean-Baptiſte de cette année-là, juſqu'à l'autre S. Jean de l'année ſuivante. La choſe toutefois ne put eſtre réglée alors, & ne le fut qu'en l'an 1258. par le Traité de Corbeil, où ſelon l'Hiſtoire d'Eſpagne, les deux Rois ſe trouvérent en perſonne. Elle le fut de la maniere qu'on le voit dans l'Acte publié à Barcelonne par le Roy d'Arragon au mois de Juillet.

On expoſe d'abord dans cet Acte les prétentions du Roy ſur les Comtez de Barcelonne, d'Urgel, de Béſalu, de Rouſſillon, de Lampourdan, de Cerdagne, de Conflans, de Gironne, & d'Auſone, appellée aujourd'huy Vic, & ſur toutes leurs dépendances. En ſecond lieu, les prétentions du Roy d'Arragon ſur Carcaſſonne, le Raſez, le Lauraguez, Termes, Béſiers, Agde, Albi, Rodez, Foix, Cahors, Narbonne, Minerbe, Frenoſhedes, le païs de Sault, Pierre Pertuſe *, Cardone, le Gevaudan, Niſmes, Toulouſe, S. Giles, & ſur toutes leurs dépendances. Enſuite il eſt déclaré que le Roy de France, par accord fait avec le Roy d'Arragon, renonce pour luy & pour ſes Succeſſeurs à tous les droits qu'il a pû & qu'il pourroit deſormais prétendre ſur tous les païs nommez dans le premier article. Il eſt pourtant marqué ailleurs que le Roy d'Arragon fit hommage au Roy pour le Comté de Rouſſillon. D'autre part le Roy d'Arragon renonce de la meſme maniere à tous les droits qu'il pourroit avoir ſur les païs nommez dans le ſecond article, & à tous ceux généralement qui avoient eſté poſſedez, ſoit en Domaine, ſoit en Seigneurie, par Raymond dernier Comte de Toulouſe. On ajoûta quelques explications ou reſtrictions peu importantes. Ce Traité ayant eſté ratifié à Barcelonne, le Roy d'Arragon renonça encore en faveur de la Reine Marguerite, & de celuy de ſes enfans qu'elle jugeroit à propos, à tous les droits qu'il pourroit avoir ſur les Comtez de Provence & de Forcalquier, auſſi-bien que ſur les Villes d'Arles, d'Avignon & de Marſeille. Ce fut en cette meſme année, & au meſme lieu que fut arreſté le mariage de Philippe ſecond fils de France, avec Iſabelle fille du Roy d'Arragon ; mais ce mariage, à cauſe de l'âge du Prince & de la Princeſſe, ne s'accomplit que quelques années après, c'eſt-à-dire l'an 1262.

Ce Traité fut très-avantageux à la France, qui n'y céda que des droits qu'il luy eſtoit impoſſible de faire valoir ſur des païs ſituez au-delà des Pyrenées, pour demeurer en une poſſeſſion inconteſtable d'un grand nombre de Villes & de Domaines très-conſidérables en-deçà. Les Rois d'Arragon fort long-temps après firent des tentatives pour ſe relever de cet accord ; mais ce fut toûjours en vain.

L'autre Traité, qui ſe commença cette même année-là avec l'Angleterre, mais qu'on ne conclut que l'année ſuivante, n'agréa pas tant aux François : ce fut au moins malgré le Conſeil que le Roy le fit.

Le Roy d'Angleterre entroit alors beaucoup dans les intéreſts du Pape contre Mainfroy, Tuteur & Adminiſtrateur des Etats du jeune Conradin, petit-fils de l'Empereur Fridéric. Il en avoit deux raiſons eſſentielles. La premiere, qu'Edmond ſon ſecond fils avoit eſté inveſti du Royaume de Sicile par Innocent IV. au refus de Charles d'Anjou, ſur qui ce Pape avoit d'abord jetté les yeux, pour cette inveſtiture après la mort de Fridéric, & le Pape Alexandre IV. avoit depuis confirmé ce qu'Innocent avoit fait en faveur d'Edmond. En ſecond lieu, Guillaume Comte de Hollande, qu'Innocent avoit fait élire Roy des Romains, pour l'oppoſer à la famille de Fridéric, ayant péri malheureuſement en Friſe,

* Petra Pertuſa, c'eſt peut-eſtre Roca que Parras au Diocéſe d'Urgel.

Tréſor des Chartres, cité par Sainte Marthe.

Invent. T. 1. P. 143. T. 2. Provence 351. Mem. de du Puy T. 2. p. 151. Spicilegii. T. 2.

Litteræ Compromiſſionis in Appendice Marcæ Hiſpanicæ.

An. 1258. Mariana l. 13. c. 11. *Ibid.* Acta Concordiæ inter Reges Ludov. IX. & Jacobum.

Richard Comte de Cornoüaille frere du Roy d'Angleterre avoit eſté éleu en ſa place par les partiſans du Pape. C'eſtoit là de grands bienfaits dont la maiſon d'Angleterre avoit eſté comblée par le Saint Siége, ſuppoſé qu'il euſt eſté auſſi aiſé de donner la poſſeſſion de ces Eſtats, que l'inveſtiture & les titres. Le Roy d'Angleterre s'en faiſoit cependant grand honneur, & s'imaginoit eſtre devenu par là beaucoup plus redoutable à la France qu'il n'eſtoit auparavant.

Dans cette idée, & avec la connoiſſance qu'il avoit de la tendreſſe de conſcience de S. Loüis, il luy envoya une Ambaſſade compoſée des plus conſidérables de ſon Etat, pour luy demander la reſtitution de toutes les Provinces & de tous les Domaines, que Philippe Auguſte avoit enlevez à la Couronne d'Angleterre. Le Roy les receut avec beaucoup d'honnêteté, & ne fit aucunement paroiſtre qu'il fuſt choqué de leur demande. Mais les Princes ſes freres & tous les Seigneurs de la Cour ayant appris le ſujet qui les amenoit, les traiterent aſſez mal en certaines occaſions, & plaiſantoient en toutes rencontres ſur les chimeres d'une telle Ambaſſade. Les Ambaſſadeurs s'en mirent peu en peine quand ils eurent veu que le Roy ne refuſoit pas d'entrer en Traité, pour une paix ſtable, au lieu des ſimples prolongations de Tréve, qui depuis un très-grand nombre d'années, ne faiſoient que ſuſpendre une guerre qu'on prévoyoit devoir eſtre très-funeſte aux deux Couronnes.

Matth. Paris.

Ils s'en retournérent avec quelque eſpérance, & peu de temps après il en revint d'autres, parmi leſquels eſtoit un Envoyé de Richard Roy des Romains, qui conjura le Roy de faire juſtice à ſon maiſtre pour le Comté de Poitou, dont il avoit eſté autrefois inveſti par le Roy d'Angleterre ſon frere. Ceux-cy n'avancérent gueres davantage que les autres; mais en partant, ils laiſſérent à la Cour l'Abbé de Veſtminſter, pour entretenir la négociation.

Ibid.

Durant ce temps-là les Grands d'Angleterre bien plus jaloux encore de leurs priviléges & de leurs prérogatives, qu'ils n'eſtoient chagrins de la puiſſance du Roy de France, faiſoient beaucoup de peine à leur Roy. Et comme ils appréhendoient que S. Loüis, en cas de diviſion, ne prit ſon parti contre eux, ils luy députérent quelques-uns de leur Corps un peu avant l'aſſemblée du Parlement, qui devoit ſe tenir à Oxfort, pour le prier de ne point ſe meſler des affaires d'Angleterre, l'aſſeurant que tout leur but en ce Parlement eſtoit de réformer des abus, qui s'eſtoient gliſſez dans le Gouvernement, & qu'il ne s'y feroit rien que pour le bien commun du Royaume, & pour le repos de l'Europe. On ne ſçait point la réponſe que fit le Roy; mais apparemment il ne voulut point alors entrer dans ces démeſlez.

Ibid.

Il s'agiſſoit dans ce Parlement, ſur tout de deux choſes. La premiere eſtoit de remettre en vigueur toutes les Loix contenuës dans la fameuſe grande Chartre, dont j'ay parlé en quelques occaſions ſous les régnes précédens. Et la ſeconde eſtoit d'obliger Henry à faire ſortir d'Angleterre les Poitevins. On déſignoit par ce nom les quatre fils du feu Comte de la Marche, qui eſtoient freres de mere du Roy d'Angleterre.

Iſabelle d'Angouleſme, après la mort du Roy Jean Sans-Terre ſon mary, s'eſtant remariée à ce Comte, ces quatres Seigneurs avoient paſſé en Angleterre, où le Roy leur avoit donné de grands Domaines, & l'Evêché de Vincheſter à un d'eux nommé Odomar, ou Aimar. Leur grand crédit donna de l'ombrage aux Anglois. On vouloit à toute force qu'ils remiſſent leurs Chaſteaux entre les mains du Parlement, & qu'ils repaſſaſſent dans leur païs, avec tous les François & les autres étrangers qu'ils avoient amenez en grand nombre; & pour les empécher de faire venir des Troupes de France, où ils poſſédoient beaucoup de Terres, la Nobleſſe Angloiſe ſe ſaiſit de tous les Ports: & après s'eſtre confédérée, marcha en Armes à Oxfort pour y tenir le Parlement.

Comme ce parti eſtoit le plus fort, & que le Roy n'avoit dans ſes intéreſts que ces quatre Seigneurs, Richard ſon frere, & quelque peu d'autres, ils le contraignirent, & le Prince Edoüard ſon fils à jurer de nouveau l'obſervation de la grande Chartre & à conſentir au départ des Seigneurs de la Marche. Ceux-cy furent contraints d'obéir. Ils s'embarquérent pour repaſſer en France, & eurent le chagrin de ſe voir enlever une très-grande quantité d'argent qu'ils eſpéroient emporter d'Angleterre, & qui fut confiſqué pour eſtre employé au profit du Royaume, ſelon que le Parlement le jugeroit à propos.

Ils abordérent à Boulogne, & envoyérent en Cour demander au Roy la permiſſion de paſſer par la France, pour retourner chez eux. Elle leur fut refuſée d'abord à l'inſtance de la Reine, qui les haïſſoit, parce qu'ils en avoient très-mal uſé envers la Reine d'Angleterre ſa ſœur dans le temps qu'ils avoient eſté à la Cour de Henri. Ils obtinrent néanmoins quelque temps après des Paſſe-ports, par la compaſſion que le Roy eut de leur malheur.

Ibid.

Henri ayant ſatisfait ſon Parlement en conſentant au départ des Seigneurs de la Marche, reprit ſa négociation avec le Roy, & il ſe fit pour cela une nouvelle prolongation de Tréve. Les prétentions du Roy d'Angleterre eſtoient exorbitantes. Il ne demandoit pas moins que la reſtitution de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, du Poitou, du Périgord, du Limouſin, en un mot tout ce que ſes Anceſtres avoient poſſédé en France. Le Roy n'avoit garde de l'écouter ſur tout cela, mais ſon deſſein eſtoit de faire la Paix avec luy, en luy rendant quelque partie de ce qu'il demandoit, & à condition qu'il feroit une ceſſion abſoluë de tout le reſte à la Couronne de France. Le Conſeil du Roy eſtoit d'avis qu'on ne rendiſt rien, & comme ſes Miniſtres croyoient que c'eſtoit par principe de conſcience, que le Roy penſoit à cette reſtitution, ils luy prouvérent qu'il pou-

Du Tillet Recueil de Traitez &c.

voit eſtre là-deſſus en aſſeurance, en luy montrant la juſtice de la confiſcation, que Philippe Auguſte avoit faite de tous les Domaines du feu Roy Jean d'Angleterre pour crime de félonnie, & pour avoir refuſé de comparoiſtre comme un Vaſſal à la Cour des Pairs, après avoir tué de ſa propre main Artus Comte de Bretagne.

Joinville. Le Roy leur répondit, que ce n'eſtoit point par ſcrupule qu'il en uſoit ainſi ; qu'il eſtoit perſuadé que ſa poſſeſſion eſtoit légitime, mais qu'il vouloit abſolument rétablir la paix entre les deux Etats ; & que s'il cédoit quelque choſe, ce ne ſeroit qu'avec une compenſation, qui feroit honneur à la Couronne.

Son parti eſtant pris là-deſſus, les Plénipotentiaires des deux Etats après quelques Conférences convinrent au mois de Juin des Articles ſuivans. 1. Que le Roy céderoit à l'Angleterre, le Limouſin, le Querci & le Périgord, ſe retenant les hommages pour les terres, que les Princes ſes freres pourroient avoir dans ces trois Provinces, en dédommageant le Roy d'Angleterre pour cette exception. 2. Que le Roy rendroit auſſi Agen & l'Agénois, que le Comte de Poitiers tenoit alors du chef de ſa femme Jeanne heritiere du Comte de Toulouſe, en cas que par la mort du Comte & de la Comteſſe de Poitiers, ce païs luy revint, ou à ſes Succeſſeurs. Que ſi ce Canton ne luy revenoit pas, ni à ſes Succeſſeurs, le Roy ou ſes Succeſſeurs le dégageroient, pour en céder les hommages au Roy d'Angleterre, excepté l'hommage des Princes ſes freres, s'ils y poſſedoient quelque choſe ; & tout cela ſuppoſé que le Roy d'Angleterre pût prouver devant des Arbitres dont on conviendroit, les droits qu'il prétendoit avoir ſur ce Domaine. On fit le meſme reglement ſur quelques Terres du Querci. 3. On arrêta la meſme choſe touchant la partie de la Xaintonge au de-là de la Charente, que le Comte de Poitiers poſſedoit pareillement, & qu'il retiendroit pendant ſa vie. 4. Que le Roy d'Angleterre tiendroit de la Couronne de France, non ſeulement tous les Païs qu'on luy rendoit ; mais encore ce qu'il poſſedoit actuellement en deçà de la mer : ſçavoir Bourdeaux, Bayonne & tout le reſte de la Gaſcogne avec toutes les Iſles ; qu'il en feroit hommage-lige comme Pair de France & avec le titre de Duc de Guyenne, & qu'il rempliroit exactement tous les devoirs de Vaſſal. 5. Qu'à l'égard des hommages des Comtez de Bigorre, Armaignac, & Feſenſac, la choſe ſeroit réglée par des Arbitres. 6. Que le Roy d'Angleterre ne pourroit plus eſtre inquiété ſur tout le paſſé, pour avoir manqué à rendre les hommages, à faire les ſervices, à payer certains droits & autres charges ſemblables. 7. Que le Roy donneroit au Roy d'Angleterre la ſomme d'argent néceſſaire pour la ſolde de cinq cens Chevaliers entretenus pendant deux ans, ce qui fut depuis évalué à cent trente quatre mille livres. 8. Que moyennant tous ces avantages que le Roy faiſoit au Roy d'Angleterre, ce Prince & Edoüard ſon fils aîné renonceroient à tous les droits qu'ils prétendoient avoir ſur le Duché de Normandie, ſur les Comtez d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Poitou, & ſur tout ce qu'ils pouvoient avoir poſſedé en deçà de la mer, excepté les choſes ſpécifiées dans les autres articles.

An. 1258. Du Tillet Recueil des Traitez entre les Rois de France & d'Angleterre tirez du Threſor des Chart.

Après qu'on euſt fait les ſermens accoutumez de part & d'autre pour l'obſervation du Traité, on fit auſſi jurer toutes les Villes & Communautez du Duché de Guyenne, pour l'aſſeurance du meſme Traité. Elles s'obligérent en cas de contravention du côté du Roy d'Angleterre, d'en procurer la ſatisfaction dans l'eſpace de trois mois au jugement de la Cour des Pairs ; & il fut arrêté que cette aſſeurance de la part des Villes ſeroit renouvellée de dix ans en dix ans.

Le Traité fut porté en Angleterre par Guy de Neauſle Doyen de S. Martin de Tours, par Odon Tréſorier de l'Egliſe de Bayeux, & par un Chevalier nommé Richard de Menou. Il fut ratifié par Henry, par Richard Roy des Romains, par les deux fils de Henri Edoüard & Edmond, & par les Prélats & Barons d'Angleterre. Le Roy d'Angleterre vint à Paris, fit hommage au Roy de tout ce qu'il poſſedoit en France, & fut rétabli au nombre des Pairs en qualité de Duc de Guyenne.

Ce Traité en langue Gaſconne eſt dans les MSS. de Brienne vol. 18. à la Bibliotheque du Roy avec pluſieurs autres pieces qui y ont rapport. Nangius in Geſt. Ludovici.

Ce Traité fut deſaprouvé en France par beaucoup de gens, qui eſtoient d'avis qu'au lieu de faire la paix, il valoit mieux déclarer la guerre au Roy d'Angleterre. Que ce Prince ne poſſédant plus en France que Bourdeaux, Bayonne, & quelques autres Places en Gaſcogne, il eût eſté aiſé au Roy, qui eſtoit parfaitement maiſtre en France, tandis que Henri ne l'eſtoit guere en Angleterre, de le dépoüiller de ce reſte ; qu'il avoit un juſte ſujet de guerre, veu que depuis un très-grand nombre d'années, le Roy d'Angleterre n'avoit point rendu ſes hommages, & que cette ſeule faute dans un Vaſſal méritoit en toute juſtice la confiſcation des Fiefs qu'il tenoit de ſon Seigneur.

An. 1259.

A en juger par les ſuites funeſtes des guerres, que ces Domaines des Anglois leur donnerent lieu de faire à la France, ſous les regnes de ſes Succeſſeurs, cet avis eſtoit le meilleur ſelon les Loix de la bonne politique : mais le Roy, qui avoit toûjours quelques ſcrupules ſur la juſtice de la confiſcation faite par ſon ayeul des Domaines du pere de Henry, luy fit préférer la ſeureté de ſa conſcience à tout le reſte ; & il crut d'ailleurs que la renonciation abſoluë que le Roy d'Angleterre, avec tous les Seigneurs Anglois faiſoient au Duché de Normandie, au Poitou, au Maine, à l'Anjou, à la Touraine, l'honneur d'avoir un Roi pour vaſſal, & enfin une guerre épargnée, dont après tout les évenemens ſont toûjours incertains, devoient eſtre mis en balance, & l'emporter en cette occaſion.

Le Roy d'Angleterre durant ſon ſéjour à Paris maria ſa fille Béatrix avec Jean de Bretagne fils du Comte Jean I. de Bretagne. Mais la joye de ces nopces fut bien troublée par la mort du Prince Loüis fils aîné de ſaint Loüis,

An. 1259. Nangius in Geſtis Ludov.

qui mourut à l'âge de seize ans, un des derniers jours de cette année. C'estoit un jeune Prince bien fait, de grande espérance, que le Roy avoit déja beaucoup formé, pour s'en faire un digne Successeur. Il devoit épouser dans quelques mois l'Infante de Castille, suivant le traité qui en avoit esté fait quatre ans auparavant. Le Corps fut d'abord exposé dans l'Eglise de S. Denis, pour estre ensuite enterré à Royaumont. Il fut porté pendant une partie du chemin par les plus grands Seigneurs de France, & par le Roy d'Angleterre mesme. Sa mort éleva Philippe second fils de S. Loüis à la qualité d'Heritier présomptif de la Couronne, & Isabelle Infante d'Arragon, dont le mariage avec Philippe avoit aussi esté arresté au Traité de Corbeil dont j'ay parlé, se vit destinée à remplir sur le Trosne de France la place qu'y devoit occuper l'Infante de Castille, si Loüis ne fust pas mort.

An. 1260.

Après deux ans & demi, que le Roy employa à faire divers voyages dans son Royaume, à des Fondations de Maisons Religieuses & d'Hôpitaux, & à faire plusieurs Ordonnances utiles à l'Estat, ce mariage s'acoomplit à Clermont en Auvergne. Il pensa estre rompu sur le point de l'execution, par une difficulté que la pieté du Roy fit naître, & dont voicy l'occasion.

Nangius.

An. 1262.

Mainfroy Tuteur du jeune Conradin, non content de cette qualité, qui devoit finir après quelques années, s'empara de la Couronne de Sicile, que ses partisans de concert avec luy l'obligérent d'accepter. Alors le Pape Alexandre IV. renouvella ses instances auprès du Roy d'Angleterre, pour l'obliger à soutenir non pas Conradin, mais Edmond d'Angleterre son fils, à qui ce Pape avoit déja donné l'investiture du Royaume de Sicile. Mais les broüilleries de son Royaume qui croissoient tous les jours ne luy permettoient pas de penser à la conqueste d'une Couronne aux extrémitez de l'Italie. Sur ces entrefaites Alexandre mourut, & eut pour Successeur Urbain IV. natif de Troye en Champagne, qui fort embarrassé desguerres que ses Prédécesseurs luy avoient laissées sur les bras, eût fort souhaité de les finir par quelque voye où l'honneur du S. Siége n'eût point esté intéressé. Pour cet effet il traitoit en mesme temps & avec Elizabeth mere de Conradin, & avec Mainfroy. Celui-cy tâchoit de son côté de se faire des appuys, pour se maintenir en possession de la Couronne de Sicile malgré les efforts du Pape, qui avoit fait publier une Croisade contre luy.

Mainfroy avoit une fille unique nommée Constance, qu'il offrit à Jacques Roy d'Arragon, pour Pierre d'Arragon son fils aîné. L'offre tenta ce Roy, par l'espérance de voir entrer le Royaume de Sicile dans sa famille. Cependant comme il vouloit ménager le Pape, il luy envoya des Ambassadeurs, pour tâcher de l'accommoder avec Mainfroy. Mais n'en ayant pu venir à bout, il passa outre, & traita avec Mainfroy du mariage proposé.

Cette négociation estoit fort avancée, lorsqu'on s'assembla à Clermont pour le mariage de Philippe de France avec Isabelle fille du Roy d'Arragon; & ce fut de là que vint la difficulté du Roy: car ayant eu nouvelle de ce Traité, il dit au Roy d'Arragon qu'il ne pouvoit se résoudre à marier son fils avec la fille d'un Prince, qui pensoit à s'allier avec le plus grand persécuteur, que l'Eglise eût jamais eu. Le Roy d'Arragon fut fort embarrassé de cette déclaration que luy faisoit le Roy; & le Pape en ayant esté informé, en fit par Lettres de grands remerciemens à ce Saint Prince. Cependant le Roy d'Arragon avec son Conseil chercha des tempéramens, pour ne pas laisser échaper un parti si avantageux à sa fille; & enfin l'on convint que le Roy d'Arragon déclareroit par un écrit autentique, qu'en faisant épouser à son fils la fille de Mainfroy, il ne prendroit aucun engagement contre les intérests de l'Eglise, & ne feroit jamais rien en vertu de cette alliance, qui pût préjudicier à celle de l'Arragon avec la France. Le Roy de l'avis de son Conseil se contenta de cette protestation, qui fut signée par plusieurs Evêques & Seigneurs des deux Nations, & le mariage se fit.

Epist. Urbani IV ad Ludov. IX.

Invent des Chartres. T. 5. Arragon 2. p. 144. an. 1262.

Celuy de Pierre d'Arragon avec la fille de Mainfroy suivit bien-tost après. Les nopces furent célébrées à Montpellier, qui estoit encore alors du Domaine des Rois d'Arragon. Jacques tint sa parole, & ne fit rien dans la suite en faveur de Mainfroy contre les intérests de l'Eglise. Ce qui n'empêcha pas néanmoins qu'après quelques années, ce mariage ne produisit des dissentions bien funestes entre les maisons d'Arragon & d'Anjou. L'occasion fut l'investiture du Royaume de Sicile, que le Pape pensoit dès lors à donner à Charles Comte d'Anjou frere du Roy. Mais comme la chose ne se conclut pas si-tost, je dois auparavant raconter ce qui se passa en France touchant les affaires d'Angleterre.

An. 1262.

Depuis le Parlement d'Oxfort tenu l'an 1258. l'animosité entre le Roy & la Noblesse augmentoit toûjours. Ce Prince avoit non-seulement juré l'observation de la grande Chartre, que les Anglois regardent comme le frein, & les Rois comme l'anéantissement de l'autorité Royale: non seulement il avoit souscrit au départ des Etrangers, & en particulier de ses quatre freres les Seigneurs de la Marche, en qui il avoit toute sa confiance; mais encore dans la crainte de quelque chose de pis, il avoit consenti au choix de vingt-quatre personnes, pour travailler à réformer le Gouvernement; & il avoit esté ordonné que ce qui seroit déterminé par ce Conseil à la pluralité des voix, seroit inviolablement éxécuté; qu'on leur remettroit entre les mains toutes les Forteresses du Royaume, & qu'ils nommeroient tous les ans les Justiciers, les Chanceliers, & les autres principaux Officiers du Royaume pour l'administration de l'Etat.

Litteræ Communitatis Angliæ ad Alexandr. Papam apud Math. Paris in Additamentis.

Après de telles démarches, Henry n'avoit plus que le nom de Roy. Il estoit à la discretion de ses Barons, dont le Chef, ou du moins celuy qui avoit le plus de crédit & d'autorité,

by Google

eſtoit Simon de Monfort Comte de Leiceſtre ; la Ville de Londres s'eſtoit jointe aux Seigneurs, & dans une Aſſemblée de la Ville, les principaux Bourgeois avoient ſigné l'Acte d'Adjonction. Ce Prince eſtoit dans un extréme embarras ; & afin de s'en tirer, il écrivit au Pape, pour le prier de l'abſoudre du ſerment qu'il avoit fait au Parlement d'Oxfort. Il l'obtint ſans beaucoup de peine : mais il eſtoit lié par d'autres nœuds, que par celuy de ſon ſerment, deſquels l'abſolution du Pape ne le dégageoit pas ; & cette abſolution meſme devoit luy faire appréhender qu'on ne ſe ſaiſiſt de ſa perſonne. C'eſt pourquoy il ſe jetta dans la Tour de Londres, s'y fortifia, & ſe ſervit d'un grand Thréſor qu'il y avoit amaſſé depuis long-temps pour regagner les Bourgeois de la Ville, & pour y lever des Soldats. Deſorte que les Seigneurs Anglois s'eſtant préſentez quelques jours après avec des Troupes, pour entrer dans Londres, on leur ferma les Portes.

On eſtoit ſur le point de voir une guerre civile s'allumer dans tout le Royaume. Il ſe fit des Aſſemblées en divers endroits, la plûpart contraires aux intéreſts du Prince. Chacun prenoit parti, quelques-uns en changeoient de temps en temps ſelon les conjonctures, comme il a coutume d'arriver en ces ſortes de rencontres, & ſur tout en Angleterre. Il ſe fit diverſes négotiations entre les Sujets & le Souverain, mais inutilement pour la plûpart. Enfin le Roy de France, qui ne fut jamais tenté de profiter de ces broüilleries, comme il auroit pu faire, & comme bien d'autres Princes que luy auroient fait, touché des malheurs de l'Angleterre, & ſollicité par les Lettres du Pape Urbain, fit entendre qu'il eſtoit preſt de s'employer à pacifier ces troubles, ſuppoſé qu'on luy propoſât de ſe charger de la médiation. La Nobleſſe d'Angleterre devoit eſtre moins diſpoſée à y conſentir que Henri, parce que durant ces mouvemens, quelques François, par l'ordre ou avec la permiſſion du Roy, avoient paſſé la mer pour aller groſſir les Troupes Royaliſtes ; néanmoins les deux partis s'accordérent à prendre cette voye d'accommodement.

On tint des Conférences ſur ce ſujet à Boulogne à deux diverſes repriſes, mais ſans effet. Toutesfois à la fin, comme les Seigneurs ſceurent que le Roy de France avoit promis au Roy d'Angleterre de prendre hautement ſon parti, ſi les troubles continuoient, on fit de part & d'autre au mois de Décembre une eſpece de Compromis, par lequel on s'en rapporta à l'arbitrage de Loüis ſur tout ce qui s'eſtoit fait au Parlement d'Oxfort, & depuis ce temps-là juſqu'au mois de Novembre précédent, pourvû que la choſe fuſt décidée avant la Pentecoſte de l'année ſuivante. On voit encore à la Bibliotheque du Roy les Lettres du Roy d'Angleterre, & celles des Barons Anglois au Roy, par leſquelles ils s'engageoient à ſe ſoumettre à ſon jugement. Tout eſtant reglé à cet égard, le Roy & la Reine d'Angleterre, le Prince Edoüard, la plûpart des Evêques & des Seigneurs de leur parti, auſſi-bien que les principaux de la Nobleſſe confederée, excepté le Comte de Leiceſtre, paſſerent la mer, & ſe rendirent à Amiens vers la Feſte des Rois. Le Roy y arriva auſſi-toſt après : & ce fut là, que ſe plaida une des cauſes des plus ſingulieres, qu'on euſt encore veuë, par la qualité des parties ; d'un côté le Souverain, & de l'autre les Sujets, qui en ſe ſoumettant de concert au jugement de Loüis, faiſoient d'une maniére bien glorieuſe à ce Prince l'éloge de ſa ſageſſe, de ſa droiture, & de ſon équité.

Après quelques jours, qui furent employez à écouter les raiſons des deux parties, ils ratifierent de nouveau le Compromis ; & le Roy parlant en Juge Souverain, & en termes de commandement abſolu *, prononça l'Arreſt, qui tenoit l'Angleterre & la France, & meſme toute l'Europe en ſuſpens ; par cet Arreſt il caſſa & annulla tous les Articles arreſtez dans le Parlement d'Oxfort, comme des innovations préjudiciables & injurieuſes à la Majeſté Royale ; déclara nuls les ſermens, que le Roy d'Angleterre avoit faits par force pour l'obſervation de ces Articles ; ordonna que les Forteresſes, qui avoient eſté miſes entre les mains des vingt-quatre Députez du Parlement, ſeroient remiſes en la puiſſance & en la diſpoſition du Roy ; qu'il pourroit, comme il avoit fait juſqu'alors, diſpoſer des grandes charges de l'Eſtat, admettre dans ſon Conſeil tous ceux qu'il jugeroit à propos, & rentrer dans toute la puiſſance & dans tous les droits légitimement poſſedez par ſes prédéceſſeurs : mais que pour ce qui eſtoit des Chartres, qui contenoient les priviléges & les libertez de la Nation, il n'y ſeroit en rien dérogé.

Le contenu de cet Arreſt, qui maintenoit chacun dans ſes anciens droits, en faiſoit ſentir la juſtice. En effet pluſieurs Seigneurs renoncérent à la ligue, & prirent le parti du Roy d'Angleterre. Mais en matiere de faction, les Chefs pour l'ordinaire ne s'accommodent guéres de ce qui termine les différens. La plûpart ſe récriérent contre l'Arreſt : mais le Comte de Leiceſtre en ayant eſté informé, prit un autre tour, & pretendit que tous les Articles d'Oxfort n'eſtant fondez que ſur la grande Chartre, les Confédérez avoient gagné leur cauſe, puiſque par l'Arreſt meſme du Roy de France, elle ſubſiſtoit en ſon entier. Deſorte qu'un jugement ſi célébre & ſi autentique n'eut point d'autre effet, que de faire rentrer dans leur devoir les moins paſſionnez des factieux, ou ceux qui mécontens de la faction meſme eſtoient bien-aiſe d'avoir occaſion de s'en ſéparer.

Les troubles recommencérent en Angleterre plus furieuſement que jamais. Henri fut contraint de nouveau par les Rebelles de jurer l'obſervation des Articles d'Oxfort, & cette condeſcendance n'ayant pas rendu meilleur l'eſtat de ſes affaires, ni rétabli la tranquillité, il fut pris priſonnier avec le Prince Edoüard ſon fils aîné, & Richard Roy des Romains ſon frere, par le Comte de Leiceſtre à la bataille

Ibid.

* Caſſamus irritamus, decernimus, &c.

An. 1265.

Math. Paris.

Compromiſſum Regis & Baronum Angliæ T. 2. Spicileg. an. 1263. MSS. de Brienne à la Bibliotheque Royale, vol. 27.

Math. Paris.

de Leuves, après laquelle ce Comte se rendit maistre de presque tout le Royaume.

Le Roy d'Angleterre implora le secours du Saint Siege. L'excommunication fut fulminée par le Pape contre les Confedérez, contre la Ville de Londres, les cinq grands Ports, & tous ceux qui entroient dans la révolte. Mais la ligue ne s'estonnoit pas beaucoup de ces Censures. Le Roy de France tenta encore de faire un accommodement dans une Conférence, qui se tint à Boulogne, & n'en put venir à bout. Mais le jeune Prince Edoüard s'étant sauvé de sa Prison, & ayant regagné quantité de Seigneurs, vint attaquer auprès de Evesham le Comte de Leicestre, qui avoit toûjours le Roy en sa puissance. La Bataille se donna au commencement d'Août. Le Comte la perdit, & y fut tué. Ce fut là le dénoüement de cette scene, & ensuite le Roy fut délivré, remis sur le Thrône, & les liguez d'Angleterre se repentirent trop tard de ne s'en estre pas rapportez au jugement du Roy de France.

Durant ce temps-là Loüis conclut le mariage de Pierre de France son quatriéme fils avec Jeanne de Châtillon heritiere des Comtez de Blois & de Chartres, & de plusieurs autres Terres & Villes dans les Pays-Bas. Ce Prince porte communément dans l'histoire la qualité de Comte d'Alençon, qui fut une partie de son apanage. Mais il se traitoit alors en France une affaire beaucoup plus importante. C'estoit l'investiture du Royaume de Sicile pour le Comte d'Anjou.

Ce Royaume avoit déja un maistre, sçavoir Mainfroy fils naturel de Fridéric. Il appartenoit par droit de succession à Conradin petit-fils de cet Empereur. Mais les Papes, qui soutenoient que ce Royaume estoit un fief du S. Siege, ne vouloient ni de Mainfroy, ni de Conradin, ni d'aucun de la famille de Fridéric, qu'ils regardoient comme l'ennemie implacable des Papes.

Le Pape Innocent IV. l'avoit offert au Comte d'Anjou dès l'an 1252. mais l'absence du Roy son frere, & l'impuissance où il estoit dans cette conjoncture de soutenir une telle entrepriſe, le luy fit refuser. Cette Couronne fut ensuite offerte à Richard frere du Roy d'Angleterre, & enfin à Edmond second fils du mesme Roy, qui l'accepta. Mainfroy s'embarassoit peu de toutes ces démarches des Papes, qui ne donnoient que ce qu'ils n'avoient pas, & dont luy-mesme estoit en possession.

Vide Raynald in Annal. ad an. 1262. 1263. & 1264.

Toutesfois Urbain IV. suivant le dessein de ses Prédécesseurs, ne se rebutoit point. Et voyant que l'embarras, où se trouvoit le Roy d'Angleterre dans son Royaume, l'empéchoit de penser à rien faire pour la conqueste de la Sicile en faveur du Prince Edmond, il résolut d'offrir au Roy de France cette Couronne, pour celuy de ses enfans, à qui il luy plairoit de la destiner. Il paroist par quelques Lettres de ce Pape, que Loüis refusa aussi son offre; ce fut apparemment pour ne pas préjudicier aux droits de Conradin, ou à ceux d'Edmond d'Angleterre, qui en avoit déja reçû l'investiture. Malgré tous ces refus, Urbain fit proposer encore la chose par Albert son Nonce au Comte d'Anjou, & ensuite par Barthelemy Pignatelli Archevêque de Cosence, qui eut ordre aussi d'aller en Angleterre, pour prier Henri de ne point s'opposer à ce dessein du Pape, puisque luy-mesme n'estoit pas en estat de profiter pour le Prince Edmond de l'investiture, qu'on luy avoit donnée. Il agit fortement auprès de la Reine de France pour ce sujet, la conjurant non-seulement de ne s'y point opposer, mais encore de finir quelques differens qu'elle avoit avec le Comte d'Anjou pour des terres de Provence: ce qui pouvoit empêcher ce Prince de secourir le Saint Siége dans la préssante nécessité, où il estoit d'estre secouru.

Cependant le Roy, bien qu'il n'eust point voulu de l'investiture de la Sicile pour aucun de ses enfans, ne s'opposa point aux droits, que le Comte d'Anjou son frere acquéroit sur ce Royaume par la donation du Pape, qui prétendoit à cause de la felonie des Princes de la famille de Fridéric, estre en pouvoir de disposer de cet Etat, comme d'un fief mouvant du Saint Siége. Le Roy qui crût avec raison qu'il ne luy appartenoit pas d'entrer dans la discussion de tant de droits litigieux, laissa l'Archevêque de Cosence continuer sa négotiation avec le Comte d'Anjou. Les instructions qu'Urbain avoit données à ses Agents sur ce sujet, montrent parfaitement son habileté. Mais pour mieux entendre tout le fond de ce Traité, il faut auparavant faire attention à deux points considérables, dont il y est parlé.

Epist. Clement IV. in Spicileg. T. 3.

Le premier est, que sur le refus du Roy d'Angleterre de renoncer aux droits, que le Prince Edmond son fils avoit sur la Sicile, fondez sur l'investiture, qui luy en avoit esté donnée par Alexandre IV. le Pape Urbain fit sommer l'un & l'autre de comparoistre en sa présence dans quatre mois, ou en personne ou par procureur, pour exposer leurs prétentions, & pour examiner s'ils avoient accompli les conditions du Traité; mais le Roy d'Angleterre ne fit point de réponse.

Le second point régarde la dignité de Sénateur de Rome, que les Romains donnérent au Comte d'Anjou durant le cours de cette négotiation, & qu'il accepta, quoyqu'une des conditions proposées par le Nonce Albert pour l'investiture du Royaume de Sicile, fust qu'il n'accepteroit point la qualité de Sénateur, si les Romains la luy offroient. Cette dignité, qui fut conférée à ce Prince, estoit au temps dont je parle, la mesme chose que celle de Duc ou Gouverneur de Rome. Elle avoit esté instituée par les Romains dans les broüilleries, qui s'élevérent entre-eux & le Pape Innocent II. six vingt-ans auparavant. L'autorité de ce Sénateur avoit esté en divers temps plus ou moins grande, parce qu'on luy donnoit tantost des adjoints, tantost elle estoit soumise au Pape,

pe, tantoſt elle en eſtoit indépendante, ſelon que les Papes eſtoient bien ou mal avec les Romains. Elle n'eſtoit pas à vie, & on faiſoit l'élection du Sénateur ordinairement de deux ans en deux ans. La coutume eſtoit d'élire quelque Seigneur Romain; mais les Romains mal contens du gouvernement de leurs compatriotes, chaſſérent de leur Ville un grand nombre de ces Seigneurs ſous le Pontificat d'Urbain, & voulurent avoir un Etranger pour les gouverner. Mainfroy Roy de Sicile, Pierre d'Arragon fils du Roy Jacques, & Charles d'Anjou y eurent chacun une faction pour eux. Celle de Charles l'emporta, & la dignité de Sénateur luy fut déférée, non pas pour deux ans, mais pour toute ſa vie. Cela chagrina fort le Pape, qui par l'élection d'un Prince Etranger à qui l'on donnoit pour toûjours le commandement de Rome, voyoit cette Ville ſur le point d'eſtre entiérement ſouſtraite à ſon obéiſſance, & quelque reſte d'autorité qu'il y conſervoit durant ſon abſence, tout-à-fait anéantie: car pendant les guerres d'Italie, qui duroient depuis ſi long-temps, les Papes ne firent guere leur ſéjour à Rome; mais à Anagnie, à Viterbe, à Orviette, ou en quelque autre Place de l'Etat Eccleſiaſtique. Cette crainte du Pape fut un des motifs, qui le déterminérent le plus à preſſer Charles d'Anjou d'accepter l'inveſtiture de la Sicile, dans l'eſpérance qu'à ce prix, il le feroit renoncer à la qualité de Sénateur, ou du moins de Sénateur perpétuel. Les Cardinaux qu'il conſulta ſur un point de cette importance, furent de ſon avis, & c'eſt ſur quoy ſes Agents eurent ordre d'inſiſter le plus.

Vide Raynald. ad an. 1264.

L'Archevêque de Coſence informa le Pape des diſpoſitions qu'il trouvoit à conclure le Traité avec Charles d'Anjou, du grand fond qu'on pouvoit faire ſur le courage & ſur l'ambition de ce Prince, ſur l'inclination que le Roy & les François avoient à le ſeconder dans l'exécution de ce deſſein, de la facilité que la Provence dont il eſtoit maiſtre, luy donnoit pour entrer en Italie, non ſeulement par terre, mais encore par mer, ſur tout depuis qu'il avoit domté les Marſeillois, qui s'eſtoient de nouveau révoltez contre luy. Le Pape ainſi inſtruit de tout, envoya en France Simon Cardinal de ſainte Cecile, pour travailler inceſſamment à la concluſion de ce Traité, & luy donna les ordres ſuivans. De ne point faire paroiſtre d'empreſſement au Comte d'Anjou; mais ſeulement de luy marquer la bonne volonté, que le Pape avoit pour ſa perſonne & pour toute la Famille Royalle; d'affecter même de paroiſtre difficile ſur toutes les conditions, que le Prince demanderoit, pour l'amener inſenſiblement à celles qu'on vouloit bien luy accorder, & à certains tempéramens néceſſaires pour les intereſts & pour la conſervation de l'autorité du S. Siége; de faire agréer au Roy les Articles dont on ſeroit convenu; & de ne promettre au nom du S. Siége de donner à Charles l'inveſtiture du Royaume de Sicile, que quand tout ſeroit nettement arrêté.

Nangius in Geſtis Ludov.

Urbani Epiſt. lib. 3. Epiſt. 84. 85.

La plus grande difficulté eſtoit ſur la dignité de Sénateur de Rome. Et ſur ce point là, le Légat avoit pouvoir du Pape de conſentir que le Comte d'Anjou poſſédaſt cette dignité pendant trois ou quatre ans, & tout au plus pendant cinq ans; mais il avoit en meſme temps ordre d'éxiger un écrit authentique du Comte, par lequel il s'obligeroit à ne la pas retenir plus longs-temps, & à y renoncer meſme avant la fin de ce terme, s'il avoit alors conquis tout le Royaume de Sicile, ou la plus grande partie, avec aſſeurance d'avoir bien-toſt le reſte. Le Légat devoit encore ſur ce meſme article, tirer parole du Comte d'Anjou pour ce qui ſuit: qu'en cas qu'il manquât à accomplir les conditions marquées, il conſentiroit à eſtre frapé d'excommunication; que toutes ſes Terres & Domaines, en quelque lieu de l'Europe qu'ils fuſſent, ſeroient miſes en interdit; que s'il demeuroit excommunié plus d'un mois, faute de ſatisfaire à ſa parole, dès-là il ſe tiendroit privé de tout le droit qu'il pouvoit avoir au *Sénatoriat*; que s'il perſiſtoit à vouloir le retenir, le Traité pour la Sicile ſeroit nul, & qu'il ne prétendroit plus rien ſur ce Royaume. Que le Comte feroit de bonne foy tout ſon poſſible, pour ne point s'engager aux Romains par ſerment touchant la perpétuité du *Sénatoriat*, ni à ſe réſerver le pouvoir de ne le quitter, que quand il le trouveroit à propos. Que s'il ne pouvoit point ſe diſpenſer d'accepter cette dignité pour toûjours, il promettroit de s'en défaire toutes fois & quantes qu'il plairoit au Pape ou au ſucceſſeur du Pape, quand meſme l'entrepriſe de Sicile ne réüſſiroit pas; & cela ſans attendre qu'on l'y obligeaſt par les procédures ordinaires en pareils cas; & qu'il déclareroit expreſſément dans le Traité, que malgré ſes engagemens avec les Romains, il ne pouvoit en conſcience retenir cette charge, à cauſe du préjudice qu'en ſouffriroit le S. Siége. L'éxécution de cet article devoit eſtre auſſi exigée ſous peine de l'excommunication, & de l'interdit dont il a eſté fait mention. De plus qu'en quittant le *Sénatoriat*, il s'engageroit à faire en ſorte auprès des Romains, qu'ils en remiſſent la diſpoſition au Pape. Qu'il jureroit que tandis qu'il le poſſéderoit, il n'entreprendroit rien ni ſur les Terres, ni ſur les Domaines, ni ſur les Fiefs de l'Egliſe, ni contre la liberté Eccleſiaſtique, & que s'il manquoit ſur cela en quelque point, il en feroit auſſi-toſt ſatisfaction & répareroit le dommage.

Le Cardinal avoit ordre de ne ſe point rélâcher ſur aucune de ces conditions, & d'en obtenir, s'il le pouvoit, encore de plus avantageuſes. Que ſi on ne les acceptoit point, il devoit rompre abſolument la négotiation, & retourner ſur le champ vers le Pape, après avoir proteſté pour le droit du S. Siége ſur la collation du *Sénatoriat*, & avoir fait tous ſes efforts, pour juſtifier au Roy ſa conduite & celle du Pape, en luy repréſentant que ſi le Traité ne s'eſtoit pas conclu, c'eſtoit la faute du Comte d'Anjou, & qu'au reſte ce Comte ne pouvoit pas en conſcience accepter le *Sé-*

natoriat ſans l'agréément du Pape.

Ibid. Epiſt. 93. 94.

Urbain écrivit encore des Lettres ſur ce dernier point au Roy & au Comte d'Anjou, pour leur expoſer ſes droits à cet égard, & pour leur répeter que s'il uſoit de condeſcendance, & ne cailoit pas l'élection des Romains, c'eſtoit uniquement pour faciliter la conqueſte de la Sicile ; mais que pour la perpétuité du *Sénatoriat*, il n'y conſentiroit jamais, & qu'il s'y oppoſeroit par toutes les voyes, que ſa dignité & ſa puiſſance pourroient luy fournir.

Monach. Patavin. Chronic.

Quelques difficultez que le Comte d'Anjou pût avoir ſur diverſes circonſtances de cette affaire, l'eſpérance d'une Couronne, & les inſtances de la Comteſſe Béatrix ſa femme, qui vouloit à quelque prix que ce fut, eſtre Reine comme ſes trois autres ſœurs, le firent paſſer par deſſus toutes ces difficultez ; & il conſentit à tout ce que le Légat luy propoſa : mais ce n'eſtoit là que comme un Préliminaire, & il y avoit encore beaucoup d'autres choſes à régler touchant l'inveſtiture du Royaume de Sicile. Le Pape en avoit fait un long détail dans un Mémoire, dont le Légat eſtoit chargé, & qu'il devoit communiquer au Roy & au Comte d'Anjou. Il concernoit principalement la ſeureté & la liberté entiére de l'Etat Eccleſiaſtique contre les entrepriſes, qui ſe pourroient faire par le Roy futur, les moyens d'empêcher que ce Royaume ne fût jamais joint à l'Empire, la dépendance qu'il devoit avoir du S. Siége, la ſucceſſion de ce Royaume après la mort du Comte d'Anjou, & les meſures qu'il falloit prendre, pour en faire la conqueſte contre Mainfroy, qui en eſtoit en poſſeſſion.

Vide Spicileg. T. 9. p. 114. & ſequent.

Pour le premiere article, le Comte devoit renoncer pour luy & pour ſes ſucceſſeurs à toutes prétentions ſur la Ville de Benevent, ſur Rome, ſur la Champagne d'Italie, ſur le Duché de Spolete, ſur la Marche d'Ancone, ſur le patrimoine de S. Pierre dans la Toſcane, & ſur tout autre Domaine, ou Fief de l'Egliſe, ſans jamais pouvoir prétendre y avoir, ni y acquérir aucune autorité ou dignité de quelque eſpéce qu'elle puſt eſtre, ſous peine d'excommunication.

Le point de la ſucceſſion devoit eſtre réglé de la ſorte ; qu'au défaut d'héritiers légitimes, le Royaume devoit retourner au S. Siége, & eſtre entiérement remis à la diſpoſition du Pape. Que les deſcendans en droite ligne du Comte d'Anjou, excepté les fils naturels, ſuccéderoient à la Couronne, tant mâles, que femelles, en ſorte que les fils ſeroient préférez aux filles, & l'aîné au cadet. Que ſi le Comte d'Anjou mouroit ſans enfans, Alfonſe Comte de Poitiers ſon frere, s'il luy ſurvivoit, ſeroit admis à la ſucceſſion, & qu'au deffaut d'Alfonſe, ce ſeroit un des fils du Roy de France, & qu'entre les fils du Roy de France, ce ſeroit le plus âgé après celuy qui devoit ſuccéder à la Couronne de France ; que ſi le Comte de Poitiers mouroit avant le Comte d'Anjou, les enfans du Comte de Poitiers ne ſuccéderoient point, & que ce ſeroit le fils du Roy de France : & que pareillement, ſi ce fils du Roy de France ne ſurvivoit pas au Comte d'Anjou, les enfans de ce fils de France ne ſeroient pas receus à la ſucceſſion ; mais qu'en ce cas le Royaume reviendroit au Saint Siége, & à la diſpoſition du Pape. Que ſi le Comte de Poitiers, ou le fils du Roy de France venoient à la Couronne par la mort du Comte d'Anjou, & qu'ils mouruſſent ſans enfans, ou que leur branche vint avec le temps à manquer, le Royaume de Sicile & tout ce qui en dépend reviendroit encore à l'Egliſe Romaine. Que ſi néanmoins dans la ſuite des temps, les ſucceſſeurs du Comte d'Anjou, ou du Comte de Poitiers, ou du fils du Roy de France mouroient ſans enfans, la ſucceſſion iroit aux collatéraux, ſoit ſupérieurs, comme ſont les oncles & les tantes, ſoit inférieurs, comme les neveux & les niéces, juſqu'au quatriéme degré, ſoit qu'ils fuſſent mariez ou non mariez, pourveu que ceux qui ſeroient mariez, le fuſſent à des perſonnes attachées à l'Egliſe Romaine. Que dans la ſucceſſion on garderoit la proximité du degré & la préférence du mâle à la femelle. On exceptoit dans la ſucceſſion, les Collatéraux que le Comte d'Anjou avoit actuellement, auſſi bien que leurs enfans, & tous les Collatéraux qu'il auroit tandis qu'il vivroit. Qu'enfin au défaut des Collatéraux le Royaume reviendroit à la diſpoſition du S. Siége.

Sur l'article de la dépendance, que le Roy de Sicile & ſes Succeſſeurs auroient du Pape, & du Saint Siége, il eſtoit marqué que tous les ans au jour de S. Pierre, il payeroit huit mille onces d'or poids de Sicile. Que ſi le payement eſtoit differé plus de deux mois, le Roy ſeroit excommunié *ipſo facto* : que ſi deux mois après ce premier terme, le payement n'eſtoit pas encore entiérement fait, tout le Royaume & toutes ſes dépendances ſeroient en interdit ; que faute de ſatisfaire au bout de deux autres mois, le Roy ſeroit privé de tout droit ſur le Royaume, qui par ce défaut reviendroit au S. Siége. Qu'après que le Comte d'Anjou auroit conquis le Royaume de Sicile, ou en tout, ou en plus grande partie, enſorte qu'il fut évident que le reſte ſeroit bien-toſt ſoûmis : alors il payeroit à l'Egliſe Romaine cinquante mille marcs d'argent ſterlin, ſous les meſmes peines d'excommunication & d'interdit ; que néanmoins le Comte pourroit prier le Pape de luy remettre cette ſomme en tout, ou en partie ; que ſa demande ſeroit écoutée, & qu'après la remiſe il en remercieroit le Pape. Que tous les trois ans après la conqueſte, le Roy feroit préſent au Pape d'une Haquenée blanche, belle & bonne, en reconnoiſſance du vray Domaine receu du Saint Siége ſur le Royaume de Sicile & ſes dépendances. Que toutesfois & quantes qu'il en ſeroit requis, & ſur la ſimple demande du Pape, il ſeroit obligé luy & ſes Succeſſeurs, d'envoyer à ſon ſervice trois cens Chevaliers bien équipez, ſoit à Rome, ſoit dans la Champagne, ſoit ſur les coſtes de la mer, ſoit dans le patrimoine de

Saint Pierre en Toſcane, ſoit au Duché de Spolete, ſoit dans la Marche d'Ancone, ou en quelque endroit que ce fuſt des Terres de l'Egliſe, & que ces Chevaliers auroient chacun quatre, ou au moins trois Cavaliers à leur ſuite pendant trois mois, & aux dépens du Roy, mais ſeulement une fois par an, à compter les trois mois, depuis qu'au ſortir des Terres du Royaume, ils ſeroient entrez dans celles du Pape: & que ſelon le beſoin & la volonté du Pape, ce ſervice ſeroit changé en celuy de mer, en compenſant la dépenſe de l'un par l'autre: que le Roy & ſes ſucceſſeurs feroient au Pape hommage-lige & ſerment de fidélité; que l'un & l'autre ſeroient renouvellez à chaque fois qu'il y auroit un nouveau Roy ou un nouveau Pape; & qu'il ſeroit au choix du Pape, d'obliger le Roy à venir rendre l'hommage en perſonne avec les ſeûretez requiſes, ou d'envoyer un Cardinal, pour le recevoir en ſon nom; que le Royaume ne pourroit point eſtre partagé; mais qu'il ſeroit toûjours poſſédé par le Roy ſeul, comme un ſeul & unique Fief dépendant du S. Siége; que l'hommage-lige & le ſerment de fidélité ſe feroient en ces termes.

» Moy N. faiſant vaſſelage plein & lige à » l'Egliſe pour le Royaume de Sicile, & pour » toute la terre qui eſt en-deçà du Phare *, » juſqu'aux Frontiéres des Terres de l'Egli» ſe, excepté la Ville de Benévent avec tout » ſon Territoire & toutes ſes dépendances, dès » maintenant & pour l'avenir, je ſeray fidé» le à S. Pierre & au Pape mon Seigneur, & à » ſes ſucceſſeurs canoniquement élûs, &c.

* C'eſt-à-dire pour Naples & les autres Domaines dépendans du Royaume de Sicile dans le continent d'Italie.

Sur l'article de l'Empire, qui par ce Traité ne pouvoit jamais eſtre poſſédé avec le Royaume de Sicile, le Comte & ſes ſucceſſeurs devoient jurer, qu'ils ne feroient jamais aucune démarche pour ſe faire élire Empereurs, ni Rois des Romains, ni Rois d'Allemagne, ni Seigneurs de Lombardie, ni de Toſcane: & que s'ils eſtoient choiſis pour quelqu'une de ces dignitez, ils ne conſentiroient point à leur élection; qu'ils ne s'ingéreroient jamais dans le Gouvernement de l'Empire, ni de l'Allemagne, ni des autres Domaines ſuſdits; que s'ils procuroient leur élection, ou y conſentoient après qu'elle ſeroit faite, dès-là ils ſeroient déchûs de tout droit ſur le Royaume de Sicile & ſur toutes ſes dépendances, & que s'ils ne renonçoient pas ſix mois après à leur élection, cet Etat ſeroit dévolu au Pape, pour en inveſtir qui il luy plairoit. Que ſi quelqu'un des héritiers préſomptifs de la Couronne de Sicile eſtoit élû Empereur ou Roy d'Allemagne, ou Seigneur de Lombardie ou de Toſcane, il perdroit par cela ſeul tout droit ſur cette Couronne; que ſi ce Royaume tomboit en quenoüille, l'héritiere ne pourroit ſans perdre ſon droit, ſe marier à l'Empereur, ni au Roy des Romains, ni à aucun Prince poſſeſſeur des Etats mentionnez: & qu'en cas qu'elle s'y trouvaſt mariée, elle n'y pourroit rien prétendre, à moins que ſon mari renonçant à tout le reſte, ne vouluſt ſe contenter du ſeul Royaume de Sicile: qu'en cas que l'héritier du Royaume de Sicile fuſt élû Empereur, & qu'il acceptaſt l'Empire, & qu'il euſt un fils, ce fils, quelque jeune qu'il fuſt, ſeroit auſſi-toſt émancipé entre les mains du Pape; que ſon pere renonceroit en meſme temps à tout droit ſur le Royaume & ſur ſon fils, & que ce fils ainſi émancipé recevroit l'inveſtiture du Royaume des mains du Pape. Que le pere, en cas que ſon fils mouruſt ſans ſucceſſeurs, ne pourroit luy ſuccéder, à moins qu'il ne renonçaſt à l'Empire; & en ce cas après la renonciation faite, il recevroit de nouveau l'inveſtiture du Royaume des mains du Pape; que ſi le fils émancipé avoit plus de dix-huit ans, il gouverneroit luy-meſme ſon Etat; que s'il n'avoit pas encore cet âge, le Royaume ſeroit mis ſous la protection & en la garde du Pape; que la meſme choſe s'obſerveroit à l'égard des filles & des héritiers collatéraux, au défaut des maſles & des héritiers en ligne directe; qu'enfin en aucune maniere le Royaume de Sicile ne ſeroit jamais ſoumis à l'Empereur ni au Roy des Romains, ni au Roy d'Allemagne, ni uni avec la Seigneurie de Lombardie, ni avec celle de Toſcane. On ajoûta à cet article l'excluſion des bâtards dans la ſucceſſion, & que ſi elle tomboit à une fille non mariée, cette fille ne pourroit ſe marier qu'avec celuy que le Pape agréeroit.

Il eſt aiſé de deviner la raiſon pour laquelle le Pape inſiſtoit ſi fort ſur la ſéparation perpétuelle du Royaume de Sicile, d'avec l'Empire & les Etats d'Allemagne & d'Italie. C'eſt que l'union de ces Domaines auroit rendu le Roy de Sicile trop puiſſant, l'auroit mis en état d'opprimer l'Egliſe, de réduire les Papes en ſervitude, de leur oſter toute autorité, de leur diſputer la poſſeſſion de Rome & de ſes dépendances, & de leur faire de la peine ſur tout, comme l'expérience des Régnes paſſez ne l'avoit que trop montré; & qu'au contraire, le Pape ſoûtenu par le Roy de Sicile & de Naples, qui auroit de luy tant de dépendance, ſeroit en pouvoir de réſiſter aux Empereurs & aux autres Princes d'Italie.

Dans le meſme Mémoire du Cardinal Légat, eſtoient exprimez fort au long divers points concernans les Egliſes, les Eccléſiaſtiques, la Nobleſſe & les Peuples du Royaume de Sicile, touchant leurs libertez, leurs immunitez, leurs priviléges, la Juriſdiction Eccléſiaſtique, les appellations au S. Siége, la reſtitution des biens qui avoient eſté enlevez par Mainfroy, le rappel des exilez, la liberté des priſonniers & des ôtages, la caſſation des Ordonnances de Fridéric, de Conrad, & de Mainfroy faites contre l'autorité & la liberté Eccléſiaſtique.

Enfin dans les derniers articles, le Pape preſcrivoit au Comte d'Anjou le nombre des Troupes qu'il devoit employer à la conqueſte du Royaume de Sicile. Il demandoit qu'il entraſt en Italie avec une Armée levée en France, & en-deçà des Alpes, où il y euſt au moins mille Chevaliers, ſuivis chacun pour le moins

de quatre Cavaliers, ce qui faiſoit cinq mille hommes de Cavalerie, trois cens Arbalêtriers, & en général un nombre d'autres Troupes ſuffiſantes pour venir à bout d'une telle entrepriſe : qu'il paſſaſt de Provence en Italie avant l'année expirée, à compter du jour qu'il auroit reçû l'inveſtiture du Royaume de Sicile ; qu'il ſe rendiſt trois mois après ſon paſſage des Alpes, ſur les Frontieres de l'Etat de Sicile, à moins qu'il n'en fuſt empeſché par les ennemis, & en ce cas, le temps qu'il employeroit à agir contre eux pour ſe faire paſſage, ne ſeroit point compté dans les trois mois ; que ſi dans l'année il n'eſtoit point ſorti de Provence, & n'avoit rien entrepris contre les ennemis, le Traité ſeroit nul, quand meſme le Comte en auroit eſté empeſché par maladie ou par mort, à moins que quelqu'un de ſes Lieutenans agréé par le Pape, n'euſt ſupplée à ce qu'il eſtoit obligé de faire en perſonne.

Par le dernier article du Mémoire, il eſtoit dit, qu'après que le Traité ſeroit conclu, le Pape feroit dreſſer un Acte de la donation du Royaume de Sicile, ſigné de luy & de tous les Cardinaux, & que le Comte d'Anjou en feroit un de ſon coſté ſcellé de ſon Sceau d'or *, où il reconnoiſtroit avec ſerment & en termes exprès, qu'il tenoit le Royaume de Sicile & tout ce qui en dépendoit en-deçà du Phare pour luy & pour ſes ſucceſſeurs, de la ſeule libéralité & grace du S. Siége, & qu'il recevoit & poſſedoit ce Royaume de l'Egliſe Romaine ſous les conditions exprimées dans le Traité.

* Aurea bulla bullatum.

L'article du *Sénatoriat* de Rome eſtoit inſéré dans le meſme Mémoire avec les meſmes clauſes, que j'ay déja dites, excepté que le Comte d'Anjou devoit s'obliger à le quitter au bout de trois ans, ſans un plus long délay, à en faire le ſerment en préſence de trois ou au moins de deux perſonnes conſtituées en dignité Pontificale, & à en envoyer deux copies au Pape, ſignées de luy & ſcellées de ſon Sceau, & de celuy des deux ou trois Evéques témoins.

Tandis qu'on négocioit en France ſur cette importante affaire, le Pape Urbain délibéroit en Italie ſur l'oppoſition qu'on avoit faite du coſté de l'Angleterre, à la réſolution priſe de donner l'inveſtiture du Royaume de Sicile à Charles d'Anjou. Ni le Roy d'Angleterre, ni le Prince Edmond n'avoient point obéï à la citation qu'on leur avoit faite, de comparoiſtre en perſonne, ou par Procureur, pour ſoûtenir leurs droits, & on ſe diſpoſoit à caſſer l'inveſtiture donnée au Prince Edmond, lorſque le Pape mourut.

Cette mort tint les choſes en ſuſpens juſqu'à l'élection de Gui Fulcodi Cardinal de Sainte Sabine, François de Nation, qui ne fut élû qu'après quatre mois de vacance du Saint Siége. Il prit le nom de Clément IV. Ce Pape, que le Roy de France avoit toûjours fort conſidéré, n'eut garde de rien changer dans les projets de ſon prédéceſſeur à l'egard du Comte d'Anjou, quoiqu'en quelques points moins conſidérables, il ménageaſt aſſez peu la Cour de France. Il caſſa la donation faite au Prince Edmond, & un des motifs de la caſſation fut, ce qui eſtoit vray, que le Roy d'Angleterre n'avoit nullement ſatisfait aux conditions du Traité. Après quoy il ne fut plus queſtion que de conclure avec le Comte d'Anjou. Les propoſitions du Pape furent acceptées, & on convint ſur quelques difficultez, qui ne regardoient point l'eſſentiel de ce qui eſtoit contenu dans le Mémoire dont j'ay parlé. Toutes choſes furent réglées en préſence du Roy avec ſon conſentement ; & l'inveſtiture du Royaume de Sicile fut aſſeûrée au Comte d'Anjou, qui devoit l'aller recevoir en Italie au mois de Juin de cette année 1265. Mais autant qu'il eſtoit aiſé au Pape de donner la Couronne de Sicile, & au Comte d'Anjou de l'accepter, autant eſtoit-il difficile de l'enlever à celuy qui en eſtoit en poſſeſſion, & qui voyant depuis long-temps que la partie ſe lioit contre luy en France, avoit eu tout le loiſir de ſe précautionner, pour en empeſcher les ſuites.

An. 1265.

Si jamais entrepriſe fut hazardeuſe, pleine de périls & de difficultez, & où le courage, la prudence & le bonheur dûſſent eſtre inſéparables, ce fut celle-là. Il eſtoit queſtion d'aller détrôner un Prince établi depuis pluſieurs années dans un Etat fort éloigné, un Prince vaillant, habile, artificieux, fourbe, à qui les crimes & les trahiſons les plus noires n'avoient rien coûté pour monter ſur le Trône, & devoient coûter moins encore pour s'y maintenir ; un Prince puiſſant ſur mer & ſur terre, ayant à ſa diſpoſition une bonne Flotte & une nombreuſe Armée, maiſtre d'une grande partie de l'Italie, & couvert par les païs de ſes Alliez, qu'il falloit forcer avant que d'arriver à luy, qui eſtoit ſur ſes gardes, aſſeûré du ſecours des Sarazins, dont quelques reſtes demeuroient depuis long-temps cantonnez dans la Poüille, & de celuy de Michel Paleologue Empereur de Conſtantinople, & de pluſieurs Seigneurs d'Allemagne qu'il avoit mis dans ſes intereſts, & dont il recevoit des Troupes, ſans parler de la faction des Gibelins, ennemie déclarée des Papes, qui eſtoit entierement à ſa dévotion, & répanduë dans toute l'Italie.

Charles n'ignoroit aucun de tous ces obſtacles, & enviſageoit le péril avec cette intrépidité qui luy eſtoit naturelle, & dont il avoit donné de ſi grandes preuves dans l'expédition d'Egypte, & depuis encore dans les guerres qu'il avoit eſté obligé d'entreprendre, pour dompter les Marſeillois ; mais il luy falloit une Armée de terre & des Vaiſſeaux, & pour cela beaucoup d'argent, qu'il ne luy étoit pas aiſé de trouver. Le Pape n'en avoit guéres à luy donner, à cauſe des exceſſives dépenſes qu'il eſtoit obligé de faire, pour maintenir dans ſon parti pluſieurs Villes d'Italie, & il le luy manda luy-meſme. Le Roy ne paroiſſoit pas fort ardent à luy en fournir, ou à luy en faire trouver, regardant apparemment cette entrepriſe comme un peu té-

T. 2. Epiſt. 52.

ed by ogle

méraire, & dont il n'eſpéroit pas un bon ſuccès. La Reine, avec qui Charles avoit toûjours des démeſlez pour la Provence, ne contribuoit pas à luy rendre le Roy favorable, & par les Lettres que les Papes Urbain & Clément écrivoient ſur ce ſujet au Roy & à cette Princeſſe, on voit bien que l'un & l'autre avoient beſoin d'eſtre animez, pour ſeconder les deſſeins de ce Prince. Le Roy avoit conſenti à la levée d'une décime ſur le Clergé pour cette expédition; mais le Pape ſouhaitoit qu'on réſervaſt ce qui en proviendroit pour l'entretien des Troupes, quand elles ſeroient paſſées en Italie.

Ces difficultez n'arreſtérent point le Comte d'Anjou, à qui l'eſpérance d'une Couronne, & la crainte de manquer une occaſion, qui ne reviendroit peut-eſtre jamais, faiſoit paroître tout poſſible. Il avoit promis aux Romains de ſe rendre à Rome au mois de May. Il y avoit envoyé l'année d'auparavant un brave Seigneur Provençal, nommé Jacques Gaucelin avec quelques Troupes de Provence, pour y faire en ſon abſence en qualité de ſon Lieutenant, les fonctions de Sénateur. Mais ſa préſence y eſtoit abſolument néceſſaire, à cauſe des intrigues & des intelligences que Mainfroy avoit dans Rome, qu'il avoit penſé ſurprendre, & que la vigilance & la bravoure de Gaucelin avoient ſauvée. Le Comte d'Anjou fit ſi bien, qu'il équipa vingt ou trente Galeres à Marſeille, & le Pape ayant en meſme temps publié une Croiſade contre Mainfroy, & diſpenſé de leur vœu ceux qui s'eſtoient croiſez pour la Terre-Sainte, à condition de s'enrôller pour la guerre d'Italie, l'Armée de terre fut bien-toſt formée, & aſſez nombreuſe.

Ibid. Du nombre des Croiſez furent Bouchard Comte de Vendôme, Jean fils aîné du Comte de Soiſſons, Gui de Montmorenci fils de Mathieu de Montmorenci de ſon vivant Connétable de France, Gui de Mirepoix, Guillaume & Pierre de Beaumont, Henri & Hugues de Sulli, Philippe & Gui de Monfort, Guillaume de Beaujeu Evêque d'Auxerre, qui, comme parle un de nos Hiſtoriens, cachoit ſous l'habit Epiſcopal un très-grand talent pour la guerre, Robert de Bethune fils aîné de Gui Comte de Flandre. Ce Seigneur eſtoit gendre du Comte d'Anjou; & comme il eſtoit encore fort jeune, il eut ordre de ſon pere & du Roy, de ſuivre en tout les conſeils de Gilles le Brun Connétable de France, à qui on le confia durant cette expédition.

Nangius in geſtis Ludovici.

Anonymus apud Ughellum. T. 9.

Cependant Mainfroy eſtoit bien averti de tous ces préparatifs, & pour ſe préparer luy-meſme de ſon coſté, il fit à Naples une Aſſemblée des principaux Seigneurs de ſon Etat, où, après s'eſtre aſſeûré de leur bonne diſpoſition à ſon égard, & avoir réglé avec eux le nombre des Troupes qu'ils pourroient luy fournir, il donna ordre à tout, pour empeſcher l'entrée de Charles & de ſes Troupes en Italie, tant par mer que par terre.

Hubert Palavicin, qui prenoit le titre de Lieutenant Général de l'Empire en Lombardie, eut ordre de Mainfroy de ſe poſter avec un Corps d'Armée dans le Breſſan, ſur les Frontieres du Milanès, pour arreſter là les Troupes Françoiſes, qui devoient prendre cette route. Palavicin écrivit luy-meſme au Roy, pour le conjurer d'empeſcher le Comte d'Anjou par toutes ſortes de moyens, d'expoſer ſon honneur & celuy de la Nation Françoiſe, dans une entrepriſe qui ne pouvoit luy réüſſir, & l'avertit que le premier obſtacle que l'Armée de France trouveroit au-delà des Alpes, ſeroit celle qu'il commandoit, où il auroit en peu de temps quatre-vingt mille chevaux, avec un plus grand nombre d'Infanterie. Il y avoit en cela beaucoup d'exagération; mais il eſt certain que ſes Troupes avec celles de la Ville de Breſſe qui tenoit le parti de Mainfroy, faiſoient une fort groſſe Armée.

Deſcriptio Victoriæ Caroli.

Les forces de Mainfroy n'eſtoient pas moins redoutables ſur la mer. Il y avoit une Flotte de ſoixante Galeres, c'eſt-à-dire, le double de celle du Comte d'Anjou: & comme il ſe doutoit bien que ce Prince prendroit la mer, pour ſe rendre au plûtoſt à Rome, il donna ordre au Général de ſa Flotte, de mettre inceſſamment à la voile, & de faire enſorte, à quelque prix que ce fuſt, de rencontrer celle de France, pour luy donner bataille. Il avoit pris encore une autre précaution, en cas que les François évitaſſent la rencontre de ſa Flotte: c'eſtoit de faire enfoncer à l'embouchûre du Tibre quantité de groſſes poutres & de groſſes pierres, pour en embarraſſer le paſſage, & en faire autant d'écüeils, contre leſquels les Galeres de France ſe briſeroient, pour peu que le vent fuſt violent, ou qu'elles entraſſent dans la riviere, ſans des Pilotes capables de les guider.

Anonym. loc. cit.

Le Comte d'Anjou, qui voyoit croiſtre le péril à meſure qu'il différoit ſon départ, & qui d'ailleurs regardoit comme le point capital de ſon entrepriſe, de ſe rendre à Rome au temps marqué, partit de Marſeille le quinziéme de May avec mille hommes choiſis de Cavalerie, partagez dans ſes trente Galeres & dans quelques Vaiſſeaux de tranſport: & comme au moment de ſon départ on luy repréſentoit le grand riſque qu'il alloit courir, il ne répondit point autre choſe, ſinon qu'il ne falloit que du courage, pour ſe tirer des plus grands dangers.

An. 1265.

Villanus. l. 7. c. 3.

Le premier qu'il eut à eſſuyer, fut une rude tempeſte, qui fit perdre cœur aux plus hardis des Pilotes; mais ce qui ſembloit devoir faire périr la Flotte, fut la cauſe de ſon ſalut: car l'Amiral de l'Armée Navale de Mainfroy appréhendant d'eſtre jetté contre les côtes, prit le large, tandis que le Comte d'Anjou alla toûjours terre à terre avec un danger continuel de voir ſes Vaiſſeaux ſe briſer contre les rochers, & gagna l'embouchûre du Tybre ſans rencontrer l'ennemi. Si-toſt qu'il fut à la hauteur de ce Fleuve, il s'embarqua malgré le gros temps qui continuoit, dans un petit Vaiſſeau fort leger, & qui prenoit très-peu d'eau, paſſa par-deſſus la digue de Mainfroy,

Saltas Malaſpina de Rebus ſiculis nuper editus à Baluſio l. 6 Miſcellaneorum.

Anonym.

& arriva heureuſement à Rome la veille de la Pentecoſte. La mer s'eſtant calmée, la Flotte s'ouvrit pareillement des paſſages, & ſe mit en aſſeûrance dans la riviere.

An. 1265.

L'arrivée du Comte d'Anjou ſurprit agréablement les Romains, qui ne l'attendoient plus, & le croyoient ou perdu ou pris, ou arreſté à Marſeille, par la crainte de la Flotte de Mainfroy. Tant de dangers qu'il avoit affrontez, le leur rendirent encore plus cher, & augmentérent de beaucoup l'idée qu'ils avoient de ſon courage. Ils luy firent tous les honneurs imaginables, & le mirent en poſſeſſion de la dignité de Sénateur, en préſence de quatre Cardinaux, que le Pape avoit envoyez à Rome, pour aſſiſter à cette cérémonie, & marquer par là qu'elle ſe faiſoit de ſon agréement. Nous avons quelques Monnoyes frapées à Rome en cette occaſion, ou peu de temps après. On y voit d'un coſté une figure aſſiſe, repréſentant la Ville de Rome, tenant de la main droite un Globe, & de la gauche une Palme ou un Epi de bled, avec cette Inſcription ROMA CAPUT MUNDI. S. P. Q. R. & au revers, un Lion paſſant, ſurmonté d'une fleur de lys CAROLUS REX SENATOR URBIS.

Cette nouvelle augmenta les inquiétudes de Mainfroy, qui toutefois le voyant avec ſi peu de Troupes, & ſçachant qu'il avoit peu d'argent, parut ne s'en pas fort embarraſſer. Il avoit ſes Emiſſaires juſques dans Rome, qui parloient de ce Prince, comme d'un Aventurier, que le vain appas d'une Couronne avoit engagé à ſe précipiter témérairement dans les plus grands dangers, & que le Pape abandonneroit bien-toſt luy-meſme, faute de pouvoir le ſoûtenir, & en eſtre ſoûtenu. C'eſtoient là les diſcours que tenoient ceux de la faction Gibeline, dont Rome ne manquoit pas. Une grande maladie où le Comte d'Anjou tomba un peu après ſon arrivée, fit eſpérer à Mainfroy d'eſtre bien-toſt défait d'un ſi dangereux ennemi; mais le Prince en réchapa, après avoir infiniment édifié les Romains par un exemple de piété & de chaſteté tout ſemblable à celuy, qu'avoit donné le Roy Loüis Huitiéme ſon pere, dans la maladie dont il mourut. La Comteſſe ſa femme en fut fort touchée, & c'eſt ce qui engagea cette Princeſſe, malgré les périls du voyage, à venir par mer le trouver à Rome.

Deſcriptio Victoriæ Caroli.

Ibid.

Sa maladie ne l'empeſcha pas de donner ordre à tout dans Rome, & de ſe mettre en état, ſinon d'attaquer Mainfroy, au moins de ne le pas craindre. Il fit de l'argent, en engageant ce que luy & ceux de ſa ſuite avoient apporté de plus précieux avec eux; & quelques Romains luy en preſtérent. Il fournit des chevaux à ces mille Cavaliers qu'il avoit amenez, & leva encore quelques autres Troupes.

An. 1265.

Au mois de Juin la veille de S. Pierre, il reçut l'inveſtiture du Royaume de Sicile, qui luy fut conférée par quatre Cardinaux, que le Pape luy avoit envoyez pour cet effet. Il prit dès ce moment le titre de Roy de Sicile; mais on ne le couronna avec Béatrix ſa femme, que le jour des Rois de l'année ſuivante.

Il ne fut pas long-temps ſans montrer qu'il eſtoit digne de la Couronne. Mainfroy eſpérant le ſurprendre, avoit aſſemblé environ quinze mille chevaux. Il avoit donné un ordre ſecret aux Commandans de ſes ſoixante Galeres, d'entrer dans le Tybre au jour qu'il leur marqua, & tous ceux de la faction Gibeline devoient par divers chemins ſe trouver aux Fauxbourgs de Rome. C'eſtoit pour donner un aſſaut à la Ville par trois endroits en meſme temps, & taſcher de l'emporter. Le nouveau Roy fut averti de ce deſſein par des Habitans d'Orviete, autour de laquelle on vit les Gibellins fort en mouvement. Charles ſans s'étonner du grand nombre d'ennemis qui luy alloient tomber ſur les bras, & après avoir donné ſes ordres pour la garde de tous les poſtes de la Ville, en ſortit à la teſte de trois mille hommes. Il en détacha mille, pour aller du coſté d'Orviete attaquer les Gibellins qu'ils trouveroient en Campagne, & ſe poſta avec le reſte à quelque diſtance de Rome. Mainfroy voyant ſon deſſein découvert, n'oſa rien tenter, & demeura campé deux mois entiers à la vûë de la Place, ſans rien entreprendre. Le détachement fait par le Prince, revint quelques jours après le rejoindre, ayant diſſipé les Gibellins aux environs d'Orviete.

Ibid.

La raiſon, ou du moins une des raiſons pourquoy Mainfroy demeuroit aux environs de Rome, eſtoit qu'il vouloit attendre le ſuccès d'une noire trahiſon qu'il machinoit contre Charles, qu'on luy avoit promis d'empoiſonner avec tous les François. Il en périt en effet quelques-uns par cette voye laſche: mais les empoiſonneurs ayant eſté découverts & pris, le Prince ſe tint ſur ſes gardes, & ce méchant deſſein n'eut point d'autres ſuites. Il y eut quelques eſcarmouches peu importantes, où toutefois le courage & la conduite de Charles parurent toûjours beaucoup, & furent admirez des Romains. Ce Prince payant ainſi de ſa perſonne & de ſa prudence beaucoup plus que de ſon argent, fit ſi bien qu'il maintint ſon parti juſqu'au mois de Novembre, que les Croiſez de France paſſérent les Alpes pour le venir joindre.

Ibid.

Cette Armée aſſez nombreuſe eſtoit commandée par Pierre de Beaumont, Guillaume de Beaumont, & Philippe de Monfort. Elle partit de Lion, où elle s'eſtoit aſſemblée, paſſa les Alpes par divers endroits, & ſe rendit dans les Etats de Guillaume Marquis de Montferrat, qui tenoit le parti du Pape. De-là les François marchérent à Verceil, où ils forcérent le paſſage de la riviere, que les Habitans de la Ville voulurent leur diſputer. Ils entrérent dans le Milanès, & le traverſérent, après en avoir attendu en vain la permiſſion du Commandant de Milan pendant onze jours: car quoique les Bourgeois fuſſent dans les intéreſts de Charles d'Anjou, juſques-là qu'ils l'avoient choiſi pour leur Sénateur, & Barail de Baux Seigneur Provençal pour leur Podeſ-

Nangius in geſtis Ludovici.

tad, cependant ils avoient beaucoup de peine à voir paſſer une Armée dans leur Territoire. Au ſortir du Milanès, ils entrérent dans le Breſſan. Ce fut là que parut la vanité des bravades, que le Général Palavicin avoit écrites au Roy de France. Il n'oſa jamais attaquer l'Armée Françoiſe, qui demeura neuf jours dans ce païs ennemi; au bout deſquels arriva Geoffroy de Beaumont Chapelain du Pape avec trois mille chevaux, qu'il avoit aſſemblez à Mantoüe, & aſſiſta à la priſe de la Forteresſe de Monte-Chiaro, que les François aſſiégeoient. L'Armée après avoir obligé les Breſſans à demander quartier, & à ſe ſoumettre, continua ſa route vers Mantoüe, où elle fut jointe par quantité de Croiſez de Boulogne, de Mantoüe, de Ferrare, de la Marche Treviſane, & d'autres endroits d'Italie. De-là ils allérent à Pérouſe, & de Pérouſe ils marchérent à Rome, où ils arrivérent au commencement de l'année ſuivante.

Deſcriptio Victoriæ Caroli.

An. 1266.

Le nouveau Roy auroit eſté très-ſatisfait de ſe voir à la teſte de tant de braves gens, s'il avoit eu dequoy les entretenir; mais il manquoit toûjours d'argent. Celuy que l'on avoit tiré de la décime levée ſur le Clergé de France, que le Pape avoit eu deſſein de mettre en reſerve, avoit eſté dépenſé, le Légat ayant eſté contraint de l'employer au payement de l'Armée, qui n'avoit point voulu ſortir de France, ſans recevoir ſa ſolde. Le Pape ne ſçavoit où trouver de quoy y ſuppléer; les Marchands & les Bourgeois de Rome, dont Mainfroy avoit gagné les plus riches, avoient fermé leur Bourſe, & n'en vouloient plus preſter. C'eſt ce qui fit prendre la réſolution à Charles, nonobſtant que les Troupes fuſſent extrêmement fatiguées d'une ſi longue marche, & malgré la rigueur de la ſaiſon, de les mener ſur le païs ennemi, pour y vivre & s'y refaire. Mais ſon principal deſſein, pour ſe tirer de tous ces embarras, eſtoit d'engager Mainfroy au plûtoſt à un combat déciſif. Ainſi quatorze jours après ſon Couronnement, il ſe mit en campagne avec toute ſon Armée. Cinq Cardinaux qui avoient aſſiſté au Couronnement donnérent l'Abſolution générale à tous les Soldats, & l'on marcha du coſté de Capouë.

Ce fut alors que Mainfroy enviſageant de près le péril qui le menaçoit, n'omit rien pour tâcher de l'éloigner, ſans plus gueres compter deſormais ſur les vaines prédictions de pluſieurs Aſtrologues Judiciaires, qu'il avoit toûjours à ſa Cour, & auſquels il avoit la foibleſſe d'ajoûter beaucoup de foy. Il fit occuper par divers Corps de ſes Troupes, les paſſages des rivieres d'entre Rome & Capouë. Il envoya au Pape, pour luy propoſer un Traité de paix; mais Clement qui faiſoit actuellement procéder contre luy à Pérouſe pour le faire condamner comme héretique, ſur ce que tout excommunié qu'il eſtoit, il ne laiſſoit pas d'aſſiſter au Service Divin, ne voulut point écouter ſes Envoyez.

Il fit auſſi faire des propoſitions à Charles, qui répondit en ces termes à ceux qu'il luy envoya. « Dites de ma part au Soudan de Lucérie (c'eſtoit une Ville tenuë par les Sarazins qui eſtoient au ſervice de Mainfroy) que devant qu'il ſoit peu de jours, il m'aura mis en Paradis, ou que je l'auray envoyé en Enfer ». Deſorte que ſans plus rien ménager ni de part ni d'autre, on ſe prépara à faire vigoureuſement la guerre.

Il eſtoit difficile à Mainfroy de deffendre tous les paſſages; & le nouveau Roy eſtoit attentif à s'emparer de celuy qu'il trouveroit dégarni. Il fut averti que le Pont de Cépérano ſur le Garillan n'eſtoit pas fort bien gardé. Il le fit attaquer & s'en ſaiſit. Ce poſte ouvroit un grand & fertile païs, dont la ſeule veuë donna beaucoup de joye aux Troupes, qui y trouvérent des vivres en abondance & beaucoup de butin.

Anonymus. Saſſus Maſpina.

A quelque diſtance de là, eſtoit la Forteresſe de San-Germano, auprès de laquelle Mainfroy avoit poſté un Corps de dix mille Sarazins compoſé de quatre mille chevaux & de ſix mille hommes de pied, outre deux mille hommes & mille chevaux de la Garniſon de la Forteresſe. Il avoit auſſi de ce côté-là bien fortifié le Monaſtére du Mont Caſſin & un autre Château appellé la Rocca d'Arcy.

Deſcriptio Victoriæ Caroli.

L'armée arriva proche de Saint Germain le ſoir du Lundy Gras, & le Roy eſtoit réſolu de camper en ce lieu-là juſqu'après le Mécredy des Cendres, faiſant ſcrupule de combattre en ce Saint Jour. Le Général des Sarazins avoit formé le deſſein de donner ſur le Camp des François la nuit du Mardy Gras; mais il fut prévenu par le Comte de Vendoſme, par Pierre de Beaumont, & par Hugues de Bauchas, qui qui ſans attendre d'ordre, donnérent l'aſſaut au Chaſteau. Le reſte de l'armée, quelque effort que fit le Roy pour la retenir, ſuivit ces trois Seigneurs, & par une témérité plus heureuſe, qu'elle n'eſtoit ſelon les régles de la diſcipline militaire, ils forcérent la Place l'épée à la main. Bouchard Comte de Vendôme fut le premier, qui y entra, & fit auſſi-toſt arborer ſon Etendart ſur une des Tours. Il y eut quinze cens hommes des ennemis paſſez au fil de l'épée, & les autres ſe rendirent.

Le Roy profitant de cette ardeur qu'il avoit d'abord condamnée, alla attaquer la Rocca Place beaucoup plus forte que San Germano, mais que la Terreur fit rendre, ſans attendre l'attaque. De là on alla au Monaſtére du Mont-Caſſin, dont on s'empara auſſi après quelque réſiſtance. Le Roy le fit remettre entre les mains des Religieux que Mainfroy en avoit chaſſez. Ces trois Places furent enlevées en quatre jours, quoyque Mainfroy comptât que le ſiége de la Rocca dût ſeul occuper ſon ennemi pendant pluſieurs ſemaines.

Ibid.

Ces premiers coups de vigueur jettérent la conſternation dans tout le pais des environs. Pluſieurs Gentilshommes quittérent le parti de Mainfroy, & vinrent remettre leurs Châteaux entre les mains de Charles. Il y en eut juſqu'à trente deux qui ſe ſoumirent à luy. Par là il

s'ouvrit un grand païs pour la commodité des vivres & des fourages, & se délivra de l'inquiétude que luy auroient cause toutes ces Places, s'il les avoit laissées derriere luy.

Après de si heureux succès, Charles pour récompenser la valeur de ceux qui s'estoient distinguez dans la prise de San-Germano & du Mont-Cassin, en fit plusieurs Chevaliers, selon la coutume de ce temps-là, où les Princes quelquefois avant le combat, & quelquefois après conféroient cet honneur à ceux qu'ils en jugeoient dignes. Anonymus.

Mainfroy reçût ces fâcheuses nouvelles par les fuyards, qui accouroient de toutes parts à son camp devant Capouë Capitale de la Poüille. Il s'estoit retranché derriere la riviere de Vulturne, & il en faisoit exactement garder tous les passages. Il vouloit avant que d'aller au devant de l'ennemy, être joint par des Troupes qui luy venoient d'Allemagne, par quelques autres que luy envoyoit l'Empereur de Constantinople, & par un Corps de Sarazins. Il avoit compté que l'attaque des postes, dont j'ay parlé, luy donneroit le loisir d'attendre ces renforts; mais sur l'avis du prompt enlevement de ces Places, il se vit contraint de prendre d'autres mesures. Descriptio Victoriæ Caroli.

Il délibéra s'il s'éloigneroit de Capouë. Son embarras estoit en ce qu'il se défioit des Bourgeois qui ne l'aimoient point, & que d'ailleurs il ne vouloit pas diminuer son Armée, en y laissant une grosse Garnison pour les contenir. Il se résolut néanmoins à décamper, & pour se délivrer d'inquiétude de ce côté là, il fit dessein de raser la Ville, après en avoir amené les plus considérables Habitans. Mais les avis qu'il eut par ses Coureurs de la marche de l'Armée Françoise, le détermina à demeurer dans son poste.

Ibid. Il sceut que les François venoient par le grand chemin de Capouë. Ce grand chemin aboutissoit au Pont de la Ville, qui estoit très-bien fortifié & flanqué de deux grandes Tours très-fortes, bâties par l'Empereur Fridéric. Il comptoit que l'attaque de ses Tours soûtenuës d'une Armée entiere coûteroit infiniment à prendre; que quand il les verroit prestes d'estre forcées, il feroit rompre le Pont; que le Vulturne estant très-profond, & les bords fort bien retranchez, les François ne pourroient sans un grand desavantage entreprendre de le passer en présence de son Armée; & il crut avec raison que c'estoit là le plus mauvais parti que pust prendre son ennemy. Mais ces mesmes raisons furent celles, qui engagérent le Prince à ne pas attaquer Capouë par ce costé-là. Il persista dans le dessein de faire le siége de cette Place. Mais quittant tout à coup le grand chemin, il prit à gauche, pour aller faire un grand circuit par la terre de Labour, & rabbatre ensuite vers Capouë, pour enfermer l'Armée de Mainfroy entre la sienne & la Ville s'il ne décampoit pas, ou pour faire le siége par ce costé-là, qui estoit bien moins fort que l'autre, si Mainfroy se retiroit.

Ce mouvement déconcerta Mainfroy & l'obligea à décamper sur le champ pour ne se pas laisser enveloper. Le peu de temps qu'il avoit pour faire sa retraite, ne luy permit pas d'éxécuter le dessein qu'il avoit de ruiner la Ville, & il se retira avec précipitation sous Bénevent.

Charles continua sa marche jusqu'à Telese Ville située sur les confins de la terre de Labour. Comme il estoit là, il fut agréablement surpris de voir arriver des Députez de Capouë, de Naples & de plusieurs autres Villes des environs, qui luy présentérent les Clefs de toutes ces Places, & le reconnurent pour leur Prince. Il les reçût d'une maniére, qui les charma, & les asseura qu'ils ne se repentiroient jamais de la sage résolution qu'ils avoient prise. Cet heureux incident, qui luy épargnoit la peine de faire le siége de Capouë, le fit résoudre à entrer dans la Terre de Labour, pour y soumettre le reste des Places, qui ne s'étoient pas encore renduës. Mais la Providence de Dieu qui le conduisoit, comme par la main, luy fit changer cette résolution, par une pluye qui tomba toute la nuit avec tant d'abondance, que les rivieres se débordérent, & luy bouchérent le passage dans la terre de Labour; c'est ce qui le détermina à aller droit à Bénevent, pour y attaquer Mainfroy. *Ibid.*

Le Connétable prit les devants avec une partie de l'Armée, & alla camper à huit mille du lieu, d'où il estoit parti. Charles l'ayant joint, fit faire encore six mille de chemin à toute l'Armée. En cet endroit le Doyen de Meaux, nommé Chancelier du Royaume de Sicile, se servit d'un grand nombre de Religieux Dominiquains & Cordeliers, pour entendre pendant la nuit, les confessions des Soldats, dont la plûpart communiérent; ce qui fut suivi d'un discours pathétique, que leur fit l'Evêque d'Auxerre, pour les animer à bien combattre, en défendant la cause de l'Eglise contre des excommuniez. *Ibid.*

On se mit en marche dès le grand matin. La Cavalerie arriva la premiere sur la Montagne de Capraria à quatre mille de Bénevent, & découvrit dans la Plaine les Troupes de Mainfroy rangées en bataille. *Ibid.*

Quand toute l'Armée fut arrivée à la vûë de l'ennemy, on assembla le Conseil de Guerre, pour déliberer, si l'on donneroit la bataille dès ce jour là. Plusieurs furent d'avis de différer au lendemain, sur ce que l'Armée estoit fatiguée de la marche qu'on avoit faite par des chemins très-difficiles. Gilles le Brun Connétable de France fut de l'avis contraire, disant qu'il ne falloit point laisser rallentir l'ardeur du Soldat, ni donner lieu de croire aux ennemis qu'on les craignoit. Ce sentiment, qui estoit aussi celuy du Roy, l'emporta; & en mesme temps ce Prince mit l'armée en bataille. Elle avoit toûjours marché partagée en neuf Corps: il les réduisit à cinq, dont il forma sa bataille, les deux aîles & le Corps de réserve. L'aîle droite composée des Troupes de Provence étoit commandée par Philippe de Monfort & par le Maréchal de Mirepoix. Le Roy choisit son *Ibid.* Et Nangius.

poste

poſte à la teſte de la bataille, où il mit l'élite des Troupes Françoiſes, ayant avec luy l'Evêque d'Auxerre, & les Seigneurs de Sully & de Beaumont. L'aile gauche fut commandée par le jeune Comte de Flandre & par le Connétable. Jean fils aîné du Comte de Soiſſons eſtoit auſſi dans ce Corps formé des Milices de Flandre, de Soiſſons, de Beauvais, du Vermandois, du Remois & de toute la Picardie.

Mainfroy avoit déliberé auſſi-bien que Charles ſur la bataille; & les avis avoient eſté auſſi partagez. Les mouvemens que la préſence du nouveau Roy à la teſte d'une Armée avoit produits dans le Royaume de Sicile, eſtoient la principale cauſe de l'irréſolution de Mainfroy. Il voyoit bien que ſa défaite ſeroit ſuivie d'une révolution entiére. Il en appercevoit les commencemens dans la déſertion de quelques Seigneurs, & dans le refus que quelques autres luy firent ſous divers prétextes, de venir joindre ſon Armée; mais il prévoyoit auſſi qu'en différant par une retraite, la déciſion de cette grande affaire, il perdoit ſa réputation, & augmentoit celle de ſon ennemi; que Benevent, s'il s'en éloignoit, feroit ce qu'avoient fait Capouë & Naples, & que l'exemple de ces Villes Capitales ſeroit bientoſt ſuivi des autres. Mais enfin ce qui le détermina, fut l'aſſeurance que luy donna un de ſes Aſtrologues, que le combat ſeroit heureux pour luy, & que les regles de ſon art ne luy permettoient pas d'en douter. Il prit donc ſur cela ſon party, & ſe réſolut à la Bataille.

Il oppoſa à Philippe de Montfort, le Comte Jourdain avec la plus grande partie des Troupes Allemandes & Sarazines. Le Comte Galvan parent de Mainfroy & le Comte Barchin eurent le commandement du Corps de Bataille compoſé d'Allemands, de Sarazins, & des Troupes de la Poüille. Mainfroy ſe mit à la teſte de ſon aiſle droite oppoſée à Robert de Flandre & au Connétable, & s'y fit accompagner d'un grand nombre de Seigneurs & de la plus brave Nobleſſe de ſon Armée. La Bataille commença à midy.

Anonymus. Les Archers Sarazins marchérent les premiers contre Philippe de Monfort. Ce Seigneur leur oppoſa quelques bataillons d'Infanterie, qui en furent fort mal menez. Il s'avança luy-meſme avec quelques Eſcadrons pour les ſoûtenir, & mit en déroute les Sarazins; mais il fut rudement chargé par la Cavalerie Allemande, qui le pouſſa. Le Combat commença en meſme temps entre Charles & le Comte Galvan avec une égale valeur. Dans le plus chaud de la meſlée, Charles fut averti du deſavantage de ſon aîle droite. Il y courut auſſitoſt, ſuivi des plus braves de ſa Troupe; & comme il s'apperçût que les Allemands avec leurs grandes & lourdes épées faiſoient une terrible éxécution, tandis que celles des François plus courtes & moins fortes ne faiſoient preſque nul effet ſur les caſques & ſur les cuiraſſes des Allemans, il fit crier par tout qu'on ſe ſervit de la pointe. La choſe réüſſit, & les François ſe lançant teſte baiſſée, & joignant les Allemans le plus preſt qu'il eſtoit poſſible, au moment qu'ils lewoient le bras pour fraper, ils les choiſiſſoient par le flanc au défaut de la cuiraſſe, & les avoient plûtoſt percez que le coup n'eſtoit tombé. De plus, il avoit eu ſoin en rangeant les Troupes de meſler des Fantaſſins parmy les Cavaliers, avec ordre de tirer des fléches & de ſe ſervir de l'épée, non point contre les Cavaliers, mais contre les chevaux; ce fut encore une des choſes, qui contribua le plus à la victoire & au déſordre des ennemis: leurs chevaux tuez ou bleſſez les culbutant les uns ſur les autres. Deſorte que la déroute fut entiere de ce coſté-là. Charles eſtant retourné à ſon premier poſte, où il avoit laiſſé les meſmes ordres, en vit un pareil ſuccès.

Le Combat n'eſtoit pas moins furieux du coſté de Robert de Flandre, où Mainfroy avec toute ſa Nobleſſe fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un habile & vaillant Capitaine, juſqu'à ce qu'enfin la nouvelle de la déroute de ſon aile gauche & de ſa Bataille ayant jetté la conſternation dans les Troupes qui combatoient ſous luy, elles commencérent auſſi à lâcher le pied.

Alors Mainfroy déſeſperé ſuivi de Thibaud Annibalde, & de divers Seigneurs, qui ne voulurent point l'abandonner, ſe jetta au milieu des Eſcadrons François, réſolu à périr. Il y fut envelopé & accablé par le nombre, & demeura ſur la place avec tous ceux de ſa ſuite.

La déroute eſtant générale de tous coſtez, le carnage fut auſſi grand dans la fuite, que dans le combat. Un grand nombre en fuyant ſe noya dans la riviere de Savoure. Le nombre des priſonniers ne fut guére moindre que celuy des morts. Les Comtes Jourdain, & Barchin, & Pieratin Chef des Gibellins de Florence furent du nombre. De dix Chevaliers de Mainfroy qui avoient conjuré de tuer Charles d'Anjou dans la Bataille, il en périt neuf, tant de ſa main, que de la main de ceux qui l'environnoient. Ce combat opiniâtré depuis midy juſqu'à la nuit coûta auſſi bien du monde aux Vainqueurs. Mais on ne voit point qu'il y eût péry aucune perſonne de marque. Cette action ſe paſſa un Vendredy vingt-ſixiéme de Février. An. 1266.

Charles ne goûta pas d'abord toute la joye de ſa Victoire, dans l'incertitude où il eſtoit du ſort de Mainfroy. Mais enfin deux ou trois jours après il fut trouvé parmy les morts, & reconnu par Richard Comte de Caſerte, qui avoit quitté ſon parti dès le jour de San-Germano. Ce Seigneur eſt accuſé par quelques Hiſtoriens d'avoir livré aux François le paſſage du Pont de Ceperano, pour ſe vanger de Mainfroy, dont il eſtoit toûjours l'ennemi caché, quelque empreſſement qu'il fit paroiſtre pour ſon ſervice; parce que ce Prince avoit abuſé de ſa femme. Si celà eſt, on peut dire que cette vengeance fut la cauſe de la ruine de Mainfroy, par ce qu'elle donna lieu aux premiers

Deſcriptio Victoriæ Caroli.

avantages de Charles, la juſte Providence de Dieu ménageant ainſi ſouvent les choſes de telle maniere, qu'un crime ſe trouve puni par un autre crime, & produit avec le temps la perte du criminel. Indépendemment du bruit qui courut que Mainfroy avoit avancé la mort de l'Empereur Fridéric ſon pere, le poiſon qu'il donna à Conrad ſon frere, l'uſurpation de la Couronne de Sicile ſur Conradin ſon neveu & ſon pupille, ſes autres cruautez & ſes débauches, ſont des raiſons plus que ſuffiſantes, pour le faire regarder comme un des plus méchans hommes, qui ayent jamais eſté.

Sallas Malaſpina. l. 6. Miſcellaneorum Baluſii.

Un Hiſtorien Contemporain, que le ſçavant Monſieur Baluſe vient de mettre au jour, nous apprend la maniére dont Mainfroy fut tué. Un Chevalier Picard, qui ne le connoiſſoit point, voyant ce Prince combattre avec une extrême valeur, alla à luy la lance en arreſt, & voulant le percer, donna de ſa lance contre la teſte de ſon cheval; le cheval étourdi du coup ſe cabra avec violence, & Mainfroy deſarçonné par ce mouvement ſubit tomba à terre: en meſme temps quelques Ribauds* qui accompagnoient le Chevalier, coururent à Mainfroy & l'aſſommérent à coup de maſſuë. Le Chevalier luy oſta ſon Eſcharpe, & prit ſon Cheval. Deux ou trois jours après il parût en préſence de quelques Seigneurs priſonniers, monté ſur ce Cheval & avec l'Eſcharpe de Mainfroy: Ils luy demandérent ce qu'eſtoit devenu celuy, dont il avoit le Cheval & l'Eſcharpe, & il leur raconta ce que je viens de dire. Ils déclarérent que c'eſtoit le Cheval & l'Eſcharpe de Mainfroy: on alla au lieu où cette action s'eſtoit paſſée, & le Corps de Mainfroy fut trouvé, & reconnu comme je l'ay dit.

* Ces Ribauds eſtoient des Soldats François gens determinez, armez à la legere, & qui ſervoient d'ordinaire d'enfans perdus, & marchoient à la teſte dans les attaques.

Deſcriptio Victoriæ Caroli.

Dès le ſoir de la Bataille, Charles dépêcha Pierre de Charniac Archidiacre de Sens, pour en porter la nouvelle au Pape, à qui on ne pouvoit en annoncer une plus heureuſe. Il en fit rendre graces à Dieu dans Pérouſe où il eſtoit, au ſon des Cloches de la Ville; & les Panegyriques, que l'on fit du Vainqueur, firent une partie de la réjoüiſſance publique. Elle fut un peu moderée, au moins à l'égard du Pape, lorſqu'il apprit le pillage de Benevent, où les François s'abandonnérent à toutes ſortes de déſordres. Le Roy y trouva de trés-grands Thréſors, que Mainfroy y avoit ramaſſez, & qui furent un des principaux motifs, qui avoient obligé ce Prince à quitter ſon camp de Capouë, où il auroit ſans doute combatu avec beaucoup plus d'avantage, que dans la plaine de Benevent. Charles envoya au Pape quelque pieces de ce Thréſor, & entre-autres deux Chandeliers d'or ſoutenus de deux figures de meſme métail, & le Fauteüil d'or enrichi de pierreries, où le feu Empereur Fridéric donnoit ſes audiences de ceremonie.

Sallas Malaſpina.

Cette victoire conſomma l'ouvrage. Les Sarazins de Lucerie envoyérent des premiers faire leurs ſoumiſſions au Vainqueur. Ils luy demanderent ſeulement la vie, & la grace de n'eſtre point forcez à quitter leur Religion, proteſtant qu'ils eſtoient preſts de ſe faire inſtruire. Il leur accorda leur demande, mais ce ne fuſt qu'après les avoir obligez à raſer eux-meſmes les murailles de leur Ville, à en combler les foſſez, & à détruire toutes les Forteresſes qu'ils avoient aux environs. Ils luy remirent entre les mains un autre Thréſor, que Fridéric & Mainfroy y avoient mis en dépoſt. La femme de Mainfroy & ſes enfans luy furent livrez, auſſi-bien que la flote de ce Prince, & toutes les Places qu'il poſſédoit dans le continent d'Italie. Preſque toutes celles de Sicile reconnurent Charles d'un commun conſentement, & en moins de trois mois, depuis l'arrivée de ſon Armée à Rome, il ſe trouva en poſſeſſion d'un des plus beaux Etats de l'Europe, par une conqueſte que ſa ſeule ambition pouvoit luy faire paroiſtre poſſible, & que toute l'Europe regardoit comme impoſſible.

Il ne fut pas long-temps paiſible dans ſa conqueſte. Conradin fils de Conrad & petit fils de l'Empereur Fridéric s'eſtant réfugié en Allemagne, y trouva des Protecteurs. Il revint en Italie, s'y forma un grand parti, & mit Charles d'Anjou à deux doigts de ſa perte. Mais ayant perdu une Bataille, où il fut pris priſonnier, Charles, pour ſe délivrer d'un ſi dangereux ennemi, luy fit trancher la teſte, & éteignit dans ſon ſang la ligne maſculine des Empereurs de la maiſon de Suaube. Pierre d'Arragon, qui avoit épouſé Conſtance fille de Mainfroy, fit valoir auſſi dans la ſuite les droits de ſa femme, & cauſa de grandes révolutions dans la Sicile. Mais ce ne fut que long-temps après; & comme je ne dois toucher ces évenemens de l'Hiſtoire Etrangere, que quand ils ont rapport, & qu'autant qu'ils ont rapport à celle que j'ay entrepris d'écrire, je reviens aux affaires de France.

Le Roy maria vers ce temps là, Jean ſon troiſiéme fils à Iolande fille d'Eudes Duc de Bourgogne, & le mit en poſſeſſion du Comté de Nevers, que ſon épouſe luy apporta en mariage comme heritiere de Mathilde de Bourbon, à qui ce Comté appartenoit. Il fit juger les prétentions de Mathieu de Trie ſur le Comté de Dammartin, & ſe condamna luy-meſme à le luy reſtituer comme heritier de Mathilde de Boulogne. Il acheta en meſme temps la Châtellenie de Péronne, qu'il réünit à ſon Domaine. Il conclut le mariage de ſa fille Blanche avec Ferdinand fils aîné d'Alfonſe X. Roy de Caſtille: ce mariage ne fut conſommé que trois ans après, à cauſe du jeune âge du Prince & de la Princeſſe. Il accommoda le Roy d'Angleterre & le Roy de Navarre, ſur quelques différends qu'ils avoient entre-eux pour la ville de Bayonne, & leur fit conclure une Tréve de quatre ans, toûjours appliqué à rendre la Juſtice, à l'eſtabliſſement de ſa famille, à entretenir la paix dans ſon Etat, & à empêcher la guerre entre ſes voiſins.

An. 1266.

Matrimonium initum, &c. T. 2. Spicileg.

Il s'occupoit d'autant plus alors de ce dernier ſoin, qu'il avoit réſolu d'entreprendre une nouvelle expédition pour le ſecours de la Chrétienté d'outre-mer, dont on recevoit des nou-

velles très-fâcheuſes. Le reſtabliſſement de pluſieurs Villes, que le ſaint Roy avoit fait fortifier avant ſon départ de la Paleſtine, & beaucoup plus les guerres que les Saraſins ſe faiſoient entre-eux & contre les Tartares, avoient pendant quelques années permis aux Chrêtiens du païs, de reſpirer : Mais Bondocdar, celuy-là meſme, qui avoit ſauvé l'Egypte & fait périr l'Armée de la derniere Croiſade, eſtant devenu Soudan de ce grand Etat, forma le deſſein d'exterminer les Chrêtiens de la Paleſtine, & d'en faire l'entiere conqueſte.

Conrad & ſon fils Conradin héritiers du Royaume de Jeruſalem, ſembloient y avoir renoncé ; & le titre en avoit eſté repris par les Princes de la maiſon de Luſignan. Hugues II. le portoit alors avec celuy de Roy de Chypre : la Régence à cauſe de ſon bas âge, eſtoit entre les mains de Plaiſance d'Antioche ſa mere ; & Geofroy de Sergines, que S. Loüis avoit laiſſé à Acre à ſon départ, ſoutenoit par ſa valeur & par ſa conduite cet eſtat déſolé.

Bondocdar cependant ſurprit Céſarée, & emporta quelques autres Forteresſes importantes, & vint ſe préſenter devant Acre ; mais n'eſtant pas encore en eſtat de l'aſſiéger dans les formes, il ſe jetta ſur Saphet, une des plus fortes Places du païs, & la prit.

Toutes ces nouvelles avoient réveillé le zéle des Chrêtiens d'Europe, & dès le temps du Pontificat d'Alexandre IV. on avoit parlé d'une nouvelle Croiſade, & on la prêcha meſme en divers endroits. La conqueſte de Sicile en avoit ſuſpendu l'effet. Mais quand cette affaire eut eſté terminée, on publia de nouveau la Croiſade pour la Paleſtine ; & cette expédition paroiſſoit devoir d'autant mieux réüſſir, que le nouveau Roy de Sicile, eſtoit entierement dévoüé au S. Siége.

Le Pape en traita avec le Roy, qui avoit toûjours porté la Croix depuis ſon retour de la Paleſtine, & avec le Comte de Poitiers qui l'avoit repriſe, n'oſant cependant preſſer Loüis de faire le voyage en perſonne, à cauſe de ſon peu de ſanté, & de l'intereſt que la France avoit qu'il ne s'éloignât pas. Il n'approuva meſme qu'avec peine ſon deſſein, lorſqu'il le luy propoſa dans une lettre ſecrete.

An. 1267. Gaufrid. de Bello loco.

Si-toſt que la choſe eut eſté déterminée entre le Roy & le Pape, le Cardinal de Sainte Cecile revint en France, pour publier la Croiſade. Quand il fut arrivé, le Roy aſſembla à Paris ſon Parlement, c'eſt-à-dire les Pairs du Royaume, les Barons, les principaux de la Nobleſſe, & pluſieurs Prélats. Il ne s'eſtoit point déclaré ſur le ſujet de cette Aſſemblée, qui ſe tint le vingt-cinquiéme de Mars ; & l'on fut bien ſurpris, lorſqu'il s'en expliqua par un diſcours très-pathétique. Il déclara qu'il avoit toûjours porté la Croix à deſſein de retourner à la Terre-Sainte, mais qu'il ne laiſſeroit pas de la prendre encore de la main du Légat ; & il exhorta tous les aſſiſtans à ſuivre ſon exemple.

Ibid. Et Nangius in Geſt. Ludovic.

An. 1267.

Le Légat harangua enſuite avec beaucoup de zéle, & ſur le champ après le Sermon fini, le Roy prit la Croix de ſa main, auſſi-bien que ſes trois fils ainez Philippe, Jean Comte de Nevers, & Pierre Comte d'Alençon. Il fut imité non ſeulement par quelques Seigneurs, aux quels il s'eſtoit ouvert avant l'Aſſemblée, mais encore par pluſieurs autres, dont Dieu toucha le cœur en ce moment, ou qui par la honte de ne pas ſuivre l'exemple du Roy & des Princes, n'oſerent s'exempter d'entrer dans cette entrepriſe, toute penible & toute dangereuſe qu'elle devoit eſtre. Peu de temps après ſe croiſerent pareillement Thibaud Roy de Navarre, Robert Comte d'Artois neveu du Roy & fils de Robert Comte d'Artois tué en Egypte, Guy Comte de Flandre, Jean fils du Comte de Bretagne, les Comtes de Saint Pol, de Vendoſme, de la Marche, de Soiſſons, les Seigneurs de Fiennes, de Nemours, de Montmorenci, de Préceigni, de Briſſac, de Riboule, de Ville-Bayon, de Saint Briçon, Raoul d'Eſtrées, Raoul de Neſle, Loüis de Beaujeu, Guillaume de Courtenai, Gilles de Mailli, le Comte de Guiſnes, le Sire de Harcourt, Jean de Neſle, Enguerrand de Bailleul, & grand nombre d'autres. *

Gaufrid. de Bello loco.

Goyau.

* Voyez les Obſervations de Menard ſur Joinville.

Le Roy avoit invité à ce Parlement le Sire de Joinville. Il fit en vain ce qu'il put pour s'en excuſer ſur une fiévre quarte, dont il eſtoit fort tourmenté. Il fallut avoir cette complaiſance pour le Roy, dont il eſtoit toûjours tendrement aimé. Mais quand ce Prince & le Roy de Navarre, qui eſtoit ſon Seigneur en qualité de Comte de Champagne, le preſſerent de ſe croiſer, il le refuſa toûjours, diſant que la derniere Croiſade l'avoit ruiné, auſſi-bien que ſes Sujets, tant ceux qui l'avoient ſuivi, que les autres qui eſtoient demeurez chez eux, contre leſquels, pendant ſon abſence, les Officiers du Roy avoient exercé de grandes violences. Il ajoutoit que bien d'autres que luy deſaprouvoient fort le deſſein de cette Croiſade ; qu'on n'avoit pû l'inſpirer au Roy ſans faire un très-grand mal, & ſans pêcher mortellement, veu la grande foibleſſe de ce Prince qui eſtoit telle, qu'il ne pouvoit demeurer long-temps à Cheval, ni meſme ſoûtenir le poids de ſes armes ; que ſa préſence maintenoit la paix & la juſtice dans tout ſon Etat ; que ſon abſence y ruineroit l'une & l'autre, ce qui ne ſe trouva que trop véritable. Mais ces réfléxions n'eſtoient pas du goût du Roy, qui ne conſultoit que ſon zéle, & abandonnoit le reſte à la Providence de Dieu.

Joinville.

Le Pape ne manqua pas de ſe ſervir de cet exemple du Roy de France, pour animer tous les Princes Chrêtiens au ſecours de la Paleſtine. Il envoya par tout des Légats, ou des Lettres ſur ce ſujet en Angleterre, en Eſpagne, en Pologne, à Conſtantinople, en Arménie. Il écrivit au grand Cham des Tartares, qu'il ſçavoit eſtre très-jaloux des progrès de Bondocdar, & aſſez diſpoſé à faire diverſion en faveur des Chrêtiens : Et comme une des cauſes de la déſolation de la Paleſtine, eſtoient les diviſions qui regnoient entre les

Vide Raynald. ad an. 1267.

Génois, les Piſans & les Vénitiens, qui s'y A eſtoient eſtablis ſur tout à Acre & à Tyr, il leur écrivit pour les engager à faire la paix. Le Roy, & le Roy de Sicile joignirent ſur ce dernier article leurs inſtances à celles du Pape. Mais toutes ces négotiations eurent aſſez peu d'effet, & le Pape vit bien qu'il ne pouvoit compter gueres ſeurement, que ſur la France & ſur la Sicile.

Dès lors le Roy commença à faire ſes préparatifs. Le plus preſſé & le plus néceſſaire eſtoit d'amaſſer de l'argent. On impoſa des taxes ſur le Clergé, où l'on trouva beaucoup de réſiſtance : mais il fallut obéïr au Pape & au Roy. B Car en pareilles occaſions, quand les deux puiſſances eſtoient unies, les Eccleſiaſtiques ne pouvoient avoir de recours à perſonne ; au lieu que quand l'une agiſſoit ſans l'autre, ils ne manquoient gueres de s'appuyer de l'une contre l'autre. On fit auſſi une capitation ſur les Peuples, c'eſt-à-dire, ſur les Bourgeois des Villes & ſur les Gens de la Campagne, mais avec un tel ordre & de telles modifications, que perſonne n'en fut fort incommodé. On tira de ces deux taxes des ſommes conſidérables. Le Roy traita avec les Vénitiens & avec les Génois pour des Vaiſſeaux, & les Vénitiens C s'eſtant rendus trop difficiles, ce furent les Génois, qui en fournirent.

An. 1268. Durant ce temps-là le Pape Clement IV. mourut : & quoyque cette mort fût ſuivie d'une vacance de près de trois ans juſqu'à l'élection de Thibaud Archidiacre de Liége ſous le nom de Grégoire X. Il n'y eut rien de changé à l'égard du deſſein de la Croiſade.

Comme le Roy ſentoit la foibleſſe de ſa ſanté, & que l'expérience de ſa premiere Croiſade, jointe à la réſolution où il eſtoit de ne pas s'épargner dans les occaſions, le faiſoit penſer D à l'incertitude de ſon retour, il voulut pourvoir à la paix de ſa famille & à l'établiſſement de ſes enfans. Philippe l'aîné, ſans parler de la ſucceſſion à la Couronne qui le regardoit, avoit déja eu ſon appanage dès l'an 1265. Sçavoir la Ville d'Orleans, les Seigneuries de Cléri, de Château-neuf, Lotis en Gaſtinois, Montargis, & quelques autres terres. Le Roy en 1268. partagea auſſi les autres. Jean ſon ſecond fils, outre le Comté de Nevers qu'il avoit par ſa femme Iolande de Bourgogne, eut pour ſon apanage le Comté de Valois, avec les Villes de Creſpi & de la Ferté-Milon, Villers-cote-reſts, E & Pierrefons. Pierre le troiſiéme fils eut le Comté d'Alençon & toutes ſes dépendances. Il ſuccéda quelques années après à ſon beaupere Jean de Châtillon aux Comtez de Blois, de Chartres, de Dunois, & aux Seigneuries d'Aveſnes, de Guiſe, & à quelques autres Terres ſituées en Flandre, en Haynaut, & en Brabant. Robert, qui n'avoit encore que douze ans, fut pourveu du Comté de Clermont en Beauvoiſis, & eut depuis le Bourbonnois du chef de ſa femme Béatrix héritiere par ſa mere de la maiſon de Bourbon. C'eſt ce Prince, qui eſt la ſouche de la Branche Royale de Bourbon, aſſiſe aujourd'huy ſur le Throſne de France.

Tréſor des Chartres Layette Appanages.

Le Roy voulut auſſi avant ſon départ, que le mariage de la Princeſſe Blanche ſa fille avec An. 1269. Ferdinand fils d'Alfonſe de Caſtille, fût accompli. Elle fut conduite juſques ſur la frontiere de Caſtille par Philippe ſon frere, & les nopces en furent faites à Burgos avec beaucoup de magnificence.

Celles de Marguerite de France une de ſes autres filles ſe firent encore vers le meſme tems, non pas avec Henri Duc de Brabant, avec qui elle avoit eſté accordée ; mais avec Jean cadet de Henri, parce que Henri quitta le monde, pour ſe faire Chanoine Régulier à S. Etienne de Dijon.

Il n'y avoit plus que la cadette nommée Agnès à pourvoir, & à qui il laiſſa dix mille livres par ſon teſtament, qu'il fit avant que de quitter l'Europe. Quelque-temps auparavant, pour affermir la paix, non ſeulement dans ſon Royaume, mais encore dans les païs voiſins, il avoit fait prolonger pour cinq ans la Tréve, dont il avoit eſté le médiateur entre le Roy d'Angleterre & le Roy de Navarre, & il avoit terminé entre le Comte de Luxembourg & le Comte de Bar, quelques différens, pour leſquels on en eſtoit déja venu à de grandes violences.

Trois ans ayant eſté employez à diſpoſer & à régler ainſi toutes choſes, le Roy ſe trouva l'an 1270. en eſtat de prendre les dernieres meſures pour ſon départ. Le point le plus important, qui reſtoit à déterminer, eſtoit la Régence du Royaume pendant ſon abſence. La Reine n'eſtoit pas du voyage, & il ſembloit que cette dignité la regardaſt plus qu'aucun autre ; mais ſoit que le Roy ne la crut pas capable de prendre aſſez d'autorité, ſoit qu'elle n'euſt pas aſſez d'expérience dans les affaires, où il ne paroît pas que ce Prince luy euſt jamais donné beaucoup de part, il ne jugea pas à propos de la charger du gouvernement. Il choiſit pour cet employ Mathieu Abbé de S. Denis, homme de qualité de la famille des Comtes de Vendoſme, & Simon de Clermont Comte de Neſle, tous deux d'une probité reconnuë, & d'une ſinguliere prudence. Il leur ſubſtitua en cas de mort Philippe Evêque d'Evreux & Jean Comte de Ponthieu.

An. 1270.

Nangiûs in geſt. Lud.

Invent. des Chartres. Melanges, T. 6.

Le rendez-vous des Croiſez eſtoit à Aigues-mortes pour le mois de May. Le Roy alla à S. Denis prendre l'Oriflamme ſelon la coutume : il redoubla ſa ferveur & la fit paroiſtre en une infinité d'actions de charité, d'humilité, de mortification, ſur tout dans une Proceſſion où il marcha nuds pieds depuis le Palais juſqu'à Noſtre-Dame. Il partit enſuite pour Aigues-mortes, prenant ſon chemin par Melun, Sens, Auxerre, Cluni, Lion, Beaucaire & Vienne.

Ibid.

Il avoit ſuppoſé en partant de Paris, que les Vaiſſeaux promis par les Génois ſeroient à Aigues-mortes à ſon arrivée ; mais ſoit que les vents contraires ne l'euſſent pas permis, ſoit pour quelque autre raiſon, il fallut les at-

tendre durant plusieurs semaines. Le Roy faisant son sejour à S. Gilles, y reçût une Ambassade de Michel Paleologue Empereur de Constantinople. Ce Prince depuis neuf ou dix ans avoit surpris cette Capitale de l'Empire d'Orient, que les Empereurs Latins avoient possedée prés de soixante ans, & en conséquence de cette conqueste, l'Empire qui avoit esté enlevé aux Grecs par Baudoüin premier, estoit retourné à ses anciens maistres du temps de Baudoüin II.

Le prétexte de l'Ambassade estoit l'extinction du schisme, & la réünion de l'Eglise Grecque avec la Latine. Michel protestoit par ses Ambassadeurs à Loüis, qu'il vouloit le faire l'unique Arbitre d'une si importante affaire, dont il souhaittoit passionnément de voir la consommation, & qu'il en passeroit par tout ce qu'il décideroit. Mais la véritable raison estoit l'inquiétude, que luy causoient les grands armemens de France & de Sicile, dans l'apprehension qu'ils ne fussent destinez contre luy pour le rétablissement de Baudoüin. Il avoit en effet tout sujet de craindre l'ambition & les ressentimens du Roy de Sicile, contre lequel il avoit pris le parti de Mainfroy; d'ailleurs il sçavoit l'interest que l'Eglise Romaine prenoit dans la révolution arrivée en Orient; & comme c'estoit à la sollicitation du Pape que les deux Rois armoient, il craignoit beaucoup que les premiers efforts des Occidentaux ne tombassent sur luy.

Pachimer. L. 5. Hist.

Le Roy à qui les Ambassadeurs firent de magniques présens, leur répondit avec beaucoup d'honnêteté qu'il contribueroit de tout son possible à la réünion des deux Eglises, afin que l'Occident & l'Orient agissent ensemble de concert contre les Infidelles: mais que comme il s'agissoit de plusieurs points de Religion, dont il ne luy appartenoit pas de décider, c'estoit à l'Eglise mesme qu'il falloit s'addresser; qu'il leur offroit de bon cœur ses bons offices, auprès du College des Cardinaux qui gouvernoient l'Eglise Romaine pendant la vacance du S. Siége, & qu'il employeroit tout son crédit pour la destruction d'un Schisme si scandaleux. En effet le Roy écrivit sur ce sujet aux Cardinaux avec beaucoup d'empressement & de zéle.

Epist. Card. ad Ludov. apud Raynald. ad an. 1270.

Les Cardinaux répondirent à la Lettre du Roy, avec de grands éloges de sa piété & de son zéle pour le bien de l'Eglise. Ils l'informérent des négotiations commencées sur ce sujet, entre l'Empereur de Constantinople & le défunt Pape, qui avoit déja proposé à ce Prince les conditions de la réünion. Ils prierent le Roy de ne se point laisser surprendre aux artifices des Grecs, moins disposez qu'il ne pensoit à une sincére réconciliation, & suivant la priere qu'il leur en avoit faite luy-mesme, ils chargérent le Cardinal d'Albe, qui devoit l'accompagner dans le voyage d'outre-mer, de traiter avec les Ambassadeurs. Ils envoyérent des instructions à ce Légat conformes au plan de la réünion proposé par le Pape Clement, avec ordre d'exiger de l'Empereur, des Evêques, des Archimandrites & de tous les principaux membres de l'Eglise Greque, un serment, par lequel ils jureroient de reconnoître la primauté de l'Eglise Romaine, & de signer tous les articles de Foy contenus dans le Mémoire dressé par le mesme Pape.

Une affaire de cette importance demandoit beaucoup plus de temps, qu'il n'en restoit au Roy & au Légat avant l'embarquement. La maniére, dont les Ambassadeurs receurent les propositions des Cardinaux, fit concevoir de grandes espérances; mais elles furent vaines. Ils s'en retournérent au moins fort satisfaits d'avoir sçû qu'on n'en vouloit point à leur maître, & que la Croisade estoit contre les Infidelles.

Cependant les Croisez François & Etrangers estoient assemblez à Aigues-mortes & aux environs. Ce mélange de diverses Nations causa du desordre. Des Soldats Provençaux & des Catalans ayant pris querelle avec quelques Soldats François, chacun entreprit de soutenir ses compatriotes, & la Soldatesque courant aux Armes de part & d'autre, il y eut une chaude mêlée, où prés de cent hommes furent tuez sur la place. Par mal heur il ne se trouva point alors de Commandant d'assez grande authorité, pour arrester d'abord ce tumulte. Le Roy, pour en empêcher les suites, se transporta luy-mesme sur les lieux, & ayant fait exemple par la punition des plus coupables qu'il fit pendre, tout fut appaisé.

Nangius in Gest. Ludovici.

Les Vaisseaux Génois en arrivant, trouvérent ceux de France tout équipez & tout prets; & le Roy s'embarqua avec toute l'Armée le premier jour de Juillet. Avant que de faire voile, il écrivit une Lettre aux deux Régents du Royaume, pour les faire ressouvenir des ordres qu'il leur avoit donnez touchant l'observation de la Justice, pour empêcher les blasphêmes, pour exterminer les lieux de débauches, pour le soin des pauvres. Il n'y a qu'à lire cette Lettre, pour voir de quel esprit ce saint Prince estoit animé, & qu'il n'avoit rien plus à cœur, que l'honneur de Dieu & le bien de ses Sujets.

In Spicileg. T. 2 Epist. Ludov. ad Matharum Abbat. an. 1270.

Ibid.

Le lendemain de l'embarquement le vent s'estant trouvé favorable, on mit à la voile. Le Roy avoit avec luy le Comte d'Alençon dans son Vaisseau. Philippe son fils aîné, le Comte de Nevers & le Comte d'Artois, chacun avec leurs épouses, estoient dans trois autres Vaisseaux. Un Auteur fait monter l'Armée du Roy jusqu'à soixante mille hommes. Ces quatres Vaisseaux, dont je viens de parler, prirent les devants, & le reste suivit.

Nangius in Gestis Ludov.

Ad Istion. ad Lamber. Schafnab.

Le temps, qui d'abord fut beau, changea bien-tost, & on essuya deux rudes tempestes avant que d'arriver à Caillari en Sardaigne, où l'on devoit s'arrester, pour se mettre de là en pleine route: Il y avoit déja six jours, qu'on voguoit sans découvrir les costes de Sardaigne, ce qui donna de la défiance, moins de l'habileté, que de la fidélité des Pilotes Génois. On asseura mesme qu'un Vaisseau, qui ne pa-

Nang. loc. cit.

roiſſoit plus dans la flote, avoit cinglé vers les coſtes de Barbarie par l'ordre du Capitaine. Mais tous ces ſoupçons ſe trouvérent faux, & enfin on arriva à la veuë de Çaillari. La chaleur exceſſive qu'il avoit fait, & les tempeſtes avoient déja gâté toute l'eau de la flotte ; & non ſeulement il y avoit beaucoup de malades, mais meſme il eſtoit mort quantité d'hommes & de chevaux. On envoya une barque à terre, parce que le vent empêchoit que la flotte ne puſt entrer dans le port. Cette barque rapporta de l'eau & quelques légumes. Mais ſur la demande que le Roy fit au Commandant du Château, d'y recevoir ſes malades, on luy fit de grandes difficultez, parce que ce Château appartenoit à la République de Piſe, qui eſtoit en guerre avec les Génois, & que la plûpart des Capitaines de la flotte eſtoient de la République de Gennes. Les Habitans meſmes du bord de la mer ſe retiroient dans l'interieur de l'Iſle avec tout ce qu'ils pouvoient emporter avec eux. Le Roy en ayant envoyé faire ſes plaintes au Commandant, tout ce qu'il put obtenir, fut qu'on débarquaſt les malades, & qu'on les fit camper au pied du Château, ou loger dans quelques méchantes cabanes des environs. Enfin le Commandant ſur de nouvelles inſtances, offrit au Roy de le loger au Château, pourvû qu'il n'y entrât qu'avec peu de monde, & que les Capitaines Génois ne deſcendiſſent point à terre.

Cette conduite choqua extrêmement les Princes & les Seigneurs de la ſuite du Roy, & on luy conſeilla de faire attaquer le Château pour s'en rendre maiſtre ; mais il ne le voulut pas, diſant qu'il n'avoit pas pris les Armes, pour les employer contre des Chrêtiens. On mit à terre les malades, dont pluſieurs moururent, & on eut des vivres qui coutérent bien cher.

Cependant le reſte de la flotte arriva avec le Roy de Navarre, le Comte de Poitiers, le Comte de Flandre, Jean fils du Comte de Bretagne, le Comte de S. Pol & pluſieurs autres Seigneurs. Dès le lendemain de leur arrivée, le Roy tint conſeil, pour délibérer ſur le lieu, où l'on porteroit la guerre, ou plûtoſt pour leur faire agréer le deſſein qu'il avoit déja pris de concert avec le Roy de Sicile.

Epiſt Petri, de Condeto.

Quand on partit d'Aigues-mortes, on ne doutoit point que ce ne fût pour aller en Egypte ou en Paleſtine ; mais ce n'eſtoit pas l'intention du Roy de commencer par là ; & l'on fut fort ſurpris dans le Conſeil, lorſqu'il propoſa d'aller à Tunis ſur les coſtes d'Afrique. Le Roy, & le Roy de Sicile avoient chacun leurs raiſons de tourner de ce coſté-là.

Gaufrid de Bello loco.

Le Roy de Tunis, appellé Muley moztança, ou ſelon d'autres, Omar, devoit un tribut au Roy de Sicile qu'il négligeoit de luy payer ; & de plus, ces Sarazins d'Afrique avoient toûjours grande liaiſon avec ceux qui eſtoient reſtez en Italie. Ceux-cy qui avoient ſoutenu le parti de Mainfroy contre ce Prince, luy avoient donné encore beaucoup de peine depuis ſa conqueſte : & les uns & les autres eſtoient des ennemis à craindre pour la Sicile, qui avoit autrefois eſté ſoumiſe aux Princes de leur Nation. Si une fois on les chaſſoit des bords de l'Afrique oppoſez à l'Europe, c'étoit leur ôter toute eſpérance & tout moyen de jamais rien entreprendre ſur cette Iſle. C'eſt ce qui avoit déterminé le Roy de Sicile à tourner ſes Armes de ce coſté-là.

Marmol. T. 2 p 455. Cayet.

Saint Loüis avoit des veuës plus pures & plus Chrêtiennes. Il entretenoit depuis quelques années un commerce aſſez fréquent avec le Roy de Tunis par des perſonnes affidées. Ce Prince Sarazin, avant qu'on parlât de cette derniere Croiſade, luy avoit fait entendre qu'il avoit beaucoup de penchant pour la Religion Chreſtienne, & que s'il pouvoit avec honneur & ſans trop s'expoſer, avoir quelque prétexte d'abandonner ſa Religion, il le prendroit volontiers. Soit que ces diſcours fuſſent ſincéres, ſoit que ce fuſſent des artifices, pour empêcher que les Chrêtiens, penſaſſent à l'attaquer, ils donnoient une extrême joye au ſaint Roy. Il s'écrioit quelquefois en préſence de ſes Confidents, quelle conſolation, ſeroit-ce pour moy, ſi je pouvois eſtre le Parrain du Roy de Tunis aux Fonts de Baptême ! Il fit meſme une fois, ſous prétexte de viſiter ſes Frontieres, un voyage juſqu'à Narbonne, pour traitter de cette affaire avec des Envoyez ſecrets de Tunis : Et un jour comme il aſſiſtoit à ſaint Denis au Baptême d'un fameux Juif, il dit aux Agents de ce Prince qu'il avoit invitez à cette Cérémonie, aſſeurez voſtre maître que je ſouhaitte ſi ardemment ſa converſion à la véritable Religion, que je ſerois preſt de paſſer le reſte de ma vie dans les plus obſcurs cachots de l'Afrique, pour luy obtenir de Dieu, & à toute ſa Nation la grace du Baptême. Le Roy donc crut que s'il faiſoit deſcente en Afrique, & qu'il ſe préſentât avec une nombreuſe Armée devant Tunis, ce ſeroit là pour ce Prince Sarazin une belle occaſion de ſe déclarer, & le prétexte qu'il cherchoit de ſe faire Chrêtien, & de juſtifier ſa conduite par la néceſſité où il auroit eſté de ſauver ſa Couronne & la vie de ſes Sujets.

Gaufrid de Bello loco.

Cependant, comme il ne comptoit pas ſeurement ſur la ſincérité du Sarazin, il avoit en cela deux veuës, dont il eſpéroit que l'une ne manqueroit pas de réüſſir au défaut de l'autre. Car ou le Roy de Tunis ſe rendroit en ſe convertiſſant, ou il ne ſe rendroit pas : s'il ſe rendoit & ſe convertiſſoit, on auroit ce qu'on avoit prétendu ; s'il ne le faiſoit point, & que ſon procédé ne répondit pas aux eſpérances qu'il avoit données, on luy feroit vivement la guerre, & on le chaſſeroit de ſon Etat, pour y eſtablir des Chrêtiens.

Outre ce motif qui animoit fort le Roy, on l'avoit aſſeuré que Tunis eſtoit une place peu fortifiée & aiſée à prendre, & néanmoins remplie d'une infinité de richeſſes, dont il pouroit ſe ſervir, pour ſon entrepriſe de la Terre-Sainte. Enfin il ſçavoit que c'eſtoit de ces quartiers d'Afrique, que le Soudan d'Egypte tiroit une infinité de Chevaux, d'Armes & de

Soldats, & que s'il le privoit de ce ſecours en conquérant toute cette coſte, il l'affoibliroit beaucoup, & ſe rendroit l'expédition d'Egypte ou celle de Paleſtine beaucoup plus facile. Il ajoûta quelques autres raiſons pour appuyer le parti qu'il prenoit, & pour lever le ſcrupule de ceux qui croyoient que ce n'eſtoit pas accomplir leur vœu, que de ne pas aller en Egypte, ou dans la Terre-Sainte. Il parla ſi fortement ſur ce ſujet, que malgré la réſiſtance de pluſieurs du Conſeil, la choſe fut réſoluë. On partit de Sardaigne, après que le Roy eut tiré parole des Piſans pour la ſeureté des malades qu'il laiſſoit, & la flotte parut à la hauteur de Tunis & de Carthage le dix-huitiéme de Juillet.

An. 1270.

Le Royaume de Tunis, qui eſt aujourd'huy plus ſous la protection que ſous la domination du Turc, eſtoit un démembrement du Califat, c'eſt-à-dire, de cette grande Puiſſance, dont j'ay parlé ailleurs, qui s'eſtendoit dans l'Afrique, dans l'Aſie, dans les Eſpagnes, & juſques dans une partie des Gaules, & dont tous les Sujets qui reconnoiſſoient un ſeul Calife, eſtoient compris ſous le nom de Sarazins. Ce Royaume eſt ſur la coſte de Barbarie entre Alger & Tripoli. La Ville de Tunis appellée autrefois Tynis ou Tyniſia, eſtoit comme aujourd'huy, dans le fond d'un Golfe ou Lac à peu près de figure ovale & aboutiſſant du coſté de la mer à un goulet ou entrée fort étroite. En ſortant du Golfe, pour entrer en pleine-mer, il y a à gauche une preſqu'Iſle, où ſont les ruines de l'ancienne Carthage, ſur leſquelles les Sarazins avoient alors une Forteresſe. La preſqu'Iſle s'étrecit beaucoup du coſté du Continent. L'Iſtme par lequel elle y tient, a ſur la droite du coſté du Midi, le Golfe ou le Lac de Tunis, & à gauche du côté du Nort un autre petit Golfe beaucoup plus étroit, appellé aujourd'huy Portofarina. Pierre de Condé Chapelain de S. Loüis, qu'il accompagna dans cette Croiſade, donne à l'Iſtme dans ſa Relation le nom d'Iſle, à cauſe qu'il eſt entre les deux Golfes.

Epiſt. Petri de Condeto.

Dès le jour meſme que l'on fut arrivé, & que l'on eut jetté les ancres fort près du grand Golfe, le Roy ordonna à Florens de Varennes Amiral de France, de l'aller reconnoiſtre avec quelques Galeres. Il y entra ſans aucune réſiſtance, & y trouva des Vaiſſeaux Sarazins vuides, & quelques autres de Marchands étrangers, auſquels il ne fit aucun mal.

Voyant que perſonne ne paroiſſoit pour l'empeſcher de deſcendre, il aborda en un endroit du Golfe, & envoya dire au Roy qu'il eſtoit à terre, & qu'il n'avoit qu'à luy envoyer du monde, pour garder le poſte dont il eſtoit maiſtre. Le Roy appréhendant que l'Amiral ne ſe fuſt trop engagé, le blâma d'avoir paſſé ſes ordres, & aſſembla le Conſeil, pour déliberer ſur ce qu'il y avoit à faire. Les uns furent d'avis qu'on envoyaſt des Troupes à l'Amiral, afin qu'il ſe retranchaſt ſur le bord de la mer; & qu'il falloit profiter de cet avantage, qui rendroit très-facile la deſcente générale qu'on prétendoit faire le lendemain. Les autres furent du ſentiment contraire, prétendant que c'eſtoit-là une négligence affectée des Sarazins, & un ſtratagême, pour ſurprendre pendant la nuit les Troupes qu'on auroit miſes à terre, & brûler les Vaiſſeaux qui ſe ſeroient engagez dans le Golfe.

Le Roy prit un milieu, & envoya Renaud de Preceigny, Thibaud de Monleard Grand Maiſtre des Arbaleſtriers, & le Chevalier Philippe d'Evreux ſur le lieu, avec ordre à l'Amiral de ſe gouverner ſuivant leur conſeil. Après qu'ils eurent tout conſidéré, ils furent d'avis d'abandonner le poſte, & s'en retournérent avec l'Amiral à la Flotte. La deſcente générale fut réſoluë pour le lendemain.

Quand la Flotte entra dans le Golfe, on vit les rivages bordez de toutes parts d'une nombreuſe Armée de Sarazins; ce qui fit dire à pluſieurs, qu'on avoit fait une grande faute de n'avoir pas ſuivi le deſſein de l'Amiral. On ne laiſſa pas de ſe préparer à faire la deſcente. Les Vaiſſeaux furent rangez, & le Roy ſe mit avec le ſien à la teſte de tout.

La laſcheté des Sarazins produiſit ſeule tout le bon ſuccès de cette action; car l'Auteur de la Relation que je tranſcris ici, & qui eſtoit témoin oculaire, dit que tout s'y paſſa avec ſi peu d'ordre, que cent hommes bien réſolus auroient ſuffi pour empeſcher la deſcente: mais dès que les Vaiſſeaux commencérent à approcher, toute cette multitude infinie de Barbares ſe mit à fuir, ſans faire la moindre réſiſtance.

Petrus de Condeto.

La deſcente eſtant faite, on ſe ſaiſit de l'Iſtme, où l'on ſe campa; mais on ſe trouva fort en peine en ce lieu-là, faute d'eau-douce, parce qu'aux environs du Camp il ne paroiſſoit ni ſource, ni riviere, ni puits, & l'on fut obligé de paſſer le reſte de cette journée, & la nuit ſuivante avec cette incommodité.

Le lendemain qui eſtoit un Samedi, quelques Soldats cherchant de l'eau de tous côtez, s'avancérent juſqu'à une Tour ſituée à l'extrémité de l'Iſthme du coſté de Carthage, & y trouvérent des ciſternes; mais ayant eſté ſurpris & envelopez par la Garniſon de la Tour, ils furent tous tuez.

On fit un détachement de quelques bataillons, pour aller attaquer la Tour, & on l'emporta. On y laiſſa une Garniſon; mais peu d'heures après, elle fut inveſtie par un grand Corps de Sarazins, qui ſe mirent en devoir de la reprendre. Les François eſtoient fort preſſez, lorſque le Roy ſur l'avis de l'attaque, envoya des Troupes d'élite ſous la conduite des Maréchaux Raoul d'Etrées & Lancellot de Saint Maard pour les délivrer. A leur arrivée les Sarazins abandonnérent l'attaque: il y eut enſuite quelques eſcarmouches; car les Sarazins s'eſtant débandez, revenoient ſelon leur coûtume, en caracollant, & après avoir lancé leurs zagayes, s'enfuyoient auſſi-toſt; de ſorte qu'il y eut très-peu de ſang répandu. On retira la Garniſon, & on abandonna ce poſte, qui pouvoit eſtre aiſément enlevé, &

Guiart. Petrus de Condeto.

Digitized by Google

dont les ciſternes furent bien-toſt épuiſées.

On demeura encore le lendemain, qui étoit un Dimanche, au premier Camp, toûjours dans la diſette d'eau; mais ce ne fut que pour ſe prêparer à l'attaque du Chaſteau de Carthage, autour duquel il y avoit beaucoup de puits d'eau-douce. On y marcha le Lundi. On reprit en chemin la Tour, dont j'ay parlé. Le Mardi comme on fut au voiſinage de Carthage, les Mariniers de la Flotte vinrent s'offrir au Roy pour l'attaque du Chaſteau, & l'aſſeûrérent de l'en rendre maiſtre, pourvû qu'il les fit ſoûtenir de quelques bataillons de l'Armée. Le Roy les fit ſeconder par les brigades de Carcaſſonne, de Châlons ſur Marne, de Périgord & de Beaucaire. Il ſe poſta entre le Chaſteau & une Armée de Sarazins, qui faiſoient mine de le vouloir ſecourir. Les Mariniers donnérent l'aſſaut & montérent à l'eſcalade. Le Chaſteau fut emporté: on n'y perdit qu'un ſeul homme, & on paſſa au fil de l'épée tout ce qui ne put pas s'enfuir. De deux cens hommes dont la Garniſon eſtoit compoſée, quelques-uns ſe ſauvérent par des Soûterrains, qui avoient des iſſuës dans la Campagne: d'autres n'ayant pû les gagner, & s'étant cachez dans des caves des anciennes ruines de Carthage, y furent étouffez par la fumée des feux qu'on alluma à l'entrée.

C'eſtoit encore un proverbe dans le païs, que celuy qui ſe rendoit maiſtre de Carthage le devenoit de tout le reſte; mais ce proverbe eſtoit devenu faux, Carthage n'eſtant plus rien alors, & Tunis, qui du temps de l'ancienne Carthage, n'eſtoit que très-peu de choſe, eſtant en ce temps-là une Ville très-peuplée & très-forte, nonobſtant les faux mémoires qu'on en avoit donnez au Roy, lorſqu'il eſtoit encore en France. *Ibid.*

L'Armée campée autour de Carthage ne ſouffroit plus la ſoif comme auparavant; les vivres ne luy manquoient pas non plus, la Flotte en eſtant bien fournie, & puis on en trouva beaucoup dans le Chaſteau & aux environs; mais il y avoit des allarmes continuelles, & des Troupes innombrables de Sarazins, paroiſſoient à tous momens aux environs du Camp. Tout cela néanmoins ſe terminoit à des eſcarmouches; parce que les ennemis ſe contentoient de faire des décharges de fléches; on leur répondoit de meſme, & il eſtoit impoſſible de les joindre. Le Roy ayant fait nettoyer le Chaſteau, y établit ſon quartier & celuy des Princeſſes & des Dames qui avoient ſuivi l'Armée. On y logea auſſi les malades & les bleſſez. *Nangius.*

Après la priſe de Carthage, deux Sarazins vinrent ſe rendre, & détrompérent fort le Roy ſur l'eſpérance qu'il avoit conçûë de la converſion du Roy de Tunis: car ils luy apprirent que ce Prince avoit fait arreſter tous les Chrétiens qui s'eſtoient trouvez dans la Ville, réſolu de leur faire couper la teſte, dès que l'Armée Françoiſe paroiſtroit à la vûë de la Place, leur promettant toutefois la vie, ſi les Chrétiens ne venoient pas l'attaquer.

Ce Prince en uſoit ainſi, dans l'eſpérance d'amener le Roy à quelque Traité; & cependant il n'y avoit point de ruſe dont il ne s'aviſaſt, pour fatiguer l'Armée. Ses Troupes rodoient toûjours aux environs du Camp, & quiconque s'en écartoit, n'y revenoit pas. Le Comte d'Eu & Jean d'Acre Grand Bouteiller de France eſtant de garde, virent trois Cavaliers Sarazins s'avancer vers le Camp la lance baſſe, & portant de temps en temps la main au turban, pour marquer qu'ils ne venoient point comme ennemis. On les alla recevoir: ils baiſérent la main de ceux qui les abordérent, & leur firent comprendre qu'ils vouloient ſe faire Chrétiens. On en porta auſſi-toſt la nouvelle au Roy, qui ordonna qu'on les traitaſt bien, mais qu'on les gardaſt à vûë. Preſque auſſi-toſt après il en arriva cent autres, qui ſe rendirent pareillement, en diſant la meſme choſe. Mais durant que le Grand Bouteiller s'entretenoit avec eux, il vint une autre Troupe fondre tout à coup ſur luy & ſur tous ceux qui l'accompagnoient, & dans le moment, ces cent traitres mettant le ſabre à la main, ſe joignirent aux autres, entrérent avec eux dans le Camp, y tuérent plus de ſoixante hommes, & ſe ſauvérent.

Le Grand Bouteiller qui s'échapa, fut fort blâmé de s'eſtre ainſi laiſſé ſurprendre. Il alla auſſi-toſt à ſa tente où eſtoient les trois premiers, qu'il voulut rendre reſponſables de la trahiſon. Le plus apparent des trois proteſta par des ſignes, qu'il n'y entroit point du tout; & comme on eut fait venir un Religieux Dominiquain qui entendoit la Langue, il dit que celuy qui avoit chargé d'abord les François, eſtoit ſon ennemi; qui ſçachant qu'il s'eſtoit refugié dans le Camp, avoit fait exprès cette ſupercherie, ne doutant pas que les François n'en fiſſent porter la peine à ceux qu'ils avoient en leur puiſſance; mais que ſi on vouloit laiſſer aller un d'eux à l'Armée Sarazine, il répondoit ſur ſa teſte qu'il en emmeneroit plus de deux mille autres, qui eſtoient dans la meſme réſolution de ſe rendre. Ce rapport ayant eſté fait au Roy, il ne voulut point qu'on punit des gens qui pouvoient eſtre innocens. Il les fit meſme relaſcher, pour voir ce qui en arriveroit, mais aucun ne revint; ce qui fit croire que tous avoient agi de concert. *Nangius in Geſtis Ludovici.*

Comme ces fréquentes allarmes incommodoient fort le Camp, le Roy le fit retrancher & entourer de foſſez & de paliſſades. A peine ces travaux eſtoient commencez, que l'Armée des Sarazins parut en bataille, ce qu'ils n'avoient point fait encore, & on diſoit que le Roy de Tunis y eſtoit en perſonne. A voir meſme leur marche, on crut que leur deſſein eſtoit d'occuper tout le terrain des environs du Camp, & de l'enfermer entre eux & la mer. Le Roy ſur cela mit auſſi ſon Armée en bataille, ſe ſaiſit de divers poſtes avantageux, & on ne doutoit point qu'on n'en vinſt à un combat; mais après une ſimple eſcarmouche, où peu de Sarazins furent tuez, & du coſté des Chrétiens le ſeul Chaſtelain de Beaucaire,

l'Armée

l'Armée ennemie ſe retira. Le Roy ne la ſuivit point, parce qu'il attendoit de jour en jour ſon frere le Roy de Sicile, pour faire le ſiége de Tunis.

Le retardement de ce Prince, fut la cauſe de tous les malheurs qui ſuivirent; car les chaleurs eſtant exceſſives, les maladies ſe mirent dans le Camp. Jean Comte de Nevers fils du Roy fut un des premiers attaquez parmi les Princes & les perſonnes de qualité. On le tranſporta dans ſon Vaiſſeau, où il mourut le jour de l'Invention de S. Eſtienne. Il eſtoit né à Damiete durant la premiere Croiſade, trois ou quatre jours après la priſe du Roy ſon pere, & il mourut en celle-ci, dans une conjoncture, qui commençoit à n'eſtre guéres moins faſcheuſe. Le Cardinal Légat le ſuivit de près. Le Prince Philippe fut pris d'une fiévre quarte: & en peu de jours tout le Camp fut rempli de fiévres malignes, de diſſenterie, & de toutes ſortes de maladies. Le Roy tomba luy-meſme malade d'une diſſenterie, qui pendant quelques jours ne l'empeſcha pas d'agir, & de donner ſes ordres pour la ſeûreté & le ſoulagement de ſon Armée, avec autant de préſence d'eſprit, que s'il avoit eſté en parfaite ſanté. Mais enfin il ſuccomba, & la maladie devint ſi violente, qu'il en mourut le vingt-cinquiéme jour d'Aouſt, âgé de cinquante-cinq ans & quatre mois, après avoir régné quarante-trois ans, neuf mois & dix-huit jours.

An. 1270.

Cette mort répandit une effroyable conſternation dans toute l'Armée, & tout eſtoit perdu, ſans l'arrivée du Roy de Sicile, dont les Vaiſſeaux parurent un moment après que le Roy eut expiré. Jamais Prince ne fut plus digne que luy, des éloges dont les Hiſtoriens de toutes les Nations, ont à l'envi honoré ſa mémoire. Le détail de ſes œuvres de piété & de ſes vertus chrétiennes, a fourni des volumes entiers, & la ſeule lecture de ſon Hiſtoire ne peut manquer de donner une grande idée de ce Saint Prince.

Le reſpect, la vénération, & l'admiration que ſes Sujets de tout état avoient pour luy, eſtoient l'effet d'une vertu & d'une ſainteté, qui ne ſe démentirent jamais. Elles furent toûjours l'ame de ſa conduite dans toutes les diverſes fortunes qu'il éprouva, & elles n'affoibliſſoient en aucune maniere les qualitez Royales d'eſprit & de cœur, avec leſquelles il eſtoit né. Plus modeſte & plus recüeilli au pied des Autels, que le plus fervent Solitaire, on le voyoit un moment après à la teſte d'une Armée, avec la contenance d'un Héros, donner des batailles, eſſuyer les plus rudes fatigues, affronter les plus grands périls. La priere à laquelle il conſacroit pluſieurs heures du jour, ne diminuoit en rien le ſoin qu'il devoit à ſon Etat. Il tenoit exactement ſes Conſeils, donnoit des audiences publiques & particulieres, qu'il accordoit aux plus petites gens, juſqu'à vuider quelquefois des procès des particuliers, aſſis ſous un arbre au Bois de Vincennes, prenant en ces occaſions pour Aſſeſſeurs les plus grands Seigneurs de ſa Cour, qui ſe trouvoient alors auprès de luy; & comme un jour il ſçut que l'on diſoit, qu'il donnoit trop de temps à ſes dévotions ordinaires, il ne répondit point autre choſe, ſinon que s'il employoit ce temps-là à la Chaſſe, aux Tournois, au Jeu, & aux Spectacles, on ne compteroit point ſi rigoureuſement les heures qu'il y perdroit. Pluſieurs Ordonnances qui nous reſtent de ce Prince ſur diverſes matieres importantes, & pour le réglement de la Juſtice, une eſpéce de Code publié par le ſçavant Monſieur du Cange* intitulé *Les Etabliſſemens de S. Loüis Roy de France, ſelon l'uſage de Paris & d'Orleans & la Cour de Baronie*, ſont des Monumens, qui nous marquent l'application qu'il avoit au réglement de ſon Royaume; & c'eſt un grand éloge pour ce Prince, que ſous les Régnes de pluſieurs de ſes ſucceſſeurs, la Nobleſſe & les Peuples, quelquefois mécontens du Gouvernement, ne demandoient rien autre choſe, ſinon qu'on en reformaſt les abus ſur les uſages obſervez ſous le Régne de ce Saint Roy.

* Dans la vie de S. Loüis par Joinville.

Tréſor des Chartes, Regiſtre coté 55.

Quelque auſtere qu'il fuſt pour luy-meſme, juſqu'à s'interdire preſque tous les divertiſſemens, ſa vertu ne fut jamais une vertu chagrine. Il eſtoit extrêmement humain & fort agréable dans la converſation. Sa taille médiocre ne luy donnoit pas un air fort majeſtueux; mais ſes ſeules manieres le faiſoient aimer de tous ceux qui l'approchoient. Il eſtoit naturellement bien-faiſant, & ſa libéralité parut ſur tout dans les guerres d'outre-mer envers pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes, qui avoient perdu tous leurs équipages, & à qui il donna dequoy les rétablir.

Gaufrid. de bello loco.

Jamais Prince n'eut un plus ſincere reſpect pour les Papes, pour les Evêques, pour les Religieux, & généralement pour tous les gens d'Egliſe. Mais nul de ſes Prédéceſſeurs n'entreprit avec autant de fermeté que luy, de borner la puiſſance Eccléſiaſtique, qui eſtoit depuis pluſieurs ſiécles en poſſeſſion d'empiéter ſur la puiſſance Royale, & ſur les Tribunaux de la Juſtice Laïque. On a pluſieurs de ſes Ordonnances ſur ce ſujet, & entre autres ſa Pragmatique-Sanction, où commençant par dire que ſon Etat n'eſt ſoumis qu'à Dieu ſeul, il ordonnoit que les Prélats de ſon Royaume, les Patrons, & les autres Collateurs ordinaires des Bénéfices, fuſſent maintenus dans toute l'étenduë de leurs droits; qu'il y eut une liberté entiere dans les Egliſes Cathédrales pour les élections, les promotions, & les collations des Bénéfices, & que tous les différends en cette matiere fuſſent réglez par le Droit commun & par les Canons des Conciles. Il y défendoit de faire aucune levée en France au nom de la Cour de Rome, ſinon pour des cauſes très-preſſantes, & des néceſſitez indiſpenſables; & en ce cas il vouloit que rien ne ſe fiſt ſans l'agréement & le conſentement exprès du Prince & de l'Egliſe Gallicane: enjoignant ſévérement à tous les Juges, Magiſtrats, & autres Officiers, de tenir la main à

Pragmatica-Sanctio, Ludovici IX.

Digitized by Google

l'exécution de ſon Ordonnance, ſous les peines qu'il ſe réſervoit de ſtatuer, en cas qu'ils y manquaſſent. Il publia cette Ordonnance dattée du mois de Mars l'an 1268. dans le temps qu'il ſe préparoit à ſa ſeconde Croiſade; & il y a dans le Tréſor des Chartres une Lettre de Pierre Collomedio Nonce du Pape, où il dit, qu'ayant voulu connoiſtre par le commandement du Pape, d'un différend qui eſtoit ſurvenu entre l'Egliſe de Beauvais d'une part, & la Commune de Beauvais & le Roy de l'autre, ce Prince luy en avoit fait défenſe, & l'Acte qui fut ſignifié au Nonce contient entre autres choſes ces paroles : *Qu'il ſe donne bien de garde de connoiſtre directement ou indirectement de ſes Régales, ou de faire enqueſte en quelque maniere que ce ſoit, de quelque autre choſe qui concerne ſa Juriſdiction temporelle.* De ſorte qu'il eſt vray de dire, que c'eſt luy qui a commencé à donner en France de juſtes bornes à l'autorité Eccléſiaſtique, laquelle n'y en avoit point depuis pluſieurs ſiécles, les Rois meſmes ayant ſouvent contribué à ce deſordre & à cette confuſion, lorſqu'en certaines conjonctures preſſez par leurs ennemis, ou par leurs Sujets rebelles, ils avoient eu recours aux armes ſpirituelles de l'Egliſe, de quoy les Evêques s'eſtoient prévalus au préjudice de l'autorité Royale.

Invent. des Chartres. T. 1. Beauvais n. 1. à Pontoiſe an 1235. Decembre.

Ne de Regalibus juris ſui rebus aliquibus ad juriſdictionem ſuam ſecularem pertinentibus agnoſcere directe ſive indirecte ſeu inquiſitionem facere aliquatenus præſumeret.

Sa douceur naturelle, ſa modeſtie dans ſes hàbits & dans ſes équipages, ſur tout depuis qu'il eut pris la Croix, l'humilité chrétienne, en laquelle il s'exerçoit plus qu'en aucune autre vertu, & qu'il pratiquoit ſur tout envers les pauvres, en les ſervant ſouvent à table, en leur lavant les pieds, en les viſitant dans les Hôpitaux, toutes ces vertus, qui lorſqu'elles ſont accompagnées de certains défauts, attirent quelquefois du mépris aux Grands qui les pratiquent, ne firent jamais de tort à ſon autorité; & il eſt marqué expreſſément dans ſon Hiſtoire, que depuis ſon retour de la Terre-Sainte, on ne vit jamais en France plus de ſoumiſſion pour le Souverain, & qu'elle continua durant tout le reſte de ſon Régne. Il ſçavoit maintenir cette autorité dans les occaſions, & Charles d'Anjou ſon frere l'éprouva. Ce Prince ayant fait arreſter un Gentilhomme ſon Vaſſal, pour avoir appellé au Roy d'une Sentence renduë par un de ſes Officiers, il fut cité à la Cour : le Roy luy demanda s'il croyoit qu'il y euſt deux Rois en France, & luy ordonna de ſe préparer à rendre compte de ſa conduite; & comme nul Avocat n'oſoit parler contre le frere du Souverain en faveur du Gentilhomme, le Roy luy-meſme luy en nomma un, qu'il obligea par ſerment à ne rien omettre, pour éclaircir la vérité du fait dont il s'agiſſoit.

Nangius in Geſtis Ludovici.

Nouvelle Hiſt. de Sicile par le Sieur des Noulis.

Pag. 119.

Selon le témoignage du Sire de Joinville; ce Prince eſtoit le plus ſage & la meilleure tête de ſon Conſeil. Dans les affaires ſubites il prenoit aiſément & prudemment ſon parti. Il s'eſtoit acquis une ſi grande réputation de droiture, que les autres Princes luy mettoient ſouvent leurs intéreſts entre les mains dans les différends qu'ils avoient enſemble, & ſouſcrivoient à ſes déciſions. Ses Sujets eurent pluſieurs fois des preuves de cette équité, & ils eſtoient ſeurs de gagner leur cauſe contre luy, non ſeulement quand leur droit eſtoit certain, mais meſme quand le ſien eſtoit douteux. Jamais on ne le vit s'emporter, ni dire une parole capable de choquer perſonne. Tout guerrier qu'il eſtoit, il ne fit jamais la guerre quand il put faire ou entretenir la Paix, ſans porter un préjudice notable à ſon Etat. Il ne tint qu'à luy de profiter des broüilleries d'Angleterre, pour enlever à cette Couronne tout ce qu'elle poſſédoit en France. Ceux qui enviſageoient les choſes dans des vûës purement politiques, l'en blâmérent; mais ſon unique régle eſtoit la conſcience. Il contribua au contraire de tout ſon pouvoir à raccommoder Henri III. d'Angleterre avec ſes Sujets, & ce Prince avoit coûtume pour cette raiſon de l'appeller ſon pere. Il n'y a qu'à rappeller toute la ſuite de ſon Hiſtoire, pour eſtre perſuadé qu'il eſtoit non ſeulement le Prince le plus vaillant de ſon temps, mais encore qui entendoit le mieux la guerre : car quoique ſes deux Croiſades luy ayent mal réüſſi, il eſt certain que dans toutes les actions particulieres qui s'y paſſérent, il battit roûjours les ennemis, tout ſuperieurs qu'ils luy eſtoient en Troupes, & il combattit avec le meſme ſuccès, nonobſtant un pareil deſavantage, à la fameuſe Journée de Taillebourg. Mais après tout, entre tant de belles qualitez qui rendent ce Prince recommandable, la piété fut la dominante. Il en eſtoit redevable après Dieu, à l'éducation ſage & chrétienne que luy donna la Reine Blanche ſa mere; & il n'oublia jamais ce beau mot, qu'elle luy dit un jour, lorſqu'il eſtoit encore enfant. « Mon fils, vous « eſtes né Roy, je vous aime avec toute la ten- « dreſſe dont une mere eſt capable; mais j'aime- « rois mieux vous voir mort, que de vous voir « commettre un péché mortel. Toute la con- « duite de ſa vie fut animée de cet eſprit de piété. Une infinité d'Hôpitaux, d'Egliſes, de Monaſteres fondez ou rétablis par ſes libéralitez; le détail que Geoffroy de Beaulieu Religieux Dominiquain ſon Confeſſeur, fait des pénitences, des ſentimens, & des autres bonnes œuvres de ce Saint Prince, l'idée qu'on avoit de luy comme d'un Saint pendant ſa vie, & ſa canoniſation fondée ſur la voix du Peuple, & ſur pluſieurs miracles bien atteſtez, faits après ſa mort, montrent qu'il eſtoit encore plus diſtingué par ſa ſainteté, que par tout le reſte.

Sa mort fut auſſi ſainte, que ſa vie l'avoit eſté. Sa ferveur, ſon humilité, ſa dévotion, ſon zéle, redoublérent en ces derniers momens, & ſa foibleſſe luy laiſſant à peine aſſez de forces pour prononcer quelques paroles, on luy entendoit ſouvent répeter celles-ci. « Il faut faire tous nos efforts, afin que la Foi « ſoit preſchée dans Tunis. Il faut y envoyer « un tel, qu'il nommoit, qui eſtoit un Religieux « de S. Dominique, il ſçait la Langue du païs; « il eſt connu du Roy de Tunis, il faut qu'il «

en obtienne la permiſſion. Il parla avec le même zéle ſur la réünion de l'Egliſe Greque avec la Latine aux Ambaſſadeurs de Paleologue, qui l'eſtoient venus de nouveau trouver en Afrique; & ce fut au milieu de ces ſaints deſirs d'étendre la Foy & le culte du vray Dieu, qu'il mourut après avoir reçû tous ſes Sacremens, & s'eſtre fait coucher ſur la cendre, pour expirer avec toutes les marques exterieures, auſſi bien qu'avec tous les ſentimens d'un véritable penitent.

Il laiſſa un écrit de ſa main, adreſſé au Prince Philippe ſon fils & ſon ſucceſſeur, qu'il avoit compoſé quelque temps avant la Croiſade. Il ne contient point autre choſe que ce qu'il avoit pratiqué luy-meſme, & c'eſt comme un abregé des maximes qu'il ſuivoit dans ſa conduite. En voici les principaux articles.*

Nangius in Geſtis Ludov.

* Cet écrit ſous le titre d'Enſeignemens du Roy Saint Louis à Philippe ſon fils aîné, eſt dans la Chambre des Comptes de Paris, au Regiſtre Croix fol. 1, & au Regiſtre Guidon fol. 1.

» Mon cher fils, le premier conſeil que je vous donne, c'eſt d'aimer Dieu de tout vôtre cœur, & de toutes vos forces; parce que ſans luy, nous ne pouvons rien. Vous devez eſtre dans la diſpoſition de vous laiſſer plûtoſt mettre en piéces, que de l'offenſer mortellement. S'il vous envoye quelque maladie, ou quelque autre affliction, vous devez l'en remercier, vous perſuadant que vous méritez encore de plus grands châtimens, pour l'avoir mal ſervi, & pour l'avoir offenſé. Si vous en recevez quelque faveur, il faut pareillement l'en remercier avec humilité, & prendre garde de n'en pas devenir plus fier: ce ſeroit un grand mal d'abuſer de ſes bien-faits pour l'offenſer.

» Je vous conſeil de vous confeſſer ſouvent, & de choiſir des Confeſſeurs d'une vie exemplaire, & aſſez ſçavans, pour vous inſtruire de vos devoirs. Uſez-en de telle maniere avec eux & avec vos autres amis, que vous les perſuadiez, qu'ils peuvent avec liberté & ſans rien craindre vous reprendre de vos fautes.

» Que l'on vous voye aſſiſter volontiers au ſervice de l'Egliſe. Paroiſſez-y avec modeſtie & attention, ſur tout durant le ſaint Sacrifice, & qu'il ne vous y échape aucune parole frivole ou inutile.

» Ayez le cœur tendre & libéral pour les pauvres. Quand vous aurez quelque inquiétude ou quelque chagrin, s'il eſt de nature à eſtre communiqué, déchargez-vous-en dans le ſein de voſtre Confeſſeur, ou de quelque autre perſonne diſcrete, & capable d'adoucir voſtre peine.

» Faites-vous un plaiſir d'avoir quelquefois des entretiens de piété avec des gens de bien.

» Ne ſouffrez jamais qu'on tienne devant vous des diſcours libertins, ſcandaleux, ou médiſans, & puniſſez ſéverement les paroles qui ſeroient injurieuſes à Dieu ou aux Saints.

» Si Dieu vous fait la grace de parvenir à la Couronne, montrez-vous digne par vos bonnes mœurs de recevoir l'onction ſacrée, par laquelle les Rois de France deviennent les Oints du Seigneur, & étudiez-vous ſur tout aux vertus propres de ce haut rang. Que l'on voye en vous une droiture & une équité à toute épreuve. Déclarez-vous pluſtoſt pour le pauvre que pour le riche, & donnez toute liberté à voſtre Conſeil de parler contre vos intéreſts, dès qu'il s'agira de faire juſtice. Reſtituez ce qui ne vous appartient point, ou ce que vos prédeceſſeurs pourroient avoir uſurpé: il y va de voſtre conſcience & du repos de leurs ames. Empeſchez les violences que l'on pourroit faire aux Eccléſiaſtiques. Aimez les Religieux, faites-leur du bien, & ſuivez la maxime du Roy Philippe mon ayeul, qu'il vaut mieux diſſimuler quelquefois les entrepriſes des gens d'Egliſe, que de cauſer du ſcandale, en les réprimant avec trop de violence.

Aimez & honorez la Reine voſtre mere, & écoûtez ſes conſeils. Cheriſſez vos freres, ſoyez zélé pour leurs intéreſts; mais que ce ne ſoit jamais aux depens de la juſtice.

Ayez de bons Conſeillers pour la diſtribution des Bénéfices. Le meilleur eſt de n'en point donner à ceux qui en ont déja: vous trouverez aſſez de bons Sujets, qui n'en ont point encore; & c'eſt à eux qu'il faut donner ceux qui viendront à vaquer. Évitez tant que vous pourrez de faire la guerre aux Princes, ou aux Seigneurs Chrétiens: avant que de vous y engager, tentez toutes les voyes de douceur; & vous devez avoir en cela pour motif, d'empeſcher les maux & les péchez innombrables, dont la guerre eſt toûjours cauſe: que ſi c'eſt pour vous une néceſſité de la faire, faites enſorte qu'une infinité de pauvres innocens ne pâtiſſent point pour le coupable. Aſſiégez les Places de celuy qui vous refuſe juſtice, ou qui vous a fait injure; mais épargnez ſes Sujets tant que vous pourrez.

Servez-vous de toute voſtre autorité, pour empeſcher les guerres entre vos Vaſſaux; vous ne pouvez rien faire qui ſoit plus agréable à Dieu.

Faites enſorte d'avoir de bons Baillifs & de bons Prévoſts, pour rendre la juſtice. Vous devez haïr le mal par-tout, mais encore plus dans ceux que vous avez revêtus de voſtre autorité, & qui en abuſeroient.

Ayez toûjours beaucoup de reſpect pour l'Egliſe Romaine & pour le Pape, que vous devez honorer comme voſtre Pere ſpirituel.

Empeſchez dans voſtre Etat tout le mal que vous pourrez empeſcher, ſur tout les juremens, les blaſphêmes, les jeux de hazard, l'yvrognerie, l'impureté. Chaſſez-en les Héretiques & les ſcélerats. Vous eſtes obligé de rendre à Dieu ce ſervice avec zéle, en reconnoiſſance de tous les biens que vous avez reçûs de luy.

Ne faites point de folles dépenſes, ni de levées injuſtes. Je vous recommande beaucoup ces deux points.

Si je meurs devant vous, procurez-moy beaucoup de Meſſes & de prieres dans toutes les Communautez de France, & donnez-moy part dans toutes les bonnes œuvres que vous ferez.

Je vous donne, mon cher fils, ma bénédiction, & telle que la peut donner un pere à

Digitized by Google

» un fils, qu'il aime tendrement : & je prie Nô- A
» tre Seigneur Jeſus-Chriſt qu'il vous conſerve
» & vous protege par ſa grace, & qu'il vous
» faſſe celle de ne jamais rien faire contre ſa
» volonté, afin qu'il ſoit honoré & ſervi par
» vous. Je luy demande pour moy la meſme
» grace, afin que nous puiſſions enſemble le
» voir, le loüer, & l'honorer pendant toute l'é-
» ternité. Ainſi ſoit-il.

On voit par là que ce Saint Prince ne penſoit pas ſeulement à ſe ſanctifier, mais encore à ſanctifier ſa Famille. Ses exemples & ſes conſeils n'avoient pas eſté inutiles, meſme à B l'égard de ſes freres. Il leur avoit ſur tout inſpiré l'horreur de la débauche. Alfonſe Comte de Poitiers fut un Prince très-réglé & très-pieux ; & quoique le Comte d'Artois & le Roy de Sicile fuſſent tous deux naturellement fort vifs, fiers & ambitieux, ce qui leur fit commettre des fautes conſidérables, au moins l'Hiſtoire rend témoignage à l'un & à l'autre d'une grande délicateſſe de conſcience en matiere de chaſteté.

En un mot, ce n'eſt point porter trop loin C l'éloge de ce Prince, que de dire qu'il a eſté auſſi grand Roy que grand Saint ; & on ne peut luy rendre cette juſtice, ſans convenir en meſme temps, que l'union de ces deux qualitez ſi difficiles à allier, en a fait un des plus grands hommes & des plus ſinguliers qui ayent jamais eſté.

Outre les Comtez de Toulouſe & de Poitou que le Saint Roy donna à ſon frere Alfonſe, il réünit à la Couronne pluſieurs autres Domaines. Jacques Seigneur de Chaſteau-gontier luy céda le droit qu'il avoit au Comté du Perche, & celuy qui luy pouvoit appartenir aux Chaſteaux de Beleſme & de Mortagne. Eſtienne du Mont-ſaint-Jean luy vendit le Chaſteau de la Ferté-Aleps en Beauſſe. Le Comté de Clermont en Beauvoiſis luy fut adjugé par Arreſt contre les Comtes de Poitiers & d'Anjou ſes freres. Il acheta le Comté de Mâcon de Jean de Dreux & de la Comteſſe Alix ſa femme. Le Comté de Beaumont ſur Oiſe luy fut cédé par le Comte Thibaud de Champagne, en échange de quelques autres Terres. Il acquit encore par échange les Seigneuries de Beaumont le Roger & de Brioſne. Dreux de Mello Connétable de France, luy vendit les Seigneuries de Loches & de Châtillon ſur Indre. Trincavel Vicomte de Beſiers & de Carcaſſonne, luy céda les droits qui luy appartenoient en ces deux Vicomtez, & ceux qu'il avoit ſur les Seigneuries ſituées aux Evêchez de Narbonne, d'Agde, de Maguelonne, de Niſmes, d'Albi & de Toulouſe, avec le droit de Juriſdiction qu'il avoit ſur les Habitans de Lombers. Robert de Preaux Chevalier luy tranſporta la Vicomté d'Avranches, & Guillaume de Longueval luy vendit la Châtellenie de Peronne. Jean & Baudoüin d'Aveſnes luy cédérent tout le droit qu'ils avoient au Comté de Namur ; & par ces moyens ce grand Prince augmenta de beaucoup le Domaine de la Couronne.

Voyez Sainte Marthe ſur la fin du Régne de S. Loüis.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE

PHILIPPE III. dit LE HARDI.

An. 1270. Nangius in geſtis Philippi III.

LE Roy de Sicile eſtant proche du rivage d'Afrique, fit en ſigne de joye déployer tous ſes Pavillons, ſonner toutes ſes trompétes, & ſes autres inſtrumens de guerre. Mais il fut bien ſurpris de voir qu'on ne luy répondoit point du Camp, ni de la Flotte, que tout ſembloit y eſtre dans un morne ſilence, & que ni Princes ni Seigneurs ne venoient au devant de luy. La choſe luy parut d'un mauvais augure. Il ne fut pas long-temps ſans en eſtre inſtruit, & il apprit, en mettant pied à terre, Epiſt. Petri de Condeto. la triſte nouvelle de la mort du Roy. Il marcha droit à la tente où eſtoit le corps. Il ſe jetta à ſes pieds, les baiſa, les arroſa de ſes larmes, & donna toutes les marques de tendreſſe & de douleur, que méritoit une ſi grande perte, & dont un bon cœur, comme le ſien, eſtoit capable. Enſuite il fit débarquer toute ſon Armée, & établit ſon Camp ſur le bord de la mer, à demie lieuë de celuy des François.

Après qu'on eut rendu les devoirs funebres au corps du Saint Prince, on rendit les honneurs de Roy à ſon ſucceſſeur, dont la ſanté eſtoit encore en très-mauvais état. Il eſtoit alors dans ſa vingt-ſixiéme année. Le Roy de Sicile, le Roy de Navarre, & tous les autres Nangius in Chron. Tom. 1. Spicilegii. Seigneurs luy firent hommage des Fiefs qu'ils poſſédoient en France. Il écrivit quelques jours après aux Régens du Royaume, pour les confirmer dans la Régence, & aux Seigneurs, pour leur donner avis de cette confirmation. Mais comme il appréhendoit les ſuites de ſa Inventaire des Chart. T. 3. Regences P. 185. mauvaiſe ſanté, & qu'il ſe voyoit expoſé aux dangers de la guerre & de la mer, il ordonna, que s'il venoit à mourir, le Comte d'Alençon ſon frere, auroit la Régence pendant la minorité de Loüis l'aîné de trois enfans qu'il avoit, & fixa par une Ordonnance, le terme de la minorité de ce Prince à quatorze ans. Cependant on délibéra ſur la maniere dont on pouſſeroit l'entrepriſe contre le Roy de Tunis.

Ce Roy eſtoit campé environ à deux lieuës de l'Armée chrétienne, & continuoit toûjours de la harceler par des eſcarmouches, ſans jamais engager de combat, envoyant ſans ceſſe des Cavaliers caracoller autour du Camp, pour faire des décharges de fléches, avec ordre de s'enfuir, dès que quelques Troupes ſortiroient pour les attaquer, & d'enlever ſeulement tous ceux qui s'éloigneroient des paliſſades, ou de couper, s'ils pouvoient, ceux qui ſe hazarderoient à les pourſuivre trop loin. Les Seigneurs Hugues & Gui de Baucey deux freres, donnérent dans le piége : car ayant fait une ſortie contre cette Cavalerie Sarazine, avec leurs Chevaliers & les autres Troupes qu'ils avoient ſous leurs bannieres, & l'ayant pourſuivie avec beaucoup de vigueur, ils s'abandonnérent un peu trop. Ils furent coupez par un grands Corps de Sarazins, & taillez en pieces, après avoir cherement vendu leur vie, Nangius in geſtis Philippi. comme on le ſçut depuis par les ennemis mêmes, qui ne pouvoient ſe laſſer de loüer leur bravoure ; mais un peu plus de prudence, & moins d'ardeur auroient rendu leur valeur beaucoup plus eſtimable.

Ce ſuccés enfla le courage du Roy de Tunis, & l'engagea à hazarder un combat, pour défendre un poſte d'importance, dont le Roy de Sicile avoit réſolu de s'emparer. Ce Prince avoit le principal commandement au défaut de Philippe, qu'une fiévre violente avoit repris. Le poſte dont il s'agiſſoit, eſt appellé par un Auteur contemporain, du nom d'étang, par le moyen duquel on pouvoit s'approcher beaucoup de la Ville. Il me paroiſt par la ſuite & par les circonſtances de l'Hiſtoire, que ce qu'on appelle ici un étang, eſtoit le petit Golfe de Portofarina, où ſelon les Tables Geographiques de Marmol, ſe jette une riviere ou torrent, qui paſſe à quelque diſtance de Tunis, & qui faiſoit la communication de l'Armée des Maures avec la Ville. Le Roy de Sicile réſolut de faire paſſer par terre pluſieurs barques légeres de ſa Flotte dans ce Golfe. Un grand Corps de Sarazins ſe rangea en bataille ſur le chemin, avec plus d'ordre qu'à l'ordinaire, pour empeſcher le paſſage des barques, & le Roy de Sicile marcha contre eux avec la plus grande partie de l'Armée, qu'il partagea en deux Corps.

Petrus de Condeto. Tom. 1. l. 6.

Digitized by Google

Le Comte d'Artois ſe mit à la teſte du premier, & le Roy de Sicile accompagné de Philippe de Montfort, le ſuivit avec le ſecond Corps. On chargea les ennemis avec tant de furie, qu'ils ne tinrent pas long-temps. On en tua un très-grand nombre; mais il y en eut encore beaucoup plus de noyez dans le Golfe meſme; car les Maures eſperant ſe ſauver par le moyen de pluſieurs barques qu'ils avoient dans le Golfe, ne les trouvérent plus, les Mariniers, que la peur avoit ſaiſis dès qu'ils virent la déroute, s'eſtant ſauvez eux-meſmes à l'autre bord; de ſorte que les Soldats preſſez l'épée dans les reins, ſe jettoient dans l'eau, où la pluſpart périrent: le nombre des morts fut de cinq mille hommes. * Il y eut auſſi du coſté des Chrétiens quelques perſonnes de diſtinction qui y furent tuez, entre autres l'Amiral Florent de Varennes, & le Seigneur Arnoul de la Cour-Ferrand. Ce combat ſe donna le Jeudy de devant la Noſtre-Dame de Septembre.

* Il y a dans la Lettre de Pierre deſcende quingenta millia, c'eſt ſans doute une faute de Copiſte: Il faut lire quinque millia.

An. 1270.

Nangius.

On fut encore peu de temps après ſur le point de donner un combat auprès du Camp, où les Maures parurent de nouveau; mais le vent qui ſouffloit violemment contre l'Armée chrétienne, éleva des nuées de ſable ſi épaiſſes, qu'il fut impoſſible d'avancer vers les ennemis, & l'on fut contraint de rentrer dans le Camp.

Quelques jours ſe paſſérent ſans aucune action conſiderable: & il paroiſt meſme que le Roy de Sicile, nonobſtant ſa victoire, n'avoit pas executé le deſſein qu'il avoit pris, de faire entrer ſes barques dans le Golfe de Portofarina; c'eſt ce qui donna moyen au Roy de Tu-

Nangius.

nis d'envoyer de nouveau ſon Armée juſqu'à la portée de l'arc du Camp des Chrétiens. Elle eſtoit ſi nombreuſe, qu'il ne crut pas qu'on oſaſt venir l'attaquer. Il ſe trompa; car les François mépriſant fort des gens, qui n'avoient preſque jamais pû juſqu'alors tenir ferme devant eux, ſortirent en bataille, & s'avancérent pour combattre.

Le Roy de Sicile s'eſtoit depuis quelque temps campé à une aſſez grande diſtance de l'Armée de France. Il ſortit auſſi de ſes retranchemens, & marcha de ſon coſté à l'ennemi dans le meſme temps que les François, qu'on avoit avertis du ſtratagême qu'il preparoit, les attaquérent. Les Mahométans, ſelon leur couſtume, ſe débandérent auſſi-toſt. Ils furent pourſuivis pendant quelque temps par le Roy de Sicile, & ce Prince ayant fait alte, ils s'arreſtérent auſſi, & ſe ralliérent, & voyant qu'il reprenoit le chemin de ſon Camp avec aſſez de viteſſe, & comme s'il ſe fuſt repenti de s'eſtre trop avancé, ils retournérent ſur luy. Il ſe battit quelque temps en retraite, juſqu'à ce qu'il les eut amenez à un lieu, où ils pouvoient eſtre chargez par les François, qui avoient toûjours continué de pourſuivre ceux des Maures, à qui ils avoient eu affaire. Alors ce Prince tournant teſte contre ceux qui le ſuivoient, fondit ſur eux tout à coup, & les François ayant en meſme temps donné ſur ce Corps, qui eſtoit tout en deſordre, on en fit un aſſez grand maſſacre. Il en demeura trois mille ſur la place, ſans compter ceux qui ſe jettérent dans la mer, où ils périrent preſque tous. Pluſieurs tombérent dans de profondes foſſes, qui avoient eſté creuſées, ſoit pour trouver des puits, ſoit pour y faire tomber les Chrétiens, dans l'ardeur de la pourſuite. La pluſpart de ceux qui s'y précipiterent ou moururent de leur chute, ou y furent accablez de pierres & de ſable.

Cependant la fiévre ayant quitté Philippe par une criſe, qui le ſauva, on reprit le deſſein de ſe rendre maiſtre du Golfe de Portofarina. Ce Prince y fit paſſer pluſieurs barques, ſelon le projet que le Roy de Sicile en avoit d'abord formé, & chargea un de ſes Ingénieurs d'élever ſur le bord du Golfe un grand Fort de bois, pour écarter avec des pierriers les Vaiſſeaux ennemis, dont quelques-uns furent pris ou coulez à fond par ceux qu'on avoit fait entrer dans le Golfe.

Ibid.

Sur ces entrefaites de nouveaux ſecours de divers Princes Mahométans, arrivérent au Roy de Tunis. Il voulut auſſi-toſt en faire parade, & éprouver ſi cette multitude innombrable de Cavalerie & d'Infanterie ne feroit pas plus de peur aux François, que celles qu'il leur avoit inutilement oppoſées déja tant de fois.

Il les fit donc avancer, & occuper un très-grand terrain. L'air retentiſſoit du bruit effroyable de leurs hurlemens, & de toutes ſortes d'Inſtrumens militaires, qui ſonnoient de tous coſtez. On crut dans le Camp des Chrétiens que le Roy de Tunis vouloit tout de bon cette fois-là en venir à une bataille déciſive. On rangea l'Armée, & les Rois de France, de Sicile, & de Navarre ſe mirent chacun à la teſte de leurs Troupes, pour recevoir l'ennemi, s'il venoit, ou pour l'aller attaquer, s'il n'avançoit pas: & comme on appréhendoit qu'une partie de cette nombreuſe Armée ne ſe détachaſt, pour venir par des chemins écartez, attaquer le Camp, on chargea le Comte d'Alençon avec les Templiers de le garder.

L'Armée chrétienne marcha fierement aux Sarazins, qui ne firent pas plus de réſiſtance que dans les autres occaſions. On les pourſuivit juſqu'à leur Camp, qu'ils abandonnérent. Quand on y fut arrivé, Philippe appréhendant quelque embuſcade, fit faire défenſe par toute l'Armée, ſous peine de la vie, de s'arreſter dans le Camp ennemi pour le piller. Il ſuivit toûjours en bon ordre les ennemis, qui ſe jettérent dans les défilez des montagnes, où le Roy ne jugea pas qu'il fuſt de ſa prudence de les pourſuivre.

Ce Prince les voyant trop loin pour en rien craindre, & après avoir envoyé à la découverte dans tous les environs, abandonna le Camp ennemi au pillage, on y trouva quantité de beſtiaux, de farine, & d'autres munitions. On fit main-baſſe ſur tout ce qu'on y rencontra de malades dans les tentes; enſuite on y mit le feu, que les ennemis voyoient de

Digitized by Google

deſſus leurs montagnes, & on retourna dans l'ancien Camp.

Cet avantage, quoiqu'on euſt tué peu d'ennemis, eſtoit plus conſidérable que ceux qu'on avoit remportez juſqu'alors. On eſtoit maître du Golfe, ſur le bord duquel on élevoit le Fort, & le chemin eſtoit ouvert, pour aller à Tunis; mais les maladies ravageoient tellement l'Armée, qu'il y périſſoit tous les jours un grand nombre d'hommes, & que quantité d'autres n'avoient pas la force de porter leurs armes. Celle des ennemis n'en eſtoit pas exempte, non plus que la Ville de Tunis. Mais ils avoient des reſſources qui manquoient aux Chrétiens. Le païs eſtoit très-peuplé. Ils recevoient tous les jours des renforts. Ils avoient des vivres en abondance. On eſtoit déja au mois d'Octobre. La mer devenoit orageuſe, les convois ne venoient au Camp des Chrétiens qu'avec de grands dangers. Il falloit emporter Tunis avant l'hyver, ou ſe réſoudre à périr. Sur cela les avis des Seigneurs eſtoient fort partagez, les uns voulant qu'on formaſt le ſiége de Tunis, & les autres qu'on abandonnaſt l'entrepriſe, ſuppoſé que l'on puſt s'en tirer avec des conditions qui ne fuſſent pas honteuſes. Cet avis eſtoit celuy du plus grand nombre; mais on ceſſa de balancer, lorſqu'on vit arriver un Envoyé du Roy de Tunis, pour demander la Paix. Il en avoit déja fait faire ſecretement la propoſition au Roy de Sicile, ſi-toſt que ce Prince euſt débarqué en Afrique; mais on n'avoit pas encore aſſez ſouffert de part & d'autre, & ce n'eſt pour l'ordinaire que l'extrémité des maux de la guerre, qui produit la Paix. Cette démarche de l'ennemi fit eſpérer, qu'on feroit avec luy un Traité avantageux. En effet, après diverſes Conférences, on le conclut le trentiéme d'Octobre aux conditions ſuivantes.

Petrus de Condeto.

Qu'il y auroit une Tréve de dix ans; que le Roy de Tunis payeroit au Roy de France & à ſes Barons, les frais de la guerre. On convint de la ſomme, mais les Auteurs la rapportent diverſement. La moitié en fut comptée ſur le champ, & le reſte devoit eſtre payé en deux ans, à compter depuis la Feſte de la Touſſaints. Que les Chrétiens établis dans le Royaume de Tunis y vivroient en liberté avec les meſmes franchiſes, que les naturels du païs; qu'il leur ſeroit permis d'y avoir des Egliſes, où l'on pourroit preſcher la Religion chrétienne; qu'il ſeroit libre aux Mahométans de l'embraſſer; que les Marchands Chrétiens pourroient trafiquer à Tunis aux meſmes conditions que les autres Marchands; qu'on délivreroit tous les priſonniers de part & d'autre; que le Roy de Tunis payeroit au Roy de Sicile le double du tribut, auquel il s'eſtoit ſoumis depuis long-temps, & cela pendant quinze ans, & qu'il donneroit avant le départ les arrérages de cinq années qu'il n'avoit point payez. Il auroit eſté difficile d'exiger des conditions plus honorables dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit: & c'eſtoit preſque tout ce qu'avoit prétendu ſaint Loüis, que de faire preſcher la Foy avec liberté parmi ces Afriquains infideles; mais c'étoit un point capital pour le Roy de Tunis de mettre hors de chez luy des ennemis ſi redoutables.

Sanudo Petrus de Condeto, Nangius, &c.

Si-toſt que le Traité fut ſigné, les vivres vinrent en abondance dans le Camp; les Maures y accouroient en foule, & paroiſſoient ſurpris de la magnificence des équipages, de l'air martial des Seigneurs, & de ce grand nombre de Nobleſſe, qui avoit ſuivi les Rois de France, de Sicile & de Navarre. On les recevoit avec beaucoup d'honneſteté, & cette bonne intelligence entre des Nations d'un génie ſi contraire, dura juſqu'au départ, avant lequel arriva Edoüard d'Angleterre avec de bonnes Troupes. Il fut fort chagrin de ce Traité, & l'auroit vû rompre avec joye; mais ce Prince n'y trouva pas les eſprits diſpoſez: car outre les ſermens faits pour l'obſervation du Traité, la corruption de l'air qui continuoit, & les Lettres preſſantes que Philippe recevoit de la part des Régens du Royaume, l'obligérent à quitter au plûtoſt l'Afrique.

Il s'embarqua le Mardy dans l'Octave de ſaint Martin. Il fit mettre dans ſon Vaiſſeau les os du Saint Roy ſon pere, qu'on avoit ſéparez des chairs, en faiſant boüillir le corps dans de l'eau & du vin. Le Roy de Sicile, qui avoit obtenu de Philippe la chair & les entrailles de ce ſaint Corps, les prit avec luy, & fit depuis inhumer ces précieuſes Reliques en l'Abbaye de Montreal auprès de Palerme. L'embarquement ſe fit avec toute la tranquillité poſſible, le Roy de Tunis obſervant exactement le Traité; juſques-là qu'il envoya ſur le bord de la mer quantité de Chrétiens habituez à Tunis, & des Officiers de ſes Troupes dont il eſtoit ſeûr, pour empeſcher qu'on ne fiſt aucune inſulte, ni le moindre préjudice à ceux qui s'embarquoient. Le Jeudy ſuivant on mit à la voile, & il fut ordonné à tous les Commandans des Vaiſſeaux, de prendre la route de Sicile, & de ſe rendre au Port de Trapani.

Petrus de Condeto. Nangius.

Petrus de Condeto.

Le vent fut ſi favorable, qu'en deux jours de navigation, une partie de la Flotte entra dans le Port. Le Roy de Sicile y arriva vers la minuit du Vendredy au Samedy, & le Roy de France avec la Reine ſa femme le Samedy matin. La plus grande partie des Vaiſſeaux demeurérent à la rade pour leur malheur: car il s'éleva ce jour-là une ſi horrible tempeſte, qu'en trois jours qu'elle dura, il périt dix-huit des plus grands Vaiſſeaux, ſans compter d'autres moindres, avec près de quatre mille perſonnes de toutes ſortes de conditions; & de ceux qui échapérent, il y en eut encore mille, qui moururent à terre de la fatigue qu'ils avoient ſoufferte pendant la tempeſte. Ce nouvel accident n'empeſcha pas que les trois Rois, c'eſt-à-dire, le Roy de France, le Roy de Navarre, & le Roy de Sicile, ayant fait une Aſſemblée des Seigneurs de leurs Troupes, on ne s'engageaſt à une nouvelle expédition pour la Terre-Sainte. Tous promirent avec ſerment de ſe trouver preſts à partir dans

trois ans, à compter du jour de la Magdelaine de l'année ſuivante, & chacun jura de ne s'en point diſpenſer, ſans un ſujet très-légitime, dont le Roy de France ſeroit le Juge.

Ce Prince demeura quinze jours à Trapani, ne voulant point quitter Thibaut Roy de Navarre ſon beau frere, qu'il aimoit beaucoup, & qui eſtoit tombé en une griéve maladie, dont il mourut en ce meſme lieu, fort regretté pour ſes bonnes qualitez. La Reine Iſabelle ſa femme ſœur de Philippe ne luy ſurvêcut pas long-temps : car elle mourut auprès de Marſeille en rentrant en France.

La mort du Roy de Navarre ne fut pas la derniere qui fit verſer des larmes à Philippe: car la Reine Iſabelle d'Arragon ſa femme, au paſſage d'un gué, eſtant tombée de cheval, cet accident luy cauſa une fauſſe couche, & enſuite la mort.

An. 1271.

Le Roy accablé de douleur, juſqu'à faire craindre pour ſa vie, continua ſa route, & vint à Rome. Il ſéjourna quelques jours pour ſatisfaire ſa dévotion envers les Saints Apôtres, & de-là vint à Viterbe, où les Cardinaux depuis plus de deux ans eſtoient aſſemblez, pour l'élection d'un Pape. Il les exhorta à finir une affaire ſi importante, & à lever le ſcandale, que l'attachement qu'iis avoient à leurs intéreſts particuliers cauſoit dans toute l'Egliſe. Il traverſa enſuite la Toſcane, paſſa par Florence, par Bologne, par la Ville de Parme, & arriva à Crémone, où les Habitans refuſérent à ſes Fouriers de le loger dans l'Hôtel de Ville. Ils voulurent après réparer leur faute, & priérent le Roy avec beaucoup de ſoumiſſion d'y prendre ſon logement; mais il ne le voulut pas. Il fut mieux reçû à Milan, où les Habitans luy firent préſent de douze beaux chevaux richement enharnachez, & luy offrirent la Seigneurie de leur Ville. Il refuſa l'un & l'autre d'une maniere qui ne les choqua pas.

Nangius.

Au ſortir du Milanès, le Marquis de Montferrat vint le recevoir, & l'accompagna ſur ſes terres avec beaucoup d'honneſteté. Le Roy continua ſon chemin par Verceil, par Suſe, par le Mont-Cenis, & par le Val de Morienne, & arriva à Lion. Les honneurs que luy rendoient par-tout les Peuples, eſtoient partagez entre luy & le ſaint Corps du Roy ſon pere, que la voix publique avoit déja canoniſé par avance. Enfin ayant pris ſa route par les Frontieres de Bourgogne, par Châlons ſur Saône, par Maſcon, par Cluni, par Troye, il arriva à Paris le vingt-uniéme de May.

An. 1271.

Il y fut reçû avec de grandes marques de joye de la part des Peuples; mais la déſolation de ſa Famille ne luy permettoit pas de goûter beaucoup ce plaiſir. Il avoit toûjours le cœur percé de douleur pour la mort de tant de perſonnes, qui luy eſtoient infiniment cheres; car il avoit perdu dans ce voyage le Roy ſon pere, la Reine ſa femme, le Comte de Nevers ſon frere, le Roy de Navarre ſon beau-frere, ſans parler de ſon oncle Alfonſe Comte de Poitiers, & de la Comteſſe de Poitiers, qu'il avoit laiſſez malades en Italie, & deſquels il apprit auſſi la mort peu de temps après. Ainſi des cinq grandes Croiſades, où la France eut toûjours plus de part que les autres Nations, il n'y en eut aucune qui ne fuſt très-funeſte à ce Royaume, par les exceſſives dépenſes, & par le très-grand nombre d'hommes qu'on y perdit toûjours. La premiere fut la moins malheureuſe; la ſeconde ſous Loüis le Jeune, le fut beaucoup, la troiſiéme fit peu d'honneur à Philippe Auguſte; la quatriéme mit le Roy de France dans les fers, & la cinquiéme dans le tombeau : auſſi fut-elle la derniere. La Nation rebutée de tant de mauvais ſuccès, perdit le goût de cette dévotion. Les tentatives des Papes, pour ranimer le zéle des François à cet égard, furent deſormais inutiles; & quelques années après, la Terre-Sainte dénuée de ce ſecours, retourna toute entiere ſous le joug des Mahométans, par un juſte jugement de Dieu, que les deſordres des Chrétiens de ce païs attirérent ſur leur teſte.

Un des premiers ſoins de Philippe après ſon arrivée à Paris, fut de faire rendre les derniers devoirs à tant d'illuſtres morts. Il leur fit faire des obſéques magnifiques. De l'Egliſe de Nôtre-Dame, où leurs corps avoient d'abord eſté mis en dépoſt, on les tranſporta en Proceſſion à S. Denis. Philippe marchant à pied, aida à porter le cercüeil du Royſon pere depuis Paris juſqu'à cette Abbaye. On y conduiſit en meſme temps outre les corps de la Reine Iſabelle & du Comte de Nevers, ceux d'Alfonſe Comte d'Eu fils de Jean de Brienne Roy de Jéruſalem & Empereur de Conſtantinople, & de Pierre de Nemours Chambellan, que S. Loüis avoit toûjours tendrement aimé, & à qui on fit l'honneur, par cette raiſon, de l'enterrer aux pieds de ſon cher Maiſtre. On voit encore aujourd'huy au Fauxbourg de S. Laurens & ſur le chemin de S. Denis, comme ſept Pyramides de pierre, qui furent élevées par l'ordre de Philippe, aux endroits où il s'eſtoit arreſté pour ſe repoſer, en portant le corps du Roy ſon pere: & la Tradition eſt, que les Statuës des trois Rois placées ſous la Croix qui fait la pointe de ces Pyramides, ſont celle de ce Prince, celle de S. Loüis ſon pere, & celle de Loüis VIII. ſon ayeul.

En arrivant à l'Abbaye, on trouva les portes de l'Egliſe fermées par l'ordre de l'Abbé Mathieu, celuy que S. Loüis avoit fait Régent du Royaume durant ſon abſence, & qui pour maintenir les priviléges & l'exemption de l'Abbaye, ne vouloit point que l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris y entraſſent en habits Pontificaux. Ces Prélats furent obligez de les aller quitter au-delà des limites de la Juriſdiction de l'Abbaye, & le Roy contraint d'attendre hors de l'Egliſe, juſqu'à ce que cela fuſt fait. Ce ſont là de ces choſes qui ſe ſouffrent en un temps, & dont on eſt ſurpris en un autre temps.

Chronique de France MS. de l'Abbaye de ſainte Geneviéve. Elle eſt de Jean de S. Victor. Nangius.

Quand l'Egliſe eut eſté ouverte, on fit les cérémonies ordinaires en pareilles occaſions, & le cercüeil de S. Loüis fut placé dans un

Tombeau

Tombeau de pierre à coſté de ſon pére & de ſon ayeul. Il s'y fit dés le meſme jour pluſieurs miracles. Ce Tombeau fut depuis fort orné, & la Tombe enrichie de lames d'or & d'argent qu'on n'y voit plus, & qui furent vraiſemblablement enlevées pendant les guerres des Anglois ſous les Régnes des Valois.

Incontinent après cette cérémonie, qui n'avoit rien que de lugubre, on ſe diſpoſa à une autre, où il ne devoit paroître que de la joye, je veux dire le couronnement du Roy. Il ſe fit à Reims le trentiéme jour d'Aouſt, par Milon de Baſoches Evêque de Soiſſons, parce que le ſiége Archiépiſcopal de Reims eſtoit alors vacant. Robert Comte d'Artois, porta en ce Sacre l'épée de Charlemagne devant le Roy, qui partit dès le lendemain, pour aller viſiter les Frontieres du côté de Flandre, & fut reçû à Arras par ce même Comte avec toute la magnificence poſſible.

Chronique MS. du Heraut de Berri.

Fort peu après ſon retour, on luy apporta la nouvelle de la mort d'Alfonſe Comte de Poitiers, & de la Comteſſe Jeanne ſa femme, qu'il avoit laiſſez malades au Chaſteau de Cornet en Toſcane. Ce furent pour ce Prince qui avoit un tres-bon cœur de nouveaux ſujets d'affliction, mais dont un autre que luy ſe ſeroit plus aiſément conſolé : car le Comte & la Comteſſe étant morts ſans enfans, le Comté de Poitiers & le Comté de Toulouſe revenoient par cette mort à la Couronne ; le premier comme l'apanage d'Alfonſe, & le ſecond par le Traité conclu à Paris l'an 1228. entre le Roy ſaint Loüis & le Comte Raymond pére de Jeanne, qui fut la derniere de cette Famille des Comtes de Toulouſe.

Ibid.

An. 1271.

On fit expédier auſſi-toſt des Lettres de Commiſſion au ſieur de Cardonne Sénéchal de Carcaſſonne & de Béſiers, pour ſe ſaiſir du Comté de Toulouſe au nom du Roy. Le Sénéchal ayant reçû les ordres de la Cour, vint à Toulouſe, fit aſſembler les Capitouls, qui prêtérent entre ſes mains ſerment au Roy. Ce Commiſſaire reçût pareillement l'hommage des Barons du païs, & parcourut les principales Places & Forteresſes, dont il prit poſſeſſion au nom de ſon Maiſtre. Depuis ce temps-là il n'eſt plus mention dans noſtre Hiſtoire des Comtes de Toulouſe. Néanmoins la premiére expédition du Régne de Philippe ſe fit de ce coſté-là, à l'occaſion d'une guerre particuliére de deux Seigneurs vers les Pyrénées, qui donna lieu à une révolte du Comte de Foix.

Ancien Regiſtre cité par Catel dans ſon Hiſtoire des Comtes de Toulouſe.

Giraud Comte d'Armagnac, & le Seigneur Giraud de Caſaubon eſtant entrez en guerre l'un contre l'autre, après les défis & les autres formalitez uſitées en ces ſortes d'occaſions, le Comte vint ſur les Terres de Caſaubon ; & pour luy faire inſulte, paſſa avec ſa ſuite au pied d'un de ſes Chaſteaux où il eſtoit. Il en ſortit avec une troupe de ſes amis & de ſes Vaſſaux qu'il avoit avec luy, chargea le Comte d'Armagnac, tua de ſa propre main d'un coup de lance Arnaud d'Armagnac frére du Comte, & le mit lui-même & ſes gens en fuite.

Nangius Guillelm. de Podio cap. 52.

Le Comte d'Armagnac au deſeſpoir d'avoir reçû cet affront, auſſi-bien que de la mort de ſon frére, anima tous les Seigneurs de ſa Maiſon à en tirer vengeance, & entre autres Roger Comte de Foix, le plus puiſſant de tous par l'étenduë de ſes Terres, & par le nombre de ſes Vaſſaux & de ſes Forteresſes.

Le Seigneur de Caſaubon voyant contre luy une ſi forte ligue, & n'ayant pas à beaucoup près des forces ſuffiſantes pour y réſiſter, eut recours au Roy, implora ſa protection, & demanda que le different qu'il avoit avec le Comte d'Armagnac, fuſt vuidé par la juſtice. Il ſe conſtitua priſonnier, mit tous ſes Chaſteaux entre les mains des Officiers Royaux, & ſe ſoûmit à leur jugement.

Le Roy luy donna pour lieu de retraite le Chaſteau * de Sompuy, qui eſtoit du Domaine immédiat de la Couronne. Après que ce Seigneur euſt donné en gage ſa banniére, pour aſſurance qu'il remettroit le Chaſteau entre les mains du Roy, quand il en ſeroit requis, il ſe retira là avec ſa femme, ſes enfans, & tous ceux de ſes amis, qui voulurent l'y ſuivre.

* Ce Chaſteau eſt appellé par Guillaume de Puy-Laurens *Caſtrum Summi-podii.*

Il s'y crut en ſeûreté ; mais le Comte de Foix ayant aſſemblé une petite Armée compoſée de ſes Vaſſaux, & des Troupes que ſes parens & ſes amis luy amenérent, vint l'attaquer dans cette Place, nonobſtant les défenſes des Officiers du Roy. Il l'emporta d'aſſaut, malgré la réſiſtance de Caſaubon ; mais ce Seigneur luy échapa.

Tandis que cela ſe paſſoit, le Roy s'avançoit du coſté de Poitiers, ſans autre deſſein, que de s'inſtruire de l'état du Poitou & du Comté de Toulouſe. On vint luy raconter l'entrepriſe du Comte de Foix. Il en fut indigné, & l'envoya citer à comparoître en ſa préſence, pour rendre compte de ſa conduite en cette occaſion, & ſur pluſieurs autres ſujets de plaintes qu'on avoit contre luy. Il refuſa de venir, & diſperſa ſes Troupes dans ſes Places fortes, réſolu de ſe bien défendre, ſi on venoit l'y attaquer. Le bruit courut qu'il penſoit à appeller les Anglois à ſon ſecours.

Le Roy jugeant de quelle importance il étoit, de ne pas ſouffrir une telle inſolence d'un de ſes Vaſſaux au commencement de ſon régne, ſe donna le temps d'aſſembler une Armée conſidérable, & beaucoup plus forte qu'il ne falloit pour dompter un ſi foible ennemi * ; mais il vouloit agir à coup ſeûr, & le contraindre, malgré quantité de Forteresſes qu'il avoit dans des lieux preſque inacceſſibles, à ſe rendre à diſcrétion. On a encore la liſte des Chevaliers & des Ecuyers mandez pour cette expédition, où l'on voit le nombre de Soldats, que chacun eſtoit obligé de fournir, & le temps du ſervice que ces Chevaliers & ces Ecuyers devoient au Roy. Ce Prince fut toûjours fort exact ſur cet article ; on a une de ſes Ordon-

* Il y a à la Chambre des Comptes de Paris un Rôle manuſcrit fait ſous le nombre de Chevaliers & Ecuyers qui devoient ſervir au Roy, & qui vinrent en l'oſt de Foix, & confeſſerent par leurs Cédules les Gages, & comment ils furent faits

Le Duc de Bourgogne amene avec ſoi 7. Chevaliers, &c.

nances faite en préſence de l'Abbé de ſaint Denis, de Jean d'Acre Bouteillier de France, d'Erart Chambrier de France, de Maheu de Mailli Chambellan de France & de pluſieurs autres, où il eſt marqué qu'il condamna à une amende tous ceux qui avoient manqué à rendre hommage au feu Roy ſon pere pour les Terres qu'ils tenoient de luy : & par une autre Ordonnance de l'an 1274. on voit encore qu'il y condamna pareillement à l'amende tous ceux qui avoit manqué de ſe rendre à l'armée pour l'expédition dont je parle.

Le rendez-vous de cette Armée fut à Pamiés. Tandis qu'elle s'aſſembloit, le Roy alla à Toulouſe, où il fut reçû du Peuple avec beaucoup de joye. Il alla de-là à Pamiés, où le Roy d'Arragon ſon beau-pére vint le voir : Gaſton de Moncade Seigneur de Bearn beau-pére du Comte de Foix y vint auſſi, & propoſa au Roy d'entrer en quelque accommodement avec ſon gendre ; mais le Roy ne voulut rien écouter.

Il entra donc ſur les Terres du Comte de Foix, où il avoit déja fait avancer ſon Sénéchal, qui avoit ravagé une partie du païs, & pris pluſieurs Forts. Enfin l'Armée, après beaucoup de fatigues, à cauſe des défilez des montagnes, arriva devant le Chaſteau de Foix, où le Comte s'étoit retiré, le croyant imprenable par ſon aſſiette & par le nombre de Troupes & de toutes ſortes de machines de guerre, dont il l'avoit muni.

Le Roy ayant reconnu la Place, & ſçû la réſolution du Comte, vit bien que ce n'étoit pas une choſe facile de le forcer dans ce poſte ; mais malgré les difficultez qu'il prévoyoit dans cette entrepriſe, il fit ſerment de ne point décamper, qu'il n'en fuſt venu à bout. Il diſpoſa ſon Camp tout autour de la montagne, où l'on pouvoit à peine grimper par de petits ſentiers fort étroits.

Les aſſiégez qui voyoient que bien loin de pouvoir être attaquez, on ne pouvoit pas même les approcher, ſe moquoient de l'opiniâtreté que le Roy faiſoit paroître à les vouloir forcer ; mais ils furent bien ſurpris de la maniére dont il commença à s'y prendre. Ce fut de couper la montagne, & d'y ouvrir des chemins pour y faire monter l'Armée. La conſtance & la promtitude avec laquelle ce travail ſe pouſſoit, les étonna, & ils virent en peu de jours des chemins ouverts, aſſez larges pour faire paſſer la Cavalerie. Le Comte de Foix jugea bien que s'il attendoit plus long-tems, il étoit perdu. Ainſi après avoir tenu Conſeil avec ſes principaux Capitaines, il réſolut d'implorer la clémence du Roy, qui tint toûjours ferme, & ne voulut accorder d'autre capitulation, ſinon que le Comte ſe rendroit à diſcrétion, & livreroit toutes ſes Places.

Il fallut s'y réſoudre. Il vint ſe jetter aux pieds du Roy, qu'il tâcha en vain de fléchir. Il fut mis aux fers, & envoyé priſonnier en un lieu nommé Beauchesne. Le Roy ſe ſaiſit du Château de Foix & de toutes les Places du Comté. Il amena avec luy à Paris la Comteſſe de Foix, qu'il traita toûjours avec beaucoup de douceur & d'honnêteté. Le Comte demeura un an en priſon. Au bout de l'année le Roy s'étant laiſſé adoucir, luy permit de venir à la Cour ; & enfin après l'avoir encore quelque temps matté & humilié, il accorda ſa grace aux inſtantes prieres du Roy d'Arragon, luy rendit ſes Places & le renvoya dans ſon Comté. Cet exemple de vigueur & de ſévérité porta coup pour le reſte de ſon Régne, ſous lequel il n'arriva guéres aux grands Vaſſaux de remuer. Nangis.

Au commencement de ce Régne la Scéne de l'Europe changea beaucoup. Les Cardinaux créerent enfin un Pape. Ce fut Thibaud de Plaiſance Archidiacre de Liége, qui étoit actuellement à la Terre-Sainte. Rodolphe Comte d'Hasbourg, & tige des Empereurs de la Maiſon d'Autriche, fut élû Roy des Romains. Etienne Roy de Hongrie, Baudoüin II. Empereur de Conſtantinople détrôné depuis pluſieurs années, & Henri III. Roy d'Angleterre, moururent peu de temps les uns après les autres. Henri I. Roy de Navarre les ſuivit bientoſt ; & cette mort fut de tous ces événemens celuy auquel la France prit le plus de part. Elle arriva au mois de Juillet de l'an 1274. An. 1274.

Ce Prince laiſſa en mourant une fille unique nommée Jeanne, âgée de deux à trois ans. Il l'avoit déclarée ſon héritiére, & fait reconnoître pour telle par les Grands du païs. Il luy avoit de plus aſſeuré ſa ſucceſſion par ſon Teſtament. Il avoit choiſi pour tutrice de cette jeune Princeſſe la Reine ſa femme Blanche d'Artois, fille de Robert Comte d'Artois tué en Egypte, niéce de S. Loüis, & couſine germaine de Philippe, & luy avoit recommandé de ne la marier ni en Caſtille, ni en Arragon, mais en France. Mariana. L. 13. cap. 12. Surita Ind. dic. l. 2.

Cet article de la Tutelle confiée à la Reine, & la défenſe de marier la Princeſſe en Eſpagne déplurent aux Seigneurs du païs, qui ſans avoir égard aux derniéres volontez de leur Roy, élûrent pour Lieutenant Général du Royaume, Dom Pedre Sanche de Montagu Grand Sénéchal de Navarre, juſqu'à ce que Jeanne fuſt en âge d'être mariée.

Cette meſintelligence entre la Reine-Méré & les Grands donna lieu à Jacques Roy d'Arragon, & à Alfonſe Roy de Caſtille, de faire valoir d'anciennes prétentions qu'ils avoient ſur le Royaume de Navarre : car en pareilles occaſions les Princes n'oublient jamais leurs droits, pour peu qu'ils ſoient apparens, & ſouvent par là les oppoſitions & les proteſtations les moins bien fondées, deviennent pour eux de nouveaux titres pour l'avenir. Le Roy d'Arragon ſoûtenoit que Sanche le Fort Roy de Navarre, n'ayant point d'enfans, l'avoit inſtitué ſon héritier plus de quarante ans auparavant. Et en effet en l'an 1234. il diſputa par cette raiſon la Couronne de Navarre à Thibaud Comte de Champagne, qui l'emporta ſur luy. Le Roy de Caſtille tiroit ſon droit de plus loin, ſçavoir de Sanche III. Roy de Navarre, qui le fut auſſi de Caſtille, & qui mourut en l'an 1034. Les enfans de ce Prince partagérent ſes Etats ; les uns firent la branche des Rois de Navarre, & les autres celle des Rois de Caſtille. C'étoit donc en qualité de Suc-

ceſſeur de Sanche III. qu'il prétendoit à la Navarre, qui avoit appartenu à ce Roy deux cens ans auparavant.

Les deux Rois envoyérent aux Etats de Navarre, aſſemblez à Puenté-la-Reina, pour y repréſenter leurs droits, & faire exclure la jeune Princeſſe de la ſucceſſion : & le Roy de Caſtille perſuadé que rien ne fortifie plus puiſſamment les prétentions d'un Prince, que la préſence d'une bonne Armée, fit avancer ſon fils Ferdinand avec des Troupes ſur les Frontieres de Navarre.

Dom Pedre de Montagu Sénéchal de Navarre, & Dom Armingol Evêque de Pampelune, qui avoit eſté maltraité par le feu Roy de Navarre, eſtoient hautement contre la Reine-mere, & s'eſtoient déclarez pour le Roy d'Arragon. D'autres portoient le Roy de Caſtille, & vouloient que l'on miſt entre ſes mains la jeune Princeſſe, & qu'on luy deſtinaſt pour mari, celuy que ce Prince jugeroit à propos. Quelques autres eſtoient d'avis, que ſelon les dernieres volontez du Roy, la Princeſſe fuſt confiée au Roy de France. Ce parti eſtoit le plus foible, quoique la Reine-mere l'appuyaſt de toutes ſes forces, & celuy du Roy d'Arragon prévaloit. Mais la Reine de peur qu'on ne luy enlevaſt ſa fille, s'échapa ſecretement, & l'amena avec elle en France.

Cette fuite mit entierement les Etats de Navarre dans les intéreſts du Roy d'Arragon. Il y fut réſolu de ne point reconnoiſtre Jeanne pour leur Reine, à moins qu'elle n'épouſaſt Alfonſe d'Arragon, fils de Pierre d'Arragon, & petit-fils de Jacques, qui vivoit encore : que s'ils ne pouvoient venir à bout de faire ce mariage, ils feroient enſorte que la fille de Jean Duc de Bretagne & de Blanche ſœur du feu Roy Henri, épouſaſt Alfonſe d'Arragon, & fuſt déclarée héritiere de Navarre ; que ſi cela ne pouvoit réüſſir, on feroit épouſer à ce Prince, ou à Jacques ſon frere, quelqu'une des ſœurs de Henri, qui n'eſtoient pas encore mariées, en luy donnant la Couronne.

La faction d'Arragon eſtoit ſi puiſſante dans cette Aſſemblée, & on y eſtoit ſi déterminé à empeſcher que la Couronne de Navarre ne tombaſt à un Prince François, qu'on y pria Pierre d'Arragon d'employer toutes les forces du Royaume de ſon pere, pour s'oppoſer aux deſſeins de la France ; & les Etats s'engagérent à luy fournir pour les frais de la guerre, & pour la défenſe du Royaume de Navarre, juſqu'à la concurrence de deux cens mille marcs d'argent.

D'un autre coſté, Ferdinand Infant de Caſtille, voyant les Etats de Navarre déclarez en faveur du Roy d'Arragon, agiſſoit à force ouverte. Il attaqua Viane, d'où il fut repouſſé ; mais il ſe rendit maiſtre de quelques autres petites Places moins fortes, & qui n'oſérent pas luy réſiſter, parce qu'il eſtoit maiſtre de la Campagne, & qu'il n'y avoit point d'Armée ſur pied, pour oppoſer à la ſienne.

Cependant le Roy de France ayant entre ſes mains la jeune Reine de Navarre, prenoit ſes meſures à loiſir, pour ne pas laiſſer échaper une Couronne qu'il pouvoit mettre dans ſa Maiſon : & outre cela il ſe faiſoit un point d'honneur, de prendre la protection d'une Princeſſe opprimée par la violence de ſes voiſins, dépoüillée de ſes Etats par des Sujets rebelles, & qui imploroit ſon ſecours. Dès qu'elle fut arrivée, on propoſa, nonobſtant ſon bas âge, de conclure ſon mariage avec un des fils de France. Blanche mere de cette Princeſſe, non ſeulement y conſentoit, mais encore le ſouhaitoit paſſionnément, n'appréhendant rien plus, elle qui eſtoit Françoiſe, que d'avoir un gendre Eſpagnol ; mais il y avoit un obſtacle à lever ; c'eſt que la jeune Reine & les fils du Roy eſtoient parens au troiſiéme degré ; car, comme je l'ay déja dit, elle eſtoit petite fille de Robert Comte d'Artois frere de S. Loüis. Le Pape pouvoit refuſer la Diſpenſe, & par là ruiner tous les deſſeins du Roy. C'eſt pourquoy ce Prince n'omit rien, pour engager Grégoire à la luy accorder ; & il luy repréſenta principalement que Jeanne n'eſtant pas ſeulement héritiere du Royaume de Navarre, mais encore de la Champagne & de la Brie, païs ſituez au centre de la France, ce ſeroit une ſemence continuelle de guerre, ſi cette ſucceſſion paſſoit entre les mains d'un Roy étranger, déja puiſſant par ſes propres Etats. D'autre part le Pape eſtoit ſollicité par le Roy d'Arragon, qui luy remontroit ſur tout la jalouſie que cauſeroit à tous les Princes de l'Europe, l'agrandiſſement de la puiſſance Françoiſe, ſi la Couronne de Navarre eſtoit jointe à celle de France ; que cette Nation n'eſtoit devenuë que trop redoutable, par le préſent que le Saint Siége avoit fait du Royaume de Sicile à un Prince de la Maiſon de France ; que l'Italie en avoit déja tout à craindre, & que ſi elle étendoit encore ſa domination au-delà des Pyrénées, l'Eſpagne ne ſeroit plus en ſeûreté.

Coder MS. Vallicellan. apud Raynald. ad an. 1275.

Le Pape aimoit le Roy, qui luy avoit quelque temps auparavant donné le Comté de Venaiſſin. Il eſtoit très-content de la maniere dont il avoit ſecondé ſes bonnes intentions pour l'Aſſemblée d'un Concile Général à Lion, & il ne put ſe réſoudre à le chagriner dans cette occaſion ; mais il prit un milieu, pour empeſcher autant qu'il pourroit, les murmures des autres Souverains.

L. 2. Epiſt. Greg. Epiſt. 22.

Le Roy avoit trois fils, Loüis qui eſtoit l'aîné, Philippe qui eſtoit le ſecond, & Charles le troiſiéme. Le Pape donna la Diſpenſe en faveur de Philippe, qui n'eſtant pas l'héritier de la Couronne de France, ne ſeroit que Roy de Navarre & Comte de Champagne, & hors d'état de donner beaucoup d'inquiétude aux autres Rois d'Eſpagne ſes voiſins. La Diſpenſe eſtant accordée, le Roy ne laiſſa pas de faire encore une tentative auprès du Pape, pour l'engager à accorder la meſme Diſpenſe pour Loüis ſon aîné, en cas que Philippe mouruſt avant que la Princeſſe fuſt en âge d'eſtre mariée. Le Traité de mariage ſigné à Orleans au mois de May, ſuppoſe que le Roy avoit toûjours cette eſpérance ; mais le Pape rejetta la

T. X. Spicilegii.

proposition, & écrivit à Simon Cardinal de Sainte Cecile son Légat en France, afin qu'il détournast le Roy de faire plus d'instance sur cet article. Il se désista en effet de cette poursuite.

Trésor des Chartres. Champagne 7.

Si-tost que la Dispense fut venuë, il se déclara protecteur de la jeune Reine & du Royaume de Navarre, ensuite d'un Acte, par lequel la Reine mere de la Princesse, le prioit de se charger de cette protection, & luy engageoit la Chastellenie de Provins, pour en joüir jusqu'à tant qu'il se fust rembourse des frais de la guerre qu'il alloit entreprendre. Par un autre Acte la jeune Reine fut mise aussi en la Tutelle du Roy pour les Comtez de Champagne & de Brie. Ensuite il fit partir avec des Troupes Eustache de Beaumarché, homme habile, qui estant entré en Navarre, la trouva toute partagée en factions; mais ces factions ne faisoient plus que languir, parce que les Rois de Castille & d'Arragon ennuyez de la dépense, & dans l'incertitude du succès, avoient retiré leurs Troupes. Il profita de ces divisions, & comme la Reine, nonobstant son absence, avoit encore beaucoup de partisans, ceux-ci livrérent au Commandant François un grand nombre de Places, où il mit Garnison. Il entra mesme à Pampelune; mais il fut obligé de s'y cantonner, les Rebelles estant maistres d'un quartier de la Ville appellé Navarrerie. Il fit faire défense par-tout de reconnoistre Dom Pedre Montagu pour Lieutenant du Royaume; mais il ne put l'empescher de se mettre à la teste des factieux avec Dom Garcie Almoravid, qui se réünit alors avec luy; car il avoit esté à la teste de la faction Castillane, tandis que Montagu soûtenoit le parti du Roy d'Arragon.

Invent des Chartres. Tome 2. Champagne 7. n. 34.

Nangius in gestis Philippi.

Surita loc. cit. ann. 1275. Mariana lib. 14.

Il se donna en divers endroits plusieurs petits combats; mais le lieu où l'on vit paroître le plus d'acharnement des deux partis les uns contre les autres, fut dans Pampelune. Il s'y commit des cruautez extrêmes; car dans les assauts que l'on donnoit de part & d'autre en différens quartiers de la Ville, on faisoit main-basse sur tout le monde indifféremment, sans épargner les enfans mesmes: effets funestes des guerres civiles, plus cruelles & plus animées pour l'ordinaire que les autres guerres.

Le mauvais état des affaires des Rebelles, qui n'espéroient plus de secours ni d'Arragon, ni de Castille, fut apparemment ce qui fit penser Dom Pedre de Montagu, à quitter leur parti, & à se réconcilier avec la France; mais son dessein ayant esté découvert, il fut prévenu & assassiné par Almoravid, qui continua ses ravages aux environs de Pampelune contre tous ceux qui favorisoient la France, & maintenoit par son autorité encore une grande partie du Royaume dans la révolte. Cette raison & la mort de Ferdinand Infant de Castille, qui avoit esté l'occasion de la rupture entre ce Royaume & la France, déterminérent le Roy à faire marcher de ce costé-là une Armée, qu'il suivit bien-tost après luy-mesme. Mais comme les affaires de Castille eurent des suites qui durérent plusieurs années, & qui me conduiroient trop loin, je ne les raconteray avec la fin de celles de Navarre, qu'après que j'auray touché celles qui se passérent auparavant en France.

Mariana. Nangius.

L'an 1274. le Roy épousa en secondes nôces Marie sœur de Jean Duc de Brabant. Le mariage se fit à Vincennes, & l'année suivante cette Princesse fut couronnée à Paris le jour de S. Jean-Baptiste, en présence d'un nombre infini de Prélats & de Seigneurs, tant François qu'étrangers, que la célébrité de cette Feste, une des plus magnifiques qu'on eust vû de long-temps en France, y avoit attirez. Ce fut l'Archevêque de Reims, qui en fit la cérémonie dans la Sainte Chapelle. L'Archevêque de Sens, en qualité de Métropolitain de Paris, en fit grand bruit, & porta ses plaintes au Légat, soûtenant que l'Archevêque de Reims avoit empiété sur ses droits, & que cette cérémonie se faisant dans l'étenduë de sa Métropole, c'estoit à luy à la faire; mais le Roy fit cesser les murmures de l'Archevêque de Sens, en luy déclarant que sa Chapelle étoit un lieu exempt, sur lequel il ne pouvoit prétendre avoir de Juriſdiction; & qu'ainsi il ne s'estoit rien fait en cela contre les droits de l'Eglise de Sens.

Avant cette cérémonie, il s'en estoit fait une autre moins solemnelle, mais qui n'estoit pas moins importante. Edoüard devenu Roy d'Angleterre par la mort de Henri son pere, vint à la Cour de Philippe, & luy fit hommage pour les Domaines qu'il avoit en France; & peu de temps après, ayant pris les armes contre Gaston de Bearn son Vassal, qu'il ne put réduire, il fut contraint, malgré son extrême répugnance, de se soumettre pour ce différend au jugement de la Cour des Pairs de France, par l'appel que Gaston de Bearn y avoit interjetté, comme Arriere Vassal de la Couronne. Néanmoins Philippe & Edoüard vécurent toûjours en assez bonne intelligence. Il y eut de temps en temps quelques démeslez, mais ils furent terminez par la voye de la négotiation & de la justice. Le plus considérable fut pour la restitution de l'Agenois, que le Roy d'Angleterre prétendoit luy appartenir par la mort du Comte & de la Comtesse de Poitiers, ainsi qu'il avoit esté stipulé entre saint Loüis & Henri Roy d'Angleterre, dans le Traité de 1259. Philippe rendit justice à Edoüard, en luy cédant ce païs, à condition de le tenir de la Couronne à hommage-lige, & en Pairie avec le Duché de Guienne, dont les Anglois estoient toûjours maistres. Quelques autres points qui regardoient le Périgord, le Limousin, & le Querci, furent renvoyez à un plus grand examen, & il n'en fut traité que quelques années après, en l'an 1279. & en 1281. dans un Parlement.

Nangius.

è Tabulario Palatii apud Marca. Histoire de Bearn.

Du Tillet. Recüeil des Traitez entre la France & l'Angleterre. Registres du Parlement intitulez *Olim*.

Le Concile Général que le Pape tint à Lion, fut encore une des choses mémorables des premieres années du Régne de Philippe. Cette Ville-là n'estoit pas encore revenuë sous la domination des Rois de France, depuis plusieurs siécles qu'elle en avoit esté soustraite.

Digitized by Google

Mais les fréquens différents qui s'élevoient entre le Peuple & le Chapitre, furent dès-lors des diſpoſitions à ce retour. Saint Loüis, en vertu des Compromis qu'il avoit reçüs du Chapitre, avoit déja mis en ſa main la Juſtice & la Cour ſéculiere de Lion, avant ſon départ pour l'expédition d'Afrique. Philippe ne voulut point s'en deſſaiſir, que Pierre de Tarentaiſe, qui fut élû Archevêque, ne luy fiſt ſerment de fidélité. Ce Prélat proteſta contre cette demande, & s'y ſoumit toutefois, avec la clauſe, que ce ſerment ne préjudicieroit en rien, ni au Roy, ni à luy; mais malgré de telles proteſtations, ces démarches ſont toûjours délicates, & celle-ci fut un des titres, qui fondérent le droit de la réünion du Lionnois à la Couronne, ſous le Régne ſuivant.

Menestrier Hiſt. Conſulaire de Lion.

Le Pape ayant donc réſolu d'aſſembler un Concile Général en cette Ville-là, s'y rendit au commencement du Careſme l'an 1273. Le Roy vint l'y trouver, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs. Il eut pluſieurs conférences avec luy, l'aſſeura de ſon zéle pour le recouvrement de la Terre-Sainte, dont il luy avoit déja donné des marques, en luy faiſant préſent de vingt-cinq mille marcs d'argent, qu'il avoit reçûs du Roy de Tunis, en exécution de la Capitulation faite en Afrique avec ce Prince, & luy laiſſa des Troupes pour ſa garde, & pour la ſeûreté du Concile, commandées par Imbert de Beaujeu. Le Concile dura depuis le commencement de May juſqu'à la Magdelaine. Les Ambaſſadeurs de France & de la plûpart des Souverains de l'Europe y aſſiſtérent. Jacques Roy d'Arragon y vint luy-meſme. Il s'y trouva cinq cens Prélats, outre les Patriarches d'Antioche & de Conſtantinople, qui y eſtoient venus par l'ordre de l'Empereur Grec Michel Paleologue, pour travailler à la réünion de l'Egliſe Greque avec la Latine. Cette réünion ſe fit apparemment par la crainte que Michel avoit du Roy de Sicile, dont la fille avoit épouſé Philippe fils de feu Baudoüin II. Empereur de Conſtantinople détrôné; car les Grecs n'ignoroient pas que le Roy de Sicile avoit aſſez d'ambition & aſſez de forces, pour faire valoir les prétentions de ſon gendre ſur l'Empire d'Orient. Mais cette réünion ne dura guéres. On fit encore dans ce Concile des Réglemens pour la réformation des mœurs, & pour empeſcher la longueur de la vacance du Saint Siége après la mort des Papes. On y parla de l'extrémité où eſtoit la Terre-Sainte, & on mit à cette occaſion des taxes ſur le Clergé pour ſix ans. Les Ambaſſadeurs des Tartares arrivérent à la fin du Concile, & promirent de ſeconder les Chrétiens d'Orient contre les Turcs; mais la publication de la Croiſade que l'on fit dans la ſuite en France & ailleurs par ordre du Pape, eut peu de ſuccès, quoique le Roy luy-meſme euſt pris la Croix.

Nangius.

Epiſt. 45.

Après le Concile, le Pape fit tous ſes efforts pour réünir les Princes Chrétiens, & écrivit en particulier au Roy, pour le prier de ne point faire la guerre au nouvel Empereur Rodolphe; car on voit par ces Lettres du Pape, qu'on eſtoit en France ſur le point de rompre avec ce Prince au ſujet de quelques différents; mais par les ſoins de ce ſage Pontife, la choſe n'eut point de ſuite. La médiation de Jean XXI. qui luy ſuccéda après Innocent V. & Hadrien V. dont les Pontificats ne furent que de quelques mois, fut moins efficace pour les démeſlez touchant la Caſtille, dont voici l'occaſion.

Les Caſtillans ayant eſté très-mal menez par les Maures l'an 1275. Ferdinand Infant de Caſtille fut envoyé par le Roy Alfonſe ſon pere avec de nouvelles Troupes, pour couvrir la Frontiere; mais il n'y fut pas plûtoſt arrivé, qu'ayant eſté attaqué d'une grande maladie, il en mourut au mois d'Aouſt.

Ce Prince avoit épouſé Blanche de France, ſœur du Roy, de laquelle il laiſſoit deux enfans, Alfonſe dit de Lacerda, & Ferdinand. Si ſon pere fuſt mort avant luy, la ſucceſſion de la Couronne eſtoit inconteſtable pour ces deux jennes Princes; mais le Roy Alfonſe leur ayeul eſtant encore vivant, leur droit devint litigieux, & Sanche frere de Ferdinand ſoûtint, que la ſucceſſion luy appartenoit au préjudice de ſes neveux, parce, diſoit-il, qu'il touchoit de plus près qu'eux le Roy ſon pere.

Mariana, l. 14. c. 1.

Soit que ce point ne fuſt pas clairement décidé par les Loix de Caſtille, ſoit que l'on appréhendaſt que Sanche jeune Prince très-accompli, fort aimé des Caſtillans, & dont la valeur & la conduite, après la mort de Ferdinand, avoient arreſté les conqueſtes des Maures, n'excitaſt une guerre civile, on propoſa dans le Conſeil du Roy de Caſtille, de faire décider ce différent par les Etats du Royaume. Ce fut Loup de Haro Seigneur dont le crédit eſtoit grand dans le Royaume, qui ouvrit cet avis. Alfonſe en fut d'abord choqué, trouvant fort mauvais qu'on traitaſt de la ſucceſſion à la Couronne, tandis qu'il eſtoit encore en vie: outre que, ſi l'on en croit les Hiſtoriens Eſpagnols, il avoit beaucoup de tendreſſe pour ſes petits-fils, quoique les Hiſtoriens François diſent le contraire. Peut-être qu'Alfonſe affecta en cette occaſion d'en faire paroiſtre plus qu'il n'en avoit, pour ſe diſculper auprès du Roy de France. Quoiqu'il en ſoit, il ſe laiſſa perſuader par Emanuel ſon frere, qui eſtoit entierement dans les intéreſts de Sanche, & il aſſembla les Etats à Ségovie, où l'affaire fut agitée, & décidée en faveur de Sanche contre les fils de Ferdinand.

Cap. 2.

Nangius.

Cette décision parut injuſte à bien des gens, meſme en Eſpagne, & fut regardée univerſellement comme telle ailleurs, & ſur tout en France: car on y prétendoit que les enfans de Ferdinand n'avoient pas ſeulement un droit inconteſtable à la Couronne, comme repréſentant leur pere, mais qu'ils en avoient encore un autre, fondé ſur celuy de leur biſayeule Blanche de Caſtille, mere de S. Loüis: & voici comment.

Alfonſe IX. Roy de Caſtille, fut pere de Blanche mere de S. Loüis, & de Bérengere

Mariana, l. 14. c. 1.

mere de S. Ferdinand. Il eut pour Succeſſeur Henri ſon fils. Celui-çi eſtant mort ſans enfans, la Couronne de Caſtille appartenoit à une de ſes deux ſœurs. Elle fut miſe ſur la teſte de Bérengere, mariée à Alfonſe Roy de Leon, & paſſa à ſon fils Ferdinand.. C'eſt une grande queſtion dans l'Hiſtoire d'Eſpagne, ſi Blanche eſtoit l'aînée ou la cadette de Bérengere: ſi elle eſtoit l'aînée, la Couronne de Caſtille luy appartenoit, & devoit par conſequent paſſer dans la Maiſon de France, & S. Loüis fils de Blanche en eſtoit le légitime héritier.

Les Hiſtoriens Eſpagnols ſont partagez ſur ce point important; deux des plus modernes, ſçavoir Garibai & Mariana, aſſeûrent que Blanche eſtoit l'aînée, & ce dernier, dont l'autorité eſt grande, à cauſe de ſon eſprit, de ſa capacité, & de ſa critique, dit nettement avec ſa franchiſe ordinaire, que le droit de Blanche eſtoit évident, parce qu'elle eſtoit l'aînée; ce qu'il n'a pû écrire eſtant Eſpagnol, dans une Hiſtoire d'Eſpagne, & en un temps où cette propoſition auroit eſté très-mal reçûë à la Cour, & de tous les Eſpagnols, s'il n'avoit eu de bons titres pour la ſoûtenir.

Mariana. l. 12. c. 7.

D'autre part, les Hiſtoriens Eſpagnols contemporains, diſent expreſſément, que Bérengere eſtoit l'aînée de Blanche; & il n'eſt guéres vray-ſemblable qu'un Ecrivain du caractere de Roderic de Tolede, Prélat d'une auſſi grande réputation, & d'un auſſi grand crédit qu'il l'eſtoit, puſt ſe tromper ſur une choſe de cette nature, ou qu'il entrepriſt d'impoſer au public ſur un fait, ſur lequel il euſt pû eſtre démenti par-tout un Royaume.

Lucas Tudenſis. Rodericus Toletanus. l. 9. c. 5.

Cette oppoſition entre les anciens & les modernes, eſt encore moins ſurprenante, que ce qu'on voit dans un autre ancien Auteur Eſpagnol, qui en deux differens endroits, dit les deux contradictoires. Dans l'un Blanche eſtoit l'aînée, & dans l'autre, elle eſtoit la cadette.

Rodericus Palentinus, part. 3. c. 30. part. 4. c. 4.

Enfin dans la Vie de S. Ferdinand fils de Bérengere, qui a paru depuis quinze ans, un Sçavant Flamand, prenant le parti des anciens Hiſtoriens Eſpagnols, apporte pluſieurs preuves tirées de la Chronologie, pour montrer que Blanche eſtoit la cadette, & Bérengere l'aînée.

Papebrok de S. Ferdinando.

Quoiqu'il en ſoit de cette conteſtation ſur le droit d'aîneſſe entre ces deux Princeſſes, & quelque important qu'il puiſſe eſtre, Blanche pouvoit prétendre à la Couronne de Caſtille encore par d'autres raiſons. La premiere eſt, que le mariage de ſa ſœur avec le Roy de Leon couſin germain de ſon pere, avoit eſté déclaré nul, à cauſe de la proximité du ſang, par le Pape Innocent III. juſques-là qu'ils furent obligez par une excommunication fulminée contre eux, à ſe ſéparer, & à demeurer toûjours ſéparez; & c'eſtoit de ce mariage, qui paſſa toûjours pour inceſtueux, qu'eſtoit né Ferdinand, à qui l'on déféra la Couronne de Caſtille.

De plus, la faction des Seigneurs Eſpagnols, qui s'oppoſa au Couronnement de Ferdinand, écrivant à Blanche & à Loüis VIII. ſon mari, & luy demandant le Prince Loüis leur fils, afin de le faire couronner, aſſeûrérent dans pluſieurs Lettres, qui ſont dans le Tréſor des Chartres, que le Roy Alfonſe de Caſtille pere de Blanche avoit déclaré par ſon Teſtament, qu'en cas que Henri ſon fils mouruſt ſans enfans mâles, il vouloit que les enfans de Blanche & de Loüis ſuccédaſſent à la Couronne de Caſtille. Ceci fut écrit en France par les Seigneurs Eſpagnols, après la mort de Henri de Caſtille, & du vivant de Philippe Auguſte.

Tréſor des Chartres. Caſtille.

Un droit ſur cette Couronne auſſi-bien établi que celuy-là, ne fut pas négligé par ſaint Loüis fils de Blanche de Caſtille & de Loüis VIII. Mais comme ce Saint Roy prenoit tous les moyens poſſibles pour prévenir les guerres, qui pouvoient s'allumer entre luy & les Princes Chrétiens, il crut avoir trouvé un expédient pour accommoder toutes choſes. Ce fut de marier Blanche ſa fille à Ferdinand Infant de Caſtille, fils du Roy Alfonſe, & petit-fils de Ferdinand, & arriere-petit-fils de Bérengere, qui avoit enlevé la Couronne de Caſtille à ſa ſœur Blanche Reine de France.

Une des conditions de ce mariage fut, que l'aîné des enfans mâles qui en ſortiroit, auroit la Couronne de Caſtille, ſans que les freres de Ferdinand y puſſent rien prétendre, & le Roy S.t Loüis à cette condition renonça à tous ſes droits ſur cette Couronne. C'eſt ce Traité qui fut violé par le Roy de Caſtille, lorſque ſon fils aîné Ferdinand, mari de Blanche de France, eſtant mort en 1275. il permit que les Etats de Caſtille aſſemblez à Ségovie, déclaraſſent Sanche frere de Ferdinand, le ſucceſſeur de la Couronne, à l'excluſion des enfans de Ferdinand & de Blanche de France.

Nangius.

Philippe le Hardi ſur la nouvelle de cet injuſte procédé, prit en main la défenſe de ſa ſœur & de ſes neveux. Il envoya en Caſtille Jean d'Acre Grand Bouteiller de France, fils de Jean de Brienne, autrefois Roy de Jéruſalem ſon parent, & parent d'Alfonſe, pour ſommer ce Prince, premierement de laiſſer Blanche ſa ſœur joüir de ſa dot, qu'on refuſoit de luy payer: & en ſecond lieu, d'aſſeûrer à ſes neveux la ſucceſſion de la Couronne, conformément au Traité fait avec S. Loüis; que ſi Alfonſe refuſoit de ſi juſtes demandes, du-moins l'on permiſt à Blanche & à ſes enfans de paſſer en France.

Ibid.

L'Ambaſſadeur ayant expoſé au Roy de Caſtille le ſujet de ſa venuë, fut refuſé ſur tous ces points. Toutefois Alfonſe ſe relaſcha ſur l'article de Blanche, & conſentit à ſon retour en France, pourvû qu'elle laiſſaſt en Eſpagne ſes deux fils. Cette propoſition fut rejettée avec hauteur par Jean d'Acre, qui s'emporta, & manqua de reſpect au Roy de Caſtille, dont il fut pareillement fort maltraité de paroles. Il fallut pourtant que cet Ambaſſadeur ſe contentaſt de ramener avec luy la mere des deux Princes: car pour eux, on les retint. Le Roy de Caſtille, & Dom Sanché ſon fils eſtoient trop politiques, pour les laiſſer aller. Ils prévoyoient bien qu'on les reverroit

bien-toſt à la teſte d'une Armée Françoiſe, en état de demander raiſon de l'injuſtice qu'on leur faiſoit, & d'allumer une guerre civile dans la Caſtille, dont le Roy meſme auroit ſujet d'appréhender les ſuites.

Au retour de l'Ambaſſadeur, le Roy prit la réſolution de déclarer la guerre au Roy de Caſtille, & de ſoûtenir le droit de ſes neveux; mais il jugea avec ſon Conſeil, qu'il ne falloit rien précipiter dans une affaire de cette conſequence. Celle de Navarre n'eſtoit pas encore finie, & le funeſte accident qui arriva au Prince Loüis ſon fils aîné, rendit moins vif le reſſentiment, qu'il avoit de l'injure faite à ſes neveux.

An. 1276. Ce jeune Prince avoit au plus onze à douze ans, lorſqu'il mourut aſſez ſubitement. La maniere de ſa mort fit ſoupçonner qu'il avoit eſté empoiſonné. Le bruit en courut, & vint juſqu'aux oreilles du Roy. Philippe avoit alors un Favori nommé Pierre de la Broſſe, qui avoit tout pouvoir ſur ſon eſprit, & eſtoit comme ſon premier, ou plûtoſt comme ſon unique Miniſtre. C'eſtoit un homme de fort baſſe naiſſance, natif de Touraine, & d'abord Chirurgien de profeſſion. Il avoit beaucoup d'eſprit & d'habileté dans ſon Art, & il eſtoit parvenu par la réputation qu'il y acquit, juſqu'à eſtre Chirurgien du feu Roy. Il s'inſinua dès ce temps-là par ſon adreſſe & par ſes manieres engageantes, fort avant dans les bonnes graces Nangis. de Philippe. Ce Prince ne fut pas plûtoſt ſur le Trône, qu'il l'employa dans les plus importantes affaires. La faveur du Maiſtre donne en peu de temps un luſtre & un éclat à ces ſortes de perſonnes, qui diſſipe, pour ainſi dire, l'obſcurité de leur naiſſance, & en releve la baſſeſſe. Celui-ci par les graces & par les richeſſes dont le Roy le combla, & par la confiance dont il l'honora, devint bien-toſt le plus conſidérable homme de la Cour; & l'on vit les plus grands Seigneurs briguer ſon amitié & ſa protection. Il fut pourvû de la Charge de Grand Chambellan, qui n'avoit eſté poſſedée juſqu'alors que par des perſonnes de la plus haute qualité. Ses parens à la faveur de ſa fortune, furent élevez aux Charges & aux plus grands Emplois, & ſes enfans entrérent dans les plus illuſtres alliances. Enfin il poſſéda entierement l'eſprit du Roy.

Comme cette confiance entiere que le Roy avoit en luy, eſtoit tout le ſoûtien de ſa grandeur, il n'omit rien pour ſe la conſerver. Malgré la jalouſie où ces grands poſtes ſont toûjours expoſez, ſon crédit eſtoit ſi bien affermi, qu'il avoit peu de choſe à craindre de ſes ennemis: mais il appréhenda la tendreſſe que le Roy avoit pour la nouvelle Reine Marie de Brabant, Princeſſe d'une grande beauté, de beaucoup d'eſprit, & d'une ſinguliere prudence. Une Reine avec ces qualitez, dont il appercevoit déja l'effet ſur l'eſprit du Roy, luy devint redoutable. Il craignit la diminution de ſon crédit, par l'accroiſſement de celuy de la Reine, & il conçut le deſſein de les broüiller enſemble. Ce fut au moins là le ſoupçon de quelques courtiſans; car c'eſt ainſi qu'en parle ſagement l'Hiſtorien contemporain, ſans aſ- Nangis. ſeûrer la choſe trop fortement, perſuadé qu'il eſtoit, que la malignité attribuë ſouvent à ceux qui ont la confiance des Princes, des deſſeins qu'ils n'ont pas, par la ſeule raiſon qu'il ſeroit de leur intéreſt de les avoir.

Quoiqu'il en ſoit, on prétend avec beaucoup de vray-ſemblance, que ce fut luy qui augmenta les ſoupçons du Roy ſur la mort de ſon fils; qu'il tâcha de luy perſuader que c'eſtoit la Reine qui l'avoit fait empoiſonner, & qu'elle avoit formé le deſſein d'en faire autant aux deux autres Princes Philippe & Charles, afin que par la mort de ces Princes, un de ceux que le Roy auroit d'elle, montaſt ſur le Trône.

Un eſprit ſaiſi de douleur eſt aiſé à prévenir; & d'ailleurs le Roy fut d'autant plus ſuſceptible de ce ſoupçon, qu'il ne voyoit perſonne dans ſon Royaume que la Reine, qui puſt avoir quelque intéreſt à la mort de ſes enfans du premier lit. Il y avoit alors en France deux hommes fameux en matiere de myſtique, qui menoient, au moins en apparence, une vie fort auſtere, & que le Peuple regardoit comme des Prophetes ſingulierement éclairez de Dieu. L'un eſtoit le Vidame de Laon, & l'autre une eſpéce de Moine ou d'Hermite, qui couroit le monde, grand hypocrite, & dans le fond fort corrompu. Ils avoient correſpondance avec une Beguine de Nivelle, qui contrefaiſoit auſſi l'illuminée, & ſe meſloit de découvrir par de prétenduës révélations les choſes les plus ſecretes. On diſoit que la Broſſe s'eſtoit quelquefois ſervi d'eux, pour ſemer certains bruits contre la Reine, capables de faire de très-mauvaiſes impreſſions ſur l'eſprit du Roy.

Soit que le Roy trompé comme pluſieurs autres, par les merveilles qu'on luy racontoit de la Beguine, la creuſt une grande Sainte, ſoit que perſuadé par ſon Favori, il vouluſt par toutes ſortes de voyes ſçavoir la vérité du fait qui l'inquiétoit, il réſolut de la faire conſulter ſur l'auteur de la mort de ſon fils. Il chargea de cette commiſſion Mathieu Abbé de S. Denis, auquel par le conſeil de la Broſſe, il joignit Pierre de Benoiſt élû Evêque de Bayeux, parent de la femme de la Broſſe, qui venoit de luy procurer cet Evêché.

L'Evêque, au lieu d'agir de concert avec l'Abbé, prit les devants, & arriva avant luy à Nivelle. Il ne trouva pas apparemment la Beguine aſſez hardie, pour s'expoſer à calomnier une Reine. Le parti qu'il prit, fut de l'engager à luy dire en Confeſſion ce que Dieu luy auroit révélé ſur ce ſujet. Elle ſe confeſſa à luy, & luy dit ſur cela tout ce qu'elle voulut.

L'Abbé eſtant arrivé à Nivelle, l'interrogea; mais elle ne voulut point luy répondre, & aſſeûra qu'elle avoit dit à l'Evêque tout ce qu'elle ſçavoit de cette affaire. Il fit ſon rapport au Roy, qui appella auſſi-toſt l'Evêque de Bayeux, & luy demanda ce qu'il avoit appris de la Beguine. Il dit qu'elle n'avoit voulu luy parler qu'en Confeſſion, & qu'il ne pouvoit en conſcience luy communiquer ce qu'elle

Digitized by Google

luy avoit dit. Le Roy répondit en colere à l'Evêque, qu'il ne l'avoit pas envoyé vers cette fille pour la confeſſer, & luy fit entendre que s'il pouvoit découvrir la vérité par ailleurs, il ſçauroit bien punir ceux dont la conduite luy rendoit leur fidélité ſuſpecte. Il envoya de nouveau à Nivelle Thibaud Evêque de Dol, & Arnoul de Viſemale Chevalier du Temple, auſquels la Beguine toûjours réſoluë à ne ſe point engager dans une affaire ſi délicate, fit
Ibid. cette réponſe. » Dites au Roy, qu'il ne doit » point ajoûter foy à ceux qui luy parlent mal de » la Reine, & que cette Princeſſe eſt incapable de » manquer de fidélité pour luy & pour les ſiens. Ces paroles confirmérent le Roy dans la défiance qu'il commençoit à avoir de la Broſſe & de l'Evêque de Bayeux : mais il affecta de n'en rien faire paroiſtre, pour ne pas effaroucher un homme, qui avoit tout le ſecret de ſon Etat, & dont il avoit encore beſoin pour finir la guerre de Navarre, & pour commencer celle qu'il penſoit à déclarer au Roy de Caſtille. On ne laiſſa pas de faire des informations contre la Reine, & on luy donna meſme des Gardes.

Hareus Annal. Brabant. pag. 280.

Cependant les préparatifs ſe firent en France pour l'expédition d'Eſpagne, nonobſtant les conſeils & les prieres de Jean XXI. qui avoit eſté fait Pape cette meſme année, & qui
An. 1276. fit tout ce qu'il put par ſes Lettres & par ſes Envoyez, pour empeſcher cette guerre, parce qu'elle eſtoit un obſtacle invincible à la Croiſade qu'il méditoit, ſuivant le projet de ſes prédéceſſeurs.

Le Commandant François eſtoit fort preſſé dans Pampelune, par la faction de Dom Garcie-Almoravid toûjours retranché dans la partie de cette Ville appellée la Navarrerie, & ſecondé par l'Evêque. Le Roy envoya au ſecours des François Robert Comte d'Artois, frere de
Nangis. la Reine-mere de Navarre, avec le Connétable Imbert de Beaujeu, à la teſte d'une Armée de plus de vingt mille hommes, qu'il ſuivit bien-toſt après avec une autre.

Le Comte d'Artois ſéjourna quelques jours à Morlas, dans les Terres de Gaſton de Bearn, où il délibéra ſur la route qu'il prendroit pour entrer en Navarre, les ennemis s'eſtant ſaiſis des avenuës des montagnes. La femme & les amis de Dom Pedre de Montagu, aſſaſſiné par Dom Garcie, ainſi que je l'ay dit, ſçachant l'Armée Françoiſe arrivée ſur la Frontiere, offrirent au Commandant François de Pampelune, de faciliter le paſſage des Troupes par les cols des montagnes. Mais le Comte d'Artois ayant fait avancer une partie de ſon Armée, juſqu'aux avenuës du Port de Ciſe, qui eſt le paſſage de S. Jean de pied de Port dans la baſſe Navarre, prit à main gauche, & paſſa les Pyrénées ſur les Terres du Roy d'Arragon, par la Vallée d'Aſpe en Bearn. Il évita par ce détour les ennemis, & parut à la vûë de Pampelune vers le huitiéme de Septembre.

Le Roy de Caſtille ſur la nouvelle de la marche du Comte d'Artois, s'eſtoit avancé avec quelques Troupes, & fit meſme un détachement, qui eut ordre de ſe jetter dans Pampelune, & de s'y joindre à Dom Garcie; mais il arriva trop tard, & de peur d'eſtre enveloppé par le Comte d'Artois, il retourna ſur ſes pas.

Ce Comte fit auſſi-toſt inveſtir la Place du coſté de la Navarrerie, & ayant dreſſé ſes machines, commença à battre violemment ce quartier de la Ville, dont il eut bien-toſt ruiné une grande partie des Maiſons avec ſes Pierriers. Dom Garcie vit bien qu'il ne pourroit pas tenir long-temps; & eſtant certain que s'il ſe laiſſoit forcer, il n'éviteroit pas la punition qu'il avoit méritée par ſon opiniaſtreté dans la révolte, & par le cruel aſſaſſinat de Dom Pedre de Montagu, il penſa à ſe mettre en ſeûreté. Il affecta toûjours de faire paroiſtre une grande réſolution, & après quelques jours de défenſe, il fit entendre aux Troupes & aux Habitans, que le lendemain il feroit une ſortie générale ſur le Camp des François, & qu'il avoit ſi bien pris ſes meſures, qu'aſſeûrément il feroit lever le ſiége. Il voulut que toute la nuit ſe paſſaſt en réjoüiſſance. Il donna le Bal. On chantoit, on danſoit par toutes les ruës; mais lorſqu'on y penſoit le moins, luy & les principaux Chefs diſparurent, & ſortant de la Ville, ſe ſauvérent à la faveur des ténébres. Dom Garcie ſe réfugia auprès du Roy de Caſtille.

Le jour eſtant venu, cette fuite jetta les Habitans dans la derniere conſternation. Ils prirent l'unique parti qu'ils avoient à prendre, qui fut d'avoir recours à la miſéricorde du Comte d'Artois, & de ſe réfugier dans l'Egliſe, pour y attendre leur grace. Le Connétable Imbert de Beaujeu entra dans la Ville, pour traiter avec les principaux des Habitans, & empeſcher le deſordre; mais durant ce temps-là, comme il ne paroiſſoit perſonne ſur les murailles, les Soldats de Gaſton de Bearn, & ceux du Comte de Foix, qui avoient ſuivi le Comte d'Artois à ce ſiége, ſortirent du Camp, ſans pouvoir eſtre arreſtez par les Généraux, montérent ſur les murailles avec des échelles, & coururent dans la Ville, où ils firent main-baſſe ſur tout ce qui ſe rencontra, ſans faire quartier à perſonne. Ils mirent le feu par-tout, & s'abandonnérent aux meurtres, au pillage, & aux plus extrêmes violences. Ils n'épargnerent pas meſme le Tombeau du dernier Roy Henri, dont la tombe, qu'ils crurent eſtre d'or, mais qui n'eſtoit que de cuivre doré, fut miſe en piéces, & l'on ne vit jamais une plus grande déſolation.

Le Comte d'Artois extrémement chagrin de ce malheur qu'il n'avoit pû empeſcher, tâcha par la douceur, dont il uſa envers les Habitans après le pillage, de les conſoler, fit rendre aux Chanoines une partie de ce qui avoit eſté enlevé dans la Cathédrale, & confirma leurs Priviléges. Cette conduite du Général, & la crainte d'un malheur pareil à celuy qui eſtoit arrivé à Pampelune, déterminérent la plûpart des autres Places du Royaume à ſe ſoumettre. Tout ſe rendit en peu de jours, excepté ſept Fortereſſes, dont les Rebelles eſtoient les maiſtres,

maiſtres, & il ne parut plus d'ennemis en Campagne.

Na gius. Tandis que cela ſe paſſoit dans la Navarre, au ſujet de laquelle le Roy de Caſtille avoit déja paru aſſez mal intentionné pour la France, Philippe luy envoya une nouvelle Ambaſſade, pour luy repréſenter encore le droit de ſes Neveux, ſur la ſucceſſion à la Couronne de Caſtille. Elle n'eût pas plus d'effet que la premiere. C'eſt pourquoy les Ambaſſadeurs ſelon l'ordre qu'ils en avoient, luy declarérent la guerre de la part de leur maître. Ce fut là le commencement, & comme la Semence de ces guerres que l'on a veu depuis s'allumer de temps en temps entre l'Eſpagne & la France, qui ſous les regnes des deſcendans de Hugues Capet, avoient eu peu de démeſlez enſemble. Celle que Pierre d'Arragon, dont le Pere mourut cette même année, fit au Roy de Sicile oncle de Philippe, augmenta beaucoup l'animoſité des deux Nations. Dès lors l'on vit la bravoure Françoiſe & la politique Eſpagnole ſe balancer l'une l'autre, mais avec beaucoup plus de ſuccez pour l'Eſpagne que pour la France.

An. 1276.

Si-toſt que le Roy eut appris la réponſe du Roy de Caſtille, il ſe mit en marche avec une non breuſe Armée, après avoir eſté prendre l'Oriflamme à S. Denis. Le Duc de Brabant ſon beau-frere, le Duc de Bourgogne, le Comte de Juliers, le Comte de Bar furent de cette expédition, auſſi-bien que pluſieurs Seigneurs d'Allemagne qui ſuivirent l'Armée Françoiſe en qualité de volontaires. Le Roy prit ſon chemin par Orleans, par le Berri & le Poitou; & rencontra ſur ſa route cinq Gentilshommes envoyez de la part du Roy de Caſtille, qui demandérent à eſtre admis à ſon audience. On la leur refuſa d'abord : mais au bout de ſept jours, le Roy conſentit à les entendre. Ils ſe comportérent en cette audience de la maniere qu'on avoit apparemment préveuë, en la leur refuſant tant de fois; c'eſt-à-dire avec toute la fierté naturelle à la Nation, faiſant de grandes menaces, ſi on oſoit venir attaquer leur Roy. Ils conclurent en déclarant eux-mêmes de ſa part la guerre à la France.

Le Roy écouta ces rodomontades avec beaucoup de ſens froid, & leur répondit qu'il s'en alloit en Navarre, & que de là, s'il pouvoit, il paſſeroit plus avant.

L'Armée après pluſieurs jours de marche arriva à Sauveterre en Bearn. On n'en n'avoit point veu de long-temps une plus belle; & l'on convenoit qu'avec des Troupes ſi nombreuſes, & ſi leſtes, on pouvoit conquérir toute l'Eſpagne. Mais il falloit paſſer les Pyrenées, & pour cet effet avoir des magazins plus abondans que ceux qu'on avoit faits. Plus cette Armée parut d'abord redoutable, & plus ſon inutilité fut honteuſe à la France. Les vivres luy manquérent, même avant que d'arriver au paſſage de S. Jean de Pied-de-Port. On fut obligé de s'arreſter bien du temps à Sauveterre; l'hyver cependant approchoit, & les chemins devenoient impraticables à cauſe des pluyes. Enfin il fallut abandonner l'entrepriſe & la remettre au printemps, & le Roy fut contraint de s'en retourner.

Dans le temps que ce Prince eſtoit encore à Sauveterre, le Roy de Caſtille fit prier le Comte d'Artois, qui eſtoit demeuré en Navarre, de le venir trouver, luy promettant qu'il ne ſe repentiroit pas d'avoir fait ce voïage. Le Comte ne voulut pas le faire, ſans la permiſſion du Roy, à qui il en écrivit, & qui y conſentit. Il fut très-bien reçû du Roy de Caſtille : ce Prince le pria de ſe faire médiateur de la Paix entre luy & le Roy de France, & l'aſſeura de ſa reconnoiſſance s'il pouvoit réüſſir. Au reſte, luy ajoûta-t-il, je vous apprens que le Roy de France n'eſt plus à Sauveterre, & qu'il a déja repris le chemin de Paris : je ſçay cela de bonne part; & il luy fit entendre en même temps en mots couverts, qu'il avoit des intelligences à la Cour de France, & qu'on luy rendoit compte de ce qui ſe paſſoit de plus ſecret dans le Conſeil du Roy.

Ibid. Mariana l. 14. cap. 3.

Le Comte d'Artois également ſurpris du départ du Roy, & de la trahiſon qu'on faiſoit à ce Prince, fit d'abord tomber ſes ſoupçons ſur le Miniſtre de la Broſſe qu'il haiſſoit. Il retourna en Navarre, où ayant mis ordre à tout, il laiſſa une partie de ſes Troupes au Seigneur de Peau-marché. Il alla promptement trouver le Roy, l'entretint ſur l'entreveuë qu'il avoit euë avec le Roy de Caſtille, & ſur la défiance qu'il devoit avoir de quelques perſonnes de ſon Conſeil.

Nangius.

Le Roy extremement inquiet, avoit peine à ſoupçonner la Broſſe d'une telle perfidie. Néanmoins encore chagrin du mauvais ſuccès de ſon entrepriſe, qui avoit échoüé par le défaut de vivres, & rappellant dans ſon eſprit la conduite peu ſincere de l'Evêque de Bayeux dans l'affaire de la Beguine de Nivelle, il entra en quelque défiance. Mais ce qui acheva de perdre la Broſſe, ce fut que le Roy étant à Melun, il y arriva un Moine, qui luy fit demander avec beaucoup d'inſtance une audience ſecrete ſur une affaire, qu'il diſoit eſtre de la derniere conſequence.

Ce Religieux ayant été introduit, dit au Roy qu'un Courier paſſant par ſon Abbaye, y eſtoit tombé malade, & y eſtoit mort; qu'avant que de mourir il avoit mis entre les mains de l'Abbé une boëte, où il avoit dit qu'il y avoit des Lettres enfermées, conjurant l'Abbé de faire remettre ſeurement cette boëte entre les mains du Roy.

Ibid. Mariana Loc. cit.

Le Roy prit la boëte des mains du Religieux, & aſſembla ſur le champ ſon Conſeil, où la Broſſe qui eſtoit alors à Paris, ne ſe trouva pas. On fut ſurpris en l'ouvrant, d'y trouver des Lettres en Chiffre addreſſez au Roy de Caſtille, & cachetées du cachet de la Broſſe. On les déchiffra; mais le contenu en fut tenu ſecret. La ſuite fit ſeulement connoître, que le Roy eſtoit perſuadé que ſon Miniſtre le trahiſſoit. Peu de jours après, Philippe partit de

Melun & vint à Vincennes, où ayant de nouveau aſſemblé ſon Conſeil, on y réſolut d'arrêter la Broſſe, ce qui fut auſſi-toſt exécuté. On
Nangius. le mit d'abord en priſon à Paris, d'où il fut enſuite tranſporté en Beaulſe, & renfermé dans le Chaſteau de Janville. Sur cette nouvelle l'Evêque de Bayeux s'évada, & ſe ſauva à Rome.

Tandis que le Favori peut ſe répondre de la protection du Maiſtre, ſes crimes les plus évidens ne trouvent point d'accuſateurs : mais dès qu'il eſt abandonné de la main qui le ſoûtenoit, toutes les bouches s'ouvrent pour le perdre. Les ſoupçons qu'il avoit inſpirez au Roy contre la Reine touchant la mort du Prince Loüis, avoient cruellement offenſé le Duc de Brabant frere de cette Princeſſe. Il n'avoit pourtant oſé juſqu'alors prendre le Miniſtre à partie : mais dès qu'il le vit en priſon, il vint demander juſtice au Roy, & s'offrit à juſtifier ſa ſœur par le duel, contre quiconque oſeroit ſoûtenir l'accuſation. Perſonne ne ſe préſenta,
Hanens Annales Brabant. la Reine fut juſtifiée, & ſon innocence ayant eſté reconnuë, ſervit d'une nouvelle charge contre ce criminel d'Etat. Il fut enfin jugé & condamné à eſtre pendu. Les Grands par jalouſie, & le Peuple, parce qu'il eſt Peuple, applaudirent à cet Arreſt. Le Duc de Bourgogne, le Comte d'Artois, & le Duc de Brabant goûtérent le plaiſir, peu dignes d'eux,
Nangius. d'en voir l'exécution de leurs propres yeux. La diſgrace ſe répandit ſur toute la Famille du coupable ; & l'on confiſqua tous ſes biens & tous ceux de ſes parens. Tant il eſt dangereux de monter trop haut ; rarement la vertu ſeule produit ou maintient cette élévation, & dès qu'on y fait entrer le crime, on creuſe ſous ſes pieds le précipice.

Cependant le Pape Jean avoit toûjours fort à cœur la Croiſade, à laquelle on ne pouvoit penſer, tandis que la guerre dureroit entre les Rois de France & de Caſtille. C'eſt pourquoy ſoit de ſon propre mouvement, ſoit à la ſollicitation du Roy de Caſtille, il écrivit en France au Cardinal de Sainte Cecile ſon Légat,
Apud Raynald. ad an. 1277. pour empeſcher le Roy de continuer la guerre contre ce Prince ; & luy ordonna, s'il s'y opiniaſtroit, de l'excommunier, nonobſtant les Bulles des Papes ſes prédéceſſeurs, dit-il dans ſa Lettre au Légat, par leſquelles les Rois de France ne peuvent eſtre excommuniez, ni leur Royaume mis en interdit. Il envoya exprès en France Jeroſme Général des Cordeliers, qui fut depuis Pape ſous le nom de Nicolas IV. & Jean de Verceil de l'Ordre de S. Dominique, pour traiter d'accommodement entre les deux
Nangius. Rois. Le Pape fit encore paſſer en France des Ambaſſadeurs Tartares, qui eſtoient venus à Rome, pour propoſer une Ligue avec les Princes Chrétiens contre les Turcs, & ils allérent depuis en Angleterre pour le meſme ſujet. Pluſieurs crurent, que c'eſtoit plûtoſt des eſpions que des Ambaſſadeurs. Quoiqu'il en ſoit, ce fut là en partie ce qui ſuſpendit la guerre : mais vray-ſemblablement un incident qui arriva à la Cour de Caſtille, ne contribua pas moins que les menaces du Pape, à empeſcher A Philippe de pouſſer ſon entrepriſe, dans l'eſpérance qu'il conçut, de pouvoir mieux réüſſir par la voye de la négotiation.

Iolande Reine de Caſtille, avoit toûjours tenu le parti de ſes petits-fils, & eſtoit fort chagrine de voir que les Etats leur euſſent préféré Dom Sanche pour la ſucceſſion de la Couronne. D'ailleurs elle n'eſtoit pas contente du Mariana. l. 24. c. 3.
Roy ſon mari, par la raiſon que luy-meſme avoit ſujet d'eſtre fort mécontent d'elle. La conduite peu réguliere de cette Princeſſe, & certaines intrigues de galanterie qui ne pouvoient plaire à ce Prince, eſtoient la cauſe de la diſ- B ſention. Cela joint aux défiances qu'elle avoit conçûës de Dom Sanche, luy fit prendre la réſolution de quitter la Cour, & de ſe réfugier chez ſon frere Pierre Roy d'Arragon : mais prévoyant que ſa retraite ſeroit apparemment fort indifférente au Roy ſon mari, elle voulut faire enſorte qu'il en euſt du chagrin & de l'inquiétude.

Elle prétexta un voyage à Guadalajar, Ville qui luy appartenoit. Alfonſe & Ferdinand ſes petits-fils, qui eſtoient du complot, l'y accompagnérent comme par honneur, & de-là C tous trois enſemble ſe ſauvérent en Arragon. Ils furent reçûs avec beaucoup de joye par le Roy Pierre, avec qui cette fuite avoit eſté concertée, & qui ſe fit honneur de donner un lieu de refuge à ſes neveux, qu'on opprimoit en Caſtille.

Le Roy de Caſtille ayant appris cette nouvelle, entra en fureur, fit une exacte recherche de ceux qui avoient favoriſé la retraite de Ibid.
la Reine & des deux Princes, s'emporta juſqu'à faire étrangler pour ce ſujet Fridéric ſon propre frere, & brûler tout vif Simon Ruiz, An. 1277.
qui eſtoit un des plus grands Seigneurs d'Eſ- D pagne, & gendre de Fridéric.

Cette exceſſive ſévérité ſatisfit ſa vengeance : mais elle ne diminua rien de ſon inquiétude. Il envoya des Ambaſſadeurs au Roy d'Arragon, pour luy redemander la Reine ſa
Mariana. loc. cit. femme & ſes deux petits-fils, & pour le conjurer d'approuver le choix que les Etats d'Eſpagne avoient fait de Dom Sanche, pour ſucceſſeur de la Couronne.

Le Roy d'Arragon répondit, que ſon Royaume eſtoit un aſile ouvert aux malheureux injuſtement perſécutez ; qu'à plus forte raiſon, il le ſeroit pour ſa propre ſœur & pour ſes neveux, qu'on avoit traitez ſi durement, & a- E vec tant d'injuſtice en Caſtille. Il ne fit toutefois encore aucunes menaces, & ne marqua point qu'il euſt deſſein d'en venir à la guerre. Mais Alfonſe fut averti qu'il s'y préparoit, & que ce Prince ambitieux s'il en fut jamais, eſtoit ravi d'avoir cette occaſion d'envahir le Royaume de Caſtille. En effet, pluſieurs crurent que ſi la révolte des Maures du Royaume de Valence ne fuſt arrivée dans cette conjoncture, il alloit porter au plûtoſt la guerre en ce Royaume.

D'autre part, le Roy de France faiſoit de Ibid. Cap. 4.
grandes inſtances auprès du Roy d'Arragon, pour obtenir de luy, que les deux Princes ſes

Surita. l. 2. Indic.

neveux euſſent la liberté de paſſer en France : A à quoy les Ambaſſadeurs de Caſtille s'oppoſoient de toutes leurs forces ; & rien ne flatoit plus la vanité du Roy d'Arragon, que de ſe voir ainſi comme l'arbitre de deux Rois, qui faiſoient tous leurs efforts pour le gagner. Il les tint long-temps en ſuſpens, paroiſſant tantoſt pencher d'un coſté, & tantoſt de l'autre. Tout ſe termina à rendre au Roy de Caſtille la Reine ſa femme, qui n'auroit peut-eſtre pas trouvé ſa ſeûreté à retourner avec ſon mari, ſi le Roy d'Arragon n'euſt eu toûjours en ſon pouvoir les deux Princes. Il les fit renfermer dans le Chaſteau de Xativa au B Royaume de Valence, & ils y furent long-temps priſonniers ; de ſorte qu'ils furent plus maltraitez par celuy qui s'eſtoit déclaré leur protecteur, qu'ils n'avoient eſté en Caſtille par leur ennemi & l'uſurpateur de leur Couronne. Blanche leur mere vint de France en Arragon pour obtenir leur liberté : mais elle ne put rien gagner ſur l'eſprit d'un Prince naturellement ennemi de la Maiſon de France, & qui méditoit apparemment dès-lors de grands deſſeins contre le Roy de Sicile.

Cette Princeſſe fut donc obligée de revenir en France, ſans avoir rien fait, bien réſoluë C d'animer le Roy ſon frere à la guerre contre l'Eſpagne, pour la délivrance de ſes enfans, & pour leur faire rendre juſtice.

Ibid. an. 1278.

Le Roy inſtruit par ſa propre expérience de la difficulté qu'il y avoit à porter la guerre au-delà des Pyrénées, & de plus ſollicité de faire la Paix par le Pape Nicolas III. ſucceſſeur de Jean XXI. ne prit pas ſur cela une réſolution auſſi prompte, que Blanche l'auroit ſouhaité, d'autant plus qu'il apprit la Ligue que le Roy d'Arragon avoit concluë avec le Roy de Caſtille : car ce Prince fit comprendre au Roy d'Arragon, que le Royaume de Navarre eſtant D Frontiere de ſes Etats, auſſi-bien que de ceux de Caſtille, il eſtoit de leur intéreſt commun d'empeſcher que les François ne pouſſaſſent plus loin leurs conqueſtes de ce coſté-là. De ſorte que ces deux Princes remettant leurs querelles particulieres à un autre temps, s'unirent tous deux contre la France. Ce ne fut pourtant qu'une Ligue défenſive ; parce que les Arragonois & les Caſtillans avoient toûjours la guerre avec les Maures, tantoſt vaincus, & tantoſt victorieux, & n'eſtoient pas en état d'attaquer la Navarre.

Epiſt. Nicol. III. ad Philipp. apud Raynald. ad an. 1277.

Ibid. an. 1279.

Cependant les négotiations continuoient, & le Roy propoſa de ſe contenter pour les droits E de ſes neveux, qu'on leur fiſt au moins quelque part de la ſucceſſion de Caſtille. Sur cette propoſition, il fut réſolu que le Roy de France & le Roy de Caſtille s'aboucheroient, dans l'eſpérance de pouvoir convenir plus facilement, en traitant immédiatement par eux-meſmes, qu'en négotiant par leurs Envoyez. Le Roy s'avança juſqu'à Sauveterre dans les Pyrénées avec une Armée, & le Roy de Caſtille juſqu'à Bayonne. Mais Dom Sanche de Caſtille ſe défiant de la facilité du Roy ſon pere, qui après tout, avoit encore de la tendreſſe pour ſes petits-fils, fit enſorte par les amis qu'il avoit dans le Conſeil, qu'on ne puſt s'accorder touchant le lieu & la maniere de l'entrevûë entre les deux Rois. Il fut ſeulement réſolu, que Charles Prince de Tarente, fils du Roy de Sicile, porteroit les paroles de part & d'autre. Cette négotiation ne réüſſit pas mieux que les précédentes, par les artifices de Dom Sanche, qui faiſoit naiſtre des difficultez ſur tout. Le Roy ſe relaſcha juſqu'à demander ſeulement, qu'on donnaſt à l'aîné des deux Princes la Ville de Jaen en Andalouſie avec ſes dépendances, à condition qu'il la tiendroit en Fief de la Couronne de Caſtille. Cette propoſition, toute deſavantageuſe qu'elle eſtoit aux Princes, fut encore rejettée. On tint d'autres Conférences à Bourdeaux, en préſence des Légats du Pape, mais toûjours inutilement.

Surita. Mariana.

Epiſt. Nicol. III. ad Alfonſ. apud Raynald. ad an. 1279.

Le Roy d'Arragon ne laiſſa pas d'offrir ſa médiation, que le Roy accepta. Ils eurent une entrevûë à Toulouſe ; mais on n'y put convenir de rien. Il paroiſſoit que les Rois d'Eſpagne s'entendoient pour tromper le Roy de France, & que toutes ces conférences n'eſtoient demandées que pour l'amuſer. On traita dans celle-ci de la Seigneurie de Montpellier, ſur laquelle il y avoit quelque different entre le Roy & Jacques Roy de Majorque & de Minorque frere du Roy d'Arragon. Cet article fut terminé par la ceſſion que le Roy fit de ſes prétentions ſur cette Principauté en faveur du Roy de Majorque ; ſon équité & ſa droiture prévalant ſur les ſujets de mécontentement qu'il devoit avoir de la conduite des Rois d'Eſpagne. Mais les révolutions de Sicile cauſées par les intrigues du Roy d'Arragon, & des intéreſts plus chers au Roy que ceux de ſes neveux, luy firent oublier ces Princes, & laiſſer le Roy de Caſtille en repos, pour tourner ſes armes contre le ſeul Roy d'Arragon.

An. 1280.

Ibid.

Pour bien entendre ce qui regarde cet évenement, il faut ſe reſſouvenir de ce qui ſe paſſa ſous le Régne de S. Loüis touchant le Royaume de Sicile, donné par le Pape Clement IV. à Charles Comte d'Anjou frere de ce Prince.

Charles conquit cet Etat ſur Mainfroy, qui s'en eſtoit fait Roy, & qui fut tué à la bataille de Bénevent. Mainfroy quelque temps auparavant avoit fait épouſer ſa fille Conſtance à Pierre d'Arragon, dont le pere vécut encore long-temps depuis, & qui par ſa mort luy laiſſa la Couronne d'Arragon l'an 1276. Si-toſt qu'il fut ſur le Trône, Conſtance ſa femme le ſollicita vivement de tout entreprendre, pour la remettre en poſſeſſion du Royaume de Sicile, enlevé à ſon pere, prétendant que le Pape n'avoit pû l'en priver, pour le donner à Charles d'Anjou.

Pierre d'Arragon, qui ne manquoit pas de courage, mais qui avoit encore plus de politique, vit bien que cette entrepriſe paſſoit ſa puiſſance, & qu'elle échoüeroit, s'il la tentoit à force ouverte ; mais il eſtoit attentif à toutes les occaſions qui ſe préſenteroient d'y réüſſir par la ſurpriſe.

ed by Google

Charles d'Anjou régnoit depuis plus de quatorze ans en Sicile avec beaucoup de gloire, toûjours fort attaché au S. Siége, comme le S. Siége estoit fort attaché à luy, leurs communs intérests demandant cette mutuelle intelligence. Durant tout ce temps-là, il n'y eut point d'affaire importante, soit par rapport à l'Eglise, soit par rapport à l'Empire, où il n'entrast. Il estoit redouté de l'Empereur Rodolfe, & encore plus de Michel Paleologue Empereur de Constantinople : & Marie Princesse d'Antioche luy ayant cédé ses droits sur le Royaume de Jérusalem, il en fit prendre possession en son nom par Roger Comte de Saint Severin, qui en chassa ceux que le Roy de Chypre y avoit envoyez pour s'en emparer. Tout luy réüssissoit ; mais la dureté & l'ambition furent deux défauts qu'on reprocha toûjours avec justice à Charles, & qui luy furent enfin très-funestes. La premiere parut non seulement à l'égard de Conradin & de Fridéric d'Autriche, à qui il fit couper la teste, après les avoir fait prisonniers dans la bataille qu'il gagna sur eux, mais encore à l'égard de plusieurs Seigneurs, qui avoient suivi leur parti, ou celuy de Mainfroy. Au lieu de s'appliquer à les gagner, il les méprisa & les maltraita. Ses Sujets tant Napolitains que Siciliens, que Mainfroy & l'Empereur Fridéric avoient fort chargez, l'avoient reçû avec joye, dans l'espérance d'en estre traitez avec plus de douceur ; mais les guerres qu'il eut à soûtenir, & les vastes desseins qu'il avoit formez, ne luy permirent pas de les soulager ; & quelques avis que luy donnassent sur cela les Papes, il suivit toûjours son génie hautain & impérieux, qui luy faisoit mépriser les murmures des Peuples.

Tréſor des Chartres Layette Anjou, 59.

Autant que cette conduite luy faisoit d'ennemis au dedans de son Etat, autant le desir d'accroistre sa puissance luy en suscitoit au dehors. Michel Paleologue estoit celuy qui avoit le plus à craindre de Charles, & qui estoit en mesme temps le plus capable de luy nuire. C'étoit un Prince vaillant, politique, entreprenant, qui avoit reconquis Constantinople, & l'on disoit alors, que si l'Italie n'avoit pas eu Charles, Michel Paleologue l'auroit conquise, & que si l'Empire d'Orient n'avoit eu Michel Paleologue, il auroit succombé sous les efforts du Roy de Sicile. Michel après tout, souhaitoit la Paix ; mais Charles vouloit la guerre. Ce Prince, comme j'ay déja dit, avoit marié sa fille Béatrix avec Philippe fils de Baudoüin Empereur détrôné de Constantinople, dans le dessein de prendre en main les droits de son gendre, & de chasser Michel du Trône. On voit un Traité de Ligue entre Philippe, le Roy de Sicile, & les Vénitiens, datté de l'an 1281. pour l'exécution de ce dessein. Ce fut cette mesme année, & apparemment pour prévenir les efforts de cette Ligue, que celle qui se fit contre Charles mesme, & qui se ménageoit depuis quelque temps, éclata.

Nicephor. Greg. l. 5.

An. 1281. Tréſor des Chartres Layette, Empereurs de Conſtantinople. 9.

L'intrigue fut conduite avec une adresse & un secret admirable, par un Seigneur de la Champagne d'Italie, nommé Jean Procida, du nom d'une petite Isle de ce païs-là, qui luy appartenoit, & dont Charles l'avoit dépoüillé, pour avoir suivi le parti de Mainfroy.

Le désir qu'il conçut de s'en venger, quelque violent qu'il fust, ne luy en fit point précipiter l'exécution. Il ménagea secretement & à loisir l'esprit de divers Seigneurs de Naples & de Sicile mécontens du Gouvernement ; & après s'estre asseûré de leur disposition, il s'en alla à Constantinople trouver Paleologue, à qui il donna avis de la Ligue de Charles & des Vénitiens contre luy, des préparatifs qui commençoient à se faire pour ce sujet, & de la puissante Flotte qu'on équipoit en Italie. Il luy fit comprendre le grand danger qu'il alloit courir, s'il ne détournoit cette tempeste, & que le moyen le plus certain d'en venir à bout, étoit de donner au Roy de Sicile de l'occupation chez luy. Il s'offrit, pourvû qu'il fust secondé, à faire révolter une partie des Etats de ce Prince. Il ajoûta qu'il avoit déja concerté la chose avec un grand nombre de Gentilshommes que le Peuple, dans la disposition où il le sçavoit, n'auroit pas plûtost des Chefs, que sans tarder, il courreroit aux armes ; que le Roy d'Arragon n'attendoit que l'occasion, pour faire valoir ses prétentions sur le Royaume de Sicile ; que dès qu'on luy auroit fait l'ouverture d'un tel dessein, il y donneroit de tout son cœur ; qu'il falloit luy écrire, & le presser d'armer ; qu'il n'estoit point nécessaire que l'Empereur luy-mesme fist un armement extraordinaire, & que pourvû qu'il fournist de l'argent autant qu'il en faudroit pour soûtenir & pousser cette affaire, il luy répondoit du succès.

Paleologue dans les entretiens qu'il eut avec Procida, le trouva d'un caractere tout propre à conduire une entreprise de cette importance. Il vit un homme de teste & de résolution, animé par le désir de se venger, accrédité parmi la Noblesse de Sicile, adroit, insinuant, fécond en expédiens, agissant avec flegme & sans précipitation. Il luy promit que l'argent ne luy manqueroit point. Il le fit partir, pour aller trouver le Roy d'Arragon, & le chargea de traiter avec ce Prince, luy donnant pour adjoint dans cette négotiation un Génois nommé Benoist de Zacharie.

Jordani M. S. Vat.

Le Traité fut bien-tost conclu, & il paroist que Procida n'avoit proposé la chose à Paleologue, qu'après en estre convenu avec le Roy d'Arragon ; car il s'estoit retiré en Espagne durant sa disgrace, & ce Prince dont il estoit beaucoup estimé, luy avoit fait de grands biens, qui le dédommageoient de ceux que le Roy de Sicile luy avoit enlevez.

Mariana. l. 24. c. 6.

Les conjonctures estoient d'autant plus favorables pour les Confédérez, que le Pape Nicolas III. qui estoit de la Famille des Ursins, haïssoit les François, & en particulier le Roy de Sicile, parce qu'il avoit refusé de donner sa fille en mariage à un des neveux de ce Pape. On en trouve encore une autre raison, c'est que ce Prince plusieurs années auparavant, voulant exterminer le parti de Conradin,

Th Fazellus. l 8. cap 4. Chroniq. M S. de Sainte Geneviéve.

avoit fait couper la teſte à un Gentilhomme, qui avoit épouſé la niéce de Nicolas avant ſon Pontificat. Dès qu'il fut Pape, il fit paroiſtre ſon chagrin contre le Roy de Sicile, en luy oſtant le Vicariat de l'Empire en Italie, & en l'obligeant de luy promettre de ſe défaire auſſi du Senatoriat de Rome, conformément au Traité paſſé entre Clement IV. & ce Prince, lorſqu'il fut fait Roy de Sicile.

Procida eſtoit ſi perſuadé de la mauvaiſe diſpoſition du Pape envers Charles, qu'il ne fit point de difficulté de s'ouvrir à luy, ſur le deſſein du Roy d'Arragon. Il l'entretint auprès de Viterbe, & de-là avec ſon agrément, il paſſa en Sicile déguiſé en Cordelier, pour animer la Nobleſſe & le Peuple à une révolte générale.

La choſe ſe traita avec tant de ſecret, que Charles n'en eut pas le moindre ſoupçon; mais peu s'en fallut que la mort du Pape qui arriva ſur ces entrefaites, ne fiſt échoüer l'entrepriſe: car le ſucceſſeur de Nicolas III. fut Martin IV. François de Nation, natif de Touraine & ami de Charles, à qui il confirma la dignité de Sénateur de Rome; & de plus à la ſollicitation de ce Prince, il excommunia Paleologue, pour ſa rechûte dans le Schiſme nonobſtant la réünion des Egliſes d'Orient & d'Occident, qui avoit eſté réſoluë au Concile Général de Lion.

An. 1281. Jordanus Ptolemæus Lucenſis.

Procida voyant les choſes en cet état, n'eut garde de faire au Pape la meſme confidence qu'il avoit faite à ſon prédéceſſeur; mais il ne laiſſoit pas d'augmenter & d'animer ſous-main ſon parti, le Roy de Sicile demeurant toûjours dans la meſme ſécurité, lorſque tout ſe diſpoſoit pour ſa perte. Néanmoins l'armement extraordinaire du Roy d'Arragon, dont il eut avis, luy donna quelque défiance. Le Pape à ſa priere, fit tout ce qu'il put pour pénétrer les deſſeins de ce Prince; mais il n'en put rien découvrir, & enfin il luy écrivit, pour le prier de le tirer d'inquiétude là-deſſus. Le Roy d'Arragon luy répondit, qu'il ne devoit rendre compte à perſonne des affaires qui regardoient ſon Etat, & qu'il ſe couperoit luy-meſme la langue, s'il n'eſtoit pas auſſi ſeûr qu'il l'eſtoit, que ſon ſecret ne luy échaperoit jamais. Il répondit de meſme à l'Envoyé de France, ſur une pareille demande. Cette réponſe ne fit qu'augmenter les inquiétudes du Roy de Sicile & les ſoupçons du Pape, qui ne pouvant faire autre choſe, employa toute ſon autorité ſpirituelle contre les ennemis déclarez ou cachez du Roy de Sicile. Il renouvella les anathêmes contre l'Empereur Michel Paleologue, & en fulmina en meſme temps contre tous ceux qui auroient quelque commerce avec luy, de quelque rang ou condition qu'ils fuſſent.

Jordanus Mariana. l. 14. c. 6.

Apud Raynald. ad an. 1282.

Ptolemæus Lucenſis.

Ces foudres tomboient principalement ſur le Roy d'Arragon; mais il n'en fit aucun ſemblant. Pour mieux couvrir ſon deſſein, & diminuer la défiance du Pape & de Charles, il répandit le bruit que ſon armement Naval étoit deſtiné contre les Maures d'Afrique, & le fit meſme dire au Pape par ſes Envoyez. On le crut ainſi, lorſqu'on le vit faire voile vers Bonne, qui eſtoit l'ancienne Hippone ſur les côtes d'Afrique, & deſcendre ſur celles de Tunis; mais il ſe rapprocha auſſi-toſt d'Italie, ſçachant que la conjuration eſtoit preſte d'éclater en Sicile.

En effet, Procida avoit ſi bien lié la partie, qu'il eſtoit impoſſible que la choſe manquaſt, pourvû que le ſecret ne fuſt pas trahi: & certainement on doit regarder comme un prodige en cette matiere, qu'il ne le fut pas, vû qu'il avoit eſté confié à un nombre infini de gens & de toutes conditions.

Quoique les François ne fuſſent guéres ſur leurs gardes dans toute la Sicile, on appréhenda que nonobſtant la ſurpriſe, il n'en coûtaſt bien du ſang aux conjurez. C'eſt pourquoy, pour l'exécution, on prit le temps où les plus défians auroient crû eſtre le plus en ſeûreté. On choiſit le propre jour de Pâques, qui eſtoit cette année-là le vingt-neuviéme de Mars. Le ſignal fut le ſon des cloches pour les Veſpres; ce qui fit depuis paſſer en Proverbe les Vêpres Siciliennes. Dès que les cloches eurent commencé à ſonner, on ſe jetta de tous coſtez ſur les François, ſans diſtinction d'âge, de ſexe, d'état, de condition, ſans nul égard ni à la parenté, ni à l'alliance, tout fut paſſé au fil de l'épée, ou aſſommé, ou étranglé, ou noyé, ou brûlé; car il en périt par tous ces genres de mort. La cruauté alla juſqu'à ouvrir le flanc des femmes qui eſtoient groſſes des François, pour ne pas laiſſer dans l'Iſle le moindre reſte de la Nation. On pardonna à un ſeul homme Provençal de naiſſance, appellé Guillaume des Porcellets, qui dans le Gouvernement d'une petite Place où il commandoit, s'eſtoit toûjours diſtingué par ſon équité, par ſa modération, par ſa douceur & par ſa piété, & qui fut en cette occaſion redevable de ſa vie, à la ſeule impreſſion extraordinaire que ſa vertu avoit faite ſur l'eſprit des Peuples.

An. 1282.

Selon quelques Hiſtoriens, le maſſacre commença à Palerme, dont les autres Villes, ſur l'avis qu'elles en eurent, ſuivirent l'exemple. Selon d'autres, il ſe fit au meſme temps partout, excepté à Meſſine, où Herbert natif d'Orleans, Lieutenant Général de l'Iſle en l'abſence du Roy, contint pendant quelques jours, les Habitans dans le devoir: mais il fallut enfin abandonner la partie. Il fut contraint de ſe retirer avec la Garniſon, & de céder à la fureur du Peuple. On fait monter le nombre des François maſſacrez juſqu'à huit mille.

La nouvelle d'une ſi étrange révolution portée au Roy de Sicile, qui eſtoit alors en Toſcane, le conſterna; mais prenant ſur le champ ſon parti, il envoya Charles Prince de Salerne ſon fils en France, vers le Roy ſon neveu, pour luy demender du ſecours, & ramaſſant promptement ce qu'il put de Troupes, il paſſa le détroit, entra en Sicile, & marcha droit à Meſſine, qu'il aſſiégea.

Nangius in Chronic.

Le Pape ne manqua pas de le ſeconder de tout ſon pouvoir, d'autant plus que la Sicile eſtant un Fief du S. Siége, & que Charles

Apud Raynald ad an. 1284.

en ayant reçû l'inveſtiture du Pape Clement IV. cette révolte eſtoit autant contre le Saint Siége, que contre le Roy meſme. Le Pape Martin fit donc publier en Sicile une Conſtitution, par laquelle il défendoit à toutes perſonnes de quelque condition qu'elles fuſſent, de donner aucune aide aux Rebelles, menaçoit les Seigneurs, la Nobleſſe, les Villes, les Evêques, d'excommunication, d'interdit, de privation de Charges, de Bénéfices, de priviléges, s'ils ne deferoient à ſa Conſtitution, donnoit l'abſolution de tous les ſermens faits contre la fidélité dûë au Roy, & exhortoit les Peuples à ſe reconnoiſtre, & à rentrer dans leur devoir. Outre cela, il envoya Gerard Cardinal de Sainte Sabine en Sicile, & l'y conſtitua ſon Légat, avec un plein pouvoir de traiter avec les conjurez, & de pacifier toutes choſes.

Nangius de Geſtis Philipp.

On ne pouvoit prendre de plus promptes ni de meilleures meſures pour réüſſir. Les Meſſinois preſts à ſe voir emporter d'aſſaut, conſentirent à capituler. Mais l'irréſolution de Charles gâta toutes ſes affaires. D'abord il refuſa les conditions, ſous leſquelles les Meſſinois luy firent offrir par le Légat de ſe rendre à luy; & enſuite la compaſſion de voir une ſi belle Ville abandonnée à la fureur du Soldat, luy fit différer l'aſſaut. Cependant le Roy d'Arragon qui s'eſtoit approché des côtes, ſuivant les avis de Procida, arriva avec ſa Flotte à Palerme: il y fut reçû des Peuples avec une joye qui ne peut s'exprimer, & reconnu pour leur Roy: & de-là ſans tarder, il marcha à Meſſine. Ce fut alors, mais trop tard, que Charles reconnut la faute qu'il avoit faite, d'avoir manqué de ſe rendre maiſtre de cette Place. Son Armée n'eſtoit rien en comparaiſon de celle de Pierre d'Arragon. Il n'oſa l'attendre, ni aller au devant de luy, & fut contraint de lever honteuſement le ſiége. Il eut le nouveau chagrin d'apprendre, que Roger d'Auria Amiral de la Flotte ennemie, avoit pris, bruſlé, ou coulé à fond quelques Vaiſſeaux qui luy eſtoient reſtez de la grande Flotte qu'il avoit préparée contre Michel Paleologue: les autres avoient eſté ſaiſis par les Rebelles dans les Ports de Sicile, ou bruſlez par les ordres de Charles meſme, pour empeſcher que les ennemis n'en profitaſſent.

Jordanus Ptolemæus Lucenſis, Joan. Villanus, &c.

Non ſeulement Charles ſe retira de devant Meſſine; mais meſme il ſortit de l'Iſle, & ſe retira en Calabre. Cette retraite fut blâmée. On prétend qu'il en uſa de la ſorte par le conſeil de quelques Seigneurs Italiens, & entre autres du Comte d'Acerra, qui le trahiſſoient, & qui l'engagérent à quitter ainſi la partie, ſous prétexte que les Villes de la Calabre paroiſſoient vouloir imiter celles de Sicile; que ſa préſence eſtoit néceſſaire pour les contenir, & qu'il ne ſeroit pas difficile de rentrer en Sicile, quand on auroit reçû les ſecours de France, & les autres qu'on attendoit d'ailleurs.

Il eſtoit vray après tout, que la Calabre penſoit à ſecoüer le joug des François; & même pour contenir les Peuples, le Pape ordonna au Cardinal Gerard, d'admettre en diverſes Forteresſes, qui eſtoient immédiatement ſoumiſes au Domaine du S. Siége, les Troupes que le Roy de Sicile jugeroit à propos d'y loger.

Apud Raynald.

Le Pape voyant Charles chaſſé de Sicile, ne manqua pas d'excommunier le Roy d'Arragon, ſon Armee, tous ceux qui le ſecondoient, & toutes les Villes révoltées, & de luy défendre de prendre le nom de Roy de Sicile. Ce Prince de ſon coſté envoya ſommer Charles de la même choſe, ſoûtenant qu'en ſe rendant maiſtre de la Sicile, il ne faiſoit que rentrer en poſſeſſion de l'héritage de la Reine Conſtance ſa femme, qu'on avoit injuſtement uſurpé. On écrivoit & on publioit des Manifeſtes de part & d'autre; mais ce n'eſtoit pas par des écrits, qu'une telle querelle pouvoit eſtre décidée.

Charles eſtoit toûjours dans la Calabre, & attendoit avec impatience le ſecours de France, que Philippe luy avoit promis. Ce ſecours paſſa enfin les Alpes. L'Armée eſtoit nombreuſe, & avoit à ſa teſte Pierre Comte d'Alençon frere du Roy de France, Robert Comte d'Artois, Othelin Comte de Bourgogne, le Comte de Boulogne, Jean Comte de Dampmartin, Mathieu de Montmorenci, que beaucoup de Nobleſſe avoit ſuivis à cette expédition. Ils traverſérent l'Italie ſans aucun obſtacle, & vinrent joindre le Roy de Sicile dans les Plaines de S. Martin en Calabre.

An. 1285. Nangius.

Cette Armée jetta la terreur parmi les ennemis, qui ne paroiſſoient plus en Campagne en-deçà du Détroit, & ſe tenoient dans leurs Forteresſes. Le Pape redoubla ſes anathémes contre le Roy d'Arragon & accorda à tous ceux qui prendroient les armes pour Charles, les meſmes Indulgences qu'on accordoit à ceux qui s'enrôlloient dans les Croiſades pour la Terre-Sainte.

Le Roy d'Arragon, qui s'eſtoit moqué des foudres du Vatican avant l'arrivée de l'Armée de France, commença à les redouter davantage, perſuadé que ces armes ſpirituelles reçoivent beaucoup de force des temporelles, & que la crainte de celles-ci réveille fort aiſément les ſcrupules des Peuples qui réſiſtent à celles-là. Soit donc qu'il appréhendaſt de ſe meſurer avec Charles, le voyant à la teſte d'une Armée de François, ſoit qu'il commençaſt à ſe défier des Siciliens, allarmez de l'excommunication & de l'interdit, il eut recours à un artifice qui luy réüſſit.

Il fit dire à Charles, que pour épargner le ſang d'une infinité de braves hommes, & la déſolation de tout un Royaume, il eſtoit preſt à vuider la querelle par un combat particulier; & que s'il vouloit, ils prendroient chacun cent Chevaliers pour combattre à leur teſte dans un lieu neutre: que ce Traité eſtant ratifié par les deux partis, le vainqueur auroit ſans conteſtation le Royaume de Sicile, & que celuy des deux qui manqueroit au rendez-vous, ſeroit déclaré infame, parjure, traitre, indigne du nom de Roy, & condamné dans la ſuite à n'avoir pour tout équipage qu'un valet.

Nangius.

Le Roy d'Arragon connoiſſoit parfaitement le caractere de ſon ennemi, homme intrépide, & qui ſe piquoit beaucoup plus de bravoure que de politique. Il ne fut pas trompé dans ſon attente. Charles ſans délibérer, accepta le défi; on convint du lieu du combat, & l'on choiſit une Campagne auprès de Bourdeaux, dans les Terres du Roy d'Angleterre, où les deux Rois chacun avec ſa Troupe, ſe trouveroient le premier de Juin. La convention fut confirmée par ſerment de part & d'autre, & le Roy d'Angleterre devoit eſtre témoin & l'arbitre du combat.

An. 1285.

Le Roy d'Arragon avoit par là tout ce qu'il prétendoit, qui eſtoit de rallentir l'ardeur de l'Armée Françoiſe, & de l'empeſcher d'entrer en Sicile, avec eſpérance de la voir ruiner par les maladies, que la chaleur de l'été ne manqueroit pas d'y cauſer. Lorſque le Pape eut appris la réſolution de Charles, comme il avoit des vûës bien plus ſolides que luy, il en fut vivement touché, & fit tout ſon poſſible pour l'en détourner. Rien n'eſt plus ſenſé que la Lettre qu'il luy écrivit ſur ce ſujet, en réponſe à celles que ce Prince luy avoit écrites, pour l'avertir de ce Traité.

Apud Raynald.

Il luy repréſentoit que la mauvaiſe ſituation où ſe trouvoit le Roy d'Arragon, l'avoit obligé à propoſer ce moyen de terminer la guerre; qu'il ſentoit ſa foibleſſe, & le peu de fond qu'il pouvoit faire ſur des Rebelles déja ébranlez, & qui trembloient aux approches d'une Armée floriſſante; que c'eſtoit perdre tout l'avantage qu'il avoit ſur ce Prince, & ſe rendre égal un ennemi beaucoup plus foible que luy, en abandonnant tout au hazard d'un combat particulier de cette nature, & qu'enfin en s'éloignant de la Sicile, il s'expoſoit au danger de ruiner toutes ſes affaires. Il luy ajoûtoit, que c'eſtoit un faux point d'honneur que de ſoûtenir la mauvaiſe démarche qu'il avoit faite; que quoy qu'il euſt confirmé ce Traité par un ſerment, il ne devoit point s'en faire un ſcrupule; qu'un tel ſerment eſtant un ſerment téméraire, contraire au bien de l'Egliſe & de l'Etat, il ne l'obligeoit en aucune maniere; qu'en tout cas, il luy en donneroit l'abſolution, & luy défendroit meſme, ſous peine d'excommunication, de l'obſerver.

Le Pape qui comprenoit parfaitement les conſéquences de cette affaire, ne ſe contenta pas d'écrire à Charles de la maniere preſſante que je viens de dire; mais encore il luy envoya le Cardinal Benoiſt de S. Nicolas, qu'on vit depuis Pape ſous le nom de Boniface VIII. homme très-habile à manier les eſprits, ami de ce Prince, qui avoit pour luy beaucoup de conſidération, & que le Pape chargea d'uſer de toute ſon adreſſe, pour le faire changer ſur ce point.

Il ordonna pareillement au Cardinal Jean Cholet du Titre de Sainte Cecile, de publier en France un Decret de ſa part, par lequel il déclaroit nul ce Traité paſſé entre les deux Rois, les excommunioit tous deux, s'ils donnoient ce combat particulier, auſſi-bien que A tous ceux qui les aideroient de quelque façon que ce fuſt dans l'exécution.

Enfin il écrivit au Roy d'Angleterre, pour le prier de ne pas permettre que ce combat ſe donnaſt ſur ſes Terres. Il le conjura non ſeulement de n'en eſtre ni le témoin, ni l'arbitre, comme les deux Rois ſuppoſoient dans leur Traité qu'il le ſeroit; mais encore de s'oppoſer à l'entrée de ces Princes en Gaſcogne, le menaçant de l'excommunier, s'il les y recevoit.

Il falloit eſtre auſſi enteſté, que l'eſtoit le Roy de Sicile, pour tenir contre cet empreſſement du Pape, & contre les raiſons eſſentielles qu'il luy apportoit, & qu'il luy repréſenta de vive voix dans une entrevûë qu'ils eurent enſemble. Mais rien ne put l'ébranler; il diſoit toûjours qu'il y alloit de ſon honneur de ne pas manquer de parole en une pareille occaſion. Il écrivit au Roy de France, pour le prier de luy faire faire à Paris les meilleures armes qu'il ſeroit poſſible, pour armer ſes cent Chevaliers; ce qui fut auſſi-toſt exécuté. Il pria le Comte d'Alençon & le Comte d'Artois, de ſe charger du ſoin de toute l'Armée du Gouvernement de ſon Etat & de ſa Famille, & ſe rendit à Bordeaux au temps marqué. Le Roy d'Arragon partit auſſi pour l'Eſpagne, laiſſant à Meſſine la Reine Conſtance ſa femme avec ſon fils le Prince Jacques, à qui il deſtinoit la Couronne de Sicile.

Nangis.

Charles ſe préſenta devant le Sénéchal du Roy d'Angleterre avec ſes cent Chevaliers, prit Acte de comparution & de défaut contre le Roy d'Arragon, qui ne parut point. On dit néanmoins qu'il eſtoit venu la nuit précédente ſans ſuite trouver le Sénéchal, pour faire ſa proteſtation contre le Roy de Sicile & contre le Roy de France, qui luy dreſſoient, diſoit-il, des embuches dans le chemin pour l'enlever. Il eſt vray que le Roy s'eſtoit avancé vers Bourdeaux avec beaucoup de Nobleſſe, mais ce n'eſtoit nullement pour un tel deſſein. Les Hiſtoriens Eſpagnols diſent, que le Roy d'Arragon laiſſa entre les mains du Sénéchal ſon caſque, ſon épée & ſa lance, pour marque qu'il avoit comparu, & que ce fut le Sénéchal qui l'avertit que les François le vouloient ſurprendre.

Quoy qu'il en ſoit, le Roy de France choqué de la conduite du Roy d'Arragon, & des bruits injurieux qu'il faiſoit courir contre luy, donna un Corps de Troupes à Jean Nugnez de Lara: c'eſtoit un Seigneur Eſpagnol, qui ayant toûjours eſté très-attaché aux deux Princes de Caſtille opprimez par Dom Sanche, s'eſtoit refugié en France. Il eut ordre de marcher en Navarre, & d'entrer de-là dans l'Arragon, où il ravagea tout le païs. Il trouva le Royaume aſſez dégarni de Soldats, pour eſpérer d'y faire des conqueſtes conſidérables. Mais il reçut ordre peu de temps après d'en retirer ſes Troupes. Cet ordre fut envoyé par le Roy de concert avec le Légat & le Roy de Sicile, ſur l'avis qu'il eut du deſſein du Pape, de déclarer le Roy d'Arragon déchû de ſes Etats, & d'en inveſtir un des enfans de France.

Nangis.

by Google

J'ay déja remarqué qu'il eſtoit autant de l'intereſt du Saint Siége, que de Charles meſme, d'empeſcher le Roy d'Arragon de s'emparer du Royaume de Sicile, cet Etat eſtant un Fief de l'Egliſe Romaine; & il auroit ceſſé de l'eſtre, dès que le Roy d'Arragon en auroit fait la conqueſte. C'eſt pourquoy on eſtoit réſolu à la Cour de Rome de ne rien épargner, pour empeſcher que cela n'arrivaſt. Un des meilleurs moyens eſtoit de faire une puiſſante diverſion en Eſpagne, pour obliger le Roy d'Arragon à lâcher priſe en Italie.

Dans cette vuë, le Pape fit une Conſtitution, où après avoir fait un détail des horribles violences & des extrêmes cruautez exercées dans la révolution qui venoit d'arriver en Sicile; après avoir raconté les intrigues criminelles du Roy d'Arragon, pour s'emparer de cet Etat, il le déclaroit déchû non ſeulement de tous les droits qu'il pourroit prétendre à ce Royaume, mais encore du Royaume d'Arragon, donnoit l'abſolution à tous ſes Sujets & à tous ſes Vaſſaux, du ſerment de fidélité, mettoit tout le païs en interdit, & en accordoit la poſſeſſion aux Princes Catholiques, qui pourroient s'en emparer. Cette offre ne pouvoit regarder que le Roy de France; car le Roy de Caſtille eſtoit alors en guerre avec ſon propre fils Dom Sanche, & il imploroit contre luy le ſecours du Pape, pour n'en eſtre pas opprimé.

Apud Raynald. ad an. 1283.

Ce fut en effet au ſeul Roy de France que le Pape s'adreſſa, pour parvenir à mettre en exécution ſes anathêmes contre le Roy d'Arragon. Il ordonna au Cardinal Cholet d'offrir à ce Prince le Royaume d'Arragon & le Comté de Barcelonne pour un de ſes fils, qui eſtoient neveux du Roy d'Arragon, par leur mere Iſabelle d'Arragon: mais auparavant il fit publier les motifs pour leſquels il s'eſtoit crû obligé, de procéder de la ſorte contre ce Prince.

Outre la grande part que le Roy d'Arragon avoit euë à la révolution de Sicile, & l'uſurpation d'un Etat qui eſtoit un Fief du S. Siége, outre l'autorité que les Papes de ce temps-là s'attribuoient ſur le temporel des Rois, le Pape Martin prétendoit en avoir un particulier, pour diſpoſer ainſi du Royaume d'Arragon. C'eſt que, ſelon luy, Pierre Roy d'Arragon, ayeul de celuy dont il s'agit ici, s'eſtant fait couronner à Rome par le Pape Innocent III. avoit rendu ſon Royaume tributaire du S. Siége, & luy avoit juré fidélité & obéïſſance pour luy & pour ſes ſucceſſeurs, d'où il concluoit, que le Roy actuellement régnant, ayant manqué à l'un & à l'autre, eſtoit tombé dans une eſpéce de félonnie, qui méritoit la dépoſition & la confiſcation de ſes Etats.

Apud Raynald.

Ce raiſonnement, que les Juriſconſultes Arragonois n'avoient garde de trouver convaincant, parut l'eſtre au Roy de France, qui d'ailleurs avoit de juſtes raiſons de faire la guerre au Roy d'Arragon; ſçavoir, la captivité de ſes deux neveux petits-fils du Roy de Caſtille, que ce Prince refuſoit toûjours de luy remettre entre les mains; & en ſecond lieu, l'invaſion de la Sicile ſur un Prince de la Maiſon de France.

L'offre du Pape fut donc acceptée; mais le Légat preſcrivit les conditions de cette donation, conformément aux inſtructions qu'il avoit par écrit du Pape ſur ce ſujet: voici les principales de ces conditions.

I. Que l'offre que l'on faiſoit au Roy de France du Royaume d'Arragon & du Comté de Barcelonne pour un de ſes fils, ne regardoit point l'aîné, qui devoit ſuccéder à la Couronne de France, mais ſeulement les cadets, dont il pourroit choiſir celuy qu'il jugeroit à propos.

Apud Raynald. ad an. 1283.

II. Que le Roy de France & celuy de ſes fils, ſur qui il feroit tomber ſon choix, feroient ſerment d'obſerver exactement tous les articles du Traité, & de ne préjudicier en rien aux droits de l'Egliſe Romaine, non plus qu'à ceux de l'Egliſe & de la Ville de Tarragone.

III. Que ni le Roy élû, ni ſes ſucceſſeurs, ne ſépareroient jamais le Royaume d'Arragon du Comté de Barcelonne; que les ſeuls enfans légitimes pourroient eſtre héritiers de cette Couronne, & entre ces enfans légitimes, le ſeul aîné, à l'excluſion de tous les autres.

IV. Qu'au défaut de maſles, la fille aînée ſuccéderoit: que ſi au temps qu'elle ſuccéderoit, elle n'eſtoit pas mariée, & qu'elle vouluſt ſe marier, elle ſeroit obligée d'épouſer un Catholique, & un homme attaché aux intéreſts de l'Egliſe Romaine: que ſi elle en uſoit autrement, ou que ſon mari après l'avoir épouſée, perdiſt ſon attachement pour l'Egliſe Romaine, en ce cas, l'adminiſtration du Royaume ſeroit dévoluë au S. Siége.

V. Que ſi celuy des fils du Roy, qui ſeroit choiſi, ou ſon ſucceſſeur, mouroient ſans enfans, le Roy Philippe ne leur ſuccéderoit pas, non plus que l'héritier de la Couronne de France; mais qu'en ce cas, le Roy pourroit ſubſtituer un autre de ſes fils; ou s'il n'en avoit qu'un, ou qu'il n'en euſt plus, il luy ſeroit libre de choiſir un Prince de ſa Maiſon, pourvû qu'il fuſt ſon parent du moins au quatriéme degré.

VI. Que le Roy ſeroit obligé de faire ce choix dans l'eſpace de trois mois, depuis qu'il auroit eu connoiſſance de la mort de celuy qui ſeroit alors ſur le Trône d'Arragon: que s'il ne nommoit pas un ſucceſſeur dans cet eſpace de temps, il ſeroit libre au Pape de nommer un des fils de France tel qu'il voudroit, ou un des Princes de la Maiſon Royale, juſqu'au quatriéme degré; & que s'il n'y avoit plus ni de fils de France, ni de parens du Roy au quatriéme degré, le S. Siége auroit droit de choiſir ailleurs, & par-tout où il voudroit, un Roy pour le Royaume d'Arragon.

VII. Que le Royaume d'Arragon & le Comté de Barcelonne, ne pourroient jamais eſtre poſſedez par un Prince ou par une Princeſſe, qui poſſederoient en meſme temps ou le Royaume de Caſtille, où le Royaume d'Angleterre, ou le Royaume de France; qu'en cas que ces Couronnes vinſſent par ſucceſſion à celuy ou à celle qui ſeroit ſur le Trône d'Arragon, ils ſeroient obligez d'opter, & que s'ils préféroient une

une autre Couronne à celle d'Arragon, alors celle-cy reviendroit à la diſpoſition du Saint Siege, qui la donneroit à qui il jugeroit à propos.

VIII. Que les Priviléges des Villes & des Egliſes ſeroient conſervez en leur entier, & les injuſtices qui pourroient avoir eſté faites par Pierre Roy d'Arragon, ſeroient réparées.

IX. Que ni le Roy de France, ni celuy de ſes fils, qui auroit eſté inveſti du Royaume d'Arragon, ni aucun de ſes ſucceſſeurs, ne pourroient traiter ſans la participation & le conſentement du S. Siege avec Pierre d'Arragon, ni avec ſes fils, ni avec aucun Député de leur part, pour leur faire ceſſion de la Couronne d'Arragon, ni d'une partie du Domaine de cet Etat.

X. Que le fil dus Roy de France, qui ſeroit fait Roy d'Arragon, & ſes ſucceſſeurs feroient publiquement hommage & ſerment de fidélité au S. Siege pour cette Couronne. Que l'un & l'autre ſe feroit à chaque changement de Pape ou de Roy, avant que l'année fût paſſée depuis le couronnement du nouveau Pape, ou du nouveau Roy.

XI. Que le Roy élû & ſes ſucceſſeurs payeroient tous les ans au S. Siege, le jour de ſaint Pierre, cinq cens livres en petits deniers d'argent Tournois : qu'ils ſeroient tenus de payer cette ſomme dès qu'ils ſe ſeroient rendus maîtres des trois quarts de l'Etat d'Arragon, quand meſme la quatriéme partie reſteroit encore dans la révolte. Que ſi le payement de cette ſomme ſe différoit plus de quatre mois, le Prince dès la meſme année ſeroit cenſé excommunié ; que s'il différoit encore quatre mois, tout l'Etat ſeroit ſoumis à l'interdit ; & que s'il différoit le payement au-delà des premiers ſix mois de la troiſiéme année, il perdroit ſon droit à la Couronne.

XII. Que quand il ſeroit queſtion de couronner le Prince, ou ſes Succeſſeurs, ils préſenteroient une Requeſte au S. Siege, par laquelle ils lui demanderoient la Couronne, & un ordre exprès pour eſtre couronnez par l'Archevêque de Tarragone. On laiſſoit neanmoins au fils du Roy qui devoit eſtre élû d'abord, la liberté de ſe faire couronner par le Cardinal Légat, qu'on avoit chargé de la négotiation dont il s'agit, & de ſe faire Sacrer par qui il jugeroit à propos ; mais ſans conſéquence pour ſes Succeſſeurs, qui ſeroient aſtraints à ſuivre la maniére qui vient d'eſtre marquée.

XIII. La formule de l'Hommage & du Serment de fidélité, que le Roy élû & ſes Succeſſeurs devoient faire eſtoit telle. Moy N. par la grace de Dieu Roy d'Arragon, & Comte de Barcelone, faiſant plein vaſſelage & hommage-lige à l'Egliſe Romaine pour le Royaume d'Arragon, le Comté de Barcelone, la Ville de Tarragone, ſon Territoire, ſes diſtricts & appartenances, ſauf le droit deſdites Egliſes Romaine & de Tarragone, ſeray fidele & obéiſſant dès maintenant & pour toûjours à S. Pierre, & à Monſeigneur le Seigneur Martin IV. Pape, & à ſes Succeſſeurs canoniquement élûs, & à la ſainte Egliſe Apoſtolique, Romaine, &c.

Le Legat avoit la permiſſion du Pape de recevoir ce Serment du Prince, qui ſeroit choiſi par le Roy : mais outre le Royaume d'Arragon & le Comté de Barcelone, Pierre d'Arragon poſſédoit encore le Royaume de Valence ; le Pape le donna pareillement au Roy de France, pour un des Princes ſes fils, en luy en laiſſant auſſi le choix ; mais à condition, que ſi dans un certain temps, dont on conviendroit, on n'attaquoit pas ce Royaume, le Pape ne ſeroit plus tenu au Traité, & en diſpoſeroit ſelon ſa volonté. *Ibid.* Inventaire des Chart. T. 1. Valois N. 30.

Le Pape écrivit ſur toutes ces affaires aux Evêques de France, accorda au Roy les Décimes ſur le Clergé pendant trois ans, pour les dépenſes de la guerre, & le Traité fut ratifié dans un nombreux Parlement, que le Roy tint à Paris vers les Feſtes de Noël de cette année ; & peu de temps après le Prince Charles, ſecond fils du Roy, fut déclaré Roy d'Arragon & de Valence, & Comte de Barcelone. Enſuite le Cardinal fit preſcher la Croiſade dans tout le Royaume pour l'expédition d'Arragon : beaucoup de Nobleſſe & de gens du peuple, & le Roy même ſe croiſérent. Nangius.

Le Roy d'Arragon affecta de paroiſtre mépriſer tous ces efforts du Pape pour le perdre ; & ſur ce que le Pape luy fit défenſe de porter deſormais le titre de Roy d'Arragon, il prenoit par raillerie celuy de Soldat Arragonois, de pere de deux Rois, & de Maître de la Mer. Il ne laiſſa pas toutesfois de prendre des meſures, contre ce qu'il pouvoit appréhender de la part de la France. Il proteſta contre les procedures du Pape, & en appella au Pape futur. Il fit ſon poſſible pour engager Edoüard Roy d'Angleterre à ſe liguer avec luy contre la France : & c'eſtoit en effet le plus ſeûr moyen qu'il put prendre, pour faire une puiſſante diverſion. Il luy propoſa de marier Eleonor d'Angleterre fille de ce Prince, avec ſon fils aîné. Il tâcha de gagner les Venitiens à ſon parti, & quelques autres Princes ou Seigneurs d'Italie, dont en effet quelques-uns commencérent dès-lors à faire des courſes ſur les Terres de l'Egliſe. Continuat. Ricordani Surita, &c. Epiſt. Martini Papæ apud Raynald.

Le Pape s'appliqua ſur-tout à traverſer le Traité du Roy d'Arragon avec le Roy d'Angleterre. Il écrivit fortement à Edoüard ſur ce ſujet ; & luy déclara entre autres choſes dans ſes Lettres, que la Princeſſe Eleonor eſtant parente au quatriéme dégré d'Alfonſe fils du Roy d'Arragon, le S. Siege ne donneroit jamais la diſpenſe de ce mariage. Edoüard gagna du moins à cela, que le Pape ne le preſſa pas ſi fort d'aller en perſonne à la Terre-Sainte, pour accomplir le vœu qu'il en avoit fait.

Pour ce qui eſt des Venitiens, ils furent partagez entre eux ſur le parti qu'ils devoient prendre, & enfin le Roy d'Arragon fit en ſorte qu'ils ne loüaſſent point de Vaiſſeaux au Prince de Salerne fils du Roy de Sicile, qui avoit compté là-deſſus, pour aller faire deſcente en Sicile.

Mais ce jeune Prince eut lieu d'eſpérer, que les affaires de cette Iſle prendroient un meilleur tour, par une démarche qu'il fit pour regagner les eſprits des Siciliens, & de ceux que la crainte de l'Armée Françoiſe avoit empêchez de ſe revolter en deçà du Détroit de Sicile, quelque diſpoſition qu'ils euſſent à le faire. En de pareilles conjonctures les Princes ſe trouvent contraints d'abaiſſer la Majeſté Royale, juſqu'à faire de fâcheuſes avances. Charles, tout fier & tout hautain qu'il eſtoit, fit propoſer à ſes Sujets par ſon fils, de réformer ſa maniere de gouverner, pourvû qu'ils vouluſſent rentrer dans leur devoir.

La memoire de Guillaume II. Roy de Sicile, eſtoit en vénération aux peuples de cet Etat, parce qu'ils n'avoient jamais eſté plus heureux que ſous le gouvernement de ce Prince, ſous lequel l'abondance & la paix avoient rendu la Sicile infiniment floriſſante. Charles, en prenant poſſeſſion de la Couronne, avoit fait ſerment d'obſerver les Loix & les Coûtumes établies ſous ce régne. La néceſſité de ſes affaires, les guerres qu'il eut à ſoûtenir, & ſon humeur impérieuſe l'avoient fait ſouvent paſſer par-deſſus ſon ſerment. C'eſtoit là la cauſe des deſordres, de la haine, & du ſoulevement des peuples.

Le Prince de Salerne, comme Lieutenant Général pour ſon pere dans ſes Etats d'Italie, publia une Conſtitution, par laquelle Charles déclaroit qu'il vouloit remettre en vigueur les uſages du Royaume de Sicile tels qu'ils eſtoient ſous le régne de Guillaume II. abolir les coûtumes contraires, que le malheur des temps y avoit introduites, & s'en rapporter abſolument au Jugement du Pape, ſur toutes les difficultez qui pourroient naître dans le rétabliſſement de cette ancienne police.

Cette déclaration fit un grand effet ſur les Napolitains & ſur les autres peuples du Royaume de Sicile en-deçà du Fare ou du Détroit. Les principales Villes envoyérent au Pape des Députez, pour luy marquer la joye que leur donnoit l'eſpérance du rétabliſſement de leur ancienne liberté, & pour le prier de travailler au plûtoſt à une affaire ſi importante & ſi avantageuſe au Royaume de Sicile. Le Pape le leur promit, & chargea Gérard Cardinal de Sainte Sabine, de s'inſtruire à fond de l'ancien droit du Royaume de Sicile, pour luy en rendre compte.

Cette nouvelle chagrina fort le Roy d'Arragon, qui en reçeut peu de temps après une autre beaucoup plus fâcheuſe. Ce fut la mort de Michel Paleologue Empereur de Conſtantinople, ſur l'amitié duquel il faiſoit grand fond, & dont il eſpéroit recevoir de grands ſecours : mais il eut ſujet de ſe conſoler, lors qu'il vit que tous les anathêmes lâchez contre luy par le Pape, ne faiſoient aucun effet ſur ſes Sujets d'Eſpagne ; qu'on n'y gardoit nulle part l'interdit, & qu'il ne s'eſtoit pas fait en cette occaſion le moindre mouvement dans ſes Etats.

Cependant l'éloignement des deux Rois, dont l'un eſtoit en France pour équiper une Flotte, & l'autre en Eſpagne pour y maintenir ſes peuples dans l'obéiſſance, faiſoit qu'en Italie on eſtoit dans l'inaction. Les Troupes Françoiſes eſtoient campées ou cantonnées dans la Calabre, en attendant le retour du Roy de Sicile ; & ce fut dans cet intervalle, que Pierre Comte d'Alençon, frere du Roy de France, y mourut d'une bleſſure, qu'il avoit reçeuë dans une rencontre auprès d'un lieu nommé la Canina. Geſta Comitum Barcinonenſ. cap. 28.

Le Roy de Sicile ne put avoir ſa Flotte preſte qu'à l'Automne ; & en l'attendant le Prince de Salerne ſon fils, & les Généraux François, faiſoient leurs préparatifs, pour paſſer dans l'Iſle par le Détroit, en meſme temps qu'il y aborderoit par la pleine mer. Le Pape avoit envoyé au Prince de Salerne des ſecours conſidérables tant d'argent, que de Troupes, ſous la conduite de Jean de Epa fameux Capitaine de ce temps-là, qui venoit de dompter un reſte de la faction Gibelline, révoltée depuis peu contre le Pape. Toutes les meſures eſtoient aſſez bien priſes pour ſerrer de prés les Siciliens, ſi la témérité du Prince de Salerne ne les avoit pas rompuës. An. 1284.

Le Roy de Sicile eſtant ſur le point de partir de Marſeille avec une bonne Flotte, avoit dépeſché par mer des Couriers à ſon fils, pour luy recommander de ne point s'engager en aucun combat ſur mer avec les ennemis, quoy qu'ils puſſent faire pour l'y attirer, l'aſſeurant qu'il ſeroit bien-toſt ſur les côtes d'Italie en état d'empêcher les Arragonois d'y paroiſtre. Ces Couriers furent pris par les Armateurs du Roy d'Arragon : on leut les Lettres du Roy de Sicile, & on profita des lumiéres qu'elles donnoient. Nangius.

Roger d'Auria Amiral de la Flotte d'Arragon, ſe mit en mer avec vingt-ſept Galeres bien armées, & vint avec cette Flotte devant le Port de Naples défier les François au combat. Par malheur le Prince de Salerne s'y trouva, & comme il n'avoit point receu les ordres que ſon pere luy avoit envoyez par mer, il crut qu'il y alloit de ſon honneur de ne pas ſouffrir l'inſulte des Arragonois. Le Cardinal Légat fit tout ſon poſſible pour l'arrêter ; mais il n'en put venir à bout. Ce jeune Prince ſortit du Port avec pluſieurs Vaiſſeaux qui y eſtoient tout équipez, & ſuivi de beaucoup de François, qui s'ennuyoient de demeurer ſi longtemps ſans rien faire. Il s'avança vers la Flotte de d'Auria, pour la combattre ; mais ayant affaire à un homme qui entendoit parfaitement la mer, où luy meſme eſtoit très peu habile, & eſtant peut-eſtre trahi, comme on le ſoupçonna, par le Comte d'Acerra, & par quelques-uns des Pilotes, il fut bien-toſt défait & pris avec le Vaiſſeau qu'il montoit. Nangius ad an. 1284.

Cette victoire, & la priſe du Prince, donnérent autant de joye à la Reine Conſtance qui eſtoit à Palerme, qu'elle jetta de conſternation dans l'Armée Françoiſe. Cette Princeſſe ſçeut en profiter. Elle avoit juſqu'alors fait inutilement tous ſes efforts pour retirer

ſa ſœur des mains du Roy de Sicile, à qui elle avoit eſté livrée après la Bataille de Bénevent, où Mainfroy avoit eſté tué. Elle n'eut garde de manquer une ſi belle occaſion de la délivrer, & voicy comme elle s'y prit.

Nangius. Elle renvoya ſa Flotte devant Naples avec le Prince de Salerne. Le Vaiſſeau qui le portoit s'avança devant les autres. Le Capitaine demanda à parler à l'épouſe de ce Prince, diſant, qu'il avoit une propoſition de la derniére importance à luy faire de la part de la Reine Conſtance. La Princeſſe de Salerne eſtant venuë ſur le bord de la mer, le Commandant du Vaiſſeau luy declara, qu'il avoit ordre de luy demander la Princeſſe ſœur de la Reine, & en cas qu'on ne la luy amenât pas ſur le champ, de faire couper la teſte en ſa préſence au Prince de Salerne; & on le fit paroiſtre en meſme-temps ſur le tillac preſt à eſtre executé. Ce triſte ſpectacle ne laiſſa pas le temps à la Princeſſe de délibérer; elle commanda auſſi-toſt qu'on délivrât la priſonniere, & la fit conduire au Vaiſſeau; & malgré ſes larmes & ſes cris, on ramena ſon mary captif en Sicile.

Le Roy de Sicile arriva quatre jours après avec ſa Flotte, & apprit en arrivant une ſi affligeante nouvelle. Il affecta en cette occaſion une grande fermeté, & blâma hautement la Ptolemæus Lucenſis. témérité de ſon fils. Il entra dans Naples, où la défaite du Prince avoit cauſé une grande ſédition contre les François. Il châtia quelques mutins, & laiſſa vivre ſes Troupes à diſcrétion dans la Ville. Il s'avança vers Reggio, & délibera avec le Comte d'Artois ſur le ſiege de Meſſine qu'il méditoit. Mais la ſaiſon eſtant déja trop avancée, & l'eſpérance dont on le flatta de luy rendre ſon fils, luy fit différer cette entrepriſe, & deſarmer ſa Flotte dans le Port de Brindes, pour y paſſer l'hyver. On faiſoit à ce ſujet une queſtion, ſi l'imprudence du pere, en acceptant le défi du Roy d'Arragon pour le combat particulier, avoit plus fait de tort à ſes affaires, que celle de ſon fils; mais il eſt certain que l'une & l'autre contribuérent beaucoup à les mettre en un très-mauvais état.

Après tout Charles eſtoit capable de les rétablir, ſecondé comme il eſtoit des forces du Royaume de France, & eſtant en parfaite intelligence avec le Pape, qui n'épargnoit ni argent, ni Troupes, ni excommunications en ſa faveur. Mais la mort prévint ce Prince. Il fut attaqué au mois de Janvier d'une violente An. 1285. maladie cauſée par le chagrin, & en fut emporté en peu de jours à Foggia dans la Poüille en la ſoixante & ſixiéme année de ſon âge, la vingtiéme depuis ſon inveſtiture du Royaume de Sicile, & la huitiéme depuis l'acquiſition du Titre de Roy de Jéruſalem. On le tranſporta à Naples, pour y eſtre enterré; ſon cœur fut envoyé en France, & mis dans l'Egliſe des Jacobins de Paris de la ruë S. Jacques, où l'on voit encore ce reſte d'inſcription: *Li coer du grand Roy Charles, qui conquis la Sizile.*

Ce fut un des Princes, dont le mérite a fait dans l'Hiſtoire le plus d'honneur à la Maiſon de France. La valeur & l'intrépidité furent ſes vertus dominantes. Rien ne l'épouvantoit lorſqu'il s'agiſſoit d'acquérir de la gloire. Il conquit le Royaume des deux Siciles à la pointe de l'épée; il ſe le conſerva par la meſme voye, après que les intrigues de Conradin en eurent fait révolter une grande partie; & ſelon toutes les apparences, il fût venu à bout du Roy d'Arragon, ſi la mort ne l'euſt prévenu. Son ambition démeſurée luy fut fatale. Il perſiſta toûjours dans le deſſein de s'emparer du Trône de Conſtantinople; c'eſt ce qui anima Michel Paleologue à le perdre, & ſans l'appuy & l'argent de cet Empereur, jamais le Roy d'Arragon n'auroit oſé rien tenter ſur la Sicile. Plus de modération dans ſa conduite l'auroit renduë irréprochable, & un peu moins de dureté dans ſon gouvernement auroit fait ſon bonheur & celuy de ſes Sujets; car il eſtoit ſobre, chaſte, pieux, magnifique, libéral: mais le ſang d'un ennemi qu'il craignoit, luy coûtoit peu à verſer, & la miſere des peuples ne le touchoit guéres, quand il eſtoit queſtion de faire des conqueſtes: plus vigilant à la guerre, pour n'eſtre pas ſurpris par l'ennemi, qu'attentif à ce qui ſe paſſoit dans ſon Etat, pour prévenir ce qui pouvoit le troubler, ſe mettant peu en peine d'eſtre aimé de ſes Sujets, & ſe perſuadant trop aiſément qu'ils le craignoient. Il eſtoit d'une haute & belle taille, fort & robuſte, d'un air grave & majeſtueux. Tout paroiſſoit royal en ſa perſonne. Il fut Comte d'Anjou & du Maine par ſon Apanage, Comte de Provence & de Forcalquier par ſon mariage, Roy des deux Siciles par la donation du Pape, & par conqueſte, Roy de Jéruſalem par la ceſſion que Marie Princeſſe d'Antioche luy fit de ſes droits ſur cette Couronne, & Chef d'une poſtérité, qui monta dans la ſuite ſur le Trône de Hongrie, & ſur celuy de Pologne. Collenuccio.

Rien ne pouvoit arriver de plus heureux, pour le Roy d'Arragon, que la mort d'un ſi redoutable ennemi, dont il tenoit déja le fils & l'héritier dans les fers: mais cette mort luy auroit donné beaucoup moins de joye, s'il avoit prévû que la ſienne dût eſtre auſſi proche qu'elle l'eſtoit: elle arriva en effet quelques mois après.

Ce Prince eſtoit dans ſes Etats d'Eſpagne, tandis que la Reine Conſtance ſon épouſe gouvernoit en Sicile. Charles en mourant avoit Epiſt. Mart. apud Raynald. prié le Pape de confier l'adminiſtration de ſon Etat pendant la priſon de ſon fils, à Robert Comte d'Artois, auquel le Pape joignit Gérard Cardinal de ſainte Sabine. L'un & l'autre agiſſant de concert maintinrent les peuples dans le devoir, en attendant l'occaſion de profiter de la guerre, que le Roy de France alloit faire en Eſpagne, pour tâcher de mettre ſon fils en poſſeſſion de ce que le Pape avoit confiſqué en ſa faveur ſur le Roy d'Arragon: & ce Prince de ſon coſté, durant l'hyver de cette année là, s'occupa à mettre ſon païs en état de ſoûtenir au moins la premiére attaque des François.

Il ſollicita l'Empereur Rodolfe de faire quelque entrepriſe ſur l'Italie, à l'exemple de ſes

Mariana lib. 14 cap. 9.

Prédéceſſeurs, pour y diminuer la puiſſance du Pape, & y attirer de nouvelles Troupes de France : mais ce Prince ſage, qui eſtoit redevable au S. Siege de ſon élevation, & qui penſoit à aſſeurer l'Empire dans ſa Famille, & eſtoit de plus alors occupé de la guerre contre les Suiſſes, ne luy donna que des complimens pour réponſe. Il ne trouva pas plus d'empreſſement dans les autres Princes Allemans pour le ſecourir.

Sanche Roy de Caſtille fut plus aiſé à ébranler, parce qu'il avoit un intereſt eſſentiel à ne pas permettre que les François déja maîtres de la Navarre, dont l'héritiere venoit d'épouſer Philippe fils aîné du Roy de France, n'avançaſſent pas davantage en Eſpagne. Alfonſe ſon pere, dont il avoit accablé la vieilleſſe de chagrin, en s'attirant malgré luy toute l'autorité du Gouvernement, venoit de mourir, & en mourant l'avoit deshérité. Il rétabliſſoit, par ſon Teſtament, dans leurs droits legitimes ſur le Royaume de Caſtille, les Princes fils de ſon fils aîné & de Blanche ſœur du Roy de France ; & au défaut de l'un & de l'autre leur ſubſtituoit Philippe Roy de France, qui avoit droit à ce Royaume par ſon ayeule Blanche de Caſtille. Ces deux Princes, dont Philippe avoit déja pris autrefois la cauſe en main, eſtoient toûjours en la puiſſance du Roy d'Arragon, qui tenoit par là Dom Sanche en inquiétude. Ainſi il n'eut pas de peine à le faire conſentir à une ligue contre la France. Ils s'abouchérent, & conclurent le Traité.

Nangius.

Toutefois un Envoyé de France étant arrivé peu de temps après à Tolede, entreprit de le faire rompre. Il preſſa Dom Sanche ſur deux points. Le premier fut, de faire juſtice aux deux Princes fils de ſon frere aîné, en leur donnant au moins quelque part à la ſucceſſion du Roy défunt ; & le ſecond, de ne point ſecourir contre la France le Roy d'Arragon, Prince tant de fois excommunié par le S. Siege. Il répondit, en préſence de ſa Cour, qu'il envoyeroit des Ambaſſadeurs en France, avec des pouvoirs tres-amples, pour terminer les differents qu'il avoit avec le Roy au ſujet de leurs communs neveux. Mais il pria en particulier l'Envoyé de France, de le bien mettre dans l'eſprit de ſon Maiſtre, en l'aſſeurant de ſa part, qu'on ne ſeroit point mécontent de luy dans la guerre d'Arragon, & il tint ſa parole.

Mariana loc. cit.

Geſta Comitum Barcinonenſ. cap. 28.

De plus les Maures d'Eſpagne & d'Afrique tenoient toûjours alors les Caſtillans en allarmes. C'eſt pourquoy le Roy d'Arragon ne pouvoit pas eſpérer de grands ſecours de ce côté-là, quand meſme Dom Sanche auroit agi auſſi ſincérement avec luy, qu'il en faiſoit ſemblant.

Le Roy d'Arragon avoit encore un ennemi, qui devoit luy eſtre redoutable eſtant joint au Roy de France. C'eſtoit Jacques ſon frere Roy de Majorque, Comte de Rouſſillon, de Cerdagne, & de Montpellier, qui eſpéra dans cette conjoncture rentrer en poſſeſſion de quelques Places, que le Roy d'Arragon luy retenoit injuſtement. Il ſe ligua avec le Roy de France, & obtint meſme du Pape Honoré IV. ſucceſſeur de Martin mort quelque temps auparavant, les Décimes de tous les biens tant Eccléſiaſtiques que Laïques dans l'étenduë de ſes Etats pendant trois ans, pour fournir aux frais de la guerre.

Epiſt. Honorii apud Raynald. ad an. 1283.

Il falloit donc que le Roy d'Arragon ne comptât que ſur ſes ſeules forces, ſur la fidélité de ſes Sujets, & ſur la difficulté de pénétrer dans ſon païs naturellement fortifié par les défilez des Pyrénées, & enfin ſur ſon courage. Il le fit paroiſtre en attaquant vigoureuſement la Ville d'Abarin, je croy que c'eſt celle de Boria Ville du Royaume d'Arragon ſur les frontiéres de Navarre, & il l'emporta. Il aſſiégea auſſi Tudele ſur la riviére d'Ebre, avant que le Roy de France eût paſſé les montagnes : mais il fut repouſſé, & contraint de lever le ſiege par la brave réſiſtance de Jean de Lara, qui s'eſtoit jetté dans la Place. Il n'entreprit rien depuis, & ſe tint à Sarragoſſe, juſqu'à l'arrivée de l'Armée de France ſur les frontiéres d'Eſpagne.

Mariana loc. cit. cap. 9.

Philippe prévoyant la difficulté de cette expédition, avoit fait de grands préparatifs pendant toute l'année 1284. Il mit ſur pied une Armée, & aſſembla une Flotte tres-nombreuſe. L'Hiſtoire d'Eſpagne dit, que l'Armée de terre eſtoit de quatre-vingt mille hommes de pied, & de vingt mille chevaux ; & la Flotte de ſix vingt tant Galéres, que Vaiſſeaux de guerre. Le Prince Philippe fils aîné du Roy, & Charles de Valois déſigné Roy d'Arragon, furent de cette expédition, auſſi-bien que le Cardinal Jean Cholet Legat du Pape en France. La Reine Marie de Brabant, que le Roy avoit épouſée depuis la mort d'Iſabelle d'Arragon, s'arreſta à Carcaſſone. Le Roy s'avança juſqu'à Narbonne, où eſtoit le rendez-vous général de l'Armée.

Nangius. Mariana loc. cit.

On marcha de là vers le Rouſſillon, & le Roy de Majorque vint trouver Philippe ſur le chemin. Ils allérent enſemble à Perpignan, que le Roy d'Arragon avoit enlevé au Roy de Majorque quelques années auparavant, & qui ſe rendit. On y tint Conſeil de guerre, pour délibérer par où l'on commenceroit d'attaquer le païs ennemi. On réſolut d'aller à Elne Ville que le Roy d'Asragon avoit encore uſurpée ſur ſon frere. Les Habitans l'abandonnérent, & elle fut pillée & brûlée.

Geſta Comitum Barcinonenſiũ cap. 28.

De là on priſt le chemin d'une Ville, que noſtre Hiſtorien appelle du nom de *Janua*, c'eſt à dire Porte, & que je crois eſtre aujourd'huy un Bourg ou Village appellé Port à l'entrée des Montagnes, proche du lieu où eſt baſti le Chaſteau de Bellegarde. Cette Ville, quoy qu'elle fuſt encore du partage du Roy de Majorque, ne le reconnoiſſoit plus pour maiſtre. Elle ferma ſes portes, & il fallut la forcer. Elle coûta du monde, mais tout y fut mis à feu & à ſang. Un Gentilhomme nommé le Bâtard de Rouſſillon ſe retrancha avec quelques déterminez dans la Tour d'un Monaſtére, réſolu de vendre ſa vie bien cher. Il fit ſi bonne contenance, qu'il obtint une capitulation ho-

Nangius. Vide Marca in Marca Hiſpanica pag. 10.

norable, & fut bien receu du Roy, à qui il ne A fut pas inutile dans la ſuite.

Le Roy d'Arragon vit ce ſaccagement du haut de la montagne de Paniſſar, où il eſtoit campé, ayant derriere luy le Lampourdan. Il n'eſtoit pas aſſez fort pour s'oppoſer à ces premiers ravages, & ſe contentoit de détacher des partis pour harceler l'Armée Françoiſe : mais il l'attendoit au col de Paniſſar, l'unique chemin pratiquable pour entrer dans le Lampourdan, & prétendoit bien, ou l'empêcher de paſſer outre, ou la défaire à plate-coûture, ſi elle entreprenoit de forcer ce paſſage, qu'il
Nangius. ayoit fait embarraſſer de groſſes pierres, & retrancher en divers endroits. C'eſtoit en effet B le parti le plus avantageux qu'il pût prendre, & qui luy eût apparemment réüſſi, ſans ce Bâtard de Rouſſillon, dont je viens de parler,
Ibid. qui voyant l'embarras du Roy, vint s'offrir à le conduire par un autre chemin tres-difficile à la verité, mais où il auroit le temps de faire paſſer une bonne partie de ſon Armée, pour prendre le Roy d'Arragon par derriere, avant qu'il ſe fuſt apperçû de ſa marche.

Le Roy l'ayant écoûté, & fait reconnoître les lieux, trouva la choſe faiſable. Il fit retrancher ſon Armée au pied des montagnes ſur un grand front à la teſte du col de Paniſſar & à la C vûë de l'ennemi, en diſpoſition à ce qu'il paroiſſoit, de tenter le paſſage du défilé. Cependant ayant pris avec luy un corps de Troupes choiſies, il ſe coula le long des montagnes vers Banyuls du côté de la mer, ſans eſtre apperçû, & arriva aprés une lieuë de marche au lieu marqué par le Bâtard de Rouſſillon. On monta avec beaucoup de peine à cauſe des broſſailles, dont ce côté de la montagne eſtoit rempli ; mais enfin on parvint au ſommet. Dés que le chemin fut ainſi frayé par le Roy meſme, on fit défiler peu à peu l'Armée ; de ſorte que les ennemis furent ſurpris de voir tout à D coup derriere eux des gens qu'ils croyoient n'avoir qu'en tête. Cette belle marche ſe fit le dix-huitiéme de Juin.

An. 1285. Geſta Comitum Barcinonenſ. cap. 28.

La ſurpriſe mit les Eſpagnols en déroute. Ils abandonnérent leur camp avec précipitation, laiſſant tentes, bagages, vivres & munitions dont l'Armée profita. Le Roy la fit repoſer trois jours aux environs du Monaſtére de S. Cyriaque, fort content de s'eſtre ouvert l'entrée en Catalogne, & de pouvoir aiſément avoir communication avec le Port de Roſe, dont ſes Galeres & ſes Vaiſſeaux s'eſtoient ſaiſis.

Le Roy d'Arragon ſe retira à Petra-lata à E trois lieuës de Roſe ; mais ne s'y croyant pas aſſez en ſeureté, il quitta ſon camp dès qu'il ſçeut que les François marchoient de ce côté là, & recula juſqu'à Caſtello ſur la riviere d'Algura. Petra-lata fit mine de vouloir reſiſter ; mais les Habitans voyant qu'on ſe préparoit à les attaquer dès le lendemain, emportérent ce qu'ils avoient de meilleur, & mirent le feu à leur Ville. Les François s'en eſtant apperçeûs, y entrérent promptement, arreſtérent l'incendie, & s'y logérent.

Le Roy, dès le meſme jour qu'il arriva à Petra-lata, fit un détachement ſous le Prince Philippe ſon fils aîné, pour aller ſe ſaiſir de Figuieres. L'aſſaut qu'on y donna fut bravement ſoûtenu ; mais les Bourgeois appréhendant d'eſtre forcez dans une ſeconde attaque, ſe rendirent par capitulation.

La préſence de l'Armée Françoiſe, qui pouſſoit toûjours celle du Roy d'Arragon, & la priſe de Figuiéres, firent un très-mauvais effet pour ce Prince ſur l'eſprit des peuples de ces quartiers là. Il fut obligé de décamper de Caſtello, dont les Habitans ſe donnérent aux François. La Ville d'Empurias & tout le Comté en B fit autant. Ce fut là que Charles de Valois commença d'agir en Roy d'Arragon. Il donna le Comté d'Empurias à un Seigneur François, qui luy en fit hommage & ſerment de fidelité ; & à la priére des Eccleſiaſtiques & de la Nobleſſe de tout ce Canton, il prit le nom de Roy, aprés avoir confirmé toutes les coûtumes *Ibid.* & tous les privileges des Catalans. Alors le Roy de France s'étendit librement juſqu'à Béſalu le long de la riviere de Fluvia, neuf ou dix lieuës avant dans les terres. L'Armée s'y repoſa, & receut un grand convoy, qu'Enguerrand de Bailleul Amiral de la Flotte conduiſit au Camp.

Le Roy d'Arragon, qui n'oſoit paroiſtre en campagne, devina aiſément le deſſein du Roy, qui eſtoit d'attaquer Gironne Ville fameuſe, meſme de nos temps, mais que ſa ſituation parmi des rochers d'un très-difficile accès rendoit alors encore bien plus conſidérable qu'aujourd'huy. Il en fit ſortir tous les Habitans, qui n'eſtoient pas en eſtat de porter les armes, la remplit de Soldats & de Nobleſſe du païs, & en donna le commandement à Raymond de Cardonne brave & experimenté Capitaine, qui luy promit de ne rien épargner, pour répondre à l'eſtime qu'il témoignoit de ſa valeur D & de ſa conduite en une ſi importante occaſion. Il commença par ruiner les Fauxbourgs, de peur que les François ne s'en emparaſſent, pour faire plus aiſément leurs approches, & ſe prépara à une vigoureuſe défenſe.

L'Armée du Roy parut devant la Place la veille de S. Pierre, & l'inveſtit. Raymond de An. 1285. Cardone s'aquitta parfaitement de ſon devoir, & on n'avoit vû de longtemps ſi bien défendre une Ville aſſiégée. Cependant, malgré les fréquentes ſorties, le brûlement des machines des aſſiégeans, & la repriſe de divers poſtes, qui Nicolaus ſpecialis l. 2. cap. 2. avoient beaucoup coûté à prendre, on pouſſa un travail ſoûterrain juſques ſous la muraille, pour la ſaper. La mine eſtoit déja fort avancée, lorſqu'on s'en apperceut dans la Ville. On contremina, & on rencontra enfin les mineurs, qui furent étouffez dans la mine avec l'Ingénieur, & tous les travaux furent ruinez. Le Roy en eut un extrême chagrin, ayant compté que l'effet de cette mine feroit rendre la Place ; mais ſur ce que quelques-uns luy repréſentérent la difficulté de l'entrepriſe, & l'incertitude du ſuccès, il dit qu'il périroit au ſiége plûtoſt que de l'abandonner, & il fit ſerment de ne

point retourner en France, qu'il ne ſe fuſt rendu maiſtre de la Place.

La difficulté du ſiége ne venoit pas ſeulement de la part des aſſiegez, qui continuoient de ſe défendre avec toute la vigueur poſſible; mais encore du coſté de la Campagne, pleine de Partis & de Camps volans, que le Roy d'Arragon avoit dans les montagnes & dans tous les paſſages, depuis Roſe juſqu'à Gironne; de ſorte qu'il n'arrivoit preſque point de convois au Camp ſans combat. Une multitude effroyable de mouches d'une grandeur extraordinaire, faiſoient périr une infinité de chevaux, ſoit par leurs piqueures, ſoit en s'inſinuant dans leurs narines, où elles portoient la corruption; & outre cela, les chaleurs exceſſives cauſoient beaucoup de maladies dans le Camp, dont on ne pouvoit s'écarter, ſans eſtre tué ou enlevé par les coureurs des ennemis.

Ibid. Il ſe paſſa une action conſidérable le jour de l'Aſſomption de Noſtre-Dame. Le Roy d'Arragon ayant ſçû qu'il devoit venir de Roſe un grand convoy au Camp, réſolut de l'enlever, & voulut le faire en perſonne. Il s'avança dès la veille avec quatre cens chevaux & deux mille hommes de pied, & ſe mit en embuſcade entre Bagnols & Gironne. On en eut avis par un eſpion, qui rendit un compte exact de la ſituation du poſte que ce Prince avoit occupé. Comme Philippe jugea bien que les Catalans animez par la préſence de leur Roy, ne manqueroient pas leur coup, ſi on ne les prévenoit, & qu'il falloit d'habiles gens pour tenir teſte aux meilleures Troupes d'Eſpagne, il chargea de cette expédition le Connétable même Raoul de Neſle, Jean d'Harcour Maréchal de France, & le Comte de la Marche, auſquels il ne donna pourtant que cinq cens Cavaliers choiſis, ſoit qu'il appréhendaſt qu'un plus grand nombre ne fiſt découvrir leur marche, ſoit qu'à cauſe des défilez, il crut que plus de monde ne feroit qu'embarraſſer, ſoit qu'il prétendiſt ſeulement ſoûtenir le convoy, & empeſcher le Roy d'Arragon de l'attaquer, quand il ſe verroit en danger d'eſtre luy-même chargé en queuë.

Nangius.

Ils partirent vers la fin de la nuit, & arrivérent à la pointe du jour à la vûë de l'embuſcade. Le Roy d'Arragon voyant leur petit nombre, ne délibéra pas pour les aller attaquer. Le choc fut ſoûtenu avec toute la bravoure & toute l'habileté, qu'on devoit attendre des deux Commandans François. Ils chargérent à leur tour, & mirent les Eſpagnols en déroute, & parmi ceux-ci il y eut pluſieurs perſonnes de marque qui furent tuez. Pour ce qui eſt du Roy d'Arragon, les Auteurs François & Italiens diſent qu'il y fut griévement bleſſé, & que ſa mort, qui arriva quelque temps après, fut cauſée par ſa bleſſure. Les Eſpagnols diſent le contraire, & nous le repréſentent à la teſte de ſon Armée, donnant ſur la queuë des Troupes Françoiſes, quand elles ſortirent quelque temps après de Catalogne. Je croy qu'il les faut croire; mais quoiqu'il en ſoit de cette circonſtance, le Roy d'Arragon fut défait en cette occaſion, & les François y perdirent très-peu de monde.

Geſta Comitum Barcinonenſ. Nangius. Joan. Villani.

Après tout, cette action n'eſtoit point déciſive pour le ſiége de Gironne. La famine commençoit à preſſer les aſſiégez; mais la maladie faiſoit de grands ravages dans le Camp des aſſiégeans, avec cette différence, que l'état des aſſiégez n'eſtoit pas connu au Roy, au lieu qu'il ne pouvoit cacher celuy de ſon Armée à l'ennemi. Le Comte de Foix & un autre Seigneur nommé Raymond de Roger, eſtoient dans l'Armée du Roy. Ils eſtoient parens du Gouverneur Raymond de Cardone. On les ſoupçonna meſme d'intelligence avec luy. Ils furent toutefois les médiateurs pour la reddition de la Place. Ils s'offrirent au Roy d'aller trouver le Gouverneur, pour l'engager à ſe rendre. Le Roy accepta leur offre. On convint de part & d'autre d'une ceſſation d'armes; que le Gouverneur envoyeroit au Roy d'Arragon, pour l'informer de l'état de la Ville, & luy dire, que ſi dans huit jours elle n'eſtoit pas ſecouruë, elle ſe rendroit. Le ſecours au bout de ce terme n'ayant point paru, la Place fut livrée la veille de la Noſtre-Dame de Septembre. Il s'y trouva ſi peu de vivres, que la Garniſon eſtoit ſur le point de périr de faim; & c'eſt ce qui fit ſoupçonner, que dans cette capitulation le Comte de Foix avoit autant eu égard aux intéreſts de ſon parent qu'à ceux du Roy; mais on s'eſtima encore trop heureux d'être venu à bout de cette entrepriſe, & le Roy d'Arragon de ſon coſté ſe conſola d'autant plus aiſément de cette perte, que la longue réſiſtance des aſſiégez avoit ſauvé le reſte de la Catalogne, dont la Nobleſſe ne voulut jamais monter à cheval pour aller au ſecours de ſon Prince, à cauſe des cenſures que le Pape avoit fulminées contre luy.

Nangius. An. 1285. Geſta Comitum Barcinon. loc. cit.

Cette Campagne juſques là avoit eſté aſſez glorieuſe, pour ne pas donner ſujet au Roy de s'en repentir; mais la fin en fut bien funeſte. Avant qu'on décampaſt, le Roy permit à la plus grande partie de la Flotte qui eſtoit à Roſe, de retourner en France. Le détachement qui s'en fit fut attaqué en chemin par l'Amiral de Barcelonne nommé Marquet, qui après un combat aſſez ſanglant, ſe rendit maître de trente des Vaiſſeaux François.

Ibid.

Le ſort du reſte de la Flotte demeurée au Port de Roſe ne fut pas plus heureux. Dans le temps que l'équipage ne penſoit qu'à boire & à ſe divertir, l'Amiral Roger d'Auria la ſurprit, & ſecondé des Habitans de Roſe, la ruina entierement. Enguerrand de Bailleul Amiral y fut pris, & ne fut rendu qu'après avoir payé une groſſe rançon. Aubert de Longueval Seigneur de marque y fut tué, & l'on accuſa le Maréchal d'Harcourt qui ne l'aimoit pas, de l'avoir laiſſé périr, pouvant le ſecourir s'il avoit voulu. Les François ſe vengérent de la trahiſon des Habitans de Roſe, en y mettant le feu avant que de partir.

Nicolaus Specialis.

Par la perte de la Flotte, on fut obligé d'abandonner les magaſins de vivres qu'on avoit à Roſe, & faute de ce ſecours, l'Armée com-

mença à beaucoup ſouffrir de la diſette. Les A pluyes ſurvinrent, & rendirent les chemins impraticables, ſur tout pour les équipages. Cependant les Arragonnois s'eſtoient ſaiſis de nouveau du col de Paniſſar, & des autres avenuës du Rouſſillon. Il fallut pourtant marcher de ce coſté-là, après que le Roy eut fait rétablir les Fortifications de Gironne, & laiſſé des munitions avec une Garniſon dans la Place.

Pendant la route, le Roy ayant juſqu'alors réſiſté aux chaleurs, aux fatigues, & au mauvais air, tomba malade, & ne pouvant plus ſouffrir le cheval, on fut contraint de le met- B tre dans une litiere. L'Armée prit ſon chemin par Caſtello & par Jonquieres, toujours harcelée par les ennemis. Mais quand ce vint au col de Puniſſar, on fut attaqué de toutes parts: on ſe fit paſſage l'épée à la main, mais avec une perte infinie. Les ennemis pourſuivirent le Roy juſqu'à un lieu nommé Monteſquiou, qui eſt preſque à moitié chemin de Jonquieres & de Perpignan.

Le Roy arriva très-malade à cette derniere Place, & y mourut le quinziéme de Septembre, ou le vingt-troiſiéme ſelon quelques-uns, & ſelon d'autres, le ſixiéme d'Octobre * en la C quarante & uniéme année de ſon âge, & la ſeiziéme de ſon Régne, également regretté de ſon Armée & de ſes autres Sujets, qu'il gouvernoit avec autant de douceur que d'autorité. Il avoit hérité de S. Loüis ſon pere une grande piété, qui le portoit juſqu'aux plus rudes auſteritez. Son courage & ſa fermeté dans ſes entrepriſes militaires luy firent donner le ſurnom de Hardi.

Il fut marié deux fois. Il eut de ſa premiere femme Iſabelle d'Arragon ſœur du Roy d'Arragon, Loüis qui fut empoiſonné, & dont j'ay raconté la mort, Philippe ſurnommé le D Bel, qui luy ſuccéda, Charles de France Comte de Valois, d'Alençon, de Chartres & d'Anjou, dont la poſtérité occupa long-temps le Trône de France, & Robert, qui mourut jeune. Il eut de ſa ſeconde femme Marie de Brabant Loüis Comte d'Evreux, ſouche des Comtes d'Evreux Rois de Navarre, Marguerite, qui fut mariée à Edoüard I. Roy d'Angleterre, & Blanche qui épouſa Rodolphe Duc d'Autriche fils aîné de l'Empereur Albert I.

La mort du Roy fut bien-toſt ſuivie de la perte de ſa conqueſte. Gironne inveſtie & coupée de tous coſtez, ſans eſpérance de reſſource, capitula & ſe rendit, à condition que la Garniſon Françoiſe ſeroit reconduite en France. Le Roy d'Arragon ne ſurvécut le Roy de France ſon beau-frere que de quelques ſemaines. Il mourut à Ville-franche au mois de Novembre, âgé de quarante-ſix ans. On dit que ce fut d'une débauche, n'ayant pû modérer juſqu'à l'entiere guériſon de ſa bleſſure, la paſſion qu'il avoit pour une maiſtreſſe. Ce fut un Prince également politique & guerrier, & Mariana. l. 4. c. 9. des plûs accomplis de ſon temps en ces deux genrés de mérite, qui contribuënt le plus à former l'idée d'un grand Roy. L'Archevêque de Tarragone l'aſſiſta à la mort, qui parut beaucoup plus chrétienne que ſa vie ne l'avoit eſté.

L'Europe depuis bien des années, n'avoit point vû tomber en un ſi petit eſpace de temps, tant de teſtes couronnées. Alfonſe Roy de Caſtille & de Leon mourut le premier. Il fut ſuivi de Hugues de Luſignan Roy de Chypre, qui ſe diſoit auſſi Roy de Jéruſalem. Le Pape Martin IV. Charles d'Anjou Roy de Sicile, Philippe le Hardi Roy de France, Pierre Roy d'Arragon, Philippe Comte de Savoye, & Marguerite de Provence Reine de France mere de Philippe le Hardi, & femme de S. Loüis. Cette Princeſſe nonobſtant l'inclination & meſme le talent qu'elle avoit pour les affaires, ne paroiſt pas y avoir jamais eu grande part, ni durant le Régne de ſon mari, ni durant celuy de ſon fils, ſous lequel elle fonda le Monaſtere des Cordelieres du Fauxbourg S. Marceau à Paris, où elle paſſa une grande partie de ſon veuvage, & où elle mourut au mois de Decembre de l'anné 1285. environ trois mois après la mort du Roy ſon fils.

Ce Prince outre le Comté de Toulouſe, réünit ou ajoûta au Domaine de la Couronne, le Port de Harfleur & quelques autres Terres du Bailliage de Caux, qui luy furent cédez par Renaud Comte de Gueldres, à qui il donna en échange des rentes à prendre ſur le Tréſor qu'il avoit au Temple, & qui eſtoit à la garde des Templiers. On faiſoit hommage-lige au Roy pour ces rentes, comme pour des Fiefs, ainſi qu'on le voit par pluſieurs Lettres de donation qui ſont au Tréſor des Chartres. Jean & Philippe de Nemours luy tranſportérent tous les droits qu'ils avoient ſur cette Seigneurie, dont ils portoient le nom: & Gui de Montleon par un pareil tranſport, luy remit la Baronnie de Montmorillon en Poitou avec la Foreſt de Chavigni.

Au Tréſor des Chartres cité par Sainte Marthe.

An. 1285. * Dans l'Hiſtoire du différent entre Boniface VIII. & Philippe-le Bel, il y a une Lettre datée du jour de S. Mathieu l'an 1285. & qui ſemble eſtre de Philippe le Bel. Cela ſuppoſé, il faut que Philippe le Hardi fuſt mort avant le 21. de Septembre.

Fragmentum de vita Ludovici III.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPE IV. dit LE BEL.

PHILIPPE IV. du nom, surnommé le Bel, pour la beauté de ſon viſage, & l'agrément qui paroiſſoit dans ſa perſonne & dans ſes manieres, joignit au titre de Roy de France celuy de Roy de Navarre, à cauſe de ſa femme Jeanne de Navarre, héritiere de cet Etat. Elle luy apporta encore les Comtez de Champagne & de Brie, qui appartenoient à Henri I. Roy de Navarre ſon pere, & de plus le Comté de Bigorre, que Simon de Monfort avoit donné à Thibaud II. Roy de Navarre, oncle maternel de cette Princeſſe. Ce fut là une grande augmentation de Domaine pour les Rois de France : mais après tout, la partie de cette ſucceſſion la plus importante, fut les Comtez de Champagne & de Brie, dont les Seigneurs placez dans le centre du Royaume, & ſouvent fort indociles, eſtoient incommodes & redoutables à leur Souverain. Ce Prince âgé alors d'environ dix-ſept ans, fut ſacré à Reims avec les cérémonies ordinaires, le ſixiéme de Janvier de l'an 1286. par Pierre Barbet Archevêque de cette Métropole.

An. 1285. Invent. du Tréſor des Chartres. T. 2. Bigorre.

An. 1286.

La mort du Roy d'Arragon ne permit pas aux Eſpagnols de tirer beaucoup d'avantage de celle du Roy de France, & de la jeuneſſe de ſon ſucceſſeur, hormis l'eſpérance de ſe voir délivrez de la guerre, qu'on avoit portée juſqu'au milieu de leur païs. Pour ce qui eſt de Jacques Roy de Majorque, qui s'eſtoit ligué avec la France contre le Roy d'Arragon ſon frere, il ſe trouva fort embarraſſé ; car le Roy d'Arragon, un peu avant que de mourir, avoit envoyé Alfonſe ſon fils aîné avec Roger d'Auria, attaquer Majorque, & ils avoient heureuſement exécuté leur entrepriſe : de ſorte que Jacques en voulant reconquerir ſon Comté de Rouſſillon, avoit perdu la principale partie de ſon Royaume.

Pareillement en Sicile, où la mort d'un des deux Rois euſt dû naturellement porter coup, ſi elle n'euſt pas eſté ſuivie de celle de l'autre, tout demeura à peu près dans le meſme état, à cauſe de la mort de tous les deux. Jacques le ſecond fils du défunt Roy d'Arragon s'y fit reconnoiſtre Roy, un peu avant qu'Alfonſe ſon frere aîné fut ſalué à Sarragoſſe Roy d'Arragon & de Valence, & Comte de Barcelonne, ſuivant la diſpoſition teſtamentaire du Roy leur pere. Le Comte d'Artois de ſon coſté, ſecondé du Pape, taſchoit d'empeſcher les Arragonois d'entreprendre rien de conſidérable en Italie contre Charles, autrefois Prince de Salerne, & qui prit alors la qualité de Roy de Sicile II. du nom, quoique priſonnier en Eſpagne, où le feu Roy d'Arragon l'avoit fait tranſporter.

Sanche Roy de Caſtille prenoit auſſi toutes ſes meſures pour s'aſſeûrer, & pour aſſeûrer à ſa poſtérité la poſſeſſion de ſon Etat. D'autre part on ne ſe déſiſtoit point en France de la protection qu'on y donnoit contre luy à Alfonſe & à Ferdinand, toûjours étroitement gardez en Arragon ; mais la difficulté de conduire une Armée en Caſtille, & les guerres de Sicile & d'Arragon rendoient cette protection fort inutile aux deux Princes priſonniers. La France ne laiſſoit pas de faire de la peine au Roy de Caſtille par un autre endroit. Ce Prince avoit épouſé Marie fille d'Alfonſe de Molina ſon grand oncle, ſans attendre la Diſpenſe de Rome. Depuis la mort du Roy ſon pere, il eſpéroit que le Pape, qui en uſoit beaucoup mieux avec luy qu'auparavant, luy accorderoit cette Diſpenſe. Mais les Envoyez de France auprès du Pape s'y oppoſoient de tout leur pouvoir, & avec ſuccès.

Mariana. l. 14. c. 10.

Malgré tout cela, le Roy de Caſtille tenoit toûjours bon ſur le point de ſon mariage ; & Marie ſon épouſe n'eut pas pluſtoſt mis au monde un fils, à qui l'on donna le nom de Ferdinand, qu'il le fit reconnoiſtre pour ſon ſucceſſeur par tous les Grands du Royaume. Il faiſoit tous ſes efforts pour ſe bien remettre avec la France, où il envoya des Ambaſſadeurs afin de traiter avec le nouveau Roy. Il le pria de luy accorder une entrevûë ſur la Frontiere d'Eſpagne. Philippe y conſentit, & ils devoient s'aboucher tous deux à Bayonne ; mais ils ne s'y rendirent point, je ne ſçay pour quelle raiſon. Le Roy de France s'avança ſeulement juſqu'à Mont-Marſan, d'où il envoya le Duc de Bourgogne

Digitized by Google

Bourgogne à Bayonne, où il traita avec Dom Guttierez Archevêque de Tolede. Il ne paroiſt pas que dans ce pour-parler on euſt fait mention des intéreſts des deux Princes priſonniers. Il ſemble meſme qu'on les oublia fort, vû la propoſition que le Duc de Bourgogne fit à l'Archevêque de Tolede. Ce fut de demander au Roy de Caſtille qu'il épouſaſt Marie ou Marguerite de France ſœurs du Roy, en ſe ſéparant d'avec Marie de Molina, dont le mariage eſtoit notoirement nul. C'eſtoit un accommodement pour finir les différents touchant la ſucceſſion de Caſtille, à laquelle le Roy renonceroit pour les deux Princes ſes couſins, en la faiſant tomber ſur un des enfans de ſa ſœur. Cette propoſition fut rejettée avec indignation par le Roy de Caſtille, qui aimant beaucoup ſon épouſe, ne pouvoit ſe réſoudre à ce divorce. Il y eut encore dans la ſuite quelques négotiations inutiles en faveur des deux Princes : ils ne ſortirent de priſon, que pluſieurs années après ; car le bon droit d'un Prince malheureux, quand il n'eſt pas appuyé, eſt moins un titre pour gagner ſa cauſe, qu'un moyen d'augmenter ſa diſgrace & ſa mauvaiſe fortune.

Cette meſme année-là Edoüard Roy d'Angleterre trouva beaucoup plus de droiture & d'équité dans la Cour de France, en une affaire fort importante pour luy. Il avoit des prétentions ſur la partie de la Xaintonge, qui eſt au-delà de la Charente. Elles eſtoient fondées ſur le Traité fait en 1259. entre le Roy S. Loüis & Henri III. Roy d'Angleterre, par lequel ce païs devoit revenir à la Couronne d'Angleterre, en cas que le Comte de Poitiers frere de S. Loüis & la Comteſſe de Poitiers, mouruſſent ſans enfans, comme il eſtoit arrivé. Edoüard en vertu du meſme Traité de 1259. avoit déja retiré l'Agénois ſous le Régne précédent, par le Traité d'Amiens de l'an 1279. Toutes ces Terres retournoient à la Couronne d'Angleterre, parce qu'elles avoient eſté la dot de Jeanne d'Angleterre, ayeule de la Comteſſe de Poitiers. L'article de la Xaintonge d'au-delà de la Charente, & quelques autres n'avoient pas encore eſté réglez, nonobſtant divers Mémoires préſentez au feu Roy par le Roy d'Angleterre. Le Roy à la priere d'Edoüard, conſentit qu'on examinaſt l'article de la Xaintonge, & le Traité de 1259. ayant paru formel là-deſſus, on n'en différa pas plus long-temps l'exécution. On convint en meſme temps ſur la pluſpart des autres articles moins importans, qui pouvoient toutefois troubler la bonne intelligence entre les deux Royaumes.

Du Tillet, Recueil des Traitez entre la France & l'Angleterre.

Enſuite de cet accommodement, le Roy d'Angleterre vint trouver le Roy à Amiens, & le ſuivit juſqu'à Paris, où il luy fit hommage de tous les Domaines qu'il poſſédoit en France. Le Roy luy accorda encore pluſieurs choſes, qu'il n'avoit pas droit d'exiger, & auſquelles par cette raiſon, on mit pour titre à l'Acte qui en fut expédié, *grace faite au Roy d'Angleterre*. De Paris Edoüard alla à Bourdeaux, où il tint un grand Parlement, & reçut divers Envoyez d'Arragon, de Sicile, & de Caſtille ; ce qui ne laiſſa pas d'inquiéter le Roy, & de luy faire appréhender que le Roy d'Angleterre ne formaſt de concert avec tous ces Princes ennemis de la Couronne, quelque deſſein contre le Royaume.

Ce ne fut qu'une fauſſe allarme. Le Roy d'Angleterre n'avoit point d'autre vûë, que de taſcher de ménager la délivrance de Charles II. Roy de Sicile qu'il aimoit, & dont il eſtoit couſin germain, eſtant tous deux ſortis des deux ſœurs filles du Comte de Provence. Il écrivit pour cet effet au Pape Honoré IV. & le pria de luy envoyer quelqu'un de ſa part, afin de traiter cette affaire de concert avec luy. Le Pape qui ne la croyoit pas encore meure, répondit au Roy d'Angleterre, qu'il ſe chargeoit là d'une choſe infiniment difficile par la multiplicité des divers intéreſts qui s'y trouvoient meſlez ; qu'outre le S. Siége, les Princes de la Maiſon de France, & ceux de la Maiſon d'Arragon, qui y eſtoient les principaux intéreſſez, le Roy de Caſtille y entroit beaucoup, par la raiſon que les deux Princes ſes neveux, qui prétendoient à la Couronne de Caſtille, eſtoient toûjours gardez en Arragon, & que tous ces grands différends ne pouvoient guéres s'accommoder les uns ſans les autres : que pour ces raiſons il le prioit de ne point trouver mauvais, qu'il ne donnaſt point à ſes Nonces un plein pouvoir pour cette affaire, ainſi qu'il le ſouhaitoit ; qu'il luy envoyoit néanmoins Boniface Archevêque de Ravenne, & Pierre Archevêque de Mont-real, pour dreſſer avec luy le plan de la négotiation. Ces deux Prélats avoient ordre de rendre exactement compte de tout au Pape, & de traiter avec Alfonſe d'Arragon de maniere à ne faire paroiſtre ni empreſſement, ni indifférence pour l'accommodement que le Roy d'Angleterre entreprenoit de ménager.

Jordanus Chronicq. MS. de ſainte Geneviéve.

Epiſt. Honorii apud Raynald.

Quoique la choſe, par les ſoins du Roy d'Angleterre euſt déja eſté miſe en négotiation, le Pape n'en paroiſſoit pas moins inflexible à l'égard des Siciliens, de la Reine Conſtance, & de Jacques ſon fils, qu'il avoit de nouveau excommuniez, au ſujet de l'élévation de ce Prince ſur le Trône de Sicile après la mort de ſon pere ; mais ils ne s'en mettoient pas fort en peine depuis la mort du Roy de France, & la déroute de ſes Armées de terre & de mer ; car avant ces faſcheux accidens, beaucoup de gens du parti Arragonnois avoient eſté ébranlez, & ſi la Campagne des François en Catalogne euſt eu une fin auſſi heureuſe, que les commencemens l'avoient eſté, les affaires d'Italie auroient aſſeûrément changé de face.

Ibid.

Alfonſe nouveau Roy d'Arragon fut traité avec un peu plus de ménagement, & ſur la promeſſe qu'il fit au Pape, de luy envoyer des Ambaſſadeurs, le foudre de l'excommunication fut ſuſpendu pour quelque temps, & le Roy d'Angleterre obtint encore quelques nouveaux délais. Cela n'empeſcha pas toutefois le Pape de ſolliciter le Roy de France, de continuer la guerre d'Eſpagne en faveur de ſon

Ibid.

Nangius. Regiſtres *Olim.*

A la Bibliotheque du Roy dans le 12. Vol. des MSS. de Brienne.

frere Charles de Valois, qui n'avoit encore que le vain titre de Roy d'Arragon. Il écrivit à ſon Légat de preſſer le Roy ſur ce ſujet, de luy offrir la prolongation de la taxe ſur le Clergé pour quatre ans, & d'ordonner à tous les Evêques & aux autres Eccléſiaſtiques du Royaume d'Arragon, ſous peine d'excommunication, de livrer au Roy de France toutes les Villes & Forteresſes, dont pluſieurs d'entre eux eſtoient maiſtres, & d'y recevoir la Garniſon qu'il y voudroit mettre.

Il eſtoit plus aiſé de donner des ordres de cette nature, que de les faire exécuter. Les Grands & les Peuples d'Eſpagne avoient pour la pluſpart pris leur parti là-deſſus; & l'on commençoit à s'accoûtumer aux excommunications & aux interdits. On le fit ſi bien comprendre au Roy de Sicile dans ſa priſon, qu'il accepta ſans difficulté les propoſitions dont le Roy d'Angleterre eſtoit convenu avec le Roy d'Arragon, quelques dures qu'elles fuſſent. Les voici.

Epiſt. Honorii ad Carolum. *Ibid.*

Premierement, que Charles céderoit toute l'Iſle de Sicile à Jacques d'Arragon, avec les Iſles adjacentes, & de plus dans le continent d'Italie, les Places & les Terres compriſes dans l'Archevêché de Regio.

An. 1287.

Secondement, que le tribut que le Roy de Tunis payoit tous les ans aux Rois de Sicile, ſeroit deſormais payé à Jacques d'Arragon.

En troiſiéme lieu, que Charles feroit enſorte, que tout ce qui avoit eſté fait par les Papes contre tous ceux de la Maiſon d'Arragon, fuſt révoqué: & que la confiſcation du Royaume d'Arragon faite en faveur de Charles de Valois frere du Roy de France, fuſt déclarée nulle.

En quatriéme lieu, que le fils aîné de Charles épouſeroit Iolande ſœur du Roy d'Arragon, & que la fille cadette de Charles ſeroit donnée en mariage au Roy de Sicile.

Cinquiémement, qu'afin de faciliter l'exécution de tous ces articles, il ſeroit fait une Tréve entre la Maiſon d'Arragon d'une part, & l'Egliſe Romaine de l'autre: que ceux qui avoient ſecondé juſqu'alors l'Egliſe Romaine contre la Maiſon d'Arragon ſigneroient la Tréve, & y ſeroient compris. Cet article regardoit principalement le Roy de France & Charles de Valois.

Sixiémement, que nonobſtant la Tréve, il ſeroit libre à Jacques Roy de Sicile de ſecourir ſon frere Alfonſe d'Arragon dans quelque guerre que ce fuſt qu'il puſt avoir ſur les bras: que cette Tréve commenceroit à la mi-May, & dureroit deux ans.

Enfin, que juſqu'à tant que tous ces articles fuſſent mis en exécution, Charles demeureroit priſonnier.

Charles envoya ce Traité par l'Evêque de Gap & par le Prévoſt de l'Egliſe d'Apt au Pape, qui en fut extrêmement choqué, & dans une Aſſemblée des Cardinaux le déclara nul, vû qu'on y diſpoſoit ſans le conſentement du S. Siége, d'un Royaume qui luy appartenoit. Il en écrivit à ce Prince, pour luy notifier cette caſſation, & qu'avant que de rien conclure, il falloit que Jacques & Alfonſe d'Arragon s'humiliaſſent, & donnaſſent à l'Egliſe des marques de leur pénitence.

Outre l'intereſt qu'avoit le Pape, à ne pas laiſſer ainſi diſpoſer de l'Iſle de Sicile ſans le conſentement du S. Siége, il eſtoit réſolu à tenir ferme, par l'eſpérance qu'il avoit conçûë du grand armement que le Comte d'Artois faiſoit en Italie. Ce Prince eſtoit toûjours Régent des Etats du Roy priſonnier. Il avoit une nombreuſe Flotte bien équipée, & de bonnes Troupes à mettre deſſus, & il y avoit tout lieu de croire, qu'une ſi belle Armée pourroit faire de grands progrès dans l'Iſle de Sicile.

Elle mit à la voile ſous la conduite de Renaud d'Avelle, un des Généraux du Comte d'Artois. Il fit deſcente dans l'Iſle, & prit Agouſte: mais s'eſtant laiſſé ſurprendre par Roger d'Auria le plus fameux homme de mer qu'il y euſt alors, & qui contribua le plus à ruiner les affaires des François en Catalogne & en Sicile, il fut défait, la plus grande partie de ſa Flotte priſe. Pluſieurs Chevaliers, du nombre deſquels furent Philippe fils du Comte de Flandre, & Gui de Monfort, demeurérent priſonniers, & Agouſte fut enſuite obligée de ſe rendre. Nangius. Joroannus.

La mort du Pape qui arriva vers ce meſme temps-là, & la vacance du Siége, qui fut de près d'un an, mirent les affaires des François d'Italie en très-mauvais état. Nicolas IV. ſucceſſeur d'Honoré s'appliqua à y remédier autant qu'il luy fuſt poſſible. Il fit ſolliciter les Siciliens de rentrer dans le devoir; les menaça de les excommunier de nouveau. Il écrivit au Roy d'Arragon, pour l'exhorter à ne pas ſuivre les mauvais exemples de ſon pere, en faiſant la guerre au S. Siége, luy reprocha la dureté dont il uſoit envers le Roy de Sicile, qu'il tenoit priſonnier depuis ſi long-temps. Il finiſſoit par luy ordonner de comparoiſtre en ſa préſence dans ſix mois, pour rendre compte de ſa conduite, l'avertiſſant que s'il ne ſe ſoumettoit à l'Egliſe, il continuëroit d'employer contre luy les armes ſpirituelles & les temporelles.

An. 1288. Surita l. 2. Indic.

Les Siciliens firent fort peu de cas des Lettres du Pape; mais le Roy d'Arragon affecta une conduite plus modérée. Il dit qu'il ne refuſeroit pas d'écoûter les avis du Pape, & luy envoya des Ambaſſadeurs, après avoir reçû de luy un ſauf-conduit pour leur ſeûreté.

Le Pape vit bien que cette citation pourroit déplaire à la Cour de France; car c'eſtoit commencer à donner atteinte à la donation authentique, que ſon prédeceſſeur avoit faite du Royaume d'Arragon à Charles de Valois. Il écrivit à ce Prince, pour le prévenir là-deſſus, le priant de ne point trouver mauvais qu'il en uſaſt de la ſorte, & qu'apparemment toute cette négotiation n'aboutiroit qu'à mettre Alfonſe d'Arragon entierement dans ſon tort, ſans autre effet. Il écrivit ſur le meſme ſujet au Roy & à Jacques Roy de Majorque. On n'a pas la réponſe de ces Princes, & on ne ſçait point de quelle maniere ils prirent la choſe.

Cependant les Ambaſſadeurs d'Arragon arrivérent auprès du Pape, & dans l'audience qu'il leur donna, ils entreprirent de faire l'Apologie de leur Maiſtre, qui n'eſtoit pas, diſoient-ils, reſponſable de la conduite du feu Roy ſon pere, & l'aſſeûrérent que s'il vouloit le recevoir en ſon amitié, il n'y auroit jamais de Prince plus zélé pour l'Egliſe que luy. Ils excuſérent la Reine Conſtance par la néceſſité où elle s'eſtoit trouvée de ſuivre les ordres de ſon mari, ils taſchérent de juſtifier la conduite des Siciliens, qui n'avoient pû ſouffrir plus long-temps la tyrannie des François, & qui n'avoient en cette occaſion pris des moyens ſi violens, que faute d'autres remedes pour les maux dont ils eſtoient accablez. Ils ajoûtérent enfin que les choſes eſtoient en tel état, qu'il falloit les terminer par un accommodement, & qu'ils prioient ſa Sainteté de vouloir bien confirmer la poſſeſſion de la Couronne de l'Iſle de Sicile à Jacques d'Arragon, auquel les Siciliens l'avoient déja déferée.

Jordanus.

Le Pape n'eut pas de peine à réfuter cette harangue, où la pluſpart des choſes qu'on avoit avancées, eſtoient viſiblement fauſſes: & il déclara aux Ambaſſadeurs qu'il ne conſentiroit jamais au Couronnement de Jacques d'Arragon fait contre toutes les formes & contre les intéreſts eſſentiels du S. Siége, au préjudice duquel des rebelles avoient diſpoſé d'une Couronne qui dépendoit abſolument de l'Egliſe Romaine, & dont on retenoit en priſon le légitime poſſeſſeur.

On avoit aſſez prévû le ſuccès de cette Ambaſſade. Le Pape auſſi-toſt envoya en France, pour confirmer de nouveau la donation du Royaume d'Arragon à Charles de Valois, & accorda au Roy pendant les trois années ſuivantes les Décimes des biens Eccléſiaſtiques, pour employer à la guerre d'Arragon, qu'on n'avoit faite que très-foiblement par des courſes ſur les Frontieres, depuis la mort du Roy Philippe III. excepté que l'on avoit enlevé Sauveterre au Roy d'Arragon. Comme le Pape donnoit les Décimes au Roy des païs voiſins de France, & meſme ſur les Terres de l'Empire, Rodolfe Roy des Romains s'en offença, & fut ſur le point de déclarer la guerre à la France; mais le Pape l'appaiſa. Le Roy commença à faire ſes préparatifs, & le Pape eſpéroit à la faveur de cette nouvelle diverſion, pouſſer à bout les Siciliens; mais c'eſt ce qui fit tourner les affaires tout autrement qu'il n'avoit eſpéré. Charles de Sicile ne pouvoit plus ſupporter l'ennui de ſa priſon: & ce qui avoit empeſché le ſuccès du premier Traité de ce Prince avec le Roy d'Arragon, n'eſtoit pas tant le refus que le Pape avoit fait de le ratifier, que la clauſe par laquelle Charles devoit demeurer priſonnier juſqu'à l'exécution de ce Traité. On renoüa la négotiation ſur ce point-là. Le Roy d'Arragon & le Roy d'Angleterre s'abouchérent à Oleron, & la crainte de l'armement de France fit réſoudre le Roy d'Arragon à relâcher Charles, à condition de faire ſerment, qu'après ſa délivrance, il feroit tous ſes efforts pour luy obtenir la Paix du Pape & du Roy de France: que pour ſeûreté de ſa parole, il donneroit ſes trois fils aînez en ôtage avec quarante fils aînez des Seigneurs, des Chevaliers, & des autres plus conſidérables Habitans de Provence: de plus, qu'il payeroit une rançon de cinquante mille marcs d'argent, pour vingt deſquels le Roy d'Angleterre ſeroit ſa caution; & que ſi dans l'eſpace de trois ans il ne venoit pas à bout de ménager la Paix, & d'obliger Charles de Valois à renoncer à ſes prétentions ſur l'Arragon, & le Pape à laiſſer Jacques d'Arragon en poſſeſſion de l'Iſle de Sicile, il viendroit ſe remettre priſonnier. Tout cela fut arreſté avant que le Pape en eut avis; & Charles fut délivré au mois de Novembre. *

Epiſt. Nicolai.

An. 1288.

* Il y a quelques Ecrivains qui diſent que Charles de Sicile fut délivré immédiatement par la mort de Nicolas IV. & qu'il ſe trouva transporté auprès de Marbonne: mais les Hiſtoriens contemporains ne font point mention de ces miracles.

Il y a de certaines conjonctures, où les Princes, quelque parti qu'ils prennent, ne peuvent preſque en prendre qu'un mauvais. La liberté de Charles eſtoit un point ſur quoy le Roy d'Arragon avoit eu beaucoup à délibérer; mais le Roy d'Angleterre ſe faiſoit une affaire de l'obtenir, & il eſtoit dangereux pour le Roy d'Arragon de l'offenſer par un refus. De plus la guerre qu'il falloit ſoûtenir contre la France, & qui avoit mis ſous le dernier Régne le Royaume d'Arragon dans un danger extrême, d'où la ſeule réſiſtance du Gouverneur de Gironne l'avoit tiré, luy faiſoit tout craindre, & il ſe délivroit de cette crainte par ſon Traité avec Charles; mais d'autre part les ſermens d'un Prince priſonnier ſont des liens bien foibles pour le retenir, quand il ſe voit une fois hors des mains de ſon ennemi. Il fallut pourtant ſe déterminer, & il ſe raſſûra ſur le grand nombre & ſur la qualité des ôtages qu'il exigeoit.

Mais il ne fut pas long-temps ſans s'en repentir. Charles prit ſon chemin par la France, où l'on ne ſçut pas d'abord ce qu'il conclut avec le Roy. Il arriva en Italie, & peu de temps après le Pape le fit couronner Roy des deux Siciles, & Duc de la Poüille, & déclara ſon ſerment nul, comme ayant eſté fait contre les intéreſts du S. Siége, ſans le conſentement duquel il n'avoit pas eſté en ſon pouvoir de diſpoſer de l'Iſle de Sicile, qui eſtoit un Fief de l'Egliſe Romaine.

An. 1289.

Un autre avis augmenta l'inquiétude du Roy d'Arragon; c'eſt qu'il apprit que Sanche Roy de Caſtille, à la ſollicitation de la Reine & de Gonſalve Archevêque de Tolede, que le Pape avoit gagnez, penſoit à ſe liguer contre luy avec le Roy de France. La Reine de Caſtille agiſſoit d'autant plus vivement pour engager le Roy ſon mari à ſeconder les intentions du Pape; que c'eſtoit le meilleur moyen qu'ils puſſent avoir d'obtenir la Diſpenſe pour leur mariage, que le Pape avoit juſqu'alors refuſée. L'affaire ſe traita à Lion, où le Cardinal Cholet Légat en France ſe trouva avec deux Seigneurs Plénipotentiaires du Roy, Mornay & Lambert: Marin Evêque d'Aſtorga s'y rendit de la part du Roy de Caſtille, & l'on y conclut une Ligue entre les deux Rois, pour contraindre le Roy d'Arragon à remettre entre les mains du Roy de France les deux Princes Alfonſe &

Mariana. l. 14. c. 12.

Nangis. Joinville.

An. 1288. Surita Ind. Ind.

Epiſt. Nicol IV. apud Raynald.

Mariana. l. 14. cap. 10.

Anonymus de rebus Siculis.

Ferdinand, qu'il tenoit priſonpiers depuis tant d'années. Le Roy de Caſtille qui avoit uſurpé ſur eux cette Couronne, promit de leur faire part de la ſucceſſion, en cédant à Alfonſe l'aîné des deux le Royaume de Murcie ; mais à condition qu'il ne pourroit prendre le titre de Roy de Caſtille, & qu'il tiendroit le Royaume de Murcie en Fief de la Couronne de Caſtille. De plus il fut ſtipulé, qu'en cas qu'Alfonſe mouruſt ſans enfans, Ferdinand ſon cadet luy ſeroit ſubſtitué : que le Roy de Caſtille fourniroit mille chevaux au Roy de France, dès que l'Armée Françoiſe ſeroit entrée ſur les Terres d'Arragon, & qu'en cas qu'il en fuſt beſoin, il donneroit paſſage à cette Armée par ſes Etats.

Ce furent là les conditions du Traité dont le Pape fut très-content. Elles paroiſſoient aſſez tolérables pour les deux Princes captifs, qui n'avoient plus d'autres reſſources, & ne pouvoient eſpérer, vû l'état des choſes, de monter jamais ſur le Trône de Caſtille.

Mais un autre événement produiſit la liberté des deux Princes indépendemment du Roy de France, & malgré le Roy de Caſtille.

Mariana loc. cit.

Ce Prince avoit à ſa Cour Dom Loup de Haro, homme de haute qualité, puiſſant dans le Royaume par ſes grandes alliances, & naturellement un des plus ambitieux & des plus fiers hommes du monde. Il vouloit dominer à la Cour, & ne pouvoit ſouffrir Dom Jean de Lara, qui y partageoit avec luy la faveur du Prince.

Dom Loup de Haro eſtoit beau-pere de Dom Jean frere du Roy, & avoit inſpiré à ce Prince ſa haine contre Dom Jean de Lara, auſſi-bien que ſon chagrin contre le Roy même. Il ne diſſimuloit ni l'un, ni l'autre, non pas meſme en préſence du Roy, qui ne ſouffroit ſes diſcours inſolens, que parce qu'il le craignoit. La choſe alla plus loin. Dom Jean frere du Roy, pour faire connoiſtre ſon mécontentement à la Cour, fit des courſes & des ravages avec des Troupes du coſté de Salamanque. Le Roy en ayant eu avis, & s'en eſtant plaint à Dom Loup de Haro, celuy-ci eut la hardieſſe de luy répondre, que c'eſtoit par ſon avis que Dom Jean en uſoit ainſi, & luy ajoûta, que s'il vouloit s'avancer juſqu'à Vailladolid, Dom Jean ſe rendroit à Cigales, qui eſtoit un Bourg proche de Vailladolid, & qu'on pourroit là s'éclaircir ſur les ſujets de mécontentement qu'on avoit de part & d'autre.

Le Roy qui jugea que cet homme n'auroit pas parlé avec tant d'audace, s'il ne s'eſtoit ſenti bien appuyé, diſſimula, fort réſolu de l'en punir à la premiere occaſion favorable qui s'en préſenteroit. Il affecta meſme de ſatisfaire le Prince ſon frere ſur ſes griefs, & fit quelque temps après un voyage ſur les Frontiéres de Caſtille & d'Arragon, pour prier le Roy d'Arragon de luy mettre entre les mains les deux Princes ſes neveux, cherchant dès-lors le prétexte de rompre avec luy, ainſi qu'il en eſtoit convenu avec le Roy de France. Dom Loup de Haro, qui avoit déja formé le deſſein de ſe ſervir de ces deux Princes, pour les mettre à la teſte de ſa faction contre le Roy de Caſtille, fit entendre au Roy d'Arragon qu'il n'étoit pas de ſon intéreſt de les relaſcher, & il n'eut pas beaucoup de peine à l'empeſcher de le faire. Après ce refus, comme le Roy de Caſtille fut arrivé à Alfaro, Jean ſon frere, & Dom Loup de Haro y vinrent luy faire leur Cour. Il ſçut qu'ils eſtoient peu accompagnez: & ſoit qu'il euſt prévû cette conjoncture, ſoit qu'il priſt ſa réſolution ſur le champ, il fit aſſembler auſſi-toſt ſon Conſeil, & au ſortir de là, il commanda luy-meſme à ces deux Seigneurs de luy remettre toutes les Forteresſes qu'ils poſſédoient dans le Royaume, de donner à l'inſtant un ordre par écrit pour porter aux Garniſons qu'ils y avoient, par lequel ils leur ordonnaſſent d'y récevoir ſes Officiers, & déclaraſſent qu'ils tenoient leurs Vaſſaux déchargez du ſerment de fidélité qu'ils leur avoient fait.

Dom Loup de Haro également ſurpris & outré de cette conduite du Roy, s'emporta juſqu'à mettre l'épée à la main, & s'avança tout furieux vers ce Prince en jurant ; mais ſaiſi dans le moment par ceux à qui le Roy avoit donné ſes ordres, il fut percé de pluſieurs coups, & tué ſur la Place. Dom Jean, qui s'eſtoit auſſi mis en défenſe, voyant ſon beau-pere mort, ſe ſauva fort bleſſé à l'appartement de la Reine, qui empeſcha qu'on ne l'achevaſt ; mais il fut auſſi-toſt mis en priſon les fers aux pieds.

Ce coup de vigueur oſtant les Chefs à la faction qui ſe formoit dans le Royaume, la déconcerta ; mais après que les principaux eurent un peu repris leurs eſprits, ils ſe ralliérent, & un grand nombre de Seigneurs, partie parens, partie amis de Dom Loup de Haro, déteſtant & exagérant par-tout la cruauté & la trahiſon du Roy, ſe retirérent en Arragon : d'autres demeurérent dans le Royaume, attendant l'occaſion de ſe venger.

Ces mouvemens, qui commencérent à inquiéter plus que jamais le Roy de Caſtille, fut ce qui l'obligea à terminer ſans retardement le Traité, pour lequel on s'eſtoit aſſemblé à Lion. Il fut ratifié aux conditions que j'ay marquées, deſquelles Blanche mere des deux Princes, & tante de Philippe, parut très-mécontente, parce qu'elle eſpéroit voir bien-toſt en Caſtille une révolution, qui auroit pû mettre ſon fils aîné ſur le Trône. Elle ne s'en tint pas aux plaintes qu'elle en fit hautement. Elle s'imagina, je ne ſçay ſur quel fondement, que Denis Roy de Porugal pourroit prendre en main la cauſe de ſes enfans, & profiter en leur faveur des broüilleries de Caſtille. Elle quitta la France, & s'en alla à la Cour de ce Prince ; mais elle n'en fut point écoûtée. Il avoit chaſſé les Maures de ſon Royaume. Il vivoit en paix, & n'eſtoit pas d'humeur à riſquer pour les intéreſts d'autruy, de perdre le fruit de ſes travaux, & la gloire qu'il s'eſtoit juſqu'alors acquiſe, comme il auroit pû luy arriver, en s'engageant en une nouvelle guerre. Mais ce qu'elle ne put obtenir du Roy de Portugal,

elle eut tout lieu de l'eſpérer de la haine des Seigneurs de Caſtille, qui ſe revoltérent ouvertement contre leur Roy.

La faction de Dom Loup de Haro ſuivit le projet qu'il avoit formé avant ſa mort; c'eſtoit d'obtenir du Roy d'Arragon qu'il relâchaſt les deux Princes captifs, pour les oppoſer à Dom Sanche, ne pouvant y avoir de moyen plus ſeûr de le perdre, que de faire valoir le droit légitime de l'aîné de ces deux Princes ſur la Couronne de Caſtille.

Le Roy d'Arragon, qui n'avoit point d'intéreſt plus eſſentiel que de broüiller la Caſtille, pour l'empêcher de ſe joindre à la France contre luy, receut avec joye cette propoſition, & promit aux Mécontens de les ſoûtenir. Il fit venir les deux Princes à Jaca, reconnut luy-meſme pour Roy de Caſtille & de Leon Alfonſe l'aîné des deux, qui fut ſalüé en cette qualité par les Seigneurs de Caſtille réfugiez en Arragon, & par tout le Peuple.

Mariana lib. 14. cap. 21.

La guerre commença par les courſes qu'on fit de part & d'autre ſur les deux frontiéres. Le Roy de Portugal prit le parti du Roy de Caſtille, qui eut beſoin en cette conjoncture de toute ſa réſolution & de toute ſon activité, pour empêcher les ſoulévemens, où les Mécontens portoient les Peuples en tous les endroits du Royaume. Les Armées ſe trouvérent fort proche l'une de l'autre auprès d'Almaſan: mais s'eſtant retranchez chacune dans leur camp, il ne ſe paſſa rien de conſidérable. Badajox ſe révolta contre le Roy de Caſtille, & Alfonſe y fut proclamé Roy, comme il l'avoit eſté à Jaca. Ce mauvais exemple étonna moins Dom Sanche qu'il ne l'irrita: il y envoya auſſitoſt des Troupes. Elles y arrivérent avant que la Ville pût eſtre en état de défenſe, & les Habitans ſe rendirent par capitulation: mais on ne l'obſerva pas; & on y fit paſſer au fil de l'épée quatre mille perſonnes de tout ſexe & de tout âge. La Nobleſſe des environs de Talavera, qui avoit pris les armes pour le nouveau Roy, ne fuſt pas traitée avec moins de rigueur, & il en coûta la vie à quatre cens Gentilshommes.

Cap. 13.

Ces troubles de Caſtille rallentirent l'ardeur du Roy de France pour la guerre d'Arragon, guerre difficile, mais qu'il auroit faite avec beaucoup plus d'avantage, ſi le Roy de Caſtille avoit eſté paiſible dans ſes Etats. Les préparatifs ſe faiſoient lentement en France, & il ne paroiſſoit encore de ce côté-là aucunes Troupes Françoiſes. Philippe fit voir néanmoins ſon affection ſincére envers ſon Allié. Car quelques-uns des Seigneur Caſtillans révoltez luy ayant offert la Couronne de Caſtille, en vertu du Droit qu'il y avoit par Blanche de Caſtille mere de S. Loüis ſa biſayeule, il refuſa leurs offres; & ſi nous en croyons l'Hiſtoire d'Eſpagne, ce Prince s'eſtant abouché à Bayonne avec le Roy de Caſtille, renonça abſolument à ce droit, entant qu'il pouvoit luy appartenir à luy-meſme.

Ibid. an. 1290.

Cependant on ſe battoit en Italie ſans beaucoup d'avantage de part & d'autre: & pour cette raiſon tous les partis commençoient à s'ennuyer beaucoup de la guerre. Jacques d'Arragon avoit pris Caranzaro en Calabre. Robert Comte d'Artois, qui après le retour de Charles de Sicile commandoit ſous ſes ordres, mit le ſiége devant cette Place, pour la reprendre. Jacques d'Arragon, avec Roger d'Auria vint au ſecours: il fut battu, & le Comte d'Artois continua le ſiége; mais Charles de Sicile, contre ſon avis, fit une Tréve de deux ans avec Jacques d'Arragon, & obligea le Comte d'Artois à quitter ſon entrepriſe. Il en fut ſi chagrin, qu'il rompit avec luy, & s'en retourna en France avec une grande partie de la Nobleſſe Françoiſe.

Comme de tous côtez on ne reſpiroit qu'aprés la Paix, & que le Pape, qui s'y eſtoit oppoſé juſqu'alors, appréhenda qu'on ne la fiſt ſans luy, il conſentit qu'on traitât au moins avec le Roy d'Arragon, d'autant plus que le Roy d'Angleterre, qui avoit procuré la délivrance de Charles, ſe plaignoit hautement de ce qu'on violoit un Traité, dont il s'eſtoit fait comme la caution.

Le Pape envoya en France, pour ce ſujet, le Cardinal Benoiſt Colonne, & le Cardinal Gérard. Charles de Sicile & le Roy d'Arragon s'abouchérent à Jonquéres en Catalogne, & conclurent une Tréve de quelque mois, pendant leſquels les deux Cardinaux devoient travailler à un projet de Paix.

Il y avoit deux points ſur leſquels il eſtoit difficile de convenir. Le premier eſtoit, qu'il falloit que le Roy d'Arragon ſe réſoluſt à abandonner Jacques ſon frere & les Siciliens: & l'autre, que Charles de Valois renonçât à ſes prétentions ſur le Royaume d'Arragon. Le lieu des Conférences fut Taraſcon en Provence, où les deux Cardinaux ſe rendirent avec les Envoyez du Roy de France & de Charles de Valois, & ceux du Roy d'Arragon. Charles de Sicile s'y trouva en perſonne, la Tréve qu'il avoit faite avec Jacques d'Arragon luy permettant de s'éloigner d'Italie.

La Paix fut enfin concluë à ces conditions: Qu'Alfonſe d'Arragon envoyeroit des Ambaſſadeurs à Rome, pour demander pardon au Pape de tout ce qui s'étoit paſſé, tant ſous le Régne de Pierre ſon pere, que ſous le ſien, & pour en recevoir l'abſolution. Il s'engagea à payer le Tribut que Jacques ſon biſayeul avoit autrefois promis au S. Siege de trente marcs d'or par an, à aller à Rome en perſonne aux Fêtes de Noël de la meſme année, à conduire dans quelque temps une Armée contre les Infidéles, qui pouſſoient à bout les Chrétiens en Orient, à faire tous ſes efforts pour perſuader à Jacques ſon frere, & à Conſtance ſa mere de reſtituer la Sicile à Charles, & en attendant, à retirer tous ſes Sujets, qui y portoient les armes, & enfin à rendre à Charles tous ſes ôtages. Le Pape à ces conditions promit de luy rendre ſon amitié, de lever l'excommunication & l'interdit qu'on avoit jetté ſur tous ſes Etats, & de faire en ſorte que Charles de Valois renonçât au droit, que

An. 1291.

d by Google

le S. Siege luy avoit donné ſur le Royaume d'Arragon.

Inventaire du Tréſor des Chart. T. 1. Valois 11. n. 6. T. 6.

Charles de Sicile avoit déja travaillé à lever ce dernier obſtacle, & il en eſtoit venu à bout. Il avoit été arrêté que Charles de Valois épouſeroit la Princeſſe Marguerite fille de Charles de Sicile, & que ce Prince luy céderoit en dédommagement de ſes droits ſur l'Arragon, le Comté d'Anjou & le Comté du Maine, qu'il avoit héritez auſſi-bien que la Provence du défunt Roy de Sicile Charles I. ſon pere. Le mariage s'eſtoit fait peu de temps après à Corbeil. On avoit parlé d'abord dans les Conférences du rétabliſſement de Jacques Roy de Majorque, dépoüillé de ſon Etat par le Roy d'Arragon ſon neveu; mais cet article, qui faiſoit une grande difficulté pour la concluſion du Traité, fut remis à une autre fois, & paſſa enfin à l'inſtance du Roy de France. La Paix fut concluë de cette maniere malgré Jacques d'Arragon & les Siciliens, qui firent en vain de grandes plaintes d'avoir été trahis par celuy qui eſtoit le plus obligé à les maintenir, c'eſt à dire par le Roy d'Arragon.

Nangius.

Le Pape auroit eſté au comble de ſa joye, par l'eſpérance que cette Paix luy donnoit, d'attirer toute la puiſſance de France contre la Sicile; mais la fâcheuſe nouvelle qu'il receut de la priſe de Ptolemaïs en Paleſtine par les Infidéles, de la perte de Sidon & de Béryte, c'eſt-à-dire, de la ruine entiere des Chrétiens en ce païs-là, l'accabla de douleur. Tous les efforts qu'il put faire deſormais pour engager le Roy de France, le Roy d'Angleterre & les autres Princes de l'Europe à ſe croiſer pour la Paleſtine, furent inutiles, parce qu'il n'y avoit plus de port, où l'on pût aborder; & l'on peut regarder cette année là comme la fin des guerres Saintes, & meſme comme le temps, où l'envie & la mode des Croiſades paſſérent preſque tout à fait. Mais ce ne fut pas là l'unique chagrin du Pape, que la mort d'Alfonſe Roy d'Arragon rejetta dans les mêmes embarras, où il eſtoit auparavant.

An. 1291.

Cette mort arriva le dix-huitiéme de Juin, lorſque ce Prince, âgé ſeulement de vingt-ſept ans, eſtoit ſur le point d'épouſer Eleonor fille du Roy d'Angleterre. Comme il n'avoit point d'enfans, Jacques d'Arragon ſon frere ayant laiſſé Fridéric ſon cadet, pour commander en Sicile, vint prendre poſſeſſion de la Couronne d'Arragon; & malgré toutes les défenſes du Pape, ſe fit couronner à Sarragoſſe. Par là, la Sicile ſe trouvoit de nouveau appuyée de toutes les forces du Royaume d'Arragon.

Le Roy de France, plus vif que jamais pour la conqueſte d'Arragon, prétendit faire valoir de nouveau les droits de ſon frere Charles de Valois ſur ce Royaume, parce qu'il n'avoit point traité avec Jacques, qui, comme il le prétendoit, étoit incapable par l'excommunication, & à cauſe de la guerre qu'il faiſoit au S. Siege, d'entrer en poſſeſſion de cette Couronne. Il s'offrit au Pape d'attaquer l'Arragon, luy conſeilla de faire prêcher une Croiſade contre ce Prince, & luy demanda les Décimes pendant ſix ans pour les frais de cette guerre.

Epiſt. Nicolai ad Philipp. apud Raynald. ad an. 1291.

Le Pape, qui avoit vû le peu de fruit qu'avoient produit les guerres précédentes, ne ſe preſſa pas de s'embarquer dans celle-cy. Il répondit au Roy en loüant ſon zéle, qu'il eſtoit à propos d'employer les voyes de douceur, avant que d'en venir aux armes; qu'il falloit donner quelque temps à Jacques d'Arragon, pour rentrer dans ſon devoir; que la propoſition d'une Croiſade contre un Prince Chrétien ſeroit mal reçûë dans le monde, en un temps où toute l'Europe gémiſſoit de la perte entiere de la Paleſtine: mais qu'il le prioit inſtamment de faire paroiſtre ſa bonne volonté pour le S. Siege, en ſecondant puiſſamment Charles Roy de Sicile, contre qui les Siciliens paroiſſoient tous les jours s'animer de plus en plus, & devenir plus inſolens.

Le Roy n'inſiſta pas d'avantage; & pour montrer la conſidération qu'il avoit pour le Roy Charles de Sicile ſon couſin, il luy céda cette meſme année là la moitié de la Ville d'Avignon, dont il partageoit avec luy le Domaine.

Ibid.

Cependant le nouveau Roy d'Arragon appréhendant toûjours les armes de France du côté de la Catalogne, s'appliqua à chercher les moyens de ſe réunir avec le Roy de Caſtille, & à terminer la guerre, que le feu Roy d'Arragon avoit commencée contre ce Prince. Tout conſiſtoit d'une part à ne plus ſoûtenir les Révoltez de Caſtille, & de l'autre à abandonner Alfonſe de Lacerda, l'aiſné des deux Princes qui avoient eſté ſi injuſtement exclus de cette Couronne, lequel depuis qu'il eſtoit ſorti de ſa priſon d'Arragon, avoit pris le titre de Roy de Caſtille. Le Roy d'Arragon, pour ſe procurer la paix dont il avoit beſoin, ne balança guéres, & abandonna Alfonſe de Lacerda à ſon malheur. Ce Prince ne parut plus guére depuis ſur la ſcéne du monde. Il ſe retira en France, d'où il retourna quelques années après en Eſpagne ſur la nouvelle de la mort du Roy de Caſtille, mais inutilement. Sa poſtérité fit depuis ſouche en Eſpagne, & les Ducs de Médina-Céli en deſcendent.

Comme Dom Sanche Roy de Caſtille voyoit bien que cette paix ne devoit pas plaire au Roy de France, à cauſe du Traité d'Alliance fait peu de temps auparavant entre la France & la Caſtille, il luy envoya un Ambaſſadeur, pour luy dire que la ſeule néceſſité de ſes affaires l'avoit contraint à s'accommoder avec le Roy d'Arragon. Philippe répondit, qu'il n'avoit pris les armes contre le Roy d'Arragon, que pour ſoûtenir les droits du S. Siege, & qu'il eſtoit tout preſt à faire renoncer ſon frere Charles de Valois à ceux qu'il avoit ſur le Royaume d'Arragon, pourveu que Jacques d'Arragon reſtituât la Sicile à ſon legitime Souverain; & qu'il eſtoit du devoir du Roy de Caſtille de l'exhorter à le faire.

Mariana. Lib. 14. c. 15.

Il falloit des motifs plus puiſſans à Jacques d'Arragon, pour l'engager à lâcher une ſi ri-

che proye. La guerre d'Italie dura encore bien des années, excepté quelques intervalles de paix, qui ne furent pas de longue durée, & la Sicile demeura enfin à la Maiſon d'Arragon. La rénonciation au Royaume d'Arragon fut encore renouvellée par Charles de Valois en l'an 1295. & le Roy de Majorque fut rétabli dans ſes Etats l'an 1297. Les ſuites de la guerre de Sicile, à laquelle d'autres affaires plus preſſantes ne permirent pas à Philippe de prendre grande part, n'eſtant plus de mon Hiſtoire, je ne les toucheray deſormais qu'en paſſant, ſelon que l'occaſion s'en préſentera. Les autres guerres & les troubles, dont le Régne de Philippe le Bel commença d'eſtre agité, & dont il le fut preſque toûjours pendant pluſieurs années, ne me fourniront qu'une trop ample matiére.

La prémiere de ces guerres fut avec Edoüard I. Roy d'Angleterre. Elle donna lieu aux réflexions que l'on fit alors ſur la conduite de S. Loüis, qui ayant pû trente ans auparavant mettre les Anglois tout à fait hors de France, ceſſa de les pouſſer par le trop grand deſir qu'il eut de procurer la paix à ſes Sujets. Tant il eſt vray que l'attrait d'un bien préſent, quelque avantageux qu'il paroiſſe pour les peuples, ne doit pas toûjours eſtre la regle des Princes dans ces ſortes d'occaſions.

Edoüard eſtoit un Prince guerrier, élevé dans les combats, où il s'eſtoit toûjours ſignalé pendant le Régne malheureux de ſon pere Henry III. Il eſtoit vif, entreprenant & heureux dans ſes entrepriſes. Il eſtoit venu à bout par ſa valeur & par ſa conduite de tous les Rebelles, & avoit dompté les Princes de Galles, qui depuis pluſieurs ſiecles, retranchez dans un coin de l'Angleterre, s'y eſtoient maintenus contre les Rois d'Angleterre, leur avoient tenu teſte, & cauſé ſouvent de fâcheuſes diverſions. Il s'eſtoit fait l'Arbitre des différents de la Maiſon d'Arragon avec celle d'Anjou, & les avoit heureuſement terminez; mais la mort prématurée du Roy d'Arragon les avoit fait renaître. Il venoit de diſpoſer de la Couronne d'Ecoſſe en faveur de Jean de Bailleul, qu'il préféra à tous les autres concurrens après la mort du Roy Alexandre III. & de Marguerite héritiére de cette Couronne, & avoit profité de cette occaſion, pour faire déclarer par les Seigneurs Ecoſſois meſmes, que l'Ecoſſe eſtoit un Fief mouvant de la Couronne d'Angleterre. Tant de belles actions, & ſes grandes qualitez, luy avoient attiré l'eſtime & l'affection de ſes Sujets, & la qualité de Vaſſal de France commença à luy paroiſtre un titre indigne de luy. Il en avoit pourtant rendu juſqu'alors tous les devoirs au Roy, tant pour la Guyenne, que pour le Comté de Ponthieu, qui luy eſtoit venu par la Reine Eleonor ſa femme, fille de Jeanne Reine de Caſtille & Comteſſe de Ponthieu: il attendoit l'occaſion de ſecoüer ce joug, & ne la manqua pas dès qu'elle ſe préſenta. C'eſt ainſi au moins qu'en parlent nos Hiſtoriens; car ceux d'Angleterre rejettent la faute ſur le Roy de France. Voicy le fait, tel qu'il eſt raconté par ceux-ci, les noſtres n'en diſant pas le détail.

Nangius. Valſingamus in Ypodigm.

Neuſtriæ & in Eduardo I. ad an. 1292.

Weſtmonaſterien. Flor. Hiſt.

Deux Matelots, l'un Normand, l'autre Anglois, ayant pris querelle à Bayonne, le Normand voulant percer l'Anglois de ſon poignard, fit un faux pas, & en tombant ſe perça luy-meſme. Les Matelots du Vaiſſeau Normand voulurent vanger la mort de leur camarade ſur l'Anglois; celuy-ci fut ſoûtenu par ſes compatriotes, & l'on ſe battit aſſez rudement.

Les Matelots Normans eſtant retournez en leur païs, firent leur plainte au Roy de ce qu'on les avoit maltraitez ſur les terres du Roy d'Angleterre. Le Roy leur répondit, qu'il leur permettoit de faire repréſailles à la prémiére occaſion qu'ils en trouveroient. Ils ne manquérent pas de ſe mettre auſſi-toſt en mer, & ayant pris un Vaiſſeau Anglois, ils pendirent un des Matelots au haut de leur maſt.

La choſe n'en demeura pas là; dès que les Vaiſſeaux d'une Nation rencontroient ceux de l'autre, on ſe battoit. Les Marchands Anglois y perdirent beaucoup. Le Roy d'Angleterre envoya à la Cour de France Henri de Lacy Comte de Lincolne, pour concerter avec le Roy les moyens de mettre fin à ces deſordres: mais dans le temps qu'on travailloit à l'accommodement, il ſe fit une bien plus grande violence, qui aigrit extrémement les eſprits.

Comme le commerce ne laiſſoit pas de ſe faire entre les deux Nations, deux cens Vaiſſeaux de Normandie ſe joignirent enſemble pour plus grande ſeûreté, & firent voile en Gaſcogne, païs de la domination du Roy d'Angleterre, pour y aller charger des vins. Autant qu'ils rencontrérent d'Anglois dans leur chemin, ils les prirent & les maltraitérent fort: mais comme cette Flotte s'en retournoit chargée, elle fut attaquée ſur les côtes de baſſe Bretagne par ſoixante Navires Anglois bien armez, & du nombre de ceux que le Roy d'Angleterre préparoit pour envoyer en Paleſtine. Ils coulérent à fond une partie des Vaiſſeaux Normans, & prirent le reſte. Très-peu de Normans échapérent en gagnant la terre dans leurs Eſquifs. De plus quelques Bourgeois de Bayonne s'eſtant mis en mer, & ayant joint la Flotte d'Angleterre, vinrent inſulter la Rochelle, coururent aux environs, y tuérent quelques hommes, & enlevérent un grand butin.

Le Roy extrémement irrité de ces hoſtilitez, envoya des Ambaſſadeurs en Angleterre, pour demander la reſtitution des Vaiſſeaux & des Marchandiſes, qui avoient eſté priſes, la liberté des Matelots & des Marchands, & le dédommagement des ravages faits à la Rochelle; menaçant que ſi on ne donnoit une prompte ſatisfaction, il s'en vengeroit ſur la Gaſcogne, & citeroit à la Cour de France le Roy d'Angleterre comme Vaſſal de la Couronne, pour venir rendre compte de la conduite de ſes propres Vaſſaux.

Le Roy d'Angleterre ayant aſſemblé ſon Conſeil, répondit aux Ambaſſadeurs, qu'il

rendroit réponſe au Roy par celuy dont il les feroit accompagner à leur retour. Ce fut Richard Evêque de Londres, qui eſtant arrivé à la Cour de France, dit au Roy, que ſon Maître l'envoyoit, afin de l'aſſeûrer de ſes bonnes intentions, pour entretenir la Paix. Il ajoûta, que le Tribunal de ſon Roy eſtoit en Angleterre, & qu'il n'eſtoit ſoumis à perſonne; qu'il y écouteroit tous ceux, qui eſtant lézez par ſes Sujets, y viendroient faire leurs plaintes; que pour leur ſeûreté, on leur donneroit des Sauf-conduits, & qu'on leur rendroit prompte juſtice; que ſi ce moyen n'agréoit pas, il conſentoit qu'on nommât des Arbitres & qu'il s'en rapporteroit à leur Jugement; qu'il eſtoit preſt de ſigner le Compromis, pourvû que le Roy de France le ſignât auſſi: que s'il y avoit quelque point trop difficile à décider, on pourroit le reſerver aux deux Rois, pour en traiter enſemble, & que l'on conviendroit d'un lieu ſur le bord de la mer en France, où ils ſe rendroient, avec toutes les ſeûretez néceſſaires. Que ſi le Roy de France ne s'accommodoit point de tous ces expédiens, on pourroit s'en rapporter au S. Siége, c'eſt à dire aux Cardinaux, parce que le Pontificat eſtoit vacant par la mort du Pape Nicolas IV.

Ces propoſitions paroiſſoient raiſonnables, & la choſe vrai-ſemblablement ſe feroit accommodée par quelqu'une de ces voyes, ſi le point d'honneur ne s'y fût pas trouvé meſlé: mais le Roy d'Angleterre choqué des menaces qu'on luy faiſoit de le citer à la Cour des Pairs de France, & le Roy de France, peu ſatisfait de cet air d'indépendance qu'affectoit le Roy d'Angleterre, voulurent faire connoiſtre, chacun de leur côté, qu'il ne ſe craignoient point l'un l'autre.

Le Prince Edmond, frere du Roy d'Angleterre, fit inutilement un voyage en France: Philippe ne voulut point l'écouter. Il ſe relâcha cependant un peu après, juſqu'à ſe contenter qu'on envoyât à Périgueux dans ſes priſons une partie des coupables, pour en faire telle juſtice qu'il jugeroit à propos. Mais le Roy d'Angleterre rejetta cet expédient.

Nangius.

Sur ce refus le Roy d'Angleterre fut cité à la Cour des Pairs. La citation fut publiée par le Seigneur d'Arrablay Sénéchal de Périgord & de Querci: on l'afficha par ſon ordre & en ſa préſence aux portes de la Ville de Libourne, qui eſtoit du Domaine du Roy d'Angleterre; & faute à ce Prince de comparoiſtre, tous les Domaines qu'il avoit en France furent confiſquez: mais la difficulté eſtoit de mettre un tel Arreſt en exécution: car le Roy d'Angleterre, dès qu'il vit que la querelle pourroit cauſer une guerre, avoit envoyé en Guienne Jean de S. Jean un de ſes meilleurs Capitaines, pour donner ordre à la ſeûreté des Places les plus expoſées.

Lettre de Philippe le Bel à Edoüard en forme de Manifeſte, rapportée dans les Regiſtres du Parlement intitulez *Olim*.

Lettre de Jean d'Arrablay au Roy dans le meſme Regiſtre, an 1293.

Cette conteſtation des deux Rois, qu'on prévoyoit devoir aboutir à une guerre ouverte, enhardit Jean Comte de Haynaut à ſe revolter contre Philippe, qui fut obligé d'envoyer Charles de Valois ſon frere avec une Armée, pour le chaſtier: mais le Prince ne fut pas plûtoſt arrivé à S. Quentin, où eſtoit le rendez-vous de ſes Troupes, que le Comte de Haynaut demanda quartier. Il vint enſuite ſe jetter aux pieds du Roy ſans armes, s'abandonnant à ſa miſéricorde, & obtint ſon pardon. Il y eut auſſi en ce meſme-temps là une grande ſédition à Roüen, où le menu Peuple ſe ſouleva contre les Officiers de l'Echiquier, c'eſt-à-dire de la Juſtice du Roy, à l'occaſion de quelques impoſts, qu'on appelloit dès-lors du nom de Maltoſte *. Le deſordre fut grand: la maiſon du Maître de la Doüane fut enfoncée, ſes coffres forcez, les Officiers de l'Echiquier aſſiégez dans le Château par la populace. Mais la prudence du Maire de la Ville, & des plus riches Bourgeois appaiſa le tumulte, & la Juſtice enſuite faiſant ſon devoir, les plus ſéditieux expiérent le crime de leur révolte par la potence, & d'autres par une longue priſon.

Nangius.

An. 1294.

* Malam Toltam, quia male Tollebatur, *c'eſt à dire qu'on prétendoit qu'on la levoit injuſtement.*

Ces mouvemens n'eurent point d'autres ſuites. Les deux Rois cependant ſe préparoient à la guerre, & chacun ſongeoit à groſſir ſon parti, en ſe faiſant des Alliez. Le Roy d'Angleterre envoya en Allemagne l'Evêque de Durham, qui gagna à force d'argent Adolfe de Naſſau Roy des Romains, parvenu depuis quelque temps à cette Couronne par la mort de Rodolphe d'Haſbourg. Henry Comte de Bar, Jean II. Duc de Brabant, Jean II. Duc de Bretagne, tous trois gendres du Roy d'Angleterre, & Amedée Comte de Savoye, entrérent dans la ligue. Guy Comte de Flandre y fut auſſi engagé par la promeſſe, que luy fit Edoüard de faire épouſer ſon fils aîné, & l'héritier de ſa Couronne, à ſa fille nommée Philippe.

Vvalſingam.

D'autre part le Roy de France fit ſonder Jean de Bailleul Roy d'Ecoſſe, qu'il trouva aſſez diſpoſé à l'écoûter, par l'eſpérance de ſe délivrer, à la faveur de cette guerre, du vaſſelage où il s'eſtoit engagé envers le Roy d'Angleterre, pour parvenir à la Couronne d'Ecoſſe. Le Roy traita auſſi avec Erric Roy de Norvege, qui eſtoit un des prétendans à la Couronne d'Ecoſſe, & à qui Edoüard avoit préferé Jean de Bailleul. Erric s'engagea par ce Traité à fournir au Roy deux cens Galées, (c'eſtoient les plus grands Vaiſſeaux de Guerre de ce temps-là, & elles alloient à la voile & à la rame) cent autres Navires équipez d'armes & de vivres, & cinquante mille Soldats, & cela pendant quatre mois chaque année, tant que la guerre dureroit. Le Roy de ſon côté luy promit de luy payer trente mille Sterlings en divers termes; mais on ne voit pas dans l'Hiſtoire que ce Traité ait eſté exécuté. Philippe s'attacha encore Albert Duc d'Autriche, fils de Rodolfe dernier Roy des Romains, qui par cette raiſon voyoit avec beaucoup de chagrin Adolfe de Naſſau monté à une place, où il avoit tant de ſujet d'aſpirer, & d'où il le renverſa en effet quelque temps après. Le Roy gagna auſſi Humbert Dauphin de Vienne, pour l'oppoſer au Comte de Savoye partiſan

An. 1295.

M. Baluze dans ſon Hiſtoire d'Auvergne aſſeure que ce Traité eſt dans le Tréſor des Chartres.

Invent des Chartres. Tome 4. Dauphiné I n. 5.

Leibnitz codice Diplomat. pag. 54. Du Tillet Recueil des Traitez.

tiſan d'Edoüard ; Hugues de Longvy, Jacques de Châtillon Seigneur de Leuſe & de Condé, & Florent Comte de Hollande, à condition de groſſes penſions qu'il leur aſſûra. Il fit encore, mais ce ne fut qu'après la guerre commencée, une ligue qui paroitroit aujourd'huy fort extraordinaire. Ce fut, non pas avec le Roy de Caſtille, mais avec quelques Villes de Caſtille, & avec les Communes de Fontarabie & de S. Sebaſtien.

Nonobſtant toutes ces diſpoſitions à une guerre prochaine, on ne ceſſoit point de négotier, comme ſi de part & d'autre on eût voulu ſincérement la Paix. Le Pape Boniface VIII. envoya aux deux Cours pour en traiter, les Cardinaux d'Albano & de Paleſtrine : mais ils ne purent rien obtenir. Le Prince Edmond, frere du Roy d'Angleterre, repaſſa la mer, & revint à la Cour de Philippe, y eſtant ſollicité par la Reine de France, & par Marie Reine-Mere du Roy, pour concerter avec elles les moyens de pacifier les choſes. Selon l'Hiſtoire d'Angleterre, il ſe fit un Concordat, par lequel, pour ſatisfaire le Roy de France, luy marquer la déférence que le Roy d'Angleterre avoit pour luy, & réparer la conduite peu reſpectueuſe, dont on prétendoit que les Commandans de Guienne avoient uſé à ſon égard en quelques occaſions, on eſtoit convenu qu'on luy mettroit entre les mains ſix Forteresſes du Domaine d'Angleterre, ſçavoir Xaintes, Talmond, Tourn, Pommerel, Penne, & Montfaucon ; qu'au regard de toutes les autres Villes & Forteresſes, excepté Bayone, Bourdeaux, & la Reole, le Roy de France nommeroit des Officiers de guerre, pour s'en ſaiſir en ſon nom ; qu'on luy donneroit tels ôtages qu'il ſouhaitteroit, pour aſſeurance que deſormais les Officiers Anglois qui commanderoient en Guienne, garderoient le reſpect dû à la Majeſté Royale ; que moyennant toutes ces conditions le Roy révoqueroit la citation publique qu'il avoit faite au Roy d'Angleterre, pour l'obliger à comparoître à la Cour des Pairs de France : & comme tout ce qu'on accordoit au Roy par ce Traité, n'eſtoient que de pures cérémonies, & afin qu'il pût dire qu'on luy avoit fait ſatisfaction, il fut arreſté, qu'à la priére de la Reine & de la Reine-Mere, il remettroit, auſſi-toſt après au Roy d'Angleterre, toutes les Places, dont il a eſté fait mention, qu'il retireroit ſes Officiers des autres, & rendroit les ôtages. Enſuite le Roy d'Angleterre devoit, avec un ſauf-conduit du Roy de France, ſe rendre au plûtoſt à Amiens, pour s'aboucher avec luy, & rétablir entre-eux une parfaite intelligence.

Bulle du Pape au 2. vol. des MSS. de Brienne.

An. 1295.

Walſingam in Eduardo.

Ce Concordat ayant eſté mis par écrit, les deux Reines en donnérent une copie ſignée de leur main au Prince Edmond ; & ce Prince leur en laiſſa pareillement une ſignée auſſi de ſa main, après qu'elles l'eurent aſſûré que tous les articles en ſeroient exactement obſervez. Le Roy d'Angleterre le ratifia, & envoya au Prince Edmond des Lettres Patentes, pour les ſignifier à tous ſes Officiers & Commandans de Places en Guienne, leur ordonnant d'obéir en tout aux ordres du Roy de France ſon Seigneur.

Le Prince Edmond ayant receu ces Lettres Patentes, crut qu'il eſtoit de la prudence de ne les pas ſignifier à ceux à qui elles s'adreſſoient, ſans eſtre aſſûré de la propre bouche du Roy de France, qu'il obſerveroit le Traité ſigné par les deux Reines. Le Roy le luy promit en préſence de la Reine ſa femme, de Blanche Reine de Navarre mere de la Reine, du Duc de Bourgogne, de Hugues de Veer fils du Comte d'Oxfort, & de Jean de Lacy.

Auſſi-toſt Edmond dépécha le Seigneur de Lacy aux Officiers & Commandans des Places, afin de leur intimer les ordres du Roy ſon frere contenus dans les Lettres Patentes, & fit accompagner par un de ſes Gentilshommes nommé Geoffroy de Langlée, celuy qu'on avoit chargé de porter au Connétable de Neſle, l'ordre du Roy de France pour contremander l'Armée, qui eſtoit déja en marche vers la Guienne. Toutes choſes paroiſſant ainſi pacifiées, Jean de S. Jean qui commandoit en Guienne pour le Roy d'Angleterre, fit vendre toutes les munitions de guerre qu'il avoit amaſſées, & prit ſon chemin par Paris, à deſſein de repaſſer la mer. Mais on fut fort ſurpris en Angleterre, lorſqu'on vit que le Roy de France refuſoit le ſauf-conduit, qu'il avoit promis à Edoüard, pour venir à Amiens ; qu'il ne parloit plus de révoquer la citation qu'il luy avoit faite ; que le Connétable, ſur un nouvel ordre, marchoit en Guienne avec ſon Armée ; que l'on conduiſoit à Paris, non ſeulement les ôtages, mais pluſieurs des Officiers du Roy d'Angleterre, qu'on avoit arrêtez dans les Villes, qui s'eſtoient toutes renduës d'elles-meſmes ; & que lorſque le Prince Edmond ſe fut adreſſé aux Reines, pour demander l'exécution du Concordat, le Roy luy avoit fait dire, pour toute réponſe, qu'on l'avoit ſigné ſans ſa participation.

Le Prince Edmond, après cette réponſe, paſſa promptement en Angleterre, & donna avis de tout au Roy ſon frere, qui aſſembla auſſi-tôt ſon Parlement, où aſſiſta le Roy d'Ecoſſe. Tous les Membres, d'une commune voix, conclurent à la guerre, & à ne rien épargner pour remettre le Roy d'Angleterre en poſſeſſion de la Guienne. Edoüard fit paſſer en France Hugues de Mancheſter Réligieux de S. Dominique, & François de Gineſborn de l'Ordre de S. François, pour déclarer au Roy de France, que puiſqu'il en uſoit ainſi envers luy, il faiſoit bien voir, qu'il ne vouloit plus le regarder déſormais comme ſon Homme & comme ſon Vaſſal, & que luy pareillement ne le reconnoiſſoit plus pour ſon Souverain, & ſe tenoit pour toûjours quitte de tout hommage.

Il eſt difficile de ne pas ajoûter foy à une relation ſi circonſtanciée, quoi qu'elle vienne d'un parti intéreſſé. Si nous avions les Manifeſtes de Philippe le Bel, nous y trouverions peut-eſtre de quoy le défendre. Il eſt fort vrai-

ſemblable, que durant les négotiations il y eut de la part des Anglois de nouvelles forfaitures ſemblables à celles qui avoient donné lieu aux prémiers différents, & que ce fut ce qui détermina le Roy, à ne pas s'en tenir au Traité fait avec Edmond. Un Hiſtorien François contemporain prétend que cette eſpece d'abandon de la Guienne, d'où Edoüard avoit retiré ſes Troupes, & où il avoit laiſſé entrer les Officiers du Roy, fut un effet de la politique de ce Prince, qui ſe promettoit de reprendre ce païs avec le ſecours de ſes Alliez, & prétendoit que l'ayant reconquis par la force des armes, il ne le tiendroit plus du Roy de France en qualité de Vaſſal, mais par le droit de la guerre, & en parfaite Souveraineté.

Nangius.

Jamais la Nation Angloiſe ne ſe porta avec plus d'ardeur à entreprendre aucune guerre, que celle-là. Malgré la cherté, qui fut extrême cette année là en Angleterre, le Clergé accorda au Roy la moitié de ſon revenu; les Bourgeois la ſixiéme partie du leur, & le reſte des Habitans du païs la dixiéme de leurs biens. Edoüard leva une groſſe Armée, dont il donna le commandement à Jean de Bretagne Comte de Richemont ſon neveu, avec ordre de prendre conſeil de Jean de S. Jean, & de Robert de Typetot Capitaines de grande expérience. Il équipa une nombreuſe Flotte, qu'il partagea en trois ſous le commandement de trois Amiraux, & ſe diſpoſa avec ces grandes forces, à aller attaquer la France.

Vvalſingam.

Adolfe de Naſſau Roy des Romains, qui avoit pris hautement le parti d'Edoüard, avoit déja envoyé déclarer la guerre au Roy de France, ſous prétexte que ce Prince, & ſes Prédéceſſeurs avoient uſurpé pluſieurs Terres de l'Empire, & en particulier l'Hommage du Comté de Bourgogne, qu'il prétendoit que les Comtes devoient aux Empereurs. Dès l'an 1294. Othon Comte Palatin de Bourgogne, s'eſtoit fait Vaſſal de la Couronne de France, à laquelle ce païs avoit inconteſtablement appartenu juſque vers la fin de la ſeconde Race, qu'il en fut démembré, comme divers autres païs, par l'uſurpation du Comte Boſon, qui forma le Royaume d'Arles. Depuis ce Comté avoit eſté uni à l'Empire, ainſi que j'ay dit ailleurs; & durant les broüilleries des Papes & des Empereurs, il eſtoit devenu comme indépendant. Enfin le Comte Othon voyant la bonne intelligence rétablie entre l'Egliſe & l'Empire, jugea bien qu'il luy faudroit retourner ſous la domination de l'Empereur; mais il avoit mieux aimé réünir ſon Comté à la Couronne de France, dont il avoit eſté membre pendant pluſieurs ſiecles, que de ſe ſoumettre de nouveau à l'Empereur. Quand cette réünion ſe fit, Adolfe s'y oppoſa, & le Roy s'offrit à mettre l'affaire en arbitrage: mais Adolfe jugea plus à propos d'en faire un ſujet de querelle, & un prétexte de déclarer la guerre à la France en faveur du Roy d'Angleterre. On ne peut pas traiter un Prince en pareille occaſion avec plus de mépris, que Philippe traita Adolfe. Il ne daigna pas ſeulement donner audience à ſes Ambaſſadeurs, pour entendre leurs plaintes ſur ces prétendus griefs. Selon quelques-uns il luy envoya un papier cacheté en maniére de Lettre, où il n'y avoit rien d'écrit; & ſelon d'autres, il n'y avoit mis que ces deux mots Latins, *nimis Germane*, qui ſignifioient en François, *c'eſt trop pour vous, Alleman, que d'oſer entreprendre de m'attaquer.*

Nangius. L. 2. Epiſt. Bonif. Epiſt. 98.

Philippe en uſoit de la ſorte, ſçachant bien qu'Adolfe avoit trop d'affaires avec les Princes d'Allemagne, pour pouvoir porter ſes armes ailleurs. En effet jamais menaces ne furent plus vaines que les ſiennes. Il ne fit pas la moindre diverſion; & l'argent qu'Edoüard luy avoit donné, pour l'engager dans ſes intéreſts, fut très-inutilement employé.

La guerre commença enfin. La Flotte d'Angleterre, très-nombreuſe & chargée d'une Armée entiére, vint faire deſcente en l'Iſle de Ré, où les Anglois mirent le feu à tous les Bourgs, & à tous les Villages. De là ils entrérent par la Garonne, ſe ſaiſirent de Blaye & de Bourg, où ils avoient intelligence, ſe préſentérent devant Bourdeaux, qu'ils n'oſérent attaquer, parce que le Connétable de Neſle y eſtoit, pour la défendre en perſonne. Ils paſſérent outre, & montérent juſqu'à Rions, qui leur fut auſſi renduë; & ce fut là qu'ils mirent leurs chevaux à terre. Le Connétable, qui n'avoit point de Flotte, & dont les Troupes eſtoient diſperſées dans toutes les Places de Guienne, par la défiance qu'on avoit des gens du païs, & dont on avoit apparemment fait des détachemens, pour garder les côtes de Normandie, eſtoit obligé, malgré qu'il en eût, d'eſtre ſpectateur oiſif de ces pertes. Ce ne furent ni les derniéres, ni les plus importantes.

An. 1295. Vvalſingam. Nangius.

Il falloit aux Anglois un Port ſur la mer, ſans quoy il leur euſt eſté difficile de garder leurs conqueſtes. Ils laiſſérent de fortes garniſons dans les poſtes qu'ils avoient pris, avec tout ce qui eſtoit néceſſaire pour leur défenſe. Ils reprirent le chemin de la mer, firent voile du côté du Midy, & parurent bien-tôt devant Bayonne.

Le Général de S. Jean aſſiégea la Ville, & la força le prémier jour de Janvier au prémier aſſaut, par la trahiſon de quelques-uns des Habitans. La garniſon Françoiſe ſe retira dans le Château, qui fut pris après huit jours de ſiége. Le Seigneur d'Aſpremont, qui y commandoit, ne put obtenir d'autre capitulation, que de ſe rendre priſonnier de guerre avec toute ſa garniſon.

An. 1296. Vvalſingam.

Après la priſe de cette Place, les Anglois s'étendirent en ſoumettant pluſieurs autres poſtes aux environs: & leurs Troupes groſſirent de plus de quatre mille hommes des Milices des païs voiſins, que la crainte des François ne retenoit plus. Tout ce que pouvoit faire le Connétable pendant ce temps-là, eſtoit de maintenir Bourdeaux dans l'obéïſſance, & de conſerver les poſtes les plus importans, en attendant l'Armée, qui s'avançoit ſous la conduite de Charles Comte de Valois frere du

Invent. du Tréſor des Chartres T. 4.

Reſponſio Philip. ad Bonifac.

Roy. Elle arriva enfin, & commença par l'attaque de Rions, qui eſtant placée ſur la riviére au-deſſus de Bourdeaux, ſerroit cette Capitale de ce côté-là, en meſme-temps que Blaye l'incommodoit fort de l'autre, en luy empêchant la communication avec la mer.

Nangius. Dès que le Connétable ſçeut Rions aſſiégé, il ſortit de Bourdeaux avec un bon nombre de Troupes, pour venir joindre le Prince. Il aſſiégea en chemin Podenſai. Cette Place eſtoit défenduë par une garniſon d'Anglois & de Gaſcons. Comme les Anglois virent que la Place ne pourroit pas durer encore longtemps, ils capitulérent ſecretement avec le Connétable, pour la luy rendre, ſans s'embaraſſer de ce qui pourroit arriver aux Gaſcons. Le Connétable y entra après huit jours de ſiége, & ayant permis aux Anglois de ſe retirer, il fit arreſter les Gaſcons, dont il en choiſit ſoixante, qu'il envoya au Comte de Valois. Ce Prince, pour punir les trahiſons que ceux de cette Nation avoient faites aux François au commencement de la guerre, les fit tous pendre le Jeudy d'après Pâques à la vûë de Rions.

Nangius, Vvalſingam. Ce ſpectacle épouventa les Anglois qui défendoient cette Place; & dès la nuit Robert de Typetot, & le Comte de Richemond, qui s'y eſtoient enfermez, ſe mirent ſur leurs Vaiſſeaux avec les Soldats Anglois, & s'enfuirent par la riviére; mais les Gaſcons de la garniſon, & les Habitans de la Ville irritez de cette ſeconde trahiſon des Anglois, ſortirent ſur eux, & en tuérent pluſieurs qui n'avoient pû aſſez toſt gagner les Vaiſſeaux. Cette fuite ayant mis le deſordre & la diviſion dans la Ville, & le Comte de Valois l'ayant ſçû, y fit donner l'aſſaut & l'emporta. On fit main-baſſe d'abord ſur tout ce qui ſe préſenta au Soldat victorieux, & le Château fut pris ſans réſiſtance. On y fit priſonniers dix-huit Chevaliers, trente-trois Gentilshommes, qui n'avoient encore que la qualité d'Ecuyer, & on les envoya tous à Paris.

Les Anglois de leur côté attaquérent Saint Sévere à ſept ou huit lieuës de Bayonne, & la prirent le meſme jour que Rions fut emporté, ce qui les conſola de cette perte. Saint Sévere eſtoit une Place importante, où les Anglois firent de nouvelles fortifications, & y mirent, pour la défendre en cas de ſiége, Hugues de Veer fils du Comte d'Oxfort.

Le Comte de Valois prit ſur le champ la réſolution de la reprendre, & après avoir fait raſer le Château & la Ville de Rions, y marcha & l'aſſiégea. Elle fut défenduë vigoureuſement durant trois mois. Il y périt beaucoup de Soldats François par les maladies & par la diſette: mais les aſſiégez commençoient à ne pas moins ſouffrir faute de vivres. Ils demandérent à capituler. Ils propoſérent une ſuſpenſion d'armes pour quinze jours, demandérent permiſſion d'envoyer à Bayonne avertir les Généraux Anglois de leur extrémité, & promirent que ſi au bout de ce terme il ne paroiſſoit point de ſecours, ils ſe rendroient vie ſauve, & ſe retireroient avec leur armes & leurs bagages. On leur accorda ce qu'ils demandoient, & le ſecours n'ayant point paru, ils ſe rendirent. Après cette conqueſte, le Comte de Valois retourna en France, & pendant ſon abſence, cette Place qui luy avoit tant coûté, fut repriſe par les Anglois.

Tandis que tout cela ſe paſſoit en Gaſcogne, le Roy porta la guerre en Angleterre avec une Flotte conſidérable ſous la conduite de Mathieu de Montmorenci & de Jean d'Harcourt. Ils firent deſcente auprès de Douvre, prirent la Ville, & en brûlérent une grande partie; mais ils n'oſérent attaquer le Château. Ce fut là où ſe borna leur expédition. D'autre part une partie de la Flotte d'Angleterre vint à Cherbourg, pilla la Ville & l'Abbaye, & ne s'y arreſta pas. Ibid.

S'il avoit eſté poſſible à l'Armée de France de ſe ſaiſir de quelque Port d'Angleterre, Edoüard auroit eſté obligé d'abandonner abſolument la Guienne, tant il ſe vit alors d'affaires fâcheuſes ſur les bras. Car dés l'année précédente les Peuples du païs de Galles s'étant révoltez de toutes parts dans l'eſpérance de recouvrer leur liberté, pendant que les forces du Roy d'Angleterre ſeroient occupées au-delà de la mer, avoient fait de grands efforts. Ils s'eſtoient ſaiſis de divers poſtes importans, & avoient taillé en pieces une Armée que le Roy d'Angleterre avoit envoyée contre eux ſous la conduite d'Edmond ſon frere Comte de Lancaſtre, & de Henry Comte de Lincolne. Ces Troupes, qui furent défaites, eſtoient preſtes à partir pour la Guienne, lorſqu'on les fit marcher au païs de Galles; & ce fut une diverſion très-avantageuſe pour la France. Le Roy d'Angleterre alla enſuite luy-meſme contre les Gallois, vers le temps que la Flotte Françoiſe aborda à Douvre. Il prit de ſi bonnes meſures, qu'il réduiſit entiérement ces Peuples; & pour leur ôter toute envie de remuer deſormais, il fit abbatre une grande partie de leurs foreſts, où ils avoient coûtume de ſe retrancher, fit faire des Forteresſes en divers endroits, où il laiſſa de fortes garniſons, & amena avec luy à Londres leur Chef principal nommé Madoc, qui reſtoit de la Famille de Leolin leur dernier Prince. Depuis ce temps-là en effet les Gallois, auparavant ſi redoutables aux Rois d'Angleterre, furent parfaitement ſoumis: mais ce n'eſtoit pas là l'unique embarras d'Edoüard.

Jean de Bailleul Roy d'Ecoſſe, avoit traité ſecretement avec le Roy de France, par l'entremiſe des Evêques de S. André & de Dunkelden, & de deux Chevaliers, l'un nommé Jean de Soules, & l'autre Enguerrand d'Umferville. Par le Traité, le Roy d'Ecoſſe s'engageoit à déclarer la guerre au Roy d'Angleterre; & le Roy de France devoit luy donner en mariage Jeanne ſa niéce fille du Comte de Valois. Si-tôt que le Roy d'Ecoſſe fut aſſûré de la concluſion du Traité, il s'évada ſecretement de Londres, où il eſtoit alors, & gagna l'Ecoſſe. Vvalſingam.

Le Roy d'Angleterre en fut fort ſurpris, &

voyant bien où cela tendoit, envoya auſſi-toſt vers ce Prince, pour demander du ſecours contre la France, non pas dans l'eſpérance de l'obtenir, mais pour le faire expliquer. Après diverſes réponſes générales, & les délais ordinaires en pareilles occaſions, Edoüard luy fit dire, que dans le doute bien fondé où il eſtoit de ſa fidélité, il luy demandoit, comme à ſon Vaſſal, de luy livrer trois Places, pour les garder durant la guerre qu'il avoit avec la France. Ces Places eſtoient Berwic, Edimbourg, & Roxeſbourg, promettant de les luy rendre, s'il luy eſtoit fidéle, dès que la Paix ſeroit faite. Le Roy d'Ecoſſe déclara qu'il n'en feroit rien. Edoüard ſur ce refus ſe diſpoſa à attaquer l'Ecoſſe, & le fit l'année ſuivante.

Dans les Regiſtres *olim.*

An. 1296.

Comme le Roy avoit beſoin dans cette guerre de toutes les forces de ſon Etat, il fit une Ordonnance dans ſon Parlement de la Touſſaints, par laquelle il défendit toutes les guerres particuliéres, & ſuſpendit celles qui eſtoient commencées. Il commanda à tous les Seigneurs, qui eſtoient en guerre, de faire des Tréves, & de ſe donner reciproquement des *Aſſuremens*, c'eſt le terme dont on ſe ſervoit, pour ſignifier l'Acte, par lequel on promettoit de ne ſe point attaquer les uns les autres durant la Tréve. Il défendit les gages de Bataille que l'offenſé envoyoit pour le duel en certains cas, où il eſtoit alors permis par la couſtume, & vouluſt que chacun pourſuiviſt ſon droit en Juſtice durant la guerre. Il défendit auſſi les Jouſtes, les Tournois, & les autres divertiſſemens militaires dont la Nobleſſe s'occupoit; & par la meſme Ordonnance le droit eſtoit oſté aux créanciers, de ſaiſir pour dettes les chevaux de bataille, & les armes. En vertu de ces Réglemens pluſieurs Gentilshommes, qui ne ſeroient pas venus au ſervice ſans cela, ſe rendirent à l'Armée.

Cependant, d'autant que cette guerre commençoit à mettre la diviſion dans la plus grande partie de l'Europe, & que les Papes faiſoient encore des projets de Croiſade, pour le recouvrement de la Terre-Sainte, Boniface VIII. fit tous ſes efforts, pour rétablir la Paix entre la France & l'Angleterre. Ce Pape venoit de monter ſur le Trône de S. Pierre, ayant eſté élû après la ceſſion volontaire que S. Celeſtin avoit faite du Pontificat. Exemple, qui n'avoit jamais eſté vû, & que perſonne n'a ſuivi depuis. Il écrivit fortement aux deux Rois, & au Roy des Romains, pour les engager à faire la Paix. Il envoya en France & en Angleterre, pour y travailler, le Cardinal Simon Eveque de Paleſtrine, & le Cardinal Bernard Evêque d'Albano. Mais les eſprits ſe trouvérent trop aigris, & il ne put y réüſſir.

Epiſt. Boniſ. apud Raynald.

Nangius.

Le Comte de Lanclaſtre paſſa en Guienne avec une nouvelle Armée, y prit quelques petites Places, s'avança juſqu'auprès de Bourdeaux, où ayant eſté attaqué par les François, il les repouſſa juſques aux murailles de la Ville, & leur tua un aſſez grand nombre de Soldats; mais eſtant retourné à Bayonne, il y mourut de maladie. Ses Lieutenans, après

Vvalſingham.

An. 1297.

A ſa mort, aſſiégérent Dax, qu'ils ne purent prendre.

Sur ces entrefaites Robert Comte d'Artois arriva en Guienne avec d'aſſez grandes forces, reprît ce que les Anglois avoient pris, leur défit un corps de cinq ou ſix mille hommes, & ne put prendre Bourg, qu'il avoit fait aſſiéger par le Seigneur de Sully. Les avantages furent moins balancez du côté de Flandre, où le Roy porta la guerre en perſonne, & la fit avec beaucoup de bonheur.

J'ay dit auparavant, que Guy Comte de Flandre avoit traité avec le Roy d'Angleterre, pour marier ſa fille à Edoüard Prince de Galle, & héritier préſomptif de la Couronne d'Angleterre. Quoique ce Traité euſt eſté tenu très-ſecret, le Roy en avoit eſté informé, & s'en eſtoit déja vengé ſur le Comte de Flandre, en recevant une Requeſte des Flamands en forme de plainte, touchant le rétabliſſement de leurs Coûtumes & Priviléges, auſquels le Comte n'avoit point d'égard en certains points, d'autant que les Actes qui les contenoient, avoient eſté brûlez dans l'incendie du Beffroy de Gand. Le Roy, comme Souverain du Comte de Flandre, donna un Arreſt par lequel il le condamnoit à rétablir ces Coûtumes & ces Priviléges, & l'obligea à l'exécution: mais outre cela le Roy trouva moyen d'empêcher le mariage dont il s'agiſſoit, en attirant adroitement, ſous je ne ſçay quel prétexte, le Comte de Flandre à Corbeil. Ce Comte, qui croyoit ſans doute que le Roy ne ſçavoit rien de ſon Traité avec Edoüard, donna dans le piége, & fut arreſté priſonnier comme violateur des devoirs attachez à ſa qualité de Vaſſal de la Couronne pour ſon Comté de Flandre, un deſquels eſtoit de ne traiter d'aucune alliance de mariage, pour ſes enfans, ſans l'agrément de ſon Souverain. Il fut mis dans la Tour du Louvre avec la Comteſſe ſa femme.

Dans le Regiſtre *olim.*

Meyerus.

Ce fut une néceſſité au Comte de Flandre de diſſimuler ſon chagrin, & de capituler avec le Roy, afin d'obtenir ſa liberté. Elle luy fut accordée à la priére du Pape, à condition de donner ſa fille en ôtage, de ne faire aucune alliance avec le Roy d'Angleterre, & d'obſerver exactement le Traité fait du temps de S. Loüis entre ce Prince & Ferdinand Comte de Flandre; Traité qui eſtoit, en pluſieurs articles, fort incommode aux ſucceſſeurs de Ferdinand. Il fallut en paſſer par là, & commencer par faire venir ſa fille, que le Roy fit élever depuis avec beaucoup de ſoin auprès de la Reine. Comme c'eſtoit par la médiation du Pape, que l'affaire avoit eſté concluë, le Roy exigea une condition qu'on luy accordat ſçavoir, que ſi le Comte de Flandre n'obſervoit pas ce Traité, la Flandre ſeroit miſe en interdit par l'Archevêque de Reims, & par l'Evêque de Senlis comme Députez du Pape à cet égard.

Meyerus.

Le Comte ne fut pas plûtoſt retourné dans ſes Etats, que comptant pour rien ſa parole, qu'il n'avoit donnée que par force, il penſa

moins à la garder, qu'à ſe venger de l'affront qu'il avoit reçû. Il traita de nouveau avec le Roy d'Angleterre, & s'obligea à déclarer la guerre au Roy de France, à condition d'une ſomme de trois cens mille livres, qu'Edoüard luy fourniroit pour en ſoûtenir la dépenſe. Il envoya auſſi-toſt demander ſa fille au Roy de France, qui n'avoit garde de la luy rendre. Sur le refus, il luy fit déclarer, qu'il ne le reconnoiſſoit plus pour ſon Souverain, & que luy n'eſtoit plus ſon Vaſſal. Après avoir ſigné à Gérardmont un autre Traité de ligue avec le Roy d'Angleterre, Jean Duc de Brabant, & Henry Comte de Bar, il pouſſa l'audace juſqu'à envoyer les Abbez de Floref & de Gemblours déclarer la guerre au Roy en ſon nom, auſſi-bien qu'à Jean Comte de Hainault, qui s'eſtant réconcilié ſincérement avec le Roy un peu auparavant, parut en cette occaſion un des plus zélez pour ſon ſervice.

Trésor des Chartres. Coffre Flandre 1.

Divæus.

Meyerus.

Une des prémiéres choſes que fit le Roy, fut d'envoyer l'Archevêque de Reims & l'Evêque de Senlis à Téroüane, d'où ils jettérent l'interdit ſur le Comté de Flandre, conformément au Traité de Paris; mais Robert, fils aîné du Comte en appella au Pape; & l'appel parut ſuffiſant aux Flamans pour raſſeurer leur conſcience; d'autant plus que le Pape receut cet appel, & qu'en conſequence il fit dire au Roy par l'Evêque de Meaux, qu'il falloit que l'affaire fut examinée au Tribunal du S. Siége, auquel le Comte de Flandre avoit eu recours.

Hiſtoria diſſidii inter Bonif. & Philipp.

Le Roy indigné de cette conduite du Pape, & trouvant fort mauvais que l'Evêque ſe fuſt chargé d'une telle commiſſion, luy ordonna de mander au Pape, que ce n'eſtoit pas à luy de ſe mêler des affaires de ſon Royaume; qu'il y avoit ſa Cour des Pairs deſtinée pour juger de ces ſortes de differents, & qu'il ne reconnoiſſoit en cette matiére que Dieu pour ſupérieur, auquel il fuſt obligé de rendre compte de la conduite qu'il y tenoit.

La choſe n'eut point d'autre ſuite à cet égard: mais le Roy, pour aller châtier le Comte rebelle, & l'empêcher de le prévenir, ſe hâta d'aſſembler ſon Armée à Compiegne. Il y fit Chevaliers, ſelon un uſage alors aſſez ordinaire quand on prévoyoit une bataille, Loüis Comte d'Evreux ſon frere, & Loüis fils aîné de Robert Comte de Clermont, & conféra auſſi cet honneur à ſix vingt Gentilshommes. Il marcha en Flandre, où il commença par faire le dégât de tous côtez. Il y apprit qu'Adolfe Roy des Romains venoit d'Allemagne avec un aſſez grand Corps de Troupes au ſecours du Comte de Flandre. Il reconnut alors, que la maxime des Princes ſages doit eſtre de ne mépriſer jamais les autres Princes, meſme ceux dont on penſe n'avoir rien à craindre. Car certaines conjonctures rendent quelquefois redoutables ceux qu'on croit les plus incapables de nuire; & alors on porte la peine d'une inutile fierté, en ſe trouvant contraint de les rechercher après les avoir maltraitez. J'ay parlé de la maniére haute & mépriſante, dont le Roy avoit traité ce Prince au commencement de cette guerre. Il en fallut rabattre, & c'eſt à quoy ſe détermina Philippe par le conſeil du Comte de Haynault. Il envoya au Roy des Romains Jacques de Châtillon, qui luy donna de ſa part une groſſe ſomme d'argent: mais en même-temps il en fournit autant à Albert d'Autriche, à condition qu'il occuperoit Adolfe en Allemagne. Ces deux moyens, ou l'un des deux luy réüſſirent: car ce Prince ne paſſa pas Cologne, & laiſſa le Comte de Flandre ſe démêler comme il pourroit de l'embarras où il s'étoit jetté: mais luy-même s'eſtant rendu odieux aux Princes d'Allemagne, fut dépoſé, & Albert d'Autriche ſon concurrent élû Roy des Romains en ſa place. Adolfe fut tué l'année d'après dans un combat auprès de Spire. Je reviens aux affaires de Flandre.

Meyerus.

Le Roy aſſiégea d'abord Liſle la veille de S. Jean-Baptiſte. Robert fils du Comte de Flandre la défendit quelque temps à la teſte de la Garniſon & des Habitans. Mais ceux-cy, qui eſtoient les plus forts dans la Ville, appréhendant d'eſtre emportez d'aſſaut, capitulérent avec le Roy, pour aſſeurer leurs biens & leur vie; de ſorte que Robert fut obligé de ſe ſauver ſecretement, & ſe retira à Bruges, où eſtoit le Comte ſon pere fort étonné de ces fâcheux commencemens.

Nangius.

Durant le ſiége de Liſle, le Roy avoit fait un détachement ſous la conduite du Connétable de Neſle, de Guy Comte de S. Paul, & de Guy de Neſle Maréchal de France, frere du Connétable. Ce Corps avoit marché le long de la Lis, & en avoit rencontré un des ennemis, qui fut défait à plate-coûture. On fiſt dans ce combat pluſieurs priſonniers de diſtinction, que les Généraux François envoyérent au Roy.

Ces deux actions furent ſuivies d'une autre bien plus conſidérable. Robert Comte d'Artois, qui commandoit l'Armée Françoiſe en Guienne, voyant la guerre encore plus vive en Flandre qu'en Gaſcogne, témoigna au Roy qu'il commanderoit plus volontiers en ce païs-là, à cauſe du voiſinage de ſon Comté d'Artois. Le Roy y conſentit, & ce Comte, qui fut un des plus grands Capitaines de ſon temps, vint auſſi-toſt ſe ſignaler en Flandre, comme il avoit fait autrefois en Eſpagne, & depuis en Italie, & tout récemment en Guienne. Le Roy luy donna une partie conſidérable de ſon Armée, avec laquelle il alla ſe camper ſous S. Omer, après avoir pris Béthune; & puis ayant eſté joint par Philippe ſon fils, & par quantité de Nobleſſe de ſon Comté, il fit le ravage aux environs de Furnes. Le Comte de Flandre, qui n'eſtoit pas loin de là, crut avoir bon marché de cette partie de l'Armée Françoiſe, & vint à la teſte de ſeize mille hommes de pied & de cinq cens chevaux préſenter la bataille au Comte d'Artois, qui l'accepta, & le battit. On fit beaucoup de priſonniers, parmi leſquels ſe trouva Guillaume Comte de Juliers, & pluſieurs autres Seigneurs. On les conduiſit à Paris, l'Etendart du Comte d'Artois eſtant

Chronic. anonyme MS de Ste Geneviéve.

porté comme en triomphe devant eux, & de là on les diſperſa en diverſes priſons du Royaume.

Nangius.

Si nous en croyons l'Hiſtorien de Flandre, ce fut plûtoſt une déroute qu'une défaite ; & le nombre des morts ne fut pas grand. Selon luy, il y avoit une faction en Flandre, qui eſtoit pour le Roy, & on appelloit ceux qui la compoſoient, les Gens du Lis, à cauſe des lis de l'Ecu de France. Les Chefs principaux de cette faction eſtoient Jacques Evêque de Tournay, & Baudoüin Reyſin Vicomte de Furnes : mais celuy-cy ne ſe déclara que dans la bataille, en paſſant du côté des François, ce qui déconcerta le Comte de Flandre. Philippe fils unique du Comte d'Artois attaqua un Pont défendu par le Comte de Juliers, & le força ; mais il y fut bleſſé, & demeura priſonnier. Les François, dans la déroute des Flamans, le délivrérent ; mais il mourut quelque temps après de ſes bleſſures.

Meyerus.

Le fruit de cette victoire fut d'abord la priſe de Furnes, & de toutes les Forteresſes de la Châtellenie de Caſſel & de Doüai. Enſuite le Roy ayant appris que le Roy d'Angleterre avoit paſſé en Flandre, & qu'il eſtoit à Bruges avec le Comte, ſe mit en marche vers ce côté là, après avoir donné ſes ordres pour la défenſe de Liſle, & envoyé en Champagne Gautier de Crecy Seigneur de Châtillon, contre le Comte de Bar, qui y faiſoit une diverſion en faveur du Comte de Flandre, & Chaſtillon l'en chaſſa. Le Roy ſe préſenta, en chemin faiſant, devant Courtrai, qui ſe rendit. De là il marcha droit à Bruges, où le Roy d'Angleterre & le Comte de Flandre n'oſérent l'attendre, & ils ſe retirérent à Gand. Leur départ & l'arrivée du Roy de France conſterna tellement les Habitans de Bruges, qu'ils ouvrirent leurs Portes à l'Armée de France. La Flotte d'Angleterre eſtoit là tout proche au Port de Damme. Le Roy fit un détachement ſous le Comte de Valois & le Connétable de Neſle pour l'aller brûler : mais les Anglois n'avoient pas plûtoſt eu avis de la reddition de Bruges, qu'ils s'eſtoient retirez en haute mer. Damme fut pris, & enſuite repris par les ennemis. Le Roy pouſſant ſes conqueſtes, aprés avoir fait repoſer quelques jours ſon Armée, marchoit pour attaquer Gand, lorſqu'il receut en chemin un Envoyé du Roy d'Angleterre, qui luy demanda une ſuſpenſion d'armes de la part de ce Prince.

Comme la ſaiſon eſtoit fort avancée ; que d'ailleurs le Roy eſtoit fort ſollicité par le Pape & par le Roy de Sicile, de s'accommoder avec le Roy d'Angleterre, & qu'enfin il voyoit ſon ennemi ſuppliant, ce qui flattoit fort ſon génie fier & hautain, il répondit à l'Envoyé, que malgré ſes victoires & ſes conqueſtes, il ne ſeroit jamais éloigné de la Paix, pourvû qu'il vît de la ſincérité dans le procédé de ſes ennemis, & la ſoumiſſion qu'ils luy devoient comme à leur Souverain. Il conſentit à la ſuſpenſion d'armes, & puis à une Tréve, où le Comte de Flandre fut compris. Ce Traité ſe fit par les ſoins de Charles Roy de Sicile, qui vint exprès en France pour ce ſujet. La Tréve fut concluë à Fiſmes en Champagne le jour de S. Denys, pour quelques mois : & enſuite pour deux ans en l'Abbaye de S. Martin de Tournay. Par ce Traité, le Roy demeura maître de Liſle, de Courtray, de Doüay, de Bruges, & des autres Places qui s'eſtoient renduës à luy. Pour ce qui eſt de la Guienne, chacun demeura en poſſeſſion de ce qu'il tenoit actuellement : & tous les différents furent remis à l'arbitrage du Pape.

Nangius. Du Tillet Recueil des Traitez &c. Meyerus. an. 1297. an. 1298.

Le Roy d'Angleterre avoit dequoy ſe conſoler du mauvais ſuccès des affaires de Flandre, par le bonheur extraordinaire avec lequel il avoit terminé celles d'Ecoſſe. Car après la priſe de Berwik, & pluſieurs autres avantages remportez ſur les Ecoſſois, il les obligea à ſe ſoumettre, & Jean de Bailleul leur Roy ayant eſté trahi & livré, fut tranſporté à la Tour de Londres.

Cette priſon du Roy d'Ecoſſe fut le ſujet d'une grande diſpute touchant un des articles de la Tréve entre la France & l'Angleterre. Cet article eſtoit celuy, par lequel on convenoit de rendre les priſonniers de part & d'autre, à condition de donner des ôtages pour leur rançon, ſelon que le regleroient Simon de Melun Maréchal de France, & le Seigneur Geoffroy de Gyenville, qui avoient eſté choiſis comme les Conſervateurs de la Tréve, le prémier de la part du Roy de France, & le ſecond de la part du Roy d'Angleterre.

Les Plénipotentiaires François, qui prévoyoient bien que s'ils demandoient pour une des conditions de la Tréve, la liberté du Roy d'Ecoſſe, Edoüard n'y conſentiroit jamais, n'avoient point voulu en faire de mention ſpéciale ; mais ils avoient eu intention de le comprendre dans l'article qui regardoit en général les priſonniers, à quoy les Députez d'Angleterre n'avoient point fait d'attention.

Ce fut donc en vertu de cet article, que Philippe envoya de ſa part au Roy d'Angleterre un Réligieux de S. Dominique, & un de S. François, pour en demander l'exécution à l'égard du Roy d'Ecoſſe & de ſon fils, & de quelques autres Seigneurs Ecoſſois arreſtez avec eux. Le Roy d'Angleterre, ſurpris de cette demande, à laquelle il ne s'eſtoit pas attendu, répondit ſeulement en général, qu'après avoir déliberé avec ſon Conſeil ſur un point de cette importance, il feroit ſçavoir ſa réſolution au Roy de France.

Du Tillet Recueil des Traitez &c. an. 1298. MSS. de Brienne vol. 88.

En effet il luy envoya quelque temps après un Ambaſſadeur, qui luy dit, que ſon Maître eſtoit toûjours dans la réſolution d'accomplir exactement tous les articles de la Tréve ; mais qu'il n'eſtoit fait dans le Traité nulle mention de la liberté du Roy d'Ecoſſe ; que ce Prince, avant & depuis la Tréve, s'eſtant reconnu pour ſon Vaſſal, n'eſtoit point du nombre de ceux, qui dans le Traité eſtoient compris ſous le nom d'Alliez du Roy de France ; que quand il auroit pû avoir cette qualité, qui ne luy convenoit pas, il avoit renoncé à l'alliance de France

par un accord fait avec luy avant la Tréve de Fiſmes ; que ſi on avoit eu intention de le comprendre dans la Tréve, on en auroit fait une mention ſpéciale, la coûtume n'eſtant pas de comprendre des Rois ſous des termes généraux, d'autant plus qu'on avoit ſpécifié dans le Traité quelques autres perſonnes d'une dignité bien inférieure à la Royale.

Comme les deux Rois vouloient ſincérement obſerver la Tréve, on continua de négotier ſur ce ſujet. Philippe envoya un nouvel Ambaſſadeur au Roy d'Angleterre, qui le trouva campé en Ecoſſe auprès d'Edimbourg. L'Ambaſſadeur, ſur les raiſons que je viens de dire, & que le Roy d'Angleterre luy répéta, répondit, que la qualité de Vaſſal n'empêchoit point que le Roy d'Ecoſſe ne fût compris ſous le nom d'Allié du Roy de France, vû que dans le Traité, le Comte de Flandre & le Comte de Bar, tous deux Vaſſaux de la Couronne, y eſtoient compris comme Alliez du Roy d'Angleterre ; que la rénonciation à l'Alliance de France faite par le Roy d'Ecoſſe, n'eſtoit qu'une rénonciation forcée, qu'il n'avoit faite que lorſqu'il eſtoit actuellement priſonnier ; qu'il n'eſtoit point du tout néceſſaire qu'il y eût dans le Traité une mention expreſſe du Roy d'Ecoſſe, puiſque ni le Roy de Norvege Allié de la France, ni l'Empereur Adolfe de Naſſau Allié du Roy d'Angleterre, n'eſtoient pas non plus marquez expreſſément, ni par leur nom, ni par leur qualité. Enfin, comme il eſtoit difficile de convenir ſur un point ſi eſſentiel, les deux Rois réſolurent de s'en rapporter au Jugement du Pape, auſſi-bien que ſur tout le reſte, qui pourroit avoir rapport au Traité de Paix, auquel on travailloit à Rome.

Le Pape, après avoir eu diverſes conférences avec les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, dreſſa le Traité, le publia à Rome, & l'envoya aux deux Rois par Raoul Evêque de Vicence. Les Articles principaux furent : Que la Guienne ſeroit renduë au Roy d'Angleterre, & qu'il la tiendroit à foy & hommage de la Couronne de France, comme auparavant. Que les Places que les deux Rois avoient priſes l'un ſur l'autre, ſeroient miſes en ſequeſtre entre les mains du Pape juſqu'à l'execution du Traité. Que les Navires, Marchandiſes, & autres choſes ſemblables, qui avoient eſté enlevées, & exiſteroient encore, ſeroient renduës de part & d'autre ; que pour ce qui auroit eſté conſumé, il s'en feroit une compenſation à l'amiable & ſans procès ; qu'en cas qu'on ne pût pas convenir ſur ce point particulier, le Pape en décideroit, & qu'il en ſeroit de meſme de tous les autres points, ſur leſquels il naîtroit quelque difficulté : qu'enfin, pour rendre la Paix plus ſtable, les deux Maiſons Royales s'allieroient l'une à l'autre par un double mariage ; que Marguerite ſœur du Roy de France épouſeroit le Roy d'Angleterre, qui eſtoit veuf, & qu'elle auroit pour ſon doüaire quinze mille livres Tournois ; & qu'Edoüard fils du Roy d'Angleterre, âgé alors de treize ans, épouſeroit Iſabeau de France fille de Philippe, qui n'en avoit que ſept, & qu'elle auroit un doüaire de dix-huit mille livres Tournois. Le mariage de Marguerite avec Edoüard avoit déja eſté propoſé quatre ans auparavant.

Apud Raynald ad an. 1298. Leibnitz in Prodromo codice diplomat. p. 21.

Leibnitz in codice diplomat. pag. 17.

Ce Traité fut apporté à Montreüil en Picardie, où les Plénipotentiaires des deux Rois ſe trouvérent ; & ils le ſignérent conformément à la Sentence arbitrale du Pape, le Vendredy avant la S. Jean de l'an 1299. & pour ce qui concernoit le Roy d'Ecoſſe, il fut dit que ce Prince ſeroit tiré de la Tour de Londres, & mis entre les mains de l'Evêque de Vicence Légat du Pape.

Du Tillet Recueil des Traitez.

An. 1299.

Quoique ce Traité fût un Traité de Paix ; néanmoins comme il y avoit beaucoup d'articles à diſcuter avant l'entiére exécution, on fit comme une eſpéce de Tréve, pour empêcher que l'on ne procédaſt de part & d'autre par voye de fait. L'Evêque de Toulouſe fut chargé de la garde de quelques Terres de Guienne, que les deux Rois prétendoient avoir ; & on luy donna pour Adjoints les Ducs de Bourgogne & de Brétagne, & le Comte de S. Pol. La Tréve fut encore prorogée l'année ſuivante. Mais dans la ſuite le Pape s'eſtant broüillé avec le Roy de France, ce Prince ne voulut point qu'il ſe mêlaſt davantage de cette affaire. Il le recuſa pour le Jugement des differents arrivez depuis le Compromis, & en paſſa ſa Déclaration dans les formes l'an 1302.

Ibid. an. 1300.

MSS. de Brienne vol. 28.

Les deux Rois, cette meſme année, prolongérent encore la Tréve par un Traité fait à Aſnières, où l'on agita l'affaire d'Ecoſſe, & où Edoüard proteſta toûjours, qu'il ne reconnoiſſoit point Jean de Bailleul pour Roy, ni pour Allié du Roy de France. On y convint, que Philippe tiendroit en ſa main juſqu'à la Touſſaints de cette année 1302. toutes les Terres occupées ou conquiſes par les Anglois depuis la Tréve de Tournay, auſſi-bien que celles qui pourroient eſtre encore priſes par le Roy d'Angleterre juſqu'à la ratification de la préſente Tréve, & que le Duc de Bourgogne en auroit la garde ſous l'autorité du Roy de France. Le Duc de Bourgogne ne voulut point s'en charger, & apparemment elle fut donnée à quelques Seigneurs du païs.

Comme le Roy d'Angleterre refuſa de reconnoiſtre le Roy d'Ecoſſe pour Allié de la France, ſur ce qu'il eſtoit ſon Vaſſal, pareillement Philippe voulut, par la meſme raiſon, qu'il fût inſeré dans le Traité, que le Comte de Flandre, le Comte de Bar, & quelques Seigneurs de Bourgogne, qui s'eſtoient liguez avec le Roy d'Angleterre, n'auroient point le Titre d'Alliez de ce Prince, quoiqu'on le leur eût donné dans le Traité de Tréve concluë à Tournay. Le Roy fit proteſter auſſi contre le Titre de Duc de Guienne, que prenoit le Roy d'Angleterre dans tous ces Traitez, parce que les Articles de la Paix n'eſtant point encore tous mis en exécution, & le Roy d'Angleterre n'ayant point fait depuis la guerre ſon hommage pour la Guienne, il ne devoit pas eſtre reconnu pour Duc de Guienne.

Le Roy d'Ecoſſe qui n'eſtoit pas encore ſorti de priſon, & les Etats d'Ecoſſe ratifiérent ce Traité d'Aſnieres. Enfin il fut entiérement conſommé entre les Rois de France & d'Angleterre à Paris le vingtiéme de May de l'année 1303. où il fut arreſté que les deux Rois ſe trouveroient à la Noſtre-Dame de Septembre à Amiens, pour jurer la Paix en préſence l'un de l'autre ; & que le Roy d'Angleterre y feroit hommage-lige ſimplement & ſans condition à Philippe, pour le Duché de Guienne, & comme Pair de France. Mais en attendant Henri de Lacy fit l'hommage au Roy au nom de ſon Maître, dès que le Traité fut ſigné : & de plus les deux Rois firent entre eux une ligue défenſive contre ceux qui attaqueroient l'un ou l'autre. Il fut expreſſément déclaré, que cette ligue n'eſtoit point contre l'Egliſe de Rome : mais il paroiſt par la ſuite, que les deux Rois diſtinguoient l'Egliſe de Rome d'avec le Pape Boniface : car il eſtoit dit immédiatement après, que cette ligue eſtoit contre quiconque voudroit *deſpointer, empeſcher, ou troubler leſdits Roys és franchiſes, libertez, privileges & couſtumes de eux & de leurs Royaumes.* Or ces termes, dans tous les Traitez que ces Princes firent enſemble, faiſoient toûjours alluſion à la conduite du Pape à leur égard. Il fut pareillement marqué, que la ligue n'eſtoit point contre Albert Roy d'Allemagne, ni contre Jean Comte de Haynaut ; & ce fut le Roy qui mit cette exception. Le Roy d'Angleterre de ſon coſté excepta auſſi Jean Duc de Brabant qui avoit épouſé ſa fille.

Ibid. an. 1303.

Leibnitz in codice diplomat. pag. 43.

Dans tous ces Traitez il ne fut point fait mention de Jean de Bailleul, parce qu'on ſçavoit que les Ecoſſois eſtoient abſolument déterminez à ne plus reconnoiſtre ce Prince pour leur Roy, par le mépris qu'ils avoient pour ſa perſonne. Ils receurent en ſa place Robert de Brus, un de ceux qui avoient déja concouru avec luy pour cette Couronne. Bailleul ſe retira en France, & fit encore depuis une tentative, pour rentrer dans ſes Etats, après la mort de Robert du Brus : mais ce fut en vain : il mourut détrôné, & réduit à la condition d'homme privé.

Le Comte de Flandre ne fut point non plus compris dans ce Traité ; parce que les mécontentemens continuoient toûjours entre luy & le Roy de France, & que le Roy d'Angleterre, qui ne vouloit pas perdre la Guienne, ne jugea pas à propos de ſacrifier en faveur du Comte un auſſi grand intéreſt que celuy-là. Ainſi il ceſſa de ſe déclarer pour luy, au moins ouvertement ; car il le ſecourut toûjours ſous main. Je reprendray la ſuite de cette guerre, après en avoir raconté une autre, qui fut bien moins ſanglante, mais beaucoup plus ſcandaleuſe.

Je parle du grand différent qui s'éleva entre le Pape & le Roy, & qui dura pendant tout le reſte de ce Pontificat. Les choſes furent pouſſées juſqu'aux derniers excès. La querelle finit pour le fonds, par la mort de Boniface ; mais ſans qu'on puſt appaiſer, pendant pluſieurs années, les reſſentimens qu'on avoit en France contre ce Pape. Cette affaire après tout, entre pluſieurs effets très-funeſtes qu'elle produiſit, paroiſt en avoir eu un avantageux pour l'Egliſe & pour les Princes : c'eſt que depuis ces troubles on fut plus reſervé à remuer ces odieuſes queſtions de l'autorité des Papes ſur le Temporel des Rois, & du droit que pluſieurs des Souverains Pontifes depuis Grégoire VII. s'eſtoient attribué de diſpoſer des Couronnes, de jetter l'interdit ſur des Etats entiers, de diſpenſer les Sujets du ſerment de fidélité fait à leur Souverain. Et ſi l'on a vû depuis encore quelques exemples d'une conduite ſujette à de ſi grands inconvéniens, ils ont eſté très-rares en comparaiſon de tant d'entrepriſes de cette nature, qui s'eſtoient faites avant ce temps-là.

S'il y eut jamais point d'Hiſtoire, où il fut difficile de démêler la vérité d'avec ce que la paſſion a fait écrire aux Hiſtoriens des parties intéreſſées, c'eſt celuy-cy. De peur de m'y méprendre moy-meſme, je me contenteray de faire un ſimple expoſé des faits certains, ſans y mêler mes reflexions, & trop donner à la conjecture.

Le Pape Boniface VIII. eſtoit un homme d'un grand eſprit, & d'une profonde capacité dans le Droit Canonique : mais les Auteurs meſmes Ultramontains, qui luy donnent ces éloges, luy attribuent en meſme-temps beaucoup de fierté, d'arrogance, de préſomption, & en parlent comme d'un homme, qui n'eſtimoit que luy, & n'avoit nul égard pour ce qu'avoient fait ſes Prédéceſſeurs. Il fut élevé au Cardinalat par Martin IV. Avant que d'eſtre arrivé à cette dignité, & après qu'il en euſt eſté honoré, il fut employé par les Papes aux plus importantes affaires de l'Europe, en Italie, en Eſpagne, en France, en Angleterre. Ce fut luy, qui confirma S. Celeſtin ſon Prédéceſſeur dans le deſſein qu'il avoit formé de quitter le Pontificat ; & il courut ſur cela dans le monde des bruits fort deſavantageux à ſa réputation, ſur-tout lorſque de peur d'un Schiſme, il l'eut fait arreſter, & mettre en une étroite priſon, où il mourut. Pluſieurs de ſes Décrétales qui regardent les Princes, & en particulier le Roy de France, montrent juſqu'où il voulut porter l'autorité Pontificale ; mais elles furent ſans effet : ſes Succeſſeurs meſmes les deſavoüérent, & elles ne ſervirent qu'à faire connoiſtre ſon ambition démeſurée, qui fut ſa paſſion dominante. Tel eſtoit ce Pape, qui gâta par là les grandes qualitez qu'il avoit d'ailleurs pour le gouvernement & pour le maniement des affaires.

Ptolem. Luc. Jordanus.

Il s'adreſſa mal à un Prince du caractere de Philippe le Bel, pour faire valoir de telles prétentions. Jamais Roy ne fut plus délicat que luy en cette matiére : naturellement fier & impérieux, juſqu'à ne pas obſerver quelquefois certaines bien-ſéances envers les autres Souverains, quand il les mépriſoit, ou quand il ne les craignoit pas, il n'avoit garde de ſe laiſſer entamer par cet endroit là. Il s'eſtoit fait une leçon de l'exemple de tant de Princes de divers quartiers de l'Europe, dont la Couronne avoit

avoit eſté au moins ébranlée en vertu de ces ſortes de maximes : & il eſtoit réſolu à tout, plûtoſt que de les laiſſer pratiquer à ſon égard. Mais le grand éclat ne ſe fit pas de prémier abord ; l'aigreur & l'impétuoſité de ces deux eſprits un peu trop violens, ne s'augmentérent que peu à peu, & comme par les coups redoublez qu'ils ſe portérent l'un à l'autre.

Bulla *Clericis Laicos.*

Il me paroiſt que le prémier partit de la main du Pape, par une Bulle qu'il publia, par laquelle il défendoit à tous les gens d'Egliſe de fournir de l'argent aux Princes, ſoit par maniére de preſt, ou de don gratuit, ou de ſubſide, ou à quelque titre que ce fuſt, ſans en avoir demandé la permiſſion au S. Siége ; déclarant que tous ceux qui fourniroient ainſi de l'argent, & ceux qui le recevroient, encoureroient l'excommunication, fuſſent-ils Princes, Rois, ou Empereurs. Quoique cette Bulle ne fit point de mention ſpéciale du Roy de France, ce Prince vit bien qu'elle le regardoit plus que les autres ; parce qu'il eſtoit actuellement dans le cas, la guerre qu'il avoit ſur les bras l'ayant obligé de lever des ſubſides ſur le Clergé : c'eſt pourquoy il fit une Ordonnance *, par laquelle, ſans y faire non plus mention ſpéciale de Rome, il défendoit à tous ſes Sujets, de quelque condition ou état qu'ils fuſſent, de tranſporter hors du Royaume de l'argent monoyé, ou non monoyé, joyaux, ou autres choſes précieuſes, & de donner des Lettres de change pour les païs étrangers, ſans luy en avoir demandé permiſſion.

*Datée du 17. d'Aouſt 1296.

Le Pape comprit ce que le Roy prétendoit par là. Il vit bien que cet Edit n'eſtoit que pour luy faire ſentir qu'il avoit eſté choqué de la Bulle, & que la défenſe eſtoit plus pour Rome, que pour l'Angleterre & pour l'Empire, qui eſtoient en guerre avec la France. C'eſt pourquoy il luy écrivit une Lettre en forme de Bulle, qu'il luy fit préſenter par l'Evêque de Viviers, ou en interprétant ſa prémiére Bulle, comme pour l'adoucir, il y ajoûta d'autres choſes, qui devoient fort déplaire à ce Prince. Car en diſant qu'il ne prétendoit point empêcher les redevances & les ſervices que quelques Prélats luy devoient en qualité de ſes Feudataires, ni s'oppoſer meſme aux levées d'argent ſur les gens d'Egliſe, pourvû qu'elles ſe fiſſent avec la permiſſion du S. Siége, il taxoit non ſeulement d'imprudence, mais meſme de folie, de prétendre que ſon Ordonnance de ne point tranſporter d'argent hors du Royaume, s'étendiſt juſqu'aux Eccléſiaſtiques, ſur leſquels ni le Roy, ni aucun Prince ſéculier n'avoient point d'autorité ; diſant que par cette ſeule prétention, s'il l'avoit eûë, il auroit encouru l'excommunication. Il luy reprochoit d'avoir tellement chargé ſes Sujets d'impoſts, que leur affection pour luy en eſtoit beaucoup diminuée. Il luy ſoûtenoit que les differents qu'il avoit avec le Roy d'Angleterre & avec le Roy des Romains, devoient venir au Tribunal du S. Siége, par la raiſon qu'il s'agiſſoit de ſçavoir s'il pouvoit ſans péché retenir les Places dont il s'eſtoit ſaiſi en Guienne, auſſi-bien que les hommages du Comté de Bourgogne, que le Roy des Romains luy diſputoit ; enfin il luy faiſoit entendre, que s'il ne ſuivoit les conſeils qu'il luy donnoit, il ſeroit obligé, malgré luy, à employer des moyens plus forts & plus violens, c'eſt à dire, des excommunications & des interdits.

Bulla *Inefabilis*, datée du 21. Sept. 1296.

Recueil des Preuves de l'Hiſt. du différent de Boniface avec Philippe le Bel.

Le Roy ſe voyant traité & menacé de la ſorte, fit un Manifeſte pour juſtifier ſa conduite dans l'Ordonnance qu'il avoit publiée, & pour réfuter la Bulle du Pape. Cet Ecrit ſe réduiſoit à montrer, que la défenſe du Royaume eſtoit pour le Roy de droit naturel ; qu'avant que les Clercs fiſſent partie de l'Empire François, c'eſt à dire, avant la converſion de la Nation à la Foy, les Rois de France avoient cette obligation ; qu'il s'eſtoit propoſé ce but dans ſon Ordonnance, & qu'il avoit jugé néceſſaires pour cela les défenſes qu'il y faiſoit ; que les Libertez & Priviléges accordez par les Papes aux Eccléſiaſtiques, avec la permiſſion des Rois, ne devoient pas préjudicier au bien public du Royaume, ni empêcher qu'on ne rendit à Céſar ce qui appartient à Céſar ; qu'ils eſtoient membres de l'Etat comme les autres, & qu'ils devoient d'autant plus contribuer à le défendre par leur argent, qu'ils ne pouvoient pas aller eux-meſmes à la guerre ; que c'eſtoit pour ſauver leurs biens & leurs perſonnes, que la Nobleſſe & les Soldats expoſoient leurs vies : qu'il eſtoit ſurprenant que le Vicaire de JESUS-CHRIST lançât des anathêmes, pour empêcher de payer le tribut à Céſar, tandis qu'on laiſſoit impunément les gens d'Egliſe dépenſer leurs revenus en équipages, en feſtins, en meubles précieux, en ſpectacles, à enrichir & élever leurs parens, ſans avoir ſoin des pauvres, choſes auſſi contraires au droit naturel, au droit divin, & au droit humain, qu'il l'eſtoit de s'oppoſer à ce qui contribuoit à la ſeûreté de l'Etat. Qu'enfin la juſtice de ſes armes eſtoit viſible, puiſqu'en ſaiſiſſant les Domaines du Roy d'Angleterre, il ne faiſoit que punir un Vaſſal rebelle ; & qu'en s'eſtant rendu maître du Comté de Bourgogne, il n'avoit fait que ſe défendre contre un ennemi, qui venoit de luy déclarer la guerre.

Bulla, *Exiit à te Nuper*, du 7. Fév. 1297.

Le Pape voyant, par cet Ecrit, que le Roy tenoit ferme dans ſa prémiére réſolution, luy écrivit une Lettre un peu plus honneſte & moins forte que la précédente ; mais en meſme temps il ordonna aux Evêques d'Albano & de Paleſtrine ſes Légats en France, en cas que le Roy, ou ſes Officiers perſiſtaſſent à empêcher le tranſport de l'argent à Rome, non ſeulement de leur déclarer qu'ils eſtoient tombez en excommunication, comme violateurs de la liberté Eccléſiaſtique, & comme mettant obſtacle au ſecours de la Terre-Sainte ; mais encore de les excommunier de nouveau, nonobſtant tous les Priviléges accordez aux Rois de France par le Saint Siége ſous les derniers régnes.

Apud Raynald ad an. 1297.

Il y a beaucoup d'apparence que les Légats, plus modérez que le Pape, & qui voyoient de plus près le danger de la démarche qu'il vou-

loit faire, crurent qu'ils devoient ſuſpendre l'exécution de cet ordre, qui pouſſoit le Roy à bout : & ce fut vray-ſemblablement par leur conſeil, que Pierre Barbet Archevêque de Reims, écrivit au Pape en ſon nom, & au nom de tous ſes Suffragans, une Lettre, pour luy repréſenter, que ſa Bulle avoit fort choqué, non ſeulement le Roy, mais encore tous les Princes & tous les Seigneurs du Royaume, qui ſe trouvoient lézez auſſi-bien que luy, parce qu'ils avoient tous, ou la pluſpart pour Feudataires des Eccléſiaſtiques ; qu'ils avoient réſolu, de concert avec le Roy, de faire une Aſſemblée des Evêques de France, qui eſtant preſque tous Hommagers & Feudataires du Roy, prenoient intéreſt comme luy aux Droits & aux Libertez du Royaume ; que ſi cette Aſſemblée ſe faiſoit, on y prendroit des meſures pour maintenir ces Libertez, auſſi-bien que l'honneur du Roy & de ſa Couronne ; & que pour prévenir les troubles qui menaçoient l'Etat, ils ſupplioient ſa Sainteté de prendre des voyes de douceur avec le Roy, & de contribuer, comme Pere commun, à l'union & à la bonne intelligence de tous les membres du Royaume.

Parmi les Preuves de l'Hiſtoire du different de Boniface &c.

Cette Lettre étonna le Pape, & l'empécha de deſapprouver la conduite de ſes Légats, qui avoient différé l'exécution de ſes ordres pour l'excommunication du Roy. La maniére meſme, dont ſe conduiſirent les Légats dans une autre affaire importante, fit croire qu'il eſtoit un peu déconcerté, & réſolu de relâcher beaucoup de ſes prétentions. Il leur avoit envoyé une Bulle, par laquelle il ordonnoit aux Rois de France & d'Angleterre, de proroger la Tréve qu'ils avoient faite, & cela ſous peine d'excommunication. Les Légats avoient encore prudemment différé de publier cette Bulle, & en ayant donné avis au Pape, ils reçûrent ordre de la communiquer au Roy, & de le prier de trouver bon qu'ils la publiaſſent ; il leur dit, que cette Bulle, en ce qui concernoit la Tréve, ne contenant rien de contraire à ſes intéreſts, & qui ne pût contribuer à la tranquillité de ſon Etat, il conſentiroit qu'ils la rendiſſent publique, mais à une condition ; c'eſt qu'ils recevroient la Proteſtation qu'il leur feroit ſur ce qui pouvoit intéreſſer ſon autorité, & que cette Proteſtation ſeroit inſérée dans les Lettres circulaires qu'ils envoyeroient ſur ce ſujet. Voicy la Proteſtation du Roy : Que le gouvernement de ſon Royaume, en ce qui concernoit le Temporel, luy appartenoit à luy ſeul, à l'excluſion de tout autre ; qu'il ne reconnoiſſoit, & n'avoit à cet égard aucun Supérieur ; qu'il prétendoit en ce point n'eſtre ſoumis à qui que ce fût ; que quoiqu'il arrivât, il ne ſe tiendroit, ni luy ni ſon Royaume en aucune maniére lié par les cenſures du Pape, dont il eſtoit fait mention dans la Bulle ; & qu'enfin il ne ſe départiroit jamais de cette réſolution : qu'au reſte, pour le Spirituel, il reconnoiſſoit l'autorité du Pape, ſuivant l'exemple que luy en avoient donné ſes Prédéceſſeurs, & qu'il auroit pour le Chef de l'Egliſe, & pour les avis qu'il voudroit luy donner, toute la déférence & toute la ſoumiſſion qu'un fils devoit avoir pour ſon pere.

Ibid.

Les Légats luy dirent, qu'ils n'auroient nulle peine à le ſatisfaire là-deſſus, & luy préſentérent en meſme-temps des Lettres qu'ils avoient nouvellement reçûës du Pape pour luy, par leſquelles il déclaroit que l'excommunication, dont il eſtoit parlé, ne regardoit point ſa perſonne.

Le Roy fort content de la Lettre du Pape, exigea encore des Légats, qu'ils feroient mention dans leur Ecrit de l'aſſeurance que le Pape luy donnoit ſur ce point là en particulier. Ils le luy promirent, & la choſe ſe paſſa comme il l'avoit ſouhaité.

Le Pape fit plus ; car au mois de Juillet ſuivant, il envoya en France une nouvelle Bulle en interprétation de celle qui avoit cauſé tant de bruit. Le contenu de cette derniére Bulle eſtoit ; que depuis quelque temps il avoit publié une Bulle qui commençoit par ces mots, *Clericis Laicos*, par laquelle il défendoit à tous gens d'Egliſe de fournir aucuns ſubſides extraordinaires aux Empereurs, Rois & Princes ſans la permiſſion du S. Siége ; faiſant la meſme défenſe à tous ces Princes d'en exiger, ſans une pareille permiſſion : mais que cette défenſe n'eſtoit pas pour empêcher les dons volontaires que les Eccléſiaſtiques de France voudroient faire au Roy ſans qu'on les exigeât ; qu'elle ne regardoit point non plus les droits Féodaux, & autres Services dûs au Roy & autres Seigneurs par les Eccléſiaſtiques, ſur-tout dans les néceſſitez preſſantes de l'Etat ; que le Roy pouvoit en tel cas recevoir des Eccléſiaſtiques ce qu'ils luy offriroient, meſme ſans conſulter le S. Siége ; que pour juger de cette néceſſité, il s'en rapportoit à la conſcience du Roy & de ſes Succeſſeurs, pourvû que ceux-cy fuſſent au deſſus de l'âge de vingt ans ; & que quand ils ſe trouveroient en plus bas âge, leur Conſeil ſeroit le Juge de cette néceſſité. Enfin il déclaroit, qu'il n'avoit point prétendu par cette défenſe rien faire contre les Libertez, Franchiſes, & Coûtumes du Royaume de France, ni contre les droits du Roy, des Comtes & des Barons.

An. 1297.

Cette déclaration du Pape, & la Canoniſation de S. Loüis, qu'il fit en meſme-temps avec des ſolemnitez extraordinaires, rétablirent la bonne intelligence entre l'Empire & le Sacerdoce ; & Philippe conſentit encore plus volontiers qu'il n'avoit fait juſqu'alors, que le Pape fût le Médiateur de la Paix entre luy d'une part, & le Roy d'Angleterre & Adolfe Roy des Romains de l'autre : mais il voulut qu'il fût dit & écrit dans le Compromis, que dans ce Traité le Pape n'auroit point d'autre autorité que celle d'un Prince particulier, reconnu volontairement pour Arbitre par les deux partis.

Compromiſſum apud Raynald. ad an 1298.

Toutes ces précautions, que Philippe jugeoit néceſſaires, mais qui ne devoient pas plaire au Pape, ne l'empêchérent point de s'engager encore à ce Prince par une Lettre particuliére,

Preuves de l'Hiſtoire du différent, &c.

à ne point publier ſa Sentence Arbitrale touchant les differents entre la France & l'Angleterre, qu'il ne luy eût envoyé ſon conſentement pour la publication. Il luy tint parole, & tout ſe paſſa à cet égard avec une ſatisfaction mutuelle.

Le Pape fit encore une démarche qui ſembloit ne laiſſer aucun lieu de douter de ſa parfaite réconciliation avec le Roy. L'Italie eſtoit alors étrangement déchirée par les guerres & par les factions. Il y avoit ſur-tout de grandes diviſions en Toſcane, & Fridéric d'Arragon, nonobſtant tant de Traitez ſi ſolemnellement confirmez, faiſoit violemment la guerre à Charles d'Anjou Roy de Sicile. Le Pape demanda au Roy, Robert Comte d'Artois, pour le mettre à la teſte des Troupes de l'Egliſe, & avec le ſecours de celles que ce Prince ameneroit de France, ſoumettre les factieux, & ſoûtenir le Roy de Sicile contre Fridéric d'Arragon. Je ne ſçay pourquoy le Comte d'Artois n'accepta point cet employ : mais ou ſur ſon refus, ou pour quelque autre raiſon, Charles de Valois paſſa en Italie avec l'agrément du Roy ſon frere, à condition de revenir en France dès qu'on jugeroit à propos de l'y rappeller.

Inventaire du Treſor des Chart. T. I. Valois 11. n. 11. à ſon ſoing lez S. Denis an. 1300.

Un Hiſtorien Italien de ce temps-là dit une choſe qui ne paroiſt guére vray-ſemblable, ſçavoir, que le Pape promit au Roy d'élever ſur le Trône de l'Empire Charles de Valois, par l'excluſion qu'il donneroit toûjours à Albert d'Autriche : mais on ne voit dans noſtre Hiſtoire nul veſtige de ce projet, excepté une Lettre en forme de Bulle que ce Pape écrit au Roy touchant la guerre d'Angleterre, où il luy dit, qu'il a de grands deſſeins pour la gloire de ſa Perſonne & de ſon Etat ; & qu'il les tient fort ſecrets, & le prie de luy envoyer promptement ſon frere Charles : mais il faut, ajoûtoit-il, qu'il colore ce voyage d'un prétexte de dévotion, comme de venir viſiter le Tombeau des Apoſtres ; outre qu'il peut alléguer le deſir de voir Charles Roy de Sicile ſon beau-pere & leur famille. Ce myſtere pourroit faire ſoupçonner que l'Hiſtorien d'Italie n'a pas écrit ſans fondement, que le Pape avoit, ou faiſoit ſemblant d'avoir deſſein de faire Charles de Valois Roy des Romains. Charles de Valois ayant perdu ſa femme Marguerite de Sicile, épouſa quelque temps après Catherine de Courtenay petite fille de Baudoüin Empereur détrôné de Conſtantinople. Cette Princeſſe luy apporta en mariage le droit de ſon ayeul & de ſon pere ſur cet Empire ; mais il eſtoit auſſi difficile à ce Prince de faire valoir ce droit, qu'il luy auroit eſté d'engager les Princes Allemans à le faire Roy des Romains au préjudice d'Albert.

Joan. Villani l. 8.

Dans les MSS. de Brienne vol 2.

Charles n'alla pas alors en Italie, mais il y paſſa depuis avec une Armée. Il fut reçû du Pape avec de grands honneurs, & fait Général des Troupes du S. Siége. Le Pape l'envoya en Toſcane : il entra dans Florence, où il demeura quelque temps ; & ne réüſſit que médiocrement à diſſiper les factions, qui mettoient tout ce païs en combuſtion. Il fut rappellé par le Pape, pour paſſer en Sicile ; il y répandit d'abord la terreur ; mais Fridéric d'Arragon en temporiſant, & en évitant de combatre, donna le temps à l'Armée Françoiſe de ſe fatiguer ; les maladies s'y mirent, & en firent périr une grande partie : le Roy ſon frere le rappella en France, à cauſe de la guerre de Flandre. Avant que de partir il fit un Traité de Paix avec Fridéric d'Arragon, par lequel ce Prince abandonnoit tout ce qu'il avoit pris en Calabre, à condition que Charles de Valois luy remettroit entre les mains les Places qu'il avoit priſes dans l'Iſle de Sicile. Par ce meſme Traité Fridéric devoit garder la Sicile ſa vie durant, & ſes enfans devoient après ſa mort eſtre dédommagez par l'échange de cette Iſle avec le Royaume de Sardaigne. Ce Traité fut conclu ſans la participation du Pape & de Charles de Sicile, qui y eſtoit le plus intéreſſé. Il ne laiſſa pas de tenir, & le Pape meſme le ratifia, en y faiſant ſeulement changer quelques articles moins importans.

Après tout ce Pape & le Roy eſtoient l'un & l'autre trop jaloux de leur autorité, & ils avoient trop d'occaſions de ſe broüiller de nouveau ſur un point ſi délicat, pour eſtre longtemps bien enſemble : & puis les animoſitez des Princes, quand elles ont eſté perſonnelles, s'éteignent rarement tout à fait, ou du moins il faut peu de choſe pour les faire renaître. Les Hiſtoriens ne conviennent pas ſur la cauſe des nouvelles broüilleries qui ſurvinrent, & qui allérent au-delà de tout ce qu'on en eut pû craindre. Les plus judicieux & les plus proches de ce temps-là en apportent les raiſons que je vais dire.

Adolphe de Naſſau ayant eſté tué auprès de Spire dans la bataille que luy livra Albert d'Autriche, qui s'eſtoit révolté contre luy avec pluſieurs Princes de l'Empire, le Royaume des Romains fut vacant ; du moins le Pape le prétendit ainſi, malgré l'Election que les Electeurs avoient faite d'Albert. Boniface n'avoit point voulu le reconnoiſtre, ſur ce qu'il n'eſtoit pas juſte que s'eſtant révolté contre ſon Prince légitime, & l'ayant fait périr, il eut ſa Couronne pour récompenſe de ſa rébellion. Albert dans cette conjoncture avoit jugé à propos de s'appuyer de l'alliance de France. Il eut diverſes entrevûës avec le Roy, & ils ſe promirent reciproquement de ſe ſoûtenir l'un l'autre contre quiconque entreprendroit ſur les Droits de l'Empire & du Royaume de France ; cette clauſe regardoit manifeſtement le Pape. Le nœud de cette union des deux Princes avoit eſté le mariage de Rodolfe fils d'Albert, avec Blanche de France fille du Roy. Ces Traitez avoient fort déplû au Pape, & il l'avoit diſſimulé : mais il ne put digérer un autre ſujet de chagrin qu'il avoit reçû du Roy un peu auparavant, ce fut la retraite que le Roy affecta de donner en France aux Seigneurs de la Maiſon des Colonnes ; & ce Prince ne pouvoit mieux faire ſentir ſon mécontentement au Pape, que par cet endroit là.

Leibnitz codice diplomat. pag. 39. & 40.

La Maiſon des Colonnes eſtoit très-puiſſante à Rome & aux environs. Elle avoit deux Cardinaux, ſçavoir Jacques Colonne, & Pierre Colonne ſon neveu. Tous deux s'eſtoient oppoſez à l'élection du Pape, ſoûtenant que Céleſtin ſon prédéceſſeur eſtant encore vivant, celuy qu'on luy ſubſtituëroit ne ſeroit pas légitime Pape. Cette Famille eſtoit dans les intérests de Fridéric d'Arragon, regardé à Rome comme uſurpateur de la Sicile. Ce fut un des articles ſur leſquels le Pape, autant pouſſé par ſon animoſité, que par la complaiſance qu'il avoit pour la Maiſon des Urſins, oppoſée depuis longtemps à celle des Colonnes, entreprit de les ruiner.

Joan. Villani l. 12. cap. 22.

Il fit citer ces deux Cardinaux, ſous peine en cas de déſobéïſſance, d'eſtre dégradez du Cardinalat, pour comparoiſtre devant luy & devant le Sacré Collége, afin d'y répondre aux accuſations qu'on faiſoit contre eux, & de déclarer leur ſentiment ſur cette queſtion, ſçavoir s'ils reconnoiſſoient le Pape pour légitime Pape.

Tréſor des Chartres, Coffre. Boniface num. 95.

Les deux Cardinaux ſur cette ſommation répondirent, qu'ils ne comparoîtroient pas devant Bénédict Cayétan, (c'eſtoit le nom & le ſurnom du Pape) prémiérement parce qu'ils ne le pouvoient faire avec ſeureté; & en ſecond lieu, parce qu'il n'eſtoit pas Pape légitime, y ayant lieu de douter, ſi la rénonciation de Céleſtin eſtoit canonique, pour pluſieurs raiſons qu'ils en apportoient. Ils firent ſur cela leur déclaration aux autres Cardinaux, & demandérent la convocation d'un Concile général, à la déciſion duquel ils acquieſceroient, & appellérent au Concile général & au Pape futur de tout ce qui ſe feroit à leur préjudice. Ils adreſſérent leur Proteſtation non ſeulement aux Cardinaux; mais encore aux Princes & à tous les Fidéles, & la répandirent par-tout. Il eſt à remarquer, qu'entre les témoins qui ſouſcrivirent comme tels à cet Acte, il y en avoit pluſieurs François, ou qui poſſédoient des Bénéfices en France; que cela ſe paſſa durant les prémiéres broüilleries de Rome avec la France; & c'eſt ce qui fait croire que la réconciliation du Pape ſi prompte & ſi éloignée de ſon caractére, & la révocation de ſa Bulle *Clericis Laicos*, qui avoit cauſé tant de bruit, fut un effet de la crainte qu'il eut que le Roy n'entrât dans les deſſeins des Colonnes, & qu'il ne luy priſt envie de luy conteſter le Pontificat.

Ibid num. 758.

Bulla *in excelſo Throno.*

Le Pape ayant reçû la Proteſtation des deux Cardinaux, prononça une Sentence contre eux, par laquelle il les dépoſa du Cardinalat, les déclara incapables de cette Dignité à perpétuité, auſſi bien que de toutes autres Dignitez & Bénéfices ſituez à cent mille autour de Rome; les excommunia, & tous ceux qui les tiendroient pour Cardinaux; déclara interdits tous les lieux qui les recevroient, & toute la poſtérité de Jean Colonne frere du Cardinal Jacques inhabile à poſſéder aucuns Bénéfices & aucunes Charges juſqu'à la quatriéme génération; ordonna que les deux Cardinaux comparoîtroient à ſon Tribunal dans dix jours, à faute de quoy il les privoit de tous leurs biens meubles & immeubles.

Il n'en demeura pas là. Il publia une Croiſade contre eux, fit attaquer les Places qu'ils poſſédoient. Enfin il les pouſſa à bout, & les obligea à luy demander miſéricorde. Ils vinrent à Riéti ſe jetter à ſes pieds, ſur l'eſpérance qu'il leur donna de les rétablir dans leurs Dignitez & dans leurs Terres; mais il ne leur tint pas parole: au contraire il fit raſer Paleſtrine, Place alors très-forte, qui leur appartenoit. C'eſt pourquoy ils ne furent pas plûtoſt ſortis de Riéti, où ils eurent tout ſujet de craindre qu'on ne les arreſtât, qu'ils reprirent les armes: mais ne ſe trouvant pas en état de réſiſter longtemps, ils s'enfuirent les uns en Sicile, les autres en France, où ils furent reçûs; & en particulier Eſtienne Colonne neveu du Cardinal Jacques, reçut du Roy un très-favorable accueil; Sciarra Colonne couſin des deux Cardinaux, en ſe ſauvant, fut pris par des Pirates, & mis à la chaîne, où il demeura quelques années, ne voulant point ſe faire connoître de peur d'eſtre livré au Pape, & le Roy le délivra.

Antoninus loc. cit.

Vil'ani loc. cit.

Le Pape pour cette raiſon, eſtant auſſi mécontent du Roy, que le Roy l'eſtoit de luy, trouva aiſément occaſion de le luy faire paroiſtre. Ce fut, comme auparavant, ſur l'autorité, ſur les Priviléges, & ſur les Droits des gens d'Egliſe. Le Pape en recevoit des plaintes, ſur-tout de la part de l'Evêque de Pamiès, de l'Egliſe de Reims, & de celle de Lion. Le Roy, qui ſuivant toûjours les vûës de ſes Prédéceſſeurs, depuis Philippe Auguſte, vouloit peu à peu tempérer la puiſſance Eccléſiaſtique dans le Royaume, où depuis Loüis le Débonnaire elle eſtoit montée au-delà des bornes, en prenoit toutes les occaſions; & il ſe pouvoit faire de plus que ſes Officiers, contre ſon intention, abuſaſſent de ſon autorité, & pouſſaſſent ſouvent les choſes trop loin: mais l'article, qui tenoit le plus au cœur à Boniface en cette matiére, eſtoient les affaires qu'on faiſoit à l'Evêque de Pamiès.

Ce Pontife, peu de temps après eſtre monté ſur la Chaire de S. Pierre, avoit érigé en Evêché l'Abbaye de S. Antonin de Pamiès, & en avoit fait Evêque Bernard Saiſſeti, qui en eſtoit Abbé. Il paroiſt que cet Evêque eſtoit un homme difficile, hardi, inquiet, & intriguant. Il eſtoit tout dévoüé au Pape; & c'en eſtoit aſſez pour n'eſtre pas fort agréable à Philippe. Le S. Siége, durant la guerre des Albigeois, avoit mis Pamiès ſous la protection & en la garde de S. Loüis, pour défendre l'Abbaye contre les inſultes de divers Seigneurs, qui luy cauſoient beaucoup de dommage. Elle eſtoit demeurée de la meſme maniére entre les mains de Philippe le Hardi, & avoit auſſi paſſé en celles de Philippe le Bel.

Bulla Bonifacii *Olim.*

Ce Prince traita du Domaine de cette Ville avec Roger Bernard Comte de Foix, luy en abandonna la garde, & n'en retint que la Souveraineté & le reſſort. Le Comte de Foix en prit poſſeſſion, & ſe fit faire ſerment de fidé-

lité par les Habitans. Bernard Saiſſeti, en qualité d'Abbé de S. Antonin, eſtoit Seigneur temporel de la Ville : mais le Roy prétendoit qu'il relevoit de luy comme les autres Seigneurs de France, & qu'en s'accommodant pour cette Place avec le Comte de Foix, il la faiſoit un Arriere-fief, de Fief de la Couronne qu'elle eſtoit auparavant, ce qui n'eſtoit ni contre les Loix, ni contre les Coûtumes du Royaume. Le Pape s'en plaignit néanmoins au Roy ; mais cette affaire avoit précédé la prémiére rupture entre le Pape & le Roy, & n'avoit pas non plus empêché leur réconciliation.

On laiſſoit cependant murmurer l'Evêque de Pamiès, ſans s'en mettre fort en peine à la Cour ; & le Pape d'ailleurs ne paroiſſoit plus depuis longtemps ſi vif ſur les intéreſts de ce Prélat : mais dès que l'on eut réſolu de ſe fâcher une ſeconde fois de part & d'autre, l'Evêque de Pamiès ſembla en avoir aſſez dit & aſſez fait, pour mériter de paſſer à la Cour pour criminel de leze-Majeſté ; & au contraire il parut à Rome avoir aſſez ſouffert de la Cour de France, pour pouvoir eſtre regardé comme un Evêque maltraité & injuſtement perſecuté. Bien-toſt on vit arriver une Bulle de Rome dattée du quatriéme de Décembre de l'an 1300. & adreſſée au Roy, par laquelle le Pape rétractoit la révocation qu'il avoit faite de la Bulle *Clericis Laicos*, diſant, que comme il pouvoit accorder des graces & des Priviléges aux Princes, il avoit droit de les révoquer & de les ſuſpendre, quand il le jugeroit à propos ; qu'ainſi celles qu'il avoit accordées pour la levée des Décimes & des Subſides ſur le Clergé, ayant cauſé de grands abus & de grands dommages aux Egliſes, il les ſuſpendoit par le conſeil du Collége des Cardinaux ; il ordonnoit que ce qui eſtoit demandé aux Prélats & aux autres Eccléſiaſtiques ſous le titre de Décime & de Subſide, quoy qu'accordé par leur conſentement, ne fuſt point payé ſans ſon ordre. Il ajoûtoit, qu'on pouvoit luy repréſenter par écrit ces Priviléges, afin qu'il les examinaſt & les moderaſt ſelon qu'il le trouveroit bon ; & prioit le Roy de n'eſtre point ſurpris de ce qu'il en uſoit ainſi, parce qu'il ne faiſoit rien en cela que pour une bonne fin.

Bulla *Salvator mundi*.

Le Roy ayant reçû cette Bulle, commença, comme il avoit déja fait dans les prémiers différents, par publier une nouvelle Ordonnance, par laquelle il eſtoit défendu de tranſporter aucun argent hors du Royaume, pour empêcher qu'il n'en allât au Pape. Cette Ordonnance attira d'autres Bulles ; mais auparavant le Pape fit au Roy une propoſition qui n'eſtoit guére de ſaiſon, eu égard à la ſituation des affaires, & à la diſpoſition des eſprits. Ce fut de faire une ligue avec le Roy de Perſe, & de ſe croiſer pour le ſecours de la Terre-Sainte. Il luy envoya propoſer la choſe par l'Evêque de Pamiès, à qui il donna la qualité de Légat ; ce qu'on regarda ou comme une imprudence, ou comme une inſulte.

Continuat. Nangii.

Platina.

La maniére dont l'Evêque ſe comporta dans l'audience qu'il eut du Roy ſur ce ſujet, fit bien-toſt voir quelle eſtoit l'intention du Pape dans cette Ambaſſade : car, comme le Roy luy eut répondu que la guerre de Flandre, où il eſtoit engagé, & la conduite que tenoit le Pape à ſon égard ne luy permettoient guéres d'exécuter un ſi grand deſſein, quoi qu'il y eût toûjours eſté fort porté : ce Prélat reprit d'un ton menaçant, & luy dit que la conduite qu'il tenoit envers le Pape & envers l'Egliſe, méritoit des peines qu'on n'avoit que trop différées, & qu'il verroit bien-toſt ſon Royaume mis en interdit, & ſa propre perſonne frapée d'anathême & d'excommunication. Le Roy indigné le chaſſa de ſa préſence, & penſa à le faire arreſter. Il n'eut pas plûtoſt fait connoître ſon indignation, qu'on luy mit en main quantité de Memoires d'accuſation contre l'Evêque : mais voulant procéder réguliérement dans cette affaire, il nomma deux Commiſſaires, pour faire des informations, ſçavoir, Richard de Nepotis Archidiacre d'Auge, dans l'Egliſe de Liſieux, & Jean Vidame d'Amiens, Seigneur de Piquigny, qu'il envoya aux quartiers de Toulouſe, pour informer contre l'Evêque ſur certains Chefs, qui leur furent marquez. Ces Commiſſaires ayant fait leur rapport au Roy, il tint à Senlis une Aſſemblée de pluſieurs Seigneurs du Royaume, & de quantité d'habiles gens tant Eccléſiaſtiques, que Juriſconſultes, où les deux Commiſſaires produiſirent le témoignage de vingt-quatre perſonnes oüies juridiquement, du nombre deſquels eſtoient le Comte de Foix, le Comte de Comminge, l'Evêque de Beſiers, l'Evêque de Montpellier, & l'Evêque de Toulouſe. Cinq ou ſix des témoins diſoient peu de choſe ; un déchargeoit l'Evêque de tout. Les autres le chargeoient beaucoup ſur pluſieurs points ; mais les uns parloient de certains faits, les autres d'autres faits, quoiqu'il y en eut pluſieurs qui dépoſaſſent auſſi ſur les meſmes articles. Voicy de quoy il eſtoit accuſé.

An. 1301.

Actes du Procès de l'Evêque de Pamiès.

D'avoir raconté ſouvent que S. Loüis luy avoit dit, que ſous le régne du Roy Philippe le Bel, le Royaume ſeroit détruit par ce Prince & par ſes Miniſtres, & qu'il ſeroit transféré aux Etrangers ſans retour.

Que l'Evêque avoit eu des intelligences avec le Roy d'Angleterre touchant la Gaſcogne, & avec le Comte de Foix, à qui il avoit promis de le rendre maître de Toulouſe & du Territoire Toulouſain.

Qu'il avoit détourné le meſme Comte de marier ſon fils à la fille de Philippe d'Artois, & luy avoit conſeillé de luy faire épouſer la fille du Roy d'Arragon.

Qu'il avoit dit pluſieurs fois, que la Ville de Pamiès n'eſtoit point du Royaume de France, ni dans le Royaume de France.

Qu'il avoit dit que le Roy eſtoit Faux-monoyeur. (Cet article eſtoit fondé ſur ce que le Roy avoit fait quelques changemens dans les Monoyes, dont on avoit en effet murmuré dans le Royaume, & dont le Pape avoit fait des reproches à ce Prince.)

by Google

Qu'il avoit dit que le Roy descendoit de bâtards ; (il entendoit par là les Rois d'Arragon, dont le Roy descendoit par sa mere Isabelle d'Arragon.)

C'estoit sur ces Chefs que les Informations furent faites. Le Comte de Foix les confirma tous par son témoignage, & ajoûta que l'Evêque luy avoit dit, que le Roy n'estoit point de la véritable Maison des Rois de France ; que le Pape avoit dit au Chevalier Pierre Flotte, que le Roy estoit Faux-monoyeur ; que l'Evêque avoit ajoûté, que la Cour de France estoit toute corrompuë, & qu'il ne s'y faisoit rien sans argent. Le Comte de Foix disoit de plus, que luy-mesme avoit averti l'Evêque de Toulouse de tout cela, & l'avoit prié d'en informer le Roy. Quelques autres Témoins ajoûtérent encore diverses choses, & entre autres, qu'ils avoient entendu dire à l'Evêque des paroles très-insolentes contre la Personne du Roy, & très-seditieuses.

Ces accusations & ces témoignages ayant esté exposez en présence de l'Assemblée de Senlis, tous furent d'avis que le Roy ne pouvoit dissimuler des choses aussi atroces, que celles qu'on avoit déposées contre l'Evêque de Pamiès ; qu'il le devoit faire arrester par l'Archevêque de Narbonne son Métropolitain ; & que si cet Archevêque ne faisoit pas son devoir, il falloit qu'il le fist luy-mesme par son autorité Royale.

Il paroist par les Actes du Procès, que le Roy avoit déja donné ses ordres pour s'asseurer de la personne de l'Evêque, qu'on l'avoit mesme déja mené à Senlis, & que la réquisition, que Pierre Flotte Chevalier & Conseiller du Parlement fit à l'Archevêque de Narbonne de le constituer luy-mesme prisonnier, n'estoit qu'une formalité qu'on jugea à propos d'observer.

Les dépositions des Témoins ayant esté communiquées à l'Evêque, il protesta de nullité touchant les Procédures qu'on avoit employées, soit pour l'arrester, soit pour se saisir de ses Gens, de ses Papiers, de ses Terres & de ses Places, & soûtint que c'estoit par la crainte des tourmens, qu'on avoit contraint les Témoins à déposer contre luy.

Nonobstant ces Protestations, la Sommation fut faite à l'Archevêque de Narbonne, qui répondit qu'il estoit prest de faire ce que l'on souhaitoit ; mais qu'il vouloit avoir sur cela l'avis de ses Suffragans, & celuy du Pape.

Ce n'estoit pas ce que la Cour prétendoit, & cette réponse auroit fait un nouvel embarras, si l'Evêque de Pamiès, appréhendant d'estre mis dans les prisons du Roy, n'y eût consenti, & n'eût mesme prié l'Archevêque de Narbonne de le prendre en sa garde comme son prisonnier : il fallut encore avoir l'agrément de l'Evêque de Senlis & de l'Archevêque de Reims, à cause que l'accusé devoit estre saisi dans l'Evêché de l'un, & dans l'étenduë de la Métropole de l'autre, & ils le donnérent.

Le Roy, qui prévit bien que la conduite qu'il avoit tenuë en cette affaire n'agréeroit pas au Pape, ne l'en informa pas, ainsi qu'on le voit par la Lettre qu'il en receut longtemps après, où le Pape fait assez entendre, que la nouvelle en estoit venuë d'ailleurs jusqu'à luy. Si-tost qu'il la sceut, il écrivit à l'Archevêque de Narbonne, pour luy ordonner de tirer l'Evêque des mains des Juges Séculiers, si il y estoit encore, de faire en sorte que ses biens ne demeurassent pas en la main du Roy, de faire des Informations sur tous les faits dont on l'accusoit, de les luy envoyer quand elles seroient faites, & enfin de faire transporter l'Evêque en Italie sur les Terres du S. Siége, sous bonne & seure garde. *Trésor des Chartres. Pamiès num 11.*

Le Pape écrivit aussi au Roy en mesme-temps qu'à l'Archevêque de Narbonne : mais on n'a point la Lettre, non plus que les Mémoires des autres choses, qui se passérent sur ce sujet depuis le mois de Février de 1301. jusqu'au mois de Décembre de la mesme année, que le Pape écrivit encore au Roy, pour l'obliger à luy envoyer l'Evêque de Pamiès, & à luy remettre le Jugement de cette affaire.

Cependant on voyoit bien que la tempeste & les foudres se formoient au Vatican contre la France. Dès le commencement de l'an 1302. il en arriva une Lettre au Roy en forme de Bulle, par laquelle le Pape luy déclaroit, qu'en qualité de Vicaire de JESUS-CHRIST, Dieu l'avoit établi sur les Rois & sur les Royaumes de la Terre, avec plein pouvoir, suivant les paroles du Prophéte, d'arracher, de détruire, de dissiper, d'édifier : « C'est pourquoy, mon très-cher Fils, luy disoit-il, ne vous laissez point persuader de ce qu'on veut vous faire croire, que vous n'avez point de Supérieur sur la terre, & que vous n'êtes point soumis au Chef de la Hiérarchie Ecclésiastique : c'est estre fou, que de penser de la sorte ; & celuy qui s'obstine à demeurer dans cette erreur, cesse d'estre fidéle, & n'est plus dans le bercail de son Pasteur. Ensuite, descendant dans le détail des desordres, qui selon les avis qu'on luy avoit donnez estoient en grand nombre dans le Royaume de France, & dont il disoit qu'il l'avoit déja inutilement averti, il luy faisoit sçavoir, que par une Bulle particuliére, il avoit ordonné aux Evêques de France, aux Chapitres des Eglises, aux Docteurs en Théologie, aux Docteurs en Droit Canon & Civil, de venir le trouver en Italie, afin de délibérer avec luy sur la réformation de l'Etat ; & que si le Roy le jugeoit à propos, il pourroit y envoyer aussi de sa part des Députez, pour assister à l'Assemblée. *Bulla Aufcultæ fili.*

En effet il parut en mesme-temps en France une Bulle adressée aux Evêques, aux Chapitres, aux Universitez, où le Pape, après avoir fait mention des excès, des violences, des insolences, qu'il disoit qu'on exerçoit dans le Royaume contre les Evêques, les Chapitres, les Religieux, contre les Pairs, les Comtes, les Barons, le reste de la Noblesse ; il ajoûtoit, que du conseil des Cardinaux, il avoit résolu de convoquer une Assemblée des Evêques & *Bulla ante promotionem.*

des Docteurs de France, soit en Théologie, soit en Droit Canon & Civil, & leur ordonnoit de se rendre tous auprès de luy pour le prémier jour de Novembre prochain, sous peine de se rendre coupables d'une désobéïssance qu'il ne laisseroit pas impunie. Que c'estoit pour délibérer avec eux sur le moyen d'étendre la vraye Religion, de conserver la liberté Ecclésiastique, de réformer le Royaume, de corriger les excès du Roy, & d'établir un bon gouvernement dans l'Etat.

An. 1302.

Ces Bulles furent apportées en France par Jacques des Normans Archidiacre de Narbonne, qui ayant esté admis à l'audience, dit au Roy, qu'il venoit de la part de sa Sainteté, pour luy dénoncer qu'il eust à reconnoistre, qu'*il tenoit du Pape*, aussi-bien que tous les autres Princes, *la Souveraineté temporelle de son Royaume*; que s'il refusoit de faire cet aveu, il avoit ordre de l'excommunier, & de mettre la France en interdit. Il demanda aussi qu'on envoyât l'Evêque de Pamiès au Pape, & en mesme-temps il présenta au Roy la Lettre ou Bulle dont j'ay parlé.

Joan. Villani l. 8. cap. 64.

Le Roy l'ayant lûë, il la mit entre les mains de Robert Comte d'Artois, qui indigné de ce qu'elle contenoit sur l'article de la Puissance temporelle, la jetta au feu en présence du Nonce, à qui le Roy fit enlever toutes les copies qu'il avoit de cette Lettre, & de celle qui estoit adressée aux Evêques & à ses autres Sujets; & puis on le fit conduire sous bonne garde jusqu'aux frontiéres de France avec l'Evêque de Pamiès, dont le Roy estoit assez embaraſſé, en leur faisant défense d'y rentrer sans une permission expresse. On mit par-tout des corps de gardes, aux avenuës du Royaume, pour empêcher que désormais il n'y entrât aucune Lettre, ni aucun Envoyé du Pape. Dès que le Nonce fust de retour, & qu'il eust rendu compte de sa commission, le Pape excommunia le Roy.

Ancienne Chroniq. de S. Denis.

Incontinent après le départ de l'Archidiacre & de l'Evêque de Pamiès, le Roy avoit fait partir un Envoyé, pour se plaindre au Pape de la conduite qu'il tenoit à son égard. Le Pape luy refusa audience: mais il envoya un Légat pour aller de sa part trouver le Roy. Le Légat estant arrivé à Mascon, y fut arresté par le Bailly, jusqu'à ce qu'on eût donné avis en Cour de son arrivée. Le Roy luy fit dire, que puisque le Pape n'avoit pas voulu entendre son Envoyé, il ne l'entendroit pas non plus luy-mesme, & qu'il eût à sortir incessamment de ses Etats, ce qu'il fut obligé de faire.

Chroniq. MS. de la Biblioth. du Roy.

Cependant le Roy pensa à prendre des mesures, pour empescher que les Bulles du Pape & ses Censures ne fissent impression sur l'esprit des Peuples, & ne causassent quelques desordres dans le Royaume. Il vint à bout d'en supprimer au moins la plus part des exemplaires, & convoqua à Paris, pour la mi-Caresme, les Etats de son Royaume; car cette Assemblée pouvoit porter ce nom; la plus grande partie de la plus considérable Noblesse, plusieurs Evêques du Royaume, des Abbez, des Bénéficiers, des Docteurs, des Jurisconsultes, & grand nombre de Magistrats s'y estant rendus suivant les ordres du Prince. Il y eut néanmoins quelques Evêques & quelques Abbez, que le Roy y auroit vû volontiers, qui trouvérent des prétextes pour n'y pas venir.

An. 1302.

Dans cette Assemblée, qui fut tenuë au Louvre, le Roy commença par demander aux Ecclésiastiques, de qui relevoit leur Temporel? Ils répondirent, qu'ils le tenoient de luy comme de leur Souverain. Il leur repartit en les remerciant, & leur dist, qu'il estoit ravi d'apprendre d'eux-mesmes quels estoient leurs sentimens là-dessus, & de s'assûrer qu'ils ne croyoient pas que le Royaume de France fust un Fief du S. Siége, comme le Pape le prétendoit. Le Corps de la Noblesse répondit, par la bouche du Comte d'Artois, de la mesme maniére, & que le Roy pouvoit compter sur tout ce qui dépendoit d'eux, pour soûtenir la gloire de l'Etat. Et moy, reprit le Roy, je m'engage à contribuer de tout, sans excepter ma propre vie, pour conserver la liberté du Royaume. Il ajoûta, en adressant la parole aux Princes ses fils, qui estoient présens, qu'il ne les reconnoîtroit plus pour ses enfans, s'ils estoient assez lâches pour reconnoître jamais que le Royaume de France dépendist d'aucun autre que de Dieu seul. Il renouvella l'Ordonnance qu'il avoit faite de ne laisser passer aucun argent hors du Royaume, & fit défense à tous les Ecclésiastiques, & à tous ceux que le Pape appelloit en Italie par une de ses Bulles, de sortir de France sans sa permission.

Continuat. Nangii.

Ex veteri MS. Preuves de l'Histoire du différent, &c.

Comme il vit que l'Assemblée suivoit parfaitement ses vûës, & que tous de concert se déclaroient pour les Libertez de l'Eglise Gallicane, il consentit que Guillaume de Nogaret Seigneur de Cauvisson luy adressât une Requeste sur les affaires présentes, & se portât pour accusateur du Pape; on donne à ce Seigneur, dans les Actes du Procès, la qualité de Chevalier, & en mesme-temps celle de Professeur aux Loix. C'est qu'alors le Parlement estoit pour la plus part composé de Noblesse d'épée. Nogaret fit en cette occasion la fonction d'Avocat Général du Roy, & prononça un discours sanglant contre le Pape, où conformément à l'idée que les Colomnes avoient déja donnée dans leur manifeste, il prétendoit prouver que Boniface n'estoit pas un Pape légitime, mais un intrus, s'engageoit à le convaincre de plusieurs héréſies, de simonie, & d'une infinité d'horribles crimes.

Surquoy il faisoit sa réquisition au Roy, pour le supplier d'agir efficacement auprès des autres Princes Chrétiens, auprès du College des Cardinaux, & de tous les Evêques, pour la convocation d'un Concile général, pour faire comme par provision dépoſer Boniface par les Cardinaux, & luy substituer un Vicaire, qui gouvernast l'Eglise jusqu'à ce qu'on eût procédé à l'élection d'un Pape légitime. Il demanda enfin, que son discours fût mis par écrit, & enrégistré; ce qui luy fut accordé.

Pierre Flotte autre Chevalier, & ſçavant dans le Droit, parla auſſi ſur le meſme ſujet, & à peu près de la meſme maniére.

En conſéquence de ce qui s'eſtoit paſſé dans cette Aſſemblée, les Barons du Royaume envoyérent une Lettre écrite au nom de tout leur Corps au College des Cardinaux, & qui commençoit ainſi. *A honorables Peres lors chiers & anciens amis, tout le College & à chacun des Cardinaux de la ſainte Egliſe de Rome, li Duc, li Comte, li Baron, li noble tuit du Royaume de France, ſalut & continuel accroiſſement de charité, d'amour, & de toutes bonnes aventures à leur deſir : Seigneurs, vos eſpecialment ſçavez, &c.*

Ils repréſentoient dans cette Lettre les extrêmes deſordres qu'on eſtoit ſur le point de voir arriver à l'occaſion des différents du Pape avec la France ; qu'il en eſtoit la cauſe par les entrepriſes inſoûtenables qu'il faiſoit contre les droits du Roy & du Royaume. Que le Roy en avoit fait l'expoſé en préſence de la Nobleſſe, des Prélats, des Députez des Univerſitez, des Chapitres & des Monaſtéres ; que la Nobleſſe eſtoit réſoluë, quoy qu'il dût en arriver, de ne les pas ſouffrir ; que le Pape avoit eſté juſqu'à avancer que le Royaume de France, pour le temporel, luy eſtoit ſoumis, & juſqu'à ordonner que les Prélats, Abbez, Docteurs en Theologie & en Droit vinſſent ſe rendre auprès de luy pour délibérer de la réformation de l'Etat, & ſur les torts qu'il prétendoit que le Roy avoit faits à tous les Ordres de ſon Royaume ; qu'ils leur déclaroient au nom de tous ces Ordres, que ni les Eccléſiaſtiques, ni les Univerſitez, ni les Peuples, ni la Nobleſſe, ne demandoient point cette réformation ; que s'il y en avoit quelque beſoin, c'eſtoit au Roy à la faire ; qu'il y avoit déja travaillé, & qu'il n'avoit diſcontinué, dans la conjoncture préſente, que parce qu'il ne vouloit pas qu'on crût qu'il agît en cela comme exécuteur des ordres du Pape. Que c'eſtoit le Pape meſme qui mettoit le deſordre dans le Royaume, en entreprenant d'y conférer les Evêchez, Archevêchez, & autres Bénéfices des plus conſidérables de l'Etat, en nommant de ſon autorité à pluſieurs Bénéfices des Sujets indignes, incapables, ſuſpects, & en faiſant quantité d'innovations dangereuſes & à charge aux Peuples ; qu'on eſtoit réſolu de ne plus ſouffrir déſormais pareilles choſes, plus propres de l'Ante-Chriſt que d'un Pape ; qu'on ne pouvoit croire en France, quoy qu'en diſt le Pape dans ſes Lettres & dans ſes Bulles, qu'il avoit fait tout cela par l'avis des Cardinaux, & que c'eſtoit pour y mettre remede qu'on s'adreſſoit au Sacré College ; qu'on le prioit de le faire efficacement, afin que la paix & la concorde eſtant rétablie entre le Royaume & le S. Siége, chacun puſt penſer ſérieuſement à une Croiſade pour le recouvrement de la Terre-Sainte : qu'au reſte on le leur répétoit, que quoy qu'il puſt arriver, on ne ſe départiroit jamais en France des réſolutions qu'on y avoit priſes ſur ce ſujet.

Cette Lettre fut ſignée par Loüis fils aîné du Roy, par les Princes du Sang, par les Ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, par les Comtes de Haynaut, de Luxembourg, de S. Pol, de la Marche, & par tout ce qu'il y avoit alors de plus grands Seigneurs en France.

Une autre Lettre fut écrite au Pape par les membres de l'Etat Eccléſiaſtique, qui diſoit toutes les meſmes choſes que la précédente, mais en des termes plus ménagez. On y ajoûtoit, que les Evêques avoient prié le Roy de leur permettre d'aller trouver le Pape, ſuivant les ordres que ſa Sainteté leur en avoit donnez ; mais qu'ils avoient eu défenſe de le faire ; & qu'au reſte ils voyoient les eſprits du Peuple diſpoſez à ne s'étonner nullement des Cenſures de Rome pour le ſujet dont il s'agiſſoit ; qu'ils luy conſeilloient de ſe rétracter ſur un point ſi délicat, & de prendre tous les moyens poſſibles pour rétablir l'union & la bonne intelligence entre luy & le Roy.

Pour faire connoiſtre au Pape que tous les Ordres du Royaume eſtoient dans les meſmes ſentimens, le Tiers Etat, les Maires, Echevins, Jurats & Conſuls des principales Villes du Royaume écrivirent auſſi en Corps aux Cardinaux, comme avoit fait la Nobleſſe & l'Etat Eccléſiaſtique. On n'a point cette Lettre ; mais par la réponſe que les Cardinaux y firent, on voit qu'elle eſtoit au moins auſſi forte que celle de la Nobleſſe, & qu'on y avoit affecté de n'y pas donner à Boniface la qualité de Souverain Pontife.

Ce concert embarraſſa le Pape. Cela paroiſt par les réponſes que les Cardinaux firent à la Nobleſſe & au Tiers Etat, où ils diſoient, que ce n'avoit jamais eſté l'intention du Pape de faire entendre par ſes Lettres & par ſes Bulles, que le Roy dût le reconnoître pour ſon Supérieur dans le Temporel : & que c'eſtoit en vain que le Seigneur Pierre Flotte avoit déclamé contre cette maxime dans l'Aſſemblée du Louvre.

La Lettre du Pape aux Evêques & aux Docteurs en Théologie & en Droit eſtoit écrite avec plus de hauteur. Il leur reprochoit de ſe laiſſer intimider par des menaces, & conduire par des vûës temporelles indignes de leur caractere, & de la place que la pluſpart d'entre eux tenoient dans l'Egliſe. Il s'y plaignoit aigrement de la maniére, dont Pierre Flotte avoit parlé dans l'Aſſemblée contre luy, le traitoit de Bélial, d'homme aveugle, qui de concert avec ſes ſemblables inſpiroit au Roy des conſeils violens *. Enfin dans les derniéres lignes de la Lettre il jettoit encore un mot touchant la ſupériorité du S. Siége ſur le temporel des Royaumes, qui marquoit aſſez qu'il n'eſtoit pas réſolu de quitter ſon ſentiment ſur ce point.

Quelque aigries que ſoient les choſes, en de pareilles conjonctures, la raiſon l'emporte quelquefois ſur l'animoſité par la vûë des extrémitez où l'on voit de part & d'autre qu'on eſt preſt de s'engager. Ce fut par cette raiſon que le Roy conſentit que Robert Duc de Bourgogne, écrivît à deux Cardinaux de ſes amis, & les

* On apprend par cette Lettre que Pierre Flotte étoit borgne, *Semi videns corpore, mentreque toraliter excæcatus.*

les priât d'adoucir l'eſprit du Pape, en les aſ- A ſûrant que pourvû qu'il révoquât la ſuſpenſion des graces, qu'il avoit autrefois accordées au Roy, & la Bulle par laquelle il avoit appellé les Prélats & autres gens d'Egliſe en Italie, & qu'il voulût écrire à ce Prince une Lettre honneſte, on le trouveroit diſpoſé à une réconciliation ſincére avec le S. Siége ; mais ces Lettres, qu'on prit apparemment à la Cour du Pape pour une marque de l'embarras du Roy, ne produiſirent rien. Le Duc de Bourgogne n'eut point d'autre réponſe, ſinon qu'il falloit que le Roy commençât à s'humilier, à reconnoître ſa faute, à donner des marques de pé- B nitence, à faire ſatisfaction au Pape, à déſavoüer la conduite de ſes Miniſtres ; que moyennant cela, il trouveroit le Pape preſt à luy faire grace ; que ſans cela il n'y avoit rien à faire, & que le Pape croiroit ſe rendre ridicule à toute la terre, s'il écrivoit le premier au Roy qu'il avoit excommunié.

Il s'en falloit bien que le Roy ne fût en cette diſpoſition, & il le fit bien-toſt connoître. Le Pape avoit eſté le Médiateur de la Paix entre la France & l'Angleterre ; mais il reſtoit encore pluſieurs articles à régler, dont le Pape, C par le Compromis fait entre les deux Rois, devoit eſtre l'arbitre. Le Roy, vû la maniére dont il en uſoit à ſon égard, fit trouver bon au Roy d'Angleterre qu'il renonçât à l'arbitrage du Pape. Ce Prince n'eut pas beaucoup de peine à y conſentir, & il voyoit avec plaiſir la France aux mains avec Rome ſur un point, ſur lequel il y avoit eu pluſieurs démêlez entre ſes Prédéceſſeurs & les Papes ; mais dont il leur avoit eſté plus difficile de ſe tirer à cauſe de l'aveu que quelques-uns d'eux avoient fait, que le Royaume d'Angleterre eſtoit un Fief du S. Siége. Le Roy ayant eu le conſentement D du Roy d'Angleterre, fit publier une eſpéce de Manifeſte, par lequel il déclaroit, qu'avec l'agrément du Roy d'Angleterre, il renonçoit à la Médiation du Pape pour pluſieurs cauſes, & en particulier pour les differents qu'il avoit avec luy. Il nomma trois Seigneurs de ſa Cour pour en faire la déclaration au Pape meſme ; ſçavoir, Gaucher de Châtillon Comte de Porcien, Jean d'Harcourt, & Jean Mouchet.

Preuves du différent entre Boniface & Philippe, &c.

Ce Manifeſte fut rendu public au commencement de Novembre, pendant que le Pape tenoit à Rome le Concile qu'il avoit convoqué l'année d'auparavant, où il avoit appellé les Evêques & les Docteurs de France, & où E aſſiſtérent en effet pluſieurs Prélats François, qui avoient paſſé en Italie malgré les défenſes du Roy ; ces Prélats n'eſtoient pas en petit nombre. C'eſtoient les Archevêques de Tours, de Bourdeaux, de Bourges & d'Auch, tous les Evêques de Bretagne, excepté celuy de Dol & celuy de S. Malo, les Evêques d'Angers, de Toulouſe, de Pamiès, de Périgueux, de Xaintes, de Comminge, d'Agde, de l'Eſcar, d'Oleron, d'Aire, de Mande, de Niſmes, de Carcaſſonne, de Baſas, d'Autun, de Châlons ſur Saone, de Maſcon, d'Albi, de Dax, de Clermont, d'Auxerre, de Coutance, de Noyon, de Béſiers, de Limoges, & les Abbez de Cluni, de Citeaux, de Marmoutier, de Prémontré, de Beaulieu en Argonne, & de la Chaize-Dieu.

C'eſt dans ce Concile, ou bien quelques jours après, qu'il fut réſolu d'envoyer la fameuſe Bulle qui commence par ces paroles, *Unam ſanctam.* On y déclare, que tous les hommes ſont ſujets au Pontife Romain, & qu'on ne peut eſtre ſauvé ſans le croire ainſi. Le Pape dans cette Bulle paroiſt avoir affecté d'envelopper ſa penſée : car quoy qu'il diſe que tous les hommes & les Princes temporels ſont ſoumis au Pape, il ne dit pas expreſſément qu'ils y ſoient ſoumis pour le temporel, & meſme on voit deux extraits de deux Diſcours, l'un de Mathieu de Aqua Sparta Cardinal de Porto, & l'autre du Pape Boniface meſme, qui furent ſans doute prononcez dans le Concile de Rome, où le Cardinal & le Pape parlent en ces termes : » Quelques-uns ont publié, « dit le Cardinal, qu'une Lettre (écrite par le « Pape au Roy de France) portoit qu'il devoit « reconnoître tenir ſon Temporel de l'Egliſe, ce « qui n'a jamais eſté écrit. Une telle Lettre n'eſt « venuë, ni des Cardinaux, ni du Pape. *Pierre Flotte*, dit le Pape, *ſe ſert du Comte d'Artois & du Comte de S. Pol, pour envenimer l'eſprit du Roy. Il pourroit bien avoir falſifié nos Lettres. Il nous a impoſé que nous avons écrit au Roy, qu'il devoit reconnoître que c'eſtoit de nous qu'il tenoit ſon Royaume. Il y a quarante ans que nous ſommes appliquez à l'étude du Droit, & nous ſçavons qu'il y a deux Puiſſances ordonnées de Dieu. Peut-on donc croire qu'une telle folie & une telle extravagance nous ſoient venuës en l'eſprit : nous diſons, que nous ne voulons en rien uſurper la Juriſdiction du Roy, ſelon ce qu'a dit noſtre frere le Cardinal de Porto ; mais le Roy ne peut nier qu'il ne nous ſoit ſoumis quand il s'agit du péché.*

Ex MS Bibliot. S. Victor.

Cet adouciſſement ne s'accordoit pas trop bien avec ce que l'Archidiacre de Narbonne avoit dénoncé au Roy de la part du Pape, ſçavoir, qu'il devoit reconnoître que luy auſſi-bien que les autres Princes tenoient du Pape leur Souveraineté temporelle. Quoy qu'il en ſoit, on voit par tout cela, que le Pape n'oſoit pas dire en termes exprès dans ſa Bulle, que le Royaume de France relevoit du S. Siége, ni que le Roy dût reconnoître qu'il tenoit ſon Temporel de l'Egliſe, comme les Papes l'avoient ſouvent dit de l'Angleterre, & de quelques autres Etats. Mais il prétendoit, en vertu de ſa puiſſance ſpirituelle, avoir droit de veiller ſur la conduite du Roy dans l'adminiſtration de l'Etat, d'examiner s'il le gouvernoit ſelon les Loix divines, de corriger les abus du Gouvernement, de s'en faire rendre *Ibid.* compte par les Sujets meſme, d'écoûter leurs plaintes contre le Prince, & meſme, comme il le dit nettement dans le Concile de Rome, de le dépoſer s'il ne ſe corrigeoit, ou s'il refuſoit de recevoir les avis du S. Siége ; ce qui revient à peu près à la Théologie de quelques Docteurs Ultramontains, qui diſent que le Pape n'a pas le Domaine direct, mais ſeule-

ment le Domaine indirect ſur le Temporel des Rois : mais les Souverains ne s'accommodent ni de l'un ni de l'autre de ces Domaines, qui dans le fond les aſſujettiroient également ; & Philippe le Bel, auſſi-bien que ſes Miniſtres, s'appercevant bien que toutes ces diſtinctions ne mettoient point l'autorité Royale en aſſûrance, continuérent à prendre leurs précautions contre ce qui ſe faiſoit à Rome.

Le Roy fit une nouvelle Aſſemblée à Paris, où du conſentement de ceux qui y aſſiſtérent, il renouvella les défenſes qu'il avoit faites à tous ſes Sujets de ſortir du Royaume ſans ſa permiſſion, ni d'en faire ſortir aucun argent: il y ajoûta une pareille défenſe pour les chevaux, & pour tout ce qui eſtoit d'uſage dans la guerre ; & fit une Ordonnance pour ſaiſir le Temporel de tous les Bénéficiers qui eſtoient allez à Rome ſans permiſſion.

Ord. datée du 1. Dec. 1302.

Ainſi finit l'année 1302. non pas pourtant ſans laiſſer encore quelque eſpérance d'accommodement. L'Evêque d'Auxerre eſtoit un de ceux qui avoient paſſé en Italie pour ſe rendre au Concile de Rome : mais la confiance que le Roy paroît avoir euë en luy en traitant par ſon moyen avec le Pape, fait croire qu'il n'avoit fait le voyage que de concert avec ce Prince, qui vouloit avoir en la perſonne de cet Evêque un Agent auprès du Pape capable de faire des ouvertures de Paix.

D'autre part le Comte de Valois, rappellé d'Italie par le Roy, qui ne jugea pas convenable que ſon frere dans ces conjonctures commandât les Troupes de l'Egliſe, ſe chargea à la priére du Pape de tâcher de ramener ce Prince. Et ce fut ſans doute ce Comte & l'Evêque d'Auxerre, qui l'engagérent à recevoir un Légat que le Pape fit partir pour la Cour de France.

Ce Légat fut Jean le Moine Cardinal de S. Marcellin, François de nation*, dont les inſtructions portoient deux choſes. La premiére regardoit les Evêques de France, les Abbez & les autres, qui avoient eſté appellez à Rome, & qui ne s'y eſtoient pas rendus. Le Légat avoit ordre de leur commander de nouveau d'y venir en perſonne, ou par Procureur dans l'eſpace de trois mois, ſous peine de dépoſition de leurs Dignitez, & de la privation de leurs Bénéfices ; & cet ordre devoit eſtre ſurtout intimé aux Archevêques de Sens & de Narbonne, aux Evêques de Soiſſons, de Beauvais, & de Meaux, & à l'Abbé de S. Denis.

* C'eſt le Fondateur du College dit du Cardinal le Moine à Paris.

L'autre choſe regardoit le Roy meſme, & l'inſtruction du Cardinal à cet égard contenoit les douze articles ſuivans. I. De demander au Roy qu'il révoquât la défenſe qu'il avoit faite aux Prélats d'aller trouver le Pape, ſuivant le commandement qu'il leur en avoit fait. II. De reconnoître que le Pape avoit la ſouveraine Puiſſance pour pourvoir aux Bénéfices vacans, ſoit qu'ils vaquaſſent par la mort du Bénéficier en Cour de Rome, ſoit autrement ; & que perſonne n'avoit pouvoir de les conférer ſans ſa permiſſion. III. Que le Pape pouvoit envoyer des Légats & des Nonces tels qu'il jugeroit à propos, & indépendamment de quiconque. IV. Que le Pape avoit la diſpenſation entiére des biens d'Egliſe, que nul ne s'en devoit mêler, ni en rien exiger que luy, & qu'il avoit droit de faire ſur ces biens telles impoſitions qu'il voudroit, ſans en demander congé à perſonne. V. Qu'aucun Roy ne devoit faire ſaiſir les biens d'Egliſe, excepté en certains cas marquez dans le Droit, ou accordez par le Pape, ni faire comparoître à ſa Cour les Eccléſiaſtiques en actions perſonnelles, ni pour des biens immeubles, à moins qu'ils ne les tinſſent d'eux en fief. VI. De ſe plaindre de ce que le Roy avoit ſouffert qu'on brûlât en ſa préſence une Bulle du Pape ; que pour ſe juſtifier ſur ce fait, il falloit qu'il envoyât vers luy quelqu'un pour entendre ce qu'il en ordonneroit, avec promeſſe d'obéir à ce qui ſeroit ordonné pour réparation d'un tel affront fait au S. Siége. La Bulle dont il s'agiſſoit dans cet article n'eſt pas celle, que Robert Comte d'Artois jetta au feu en préſence du Roy, mais une autre qui regardoit l'Evêque de Laon. Le Légat devoit en meſme-temps déclarer au Roy, que le Pape avoit deſſein de révoquer tous les Privilèges & toutes les Graces que luy & ſes Prédeceſſeurs avoient accordez au Roy & à ſon Royaume. VII. Que le Roy ne portât point trop loin ce que par abus il appelloit Droit de Régale ; qu'il ne dégradât point les Terres des Egliſes qui eſtoient en ſa garde, & qu'il en fiſt conſerver les fruits pour ceux qui ſeroient nommez au Bénéfice vacant. VIII. Que le Roy laiſſaſt aux Evêques la liberté d'uſer de leur puiſſance, & leur remiſt en main le glaive ſpirituel, & cela nonobſtant tous les Privilèges, qui pourroient avoir eſté accordez tant à luy qu'à ſes enfans, à ſes freres, à ſa poſterité, & à ſes Officiers. IX. Le Légat eſtoit chargé de faire des remontrances au Roy ſur l'article du changement des Monoyes, & de luy ſignifier qu'il eſtoit obligé à reſtitution pour les dommages que ce changement avoit cauſez. X. De le faire reſſouvenir du contenu de la Lettre, que luy avoit préſentée Jacques des Normans Notaire Apoſtolique. XI. De dire au Roy, que ni Lion ni ſon Territoire ne luy appartenoient point. XII. De demander ſatisfaction pour toutes les fautes commiſes ſur tous ces points, & qu'elle ſe fiſt d'une maniére, que le S. Siége euſt ſujet d'eſtre content ; ainſi que le Comte de Valois & d'autres l'avoient fait eſpérer : qu'autrement le Pape y mettroit ordre, en employant les armes ſpirituelles & temporelles.

Parmi ces propoſitions il y en avoit de ſi extraordinaires, de ſi choquantes, & de ſi oppoſées aux Uſages & aux Libertez de l'Egliſe Gallicane, qu'il y a ſujet de croire que le Pape ſe fût contenté de beaucoup moins que ce qu'il demandoit, s'il y eût eu dans la ſuite aſſez de patience des deux côtez pour continuer la négotiation que l'on commençoit. Le Roy envoya au Pape ſa réponſe à la pluſpart de ces articles, & eut aſſez de modération en cette occaſion, pour n'y ajoûter aucunes ré-

flexions offençantes ſur certains termes, dont il fut luy-meſme aſſûrément choqué.

Il répondit premiérement, qu'il n'avoit point fait au mépris de la Sainte Egliſe ſa mere, la défenſe à ſes Sujets de tranſporter de l'argent hors du Royaume, ni d'en ſortir; mais qu'il en avoit ainſi uſé pour des raiſons qui regardoient le bien & la tranquillité de ſon Etat; qu'il s'eſtoit en cela ſervi du droit qu'ont tous les Souverains, toutes les Républiques, & les Princes les moins puiſſans: & que par le reſpect qu'il avoit pour Sa Sainteté, il eſtoit preſt de ſe rendre, à la priére que luy avoit faite le Cardinal Légat de recevoir dans ſon Royaume, & de remettre en poſſeſſion de leurs biens ceux qui en eſtoient ſortis contre ſes ordres, pour aller en Italie. II. Que pour la Collation des Bénéfices, il en avoit uſé, & en uſoit encore ſelon ſon droit & ſelon la coûtume immémoriale, & ſuivant l'exemple de S. Loüis; qu'il n'avoit rien innové en cela, qu'il ne prétendoit rien innover, & qu'il ne croyoit pas que le Pape vouluſt rien innover luy-meſme. III. Qu'il ne prétendoit point empêcher les Légats & les Nonces du Pape de venir dans ſes Etats, excepté quand ils luy ſeroient ſuſpects, & qu'il auroit quelque autre juſte raiſon de ne les pas recevoir. IV. Que pour la Régie & l'adminiſtration des biens d'Egliſe, ſon intention eſtoit de ne rien faire contre le droit & contre la coûtume. V. Que pour la ſaiſie des biens Eccléſiaſtiques, & pour la comparence des gens d'Egliſe devant ſa Cour, il s'en tenoit pareillement au droit & à la coûtume. Qu'il ne prétendoit point empêcher l'uſage légitime du glaive ſpirituel; qu'il eſtoit au contraire diſpoſé à en ſoûtenir l'uſage, pourvû que les Eccléſiaſtiques ne paſſaſſent point les bornes que le droit & la coûtume leur preſcrivoient: & que ſi par hazard ſes Officiers avoient failli en ces ſortes de matieres, il eſtoit preſt d'en faire le châtiment. VI. Que pour la Lettre du Pape, qui avoit eſté brûlée, la choſe eſtoit arrivée dans un Procès entre l'Evêque de Laon & les Echevins de la Ville; que l'Evêque s'eſtoit ſervi dans la ſuite du Procès d'une Lettre du Pape contre les Echevins, que luy-meſme avoit déclaré qu'il ne vouloit en tirer aucun avantage; que les Echevins avoient demandé qu'on la brûlât, afin que l'Evêque ne puſt plus en uſer contre eux; que ſur cela on l'avoit jettée au feu; mais ſans intention de rien faire contre le reſpect dû à Dieu, ou au Pape, ou à l'Egliſe. VII. Que pour les Droits de la Régale, il s'en tenoit à l'exemple de S. Loüis; que ſi ſes Officiers en avoient mal uſé, il eſtoit preſt de dédommager les intéreſſez: & qu'il avoit fait de nouveaux Réglemens ſur ce point là en particulier à la requeſte de ſes Sujets. VIII. Qu'en changeant le prix & la qualité des Monoyes, il avoit uſé de ſon droit fondé ſur la coûtume immémoriale de ſes Prédéceſſeurs; que néanmoins, après qu'on luy en eût repréſenté les conſequences, il avoit auſſi-toſt apporté le remede; de ſorte que bientoſt on ne ſe plaindroit plus de rien là-deſſus. IX. Qu'au regard des griefs contenus dans la Lettre du Notaire Apoſtolique, il avoit toûjours eſté en diſpoſition de ſatisfaire ſa Nobleſſe & ceux du Corps Eccléſiaſtique; & qu'il avoit fait de nouvelles Ordonnances de concert avec les principaux membres de ces deux Ordres. X. Qu'enfin l'Archevêque de Lion s'eſtoit attiré les dommages qu'il avoit ſoufferts, pour avoir refuſé de luy faire ſerment de fidélité, & pour s'eſtre broüillé avec les Bourgeois. Qu'au reſte il ne ſouhaitoit rien tant que de ſe voir réconcilié avec le Pape, pourvû que le Pape de ſon côté n'entrepriſt point ſur les Libertez, Franchiſes, Priviléges & Indults du Royaume de France: que s'il n'eſtoit point content des réponſes qu'il faiſoit au Mémoire préſenté par le Légat, il eſtoit preſt de remettre tous ſes intéreſts entre les mains du Duc de Bretagne & du Duc de Bourgogne amis du Pape, & à qui il luy avoit propoſé luy-meſme de s'en rapporter.

Le Pape, que ſon humeur altiére portoit aiſément à croire que tout plieroit ſous ſon autorité, avoit trop compté ſur l'eſpérance que le Comte de Valois & l'Evêque d'Auxerre luy avoient donnée d'engager le Roy à le contenter; ou plûtoſt il s'eſtoit promis beaucoup plus de leurs inſtances auprès du Roy, qu'ils n'avoient eu eux-meſmes envie de luy promettre, ou du moins qu'ils ne purent obtenir de ce Prince. Le Pape écrivit de nouveau au Cardinal Légat, & luy donna ordre de répéter au Roy, que s'il ne prenoit d'autres voyes de ſatisfaire le S. Siége, il employeroit inceſſamment contre luy les armes ſpirituelles & les temporelles. Il écrivit auſſi ſur cela au Comte de Valois & à l'Evêque d'Auxerre, mais fort inutilement.

Bulla Lititæ nos tuæ.

Enfin il éclata, & ordonna au Légat de déclarer au Roy qu'il eſtoit excommunié, de défendre à tous les Prélats du Royaume; & à tous les Eccléſiaſtiques de célébrer devant luy les Saints Myſtéres, & de publier cette défenſe par tout le Royaume de France (ce qui apparemment ne fut pas fait, car on avoit donné des Gardes au Légat dès qu'il fut en France.) Il commanda de plus au Légat d'enjoindre de ſa part au Pere Nicolas de l'Ordre de S. Dominique Confeſſeur du Roy, de venir à Rome dans l'eſpace de trois mois rendre compte de ſa conduite, pour eſtre abſous, s'il ſe trouvoit innocent, ou pour eſtre châtié, ſuppoſé qu'il fût coupable.

Bulla pro proceſſus noſtros.

Bulla Super Petri ſolio.

Le Roy, qui connoiſſoit le caractére du Pape, s'eſtoit bien attendu à tout cela, & n'en parut pas étonné. Sur cette dénonciation que luy fit le Légat, il mit en exécution ſa derniére Ordonnance, & commanda au Prevoſt de Paris de ſaiſir le Temporel de tous les Prélats & de tous les autres Eccléſiaſtiques de ſon reſſort qui eſtoient ſortis du Royaume contre ſa défenſe. La choſe fut exécutée non ſeulement dans le reſſort de Paris, mais par tout le Royaume. Il convoqua une nouvelle Aſſemblée de Seigneurs, de Prélats, d'Abbez, de Supérieurs des Maiſons Religieuſes, & de

An. 1303.

plusieurs autres personnes tant Laïques qu'Ecclésiastiques. Elle se tint au mois de Juin dans le Louvre. Le Seigneur Guillaume du Plessis y harangua, & avança contre le Pape des choses encore plus fortes, que n'avoit fait Nogaret, supplia le Roy de travailler à la convocation d'un Concile général, & promit que le lendemain il feroit un plus ample détail des crimes, dont il accusoit Boniface. Il le fit en effet, & conclut en disant, qu'il prévoyoit bien que son discours luy attireroit des anathémes; mais que dès ce moment il en appelloit au Concile général, & au Pape futur légitimement élû.

Le Roy après ce discours demanda les avis de l'Assemblée sur ce qui venoit d'estre dit, & en particulier sur la convocation d'un Concile général, & de l'appel au Pape futur canoniquement élû. Ils furent conformes sur ces deux points à la réquisition du Seigneur du Plessis. Surquoy le Roy déclara que c'estoit aussi son sentiment, s'engagea à contribuer de toute sa puissance à la convocation du Concile, & en appella au Pape futur de tout ce que Boniface pouvoit avoir fait, & pourroit faire dans la suite par ses excommunications & par ses interdits, tant contre sa personne, que contre son Royaume & contre ses vassaux. Les Prélats, les Abbez, les Prieurs, dont plusieurs avoient assisté au Concile de Rome, mais qui estoient revenus depuis en France, & avoient obtenu leur grace du Roy, Hugue Viliteur des Maisons de l'Ordre des Templiers, & les autres souscrivirent pareillement à la convocation du Concile, & à l'appel au Pape futur. Peu y résistérent, & les Dominiquains de Montpellier ayant fait de la difficulté sur cela, eurent ordre de sortir du Royaume dans trois jours.

Dès que le Roy eut congédié l'Assemblée, il envoya une Lettre circulaire à toutes les Villes, Eglises, & Communautez de son Royaume, afin d'avoir leur consentement sur ces deux articles. L'effet de cette Lettre fut tel, que le Roy pouvoit le souhaiter; & dans l'espace de trois mois depuis l'Assemblée de Juin, il receut plus de sept cens Actes * de consentement tant des Evêques qui n'avoient point assisté à l'Assemblée, que des Abbez, Prieurs, Abbesses, Chapitres de Réligieux de tous les Ordres, des Universitez, des Villes, des Provinces, des Princes, des Seigneurs non seulement de France, mais encore de Navarre. Et il est remarquable, qu'en tous les Actes des Villes, il est exprimé qu'ils se soumettent eux, leurs sujets & adhérens à la protection de nostre Mere Sainte Eglise, du Concile, & autres qu'il appartiendra en ce qui concerne le Spirituel seulement. Il est aisé d'imaginer le trouble & le scandale que causérent partout ces effets funestes de la division des deux Puissances.

* Ils sont au Trésor des Chartres.

Le Pape informé de ce qui s'estoit passé à Paris, publia une Bulle en façon de Manifeste, où entre-autres plaintes qu'il faisoit du Roy, il luy reprochoit d'avoir donné retraite dans ses Etats à Estienne Colonne ennemi du Saint Siége & de l'Eglise. Il envoya en France une autre Bulle, par laquelle il ôtoit à tous les Corps Ecclésiastiques le droit des Elections, se réservant la Provision de tous les Bénéfices qui vaqueroient, & déclarant nulles toutes les Elections des Evêques, jusqu'à ce que le Roy eust reconnu sa faute. Par une autre il ôtoit aux Docteurs le droit d'enseigner, de donner des Grades tant en Théologie qu'en Droit Canon & en Droit Civil.

Bulla *Super cathedram.*

C'est ainsi que le Pape employoit contre le Roy les armes spirituelles dont il l'avoit menacé. Il voulut aussi mettre en usage les temporelles, non pas par luy-mesme, car il n'estoit pas assez fort pour déclarer la guerre à la France; mais par le moyen des autres Princes, qu'il crut pouvoir engager dans sa querelle. Il exhorta le Comte de Flandre à continuer sa révolte contre la France. Jusqu'alors il n'avoit jamais voulu reconnoître Albert d'Autriche pour Roy des Romains: mais pour s'appuyer de luy contre le Roy, il donna son consentement au choix, que les Electeurs avoient fait de ce Prince, l'invita à venir à Rome, & l'exhorta à faire la guerre à la France du côté de l'Allemagne: mais le Roy avoit déja pris les devans. Albert ne voulut point rompre avec ce Prince, dont il avoit fait épouser la sœur Blanche de France à son fils Rodolfe, en vertu du Traité fait à Vaucouleurs en Lorraine, où ils s'estoient abouchez quelques années auparavant, & où pour ôter tout sujet de dissention entre eux, Albert avoit renoncé à tous les droits de l'Empire sur le Royaume d'Arles, qui comprenoit la pluspart des païs situez entre la Saone, les Alpes & la mer, & qui, comme j'ay déja remarqué en diverses occasions, avoit esté uni à l'Empire, après avoir esté usurpé sur les Rois de France de la seconde race, sous le régne des enfans de Loüis le Begue. Le Roy de son côté avoit relâché à Albert tout ce qu'il pouvoit prétendre en Lorraine, en Alsace, & sur Fribourg. De sorte que dans ces conjonctures, Albert qui avoit ce qu'il prétendoit en se voyant assûré de l'Empire, ne poussa point sa complaisance pour le Pape jusqu'à rompre avec la France; & apparemment, suivant la maxime de la pluspart de ses Prédécesseurs, il n'estoit pas trop faché de voir abaisser la puissance du Pape, qui estoit depuis plusieurs siécles devenuë si redoutable aux Empereurs.

Joan. Villani l. 8. cap 63. & alii.

Tréfor des Chart. chez Ste Marthe.

Le Roy, pour le malheur du Pape, prit mieux ses mesures, & n'agissant plus avec luy que comme avec un Prince temporel, qui luy faisoit la guerre, il forma le dessein de le surprendre & de l'enlever. Guillaume de Nogaret, & Sciarra Colonne tiré depuis peu de sa captivité, se chargérent de l'entrepriſe. Ils passérent en Toscane avec beaucoup d'argent, & firent courir le bruit que c'estoit pour traiter de la Paix avec le Pape. Ils s'arrestérent au Château de Staggia, corrompirent par leurs largesses beaucoup de Seigneurs des environs, enrollérent secrétement quantité de Soldats,

Joan. Villani. loc. cit.

qui avoient la pluſpart ſervi dans l'Armée du Comte de Valois, lorſqu'il commandoit en Italie, & ils leur donnérent ordre de ſe rendre auprès d'Anagnie patrie du Pape, qui s'y eſtoit reciré comme en un lieu de ſûreté, où il pourroit eſtre ſoûtenu par ſes compatriotes. Nogaret & Sciarra y arrivérent la veille de la Noſtre-
An. 1303. Dame de Septembre ; & par le moyen des intelligences qu'ils avoient pratiquées dans la Ville, ils y entrérent le matin ſans réſiſtance avec trois cens chevaux & beaucoup plus de fantaſſins. S'eſtant aſſûrez des principaux poſtes, ils firent crier de tous côtez : *Vive le Roy de France, & meure le Pape.* La populace ou entraînée par la crainte, ou corrompuë par argent, ſe joignit à eux. Ils firent attaquer le Palais du Pape, qui fut forcé après quelque réſiſtance ; un grand tréſor qu'il avoit à Anagnie fut pillé ; & ſe voyant hors d'apparence d'échaper, il ſe fit revêtir des habits Pontificaux avant que les ennemis arrivaſſent juſqu'à ſon appartement, & s'eſtant aſſis ſur ſon Trône, attendit tranquillement ſon malheureux ſort.

Sciarra Colonne eſtant entré dans la chambre où il eſtoit, luy dit mille injures, luy fit les plus ſanglans reproches que ſa haine luy ſuggéroit. Il le frapa meſme à la joüe de ſa
Chroniq. MS. du Heraut de Berri. main armée d'un ganteler, & l'eût tué ſans Nogaret, qui l'en empêcha. Boniface fut mis en priſon, où on le laiſſa trois jours ſans manger. Au bout de ce temps-là les Habitans d'Anagnie ayant eux-meſmes horreur de leur trahiſon, tournérent leurs armes contre Sciarra Colonne & contre Nogaret, & les ayant chaſſez hors de la Ville, délivrérent le Pape, qui fut conduit à Rome avec une eſcorte, où il mourut l'onziéme du mois ſuivant d'une diſſenterie cauſée partie par le chagrin, partie par la rigueur de ſa priſon, après avoir tenu le Siége Pontifical huit ans neuf mois & dix-huit jours.

Bulla Super Poteſtate. Ex MSS. Biblioth. S. Victoris. Lorſqu'il fut ſurpris à Anagnie il avoit préparé une Bulle qu'il devoit publier le lendemain, où après avoir fait un détail de la conduite qu'il avoit gardée avec le Roy de France, & de celle dont ce Prince avoit uſé à ſon égard, il le déclaroit excommunié, délivroit ſes Sujets du ſerment de fidélité, leur défendoit ſous peine d'anathême de luy obéïr tandis qu'il demeureroit excommunié, & finiſſoit en l'exhortant à ſe reconnoître, & à recourir à la miſericorde du S. Siége, pour ne point s'attirer un châtiment encore plus rude, qui ne pouvoit eſtre que ſa dépoſition, ce qu'il ne diſoit pas néanmoins expreſſément, mais il le faiſoit aſſez entendre.

An. 1303. Peu de jours après la mort de Boniface, Nicolas Evêque d'Oſtie, homme de baſſe naiſſance, mais que ſes grandes vertus avoient élevé aux plus hautes dignitez, & qui avoit eſté Général de l'Ordre de S. Dominique, fut élû Pape ſous le nom de Benoiſt XI. C'eſtoit un homme d'un génie tout différent de celuy de ſon Prédéceſſeur, & qui à beaucoup de mérite joignoit une grande douceur & une affabilité qui le rendoit aimable à tout le monde. Ce qu'il ſe propoſa principalement, & à quoy il s'appliqua dès qu'il ſe vit ſur la Chaire de S. Pierre, fut de rétablir l'ancienne union du S. Siege avec le Roy. Mais avant que de raconter la maniere dont il s'y prit, je dois reprendre la ſuite des autres affaires de France, par leſquelles je n'ay point voulu interrompre la narration de celles que je viens de rapporter. Les plus importantes furent celles qui ſe paſſérent en Flandre.

Robert fils de Guy Comte de Flandre avoit fait tous ſes efforts à Rome, pour faire comprendre ſon pere dans le Traité de Paix qui Meyerus. ſe négotioit, & qui fut conclu entre la France & l'Angleterre. Il n'avoit pû en venir à bout, le Roy ne le voulant pas, & le Roy d'Angleterre, malgré l'engagement qu'il avoit avec le Comte de Flandre ſur cet article, l'ayant ſacrifié aux avantages qu'il retiroit de la Paix avec la France par la reſtitution entiere qu'on luy faiſoit de la Guienne.

Ce n'eſt pas que le Roy ne fût de luy-meſme aſſez porté à luy pardonner ſa révolte, mais Robert Comte d'Artois, qui ne ſouhaitoit rien tant que l'abaiſſement d'un voiſin auſſi puiſſant que le Comte de Flandre, agit ſi fortement par luy-meſme & par la Reine qui eſtoit fort dans ſes intéreſts, qu'ils empêchérent le Roy de ſuivre ſur cela ſon inclination, & les ſollicitations du Pape, qui pour avoir trop demandé, n'obtint rien du tout : car il vouloit que le Roy rendit au Comte de Flandre généralement toutes les Places qu'il avoit priſes ſur luy.

Dès que la Treve concluë à Tournay fut expirée, le Comte de Valois fut envoyé en Flandre avec une Armée. Le Comte de Flandre abandonné par l'Angleterre, & n'eſtant point ſoûtenu par Albert Roy des Romains, ainſi qu'il l'avoit eſpéré, n'oſa paroître en campagne : & comme il eſtoit fort âgé, il ſe déchargea ſur Robert ſon fils de tout le ſoin de cette guerre.

Ce Prince ſe renferma d'abord dans Rupelmonde, & puis dans Gand, ayant confié la garde de Dam à Guillaume ſon frere, & celle d'Ypres à Gui ſon autre frere. Il ſe donna quelques petits combats, où les Flamans furent toûjours battus. Le Comte de Valois fit le dégaſt autour de Gand, d'Ypres, & de Dam, mais ſans oſer attaquer ces Places, qui eſtoient trop bien munies. Il prit ſeulement Dixmude : c'eſt tout ce qui ſe paſſa dans la campagne de 1299.

La ſuivante eut des ſuccès beaucoup plus conſidérables pour la France. Le Comte de Valois aſſiégea Dam & le prit. Les Habitans de Gand voyant que tout le poids de la guerre alloit tomber ſur eux, traiterent ſecrétement avec le Comte de Valois, & après avoir obtenu de luy ſûreté pour leurs biens & pour tous leurs Priviléges, ils luy livrérent leur Ville. *Ibid.*

Le Comte de Flandre ayant appris leur deſſein avant qu'il fût exécuté, mais n'eſtant pas en état de le traverſer, n'eut de reſſource que

Digitized by

dans la bonté du Comte de Valois. Il luy demanda une entrevûë, qui luy fut accordée. Ils se virent à Rodembourg, appellée aujourd'huy Ardembourg, en préſence d'Amédée Comte de Savoye. Le Comte de Valois luy déclara qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour luy, ni d'autre moyen d'obtenir ſa grace, que de ſe rendre au Roy, & de luy livrer le reſte de ſes Places. Le Comte de Flandre ne put jamais en obtenir autre choſe; ainſi ſe voyant accablé, ſans ſecours, & abandonné de ſes propres Sujets, il conſentit d'aller à Paris avec ſes deux fils Robert & Guillaume, & un certain nombre de Seigneurs Flamans, B pour ſe remettre à la miſericorde du Roy, à condition que ſi la Paix ne pouvoit ſe conclure dans l'eſpace d'un an, ils auroient la liberté de revenir en Flandre.

Dans le choix que le Comte de Valois fit des Seigneurs Flamans qui devoient accompagner leur Comte, il eut ſoin de nommer ceux qui avoient toûjours paru les plus ennemis de la France; & la pluſpart des autres qui reſtérent, eſtoient de la faction du Lis, dont j'ay parlé, c'eſt à dire de la faction favorable à la France. Le Conneſtable Raoul de Neſle fut C chargé du commandement dans toute la Flandre, où les Actes publics commencérent à ſe faire au nom du Roy.

Le Comte de Valois entra dans Paris comme en triomphe. Tout le Peuple eſtoit dans les ruës ou aux fenêtres, pour voir ce Vainqueur trainant après luy la Flandre captive dans la perſonne du Comte Gui & de ſes fils, & de ce grand nombre de Seigneurs Flamans. La Reine parut à une fenêtre du Louvre, joüiſſant avec plaiſir de ce ſpectacle, parce qu'elle haiſſoit fort le Comte de Flandre. Ce Comte & Robert ſons fils aîné firent ſemblant de ne D la pas voir, & paſſérent les yeux baiſſez ſans la ſaluer. Guillaume ſecond fils du Comte, qui avoit épouſé la fille du Conneſtable de Neſle, parut moins décontenancé, & fit une profonde inclination à cette Princeſſe.

Le Comte de Flandre fut conduit à l'appartement du Roy par le Comte de Savoye, qui le luy préſenta. Il ſe jetta aux pieds du Roy avec ſes fils & tous les Seigneurs Flamans. Il luy demanda ſa grace & pardon de tout le paſſé. Le Comte de Valois prit la parole, & expoſa au Roy les conditions auſquelles il avoit traité avec le Comte, marquant qu'il luy avoit E promis de le reconduire en Flandre dans un an, ſi la Paix ne ſe concluoit point plûtoſt.

Le Roy fut quelque temps ſans répondre, les regardant tous d'un air fort froid; après quoy il leur dit, qu'il leur donnoit la vie, & que pour ce qui eſtoit du Traité, le Comte de Valois l'avoit fait ſans le conſulter; ce qui Mezeray. mortifia beaucoup ce Prince. Et l'Hiſtorien Flamand attribuë à ſon chagrin la réſolution qu'il prit de paſſer en Italie, où le Pape, qui n'eſtoit pas encore tout à fait broüillé avec la France, l'appelloit pour commander les Troupes de l'Egliſe.

Alors, mais trop tard, le Comte de Flandre reconnut la faute qu'il avoit faite en ne prenant pas mieux ſes ſûretez. Auſſi-toſt après le Roy les diſperſa en divers quartiers du Royaume. Le Comte de Flandre, avec une partie des Seigneurs Flamans, fut envoyé priſonnier à Compiegne, Robert ſon fils au Château de Chinon, & Guillaume ſon autre fils en un Château d'Auvergne. Cette nouvelle conſterna étrangement les trois autres fils du Comte, qui eſtoient demeurez en Flandre, & ils ſe retirérent auſſi tôt à Namur, qui appartenoit à leur mere.

Quelque temps après le Roy avec la Reine & toute la Cour alla en Flandre, non plus en ennemi, ni en Conquérant, mais en Souverain avec un équipage magnifique, pour recevoir les hommages de toutes les Villes. Il fut receu par tout avec de très-grands reſpects, & avec les acclamations des peuples. Ce ne furent en toutes les Villes que réjoüiſſances, que Tournois, & autres ſpectacles militaires; & on luy fit ſur tout à Gand une pompeuſe réception. Il n'oublia rien de ſon côté pour gagner l'affection des peuples. Il fit des préſens à divers Seigneurs, & aux Magiſtrats des Villes, accorda de nouveaux Priviléges, ôta une partie des impoſts, & enfin déclara qu'il réüniſſoit le Comté de Flandre à la Couronne, qu'elle n'en ſeroit plus deſormais un Fief, le Feudataire par ſa fellonie en ayant mérité la confiſcation, & qu'elle feroit comme les autres Provinces une partie du Royaume de France. Il donna le Gouvernement de Flandre à Jacques de Châtillon oncle de la Reine, & luy laiſſa un Corps de douze cens hommes de Cavalerie ſous le commandement de Robert Comte de Boulogne. Il retourna par Ipres, Liſle & Doüay, où il aſſiſta au mariage de Robert Comte d'Artois, qui épouſa en ſecondes nopces Marguerite fille aînée de Jean Comte de Haynaut.

Cette réünion du Comté de Flandre à la Couronne fut un coup de la derniere importance pour la France, parce que le Comte de Flandre eſtoit de tous les Feudataires de la Couronne, après le Roy d'Angleterre, le plus capable de donner de l'inquiétude à ſon Souverain par la ſituation de ſon païs, qui eſtoit de très-difficile accès, où il pouvoit aiſément recevoir par la mer du ſecours d'Angleterre, & par terre d'Allemagne & des petits Princes ſes voiſins Feudataires de l'Empire: mais ce n'eſtoit pas une petite affaire que de gouverner les Flamans.

Jamais Peuples ne furent plus attachez à leurs maîtres, quand ils s'en crurent aimez & ménagez. Jamais il n'y en eut de plus farouches & de plus ſéditieux, quand ils s'en crurent négligez ou mépriſez. Philippe, par les maniéres populaires qu'il avoit affectées dans ſon voyage de Flandre, avoit aſſez bien réuſſi à les gagner: mais ceux qu'il laiſſa pour gouverner en ſa place ne gardérent pas la meſme méthode, où ne trouvérent pas le meſme ſecret de plaire aux gens du païs, & d'attirer leur amitié & leur confiance.

A peine le Roy fut-il de retour, qu'il ſe fit

une ſédition à Bruges, non pas d'abord contre les François, mais entre les Habitans mêmes, à l'occaſion des dépenſes, qui avoient eſté faites pour la réception de ce Prince. Les Magiſtrats ordonnérent que les frais de cette réception, pour leur cotte-part, ſeroient pris ſur les Impoſts ordinaires; mais que ceux que les Corps des Meſtiers avoient fait de leur côté, ſeroient payez par les Corps meſmes ſelon qu'ils jugeroient à propos de ſe taxer pour cela dans leurs Aſſemblées, en repartiſſant la taxe ſur les particuliers de chaque Corps de Meſtiers. Ceux-ci déja aigris contre le Magiſtrat, parce qu'il avoit empéché le Roy d'ôter certains Impoſts, dont il avoit fait grace au petit peuple de Gand, murmurérent hautement; & un Tiſſeran chef du Meſtier nommé Pierre le Roy, homme hardi & turbulent, ayant eſté déféré pour avoir ameuté quelques gens de la populace, fut mis en priſon par le Maire de la Ville avec vingt-cinq autres des plus accréditez parmi les gens de meſtier. Sur cette nouvelle le Peuple courut aux armes, rompit les priſons, & en tira les coupables malgré les Magiſtrats, qui furent obligez de diſſimuler cette inſulte, bien réſolus néanmoins de ne la pas laiſſer impunie.

Ils en concertérent le châtiment avec le Seigneur de Châtillon Gouverneur pour le Roy en Flandre, à qui les voyes de douceur dans le commencement d'une nouvelle domination auroient apparemment eſté plus convenables: mais c'eſtoit un homme fier & hautain, & qui crut devoir établir ſon autorité par un exemple de rigueur. Il convint donc avec les Magiſtrats, qu'au jour marqué ils' approcheroit de la Ville avec cinq cens chevaux pour les ſoûtenir en cas que la populace s'oppoſât à la juſtice qu'ils voudroient faire des ſéditieux. La choſe auroit vray-ſemblablement réüſſi, ſi elle eſtoit demeurée ſecrette juſqu'à l'exécution: mais le Peuple, qui eſtoit toûjours dans la défiance, ayant remarqué quelques mouvemens extraordinaires parmi ceux de la faction du Magiſtrat, & qu'ils faiſoient proviſion d'armes, ſçut par ſes eſpions le jour deſtiné à l'empriſonnement de Pierre le Roy & de ſes principaux complices, & que le matin au ſon d'une certaine cloche, le Magiſtrat devoit prendre les armes, & s'emparer des iſſuës des ruës, pour faire enſuite ce qu'il jugeroit à propos.

Le Peuple plus diſcret que les Magiſtrats, fit ſes complots & ſes préparatifs avec un grand ſecret; & il fut arreſté qu'au ſon de la meſme cloche ils ſortiroient tous de leurs maiſons, & ſe ſaiſiroient les premiers des principaux poſtes de la Ville. Ils n'y manquérent pas. Ils chargérent ceux de la faction du Magiſtrat, qui ne s'attendant à rien moins, furent mis en deſordre, & obligez de ſe ſauver dans un petit fort voiſin de l'Egliſe de S. Donatien. Ils y furent pourſuivis & forcez avec tant de diligence, que Châtillon, qui s'eſtoit avancé pour les ſeconder, voyant les choſes en ſi mauvais état, n'oſa entrer dans la Ville avec ſa Cavalerie, & differa la vengeance juſqu'à ce que s'eſtant fait joindre par le Comte de S. Pol ſon frere avec un grand nombre de Troupes, il vint inveſtir la Ville.

Le Peuple partie en crainte, partie en fureur, délibéra ſur le parti qu'il prendroit, & réſolut enfin de ſe défendre: mais le Magiſtrat, en faveur duquel le Gouverneur de Flandre vouloit faire le châtiment, ſe fit médiateur. Il fut réſolu, du conſentement des deux partis & du Gouverneur, que ceux qui ſe ſentiroient coupables de la premiere rebellion, ſortiroient de la Ville pour n'y plus revenir, & que le reſte ſe ſoumettroit à la clemence du Gouverneur.

La choſe fut ainſi exécutée. Pierre le Roy avec les plus mutins ſe condamnérent eux-meſmes à l'exil, & le Seigneur de Châtillon fut receu dans la Ville. Il ſe contenta d'abord d'en ruiner toutes les fortifications, de faire abattre quelques-unes des portes, de faire quelques breches aux murailles qui n'eſtoient que de terre. Mais quand cela fut fait, il déclara que la Ville pour ſa révolte eſtoit déchûë & privée de tous ſes Priviléges: ce qui irrita extrêmement non ſeulement le Peuple, mais encore les Magiſtrats, qui ſe voyoient par là confondus avec les coupables.

Châtillon, pour empêcher dans la ſuite de pareils ſoulevemens, commença une Citadelle à Bruges, en fit faire deux à Courtray, une à Liſle, & tout cela aux dépens du Peuple de Bruges, ſans que les Magiſtrats y contribuaſſent. Il fit de plus fortifier pluſieurs autres Places, qui eſtoient demeurées démantelées dès le temps du Comte Ferdinand pris à la Bataille de Bouvines ſous Philippe Auguſte, & que ce Comte avoit eſté obligé de raſer par le Traité de ſa délivrance. Châtillon prétendoit par là tenir les Flamans en bride, & les charger enſuite d'Impoſts pour rabattre leur orgueil, que l'abondance entretenoit. En effet elle eſtoit telle dans le païs, que la Reine, lorſqu'elle fit ſon entrée à Bruges, fut non ſeulement ſurpriſe, mais meſme ſcandaliſée de la magnificence des habits des femmes. Ce qui luy fit dire, qu'elle avoit crû paroître dans cette Ville comme la ſeule Reine qu'il y eût, mais qu'elle y avoit trouvé plus de ſix cens femmes qui pouvoient luy diſputer cette qualité par la parure & par la richeſſe de leurs habits. *Ibid.*

Le Gouverneur commença donc, ſoit par ordre de la Cour, ſoit de ſa propre autorité, à mettre impoſts ſur impoſts. On luy repréſenta que cela ruinoit le commerce; que les Etrangers l'alloient faire ailleurs, & que les Marchands du païs ſe retiroient. La remontrance n'eut point d'autre effet, que de luy faire inventer de nouvelles manieres de tirer de l'argent des Peuples. Il traitoit mal les enfans des Seigneurs & des Gentilshommes, qui avoient ſuivi le Comte de Flandre à Paris, & qu'on avoit retenus priſonniers. Ainſi le mécontentement fut univerſel, excepté en ceux de la faction du Lis, qu'il s'attacha beaucoup par les graces qu'il répandoit ſur eux auſſi libéralement qu'il épargnoit ou ménageoit peu les autres.

Les Habitans de Bruges s'eſtoient pourvûs à la Cour contre la caſſation que le Gouverneur avoit faite de leurs Privileges au ſujet de la ſédition dont j'ay parlé : mais ils y avoient perdu leur cauſe ; & les Députez en revinrent pleins de douleur & de rage contre la domination Françoiſe.

La haine des Flamans contre les François eſtoit trop publique, pour eſtre ignorée des fils du Comte de Flandre, qui s'eſtoient retirez à Namur. Ils n'oubliérent rien pour l'augmenter. Ils avoient par tout des émiſſaires parmi la populace, pour la diſpoſer à la révolte, & eſtoient d'ailleurs ſeûrs des enfans, des parens, & des amis des Nobles priſonniers en France. Il falloit que leurs intrigues fuſſent fort ſecretes pour réüſſir ; car non ſeulement ils eſtoient éclairez par les François, mais encore par ceux de la faction du Lis, dont la fortune eſtoit attachée à la domination Françoiſe. Les fils du Comte de Flandre Guy & Jean n'avoient point de Troupes ſur pied. Ils ne pouvoient en lever ſans que ce fuſt un avertiſſement pour les François de ſe tenir ſur leurs gardes : mais ils ſçavoient bien que ſi une fois la révolte commençoit, & que les Peuples ſe miſſent en mouvement, ils n'en manqueroient pas. C'eſt à quoy ils viſoient ; & il n'eſtoit plus queſtion que de donner un Chef à la populace.

Ils jettérent les yeux pour cela ſur Pierre le Roy, ce Tiſſeran qui commença la révolte de Bruges, & qui en eſtoit dehors depuis la capitulation que la Ville fit avec le Seigneur de Châtillon. Cet Artiſan eſtoit un de ces hommes, dont une baſſe naiſſance cache les grandes qualitez, & à qui les occaſions ſeules manquent pour les faire paroître. Il eſtoit âgé de ſoixante ans, d'une petite taille, d'une mine aſſez groſſiére, & borgne : mais homme d'eſprit, d'un grand ſens, de bonne teſte, intrépide, naturellement éloquent dans ſa Langue Flamande, & pour toutes ces raiſons eſtimé & reſpecté parmi les gens de ſon état.

Ibid.

Les deux fils du Comte de Flandre, & Guillaume de Juliers fils de leur ſœur, le firent venir ; & après luy avoir expoſé les malheurs de leur Patrie, dont ils le trouvérent luy-meſme fort touché, luy demandérent s'il auroit aſſez de courage pour la ſervir, & contribuer à la délivrer du joug des François. Il leur répondit, qu'il eſtoit preſt de périr pour une ſi belle cauſe, pourvû qu'il fuſt aſſûré d'eſtre ſecondé. Ils le luy promirent, & luy propoſérent de retourner à Bruges, pour y animer le Peuple contre les François.

Il paroiſt par toute la ſuite de noſtre Hiſtoire, qu'en ces temps là on n'eſtoit pas encore la coûtume d'entretenir de groſſes garniſons dans les Villes, meſme les plus frontieres, à moins qu'elles ne fuſſent menacées de ſiége. A la vérité nos Rois depuis longtemps, outre les Troupes que la Nobleſſe & les Communes eſtoient obligées de fournir, en avoient à leur ſolde : mais c'eſtoit plus pour ſervir en campagne, que pour les tenir dans les Places : les Bourgeois eſtoient ordinairement chargez de la garde des Villes, où la Nobleſſe ſe jettoit quand on voyoit l'ennemi s'en approcher, ou qu'on appréhendoit quelque ſurpriſe. C'eſt pour cela qu'alors les révoltes ſe faiſoient bien plus aiſément qu'aujourd'huy dans les Villes frontiéres, & que l'adreſſe & la politique d'un Gouverneur Général, comme eſtoit le Seigneur de Châtillon en Flandre, eſtoit d'avoir à luy dans ces Villes un Maire & des Magiſtrats ſages, vigilans & réſolus, qui puſſent contenir la populace dans le devoir.

Ce Seigneur n'en avoit pas de tels à Bruges, lorſque Pierre le Roy y rentra. La premiere choſe que fit celuy-ci après s'eſtre aſſûré de la diſpoſition du menu peuple, fut d'aller bien armé à la teſte d'une groſſe troupe vers ceux qui achevoient de démolir les fortifications de la Ville. Il leur demanda par ordre de qui ils faiſoient cette démolition. Ils répondirent, que c'eſtoit par l'ordre du Gouverneur Général. Il repartit que le Gouverneur Général n'avoit point droit d'abattre leurs murailles ſans le conſentement des Bourgeois, & en meſme-temps il ſe mit en devoir de charger les travailleurs, qui s'enfuirent tous.

Les Magiſtrats, qui ne s'eſtoient point attendus au retour de Pierre le Roy, ni à ce nouveau ſoulevement, en furent ſi épouvantez, que ne ſe croyant pas en ſûreté, ils ſortirent promptement de la Ville & l'abandonnérent. Pierre le Roy en demeura le maître, & commença à y diſpoſer de tout comme s'il en euſt eſté le Gouverneur.

La révolte de Bruges fut un exemple pour la Ville de Gand, qui ſe ſouleva peu de temps après à l'occaſion du rétabliſſement de certains Impoſts, dont le Roy, lorſqu'il y fit ſon entrée, avoit déchargé le Peuple contre l'avis des Magiſtrats. La populace, durant la publication du nouvel Edit, marqua aſſez ſon mécontentement par ſes murmures & par les cris ſéditieux qu'on entendit en divers endroits. On vit les Artiſans s'attrouper ſur le ſoir en pluſieurs quartiers de la Ville, & le lendemain ils tinrent leurs boutiques fermées, dans la réſolution de ne point reprendre leur travail, & de ne vendre aucunes denrées, qu'on n'eût révoqué l'Edit.

Le Maire & les plus conſidérables de la Ville, qui avoient eux-meſmes demandé qu'on rétablît les Impoſts, firent mettre ſous les armes environ huit cens hommes, qu'ils partagérent en pluſieurs troupes, avec leſquelles ils marchérent dans les principales ruës de la Ville, où on les avertiſſoit que les Artiſans s'attroupoient. Ils les diſſipérent, & les obligérent de ſe retirer dans leurs maiſons, menaçant de faire pendre ceux qui ne reprendroient pas leur travail. La pluſpart obéirent, ou plûtoſt firent ſemblant d'obéir ; car vers les trois heures d'après-midy, ainſi qu'ils l'avoient concerté entre eux, ils ſortirent dans les ruës criant & courant comme des furieux ; & d'autant que le Magiſtrat avoit mis une forte garde au Béfroy, de peur que quelqu'un des ſéditieux n'allât ſonner

ſonner le Tocſin, ils ſe ſervirent de leurs poë- A
les & de leurs chaudrons pour donner par-
tout le ſignal de la ſedition. En un moment
toute la populace fut ſous les armes, & char-
gea avec tant de furie les Corps de garde, que
le Magiſtrat avoit diſpoſez dans les divers poſtes
de la Ville, qu'ils les taillérent en pieces. Le
Maire & les autres Officiers furent obligez de
ſe ſauver hors des portes, & pluſieurs furent
tuez ou bleſſez.

Ces nouvelles donnérent autant de chagrin
& d'inquiétude au Seigneur de Châtillon, que
de joye au Peuple de Bruges, & l'on commen-
ça de part & d'autre à ſe mettre en état d'at- B
taquer & de ſe défendre. Pierre le Roy s'aſ-
ſocia un Boucher nommé Breyel, qui s'eſtoit
fait une grande réputation par la vigueur avec
laquelle il avoit réſiſté à Gobert d'Epinoi Com-
mandant de Male petite Place voiſine de Bru-
ges : car ce Seigneur ayant voulu le faire en-
lever, pour avoir tué un de ſes domeſtiques
dans une querelle, il ſe défendit avec beau-
coup de valeur ; & ayant reçû un ſecours de
ſept cens Bourgeois de Bruges, il donna ſur la
troupe du Seigneur d'Epinoi, la défit, & ce
Seigneur luy-meſme fut tué dans la meſlée.

On ſçeut cependant à Bruges que le Sei- C
gneur de Châtillon aſſembloit des Troupes ;
1314. c'eſt pourquoy le Peuple envoya demander du
ſecours à Namur aux fils du Comte de Flan-
dre. Ils luy envoyérent leur neveu Guillaume
de Juliers, ſurnommé le Clerc, parce qu'il
eſtoit Diacre & Prevoſt de l'Egliſe de Maeſtric,
homme à qui une épée convenoit mieux qu'une
aumuſſe. Il fut receu à Bruges avec beaucoup
de joye. Il n'eut pas plûtoſt paru à la teſte de
quelques Soldats, que la Ville de Dam & celle
d'Ardembourg ſe déclarérent hautement pour
luy. Il attaqua Male, la prit après beaucoup
de réſiſtance, & y fit paſſer au fil de l'épée tout D
ce qui s'y trouva de François.

La populace de Gand apprenant les heureux
ſuccès de Pierre le Roy, députa vers celle de
Bruges pour luy propoſer de ſe confédérer l'u-
ne avec l'autre. La propoſition fut acceptée :
mais les Députez eſtant de retour à Gand,
trouvérent les choſes changées. Les gens du
Lis, qui eſtoient en grand nombre à Gand,
avoient regagné en partie les gens du Peuple ;
& le Gouverneur de Flandre, prévoyant les
ſuites de cette ligue, s'eſtoit beaucoup radou-
ci, & avoit fait aſſûrer les Gantois qu'ils ſe-
roient contens de luy ; de ſorte que le projet E
de confédération n'eut point d'effet.

Cette nouvelle déconcerta fort Pierre le
Roy ; & Guillaume de Juliers ayant appris que
le Seigneur de Châtillon aſſembloit ſous Cour-
tray des Troupes, qu'il luy en venoit du Hay-
naut, du Vermandois, & de divers endroits
de Flandre, & ſe défiant des gens du Lis, dont
il y avoit encore un aſſez bon nombre à Bru-
ges, ſe retira ſecrétement à Namur, & aban-
donna la partie.

Pierre le Roy ne ſe découragea point ; &
eſtant ſorti de Bruges à la teſte de ſeize cens
hommes, il s'approcha de Gand dans l'eſpé-
rance de ranimer le Peuple de cette Ville-là,
mais il ne ſe fit aucun mouvement. Au con-
traire le Maire de Gand ſortit avec un grand
nombre de Bourgeois pour le combatre. Il ne
jugea pas à propos d'accepter le combat, & ſe
retira à Bruges. Il y apprit qu'Ardembourg
avoit auſſi quitté ſon parti, & que les gens du
Lis y eſtant entrez, avoient renverſé & foulé
aux pieds l'étendart de Guillaume de Juliers,
qui y avoit eſté arboré, quand ils s'eſtoient dé-
clarez pour luy. Il partit ſur le champ, alla
inſulter la Place, la força, déchira l'étendart
de France, & remit à la place celuy de Guillau-
me de Juliers.

Il reprit tout triomphant le chemin de Bru-
ges : mais il fut bien ſurpris lorſqu'en arrivant
il vit qu'on luy fermoit les portes. Les Magi-
ſtrats, toûjours attachez au parti de France,
s'eſtoient ſervis de ſon abſence pour intimider
le Peuple, & luy faire connoître à quoy il s'ex-
poſoit, n'eſtant pas en état de réſiſter à une
Armée que le Gouverneur de Flandre alloit
amener pour aſſiéger la Ville. De ſorte que
peu s'en fallut que ceux mêmes des Bourgeois
avec leſquels Pierre le Roy venoit de prendre
Ardembourg, n'achetaſſent leur grace par ſa
mort. Il s'échapa & ſe retira à Namur.

Cependant les Bourgeois ſçachant que l'Ar-
mée approchoit, envoyérent des Députez au
Seigneur de Châtillon pour capituler. On les
écouta, & on convint, comme on avoit fait
pour la premiere ſédition, de recevoir le Gou-
verneur dans la Ville, à condition que les au-
teurs de la révolte auroient permiſſion de ſe
retirer où ils voudroient. Pierre Flotte, qui
eſtoit venu de la Cour, les aſſûra qu'on garde-
roit fidellement la capitulation ; que les Fran-
çois n'entreroient point dans la Ville comme
ennemis, mais comme amis, & que le Gou-
verneur n'y viendroit qu'avec trois cens che-
vaux.

Avant que d'y arriver, il envoya un Héraut
le 23. de May, qui publia de ſa part, que tous An. 1302.
ceux qui ſe ſentiroient coupables euſſent à ſor-
tir de la Ville avant qu'on commençât à faire
les informations touchant la ſédition. Il en ſor-
tit cinq mille hommes, qui ſe retirérent partie
à Dam, partie à Ardembourg, partie à Oſt-
bourg, dont ils s'emparérent, ayant ſurpris les
François, qui furent maſſacrez pour la pluſ-
part. Ils pillérent auſſi les vivres que le Gou-
verneur avoit fait avancer en grande quantité
du côté de Dam, pour la ſubſiſtance de l'Ar-
mée.

Châtillon apprit ces nouvelles en arrivant
le lendemain 24. de May à Bruges. Ces vio-
lences des exilez luy donnérent de la défiance
de ceux qui eſtoient reſtez. C'eſt pourquoy il
entra dans la Ville, non pas avec trois cens
chevaux comme on l'avoit promis, mais avec
dix-ſept cens, & beaucoup d'infanterie. Il eſtoit
de la prudence du Général de diſſimuler ſa
colere en cette occaſion, quand meſme il euſt
eſté en réſolution de faire quelque châtiment
exemplaire : mais s'abandonnant un peu trop
aux mouvemens de ſon chagrin, il parut toû-

jours avec un air irrité & menaçant ; & tous ceux de la Ville qui l'abordérent, n'en reçûrent que des reproches & des injures.

Le Peuple ne douta point qu'on ne ſe préparât à faire quelque ſanglante exécution ; & le bruit ſe répandit dans la Ville, que parmi le bagage du Général, il y avoit des tonneaux pleins de cordes, pour faire pendre un grand nombre des Habitans. La crainte & le déſeſpoir les fit réſoudre à périr au moins en ſe défendant. Ils envoyérent dès le ſoir à Dam, à Ardembourg & à Oſtbourg, dire à ceux qui s'y eſtoient réfugiez, que les François alloient mettre la Ville à feu & à ſang, & que s'ils avoient encore quelque tendreſſe pour leurs compatriotes, pour leurs femmes & pour leurs enfans, ils vinſſent au plûtoſt à leur ſecours, & que tout le Peuple eſtoit réſolu à reprendre les armes dès qu'on les verroit paroître.

Il n'en falloit pas davantage pour ranimer des gens déja enragez de ſe voir exilez de leur patrie. Ils ſe mettent en chemin, & leurs Troupes s'eſtant groſſies d'un grand nombre de Païſans des Villages & des Bourgs d'alentour, ils ſe trouvérent au nombre de plus de ſept mille hommes ſous la conduite de Pierre le Roy & de Breyel.

Le Gouverneur, pour s'aſſûrer de la Ville, avoit diſpoſé ſes Troupes dans tous les quartiers & dans toutes les places : mais la prudence demandoit encore qu'il euſt des partis ou des eſpions en campagne. Il négligea cette précaution, qui luy eût eſté très-néceſſaire. Les exilez dès la pointe du jour eſtoient au pied des murailles, avant qu'on eût eu aucune nouvelle de leur marche. Ils donnérent l'aſſaut aux portes & aux breches de la muraille, qui n'avoient point encore eſté tout à fait relevées depuis qu'on les avoit abatuës. Ils les forcérent par pluſieurs endroits, & entrérent dans la Ville l'épée à la main, criant Flandre, Flandre, Lion, Lion. En meſme-temps les Bourgeois prirent les armes, & donnérent avec fureur ſur tout ce qu'ils rencontroient de François. Il eſtoit impoſſible au Général, dans une telle ſurpriſe, de donner ſes ordres, chacun cherchoit à fuïr, ou à ſe cacher. On aſſomma tout ce qui parut aux portes ou ſur les murailles, ou dans les ruës ; mais dès que Pierre le Roy ſe crut maître de la Place, il ordonna qu'on s'arreſtât, qu'on ne forçât plus les maiſons, & aſſûra le Peuple que pas un François n'échaperoit.

Il poſta des corps de garde à toutes les portes & à toutes les breches, & donna pour mot du guet ces paroles Flamandes, *Scilt ende vriendt*, qui ſignifient en François, *bouclier & ami*. C'eſtoit à deſſein de reconnoître les François, qui voudroient ſe déguiſer pour s'échaper, eſtant bien certain qu'aucun ne pourroit parfaitement imiter la prononciation Flamande de ces paroles. Quiconque vouloit ſortir de la Ville eſtoit obligé de les prononcer, & tous ceux qui faute de le pouvoir faire eſtoient reconnus pour François, furent maſſacrez ſur le champ. En cette journée, qui fut le vingt-cinquiéme de May, il périt bien quinze cens Cavaliers François de dix-ſept cens qui eſtoient entrez dans la Ville, & environ deux mille fantaſſins : cent furent faits priſonniers, quelque peu échapérent pendant le tumulte de l'attaque. Le Seigneur de Châtillon eut ſon cheval tué ſous luy, & il l'auroit eſté luy-meſme, ſi on ne luy en eût pas auſſi-tôt donné un autre. Voyant tout déſeſpéré, il ſe ſauva dans la maiſon d'un Gentilhomme qui le cacha. Sur les dix heures du ſoir il s'évada déguiſé en Prêtre avec Pierre Flotte, & ils paſſérent tous deux le foſſé à la nage, où un valet qui les accompagnoit ſe noya. Il ſe rendit en un pitoyable équipage à Courtray, où le Comte de Boulogne & quelques autres que leur bonheur ou leur adreſſe avoient ſauvez, arrivérent auſſi. Il donna le commandement de la Citadelle de Courtray à Jean de Lens, & y mit une forte Garniſon.

Dans la diſpoſition où eſtoient les Peuples, il eſtoit impoſſible qu'une telle défaite n'eût de grandes ſuites. Guillaume de Juliers rentra auſſi-toſt en Flandre, & fut élû par les Flamans, qui l'aimoient beaucoup, pour Général. Tous les environs de Bruges ſe rendirent à luy, & ſe cottiſérent pour luy faire des Troupes. Si-toſt qu'il en eut fait un Corps aſſez nombreux, il vint mettre le ſiége devant Vindale ; mais comme la Place eſtoit forte, il ne voulut pas s'y arreſter, pour ne point laiſſer revenir les François de leur conſternation. Il laiſſa devant cette Place une partie de ſon monde, & alla avec le reſte du coſté de Furnes & de Bergue. Furnes, dont les Habitans eſtoient les maîtres, parce qu'il y avoit très-peu de Troupes Françoiſes, ſe rendit à luy avec quelques autres Places. Bergue auroit pû ſe défendre ayant une bonne garniſon, & la Place eſtant forte ; mais la lâcheté du Gouverneur nommé Payelle, fit qu'elle ne coûta à Guillaume de Juliers que la peine de la ſommer de ſe rendre. Enſuite eſtant retourné à Vindale, elle luy fut renduë par capitulation après trois ſemaines de ſiége. La Ville de Caſſel luy ouvrit auſſi ſes portes : mais il fut obligé de lever le ſiége du Château, après s'eſtre obſtiné longtemps à le forcer.

Les choſes eſtant en ſi beau chemin, Guy un des fils du Comte de Flandre arriva à Bruges avec quelques Troupes Allemandes. Son arrivée inſpira un nouveau courage aux Flamans. Il emporta la Ville de Courtray : mais une des Citadelles de cette Ville l'occupa longtemps. Oudenarde, avec toutes les Places de ces deux Territoires, & Ypres, furent auſſi priſes, ſans que le Seigneur de Châtillon, qui avoit fort peu de Troupes Françoiſes, & que la faction du Lis, qui avoit partout du deſſous, ne ſoûtenoit plus que foiblement, pût ſuſpendre la rapidité de cette révolution. Il ſauva Lille par les Troupes qu'il jetta dedans ſous la conduite de Pierre Flotte. Il eſtoit extrêmement inquiet pour Gand, dont il ſçavoit que le Peuple le haïſſoit à mort. Mais l'adreſſe du Maire de la Ville affectionné à la France, & le parti

An. 1302.

du Lis qui eſtoit très-nombreux dans la Ville, A la conſervérent au Roy.

Châtillon dans cette extrêmité ayant donné les meilleurs ordres qu'il luy fut poſſible pour la garde du reſte des Places, alla luy-meſme à la Cour, pour repréſenter la néceſſité qu'il y avoit d'avoir au plûtoſt une puiſſante Armée en Flandre. Le crédit de la Reine ſa niéce luy fut d'un grand ſecours pour empêcher qu'on n'imputât à ſa ſeule imprudence tant de mauvais ſuccès. Les préparatifs pour entrer en Flandre eſtoient déja fort avancez quand il arriva ; mais le danger devenu très-preſſant, fit qu'on les hâta encore davantage.

Joan. Villani, l. 8. cap. 54.

L'Armée eſtoit de ſept mille hommes de cavalerie, compoſée pour la pluſpart de Nobleſſe, & de quarante mille fantaſſins. Comme Charles de Valois, qui avoit juſqu'alors commandé les Troupes en Flandre, eſtoit paſſé en Italie ; le Roy en fit Général Robert Comte d'Artois, dont la réputation ne cédoit en rien à celle de Charles, & qui faiſoit par inclination la guerre aux Flamans. L'Armée s'aſſembla ſous Arras ; de là elle s'avança juſqu'à Lille, & de Lille elle marcha à Courtray, dont la Citadelle ſe défendoit encore contre Guy de Flandre par la valeur du Seigneur de Lens qui y com- C mandoit.

Le Prince Flamand voyant une ſi terrible Armée venir fondre ſur luy, ſe fit renforcer par Guillaume de Juliers, qui continuoit depuis longtemps le ſiége du Château de Caſſel. Il invita à le venir joindre tous ceux de la Flandre révoltée qui ſeroient capables de porter les armes : & ils y vinrent avec tant d'ardeur

Meyerus. & de concert, que ſon Armée ſe trouva eſtre à l'arrivée des François d'environ ſoixante mille hommes, la pluſpart Bourgeois & Païſans, mais animez de l'amour de leur liberté & de la haine contre les François.

Guy de Flandre réſolut d'attendre l'Armée Françoiſe dans ſon Camp, qui eſtoit inacceſſible du côté du Septentrion, à cauſe de la riviére de Lis qui le couvroit de ce côté-là. Il n'eſtoit pas moins fortifié à l'Orient & à l'Occident par des retranchemens & des foſſez très-profonds. Il paroiſſoit l'eſtre moins du côté du Midy. Il eſtoit toutesfois fermé de

Joan. Villani. loc. cit. ce côté-là par un Watergant ou Foſſé d'eau large de cinq braſſes & profond de trois, & qu'on n'appercevoit que lorſqu'on eſtoit ſur le bord. Les Flamans s'eſtoient fortement retranchez derriere ce Foſſé.

Meyerus. Le Comte d'Artois ſe tint campé trois ou quatre jours à la vûë de l'ennemi, pendant leſquels il n'y eut guéres que des eſcarmouches juſqu'à l'onziéme de Juillet, qu'il réſolut de forcer le camp. Il prit cette réſolution contre l'avis du Conneſtable de Neſle, & de quelques autres des Généraux, dont le ſentiment eſtoit qu'on fiſt paſſer la Lis à une partie de l'Armée, pour couper les vivres au camp des ennemis, ſoûtenant qu'on en viendroit par là à bout ſans combatre, ou qu'on les obligeroit à venir attaquer l'Armée Françoiſe, en perdant tout l'avantage de leurs retranchemens & de leur Infanterie, qui faiſoit preſque toute leur Armée, où il y avoit très-peu de Cavalerie.

Ce parti eſtoit ſans doute le plus ſûr : mais il paroiſſoit moins glorieux au Comte d'Artois, qui ne crut pas devoir garder tant de ménagemens, n'ayant affaire qu'à une Armée compoſée de gens ramaſſez, ſans diſcipline, où il y avoit très-peu de Chevaliers & de Nobleſſe ; au lieu qu'il eſtoit à la teſte d'une infinité de Gentilshommes, tant François que Flamans, dont cette canaille, diſoit-il, ne ſoûtiendroit pas ſeulement la premiére vûë. Il luy échapa B meſme en cette occaſion quelques paroles fort choquantes pour le Conneſtable, donnant à entendre que l'alliance que ce Seigneur avoit contractée avec le Comte de Flandre, par le mariage de ſa fille avec un des fils du Comte, luy inſpiroit quelque inclination pour une Maiſon, qu'il ne devroit plus regarder que comme l'ennemie de l'Etat. Sur quoy le Conneſtable fort irrité luy répondit : *Vous verrez que je ne ſuis point un traître, vous n'aurez qu'à me ſuivre, & je vous meneray ſi avant, que vous n'en reviendrez jamais.* L'autorité du Comte d'Artois entraîna le Conſeil de Guerre, & l'attaque fut réſoluë.

Joan. Villani l. 8. cap. 58.

Les Flamans avertis par leur eſpions que les François ſe diſpoſoient à forcer le camp, ſe préparérent à les recevoir. Guy de Flandre rangea ſes Troupes derriére ſes retranchemens. Il fit Chevaliers à la vûë de l'Armée Pierre le Roy, & Breyel, laiſſa les Milices de la Ville d'Ypres dans les tranchées du Château, pour ſoûtenir les ſorties que le Seigneur de Lens pourroit faire durant le combat. Il ordonna qu'on tirât des fleches à force ſur les chevaux des ennemis, dès qu'on verroit approcher leurs eſcadrons, fit défenſe ſous peine de la vie de D s'arreſter au pillage avant la fin du combat, courut les rangs pour animer les Soldats, en leur faiſant connoître qu'eſtant ſerrez par la riviére de Lis, c'eſtoit pour eux une néceſſité de vaincre ou de périr ; qu'ils ne devoient attendre aucun quartier des François après le carnage de Bruges ; qu'au reſte ils avoient affaire à des gens excommuniez par le Pape, & par cette raiſon abandonnez de Dieu.

Guy de Flandre n'eût pas plûtoſt rangé ſes Troupes, qu'il vit vers les neuf heures du matin l'Armée Françoiſe s'avancer en bataille. Elle eſtoit partagée en deux Corps. Le premier E eſtoit compoſé de neuf rangs, dont le plus avancé vers l'ennemi eſtoit de quatorze cens chevaux. Les autres eſtoient de mille chevaux, de ſept cens & de cinq cens. Le Conneſtable avoit pris ſon poſte au troiſiéme rang avec ſept cens chevaux, & le Comte d'Artois au cinquiéme, qui eſtoit de mille.

Joan. Villani. loc. cit.

Le ſecond Corps eſtoit compoſé de toute l'Infanterie, où il y avoit dix mille Arbaleſtriers & ſeulement deux cens Cavaliers.

Le temps eſtoit fort ſec, & la Cavalerie en marchant avoit excité une ſi épaiſſe pouſſiére, qu'on ne voyoit pas à deux pas devant ſoy. Soit qu'on n'eut pas reconnu le foſſé plein d'eau

Google

qui couvroit le Camp des Flamans, ſoit qu'on A crût pouvoir le franchir & le paſſer à la nage, tout le premier rang s'y jetta à corps perdu, ou y tomba. Pluſieurs chevaux n'ayant pas trouvé pied en tombant, ou en ſautant, ſe noyérent avec les Cavaliers ; les autres nagérent vers l'ennemi : mais le bord ſe trouva ſi droit & ſi eſcarpé, que les chevaux ne pouvoient aborder ; & les Flamans armez de longs bâtons ferrez par le bout, ainſi que les Hiſtoriens les appellent, c'eſt à dire, de piques, qu'ils manioient avec beaucoup d'adreſſe & de force, perçoient ou aſſommoient tous les Cavaliers qui ſe trouvoient à leur portée. Ceux B qui ſuivoient ne laiſſérent pas d'entrer dans le foſſé comme les autres ; & le Comte d'Artois ayant ſçû que le Conneſtable eſtoit déja aux mains avec les ennemis, piqua auſſi-toſt ſon cheval, & ſe jetta dans l'eau avec ceux qui l'accompagnoient. Cependant très-peu gagnoient l'autre bord, ou n'y eſtoient pas plûtoſt montez, qu'ils eſtoient percez de coups. Tout le foſſé fut bien-toſt comblé d'hommes & de chevaux morts, qui faiſoient aux ennemis comme un nouveau rempart que les François ne pouvoient paſſer. La pouſſiere empêchant de voir ce qui ſe faiſoit, les derniers C rangs de Cavalerie avançant toûjours, ſe mêlérent tout en deſordre avec ceux qui eſtoient devant. Alors les Archers des ennemis tirant de tous côtez de deſſus les retranchemens, il tomboit ſur cette foule de Cavalerie une greſle continuelle de fleches, qui bleſſoient & tuoient à coup ſeûr une infinité d'hommes & de chevaux. Ce n'eſtoit que cris de joye dans le Camp ennemi, où il eſtoit impoſſible de pénétrer à ceux qui ſuivoient les premiers entaſſez pelle-meſle les uns ſur les autres.

Cette confuſion fut bien-toſt ſuivie de la terreur qui ſe répandit dans toute l'Armée. On D commença à reculer & à fuïr : & la Cavalerie en fuyant paſſa ſur le ventre à l'Infanterie. Les Flamans, à la vûë de la déroute, ſortant de leurs lignes, ſuivirent les fuyards l'épée dans Meyerus. les reins. Guy Comte de S. Pol, qui commandoit l'arriere-garde & voyoit croître le deſordre, fit retraite, ſoit par lâcheté, ſoit par prudence. Il y en eut beaucoup plus de tuez dans la fuite que dans le combat, qui dura fort peu de temps. Un grand nombre de Seigneurs qui eſtoient à la teſte de l'attaque, y périrent, & entre autres Jacques de S. Pol, le Conneſtable de Neſle, qui fut tué en combattant, ſans vouloir de quartier, quoy que les ennemis le E priaſſent de ſe rendre, Guy de Neſle ſon frere, Pierre Flotte, Henri de Ligny, Renaud de Trie, Alberic de Longueval, les Comtes de Vimeux & d'Aumale, Godefroy de Boulogne, Simon de Melun Maréchal de France, Alain fils aîné du Comte de Bretagne, les Comtes de Dammartin, de Dreux, de Soiſſons, Jean Comte de Tancarville, ſoixante portant qualité de Barons, & plus de douze cens Gentilshommes. Le Comte d'Artois fut trouvé après Meyerus Continuat. Nangii. le combat au milieu d'un tas de morts, ayant trente bleſſeures ſur le corps ; & ce brave Prince, qui fut un des grands Capitaines de ſon temps, paya ainſi par ſa mort la vanité qu'il eut de vouloir vaincre l'épée à la main, ayant pû le faire ſans coup férir : exemple qui confirme une maxime auſſi ancienne que la guerre, qu'il ne faut jamais mépriſer ſon ennemi, quelque mépriſable qu'il paroiſſe. Quelques Hiſtoriens font monter le nombre des morts juſqu'à vingt mille, & cela paroiſt peu croyable, vû le peu de temps que le combat dura. Ce qui eſt certain, c'eſt que de longtemps il n'avoit péri dans aucun combat tant de Nobleſſe Françoiſe, & qu'il n'y eut jamais tant de ſang illuſtre répandu par de ſi viles mains. Il y eut pluſieurs priſonniers, & parmi eux quelques gens de qualité. Les ennemis n'eurent que cent hommes de tuez, mais un aſſez grand nombre de bleſſez. Cette funeſte action ſe paſſa l'onziéme de Juillet de l'an 1302. An. 1302.

Après une telle défaite, le Gouverneur de la Citadelle de Courtray, qui dans le commencement du combat avoit fait une vigoureuſe ſortie que la milice d'Ypres repouſſa, fut obligé de ſe rendre priſonnier de guerre avec trois autres Chevaliers qu'on échangea pour quelques-uns des Seigneurs Flamans qu'on retenoit priſonniers en France ; le reſte de la garniſon eut permiſſion de ſe retirer où elle voulut. Gand, où il y avoit beaucoup de Nobleſſe Flamande qui tenoit pour le Roy malgré le Peuple & la diſette, ſe ſoumit auſſi au vainqueur. Le Château de Caſſel, Liſle, & Doüay ſuivirent l'exemple des autres Villes. Ainſi toute la Flandre fut perduë, excepté Denremonde, que le Seigneur de Virſon, qui y commandoit, maintint dans l'obéïſſance du Roy, mais il fut obligé de ſe rendre pendant l'hyver. Et Jean Comte de Namur fils aîné du Comte de Flandre de ſa ſeconde femme, fut reconnu par les Flamans pour Lieutenant de tout le Meyerus. Comté, juſqu'à ce que ſon pere euſt eſté délivré de priſon.

Ce malheureux combat mit toute la France en deüil, n'y ayant preſque point de Famille conſidérable, qui ne pleurât la perte d'un pere, d'un fils, d'un frere, d'un parent. Mais le Roy, à qui toutes les circonſtances de cette défaite la rendoient infiniment plus ſenſible qu'à tous les autres, s'abandonna moins à la douleur, qu'au deſir d'en tirer au plûtoſt vengeance. Il envoya ordre à la Nobleſſe dans toutes les Provinces de monter à cheval, & à toutes les Communes de luy fournir un nouveau contingent de Troupes *. La dépenſe que le Roy avoit faite pour la premiére Armée avoit fort diminué ſon Tréſor, il falloit faire de nouveaux frais pour celle-ci, & trouver de l'argent. On taxa tous ceux qui avoient cent livres de rente, ou cent livres de revenu en terre, à vingt livres par an ; & ceux qui avoient cinq cens livres en meubles, à vingt-cinq livres. Ces taxes eſtoient plus fortes à proportion pour ceux qui avoient plus de rentes ou de revenus en Terres ou en Meubles, de ſorte que la taxe eſtoit le cinquiéme du revenu. Un autre moyen qu'il prit, fut de hauſſer le

* Il y a à la Chambre des Comptes de Paris pluſieurs Lettres de Philippe le Bel, pour la convocation du Ban & de l'Arriére-Ban, & de tous ceux qui étoient capables de porter les armes, dont on fit un chois pour cette expédition.

Joan. Villani, l. 8. cap. 58.

Ordonnance du 31. Mars 1302. au Tréſor des Chartes. Regiſtre de Philippe le Bel cotté au haut 35. & au bas 10.

prix des Monoyes, & d'en affoiblir le métal, ce qu'il avoit déja commencé de faire quelques années auparavant, & ce qui cauſa beaucoup de deſordres dans le commerce, & bien des murmures tant au dehors qu'au dedans du Royaume : car ces changemens furent ſi grands, que ſans changer le poids de la Monoye, la valeur de chaque piece eſtoit de plus d'un tiers qu'elle n'avoit eſté ſous les précédens régnes. Par ce moyen le Roy fut en état de faire une nouvelle dépenſe, & d'avoir une Armée de quatre-vingt mille hommes, où il y avoit dix mille chevaux.

Le Roy en perſonne l'aſſembla ſous les murailles d'Arras, & alla camper à Vitri entre cette Place & Doüay au mois de Septembre. Le jeune Comte de Flandre ſe poſta avec ſon Armée aux environs de Doüay. Il faiſoit ſemblant d'en vouloir venir à la bataille, pour ſatisfaire l'ardeur des Flamans, mais il penſoit principalement à couvrir ſon païs, & à empêcher que le Roy n'y pénetrât. Il l'arrêta ainſi juſqu'au mois d'Octobre, que les pluyes vinrent en ſi grande abondance, qu'il fut impoſſible d'avancer dans un païs impraticable en cette ſaiſon, lorſqu'elle eſt pluvieuſe. De ſorte que le Roy fut obligé de rentrer en France ſans avoir rien fait. Meyerus.

On apportoit encore une autre cauſe ſecréte de cette retraite ſi peu honorable à ce Prince. On prétend que le Roy d'Angleterre, qui malgré la Paix qu'il avoit faite avec la France, favoriſoit ſous main les Flamans, fit à la Reine ſa femme ſœur de Philippe une fauſſe confidence, en luy diſant comme un grand ſecret, qu'il eſtoit averti de bonne part, que quelques-uns des Seigneurs qui eſtoient à l'Armée du Roy, le trahiſſoient & avoient intelligence avec les ennemis, & qu'il s'expoſoit beaucoup s'il s'engageoit plus avant en Flandre. La Reine d'Angleterre fit part de cet avis au Roy ſon frere ; & ce Prince eſtant entré ſur cela en défiance, prit la réſolution de retourner ſur ſes pas. Chronique MS. du Héraut de Berri.

Il mit en partant de groſſes garniſons dans les Places les plus expoſées, comme à Calais, à S. Omer, à Béthune, à Lens, & meſme à Tournay, qui eſtoit alors comme une Ville libre, mais qui s'eſtoit déclarée pour la France, & que les Flamans attaquérent en vain après le départ du Roy. Ce ne furent que combats pendant l'hyver, dont quelques-uns furent aſſez conſidérables par le nombre des combatans, ſur tout celuy qui ſe donna auprès de Caſſel, où il reſta bien deux mille hommes ſur la place de part & d'autre, & où les Flamans furent battus. Meyerus.

La ſituation des affaires du Roy, ſoit au regard de l'Italie, ſoit au regard de la Flandre, l'obligeoit à ne pas s'attirer ſur les bras plus d'ennemis qu'il en avoit déja, & à diſſimuler le mécontentement qu'il pouvoit avoir de ceux qui ne craignoient pas beaucoup de le devenir en de pareilles conjonctures. C'eſt ce qui le porta à terminer diverſes difficultez ſurvenuës dans la concluſion du Traité de Paix entre luy & le Roy d'Angleterre. Enſuite de quoy le Roy d'Angleterre fut remis en pleine poſſeſſion de la Guienne, à condition que, ſelon qu'il avoit eſté propoſé d'abord, il en feroit hommage-lige & ſerment de fidélité au Roy, en prenant la qualité de Duc de Guienne & de Pair de France. Qu'il feroit au plûtoſt cet hommage par Procureur, & enſuite en perſonne au mois de Septembre à Amiens, où il ſeroit obligé de ſe rendre ; & qu'en cas de maladie, ou de quelque autre empêchement notable & notoire, le Prince de Galles ſon fils viendroit le faire pour luy, ſans préjudice de l'obligation de s'aquitter luy-meſme de ce devoir dès qu'il ſeroit en état de le faire.

Cependant les Flamans ſe mirent en campagne dès le mois de Mars, ſoudoyez, comme le bruit en courut alors, de l'argent du Pape. Ils attaquérent Leſſines, la prirent & la ruinérent. Les François eurent leur revanche par la défaite des Milices de Bergue, dont mille furent tuez. Un autre Corps de Flamans qui aſſiégeoit le Château d'Arques ſur la riviére de Aa au-deſſus de S. Omer, fut encore défait, & trois mille Flamans y demeurérent ſur la place. Ces victoires furent le fruit de la ſage conduite de Gaucher de Châtillon, qui avoit ſuccédé à Raoul de Neſle dans la Charge de Conneſtable de France. Les Flamans tentérent encore en vain le ſiége de S. Omer ; mais ils forcérent & ſaccagérent Téroüane. Chronique MS du Héraut de Berri. Meyerus. Continuat. Nangii.

Les François n'eſtoient guéres que ſur la défenſive en attendant le Roy, qui venoit avec des Troupes aſſez nombreuſes. Ce Prince s'avança juſqu'à Peronne à deſſein de ſecourir Tournay, que les Flamans aſſiégerent de nouveau. Mais Amedée Comte de Savoye ayant offert ſa médiation aux deux partis, on fit une Tréve au mois de Septembre pour huit mois. An. 1303.

Les Flamans en avoient fait une un peu auparavant avec Jean Comte de Haynaut, qui avoit depuis quelque temps hérité du Comté de Hollande par la mort du Comte Florent, & de Jean ſon fils. Florent Comte de Hollande avoit toûjours eſté dans les intéreſts de la France, & Jean Comte de Haynaut ſon ſucceſſeur y eſtoit alors autant que luy. De plus les fils du Comte de Flandre prétendoient que le Comté de Hollande eſtoit de la mouvance du Comté de Flandre. Par ces raiſons les Flamans, nonobſtant la guerre qu'ils avoient contre la France, attaquérent le Comte de Haynaut dans la Zélande, où il ſe donna quelques combats avec divers ſuccès ; mais qui n'ayant rien décidé, aboutirent à la Tréve dont je parle. Meyerus.

Pendant celle que les Flamans avoient concluë avec la France, on fit quelques démarches pour la Paix : juſques-là que le Roy relâcha le Comte de Flandre alors âgé de quatre-vingt ans, & luy permit d'aller en Flandre, pour voir ſi ſa préſence n'adouciroit point ſes Sujets, dont l'audace eſtoit montée aux derniers excès depuis le combat de Courtray : mais il ne put ſe faire écoûter ſur les ſatisfactions que le Nangius.

Roy exigeoit d'eux, & il fut contraint de retourner à ſa priſon de Compiegne, tant pour garder la parole qu'il en avoit donnée, que pour ne pas expoſer la vie de ſes deux fils priſonniers, qui devoient répondre ſur leur teſte de ſa fidélité & de ſon retour.

On ne penſa donc plus de part & d'autre qu'à continuer cette cruelle guerre, qui avoit déja coûté tant de ſang aux deux partis. Les intéreſts de Jean Comte de Haynaut, qui tenoit toûjours conſtamment le parti de France, obligérent le Roy à faire la dépenſe d'un armement de mer. L'obſtination des ennemis déterminez auſquels il avoit affaire, luy fit prendre des meſures plus ſûres qu'il n'avoit encore fait dans toute cette guerre. Il prit à ſa ſolde Raygnier de Grimaldi de Gennes, qui luy amena ſeize Galeres, auſquelles furent joints en France vingt autres Vaiſſeaux bien armez. Grimaldi fut fait par le Roy Amiral de cette Flotte. C'eſtoit un homme de grande expérience, & d'une grande habileté dans les combats de mer, qui eſtoient alors bien plus fréquens ſur la Méditerranée que ſur l'Ocean.

Il eut ordre d'aller en Zélande pour faire lever le ſiége de Ziricſée que Guy de Flandre aſſiégeoit avec quinze mille Flamans & quelques Troupes Zélandoiſes, qui avoient pris ſon parti contre le Comte de Haynaut. Il parut au mois d'Aouſt à la hauteur de l'Iſle de Schowen où cette Ville eſt ſituée, après avoir fait de grands ravages tout le long des côtes de Flandre, & enlevé quantité de Vaiſſeaux Marchands.

Guy de Flandre ayant ſçû ſon arrivée, laiſſa dix mille hommes au ſiége de la Place, & monta avec le reſte ſur ſa Flotte, qu'il avoit toute prête dans l'Eſcaut, & qui eſtoit de quatre-vingt Vaiſſeaux, ſur leſquels, ſelon la maniére des Vaiſſeaux de guerre de ce temps-là, il y avoit des eſpeces de petits Châteaux, d'où ceux qui eſtoient dedans tiroient des fléches dans les combats de mer. Il avoit bien cent hommes dans chaque Vaiſſeau.

Les deux Flottes ſe choquérent avec beaucoup de valeur, mais le retour de la marée obligea l'Amiral Génois de s'éloigner de peur d'échoüer; ce qu'il ne put faire ſi promptement que pluſieurs de ſes Navires ne demeuraſſent ſur les bancs, dont la Zélande eſt bordée, quelques-uns furent briſez, & quelques autres pris. Guy de Flandre s'applaudiſſoit déja de ſa victoire, lorſque le reſte de la Flotte Françoiſe parut de nouveau avec la marée, & malgré la grande inégalité du nombre de Vaiſſeaux, vint en bataille attaquer celle du Comte de Flandre.

Joan. Villani l. 8. cap. 77.

L'Amiral avoit donné ordre à ſes gens de ne point s'amuſer à tirer contre la Flotte ennemie, mais d'aller droit à l'abordage. L'adreſſe des Matelots Génois eſtoit merveilleuſe dans la manœuvre des Galeres, qu'ils manioient & faiſoient tourner avec une viteſſe ſurprenante autour des Vaiſſeaux Flamans beaucoup plus peſans, & qui ne ſe remuoient que fort lentement à la faveur du vent & du gouvernail. De plus les Flamans n'eſtoient ni accoûtumez ni préparez à ſe battre à l'abordage. De ſorte que ſurpris de cette nouvelle maniére de combattre, ils ſe trouvérent embarraſſez; & comme l'équipage des Galeres eſtoit beaucoup plus fort que celuy de leurs Vaiſſeaux, il y en eut pluſieurs emportez d'aſſaut, & quelques autres commencérent à fuir pour ſe jetter dans l'embouchoure de l'Eſcaut; mais le vent ſe trouvant contraire, il ne pouvoient y entrer.

L'Amiral qui reconnut au grand Etendart le Navire où eſtoit Guy de Flandre, le fit attaquer par quatre Galeres. Les Soldats François & Génois, après la premiére décharge de fleches, ſautérent dedans l'épée à la main, s'en rendirent maîtres, & prirent Guy priſonnier. Le reſte de la Flotte ayant perdu ſon Général ſe diſſipa, pluſieurs Vaiſſeaux furent pris dans la fuite. Les Flamans qui eſtoient demeurez devant Ziricſée levérent le ſiége après cette déroute. C'eſtoit tout ce qu'avoit prétendu Grimaldi, qui rentra triomphant dans un des Ports de France, & envoya au Roy Guy de Flandre à Paris. Vers ce temps-là le vieux Comte de Flandre mourut dans ſa priſon, laiſſant trois de ſes fils priſonniers entre les mains du Roy de France, juſte châtiment de ſa révolte contre ſon Souverain. An. 1304.

Tandis que cela ſe paſſoit ſur la mer, le Roy entra en Flandre à la teſte de cinquante mille hommes de pied & de douze mille chevaux, ayant ſous luy ſes freres le Comte de Valois, qui luy avoit amené des Troupes d'Italie, & Loüis Comte d'Evreux, avec un grand nombre de Seigneurs & de Nobleſſe. Les Flamans avoient auſſi reçû un ſecours d'Italie ſous la conduite de Philippe autre fils du Comte de Flandre, qui avoit longtemps commandé dans les Troupes de Charles de Sicile, & qui quitta de grands biens dont il joüiſſoit en ce païs-là, pour venir au ſecours de ſa patrie. Comme il eſtoit l'aîné de ceux de ſes freres qui ſe trouvoient alors en Flandre, & qu'il avoit beaucoup d'expérience dans la guerre, le commandement luy fut déféré. Cap. 78.

Le Roy tenta inutilement le paſſage du Pont à Vendin, & quelques Compagnies qui l'avoient paſſé par le moyen de l'intelligence qu'on avoit avec l'Officier qui le gardoit, furent repouſſées par les Troupes que Philippe de Flandre envoya promptement pour reprendre ce paſſage. La difficulté de paſſer de ce côté-là obligea le Roy à prendre à droite entre Doüay & Liſle. Il eſpéra ſurprendre Doüay, mais il ne réüſſit pas. Il continua ſa marche du côté de Tournay, eſtant cotoyé par l'Armée de Philippe de Flandre, qui mettoit toûjours entre luy & l'Armée Françoiſe quelque riviére ou quelque marais, pour n'eſtre pas obligé à combattre. Le Roy s'arreſta quelques jours à Tournay, & Philippe de Flandre ſe campa à Bouvines. Meyerus.

Le Roy qui vouloit attirer les Flamans au combat, mais ſans leur donner aucun avantage, fit divers mouvemens, inſulta la Ville d'Orchies en paſſant & la força, & vint enfin camper entre Liſle & Doüay à Mons en

Puele vers la my-Aouſt, à deux lieuës de cette derniere Place, & fort près des ennemis. Le ſouvenir du Combat de Courtray donnoit une envie extrême aux Flamans d'en venir encore une fois aux mains avec les François. Les Généraux, ſçavoir Philippe de Flandre & Guillaume de Juliers, qui avoient peine à les contenir, y conſentirent. Mais comme ils n'oſoient expoſer leurs Troupes à combattre en raſe campagne contre la Cavalerie Françoiſe, ils prirent le parti de ſe retrancher à la vûë de l'Armée du Roy, & firent une barricade en rond de tous leurs chariots, qui avoit bien une lieuë & demie de tour. La Cavalerie mit pied à terre, & toute l'Armée fut rangée dans l'enceinte des chariots, où l'on avoit laiſſé ſeulement quelques ouvertures pour faire des ſorties, ſelon que les occaſions favorables s'en préſenteroient.

An. 1304.

Joan. Villani. loc. cit.

Les François voyant cette diſpoſition du Camp des Flamans, ſe perſuadérent qu'ils ne vouloient pas en venir à la bataille. Ce qui n'empêcha pas qu'on ne fiſt quelques détachemens, plûtoſt pour eſcarmoucher, que pour forcer le Camp. Quatorze gros Eſcadrons commandez chacun par un des principaux Seigneurs de l'Armée, s'avancérent ſoûtenus de quelque Infanterie, & s'étendirent à droite & à gauche dans la campagne, comme s'ils avoient voulu inveſtir le Camp. Quelques Troupes Flamandes ſortirent par les ouvertures, & furent repouſſées ſans beaucoup de perte de part & d'autre. On ne laiſſa pas cependant de faire approcher un gros d'Infanterie avec des pierriers qu'on fit tirer contre un endroit de la barricade, & qui fracaſſérent quelques chariots, dont pluſieurs Soldats François s'emparérent, & eſtant montez deſſus, commencérent à tirer de là quantité de fleches ſur ceux du Camp, dont pluſieurs furent tuez.

Ces eſcarmouches embarraſſérent fort les Flamans, qui s'eſtant imaginé que les François viendroient ce jour-là les attaquer avec toute leur Armée, n'avoient point fait proviſion de vivres, & avoient eſſuyé une chaleur exceſſive pendant tout le jour. Les Soldats preſſérent leurs Chefs de les mener contre les François, & d'aller attaquer leur Camp. Philippe de Flandre & Guillaume de Juliers voyant qu'ils ne pourroient faire leur retraite que pendant la nuit, & en perdant tous leurs chariots, ſe déterminérent à l'attaque du Camp des François. Ils ſortirent par trois endroits, Philippe de Flandre à la teſte des Milices de Gand, Guillaume de Juliers avec celles de Bruges, & Jean de Namur avec le reſte, & s'eſtant tous trois rejoints, vinrent donner ſi bruſquement ſur le Camp des François, où l'on ne s'attendoit à rien moins, que le quartier du Comte de Valois, & celuy du Comte de S. Pol furent enlevez, les Soldats ſurpris fuyant de toutes parts.

Guillaume de Juliers avec une pareille hardieſſe, donna ſur le quartier du Roy, & faiſant main-baſſe ſur tout ce qui ſe rencontroit, perça juſqu'à ſa tente, où quelques-uns de ſes Soldats entrérent, & trouvérent les couverts déja mis pour le ſouper.

Le Roy, qui eſtoit ſorti au bruit, avoit raſſemblé un petit nombre de gens auprès de luy: mais il auroit eſté aiſément enveloppé, ſi les ennemis qui le cherchoient, & qui ne le reconnurent point, parce qu'il n'avoit pas ſa cotte d'armes, n'euſſent tourné d'un autre côté. Il fut ſeulement attaqué par quelques uns, qui le prirent pour un Seigneur de marque. Il ſe défendit avec beaucoup de courage, & dès qu'on luy eût amené un cheval, & qu'il eût eſté joint par quelques Seigneurs & par quelques Soldats de la Milice de Paris qui accoururent à ſon ſecours, il chargea les ennemis: mais ils tinrent ferme. Il eut pluſieurs de ſes gens tuez à ſes côtez, entre leſquels fut un vaillant Chevalier nommé Hugues de Bouville.

Continuat. Nangii.

Cependant le Comte de Valois ayant rallié une partie de ſes Soldats, & ſçachant le danger où eſtoit le Roy, vint le joindre à toutes jambes. Les Troupes Flamandes groſſiſſoient auſſi toûjours, & l'action devint générale: mais jamais on ne combattit avec plus de confuſion, n'y ayant ni de part ni d'autre aucun arrangement de bataille. Bien-toſt la partie ne fut pas tenable pour les Flamans, qui avoient très-peu de Cavalerie. Celle de l'Armée de France s'étant raſſemblée, entra de tous côtez dans cette Infanterie qui étoit en deſordre, & luy paſſa pluſieurs fois ſur le ventre. Elle fut miſe en déroute, & on la pourſuivit juſqu'à la nuit. Il demeura ſix mille Flamans ſur la place, & entre autres Guillaume de Juliers. Du côté des François il y en eut quinze cens de tuez, du nombre deſquels furent Jean fils du Comte de Bourgogne, le Comte d'Auxerre, & le Comte Anſelme de Chevreuſe qui portoit l'Oriflamme. Tous les chariots des Flamans furent pris, le reſte de leur Armée ſe ſauva à la faveur des ténebres, & l'on peut dire avec verité que la France fut redevable de cette victoire au courage & à la réſolution du Roy, qui donna le temps à ſes Troupes de revenir de la frayeur où elles s'étoient d'abord abandonnées.

Ibid.

An. 1304.

L'Armée des Flamans eſtant diſſipée, le Roy alla quelque temps après inveſtir Liſle, où Philippe de Flandre s'eſtoit jetté après ſa défaite, & ſerra la Place de fort près. Cette Ville eſtoit affectionnée à la France, & il y avoit beaucoup de gens de la faction du Lis. Ainſi malgré Philippe de Flandre, ils capitulérent avec le Roy, & luy envoyérent quarante ôtages pour aſſûrance de la parole qu'ils luy donnoient de ſe rendre s'ils n'eſtoient ſecourus avant le premier jour d'Octobre: mais Jean de Namur ne perdit point de temps, & réſolu de délivrer la Ville & Philippe de Flandre ſon frere, il raſſembla ſes Troupes auprès de Courtray.

Meyerus.

L'animoſité des Flamans fut telle, que tout le monde prit les armes, les boutiques furent par tout fermées, & la campagne abandonnée; tous les Artiſans & tous les Païſans capables

Joan. Villani loc. cit.

de porter une épée ou une pique voulurent A estre de la partie ; & par là Jean de Namur se trouva à la teste d'une armée de soixante mille hommes. Ils avoient tous fait serment, ou de donner bataille aux François, ou de les forcer à leur accorder une Paix honorable.

Le Roy fut surpris de voir en si peu de temps une Armée si nombreuse après une défaite : mais il le fut encore plus, lorsqu'il vit arriver des Hérauts de leur part, pour le défier à la bataille. Il assembla son Conseil, où il fit venir tous les plus considérables Seigneurs de l'Armée, & leur demanda leur avis. Les plus sages représentérent au Roy, que malgré l'apB parence qu'il y avoit que des gens la plûpart mal armez, sans discipline, presque sans Cavalerie ne tiendroient pas dans une bataille réguliére contre une Armée toute composée de bonnes Troupes, où se trouvoient tant de braves Chevaliers & tant de généreuse Noblesse ; cependant on avoit affaire à des furieux & à des desespérez ; qu'on ne pourroit les battre, sans qu'il en coûtât beaucoup de sang, & la vie d'un grand nombre de gens de mérite, & qu'il valoit mieux leur offrir la Paix, pourvû que ce fût à des conditions honorables pour la France.

Sur ces entrefaites le Duc de Brabant & le Comte de Savoye arrivérent. Ils conjurérent le Roy d'accepter leur médiation pour la Paix, & pour mettre fin à une guerre si cruelle. Le Roy, que son Conseil avoit déja déterminé à prendre ce parti, accepta leurs offres. Ils portérent donc les paroles de part & d'autre, & le projet de Paix fut fait sur le point qu'on Continuat. Nangii. estoit d'en venir aux mains ; mais on ne conclut qu'une Tréve. Le Traité de Paix ne fut bien arresté que l'année suivante ; & mesme pendant plusieurs années on chicana sur certaines conditions que les Flamans prétendoient D avoir esté ajoûtées contre leur gré au projet Meyerus. Villani. ibid. fait dans le Camp de Lisle. Les principaux des articles qui furent observez estoient, que le Roy remettroit en liberté Robert de Béthune fils aîné du feu Comte de Flandre ; & Journal de Jean d'Arevis Precepteur du Roy. MS. de Sainte Geneviéve. qu'on délivreroit pareillement ses deux autres freres, avec tous les Flamans que l'on retenoit prisonniers ; que les Flamans joüiroient des Priviléges & Franchises, dont ils joüissoient avant la guerre ; que le Roy demeureroit maître de toute la Flandre en deçà de la Lis, c'est à dire, de Lisle, de Doüay, d'Orchies, de Béthune, & de toutes les autres Places & Terri- E toires où l'on parloit Wallon, & les réüniroit à la Couronne ; que le reste appartiendroit à Robert de Flandre, comme il avoit appartenu à son pere, c'est à dire, avec obligation de rendre hommage & de faire serment de fidélité au Roy ; mais que parmi les Villes qui luy demeureroient, il n'en pourroit avoir que cinq fortifiées, que le Roy pourroit faire démolir quand il le jugeroit nécessaire pour son service ; & qu'outre cela on payeroit au Roy deux cens mille livres à divers termes, dont on convint.

An 1304. C'est ainsi que se termina une guerre très-funeste aux deux partis, où la France n'acquit qu'une médiocre gloire, & où l'on vit jusqu'à quelles extrémitez une populace mal-ménagée & irritée peut porter sa fureur. Pour ce qui est du Comte de Haynaut & de Hollande, qui avoit toûjours tenu le parti du Roy contre les Flamans, il se fit une Tréve de quelques années entre luy & le Comte de Flandre. Meyerus.

Le Roy estant de retour à Paris, rendit des actions de graces à Dieu, de ce qu'il l'avoit conservé dans le grand danger où il se trouva en la journée de Mons en Puelle. Il fit des présens à S. Denis, à diverses autres Eglises de son Royaume, & en particulier à Nostre-Dame Lettres Patentes de Philippe le Bel données au Camp près de Lisle en Flandre au mois de Sept. 1304. de Paris, où il fit une Fondation de cent livres de rente, afin qu'on priast Dieu pour luy, pour la Reine, pour ses enfans, & pour la Paix du Royaume. Il entra dans cette Cathédrale sur le cheval qu'il avoit monté à la bataille, & avec les mesmes armes dont il y estoit armé. Et en mémoire de sa victoire qu'il attribuoit à la protection de la sainte Vierge, on érigea Registre de l'Eglise de N. Dame de Paris. une Statuë equestre que l'on voit encore aujourd'huy dans cette Eglise auprès de l'Autel de Nostre-Dame. On fait le dix-huitiéme d'Aoust dans le Bréviaire de Paris commémoC ration de cette Victoire.

Durant cette campagne, ou un peu après son retour, il perdit la Reine sa femme Jean- Continuat. Nangii. ne de Navarre, qui fonda avant sa mort le College de Navarre. Il accommoda quelque temps après le Duc de Brabant & le Comte de Luxembourg, qui se faisoient la guerre pour le Comté de Louvain, & maria Loüis son fils aîné avec Marguerite fille du Duc de Bourgogne. Mais à quoy il travailla le plus, mesme avant la fin de la guerre de Flandre, ce fut à se bien remettre avec le S. Siége, où il trouva toutes les facilitez qu'il pouvoit souhaiter du D côté du Pape Benoist XI.

Si-tost qu'il eut esté élû, le Roy luy écrivit Preuves de l'Hist. du différent entre, &c. une Lettre pour le féliciter de son exaltation, & la luy envoya par le Seigneur de Mercoeüil, Pierre de Belle-perche Chanoine de Chartres, & Guillaume du Plessis, le priant de bien recevoir ces Envoyez, & de les croire sur ses finceres intentions, dont ils l'asseûreroient de sa part. Quoy que le nom de Nogaret ne soit point dans cette Lettre du Roy, on voit néanmoins, par le pouvoir que ce Prince donna par écrit à ses Envoyez de traiter avec le Pape, que ce Seigneur estoit de l'Ambassade. Mais E le Pape ne voulut point qu'il parust devant luy.

Benoist en les voyant arriver, s'estoit attendu qu'ils luy demanderoient l'absolution des Censures fulminées contre le Roy sous le Pontificat de Boniface ; mais ils ne luy en firent aucune mention. Il ne laissa pas de la luy donner, en se servant de ces termes, *supposé que peut-estre il les eust encourues*, comme il le marque dans la Lettre pleine de bonté & de tendresse qu'il luy écrivit sur ce sujet. Il leva aussi ibid. le mois suivant les Censures publiées contre tous ceux qui avoient contribué à empêcher le commerce de la France avec la Cour de Rome

Rome, ou à la priſe du Pape Boniface. Il en excepta Nogaret, dont il ſe réſerva l'abſolution à luy-meſme & au S. Siége. Il révoqua auſſi en meſme-temps à la priére du Roy la défenſe que ſon Prédéceſſeur avoit faite à tous Collateurs de pourvoir à aucun des Bénéfices vacans ou qui viendroient à vaquer en France, & par laquelle il oſtoit à tous les Corps qui avoient droit d'élection, le pouvoir d'en faire aucune, ni aucune poſtulation. Il en fut de meſme des Bulles de Boniface révocatoires des Priviléges accordez à nos Rois par les Papes, & d'autres ſemblables, qui furent toutes annullées.

Les Colonnes ne manquérent pas de profiter de la bonne diſpoſition du Pape à l'égard du Roy, pour demander d'eſtre rétablis dans leurs biens & dans leurs dignitez. Ils préſentérent pour cela un Mémoire à ce Prince, & le ſuppliérent de prendre leur protection. Ils obtinrent l'abſolution des excommunications, excepté Sciarra Colonne, qui avoit inſulté le Pape en compagnie de Nogaret. Il fut exclus de l'abſolution, auſſi bien que ce Chevalier, & le Pape les excommunia meſme de nouveau l'un & l'autre avec tous leurs complices : mais les Cardinaux Colonnes ne furent point rétablis dans leurs Dignitez, ni dans leurs Bénéfices, ni aucun de ceux de leur Maiſon dans leurs biens, parce que ces biens ayant eſté confiſquez & les Bénéfices donnez, d'autres en eſtoient en poſſeſſion, & ſur-tout la Maiſon des Urſins avoit extrêmement profité de leurs dépoüilles. Le Pape ne voulut point s'attirer tant de gens ſur les bras, & il défendit meſme aux Colonnes de relever les murailles de la Ville de Paleſtrine, qui avoient eſté démolies. Ainſi tout ce qu'ils gagnérent fut de n'eſtre plus excommuniez. Dans la ſuite le Peuple Romain, pendant la vacance du S. Siége, après la mort de Benoiſt, prit en main leurs intéreſts, le Sénat jugea en leur faveur, & il fut ordonné qu'on leur reſtituëroit tous leurs biens.

Quelque content que l'on fuſt en France de la conduite du nouveau Pape, on y faiſoit toûjours paroiſtre une extrême animoſité contre ſon Prédéceſſeur ; & on s'y fit un point d'honneur de faire flétrir ſa mémoire. On continua de demander la convocation d'un Concile pour l'y faire condamner ſur les crimes qu'on luy avoit reprochez de ſon vivant. Quelques Cardinaux adhérérent meſme ſur cet article aux Agens de France : mais la mort du Pape Benoiſt, qui arriva le neuviéme mois de ſon Pontificat, l'empêcha de répondre ſur ces demandes, auſſi-bien que d'exécuter le projet d'une Croiſade en faveur du Comte de Valois, pour luy donner moyen de faire valoir les droits qu'il avoit par ſa femme ſur le Trône de Conſtantinople, & tenter enſuite la délivrance de la Terre-Sainte.

Preuves de l'hiſt. du différent, &c.

Vide Raynald. ad an. 1304.

Durant la vacance du S. Siége, qui fut de plus de dix mois, Guillaume de Nogaret, qui n'avoit pû obtenir ſon abſolution du Pape, interjetta un appel au Concile & au Pape futur. Il fit cet Acte pardevant l'Official de Paris. Il y joignit une Apologie de ſa conduite dans la priſe du Pape Boniface à Anagnie, & une accuſation ſanglante contre ce Pape, à qui il reprochoit les plus horribles & les plus déteſtables crimes, proteſtant d'ailleurs qu'il ſe ſoumettoit au Jugement du Concile, & meſme du S. Siége, eſtant preſt de ſe rendre à Rome, pourvû qu'on luy donnaſt ſeûreté, & s'offrant, ſi on le trouvoit coupable, à ſubir les peines que le Concile ou le S. Siége bien informez décerneroient contre luy. Il envoya cet Acte aux Cardinaux, & il fit encore quelques autres Ecrits, par leſquels on voit qu'il entendoit auſſi-bien la procédure que la guerre.

Les Cardinaux eurent peu d'égard à tous ces Ecrits, eſtant entiérement occupez à faire un Pape, ou plûtoſt à donner l'excluſion à tous ceux que chaque parti regardoit comme contraires à ſes intéreſts. Neuf mois ſe paſſérent en ces conteſtations. Le Conclave ſe tenoit à Pérouſe où le Pape eſtoit mort. Les Cardinaux y eſtoient partagez en deux factions. A la teſte de l'une eſtoient le Cardinal Matthieu Roſſi de la Maiſon des Urſins, & le Cardinal François Gaëtan neveu de Boniface VIII. Les Chefs de l'autre eſtoient le Cardinal Napoleon des Urſins del Monté, & Nicolas di Prato. Les premiers vouloient un Pape Italien, & qui fût attaché à la Famille de Boniface. Les autres eſtoient amis des Colonnes, & dans les intéreſts du Roy de France, & ſouhaitoient un Pape au moins indifférent pour la Famille de Boniface, & qui ne fût point Italien. Comme les deux factions eſtoient égales, l'une ne pouvoit l'emporter ſur l'autre, & on ne ſçait comment la conteſtation eût fini, ſi l'habileté du Cardinal di Prato n'eût imaginé un expédient qui contenta la faction oppoſée, & la fit donner dans le piége que cet homme adroit luy tendit.

Joan. Villani l. 8. cap. 79.

Il alla trouver le Cardinal Gaëtan, & luy parla de la ſorte. « Nous faiſons un grand tort « à l'Egliſe de la laiſſer ſi longtemps ſans Paſteur. « Nos diviſions ſcandaliſent extrêmement le Peu- « ple Chrétien, & je vous avouë que j'en ay un « grand ſcrupule. Tâchons de nous accorder ; « nous vous céderons une partie de ce que vous « ſouhaitez, pourvû que vous vouliez nous don- « ner auſſi une partie de ce que nous demandons. « Vous voulez un Pape affectionné à voſtre Mai- « ſon, nous y conſentirons ; mais choiſiſſez-en « un qui ne ſoit point Italien ; vous en trouve- « rez pluſieurs, qui ont eſté fort attachez au Pape « Boniface voſtre oncle : nommez trois perſon- « nes à voſtre choix ; & nous nous obligerons à « nous déterminer à un des trois dans l'eſpace de « quarante jours. «

Le Cardinal Gaëtan trouva cette propoſition fort avantageuſe, & la fit agréer à ſon parti. Ils nommérent trois Archevêques qui n'eſtoient point Italiens, qui avoient tous eſté faits Archevêques par Boniface, qui avoient eſté ſes confidens, & toûjours déclarez juſqu'alors contre le Roy de France. Celuy qu'ils marquérent le premier, fut Bertrand de Goth Archevêque de Bourdeaux, le plus animé des

Preuves du différent, &c.

trois contre la France, parce que pendant la guerre de Guienne le Comte de Valois avoit fort maltraité ſa Famille, qui eſtoit conſidérable en Gaſcogne. Mais le Cardinal di Prato le connoiſſoit d'un caractere à ne pas tenir ſon cœur, & à ſacrifier ſans peine ſes reſſentimens à l'honneur de la Tiâre.

Le Cardinal donna avis de tout au Roy par un Courrier qui en onze jours arriva de Pérouſe à Paris, & luy mit en main, avec la Lettre du Cardinal, le Compromis des deux factions, & la promeſſe des Cardinaux du parti François, de faire Pape l'Archevêque de Bourdeaux, pourvû que le Roy l'agréaſt, car ils eſtoient maîtres de cette élection par le Compromis. Ils le prioient ſeulement de faire promettre à l'Archevêque de rétablir les Colonnes dans leurs biens & dans leurs Dignitez.

Le Roy, qui avoit regardé la mort précipitée du Pape Benoiſt comme un fâcheux contre-temps pour luy, & qui appréhendoit fort qu'on ne fiſt un Pape de la faction des Gaëtans, fut ravi de l'offre qu'on luy faiſoit d'en choiſir un qui luy auroit obligation du Pontificat. Il écrivit promptement une Lettre fort obligeante à l'Archevêque de Bourdeaux, pour le prier de ſe rendre en un lieu qu'il luy marqua dans la Foreſt de S. Jean d'Angeli, où il avoit prétexte de ſe trouver dans ſix jours, l'aſſeurant que c'eſtoit pour l'y entretenir de choſes de la derniére importance.

L'Archevêque ne manqua pas de ſe rencontrer au rendez-vous comme par hazard. Ils entendirent la Meſſe enſemble; & le Roy l'ayant pris en particulier, le fit jurer ſur l'Autel qu'il luy garderoit le ſecret ſur la propoſition qu'il luy alloit faire. Après cela il luy demanda, ſi à ſa conſidération il ne vouloit pas bien oublier les ſujets de mécontentement qu'il avoit du Comte de Valois. L'Archevêque répondit, qu'il luy faiſoit trop d'honneur, & qu'il n'avoit garde de refuſer ce que luy demandoit un ſi grand Prince. « Ce n'eſt pas ſeulement de quoy il s'agit, reprit le Roy, c'eſt qu'il dépend de moy abſolument de vous faire Pape. Je ſuis venu exprès pour vous le dire, & afin que vous n'en doutiez pas, je vais vous apprendre ce qui ſe paſſe à Pérouſe, & l'état où ſont les choſes ». En meſme-temps il luy montra les Lettres des Cardinaux, & luy apprit tout le manége du Cardinal di Prato : « Mais, pour mériter de moy la grace que je vous offre, continua le Roy, il faut que vous m'accordiez ſix choſes.

L'Archevêque, homme qui, ſelon le génie de ſon païs, aimoit paſſionnément la gloire, ſe jetta aux pieds du Roy, & luy dit : « Sire, je n'ay point mérité les bontez que vous avez pour moy, mais comptez ſur tout ce qui en peut dépendre.

Le Roy le releva, l'embraſſa, & luy parla de la ſorte : « Ce que je vous demande, c'eſt premiérement, que vous me réconciliez parfaitement avec la ſainte Egliſe, & que vous me déchargiez la conſcience du péché que je pourrois avoir commis en faiſant arreſter le Pape Boniface. II. Que vous révoquiez toutes les Cenſures fulminées contre moy & contre tous ceux qui ont ſuivi mon parti en cette affaire. III. Que vous m'accordiez les Décimes de mon Royaume pendant cinq ans, pour me remettre des dépenſes que j'ay eſté obligé de faire pour la guerre de Flandre. IV. Que vous annulliez tout ce qu'a fait le Pape Boniface. V. Que vous rétabliſſiez dans la dignité de Cardinal, & dans leur premiere fortune, Jacques & Pierre Colonne, & que vous faſſiez en meſme-temps Cardinaux quelques-uns de mes amis. Pour ce qui eſt de la ſixiéme choſe, je me reſerve à vous la demander en temps & lieu, elle eſt importante, & je dois la tenir encore ſecrete. »

L'Archevêque ne trouva rien dans toutes ces demandes qui ne fût au deſſous du Pontificat : il les accorda toutes, il jura ſur le Corps de Noſtre Seigneur de tenir ſa promeſſe, & donna au Roy en ôtage ſon frere & deux de ſes neveux. Ce Prince luy promit pareillement avec ſerment de le faire élire Pape. Ils ſe ſéparérent avec beaucoup de marques de tendreſſe de part & d'autre; & le Roy, ſous prétexte de réconcilier la famille de l'Archeveſque avec le Comte de Valois, mena les trois ôtages à Paris. Il dépeſcha promptement un Courrier à Pérouſe, par lequel il fit ſçavoir au Cardinal di Prato, & à tous les Cardinaux de ſa faction, qu'ils pouvoient ſans difficulté faire tomber leur choix ſur l'Archevêque de Bourdeaux. Ce Courrier arriva cinq ou ſix jours avant le terme des quarante, dont on eſtoit convenu pour l'élection du Pape. Le Cardinal di Prato propoſa au Cardinal Gaëtan d'aſſembler le Conclave, pour la faire ſuivant le Compromis, dont on fit la lecture en préſence de tous les Cardinaux : après quoy le Cardinal di Prato déclara, que des trois que la faction Gaëtane avoit propoſez, il choiſiſſoit avec tous ceux de ſon parti, Bertrand de Goth Archevêque de Bourdeaux. Le choix fut reçû avec applaudiſſement, chacun s'aſſeurant d'avoir un Pape tel qu'il pouvoit le ſouhaiter. On chanta le *Te Deum*, on publia l'élection avec des marques d'une joye & d'une ſatisfaction univerſelle; & on fit partir inceſſamment un Courrier pour en porter la nouvelle à l'Archevêque, qui l'attendoit avec impatience. An. 1305.

Il prit le nom de Clément, & fut le cinquiéme de ce nom. Auſſi-tôt il manda aux Cardinaux de le venir trouver à Lion, où il vouloit que ſe fiſt la Cérémonie de ſon Exaltation. Cet ordre ſurprit les Cardinaux Italiens, qui avoient eſpéré qu'il viendroit ſe faire couronner à Rome. La faction Gaëtane commença à faire ſes réflexions, & à craindre d'avoir eſté la dupe du Cardinal di Prato, à qui Mathieu des Urſins Doyen des Cardinaux dit en colere, lorſqu'il ſe mettoit en chemin pour aller à Lion : « Vous nous avez trompez, vous avez obtenu ce que vous prétendiez, de voir la Cour du Pape au-delà des Monts; je vous prédis que vous ne la verrez revenir de long-temps en Italie; car je connois le génie des Gaſ- « Antonin. p. 3. tit. 22. cap. 1.

» cons ». Sa prédiction fut véritable, ſix Papes de ſuite tinrent leur Siége en France pendant plus de ſoixante & dix ans : mais enfin il fallut obéïr au Pape élû.

An. 1305. Le Roy accompagné d'un grand nombre de Nobleſſe ſe trouva à Lion pour le couronnement du Pape, qui ſe fit le quatorziéme de Novembre dans l'Egliſe de S. Juſt. Le Pape, après la cérémonie, retourna en Cavalcade à Continuat. Nangii. ſon Palais. Le Roy, à l'exemple de pluſieurs Empereurs, & de quelques uns de ſes Prédéceſſeurs, marcha d'abord à pied, tenant les rénes du cheval du Pape. Puis eſtant remonté ſur le ſien, Charles Comte de Valois, Loüis II Comte d'Evreux ſes freres, & Jean Duc de Bretagne firent la meſme fonction. Mais il arriva un accident qui changea en deüil la joye & la pompe de cette belle cérémonie. Comme le Pape paſſoit le long d'un vieux mur, ſur lequel un grand nombre de Peuple s'eſtoit placé pour voir la Cavalcade, ce mur s'écroula tout à coup ; le Duc de Bretagne fut accablé ſous les ruines, & en ayant à peine eſté retiré tout froiſſé, il mourut preſque auſſi-toſt après ; le Comte de Valois fut dangereuſement bleſſé, le Pape fut renverſé de deſſus ſon cheval, & ſa Mitre eſtant tombée, il y perdit une eſ- C carboucle d'un très-grand prix. Gaillard de Goth frere du Pape, & pluſieurs autres Gentilshommes y périrent auſſi malheureuſement. Les Italiens regardérent depuis cet accident comme le malheureux préſage de la tranſlation du Siége Pontifical de Rome en France, laquelle fut ſi funeſte à l'Italie, & fort incommode à ce Royaume.

Quand on fut revenu de la conſternation où un tel malheur avoit jetté la Cour de France & celle du Pape, le Roy le ſomma de ſa parole touchant les cinq articles dont ils eſtoient convenus enſemble. Le Pape commença à D exécuter le Traité par accorder les Décimes que le Roy luy avoit demandées, par rétablir Jacques & Pierre Colonne dans leur dignité de Cardinal, & par créer grand nombre de Cardinaux François & Gaſcons, qui eſtoient fort attachez à la France, & tous furent élevez à ce rang d'honneur à la recommandation du Roy. Le Pape choiſit deux Cardinaux qu'il envoya à Rome pour y gouverner en ſon nom, & y exercer la Charge de Sénateur. Il ſe fit ſuivre par les autres à Bourdeaux, où les Italiens ſe repentirent plus que jamais du choix qu'ils avoient fait, voyant que les Cardi- E naux François & Gaſcons avoient toute la faveur & tout le crédit.

Joan. Villani l. 8. cap. 81. Il fallut pourtant diſſimuler ; & ce ne furent là que les moindres mortifications que le Cardinal Gaëtan avec ceux de ſa faction eut à eſſuyer. La caſſation de tous les Actes faits contre la France par Boniface VIII. ſon oncle, les atteintes cruelles que l'on donna à la mémoire de ce Pape, la permiſſion que Clément accorda de faire des procédures & des dépoſitions contre luy, & d'inſtruire ſon Procès comme s'il avoit eſté encore vivant & ſoumis à ſon Tribunal ; tous ces affronts faits à l'on-

cle furent vivement reſſentis par le neveu & par tous ceux qui eſtoient liez d'intéreſt avec ſa famille : mais c'eſtoient des engagemens pris par le Pape, & de plus il eſtoit en France.

An. 1306. Il caſſa en 1306. la Bulle *Clericis Laïcos*, qui avoit fait tant de bruit dans le monde, par laquelle Boniface oſtoit tout droit aux Princes de lever quoy que ce fût ſur le Clergé, & d'en recevoir aucun ſecours, ſans la permiſſion du S. Siége. Il déclara auſſi nulle celle qui commençoit par *Unam Sanctam*, & regardoit la ſujettion des Rois aux Papes pour le Temporel. Le Roy n'exigea que cela du Pape pour cette année là, en laquelle il luy arriva à luy-meſme une choſe très-deſagréable ; ce fut une ſédition qui ſe fit contre ſa propre perſonne par le petit peuple de Paris, à l'occaſion du deſordre qu'il y avoit alors dans les Monoyes.

J'ay déja remarqué que les changemens ou altérations extraordinaires que ce Prince avoit faits dans la Monoye, avoient cauſé de grands murmures parmi ſes Sujets, & de grands deſordres dans le commerce. Il eſtoit le premier de nos Rois qui eût fait des changemens auſſi fréquens & auſſi conſidérables en cette matiere ; & voyant qu'on portoit fort impatiemment cette nouveauté, il s'obligea par Let- Le Blanc Traité des Monoyes de France. tres Patentes, qui ſont du mois de May 1295. à indemniſer tous ceux qui recevroient la Monoye affoiblie. Pour cela il hypotéqua tous ſes biens, ceux de ſes Succeſſeurs, & particuliérement tous les revenus de ſon Domaine. Il y fit intervenir le conſentement de la Reine ſa femme, qui ratifia cette promeſſe.

Cet affoibliſſement ou altération dura juſqu'à 1306. & il alla à un tel excès, qu'en l'an 1301. un denier d'argent de l'ancienne Monoye, en valoit trois de la nouvelle. Il falloit que l'incommodité que cauſoit cette foible Monoye fût bien grande, puiſque vers l'an 1303. les Prélats du Royaume offrirent au Roy deux vingtiémes du revenu annuel de tous leurs Bénéfices, à condition qu'à l'avenir ni luy, ni ſes Succeſſeurs n'affoibliroient point les Monoyes ſans une néceſſité indiſpenſable, qui devroit eſtre certifiée par les Conſeillers du Conſeil ſecret, enſuite confirmée par une Aſſemblée des grands Seigneurs & des Prélats du Royaume ; & que la néceſſité de l'Etat eſtant paſſée, on en reviendroit à la bonne & premiére Monoye : mais cette propoſition fut rejettée.

L'an 1303. la guerre continuant en Flandre, après le malheureux combat de Courtray, toutes ſortes de perſonnes ſe cottiſérent pour entretenir au Roy un certain nombre de Troupes pendant les mois de Juin, de Juillet, d'Aouſt & de Septembre, à condition qu'il feroit faire de bonnes Monoyes. Ce Prince touché de la tendreſſe que ſes Sujets avoient pour luy, le leur promit, & s'obligea par de nouvelles Lettres Patentes de faire dans un an, à compter depuis la Touſſaints prochaine, de bonne Monoye, *de petits Tournois*, & *de petits Pariſis*, du poids de la Loy de la valeur de ceux qui avoient cours du temps de S. Loüis, & de ra-

battre de la valeur des foibles pour les égaler aux bonnes.

Le Peuple peu content de ce délay supplia de nouveau le Roy de vouloir réduire au plûtoſt toutes les Monoyes à la valeur & à la bonté, dont elles eſtoient du temps de S. Loüis. Il eut égard à leur demande, & ordonna le premier de Décembre que les Monoyes fuſſent inceſſamment remiſes en leur ancien état, & il promit qu'en attendant cette réduction, il ne tireroit pas un ſi gros Seigneuriage. Ce Seigneuriage eſtoit le Droit que le Roy prenoit ſur l'argent & ſur l'or qu'on apportoit à la Monoye, pour les convertir en eſpece, & qui a fort varié ſous les divers Régnes. On publia par tout le Royaume, que ceux qui auroient des Monoyes dont on ſe plaignoit, euſſent à les apporter dans quinze jours aux Hôtels des Monoyes; qu'au lieu de celles-là, on leur en donneroit de bonnes, & que le Roy porteroit la perte. Cette Ordonnance fut confirmée par pluſieurs autres, & le Pape Benoiſt XI. pour aider au Roy à rétablir les Monoyes avec moins de perte pour luy, luy accorda une année du revenu des Prébendes des Bénéficiers qui mourroient dans le Royaume, & les Décimes de tous les Bénéfices durant deux ans. Mais le Clergé s'oppoſa à l'exécution de cette Bulle, & repréſenta au Roy, que lorſqu'il avoit fait l'établiſſement des Monoyes, il avoit promis par ſes Lettres, en engageant meſme ſon Domaine, de rétablir la Monoye ſur l'ancien pied à ſes dépens, & d'indemniſer ceux qui ſe trouveroient chargez de la Monoye affoiblie. Cette repréſentation fut cauſe que les choſes demeurérent au meſme état, & meſme qu'elles empirérent. Car l'on voit que la valeur de la Monoye d'argent au mois de Septembre de l'an 1306. eſtoit encore tellement hauſſée, qu'un denier de la bonne Monoye en valoit par ſon poids trois de celle qu'on faiſoit alors, comme on l'avoit vû en 1301.

Enfin le Roy ſe réſolut à faire faire de la Monoye auſſi forte qu'elle eſtoit du temps de S. Loüis: mais en faiſant faire cette bonne Monoye, il laiſſa courir la foible, ſans en réduire la valeur, pour la proportionner à la bonne, & c'eſt ce qui cauſa la ſédition. Car les Bourgeois de Paris, & les perſonnes riches qui loüoient leurs maiſons au petit peuple, vouloient que les Locataires leur payaſſent le loüage en forte Monoye, & ceux-ci ne vouloient le payer qu'en Monoye foible, ce qui auroit fait porter deux tiers de perte aux uns ou aux autres quand la réduction des Monoyes ſe ſeroit faite. Apparemment les riches furent maintenus dans leur prétention contre le petit peuple, qui ſe mutina, & vint aſſiéger le Roy dans le Temple où il ſe trouva alors. Toutes les avenuës furent occupées, & les proviſions qu'on y portoit pour la bouche du Roy furent enlevées. Une partie de la populace alla piller la maiſon d'Eſtienne Barbete Maître de la Monoye, ſituée au Fauxbourg auprès de S. Martin des Champs, & qui eſtoit une des belles maiſons des environs de Paris.

An. 1306. Continuat. Nangii.

Le Roy irrité de cette inſolence, fit venir des Soldats qui diſſipérent la populace, & pluſieurs des ſéditieux furent pendus dans les Fauxbourgs de Paris. Cela l'obligea néanmoins à mettre quelque ordre dans les Monoyes. Il y eut les années ſuivantes diverſes Ordonnances, mais aſſez inefficaces, juſqu'à une Aſſemblée des Notables des plus groſſes Villes du Royaume, que le Roy appella pour avoir leurs avis ſur cette matiére, & où il ſe fit de fort bons Reglemens, que ſa mort l'empêcha de mettre en exécution: mais il recommanda dans ſon Teſtament à ſon Succeſſeur de travailler ſérieuſement à cette affaire, comme à une des plus importantes de ſon Etat.

Ces embarras n'empêchérent pas Philippe de ſuivre toûjours les mouvemens de ſon animoſité contre le feu Pape Boniface. Il alla à Poitiers, où le Pape Clement devoit ſe trouver pour affermir la Paix de Flandre, ſur laquelle il y avoit encore quelques difficultez à lever. Le Roy y arriva accompagné des trois Princes ſes fils, du Comte de Valois, & du Comte d'Evreux ſes freres, & de quantité de Seigneurs. Ce fut là qu'il déclara au Pape la ſixiéme choſe qu'il l'avoit obligé de luy promettre avant qu'il le fiſt élever au Pontificat, & qu'il avoit différé à luy déclarer juſqu'à ce qu'il jugeât à propos de le faire. C'eſtoit de condamner ſolemnellement la mémoire de Boniface, de le faire déterrer, & de faire brûler ſes os comme ceux d'un hérétique, & de recevoir pour cela juridiquement les dépoſitions de pluſieurs tant accuſateurs que témoins qu'il avoit tout preſts, & qui devoient luy préſenter un Mémoire contenant quarante-trois articles touchant les héréſies & les autres crimes dont ils prétendoient convaincre Boniface.

Joan. Villani l. 8. cap. 91. Anton. 3. p. tit. 11 c. 1. part 2. an. 1307.

Une telle propoſition effraya le Pape, qui ſe trouva fort embarraſſé, d'un côté par le ſerment qu'il avoit fait au Roy ſur le Corps de Noſtre Seigneur, & de l'autre par la vûë de l'affront qui réjailliroit ſur le S. Siége, ſi on traitoit de la ſorte la mémoire d'un Pape reconnu par toute l'Egliſe pour Pape légitime. Il repréſenta au Roy le ſcandale que cauſeroit un pareil procédé; que jamais Boniface n'avoit eſté ſuſpect d'héréſie; qu'on avoit un Ouvrage publié par ſes ordres, ſçavoir, le Sexte des Décrétales, où l'on pouvoit voir la pureté de ſa Foy. Que s'il eſtoit convaincu d'héréſie, il ſeroit convaincu d'avoir ceſſé d'eſtre Pape; que par conſéquent les Cardinaux qu'il avoit faits devroient eſtre dépoſez; que parmi ces Cardinaux il y en avoit pluſieurs que le Roy aimoit, & qui ne ſeroient pas plus que les autres exempts de la dépoſition: que ſa propre Election ſeroit nulle, puiſqu'il avoit eſté élû par ces meſmes Cardinaux: enfin il le conjura de ſe déſiſter d'une telle pourſuite. Le Roy ne ſe rendant point à ces raiſons, le Pape le pria de luy permettre au moins de délibérer ſur une affaire de cette importance.

Il fit appeller le Cardinal di Prato, qui ſçavoit ce qui s'eſtoit paſſé entre luy & le Roy dans l'entrevûë auprès de S. Jean d'Angeli, &

luy demanda ſon avis ſur le parti qu'il avoit à prendre. Le Cardinal luy conſeilla d'uſer de diſſimulation, de ne point rebuter le Roy en luy refuſant abſolument ce qu'il luy demandoit : de luy repréſenter ſeulement les difficultez & les inconvéniens qui ſe trouveroient dans l'exécution ; & s'il ne pouvoit luy faire changer de penſée, de luy dire, que les Cardinaux s'oppoſeroient tous infailliblement à ce qu'il voudroit faire ſur cela pour le contenter. Que la choſe eſtoit aſſez importante pour eſtre traitée dans un Concile général, puiſqu'il s'agiſſoit de juger un Pape accuſé d'héréſie ; qu'il auroit toute liberté de propoſer la choſe dans le Concile, de procéder juridiquement à l'accuſation ; & que ſi Boniface ſe trouvoit convaincu d'héréſie, ſa condamnation en ſeroit plus ſolemnelle, plus authentique & plus infamante pour luy. Qu'afin qu'aucun Prince ne s'oppoſât à la convocation du Concile, comme pluſieurs immanquablement s'y oppoſeroient, ſi on ſçavoit qu'on le convoquât pour un tel ſujet, il n'en feroit nulle mention dans la Bulle de convocation ; mais qu'il y diroit ſeulement en général, qu'il vouloit aſſembler le Concile pour la réformation des mœurs, & pour des affaires importantes à l'Egliſe. Le Roy, continua le Cardinal, n'oſeroit refuſer cette offre, puiſqu'il a tant de fois demandé un Concile pour juger de ſes différents avec Boniface, & que luy-meſme a appellé au Concile de tout ce que ce Pape avoit fait contre luy. S'il accepte vos offres, vous aurez droit de choiſir pour l'Aſſemblée du Concile un lieu qui ne ſera point dans le Domaine de France, afin que les autres Princes puiſſent y venir avec plus de liberté, & alors vous & le Concile ſerez maîtres de faire ce que vous jugerez à propos.

Ce conſeil, qui eſtoit ſans doute le plus ſage que l'on pût ſuivre dans cette conjoncture, agréa fort au Pape. Il alla trouver le Roy, & luy parla conformément à ce qu'il avoit réſolu avec le Cardinal. Le Roy ne fut pas content ; mais après quelques inſtances, il fit ſemblant de l'eſtre, ne pouvant raiſonnablement refuſer l'offre qu'on luy faiſoit du Concile que luy-même avoit demandé. Le Pape tenta encore une autre voye pour l'adoucir. Une des raiſons que le Roy luy avoit apportées pour l'obliger à l'examen de cette affaire, eſtoit que la réputation de ſa perſonne, & des plus conſidérables Seigneurs de ſon Royaume s'y trouvoit intéreſſée : & que ſi on ne faiſoit connoître au public les juſtes ſujets qu'il avoit eûs de ſe déclarer avec tous ſes Barons, ſes Prélats & ſes Peuples contre Boniface, il paſſeroit pour un calomniateur, & pour un rebelle à l'Egliſe.

Pour luy lever ce prétexte, le Pape publia une Bulle en forme de Lettre au Roy, par laquelle il reconnoiſſoit qu'en tout ce que ce Prince avoit fait contre Boniface, il avoit agi ſur des plaintes & des témoignages de perſonnes qu'il avoit eſté obligé d'écoûter, & qui s'eſtoient adreſſées à luy comme au protecteur de l'Egliſe, qui ne devoit pas ſouffrir qu'un Pape accuſé d'héréſie demeurât plus longtemps ſur le Siége de S. Pierre ; que ſes intentions en cela avoient eſté droites & ſincéres ; que ſur ce qu'on luy avoit repréſenté les ſuites fâcheuſes des Procédures juridiques en une affaire de cette nature, capable de rompre l'union qui eſtoit entre le S. Siége & la Maiſon Royale, il avoit bien voulu s'en rapporter au Jugement du Pape & de l'Egliſe ; qu'en cas qu'il eût encouru quelques Cenſures à cette occaſion, il en eſtoit parfaitement abſous, & que Nogaret meſme auroit ſon abſolution de la violence qu'il avoit faite au feu Pape en l'arreſtant à Anagnie, pourvû qu'il ſatisfiſt à l'Egliſe en paſſant à la Terre-Sainte contre les Infidéles dans l'eſpace de cinq ans, & qu'il y demeurât autant que le S. Siége le jugeroit à propos. *Bulla ex parte tua, Apud Raynald.*

Cette Bulle ne déplut pas au Roy ; mais animé qu'il eſtoit par Nogaret & par du Pleſſis, quand le temps déterminé pour le Concile, qui fut l'an 1310. approcha, il recommença ſes pourſuites. Le Pape, pour luy faire encore plaiſir, remit ſur le tapis le projet de la Croiſade contre l'Empereur de Conſtantinople en faveur du Comte de Valois. Il recommanda extrêmement au Comte de Flandre, qui s'eſtoit auſſi rendu à Poitiers, d'avoir pour le Roy toute la ſoumiſſion qu'il devoit à ſon Souverain. Il donna pouvoir à l'Archevêque de Reims, à l'Evêque de Senlis, & à l'Abbé de S. Denis, d'excommunier les Flamans & leur Comte, & de jetter l'interdit ſur ſes Etats, s'il luy arrivoit jamais à luy ou à ſes Sujets de contrevenir aux articles de la Paix que le Roy leur avoit accordée. Il fit tous ſes efforts pour rétablir la bonne intelligence qui eſtoit ſur le point de ſe rompre entre Philippe & le Roy d'Angleterre, parce que ce Prince n'avoit pas obſervé un des principaux articles du Traité de Paix de l'an 1303. par lequel il eſtoit obligé de venir en perſonne à Amiens faire ſon ſerment de fidélité, & rendre hommage au Roy, & il refuſoit de le faire ſous prétexte qu'on ne luy reſtituoit point le Château de Mauleon, & quelque autre Terre où il avoit des prétentions. Le Pape travailla à accommoder ces différents : mais le Roy d'Angleterre eſtant mort peu de temps après, les choſes demeurérent en ſuſpens. Enfin le Pape, à la ſollicitation du Roy, fit commencer les Procédures contre les Templiers, leſquelles eurent de ſi terribles ſuites pour cet Ordre Militaire. Ce fut là encore un des évenemens des plus remarquables du Régne de Philippe le Bel : mais, pour ne pas en interrompre la narration par celle de pluſieurs autres choſes, qui arrivérent durant le cours de ce long Procès, je me reſerve à en faire le détail, quand je ſeray parvenu à l'année, où cette affaire des Templiers fut terminée dans le Concile de Vienne. *An. 1307.*

Le Roy, après la Conférence de Poitiers, retourna à Paris, & en fit partir peu de temps après Loüis ſon fils aîné, pour aller prendre poſſeſſion de la Couronne de Navarre, qui luy eſtoit échûë par la mort de ſa mere la Reine

Continuat. Naugis.

Jeanne de Navarre. Il y fut accompagné par Gaucher de Châtillon Connestable de France, par le Comte de Boulogne, & par quantité de Noblesse. Il fut couronné à Pampelune, après que le Pape à sa priére eût levé l'interdit qu'il avoit jetté sur cette Ville pour des differents survenus entre l'Evêque & le Magistrat. Il alla ensuite dans les principales Villes de ce Royaume; & estant arrivé à Estella, il y fit arrester prisonniers Dom Fortunio Almoravid, & Dom Martin Ximenes d'Ayvar, tous deux ennemis de la domination Françoise. Ces deux Seigneurs de tout temps avoient fait beaucoup de peine aux Commandans qui gouvernoient la Navarre au nom du Roy. A son retour il se fit suivre en France par trois cens Gentilshommes Navarrois, à qui le Roy donna des établissemens conformes à leur qualité, & qui furent comme autant d'ôtages pour répondre de leurs familles qu'ils laissoient dans le païs, & les maintenir dans la fidélité dûë à leur Prince. Jacques II. Roy d'Arragon, ayant appris que Loüis venoit en Navarre avec tant de Noblesse, appréhenda qu'il n'eût formé quelque dessein contre son Etat: mais le prompt retour de ce Prince le tira d'inquiétude.

Antonin. loc. cit.

Mariana, l. 15. c. 7.

Favin. l. 7. Surita, &c.

Cependant le Pape continuoit ses soins pour terminer les differents qui duroient toûjours entre la France & l'Angleterre. Divers Envoyez allérent de sa part au nouveau Roy d'Angleterre Edoüard II. sur ce sujet. Il en vint à bout. Le mariage d'Isabeau de France, accordée depuis plusieurs années avec ce Prince, fut fait. Mais avant que de venir prendre cette Princesse, il chicana encore, & demanda au Roy la Souveraineté de la Guienne, qu'il ne possédoit, ainsi que ses Prédécesseurs, que comme un Fief mouvant de la Couronne de France. Ses raisons estoient, que cette Souveraineté que le Roy retenoit, n'estoit qu'une source de divisions entre les deux Etats; & que le Roy ne luy donnoit rien pour le mariage de sa fille qu'il venoit d'épouser.

Du Tiller Recueil des Traitez entre la France & l'Angleterre.

Le Roy, qui connoissoit trop l'importance de cette cession pour l'honneur & pour l'interest de son Etat, n'eut garde d'écoûter une pareille demande. Il répondit à Edoüard, qu'en vain il le sollicitoit sur une chose qu'il ne luy accorderoit jamais, & que d'ailleurs il avoit eu pour son mariage le Duché mesme de Guienne, qui avoit esté justement confisqué au profit de la Couronne de France, pour les fautes commises par Edoüard I. son pere contre ses devoirs de Vassal. Il fallut que le Roy d'Angleterre se contentât de cette réponse. Il vint à Boulogne prendre la Princesse. Le Roy s'y trouva avec les Princes ses fils, & toute sa Cour. Edoüard y ratifia le Traité de Paix fait en 1303. avec le Roy son pere, & y fit hommage à Philippe pour le Duché de Guienne, & pour le Comté de Ponthieu. La Princesse passa ensuite avec luy en Angleterre, où elle fut couronnée, & où ses bonnes qualitez la firent autant chérir des Anglois, que la mauvaise conduite d'Edoüard le leur rendit odieux & mépriſable.

An. 1308.

Comme Philippe estoit bien résolu de profiter autant qu'il pourroit de la résidence du Pape dans son Royaume, & des déferentes qu'il attendoit de luy par cette raison, il n'eut garde de laisser échaper une occation en laquelle l'autorité du Pape pouvoit beaucoup contribuer à la puissance & à la splendeur de la Royale Maison de France.

L'an 1308. Albert d'Autriche Roy des Romains, ayant passé le Rhin, pour aller attaquer les Suisses, dont la ligue entre les différents Cantons qui composent cette République, commença à se former vers ce temps-là, fut assassiné auprès de Rhinfeld par son propre neveu Jean Duc de Suaube. Le Roy en ayant appris la nouvelle, reprit la pensée qu'on prétend qu'il avoit euë autrefois de mettre la Couronne Impériale sur la teste de son frere Charles Comte de Valois; & il crut que Clément ne pourroit pas se défendre de luy accorder ses bons offices en cette rencontre. Il résolut de l'aller trouver à Avignon d'une maniére à luy faire comprendre qu'il ne prétendoit pas estre refusé: car pour l'intimider, non seulement il projettoit de marcher avec toute sa Cour; mais encore il avoit engagé le Sénéchal de Provence à mettre sur pied six mille chevaux, & à le venir joindre quand il approcheroit d'Avignon. Il devoit représenter au Pape, que l'Empire ayant esté autrefois dans la Maison de France, il y avoit une espece de justice à l'y faire rentrer, puisqu'il s'y trouvoit un Sujet très-digne de le posséder; que le Comte de Valois, ayant autant & plus de mérite qu'aucun de ceux qui y pouvoient prétendre, cette ancienne possession de la Maison de France luy donnoit au moins le droit d'estre préferé à tous ses concurrens. Et comme il sçavoit que le Pape se trouvoit fort embarrassé des instances qu'on luy faisoit pour faire le Procès au feu Pape Boniface, son dessein estoit de luy proposer de se désister de ses poursuites touchant cette affaire, pourvû que par son moyen, il pût venir à bout d'élever son frere à l'Empire, chose qui seroit infiniment glorieuse à son Régne.

Joan. Villani, l. 8. c. 101.

Si ce dessein avoit esté tenu secret, il auroit pû réüssir: car le Pape n'auroit pû se dispenser, dans les conjonctures où il estoit, de seconder les intentions du Roy. Depuis quelques siecles les Papes pouvoient beaucoup dans l'Election du Roy des Romains, parce qu'il dépendoit d'eux de le confirmer & de le reconnoître, & quand ils refusoient de le faire, la moindre chose qui arrivoit, estoit qu'il se formoit un parti contre celuy que les Electeurs avoient choisi. Mais le Roy fut trahi, & on dit que le Pape fut informé de tout ce projet par une personne mesme du Conseil de France.

Le Pape vit aussi-tost les consequences de cette affaire, & qu'après ce qui s'estoit fait en France sous le Pontificat de Boniface, & ce qui s'y préparoit encore actuellement contre la mémoire de ce Pape, on n'y ménageroit plus guéres desormais le S. Siége; qu'un Empereur François joint au Roy de France, reprendroit

bien-toſt ſur les Papes les avantages que les Papes avoient pris depuis longtemps ſur les Empereurs & ſur les Souverains, & que luy ſe trouvant en France ſous la puiſſance du Roy, s'attireroit d'étranges perſécutions s'il entreprenoit de ſoûtenir les prérogatives du Siége Pontifical par les Cenſures & par les interdits, qui eſtoient les ſeules armes qu'il avoit en ſon pouvoir.

Il communiqua ſon inquiétude au Cardinal di Prato, qui n'avoit plus pour le Roy le meſme attachement qu'il avoit eu autrefois, choqué de l'acharnement avec lequel il pouſſoit les choſes contre Boniface.

Le Cardinal luy ſuggéra un expédient, qui luy réüſſit. Ce fut de faire ſçavoir inceſſamment aux Electeurs le deſſein du Roy de France, de les preſſer de s'aſſembler pour rompre les meſures de ce Prince, & de leur conſeiller d'élire pour Roy des Romains Henri Comte de Luxembourg, dont la franchiſe & la droiture le faiſoient aimer de tout le monde, & qui eſtoit celuy de tous les Princes prétendans à l'Empire, en faveur duquel les Electeurs ſe réüniroient le plus aiſément. Le Pape prit ce parti. Il dépécha à tous les Electeurs des Courriers ſecrets : & comme ils n'aimoient pas à voir à leur teſte un Empereur auſſi puiſſant que le frere d'un Roy de France, qui ſeroit appuyé des forces de ce Royaume, ils entrérent dans les vûës du Pape ; & s'eſtant aſſemblez à Middebourg, & ſelon d'autres à Francfort, ils élûrent tout d'une voix & fort promptement Henri de Luxembourg pour Roy des Romains. Ils envoyérent auſſi toſt ſa nomination au Pape, qui la confirma dès qu'il l'eut reçûë. La nouvelle en vint au Roy dans le temps qu'il faiſoit ſes préparatifs pour ſon voyage d'Avignon. Il ſçut, ou il devina d'où venoit le coup. Il en fut très-mortifié ; & depuis ce temps-là, au lieu de cette ouverture & de cette franchiſe qu'il y avoit auparavant entre luy & le Pape, il n'y eut plus que de la politique & de la diſſimulation. Le Pape, pour n'eſtre plus ſi expoſé aux demandes & aux peines que le Roy pourroit luy faire, réſolut de fixer ſa demeure à Avignon, qui eſtoit du Domaine de Charles II. Roy de Sicile Feudataire du S. Siége. Il ordonna aux Cardinaux de s'y rendre dans l'Octave de l'Epiphanie de l'année ſuivante 1309. & leur promit de leur permettre de ſe retirer enſuite où chacun jugeroit à propos.

Continuat. Ptolem. Luc.

Cette réſolution du Pape ne dut pas plaire au Roy, qui n'en fit néanmoins paroître aucun mécontentement : mais pour le chagriner, il recommença à le preſſer de travailler au Procès de Boniface. Le Pape avoit déja fixé le temps & le lieu de l'Aſſemblée du Concile général à quoy il s'eſtoit engagé. Le lieu eſtoit Vienne en Dauphiné, & le jour deſtiné pour l'ouverture fut le premier d'Octobre de l'année 1310. Les accuſateurs de Boniface, & les témoins pour ce qu'on avoit à dire contre luy, y devoient paroître afin d'y ſoûtenir leurs accuſations & leurs témoignages. Le Roy donc qui vouloit que ce Procès fût pleinement inſtruit, & en état d'eſtre promptement vuidé dans le Concile, fit inſtance auprès du Pape, pour qu'il fût permis aux accuſateurs de produire leurs pieces, & qu'elles fuſſent examinées à loiſir.

Le Pape y conſentit, & publia une Bulle où il diſoit, que le Roy de France animé d'un bon zele, ainſi qu'il le falloit croire, & preſſé par Loüis ſon frere Comte d'Evreux, Guy Comte de S. Pol, Jean Comte de Dreux, & Guillaume du Pleſſis Chevalier, qui prétendoient avoir en main de quoy convaincre d'héréſie le défunt Pape Boniface, avoit ſolicité le S. Siége d'écoûter leurs accuſations & leurs preuves ; que quoique toute la ſuite de la vie de Boniface, les Dignitez dont il avoit eſté honoré, & la conduite qu'il avoit tenuë dans quantité d'Emplois éclatans, & où il eſtoit expoſé aux yeux de toute l'Europe, le juſtifiaſſent aſſez ; cependant le crime d'héréſie eſtant le plus horrible de tous les crimes, il eſtoit fâcheux qu'un Pape fût flétri du moindre ſoupçon en cette matiére ; que par cette raiſon il accordoit aux inſtances du Roy & des Seigneurs cy-deſſus nommez, l'audience qu'ils luy demandoient ; & que dès le lendemain de la Purification de l'année 1309. ils pourroient comparoître juridiquement devant luy à Avignon, ſoit en perſonne, ſoit par leurs Agents. Cette Bulle fut affichée à Avignon, avec la permiſſion de dépoſer contre Boniface à quiconque voudroit le faire.

Apud Raynald ad an. 1309.

Continuat. Nangii.

Dès que le jour marqué fut venu, Nogaret & les autres ne manquérent pas d'aller ou d'envoyer à Avignon faire leurs dépoſitions, non ſeulement touchant le crime d'héréſie, mais ſur une infinité d'autres. Le Pape fort embarraſſé de la multitude des Mémoires qu'on luy préſentoit, des témoins que l'on produiſoit, de la diſcuſſion d'une infinité de faits qu'on avançoit, & inquiet du ſcandale que tout cela cauſoit, changea d'avis, & écrivit au Comte de Valois, pour le prier d'engager le Roy à conſentir qu'on étouffât cette affaire, & qu'il s'en rapportât à luy pour la terminer, ſans faire de plus grands éclats : mais le Roy ne ſe laiſſa point flechir, & ſe plaignit au Pape de la lenteur avec laquelle on procédoit ; que cependant les témoins mouroient, qu'on en intimidoit pluſieurs, qu'on en avoit maltraité quelques-uns, & qu'on en avoit trouvé un mort dans ſon lit, quand on alla pour l'interroger. Par toutes ces plaintes, ſur leſquelles le Pape ſe défendit dans une Lettre qu'il écrivit au Roy, on voit bien qu'on envenimoit l'eſprit de ce Prince, & qu'on vouloit l'engager à pouſſer les choſes à toute outrance.

An. 1309. Preuves du different de Boniface, &c.

Ibid.

Alors parurent publiquement les Mémoires de Nogaret & de du Pleſſis. On y imputoit au Pape Boniface de n'avoir point reconnu l'immortalité de l'ame, ni la préſence réelle du Corps de JESUS-CHRIST au S. Sacrement de l'Autel. On l'y accuſoit des plus déteſtables crimes en matiére d'impureté, des maximes les plus ſcandaleuſes en matiére de morale, com-

me, par exemple, qu'il ne croyoit point que la fornication fût un péché; on y rapportoit une infinité d'autres choſes ſemblables, & toutes les entrepriſes qu'il avoit faites contre l'autorité ſouveraine des Rois pour le Temporel. Il parut encore un autre Ecrit, pour prouver qu'il n'avoit jamais eſté Pape, parce qu'il avoit eſté créé du vivant de ſon Prédéceſſeur. Rien n'eſtoit plus ſcandaleux que tous ces Ecrits qui couroient par tout, auſſi-bien que les réfutations que quelques-uns en firent.

Surita Indic. l. 2. & in Annal. l. 5. cap. 89.

Ils furent portez juſqu'en Eſpagne, d'où les Rois d'Arragon & de Caſtille, ou de leur propre mouvement, ou ſollicitez ſecretement par le Pape, luy envoyérent des Ambaſſadeurs, pour luy repréſenter le ſcandale que ce Procès cauſoit parmi les Fidéles, & pour l'obliger à s'oppoſer à ces Procédures du Roy de France contre l'honneur de l'Egliſe & du S. Siége. On luy écrivit les meſmes choſes d'Allemagne, d'Italie, de Flandre. Le Pape ayant rendu compte au Roy de tout cela, ce Prince luy répondit, qu'il ne falloit pas s'étonner de ce que le Roy Jacques d'Arragon prenoit le parti de Boniface, qui luy avoit fait préſent du Royaume de Sardaigne & de l'Iſle de Corſe; que Ferdinand de Caſtille avoit le meſme intérêſt à le défendre, luy ayant obligation de ſa Couronne, qu'il luy avoit fait adjuger malgré le défaut de ſa naiſſance illégitime, à l'excluſion des légitimes héritiers, qui eſtoient les enfans de Blanche de France réduits par l'injuſtice de Boniface au rang de perſonnes privées. Il y a toutesfois beaucoup d'apparence que tout ce fracas fit impreſſion ſur l'eſprit du Roy, & que ce motif joint aux inſtances du Pape, qui n'oublioit rien pour l'appaiſer, le détermina enfin à conſentir que le Pape & les Cardinaux décidaſſent de cette affaire, promettant de s'en tenir à ce qu'ils en jugeroient, ſur-tout ſi le Concile l'approuvoit lorſqu'il ſeroit aſſemblé; & il ordonna à Nogaret, à du Pleſſis, & à tous les autres, de ſe déſiſter de leurs pourſuites.

Albertin. Muſſat. l. 6. cap. 9.

Lorſqu'il n'y eut plus de partis, l'affaire fut bien-toſt terminée. Le ſentiment du Pape & des Cardinaux fut qu'il falloit l'aſſoupir, en faiſant au Roy quelque ſatisfaction. Le Pape pour ce ſujet publia une Bulle, par laquelle il déclaroit que le Roy avoit en tout cela agi par un bon zele, qu'il n'avoit eu nulle part aux violences faites au Pape Boniface, qu'il avoit fait paroître ſa modération & ſon reſpect envers l'Egliſe, en ſe rapportant de tout au Jugement du S. Siége; à quoy il ajoûtoit, que par la conſidération & par la tendreſſe qu'il avoit pour ce Prince, il caſſoit & annulloit tous les Actes qui ſe trouveroient avoir eſté faits par Boniface contre luy & contre le Royaume: & il ordonna qu'on effaçât des Regiſtres du S. Siége, tout ce qui pourroit choquer le Roy & préjudicier aux Droits & aux Priviléges de ſa Couronne.

An. 1311.

Le meſme jour il publia une autre Bulle, par laquelle il donnoit l'abſolution à Guillaume de Nogaret de tout ce qu'il pouvoit avoir commis contre le Pape Boniface, & de toutes les Cenſures qu'il pouvoit avoir encouruës, à condition qu'il ſeroit du premier voyage d'outremer pour la délivrance de la Terre-Sainte; qu'il y demeureroit juſqu'à ce qu'il en fût rappellé par le S. Siége; qu'avant ce voyage il iroit en pélerinage aux Egliſes de Noſtre-Dame de Vauvert de la Roque Madour, du Puy, de Boulogne ſur la mer, de Chartres, de S. Eloy, de Mont-major, & de S. Jacques en Galice: & qu'en cas qu'il mourût avant que d'avoir accompli ces pénitences, ſes héritiers en demeureroient chargez.

Cependant le Pape, pour montrer qu'il ne vouloit pas trop favoriſer ſon Prédéceſſeur, ordonna par une autre Bulle, que ſi quelqu'un avoit quelque choſe à produire de nouveau contre Boniface, il eût à le mettre entre les mains des Seigneurs de Nogaret & du Pleſſis, & qu'il ſeroit encore entendu.

On examina dans le Concile de Vienne l'article de l'héréſie imputée à Boniface: & après l'examen il fut déclaré, qu'il n'avoit point eſté hérétique. Ainſi finit cette longue & fâcheuſe affaire, qui dura plus de dix ans au grand ſcandale de toute l'Egliſe. Les Ecrivains des deux partis firent alors des réfléxions bien oppoſées ſur ce grand différent; mais elles ſont pour la pluſpart d'autant moins juſtes, qu'il y entroit plus de paſſion: il en eſt de meſme des éloges que les uns ont fait de Boniface, & des invectives où les autres ſe ſont emportez contre luy. Il me paroît fort inutile de prévenir ſur tout cela le jugement des Lecteurs; l'expoſition des faits à quoy l'Hiſtorien doit ſe borner, peut leur ſervir de régle, & ils doivent ſe défaire, s'ils le peuvent, de leurs préjugez, qui pour l'ordinaire ne ſont pas les meſmes ſur un tel ſujet en deça des Alpes & au-delà.

Tandis que tout ſe pacifioit ainſi à Avignon, le Roy fut obligé de porter ſes armes vers ces quartiers là, pour dompter les Bourgeois de Lion à l'occaſion que je vais dire en reprenant les choſes de plus haut.

La Ville de Lion, ainſi que je l'ay déja remarqué en quelques autres rencontres, avoit eſté depuis pluſieurs ſiecles détachée du Royaume de France, & eſtoit devenuë partie du Royaume d'Arles, & puis du Royaume de Bourgogne, enſuite de l'Empire, & puis enfin la Juriſdiction Temporelle en avoit eſté unie à la Spirituelle dans la perſonne des Archevêques, qui eſtoient devenus indépendans. Philippe Auguſte commença à donner quelque atteinte à cette indépendance, en obligeant l'Archevêque Jean de Belles-mains à luy faire ſerment de fidélité pour la Régale d'Autun, qui appartenoit à l'Archevêque de Lion, dès que l'Evêque d'Autun eſtoit mort, comme pareillement l'Evêque d'Autun mettoit en ſa main les biens de l'Archevêché de Lion, dès que l'Archevêché venoit à vaquer.

Meneſtrier Hiſtoire Conſulaire de Lion.

Du temps de S. Loüis, pendant une longue vacance du Siége de Lion, il s'alluma une guerre civile entre les Habitans & le Chapitre. S. Loüis & le Cardinal Légat furent choiſis pour

pour Arbitres de leurs differents : & en vertu du Compromis, ce Prince mit en ſa main la Juſtice & la Cour ſéculiére de Lion, parce que les Citoyens ne pouvoient ſouffrir l'Evêque d'Autun, qui s'eſtoit déclaré pour le Chapitre. Mais ce Prince ayant peu de temps après paſſé en Afrique où il mourut, les deſordres recommencérent entre les deux partis.

Philippe le Hardi eſtant monté ſur le Trône, reprit l'arbitrage, & ſe ſaiſit, comme avoit fait le Roy ſon pere, de la Juſtice ſéculiére de Lion, juſqu'à ce que le Siége fût rempli. Il le fut enfin par Pierre de Tarentaiſe Réligieux Dominiquain. Le Roy luy remit entre les mains la Juſtice, & retira ſes Officiers de la Ville ; mais ce ne fut qu'après que l'Archevêque luy eut fait ſerment de fidélité. C'eſt à quoy ce Prélat eut beaucoup de peine, diſant que Philippe de Savoye & ſes autres Prédéceſſeurs, dès le moment qu'ils avoient eſté élûs, avoient pris l'adminiſtration temporelle des biens qu'ils poſſedoient en-deça de la Saone avant, que de preſter ce ſerment. Surquoy il produiſit des témoins : mais les témoignages n'ayant pas paru ſuffiſans, il preſta le ſerment, auquel fut ajoûtée cette clauſe ; que le Roy pourroit s'inſtruire plus à fond de ſes propres droits ſur les biens de l'Archevêché de Lion en deçà de la Saone, & qu'en les mettant entre les mains de l'Archevêque il ne renonçoit ni à la proprieté, ni à la poſſeſſion, en cas qu'il pût découvrir quelque nouveau titre qui luy fût favorable.

Ibid. Litteræ fidelitatis Petri Archiep. electi Lugdun.

Nos Rois ſe mêloient volontiers de ces accommodemens des Citoyens de Lion avec leur Archevêque & le Chapitre, parce que c'eſtoit un acheminement pour rentrer inſenſiblement dans les anciens droits de leurs Prédéceſſeurs ſur cette Ville, qui par le moyen du commerce eſtoit devenuë une des plus riches & des plus conſidérables des Gaules.

Les broüilleries recommencérent bien-toſt entre les Bourgeois & l'Archevêque. Le Pape Grégoire X. les raccommoda de nouveau. Il regla dans une Bulle la maniére dont la Juſtice devoit eſtre adminiſtrée par l'Archevêque ; & les Bourgeois, qui voulurent toûjours s'en tenir à cette Bulle, avoient de temps en temps recours à la protection du Roy, pour en maintenir l'exécution. Ils appelloient meſme au Roy en certains cas, des Sentences renduës par les Officiers de l'Archevêque & du Chapitre ; & Philippe le Bel en 1290. donna ordre au Bailly de Mâcon de protéger les Bourgeois de Lion, s'ils eſtoient inquiétez ſur ces ſortes d'appellations, & de ſignifier aux Officiers de Juſtice de l'Archevêque & du Chapitre, que les Bourgeois eſtoient en droit d'appeller au Roy de leurs Jugemens. Enfin ce meſme Prince l'an 1292. à la priére des Citoyens de Lion, les receut & les mit en ſa ſauve-garde, par des Lettres Patentes où il eſt dit expreſſément, que la Ville de Lion eſt de la dépendance de ſon Royaume : & dans un appel, que les Bourgeois interjettérent contre la défenſe qui leur avoit eſté faite par l'Archevêque d'avoir des armes & des chevaux, & de lever aucuns deniers ſans ſa permiſſion, ils déclarérent qu'ils en appelloient au Roy, comme à celuy qui avoit la ſupériorité pour le temporel dans Lion.

Ibid.

Ce fut alors que ce Prince établit un Officier de ſa part avec la qualité de Gardiateur de la Ville de Lion, pour maintenir les Habitans dans leurs franchiſes. Ce Gardiateur n'eſtoit pas néanmoins dans Lion, l'Archevêque & le Chapitre s'y eſtant fortement oppoſez : mais il faiſoit ſa réſidence à Lile-barbe ou à Mâcon.

L'autorité du Roy augmentoit de plus en plus dans la Ville de Lion malgré l'Archevêque Beral de Goth, qui avoit renouvellé les pourſuites de ſes Prédéceſſeurs, pour empêcher les Appels à la Juſtice du Roy. Mais cet Archevêque ayant eſté fait Cardinal, Boniface VIII. qui avoit eſté Chanoine de Lion, ſe trouvant ſur la Chaire de S. Pierre, & Henri de Villars, qui avoit auſſi eu une Dignité dans ce Chapitre, eſtant devenu Archevêque de Lion, la choſe fut portée à Rome, & les plaintes de cette Egliſe contre le Roy y furent reçûës favorablement. Ce fut un des griefs de Boniface contre ce Prince, dont on fit ſouvent mention dans le cours de leurs différents, & ſur lequel Nogaret & du Pleſſis écrivirent comme ſur tout le reſte.

Après la mort de Boniface & de Benoiſt XI. Clément V. qui avoit obligation au Roy de ſon Exaltation, ne prit pas fort à cœur les intéreſts de l'Egliſe de Lion. Il pria ſeulement le Roy d'oublier tous les ſujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir de l'Archevêque & du Chapitre, & de leur donner des marques de ſa bonté.

Le Roy accorda volontiers ce que le Pape luy demandoit, & publia alors cette Conceſſion célébre appellée communément Philippine du nom du Roy, par laquelle il accordoit de grands Priviléges à l'Egliſe de Lion, & entre autres, que tous les biens du Chapitre, tant Fiefs qu'Arriere-fiefs, Péages, & autres prérogatives, fuſſent tenus par le Chapitre à titre de Comté de Lion : mais le ſtile de cette Conceſſion eſt celuy d'un Prince qui y parle comme Souverain, qui accorde en cette qualité les graces dont il y eſt fait mention, & il y donnoit amniſtie à l'Archevêque, au Chapitre, & à tous ceux qui avoient eu part à leur faute, comme un Prince l'auroit donnée à ſes Sujets coupables de felonie envers luy.

Ibid.

Cette premiére Philippine fut ſuivie d'une ſeconde, où eſt rapporté un Concordat fait à Pontoiſe entre Pierre de Belle-perche Chancelier de France, & Thibaud de Vaſſalieu Agent de l'Egliſe de Lion, dans lequel la Souveraineté du Roy eſt reconnuë en termes exprès.

Ce Concordat ayant eſté ſigné par l'Archevêque & le Chapitre d'une part, & de l'autre par le Roy, les Habitans de Lion, à cauſe de certaines choſes qui y paroiſſoient trop avantageuſes pour le Chapitre, firent ſupplier le Roy d'en ſuſpendre la publication, ce qu'il leur accorda. Peu de temps après l'Archevêque Loüis

de Villars eſtant mort, Pierre de Savoye Doyen du Chapitre fut mis en ſa place. Il eſtoit alors à Paris. Il fut cité par les Gens du Roy auſſitoſt après ſon élection, pour preſter le ſerment de fidélité ; & il refuſa de le faire, deſavoüant le Traité fait par ſon Prédéceſſeur. Nogaret traita de la part du Roy avec luy ſur ce ſujet en préſence de Thibaud de Vaſſallieu, qui avoit paſſé l'Acte avec le Chancelier de Belleperche, & le ſomma de reconnoître la Souveraineté du Roy dans la Ville de Lion. On s'échaufa fort de part & d'autre : l'Archevêque ſe plaignit que Nogaret avoit manqué au reſpect dû à ſa perſonne, à ſa naiſſance, & à ſa dignité, & s'en alla à Lion ſans rien conclure.

Il n'en demeura pas là. Il entreprit d'engager les Habitans dans ſon reſſentiment, & de les animer contre le Roy. Il leur fit entendre qu'on vouloit les mettre en ſervitude ſous prétexte de la garde Royale. Il commença à faire de la peine aux Officiers du Roy touchant les appellations de la Juſtice de l'Égliſe de Lion à leur Tribunal, & fit tant, qu'il ſouleva les Bourgeois, & les réünit avec le Chapitre. Ce fut à cette occaſion que le Roy fit l'Armement dont je parle.

Comme l'Archevêque & les Habitans de Lion prévirent bien les ſuites de cette démarche, ils ſe mirent en état de ſe défendre, & firent de nouvelles fortifications à leur Ville. An. 1310. Il y a bien de l'apparence que le Roy, qui n'avoit point alors d'ennemis en armes contre luy, ne fut pas trop fâché de cette révolte, parce qu'elle luy donnoit lieu d'établir ſa Souveraineté dans Lion par le droit de conqueſte, encore plus ſolidement qu'il ne l'avoit aſſûrée par un Concordat. Il aſſembla une Armée, mit à la teſte Loüis ſon fils aîné Roy de Navarre, quoiqu'il n'eût pas encore eſté créé Chevalier, circonſtance que l'Hiſtorien n'a pas manqué de remarquer comme une choſe extraordinaire en ce temps-là. Il luy donna pour Conſeil le Comte de Valois & le Comte d'Evreux, tous deux oncles de ce jeune Prince.

Le Pape ayant appris que les Troupes filoient de ce côté là, écrivit une Lettre aux Habitans de Lion, pour les informer de la réſolution où eſtoit le Roy, de tirer vengeance des inſultes qu'on y avoit faites à ſes Officiers, & pour leur conſeiller de prévenir le malheur dont ils eſtoient menacez, leur promettant de s'employer en leur faveur, afin d'appaiſer la colere du Prince ; il les avertit qu'il faiſoit partir les Cardinaux de S. Cyriaque & de S. Ange, pour le prier de ſuſpendre l'attaque : qu'ils avoient ordre à leur retour de la Cour, de venir à Lion, & de leur offrir leur médiation : mais il conſeilloit à l'Archevêque & aux Habitans d'avoir recours à la clémence du Roy.

Cependant l'Armée parut devant Lion ; & l'Archevêque fut fort ſurpris de voir arriver Amedée V. Comte de Savoye ſon proche parent, non pas pour le défendre, mais pour joindre ſes Troupes à celles du Roy.

Comme on ſe diſpoſoit à l'attaque, l'Archevêque ſe repentant trop tard de ſon imprudente entrepriſe, écoûta les conſeils de ſon parent le Comte de Savoye, & ſe rendit, non pas au Roy de Navarre, mais au Comte. La Ville donna des ôtages pour aſſûrance de ſa ſoumiſſion. L'Archevêque fut conduit à Paris, & demanda pardon au Roy, qui le luy accorda à la priére des deux Cardinaux envoyez par le Pape.

Les Bourgeois & la Nobleſſe prirent un autre tour, qui ne déplut pas au Roy : ce fut de luy dire, qu'ils ne s'eſtoient oppoſez au Concordat fait entre le Chancelier de Belle-perche & Thibaud de Vaſſallieu, que parce que ce Traité les faiſoit Vaſſaux & Sujets du Chapitre de Lion, au lieu qu'ils prétendoient ne l'eſtre que des Rois de France : & dans l'Acte qu'ils préſentérent, ils eurent grand ſoin de dire, qu'ils eſtoient ſous la garde, ſouveraineté, reſſort, & toute ſorte d'obéiſſance du Roy. *Ibid.*

Sur ces expoſez, & après diverſes conférences, on fit un nouveau Traité, par lequel l'Archevêque cédoit au Roy la Juriſdiction Temporelle ſur la Ville & ſur le Château de S. Juſt, & leurs appartenances, ſe la reſervant ſeulement ſur le Château de Pierre-Enciſe, avec le droit de battre Monoye, d'avoir des Troupes à pied & à cheval dans la Ville de Lion, pour faire la guerre tant au de-là de la Saone que du Rhoſne. Il s'agiſſoit là de ces guerres particuliéres, dont j'ay parlé ſous le Régne de S. Loüis, & dont la coûtume n'eſtoit pas encore abolie. Le Roy de ſon côté s'obligeoit à dédommager l'Archevêque, en luy donnant des Terres qui releveroient immédiatement de la Couronne ; ſurquoy on s'en tiendroit au Jugement des Arbitres nommez par les deux parties. La choſe fut tout à fait terminée en 1313. & par ce moyen la Ville de Lion ſouſtraite à la Couronne de France depuis quatre cens quatre-vingt-dix ans, y fut réünie, pour faire partie du Royaume, comme elle avoit fait depuis le régne des enfans de Clovis, juſqu'à l'érection du Royaume d'Arles. *Ibid.*

La meſme année que Lion fut aſſiégé, il y eut des ſemences de guerre en Guienne entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre, parce que les Officiers Anglois y firent quelques infractions aux Traitez de Paix. Le Roy prenant ſes précautions en cas de rupture, renouvella les anciennes alliances de la France & de l'Empire avec l'Empereur Henri de Luxembourg, & fit une ligue contre les Anglois avec Jean Dauphin de Viennois, à qui on promit pour ſon fils une des filles de Philippe de France Comte de Poitou, ſecond fils du Roy. L'Evêque d'Amiens & le Comte de Boulogne furent envoyez en Guienne, pour examiner les entrepriſes des Officiers Anglois. Il ſe fit pluſieurs Ecritures de part & d'autre, mais ſans aucune hoſtilité ni autres ſuites fâcheuſes, quoique les choſes demeuraſſent indéciſes pendant deux ou trois ans. Du Tillet Recueil des Traitez entre la France & l'Angleterre.

Le Concile de Vienne, qui devoit d'abord s'aſſembler en l'an 1310. ayant eſté différé par le Pape juſqu'à l'année ſuivante, en fut l'éve-

nement le plus considérable. Je vais raconter une partie des choses qui se passérent dans ce Concile, c'est à dire celles qui eurent quelque rapport au Roy & au Royaume de France, telle que fut l'affaire des Templiers, dont on avoit déja commencé d'instruire le Procès, à dessein de le terminer dans ce Concile.

Ce Procès est un des sujets sur lequel la postérité & les Ecrivains, sans mesme en excepter quelques François, ont donné le plus de liberté à leurs conjectures touchant les intentions de Philippe le Bel : & il n'y a pas trop de sujet de s'en étonner, d'autant que les crimes dont on accusa cet Ordre Militaire sont si atroces, qu'ils n'ont guéres de vray-semblance : mais il arrive quelquefois, que la vray-semblance n'est pas où la vérité se trouve. Ce que je vais dire de ce fait sera principalement tiré de l'Histoire, que nous en a donné M. du Puy Garde de la Bibliotheque Royale, & qu'il a composée sur les Pieces originales du Procès, trouvées dans le Trésor des Chartres du Roy. On verra par des Mémoires si authentiques, que quelques incroyables que paroissent les crimes des Templiers, on ne peut sans imprudence ne pas ajoûter foy aux preuves produites contre eux, & sur lesquelles ils furent condamnez.

Les Templiers, ou Chevaliers du Temple estoient un Ordre Militaire, qui florissoit depuis près de deux siecles. Hugues de Payens, & Geoffroy de S. Omer, avec sept autres Gentilshommes, en furent comme les Fondateurs. Ils se consacrérent à Dieu vers l'an 1118. par les trois vœux de Religion qu'ils firent entre les mains du Patriarche de Jérusalem. Ils y en ajoûtérent un quatriéme, qui distinguoit leur Ordre de tous les autres, & qui en faisoit une Religion Militaire, par lequel ils s'obligeoient de défendre les Pelerins de la Terre-Sainte contre les Infidéles, & de pourvoir à la sûreté des chemins. Baudoüin II. Roy de Jérusalem leur donna une maison pour les loger proche du Temple de Salomon, d'où ils tirérent leur nom de Templiers, ou de Chevaliers du Temple. Leur Société ne s'accrut que dix ans après qu'elle eut commencé. Il fut ordonné dans un Concile de Troyes en Champagne, tenu sous le Pontificat du Pape Honoré II. qu'on leur donneroit une Regle, & S. Bernard fut chargé de ce soin. Ils prirent par l'Ordonnance du Concile un habit blanc, à quoy Eugene III. l'an 1146. ajoûta une Croix rouge sur leurs manteaux. Surquoy je remarqueray en passant, que cet habit ne les distinguoit guéres des autres hommes que par sa couleur, parce qu'en ces temps-là la forme des habits des Religieux estoit peu différente de celle des Laïques : ceux-ci avoient de longs habits, & une ceinture avec laquelle ils retroussoient ou relevoient leur robe lorsqu'ils marchoient en campagne, ou qu'ils s'armoient ; ils avoient mesme une espece de chaperon ou de capuce comme les Religieux, au lieu des chapeaux qu'on porte aujourd'huy.

Cet Ordre devint en peu de temps fort nombreux, & le zele avec lequel ceux qui y faisoient profession défendoient les Pélerins, & servoient la Religion contre les Infidéles dans les guerres d'outre-mer, où ils firent mille belles actions, leur attira bien-tost des biens immenses en Europe & en Asie. Ces richesses avec le temps les corrompirent, & introduisirent parmi eux la débauche, l'orgueil, l'indocilité. On voit dans l'Histoire les trahisons qu'ils faisoient aux Princes Chrétiens de concert avec les Infidéles, les violences, les brigandages exercez contre les peuples qu'ils devoient protéger par leur institut ; & l'on peut dire, qu'entre les Chrétiens d'Asie qui estoient fort corrompus, sur-tout depuis la décadence de la domination Chrétienne en ce païs-là, ces Chevaliers furent ceux qui portérent le desordre aux plus grands excès.

Sous le régne de Philippe le Bel ils estoient partout universellement décriez ; & en matiére d'ivrognerie, quand on parloit d'un homme qui s'y abandonnoit excessivement, on disoit en façon de proverbe, qu'il beuvoit comme un Templier : mais leurs mystéres d'iniquité, leur libertinage sur le point de la Religion, leurs sacriléges, leurs infamies monstrueuses n'avoient point encore tout à fait éclaté, & rien ne marque plus leur effroyable corruption, & combien elle estoit générale, que de voir avec quel secret & avec quel concert ils la tenoient cachée.

La disgrace & le chagrin de deux d'entre-eux donnérent lieu à la découverte qui s'en fit. L'un estoit le Prieur de Montfaucon des quartiers de Toulouse ; & l'autre nommé de Noffo-dei Florentin. Le premier avoit esté condamné par le Grand-Maitre de l'Ordre pour crime d'héréfie à une prison perpétuelle ; & le second par le Prevost de Paris à de rigoureuses peines pour d'autres crimes. L'un & l'autre, pour se délivrer de leur misére, dirent que si on leur assûroit l'impunité & leur liberté, ils découvriroient d'étranges secrets de leur Ordre. La chose ayant esté rapportée au Roy, il ordonna qu'on les écoûtât. Ils dirent des faits si horribles, qu'on ne put y ajoûter foy : mais le Roy crut que la chose méritoit éclaircissement.

Joan. Villani.

Comme il s'agissoit d'un Ordre Religieux, le Roy, lorsqu'il alla à Lion avec la Cour pour la cérémonie de l'Exaltation du Pape, luy en donna communication, & luy en fit parler encore depuis à Poitiers par ses Ambassadeurs. La chose parut au Pape encore plus incroyable qu'elle n'avoit paru au Roy. Il écrivit à ce Prince, qu'il ne croyoit pas qu'on dût faire fond sur les témoignages des deux délateurs reconnus pour des scelérats : & il ajoûta, que plusieurs Templiers, à qui il estoit revenu quelque bruit de ces accusations, luy avoient écrit, s'offrant à se constituer prisonniers, & à subir les plus rigoureux supplices si on trouvoit l'Ordre coupable de tels crimes : que néanmoins il feroit des informations, puisqu'on le souhaittoit, & qu'il prioit qu'on luy envoyast ce qu'on pourroit avoir de preuves là-dessus.

Trésor des Chartres ; cité par du Puy.

Le Roy voyant que le Pape ne prenoit pas la choſe auſſi vivement qu'il l'eût voulu ; faiſant de plus réflexion ſur le grand nombre de Templiers qu'il y avoit en France, & des plus conſidérables familles du Royaume, appréhenda que le deſſein qu'il avoit de faire juſtice de tant de coupables venant à ſe divulguer, ne cauſât quelque trouble dans ſon Etat. On l'avertit meſme que pluſieurs ramaſſoient leurs revenus & le plus d'argent qu'ils pouvoient, pour s'échaper & ſortir inceſſamment de France : ainſi après avoir ſur cela conſulté les Maîtres en Théologie de Paris, il jugea qu'il pouvoit agir, ſans s'embarraſſer de l'irréſolution du Pape. Il envoya une Lettre circulaire à tous les Juges ou Baillifs de ſon Royaume, avec ordre de ne l'ouvrir qu'à tel jour & à telle heure ; & la Lettre ordonnoit aux Juges des lieux de s'aſſûrer de la perſonne des Templiers de leur reſſort. Le commandement fut exécuté, & le treiziéme jour d'Octobre de l'an 1307. tous les Templiers qui ſe trouvérent dans le Royaume furent arreſtez, & meſme le Grand-Maître de l'Ordre, qui eſtoit au Temple à Paris. Le Roy fit auſſi-toſt ſaiſir tous leurs biens par toute la France.

Inventaire des Chart. T. 7.

Nangius.

Le Pape ne fut pas content de ce procédé du Roy. Il luy envoya les Cardinaux Bérenger & Eſtienne pour s'en plaindre, & pour luy repréſenter que les Templiers eſtoient gens Eccléſiaſtiques & Religieux ſujets immédiatement au Saint Siége : qu'il ne luy appartenoit point de s'en faire le Juge, & qu'il n'avoit point dû faire ſaiſir leurs biens, qui eſtoient des biens d'Egliſe. Le Pape, par la Lettre qu'il écrivit au Roy ſur ce ſujet, le pria de faire en ſorte que les Droits du S. Siége ne fuſſent violez en rien, & que les Templiers & leurs biens fuſſent mis au pouvoir des deux Cardinaux qu'il luy envoyoit. Enſuite il évoqua cette affaire à ſon Tribunal, & ſuſpendit à cet égard tous les Pouvoirs des Archevêques, des Evêques & des Inquiſiteurs de France.

Tréſor des Chart. cité par du Puy.

La conduite du Pape n'agréa pas plus au Roy, que celle du Roy avoit agréé au Pape. Ce Prince luy en écrivit fortement, blâmant ſur-tout la ſuſpenſion des Pouvoirs des Evêques & des Inquiſiteurs. Il luy repréſenta que c'eſtoit leur faire injure ; que luy-meſme s'en tenoit fort offenſé, & qu'il ſeroit obligé de s'en reſſentir ; que les Evêques & les Inquiſiteurs pouvoient eſtre beaucoup mieux inſtruits des choſes chacun dans leur Diocèſe & dans leur diſtrict, que le Pape ne pouvoit l'eſtre. Que l'affaire traîneroit en longueur à ſon Tribunal, & qu'on n'en verroit point la fin ; que les Templiers trouveroient de la faveur & de la protection parmi les gens qui l'approchoient ; que depuis la ſuſpenſion publiée par ſon ordre, les coupables avoient commencé à varier dans leurs réponſes ; qu'au reſte pour luy, il ne ſe portoit ni pour délateur ni pour accuſateur des Chevaliers du Temple, ce qu'il ne luy convenoit pas de faire : mais qu'il agiſſoit dans cette affaire comme Miniſtre de Dieu, comme vengeur de la Foy Catholique, & comme celuy qui eſtoit chargé de la part du Roy des Rois de la défenſe de la Religion.

Cependant il s'adoucit. Il accorda au Pape ce qu'il ſouhaitoit. Il conſentit que les biens des Templiers fuſſent mis en ſequeſtre entre les mains des Cardinaux, & luy envoya les principaux des Templiers arreſtez, afin qu'il leur fit luy-meſme preſter l'interrogatoire. *Ibid.*

Le Pape en interrogea juſqu'à ſoixante & douze, & fut fort ſurpris de l'aveu ſincere qu'ils luy firent des principales choſes dont on les accuſoit. Leur dépoſition fut miſe par écrit. Ils reconnurent de nouveau, en préſence des deux Cardinaux qui revenoient de la Cour de France, & de quelques autres, qu'elle eſtoit véritable, & y perſiſtérent. Un Chevalier de cet Ordre, qui eſtoit au ſervice du Pape, luy avoüa ingénuëment beaucoup de faits ſur ce ſujet en préſence du Cardinal Raymond de Goth couſin de Sa Sainteté ; & cette dépoſition fuſt miſe par écrit. *Ibid.* Sorita. Mariana.

Ces aveus faits ſans contrainte, & la franchiſe du Roy, firent que le Pape leva la ſuſpenſion du Pouvoir des Ordinaires & des Inquiſiteurs. Il leur permit par une Bulle de procéder contre les Templiers, ſe reſervant ſeulement ce qui concernoit le Grand-Maître & les principaux Officiers de l'Ordre, & ordonnant que les autres qui eſtoient arreſtez, fuſſent mis au pouvoir de ſon Nonce l'Evêque de Paleſtrine. Mais depuis le Nonce, voyant bien que tant de priſonniers ne pourroient eſtre tranſportez ſûrement, conſentit qu'ils fuſſent gardez au nom du Pape par les Gens du Roy dans les lieux où ils avoient eſté arreſtez. Du Puy. *Ibid.*

Le Pape & le Roy reglérent auſſi de concert ce qui regardoit les biens des Templiers. Ils convinrent enſemble que, ſuppoſé qu'on en vint juſqu'à abolir tout l'Ordre, ces biens ſeroient employez au recouvrement de la Terre-Sainte, & nommérent des Adminiſtrateurs pour en avoir ſoin. Comme cette affaire eſtoit meſlée de Temporel & d'Eccléſiaſtique, il y eut quelques conteſtations entre le Roy & le Pape, pour certaines procédures : mais on s'accommoda. *Ibid.*

Le Roy commit enſuite le Pere Guillaume de Paris Dominiquain ſon Confeſſeur, Inquiſiteur de la Foy député par le Pape, pour faire des Informations, & luy donna pour Adjoints quelques Gentilshommes du Royaume. Ils oüirent à divers jours cent quarante Chevaliers du Temple de Paris, qui confeſſérent tous les choſes qui ſuivent, que je m'abſtiendrois volontiers de rapporter, pour n'en pas ſalir cette Hiſtoire : mais que je ne puis me diſpenſer de dire au moins une fois, comme eſtant eſſentielles à ce Procès, où elles ſont répétées en un très-grand nombre de différentes Pieces. On verra par là que cet Ordre, tout Saint qu'il avoit eſté dans ſon Inſtitution, eſtoit devenu au milieu du Chriſtianiſme, une Secte abominable pire que le Mahométiſme meſme. *Ibid.* *Ibid.* Inventaire des Chart. T. 7.

Ils dépoſérent donc premiérement, qu'à leur reception dans l'Ordre, on leur faiſoit renier

JESUS-CHRIST, & cracher trois fois sur un Crucifix.

II. Que celuy qui estoit reçû baisoit à la bouche celuy qui le recevoit, puis au nombril, au dos, & à l'anus.

III. Qu'on luy défendoit d'avoir de commerce criminel avec les femmes ; mais qu'en récompense on luy permettoit de s'abandonner avec ses Confreres aux plus horribles & aux plus infames desordres. Dans une autre Informarion il est marqué que le commerce avec les femmes leur estoit défendu, de peur qu'elles ne les diffamassent. Les dépositions des cent quarante Chevaliers, excepté trois, convenoient toutes sur ces trois points.

IV. Quelques-uns confessérent qu'on leur avoit fait adorer une teste de bois, partie dorée, partie argentée, & qui avoit une grande barbe ; mais qu'on ne voyoit cette teste qu'aux Chapitres généraux, où il n'y avoit que les principaux de l'Ordre, qui fussent admis.

V. Quelques-uns dirent qu'ils n'avoient jamais pû voir les Statuts de l'Ordre, que deux mois avant qu'ils fussent arrestez prisonniers.

VI. Qu'il y avoit un Statut, qui portoit, que si quelqu'un des Chevaliers avoit dit à un de ses Confreres quelque péché qu'il avoit commis, & que ce Confrere le revelât, celuy-cy estoit puni de la peine que méritoit celuy qui avoit commis le péché.

VII. Un de ceux qui furent interrogez nommé Geoffroy de Gonneville, qui avoit esté reçû en Angleterre, avoüa qu'à sa reception, ayant d'abord refusé de renier JESUS-CHRIST, le Supérieur qui le recevoit luy dit, que cela ne luy devoit faire aucune peine : que c'estoit une coûtume de l'Ordre introduite par un Grand-Maître, qui ayant esté pris par un Soudan, obtint de luy sa délivrance, à condition d'introduire cet usage dans l'Ordre. D'autres disoient, qu'un Grand-Maître nommé Roncelin en estoit l'Auteur, & d'autres que c'estoit un autre Grand-Maître appellé Thomas Béraud.

Plusieurs de ceux qui subirent cette Interrogatoire témoignérent un grand repentir de leurs crimes. Quelques-uns dirent qu'ils s'en estoient confessez aux Pénitenciers des Evêques ; & d'autres, qu'ils avoient esté à Rome en demander l'absolution au Pape Boniface au grand Jubilé, & la permission de changer d'Ordre.

Au Trésor des Chart.

Outre cet Interrogatoire de cent quarante Templiers, un desquels estoit le Grand-Maître, qui avoüa tout, on a les Actes de plusieurs autres faits en diverses Provinces du Royaume, où les dépositions furent conformes à celles que je viens de rapporter. Dans celuy que Guillaume de Paris Inquisiteur fit à Troyes, ayant pour Assesseurs deux Gentilshommes du païs, comparurent cent onze Chevaliers, qui confessérent les mesmes choses, excepté l'article de la teste dorée, parce que tous n'estoient pas admis à cette cérémonie, ainsi qu'il a esté dit dans les dépositions précédentes. Divers Historiens ont chargé les Templiers de plusieurs autres crimes, apparemment sur le bruit commun, qui enchérit toûjours sur la vérité en ces sortes d'occasions : je les passe sous silence, estant résolu de m'en tenir aux Actes authentiques.

Le Pape, pour n'avoir rien à se reprocher dans une affaire de cette conséquence, & pour ôter tout sujet de se plaindre, soit au public, soit à ceux qui s'intéressoient dans la cause des particuliers de cet Ordre, envoya trois Cardinaux à Chinon, où estoient prisonniers le Grand-Maître de l'Ordre, le Maître de Chypre, le Visiteur de France, & ceux qu'ils appelloient Precepteurs de Poitou, de Guienne, de Normandie. Ces Cardinaux, suivant l'ordre qu'ils en avoient, communiquérent à ces principaux Chefs des Templiers, les Informations faites par les Inquisiteurs François, pour sçavoir s'ils les reconnoissoient pour véritables. Ils les reconnurent pour telles, & suppliérent qu'on les traitât favorablement, en considération de l'aveu sincere qu'ils faisoient de leurs fautes.

Le Pape, sur le rapport des trois Cardinaux, & sur ce qui luy revenoit de tous côtez touchant la corruption universelle de l'Ordre des Templiers, forma dès-lors la résolution de l'éteindre entiérement. Mais comme il estoit répandu & puissant par tout la Chrétienté, il falloit que tous les Princes Chrétiens y concourussent aussi-bien que le Roy de France. C'est pourquoy il fit expédier diverses Bulles sur ce sujet, qu'il envoya en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Hongrie, en Achaie, & dans tous les Etats, où les Chevaliers du Temple avoient des maisons & des revenus. Il ordonnoit par ces Bulles aux Evêques & aux Inquisiteurs de faire des Informations contre les Templiers, & leur marquoit les articles sur lesquels il falloit les faire ; c'étoient ceux-là mesme dont on avoit informé en France, mais on y en ajoûta quelques autres. Il voulut aussi qu'en France on fit quelques Assemblées de Prélats, d'Abbez, de Chapitres, de Villes, & de Communautez, pour y traiter de cette affaire ; en attendant le Concile général de Vienne. On s'assembla à Tours, où l'on ne fit rien autre chose que de confirmer ce qui avoit esté déja arresté entre le Roy & le Pape touchant les procédures qu'on devoit observer, le pouvoir des Evêques & des Inquisiteurs dans la suite de cette affaire, la conservation des biens des Templiers, & l'usage qu'on en feroit pour reconquérir la Terre-Sainte, en cas que l'Ordre fût aboli.

Ibid.

Ensuite de cette Assemblée le Pape défendit par une Bulle sous peine d'excommunication, de donner aucune retraite aux Templiers, & ordonna qu'on eût à leur courir-sus par-tout où l'on les trouveroit, & à les mettre entre les mains des Inquisiteurs. Mais avant que de rien décider contre tout l'Ordre par les voyes canoniques, le Roy avec le consentement du Pape fit une Justice exemplaire de plusieurs particuliers. On choisit ceux qui, malgré les preuves qu'on avoit de leurs crimes & de leurs

débordemens, perſiſtérent dans l'interrogatoire à les nier, & on en brúla vifs plus de cinquante dans la campagne d'auprès de l'Abbaye des Religieuſes de S. Antoine, comme coupables d'héréſie & du crime infame qui a eſté de tout temps puni par le feu. Ils ſouffrirent ce cruel tourment avec beaucoup de fermeté, & pas un ne voulut rien avoüer: ce qui fit un très-mauvais effet ſur l'eſprit du Peuple, qui les regarda comme des innocens injuſtément calomniez.

Chroniq. de S. Denis.

Il y a beaucoup d'apparence que ce nouvel Interrogatoire, nonobſtant la diverſité des dattes, fut fait dans le Concile de la Province de Sens aſſemblé à Paris, dont parle un Auteur contemporain, & qui dit, qu'après qu'on eut bien tout examiné, il fut réſolu premiérement, que de tous les Templiers qui avoient eſté arreſtez, il y en avoit quelques-uns qu'il falloit renvoyer abſous. C'eſtoit apparemment ceux, dont on n'avoit point exigé dans leur reception les formalitez ſacriléges, dont j'ay parlé, & qui n'avoient point eu communication des abominables myſtéres de l'Ordre. En ſecond lieu, qu'il convenoit d'en laiſſer aller en liberté quelques autres, après qu'ils auroient ſubi la pénitence qu'on leur impoſeroit; d'en condamner d'autres à une priſon perpétuelle; & enfin d'en livrer quelques-uns à la Juſtice ſéculiére, après qu'ils auroient eſté dégradez par les Evêques comme coupables d'héréſie & relaps, pour en eſtre fait une rigoureuſe juſtice; l'Hiſtorien ajoûte, qu'on en choiſit cinquante-neuf pour eſtre brûlez vifs. Ce furent ſans doute ceux dont j'ay déja parlé, mais dont le ſupplice eſt placé dans l'Hiſtoire plus toſt ou plus tard ſelon diverſes Relations.

Continuat. Nangii.

Cependant ſoixante & quatorze Templiers préſentérent une Requeſte, afin qu'il leur fût permis de nommer un Procureur pour défendre leur Ordre, & déclarérent qu'ils choiſiſſoient pour cela P. de Boulogne avec huit autres. Le Chevalier de Boulogne lut luy-meſme cet Acte en préſence des Commiſſaires, & ſoûtint que hors de France, où l'on les avoit ſurpris ou forcez, on ne trouveroit pas un Chevalier, qui euſt rien dépoſé de ſemblable à ce qu'on leur objectoit; que tout ce qui avoit eſté dit contre l'Ordre, eſtoient des calomnies avancées par de faux freres, ou extorquées par les tourmens. Il proteſta de nouveau contre la nullité des procédures, parce qu'ils avoient un privilége de ne pouvoir eſtre jugez que par le Pape.

Ils le firent encore dans un autre Ecrit, où ils ajoûtoient, que ceux qui avoient dépoſé contre leur Ordre, s'eſtoient laiſſé gagner par la promeſſe qu'on leur faiſoit de la vie & de la liberté, en leur montrant des Lettres ſcellées du Sceau du Roy, où eſtoient ces promeſſes, & des aſſûrances de penſions viageres. Qu'y ayant dans leur Ordre un très-grand nombre de gens de la premiére qualité, il n'eſtoit pas vray-ſemblable qu'il ne s'en fût trouvé aucun qui eût révelé tant de myſteres abominables, s'ils avoient eſté réels. Qu'on pouvoit interroger un Chevalier nommé Adam de Valincourt, homme de qualité encore vivant, & ſi homme de bien, qu'il s'eſtoit fait Chartreux, & qui eſtoit enſuite rentré dans leur Ordre; qu'on pouvoit ſçavoir de luy s'il y avoit jamais rien reconnu, qui approchât des crimes effroyables qu'on leur reprochoit.

On ne dit point ſi ce témoin Chartreux fut interrogé: mais les Commiſſaires, qui avoient plein pouvoir du Pape, n'eurent aucun égard à l'appel que les Templiers firent du Concile de Sens au S. Siége. Ils continuérent de faire leurs Informations, entendirent encore deux cent trente & un témoins ſoit Chevaliers, ſoit autres qui, excepté très-peu, atteſtérent les meſmes choſes qu'on voyoit dans les premiéres dépoſitions. C'eſt là ce qui ſe paſſa en France ſur ce ſujet juſqu'à l'année 1311.

Les Bulles du Pape avoient auſſi mis en mouvement les autres Princes ſur cette affaire. Charles II. Roy de Sicile, qui vivoit encore quand elle commença, fit, comme le Roy, arreſter en un meſme jour les Templiers en Provence & dans ſa Seigneurie de Forcalquier. Tous leurs biens furent ſaiſis, & pluſieurs convaincus des crimes dont j'ay parlé, furent exécutez à mort. Les Archevêques & Evêques d'Italie aſſemblérent des Conciles. On conclut dans celuy de la Province de Ravenne à conſerver l'Ordre, & à punir les particuliers qui ſe trouveroient coupables. A Boulogne pluſieurs ſe juſtifiérent; à Piſe & à Florence la pluſpart furent reconnus criminels des crimes dont ceux de France avoient eſté chargez.

En Arragon les Templiers ſe jettérent dans pluſieurs Places fortes qu'ils y avoient; & le Roy Jacques II. fut obligé d'employer la force pour les ſoûmettre, & les envoya enſuite dans diverſes priſons, où ils attendirent longtemps leur dernier Jugement.

Ferdinand IV. Roy de Caſtille les fit tous arreſter, & au Concile de Salamanque, où aſſiſtérent dix Evêques, ils furent déclarez innocens: mais l'affaire y fut en meſme-temps renvoyée au Pape, pour la juger en dernier reſſort.

Edoüard Roy d'Angleterre fit auſſi arreſter tous les Chevaliers en un meſme-temps; & dans le Concile de Londres ils confeſſérent tous les crimes dont il s'agiſſoit. En Allemagne ils appellérent au prochain Concile. Ils ſe mirent en défenſe dans le Royaume de Chypre; mais les principaux furent pris.

Dans la pluſpart de ces païs on ſuſpendit le Jugement définitif juſqu'au Concile de Vienne, qui s'aſſembla l'an 1311. & qui commença le ſeiziéme d'Octobre. La premiére affaire dont on traita, fut celle des Templiers. Toute la queſtion eſtoit, ſi on éteindroit cet Ordre; car il ne s'agiſſoit plus de faire d'informations & d'interrogatoires, le Procès ayant eſté parfaitement inſtruit ſur les dépoſitions de près de deux mille témoins, par leſquelles il eſtoit conſtant que la corruption eſtoit générale dans tout ce grand Corps. Les opinions furent partagées, pluſieurs ne pouvant ſe réſoudre à la deſtruction d'un Ordre, qui après tout, avoit

rendu de très-grands ſervices à la Religion: mais le ſentiment oppoſé l'emporta, parce que c'étoit celuy du Pape & du Roy de France, & celuy des Rois d'Eſpagne, qui avoient des vûës plus intéreſſées que le Pape & le Roy de France ſur les biens des Templiers. Ainſi le 22. de May de l'an 1312. en préſence du Pape, du Roy, du Comte de Valois frére de ce Prince, de Loüis Roy de Navarre ſon fils aîné, & de ſes deux autres fils Philippe & Charles, la Bulle de la condamnation & de l'extinction de l'Ordre des Templiers fut publiée, & le Concile y ſouſcrivit.

An. 1312.

Concil. Viennenſe Seſſ. 2.

Cette Bulle contenoit en ſubſtance, que pour les crimes énormes dont les Templiers avoient eſté convaincus, le Pape du conſentement du Concile aboliſſoit cet Ordre, défendoit à toutes perſonnes de quelque qualité qu'ils fuſſent, d'en prendre l'habit ſous peine d'excommunication : qu'après une meure délibération, il avoit eſté réſolu d'unir à l'Ordre Militaire des Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem tous les biens des Templiers tant meubles qu'immeubles, avec tous les Privileges qui leur avoient eſté accordez par le S. Siége, par les Rois, & par les Princes. On exceptoit les biens que les Templiers poſſedoient dans les Royaumes de Caſtille, d'Arragon, de Portugal & de Majorque, dont cependant on ne pouvoit diſpoſer qu'avec le conſentement & l'approbation du S. Siége.

Cette exception fut faite à l'inſtance des Ambaſſadeurs des Rois d'Arragon, de Caſtille, & de Portugal, qui ſouhaitoient que les biens des Templiers fuſſent employez contre les Mores, avec leſquels ces Princes eſtoient continuellement en guerre. Ils obtinrent avec le temps ce qu'ils ſouhaitoient. Le Roy d'Arragon y gagna dix-ſept Places fortes, qui avoient appartenu aux Templiers. Le Roy de Caſtille Ferdinand IV. ſe ſaiſit auſſi de celles qu'ils avoient dans ſon Royaume. Denis Roy de Portugal fonda des biens des Templiers l'Ordre des Chevaliers de Chriſt. En Angleterre, en France, & dans les autres païs l'union des biens des Templiers fut faite à l'Ordre des Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem, qui ſont aujourd'huy les Chevaliers de Malte.

Au regard des Particuliers de l'Ordre, il fut réſolu que les Conciles Provinciaux dans chaque Royaume en ſeroient les Juges, & que ſuivant leur jugement, on puniroit les coupables, ou l'on leur feroit miſéricorde ; & que pour ceux qui ſeroient trouvez innocens, on leur aſſigneroit une ſubſiſtance ſur les revenus de l'Ordre. Le Pape ſe reſerva le jugement du Grand-Maiſtre & de quelques autres. Voicy quel fut le ſort de ce Grand-Maiſtre, de Guy Maiſtre de Normandie & frere du Dauphin d'Auvergne, * de Hugües de Peraldo qui avoit eſté Intendant des Finances du Roy, & d'un quatriéme qui avoit auſſi eu de grands emplois dans l'Ordre.

Le Grand-Maiſtre appellé Jacques de Molay natif de Bourgogne avoit eſté arreſté dès l'an 1307. & avoit confeſſé tous les ſacrileges & tous les crimes des Templiers. Les trois autres, l'avoient fait auſſi. Le Pape eſtoit réſolu de ſe contenter à leur égard d'une priſon perpetuelle ; mais il vouloit qu'ils fiſſent un aveu public de leurs fautes. Il envoya pour ce ſujet deux Cardinaux à Paris, où ces quatre Chevaliers eſtoient en priſon. On dreſſa un échafaut dans le Parvis de Noſtre-Dame, où les Cardinaux montérent. Ils y firent enſuite monter les criminels, & là furent lûës à haute voix la confeſſion qu'ils avoient faite de la corruption de l'Ordre, & la Sentence qui les condamnoit tous quatre à une priſon perpetuelle.

Après cette lecture, le Grand-Maiſtre & le frere du Dauphin ſupplierent les Cardinaux de leur permettre de parler. On fut fort ſurpris de les entendre tous deux proteſter en préſence de tout le peuple aſſemblé, qu'ils rétractoient tout ce qu'ils avoient dit devant leurs Juges, & déclarer qu'ils avoient dépoſé faux contre leur Ordre, que c'eſtoit un Ordre très-ſaint ; que tout ce qu'ils avoient fait juſques-là n'eſtoit que pour complaire au Pape & au Roy, & qu'ils étoient prêts de mourir pour ſouſtenir cette vérité.

Les Cardinaux extrêmement déconcertez les firent reconduire en priſon, & accordérent la vie aux deux autres, qui ne s'eſtoient pas dédits. On fit auſſi-toſt le Procès au Grand-Maiſtre & au Maiſtre de Normandie. Ils furent condamnez à eſtre brûlez vifs, & la Sentence fut exécutée vis-à-vis le Convent des Auguſtins dans l'Iſle du Palais, l'un & l'autre perſiſtant juſqu'à la mort dans leur opiniaſtreté.

La ſeule expoſition de cette affaire tirée des Mémoires les plus authentiques & les plus inconteſtables, eſt plus que ſuffiſante, pour défendre Philippe le Bel contre les vains raiſonnemens de certains Hiſtoriens, qui ont oſé entreprendre de flétrir la memoire de ce Prince, comme ſi le motif d'une ſordide avarice l'avoit pouſſé à la deſtruction de l'Ordre des Chevaliers du Temple. Qu'auroit-on dit, s'il avoit fait comme les Rois de Caſtille & d'Arragon, qui profiterent des biens de cet Ordre ? & n'eſt-il pas au contraire de notoriété publique, que toutes les terres & tous les revenus que les Templiers poſſédoient en France, furent donnez à l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, & que ſi le Prince ſe fit attribuer quelque choſe des biens meubles, ce ne fut qu'en dédommagement des frais qu'il avoit faits dans cette pourſuite. Peut-on réfléchir ſur la ſuite des procédures, ſur le nombre infini de témoins tant Templiers, qu'autres, ſur la qualité des Juges, ou des Commiſſaires employez pour les informations, Cardinaux, Eveſques, Religieux, Gentilshommes, ſur la conformité des accuſations faites contre ces Chevaliers dans les autres Royaumes avec celles qui furent faites en France, ſur le peu de penchant que le Pape avoit d'abord à les condamner, ſur la qualité meſme des coupables, dont pluſieurs eſtoient alliez aux plus grandes Maiſons de l'Europe, ſur le témoignage de pluſieurs Ecrivains étrangers : enfin ſur ce qui ſe paſſa au Concile de Vienne ? Peut-

* M. Baluze dans les preuves de l'Hiſtoire de la Maiſon d'Auvergne, dit, & prouve bien contre l'Hiſtorien Villani, que ce Guy eſtoit frére du Dauphin d'Auvergne, & non du Dauphin de Viennois : & il conjecture fort vray-ſemblablement qu'il eſtoit Commandeur d'Aquitaine & non de Normandie. pag. 174.

on, dis-je, réfléchir de sang froid sur tout cela, sans estre persuadé de l'équité de cette condamnation, & que l'extinction de cet Ordre où Philippe le Bel eut tant de part, est un des plus insignes services qu'il ait pû rendre à l'Eglise? Mais telle est la malignité de l'esprit humain toujours porté à mal interpréter, & à censurer sur tout la conduite des Grands, pour peu qu'il y ait lieu à y donner un mauvais tour, & à la faire envisager par quelque endroit odieux.

Je n'entreray pas dans le détail de ce qui se passa au Concile General de Vienne, où plusieurs choses furent traitez, qui concernoient toute l'Eglise & non la France en particulier. On n'y parla point du Pape Boniface, quoique ce fust à son occasion que la convocation du Concile avoit esté résoluë, parce que l'affaire avoit esté assoupie avant le Concile par la prudence du Pape. On y projetta une Croisade pour reconquerir la Terre-Sainte: mais ce projet n'eut gueres plus de suite que quelques autres semblables formez par divers Papes depuis plusieurs années, la difficulté qui se trouvoit dans l'exécution les rendant toujours inutiles. Enfin le Traité du Roy avec l'Archevesque de Lion touchant le Domaine Temporel de cette Ville fut confirmé à Vienne, durant le Concile.

Cependant de nouveaux différens qui s'estoient émûs en Guyenne entre le Roy & le Roy d'Angleterre, s'accommodoient partie par la prudence des Députez des deux Rois, partie par la crainte qu'Edoüard avoit de s'engager en une guerre dans le temps qu'on luy suscitoit beaucoup d'affaires chez luy. C'estoit à l'occasion d'un Favori Gascon nommé Garveston, que les Grands du Royaume haïssoient à mort, & à qui ils vinrent enfin à bout de faire couper la teste. Edoüard promit au Roy de se rendre à Amiens pour affermir la paix entre eux. Il y vint, & de là se rendit à Paris avec la Reine Isabeau de France sa femme, & beaucoup de Noblesse Angloise.

Du Tillet Recüeil des Traitez, &c.

An. 1313.

Aussi-tost après leur arrivée, ils assisterent le jour de la Pentecoste à une Assemblée, où se trouva ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume, & en présence de laquelle le Roy fit Chevaliers Loüis son fils aîné Roy de Navarre & Comte de Champagne, ses deux autres fils Phillppes & Charles, Hugues Duc de Bourgogne, Guy Comte de Blois, & plusieurs autres Seigneurs.

Ce n'estoit pas là l'unique sujet de cette feste. Le Mercredy d'après, le Roy avec les trois Princes ses fils prit la Croix de la main du Cardinal Nicolas pour la guerre sainte, à quoy il s'estoit engagé à Vienne durant le Concile. Le Roy d'Angleterre se croisa aussi avec la plûpart des Seigneurs qui l'avoient suivi en France, & un grand nombre de gens du peuple des deux Nations imita ses Souverains.

Ibid. Continuat. Nangii.

Le plus considerable effet que produisit cette genereuse résolution des deux Rois, fut une plus grande union qu'il n'y avoit encore eu entre eux. Ils se donnerent mille marques d'une sincere amitié; & le second jour de Juillet, le Roy fit un acte, par lequel il déclara qu'il oublioit tous les sujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir reçûs jusqu'alors du Roy d'Angleterre, & donna abolition de tout ce que les Officiers de ce Prince pouvoient avoir commis contre luy en Guyenne depuis le regne d'Edoüard, & sous celuy d'Edoüard I. son pere. Après quoy le Roy d'Angleterre retourna dans ses Etats: & peu de jours après le Roy envoya une Armée en Flandre, pour mettre à la raison les Flamans qui paroissoient depuis quelque temps se préparer à une nouvelle révolte.

Du Tillet loc. cit.

J'ay dit en parlant de la paix que le Roy accorda aux Flamans au Camp devant Lille en 1304. que quelques-uns des articles causerent dans la suite plusieurs contestations entre le Roy & Robert Comte de Flandre. Il y en avoit un entre autres, par lequel les Flamans s'estoient obligez à payer au Roy une grosse somme d'argent. Ils en payerent d'abord la moitié, & s'engagerent à payer le reste en certains termes. Lille, Doüay, Orchies, & toute la Flandre Vallonne fut cedée au Roy. L'Historien Flamand prétend que ces Places ne furent seulement qu'engagées jusqu'à ce qu'on eust payé le reste de la somme: mais qu'Enguerrand de Marigni, qui estoit le principal Ministre du Roy, sçût si bien tourner l'esprit du Comte de Flandre, qu'il consentis à la cession entiere de cette partie de son Etat, luy promettant de faire enforte auprès du Roy, qu'il la luy rendist après quelque temps, & luy remist le reste de la somme qu'il devoit encore.

Meyerus

Ce Traité paroist fort peu vray-semblable, & n'est pas conforme aux témoignages des autres Historiens contemporains, qui ne parlent que de la cession de la Flandre Vallonne faite au Camp devant Lille; & nullement de la promesse de Marigni. Quoiqu'il en soit, le Roy l'an 1311. ou l'an 1312. estant informé de quelques cabales qui se faisoient en Flandre, envoya ordre au Comte de le venir trouver à Paris, pour s'asseurer de sa fidelité, & d'amener avec luy son fils Loüis Comte de Retel & de Nevers. Il estoit Comte de Retel par sa femme Marie fille & héritiere de Jacques Comte de Retel, & il portoit le titre de Comte de Nevers à cause de sa mere Jolande héritiere de son oncle Henry tué à la journée de Courtray.

Villani l. 8. c. 79.

Continuat. Nangii.

Le Comte de Flandre n'osa refuser d'obéïr à cet ordre. Il vint à Paris: & après s'estre disculpé auprès du Roy, il eut permission de retourner chez luy; mais son fils fut arresté sur ce que le Roy le convainquit de plusieurs choses faites contre son service. Il fut assez heureux pour se sauver de sa prison de Paris, & retourna en Flandre plus animé qu'il n'avoit jamais esté contre la France.

Le Roy ne parut pas vouloir rendre le Comte responsable de la fuite de son fils: mais il luy envoya ordre de se trouver à l'Assemblée, dont j'ay parlé, où il fit les trois Princes ses fils Chevaliers. * Il n'obéït pas, appréhendant d'estre arresté: & comme il prévit que ce refus luy alloit

Meyerus.

* Il est mar- qué dans un-

ized by Google

Registre de la Chambre des Comptes de Paris, que les Parisiens payerent au Roy dix mille livres pour la Chevalerie de son fils Loüis. C'estoit alors un droit de nos Rois en pareilles occasions.

alloit attirer une dangereuse guerre sur les bras, il eut recours au Pape, pour le prier de faire sa paix avec le Roy. Le Cardinal Gosselin vint pour cela à la Cour de France; mais il n'eut point d'autre réponse d'abord, sinon que le Comte de Flandre devoit commencer par se soumettre sans réserve à la volonté du Roy. Neanmoins le Cardinal fit si bien, qu'il obtint qu'on tiendroit une Conférence à Arras, où le Comte de Flandre se rendroit en personne, pour y traiter avec ceux que le Roy voudroit y envoyer de sa part.

Le Comte de Flandre ayant obtenu un sauf-conduit, vint à Arras avec les Députez ou Procureurs des trois membres de Flandre. L'Archevesque de Narbonne, Enguerrand de Marigni, & le Seigneur de Morfontaine y furent envoyez de la part du Roy.

An. 1313.

On proposa au Comte de faire hommage au Roy de ses Etats, excepté de la Flandre Vallonne, qui n'en estoit plus. Il offrit l'hommage qu'il ne pouvoit pas refuser; mais il y voulut comprendre les trois Villes, dont il s'agissoit principalement; sçavoir, Lille, Doüay, & Orchies, qu'il prétendoit luy appartenir comme le reste. On proposa encore aux trois Députez de Flandre, de promettre de démanteler incessamment toutes les Places fortes de Flandre, comme ils le devoient faire par un des articles du Traité de devant Lille, dés que le Roy l'exigeroit d'eux, & de plus de luy fournir cinq cens Cavaliers armez de pied en cap, pour le suivre dans la guerre contre les Infidelles.

Le Comte, qui n'avoit eu recours au Pape, que dans l'esperance d'obtenir quelque adoucissement aux conditions d'un Traité qu'il n'avoit fait que pour éviter sa perte entiere, voyant les Ministres du Roy en résolution de ne rien relâcher, s'échapa d'Arras, déterminé à tout risquer, plûtost qu'à voir démanteler toutes ses Places. Le Cardinal, qui espéroit toujours fléchir le Roy, conseilla aux Députez de Flandre de venir à Paris, pour faire encore une tentative qu'il appuyeroit de tout son crédit. Ils l'y suivirent: mais leur voyage fut inutile. Le Roy ne voulut point les écouter; & il cita le Comte de Flandre comme Pair de France à comparoître au Parlement des Pairs pour y estre jugé, & s'y défendre sur le crime de felonie & de révolte commis contre son Souverain.

Ibid.

Il refusa de comparoistre en personne, & envoya seulement des Officiers de sa Cour pour répondre en son nom. Sur ce refus, le Roy ensuite du jugement des Pairs, confisqua le Comté de Flandre & le réünit pour toujours à sa couronne comme un Fief qui en mouvoit, & qui luy estoit dévolu par la désobéïssance du Vassal. Il se saisit du Comté de Nevers & du Comté de Retel qui appartenoient à Loüis fils du Comte de Flandre, & se prépara à l'exécution de son Arrest en faisant marcher son Armée en Flandre.

Quoiqu'il ne paruſt plus d'esperance d'accommodement, le Cardinal Gosselin ne se rebuta point. Il alla en Flandre; & avant que l'Armée y arrivast, il fit comprendre au Comte qu'il estoit perdu s'il ne se soumettoit. Comme la vûë du péril prochain fait plus d'impression, que quand on ne l'envisage que de loin, il l'engagea à en passer par où le Roy voudroit, pourvû qu'il luy accordast une année de Tréve. Le Cardinal ayant fait sçavoir au Roy la disposition, où estoit le Comte de Flandre, ce Prince remit l'affaire au jugement des Seigneurs de l'Armée, qui s'assemblérent sur ce sujet auprès de Courtray sur la fin du mois de Juillet. On fut d'avis dans cette Assemblée d'accorder la Tréve au Comte de Flandre, à condition qu'il acheveroit de payer au Roy le reste de la somme dont ont estoit convenu dans le Traité du Camp de Lille; qu'il feroit démanteler toutes ses Forteresses, & commenceroit par Bruges & par Gand au temps que le Roy luy marqueroit; que la démolition de ces Places se feroit aux frais des Flamans en présence des Ingénieurs ou Experts nommez par le Roy, & que pour l'asseurance de la promesse que le Comte faisoit de mettre la chose en exécution quand il le luy seroit ordonné, il donneroit en ostage Robert son fils, & livreroit les Citadelles de Courtray & toutes les fortifications de cette Place.

Continuat. Nangii.

Hormis la conquête du reste de la Flandre, qui ne pouvoit gueres échaper à l'Armée du Roy dans la mauvaise situation où se trouvoit alors le Comte, il ne se pouvoit rien faire de plus avantageux pour la France que ce Traité, & Enguerrand de Marigni, à qui l'on en voulut depuis faire un crime, comme s'il eust esté gagné par l'argent du Comte de Flandre pour y consentir, eust mérité d'en estre loüé, si l'indocilité des Flamans dont on avoit eu tant d'expérience depuis plusieurs années, n'eust pas dû luy en donner de la défiance.

Meyerus.

En effet sur la fin de la Tréve les Flamans se révoltérent de nouveau, & chassérent de Courtray le Commandant que le Roy y avoit mis selon un des articles du Traité. Il fallut envoyer contre eux une nouvelle Armée. Mais auparavant l'Archevêque de Rheims & l'Abbé de S. Denis publiérent au nom du Pape l'excommunication contre tous les Flamans à Paris, à Noyon, à Tournay, à S. Omer, à Arras, & à Doüay. C'étoit en conséquence d'un des articles de la Paix faite au Camp de devant Lille, par lequel l'on étoit convenu qu'en cas que les Flamans la violassent, l'Archevêque de Rheims & l'Abbé de S. Denis les excommunieroient. Mais ils appellérent de ces censures au Pape.

L'Armée Françoise estant arrivée sur les frontiéres, se partagea en quatre corps, l'un sous le commandement de Loüis Roy de Navarre marcha vers Doüay; un autre sous les ordres de Philippe Comte de Poitiers frere de Loüis, vers S. Omer. Un troisiéme conduit par Charles le cadet de ces trois Princes & par le Comte de Valois, vers Tournay: & le quatriéme commandé par Loüis Comte d'Evreux frere du Roy, vers Lille. On avoit plus d'envie d'obliger le Comte de Flandre à se soumettre, que de s'engager à le forcer dans un païs, où il estoit difficile de pénétrer. Il s'en doutoit bien

Continuat. Nangii.

An. 1313.

luy-meſme ; & dès que les troupes approchérent, il fit de nouvelles propoſitions de Paix qu'on écouta. Le Comte d'Evreux, le Comte de S. Pol, & Enguerrand de Marigni eurent ordre de la Cour de traiter avec luy. Il promit de ſe rendre à Paris auprès du Roy dans le temps qu'on luy marqua. Il demanda qu'on luy remiſt entre les mains Robert ſon fils & les autres oſtages qu'il avoit donnez l'année précedente : On les luy accorda, & l'Armée, ſans avoir rien fait retourna ſur ſes pas en France.

La veritable raiſon pour laquelle on ſe relâchoit ſi fort à l'égard du Comte de Flandre, eſtoit que le Roy manquoit d'argent pour ſoûtenir les frais de la guerre, & qu'il ſçavoit le mécontentement des peuples à cauſe des impoſts dont on les avoit de nouveau chargez à cette occaſion. On murmura principalement de celuy qu'on venoit de mettre ſur tout ce qui ſe vendoit. Il eſtoit de ſix deniers par livre, que le vendeur & l'acheteur devoient payer en commun. Cet impoſt penſa cauſer une révolte generale par tout le Royaume. Il y eut en pluſieurs endroits, comme en Champagne, en Picardie, en Artois, en Forès, & en Bourgogne des confédérations de la Nobleſſe, tant pour s'oppoſer à cette nouvelle charge, que pour obtenir le rétabliſſement de certains Privileges, dont les Seigneurs & les Gentilshommes prétendoient avoir eſté injuſtement privez. Nous avons encore parmi les preuves de l'Hiſtoire de l'illuſtre Maiſon du Vergy, les actes de ces confédérations, où les Seigneurs du Vergy, de Grancey, de Choiſeul, & pluſieurs autres avoient ſigné. Le Roy ſur le point de voir tout ſon Etat en combuſtion, ceſſa d'exiger ces nouvelles impoſitions, & en fit tomber toute l'envie ſur ſes Miniſtres, donnant à entendre que la choſe avoit eſté ordonnée à ſon inſçû.

Ibid.

An. 1314.

Inventaire des Chartres T. 7.

L'obſtination du Comte de Flandre dans ſa révolte, & le ſoûlévement des peuples ne furent pas alors le ſujet des plus cuiſans chagrins du Roy. Il en trouva dans ſa propre famille qu'il reſſentit bien plus vivement. Loüis Roy de Navarre ſon fils aîné eſtoit marié avec Marguerite de Bourgogne deuxiéme fille de Robert Duc de Bourgogne II. du nom. Philippe Comte de Poitiers ſon ſecond fils avoit épouſé Jeanne fille d'Othon Comte de Bourgogne, & Charles ſon troiſiéme fils Blanche ſœur cadette de Jeanne. Ces trois jeunes Princeſſes donnérent lieu par leur conduite à mille bruits ſcandaleux, juſques-là, que le Roy fut obligé de les faire arreſter. Jeanne femme de Philippe ſe trouva innocente, & fut quelque temps après tirée du Chaſteau de Dourdan, où elle avoit eſté renfermée : mais les deux autres furent convaincuës d'un commerce criminel, qui duroit depuis trois ans avec deux Gentilshommes Officiers de la Maiſon des Princes leurs maris. Ils s'appelloient Philippe de Launay & Gautier de Launay & eſtoient freres.

Ibid.

Le Roy les mit tous deux entre les mains de la Juſtice, qui vengea ſur eux d'une maniere terrible l'affront qu'ils avoient eu l'inſolence de faire aux Princes leurs Maîtres, & de dèshonorer la famille Royale. Ils furent jugez à Pontoiſe le Vendredy d'après le Dimanche de *Quaſimodo*, & en execution de l'Arreſt rendu contre eux, ils furent entre autres ſupplices écorchez tout vifs, & expoſez après leur mort ſur un gibet, punition également rigoureuſe & infame pour des gens de leur naiſſance : mais proportionnée à l'attentat qu'ils avoient commis.

An. 1313.

Dans le temps que l'Armée retourna de Flandre, le Roy fut attaqué d'une langueur dont les Médecins ne purent jamais deviner la cauſe. Le poux eſtoit bon, & cependant la foibleſſe & l'abbatement croiſſoient tous les jours. On eut recours au changement d'air. On le tranſporta à Fontaine-Bleau ; mais la maladie alla toujours en empirant ; & enfin le vingt-neuviéme de Novembre ce Prince expira dans de grands ſentimens de piété, après un régne de vingt-neuf ans, un mois & vingt-trois jours, âgé de quarante-ſix ans.

Ibid.

An. 1314.

Avant que de mourir, il inveſtit Charles ſon troiſiéme fils du Comté de la Marche. Il recommanda à Loüis ſon aîné de ſoulager ſon peuple. Il eut de grands ſcrupules ſur les deſordres qu'avoient cauſé dans ſon Royaume le changement & l'altération des Monnoyes. Il ordonna au Prince d'y mettre ordre dès qu'il ſeroit ſur le Thrône, & luy donna pluſieurs autres avis importans pour le bon gouvernement de ſon Etat, & pour l'engager à vivre en Prince Chrêtien. Son corps fut porté à S. Denis, & ſon cœur à Poiſſy, pour eſtre mis dans l'Abbaye des Religieuſes qu'il avoit fait bâtir à l'honneur de ſon ayeul Saint Loüis.

Ce que le peuple avoit ſouffert des nouveaux impoſts, & des changemens des Monnoyes, le fit moins regretter, que pluſieurs bonnes qualitez qu'il avoit ne le méritoient. Il eſtoit vaillant, & ſa ſeule intrépidité ſauva ſon Armée à la journée de Mons en Pueule, arreſta le premier effort des ennemis, donna le temps à ſes gens de le ſeconder, & luy fit remporter une glorieuſe victoire après un commencement de déroute. Les Ecrivains Flamans & ceux du parti de Boniface VIII. qui ont dit tant de mal de luy, ne luy ont jamais rien reproché en matiere d'incontinence, marque certaine qu'il eſtoit irréprochable ſur ce point. Il aima toujours tendrement ſes freres le Comte Charles de Valois, & Loüis Comte d'Evreux. On ne vit jamais aucune diviſion entre eux. Il les employa toujours dans ſes Armées, & fit tout ce qu'il pût, pour mettre la Couronne Impériale ſur la teſte du Comte de Valois. Quelques Hiſtoriens l'ont accuſé de s'eſtre trop laiſſé gouverner par ſes Miniſtres. Je ne vois point néanmoins d'autre fondement de ce reproche, que les avertiſſemens fréquens que luy donnoit le Pape Boniface VIII. dans ſes Lettres, de ne point tant écouter les mauvais conſeils de ceux qui l'approchoient. Mais qui ne voit que c'eſt là le tour ordinaire que l'on prend en parlant aux

Digitized by Google

Princes, de rejetter ſur leurs Miniſtres les choſes, dont on ſe plaint à eux, & qu'on ne pourroit, ſans les choquer trop ouvertement, leur reprocher à eux-meſmes? Il eſtoit ferme dans ſes entrepriſes, & conſtant à les pouſſer. Il exceda meſme en ce point là au regard du Pape Boniface, dont la mort n'éteignit point la haine qu'il avoit contre luy, & qui alla juſqu'à vouloir faire flétrir ſa mémoire dans un Concile général. Les grands différents qu'il eut avec ce Pape font voir combien il eſtoit jaloux de ſon autorité Royale; & Rome apprit, par cette expérience, que ſur l'article du Temporel, il luy eſtoit beaucoup plus aiſé de ſoumettre les Empereurs à la Tiare, qu'un Roy de France. Les Rois d'Angleterre & les Comtes de Flandre connurent par ſa conduite ferme à leur égard, qu'il vouloit eſtre maître de ſes Vaſſaux: mais ſa fierté un peu trop impétueuſe ne luy permit pas toûjours de prendre aſſez de précautions, pour les dompter & pour les abattre comme il eût pû, ayant autant de forces & autant de puiſſance qu'il en avoit.

Ordonnance de Philippe le Bel de l'an 1302.

Il fit de très-beaux Reglemens pour la Juſtice. Il rendit le Parlement ſédentaire à Paris l'an 1302. d'ambulatoire qu'il eſtoit auparavant. Car il ſe tenoit tantoſt en un endroit, tantoſt en un autre, ſelon qu'il plaiſoit au Roy, qui y eſtoit preſque-toûjours, parce qu'il ne le faiſoit tenir qu'au lieu où il ſe trouvoit. En le fixant à Paris, il ſe diſpenſa d'y aſſiſter quand les affaires de ſon Etat l'appelloient ailleurs, ou quand il ne s'agiſſoit que de celles des particuliers, comme d'appels interjettez des Sentences renduës par les Baillifs, Sénéchaux, Prévoſts & autres Juges ſubalternes. Depuis longtemps les affaires d'Etat ſuffiſoient pour occuper beaucoup les Rois; & meſme dès le temps de Saint Loüis il y avoit *un Conſeil étroit*, c'eſt à dire, compoſé de peu de gens, où les plus importantes ſe traitoient; ce qui ſemble ſuppoſer qu'il y en avoit encore un autre, où un plus grand nombre de perſonnes eſtoient admiſes.

Hiſtoire de Joinville.

Philippe le Bel, en fixant ainſi le Parlement, ne le rendit pas pour cela perpétuel: car il ne s'aſſembloit qu'en certains temps de l'année. Le nombre des Officiers y eſtoit incomparablement moindre qu'il n'a eſté depuis. Il y avoit dès-lors des Preſidens & des Conſeillers honorez de ces titres. On n'en peut pas douter en liſant l'Ordonnance, par laquelle ce Prince établit auſſi un Parlement à Toulouſe, où il inſtituë deux Préſidens & douze Conſeillers, dont ſix eſtoient Eccléſiaſtiques, & ſix autres Laïques, ſur le modéle du Parlement de Paris. Les Préſidens & les Conſeillers ne le furent pas d'abord en titre d'Office; ce n'eſtoit que des Commiſſions, pour leſquelles ils eſtoient payez par jour ſelon le ſervice qu'ils avoient rendu, comme on le voit par les anciens Regiſtres des Comptes.

Ordonnance de 1306.

Le Roy les changeoit comme il le jugeoit à propos, & les Pairs tant Eccléſiaſtiques que Laïques, qui eſtoient de tout temps les membres nez du Parlement, eſtoient les ſeuls Conſeillers à vie. Il paroiſt auſſi qu'alors encore les Préſidens & les Conſeillers laïques eſtoient pris de la Nobleſſe d'épée: la qualité de Chevalier, qu'on leur donne à la pluſpart, en eſt une preuve. Celle de Maître ſe donnoit aux Eccleſiaſtiques du ſecond Ordre, comme aux Doyens des Chapitres, aux Chantres, aux Prieurs, & aux autres, qui eſtoient faits Conſeillers. C'eſtoit pour entrer dans le Parlement, que pluſieurs Nobles s'adonnoient à la Juriſprudence; comme on l'a pû remarquer dans l'Hiſtoire du différent de Philippe le Bel avec le Pape Boniface, où l'on voit par les Pieces de ce Procès, que les Chevaliers Pierre Flotte, Guillaume du Pleſſis, Guillaume de Nogaret, eſtoient fort verſez dans cette ſcience: & l'on ſçait d'ailleurs, que ce dernier avoit Profeſſé le Droit. Cela n'empêchoit pas néanmoins, qu'ils ne fuſſent gens de guerre: car Nogaret eſtoit à la teſte des Troupes, qui prirent le Pape Boniface à Anagnie, & Pierre Flotte fut tué à la journée de Courtray; outre que la qualité de Chevalier n'eſtoit pas alors héréditaire, & qu'elle ne ſe donnoit aux Gentilshommes qu'avec des cérémonies militaires, & communément avant ou après quelque expédition de guerre. Depuis ſous les régnes ſuivans, les guerres continuelles occupérent trop la Nobleſſe de France, & mirent parmi elle l'ignorance ſi fort à la mode, qu'elle fut obligée d'abandonner une de ſes plus illuſtres & plus anciennes prérogatives, qui eſtoit de juger les Peuples: & puis avec le temps, les raffinemens dans les Procédures vinrent à un tel point, que la Judicature demanda un homme tout entier. Nos Rois eurent recours aux Juriſconſultes, qu'ils transféroient des Univerſitez dans leurs Parlemens; & c'eſt d'où eſt venuë la diſtinction qu'on ne connoiſſoit point autrefois, de la Nobleſſe d'Epée, & de la Nobleſſe de Robe. Le Palais qui porte aujourd'huy ce nom, & qui avoit eſté bâti par les ſoins d'Enguerrand de Marigni Sur-Intendant des Finances, fut cédé au Parlement par le Roy; & ce Prince établit ſa demeure au Louvre; mais ce ne fut que ſous ſon ſucceſſeur, que le Parlement tint ſes Séances dans le Palais, parce qu'il n'eſtoit pas encore achevé. Il a eſté depuis augmenté par Henri IV. de magnifiques bâtimens, & depuis encore par Loüis XIII. après l'incendie de la Sale des Procureurs.

Philippe le Bel rendit auſſi ſédentaire l'Echiquier à Roüen. C'eſt ainſi qu'on appelloit le Tribunal des Ducs de Normandie, où, comme au Parlement de nos Rois, on recevoit les Appels des Sentences des Sénéchaux, des Baillifs, des Vicomtes, & d'autres ſemblables Juriſdictions ſubalternes de ce Duché. Ce Tribunal conſerva le nom d'Echiquier, & n'eût celuy de Parlement que ſous le régne de Loüis XII. Il ne ſe tenoit d'abord qu'en certains temps de l'année, comme le Parlement de Paris.

Philippe établiſt pareillement les Grands

Jours à Troyes. C'eſtoit encore une Juriſdiction ſemblable pour la Champagne : Et quatre ans après il inſtitua pareillement un Parlement à Toulouſe. Tous ces Tribunaux jugeoient en dernier reſſort toutes ſortes de cauſes dans leur diſtrict ; au lieu qu'auparavant il en venoit de tous ces côtez-là un très-grand nombre à la Cour Royale, auſquels on ne pouvoit pas ſuffire. Ce fut cette raiſon, qui obligea les Rois ſucceſſeurs de Philippe le Bel de multiplier les Parlemens juſqu'au nombre que nous voyons aujourd'huy.

Ces établiſſemens très-commodes & très-utiles aux Provinces, montrent l'application & les vûës ſolides que Philippe le Bel avoit pour le réglement de ſon Etat ; & luy auroient mérité l'éloge d'avoir eſté un Prince ſage & habile dans le Gouvernement, ſi les changemens des Monoyes faits avec trop peu de précaution à l'occaſion des guerres de Flandre, n'avoient cauſé tant de deſordres dans ſon Royaume, & aliéné de luy les eſprits de ſes Sujets. On luy donne dans quelques anciens Titres le ſurnom de Grand.

Sainte-Marthe.

Une autre marque de ſon habileté, furent les réünions importantes qu'il fit à ſon Domaine. J'ay parlé aſſez au long de celle de Lion, qui en avoit eſté ſéparé depuis pluſieurs ſiécles. Celle du Comté de Bourgogne ne fût pas moins conſidérable. Othon IV. Comte Palatin de Bourgogne, dont les deux caders de Philippe épouſérent les deux filles, luy donna ce Comté, après avoir obtenu que le Roy des Romains renonçât à l'hommage qu'il y avoit toûjours prétendu.

T. 4. Inventaire du Tréſor des Chartres.

Philippe ne manqua pas l'occaſion qu'il eut de réünir à ſa Couronne les Comtez d'Angouleſme & de la Marche, avec la Seigneurie de Luſignan en Poitou, dont les anciens poſſeſſeurs avoient ſouvent fait tant de peine à ſes Prédéceſſeurs. Le Comte de la Marche, nommé Hugues le Brun, avoit fait en mourant un Teſtament, & on ſçavoit que par ce Teſtament il léguoit au Roy pluſieurs choſes conſidérables. Guy frere de ce Comte le jetta au feu, pour en ôter la connoiſſance au Roy. La choſe ayant eſté ſçûë, & Guy ayant eſté de plus accuſé d'avoir conſpiré contre le Roy, ce fut un juſte ſujet pour ce Prince, dont Guy eſtoit vaſſal, de s'emparer de ce Comté, & de la Seigneurie de Fougéres en Bretagne par droit de confiſcation. La choſe luy réüſſit, mais par une autre voye. La Comteſſe de Sancerre ſœur de Hugues & de Guy, ſe porta pour héritiére de tous les biens de Hugues, & enſuite du conſentement des autres cohéritiers, tranſporta au Roy le droit qu'elle avoit ſur cette ſucceſſion, dont il ſe ſaiſit.

Ibid.

Ibid.

Chronicon Nangii.

Chronique anonyme de la Bibliotheque de Sainte Geneviéve.

Je trouve en d'anciennes Hiſtoires une autre ceſſion bien plus conſidérable faite à Philippe le Bel l'an 1299. par Albert d'Autriche. Il y eſt dit que ce Prince, du conſentement des Barons d'Allemagne, ceda à Philippe le païs depuis la Meuſe juſqu'au Rhin : mais ce fait ne s'accorde nullement avec la ſuite de l'Hiſtoire, où l'on voit que le Comté de Juliers, le Palatinat du Rhin, & la pluſpart des autres Domaines ſituez entre ces deux riviéres, furent toûjours des Fiefs de l'Empire qui n'avoient nulle dépendance de la Couronne de France ; & dans les Traitez qui ſe firent en cette année 1299. entre Philippe & Albert, il ne paroiſt rien autre choſe, ſinon qu'Albert en mariant ſon fils avec Blanche de France, donna pour doüaire à cette Princeſſe le Comté d'Alſace & la Terre de Fribourg. Ce n'eſt pas Fribourg qui eſt dans le Briſgau, & qui appartient aujourd'huy à l'Empereur ; mais Fribourg en Suiſſe, qui eſtoit du Diocèſe de Lauſanne, & où l'Evêché de Lauſanne a eſté transferé depuis.

Leibnitz in cod. diplomatic pag. 39. 40.

Tréſor des Chartres. Layete Empereurs d'Allemagne.

Ce fut par ce Prince que la Bretagne fut érigée en Pairie l'an 1297. en faveur du Duc Jean II. & qu'il fut déclaré par un Acte authentique, que la Bretagne eſtoit un Duché ; car voici comme Philippe le Bel parle dans ſes Lettres Patentes : » Et afin qu'on ne puiſſe » point révoquer en doute, que le Duc que nous » avons quelquefois appellé Comte dans nos » Lettres, ne ſoit Duc à l'avenir, & la Bretagne » un Duché, & que ce Prince ne doive dans la » ſuite eſtre appellé Duc, nous le déclarons par » noſtre autorité Royale, & de noſtre certaine » ſcience, & le confirmons par la teneur des Pré- » ſentes..... Donné à Courtſay l'an 1297. au » mois de Septembre. Ce fait eſt digne de re- » marque, parce qu'en effet juſqu'à ce temps-là on voit dans nos Hiſtoires les Princes de Bretagne appellez tantoſt du nom de Duc, & tantoſt du nom de Comte.

Lettres de Philippe le Bel de l'an 1297. dans le Tome des Preuves de la nouvelle Hiſt. de Bretagne p. 442.

Il s'éleva en France ſous ce régne quelques erreurs, mais qui furent promptement reprimées. Il y eut entre autres une certaine Marguerite Porrete native du Haynaut, qui dogmatiſa à Paris, & publia un Livre plein d'heréſies, dont celle-cy eſtoit le fondement : Que l'ame eſtant une fois parvenuë à l'état d'anéantiſſement dans l'amour de ſon Créateur, ne péchoit plus, & pouvoit ſans ſcrupule laiſſer agir l'appetit inférieur, & luy permettre toutes les choſes à quoy naturellement il ſe portoit. Illuſion, ou plûtoſt corruption affectée du cœur humain, qui s'eſt renouvellée preſque dans tous les ſiecles depuis le commencement de l'Egliſe. Son Livre fut condamné par les Docteurs, & par Guy Evêque de Cambray ; & elle demeurant obſtinée dans ſa malice, fût condamnée à eſtre brûlée vive en la place de Gréve : mais la vûë du ſupplice luy inſpira d'autres penſées, & elle donna en mourant de grandes marques de pénitence.

Continuat. Nangii.

Invent. des Chart. T. 7.

Philippe eut pour ſucceſſeur de ſa Couronne Loüis ſon fils aîné X. du nom, ſurnommé Hutin, qui par ſa mere Jeanne de Navarre, joignit à la Couronne de France celle de Navarre, dont ſon pere l'avoit déja mis en poſſeſſion de ſon vivant. Ses deux autres fils Philippe & Charles eurent chacun leur Apanage. Le premier fut Comte de Poitiers, & l'autre Comte de la Marche.

HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS X. dit HUTIN.

An. 1314. LOUIS X. du nom monta sur A le Trône à l'âge de 25. ans, selon ceux qui le font naître en 1289. ou à 23. selon d'autres, qui mettent sa naissance deux ans plus tard. Il ne fut sacré qu'au mois d'Aoust de l'année suivante à Reims par l'Archevêque Robert de Courtenay. Ce qui ne l'empêcha pas de prendre en attendant le Gouvernement de son Etat, quoy qu'avant ce temps-là on eût regardé la cérémonie du Sacre presque comme essentielle à la Royauté, & le jour où elle se faisoit comme celuy au- B quel le Prince commençoit à estre investi de la puissance Royale. La cause de ce délay fut, qu'il vouloit estre couronné & sacré avec la Continuat. Nangii. Princesse Clémence fille de Charles Martel Roy de Hongrie, qu'il attendoit pour l'épouser en secondes nôces, Marguerite de Bourgogne sa premiére femme estant morte dès l'an 1313. dans sa prison de Château-Gaillard en Normandie, où elle avoit esté renfermée pour ses desordres, dont j'ay parlé dans l'Histoire du régne précédent.

An. 1315.

Une autre raison put contribuer à ce retar- C dement, sçavoir, le nouveau soulevement des Peuples de Vermandois, de Beauvoisis, de Champagne, de Bourgogne, de Forès, qui Papirius Masso. l. 3. Annal. ex veterib. MSS. avoient renouvellé la ligue faite entre-eux sur la fin du régne de Philippe le Bel. Le changement de régne en une pareille conjoncture ne pouvoit guéres manquer de produire ce mauvais effet. Le Roy chargea son oncle le Comte Inventaire des Chart. T. 7. de Valois d'appaiser par son autorité & par sa prudence ces nouveaux mouvemens. Le Roy écrivit à plusieurs des Seigneurs confédérez, D Lettres de Commission au Comte de Valois l'an 1315. 17. de May, au Registre du Trésor des Chart cotté 52. & fit précéder le Comte de Valois par des Commissaires qui devoient examiner leurs griefs, & les anciens Usages, pour leur faire droit. Le Comte eut ordre de demander à ces Seigneurs les Actes de la Confédération qu'ils avoient faite entre-eux, avec promesse de les leur rendre, si avant la Pentecoste on ne leur donnoit pas satisfaction; &, supposé que l'accommodement ne se fit pas, les Seigneurs devoient en recevant ces Actes, remettre aussi entre les mains des Commissaires les Lettres qu'ils avoient reçûës du Roy. Le Comte de Valois termina l'affaire, en rétablissant au nom du Roy les prérogatives de la Noblesse sur le mesme pied qu'elles estoient sous le régne de S. Loüis. Mais il trouva un autre moyen d'appaiser les Peuples, que le soûlevement de la Noblesse avoit remis en mouvement. Ibid.

En de pareilles occasions le Ministre du Prince, dont les Peuples sont mécontens, est la victime la plus capable d'appaiser leur fureur. Ce fut par là, que le Comte de Valois s'y prit, en leur promettant de les venger de celuy qu'ils regardoient depuis longtemps comme l'Auteur de leur misere. C'estoit Enguerrand de Marigni, dont ce Prince leur sacrifia la vie & l'honneur, en mesme-temps qu'il satisfaisoit la jalousie & la haine mortelle qu'il avoit luy-mesme contre ce Ministre.

Enguerrand le Portier de Marigni estoit un Gentilhomme d'une ancienne Noblesse de haute Normandie. Il vint à la Cour de Philippe le Bel, qui reconnoissant en luy beaucoup d'esprit, de pénétration, de sagesse & d'habileté dans les affaires, l'approcha de sa perso- Continuat. Nangii. ne, le mit de son Conseil Etroit, le fit son Chambellan, Comte de Longueville, Surintendant des Finances, & son principal Ministre. Il fut regardé en cette qualité par les Ultramontains comme l'Auteur de tout ce qui se fit contre le Pape Boniface VIII. & de toutes les précautions que l'on prit en France pour engager le Peuple, la Noblesse & le Clergé à s'unir avec le Roy en cette cause, & pour rendre inutiles les excommunications & les interdits qu'on prévoyoit devoir venir de Rome. Les nouveaux Impostz, & les changemens des Monoyes luy attirérent la haine du public: son grand crédit la jalousie des Grands, & une parole insolente qu'il dit au Comte de Valois oncle du Roy dans un emportement de colere, causa sa perte.

Le Roy estant un jour au Conseil, on y parla des moyens de remplir le Trésor Royal, qui se trouva très-dégarni à la mort de Philippe le Bel. Le Comte de Valois dit, que Marigni en ayant eu l'administration, c'estoit à luy à rendre compte de la disette qu'on y voyoit.

Digitized by

Annales de France. Chroniq. MS. du Heraut de Berri.

Marigni répondit qu'il eſtoit preſt de le faire. A Que ce ſoit donc tout maintenant, dit le Comte de Valois : J'en ſuis content, repartit Marigni. Je vous en ay donné, Monſieur, une partie, & le reſte a eſté employé au ſervice du Roy. Vous en avez menti, reprit le Comte de Valois. Marigni outré d'un tel affront, ne ſe poſſeda pas, & rendit le démenti au Prince, qui portant auſſi-toſt la main à l'épée, fut preſt de le percer, ſans aucun égard à la préſence du Roy, s'il n'eût eſté retenu. Peu de temps après Marigni fut arreſté, le Comte de Valois ayant fort preſſé le Roy de luy faire faire ſatisfaction, & luy ayant fait comprendre par B Féderic de Pequigny, par le Comte de S. Pol, & par d'autres Seigneurs de ſon parti, que la diſgrace de ce Miniſtre eſtoit un moyen néceſſaire pour ſatisfaire les Peuples de France infiniment animez contre luy. Il fut d'abord mis dans la Tour du Louvre, dont luy-meſme eſtoit Châtellain : mais le Comte de Valois, qui s'eſtoit emparé de l'eſprit du Roy, trouvant que cette priſon, où Ferdinand Comte de Flandre avoit eſté ſi longtemps priſonnier, eſtoit trop honorable pour Marigni, obtint qu'il fût tranſporté au Temple, & mis dans un cachot.

Continuat. Nangii.

Bien des gens eurent part à ſa diſgrace, & ſur-tout ceux qui avoient adminiſtré les Finances ſous luy ; on en mit en diverſes priſons, & on en appliqua quelques-uns à la queſtion, moins pour les obliger à révéler les ſecrets des Finances, que pour en tirer dequoy charger le Surintendant.

Si-toſt qu'il fut arreſté, on commença à luy faire ſon procès, toûjours aiſé à faire à ceux qui ont adminiſtré les Finances des Princes ; ſoit parce qu'il eſt rare de ſe modérer dans ce poſte, ſoit parce que dans un tel maniement, il eſt moralement impoſſible de pouvoir rendre D un compte exact de tout. Les choſes, dont on le chargea, eſtoient que les impoſitions faites par ſes conſeils avoient eſté cauſe du ſoulévement d'une grande partie du Royaume ; qu'il s'eſtoit enrichi aux dépens du Roy & du Peuple ; qu'il avoit retenu quarante mille écus que le feu Roy envoyoit au Pape, & quinze mille florins dont ce Prince faiſoit préſent à Edmond de Goth parent du Pape Clément V. ce Seigneur eſtant mort avant que de les avoir reçûs ; que le Roy l'avoit comblé de dons immenſes, qu'il avoit ſçû s'attirer par mille lâches artifices ; qu'il avoit fait ſceller au Chan- E celier pluſieurs Lettres en blanc, qu'il y avoit tout lieu de préſumer qu'il les avoit remplies de faux comptes, à moins qu'il ne montrât l'employ de l'argent dont il y eſtoit fait mention ; qu'il avoit trahi le Roy dans la guerre de Flandre, & s'eſtoit laiſſé corrompre par l'argent des Flamans, pour rendre cette expédition inutile.

Chroniq. de S. Denis.

C'eſtoit-là à peu près à quoy ſe réduiſoient quarante & un chefs d'accuſation propoſez contre Marigni dans une Aſſemblée tenuë à Vincennes, où aſſiſtérent un grand nombre de Seigneurs & de Prélats.

L'accuſé demanda quelque délay pour pouvoir répondre à tous ces articles : mais il ne put jamais obtenir d'eſtre oüy, le Comte de Valois, qui alors pouvoit tout, & qui le vouloit perdre, ayant toûjours empêché qu'on écoûtât ſes défenſes. L'Evêque de Beauvais frere de Marigni, demanda qu'on luy communiquât le Mémoire d'accuſation, s'offrant de ſatisfaire ſur tous les points ; mais il fut toûjours refuſé.

Le Roy, à qui l'on cachoit ces injuſtes procédures, & à qui l'on fit entendre que Marigni eſtoit convaincu de tout ce qu'on luy objectoit, ne put ſe réſoudre à le condamner à la mort, ſe ſouvenant des grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, qui méritoient qu'on le traitât avec moins de rigueur. Il conclut ſeulement à le bannir du Royaume, & à le reléguer en Chypre. Ce n'eſtoit pas ce que ſon ennemi prétendoit. Il fit en ſorte que le Roy ſuſpendit le Jugement pendant quelques jours, & ſe ſervit de ce temps pour dreſſer une autre batterie.

Il obtint qu'on arreſtât la femme & la ſœur de Marigni ; & l'on trouva des témoins qui dépoſérent, qu'à la ſollicitation de Marigni elles avoient employé un Magicien nommé C Jacques de Lor, pour attenter ſur la vie du Roy par le moyen de certaines figures de cire, qu'on prétend eſtre en uſage parmi les gens de ce métier, & dont l'effet, dit-on, eſt de faire paſſer dans les perſonnes qu'elles repréſentent les opérations magiques qui s'exercent ſur ces images ; de ſorte qu'en les piquant, ou en les brûlant, ces impreſſions ſe font ſentir à celuy qu'on veut tourmenter, & luy cauſent enfin la mort. On mit en priſon ce prétendu Magicien, qui ſe pendit de déſeſpoir. Cette mort paſſa pour une conviction de ſon crime, & ſa femme fut brûlée comme complice. Il n'en fallut pas davantage pour rendre Marigni criminel du plus déteſtable de tous les parricides. Il fut condamné par les Commiſſaires qu'on luy avoit choiſis exprès, à eſtre pendu, nonobſtant ſa qualité de Gentilhomme & de Chevalier, & les grands Emplois qu'il avoit eus dans l'Etat ; & pour pouſſer l'inſulte & la cruauté juſqu'où elle pouvoit aller, on fit mettre ſon corps ſur le Gibet de Montfaucon, que Marigni meſme avoit fait élever hors de Paris, pour y expoſer les corps des malfaicteurs après leur ſupplice.

Ce fut là la déplorable fin d'un Miniſtre d'Etat du plus grand mérite que la France eût peut-eſtre eu juſqu'alors. Comme il proteſta à la mort qu'il eſtoit innocent des crimes qu'on luy impoſoit ; qu'il n'avoit jamais pû obtenir la permiſſion de ſe défendre, & que ſuppoſé que l'altération des Monoyes & les Impoſts qu'on avoit mis ſur le Peuple, fuſſent des crimes qui méritaſſent une mort ſi indigne de ſa qualité, il n'y avoit point eu plus de part que les autres Miniſtres & Conſeillers du feu Roy, le Peuple, que le malheur des Grands touche quelquefois autant que leur grandeur leur avoit eſté odieuſe, parut tout conſterné, & ne donna pas à ſa mort les applaudiſſemens que le Comte

Continuat. Nangii.

de Valois avoit eſperé. Mais on rendit avec le temps à ſa memoire la juſtice qu'on avoit refuſée à ſa perſonne : car le Roy ne fut pas longtemps à ſe repentir d'avoir ſi imprudemment abandonné un bon ſerviteur à la paſſion de ſon oncle : & dans le Teſtament qu'il fit un peu avant ſa mort, il laiſſa aux enfans de Marigni dix mille livres, cinq mille pour Loüis l'aîné qui eſtoit ſon filleul, & le reſte pour les autres ; ce qu'il fit, ainſi que porte le Teſtament, *pour la grande infortune qui leur advint de la condamnation de leur pere*, & pour l'amour que portoit la Reine mere du Roy à la Dame de Marigni. Jean de Marigni ſon frere fut transféré de l'Evêché de Beauvais à l'Archevêché de Roüen ; & ſous le régne ſuivant, le corps de Marigni ayant eſté rendu à ſes parens, fut enterré aux Chartreux.

Au Tréſor des Chart. cité par Ste Marthe.

Mais rien ne le juſtifia mieux, que la ſatisfaction publique que luy fit le Comte de Valois luy-meſme dix ou onze ans après, lorſqu'il ſe crut preſt d'aller rendre compte au Tribunal de Dieu d'une ſi exceſſive violence. Ce Prince eſtant tombé en apoplexie, & demeuré paralitique de la moitié du corps, regarda ce mal comme un châtiment de l'injuſtice commiſe contre Marigni. Il ordonna qu'on diſtribuât une groſſe ſomme d'argent à tous les pauvres de Paris, & ceux qui faiſoient cette diſtribution diſoient à chaque pauvre, en luy donnant l'aumône : *Priez Dieu pour Monſeigneur Enguerrand & pour Monſeigneur Charles*, nommant toûjours, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient, Enguerrand avant le Prince. L'Hiſtoire de cet évenement tragique, qui n'eſt pas l'unique en ce genre, eſt une de celles qui font le mieux connoiſtre le danger des hautes fortunes, les ſuites funeſtes de la fierté qu'elles inſpirent, les excès où la paſſion ſoûtenuë de la puiſſance, engagent les Princes, le triſte repentir qui les ſuit, lequel s'il eſt ſincere & Chrétien, peut obtenir de Dieu miſéricorde, mais n'efface pas la tache, dont leur memoire demeure ternie, comme l'eſt encore aujourd'huy celle de Charles de Valois, qui fut d'ailleurs un Prince d'un mérite au deſſus de l'ordinaire.

Continuat. Nangii.

La mort d'Enguerrand de Marigni, & le retranchement des nouveaux impoſts, calma les Peuples de France. Mais un changement de régne ne fut pas pour le Comte de Flandre un motif de rentrer dans ſon devoir. Au contraire les troubles qu'il y voyoit naître le rendirent plus fier, & il ne ſe mit nullement en peine de tenir la parole qu'il avoit donnée, de ſe rendre en perſonne à Paris, pour y faire ſa Paix : de ſorte que le nouveau Roy fut obligé d'avoir recours à la voye des armes, comme ſon Prédéceſſeur, après avoir de nouveau déclaré le Comte de Flandre rebelle, & ennemi de l'Etat par deux Arreſts qu'il prononça contre luy dans la Cour des Pairs.

Ibid.

An. 1315. Leibnitz du cod. diplomat. p. 73. & 80.

L'argent manquoit au Roy, & il falloit imaginer un autre moyen que les impoſts pour en trouver. La précédente guerre de Flandre avoit rendu les eſprits des Miniſtres féconds en ces ſortes d'inventions ſous le dernier régne. On ſe ſervit d'une qu'on avoit déja commencé à mettre en pratique. Juſques vers ce temps-là preſque par toute la France les Habitans de la campagne, & de pluſieurs petites Villes eſtoient demeurez, comme ils eſtoient dès le commencement de la Monarchie, avec la qualité de Serfs. Ils eſtoient gens de Corps, ainſi qu'on parloit alors, gens de Morte-main, gens de Poüeſte, c'eſt à dire ſous la puiſſance de leurs Seigneurs. Il n'y avoit que les Habitans des grandes Villes, & de quelques autres, qui fuſſent libres de la ſervitude, quelques-uns ayant conſervé leurs Priviléges & leur liberté, lorſque les François & les autres Nations Germaniques s'eſtoient emparez des Gaules, & quelques autres l'ayant rachetée depuis par des ſommes conſidérables, ſur-tout dans le temps que les Communes commencérent à s'établir en France, & que fut inſtituée la Juſtice des Maires & Echevins des Villes, telle que nous la voyons encore dans les Villes du Royaume. Mais les Bourgs & les Villages eſtoient demeurez dans leur premier état, & quoy qu'il fût permis aux Habitans d'avoir la poſſeſſion de quelques Terres, & d'autres revenus, en quoy ils différoient de la condition des eſclaves ; néanmoins & eux & leurs enfans ne pouvoient point ſortir du Domaine du Seigneur où ils eſtoient nez. Ils eſtoient attachez au lieu & à la terre *. Ils ne pouvoient s'établir, ni ſe marier ailleurs, ſans encourir les peines enjointes par la Loy de ce qu'on appelloit Formariages, c'eſt à dire des mariages faits hors de la terre du Seigneur ſans ſa permiſſion. Ils avoient pluſieurs autres ſujetions très-dures, qui n'eſtoient pas néanmoins tout à fait les meſmes par tout.

* Addicti glebæ.

Il fut donc propoſé dans le Conſeil, d'offrir à tous les gens de la campagne du Domaine du Roy, d'acheter leur affranchiſſement par une ſomme d'argent. L'expédient fut trouvé bon ; & Philippe le Bel s'en eſtoit ſervi dès l'an 1302. dans l'étenduë du Bailliage de Caën. On voit à la Chambre des Comptes de Paris, l'Acte par lequel Loüis Hutin donna cet affranchiſſement daté du troiſiéme de Juillet de l'an 1315. Le motif qu'il apporta dans ſon Edit eſtoit, que ſon Royaume eſtant nommé le Royaume des Francs, il vouloit qu'il n'y euſt que des gens libres. Il y euſt un grand nombre de Serfs qui financérent pour obtenir ce privilége. Pluſieurs autres ne s'en mirent pas en peine, ou n'eurent pas de quoy l'acheter ; car on trouve encore dans les régnes ſuivans, & meſme du temps de François I. des exemples de manumiſſions, c'eſt à dire de Lettres par leſquelles nos Rois affranchiſſoient de la ſervitude quelques-uns de leurs Sujets. Ce fut par le meſme motif d'avoir de l'argent, que Loüis permit aux Juifs de s'habituer en France, d'où ſon pere les avoit chaſſez. Avec ces ſecours il aſſembla ſon Armée, & marcha à la fin du mois d'Aouſt en Flandre, où Guillaume Comte de Haynaut & de Hollande, auſſi attaché à la France que ſon prédéceſſeur, avoit déja commencé d'attaquer les Flamans par mer & par terre.

Vide du Cange in Gloſſario verbo manumiſſio.

Memorial de la Chambre des Comptes coté A. fol. lxxvii. v°.

Divers Memoriaux de la Chambre des Comptes.

Meyer.

Le Roy vint ſe camper à Lille, & les Flamans ſur le bord de la Lis pour en défendre le paſſage, que le Roy tenta en vain. Cette expédition fut auſſi inutile & auſſi peu glorieuſe à la France que les précédentes. On ne vit jamais des pluyes plus exceſſives, & elles cauſérent une exceſſive famine en France, le bled & le vin n'ayant pû venir à maturité. Les chemins ſe trouvérent partout ſi rompus, qu'il eſtoit impoſſible de faire marcher les Troupes, & les convois de France ne pouvant arriver, l'Armée fut en danger de périr miſerablement. C'eſt pourquoy le Roy, de l'avis des Généraux & des principaux Seigneurs, réſolut de s'en retourner, ſans avoir rien fait que d'augmenter la fierté des Flamans, qui depuis tant d'années tenoient teſte à toutes les forces de France. On fut meſme obligé de brûler une partie des gros bagages, par l'impoſſibilité de les charier.

An. 1316 Memorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté A. fol. 316. v°.

Ce fut là l'unique expédition militaire de Loüis X. qui mourut à Vincennes le ſeptiéme du mois de Juin ſuivant, n'ayant régné qu'un an huit mois & ſix jours. La cauſe de ſa mort fut qu'après s'eſtre extraordinairement échauffé à joüer à la paulme au bois de Vincennes, il ſe retira dans une eſpece de grote pour prendre le frais. Il y fut ſaiſi d'un grand froid, & enſuite d'une fiévre qui l'emporta. Les anciens Hiſtoriens n'en diſent ni bien ni mal : & la briéveté de ſon régne ne luy donna pas le temps de faire connoiſtre ſes vertus ou ſes vices. Il fit un Edit remarquable, par lequel il déclara qu'à luy ſeul appartenoit dans ſon Royaume le droit de battre Monoye, & ſe chargea de dédommager les Seigneurs qui eſtoient en poſſeſſion de le faire dans leurs terres. Cet Edit ne regardoit ni le Duc de Bretagne, ni les autres grands Feudataires, mais pluſieurs Seigneurs moins puiſſans tant Laïques qu'Eccléſiaſtiques. Le ſurnom de Hutin, qui luy fut donné, marque ſuivant le langage de ce temps-là, qu'il eſtoit d'un naturel vif, remuant, & peu endurant : car ce mot ſignifioit alors querelle, batterie, chamaillis.

Chronique de Jean de S. Victor. MS. de Ste Geneviéve.

Chopin ſur la Coûtume d'Anjou, p. 121.

Il eut de Marguerite de Bourgogne ſa premiere femme, une fille nommée Jeanne; & il laiſſa Clemence de Hongrie ſa ſeconde femme groſſe de ſon premier enfant, dans l'incertitude ſi ce ſeroit un Prince ou une Princeſſe. C'eſt pourquoy la Régence de l'Etat fut deſtinée à Philippe Comte de Poitiers frere puiſné du feu Roy, en attendant les couches de la Reine, qui devoient luy aſſûrer la Couronne, ou l'en exclure.

Continuat. Nangii.

Ce Prince n'eſtoit pas à Paris, lorſque le Roy ſon frere mourut, mais à Avignon, pour hâter l'élection d'un Pape. Car Clément V. eſtoit mort dès l'an 1314. & depuis ce temps-là les Cardinaux ne pouvoient s'accorder pour luy donner un ſucceſſeur. Les Gaſcons, dont le défunt Pape avoit rempli le Sacré College, en vouloient avoir encore un de leur Nation, & les François joints aux Italiens s'oppoſoient à leur deſſein. Ils s'eſtoient d'abord aſſemblez à Carpentras, où les Cardinaux Gaſcons, ou du moins leurs domeſtiques ennuyez de la longueur du Conclave, mirent le feu au lieu où il ſe tenoit. Les Cardinaux s'en allérent chacun de leur côté, après s'eſtre promis mutuellement de ſe raſſembler dans quelque temps au lieu dont ils conviendroient ; mais ne pouvant s'accorder meſme ſur cet article, les uns faiſoient leur ſéjour dans une Ville, les autres dans une autre. Un des ſoins de Loüis Hutin, quand il fut ſur le Trône, fut de tâcher de faire finir ce ſcandale, & il envoya pour cet effet Philippe ſon frere à Lion.

Villani. l. 9. c. 79.

Ce Prince y attira ſous divers prétextes tous les Cardinaux, qui ne vinrent néanmoins le trouver, que ſur la promeſſe qu'il leur fit à chacun en particulier, de leur laiſſer la liberté d'en ſortir quand ils le voudroient. Mais quand il les eut aſſemblez au nombre de vingt-trois, il les renferma malgré qu'ils en euſſent dans le Convent des Dominiquains, & leur déclara qu'ils n'en ſortiroient point, qu'ils n'euſſent fait l'élection.

Ce fut au commencement de ce Conclave, que Philippe ayant appris la mort du Roy, revint à Paris, laiſſant le Comte de Forès pour garder le Convent des Dominiquains, & empêcher les Cardinaux de ſe ſéparer de nouveau.

Continuat. Nangii. Bernardus Guydo.

Comme il avoit fait ſon affaire d'obliger les Cardinaux à faire un Pape, il ne voulut point partir de Lion, qu'il ne les vît diſpoſez à y travailler ſérieuſement. Il ne ſe mit en chemin qu'à la fin de Juin, ou au commencement de Juillet ; & ainſi il ne put arriver à Paris qu'environ trois ſemaines ou un mois après la mort du Roy. Ce retardement luy cauſa de l'embarras ; car le Comte de Valois ſon oncle prétendant à la Regence à ſon préjudice, s'eſtoit fait un puiſſant parti, où eſtoit entré Charles Comte de la Marche frere de Philippe, Guy de Châtillon Comte de S. Pol, & pluſieurs autres Seigneurs. Mais le Conneſtable Gaucher de Châtillon, & le Comte d'Evreux frere du Comte de Valois, & oncle de Philippe, appuyérent fortement le droit qu'il avoit à la Régence, en qualité d'héritier préſomptif de la Couronne. Lorſqu'ils le ſçeurent proche de Paris, ils allérent au devant de luy, & le ménérent au Louvre. Le Comte de Valois s'en eſtoit emparé, & avoit mis dedans & aux environs des Soldats pour luy en empêcher l'entrée. Mais le Conneſtable commanda aux Bourgeois de ſe mettre ſous les armes, & marcha à leur teſte, pour forcer les gens du parti du Comte de Valois, qui ne ſe voyant pas en état de réſiſter, abandonnérent le Louvre à Philippe.

Hiſtoire de la Maiſon de Châtillon. l. 7. chap. 2.

Continuat. Nangii.

Ce Prince ayant pris toutes ſes ſûretez, & aſſiſté le lendemain au Service du Roy ſon frere à S. Denis, convoqua le Parlement, où du conſentement des Seigneurs & des Chevaliers qui s'y trouvérent, la Regence du Royaume de France & de celuy de Navarre luy fut déférée pour dix-huit ans, en cas que la Reine accouchât d'un Prince. On luy fit faire un Sceau particulier pour ſceller tous les Actes publics

publics qu'il paſſeroit, dont l'inſcription eſtoit en Latin à l'ordinaire, & qui ſignifioit en François, *Philippe fils de Roy des François, gouvernant les Royaumes de France & de Navarre.* Le Comte de Valois & tout ſon parti ſe ſoûmirent à la déciſion du Parlement.

Hiſt. de la Maiſon de Chaſtillon. loc. cit.

La groſſeſſe de la Reine eſtoit une conjoncture, qui tenoit tous les eſprits en ſuſpens: car ſelon qu'elle accoucheroit d'un Prince ou d'une Princeſſe, les choſes devoient tourner d'une maniere très-differente par rapport à Philippe. C'eſt ce qui obligea Eudes Duc de Bourgogne IV. du nom, à prendre ſes précautions en faveur de Jeanne de France fille du premier lit de Loüis Hutin. Ce Duc eſtoit fils puiſné de Robert II. Duc de Bourgogne, & avoit ſuccédé en ce Duché à ſon frere Hugues mort ſans enfans. Il eſtoit oncle de la jeune Princeſſe Jeanne fille de Marguerite de Bourgogne ſa ſœur. Il n'en eſtoit pas de la Couronne de Navarre comme de la Couronne de France. La premiére pouvoit tomber en quenoüille; & ainſi en cas que la Reine n'accouchât pas d'un Prince, mais d'une Princeſſe, la Couronne de Navarre & le Comté de Champagne regardoient la Princeſſe Jeanne, qui eſtoit héritiére du Roy ſon pere pour ces deux Etats, à l'excluſion de Philippe, qui n'eſtoit que frere du feu Roy.

Le Duc de Bourgogne prenant donc en main les intéreſts de ſa niéce, demanda que cet article de la ſucceſſion fut reglé, & l'on ne put pas luy refuſer une ſi juſte demande. Suppoſé que la Reine mît au monde un Prince, toute difficulté ſeroit levée; car il ſeroit également héritier de la Couronne de France & de celle de Navarre, & du Comté de Champagne. Ainſi il n'eſtoit queſtion de déterminer la choſe, qu'au cas qu'il ne vint qu'une Princeſſe. Il fut arreſté qu'en tel cas la Couronne de Navarre & le Comté de Champagne appartiendroient à Jeanne & à la Princeſſe qui naîtroit du ſecond lit; qu'on attendroit les couches de la Reine, pour leur aſſigner à chacune leur partage; que la Princeſſe Jeanne, qui eſtoit encore fort jeune, ſeroit miſe entre les mains du Duc de Bourgogne ſon oncle, pour eſtre élevée à ſa Cour; qu'elle ne pourroit eſtre mariée à qui que ce fût, qu'avec l'agrément de celuy qui gouverneroit alors le Royaume de France: & qu'en attendant que les deux Princeſſes fuſſent en âge d'eſtre mariées, Philippe auroit la Régence du Royaume de Navarre & du Comté de Champagne, comme du Royaume de France. Ce Traité fut paſſé à Vincennes le dix-ſeptiéme jour de Juin de l'an 1316.

Treſor des Chart. cité par Sainte Marthe.

MS. de Ste Geneviéve, intitulé Pairies tenuës du Regent de France, &c

Leibnitz in cod. diplomat. p. 70.

An. 1316.

Cinq ou ſix jours après le Régent, de concert avec pluſieurs Seigneurs, déclara qu'il eſtoit en réſolution d'accomplir le vœu qu'il avoit fait de la guerre Sainte, lorſque Philippe le Bel prit la Croix après le Concile de Vienne; & il fixa meſme le départ des Croiſez au jour de la Pentecoſte de l'an 1318. mais il y avoit déja longtemps que ces ſortes de projets n'aboutiſſoient à rien, & il en fut de celuy-là comme des autres. La politique dans le Conſeil des Rois avoit inſenſiblement prévalu, & les raiſons d'Etat ſouvent très-bonnes l'avoient emporté ſur ce zéle précipité, qui cauſoit de grands maux dans les Royaumes d'Europe, & produiſoit peu d'avantages pour la Religion en Aſie.

Continuat. Nangii.

Sur ces entrefaites le Régent receut la nouvelle de l'élection d'un Pape après quarante jours de Conclave. Ce fut le Cardinal Jacques d'Oſſat Evêque de Porto, natif de Cahors, qui prit le nom de Jean XXII. Si-toſt que Philippe eut avis de cette élection, il l'en fit complimenter par le Comte de Forès, & le pria de différer la cérémonie de ſon Exaltation, afin qu'il pût y eſtre préſent. Mais après quelques délais que le Pape luy accorda avec aſſez de peine, les affaires de l'Etat ne permirent point au Régent de s'y trouver. Charles Comte de la Marche ſon frere, & Loüis Comte d'Evreux ſon oncle, y aſſiſtérent de ſa part, & y firent dans la cérémonie la fonction de tenir les rênes du cheval du Pape, comme le même Comte d'Evreux l'avoit fait avec le Comte de Valois au couronnement de Clément V.

Epiſt. Joan. Papæ apud Raynald.

Continuat. Nangii.

Dans le temps que le Régent donnoit toute ſon application à tenir le Royaume en paix, il fut obligé de prendre les armes afin d'empêcher Robert d'Artois de continuer les voyes de fait contre Mathilde Comteſſe de Bourgogne ſa tante, pour le ſujet que je vais dire.

Robert II. Comte d'Artois, qui fut tué à la journée de Courtray en commandant l'Armée Françoiſe, avoit eu un fils nommé Philippe mort avant luy d'une bleſſure, qu'il receut dans un combat en Flandre. Ce Philippe eſtoit déja marié, & laiſſa en mourant quelques enfans tout jeunes, l'aîné de ces enfans fut Robert, dont je parle. Philippe avoit une ſœur nommée Mathilde mariée à Othon IV. appellé autrement Othelin Comte de Bourgogne. Mathilde après la mort de ſon pere prétendit que le Comté d'Artois luy appartenoit au préjudice de ſes neveux enfans de Philippe. Elle fondoit ſon droit ſur ce que ſelon la coûtume d'Artois la repréſentation en matiére de ſucceſſion n'avoit point de lieu, quand il y avoit d'autres héritiers en ligne directe; c'eſt à dire, que quand le fils par exemple mouroit avant ſon pere, les enfans du fils ne repréſentoient point leur pere pour ſuccéder aux biens de leur ayeul; mais ces biens alloient aux autres enfans de l'ayeul, comme eſtant plus proches du défunt d'un degré, que ſes petits fils.

Mathilde & ſon mari Othon, autoriſez par cette Coûtume, demandérent au Roy Philippe le Bel l'inveſtiture du Comté d'Artois. Les enfans de Philippe y firent oppoſition: mais comme Othon eſtoit alors fort puiſſant à la Cour, & qu'il avoit fait donation au Roy de ſon Comté de Bourgogne, meſme au préjudice de ſes propres enfans, il obtint l'inveſtiture qu'il demandoit. On y mit toutefois une clauſe, que ce ſeroit ſans préjudice du droit que les enfans de Philippe prétendoient y avoir, & ſur lequel ils faiſoient actuellement leurs inſtances.

Acte de la donation chez Petard.

Continuat. Nangii.

Othon mourut preſque auſſi-toſt après avoir reçû cette inveſtiture. La Comteſſe Mathilde

demeura en poſſeſſion de l'Artois : mais dès A que Robert fils aîné de Philippe fut en âge & en état de luy diſputer ce Comté, il ne manqua pas de le faire. Il en trouva l'occaſion favorable dans un ſoulevement qui ſe fit de la Nobleſſe d'Artois contre la Comteſſe, ſous le Meyerus. régne de Loüis Hutin, ſur ce qu'elle donnoit atteinte à quelques Coûtumes du païs. Une partie des Seigneurs les plus puiſſans du Vermandois, de la Champagne, & de la Picardie ſe confédérérent avec ceux d'Artois pour les ſeconder. Les Seigneurs de Marquevel, d'Hangeſt, de Mailli, de Pequigni, de Cayeu, de Fiennes, de Renti, & pluſieurs autres entré- B rent en cette confédération. La Comteſſe fort embarraſſée eut recours au Roy Loüis Hutin, qui cita tous ces Seigneurs, tant ceux de Champagne que de Picardie & de Vermandois, à Continuat. Nangii. comparoître devant luy, pour rendre raiſon de la Hardieſſe qu'ils avoient euë, de prendre les armes ſans ſa permiſſion. Ils comparurent, & ayant demandé pardon au Roy, ils obtinrent leur grace : mais ce Prince eſtant mort peu de temps après, ils ſe confédérérent de nouveau avec les Artéſiens : & ce fut alors que Robert d'Artois, qu'on ſoupçonna d'avoir eſté l'auteur ſecret du premier ſoulevement, ſe mit C à leur teſte.

Le Régent, pour couper pied à ces nouveaux troubles, fit déclarer qu'il mettoit en ſa main le Comté d'Artois, en attendant qu'on jugeât le Procès entre la Comteſſe & Robert d'Artois ; & envoya le Conneſtable Gaucher de Châtillon, pour obliger la Nobleſſe ſoulevée à mettre bas les armes. Mais il ne fut point obéï, & Robert d'Artois enleva à la Comteſſe les deux plus conſidérables Places de ſon Comté, ſçavoir Arras & S. Omer. Il fut cité au Parlement de Paris, où il refuſa de ſe rendre ; de ſorte que Philippe fut obligé de s'avancer avec une Ar- D mée ſur la frontiére.

Il vint prendre l'Oriflamme à S. Denis quelques jours avant la Touſſaints. C'eſtoit la coûtume en cette cérémonie, d'expoſer ſur l'Autel Ibid. la Chaſſe de S. Denis, & celles des autres Martirs qui ſont en cette Abbaye, & d'y faire toucher l'Etendart. Mais comme Philippe n'eſtoit point encore Roy, & qu'il eſtoit incertain s'il le ſeroit, on ne fit ni l'un ni l'autre, pour mettre quelque diſtinction entre le Roy & le Régent du Royaume.

Le Prince eſtant arrivé à Amiens avec de nombreuſes Troupes, Robert d'Artois ne ſe trouva pas en état de luy réſiſter. Il fut obligé de conſentir que l'affaire fût miſe en Arbitrage, ou traitée par les voyes ordinaires de la Juſtice. On convint de part & d'autre de choiſir des Arbitres, & que ſi les Arbitres ne pouvoient pas terminer le différent, il ſeroit décidé à la Cour des Pairs & des Seigneurs de France. Que nonobſtant tout ce qui avoit eſté fait par le paſſé, on remettroit les choſes en l'état où elles eſtoient à la mort de Robert Comte d'Artois pere de Mathilde, & ayeul de Robert d'Artois ; que le Comté d'Artois ſeroit inceſſamment mis en ſequeſtre entre les mains du Comte de Valois & du Comte d'Evreux ; que Robert d'Artois, qui avoüoit que c'eſtoit luy qui eſtoit l'auteur de la confédération de la Nobleſſe d'Artois & du voiſinage, ſe conſtituëroit priſonnier à Paris ; mais à condition qu'on écoûteroit les défenſes de cette Nobleſſe, qui prétendoit n'avoir rien fait en cela contre le ſervice de l'Etat, ni contre le reſpect dû à la Majeſté Royale.

Robert d'Artois tint ſa parole, & ſe rendit à Paris, où il fut d'abord mis au Châtelet, & enſuite à S. Germain des Prez. Ce Procès fut terminé quelque temps après à l'avantage de la Comteſſe, à qui Robert fut obligé de céder le Comté d'Artois. On luy fit épouſer la fille du Comte de Valois pour le conſoler. Mais ce Jugement eut ſous Philippe de Valois de très-funeſtes ſuites pour le Royaume.

A peine Philippe eſtoit-il de retour à Paris, que la Reine Clémence mit enfin au monde un Prince, à qui l'on donna le nom de Jean. Par cette naiſſance Philippe demeuroit Régent, & ſe voyoit exclus de la Couronne ; mais la prompte mort de cet enfant la luy aſſûra bientoſt. La douleur que la Reine avoit conçûë de la mort du Roy ſon mary, luy avoit cauſé une fiévre quarte qui luy dura juſqu'à ſes couches, & altera tellement le tempérament de ſon enfant, qu'il ne vécut que ſept ou huit jours, & ſelon d'autres, vingt. C'eſt ſans raiſon que quelques-uns ne le mettent pas au nombre des Rois de France : il acquit ce Titre en naiſſant ; & il le porte en quelques pie- Sainte Marthe. ces du Tréſor des Chartres. Dès qu'il eut expiré Philippe quitta la qualité de Régent, & prit celle de Roy.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPE V. dit LE LONG.

An. 1316. LA ſucceſſion de la Couronne de France, qui depuis Hugues Capet tige de la troiſiéme race de nos Rois, avoit toûjours eſté tranſmiſe en ligne directe de pere en fils dans la perſonne de treize Rois, paſſa pour la premiére fois à la ligne collatérale, du neveu à l'oncle. Philippe alors âgé de vingt-trois ans, eſtoit le premier Prince du Sang Royal entre plus de trente qui vivoient alors, ſortis des branches de Valois, d'Alençon, d'Evreux, de Bourbon, d'Artois, d'Anjou, de Dreux, de Bretagne, & de quelques autres. Il fut ſacré à Reims avec la Reine Jeanne ſa femme, le Dimanche d'après les Rois en préſence de ſes deux oncles Charles de Valois & Loüis Comte d'Evreux, & d'un grand nombre de Pairs & de Seigneurs. Mathilde Comteſſe d'Artois mere de la Reine y aſſiſta auſſi, & en qualité de Pair de France elle ſoûtint la Couronne ſur la teſte du Roy avec les autres Pairs; ce qui parut fort extraordinaire, la choſe ne convenant guéres à une femme, & eſtant ſans exemple *. Pluſieurs en furent fort choquez. Il y eut auſſi dans ce Sacre une conteſtation pour la préſéance entre l'Evêque de Beauvais & l'Evêque de Langres; & l'Evêque de Beauvais l'emporta.

Saint Marthe.

Continuat. Nangii an. 1317.

* Cette Comteſſe avoit auſſi ſéance au Parlement en qualité de Pair, ainſi qu'il eſt rapporté dans les Actes du different entre Charles de Blois & le Comte de Montfort pour le Duché de Bretagne. D'Argentré hiſt. de Bret. l. 3. c. 192.

Quoyque le droit du Roy à la Couronne fût inconteſtable, on ne laiſſa pas de le luy conteſter. Loüis Hutin avoit eu, comme j'ay dit, une fille nommée Jeanne de la Reine Marguerite de Bourgogne ſa premiére femme. Eudes Duc de Bourgogne frere de cette Reine, & oncle de la jeune Princeſſe, ſoûtint que par le Droit naturel & par le Droit Civil, elle devoit ſuccéder au Roy ſon pere avant Philippe frere de ce Prince. Il ne voulut point ſe trouver à ſon Couronnement; il fit faire en ſon nom oppoſition au Sacre, & proteſter en préſence des Pairs & des Prélats, qu'on ne devoit point procéder au Couronnement de Philippe, qu'on n'euſt examiné le droit de la Princeſſe Jeanne. On diſoit meſme que le Comte de Valois, chagrin de ce que Philippe avoit emporté ſur luy la Régence, favoriſoit ſous main le parti du Duc de Bourgogne. Charles Comte de la Marche frere du Roy, affecta auſſi de ſe ranger du côté des Mécontens, dans l'eſpérance ſans doute d'obtenir par cette voye quelque augmentation de ſon Appanage; car il eſtoit contre ſes plus eſſentiels intéreſts, qu'on écoûtât les prétentions du Duc de Bourgogne en faveur de Jeanne, vû qu'elles l'éloignoient luy-meſme du Trône, où il monta en effet quelques années après. Il ſe comporta d'une maniére qui dut beaucoup déplaire au Roy: car eſtant venu à Reims pour le Sacre, il en ſortit dès le matin avant la cérémonie, lorſqu'on s'y attendoit le moins, & ſa retraite jointe à la proteſtation du Duc de Bourgogne, cauſa tant d'inquiétude, que pendant qu'on ſacra le Roy, on tint les portes de la Ville fermées, & l'on s'en aſſûra par des corps de garde.

Ibid.

Le Roy ne voulant rien négliger dans une affaire de cette importance, où les moindres ſcrupules que l'on fait naître dans l'eſprit des Peuples, ſuffiſent pour exciter de grands mouvemens, convoqua une Aſſemblée pour le jour de la Purification, où un grand nombre de Nobleſſe, preſque tous les Prélats, & les plus conſidérables Bourgeois de Paris ſe trouvérent. L'Univerſité y fut auſſi appellée. L'Aſſemblée ſe tint en préſence du Cardinal Pierre d'Arablay, qui avoit eſté Chancelier de France ſous le régne de Philippe le Bel. On examina les Loix & la Coûtume de l'Etat pour la ſucceſſion à la Couronne. La choſe eſtoit trop certaine pour ſouffrir de la difficulté: mais il fut arreſté par un nouveau Decret, avec le conſentement unanime de tous les aſſiſtans, que les femmes eſtoient incapables de ſuccéder à la Couronne de France. Le couronnement du Roy fut unanimement confirmé, & tous s'obligérent par ſerment à luy obéïr; & après luy à Loüis ſon fils comme à leurs légitimes Souverains. Mais ce ſerment fut fort inutile à l'égard du jeune Prince; car le Roy ſon pere, qui n'avoit que luy de fils, eut la douleur de le voir mourir peu de jours après au commencement du Carême. Les Docteurs, ou Maîtres de l'Univerſité approuvérent généralement le ſerment; mais ſoit qu'on ne l'exigeât pas d'eux,

An. 1317. Ibid.

Digitized by Google

soit pour quelque autre raison qui n'est pas marquée, ils ne le firent pas.

Après un Acte si authentique personne n'osa plus contester le droit du Roy, quoy qu'il y eût encore bien des mécontens qui tâchoient sous-main de broüiller l'Etat. De ce nombre estoient la Reine Clémence, le Comte de Valois, & le Comte de la Marche; c'est ce que l'on voit par quelques Lettres secretes du Pape au Roy, & par celles qu'il écrivit à quelques-uns de ceux que je viens de nommer, pour les exhorter à demeurer dans le devoir; & supposé qu'ils ne le fissent pas, Renaud Archevêque de Bourges eut ordre de les excommunier. Les choses enfin se pacifiérent; & le Roy, pour gagner le Duc de Bourgogne, dont il appréhendoit les intrigues, luy fit épouser Jeanne de France sa fille ainée, à laquelle il donna en dot le Comté de Bourgogne. Par là Eudes devint possesseur des deux Bourgognes. Il n'y eut rien de changé à l'égard de la Navarre, dont le Roy garda la Régence jusqu'à la majorité de Jeanne de France sa niéce, & mesme il prit dans la suite le titre de Roy de Navarre avec celuy de Roy de France, sans qu'il paroisse que le Duc de Bourgogne s'y soit opposé.

Epist Joan. Papæ apud Raynald.

Le Roy, qui avoit extrémement à cœur l'exécution du vœu qu'il avoit fait du voyage d'outre-mer, souhaitoit fortement de voir la Paix bien affermie dans son Etat. Il y avoit encore en diverses Provinces du Royaume des dispositions au soûlévement. C'estoient les suites de ces Confédérations des Seigneurs dont j'ay parlé sur la fin du régne de Philippe le Bel, & au commencement de celuy de Loüis Hutin. Plusieurs Villes des plus considérables du Royaume paroissoient mécontentes du Gouvernement. Leurs plaintes, aussi-bien que celles de la Noblesse, estoient fondées sur ce que l'on violoit leurs Priviléges, & tous demandoient que les choses à cet égard fussent remises sur le pied, qu'elles estoient sous le régne de S. Loüis. Le Roy envoya des Commissaires en divers endroits pour étouffer ces semences de révolte, dissiper ces Confédérations, écoûter les griefs de la Noblesse & des Peuples, & leur déclarer que son intention estoit de réformer tous les abus conformément aux usages observez du temps de S. Loüis. Il paroist qu'il vint à bout de ramener les esprits par la prudence des Commissaires, & par diverses assemblées qu'il fit à Paris & dans les Provinces, tant de la Noblesse, que des plus considérables Bourgeois des Villes. Le plus grand obstacle qu'il eut à vaincre, pour procurer la Paix à son Royaume, fut la fierté des Flamans. Ces Peuples lassez eux-mesmes de la guerre, vouloient aussi la paix, & pressoient leur Comte de la conclure. Mais la chose estoit difficile, d'autant que le Roy prétendoit la faire en Souverain, & que les Flamans accoûtumez par la longueur de la guerre à regarder les Rois de France comme ennemis, avoient presque oublié qu'ils estoient sujets.

Tresor des Chartres au Registre cotté 55.

Meyerus.

Dès le commencement de la Régence de Philippe il y avoit eu quelques négotiations sur ce sujet. Les Flamans avoient envoyé des Députez à Paris, & leur avoient ordonné de faire leur possible, pour obtenir des conditions dont ils pussent s'accommoder. Il se fit un projet de Traité par le moyen du Comte de Savoye, & des Comtes de Valois & d'Evreux, dont les principaux articles estoient: Que les Flamans envoyeroient au Régent, pour luy demander pardon des grandes offenses qu'ils avoient commises contre le Roy son pere, contre le Roy son neveu, & contre luy. Que le Comte de Flandre s'obligeroit à passer la mer avec le Régent, pour aller combattre les Infidéles. Que la Citadelle de Courtray, incontinent après la publication de la Paix, seroit démolie, sans pouvoir jamais estre rétablie, & qu'on en envoyeroit les pierres en France. Que Lille, Douay & Béthune demeureroient réunies à perpétuité au Domaine de la Couronne. Que Robert de Cassel fils du Comte de Flandre, pour expier les torts & les ravages qu'il avoit faits sur les Terres de France, feroit le voyage de S. Jacques en Galice, & quelques autres pélerinages aux lieux de dévotion les plus célébres en France. Que le Régent feroit raser la Citadelle de Cassel, en la rendant au Comte de Flandre: mais qu'elle ne luy seroit point renduë, que trois ans après qu'il auroit fait démanteler Gand, Bruges & Ypres. Que le Comté de Flandre fût assûré à Loüis fils du Comte de Nevers, & petit-fils du Comte de Flandre, en cas que le Comte de Nevers mourût avant son pere, sans que les autres fils du Comte de Flandre y pussent rien prétendre. Que les differents, qui estoient entre les Flamans & le Comte de Haynaut fussent remis à l'Arbitrage du Régent. A ces conditions le Comte de Flandre & la Comtesse sa femme devoient estre rétablis dans leur Pairie, dont ils ne pourroient estre privez que dans les cas, pour lesquels les Pairs de France perdent leur Domaine par le Jugement des autres Pairs; & l'on rétablissoit les Flamans dans tous leurs Priviléges.

Ce projet de Traité fut fait à Paris au mois de Juin au commencement de la Régence de Philippe, & fut porté en Flandre. Les Flamans ne purent s'en accommoder: le Comte de Flandre refusa de venir à Paris pour le signer. Plusieurs Vaisseaux François furent enlevez par les Flamans, qui prétendirent que la suspension d'armes n'estoit que pour la terre, & la guerre recommença. Le Régent fit saisir de nouveau Nevers & Retel, qui avoient esté rendus à Loüis de Nevers fils du Comte de Flandre, parce qu'estant venu à la Cour, il avoit paru bien intentionné pour le rétablissement de la Paix. Il envoya des Troupes du côté de S. Omer sous la conduite du Comte d'Evreux, qui firent le dégât en Flandre; & si-tost qu'il fut Roy, il fit marcher une nouvelle Armée commandée par le Duc de Bourgogne, & le Connestable Gaucher de Châtillon, qui mirent tout à feu & à sang jusqu'à Bergues. On parla quelques temps après d'une Tréve; & ce fut Loüis Comte de Nevers, fils

aîné de Robert Comte de Flandre qui la propoſa.

Le Comte de Nevers eſtoit aimé en France, & malgré la guerre, il ne laiſſoit pas de faire ſa Cour au Roy : & ce n'eſtoit pas ſans raiſon. Quoy que ſon pere fût vieux, il appréhendoit de mourir avant luy, & que ſes freres ne s'emparaſſent du Comté de Flandre au préjudice de Loüis ſon fils. Il connoiſſoit l'humeur capricieuſe des Flamans, & n'oſoit s'y fier. C'eſt pourquoy il penſa à ſe faire un appuy en France, pour ſoûtenir les droits de ſon fils, & demanda en mariage la fille du Comte de Valois, eſpérant qu'en vertu de cette alliance ſon fils, quoy qu'il arrivât, ſeroit toûjours ſoûtenu par le Roy. La propoſition du mariage avoit déja eſté faite, non pas avec la fille du Comte de Valois, mais avec celle du Comte d'Evreux : & c'eſtoit en conſidération de ce mariage, que dans le projet du Traité de Paix, dont j'ay parlé, on fit mention de la ſucceſſion du Comte de Flandre en faveur du fils du Comte de Nevers. Mais le Comte de Valois aima mieux voir ſa fille que ſa niéce Comteſſe de Flandre, & il fiſt aiſément tourner le Comte de Nevers de ſon côté, ayant en France une toute autre conſidération que ſon frere le Comte d'Evreux.

Continuat. Nangii.

Le Comte de Nevers fit donc en ſorte que la Tréve fut concluë pour juſqu'à la Pentecoſte de l'année 1317. & afin d'en venir plus ſûrement à une ſolide Paix, on mit une clauſe dans le Traité, que durant ce temps-là on prieroit le Pape d'en eſtre le Médiateur, en le faiſant Arbitre & Maître abſolu de tout.

Meyerus.

Le Comte de Nevers fut encore plus heureux qu'il n'avoit eſpéré : car comme il parloit au Roy du mariage de ſon fils avec la fille du Comte de Valois, le jour eſtant déja pris pour la cérémonie des nôces, le Roy luy demanda s'il ne ſeroit pas auſſi content de donner ſon fils à Marguerite de France ſa fille, que de luy faire épouſer celle du Comte de Valois. Cette propoſition ſurprit agréablement le Comte, qui l'accepta ſans balancer ; & ainſi le Roy, ſous prétexte d'ôter tout ſujet de jalouſie entre ſes deux oncles, les ſupplanta tous deux, & on commença à travailler à la Paix.

Continuat. Nangii.

Meyerus.

Le Roy envoya pour ce ſujet Henri de Sulli & Pierre Chappe à Aviguon, où Robert de Caſſel & les Députez des principales Villes de Flandre ſe rendirent. Après pluſieurs conférences, comme il reſtoit pluſieurs articles ſur leſquels on ne pouvoit convenir, les Plénipotentiaires François dirent, qu'il falloit s'en rapporter à la déciſion du Pape, conformément au dernier Traité de Tréve. Les Flamans, qui avoient fait leurs réflexions ſur ce point-là, appréhendant qu'un Pape François de nation, & qui avoit de grandes raiſons de ménager le Roy de France, ne luy ſacrifiât leurs intéreſts, dirent qu'ils n'avoient point d'ordre de conclure ſans communiquer le Traité à leur Maître, & aux principales Villes de Flandre. Dès le meſme jour Robert de Caſſel diſpa[illegible], & s'enfuit en Flandre : & n'y fut pas p[illegible]oſt, qu'il aſſembla des Troupes, avec leſquelles il aſſiégea les Châteaux de Courtray & de Caſſel.

Le Roy fut indigné d'un tel procédé : mais il n'avoit point de Troupes ſur pied, & il apprit bien-toſt que ces deux Châteaux faute de vivres eſtoient ſur le point de tomber entre les mains de l'ennemi. Cette fâcheuſe conjoncture l'obligea de conſentir à la propoſition qui luy fut faite touchant la démolition de ces deux Places, qu'il perdit avec moins de peine, parce que ſon ennemi n'en profitoit pas. La Tréve continua juſqu'à la Pentecoſte ſelon le Traité : & elle ne fut pas plûtoſt expirée, que le Pape irrité de l'inconſtance ou du peu de ſincérité des Flamans, mit la Flandre en interdit ; & en meſme-temps le Roy y envoya une Armée ſous le commandement du Conneſtable, qui alla camper ſous S. Omer, tandis qu'un grand détachement de Cavalerie ſe poſtoit auprès d'Aire ſous les ordres de Henri de Sulli.

Robert Comte de Flandre, pour s'oppoſer à cette Armée, donna rendez-vous à la ſienne auprès de Caſſel ; mais la crainte des Cenſures du Pape rallentit fort l'ardeur des Flamans, & pluſieurs s'excuſérent de ſervir. Le Comte eut recours à ſon manége ordinaire : & pour détourner l'orage qui le menaçoit, il propoſa une nouvelle conférence. L'impatience où l'on eſtoit en France de finir une guerre, où l'on ne gagnoit rien, & qui coûtoit depuis longtemps beaucoup à l'Etat, fit qu'on luy accorda ce qu'il demandoit. On y conclut encore une Tréve pour un an. Enfin, après bien des négotiations, des prolongations de Tréves, bien des ſoupleſſes du Comte de Flandre, beaucoup de patience du côté de la Cour de France, la Paix fut faite par l'adreſſe du Cardinal Goſcelin, que le Pape avoit chargé de terminer cette affaire.

Meyerus.

Il fut arreſté que Loüis Comte de Nevers & de Retel, petit-fils du Comte de Flandre, épouſeroit Marguerite de France fille du Roy ; que Loüis ſuccéderoit au Comté de Flandre, quand meſme ſon pere mourroit avant ſon ayeul ; que Lille, Doüay, & Orchies demeureroient au Roy ; que les Flamans luy payeroient une groſſe ſomme d'argent, les uns la font monter à deux cens mille livres, d'autres plus haut, & d'autres diſent qu'elle n'eſtoit que de quatre-vingt-dix mille livres. Ils s'obligérent de plus au Roy par ſerment, de prendre les armes contre leur Comte, en cas qu'il violât le Traité de Paix en quelqu'un des articles. Le Traité fut conclu le deuxiéme de Juin de l'an 1320. & ſigné par le Roy au mois d'Aouſt ſuivant, ſeize ans après le Traité du Camp devant Lille, qui ayant fini une aſſez longue guerre, avoit eſté peu de temps après la ſource d'une autre encore plus opiniâtre, à cauſe de la dureté des conditions qu'on avoit impoſées aux Flamans : exemple qui montre que les Traitez les plus glorieux ne ſont pas toûjours les plus avantageux, & que la modération du vainqueur ſert quelquefois à luy rendre ſa victoire plus utile, en faiſant que

An. 1320.

les fruits en ſoient plus durables.

L'occupation que les affaires de Flandre donnoient au Roy, ne l'empêchérent pas de ſommer Edoüard II. Roy d'Angleterre, de luy venir rendre en perſonne ſon hommage en France, pour la Guienne & le Comté de Ponthieu : mais ce Prince s'en excuſa ſur les affaires qui l'obligeoient à ne pas s'éloigner de ſon Royaume. Ses excuſes furent reçûës, ſoit en conſidération d'Iſabeau de France Reine d'Angleterre ſœur du Roy, ſoit plûtoſt parce qu'on eſtoit peu en état de l'y forcer, à cauſe de l'épuiſement du Tréſor Royal : car d'ailleurs nos Rois avoient juſqu'alors tenu pour maxime, & avec grande raiſon, d'exiger de leurs Vaſſaux à la rigueur ces ſortes de devoirs, dont l'omiſſion ne manque jamais dans la ſuite d'eſtre tirée à conſéquence. Sanche Roy de Majorque, vint auſſi à Paris, afin de faire hommage au Roy pour Montpellier, qui eſtoit encore du Domaine de la Maiſon d'Arragon.

Du Tillet Recueil des Traitez de France & d'Anglet.

An. 1320.

La meſme année que la Paix fut faite avec les Flamans, Philippe fils du Comte Charles de Valois revint avec peu de gloire d'Italie, où le Roy luy avoit permis de conduire des Troupes pour la raiſon que je vais dire. Il y avoit depuis quelques années un grand Schiſme dans l'Empire. Les Electeurs, après la mort de l'Empereur Henri de Luxembourg, s'eſtoient partagez, & avoient élû les uns Fridéric d'Autriche, & les autres Loüis de Baviére tous deux couſins germains, mais qui n'en furent pas moins opiniâtres ennemis. Ces diviſions donnérent moyen aux factions des Guelfes & des Gibelins, ſi funeſtes depuis longtems à l'Italie, de s'accroître, & de ranimer leur haine mutuelle. Les Guelfes avoient toûjours eſté pour le Saint Siége, & les Gibelins pour les Empereurs & les Rois des Romains. Mais comme il y avoit alors deux Rois des Romains en armes l'un contre l'autre, les Gibelins ne purent eſtre pour l'un & pour l'autre. Ils ſe déclarérent pour Loüis de Baviere ; ce qui fit que les Guelfes prirent le parti de Fridéric. Le Roy de Sicile, nommé auſſi Fridéric, prit le parti des Gibelins, & Robert Roy de Naples celuy des Guelfes. Durant ces troubles, & pendant les autres guerres dont ils avoient eſté précédez, il s'eſtoit élevé en Italie pluſieurs petits tyrans, qui s'eſtoient emparez de la domination des principales Villes ; & ces Villes, après avoir ſecoüé le joug des Empereur & des Papes, s'en eſtoient par là impoſé un bien plus dur. Le Pape juſqu'alors avoit affecté de ne confirmer ni l'une ni l'autre des Elections des deux Rois des Romains. Quelques-uns meſme crurent que ſon deſſein eſtoit, de faire tomber cette Couronne à quelqu'un des Princes de la Maiſon de France. Mais cependant comme Fridéric d'Autriche avoit pour luy les Guelfes anciens partiſans des Papes contre les Empereurs, le Pape penchoit beaucoup plus de ce côté-là que de l'autre.

Entre ces petits tyrans d'Italie qui ſuivoient la faction Gibelline, les Viſcomti de Milan eſtoient les plus redoutables & les plus déclarez contre le Pape. Maffeo Viſcomti eſtoit pere de quatre fils tous grands Capitaines. Il s'eſtoit non ſeulement rendu maître de Milan, mais encore de Pavie, de Plaiſance, de Novare, de Verceil, d'Alexandrie, & de pluſieurs autres Places de Lombardie, & faiſoit trembler toute l'Italie. Il aſſiégeoit Génes, malgré la défenſe & les excommunications du Pape, à qui il ne fiſt point d'autre réponſe, lorſqu'il luy envoya ordre d'en lever le ſiége, ſinon que c'eſtoit une Place de l'Empire, & non pas de l'Egliſe, dont il ne devoit pas ſe mêler. Ce fut à cette occaſion que le Pape traita avec Philippe fils du Comte de Valois, & luy donna la qualité de Lieutenant Général de la Sainte Egliſe, pour la défendre contre les tyrans d'Italie, & ſur-tout contre Viſcomti, qui avoit pris d'abord le titre de Vicaire de l'Empire pour le Roy des Romains Loüis de Baviére ; mais depuis, il prit celuy de Seigneur de Milan.

Joan. Villani l. 9. cap. 108.

Philippe de Valois accepta avec joye cette dignité, & marcha en Italie ſuivi de beaucoup de Nobleſſe Françoiſe. Il ſe rendit à Aſt, où il devoit eſtre joint par le Cardinal Pojet, qui luy amenoit huit cens chevaux, partie Provençaux, partie Gaſcons. Son pere Charles de Valois luy envoyoit auſſi un renfort conſidérable. Il en devoit encore recevoir d'autres du Roy de Naples, de la Ville de Boulogne, de Sienne, de Florence, & tout cela réüni auroit fait une Armée nombreuſe, devant laquelle les Viſcomti n'auroient oſé paroître : mais un peu trop de précipitation dans un jeune Prince impatient de ſe ſignaler, rendit inutiles tous les projets du Pape.

Philippe s'avança juſqu'à Mortare, n'ayant pas avec luy plus de quinze cens chevaux. Son deſſein eſtoit d'aller à Verceil ſoûtenir la faction des Guelfes, qui eſtoient maîtres d'une partie de la Ville, & qui en venoient tous les jours aux mains avec les Gibellins, leſquels s'eſtoient emparez de l'autre.

Maffeo Viſcomti ayant eu avis de cette marche, & appréhendant que les Gibellins de Verceil, qui commençoient à manquer de vivres, ne fuſſent obligez d'abandonner la Ville, fit marcher promptement de ce côté-là Galeace Viſcomti ſon fils avec un Corps de Troupes beaucoup plus nombreux que celuy des François. Quand Philippe en eut avis, il envoya vers Galeace luy demander s'il prétendoit en venir à un combat avec luy. Il répondit, qu'il eſtoit zélé ſerviteur du Roy de France & du Comte Charles de Valois, ayant eu l'honneur d'eſtre fait Chevalier de ſa main ; que ſon intention n'eſtoit point du tout d'attaquer les François ; mais ſeulement de ſecourir ſes Alliez. Ce Prince luy renvoya dire, que s'il entreprenoit de faire paſſer des vivres aux Gibellins de Verceil, il le trouveroit en chemin pour l'en empeſcher. Galeace repartit, qu'il feroit tous ſes efforts pour faire paſſer ſon convoy, & que ſi on l'attaquoit, il ſe défendroit.

Continuat. Nangii.

Villani.

Philippe voyant bien qu'il en faudroit venir aux [illegible]ins, quitta le poſte où il eſtoit, & ſe

campa avantageuſement ſur le chemin de Verceil, eſpérant toûjours d'eſtre joint par les Troupes, dont j'ay parlé ; mais Galeace les avoit prévenuës, & s'eſtoit mis entre-elles & le Prince.

Galeace ne fut pas longtemps ſans paroître à la vûë de la Cavalerie Françoiſe. Un eſcadron de Cavalerie Allemande très-bien montée & très-bien armée marchoit devant ; enſuite venoit le convoy au milieu d'un grand Corps de Troupes ; & puis le Général à la teſte de l'arriére-garde beaucoup plus nombreuſe : de ſorte que Galeace avoit dix-hommes contre un.

Alors Philippe voyant la partie ſi inégale, envoya prier Viſcomti de faire alte, & luy dire, qu'il ſeroit bien-aiſe d'avoir une conférence avec luy. Viſcomti vint auſſi-tôt ; & s'eſtant avancez tous deux entre les deux Armées, ils eurent enſemble un long entretien plein d'honneſteté de part & d'autre, ainſi qu'on le remarqua à leur contenance : car ils eſtoient ſeuls, & ne firent part à perſonne de ce qui s'y eſtoit dit. Enſuite ils allérent de compagnie à Verceil, & aprés que Philippe y eut demeuré quelques jours, il retourna en France, faute d'argent pour payer ſes Troupes, rejettant la faute de tout ſur le Pape & ſur le Roy de Naples, qui ne luy en avoient pas fourni, comme ils s'y eſtoient engagez. La vérité eſt, qu'il ſe laiſſa tromper & trahir par Bernard de Marceüil Gentilhomme banni de France, qui avoit eſté corrompu par l'argent de Viſcomti, & qui pour ſe venger du Roy, conſeilla à Philippe de ne pas attendre le reſte de ſes Troupes à Aſt, en luy faiſant accroire qu'il n'auroit qu'à ſe préſenter devant Verceil pour s'en rendre maître. Cette expédition, par toutes ces circonſtances, fit grand tort à la réputation de ce jeune Prince, qui monta depuis ſur le Trône de France.

Villani.

Le Royaume eſtoit alors tout à fait tranquille : ce qui fit, que le Roy penſa plus ſérieuſement que jamais à l'expédition de la Terre-Sainte ; & au lieu que les Papes avoient ſouvent eu beaucoup de peine à engager les Princes à s'acquiter de ce vœu, quand ils l'avoient fait dans quelque moment de ferveur, ou par politique, il fallut que le Pape modérât l'ardeur de Philippe là-deſſus. Car comme ce Prince le preſſoit de hâter cette expédition, il luy écrivit une Lettre, pour luy repréſenter, qu'eu égard à l'état où ſe trouvoit l'Europe, il ne convenoit pas d'y penſer, au moins ſi-toſt ; que l'Angleterre & l'Ecoſſe eſtoient en guerre l'une contre l'autre ; que l'Allemagne eſtoit déchirée par les guerres civiles ; qu'il n'y avoit entre les Rois de Naples & de Sicile, qu'une Tréve preſte de finir ; que les Rois d'Eſpagne avoient à ſe défendre contre les Maures ; que l'Italie eſtoit par-tout en proye aux factions des Guelfes & des Gibellins ; qu'il n'y avoit pas juſqu'aux Rois de Chypre & d'Arménie, que le voiſinage des Turcs devoient tenir les plus unis, qui ne fuſſent en mauvaiſe intelligence ; qu'il falloit avant toutes choſes travailler à pacifier l'Europe ; que ſi nonobſtant toutes ces importantes conſidérations il perſiſtoit dans ſa réſolution, il devoit bien examiner avant que de s'engager à une telle entrepriſe, s'il eſtoit en état de ſoûtenir ſeul le poids de la guerre, & prendre ſur cela l'avis des Seigneurs de ſon Royaume, & des perſonnes les plus ſages de ſon Conſeil.

Apud Raynald.

Cette Lettre fit, comme elle devoit, impreſſion ſur l'eſprit du Roy : mais il ne laiſſa pas de continuer à prendre ſes meſures pour ce deſſein ; & les Princes infidéles en furent ſi perſuadez, qu'ils penſerent de leur côté à le rompre de quelque maniére que ce fût ; & ils prirent pour cela le moyen le plus déteſtable qu'on eût jamais imaginé.

Ils avoient ſçû que les Juifs ayant eſté chaſſez de France & dépoüillez de leurs biens par Philippe le Bel à cauſe de leurs exceſſives uſures, y avoient eſté rappellez par Loüis Hutin ſon fils, pour de l'argent, dont il avoit grand beſoin. Ils jugérent bien que ce rétabliſſement intéreſſé n'avoit pas éteint dans le cœur des Juifs la haine qu'ils avoient conçûë contre la France pour leur exil, & pour l'enlevement de leurs biens ; & que haïſſant encore plus les Chrétiens, qu'ils ne haiſſoient les Mahométans, ils contribûëroient volontiers au moins à la ruine des Chrétiens de France.

Ils les trouvérent d'autant mieux diſpoſez à écoûter leur propoſition, que tout récemment on leur avoit fait de très-cruels traitemens en France, quoyque ce fuſt contre la volonté du Roy, & que les auteurs en euſſent eſté punis. C'eſtoit une troupe de ſcélérats de la lie du peuple, & de gens de la campagne, à qui on donna le nom de Paſtoureaux, parce qu'il y avoit parmi eux pluſieurs bergers. Une pareille canaille du temps de S. Loüis avoit porté le meſme nom, & cauſé les meſmes deſordres, & s'eſtoit attroupée ſous un ſemblable prétexte, d'aller déliyrer la Terre Sainte de la tyrannie des Infidéles. Ceux dont il s'agit avoient à leur teſte un Curé, qui avoit eſté privé de ſa Cure pour ſes crimes, & un Moine apoſtat de l'Ordre de S. Benoiſt.

Continuat. Nangii.

Ils commettoient les plus horribles violences dans tous les lieux où ils paſſoient : ils eurent l'inſolence de venir forcer le Châtelet de Paris, d'où ils tirérent quelques-uns de leur faction qu'on y avoit mis en priſon, & ſe rangérent enſuite en bataille dans le Pré aux Clercs, preſts à donner combat, ſi on les eût pourſuivis. Ils allérent de là en Languedoc ravageant les Provinces par où ils prirent leur route. Ils reçûrent là la punition de leurs crimes. Celuy qui y commandoit pour le Roy ayant aſſemblé quelques Troupes, donna ſur eux, en prit grand nombre qu'il fit pendre, & en peu de temps le reſte fut diſſipé.

C'eſtoit principalement contre les Juifs qu'ils exerçoient leur fureur, ſous ombre que c'eſtoient des ennemis de Jesus-Christ. Ils en firent périr cruellement un très-grand nombre, & irritérent juſqu'à la fureur cette Nation contre les Chrétiens de France.

Ce fut dans cette conjoncture, que les Rois de Grenade & de Tunis, tous deux Mahométans, animez sans doute par les Mahométans d'Asie, qui se voyoient menacez d'une Croisade, tramérent une conspiration avec les Juifs de France. Elle consistoit à empoisonner les puits & les fontaines par tout le Royaume, & à y causer par ce moyen une telle mortalité, qu'il fust impossible d'y trouver assez de Soldats, pour l'expédition que le Roy méditoit.

Inventaire des Chart. T. 7.

L'entrepriſe parut dangereuſe à ceux des Juifs à qui on la propoſa. Ils dirent qu'on les veilloit de trop près en France, pour pouvoir ſe charger de l'exécution d'un tel deſſein : mais ils promirent de faire en ſorte que d'autres s'en chargeaſſent.

Il y avoit alors en France un grand nombre de Lépreux, & d'Hôpitaux de Lépreux. Ils eſtoient regardez parmi les François à peu près comme nous voyons dans les Ecritures Saintes, que l'eſtoient parmi les Juifs ceux qui ſe trouvoient frapez de cette horrible maladie : c'eſt à dire, qu'ils eſtoient ſéparez du reſte des hommes, ſans avoir aucune communication avec perſonne, qu'on les fuyoit quand on les rencontroit, & qu'ils donnoient autant d'horreur que de compaſſion. Quelque juſte & quelque ſage que fût cette police, pour empêcher que ce mal de luy-meſme contagieux, ne ſe communiquât, ces malheureux ne pouvoient l'approuver, & leur chagrin leur inſpiroit une haine extrême contre les autres hommes. Ce fut à pluſieurs d'entre-eux que les Juifs, de concert avec les Mahométans, s'adreſſérent pour mettre en exécution l'affreux attentat qu'ils méditoient. Ils leur donnérent de l'argent, & les aſſurérent que le poiſon dont ils ſe ſerviroient rendroit lépreux tous ceux qui n'en mourroient pas ; que bien-toſt toute la France ſeroit frapée de lépre ; & que quand tous, ou la pluſpart de leurs compatriotes ſeroient attaquez de ce mal, il ceſſeroit de paroître honteux ; qu'il n'y auroit plus de diſtinction, & qu'ils rentreroient dans le commerce de leurs parens & de leurs amis comme les autres.

Cette eſpérance & leur avarice les firent conſentir à ce crime. Ils le commencérent en Guienne avec quelque ſuccès. Pluſieurs perſonnes moururent pour avoir bû de l'eau des puits ou des fontaines empoiſonnées. Ils ne purent faire par tout la choſe ſi ſecrétement, qu'on n'entrât en quelque défiance. Le bruit de cet empoiſonnement ſe répandit, & on les en accuſa. Le Roy eſtoit alors en Poitou ; il fit ſaiſir quelques-uns de ceux qu'on ſoupçonnoit. Ils furent convaincus, & décelérent leurs complices. On trouva meſme les Lettres écrites en Arabe à un Juif nommé Samſon, par les Rois de Grenade & de Tunis. On fit brûler vifs pluſieurs Lépreux, on en fit autant à quelques Juifs, tous les autres furent chaſſez de France, & n'y ont plus eſté reçûs depuis par autorité Royale. On dit que dans le poiſon ils faiſoient entrer des hoſties conſacrées. La ſource du mal eſtant découverte, on y apporta remede, & on ſe précautionna.

An. 1321.

Ibid.

Cependant le Roy continuoit à ſe préparer à la Guerre Sainte. Mais Dieu content de ſa bonne volonté, ne luy accorda pas la ſatisfaction de l'accomplir. Ce Prince fut attaqué d'une violente fiévre quarte, accompagnée d'une diſſenterie, dont il mourut après cinq mois de maladie, non ſans quelque ſoupçon de poiſon. Ce fut avec de grands ſentimens de piété, le troiſiéme de Janvier de l'an 1322. à l'âge de 28. ans, après cinq années & près d'un mois & demi de régne.

Chroniq. de France, MS. de Ste Geneviéve. Ibid. an. 1322.

Philippe eſtoit un Prince modéré, ſage, pieux, courageux. Il aima les Sçavans, & l'eſtoit luy-meſme autant qu'un Prince le doit eſtre. La Paix qu'il rétablit dans ſon Etat, malgré les troubles & le mécontentement des Princes & des Seigneurs, qui éclata lorſqu'il en prit le Gouvernement, eſt une bonne preuve de ſa prudence. L'ardeur qu'il avoit pour la Guerre Sainte montre également ſon zéle & ſon courage. Le Continuateur de l'Hiſtoire de Nangis l'accuſe d'avoir beaucoup chargé le Peuple. Le Surintendant de ſes Finances Girard Guecte, fut arreſté auſſi-toſt après ſa mort ; & ayant eſté convaincu d'avoir détourné douze cens mille livres, il n'auroit pas évité le dernier ſupplice, s'il n'eſtoit mort de la violence de la queſtion qu'on luy donna. Cet exemple, celuy d'Enguerrand de Marigni, celuy de la Broſſe ſous Philippe le Bel, & d'autres ſemblables dans les régnes ſuivans, rendoient ce poſte infiniment dangereux ; mais cela n'empêcha jamais qu'il n'y eût de l'empreſſement pour le remplir.

Philippe forma le projet d'établir par tout ſon Royaume un meſme Poids & une meſme Meſure. Il eut auſſi deſſein de faire en ſorte que par toute la France on ſe ſerviſt de la meſme Monoye ; & dans cette vûë il ſe réſolut, comme ſon Prédéceſſeur l'avoit projetté, de ſe reſerver à luy ſeul le droit de battre Monoye, qui avoit eſté communiqué principalement depuis la décadence de la Monarchie ſous les Succeſſeurs de Charlemagne, à une infinité de Seigneurs & d'Evêques, ou uſurpé par eux. Il commença par envoyer des Commiſſaires dans toutes les Provinces, pour examiner les Monoyes de tous ces Seigneurs & Evêques, & voir ſi elles eſtoient conformes aux Loix ; & comme il y avoit depuis long-temps de grands abus en cette matiére, ces Commiſſaires trouvérent beaucoup d'oppoſition & de difficultez de la part des intéreſſez. Le Roy d'Angleterre ne fut pas exempt de cette recherche : car on voit par une Commiſſion du treiziéme de Décembre 1320. que Pierre de Cahours Maître des Monoyes, eut ordre de ſe tranſporter à Bourdeaux, & dans tous les autres lieux de la Guienne, pour ſaiſir les Coins, & s'informer de la qualité des Monoyes que ce Prince faiſoit battre. Philippe, afin de ſe faciliter l'exécution de cet important deſſein, acheta de Charles de Valois ſon oncle les Monoyes de Chartres & d'Anjou.

Continuat. Nangii. Le Blanc, Traité des Monoyes de France.

Il acquit

Il acquit pareillement de Loüis de Clermont Seigneur de Bourbon Grand Chambellan, celles de Clermont & du Bourbonnois : mais ſa mort précipitée ne luy permit pas de conſommer une affaire également avantageuſe aux Rois de France & à leurs Peuples.

Tréſor des Chart. cité par Sainte Marthe.

On voit combien il avoit à cœur le rétabliſſement de la Religion dans la Terre-Sainte, par le Teſtament qu'il fit à Conflans le vingt-ſixiéme d'Aouſt de l'an 1321. c'eſt à dire au commencement de la maladie dont il mourut. Il y ordonnoit, que s'il eſtoit prévenu de la mort, ſon frere Charles de France, alors Comte de la Marche, entrepriſt ce voyage, & en cas qu'il y manquaſt, il laiſſoit à ſon oncle le Comte de Valois cent mille livres pour le faire ; & à ſon défaut, il en chargeoit Philippe Comte du Mans fils aîné du Comte de Valois, & qui fut depuis Roy de France, en luy ſubſtituant les cent mille livres. Il nomma pour Exécuteur de ce Teſtament Henri Sire de Sulli, Anſel Sire de Gienville, & l'Abbé de S. Denis.

Sous le régne de Philippe fut publiée la Collection des Conſtitutions du Pape Clément V. appellées vulgairement Clémentines. On en uſa autrement en France pour cette Collection, que pour celle de Boniface VIII. ſon Prédéceſſeur, connuë ſous le nom de *Sexte*, qui n'y a jamais eſté publiée ni reçûë, à cauſe du mécontentement qu'on y avoit de ce Pape.

Paſquier's Recherches l. 2. chap. 3.

Ce Prince l'an 1319. fit une Ordonnance par laquelle il fixa le nombre des Officiers qui devoient compoſer le Parlement, & elle eſt remarquable pour un article qui regarde les Evêques. Par cet article ils eſtoient exclus du Parlement, dautant que cela les empêchoit de réſider. Voicy les termes dont il eſt conçû : *Il n'aura nuls Prélats depuis au Parlement ; car le Roy fait conſcience de eux empeſcher au gouvernement de leurs ſpiritualitez.* Mais ce Réglement n'eſtoit plus obſervé ſous Charles VI. & ſous Charles VII. comme on le voit par les Regiſtres du Parlement de ces temps-là. Ce fut auſſi ſous ſon régne, que le Pape Jean XXII. créa tant de nouveaux Evêchez au-delà de la Loire. Il érigea l'Evêché de Toulouſe en Archevêché, & pour luy donner des Suffragans il mit des Evêques à Montauban, à S. Papoul, à Lavaur, à Rieux, à Lombez, à Mirepoix, & y ajoûta Pamiès, qu'il détacha de la Métropole de Narbonne. Il érigea encore les Evêchez d'Alet, de Saint Pont de Tomiéres, de Caſtres, de Condom, de Tulles, de Sarlat, de S. Flour, de Vabres, de Luçon, & de Mailleſais tranſporté depuis à la Rochelle.

Philippe ne laiſſa que trois filles, Jeanne de France, qui épouſa, comme j'ay dit, Eudes IV. Duc de Bourgogne ; Marguerite de France, dont j'ay auſſi marqué le mariage avec Loüis Comte de Flandre, de Nevers & de Retel ; & Iſabelle, qui fut mariée avec Guigue Dauphin Comte de Viennois, d'Albon & de Vienne, Palatin, Sire de la Tour, fils du Dauphin Jean II. quoy qu'elle eût eſté accordée quelque temps auparavant avec Alphonſe XI. Roy de Caſtille. Faute d'enfans mâles dans la branche Royale, la Couronne paſſa une ſeconde fois à la ligne collatérale ; & Philippe le Long, ainſi dit à cauſe de ſa haute ſtature, eut pour ſucceſſeur Charles ſon frere, qui avoit juſqu'alors porté le titre de Comte de la Marche.

An. 1322.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE

CHARLES IV. dit LE BEL.

An. 1322. Continuat. Nangii.

CHARLES monta ſur le Trône, & fut ſacré au mois de Février ſans aucune oppoſition, & ſans que perſonne, pour la luy diſputer, oſaſt faire mention des filles du Roy défunt. Toute difficulté avoit eſté levée par l'Aſſemblée tenuë à l'entrée du précédent régne, & ce qui y avoit eſté réglé n'eſtoit qu'une confirmation d'une Loy & d'une Coûtume immémoriale de la Monarchie, où, depuis huit ou neuf ſiecles qu'elle ſubſiſtoit, la Couronne n'eſtoit jamais tombée en quenoüille.

Le Duc de Bourgogne, qui avoit donné lieu à ce Réglement, par la vaine tentative qu'il fit là-deſſus en faveur de Jeanne de France fille de Loüis Hutin, fut un des premiers à rendre ſes hommages au nouveau Roy : mais il luy fit une nouvelle chicane ſur un autre article.

Inventaire du Treſor des Chart. T. 4. Bourgogne vr. n. 91. an. 1323.

Ce Duc avoit épouſé une autre Jeanne de France fille de Philippe le Long, qui avant que d'eſtre Roy, avoit eu pour Apanage le Comté de Poitiers, & Jeanne eſtoit venuë au monde dans le temps qu'il portoit encore le titre de Comte de Poitiers. C'eſt ſur cela que le Duc de Bourgogne ſoûtenoit qu'elle devoit hériter de ce Comté. Le Procès fut jugé au Parlement en faveur du Roy, ſur ce que Philippe le Bel n'avoit donné le Poitou en Apanage à Philippe le Long ſon ſecond fils, qu'à condition, que ſi ce Prince mouroit ſans enfans mâles, ce Comté retourneroit à la Couronne. La choſe eſtoit ainſi arrivée, & par cette raiſon la prétention de la Ducheſſe de Bourgogne fut déclarée nulle par la Cour des Pairs.

Tandis que ce Procès s'examinoit à Paris, le Roy ſollicitoit à la Cour du Pape une autre affaire qui ne luy eſtoit pas moins importante. Il n'avoit point d'enfans, & ne pouvoit ſe réſoudre à reprendre ſa femme Blanche de Bourgogne renfermée dans Château-Gaillard pour ſes deſordres, dont j'ay parlé ſous le régne de Philippe le Bel. Par bonheur pour ce Prince, il ſe trouva qu'il y avoit eu dans ſon mariage un de ces empêchemens, que le Droit Canon appelle Dirimants, & qui rendent le mariage nul. C'eſtoit, dit un de nos anciens Hiſtoriens, qu'il avoit tenu Blanche ſur les Fonts de Baptême ; mais il ſe méprend, comme on le voit par la Sentence renduë par le Pape, qui en apporte deux autres cauſes, l'une priſe à la vérité de l'affinité contractée par le Baptême, non pas que Charles eût tenu Blanche ſur les Fonts, mais parce que la Comteſſe Mathilde mere de Blanche, y avoit tenu Charles ; ce qui ſuffiſoit alors pour invalider le mariage entre la fille de la Maraine & le filleul. Le ſecond empêchement eſtoit, qu'ils eſtoient parens au quatriéme degré. Il eſt vray qu'on avoit demandé diſpenſe pour ce mariage au Pape Clément V. & il l'avoit donnée ; mais elle n'eſtoit pas en bonne forme, parce que les empêchemens n'y eſtoient pas ſuffiſamment exprimez.

Apud Raynald.

Chroniques de France, MS. de Ste Genevieve.

Le Pape néanmoins voulant procéder meurement en cette affaire, donna commiſſion aux Evêques de Paris & de Beauvais, & à Geoffroy du Pleſſis Protonotaire Apoſtolique, de l'examiner. Sur leur rapport, & ſur l'examen qu'il fit luy-meſme de la diſpenſe donnée par ſon Prédéceſſeur, il déclara le mariage nul, & permit au Roy d'épouſer une autre femme. La Comteſſe Mathilde porta fort impatiemment ce divorce, & penſa à s'y oppoſer, auſſi-bien que le Duc de Bourgogne ; mais celuy-cy fut appaiſé par le Pape, & la Comteſſe appréhendant qu'il n'en coûtât la vie à ſa fille, à qui on avoit de quoy faire le Procès comme à une adultere, acquieſça. Le Roy trois mois après épouſa à Troyes en Champagne la Princeſſe Marie, fille du feu Empereur Henri de Luxembourg, & de Marguerite de Brabant, & ſœur de Jean Roy de Boheme.

Villani l. 9. c. 171. Raynald ex Epiſt. Secret. Joan. Papæ.

Le Pape fut bien-aiſe d'avoir cette occaſion de contenter le Roy, dont il eſpéroit du ſecours, plus que d'aucun des autres Rois de l'Europe, pour la Chrétienté d'Aſie, qui eſtoit en plus grand danger que jamais, de ſuccomber entiérement ſous les efforts des Infidéles. Il ne s'agiſſoit plus guéres de la Terre-Sainte, entiérement ſubjuguée par les Mahométans ; mais de l'Arménie, qui s'eſtoit ſoûtenuë juſqu'alors contre les Turcs, par l'alliance qu'elle avoit toûjours entretenuë avec les Tartares : mais le Soudan de Babylone ayant gagné les Tartares à ſon parti, Leon Roy d'Arménie ſe trouvoit accablé de toutes parts. Il eut recours

Continuat. Nangii.

Digitized by Google

au Pape, qui écrivit une Lettre circulaire à tous les Peuples & Princes Chrétiens, pour les animer à ne pas laiſſer périr ce reſte de Chrétienté dans l'Orient ; mais il preſſa le Roy plus que tous les autres de ſe ſouvenir qu'il avoit pris la Croix, & qu'il eſtoit temps de faire paroître ſon zéle pour la Religion.

Ibid. Le Roy eſtoit fort porté à entreprendre une Croiſade, & il envoya au Pape des Ambaſſadeurs, afin de dreſſer avec luy le projet de cette expédition, de convenir du nombre des Soldats dont l'Armée ſeroit compoſée, des fonds pour l'entretenir, du temps & du lieu de l'embarquement, & pendant combien de mois & d'années les Croiſez ſeroient obligez de ſervir au-delà de la mer. Mais tout cela n'aboutit à rien. Les différents pour la ſucceſſion du Comté de Flandre, & les broüilleries qui ſurvinrent entre la France & l'Angleterre, ne permirent pas au Roy de donner toute l'attention néceſſaire à l'exécution d'un pareil deſſein. Il y avoit déja longtemps que la ſituation des affaires de l'Europe, & les intéreſts des Princes rendoient ces entrepriſes de plus en plus impoſſibles.

Pour ce qui regardoit la ſucceſſion de Flandre, j'ay dit que Loüis Comte de Nevers & de Retel fils de Robert Comte de Flandre, avoit marié ſon fils Loüis avec Marguerite de France fille de Philippe le Long. Une des conditions du Traité eſtoit que quand meſme le Comte de Nevers mourroit avant Robert ſon pere, Loüis hériteroit du Comté de Flandre ; Robert de Caſſel frére du Comte de Nevers, & oncle de Loüis, bien que ce Traité luy oſtaſt toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir ſur le Comté de Flandre, y avoit ſouſcrit, parce qu'on luy avoit aſſûré d'ailleurs des terres & des biens aſſez conſidérables. Mais le Comte de Nevers eſtant mort, & le vieux Comte de Flandre ſon pere ne luy ayant gueres ſurvécu que deux mois, Robert ne voulut plus s'en tenir au Traité, & penſa à s'emparer du Comté de Flandre, au préjudice de Loüis ſon neveu. Il vint trouver le Roy à Paris, & le ſollicita fortement de prendre ſon parti.

Meyerus. Loüis cependant fondé ſur le Traité & ſur l'alliance qu'il avoit avec le Roy, dont il avoit épouſé la niéce, ſe fit rendre hommage par les Seigneurs de Flandre, & Robert de Caſſel ne put rien gagner ſur l'eſprit du Roy, qui fit juſtice à Loüis, après qu'il l'eût châtié, pour avoir oſé recevoir les hommages des Seigneurs de Flandre, avant que de luy avoir rendu le ſien : car luy ayant ordonné de venir à Paris, où il ſe rendit auſſi-toſt, il le fit mettre en arreſt dans le Château du Louvre ; mais il fut relâché quelques jours après, & reçû à faire hommage pour le Comté de Flandre & pour les Comtez de Nevers & de Retel. Eſtant de retour en ſon Comté, il fut ſur le point d'entrer en guerre avec Guillaume Comte de Haynaut & de Hollande ; mais *Oudergheſt fol. 246.* le Roy les accommoda par un Traité qu'ils ſignérent à Paris, dont le plus conſidérable article fut, que le Comte de Flandre céderoit au Comte de Haynaut toutes ſes prétentions ſur les Iſles de Zélande, & que le Comte de Haynaut abandonneroit tout le droit qu'il prétendoit avoir ſur Aloſt, ſur le païs de Vaës, ſur Gerardmont, & ſur quelques autres territoires de Flandre. *An. 1323.*

Le Roy après avoir réglé cette affaire, fit un voyage à Toulouſe. Le retour fut malheureux. Il avoit mené avec luy la Reine qui eſtoit groſſe. La fatigue la fit accoucher avant le terme à Iſſoudun, d'un garçon qui mourut preſqu'auſſitoſt après ſa naiſſance. Ce fut un très-grand ſujet de douleur pour le Roy, qui perdoit par cette mort ce qu'il avoit le plus ardemment deſiré d'avoir un fils qui ſuccedât à la Couronne. *Continuat. Nangii.*

La Reine mourut elle-meſme l'année ſuivante ; & ce Prince en troiſiémes nôces épouſa ſa couſine germaine Jeanne d'Evreux, fille de Loüis de France Comte d'Evreux ſon oncle. Ce fut dans l'intervalle de cette mort & de ce mariage, que la guerre commença entre la France & l'Angleterre à l'occaſion que je vais dire. *An. 1324.*

Hugues Seigneur de Montpeſat ſujet du Roy d'Angleterre en Guyenne avoit bâti un Château dans une terre, qu'il prétendoit eſtre du domaine d'Angleterre ; mais que le Roy de France ſoûtenoit eſtre dans le ſien. De-là vint un Procès, qui fut jugé au Parlement de Paris. Le Roy le gagna ; & il fut déclaré que la terre & le Château eſtoient du domaine de France. Auſſitoſt celuy qui commandoit pour le Roy en ces quartiers-là, envoya des Soldats qui ſe ſaiſirent du Château. Le Seigneur de Montpeſat fort chagrin de l'arreſt & de la ſaiſie, fit mettre ſes Vaſſaux ſous les armes, & accompagné du Sénéchal du Roy d'Angleterre qui luy amena d'autres troupes, vint aſſiéger le Château, & l'emporta. La plûpart des François qui s'y trouvérent furent paſſez au fil de l'épée ; & on aſſûra meſme qu'on avoit fait pendre quelques-uns des Officiers qui y avoient eſté pris. *Du Cheſne Hiſtoire d'Angleterre. Continuat. Nangii.*

Le Roy qu'une telle inſulte devoit naturellement porter à la vengeance, fit paroiſtre beaucoup de modération en cette rencontre ; & avant que d'en venir à aucune voye de fait, envoya faire ſes plaintes au Roy d'Angleterre, & luy demanda ſatisfaction. Le Roy d'Angleterre fit paſſer auſſi-toſt en France Edmond Comte de Kent ſon frére avec quelques Seigneurs, & leur donna un plein pouvoir de convenir avec le Roy de la maniére dont on luy feroit ſatisfaction. Le Roy leur déclara qu'il falloit premiérement remettre le Château entre les mains de ſes Officiers ; & en ſecond lieu luy livrer le Sénéchal de Gaſcogne, le Seigneur de Montpeſat, & quelques autres qui avoient eu le plus de part à cette violence.

Les Députez d'Angleterre firent ſemblant d'acquieſcer à la volonté du Roy, dans l'eſpérance apparemment que cette complaiſance l'adouciroit, & qu'il ſe contenteroit de la reſtitution du Château, ſans exiger qu'on luy amenaſt le Sénéchal & le Seigneur de Montpeſat. Mais leur attente fut trompée, & le Roy fit partir avec eux le Chevalier Jean d'Arrablay, pour aller en Guyenne faire exécuter les articles, dont on eſtoit convenu.

Les Anglois ſçavoient bien que ce n'eſtoit pas

là l'intention du Roy leur maiſtre ; c'eſt pourquoy quand ils furent arrivez en Guyenne, ils tirérent l'affaire en longueur, ſous divers prétextes. Le Seigneur d'Arrablay fut averti qu'ils rempliſſoient ſecrétement leurs Places de munitions de guerre ; & qu'au lieu de penſer à ſatisfaire le Roy, ils ſe mettoient en eſtat de ſe défendre en cas qu'il les attaquaſt. Il en donna avis au Roy, qui réſolut ſur le champ de ſe faire juſtice luy-meſme, puiſqu'on refuſoit de la luy faire.

Il aſſembla ſon Armée, dont il donna le commandement au Comte de Valois. Ce Prince partit pour ſe rendre en Guyenne accompagné de ſes deux fils Philippe, & Charles, de Robert d'Artois Comte de Beaumont-le-Roger, & de Mathieu de Trie Maréchal de France. Si-toſt que le Prince fut arrivé, il fit ſommer toutes les Villes de Gaſcogne & de Guyenne de ſe rendre, d'autant que le Roy d'Angleterre avoit négligé d'en faire hommage depuis que le Roy eſtoit parvenu à la Couronne.

Invent des Chart. T. 1. Valois 2. n. 51.

Du Tillet Recüeil des Traitez entre la France & l'Angleterre.

La plûpart des Villes ayant refuſé d'obéïr, le Comte de Valois entra avec ſon Armée dans le païs. Preſque tout ſe ſoûmit à la vûë des troupes. Le Comte de Valois fit raſer le Château de Montpeſat, dont le Seigneur mourut de chagrin d'avoir attiré ſur luy cette tempête : & au commencement de Septembre, tout le païs fut réduit à l'obéïſſance du Roy, excepté Bourdeaux, Bayonne, S. Sever, & la Reole. Le Comte ſe préſenta devant cette derniere Place, où le Comte Edmond s'eſtoit jetté. Ce Comte fit une ſortie où beaucoup de François furent tuez, & de ce nombre furent le Seigneur de Florentin & quelques autres Chevaliers. Le Comte de Valois en forma le ſiége, & le pouſſa ſi vivement, que la Place fut obligée de capituler le lendemain de S. Mathieu.

An. 1324.

Les articles de la capitulation furent, que la Ville ſeroit renduë au Comte de Valois ; qu'il ſeroit permis aux Habitans, qui ne voudroient pas y reſter, d'en ſortir avec leurs meubles ; que ceux qui y demeureroient feroient ſerment de fidélité au Roy de France. Qu'il y auroit une Tréve juſqu'à l'Octave de Pâques. Que chacun garderoit les Places dont il eſtoit en poſſeſſion. Que ſi les Villes & Châteaux de Puiſmixol & de Pena vouloient ſe rendre au Comte de Valois, il pourroit les recevoir, & qu'en cas qu'ils ne le vouluſſent pas, les Anglois ne pourroient y faire entrer ni vivres, ni munitions ; qu'à cela près, on ne feroit aucune entrepriſe ni de part ni d'autre ; que s'il s'en faiſoit quelqu'une de la part des Anglois, les Gentilshommes qui eſtoient actuellement dans la Reole ſeroient obligez de ſe déclarer contre le Roy d'Angleterre : & pour aſſûrance de ces conventions, le Comte Edmond donna quatre Chevaliers Anglois en oſtage.

Ce Comte eut permiſſion de paſſer en Angleterre, pour propoſer à Edoüard de venir à la Cour des Pairs de France avant la fin de la Tréve, tant pour rendre ſon hommage au Roy, que pour y expoſer ſes droits & ſes griefs. Le Comte Edmond s'obligea de plus à faire notifier au Roy de France au plus tard à Noël, ſi le Roy d'Angleterre auroit ratifié le préſent Traité. Le Comte de Valois enſuite de cette glorieuſe campagne congédia ſon Armée, & revint à la Cour, où il mourut quelque temps après avec les remords de conſcience, dont j'ay déja parlé touchant la mort d'Enguerrand de Marigni.

Au mois de Mars ſuivant, la Tréve fut prolongée juſqu'à la quinzaine d'après la Pentecoſte, & depuis encore juſqu'à un mois après la S. Jean par un Traité fait à Fontaine-Bleau. Ces prolongations de Tréve marquoient l'envie qu'on avoit de part & d'autre de faire la Paix : & en effet, elle fut concluë trois jours après le Traité de Tréve en préſence d'Iſabelle de France Reine d'Angleterre, qui eſtoit venuë à Paris avec les Ambaſſadeurs ; mais cette paix n'eſtoit pas l'unique but de ſon voyage. Elle en avoit d'autres motifs ſecrets. Pour bien entendre cette intrigue, qui eut d'étranges ſuites, il faut ſçavoir quelle eſtoit pour lors la ſituation des affaires & de la Cour d'Angleterre.

Leibnitz cod. diplomat. p. 108.

An. 1325. Du Tillet loc. cit. Mſſ. de Brienne vol. 2.

Edoüard II. Prince d'un fort petit génie, incapable de gouverner par luy-meſme, ſe livra toûjours à quelque Favori, qui s'emparoit de ſon eſprit. Il eſtoit conſtant dans l'attachement qu'il avoit une fois pris : qualité qui n'auroit pas eſté blâmable en luy, s'il avoit eu aſſez de diſcernement pour faire un bon choix.

Après la funeſte mort de Gaverſton, auquel il s'attacha d'abord, & dont j'ay parlé en paſſant dans l'Hiſtoire du régne de Philippe le Bel, les deux Hugues Spenſers pere & fils devinrent tout-puiſſants ſur ſon eſprit & dans l'Etat. Le pere eſtoit un vieillard homme de probité, ſage, qui s'eſtoit acquis beaucoup de réputation dans la guerre ; mais le fils très-différent du pere, n'avoit rien de digne du poſte qu'il occupoit, que l'eſprit & la bonne mine, eſtant d'ailleurs d'une fierté intolérable, d'une ambition démeſurée, d'une avarice inſatiable, & d'une vie très-débordée. Le Roy le haïſſoit, & n'avoit jamais pû le ſouffrir : & ce fut pour cela même, que les Seigneurs & les Prélats d'Angleterre obligérent ce Prince de le faire ſon Chambellan à la place de Gaverſton, afin qu'il occupaſt le poſte du Favori ſans l'eſtre : mais il s'inſinua bien-toſt par ſon adreſſe très-avant dans les bonnes graces d'Edoüard, & s'empara de toute la faveur & de toute l'autorité, & n'en fit part qu'à ſon pere. Par malheur dans le gouvernement de l'Etat, les vices du fils l'emportérent ſur les vertus du pere, qui de peur de ſe perdre avec luy, ſe vit engagé non-ſeulement à diſſimuler, mais encore à ſoûtenir ſes emportements.

Devenus par leur puiſſance l'objet de la jalouſie des Grands du Royaume, ils s'appliquérent à les tenir bas ; & pour éviter le ſort de Gaverſton leur prédéceſſeur, qui avoit péri par la faction de ces Seigneurs, ils réſolurent de faire un exemple inſigne ſur les prémiers qui cabaleroient. Le malheur tomba ſur Thomas Comte de Lancaſtre & ſur vingt & un autres des plus qualifiez de la Nobleſſe, qui ayant eſté pris les armes à la main contre le Roy, ſelon quelques Hiſtoriens, & ſelon d'autres arreſtez durant l'Aſſemblée d'un

Walſingam. Froiſſart.

Digitized by Google

Parlement, furent condamnez à la mort & exécutez.

Cette exécution rendit les Spenſers redoutables : mais elle les mit en exécration à la Cour, & dans tout le Royaume. La ſommation que le Roy Charles le Bel, quelque temps après ſon avénement à la Couronne, fit à Edoüard de venir rendre ſon hommage, donna lieu d'eſpérer aux ennemis des deux Miniſtres, de trouver le moyen de ſe venger d'eux pendant l'abſence du Prince. Mais ceux-cy s'oppoſérent à ce voyage : & après avoir tâché en vain d'empêcher les Envoyez de France de ſignifier leurs ordres à Edoüard, ils luy firent quitter la réſolution qu'il avoit priſe de paſſer en France. Ce fut ce refus, qui autoriſa le Roy de France à confiſquer la Guyenne, après que les deux Rois ſe furent broüillez enſemble à l'occaſion que j'ay dite.

Walſingam.

Nonobſtant le grand crédit des Spenſers, la Reine Iſabelle avoit toûjours beaucoup d'aſcendant ſur le Roy ſon mari. Ils en conçûrent de la défiance, & vinrent à bout de la mettre mal dans ſon eſprit au ſujet de la guerre de France. Ils perſuadérent au Roy qu'il n'eſtoit pas à propos, que durant la guerre cette Princeſſe eût à ſa diſpoſition des Terres & des Châteaux, comme elle en avoit ſelon la coûtume de ce temps-là ; car alors les Reines, non ſeulement en Angleterre, mais encore en France, avoient leur Domaine particulier, dont elles joüiſſoient, & qui ſervoit à leur dépenſe, & à l'entretien de leur maiſon. Le Roy, à la perſuaſion de ſes Miniſtres, ſe ſaiſit des Terres de la Reine, & l'obligea à ſe contenter d'une penſion qu'il luy aſſigna. On luy ôta tous les François qu'elle avoit à ſon ſervice, & on les obligea de repaſſer en France. On ſaiſit pareillement tous les biens & tous les Bénéfices des autres François qui eſtoient établis en Angleterre, & ils furent réduits à de grandes extremitez.

On ne laiſſoit pas cependant de parler de Paix entre les deux Couronnes. Le Pape avoit envoyé pour cela en Angleterre l'Archevêque de Vienne & l'Evêque d'Orange, qui engagérent le Parlement aſſemblé à Londres, à faire paſſer à la Cour de France les Evêques de Vinceſter & de Norwic, & Jean de Bretagne Comte de Richemont, pour traiter avec le Roy. L'Evêque de Norwic repaſſa peu de temps après avec un projet de Paix. On délibéra ſur ce projet dans le Parlement ; & il fut réſolu qu'on prieroit la Reine de ſe charger elle-meſme de la négotiation.

1312. en 1325.

Chacun eut ſes motifs pour propoſer le voyage de la Reine. Les deux Spenſers l'aimoient mieux en France qu'en Angleterre, où ils la redoutoient toûjours. La faction oppoſée aux Miniſtres, ſouhaitoit auſſi ce voyage, dans l'eſpérance que cette Princeſſe irritée contre eux, pourroit engager le Roy de France ſon frere, à appuyer leurs ennemis en la ſoûtenant elle-meſme. A en juger par les ſuites que ſon ſéjour eut en France, & par les premiéres démarches qu'elle y fit, on ne peut douter qu'elle-meſme n'eût auſſi ces vûës. Elle y paſſa donc avec peu de ſuite, n'ayant avec elle que Jean Cromwel & quatre autres Chevaliers Anglois, qui faiſoient preſque toute ſa Cour.

La Paix ne fut pas la premiére choſe dont elle parla au Roy ſon frere. Elle commença par luy faire ſes plaintes de la tyrannie des Miniſtres d'Angleterre, des mauvais traitemens qu'elle en avoit reçûs, de la perſécution qu'on y faiſoit aux François tant Laïques qu'Eccléſiaſtiques ; elle le conjura de ne la point abandonner dans ſon malheur, & de l'aider à ſecoüer l'indigne joug des deux Spenſers, qu'elle & toute la Nobleſſe d'Angleterre ne pouvoient plus ſupporter.

Froiſſard l. 1. c. 6.

Le Roy tâcha de la conſoler : mais il luy dit, que dans les conjonctures préſentes, il ne pouvoit pas avec honneur prendre de tels prétextes pour ſujet d'une nouvelle rupture avec le Roy d'Angleterre ; qu'il avoit donné ſa parole au Pape pour la Paix ; que la négotiation eſtoit fort avancée ; que tout le monde eſtant perſuadé qu'elle meſme eſtoit venuë pour la conclure, & que le Roy ſon mary l'avoit chargée de ſes intéreſts, il ſeroit également ſurprenant & honteux pour elle, qu'on ſçût qu'elle n'eſtoit venuë en France que pour les trahir. Qu'au reſte pour luy il ne luy manqueroit pas dans le beſoin ; qu'il l'aſſûroit que dés que la Paix ſeroit faite, toute ſon épargne ſeroit en ſa diſpoſition, qu'avec de l'argent on venoit à bout de tout ; & que par ce moyen il la ſecoureroit plus utilement, que par un éclat, qui ſeroit peut-eſtre inutile, & qui ne convenoit ni à l'un, ni à l'autre.

La Reine d'Angleterre n'inſiſta pas davantage, aſſez contente des eſpérances que le Roy luy donnoit ; & l'on commença à travailler tout de bon à la Paix.

Les négotiations durérent encore quelque temps, malgré l'application des deux Evêques qui y agiſſoient au nom du Pape. Le Roy demandoit, qu'Edoüard reconnût que la ſaiſie qu'on avoit faite de la Guienne, eſtoit juſte, & qu'il avoit eu droit de la faire. Edoüard n'en vouloit point convenir, & prétendoit que le Roy la luy rendît, comme la luy ayant injuſtement enlevée : mais enfin le dernier jour de May de l'an 1325. le Traité fut fait à Paris, ainſi que je l'ay dit, & conçû à peu près en cette forme ſelon les intentions du Roy. Que faute au Roy d'Angleterre d'avoir rendu ſon hommage, quand meſme il n'y auroit eu autre forfaiture, la ſaiſie de la Guienne eſtoit juſte ; que le Conſeil du Roy d'Angleterre ne la pouvoit contredire, qu'elle ſubſiſteroit, & que ce que le Roy avoit ſaiſi de la Guienne demeureroit en ſa main, pour le gouverner & y mettre des Officiers en ſon nom ; qu'il y nommeroit un Sénéchal, tel cependant qu'il ne ſeroit point ſuſpect au Roy d'Angleterre. Que ce Sénéchal n'auroit point droit de changer les Capitaines ou Commandans des Forteresſes, dont le Roy d'Angleterre eſtoit demeuré en poſſeſſion ; que hormis les garniſons, toutes les Troupes des deux partis ſortiroient du païs. Qu'à la mi-Aouſt prochaine les deux Rois ſe trouveroient à Beauvais ; que ſi Edoüard

An. 1325. Leibnitz cod. diplomat. p. 109.

offroit son hommage, le Roy le recevroit, sans préjudice du droit qu'il prétendoit sur ce qu'il tenoit déja en Guienne. Qu'après l'hommage fait, le Roy en considération de la Reine sa sœur, rendroit ce qu'il avoit saisi au Roy d'Angleterre. Que pour les frais faits à l'occasion de ce different & des autres difficultez, la Cour des Pairs de France en seroit Juge, & qu'après la publication de la Paix, les prisonniers seroient rendus de part & d'autre.

Ce Traité ayant esté envoyé en Angleterre, fut assez agréé. Il n'y eut que l'article de l'hommage qu'Edoüard devoit rendre en personne, qui fit de la difficulté. La Reine luy écrivit si fortement là-dessus, qu'il s'y détermina : mais les deux Spensers, qui ne se croyoient pas en sûreté si le Roy s'éloignoit, s'y opposérent. Comme cet article estoit essentiel, il falloit rompre, ou l'accorder. Il y eut divers pourparlers là-dessus. L'on s'en tint à l'expédient que suggérérent les deux Ministres, qui fut, qu'Edoüard céderoit la Guienne & le Ponthieu à Edoüard Prince de Galles son fils : & que ce jeune Prince, qui devenoit par là Feudataire du Roy de France à la place de son pere, iroit en personne rendre l'hommage pour ces deux Fiefs, & prester le serment de fidélité. Le Roy d'Angleterre voulut qu'on ajoûtât deux conditions à cet article. La premiére, que si son fils mouroit avant luy, ces deux Fiefs luy reviendroient. La seconde, que le Roy de France ne nommeroit point de Tuteur, ni de Curateur au Prince de Galles pour l'administration de la Guienne & du Ponthieu, & ne seroit point maître de le marier à qui il voudroit. Le Roy, qui vouloit la Paix, consentit à ces deux points, qu'il auroit pû disputer à cause de sa qualité de Souverain qu'il acquéroit sur le Prince de Galles. Les choses estant ainsi arrestées, le Prince de Galles passa en France accompagné de l'Evêque d'Oxfort, & avec un équipage conforme à sa naissance. Il fit son hommage au Roy son oncle, & fut régalé des magnifiques présens, qui avoient esté destinez à son pere.

Continuat. Nangii. Valsingam.

La Paix ayant esté publiée, & le commerce rétabli entre les deux Nations, Edoüard crut qu'un plus long séjour de la Reine sa femme & du Prince de Galles à la Cour de France estoit inutile, & leur envoya ordre de revenir en Angleterre. La Reine différa tant qu'elle put : mais enfin se voyant pressée, elle écrivit au Roy, qu'elle ne croyoit pas pouvoir retourner en sûreté, tandis que les deux Spensers ses ennemis déclarez seroient à la teste du Conseil. C'estoit là en effet une des raisons qu'elle avoit de demeurer en France ; mais elle en avoit une autre qu'elle ne disoit pas, & qui n'estoit pas ignorée de bien des gens : c'estoit un peu trop d'attachement qu'elle avoit pour Roger de Mortemer Seigneur Anglois, qui s'estant échapé de la Tour de Londres, où il avoit esté renfermé après le dernier soulévement d'Angleterre, s'estoit sauvé en France.

Valsingam.

Edoüard encore plus sensible à ce motif du refus de la Reine, qu'au refus mesme, luy envoya de nouveaux ordres plus pressans que les premiers. Elle n'y eut nul égard, non plus que le Prince de Galles, à qui elle avoit inspiré une grande haine contre les Spensers. L'Evêque d'Excester fit en vain tous ses efforts pour leur persuader d'obéir ; il ne put rien gagner sur leur esprit, & c'est ce qui le détermina à partir secrétement de la Cour de France, & à repasser en Angleterre, pour ne paroître pas complice de leur désobéïssance.

Le Roy de France laissa sur cela toute liberté à la Reine d'Angleterre sa sœur. Il luy promit que rien ne luy manqueroit tandis qu'elle seroit à sa Cour ; surquoy elle renvoya la plus-part de ses gens en Angleterre, & ne retint auprès d'elle & du Prince de Galles, que des gens de confiance, du nombre desquels estoit Edmont Comte de Kent frere du Roy d'Angleterre, aussi mécontent qu'elle du Gouvernement.

Continuat. Nangii.

Le Roy d'Angleterre animé par ses Ministres entra en une extrême colere contre la Reine & contre son fils, jusques-là qu'il fit publier une Proclamation dans Londres, par laquelle il déclara l'un & l'autre ennemis de l'Etat, avec tous ceux qui leur adhéroient. Cette division de la Famille Royale ne manqua pas de réveiller les esprits séditieux, dont plusieurs passoient tous les jours en France, pour aller offrir leurs services à la Reine. De sorte qu'Edoüard, pour empêcher cette désertion, & le commerce des fugitifs avec les autres broüillons restez dans le Royaume, fit fermer tous les Ports d'Angleterre.

Valsingam.

Alors les hostilitez recommencérent entre les deux Nations. Le Roy d'Angleterre, qui regarda la permission que le Roy donnoit à la Reine de demeurer en France, comme une infraction de la Paix, envoya ordre aux Commandans de sa Flotte de courir sur tous les Vaisseaux François, & six vingt Navires appartenans aux Marchands des Ports de Normandie furent enlevez.

Ibid.

Olivier Ingham, que le Prince de Galles avoit fait Commandant de Guienne avec l'agrément du Roy son pere, gagné par les Spensers, se révolta, se jetta sur les Terres de France, & s'empara de la Ville de Xaintes. Le Roy fut obligé d'envoyer une Armée de ce côté-là, où la guerre se ralluma plus vivement que jamais. L'Archevêque de Vienne & l'Evêque d'Orange voyant avec douleur rompre une Paix, qui estoit leur ouvrage, passérent en Angleterre, pour empêcher les suites de ces nouvelles broüilleries, & pour réconcilier la Reine avec son mari ; mais ils ne purent réüssir. Les choses s'aigrirent de plus en plus par une fausse nouvelle qui vint jusqu'au Roy, qu'on avoit fait main basse en Angleterre par ordre d'Edoüard sur tous les François qui s'y estoient trouvez, qu'on les avoit tous fait passer au fil de l'épée, & qu'on avoit confisqué tous leurs biens. Le Roy, sans attendre un plus grand éclaircissement, qu'il estoit difficile d'avoir, parce que les Ports d'Angleterre estoient fermez, fit arrester tous les Anglois, qui se trou-

vérent en France, & fit saisir tous leurs biens : mais la nouvelle du massacre d'Angleterre s'étant trouvée fausse, il les fit relâcher.

Cependant les Ministres d'Angleterre inquiets de l'appuy que le Roy de France donnoit à la Reine, & instruits de divers complots & du commerce que cette Princesse entretenoit avec plusieurs Seigneurs, malgré les précautions qu'on prenoit pour l'empêcher, mettoient tout en œuvre pour la contraindre de revenir. Ils répandirent à Rome, à la Cour de France & dans le Conseil du Roy, une infinité d'argent. Le Roy d'Angleterre écrivit au Pape & aux Cardinaux des Lettres très-pressantes, leur représentant l'injustice qu'on luy faisoit de retenir sa femme & son fils en France malgré luy, assûrant que les soupçons qu'on avoit inspirez à la Reine estoient sans fondement ; qu'elle seroit en Angleterre non seulement en sûreté, mais encore en liberté, & avec tout l'honneur qui estoit dû à son rang & à son sang ; & que si on ne luy rendoit pas la justice qu'il demandoit, la guerre qui avoit déja recommencé, seroit éternelle.

Froissart. l. 2. c. 7.

Le Pape, qui avoit extrêmement à cœur la paix entre les deux Couronnes, & qui d'ailleurs ne pouvoit guéres disconvenir de la justice des demandes du Roy d'Angleterre, écrivit au Roy de France, pour le presser d'obliger la Reine à retourner avec le Roy son mari ; & luy fit dire par l'Evêque de Xaintes porteur de sa Lettre, que si cette Princesse ne partoit au plûtost, il ne pourroit pas se dispenser d'employer pour un tel sujet les Censures de l'Eglise.

Ces Lettres ébranlérent le Roy. Son Conseil gagné par les présens des Spensers, fut d'avis qu'il falloit avoir égard aux instances du Pape. Enfin on pria la Reine de se disposer à partir au plûtost avec le Prince de Galles. Cette Princesse vit bien-tost sa Cour deserte, au lieu qu'auparavant il y avoit une foule de Seigneurs & de Gentilshommes qui luy offroient avec empressement leurs services. Le seul Robert d'Artois luy jura un éternel attachement, quoy qu'il n'osât plus guéres la voir qu'en secret.

Ce qui chagrinoit cette Princesse, n'estoit pas son retour en Angleterre, où elle avoit toûjours esté bien résoluë de retourner ; mais c'estoit la précipitation de son départ. La partie n'estoit pas encore bien liée avec les Seigneurs Anglois de sa faction, qui ne l'attendoient pas si-tost, & que ce contre-temps estoit capable de déconcerter.

Robert d'Artois, qui avoit grand soin de s'instruire de tout ce qui se passoit au Conseil, vint la trouver fort avant dans la nuit, & luy dit, qu'il falloit se hâter de quitter la Cour, & qu'on avoit délibéré dans le Conseil, si on ne l'arrêteroit pas avec le Prince de Galles, le Comte de Kent, & le Seigneur de Mortemer, pour les conduire au Roy d'Angleterre ; qu'il falloit incessamment prendre le chemin de la mer comme pour s'embarquer à Boulogne, ou à Calais ; qu'alors il ne tiendroit qu'à elle de gagner le Haynaut, où elle pourroit se retirer chez Guillaume Comte de Haynaut & de Hollande, à qui elle pouvoit se fier, comme à un Prince dont il connoissoit la droiture & la générosité. La Reine suivit ce Conseil : elle partit, & dès qu'elle fut sur la frontiére, elle se détourna du chemin, vint dans le Cambresis, qui n'estoit plus des Terres de France, & alla descendre chez le Sire d'Ambricourt, d'où elle donna avis de son arrivée au Comte de Haynaut qui estoit à Valenciennes.

Ce Comte l'envoya aussi-tost saluër par Jean son frere, qui l'assûra du desir qu'il avoit de la servir, & s'engagea dès cette premiére visite à l'accompagner luy-mesme en Angleterre. Il la conduisit de là à Valenciennes, où elle fut très-bien reçûë du Comte de Haynaut.

La Reine, pour engager le Comte dans ses intérests, luy proposa le mariage du Prince de Galles avec une de ses filles. L'offre fut acceptée avec joye, & on fiança dès-lors ce jeune Prince avec Philippe la seconde des filles du Comte, qui estoit celle qui luy agréoit le plus. Alors la Reine fit au Comte ouverture de ses desseins, l'assûra du gros parti qu'elle avoit en Angleterre, & que pourvû qu'il la secondât de quelques Troupes, elle y seroit bien-tost la maîtresse. Walsingam.

Dès ce moment le Comte de Haynaut donna ses ordres pour équiper des Vaisseaux : beaucoup de Chevaliers s'offrirent à estre du voyage ; & elle s'embarqua quelques jours après à Dordrecht, escortée de près de trois mille hommes. Une tempête dont elle fut accüeillie, l'écarta fort loin du lieu où elle avoit résolu de prendre terre : & ce fut un grand bonheur pour elle ; car le Roy d'Angleterre ayant sçû qu'elle y devoit débarquer, y avoit envoyé des Troupes pour l'enlever.

Le vent la conduisit au Port d'Herwich sur les Terres du Maréchal d'Angleterre, qui estoit du nombre de ses partisans, & qui vint la recevoir accompagné du Comte de Leycestre, de quantité d'autres Seigneurs & Chevaliers, des Evêques de Lincolne, d'Herford, de Dublin, d'Eli, & de plusieurs autres Prélats. L'Archevêque de Cantorberi luy envoya de l'argent pour soudoyer ses Troupes, qui croissoient toûjours ; & après avoir séjourné quelques jours auprès de S. Edmond, & s'estre assûrée pendant ce temps-là de la bonne volonté de divers Seigneurs du Royaume, elle marcha à la teste de son Armée, où une infinité de Noblesse arrivoit de toutes parts.

Le Roy apprit ces nouvelles à Londres. Il eut peine à les croire d'abord ; mais n'en pouvant plus douter, il assembla les Bourgeois, & leur demanda, s'ils n'estoient pas prests à prendre les armes pour son service & pour la sûreté de sa personne. Ils répondirent qu'ils conserveroient pour le Roy, pour la Reine, pour le Prince de Galles héritier de la Couronne, le respect & l'affection qu'ils avoient toûjours euë pour la Famille Royale ; qu'ils fermeroient les portes de leur Ville aux Troupes étrangéres, s'il s'en présentoit quelques-unes pour y entrer : mais que pour marcher en campagne, ils

ized b oogle

ne le feroient pas ; qu'un de leurs Priviléges A eſtoit de n'eſtre point obligez de ſervir hors de leurs murailles, que durant un jour, à condition d'y rentrer avant le Soleil couché.

Cette réponſe des Bourgeois de la Capitale fit comprendre au Roy le danger où il eſtoit. Il ſe ſaiſit de la Tour de Londres, & y mit Jean ſon ſecond fils avec la femme du jeune Spenſer. Enſuite il partit, & marcha à l'Oüeſt d'Angleterre, où il avoit plus de Nobleſſe à ſa dévotion, pour y aſſembler une Armée qu'il pût oppoſer à celle de la Reine. Avant que de partir, il fit faire une Proclamation contre les Rebelles, avec défenſe de leur fournir des vivres, & aucun autre ſecours, ordonnant qu'on leur courût ſus, ſans néanmoins rien attenter contre la Reine, le Prince de Galles, & le Comte de Kent, ſinon pour les prendre. Il mit auſſi à prix la teſte de Roger de Mortemer. B

La Reine de ſon coſté fit une autre Proclamation, par laquelle elle défendoit toute ſorte de violence contre ſes Sujets, excepté contre les deux Spenſers, contre Robert de Baldok Chancelier d'Angleterre, & contre tous ceux qui entreprendroient de les ſoûtenir.

Le Roy ne fut pas plûtoſt ſorti de Londres, C que la populace prit les armes en faveur de la Reine, & contraignit les principaux Bourgeois & le Maire de la Ville à ſuivre le meſme parti. Il en coûta la vie à l'Evêque d'Exceſter, qui eſtoit de celuy du Roy, & à pluſieurs autres. La Tour de Londres fut auſſi ſurpriſe, & tous les priſonniers mis en liberté, dont pluſieurs vinrent joindre la Reine.

Cette Princeſſe pourſuivoit toûjours le Roy, & le ſerroit de fort près. Il avoit jetté des Troupes dans Briſtol ſous le commandement de Spenſer le pere. La Reine mit le ſiége devant cette Ville, qui après quelques jours luy D fut livrée ; & elle fit pendre Spenſer avec l'applaudiſſement de toute l'Armée & de tout le Peuple.

Le Roy ſe voyant abandonné de tout le monde, monta ſur un Vaiſſeau pour s'enfuïr en Irlande avec le jeune Spenſer, mais apparemment repouſſé par le vent contraire, il rentra en Angleterre, & ſe cacha dans le païs de Galles.

Si-toſt qu'on eut eu avis de ſa fuite dans l'Armée de la Reine, elle affecta d'en paroître fâchée. Un ordre fut publié par tout le Royaume, portant que ceux qui auroient connoiſ- E ſance du lieu de ſa retraite, ne manquaſſent pas de l'avertir au plûtoſt, qu'on ſouhaittoit le revoir en Angleterre, qu'on n'en vouloit point à ſa perſonne, & qu'il pouvoit revenir prendre le Gouvernement de ſes Etats. Comme perſonne ne répondit pour luy, & qu'on n'eut point de ſes nouvelles, les Seigneurs déclarérent le Prince de Galles Régent du Royaume ; on luy fit ſerment de fidélité : on établit de nouveaux Officiers, & on fit Chancelier du Royaume l'Evêque de Norwich.

Cependant la Reine, par ſes Emiſſaires, découvrit où le Roy s'eſtoit caché. On l'envoya prendre ; il fut amené avec le jeune Spenſer, qui après les plus rudes traitemens, ſubit le meſme ſupplice que ſon pere, & fut pendu à Herford à une potence de cinquante pieds de haut. Tel fut le ſort de ces deux malheureux, dont la haute fortune avoit eſté ſi longtemps l'objet de l'envie & de la jalouſie de tous les Grands d'Angleterre.

Pour ce qui eſt du Roy d'Angleterre, il fut dépoſé à Londres par le conſentement unanime du Parlement, au mois de Janvier de l'an 1327. & le Prince de Galles fut déclaré Roy. La Reine ayant appris cette nouvelle, fit parfaitement le perſonnage d'une perſonne affligée à l'excès. Le Prince de Galles en fit autant de ſon côté, & proteſta qu'il n'accepteroit jamais la Couronne du vivant de ſon pere.

Le Parlement députa au Roy pour luy apprendre ſa dépoſition. Les Députez luy conſeillérent en meſme-temps d'y conſentir. Il fallut s'y réſoudre crainte de pis. Son conſentement ayant eſté apporté à Londres, la Reine & le Prince de Galles ne ſe montrérent plus ſi difficiles à ſouſcrire à l'Arreſt du Parlement, & le Prince de Galles fut couronné.

Alors il ne manqua pas d'arriver ce qu'on C voit toûjours en pareilles conjonctures. Ceux qui ne trouvoient pas leur compte au nouveau Gouvernement, & les partiſans du Prince priſonnier commencérent à intriguer pour ſon rétabliſſement ſur le Trône ; mais cela ne ſervit qu'à avancer ſa mort, non pas du conſentement du Prince ſon fils, ni de la Reine, mais par la cruauté de deux Seigneurs, qui appréhendoient la révolution. Ils corrompirent ſon Apothicaire, qui ſous prétexte de luy donner un remede, inféra dans la ſeringue un fer tout rouge, qu'il luy enfonça juſques dans les entrailles.

Ainſi mourut cet infortuné Roy, dont on attribua les malheurs au mauvais choix qu'il fit des Miniſtres & des Favoris qu'il approcha de ſa perſonne. Mais l'indocilité des Peuples qu'il avoit à gouverner y eut grande part. De tout temps il a eſté difficile aux Rois d'Angleterre de trouver un tempérament de douceur & de ſévérité qui les fit aimer & craindre de leurs Sujets, & pour peu qu'ils s'en ſoient écartez, le défaut ou l'excès leur ont preſque toûjours eſté funeſtes.

On n'eût jamais penſé en France, que le Traité de Paix qui y avoit fait paſſer la Reine d'Angleterre, dût avoir de ſi étranges ſuites, & que l'empreſſement du Roy à faire ſortir de ſa Cour ſa propre ſœur, pour faire plaiſir au Roy d'Angleterre, dût aboutir à le faire périr. Je vais reprendre maintenant certaines choſes qui regardoient plus immédiatement la France, & qui ſe paſſérent depuis la rupture avec l'Angleterre, & durant le Traité qui la termina.

La plus conſidérable fut la nouvelle tentative que fit le Pape, pour faire rentrer l'Empire dans la Maiſon Royale de France. J'ay dit en parlant de l'expédition que Philippe Comte du Mans, & fils de Charles Comte de Valois, fit en Italie, que le Pape gardoit une eſpece de

Digitized b

de neutralité entre Fridéric d'Autriche & Loüis de Baviere, tous deux élûs Rois des Romains par une partie des Electeurs ; en ſorte cependant que dans le fond, il eſtoit plus porté pour Fridéric d'Autriche, que pour Loüis de Baviere. Mais les choſes changérent de ſituation après la bataille de Muldorf, où Loüis de Baviere defit Fridéric d'Autriche & le prit priſonnier. Car alors le parti de Fridéric fut entiérement abbatu, & la pluſpart des Princes de l'Empire qui l'avoient ſuivi, ſe ſoumirent à Loüis de Baviere partie d'eux-meſmes, partie par force, & le reconnurent pour Roy des Romains.

Ce Prince, qui avoit juſqu'alors gardé beaucoup de meſures avec le Pape, ſe mit deſormais peu en peine de le ménager, & fit pluſieurs entrepriſes qui luy déplurent. Le Pape, qui n'avoit jamais eſté affectionné à Loüis de Baviere, choqué de la conduite qu'il tenoit à ſon égard, & eſtant d'ailleurs animé contre luy par Leopold d'Autriche & par les autres freres de Fridéric, non ſeulement différoit de le reconnoître pour Roy des Romains, mais encore le traverſoit en tout ; & comme il le trouvoit de plus en plus moins complaiſant à ſon égard, il réſolut de le dépoſer, ſur ce que ſans la confirmation du S. Siége, il ſe portoit pour Roy des Romains & pour Empereur. Il publia une Bulle, dans laquelle il ſoûtenoit, que depuis la tranſlation de l'Empire à Charlemagne, faite par le Pape Leon III. l'élection à l'Empire ne pouvoit avoir lieu, qu'après avoir eſté approuvée & confirmée par le Pape ; & qu'en cas d'interrégne ou d'une double élection, c'eſtoit au S. Siége à regler les affaires de l'Empire. Sur ce fondement il défendit à Loüis de Baviere de ſe porter pour Empereur ou Roy des Romains, juſqu'à ce qu'il en eût obtenu la permiſſion du S. Siége.

Cette Bulle fut mal reçûë de la pluſpart des Princes d'Allemagne comme eſtant injurieuſe à l'Empire; & Loüis de Baviere ſe voyant ainſi ſoûtenu, proteſta contre : ſurquoy le Pape le déclara hérétique & fauteur d'hérétiques, l'excommunia comme tel, & chargea Leopold d'Autriche frere de Fridéric, d'aſſembler les Princes d'Allemagne de ſon parti, & de ſoûtenir ſa Bulle contre Loüis de Baviere.

L'Archevêque de Mayence, quoy qu'il deſapprouvât fort le procédé du Pape, conſeilla néanmoins à Loüis de Baviere de prendre des voyes de douceur, pour faire ceſſer les troubles de l'Empire, & de s'accommoder avec les Princes d'Autriche.

Ce Prince ſuivit le conſeil de l'Archevêque. Il traita avec Fridéric ſon priſonnier, qu'il mit en liberté; & Fridéric avant que de ſortir de priſon, ſigna un Acte, par lequel il renonçoit à toutes ſes prétentions ſur l'Empire, tandis que Loüis de Baviere vivroit. La réconciliation fut ſincere, & le Traité s'exécuta de bonne foy entre ces deux Princes.

Ce n'eſtoit pas là l'intention du Pape, qui voyant que tout tournoit ſi heureuſement pour Loüis de Baviere, réſolut de luy oppoſer un puiſſant concurrent, & engagea le Roy de France à négotier avec les Princes d'Allemagne, pour ſe faire élire Roy des Romains. On prétendit que la choſe avoit eſté concertée dans un voyage que ce Prince fit à Avignon. Joan. Villani l. 9. cap. 148.

Le Roy, avant meſme la délivrance de Fridéric, avoit conclu un Traité ſecret avec Leopold d'Autriche, qui s'eſtoit engagé à luy faire une forte brigue en Allemagne, & à obtenir de ſon frere Fridéric, qu'il ſe déſiſtât en faveur de ce Prince des prétentions qu'il avoit à l'Empire. Le Roy de ſon coſté s'obligeoit à contraindre le Duc de Baviere de délivrer Fridéric, & promettoit que la premiére choſe qu'il feroit après ſon élection, ſeroit de donner trente mille mares d'argent à Leopold. Sur ces entrefaites Fridéric eſtant ſorti de priſon, par le Traité qu'il fit avec le Duc de Baviere, ne s'oppoſa point aux deſſeins de Leopold en faveur du Roy de France. Mais il eſtoit queſtion d'aſſembler au moins un nombre conſidérable de Seigneurs d'Allemagne, pour faire l'élection de ce Prince. On prit ſes meſures pour cela. Invent. des Chart. T. 7.

Il fut arreſté que Leopold d'Autriche, Jean Roy de Boheme beau-frere du Roy, & tous ceux du parti oppoſé au Duc de Baviere, ameneroient à Bar-ſur-Aube le plus qu'ils pourroient de Princes de l'Empire, pour y faire cette élection. Le Roy ne manqua pas de s'y rendre avec un équipage digne de la cérémonie qu'il méditoit : mais les Princes Allemans luy manquérent de parole. Le ſeul Leopold d'Autriche s'y trouva. Jean Roy de Boheme, qui avoit juſqu'alors eſté tout à fait dans les intéreſts du Roy, s'en abſenta comme les autres ; la mort de Marie Reine de France ſa ſœur, qui mourut dans cet intervalle, le fit changer de parti, & il fut depuis dans celuy de Loüis de Baviere.

Cette fauſſe démarche du Roy luy cauſa autant de chagrin que de confuſion, & le rallentit fort dans la pourſuite de cette affaire. Le Pape & Leopold d'Autriche firent tout leur poſſible pour le ranimer, l'aſſeurant que pourvû qu'il voulût répandre quelque argent en Allemagne, pluſieurs des Princes & des Electeurs, que l'excommunication fulminée par le Pape contre Loüis de Baviere, avoit fort ébranlez, ſeroient aiſément déterminez à proceder à une nouvelle élection ; mais ils ne purent rien gagner ſur l'eſprit d'un Prince, dont l'ambition fut toûjours médiocre, & qui appréhendoit un ſecond affront. Ainſi il laiſſa le Pape & Loüis de Baviere ſe faire la guerre l'un à l'autre, tant par écrit, que par les armes ; & comme cette derniere voye eſt beaucoup plus efficace que l'autre, & que Loüis de Baviere ſçut parfaitement s'en ſervir, il ſe maintint dans ſa poſſeſſion juſqu'à ſa mort, que celle du Pape précéda de pluſieurs années. Epiſt. Joan. ad Carolum apud Raynald.

Ce ne fut pas ſeulement à l'Empereur d'Occident que le Roy de France cauſa de l'inquiétude ; les deux Empereurs d'Orient prirent auſſi l'allarme ſur les bruits qui couroient toûjours, qu'on méditoit une Croiſade en ce Royaume. Il eſt vray que Philippe le Long y penſoit

ſerieuſement quand il mourut ; qu'il y avoit une infinité de gens de toutes Nations qui avoient pris la Croix, & qui continuoient de la porter : mais ce n'eſtoit plus pour la pluſpart qu'une vaine parure ; & il ne paroît pas que le Roy prit des meſures pour cette expédition. Cependant comme le bruit eſtoit fort commun, qu'en cas qu'on fit une Croiſade, on la commenceroit par la conqueſte de Conſtantinople, les deux Androniques le pere & le fils, qui regnoient enſemble, en eurent peur.

Sanut. in Lit. ad Andronic.

An. 1326.

Epiſt. Joan. Papæ apud Raynald.

Ce fut là le motif d'une Ambaſſade qu'ils envoyérent au Roy l'an 1326. pour l'aſſûrer de la ſincere diſpoſition où ils eſtoient, de mettre fin au Schiſme qui les ſéparoit de l'Egliſe Romaine, & de vivre en paix avec tous les Princes Chrétiens, & en particulier avec la France. Le Roy offrit volontiers ſes bons offices pour un deſſein ſi avantageux à l'Egliſe. Il envoya au Pape ſur ce ſujet Benoiſt de Cunes de l'Ordre de S. Dominique, qui aprés avoir traité à Rome de cette affaire, ſe tranſporta à la Cour de Robert Roy de Sicile, pour avoir ſon avis ſur une choſe de cette importance. Ce Religieux paſſa enſuite à Conſtantinople, pour voir de plus prés les diſpoſitions de cette Cour ; mais ſa négotiation n'eut point de ſuccès.

An. 1327.

Le Pape n'interpoſa pas plus heureuſement ſon autorité, pour faire la paix entre Guy Dauphin de Vienne, & Edoüard Comte de Savoye, qui ſe faiſoient une rude guerre. Le Roy s'en fit auſſi le Médiateur. Il convoqua pour cela à Paris une Aſſemblée de Seigneurs, où les prétentions de ces deux Princes furent diſcutées ; mais il n'y eut pas moyen de les accorder, & on les laiſſa ſe battre.

Quant à ce qui regarde l'Angleterre, le Roy ne fit aucune démarche, par laquelle il parût reconnoître le jeune Edoüard pour Roy d'Angleterre, tandis que le pere de ce Prince vécut ; mais dès qu'il eut appris ſa mort, il envoya ordre au nouveau Roy, de luy venir faire hommage pour le Duché de Guienne & le Comté de Ponthieu. Car quoy qu'il l'eût rendu pour ce Duché n'eſtant pas encore Roy, il y avoit obligation pour les Rois d'Angleterre de le faire à leur avénement à la Couronne, auſſi-bien que toutes les fois qu'il y avoit un nouveau Roy en France. Edoüard pria le Roy de luy accorder quelque délay, ſes affaires ne luy permettant pas de paſſer ſi-toſt en France. Son excuſe fut reçûë, & le Traité de Paix fait ſur la fin du régne d'Edoüard II. fut confirmé. Ce retardement de l'hommage d'Edoüard III. fut cauſe qu'il n'en fit point d'autre ſous ce régne, que celuy qu'il avoit déja fait : car Charles eſtant tombé malade le jour de Noël, mourut au Bois de Vincennes le premier jour de Février de l'année 1328. ce qui n'eſt point contraire à la date de ſa mort, que l'on voit ſur ſon tombeau, où il eſt marqué qu'il mourut en 1327. parce qu'alors l'année ne commençoit en France qu'à Pâques : & ſelon l'uſage Romain, que quelques Hiſtoriens ſuivoient dans leurs Ecrits, & qui fut reçû dans ce Royaume ſous Charles IX. on comptoit l'année 1328.

Continuat. Nangii.

Leibnitz in cod. diplomatic. pag. 114.

An. 1328.

Ce Prince eſtoit dans ſa trente-quatriéme année, & n'avoit encore régné que ſix ans & trente jours. Il eſtoit le cadet de trois fils de Philippe le Bel, tous trois les Princes du monde les mieux faits, qui donnoient à leur pere l'eſpérance d'une nombreuſe poſtérité : mais l'objet des eſpérances, & l'accompliſſement des ſouhaits des Princes comme des autres hommes, dépendent de Dieu ; & il leur apprend par ces ſortes d'exemples à ne compter ſur rien pour la durée de leurs Familles, dont ils ſont ſi jaloux.

Ibid.

Charles fut un de ces Princes ordinaires, qui n'eut rien de fort diſtingué, ni rien non plus qui le rendit indigne de la place où ſa naiſſance l'avoit élevé. Il montra la ſévérité de ſa juſtice en la perſonne de Jourdain de Lille Seigneur de grande qualité de Gaſcogne, qui avoit épouſé la niéce du Pape Jean XXII. Ce Seigneur ayant eſté accuſé devant luy, & convaincu de dix-huit crimes, dont chacun méritoit la mort, il luy fit grace la premiére fois en conſidération du Pape : mais ayant recommencé ſes violences, & le Marquis de Goth neveu du Pape Clément V. & le Seigneur d'Albret s'eſtant déclarez ſes parties, il le fit pendre à Paris, ſans nul égard pour le Pape.

Joan. Villani. l. 9. cap. 61.

Continuat. Nangii.

Charles ne laiſſa qu'une fille de ſa troiſiéme femme Jeanne d'Evreux, ſçavoir Marie de France, qui ne vécut pas longtemps. La Reine eſtoit enceinte quand il mourut, laiſſant, comme Loüis Hutin ſon frere, la France en ſuſpens & dans le doute, ſi la Reine luy donneroit un ſucceſſeur. Philippe de Valois fils de Charles Comte de Valois, fut conſtitué Régent du Royaume comme premier Prince du Sang, couſin germain du feu Roy, & l'héritier préſomptif de la Couronne. Deux mois aprés la Reine accoucha d'une fille qui fut nommée Blanche, ainſi la Couronne appartenoit à Philippe. Il y eut toutefois des oppoſitions de la part d'Edoüard Roy d'Angleterre. Charles les avoit prévûës : c'eſt pourquoy dans un renouvellement d'Alliance qui ſe fit en 1324. entre l'Ecoſſe & la France, on ajoûta aux anciens Traitez ce qui ſuit.

« Au cas que l'un des deux Rois défaille, en ſorte qu'il eſt incertain qui eſt le droit héritier pour ſuccéder à la Couronne, lors le légitime héritier ſera diſcerné par les principaux Seigneurs de tous les deux Royaumes, leſquels déclareront celuy qui devra régner. Aprés non ſeulement l'autre Roy empêchera tous autres tyrans de joüir d'iceluy Royaume ayant eſté ainſi en diſpute ; mais auſſi, ſi beſoin eſt, ſe préſentera avec grande force perſonnellement, pour défendre le légitime héritier, &c.

MSS. de Bethune dans la Bibliotheque du Roy vol. cotté 9687.

C'eſt par ces oppoſitions du Roy d'Angleterre, que je commenceray l'Hiſtoire du régne ſuivant.

HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPE VI. dit DE VALOIS.

An. 1328. JE commence l'Hiſtoire d'un régne ſignalé par de grands événemens, partie heureux, partie malheureux, avec cette différence que les malheureux eurent beaucoup plus de ſuite que les autres, & que la Monarchie ébranlée par ces rudes coups, ſe vit dans les régnes ſuivans ſur le penchant de ſa ruine. Celuy des ennemis de la France, qui commença à prendre ſur elle une ſupériorité, que ſes Prédéceſſeurs n'avoient jamais euë, fut Edoüard III. Roy d'Angleterre, jeune Prince plein de feu, d'eſprit, de valeur, d'ambition; plus politique que ne le comportoit ſon âge, & qui eut pardeſſus tout cela un régne de cinquante ans, pendant lequel il ſuivit toûjours ſon principal deſſein, qui eſtoit de détruire la Monarchie Françoiſe.

Il n'avoit que quinze à ſeize ans, quand Philippe âgé de trente-ſix monta ſur le Trône de France. Il commença par le luy diſputer, & d'abord s'oppoſa au choix qu'on fit de ce Prince pour la Régence du Royaume conformément au Teſtament du feu Roy : mais l'eſſentiel du différent eſtoit touchant la Couronne même, en cas que la Reine demeurée groſſe à la mort du Roy accouchât d'une fille, comme il arriva deux mois après.

Froiſſard cap. 22.

Edoüard d'Angleterre eſtoit fils d'Iſabelle de France ſœur du feu Roy, dont Philippe de Valois n'eſtoit que le couſin germain, eſtant fils de Charles Comte de Valois frere de Philippe le Bel. Ainſi Edoüard, comme neveu du feu Roy, en eſtoit plus proche parent que Philippe de Valois : mais la parenté d'Edoüard eſtoit par ſa mere, & celle de Philippe par ſon pere.

Continuat. Nangii.

On convenoit de part & d'autre, ſelon la Loy Salique & la Coûtume inviolable de l'Etat, que les femmes ne pouvoient pas ſuccéder à la Couronne; que par cette raiſon la Reine d'Angleterre, quoy que ſœur du dernier Roy, ne pouvoit pas y prétendre : mais les Juriſconſultes Anglois ſoûtenoient que la perſonne la plus proche, où ce défaut de ſexe ne ſe trouvoit point, eſtoit par la proximité du ſang en droit de ſuccéder; & c'eſtoit là le titre ſur quoy Edoüard fondoit ſa prétention, & penſoit à exclure Philippe.

Ceux qui ſoûtenoient le droit de Philippe, diſoient au contraire, que le Roy d'Angleterre ne pouvant avoir droit à la Couronne de France que par ſa mere, cette Princeſſe n'y en ayant aucun, & n'y en pouvant avoir, il ne pouvoit non plus y en avoir luy-meſme. De plus par la Coûtume immémoriale de la Nation, les enfans des filles de France n'avoient jamais eſté regardez comme héritiers préſomptifs de la Couronne; & cette Coûtume faiſoit clairement connoître le ſens de la Loy. D'où l'on concluoit invinciblement en faveur de Philippe, qu'eſtant le plus proche parent du dernier Roy, entre tous ceux à qui leur naiſſance donnoit droit de ſuccéder à la Couronne, il n'y avoit perſonne qui la luy pût diſputer. Tout ceci ayant eſté expoſé, & meurement examiné dans une Aſſemblée des Seigneurs du Royaume, la Couronne fut ajugée tout d'une voix à Philippe. Il ſe fit enſuite ſacrer à Reims le vingt-ſeptiéme de May par l'Archevêque Guillaume de Trie, & mit en ſa perſonne ſur le Trône la branche des Valois, qui a donné treize Rois de ſuite à la France pendant l'eſpace de deux cens ſoixante ans, & n'a fini qu'en 1589. par la mort de Henri III. Roy de France & de Pologne.

An. 1328.

Cette grande affaire eſtant décidée, il en reſtoit encore une autre de meſme eſpece à régler, mais dans laquelle il y avoit d'autres régles à ſuivre; c'eſtoit la ſucceſſion à la Couronne de Navarre, où il y avoit beaucoup plus de prétendans, que pour la ſucceſſion à la Couronne de France.

Pour bien entendre de quoy il s'agiſſoit, il faut ſe reſſouvenir que la Couronne de Navarre fut unie à celle de France par Jeanne héritiere du Royaume de Navarre, qui épouſa Philippe le Bel. Loüis Hutin fils aîné de ce Prince, ſuccéda à ces deux Etats. Il laiſſa en mourant Jeanne de France ſa fille unique, à qui la Couronne de Navarre, comme tombant en quenoüille, appartenoit de droit, auſſi-bien que la Champagne & la Brie : ce qui n'empê-

Digitized by Google

cha pas Philippe le Long oncle de la Princeſſe, de joindre le titre de Roy de Navarre, dont il avoit la Régence, avec celuy de Roy de France, comme fit auſſi Charles le Bel, qui fut pareillement Régent du Royaume de Navarre. Au reſte ces deux Princes prirent le titre de Roy de Navarre ſans conſequence, & ne donnérent en le prenant aucun ſoupçon, qu'ils vouluſſent retenir ce Royaume; car c'eſtoit alors une coûtume, que les Princes & les grands Seigneurs ayant une tutelle, priſſent le titre des Terres de leurs pupilles. Le Roy Philippe le Long maria cette héritiere de Navarre à Philippe Comte d'Evreux fils de Loüis Comte d'Evreux frere de Philippe le Bel.

Voyez les Obſervations de du Cange ſur l'Hiſt. de S. Loüis, p. 93.

Quoy que ce droit de Jeanne à la Couronne de Navarre parût inconteſtable, vû qu'elle eſtoit fille du fils aîné de Philippe le Bel, néanmoins la fille de Philippe le Long, & les deux filles de Charles le Bel, ſoûtinrent que cette ſucceſſion leur appartenoit; parce que ces deux Rois leurs peres eſtoient morts ſaiſis l'un & l'autre du Royaume de Navarre. Enfin, ſelon l'Hiſtoire d'Eſpagne, le Roy d'Angleterre y prétendit auſſi, par la raiſon qu'Iſabelle ſa mere eſtoit fille de Philippe le Bel & de Jeanne de Navarre.

Continuat. Nangii.

Malgré toutes ces oppoſitions que les Princes ne font ſouvent, qu'afin d'acquérir une eſpece de droit pour l'avenir en faveur de leur poſtérité; Jeanne Comteſſe d'Evreux l'emporta, eſtant fille du fils aîné de l'héritiere de Navarre, à condition d'aſſigner cinq mille livres de rente aux deux filles de Charles le Bel; & de plus, qu'en cas qu'elle & ſon mari mouruſſent ſans enfans, la Couronne reviendroit à ces deux Princeſſes. Quelques années après en l'an 1335. fut fait un autre Traité entre Philippe de Valois d'une part, & le Roy de Navarre & la Reine ſa femme de l'autre, par lequel ce Roy & cette Reine quittoient au Roy de France tout le droit qu'ils pouvoient avoir ſur les Comtez de Champagne & de Brie; & luy de ſon coſté leur céda le Comté de Mortain avec celuy d'Angouleſme, & leur donna encore quelques autres dédommagemens: mais on ſtipula, que ſi la Reine de Navarre décédoit ſans enfans, les Comtez d'Angouleſme & de Mortain retourneroient à la Couronne de France.

Inventaire du Tréſor des Chart. T. 2. Cham. pag. 10. n. 43. & T. 6.

Le premier de ces deux Traitez fut paſſé en préſence d'un grand nombre de Seigneurs du Royaume de Navarre, & fit beaucoup d'honneur au Roy. Ce Prince en uſa dans cette occaſion envers la Princeſſe avec une généroſité & une droiture qui charmérent tout le monde, & firent bien eſpérer d'un régne qui commençoit par un ſi grand exemple d'équité.

Continuat. Nangii.

La protection qu'il donna auſſi-toſt après à Loüis Comte de Flandre, luy acquit encore d'autant plus de gloire, qu'elle luy donna lieu de ſe ſignaler par ſon courage autant que par ſa juſtice. Les Flamans, Nation alors intraitable, également difficile à gouverner & à réduire, traitoient leur Comte avec beaucoup de mépris & d'indignité. Sous le régne précédent ils s'eſtoient révoltez contre luy, l'avoient longtemps tenu en priſon, & ce ne fut qu'aprés les menaces réïterées de Philippe le Bel, & les cenſures du Pape, qu'ils le relâchérent.

Les troubles recommencérent à la mort de Charles le Bel. Le menu peuple ſe révolta de nouveau contre le Comte & contre la Nobleſſe. Le Comte ſe refugia en France de peur d'eſtre encore arreſté, & beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes Flamans l'y ſuivirent. Il demanda du ſecours au Roy, qui luy promit d'aller luy-meſme en Flandre après ſon Sacre; & cependant il envoya l'Evêque de Senlis à Tournay, d'où ce Prélat fulmina l'excommunication contre les révoltez, & mit en interdit le Comté de Flandre. Il avoit du S. Siége cette autorité, par le Traité fait avec les Flamans du temps de Philippe le Bel, ainſi que je l'ay dit dans l'Hiſtoire de ce Régne.

Meyeran.

Le Comte de Flandre aſſiſta au Sacre du Roy, où il porta l'Epée Royale devant le Prince. Il y eſtoit accompagné par quatre-vingt-ſix Chevaliers Flamans tous vêtus de la meſme maniere & de la meſme couleur. Le Roy le fit luy-meſme Chevalier la veille du Sacre, & luy ceignit l'épée avec les cérémonies ordinaires en pareilles occaſions.

Sur la fin de Juillet l'Armée de France s'aſſembla auprés d'Arras. Le Roy remplit de Troupes Tournay, Lille & S. Omer, & s'avança vers cette derniere Place avec l'Armée. Elle eſtoit très-leſte, & la pluſpart de ceux qui avoient aſſiſté au Sacre, y ſuivirent le Roy, entr'autres Charles Comte d'Alençon frere de ce Prince, Philippe Roy de Navarre, les Comtes d'Evreux & de Bar, le Duc de Lorraine, Eudes Duc de Bourgogne, Guigue Dauphin de Vienne, & le Comte de Savoye, que le Roy avoit réconciliez enſemble, le Duc de Bretagne, Robert d'Artois, Gaucher de Creey Conneſtable de France, & Loüis de Bourbon. Miles de Noyers portoit l'Oriflamme. Il y avoit auſſi beaucoup de Nobleſſe de Flandre, dont les principaux eſtoient, outre le Comte de Flandre, Robert de Caſſel ſon frere, Guillaume Comte de Haynaut, Guillaume ſon fils, Jean ſon frere, Théodoric de Bréderode, & Alard d'Egmond.

Villani. l. 10. c. 89.

Le Roy ſe campa ſur la petite riviere de Peene, environ à une lieuë de Caſſel, dont les révoltez eſtoient maîtres. Ils parurent en bataille ſur le penchant de la montagne où cette ville eſt ſituée, ayant à leur teſte Colin Zannec & Vinnoc Fiere, qui avec deux ou trois autres eſtoient les Chefs de la révolte, & avoient tout crédit ſur la populace.

On ne vit jamais rien de plus inſolent que cette populace ramaſſée, mais cependant très-déterminée. Comme ils avoient derriere eux tout le païs à leur dévotion, & qu'ils n'appréhendoient pas qu'on entreprît de les forcer ſur la montagne, où ils eſtoient retranchez, & ſoûtenus de la Ville, dans laquelle une partie de leur Armée eſtoit logée, ils ſe moquoient impunément de l'Armée de France, luy diſoient mille injures, & faiſoient des railleries ſur le Roy

meſme. Entr'autres inſolences qu'ils firent, ils plantérent au bord de leur Camp une eſpece d'Etendart, où il y avoit un coq en peinture avec ces deux vers autour.

Quand ce coq chanté aura,
Le Roy Caſſel conquêtera.

Cette fiére contenance des ennemis ne laiſſoit pas d'embarraſſer le Roy ; & il eſtoit en danger de ſe voir obligé de retourner à Paris ſans rien faire que des ravages, comme il eſtoit arrivé à quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs, ſi les Flamans avoient eu aſſez de conſtance, pour s'en tenir à l'avantage de leur terrein : mais leur propre témérité donna lieu aux François d'en venir aux mains avec eux.

Il y avoit déja pluſieurs jours qu'on eſtoit à ſe regarder les uns les autres. Le mépris que les François faiſoient de l'Armée Flamande, où il n'y avoit preſque point de Nobleſſe, les rendoit moins vigilans à la garde du Camp, faute aſſez ordinaire aux François de ces temps-là. Les Généraux ennemis s'en apperçûrent, & réſolurent de profiter de cette négligence. Ils s'aſſûrerent de l'endroit où eſtoit la tente du Roy, & entreprirent d'enlever ce Prince avec tout ſon quartier.

Continuat. Nangii. Pour cet effet la veille de S. Barthelemy après midi ils vinrent reconnoître le Camp François, où tout eſtoit fort tranquille, & où la pluſpart des Soldats diſperſez ſans armes, dormoient à l'ombre des hayes & des arbres pendant la chaleur du jour. Zannec ayant pris une partie de ſes Troupes, & donné ordre au reſte de ſuivre quelque temps après, arriva par des détours & par des lieux couverts au quartier du Roy, qui n'eſtoit pas mieux gardé que les autres quartiers. Le Général Flamand avoit ordonné à ſes gens de ne point quitter leurs rangs pour quoy que ce fût ; & à moins qu'on ne les attaquât, de ne point ſe ſervir de leurs armes, qu'il ne fuſſent arrivez à la tente du Roy.

Quand ils parurent, on crut dans le Camp que c'eſtoit un renfort, qui venoit joindre l'Armée. Le Seigneur Renaud de Lor alla à eux dans cette penſée, pour leur demander de quelle Banniere ils eſtoient. On ne luy répondit que par un coup de javelot ou de pique, qui le renverſa mort par terre. En ce moment les Flamans mirent l'épée à la main, & commencérent à faire main-baſſe ſur tout ce qui ſe rencontra. L'allarme ſe répand auſſi-toſt dans le Camp ; chacun commence à fuïr ou à crier aux armes. On eſtoit ſi peu ſur ſes gardes, que le premier qui courut à la tente du Roy, pour l'avertir du péril où il eſtoit, fut ſon Confeſſeur Religieux de S. Dominique, dont il ſe moqua d'abord comme d'un homme, qui n'eſtant pas accoûtumé à la guerre, avoit pris l'allarme à la vûë de quelque parti ennemi : mais à l'inſtant ſurvint le Seigneur de Noyers, qui aſſûra le Roy que l'affaire eſtoit ſérieuſe ; que les ennemis avançoient dans le quartier, & que tout y eſtoit en deſordre. A peine le Roy eut-il le temps de s'armer & de monter à cheval. Il eſtoit perdu, ſans que par bonheur Robert de Caſſel frere du Comte de Flandre, arrivant en ce moment d'une courſe qu'il venoit de faire aux environs de Bergue, ſe trouva en état de faire teſte pendant quelque temps aux ennemis ; & il les arreſta aſſez long-temps, pour donner au Roy le loiſir de raſſembler quelques Troupes autour de ſa Perſonne. Meyerus.

Ce Prince n'ayant encore que très-peu de monde, voulut aller ſoûtenir Robert de Caſſel, & ſe joindre à luy pour enfoncer les ennemis, qui n'avoient preſque que de l'Infanterie. Mais le Seigneur de Noyers luy conſeilla de ne ſe point preſſer, & d'attendre que ſa Troupe fût groſſie pour prendre les ennemis en flanc.

Cependant toute l'Armée Flamande arrivoit ; & d'autre part le Roy ayant fait élever ſon Etendart en un lieu d'où il pouvoit eſtre vû de loin, toute la Cavalerie Françoiſe ſe rangea promptement auprès de luy ; l'Infanterie revenuë de ſa conſternation ſe raſſembla pareillement. On rangeoit l'Armée à meſure que les Troupes ſe rendoient au gros. L'affaire devint générale, & la bataille commença avec aſſez de confuſion de part & d'autre.

La partie ne devoit pas eſtre égale, les François ayant beaucoup de Cavalerie, & les Flamans n'en ayant que très-peu. Ils ſuppléerent quelque temps à ce défaut par leur bravoure, & par la précaution de Zannec, qui pour ſoûtenir l'effort de la Cavalerie, avoit bordé de Piquiers les flancs & le front de ſon Armée. On les chargea pluſieurs fois ſans pouvoir les enfoncer : mais enfin on fit bréche à quelques endroits, & quand une fois la Cavalerie eut forcé le paſſage, elle fiſt un effroyable carnage de l'Infanterie Flamande. Zannec combattant en déſeſpéré contre les Troupes du Comte de Haynaut, reſta mort ſur la place percé de pluſieurs coups. Il demeura près de douze mille Flamans ſur le champ de bataille, ſans parler de ceux qui furent tuez dans la fuite. Le Roy dans une Lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à l'Abbé de S. Denis, fait monter le nombre des uns & des autres à dix-huit mille huit cens. Il y perdit peu de monde, & beaucoup plus de chevaux que d'hommes. Outre Renaud de Lor tué avant le combat, il n'y eut parmi les morts de perſonnes conſidérables, que le Vicomte de la Broſſe, & ſix autres Chevaliers. Le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne, le Comte de Bar, Loüis de Savoye, Bouchard de Montmorenci, & Michel de Ligni furent bleſſez. Le Comte de Haynaut fut renverſé de ſon cheval, & eût péri, s'il n'eût eſté promptement ſecouru par ſes gens. Continuat. Nangii. Meyerus. Continuat. Nangii. Meyerus. Hiſtoire de Bretagne d'Argentré.

Le Roy eſtant de retour dans ſa tente, y fit chanter le *Te Deum*, avant que de quitter ſes armes, reconnoiſſant qu'il tenoit de Dieu ſeul, par l'interceſſion de la Sainte Vierge & de S. Denis, l'heureuſe iſſuë d'une journée, dont les commencemens devoient naturellement avoir de fâcheuſes ſuites.

Après cette défaite Caſſel fut pris, ſans que le coq repréſenté dans l'Etendart Flamand eût chanté. La Ville fut raſée & réduite en cendres. Toute la Flandre ſe ſoumit. Bergue, Fur-

nes, Nieuport appréhendérent le ſort de Caſſel; mais le Roy leur pardonna. Ypres fit mine de vouloir réſiſter; mais dès que l'Armée parut, les Habitans demandérent à capituler. Le Roy voulut qu'ils ſe rendiſſent à diſcrétion, & il fallut ſubir la loy du vainqueur. Cette Place & la pluſpart des autres furent condamnées à payer de groſſes ſommes d'argent au Comte de Flandre. Le Roy fit amener d'Ypres cinq cens Bourgeois à Paris pour ſervir d'ôtages. La Ville de Bruges en donna mille. On fit la recherche des Chefs de la ſédition, & on en prit pluſieurs qu'on fit mourir par divers ſupplices.

Continuat. Nangii. Les Priviléges de toutes les Villes rebelles furent abolis, & enſuite rendus par de nouvelles Chartres avec de grandes modifications; & le Roy l'année ſuivante fit abbatre les fortifications de Bruges, d'Ypres, de Courtray, & dépendre les portes.

Tout eſtant pacifié & ſoumis, le Roy fit aſſembler les Seigneurs de ſon Armée, & parla

Ibid. » au Comte de Flandre en cette maniere. » Comte, je ſuis venu icy ſur la priere que vous m'en » avez faite. Peut-eſtre avez-vous donné occa» ſion à tant de révoltes par voſtre conduite, en » ne rendant pas aſſez bonne Juſtice, ou en ne » puniſſant pas aſſez ſévérement les coupables. » Il m'a fallu faire de grandes dépenſes pour une » telle expédition; j'aurois droit de vous en de» mander le dédommagement: mais je vous tiens » quitte de tout, & je vous remets toutes vos » Places. Faites en ſorte que je ne ſois plus obli» gé de revenir en Flandre pour un pareil ſujet; » car alors j'aurois plus d'égard à mes intéreſts, » qu'aux voſtres.

Le Comte fit de tendres remerciemens au Roy de la généroſité avec laquelle il en uſoit à ſon égard. Ce Prince ayant fait la revûë de ſes Troupes, luy en laiſſa une partie, & s'en retourna en France. A ſon retour il alla rendre ſes actions de graces à Noſtre-Dame de Chartres, à Saint Denis, & à Noſtre-Dame de Paris.

Epiſt Joan. Papæ ad Philipp. apud Raynald. Il rendit compte au Pape de cette grande victoire, & le pria de lever les Cenſures qu'il avoit publiées contre les Flamans à cauſe de leur rébellion. Il obtint aiſément ce qu'il demandoit, & l'Archevêque de Reims & l'Evêque de Senlis, qui avoient jetté l'interdit ſur la Flandre au nom du Pape, reçûrent ordre de ſa part de le lever.

L'abbaiſſement des Flamans ſi bien domptez, n'eſtoit pas ſeulement un avantage pour leur Comte, mais encore pour la France meſme, dont les ennemis trouvoient toûjours dans la haine de ces Peuples, des diſpoſitions à luy ſuſciter des embarras de ce coſté-là. Ils furent ſoumis au moins pour quelques années; & leur punition fut un exemple, qui contint le jeune Roy d'Angleterre, malgré ſa fierté & le chagrin de l'excluſion, qui luy avoit eſté donnée pour la Couronne de France & pour celle de Navarre.

Ce chagrin l'avoit empêché d'aſſiſter au Sacre du Roy, comme il y eſtoit obligé en qualité de Pair de France: mais il n'y avoit pas moyen de ſe diſpenſer de l'hommage pour le Duché de Guienne & pour le Comté de Ponthieu. C'eſtoit une cérémonie que tous les Rois d'Angleterre faiſoient toûjours avec peine; mais ils aimoient mieux encore s'y ſoumettre, que de ſe voir dépoüiller de ces deux Etats. Ils différoient pourtant le plus qu'ils pouvoient de la faire, & il falloit toûjours les ſommer.

Froiſſard l. 1. c. 25. Le Roy à ſon retour de Flandre ne manqua pas de faire faire la ſommation à Edoüard. Il luy envoya pour ce ſujet Pierre Roger Abbé de Feſcamp, qui ne put avoir audience d'Edoüard, & fut ſeulement admis à celle de la Reine-mere, avec laquelle il ne conclut rien; car après ſon retour à Paris, le Roy par l'avis de ſon Conſeil fit ſaiſir les revenus du Duché de Guienne & du Comté de Ponthieu.

Chronique MS. de Jean Abbé de Laon, dans la Biblioth. de M. Rouceau Auditeur des Comptes.

Après cette démarche, il envoya en Angleterre, pour faire une nouvelle ſommation, le Sire d'Ancenis, le Sire de Beauſſeaut, & deux Conſeillers Clercs du Parlement, nommez Pierre d'Orleans & Pierre de Maiſieres. Edoüard les reçût bien, & leur promit de paſſer au plûtoſt en France, pour s'aquitter du devoir qu'on avoit droit d'exiger de luy.

Il tint ſa parole. Six ou ſept mois aprés il ſe rendit à Boulogne, & de-là à Amiens avec un nombreux cortege, & un magnifique équipage. Le Roy l'y reçut accompagné du Roy de Navarre, de Jean Roy de Boheme, de Jacques Roy de Majorque, & d'une infinité de Seigneurs, qui faiſoient une Cour, dont la ſplendeur ſurprit le jeune Roy. An. 1329.

Après les premieres entrevûës, où l'on ſe donna de part & d'autre de grandes marques d'amitié, il fallut en venir à l'hommage. Edoüard dit, qu'il eſtoit preſt de le faire; mais il demanda quelle eſpece d'hommage on ſouhaitoit qu'il fit. On luy répondit, que c'eſtoit un hommage-lige, c'eſt à dire avec obligation de ſervice en perſonne envers tous & contre tous, & avec toutes les cérémonies uſitées en cet hommage, qui conſiſtoient à ſe mettre à genoux devant le Roy, teſte nuë, ſans gands, ſans épée, ſans éperons, tenant les mains entre les mains du Roy. Edoüard ſoûtint qu'il ne devoit qu'un hommage ſimple, par lequel il eſtoit ſeulement obligé de reconnoître que le Duché de Guienne & le Comté de Ponthieu eſtoient des Fiefs mouvans de la Couronne de France. Il ajoûta, qu'avant qu'il fit hommage pour la Guienne, il falloit qu'on luy reſtituât, ou qu'on luy promît de luy reſtituer pluſieurs Terres & Places en Guienne, que le feu Roy de France avoit ſaiſies ſur le feu Roy d'Angleterre pour défaut d'hommage, & que l'on retenoit, quoyque l'hommage eût eſté rendu depuis.

Du Tillet Recueil des Traitez entre la France & l'Angleterre.

Peu s'en fallut que ces difficultez ne produiſiſſent une rupture; mais enfin, après bien des négotiations, la choſe fut terminée de cette ſorte. Que touchant les Terres & les Places de Guienne, qui eſtoient demeurées entre les mains des Rois de France depuis les dernieres ſaiſies faites de ce Duché, on s'en tiendroit

au Traité de Paix passé quatre ans auparavant entre Charles le Bel & Edoüard II. qu'on renouvelleroit les protestations qui y avoient esté insérées touchant diverses prétentions qu'on avoit de part & d'autre, & que le Roy d'Angleterre seroit reçû à poursuivre ses droits à la Cour des Pairs, où on luy rendroit justice.

Dans l'Acte & Instrument de l'hommage d'Edoüard III.

Pour ce qui est de l'article de l'hommage, il fut réglé, que ce Prince le feroit en termes généraux, & diroit seulement, qu'il rendoit hommage au Roy de France tel que les Rois d'Angleterre ses prédécesseurs l'avoient rendu, tant pour le Duché de Guienne, que pour le Comté de Ponthieu. On luy donna du délay, pour consulter les Archives d'Angleterre, afin de s'instruire touchant la qualité de l'hommage qu'il devoit : & il s'obligea de faire dans peu de temps sa déclaration là-dessus. Après cet accord la cérémonie de l'hommage se fit dans l'Eglise Cathédrale d'Amiens le sixiéme de Juin, de la maniere dont on estoit convenu. Presque aussi-tost après le Roy d'Angleterre s'en retourna médiocrement content du Roy de France, qui devoit moins encore l'estre de luy.

An. 1329.

Le Roy voyant son Etat paisible, quoy que le génie & la conduite du Roy d'Angleterre donnassent lieu d'appréhender qu'on ne fust obligé d'en venir bien-tost à une guerre, voulut faire quelques Réglemens sur certaines contestations, qui de temps immémorial s'élevoient à tous momens en France entre les Ecclésiastiques d'une part, & les Juges laïques & la Noblesse de l'autre, touchant leur Jurisdiction & leurs Droits. Sous la seconde Race de nos Rois, & sous les premiers régnes de la troisiéme, les Ecclésiastiques avoient étrangement empiété sur la Jurisdiction séculiere, soûtenus qu'ils estoient par les Papes, dont la puissance s'accrut extrémement durant ces temps-là. Philippe Auguste & S. Loüis avoient un peu moderé les entreprises des Ecclésiastiques : mais depuis les différents de Boniface VIII. & de Philippe le Bel, on avoit referré plus que jamais leur Jurisdiction, & on leur faisoit de la peine sur bien des choses. Le Roy, à qui on portoit des plaintes de part & d'autre, fit à Paris une Assemblée d'Evêques. Le Chevalier Pierre de Cugnieres Procureur Général du Parlement, y parla fortement contre l'usage de porter devant les Tribunaux Ecclésiastiques certaines Causes mixtes, dont le fond estoit quelquefois purement civil, mais où les parties estoient l'une Ecclésiastique & l'autre Laïque, ou dans lesquelles il s'agissoit de quelque crime capital commis par un Clerc. Il soûtint que ces Causes regardoient la Justice séculiere, & devoient estre jugées par le Tribunal laïque. Bertrand Evêque d'Autun, & Pierre Roger nommé à l'Archevêché de Sens, parlérent ensuite pour soûtenir les intérests du Clergé. On dit des deux costez tout ce qui pouvoit estre de plus fort pour l'un & pour l'autre parti. Le Roy, après avoir entendu ces trois plaidoyers, ne voulut rien décider sur le champ.

Continuat. Nangii.

Spicileg. T. 6. p. 492.

Biblioth. Patrum T. 4.

Comme les Evêques virent que la chose demeuroit suspenduë, ils vinrent trouver le Roy, le jour de la Feste de S. Thomas de Cantorberi, & luy dirent qu'ils venoient le supplier de ne point abandonner la cause de l'Eglise, & qu'ils l'en conjuroient au nom d'un Saint qui avoit eu l'honneur de verser son sang pour la défense de la liberté Ecclésiastique. Le Roy, qui n'avoit pas encore pris son parti, leur répondit, qu'il auroit soin que rien ne se fit contre l'ordre. Sire, reprit l'Evêque d'Autun, souvenez-vous que c'est par une espece de miracle de la Providence, que vous étes monté sur le Trône ; souffrez que des Evêques qui offrent tous les jours à Dieu le Saint Sacrifice pour vostre prospérité, vous prient de ne les pas contrister en les renvoyant avec une parole aussi ambiguë que celle que vous venez de nous dire : A quoy le Roy répondit, que son intention n'estoit point d'abroger, au préjudice de l'Eglise, des usages qu'il trouveroit bien fondez.

Raynald. ad an. 1329. & Spondan. ad. eund. an.

Leibnitz in cod. diplomat. p. 133.

On ne sçait point en détail les Réglemens qui furent faits sur cette matiere. On sçait seulement qu'il y eut quelques abus retranchez dans la conduite & dans les procédures des Officiaux, & que d'ailleurs les Evêques furent contens. Le Pape en remercia le Roy. On prétend que c'est pour ce Jugement qu'on donna à ce Prince le surnom de CATHOLIQUE, & que ce fut à cette occasion qu'on luy éleva une Statuë equestre à la porte de l'Eglise Cathédrale de Sens, avec une inscription en deux vers Latins qui signifioient qu'il estoit le Protecteur du Clergé.

Epist. Joan. ad Philipp. apud Raynald.

La sagesse & la conduite moderée de Philippe luy faisoient pour le moins autant d'honneur, que la valeur qu'il avoit fait paroître à la bataille gagnée sur les Flamans ; & la France voyoit par expérience, quel bonheur c'est pour un Etat dans un changement de Régne, qu'un Prince en montant sur le Trône soit déja d'un âge meur & expérimenté dans le maniement des affaires. Tout estoit tranquille & soumis, & on attendoit avec assez peu d'inquiétude le parti que prendroit le Roy d'Angleterre touchant son hommage.

Il fut meſme résolu qu'on le presseroit de se déclarer. Ce fut pour cela que le Roy envoya quelques mois après en Angleterre le Duc de Bourbon, le Comte de Harcourt, le Comte de Tancarville, Loüis de Clermont, avec quelques autres Chevaliers. Il les fit accompagner par des Jurisconsultes, pour examiner avec le Parlement, qui se tenoit alors à Londres, les Actes des hommages rendus aux Rois de France par les précédens Rois d'Angleterre.

Froissard. l. 1. c. 25.

Durant le séjour des Ambassadeurs François à Londres, il arriva du desordre en Guienne, & plus qu'il n'en falloit pour allumer une guerre. Les Anglois firent quelques violences & quelques hostilitez sur les Terres de France ; & comme ils prévirent bien qu'on en voudroit avoir raison, ils commencérent à se fortifier dans la Ville & dans le Château de Xaintes.

An. 1330.

Continuat. Nangii.

Le Roy envoya promptement de ce côté-là Charles Comte d'Alençon avec une Armée.

Vide Ray-

Ce Prince uſa non ſeulement de repréſailles ſur les Terres des Anglois, mais encore attaqua Xaintes, l'emporta, & fit raſer les murailles de la Ville & du Château. On prétendit qu'il avoit paſſé en cela ſes ordres, & que le Roy ne luy avoit pas dit d'en tant faire.

Cette conduite après tout fit comprendre au Roy d'Angleterre, qu'on n'eſtoit pas en réſolution de le ménager beaucoup, & que la Guienne courroit grand riſque, s'il ne s'accommodoit au plûtoſt avec la France. Ce ſont là de ces conjonctures, où il faut que la fierté céde à l'intéreſt. Il fut donc conclu, qu'Edoüard paſſeroit en France, pour terminer à l'amiable la nouvelle affaire de Guienne, & qu'auparavant il reconnoîtroit l'obligation de l'hommage-lige envers le Roy de France pour la Guienne & pour le Ponthieu, & déclareroit que celuy qu'il avoit fait l'année d'auparavant en termes généraux, devoit eſtre regardé comme tel. L'Acte en fut dreſſé; & il mérite d'eſtre inſéré dans cette Hiſtoire. Le voici tel qu'il eſt rapporté par un ancien Hiſtorien; & il eſt conforme à la Lettre ou Acte que l'on garde dans le Tréſor des Chartres. Froiſſart.

» Edoüard par la grace de Dieu Roy d'Angleterre, Seigneur d'Irlande & Duc d'Aquitaine: A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront & oront, Salut. Sçavoir faiſons, que comme nous fiſſions à Amiens hommage à Excellent Prince noſtre très-cher Seigneur & couſin Philippe Roy de France, lors nous fut dit & requis de par luy, que nous reconnuſſions le dit hommage eſtre lige, & que nous en faiſant le dit hommage, luy promiſſions expreſſément foy & loyanté porter, laquelle choſe nous ne fiſmes pas alors, pour ce que n'eſtions informez, & fiſmes audit Roy de France hommage par paroles générales, en diſant que nous entrions en ſon hommage, par ainſi comme nos Prédéceſſeurs Ducs de Guienne eſtoient au temps jadis entrez en hommage du Roy de France, qui avoit eſté pour le temps: & depuis en ça nous avons eſté bien informez de la vérité, reconnoiſſons par ces Préſentes, que le dit hommage que nous fiſmes, en la Cité d'Amiens au Roy de France (comment que par paroles générales fut) eſt, & doit eſtre entendu, lige, & que nous luy devons foy & loyauté porter comme Duc d'Aquitaine & Per de France, & Comte de Ponthieu & de Montreüil; & luy promettons foy & loyauté porter: & afin qu'au temps à venir de ce ne ſoit jamais diſcord, nous promettons pour nous & nos ſucceſſeurs Ducs d'Aquitaine, que le dit hommage ſe fera en cette maniere. Le Roy d'Angleterre & Duc d'Aquitaine tiendra ſes mains és mains du Roy de France: & celuy qui addreſſera ces paroles au Roy d'Angleterre, Duc d'Aquitaine, & qui parlera pour le Roy, dira ainſi: Vous devenez homme-lige au Roy mon Seigneur qu'icy eſt, comme Duc de Guienne & Per de France, & luy promettez foy & loyauté porter. Dites, voire: & le Roy d'Angleterre & Duc de Guienne, & auſſi ſes Succeſſeurs diront, voire. Et lors le dit Roy de France recevra le dit Roy d'Angleterre Duc de Guienne au dit hommage-lige à la foy & à la bouche, ſauf ſon droit & l'autruy. Derechef quand ledit Roy & Duc entrera en hommage du Roy de France pour le Comté de Ponthieu & de Montreüil, il mettra ſes mains entre les mains du Roy de France pour la Comté de Ponthieu & de Montreüil, & celuy qui parlera pour le Roy de France, addreſſera ces paroles au Roy & Duc, & dira ainſi: Vous devenez homme-lige du Roy de France mon Seigneur qu'icy eſt, comme Comte de Ponthieu & de Montreüil, & luy promettez foy & loyauté porter; dites, Voire: & le Roy Comte de Ponthieu dira, Voire. Et lors le Roy de France recevra ledit Roy & Comte audit hommage à la foy & à la bouche, ſauf ſon droit & l'autruy: & ainſi ſera fait & renouvellé toutes les fois que l'hommage ſe fera: de ce nous baillerons & nos ſucceſſeurs Ducs de Guienne, après leſdits hommages faits, Lettres Patentes ſcellées de nos grands Sceaux, ſe le Roy de France le requiert. Et avec ce nous promettons en bonne foy tenir & garder affectueuſement la paix & accord fait entre les Rois de France & leſdits Rois d'Angleterre Ducs de Guienne, &c.

Les Ambaſſadeurs de France apportérent ces Lettres au Roy, dont il fut content; & il les fit mettre à ſa Chancellerie, afin qu'elles ſerviſſent deſormais de modéle pour les futurs hommages des Rois d'Angleterre.

Edoüard ayant appris que le Roy eſtoit ſatisfait ſur cet article, paſſa quelque temps après en France, pour regler l'autre, qui concernoit ce qui s'eſtoit paſſé en Xaintonge. L'accommodement ſe fit avec plus de facilité qu'on n'avoit eſpéré. La Ville & le Château de Xaintes furent reſtituez au Roy d'Angleterre, qui s'engagea à remettre entre les mains des Gens du Roy de France les auteurs de la revolte, pour les traiter & les châtier ſelon qu'il luy plairoit. Pluſieurs autres articles des Traitez faits auparavant furent réglez à l'amiable, & les Rois ſe ſéparérent, ſinon amis, du moins ſans paroître ennemis. Continuat. Nangii. *Ibid.* an. 1331. MSS. de Brienne vol. 28.

Ces deux Princes en effet s'eſtimoient & ſe craignoient l'un l'autre beaucoup plus qu'ils ne s'aimoient: & rien n'eſt plus capable d'empêcher la guerre entre deux Etats voiſins, que cette diſpoſition mutuelle des Souverains qui les gouvernent: mais le dépit d'un particulier trouva moyen de la faire changer, & fut le boute-feu d'une guerre qui ne finit que plus d'un ſiecle après luy.

Je parle de Robert d'Artois Prince juſqu'alors fort eſtimé à la Cour de France pour ſon eſprit, ſon courage, ſa ſageſſe & ſon habileté; mais qu'un lâche artifice indigne de ſa naiſſance y rendit odieux. Il ne put en ſoûtenir la honte, & en appréhenda le châtiment. Pouſſé un peu trop rudement, il s'abandonna à ſon déſeſpoir, & cauſa des maux qu'apparemment il n'avoit pas prévûs.

Ce Prince, ainſi que je l'ay raconté, avoit perdu un grand Procès contre ſa tante Mathilde

Au Trésor des Chart. Registre coté 55.

thilde Comteſſe de Bourgogne, à qui le Comté d'Artois avoit eſté ajugé à ſon préjudice, & qui venoit de mourir. Il y avoit eu ſur cela deux Arreſts, l'un de Philippe le Bel, & l'autre de Philippe le Long, prononcez en la Cour des Pairs; & cette perte eſtoit pour luy ſans reſſource. Néanmoins, comme il avoit épouſé Jeanne de Valois ſœur du Roy; qu'il eſtoit tendrement aimé de ce Prince; qu'il avoit beaucoup de crédit ſur ſon eſprit; qu'il luy avoit rendu des ſervices conſidérables; qu'il avoit ſur-tout extrémement contribué à luy faire déférer tout d'une voix la Régence & la Couronne, ſans qu'on euſt aucun égard aux prétentions du Roy d'Angleterre; il eſpéra réüſſir contre les héritiers de Mathilde nonobſtant les deux Arreſts, pour peu qu'il trouvât un prétexte plauſible, & capable d'engager le Roy à faire de nouveau examiner le Procès.

Froiſſart. l. 1. cap. 26.

Il le trouva dans l'adreſſe d'une Demoiſelle native de Béthune nommée Divion, la plus habile fauſſaire qui fût dans le Royaume, & dont luy & la Comteſſe ſa femme connoiſſoient parfaitement le talent. Il luy fit faire pluſieurs faux titres, & entre-autres un Traité de mariage de Philippe d'Artois ſon pere & de Blanche de Bretagne ſa mere, par lequel le Comte d'Artois ſon grand pere cedoit le Comté à Philippe & à ſes enfans mâles, à l'excluſion des filles, en s'en reſervant ſeulement l'uſufruit, & cela du conſentement de Mathilde. On y voyoit jointe une confirmation du Roy Philippe le Bel, ſcellée & ſignée par les Pairs du Royaume, & les dépoſitions de pluſieurs témoins ſubornez, qui atteſtoient qu'ils avoient vû ces Pieces, & d'autres favorables à Robert d'Artois.

MS. du Procès criminel de Robert d'Artois.

Inventaire des Chart. T. 7.

Muni de ces Titres, à qui l'on donna toutes les façons pour les faire paroître inconteſtables, Robert d'Artois va trouver le Roy, luy expoſe l'injuſtice qu'on luy a faite en le privant du Comté d'Artois, luy produit les Titres, faute deſquels il avoit eſté condamné, & qu'il avoit recouverts comme par miracle, & demande en grace, qu'on faſſe la réviſion du Procès.

Le Roy, quoyque la choſe fût fort extraordinaire, luy accorda ſa demande; toute la difficulté roula ſur les prétendus Titres. La partie de Robert en obtint la communication, les fit examiner par des Experts: & enfin, après avoir tout bien conſideré, on les trouva au moins ſuſpects. Par malheur pour Robert d'Artois, on eut quelque défiance de la Demoiſelle. Elle fut arreſtée; & n'ayant pas eu l'impudence de nier en préſence du Roy la fauſſeté dont elle eſtoit ſoupçonnée, elle convint du fait, & avoüa qu'elle avoit appliqué des Sceaux de Philippe le Bel, que l'on avoit arrachez de quelques autres Titres, & qu'elle les avoit mis aux Actes qu'elle avoit contrefaits.

Continuat. Nangii.

An. 1331.

Le Roy indigné de cette lâcheté, chaſſa Robert de ſa préſence, mit la Demoiſelle entre les mains de la Juſtice, qui la condamna au feu. Le bruit courut qu'avant que de mourir, elle avoit découvert bien d'autres intrigues.

Robert d'Artois, qui avoit eu l'ame aſſez baſſe pour concerter une telle fourberie, n'eut pas aſſez de force d'eſprit pour ſoûtenir l'affront qu'elle luy avoit attiré, ni aſſez de modération pour ne pas s'emporter contre le Jugement équitable du Roy: mais afin de s'abandonner avec plus de liberté à ſes reſſentimens, & de ſe mettre en ſûreté, il quitta le Royaume, & s'en alla chez le Comte de Namur, qui pour ne pas s'attirer d'affaires du côté de la Cour de France, le pria peu de temps après de ſe retirer.

Froiſſart. loc. cit.

Il ſe refugia chez Jean Duc de Brabant, qui le reçut avec de grands témoignages d'amitié. Le Roy, qui avoit déja fait ſaiſir toutes les Terres de Robert, l'envoya citer juridiquement à comparoître devant luy & devant la Cour des Pairs, pour y eſtre jugé ſur les crimes dont on l'accuſoit. C'eſtoit ſans doute ſur les dépoſitions que la Demoiſelle avoit faites en mourant. Il n'eut garde d'obéïr; mais il ſe cacha dans un Château du Duc, qui appréhenda, auſſi-bien que le Comte de Namur, la colere du Roy, ſi Robert paroiſſoit davantage dans ſes Etats.

Continuat. Nangii.

Froiſſart. loc. cit.

Le Roy fit bien-toſt connoître au Duc de Brabant, qu'il avoit de bons eſpions qui l'informoient de tout; & ce Duc fut fort ſurpris de ſe voir déclarer la guerre par l'Evêque de Liége, par l'Archevêque de Cologne, le Roy de Boheme, le Duc de Gueldre, le Marquis de Juliers, & par pluſieurs autres Seigneurs des environs de ſon Duché, à qui le Roy fit diſtribuer beaucoup d'argent pour ce ſujet. Il ne douta plus du motif de cette guerre, quand il vit le Conneſtable de France avec un Corps de Troupes ſe joindre à celles de ces Princes & Seigneurs liguez, & faire de grands ravages dans toute ſa frontiere.

Ce fuſt une néceſſité pour le Duc de Brabant de demander quartier; ce qui ne luy fut accordé qu'à deux conditions. La premiere, qu'il ſatisferoit quelques-uns des Princes liguez ſur certaines prétentions. La ſeconde, que Robert d'Artois ſortiroit inceſſamment des Etats de Brabant. Cela n'empêcha pas le Duc de prendre quelque temps après le Roy pour Médiateur entre luy & le Comte de Flandre, ſur quelques différents ſurvenus entre-eux.

Cependant on procedoit toûjours à Paris dans les formes contre Robert; & ſur ce qu'il ne comparut point après les citations ordinaires, il fut déclaré atteint & convaincu des crimes dont on l'accuſoit, & ſes biens confiſquez au profit du Roy. Dans cet intervalle, ce Prince fugitif ne trouvant plus de ſûreté nulle part en-deçà de la mer, ſe déguiſa en Marchand, pour n'eſtre point reconnu, & ſe ſauva en Angleterre; malgré les précautions que le Roy avoit priſes pour le faire arreſter, en cas qu'il voulût paſſer la mer. C'eſtoit un coup qu'il ne falloit pas manquer, la ſeule impuiſſance de nuire pouvant empêcher tout ce qu'on avoit à craindre d'un homme de ce caractere. Le Roy d'Angleterre n'oublia rien pour le conſoler de ſa diſgrace. Il luy aſſigna pour ſon en-

An. 1332.

Inventaire des Chart. T. 7. Continuat. Nangii.

Froiſſart. loc. cit.

tretien le Comté de Richemont ; & pour luy marquer l'eſtime qu'il faiſoit de luy, & la confiance qu'il avoit en ſa prudence & en ſa fidélité, il luy donna une place dans ſon Conſeil d'Etat. Cap. 27.

Quelque chagrin que le Roy eût de cet accueil fait en Angleterre à Robert d'Artois, il affecta de paroître ne s'en pas mettre fort en peine. Le Roy d'Angleterre avoit en effet alors de l'occupation du côté d'Ecoſſe, qui pouvoit l'empêcher de former des projets ſur la France. Robert de Brus Roy d'Ecoſſe eſtoit mort, après le plus glorieux Traité qu'il eût pu jamais faire pour ſa Nation. Par ce Traité Edoüard avoit renoncé à l'hommage, que les Roy d'Angleterre prétendoient leur eſtre dû par les Rois d'Ecoſſe. Il avoit de plus obtenu en mariage, pour ſon fils David encore tout jeune, Jeanne d'Angleterre ſœur d'Edoüard. Les Anglois murmuroient fort de ce Traité ; & ce fut un des articles ſur leſquels le Procès fut fait à Roger de Mortemer, qui après avoir eſté le Favori du Roy, & quelque choſe de plus à la Reine mere, périt par le meſme ſupplice qu'il avoit fait ſouffrir aux deux Spenſers.

Edoüard fut ravi de voir qu'on eût fait un crime à ſon Miniſtre, d'un Traité dont luy-meſme ſe repentoit fort, & ſe fit auprès de ſes Sujets un mérite de le rompre. Edoüard de Bailleul fils de celuy à qui Robert de Brus avoit enlevé la Couronne, s'offrit à rendre l'Ecoſſe Feudataire de la Couronne d'Angleterre, pourvû que les Anglois priſſent ſon parti contre David de Brus. Le Roy d'Angleterre à ce prix abandonna ce jeune Prince, qu'il devoit déja regarder comme ſon beau-frere. David, après avoir perdu une Armée de quarante mille hommes par une ſanglante défaite, où le Régent du Royaume périt, fut contraint de quitter la partie, & ſe ſauva en France avec la Reine ſa mere. Le Roy les reçut encore mieux qu'Edoüard n'avoit fait Robert d'Artois, & leur aſſigna pour demeure Château-gaillard Place d'une très-agréable ſituation ſur la Seine, quelques lieuës au-deſſus de Roüen. Continuat. Nangii.

Il fit plus encore : car le Roy d'Angleterre aſſiégeant en perſonne Barwik défendu par les partiſans du jeune Roy, il envoya une Flotte de dix Vaiſſeaux au ſecours des Ecoſſois ; mais les vents contraires l'empêchérent toûjours d'aborder, & elle fut contrainte de relâcher aux côtes de Flandre. An. 1333.

C'eſt ainſi que les deux Rois ſe donnoient l'un à l'autre des prétextes de guerre, moins cependant dans le deſſein de s'y engager, que pour faire entendre qu'ils ne l'appréhendoient pas : mais ce n'en eſtoit pas aſſez pour ſatisfaire la haine de Robert d'Artois contre le Roy de France, qui vers ce temps-là fit arreſter ſa propre ſœur femme de Robert, pour quelques intrigues qu'elle faiſoit dans le Royaume en faveur de ſon mari. Il la fit renfermer dans le Château de Chinon, & ſes enfans dans celuy de Nemours. Ibid.

Robert attendoit avec impatience que les affaires d'Ecoſſe luy permiſſent d'inſpirer à Edoüard de plus grands deſſeins, & voyoit cependant avec une joye ſecrete, Philippe ſe préparer à une autre entrepriſe, qui luy coûteroit immanquablement la perte de ſes Etats, ſi une fois il s'y engageoit. C'eſtoit une Croiſade à laquelle ce Prince eſtoit plus déterminé, que ne l'avoit jamais eſté aucun de ſes Prédéceſſeurs depuis S. Loüis. Il ne penſoit depuis pluſieurs années qu'à ſe ſignaler par une expédition contre les Mahométans. C'eſtoit en cela qu'il mettoit toute ſa gloire, & tout ſon mérite devant Dieu & devant les hommes.

Dès l'an 1331. il s'eſtoit offert à Alfonſe Roy d'Arragon de ſe joindre à luy, pour exterminer les Maures en Eſpagne. Il luy avoit envoyé, pour ce ſujet, Ranulfe de Rochefort, luy promettant d'engager le Roy d'Angleterre, le Roy de Navarre, le Roy d'Ecoſſe, le Comte de Savoye, & le Dauphin de Vienne, à venir en perſonne avec toutes les forces de leurs Etats fondre ſur les Sarazins, qui ne pourroient pas tenir une campagne contre tant & de ſi formidables ennemis. Mais le Roy d'Arragon regarda cette ligue comme devant eſtre auſſi dangereuſe pour luy que pour les Maures. Il vouloit des ſecours, dont il fût maître, & non pas des Alliez, qui puſſent luy donner la loy juſques dans ſon propre Royaume. Il répondit d'abord, qu'il propoſeroit la choſe à ſon Conſeil ; & ſa derniére réponſe fut, qu'il ne pouvoit point accepter une offre ſi avantageuſe, parce que le Roy de Caſtille ſon Allié, avoit fait une Tréve avec les Maures. Surita l. 7. c. 14.

L'intention du Roy dans cette négotiation eſtoit, qu'après qu'on auroit exterminé ou chaſſé tous les Maures d'Eſpagne, les Rois de Caſtille, d'Arragon & de Portugal ſe joigniſſent à luy pour la conqueſte de la Terre-Sainte, pour laquelle il avoit déja commencé à prendre des meſures avec le Pape. Pierre du Mareſt Patriarche Titulaire de Jéruſalem, y avoit eſté envoyé depuis quelque temps, moins pour traiter avec le Soudan touchant la liberté des Pélerinages des Chrétiens, que pour s'inſtruire à fond de l'état de la Paleſtine, & pour voir s'il y auroit eſpérance de réüſſir, en cas qu'on ſe trouvât jamais en état de faire quelque tentative de ce côté-là. A ſon retour, après avoir rendu compte au Pape de ſon voyage, il fut envoyé à la Cour de France. Le Roy luy donna audience en préſence d'un grand nombre de Prélats & de Seigneurs. Il y fit un diſcours ſi touchant ſur l'état pitoyable où la Réligion ſe trouvoit en ce païs là, ſur l'eſclavage où les Chrétiens y gémiſſoient, ſur la facilité qu'il y auroit à en chaſſer les Infidéles, qu'il inſpira non ſeulement au Roy, mais encore à toute l'Aſſemblée un extrême deſir de prendre la Croix. Continuat. Nangii.

Preſque en meſme temps arrivérent en France des Ambaſſadeurs de Leon Roy d'Arménie. Le ſujet de leur voyage eſtoit de demander du ſecours aux Princes Chrétiens contre les Turcs, aſſûrant que leur Roy eſtoit ſur le point de ſuccomber ſous la puiſſance de ces Infidéles. Ce fut un nouveau motif dont le Roy ſe ſervit, pour

animer la Nobleſſe Françoiſe à ſeconder ſes deſſeins. Il écrivit au Pape, & le pria de publier au plûtoſt la Croiſade, & de la faire prêcher partout. Il arriva vers ce temps-là une choſe capable d'altérer la bonne intelligence qui eſtoit entre le Pape & le Roy. Le Pape prévenu en faveur d'une opinion qui avoit eſté avancée par quelques anciens Peres, ſçavoir, que les ames des prédeſtinez ne joüiroient de la viſion béatifique, qu'après la réſurrection générale, avoit prêché cette doctrine le premier Dimanche de l'Avent l'an 1331. en préſence des Cardinaux. Beaucoup de gens en furent ſcandaliſez; mais il paroît qu'après le premier éclat, l'affaire fut aſſoupie, juſqu'à ce qu'un Dominiquain deux ans après, c'eſt à dire l'année 1333. parla dans un Sermon contre cette opinion du Pape, de quoy il fut puni par la priſon.

MS. de la Bibliotheque de M. Rouſſeau.

Cependant Gérard Général des Cordeliers, & un Dominiquain vinrent à Paris, pour ſonder le gué, & voir de quelle maniére ce ſentiment ſeroit reçû par la Faculté de Paris. Quelques-uns ont écrit qu'ils y eſtoient venus à ce deſſein par ordre du Pape: mais le Pape, dans une Lettre au Roy, proteſta que c'eſtoit-là une calomnie.

Le Général des Cordeliers ayant hazardé cette propoſition dans un Sermon, il ſe fit un grand bruit dans l'auditoire par pluſieurs Docteurs qui y eſtoient préſens, & il fuſt déféré au Roy. Ce Prince ayant aſſemblé les plus habiles de la Faculté, & entendu leurs avis, obligea le Cordelier à ſe retracter. Le Dominiquain, qui eſtoit venu avec le Cordelier, voyant que la choſe tournoit ainſi, ne paſſa pas outre.

Continuat. Nangii.

Belleforeſt, &c.

Le Roy écrivit au Pape ſur cette affaire, & avec menaces, ſi l'on en croit quelques-uns de nos Hiſtoriens, juſqu'à luy dire que s'il s'opiniâtroit à ſoûtenir une telle doctrine, *il le feroit ardre*. Quoy qu'il en ſoit la choſe n'eut point de ſuite. Le Pape n'avoit traité de cette Doctrine, que comme d'une opinion qui luy paroiſſoit ſoûtenable, parce qu'elle n'avoit jamais eſté condamnée, ni par le S. Siége, ni par aucun Concile; & il proteſta, ainſi que Benoiſt XII. ſon ſucceſſeur le témoigna depuis, qu'il n'avoit jamais eu intention de s'éloigner là-deſſus en aucune maniére de la croyance de l'Egliſe Catholique.

Cet incident n'empêcha point qu'on ne traitât toûjours de l'expédition contre les Mahométans. Le Pape ne manqua pas de répondre aux pieuſes intentions du Roy, & commença par le nommer Généraliſſime de la Croiſade. Il ordonna au Patriarche de Jéruſalem, & à tous les Prélats de France de la publier, & de déclarer aux Peuples, que tous ceux qui prendroient la Croix euſſent à ſe tenir preſts à partir deux ans après, à compter depuis la publication. Elle ſe fit avec grand zéle par tout le Royaume, & l'an 1333. le Vendredy d'après la Feſte de S. Michel, le Roy ſe croiſa avec un grand nombre de Seigneurs, & une multitude innombrable de Peuple. Les Rois de Bohéme, de Navarre & d'Arragon ſe croiſérent auſſi.

Epiſt. Joan. apud Raynald.

Ibid.

Continuat. Nangii.

Le temps pour ſe préparer au départ fut prolongé, & le terme fixé au premier jour d'Aouſt de l'an 1336. Le Roy tâcha durant cet intervalle, d'accommoder Loüis de Baviére avec le Pape, afin que ce Prince pût contribuer auſſi à la Croiſade: mais il n'en put venir à bout. Il réuſſit mieux à arreſter en France le Pape, qui fut ſur le point d'aller faire ſa réſidence à Bologne en Italie.

Ce Pontife agit fortement auprès du Roy de Naples, auprès des Vénitiens, des Génois, du Roy de Chypre, & généralement de tous les Princes & Républiques, qui pouvoient aider à faire réuſſir la Croiſade, en fourniſſant des Troupes, ou des Vaiſſeaux, ou des vivres, & toutes les autres choſes néceſſaires pour une telle expédition. Le Roy fit préparer une Flotte à Marſeille, examina avec le Pape tout ce qui pouvoit contribuer ou nuire au ſuccès de l'entrepriſe; & pour ne rien omettre, & ne rien négliger, il envoya en Paleſtine le Seigneur Jean de Cepoy, & le chargea de reconnoître la côte, & de s'inſtruire de tout ce qu'il pourroit ſçavoir de l'état des Mahométans. Enfin on n'avoit jamais pris de meilleures meſures, & jamais mieux pourvû à tout. On eſtoit en mouvement de toutes parts, les préparatifs s'avançoient, on voyoit le meſme empreſſement que dans les premiéres Croiſades, lorſque la mort du Pape ſurvint au mois de Décembre de l'année 1334.

Ce fut là un fâcheux contre-temps pour la Chreſtienté: car ce Pape s'eſtoit acquis une grande autorité ſur l'eſprit de la plûpart des Princes. Il eut pour ſucceſſeur le Cardinal Jacques du Four natif du Comté de Foix, qui prit le nom de Benoiſt XII. An. 1334.

Dès que ce Cardinal ſe vit élevé ſur le Thrône de S. Pierre, il ſe propoſa principalement trois choſes. Premiérement, de rétablir le ſiége Pontifical en Italie; en ſecond lieu, de ramener par douceur Loüis de Baviére, & de l'engager à ſe réconcilier avec l'Egliſe, & enfin de preſſer l'éxécution de la Croiſade.

Ces vûës n'eſtoient pas tout à-fait conformes à celles du Roy de France. Il eſt certain que le bien public de l'Italie demandoit la préſence du Pape, tout y eſtant en déſordre & en combuſtion depuis la tranſlation du S. Siége à Avignon; mais c'eſtoit de quoy Philippe ne s'embaraſſoit guéres. Un Pape réſidant dans ſon Royaume, & par conſéquent obligé d'avoir pour luy bien des complaiſances, l'accommodoit mieux qu'un Pape au-de-là des Alpes & entiérement indépendant de luy. La plûpart des Cardinaux eſtant François, ſes intéreſts eſtoient toûjours ſoûtenus dans le Conſeil du Pape. Depuis la demeure du Pape en France, on n'entendoit plus de menaces d'excommunication, on ne voyoit plus d'interdits jettez ſur le Royaume, choſes autrefois aſſez ordinaires, & les levées de Décimes ſur le Clergé s'obtenoient ſans beaucoup de peine dans les néceſſitez de l'Etat. Le Roy par ces motifs avoit fait tous ſes efforts, pour empêcher le feu Pape de retourner en Italie; & il en eſtoit venu à bout. Il continua de faire

naiſtre de pareils obſtacles au deſſein de Benoiſt XII. & comme il vit que la réconciliation de Loüis de Baviére avec le ſaint Siége, ſeroit un acheminement au retour du Pape à Rome, il changea de conduite à cet égard ; & au lieu que ſous le précedent Pontificat, il avoit agi auprès du Pape en faveur de ce Prince, dans l'eſpérance de fortifier la Croiſade du ſecours de l'Empire, il entreprit de traverſer cet accommodement.

Albertus Argentinas.

D'autres raiſons l'y déterminérent encore. Il ſçavoit que le Roy d'Angleterre avoit de grandes liaiſons avec Loüis de Baviére, & vit bien que ſi ce Prince eſtoit une fois paiſible poſſeſſeur de l'Empire & abſous de ſon excommunication, il auroit un puiſſant ennemi dans ſa perſonne. Enfin le feu Pape luy avoit donné en garde quelques Villes de l'Empire ennemies de Loüis de Baviére, deſquelles il ſeroit obligé de ſe déſaiſir, ſi la Paix ſe faiſoit.

Robert Roy de Naples, Caſimir Roy de Pologne, Charles Roy de Hongrie, Jean Roy de Bohéme de tout temps fort attachez à Philippe, faiſoient de concert avec luy des oppoſitions à cette Paix, & menaçoient de faire créer un nouveau Roy des Romains malgré le Pape, s'il s'accommodoit avec Loüis de Baviére ſans les conſulter.

Vide Raynald. ad an. 1335. n. 7.

Philippe fit de grandes plaintes au Pape, de ce que ſans luy rien dire, il avoit commencé un Traité avec ce Prince, & de ce que luy & Robert Roy de Naples ayant un ſi grand intéreſt en cette affaire, il ne leur en avoit rien communiqué. Le Pape par l'avis des Cardinaux François, écrivit au Roy comme pour ſe juſtifier là-deſſus, & luy envoya le projet du Traité, luy diſant que les conditions qu'il propoſoit à Loüis de Baviére eſtoient ſi dures, qu'on prévoyoit bien qu'elles ne ſeroient pas acceptées, & que c'eſtoit-là la raiſon pourquoy il ne luy en avoit rien dit. Il le prioit en meſme temps de tenir ſa Lettre ſecrete.

Pour ce qui eſt de la Croiſade, dont le Pape ſouhaitoit l'accompliſſement avec une extrême ardeur, le Roy donna lieu de ſoupçonner que la ſienne eſtoit un peu rallentie. Car quoiqu'il continuât ſes préparatifs ; qu'il fit travailler avec empreſſement à la flotte au Port de Marſeille, néanmoins il faiſoit des propoſitions au Pape, ſur leſquelles il ne pouvoit guere attendre que des refus ; & pluſieurs crurent que ce n'eſtoit que pour avoir occaſion de rompre la partie. Il demandoit que le thréſor du dernier Pape deſtiné à une partie des dépenſes de la Croiſade luy fût mis entre les mains ; qu'on luy permit de lever les Décimes ſur tous les biens Eccléſiaſtiques du monde Chrétien ; que le Pape le créât Vicaire de l'Empire en Italie ; qu'on donnât à Jean ſon fils aîné qu'il avoit fait Duc de Normandie, tous les droits qui avoient autrefois eſté uſurpez ſur les Rois de France dans la Provence, dans le Lionnois, dans la Bourgogne, & dans les autres lieux qui compoſoient l'ancien Royaume d'Arles, & que les Empereurs prétendoient leur appartenir. De plus ſes Envoyez faiſoient ſouvent au Pape des queſtions captieuſes, ſur l'étenduë du commandement & de l'autorité qu'on luy donneroit à l'égard des Croiſez dont on l'avoit fait Généraliſſime, & d'autres propoſitions embaraſſantes ſur l'article des conquêtes que l'on pourroit faire.

Albertus Argentinas.

Epiſt. Secretæ apud Raynald.

Le Pape ne ſçavoit que penſer de tout cela. Il me paroiſt hors de doute, que Philippe avoit agi très-ſincérement juſqu'alors pour la Croiſade ; mais que les défiances qu'il conçût du Roy d'Angleterre commencérent à le faire beaucoup balancer ; & que plus le temps du départ approchoit, plus il euſt ſouhaité ne s'eſtre point engagé. Il fallut enfin qu'il prît ſon parti & qu'il ſe déclarât. Les avis certains qu'il avoit des mauvais deſſeins & des intrigues du Roy d'Angleterre, ne luy permettoient pas de quitter ſon Royaume en de pareilles conjonctures ſans une extrême imprudence. Il propoſa au Pape de remettre la Croiſade à un autre temps. Le Pape ne put diſconvenir de la force des raiſons qu'il avoit de le faire, & il y conſentit. Dès lors on prévit bien que ce délay ſeroit la ruïne entiere de l'entrepriſe. La choſe arriva ainſi en effet, & tout ce que produiſit ce grand éclat fait en Europe, fut d'allarmer les Mahométans en Aſie, de leur faire rompre les Tréves qu'ils avoient faites avec le Roy d'Arménie, qui fut pouſſé à bout, & bien-toſt réduit aux dernieres extrémitez. Les mauvais ſuccès des Croiſades n'avoient pas empêché qu'on n'en fit depuis de nouveaux projets à diverſes repriſes ; mais l'inutilité de ces projets fit enfin, qu'on n'y penſa plus déſormais, au moins en France.

Il faut maintenant rapporter un peu plus en détail les cauſes, qui firent échoüer celuy-cy, & qui produiſirent en meſme-temps la guerre entre la France & l'Angleterre.

En vain prétendroit-on en charger Edoüard ſeul ou Philippe ſeul ; tous deux y contribuérent, tous deux eurent ſujet de ſe plaindre l'un de l'autre, & de quoy ſe diſculper. Si le Roy d'Angleterre avoit voulu beaucoup ménager le Roy de France, il n'auroit pas reçû chez-luy Robert d'Artois ; mais ces deux Rois n'eſtoient pas ſur ce pied-là : ils contoient, pour ainſi dire, enſemble ric à ric ; & tout ce qu'ils pouvoient gagner ſur eux, eſtoit de ſe rendre mutuellement les devoirs les plus indiſpenſables, & rien de plus.

Le Roy de France de ſon coſté, en vertu de l'Alliance qu'il avoit faite avec le dernier Roy d'Ecoſſe Robert de Brus, avoit donné un aſyle en France à ſon fils, & ſoûtenoit le parti que ce Prince avoit en Ecoſſe contre celuy d'Edoüard de Bailleul, que le Roy d'Angleterre protégeoit. C'eſtoit généroſité au Roy de France d'en uſer ainſi, & le Roy d'Angleterre crut par un ſemblable motif, devoir auſſi protéger Robert d'Artois, & adoucir la mauvaiſe fortune d'un Prince malheureux, perſécuté, pouſſé à toute outrance, qui ne ſçavoit ou ſe réfugier. On ne peut guéres douter qu'à ces nobles ſentiments, le plaiſir malin de ſe chagriner l'un l'autre n'euſt beaucoup de part. C'eſtoit ce qui en devoit faire appréhender les ſuites, & le Pape les prévoyoit. Il fit tout ſon poſſible par ſes Lettres & par ſes Envoyez, pour oſter ces

Epiſt. Benedicti apud Raynald.

sources de division, conjurant le Roy d'Angleterre d'abandonner Robert d'Artois, & le Roy de France de ne plus envoyer en Ecosse de secours en faveur de David de Brus.

An. 1336. Edoüard voulant mettre Philippe dans son tort, écrivit au Pape qu'il remettroit volontiers tous ses intérests entre les mains de sa Sainteté; il s'offrit mesme à estre du voyage d'Outremer avec le Roy de France, & de remettre après le retour la décision des différens qu'il avoit avec luy touchant quelques Places de Guyenne, & qu'alors il s'en rapporteroit au jugement du Pape : mais il ne parloit point de Robert d'Artois, quoique le Pape n'eust presque insisté dans ses Lettres que sur ce point là en particulier.

Philippe fut embaraſſé de cette démarche du Roy d'Angleterre, & le fut encore plus, lors qu'à la sollicitation du Pape, Edoüard eut envoyé l'Archevêque de Cantorberi en France, pour proposer de faire un nouveau Traité de Paix. Ce Prélat fut reçû assez froidement; néanmoins le Roy luy promit de contribuer de son costé à entretenir la Paix, pourvû que le Roy d'Angleterre voulust l'accorder à l'Ecosse. L'Archevêque répondit qu'il n'avoit point d'ordre de rien arrester sur cet article, & se retira. Il y eut encore quelques autres Ambassades de part & d'autre, mais toûjours sans effet.

Meyerus. l. 12.

Un Prince aussi politique qu'Edoüard n'attendit pas à s'assûrer des Alliez, que la guerre fust déclarée. Après plusieurs conseils secrets tenus sur ce sujet, où Robert d'Artois estoit toujours le plus écoûté, il envoya l'Evêque de Lincolne

Froissard. l. 1. cap. 29. à Guillaume Comte de Haynaut son beau-pere, non seulement pour l'engager à prendre son parti; mais encore pour le consulter sur les mesures qu'il y auroit à prendre avant que de se declarer, & surtout s'il pourroit faire fond sur les Seigneurs des Païs-Bas & de la frontiére d'Allemagne.

L'Evêque trouva le Comte de Haynaut malade de la goute à Valenciennes, mais chagrin contre le Roy de France, de ce qu'il avoit empêché le mariage de sa fille avec le Duc de Brabant, pour faire épouser à ce Prince Marie de France. Il dit à l'Evêque que le Roy d'Angleterre pouvoit compter sur luy & sur Jean son frére, comme sur des personnes qui luy estoient entiérement dévoüées, & qu'il préfereroit toûjours les intérests de son gendre à ceux de son beau-frére (car la Comtesse de Haynaut estoit sœur du Roy.) Que pour ce qui estoit des Seigneurs des Pays-Bas, & du voisinage du Rhin, il répondoit de les faire entrer dans le parti d'Angleterre, pourvû qu'on ne vouluſt point épargner l'argent; que l'Evêque de Liége, l'Archevêque de Cologne, le Marquis de Juliers, le Sire de Fauquemont, le Sire Arnoul de Baquehen pourroient estre facilement gagnez, & qu'estant libéralement payez, ils fourniroient aisément dix mille hommes d'excéllentes troupes. Que le Duc de Brabant tout gendre qu'il estoit du Roy de France, ne seroit pas à l'épreuve des sterlins d'Angleterre, & qu'estant un des plus puissants Seigneurs du païs, il estoit de la derniere conséquence qu'il entrast dans la Ligue.

L'avis du Comte de Haynaut fut exactement suivi. On traita avec tous ceux que j'ay nommez, & s'estant rendus à Valenciennes sous divers prétextes, ils conclurent la Ligue avec l'Angleterre, excepté l'Evêque de Liége, qui ne voulut point y entrer, ayant toujours esté fort sincérement attaché au Roy de France. Quelques-uns proposérent de sonder Jean Roy de Bohême; mais le Comte de Haynaut, qui sçavoit les liaisons estroites qu'il avoit avec Philippe, ne jugea pas à propos qu'on s'ouvrist à luy. Ce Prince estoit fils de l'Empereur Henry VII. Comte de Luxembourg. Il prétendoit à l'Empire; mais la grande puissance de Loüis de Baviére luy estoit redoutable : & après avoir fait quelques tentatives, il estoit résolu à attendre que les excommunications des Papes lancées contre Loüis eussent fait leur effet, avant que de s'engager. Il avoit marié Bonne sa fille avec Jean fils aîné du Roy Duc de Normandie & Comte d'Anjou & du Maine. Cette alliance le lioit estroitement avec la France; & elle luy estoit trop importante dans les vûës qu'il avoit, pour espérer de l'en détacher. Le Roy d'Angleterre avoit esté luy-mesme très-mortifié de la préférence qu'on avoit donnée au Roy de Bohême : car il offroit sa sœur en mariage au Duc de Normandie, en luy donnant en dot plusieurs Places de Guyenne, qu'il prétendoit que la France luy retenoit injustement, & sur lesquelles, par le Traité dont j'ay parlé, la Cour des Pairs devoit prononcer.

Edoüard dans le dessein qu'il avoit de soulever tous les Pays-Bas contre la France, souhaitoit fort d'engager les Flamans dans sa querelle; mais il ne sçavoit comment s'y prendre. Loüis Comte de Flandre avoit de trop grandes obligations au Roy, qui l'avoit rétabli dans ses Etats; & quand il eust esté capable d'une telle lâcheté, il n'auroit pas esté facile de l'y faire résoudre, à cause des Comtez de Nevers & de Rétel qui luy appartenoient, & dont la confiscation auroit esté la peine de son ingratitude. On s'y prit donc d'une autre maniére par le conseil du Comte de Haynaut.

Il s'en falloit bien que le Comte de Flandre ne fust maistre chez luy : Soit foiblesse dans ce Prince, soit indocilité dans ses Sujets, il ne pouvoit en venir à bout. La Noblesse pour la plûpart estoit dans ses intérests; mais la populace estoit dans une révolte presque continuelle. Ce fut à elle que le Roy d'Angleterre s'adressa sans s'embaraſſer du Comte.

Il y avoit alors à Gand un Brasseur de Bierre nommé Jacques Artevelle l'homme du monde le plus insolent & le plus audacieux, aimé de la populace par la haine qu'il faisoit paroistre pour la Noblesse, & en mesme-temps redouté pour les violences qu'il exerçoit contre quiconque osoit s'opposer à ses volontez. Il se faisoit accompagner partout de soixante ou quatre-vingt déterminez; & quand il trouvoit en son chemin quelqu'un, dont il n'estoit pas content, trois ou quatre de ses gens, sur un signal qu'il leur don-

Froissard. cap. 3. Meyerus.

noit, ſe détachoient de la troupe, alloient faire une querelle à cet homme, & le tuoient ſur le champ. Il avoit non ſeulement des eſpions, mais meſme des partiſans dans toutes les Villes de Flandre, qui l'avertiſſoient de tout ce qui ſe paſſoit. C'eſtoit aſſez d'avoir dit un mot contre luy pour eſtre aſſaſſiné, ſi on ne quittoit inceſſamment le païs; & on voyoit arriver tous les jours à S. Omer des Gentilshommes qui s'y réfugioient, abandonnant leurs biens dont ce ſcélérat ſe ſaiſiſſoit auſſi-toſt. Il en laiſſoit la moitié à la femme & aux enfans du Gentilhomme, & prenoit le reſte pour luy & pour ſes gens. Il obligea le Comte de Flandre à ſe retirer en France pour éviter ſes embûches; & s'eſtant emparé de tous les revenus du Comté qu'il faiſoit exactement payer, il en faiſoit largeſſe à qui bon luy ſembloit. Les Magiſtrats des Villes ſe créoient par ſes ordres ou par ſon conſentement, & jamais Comte de Flandre n'avoit eſté plus abſolu qu'il le devint dans la ſuite.

Son crédit eſtoit déja très-grand dans le temps dont je parle. L'Evéque de Lincolne l'alla trouver à Gand, & traita avec luy. Il ne put le réſoudre à faire prendre aux Flamans les armes contre la France: la mémoire de la bataille de Moncaſſel & de ſes ſuites eſtoit encore trop récente; mais il luy promit de ne point prendre le parti de France, de donner aux Anglois toute liberté en Flandre, & de les fournir de toutes les choſes dont ils auroient beſoin. Le Roy d'Angleterre fut content de cette négotiation, ſe promettant ſur l'antipathie des Flamans contre les François, de bien-toſt venir à bout de les faire déclarer contre la France.

Le ſéjour des Ambaſſadeurs d'Angleterre aux Pays-Bas, leurs fréquentes conférences avec le Comte de Haynaut, leurs voyages continuels tantoſt à une Cour, tantoſt à une autre, ne laiſſoient au Roy aucun lieu de douter des intrigues qui ſe formoient contre luy, & l'avertiſſoient de prendre ſes meſures de ſon coſté pour n'eſtre pas ſurpris. Il s'aſſûra du Roy de Navarre, du Duc de Bretagne, du Comte de Bar & de ſes autres Vaſſaux; & du coſté de l'Allemagne il fit agir le Roy de Bohême, qui mit dans ſon parti Henry Comte Palatin du Rhin & Duc de Baviére. A celuy-cy ſe joignirent l'Evêque de Metz, Albert & Othon Ducs d'Autriche, Valeran Comte des deux Ponts, Henry Comte de Vaudemont, Jean Comte de Sarbruc, le Duc de Lorraine, Theodore Marquis de Montferrat, Amé Comte de Genéve, & Imbert bâtard de Savoye. Les Villes de Fontarabie, de S. Sebaſtien, & quelques autres de la meſme frontiére luy promirent du ſecours: ſans parler de la diverſion que faiſoient les Ecoſſois partiſans de David de Brus, qui eſtoit très-avantageuſe pour la France.

Du Tillet Recüeil des Traitez, &c. Inventaire des Chartes t. 1. Champagne, 1. n. 16.

Continuat. Nangii.

Il retint à ſon ſervice les Vaiſſeaux, les Officiers de Marine, & les Matelots qui devoient eſtre employez au voyage de la Terre-Sainte; & excepté quelques Galéres qu'il joignit à celles du Pape & à celles des Venitiens en faveur des Grecs contre les Turcs, il fit paſſer tous ces Vaiſſeaux dans l'Ocean. Les Commandans & l'Equipage pour la plûpart eſtoient Génois. Cette flotte avec un grand nombre de Navires que les Ports de Normandie pouvoient fournir, étoit en eſtat de tenir la mer devant celle du Roy d'Angleterre.

Parmi tous ces mouvemens qu'on ſe donnoit de part & d'autre, il ne s'en faiſoit aucun à qui l'on pût donner le nom d'acte d'hoſtilité. Au contraire on négotioit toujours. Il paſſoit des Ambaſſadeurs de France en Angleterre, & d'Angleterre en France; les Nonces du Pape employoient tout leur eſprit & toute leur adreſſe dans les deux Cours, pour empêcher qu'on n'en vint à la rupture. Les deux Rois paroiſſoient ne rien ſouhaiter davantage que la Paix: mais ils ne vouloient rien écouter ſur certains points, qui ne pouvoient manquer de faire naiſtre la guerre: & principalement ſur la protection donnée par l'un à Robert d'Artois, & par l'autre au jeune Roy d'Ecoſſe. Le Roy de France fit publier par tout ſon Royaume une déclaration du ſeptiéme de Mars 1336. * par laquelle il déclaroit Robert d'Artois ennemi de l'Etat, criminel de leze-Majeſté, & défendoit à tous ſes Vaſſaux liges & féaulx de quelque eſtat qu'ils fuſſent, demeurans dans le Royaume ou hors du Royaume, ſur peine de confiſcation de biens & de corps, de luy donner conſeil ou ſecours, de le ſouffrir en leurs terres, & leur ordonnoit, s'il y eſtoit, de l'arreſter priſonnier, & de le luy envoyer, ou de le garder juſqu'à ce qu'il l'envoyaſt prendre, pour en faire juſtice. Ce mot de *Vaſſaux demeurans hors du Royaume*, mis dans l'écrit ne pouvoit regarder que le Roy d'Angleterre: c'eſtoit le menacer ouvertement de la ſaiſie du Ponthieu & de la Guyenne, s'il continuoit à protéger Robert d'Artois.

Du Tillet, loc. cit.

An. 1336.

* C'eſtoit 1637. ſelon noſtre maniére de compter d'aujourd'huy.

D'autre part le Roy d'Angleterre redemandoit quelques Places en Guyenne, qui avoient eſté enlevées au Roy ſon pere par Philippe le Bel, & par Charles le Bel, & diſoit qu'il avoit autant de droit de ſoûtenir Robert d'Artois, que le Roy de France prétendoit en avoir de protéger le jeune Roy d'Ecoſſe.

Froiſſard chap. 38.

An. 1337.

Sur ces entrefaites Guillaume Comte de Haynaut mourut. C'eſtoit luy qui eſtoit l'ame de la Ligue des Pays-Bas en faveur de l'Angleterre. Cette mort rallentit l'ardeur des Liguez. Le Duc de Brabant le plus puiſſant de tous paroiſſoit irréſolu. Il entretenoit toûjours commerce avec Philippe, & luy proteſtoit meſme que jamais il ne feroit rien contre ſon ſervice. C'eſt pourquoy Artevelle, écrivit au Roy d'Angleterre, pour le prier de venir au plûtoſt aux Pays-Bas, d'autant que ſa préſence y eſtoit abſolument néceſſaire, & que ſans cela la Ligue courroit riſque d'eſtre rompuë.

Edoüard crut ce conſeil, & paſſa la mer. Il aſſembla tous les Princes & Seigneurs liguez, & les preſſa de ſe mettre en eſtat d'agir. Ils répondirent deux choſes; la premiére, qu'ils vouloient auparavant voir le Duc de Brabant ouvertement déclaré contre la France; la ſeconde que n'ayant en particulier aucun ſujet de faire

An. 1338.

la guerre au Roy de France, ils ne pouvoient pas la luy déclarer en leur nom ; mais qu'eſtant pour la plûpart Vaſſaux de l'Empire, il falloit que l'Empereur Loüis de Baviére leur ordonnaſt comme leur Souverain de faire cette démarche ; qu'il en avoit un prétexte très-raiſonnable ; que ſuivant les anciens Traitez faits entre l'Empire & la France, le Roy de France ne pouvoit rien tenir ni acquerir dans l'Empire ; que cependant il s'eſtoit emparé de Cambray, & qu'il avoit acquis depuis peu dans le Cambreſis le Château de Crevecœur, & quelques autres Forteresſes.

Cette difficulté n'eſtoit pas capable d'arreſter le Roy d'Angleterre, parce qu'il avoit déja engagé Loüis de Baviere dans ſes intéreſts. Le Pape Benoiſt depuis ſon élection négocioit continuellement avec Loüis de Baviére, & avec les Rois de France & d'Angleterre ; & les deux Rois traitoient auſſi toûjours avec ce Prince. Le Pape ne ſouhaitoit rien tant que l'accommodement avec Loüis de Baviére, pourvû qu'il fuſt utile & honorable au S. Siége. Les choſes furent preſque accommodées, & puis après rompuës. Le Roy de France & le Roy d'Angleterre ſur le point de ſe faire la guerre, avoient grande envie d'avoir ce Prince dans leur parti ; mais comme il eſtoit excommunié depuis pluſieurs années, cela les inquiétoit, ſoit par ſcrupule, ſoit parce qu'ils appréhendoient de s'attirer ſur eux-meſmes les cenſures du S. Siége. Ainſi l'un & l'autre priérent le Pape de ne point trouver mauvais, que dans les conjonctures préſentes, ils s'appuyaſſent de l'alliance de ce Prince. Le Pape répondit toûjours, que tant qu'il ſeroit l'ennemi déclaré du S. Siége, on ne pouvoit point faire d'alliance avec luy. Philippe s'en tint là : mais le Roy d'Angleterre ſans s'embaraſſer de l'agrément du Pape, traita avec Loüis de Baviére, qui luy promit de déclarer la guerre à la France, en cas qu'elle ne s'accommodaſt point avec l'Angleterre ; & par là ce Prince violoit un Traité qu'il avoit fait douze ans auparavant avec le Roy de France, par lequel il s'eſtoit engagé à ne donner aucun ſecours aux ennemis du Royaume.

Epiſtolæ Benedicti apud Raynald.

Leibnitz in cod. diplom. pag. 147.

Le Roy d'Angleterre avoit conclu ſon Traité avec Loüis de Baviére, lorſque les Seigneurs des Pays-Bas luy firent la propoſition que j'ay dite, de ſe faire donner un ordre par ce Prince, de déclarer la guerre à la France en ſon nom & comme ſes Vaſſaux. Edoüard l'approuva, & le Marquis de Juliers fut député vers Loüis de Baviére pour cet effet. Il obtint aiſément ce qu'il demandoit : & meſme Loüis de Baviére, pour donner plus d'autorité au Roy d'Angleterre, le déclara ſon Vicaire dans l'Empire. Après cela le Duc de Brabant, qui n'avoit pas voulu qu'on fit mention de luy dans cette députation, ne put réſiſter aux ſollicitations d'Edoüard, & emporté par le torrent, entra dans la Ligue comme les autres.

Cependant le Roy envoya commiſſion à Pierre de Marmande Sénéchal de Perigord & de Querci, pour mettre en ſa main le Duché de Guyenne, & tous les domaines que le Roy d'Angleterre poſſedoit en ces quartiers-là. Il adreſſa une pareille commiſſion au Bailly d'Amiens pour ſaiſir le Comté de Ponthieu. Le motif de la ſaiſie ſpecialement exprimé dans ces commiſſions, eſtoit que le Roy d'Angleterre donnoit refuge dans ſes Etats à Robert d'Artois mortel ennemi du Roy, banni du Royaume, criminel de leze-Majeſté, & qu'il l'y retenoit contre la foy & loyauté qu'il luy avoit jurées comme ſon homme lige & Pair de France ; & ces commiſſions furent juridiquement ſignifiées aux Commandans des Frontiéres du Roy d'Angleterre, tant en Guyenne qu'en Picardie.

Commiſſions adreſſées de la part du Roy au Sénéchal de Perigord & au Bailly d'Amiens. Procès verbal de l'Exploit de Mainmiſe, &c.

Quoique les perſonnes les plus ſages du Royaume préviſſent de grands maux de cette guerre, néanmoins le peuple & la Nobleſſe Françoiſe paroiſſoient très-diſpoſez non ſeulement à la bien ſoûtenir, mais encore à la commencer. Les Normans en cette occaſion ſignalérent leur zéle plus que tous les autres. Ils eſtoient très-puiſſans ſur la mer par le grand nombre de leurs Vaiſſeaux, & l'attachement qu'ils avoient pour le fils du Roy leur Duc, leur fit faire une propoſition qui dût eſtre également agréable au pere & au fils. Se reſſouvenant de ce qui s'eſtoit fait ſous le régne de Philippe Auguſte dans la guerre qu'il eût avec Jean ſans terre Roy d'Angleterre, pendant laquelle Loüis ſon fils paſſa de France dans cette Iſle, & la conquit preſque toute entiére, ils propoſérent au Roy de mettre à leur teſte le Duc de Normandie, pour aller porter la guerre en Angleterre, s'offrant de faire la pluſpart des frais de cette expédition.

Leurs Députez eurent audiance du Roy au Bois de Vincennes le vingtroiſiéme de Mars de l'année 1339. & luy dirent qu'ils fourniroient quatre mille hommes d'armes, c'eſt à dire quatre mille Gentilshommes ; car c'eſt ce qu'on doit entendre dans noſtre Hiſtoire de ces temps-là, toutes les fois qu'il y eſt fait mention d'hommes-d'armes. Ils promirent de plus de fournir quarante mille hommes de pied, dont dix mille ſeroient Arbaleſtriers. Le Roy accepta leur offre, excepté qu'il ne voulût que la moitié de l'Infanterie. Ce deſſein d'attaquer l'Angleterre eſtoit ſi fort du goût des Normans, que grand nombre de Seigneurs de cette Province, à l'exemple de la Capitale, donnérent par écrit leur promeſſe au Roy de le ſeconder de toutes leurs forces dans cette entrepriſe. On y voit la ſignature de Raoul Comte d'Eu Conneſtable de France, de Jean Comte de Harcour, de Robert Bertrand Sire de Briquebec Maréchal de France, de Godefroy de Harcour, de Jean Mallet Sire de Guerarville, de Guillaume Mallet Sire de Montagu, de Robert de Harcour Sire de Beaumeſnil, de Raoul d'Eſtouteville, de Guillaume Martel, de Mathieu de Trie, de Richard d'Yvetot, de Jean Martel de Baſqueville Sire de S. Vigor, de Robert d'O, & de quelques autres tant Chevaliers, que Bacheliers, & Ecuyers. Le Duc de Normandie devoit joindre à ces Troupes mille hommes d'armes, qu'il pourroit lever ailleurs qu'en Normandie ; mais c'eſtoit cette Province qui s'engageoit à les four-

Tillet Recüeil des Traitez, &c. Invent. des Chart. T. 3. Normandie I, n. 4.

doyer ſur le pied de la grande paye, c'eſt à dire, à payer trente ſous par jour aux Chevaliers levant Banniéres, appellez pour cela Bannerets, quinze ſous pour les Bacheliers, qui eſtoient des Chevaliers à qui leur âge encore trop jeune, ou leur peu de bien, ne permettoient pas de lever Banniére, & qui s'attachoient à la perſonne & à la Banniére d'un Chevalier Banneret; & ſix ſous & demi pour les Ecuyers, c'eſt à dire, pour les ſimples Gentilshommes, & pour les jeunes Seigneurs, qui n'avoient point encore mérité par leurs ſervices l'honneur de la Chevalerie, ou qui eſtôient au-deſſous de vingt & un an, âge requis pour y prétendre.

Ces Troupes devoient eſtre ſoudoyées aux dépens de la Province de Normandie pendant douze ſemaines: & ſi le Duc en avoit plus longtemps affaire, ce ſeroit à luy à les entretenir. Il y avoit encore dans le Mémoire qui fut préſenté là-deſſus, quelques autres articles, qui concernoient la ſûreté du paſſage en Angleterre, le partage des Terres après que ce Royaume ſeroit conquis, la poſſeſſion de cette Couronne, qui devoit eſtre conférée au Duc de Normandie auſſi-tôt après la conqueſte. Mais tout ce beau projet s'en alla en fumée, par les bons ordres qui furent donnez pour la ſûreté des côtes d'Angleterre; & le Roy fut obligé de faire marcher toutes ſes Troupes vers les Païs-bas, où Edoüard, par le conſeil d'Artevelle, ainſi que je l'ay dit, eſtoit paſſé plûtoſt qu'on ne s'y attendoit en France.

Il n'eſtoit pas cependant luy-meſme ſans inquiétude & ſans chagrin. Il s'ennuyoit fort des longueurs des Alliez, & de la grande dépenſe qu'il luy falloit faire, tant pour l'entretien de ſes Troupes, que pour maintenir la ligue, dont chacun membre vendoit ſon ſervice le plus cher qu'il pouvoit. Il preſſoit ſans ceſſe les liguez d'envoyer déclarer la guerre à la France. On s'aſſembla enfin ſur ce ſujet. La declaration de la guerre fut concluë, & l'Evêque de Lincolne nommé pour aller *défier* le Roy de France, ainſi qu'on parloit alors. Il s'aquitta de cette commiſſion avec tant de fermeté, & d'ailleurs avec tant d'honneſteté, que le Roy de France & le Roy d'Angleterre furent également contens de ſa conduite.

Froiſſard. cap. 36.

An. 1339.

Continuat. Nangii.

Comme on eſtoit preſt de part & d'autre, on ne fut guéres long-temps ſans ſe mettre en campagne. Il y avoit déja eu quelques hoſtilitez du côté de la Guienne, meſme avant la declaration de la guerre: mais toute l'attention eſtoit du côté des Païs-bas, où devoient ſe faire les plus grands efforts.

Froiſſard. cap. 39.

Le Roy d'Angleterre ouvrit la campagne par le ſiége de Cambrai, dont Philippe, qui prévoyoit ce ſiége, avoit confié le commandement à un brave Chevalier Savoyard nommé le Galois de la Baume, auquel il avoit joint Meſſire Thibaud de Marneil, & le Seigneur de Roye. La garniſon eſtoit nombreuſe, & la Ville bien pourvûë de vivres; auſſi la défenſe fut-elle très vigoureuſe, & telle que le Roy d'Angleterre fut contraint de lever le ſiége, après avoir perdu bien du temps, & beaucoup de Soldats devant la Place. Robert d'Artois, qui eſtoit le plus écoûté dans le Conſeil, détermina le Roy d'Angleterre à abandonner cette entrepriſe, d'autant que la ſaiſon eſtoit déja fort avancée. Il fut d'avis qu'on entrât en Picardie, & qu'on fit le dégaſt pour attirer les François à la bataille. Le nouveau Comte de Haynaut, ayant appris cette réſolution, vint trouver le Roy d'Angleterre, & le pria de trouver bon qu'il ſe retirât, diſant, qu'en qualité de Vaſſal de l'Empire, il avoit fait le ſervice qu'il devoit à l'Empereur, pour le ſiége de Cambray; mais qu'il ne paſſeroit pas outre, puiſqu'il s'agiſſoit d'entrer ſur les Terres du Roy de France ſon oncle, dont il ſuivroit toûjours le parti contre tous ſes ennemis, à l'exception de l'Empereur. Il défendit à tous ſes gens, *ſur la hart*, c'eſt à dire ſous peine de la corde, de faire la moindre violence dans tout le païs François, & ſe retira avec le Comte de Namur, qui ſuivit ſon exemple. Il fallut que le Roy d'Angleterre conſentît à cette retraite, qui luy fit beaucoup de peine, & dont il ſe vengea dans la ſuite par les ravages que ſes Troupes firent dans le Comté de Haynaut.

Si-toſt que le Roy, qui eſtoit à Compiegne, eut appris la marche & le deſſein des ennemis, il fit un détachement ſous la conduite de Raoul Comte d'Eu & de Guines Conneſtable de France, & ordonna à ce Seigneur de s'aller poſter à S. Quentin, pour couvrir cette Place & les environs. Il renforça les garniſons de Ham, de Guiſe, de Ribemont, & des autres Forteresſes de la frontiére, & s'avança avec le reſte de ſon Armée du côté de Peronne. Les Anglois commencérent à faire des courſes vers Bapaume, Peronne & S. Quentin. Ils furent vigoureuſement repouſſez d'Honnecourt, qu'ils avoient eſpéré d'emporter d'emblée.

Le Roy d'Angleterre s'avança juſqu'au Mont S. Quentin, & de là fit des détachemens, pour ravager le Tierache & le Laonnois. La Ville de Guiſe fut emportée & brûlée par Jean de Haynaut oncle du Comte de Haynaut; mais il n'oſa attaquer la Forteresſe. Tous les détachemens, après avoir fait le dégaſt, furent rappellez par le Roy d'Angleterre, qui s'eſtoit campé à Sarnaques, & avoit ſçû que Philippe s'avançoit vers S. Quentin à la teſte d'une nombreuſe Armée. En effet ce Prince fit en ce lieu là paſſer la Somme à ſon Armée, & s'alla camper à Vironfoſſe à deux lieuës de la Capelle, où le Roy d'Angleterre s'eſtoit retiré.

Le Comte de Haynaut avec cinq cens Lances arriva au Camp du Roy, qui ne laiſſa pas de luy faire quelques reproches, ſur ce qu'il avoit mené des Troupes au ſiége de Cambray; mais en pareil cas les excuſes ſont aiſément reçûës, & on luy donna ſon quartier dans le Camp.

Il n'y avoit rien entre les deux Camps, qui empêchât d'en venir à la bataille, excepté un petit défilé aiſé à forcer. A cela près c'eſtoit une plaine, où il n'y avoit ni bois ni riviéres, & toute propre à donner un combat déciſif.

Si

Continuat. Nangii. Si l'on euſt ſuivi l'avis de pluſieurs Seigneurs de l'Armée, le Roy, au lieu de camper, auroit eſté droit attaquer les ennemis : & c'eſtoit le ſentiment du Roy meſme. D'autres s'y oppoſérent, en repréſentant que l'Armée avoit fait cinq lieuës ce jour-là ; que les chevaux & les Soldats n'avoient pû ni ſe repoſer ni repaître : ils firent valoir la difficulté du défilé, & ajoûtérent un motif de piété, à quoy le Roy eſtoit fort ſenſible, c'eſt que c'eſtoit un Vendredy jour conſacré à la Paſſion de JESUS-CHRIST, & auquel il ne falloit point, ſans y eſtre contraint, répandre le ſang humain. Le Roy ſe rendit à ces raiſons, remit l'attaque au lendemain, & ordonna à toute l'Armée de s'y préparer par la Confeſſion & la Communion.

Le ſuccès eſt ordinairement la regle, ſur laquelle on approuve ou l'on condamne le parti qu'un Prince ou un Général d'Armée prend en ces ſortes de délibérations. A en juger ſur ce pied, le Roy mérite d'eſtre blâmé ; car par ce délay le Roy d'Angleterre, dont l'Armée eſtoit beaucoup moins forte que la ſienne, luy échapa. Edoüard cependant fit bonne contenance ; mais la nuit il décampa ſans trompete, & ſe retira aux Païs-bas.

Ibid. C'eſt ainſi qu'un de nos Hiſtoriens raconte la choſe : mais un autre plus favorable aux Anglois la rapporte tout autrement. Selon luy le Froiſſard. l. 1. cap. 43. Roy d'Angleterre envoya un Héraut offrir la bataille au Roy de France, & le preſſer de convenir du jour. Ce jour, dont les deux Rois convinrent, fut le Vendredy. Les Armées furent rangées en bataille de part & d'autre. On eſtoit ſur le point de donner, lorſqu'on repréſenta au Roy que s'il gagnoit la bataille, le Roy d'Angleterre avoit ſa retraite aux Païs-bas, ſans qu'on puſt luy enlever aucunes Places ; que ſi au contraire on la perdoit, le Royaume ſeroit à la merci des ennemis. Il ajoûte, D que le Roy avoit reçû un peu auparavant des Lettres de Robert Roy de Naples, par leſquelles il le conjuroit de ne point donner bataille, quand Edoüard ſeroit en perſonne à la teſte de ſon Armée ; que des gens très-habiles en Aſtrologie l'avoient aſſûré que l'étoille d'Edoüard eſtoit à cet égard la plus heureuſe du monde, & celle du Roy de France très-malheureuſe. Que nonobſtant toutes ces raiſons le Roy eſtoit réſolu de combattre ; mais qu'il ſe laiſſa aller aux preſſantes remontrances que luy firent les Seigneurs auſquels il avoit le plus An. 1339. de confiance. Que les Armées, après avoir eſté E en préſence tout le jour ſans attacher l'eſcarmouche, ſe ſéparérent ; & que le lendemain chacun s'en alla de ſon côté. Quoy qu'il en ſoit de toutes ces circonſtances, & des motifs qui firent agir les deux Rois, ils firent ce qu'il falloit faire pour leur réputation en paroiſſant ſouhaiter la bataille, & ce que la prudence demandoit d'eux en l'évitant, Edoüard à cauſe de l'inégalité de ſes forces, & Philippe pour ne pas expoſer ſon Etat.

La levée du ſiége de Cambray ne fut pas le ſeul deſavantage qui arriva au Roy d'Angleterre ; car tandis que le Roy en perſonne A couvroit ſes frontiéres du côté de la Picardie, ſes Généraux faiſoient aſſez heureuſement la guerre en Guienne, où ils prirent Bourg, Continuat. Nangii. Blaye, & quelques autres Fortereſſes ſur les Anglois.

Ibid. Ils eurent auſſi un avantage conſidérable ſur la mer dans un combat qui ſe donna entre les deux Flotes. Ils prirent deux des plus gros Vaiſſeaux d'Angleterre, avec pluſieurs autres plus petits, & il y périt plus de mille Anglois. Il ſe fit des deſcentes de part & d'autre. Les Anglois brûlérent le Tréport & les Fauxbourgs de Boulogne, avec quelques barques qu'ils trouvérent à ſec au bord B de la mer. Les François en firent autant à *Ibid.* Froiſſard. cap. 38. Porſtmout qu'ils ſurprirent, & d'où ils enlevérent un grand butin. Ils réduiſirent auſſi en cendres tous les Bourgs & Villages de l'Iſle de Grenezay, & il n'y demeura ſur pied que la ſeule Fortereſſe, qu'ils n'oſérent attaquer. On n'avoit point vû depuis longtemps en France la guere ſi allumée par tout ; mais ce n'eſtoit encore rien en comparaiſon de ce qui ſuivit.

Le Roy d'Angleterre n'avoit pas ſujet d'eſtre fort content de ſa campagne. Il avoit fait d'exceſſives dépenſes ſans aucun ſuccès. C'eſtoit C beaucoup pour Philippe de l'avoir empêché de rien faire ſur les frontiéres de Picardie, & de l'avoir entamé pendant ce temps-là dans la Guienne. Encore une campagne inutile auroit épuiſé les tréſors d'Edoüard, & euſt découragé les Anglois, qui bien qu'ennemis opiniâtres des François, n'ouvroient pas ſi volontiers leurs bourſes en ces temps-là. L'expérience des régnes précédens apprenoit à Edoüard, que le Parlement ſe rebutoit aiſément en pareilles occaſions, & que ſa coutume eſtoit de mettre obſtacle aux plus glorieuſes entrepriſes commencées par le Prince, pour n'eſtre point obligez de charger les peuples. Il falloit donc qu'il D diſpoſât tellement les choſes, qu'il leur fiſt paroître le ſuccés infaillible. Il voyoit bien qu'il n'avoit pour cela rien de meilleur à faire, que d'engager les Flamans à déclarer la guerre à la France. S'il en pouvoit venir à bout, il auroit des Soldats ſans nombre, & de bons Soldats, & qui feroient la guerre aux François autant par inclination, que par l'eſpérance du butin.

Le point capital eſtoit de gagner Artevelle ; car ce Tiran inſolent, ainſi que je l'ay dit, avoit obligé le Comte de Flandre à quitter le païs, & à ſe ſauver en France avec la Comteſſe ſa femme & ſes enfans. Il eſtoit le maître abſolu, & avoit établi comme un Gouvernement Republicain, où cependant rien ne ſe faiſoit que par ſes ordres. Le Roy d'Angleterre n'épargnoit rien pour le porter à déclarer la guerre à la France, & luy faiſoit beaucoup plus la cour, que ce Braſſeur de biere ne la luy faiſoit à luy-meſme.

Edoüard fit à Bruxelles une grande Aſſem- Froiſſard. blée de tous les Liguez, où Artevelle à ſa priere ſe trouva, avec les Conſuls ou Maires des principales Villes de Flandre. On leur propoſa d'entrer dans la ligue, & de déclarer la guerre à la France. On ſçavoit que ce qui leur avoit

fait le plus de peine dans les derniers Traitez de Paix faits avec nos Rois, estoit le démembrement de la Flandre Wallone, & la cession qu'ils avoient esté contraints de faire de Lille, de Doüay, de Béthune, & de quelques autres Places. Edoüard leur offrit de les aider à reprendre ces Places, & à ne jamais traiter avec le Roy de France, qu'à condition qu'elles seroient réunies au Comté de Flandre. Les Flamans goûtérent fort cette proposition, & demandérent seulement du temps pour l'examiner.

Après avoir déliberé entre-eux, ils revinrent trouver le Roy d'Angleterre, & luy dirent, que toute leur inclination estoit de le satisfaire, & de se soulever contre la France; mais qu'ils estoient arrestez par les sermens qu'ils avoient faits dans les derniers Traitez de Paix, & par la peine à laquelle ils s'estoient soumis, en cas qu'ils prissent les armes contre le Roy de France: c'estoit de payer deux millions de florins à la Chambre Apostolique: Mais, Sire, ajoûta Artevelle, il est aisé d'accommoder les choses. Vous avez fait valoir vostre droit sur la Couronne de France après la mort de Charles le Bel: ce droit est assez bien fondé, pour vous autoriser à prendre le Titre de Roy de France; prenez-le, & écartelez les Armes de France avec celles d'Angleterre, nous vous reconnoîtrons aussi-tost; nous vous supplierons en qualité de nostre Roy, de nous tenir quitte de nos sermens: vous nous l'accorderez, & ensuite nous serons entiérement à vostre disposition, aux conditions que vous nous proposez.

Ibid. Edoüard Prince judicieux & délicat sur sa réputation, jugea que la chose méritoit qu'on y pensât. Il sçavoit bien que ses droits sur la Couronne de France estoient fort chimériques; il y avoit mesme renoncé authentiquement par l'hommage qu'il avoit fait à Philippe comme à son légitime Souverain, pour le Duché de Guienne & le Comté de Ponthieu. La guerre ne luy donnoit point un nouveau droit, & d'ailleurs il ne pouvoit prendre la qualité & les armes de Roy de France à titre de conqueste, n'ayant pas encore gagné un pouce de terre dans le Royaume. Il consulta là-dessus les principaux Chefs de la Ligue, & son Conseil secret composé de Robert d'Artois, & de quelques autres de ses confidens. La chose parut toûjours bizare; mais l'utilité qui en revenoit, fit passer par dessus toute considération. Le Traité fut conclu & signé à Gand avec Artevelle. Celuy-cy s'obligea avec les Flamans, à faire la guerre à la France, & le Roy d'Angleterre à prendre le Titre & les Armes de Roy de France. Il promit de reprendre Lille, Doüay & Béthune, pour les réunir au Comté de Flandre; & on résolut dès-lors de commencer la campagne prochaine par le siége de Tournay. Ce Prince reçut donc l'hommage des Flamans comme de ses Vassaux, & eux luy firent serment de fidélité comme à leur Souverain: après quoy il s'embarqua à Anvers pour repasser en Angleterre. Il laissa la Reine sa femme à Gand, & les Comtes de Salisbéri & de Suffolc à Ypres, pour courir pendant l'hyver sur les Terres de France.

Le Roy apprit avec beaucoup de chagrin cet attentat des Flamans. Il fit ce qu'il put pour les regagner. Il leur offrit de leur remettre les sommes d'argent, dont ils luy estoient encore redevables par les derniers Traitez. Il promit d'accorder de nouveaux Priviléges à leurs principales Villes: mais Artevelle ne voulut rien écouter. Les sollicitations du Pape n'eurent pas plus d'effet. Il écrivit sur ce sujet, non seulement aux Flamans, mais encore au Roy d'Angleterre, & luy reprocha en mesme-temps l'indigne action qu'il avoit faite, en recevant la qualité de Vicaire de l'Empire de la part de Loüis de Baviere qui estoit excommunié, & que le S. Siége ne reconnoissoit point pour Empereur. Il luy offrit de nouveau sa médiation pour la Paix entre les deux Etats: tout cela ne produisit rien; & Edoüard sûr de son Parlement, qu'il trouva disposé à seconder ses desseins, résolut de pousser la guerre à toute outrance. Cap. 47. An. 1340. Epistola Bened apud Raynal.

Philippe voyant les Flamans opiniâtres dans leur révolte, ordonna au Maréchal de Trie qui commandoit le quartier d'hyver sur la frontiere, au Seigneur Jean de Roye, & à Godemar du Fay de porter le ravage en Flandre le plus loin qu'ils pourroient, & de faire main-basse par tout: cet ordre fut parfaitement exécuté. Artevelle voulant avoir sa revanche, donna rendez-vous à une partie de ses Troupes entre Oudenarde & Tournay, pour faire des courses dans le Tournesis. Il devoit estre joint par les Comtes de Salisbéri & de Suffolc, pour agir tous ensemble: mais ces deux Généraux ayant donné dans une embuscade que leur dressérent les Habitans de Lille, & y ayant esté faits prisonniers, il n'osa rien entreprendre, & retourna sur ses pas, dès qu'il eut appris cette nouvelle.

Une autre exécution militaire que les François firent en Haynaut, où ils brûlérent la Ville d'Haspre, parce que les Habitans de ce Comté avoient fait des courses dans le Cambresis, fit un nouvel ennemi au Roy du Comte de Haynaut. On avoit toûjours assez peu compté sur luy en France, à cause des liaisons qu'il avoit prises d'abord avec le Roy d'Angleterre, & le Roy parut ne s'en pas mettre fort en peine; mais les frontiéres de Picardie en souffrirent beaucoup. On s'en vengea peu de temps après; car dès le printemps le Roy envoya aux Païs-bas le Duc de Normandie son fils, qui estant entré en Haynaut & le ravageant tantost d'un costé, tantost d'un autre, mit tout ce païs dans la derniére désolation, tandis que le Comte de Haynaut couroit en Angleterre & en Allemagne pour demander du secours. Cap. 45. 46. Cap. 49.

Il y avoit sur l'Escaut au dessous de Cambray une petite Place nommée Thin-l'Evêque, dont les ennemis s'estoient emparez, & qu'ils avoient beaucoup fortifiée. Ils faisoient de là des courses dans tout le Cambresis. Le Duc de Normandie, à la priére de l'Evêque & des Bour- Cap. 50.

geois de Cambray, réſolut de la reprendre. Un Gentilhomme Limouſin nommé Richard, ſujet du Roy d'Angleterre, & deux freres du Comte de Namur, qui avoit ſuivi l'exemple du Comte de Haynaut en ſe déclarant contre la France, s'eſtoient chargez de la défenſe de la Place, & s'en acquittérent en braves gens. Ils furent vivement attaquez : mais ce qui les déſoloit principalement, c'eſtoient certaines machines d'une force extraordinaire, qui lançoient en l'air des pierres d'une extrême peſanteur, leſquelles en retombant ſur les maiſons, en crevoient les toîts, & en enfonçoient les planchers : de ſorte que la garniſon & les Habitans furent obligez de ſe loger dans les caves voûtées, qui ſeules pouvoient réſiſter à la peſanteur des pierres. Ce ne fut pas là la plus grande incommodité. On ſe ſervoit de ces mêmes machines pour jetter dans la Place les chevaux & les autres bêtes qui mouroient dans le camp ; & l'infection dans cette petite Ville devint inſupportable. On ne s'y ſoûtenoit que par l'eſpérance du ſecours, que le Comte de Haynaut promettoit d'amener bientoſt ; mais enfin les maladies qui augmentoient tous les jours obligérent les Commandans à capituler. Il fut arreſté qu'il y auroit une ſuſpenſion d'armes pendant quinze jours, & que ſi avant ce terme le Comte de Haynaut ne venoit pas avec une Armée pour le ſecours de la Place, elle ſe rendroit.

Le Comte de Haynaut averti de l'extrémité où ſes gens eſtoient réduits, fit diligence, & s'avança avec une Armée juſqu'à la vûë de la Place aſſiégée. La Ville eſt ſituée du coſté de l'Artois, l'Armée de France eſtoit de ce coſté-là ; celle de Haynaut de l'autre, & l'Eſcaut entre-deux. Les Troupes du Comte groſſiſſoient tous les jours ; Jacques Artevelle y vint avec ſoixante mille Flamans ; & c'eſt ce qui obligea le Roy, ſur les avis qu'il reçut du Duc de Normandie, de décamper de Peronne où il eſtoit, pour venir au ſecours de ce Prince.

L'Hiſtoire remarque en cet endroit, que dès que le Roy entra dans le Cambreſis, il ſe démit du Commandement de l'Armée, le remit entre les mains du Prince ſon fils, & luy dit, qu'il ne vouloit y eſtre que comme ſimple Soldat. La raiſon qui obligeoit le Roy à en uſer ainſi, eſtoient les anciens Traitez faits par les Rois de France avec les Empereurs, par leſquels ils s'obligeoient à ne point faire la guerre ſur les Terres de l'Empire, comme eſtoit le Cambreſis. C'eſtoit là réduire l'exécution des Traitez à bien peu de choſe : mais on vouloit au moins marquer à l'Empereur, par cette cérémonie, qu'on le ménageoit autant qu'il eſtoit poſſible dans la conjoncture des affaires. Et en effet le Roy agiſſoit alors auprès de luy, pour le détacher des intéreſts du Roy d'Angleterre.

Ibid.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Le Comte de Haynaut ſe voyant avec de ſi nombreuſes Troupes, envoya défier au combat le Duc de Normandie. Ce Prince répondit au Héraut, qu'il conſulteroit là-deſſus ſon Conſeil. Comme la réponſe tardoit trop long-temps, le Héraut ennuyé s'en retourna ſans l'avoir reçûë. Il en vint un autre trois jours après pour le meſme ſujet, à qui le Duc dit, que le Comte de Haynaut eſtoit trop preſſé, & que pour luy, il n'avoit pas encore pris ſon parti. Il eſtoit pourtant bien réſolu de ne pas combattre ſans y eſtre forcé, conformément au ſyſtême pris dans la derniére campagne, de ne point expoſer le Royaume au hazard d'une bataille. De plus il ſçavoit bien, que pour peu qu'il temporisât, l'Armée du Comte de Haynaut ſe diſſiperoit d'elle-meſme, la pluſpart des Seigneurs qui luy avoient amené des Troupes, ne l'ayant fait que dans l'eſpérance de la bataille.

Le Comte, qui le prévoyoit bien luy-meſme, aſſembla tous les Seigneurs de ſon parti, & leur propoſa de faire des Ponts ſur l'Eſcaut, pour aller attaquer les François dans leur Camp. L'entrepriſe eſtoit hazardeuſe. On commença à ſe regarder les uns les autres ſans dire mot, perſonne n'oſant répondre du ſuccès, & d'ailleurs ne voulant pas s'oppoſer à la propoſition, de peur d'eſtre accuſé de timidité. Enfin le Duc de Brabant, qui eſtoit le plus conſidérable de la Troupe, & celuy qui avoit le plus d'autorité, prit la parole, & repréſenta la difficulté de l'entrepriſe. Il ajoûta, que ce n'eſtoit pas là pourtant ce qui devoit l'empêcher ; mais qu'il ne falloit pas y penſer par une autre raiſon. C'eſtoit que le Roy d'Angleterre eſtoit ſur le point d'arriver en Flandre ; qu'on luy avoit promis de l'attendre pour faire le ſiége de Tournay ; que ſi par malheur on perdoit la bataille, on ne ſeroit pas en état de le ſeconder en un ſi important deſſein ; & que par là ſon voyage deviendroit inutile. Il dit donc, que ſon avis eſtoit qu'on abandonnât aux François la Place aſſiégée, & que ce ſeroit pour eux un très-petit avantage, qui ſeroit bien-toſt récompenſé par la priſe de Tournay. Il fallut que le Comte de Haynaut en paſſât par là. L'Armée ſe ſépara auſſi-toſt, & la Place fut renduë au Duc de Normandie.

Continuat. Nangii.

Ce ne fut là qu'un prélude de la campagne, & le Roy penſoit actuellement à quelque choſe de plus important. C'eſtoit d'empêcher le Roy d'Angleterre d'aborder en Flandre. Il avoit avis que la Flotte qu'on équipoit en Angleterre, mettroit inceſſamment à la voile, & celle qu'il prétendoit luy oppoſer eſtoit déja en mer ; & comme on ſçavoit que le deſſein du Roy d'Angleterre eſtoit d'aborder à l'Ecluſe, la Flotte Françoiſe ſe trouva à temps à la hauteur de cette Place. Elle eſtoit compoſée de plus de ſix-vingt gros Vaiſſeaux, parmi leſquels eſtoit le Chriſtophle pris l'année précédente ſur les Anglois. Il y en avoit encore un grand nombre de plus petits ; & l'on comptoit ſur cette Flotte près de quarante mille hommes, pour la pluſpart Normans, Picards & Génois. Les François eſtoient commandez par les Amiraux Huë de Keruël & Pierre Bahuchet, & les Génois avoient leur Amiral Italien nommé Barbevere. Il avoit eſté mis en délibération, ſi l'on iroit au-devant de la Flotte

Froiſſard. cap. 51.

Continuat. Nangii. Angloiſe, ou ſi on l'attendroit auprès de l'Ecluſe. On prit ce dernier parti, de peur que quelque accident n'empêchât de la rencontrer en mer.

Le Roy d'Angleterre, qui ſçavoit que la Flotte de France l'attendoit pour l'attaquer, marcha en ordre de bataille, & arriva à la vûë des François le vingt-troiſiéme de Juin. La pluſpart des Hiſtoriens diſent, que ſa Flotte eſtoit moins nombreuſe que celle de France. Il avoit mis les plus gros Vaiſſeaux à la teſte, pour ſoûtenir le premier choc de l'Armée Françoiſe. Les autres faiſoient une ſeconde ligne; & il fit comme un corps de réſerve de quelques autres Vaiſſeaux.

An. 1340.

Les Anglois en cet ordre s'approchoient de la Flotte de France, & firent une ſi bonne manœuvre, qu'ils gagnérent le vent ſur elle, & mirent le Soleil derriere eux. Ils commencérent le combat avec cet avantage; & après qu'on eut tiré de part & d'autre un nombre infini de fléches, on ſe méla, & on vint à l'abordage. Comme on ne l'évitoit ni de part ni d'autre, & que chacun au contraire lançoit ſes grapins pour accrocher le Vaiſſeau ennemi qu'il avoit en teſte, le combat devint furieux, & dura longtemps avec divers avantages & deſavantages. Mais les François s'apperçûrent enfin de la faute qu'ils avoient faite, d'avoir pris leur poſte ſi près des côtes de Flandre: car durant qu'on ſe battoit, les Flamans firent ſortir de leurs Ports tous les Vaiſſeaux qu'ils y avoient, & vinrent ſe joindre aux Anglois. Ce renfort les encouragea autant qu'il déconcerta les François. Ceux-cy ne purent ſoûtenir ce nouvel effort, pluſieurs de leurs Vaiſſeaux furent enlevez, & tout ce qui eſtoit dedans paſſé au fil de l'épée. La déroute entiere ſuivit bien-toſt après. Ceux qui purent ſe débaraſſer firent force de voiles pour s'enfuïr, & gagnérent les Ports de France. La Flotte Angloiſe entra triomphante dans celuy de l'Ecluſe. Il périt dix mille François en cette occaſion; preſque autant furent pris. Il en coûta quatre mille hommes au Roy d'Angleterre; & luy-meſme reçut une bleſſure à la cuiſſe.

Continuat. Nangii. La perte de cette bataille fut attribuée à la meſintelligence qui eſtoit entre les deux Amiraux François, dont l'un, ſçavoir Pierre Bahuchet, fut tué & enſuite pendu par les Anglois à un des mats de ſon Navire, & l'autre fut fait priſonnier.

Froiſſard. cap. 52. Cette perte conſterna le Roy, qui quitta le Cambreſis, & ſe retira avec ſon Armée ſous Arras. Au contraire la victoire du Roy d'Angleterre donna à ce Prince un crédit & une autorité extraordinaire dans la Ligue, dont il ſçut bien ſe prévaloir: car après avoir eſté rendre ſes actions de graces à Noſtre-Dame de Rotembourg, & vû la Reine ſon épouſe à Gand, il aſſembla tous ſes Alliez à Vilvorde, où à ſa ſollicitation le Duc de Brabant, le Comte de Haynaut, & Artevelle firent pour les Brabançons, les Flamans, & les Peuples du Haynaut, une ligue particuliére. Ils jurérent de ne ſe jamais ſeparer d'intéreſt, & de ſe ſoûtenir les uns les autres contre quiconque les attaqueroit. Enſuite on tint un grand Conſeil de guerre, où ſelon le projet qui avoit eſté fait l'année précédente, on réſolut de faire le ſiége de Tournay.

Tandis qu'on s'y préparoit, Robert d'Artois, qui n'avoit pas allumé cette guerre pour n'en point profiter, vint avec Artevelle pour aſſiéger S. Omer. Eudes Duc de Bourgogne, & Comte d'Artois par ſa femme Jeanne petite fille de la Comteſſe Mathilde, alla au devant de luy. Il eut d'abord quelque deſavantage; mais s'eſtant fait joindre par Philippe ſon fils, & par le Comte d'Armagnac, il pouſſa à ſon tour les ennemis, leur défit quelques Troupes, leur prit du bagage, & quelques Etendarts aux Armes de Robert d'Artois, qu'il envoya au Roy, & les obligea de ſe retirer.

Continuat. Nangii.

Cependant le Roy pourveut à la ſûreté des principales Places de la frontiére. Il y jetta une partie de ſes Troupes, pour y demeurer juſqu'à ce que le Roy d'Angleterre ſe fût attaché à quelque ſiége. Il envoya le Seigneur de Beaujeu à Mortagne, qui eſtoit une des plus expoſées du côté du Haynaut: mais comme il avoit des avis preſque certains, que c'eſtoit à Tournay qu'on en vouloit, ce fut là qu'il mit ce qu'il avoit de meilleures Troupes. Grand nombre de braves Chevaliers s'y enfermérent. Les principaux furent le Comte d'Eu Conneſtable de France, le Comte de Guines ſon fils, Robert Bertrand, & Mathieu de Trie, tous deux Maréchaux de France, Aymeri de Narbonne, Aimé de Poitiers, Geoffroy de Charni, Girard de Mont-faucon, le Seigneur de Cayeux, le Sénéchal de Poitou, le Sire de Châtillon, & Godemar du Fay. La Place fut abondamment pourvûë de vivres, d'artillerie, & de toutes les choſes néceſſaires pour une vigoureuſe défenſe.

Froiſſard. cap. 52. Cap. 53.

Elle fut inveſtie ſur la fin de Juillet. Le Roy d'Angleterre avoit à ce ſiége plus de ſix-vingt mille hommes. On attaqua & on ſe défendit avec beaucoup de valeur. Les Seigneurs qui s'eſtoient enfermez dans la Place, réſolus de la défendre juſqu'à l'extrémité, & appréhendant que les vivres ne manquaſſent aux Soldats, firent ſortir après quelques ſemaines les bouches inutiles en plein jour. Ces pauvres malheureux ſe voyant à la merci de l'ennemi, tournérent vers le quartier du Duc de Brabant, qui en eut pitié, & leur donna permiſſion de ſe retirer du côté d'Arras. On prétend que ce Duc, qui avoit eu aſſez de peine à s'engager dans la Ligue, n'avoit pas fort envie que Tournay fuſt pris, & qu'avec les convois qui arrivoient à ſon camp, il y avoit de temps en temps des munitions pour la garniſon de Tournay, qu'on y faiſoit paſſer ſecretement.

An. 1340. Cap. 57. Cap. 61.

Continuat. Nangii. Dès que le ſiége de Tournay fut formé, le Roy s'avança avec ſon Armée entre Lille & Douay. Il avoit rappellé auprès de luy une partie des garniſons des Places de la frontiére, & tous les jours ſon Armée croiſſoit par l'arrivée de ſes Vaſſaux & de ſes Alliez. Les Rois de Bohéme, de Navarre, & d'Ecoſſe, le Duc

de Lorraine, le Comte de Savoye, le Comte A de Genéve, le Comte de Montbéliart, l'Evêque de Metz, l'Evêque de Verdun, le Duc de Bretagne, le Comte de Flandre, le Duc de Bourbon, le Comte de Bar, le Comte de Forès, le Comte d'Alençon, le Comte d'Armagnac, les Comtes de Blois, de Dammartin, & de Harcourt, le Sire de Couci, & un très-grand nombre d'autres vinrent le joindre, pour ſe trouver à la bataille qu'on prévoyoit bien que le Roy donneroit, plûtoſt que de laiſſer prendre Tournay.

Après dix ſemaines de ſiége, le Roy ſçachant que les aſſiégez commençoient à eſtre B fort preſſez, décampa; il paſſa le Pont de Bouvines, & vint ſe poſter à deux lieuës du Camp des ennemis. Ce fut là que le Roy d'Angleterre envoya un Cartel à Philippe, par lequel, après luy avoir déclaré qu'il avoit paſſé la mer, pour ſe venir mettre en poſſeſſion du Royaume de France qui luy appartenoit, il luy offroit de vuider leur querelle par le duel, ou par le combat de cent hommes choiſis dans chacune des deux Armées, ou par une bataille générale. Le Roy luy répondit, que les Rois d'Angleterre eſtant Vaſſaux des Rois de France, comme il l'avoit reconnu luy-meſme par C l'hommage qu'il luy avoit fait pour le Duché de Guienne, & pour le Comté de Ponthieu, il ne luy convenoit nullement de défier ſon Seigneur; qu'il eſpéroit, malgré toutes ſes intrigues, & la révolte des Flamans qu'il avoit injuſtement ſoulevez contre leur Souverain, le chaſſer des frontiéres de France; que Dieu ne pouvoit manquer d'eſtre de ſon côté contre un Prince qui avoit empêché l'expédition d'outre-mer, qu'on préparoit en France, pour délivrer les Chrétiens de la tyrannie des Infidéles; qu'au reſte en une telle partie il falloit que le riſque fut égal de part & d'autre. Que dans D le duel qu'il luy propoſoit, il ne hazarderoit rien; qu'il falloit au moins qu'il miſt au jeu le Royaume d'Angleterre contre le Royaume de France; qu'en ce cas on l'écouteroit, quoy que le Royaume d'Angleterre ne valût pas à beaucoup près le Royaume de France; & qu'il eſtoit preſt à cette condition de le combattre en champ-clos quand il luy plairoit. Ces deux Princes avoient aſſez de cœur pour ne ſe pas craindre l'un l'autre; mais ils avoient trop de prudence pour faire ces défis à deſſein d'en venir à l'exécution. Cela leur ſervoit au moins à leur faire réputation auprès du Peuple & du E Soldat. Edoüard n'inſiſta pas davantage, & on ſe mit de part & d'autre en état de donner bataille: mais les affaires prirent un autre tour.

Jeanne de Valois ſœur du Roy, mere du Comte de Haynaut, & belle-mere du Roy d'Angleterre, avoit juſqu'alors tâché par toutes ſortes de moyens de réconcilier ces deux Princes, & elle redoubla ſes efforts pour faire la paix entre-eux, les voyant au moment d'en venir à une ſanglante bataille. Elle fit ſi bien, par le moyen du Seigneur d'Augimont que les deux Rois conſidéroient beaucoup, qu'elle obtint leur conſentement pour une conférence entre des Députez des deux partis.

Cette Conférence ſe tint en la Chapelle de Deſplechin voiſine des deux Camps. Les Agens pour le Roy furent Jean Roy de Bohéme, Arnoul Evêque de Liége, Raoul Duc de Lorraine, Amé Comte de Savoye, & le Comte d'Armagnac. Ceux du Roy d'Angleterre furent le Duc de Brabant, le Duc de Gueldre, le Marquis de Juliers, & Jean de Haynaut Comte de Beaumont. La Comteſſe de Haynaut aſſiſta à la Conférence comme Médiatrice. La négotiation dura trois jours. Le premier jour on ne put convenir de rien: ſur le ſoir du ſecond jour, après bien des difficultez, la Comteſſe vint à bout de faire approcher les deux partis; & le troiſiéme on ſigna un Traité de Tréve pour juſqu'à la S. Jean-Baptiſte de l'année ſuivante. Elle devoit commencer en Flandre auſſi-toſt qu'elle ſeroit acceptée par les deux Rois, dans vingt jours en Guienne, & dans vingt-cinq jours en Ecoſſe: & en cas que les Ecoſſois ne vouluſſent pas l'accepter, le Roy s'obligeoit à ne les point ſecourir durant ce temps-là. Dans cette Tréve furent auſſi compris les Rois d'Arragon & de Caſtille, les Génois, les Provençaux, l'Evêque & le Chapitre de Cambray, & quelques Seigneurs particuliers.

Comme ce Traité n'eſtoit qu'une diſpoſition à la Paix, on convint de tenir de nouvelles Conférences à Arras en préſence des Légats du Pape; & les deux Rois promirent de ſouſcrire à ce qui y ſeroit déterminé.

La choſe fut ainſi concluë le vingtiéme de Septembre: & dès le lendemain les ennemis décampérent de devant Tournay, plus contens pour la pluſpart de ce accommodement que le Roy d'Angleterre, qui vouloit pouſſer le ſiége, & qui ne ſigna le Traité, que par une complaiſance forcée pour ſes Alliez, qu'il appréhenda d'aliéner de luy. C'eſt aſſez l'ordinaire de ces grandes ligues de former de grands deſſeins, & de les voir avorter. Pour peu qu'un ennemi prudent temporiſe, il n'aiſt toûjours quelque incident qui les déconcerte. Edoüard l'expérimenta en cette occaſion. Il repaſſa la mer, ne remportant avec luy que la gloire d'avoir gagné une bataille navale, & le chagrin de n'en avoir tiré aucun avantage.

C'en fut un très-grand pour le Roy, & qui luy valut une victoire, d'avoir rendu inutile celle d'Edoüard. Il entra dans Tournay, marqua aux Commandans & aux Soldats la ſatisfaction qu'il avoit de leur conduite: & pour témoigner aux Habitans combien il eſtoit content de leur fidélité, il leur rendit leurs Priviléges, qu'on leur avoit ôtez pour quelque raiſon que noſtre Hiſtoire ne marque point. Il rétablit la Juſtice de la Maiſon de Ville, leur permit d'élire des Prévoſts & des Jurez ſelon leurs anciens uſages, leur confia à eux-mêmes la garde de leur Ville, ſans leur donner de Gouverneur François, comme ils en avoient toûjours eu depuis pluſieurs années; & ce Prince, après avoir mis ordre à tout,

Ibid.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Froiſſart chap. 64.

Continuat. Nangii.

Froiſſard loc. cit.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté B. fol. 158.

An. 1340.

Froiſſard loc. cit.

congédia ſon Armée, & revint à Paris.

La nouvelle de cette Tréve, & du conſentement des deux Rois, pour remettre leurs intéreſts au Jugement du S. Siége, réjoüit extrêmement le Pape. Il envoya ſes ordres à ſes Nonces de France & d'Angleterre, pour travailler à la Paix, & traitoit par luy-meſme avec les Agens que ces deux Princes luy envoyérent à Avignon : mais leurs prétentions eſtoient ſi oppoſées, qu'il voyoit de grandes difficultez à les rapprocher.

Apud Raynald. ad an. 1340.

Le Roy d'Angleterre entreprenoit de ſoûtenir ſon prétendu droit ſur la Couronne de France ; mais il paroiſt, par un Ecrit qu'il fit préſenter au Pape, que ſi le Roy euſt voulu luy laiſſer poſſéder la Guienne en toute Souveraineté ſans hommage & ſans ſerment, il auroit pû s'en contenter.

Le Roy au contraire ſoûtenoit, qu'il n'y avoit qu'un article qui puſt entrer en queſtion entre luy & le Roy d'Angleterre, ſçavoir quelques Places & quelques Terres de Guienne, que Charles de Valois ſon pere avoit enlevées à Edoüard II. ſous le régne de Charles le Bel, & qu'on n'avoit point renduës, parce qu'on les regardoit comme juſtement confiſquées. Pour ce qui eſt du reſte, le Roy ne pouvoit ſouffrir qu'on en parlât. De plus il vouloit, qu'avant qu'on traitât de Paix, le Roy d'Angleterre renonçât au Titre & aux Armes de Roy de France qu'il avoit pris depuis un an. C'eſt à quoy Edoüard ne pouvoit ſe réſoudre, de peur de tomber dans le ridicule, qu'il avoit prévû que cette démarche luy donneroit, lorſqu'il la fit, s'il ne la ſoûtenoit pas. Ainſi toutes ces négotiations du Pape & de ſes Nonces n'eurent point d'autre effet, que des prolongations de Tréve, pendant leſquelles chacun ſongeoit à affoiblir ſon ennemi, & à ſe fortifier contre luy.

Epiſt. Philipp. apud Raynald.

En effet le Roy fit ſi bien, par le moyen de l'Impératrice ſa niéce, que l'Empereur Loüis de Baviére abandonna le parti d'Edoüard, & luy ôta la Lieutenance générale de l'Empire, ſous prétexte, qu'il avoit fait la Tréve de Tournay ſans le conſulter, & traita de nouveau avec le Roy. Edoüard fit ſon poſſible, pour le regagner, s'excuſant ſur ce qu'il n'avoit fait cette Tréve que par force, & contraint par les Princes liguez. Il ne put le faire changer. Le Roy de ſon côté, ainſi qu'il s'y eſtoit engagé à l'Empereur, agit auprès du Pape, pour le réconcilier avec luy ; mais il ne réüſſit pas ; le Pape demandant des conditions auſquelles l'Empereur ne put ſe ſoumettre.

Leibnitz in cod. diplomat. an. 1341. p 153.

Epiſtolæ Eduardi apud Valſingam.

Le Roy mit auſſi dans ſes intéreſts les Archevêques de Mayence & de Tréves ; & l'on voit dans le Tréſor des Chartres une infinité d'Actes datez de ce temps-là, par leſquels ce Prince s'engagea à des penſions viagéres, & à des rentes aſſignées ſur divers fonds envers quantité de Seigneurs de Savoye, de Dauphiné, & d'autres endroits voiſins de la France, à condition qu'ils prendroient les armes pour luy avec leurs Vaſſaux, quand il auroit beſoin de leur ſervice. De plus il ſollicita les Flamans de rentrer dans leur devoir : & quoy que ce fut à ſon occaſion qu'ils avoient eſté excommuniez, & que la Flandre avoit eſté miſe en interdit, il agit auprès du Pape pour faire lever ces cenſures ; mais les Flamans de ces temps-là eſtoient une étrange Nation. Leurs Députez ſoûtenus de la recommandation du Roy, eſtant allez trouver le Pape pour ſolliciter leur abſolution, il leur demanda, ſi en cas qu'il la leur donnât, ils s'engageroient au nom de ceux qui les envoyoient, à demeurer fidéles au Roy de France. Ils répondirent, que s'ils faiſoient une telle promeſſe, il leur en coûteroit la teſte quand ils retourneroient en Flandre : Ho bien, repartit le Pape, retirez-vous, il n'y a point d'abſolution à attendre pour des gens incorrigibles. Ainſi ils demeurérent excommuniez, & attachez au Roy d'Angleterre, qui a ſon retour ne fut pas ſans affaires.

Epiſt. Benedic. apud Raynald.

Le jeune Roy d'Ecoſſe David de Brus avoit quitté la Cour de France, & repaſſé la mer, tandis qu'Edoüard eſtoit aux Pays-Bas. Il avoit reconquis la plûpart des Places que les Anglois avoient priſes ſur luy, & eſtoit entré en Angleterre, où il faiſoit de grands ravages. Le Roy d'Angleterre ne fut pas plûtoſt débarqué, qu'il marcha du côté de Salisbéry que les Ecoſſois aſſiégeoient. Sur l'avis de ſa marche, ils levérent le ſiége. Ce Prince les pourſuivit juſques bien avant dans l'Ecoſſe ; & après quelques petits combats, il ſe fit une Tréve entre les deux Nations du conſentement du Roy de France, qui eut en cela plus d'égard aux intéreſts de ſon Allié, qu'aux ſiens propres : car il eſtoit d'une conſéquence extrême pour la France, qu'Edoüard eût de l'occupation au-de-là de la mer.

An. 1341.

Si Philippe eût eu le ſecret de luy en faire de ce côté-là, il ne l'auroit pas trouvé en ſon chemin en une affaire très-importante, qui ſe paſſa dans le Royaume, & qui fut l'occaſion de recommencer la guerre entre les deux Nations, d'une maniére encore plus violente qu'on ne l'avoit faite juſqu'alors.

Jean III. Duc de Bretagne Comte de Richemond & Vicomte de Limoges, mourut ſans laiſſer d'enfans l'an 1341. Ce Duc avoit toûjours eſté très-fidele & très-attaché aux Rois de France. Il avoit accompagné Loüis Hutin dans ſon expédition de Flandre, & Philippes de Valois à la bataille de Moncaſſel, où il ſe comporta avec beaucoup de valeur, & fut meſme bleſſé. Ces deux Princes luy donnérent en diverſes rencontres des marques de leur amitié & de leur reconnoiſſance.

An. 1341.

Dès l'an 1334. ſe voyant hors d'eſpérance d'avoir des enfans, & prévoyant que ſa ſucceſſion cauſeroit de grandes guerres au préjudice de ſes Sujets qu'il aimoit tendrement, & dont il mérita le ſurnom de *Bon*, il forma divers projets, pour s'aſſûrer de ſon vivant un ſucceſſeur, qui fût en eſtat par ſa puiſſance, d'arrêter l'ambition & les mouvemens des divers prétendans à ſon Duché de Bretagne. Il jetta les yeux ſur le Roy de France, à qui il réſolut de propoſer

Argentré Hiſt. de Bretagne.

An. 1340.
An. 1341.

Continuat. Nangii. l'échange du Duché de Bretagne avec le Duché d'Orleans, en faveur de Jeanne ſa niéce fille de Guy ſon frére Comte de Penthiévre déja mort: mais ſon deſſein ayant eſté ſçû des Barons de Bretagne, ils s'y oppoſérent, & luy témoignérent qu'ils ſouhaitoient avoir un Duc, comme ils avoient eu de tout temps, & qu'ils ne pourroient ſe réſoudre à voir réünir le Duché de Bretagne à la Couronne de France. Il ne voulut pas, ou n'oſa pas forcer leur inclination.

Il propoſa un autre expédient, ſçavoir qu'après ſa mort, le Duché fût mis en ſequeſtre entre les mains du Roy de France, pour eſtre donné à celuy des prétendans, à qui la Cour des Pairs l'ajugeroit ſelon les Loix de la Juſtice. Il traita avec Philippe de Valois ſur ce ſujet: mais les Bretons apprehendant que ce Prince ne s'emparât du Duché, ne purent encore s'accommoder de cet expédient. C'eſt pourquoy le Duc ſe détermina à déclarer Jeanne de Penthiévre ſa niéce héritiére de tous ſes Etats, & à luy faire épouſer un mari qui entreroit dans ſes droits pour les ſoûtenir.

Après avoir long-temps balancé ſur le choix de la perſonne, il jetta les yeux ſur Charles fils de Philippe Roy de Navarre, qui fut accordé avec Jeanne. Les Seigneurs de Bretagne ne furent point encore contens de ce choix, Charles eſtant trop jeune, & n'eſtant pas à cauſe de ſon âge en eſtat de ſe maintenir contre ceux, qui entreprendroient de luy diſputer la ſucceſſion. Ils priérent le Roy d'agir auprès du Duc pour luy faire changer cette réſolution. Le Roy le fit, & engagea le Roy de Navarre à rendre au Duc la parole qu'il luy avoit donnée pour ce mariage.

De Cheſne Hiſtoire de Châtillon.

L'an 1338. le Duc de Bretagne aſſembla les Etats de ſon Duché, & leur déclara qu'il eſtoit déterminé pour le repos de ſes Sujets à prendre une derniere réſolution, de peur des malheurs qu'il prévoyoit, s'il étoit prévenu de la mort, avant qu'une ſi importante affaire eût eſté réglée; & il les conjura de luy donner là-deſſus leurs avis, afin de ſuivre celuy qu'il croiroit le plus avantageux pour ſes peuples. Ils ne purent s'accorder entre eux, chacun, comme il arrive en ces ſortes de rencontres, ſe conduiſant par ſes vûës particuliéres & ſuivant ſes intéreſts. Sur cela, ils conclurent de s'en rapporter au Duc luy-meſme, ſuppoſé qu'il eût quelque nouvelle penſée à leur propoſer. Il leur dit, que puiſqu'ils le faiſoient entiérement maître de la choſe, il choiſiſſoit Charles de Blois, autrement dit Charles de Châtillon fils puiſné de Guy de Châtillon Comte de Blois, de Dunois, Seigneur d'Avenes & de Guiſe. Il leur dit, que c'eſtoit un Seigneur d'un âge meûr & capable de bien ſoûtenir les droits de ſon épouſe; qu'il eſtoit neveu du Roy de France par ſa mere Marguerite de Valois ſœur de ce Prince, qui ne manqueroit pas de l'appuyer de toutes ſes forces en cas de beſoin. Les Etats agréérent le Comte de Blois, & la choſe fut arreſtée en préſence de Jean de Bretagne Comte de Montfort frére de pere du Duc; mais d'un autre lit, le plus intéreſſé dans cette affaire & le plus capable de s'y oppoſer. Il ne manquoit pas d'envie de le faire; mais il vit qu'il n'eſtoit pas temps. Le mariage fut fait, & le Duc de Bretagne fit rendre hommage par les Barons à Charles de Blois, comme à ſon ſucceſſeur & comme à leur maître futur.

Environ trois ans après le Duc de Bretagne mourut. Sa mort, malgré ſes précautions, cauſa tous les malheurs qu'il avoit appréhendez. La guerre civile s'alluma en Bretagne, mais une guerre opiniâtre qui dura vingt-deux ans. Ce fut comme un incendie qui ſe communiqua d'abord à la France & à l'Angleterre, qu'on vit bien-toſt à cette occaſion reprendre les armes l'une contre l'autre. Tout à coup parut un parti formé en faveur de Jean de Bretagne Comte de Monfort, aſſez puiſſant pour tenir teſte au Comte de Blois. Celuy-cy fut protégé par le Roy de France, & l'autre ſoûtenu de toute la puiſſance d'Angleterre. Ces deux concurrens eſtoient à peu près de meſme âge, pleins de valeur & d'ambition, quoique l'une & l'autre fuſſent moins vives dans Charles de Blois que dans Monfort, également animez par la gloire & par l'intéreſt, & encore plus par leurs femmes qui eſtoient deux Héroïnes, ſur-tout la Comteſſe de Monfort. Le malheur de leurs époux pris dans la ſuite l'un après l'autre par leurs ennemis, ne les découragea point, & elles prirent leur place, à la teſte de leur parti. Voicy le détail de ce nouvel évenement. An. 1341.

Ce fut le Comte de Monfort qui donna commencement à ces grands mouvemens, parce qu'il prévoyoit que ſi l'affaire ſe décidoit par les voyes ordinaires, c'eſt-à-dire, par le jugement de la Cour des Pairs de France, le ſuccès n'en ſeroit pas heureux pour luy. Ainſi laiſſant aller Charles de Blois à Paris demander au Roy l'inveſtiture du Duché de Bretagne, il en prit luy-meſme poſſeſſion, en s'emparant des principales Villes du païs. Sa promptitude, ſon adreſſe, ſa réſolution, ſon bonheur (car tout cela concourut au ſuccès de ſes entrepriſes) le rendirent en peu de temps maître de Nantes, de Rennes, de Breſt & de Hennebon. Les deux premiéres eſtoient les plus conſidérables Villes du Duché; & les deux autres eſtoient deux Ports commodes pour recevoir le ſecours eſtranger. Quelques autres Places ſuivirent l'exemple de celles que je viens de nommer. La Nobleſſe dont les Châteaux & les Terres ſe trouvoient dans l'étenduë des Territoires de ces Villes partie gagnée par le Comte Monfort, partie par la crainte de voir raſer ſes maiſons & ravager ſes campagnes, ſe déclara pour luy, & ce parti devint dès-lors redoutable. Froiſſard chap. 66. 67. 68.

Ce n'eſtoit pas pourtant ſur les Bretons que le Comte de Monfort fondoit ſes plus grandes eſpérances. L'Angleterre eſtoit la reſſource ſur laquelle il comptoit le plus, pour ſoûtenir ſon entrepriſe contre ſon concurrent, qui ne manqueroit pas de venir bien-toſt fondre en Bretagne avec l'Armée de France. Il paſſa en Angleterre laiſſant à Nantes la Comteſſe ſon épouſe, & arriva à Windſor où le ſujet de ſa venuë qu'on devina aiſément, le fit parfaitement bien recevoir. Robert d'Artois ravi de trouver en luy un Cap. 59.

Google

nouvel inſtrument de ſa haïne contre le Roy de France, luy promit de le ſervir de tout ſon crédit dans le Conſeil, où il en avoit toûjours un très-grand. Le Comte de Monfort y expoſa en preſence du Roy d'Angleterre ſes droits ſur le Duché de Bretagne fondez ſur ſa qualité de frére du Duc défunt, comment il avoit déja heureuſement commencé à s'en mettre en poſſeſſion, ce qu'il avoit à craindre de la France, ce qu'il eſpéroit de la bonté du Roy d'Angleterre, les motifs de politique qui devoient obliger ce Prince à le ſoûtenir, le grand avantage qu'il trouveroit à avoir le Duc & le Duché de Bretagne en ſa diſpoſition; qu'après que la Tréve faite entre les deux Couronnes ſeroit expirée, les Anglois auroient par la Bretagne une entrée libre en France; que toutes les Villes de cette Province ſeroient pour eux autant de places d'armes, d'où ils pourroient porter la guerre juſques dans le cœur du Royaume; que c'eſtoit le moyen le plus facile qu'ils puſſent avoir de reconquerir la Normandie; que ſi le Roy d'Angleterre vouloit bien luy accorder ſa protection, il acquerreroit en ſa perſonne un nouveau Vaſſal; que la Bretagne avoit eſté autrefois un fief de la Couronne d'Angleterre; qu'il eſtoit prêt de luy en faire hommage, ſoit qu'il voulût recevoir cet hommage en qualité de Roy d'Angleterre, ou en qualité de Roy de France, puiſqu'il portoit maintenant les deux titres avec des prétentions ſi légitimes ſur la Couronne de France.

On réüſſit toûjours en traitant avec les Princes, quand on ſçait intéreſſer leurs paſſions dans ſa cauſe. Edoüard n'en avoit point de plus violente, que celle d'abattre la puiſſance de la Monarchie Françoiſe & de s'en emparer s'il le pouvoit. D'ailleurs le droit du Comte de Monfort eſtoit ſpécieux, & ce qu'il propoſoit n'eſtoit point frivole. Edoüard l'agréa fort. Il reçût ſon hommage pour la Bretagne, & luy promit de le ſecourir de toutes les forces d'Anglererre, & de tous les tréſors de ſon épargne. Le Comte fort ſatisfait revint en Bretagne, & ſe rendit à Nantes.

Ce voyage du Comte de Monfort en Angleterre donna beaucoup à penſer à la Cour de France: car c'eſtoit encore un Prince du ſang qu'on donnoit pour ſecond à Robert d'Artois, pour rallumer la guerre qui eſtoit ſur le point de finir. Le Roy aſſembla ſur cela ſon Conſeil, & il y fut réſolu, quelque inclination qu'on eût à favoriſer Charles de Blois, & quelque mécontent que l'on fût du Comte de Monfort, qui avoit agi par voyes de fait, de ne rien décider avant que de l'avoir entendu, pourvû qu'il voulût ſe ſoumettre au jugement des Pairs. On le fit citer. Il donna audience à Nantes aux Envoyez du Roy, leur fit mille careſſes, leur promit de ſe rendre inceſſamment à la Cour, & les pria d'aſſûrer le Roy de ſa ſoumiſſion & de ſon obéïſſance à ſes ordres.

Ibid. Cap. 60.

En effet, il arriva peu de temps aprés à Paris avec une ſuite de quatre cens chevaux. Le Roy le reçût bien, & il ne laiſſa pas de luy reprocher l'irrégularité de ſa conduite, & luy témoigna qu'il eſtoit ſurpris des entrepriſes qu'il avoit faites en Bretagne, pour s'emparer de ce Duché qui ne luy appartenoit point; mais qu'il ſe tenoit fort offenſé de ce qu'il avoit eſté trouver le Roy d'Angleterre ennemi juré de la France, & de ce qu'il luy avoit fait hommage pour le Duché de Bretagne.

Le Comte ne pouvoit pas diſconvenir du voyage d'Angleterre: mais il nia qu'il eût fait l'hommage. Il tâcha de ſe juſtifier ſur l'article des Places dont il s'eſtoit emparé, & ajoûta qu'il ne l'avoit fait, que parce qu'eſtant frére du feu Duc, il eſtoit ſon héritier naturel & légitime; ce qu'il entreprit de prouver ſur le champ au Roy. Ce Prince l'interrompant, luy dit, qu'il n'étoit pas maintenant queſtion d'entrer en cette conteſtation; qu'il auroit toute liberté d'expoſer ſes prétentions devant les Pairs de France; qu'on luy feroit juſtice; qu'on travailleroit inceſſamment à l'examen de cette affaire; qu'elle ſeroit terminée avant quinze jours, & qu'il luy défendoit de ſortir de Paris avant ce terme. Le Comte le luy promit.

La Cour des Pairs s'aſſembla, où les deux Parties fournirent leurs écrits en maniére de Requeſte au Roy; & ſur la communication qu'on leur fit réciproquement des Mémoires qu'ils produiſoient l'un contre l'autre, ils firent leurs contredits & leurs repliques. En voicy les principaux articles.

Le Comte de Monfort ſe fondoit ſur ce qu'il eſtoit frére du Duc Jean dernier mort & ſon plus proche parent, ſans aucun empêchement qui le rendit incapable de ſucceder. Que la Comteſſe de Penthiévre femme de Charles de Blois n'eſtoit que la niéce du feu Duc, & par conſequent plus éloignée d'un degré; que la Bretagne avoit eſté érigée en Pairie par le Roy Philippe le Bel; & que ſur-tout au regard des Pairies & Baronnies, quand il s'agiſſoit de ſucceſſions collatérales, tant qu'il y avoit des mâles, les femmes en eſtoient exclues; que ſelon la Coûtume de France, le mort ſaiſiſſant le vif plus prochain, il devoit eſtre réputé par la mort de ſon frére, ſaiſi du Duché & de toutes ſes appartenances; que le feu Duc ſon frére l'avoit déclaré ſon héritier; & par ces raiſons & quelques autres qu'il alléguoit, il demandoit à eſtre reçû du Roy à foy & à hommage pour le Duché de Bretagne.

Inventaire des Chart. T. 3. Bretagne. n. 44.

Charles de Blois s'appuyoit ſur la Coûtume de Bretagne, où la répréſentation a lieu, & diſoit, que ſi Guy frére puiné du feu Duc & aîné du Comte de Monfort eſtoit encore vivant, on ne luy diſputeroit pas le Duché; que par conſequent la Comteſſe de Penthiévre fille de Guy repréſentant ſon pere, le Duché luy appartenoit. Que c'eſtoit là non ſeulement la Coûtume de Bretagne, mais encore des Provinces voiſines, ſçavoir de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, du Poitou. Que ſelon la meſme Coûtume de Bretagne & de pluſieurs autres, les filles ſuccédoient aux Fiefs, Duchez, Comtez, Pairies, Baronnies, ce qu'il prouvoit par les exemples qu'on avoit vûës aux Comtez d'Artois, de Champagne, de Toulouſe & de Bretagne, & en particulier par celuy d'Alix femme de Pierre de Dreux

dit

dit Maucler Duc de Bretagne, laquelle avoit succedé à ce Duché.

Le Comte de Monfort repliquoit principalement, que la Coûtume de Bretagne pour la repréſentation ne regardoit que les biens des Sujets, & non pas le Duché meſme, qui eſtant mouvant de la Couronne de France, & reſſortiſſant en la Cour du Parlement de Paris, comme membre & partie de la Couronne, devoit ſuivre à cet égard la Coûtume la plus receuë en France.

Comme c'eſtoit particuliérement ſur le droit de repréſentation fondé en la Coûtume de Bretagne, que Charles de Blois appuyoit le plus, il repliqua encore là deſſus. Et le Roy, après avoir vû tous les Memoires de part & d'autre, députa des Pairs, des Prélats, des Conſeillers-Clercs & des Conſeillers Chevaliers, pour informer plus en détail des faits alléguez dans les Memoires des deux Parties. Celuy du Teſtament du feu Duc en faveur du Comte de Monfort, eſtoit ſelon toutes les apparences fauſſement allégué : car il n'en eſt point fait mention dans les Informations, il ne fut point produit, & il n'a jamais paru.

Cependant le Comte de Monfort s'apperçût bien que l'air du Bureau n'eſtoit pas pour luy : C'eſt pourquoy appréhendant qu'on ne l'arrêtât, afin de l'empêcher de broüiller davantage en Bretagne, il ne crut pas eſtre obligé de garder la parole qu'il avoit donnée au Roy. Il ſe déguiſa & s'évada accompagné de peu de Cavaliers, à qui il avoit confié ſon ſecret. Le Roy en fut fort chagrin : toutefois dans l'Arreſt qui fut rendu à Conflans le ſéptiéme de Septembre de l'année 1341. en faveur de Charles de Blois, on ne fit nulle mention de cette fuite, ni des autres forfaitures dont le Comte de Monfort eſtoit coupable ; mais ſeulement des raiſons produites de part & d'autre, afin qu'il parût que dans ce Jugement on n'avoit eu égard qu'à la ſeule Juſtice de la cauſe. Charles de Blois fut reçû à hommage, ſalué Duc de Bretagne, fait Chevalier par le Roy, & aſſûré d'un promt ſecours contre ſon ennemi.

Froiſſard cap. 70.

An. 1341.

Le Roy donnna ordre au Duc de Normandie d'aſſembler ſans tarder un corps d'armée, & de marcher en Bretagne. Le rendez-vous fut à Angers, d'où l'on prit la route de Nantes. On s'empara en chemin, non ſans peine, de Chatoceaux, où le Comte de Monfort avoit mis une Garniſon, qui auroit fort incommodé l'Armée, ſi on l'avoit laiſſé derriére. On vint enſuite inveſtir Nantes, où ce Comte s'eſtoit renfermé pour la défendre.

Cap. 73.

L'attaque & la défenſe furent vigoureuſes d'abord, ſur-tout en une occaſion, où les aſſiégez ayant fait une ſortie, voulurent enlever un convoy aux aſſiégeans. On ſe battit là rudement ; il y eut beaucoup de morts de part & d'autre, & deux cens des Habitans furent faits priſonniers. Cet accident remplit la Ville de conſternation & de douleur, & rallentit fort le zele qu'on y avoit fait paroiſtre juſqu'alors pour le ſervice du Comte de Monfort. Le danger que couroient les priſonniers, l'Arreſt de la Cour des Pairs en faveur de Charles de Blois, la préſence du Duc de Normandie qui aſſiégeoit la Place en perſonne, perſuadérent aux plus conſidérables de la Ville, que de trahir le Comte de Monfort, c'eſtoit rendre un ſervice ſignalé à l'Etat & à ſa Patrie. Ils traitérent ſecrétement avec les Généraux François ; & ils promirent de livrer une porte, à condition qu'on rendroit les priſonniers, & qu'on ne feroit aucun deſordre dans la Ville. La choſe fut exécutée un matin vers la Feſte de la Touſſaints. A peine le Comte de Monfort, qui ne s'attendoit à rien moins, put-il gagner le Château. On en rompit les portes, & on l'arreſta priſonnier.

An. 1341

Quelques-uns attribuerent cette trahiſon à Henri de Leon. C'eſtoit un Seigneur, à qui Monfort avoit les dernieres obligations ; & il eſtoit redevable à ſa valeur & à ſa prudence de la plûpart des Places qui avoient embraſſé ſon parti en Bretagne. Monfort l'avoit maltraité de paroles à l'occaſion de la ſortie dont j'ay parlé, comme s'il eût manqué de conduite ou de courage en cette rencontre. Un homme de cœur n'eſt guéres à l'épreuve de tels reproches, & fait quelquefois une lâcheté, pour ſe venger d'avoir eſté traité de lâche. Henri de Leon eut au moins le malheur d'eſtre ſoupçonné de celle-cy, d'autant plus qu'après la priſe de Nantes, il paſſa au ſervice de Charles de Blois. Le Comte de Monfort fut conduit ſous bonne garde à Paris, & mis priſonnier dans la Tour du Louvre. Ce fut là le ſuccès de la campagne du Duc de Normandie qui paroiſſoit un coup déciſif pour Charles de Blois, en faveur duquel la plûpart de la Nobleſſe s'eſtoit déclarée ; mais la fermeté & l'adreſſe d'une femme empêcherent la révolution, & ſoûtinrent le parti du Comte de Monfort, ſur le point qu'il eſtoit de ſuccomber à ce premier malheur.

Je parle de Jeanne de Flandre épouſe du Comte de Monfort, laquelle doit paſſer ſans doute pour une des plus illuſtres Princeſſes, & une des plus extraordinaires femmes dont noſtre Hiſtoire faſſe mention. Nous la verrons bien-toſt ſoûtenir des ſiéges, marcher en campagne le caſque en teſte & l'épée à la main, & commander & combattre comme une Amazone.

Ce fut moins par ſes attraits, dont on ne la loüe pas, que par ſes maniéres grandes & nobles, qu'elle ſe donna en une conjoncture ſi fâcheuſe, aſſez d'autorité ſur les eſprits de la Nobleſſe, des Soldats & des Bourgeois de pluſieurs Villes de Bretagne, pour les maintenir dans ſes intéreſts. Elle eſtoit à Rennes quand ſon mari fut pris. Elle aſſembla les Habitans & la Milice, & leur parla ſi pathétiquement tenant entre ſes bras ſon fils qui n'avoit que cinq ans, reſte unique, leur diſoit elle, de la race maſculine de leurs Ducs pour qui ils avoient toujours eu un grand attachement, qu'ils luy promirent de prendre ſa défenſe aux dépens de leurs biens & de leurs vies. Elle fit en meſme temps de grandes largeſſes aux Troupes : & après s'eſtre aſſûrée de leur fidelité, & leur avoir donné pour Commandant Guillaume Cadoudal brave

Chevalier Breton, elle parcourut toutes les Places qui s'eſtoient déclarées pour le Comte de Monfort, y mit des Garniſons, eut ſoin qu'elles fuſſent toujours bien payées, & alla ſe renfermer dans Hennebon, qui eſtoit alors un des plus conſidérables Ports de Bretagne, pour y attendre les ſecours qu'elle eſperoit recevoir d'Angleterre.

Charles de Blois eſtoit demeuré à Nantes, pour diſpoſer toutes choſes pendant l'hyver, afin d'ouvrir la campagne de bonne heure: & dès qu'il y euſt du fourage, l'Armée de France rentra en Bretagne. Charles ſe mit à la teſte de cette Armée accompagné du Duc de Bourgogne, de Charles d'Alençon frére du Roy, du Duc de Bourbon, du Comte d'Eu Connétable de France, du Comte de Guynes fils du Connétable, de Jacques de Bourbon, de Loüis d'Eſpagne de la Maiſon de Lacerda, & d'un très-grand nombre d'autres Seigneurs & Gentilshommes. Il y avoit de l'Infanterie à proportion, à laquelle ſe joignirent quelques troupes Auxiliaires Génoiſes & Eſpagnoles. On tint Conſeil de guerre à Nantes, & on y réſolut le ſiége de Rennes. On marcha auſſi-toſt de ce côté-là. Le ſiége fut formé & vivement pouſſé; mais comme la Place eſtoit bien munie, que Guillaume Cadoudal qui y commandoit, eſtoit un homme de réſolution & de teſte, la défenſe ne fut pas moins vigoureuſe.

Froiſſard cap. 79.

An. 1342.

La Comteſſe de Monfort n'eut pas plutoſt appris les préparatifs qu'on faiſoit en France, qu'elle envoya en Angleterre Amauri de Cliſſon, pour demander du ſecours, conformément au Traité fait l'année précedente entre Edoüard & le Comte de Monfort. Elle le chargea auſſi de propoſer le mariage de ſon fils unique avec une des filles du Roy d'Angleterre; & ce fut vrayſemblablement alors, qu'elle envoya cet enfant au de-là de la mer, tant pour le mettre en ſeureté, que pour marquer au Roy d'Angleterre la confiance entiére qu'elle avoit en luy.

Cap. 80.

L'Envoyé de Bretagne fut très-bien receu à la Cour d'Angleterre, & ſes propoſitions fort gouſtées. Edoüard qui rouloit toujours dans ſa teſte de grands deſſeins ſur la France, n'avoit garde de manquer une ſi belle occaſion. La Bretagne dans ſes intéreſts luy ouvroit l'Anjou, le Maine, la Normandie anciennes poſſeſſions de ſes anceſtres, & par où il pourroit bien plus aiſément entamer le Royaume de France, que du coſté de Flandre & de Guyenne, où les Frontiéres eſtoient fortifiées. Il nomma le Seigneur Gautier de Mauni un des meilleurs Capitaines d'Angleterre, pour commander le ſecours qu'on envoyeroit en Bretagne. Il luy ordonna de convenir avec Cliſſon du nombre de Gendarmes neceſſaire pour cette expédition, & de prendre avec eux ſix mille Archers. Les ordres furent exécutez auſſi promptement qu'il fuſt poſſible, & Gautier de Mauni monta ſur mer avec un corps d'armée conſidérable: mais le temps qu'il fallut à aſſembler les troupes & à équiper les Vaiſſeaux, & de plus les vents contraires qui tinrent la flote quarante jours ſur la mer, donnérent loiſir aux François, non ſeulement de prendre Rennes, qui ſe rendit au commencement de May; mais encore d'aſſiéger Hennebon, où la Comteſſe s'eſtoit renfermée. Charles de Blois en entreprenant ce ſiége avoit plus d'envie de prendre la Comteſſe que la Place, ſûr de finir par là la guerre qui dureroit long-temps, ſi elle luy échapoit.

An. 1342.

La Comteſſe ne fut pas priſe au dépourvû. La Place eſtoit en eſtat de faire une vigoureuſe défenſe; elle y avoit avec elle pluſieurs braves Chevaliers Bretons, & ſon exemple fit, qu'il n'y euſt pas juſqu'aux femmes & aux filles qui ne partageaſſent les dangers & les fatigues du ſiége avec les Soldats. A peine les troupes Françoiſes furent-elles logées, qu'elle fit faire une ſortie ſur les Milices de Genes, qui s'eſtoient avancées juſques fort près de la barriere d'une des portes. L'eſcarmouche fut rude, & les Genois furent obligez de s'éloigner après, avoir fait une grande perte. Il ſe fit durant ce ſiége pluſieurs actions de valeur; mais la plus remarquable fut celle que fit la Comteſſe durant un aſſaut, que les François donnérent à la meſme barriere.

Cap. 80.

Ils furent d'abord vivement repouſſez, & les Soldats rebutez lâchérent le pied: mais on recommença peu de temps après. On ſe battit longtemps avec beaucoup d'opiniâtreté de part & d'autre, juſqu'à ce que la Comteſſe eſtant montée ſur une des Tours de la Ville pour conſidérer l'état du Camp ennemi, trouva moyen de faire finir l'aſſaut. Elle vit un quartier du Camp très-mal gardé, & preſque abandonné, ceux qui en eſtoient chargez s'en eſtant éloignez, pour eſtre ſpectateurs du combat de la barriere. Elle monta à cheval, & s'eſtant miſe à la teſte de trois cens Cavaliers, elle ſortit par une autre porte, & vint donner ſur ce quartier du Camp, où elle renverſa tout ce qui s'y trouva & y mit le feu. Elle pourſuivit ſa pointe, & enleva quelques autres quartiers. Le bruit de cette attaque, l'incendie du Camp, la fuite de ceux qui avoient eſté ſurpris répandirent partout l'allarme, on fit ceſſer l'aſſaut: & Loüis d'Eſpagne marcha avec ſes Troupes vers le quartier embraſé.

La Comteſſe voyant que tout avoit réüſſi ſelon ſon intention, rallie ſes Soldats & reprend le chemin de la Ville: mais elle fut coupée par d'autres Troupes qui s'eſtoient poſtées entre elle & la porte. Elle prit ſon parti ſur le champ, qui fut de commander à ſes gens de ſe débander, & de la ſuivre du côté de Breſt *.

Loüis d'Eſpagne ſe mit à leurs trouſſes, attrapa quelques-uns des plus mal montez, & fut bien ſurpris d'apprendre que la Comteſſe avoit eſté en perſonne à l'attaque du Camp, & qu'elle eſtoit dans la troupe qu'il pourſuivoit. Elle gagna Breſt: mais les aſſiégez furent dans une grande conſternation, ne ſçachant pas ce qu'elle eſtoit devenuë.

Elle ne les laiſſa que cinq jours dans cette inquiétude; car après avoir ramaſſé cinq ou ſix cens Cavaliers bien armez & bien montez, elle partit de Breſt avec eux, & fit ſi grande diligence, qu'elle arriva le lendemain à la

* La nouvelle Hiſtoire de Bretagne du P. Lobineau T. 1. p. 322 dit, que ce fut à Auray que la Comteſſe ſe retira. Cela paroiſt fort vray-ſemblable: car il eſt difficile de croire que la Comteſſe euſt pû revenir en ſi peu de temps de Breſt à Hennebon avec des Troupes.

pointe du jour à la vûë de Hennebon. La porte du Château fut ouverte ſur le ſignal qu'elle donna : il ſe fit une ſortie au-devant d'elle, & elle rentra ainſi dans la Place trompettes ſonnantes à la vûë du Camp ennemi, qui ne put aſſez admirer une telle réſolution dans une femme.

Les François cependant avoient fait une bréche à la muraille, mais d'aſſez difficile accès. On réſolut d'y donner l'aſſaut, parce qu'on appréhendoit toûjours l'arrivée du ſecours d'Angleterre. L'aſſaut ne réüſſit point ; & il fallut ſe retirer après avoir perdu bien du monde.

Charles de Blois vit bien qu'il s'eſtoit méconté pour ce ſiége. Il ne voulut pas cependant avoir l'affront de le lever. Il ſurſit ſeulement les attaques pour quelques jours, juſqu'à ce qu'il eût reçu douze grandes machines qu'il avoit laiſſées à Rennes, & avec leſquelles il eſpéroit avoir bien-toſt renverſé la muraille. De plus, afin de ne pas occuper tout ſon temps & toutes ſes Troupes à cette Place, il laiſſa le commandement du ſiége à Loüis d'Eſpagne, & s'en alla avec un détachement mettre le ſiége devant Auray à trois lieuës de Vannes. Il prit avec luy le Comte de Blois ſon frere aîné, le Duc de Bourbon, & Robert Bertrand Maréchal de France, & laiſſa avec Loüis d'Eſpagne, Henri de Leon, & le Vicomte de Rohan.

Quand les machines furent arrivées, on battit la Place d'une ſi terrible maniere, que les murailles menaçoient ruine en divers endroits. L'ardeur des aſſiégez commença à ſe rallentir. La crainte d'eſtre emportez d'aſſaut leur fit propoſer à la Comteſſe de Montfort une entrevûë entre l'Evêque de Leon qui eſtoit dans la Place, & Henri de Leon ſon neveu qui eſtoit dans le Camp, pour obtenir une capitulation honorable. Elle s'y oppoſa en vain, & l'Evêque ayant demandé un ſauf-conduit, alla trouver ſon neveu. Il fut conclu entre-eux, que l'Evêque feroit tout ſon poſſible pour engager les Chevaliers enfermez dans la Place à la rendre, & que Henri demanderoit à Charles de Blois l'amniſtie pour toute la garniſon & pour les Bourgeois, & la conſervation de leur vie, de leur liberté & de leurs biens. Il l'obtint, & l'Evêque eſtant rentré dans la Ville, fit part aux principaux Officiers de ce qui avoit eſté réſolu. Tous les avis allérent à ſe rendre : mais la Comteſſe les conjura de luy accorder ſeulement encore trois jours, les aſſûrant qu'elle avoit des avis certains que le ſecours eſtoit proche. L'Evêque ſoûtint que c'eſtoit une témérité de tarder davantage, & que les bréches eſtoient ſi grandes, qu'il ne répondoit pas meſme, que les ennemis ne l'emportaſſent la nuit ſuivante, s'ils donnoient l'aſſaut. Ainſi il fut réſolu que le lendemain on accepteroit la capitulation.

Dès le matin Henri de Leon s'approcha des murailles pour la conclure avec l'Evêque, lorſque la Comteſſe au déſeſpoir, eſtant montée ſur la Tour la plus élevée de la Ville, vit paroître la Flotte Angloiſe. Auſſi-toſt elle s'écrie : *Voilà le ſecours, voilà le ſecours, courage, enfans, nous ſommes ſauvez.* Chacun court auſſi-toſt à la Tour, d'où l'on vit en effet les Vaiſſeaux Anglois, qui s'approchoient de la côte vent en poupe. Un bonheur ſi ineſpéré, & qui arrivoit ſi juſte, fit reprendre cœur aux aſſiégez. Ils déclarérent à l'Evêque, qu'il n'eſtoit plus queſtion de capitulation. Cela luy cauſa un grand embarras, & prévoyant bien que les avances qu'il avoit faites, luy attireroient de mauvais traitemens de la part des Anglois, & qu'au moins il perdroit tout le crédit qu'il avoit eu juſqu'alors dans ſon parti, il demanda à la Comteſſe la permiſſion de ſe retirer ; & elle la luy accorda.

En arrivant au Camp des François, il leur apprit qu'on découvroit le ſecours. Sur cette nouvelle on recommença à battre la Ville avec toutes les machines, pour donner un aſſaut général, & on ſe repentit trop tard d'avoir perdu deux jours ſans rien faire. La Flotte cependant entra dans la riviere de Hennebon. Le Seigneur de Mauni mit une grande partie de ſon monde à terre, & la Comteſſe le reçut comme un Ange tutelaire envoyé du Ciel, pour la tirer de l'extrêmité où elle ſe trouvoit. Il s'inſtruiſit de l'état de la Place, & ſans tarder davantage fit une grande ſortie du côté des machines, dont il mit en pieces la principale, après avoir fait fuïr ceux qui la gardoient. De là il alla attaquer un des quartiers du Camp, où il mit le feu. Il y eut là un combat ſanglant. Le Général Anglois voyant que les Troupes Françoiſes groſſiſſoient à tous momens, & qu'il couroit riſque d'eſtre enveloppé, fit retraite en ſe battant toûjours juſques ſur le bord du foſſé. Il y forma un gros eſcadron des Chevaliers qui l'avoient ſuivi, & ſoûtint l'effort de la Gendarmerie Françoiſe, juſqu'à ce que ſon Infanterie fût rentrée dans la Place, d'où l'on tiroit une infinité de fléches ſur les François, qui furent obligez de ſe retirer à leur tour. Loüis d'Eſpagne, dont l'Armée eſtoit beaucoup affoiblie, & qui s'en voyoit une en teſte derriere les murailles de la Place, leva le ſiége, trop perſuadé par ſa propre expérience, qu'en matiere de guerre, les plus importans ſuccès dépendent d'un moment, & que le retardement d'un jour luy avoit enlevé des mains une conqueſte dont il croyoit eſtre aſſûré.

Froiſſard. Cap. 81.

Cap. 83.

Il fiſt ſa retraite avec beaucoup d'ordre, & défit quelques Troupes de la Ville qui l'eſtoient venuës charger en queuë. Il alla joindre Charles de Blois au ſiége d'Auray, dont le fort Château ne ſe rendit qu'au bout de dix ſemaines. Durant qu'on pouſſoit ce ſiége, qui fut ſuivi de l'attaque & de la priſe de Vannes, Loüis d'Eſpagne fut envoyé avec ſon Corps d'Armée à Dinant, & de là à Guérande. Il ſe rendit maître de l'une & de l'autre. Il trouva au Port de cette derniere Place un grand nombre de Vaiſſeaux Marchands, dont il ſe ſervit, pour aller faire des deſcentes en baſſe Bretagne dans les endroits qui tenoient pour le Comte de Montfort. Il avoit près de ſix mille hommes ſur cette Flotte, & il deſcendit vers

Cap. 84.

Quimperlé. Comme dans ce quartier là on ne s'attendoit à rien moins, on y trouva un grand butin, qu'on enleva ſans réſiſtance. Mais de ſi heureux commencemens furent ſuivis d'un grand malheur. Le Général Anglois ayant eſté averti de la route, que la Flotte Françoiſe avoit priſe, monta ſur ſes Vaiſſeaux avec Amauri de Cliſſon & quelques autres Chevaliers, & beaucoup de très-bonnes Troupes. Ils arrivérent au lieu où Loüis d'Eſpagne avoit laiſſé ſa Flotte, preſque dégarnie, d'autant qu'il avoit pris preſque tout ſon monde pour entrer plus avant & plus ſûrement dans le païs. Mauni ſe ſaiſit de tous les Vaiſſeaux, & plus prévoyant que Loüis d'Eſpagne, ayant laiſſé deſſus & ſur les ſiens un nombre de Soldats ſuffiſant pour les garder, il s'informa du chemin que ce Général avoit tenu.

Il partagea ſon Armée en trois petits Corps, qui marchérent ſéparez, mais à peu de diſtance, pour pouvoir eſtre ſoûtenus les uns des autres, & battre en meſme-temps plus de païs, afin de rencontrer l'ennemi. Loüis d'Eſpagne fut averti par ſes coureurs, qu'il eſtoit ſuivi; il raſſembla ſes Troupes, & reprit le chemin de ſa Flotte. Il ne manqua pas de rencontrer une des trois Troupes qui le cherchoient. Il crut que c'eſtoit toute l'Armée, il la chargea & la mit preſque en déroute; mais les deux autres Corps s'eſtant promptement avancez, ils l'inveſtirent de toutes parts. Il ſe défendit avec une valeur & une habileté extraordinaire, & ſe ſeroit peut-eſtre débaraſſé, ſi une groſſe troupe de Milices du païs qu'il avoit pillé, s'eſtant venuë joindre aux Anglois, n'eût fait un nouvel obſtacle à ſa retraite. Alors accablé du nombre, il fut entiérement défait. Il voulut gagner ſes Vaiſſeaux avec environ trois cens hommes, qui luy reſtoient des ſix mille qu'il avoit amenez; mais en y arrivant il fut fort ſurpris d'y voir des Soldats Anglois qui commencérent à tirer ſur luy.

Dans cette extrémité, tout bleſſé qu'il eſtoit, il attaqua une Barque, & s'en eſtant emparé, il s'échapa. Il fut pourſuivi par quelques Vaiſſeaux de la Flotte ennemie, qui ne le perdirent jamais de vûë, mais ſans pouvoir l'atteindre. Il entra par l'emboucheure de la riviere de Villaine, & gagna Rhedon. Ne s'y trouvant pas en ſûreté, il ſe retira à Rennes ſuivi du peu de gens qui s'eſtoient ſauvez de cette malheureuſe expédition, où en perdant beaucoup d'hommes, il n'auroit rien perdu de la réputation qu'il avoit de grand Capitaine & de brave Soldat, ſans la faute capitale qu'il fit d'abord, en ne faiſant pas bien garder ſa Flotte.

Le reſte de la campagne ſe paſſa à s'emparer de part & d'autre de quelques petites Places. Charles de Blois tenta encore inutilement l'attaque de Hennebon, & puis chacun ſe retira dans ſes quartiers.

Malgré la défaite de Loüis d'Eſpagne, le ſecours d'Angleterre, & le courage de la Comteſſe de Montfort, le parti de Charles de Blois prévaloit en Bretagne. Il eſtoit maître des plus conſidérables Villes de ce Duché, la plus grande partie de la Nobleſſe eſtoit pour luy, la Cour de France ſe faiſoit un point de politique de le ſoûtenir, & il avoit tout le Royaume derriere luy, d'où les Troupes luy venoient ſans peine & ſans aucun embarras. Au contraire la Comteſſe de Montfort retranchée dans la baſſe Bretagne, ne pouvoit avoir de ſecours que par mer, ſa fortune dépendant également de l'inconſtance de cet élément, & de la bizarrerie d'une Cour étrangere. Le retardement de ce ſecours l'avoit déja miſe à deux doigts de ſa perte. Il eſtoit de la prudence de Charles de Blois de la ſerrer de près, & de pouſſer vivement la guerre ſans diſcontinuer: mais il n'eut pas la fermeté de rejetter la propoſition d'une Tréve, que quelques Seigneurs de Bretagne luy firent, ſous prétexte de donner aux peuples le moyen de reſpirer pendant quelques mois. C'eſtoit un reſſort que faiſoit joüer ſous main la Comteſſe de Montfort de concert avec le Roy d'Angleterre, qui luy avoit conſeillé de temporiſer le plus qu'elle pourroit, pour luy donner le temps de faire ſes préparatifs, & qui avoit ordonné au Seigneur de Mauni, de ménager cette Tréve à quelque prix que ce fût. Elle commença à la Touſſaints, pour durer juſqu'à la mi-May ſuivante. Cap. 89.

La Comteſſe de Montfort profita de cet intervalle, & paſſa en Angleterre, pour traiter elle-meſme avec le Roy, & en amener les nouveaux ſecours qu'il luy promettoit. La conjoncture ne pouvoit eſtre plus favorable; car le temps de la Tréve concluë entre la France & l'Angleterre eſtoit preſt de finir, & la guerre, qui juſqu'alors s'eſtoit faite en Bretagne ſous le nom de Charles de Blois & du Comte de Montfort, alloit deſormais ſe faire ſous les auſpices des deux Rois. Cap. 90.

Edoüard fit une Tréve pour deux ans avec les Ecoſſois: & ce qui eſt de plus ſurprenant, c'eſt que ceux-cy la firent confirmer par le Roy de France, qui la crut apparemment néceſſaire pour empêcher le Roy d'Ecoſſe de ſuccomber entiérement: mais il attira par là ſur ſes Etats tous le poids de la guerre. Robert d'Artois, depuis la Tréve, eſtoit demeuré oiſif, & en attendoit la fin avec impatience. La Comteſſe de Montfort, qui ſçavoit la haine qu'il avoit pour le Roy de France, prévoyant qu'elle s'en accommoderoit mieux que d'un Général Anglois, le demanda au Roy d'Angleterre, pour commander en Bretagne, ou du moins l'accepta avec joye quand on le luy propoſa, & on ne penſa plus qu'à ſe mettre en mer, pour arriver avant la mi-May terme de la Tréve, & qui eſtoit proche. Cap. 91.

La Flotte eſtoit de quarante-cinq Vaiſſeaux chargez de bonnes & de nombreuſes Troupes, parmi leſquelles il y avoit beaucoup de Seigneurs d'Angleterre. Cet armement n'eſtoit pas ignoré en France, & on ſe prépara à empêcher les Anglois d'y aborder. Loüis d'Eſpagne fut chargé du commandement d'une Flotte de trente-deux Vaiſſeaux, dont la grandeur ſuppléoit au plus grand nombre des Vaiſſeaux

Cap. 92. Anglois. Il alla ſe poſter vers l'Iſle de Gerne- A ſay, & envoya à la decouverte, pour ſçavoir des nouvelles de la Flotte Angloiſe. Il apprit qu'elle venoit droit à luy. Elle parut vers le ſoir. On n'héſita ni de part ni d'autre à donner la bataille. Elle dura avec beaucoup de furie juſqu'à la nuit, qui la fit ceſſer. La Comteſſe y paya de ſa perſonne autant qu'aucun
An. 1343. des plus braves Chevaliers. On jetta l'ancre des deux côtez, en réſolution de recommencer le combat dès la pointe du jour. Mais il ſurvint durant la nuit une furieuſe tempeſte, qui obligea les deux Flottes de ſe ſéparer. Loüis d'Eſpagne craignant d'eſtre pouſſé ſur B les rochers, ſe mit en haute mer, & fut porté juſques ſur les côtes de Biſcaye, où deux de ſes Vaiſſeaux périrent: il ſe dédommagea de cette perte par quatre Navires de Bayone qu'il prit. La Flotte de la Comteſſe fut ſi habilement ou ſi heureuſement conduite durant la tempeſte, qu'elle doubla le Cap d'Oüeſſant, & ſe trouva le lendemain à la hauteur de Vannes, d'où elle alla à Hennebon.

Cap 93. Robert d'Artois ne fut pas longtemps ſans entrer en action. Il partit de Hennebon avec la Comteſſe de Montfort, qui voulut ſe ſignaler en prenant des Villes auſſi-bien qu'en les C défendant. Ils vinrent mettre le ſiége devant Vannes, où s'eſtoient renfermez, avec une aſſez forte garniſon, quatre Chevaliers Bretons fort attachez au Comte de Blois, ſçavoir, les Seigneurs Henri de Leon, Olivier de Cliſſon, & les Sires Tournemine & de Loheac. Après bien des ſorties & des attaques, où les aſſiégeans & les aſſiégez ſignalérent leur courage, l'aſſaut fut donné à la Place par trois endroits, & ſoûtenu pendant tout un jour avec grand carnage de part & d'autre. La nuit le fit ceſſer: mais le deſſein de Robert d'Artois n'eſtoit pas d'en demeurer là. Il commanda qu'on D ſe tint ſous les armes. Il fit ſeulement repoſer l'Armée pendant quelques heures, & apporter à manger & à boire aux Soldats; enſuite il la partagea en trois Corps. Il en donna un au Comte de Quenfort & au Seigneur Gautier de Mauni, à qui il ordonna de s'avancer ſans bruit à la faveur des tenebres, vis à vis d'un endroit de la muraille où elle eſtoit fort baſſe, de ſe coucher là ſur le ventre, & de profiter, s'il y avoit lieu de le faire, du deſordre où il alloit tâcher de mettre les ennemis. Il donna une autre Troupe au Comte de Saliſbéry, pour aller à attaquer la barriere E d'une des portes, & ſe mit à la teſte de la troiſiéme, pour en faire de meſme à une autre barriere.

S'eſtant avancez l'un & l'autre vers le poſte qu'ils devoient inſulter, ils firent allumer tout à coup de grands feux de ces deux côtez là, afin d'éclairer les attaques, & les commencérent avec autant de vigueur que de bruit. Les Commandans de la Place ſurpris de ce retour imprévû, ſe donnérent à peine le temps de s'armer, pour courir à ces deux endroits. Toute la garniſon y fondit fort en deſordre, & ſoûtint néanmoins l'aſſaut. Ce que Robert d'Artois avoit prévû arriva; toute l'attention des aſſiégez fut à ces deux poſtes ſi vivement attaquez, & l'endroit de la muraille dont le Comte de Quenfort & le Seigneur de Mauni s'eſtoient approchez, demeura dégarni. Ils ne manquérent pas de profiter de cette faute: ils deſcendirent dans le foſſé, dreſſérent leurs échelles qu'ils avoient toutes preſtes, montérent ſur la muraille ſans aucune réſiſtance, & vinrent fondre en criant victoire, ſur ceux qui défendoient les deux barrieres, & les taillérent en pieces. Les portes auſſi-toſt furent ouvertes, tous ceux des deux fauſſes attaques entrérent l'épée à la main, & firent un horrible carnage de tout ce qu'ils rencontrérent. Les quatre Chevaliers furent aſſez heureux pour échaper, & la Ville fut pillée & impitoyablement ſaccagée.

Après un ſi heureux ſuccès, dont la Comteſſe de Montfort eſtoit autant redevable à l'imprudence des Commandans de la Place, qu'à l'habileté de Robert d'Artois, elle ſe retira à Hennebon, & laiſſa ce Prince dans la Place. Il détacha de ſon Armée mille hommes d'armes, trois mille Archers, & quelque Infanterie ſous le Comte de Saliſbéri, pour aller faire une tentative ſur Rennes, d'où Charles de Blois eſtoit parti quatre jours auparavant: mais la Ville ſe trouva bien munie, de ſorte que le Comte de Saliſbéri n'oſa en former le ſiége, & ſe contenta de faire le dégaſt aux Cap 94. environs.

Cependant Olivier de Cliſſon & Henri de Leon, qu'on rendoit partout reſponſables de la perte de Vannes, où l'on s'eſtoit attendu qu'ils arreſteroient longtemps les ennemis, eſtoient au déſeſpoir, & réſolurent à quelque prix que ce fuſt, de rétablir leur réputation. Ils engagérent tous leurs amis à les ſeconder, aſſemblérent non ſeulement les Gentilhommes leurs vaſſaux, mais encore preſque tous les paiſans de leurs Terres, & ayant obtenu quelques autres Troupes de Charles de Blois, ils firent un Corps de douze mille hommes, avec leſquels ils vinrent attaquer Vannes. Ils donnérent un ſi terrible aſſaut à toutes les barrieres des Fauxbourgs, qu'ils les emportérent, & dans un ſecond ils forcérent les murailles, dont on n'avoit encore pû réparer les bréches. La garniſon fut taillée en pieces; mais Robert d'Artois dangereuſement bleſſé leur échapa. Il gagna Hennebon, & parce qu'il n'y avoit pas de fort bons Chirurgiens, il ſe fit tranſporter en Angleterre: mais l'air de la mer, & l'agitation du Vaiſſeau le mirent en ſi mauvais état, qu'à peine fut-il arrivé à Londres, qu'il mourut.

Ainſi finit un des Princes des plus accomplis de ſon temps; mais à qui un malheureux dépit fit faire un très-mauvais uſage des grandes qualitez qu'il avoit reçûës de la nature. Les careſſes & les bienfaits dont le Roy d'Angleterre le combla, eurent pour but de chagriner la Cour de France: mais la grande confiance que ce Prince luy témoigna toûjours depuis, eſtoit fondée ſur l'eſtime ſinguliere qu'il fai-

zed by Google

ſoit de ſa prudence, de la ſolidité & de l'étenduë de ſon eſprit, de ſon courage & de ſon habileté dans le métier de la guerre; ſon affabilité, & ſes maniéres franches & honnêtes luy avoient gagné le cœur des Anglois. Il fut regardé avec compaſſion comme un homme de mérite perſécuté, & on le vit ſans jalouſie dédommagé par les bonnes graces du Prince qui le protégeoit. Il avoit rendu des ſervices eſſentiels à Philippe après la mort de Charles le Bel, & luy avoit beaucoup facilité le chemin au Trône de France: mais il voulut en eſtre payé par une injuſtice. La honte d'avoir eu recours à la fourbe, choſe plus indigne d'un Prince que de tout autre homme, l'affront d'en avoir eſté convaincu, le chagrin de l'avoir inutilement employée, & ſans autre effet que de la perte de ſon honneur, l'engagérent dans la révolte contre ſon Souverain, crime encore plus grand que le premier qu'il avoit commis. Il n'eut que trop de fermeté pour le ſoûtenir juſqu'au bout. Il ſatisfit ſa vengeance en inſpirant au Roy d'Angleterre le deſſein de renverſer la Monarchie Françoiſe: & il aura toûjours le malheur de paſſer dans noſtre Hiſtoire, conformément aux Mémoires de ces temps-là, pour le premier & le principal auteur de toutes les calamitez, dont ſa patrie fut accablée pendant plus d'un ſiecle.

Ibid. Le Roy d'Angleterre témoigna l'eſtime & l'amitié qu'il avoit pour luy, non ſeulement par les magnifiques obſéques qu'il luy fit faire à Londres dans l'Egliſe de S. Paul, où il fut enterré; mais encore en s'engageant par un ſerment à venger ſa mort, & à en faire ſouvenir la Bretagne pendant pluſieurs années, par les ravages qu'il y alloit faire. Ce Prince politique, qui mettoit tout à profit, fut bien aiſe de voir la Cour & le Peuple d'Angleterre ſenſibles à cette mort. Il ſe ſervit de cette diſpoſition, pour hâter le grand armement qu'il méditoit contre la France par d'autres vûës que de venger la mort de Robert d'Artois.

Ayant aſſemblé toutes ſes Troupes il monta ſur ſa Flotte, & arriva au Morbian proche de Vannes. Il voulut d'abord jetter la terreur dans le païs par trois ſiéges, qu'il fit preſque en meſme temps des trois principales Villes du Duché de Bretagne, ſçavoir de Rennes, de Nantes & de Vannes. Rennes eſtoit déja aſſiégée par quelques Troupes Angloiſes & Bretonnes lorſqu'il débarqua. Il commença luy-meſme celuy de Vannes, où ſe trouvérent, pour la défendre, les quatre meſmes Seigneurs qui y eſtoient, lorſqu'elle fut priſe par Robert d'Artois, ſçavoir, les Seigneurs Olivier de Cliſſon, Henri de Leon, les Sires Tournemine & de Loheac, auſquels s'eſtoit joint le Sire Geoffroy de Malétroit. La Comteſſe de Montfort vint voir Edoüard en ce Camp devant Vannes, & après quelques conférences ſur leurs intéreſts communs, elle retourna à Hennebon.

Le Roy d'Angleterre trouva tant de réſiſtance dans les aſſiégez, qu'après un aſſaut, qui dura un demi jour, où il perdit beaucoup de monde, il ne jugea pas à propos de s'arreſter davantage devant cette Place; & ſous prétexte que le païs des environs tout déſolé ne pouvoit fournir ni aſſez de fourage, ni aſſez de vivres pour tant de Troupes, il en partit avec le gros de ſon Armée, en laiſſant une petite partie ſous les ordres du Comte d'Arondel, du Baron de Stanfort, de Gautier de Mauni, du Seigneur Yves de Treziguidi, & de Richard de Rochefort pour continuer le ſiége. *Cap. 95.*

Il alla à Rennes qui ſe défendoit bien. Il ne demeura là que cinq jours, & puis il marcha vers Nantes, pour y mettre le ſiége, ou attirer au combat Charles de Blois qui s'y eſtoit renfermé. La grandeur de la Ville ne luy permit pas de l'inveſtir entiérement avec ſes Troupes. Il ne laiſſa pas de ſe loger devant, & d'en commencer les attaques: mais il fut toûjours repouſſé avec perte; & après s'eſtre mis en bataille ſur une colline comme pour défier Charles de Blois, qui ne vouloit rien hazarder avant que d'avoir reçû le ſecours de France qu'il attendoit, il partit encore de là. Avant ſon départ il établit un Camp, & un petit Corps de Troupes, plûtoſt pour dire qu'il ne levoit pas le ſiége, que dans l'eſpérance qu'elles puſſent venir à bout de la Place.

Après tant de tentatives inutiles, il alla attaquer Dinan ſelon un ancien Hiſtorien, ou Guincamp ſelon l'Hiſtoire de Bretagne. Cette Place eſtoit ſans murailles, & n'eſtoit défenduë que par une paliſſade. Le Seigneur de Portebeuf qui y commandoit, ayant refuſé de ſe rendre, fut forcé, fait priſonnier, & la Place abandonnée au pillage. *Froiſſard. Argentré.*

Ce n'eſtoit pas là un fort grand exploit pour le Roy d'Angleterre, qui en voulant trop entreprendre à la fois, ne faiſoit rien digne de luy. Les ſiéges de Rennes & de Nantes n'avançoient point: celuy de Vannes eſtoit pouſſé avec plus de vigueur. La Place courut riſque d'eſtre emportée, à l'occaſion d'une ſortie que firent les aſſiégez ſur les ennemis, qui entreprirent de forcer la barriere d'une des portes. Les Anglois furent d'abord très-mal menez, & pouſſez fort loin. Ils repouſſérent les François à leur tour, & quelques-uns paſſérent pelle-meſle avec les Bretons au-delà de la barriere. Ceux de la Ville y accoururent promptement, & fermérent la barriére avant qu'Olivier de Cliſſon & Henri de Leon fuſſent rentrez. Ils furent faits priſonniers par les Anglois, & pareillement le Comte de Stanfort du côté des Anglois, s'eſtant engagé au-delà de la barriere, fut pris par les aſſiégez. Il y eut en cette occaſion bien des gens tuez de part & d'autre. *Froiſſard. c. 96.*

Tandis que tout cela ſe paſſoit en Bretagne, Loüis d'Eſpagne eſtoit en mer avec une Flotte, & enlevoit les convois qui venoient d'Angleterre, d'où il ne paſſoit rien qu'avec d'extrêmes dangers. Il tenta de ſurprendre la Flotte Angloiſe, qui eſtoit toûjours au Morbian proche de Vannes, mais il fut trop toſt apperçû. Une partie des Troupes du Camp de devant la Place monta ſur la Flotte pour la défendre: ce qui n'empêcha pas Loüis d'Eſpagne d'en prendre quatre Vaiſſeaux, & d'en couler trois *Cap. 97.*

à fond. Cet échec obligea le Roy d'Angleterre à la mettre en un lieu plus ſûr, & d'en envoyer une partie à Breſt, & l'autre à Hennebon.

Comme les Villes de Bretagne qui tenoient pour Charles de Blois eſtoient bien fournies de Troupes, & que le partage que le Roy d'Angleterre avoit fait des ſiennes ne faiſoit apprehender que des ravages qui contribuoient à les affamer eux-meſmes, on ne ſe preſſoit pas en France, & le Duc de Normandie aſſembloit à loiſir ſes Troupes à Angers. Quand il les eut toutes enſemble, il marcha en Bretagne du côté de Nantes, ayant ſous luy les Mareſchaux Charles de Montmorenci, & Robert de Saint
Cap. 98. Venant, le Comte d'Alençon ſon oncle, le Comte de Blois, le Duc de Bourbon, les Comtes de Boulogne, de Vendôme, de Dammartin, les Sires de Couci, de Craon, de Sully, de Freſne, de Roye, & quantité d'autres Seigneurs & Gentilshommes de Normandie, d'Auvergne, de Berri, de Poitou, de Xaintonge, du Limouſin, & du Maine. Toute l'Armée eſtoit de quatre mille hommes d'Armes, & de trente mille hommes d'autres Troupes.

A cette nouvelle, le Roy d'Angleterre, qui eſtoit retourné au ſiége de Vannes, délibéra ſur le choix du poſte où il attendroit le Duc de Normandie, qui ſelon toutes les apparences ne tarderoit pas à le venir chercher. Sa premiére penſée fut de lever le ſiége de Vannes, & de venir ſe camper vers Nantes. Il y auroit eu de l'honneur pour le Roy d'Angleterre à prendre ce parti. C'auroit eſté faire connoître au Duc de Normandie qu'il ne le craignoit point, & qu'il faiſoit volontiers la moitié du chemin pour donner bataille; mais le coup eſtoit hazardeux. C'eſtoit s'engager bien avant dans le païs ennemi, s'éloigner beaucoup des Ports où eſtoit ſa Flotte, d'où il recevoit la pluſpart de ſes vivres, & lever le ſiége de Vannes, dont il pouvoit eſpérer un plus heureux ſuccès, que de ceux de Nantes & de Rennes qu'il continuoit encore. C'eſt ce qu'on luy repréſenta dans ſon Conſeil, & ce qui le détermina à demeurer au ſiége de Vannes, & à y rappeller les Troupes qui perdoient inutilement le temps devant Nantes. Il laiſſa toutefois devant Rennes celles qui y eſtoient, juſqu'à ce qu'on eût vû ſi le Duc de Normandie entreprendroit de ſecourir cette Place, ou de faire lever le ſiége de Vannes.

Ce Duc ſéjourna quelques jours à Nantes, où il apprit des nouvelles des deux ſiéges. Il
Cap. 99. ſçut que Rennes n'eſtoit pas fort preſſée; que les ennemis y avoient donné un très-rude aſſaut pendant un jour entier, mais qu'ils avoient eſté repouſſez avec grande perte, & n'eſtoient guéres en état de tenter une nouvelle attaque. Que le Baron d'Ancenis, les Sires du Pont, Jean de Malétroit, Yvain Charuel le jeune, Bertran du Gueſclin, l'Evêque meſme de la Ville eſtoient des gens, ſur la réſolution & ſur la fidélité deſquels on pouvoit compter. Que Vannes au contraire eſtoit ſerrée de fort près, & aſſiégée depuis longtemps; que le Roy d'Angleterre eſtoit au ſiége en perſonne, & que les aſſiégez ne ſe ſoûtenoient plus que par l'eſpérance d'un prompt ſecours.

Sur cela le Duc de Normandie ne balança pas à marcher vers Vannes. Il fut joint à Nantes par Robert de Beaumanoir Maréchal de Bretagne, qui commandoit quelques Troupes de Charles de Blois, de ſorte qu'après cette jonction l'Armée du Duc eſtoit de plus de quarante mille hommes.

Le Roy d'Angleterre ayant ſçû le deſſein du Duc de Normandie, fit venir inceſſamment le petit Corps d'Armée qui attaquoit Rennes, afin de fortifier la ſienne; car il n'avoit devant Vannes que deux mille cinq cens hommes d'Armes, ſix mille Archers, & quatre mille hommes de pied.

Le Duc de Normandie en arrivant auprès de Vannes, trouva le Roy d'Angleterre retranché dans ſon Camp d'une maniére à ne pouvoir eſtre attaqué. Il retrancha auſſi le ſien, réſolu de n'attaquer les ennemis, qu'en cas qu'ils entrepriſſent de donner quelque aſſaut à la Ville. Mais le Roy d'Angleterre n'oſa jamais le faire, de ſorte que la garniſon, qui d'ailleurs ne manquoit de rien, eut tout le loiſir de ſe repoſer. Il n'en eſtoit pas ainſi dans le Camp des Anglois, où les vivres ne venoient pas en abondance, Loüis d'Eſpagne continuant avec ſa Flotte d'empêcher la communication de l'Angleterre & de la Bretagne. Ainſi Edoüard eſtoit plûtoſt aſſiégé qu'aſſiégeant. On ne laiſſoit pas de ſouffrir auſſi beaucoup dans l'Armée de France, non pas par la diſette, mais par les mauvais temps: car les deux Armées demeurérent en cette ſituation fort avant dans l'hyver. Il y a beaucoup d'apparence, que pour peu que la patience n'eût pas manqué aux François, le Roy d'Angleterre auroit eu peine à ſe tirer de ce mauvais pas: mais il en ſortit à la faveur d'une négotiation qui ſauva ſon honneur, & ce qui luy reſtoit de Troupes.

Le Pape Benoiſt XII. eſtoit mort dès l'an 1342. ſans avoir pû venir à bout, comme il l'auroit fort ſouhaité, de rétablir la bonne intelligence entre les deux Couronnes. Pierre Roger Limouſin de nation, & Cardinal du Titre des Saints Nerée & Achillée, avoit eſté élû en ſa place, & avoit pris le nom de Clément VI. Il n'avoit pas moins de zéle que ſon Prédéceſſeur pour cette Paix. Il envoya pour ce ſujet le Cardinal Evêque de Paleſtrine, & le Cardinal Evêque de Tuſcule, afin d'y travailler. Ils furent quelque temps à la Cour de France, où ils diſpoſérent le Roy à donner la liberté à Jean Comte de Montfort, toûjours priſonnier à la Tour du Louvre, dont on voit l'Acte d'élargiſſement écrit dès le mois de Septembre 1343. mais qui ne fut pas mis dés-lors en exécution. Quand ces deux Légats ſçurent que les deux Armées eſtoient en préſence auprès de Vannes, ils s'y tranſportérent, & agirent auprès du Roy d'Angleterre & du Duc de Normandie, qui avoit les ordres du Roy ſon pere pour accepter l'accommodement, en cas que le

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Roy d'Angleterre consentît à lever le siége de Vannes.

An. 1344. Les deux Cardinaux obtinrent d'abord une suspension d'armes ; & ensuite on conclut une Tréve pour jusqu'à la S. Jean. Elle fut signée le dix-neuviéme de Janvier à Malétroit. Pendant cette Tréve Vannes devoit estre mise en sequestre entre les mains des Légats, qui estoient néanmoins obligez de la remettre après un certain temps entre les mains du Roy de France. Ce n'estoit qu'une formalité dont on usa pour contenter le Roy d'Angleterre, qui ne vouloit pas qu'il fût dit, qu'il avoit levé le siége. Les deux Rois s'engageoient à envoyer dans cet intervalle des Plénipotentiaires à Avignon pour traiter de la Paix, & ce devoient estre des Princes de leur sang ; & des personnes les plus qualifiées de leur Royaume. Il fut arresté que les Conferences se tiendroient en présence du Pape, non pas afin qu'il décidât sur les intérests de ces Princes par Sentence, & avec autorité de Juge ; (c'estoit là une restriction que Philippe le Bel avoit mise en usage, & que ses Successeurs n'omettoient guéres depuis en pareilles occasions ;) mais afin qu'il inspirât par sa présence & par ses conseils des sentimens de paix aux Députez des deux partis. Les Légats & le Pape ne purent venir à bout de faire la Paix ; on conclut seulement une Tréve de trois ans, tant pour la France & pour l'Angleterre, que pour la Bretagne, l'Ecosse, la Guienne, les Pais-bas, & pour tous les Alliez de part & d'autre.

La France en fut la dupe. Edoüard ne pensoit qu'à se tirer de Bretagne ; il vouloit toûjours la guerre, & n'acceptoit la Tréve que pour s'y mieux préparer, ayant toûjours en teste ses vaines prétentions sur le Royaume de France. Le Roy relâcha avec trop de facilité le Comte de Montfort, en tirant promesse de luy, que pendant le temps de la Tréve, il s'en tiendroit à l'Arrest prononcé dans la Cour des Pairs en faveur de Charles de Blois, pour le Duché

Ibid. de Bretagne. Jean fils de Bouchard Comte de Vendôme, neveu du Comte de Montfort, le cautionna sur cet article ; mais il falloit avant toutes choses obliger la Comtesse de Montfort à rendre Hennebon & Brest. Les promesses, les sermens, les cautions ne sont point des remedes suffisans contre la tentation de régner. En effet le Comte ne fut pas plûtost sorti de prison, qu'il rentra en Bretagne, où les hostilitez recommencérent.

Vers le temps de ce Traité, Philippe en fit deux autres qui luy furent beaucoup plus avantageux. Le premier fut celuy, par lequel Humbert II. Comte Dauphin de Vienne, fit cession de ses Etats en faveur de Philippe de France second fils du Roy, & à son défaut les substitua à un des fils du Duc de Normandie. Voicy les motifs & les principales clauses de ce Traité.

Actes du Transport du Dauphiné à la Maison de France.

Humbert se voyant sans enfans, & se trouvant à cet égard dans la mesme situation, où s'estoit trouvé Jean Duc de Bretagne, eut aussi la même crainte que luy touchant la ruine de ses Sujets, par les guerres civiles à l'occasion de sa succession après sa mort. L'exemple de ce qu'il voyoit en Bretagne, & qui ne fût pas arrivé, si le Duc eût suivi ses premiéres vûës de donner son Duché au Roy de France, le détermina à prendre ce parti pour ses Etats. L'affaire fut traitée en présence du Pape Clément VI. de plusieurs Seigneurs & Prélats du Dauphiné, & de ceux des autres Domaines du Comte Dauphin, & des Députez du Roy. Il estoit marqué dans le Traité, que c'estoit une donation entre-vifs, *sans nul rappel* ; qu'elle ne subsisteroit que supposé que le Comte Dauphin mourût *sans hoirs mâles ou femelles nez en loyal mariage* : qu'en cas qu'il luy vint des enfans, & que la postérité de ces enfans vint à manquer, le présent Traité subsisteroit pour la postérité du Roy ; c'est à dire, qu'alors un des enfans de France entreroit en possession du Dauphiné, & des autres Domaines qui y sont unis ; que si le Comte Dauphin avoit des filles légitimes, Philippe de France, ou un des fils du Duc de Normandie épouseroit l'aînée, qui luy apporteroit la succession de son pere ; & que si l'aînée n'estoit point agréée par le Prince, pour quelque notable déformité, ou pour estre *autrement inhabile*, il épouseroit la cadette ou une des cadettes, qui dès-là seroit déclarée héritiére de son pere ; & que le Duc de Normandie, s'il se trouvoit libre, pourroit l'épouser luy-mesme. Que celuy des fils de France, à qui le Dauphiné écherroit, s'appelleroit Dauphin, & écartelleroit les Armes du Dauphiné avec celles de France ; qu'il ne pourroit laisser ni le nom de Dauphin, ni les Armes du Dauphiné ; & que cet Etat ne seroit, ni ne pourroit estre uni au Royaume de France, que comme l'Empire y seroit uni, si le Roy estoit élû Empereur. Que celuy qui auroit le Titre de Dauphin, seroit obligé aux hommages, reconnoissances, & autres choses, ausquelles les Comtes Dauphins estoient alors obligez envers les Eglises de Vienne, de Lion, & de Grenoble : qu'il conserveroit les Libertez, Franchises, Priviléges & bonnes Coûtumes du Dauphiné à l'égard de tous les Etats qui le composoient. Que le Roy donneroit à Humbert six vingt mille florins d'or de Florence payables à certains termes ; & de plus dix mille livres de rente viagere, & luy assigneroit sur des Terres ou sur de semblables fonds deux mille livres de rente à perpétuité, qui avoient esté jusqu'alors prises au Tréfor Royal. Que Humbert de son côté, pour sûreté de sa parole, livreroit incessamment au Roy plusieurs Fortereresses qui sont nommées dans l'Acte, dans lequel outre cela, on assûroit le doüaire de la mere du Comte Dauphin, laquelle vivoit encore, & celuy de la Comtesse Dauphine. Je passe sous silence plusieurs articles, & diverses circonstances moins importantes.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté 2. B. fol. 11 xx x.

Le Comte Humbert Dauphin vécut encore plusieurs années après ce Traité, sans y rien changer, sinon que le droit de Philippe de France fut transporté au Duc de Normandie fils aîné du Roy.

Des Ponts, Actes du Transport du Dauphiné.

Invent. des Chart T. 4. Dauphiné. 5.

Roy. L'an 1349. Humbert ratifia à Lion tout A ce qui avoit eſté fait en 1343. & en 1344. ſe deſſaiſit réellement de ſes Etats, pour en mettre en poſſeſſion Charles fils aîné du Duc de Normandie. Il entra quelque temps après dans l'Ordre de S. Dominique. Le Pape le fit depuis Patriarche Titulaire d'Alexandrie, & conſentit à ce qu'il eût l'adminiſtration perpétuelle de l'Archevêché de Reims. Depuis ce temps-là le Dauphiné eſt demeuré à la Couronne de France, dont il avoit eſté détaché pluſieurs ſiecles auparavant. C'eſt le Titre de tous les Princes fils aînez de nos Rois, quoyque cela ne fût point ſtipulé dans le Traité, & que meſ- B me il dût eſtre d'abord pour le ſecond fils de Philippe de Valois. Ces Princes écartelérent toûjours depuis les Armes de Dauphiné avec les Armes de France : quelques-uns meſme eſtant devenus Rois ont continué de les écarteler en pluſieurs de leurs Monoyes, ou d'y joindre le Dauphin avec la Fleur-de-lys. C'eſtoit pour l'ordinaire dans celles qui eſtoient frappées en Dauphiné *.

* Il y en a qui ont eſté frappés à fleurs avec la meſme marque.

Tandis que Philippe de Valois travailloit à conſommer une affaire de cette importance, il en fit encore une autre pour l'augmentation de ſon Domaine avec Jacques d'Arragon Roy de Majorque. Ce Prince avoit eſté dépoüillé de ſes Etats par Pierre IV. Roy d'Arragon, ſurnommé le Cérémonieux ; & ne ſçachant comment s'y prendre, pour ſe venger & pour remettre des Troupes ſur pied, il vendit à Philippe la Seigneurie de Montpellier, qui depuis longtemps avoit paſſé dans la Maiſon d'Arragon. Ce Domaine fut toûjours une ſource de beaucoup de différents entre les Rois de France & les Princes de la Maiſon d'Arragon, & eſtoit fort à la bien-ſéance de Philippe, qui ne manqua pas cette occaſion de le réünir à la Couronne. Tout ceci ſe paſſa un peu avant la D concluſion de la Tréve entre la France & l'Angleterre, qui ne fut pas de longue durée. Elle ne fut meſme preſque point obſervée ni en Bretagne, ni en Guienne, où il ſe fit toûjours quelques hoſtilitez de part & d'autre : mais pour la rompre dans les formes, les deux Rois prirent chacun leur prétexte. Ce fut cependant le Roy d'Angleterre qui fit le défi, ou la déclaration de guerre à l'occaſion que je vais dire.

An. 1345. Argentré Hiſt. de Bretagne. Valſingam.

Le Roy ayant fait publier un Tournois, pour la cérémonie des nôces de Philippe de France ſon ſecond fils, avec Blanche fille poſthume de Charles le Bel, pluſieurs Chevaliers de di- E vers païs & de diverſes Provinces de France s'y trouvérent, & entre-autres Olivier de Cliſſon Seigneur Breton, qui avoit toûjours ſuivi le parti de Charles de Blois, & s'eſtoit ſignalé dans la défenſe de Vannes, où il avoit eſté pris dans une ſortie par les Anglois, qui l'avoient envoyé priſonnier à Hennebon. Le Roy d'Angleterre en paſſant par Hennebon pour retourner dans ſon Royaume, luy avoit rendu la liberté, par une échange avec le Comte de Stanfort, qui fut pris par la garniſon de Vannes, au meſme temps que Cliſſon l'avoit eſté par les Anglois.

On raiſonna fort ſur la délivrance de Cliſſon, & ſur la préference que le Roy d'Angleterre luy avoit donnée en cette rencontre ſur Henri de Leon autre Seigneur de Bretagne, qui eſtoit pareillement priſonnier, & qui pouvoit prétendre auſſi-bien que Cliſſon à eſtre échangé avec le Comte de Stanfort. On donna au Roy quelque ſoupçon de ce Seigneur ; & on luy fit entendre qu'il pourroit bien avoir acheté ſa liberté au prix de ſa fidélité. On n'a jamais ſçû en détail la vérité de ce fait, ſur lequel le Roy ne s'expliqua jamais qu'en général ; mais la maniere dont ce Prince en uſa à l'égard de Cliſſon, ne laiſſe nul lieu de douter, qu'il n'eût autre choſe que des ſoupçons. Cliſſon vint à la Cour pour le Tournois, & dès qu'il y fut arrivé, le Roy le fit arreſter & mettre au Châtelet. Il s'aſſûra en meſme-temps des deux Seigneurs de Malétroit pere & fils, & de quelques autres Gentilshommes Bretons & Normans, à qui il fit peu de temps après couper la teſte, auſſi-bien qu'à Olivier de Cliſſon.

La maniére dont le Roy d'Angleterre reçut cette nouvelle, eſt une preuve des liaiſons qu'il avoit avec ces Gentilshommes. Il C voulut uſer de repréſailles ſur Henri de Leon, qu'il avoit encore en ſa puiſſance, & le faire mourir. Henri de Lenclaſtre Comte de Derby, en qui il avoit grande confiance, & qui eſtoit ſon proche parent, l'en diſſuada ; mais ce qui leva tout doute là-deſſus, c'eſt qu'Edoüard regarda cette exécution comme une infraction à la Tréve, & n'apporta point d'autre cauſe de la guerre qu'il déclara au Roy : ce qui n'eût pas eu la moindre apparence de raiſon, s'il n'eût pas ſuppoſé que ces Seigneurs eſtoient entrez dans ſon parti. Il fit venir en ſa préſence Henri de Leon, & luy parla de la forte : » Meſſire Henri, la conduite du Roy » de France m'autoriſe à vous traiter comme il » a fait le Seigneur de Cliſſon, & les autres Che- » valiers qu'il a fait mourir : mais je ne prétens » pas ſuivre un ſi mauvais exemple, quoy qu'il » n'y ait perſonne qui ait fait plus de mal que » vous au parti que je défends. Comme vous » êtes un des plus riches Chevaliers de Bretagne, » je pourrois encore exiger de vous une rançon » de quarante mille écus, mais je ne veux pas » vous traiter meſme ſur cela à la rigueur ; je » vous quitte pour dix mille, à condition que » vous irez vous-meſme trouver de ma part Phi- » lippe de Valois, luy reprocher ſa cruauté, & » luy dire, qu'ayant rompu la Tréve par l'injuſte Arreſt qu'il a prononcé contre ces braves » Chevaliers, j'y renonce moy-meſme, & le défie ». Henri de Leon accepta la commiſſion, & l'exécuta, adouciſſant autant qu'il luy fut poſſible la dureté d'un tel compliment. Il prit enſuite congé du Roy, & mourut en chemin des fatigues qu'il avoit ſouffertes ſur la mer, où le mauvais temps l'avoit tenu durant quinze jours.

Froiſſart. chap. 102.

Le Roy voyant bien par le ſuccès des Conférences qui s'eſtoient tenuës devant le Pape pour la Paix, que le Roy d'Angleterre vou-

loit la guerre, ne fut point surpris de cette déclaration. Il fit seulement une Protestation par laquelle il rejettoit la cause de la rupture sur le Roy d'Angleterre, qui contre un des articles de la Tréve, avoit suborné des Sujets de la Couronne de France, pour les mettre dans son parti, & traité par écrit avec eux. Il ne songea plus qu'aux moyens de se défendre. Il fit construire quantité de Vaisseaux: il se ligua avec le Roy Alfonse de Castille, & négotia le mariage de Blanche de Navarre fille de Philippe Roy de Navarre, avec Dom Pedre fils aîné d'Alfonse: mais cet article du Traité ne fut point exécuté. Il traita avec l'Amiral de Castille nommé Bouche-noire, pour une nombreuse Flotte bien équipée, mit dans son parti Engilbert de la Marche, élû depuis peu Evêque de Liége; & par le moyen de Loüis Comte de Blois, il gagna Jean de Haynaut Comte de Beaumont, qui avoit jusqu'alors esté un des plus zélez partisans du Roy d'Angleterre, & qui estoit devenu Régent du Haynaut par la mort du Comte Guillaume son neveu tué depuis peu en Frise. Le Roy espéra aussi ramener les Flamans depuis la mort d'Artevelle, qui avoit esté massacré à Gand dans une émeute de la populace; car telle fut la fin de ce scélérat si dévoüé au Roy d'Angleterre, qu'il avoit proposé aux Flamans d'élire ce Prince pour leur Comte à la place de leur légitime Seigneur: & Edoüard dans cette espérance estoit venu à l'Ecluse avec une Flotte. C'est à quoy les Flamans ne voulurent jamais consentir, & ce qui fut cause de la mort d'Artevelle, lorsqu'ils virent qu'il prenoit des mesures pour les y contraindre. Le Roy fit aussi sçavoir au Roy d'Ecosse l'état des choses, & ce Prince luy promit de ne pas manquer à faire diversion.

Du Tillet Recueil des Traitez &c. Valsingam.

Du Tillet loc. cit. Leibnitz in cod. diplomatic pag. 180. & 186.

Meyerus.

Tandis que le Roy se mettoit ainsi en état de s'opposer aux desseins du Roy d'Angleterre sur la France, Charles de Blois entra en campagne, & vint assiéger Quimper-corentin qu'il emporta, & où quatorze cens des Habitans furent passez au fil de l'épée. Le Comte de Montfort tenta de reprendre cette Place; mais Charles l'obligea de lever le siége. Montfort passa en Angleterre, pour conjurer Edoüard d'augmenter le nombre des Troupes Angloises qu'il avoit laissées en Bretagne. Ce Prince l'auroit fait volontiers: mais il avoit affaire de ses forces ailleurs; & dans ces sortes de ligues, où les Alliez ne sont pas égaux, c'est toûjours l'interest du plus puissant, qui donne le mouvement à tout. Le Comte de Montfort estant de retour en Bretagne, fut attaqué d'une maladie dont il mourut au Château de Hennebon. On peut dire que ce Comte ne manqua pas à sa fortune, mais que sa fortune luy manqua toûjours. A la mort du Duc son frere, elle luy ouvrit une belle carriere. Il s'y engagea sans hésiter: peu de temps après il fust pris, il demeura prisonnier pendant longtemps, & à peine fut-il en état de profiter de sa liberté, qu'il mourut. Ses malheurs toutefois furent inutiles à son Concurrent, qui d'ailleurs estoit

Argentré Hist. de Bretag. l. 5. c. 119.

An. 1345.

A assez sage & assez vaillant pour en tirer avantage. Mais la Comtesse de Montfort ne fut pas plus déconcertée par la mort, que par la prison de son mari. Son fils Jean âgé de sept à huit ans estoit en sûreté en Angleterre. C'estoit un gage de la fidélité des Bretons de son parti pour Edoüard, & en mesme-temps un motif pour ce Prince de les soûtenir plus puissamment, de peur qu'une telle conjoncture ne les déterminât à mettre fin à la guerre, en reconnoissant Charles de Blois. La Comtesse sçut se prévaloir de ces motifs auprès des Bretons & auprès d'Edoüard: & nous verrons comment elle y réüssit, après que j'auray raconté ce qui se passa en Guienne, en Normandie, & en Picardie entre la France & l'Angleterre.

Dès qu'Edoüard eut déclaré la guerre au Roy, il fit partir le Comte de Derby pour la Guienne avec des Troupes, afin d'y commencer la guerre. Ce Comte avoit parmi les Troupes une grande estime, & beaucoup d'autorité, dont il estoit moins redevable à sa haute naissance qu'à son habileté dans la guerre, à ses maniéres honnêtes, à son desintéressement & à sa libéralité envers la Noblesse & envers les Soldats, ausquels il abandonnoit généreusement tout le butin, sans se réserver que la gloire. C'est là en effet le plus sûr moyen d'en acquérir pour un Général d'Armée.

Froissart. vol. 1.

Il débarqua à Bayonne: & après avoir laissé reposer son Armée durant sept jours, il marcha jusqu'à Bourdeaux. Il y résolut d'attaquer Bergerac, où le Comte de Laille Gascon, commandant pour le Roy en ces quartiers là, s'estoit retranché avec le peu qu'il avoit pû ramasser d'assez méchantes Troupes, ne pouvant guéres compter que sur la bravoure de quelques Seigneurs qu'il avoit avec luy. Les principaux estoient les Comtes de Comminges, de Perigord, de Duras, de Valentinois, de Mirande, les Vicomtes de Carmain, de Villemur, de Châtillon, le Seigneur de Mirade, les Sires de la Barde, de Pincornet, & de Châteauneuf.

Cap. 103. 104.

Du Chesne Hist. d'Angleterre.

Le Comte de Derby s'avança jusqu'au Château de Moncroulier, où il y avoit garnison Angloise, & envoya de là reconnoître les retranchemens de Bergerac, qui furent trouvez d'assez difficile accès, à cause qu'on avoit fait entrer dans le fossé la riviére de Dordogne. Ils furent pourtant emportez au premier assaut, l'Infanterie Françoise ayant lâché le pied, sans que les Chefs pussent l'arrester. Les Anglois poussant leur pointe se rendirent aussi maîtres du Fauxbourg séparé de la Ville par la riviére. Les Sires de Châteauneuf, de Châtillon, de Leon, & le Vicomte de Bouquentiny furent pris. Les Anglois y perdirent le Sire de Mirepoix. La Ville n'avoit de ce côté-là qu'une palissade au lieu de muraille. Le Comte de Derby ayant fait venir des Bateaux de Bourdeaux, entreprit de l'insulter. On attaqua & on se défendit avec pareille vigueur. Les Anglois firent bréche en un endroit de la palissade, & s'y logérent.

Froissart. cap. 104.

Le Comte de Laille, quoyque l'ennemi fut

à l'entrée de la Place, fit bonne contenance le reſte du jour derriere un retranchement ; mais voyant qu'il n'y avoit pas moyen de ſoûtenir un ſecond aſſaut, il permit aux Habitans de capituler, & ſortit de la Ville la nuit avec ſes Troupes. Dès qu'il fut parti, les Bourgeois ſe rendirent, & furent favorablement traitez du Comte de Derby, qui ſe voyant maître de la campagne, entra dans le Périgord. Deux cens Lances de la garniſon de Périgueux eſtant ſorties la nuit, attaquérent ſon Camp, & luy
Chap. 106. enlevérent un quartier, où le Comte de Kenfort fut pris avec trois de ſes Chevaliers. Diverſes Forteresſes ouvrirent leurs portes aux Anglois. Ils furent repouſſez à d'autres, & s'étendirent beaucoup dans ces quartiers là. Après cette premiére expédition le Comte de Derby ſe retira à Bourdeaux.

Chap. 107. 108. Le Comte de Laille, qui s'eſtoit jetté dans la Réole, ayant appris que le Général Anglois avoit ſeparé ſon Armée, raſſembla dix ou douze mille hommes, & vint aſſiéger la Forteresſe d'Auberoche, que les Anglois avoient priſe. La garniſon, aprés ſix jours de ſiége, demanda à capituler : mais on ne la voulut recevoir qu'à diſcrétion. Le Commandant de la Place n'ayant pû s'y réſoudre, ſe défendit ſi bien, qu'il donna le temps au Comte de Derby de venir à ſon ſecours avec mille hommes de Cavalerie. Les François ſe laiſſérent ſurprendre. L'Infanterie ne fit aucune réſiſtance, & s'enfuit dès le commencement de l'attaque. Il y eut un rude combat entre la Cavalerie Angloiſe & la Cavalerie Françoiſe. Les aſſiégez ayant fait en meſme-temps une ſortie, prirent à dos les François, qui combattoient fort en deſordre. Ils furent défaits, & le Comte de Laille luy-meſme fort bleſſé fut fait priſonnier avec les Comtes de Périgord & de Valentinois. Aymar de Poitiers & le Sire de Duras furent tuez ſur la place, & plus de deux cens Gentilshommes pris.

La priſe du Général François, la perte conſidérable qu'on avoit faite dans ce combat, le défaut de Troupes dans le païs, permirent au Comte de Derby de pouſſer ſes conqueſtes ; & dès le commencement de la campagne ſuivante il aſſiégea la Réole. Cette Ville défenduë par un Commandant Provençal nommé Agout de Baux, arreſta neuf ſemaines les Anglois ; & de Baux ne pouvant plus la défendre, ſe jetta dans le Château, où après avoir encore tenu quelque temps, ſçachant que les ennemis l'avoient tout miné, il ſe rendit. Avant que d'arriver à la Réole, les Anglois s'eſtoient rendus maîtres d'Aiguillon Forteresſe imprenable ;
Chap. 109. ce ne fut que par la lâcheté du Châtelain, qui en porta luy-meſme les clefs au Comte de Derby. D'autres Places ſuivirent ce méchant exemple. Ce Comte prit encore Monſegur, Moupeſat, Mauron, Villefranche, Miremont, Tonnins, & la Forteresſe de Damaſſen. Angouleſme, après s'eſtre défenduë quelque temps, capitula, & promit de ſe rendre dans un mois, ſi le ſecours ne paroiſſoit point. Il fallut s'y réſoudre après le terme expiré. De toutes les Places que le Comte de Derby attaqua, il n'y eut que Blaye où il ne réüſſit point. La valeur de deux braves Chevaliers, qui y commandoient, l'obligea de lever le ſiége. Ce furent Guiſchard d'Angle, & Guillaume de Rochechoüart.

Il eſt étonnant qu'on laiſſaſt ainſi l'ennemi courir impunément toute la Guienne pendant un an entier, ſans y envoyer une Armée, pour arreſter ſes progrès. Mais il arriva alors ce qui arrive ſouvent en ces ſortes de conjonctures, où le Prince, ſur le point de ſe voir une grande guerre ſur les bras manque d'argent pour la ſoûtenir. Il faut augmenter les impoſts, & employer d'autres moyens deſagréables aux peuples, qui reſſentant plus vivement leurs maux particuliers, qu'ils n'appréhendent le mal général de l'Etat, rompent quelquefois par leur indocilité, les meſures les mieux priſes pour leur conſervation. Le Roy prévoyant la guerre d'Angleterre, fit une choſe, qui n'avoit point encore eſté pratiquée en France, & qui y eſt demeurée depuis ; il mit le Sel en parti, & ordonna que deſormais on le viendroit acheter aux Greniers qu'il avoit fait bâtir pour cela, & cette marchandiſe, dont on ne ſe peut paſſer, en devint notablement plus chere qu'elle n'eſtoit auparavant. De plus il augmenta de beaucoup la valeur des Monoyes, ce qui fit extrémement enchérir les denrées, & en particulier le bled. Il n'en falloit pas davantage pour irriter les eſprits. Le Roy s'apperçut de ce mécontentement de ſes Sujets, dont il avoit eſté juſqu'alors tendrement aimé. Il ſe fit une ſédition à Orleans. Il y eut un Bourgeois de Compiegne qui eut l'inſolence à cette occaſion de dire publiquement, qu'Edoüard avoit plus de droit ſur la Couronne de France que Philippe. Il fut ſévérement puni : mais un châtiment meſme auſſi juſte & auſſi néceſſaire que celuy-là, en inſpirant de la crainte aux mutins, ne les arreſte que pour un temps, & ne les appaiſe pas. Il parut en Normandie des commencemens de révolte. Il y avoit d'autant plus à appréhender de ce côté-là, qu'un Seigneur puiſſant dans le Cotentin, qui avoit eſté un des hommes de la Cour le plus aimé & le plus conſidéré du Prince, ayant eſté diſgracié, & obligé de s'enfuir ſur quelques ſoupçons qu'on avoit eu de ſa fidélité, s'eſtoit retiré à la Cour d'Angleterre, où Edoüard l'avoit comblé de graces. C'eſtoit Geoffroy d'Harcourt homme hardi, violent, intriguant & entreprenant, & qui remplaça Robert d'Artois auprès du Roy d'Angleterre, par la fureur qu'il fit paroiſtre contre ſa patrie après ſa diſgrace. Tout cela retarda d'abord la marche des Troupes en Guienne. Il arriva meſme que le Duc de Normandie eſtant en chemin pour y aller, changea d'avis ſur les nouvelles qu'il eut du mauvais état où les choſes ſe trouvoient en ce païs-là. Ce jeune Prince avoit juſqu'alors fait la guerre avec aſſez de gloire. Il appréhenda de ſe commettre, & de perdre ſa réputation en une occaſion ſi périlleuſe. Non ſeulement il s'arreſta, mais meſme il rebrouſſa chemin,

Math. Villani, l. 1. cap. 76. Gagoinus.

Maſſonus.

Froiſſard. chap. 115. Gaguinus.

Froiſſard chap. 119. an. 1345.

jusqu'à ce qu'ayant reçû de nouveaux ordres du Roy ſon pere, & des renforts conſidérables, il reprit ſa marche vers la Garonne, & arriva à Toulouſe avec une nombreuſe Armée à la fin du mois de Décembre de l'an 1345.

Il fit auſſi-toſt un détachement ſous la conduite des Maréchaux de Montmorenci & de S. Venant, qui attaquérent & reprirent la Fortereſſe de Miremont, enſuite Villefranche, & vinrent mettre le ſiége devant Angouleſme.

An. 1346.

Le Comte de Derby réſolu de ſe tenir ſur la défenſive, à moins que quelque occaſion favorable ne ſe préſentât d'attaquer le Duc de Normandie avec avantage, envoya Gautier de Mauni, le Comte de Pembroc, & grand nombre d'autres Chevaliers à Aiguillon, qu'il fournit abondamment de vivres & de toutes ſortes de munitions, & les conjura de ne rien oublier pour la conſervation de cette importante Place. Il profita auſſi de l'imprudence des deux Généraux François, qui après avoir brûlé Villefranche, l'avoient abandonnée ſans en raſer le Château, & ſans y laiſſer aucunes Troupes; & il s'en ſaiſit de nouveau.

Comme il ne ſe trouvoit pas aſſez fort, il ne crut pas devoir tenter le ſecours d'Angouleſme,

Chap. 120.

dont le Gouverneur Jean de Norvic, après une aſſez longue & très-vigoureuſe défenſe, ſe trouva fort preſſé & fort embarraſſé, parce que les vivres commençoient à luy manquer. Déſeſperant de ſauver la Place, il penſa à ſauver la garniſon & ſa propre perſonne. Il uſa pour cela d'une ruſe, & ne communiqua ſon deſſein à qui que ce fût. La veille de la Purification de la Vierge il parut ſur les creneaux tout ſeul, & fit un ſignal avec ſon chaperon aux Corps de garde du Camp. On luy envoya un Officier à qui il dit, qu'il ſeroit bien-aiſe de parler au Duc de Normandie, ou à l'un des deux Maréchaux. Le Duc y alla luy-meſme. Le Gouverneur luy ayant fait une profonde révérence, ce Prince luy dit en riant. Je vois bien, Monſieur le Gouverneur, que vous voulez vous rendre; Point du tout, Monſeigneur, reprit Norvic; mais ſçachant que vous avez, auſſi-bien que moy, beaucoup de dévotion pour la ſainte Vierge, j'ay penſé à vous prier de m'accorder une ſuſpenſion d'armes ſeulement durant la Feſte de demain, & qu'il ne ſoit permis ni à vos Soldats, ni aux miens, de tirer l'épée pendant tout ce ſaint jour les uns contre les autres. Le Duc le luy accorda volontiers.

Norvic ayant tiré cette parole du Prince, fit charger pendant la nuit tous ſes bagages ſur des chariots, & le lendemain matin ſortit à la teſte de ſa garniſon marchant vers le Camp. Auſſi-toſt les aſſiégeans ſe mettent ſous les armes, croyant qu'il venoit les attaquer. Il fit ſigne qu'il vouloit parler au Commandant du quartier, & luy dit qu'il ne venoit point pour ſe battre, mais qu'il ſe ſervoit du privilége de la Tréve accordée pour ce jour-là par le Duc de Normandie; qu'il eſtoit bien-aiſe de ſe promener hors de la Place, où il eſtoit renfermé depuis ſi longtemps, & qu'il eſtoit perſuadé que le Prince ne violeroit pas la parole qu'il luy avoit donnée le jour d'auparavant. Les Commandans ne laiſſérent pas de l'empêcher de paſſer outre, avant qu'on eût reçû de nouveaux ordres du Prince. On l'alla auſſi-toſt avertir. Cela le fit rire. Ils m'ont trompé, répondit-il, mais *laiſſons-les aller de par Dieu*, contentons-nous d'avoir la Ville. Dès le lendemain les Bourgeois demandérent quartier, on le leur accorda, & le Duc mit dans la Place, pour commander, Antoine de Villiers avec une garniſon.

De là il alla attaquer la Fortereſſe de Damaſſen, qui fut emportée d'aſſaut, & la garniſon ſans quartier paſſée au fil de l'épée. Tonnins fut pris par capitulation. Le Port de Sainte Marie ſur la Garonne fut forcé comme Damaſſen, quoy que les Anglois l'euſſent beaucoup fortifié. Tout cela fut fait avant Pâques, excepté l'attaque du Port Sainte Marie, qui ne ſe fit que quelques jours après. Enſuite le Duc ſe prépara au ſiége d'Aiguillon, dont il connoiſſoit l'importance & la difficulté. Il le forma avec une groſſe Armée: car depuis ſon entrée en Guienne; il luy venoit tous les jours de nouveaux renforts. Ce ſiége dura juſqu'à la S. Remy premier jour d'Octobre, & il le fallut lever: mais ce qui obligea à prendre ce parti, ce ne fut pas tant la force de la Place, ni la vaillance des aſſiégez, qui y firent des merveilles, que le danger preſſant où ſe trouva alors le Royaume du coſté de la Normandie & de la Picardie. Je vais raconter ce qui le mit dans cette fâcheuſe ſituation.

An. 1346.

Chap. 121.

Le Roy d'Angleterre ayant appris par les Couriers du Comte de Derby, les conqueſtes du Duc de Normandie en Guienne, & que s'il venoit à bout d'Aiguillon, les Anglois eſtoient en danger de perdre toutes les Places qu'ils avoient conquiſes l'année d'auparavant, & la Gaſcogne meſme, ſe hâta de mettre à la voile, & s'embarqua ſur la fin de Juin à Southamton, ſur une Flotte que quelques-uns font monter juſqu'à onze cens Vaiſſeaux de toutes ſortes de grandeurs, partie Vaiſſeaux de guerre, partie Vaiſſeaux plats, partie Vaiſſeaux de charge, pour porter les vivres. Il y avoit ſur cette Flotte quatre mille hommes d'armes, dix mille Archers, & une nombreuſe Infanterie. Le Prince de Galles fils aîné du Roy d'Angleterre, âgé de treize à quatorze ans, fut de cette expédition. Il eſtoit ſur le meſme Vaiſſeau que le Roy ſon pere, auſſi-bien que Geoffroy d'Harcourt. On fit voile d'un bon vent vers les côtes de Gaſcogne; mais il changea preſque auſſi-toſt, & obligea la Flotte à relâcher ſur les côtes de Cornoüailles, où elle demeura à l'ancre cinq ou ſix jours.

An. 1346.

Par malheur la Flotte du Roy ne ſe trouva pas preſte aſſez toſt pour diſputer le paſſage: mais ce ne fut pas là le plus grand mal. Geoffroy d'Harcourt avoit toûjours eſté d'avis, qu'au lieu d'aller en Gaſcogne, on allât deſcendre en Normandie. Il propoſa de nouveau ce deſſein, & les raiſons dont il l'avoit appuyé, ſçavoir, qu'il n'y avoit point d'Armée dans

by Google

cette Province; que tout estoit en Gascogne; que c'estoit un païs abondant, exempt de guerre depuis très longtemps, qui fourniroit par luy-mesme dequoy entretenir l'Armée de vivres, & qu'il y avoit plusieurs bonnes Villes riches, dont la plusparr n'estoient ni fortifiées, ni mesme fermées. Il dit qu'il répondoit sur sa teste du succès de cette descente; & que puisque le vent portoit de ce côté-là, il falloit s'en servir. Edoüard ayant assemblé son Conseil, la chose fut approuvée. On mit à la voile, & la Flotte arriva heureusement à la Hogue, où l'on débarqua.

Il arriva là au Roy d'Angleterre ce qu'on raconte de Jules Cesar, lorsqu'il prit terre en Afrique, pour aller combattre Scipion; il tomba en mettant pied à terre, & si rudement, qu'il seigna beaucoup du nez. Quelqu'un luy ayant voulu faire de cette chûte un mauvais présage, il s'en mocqua, & tourna la chose en plaisanterie. Dès que l'Armée fut à terre, il en nomma Connestable le Seigneur d'Arondel, & en fit Maréchaux Geoffroy d'Harcourt & le Seigneur de Varvik; & donna quelques Troupes au Comte de Hastindonne pour la garde de la Flotte.

Chap. 111. Edoüard partagea son Armée en trois Corps, qui se répandirent dans tout le Cotentin, & se rendirent maîtres de presque toutes les Places, sçavoir, de Barfleur, de Montebourg, de Valognes, de Carentan, de S. Lo, de Cherbourg; mais ils n'attaquérent point le Château de cette derniére Place, parce qu'il les eût arrestez trop longtemps. Ensuite on marcha vers Caën, ce qui donna beaucoup de joye à l'Armée, qui espéroit bien s'enrichir par le pillage de cette Capitale de la basse Normandie.

Ces nouvelles portées au Roy luy causérent de grandes inquiétudes. Il fit promptement partir le Comte d'Eu Connestable de France, & le Comte de Tancarville, pour se jetter dans Caën avec plusieurs Gens-d'armes. Ils y arrivérent avant l'Armée Angloise, & se mirent en état de défendre la Place. Ils y trouvérent Guillaume Bertrand Evêque de Bayeux, qui y estoit accouru avec la Noblesse des environs.

Gagnin.

C'estoit une entreprise difficile, que la défense de Caën. Cette Ville dès ce temps-là estoit fort marchande, fort riche & bien peuplée; mais elle n'estoit pas fermée de murailles en quelques endroits. Il y avoit un bon Château, où commandoit le Seigneur de Wargni, ayant sous ses ordres trois cens Génois; mais ce Château ne couvroit la Ville que d'un côté.

On ne fut pas longtemps sans apprendre l'arrivée des Anglois, & qu'une partie de leur Flotte estoit à Etrehan à l'emboucheure de la riviére d'Orne, sur laquelle la Ville est située. Le Connestable d'abord fut d'avis d'abandonner les Fauxbourgs aux Anglois, ne voyant pas d'apparence à les sauver, de border la riviére de Troupes, & de ne penser qu'à bien défendre le Pont & les Portes: mais il vit tant d'ardeur dans les Bourgeois, qui joints à la Noblesse & aux Troupes qu'il avoit amenées, faisoient une assez nombreuse Armée, que sur la proposition qu'ils luy firent d'aller au devant de l'ennemi, il s'y détermina. Il les rangea donc au-delà du Pont.

Les Anglois conduits par Geoffroy d'Harcourt, s'avancérent en bataille, & firent une si rude charge, que cette Bourgeoisie plia dès le premier choc, & abandonna le Connestable, qui estant accablé par le nombre, fut obligé de quitter le champ de bataille. Les Anglois poursuivirent les fuyards l'épée dans les reins, & entrérent pesle-mesle avec eux dans la Ville. Le Connestable & Tancarville, qui firent ferme à l'entrée de la porte sur le Pont devant l'Eglise de S. Pierre, voyant que tout estoit perdu sans ressource, appellérent un Chevalier du parti ennemi nommé Thomas de Hollande, avec qui ils avoient autrefois fait amitié dans les guerres de Prusse & de Grenade, & se rendirent à luy. Une partie des Bourgeois se sauva dans le Château; les autres rentrez dans leurs maisons s'y défendirent, & à coups de pierres & de fléches qu'ils tiroient de dessus les toits, & des fenestres, tuoient beaucoup d'Anglois qui couroient sans ordre dans les ruës. Il en demeura bien cinq cens sur la place. Mais les maisons furent bien-tost forcées. On mettoit le feu par tout, on pilloit, on tuoit, on violoit; c'estoit dans tous les quartiers de la Ville un desordre effroyable.

Froissard. chap. 1134.

Continuat. Nangii.

Le Roy d'Angleterre irrité de la résistance des Habitans, & de la mort d'un si grand nombre de ses gens, ne se mettoit point en devoir d'arrester la fureur du Soldat. Geoffroy d'Harcourt l'alla trouver, & luy représenta que pour son intérest, il estoit à propos de faire cesser le carnage; qu'on se battoit dans tous les quartiers de la Ville; qu'il perdoit beaucoup de braves hommes, & qu'il avoit besoin de ménager ses Troupes, le Roy de France devant bien-tost arriver avec une Armée, & il luy conseilla de commander à ses Soldats de faire quartier à ceux qui mettroient bas les armes. Il se rendit à ses remontrances; & ce Seigneur courant à cheval par toutes les ruës avec sa Banniére, défendit de la part du Roy d'Angleterre, sous peine de la vie, de mettre le feu aux maisons, & de tuer ceux qui ne feroient point de résistance.

Froissard. chap. 1141. 1142.

Les Troupes obéirent; & les Habitans, sur la parole qu'on leur donna de leur laisser la vie, ouvrirent leurs maisons. Alors le pillage se fit sans meurtre & sans violence pendant trois jours. Les Soldats s'enrichirent du butin, & le Prince ne s'oublia pas luy-mesme. Il renvoya en Angleterre son plus grand Navire chargé de toutes sortes de richesses, de trois cens des plus riches Bourgeois de la Ville pillée, pour leur faire payer leur rançon, & de plus de soixante Chevaliers pris en cette occasion. Il fit aussi passer en Angleterre le Connestable & le Comte de Tancarville, qu'il avoit achetez du Chevalier Thomas de Hollande. L'arrivée de ce Navire fut comme un commencement du triomphe du Prince, & une amorce pour les

Anglois, qui leur donnoit envie de venir partager avec leurs compatriotes, les richeſſes du Royaume de France.

Deux Cardinaux Légats, ſçavoir Annibal de Ceccano Evêque de Tuſcule, & Eſtienne d'Albert, que le Pape avoit envoyez, pour tâcher de ménager encore quelque Tréve, & que le Roy d'Angleterre ne voulut point écoûter, furent témoins de cette triſte déſolation. Mais ce Prince ne s'arreſta pas en ſi beau chemin. Il profita de la conſternation, où la ruine de Caën avoit jetté toute la Normandie; & ayant laiſſé le Château, qu'il voyoit en état de luy faire une longue réſiſtance, il marcha droit à Roüen, pour aſſiéger cette Capitale de Normandie, dont Jean Comte d'Harcourt, frere de Geoffroy d'Harcourt, eſtoit Gouverneur.

Continuat. Nangii Froiſſard. chap. 125

Le Roy le prévint, en ordonnant qu'on rompît tous les Ponts de la riviére de Seine entre Paris & Roüen, & en particulier celuy de cette Ville-là; & il arriva luy-meſme à Roüen avec une Armée, avant le Roy d'Angleterre. Comme Paris meſme, dans une ſi fâcheuſe conjoncture, n'eſtoit pas en ſûreté, il ordonna au Prévoſt de la Ville de faire des retranchemens tout à l'entour: mais comme les Ingénieurs vouloient pour cela abattre quelques maiſons, les Proprietaires s'y oppoſérent, & ſoulevérent le peuple. Cette ſedition alloit cauſer un nouvel embarras au Roy, ſi le Roy Jean de Bohéme, qui eſtoit proche, y eſtant accouru avec cinq cens chevaux, n'eût arreſté la premiére émeûte. Il jugea plus à propos d'appaiſer le peuple en faiſant ceſſer les travaux, que de l'irriter en une telle circonſtance, où il eſtoit à craindre qu'il ne priſt de fâcheuſes réſolutions.

Le Roy d'Angleterre eſtant arrivé aſſez près de Roüen, au-delà de la riviére, ſçut que le Pont eſtoit rompu, & que l'Armée du Roy campoit aux environs de la Ville. Ainſi il ne penſa plus à en faire le ſiége. Philippe luy envoya offrir la bataille, à quoy il répondit, qu'il falloit la différer, juſqu'à ce qu'il fût arrivé dans les campagnes de Paris. Il continua en effet ſa marche en montant la riviére de Seine. Il brûla en chemin faiſant les Fauxbourgs du Pont-de-l'Arche, ceux de Vernon, & de Meulan, il pilla Louviers Ville alors riche & fort marchande, & fit faire des courſes juſques dans le païs Chartrain. Il s'avança juſqu'à Poiſſy à ſix petites lieuës de Paris; & trouvant le Pont rompu, il ne laiſſa pas de faire paſſer quelques Troupes dans des batteaux, qui allerent brûler le Château Royal de S. Germain, Nanterre, Ruelle, & d'autres Bourgs & Villages, juſqu'au Pont de Neuilly, dont on voyoit l'incendie de deſſus les Tours de Paris.

Gagoinus. Froiſſard. Continuat. Nangii.

Le Roy coroya toûjours l'Armée d'Angleterre, en marchant de l'autre côté de la riviére, eſpérant qu'Edoüard s'engageroit ſi avant, qu'il luy ſeroit difficile de ſe retirer: & certainement la retraite eſtoit déja difficile; car le Roy, outre l'Armée qu'il commandoit, en aſſembloit une autre à S. Denis des Milices de tout le Royaume, & de ſes Alliez, & Jean Roy de Bohéme avec ſon fils Charles depuis Empereur, Jean de Haynaut, le Duc de Lorraine, le Comte de Flandre, le Comte de Blois, & un grand nombre de Nobleſſe Françoiſe s'y eſtoient rendus.

Quand le Roy, qui eſtoit revenu à Paris, voulut en ſortir pour aller joindre l'Armée de S. Denis, les Bourgeois le conjurérent de demeurer avec eux, & de ne les point abandonner dans le danger où ils eſtoient. Ce Prince les aſſûra qu'il ne s'écarteroit point tandis que les Anglois ſeroient proche de Paris, & que ce n'eſtoit que pour les contraindre de s'en éloigner, qu'il alloit ſe mettre à la teſte de ſon Armée.

Sur ces entrefaites il eut avis la veille de l'Aſſomption, que le Roy d'Angleterre ſe préparoit à paſſer la Seine, afin de marcher du côté de Flandre, & que ne pouvant la paſſer à Poiſſy, il vouloit le faire plus haut. L'avis eſtoit véritable pour le premier article. Il eſtoit encore vray que le Roy d'Angleterre avoit décampé de Poiſſy, & qu'à en juger par ſa marche, il prétendoit tenter le paſſage au-deſſus: mais ce n'eſtoit qu'un ſtratagême & un piége où le Roy donna, en allant ſe camper à Pont Antoni, pour couper le paſſage aux Anglois; c'eſtoit juſtement ce qu'Edoüard avoit prétendu. Il fit auſſi-toſt une contre-marche, & n'ayant plus d'Armée en teſte à Poiſſy, il rétablit le Pont avec une promptitude merveilleuſe, & fit paſſer ſon Armée.

A peine les Anglois eſtoient-ils paſſez, que les Milices de la Commune d'Amiens, commandées par quatre Chevaliers Picards parurent. On fut ſurpris de part & d'autre, & on en vint aux mains ſans délibérer. Les Picards n'avoient affaire qu'à l'avant-garde des ennemis qui avoit pris les devans, & n'eſtoit point ſoûtenuë du reſte. C'eſtoit Geoffroy d'Harcourt qui la commandoit. Le combat fut ſanglant. Les Picards furent défaits, il en reſta douze cens ſur la place, & tout leur bagage fut pris.

Continuat. Nangii. Froiſſard. chap. 125.

Soit bonheur, ſoit habileté des Capitaines, tout réüſſiſſoit à Edoüard, qui connoiſſant toutefois le péril où il eſtoit, ne penſoit plus qu'à faire retraite, & à gagner la Flandre, pour ſe joindre aux Flamans, qu'il maintenoit toûjours dans ſes intéreſts, trop glorieux d'avoir traverſé la France preſque d'un bout à l'autre en la ravageant, & jetté l'épouvante juſques dans la Capitale du Royaume.

Il avoit deux jours d'avance ſur le Roy, qui ſe mit à ſes trouſſes dès qu'il ſçut, qu'il avoit paſſé la Seine. Edoüard gagna le Beauvoiſis, paſſa ſous les murailles de Beauvais, dont les Fauxbourgs furent pillez & brûlez, & arriva enfin ſur les bords de la Somme. Ce fut là où il ſe trouva étrangement embaraſſé. Tous les Ponts eſtoient très-bien fortifiez, & très-bien gardez. Les deux Maréchaux de l'Armée Angloiſe Varvik & Geoffroy d'Harcourt firent une tentative pour forcer le Pont de Pequigny; mais ils n'y réüſſirent pas. Ils n'oſérent atta-

quer le Pont de Remi, parce qu'ils le virent trop bien retranché. D'ailleurs il y avoit de l'autre côté de la riviére un Corps d'Armée de près de douze mille hommes, commandé par Godemar du Fay Chevalier Bourguignon, pour soûtenir les Troupes des Ponts. Les Maréchaux vinrent rendre compte de tout cela au Roy d'Angleterre, qui apprit en mesme-temps que le Roy de France, avec une nombreuse Armée, estoit arrivé à Amiens. Il n'y avoit pas un moment à perdre, il falloit passer, ou combattre avec un extrême danger.

Continuat. Nangii.

Dans cette extrêmité le Roy d'Angleterre s'avisa d'assembler tous les prisonniers qu'on avoit faits dans tout le païs, leur demanda si quelqu'un d'eux ne sçavoit point quelque gué dans la riviére de Somme, & promit à celuy qui luy en montreroit, non seulement sa liberté, mais encore celle de vingt autres à son choix, & une bonne somme d'argent.

Froissard. chap. 116.

Entre ces prisonniers, il s'en trouva un, qui oubliant ce qu'il devoit à sa patrie, s'offrit au Roy d'Angleterre de luy enseigner un gué où pourroient passer douze hommes de front, & les charois mesmes, pourvû que l'on fût en état de passer entre les deux marées. Ce gué estoit celuy qu'on appelle encore aujourd'huy Blanquetaque au-dessous d'Abbeville, où il y a très-peu d'eau quand la mer est retirée, & dont le fond est solide.

Edoüard profita de cet avis, & ayant luy-mesme reconnu le gué, il rangea ses Troupes & ses bagages, pour les faire défiler: mais aussitost parut de l'autre côté Godemar du Fay avec son Corps d'Armée, prest à charger les premiers qui oseroient passer. En une autre occasion Edoüard auroit délibéré; mais en celle-cy il n'y avoit pas deux partis à prendre. Varvik & Geoffroy d'Harcourt se mirent à la teste. Quelques Chevaliers François se détachérent du gros de l'Armée, & vinrent avec la lance jusques dans la riviére fondre sur les Anglois. Il y eut là un rude choc: & cependant les deux rivages estoient bordez d'Archers, qui tiroient incessamment, ceux des Anglois pour écarter les François, & les François pour arrester les Anglois. La nécessité de vaincre fit faire à ceux-cy des prodiges de valeur. Ils passérent sur le ventre à tout ce qui s'opposa à leur passage. Les deux Maréchaux ayant atteint le rivage, & formé quelques escadrons, chargérent à leur tour les premiers escadrons François, les culbutérent, gagnérent du terrein, où se rangeoient les Troupes à mesure qu'elles sortoient de la riviére. La vigueur & le succès de cette premiére action anima autant les Anglois, qu'elle étonna les François; la frayeur eut bien-tost saisi des Troupes qui n'estoient pour la plus part composées que de Bourgeois d'Abbeville, de Montreüil, d'Arras, de S. Riquier, & des Bourgades des environs. Ainsi l'Armée Angloise passa & échapa au Roy. Ce Prince ayant eu avis de la retraite des Anglois, avoit marché à grande hâte: mais ses premiers escadrons n'arrivérent à Blanquetaque que quand les derniers du Roy d'Angleterre passoient. On donna dessus, & ils furent taillez en pieces. On enleva quelques chevaux & quelque reste de bagage: mais le Roy d'Angleterre s'estima heureux d'avoir fait une si belle & si nécessaire retraite à si bon marché.

Chap. 117.

Le Roy proposa à ses Généraux de passer le gué, & de suivre les Anglois; & l'on eust apparemment pris ce parti, si la marée qui commençoit à monter, n'en eust ôté le moyen. Il fallut marcher à Abbeville, pour passer la riviére sur le Pont.

Ce retardement donna le temps au Roy d'Angleterre d'avancer toûjours. Il fit piller en passant le Crotoy. Il mit entre luy & le Roy la Forest de Crecy, & tint Conseil de guerre, pour délibérer sur ce qu'il y avoit de meilleur à faire dans la suite, parce qu'il ne pouvoit pas douter que l'Armée Françoise ne vint bientost tomber sur luy. La sienne estoit fort diminuée, celle du Roy estoit belle & beaucoup plus nombreuse. Il y avoit encore de là bien des journées jusqu'en Flandre. Il ne pouvoit avoir de vivres que par le pillage des Bourgs & des Villes ouvertes, & estoit toûjours en danger d'estre chargé dans sa marche, chose infiniment périlleuse: car il est aisé de passer d'une retraite précipitée à une fuite, quand l'ennemi survient: mais d'ailleurs il sçavoit qu'il y avoit trente mille Flamans qui estoient déja en Artois pour le venir joindre, & il espéra qu'ils arriveroient bien-tost. Cette raison luy fit prendre la résolution de ne point précipiter sa marche, d'éviter seulement, ou de différer la bataille; mais de s'y préparer, & en cas de nécessité, de suppléer au nombre par les campemens avantageux. Il se posta donc le vingt-cinquiéme d'Aoust sur une colline au-dessus du Village de Crecy, qui est sur le bord de la petite riviére de Maye: il fit travailler toute la nuit à un grand retranchement le long d'un bois qui estoit derriere son Camp. Il y fit mettre en sûreté tous ses bagages & tous ses chariots, n'y laissant qu'une entrée du côté du Camp. C'estoit apparemment pour se retirer là comme dans un Fort en cas qu'il fust pousse par les François. Son Armée, selon quelques-uns, estoit encore de quatre mille hommes d'armes & de trente mille Archers, d'autres luy en donnent beaucoup moins.

An. 1346.

Chap. 118.

Joan. Villani l. 12. cap. 66.

Froissart. loc. cit.

Le lendemain sçachant que le Roy approchoit, il rangea son Armée sur trois lignes. La premiére estoit commandée par le Prince de Galles son fils, âgé alors de quatorze à quinze ans, qui avoit sous luy le Comte de Varvik & Geoffroy d'Harcourt Maréchaux Généraux de l'Armée, avec un très-grand nombre des plus braves Seigneurs d'Angleterre. La seconde ligne estoit sous les ordres des Comtes de Northamton & d'Arondel. Edoüard estoit luy-mesme à la teste de la troisiéme. Toutes ces Troupes furent rangées sur le penchant de la colline, où elles s'estoient campées le jour d'auparavant. Le Roy d'Angleterre avoit du canon; & il ne paroist pas que les François en eussent en cette occasion. Peut-estre

Villani. loc. cit.

que voulant atteindre le Roy d'Angleterre, qu'ils pourſuivoient, ils avoient appréhendé de retarder leur marche en traînant après eux cette eſpece de nouvelle artillerie. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'elle eſtoit déja en uſage en France: on le voit par un Regiſtre de la Chambre des Comptes de Paris, où dès l'an 1338. c'eſt à dire huit ans avant la bataille de Crecy, Barthélemy de Drach Tréſorier des Guerres, marque ſur ſes comptes l'argent donné *à Henri de Famechon, pour avoir poudres & autres choſes néceſſaires aux canons qui eſtoient devant Puy-Guillaume.* Cette epoque eſt d'autant plus remarquable, que ceux qui ont écrit de l'invention du Canon, la placent les uns vingt ans, & les autres trente ans plus tard.

Vide du Cange in Gloſſar. verbo Bombarda.

Edoüard ayant mis ſon Armée ſous les armes, la parcourut accompagné de ſes deux Maréchaux, animant le Soldat à bien faire contre un ennemi qu'ils eſtoient en poſſeſſion de battre depuis longtemps, leur repréſentant la néceſſité où ils eſtoient de vaincre ou de périr, & faiſant paroître ſur ſon viſage un air de gayeté & de confiance, qui en inſpiroit à ceux qui le voyoient. Il fit diſtribuer à boire & à manger à tous les Soldats, & leur ordonna de ſe repoſer, ſans quitter leurs rangs & leurs armes en attendant l'arrivée de l'ennemi.

Froiſſard, chap. 134.

Ils ne furent pas longtemps ſans le voir paroître. Le Roy eſtoit parti d'aſſez grand matin d'Abbeville; & après avoir fait deux lieuës, il avoit détaché quelques Troupes ſous la conduite des Seigneurs de Noyers, de Beaujeu, d'Aubigny, & de Baſcle dit le Moine, pour aller reconnoître la diſpoſition de l'Armée Angloiſe. Ils s'approchérent fort près du Camp. Les Anglois à leur approche prirent leurs armes: mais nul ne ſe détacha du gros pour les charger.

Ces quatre Chevaliers eſtant de retour, le Roy fut ſurpris de ce que leur demandant des nouvelles des ennemis, ils paroiſſoient embaraſſez, & que chacun vouloit charger les autres de faire le rapport. Enfin le Roy ordonna au Sire de Baſcle de parler. Il eſtoit au Roy de Bohéme, & paſſoit pour un des vaillans Chevaliers de ſon temps. Il parla donc, & dit: Sire, nous venons de voir des gens dans la meilleure poſture du monde, dans un très-bel ordre de bataille, qui nous attendent de pied ferme, & très-bien poſtez. Je trouve que voſtre Armée marche fort en deſordre, & que vos Soldats en arrivant à la vûë de l'ennemi, ſeront fort fatiguez d'une ſi longue marche. Mon avis ſeroit que vous campaſſiez icy aujourd'huy; que vous differaſſiez juſqu'à demain l'attaque de l'Armée Angloiſe; que vous vous donnaſſiez le loiſir de faire un ordre de bataille plus exact & plus régulier, & que vous déliberaſſiez ſur la maniére dont vous feriez l'attaque, & par quels endroits du Camp vous la ferez.

Le Roy approuva fort ce conſeil, & envoya ordre aux Troupes qui eſtoient déja fort avancées de s'arreſter; mais on eut beau faire, on ne put en venir à bout. Celles qui marchoient devant s'imaginérent qu'on ne vouloit leur faire faire alte, que pour donner la teſte de l'Armée à d'autres qu'à elles; celles qui ſuivoient ne vouloient point s'arreſter tandis qu'elles voyoient marcher les autres: & ainſi le Roy malgré luy fut entraîné & contraint de ſuivre dans le plus grand deſordre du monde. Cependant en approchant du Camp ennemi, l'Armée ſe trouva à peu près rangée en trois Corps. Six mille Arbaleſtriers, la pluſpart Génois, conduits par Charles Grimaldi & Antoine Doria eſtoient à la teſte. Charles Comte d'Alençon frere du Roy, commandoit le Corps de bataille, où il y avoit quatre mille hommes d'armes, & une groſſe Infanterie. Le Roy eſtoit à l'arriére-garde accompagné d'un très-grand nombre de Seigneurs. Dans cette Armée eſtoit le Roy Jean de Bohéme, qui tout aveugle qu'il eſtoit, voulut y aſſiſter avec ſon fils Charles élû Roy des Romains. Ce vieux Prince, dont le Duc de Normandie avoit épouſé la fille, fut toûjours juſqu'à la fin extrêmement attaché aux intéreſts de la France.

Villani loc. cit.

Les Anglois laiſſérent approcher l'Armée Françoiſe ſans branler, & ſans meſme eſcarmoucher. Il n'y eut que les Archers de la premiére ligne, qui voyant les Arbaleſtriers Génois venir à eux, s'avancérent quelques pas, & commencérent à tirer d'une grande force. Il s'en fallut bien que les Génois répondiſſent de meſme. Ils avoient par malheur eſſuyé durant la marche un gros orage, & la pluye avoit lâché les cordes de leurs Arbaleſtres de telle ſorte, que quand ce vint à tirer, ils ne pouvoient pour la pluſpart les bander, ni s'en ſervir. Ce fut là la premiere cauſe du deſordre; car ſe voyant accablez des fléches des Anglois, & foudroyez par le canon, ils commencérent à lâcher le pied, & à ſe renverſer ſur la ſeconde ligne où ils mirent la confuſion.

Continuat. Nangii.

Le Comte d'Alençon, qui commandoit cette ſeconde ligne, indigné de la lâcheté des Génois, qu'il ſoupçonna meſme de trahiſon, cria à ſes gens qu'on fit main-baſſe ſur ces traîtres; & ceux-cy ſe trouvant en meſme-temps expoſez aux traits des ennemis, & aſſommez par les François, fuyoient de tous côtez.

Le Prince de Galles profita de cet embarras, & fit avancer ſes Gens-d'armes, qui firent un terrible carnage. On ſe mêla, & le combat devint en cet endroit-là infiniment ſanglant. Le Comte d'Alençon avec la Gendarmerie Françoiſe, & le Comte de Flandre avec ſes Troupes ſoûtinrent bravement le choc; & ayant fait une ouverture dans leur ligne, pour laiſſer fuïr les Génois, allérent prendre en flanc le Prince de Galles.

Le Comte de Varvik ayant prévû le danger où ce jeune Prince ſe trouva en effet, avoit envoyé un Chevalier au Roy d'Angleterre, pour luy demander un renfort. Edoüard, qui du haut de la colline, où il demeura toûjours avec ſon Corps de Troupes, voyoit la diſpoſition des deux Armées, demanda au Chevalier, ſi le Prince de Galles eſtoit mort. Non, Sire, répondit le Chevalier. Eſt-il bleſſé, ajoû-

ta

ta le Roy ? Il ne l'eſtoit pas encore quand je l'ay quitté, repartit le Chevalier. Ho bien, reprit le Roy, je veux que mon fils & ceux à qui je l'ay confié ayent tout l'honneur de la victoire. J'ay affaire de mes Troupes pour d'autres uſages, qu'il vainque avec les ſiennes. Cette réponſe ayant eſté rapportée au Prince de Galles & au Comte de Varvik, les piqua tellement d'honneur, qu'ils redoublérent leurs efforts, repouſſérent le Comte d'Alençon, qui fut tué ſur la place, & mirent en déroute cette ſeconde ligne. Godefroy d'Harcourt, qui eſtoit avec le Prince de Galles, & qui avoit vû la Banniére de ſon frere Jean d'Harcourt parmi les Troupes du Comte d'Alençon, l'eût bien voulu rencontrer, pour le ſauver ; mais ce Seigneur avoit déja eſté tué avec ſon neveu le Comte d'Aumale. Jean d'Harcourt eſtoit le premier de cette illuſtre Famille, qui avoit eſté honoré du titre de Comte, ſes ancêtres avant luy n'ayant porté que la qualité de Baron.

Continuat. Nangii.

Le Roy s'avança en vain avec l'arriére-garde, pour ſoûtenir le Comte d'Alençon. Il eut ſon cheval tué ſous luy, & fut ſecouru à propos par Jean de Haynaut, qui luy fit donner le cheval d'un de ſes Chevaliers. Il ſe trouva preſque abandonné en un moment, & il ne vit plus autour de luy que ſoixante Cavaliers, tout le reſte ayant pris la fuite. Alors Jean de Haynaut le conjura de ſe retirer, & comme il n'en vouloit rien faire, il ſaiſit la bride de ſon cheval, & l'amena malgré luy.

Le combat avoit duré juſqu'à deux heures avant dans la nuit ; & les Anglois au milieu des ténébres n'eſtoient pas encore trop ſûrs de leur victoire : mais ils commencérent à s'en aſſûrer par le peu de bruit qu'ils entendoient autour de leur Camp. Le Roy d'Angleterre fit allumer partout des feux, à la faveur deſquels il vit la campagne abandonnée par les François. Alors il deſcendit de la colline avec les Troupes qu'il avoit avec luy qui n'avoient point combattu, & vint au quartier du Prince de Galles, & luy dit en l'embraſſant, ces paroles : *Beau fils, Dieu vous doint bonne perſévérance : vous êtes mon fils, car loyaument vous vous êtes acquitté en ce jour, ſi êtes digne de terre tenir.*

Froiſſard. cap. 131.

Cependant le Roy très-peu ſuivi gagna en piquant le Château de Broye, qu'il trouva fermé. Il fit appeller le Châtelain, qui eſtant venu aux créneaux, & ayant demandé qui c'eſtoit, le Roy luy cria : *Ouvrez, ouvrez, Châtelain, c'eſt la fortune de France.* Le Châtelain ayant reconnu ſa voix, fit baiſſer le Pont-levis. Le Roy entra, n'ayant avec luy que Jean de Haynaut, les Seigneurs Charles de Montmorenci, de Beaujeu, d'Aubigny, & de Montfort. Comme il n'eſtoit pas de ſa prudence de s'enfermer dans cette petite Place, il remonta à cheval, après avoir fait un leger repas fort à la hâte, & ſe fit conduire à Amiens par des guides que le Châtelain luy donna.

Ce fut là le funeſte ſuccès de la bataille de Crecy, dont Edoüard fut redevable à ſa ſage conduite, à la bravoure de ſes Troupes, au malheur & à l'imprudence de ſes ennemis. Il y eut, ſelon quelques-uns, trente mille François de tuez, ſelon d'autres vingt mille en comptant ceux qui furent taillez en pieces le lendemain dans la déroute des Communes de Roüen & de Beauvais, qui ne ſçachant pas ce qui s'eſtoit paſſé le jour précédent, venoient joindre l'Armée, & ſe trouvérent inveſtis par les Anglois.

Froiſſard. cap. 131. Joan. Villani, loc. cit.

Une infinité de Nobleſſe Françoiſe y périt. Sans parler du Comte d'Alençon, & des autres que j'ay déja nommez, le Roy de Bohéme par un excès de bravoure, qui l'a rendu fameux dans l'Hiſtoire, & qui paroîtra ſans doute aux plus ſages n'avoir guéres eſté de ſaiſon, ſçachant que la bataille eſtoit commencée, demanda à quelques Chevaliers qui eſtoient auprès de luy, s'ils voudroient bien le mener à l'endroit où ils croyoient qu'eſtoit ſon fils Charles. Ils luy repréſentérent qu'eſtant aveugle, c'eſtoit ſe précipiter inutilement à la mort : N'importe, dit-il, je veux faire un coup d'épée, & il ne ſera pas dit, que je ſeray venu icy pour rien, me refuſeriez-vous cette amitié ? Sire, reprirent-ils, nous vous accompagnerons partout. Alors, pour ne le pas perdre dans la mêlée, ils attachérent la bride de ſon cheval aux brides de leurs chevaux, & entrérent avec luy dans le milieu de la bataille. Il y fut tué avec tous ceux qui l'accompagnoient : & on les trouva le lendemain morts les uns auprès des autres avec leurs chevaux encore attachez enſemble.

An. 1346.

Le Comte de Blois neveu du Roy ; Loüis Comte de Flandre, le Comte de Sancerre, le Comte d'Auxerre, le Duc de Lorraine, le Duc de Bourbon, Grimaldi & Doria qui commandoient les Génois, plus de douze cens Chevaliers furent tuez ſur la place. Quatre-vingt Banniéres, que portoient les Seigneurs Bannerets, furent trouvées ſur le champ de bataille. Charles fils du Roy de Bohéme y reçut trois bleſſures. Les Hiſtoriens étrangers diſent que le Roy fut auſſi bleſſé : mais les noſtres n'en diſent rien. Il y eut un grand nombre d'autres bleſſez, très-peu de priſonniers, & parce que la nuit empêcha les Anglois de pourſuivre les fuyards : cette défaite fut regardée comme une des plus ſanglantes qui fût de longtemps arrivée à la France, & elle cauſa par tout le Royaume autant de larmes & d'épouvente, que celle qui arriva aux lignes de Courtray du temps de Philippe le Bel.

Cap. 132. Continuat Nangii.

Joan. Villani.

Du caractere dont eſtoit le Roy d'Angleterre, il n'avoit garde de manquer de mettre à profit une ſi belle victoire. Il comprit de quelle importance il luy ſeroit pour la ſuite d'avoir ſur cette côte voiſine de ſon Royaume, un Port qui pût luy donner une entrée facile en France : au lieu que juſqu'alors luy & ſes prédéceſſeurs avoient eſté obligez de traverſer un grand eſpace de mer, pour aller débarquer en Gaſcogne, ou de dépendre des Flamans, pour le faire en Flandre. Rien pour cela n'eſtoit plus à ſa bien-ſéance que Calais, ſéparé ſeulement de l'Angleterre par l'endroit le plus étroit de

Digitized by Google

la Manche. Il réſolut d'en former le ſiége malgré les grandes difficultez qu'il y prévoyoit. Froiſſard. cap. 132. Il décampa de Crecy le vingt-huitiéme d'Aouſt, ſe préſenta devant Montreüil & devant Boulogne, pour voir ſi la ſeule préſence de ſon Armée, vû la conſternation de tout le païs, ne luy en feroit point ouvrir les portes. Ces Places ſe trouvérent bien garnies, & les Commandans luy déclarérent, qu'ils eſtoient réſolus de ſe bien défendre. Ainſi, ſans s'y arreſter, il vint en déſolant toute la campagne inveſtir Calais.

Le Commandant de la Place eſtoit un vaillant Chevalier Bourguignon nommé Jean de Vienne, dont la réſolution fit comprendre au Roy d'Angleterre, non ſeulement qu'il l'arreſteroit longtemps, mais encore qu'on auroit peine à le forcer. C'eſt ce qui luy fit prendre le parti de tâcher de l'affamer, ſans ſe mettre fort en peine du temps qu'il luy faudroit, pour le faire. La plus grande difficulté eſtoit de paſſer l'hyver campé autour de la Place : car on eſtoit déja au mois de Septembre. Il appréhendoit que les Seigneurs auſſi-bien que les Soldats de ſon Armée ne ſe laſſaſſent, & ne l'obligeaſſent à abandonner une entrepriſe, dont il vouloit abſolument venir à bout. Pour aller au devant de tous ces obſtacles, voici comme il s'y prit.

A peu de diſtance de Calais un bras de la riviére de Haule s'en écarte du côté de l'Occident, & laiſſe entre ſon lit, la mer, & la Ville, une eſpace de terre aſſez étendu. Edoüard fit baſtir en cet endroit comme une nouvelle Ville, & conſtruire des maiſons de bois de Charpente, que l'on couvrit de chaume & de geneſt. Les ruës aboutiſſoient à une place où ſe tenoit le marché le Mécredy & le Samedy. Il y avoit des boutiques, des halles, des hôtelleries comme dans les bonnes Villes, & on y apportoit de Flandre & d'Angleterre toutes ſortes de Marchandiſes, pour y trafiquer. Cap. 133.

Dès que le Commandant de la Place vit qu'on le vouloit réduire par la famine, il mit dehors les bouches inutiles au nombre de plus de dix-ſept cens tant hommes que femmes & enfans. Le Roy d'Angleterre leur permit de paſſer au travers de ſon Camp, leur donna des vivres, & à chacun deux ſterlins. Cette généroſité luy fit beaucoup d'honneur dans le monde. Il demeura ainſi retranché contre la Ville & contre les ſecours du dehors pendant près d'une année, durant laquelle il ſe paſſa pluſieurs choſes mémorables, tant en Guienne, qu'en Bretagne & en Angleterre, qu'il faut que je raconte icy.

Après la défaite de Crecy, le Roy envoya ordre à ſon fils le Duc de Normandie, de lever le ſiége d'Aiguillon, que Gautier de Mauni avoit bravement ſoûtenu juſqu'alors, & qu'il eſtoit en état de ſoûtenir encore longtemps. Le Duc décampa de devant la Place le premier jour d'Octobre ; & après avoir mis des garniſons dans les principales Forteresſes de Guienne, s'achemina vers Paris, pour raſſûrer les eſprits des peuples, qui eſtoient toûjours dans une extrême conſternation. Le Comte de Derby Lieutenant Général du Roy d'Angleterre, ſe voyant par cette retraite maître de la campagne, tira les Troupes des garniſons, vint aſſiéger Mirebeau, & prit d'aſſaut la Ville & le Château. Il emporta pareillement Luſignan, dont il ne put forcer le Château, s'empara de Taillebourg, & de Saint Jean d'Angely, & fut repouſſé de Niort. Il y donna en vain trois aſſauts, qui furent ſoûtenus avec beaucoup de valeur par un Chevalier qui y commandoit nommé Guichard d'Angle. Il ſe ſaiſit encore de Montreüil-boyvin, & d'autres petites Places. Il ſe rendit maître de Poitiers, & l'abandonna, parce que la grandeur de la Place demandoit une trop groſſe garniſon ; & il ſe contenta de faire faire par les Habitans ſerment de fidélité au Roy d'Angleterre. Après ces conqueſtes, qui luy ouvroient tout le païs de delà la Loire, il mit ſes Troupes en quartier d'hyver.

Cap. 134.

An. 1346. Continuat. Nangii, & alii.

La guerre n'eſtoit pas moins vive en Bretagne, où la Comteſſe de Montfort, toujours ſecondée des Troupes d'Angleterre, tenoit tête à Charles de Blois. Il y eut divers petits combats à la campagne, on prenoit & on reprenoit des Places, ſans qu'on en vint à aucune action déciſive ou fort conſidérable, juſqu'à l'an 1347. qu'il ſe donna au mois de Juin un ſanglant combat à l'occaſion que je vais dire. An. 1347.

Le Comte de Nortamton & Thomas d'Argone, qui commandoient les Anglois en Bretagne, s'eſtoient rendus maîtres de la Roche-de-Rien à une lieuë de Tréguier. C'eſtoit une Forteresſe importante, qui dominoit tout ce canton de la baſſe Bretagne. Charles de Blois réſolut de la reprendre. Il fit un effort pour mettre enſemble deux mille hommes d'Infanterie, ſeize cens hommes d'armes, quatre-vingt Chevaliers, & vingt-trois Banniéres. D'Argentré Hiſt. de Bretagne.

Il inveſtit la Place, & poſta une partie de ſes Troupes en un lieu nommé le Placeix-verd dans la Paroiſſe de l'Angonnet ſur la riviére de Jaudi, & ſe logea luy-meſme de l'autre côté entre un moulin & une Maladrerie, vers la porte appellée de Jumont. La Place fut battuë avec tant de violence, que le Capitaine Richard Anglois, qui y commandoit, demanda à capituler. On ne voulut le recevoir qu'à diſcrétion. Il ne put s'y réſoudre ; mais il manda à la Comteſſe de Montfort, qu'il ſeroit obligé de le faire, s'il n'eſtoit promptement ſecouru.

Elle ne put aſſembler que neuf mille hommes, dont il n'y avoit que mille hommes d'armes : le reſte n'eſtoit que de l'Infanterie. Ce Corps marcha avec beaucoup de diligence, commandé par Thomas d'Argone, Jean de Hartecelle, & un Seigneur Breton appellé Tanneguy du Châtel. Ils arrivérent la nuit à l'Abbaye de Bégar, qui n'eſtoit pas fort loin de la Roche-de-Rien.

Charles de Blois ſçavoit bien que le ſecours venoit ; mais il ne le croyoit pas encore ſi pro-

che. Il s'eſtoit perſuadé que ſi les ennemis attaquoient ſon Camp, ce ne ſeroit que par le Placeix-verd : & il avoit ordonné à celuy qui commandoit en ce quartier là, de ne point quitter ce poſte quoy qu'il arrivât, jugeant que les ennemis pourroient faire de fauſſes attaques par d'autres endroits, mais que la véritable ſe feroit là.

D'Argone s'eſtoit parfaitement inſtruit de la ſituation de la Place, de tous les environs, & de la diſpoſition du Camp ennemi. Il réſolut de l'attaquer pendant la nuit. Il donna le mot du guet à tous ſes Soldats, & des marques pour ſe reconnoître dans l'obſcurité, & marcha après minuit droit au Camp des aſſiégeans.

Il l'attaqua, non pas par le Placeix-verd, comme l'avoit crû Charles de Blois : mais ayant paſſé la riviére de Jaudi ſur le pont d'Aſiob, il vint tomber ſur le quartier meſme de Charles de Blois, entre le moulin & la maladrerie. Malgré la ſurpriſe, ce poſte fut vigoureuſement défendu, & d'Argone luy-meſme pris ; mais il fut repris auſſi-toſt par quelques-uns de ſes gens.

Tandis qu'on arreſtoit les aſſaillans à l'entrée du Camp, Charles de Blois eut le temps de ranger ſes Troupes en bataille, & ayant fait allumer quantité de feux, pour mieux découvrir le nombre des ennemis, il vint à la teſte de quelques eſcadrons charger les Anglois. Ce fut là que le combat devint très-ſanglant. D'Argone y fut pris une ſeconde fois, ſans que ſes gens perdiſſent cœur pour cela. On ne reculoit ni de part ni d'autre ; mais ce qui donna la victoire aux Anglois, fut une ſortie de cinq cens hommes que le Commandant de la Place fit très-à-propos. Ils prirent à dos Charles de Blois, délivrérent une ſeconde fois d'Argone, & firent une ſi grande exécution avec des haches d'une figure & d'une grandeur extraordinaire, qu'ils manioient avec beaucoup d'adreſſe, que le quartier fut forcé, & Charles de Blois mis tout à fait en déroute. Ceux du quartier de Placeix-verd auroient pû venir à ſon ſecours ; mais ils obſervérent aveuglément l'ordre qui leur avoit eſté donné de ne point quitter leur poſte, quoy qu'il arrivât. Ils ne combattirent point, & fuïrent comme les autres, quand le Camp eut eſté forcé. Il périt dans ce combat beaucoup de Nobleſſe de Bretagne. Le Vicomte de Rohan, le Sire de Laval, les Seigneurs de Château-briand & de Raye, les Sires Geoffroy Tournemine, de Rieux, Thibaud de Boiſboicel, de Machecou, de Roſtrenen, de Loheac, de la Jaille demeurérent morts ſur le champ de bataille. Le fils du Seigneur de Laval, le Sire de la Rochebernard ſon frere, le Sire de Derval, le Sire de Quintin, Guillaume ſon fils, & Jean ſon frere furent pris priſonniers, & ce dernier y fut bleſſé.

Charles de Blois, voyant ſon Armée en déroute, voulut faire retraite à la teſte de quelques Troupes, toûjours en combattant, & gagner une colline appellée la Montagne aux Meſeaux. Il avoit avec luy le Vicomte de Coatmen, & le Maréchal de Beaumanoir. Les Anglois le pourſuivirent & l'inveſtirent de toutes parts. Il eſtoit déja bleſſé de ſept coups. Il vit bien qu'il falloit mourir, ou ſe rendre. Il fit appeller un Chevalier Breton, qu'il reconnut parmi les ennemis, nommé par quelques-uns Everard, & par d'autres Tanneguy du Châtel, & ſe rendit à luy. Le Maréchal de Beaumanoir fut pris auſſi, & ils furent conduits dans la Roche-de-Rien. De là Charles fut tranſporté à Rennes, & quand ſes bleſſures furent à peu prés guéries, on le fit paſſer en Angleterre. An. 1347.

La priſon & puis la mort du feu Comte de Montfort avoient obligé la Comteſſe ſa femme à ſe charger du ſoin des affaires de la guerre. La Ducheſſe de Bretagne ſe trouva dans la meſme néceſſité par la priſe de Charles de Blois ſon mari. Elles s'en acquittérent parfaitement l'une & l'autre, & ne penſérent pas plus à faire la Paix que l'auroient fait leurs maris. Ce fut ſans doute à leur exemple, que la Reine d'Angleterre voulut auſſi en une occaſion ſe faire voir à la teſte des Armées, & remplacer le Roy ſon époux, toûjours occupé au ſiége de Calais. Philippe, pour l'obliger à l'abandonner & à repaſſer en Angleterre, luy avoit ſuſcité le Roy d'Ecoſſe, qui dès que la Tréve faite entre les Anglois & les Ecoſſois fut expirée, fit de grands préparatifs, pour entrer en Angleterre. Edoüard n'en fut point ébranlé, & comptant ſur ſa fortune, ſur la prudence & ſur la réſolution de la Reine ſa femme, il la chargea de défendre le Royaume, & demeura dans ſon Camp. Froiſſard. chap. 137. 138.

David Roy d'Ecoſſe, à la teſte d'une Armée de cinquante mille hommes, entra en Angleterre par le Northumberland, où il fit de très-grands ravages, & ſes partis couroient juſques à Yorck, où la Reine d'Angleterre faiſoit ſon ſéjour ordinaire depuis quelque temps, pour obſerver de plus près les démarches des Ecoſſois. Cependant elle aſſembloit les Troupes Angloiſes, & quoy qu'elle n'eût pas encore tout ce qu'elle attendoit, elle s'avança juſqu'à Neucaſtle ſur le Thin fort près du lieu où l'Armée ennemie eſtoit campée. Quand elle eut reçû la pluſpart de ſes Troupes, elle accepta le défi du Roy d'Ecoſſe pour la bataille ; elle alla elle-meſme dans le champ où l'on rangeoit l'Armée, parcourut tous les rangs, pour animer les Commandans & les Soldats à bien faire leur devoir, & ne ſe retira dans Neucaſtle, que quand on fut près de donner. Le combat fut ſanglant, les Ecoſſois furent battus, & leur Roy pris priſonnier. Tel eſtoit partout le bonheur d'Edoüard, pour le malheur de la France.

La Reine n'ayant plus guéres à craindre du côté de l'Ecoſſe, voulut aller elle-meſme recevoir du Roy ſon mari les complimens de ſa victoire. Elle confia la garde du Nort d'Angleterre aux Seigneurs de Prey & de Neuville, vint à Londres, où elle fit mettre le Roy d'Ecoſſe dans la Tour avec le Comte de Mourai & les autres Seigneurs Ecoſſois pris à la bataille, & puis s'embarqua pour Calais avec

un grand nombre de Dames, & arriva au Camp trois jours avant la Touſſaints. Elle y fut reçûë avec la joye & les honneurs qu'on peut imaginer. Ce ne furent pendant pluſieurs jours que feſtins & réjoüiſſances en l'honneur des Dames, qu'on y régaloit avec autant de magnificence que l'on eût pû faire à Londres.

An. 1347. Cap. 139.

Ce n'eſtoit pas de meſme en France, où l'on ne voyoit par tout que miſeres. Le pais eſtoit déſolé aux environs de la Capitale, & dans ce grand eſpace que les Anglois avoient parcouru, en ravageant depuis l'extrémité de la baſſe Normandie juſqu'aux frontiéres de Picardie. C'eſtoit la meſme choſe au-delà de la Loire, principalement dans le Poitou & dans la Xaintonge. Pardeſſus tout cela, vinrent les impoſts exceſſifs que le Roy fut obligé de lever, pour prévenir le danger preſſant de l'Etat, le rehauſſement des monoyes qui ruinoit le commerce, les inſolences & les extorſions des Soldats, & la licence de la Nobleſſe, que le Roy n'oſoit reprimer de peur de la chagriner dans des conjonctures où il avoit un extrême beſoin d'elle. Il ne ſe preſſoit pas néanmoins d'aller au ſecours de Calais, eſpérant que l'hyver contraindroit le Roy d'Angleterre, malgré qu'il en eût, à lever le ſiége, ſur-tout s'il pouvoit détacher de ſes intéreſts les Flamans, qui fourniſſoient aux Anglois des vivres en abondance. Ce n'eſtoit pas une choſe facile à cauſe de la haine de cette Nation contre les François, qui luy eſtoit comme héréditaire depuis plus d'un ſiécle. Ils s'eſtoient meſme aſſemblez en Corps d'Armée depuis la bataille de Crecy, & eſtoient venus aſſiéger Béthune, ayant à leur teſte Oudart de Renti Seigneur François diſgracié depuis quelque temps, & qui s'eſtoit refugié en Flandre. La réſiſtance de Geoffroy de Charni, que le Roy avoit fait Commandant de la Place, rendit leurs efforts inutiles, & les obligea de lever le ſiége.

Continuat. Nangii.

Froiſſard. cap 140.

Loüis Comte de Flandre avoit eſté tué à la journée de Crecy, & avoit laiſſé un fils de meſme nom que luy, qui n'avoit encore que quinze ans. Il avoit toûjours eſté élevé à la Cour de Philippe. Il y eſtoit encore, & eſtoit autant François d'inclination, que les Flamans eſtoient envenimez contre la France. Le Roy d'Angleterre entreprit de le gagner, en luy faiſant offrir ſa fille Iſabelle en mariage. Il envoya aux Communes de Flandre, pour les engager à ſeconder ce deſſein, leur promettant de ne point finir la guerre, qu'il n'eût fait réünir au Comté de Flandre la Châtellenie de Lille, Doüay, Orchies, & Béthune. C'eſtoit les prendre par l'endroit le plus ſenſible; car ce démembrement, qui s'eſtoit fait ſous le régne de Philippe le Bel, leur tenoit toûjours fort au cœur. Les Flamans conclurent le Traité avec luy, & luy promirent de ne jamais reconnoître Loüis pour leur Comte, qu'à condition qu'il épouſeroit la Princeſſe.

D'autre part Jean Duc de Brabant avoit la même vûë pour ſa fille, que le Roy d'Angleterre pour la ſienne. Philippe s'y eſtoit oppoſé juſqu'alors, eſtant mécontent de ce Duc, pour les grandes liaiſons qu'il avoit toûjours entretenuës avec le Roy d'Angleterre. De ſorte qu'il avoit traverſé non ſeulement ce mariage, mais encore d'autres mariages avantageux à la fille du Duc; & il avoit fait en ſorte que le Pape refuſât les Diſpenſes néceſſaires à cauſe de la parenté, qui eſtoit entre la fille du Duc & les Princes à qui ſon pere l'avoit deſtinée en divers temps. Le Duc de Brabant profita de la conjoncture préſente; & connoiſſant le grand intéreſt que le Roy de France avoit à empêcher le mariage d'Iſabelle d'Angleterre avec le Comte de Flandre, le pria de le ſeconder dans cette négotiation, & ſe fit fort de détacher les Flamans d'avec l'Angleterre, ſi le Comte de Flandre épouſoit ſa fille. Le Roy ne balança pas à prendre ce parti, & il n'eut pas de peine à y déterminer le jeune Comte, qui ne pouvoit ſouffrir les Anglois, qu'il regardoit comme les Auteurs de la mort du Comte ſon pere.

Harel Annales Brabant.

Le Duc de Brabant s'eſtant ainſi aſſûré du Roy de France, traita ſecrétement avec les Flamans, & ſi efficacement, qu'il les gagna. Ils convinrent avec luy de faire venir le jeune Comte en Flandre, de le reconnoître pour leur Seigneur, de le remettre en poſſeſſion paiſible de l'héritage de ſes Ancêtres, & de s'unir étroitement avec le Brabant par le moyen du mariage propoſé. Ils envoyérent à Loüis une ſolemnelle Ambaſſade, pour le prier de venir prendre le Gouvernement de ſes Etats, de rendre ſes bonnes graces à des Sujets, qui ne ſouhaitoient rien plus paſſionnément, & de ſuivre le conſeil qu'ils luy donnoient d'épouſer la fille du Duc de Brabant, pour rétablir une parfaite union entre deux Peuples voiſins, qui n'auroient rien à craindre de leurs ennemis, tandis qu'ils ſeroient en bonne intelligence. Ces Ambaſſadeurs furent parfaitement bien reçûs; le Comte partit auſſi-toſt pour la Flandre, où toutes les Villes luy donnérent les marques d'attachement, de reſpect & de tendreſſe qu'il pouvoit ſouhaiter.

Froiſſard. loc. cit.

Le Roy d'Angleterre averti de ce changement des Flamans, ne ſe rebuta point. Il envoya promptement les Comtes de Northamton & d'Arondel, & le Seigneur Renaut de Gobehem aux principales Villes de Flandre, pour les ſommer de leur parole, leur repréſenter les avantages qu'ils perdoient en rompant le Traité qu'ils avoient fait; qu'un Comte tout François tel que le leur, joint au Duc de Brabant, les livreroit au Roy de France, pour les dépoüiller enſuite de leur liberté & de toutes leurs franchiſes, qu'ils avoient conſervées juſqu'alors avec tant de peines, tant de dépenſes, & tant de ſang; & qu'eſtant deſtituez du ſecours du Roy d'Angleterre, ils ſeroient bientoſt contraints de ſubir un joug qu'il leur ſeroit après impoſſible de ſecoüer. Ces motifs ranimérent le parti que les Anglois avoient parmi les Bourgeois, dont pluſieurs n'avoient conſenti qu'avec peine au Traité fait avec le Duc de Brabant. Les autres furent regagnez à force de préſens & de promeſſes: de ſorte

que perſonne n'oſa plus parler en faveur du Duc de Brabant ; & il fut arreſté que le Comte de Flandre épouſeroit au plûtoſt la Princeſſe d'Angleterre ; mais il eſtoit queſtion de l'y faire conſentir luy-meſme.

Les Communautez de Flandre luy députérent pour cela quelques-uns de leurs membres, qui furent très-mal reçus : & ils n'eurent point d'autre réponſe, ſinon qu'il ne ſe réſoudroit jamais à épouſer la fille de celuy qui avoit tué ſon pere ; c'eſt ainſi qu'il s'exprimoit. Les Flamans, toûjours portez à la violence, voyant qu'ils ne pouvoient rien gagner ſur ſon eſprit, ni par les prieres, ni par les avantages qu'ils vouloient luy faire voir dans l'alliance dont il s'agiſſoit, luy donnérent des Gardes ; & quoy qu'ils ne le miſſent pas tout à fait en priſon, il n'avoit liberté d'aller nulle part ſans cette deſagréable eſcorte qui le gardoit à vûë, & on ne luy permettoit pas meſme d'aller prendre l'air dans la campagne.

Ce jeune Prince s'ennuya bien-toſt d'un état ſi gênant, & fit ſemblant de condeſcendre à la volonté des Flamans, qui donnérent auſſitoſt avis au Roy d'Angleterre de la diſpoſition où ils avoient mis leur Comte. On ne perdit point de temps, on convint d'une entrevûë à Bergues S. Vinox, où le Comte ſe rendit avec un grand cortége de Flamans. Le Roy & la Reine d'Angleterre y menérent la Princeſſe Iſabelle. Edoüard fit au Comte mille carreſſes, auſquelles il parut eſtre ſenſible, & ſans différer davantage, on le fiança, pour faire le mariage quelques ſemaines après.

Les Flamans fort ſatisfaits de leur Comte le ramenérent avec eux, & luy laiſſérent deſormais d'autant plus de liberté, qu'il affectoit de faire paroître beaucoup d'impatience pour l'accompliſſement du mariage : mais il les trompoit, & il leur échapa. Ce fut dans la ſemaine Sainte, huit ou dix jours avant le jour marqué pour la cérémonie des nôces. Le Comte eſtant ſorti de Gand le Mercredy comme pour aller à la chaſſe du héron, ſon Fauconnier lâcha un Faucon & luy un autre, qu'ils ſuivirent en piquant. Le Comte avoit eu ſoin ce jour là de prendre un cheval très-vite. Dès qu'il fut un peu écarté de ſa troupe, il courut à toute bride vers un endroit de l'Eſcaut, où deux Gentilshommes ſes confidens l'attendoient avec des chevaux frais. L'un s'appelloit Loüis Vandenvalle, & l'autre Roland de Poukes. Ils paſſérent la riviére à la nage, & ne s'arreſtérent point qu'ils n'euſſent gagné l'Artois. De là ils allérent à Paris, où le Roy reçut le Comte avec la joye qu'on peut s'imaginer. Le Roy d'Angleterre eut beaucoup de chagrin de cette fuite. On en fit des chanſons à la Cour de France, dans leſquelles la Princeſſe Iſabelle déploroit ſon malheur. Mais, pour oſter toute eſpérance au Roy d'Angleterre, le Comte de Flandre peu de temps après épouſa Marguerite fille de Jean Duc de Brabant, ſuivant les intentions du Roy.

Meyerus.

Continuat. Nangii.

L'hyver ſe paſſa à ces négotiations, & en divers petits combats entre les Anglois & les garniſons des Places Françoiſes voiſines de Calais. Edoüard eſtoit toûjours conſtant dans la réſolution d'avoir la Place à quelque prix que ce fût. Le Commandant eſtoit auſſi très-déterminé à la défendre juſqu'à la derniére extrémité. Tout conſiſtoit d'une part à la ſecourir d'hommes & de vivres, & de l'autre à empêcher ce ſecours. Chacun de ſon côté penſa dès le commencement de l'eſté à prendre pour cela ſes meſures.

Les aſſiégez eſtoient réduits à une grande diſette. Rien ne leur venoit du côté de la terre, & preſque rien du côté de la mer. Tout ce qu'ils recevoient de vivres leur eſtoit apporté par le moyen de deux Habitans d'Abbeville, l'un nommé Marante, & l'autre Meſtriel, hommes hardis, qui connoiſſoient parfaitement la côte, & qui entrérent ſouvent durant le ſiége dans le Port de Calais, & en ſortirent toûjours pourſuivis par les Anglois, dont ils évitérent toutes les embuſcades : mais ces petits ſecours n'empêchoient pas que la diſette n'augmentât tous les jours. Ils en furent même tout à fait privez par le moyen d'un Fort, que le Roy d'Angleterre fit conſtruire ſur une langue de terre à l'entrée du Port : de ſorte qu'on eſtoit réduit dans la Place à manger les chevaux & les autres animaux domeſtiques. Il n'y avoit plus d'eſpérance que dans un effort contre le Camp des Anglois. C'eſt à quoy le Roy ſe diſpoſa. Il aſſembla une nombreuſe Armée à Amiens, d'où il vint par Arras & par Hédin à la vûë de Calais. Froiſſard. cap. 140.

Le Roy d'Angleterre eſtoit bien averti de tout, & ſe prépara de ſon côté à faire teſte aux François. Il ajoûta de nouvelles fortifications à ſon Camp, il fit approcher des Dunes pluſieurs Vaiſſeaux, ſur leſquels il y avoit du canon, & poſta au Pont de Nieullay le Comte de Derby, qui eſtoit venu de Gaſcogne le joindre par mer. C'eſtoit une néceſſité aux François de venir par un de ces deux endroits, à cauſe des marécages dont le reſte de la Ville eſt entourée.

Le Roy eſtant arrivé à Sangate, envoya les Maréchaux de Beaujeu & de S. Venant, pour reconnoître le Camp des Anglois, & déterminer les endroits par où l'on feroit l'attaque. Ils furent épouventez de ce qu'ils virent. Ils dirent au Roy, que ce Camp eſtoit inacceſſible, & que d'en tenter l'attaque, ce ſeroit mener des Soldats à la boucherie. Sur ce rapport le Roy prit le parti d'envoyer offrir la bataille au Roy d'Angleterre, & luy propoſer de convenir enſemble du lieu. Il donna cette commiſſion aux Seigneurs Geoffroy de Charni, Euſtache de Ribeaumont, Guy de Neſle, & au Maréchal de Beaujeu ; & leur ordonna en meſme-temps de bien remarquer en paſſant l'état du Camp & des retranchemens. Capr 145.

Le Comte de Derby les reçut au Pont de Nieullay, luy-meſme leur fit conſidérer la ſituation & les fortifications du Camp, qu'ils admirérent. Ayant eſté admis à l'audience du Roy d'Angleterre, le Seigneur de Ribeaumont porta la parole, & expoſa le ſujet de ſa com-

Digitized by

miſſion. Edoüard luy répondit, que Philippe A luy retenoit injuſtement la Couronne de France; qu'elle luy appartenoit, & qu'il eſtoit réſolu de ſoûtenir ſon droit; qu'il y avoit près d'un an qu'il l'attendoit devant Calais, dont la priſe luy eſtoit aſſûrée; qu'il y auroit de l'imprudence d'expoſer au ſort d'une bataille une conqueſte qui ne pouvoit luy manquer, & pour laquelle il avoit eſſuyé tant de fatigues, & fait tant de dépenſe; que c'eſtoit à ſon ennemi à chercher les moyens de le forcer dans ſon Camp, & qu'il n'avoit point d'autre réponſe à luy rendre.

Le Roy très-perſuadé de l'impoſſibilité qu'il B y avoit à réüſſir dans cette entrepriſe, demeuroit néanmoins toûjours à la vûë du Camp, pour donner courage aux aſſiégez, & les empêcher de ſe rendre, parce qu'il attendoit l'arrivée des Cardinaux Eſtienne du titre de Saint Jean & de Saint Paul, & Annibalde Evêque de Tuſcule, qui venoient de la part du Pape, pour faire des propoſitions de Paix. Ils arrivérent en effet, & préſentérent des Lettres de la part du Pape au Roy & à la Reine d'Angleterre & au Prince de Galles, où il les conjuroit de faire au moins une Tréve. Le Roy d'Angleterre, pour ne pas tout refuſer aux Cardinaux, conſentit à une Conférence entre des Députez C que les deux Rois nommeroient. Il nomma de ſon côté le Comte de Northamton, le Comte de Derby, les Seigneurs Renaud de Gobehen, & Gautier de Mauni. Les Députez du Roy furent le Duc de Bourgogne, le Duc de Bourbon, Loüis de Savoye, & Jean de Haynaut Comte de Beaumont. Ces Conférences ſe tinrent durant trois jours, pendant leſquels Edoüard continua de fortifier ſon Camp par de nouveaux retranchemens. On ne put jamais rien avancer dans ces Conférences, le Roy de France demandant, pour premiere condition, que le Roy d'Angleterre levât le ſiége, & ce D Prince voulant avant toutes choſes qu'on luy remît Calais entre les mains. Les Cardinaux voyant qu'ils ne gagnoient rien, prirent congé des deux Rois, & ſe retirérent à Saint Omer. Dès le lendemain le Roy décampa, & fit comprendre par ſa retraite aux aſſiégez, qu'il n'y avoit plus de ſecours à attendre. Les Anglois donnérent ſur la queuë de l'Armée, enlevérent quelques bagages, & firent quelques priſonniers.

Ce fut une étrange conſternation dans la Ville, vû l'état où elle eſtoit réduite par le défaut de vivres, qui manquoient entiérement. E Les Bourgeois allérent trouver le Commandant Jean de Vienne, & le conjurérent de demander à capituler, & de leur obtenir les plus tolérables conditions qu'il pourroit. Ce Seigneur ne put refuſer une ſi juſte demande à des gens qui avoient donné tant de marques de courage pendant un ſi long ſiége, & conſervé avec tant de patience une parfaite fidélité à leur Souverain. Il monta ſur la murailles, & fit ſigne aux ſentinelles avancées qu'il vouloit parler.

Le Roy d'Angleterre luy envoya les Seigneurs Baſſet & de Mauni. » Mes Seigneurs, « (c'eſt ainſi que les Chevaliers ſe traitoient alors « entre-eux) mes Seigneurs, leur dit-il, vous « étes vaillans Chevaliers, le Roy mon Maître « m'avoit confié cette Place. Il y a près d'un an « que vous m'y aſſiégez, j'y ay fait mon devoir, « auſſi-bien que ceux qui y ſont renfermez avec « moy. Nous n'avons plus aucune eſpérance de « ſecours. Je ſçay que vous n'ignorez pas l'état « où nous a reduits la diſette de vivres, nous « ſommes réſolus de nous rendre, l'unique grace «Cap. 146. « que nous demandons, c'eſt qu'on nous aſſûre « la vie & la liberté. «

Mauni luy répondit, qu'ils ſçavoit à peu près les intentions du Roy d'Angleterre; qu'il eſtoit ſi irrité contre les Habitans de Calais, pour les pertes qu'ils luy avoient cauſées à luy & à ſes Sujets ſur mer & ſur terre, qu'il eſtoit réſolu de ne les recevoir qu'à diſcrétion, pour tirer d'eux tel châtiment & telle rançon qu'il jugeroit à propos. Le Gouverneur luy repréſenta, que ce n'eſtoit point là la maniére dont on devoit en uſer envers de braves gens; que ſi quelqu'un des Chevaliers Anglois avoit eſté à ſa place, il auroit fait & dû faire pour ſon Prince, ce que luy avoit fait pour le ſien; & que le Roy d'Angleterre eſtoit trop généreux, pour ne pas loüer la fidélité que les Habitans de Calais avoient fait paroître pour leur Souverain; qu'au reſte ſi on les jettoit dans le déſeſpoir, ils ſe défendroient juſqu'au bout, & qu'ils eſtoient réſolus de périr les armes à la main, plûtoſt que de s'expoſer à mourir par la main d'un boureau: mais qu'ils eſpéroient que luy-meſme plaideroit leur cauſe auprès du Roy d'Angleterre,

Mauni & Baſſet firent leur rapport au Roy, qu'ils trouvérent inflexible. Mauni luy repréſenta, qu'en uſant de cette ſévérité, il donnoit un exemple que le Roy de France en pareille occaſion pourroit imiter contre les Chevaliers Anglois, & contre les autres Sujets de la Couronne d'Angleterre, & que s'il ne vouloit avoir nul égard pour les aſſiégez, il devoit en avoir pour ſes ſerviteurs.

Le Roy, après avoir penſé quelque temps, luy répondit en ces termes: » Sire Gautier, « vous direz au Capitaine de la Ville, que la plus « grande grace qu'il pourra trouver en moy, c'eſt « qu'ils ſe partent de la Ville ſix des plus nota- « bles Bourgeois, les chefs tout nuds, & tous dé- « chauſſez, les hars au col, & les clefs de la Vil- « le & du Châtel en leurs mains, & de ceux je « feray en ma volonté, & le remanant je pren- « dray à merci. «

Les deux meſmes Seigneurs allérent porter la réponſe du Roy au Gouverneur, qui demanda quelques heures, pour faire la propoſition à la garniſon & aux Bourgeois. Il les aſſembla dans la Place de la Ville, & leur expoſa les intentions du Roy d'Angleterre. Ces pauvres Bourgeois tout conſternez ne répondirent que par leurs larmes & leurs gémiſſemens, tous regardant le malheur de leurs chefs comme le leur propre. Un tel ſpectacle tira les larmes des yeux du Gouverneur; mais il

Epiſt. Clement. apud Raynald.

Froiſſard. loc. cit.

Digitized by Google

falloit prendre ſon parti. Alors un des principaux Bourgeois nommé Euſtache de S. Pierre, prit la parole ; il parla avec un courage & une fermeté qui auroit fait honneur à ces anciens Citoyens Romains du temps de ſa République, & dit qu'il s'offroit à eſtre la premiére victime pour le ſalut du reſte du peuple, & que plûtoſt que de voir périr tous ſes compatriotes par le fer & par la faim, il vouloit eſtre un des ſix qu'on livreroit à la vengeance du Roy d'Angleterre. Cet exemple en fit parler un autre de la même maniere appellé Jean d'Aire ; deux autres nommez Jacques de Wuiſant, & Pierre ſon frere en firent autant : ils eſtoient tous quatre parens ; enfin deux autres des plus conſidérables de la Ville, qui ne ſont point nommez dans l'Hiſtoire, mais qui méritoient de l'eſtre, firent le cinquiéme & le ſixiéme.

Le Gouverneur partit ſur le champ, pour porter la réponſe aux deux Seigneurs Anglois, & les pria d'aller à la porte de la Ville recevoir les ſix Bourgeois. On les leur livra, & dans l'équipage que le Roy d'Angleterre avoit ordonné, au milieu des cris confus & lamentables du peuple, qui pleuroit déja leur mort. Ils furent préſentez à ce Prince en préſence de ſa Cour & de ſon Armée ; ils ſe jettérent à ſes pieds ; ils luy demandérent leur grace, qu'il leur refuſa, juſqu'à ce que la Reine touchée de compaſſion ſur le recit que le Seigneur de Mauni fit de la généroſité de ces ſix hommes, qui ſe ſacrifioient, pour ſauver le reſte des Habitans de leur Ville, ſe jetta à genoux devant le Roy fondant en larmes, & deſarma ſa colere. Elle les fit venir dans ſon appartement, & leur fit donner à manger, des habits, & quelque argent, pour aller où ils voudroient.

Ce qui ſuivit ne fut guéres moins lugubre, pour la pluſpart de ceux qui ſe trouvoient dans Calais. Le Roy d'Angleterre envoya le Seigneur de Mauni, & les Comtes de Varvik & de Stanfort prendre poſſeſſion de la Ville. Ils arreſtérent priſonniers par ordre du Roy le Commandant, & tous les autres Chevaliers. Ils ordonnérent aux Soldats de mettre toutes leurs armes en un monceau dans le Marché, & déclarérent à tous les Habitans, hommes, femmes & enfans, qu'il falloit ſans délay quitter la Ville, & aller s'établir ailleurs. Ils retinrent ſeulement un Prêtre, & deux des plus anciens Habitans, pour eſtre inſtruits des revenus de chaque famille. Cap. 147.

Tous ces malheureux exilez ſortirent, & paſſérent au travers de l'Armée Angloiſe avec une contenance auſſi triſte qu'on peut l'imaginer de gens qui perdent tout, & dont pluſieurs ſe voyoient paſſer en un moment d'une grande richeſſe à une extrême pauvreté. Dès que le Château eut eſté préparé, pour loger le Roy & la Reine, ils entrérent triomphans dans la Ville au bruit des tambours & des trompettes, le troiſiéme jour d'Aouſt. Ils y demeurérent juſqu'aux couches de la Reine, qui y mit au monde une Princeſſe que l'on nomma Marguerite. Le Roy donna en propriété aux principaux Seigneurs de ſon Armée les plus belles maiſons de la Ville, la repeupla d'Anglois, y fit établir des plus gros Marchands de Londres, la mit en défenſe & en état de ne rien craindre. Elle a demeuré entre les mains de ſes ſucceſſeurs pendant plus de deux cens dix ans, juſqu'à ce qu'elle fût repriſe en 1558. par François Duc de Guiſe, ſous le regne de Henri II. An. 1347.

Au reſte le Roy de France ne fut pas méconnoiſſant de la fidélité des Habitans de Calais ; & c'eſt une malignité de l'Ecrivain contemporain dont j'ay pris le détail de ce ſiége, ou plûtoſt une négligence à s'inſtruire de ce qui ſe paſſoit en France, qui luy a fait dire le contraire. Froiſſard.

Dans un Regiſtre des anciennes Ordonnances, on en voit une * datée du huitiéme de Septembre de l'an 1347. en faveur des Habitans de Calais, par laquelle le Roy leur *octroye & donne toutes les forfaitures, biens meubles & héritages qui écherront au Roy, pour quelque cauſe que ce ſoit : comme auſſi tous les Offices quels qu'ils ſoient vacans, dont il appartient au Roy, ou à ſes enfans d'en pourvoir, pour la fidélité qu'ils ont gardée au Roy, & juſqu'à ce qu'ils ſoient tous & un chacun récompenſez des pertes qu'ils ont faites à la priſe de leur Ville.* Deux ans aprés il fut déclaré par un Arreſt, que les Offices du Parlement n'eſtoient point compris en cette Ordonnance, parce qu'elles devoient eſtre données *pour mérites & ſuffiſances, & non point pour récompenſe de pertes.* * Citée par du Tillet Recueil des Traitez &c. Ibid.

Le Roy d'Angleterre, aprés la priſe de Calais, ſe rendit beaucoup plus facile pour la Tréve. Le Cardinal Guy de Boulogne la fit conclure pour juſqu'aprés la S. Jean prochaine, chacun demeurant en poſſeſſion de ce qu'il tenoit. Cette Tréve fut prorogée à diverſes repriſes juſqu'à l'an 1350.

La France n'en fut guéres plus heureuſe. La famine cauſée par la guerre fut ſuivie d'une peſte, qui fit ſur-tout à Paris un ravage effroyable pendant deux ans. Elle ſe répandit dans les autres parties de l'Europe. On en fit les Juifs reſponſables, comme s'ils avoient empoiſonné les eaux. Une infinité furent mis à mort ſur ce ſoupçon, qui apparemment eſtoit faux, & l'on en vouloit plus à leurs biens qu'à leurs perſonnes. An. 1348. Continuat. Nangii.

La Tréve ne s'obſerva pas avec beaucoup d'exactitude, ſoit entre les Ecoſſois & les Anglois, ſoit en Guienne, où l'on ſurprit de part & d'autre divers Châteaux, ſoit en Bretagne, où le parti de Charles de Blois reprit la Roche-de-Rien ; à cela près néanmoins il ne ſe paſſa rien de conſidérable en ces quartiers là. Il y eut une autre infraction de la Tréve du côté de Picardie, qui eût eu plus de ſuite, ſi un deſſein parfaitement bien concerté n'eût pas eſté découvert. Geoffroy de Charni, qui commandoit à S. Omer, & ſur toute cette frontiére, entreprit de ſurprendre Calais ſans en rien dire au Roy, ſûr qu'il eſtoit, que ſi la choſe réüſſiſſoit, il ne ſeroit pas deſavoüé ; & voicy comme il s'y prit. Froiſſard. cap. 148. Cap. 150.

Le Roy d'Angleterre avoit confié la garde

de cette importante Place à un Italien nommé Aimeri de Pavie, qui avoit eſté ſon Gouverneur pendant ſon enfance. C'eſtoit un bon Soldat, mais qui avoit beaucoup plus de paſſion pour l'argent que pour la gloire. Charni connoiſſoit parfaitement le foible de cet homme. Il le fit tenter par cet endroit. Le marché fut conclu : & Aimeri s'engagea à luy livrer la Place pour vingt mille écus dans un certain temps dont ils convinrent. Il fut trahi, & le Roy d'Angleterre averti du Traité.

Ce Prince ſans tarder envoya ordre ſous quelque prétexte à Aimeri, de le venir trouver à Weſtminſter. Celuy-cy perſuadé que la choſe eſtoit demeurée très-ſecrete, paſſa la mer, & vint trouver le Roy, qui l'ayant fait entrer ſeul dans ſon cabinet, luy reprocha ſa perfidie, & luy fit le détail de toute la conjuration. Le Gouverneur ſe voyant convaincu, ſe jetta à ſes pieds confeſſant ſon crime, & le ſuppliant de le luy pardonner. Je te le pardonne, dit le Roy, mais à condition que tu me livreras les François par qui tu t'es laiſſé corrompre. Cet Italien fut trop heureux d'en eſtre quitte pour une ſeconde trahiſon. Le Roy d'Angleterre le renvoya après avoir concerté la choſe avec luy, & pris ſes autres ſûretez.

La Place ſelon le Traité devoit eſtre livrée la nuit du dernier de Décembre au premier de Janvier. Peu de jours auparavant le Roy d'Angleterre avoit fait tenir un Vaiſſeau preſt à Douvres, où Gautier de Mauni ſe rendit avec trois cens hommes d'armes & ſix cens Archers. Quand tout fut preſt, le Roy avec le Prince de Galles partit ſecretement de la Cour, & monta déguiſé ſur le Vaiſſeau, & comme un ſimple Gentilhomme qui ſuivoit la Banniére du Seigneur de Mauni. Il fit en ſorte que le Vaiſſeau n'arrivât à Calais qu'à l'entrée de la nuit. Il entra dans le Château ſans que perſonne en ſçût rien, & s'y tint juſqu'au jour marqué, qui eſtoit proche.

Le Seigneur de Charni ayant raſſemblé à Arras quelques Troupes, qui, excepté quelques Seigneurs à qui il confia ſon ſecret, ne ſçavoient où il les menoit, arriva auprès de Calais vers la mi-nuit. Il envoya deux de ſes Ecuyers à la porte du Château, où ils trouvérent Aimeri qui les attendoit. Ils luy demandérent s'il eſtoit temps de faire avancer les Troupes. Il répondit qu'oüy. Charni ſur cette réponſe fit paſſer le Pont de Nieullay à tout ſon monde, & détacha douze Chevaliers avec cent armures de fer, (c'eſt ainſi qu'on appelloit en ce temps-là des gens armez de pié en cap,) pour ſe rendre maîtres du Château. Il ſe tint à quelque diſtance de la porte appellée la Porte de Boulogne, par où il devoit entrer avec le reſte de ſes Troupes.

Oudart de Renti, qui depuis la Tréve s'eſtoit remis dans les bonnes graces du Roy, commandoit ceux à qui le Château devoit eſtre livré, & eſtoit chargé de vingt mille écus qu'il mit en entrant entre les mains du Gouverneur. Celuy-cy les conduiſit dans la groſſe Tour. Il n'y fut pas plûtoſt, que deux cens Lanciers criant de A toute leur force, *Mauni, Mauni, à la recouſſe*, ſortirent de leur embuſcade, & inveſtirent ceux qui eſtoient entrez. Le Roy d'Angleterre parut à l'inſtant. Il n'y avoit pas moyen de ſe défendre, & il fallut ſe rendre.

Cependant la porte de la Ville ne s'ouvroit point : ſurquoy Charni, qui ſe croyoit ſûr de ſon coup, dit en riant aux Chevaliers qui eſtoient avec luy, que ce Lombard ne s'appercevoit pas qu'il les faiſoit mourir de froid ; à quoy le Seigneur Pepin de Vèrre répondit, vous avez affaire à un homme qui compte vos florins, & qui n'en recevra pas un qui ne ſoit de poids. Dans ce moment la porte s'ouvrit avec grand bruit, & il en ſortit quantité de Cavaliers & pluſieurs Banniéres, criant, *Mauni, Mauni, à la recouſſe*. Charni vit bien qu'il eſtoit trahi. Il dit aux Chevaliers qui eſtoient avec luy, mes Seigneurs, ſi nous fuyons, nous ſommes perdus ; car nous ſerons coupez avant que de pouvoir gagner le Pont de Nieullay : il faut faire ferme, arrive qui pourra. Ils luy promirent de ne le point abandonner, & de périr avec luy. Comme leurs chevaux n'en pouvoient plus de fatigue, ils les quittérent, & formérent un bataillon, eſtant chacun armez de leurs lances.

Il commençoit à faire jour, & l'on pouvoit ſe voir de part & d'autre. Le Roy d'Angleterre eſtoit à pied armé de toutes pieces ſous la Banniére du Seigneur de Mauni, ſans aucune diſtinction qui le fit reconnoître. Mauni détacha ſix Banniéres avec autant d'eſcadrons, pour aller ſe ſaiſir du Pont de Nieullay. Ils furent arreſtez par quelque Cavalerie Françoiſe, qui eſtoit entre le Pont & Calais. Il y eut là un rude choc ; mais les François accablez par le nombre furent enfoncez & mis en déroute. Environ ſix cens furent tuez ; quelques-uns ſe ſauvérent par le Pont, où le Seigneur Monau de Freſne & le Sire de Creſque ſoûtinrent longtemps l'effort des Anglois.

Durant qu'on ſe battoit de ce côté là, le Roy d'Angleterre vint à la teſte de ſon bataillon attaquer celuy de Charni. Il fut reçû de la maniére qu'on pouvoit attendre des plus braves Chevaliers de France. Parmi eux le Roy d'Angleterre remarqua Euſtache de Ribaumont, qui faiſoit des prodiges, renverſant à droit & à gauche tout ce qui ſe rencontroit à la portée de ſon ſabre. Il prit envie à ce Prince de s'éprouver avec luy ; il avance hors du bataillon, & luy crie, à moy Ribaumont. Il y fut auſſi-toſt. Ils commencérent à donner l'un ſur l'autre d'eſtoc & de taille, parant & attaquant avec une addreſſe & une force merveilleuſe. Ribaumont aſſena un ſi terrible coup, que le Roy d'Angleterre en tomba à genoux ; mais il ſe releva au meſme moment couvert de ſon bouclier. Cela arriva deux fois, & ſans la bonté extraordinaire de ſes armes, il eût eſté aſſommé. Ce duel dura aſſez longtemps, & cependant le bataillon François fut défait. Ribaumont ſe voyant preſque ſeul, recula de quelques pas, & s'arreſtant, dit au Roy d'Angleterre ſans le connoiſtre encore, Sire Chevalier, je me rends voſtre priſonnier, & en meſme-temps luy préſenta ſon épée.

An. 1348. An. 1349. Cap. 151.

épée. Tout ce qu'il y avoit là de Chevaliers François fut pris ou tué.

Les priſonniers furent conduits au Château de Calais, où le Roy d'Angleterre les ayant fait venir devant luy, leur apprit qu'il eſtoit bien plus près d'eux qu'ils ne penſoient. Il les traita fort civilement, loüa leur courage & les belles actions qu'il leur avoit vû faire. Il leur fit l'honneur de les faire aſſeoir le ſoir à ſa table, où ils demeurérent juſqu'après le premier ſervice: car au ſecond, par reſpect pour le Roy, le Prince de Galles, les Chevaliers d'Angleterre, & les Chevaliers François ſe levérent, & allérent ſe mettre à une autre table qui eſtoit préparée.

Cap. 152. Après le ſouper le Roy d'Angleterre marchant dans la chambre, parloit tantoſt à l'un, tantoſt à l'autre. Il dit en riant, mais cependant un peu émû, au Seigneur de Charni, » Meſſire Geoffroy, je vous dois par raiſon peu » aimer, car vous avez voulu avoir pour vingt » mille écus ce qui m'avoit coûté beaucoup plus » cher, mais vous y avez eſté attrapé; puis addreſſant la parole à Euſtache de Ribaumont, » il luy dit: » Meſſire Euſtache, vous étes le Che» valier au monde que veiſſe oncques plus vail» lamment aſſaillir ſes ennemis, ne ſon corps dé» fendre, ni ne me trouvé oncques en bataille, » où je veiſſe qui tant me donnât affaire, corps » à corps, que vous avez huy fait. Si vous en donne le prix, & auſſi ſur tous les Chevaliers de » ma Cour par droite ſentence.

Adoncques, continuë l'Hiſtorien, *prit le Roy ſon Chappelet qu'il portoit ſur ſon chef, qui eſtoit bon & riche*, (c'eſtoit une eſpece de bourlet tout couvert de perles fines) *& le mit ſur le chef de Monſeigneur Euſtache, & dit: Monſeigneur Euſtache, je vous donne ce Chappelet pour le mieux combattant de la journée de ceux de dedans & de dehors: & vous prie que vous le portiez celle année pour l'amour de moy; je ſçay bien que vous eſtes gay & amoureux, & que volontiers vous vous trouvez entre Dames & Damoiſelles, ſi dites par tout là où vous irez, que je le vous ay donné. Si vous quitte voſtre priſon; & vous en pouvez partir demain, s'il vous plaiſt.*

Les autres n'en furent pas quitte à ſi bon marché, & il fallut payer une groſſe rançon. Cette entrepriſe néanmoins fut ſans conſéquence. Le Roy d'Angleterre, content de la gloire qu'il avoit acquiſe en cette occaſion, tint la Tréve, ſans doute parce que le Roy de France deſavoüa Charni: outre que la peſte qui ravageoit toute l'Europe eſtoit une raiſon ſuffiſante, pour ſuſpendre pendant quelque temps l'animoſité des deux Rois.

An. 1348. Dans le temps de cette Tréve en 1348. mourut Jeanne de Bourgogne Reine de France. Cette mort fût ſuivie de celle de Bonne de Luxembourg fille de Jean Roy de Bohéme, ſœur de Charles de Luxembourg Empereur, & femme du Duc de Normandie. Peu de temps après deux mariages remplacérent ces deux Princeſſes. Le Roy épouſa Blanche de Navarre, fille

An. 1349. de Philippe Roy de Navarre, & de Jeanne de France fille de Loüis Hutin. Elle avoit d'abord eſté deſtinée au Prince Pierre fils aîné d'Alfonſe XI. Roy de Caſtille. C'eſtoit Philippe de Valois luy-meſme qui avoit eſté l'Auteur de ce projet: enſuite il la demanda pour le Duc de Normandie ſon fils; mais la trouvant parfaitement belle, quand elle arriva à la Cour de France, il la prit pour luy-meſme, & fit épouſer au Duc de Normandie Jeanne Comteſſe de Boulogne, fille de Guillaume Comte de Boulogne & d'Auvergne, & de Marguerite d'Evreux, & veuve de Philippe de Bourgogne Comte d'Artois, mort d'une chûte de cheval devant Aiguillon, lorſque le Duc de Normandie aſſiégeoit cette Place.

Froiſſard. cap. 153. Ces mariages & l'eſpérance de la Paix, à laquelle le Pape travailloit auprès des deux Rois, avoient un peu ramené la joye à la Cour: mais elle fut bien-toſt troublée par la mort du Roy même. Elle arriva à Nogent-le-Roy, le vingt-deuxiéme d'Aouſt de l'année 1350. en la cinquante-ſeptiéme année de ſon âge, après vingt-deux ans cinq mois & vingt & un jour de régne.

An. 1350.

On douta ſi la mort de ce Prince eſtoit un mal pour la France, tant le malheur ſembloit eſtre depuis longtemps attaché à ſa perſonne. On ne peut pas moins bien remplir le ſurnom de Bien-fortuné, qui luy avoit eſté donné au commencement de ſon régne, à l'occaſion de ce que la fortune ſembloit contre toute eſpérance, l'avoir élevé ſur un Trône dont il eſtoit fort éloigné. Mais ce qui fit ſa mauvaiſe deſtinée, fut l'ennemi qu'il avoit en teſte, auſſi vaillant que luy, mais beaucoup plus prudent, plus grand Capitaine, & plus habile politique. Il en fut toûjours prévenu, toûjours ſurpris, toûjours trompé; autant que l'un concertoit bien ſes deſſeins, autant l'autre agiſſoit-il par impétuoſité. Entraîné par ſes Troupes, quand il falloit temporiſer, il mettoit au hazard d'une bataille des avantages qu'il eût pû gagner ſans tirer l'épée, ou bien mal ſecondé par ſes Généraux, faute d'intelligence entre-eux, il échoüoit dans toutes ſes entrepriſes; au lieu qu'Edoüard donnant par luy-meſme le mouvement à tout, eſtoit toûjours bien ſervi & bien obéï. Il ſçût admirablement profiter des conjonctures, & l'on peut dire avec vérité, qu'il fut redevable de ſes plus grandes victoires à deux Rebelles François, ſçavoir, à Robert d'Artois, & à Geoffroy d'Harcourt, que Philippe devoit ou ménager, ou prévenir en les mettant hors d'état de luy nuire. Ce Prince d'ailleurs n'eſtoit pas dépourvû de bonnes qualitez. Avec un air & une majeſté digne du Trône, il avoit beaucoup de bonté pour ſes Peuples, dont il fut d'abord extrêmement aimé. La néceſſité de défendre ſon Etat l'obligea de les charger d'impoſts, & luy attira leur haine. Avant la guerre d'Angleterre il avoit mis l'ordre & l'abondance dans le Royaume. Il eſtoit magnifique, ſincére, zelé protecteur des Egliſes, ce qui luy fit donner le ſurnom de vray-Catholique, Titre que la Cour du Pape ne luy auroit pas accordé, depuis qu'il eut fait mettre en priſon quelques Cardinaux qui s'oppoſérent à une de ſes Ordonnances. Il eſtoit naturellement porté à la clémence. Il en donna une grande marque à Geoffroy d'Harcourt, lorſque ce Seigneur, après le ravage de la France, touché de douleur pour les maux

qu'il avoit cauſez à ſa patrie, vint ſe jetter à A ſes pieds ayant une eſpece d'écharpe au cou en guiſe de corde, pour luy témoigner qu'il eſtoit preſt d'expier ſon crime par le plus infame ſupplice : Philippe donnant à la compaſſion beaucoup plus qu'à ſa juſte colere, luy pardonna. Il eut de la piété & de la conſcience ; & quoy qu'on trouve dans l'Hiſtoire qu'il eut un fils naturel nommé Jean, il ne paſſa jamais pour débauché ni pour ſcandaleux. Il ſçut ménager ſes Vaſſaux pour l'aggrandiſſement de ſa puiſſance. L'union des Etats du Dauphin de Viennois à la Couronne, celle de Montpellier qu'il acheta du Roy de Majorque, qui luy ceda encore, ou du moins luy engagea le Rouſſillon, ſont des marques qu'il entendoit ſes intéreſts à cet égard. Il ne tint qu'à la Nobleſſe Bretonne, que Jean Duc de Bretagne ne luy cedât ce grand Duché ; & s'il l'avoit fait, l'Angleterre n'auroit jamais prévalu contre la France, comme elle fit depuis. Il eut plus de ſoin de l'éducation de Jean ſon fils, qu'on n'en avoit eu de la ſienne ; car il n'avoit nulle teinture des Sciences. Il luy choiſit pour Gouverneur Jean de Morcüil, qui s'en excuſa d'abord ſur ce qu'avec cet employ il ne pouvoit garder celuy de Maréchal de France, & qu'en le luy ôtant, on C feroit tort à ſa réputation ; ce qui marque qu'alors cette illuſtre Dignité n'eſtoit pas à vil. Il l'accepta néanmoins, après que le Roy l'eut aſſuré par une Lettre, qu'il eſtoit autant perſuadé de ſon courage & de ſon habileté dans la guerre, qu'il étoit content des ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat ; mais qu'il le prioit de luy en rendre un encore plus conſidérable, en ſe chargeant de l'éducation de celuy qui devoit un jour monter ſur ſon Trône. On attribuë à Philippe l'érection des Pairies d'Evreux, d'Alençon, de Bourbon, d'Artois, de Bretagne, de Clermont en Beauvoiſis, & de Beaumont-le-Roger. Je trouve
T. 3 Bretagne n. 25. néanmoins dans l'Inventaire du Tréſor des D Chartres, que le Duché de Bretagne avoit eſté fait Pairie dès le régne de Philippe le Bel : & le Comté d'Artois avoit eu auſſi la meſme prérogative ſous le meſme régne.

Sous le régne de Philippe de Valois, la mode vint de porter une longue barbe, & des habits fort courts. C'eſtoit, ſelon la deſcription qu'en
Continuat. Nangii. pag. 790. fait l'Auteur contemporain, une eſpece de pourpoint, qui ne paſſoit de guéres la ceinture du haut-de-chauſſe, au lieu qu'auparavant on ſe ſervoit d'un habillement beaucoup plus long que nos juſte-au-corps d'aujourd'huy, ce qui avoit quelque choſe de bien plus grave. C'eſt pourquoy, ainſi que le marque le meſme Ecrivain, les Princes du Sang conſervérent l'ancien habillement, & ne ſuivirent point en cela la bizarrerie populaire.

Ce fut encore ſous le meſme Roy, que le Pape Clement VI. acquit au S. Siége la Ville d'Avignon, qu'il acheta de Jeanne Reine de Naples avec l'agrément de l'Empereur Charles de Luxembourg ; cette Ville avoit eſté depuis longtemps juſqu'alors un Fief de l'Empire, dont elle fut à cette occaſion entiérement affranchie, l'Empereur ayant cédé tous ſes droits au Pape. Geſta Clement. VI.

Philippe eut pluſieurs enfans, dont quelques-uns moururent avant luy. Ceux qui luy ſurvécurent furent Jean Duc de Normandie ſon ſucceſſeur à la Couronne, Philippe de France Duc d'Orleans & Comte de Valois. Ces deux Princes furent du premier lit, fils de Jeanne de Bourgogne. Il laiſſa ſa ſeconde femme Blanche de Navarre enceinte d'une fille appellée Jeanne, qui vécut juſqu'à dix-huit ou dix-neuf ans, & mourut à Beſiers, comme elle alloit en Eſpagne épouſer Jean Duc de Gironne, fils aîné de Pierre IV. Roy d'Arragon.

Pierre Comte de Dreux tranſporta à Philippe la Châtellenie de Château du Loir ſur les confins de la Touraine & du Maine ; & Jean Comte d'Armagnac traita avec luy pour la ceſſion du droit qu'il avoit aux Vicomtez de Lomagne & d'Auvillars, à la Ville & au Château de Blancafort, & à quelques autres lieux. Il eut auſſi d'Ingerger d'Amboiſe Seigneur de Rochecorbon, & de Marie de Flandre Dame de Neſle ſa femme, les Terres & Châtellenies de Crevecœur, & de Saint Sulpice, la Pairie de Rumilli, & Maiſnieres tenuës de l'Evêché de Cambray.

On voit encore un Acte par lequel Jean Roy de Bohéme ceda à Philippe de Valois la Seigneurie de la Ville & Comté de Lucques l'an 1334. par un Traité fait à Vincennes au mois d'Octobre : mais l'Hiſtoire ne nous inſtruit point des ſuites de ce Traité.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE

JEAN II.

IL y avoit tout lieu d'eſpérer que le régne de Jean ſeroit plus heureux que celuy de ſon Prédéceſſeur. Il montoit ſur le Trône en un âge mûr, ayant plus de quarante ans. Il avoit déja beaucoup d'expérience, parce que le Roy ſon pere luy avoit toûjours donné grande part au Gouvernement. Il avoit commandé ſouvent les Armées avec ſuccès, & fait paroître de la capacité dans la guerre. Il eſtoit aimé & eſtimé des Peuples. La Tréve prolongée avec l'Angleterre, quoy qu'aſſez mal gardée, luy donnoit le temps de ſe reconnoître, de regler ſon Etat, & de prendre des meſures, pour ſe précautionner contre les deſſeins de ſes ennemis : mais nonobſtant tous ſes avantages, la deſtinée de ce Prince fut de voir ſous ſon régne augmenter les malheurs de la France, & d'expérimenter luy-meſme, & en ſa propre perſonne les plus fâcheuſes diſgraces de la fortune. Elles eurent preſque les meſmes cauſes que celles de ſon pere, un courage trop boüillant, que la prudence ne modéroit pas aſſez ; la perfidie d'un Prince ſon proche parent, qui paroît n'avoir eu d'autres vûës & d'autre plaiſir que de bouleverſer l'Etat ; & enfin dans le Roy d'Angleterre un ennemi dangereux accoûtumé depuis longtems à inſulter à la France, & qui vouloit la réduire à la plus extrême miſére, afin de la contraindre d'avoir recours à luy, & de chercher dans ſa propre perſonne un Reſtaurateur & un Roy.

An. 1350. Froiſſard, cap. 153.

Environ un mois après la mort de Philippe, Jean ſe fit ſacrer & couronner à Reims avec Jeanne de Boulogne ſa ſeconde femme, le vingt-ſixiéme de Septembre. Il fit Chevaliers à l'occaſion de cette cérémonie, en leur ceignant l'épée, Charles ſon fils aîné, qui porta le premier le titre de Monſeigneur le Dauphin, Loüis ſon ſecond fils, le Duc Philippe d'Orleans ſon frere, Philippe Duc de Bourgogne, fils de la Reine, qu'elle avoit eu de ſon premier mari de meſme nom. Il fit le meſme honneur à pluſieurs autres jeunes Seigneurs. De Reims il vint par Laon, par Soiſſons & par Senlis à Paris, où il fut reçû avec beaucoup de magnificence le dix-ſeptiéme jour d'Octobre. La feſte dura huit jours, & fut bien-toſt aprés ſuivie d'une exécution de Juſtice, dont la maniére fut auſſi myſtérieuſe, que les cauſes en furent d'abord tenuës ſecretes.

Raoul Comte d'Eu & de Guines, Conneſtable de France, qui avoit eſté pris avec le Comte de Tancarville par les Anglois, lorſqu'ils emportérent Caën d'aſſaut, eſtoit nouvellement revenu de ſa priſon d'Angleterre. Le Roy eſtant à l'Hôtel de Neſle, le Conneſtable y vint pour faire ſa Cour, & y fut arreſté par le Prevoſt de Paris, mis priſonnier dans le meſme Hôtel : & trois jours après, ſans qu'on gardât les formes ordinaires de la Juſtice, on luy trancha la teſte au meſme lieu, en préſence du Duc de Bourbon, du Comte d'Armagnac, du Comte de Montfort, & de quelques autres Seigneurs & Chevaliers.

Un tel traitement fait à un homme de ce rang, qui avoit eu toute la faveur & toute la confiance du feu Roy, & qui ſortoit d'une longue priſon ſoufferte pour l'intéreſt de l'Etat, ſurprit étrangement le monde, & chacun tâchoit d'en deviner la cauſe. Un Hiſtorien contemporain, quoy que peu favorable à nos Rois, dit qu'il avoit eſté convaincu de grandes trahiſons, & qu'il les avoüa en préſence de pluſieurs Seigneurs. Un autre marque en particulier, que le Conneſtable eſtoit convenu avec le Roy d'Angleterre d'une rançon de quatre-vingt mille écus d'or ; & qu'en cas qu'il ne pût pas luy payer cette ſomme, il luy donneroit le Comté de Guines qui confine avec le Territoire de Calais. La Ville de Guines, qui donne le nom à ce Comté, eſtoit alors une Ville importante, & qui couvroit la France de ce côté-là. On convainquit ſans doute le Conneſtable, que cette alternative de payer quatre-vingt mille écus d'or, ou de céder le Comté de Guines, n'eſtoit qu'un artifice, pour mettre le Roy d'Angleterre en poſſeſſion de cette clef du Royaume : & que corrompu par les promeſſes de ce Prince, il avoit conſpiré contre l'Etat. Le Roy crut ne devoir pas en cette occaſion obſerver les formes juridiques, le Conneſtable ayant beaucoup d'amis & de parens

Froiſſard. *ibid.*

Math. Villani l. 2. cap. 50.

parmi les Seigneurs, & dans le Parlement, qui l'auroient aisément soustrait aux rigueurs de la Justice. Il auroit pû luy échaper pendant les longueurs inévitables dans ces sortes de procès, comme Robert d'Artois & Geoffroy d'Harcourt avoient échapé à Philippe de Valois, & se sauver en Angleterre, pour faire ensuite les mesmes maux à la France que ces deux Seigneurs y avoient fait sous le régne précédent. De plus le Roy d'Angleterre auroit pû intervenir dans cette affaire, à cause de la rançon, & prendre ce prétexte spécieux de rompre la Tréve. Ainsi le Roy jugea à propos de passer en cette occasion pardessus les formalitez ordinaires, & de se défaire promptement de ce Seigneur, comme d'un homme qui pouvoit causer de grands maux à son Royaume, s'il s'estoit évadé. Le Roy d'Angleterre, qui sçavoit apparemment qu'on avoit en main des preuves certaines de la trahison, ne parut pas s'en mettre en peine. Le Comté de Guines & le Comté d'Eu, en vertu de la forfaiture, furent confisquez au profit du Roy, qui ne réünit toutesfois à la Couronne que le Comté de Guines, & donna le Comté d'Eu à Jean d'Artois fils du fameux Robert d'Artois, dont les enfans, après la mort de leur pere, avoient esté rétablis dans les bonnes graces du Roy.

La Charge de Connestable fut conférée à Charles d'Espagne, qui en avoit déja fait les fonctions durant la prison du Comte d'Eu, & estoit frere de Jean d'Espagne, qui commanda divers armemens de mer sous le régne de Philippe de Valois.

Ibid.

An. 1351.

Tout cecy se passa durant la Tréve, qui ne fut pas plûtost finie, qu'on entra en action en Gascogne. Il y eut un combat entre les Anglois & les François ; ceux-cy estoient commandez par Guy de Nesle Seigneur d'Offemont, Maréchal de France, & furent taillez en pieces : le Maréchal y demeura prisonnier avec Guillaume de Nesle son frere, le Seigneur Arnoul d'Andrehen, & quelques autres Chevaliers. Alors les Anglois estoient comme en possession de battre par tout les François, qui néanmoins peu de temps après eurent leur revanche par la prise de S. Jean d'Angeli, que les Anglois tenoient depuis cinq ans, & qui se rendit faute de vivres.

La guerre avoit à peine recommencé, qu'il se fit une nouvelle Tréve, les deux Nations estant lasses de se battre, & ne pouvant se résoudre à faire la Paix. Cette Tréve fut concluë pour un an ; & on promit de part & d'autre de l'observer dès le moment qu'elle fut signée, sans en attendre la publication.

Voyez du Tillet Recueil des Traitez &c.

Ces intervalles de tranquillité ne servoient aux deux Rois que pour se préparer à la guerre. On voit dans le Tréfor des Chartres quantité d'hommages rendus cette année au Roy par des Seigneurs & des Chevaliers de diverses Nations, pour des pensions qu'il leur assignoit sur le Tréfor Royal, à condition de luy faire service avec un certain nombre de Troupes, & pendant un certain temps. Il conclut une ligue défensive avec Loüis Comte de Flandre contre l'Angleterre, & fit, pour s'attacher la Noblesse du Royaume, une chose dont on n'avoit point encore vû d'exemple en France jusqu'alors.

Ibid.

Ce fut l'institution d'un Ordre de Chevalerie à l'honneur de Nostre-Dame, qui dans une Lettre circulaire écrite aux Chevaliers, où sont marquez les Reglemens de l'Ordre, est appellé l'Ordre des Chevaliers de Nostre-Dame de la Noble-maison. Cette Noble-maison estoit celle de S. Oüin entre Paris & S. Denis, où les Chevaliers devoient s'assembler tous les ans, & où le Roy fit bâtir & fonda une Chapelle destinée à cet usage. Cet Ordre fut aussi nommé l'Ordre de l'Etoille, parce que les Chevaliers devoient porter au Chaperon & au Manteau en devant une Etoille blanche sur un émail roüge. Il y avoit au centre de l'Etoille un petit soleil d'or au milieu d'un cercle d'azur.

Extrait de la Chambre des Comptes R. c F. 120.

L'institution de cet Ordre fut faite à l'imitation de celuy de la Jarretiere, institué depuis peu par le Roy d'Angleterre, pour honorer les Chevaliers qui l'avoient servi avec le plus de distinction dans la guerre de France.

Comme le Roy ne vouloit point faire de jaloux dans la situation où se trouvoient ses affaires, la premiére création de Chevaliers fut de cinq cens. Ce nombre fut bien-tost notablement augmenté : ce qui avilit tellement cette marque d'honneur, que le successeur de Jean l'abandonna aux Chevaliers du Guet, qui en portent encore aujourd'huy les symboles sur leurs casaques.

Quoyque la Bretagne fût comprise dans les Tréves, on ne les y observoit pas. Le party de la Comtesse de Penthiévre, femme de Charles de Blois, estoit sans cesse aux mains avec celuy de la Comtesse de Montfort. Ce fut durant ces Tréves, que se donna entre Ploermel & Josselin le combat des Trente, si célébre dans l'Histoire de Bretagne, c'est à dire, de Trente Chevaliers Bretons du parti de Charles de Blois, contre vingt Anglois, six Allemans & quatre Bretons du parti de la Comtesse de Montfort. En voicy l'occasion & le succès.

Argentré Hist de Bretagne. L. 5. c. 225.

Richard Bembro Anglois commandoit dans Ploermel, & ravageoit les terres de la Noblesse du parti de Charles de Blois. Le Seigneur de Beaumanoir luy fit demander un sauf-conduit, pour l'aller trouver, & traiter avec luy, afin de modérer les excés qui se commettoient de part & d'autre contre les gens de la campagne, & négotier en mesme-temps pour la rançon de quelques prisonniers.

Dans la conférence on parla de la bravoure des deux Nations, & on se ménagea assez peu de part & d'autre sur cet article. Bembro fit paroître peu d'estime des Bretons en comparaison des Anglois, & Beaumanoir parla de ceux-cy à peu près de mesme. La fierté des deux Négotiateurs empêcha le succès de la négotiation sur les points, pour lesquels on s'estoit assemblé. Beaumanoir dit à Bembro d'un air insultant, qu'il ne tiendroit qu'à luy, que les Bretons & les Anglois s'éprouvassent les uns contre les autres, & que s'il vouloit, cent ou

cinquante, ou trente Bretons, ou autant qu'il jugeroit à propos, ſe trouveroient dans un champ de bataille dont on conviendroit, pour combattre un pareil nombre d'Anglois.

Bembro accepta le défi, qui fut fait ſur le modele de celuy que fit le Roy d'Arragon à Charles d'Anjou, dont j'ay parlé dans l'Hiſtoire du régne de S. Loüis. Le lieu du combat fut auprès d'un chefne appellé le Chefne de my-voye, parce qu'il eſtoit à my-chemin entre Joſſelin & Ploermel. Le jour fut le ſamedy de devant le quatriéme Dimanche de Carême. Le nombre des combattans fut fixé à trente de chaque côté; & il ne fut plus queſtion que de choiſir les Champions.

Beaumanoir eſtant retourné chez luy annonça cette nouvelle aux Gentilshommes Bretons, dont beaucoup s'empreſſérent pour eſtre de la partie. Voicy les noms de ceux qui furent choiſis, dont douze eſtoient Chevaliers, & les autres Ecuyers. J'ay déja remarqué ailleurs, que les qualitez de Chevalier & d'Ecuyer n'eſtoient point une diſtinction qui vint de la naiſſance: mais qu'elles marquoient ſeulement la différence de l'âge; car excepté les Princes que l'on faiſoit ſouvent Chevaliers plus jeunes, il falloit réguliérement parlant parmi la Nobleſſe un âge plus avancé, pour eſtre fait Chevalier, & juſqu'à ce temps-là les plus grands Seigneurs ne prenoient que la qualité d'Ecuyer, & ſervoient ſous les Chevaliers; il falloit encore que par leurs belles actions ils méritaſſent ce rang, que les Rois, les Princes & les Seigneurs meſmes Chevaliers, donnoient aux Ecuyers en certaines occaſions.

Les Chevaliers Bretons qui furent de ce combat eſtoient, le Sire de Tinteniac, Meſſire Yves Cherruel, Meſſire Huon de S. Yvon, Meſſire Olivier Arel, Meſſire Jean Rouxelet, Robin de Beaumont, Alexandre Fardet, Haterel, Meſſire Geoffroy de Rochefort, Meſſire Robin de Raguenel, Meſſire Karo-de-bodegat, Meſſire Geoffroy Dubois.

Les Ecuyers furent, Guillaume de Montauban, Triſtan de Peſtivian, Olivier de Kaerentaye, Geoffroy de la Roche, Geoffroy de Beaucorps, Jeannot de Serrens, Huet de Trezuiguydy, Maurice & Geſlin Dentraguy, Guillaume de la Lande, Olivier de Monteville, Simon Richard, Geoffroy Poulard, Alain de Tinteniac, Alain de Kaerentaye, Loüis Goyon, Guyon de Pontblanc, Maurice du Parc.

Quelques Memoires y mettent deux freres de la Maiſon de Fontenay: ſi cela eſt il falloit qu'ils fuſſent trente-deux, ſans y comprendre encore les deux Chefs Beaumanoir & Bembro; & l'on aura nommé ce combat, le combat des Trente, en le marquant par un compte rond, au lieu de l'appeller le combat des Trente-trois.

Bembro ne put trouver dans ſa garniſon & aux environs aſſez d'Anglois ſur leſquels il pût compter, pour faire ce nombre, dans une action auſſi importante pour la gloire de la Nation. Il n'eut dans ſa troupe que vingt Anglois, les autres, comme je l'ay déja dit, eſtoient Allemans & Bretons. Je ne trouve les noms que de vingt-ſix, ſçavoir, Meſſire Robert Cnole, Croquart, qui de Valet d'un Gentilhomme de Hollande, devint un fameux Brigand, & puis ſervit les Anglois dans la guerre de Bretagne, où il ſe rendit ſi conſidérable par ſa bravoure, que le Roy de France voulut l'attirer à ſon ſervice, en luy offrant de luy aſſûrer deux mille livres de rente, & de le faire Chevalier: mais la maniére dont les Anglois faiſoient alors la guerre en Bretagne, avoit plus de rapport à ſon ancien métier de voleur, que celle dont il l'auroit faite au ſervice de France, & il ne voulut point les quitter. Meſſire Hervé de Lexvalen, Meſſire Jean Pleſanton, Ridard, Hugue ſon frere, Jannequin Taillard, Rupefort, Richard de la Lande, Thomelin Billefort, qui combattoit avec un maillet de plomb peſant vingt-cinq livres, Hucheton Clamaban qui ſe ſervoit dans les combats d'une faux courbée & à deux tranchans, Jannequin de Garneſhoup, Hannequin Heroüard, Jannequin le Maréchal, Thomelin Huleton, Robinet Malipas, Yfray, Valentin, Jean Trouſſel, Caurelée, Crenolles, d'Agornes. Les quatre Bretons de ce parti eſtoient, Perrin de Camaleon, Jean le Gaillard, Raoullet Prevoſt, & Dardaines.

Ils s'armérent tous de pied en cap; mais pour les armes offenſives chacun les prit telles qu'il voulut.

Il fut reglé que l'on combattroit à pied, contre l'ancienne maniére de la Gendarmerie: mais l'uſage changea vers ce temps-là. Nous avons déja vû que dans le combat qui ſe donna auprés de Calais, lorſque Geoffroy de Charni voulut ſurprendre cette Place, le Roy d'Angleterre & les Chevaliers qui l'accompagnoient, eſtoient à pied auſſi-bien que Charni, Ribaumont & les autres Chevaliers François. Nous verrons la meſme choſe dans la ſuite en diverſes occaſions, où les Chevaliers dans les combats faiſoient garder leurs chevaux par leurs Pages & leurs Valets, & formoient enſemble des bataillons ou des files, pour aller à l'ennemi.

Il y eut une choſe remarquable à cet égard dans la rencontre dont je parle, c'eſt qu'il fut permis à Guillaume de Montauban, & à luy ſeul, de combattre à cheval, les Anglois y ayant conſenti apparemment à cauſe de quelque incommodité qui luy eſtoit ſurvenuë depuis qu'il avoit eſté choiſi pour ce combat, & qui ne permettoit pas à ce Seigneur de combattre à pied.

Quand les deux troupes ſe furent renduës au champ de bataille, les deux Chefs les rangérent, & leur firent chacun une courte harangue militaire, pour les exhorter à ſoûtenir avec leur vaillance ordinaire l'honneur de la Nation; & entre autres choſes que Bembro dit aux ſiens, il les aſſûra, que parmi les Prophéties de Merlin, fort fameuſes en Angleterre, il y en avoit une qui promettoit ce jour-là meſme une victoire aux Anglois.

Toutesfois ce Capitaine, qui faiſoit ſemblant de faire plus de fond ſur une telle prédiction, qu'il n'en faiſoit en effet, parut ſe repentir de s'eſtre engagé à cette partie: & comme on

eſtoit preſt à donner, il fit ſigne au Seigneur de Beaumanoir, pour luy parler en particulier.

Ils s'avancérent l'un & l'autre, & Bembro dit à Beaumanoir, qu'avant que de paſſer outre il eſtoit bien-aiſe de luy repréſenter, qu'il luy ſembloit qu'une affaire de cette importance avoit eſté engagée un peu légerement; qu'un combat de cette nature ne devoit point ſe donner ſans la permiſſion des deux Rois, & qu'on pouvoit differer juſqu'à ce qu'on l'eut obtenuë.

Beaumanoir répondit, qu'il s'y prenoit un peu tard; que la Nobleſſe Bretonne s'eſtant donné la peine de venir ſur le champ de bataille, elle ne s'en retourneroit point ſans rien faire, *& ſans mener les mains, & ſçavoir qui avoit plus belle amie.* (Car ſelon les idées de l'ancienne Chevalerie, ces combats ſinguliers ſe faiſoient toûjours à l'honneur des Dames que les Chevaliers ſervoient) que néanmoins il ne refuſoit point de prendre ſur cela l'avis de ſes compagnons d'armes.

La réponſe des Chevaliers Bretons fut, qu'il n'eſtoit plus queſtion de délibérer, & que ſi l'on ſe ſéparoit ſans combattre, ce ſeroit appreſter à rire non ſeulement à toute la France & à toute l'Angleterre; mais encore à toutes les Nations qui entendroient parler d'une telle levée de bouclier.

Beaumanoir porta la réponſe, & ſur quelques inſtances que Bembro luy fit encore pour le délay, il coupa court, & le quitta en luy diſant, qu'il alloit faire ſonner la charge. On ne penſa donc plus qu'à bien attaquer, & à ſe bien défendre.

Il paroit par la Relation, qu'ils eſtoient de chaque côté rangez ſur une ligne, & que chaque combattant avoit affaire à celuy qui luy eſtoit oppoſé dans le rang ennemi.

Ils partirent de la main au ſignal, & ſe chargérent d'une maniére terrible. Les lances dont quelques-uns ſe ſervoient, quoy que cette arme ne fut guéres autrefois en uſage que dans les combats à cheval, ſautérent en éclats; les épées, les ſabres, les épieux donnant ſur les armures à l'épreuve, faiſoient feu de tous côtez. Chacun combattoit de pied-ferme ſans reculer, & le bruit des armes mêlé aux voix des combattans acharnez les uns ſur les autres, faiſoit un ſpectacle affreux.

Les Bretons furent très-mal menez dans le premier aſſaut. Geoffroy Poulart y fut tué, Charuel & Peſtivian ayant eſté terraſſez par leurs adverſaires furent pris, & Bodegat & Rouxellet mis hors de combat par leurs bleſſures; de ſorte que les Bretons ne furent plus que vingt-cinq contre trente, & quelques-uns d'entre-eux ſe trouvérent avoir deux hommes ſur les bras.

Beaumanoir voyant la partie devenuë inégale en combattant d'homme à homme, prit ſagement ſon parti, & ayant raſſemblé ſes gens en une eſpece de bataillon, obligea les Anglois à en faire autant. On ſe chargea de nouveau avec la meſme furie, pluſieurs de part & d'autre furent bleſſez. Ce ſecond aſſaut dura très-longtemps, & mit les combattans des deux partis ſi fort hors d'haleine, qu'ils ſe ſeparérent comme de concert, pour prendre un moment de relâche, & ſe firent apporter à boire.

On retourna auſſi-toſt au combat, Bembro ſe lança ſur Beaumanoir, le ſaiſit au corps, & luy cria de ſe rendre en luy aſſûrant la vie; mais dans le moment Alain de Kaerentaye donna à Bembro dans le viſage un coup de lance qui le renverſa par terre. Il tomba aux pieds de Geoffroy du Bois, qui le choiſiſſant au défaut de la cuiraſſe, luy paſſa ſon épée au travers du corps, & luy coupa la teſte.

Les Anglois après la perte de Bembro leur Chef commencérent à prendre l'épouvante. Cheruel & Peſtivian, ces deux Gentilshommes Bretons qui avoient eſté faits priſonniers à la premiére charge, ſe ſervirent habilement de ce moment, pour s'échaper du lieu où l'on les gardoit, & vinrent rejoindre Beaumanoir: mais Croquart ranima les Anglois, & leur cria de ſe ſerrer autour de luy, de Caurelée, de Billefort, & de Cnoles, dont la bravoure rétablit le combat. d'Agorne Anglois & deux Allemans furent tuez un peu après Bembro, & Beaumanoir fut bleſſé du coſté des Bretons.

Ce Seigneur preſſé de la ſoif cauſée par la fatigue & par le ſang qu'il perdoit, cria que quelqu'un luy apportât à boire. A quoy Dubois répondit, Beaumanoir boy de ton ſang ta ſoif paſſera, il faut aller juſqu'au bout; & tous en ce moment firent un nouvel effort pour enfoncer les Anglois.

Dans ce meſme-temps Montauban, qui eſtoit à cheval, ſe ſepara du gros. Beaumanoir croyant qu'il fuyoit, luy cria, *Faux & mauvais Chevalier que fais-tu là. Fais bien ta beſogne*, reprit Montauban, *& je feray la mienne.*

En effet ayant rabattu ſur le flanc des Anglois, il pouſſa ſon cheval à toute bride, paſſa ſur le corps à pluſieurs, & à grands coups de ſabre qu'il donnoit à droit & à gauche, en abattit ſept à ſes pieds.

Après cette nouvelle perte les Anglois ne purent tenir. Ils furent entiérement rompus. Cnole & Caurelée furent faits priſonniers, & le reſte dans l'impuiſſance de ſe rejoindre, & de réſiſter davantage, abandonna le champ de bataille.

Telle fut l'iſſuë du fameux combat des Trente ſi glorieux à la Nation Bretonne; mais qui ne décida rien pour les affaires générales des deux prétendans à la poſſeſſion du Duché de Bretagne.

An. 1352. Le Maréchal d'Offemont eſtant ſorti de ſa priſon, fut envoyé l'année ſuivante en Bretagne au ſecours du parti de Charles de Blois. Pluſieurs Seigneurs Bretons le joignirent, entre-autres Jean Sire de Rieux, Jean Sire de Kergorlai, le Vicomte de Rohan, Beaumanoir, Montauban, Tournemine, Tinteniac, & Monbourcher. Il fut encore plus malheureux en Bretagne, qu'il n'avoit eſté en Gaſcogne: car ayant attaqué Vencelé commandant des Troupes Angloiſes auprès de Mauron Châ-

Valſingam. Knigton. Froiſſard.

teau voiſin de S. Meen, que ce Général venoit de prendre, il fut non ſeulement battu, mais encore tué, le quatorziéme d'Aouſt. Cent quarante Chevaliers, & beaucoup d'autres de ſon Armée demeurérent ſur la place, & de ce nombre furent le Vicomte de Rohan, le Comte de la Marche, le Seigneur de Briquebec, le Châtelain de Beauvais, & Tinteniac. Charles de Blois apprenant cette triſte nouvelle en Angleterre, ne dit point autre choſe ſinon, *Que Dieu ſoit beni pour tout ce qu'il nous envoye.*

An. 1352.

Enqueſte pour la Canonization de Charles de Blois.

La Comteſſe de Penthiévre, deux ou trois mois après cette défaite, de concert avec les Etats de Bretagne de ſon parti, fit paſſer Beaumanoir en Angleterre, où il fut accompagné par le jeune Bertrand du Gueſclin, & par quelques Chevaliers Bretons, pour négotier la délivrance de Charles de Blois, qui durant ſa priſon travailloit avec plus de ſuccès, pour ſes intéreſts, qu'il n'avoit fait juſqu'alors les armes à la main. La Reine d'Angleterre, dont il eſtoit couſin germain, agiſſoit en ſa faveur auprès du Roy ſon mari; & peu s'en fallut que ce Prince gagné par la Reine, n'abandonnât la Comteſſe de Montfort. Le Comte de Derby, qui eſtoit tout dévoüé à cette Comteſſe, rompit le coup, en repréſentant au Roy, qu'il avoit donné trop ſolemnellement ſa parole, pour s'en dédire; qu'il y alloit de ſon honneur de maintenir en poſſeſſion du Duché de Bretagne le jeune Comte de Montfort, à qui il avoit fait l'honneur de faire épouſer ſa fille; que cette infidélité, où l'on vouloit l'engager, feroit grand tort à ſa réputation dans le monde, & qu'il pouvoit beaucoup plus compter ſur l'attachement du Comte, que ſur celuy de Charles de Blois, qui eſtant tout François d'inclination, ne luy ſeroit fidéle qu'autant qu'il verroit le Roy de France hors d'état de le ſoûtenir.

Lobineau nouvelle Hiſt de Bretagne.

La Reine voyant ce coup manqué, ſe contenta de ménager la délivrance de Charles. Elle n'en vint à bout que deux ans après, l'an 1355. Charles convint de ſa rançon. Il donna pour ôtage ſes deux fils, en attendant qu'il l'eût payée, & promit que juſqu'à ce qu'il eut fourni la ſomme il ne prendroit point les armes contre la Comteſſe de Montfort. Il fut relâché & retourna en Bretagne, laiſſant ſes deux fils en Angleterre.

Tandis qu'on négotioit pour la délivrance de Charles de Blois, le Roy d'Angleterre, nonobſtant la Tréve, fit une conqueſte conſidérable ſur la France. Le Gouverneur de Guines eſtant allé à Paris, pour aſſiſter à une Aſſemblée des Chevaliers de l'Etoille, laiſſa le ſoin de la Place à ſon Lieutenant, qui la vendit & la livra au Gouverneur de Calais. Ce Gouverneur de Calais eſtoit Aymeri de Pavie, à qui nonobſtant la trahiſon par laquelle il avoit voulu livrer cette Place aux François, Edoüard en avoit rendu le Gouvernement. Le Roy envoya demander raiſon à Edoüard, de la ſurpriſe de Guines: à quoy ce Prince ne répondit que par une raillerie pleine d'inſulte; que les ſurpriſes des Places n'eſtoient point défenduës dans les Traitez de Tréve; qu'on en eſtoit perſuadé en France, témoin Charni, qui ſur la fin du dernier régne, avoit durant la Tréve voulu ſurprendre Calais; & que toute la différence qu'il y avoit, eſtoit que l'un avoit réüſſi, & l'autre non. Le Roy s'en plaignit au Pape Clement VI. mais la mort de ce Pape ſurvenuë peu de temps après, ne luy permit pas d'agir là-deſſus. On entreprit le ſiége de Guines; mais les Anglois le firent lever. Les choſes en demeurérent là, le Roy d'Angleterre prétendant toûjours avoir droit ſur Guines, pour ſe dédommager de la rançon qu'il avoit perduë à la mort du feu Conneſtable.

Math. Villani. l. 3.

Aymeri de Pavie ayant ſi bien réüſſi à la ſurpriſe de Guines, voulut faire une tentative ſur S. Omer. Geoffroy de Charni, qui eſtoit de retour de ſa priſon d'Angleterre, y commandoit toûjours. Il en fut averti, & en donna avis au Maréchal de Beaujeu, qui alla au devant des Anglois. Le Maréchal fut tué dans cette rencontre; mais les Anglois furent défaits: Aymeri de Pavie fut pris & conduit à S. Omer, où Charni le fit écarteller, pour le punir de la perfidie qu'il luy avoit faite à Calais; digne ſupplice de ſa double trahiſon.

Meyerus, Annal. Flandriæ.

Cependant on prolongea de nouveau la Tréve, par la médiation du Cardinal de Boulogne oncle de la Reine de France, envoyé pour ce ſujet par le Pape Innocent VI. ſucceſſeur de Clement VI. Ces prorogations ſe firent tous les ans, juſqu'à l'année 1355. par les ſoins du S. Siége, qui employa en vain toute ſon autorité & toute l'adreſſe de ſes Légats, pour amener les deux Rois à la Paix. Il auroit ſans doute plus aiſément réüſſi, ſi la conqueſte de Calais n'avoit fait concevoir à Edoüard l'eſpérance de ſe rendre maître de la France, dont il ſoûtenoit toûjours que la Couronne luy appartenoit, & ſi ce Prince n'eût regardé les nouvelles broüilleries qui arrivoient tous les jours dans le Royaume, comme des événemens heureux, & propres à luy faciliter le chemin au Trône de France.

L'auteur de ces nouveaux troubles fut Charles Roy de Navarre. Il eſtoit proche parent du Roy, eſtant fils de Jeanne de France fille de Loüis Hutin, Reine de Navarre, & de Philippe Comte d'Evreux, qui eſtoit auſſi Prince du Sang. Ce jeune Roy avoit eſté élevé à la Cour de France. Le Roy Philippe ſon pere eſtoit mort de ſes bleſſures en combattant en Eſpagne contre les Maures l'an 1343. & il avoit perdu la Reine ſa mere en 1349. Il eſtoit alors âgé de dix-ſept à dix-huit ans. Il alla prendre poſſeſſion de ſa Couronne, & immédiatement après il défit quelques Rebelles qu'il châtia ſévérement. Juſqu'à la mort de Philippe de Valois il avoit fait les délices de la Cour de France. Son eſprit, ſa vivacité, ſa politeſſe le faiſoient briller par tout; civil, honnête, populaire, éloquent juſqu'au prodige, il s'eſtoit rendu maître de tous les cœurs: mais il abuſa étrangement dans la ſuite de toutes ces belles qualitez. Il devint fourbe, perfide, vindicatif, cruel, & fut la cauſe de la ruine entiere de la France.

Favin hiſt. de Navarre.

Digiti

Ayant appris la mort de Philippe de Valois, il fit Lieutenant Général de ſes Etats ſon frere Loüis ; & revint en France avec Philippe ſon autre frere Comte de Longueville. Le Roy Jean luy fit auſſi-toſt épouſer ſa fille Jeanne de France. C'eſtoit un des deſſeins que Charles s'eſtoit propoſé en revenant à la Cour ; mais il en avoit encore un autre. Comme il voyoit les affaires de ce Royaume en très-mauvais état, & l'embarras que les Anglois cauſoient au Roy, il crut la conjoncture favorable, pour faire valoir les prétentions qu'il avoit ſur les Comtez de Champagne & de Brie, & ſur le Duché de Bourgogne, qu'il prétendoit luy appartenir du chef de Jeanne ſa mere, malgré les Traitez qui s'eſtoient faits entre cette Princeſſe & les Prédéceſſeurs du Roy, & nonobſtant les échanges & les dédommagemens dont on eſtoit convenu dans ces Traitez. Il ne fut pas écouté là-deſſus : mais ayant repréſenté au Roy, que le Comté d'Angouleſme, qui eſtoit une des échanges qu'on avoit faites pour la Champagne, eſtoit entiérement ruiné par les Anglois, & qu'il n'en pouvoit rien tirer, ce Prince luy donna au lieu du Comté d'Angouleſme, les Villes de Mante & de Meulan, ce qui le rendoit fort puiſſant en Normandie, où il poſſedoit déja en vertu des anciens Traitez, & du chef de ſon pere, le Comté d'Evreux, celuy de Mortain, & quelques autres Places.

Le Roy n'eut pas plûtoſt retiré de ſes mains le Comté d'Angouleſme, qu'il le donna au Conneſtable Charles d'Eſpagne ſon Favori, que le Roy de Navarre haïſſoit. Ce Prince jaloux du Conneſtable juſqu'à la fureur, porta très-impatiemment de voir ainſi ſon ennemi enrichi de ſa dépoüille. Il diſſimula néanmoins ſa colere, pour ſe venger plus à coup-ſûr, & il laiſſa paſſer quelque temps, ſans faire paroître ſon reſſentiment : mais un jour ſçachant que le Froiſſart. cap. 114. an. 1354. Conneſtable eſtoit à l'Aigle en Normandie ſans ſe défier de rien, il y alla accompagné de ſon frere Philippe de Navarre, de Loüis d'Harcourt, de Geoffroy d'Harcourt, du Seigneur de Graville, & de pluſieurs autres Gentilshommes tant de Normandie que de Navarre. Il y arriva la nuit, fit inveſtir l'hôtellerie où le Conneſtable s'eſtoit logé, & le fit maſſacrer dans ſon lit.

Preuves MS. du Roy de Navarre de la Biblioth. du College de Loüis le Grand. Après ce lâche & cruel aſſaſſinat, il ſe retira à Evreux, d'où il envoya un manifeſte à pluſieurs des principales Villes du Royaume, pour les informer de ce qu'il avoit fait, les priant de regarder cette mort comme le châtiment des injures particuliéres qu'il avoit reçûës du Conneſtable, & de l'abus qu'il faiſoit de ſon autorité, par les mauvais conſeils qu'il donnoit au Roy au deſavantage des peuples, & il les conjura de prendre ſon parti, en cas qu'il en fût beſoin, contre les amis du Conneſtable. Il traita ſecrétement par ſon Chancelier avec le Comte de Derby, fait depuis peu Duc de Lancaſtre, qui luy promit du ſecours, & l'aſſûra qu'il ne ſeroit pas deſavoüé par le Roy d'Angleterre. Il envoya au Comte de Flandre, pour emprunter de l'argent ſur des joyaux qu'il luy engagea, & ſe mit de toutes maniéres en état de ſe défendre, ſi on entreprenoit de l'inquiéter ſur cette noire action.

Le Roy apprit l'aſſaſſinat du Conneſtable avec autant de douleur que d'indignation & de colere ; mais la qualité du coupable, qui ſe faiſoit honneur d'un tel crime, qui eſtoit Roy & ſon gendre, luy cauſoient un égal embarras. C'eſtoit un attentat prémédité, une inſulte à la Majeſté Royale, & une de ces entrepriſes, qui ne ſe font que quand on eſt preſt ou réſolu à lever l'étendart de la revolte. Il ſçavoit en général, que le Roy de Navarre tramoit quelque intrigue ; on l'avoit averti qu'il faiſoit travailler aux fortifications des Places qui luy appartenoient en Normandie & ailleurs ; les Lettres qu'il avoit affecté d'écrire, pour ſa juſtification à diverſes Villes du Royaume, marquoient qu'il y avoit des correſpondans & des partiſans ; tout faiſoit appréhender une guerre civile au Roy, déja trop embaraſſé à trouver les moyens de ſe défendre contre les ennemis du dehors. La Tréve ne s'obſervoit preſque nulle part. On faiſoit des hoſtilitez en Bretagne, en Picardie, dans le Maine, en Normandie : & les Anglois venoient de ſurprendre le Château de Domfront dans cette derniére Province. C'eſtoit là la fâcheuſe ſituation où ſe trouvoit le Roy, à qui il paroiſſoit également dangereux de diſſimuler, & d'entreprendre de punir le crime du Roy de Navarre. Continuat. Nangii. D'Argentré Hiſtoire de Bretagne.

Sur ces entrefaites le Comte de Namur arriva à Paris, envoyé par le Roy de Navarre, & chargé de faire de ſa part beaucoup plus de plaintes que d'excuſes. Le Comte fit comprendre au Roy, combien il ſeroit dangereux dans les conjonctures de pouſſer ce jeune Prince, & luy perſuada de ne pas refuſer un accommodement, & de ſe contenter de quelque ſatisfaction. Guy Cardinal de Boulogne, qui eſtoit à la Cour pour travailler à la Paix des deux Couronnes, la Reine Jeanne veuve de Charles le Bel, tante du Roy de Navarre, la Reine Blanche de Navarre ſœur de ce Prince, veuve de Philippe de Valois, employérent leurs bons Offices pour le meſme ſujet. Le Cardinal, le Duc de Bourbon, le Comte de Vendôme, & l'Evêque de Laon furent chargez de la négotiation, & allérent trouver le Roy de Navarre à Mante. Froiſſard. loc. cit. Continuat. Nangii.

Cette Députation luy fit comprendre qu'on le craignoit, & le rendit plus fier que jamais. Il ſe fit beaucoup prier, pour ſe reſoudre à faire au Roy quelque excuſe, & n'y voulut jamais conſentir, qu'on ne luy promît de nouveaux dédommagemens pour le Comté de Champagne, & de luy payer certaines ſommes d'argent qui luy eſtoient dûës par les anciens Traitez. Il demanda qu'on luy cédât le Comté de Beaumont-le-Roger, Conches, Orbec, la Vicomté de Ponteau-de-mer, le Bailliage de Cotentin, & quelques autres Domaines : que les Seigneurs d'Harcourt, & quelques Gentilshommes de ſes amis, entraſſent en ſa foy & hommage, pour toutes leurs Terres en quelque quartier du Royaume qu'elles fuſſent ſituées ;

tuées ; que toutes les Terres & Domaines qu'il A demandoit, auſſi-bien que ceux qu'il poſſedoit déja en France, fuſſent tenus par luy en Pairie. Qu'il pût aſſembler deux fois l'année un Echiquier, pour les Procès de ſes Vaſſaux, avec toutes les mêmes prérogatives qui eſtoient attribuées à l'Echiquier de Normandie, & que ni luy, ni ceux qui avoient contribué à la mort du Conneſtable, ne puſſent jamais eſtre recherchez ni inquiétez pour ce ſujet.

Le Cardinal retourna au Roy chargé de ces propoſitions. Celle qui regardoit les nouveaux dédommagemens eſtoit d'autant plus difficile à accorder, que la pluſpart des Domaines dont B il s'agiſſoit, faiſoient partie des Apanages de Philippe Duc d'Orleans frere du Roy. Néanmoins, après bien des délibérations, le Roy, de l'avis de ſon Conſeil, accorda tout, à condition que le Roy de Navarre luy demanderoit pardon en plein Parlement.

Ce Prince, qui ne s'embaraſſoit pas d'une ſatisfaction, que tout le monde verroit bien n'eſtre qu'une cérémonie, & qui luy apportoit de ſi grands avantages, y conſentit : mais il eut la hardieſſe de demander, qu'avant qu'il entrât à Paris, on luy donnât en ôtage le Comte d'Anjou ſecond fils du Roy. On luy paſſa C encore cet article, parce qu'on vouloit finir l'affaire.

An. 1354. Tout ayant eſté ainſi reglé, le Roy de Navarre comparut devant le Parlement le quatriéme de Mars. Le Roy y eſtoit en ſon Lit de Juſtice, accompagné de pluſieurs Pairs de France, du Cardinal de Boulogne, des Préſidens & Conſeillers du Parlement, & des Gens de ſon Conſeil. Le Roy de Navarre, en préſence de cette Aſſemblée, dit au Roy, qu'il le prioit Froiſſart, loc. cit. de luy pardonner la mort du Conneſtable Charles d'Eſpagne, quoy qu'il eût eu de bonnes raiſons pour le traiter comme il avoit fait, & qu'il D les luy déclareroit en temps & lieu : qu'au reſte il proteſtoit avec ſerment, qu'il n'avoit rien fait en cette occaſion à deſſein d'offenſer le Roy, ni par mépris pour la Charge de Conneſtable, & que rien ne l'affligeoit davantage, que d'être tombé par là dans l'indignation de Sa Majeſté.

Si-tôt qu'il eût dit ces paroles, le Roy pour la forme ordonna à Jacques de Bourbon nouveau Conneſtable, de mettre Charles de Navarre en arreſt. Il le conduiſit hors de la Chambre, & auſſi-toſt, ainſi qu'on en eſtoit convenu, les deux Reines doüairieres ſe jettérent E aux pieds du Roy, pour luy demander la grace du Roy de Navarre, qu'il leur accorda. En meſme-temps le Conneſtable & les Maréchaux de France allérent le reprendre, le ramenérent dans la Chambre, & le placérent entre les deux Reines, qui eſtoient demeurées debout devant le Roy.

Le Cardinal de Boulogne prit la parole, & l'adreſſant au Roy de Navarre, luy repréſenta les grands ſujets de mécontentement qu'il avoit donnez au Roy ſon beau-pere & ſon Seigneur, & l'avertit de ne pas abuſer dans la ſuite de la bonté d'un Prince qui l'aimoit ſi tendrement, & qui vouloit bien luy accorder ſa grace après un ſi grand crime.

Le Cardinal ayant achevé de parler, le Roy de Navarre & les deux Reines ſe jettérent à genoux devant le Roy, & le remercierent du pardon qu'il luy accordoit. Le Roy les ayant fait relever, le Cardinal dit tout haut, que le Roy prétendoit que ce pardon fuſt ſans conſéquence ; & que ſi jamais il arrivoit à qui que ce fuſt d'attenter à la vie du moindre de ſes Officiers, il en ſeroit châtié ſelon toute la rigueur de la Juſtice, fuſt-il fils de Roy. C'eſt ainſi que finit cette eſpece de comedie, où celuy qui faiſoit le perſonnage de Juge, tint une contenance beaucoup plus contrainte que le criminel. Il n'en coûta au Roy de Navarre que la fondation de quelques Meſſes pour le repos de l'ame du Conneſtable. Continuat. Nangii.

Jean Comte d'Harcourt & Loüis d'Harcourt ſon frere obtinrent auſſi leur grace ; & eurent permiſſion quelques mois après de revenir à la Cour. Le bruit fut, que pour rentrer dans les bonnes graces du Roy, ils luy découvrirent bien des intrigues du Roy de Navarre, & les motifs ſecrets de la mort du Conneſtable ; qu'ils luy apprirent entre-autres choſes, que Robert de Lorris ſon Chambellan avoit des liaiſons très-étroites avec le Roy de Navarre, & qu'il luy donnoit avis de toutes les réſolutions qui ſe prenoient dans le Conſeil. C'eſt au moins ce qui ſe dit alors, quand on vit le Chambellan s'échaper de la Cour, & s'enfuïr hors du Royaume. Quelques mois après néanmoins ce Seigneur ayant obtenu un ſauf-conduit du Roy, ſe diſculpa, & aſſiſta aux Conférences qui ſe tinrent à Avignon pour la Paix entre les deux Couronnes en préſence du Pape. Ces Conférences, où les Plénipotentiaires pour la France furent le Duc de Bourbon, & Pierre de la Foreſt Archevêque de Roüen Chancelier de France, & pour l'Angleterre le Duc de Lanclaſtre, ne produiſirent encore rien autre choſe, qu'une prorogation de Tréve juſqu'à la S. Jean d'eſté. Froiſſart. loc. cit. Du Tillet Recueil des Traitez &c.

On eſtoit cependant à la Cour fort attentif à toutes les démarches du Roy de Navarre, dont la conduite devint plus que jamais ſuſpecte, lorſqu'on eut appris qu'il eſtoit parti ſecrétement de Normandie, qu'il avoit eſté à Avignon, & de là en Navarre. On ne douta pas qu'ils n'eût pris à Avignon de nouvelles meſures avec les Députez d'Angleterre. La choſe eſtoit très-veritable ; & ce qu'il y eut de plus ſurprenant, c'eſt qu'après en eſtre ſorti, il y rentra la nuit, & y demeura quinze jours caché tantoſt dans l'Hôtel du Cardinal d'Oſtie, tantoſt dans celuy du Cardinal Guy de Boulogne, qui eſtant Médiateurs au nom du Pape entre la France & l'Angleterre, eſtoient en meſme-temps d'intelligence avec un homme qui trahiſſoit le Roy, & avoit toutes les nuits des conférences avec le Duc de Lanclaſtre, pour perdre ce Prince & ſon Royaume. Procès MS. du Roy de Navarre.

Sur ces nouvelles le Roy vint en Normandie, pour mettre en ſa main toutes les Terres & toutes les Places que le Roy de Navarre y poſſé-

Froiſſart. loc. cit.

doit. Pluſieurs Châteaux reçûrent les Officiers du Roy : mais on ne voulut point reconnoître les ordres de ce Prince dans les principales Forteresſes, où il y avoit de bonnes garniſons de Navarrois, comme à Evreux, au Ponteau-de-mer, à Cherbourg, à Avranches, à Mortain & à Gavre.

An. 1355.

Le Roy de Navarre ayant eu avis de la ſaiſie faite par le Roy de quelques-unes de ſes Places, luy dépêcha au mois de Février le Seigneur Gaucher de l'Orme, pour ſe diſculper, & pour demander un ſauf-conduit, afin de venir luy-meſme rendre compte de ſa conduite. Le Roy le luy accorda, & cependant il envoya Charles Dauphin ſon fils aîné en Normandie, où la Nobleſſe du païs luy fournit trois mille hommes d'armes pour trois mois. Le Roy de Navarre ne retourna en France qu'au mois d'Aouſt ; mais il y vint accompagné de deux mille hommes, avec leſquels il débarqua à Cherbourg, ſans pourtant accepter, ni auſſi ſans rejetter entiérement l'offre que luy faiſoit le Roy d'Angleterre, de venir deſcendre en Normandie, pour le ſeconder de toutes ſes forces.

Annales de France. Procès MS. du Roy de Navarre.

La garniſon Navarroiſe d'Evreux ayant ſçû ſon arrivée, commença à courir ſur les Terres du Roy, & ſurprit le Château de Conches. La priſe de cette Place donna moins d'inquiétude, que le débarquement du Roy de Navarre en Normandie. Le Roy envoya promptement des Troupes à Caën ſous la conduite du Comte de Savoye & de Jacques de Bourbon Conneſtable de France. Gaucher de Brienne Duc d'Athenes, & Geoffroy de Charni ſe jettérent auſſi dans la Place. Le Conneſtable avoit ordre de ne point commencer les hoſtilitez ; mais au contraire de faire un nouveau Traité de Paix avec le Roy de Navarre, s'il pouvoit l'y engager, parce qu'on ſçavoit que le Duc de Lanclaſtre eſtoit à l'Iſle de Grenceſey, & que le Roy d'Angleterre ſe préparoit à faire voile en Normandie, dès que le Roy de Navarre l'y appelleroit. Le Conneſtable demanda au Roy de Navarre une entrevûë qu'il luy accorda. Elle ſe fit à Valogne. La Paix fut achetée au prix de cent mille écus, qui furent promis au Roy de Navarre. Après cela il proteſta qu'il ne ſouhaitoit rien plus, que de convaincre le Roy de ſa fidélité & de ſon attachement pour la France. On le crut, ou l'on fit ſemblant de le croire. Le Conneſtable le mena de Valogne au Vaudereüil, où eſtoit le Dauphin, avec lequel il vint à Paris au mois de Septembre. Il ſalüa le Roy, s'excuſa ſur ſon départ de Normandie, luy jura que depuis la mort du Conneſtable il n'avoit rien fait contre l'Etat, & le ſupplia de luy accorder ſes bonnes graces. On affecta de part & d'autre de paroître content, ſans l'eſtre. C'eſtoit une néceſſité pour le Roy de diſſimuler, voyant que la guerre eſtoit ſur le point de recommencer plus vivement que jamais avec l'Angleterre.

An. 1355.

En effet le Prince de Galles, qui s'eſtoit rendu en Gaſcogne avec des Troupes, commença au mois d'Octobre à ravager les Terres de France juſqu'à Toulouſe, paſſa la Garonne, & vint brûler les Fauxbourgs de Carcaſſonne, s'avança juſqu'à Narbonne en continuant le dégaſt, & retourna au mois de Novembre à Bourdeaux avec un grand butin & quantité de priſonniers. Il fit toutes ces courſes ſans oppoſition, quoy que le Conneſtable de Bourbon fût dans le païs avec plus de monde que n'en avoit ce Prince ; mais il avoit ordre de ne rien hazarder.

D'autre part le Roy d'Angleterre voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire en Normandie, prit terre à Calais, ſe mit auſſi en campagne, & s'avança juſqu'à Hédin, dont il pilla les environs. Le Roy eſtoit alors à Amiens avec ſon Armée. Il ne ſçut pas plûtoſt le Roy d'Angleterre en campagne, qu'il décampa, pour aller au devant de luy. Ce Prince évita la rencontre, & ſe retira à Calais. Le Roy vint camper à S. Omer, d'où il envoya au Roy d'Angleterre le Maréchal d'Andrehen, pour luy offrir la bataille ou le duel. Il ne voulut accepter ni l'un ni l'autre ; & l'hyver approchant, il s'en retourna en Angleterre : c'eſt tout ce qui ſe paſſa dans cette premiére campagne.

Continuat. Nangii.

Les Peuples de France reſpiroient encore à peine, & des Tréves ſi mal gardées ne leur avoient pas laiſſé le moyen de ſe remettre des pertes cauſées ſur la fin du régne précédent par la plus cruelle de toutes les guerres, par la famine & par la peſte, qui avoient entiérement déſolé le Royaume. Ils ſe voyoient à la veille de retomber dans les meſmes malheurs. On ne pouvoit s'en exempter que par une vigoureuſe défenſe. Les Soldats ne manquoient pas : tout un Royaume eſt bien-toſt aguerri, quand l'ennemi s'y fait voir de tous côtez, comme il eſtoit arrivé devant & après la bataille de Crecy : mais il falloit de l'argent. Le Roy n'oſoit mettre de nouveaux impoſts, de peur d'exciter des révoltes ; ainſi le parti qu'il prit, fut d'aſſembler les Etats à Paris, pour concerter avec eux les moyens de défendre le Royaume.

C'eſt là proprement la premiére fois que la France fut repréſentée dans cette Aſſemblée par les trois Corps, qu'on a depuis appellez les Etats. Juſqu'alors nos Rois n'avoient guéres convoqué, pour délibérer ſur les néceſſitez du Royaume, que la Nobleſſe & les Prélats : ce qu'on appelle le Tiers-Etat n'avoit point encore paru en ces occaſions, comme faiſant un membre du corps de l'Etat, & comme autoriſé à donner ſon ſuffrage dans les délibérations publiques. On voit bien par un Regiſtre de la Chambre des Comptes de Paris, que le feu Roy Philippe de Valois fit l'an 1332. à Orleans une Ordonnance touchant les Monoyes, & quelques autres points de Police, par l'avis des Prélats, Barons & Notables du Royaume : mais il ne paroiſt pas que cette Aſſemblée fut générale. Le Roy ordonna donc, que vers la S. André, non ſeulement les Seigneurs, les Prélats, & les Députez des Chapitres ſe trouvaſſent à Paris ; mais encore il envoya ordre à toutes les principales Villes du Royaume, de députer pour cette Aſſemblée quelques-uns de

Froiſſart. cap. 155.

Regiſtre B. fol. 66. verſo.

leurs plus notables Bourgeois, afin de donner leurs avis sur les conjonctures présentes.

MSS. de Brienne vol. 196.

Quand on se fut assemblé dans la Chambre du Parlement, le Roy ordonna à son Chancelier Pierre de la Forest Cardinal & Archevêque de Roüen, d'exposer le sujet pour lequel il avoit jugé à propos de convoquer les Etats du Royaume. Il le fit avec beaucoup d'éloquence ; exposa les dangers pressans d'une guerre qu'on n'avoit pû éviter, quelques efforts qu'on eût faits, pour vaincre l'opiniâtreté d'un ennemi déterminé à envahir le Royaume ; montra la nécessité absoluë qu'il y avoit de chercher les moyens de se défendre ; qu'il y alloit de la vie & des biens de tous les particuliers ; que l'épargne du Prince estant épuisée, c'estoit aux Peuples à luy fournir des fonds pour soûtenir une guerre qu'il ne faisoit point pour sa propre gloire, ni pour ses intérests particuliers, mais uniquement pour le salut de ses Sujets. Il dit que le Roy avoit encore une ressource, qui estoit d'augmenter la valeur des Monoyes ; mais que les Peuples s'estoient trouvez depuis longtemps si incommodez de ce moyen, qu'il estoit résolu de ne s'en plus servir, & qu'il luy falloit trouver d'autres secours.

A ce discours Jean de Craon Archevêque de Reims au nom du Clergé, Gaucher de Brienne Duc d'Athenes au nom de la Noblesse, & Estienne Marcel Prevôt des Marchands de Paris au nom du Tiers-Etat, répondirent qu'ils estoient prests de sacrifier leurs biens & leurs vies au service du Roy & au salut de l'Etat, & requirent qu'il leur fût permis de délibérer.

Après la délibération, ces trois Chefs des Etats vinrent dire au Roy en pleine Assemblée, qu'on luy feroit une Armée de trente mille hommes d'armes pendant un an, dont l'entretien seroit pris sur la Gabelle qui seroit établie dans tout le Royaume, & sur un impost de huit deniers par livre qu'on mettroit sur toutes les denrées. Que comme on ne pouvoit pas encore sçavoir, si les sommes qu'on tireroit de ces deux fonds, seroient suffisantes, on en feroit la discussion, & qu'on se rassembleroit au premier jour de Mars, pour résoudre de la manière dont on suppléeroit au défaut de ce qui pourroit manquer. On le fit au temps marqué par une capitation, dont personne ne fut exempt, non pas mesme les Princes du Sang ; & chacun selon son rang & ses facultez fut taxé. Il se conclut vers ce temps là un Traité de ligue offensive & défensive entre le Roy & Pierre d'Arragon, mais qui ne fut point exécuté, apparemment faute d'argent.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Quoy que tout se fut passé assez tranquillement aux Etats de Paris, & que les résolutions dont j'ay parlé, y eussent esté prises d'un consentement presque général, il ne laissa pas d'y avoir quelques esprits broüillons, qui tâchérent sous-main d'en empêcher le succès, & de traverser les dessein du Roy. Le Comte Jean d'Harcourt, de concert avec le Roy de Navarre, & quelques autres Seigneurs, avoient fait tout leur possible pour cela. Le Roy ne l'ignoroit pas, & il avoit sçû que le jour qu'une des séances s'estoit tenuë à Ruel, ce Comte avoit dit en présence de quantité de Seigneurs des paroles très-injurieuses contre sa personne. De plus, quand il fut question de se rassembler au commencement de Mars pour la derniére conclusion, diverses Villes de Normandie, & quelques-unes de Picardie, n'avoient point voulu envoyer une seconde fois leurs Députez. Plusieurs Gentilshommes, qui devoient y assister, s'en absentérent. Il s'estoit fait depuis à Arras une sédition du Peuple contre la Noblesse, où il y avoit eu plus de vingt Gentilshommes tuez, & les autres ayant esté contraints de sortir de la Ville, la populace s'en estoit renduë la maîtresse. Tout cela tendoit à un mesme but, c'est à dire, à susciter de nouveaux embarras au Roy.

Froissard. Cap. 156.

Ce qui le chagrina le plus, c'est qu'il n'y eut pas jusqu'au Dauphin son fils aîné, qui ne se laissast séduire. Le Roy de Navarre le prit par l'endroit le plus sensible à un jeune Prince. Il luy dit, qu'ayant déja dix-huit ans, c'estoit une chose indigne que le Roy son pere ne l'eût pas encore pourvû d'un Gouvernement ; qu'il sçavoit de bonne part, que toute sa tendresse estoit pour ses cadets, & qu'il n'avoit nulle amitié pour luy ; qu'il n'en obtiendroit rien, à moins qu'il ne s'en fist craindre, & qu'en faisant le personnage de mécontent, il auroit infailliblement ce qu'il ne pouvoit gagner par la complaisance aveugle qu'il avoit pour luy. Ce jeune Prince ne fut que trop susceptible de ces mauvais conseils. Il lia la partie avec le Roy de Navarre ; il résolut de quitter la Cour, & de se retirer avec luy à celle de l'Empereur son oncle Charles IV. On voit mesme par les dépositions d'un Gentilhomme nommé Friquet, qui estoit du complot, & à qui on fit le procès longtemps après sous le régne de Charles VI. pour d'autres affaires, où le Roy de Navarre l'avoit engagé ; on voit, dis-je, par ces dépositions, que le but de cette retraite estoit de prendre des mesures avec l'Empereur, pour se saisir de la personne du Roy, le renfermer en quelque Château, & ensuite attenter sur sa vie. Le jour fut pris pour le départ. Le Roy de Navarre vint de Pacy à Mante, & envoya de là, comme on en estoit convenu, vingt ou trente Cavaliers, pour servir d'escorte au Dauphin : mais l'intrigue fut découverte. Le Roy fit comprendre à son fils l'imprudence de sa conduite, de se livrer ainsi aveuglément au plus grand ennemi de l'Etat & de la Maison Royale. Il le fit avec douceur rentrer en luy-mesme ; & pour luy oster tout prétexte de mécontentement, luy donna le Duché de Normandie. Les Cavaliers estoient déja partis, lorque le Roy de Navarre reçut une Lettre du Dauphin, qui luy mandoit que le Roy sçavoit leur dessein. Aussi-tost le Roy de Navarre envoya Friquet, & le Seigneur de Landas après les Cavaliers, qu'ils trouvérent à S. Cloud, & qu'ils firent retourner sur leurs pas.

Procès MS. du Roy de Navarre.

MSS de Brienne vol. 196.

Le Roy voyoit bien par cette conduite du Roy de Navarre, qu'il avoit tout à craindre de luy, dès que la prochaine campagne seroit com-

mencée, & que les Harcourt eſtoient gens capables de faire ſoûlever la Normandie. C'eſt ce qui luy fit prendre la réſolution de s'aſſûrer du Roy de Navarre, du Comte d'Harcourt, & des plus puiſſans de leurs amis. Il n'y avoit pas moyen de le faire à force ouverte, le Roy de Navarre ayant ſoin d'eſtre toûjours bien accompagné; il fallut avoir recours à la ſurpriſe, & voicy comment la choſe fut éxécutée.

Le Prince Charles Dauphin, ainſi que je viens de le dire, avoit eſté fait Duc de Normandie : c'eſtoit une raiſon pour ce jeune Prince de faire ſon ſéjour ordinaire en cette Province, depuis que la guerre avoit recommencé. Un de ſes plus grands ſoins eſtoit de veiller ſur les démarches du Roy de Navarre, qui y faiſoit auſſi ſa réſidence, à cauſe des grands Domaines qu'il y poſſédoit. Le Dauphin affectoit avec luy & avec les Harcourt beaucoup de franchiſe & de cordialité apparente, afin de les mieux engager dans le piege. Ils vinrent à Roüen durant le Carême. Le Dauphin en ayant donné avis au Roy, ils convinrent enſemble du jour & de la maniére qu'ils prendroient pour s'en ſaiſir ſans bruit, & ſans qu'ils puſſent leur échaper.

An. 1356.

Le cinquiéme d'Avril, qui eſtoit un Mardy d'après la mi-Carême, le Dauphin les invita tous à dîner au Château de Roüen. Le Roy eſtoit parti avant le jour du Village de Mainville, accompagné ſeulement de cent Lances, ayant avec luy Loüis Comte d'Anjou ſon ſecond fils, le Duc d'Orleans ſon frere, Jean & Charles d'Artois, le Comte de Tancarville, Arnoul d'Andrehen Maréchal de France, & quelques autres Barons & Chevaliers. On s'arreſta quelque temps à un Village proche de Roüen, pour attendre l'heure marquée, qui eſtoit celle du dîner. Dès que le Roy fut averti qu'on eſtoit à table, il vint avec ſon monde en grande diligence, entra dans le Château par la porte de la campagne qu'on luy avoit tenuë ouverte, ſe ſaiſit de toutes les avenuës de la Place, & parut bien accompagné dans la ſale, avant que le Roy de Navarre fût averti de rien. Il donna ſur le champ ordre qu'on ſe ſaiſit de ce Prince, & de tous les autres qui eſtoient à table avec le Dauphin, ſçavoir, du Comte Jean d'Harcourt, de Loüis & de Guillaume d'Harcourt freres du Comte, des Seigneurs de Preaux, de Clere, de Friquant, de Graville, de Tournebu, de Maubuë, & de deux Ecuyers nommez Olivier Doublet & Jean de Vaubatu. On les enferma tous dans diverſes chambres du Château, & cela fut éxécuté, ſans que dans la Ville on euſt aucun ſoupçon de ce qui ſe paſſoit.

Continuat. Nangii.

Le Roy ſe fit apporter à manger, & délibéra durant le repas avec le Dauphin & les principaux des Seigneurs de ſa compagnie, ce qu'il y avoit à faire touchant les priſonniers. Il fut réſolu de punir ſur le champ le Comte d'Harcourt, les Seigneurs de Graville & de Maubuë, & Olivier Doublet. Le Roy les fit conduire juſqu'à un champ proche de là, appellé encore aujourd'huy le champ du pardon, & leur fit couper la teſte. Leurs corps furent pendus au gibet, & leurs teſtes plantées au meſme lieu.

Le lendemain le Roy de Navarre fut mené ſous bonne garde à Château-gaillard, & de-là au Châtelet de Paris, avec le Seigneur de Friquant & Vaubatu. Les autres qui avoient eſté arreſtez, furent mis en liberté, parce que le Roy ne voulut pas trop éxaminer leſquels d'entre-eux méritoient, ou ne méritoient pas d'eſtre punis.

Après cette éxécution, le Roy envoya le Maréchal d'Andrehen en Artois, ſous prétexte de viſiter les Places de cette Province, & pourvoir à leur défenſe. Il entra dans Arras, & ayant avec beaucoup d'adreſſe & ſans bruit fait arreſter une centaine des plus ſéditieux & des plus coupables du dernier tumulte, il fit couper la teſte à vingt, mit les autres en priſon juſqu'à nouvel ordre, & ſe rendit maître de la Place par une bonne garniſon.

Froiſſard. loc. cit.

La nouvelle de ce qui eſtoit arrivé à Roüen, & de la priſon du Roy de Navarre fit grand bruit dans le Royaume, & chacun en parloit ſelon ſes idées & ſes inclinations. Le coup auroit eſté le plus heureux du monde, & ſans aucune conſequence, ſi l'on eût pû attirer dans la meſme embuſcade Philippe frere du Roy de Navarre, & Geoffroy d'Harcourt le plus dangereux homme de cette Famille, & celuy qui avoit introduit en Normandie le Roy d'Angleterre ſous le dernier régne. Il avoit obtenu ſon pardon de Philippe de Valois; mais c'eſtoit un eſprit broüillon & inquiet, & toûjours mécontent du Gouvernement. Il courut aux armes avec Philippe de Navarre. Celuy-cy donna promptement avis de la priſe du Roy ſon frere à toutes les Places qui appartenoient à ce Prince, & fit comprendre aux Commandans, que la vie de leur maître dépendoit de leur fidélité à les bien garder. Geoffroy d'Harcourt ſe jetta dans le Cotentin, & tous deux enſemble s'y cantonnérent avec les partiſans du Roy de Navarre, qui s'y rendirent de toutes parts.

Le Roy envoya attaquer Evreux; ceux qui la défendoient ſe jettérent dans le Château, & mirent en s'y retirant le feu à la Ville, qui en fut toute conſumée. Ils ſe rendirent enſuite par compoſition, & paſſérent à Ponteau-de-mer Place alors très-forte. Le Roy la fit auſſitoſt aſſiéger par Robert de Hotetot Maître des Arbaleſtriers de France, charge qui répondoit à celle de Grand-Maître de l'Artillerie d'aujourd'huy.

Froiſſart. loc. cit.

C'eſt là l'état, où eſtoient les choſes, lorſqu'au mois de Juin le Duc de Lanclaſtre arriva d'Angleterre au Cotentin avec quatre mille hommes, & y joignit les Troupes de Philippe de Navarre & de Geoffroy d'Harcourt. Ils s'avancérent vers Liſieux, renforcérent les garniſons des Places qui tenoient pour le Roy de Navarre, & marchérent à Ponteau-de-mer, pour faire lever le ſiége. Le Général François, qui ne ſe trouvoit pas aſſez fort, le leva avant leur arrivée, & y abandonna ſon Artillerie. Ils

allérent de là attaquer Verneüil au Perche, qu'ils prirent.

Cependant l'Armée du Roy s'assembloit sous Compiegne. Il se mit à la teste, passa la Seine, & marcha du côté de Verneüil, pour aller combattre le Duc de Lanclastre. Ce Duc ne se trouvant pas assez fort, se retira vers la Forest de l'Aigle, en des lieux où il fut impossible de l'aborder. Le Roy ne pouvant l'attirer au combat attaqua Tillieres & le prit. Il mit ensuite le siége devant Breteüil qui tint deux mois, & se rendit par composition.

La campagne estoit déja avancée, & l'on commençoit à se rassûrer en France. On avoit crû d'abord, que dès le commencement de l'esté toutes les forces d'Angleterre fondroient dans le Royaume; & c'estoit en effet le dessein d'Edoüard; mais il ne trouva pas dans ses Sujets toute la disposition qu'il auroit souhaitée à le seconder. On se plaignoit dans son Royaume des grandes dépenses qu'il faisoit pour la guerre de France, qui estoit devenuë très à charge aux Peuples. L'Ordre Ecclésiastique luy avoit refusé les nouvelles levées qu'il se proposoit de faire sur le Clergé, & l'avoit obligé de se contenter d'une assez petite contribution. D'ailleurs les Ecossois continuoient la guerre: & le Roy s'estoit engagé par un nouveau Traité à leur fournir quelques Troupes. C'estoit une diversion qui embarassoit encore Edoüard, & qui l'empêcha de passer la mer en personne. Ainsi il chargea le Prince de Galles de toute la conduite de la guerre pendant cette campagne.

Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

Ce Prince estoit passé en Gascogne; & quoy qu'il n'eût avec luy que deux mille hommes d'armes & six mille Archers, il ne laissoit pas de faire bien du désordre sur les Terres de France d'au-delà de la Loire. Il avoit passé la Garonne, pénétré en désolant tout le païs jusques dans l'Auvergne & dans le Limousin, & estoit entré dans le Berri, où il fit mesme donner quelques assauts à Bourges & à Issoudun, mais inutilement. Le Roy étonné de la témérité de ce jeune Prince, qui s'engageoit si avant dans un païs ennemi, se consoloit par l'espérance dont il se flattoit, de le couper, & de luy empêcher le retour. Il marcha vers luy avec grande diligence, & le Prince de Galles estant encore à Vierzon, apprit que l'Armée Royale estoit déja à Chartres.

Froissard. chap. 157.

Le Prince de Galles avoit eu quelque pensée de passer la Loire, pour aller joindre le Duc de Lanclastre dans le Perche; mais il sçut que tous les passages de cette riviére estoient si bien gardez, qu'il n'y avoit pas d'apparence à pouvoir les forcer. Il prit donc la résolution de retourner à Bourdeaux par la Touraine & par le Poitou: mais il voulut encore, avant que de partir de là, emporter le Château de Remorantin, où les Seigneurs de Craon, de Boucicaut, & l'Hermite de Chaumont s'estoient jettez. Il en vint à bout après quelques assauts, par le moyen de quantité de feux d'artifice qu'il y fit jetter, & qui mirent le feu par tout.

Le retardement de quelques jours, qu'il employa à la prise de cette Place, devoit naturellement estre la cause de sa perte: car pendant ce temps-là le Roy faisoit de tous côtez des détachemens pour aller passer la Loire, & se mettre aux trousses de l'Armée Angloise, pour la harceller & l'embarasser dans sa retraite. Il arriva luy-mesme à Loches, & de là à la Haye sur la riviére de Creuse, allant toûjours vers Poitiers, sur les avis qu'on avoit que les Anglois marchoient à grands pas de ce côté là, mais toûjours en bon ordre. Il les joignit en effet à Maupertuis à deux lieuës de Poitiers, où le Prince de Galles averti par ses coureurs de l'approche de l'Armée Françoise, s'estoit campé.

Froissard. chap. 159.

Ce jeune Prince se trouva dans la mesme conjoncture, où il s'estoit vû avec le Roy son pere dix ans auparavant à Crecy en Picardie, pressé par une Armée quatre fois plus nombreuse que la sienne, & obligé de vaincre ou de périr. Il profita d'une si utile expérience, &, pour suppléer au nombre de ses Soldats, il se posta dans un lieu de très-difficile abord, coupé de hayes, de vignes, de buissons, où il estoit difficile à la Cavalerie de pénétrer, & à l'Infanterie d'attaquer. C'estoit un Samedy au soir dix-septiéme de Septembre, que les Armées se trouvérent en présence.

An. 1356.

Chap 160.

Le Dimanche dès le grand matin, le Roy entendit la Messe dans sa tente, & y communia avec les quatre Princes ses fils, qui l'avoient suivi en cette expédition. Après la Messe, il assembla le Conseil de guerre, où entre-autres Seigneurs se trouvérent le Duc d'Orleans frere du Roy, le Duc de Bourbon, le Comte de Salbruche, le Sire Jacques de Bourbon, le Duc d'Athenes, le Comte de Tancarville, le Comte de Dammartin, le Comte de Ventadour, le Seigneur de Clermont, Arnoul d'Andrehen Maréchal de France, les Seigneurs de S. Venant, de Landas, de Ribaumont, de Fiennes, de Charni, de Châtillon, de Sully, de Nesle & de Duras.

Dans ce Conseil l'attaque du Camp Anglois fut réſoluë. Si ce n'eût pas esté alors la mode en France de se piquer d'une fausse bravoure, le Prince de Galles estoit perdu. Il n'y avoit pas encore vingt-quatre heures qu'il estoit dans son Camp, & les vivres commençoient à luy manquer. Le Roy en faisant marcher le tiers de son Armée du côté de Poitiers, comme il le pouvoit sans crainte de trop s'affoiblir, auroit affamé l'Armée Angloise, & l'eust obligée de se rendre sans coup férir. Mais on ne pouvoit en ce temps-là dans les Armées Françoises proposer des conseils modérez, sans passer pour timide; & cependant, ce qui est fort remarquable, jamais la Noblesse Françoise ne soûtint moins bien que dans ces deux derniers régnes, la réputation de valeur qu'elle s'estoit acquise sous les Rois précédens.

On ne pensa donc plus qu'à se préparer à l'attaque. Le Connestable & les Maréchaux partagérent l'Armée en trois corps, chacun de seize mille hommes. Le premier, qui estoit le plus avancé vers le Camp ennemi, & où il y

avoit trente-ſix Bannières, eſtoit commandé par le Duc d'Orleans frere du Roy. Au ſecond un peu plus reculé, en tirant vers la gauche, eſtoit le Dauphin, avec les deux Princes Loüis & Jean ſes freres. Le Roy eſtoit à la teſte du troiſiéme, qui eſtoit comme un corps de reſerve, avec Philippe ſon quatriéme fils, qui n'avoit alors que quatorze à quinze ans.

Tandis que le Conneſtable & les Maréchaux rangeoient l'Armée, le Roy donna ordre aux Seigneurs de Ribaumont, de Landas & de Beaujeu, d'aller reconnoître du plus près qu'il ſeroit poſſible le Camp des Anglois, & de déterminer les endroits par où l'on pourroit y donner l'aſſaut. Il parcourut tous les rangs, animant les Officiers & les Soldats à faire leur devoir, les faiſant reſſouvenir de l'empreſſement qu'ils luy témoignoient depuis long-temps de ſe venger des maux que les Anglois leur faiſoient ſouffrir depuis tant d'années. Voicy le jour venu, leur dit-il, & j'eſpére vous donner bon exemple. On répondit de toutes parts par de grands cris de joye, qui marquoient l'envie qu'on avoit de bien faire.

Ribaumont eſtant revenu avec ſes deux compagnons, rendit compte au Roy de la diſpoſition du Camp ennemi. Ceux qui donnent le plus de Troupes au Prince de Galles en cette journée, diſent qu'il n'avoit que douze mille hommes.

On ne pouvoit aller à luy que par un chemin bordé de hayes, derriére leſquelles il avoit poſté un grand nombre d'Archers, dont il falloit eſſuyer les décharges avant que d'arriver au gros de l'Armée, & il ne pouvoit entrer dans ce chemin que quatre Cavaliers de front. A l'extrémité du défilé du côté du Camp, eſtoient les Gendarmes Anglois la pluſpart à pied ſur une ligne, ayant devant eux grand nombre d'Archers. Le terrein eſtoit là fort inégal, embaraſſé de vignes & de buiſſons, & il eſtoit impoſſible de les y attaquer à cheval. Le Prince de Galles avoit pris ſon poſte dans le fonds des vignes, au milieu de la ligne que formoient les Gendarmes.

Le Roy demanda l'avis du Seigneur de Ribaumont ſur la maniére dont on feroit l'attaque. Il répondit au Roy, qu'il ne voyoit qu'un moyen de réüſſir, vû la qualité du poſte que les ennemis occupoient; que ſelon luy il falloit que la Cavalerie mît pied à terre; qu'on choiſiſt ſeulement trois cens Gendarmes des plus braves, des plus vigoureux, & des mieux armez de toutes les Troupes, qui entraſſent à cheval dans le défilé, pour eſſuyer la premiére décharge des Archers qui le bordoient, & pour rompre les autres qui couvroient la Gendarmerie ennemie; & qu'après qu'ils leur auroient paſſé ſur le ventre, les Gendarmes à pied dont ils ſeroient ſuivis entrant par cette bréche, donnaſſent l'épée à la main ſur le gros de l'Armée Angloiſe.

Ce projet d'attaque fut approuvé du Roy, qui envoya auſſi-toſt ſes deux Maréchaux par toute l'Armée faire le choix des trois cens Gendarmes, de qui devoit principalement dépendre le ſuccès de cette importante action. Pluſieurs Ecuyers partagérent cet honneur avec les Chevaliers, & prirent avec joye cette occaſion d'acquérir la Chevalerie. Ils s'avancérent à la teſte de l'avant-garde, armez de toutes pieces. Le reſte des Troupes eſtoit à pied, excepté quelques eſcadrons Allemans, qu'on jugea à propos de faire tenir à cheval, en cas que dans la ſuite de l'action, on eût beſoin de Cavalerie.

Toutes choſes eſtant ainſi diſpoſées, on eſtoit au moment de donner, lorſqu'on vit un Cavalier accourir à toutes jambes vers le Roy. C'eſtoit le Cardinal de Talerande, dit autrement le Cardinal de Périgord. Il avoit eſté envoyé depuis peu par le Pape avec un autre Cardinal vers les Rois de France & d'Angleterre, pour tâcher de renoüer les négotiations, & pour traiter auſſi de la liberté du Roy de Navarre. Ils n'avoient pû rien obtenir; mais le Cardinal de Périgord ne ſe rebutant point, & voyant que les Armées tiroient du côté du Poitou, eſtoit venu à Poitiers dans le deſſein de faire encore quelque tentative. Il conjura le Roy de ſuſpendre pour un moment l'attaque du Camp Anglois, & de luy donner audience. Il luy repréſenta, qu'il alloit inutilement mener à la boucherie la fleur de la Nobleſſe Françoiſe; que les Anglois eſtoient à luy s'il le vouloit, ſans tirer l'épée; & que pourvû qu'il luy donnât la permiſſion d'aller à leur Camp, pour leur faire connoître le péril inévitable où ils ſe trouvoient, il leur perſuaderoit de ſe rendre. Le Roy luy dit, qu'il ſeroit ravi d'épargner le ſang, non ſeulement de ſes Soldats, mais encore de ſes ennemis, pourvû qu'ils ne luy échapaſſent point; qu'il pouvoit aller au Camp Anglois, mais que s'il eſtoit long-temps ſans revenir, il ne laiſſeroit pas rallentir l'ardeur de ſes Soldats. Le Cardinal luy promit d'eſtre bientoſt de retour, & piqua vers le Prince de Galles. Cap. 161.

Il n'eut pas de peine à luy faire comprendre le danger où il eſtoit, & ce Prince luy dit qu'il eſtoit preſt d'accepter toute ſorte d'accommodement, pourvû qu'il ne ſe fit pas aux dépens de ſon honneur, & de celuy de ſa Nation.

Aprés cette réponſe le Cardinal retourna au Roy. Il luy dit, qu'il n'y avoit pas à craindre que les Anglois luy échapaſſent, & que le Prince de Galles eſtoit diſpoſé à une capitulation; mais qu'il falloit quelque temps pour en regler les articles; & il le ſupplia de luy accorder le reſte du jour, pour conſommer un ouvrage ſi important. Le Roy le refuſa d'abord: mais après bien des inſtances, il y conſentit, & les Troupes furent renvoyées dans leurs quartiers.

Le Cardinal employa tout le jour à porter des paroles, & à paſſer d'un Camp à l'autre. Aprés diverſes propoſitions la derniére du Prince de Galles fut, que pour avoir permiſſion de ſe retirer à Bourdeaux ſans eſtre pourſuivi, il rendroit au Roy de France toutes les Places qu'il avoit conquiſes cette campagne, & tous les priſonniers qu'il avoit faits, & s'engageroit

à ne point porter les armes contre luy pendant ſept ans. Le Roy rejetta cette propoſition, & s'en tint à celle-cy : qu'il laiſſeroit aller l'Armée Angloiſe en toute liberté, à condition que le Prince de Galles & cent Chevaliers Anglois ſe rendiſſent ſes priſonniers. C'euſt eſté là le vray moyen de ravoir Calais & les autres Places de Picardie & de Guienne, priſes par les Anglois depuis le commencement de la guerre : mais le Prince de Galles répondit au Cardinal, que s'il eſtoit jamais pris avec ſes Chevaliers, ce ſeroit les armes à la main, & qu'il périroit plûtoſt que de faire jamais rien de pareil à ce qu'on luy propoſoit. Ainſi l'on ſe prépara au combat pour le lendemain. Les Anglois profitérent cependant de cet intervalle, pour fortifier leur Camp, & creuſérent de profonds foſſez devant tous les endroits où leurs Archers devoient eſtre poſtez, les bordérent de bonnes paliſſades, & les rendirent preſque inacceſſibles.

An. 1356. Dès le lendemain matin, qui eſtoit le Lundy dix-neuviéme de Septembre, le Roy remit ſon Armée en bataille dans le meſme ordre que le jour précédent. Les Anglois ne changérent rien non plus dans l'ordonnance de leurs Troupes, ſinon qu'ayant ſçû le deſſein du Roy de faire commencer le combat par les trois cens Gendarmes à cheval, ils firent auſſi un pareil Corps de Cavalerie, pour ſoûtenir les Archers qui faiſoient le front du Corps de bataille ; & de plus ils mirent à la droite de leur Camp à côté d'une petite colline, trois cens Gendarmes à cheval, & ſix cens Archers auſſi à cheval, qui devoient durant le combat faire le tour de la colline, & venir prendre en flanc la bataille du Duc de Normandie, qui débordoit un peu de ce côté là. Le Cardinal de Périgord vint encore, pour tâcher de faire ſuſpendre l'attaque ; mais on ne voulut plus l'écoûter. On ſonna la charge, & au ſon des tambours & des trompettes, les trois cens Gendarmes à cheval conduits par les deux Maréchaux de France Arnoul d'Andrehen & Jean de Clermont entrérent dans le défilé.

Ils n'y furent pas plûtoſt engagez, qu'une grêle de fléches tirées des deux côtez au travers des hayes, leur tomba ſur le corps ; & comme elles eſtoient décochées de fort près, il n'y avoit guéres d'armes qui ſe trouvaſſent à l'épreuve. Un grand nombre d'hommes & de chevaux furent tuez ou bleſſez dès les premiéres décharges. Les chevaux & les Cavaliers tombant les uns ſur les autres embaraſſoient le paſſage d'ailleurs fort étroit ; quelques-uns des chevaux ne pouvant ſecoüer les fléches dont ils eſtoient atteints, s'emportoient & s'élançoient à droit & à gauche, & jettoient par terre ceux qui les montoient, & qui ne pouvoient en eſtre les maîtres. Cependant une partie des Gendarmes, malgré ces embarras, pouſſa fort avant, & marchoit avec une admirable réſolution vers les Archers du front de l'Armée Angloiſe.

Froiſſart, chap. 162.

Ils n'eſtoient pas encore à la portée du trait, que ces Archers s'ouvrirent, & qu'un eſcadron de Gendarmes Anglois, ayant à leur teſte Jean d'Andelée un des Generaux, celuy qui avoit fait l'ordonnance de leur Armée, vint fondre ſur les Gendarmes François. Il s'attacha au Maréchal d'Andrehen, qui fut renverſé de ſon cheval, & pris priſonnier. Le ſort du Maréchal de Clermont fut encore plus malheureux ; car ſon cheval s'eſtant abattu ſur luy, il ne put ſe relever, & fut tué ſur la place.

Les Gendarmes François ſe trouvant ainſi arreſtez au bout du défilé, ceux qui eſtoient derriere, qui ne pouvoient ni avancer ni reculer, demeuroient expoſez à la décharge des Archers, leſquels les choiſiſſoient des deux côtez, & les maſſacroient ſans qu'ils puſſent ſe défendre. Les Gendarmes à pied qui ſuivoient, voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'avancer, & qu'ils demeuroient eux-meſmes inutilement en butte aux fléches des Archers Anglois, commencérent à reculer & à fuïr, & vinrent pelemeſle ſe refugier dans le Corps que commandoit le Dauphin. Ils y annoncérent la mort d'un des Maréchaux, & la priſe de l'autre. Cette nouvelle jetta la conſternation dans ces Troupes. La plus grande partie des Gendarmes, qui, comme j'ay dit, avoient tous eſté mis à pied, coururent au quartier où eſtoient leurs chevaux. Le Dauphin en arreſta à peine une partie : mais dans ce moment de deſordre, les ſix cens Cavaliers Anglois, qui avoient eſté poſtez à côté de la colline, eſtant venus fondre fort à propos ſur luy, achevérent de le mettre en déroute, & de tailler en pieces tout ce qui ne fuit pas aſſez promptement.

Les Seigneurs de Landas, de Bodenai & de S. Venant, à qui le Roy avoit recommandé le ſoin de ſes trois fils qui eſtoient dans ce Corps, le voyant preſque entiérement défait, obligérent le Dauphin & ſes deux freres à faire retraite, les faiſant couvrir par huit cens Lanciers, qui prirent avec luy le chemin de Chauvigny. Le départ de cette Troupe en détermina pluſieurs autres à la fuite.

Le Duc d'Orleans, qui eſtoit à la teſte du Corps le plus avancé vers le Camp des Anglois, mais qui n'avoit point encore combattu, ne fit honneur ni à ſon ſang, ni à ſa Nation ; & au lieu d'aller aux ennemis, marcha ſur la droite, & rabattit tout à coup en fuyant auſſi du côté de Chauvigny. Il y eut cependant pluſieurs braves Chevaliers, qui ne pouvant ſe réſoudre à une ſi honteuſe fuite, demeurérent ſur le champ de bataille, & réſolus de périr, allérent joindre le troiſiéme Corps, où eſtoit le Roy à pied, qui attendoit l'ennemi ſans branler.

Le Prince de Galles avoit retenu auprès de luy un vaillant & expérimenté Capitaine nommé Jean Chandos, qui dès qu'il vit la troupe des deux Maréchaux défaite, & le Dauphin en déroute, dit au Prince, c'en eſt fait, ils ſont à nous, il eſt temps que nous marchions à eux. Le Prince commanda auſſi-toſt, que la Gendarmerie, qui eſtoit juſques-là demeurée à pied, montât à cheval. Alors toute l'Armée Angloiſe ſortit de ſon Camp en bataille, &

vint attaquer ce troiſiéme Corps, où le Roy A eſtoit accompagné de Gaucher de Brienne Duc d'Athenes, Conneſtable de France, de la pluſpart des plus grands Seigneurs du Royaume, & de ceux qui n'avoient pas voulu ſuivre les fuyards. Le Roy avoit encore autant de monde que les Anglois, mais leur Gendarmerie eſtoit à cheval, & toute la ſienne à pied, excepté quelques Allemans; déſavantage qui ne ſe peut gueres compenſer dans un combat en raſe campagne.

On n'alla jamais à la charge avec plus de furie de part & d'autre, les François eſtant animez par la préſence & par le danger du Roy, B & les Anglois par l'eſperance de la victoire déja plus qu'à demi gagnée. On ſe choqua de toutes parts, criant les uns, *Mont-joye S. Denis*, & les autres, *S. George-Guienne*. Le Prince de Galles chargea le Conneſtable, qui avoit avec luy la Cavalerie Allemande commandée par les Comtes de Sallebruche, de Noſto, & de Nydo. Ces trois Seigneurs furent tuez ſur la place, & leur mort ayant découragé les Allemans, ils lâchérent le pied. Le Conneſtable affoibli par la fuite des Allemans, tint encore avec ſes François; mais il fut auſſi tué, & ſes gens mis en déroute. Alors tout le poids de la C bataille tomba ſur le Roy, qui fit des prodiges de valeur: & les Hiſtoriens des deux partis aſſûrent que ſi les François avoient ſuivi l'exemple qu'il leur donna en cette rencontre, ils auroient battu les Anglois.

Le Roy inveſti de toutes parts ne cherchoit plus qu'à mourir glorieuſement avec quelques reſtes de Seigneurs François, qui tomboient à chaque moment à ſes pieds les uns après les autres; mais on ne vouloit pas le tuer. Il n'y avoit point là de Chevalier Anglois qui ne prétendit à la gloire de le prendre vif. Pluſieurs l'abordérent luy criant de ſe rendre; mais il D aſſommoit avec une hache d'armes, dont il ſe ſervoit à merveille, quiconque oſoit l'approcher. Enfin laſſé de tuer, & n'en pouvant plus, il vit un Chevalier qui fendant la preſſe luy cria de nouveau, Sire, je vous en conjure, rendez-vous. Le Roy luy dit: A qui me rendray-je? où eſt mon couſin le Prince de Galles? s'il eſtoit icy je verrois ce que j'aurois à faire. Le Chevalier luy répondit, qu'il eſtoit fort loin de là. Qui eſtes-vous? reprit le Roy. Je ſuis, répondit-il, le Chevalier Denis de Morbec du païs d'Artois, qui ay eſté obligé de me retirer en Angleterre, parce qu'on me pour- E ſuivoit en France pour avoir tué un homme. Le Roy luy jetta ſon gantelet, en luy diſant, je me rends à vous, & ſe remit entre ſes mains avec Philippe ſon fils, qui à l'âge de quatorze ans donna en cette périlleuſe occaſion de grandes preuves de ſon intrépidité, & y fut bleſſé, ce qui luy mérita le ſurnom de Philippe le Hardi. Une Lettre du Comte d'Armagnac* écrite de Moiſſac aux Conſuls de Verdun ſur la Garonne, nous apprend une circonſtance que je ne vois point marquée dans nos Hiſtoires, ſçavoir, que le Roy en cette occaſion reçût deux bleſſures au viſage.

Chriſtine de Pilan, MS. de la Biblioth. du Roy fol. 36.

* L'Original de cette Lettre en langage Gaſcon eſt dans la Bibliotheque de M. Foucault Conſeiller d'Etat, & il l'a tiré des Archives de Verdun ſur la Garonne.

Le Roy Monſei-

Cependant le Prince de Galles ne voyant plus ni bataillons, ni eſcadrons, ni Banniéres Françoiſes dans la campagne, & que tout eſtoit en fuite, s'eſtoit fait dreſſer une tente en un endroit du champ de bataille aſſez éloigné de là, où il ſe repoſoit, demandant à tous ceux qui arrivoient des nouvelles du Roy de France. On l'aſſûroit qu'il n'avoit pas fui, ayant toûjours combattu à pied, & qu'il falloit qu'il fuſt ou mort ou pris. Il ordonna au Comte de Varvik & au Seigneur Renaud de Gobehen, d'aller en apprendre des nouvelles. Ils apperçûrent une troupe de Soldats qui revenoient B vers le Camp Anglois à pied fort lentement. Ils piquérent à eux, & leur demandérent, s'ils n'avoient point de nouvelles du Roy de France; ils criérent qu'ils l'amenoient priſonnier. Ce fut un bonheur pour le Roy, que la rencontre de ces deux Seigneurs; car les Gaſcons & les Anglois diſputoient à qui l'auroit. Ils l'avoient ôté au Seigneur de Morbec, & peu s'en fallut que quelques Soldats brutaux, pour empêcher que les autres n'euſſent l'honneur & le profit de la priſe, ne le tuaſſent. Les deux Généraux Anglois deſcendirent auſſi-toſt de cheval, & vinrent avec beaucoup de reſpect faire C la révérence au Roy, qu'ils conduiſirent au Prince de Galles. Ce jeune Prince ſe montra digne de ſa victoire par les maniéres honnêtes & généreuſes avec leſquelles il le reçut, luy rendant tous les honneurs dûs à ſon rang, le conſolant dans ſon malheur, loüant ſa bravoure, & l'aſſûrant que le Roy ſon pere en uſeroit avec luy d'une maniére dont il ſeroit content. Le Roy répondit à ces honnêtetez en des termes qui marquoient autant de fermeté que de reconnoiſſance, & que tout vaincu & captif qu'il eſtoit, il ſe ſouvenoit qu'il eſtoit Roy.

Froiſſard. chap. 164. an. 1356.

Ce malheureux combat ſe donna dans les D champs de Beauvoir & de Maupertuis, avec bien de l'imprudence du côté du Roy, beaucoup de honte pour la pluſpart de la Nobleſſe Françoiſe, qui abandonna lâchement ſon Prince; & une grande gloire pour le Prince de Galles, qui à l'âge de vingt-quatre à vingt-cinq ans, avec un nombre de Troupes très-inférieur à celuy des ennemis, gagna par ſa conduite & par ſa réſolution une victoire ſi glorieuſe & ſi complete.

Plus la lâcheté de ceux qui fuïrent dès le commencement du combat, fut honteuſe, plus la bravoure des autres qui ſignalérent leur fi- E délité & leur affection pour leur Roy fut recommandable, & mérite d'eſtre marquée dans l'Hiſtoire. Voicy les noms de ceux qui combattirent juſqu'au bout, ou juſqu'à la mort auprès de la perſonne de ce Prince, ou ſous ſes ordres. Outre les Maréchaux d'Andrehen & de Clermont, dont le premier fut pris & l'autre tué dès le commencement de l'attaque du Camp des Anglois, les Relations de ce temps-là nomment parmi les morts Robert de Duras, Gaucher de Brienne Duc d'Athenes Conneſtable de France, les Comtes de Sallebruche, de Noſto, de Nydo tous trois Allemans, le Duc Pierre de Bourbon, Guichart de Beaujeu, Guillaume

Digitized by Google

Guillaume de Neelle, Euſtache de Ribaumont, le Sire de la Tour, Guillaume de Montagu, de Chambli, de la Heuſe, de Pons, le Sire de Landas, qui après avoir mis les trois Princes en ſûreté, eſtoit revenu avec Thibaud de Bodenai rejoindre le Roy, le Comte de Dammartin, Richard d'Angle, Geoffroy de Charni, qui portoit la Banniére Royale, & ne la quitta qu'avec la vie, d'Urfé, de Laval, de la Fayette, d'Humieres, de la Roche-Foucault.

Dans la Liſte de ceux qui furent, les uns priſonniers; les autres bleſſez, ſe trouvent Thibaud de Bodenai, dont je viens de parler, le Seigneur de Pompadour, Renaud Chauveau Evêque de Châlons en Champagne, le Comte de Vaudemont, le Comte de Vendôme, les Sires Loüis de Malval, Pierre de Buſſiere, de Sauverac, Jean de Melun Comte de Tancarville, Jacques de Bourbon, Jean & Charles d'Artois, le Vicomte de Roche-chouart, de Dampmaire, de Partenai, de Montendre, Jean de Ceintré, Barthelemi de Brunes, le Comte d'Etampes, le Comte de Graville, & Guillaume de Melun Archevêque de Sens.

Parmi ceux qui combattirent juſqu'à l'entiére déroute, & qui échapérent, ſont marquez les Sires de Montabouton, de Surgeres, d'Argenton, de Liniéres, de Châteauvillain, de Ceruolle, de Marcüeil, de Chalenton, de Rochefort, de la Chaire, d'Achon, de Linal, de Noruel, de Marle, de Renneval, de Saint Digier, de Chauni, de Héli, de Monſaut, de Hagnes, Jacques de Beaujeu, les Comtes d'Aulnoy, de Ventadour & de Montpenſier. Le nombre des morts fut d'environ ſix mille hommes, parmi leſquels il y avoit plus de dix-ſept cens tant Gentilshommes que Seigneurs. Les Anglois y perdirent peu de monde, & y firent des priſonniers ſans nombre, ſur-tout aux portes de Poitiers, qui furent fermées aux fuyards, de peur que les Anglois n'y entraſſent avec eux, & ne s'emparaſſent de la Ville.

Le ſoir le Prince de Galles donna magnifiquement à ſouper au Roy, aux Princes & aux autres gens de qualité priſonniers. Il ſervit luy-meſme le Roy à table, & ne voulut jamais s'y aſſeoir, quelque inſtance qu'il luy en fit, s'excuſant toûjours ſur le reſpect qu'il devoit à la Majeſté Royale. Cette modeſtie en un jeune guerrier vainqueur, qui ſçavoit ſi bien ſe poſſéder & ſe contenir dans un ſi grand ſuccès, ſans rien perdre de ſes maniéres nobles, fit dire aux François, que l'Angleterre auroit en luy quelque jour un Roy qui donneroit à la France autant d'inquiétude, que celuy qui régnoit actuellement. La Prophétie cependant ne fut pas accomplie, car il mourut avant ſon pere.

Froiſſard. chap. 167.

Dès le lendemain le Prince de Galles ſe mit en marche pour Bourdeaux, ſans rien entreprendre ſur Poitiers, comme le Dauphin l'appréhendoit, & où il avoit fait entrer pendant la nuit le Sire de Roye avec cent Lances, pour la défendre en cas d'attaque. La conſternation cauſée par la priſon du Roy eſtoit ſi grande, que l'Armée d'Angleterre traverſa le Poitou, la Xaintonge, & tout le païs juſqu'à Bourdeaux, ſans qu'il parût aucunes Troupes Françoiſes pour l'inquiéter, les Commandans & les Châtellains ne penſant à rien autre choſe qu'à conſerver leurs Places.

Charles Dauphin Duc de Normandie n'avoit encore que dix-neuf à vingt ans. C'eſtoit cependant de ce jeune Prince, qui n'avoit preſque aucune expérience dans le Gouvernement, que devoit dépendre le ſalut de la France, dans une des plus fâcheuſes ſituations où elle ſe fût jamais trouvée. Il eſtoit naturellement prudent, & modéré beaucoup au-deſſus de ſon âge; & le bon uſage qu'il fit de ces deux belles qualitez, luy acquit avec le temps le glorieux ſurnom de Sage. Le Royaume ſous la conduite d'un tel Prince auroit pû ſe ſoûtenir malgré l'extrémité où il eſtoit réduit, s'il avoit trouvé des Sujets dociles & affectionnez: mais le danger de l'Etat eſt ſouvent ce qui fait perdre la ſoumiſſion aux Peuples, parce qu'il rend le Prince plus dépendant de leur caprice.

Charles, après que le Prince de Galles eut quitté le Poitou, & ſe fut retiré à Bourdeaux, revint à Paris accompagné d'un grand nombre de Seigneurs. Il y fut reçû avec beaucoup d'honneur & de grandes marques de tendreſſe par les Bourgeois, qu'on n'avoit pas encore travaillé à luy débaucher. Son premier ſoin fut d'aſſembler les Etats, pour déliberer ſur les moyens de ſauver le Royaume, & de tirer le Roy de ſa priſon; & principalement pour avoir des Troupes & de quoy les entretenir. Il y fut d'abord reconnu pour Lieutenant du Royaume: mais avant qu'on délibérât ſur la propoſition qu'il fit à l'Aſſemblée, touchant les ſecours dont il avoit beſoin pour les preſſantes néceſſitez de l'Etat, il y eut des préliminaires qui luy déplurent beaucoup.

Continuat. Nangii. Froiſſard. Annales de France.

On examina d'abord, quelle maniére de Gouvernement ſeroit la plus avantageuſe au Royaume durant la priſon du Roy. C'eſtoit donner atteinte à l'autorité du Dauphin, qui prétendoit qu'il ne devoit y avoir aucun changement à cet égard, & que tenant la place du Roy ſon pere, c'eſtoit à luy à gouverner l'Etat avec le ſecours de ſon Conſeil, ſans que d'autres s'en mêlaſſent. Il fut néanmoins réſolu que chacun des trois Etats choiſiroit douze perſonnes de ſon Corps, qui non ſeulement ſeroient chargez de l'examen des principales affaires, pour en faire rapport à l'Aſſemblée tandis que les Etats ſe tiendroient, mais encore dont la commiſſion dureroit après leur ſéparation; que ces Députez s'aſſembleroient ſouvent à Paris, pour y délibérer entre-eux ſur ce qui concernoit le bien, la ſûreté & la réformation du Royaume; qu'ils repréſenteroient les Etats aſſemblez, & en auroient toute l'autorité. Ces Députez furent élûs à la pluralité des voix, & parmi eux il y en avoit pluſieurs, dont le Régent ne pouvoit guéres s'accommoder.

Froiſſard. chap. 170.

Il fut encore propoſé de faire rendre compte des Finances & du Tréſor Royal, qui ſe trouvoit épuiſé, quoyque dans les derniéres an-

by Google

nées on eût fait des levées extraordinaires & excessives, dont on ne voyoit point l'employ. Les Députez nommez par les Etats eurent ordre d'entrer dans ce détail, & d'aller jusqu'à la source des desordres. Ils le firent; & sur leur rapport, les Etats requirent, qu'on fist le procès à Pierre de la Forest Archevêque de Rouen, & Chancelier, à Simon de Bussy Premier Président au Parlement, à Nicolas de Braque Trésorier de France, Maître des Comptes, & Maître de l'Hôtel du Roy, (on luy donne la qualité de Messire & de Monseigneur, c'est à dire qu'il estoit Chevalier,) à Robert de Lorris Chambellan, à Jean de Poillevillain Général des Monoyes, & à quelques autres qui avoient eu le maniement des affaires ou des Finances. Enfin ils demandérent qu'on mist hors de prison le Roy de Navarre. A ces conditions les Etats offroient d'entretenir trente mille hommes aux dépens des Provinces, pour la délivrance du Roy: & mesme ils commencérent dès-lors à soudoyer un petit Corps de Troupes, qu'on envoya dans le Cotentin contre Geoffroy d'Harcourt, qui de son Château de S. Sauveur faisoit des courses dans toute la basse Normandie, & mesme jusques dans la haute. Il se donna un combat, où ce Seigneur rebelle fut tué; mais cette mort ne répara pas les maux qu'il avoit causez à sa patrie.

MS. de Brienne vol. 276.

Cap. 18.

La Requeste que les Etats avoient faite en faveur du Roy de Navarre, montre qu'il avoit beaucoup de partisans dans cette Assemblée. Les plus déclarez estoient Robert le Coq Evêque de Laon, Jean de Pequigny Gouverneur d'Artois, & Estienne Marcel Prevost des Marchands de Paris. Le Dauphin voyoit bien de quelle importance il estoit pour luy & pour le Royaume, que le Roy de Navarre fût hors d'état de broüiller. Il répondit sur cet article, que le Roy son pere ayant fait mettre ce Prince en prison, il ne luy convenoit pas de le délivrer sans sa permission, devant supposer qu'il avoit eu de bonnes raisons de le faire arrester.

Pour ce qui regardoit le Chancelier, le Premier Président, & les autres qu'on prétendoit inquiéter, on ne passa pas outre alors, parce qu'ayant esté avertis sous-main par le Dauphin, ou par leurs amis, de ce qui se tramoit contre-eux, ils sortirent secrétement de Paris, & se retirérent hors du Royaume.

Continuat. Nangii.

Au regard du nouveau Conseil qu'on vouloit établir pour le Gouvernement de l'Etat, le Dauphin fit au moins semblant d'y consentir. Mais afin de se tirer de l'embarras qu'on luy faisoit sur tous ces points, & prendre à loisir ses mesures, il résolut de renvoyer les Etats, en leur disant, qu'il les rassembleroit dans quelque temps; & pour les congédier sans qu'ils eussent sujet d'en estre choquez, il prit le prétexte d'un voyage qu'il estoit obligé de faire à Metz, où l'Empereur Charles IV. son oncle maternel devoit tenir une grande Diete aux Festes de Noël, dans laquelle on traiteroit de la délivrance du Roy son pere.

Math. Villani, l. 7. cap. 46.

En effet le Pape Innocent VI. n'eut pas plûtoft appris la nouvelle de la défaite de Maupertuis & de la prise du Roy, qu'il écrivit à l'Empereur, pour l'engager à prendre en main avec plus de zéle que jamais les intérests de ce Prince, qui luy avoient toûjours esté si chers. Le Cardinal de Périgord & le Cardinal Vital vinrent à Metz par l'ordre du Pape, qui fit aussi en sorte que le Roy d'Angleterre y envoyât des Ambassadeurs. Le Dauphin s'y rendit: mais l'affaire dont il s'agissoit estoit de nature à n'estre pas si promptement vuidée. Le Roy estoit encore à Bourdeaux, & Edoüard, quelque mine qu'il fist de vouloir la Paix, estoit résolu de ne rien conclure jusqu'à ce qu'il vit ce Prince amené prisonnier en Angleterre. Ainsi le voyage du Dauphin fut inutile, & son absence ne servit qu'à augmenter l'insolence des mutins à Paris.

Epist. Innocent apud Raynald.

En partant pour Metz, il avoit nommé pour son Lieutenant, tandis qu'il seroit hors du Royaume, Loüis Comte d'Anjou son frere, & l'avoit laissé à Paris. Ce jeune Prince, suivant l'ordre qu'il en avoit reçû de son frere, fit publier une Ordonnance le dixiéme du mois de Décembre, pour donner cours à une nouvelle Monoye qu'il fit répandre en mesme-temps dans la Ville. L'article de la Monoye estoit un des points, sur lesquels les Etats avoient prétendu, que le Dauphin ne pouvoit rien statuer sans eux. Estienne Marcel Prevost des Marchands, un de ceux du Conseil des Trente-six, alla aussi-tost au Louvre bien accompagné, & demanda insolemment au Comte d'Anjou la révocation de l'Ordonnance, protestant que ni luy, ni ses Collegues ne souffriroient jamais, que cette Monoye eût cours. Le Comte d'Anjou, faute de pouvoir prendre un meilleur parti, luy répondit, qu'il délibéreroit avec son Conseil sur cette affaire, & que le lendemain il vînt recevoir sa réponse. Marcel n'y manqua pas. Il revint suivi d'une grande multitude de peuple, dont les maniéres séditieuses firent comprendre au Prince le danger d'un refus. C'est pourquoy il suspendit l'effet de son Ordonnance, & le cours de la Monoye jusqu'au retour du Duc son frere, à qui il fit sçavoir ce qui s'estoit passé.

Annales de France.

An. 1355.

Ce Prince partit de Metz fort inquiet, ne sçachant surquoy faire fond, ni sur qui compter. Le seul Languedoc, où il avoit fait tenir les Etats séparément par le Comte d'Armagnac Lieutenant de Roy de cette Province, paroissoit sensible aux maux publics. On s'y estoit engagé à fournir dix mille hommes entretenus, dont il y auroit cinq mille hommes d'armes; & pour marquer combien les peuples prenoient part au malheur du Roy, les Etats firent défendre les divertissemens publics & les parures extraordinaires, jusqu'à ce qu'il fût délivré de sa prison. Mais le Languedoc estoit à l'autre extrémité du Royaume; & il n'estoit pas à propos de le dégarnir à cause du voisinage de la Guienne, où les Anglois avoient plusieurs Places. D'ailleurs presque tous les païs maritimes de France depuis la Gascogne jusqu'en Flandre estoient partie occupez, partie infestez par les ennemis; & la Capitale du Royaume,

Ibid.

par ſon indocilité, déconcertoit toutes les meſures qu'on auroit pû prendre pour la défenſe de l'Etat.

An. 1356. Le Dauphin occupé de tant de ſujets d'inquiétude, arriva à Paris le vingt-cinquiéme de Janvier, accompagné de Pierre de la Foreſt Archevêque de Roüen, Chancelier de France, que ſa dignité de Cardinal, dont le Pape l'avoit honoré depuis un mois, ſembloit devoir mettre à couvert des pourſuites, que les Etats avoient entrepris de faire contre luy. Une des premiéres choſes que fit le Prince après ſon retour, fut d'envoyer ordre au Prevoſt des Marchands de ſe trouver à l'heure qu'il luy marqua, dans une maiſon voiſine de S. Germain l'Auxerrois, pour s'y aboucher avec deux perſonnes du Conſeil ſur des affaires importantes. Le Prevoſt y vint vers le midy eſcorté non ſeulement d'une nombreuſe populace, mais encore de gens armez.

Les deux perſonnes envoyées de la part du Dauphin, preſſérent ce Magiſtrat d'employer le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit du peuple, pour l'exécution de l'Ordonnance publiée par le Comte d'Anjou, & pour donner cours à la nouvelle Monoye, vû que dans la néceſſité preſſante d'argent, où ſe trouvoit ce Prince, c'eſtoit le moyen le plus naturel, le plus aiſé & le plus prompt qu'il pût prendre, pour augmenter ſes finances, & pour avoir de quoy lever des Soldats. Le Prevoſt des Marchands répondit tout haut, qu'il ne conſentiroit jamais à cette nouveauté. La troupe ſéditieuſe qui l'accompagnoit le ſeconda de ſes cris; & peu s'en fallut que quelques-uns des plus emportez ne fiſſent violence aux deux Envoyez du Prince. La choſe s'eſtant bien-toſt répanduë dans Paris, chacun courut aux armes. Les Artiſans fermérent leurs Boutiques; le menu peuple dans les ruës crioit de tous côtez contre l'Ordonnance & contre la nouvelle Monoye: le ſoûlevement fut ſi ſubit & ſi général, que le Dauphin ſe crut obligé de céder, & de faire publier par tout qu'on ſupprimeroit la nouvelle Monoye.

Cette déclaration appaiſa le peuple: mais le Prevoſt des Marchands n'en demeura pas là. Comme il vit la conſternation de la Cour, il demanda qu'on raſſemblât les Etats; qu'on expédiât inceſſamment les Lettres Patentes pour la convocation, & qu'on les luy mît entre les mains: & on le luy promit. Son audace croiſſant à proportion de la facilité qu'on avoit à luy accorder tout ce qu'il propoſoit, il repréſenta, que le Chancelier & le Premier Préſident de Buſſy eſtant accuſez de malverſation, il ne convenoit pas qu'ils fuſſent envoyez à Bourdeaux en qualité de Plénipotentiaires, pour traiter avec le Prince de Galles touchant la délivrance du Roy; qu'on diſoit cependant que le Dauphin les avoit nommez pour cet employ; mais qu'il eſtoit à propos d'en choiſir d'autres, & qu'il requéroit la révocation de leur Commiſſion. Le Dauphin accorda la révocation au regard du Préſident & de quelques autres; mais il dit, que pour le Chancelier, il ne pouvoit pas l'empêcher d'aller à Bourdeaux, parce qu'il vouloit donner la démiſſion de ſa Charge, & qu'il falloit pour cela qu'il remit les Sceaux entre les mains du Roy meſme. Le Prevoſt des Marchands obtint encore qu'on mit garniſon chez le Premier Préſident, chez le ſieur de Braque, & chez tous les autres à qui les Etats avoient demandé qu'on fit le procès: & l'inventaire de tous leurs biens tant meubles qu'immeubles, fut fait en vûë de les faire confiſquer.

Cette conduite des Pariſiens envers le Dauphin, la ruine de ſon autorité faute d'avoir de quoy la ſoûtenir, la Requeſte que les Etats avoient préſentée pour la délivrance du Roy de Navarre, lorſqu'ils furent aſſemblez pour la premiére fois, relevérent le courage des partiſans de ce Roy, & les enhardirent à tout entreprendre pour ſon ſervice. Philippe de Navarre ſon frere eſtoit revenu d'Angleterre, avec aſſûrance d'eſtre ſoûtenu, & faiſoit des courſes depuis le Cotentin, où il s'eſtoit fortifié dans S. Sauveur-le-Vicomte, juſques dans le milieu du Royaume. Il eſtoit venu avec huit ou neuf cens hommes faire le dégaſt dans le païs Chartrain, ſans que perſonne s'y fût oppoſé, parce que le Régent n'oſoit s'éloigner de Paris, où il voyoit des diſpoſitions ſi prochaines à une entiére révolte. La perte du Château & de la Ville d'Evreux, que Guillaume de Graville, partiſan ſecret du Roy de Navarre, ſurprit par la trahiſon de quelques Bourgeois, fut encore pour luy une très-fâcheuſe nouvelle. Philippe de Navarre vint au plûtoſt s'y poſter, & par le moyen des Troupes qu'il y fit venir, il fut bien-toſt en état de ſoûtenir le parti qu'il avoit à Paris.

Annales de France.

Froiſſard. cap. 176.

Cependant les Etats ſe raſſemblérent dans cette Capitale ſur les Lettres Patentes du Prince extorquées par le Prevoſt des Marchands. Ils tinrent pluſieurs ſéances aux Cordeliers, dans l'une deſquelles, le troiſiéme jour de Mars, l'Evêque de Laon*, un des plus ſéditieux de l'Aſſemblée, demanda en préſence du Dauphin, & des deux Princes ſes freres, que l'on continuât inceſſamment les procédures commencées contre le Chancelier, le Premier Préſident, le Préſident d'Orgemont, & les autres dont j'ay parlé, & ſupplia le Dauphin au nom des Etats, de les déclarer privez de leurs Charges, de nommer des Commiſſaires, pour aller de ſa part dans toutes les Provinces s'inſtruire des abus qui s'eſtoient gliſſez dans le Gouvernement, de caſſer pluſieurs Officiers du Parlement & de la Chambre des Comptes, contre leſquels les Etats avoient reçû de grandes plaintes, & d'agir en cela de concert avec les Députez, qui furent nommez ſur le champ, ſçavoir pour la Nobleſſe Jean de Pequigny homme tout dévoüé au Roy de Navarre, le Prevoſt des Marchands, & un nommé Colard le Caucher pour les Tier-Etat; l'Evêque de Laon fut apparemment luy-meſme le Député du Corps Eccléſiaſtique. Il inſiſta fort encore ſur l'article de la Monoye, & promit ce qui avoit déja eſté offert dans les premiers Etats, que pourvû qu'on écoûtât leurs juſtes demandes, le

An. 1356.

* Robert le Coq. MSS. de Brienne vol. 174.

Prince auroit en peu de temps une Armée de trente mille hommes sur pied.

Il fallut que le Dauphin passast tout cela. Il déclara déchûs de leurs Charges le Chancelier, le Premier Président, & ceux qu'on accusoit avec eux ; consentit au changement des Officiers du Parlement & de la Chambre des Comptes. Les Présidens & les Conseillers du Parlement furent reduits au nombre de seize. Des quinze Maitres des Comptes qui estoient alors, nul ne fut conservé. On en élut quatre nouveaux, pour faire toutes les affaires, & pour examiner les Comptes ; mais ces quatre ne sçachant comment s'y prendre, on fut obligé d'en rétablir quatre des anciens.

Annales de France.

* Guillaume de Melun.

Sur ces entrefaites, l'Archevêque de Sens *, le Comte d'Eu, & le Comte de Tancarville arrivérent de Bourdeaux, où ils avoient conclu avec le Prince de Galles un Traité de Tréve pour deux ans, qui fut publié à Paris le cinquiéme d'Avril. Le Duc prit occasion delà de congédier les Etats, & de déclarer qu'il ne les rassembleroit point quinze jours après Páques, quoy qu'en la derniére Séance on fût convenu de le faire. Il prit pour prétexte, que la Tréve estant concluë, il ne vouloit point charger le peuple du subside qu'on luy avoit promis ; que comme les Etats ne devoient se rassembler que pour délibérer sur ce point là, il estoit inutile de le faire ; & ajoûta, que les Plénipotentiaires luy avoient apporté de la part du Roy son pere, défense de continuer les Assemblées. Mais les Emissaires des Etats, ou du moins de ceux qui y dominoient, & vouloient s'attirer toute l'autorité, qu'ils tâchoient d'enlever au Prince, soulevérent le peuple de Paris, en luy persuadant que de casser les Etats, c'estoit le livrer à la discrétion du Dauphin & de son Conseil, composé de gens intéressez, qui n'avoient que leurs avantages en vûë, & nullement le bien public. On ne voyoit par tout que cabales, qu'assemblées de Bourgeois dans les ruës, dans les Places, dans les Cabarets ; on disoit tout haut que l'Archevêque de Sens, & les Comtes d'Eu & de Tancarville estoient des traîtres ; & la chose alla si loin, que ces trois Seigneurs ne se crurent pas en sûreté à Paris. Ils en sortirent extrêmement irritez, & en menaçant les Bourgeois de les faire repentir de leurs insultes.

Quoy qu'après leur départ le Prince eût esté contraint de continuer les Etats malgré qu'il en eût, néanmoins ces commencemens de broüilleries entre la Noblesse & les Bourgeois de Paris pouvoient luy estre avantageux, vû la situation où il se trouvoit ; car si une fois les Seigneurs & les Gentilshommes formoient un parti, ils ne pouvoit manquer d'estre bien tost à leur teste, & c'estoit le meilleur moyen qu'il pût avoir, pour soumettre une populace mutine, dont il estoit insolemment gourmandé. Tel est le malheur d'un Royaume révolté contre son Prince légitime, la division entre les mémbres qui le composent, quoy que d'ailleurs le plus grand de tous les maux, est regardée comme un remede nécessaire pour y rétablir l'ordre.

Il y avoit déja des semences d'animosité entre la Noblesse & le Peuple. Les Chevaliers & les autres Gentilshommes, qui estoient revenus de la bataille de Poitiers, avoient esté très-mal reçûs à leur retour ; dans tous les lieux où ils avoient passé, on les avoit regardez comme des lâches, qui avoient abandonné leur Roy dans le péril : & en quelques-unes des principales Villes de France, on avoit fait à cette occasion de grands affronts à plusieurs d'entre-eux. Le Peuple de Paris, qui se croyoit invincible par sa multitude, faisoit paroitre un grand mépris de cette Noblesse : mais il en avoit de la défiance, sur-tout depuis les menaces des Comtes d'Eu & de Tancarville : c'est pourquoy les Bourgeois penséren à leur sûreté.

Froissard. cap. 170.

Continuat. Nangi.

Ce fut alors, & pour cette raison, que commença l'usage de mettre & de tendre des chaînes dans les ruës de Paris. On fit creuser des fossez devant les murailles de la Ville du côté du Louvre, où il n'y en avoit point encore, aussi-bien que du côté où fut depuis construite la Bastille. On éleva des Parapets sur les murailles, on les munit de canon & d'autres machines desquelles on se servoit toûjours, mesme depuis l'invention du canon, dont l'usage n'estoit pas encore extrêmement commun ; & le Peuple souffrit patiemment une chose, pour laquelle il s'estoit soulevé sous le précédent régne, lors mesme que le Roy d'Angleterre estoit campé à Poissy à six petites lieuës de Paris, sçavoir, qu'on ruinât quantité de maisons, pour en employer le terrain aux fortifications de la Ville, l'esprit de sédition faisant oublier aux Parisiens des intérests particuliers, ausquels dix ans auparavant ils avoient presque sacrifié le salut de tout le Royaume.

Ibid.

Tandis que tout estoit ainsi dans le desordre à Paris, le Prince de Galles prenoit ses mesures à Bourdeaux, pour faire passer le Roy de France en Angleterre. Un de ses motifs pour conclure la Tréve, avoit esté de faire cesser les hostilitez des deux Nations sur la mer, afin de pouvoir faire le trajet plus sûrement avec son prisonnier. Il eut encore à vaincre les oppositions que luy faisoient les Gascons, qui vouloient que le Roy demeurât en France en quelque Château de Gascogne ; mais le Prince de Galles ne se fioit pas assez à eux pour cela ; & il avoit ordre du Roy son pere d'amener au plûtost le Roy à Londres. Il dit aux Gascons, que ce voyage du Roy estoit absolument nécessaire pour conclure la Paix. Il le fit monter sur son Vaisseau l'onziéme d'Avril, & arriva en peu de jours heureusement en Angleterre.

An. 1356.

On peut aisément s'imaginer la joye & les applaudissemens avec lesquels le Prince de Galles fut reçû. Mais ce Prince gardant toûjours son caractére de modestie, entra dans Londres monté sur une petite haquenée noire, comme accompagnant par honneur le Roy de France, à qui il avoit fait donner un grand coursier blanc & magnifiquement enharnaché. C'estoit là mener son prisonnier en triomphe d'une maniére toute différente de celle de ces

Froissard. cap. 173.

anciens Romains, qui traînoient après eux les Rois captifs enchaînez à leur char : mais il goûtoit en cela meſme une gloire plus délicate, qui le dédommageoit bien du faſte que ſa modération retranchoit. Tel fut le bonheur d'Edoüard III. Roy d'Angleterre, non ſeulement d'avoir vaincu les deux Rois ſes voiſins, deſquels ſeuls il avoit à craindre, je veux dire le Roy de France & le Roy d'Ecoſſe ; mais encore de les voir tous deux en meſme-temps ſes priſonniers, & contraints de recevoir les conditions qu'il voudroit leur preſcrire, pour acheter leur liberté. Le Roy d'Ecoſſe obtint la ſienne après neuf ans de priſon. Le Roy de France ne fut délivré qu'au bout de trois ou quatre ans, pendant leſquels il ſe paſſa d'étranges choſes dans ſon Royaume.

Paris eſtoit devenu une Ville de guerre ; on y montoit tous les jours la garde, & il y avoit jour & nuit quantité de Compagnies de Bourgeois ſous les armes. On eſtoit fort alerte aux portes, pour examiner tous ceux qui y entroient, ou qui en ſortoient : mais c'eſtoit une pitié que de voir les ravages qui ſe faiſoient aux environs. Les Navarrois de la garniſon d'Evreux y venoient faire des courſes juſques ſous les murailles ; la campagne eſtoit pleine de voleurs ; les Païſans, qui auſſi-bien que les Bourgeois avoient conçû un grand mépris pour la Nobleſſe depuis la bataille de Poitiers, l'inſultoient, & en eſtoient eux-meſmes fort maltraitez ; pluſieurs quittoient leurs Villages ; les Religieux & les Religieuſes, qui avoient leurs Monaſtéres à la campagne, contraints de les abandonner, venoient de tous côtez ſe réfugier dans Paris, & les vivres y enchériſſoient de jour en jour. Les meſmes deſordres ſe commettoient dans les Provinces. Les gros Bourgs, & les petites Villes mal-fermées eſtoient pillées par des brigands, qui s'aſſembloient ſous divers Chefs, & qui formérent ces troupes de ſcélérats, qu'on appella dans la ſuite *les Compagnies*, ſi fameuſes dans l'Hiſtoire de ces temps-là par leurs brigandages, & par la déſolation qu'elles cauſérent dans toute la France. Pour les grandes Villes, elles ſe trouvoient comme Paris, obligées à faire bonne garde, les Bourgeois n'oſoient en ſortir, & on y avoit beaucoup de peine à ſubſiſter.

Continuat. Nangii. Froiſſard. chap. 177. 178.

L'inconſtance des Peuples eſt ſouvent une reſſource pour le Prince ; & les maux qu'ils ſe ſont attirez eux-meſmes par leur indocilité, ſervent quelquefois à les faire rentrer dans le devoir. Les Bourgeois de Paris & ceux des autres principales Villes du Royaume, fatiguez de tous ces maux, en rejettérent la faute ſur les Etats. Ils s'apperçûrent que ceux qu'ils avoient élûs pour lever le ſubſide qui devoit ſervir à faire des Troupes, n'eſtoient pas fidéles ; que c'eſtoit pour leur propre intéreſt qu'ils avoient demandé le changement des Officiers des Comptes & des Finances par tout le Royaume ; & on rétablit à Paris & ailleurs la pluſpart de ceux qui avoient eſté dépoſez.

Annales de France.

Le Dauphin profita de cette conjoncture. Il fit venir le Prevoſt des Marchands, & les plus factieux des Députez des Etats, qui demeuroient à Paris : il leur parla avec beaucoup de fermeté ſur les deſordres publics dont leurs cabales eſtoient les cauſes ; leur déclara que deſormais il ne vouloit plus avoir de Curateurs, & qu'il prétendoit gouverner par luy-meſme. Le Prevoſt des Marchands & les autres, étonnez de ce diſcours, ou appréhendant que le Peuple ne les rendît reſponſables de la ſuite de tant de miſeres, firent paroître beaucoup de reſpect & de ſoumiſſion ; & l'Evêque de Laon, qui avec le Prevoſt des Marchands eſtoit l'ame de toute la faction, ayant eu ordre d'aller à ſon Diocéſe, ſortit ſans tarder de Paris.

Le Dauphin voyant tout aſſez tranquille, & les Bourgeois beaucoup revenus à ſon égard, en partit quelque temps après, tant pour aller ſolliciter luy-meſme des ſecours d'hommes & d'argent dans les plus conſidérables Villes du Royaume, que pour ſe tirer d'une eſpece de captivité, où il eſtoit depuis pluſieurs mois dans Paris, par le credit que les factieux y avoient eu juſqu'alors. La maniére dont il fut reçû par tout fit appréhender aux Pariſiens, qu'il ne ſe ſervît pour les châtier de la bonne volonté & des ſecours que luy fourniroient les Provinces. C'eſt pourquoy ils luy envoyérent des Députez, pour le ſupplier de leur part de revenir à Paris, l'aſſûrant qu'il ſeroit content de leur obéïſſance & de leur zéle.

Il ſe laiſſa gagner, & revint au mois d'Octobre. Il fut reçû avec des témoignages de joye extraordinaires. Les Pariſiens s'engagérent à luy fournir de grandes ſommes d'argent pour la rançon du Roy, ceſſérent de luy préſenter des Requeſtes contre ſes Miniſtres & contre ſes Officiers, & ne luy parlérent plus de la délivrance du Roy de Navarre. Ils le ſuppliérent ſeulement de vouloir bien faire venir de vingt ou trente des principales Villes du Royaume, des perſonnes capables de l'informer de l'état & des néceſſitez des Provinces, afin que ſur l'expoſé qu'ils luy en feroient, il pût travailler plus ſûrement, pour rétablir l'ordre dans le Royaume.

Le Dauphin très-ſatisfait de la conduite des Bourgeois de Paris, leur accorda plus qu'ils ne demandoient ; car il leur promit d'ordonner, non pas à trente, mais à ſoixante & dix Villes du Royaume, de luy envoyer des Députez, pour délibérer ſur les affaires publiques ; & il exécuta inceſſamment ſa promeſſe : mais il ne fut pas longtemps ſans s'en repentir ; car ces Députez gagnez ſous-main par les factieux, luy dirent qu'ils n'avoient pas l'autorité ſuffiſante, pour ordonner des taxes, des ſubſides & des levées de Troupes ; qu'il falloit pour cela que les Etats y donnaſſent leur conſentement, & qu'ils le ſupplioient de vouloir bien les convoquer. C'eſtoit le jetter de nouveau dans les meſmes embarras qu'il avoit prétendu éviter. Il tâcha en vain de les engager à conſentir au nom des Villes qui les avoient députez, à la levée des ſubſides dont il avoit beſoin, il ne put en venir à bout, & ce fut une néceſſité

pour luy de leur accorder la convocation des Etats. Il fit expédier des Lettres Patentes, pour les assembler à Paris au septiéme de Novembre : mais on luy préparoit pendant ce temps-là de bien plus dangereuses affaires, ausquelles il ne s'attendoit pas.

Le Seigneur Jean de Pequigny avoit toûjours d'étroites liaisons avec le Prevost des Marchands & avec l'Evêque de Laon. C'estoit cette espece de Triumvirat qui avoit donné jusqu'alors tout le mouvement aux Etats, Pequigny dans l'Ordre de la Noblesse, l'Evêque dans l'Ordre Ecclésiastique, & le Prevost des Marchands dans le Tiers-Etat. Ils voyoient avec chagrin le Dauphin prendre insensiblement le dessus, & que la Noblesse & l'Ordre Ecclésiastique indignez de leur insolence & de leurs intrigues, les desapprouvoient hautement. L'un & l'autre Ordre firent paroistre leur indignation d'une maniére très-imprudente, ou du moins très-desavantageuse au Prince contre leur intention ; c'est qu'au jour marqué pour l'Assemblée des Etats, il ne s'y trouva aucun Gentilhomme, & qu'il n'y vint que très-peu de Députez de l'Ordre Ecclésiastique. Cela fit croire à ces trois Chefs des factieux qu'on les craignoit, ou plûtost qu'on meditoit quelque dessein qui devoit les faire craindre eux-mesmes. C'est pourquoy ils résolurent de se donner un Chef, dont l'autorité pût les maintenir.

Froissard, cap. 179. Annales de France.

Le Roy de Navarre estoit un homme tel qu'ils le pouvoient souhaiter pour cet effet, & ils formérent le dessein de le tirer de prison à quelque prix que ce fût. Pequigny se chargea de l'execution de cette entreprise. Il commandoit dans l'Artois, & c'estoit à Arleux, qui est dans ces quartiers là, que le Roy de Navarre estoit prisonnier ; quelques-uns disent que c'estoit au Château de Crevecœur en Cambresis. Pequigny prit le temps que Tristan du Bois, qui estoit chargé de la garde du Roy de Navarre, n'y estoit point. Il contrefit un ordre, soit de ce Seigneur, soit du Dauphin, & donna des marques si plausibles au Châtelain de sa Commission pour la délivrance du prisonnier, qu'il luy fut livré. Aussi-tost il le fit monter à cheval, & le conduisit à Amiens. Ce Prince y gagna d'abord le cœur du Peuple par ses maniéres populaires ; il racontoit à tous ceux qui vouloient l'entendre, les maux qu'on luy avoit fait souffrir dans sa prison, malgré son innocence, qu'il faisoit fort valoir ; & pour se rendre encore plus agréable à la populace, il fit de sa propre autorité ouvrir toutes les prisons de la Ville.

Cette nouvelle consterna le Dauphin. En mesme-temps les deux Reines de France doüairieres, qui avoient obtenu la grace du Roy de Navarre, pour l'assassinat du Connestable, (l'une estoit sa sœur & l'autre sa tante) vinrent se jetter aux pieds du Dauphin, & le conjurérent de recevoir ce Prince en son amitié, luy promettant de l'engager à se comporter desormais d'une maniére dont on seroit content. Le Prevost des Marchands & l'Evêque de Laon, qui estoit revenu pour l'Assemblée des Etats, luy firent les mesmes priéres. Il les auroit inutilement refusez : ainsi prenant le parti de la dissimulation, il leur dit, qu'il estoit prest de bien recevoir le Roy de Navarre, & luy fit expédier un ample sauf-conduit pour venir à la Cour, sans restriction ni pour le nombre, ni pour la qualité des gens qu'il voudroit amener avec luy. Toutes les personnes sages & bien intentionnées pour leur patrie, prévirent dés-lors avec douleur les maux dont elle estoit menacée ; & il y eut plusiéurs Membres du Tiers-Etat, sur-tout des Champenois & des Bourguignons, qui pour n'estre point obligez de ratifier la délivrance du Roy de Navarre, qu'ils sçavoient estre tout à fait contre les intentions du Roy, & très-pernicieuse à la France, se retirérent dans leurs Provinces.

Le Roy de Navarre demeura quinze jours à Amiens, pour se mettre en équipage. Il arriva à Paris la veille de S. André ; l'Evêque de Paris & le Prevost des Marchands allérent au devant de luy jusqu'à S. Denis, & l'accompagnérent jusqu'à l'Abbaye de S. Germain des Prez, où on luy avoit préparé son logement. Dès le lendemain il fit connoistre ce qu'on devoit attendre de luy. Il donna ordre au Prevost des Marchands de faire en sorte par ses Emissaires, qu'un grand nombre de peuple se rendît auprès de l'Abbaye de S. Germain du côté du Pré aux Clercs. Il s'y trouva dix mille personnes, & le Prevost des Marchands y vint luy-mesme avec plusieurs de ses Officiers.

Annales de France, an. 1356.

Il y avoit là une espece d'échafaut appuyé contre la muraille de l'Abbaye, où le Roy se plaçoit quelquefois, pour voir l'exercice de la Joûte qui se faisoit dans ce Champ. Le Roy de Navarre y monta, & fit de là une harangue séditieuse en maniére de sermon ; car il commença par un texte de l'Ecriture, où il entreprit de prouver qu'il avoit esté mis en prison contre toute sorte de justice, & exagéra l'indignité avec laquelle on l'avoit traité tout Roy qu'il estoit. Il dit des choses très-choquantes contre les Ministres du Roy & du Dauphin, sans épargner mesme ces deux Princes, dont il parla en termes couverts, mais qui n'estoient pas difficiles à entendre.

Continuat. Nangii.

Le lendemain premier jour de Décembre le Prevost des Marchands accompagné de plusieurs gens de sa faction, vint trouver le Dauphin, & requit au nom du Tiers-Etat, qu'il eût à faire justice au Roy de Navarre sur les mauvais traitemens que ses ennemis luy avoient attirés. L'Evêque de Laon, sans attendre que le Prince répondît, ou luy donnât ordre de répondre de sa part, dit que Monseigneur le Dauphin *feroit au Roy de Navarre grace & courtoisie, comme bon frere à autre doit faire.* Tous ceux qui estoient présens, surpris de cette hardiesse, se regardérent les uns les autres, mais aucun n'osa parler. Jamais Prince n'eut plus d'occasion d'apprendre à se contraindre que le Dauphin ; & si toute la suite de sa vie n'eût montré que cette modération venoit d'un grand

An. 1356.

fond de sageſſe, on auroit eu peine à ne la pas attribuer à lâcheté. Il eſt vray qu'entouré de toutes parts de gens ſuſpects & mal-intentionnez, & qui avoient alors un Chef, ſa colere auroit eſté au moins inutile, & peut-eſtre très-dangereuſe; ainſi ſans contredire l'Evêque de Laon, ni ſans rien ajoûter à ſa réponſe, il le laiſſa aller avec le Prévoſt des Marchands.

Il affecta meſme de faire paroitre de la confiance en ce Prélat, & de ſuivre ſes avis en beaucoup de choſes. Ce fut par ſon conſeil qu'il eut peu de jours après une entrevûë avec le Roy de Navarre, qui depuis ſon retour à Paris n'avoit pas daigné le venir ſalüer. Ils ſe virent à l'Hôtel de la Reine Jeanne veuve du Roy Charles le Bel. Le Dauphin s'y rendit le premier, & le Roy de Navarre y arrivant avec une forte garde, celle du Dauphin fut obligée de ſe retirer, & de céder la porte à la ſienne. On ſe ſalüa de part & d'autre fort froidement, & l'entretien ne fut pas long. Le Roy de Navarre demanda qu'on écoûtât pluſieurs Requeſtes qu'il avoit à préſenter ſur divers griefs, qui regardoient principalement ſa priſon, & les Gentilshommes qu'on avoit fait mourir à cette occaſion. Le Duc luy nomma des gens de ſon Conſeil à qui il pourroit les communiquer, & enſuite ils ſe ſéparérent.

Le lendemain les Requeſtes furent rapportées dans le Conſeil, où ſe trouva le Prévoſt des Marchands avec quelques gens de ſa faction. Tous opinérent en faveur du Roy de Navarre; & comme le Duc avoit peine à paſſer quelques articles, le Prévoſt des Marchands luy dit inſolemment: Monſeigneur, accordez de bonne grace au Roy de Navarre ce qu'il demande, car il faut que cela ſoit ainſi, luy faiſant entendre qu'il s'y oppoſeroit en vain.

Les principaux articles de ces Requeſtes eſtoient l'amniſtie pour le Roy de Navarre, & pour tous ceux qui avoient ſuivi ſon parti; qu'on luy rendît les Places qui luy appartenoient en Normandie; qu'on rétablit la mémoire de ceux qui avoient eſté pris à Roüen avec luy, & à qui le Roy avoit fait couper la teſte, & dont les corps avoient eſté attachez au gibet après leur mort; qu'on ordonnât la reſtitution des biens de ces Gentilshommes, qui avoient eſté confiſquez, & qu'on la fiſt à leurs enfans. Enfin le Roy de Navarre demandoit des intéreſts, c'eſt à dire, une groſſe ſomme d'argent, pour réparation des injures qu'il prétendoit qu'on luy avoit faites, & d'autres dédommagemens qu'il ne ſpécifioit pas; mais on diſoit que c'eſtoit le Duché de Normandie ou le Comté de Champagne. On remit à parler une autre fois de ce dernier article; tous les autres furent accordez, & le Dauphin envoya des ordres aux Places de Normandie du Domaine du Roy de Navarre, qu'on avoit miſes en la main du Roy, pour les luy faire remettre. Aprés cela le Dauphin & le Roy de Navarre ſe virent ſouvent, parurent réconciliez, & mangérent pluſieurs fois enſemble.

Annales de France. Le Dauphin toûjours de plus en plus embaraſſé, fit répandre le bruit que le Roy avoit conclu ſon Traité avec le Roy d'Angleterre, & qu'il repaſſeroit au plûtoſt en France. C'eſtoit pour tenir les eſprits en ſuſpens, au moins pendant quelque temps, & arreſter les intrigues du Roy de Navarre en Normandie; mais cet artifice produiſit peu d'effet.

Le treiziéme de Décembre le Roy de Navarre, après avoir reçû des préſens, de l'argent, & d'autres grandes marques d'affection des Pariſiens, partit de Paris pour aller à Mante, où pluſieurs Commandans des Places juſqu'alors fidéles vinrent luy faire leur cour. Il les régala magnifiquement, & eut avec quelques-uns d'eux de longs entretiens, dont le Dauphin fut averti. Il en prit beaucoup d'inquiétude, & à l'occaſion des ravages que quelques Troupes de Philippe frere du Roy de Navarre vinrent faire juſqu'à Villepreux, il réſolut de faire venir à Paris celles qu'il avoit dans les Provinces voiſines. Les Pariſiens, qui appréhendérent que ce ne fuſt contre eux-meſmes, en firent du bruit. Le Dauphin eut beau leur répréſenter que c'eſtoit pour mettre à couvert les environs de la Ville, il ne put les raſſûrer. Les Bourgeois redoublérent les gardes de leurs portes; on foüilloit tous ceux qui y entroient, & on n'y recevoit aucun homme armé. An. 1356.

Le Roy de Navarre averti que le Dauphin faiſoit des levées de Soldats dans les Provinces, en fit autant de ſon côté. D'ailleurs les Gouverneurs de Ponteau-de-mer, de Bretcüil, & de quelques autres Places qui devoient luy eſtre reſtituées, bien informez que les ordres du Dauphin avoient eſté extorquez, ne voulurent point y déférer, & dirent qu'ils ne ſortiroient point des Places que le Roy leur avoit confiées, ſans un conſentement exprés ſigné de la main de ce Prince meſme. Le Roy de Navarre fit grand bruit de ce refus, accuſant le Dauphin de colluſion avec les Commandans de ces Places, ce qui n'eſtoit pas ſans vrayſemblance; mais en attendant qu'il pût le contraindre à l'exécution de cet article, il travailla à celle de quelques autres qui dépendoient de luy-meſme.

Il alla à Roüen au commencement de Janvier, où les Habitans luy firent de grands honneurs. Le meſme jour qu'il arriva, ſes gens brûlérent Couronne à deux lieuës de Roüen; c'eſtoit une Maiſon de plaiſance qui appartenoit au Dauphin. Peu de jours après, en exécution de l'Arreſt pour le rétabliſſement de la mémoire des quatre Gentilshommes qui avoient eſté arreſtez avec luy à Roüen, & décapitez, il fit détacher leur corps du gibet où l'on les avoit mis, excepté celuy du Comte d'Harcourt, que la Famille de ce Seigneur en avoit fait enlever ſecrétement depuis quelque temps, & leur fit faire de magnifiques obſéques. Tout fut plein d'affectation dans cette Pompe funebre, en vûë de toucher le peuple de compaſſion pour ces Seigneurs, pour faire paroiſtre combien luy-meſme eſtoit ſenſible au malheur de ſes bons ſerviteurs, & inſpirer en meſme temps de l'indignation contre les auteurs de leur mort. An. 1357.

Il alla en perſonne juſqu'au pied du gibet, où les corps venoient d'eſtre enſevelis & mis dans des chariots couverts de drap noir. Il y fut ſuivi d'une grande foule de Nobleſſe & de peuple. On marcha de là vers la Ville ; cent hommes en deüil portant chacun une torche à la main précédoient un nombreux Clergé ; & au milieu d'eux eſtoient les chariots. Dans le premier eſtoient les corps des Seigneurs de Maubué & Doublet ; il eſtoit ſuivi de deux Ecuyers à cheval armez des armes de ces deux Seigneurs ornées de leurs Ecuſſons, ſuivoient leurs domeſtiques, leurs parens & leurs amis. Dans le ſecond chariot eſtoit le corps de Jean de Graville. Il eſtoit ſuivi de quatre hommes à cheval, dont deux portoient chacun une Banniére aux armes de ce Seigneur, les deux autres eſtoient montez ſur deux chevaux de bataille, l'un armé comme pour un jour de combat, & l'autre comme pour un Tournois ; les gens de ſa Maiſon & de ſa Famille groſſiſſoient le cortége. Le troiſiéme chariot eſtoit vuide, & ne ſervoit qu'à une repréſentation funébre, en l'honneur du Comte d'Harcourt. Il eſtoit ſuivi des Banniéres d'Harcourt, & puis du Roy de Navarre & de toute ſa Cour.

En paſſant par le champ où ces Seigneurs avoient eſté décapitez, on s'y arreſta, & on y chanta des Vigiles ſur le lieu meſme du ſupplice. De là les corps furent portez à la Cathedrale, & mis ſous une Chapelle ardente, & enſuite enterrez.

Le lendemain le Roy de Navarre fit aſſembler le Peuple devant l'Abbaye de S. Oüin, monta ſur un échafaut élevé exprès, leur fit un diſcours qu'il commença par ces paroles du Pſalmiſte, *Innocentes & recti adhæſerunt mihi*, c'eſt à dire, ceux qui ſe ſont attachez à moy eſtoient juſtes & innocens. Il fit l'éloge des quatre Seigneurs, en parla comme d'autant de martyrs, répéta ce qu'il avoit dit dans ſes harangues d'Amiens & de Paris touchant les mauvais traitemens qu'on luy avoit faits ; & après, pour gagner davantage le peuple, il fit manger à ſa table le Maire de la Ville, qui n'eſtoit qu'un Marchand de Vin.

Continuat. Nangii.

Annales de France.

Il eſtoit viſible que toute cette conduite ne tendoit qu'à débaucher les peuples, & à les ſouſtraire à l'obéiſſance qu'ils devoient à leur légitime Souverain : mais le Dauphin n'eſtoit pas en état de s'y oppoſer. Aſſez empéché à maintenir la Capitale du Royaume dans le devoir, il eſtoit contraint d'abandonner le ſoin des Provinces ; car Paris recommençoit à ſe partager ouvertement en factions.

Le Prévoſt des Marchands tout dévoüé au Roy de Navarre, ne gardoit plus guéres de meſures. Il rejettoit ſur la négligence du Dauphin, tous les ravages qui ſe faiſoient par les Navarrois & par les brigands aux environs de Paris, dans le meſme temps qu'il luy oſtoit tous les moyens d'y remedier, ſoit en empéchant qu'on ne luy fournît de l'argent, ſoit en faiſant courir le bruit, qu'il ne vouloit aſſembler des Soldats que pour opprimer le peuple. Il déclamoit ſans ceſſe contre les Miniſtres & contre les Confidens du Prince, qui ne luy donnoient que des conſeils pernicieux, & tendans à la ruine & à l'oppreſſion du Royaume, diſoit hautement, qu'il eſtoit temps que les bons François s'uniſſent enſemble, pour remédier aux deſordres de l'Etat, & pour empêcher ſa prochaine ruine. Ses diſcours eſtoient reçûs avec applaudiſſement de la populace, toûjours aiſée à ſéduire par un zele apparent du bien public ; & meſme pluſieurs des principaux Bourgeois, qu'il flattoit de l'eſpérance d'avoir part au Gouvernement, le ſecondoient de tout leur poſſible. Il fut réſolu dans une de ces Aſſemblées ſéditieuſes qu'il tenoit tous les jours, qu'on prendroit une marque pour ſe diſtinguer de ceux qu'ils appelloient traîtres & les ennemis du peuple. Cette marque fut de porter le Chaperon ou Capuce mi-parti de deux couleurs rouge & bleu (car on ne ſe ſervoit point encore alors de chapeaux.) La choſe fut auſſitoſt exécutée, & on ne voyoit par tout dans Paris que ces chaperons rouges & bleus : ceux qui eſtoient les plus ennemis de la ſédition eſtant obligez d'en prendre, de peur d'eſtre maſſacrez par la populace.

C'eſtoit là lever hautement l'étendart de la révolte. C'eſt pourquoy le Dauphin raſſembla auprès de luy ce qu'il put y faire venir de Nobleſſe, dont la pluſpart voyoient depuis longtemps avec chagrin croître l'audace des Bourgeois & des païſans. Il ſe hazarda de faire une Aſſemblée du Peuple de Paris dans les Halles, malgré tout ce que purent faire l'Evêque de Laon & le Prévoſt des Marchands pour l'en empêcher, ſous prétexte que c'eſtoit expoſer ſa perſonne & ſa dignité à la brutalité d'une canaille, qui luy manqueroit de reſpect, & feroit peut-eſtre quelque choſe de pis. Il ne les écouta point, il harangua l'Aſſemblée, luy rendit compte de ſa conduite, luy dit que de tout l'argent qui avoit eſté levé, il ne luy en eſtoit rien venu entre les mains ; qu'on avoit fait malicieuſement courir le bruit qu'il ne vouloit faire venir des Troupes à Paris, que pour punir & piller la Ville ; qu'il n'avoit jamais eu un tel deſſein, mais ſeulement celuy d'empêcher les brigandages des environs de Paris. Que ſi juſqu'à préſent il avoit eſté le maître, comme il le devoit eſtre, le Royaume ne ſeroit point accablé de miſéres, & rempli de deſordres comme il l'eſtoit par tout : que c'eſtoit la faute de ceux qui s'ingéroient dans le Gouvernement ſans y avoir aucun droit ; qu'au reſte ſon intention eſtoit de gouverner deſormais, & de châtier ſévérement ceux qui voudroient luy diſputer une autorité dûë à ſa naiſſance.

Annales de France.

Ce diſcours du Prince plut au Peuple, & fit du changement dans les eſprits, juſqu'à inquiéter le Prévoſt des Marchands, qui un jour ou deux après harangua à ſon tour dans l'Egliſe de S. Jacques de l'Hôpital. Il dit au Peuple, que ce qui empêchoit la Paix, eſtoit qu'on ne rendoit pas au Roy de Navarre les Villes de Normandie qui luy appartenoient, & qu'il ne tenoit qu'au Régent de ſatisfaire ce Prince,

Continuat. Nangii.

en

en exécutant le Traité qu'on avoit fait avec luy. Le Dauphin ayant eſté averti de ce qui ſe paſſoit, vint luy-meſme à l'Egliſe de Saint Jacques, parla de nouveau au Peuple, & l'aſſûra que la reſtitution des Places de Normandie ne ſe differoit point par ſes ordres ; mais qu'il tenoit aux Commandans à qui le Roy ſon pere les avoit confiées, & qui refuſoient d'en ſortir ſans ſon commandement exprès.

C'eſtoit pour le Prince faire un étrange perſonnage, que d'eſtre obligé de plaider ſa cauſe en préſence de la populace de Paris, contre un Prevoſt des Marchands. Le plus grand mal fut, qu'il ne la gagna pas ; le Peuple ſe trouva partagé, & on penſa en venir aux mains : mais le grand nombre eſtoit pour le Prevoſt, & il convint au Prince de ſe retirer. Si-toſt qu'il fut parti, un Bourgeois nommé Rouſſac homme accrédité parmi le peuple, & dans les intéreſts du Prevoſt des Marchands, parla de nouveau pour réünir les eſprits. Il fit l'éloge de ce ſéditieux comme d'un homme qui ſe faiſoit la victime du bien public par le ſeul amour de ſa patrie, dit cent choſes offençantes contre le Prince & contre ſes Miniſtres, & ranima plus que jamais la populace contre la Cour.

Durant tous ces tumultes les deux Reines doüairieres faiſoient tous leurs efforts, pour faire la Paix entre le Dauphin & le Roy de Navarre. Tout dépendoit de la reſtitution des Places, & du payement de la ſomme promiſe par le Traité au Roy de Navarre. Le Dauphin ne pouvoit, ou ne vouloit pas luy oſter ce prétexte de guerre ; & le Roy de Navarre en eut cherché un autre, ſi celuy-là luy eût manqué. Le Seigneur de Pequigny vint de ſa part demander l'exécution de ces deux articles au Dauphin, qui répondit que la choſe n'eſtoit point en ſon pouvoir.

Annales de France.

Il reçut ſur le meſme ſujet une Requeſte au nom de l'Univerſité, du Prevoſt des Marchands & de quelques autres de la cabale. La parole luy fut portée par un Jacobin nommé Simon de Langres, qui luy dit nettement, que s'il ne ſatisfaiſoit le Roy de Navarre, les Corps qui le députoient prendroient d'autres meſures, & ſe déclareroient contre celuy qui mettroit obſtacle à la Paix. Le Dauphin n'eut point d'autre réponſe à faire, ſinon qu'il feroit tout ce qui dependroit de luy : mais quelques jours après on vit le Prevoſt des Marchands porter ſon audace juſqu'aux derniéres extrémitez.

An. 1358.

Il fit venir devant le Palais deux ou trois mille hommes armez, la pluſpart gens de métier, avec leurs chaperons my-partis de bleu & de rouge, & ayant pris avec luy les plus déterminez d'entre-eux, il monta à l'appartement du Dauphin. Ce Prince le voyant entrer dans ſa chambre ainſi eſcorté, en parut étonné. Monſeigneur, luy dit le Prevoſt, ne ſoyez pas ſurpris de ce qui ſe va faire, c'eſt pour le bien public. Ayant dit ces paroles, il fit un ſigne à ceux de ſa ſuite, qui mettant auſſi-toſt l'épée à la main, ſe jettérent ſur Robert de Clermont Maréchal de France, & ſur Jean de Conflans Maréchal de Champagne, qu'ils maſſacrérent à la vûë & aux pieds du Prince. Tous ceux de la Cour du Prince qui eſtoient dans la Chambre, appréhendant un pareil traitement, s'enfuirent. Le Dauphin demeura ſeul, & demanda au Prevoſt, ſi on en vouloit à ſa perſonne. Non, Monſeigneur, répondit-il ; mais pour vous mettre en ſûreté, prenez mon chaperon : Le Prince le prit, & luy donna le ſien, que cet inſolent porta à ſa teſte pendant tout ce jour-là. Les corps des deux Seigneurs aſſaſſinez furent trainez dans la place devant le Palais, & y demeurérent tout le jour expoſez aux inſultes de la populace, ſans qu'aucun de leurs domeſtiques oſaſt les enlever.

Le Prevoſt des Marchands, enſuite de cet horrible attentat, s'en alla à la Gréve, & d'une des feneſtres de l'Hôtel de Ville, rendit compte au peuple de ce qu'il avoit fait, diſant que ces deux Seigneurs eſtoient des traîtres, & que leur mort eſtoit le ſalut de Paris. Il fut remercié & applaudi, & le peuple luy jura fidélité juſqu'à la mort. Comme il vit que ſon crime eſtoit approuvé, il retourna au Palais bien eſcorté. Il preſſa le Dauphin de ratifier ce qui s'eſtoit fait, & qu'en cas qu'il y eût en cela quelque apparence de crime, de luy accorder ſa grace, auſſi-bien qu'à ceux qui avoient contribué à l'action, & de s'unir avec les Bourgeois de Paris contre tous ceux qui prendroient un parti contraire. Le Dauphin, qui ſe voyoit à la merci de ces brutaux, conſentit à tout. Le Prevoſt ſe retira, & peu d'heures après il envoya au Prince quantité d'étoffe rouge & d'étoffe bleuë, pour en faire des chaperons ſemblables à ceux que portoient les Bourgeois de Paris, & les diſtribuer à toute ſa Cour. Cela fut executé, & les Officiers de la Chambre des Comptes & tous les autres furent obligez d'en prendre de meſme, de peur d'eſtre inſultez par le peuple.

Le Dauphin, après que le tumulte fut ceſſé, ayant ordonné qu'on enterrât les corps des deux Maréchaux dans l'Egliſe des Chanoines Reguliers de Sainte Catherine, l'Evêque de Paris s'y oppoſa au regard du corps du Maréchal de Clermont, parce que quelques jours auparavant ce Seigneur, par l'ordre du Dauphin, avoit enlevé de l'Egliſe de S. Jacques de la Boucherie un ſcélérat nommé Perrin Marc, & l'avoit fait pendre, pour avoir aſſaſſiné Jean Baillet Tréſorier de l'Epargne de ce Prince. L'Evêque de Paris prétendoit que le Maréchal, pour avoir tiré de l'Egliſe par force ce criminel, avoit encouru l'excommunication, & qu'eſtant mort excommunié, il ne devoit pas eſtre enterré en terre ſainte. Ainſi tous ſembloient agir de concert, pour inſulter le Prince, & ruiner ſon autorité.

Pendant tous ces deſordres les Etats s'étoient raſſemblez à Paris ; mais il y avoit très-peu de Gentilshommes & de Prélats ; le gros de l'Aſſemblée n'eſtoit que du Tiers-Etat. Le Prevoſt des Marchands entreprit d'y faire déclarer, que ce qu'il avoit fait au Palais eſtoit pour le bien public. Quelques-uns furent de cet avis ; mais il ne paroiſt pas que la choſe eût

Annales de France.

passé. Le Dauphin estant allé le lendemain au Parlement, le Prevost des Marchands s'y rendit avec sa suite ordinaire de gens armez, & requit que le Dauphin observât les Ordonnances faites dans les premiers Etats tenus après la prison du Roy; que les gens commis par les Etats eussent l'administration des Finances, & qu'il mît dans son Conseil les personnes qu'ils luy nommeroient. Le Prince fit semblant d'agréer toutes ces propositions, ne pouvant faire autrement.

Sur ces entrefaites le Roy de Navarre arriva à Paris avec une grosse garde, & alla descendre à l'Hôtel de Nesle, où le Prevost des Marchands vint aussi-tost le trouver, & le supplia de prendre la protection des Parisiens, & de ne pas desapprouver l'exécution qui s'estoit faite au Palais en présence du Dauphin. Le Roy de Navarre, qui ne crut pas qu'il fût encore temps de se déclarer, luy donna des réponses générales, l'assûrant de son amitié, & l'exhortant à continuer de bien servir l'Etat. Le Prevost ne fut pas content de cette modération du Roy de Navarre. Il voyoit bien que son crime estoit de la nature de ceux qui ne se pardonnent jamais par les Princes, & que tost ou tard il luy en coûteroit la vie, s'il ne trouvoit le moyen de bouleverser tout le Royaume. C'est pourquoy il résolut de faire tous ses efforts, pour engager les autres Villes considérables de France à signer une Confédération avec la Capitale. Il dépêcha des Couriers de tous côtez, & pria les Communes de ces Villes, de s'unir avec Paris pour le rétablissement du bon Gouvernement du Royaume, & leur proposa de faire prendre à tous les Bourgeois le chaperon my-parti, leur disant qu'ils ne feroient en cela que ce que le Dauphin avoit fait luy-mesme, aussi-bien que le Duc d'Anjou frere du Roy, le Roy de Navarre, & une infinité d'autres, dont on pouvoit sans rien craindre suivre l'exemple. Mais ces Villes plus fidélles à leur devoir n'en voulurent rien faire, & pas une ne luy fit réponse. Ainsi son unique ressource estoit dans le Roy de Navarre, qui avoit aussi besoin de luy pour l'exécution du dessein qu'il méditoit depuis quelque temps, de se faire Roy de France.

Annales de France.

Ce projet luy avoit apparemment d'abord paru chimérique à luy-mesme: mais la disposition qu'il trouvoit dans l'esprit des peuples, qui estoient de tous côtez en mouvement, sans presque sçavoir ce qu'ils vouloient, la faveur des Parisiens hautement déclarez pour luy, l'animosité des Bourgeois & des païsans contre la Noblesse, d'où il se formoit deux partis en France, dont l'un ne pouvoit manquer de grossir le sien; enfin les prétentions mesme que le Roy d'Angleterre avoit sur la Couronne de France autorisoient les siennes, & luy servoient comme d'un titre pour les faire valoir.

En effet, supposé que la Couronne de France eût pû tomber en quenoüille, il y auroit eu droit avant le Roy d'Angleterre; car il estoit fils d'une fille de Loüis Hutin, & par conséquent il devoit estre préféré à Edoüard, qui n'estoit qu'en ligne collatérale, & seulement neveu de ce Roy par sa mere Isabelle. Le Roy de Navarre avoit déja fait naître quelque soupçon de ses intentions à cet égard dans ses Harangues séditieuses, par certaines expressions assez fortes: mais cependant la crainte qu'il avoit d'estre abandonné du Roy d'Angleterre, ou mesme de l'avoir pour ennemi en devenant son concurrent, l'empêchoit de faire les démarches les plus hardies, sur lesquelles, du caractere dont il estoit, il n'eût pas hésité. Il se contentoit de se faire par tout des créatures, de se fortifier en Normandie, d'entretenir toûjours les Parisiens dans l'inclination qu'ils avoient pour luy, & de faire de temps en temps certains actes d'autorité, qui en l'absence du Roy ne convenoient guéres qu'à un homme qui espéroit un jour tenir sa place. Il osa, par exemple, estant à Paris, donner à la vûë du Dauphin des sauf-couduits à diverses personnes, pour aller en certains lieux du Royaume, les adresser aux Magistrats des Provinces & aux Gouverneurs des Villes; & il arrivoit souvent que ses ordres éstoient plus respectez que ceux du Dauphin. Il luy dressa une embuscade auprès de S. Ouïn Maison de plaisance à deux petites lieuës de Paris, où ce Prince pensa estre enlevé; & l'on prétend que ce fut vers ce temps-là qu'il luy fist donner un poison lent, dont sa santé fut fort altérée, & qui luy abrégea ses jours. Ces attentats, ainsi qu'on le verra dans la suite, estoient tout à fait du génie du Roy de Navarre.

Annales de France.

Le Dauphin, qui s'estoit fait une loy de tout dissimuler jusqu'à tant qu'il vît quelque jour à se mettre en liberté, loin de faire des plaintes, affectoit avec luy beaucoup d'ouverture & de franchise. Ils mangeoient souvent ensemble, & se rendoient de fréquentes visites. Le Roy de Navarre en fut la dupe: car estant sorti de Paris le douziéme de Mars, le Dauphin, qui n'avoit eu jusqu'alors que la qualité de Lieutenant du Roy en France, se fit déclarer deux jours après par le Parlement Régent du Royaume dans toutes les formes. Il fut ordonné, que desormais en cette qualité il auroit un nouveau Sceau, qui fut mis entre les mains de Jean de Dormans Evêque de Beauvais son Chancelier *. Les factieux ne s'y opposérent point, parce qu'en mesme-temps le Prince déclara, qu'il vouloit mettre dans son Conseil le Prevost des Marchands, Charles Roussac Echevin, Robert de Corbie & Jean de Lisle, qui se voyoient par là en honneur & en autorité plus que jamais, & en état de perdre le Régent, supposé qu'il n'agît pas suivant leurs vûës.

An. 1358.

* On voit à la Chambre des Comptes l'Acte par lequel l'Evêque de Beauvais fut déclaré Chancelier. *Extrait de la Chambre des Comptes, Memorial C. c. f. 197.*

Mais ce ne fut pas à cela seul que servit ce manége du Régent. Il ôta par ce moyen au Prevost des Marchands une partie de ses défiances. Ce Prince ne fut plus observé de si près, & vint enfin à bout de s'échaper de Paris, & de gagner Senlis, & puis Compiegne, où il avoit donné ordre à quantité de Noblesse de le venir trouver.

Continuat. Nangii.

Les Parisiens & le Roy de Navarre se voyant

ainſi trompez, s'unirent plus étroitement que jamais contre le Régent. Cependant le Roy de Navarre ne rompit pas encore ſi-toſt ouvertement avec ce Prince. Il eut meſme avec luy une conference à Clermont en Beauvoiſis, où il tâcha en vain de luy perſuader de retourner à Paris. Avant cette conference, le Prevoſt des Marchands avoit obligé l'Univerſité de députer au Prince quelques perſonnes de ſon Corps, pour l'engager auſſi à ſon retour, en luy répondant du reſpect & de la fidélité de tous les Habitans. Il les reçut à Compiegne avec beaucoup de bonté : il les aſſûra qu'il aimoit les Pariſiens ; qu'il eſtoit perſuadé qu'il y avoit parmi eux beaucoup de bons ſerviteurs ; qu'il ne prétendoit point que toute la Ville fuſt reſponſable du crime de quelques particuliers ; & que pour les convaincre de ce qu'il leur diſoit, il ſe contenteroit qu'on luy livrât dix ou douze de ceux qui ſe trouveroient les plus coupables du maſſacre des deux Seigneurs qu'on avoit égorgez à ſes pieds, ſans nul égard pour ſa Perſonne ; qu'à cette condition, & non autrement, il rendroit ſon amitié aux Pariſiens.

Continuat. Nangii.

Les Députez de l'Univerſité rapportérent cette réponſe, qui ne pouvoit pas plaire au Prevoſt des Marchands ; car il voyoit bien que dans la liſte des coupables qu'on demanderoit, il ſeroit certainement mis à la teſte. Toute ſon application fut donc à animer le peuple, ſoit par luy-meſme, ſoit par ſes émiſſaires, à ne plus rien ménager, & à ſe diſpoſer à la guerre, ſi le Régent entreprenoit de la leur faire. Il fit tranſporter à la Gréve un Magazin d'Artillerie que le Régent avoit fait au Louvre. Quatre mille hommes furent employez à travailler ſans relâche aux fortifications de la Ville. On boucha une partie des portes, pour n'eſtre point obligé à les garder. On creuſa des foſſez, & on éleva des remparts en quelques endroits où il n'y en avoit point encore. Sur ces entrefaites le Roy de Navarre arriva à Paris. Il y fut reçû avec de grandes acclamations, & déclaré Capitaine ou Gouverneur de la Ville. Il fit ſerment en préſence du peuple de ſervir les Pariſiens envers tous & contre tous, excepté contre le Roy ; & le Prevoſt des Marchands luy promit de faire ſon poſſible, pour engager toutes les Villes de France à le reconnoître en qualité de Capitaine de tout le Royaume. On remarqua toutesfois que lorſque l'Echevin Rouſſac fit la propoſition de reconnoître le Roy de Navarre pour Capitaine de Paris, pluſieurs gens du peuple apoſtez ayant crié de tous côtez *Navarre*, *Navarre*, la plus grande partie ne cria point, ce qui déplut fort à ce Prince & à ceux de ſon parti.

Annales de France.

Le Régent s'eſtoit bien attendu à tous ces nouveaux mouvemens : mais il comptoit ſur la Nobleſſe, dont l'indignation contre les Bourgeois avoit beaucoup augmenté par la mort des deux Maréchaux maſſacrez dans le Palais. Il eſtoit demeuré très-peu de Gentilshommes à Paris, & la pluſpart ſe déclaroient pour le Régent. La Champagne avoit toûjours paru A luy eſtre fort affectionnée ; & meſme, ainſi que je l'ay dit, ceux qui eſtoient venus de cette Province, pour aſſiſter aux Etats de Paris, voyant que tout s'y faiſoit par d'injuſtes cabales, s'en eſtoient retirez. Le Régent réſolut d'aſſembler les trois Etats de cette Province ſéparément, & de leur demander du ſecours. Il les convoqua à Provins, & puis à Vertus. Il y invita le Roy de Navarre, & fit propoſer au Prevoſt des Marchands d'y envoyer des Députez pour la Ville de Paris. Le Roy de Navarre promit d'abord de s'y trouver ; mais il ne tint pas ſa parole. Paris députa pour y aller Robert de Corbie & Pierre de Roſni. Les Etats promirent au Régent tout ce qui dépendoit d'eux pour ſon ſervice ; & ce Prince ſe voyant ſûr des Champenois, crut pouvoir faire un coup d'autorité qui luy réüſſit.

Les Etats de tout le Royaume avoient eſté convoquez à Paris pour le premier jour de May. Il fit publier qu'il les transferoit à Compiegne, & que ce ſeroit là qu'ils ſe tiendroient. Les Pariſiens en furent très-mécontens ; mais la pluſpart des autres Villes, qui eſtoient jalouſes de l'autorité que Paris vouloit s'attribuer ſur tout le reſte du Royaume, témoignérent au Régent qu'il leur faiſoit plaiſir. Les choſes s'y paſſérent fort heureuſement pour le Prince. On luy accorda des ſubſides ; & les trois Etats ſe cotiſérent pour luy fournir des Troupes & de l'argent.

Ibid. an. 1358.

Auſſi-toſt après, les hoſtilitez commencérent entre la Nobleſſe qui eſtoit avec le Régent, & les Pariſiens, & il ſe donna pluſieurs petits combats aux environs de Paris. Le Régent fit de Meaux & de Melun ſes Places d'armes. Il s'empara de Corbeil, & fit conſtruire un Pont ſur la Seine entre cette Place & Paris, pour avoir la liberté de faire des courſes des deux côtez de la riviére. C'eſtoit là déja un demi-blocus, dont le Prevoſt des Marchands prévit les conſequences. Il marcha à la teſte d'une grande troupe de Soldats & de Bourgeois, attaqua Corbeil, y força les Troupes du Régent, les en chaſſa, & ruina le Pont.

Continuat. Nangii.

La guerre ne fut pas plûtoſt déclarée, que le nombre des Brigands qui compoſoient ces troupes de ſcélérats, dont j'ay parlé, & qu'on appelloit les *Compagnies*, ſe multiplia à l'infini. Les bois, les grands chemins, toutes les routes d'Orleans, de Picardie, de Normandie en eſtoient infectées. Ils attaquoient également ceux du parti des Pariſiens, & ceux du parti du Régent, les Anglois & les Navarrois.

Pour achever de tout perdre, il ſe fit alors une révolte des Païſans de Brie & de Picardie. Cette nouvelle faction fut appellée la *Jaquerie* à cauſe de leurs Jaques, qui eſtoient une eſpece de longue caſaque de toile qu'ils portoient ; & ſelon d'autres, parce qu'ils avoient à leur teſte un nommé Jacques Bonshoms. Ces Païſans voyant leurs maiſons & leurs granges au pillage ; que perſonne ne les défendoit, & que toute la campagne eſtoit abandonnée à la fureur des Soldats & des voleurs, s'unirent entre-eux, & réſolurent de faire ce qu'on leur

Annales de France. Froiſſard. cap. 182.

gitized by Google

faiſoit chez eux, c'eſt à dire, de ravager & de piller tout ce qu'ils pourroient. Ils n'oſoient pas s'attaquer aux Villes ; ils ne vouloient pas non plus faire de mal à leurs ſemblables. Ainſi ils prirent le parti de ſe jetter ſur les biens que la Nobleſſe avoit à la campagne, diſant que c'eſtoient les Gentilshommes, tant Chevaliers qu'Ecuyers, qui eſtoient cauſe de tous les maux qui accabloient le Royaume ; qu'ils avoient laiſſé prendre le Roy, que c'eſtoient des lâches qui faiſoient la honte de l'Etat, & qu'il falloit les exterminer.

Ils s'aſſemblérent d'abord dans le Beauvoiſis au nombre de cent. Ils pillérent & brûlérent pluſieurs Châteaux. L'eſpérance du butin en attira bien-toſt beaucoup d'autres. Le nombre crut juſqu'à ſix mille, & à bien plus encore dans la ſuite. Ils ſe firent des Chefs qui eſtoient toûjours les plus brutaux & les plus cruels d'entre-eux. Il n'y eut point de barbarie qu'ils n'exerçaſſent contre tous les Gentilshommes qui tomboient entre leurs mains, juſqu'à les embrocher & les faire rôtir à petit feu. Ils violoient les Dames & les Demoiſelles, & enſuite les maſſacroient. Ce n'eſtoit par tout qu'incendies & que ravages dans les païs de Laon, de Soiſſons, ſur les bords de la Marne & de l'Oiſe ; & le mal s'étendit juſques dans le païs d'Artois.

Les Gentilshommes furent obligez de s'unir entre-eux plus étroitement que jamais, pour ſe défendre & pour diſſiper cette canaille. Les partiſans du Régent & ceux du Roy de Navarre, les Anglois & les François ſe ſecondoient les uns les autres. Le Roy de Navarre en tailla en pieces un grand Corps auprès de Clermont en Beauvoiſis, & trois mille demeurérent ſur la place. Ils vinrent attaquer Meaux au nombre de plus de neuf mille. La Ducheſſe de Normandie épouſe du Régent, d'autres Princeſſes, & plus de trois cens Dames & Demoiſelles s'y eſtoient réfugiées. Dès qu'ils parurent devant la Ville, la populace qui eſtoit d'intelligence avec eux, leur ouvrit les portes. La Ducheſſe & tant d'autres perſonnes de qualité n'auroient pas échapé à leur fureur, ſi par bonheur le Comte de Foix & le Captal de Buch, quoy que celuy-cy fuſt du parti des Anglois, ayant appris le danger où elles eſtoient, ne fuſſent venus le jour d'auparavant leur offrir leur ſervice. Ils eſtoient dans la Ville avec environ ſoixante Lances, lorſque les Païſans y entrérent. Si-toſt qu'ils furent avertis de la trahiſon des Bourgeois, ils firent armer tous leurs gens, & vinrent avec eux ſe ranger en bataille dans le Marché de Meaux ; & puis ſortant de là ſans s'embaraſſer du nombre des ennemis, ils les chargérent ſe tenant toûjours ſerrez & en bon ordre. Ces Païſans eſtoient pour la pluſpart très-mal armez, & n'eſtoient pas accoûtumez à ſe battre contre des eſcadrons. Les plus hardis d'entre-eux ayant eſté tuez, le reſte prit l'épouvente : on n'eut plus que la peine de les aſſommer, pluſieurs ſe noyérent dans la Marne, où ils ſe jettoient pour échaper à ceux qui les pourſuivoient l'épée dans les reins. Il en périt ſept mille dans cette occaſion.

Cap 183. Cap. 184.

Après qu'on eut pourſuivi quelque temps les fuyards dans la campagne, le Comte de Foix & le Captal de Buch firent mettre le feu au Fauxbourgs de Meaux & à la Ville ; & la pluſpart des Bourgeois furent paſſez au fil de l'épée, ou périrent dans l'incendie. Ce carnage que l'on fit de ces Païſans en diverſes rencontres, les diſſipa enfin ; mais ce ne fut qu'après qu'ils eurent commis les plus effroyables déſordres.

Comme à l'exemple des Pariſiens, les Bourgeois des Villes voiſines n'eſtoient guéres moins animez contre la Nobleſſe que les Païſans, auſſi la Nobleſſe les haïſſoit preſque également ; & le Régent qui avoit beſoin d'elle, n'avoit pas toute l'autorité néceſſaire pour arreſter ſes emportemens. Un grand nombre de Gentilshommes, après le ſaccagement de Meaux, firent une conſpiration contre la Ville de Senlis, où ils entrérent un jour avec furie dans le deſſein de la ſaccager : mais les Bourgeois qui avoient eſté avertis s'eſtant tenus ſur leurs gardes, & les ayant laiſſé engager dans les ruës, donnérent ſur eux avec tant de réſolution, & ſi à propos, qu'ils les taillérent en pieces, de ſorte que très-peu en échapérent.

Continuat. Nangii.

Cependant le Régent, qui vouloit à quelque prix que ce fût, dompter Paris & s'en rendre maître, avoit aſſemblé grand nombre de Nobleſſe, non ſeulement de France, mais encore des Terres de l'Empire ; il avoit bien trente mille chevaux, & parmi eux trois mille Lances. Il ſe poſta à Charenton & à S. Maur, empêcha que rien ne deſcendit à Paris par la Seine & par la Marne ; & pour faire plûtoſt crier le Bourgeois, il fit brûler tous les Villages des environs.

Froiſſard. cap. 187. Annales de France.

Cela luy réüſſit. Il ſe fit de grands murmures contre le Prevoſt des Marchands. Le parti du Régent, qui depuis long-temps n'oſoit paroiſtre, commença à ſe relever & à groſſir, principalement par le crédit de deux riches & honorables Bourgeois, dont l'un s'appelloit Jean Maillard, & l'autre Simon Maillard ſon frere, toûjours fidéles & parfaitement dévoüez au Régent.

Quoy que la faction du Prevoſt des Marchands prévalût encore, néanmoins le Roy de Navarre prévoyoit bien que pour peu que le Régent continuât à ſerrer Paris de près, il s'y feroit quelque révolution. C'eſt pourquoy, de peur d'avoir l'affront de quitter la partie par contrainte, il penſa à s'en retirer, ſous prétexte qu'il eſtoit à propos qu'il eût une Armée en campagne, tandis que le Régent y avoit la ſienne. Il fit agréer ſon départ aux Pariſiens, & alla ſe camper à S. Denis avec un Corps de Troupes. La Reine Jeanne doüairiere de France, tante du Roy de Navarre, eſtoit alors à Lagni, & faiſoit tous ſes efforts pour raccommoder le Régent avec ce Prince. Ils eurent à ſa priére pluſieurs conférences. Ils firent meſme quelques Traitez, mais inutilement, par l'inconſtance ou par la malice du Roy de Navarre,

qui donnant de belles paroles aux Parisiens, & faisant semblant de s'accommoder avec le Régent, joüoit les uns & les autres. Il y eut durant ce temps là plusieurs escarmouches entre les Parisiens & ceux de l'Armée du Régent, où les Parisiens furent ordinairement battus. Il en demeura encore grand nombre sur la place en deux ou trois occasions contre quelques Troupes Angloises, qui quoy qu'elles fussent dans le parti du Roy de Navarre, avoient pris querelle avec ces Bourgeois.

Ce nouvel incident avoit fort embarassé le Prevost des Marchands, à qui il estoit difficile de demeurer neutre dans ces querelles particulieres. De quelque dissimulation qu'il usast, les Parisiens s'apperçûrent qu'il avoit beaucoup plus d'égard pour le Roy de Navarre que pour eux dans leurs démêlez avec les Anglois. Cette conduite fit passer plusieurs Bourgeois dans le parti du Régent. Le Prevost vit bien que plus il différeroit à prendre son parti, plus le danger deviendroit pressant pour luy. Ainsi il se hâta de traiter avec le Roy de Navarre. Il convint avec luy de le faire entrer dans Paris avec toutes ses Troupes; que dès qu'il y seroit entré, on marqueroit toutes les maisons des partisans du Régent; qu'on feroit main-basse sur eux, & qu'ensuite le Roy de Navarre, en vertu du droit qu'il prétendoit avoir à la Couronne, du chef de sa mere fille du Roy Loüis Hutin, seroit salüé & couronné Roy de France.

Continuat. Nangü. Froissard. Annales de France.

An. 1358. Le premier jour d'Aoust fut marqué pour l'exécution de ce dessein. Les Troupes du Roy de Navarre s'approchérent durant la nuit, tant du côté de la Porte S. Honoré, que du côté de la Porte S. Antoine; & un peu avant le jour le Prevost des Marchands vint à celle-cy. Il commanda à quelques-uns des Bourgeois qui estoient de garde, de s'en retourner chez eux, disant qu'il n'estoit pas nécessaire de tant de monde pour garder ce poste. Ceux qu'il renvoyoit estoient des gens dont il se défioit, & il ne retenoit que ceux dont il estoit bien sûr. Quelques-uns firent difficulté de se retirer, & de remettre entre les mains du Prevost les clefs de la Porte qu'on leur avoit confiées. On donna avis de ce qui se passoit à Jean Maillard, qui commandoit dans un quartier de la muraille proche de la Porte. Il vint au Corps de Garde où l'on contestoit. Il résista au Prevost des Marchands, & on s'échauffa de part & d'autre. Maillard soupçonnant la trahison dit au Prevost, qu'il n'estoit pas l'heure de changer ni d'affoiblir la Garde des Portes, & que sa conduite ressembloit fort à celle d'un homme qui vouloit trahir la Ville. Le Prevost dit à Maillard, qu'il en avoit menti, & le traita fort mal. Celuy-cy, sans délibérer davantage, leva une hache d'armes qu'il tenoit, & en fendit la teste au Prevost des Marchands, qu'il renversa mort à ses pieds. Aussi-tost luy & ceux de son parti chargérent les gens du Prevost, en tuérent six, & mirent le reste en fuite. Après cette exécution il monta à cheval accompagné de ses amis, & ayant pris une Bannière aux Armes du Roy. Il avança dans la Ville, criant avec sa troupe, *Montjoye S. Denis.* Ce bruit réveilla les Bourgeois, dont la plus-part, qui ne sçavoient rien de ce qui se passoit, estoient encore au lit. Il s'en va à la Porte de S. Honoré, se saisit de ceux de la Garde qui estoient partisans du Prevost des Marchands, & les fit mettre en prison. Il alla aux Halles, où il raconta au Peuple la trahison du Prevost des Marchands, qui estoit sur le point de livrer la Ville aux Navarrois & aux Anglois. La populace en fureur courut à la Porte Saint Antoine, traîna dans les ruës les corps du Prevost des Marchands & de ceux qui avoient esté tuez avec luy, leur firent mille insultes, & les laissérent au milieu de la ruë, comme il estoit arrivé dans le même endroit aux corps des deux Seigneurs que le Prevost des Marchands avoit fait massacrer dans le Palais à la vûë du Prince; ce qui fut regardé comme une vengeance singuliére de la Justice de Dieu. On commença à se déchaîner contre le Roy de Navarre, à crier par tout contre luy dans les ruës & dans les places publiques, & enfin à demander le retour du Régent.

Jean Maillard voyant le Peuple dans cette disposition, assembla les principaux Bourgeois dès que le tumulte fut un peu appaisé. On députa deux Conseillers du Parlement nommez Jean Alfonse & Jean Pastorel vers le Prince à Charenton, pour l'inviter à revenir à Paris, en l'assûrant qu'on y avoit fait justice du Prevost des Marchands & de ses autres ennemis.

Ce fut là une agréable nouvelle pour le Régent, qui se rendit sans tarder à Paris bien accompagné, & y fut reçû avec toutes les démonstrations de joye qu'il pouvoit souhaiter. Il trouva tout soumis à ses ordres, & grand nombre des complices du Prevost des Marchands en prison, dont plusieurs furent exécutez quelques jours après. Il pardonna aux autres, & donna une amnistie générale.

La mort du Prevost des Marchands, qui fut le salut du Régent, avoit ruiné tous les projets du Roy de Navarre; & ce Prince vit bien qu'il n'avoit plus rien à ménager. C'est pourquoy levant le masque, il envoya déclarer la guerre au Régent, se croyant en état de la soûtenir, non seulement par les Places qu'il avoit en Normandie, mais encore par les partisans qu'il avoit dans les Provinces voisines de Paris; comptant principalement sur les Anglois, dont il seroit toûjours appuyé, & qui malgré la Tréve, faisoient par tout des hostilitez en France. Il avoit tiré de Paris, par le moyen du Prevost des Marchands, des sommes immenses. Il s'en servit à lever des Soldats de toutes Nations, qui luy venoient en foule, tant parce qu'il les payoit bien, que parce qu'il leur donnoit grande liberté de piller.

Froissard. cap. 188.

Dès que la guerre fut déclarée, il fit par luy-mesme & par ses partisans des entreprises de toutes parts. Le Seigneur de Pequigny, qui luy fut toûjours tout dévoüé, pensa surprendre Amiens par la trahison du Maire: mais le Comte de S. Pol, & le Connestable de Fiennes, sur

Continuat. Nangii.

l'avis qu'ils eurent du mouvement des Navarrois, accoururent de Corbie où ils estoient, & s'estant mis à la teste de quantité de braves Bourgeois, repoussérent les Navarrois, & sauvérent la Place.

Le Roy de Navarre réüssit mieux à Melun, qui luy fut livré par sa sœur la Reine Blanche veuve de Philippe de Valois, & luy servit à bloquer Paris : car estant maître de Melun au dessus de cette Capitale, comme il l'estoit de Mante & de Meulan au dessous, rien ne pouvoit arriver à Paris, ni de Bourgogne, ni de Normandie, de sorte que les vivres, le vin, & le bois mesme y renchérirent considérablement.

Ce Prince, qui commençoit à désespérer de se voir jamais Roy de France, entreprit de faire la guerre plûtost en bandit qu'en Conquérant. Toute son application fut à se saisir de tous côtez de divers Forts, qui par leur situation luy servoient à lever de grandes contributions dans la Picardie & aux environs de Paris. Il s'empara de Creil sur Oise au dessous du Pont Sainte Maixence, du Fort de Mauconseil auprès de Noyon, & de quelques autres du côté d'Amiens & de Compiegne. De là il rançonnoit tout le païs, & personne n'osoit paroître à la campagne sans des sauf-conduits signez par les Gouverneurs de ces Forts, & qui les vendoient bien cher. La Noblesse de Picardie fut défaite par Pequigny devant Mauconseil, qu'elle avoit eu ordre du Régent d'attaquer. On n'entendoit parler de tous côtez que de rencontres, de combats, d'incendies, de ravages, la guerre se faisant par tout au nom du Régent & au nom du Roy de Navarre; mais selon le caprice des plus puissans de leurs partisans, qui pour la pluspart ne cherchoient qu'à s'enrichir par le butin, & à se faire de la réputation par leurs expéditions, aux dépens des peuples réduits à la derniére misere.

Froissard. loc. cit.

Cap. 193. Cap. 194.

Après tout le Roy de Navarre voyoit bien que Paris estant dans les intérests du Régent, que la pluspart de la Noblesse de Picardie & de Champagne ayant pris les armes en faveur de ce Prince, que la Normandie estant fort partagée, il auroit peine à tenir longtemps la partie s'il n'estoit soûtenu. C'est pourquoy il fit un Traité de ligue offensive avec le Roy d'Angleterre, qui n'attendoit que la fin de la Tréve, pour continuer ses conquestes en France. Cela ne l'empêchoit point de négotier à Londres avec le Roy pour sa délivrance, & il le traitoit avec beaucoup d'honnêteté. Ce Prince n'estoit point renfermé, il avoit liberté de se promener, & d'aller à la chasse. Il estoit de tous les divertissemens de la Cour d'Angleterre. On le flattoit de l'espérance de repasser bien-tost en son Royaume; & sur les instances que faisoit le Pape auprès du Roy d'Angleterre, on conclut un Traité avec luy, quoy qu'à des conditions assez dures, mais qui paroissoient tolérables, vû l'état des affaires de France. Par ce Traité le Roy devoit, pour obtenir sa liberté, céder la Normandie, le Boulenois, le Comté de Guines, & quelques autres Territoires moins considérables, & donner six cens mille écus d'or. Après qu'on fut convenu de ces articles, les deux Rois s'embrassérent avec des protestations d'une sincére & éternelle amitié. Mais il n'y avoit en tout cela nulle sincérité du côté du Roy d'Angleterre, qui portoit ses vûës plus loin, & avoit toûjours en teste de se faire Roy de France.

Continuat. Nangii.

Math. Villani l. 8. cap. 51. & 101.

Epist. Innocent. ad Cardinal. S. Vitalis apud Raynald.

Dans le mesme temps qu'il traitoit avec le Roy, il fournissoit des Troupes au Roy de Navarre; & par les ravages que celuy-cy faisoit en France, par les continuelles allarmes qu'il causoit par tout, il mettoit le Régent hors d'état de pouvoir trouver de quoy payer la rançon de son pere. Auxerre fut surpris par les Anglois qui estoient au service du Roy de Navarre, & Epernai le fut aussi. Cependant le Roy d'Angleterre se faisant honneur des avances qu'il faisoit pour la Paix, accusoit le Roy d'en retarder la conclusion, en empêchant qu'on ne payast sa rançon. Le Pape averti de cette conduite peu sincere du Roy d'Angleterre, ordonna au Cardinal de Talerande & au Cardinal de S. Vital ses Légats en France, de faire tous leurs efforts, pour engager le Roy d'Angleterre à agir de meilleure foy : mais toutes leurs exhortations furent inutiles.

Sur ces entrefaites le Connestable de Fiennes prit Saint Valery par composition; & peu de temps après le Régent, sollicité par les Parisiens, alla mettre le siége devant Melun, le pressa avec beaucoup de vigueur, & y donna un assaut où il fut repoussé. Les deux Reines doüairieres de France, & la Reine de Navarre se trouvoient dans la Place. Le danger de ces trois Princesses, qui toutes trois estoient dans les intérests du Roy de Navarre, donna lieu aux deux Légats de proposer à ce Prince de faire la Paix avec le Régent. Il dit qu'il ne demandoit pas mieux, & l'on n'eut pas de peine à y résoudre le Régent. Les Conférences se tinrent à Pontoise, & puis à Vernon. Le Traité fut conclu. La principale condition fut que Melun seroit rendu au Régent, & que ce Prince confirmeroit au Roy de Navarre la possession de Mante, de Meulan, & de quelques autres Places de Normandie. Philippe frere du Roy de Navarre, peut-estre de concert avec luy, ne voulut point souscrire à ce Traité, & luy reprocha qu'il violoit celuy qu'il avoit fait avec le Roy d'Angleterre. Il partit luy quatriéme, & se retira au Cotentin à S. Sauveur le Vicomte, Place que Geoffroy d'Harcourt avoit autrefois venduë au Roy d'Angleterre, & où il y avoit garnison Angloise.

Froissard. cap. 197.

Vie de Bertrand du Guesclin chap. 9.

Continuat. Nangii an. 1359.

Le Régent fit d'autant plus volontiers cette Paix avec le Roy de Navarre, que la Tréve avec l'Angleterre estoit preste de finir. Dès qu'elle fut expirée, les hostilitez recommencérent de toutes parts. C'estoient presque les mesmes ennemis, que ceux à qui on avoit eu affaire auparavant, mais qui ayant fait jusqu'alors la guerre au nom du Roy de Navarre, la continuoient au nom du Roy d'Angleterre, & dans les mesmes endroits; car les Commandans des Forteresses qui avoient esté prises sous

les ordres du Roy de Navarre, eſtant la pluſ- A part Anglois, ou dans les intéreſts d'Angleterre, n'avoient pas voulu s'en déſaiſir nonobſtant le Traité de Vernon.

Il ſe donna un ſanglant combat entre Euſtache d'Auberticourt Chevalier du Comté de Haynaut, qui eſtoit un des Généraux du Roy d'Angleterre, & Brocart de Feneſtranges Lorrain, qui eſtoit au ſervice du Régent. Ce fut auprès de Nogent ſur Seine. D'Auberticourt après une vigoureuſe réſiſtance fut défait & pris priſonnier. Cette défaite fit rentrer pluſieurs Forteresſes de ce quartier là, & en quelques autres endroits ſous l'obéiſſance du Ré- B gent. Quelques-unes furent abandonnées, d'autres cédées pour de l'argent, comme Nogent ſur Seine, Creil ſur Oiſe, & le Fort de Mauconſeil auprès de Noyon; ce Fort fut enſuite raſé. Ce ne fut pas encore un petit avantage pour le Régent, que la mort de Pequigny, qui fut étranglé par ſon Valet de Chambre au Château d'Heriolle, d'où il faiſoit des courſes dans une grande partie de la Picardie, & incommodoit beaucoup Amiens. D'autre part Pont Sainte Maixence fut pris par les Anglois, auſſi-bien que Clermont en Beauvoiſis. On recommençoit pareillement à ſe battre au-delà de la Loire, lorſque Guillaume de Melun Ar- C chevêque de Sens, le Comte de Tancarville ſon frere, le Comte de Dampmartin, & le Maréchal d'Andrehen, qui avoient eſté faits priſonniers à la bataille de Poitiers, arrivérent d'Angleterre portant un nouveau Traité de Paix fait entre les deux Rois, afin de le communiquer au Régent & aux Etats de France, & le leur faire agréer.

Froiſſard. chap. 199.

An. 1359.

Ce Traité eſtoit tel, qu'on voyoit bien que l'ennui de la priſon l'avoit emporté dans l'eſprit du Roy ſur les intéreſts de ſon Etat. Ce Prince, outre quelques autres articles moins conſidérables, y cédoit à Edoüard non ſeule- D ment tous les Domaines qui avoient autrefois eſté poſſedez en France par les Anglois en titre de Fiefs mouvans de la Couronne; mais encore il renonçoit à la Souveraineté & aux hommages que les Rois d'Angleterre avoient toûjours faits aux Rois de France pour ces Fiefs: c'eſt à dire, qu'il accordoit à Edoüard la poſſeſſion & la Souveraineté des Duchez de Normandie & de Guienne, des Comtez de Poitou, de Touraine, d'Anjou & du Maine, avec les appartenances telles qu'elles eſtoient du temps du Roy Richard I. de l'Agenois, du Querci, E de la Gaſcogne, de la Xaintonge tant en deçà qu'au-delà de la Charente, de l'Angoumois, du Limouſin, du Périgord, du Dioceſe de Tarbe, des Comtez de Bigorre & de Gavre avec leurs dépendances, & tout ce que le Roy Jean y tenoit avant la bataille de Poitiers. De plus Edoüard retenoit Calais, avec les Comtez de Boulogne & de Guines, & entroit en poſſeſſion du Comté de Ponthieu & de la Vicomté de Montreüil. Le Roy conſentoit encore que le Duc de Bretagne fût hommage de ſon Duché au Roy d'Angleterre, & que ce Prince fût juge du différent qui eſtoit pour la poſſeſſion de ce Duché entre Jean de Montfort & Charles de Blois. Enfin on donnoit pour la rançon du Roy & des Seigneurs priſonniers, quatre millions d'écus d'or; & pour tout cela le Roy d'Angleterre renonçoit aux droits qu'il prétendoit avoir ſur la Couronne de France.

Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

C'eſtoit là pour Edoüard ſe mettre en poſſeſſion de la Couronne ſous prétexte d'y renoncer; c'eſtoit aſſiéger de tous côtez le reſte de la France qu'il laiſſoit au Roy, & ſe mettre en état de le luy enlever ſur le premier prétexte qu'il voudroit prendre de quelque atteinte donnée au Traité, & qui luy fourniroit occaſion de renouveller ſes prétentions.

Le Régent ayant lû ce Traité, en fut ſurpris. Il expédia des Lettres Patentes pour la convocation des Etats, afin de le leur communiquer. Il avoit en cela deux vûës. La premiére, de ne pas prendre ſur luy le refus de la Paix & de la délivrance du Roy ſon pere à des conditions ſi deſavantageuſes: la ſeconde, d'animer les peuples à ſoûtenir la guerre contre l'Angleterre, & à luy fournir volontiers les ſecours d'argent dont il avoit beſoin. Peu de gens ſe rendirent des Provinces à Paris pour les Etats, parce que de tous côtez les chemins eſtoient remplis de voleurs & d'ennemis. Ceux qui y vinrent eurent ordre de ſe trouver au Palais le dix-neuviéme de May, & les Bourgeois de Paris dans la Cour du Palais. Le Régent vint ſur le Perron accompagné des principaux des Etats, expoſa en peu de mots le ſujet pour lequel il avoit aſſemblé le Peuple, & ordonna à Guillaume de Dormans Avocat du Roy, de faire à haute voix la lecture du Traité. Cette lecture eut tout l'effet que prétendoit le Régent. On cria de toutes parts que la guerre eſtoit préférable à une ſi honteuſe paix, & qu'on eſtoit preſt de tout ſacrifier pour la défenſe de l'Etat.

Annales de France. An. 1359.

Le Régent dit, qu'il eſtoit ravi de voir des ſentimens ſi généreux & ſi utiles à la patrie, & qu'il eſtoit luy-meſme réſolu de périr pour la gloire & pour le ſalut de la Nation; mais qu'il falloit ſe mettre en état de ſoûtenir une ſi belle réſolution. Enſuite les Etats délibérérent ſur les meſures qu'il y avoit à prendre en de ſi étranges conjonctures, promirent au Régent de faire les plus grands efforts pour le ſeconder, & s'obligérent à luy fournir de très-gros ſubſides.

Ce réſultat de l'Aſſemblée des Etats ayant eſté porté en Angleterre, les deux Rois en furent également offenſez. Le Roy de France, qui l'attribua au Roy de Navarre, dont il avoit appris la réconciliation avec le Régent, dit ces paroles rapportées en la Chronique de S. Denis: *Ha! beau fils, beau fils, tu te fies au Roy de Navarre, qui en meneroit au marché cent tels que toy.* Pour le Roy d'Angleterre, il réſolut de faire la guerre à toute outrance. Il ne put toutesfois entrer en France avant la fin d'Octobre; & eſtant ſur ſon départ il fit renfermer le Roy & le Prince Philippe dans la Tour de Londres, ſoit de peur que pendant ſon abſence ils ne fuſſent pas aſſez obſervez, ſoit

An. 1359. Froiſſard. chap. 206.

pour obliger par là le Régent & les François à ne ſe pas rendre ſi difficiles ſur le Traité propoſé.

Il avoit fait prendre les devans au Duc de Lancaſtre avec quatre cens hommes d'armes & deux mille Archers. Ce Duc trouva à Calais & aux environs un trés-grand nombre d'Allemans, de Flamans, de Brabançons, & de gens d'autres Nations, dont une partie des Chefs avoient traité avec le Roy d'Angleterre pour eſtre à ſa ſolde. Les autres, qui faiſoient le plus grand nombre, eſtoient venus ſeulement dans le deſſein d'avoir part au pillage de la France. Froiſſart. cap. 205.

Pluſieurs d'entre-eux avoient dépenſé tout l'argent qu'ils avoient apporté. Le Duc de Lancaſtre, le plus généreux Seigneur qui fut alors, en fournit à ceux qui n'en avoient point ; & pour les faire ſubſiſter aux dépens de la France, les mena dans l'Artois. Il leur abandonna toute cette Province, qui fut miſe au pillage, excepté les Villes fermées, que le Duc ne jugea pas à propos d'attaquer. Ils la ravagérent & la pillérent d'une maniére étrange. Ils s'approchérent enſuite de la riviére de Somme, attaquérent Bray, mais ſans le pouvoir forcer, ayant eſté repouſſez par le Comte de S. Pol & le Seigneur de Lameval qui s'eſtoient jettez dans la Place. Ils paſſérent la Somme pour continuer leurs ravages dans la Picardie : mais à peine eſtoient-ils paſſez, que le jour de la Touſſaints ils apprirent l'arrivée du Roy d'Angleterre à Calais, & reçûrent ordre de l'y venir joindre. An. 1359.

En approchant de Calais ils trouvérent l'Armée Angloiſe entre cette Ville & l'Abbaye de Liques rangée en bataille. Le Comte de la Marche Conneſtable d'Angleterre conduiſoit l'Avant-garde compoſée de cinq cens Chevaliers armez de pied en cap, & de mille Archers. Le Roy d'Angleterre eſtoit au Corps de bataille, où il y avoit trois mille Gendarmes & cinq mille Archers. Enſuite eſtoient les bagages de l'Armée. Il y avoit bien ſix mille chariots chargez de vivres, de moulins à bras, d'Artillerie, & tout ce qui eſtoit néceſſaire pour attaquer des Places, & pour ſubſiſter dans un païs entiérement ruiné. L'Arriere-garde eſtoit commandée par le Prince de Galles, accompagné de ſes trois freres cadets, Leonnel, Jean, & Edmond. Il n'y avoit dans ce Corps que deux mille hommes d'armes armez de toutes pieces. Les Allemans & les autres étrangers furent charmez de la beauté de cette Armée, & de l'ordre qui s'y obſervoit. On peut dire avec vérité, que juſqu'alors nul Prince n'avoit ſi bien entendu la guerre qu'Edoüard, ſoit pour la conduite d'une Armée, ſoit pour les Siéges ; & c'eſtoit cette habileté, qui jointe à ſon activité & à ſa vigilance, rendoit inutile la bravoure Françoiſe, & la déconcertoit dans toutes les occaſions.

Le Régent, qui n'avoit pas de quoy tenir la campagne devant une ſi groſſe Armée, & qui d'ailleurs voyoit la ſaiſon fort avancée, prit le parti de jetter le peu qu'il avoit de forces, dans les Villes de la frontiére. Il envoya Cap. 206.

le Comte de S. Pol à Arras, le Conneſtable de Fiennes à Amiens, le Sire de Monſaut à Corbie, Odoart de Ranci & Enguerrand de Hédin à Bapaumes, Baudoüin d'Annequin Maître des Arbaleſtriers à S. Quentin, & le Seigneur Galhaut de Ribeaumont à Peronne, où il entra dangereuſement bleſſé, après avoir défait une troupe d'Allemans qu'il avoit attaquez en chemin faiſant. Un des Généraux d'Edoüard prit S. Quentin ; mais ce Prince voyant toutes les autres Places en état de défenſe, n'oſa les attaquer. Il entra en Champagne, & vint mettre le ſiége devant la Ville de Reims, en réſolution de s'y faire couronner Roy de France après l'avoir priſe. La Place eſtoit bien fortifiée. L'Archevêque Jean de Craon, le Comte de Porcien, Hugues de Porcien ſon frere, & pluſieurs braves Chevaliers s'y eſtoient renfermez en réſolution de s'y bien défendre. Ils firent ſi bien leur devoir, que le Roy d'Angleterre après ſept ſemaines de ſiége, contraint par la rigueur de la ſaiſon, & par le défaut de fourages & de vivres, ſe retira de devant la Place, & marcha vers la Bourgogne, dont le Duc racheta le pillage par la ſomme de deux cens mille francs. Le Nivernois en fit autant. C'eſtoit une malheureuſe néceſſité pour ces païs ouverts de tous côtez, & un grand avantage pour le Roy d'Angleterre, qui en ruinant la France, & en l'épuiſant d'argent, trouvoit par là le moyen d'y entretenir ſes Troupes aux dépens des François meſmes. Enfin, après avoir fait repoſer quelque temps ſon Armée dans les endroits qui n'eſtoient pas tout à fait ſi ruinez que les autres, il tourna vers Paris, s'empara de Châtres & de Montlhéry, & vint juſqu'à Lonjumeau au mois d'Avril de l'année 1360. An. 1360. Le Roy de Navarre, qui juſqu'alors avoit paru parfaitement réüni avec le Régent, ſortit bruſquement de Paris, & s'eſtant retiré à Mante, luy envoya déclarer la guerre, ſans qu'on en pût deviner la raiſon ; mais il n'en falloit point d'autre à ce Prince, que l'envie de perdre la France, & ſon penchant à mettre par tout le déſordre. Froiſſard. chap. 208. Sa déclaration après tout n'eut point d'autre ſuite, que de nouveaux ravages qu'il faiſoit de concert avec le Roy d'Angleterre. Le Royaume eſtoit ainſi en proye aux Anglois, ſans qu'il parût de Troupes Françoiſes en campagne, hormis quelques partis trop peu nombreux pour faire rien de conſidérable. Il n'y eut que quelques Gentilshommes Normands, Picards & Flamans, qui ayant raſſemblé pluſieurs Vaiſſeaux, allérent faire une deſcente en Angleterre : ils ſurprirent Winſele qu'ils pillérent, & y mirent tout à feu & à ſang. Continuat. Nangii.

Le Roy d'Angleterre, qui avoit étendu ſes quartiers aux environs de Paris, comme à Montrouge, à Vanvres, à Gentilly, à Vaugirard, envoya défier le Régent à la bataille. Ce Prince ne l'accepta pas ; & meſme, pour empêcher les Anglois de ſe loger dans le Fauxbourg Saint Germain & dans les autres, il y fit mettre le feu, réſolu de ſoûtenir le ſiege dans cette Capitale, qu'il eſtoit difficile aux Anglois d'attaquer Froiſſart. cap. 211.

quer à cauſe de ſa grande étenduë, & du nombre de Troupes que le Prince y avoit raſſemblées, après y avoir fait un très-grand amas de vivres & de munitions. Les deux Princes ſes freres, & le Duc d'Orleans ſon oncle y eſtoient avec luy. C'eſtoit là ſa derniere reſſource. Les Anglois auroient pû l'y forcer par un blocus, ſi eux-meſmes avoient pû ſubſiſter en un païs entiérement déſolé, & s'ils avoient eu aſſez de Troupes, pour les partager dans les Villes d'au-deſſus & d'au-deſſous : mais Edoüard avoit perdu beaucoup de Soldats dans les grandes marches qu'il avoit faites pendant la plus rigoureuſe ſaiſon de l'année, & dans quantité de petits combats, ou beaucoup de ſes gens furent tuez, lorſqu'ils s'écartoient du gros de l'Armée pour aller chercher des vivres. La difficulté d'en avoir obligea quelque temps après les Anglois à marcher vers le païs Chartrain, afin de s'étendre dans le Maine & dans la Normandie.

Quoy que la guerre ſe fit avec beaucoup d'animoſité, on ne laiſſoit pas de négotier pour la Paix ; & ce fut par l'avis de Guillaume de Montagu Evêque de Téroüenne & Chancelier de France, à qui le Cardinal de la Foreſt avoit cédé cette dignité, que l'on continua la négotiation, malgré le peu d'apparence qu'il y avoit à y réüſſir.

André de la Roche Abbé de Cluni, envoyé par le Pape pour tâcher de trouver quelques voyes d'accommodement, eſtoit préſent aux Conférences ; Simon de Langres Docteur de l'Ordre de S. Dominique, & Hugues de Geneve Chevalier & Seigneur d'Autun eſtoient ceux, qui de la part du Régent traitoient de cette importante affaire avec les Députez du Roy d'Angleterre. Les principaux de ceux-cy eſtoient le Prince de Galles, le Duc de Lanclaſtre & le Comte de la Marche. Pluſieurs jours ſe paſſérent ſans qu'on pût convenir de rien, le Roy d'Angleterre s'en tenant toûjours au Traité de Londres, & le Régent, ſans l'ordre duquel les Députez ne pouvoient rien conclure, perſiſtant dans la réſolution de tout hazarder, plûtoſt que de ſe ſoumettre à des conditions ſi dures & ſi honteuſes.

Par bonheur le Duc de Lanclaſtre, le plus modéré & le plus écoûté des Plénipotentiaires d'Angleterre eſtoit fort porté à adoucir les choſes, & ébranloit quelquefois le Roy, en luy repréſentant, que quelques avantages qu'il eût en cette guerre, elle luy coûtoit infiniment ; que ſes Soldats s'enrichiſſoient de la ruine de la France, mais qu'il ne pourroit pas long-temps ſoûtenir la dépenſe qu'il eſtoit obligé de faire ; que ſes peuples s'ennuyroient de luy fournir de ſi gros ſubſides ; qu'il ne prenoit point de Places conſidérables ; que quand tout le païs ſeroit ruiné, il ſeroit obligé de l'abandonner ; que la Nobleſſe & les Peuples eſtoient enragez contre les Anglois, qui les pouſſoient à bout, en ſaccageant leurs Terres ; que la néceſſité de ſe défendre avoit réüni tous les François entre-eux, excepté quelque peu qui ſuivoient le Roy de Navarre ; que ce Prince eſtoit un homme inconſtant, intéreſſé, perfide, ſur qui on ne pouvoit compter, qui prétendoit ouvertement à la Couronne de France, en cas que les François penſaſſent jamais à en exclure le Roy Jean & ſes enfans ; que, ſuppoſé l'excluſion de ces Princes, à laquelle il n'y avoit guéres d'apparence qu'on pût jamais faire réſoudre les peuples de France, ſon droit eſtoit viſiblement le mieux fondé ; qu'enfin la conqueſte de toute la France par les armes, eſtoit une entrepriſe au-deſſus des forces de tout Prince étranger ; qu'il valoit mieux ſe ſervir de l'extrémité où ce Royaume eſtoit réduit, pour en avoir ſûrement une partie conſidérable, & pour s'y bien établir, que de s'expoſer à tout perdre en voulant tout avoir.

Le Roy d'Angleterre ne pouvoit diſconvenir de la force de ces motifs ; mais il ne pouvoit ſe réſoudre à demeurer en ſi beau chemin, & à abandonner une entrepriſe qu'il voyoit ſi avancée. Il fallut que Dieu s'en mêlât, pour faire ſentir à ce Prince tout le poids des raiſons du Duc de Lanclaſtre. Un accident, qui fut regardé comme un miracle, produiſit cet effet. Voicy comment la choſe arriva.

Comme le Roy d'Angleterre campoit aſſez près de Chartres, il ſurvint un orage & un ouragan des plus furieux qu'on eût vû de mémoire d'homme. Le Ciel ſe couvrit de nuages épais, les éclairs faiſoient à tous momens paroiſtre l'air tout en feu, c'eſtoit des éclats de tonnerre qui faiſoient trembler les plus aſſûrez, une pluye effroyable mêlée de greſle d'une groſſeur extraordinaire, qui aſſommoit les hommes & les chevaux, inonda en moins de rien toute la campagne, renverſa toutes les tentes du Camp, diſſipa les chevaux, & fit comme une mer d'une grande étenduë de païs, où l'artillerie, les bagages, & les chariots furent abîmez. Chacun fuyoit ſur les haureurs, & un grand nombre de Soldats furent tuez ou noyez. Il ne ſe vit jamais une plus grande conſternation. Le Roy d'Angleterre, tout intrépide qu'il eſtoit, ſe jetta à genoux tout conſterné, & ſe tournant du côté des clochers de Noſtre-Dame de Chartres, implora l'aſſiſtance de la Sainte Vierge, & fit vœu ſur le champ d'accorder la Paix à la France, dont il crut que Dieu prenoit la protection, & vouloit venger les maux extrêmes qui luy avoient eſté cauſez par les Anglois.

Froiſſard. cap. 222. vol. 1.

L'orage ayant ceſſé, voyant tous ſes équipages perdus, & l'impoſſibilité de retirer ſes chariots du milieu de ce déluge, qui en avoit entraîné une partie, il fit venir les Députez de France à Brétigni * où il eſtoit logé. Il leur ordonna d'aller à Paris trouver le Régent, & de luy dire de ſa part, qu'il eſtoit réſolu de traiter avec luy aux conditions que ce Prince luy avoit offertes dans les derniéres Conférences, & qu'il luy envoyât inceſſamment des gens avec plein pouvoir de les ſigner.

Une nouvelle ſi ineſpérée remplit de joye le Régent & tout Paris. Il nomma auſſi-toſt Jean de Dormans Evêque de Beauvais, Chancelier

* Le Traducteur de la Géographie de Sr Baudrand remarque, qu'il n'y a point de Brétigni auprés de Chartres : mais que ce Village eſt auprés de Châtres, & qu'ainſi c'eſt auprés de Châtres, & non auprés de Chartres, que ce fameux Traité a eſté fait : mais avant que d'avancer un tel paradoxe, il auroit dû mieux examiner les choſes, & il auroit trouvé qu'il y a auprés de Chartres un Hameau nommé Bretigni, & c'eſt là que ce Traité fut conclu. Un Memorial de la Chambre des Comptes de Paris marque expreſſément Bretigni-lez-Chartres. *Mémorial coté D. fol. 320 verſo.*

Annales de France.

de Normandie, & qui avoit ſes Sceaux, Jean de Melun Comte de Tancarville, le Maréchal de Boucicaut *, les Seigneurs de Montmorenci, de Vignay, Jean de Grolée, Simon de Bucy, Etienne de Paris, Jean des Mares Avocat au Parlement, & Jean Maillard Bourgeois de Paris, que le Régent conſidéroit fort, pour le grand ſervice qu'il luy avoit rendu dans la réduction de cette Ville. Ils s'aſſemblérent à Brétigni avec le Duc de Lanclaſtre, les Comtes de Northamton, de Varvik, de Suffolc, Renaut de Coleſtan, Gautier de Mauni, & quelques autres.

* Il s'appelloit Jean le Maingre.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Les Conférences durérent ſept ou huit jours, & furent occupées à modérer les conditions du Traité de Londres. Celuy de Brétigni fut fait le huitiéme de May. Les principaux articles furent, que le Poitou, les Fiefs de Toüars, la Terre de Belleville, la Xaintonge tant audeçà qu'au-delà de la Charente, la Rochelle, l'Agenois, le Périgort, le Limouſin, le Querci, le Roüergue, le païs de Tarbe, l'Angoumois, les Comtez de Bigorre & de Gavre ſeroient cédées au Roy d'Angleterre, avec tous les hommages des Seigneurs dont les Terres ſeroient contenuës dans tous ces païs. Cette clauſe regardoit particuliérement les Comtes de Foix, d'Armagnac, & quelques autres, dont les ancêtres avoient fait des Traitez avec les Rois de France, par leſquels leur hommage ne pouvoit eſtre aliéné ni cédé à un autre Prince, ni les Appellations de leurs Vaſſaux reſſortir ailleurs qu'au Parlement de Paris. De plus on cédoit au Roy d'Angleterre les Comtez de Ponthieu & de Guines, la Ville de Montreüil & ſes dépendances, Calais, Merk, Sangate, Cologne, Hommeſwale & Oye, avec leurs appartenances, & tout cela pour eſtre poſſédé comme il avoit eſté par les Rois de France, tant en titre de Domaine, qu'en titre de Souveraineté : & par là on renonçoit aux hommages que les Rois d'Angleterre avoient eſté juſqu'alors obligez de faire à la Couronne de France ; c'eſt à dire, que ces Princes ceſſoient d'eſtre Feudataires de la Couronne, & devenoient Souverains de ces païs ſans nulle mouvance. Le Roy d'Angleterre & le Prince de Galles renonçoient de leur part à porter dans leur Ecu les Armes de France, au Titre de Roy de France, & à toutes leurs prétentions ſur la Couronne, aux Droits qu'ils s'attribuoient ſur les Duchez de Normandie & de Touraine, ſur les Comtez du Maine & d'Anjou, aux Souverainetez & aux Droits d'Hommage qu'ils vouloient avoir ſelon le Traité de Londres ſur le Duché de Bretagne & ſur le Comté de Flandre. Pour ce qui eſt de la rançon du Roy priſonnier, elle fut taxée à trois millions d'écus d'or payables en divers termes ; ſçavoir, ſix cens mille dans quatre mois à compter du jour que le Roy Jean arriveroit à Calais, quatre cens mille l'année d'après, & pareille ſomme tous les ans juſqu'à l'entier payement. Tous ces payemens ſe devoient faire à Londres, excepté le premier qui ſe feroit à Calais. Pour aſſûrance de l'exécution du Traité, le Roy de France devoit donner quarante ôtages, dont il conviendroit avec le Roy d'Angleterre dans leur entrevûë à Calais.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté D. fol. 32. verſ.

Il y eut auſſi dans ce Traité un article concernant les différents de Charles de Blois & de Jean Comte de Montfort. Il fut arreſté que les deux Rois agiroient de concert pour les accorder ; que ſi un an après l'arrivée du Roy de France à Calais, on n'avoit pû en venir à bout, ils nommeroient des Arbitres amis des deux parties, pour terminer l'affaire à l'amiable ; que ſi ces Arbitres pouvoient y réüſſir dans l'eſpace de ſix mois, les deux Rois ſur leur rapport porteroient un Jugement qu'ils feroient exécuter ; que ſi les Arbitres ne pouvoient convenir, on laiſſeroit les parties vuider ſeules leur querelle. Que ſi l'un des deux refuſoit de comparoître pour eſtre jugé, au cas que les Arbitres convinſſent entre-eux, ou qu'il refuſât de ſe ſoumettre au Jugement, les deux Rois s'uniroient pour l'y obliger : mais que quoy qu'il arrivât, la Paix des deux Couronnes n'en recevroit aucune atteinte. Que l'Hommage & la Souveraineté de la Bretagne appartiendroit au Roy de France, ſoit que Charles de Blois, ſoit que Jean de Montfort prévaluſſent. Qu'en attendant, le Comté de Montfort ſeroit rendu au Comte, avec les autres Terres qui luy appartenoient hors du Duché de Bretagne, à condition des hommages & des autres devoirs accoûtumez.

Le Roy d'Angleterre eſtoit trop obligé à la Maiſon de Navarre, qui l'avoit ſi bien ſecondé dans la ruine de la France, pour l'oublier dans ce Traité. Il y fit comprendre nommément Philippe frere du Roy de Navarre, & voulut qu'on ſtipulât que Philippe, ſa femme, & tous leurs adhérens ſeroient remis en joüiſſance paiſible de toutes leurs Terres, & que le Roy leur accorderoit une amniſtie générale pour tout ce qu'ils pouvoient avoir fait contre ſon ſervice.

Comme la France avoit toûjours ſoûtenu le Roy d'Ecoſſe contre l'Angleterre, & que pareillement le Roy d'Angleterre avoit toûjours entretenu une ligue avec les Communautez de Flandre contre la France, il fut convenu que de part & d'autre on renonceroit à ces Alliances, comme eſtant capables de rallumer aiſément la guerre entre les deux Couronnes. Enfin le Pape fut déclaré garand du Traité ; & tous les Pairs de France devoient donner chacun en particulier un Ecrit ſigné de leur main, & ſcellé de leur Sceau, par lequel ils jureroient de faire exécuter le Traité autant qu'il ſeroit en leur pouvoir *.

* On a encore ſur cela la promeſſe d'Archambaud Evêque de Châlons en qualité de Pair, ſi celle de ſon Sceau.

Le jour de devant l'entiére concluſion de la Paix, c'eſt à dire le ſeptiéme de May, on fit un Traité de Tréve par mer & par terre juſqu'au jour de S. Michel de l'an 1361. par lequel on convint que ſi dans cet intervalle il ſe faiſoit quelques hoſtilitez, elles ſeroient ſans conſéquence pour le Traité de Paix, vû la difficulté qu'il y auroit à les éviter, à cauſe que les Anglois tenoient des Places dans preſque tous les quartiers de la France, & qu'il ſeroit impoſſible que dans la marche des Troupes,

An. 1360.

& dans l'évacuation des Places qu'on devoit quitter de part & d'autre, il n'arrivât bien des querelles particuliéres : mais les deux Rois s'obligérent mutuellement à faire bonne & prompte juſtice de tous ceux qui ſe trouveroient eſtre cauſe des déſordres. Cette précaution fut ſagement priſe : car il ſe fit en effet dans la ſuite bien des choſes capables de ranimer la haine entre deux Nations, dont l'antipathie eſtoit alors extrême.

Les affaires ayant eſté ainſi réglées à Brétigni, ſix Chevaliers Anglois vinrent à Paris, où le Traité fut ratifié par le Régent, & les Sermens faits avec les ſolemnitez ordinaires en leur préſence par ce Prince le dixiéme de May. Six Chevaliers François furent pareillement envoyez à Louviers en Normandie, où eſtoit le Prince de Galles, qui fit ce que le Régent avoit fait à Paris. Enſuite le Roy d'Angleterre retourna en ſon Royaume par Calais. Il commença à exécuter le Traité, en faiſant ſortir le Roy de la Tour de Londres ; & cinq ou ſix ſemaines après, il le fit paſſer à Calais, où
An. 1360. il arriva le huitiéme de Juillet. On eſtoit convenu qu'il y attendroit le retour du Roy d'Angleterre, qui ne s'y rendit qu'au mois d'Octobre.

Durant cet intervalle le Régent eut la permiſſion d'y aller voir le Roy ſon pere : mais il n'en voulut pas uſer, qu'on n'eût donné des ôtages pour ſa ſûreté. Deux des Princes cadets du Prince de Galles luy furent envoyez à Boulogne, d'où il partit auſſi-toſt pour Calais. Après y avoir conféré avec le Roy ſur les précautions qu'il y avoit à prendre pour l'exécution du Traité, il retourna à Boulogne, & rencontra à moitié chemin les deux Princes d'Angleterre, qui furent remis entre les mains de l'eſcorte Angloiſe.

Le Roy d'Angleterre eſtant de retour à Calais, la Paix fut confirmée & jurée par les deux Rois le vingt-quatriéme d'Octobre. Les Sermens ſe firent dans l'Egliſe ſur le Corps de Noſtre-Seigneur, en une Meſſe ſolemnelle qui fut chantée avec grande célébrité pour ce ſujet. Quand ce vint à l'Offertoire, le Diacre porta au Roy de France la Patene à baiſer ; il ne le voulut pas faire avant le Roy d'Angleterre, qui luy fit une pareille civilité. Pour terminer cette conteſtation d'honneſteté, ils ne la baiſérent ni l'un ni l'autre, & n'allérent point à l'offrande : mais au lieu de cela ils s'embraſſérent en ſigne de paix en préſence de toute l'Aſſemblée. Ce meſme jour la Paix fut auſſi faite entre le Roy & le Roy de Navarre. Ce Prince avoit envoyé à Calais ſon frere, qui fit le Serment en ſon nom. Le lendemain vingt-cinquiéme d'Octobre, le Roy partit de Calais ; le Roy d'Angleterre le conduiſit près d'une lieuë, & ils ſe ſéparérent avec mille proteſtations d'amitié. Le Prince de Galles l'accompagna juſqu'à Boulogne, où la Paix fut de nou-
Froiſſart. chap. 213. veau confirmée & jurée. Ils firent ce voyage à pied, parce qu'ils le faiſoient comme un pelerinage à Noſtre-Dame de Boulogne.

Le Roy avant que de partir de Calais, avoit livré une partie des ôtages, qui devoient demeurer entre les mains du Roy d'Angleterre juſqu'à l'entiére exécution du Traité. C'eſtoient Loüis Duc d'Anjou & Jean Comte de Poitiers ſes deux fils cadets, Philippe Duc d'Orleans ſon frere, Pierre Comte d'Alençon & Jean Comte d'Etampes Princes du Sang, les Comtes de Blois, de S. Pol, d'Harcourt, de Valentinois, de Porcien, de Breſne, de Forès, de Vendôme & de Ventadour, le Comte Dauphin d'Auvergne, Guy de Blois, les Seigneurs de Preaux, d'Etouteville, de Roye, d'Andreſel, de Grand-Pré, de la Roche-Guyon, de Montmorenci, de S. Venant, de Hangeſt, de Craon, de Ligni, de Garancieres, de la Tour d'Auvergne, de Coucy. Le Roy ne voulut pas conſentir que le Prince Philippe le plus jeune de ſes enfans, qui avoit eſté pris avec luy à la bataille de Poitiers, & qui luy avoit toûjours tenu compagnie dans ſa priſon, retournât en Angleterre avec les autres ôtages ; mais il fut obligé de le laiſſer encore quelque temps à Calais juſqu'à l'évacuation de la Rochelle, qui ne ſe fit qu'au mois de Janvier ſuivant. Il érigea en ſa faveur la Touraine en Duché & Pairie, dont il l'avantagea, & donna à ſon troiſiéme fils au lieu du Comté de Poitiers qu'on cédoit au Roy d'Angleterre, le Berri & l'Auvergne, dont il fit auſſi une Duché Pairie. Il en fit autant du Comté d'Anjou en faveur de ſon ſecond fils. Les autres ôtages, qui ne furent pas encore livrez alors, devoient eſtre quatre Bourgeois de Paris, deux de Roüen, autant de Reims, de Compiegne, de Chartres, de Caën, d'Orleans, de Tours, de Sens, de Bourges, de Lion, de Toulouſe, de Châlons, de Troyes, d'Amiens, de Beauvais, d'Arras, de S. Omer, de Tournay, de Doüay, & de Lille. C'eſtoit une précaution du Roy d'Angleterre, qui vouloit par là engager non ſeulement la Maiſon Royale & les Familles des principaux Seigneurs ; mais encore toute la France, à procurer avec empreſſement l'exécution du Traité de Paix.

Inventaire des Chartres T. 1. Berri, n. 9. Annales de France.

A l'égard des Seigneurs donnez en ôtage, il fut ſtipulé, que ſi le Traité n'eſtoit pas entiérement exécuté dans un an, ils pourroient eſtre relevez par d'autres de meſme qualité. Ce qui fut ajoûté, parce que pluſieurs avoient peine à ſe réſoudre à paſſer en Angleterre, ſans qu'on limitât le temps qu'ils y devoient demeurer.

Un des articles les plus eſſentiels du Traité de Brétigni, & que le Régent avoit eu le plus de peine à paſſer, eſtoit celuy de la ceſſion de la Souveraineté pour la Guienne, & pour les autres pais qui avoient eſté de tout temps des Fiefs mouvans de la Couronne. Il eſt ſurprenant qu'on ne le voye point dans l'Ecrit qui fut ſigné à Calais par les deux Rois. Il eſt difficile de croire ce que dit le ſçavant Ecrivain, qui a fait ſur les Pieces contenuës dans le Tréſor des Chartres, le Recüeil & l'Abregé des Traitez entre la France & l'Angleterre, ſçavoir, que le Régent eût retranché cet article, ſans que le Conſeil du Roy d'Angleterre s'en

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

apperçût. Il n'eſt pas vray-ſemblable que le retranchement d'un point de cette importance, qu'Edoüard avoit tant à cœur, eût échapé à ſa connoiſſance. Il eſt plus croyable que le Roy, à la perſuaſion du Régent, refuſa de le ratifier; & qu'on y fit ſeulement de commun accord, un changement qui ſe voit en effet dans une confirmation poſtérieure au Traité de Calais. Ce changement fut, que cette renonciation aux Hommages & à la Souveraineté des Terres quittées au Roy d'Angleterre, ſe feroit ſeulement à la S. André de l'année ſuivante 1361. lorſque le Roy d'Angleterre auroit envoyé à Bruges la renonciation qu'il faiſoit de ſon côté à ſes prétentions ſur la Couronne de France, ſur la Normandie, la Touraine, l'Anjou & le Maine, & ſur la Souveraineté & les Hommages du Duché de Bretagne & du Comté de Flandre; & que cependant le Roy de France dans cet intervalle n'uſeroit pas de ſon droit de Souveraineté & de reſſort au regard des Provinces dont il s'agiſſoit. Au reſte ce changement qui ſe fit de cet article ne fut pas inutile au Régent, quand il fut parvenu à la Couronne, & il s'en ſervit très-avantageuſement, parce que le Roy d'Angleterre manqua d'envoyer ſes Députez à Bruges dans le temps marqué, pour faire l'échange de ces renonciations mutuelles. Ce Prince apparemment ſe raviſa, & crut que celle qu'il faiſoit à ſes prétendus droits ſur la Couronne de France, ſur la Normandie, la Touraine, le Maine & l'Anjou, luy cauſoit un préjudice beaucoup plus grand, que n'eſtoit l'avantage qu'il retiroit de la renonciation que le Roy de France faiſoit à la Souveraineté de la Guienne, & des autres Domaines cédez par le Traité de Brétigni: & en effet le Roy ayant fait faire diverſes Sommations au Roy d'Angleterre ſur ce ſujet, il n'y voulut jamais entendre.

Memoire MS. de la Biblioth. de M Colbert cotté 1011.

Annales de France. Continuat. Nangii.

Le Roy, dans l'impatience de ſe rendre à Paris, après quatre ans de priſon, pour y chercher les moyens de rétablir quelque ordre dans ſon Etat, où tout eſtoit dans la confuſion, fit peu de ſéjour à Boulogne. Il vint par Compiegne & par Senlis juſqu'à S. Denis. Dans le temps qu'il entendoit la Meſſe devant le grand Autel de cette Abbaye, le Roy de Navarre ſurvint, & fut beaucoup mieux reçû qu'il ne méritoit. Il renouvella au Roy ſes proteſtations d'une fidélité parfaite, & en fit ferment au même lieu ſur le Corps de JESUS-CHRIST. Le Roy après la Meſſe le prit par la main, & le mena dîner avec luy. L'entrée du Roy à Paris ſe fit le treiziéme de Décembre avec une joye extrême des Pariſiens, & avec toute la magnificence que la miſere des temps pouvoit permettre. Toutes les ruës par où il paſſoit eſtoient tenduës, & il marcha juſqu'au Palais ſous un dais de drap d'or, ſuivi d'une multitude innombrable de peuple criant ſans ceſſe & de toutes parts, *Vive le Roy.*

An. 1360.

L'affection des Pariſiens ne ſe borna pas là. Comme le Régent avoit eſté obligé de tout vendre, pour ſubvenir aux plus preſſantes néceſſitez, à peine eſtoit-il reſté au Roy quelques aſſiettes & quelques plats d'argent pour ſa table. La Ville luy fit préſent de mille marcs d'argent en vaiſſelle, & luy promit de ne rien épargner, pour contribuer au payement de ſa rançon, & au rétabliſſement de ſes équipages.

Un des premiers ſoins du Roy fut de trouver de l'argent pour cette rançon. Le Pape luy accorda pour cela deux Décimes ſur le Clergé de France. Les Juifs, qui avoient eſté chaſſez du Royaume ſous les prétédens régnes, luy offrirent de groſſes ſommes pour avoir permiſſion d'y rentrer. Il leur accorda leur demande, & des Lettres Patentes pour y demeurer & y trafiquer pendant vingt ans. Ce fut par le meſme motif d'avoir de l'argent, qu'on fit épouſer Iſabelle de France fille du Roy, à Jean Galeas Seigneur de Milan, qui n'eſtoit pas encore parfaitement affermi dans cette Seigneurie, & à qui ſa naiſſance n'eût pas permis, ſans cette néceſſité de l'Etat, de prétendre à l'honneur d'un tel mariage. Il falloit que la diſette d'argent fut extrême en France, ſi ce que Philippe de Comines dit eſt véritable, qu'après les levées faites pour la rançon du Roy, on fut obligé de s'y ſervir d'une Monoye de cuir, où il y avoit ſeulement un petit clou d'argent.

Bulle du Pape Innoc. VI. au Tréſor des Chart. an. 1361.

Treſor des Chart. Regiſtre 89.

Annotations ſur Froiſſart.

Comines Pag. 222.

Mais cette difficulté de payer la groſſe rançon du Roy, vû l'épuiſement du Royaume, n'eſtoit pas l'unique à vaincre pour l'affermiſſement de la Paix. On en prévoyoit de grandes pour la reſtitution des Places occupées par les Anglois & par leurs partiſans. On ſçavoit de plus la répugnance que le Comte de Foix, le Comte d'Armagnac & quelques autres Seigneurs voiſins des Pyrenées auroient à ſe ſoumettre à la domination Angloiſe, & à ratifier la ceſſion de leurs hommages, que le Roy avoit faite au Roy d'Angleterre par le Traité de Brétigni.

Les deux Rois à la vérité eſtoient convenus de traiter comme rebelles & comme traîtres ceux de leurs Sujets ou Vaſſaux, qui s'oppoſeroient à l'exécution des articles du Traité: mais rarement deux Souverains naturellement ennemis, & qui ne ſe reconcilient que par politique, peuvent ſe réſoudre à concourir efficacement à un meſme deſſein. On pouvoit ſe promettre de la droiture du Roy Jean, & du mauvais état de ſes affaires, que rien ne manqueroit de ſon côté à cet égard; mais il n'en eſtoit pas ainſi du Roy d'Angleterre. Il eſtoit ſaiſi des Places & des ôtages de France, il avoit intéreſt à entretenir toûjours des troubles dans le Royaume, & ne s'eſtoit réſolu à la Paix que contre ſon inclination; il différoit toûjours de faire la renonciation à ſes prétentions ſur la Couronne de France, quelques Sommations qu'on luy en fit, & montroit aſſez par cela meſme, que volontiers il verroit naître de nouveaux ſujets de guerre.

En effet, quoy que pour ſauver les apparences, il envoyât des ordres aux Commandans des Places de les reſtituer au Roy, il ne ſe mettoit nullement en devoir d'y contraindre ceux qui refuſoient de le faire, & qui apportoient pour prétexte, qu'il leur eſtoit dû de grandes

ſommes pour leur ſolde. C'eſtoit au Roy d'Angleterre à les payer, & il en eſtoit convenu par un des articles du Traité ; mais il ne ſe preſſoit point de le faire. Quand les Commandans, qui obéiſſoient aux ordres, eſtoient ſortis avec leurs garniſons, elles ſe débandoient, & ſe réünissant ſous d'autres Chefs, elles formoient des Corps nombreux qui prenoient le nom de *Compagnies*, comme avoient déja fait certaines troupes de Brigands durant la priſon du Roy, couroient toute la France, & y faiſoient d'auſſi grands ravages que durant la guerre. Elles eſtoient pour la pluſpart compoſées d'Allemans, de Brabançons, de Gaſcons, de Soldats de Haynaut, & de quelques François accoûtumez au pillage, & à qui la paix ôtoit le moyen de ſubſiſter. On pria le Roy d'Angleterre de rappeller ces troupes qui avoient eſté à ſa ſolde ; mais la choſe ayant eſté examinée dans ſon Conſeil, il fut réſolu de n'en rien faire, tant parce qu'il y avoit parmi ces Troupes peu d'Anglois, que parce qu'ils auroient fait, diſoit-on, en Angleterre les meſmes déſordres qu'ils faiſoient en France. Mais la véritable raiſon eſtoit, qu'on eſpéroit qu'ils iroient en Bretagne offrir leurs ſervices au Comte de Montfort, toûjours ſoûtenu par l'Angleterre, & qu'il s'en ſerviroit pour accabler Charles de Blois.

Froiſſard. chap. 214.

Peu y allérent néanmoins ; mais ils ſe répandirent en Champagne, en Bourgogne, en Franche-Comté, dans le Lionnois, déſolant tout le plat-païs, prenant meſme de petites Villes, & s'emparant de divers Forts, où ils mettoient leur butin à couvert. Le nombre en crût juſqu'à ſeize mille. Quelques Gentilshommes ſe joignirent à eux, & ils mirent à leur teſte un Chevalier Gaſcon nommé Seguin de Badeſol.

Le Roy auſſi inquiét que chagrin de voir de ſi funeſtes effets d'une Paix qu'il avoit achetée ſi chérement, fut contraint malgré qu'il en eût, de prier ſa Nobleſſe de monter à cheval pour diſſiper ces ſcélérats, qui faiſoient plus de mal en France que les Anglois n'y en avoient jamais fait. Il choiſit Jacques de Bourbon pour commander l'Armée. Ce Prince eſtoit alors à Montpellier avec Jean Chandos Chevalier Anglois, & Lieutenant Général de Guienne, pour regler les limites de France & d'Angleterre du côté de la Guienne. Comme les Peuples & la Nobleſſe l'aimoient, il eut bien-toſt aſſemblé juſqu'à dix à douze mille hommes, avec leſquels il marcha vers Lion.

Annotation 22. ſur Froiſſart.

Il trouva l'Armée des *Compagnies* campée à trois lieuës de cette Place, auprès de la petite Ville de Brignais, où elle s'eſtoit poſtée ſur une colline ſituée entre deux montagnes plus élevées, derriére leſquelles eſtoit une plaine. Ils avoient retranché ce poſte par des foſſez creuſez devant eux à droite & à gauche, n'ayant laiſſé qu'une ouverture de quelques pas au milieu pour faire des ſorties en cas de beſoin. Les Commandans ne placérent ſur cette colline qu'environ le tiers de leurs Troupes, & cachérent le reſte dans la plaine derriére les deux montagnes avec leurs bagages.

Jacques de Bourbon les envoya reconnoître de fort près. On luy rapporta qu'ils eſtoient avantageuſement poſtez ſur le penchant de la colline ; mais qu'ils n'eſtoient pas plus de cinq ou ſix mille hommes aſſez mal armez. Sur ce rapport il ne balança pas, & marcha en bon ordre pour les forcer dans leur Camp. Les ennemis le reçûtent avec beaucoup de réſolution, & luy tuérent bien du monde dès le premier aſſaut. La Nobleſſe, qui faiſoit la plus grande partie de l'Armée de Jacques de Bourbon, indignée de ce que cette canaille oſoit tenir devant elle, redoubla ſes efforts, qui furent ſoûtenus avec le meſme ſuccès : mais ce fut une grande ſurpriſe pour le Général, lorſqu'il vit tout à coup un grand Corps de Troupes à côté d'une des montagnes qui flanquoient le Camp ennemi, s'avancer en bataille, & s'étendre dans la plaine, pour venir prendre en flanc les aſſaillans. Ils le firent ſans tarder avec une impétuoſité extrême : & ceux du Camp ſortirent en meſme-temps ſur ceux qu'ils avoient en teſte. Cette attaque imprévûë mit en un moment la déroute dans l'Armée ; on commença à fuïr de toutes parts, & tout ce qui oſa faire ferme fut taillé en pieces. Un très-grand nombre de Gentilshommes demeura ſur la place, parmi leſquels fut trouvé le jeune Comte de Forès. Renaud de Forès ſon oncle, Robert de Beaujeu, Loüis de Châlons, les Comtes de Tancarville, de Sallebruche, & de Joigni, & plus de cent Chevaliers furent pris. Jacques de Bourbon & Pierre ſon fils y furent dangereuſement bleſſez. Jacques mourut trois jours après de ſes bleſſures à Lion, & ſon fils ne luy ſurvécut que peu de jours. Cette défaite arriva le Vendredy d'après Pâques de l'an 1361.

Froiſſart. cap. 215.

An. 1361.

Telle eſtoit la deſtinée du Prince régnant, de voir chaque année de ſon régne marquée par quelque inſigne malheur.

La victoire des *Compagnies* les mit en état de tout entreprendre. Le pillage du bagage, la rançon de tant de Chevaliers, & le ravage qu'ils firent au Comté de Forès les enrichirent. Ils ſe ſéparérent en deux Corps. Seguin de Badeſol demeura avec trois mille hommes dans une petite Place proche de la Saone, nommée Anſe, dont il s'eſtoit ſaiſi, & couroit de là tout le Mâconnois, le Lionnois, le Beaujolois & le Nivernois. Les autres ſous divers Capitaines marchérent du côté d'Avignon, à deſſein de s'emparer des tréſors du Pape & des Cardinaux. Après une marche forcée de quinze lieuës, ils arrivérent au Pont S. Eſprit, qu'ils ſurprirent. Ils y firent un butin ineſtimable, & y commirent les plus effroyables déſordres, en pillant, tuant, violant, mettant le feu par tout. Ils y laiſſérent une forte garniſon, dont le Chef ſe ſurnomma luy-meſme, l'*Ami de Dieu & l'ennemi de tout le monde*. Ils faiſoient tous les jours des détachemens qui ſe répandoient des deux côtez du Rhône, & paroiſſoient à toute heure aux environs d'Avignon, & juſqu'aux portes.

Le bruit de leurs progrès produisit un bon effet pour le Roy. C'eſt que pluſieurs garniſons des Places qu'on devoit luy reſtituer, & qui n'avoient pas voulu deſemparer malgré les ordres du Roy d'Angleterre, les quittérent pour venir joindre les *Compagnies*, & avoir part au butin. Les plus embaraſſez eſtoient le Pape & les Cardinaux, qui ſe voyoient à la merci de ces ſcélérats. Le Pape publia une Croiſade contre-eux, quantité de gens s'enrôllérent, & Pierre du Moutier Cardinal d'Oſtie, fut choiſi pour en eſtre le Chef. Il aſſembla ſon Armée ſous Carpentras; mais ceux qui eſtoient venus pour y ſervir, voyant qu'on ne leur donnoit pour ſolde que des Indulgences, ſe laſſérent bien-toſt du ſervice. Ils déſertérent preſque tous, les uns allérent prendre parti en Lombardie, où le Marquis de Montferrat faiſoit la guerre aux Seigneurs de Milan, les autres retournérent en leur païs, & pluſieurs ſe joignirent aux *Compagnies*.

Le Pape ſe trouvant dans un extrême danger, pria le Marquis de Montferrat de venir à Avignon. Il s'y rendit, & convint avec le Pape, moyennant une groſſe ſomme d'argent, d'engager les Compagnies à ſervir ſous luy en Italie contre les Seigneurs de Milan. Ce Marquis leur en fit la propoſition, leur offrit une partie de la ſomme qu'il avoit reçûë, leur promit qu'ils trouveroient de quoy ſe dédommager dans le Milanès de ce qu'ils laiſſoient en France, où il n'y avoit plus guéres à piller, & leur perſuada de le ſuivre: mais ils ne voulurent point partir que le Pape ne leur eût douné l'abſolution de toutes leurs pilleries, & ils l'obtinrent.

Ce fut un grand ſoulagement pour la France, & le Marquis de Montferrat s'en ſervit fort utilement contre les Seigneurs de Milan. Le Roy traita enſuite avec Badeſol, qui ſe rendit fort difficile. Il s'eſtoit emparé de Brioude, l'avoit fortifiée, & de là ravageoit toute l'Auvergne. On s'accommoda cependant l'année d'après, & chargé de richeſſes il ſe retira en Gaſcogne, qui eſtoit ſon païs. Ce qui reſta de ces brigands ſe jetta en Bourgogne, où ils firent encore beaucoup de déſordres; mais ils n'eſtoient pas en grand nombre.

An. 1361.

Cette meſme année, où tout eſtoit encore en confuſion dans le Royaume, il arriva une choſe fort bizarre; mais rien alors ne paroiſſoit extraordinaire. Il n'en eſt fait mention dans aucun monument hiſtorique de ce temps-là, excepté dans une Lettre * du Pape Innocent VI. écrite à Loüis & à Jeanne Roy & Reine de Sicile, & Comtes de Provence.

* Cette Lettre eſt dans le Regiſtre MS. d'Innocent VI. qui eſt en Original entre les mains de M. Vion Conſeiller au Parlement de Dijon. C'eſt M. l'Abbé Baluze dont j'ay eu cette Piece.

Un nommé Jean Gouje natif de Sens, ſe fit proclamer Roy de France. Il aſſembla quelques Troupes, apparemment de celles des *Compagnies*, & nomma pour ſon Lieutenant Général dans tout le Royaume Jean de Vernay Gentilhomme Anglois banni de ſon païs pour ſes crimes. Ils firent des courſes & de grands deſordres aux environs du Rhône, & de Vernay s'empara d'un Fort nommé Codelet auprès d'Avignon. L'un & l'autre furent pris, de Vernay par les Troupes du Roy dans un combat, & Gouje par Mathias Jeſualdo Sénéchal de Provence. Ce fut au ſujet de celuy-cy que le Roy interpoſa le crédit du Pape auprès du Roy & de la Reine de Sicile, afin que le Sénéchal de Provence ne le laiſſât pas échaper; mais on ne trouve nulle part ce qu'il devint, non plus que l'Anglois.

Sur ces entrefaites Philippe Duc & Comte de Bourgogne, Comte d'Artois, d'Auvergne & de Boulogne, âgé de treize à quatorze ans, mourut à Rouvre auprès de Dijon avant la conſommation de ſon mariage avec Marguerite fille de Loüis Comte de Flandre, qui n'eſtoit qu'en ſa douziéme année. Par la mort de Philippe finit la premiére Famille Royale de Bourgogne, dont la ſouche avoit eſté Robert Duc de Bourgogne frere du Roy Henry I. petit-fils de Hugues Capet, & le troiſiéme Roy de la troiſiéme Race.

Cette mort mit en mouvement les Cours de France, d'Angleterre & de Navarre. Le Roy de Navarre prétendoit à cet héritage du chef de ſa grand'mere Marguerite de Bourgogne ſœur d'Eude quatriéme Duc de Bourgogne, ayeul du jeune Duc; & il eſpéroit au moins, que s'il ne pouvoit pas réüſſir dans ſes prétentions à cet égard, on pourroit luy accorder en dédommagement la Champagne & la Brie, dont les Rois de Navarre ſes prédéceſſeurs avoient eſté en poſſeſſion, & qui par des Traitez dont j'ay parlé ſous les précédens régnes, avoient eſté échangées & réünies à la Couronne. Le Roy avoit pareillement ſes prétentions ſur le Duché de Bourgogne par la Reine Jeanne ſa mere, qui eſtoit auſſi ſœur du Duc Eude, mais cadette de l'ayeule du Roy de Navarre, qui par cet éndroit, ſi la repréſentation euſt eu lieu, auroit dû l'emporter, eſtant petit-fils de l'aînée: mais ce droit de repréſentation eſtant au moins litigieux, le Roy prétendoit que ce Duché devoit luy revenir, comme eſtant plus proche parent de Philippe d'un dégré que le Roy de Navarre: & ce fut en vertu de ce droit de proximité, que le Roy s'en ſaiſit. Ceux qui ont prétendu que le Roy avoit fondé ſon droit ſur la nature des Apanages, qui ſont reverſibles à la Couronne par le défaut des hoirs, ſe ſont trompez. Cet uſage n'eſtoit point encore établi, quand la Bourgogne fut donnée à Robert fils de Henri I. & dans l'Acte de réünion du Duché de Bourgogne à la Couronne faite par le Roy Jean, il eſt expreſſément marqué que ce n'eſtoit point par le droit de la Couronne, mais par la proximité du Sang, & par droit de ſucceſſion, que ce Duché luy appartenoit *.

Inventaire des Chart. T. 6. Mémoire de Berbone vol. coté 8454.

Pour ce qui eſt du Roy d'Angleterre, il n'avoit aucun droit de ſe porter pour héritier en cette ſucceſſion: mais ayant appris la mort du Duc, il forma le deſſein de faire épouſer la jeune veuve Marguerite de Flandre à ſon quatriéme fils le Prince Edmond Comte de Cambridge. Il ne réüſſit pas mieux à cet égard que le Roy de Navarre au regard du Duché de Bourgogne: car dans la ſuite Marguerite

* Le Roy Jean parle encore de la même maniere dans les Lettres par leſquelles il donna le Duché de Bourgogne à Philippe ſon quatriéme fils.

Froiſſart. cap. 216. Annales de France.

épouſa Philippe Duc de Touraine quatriéme A fils du Roy de France, & qui fut depuis Duc de Bourgogne.

Cet incident de la mort du Duc de Bourgogne, qui intéreſſoit ſi fort ces trois Rois, joint au refus que le Comte de Foix, le Comte d'Armagnac, & d'autres Seigneurs leurs voiſins faiſoient toûjours de ſe rendre Feudataires de la Couronne d'Angleterre, auroit pû rallumer une guerre qui n'eſtoit pas encore parfaitement éteinte ; c'eſt pourquoy le Roy fit tous ſes efforts pour rendre ces Seigneurs traitables ſur ce point-là. Les deux Rois leur envoyérent de concert, l'un le Maréchal de Boucicaut, & l'autre le Seigneur Chandos, pour B
Du Tillet Recueil des Traitez &c. négotier avec eux, & ils en vinrent à bout ; après quoy Chandos prit poſſeſſion au nom du Roy d'Angleterre du Duché de Guienne, comprenant ſous ce nom un païs beaucoup plus étendu que celuy qui le porte aujourd'huy ; car le Poitou, la Xaintonge, & les autres païs d'audelà de la Loire y furent compris, ainſi qu'ils l'avoient eſté du temps de Henri & de Richard Rois d'Angleterre. Il y avoit quelques Fiefs ſur leſquels il ſe trouva des difficultez ſpéciales, comme la Terre de Belleville en Poitou, C
tenuë par le Sire de Cliſſon, la Roche-ſur-Yon par le Duc d'Anjou, la Terre de Rochefort en Xaintonge par Guichard d'Angle, la Seigneurie de Villeboys en Angoumois par Raymond de Mareüil, Jarnac par le Seigneur de Craon, Baudeville par le Seigneur de la Roche-Foucault, & quelques autres ; mais on remit la diſcuſſion de ces articles moins importans à un autre temps.

Le Duché de Guienne fut donné par le Roy d'Angleterre au Prince de Galles, ſous le titre de Principauté. Ce Prince y vint auſſi-toſt tenir les Etats, & y faire toutes les fonctions de Souverain, quoy que le Roy n'eût pas encore re- D
noncé à la Souveraineté, non plus que le Roy d'Angleterre à ſes prétentions ſur la Couronne de France. Il y avoit un autre article conſidérable du Traité de Brétigni qui n'eſtoit pas encore exécuté. C'eſtoit la renonciation que le Roy d'Angleterre devoit faire à l'alliance avec
Ibid. les Flamans, comme le Roy devoit auſſi de ſa part renoncer à celle qu'il avoit avec les Ecoſſois. Ce point fut dans la ſuite une ſource de nouvelles guerres entre les deux Couronnes.

Il y eut ſur tous ces points & ſur pluſieurs autres diverſes négotiations, où le Pape intervint par ſes Légats. Le Roy d'Angleterre faiſoit toûjours de nouvelles plaintes de ce que E
le Roy n'exécutoit point le Traité, ou de ce qu'il le violoit. Il luy envoya un Ecrit contenant douze griefs ſur de prétenduës contraventions, auquel le Roy répondit par une eſpece de Manifeſte. Il ſurvint de nouvelles difficultez touchant quelques ôtages qui moururent en Angleterre, & qu'Edoüard vouloit qu'on remplaçât. Il y en eut ſur quelques autres qui s'échapérent, & revinrent en France ſans ſa permiſſion. On vit en tout cela combien ce Prince entendoit mieux la négotiation que le Roy de France ; car à force d'incidens & de chicanes, il gagna beaucoup de choſes, qui ne luy eſtoient point dûës par le Traité de Brétigni.

Durant que tout ceci ſe paſſoit entre les Députez des deux Couronnes, le Roy partit de Paris pour aller à Avignon, afin d'y conférer avec le Pape, qui eſtoit encore Innocent VI. mais il apprit ſa mort en chemin. Un des ſujets du voyage du Roy, eſtoit de traiter par le moyen du Pape de ſon mariage avec Jeanne Reine de Naples & de Sicile, qui avoit déja eu deux maris, comme luy avoit déja eu deux femmes. Ce mariage ne ſe fit point, ſoit que le Roy en eût eſté dégoûté par les mauvais bruits qui couroient de la conduite de cette Princeſſe, qu'on accuſoit meſme d'avoir fait étrangler ſon premier mari, ſoit qu'elle meſme eût porté ailleurs ſes inclinations, ou qu'elle ſe fit un plaiſir de mettre ſur le Thrône de ſes Etats un Prince dépoüillé des ſiens, tel qu'eſtoit Jacques de Majorque qu'elle épouſa. Si nous en croyons un Auteur Ultramontain, ce n'eſtoit pas pour luy-meſme que le Roy demandoit cette Princeſſe, mais pour ſon fils Philippe. Quoy qu'il en ſoit, Urbain V. ſucceſſeur d'Innocent VI. ſe trouvoit diſpoſé à ſervir le Roy en cette affaire : mais ce Prince s'engagea à une nouvelle entrepriſe qui n'eſtoit guéres de ſaiſon, vû l'état où la France ſe trouvoit alors.

An. 1362. Annales de France. Continuat. Nangu. Matth. Villani, l. 11 cap. 32.

Dans le temps qu'il eſtoit à Avignon, Pierre de Luſignan Roy de Chypre y arriva. Il avoit paſſé la mer, pour engager les Princes Chrétiens à une Croiſade contre les Mahométans de la Paleſtine. Luy & le Pape en firent la propoſition au Roy, & pour l'y engager, ils le firent reſſouvenir du vœu que le Roy Philippe de Valois ſon pere avoit fait d'entreprendre ce voyage, & d'y conduire une Armée. Ils ajoûtérent que c'eſtoit un moyen ſûr pour délivrer entiérement la France de ce qui y reſtoit des *Compagnies*, qu'il emmeneroit avec luy au-delà de la mer. Il n'en fallut pas davantage à ce Prince facile, pour le déterminer à cette expédition, & ſans délibérer davantage, il prit la Croix de la main du Pape. Jean d'Artois Comte d'Eu, le Comte de Dampmartin, le Comte de Tancarville, les Maréchaux d'Andrehen & de Boucicaut, & pluſieurs Chevaliers qui eſtoient à ſa ſuite la prirent auſſi. Le Pape envoya auſſi-toſt des Prédicateurs pour publier & prêcher la Croiſade en divers lieux.

Froiſſard. chap. 117.

Après une réſolution ſi importante priſe ſi bruſquement, les deux Rois partirent d'Avignon, le Roy de France pour viſiter le Languedoc, & le Roy de Chypre pour aller à la Cour de l'Empereur, & aux Cours des autres Princes de l'Europe, afin de les engager à ſe joindre au Roy de France pour la Croiſade. Il ne trouva pas dans la pluſpart de ces Princes la meſme diſpoſition à entreprendre le voyage ; & le Roy d'Angleterre en particulier luy répondit, qu'il eſtoit trop vieux, qu'il falloit de la jeuneſſe pour bien réüſſir dans ces ſortes d'expéditions, & que déſormais il vouloit ſe donner du repos après tant de guerres.

An. 1363.

Cap. 118.

Un nouvel obſtacle ſurvint qui ſuffiſoit pour rompre toutes les meſures du Roy de Chypre : c'eſt que le Roy de Navarre avoit recommencé ſes courſes ſur les Terres de France, pour obliger le Roy à luy faire raiſon touchant ſes prétentions au Duché de Bourgogne & au Comté de Champagne.

Le Roy de Chypre alla trouver le Roy de Navarre à Cherbourg, pour tâcher de l'accommoder avec le Roy de France ; mais il ne put rien gagner. Malgré ce nouvel obſtacle, le Roy luy promit, contre l'avis des plus ſages de ſon Conſeil, de ſe mettre en état de partir au mois de Mars de l'année 1365. Le Roy de Chypre alla en Guienne, pour ſolliciter le Prince de Galles, & l'engager d'entreprendre le voyage d'outre-mer. Le Prince ne luy donna que des paroles générales, & l'aſſûra que quand il verroit tout diſpoſé à cette expédition, il ſeroit un des premiers à y contribuer de tout ſon pouvoir. Mais ce qui arriva bientoſt après ruina entiérement toutes les eſpérances du Roy de Chypre.

Cap. 119.

Comme il naiſſoit tous les jours de nouvelles difficultez ſur l'exécution du Traité de Brétigni, les ôtages François s'ennuyoient fort en Angleterre, ſur-tout les deux Princes fils du Roy le Duc d'Anjou & le Duc de Berri, auſſibien que le Duc d'Orleans ſon frere. Le Roy d'Angleterre attentif à profiter de tout, leur propoſa de les laiſſer retourner tous trois en France, & avec eux une partie des autres ôtages, pourvû qu'on ne luy parlât plus des dédommagemens qu'on luy demandoit, pour les déſordres commis en France par les *Compagnies* compoſées la pluſpart des Soldats qui avoient eſté à ſon ſervice ; qu'on luy cédât pluſieurs Places & Territoires en Guienne, ſur leſquelles il y avoit encore de la conteſtation ; qu'on le mît avant toutes choſes en poſſeſſion d'une partie de ces Domaines ; qu'on luy engageât les autres pour une partie de la rançon du Roy ; & que ce Prince & le Dauphin fiſſent leurs renonciations à la Souveraineté, & au reſſort des Terres & Provinces cédées à l'Angleterre. Il dit aux trois Princes, qu'à ces conditions il prolongeroit le terme marqué pour l'entier payement de la rançon : mais que ſi on n'exécutoit pas quelques-uns de ces articles, ils ſeroient obligez de revenir en Angleterre.

Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

Les Princes, qui n'aſpiroient qu'après leur retour en France, conſentirent à ce Traité, & avec la permiſſion du Roy d'Angleterre paſſérent à Calais, pour eſtre plus à portée d'en procurer l'exécution. Ils l'envoyérent au Roy, qui le confirma, à l'exception de ce qui regardoit la délivrance de quelques-uns des ôtages nommez dans le Traité, au lieu deſquels il en marqua quelques autres, de quoy le Roy d'Angleterre ne ſe mettoit pas fort en peine. Mais comme le Roy durant ſon voyage d'Avignon & ſon abſence de Paris, pour viſiter les frontiéres de ſes Etats, avoit fait le Dauphin Régent du Royaume, il voulut qu'avant que de venir à l'exécution du Traité, il fût communiqué à ce Prince, à la Cour des Pairs, & aux principaux Seigneurs & Prélats du Royaume. Quand ils l'eurent examiné, ils repréſentérent au Roy, que le Traité de Brétigni eſtoit déja aſſez deſavantageux, ſans y ajoûter de nouvelles clauſes préjudiciables à l'Etat, & luy déclarérent qu'ils ne pouvoient ſe réſoudre à ſouſcrire à celuy-cy. Le Roy ne voulut pas, ou n'oſa pas aller contre un ſentiment ſi unanime. Ainſi ce nouveau Traité fut ſans effet. Quand cette réſolution fut envoyée aux Princes qui eſtoient en ôtage, ils en furent très-mortifiez : & Loüis Duc d'Anjou ayant trouvé moyen de s'évader, revint en France, & s'en alla à Guiſe où eſtoit la Ducheſſe ſon épouſe. Delà il vint à Paris, où il tâcha de juſtifier ſa conduite au Prince Régent ſon frere. Le Roy le blâma fort, & entreprit de réparer la faute qu'il reprochoit à ſon fils, par une autre beaucoup plus grande, dont il n'y eut pas moyen de le détourner.

Continuat. Nangii.

Il réſolut de repaſſer luy-meſme en Angleterre, tant pour excuſer le Duc d'Anjou, que pour délivrer ſes enfans, ſon frere, & les autres ôtages, en terminant avec le Roy d'Angleterre le reſte des difficultez qui regardoient l'exécution du Traité de Brétigni. En vain ſes Miniſtres & les plus conſidérables Seigneurs du Royaume firent tous leurs efforts, pour le faire changer de réſolution. Il répondoit à tout ce qu'on luy diſoit là-deſſus, que quand la bonne foy ſeroit bannie du reſte du monde, il falloit qu'on la trouvât toûjours dans la bouche des Rois ; & que n'ayant obtenu ſa liberté du Roy d'Angleterre, qu'à condition d'exécuter le Traité de Brétigni, il vouloit à quelque prix que ce fût en procurer l'accompliſſement. Quelques-uns ont dit, que tous ces beaux prétextes ne ſervoient qu'à couvrir un attachement qu'il avoit pris pour une Dame de qualité d'Angleterre dans le temps qu'il y eſtoit. L'expreſſion Latine * dont ſe ſert un Hiſtorien contemporain ſur ce ſujet, pourroit avoir donné lieu à ce qui s'eſt dit là-deſſus depuis. Quoy qu'il en ſoit, il paſſa en Angleterre vers les Feſtes de Noël de l'année 1363. & n'en revint pas ; car eſtant peu de temps après tombé malade, il mourut à Londres à l'Hôtel de Savoye, le huitiéme d'Avril de l'an 1364. en la cinquante-ſixiéme année de ſon âge, après avoir regné treize ans ſix mois & dix-ſept jours.

* *Aliqui dicebant quod illuc iverat cauſa joci.*

Continuat. Nangii.

An. 1364.

Froiſſard. chap. 228.

Ce ne fut pas une fort grande perte pour la France. Il eſtoit vaillant & naturellement bon. C'eſtoient là ſes deux plus belles qualitez : mais ſa valeur avoit précipité ſon Royaume dans les plus extrêmes malheurs, & ſa trop grande bonté luy faiſoit prendre de très-fauſſes meſures pour l'en tirer. Une piété hors de ſaiſon le fit engager à une Croiſade dans le temps que ſon Etat épuiſé, bouleverſé, expoſé au pillages des *Compagnies*, & aux mauvais deſſeins du Roy de Navarre, & aſſiégé de toutes parts par le Roy d'Angleterre qui différoit toûjours de ſe déſiſter de ſes prétentions ſur la Couronne, avoit plus de beſoin que jamais de la préſence de ſon Roy : il ne faut point d'autre preuve, pour nous aſſûrer, que la prudence ne fut jamais la vertu de ce Prince. Au reſte,

reſte, quoy que la France n'eût jamais eſté plus malheureuſe que ſous ſon régne, ſes maniéres douces & populaires jointes à ſa diſgrace, le firent aimer de ſes Sujets, qui tout ruinez qu'ils eſtoient, contribuérent volontiers de tout ce qu'ils purent à ſa délivrance.

Bien que le Duché de Normandie, & les Comtez de Champagne & de Toulouſe fuſſent depuis long-temps revenuës à la Couronne, dont ellés avoient eſté détachées, il en fit néanmoins une réünion plus ſpéciale à ſon Domaine, auſſi-bien que du Duché de Bourgogne, par Lettres données au Château du Louvre au mois de Novembre 1361.

Catel Hiſt. des Comtes de Toulouſe. pag 392.

Deux ans après qu'il eut ſpécialement réüni à la Couronne les Provinces que je viens de nommer, quoy que dans l'Acte de réünion il euſt dit expreſſément, qu'il la faiſoit afin de compenſer les aliénations qu'on l'avoit contraint de faire, pour ſortir de ſa priſon; il ne laiſſa pas, de donner le Duché de Bourgogne à Philippe ſon quatriéme fils, avec tous les Droits qu'il pouvoit avoir ſur le Comté de Bourgogne, duquel il luy fit donner l'inveſtiture par l'Empereur Charles IV. Il ne luy donna pas ce Duché en la maniére des Apanages d'aujourd'huy, à condition de reverſion à la Couronne au défaut d'hoirs mâles; mais il le luy donna & à ſes hoirs ſans diſtinction de mâles & de femelles; & ce Duché fut en effet ainſi poſſédé par les deſcendans de Philippe *. Il s'y reſerva ſeulement la Souveraineté & le Reſſort. Il déclara Philippe & ſes ſucceſſeurs

Copie des Lettres de l'octroy du Duché de Bourgogne à la Chambre des Comptes de Dijon.

premiers Pairs de France, prérogative qui n'avoit pas eſté juſqu'alors attachée au Duché de Bourgogne *. Ce Prince vouloit marquer par là la tendreſſe particuliére qu'il avoit pour ce fils, qui avoit eſté à l'âge de quatorze ans bleſſé & pris avec luy à la bataille de Maupertuis, & luy avoit tenu compagnie dans ſa priſon d'Angleterre.

Après qu'on luy eut fait des Funerailles magnifiques dans la Cathédrale de Londres, où le Roy d'Angleterre aſſiſta en deüil, ſon corps fut rapporté en France, & conduit par Jean d'Artois Comte d'Eu, qui l'avoit accompagné en ſon voyage. Il fut porté à S. Denys ſur les épaules de quelques-uns des Membres du Parlement, & y fut enterré le ſeptiéme du mois de May.

Memoires de Bethune vol. cotté 8414.

Le Roy Jean laiſſa quatre fils & quatre filles. Charles V. du nom ſon ſucceſſeur au Thrône de France; Loüis Duc d'Anjou, & depuis Roy de Sicile; Jean Duc de Berry; & Philippe Duc de Bourgogne, Chef de la ſeconde Famille Royale de Bourgogne; Jeanne qui épouſa Charles I. Roy de Navarre, dont j'ay déja fait ſi ſouvent mention ſous ce régne, & dont il ſera encore beaucoup parlé dans les deux ſuivans; Marie qui fut mariée à Robert Comte de Bar, dont le Comté avoit eſté érigé en Duché quelques années auparavant par le Roy; Iſabelle la troiſiéme des filles, eut pour mari Jean Galeas Viſcomti premier Duc de Milan; la quatriéme nommée Marguerite fut Religieuſe à Poiſſy.

* Loüis XI. ne laiſſa pas, après la mort de Charles Duc de Bourgogne, qui ne laiſſoit qu'une fille, de prétendre que cette donation n'eſtoit qu'un ſimple Apanage, & qu'il eſtoit reverſible à la Couronne au défaut d'hoirs mâles: & le Parlement de Paris, dans la remontrance qu'il fit au Roy François I. au ſujet de l'Acte d'union de la Bretagne, où l'on donnoit à Monſieur le Dauphin le Titre de Proprietaire du Duché de Bretagne, ſoûtint que la ceſſion de la Bourgogne faite à Philippe n'eſtoit qu'un Apanage, & que quoy que ce terme n'y fut point employé, on devoit interpréter cette donation par l'ancienne Loy du Royaume. *MS. de la Conference de Boulogne dans les Memoires de Bethune, vol. cotté 8416.*

* Loüis XI. le dit en termes exprés dans l'inſtruction qu'il donna à Guyot Pot Ecuyer, & à Jacques Foutrier Conſeiller au Parlement, qu'il envoya au Duc Charles de Bourgogne. Cette inſtruction eſt datée du 17. de May 1470. *MS. de la Bibliotheque de M. Rouſſeau Auditeur des Comptes.*

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES V. dit LE SAGE.

An. 1364. LE nouveau Roy ne fut ni ébloüi A de l'éclat de ſa Couronne, ni embaraſſé de la Royauté. Accoûtumé à gouverner depuis la priſon du Roy ſon pere, c'eſt à dire depuis plus de ſept ans, il ſentoit le poids du Gouvernement, & en avoit appris l'art par une pratique & par des épreuves qui l'y avoient beaucoup mieux formé, que tous les préceptes des plus habiles & des plus profonds politiques. Il eſtoit né ſage, d'un eſprit ſolide, modéré, circonſpect, prévoyant, & que la mauvaiſe fortune avoit affermi, & accoûtumé à ne s'étonner de rien. Les con- B jonctures fâcheuſes où il s'eſtoit trouvé pendant ſa Régence, luy avoient donné lieu de réfléchir ſur les fautes de ſes Prédéceſſeurs, & fait prendre la réſolution d'y remédier. Juſqu'à luy nos Rois de la troiſiéme Race avoient la pluſpart ſouvent eſté à la teſte de leurs Armées, quand elles marchoient en campagne. Il eſtoit de la politique des premiers Princes de cette lignée d'en uſer ainſi. La réputation de guerrier leur eſtoit néceſſaire, pour ſe maintenir ſur le Thrône. Leurs ſucceſſeurs avoient ſuivi leur exemple, pour acquérir une gloire dont ils auroient pû abſolument ſe paſſer. Sous C les deux régnes précédens le Royaume avoit penſé périr par la trop grande valeur des deux Rois, & la témérité du dernier y avoit cauſé des maux qui paroiſſoient ſans reméde. Charles conſidérant l'état des choſes, crut qu'il eſtoit alors plus beſoin d'agir de la teſte que de la main; qu'il luy ſeroit auſſi glorieux de ſauver l'Etat par ſa prudence que par ſon épée; que faiſant la guerre par ſes Généraux, il auroit toûjours des reſſources en cas de malheur; au lieu que s'il périſſoit en la faiſant par luy-meſme, tout ſeroit perdu avec luy.

Réſolu donc de ſe renfermer dans le cabi- D net, il commença par ſe choiſir de ſages & de fidéles Miniſtres, de ne confier ſes Troupes qu'à des perſonnes d'une valeur & d'une conduite éprouvée, & de tâcher par ſes bien-faits d'enlever à ſes ennemis le plus qu'il pourroit de braves hommes. Par ces moyens eſſentiels il ſe mit en état non ſeulement de faire teſte à deux adverſaires auſſi dangereux que l'eſtoient les Rois d'Angleterre & de Navarre, mais encore de leur déclarer la guerre, de les battre, de leur enlever une grande partie de leurs conqueſtes, de délivrer ſon Royaume de la fureur des *Compagnies*, de le régler, d'y rétablir la tranquillité, de l'orner d'ouvrages publics, de porter la guerre chez ſes voiſins, de mériter du conſentement unanime des peuples, & de la part de ſes ennemis meſmes le glorieux ſurnom de *Sage*, & d'eſtre mis au nombre des plus grands Princes qui ayent monté ſur le Thrône de France. Tant il eſt vray qu'il eſt plus d'une eſpece de grandeur où les Rois peuvent aſpirer, & que le ſacrifice qu'ils font quelquefois de leur propre gloire au bien de leurs Sujets, eſt pour eux la ſource d'une autre gloire plus ſolide, qui ne leur eſt jamais refuſée par la poſtérité.

Charles né au Château de Vincennes le vingt & uniéme jour de Janvier de l'an 1337. eſtoit dans la vingt-ſeptiéme année de ſon âge, quand il parvint à la Couronne. Il commença par confirmer tous les Officiers du Parlement: car alors les Charges de Judicature eſtoient cenſées vacantes par la mort du Roy; & le Châtelet meſme de Paris, nonobſtant le grand nombre d'affaires, ceſſoit de tenir ſes Séances. Le Roy fut ſacré & couronné à Reims par l'Archevêque Jean de Craon, avec la Reine Jeanne ſon épouſe, fille du Duc Pierre de Bourbon, le dix-neuviéme de May, qui eſtoit le Dimanche de la Trinité; & il reçut là la nouvelle d'une victoire remportée par ſes Troupes ſur celles du Roy de Navarre; heureux préſage pour ſon régne, qui commençoit ſi glorieuſement. Cette victoire avoit eſté précedée de quelqu'autres avantages que je vais dire.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris coté D. fol 60. verſo. Memorial O. fol. 197.

An. 1364. Annales de France.

Le Roy Jean eſtant retourné en Angleterre, la Paix entre les deux Nations s'obſervoit avec un peu plus d'exactitude qu'auparavant; mais le Roy de Navarre, qui avoit toûjours ſes prétentions ſur le Duché de Bourgogne, avoit déclaré la guerre; & les hoſtilitez ſe faiſoient de part & d'autre plus vivement que jamais.

Le Régent charmé de la bravoure que Bertrand du Gueſclin avoit fait paroiſtre à un aſ-

Hiſtoire de du Gueſclin chap. 9.

Digitized by Google

faut qu'il fit donner à Melun durant la priſon du Roy, l'avoit fait Gouverneur de Pontorſon à l'extrêmité de la Normandie ſur les frontiéres de Bretagne. C'eſtoit un brave Chevalier Breton, qui s'eſtoit déja extrêmement diſtingué dans ſa Province, tant par ſa valeur, que par ſa ſage conduite, en ſervant dans les Troupes de Charles de Blois contre le Comte de Montfort. Il eſtoit extrêmement redouté des Anglois & des Navarrois dans la baſſe Normandie. Quelque temps après que le Roy de Navarre eut repris les armes, Charles avoit donné ordre à du Gueſclin de venir en haute Froiſſard. chap 220. Normandie, & avoit envoyé au devant de luy le Maréchal de Boucicaut, afin qu'ils concertaſſent enſemble les moyens de chaſſer les Navarrois de trois poſtes qu'ils occupoient ſur la Seine entre Paris & Roüen, dont ils interrompoient la communication, & d'où ils ravageoient tout le païs. Ces trois poſtes eſtoient Mante, Meulan, & la Forteresſe de Rouleboiſe au-deſſous de Mante. Du Gueſclin ſurprit Mante, força Meulan & Rouleboiſe; & cette derniére Place fut raſée quelque temps après par ordre de la Cour.

Le Roy de Navarre ayant appris ces fâcheuſes nouvelles, eut recours à Jean de Grailli Captal * de Buch en Gaſcogne, bon Capitaine, qui avoit acquis beaucoup de réputation au ſervice du Roy d'Angleterre, & l'engagea à paſſer en Normandie, pour s'y mettre à la teſte de ſon parti, & s'oppoſer aux progrès de du Gueſclin, dont le ſeul nom faiſoit tout trembler depuis la priſe de Mante & de Meulan. Grailli débarqua à Cherbourg avec quatre cens hommes d'armes la pluſpart Gaſcons, & marcha du côté d'Evreux. Il fut joint par un grand nombre de Chevaliers & d'Ecuyers du parti du Roy de Navarre, & fit un Corps de quinze cens hommes d'armes avec quelque Infanterie. Il ſçut que le Maréchal de Boucicaut eſtoit demeuré à Mante, pour veiller ſur les Places du bord de la Seine; que du Gueſclin avoit paſſé la riviére d'Eure avec autant de monde à peu près qu'il en avoit luy-meſme, & qu'il marchoit du côté de Vernon. Il y avoit long-temps que ces deux Capitaine avoient envie de ſe meſurer enſemble. Comme ils ſe cherchoient l'un l'autre, ils ſe rencontrérent bien-toſt. Ce fut auprès de Cocherel Village au-deſſus de l'Abbaye de la Croix ſur le bord de la riviére d'Eure.

*C'eſt à dire ſeigneur.

Du Gueſclin paſſa cette riviere au Pont de Cocherel, & ſe campa auprès de ce Pont dans la prairie qui eſt là d'une aſſez grande étenduë. Il fut averti par ſes coureurs que le Captal eſtoit du côté de la plaine de Neubourg, & il le vit bien-toſt paroiſtre ſur une éminence voiſine. Quelque ardeur qu'on eût de part & d'autre d'en venir aux mains, la prudence des Chefs la ſuſpendit, le Captal ne voulant point perdre l'avantage de ſon poſte, & du Gueſclin jugeant qu'il eſtoit trop dangereux de l'y aller attaquer. La condition du Captal eſtoit bien meilleure que celle de ſon ennemi: il avoit Evreux derriére luy, & un païs aſſez conſervé qui luy fourniſſoit des vivres: au lieu que du Gueſclin avoit beaucoup de peine à en avoir pour la raiſon contraire. On demeura le reſte du jour en préſence.

Hiſt. de du Gueſclin, chap 10. Le lendemain au ſoleil levant du Gueſclin envoya un Héraut au Captal, pour le défier à la bataille en raſe campagne au-delà de la riviére, s'offrant à la luy laiſſer paſſer en toute liberté, ou bien de ſe battre luy troiſiéme contre luy avec deux Chevaliers de ſon Armée entre les deux Camps, à condition que le vaincu ſe retireroit avec ſes Troupes, laiſſant le vainqueur maître du champ de bataille.

Le Captal répondit au Héraut que rien ne preſſoit; qu'il attendoit un renfort qui arriveroit bien-toſt, & que quand il l'auroit reçû, il prendroit ſon temps quand il le jugeroit à propos, pour deſcendre dans la prairie & attaquer les François. Le Héraut ſe retira, après avoir pris à témoin tous les aſſiſtans, qu'il ne tenoit pas à Bertrand du Gueſclin que le combat ne ſe donnât.

Cette réponſe embaraſſa du Gueſclin, qui après avoir encore demeuré deux jours dans ſon Camp, pendant leſquels il fit tuer quelques chevaux pour la nourriture de ſes Soldats, propoſa dans le Conſeil de guerre de faire feinte de ſe retirer, pour engager les Navarrois à deſcendre de la colline, eſpérant de les battre s'ils faiſoient ce mouvement. Son avis fut approuvé. Il fit ſon plan de bataille, & diſpoſa tellement ſes Troupes, qu'au ſignal qu'il leur devoit donner, l'arriére-garde faiſant volte-face, deviendroit l'avant-garde, & ſe trouveroit dans un moment en état de recevoir les ennemis.

Suivant ce deſſein il fit paſſer le troiſiéme jour la riviére aux bagages, & défiler l'Infanterie couverte de toute la Gendarmerie, qui ſe mit en marche la derniére.

Le Captal voyant du Gueſclin ſe retirer contre ſa coûtume, en fut ſurpris, & quoy qu'il euſt quelque ſoupçon du ſtratagême, il réſolut de deſcendre, pour l'attaquer au paſſage de la riviére. Saquainville Chevalier Normand, & Blanchbourg Chevalier Anglois s'oppoſérent à cette réſolution, & firent balancer le Captal: mais un autre Anglois des plus conſidérables de l'Armée nommé Jean Joüel dit, que ceux qui avoient peur d'un homme qui fuyoit, pouvoient demeurer dans le Camp, que pour luy, ſi on ne vouloit pas le ſuivre, il alloit avec ſa ſeule Banniére charger les ennemis. Il n'en fallut pas davantage pour faire ceſſer l'irréſolution du Captal, & auſſi-toſt on décampa.

Dès que du Gueſclin vit le Captal s'ébranler, il dit au Seigneur Thibaut du Pont qui eſtoit auprès de luy: *Le filet eſt bien tendu, nous aurons les oiſeaux.* Les Navarrois ne furent pas plûtoſt dans la plaine, que du Gueſclin fit ſonner toutes les trompettes; c'eſtoit le ſignal du retour pour ceux qui avoient paſſé la riviére. Il ſe fit avec tant d'ordre & tant de promptitude, qu'avant que les ennemis fuſſent en état de charger, les Troupes avoient toutes pris le poſte qui leur eſtoit deſtiné dans l'ordre de bataille.

Le Captal voyant une ſi bonne contenance, A délibéra encore s'il engageroit l'affaire, dautant plus qu'il attendoit à toute heure un renfort de ſix cens Gendarmes, qui luy auroient donné une grande ſupériorité. Il tâcha de gagner du temps, & d'amuſer du Gueſclin. Il luy envoya un Héraut, pour luy dire de ſa part, qu'il ſçavoit que dans le Camp François il y avoit grande diſette de vivres; qu'il s'offroit à luy en fournir; & meſme qu'il avoit tant de conſidération pour luy, que s'il vouloit aller au-delà de la riviére, pour prendre un Camp moins incommode, il la luy laiſſeroit paſſer, & luy donnoit ſa parole de ne le point charger B au paſſage.

Du Gueſclin trouva ce compliment un peu extraordinaire; & pour en reconnoître l'honneſteté, il fit donner un cheval & cent florins au Héraut. Il luy ordonna de dire au Captal, qu'il eſpéroit que les vivres ne luy manqueroient pas encore longtemps; que pour cela il ſe preſſeroit de combattre; & que s'il n'eſtoit bientoſt attaqué, il ne tarderoit pas à attaquer luy-meſme. En effet il commença à avancer vers les Anglois, mais fort lentement, ſes Archers marchant à la teſte devant la Gendarmerie. Un moment après il fit alte, & commanda ſes Enfans perdus pour eſcarmoucher. Ceux du C Captal vinrent à leur rencontre, & furent défaits; le reſte ſe ſauva vers le gros.

Après cette eſcarmouche, un Ecuyer Anglois des Troupes du Captal vint à cheval avec ſa permiſſion au milieu du champ de bataille, *demander ſa jouſte d'un coup de glaive contre qui voudroit des Troupes Françoiſes.* Pluſieurs s'offrirent avec empreſſement au Général, qui choiſit un Ecuyer nommé Roland du Bois. L'Ecuyer monta auſſi-toſt à cheval; car la Gendarmerie des deux côtez s'eſtoit miſe à pied, ce qui ſe faiſoit alors aſſez ordinairement, ainſi que je l'ay déja remarqué. Les deux Champions vinrent l'un ſur l'autre de grande furie, & après s'eſtre quelque temps chamaillez frapant d'eſtoc & de taille, & s'eſtre donnez de rudes coups, que la bonté de leurs armes rendit inutiles, ils ſe portérent en meſme-temps l'un à l'autre une botte au défaut de la cuiraſſe, dont le François fut bleſſé à l'aiſſelle, mais moins rudement que l'Anglois, qui fut renverſé de ſon cheval. Le François ſaiſit le cheval de l'Anglois, & l'amena à ſon Général; les Gaſcons qui eſtoient accourus au ſecours de leur Champion, n'ayant pas laiſſé le temps à du Bois de l'achever.

Tous ces préludes n'eſtoient qu'un artifice E du Captal, qui tiroit en longueur, dans l'eſpérance de voir arriver le renfort qu'il attendoit. On fut encore quelque temps ſans rien faire: mais du Gueſclin qui voyoit ſes Troupes animées par ces premiers ſuccès, s'avança au petit pas; & quand ſes Archers furent à la portée du trait, il leur commanda de tirer. On répondit par une pareille décharge du côté du Captal, & auſſi-toſt après les Archers s'eſtant ouverts de part & d'autre, la Gendarmerie en vint aux mains, criant les uns *Saint George*, qui eſtoit le cri de guerre des Anglois, & les autres *Noſtre-Dame du Gueſclin.* Ce fut alors que le combat devint furieux, la fleur de Chevalerie, ainſi qu'on parloit alors, tant de Gaſcogne que de Navarre, d'Angleterre & de France, ſe trouvant dans cette Gendarmerie. L'Hiſtoire nomme parmi les François Olivier du Gueſclin frere de Bertrand, François Comte d'Auxerre, Loüis de Châlons ſon frere, appellé le Chevalier Vert, le Vicomte de Beaumont en Anjou, Baudoüin d'Ennequin Maître des Arbaleſtriers de France, le Begue de Villaines, les Sires de Sempi & de Rambures, Enguerrand de Hédin, le Sire de Betencour, Renaut de Bournonville, Thierri de Bournonville, Jean de Serarpot, Jean de Cahieu, Pierre de l'Epine, Guillaume de Tranchant, Robert de Villequier Gouverneur de Caudebec, Robillart de Frontebos, Robert de la Treille, Loüis de Châlons, le Sire de Beaujeu, Oudart de Renti, Aimeri de Pommiers, le Souldic de l'Eſtrade, Perdicas d'Albret, le Seigneur de Courton, Guillaume Boüeſtel, (ces cinq derniers eſtoient des Gaſcons que le nouveau Roy avoit attirez à ſon ſervice, avec le Seigneur d'Albret frere de celuy que je viens de nommer) le Seigneur Loüis de Hemſxerke Flamand, Jean de Vienne, Hugues de Vienne, Guy de Felay, Antoine de Kanerli, le Sire de Matignon qui portoit la Banniére de du Gueſclin, Euſtache de la Houſſaye, Thibaut du Pont, outre pluſieurs autres Chevaliers & Ecuyers du Duché de Bretagne, qui avoient ſuivi du Gueſclin. Du côté du Captal les plus diſtinguez eſtoient Jean Joüel Anglois, qui avoit défendu Rouleboiſe, le Baſque de Mareüil, Jacque Plantain Anglois, Manchion de Blancbourg auſſi Anglois, Pierre de Saquainville, Guillaume de Graville, Geoffroy de Rouſſillon, le Sire de Saulx Navarrois, Bertrand du Franc, Robert du Sart, Joſſequin, Pierre de Londre neveu du Général Chandos, & Glaiſſenien Allemand.

Hiſt de du Gueſclin chap. 10. & 11.

Continuat. Nangi.

Froiſſard.

Annales de France.

Du Gueſclin, le Captal, le Baſque de Mareüil, & Thibaud du Pont, auſſi célébres en ce temps-là par la force du corps, que par leur bravoure, firent de terribles exécutions en cette occaſion: on ſe battoit avec une opiniâtreté extrême, & on ne reculoit ni de part ni d'autre; lorſque par l'ordre de du Gueſclin, Euſtache de la Houſſaye Gentilhomme Breton, ſe détacha avec deux cens Lances, ſe coula ſans eſtre apperçû par derriére des hayes, vint prendre les Navarrois à dos, & perça juſqu'au Captal. Il y avoit dans ce détachement trente tant Chevaliers qu'Ecuyers François, qui avoient concerté enſemble d'enlever le Captal à quelque prix que ce fût, ſçachant l'envie que du Gueſclin avoit de faire préſent d'un tel priſonnier au nouveau Roy après ſon couronnement. Ils le ſerrérent en effet de ſi près, que quoy qu'à grands coups d'épée & de hache d'armes il eut abbatu à ſes pieds pluſieurs de ceux qui oſérent l'approcher, il fut enfin contraint de ſe rendre, Thibaud du Pont l'ayant ſaiſi au corps, & luy criant que s'il ne ſe ren-

doit, on l'alloit percer. Ce Seigneur voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'échaper, regarda de tous côtez, cherchant des yeux du Guesclin. Il l'apperçut assez près de là, & l'appella. Du Guesclin vint aussi-tost. *Beau Sire je me rends à vous*, luy dit le Capeal, *puisqu'ainsi va.* Du Guesclin le reçut, *& en prit la foy*; c'est à dire, qu'il ne luy estoit plus libre de se sauver sans perdre la réputation de loyal Chevalier, à moins qu'il ne fût délivré à vive force par ses gens.

Après la prise du Captal il n'y eut plus guéres de résistance qu'auprès de sa Banniére, qui avoit esté plantée en un haut buisson, pour marquer que c'estoit là l'endroit du ralliement en cas de déroute; ceux qui la gardoient furent enfin forcez, & la Banniére prise.

Comme on ne se battoit presque plus qu'en certains endroits, où quelques petites troupes s'estoient cantonnées, une des vedetes que du Guesclin avoit postées sur les hauteurs, vint à toutes jambes l'avertir qu'un escadron de cent quarante Gendarmes ennemis approchoit du champ de bataille. Ils venoient de Conche, pour joindre le Captal; & comme le combat se donnoit dans la prairie, qui estoit couverte d'une colline, ils ne pouvoient sçavoir ce qui s'y passoit. Du Guesclin commanda aussi-tost qu'on désarmât tous les prisonniers, de peur qu'à l'arrivée de ce secours il ne leur prit envie de faire quelque nouvel effort, & fit en mesme temps marcher divers petits pelotons à droite & à gauche, pour enveloper ceux qui venoient se jetter d'eux-mesmes dans le précipice. La chose luy réüssit, cet escadron estant arrivé sur le haut de la colline, vit les Banniéres de France plantées de tous côtez, & celles du Captal abbatuës, ils se débandérent pour s'enfuir: mais ils furent investis, & très-peu se sauvérent, pour aller porter la nouvelle de la défaite du Captal.

Il échapa peu d'ennemis de ce violent combat, presque tout y fut ou tué ou pris. Le Basque de Mareüil, Jean Joüel, Robert de Sart, Glaissenien, Josselin, Pierre de Londre demeurérent sur la place du côté du Captal. Les François y perdirent les Sires de Betencour, Renaud de Bournonville, Jean de Serarpot, Jean de Cahieu, Pierre de l'Epine, Guillaume de Tranchant, le Vicomte de Beaumont, Geoffroy d'Ennequin. Entre les prisonniers faits par du Guesclin se trouvérent Geoffroy de Roussillon, Bertrand du Franc, Pierre de Saquainville, & Guillaume de Graville. Saquainville eut peu de temps après la teste coupée à Roüen, pour avoir esté pris les armes à la main contre son Prince. Il en seroit autant arrivé à Graville pour la mesme raison, si Guy de Graville son fils n'eût fait dire au Roy, qu'il feroit au Seigneur Bremor de Laval, qu'il avoit pris prisonnier en une autre rencontre, le mesme traitement qui seroit fait à son pere, & ils furent tous deux échangez l'un contre l'autre.

Froissard cap. 223.

An. 1364. Ce combat de Cocherel, qui se donna le Jeudy d'après la Pentecoste, fut moins mémorable par le nombre des combattans, qui selon les Historiens contemporains ne passoient guéres quinze cens de chaque côté, que par leur qualité & par la réputation des deux Chefs. Il fut encore considerable par un autre endroit: c'est que les François commencérent par là, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, à perdre l'habitude qu'ils sembloient avoir contractée sous le régne précédent, d'estre par tout battus par leurs ennemis.

Il y a quelques années qu'on trouva au pied du Village de Cocherel sur le bord de la riviére d'Eure, plusieurs boulets de canon enfoncez dans la terre; & on crut que c'estoit des restes de ce combat: mais à s'en tenir aux Histoires contemporaines, il n'y a nulle apparence qu'on s'y fût servi du canon. Il n'y est fait mention que d'une simple décharge de fléches faite par les Archers des deux partis, après quoy on en vint à la lance, au sabre & à la hache d'armes. Il est plus vray-semblable, que dans la suite des guerres civiles, soit de ces temps-là, soit du temps des révoltes des Huguenots, il y eut au mesme lieu quelques escarmouches & quelques canonades entre deux camps, dont l'un estoit en-deçà, & l'autre au-delà de la riviére d'Eure; à quoy il faut ajoûter, que le canon n'estoit pas encore alors fort commun; qu'à peine y en avoit-il quelques pieces dans les plus nombreuses Armées; que le Roy n'estoit pas en état de faire la dépense nécessaire pour un équipage d'artillerie; & c'est par cette derniére raison, que depuis la bataille de Poitiers, & assez longtemps après, il n'est presque plus fait mention d'Infanterie soudoyée par le Roy dans les guerres; c'estoient les Chevaliers qui marchoient ou à leurs frais, ou aux frais de quelques Capitaines fameux ausquels ils s'attachoient, & que le Roy avantageoit de quelques Terres ou de quelques Charges, ou de quelques pensions, dont ils faisoient hommage au Roy, l'épuisement des Finances ne permettant alors au Prince rien autre chose.

Le Roy reçut une si agréable nouvelle le jour mesme ou le lendemain de son Sacre: Elle augmenta beaucoup la joye de la feste. Il fit ensuite son entrée à Paris avec assez de magnificence, & de là il vint à Roüen, où il donna à du Guesclin le Comté de Longueville, qu'il confi[illegible] comme appartenant au Roy de Navarre. Ce Prince en avoit hérité de Philippe de Navarre son frere, qui venoit de mourir. Le Roy fit en mesme-temps du Guesclin Maréchal de Normandie, c'est à dire, que ce Seigneur eut le commandement des Armes dans cette Province. Le Comté de Longueville luy fut donné à condition qu'il mettroit entre les mains du Roy le Captal de Buch, & quelques autres prisonniers faits à la journée de Cocherel.

Continuat. Nangii. Froissard, chap. 224. Memorial de la Chambre des Comptes cotté D. fol. 127. Du Tillet Recüeil de Traitez &c.

QuoyqueCharles eût grande raison de se plaindre du Roy d'Angleterre, dont les Sujets tant Anglois que Gascons, faisoient la guerre à la France sous le nom du Roy de Navarre, il dissimula néanmoins, & estoit mesme continuellement en Traité avec ce Prince touchant la rançon du feu Roy, & la délivrance des

Digitized by Google

ôtages. Il travailloit pendant ce temps-là à mettre ordre aux affaires de ſon Etat, à réünir les biens de ſon Domaine, dont pluſieurs avoient eſté aliénez ou engagez ſous les derniers régnes, à rétablir ſes Finances, où tout eſtoit en un extrême déſordre, à s'attacher les Princes ſes freres par les biens qu'il leur faiſoit, & par la confiance qu'il témoignoit avoir en eux. Il envoya le Duc d'Anjou commander en Languedoc. Il confirma la donation faite par le Roy ſon pere du Duché de Bourgogne au Prince Philippe, & chagrinoit par là le Roy de Navarre, qui ne luy faiſoit la guerre qu'à l'occaſion de ce Duché, ſur lequel il avoit toûjours des prétentions.

Inventaire des Chart. Mélanges T. 6.

Dans les Lettres de Charles V. données au Louvre 2. Juin l'an 1364.

Mais quelque ſemblant que fiſſent le Roy de France & le Roy d'Angleterre de vouloir entretenir la Paix, & obſerver exactement le Traité de Brétigni, ils y contrevenoient depuis longtemps en un point d'importance, qui eſtoit de ne point fomenter la guerre de Bretagne, & de tâcher de la terminer de concert. Ils envoyoient l'un & l'autre ſous-main des renforts, l'un au Comte de Montfort, & l'autre à Charles de Blois, juſqu'à ce que l'affaire fut décidée cette meſme année là par une bataille. Avant que d'en raconter l'événement, je vais reprendre en peu de mots la ſuite de ce qui s'eſtoit paſſé dans ce Duché après la bataille de Poitiers, l'an 1356. Car depuis la défaite du Maréchal d'Offemont, dont j'ay parlé en l'an 1352. il ne s'y eſtoit rien fait de fort conſidérable, & il y avoit eu ſeulement quelques legers combats entre des partis qui couroient la campagne.

An. 1364.

Un peu avant la bataille de Poitiers, le Duc de Lancaſtre n'ayant pû trouver moyen de paſſer la Loire, pour aller de Normandie où il ſe trouvoit, joindre le Prince de Galles en Poitou, eſtoit entré en Bretagne, où il mit le ſiége devant Rennes. La Place fut vigoureuſement défenduë par le Boiteux de Penhoet, & par le Sire de Cherruel vaillant Chevalier Breton. Ce fut durant ce ſiége, que du Gueſclin commença à ſe faire grande réputation. Il eſtoit en campagne avec quelque peu de Troupes aux environs de Rennes, & tenoit ſans ceſſe le Camp des Anglois en allarme. Tantoſt il leur enlevoit un quartier, tantoſt un convoy, tantoſt un parti, & il ravitailla deux fois la Place. Enfin le Duc de Lancaſtre voyant l'hyver approcher, & déſeſpérant de réüſſir, traita avec les Bourgeois, & pour une ſomme d'argent qu'ils luy donnérent, il leva le ſiége. On fit une Tréve juſqu'à l'an 1361. qui à diverſes repriſes fut prolongée juſqu'à la S. Michel de l'an 1363. Il ſe fit durant ce temps-là divers projets d'accommodement entre les deux partis. On en traita meſme en préſence du Roy de France & du Roy d'Angleterre à Calais & à Saint Omer; mais on ne put convenir de rien.

Continuat. Nangii. D'Argentré Hiſtoire de Bretagne.

La Tréve eſtant finie Charles de Blois ſe mit le premier en campagne, prit la Ville de Carhais, la Forteresſe de la Roche-aux-Aſnes ſur la Rance, & vint aſſiéger Bécherel Place alors très-forte. Le Comte de Montfort eſtant venu au ſecours de cette Place, on fut ſur le point de donner bataille. Le Comte de Montfort & Charles de Blois eſtoient convenus du champ dans les Landes de Beaumanoir entre Bécherel & le Bourg d'Euran. Les Armées eſtoient rangées en bataille, & n'attendoient plus que le ſignal pour en venir aux mains, lorſque quelques Evêques & quelques Seigneurs redoublérent leurs efforts auprès des deux Chefs, pour prévenir la perte de tant de braves gens qui alloient périr. Ils firent ſi bien, que le Comte de Montfort conſentit au projet préſenté à Calais aux deux Rois, & auquel il n'avoit pas voulu s'en tenir d'abord: c'eſtoit de partager la Bretagne avec Charles de Blois; que tous deux porteroient le titre de Duc de Bretagne; & que pour les Armes du Duché, que l'un ne vouloit point céder à l'autre, ils s'en rapporteroient à l'arbitrage des deux Rois. On convint meſme ſur le champ, que Rennes ſeroit dans le partage de Charles de Blois, & Nantes dans celuy du Comte Jean de Montfort. On ſe donna mutuellement des ôtages, pour l'aſſûrance du Traité. Bertrand du Gueſclin, que le Roy Jean avoit attiré depuis peu à ſon ſervice, & qui avec ſa permiſſion avoit eſté rejoindre Charles de Blois quand la guerre recommença, fut un des ôtages donnez au Comte de Montfort.

Comme on croyoit l'affaire finie, la Comteſſe de Penthiévre femme de Charles de Blois, proteſta qu'elle ne conſentiroit jamais à un tel Traité, par lequel elle perdoit la moitié de ſon bien, & obligea ſon mari, malgré qu'il en eût, à le rompre. On fit encore une tentative pour l'accommodement. Charles de Blois & le Comte de Montfort convinrent de prendre le Prince de Galles pour Médiateur, & allérent le trouver à Poitiers. Il ne put venir à bout de les accommoder. On réſolut de continuer la guerre: les ôtages furent rendus de part & d'autre, excepté Bertrand du Gueſclin, que le Comte de Montfort retint contre le droit des gens, parce qu'il le haïſſoit & le craignoit. Ce brave Chevalier trouva moyen de ſe ſauver quelque temps après; & ce fut au ſortir de ſa priſon qu'il vint faire en France ce que j'ay déja raconté. Il continua de pouſſer vigoureuſement le parti du Roy de Navarre en baſſe Normandie, où il prit Valognes, Carentan, & quelques autres Forteresſes; tandis que le Duc de Bourgogne tenoit teſte au parti Navarrois dans le païs Chartrain, & du côté de la Loire, où Loüis de Navarre frere du Roy de Navarre avoit ſurpris la Charité. Le Duc reprit cette Place avec le ſecours que luy amenérent Robert de Fiennes Conneſtable de France, & le Maréchal de Boucicaut: mais ce ne fut qu'après qu'il eut eſté raſſûrer par ſa préſence ſon Duché de Bourgogne, où le Comte de Montbéliart, durant que le Duc eſtoit occupé contre les Navarrois, avoit fait une incurſion avec deux mille Allemans, & y avoit cauſé de grands dommages. Enſuite tout l'effort de la guerre tomba ſur la Bretagne, où la

Hiſt. de du Gueſclin chap. 12.

Froiſſard. chap. 234.

pluſpart des Troupes Angloiſes, Navarroiſes, & une partie de celles de France marchérent les unes au ſecours du Comte de Montfort, & les autres au ſecours de Charles de Blois.

Ce grand different touchant le Duché de Bretagne, eſtoit toûjours une ſemence de guerre entre les Couronnes de France & d'Angleterre : car quoy qu'on fût convenu dans le Traité de Brétigni de laiſſer les deux concurrens terminer leur querelle, ſi on ne pouvoit pas les accommoder, le Roy d'Angleterre ne pouvoit s'empêcher de favoriſer le Comte de Montfort qui eſtoit ſon gendre, ni le Roy de France de ſoûtenir Charles de Blois qui eſtoit ſon couſin iſſu de germain, prévoyant bien que s'il ſuccomboit, le Comte de Montfort dévoüé comme il eſtoit au Roy d'Angleterre, feroit un dangereux ennemi de la Couronne de France.

Dès que le Traité des Landes de Beaumanoir eût eſté rompu, le Roy d'Angleterre envoya ordre aux Anglois qui faiſoient la guerre en baſſe Normandie pour le Roy de Navarre, d'aller joindre le Comte de Montfort, & ils furent ſuivis de quelques autres Troupes étrangéres qui eſtoient au ſervice du Roy de Navarre dans la meſme Province. Le Général Jean Chandos fut auſſi envoyé de Guienne par le Prince de Galles, avec deux cens Archers & deux cens hommes d'armes au Comte de Montfort, qui avec tous ces ſecours ſe trouva en état de mettre le ſiége devant Auray Place conſidérable par ſa ſituation & par ſon Château à trois lieuës de Vannes.

Cap. 215. Le Roy de France de ſon coſté ne fut ni moins vif, ni moins prompt à ſoûtenir Charles de Blois. Il luy envoya un renfort de mille Lances, & ordonna à du Gueſclin d'y conduire une partie des Troupes qu'il commandoit en baſſe Normandie. Il en partit auſſi-toſt avec joye, parce qu'il avoit toûjours eſté fort attaché à Charles de Blois, & le Maréchal de Boucicaut vint prendre ſa place dans le Cotentin.

Du Gueſclin vint à Nantes trouver Charles de Blois, & on y tint Conſeil de guerre touchant le ſecours d'Auray. Durant le peu de ſéjour qu'il y fit, arrivérent les Troupes Françoiſes ſous les Banniéres de divers Seigneurs, dont les principaux eſtoient le Comte d'Auxerre, le Chevalier Vert, le Comte de Joigni, le Sire de Freauville, le Sire de Prie, le Begue de Villaines, Philippe de Beaujeu, Aimar de Poitiers, le Moine de Béthune, Henri de Pierrefort Savoyard, & le Sire de Fouquigni Bourguignon. Quantité de Nobleſſe Bretonne monta auſſi à cheval, & vint au rendez-vous joindre les François ; & entre-autres le Vicomte de Rohan, les Sires de Leon, de Dinan, de Rieux, Tournemine, d'Ancenis, de Rays, de Malétroit, de Quintin, d'Avaugour, de Loheac, du Pont, de Rochefort, de la Hunaudaye, de Kergorlay, de Beaumanoir, Euſtache de la Houſſaye, Sylveſtre Budes, Olivier de Mauni, Pierre de Boiſboiſſel, de Lanion, de Tinteniac, de Montbourcher : tous ces Seigneurs portoient Banniéres, ou eſtoient des plus diſtinguez Gentilshommes du Duché de Bretagne. Il y avoit parmi les François environ deux mille cinq cens Lances, & joints avec les Bretons, ils faiſoient quatre à cinq mille combattans, ſans compter les valets & d'autres gens qui ſuivoient l'Armée, & qui ſelon la coûtume de ce temps-là tenoient lieu d'Infanterie, & ne laiſſoient pas de combattre dans l'occaſion.

Froiſſard. cap. 221. Argentré Hiſt. de Bretag.

Charles de Blois marcha à Auray à la teſte de ſes Troupes, & la Comteſſe de Penthiévre ſa femme luy fit promettre en partant, qu'il n'entendroit à aucun accommodement avec le Comte de Montfort.

Cependant le Château d'Auray eſtoit fort preſſé ; car la Ville avoit déja eſté emportée. Il y avoit deux Commandans, l'un François nommé de Hauterenelle, & l'autre Breton nommé Kermadiou, qui s'eſtoient défendus avec toute la bravoure poſſible : mais ils ſe trouvoient à l'extrémité faute de vivres. Ils donnoient quelquefois des ſignaux du haut du Donjon avec du feu, pour faire connoître le beſoin qu'ils avoient de ſecours : mais ils ne ſçavoient ſi leurs ſignaux eſtoient apperçûs par ceux de leur parti, dont ils n'apprenoient aucunes nouvelles, tant les avenuës eſtoient bien gardées par les aſſiégeans.

Charles de Blois ayant eſté averti par ſes eſpions, du danger preſſant de la Place, eſtoit dans une grande inquiétude, & appréhendoit de ne pas arriver aſſez-toſt, lorſqu'un Arbaleſtrier s'offrit à luy, pour aller porter de ſes nouvelles aux aſſiégez. Ce Soldat exécuta ce qu'il avoit promis, & s'eſtant pendant la nuit gliſſé parmi les ennemis, il jetta des billets dans la Place attachez à des fléches, par leſquels on donnoit avis que le ſecours arriveroit au plus tard le jour de S. Michel, qui eſtoit fort proche. Les Commandans en firent la lecture à la Garniſon & aux Bourgeois, qui ſe réſolurent d'attendre juſques-là. Cependant, comme ils eſtoient en grande diſette de vivres, & qu'on les fatiguoit par de continuels aſſauts, on ſuivit l'avis que propoſa un Chevalier de la garniſon, qui fut de demander à capituler, & de promettre de rendre la Place le lendemain de la S. Michel, en cas qu'elle ne fuſt pas ſecouruë, & cela à deux conditions. La premiére, qu'il y auroit ſuſpenſion d'armes ; la ſeconde, que les aſſiégeans fourniroient, pour de l'argent, des vivres aux aſſiégez juſqu'au jour marqué pour rendre la Place. La propoſition fut acceptée. On donna des ôtages de part & d'autre, & les aſſiégeans fournirent des vivres tant qu'on en voulut, & les apportoient juſqu'à la porte du Château.

Hiſt. de du Gueſclin, loc. cit.

Charles de Blois ne fut pas longtemps ſans paroiſtre à la vûë d'Auray, & dès que les aſſiégez l'apperçûrent, ils plantérent une banniére blanche ſur le Donjon, & firent grand bruit de tous leurs inſtrumens de guerre en ſigne de réjoüiſſance. L'Armée s'approcha de fort près, & vint ſe camper ſur le bord d'un petit ruiſſeau le long d'un bois. Il n'y avoit entre les deux Camps que ce petit ruiſſeau & une prai-

Ibid. Hiſt. de du Gueſclin chap. 13.

Hiſt de du Gueſclin chap. 12.

Froiſſard. chap. 224

rie; de ſorte qu'on ne douta pas que la bataille ne duſt ſe donner dès ce jour là meſme. Chacun ſe tint ſur ſes gardes, & ſe mit en état de recevoir l'ennemi s'il venoit. Le Comte de Montfort propoſa d'attaquer Charles avant que ſon Armée ſe fût repoſée. Olivier de Cliſſon & Robert Cnole un des Généraux Anglois l'en diſſuadérent, ſur ce que les ennemis eſtant maîtres du bord du ruiſſeau, on ne pouvoit tenter de le paſſer ſans un grand deſavantage. On ne laiſſa pas d'eſcarmoucher, & les François eurent l'avantage dans les eſcarmouches. Le Général Chandos ayant bien reconnu le terrain, fut d'avis de ne point aller attaquer les François, mais de leur laiſſer le ruiſſeau, & de les attendre de pied ferme.

Le lendemain dès le grand matin les Armées furent rangées en bataille. Du Gueſclin fut celuy qui en fit l'ordonnance par l'ordre de Charles de Blois. Il partagea l'Armée en trois Corps, qui furent mis à peu près ſur une meſme ligne. Il ſe chargea du commandement d'une des aîles, où eſtoient beaucoup de Chevaliers & d'Ecuyers Bretons. Il donna la conduite de l'autre au Comte d'Auxerre & au Comte de Joigni, qui avoient ſous eux la pluſpart des Chevaliers & des Ecuyers François. Charles de Blois ſe mit à la teſte de la bataille avec le Vicomte de Rohan, le Sire de Leon, le Sire d'Avaugour, les Sires de Dinan, d'Antenis, de Malétroit, & beaucoup de Nobleſſe Bretonne. On fit un Corps de reſerve, où furent mis les Sires de Rays, de Rieux, Tournemine, & du Pont.

Froiſſard. chap. 226.

Le Général Chandos, à qui le Comte de Montfort, ſelon que le Roy d'Angleterre le luy avoit recommandé, avoit toute confiance, comme à un des plus grands Capitaines de ſon temps, obſerva le meſme ordre que du Gueſclin dans l'arrangement de ſon Armée. Il donna à Robert Cnole l'aîle oppoſée à Bertrand du Gueſclin, & l'autre à Olivier de Cliſſon. Il ſe mit à la bataille avec le Comte de Montfort, & chargea Hugues de Caurelée du Corps de reſerve.

Quoy que tout fût préparé pour ſe battre, on n'avoit pas quitté toute penſée de Paix. Le Comte de Montfort avoit envoyé le jour précédent un Héraut à Charles de Blois, pour luy propoſer de nouveau de s'en tenir au Traité des Landes: & Charles l'auroit accepté, ſans la promeſſe qu'il avoit faite à la Ducheſſe ſa femme de n'en rien faire. Il avoit dans ſon Armée pluſieurs Seigneurs Bretons qui le luy conſeilloient, ſur-tout s'il pouvoit y faire ajoûter quelque nouvel article qui luy fût avantageux. Le Sire de Beaumanoir eſtoit de cet avis. Il eut la liberté d'aller d'un Camp à l'autre, pour porter diverſes paroles, & fit ſi bien qu'il obtint une ſuſpenſion d'armes pour tout ce jour là, qui eſtoit un Samedi, & pour la nuit ſuivante. Hautereneelle, un des Commandans du Château, ſe ſervit de cette Tréve, pour venir trouver Charles de Blois; & ayant recommandé la garde de la Place à Kermadiou, il en amena quarante Gentilshommes bien montez, pour eſtre de la bataille, ſuppoſé qu'elle ſe donnât. Elle ſe donna en effet le lendemain, les deux partis s'ennuyant de ces négotiations, où l'on ne concluoit rien.

Froiſſard. loc. cit.

Les deux Armées furent donc miſes de nouveau en bataille dans le meſme ordre que le jour précédent, & tout y eſtoit à pied. Charles de Blois voyant que l'Armée de Montfort ne s'avançoit point, fit paſſer le ruiſſeau à la ſienne. Les Archers de part & d'autre firent une décharge qui fit peu d'effet, parce que les Troupes des deux coſtez eſtoient armées la pluſpart de pied en cap, & avoient de bonnes armes; après quoy ils ſe retirérent parmi les Gendarmes. On ſe choqua preſqu'en meſme temps de toutes parts. Charles de Blois pouſſa d'abord très-vivement le Comte de Montfort, dont la Banniére fut abbatuë par le Chevalier Vert. Le combat devint-là très-furieux, & Charles de Blois conſervant ſon avantage, commençoit à enfoncer la bataille du Comte, lorſque Caurelée, qui commandoit le Corps de reſerve, vint le ſoûtenir, & arreſta cette premiére fougue des François. Il arriva une choſe qui donna une grande, mais fauſſe joye à Charles de Blois. Il apperçut au plus fort de la mêlée un Chevalier, dont la cotte d'armes eſtoit chargée d'hermines toutes pures, qui ſont les armes de Bretagne. Il crut que c'eſtoit le Comte de Montfort; il alla à luy, le combattit, & luy ayant déchargé un coup de hache d'armes ſur la teſte, l'abbatit à ſes pieds, puis ſautant ſur luy, le tua. Alors il s'écria, *Bretagne, Montfort eſt mort.* Le bruit s'en répandit en effet dans la troupe, & vint juſqu'aux oreilles du Comte de Montfort, qui pour détromper en meſme-temps ſes gens & ſes ennemis, courut de rang en rang, & ſe fit voir à Charles luy-meſme avec les meſmes armes que celuy qui avoit eſté tué. C'eſtoit un des couſins du Comte, à qui il avoit permis ou commandé de s'armer comme luy, je ne ſçay par quelle raiſon: car cet artifice ne le raſſûroit guéres contre la réſolution qui avoit eſté priſe dans les deux Armées de ne point faire de quartier à celuy des deux Chefs qui ſeroit le premier pris, mais de le tuer ſur la place, pour finir la guerre, en ſe donnant à l'autre.

Hiſt. de du Gueſclin.

Tandis que les choſes eſtoient ainſi en balance au Corps de bataille, il n'en eſtoit pas de meſme dans l'aîle que commandoit le Comte d'Auxerre. Ce Seigneur fut bleſſé d'un coup d'épée qu'il reçut par l'ouverture de ſon caſque, & qui luy crevá l'œil gauche. Comme le ſang qui en ſortoit en abondance l'aveugloit & l'étouffoit dans ſon caſque, il fut obligé de ſe rendre à un Chevalier des ennemis, qui luy cria de le faire, le menaçant de le tuer s'il ne le faiſoit. La priſe du Comte d'Auxerre déconcerta fort ſes gens. Olivier de Cliſſon, qui commandoit l'aile ennemie oppoſée, profita de cet avantage, & la mit en déroute. Preſque auſſitoſt après une troupe des plus braves Soldats de Montfort firent une nouvelle charge, & Hugues de Caurelée, qui commandoit le Corps de reſerve, eſtant venu fort à propos à la faveur d'un champ plein de grands geneſts qui

cachérent ſa marche, prendre Charles de Blois à dos, ce Seigneur ſe trouva environné de Chevaliers Anglois & Bretons, qui renverſérent tous ceux qui l'accompagnoient. Il ſe défendit avec une valeur qui étonna les ennemis, & leur coûta cher : mais enfin un Anglois prenant le défaut de la mentonniére du caſque, luy enfonça ſon épée dans la bouche, & la luy fit ſortir par le haut du cou. Il tomba mort ſur la place. Il n'en fallut pas davantage pour achever la défaite de ce Corps. Il y en a qui diſent que Charles de Blois fut d'abord pris, & enſuite tué de ſang froid par un Anglois ; & d'autres ajoûtent, que ce fut par l'ordre du Comte de Montfort, qui le fit maſſacrer en ſa préſence.

Hiſt. de du Gueſclin.

Il n'y avoit plus que du Gueſclin qui ſoûtenoit tout le poids de la bataille. On luy vint dire la mort de Charles de Blois. Il ne dit point autre choſe ſinon, que *le plus prud'homme* du ſiecle eſtoit mort, que ſa femme en eſtoit cauſe, & qu'il ne vouloit pas luy ſurvivre. En effet il ſe jetta dans le plus fort de la mêlée, où le déſeſpoir luy redoublant les forces, il fit ſentir à tous ceux qu'il rencontroit la peſanteur de ſon bras : mais après avoir renverſé pluſieurs des ennemis à ſes pieds avec l'épée & la hache d'armes, l'une & l'autre s'eſtant rompuës entre ſes mains, comme il perdoit beaucoup de ſang par les bleſſures qu'il avoit reçûës, & qu'on luy crioit de tous côtez de ſe rendre, il s'y réſolut enfin, & ſe rendit au Général Chandos. La déroute fut entiére, & l'on pourſuivit les fuyards juſqu'au-delà de Vannes. Les Sires de Rieux, de Rochefort, de Dinan, Tournemine, de Montauban, du Pont, de Coetmen, de Kergorlay, de Boiſboiſſel, de Kaergoüet, de Loheac, de Malétroit, d'Ancenis, & d'Avaugour demeurérent morts ſur la place. Les Comtes de Joigni & d'Auxerre, les Sires de Rays, de Leon, de Beaumanoir, & de Rohan, Olivier de Mauni, le Comte de Tonnerre, le Sire de Riville, de Franville, de Rayneval & de Hauterenelle Commandant du Château d'Auray, furent faits priſonniers. Il y eut juſqu'à neuf cens hommes d'armes qui furent ou pris ou tuez. On conduiſit les plus conſidérables priſonniers à la Rochelle & à Bourdeaux, ſans qu'on vouluſt en recevoir aucun à rançon, de peur qu'ils ne relevaſſent le parti de la Comteſſe de Penthiévre, dont on connoiſſoit le courage & la réſolution.

Froiſſard. cap. 229.

Le Comte de Montfort fit chercher le corps de Charles de Blois, qui fut trouvé reveſtu d'une haire ſous ſes armes : ce qui ne contribua pas peu à luy faire donner le nom de Saint. On prétend meſme que dans la ſuite il fit des miracles. Les Papes Urbain V. & Grégoire XI. permirent des Enqueſtes pour ſa Canoniſation. Le Comte de Montfort s'y oppoſa, à cauſe du préjugé que cela formeroit contre luy. Nonobſtant l'oppoſition les procédures & les informations furent achevées : mais Grégoire XI. jugea à propos de les ſupprimer, apparemment pour ne point chagriner le Comte & le Roy d'Angleterre ; & les choſes en demeurérent là. Il eſt certain que Charles de Blois eſtoit un Seigneur d'une vertu & d'une piété extraordinaire, & qui au milieu des Camps & des Armées, où il paſſa preſque tout le temps qu'il vécut depuis ſon mariage avec la Comteſſe de Penthievre, excepté le temps de ſa priſon, mena toûjours une vie très-exemplaire & très-mortifiée, ſans qu'elle diminuât rien dans les occaſions de cette vivacité & de ce courage ardent & intrépide qui fait les Héros. Il n'avoit pas pourtant toûjours eſté d'une ſi exacte régularité ; car il eut un fils naturel appellé Jean de Blois, qui fut tué à ſes côtez dans la bataille.

Froiſſard. chap. 229.

Le Comte de Montfort voyant le corps de Charles de Blois, le pleura en ennemi généreux, & le fit porter à Guincamp, où il fut enterré chez les Cordeliers. Il perdit très-peu de Soldats en cette journée, & nulle perſonne de marque. Olivier de Cliſſon y eut un œil crevé dont il guérit. Montfort fut redevable du gain de cette bataille à la ſage conduite du Général Chandos, & à celle de Hugues Caurelée, qui ſe ſervit admirablement de ſon Corps de reſerve. Le Comte remporta cette ſignalée victoire le jour de S. Michel de l'année 1364. Elle eut de grandes ſuites : car non ſeulement le Château d'Auray ſe rendit ; mais encore Vannes & pluſieurs autres Places. Beaucoup de Seigneurs du parti de Charles de Blois paſſérent dans celuy du vainqueur, & tout s'acheminoit à une révolution entiére.

An. 1364.

La nouvelle de la victoire du Comte de Montfort cauſa autant de joye à la Cour d'Angleterre, que d'inquiétude à celle de France, & de douleur à la Comteſſe de Penthiévre, qui avoit précipité ſon mari dans ce malheur comme malgré luy, & qui ſe voyoit au moment de déchoir d'un rang, où elle s'eſtoit maintenuë juſqu'alors pendant près de vingt-trois ans de guerre, & au prix de la vie d'une infinité de Nobleſſe. Elle eut recours au Roy dans la fâcheuſe conjoncture où elle ſe trouvoit, & employa principalement le crédit du Duc d'Anjou ſon gendre auprès de ce Prince.

Le Roy n'auroit pas héſité à prendre ſa protection, ſi les affaires de France euſſent eſté en meilleur état. Il ſçavoit bien que le Comte de Montfort eſtoit entiérement dévoüé au Roy d'Angleterre, & qu'il avoit tout à craindre de luy, ſi une fois il devenoit paiſible poſſeſſeur de la Duché de Bretagne. C'eſtoit une nouvelle porte ouverte aux Anglois, pour entrer en France quand ils voudroient. Il prévoyoit bien qu'il auroit en la perſonne de ce Comte un Vaſſal fâcheux, & dautant plus difficile à contenir, qu'il ſeroit toûjours ſoûtenu de toute la puiſſance d'Angleterre : ainſi en ne faiſant attention qu'à ces raiſons, ſes intéreſts eſtoient de ne pas abandonner la Comteſſe, & de continuer d'appuyer les droits qu'elle avoit au Duché de Bretagne : mais d'ailleurs il eſtoit dangereux de trop s'engager avec le peu d'eſpérance qu'il y avoit de réüſſir. On n'avoit ni Armée ni argent ; on eſtoit en guerre avec le Roy de Navarre ; les fréquentes infractions qui ſe faiſoient de part & d'autre au Traité de

Nouvelle Hiſt. de Bretagne par Dom Lobineau.

Brétigni fourniſſoient au Roy d'Angleterre A mille prétextes d'attaquer de nouveau le Royaume. Les Bretons ſoüpiroient après la fin de la guerre, & regardoient la journée d'Auray comme une déciſion du Ciel en faveur du victorieux. On ne pouvoit douter que le Comte de Montfort, ſi on refuſoit de le reconnoître pour Duc de Bretagne, ne renonçât au Vaſſelage de France, & ne fit hommage de ce Duché au Roy d'Angleterre, qui le recevroit infailliblement, & ſe trouveroit par là autoriſé à faire la guerre, ſans rien ménager pour ſoûtenir ſon Vaſſal.

Toutes ces raiſons balancées dans le Con- B ſeil, firent réſoudre le Roy à traiter avec le Comte de Montfort, & à luy offrir de le reconnoître pour Duc de Bretagne, à condition que ce Duc le reconnoîtroit réciproquement pour ſon Souverain; & l'on ne penſa plus qu'à rendre par le Traité, la condition de la Comteſſe de Penthiévre & de ſes enfans la moins mauvaiſe qu'il ſe pourroit. Ce n'eſtoit pas là ce que prétendoit le Duc d'Anjou très-zélé pour les intéreſts & pour la grandeur de ſa belle-mere; mais c'eſtoit le parti le plus ſage que le Roy puſt prendre en l'état où il ſe trou- C voit.

Après cette réſolution priſe, on envoya Jean de Craon Archevêque de Reims, & le Maréchal de Boucicaut au Comte de Montfort qui aſſiégeoit alors Quimpercorentin. Ils luy dirent en général, qu'ils venoient de la part du Roy, pour l'exhorter à faire la paix après une ſi longue guerre, & qu'il ne la feroit jamais plus avantageuſe qu'après une victoire auſſi importante, que celle qu'il venoit de remporter.

Le Comte répondit, que de luy-meſme il y eſtoit très-porté; mais qu'il ne pouvoit leur D donner de réponſe déterminée ſur cela, ſans avoir pris l'avis du Roy d'Angleterre. Il envoya auſſi-toſt vers ce Prince un Seigneur Anglois nommé Guillaume Latimer; & en attendant ſon retour, les Députez de France ſe retirérent à Rennes. Le Roy d'Angleterre répondit, qu'il ſeroit content de tout ce que feroit le Comte de Montfort, pourvû qu'il ſe fit reconnoître par la France Duc de toute la Bretagne, ſans partager ce titre ni le Duché avec perſonne.

Dès que le Comte eut reçû cette réponſe, il fit venir les Ambaſſadeurs François à Quim- E per, & l'on commença à traiter. Le Maréchal de Boucicaut luy propoſa de s'en tenir au Traité des Landes d'Euran, qui conſiſtoit à partager le Duché entre la Maiſon de Montfort & celle de la Comteſſe de Penthiévre. Il rejetta abſolument cette propoſition, ainſi qu'on s'y eſtoit bien attendu: mais il ajoûta, que pourvû que le Roy voulût le reconnoître pour Duc de Bretagne & pour ſon Feudataire, & recevoir ſon hommage, il feroit des conditions à la Comteſſe de Penthiévre les plus avantageuſes que ſes intéreſts eſſentiels pourroient les luy permettre. L'offre de l'hommage réjoüit fort les Ambaſſadeurs. C'eſtoit le point capital qu'ils eſtoient chargez d'obtenir ſur toutes choſes, & qu'ils appréhendoient fort qu'on leur refuſaſt. Pour ne pas toutesfois faire paroître trop d'empreſſement, ils demandérent du temps au Comte, afin de faire ſçavoir au Roy la propoſition qu'il leur faiſoit.

Après le retour du Courier, qui rapporta le conſentement du Roy, la négotiation fut continuée à Guérande au Diocèſe de Nantes, où la Comteſſe de Penthiévre envoya auſſi ſes Agents, qui furent Hugues de Montrelais Evêque de S. Brieux, le Sire de Beaumanoir, & le Sire d'Acerac. Ceux du Comte de Montfort eſtoient Olivier de Cliſſon, & Guillaume Latimer. Après bien des conférences, le Traité * fut conclu le 12. d'Avril de l'an 1365. En voicy les principaux articles.

An. 1365.

* La copie de ce Traité eſt rapportée par d'Argentré dans ſon Hiſt de Bretagne. pag. 502.

Que Jean Comte de Montfort ſeroit reconnu pour légitime & unique Duc de Bretagne, & pour héritier des autres Terres, meſme de celles qui eſtoient hors du Duché de Bretagne, dont le Duc Jean III. ſon oncle eſtoit en poſſeſſion, lorſqu'il mourut, excepté celles qui par ce Traité ſeroient cédées à Jeanne Comteſſe de Penthiévre. Qu'elle renonceroit pour elle & pour ſes héritiers au Duché de Bretagne, & conſentiroit que Jean Comte de Montfort fût reçû à foy & à hommage par le Roy de France pour le Duché de Bretagne & autres Terres. Que toutes les Villes & Châteaux de Bretagne ſeroient inceſſamment remis entre les mains du Comte de Montfort. Que le Comté de Penthiévre & les autres Terres de Bretagne que la Comteſſe avoit héritées de ſon pere & de ſa mere luy demeureroient; qu'elle ne feroit point d'hommage au Duc pour le Comté de Penthiévre tant qu'elle vivroit: mais que ſes enfans ou ſes ſucceſſeurs ſeroient ſoumis à l'hommage & au ſerment de fidélité; qu'elle auroit la Vicomté de Limoges; & que le Comte de Montfort renonceroit à toutes les prétentions qu'il y pourroit avoir. Que de plus le Comte luy aſſigneroit dix mille livres de rente ſur les Terres qu'il poſſédoit en France, & de plus trois mille livres de rente viagere: qu'il agiroit efficacement pour la délivrance de Jean de Bretagne fils aîné de la Comteſſe de Penthiévre, retenu depuis un grand nombre d'années en ôtage en Angleterre; qu'il feroit épouſer ſa ſœur Jeanne à ce jeune Prince, qui en ce cas ſeroit mis en poſſeſſion de la Vicomté de Limoges: qu'en cas que le Comte de Montfort mourût ſans enfans mâles, Jean luy ſuccéderoit au Duché. Et à cette occaſion il fut réglé, que déſormais les femmes n'y pourroient prétendre qu'au défaut de tous les mâles légitimes de la Maiſon de Bretagne. C'eſtoit ce point là meſme, qui n'ayant point encore eſté décidé, avoit cauſé une ſi longue guerre. Qu'enfin le Comte de Montfort feroit au plûtoſt & ſincérement ratifier ce Traité par le Roy d'Angleterre & par le Prince de Galles, & que la Comteſſe de Penthiévre en obtiendroit pareillement la ratification du Roy de France & du Duc d'Anjou.

Le Comte de Montfort jura ſur le S. Sacre-

by Google

ment, sur l'Evangile, & sur son ame, l'observation de ce Traité. Les Plénipotentiaires de la Comtesse de Penthiévre en firent autant en son nom. Les deux Rois confirmérent le Traité ; & suivant la priére que le Comte de Montfort en fit au Roy de France, il fut déclaré que ce Traité seroit regardé & tenu comme un Arrest de la Cour des Pairs. De plus comme dans les Lettres que le Roy fit expédier sur cette derniére demande du Comte de Montfort, Jeanne Comtesse de Penthiévre estoit appellée Duchesse, le Roy à la requeste du mesme Comte accorda de nouvelles Lettres, par lesquelles il déclara que ce titre qu'il avoit donné à Jeanne de Penthiévre dans les précédentes, ne préjudicieroit en rien au Comte de Montfort. Ce Prince fit quelque temps après à Paris dans l'Hôtel de S. Paul hommage de son Duché au Roy, & dit dans la formule, qu'il le faisoit en la forme & maniére que ses Prédécesseurs les Ducs de Bretagne l'avoient fait. On se servit de ces termes généraux, pour éviter une contestation qui auroit pû rallumer la guerre sur la qualité de l'hommage. Il devoit estre appellé lige, selon qu'on le prétendoit en France, au lieu que les Bretons soûtenoient qu'il n'estoit que simple.

Malgré cette Paix, le Roy n'osoit pas compter pour longtemps sur le Duc de Bretagne, dont la Cour & le Conseil estoient remplis d'Anglois : mais c'estoit beaucoup pour luy d'éloigner la guerre, de diminuer au moins pour un temps le nombre de ses ennemis, & de n'estre pas obligé de partager son attention à tant d'affaires. Il estoit sûr que le Duc de Bretagne avoit besoin aussi-bien que luy de quelques années de repos, pour rétablir son Etat. D'ailleurs il s'appercevoit que l'âge rallentissoit dans Edoüard la passion des conquestes ; qu'il ne prenoit pas fort à cœur les intérests du Roy de Navarre, dont le parti avoit esté fort mal-mené l'année précédente. Tout cela faisoit qu'il se sçavoit bon gré du Traité de Guérande.

D'Argentré Histoire de Bretagne.

Cependant l'échange & le rachat des prisonniers se firent. Il en coûta cent mille francs à du Guesclin pour sa rançon, & comme il n'avoit pas d'argent comptant pour cette somme, les Sires de Matignon, de Monbourcher & de Laval se firent ses cautions envers le Général Chandos. Le Roy en paya quarante mille francs, & du Guesclin mérita par ses services, que le Pape & Henri depuis Roy de Castille l'acquitassent du reste. Il revint à Paris, où le Roy le reçut comme un de ses serviteurs qu'il chérissoit & qu'il estimoit le plus, & à qui sa défaite mesme avoit acquis une nouvelle gloire. Divers Seigneurs Bretons attirez par le bon accueil que le Roy faisoit aux gens de leur païs, & voyant qu'il n'y avoit plus de guerre chez eux, s'attachérent à son service, entre-autres Olivier de Clisson un des plus estimez Chevaliers de son temps. Comme son pere avoit eu la teste coupée sous le régne de Philippe de Valois, & que les biens de sa Maison situez en France avoient esté confisquez, le Roy en remit ce Seigneur en possession. Tanneguy du Châtel qui s'estoit aussi fort signalé dans les guerres de Bretagne, & le Sire de Beaumanoir, qui n'espéroit pas s'avancer beaucoup à la Cour du Duc, contre lequel il s'estoit toûjours déclaré hautement en faveur de Charles de Blois, suivirent l'exemple de Clisson : le Roy leur donna de l'employ dans ses Troupes, & leur assigna de bonnes pensions. Ce ne fut pas un des moindres traits de la politique de ce Prince, de s'attacher ainsi la Noblesse de Bretagne ; & il en tira dans la suite de son régne de grands avantages.

Froissart. cap. 219.

Le Captal de Buch se laissa aussi gagner aux honnestetez qu'on luy fit durant sa prison. Le Roy reconnoissant en ce Seigneur autant de sagesse que d'habileté dans la guerre, luy donna le Château de Nemours. Il l'accepta & se fit son Vassal ; mais estant retourné en Gascogne, il ne put tenir contre les caresses du Prince de Galles ; & se trouvant embarassé à se ménager avec les deux Princes, il remit entre les mains du Roy le présent qu'il luy avoit fait, & demeura attaché au Prince de Galles : mais avant que le Captal de Buch fût retourné en Gascogne, & avant mesme qu'il eût esté délivré de prison, il avoit rendu un service signalé au Roy, en contribuant beaucoup par son adresse à faire la Paix entre ce Prince & le Roy de Navarre. Les conjonctures se trouvérent alors très-propres à faire réüssir cette négotiation si importante pour le bien du Royaume ; & le Roy sçut en profiter.

La France n'estoit pas alors le seul Royaume de l'Europe déchiré par les guerres civiles. Il y en avoit de fort allumées au-delà des Alpes, aussi-bien qu'au-delà des Pyrénées : & ce furent celles-cy qui produisirent la paix en France. Depuis plusieurs années Pierre Roy de Castille, distingué dans l'Histoire par l'infame surnom de Cruel, rempliſſoit de meurtres son Royaume & sa propre famille. C'estoient de funestes effets de sa férocité naturelle, & de son extrême incontinence. Il fit périr Frideric son frere ; il mit en prison Blanche de Bourbon Princesse des plus accomplies de son temps. Elle estoit fille du Duc Pierre de Bourbon, & sœur de la Reine de France ; & il la traita de la sorte peu de jours après qu'il l'eut épousée, afin de satisfaire avec plus de liberté la passion qu'il avoit pour une maîtresse nommée Marie de Padille. Sa fureur n'en demeura pas là ; car enragé de ce que la plusparт de ses Sujets s'estoient révoltez contre luy, & que les Seigneurs conjurez tâchoient de s'appuyer du secours de France, il la fit empoisonner dans sa prison, où elle n'avoit pour toute consolation que sa seule innocence.

Mariana l. 16. & 17.

Henri Comte de Transtamare, frere de ce Roy, mais qui n'estoit pas légitime, fut le Chef du soulévement. Il ne réüssit pas d'abord, & fut obligé deux fois de se refugier en France. Il y traita avec le Roy Jean, & sur la fin du régne de ce Prince, il s'engagea à certaines conditions de tirer de France ce qui y restoit des *Compagnies*, & d'en délivrer le Royaume en les

ed by Google

menant au-delà des Pyrénées faire la guerre à Pierre le Cruel. Ce Traité ne fut point exécuté, le Roy apparemment ou le Comte n'ayant pas de quoy payer ces brigands auſſi libéralement qu'ils le demandoient : mais les Révoltez de Caſtille eurent une autre reſſource. Pierre IV. Roy d'Arragon, & le Roy de Navarre firent avec eux une ligue offenſive contre le Roy de Caſtille. La guerre fut vive; & ce fut dans cette conjoncture que la Paix de Bretagne ſe fit. Le Roy de Navarre embarqué dans la guerre de Caſtille, jugea bien que le Roy de France n'ayant plus d'autre ennemi que luy, ne perdroit pas cette occaſion de luy enlever toutes les Places qu'il avoit en France; & c'eſt ce qui le détermina à faire ſa paix avec ce Prince, à quoy le Pape l'exhortoit fortement.

Mariana l. 17. cap. 9.

Il héſita encore moins à prendre ce parti, lorſqu'il ſçut que le Roy d'Arragon, nonobſtant les grandes liaiſons qu'il avoit priſes avec luy, s'eſtoit laiſſé gagner par le Roy de France; qu'ils avoient fait enſemble une ligue contre la Navarre, & que le Duc d'Anjou Gouverneur de Languedoc, avoit ſigné le Traité à Toulouſe, où des Députez du Roy d'Arragon s'eſtoient rendus. Il fit partir auſſi-toſt la Reine ſa femme ſœur du Roy de France, toute groſſe qu'elle eſtoit, pour aller luy demander la Paix. C'eſtoit tout ce que le Roy avoit prétendu.

La Reine de Navarre, ſuivant l'ordre qu'elle en avoit, agit dans cette négotiation de concert avec le Captal de Buch, qui eſtoit encore priſonnier à Paris, mais à qui on laiſſoit beaucoup de liberté. On tint quelques conférences, où la principale difficulté eſtoit la reſtitution de Mante & de Meulan, que le Roy de Navarre demandoit, & que le Roy s'obſtinoit à refuſer, parce qu'il ne vouloit point que ce Prince demeurât maître de ces deux Places ſituées ſur la riviére de Seine, & qui empêchoient le commerce de Paris avec la Normandie par la riviére. Le Captal de Buch fut envoyé vers le Roy de Navarre, pour le déterminer à accepter une échange de ces Places, & luy déclarer que la Paix ne ſe feroit jamais ſans cela.

Continuat. Nangii.

Le Roy de Navarre ordonna au Captal de tenir ferme ſur ce point eſſentiel : mais à en juger par la ſuite, il luy permit depuis de ſe relâcher là-deſſus, ſuppoſé qu'on luy donnât un bon équivalent. Le Captal eſtant de retour, déclara que le Roy de Navarre vouloit abſolument qu'on luy reſtituât Mante & Meulan, & le Comté de Longueville. Le Roy proteſta qu'il n'en feroit rien; & ſur cela les Conférences furent rompuës. Mais comme les deux Rois avoient intéreſt à conclure la Paix, ils reprirent peu de temps après la négotiation ſur les inſtances de Loüis Comte d'Etampes Prince du Sang, qu'ils acceptérent pour Médiateur. Il agit ſi efficacement, qu'enfin le Roy de Navarre ſe déſiſta de ſa prétention, & Mante & Meulan demeurérent au Roy, auſſi-bien que le Comté de Longueville. Le Comté d'Evreux, qui eſtoit le patrimoine du Roy de Navarre, luy fut laiſſé, avec les Places qu'il poſſédoit dans le Cotentin, & quelques autres en Normandie. Il renonça à ſes prétentions ſur la Champagne, ſur la Brie & ſur le Duché de Bourgogne; & on luy donna en dédommagement Montpellier & ſes dépendances, le Roy s'y réſervant toûjours la Souveraineté & le reſſort. Le Traité fut conclu & ſigné à Vernon le ſixiéme de Mars. Le Roy de Navarre en ayant reçû la nouvelle, en envoya la ratification au Roy, avec un préſent d'un cœur d'or, pour marque de la réſolution ſincére où il eſtoit, de vivre déſormais en parfaite intelligence avec luy. La délivrance du Captal de Buch fut un des articles de ce Traité. La Paix fut publiée à Paris le vingtiéme de Juin avec une joye extrême de tous les peuples, qui ſoûpiroient depuis ſi longtemps après ce bonheur.

An. 1365. Du Tillet Recüeil des Traitez &c. Hiſt de du Gueſclin chap. 14.

Toute la France retentiſſoit des loüanges du Roy, dont la ſage conduite rétabliſſoit peu à peu la tranquillité & l'ordre dans un Etat, qui depuis ſi longtemps eſtoit dans la derniére confuſion. Pour achever ſon ouvrage, il avoit encore une choſe à faire, pour laquelle il avoit déja pris des meſures avec le Pape, mais qu'il n'eſtoit pas facile d'exécuter.

Il s'agiſſoit d'arreſter les brigandages des *Compagnies*, ou bien de les mettre hors de France, où ils commettoient des violences effroyables. Pluſieurs de ces brigands, que le Marquis de Montferrat avoit menez en Italie, en eſtoient revenus, & s'eſtoient rejoints à ceux qui eſtoient demeurez en France. La pauvreté qui régnoit dans les Provinces, l'amour du libertinage, & l'impunité en produiſoient tous les jours de nouveaux. Le nombre eſtoit de plus de trente mille, qui ne ſe ſéparoient en divers Corps que pour piller en plus d'endroits & avec plus de commodité. Le Pape, tant de ſon propre mouvement, qu'à la réquiſition du Roy, avoit publié pluſieurs Bulles contre ces ſcélérats, tantoſt les excommuniant, tantoſt offrant le pardon & l'abſolution à ceux d'entre-eux qui voudroient ſe ſéparer des autres; tantoſt pour faire prendre les armes contre eux aux Seigneurs de France. Tout cela eſtoit inutile contre des gens, qui la pluſpart n'avoient ni conſcience, ni Religion, ni honneur, & que leur multitude rendoit redoutables aux Princes meſmes. Ils avoient des Chefs gens de qualité & d'expérience. Le Chevalier Vert frere du Comte d'Auxerre, Hugues de Caurelée, qui s'eſtoit ſi fort ſignalé à la bataille d'Auray, & pluſieurs Chevaliers que la Paix avoit laiſſez ſans employ & ſans bien, n'avoient point eu de honte de ſe mettre à la teſte de cette déteſtable canaille. Ils eſtoient entrez en Lorraine & dans le Duché de Bar, & s'eſtoient avancez juſqu'à Straſbourg. Ce fut à cette occaſion que Jean Duc-Marquis de Lorraine, & Robert Duc de Bar firent contre ces *Compagnies* une ligue avec le Roy de France. L'Empereur avoit aſſemblé une Armée contre-eux; mais il s'eſtoit contenté de les éloigner des frontiéres de l'Empire. Le Roy, qui ne ſe

Du Tillet loc. cit.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté D. fol. 89. verſo.

voyoit plus d'autres ennemis ſur les bras, cût A volontiers levé des Troupes, pour tâcher de les diſſiper : mais c'eſtoient des déterminez parfaitement aguerris, & capables de tenir teſte à des Armées réglées. La défaite de Jacques de Bourbon ſur la fin du dernier régne en eſtoit une funeſte preuve ; & le Roy ne pouvoit ſe réſoudre à prodiguer encore le ſang de ce qui luy reſtoit de Nobleſſe dans ſon Royaume, dont la plus grande partie avoit péri dans les guerres paſſées. Il ordonna donc à ſon Conſeil de penſer aux moyens de délivrer par d'autres voyes le Royaume de cette peſte.

Epiſt. Urbani apud Raynald.

Dans le temps qu'un point ſi important faiſoit le ſujet de la délibération des Miniſtres du Roy, il reçût une Lettre du Pape, qui luy ſuggéroit des expédiens pour cela, à l'occaſion de la Croiſade que le Roy de Chypre continuoit de ſolliciter, auſſi-bien que l'Empereur, depuis que les Turcs eſtoient paſſez en Europe, & commençoient à y faire de grands progrès. Le Pape mandoit au Roy, que l'Empereur l'eſtant venu trouver à Avignon, luy avoit propoſé d'engager les *Compagnies* dont l'Italie & l'Allemagne avoient déja reſſenti les violences, à aller ſervir contre les Turcs ; que ce Prince C s'offroit à leur donner paſſage ſur les Terres de l'Empire, & de leur fournir des vivres à ſes dépens juſqu'aux frontiéres de Hongrie, ſuppoſé que le Roy de Hongrie voulût les laiſſer paſſer dans ſes Etats ; qu'on croyoit que ſi le Maréchal d'Andrehen ſe chargeoit d'aller faire cette demande au Roy de Hongrie, il obtiendroit le paſſage : qu'en cas que ce Roy le refuſaſt, on les feroit aller par mer ; qu'on les embarqueroit à Veniſe & dans les autres Ports d'Italie ; que l'Empereur s'obligeoit à contribuer à un deſſein ſi utile à la France, à l'Italie & à l'Allemagne, en y conſacrant la moitié de D ſes revenus du Royaume de Bohéme pendant trois ans ; que c'eſtoit au Roy à faire de ſon côté ce qu'il pourroit pour déterminer les *Compagnies* à cette expédition, par le moyen de quelque Capitaine de réputation, qui s'offriroit à marcher à leur teſte.

Le Roy avoit trop d'intéreſt à cet éloignement des *Compagnies*, pour ne pas tenter toutes les voyes propres à y réüſſir : c'eſtoit dans cette vûë qu'il avoit envoyé le Duc d'Anjou ſon frere à Avignon, quand il ſçut que l'Empereur devoit s'y rendre, & qu'on y devoit traiter de la Croiſade avec le Roy de Chypre. E

Ibid. Ex Epiſt. Pontificis.

Le Pape, pour faciliter la choſe au Roy, luy accorda pour deux ans les Décimes de tous les Bénéfices, & donna pouvoir à l'Evêque du Mans d'abſoudre des Cenſures encouruës tous ceux des *Compagnies* qui voudroient s'enrôller pour la guerre Sainte, ou qui contribuëroient à les diſſiper. L'eſpérance d'expier leurs crimes innombrables en engagea un grand nombre à prendre ce parti : mais un autre événement fit changer ce deſſein, & fit prendre un moyen qui parut beaucoup plus facile, & qui réüſſit en effet au grand avantage de la France. Ce furent les guerres civiles d'Eſpagne, dont j'ay parlé un peu auparavant, qui le produiſirent.

Le Comte Henri de Tranſtamare continuoit toûjours dans ſa révolte contre ſon frere Pierre le Cruel Roy de Caſtille. J'ay dit que ſur la fin du régne de Jean Roy de France, ce Comte avoit traité avec luy pour prendre à ſon ſervice les *Compagnies* à certaines conditions ; mais que ce Traité avoit eſté ſans effet. C'eſtoit une reſſource ſur laquelle Henri faiſoit grand fond. Il en fit de nouveau la propoſition, quand il ſçut qu'on délibéroit à Avignon & à la Cour ſur les moyens de délivrer la France de ces B brigands. Les grandes difficultez qu'il y avoit à les déterminer à paſſer la mer, où à aller en Thrace faire la guerre aux Turcs, firent accepter aiſément par le Roy la propoſition du Comte de Tranſtamare. Il y avoit même un nouveau motif d'honneur qui l'y engageoit. C'eſtoit la nouvelle de la mort de Blanche de Bourbon ſœur de la Reine de France, que le Roy de Caſtille venoit de faire empoiſonner dans ſa priſon. Ce parricide fit horreur à toute l'Europe, & c'eſtoit à la France à le venger. Dès que la choſe fut ſçûë du Pape, qui d'ailleurs eſtoit fort mécontent du Roy de Caſtille, Froiſſard, cap. 238. parce qu'il faiſoit profeſſion de ſe mocquer des Cenſures de l'Egliſe, & de maltraiter les Evêques & les Eccléſiaſtiques, il déclara qu'il eſtoit indigne de la Couronne, & que le Comte de Tranſtamare eſtoit capable d'y ſuccéder. Le Roy d'Arragon, ſur qui le Roy de Caſtille avoit fait pluſieurs conqueſtes, promit de donner paſſage par ſes Etats, & de fournir abondamment des vivres aux Troupes qui viendroient de France ; de ſorte qu'il ne fut plus queſtion que de donner un Chef aux *Compagnies*.

Le Roy jetta les yeux ſur du Gueſclin, qui D voyant qu'il n'y avoit plus de guerre en France, eſtoit réſolu d'accompagner le Roy de Chypre à l'expédition d'Alexandrie, que ce Prince méditoit. Du Gueſclin accepta ce Commandement. Il promit au Roy d'engager les *Compagnies* à le ſuivre, & que s'il réüſſiſſoit à déthrôner le Roy de Caſtille, il les meneroit enſuite contre les Sarraſins de Grenade, & après Hiſt. de du Gueſclin. en Chypre. Quand il fut convenu de tout avec le Roy, il envoya un Héraut aux Chefs des *Compagnies*, qui eſtoient campez vers Châlons ſur Saone, & leur fit demander un ſauf-conduit, pour aller leur parler ſur une affaire importante qu'il avoit à leur communiquer. Il partit dès que le ſauf-conduit fut arrivé. Il fut reçû avec toutes les marques d'eſtime & de reſpect dûës à un homme de ſon caractére. Il expoſa à Hugues de Caureléé, à Mathieu de Gournay, au Chevalier Vert, & aux autres Capitaines le ſujet de ſon voyage, leur propoſa tous les motifs capables de les ébranler, la bonté du païs où il prétendoit les conduire, la vengeance de l'injuſte & cruelle mort de la Reine de Caſtille, & par-deſſus tout cela il leur promit deux cens mille florins de la part du Roy, & qu'il leur en feroit donner autant par le Pape, avec l'abſolution des Cenſures qu'ils

Digitized by Google

avoient encouruës. Il ajoûta, que ſon deſſein, après la conqueſte de Caſtille, eſtoit de les mener en Grenade contre les Sarraſins; & conclut ſon diſcours par cès paroles plus efficaces dans la bouche d'un guerrier comme luy, qu'elles n'auroient eſté en celle d'un Prédicateur. » Si nous vaut mieux ainſi faire, & pour nos » ames ſauver, que de nous damner & donner » au deable; car trop avons fait de pechiés & de » maux, comme chacun peut ſçavoir en droit ſoy, » & tous nous conviendra finir.

Hugues de Caurelée, après qu'on eut déliberé, luy répondit au nom de tous; que le connoiſſant brave & très-loyal Chevalier, comme il eſtoit, ils feroient ravis de le ſuivre par tout où il les voudroit conduire; qu'il pouvoit diſpoſer d'eux; qu'ils ne haïſſoient point le Roy de France; & qu'ils ne mettoient qu'une condition, c'eſt qu'on ne les employeroit point contre le Prince de Galles: qu'au reſte ils ne doutoient point qu'on n'agît avec eux de bonne foy, vû qu'il leur engageoit ſur cela ſa parole, à laquelle ils avoient plus de confiance, qu'en tous les Prélats qui eſtoient à Avignon & en France. Le Traité fut ſigné, & ils s'engagérent à remettre entre les mains du Roy toutes les Forteresſes & toutes les Places qu'ils tenoient en France, avant qu'on ſe mît en marche pour l'Eſpagne.

Du Gueſclin eſtant retourné avec le Traité ſigné, réjoüit extrêmement le Roy, qui ſouhaitoit l'heureux ſuccès de cette négotiation beaucoup plus qu'il ne l'eſpéroit. Les principaux Chefs des *Compagnies* vinrent à Paris comme ils l'avoient ſouhaité: mais le Roy voulut qu'ils n'y entraſſent qu'avec peu de ſuite & ſecrétement, pour ne pas allarmer le peuple, qui s'effrayoit au ſeul nom des *Compagnies*. Il les reçut bien, les traita magnifiquement au Temple, leur fit de beaux préſens, & voulut que divers Seigneurs, qui devoient eſtre de l'expédition d'Eſpagne, fuſſent auſſi de la feſte, entre-autres Jean de Bourbon Comte de la Marche, couſin de la feuë Reine de Caſtille, le Begue de Villaines, le Maréchal d'Andrehen, Olivier de Mauni, Guillaume Boüeſtel, & Guillaume de l'Aunoy.

Froiſſard. cap. 230. Le Comte de Tranſtamare avoit fait auſſi ſolliciter le Prince de Galles, qui demeuroit toûjours en Guienne, & le Général Chandos, d'eſtre du voyage d'Eſpagne; mais ils s'en excuſérent; & le Prince permit ſeulement à pluſieurs Chevaliers & Ecuyers de ſuivre du Gueſclin.

Dès que le bruit du Traité conclu avec les *Compagnies* fut devenu public, quantité de Nobleſſe Françoiſe ſe mit en équipage, pour eſtre de cette Armée. Le Général Breton y attira

Argentré Hiſt. de Bretagne. pluſieurs Chevaliers de ſon païs, du nombre deſquels furent Olivier & Guillaume du Gueſclin ſes freres, Bertrand de Matignon, les Sires de Montauban, de Dinan, de Coetquen, de Beaumont, Leon de Montfort, Alain de Liſcoüet, Raguenel de Monbourcher, Geoffroy Budes, Sylveſtre ſon frere, auſquels ſe joignirent Antoine de Beaujeu, Guimar de Bailleul, & grand nombre d'autres Gentilshommes François, Flamans & d'autres Nations. Froiſſard. loc. cit.

Le rendez-vous fut à Châlons ſur Saone; & après que toutes les Places & tous les Forts dont les *Compagnies* s'eſtoient emparées, eurent eſté remis en la puiſſance du Roy, du Gueſclin prit ſa route par Avignon. Cela déplut fort au Pape, qui prévoyoit bien que des gens accoûtumez au pillage comme ceux-là, ne pourroient jamais eſtre ſi bien contenus par le Général, qu'ils ne commiſſent de grands deſordres. Quand il les ſçut à quelques lieuës d'Avignon, il envoya au devant d'eux un Cardinal, qui ayant rencontré un Anglois de l'Armée, le pria de le faire parler aux Généraux. Volontiers, dit l'Anglois; mais, ajoûta-t'il, apportez-vous de l'argent? Cette queſtion chagrina fort le Cardinal, qui vit en meſme-temps venir à luy du Gueſclin, le Maréchal d'Andrehen, & le Comte de la Marche, ſuivis des autres Capitaines. Le Maréchal, après les premiers compliimens, luy dit: » Sire, (c'eſtoit le terme dont on uſoit en ce temps-là, au lieu de celuy de Monſieur, ou de Monſeigneur) nous nous trouvons à la teſte de gens qui ont fait de grands maux en France, nous les menons contre les Sarraſins de Grenade, & nous ſupplions le S. Pere, qui eſt le Lieutenant de Dieu, qu'avant toutes choſes il nous donne l'abſolution de nos pechez, & nous faſſe délivrer deux cens mille francs pour faire noſtre voyage ». Le Cardinal luy répondit: Que pour l'abſolution, il la luy promettoit; mais que pour l'argent, il n'en repondoit pas. Du Gueſclin prenant la parole, luy repartit: » Sire, il ne faut point refuſer la demande du Maréchal, nous avons icy des gens qui ſe paſſeront ſans peine de l'abſolution; mais qui ne peuvent ſe paſſer d'argent. Nous tâchons de les faire gens de bien malgré eux. Nous les menons en exil, afin qu'ils ne faſſent plus de mal aux Chrétiens. Nous ne les pouvons contenir ſans argent, & il faut que le S. Pere nous aide par là à les rendre plus dociles, & à les conduire hors de ce Royaume. Le Cardinal répondit: Qu'il alloit rendre compte au Pape de ce qu'on luy propoſoit. » Que ce ſoit au plûtoſt, reprit du Gueſclin, car plus ils demeureront en ces quartiers cy, & pis ce ſera: & nous allons aujourd'hny loger à Villeneuve, (c'eſt une petite Ville ſur le Rhône vis à vis d'Avignon.)

Hiſt. de du Gueſclin.

Cette demande, & la maniére dont on la faiſoit, choquérent fort le Pape. Il fit fermer les portes d'Avignon, & mettre les Bourgeois & les Soldats qu'il y avoit ſous les armes. Cependant il voyoit des feneſtres de ſon Palais les partis des *Compagnies* courir toute la campagne, enlever les fourages & les bleds des granges, emmener les troupeaux au Camp. Il jugea bien que plus il attendroit à les ſatisfaire, & plus ils cauſeroient de déſordres: ainſi ayant aſſemblé les Magiſtrats de la Ville, il convint avec eux de faire une Capitation, & de cottiſer tous les Habitans chacun à proportion de leurs biens, pour faire ce qu'on pourroit d'argent. On amaſſa cent mille francs, qu'il envoya

à Villeneuve, pour les mettre entre les mains de du Gueſclin.

Ce Général luy dit, qu'il ne pouvoit les recevoir ; qu'il eſtoit informé que cet argent avoit eſté levé ſur le pauvre peuple ; que ce n'eſtoit pas ce qu'il prétendoit, & qu'il falloit « que le Pape & ſon riche Clergé ſoûtinſſent tous « ſeuls cette dépenſe : Au reſte, ajoûta-t'il, j'en- « tens que cet argent ſoit rendu exactement à « ceux, ſur qui on l'a levé, & ſi je n'ay aſſûran- « ce qu'il ait eſté reſtitué, euſſay-je déja paſſé la « mer, je reviendrois à Avignon pour le faire « rendre. Ce fut une néceſſité pour le Pape & pour les Cardinaux de s'accommoder au temps ; & tout fut exécuté ſelon les intentions de du Gueſclin. On luy apporta les deux cens mille francs de l'argent du Pape, des Cardinaux & des autres Prélats ou Bénéficiers, avec l'abſolution par écrit & ſcellée du Sceau du Pape. L'argent levé ſur le peuple fut rendu, & auſſitoſt après du Gueſclin prit le chemin de Touloufe, où le Duc d'Anjou le reçut, le régala avec tous les Généraux, & fit pourvoir abondamment l'Armée de vivres.

Elle marcha quelques jours après vers les Pyrénées, qu'on paſſa avec beaucoup de fatigue. On entra en Arragon, dont le Roy s'eſtoit retiré à Perpignan, après avoir donné ſes ordres pour la ſubſiſtance de l'Armée Françoiſe dans ſes Etats. Le Comte de Tranſtamare ayant ſçû qu'elle eſtoit proche, partit de Châteaublanc, où il l'attendoit, & vint conférer avec du Gueſclin, qui en l'embraſſant, l'aſſûra que devant qu'il fût peu de temps il ſeroit Roy de Caſtille.

Froiſſard. loc. cit. Chronique MS. de du Gueſclin en vers. Vide Du Cange in Gloſſar. *Compagnie.*

Du Gueſclin juſques-là avoit toûjours fait courir le bruit, qu'il alloit contre les Maures de Grenade ; & pour le faire croire, il avoit ordonné à tous les Soldats des *Compagnies* de porter ſur leurs habits de grandes croix blanches, pour marquer que leur expédition eſtoit un eſpece de Croiſade. Depuis ce temps-là ces *Compagnies*, tandis qu'elles ſervirent ſous luy, s'appellérent les Compagnies blanches ; mais le Roy de Caſtille eſtoit informé de ſon véritable deſſein, & il commença par abandonner pluſieurs Places qu'il avoit conquiſes ſur le Roy d'Arragon. Ce Prince, par reconnoiſſance de ce premier avantage qu'il tiroit de l'approche de l'Armée, envoya dès qu'il en eut avis, cent mille florins d'or à du Gueſclin. Une partie des garniſons des Places abandonnées, dont pluſieurs Soldats déſertérent, vint joindre le Roy de Caſtille, qui avoit envoyé ordre à tous ſes Vaſſaux de prendre les armes, pour défendre ſon Royaume. Peu luy obéïrent, & ce mauvais Prince vit alors de quelle importance il eſt à un Souverain de ne pas s'attirer par ſes mauvais traitemens la haine de ſes Sujets. Il arrive telle conjoncture, où la contrainte n'ayant plus de lieu, c'eſt la ſeule affection pour la perſonne du Prince qui les fait agir. Ceux qui s'eſtoient rendus auprès de luy n'y furent pas longtemps. Dès que l'Armée des *Compagnies* fut ſur les bords de l'Ebre, ils abandonnérent leur Roy, & vinrent ſe donner au Comte de Tranſtamare. Il ne demeura qu'un ſeul Seigneur de marque avec le Roy de Caſtille ; c'eſtoit Ferdinand de Caſtro, qui ne l'abandonna point dans ſa diſgrace. La révolution fut ſi prompte, que ce malheureux Prince fut obligé de s'enfuir avec ſa femme, ſes enfans & ſes tréſors. Il ſe ſauva d'abord en Portugal, & puis en Galice à la Corogne, où il avoit un fort Château, & d'où il pouvoit ſe retirer ailleurs par mer, en cas qu'on l'y vint aſſiéger.

Le Comte de Tranſtamare, à la perſuaſion de du Gueſclin, ſe laiſſa proclamer Roy de Caſtille à Calahore, après quelque réſiſtance ou ſincére, ou affectée ; & en très-peu de temps Seville, Tolede, Burgos, & preſque toutes les autres Villes le reconnurent pour Maître. An. 1368.

Ce Prince naturellement généreux & libéral, le fut alors plus que jamais par reconnoiſſance, par prudence, & par politique. Car pour s'attacher ceux qui l'avoient ſi utilement ſervi, il les combla de biens, leur fit des préſens magnifiques, & fit du Gueſclin Conneſtable du Royaume de Caſtille. Les voyant tous infiniment contens de luy, il leur propoſa d'aller attaquer les Sarraſins de Grenade. C'eſtoit moins dans le deſſein de les y mener, que pour avoir un prétexte plauſible de les empêcher de retourner ſi-toſt en France, prévoyant bien que ſon concurrent tâcheroit de rétablir ſa fortune par le ſecours des Anglois. La pluſpart, conformément à la réſolution que du Gueſclin leur avoit fait prendre avant que de ſortir de France, s'engagérent à l'expédition de Grenade ; mais pluſieurs des principaux Seigneurs François, qui s'eſtoient joints aux *Compagnies*, pour venger la mort de la Reine de Caſtille, luy firent agréer leur retour en France. Entre-autres Jean de Bourbon Comte de la Marche, le Maréchal d'Andrehen, le Sire de Beaujeu y retournérent. Du Gueſclin demeura en Eſpagne, pour achever le reſte de la conqueſte de Caſtille, & pour y exercer ſa Charge de Conneſtable. Froiſſard. loc cit.

Cependant le Roy déthrôné ne manqua pas de faire ce qu'on avoit bien prévû, & de penſer à l'unique reſſource qui luy reſtoit, & qui eſtoit d'engager les Anglois dans ſon parti. Il écrivit de la Corogne au Prince de Galles, qui Gouvernoit la Guienne en Souverain, ſans que le Roy de France luy demandât l'hommage, les renonciations qui ſe devoient faire de part & d'autre, tant du côté du Roy à la Souveraineté de Guienne, que du côté du Roy d'Angleterre à ſes prétentions ſur la Normandie & ſur la Couronne de France n'eſtant pas faites ; & les deux Rois ayant chacun des raiſons de ne ſe pas preſſer l'un l'autre là-deſſus. La Lettre fut portée au Prince de Galles par un Chevalier, accompagné de quelques Ecuyers. Elle contenoit de très-inſtantes priéres, que le Roy de Caſtille faiſoit à ce Prince, de ne le pas abandonner dans ſon malheur, & de l'aider à retirer ſa Couronne des mains de Henri de Tranſtamare, qui l'avoit envahie, & que ſa

itized by Google

qualité de bâtard rendoit incapable de la poſſeder.

Le Prince de Galles, dont la guerre eſtoit l'élement, & que la paix tenoit dans une inaction dont il ne s'accommodoit pas, fut ravi d'avoir un ſi beau prétexte de reprendre les armes. Il renvoya le Chevalier Caſtillan en luy donnant de grandes eſpérances; & fit partir avec luy Thomas Felton un de ſes Miniſtres, pour inviter le Roy de Caſtille à venir à Bourdeaux, afin d'y prendre enſemble des meſures pour ſon rétabliſſement dans ſes Etats. Felton eſtant arrivé à Bayonne, y attendit le vent pour s'embarquer; & comme il eſtoit preſt de faire voile, le Roy de Caſtille débarqua en ce meſme Port. Il avoit appris que le Comte de Tranſtamare penſoit à le venir aſſiéger dans ſa retraite de Galice, & ne s'y croyant plus en ſûreté, il avoit pris le parti de ſe venir jetter entre les bras du Prince de Galles.

Froiſſard, cap. 231.

Ce fut une grande joye pour luy, lorſqu'il apprit de Felton meſme la bonne diſpoſition du Prince à ſon égard, & ſans tarder, il vint le trouver à Bourdeaux. Le Prince ſortit au devant de luy: il luy fit tout l'accueil & tous les honneurs dûs à la qualité de Roy, dont la mauvaiſe fortune diminuë l'éclat ſans la rendre moins reſpectable, & le logea dans ſon Palais.

Le Prince de Galles prit la réſolution de ſoûtenir ce Roy, contre l'avis de la plus grande partie de ſon Conſeil. On luy allégua, pour l'en détourner, que Pierre eſtoit un Prince d'un très-méchant eſprit, & d'un trés-mauvais cœur, qui s'eſtoit attiré ſa diſgrace par ſes cruautez inoüies; qu'il avoit fait mourir la Reine ſa femme proche parente du Prince de Galles meſme; qu'il eſtoit excommunié par le Pape, & que c'eſtoit un monſtre maudit de Dieu & des hommes: mais le Général Chandos & Felton, qui avoient toute la confiance du Prince de Galles, furent pour le Roy de Caſtille, conformément à l'inclination de leur Maître. On donna à la raiſon priſe de l'uſurpation faite par un bâtard tout le poids qu'elle méritoit. On fit regarder cette affaire comme devant intéreſſer tous les Souverains, & on conclut à faire tous les efforts poſſibles pour le rétabliſſement du Roy de Caſtille ſur ſon Thrône.

Après tout, comme le Roy d'Angleterre n'avoit point voulu encore paroître prendre part à ce different, c'eſtoit une néceſſité au Prince de Galles de gagner les Seigneurs de Guienne, de Gaſcogne, & des autres païs de delà la Loire qui compoſoient ſa Principauté d'Aquitaine, pour les faire entrer dans ſon deſſein: & ce fut pour cela qu'il convoqua à Bourdeaux une Aſſemblée des principaux Seigneurs de ces quartiers là. Les Comtes d'Armagnac, de Comminges & de Carmain, le Vicomte de Châtillon, le Captal de Buch, les Sires d'Albret, de Candé, de l'Eſparre, de Caumont, de l'Eſcut, de Roſem, de Mucidan, de Curton, de Pincornet, & pluſieurs autres Barons s'y rendirent. Le Comte de Foix, qui eſtoit alors malade, ne put y venir; mais il y envoya des Députez.

La choſe ayant eſté propoſée à toute cette Aſſemblée, les Seigneurs, après en avoir bien peſé l'importance, ne prirent point d'autre concluſion, ſinon qu'il ne falloit rien entreprendre ſans le conſeil & ſans les ordres du Roy d'Angleterre, & qu'on devoit luy députer quelques-uns des Seigneurs, pour ſçavoir ſes intentions; qu'à leur retour on s'aſſembleroit de nouveau, pour prendre une derniére réſolution. Quatre Seigneurs furent nommez pour cette députation; & ayant eſté bien inſtruits par le Prince de Galles des motifs les plus capables de faire impreſſion ſur l'eſprit du Roy d'Angleterre, ils s'acquittérent parfaitement de leur commiſſion, & rapportérent ſon agréement pour cette entrepriſe.

Auſſi-toſt après leur retour, les Seigneurs ſe raſſemblérent; & ayant eſté aſſûrez par le Roy de Caſtille, dont le Prince de Galles ſe fit la caution, que l'argent ne leur manqueroit point pour la levée & pour l'entretien des Troupes, ils promirent d'y travailler au plûtoſt. Le Comte d'Armagnac & quelques autres propoſérent une difficulté, & dirent qu'il falloit tâcher de la lever avant qu'on s'engageât. C'eſt que le Roy de Navarre eſtoit dans les intéreſts de Henri de Tranſtamare; que tandis qu'il demeureroit ligué avec luy, il ſeroit difficile de réüſſir; qu'il falloit paſſer par la Navarre, pour entrer dans les Etats de Caſtille; & que s'il refuſoit le paſſage, on ne pourroit ſans beaucoup de danger & d'embarras entreprendre de le forcer.

Pour lever cet obſtacle, il fut réſolu qu'on prieroit le Roy de Navarre de vouloir bien ſe trouver à Bayonne, quand ſa commodité le luy permettroit, pour des affaires importantes, & qui concernoient ſes intéreſts. Felton & Chandos furent chargez de cette commiſſion, & partirent auſſi-toſt pour Pampelune. Le Roy de Navarre leur promit de venir à Bayonne au jour dont ils convinrent avec luy. Il y vint, & il y trouva le Roy de Caſtille, le Prince de Galles, & tous les Seigneurs qui l'y attendoient. Les Conférences durérent cinq jours, parce que le Roy de Navarre rejettoit toûjours la propoſition qu'on luy faiſoit, de rompre le Traité qu'il avoit fait avec Henri de Tranſtamare.

On connoiſſoit le génie de ce Prince, en qui la gloire de garder ſa parole ne pouvoit pas tenir longtemps contre l'intéreſt. On luy offrit de luy donner Logrogno, S. Jean Pied-de-Port, avec quelques autres Terres de la dépendance de la Couronne de Caſtille, ſur leſquelles il avoit des prétentions, & une ſomme d'argent conſidérable. Il parut ébranlé, & bien-toſt après il ſe rendit aux inſtances du Prince de Galles, qui luy promit que les deux filles du Roy de Caſtille demeureroient en ôtages dans la Guienne, juſqu'à ce que le Traité fût exécuté. A ces conditions, le Roy de Navarre s'engagea à ne plus fournir de ſecours à Henri de Tranſtamare, à donner paſſage par ſes Etats au Prince de Galles, & à fournir des vivres aux Troupes à un prix raiſonnable.

Comme

Digitized by Google

Comme tous ces mouvemens & toutes ces Aſſemblées ne pouvoient eſtre ignorées à la Cour de France, non plus qu'en celle d'Arragon, les deux Rois concertérent enſemble la maniére dont ils devoient ſe comporter en cette conjoncture. Le Roy d'Arragon y eſtoit le plus intéreſſé, parce qu'il eſtoit fortement lié avec Henri de Tranſtamare; qu'il avoit reconquis, par le moyen de l'Armée ſortie de France, toutes les Villes que le Roy de Caſtille avoit priſes ſur luy, & que le nouveau Roy s'eſtoit obligé à luy céder quelques Places de la Caſtille. Pour ce qui eſt du Roy de France, il devoit peu s'embaraſſer du ſuccès de cette guerre; mais il luy eſtoit très-avantageux qu'elle durât, afin que les *Compagnies* y fuſſent occupées, ou y périſſent. Ce fut par cette raiſon qu'il ſe ligua avec le Roy d'Arragon, & luy promit du ſecours pour la pouvoir ſoûtenir.

Mariana l. 17. cap. 9.

Cette ligue cauſa beaucoup d'inquiétude au Roy de Navarre, qui ſe trouvant entre le Prince de Galles & le Roy d'Arragon fortifié du ſecours de France, eſtoit expoſé au pillage des deux partis. Henri de Tranſtamare profita de ſon irréſolution, & obtint de luy une entrevûë, où il le regagna au meſme prix qu'il s'eſtoit donné au Prince de Galles, c'eſt à dire, en luy aſſûrant Logrogno & les autres Places qui luy avoient eſté promiſes par l'autre parti. Il s'engagea non ſeulement à refuſer le paſſage au Prince de Galles; mais encore à ſecourir Henri de Tranſtamare de toutes ſes Troupes.

Ibid. an. 1367.

Froiſſart. chap. 232.

On commença de part & d'autre à ſe préparer à la guerre. Le Prince de Galles fit argent de tout, juſqu'à faire fondre ſa propre vaiſſelle. Il reçut du Roy ſon pere cent mille francs, que le Roy de France venoit de luy envoyer, pour payer une partie du reſte qu'il luy devoit de la rançon du feu Roy Jean. Le Comte de Tranſtamare ſe diſpoſoit de ſon coſté à repouſſer l'ennemi. Il s'aſſûra de nouveau du ſecours du Roy d'Arragon, qui luy fut toûjours fidéle; & il s'appliqua plus que jamais à gagner tous les Seigneurs Caſtillans par ſes maniéres honnêtes, & par ſes largeſſes. Il faiſoit grand fond ſur les *Compagnies*, qui luy avoient paru juſqu'alors fort dévoüées: mais il vit bien-toſt qu'il s'eſtoit trompé à cet égard.

Ces *Compagnies*, pour la pluſpart, eſtoient compoſées d'Anglois & de Gaſcons, & quoy qu'il y eût parmi elles de toutes ſortes de Nations, ils en faiſoient alors le plus grand nombre. Le Prince de Galles leur envoya dire qu'il avoit beſoin de leur ſervice, & qu'il les prioit de prendre congé de Henri, pour le venir trouver, les aſſûrant qu'ils ne ſe repentiroient pas d'avoir fait ce qu'il ſouhaitoit d'eux. Tout ce qu'il y avoit de Chevaliers & de Gentilshommes dans ces Troupes ne délibérérent pas, par l'eſtime & par l'attachement qu'ils avoient pour le Prince de Galles, & le reſte fut bientoſt gagné par leur moyen. Ils vinrent donc trouver le Comte de Tranſtamare, & luy demandérent la permiſſion de retourner en France.

Soit que le Comte ne fût pas encore parfaitement informé du deſſein du Prince de Galles, ce qui ne paroiſt guéres vray-ſemblable, quoy qu'en diſe un ancien Hiſtorien, ſoit qu'il ne crût pas que les *Compagnies* partiſſent dans l'intention de ſe donner à ce Prince, car les Chefs la luy cachérent, ſoit plûtoſt qu'il ne ſe crût pas en pouvoir de les retenir malgré elles, il les reçut fort agréablement, leur accorda leur congé de bonne grace, & ſans faire paroiſtre aucune défiance. Il leur fit meſme des préſens, & quand elles furent parties, & que le bruit ſe fut répandu qu'elles alloient ſe joindre au Prince de Galles, il affecta de paroiſtre ne pas s'en mettre fort en peine: mais en effet il en jugeoit tout autrement, & il délibéra avec du Gueſclin ſur ce fâcheux incident. Ce Général luy conſeilla de prendre au plûtoſt toutes ſes précautions, & de ſe ſaiſir des paſſages des montagnes. Il luy dit, que le Prince de Galles eſtoit le plus redoutable ennemi qu'il pût avoir; qu'il le connoiſſoit homme ſage, capable de bien conduire une grande entrepriſe, & qu'il ne s'y engageroit pas imprudemment, & ſans prendre de bons moyens d'y réüſſir; qu'après tout il ne falloit pas ſe décourager; qu'il s'offroit à aller à la Cour de France, pour luy en obtenir du ſecours, & qu'il luy promettoit de ſe faire ſuivre par un grand nombre de Nobleſſe. Le Comte de Tranſtamare le pria de partir au plûtoſt, & de revenir le plus promptement & avec le plus de Troupes qu'il luy ſeroit poſſible.

Froiſſart. chap. 233.

Du Gueſclin partit peu de jours après. Il vit en paſſant le Roy d'Arragon, qui luy confirma les promeſſes qu'il avoit faites au Comte de Tranſtamare, de ne jamais ſe ſéparer de luy, & d'empêcher non ſeulement que le Prince de Galles ne prit ſa marche par ſes Etats; mais encore d'en fermer l'entrée aux *Compagnies*, pour leur retour. Il poſta en effet des Troupes à tous les cols des montagnes; & les Capitaines des *Compagnies* l'ayant ſçû, furent obligez de prendre de grands détours, où elles ſouffrirent beaucoup: mais elles arrivérent enfin ſur les frontiéres du Comté de Foix.

Le Comte de Foix, quoy qu'il fût dans le parti du Prince de Galles, avoit pris les meſmes précautions par un autre motif: c'eſtoit de crainte que ces Troupes accoûtumées au pillage, ne ravageaſſent ſon païs; de ſorte qu'elles furent obligées de ſéjourner en cet endroit avec beaucoup d'incommoditez, & dans une grande diſette de vivres. Elles eſtoient déja réduites à douze mille hommes en partant d'Eſpagne, de vingt cinq mille au moins dont elles eſtoient compoſées quand elles y entrérent. Il en eſtoit encore péri pluſieurs dans le retour, & pour peu que durât le ſéjour qu'on les contraignoit de faire dans le lieu où l'on les arreſtoit, elles couroient riſque de ſe ruiner entiérement. C'eſt pourquoy le Prince de Galles envoya au Comte de Foix le Général Chandos, pour le conjurer de permettre le paſſage, en l'aſſeûrant avec ſerment, qu'il empêcheroit tous les déſordres; & qu'en cas qu'il s'en fiſt aucun, il ſeroit répété au double de ſon propre argent. Il obtint enfin ce qu'il demandoit, & par les ſoins qu'il y apporta, les *Compagnies*

paſſérent par le Comté de Foix ſans y faire beaucoup de mal.

Ce ne fut pas là le dernier obſtacle que les *Compagnies* trouvérent dans leur marche. Elles ſe partagérent en trois Corps au ſortir du Comté de Foix : deux prirent leur chemin au-delà de la Garonne tirant vers Bourdeaux, pour y joindre le Prince de Galles : le troiſiéme, qui eſtoit de plus de trois mille hommes, prit par le Languedoc en deçà de la Garonne, pour aller par Toulouſe gagner Montauban, qui eſtoit le commencement des Terres du Prince de Galles. Ils ſe ſéparérent en diverſes troupes, & commencérent à faire leurs déſordres ordinaires ſur les Terres de France. Guy d'Aſay Sénéchal de Toulouſe, & Amauri Comte de Narbonne ſe mirent en campagne pour s'y oppoſer, & ſe firent joindre par le Sénéchal de Carcaſſonne, par celuy de Beaucaire, & par tout ce qu'ils purent aſſembler de Nobleſſe du païs. Il y avoit environ cinq cens Gentilshommes tant Chevaliers qu'Ecuyers, & environ quatre mille Soldats. Ils ſe mirent aux trouſſes des *Compagnons*, car c'eſt ainſi qu'on appelloit les Soldats des *Compagnies*, & les preſſérent vivement ; de ſorte que ſans s'arreſter au pillage, ils gagnérent promptement, pour la pluſpart, la Ville de Montauban. Les François ſe campérent à la vûë de la Place, dont le Commandant nommé Jean Comes leur envoya demander un ſauf-conduit pour aller leur parler. Il l'obtint, & eſtant venu au Camp, il ſe plaignit de ce qu'ils entroient en armes ſur les Terres du Prince de Galles, vû qu'il y avoit paix entre la France & l'Angleterre, & leur demanda, ſi c'eſtoit par l'ordre du Roy de France. Ils répondirent, qu'ils n'avoient point d'ordre ; mais qu'il eſtoit de leur devoir d'empêcher, que des brigands attroupez & ſans aveu ne ravageaſſent les païs des Sujets du Roy, & de venger les maux qu'ils y avoient déja faits, & qu'ils le prioient de les leur livrer. Le Gouverneur repliqua, que ces Troupes eſtoient à la ſolde, & au ſervice du Prince de Galles ; & que loin de les livrer, il les défendroit contre quiconque entreprendroit de les attaquer. On s'échauffa de part & d'autre ; le Gouverneur s'en retourna à Montauban ſans rien conclure, & les François demeurérent dans leur Camp preſts à attaquer les *Compagnons*, quand ils ſe remettroient en marche.

Les *Compagnons*, que les Bourgeois de Montauban ne voyoient pas volontiers chez eux, ſe trouvoient fort embaraſſez. Ils furent joints par une autre partie de leurs gens ſous les ordres de Perdicas d'Albret, qui les encouragea, & leur promit de les conduire le lendemain luy-meſme contre les François.

En effet ils ſortirent dès le matin en bataille, & d'Albret s'eſtant avancé vers les François, qui étoient auſſi rangez ſous leurs drapeaux, demanda aux Commandans, pour luy & pour ſes *Compagnons*, la permiſſion de paſſer, & de ſuivre leur route vers Bourdeaux, ſelon les ordres qu'ils en avoient du Prince de Galles. On ne luy répondit point autre choſe, ſinon qu'il ne paſſeroit point, ou qu'il forceroit le paſſage. Auſſi-toſt on ſe prépara au combat de part & d'autre, & toute la Gendarmerie, ſelon la coûtume de ce temps-là, ayant quitté ſes chevaux, ſe mit à pied.

On donna avec furie des deux côtez. Les *Compagnons* furent fort mal traitez, & repouſſez juſques dans les barriéres de la Ville. Le Gouverneur avoit à tout événement fait mettre ſous les armes la Bourgeoiſie, & ce qu'il avoit d'autres Troupes. Il arreſta les fuyards, les rallia, & fit une nouvelle charge. Le combat recommença plus rudement qu'auparavant, & les François reculérent à leur tour. Par malheur pour eux, une autre troupe des *Compagnies*, commandez par le Capitaine appellé le Bourg de Breteüil, & par Naudon de Bagerent, arriva comme on eſtoit aux mains. Ce nouveau renfort encouragea autant les *Compagnons*, qu'il déconcerta les François. Enfin, après une aſſez longue réſiſtance, ceux-cy furent mis en déroute. Le Comte de Narbonne, les Sénéchaux de Toulouſe, de Carcaſſonne & de Beaucaire, le Sire de Monmorillon, le Comte d'Uſez, plus de cent Chevaliers, grand nombre d'Ecuyers furent pris, & un beaucoup plus grand nombre demeura ſur la place. La pluſpart des principaux priſonniers furent mis à rançon, & relâchez ſur leur parole. C'eſtoit de quoy enrichir les *Compagnies* : mais le Pape ayant appris ce qui s'eſtoit paſſé, non ſeulement envoya aux priſonniers l'abſolution du ſerment qu'ils avoient fait pour le payement de leur rançon ; mais encore il leur défendit, par tout le poids de l'autorité Pontificale, de rien payer. Il leur fut aiſé d'obéir, & jamais abſolution ne fut reçûë, ni ordre ne fut exécuté avec plus de ſoumiſſion.

Tandis que le Prince de Galles continuoit à faire ſes préparatifs, il eut avis que Jacques II. d'Arragon Roy de Majorque, venoit le trouver à Bourdeaux. Ce Prince eſtoit fils de Jacques I. que le Roy d'Arragon actuellement régnant avoit dépoüillé de ſes Etats. Il portoit toûjours le titre de Roy de Majorque, & avoit épouſé Jeanne Reine de Naples. Quand il eut appris l'armement du Prince de Galles, pour rétablir le Roy de Caſtille, il eſpéra que par ſon ſecours il pourroit rentrer auſſi en poſſeſſion de ſon patrimoine, parce que le Prince Anglois en déclarant la guerre au Comte de Tranſtamare, l'alloit faire en meſme-temps au Roy d'Arragon qui ſoûtenoit ce Comte. Froiſſard. chap. 235.

Rien ne pouvoit eſtre plus glorieux au Prince de Galles, que de voir en meſme-temps à ſa Cour deux Rois implorer ſa protection. Il fit tous les honneurs poſſibles au Roy de Majorque, & luy promit qu'après la guerre de Caſtille, qu'il eſpéroit finir en peu de temps, il feroit tous ſes efforts, pour le rétablir ſur ſon Trône, ſoit par les armes, ſoit par un Traité. Il reçut en meſme-temps un renfort de Troupes Angloiſes, que le Duc de Lancaſtre ſon frere luy amena, & fit approcher la plus grande partie de ſon Armée des frontiéres de Navarre, toûjours incertain cependant, ſi le Roy de Navarre luy donneroit paſſage, parce qu'il

avoit eu quelque ſoupçon des nouvelles démarches, que le Comte de Tranſtamare avoit faites pour regagner ce Prince.

Le Prince de Galles, pour s'aſſûrer de ce qui en eſtoit, donna un ordre ſecret à Hugues de Caurelée un des Chefs des *Compagnies*, de faire des hoſtilitez ſur les frontiéres de Navarre. Il s'empara de quelques petites Places; ſur quoy le Roy de Navarre envoya auſſi-toſt faire ſes plaintes au Prince, qui répondit à l'Envoyé, que les bruits qu'on répandoit d'un Traité fait par ſon Maitre avec le Comte de Tranſtamare, avoient donné lieu aux *Compagnies* de le regarder comme ennemi; mais qu'il luy ſeroit aiſé de ſe diſculper, s'il vouloit avoir une entrevûë avec le Roy de Caſtille, & entretenir l'alliance qu'il avoit faite avec luy.

Après bien des délais cauſez par l'embarras où ſe trouvoit le Roy de Navarre, il promit de ſe rendre en un lieu nommé Pierre Ferrade, où le Roy de Caſtille, le Prince de Galles, & le Duc de Lancaſtre vinrent auſſi au jour marqué. On y conféra, & le Roy de Navarre, qui dans l'eſpace de trois ou quatre mois avoit changé tant de fois de parti, & fait trois ou quatre Traitez contraires les uns aux autres, promit au Prince de Galles tout ce qu'il voulut. Il l'aſſûra que pourvû que les *Compagnies* obſervaſſent une exacte diſcipline, il donneroit paſſage à l'Armée, & luy fourniroit des vivres.

Du Gueſclin cependant avoit fait diligence, voyant que l'affaire preſſoit, & menoit au Comte de Tranſtamare un ſecours conſidérable de France, qui arriva heureuſement en Caſtille par le Royaume d'Arragon.

Continuat. Nangii. Le Prince de Galles, dont les Etats ſe trouvoient fort incommodez du ſéjour des *Compagnies*, & qui ſe défioit toûjours du Roy de Navarre, ſe hâta de ſon côté de marcher, pour ne luy pas donner le temps de changer encore. Il entra par la Vallée de Roncevaux au mois de Février. La rigueur de la ſaiſon, jointe à la difficulté des chemins, luy fit perdre beaucoup de Soldats, de chevaux & d'équipages. Il arriva enfin à Pampelune avec le Roy de Navarre. Preſque auſſi-toſt qu'il y fut arrivé, il apprit une nouvelle qui le ſurprit beaucoup. C'eſt que le Roy de Navarre eſtant ſorti de la Ville, pour aller à la chaſſe, avoit eſté enlevé par un parti François, que commandoit un Gentilhomme Breton nommé Olivier de Mauni. On raiſonna fort ſur cette priſe. La pluſpart penſérent, que la choſe s'eſtoit faite de concert avec le Roy de Navarre, qui d'un côté s'eſtoit trouvé contraint de donner paſſage au Prince de Galles, & d'ailleurs appréhendoit de s'attirer ſur les bras le Roy d'Arragon, le Comte de Tranſtamare, & le Roy de France. L'expédient ne laiſſoit pas d'eſtre délicat & hazardeux. On fut confirmé dans cette penſée, par la facilité avec laquelle il obtint quelque temps après ſa délivrance. Le Prince de Galles fut au moins perſuadé, que l'intention de ce Prince avoit eſté de s'exempter par là de l'engagement où il s'eſtoit mis, de conduire l'Armée juſqu'aux confins de la Caſtille, & de luy fournir des vivres. Mais il ne fut pas embaraſſé à en trouver, ayant une Armée de plus de vingt mille chevaux, & de quatre mille Gendarmes, ſans parler de l'Infanterie qui eſtoit nombreuſe. Un Seigneur de Navarre nommé Martin de Kare, qui connoiſſoit parfaitement le païs, luy ſervit de guide par les montagnes, & le conduiſit juſques ſur les frontiéres de Caſtille. Froiſſ. 1. 1. chap. 238.

Pendant qu'il eſtoit encore à Pampelune, il y arriva un Héraut de la part de Henri de Tranſtamare, qui luy préſenta une Lettre de ce Comte, où il ſe plaignoit de ce qu'il avoit pris les armes contre luy, luy offroit la bataille, & le prioit de luy marquer luy-meſme le lieu où il la voudroit donner. Le Prince de Galles dit au Héraut, qu'il feroit réponſe au Comte de Tranſtamare; mais qu'il ne pouvoit la faire ſi-toſt, & que pour luy, il pouvoit demeurer dans ſon Camp en toute ſûreté, juſqu'à ce qu'il le renvoyât.

Cependant le Prince, en approchant de la frontiére de Caſtille, envoya Thomas Felton avec trois cens Archers à cheval; & cent ſoixante Lances, pour avoir des nouvelles de l'ennemi. Felton s'avança juſqu'au Village de Navarrete à l'entrée de la Biſcaye. Il apprit que Henri de Tranſtamare eſtoit aſſez près de là avec ſept mille hommes d'armes, vingt mille autres Cavaliers, & quarante mille hommes des Communes du païs. Felton marcha ſi ſecrétement & avec tant de promptitude, qu'il enleva la garde avancée des Caſtillans, & ſçut des priſonniers l'état de leur Armée. Il en donna avis au Prince de Galles, qui s'eſtoit campé auprès de Sauveterre, Place qui avoit eſté abandonnée à ſon approche.

Le Comte de Tranſtamare ayant ſçû l'arrivée du Prince de Galles par ceux qui avoient abandonné Sauveterre, paſſa l'Ebre, s'avança juſques dans les plaines de Vittoria, & y fut joint par Bertrand du Gueſclin, le Maréchal d'Andrehen, & le Begue de Villaines, qui luy amenérent quatre mille hommes tant François qu'Arragonnois.

Il détacha le Comte Dom Teillo ſon frere avec ſix mille chevaux, pour aller reconnoître l'ennemi. Ce Seigneur ſurprit dans une vallée un petit Corps de Troupes commandé par Hugues de Caurelée, & le défit; le reſte ſe ſauva vers l'avant garde qui eſtoit à une lieuë de là. Elle eſtoit commandée par le Duc de Lancaſtre, qui s'eſtoit poſté ſur une montagne que Dom Teillo, s'il n'avoit pas eſté prévenu, avoit deſſein d'occuper: mais comme il vit ce poſte pris par les ennemis, il ne jugea pas à propos de s'avancer davantage. Comme il s'en retournoit vers l'Armée il rencontra la Troupe de Thomas Felton, qui avoit le jour de devant enlevé la garde du Camp des Eſpagnols. Il l'attaqua, & le battit à la vûë de l'avant-garde Angloiſe, qui n'oſa marcher pour le ſoûtenir. Guillaume Felton frere du Général y fut tué, avec grand nombre de Chevaliers, & preſque tout le reſte fut pris. L'Auteur de l'Hiſtoire de Bertrand du Gueſclin attribuë cette victoire à Chap. 25.

Froiſſard loc. cit.

ce Général, qui ſelon d'autres eſtoit reſté au Camp avec le Comte de Tranſtamare.

Après cet avantage, le Comte de Tranſtamare tint Conſeil de guerre, pour délibérer, ſi l'on iroit préſenter la bataille aux ennemis. L'avis de du Gueſclin & du Maréchal d'Andrehen fut, qu'il ne falloit pas le faire pour deux raiſons principales: la premiére, que les Troupes du Prince de Galles eſtoient incomparablement meilleures que celles d'Eſpagne; la ſeconde, que pour peu qu'on temporiſaſt, les ennemis ne pourroient ſubſiſter dans le païs, & qu'il y avoit déja grande diſette de vivres dans leur Camp; qu'il valoit mieux employer les Troupes à ſe ſaiſir de certains paſſages, pour couper les vivres, & que ſi on prenoit ce parti, l'Armée Angloiſe ſe déferoit infailliblement d'elle-meſme.

Ce conſeil eſtoit ſans doute le plus ſage, parce qu'il eſtoit le plus ſûr, & conduiſoit le Comte de Tranſtamare à ſon but eſſentiel, qui eſtoit de s'aſſûrer la Couronne de Caſtille. Mais il aimoit la gloire, & brûloit d'envie de ſe meſurer avec un Capitaine de la réputation du Prince de Galles. En ces ſortes de rencontres il ſe trouve toûjours des gens plus diſpoſez à flatter la paſſion du maître, qu'à procurer ſes véritables intéreſts. Le Comte d'Ayne fit ſa cour au Comte de Tranſtamare, en opinant pour la bataille, & railla meſme du Gueſclin ſur ſa trop grande prudence en une occaſion, où l'on attendoit de luy, diſoit-il, des réſolutions plus vigoureuſes. Il fut ſuivi par le plus grand nombre, & la bataille fut réſoluë.

Les Armées, après divers mouvemens, s'eſtoient fort approchées l'une de l'autre; le Prince de Galles avoit paſſé la riviére d'Ebre à Logrogno, & le Comte de Tranſtamare l'avoit repaſſée quelques lieuës au-deſſus. Les Anglois eſtoient campez au Village de Navarette, & les Eſpagnols à Najare. Avant que de décamper de Logrogno le Prince de Galles renvoya

Froiſſart, cap. 240.

au Comte de Tranſtamare le Héraut, que ce Comte luy avoit envoyé trois ſemaines auparavant. La réponſe qu'il luy fit par écrit contenoit, qu'il avoit pris le parti du Roy Pierre, parce que ce Prince eſtoit le Roy légitime de Caſtille; qu'il offroit néanmoins au Comte ſa médiation, & qu'il s'engageoit à luy procurer les conditions les plus avantageuſes qu'il pourroit ſouhaitter, pourvû qu'il reſtituât la Couronne de Caſtille au légitime poſſeſſeur, & qu'il renonçât au titre de Roy.

Une telle propoſition eſtoit une déclaration de guerre; & l'on ne penſa plus de part & d'autre qu'à ſe préparer à la bataille. Le troiſiéme d'Avril veille de Pâques fleurie les deux Armées furent rangées de grand matin. Le Comte de Tranſtamare avoit derriére luy une petite riviére qui ſe jette dans l'Ebre. Il donna l'aile droite à du Gueſclin & au Maréchal d'Andrehen. Elle eſtoit compoſée des Troupes Françoiſes, où eſtoient le Begue de Villaines, le Begue de Villiers, le Sire Germain de Bailleul, & pluſieurs autres Seigneurs; les François, en comptant les Bretons, n'eſtoient que ſept cens en tout: on y joignit les autres Troupes étrangéres, c'eſt à dire, les Arragonnois, quelques Allemans, & quelques Compagnies du Comté de Haynaut. Le Comte de Teillo, & Dom Sanche, tous deux freres du Comte de Tranſtamare, furent chargez de la conduite de l'aile gauche, & luy ſe mit à la teſte du Corps de bataille. Il y avoit dans cette Armée vingt à trente mille Eſpagnols, qui paroiſſoient les plus belles Troupes du monde, on en prit dix mille pour faire un Corps de reſerve.

L'Armée du Prince de Galles fut auſſi partagée en quatre Corps commandez par le Duc de Lancaſtre, le Captal de Buch, le Général Chandos, & le Prince de Galles, qui avoit avec luy le Roy de Caſtille & le Roy de Majorque. On s'ébranla de toutes parts. Le Duc de Lancaſtre & le Général Chandos chargérent du Gueſclin & le Maréchal d'Andrehen, qui ſoûtinrent ce premier effort avec beaucoup de vigueur. Le Prince de Galles marcha contre le Comte de Teillo, qu'il fit plier, & qui ſans rendre preſque de combat, lâcha honteuſement le pied. Le Captal de Buch le pourſuivit, & mit tout ce corps en déroute, ce qui donna moyen au Prince de Galles de prendre en flanc le corps de bataille, où eſtoit le Comte de Tranſtamare, tandis que le Roy de Caſtille l'attaquoit de front. Ce fut là que le combat fut extrêmement ſanglant. Le Comte ſoûtint l'attaque avec une valeur & une habileté, qui luy attirérent l'admiration de ſes ennemis. Il fit meſme reculer le Général Chandos, qui eſtoit venu avec une troupe de Chevaliers pour ſeconder le Prince de Galles. Chandos en cette occaſion fut renverſé d'un coup de Lance par un Eſpagnol nommé Martin Ferrand, qui ſe jetta ſur luy cherchant le défaut de ſa cuiraſſe pour le tuer. La préſence d'eſprit de ce Général le ſauva: car ayant tiré un poignard qu'il avoit à ſon côté, il en perça l'Eſpagnol. Si les Eſpagnols du corps de reſerve avoient fait leur devoir, pour ſuppléer à la lâcheté du Comte de Teillo, la premiére déroute n'auroit peut-eſtre point eu de ſuite; mais la peur les ſaiſit; ils fuïrent comme les autres, & ſe noyérent la pluſpart dans la riviére.

Froiſſart, loc. cit.

Le Comte de Tranſtamare, après bien des efforts, & après avoir rallié ſes Soldats juſqu'à trois fois, ſe trouva avec une poignée de gens, avec leſquels il faiſoit encore ferme. Du Gueſclin, dont les Troupes qui demeuroient toûjours ſerrées & en bon ordre, n'avoit pas encore perdu un pouce de terrain, voyant le danger du Comte, ſe détacha avec quelques Chevaliers, & s'eſtant fait jour l'épée à la main au travers des ennemis, vint à luy, & luy dit: Sire, tout eſt perdu, ſongez à vous retirer, Dieu nous fournira des reſſources. Le Comte dit, qu'il n'en feroit rien, & qu'il vouloit périr avec luy. Sire, reprit du Gueſclin, vous avez aſſez fait pour voſtre gloire, le déſeſpoir eſt inutile, ſauvez-vous; & en meſme-temps ſaiſiſſant les rênes de ſon cheval, il le tira hors de la mêlée. Le Comte regardant de tous côtez, & ne ſçachant où aller, dit à du Gueſclin:

Hiſt de du Gueſclin loc. cit.

An. 1367.

Chap. 241.

Hiſt. de du Gueſclin chap. 26.

Oüy je me retireray, mais ce ſera en paſſant ſur le ventre aux ennemis. Dans le moment il part avec quatre Cavaliers, donne luy cinquiéme au travers d'un bataillon Anglois ; & s'eſtant fait paſſage le ſabre à la main, pique du côté d'Arragon, où il fut aſſez heureux pour arriver après bien des dangers.

La bataille du Comte ayant eſté entiérement défaite, tout fondit ſur l'aile droite, où du Gueſclin eſtoit retourné. Le combat y devint furieux ; le nombre enfin prévalut. Il n'y avoit plus qu'un gros bataillon compoſé la pluſpart de François, qui s'eſtoient raſſemblez autour de du Gueſclin, du Maréchal d'Andrehen, du Begue de Villaines, & du Châtellain de Trie. Il fut attaqué pluſieurs fois ſans pouvoir eſtre rompu. Le Général Chandos cria à du Gueſclin de ſe rendre ; mais il n'en voulut rien faire, juſqu'à ce que voyant arriver le Prince de Galles, il luy cria : Prince, je me rends à vous. Alors le Prince ayant fait ceſſer le combat, fit avancer du Gueſclin, le Maréchal d'Andrehen, le Begue de Villaines, le Châtellain de Trie, & quelques autres Chevaliers François, & les fit ſes priſonniers.

Le Roy de Caſtille le pria de les luy donner, luy offrant telle ſomme d'argent qu'il voudroit. Son intention eſtoit d'aſſouvir ſur eux ſa vengeance, comme ſur ceux qui avoient le plus contribué à le détrôner : mais ce Prince généreux, qui connoiſſoit la cruauté du Roy de Caſtille, le refuſa. Il donna du Gueſclin au Captal de Buch, qui en le recevant, luy dit : *Sire Bertrand, or eſt le temps changé, vous me prîtes devant Cocherel, & je vous tiens maintenant.* *Vous ne m'avez pas pris*, reprit du Gueſclin, *ne conquis à l'épée, ainſi comme je fis vous, par quoy j'ay un point plus avant.* Ils s'embraſſérent tous deux ; le Captal luy dit, qu'il n'auroit point d'autre priſon que ſa tente, ou ſa maiſon, & point d'autre table que la ſienne, non plus que le Maréchal d'Andrehen ; qu'il ſe fioit ſur leur parole ; qu'il les tiendroit toûjours en ſa compagnie, & qu'ils pouvoient avec toute liberté aller dans le Camp. Il y eut du côté des vaincus huit mille hommes de tuez ſur la place, ſans parler de ceux qui ſe noyérent dans la riviére. Froiſſard. chap. 242. Quantité de Seigneurs & de Gentilshommes furent pris, entre leſquels ſe trouva Dom Sanche frere du Comte de Tranſtamare. Il y eut peu de monde de tué du côté du Prince de Galles. Tel fut le ſuccès de la bataille de Navarette, qui ſe donna le ſamedy de Pâques fleurie de l'an 1367. An. 1367. où la bravoure de du Gueſclin & du Maréchal d'Andrehen furent moins utiles à Henri de Tranſtamare, que ne luy auroient eſté leurs ſages conſeils, s'il les avoit ſuivis.

La révolution fut encore plus prompte en faveur du Roy de Caſtille, qu'elle ne l'avoit eſté l'année d'auparavant en faveur du Comte de Tranſtamare. Il reconquit la plus grande partie de ſon Royaume, & ſatisfit ſon humeur ſanguinaire par la mort & par les tourmens qu'il fit ſouffrir à une infinité de Seigneurs, de Gentilshommes, & de perſonnes de tous Etats ; ſa mauvaiſe fortune, au lieu d'adoucir ſon méchant naturel, l'ayant rendu encore plus farouche. Le Roy de Navarre fut mis en liberté par ordre de la Cour de France ; mais ce ne fut qu'en donnant ſon fils en ôtage, parce qu'on ſe défioit également de luy des deux côtez.

Cependant le Comte de Tranſtamare ne ſe crut pas en ſûreté à la Cour d'Arragon ; parce que le Roy d'Arragon appréhendant pour ſes Etats, avoit conclu une Tréve avec le Roy de Caſtille. Il ſe retira en France, & vint à Montpellier, où il trouva le Duc d'Anjou qui l'aimoit. Le Duc le conſola de ſa diſgrace, & luy promit de contribuer de tout ſon crédit & de toute ſa puiſſance au rétabliſſement de ſa fortune. Le Pape irrité du mépris que le Roy de Caſtille faiſoit toûjours paroître, & à toute occaſion pour le S. Siége, luy fit les meſmes promeſſes. Le Roy de France n'eſtoit pas moins bien intentionné pour luy. Il ſçavoit combien il eſtoit de ſon intéreſt que la guerre continuât en Eſpagne, ſoit pour tenir toûjours les *Compagnies* éloignées de ſon Royaume, ſoit pour occuper les Anglois, ſoit pour ne pas laiſſer en repos un Roy de Caſtille détrôné par les François, & rétabli par le Prince de Galles : mais ſa prudence l'obligea à ne pas ſe déclarer, avant que d'avoir vû de quelle maniére les affaires tourneroient de ce côté-là. Il fit meſme une choſe qui dût beaucoup chagriner le Comte de Tranſtamare. Froiſſard. chap. 242.

Le Duc d'Anjou, en qualité de Gouverneur de Languedoc, avoit permis à ce Seigneur de s'établir à Roquemore Forteresſe proche de Toulouſe, & ſur les frontiéres des Terres du Prince de Galles ; d'où avec quatre ou cinq cens Bretons qu'il avoit ramaſſez, il faiſoit des courſes ſur les Anglois, & ravageoit tout le païs voiſin. La Princeſſe de Galles en envoya faire ſes plaintes au Roy, & luy repréſenta que c'eſtoit violer le Traité de Paix, que de donner retraite à un homme qui faiſoit la guerre au Prince de Galles. Le Roy promit à la Princeſſe de la ſatisfaire. Il envoya défenſe au Comte de Tranſtamare de continuer ſes courſes, & fit même arreſter le Comte d'Auxerre, qui levoit des Troupes, pour l'aller joindre en Languedoc.

Le Comte de Tranſtamare ayant reçu cette défenſe, ſortit de Roquemore avec ſes Bretons, & entrant plus avant dans le païs du Prince de Galles, qui eſtoit fort dégarni, il ſurprit Banniéres au Comté de Bigorre, s'y fortifia, & en déſola tous les environs ; mais après s'eſtre arreſté quelque temps dans ce poſte, il l'abandonna, appréhendant de ſe trouver enfermé par quelques Troupes de Jacques d'Audelée Lieutenant Général de Guienne pour le Prince de Galles, & par celles du Prince meſme, dont il apprit bien-toſt le retour d'Eſpagne avec des particularitez, qui ranimérent beaucoup ſes eſpérances. Froiſſard. chap. 243.

Le Roy de Caſtille, qui devoit tout au Prince de Galles, s'eſtoit broüillé avec luy. Il ne répondit aux grandes obligations qu'il luy avoit que par beaucoup d'ingratitude ; & il com-

Digitized by Google

mença d'en uſer mal à ſon égard, dès qu'il crut pouvoir ſe paſſer de ſon ſecours. Il s'agiſſoit de payer les Troupes de l'Armée Angloiſe. Le Prince de Galles avant l'expédition s'eſtoit fait pour cette paye la caution du Roy de Caſtille, & avoit meſme avancé de groſſes ſommes. Dès que les Peuples de Caſtille furent rentrez dans l'obeïſſance, il le ſomma de la promeſſe qu'il avoit faite de luy rendre l'argent qu'il luy avoit preſté, & de payer ce qui eſtoit dû à l'Armée. Le Roy de Caſtille l'aſſûra de nouveau qu'il le feroit; il luy demanda ſeulement du temps juſqu'à la Pentecoſte, & le pria de mener ſon Armée du côté de Valladolid, pour la faire repoſer. Le Prince attendit là en vain juſqu'à la S. Jean l'effet des promeſſes du Roy de Caſtille. Il luy envoya trois Seigneurs de ſon Armée, pour le prier de faire au plûtoſt ce qu'il avoit promis, parce que les grandes chaleurs incommodoient beaucoup ſes Troupes.

Le Roy de Caſtille ne luy fit point d'autre réponſe, ſinon, que ſes Sujets n'eſtoient pas en état de fournir de ſi groſſes ſommes; que les Anglois meſmes en eſtoient la cauſe, & ſurtout les *Compagnies*, qui ruinoient tout le païs, & qui avoient enlevé à trois ou quatre de ſes Tréſoriers l'argent qu'il deſtinoit pour le payement; qu'il le prioit de remener ſon Armée au-delà des Pyrenées, & de laiſſer ſeulement en Eſpagne quelques-uns de ſes Chevaliers, à qui il délivreroit l'argent le plûtoſt qu'il luy ſeroit poſſible.

Le Prince de Galles, extrémement choqué de cette mauvaiſe défaite, aſſembla ſon Conſeil, pour voir ce qu'il y avoit à faire. Il trouva tous ſes Capitaines dans une extrême impatience de ſortir d'Eſpagne, à cauſe des maladies, qui commençoient à déſoler l'Armée, & dont luy-meſme avoit déja reſſenti quelques atteintes. La concluſion fut de partir au plûtoſt, & en ſe retirant de faire porter aux Eſpagnols les peines de la perfidie de leur Roy par le ravage du païs.

Il y avoit de grandes difficultez pour le retour. Il falloit paſſer par la Navarre, ou par l'Arragon; & le bruit couroit que les deux Rois avoient fait une nouvelle ligue avec Henri de Tranſtamare, pour empécher le paſſage de l'Armée Angloiſe, & la faire périr dans les montagnes. Ce bruit ſe trouva faux; & ces deux Princes ayant eſté priez de trouver bon qu'on paſſât ſur leurs Terres, y conſentirent. Le chemin parut plus commode par la Navarre. Le Prince de Galles prit par là ſa marche, & fut conduit par le Roy de Navarre juſqu'aux défilez de Roncevaux. Il arriva avec beaucoup de fatigues à Bayonne, où il congédia ſon Armée, excepté les *Compagnies*, qui eſtoient réduites à ſix mille hommes, & qu'il fit ſubſiſter dans la Guienne, en attendant qu'il pût leur fournir les ſommes qu'il leur avoit promiſes ſur la parole du Roy de Caſtille.

Cependant le Comte de Tranſtamare ne manqua pas de profiter de ce mécontentement du Prince de Galles, pour faire reprendre cœur à ſon parti, tout abbatu qu'il eſtoit. Il retourna à la Cour d'Arragon, dont il trouva le Roy fort diſpoſé à prendre de nouveau ſa protection, depuis qu'il voyoit le Roy de Caſtille broüillé avec les Anglois. La pluſpart des Seigneurs Caſtillans n'avoient ſubi que par néceſſité la loy du vainqueur, ſur tout ceux qui avoient eſté pris à la bataille de Navarette. Le Roy de Caſtille les avoit voulu tous faire mourir, & il ne leur avoit accordé la vie qu'aux inſtantes priéres du Prince de Galles, qu'il n'oſa pas refuſer. La conduite cruelle qu'il avoit tenuë à l'égard d'une infinité d'autres depuis ſa victoire, avoit redoublé la haine des peuples contre luy. La ſeule crainte les contenoit; & le Comte eſtoit bien aſſûré, que dès qu'il paroîtroit en Eſpagne, pour peu qu'il euſt de Troupes, il les verroit bien-toſt croître par un très-grand nombre de mécontens. Il eſtoit affligé de la priſon de du Gueſclin, perſuadé que la réputation de ce Capitaine luy attireroit un grand nombre de braves Chevaliers de France & de Bretagne, s'il pouvoit l'avoir à la teſte de ſes Troupes. L'Hiſtoire de du Gueſclin dit, que Henri de Tranſtamare s'eſtant déguiſé, l'alla voir à Bourdeaux dans ſa priſon: mais les autres Hiſtoriens n'en diſent rien, & ce voyage eſt raconté avec des circonſtances ſi romaneſques, comme pluſieurs autres choſes qu'on voit dans cette Hiſtoire, qu'il me paroît au moins fort douteux.

Quoy qu'il en ſoit, Henri de Tranſtamare eut encore la joye d'apprendre quelque temps après la délivrance de ce Général, qui ſe racheta par une groſſe rançon, & en piquant d'honneur le Prince de Galles. Car ce Prince l'ayant un jour fait venir, & luy demandant comment il ſe trouvoit de ſa priſon: Très-bien, Monſeigneur, luy répondit-il, & je n'ay jamais eſté plus content. Comment l'entendez-vous, reprit le Prince; car un homme tel que vous doit s'y trouver dans une ſituation bien violente. Point du tout, repliqua du Gueſclin, j'aime l'honneur plus que tout le reſte, & jamais rien ne m'a eſté plus glorieux que ma priſon, parce que je ſçay que vous ne m'y retenez, après avoir donné la liberté à tous les autres, qu'à cauſe que vous me redoutez. Cette parole frapa le Prince de Galles. Il répondit, qu'il l'eſtimoit; mais qu'il ne le craignoit pas, & qu'il le relâcheroit, pourvû qu'il luy donnât cent mille doubles d'or pour ſa rançon. Du Gueſclin le ſurprit, en le prenant au mot ſur le champ. Le Prince n'oſa ſe dédire, quoy que pluſieurs le luy conſeillaſſent; & du Gueſclin ayant eſté délivré ſur ſa parole, il apporta la ſomme à Bourdeaux peu de temps après. Il la trouva dans la bourſe de ſes amis, dans celle de la Princeſſe de Galles meſme qui l'aimoit, & qui luy donna dix mille francs, dans celle du Général Chandos, qui luy en fournit pareillement une bonne partie, & le Roy de France répondit pour trente mille. Ce brave homme eſtoit redevable de cette amitié que tout le monde avoit pour luy, à ſa franchiſe, à ſa généroſité, à ſa liberalité pour ceux qui s'attachoient à luy, & à la réputation qu'il avoit du plus franc &

Inventaire des Chart. T. 6.

Digitized by Google

du plus loyal Chevalier qui fût alors dans le monde. Au ſortir de ſa priſon il alla joindre au ſiége de Taraſcon le Duc d'Anjou, qui luy fut redevable de la priſe de cette Place, & luy donna en récompenſe beaucoup d'argent, pour ſe mettre en équipage. Il s'en ſervit encore pour raſſembler quantité de Chevaliers & d'Ecuyers qui l'avoient ſuivi à ſa premiére expédition d'Eſpagne, & avec leſquels il rendit bientoſt après de grands ſervices au Comte de Tranſtamare.

Froiſſart. chap. 245.

Ce Comte paſſa l'hyver en Arragon, entretenant ſous-main des correſpondances en Caſtille ; & il y entra au Printemps à la teſte d'une petite Armée, compoſée de trois mille chevaux, & ſix mille hommes de pied. Il s'alla préſenter devant Burgos, qui luy ouvrit ſes portes. Delà il alla à Valladolid, qui ſuivit l'exemple de Burgos. Le Roy de Majorque y eſtoit demeuré malade, & tomba ainſi entre les mains du Comte de Tranſtamare, avec danger d'eſtre livré au Roy d'Arragon l'uſurpateur de ſes Etats, & qui l'eût apparemment fait mourir, ou renfermer dans une priſon, d'où il ne fût jamais ſorti ; mais le Comte luy promit ſur ſon honneur de ne le point abandonner à la diſcrétion de ſon ennemi.

Il quitta Valladolid, où il laiſſa une garniſon, & s'avança dans le Royaume de Leon, où tout ſe déclara pour luy. La Galice en fit autant, & alors la Nobleſſe de Caſtille, de Leon, & de Galice vint en foule groſſir ſon Armée. Le Comte profitant de cette heureuſe diſpoſition des Peuples, vint ſans tarder à Tolede qui l'arreſta. Il fallut l'aſſiéger dans les formes. La Place eſtoit grande & forte, défenduë par un Châtelain qu'il n'y eut pas moyen de gagner. Il y avoit une groſſe garniſon, & les Habitans, plus par crainte que par affection pour le Roy de Caſtille, réſolurent de ſe bien défendre.

Alors ce Roy, à la veille de ſe voir une ſeconde fois détrôné, ne ménagea plus rien, & eut recours aux Sarraſins de Grenade, qui luy fournirent vingt mille hommes. Il avoit fait alliance avec le Roy de Portugal ſon couſin germain, qui luy envoya auſſi un ſecours conſidérable ; de ſorte qu'il ſe trouva auprès de Seville à la teſte d'une Armée de quarante mille hommes, avec laquelle il réſolut d'aller attaquer le Comte de Tranſtamare dans ſon camp de Tolede. Sur ces entrefaites du Gueſclin arriva au camp du Comte de Tranſtamare avec deux mille François, & y fut reçû avec toute la joye qu'on peut s'imaginer.

Peu de jours après ſon arrivée, le Comte de Tranſtamare eut avis que le Roy de Caſtille eſtoit en marche pour venir l'attaquer. Il aſſembla le Conſeil de guerre, où ſuivant l'avis de du Gueſclin, il fut réſolu de laiſſer une partie de l'Armée au ſiége ſous la conduite de Manrique Archevêque de Tolede, & de marcher avec ſix mille hommes ſeulement au devant des ennemis, pour tâcher de les ſurprendre. La choſe réüſſit. Henri fut averti dans ſa marche, que le Roy de Caſtille avoit couché à Montiel Forteresſe appartenante à un Seigneur qui en portoit le nom. Il le laiſſa partir de là, & ſçut par ſes eſpions que l'Armée ennemie marchoit fort en déſordre. Il vint fondre ſur l'avant-garde, qui ne fit preſque aucune réſiſtance. On paſſa au fil de l'épée tous ceux qui ne fuirent pas ; car il y avoit défenſe de s'arreſter à faire des priſonniers.

Mariana l. 17. cap. 13.

Le Roy de Caſtille, qui eſtoit à l'arriére-garde, voyant ſes premiéres Troupes miſes en fuite, fit élever ſa Banniére, pour rallier les fuyards, & rangea promptement le reſte en bataille. Il ſoûtint le choc avec beaucoup de réſolution ; les Sarraſins & les Portugais qui l'environnoient firent quelque temps leur devoir : mais ils furent ſi vivement attaquez, que quoy qu'ils fuſſent ſix contre un, ils pliérent. Alors Ferdinand de Caſtro, qui avoit toûjours ſuivi la fortune de ce Prince, l'obligea d'abandonner le champ de bataille, & de ſe retirer dans la Forteresſe de Montiel, ou il entra luy douziéme.

Après ſa retraite, toute ſon Armée ſe diſſipa ; mais ſon plus grand malheur fut, que le Begue de Villaines ayant eu avis qu'il s'eſtoit retiré dans Montiel, vint s'emparer de l'unique paſſage, par où l'on pouvoit ſortir du Château, & y planta ſa Banniére, en attendant l'arrivée du Comte de Tranſtamare & de du Gueſclin, qui eſtoient à la pourſuite des fuyards, auſquels on donna la chaſſe pendant trois heures, & dont on fit un grand maſſacre. Ce fut le treiziéme jour d'Aouſt de l'an 1368. que ce combat * ſe donna.

Froiſſart. loc. cit.

An. 1368.

Le Comte eſtant arrivé devant Montiel, le fit inveſtir de toutes parts. La Place eſtoit très-forte ; mais par malheur pour le Roy de Caſtille, il n'y avoit de vivres que pour quatre jours. Ainſi ce malheureux Prince réſolut de tenter le paſſage au travers du camp ennemi, quoy qu'il luy en dût arriver. Il ſortit ſur le minuit avec Ferdinand de Caſtro, & dix autres perſonnes, marchant au petit pas vers l'endroit du paſſage, que le Begue de Villaines gardoit avec trois cens hommes.

Ce Seigneur, qui eſtoit fort alerte, ayant entendu le pas des chevaux, fit mettre ſes gens ſous les armes, & crut d'abord que c'eſtoit quelque convoy qu'on vouloit faire entrer dans la Place. Il s'avança dans le chemin étroit qui conduiſoit au Château, & reconnut que ce n'eſtoit pas du côté de la campagne, mais du côté de la Place que venoit le bruit qu'il avoit entendu. Un moment après les douze Cavaliers arrivérent. Villaines alla l'épée à la main au premier qui eſtoit un Anglois, & luy demanda, *qui vive* ; l'Anglois, ſans répondre pique ſon cheval & s'échape. Villaines ſaiſit la bride de celuy qui ſuivoit, & luy appuyant l'épée contre la poitrine, luy crie : Parle, ou tu es mort ; & l'enviſageant dans le moment, il vit que c'eſtoit le Roy de Caſtille, non pas qu'il l'eût jamais connu ; mais c'eſt que ce Roy avoit beaucoup des traits du Comte de Tranſtamare ſon frere. Brave Chevalier, répondit le Prince, je ſuis le Roy de Caſtille. Je me fais voſtre priſonnier avec tous ceux qui me ſuivent. Je vous

* Mariana l. 17. chap. 13. dit, que ce combat fut donné au mois de Mars 1369. mais il ſe mépren[d] car ce ne fut qu'après ce combat que les Barons de Gaſcogne eurent recours au Roy de France ; ce par le Tréſor des Chartres cité par du Tillet, les Appellations de ces Seigneurs furent portées en France le 25. d'Oct. 1368.

promets telle rançon que vous souhaiterez ; mais sauvez-moy de la fureur du bâtard. Le Begue de Villaines, tout joyeux d'une telle capture, & touché en mesme temps du malheur d'un puissant Roy, luy dit : Sire, suivez-moy à ma tente, & je vous protégeray autant qu'il sera en mon pouvoir.

Il le conduisit à sa tente : mais le Roy de Castille n'y eut pas esté une heure, que le Comte de Transtamare en ayant esté averti par quelqu'un de ceux qui avoient esté présens à la prise, y vint avec quelques Arragonnois, & demanda en entrant où estoit le Juif-bâtard, qui se disoit Roy de Castille : car tous deux se donnoient l'un à l'autre la qualité de bâtard, & chacun d'eux prétendoit estre légitime ; mais si la chose avoit dépendu de ce fait, le Comte de Transtamare n'auroit pas gagné son procès. Le Roy de Castille l'appercevant, entra en fureur, & se jetta sur luy. Ils tombérent tous deux sur une espece de matelas, qui estoit étendu au milieu de la tente, & le Comte de Transtamare se trouva dessous. Le Roy de Castille porta aussi-tost la main à son poignard, pour le percer ; mais le Vicomte de Roquebertin Arragonnois l'arresta, & dans ce moment le Comte tira un poignard qu'il portoit à son côté, & luy en donna au travers du corps. Le Roy de Castille fut aussi-tost percé de plusieurs autres coups que luy donnérent les gens du Comte ; & au mesme moment un Chevalier Anglois nommé Raoul Heline, & un Ecuyer nommé Jacques Roland, qui s'estoient mis en devoir de défendre le Roy de Castille, furent assommez. C'est ainsi que périt ce Prince d'une mort indigne d'un Roy, mais digne de sa cruauté, de sa férocité, de ses impiétez, & d'un nombre infini de crimes, qui le faisoient regarder comme le plus détestable des hommes. Il n'avoit que trente-quatre ans, & en avoit régné près de dix-neuf.

Comme le Comte de Transtamare avoit l'affection de tous les Peuples & de toute la Noblesse, la Couronne luy fut déférée d'un commun consentement : & malgré la guerre que les Sarrasins luy déclarérent, malgré les prétentions du Roy de Portugal, malgré le Roy de Navarre & le Roy d'Arragon qui se déclarérent contre luy, malgré les efforts du Duc de Lancastre & du Comte de Cambridge freres du Prince de Galles, dont l'un épousa depuis la fille aînée de Pierre de Castille, & l'autre la cadette, il se maintint sur son Trône, & le conserva à sa postérité. Il retint auprès de luy du Guesclin, qu'il fit de nouveau Connestable de Castille, & qu'il combla d'autres bien-faits. Il s'attacha de la mesme maniére plusieurs autres Seigneurs François & Arragonnois, qui luy rendirent de grands services contre ses ennemis.

Ces nouvelles broüilleries d'Espagne furent fort avantageuses à la France, parce qu'elles occupoient de ce côté-là le Roy de Navarre, & elles mirent le Roy en état de commencer à se faire craindre des Anglois. Jusques-là il avoit dissimulé & évité toutes les occasions de rupture ; mais voyant son Royaume tranquille, tous ses Sujets soumis & affectionnez à sa personne, ses finances rétablies, plus des deux tiers de la rançon du feu Roy payez, & les Princes du Sang, & la pluspart des plus considérables ôtages revenus en France, quelques-uns sur leur parole, & quelques-autres après s'estre rachetez de leur propre argent, il pensa à profiter des sujets qu'il avoit de rompre le Traité de Bretigni, qui estoit si désavantageux à la France.

Il pouvoit compter sur le secours du nouveau Roy de Castille, qui luy avoit de si grandes obligations, dont il connoissoit la valeur, la prudence, la grandeur d'ame, & dont les intérests estoient d'estre toûjours bien uni avec la France. Il s'attacha aussi Loüis Comte de Flandre, malgré toutes les intrigues du Roy d'Angleterre. Ce Comte, qui avoit grand nombre d'enfans naturels, n'avoit de légitime qu'une fille nommée Marguerite, qui devoit estre son héritiére. Le Roy d'Angleterre la demandoit en mariage pour le Prince Edmond Comte de Cambridge son fils ; le Roy de France la demandoit pour Philippe Duc de Bourgogne son frere. Cette négotiation dura plusieurs années ; le Conseil du Comte de Flandre estoit fort partagé là-dessus, les uns estant gagnez par la France, les autres par l'Angleterre. L'affaire vint à un point, qu'elle dépendoit du Pape seul, en ce qu'il falloit qu'il donnât dispense pour le mariage, soit au Prince Anglois, soit au Prince François, à cause de la parenté qui estoit entre Marguerite de Flandre & ces deux Princes. Il la refusa toûjours au Roy d'Angleterre, & l'accorda enfin au Roy de France pour le Prince son frere ; & c'est ce qui détermina le Comte de Flandre, & fixa son irrésolution. Ce Pape estoit encore Urbain V. qui eut toûjours beaucoup d'attachement pour la France, quoy que malgré les instances du Roy, il eût quitté Avignon pour retourner à Rome. Par le Traité de mariage du Duc de Bourgogne avec Marguerite de Flandre, le Roy cédoit au Duc & à ses hoirs mâles légitimes, tant que la ligne masculine dureroit, Lille, Doüay & Orchies, qui avoient esté autrefois démembrez du Comté de Flandre ; mais par un autre Traité secret signé à Péronne avec le Duc de Bourgogne, il estoit dit qu'incontinent après la mort du Comte de Flandre, elles seroient renduës au Roy, ou à son successeur ; ce qui ne se fit pas néanmoins. Ce mariage rendit le Duc de Bourgogne très-puissant ; car outre ce qu'il possédoit de son chef, il se trouva avec le temps par sa femme, Comte de Flandre, d'Artois, de Nevers, de Retel, & Seigneur d'Anvers, de Malines & de Salins.

Leibnitz cod. diplomat pag. 225. an. 1368.

Vidimus de la Lettre du Duc de Bourgogne où ce Traité secret est contenu.

Mémoires de Béthune vol. cotté 8454.

Meyer. in Annalib. Flandr.

Tandis que le Roy prenoit ses mesures de ce côté là, il entretenoit sous-main le mécontentement que les Seigneurs de Guienne & de Gascogne avoient du Prince de Galles, à l'occasion que je vais dire. Ce Prince estant de retour d'Espagne se trouva très-dénué d'argent & fort endetté : outre qu'il fut obligé d'entretenir pendant un assez long-temps les

six

Froiſſard. chap. 244.

ſix mille hommes qui reſtoient des *Compagnies*; & il ne s'en déchargea qu'en les faiſant paſſer en France, où ils recommencérent à faire leurs ravages ordinaires. Le Roy envoya contre eux le Sire de Cliſſon, non pas pour les combattre, car la choſe eſtoit dangereuſe : mais pour les reſſerrer, & empêcher leurs courſes autant qu'il ſeroit poſſible. Cependant le Prince de Galles, pour avoir de l'argent, réſolut de lever pendant cinq ans ſur tous ſes Sujets, une Capitation qui luy auroit produit environ douze cens mille livres par an.

Il convoqua pour cela une Aſſemblée des Seigneurs à Niort. Ceux du Poitou, de Xaintonge, du Limouſin, de Roüergue & de la Rochelle y conſentirent aſſez volontiers. Ceux de Gaſcogne s'y oppoſérent, & entre-autres le Comte d'Armagnac, le Comte de Comminge, le Vicomte de Carmain, & le Sire d'Albret. Ils alléguérent pour raiſon de leur refus, que c'eſtoit violer leurs Priviléges & leurs Coûtumes; & que rien n'eſtoit plus contraire au ſerment que le Prince avoit fait à ſon avénement à la Principauté de Guienne. Cependant, pour ne le pas refuſer abſolument, ils dirent qu'ils confereroient encore entre-eux là-deſſus avec les Prélats, les Abbez, les Barons & les Chevaliers du païs.

Ils promirent au Prince de ſe raſſembler dans quelque têmps : mais ils ne luy tinrent pas parole, réſolus de faire plûtoſt la guerre, que de laiſſer donner cette atteinte à leurs Priviléges. J'ay remarqué, en parlant du Traité de Brétigni, que le Comte d'Armagnac, & quelques autres Seigneurs voiſins des Pyrénées, avoient eu beaucoup de peine à prendre le parti de renoncer à l'hommage de France, pour devenir vaſſaux d'Angleterre, & que le Roy luy-meſme les y avoit engagez, pour faciliter la Paix. Leurs anciennes répugnances ſe renouvellérent à cette occaſion, & le Roy en eut beaucoup de joye.

Un des plus importans articles du Traité de Brétigni, mais dont l'exécution dépendoit conjointement des deux Rois, eſtoit d'un côté la rénonciation que le Roy d'Angleterre devoit faire à ſes prétendus droits ſur la Couronne de France, ſur la Normandie, le Maine & l'Anjou; & de l'autre la rénonciation que le Roy de France devoit faire à la Souveraineté des Païs compris ſous la Principauté de Guienne & de Gaſcogne. Cet article, quoy qu'on eût fait ſerment de l'obſerver comme les autres, eſtoit jusqu'alors demeuré ſans exécution : & ces rénonciations mutuelles n'avoient point encore eſté faites par la faute du Roy d'Angleterre, qui manqua d'envoyer ſes Plenipotentiaires à Bruges, où la choſe devoit eſtre réglée.

Cette ſuſpenſion donnoit une eſpece de droit à ces Seigneurs de ſe regarder toûjours comme Vaſſaux du Roy, & d'avoir recours à luy comme à leur Souverain, & qui l'eſtoit auſſi du Prince de Galles, vû qu'il n'avoit point encore renoncé à cette Souveraineté. Ce fut le parti qu'ils prirent. Les Comtes d'Armagnac, de Comminge, de Périgord, le Sire d'Albret,

Froiſſard. loc. cit.

Inventaire des Chartres T. 1.

plusieurs Prélats, Barons, Chevaliers & Ecuyers vinrent en France, & préſentérent au Roy ſéant en ſa Cour des Pairs, leurs plaintes & leurs griefs contre le Prince de Galles, & le ſupplierent, comme le Souverain des deux parties, de leur faire juſtice. An. 1368.

Le Roy, qui ne vouloit faire en public aucune démarche qui l'engageât trop, répondit qu'il y avoit un Traité de Paix entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre; qu'il vouloit en examiner avec ſoin tous les articles, avant que de ſe déterminer touchant ce qu'il avoit à faire ſur la choſe dont il s'agiſſoit, de peur de contrevenir au Traité; mais qu'au reſte il ne les abandonneroit pas, & que le moins qu'il ſe propoſoit de faire, eſtoit d'eſtre leur Médiateur auprès du Prince de Galles. Ces Seigneurs comprirent ſa penſée & ſes intentions; & contens de cette réponſe, ils demeurérent à la Cour, de quoy le Prince de Galles fut fort inquiet. Le Général Chandos, qui prévoyoit les ſuites de cette affaire, fit ce qu'il put pour empêcher le Prince de s'obſtiner à lever la Capitation; mais il ne put rien gagner ſur luy là-deſſus.

Froiſſard. cap. 246.

Cependant le Roy ayant aſſemblé ſon Conſeil, y fit apporter le Traité de Brétigni, & les Lettres & les Mémoires qui y avoient rapport. On les examina. Tous convinrent que le Roy d'Angleterre l'avoit violé en pluſieurs rencontres; que le Roy auroit droit de ne s'y plus tenir, quand meſme la rénonciation à la Souveraineté de la Guienne qui avoit eſté ſuſpenduë juſqu'alors, auroit eſté faite. Guy de Ligni Comte de S. Pol, qui avoit eſté long-temps ôtage en Angleterre, & qui haïſſoit les Anglois à mort, ne ſouhaittoit rien tant que de leur voir déclarer la guerre; & prévoyant que la citation du Prince de Galles à la Cour des Pairs auroit cet effet, il faiſoit tout ſes efforts pour engager le Roy à la faire. Il avoit inſpiré les meſmes ſentimens à quantité de Seigneurs & de Prélats, qui preſſoient le Roy là-deſſus. Ce Prince les écoûtoit; mais il alloit toûjours bride en main. Il fut près d'un an à délibérer, & à tenir en ſuſpens le Comte d'Armagnac & les autres Seigneurs de Guienne. Il les retenoit cependant toûjours à la Cour, où il les défrayoit & les combloit de biens & de graces.

Il fit ſonder les Seigneurs de Picardie, & ſur-tout ceux du Ponthieu, qui eſtoit un Fief appartenant au Roy d'Angleterre. Il voulut ſçavoir la diſpoſition des Bourgeois d'Abbeville Capitale de ce Comté; & ils l'aſſûrérent qu'ils ne ſouhaitoient rien davantage que d'eſtre réünis à la Couronne, & de ſecoüer le joug des Anglois. Il eſtoit bien informé du mécontentement des Gentilshommes du Poitou, de la Xaintonge, du Querci, du Roüergue, & des environs de la Rochelle; car quoy qu'ils euſſent accepté la Capitation par complaiſance pour le Prince de Galles, il ſçavoit que dans le cœur ils haïſſoient les Anglois, & qu'ils eſtoient très-chagrins de n'avoir preſque nulle part aux emplois honorables, par la préférence que ce Prince donnoit en toute rencontre à

Digitized by Google

la Nobleſſe Angloiſe. D'ailleurs le Duc d'Anjou, qui eſtoit Gouverneur de Languedoc, & qui voyoit de près les diſpoſitions des Peuples de Guienne à la révolte, ſollicitoit ſans ceſſe le Roy par ſes Lettres de profiter de l'occaſion, l'aſſûrant du ſuccès, ſuppoſé qu'on voulût ſe hâter.

Le Roy ayant tout meurement conſidéré, fit un Traité ſecret avec le Comte d'Armagnac & les autres Seigneurs de Guienne, par lequel il s'obligeoit à recevoir leur appel, à les indemniſer des pertes que la guerre pourroit leur cauſer, en cas qu'on la leur déclarât, à ne point traiter de Paix avec l'Angleterre ſans les comprendre dans le Traité, & leur aſſûra de groſſes penſions. Eux de leur côté promirent de luy eſtre fidéles juſqu'à la derniére extrémité, & de l'aider de toutes leurs forces. Enſuite il aſſembla ſa Cour des Pairs, où ces Seigneurs ſe trouvérent, & où le Traité fut lû & approuvé. Il y fut réſolu de citer le Prince de Galles, pour ſubir le Jugement du Roy. On dreſſa l'Ecrit ou la Formule de la citation; elle fut lûë diverſes fois, on en peſa tous les mots; & après avoir eſté tranſcrite, elle fut miſe entre les mains de Bernard Pelot Juge criminel de Toulouſe, & d'un Chevalier de Beauſſe nommé Jean de Chapponal, pour la ſignifier au Prince de Galles.

Froiſſard. chap. 147.

Ils arrivérent à Bourdeaux au mois de Janvier, & furent admis à l'audience du Prince. Ils luy préſentérent leurs Lettres de créance, & le ſuppliérent de trouver bon, qu'ils luy luſſent un papier dont ils eſtoient chargez de la part du Roy de France leur Maître. A ces paroles le feu monta au viſage du Prince de Galles, qui ſe douta bien de quoy il s'agiſſoit. Mais il ſe modéra, & ordonna à Pelot, qui tenoit le papier, de le lire. L'écrit eſtoit conçû en ces termes.

An. 1369.

» CHARLES par la grace de Dieu Roy de
» France: A noſtre neveu le Prince de Galles &
» d'Aquitaine, Salut. Comme ainſi ſoit que plu-
» ſieurs Prélats, Barons, Chevaliers, Univerſitez,
» Communautez & Colléges des Marches & Li-
» mitations du païs de Gaſcogne, demourans &
» habitans ez bandes de noſtre Royaume, avec
» pluſieurs autres du païs d'Aquitaine, ſe ſoient
» traits par devers Nous en noſtre Cour, pour
» avoir droit d'aucuns griefs & moleſtes induës,
» que vous, par foible conſeil, & ſimple infor-
» mation, avez propoſé de leur faire, & de la-
» quelle choſe ſommes émerveillez. Doncques,
» pour obvier & remédier à ces choſes, nous
» nous ſommes ahers & aherdons avec eux, tant
» que, de noſtre Majeſté Royale & Seigneurie,
» nous vous commandons, que vous viengnez en
» noſtre Cité de Paris en propre perſonne, &
» vous montriez & préſentiez devant Nous, en
» noſtre Chambre des Pers, pour oüir droit ſur
» leſdites complaintes & griefs émeus de par vous
» à faire ſur voſtre peuple, qui clame à avoir &
» oüir reſſort en noſtre Cour, & à ce n'y ait point
» de faute: & ſoit au plus hativement que vous
» pourrez après ces Lettres vûës. En témoin de
» laquelle choſe, Nous avons à ces Préſentes mis
» noſtre Scel. Donné à Paris le vingt-cinquiéme
» jour du mois de Janvier.

Froiſſart. loc. cit.

Après cette lecture les deux Députez ſe jettérent à genoux devant le Prince de Galles, le priant de les excuſer ſur l'ordre qu'ils avoient eu du Roy leur Maître. Je ne vous en ſçay pas mauvais gré, reprit le Prince; dites ſeulement au Roy de France, que j'iray à Paris le plûtoſt qu'il me ſera poſſible; mais que ce ſera à la teſte de ſoixante mille hommes, pour venger l'injure qu'il me fait de prendre la protection de mes Sujets rebelles, ſur leſquels il n'a plus aucun droit, après avoir ſi autentiquement renoncé à celuy quil y avoit. Cap. 258.

Quand le Prince ſe fut retiré, pluſieurs de ſes Courtiſans luy conſeillérent de faire arreſter les deux Députez, & de les punir de leur témérité. Il défendit de leur faire aucune peine; mais un peu après s'eſtant raviſé, il demanda s'ils avoient pris un ſauf-conduit pour s'en retourner; on luy dit que non. Cela ſuppoſé, dit-il, qu'on aille après, & qu'on les arreſte; auſſi-bien en ce qu'ils viennent de faire, ils ſont plûtoſt les Députez du Comte d'Armagnac, & de mes autres Vaſſaux rebelles, que du Roy de France. Le Sénéchal d'Agenois fut chargé de cette commiſſion; il courut après, & les arreſta, non pas comme de la part du Prince, mais ſur une querelle qu'il leur fit touchant un cheval qu'il les accuſa d'avoir enlevé dans l'hôtellerie, où ils avoient couché, & les mena dans les priſons d'Agen. Il laiſſa aller quelques gens de leur ſuite, qui en paſſant par Toulouſe rendirent compte au Duc d'Anjou de ce qui s'eſtoit fait, & allérent en avertir promptement la Cour.

Le Roy ayant appris cette nouvelle, en fit ſes plaintes au Prince de Galles: mais il ordonna en meſme-temps au Duc d'Anjou Gouverneur de Languedoc, de ne faire aucunes hoſtilitez. Il falloit un ordre auſſi précis que celuy-là, pour contenir ce jeune Prince, qui eſtoit dans l'impatience de commencer la guerre. Le Roy toutesfois laiſſa faire les Comtes d'Armagnac, de Comminge & de Périgord, & les autres Seigneurs liguez contre le Prince de Galles. Ils battirent quelques Troupes Angloiſes, & engagérent dans leur parti la pluſpart de la Nobleſſe voiſine de leurs Terres; & on a un Rolle de plus de huit cens tant petites Villes que Forteresſes, qui dès-lors ſecoüérent le joug d'Angleterre. Cap. 259. Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

De ſi fâcheux commencemens donnérent beaucoup d'inquiétude à Edoüard; d'autant plus qu'il apprenoit en meſme-temps, que la ſanté du Prince de Galles ſon fils devenoit tous les jours plus mauvaiſe. Ce Prince, depuis ſon retour d'Eſpagne, dont les chaleurs l'avoient beaucoup incommodé, avoit preſque toûjours eſté malade: il eſtoit menacé d'hydropiſie, & ne pouvoit plus monter à cheval. Cette conjoncture eſtoit heureuſe pour la France, & faiſoit réüſſir les intrigues des Seigneurs Gaſcons auprès de la Nobleſſe de-delà la Loire, pour la détacher des Anglois. Edoüard fit appeller les Ambaſſadeurs que le Roy avoit à la Cour d'An-

Digitized by Google

gleterre ; c'eſtoient le Comte de Sallebruche, & Guillaume de Dormans Chancelier de Dauphiné. Il ſe plaignit à eux de ce que le Roy violoit le Traité de Brétigni, & leur mit en main un Mémoire pour envoyer à la Cour de France. Par ce Mémoire il demandoit, qu'en vertu du Traité de Brétigni, par lequel le Roy avoit renoncé à la Souveraineté de Guienne, il euſt à rejetter les Appellations interjettées par les Seigneurs de Gaſcogne & de Guienne à la Cour des Pairs de France contre le Prince de Galles. Le Roy envoya ſes réponſes à ſes Ambaſſadeurs, contenans les raiſons qu'il avoit euës de recevoir ces Appellations. Le Roy d'Angleterre n'y fit point de replique ; mais ſon Conſeil mit entre les mains des Ambaſſadeurs un Ecrit, par lequel il eſtoit dit, que ſuppoſé que le Roy de France voulût réparer les dommages cauſez par l'infraction faite au Traité de Brétigni, & renoncer à la Souveraineté de Guienne, le Roy d'Angleterre s'offroit à faire ſes rénonciations aux droits qu'il prétendoit ſur la Couronne de France, ſur la Normandie, le Maine & l'Anjou.

Regiſtres du Parlement vol. 2. en May.

Quand le Roy eut reçû cet Ecrit, il aſſembla la Cour des Pairs, pluſieurs Juriſconſultes & Notables du Royaume, qu'il avoit fait venir à Paris. Les Seigneurs Gaſcons s'y trouvérent, & dans les ſéances du ſecond & du troiſiéme de May, de concert avec le Roy, ils firent inſtance, pour que leurs Appellations ne fuſſent point rejettées. La choſe ayant eſté examinée, auſſi-bien que la Réponſe du Roy à l'Ecrit du Conſeil d'Angleterre, il fut réſolu de nouveau qu'on recevroit les Appellations des Seigneurs Gaſcons, & que vû la contumace du Prince de Galles, & les infractions faites par le Roy d'Angleterre au Traité de Brétigni, on leur déclareroit la guerre. Le Roy auſſi-toſt après envoya au Pape, à l'Empereur, & à divers autres Princes la Réponſe faite à l'Ecrit du Conſeil d'Angleterre, & leur communiqua la réſolution qu'il avoit priſe de faire la guerre. Il en écrivit auſſi aux Villes de Guienne, pour les en avertir, & les exhorter à reconnoître leur ancien & légitime Souverain, & à abandonner le parti des Anglois. Il fit compoſer un Manifeſte contenant les raiſons pour leſquelles il déclaroit la guerre aux Anglois, & le fit publier enſuite par les Prédicateurs à Paris, & dans les autres Villes. La choſe luy réüſſit à merveilles. Les maux que les Anglois avoient faits dans le Royaume, leur fierté, la dureté des conditions auſquelles ils avoient fait acheter la Paix ; tout cela repréſenté vivement avec éloquence, & dans la Chaire de vérité, fit une impreſſion extraordinaire ſur l'eſprit des Peuples, ralluma leur haine contre les Anglois, & les diſpoſa à contribuer de tout leur pouvoir à cette guerre.

An. 1369.

Avant que d'en venir là, le Roy s'eſtoit aſſûré de la Nobleſſe de ſon Royaume. Il avoit traité ſous-main avec les reſtes des *Compagnies*, qui paſſérent toutes à ſon ſervice, excepté ceux des *Compagnons* qui eſtoient Anglois ; cela ſurprit fort le Prince de Galles, qui avoit compté ſur l'attachement que ces Troupes avoient toûjours fait paroître pour luy. Le Roy négotioit actuellement avec le Roy de Caſtille, pour un armement de mer, & le Traité en fut conclu quelques mois après. Il ménagea des intelligences dans les Villes & dans les Forteresſes du Comté de Ponthieu, où il vouloit faire le premier effort ; & enfin, après avoir pris toutes ces précautions, il envoya un ſimple Officier de ſa Maiſon au Roy d'Angleterre, avec une Lettre pour le défier, ainſi qu'on parloit alors, c'eſt à dire, pour luy declarer la guerre. Edoüard en fut offenſé, parce que c'eſtoit la coûtume qu'on employât à cette fonction quelque Prélat, ou quelque Chevalier de diſtinction. Le Roy apparemment en uſa ainſi, pour marquer au Roy d'Angleterre le reſſentiment qu'il avoit du mauvais traitement, que le Prince de Galles avoit fait l'année d'auparavant à ſes deux Envoyez.

Du Tillet Recueil de Traitez &c.

Froiſſard. chap. 154.

Le Roy d'Angleterre fit part de cette déclaration de guerre à ſon Parlement, qu'il convoqua à Weſtminſter, où après avoir parlé avec mépris & dédain de cette bravade du Roy de France, & exhorté l'Aſſemblée à ſoûtenir l'honneur de la Nation, il déclara qu'il prétendoit défendre de nouveau ſes droits ſur la Couronne de France, & qu'il en eſtoit Roy. Il fut auſſitoſt ſalué en cette qualité par tous les Membres du Parlement, & ils luy promirent de contribuer libéralement à la guerre contre la France, afin qu'on la pouſſât auſſi vivement qu'on l'avoit fait juſqu'au Traité de Brétigni.

Polydor. Vergilius l. 9.

Si-toſt que l'Envoyé, qui avoit déclaré la guerre, fut de retour en France, on la commença. Le Roy avoit ſi bien pris ſes meſures, pour ſe rendre maître du Comté de Ponthieu, que toute la Nobleſſe de ce canton de Picardie prit les armes contre les Anglois, dès que Guy Comte de S. Pol, & Hugues de Châtillon Maître des Arbaleſtriers y parurent avec quelques Troupes. Abbeville ouvrit ſes portes, S. Valery, Ruë, le Crotoy en firent autant. Quelques Anglois, qui s'eſtoient ralliez à la Forteresſe du Pont de Remy, furent taillez en pieces par le Comte de S. Pol, & la Place ſe rendit. Nicolas de Louvain Sénéchal de Ponthieu, fut pris à Abbeville, & mis à rançon. Tout cela fut exécuté avant que les Troupes d'Angleterre fuſſent aſſemblées à Douvres, où elles devoient s'embarquer pour paſſer en France.

Froiſſard. chap. 154.

Le Roy d'Angleterre eut tant de chagrin de cette perte, que peu s'en fallut qu'il ne fit couper la teſte au Comte Dauphin d'Auvergne, au Comte de Porcien, aux Sires de Roye & de Maulevrier, qui eſtoient encore en ôtage pour la rançon du Roy Jean, auſſi-bien que pluſieurs Bourgeois de diverſes Villes de France ; mais la pluſpart dans la ſuite en furent quittes pour de groſſes rançons. Edoüard apprit preſque en meſme-temps, que le Duc d'Anjou & le Duc de Berri eſtoient entrez ſur les Terres du Prince de Galles, le premier du côté de Toulouſe, & l'autre par l'Auvergne. Il ſçut encore, que le Roy de France traitoit avec

David Roy d'Ecoſſe, pour engager ce Prince à faire diverſion en Angleterre ; & il ſe trouva dans un grand embarras. Le ſecret avec lequel le Roy de France avoit pris toutes ſes meſures, le deſir qu'il avoit toûjours fait paroître d'entretenir la Paix, la penſée dont Edoüard ſe flattoit d'avoir tellement abbatu la France, qu'elle ne pourroit ſe relever de long-temps, avoient rendu ce Prince moins vigilant, & il ſe voyoit ſurpris.

Il renforça promptement ſes frontiéres du côté de l'Ecoſſe, & envoya Edmond Comte de Cambridge un de ſes fils, avec quelques Troupes, au ſecours du Prince de Galles : mais comme le trajet d'Angleterre en Gaſcogne eſtoit long, & dangereux à cauſe de la Flotte que le Roy de France équipoit actuellement, il pria Jean Duc de Bretagne ſon gendre, de trouver bon que les Troupes Angloiſes débarquaſſent dans quelqu'un de ſes Ports. Ce Duc, qui luy avoit l'obligation de tout ce qu'il eſtoit, le luy accorda, & paſſa par-deſſus le ſcrupule que devoit luy donner ſa qualité de Vaſſal de la Couronne de France. Le Comte de Cambridge avec le Comte de Pembrok arrivérent à S. Malo, & le Duc obtint des Seigneurs de Bretagne, dont pluſieurs toutesfois ne voyoient pas volontiers leur Prince ſe broüiller avec la France, que les Troupes Angloiſes paſſaſſent au travers de la Bretagne pour gagner le Poitou.

Chap. 155.

Dès qu'elles furent arrivées auprès du Prince de Galles, & que le Général Chandos Conneſtable de Guienne fut venu auſſi le joindre, la guerre devint plus vive au-delà de la Loire. Il ſe donnoit tous les jours des combats entre les partis du Prince de Galles, & ceux des Ducs de Berri & d'Anjou : on prit de part & d'autre diverſes petites Places. Les Anglois ſurprirent Belle-perche en Bourbonnois, & y firent priſonniére Iſabeau de Valois mere du Duc de Bourbon & de la Reine de France ; Roche-ſur-Yon en Poitou ſe rendit auſſi par la lâcheté du Gouverneur François nommé Jean Blondeau, que le Duc d'Anjou fit jetter à la riviére, après l'avoir fait enfermer dans un ſac à Angers.

Chap. 168.

Ces petites pertes furent réparées par des avantages plus conſidérables, & en particulier par la réduction de Cahors & de pluſieurs autres Forteresſes, dont on fut redevable à l'adreſſe de Jean de Cardaillac Archevêque de Toulouſe. Les Anglois eurent encore le malheur de perdre le Général Chandos, qui fut tué dans une rencontre au Pont de Leuſac, par un Ecuyer François nommé Jacques de S. Martin. Ce Seigneur, le plus grand Capitaine de ſa Nation, eut l'honneur d'eſtre regretté non ſeulement par les Anglois, mais par les Seigneurs François meſmes, qui connoiſſoient ſon mérite. Le Prince de Galles perdit en luy non ſeulement un grand homme de guerre, mais un ſage Miniſtre, dont les conſeils modérez auroient empêché la guerre, ſi ce Prince les avoit écoûtez ; car il s'oppoſa autant qu'il put à la Capitation qui la cauſa ; & il l'auroit bien-toſt terminée, comme tout le monde A le dit alors, s'il avoit vécu, eſtant le plus habile Négociateur de ſon temps, le plus fécond en expediens, & toûjours porté à la paix malgré ſes grands talens pour la guerre.

Tandis que cela ſe paſſoit au-delà de la Loire, on ſe battoit auſſi en Picardie & en baſſe Normandie, où les Anglois prirent la Ville de Vire ; & le Roy équipoit une Flotte à Harfleur pour l'envoyer en Angleterre ſous la conduite de ſon frere Philippe Duc de Bourgogne. Le Sire de Cliſſon deſapprouvoit beaucoup cette entrepriſe, parce qu'il connoiſſoit les Anglois beaucoup plus habiles ſur la mer que les François, & que le Roy d'Angleterre eſtant bien averti, avoit des Milices ſur toutes ſes côtes pour empêcher les deſcentes. Mais quoy que ce Seigneur fût ordinairement fort écoûté dans le Conſeil, il trouvoit le Roy toûjours inflexible ſur cet article là. Ce Prince eſtoit perſuadé que rien ne pouvoit eſtre plus avantageux à la France, que de tranſporter la guerre en Angleterre ; & d'ailleurs ſa Flotte eſtoit ſi bien armée, ſi bien équipée, montée par tant de braves gens, qu'à moins d'un malheur extraordinaire, le ſuccès de l'expédition luy paroiſſoit certain. Mais l'arrivée du Duc de Lancaſtre autre fils du Roy d'Angleterre, qui débarqua à Calais avec un corps de Troupes, où il y avoit beaucoup de Nobleſſe Angloiſe, contraignit le Roy à abandonner ſon premier deſſein. Il fut obligé de prendre les Troupes de la Flotte, & de les envoyer contre le Duc de Lancaſtre, pour couvrir le Ponthieu.

Chap. 167.

Le Duc de Bourgogne fut fait Général de ce Corps d'Armée. Il trouva les Anglois retranchez à Tournehem entre S. Omer & Ardre. Il ſe campa ſur la montagne qui commandoit la vallée où eſtoient les Anglois. Il avoit plus de monde qu'eux ; mais il avoit ordre du Roy ſon frere de ne les point attaquer dans leur camp. Les malheureux ſuccès de la journée de Crecy & de celle de Poitiers eſtoient pour le Roy des leçons dont il profitoit, pour modérer la vivacité Françoiſe. Ainſi l'on demeura pluſieurs jours à ſe regarder les uns les autres ſans rien faire, excepté quelques eſcarmouches, qui n'engageoient à rien d'important.

Chap. 163.

Cette inaction déplaiſoit fort aux Chevaliers François qui eſtoient là au nombre de quatre mille. Le Duc de Bourgogne les entretenoit toûjours de l'eſpérance de la bataille. Mais enfin, après bien des délais, il fut contraint d'écrire au Roy, pour luy demander la permiſſion de combattre ou de licentier les Chevaliers, qui faiſoient une groſſe dépenſe pour l'entretien de leurs gens, & dont ils ſe laſſoient. Le Roy voyant la ſaiſon déja fort avancée, envoya ordre de congédier les Troupes. L'Armée prit le chemin de S. Omer, où le Duc de Bourgogne permit aux Chevaliers de ſe retirer chacun chez ſoy. Les Anglois furent ſurpris de cette retraite, & commencérent à s'appercevoir que les François avoient réſolu de ne plus s'abandonner à cette impétuoſité qui avoit perdu la France, & de ſuivre

Digitized by Google

une conduite plus réglée, qui pourroit bien y ruiner les affaires d'Angleterre.

Le Duc de Bourgogne en retournant à Paris, laiſſa au Connetable de Fiennes & au Comte Guy de S. Pol, autant de Troupes qu'il en falloit pour arreſter les courſes des ennemis. Chap. 276. Mais le Duc de Lancaſtre voyant l'Armée de France ſéparée, conçut un deſſein bien hardi, & qu'il eſpéra d'exécuter avec la ſienne. Ce fut d'aller brûler la Flotte du Roy à Harfleur. Il falloit pour cela paſſer la Somme, traverſer la Picardie & une partie de la Normandie. Il entreprit de le faire. Il paſſa la Somme au gué de Blanquetaque, prit ſa route par le Comté d'Eu, entra dans le païs de Caux, & marcha vers Harfleur. Dès que le Connestable de Fiennes & le Comte de S. Pol ſçeurent les Anglois en marche, ils ſe mirent à la teſte d'un Camp volant, avec lequel ils les cotoyérent toûjours, ſans jamais les perdre de vûë, les obligeant par là à ſe tenir toûjours ſerrez. Quand ces deux Généraux virent que le Duc de Lancaſtre tournoit du côté de Harfleur, ils pénétrérent ſon deſſein. C'eſt pourquoy le Comte de S. Pol prenant les devans avec deux cens Lances, ſe jetta dans la Place; & le Duc de Lancaſtre ſe trouvant ainſi prévenu, retourna ſur ſes pas. Comme il repaſſoit la Somme, Hugues de Châtillon Grand-Maître des Arbaleſtriers ſe mit en embuſcade; mais luy-meſme fut ſurpris par Nicolas de Louvain Sénéchal de Ponthieu, & fait priſonnier par ce Sénéchal, qu'il avoit pris à Abbeville au commencement de la campagne. Ce fut là l'unique fruit du grand voyage du Duc de Lancaſtre, qui congédia ſes Troupes dès qu'il fut arrivé à Calais.

La campagne finit vers le meſme temps au-delà de la Loire. Les François y ſurprirent Châtelleraut, & le Duc de Bourbon fit le ſiége de Belle-perche, que les Anglois avoient pris ſur luy, & où ils tenoient ſa mere priſonniere. Le Maréchal Loüis de Sancerre le joignit à ce ſiége. Le Comte de Cambridge vint au ſecours, & offrit la bataille aux François, qui la refuſérent, ſe tenant dans leurs retranchemens. Ceux qui défendoient le Château ne pouvant tenir plus long-temps, l'abandonnérent, & emmenérent avec eux la mere du Duc de Bourbon. Ce Duc s'en plaignit au Comte de Cambridge & au Prince de Galles, & leur repréſenta que ce n'eſtoit pas la coûtume parmi les Chevaliers d'en uſer ainſi avec les Dames. Le Prince témoigna qu'il déſapprouvoit la choſe, & qu'il feroit rendre cette Princeſſe, ſi elle avoit eſté priſe par d'autres que par les gens des *Compagnies*, qu'il ne vouloit pas chagriner. Elle fut depuis échangée avec un Chevalier Anglois nommé Simon de Burle.

Tandis que les Troupes ſe battoient à la campagne, les deux Rois eſtoient occupez dans le cabinet, chacun à chercher les moyens d'affoiblir le parti de ſon ennemi, & à fortifier le ſien. Le Roy d'Angleterre fit publier en Gaſcogne & en Guienne des Lettres d'amniſtie pour tous ceux de ſes Sujets qui avoient pris les armes en faveur de la France, pourvû que dans un mois ils rentraſſent dans leur devoir, s'offrant à les dédommager des torts qu'on leur auroit faits, & revoquant la Capitation, & tous les autres impoſts établis par le Prince de Galles. Il fit répandre ſecrétement dans Paris pluſieurs copies de ces Lettres; on en adreſſa au Vicomte de Rochechoüart, aux Seigneurs de Maleval & de Marneil, & à pluſieurs autres Gentilshommes qui s'eſtoient jettez dans le parti de France: mais cet artifice n'eut point d'effet, & la déſertion augmentoit tous les jours dans le parti Anglois.

Edoüard réüſſit mieux du côté de l'Allemagne, où le Duc de Juliers & le Duc de Gueldre prirent ſon parti avec pluſieurs Seigneurs Allemans. Ils déclarérent l'un & l'autre la guerre au Roy de France, & firent tous leurs efforts, pour engager Albert de Baviére Comte Palatin du Rhin, Gouverneur ou Adminiſtrateur de Haynaut, de Hollande, de Zélande & de Friſe, pour Guillaume ſon fils aîné, à en faire de meſme: mais le Sire Jean Verthin Sénéchal de Haynaut, qui avoit tout crédit ſur l'eſprit du Comte, & que le Roy avoit gagné, fit avorter toutes leurs intrigues, & perſuada à ſon Maître de demeurer neutre. Le Comte de Flandre ſe trouva aſſez embaraſſé dans cette conjoncture; car eſtant beau-pere du Duc de Bourgogne, qui venoit d'épouſer ſa fille, il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe déclarer contre la France: mais d'ailleurs les Flamans penchoient fort du côté du Roy d'Angleterre par l'intéreſt de leur commerce. Edoüard, pour les déterminer, faiſoit de temps en temps enlever de leurs Vaiſſeaux par ceux qu'il avoit en mer. Le Roy de France eſpéroit que ces hoſtilitez auroient un effet contraire: mais l'antipathie naturelle des Flamans contre la France, & la crainte des maux que les Anglois leur pouvoient faire prévaloient, & les tenoient au moins en ſuſpens & dans la neutralité. Chap. 157.

Le Roy Charles de Navarre devoit faire un grand contrepoids dans cette guerre de quelque côté qu'il penchât. Il eſtoit toûjours en différent avec le Roy au ſujet de certaines Terres & de certaines Places qu'ils ſe diſputoient l'un à l'autre: & pour eſtre en état de ſe faire craindre & rechercher, il avoit dès le commencement de la guerre rempli de Soldats les Villes qu'il poſſédoit dans le Cotentin, & celles du Comté d'Evreux. Il fit un Traité avec le Duc de Bretagne, dont on n'a jamais ſçu le contenu. Il avoit à ſa Cour un Chevalier natif de Haynaut, nommé Euſtache d'Auberticour, vaillant homme, & qui s'eſtoit beaucoup diſtingué dans toutes les guerres de France & d'Eſpagne; il luy avoit donné le Gouvernement de Carentan en baſſe Normandie, & ce Chevalier eſtoit entiérement dans les intéreſts des Anglois. Il fit ſi bien, qu'il engagea le Roy de Navarre à paſſer ſecrétement en Angleterre, pour s'aboucher avec Edoüard. Ils traitérent enſemble; & le Roy de Navarre promit, que ſi-toſt qu'il ſeroit de retour à Cherbourg, il déclareroit la guerre au Roy de France, & recevroit les Anglois dans ſes Places. Procès MS. du Roy de Navarre.

Il fut reconduit en Normandie par pluſieurs Seigneurs d'Angleterre, qui à leur retour furent attaquez par des Vaiſſeaux Normans, défaits, pris, & tous avec leurs gens paſſez au fil de l'épée ſans quartier. Ce coup étonna le Roy de Navarre, & avec ſon inconſtance & ſon infidélité naturelle, il n'en fallut pas davantage pour le jetter dans l'irréſolution, & le faire demeurer neutre : choſe très-avantageuſe pour la France.

An. 1369. Telle eſtoit la ſituation des affaires ſur la fin de l'année 1369. Il y avoit long-temps que la France n'avoit fait la guerre avec tant de bonheur. La conqueſte du Comté de Ponthieu, & la réduction de tant de Villes & de Châteaux au-delà de la Loire, avoient dautant plus encouragé les Peuples de France, qu'ils eſtoient moins accoûtumez à de pareils ſuccès : & jamais ils ne ſe trouvérent plus diſpoſez à ſeconder les intentions de leur Prince, pour chaſſer les Anglois de France.

Charles profita de cette bonne diſpoſition. Il aſſembla les Etats ſur la fin de l'année, & leur demanda des ſecours pour continuer une guerre qui commençoit ſi heureuſement. Ils les luy accordérent volontiers. On augmenta les impoſts ſur le ſel & ſur le vin. On impoſa ſur chaque feu dans les Villes quatre livres, & trente ſous dans les Villages : ce qui produiſit des ſommes conſidérables, qui ſervirent à lever de nouvelles Troupes, & à faire des magaſins.

An. 1370. Il s'allia avec Pierre IV. Roy d'Arragon, en faiſant épouſer à Jean Duc de Gironne fils de ce Roy, Jeanne de France fille poſthume du Roy Philippe de Valois : mais le nœud de cette alliance fut rompu par la mort de la Princeſſe, qui mourut à Beſiers lorſqu'on la conduiſoit à ſon époux.

Annales de France. Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris, coté K. 143. Froiſſard. cap. 281.

Le Roy, ſous prétexte de fortifier Paris, s'aſſûra de la conſtance & de la fidélité des Bourgeois, en faiſant en ce meſme-temps-là bâtir les Tours de la Baſtille, qu'on appelloit alors la Baſtide du Châtel Saint Antoine. Il fit venir à la Cour ſes freres les Ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne, pour concerter avec eux les deſſeins de la campagne. Il fut réſolu qu'on feroit deux Armées principales, dont l'une ſous la conduite du Duc d'Anjou entreroit en Guienne par Bergerac & la Reolle, & l'autre ſous le Duc de Berri marcheroit vers Limoges. Que toutes deux, après diverſes marches, ſe rendroient à Angoulême pour en faire le ſiége, & tâcheroient d'y ſurprendre le Prince de Galles, qui y faiſoit depuis quelque temps ſa réſidence ordinaire. Pour le Duc de Bourgogne, le Roy le retint auprès de ſa perſonne.

On rappella d'Eſpagne Bertrand du Gueſclin, avec l'agrément du Roy Henri de Caſtille ; & ce Seigneur avant que de partir, ſigna au nom du Roy de France un Traité de ligue défenſive & offenſive entre les deux Etats, par lequel le Roy de Caſtille s'obligeoit, ſous certaines conditions, à entretenir une Flotte contre les Anglois ſur les côtes de Guienne & de Poitou ; & le Roy de France à le ſecourir d'hommes & d'argent contre tous ſes ennemis.

La mort de David Roy d'Ecoſſe, fut dans la conjoncture un contre-temps pour la France. Il eut pour ſucceſſeur Robert Stuart fils de ſa ſœur ; & ce Prince, pour ſe précautionner contre Guillaume Douglas, qui prétendoit à la Couronne, fit une Tréve avec le Roy d'Angleterre.

Le paſſage que le Duc de Bretagne avoit accordé l'année précédente à quelques Troupes d'Angleterre, donnoit lieu de ſe défier beaucoup de luy. Il ſçavoit quels eſtoient là-deſſus les ſentimens de la Cour de France à ſon égard, & il appréhenda que les préparatifs qui s'y faiſoient ne fuſſent autant contre ſon Duché, que contre la Guienne. Comme il ne ſe trouvoit pas encore en état d'exécuter ſes mauvais deſſeins qui éclatérent depuis, il prit le parti de la ſoumiſſion. Il envoya au Roy Hugues de Montrelais Evêque de S. Brieuc ſon Chancelier, & Olivier de Cliſſon, pour luy faire ſes excuſes & ſes proteſtations d'un éternel attachement. Elles furent reçûës, & le Roy fut bien-aiſe d'eſtre aſſûré qu'au moins ce Duc le craignoit.

Extrait de la Chambre des Comptes. Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Après que le Roy eut ainſi mis ordre à tout, il fit enfin le coup d'éclat qu'il méditoit depuis long-temps : car quoy qu'il eût déclaré la guerre au Roy d'Angleterre & au Prince de Galles, & qu'il eût cité ce Prince au Parlement, pour rendre compte de ſa conduite envers les Seigneurs de Gaſcogne & de Guienne, il n'avoit point encore pouſſé les choſes à la derniére extrémité ; je veux dire, qu'il n'avoit point encore uſé du droit de Souverain dans toute ſon étenduë envers le Roy d'Angleterre & le Prince de Galles. Ce droit conſiſtoit à confiſquer les Fiefs du Vaſſal rebelle & convaincu de felonie contre ſon Seigneur ; & c'eſt ce qu'il fit alors. Il aſſembla la Cour des Pairs le quatorziéme de May de l'an 1370. & par un Arreſt qu'il y prononça, il déclara que le Duché de Guienne, & tous les autres Fiefs poſſédez en France par Edoüard Roy d'Angleterre, & par le Prince de Galles, eſtoient confiſquez & réünis à la Couronne ; & l'on expédia un ordre, par lequel tous ceux de ces païslà qui poſſédoient des Fiefs, eſtoient mandez pour venir en faire hommage au Roy. Il eſt à remarquer, que dans l'Acte de confiſcation, on ne donne point à Edoüard le titre de Roy, & qu'on l'y appelle *Edoüard d'Angleterre*. C'eſtoit en revanche de ce que ce Prince en avoit ainſi uſé en quelques occaſions en parlant du Roy de France, fondé ſur ſes prétendus droits à cette Couronne.

An. 1370.

Dans le Jugement de confiſcatiõ du Duché de Guienne &c. donné à Vincennes. Froiſſard. chap. 281.

Edoüard, qui connoiſſoit parfaitement la prudence de Charles, jugea bien qu'il n'en eſtoit pas venu juſques là ſans eſtre bien ſûr de ſes forces, & ſe hâta d'envoyer du ſecours à ſon fils en Guienne. Le Duc de Lancaſtre eut ordre de l'aller joindre avec quelques Troupes, & Robert Knole vieux Capitaine, qui avoit eſté de toutes les guerres paſſées, fut deſtiné pour commander du côté de Calais.

Cependant le Duc d'Anjou entra en cam-

itized by Google

pagne, dès que du Gueſclin, qui devoit eſtre de cette expédition, fut arrivé d'Eſpagne à Toulouſe. L'Armée du Prince eſtoit de deux mille Lances Chevaliers & Ecuyers, avec leur ſuite, & de ſix mille hommes de pied, auſquels ſe joignirent mille hommes des *Compagnies*, qui avoient eu leurs quartiers dans le Querci. A la vûë de cette Armée, Moiſſac, Agen, Tonnins ſur Garonne, le Port de Sainte Marie & Montpeſat ſe rendirent. Aiguillon, la plus forte Place du païs, que le Roy Jean eſtant encore Duc de Normandie, avoit en vain aſſiégée long-temps avec une Armée de ſoixante mille hommes, ne coûta que quatre jours. Enſuite le Duc d'Anjou ſe préſenta devant la Linde ſur la Dordogne, un peu au deſſus de Bergerac. Les Habitans avoient l'inclination fort Françoiſe; & le Commandant eſtoit un Chevalier Gaſcon nommé Thonins de Batefol homme brave, mais qui ſe laiſſa tenter par les promeſſes du Duc d'Anjou. Le Captal de Buch, qui eſtoit à Bergerac, fut averti du Traité, & que le lendemain matin la Place devoit eſtre renduë aux François. Il partit la nuit avec quelques Troupes, parut au point du jour à la porte de la Ville, qui luy fut ouverte. Il marcha droit à l'autre porte, où Batefol ſe diſpoſoit à faire entrer les François. Le Captal l'ayant apperçû, fondit ſur luy, & en luy diſant, *Traître, voilà ta derniére trahiſon*, il luy paſſa ſon épée au travers du corps. Il monta enſuite ſur la muraille, y fit voir ſa Banniére, & celle du Seigneur Thomas Felton Anglois. Les François virent par là qu'ils avoient eſté prévenus, & ſe retirérent.

Chap. 183.

Le Prince de Galles, fort chagrin de toutes ces pertes, partit d'Angouleſme, ſçachant que les deux Armées Françoiſes devoient ſe raſſembler pour l'y aſſiéger, & s'en alla à Coignac, où il avoit donné rendez-vous à ſes Troupes. Elles croiſſoient tous les jours, & commencérent à donner de l'inquiétude aux Comtes d'Armagnac, de Cominges, de Périgord, & au Sire d'Albret, qui appréhendérent qu'il n'allât ſe jetter ſur leurs Terres. Ils repréſentérent au Duc d'Anjou la néceſſité où ils ſe trouvoient de le quitter, pour aller défendre leurs Places. Le Prince jugea la choſe raiſonnable; & ainſi, ſans plus penſer au ſiége d'Angouleſme, il fut réſolu que ces Seigneurs retourneroient chez eux avec leurs Vaſſaux; qu'une partie de l'Armée ſe retireroit dans les Places, & que du Gueſclin avec le reſte iroit joindre le Duc de Berri, qui aſſiégeoit Limoges avec un petit Corps d'Armée d'environ cinq mille hommes. Du Gueſclin en arrivant trouva que la Place étoit fort ſerrée, & qu'on y penſoit à capituler. Son arrivée acheva de déterminer les Bourgeois, qui ſe rendirent au Duc de Berri. Cette conqueſte fut une des plus importantes de cette campagne. D'ailleurs la Place appartenoit au Roy par la donation que la Comteſſe de Penthiévre, qui en eſtoit Dame, luy en avoit faite l'année d'auparavant. Le Prince y mit pour Commandans les Sires Jean de Villemur, Hugues de la Roche, & Roger de Beaufort, & ſe retira en Berri, laiſſant quelques Lanciers à du Gueſclin, pour courir ſur le païs ennemi.

Inventaire des Chart. T. 3.

Dès que le Prince de Galles vit qu'il n'y avoit plus d'Armées de France en campagne, il réſolut de reprendre Limoges. Il marcha de ce côté-là en littiére; car il ne pouvoit plus ſouffrir le cheval, fit attaquer la Place, & y attacha les mineurs. Les aſſiégez traverſérent inutilement les travaux qui ſe faiſoient ſous terre, & lorſqu'ils y penſoient le moins, un grand eſpace de la muraille fut renverſé dans le foſſé.

Les Anglois, qui ſe tenoient tout preſts, montérent à l'aſſaut, que la grandeur de la bréche, & le petit nombre de François ne permit pas de ſoûtenir long-temps. On fit main-baſſe ſur tous les Bourgeois, dont près de trois mille furent paſſez au fil de l'épée; les trois Commandans, avec ce qui leur reſtoit de Troupes, ſe défendirent long-temps dans un retranchement où ils s'eſtoient jettez: mais enfin il falut céder au nombre qui les accabloit, & ils furent faits priſonniers. Le Prince de Galles, après avoir donné ſes ordres pour le rétabliſſement des murailles, ſépara pareillement ſon Armée, & ſe retira à Coignac, parce qu'il ſentoit de jour en jour ſes forces diminuer, & qu'il prévoyoit bien que les François ne pourroient plus rien entreprendre au-delà de la Loire, à cauſe de la grande diverſion qui ſe faiſoit à l'autre extrémité de la France. Car le Roy d'Angleterre voyant que tout le poids de la guerre alloit tomber ſur le Prince de Galles, avoit fait promptement paſſer la mer au Général Knole avec des Troupes, pour les joindre à Calais à quelques-autres, qui les y attendoient à deſſein de faire une irruption en France de ce côté-là.

Chap. 189.

Le Roy averti de ce deſſein, diſtribua dans les Villes de cette frontiére, les Troupes qu'il avoit aſſemblées, & ne laiſſa en campagne qu'un camp volant, ſous le commandement du Vicomte de Meaux, & des Seigneurs de Chauni, de Couci, & de Melun fils du Comte de Tancarville. Ils avoient ordre de cotoyer les ennemis, de les harceller dans leur marche, d'éviter d'en venir aux mains avec eux, de ne jamais camper la nuit dans la campagne; mais de régler tellement leur marche, que tous les ſoirs ils ſe retiraſſent dans quelque Ville, ou ſous quelque Forteresſe: car il y en avoit alors un très-grand nombre en France, & preſque tous les Châteaux des Seigneurs eſtoient fortifiez. Les Commandans des Places avoient pareillement ordre de ne point laiſſer ſortir leurs garniſons, mais de faire bonne garde; & dès qu'ils ſçauroient les ennemis proche d'eux, de bien garnir de Troupes leurs paliſſades & leurs barriéres. La pluſpart des gens de la campagne s'eſtoient retirez dans les Villes ou dans les Châteaux de leurs Seigneurs, avec tout ce qu'ils avoient pû emporter. De ſorte que le plat-païs demeuroit à la merci des ennemis: mais le Roy eſpéroit par cette conduite venir à bout de ruiner leur Armée.

Chap. 184. 185.

Le Général Knole ſe mit en marche au mois

Hiſt de du Gueſclin chap. 42. Annales de France. Froiſſard. loc. cit. an. 1370.

de Juillet avec vingt mille hommes. Il ſe préſenta d'abord devant le Château de Fiennes dans le Boulonnois, où le Conneſtable de Fiennes s'eſtoit renfermé avec grand nombre de braves Chevaliers. Les Anglois n'oſérent l'attaquer. Ils marchérent vers Théroüenne, traverſérent l'Artois, vinrent à Arras, dont ils brûlérent un Fauxbourg; de là ils allérent par Bapaume dans le Vermandois, s'approchérent de Ham, de Péronne, & de S. Quentin, & trouvérent toutes ces Places bien garnies & bien gardées. La ſeule petite Ville de Roye fut inſultée & miſe en cendre. Ils délibérérent s'ils attaqueroient Noyon; mais on y fit ſi bonne contenance, qu'ils paſſerent outre. Ils traverſérent les riviéres d'Oyſe & d'Aiſne, toûjours cotoyez par le Camp volant qui les incommodoit fort, en les obligeant de marcher toûjours en ordre de bataille: car tout ce qui s'écartoit eſtoit auſſi-toſt enlevé. Ils paſſérent enfin la Marne, & vinrent loger aux environs de Paris à Ville-Juif, au Bourg-la-Reine, à Pont-Antoni, & dans les autres Villages. Le Roy eſtoit alors dans ſa Capitale avec grande quantité de Nobleſſe, dont il avoit beaucoup de peine à retenir l'ardeur. Il permit ſeulement une ſortie qui fut heureuſement exécutée, & où ſept cens des ennemis demeurérent ſur la place.

Ce fut durant ce temps-là que le Roy ayant fait venir du Gueſclin à la Cour, luy donna l'Epée de Conneſtable, par la démiſſion du Seigneur de Fiennes, qui eſtoit fort caſſé. Du Gueſclin refuſa d'abord cet honneur, alléguant pour s'en défendre, qu'il n'eſtoit qu'un pauvre Chevalier, & ſimple Gentilhomme par ſa naiſſance, & qu'il ne luy appartenoit pas de commander tant de brave Nobleſſe plus qualifiée que luy. Cette modeſtie augmenta de beaucoup l'amitié & l'eſtime qu'on avoit pour ſa perſonne, & luy acquit encore plus d'autorité, que cet illuſtre employ ne luy en donnoit par luy-meſme.

Les ennemis, après avoir fait le dégaſt aux environs de Paris, marchérent vers Etampes, entrérent dans la Beauſſe, & ſe répandirent dans le Maine & dans l'Anjou, où toutes les Places ſe trouvant auſſi-bien gardées qu'ailleurs, ils ne purent faire autre choſe que de ravager la campagne.

Du Gueſclin avoit fort approuvé la conduite du Roy: l'Armée des ennemis ſe trouvoit déja fort affoiblie par les marches, & il y avoit meſme de la méſintelligence entre les Chefs. Le nouveau Conneſtable crut cependant qu'il eſtoit de ſon honneur, de ſignaler les commencemens de ſon adminiſtration militaire par quelque action d'éclat. Il pria le Roy de luy donner quelques Troupes pour ſe mettre aux trouſſes des ennemis; & le Prince, qui connoiſſoit la prudence de ce grand Capitaine, y conſentit volontiers.

Il partit de Paris avec un Corps de Gendarmerie, accompagné d'Olivier de Cliſſon, & de quantité de Nobleſſe Bretonne, qui s'étoit attachée à luy. Il arriva à Caën, où il traita magnifiquement les principaux Seigneurs de ſes Troupes. Le Maréchal de Blainville en eſtoit, le Comte de S. Pol, le Comte du Perche, les Sires de Rohan & de Cliſſon, & grand nombre d'autres. Il marcha delà à Vire, & prit enſuite ſa route vers le Maine.

Les Anglois du Général Knole avoient pris des quartiers dans cette Province, en Anjou, & le long de la riviére de Loire. Le plus fort quartier eſtoit dans le Maine vers Pont-vilain. Il y avoit environ quatre mille hommes. Thomas Grantſon Lieutenant du Conneſtable d'Angleterre, en avoit le commandement. Dès qu'il ſçut la marche du Conneſtable, il en donna avis à tous les quartiers, & ordonna à toutes les Troupes de ſe rendre à Pont-vilain; & en même temps il envoya un Héraut à du Gueſclin, pour le defier à la bataille. Du Gueſclin répondit au Héraut, que les Anglois ne l'attendroient pas long-temps; & cependant ſes gens prirent avec eux le Héraut au ſortir de l'audience, & le firent tant boire, qu'il s'enyvra & dormit juſqu'au lendemain matin. Hiſt. de du Gueſclin chap. 45.

Le Conneſtable eut à peine ſoupé, qu'il commanda à tout ſon monde de monter à cheval. Son deſſein eſtoit de ſurprendre les Anglois, & de prévenir le retour du Héraut. On eſtoit au mois de Novembre, & il faiſoit une pluye & un vent épouventables. On marcha toute la nuit, & on arriva aſſez près du Camp des Anglois à la pointe du jour. Le Conneſtable ſe mit à la teſte de cinq cens Lances, donna ordre au Maréchal de Blainville & au Comte du Perche de ranger les Troupes en bataille à meſure qu'elles arriveroient, & de le ſuivre le plus promptement qu'il ſeroit poſſible.

Il parut à la vûë des Anglois avant qu'ils euſſent eu aucune nouvelle de ſa marche, & que les Troupes mandées par Grantſon fuſſent arrivées à Pont-vilain. Il fit mettre toute la Gendarmerie à pied, ſelon la coûtume de ce temps-là; & ayant ſçu que la Troupe du Maréchal de Blainville eſtoit fort proche, il donna ſans tarder ſur le quartier des Anglois, criant *Gueſclin, & Mont-joye S. Denis.*

Grantſon ſe voyant ſurpris, fit élever ſon Etendart, pour raſſembler ſes Troupes. Il forma ſes bataillons à la hâte, & laiſſa avancer du Gueſclin, qui avoit déja enlevé, ou mis en déroute tout ce qui s'eſtoit préſenté pour l'arreſter. Grantſon commanda à Geoffroy Ourcelay de prendre avec luy huit cens hommes, de faire ſemblant de fuïr, & d'aller par derriére une colline, pour venir prendre les François à dos. Le Conneſtable chargea vigoureuſement Grantſon, qui le reçut bravement, & ſoûtint toûjours le choc, pour donner le temps à Ourcelay d'arriver au champ de bataille. Celuy-cy exécuta parfaitement ſes ordres: mais il fut bien ſurpris, lorſqu'au détour de la colline il ſe vit chargé par un gros de quatorze cens hommes commandez par le Maréchal de Blainville, qui le mit en un moment en déroute, & le fit priſonnier.

Cap. 251.

Après cet avantage, Blainville accompagné du Sire de Cliſſon, vint joindre le Conneſtable, qui

itized by Google

qui n'avoit pû encore enfoncer Grantſon ; & ce Général reçût en ce moment un renfort de douze cens Anglois, qui le rendoit ſupérieur en nombre au Conneſtable : mais peu de temps après le Comte du Perche eſtant ſurvenu avec l'arriére-garde, les Anglois furent inveſtis de toutes parts. Grantſon réſolu à périr, vint fondre ſur le Conneſtable, & voulut l'aſſommer d'un coup de hache d'armes. Le Conneſtable l'eſquiva, & le ſaiſit en meſme-temps par le milieu du corps, le terraſſa, luy arracha ſa hache, & luy dit qu'il l'alloit percer s'il ne ſe rendoit. Grantſon ſe rendit dans le moment qu'Olivier de Cliſſon levoit le bras pour le tuer.

La priſe du Général termina le combat ; & des quatre ou cinq mille Anglois qui avoient combattu, la pluſpart furent tuez ou pris ; le reſte ſe ſauva dans les autres quartiers, où ils portérent l'allarme. Le butin fut très-grand ; & une bonne partie de celuy que les Anglois avoient fait en traverſant la France, fut la proye de l'Armée victorieuſe.

Le Conneſtable profitant de ſa victoire, alla chercher les Anglois dans leurs autres quartiers, les uns fuirent, & les autres furent forcez. Ils ſe diſſipérent de tous côtez ; & à peine parut-il depuis cent hommes enſemble de toute l'Armée que le Général Knole avoit menée de Calais juſques dans le Maine & l'Anjou, la vigueur du Général ayant heureuſement ſecondé la prudence du Prince.

Après une ſi heureuſe expédition faite pendant une ſaiſon très-rude, le Conneſtable retourna à Caën, où il congédia les Troupes.

Extrait de la Chambre des Comptes

On voit à la Chambre des Comptes de Paris une eſpece d'Ordonnance, qu'il expédia à Caën, dattée du premier de Décembre 1370. adreſſée aux Tréſoriers des guerres, pour la paye des Chevaliers & des Ecuyers qu'il entretenoit. En voicy le contenu, par lequel on peut connoître quelle eſtoit en ce temps-là l'autorité du Conneſtable.

» Bertrand du Gueſclin Duc de Molines, » Comte de Longueville, Conneſtable de France : Aux Tréſoriers des Guerres du Roy noſtre » Sire, ou à leurs Lieutenans, & à chacun d'eux, » Salut. Nous vous envoyons la Montre des Gens » de noſtre Hôtel cy-deſſus contenuë. C'eſt à » ſçavoir, vingt-trois Chevaliers Bacheliers, & » deux cens ſoixante & dix Ecuyers montez & » armez, ſuffiſamment reçûs à Caën le premier » jour de Décembre, l'an mil trois cens ſoixante » & dix, pour ſervir le Roy noſtre Sire en ces » préſentes guerres en noſtre compagnie & ſous » noſtre gouvernement. Si vous mandons que » des gages deſſus dits nous faſſiez preſt & payement en la maniére qui appartiendra. Donné » à Caën ſous noſtre Scel, l'an & le jour deſſus » dits.

Enſuite eſt la liſte des Chevaliers, parmi leſquels il y en a pluſieurs Bretons, dont la pluſpart des Familles ſubſiſtent encore aujourd'huy, comme les Sires de Budes, de Coaquin, de Tréziguidy, de Monbourcher, & quelques autres, qui s'eſtoient preſque tous attachez à la fortune de du Gueſclin, avant qu'elle fût auſſi floriſſante qu'elle l'eſtoit alors.

Cette guerre qui acquéroit tant de gloire à du Gueſclin, cauſoit beaucoup d'inquiétude au Pape Urbain V. Ce Pape avoit quitté Avignon trois ans auparavant, pour rétablir le Siége Pontifical à Rome. Le deſir de faire la Paix entre les deux Rois, & les intrigues de quelques Cardinaux, qui s'accommodoient mieux du ſéjour d'Avignon que de Rome, luy firent prendre la réſolution de repaſſer en France. Il y vint par mer ſur une Flotte compoſée des Vaiſſeaux & des Galeres que luy avoient envoyez à l'envi les Rois de France & d'Arragon, & la Reine de Sicile. Il aborda heureuſement à Marſeille, & fit ſon entrée à Avignon le vingt-quatriéme de Septembre ; mais comme il ſe diſpoſoit à travailler à l'accommodement des deux Couronnes, il tomba malade, & mourut le dix-neuviéme de Décembre. Il eut pour ſucceſſeur le Cardinal Pierre Roger, qui prit le nom de Grégoire XI. & qui tâcha en vain, ſuivant les vûës de ſon prédéceſſeur, de faire la Paix entre les deux Rois, dans l'eſpérance de les engager à unir leurs forces contre les Turcs, qui faiſoient de grands progrès ſur les Chrétiens, ou bien contre les Maures d'Eſpagne. Il chargea de cette commiſſion les Cardinaux Jean de Dormans François, & Simon de Langham Anglois. Ils aſſiſtérent à quelques Conférences qui ſe tinrent en Picardie entre les Députez des deux Nations : mais fort inutilement, parce que les Cardinaux ne pouvoient s'empêcher eux-meſmes de faire paroître beaucoup de partialité chacun pour ſa Nation : ainſi on ſe prépara de part & d'autre à continuer la guerre. C'eſt de quoy l'on s'occupa dès que le Conneſtable fut de retour à Paris, où il fut reçû & de la Cour & du Peuple avec toutes les marques de joye & tous les honneurs qu'il en pouvoit attendre.

An. 1370.

An. 1371. Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

Ce ne fut pas ſeulement en amaſſant de l'argent, & en levant des Troupes, que le Roy penſoit à s'aſſûrer le ſuccès de la campagne ſuivante. Deux choſes dont il vouloit prévenir les ſuites l'inquiétoient beaucoup ; l'une eſtoit la Tréve que Robert Stuart nouveau Roy d'Ecoſſe avoit concluë pour neuf ans avec le Roy d'Angleterre. La diverſion des Ecoſſois, ſur laquelle on avoit d'abord fait grand fond, manquoit par là ; mais Charles fit ſi bien, que le Roy d'Ecoſſe luy promit de rompre avec l'Angleterre ; & les anciennes Alliances entre la France & l'Ecoſſe furent renouvellées à Vincennes. Le Roy s'engagea à donner au Roy d'Ecoſſe cent mille Nobles d'or par an, à luy envoyer des armes pour cinq cens Chevaliers, pour cinq cens Soldats & quelques Ecuyers, & à les ſoudoyer. Mais ſoit que la Cour de France ne fournit pas les armes & l'argent qu'on avoit promis, ſoit que le Roy d'Ecoſſe appréhendât trop le Roy d'Angleterre, on ne vit l'effet de ce Traité que pluſieurs années après.

Ibid.

L'autre choſe qui faiſoit encore plus de peine

au Roy, eſtoit l'eſprit inquiet & malin du Roy de Navarre, toûjours enclin à broüiller, & toûjours penchant du côté du Roy d'Angleterre, avec lequel il entretenoit de grandes liaiſons. Il animoit les autres Princes, & meſme le Roy de Caſtille contre la France. On ſçavoit confuſément à la Cour, qu'il ſe tramoit quelque choſe ; mais on ne pouvoit le démêler ; & ce ne fut que ſept ou huit ans après, qu'on apprit le détail d'un Traité fait à Clarendon, & ſigné à Londres au mois de Décembre de cette année 1370.

Interrogatoire MS. de Pierre du Terre Secretaire du Roy de Navarre.

Par ce Traité il ſe fit une ligue offenſive & défenſive entre le Roy d'Angleterre & le Roy de Navarre, contre le Roy de France & le Roy de Caſtille, & meſme contre le Roy d'Arragon, en cas qu'il ſe déclarât pour ces deux Princes. Les articles les plus importans eſtoient, que le Roy de Navarre ſeroit mis en poſſeſſion du Duché de Bourgogne, des Comtez de Brie & de Champagne, de Mante, de Meulan, du Comté de Longueville, de la Ville & Baronnie de Montpellier, du Comté du Mans, & de quelques autres Terres ou Places, ſur leſquelles il avoit des prétentions ; & qu'on y en ajoûteroit d'autres, pour le dédommager des pertes que le Roy de Caſtille pourroit luy cauſer dans ſon Royaume ; que le Roy d'Angleterre luy céderoit S. Sauveur le Vicomte en Normandie ; qu'il ſeroit mis en poſſeſſion de Briquebec & de Coutances, quand ces Places ſeroient priſes ; qu'on luy donneroit de plus la Vicomté de Limoges & toutes ſes dépendances, & le Comté d'Angouleſme ; qu'on luy fourniroit quatre cens mille écus pour ſoûtenir les frais de la guerre ; qu'Edoüard recevroit comme Roy d'Angleterre, l'hommage du Roy de Navarre, pour les Terres qu'on luy céderoit, & qui ſe trouveroient enclavées dans la Principauté de Guienne poſſédée par le Prince de Galles ; qu'il recevroit comme Roy de France, les hommages que le Roy de Navarre ſeroit obligé de luy faire pour les Comté de Brie & de Champagne, & pour les autres Domaines qui ſe trouveroient eſtre du Royaume de France, & qu'on auroit ſur tout cela le conſentement du Prince de Galles avant le premier de Mars de l'année ſuivante. Le Roy de Navarre de ſon côté devoit donner pour ſûreté au Roy d'Angleterre, Nogent le Roy, Nonancour, Anet & Yvry.

Procès MS. du Roy de Navarre.

Interrogatoire de Jacques de Ruë.

Ce Traité faiſoit connoître combien le Roy d'Angleterre avoit envie de mettre le Roy de Navarre dans ſon parti : mais avant qu'on en vint à l'exécution, il falloit que la France fût réduite au moins en l'état où elle ſe trouva après la priſon du Roy Jean ; choſe qui n'eſtoit pas aiſée à faire.

Le Roy qui, comme j'ay dit, ne ſçavoit rien qu'en général des liaiſons du Roy de Navarre avec l'Angleterre, ne laiſſa pas de faire ſolliciter ce Prince de s'accommoder avec luy, & de terminer leurs différents pour Mante, Meulan, & le Comté de Longueville : car le Roy de Navarre ne parloit plus guéres de la Bourgogne ni de la Champagne. Cette démarche coûtoit beaucoup au Roy, qui regardoit toûjours le Roy de Navarre comme ſon ennemi perſonnel, de quoy il n'avoit eu que de trop funeſtes preuves. Mais la politique a d'autres régles que les reſſentimens. Il luy envoya à Vernon, où il ſe trouva alors, l'Archevêque de Roüen avec quelques Seigneurs. L'engagement où il eſtoit avec le Roy d'Angleterre auroit fort embaraſſé en cette conjoncture tout autre Prince que luy : mais également perfide envers ſes amis, & envers ſes ennemis, il ſe détermina, moyennant des ôtages qu'on luy donna, à aller trouver le Roy à Roüen. On entra en négotiation. Les careſſes d'un Prince, qu'après tout il commençoit à eſtimer & à craindre, le gagnérent ; ou plûtoſt il voyoit bien que les promeſſes que luy faiſoit le Roy d'Angleterre eſtoient fort chimériques, & qu'il luy eſtoit plus avantageux de recevoir actuellement quelque choſe de réel, que de s'attendre à un avenir au moins incertain, ſauf à violer encore une fois ſes derniers ſermens, ſi quelque occaſion favorable ſe préſentoit de ſe rejetter dans le parti d'Angleterre, où il ſeroit toûjours reçû à bras ouverts. Ainſi il ſe détermina à accepter la Seigneurie de Montpellier, qu'on luy offroit depuis long-temps, pour le dédommager des Villes de Mante, de Meulan, & du Comté de Longueville, qu'on eſtoit réſolu de ne luy pas rendre, quoy qu'il arrivât. Il accompagna le Roy à Paris ; & pour gage de la réſolution où il parut alors, d'eſtre déſormais attaché à la France, il laiſſa auprès du Roy ſes deux fils, & ſe retira en Navarre, où la Cour de France aimoit beaucoup mieux qu'il fuſt qu'en Normandie. Cette importante affaire fut concluë au mois de Juin de l'an 1371.

Froiſſart. cap. 285. Annales de France.

An. 1371.

Cependant le Roy, dans la vûë de tourner toutes les forces de France contre l'Angleterre, entreprit encore une choſe, qui marquoit l'autorité qu'il avoit ſur la Nobleſſe de ſon Royaume. Les guerres particuliéres, dont j'ay parlé pluſieurs fois ſous les autres régnes, continuoient toûjours en France entre les Seigneurs fieffez, qui regardoient comme un droit attaché à leurs Fiefs, de ſe pouvoir faire la guerre les uns aux autres. Cela cauſoit beaucoup de déſordres, de meurtres, de ravages dans les Provinces. Pluſieurs de nos Rois, & entre-autres S. Loüis, avoient tâché de réprimer la fureur de ces guerres par leurs Ordonnances, n'oſant pas entreprendre de les abolir entiérement. Le Roy fit pour cela une Ordonnance au mois de Juillet de cette année, par laquelle il déclaroit atteint de crime de leze-Majeſté quiconque des Gentilshommes oſeroit déclarer la guerre à ſes voiſins. Cette Ordonnance eut beaucoup d'effet, & la Nobleſſe ſuſpendant, au moins pour un temps, ſes querelles particuliéres, employa plus utilement ſon courage & ſes Vaſſaux à la défenſe de l'Etat.

An. 1371.

Les expéditions de cette campagne ne furent pas cependant fort conſidérables. On prit de part & d'autre quelques petites Places en Limouſin, en Auvergne, en Poitou ; car alors

by Google

à peine pouvoit-on faire une lieuë dans ces quartiers là, qu'on ne trouvât des Châteaux de Seigneurs particuliers de divers partis qui arreſtoient les Troupes, & qu'il falloit emporter, pour ne les pas laiſſer derriére, de peur qu'ils ne coupaſſent les vivres. Ce qu'il y eut de plus important pour la France, fut que le Vicomte de Rochechoüart gagna beaucoup de Nobleſſe du Poitou au parti du Roy, & que le Prince de Galles, dont la maladie augmentoit toûjours, fut contraint de repaſſer en Angleterre, pour éprouver ſi l'air natal ne le retabliroit point; & il laiſſa en partant le commandement au Duc de Lancaſtre ſon frere.

Il y eut l'année ſuivante des événemens d'une plus grande conſéquence. Le Roy Henri de Caſtille, après avoir par ſon courage & par ſa prudence affermi ſa Couronne, ſe trouvoit en état de donner au Roy le ſecours d'une Flotte, dont il eſtoit convenu dans les Traitez qui avoient eſté faits avec luy. Il s'eſtoit fait une Tréve entre luy & le Roy de Portugal, qui avoit des prétentions ſur le Royaume de Caſtille: & pour ce qui concerne les différents que Henri avoit avec le Roy de Navarre, ils eſtoient remis à l'arbitrage du Pape & du Roy de France.

An. 1372. Ernſt. Greg. Pontif. apud Rayn.

Le Roy de Caſtille prenoit d'autant plus volontiers le parti de la France contre l'Angleterre, que tout recemment le Duc de Lancaſtre avoit épouſé en ſecondes nôces Conſtance fille aînée de Pierre le Cruel, dans le deſſein d'avoir par là un droit ſur le Royaume de Caſtille. La Flotte de Henri fut en mer dès le mois de Juin. Elle eſtoit compoſée de quarante gros Vaiſſeaux, où il y avoit quelques pieces de canon, & de treize de moindre grandeur. Elle eſtoit commandée par quatre Capitaines fameux ſur la mer, Ambroiſe Bouchenoire, Cabeſſe de Vaxe, Ferrand de Pion, & Rodrigue le Roux, qui vinrent ſur les côtes du Poitou & de la Xaintonge.

Froiſſard chap. 301.

Le Roy de France, qui avoit de bons eſpions, & des penſionnaires en Angleterre, par le moyen deſquels il ſçavoit ce qui ſe paſſoit de plus ſecret dans le Conſeil, eut avis certain, que la Flotte qu'Edoüard préparoit débarqueroit à la Rochelle ſous les ordres du Comte de Pembrox. Ce Seigneur devoit commander en Guienne à la place du Duc de Lancaſtre, qui depuis ſon mariage eſtoit auſſi retourné en Angleterre. Il n'y avoit pas dans cette Flotte de ſi gros Vaiſſeaux que dans celle de Caſtille; mais elle eſtoit montée par quantité de Nobleſſe, & elle portoit beaucoup d'argent pour lever des Troupes en Guienne. Le Roy avertit de tout cela les Amiraux Caſtillans, qui ſe tinrent toûjours depuis à la hauteur de la Rochelle.

Ibid.

Ils découvrirent la Flotte d'Angleterre le ſoir de l'avant-veille de S. Jean. Ils ſe mirent auſſi-toſt en bataille, & gagnérent le vent. Le Comte de Pembrox les attendit, & le combat commença: mais la nuit eſtant ſurvenuë, on ceſſa de ſe battre. Les Anglois perdirent en ce premier choc deux Vaiſſeaux chargez de vivres.

An. 1372.

Les deux Flottes demeurérent à l'ancre toute la nuit. Durant ce temps-là Jean de Herpedanne Sénéchal de la Rochelle, fit tout ſon poſſible pour engager les Rochellois à monter ſur quantité de Vaiſſeaux qu'ils avoient dans leur Port, & à aller ſe joindre au Comte de Pembrox: mais comme ils haiſſoient fort les Anglois, & qu'ils avoient toûjours l'inclination Françoiſe, ils refuſérent de le faire. Ils apportérent pour raiſon, qu'ils eſtoient chargez de la garde de leur Ville, & qu'ils n'entendoient pas aſſez les combats de mer.

Le Sénéchal voyant qu'il ne pouvoit rien gagner ſur l'eſprit des Rochellois, ſe réſolut avec les Seigneurs de Tannay-bouton, Jacques de Surgeres, & Maubrun de Liniéres, de prendre quatre des Vaiſſeaux du Port, & d'aller avec leurs Soldats au ſecours du Comte de Pembrox. Ils l'aſſûrérent en arrivant à ſa Flotte, qu'il ne devoit rien attendre des Rochellois, & qu'il luy falloit prendre ſes meſures là-deſſus. Il déclara qu'il ne pouvoit ſe retirer avec honneur ni avec ſûreté, & qu'il hazarderoit la bataille.

Elle recommença dès le matin, & fut auſſi malheureuſe pour les Anglois qu'elle pouvoit l'eſtre. Preſque tous leurs Vaiſſeaux furent pris ou coulez à fond: du nombre de ces derniers fut le Vaiſſeau qui portoit l'argent pour l'entretien des Troupes de Guienne; & le Comte de Pembrox fut fait priſonnier. Les Rochellois furent ſpectateurs de cette défaite, & en témoignérent plus de chagrin qu'ils n'en avoient en effet. Peut-eſtre meſme auroient-ils pris cette occaſion de ſe donner à la France, ſi par hazard le Captal de Buch, avec grand nombre de Seigneurs, ne fut arrivé le lendemain à la Rochelle. Sa préſence maintint les Habitans dans le devoir, & il ne partit point de cette Ville, qu'après avoir laiſſé une forte garniſon dans le Château.

Les Amiraux Caſtillans retournérent en Eſpagne avec les Vaiſſeaux pris & leurs priſonniers, & arrivérent à S. André en Galice, d'où les Seigneurs Anglois furent envoyez à Burgos au Roy de Caſtille: mais avant qu'ils partiſſent de S. André, il arriva au Comte de Pembrox une choſe qui le ſurprit. Un homme ſe préſenta à luy dans l'endroit où il eſtoit gardé, & luy dit d'un air inſultant: Que faites-vous icy, Comte de Pembrox? Y êtes-vous venu pour me faire hommage de la Terre que vous tenez en la Principauté de Galles? Le Comte étonné de voir un Anglois luy parler de cette ſorte, luy demanda qui il eſtoit. Je ſuis, reprit-il, Yvain fils d'Edmond Prince de Galles, que voſtre Roy fit mourir au commencement de ſon régne, par la trahiſon du Comte de Herfort & d'Edoüard Spenſer, & dont il a envahi la Principauté qui m'appartient: mais j'eſpére bien, par le ſecours de Monſeigneur le Roy de France, rentrer un jour en poſſeſſion de ma Principauté; & ſi vous n'étiez pas priſonnier, je vous montrerois dès maintenant, ſi je ſuis un franc & loyal Chevalier. Quelques Seigneurs Eſpagnols ſurvinrent, & rompirent cette converſation, qui déplaiſoit fort au Comte.

Chap. 306.

Digitized by Google

Yvain reſtoit ſeul de la Famille des anciens Princes de Galles, qui avoient toûjours fait tant de peine aux Rois d'Angleterre. Edoüard s'eſtoit emparé de cette Principauté ; & ayant pris Edmond le dernier de ces Princes qui ſe maintinrent dans le païs, luy avoit fait couper la teſte à Londres. Yvain, qui eſtoit tout jeune alors, avoit eſté ſauvé, & tranſporté en France, où il fut élevé à la Cour. Il avoit porté les armes ſous le Roy Jean contre les Anglois ; & après la Paix de Brétigni, il s'eſtoit retiré en Lombardie. Dès qu'il vit la guerre rallumée entre la France & l'Angleterre, il vint offrir ſes ſervices au Roy, qu'il ſervit utilement ſur la mer. Il avoit abordé par hazard au Port de S. André en Biſcaye, le meſme jour que la Flotte Caſtillanne y eſtoit entrée ; c'eſtoit au retour d'une expédition qu'il avoit faite ſur les côtes de Normandie, où il avoit battu le Gouverneur de l'Iſle de Greneſay dans un petit combat naval, & luy avoit tué quatre cens hommes.

La priſe du Comte de Pembrox, & la perte de tant de Vaiſſeaux, de Nobleſſe, de Troupes & d'argent, répandirent une grande conſternation dans la Gaſcogne & dans la Guienne, où le Captal de Buch, fait Conneſtable de Guienne depuis la mort du Général Chandos, eſtoit chargé du Commandement. Le Roy ne perdit pas une ſi belle occaſion. L'Armée s'aſſembla au-delà de la Loire ſous la conduite du Conneſtable, qui y fut accompagné par le Duc de Bourbon, le Comte d'Alençon, le Comte du Perche, le Dauphin d'Auvergne, le Maréchal de Sancerre, le Vicomte de Rohan, les Comtes de S. Pol & de Vendôme, les Seigneurs de la Tour, de Laval, de Beaujeu, de Beaumanoir, & de quantité de Nobleſſe Françoiſe & Bretonne.

Pluſieurs Places ſe rendirent, ou furent priſes dans le Poitou, ſçavoir, Montmorillon, Luſſac, Chauvigni, Moncontour qui eſtoit très-fort, Vivonne, Mortemar, & Sainte Severe en Limouſin, où le Duc de Bourgogne, le Sire de la Trimoüille, & le Conneſtable ſe réünirent avec le Duc de Berri, qui avoit commencé le ſiége de cette Place. Elle fut priſe d'aſſaut le jour meſme que le Captal de Buch parut pour la ſecourir.

Ce Général fit peu de temps après lever le ſiége de Soubiſe, où la Dame de Soubiſe s'eſtoit défenduë vaillamment pluſieurs jours contre le Sire de Ponts : mais cet avantage fut très-funeſte au Captal ; car il fut l'occaſion de ſa priſe de la maniére que je vais dire.

Froiſſard. cap. 310.

La Flotte de Caſtille s'eſtoit remiſe en mer ſous la conduite de l'Amiral Rodrigue le Roux, & eſtoit venuë bloquer la Rochelle par mer. Yvain de Galles, dont je viens de parler, eſtoit avec luy. Ce Seigneur luy demanda quelques Barques, pour aller du côté de Soubiſe, & tâcher d'y ſurprendre les Anglois. Il prit avec luy quatre cens Lanciers ; & ayant ſçû que le Captal, après avoir fait lever le ſiége, s'en retournoit par le bord de la mer, il deſcendit avec ſes Lanciers, ſe mit en embuſcade, & chargea au paſſage le Captal, qui ne s'attendoit à rien moins. Il n'avoit avec luy que trois cens hommes, qui ſurpris de cette attaque inopinée, ne firent preſque point de réſiſtance. Le Captal, qui ne put ſe réſoudre à fuir, fut pris par un Ecuyer de Vermandois nommé Danvillette *. Yvain marcha enſuite à Soubiſe, qui ſe rendit par capitulation.

* Dans une copie des Regiſtres du Parlement cet Ecuyer eſt appellé Pierre d'Auvilliers.

La priſe du plus grand Capitaine qu'euſſent alors les Anglois, valut une victoire. Il fut conduit à Paris, & mis en priſon au Temple. Le Roy d'Angleterre fit de très-grandes offres pour le ravoir ; mais on ne voulut jamais le rendre. Le Roy de ſon côté fit tout ſon poſſible pour l'engager à prendre ſon parti. Il ne put jamais le gagner ; & ce Seigneur mourut au bout de cinq ans dans ſa priſon.

Ce fut un nouveau ſujet de découragement pour le parti Anglois dans la Guienne, que la priſon du Captal. La Ville de Poitiers appella le Conneſtable, & ſe rendit à luy ; & le Roy, pour reconnoître l'affection que cette Ville luy avoit témoignée en cette occaſion, ennoblit le Maire, les Echevins & les Conſeillers Jurez de la Ville, leurs deſcendans & leurs ſucceſſeurs. S. Jean d'Angeli, Taillebourg, Angouleſme, Xaintes, ſuivirent l'exemple de Poitiers, auſſi-bien que quelques autres Places moins conſidérables. La Rochelle en euſt volontiers fait autant ; mais les Anglois maîtres du Château, tenoient la Ville en bride. Il fallut uſer de ſtratagême pour en venir à bout ; & ce fut par l'adreſſe du Maire de la Ville nommé Jean Caudorier, que la choſe fut exécutée.

Regiſt. du Parlement & Chambre des Comptes.

Ce Maire reçût, ou fit ſemblant d'avoir reçû des Lettres du Roy d'Angleterre, qui luy ordonnoient de luy rendre compte de l'état de la Place, d'armer tous les Bourgeois, d'en faire la revûë, & de luy mander combien, avec la garniſon du Château, il ſe trouveroit de gens capables de porter les armes, & de défendre la Ville en cas que les François l'aſſiégeaſſent. Après avoir communiqué ſon deſſein au Chef de la Bourgeoiſie, il invita le Commandant du Château à venir dîner chez luy : ce Commandant s'appelloit Philippe Mancel, homme brave, mais peu fin. Le Maire luy préſenta des Lettres du Roy d'Angleterre qu'il avoit reçûës en quelque autre occaſion : Mancel les regarda, en reconnut le Sceau ; mais comme il ne ſçavoit pas lire, il pria le Maire de luy en lire le contenu. Il lut tout de ſuite, & ſans héſiter, non pas ce qui eſtoit dedans, mais ce qu'il avoit préparé ; & entre autres l'article de la Revûë. On prit heure pour la faire le lendemain matin.

Il n'y avoit dans le Château que cent Anglois, que le Commandant fit ſortir à l'heure marquée, & il n'en laiſſa que douze dans la Place. Ils ne furent pas plûtoſt ſortis, que deux cens Bourgeois bien armez ſe mirent entre le Château & les Anglois. Le Commandant s'en apperçut, & vit bien qu'il eſtoit trahi. Il voulut tenter de rentrer dans le Château ; mais il fut en meſme-temps chargé, & par les deux cens Bourgeois dont je viens de parler, & par

Digitized by Google

le Maire à la teſte du reſte de la Bourgeoiſie, A & contraint de ſe rendre, eſtant enveloppé de toutes parts. Le peu de Soldats qui eſtoient reſtez dans le Château capitulérent, & ſe rendirent auſſi ; & ils furent conduits par mer avec les autres juſqu'à Bourdeaux.

Dès que le Maire ſe vit maître de la Ville, il en envoya donner avis aux Ducs de Bourgogne & de Berri, au Maréchal de Sancerre qui eſtoient en Berri, & au Conneſtable qui eſtoit à Poitiers. Auſſi-toſt toutes les Troupes eurent ordre de ſe rendre ſous cette derniére Place. On prit en chemin faiſant S. Maixant, & quelques autres petites Villes & Châteaux. B Des Envoyez de la Rochelle arrivérent quelques jours après à Poitiers, pour traiter des conditions auſquelles on remettroit la Ville entre les mains du Roy. Celles que les Envoyez propoſérent furent ; qu'on raſeroit le Château de la Rochelle ; qu'on y établiroit une Monoye avec les meſmes prérogatives que celle de Paris ; que jamais la Rochelle ne ſeroit détachée du Domaine du Roy, ni par mariage, ni par Traité de Paix, ni de quelque autre maniére que ce fuſt.

Le Conneſtable ne jugea pas à propos d'accepter ces conditions ſans ordre : mais il ex- C pédia des ſauf-conduits pour les Envoyez qui vinrent trouver le Roy à Paris. Il les y reçût avec tous les témoignages d'affection qu'ils pouvoient ſouhaiter, & leur accorda tout ce qu'ils demandoient. Ils retournérent à la Rochelle avec les Lettres Patentes du Roy, où les articles que je viens de dire eſtoient exprimez. Ils commencérent par raſer le Château, qui fut renverſé en très peu de jours, & envoyérent dire au Conneſtable, qu'il pouvoit venir prendre poſſeſſion de la Ville. Il y alla avec peu de Troupes, pour marquer plus de confiance aux Bourgeois, & reçût au nom du D Roy leurs hommages & leur ſerment de fidélité.

Froiſſard. cap. 311. Il en partit peu de jours après, pour ſe ſaiſir de divers Châteaux ; & fit enſuite le ſiége de Fontenay-le-Comte, qu'il prit par compoſition. Toutes ces pertes déconcertoient entiérement le parti Anglois ; & les Seigneurs du Poitou, qui tenoient encore pour le Roy d'Angleterre, eſtoient fort inquiets des préparatifs & des amas de canons & d'autres machines de guerre qu'on faiſoit à Poitiers & à la Rochelle, qui marquoient qu'on penſoit à l'exécution de quelque grand deſſein. Ils en furent bien-toſt éclaircis, lorſqu'ils ſe virent aſſiégez E dans Thoüars, où la pluſpart s'eſtoient retirez. C'eſtoit une des plus fortes Places du Poitou.

Après quelques attaques ils ſe réſolurent à capituler aux conditions ſuivantes. Qu'il y auroit ſuſpenſion d'armes juſqu'à la S. Michel, non ſeulement pour la Ville de Thoüars, mais meſme pour toutes leurs Terres ; qu'on leur permettroit d'envoyer en Angleterre, pour avertir le Roy de l'état où ils eſtoient ; que ſi avant la S. Michel le Roy d'Angleterre, ou quelqu'un des Princes ſes fils ne venoient pas à leur ſecours avec une Armée, non ſeulement ils rendroient Thoüars au Conneſtable ; mais encore qu'ils ſe ſoumettroient avec tous leurs Châteaux au Roy de France. Cette capitulation ayant eſté ſignée, ces Seigneurs l'envoyérent en Angleterre, & le Conneſtable laiſſa repoſer ſon Armée.

Lorſque les Envoyez de Poitou arrivérent en Angleterre, ils trouvérent un grand armement fort avancé, qui eſtoit deſtiné, non pas pour le Poitou, mais pour Calais, où une Flotte de quatre cens voiles devoit conduire une Armée nombreuſe ſous le commandement du Duc de Lancaſtre. Les avis reçûs du Poitou firent changer de deſſein, & il fut réſolu dans le Conſeil, que cette Flotte avec toutes les Troupes paſſeroit en Guienne. Le Roy voulut y aller en perſonne ; le Prince de Galles, que l'air d'Angleterre avoit un peu rétabli, le Duc de Lancaſtre & le Comte de Cambridge ſes freres furent auſſi de ce voyage.

La maladie du Prince de Galles luy avoit fait prendre des meſures pour Richard ſon fils ; & le Roy d'Angleterre, avant que de s'embarquer, déclara & fit déclarer par ſon Parlement, qu'en cas que le Prince de Galles mourût avant luy, Richard ſuccéderoit à la Couronne, & à tous les Etats de ſon ayeul, à l'excluſion de ſes oncles le Duc de Lancaſtre & le Comte de Cambridge. Cette importante affaire eſtant réglée, le Roy avec les Princes mit à la voile, ayant ſur ſes Vaiſſeaux dix mille Archers, & trois mille Lances.

Si cette Flotte eſtoit arrivée en France, les affaires y auroient changé de face, & il y auroit eu bien du ſang répandu dans le Poitou & dans la Xaintonge : mais le bonheur qui avoit accompagné les armes d'Edoüard pendant tant d'années, l'abandonna dans ſa vieilleſſe ; le vent ne luy permit jamais d'aborder en France, & après avoir eſté neuf ſemaines ſur mer, il fut obligé de relâcher en Angleterre.

Cependant la S. Michel, terme marqué par la capitulation de Thoüars, arriva, & le Conneſtable & les Ducs de Bourgogne & de Berri ſe trouvérent avec leur Armée devant la Place. Ils firent ſommer les Seigneurs de Poitou de la rendre. La choſe ne fut pas ſans difficulté, parce que tous ceux du parti Anglois, qui attendoient de jour en jour le débarquement du Roy d'Angleterre, s'eſtoient réünis, & ce qu'il y avoit de Troupes de cette Nation avoit formé un Corps d'Armée avec la Nobleſſe de Gaſcogne. Ils en avoient averti ceux de Thoüars, & s'offroient à les ſecourir. Le Sire de Parthenay, qui eſtoit un des principaux Seigneurs de Poitou renfermez dans Thoüars, vouloit qu'on acceptât l'offre des Gaſcons ; la pluſpart des autres diſoient, qu'un des articles du Traité paſſé avec le Conneſtable, eſtoit qu'on ſe rendroit à moins que le Roy d'Angleterre ou un de ſes fils ne vint en perſonne ſecourir la Place, & qu'ils ne pouvoient s'en dédire ſans manquer à leur parole : après bien des conteſtations ce parti l'emporta, & la Place fut renduë au Conneſtable.

La ſaiſon eſtant déja fort avancée, les Ducs de Berri & de Bourgogne s'en retournérent à la Cour, & une partie de l'Armée fut congédiée. Le Conneſtable demeura en Poitou tout l'hyver, & acheva la conqueſte de cette Province & de la Xaintonge. Niort & Luſignan, les deux plus conſidérables Places de celles qui reſtoient, ſe rendirent ſans coup férir. Les autres ſuivirent leur exemple, excepté la Roche-ſur-Yon, & quelques autres petites Places: & avant le mois d'Avril de l'an 1373. ces deux Provinces & le païs d'Aunis furent réduits. Le Roy donna le Comté de Poitou au Duc de Berri, en récompenſe du zéle & du courage, qu'il avoit fait paroitre pour ſon ſervice.

An. 1373.

Ce furent là les ſuites de la victoire remportée par la Flotte du Roy de Caſtille ſur celle d'Angleterre: & l'on peut dire que ſi ce Prince fut redevable de ſon Royaume au Roy de France, le Roy de France à ſon tour luy fut redevable du rétabliſſement du ſien. La ſituation des affaires eſtoit entiérement changée. Les Anglois n'ayant plus à leur tête le Général Chandos, le Capral de Buch, & le Prince de Galles, ne faiſoient que languir. Ils n'avoient plus de Capitaine, dont l'habileté & la réputation pût les ſoûtenir au milieu de tant de pertes, dans le temps que le ſeul nom du Conneſtable de France faiſoit tout trembler par tout où il paroiſſoit. Le Roy d'Angleterre caſſé de vieilleſſe, n'avoit plus ce feu & cette activité, qui eſtoient autrefois l'ame de toutes ſes entrepriſes; tandis que le Roy de France, dans la vigueur de ſon âge, faiſoit réüſſir toutes les ſiennes par l'application merveilleuſe qu'il y donnoit. Sa conduite ſage, jointe au bonheur qui accompagnoit ſes armes, faiſoit tous les jours croître ſon autorité: au lieu que ſon Prédéceſſeur avoit perdu la ſienne par des raiſons contraires; & ce fut là de tout temps la ſource principale du bonheur ou du malheur des Etats.

Le Roy d'Angleterre avoit cependant encore une reſſource, dont il ne manqua pas de ſe ſervir, pour cauſer de l'embarras au Roy de France. C'eſtoit le Duc de Bretagne ſon gendre, qui luy avoit obligation de ſon Duché, & que la haine invétérée contre la France, qu'il avoit, pour ainſi dire, ſuccée avec le lait pendant la guerre que ſon pere & ſa mere avoit faite à Charles de Blois, tenoit toûjours en diſpoſition de ſe déclarer contre le Roy. Il y eut divers Traitez entre Edoüard & luy, dans le temps que le Conneſtable ſubjuguoit le Poitou & la Xaintonge, & entre-autres un au mois de Juillet fait à Veſtminſter, pour une ligue défenſive & offenſive contre la France. Par ce Traité, Edoüard donnoit à Jean Duc de Bretagne le Comté de Richemont en Angleterre, & quelques Places de la frontiére de Poitou ſur les confins de Bretagne.

Inventaire des Chart. T 3.

Le Roy en fut averti, & il ne luy fut pas difficile de prévenir le mal. Il avoit attiré à ſon ſervice, par une très-ſage politique, la pluſpart des principaux Seigneurs de Bretagne, par les grands avantages qu'il leur faiſoit à ſa Cour & dans ſes Armées. Le Conneſtable & Olivier de Cliſſon, comblez de ſes bien-faits, luy gagnoient tous les jours de nouveaux ſerviteurs. Le Vicomte de Rohan, les Sires de Beaumanoir & de Laval luy eſtoient entiérement dévoüez; juſques-là que le Duc de Bretagne ayant en une occaſion fait paroître quelque choſe du deſſein qu'il avoit, de ſe liguer avec l'Angleterre, auſſi-toſt Rohan, Cliſſon & Laval luy déclarérent, que s'il penſoit jamais à prendre parti contre la France, il ſeroit abandonné de toute la Nobleſſe de Bretagne, & s'expoſeroit à perdre ſon Duché.

Il eût eſté de la prudence du Duc en de telles conjonctures, de s'accommoder au temps; mais il avoit auprès de luy trois Anglois, Knole, Neuvill & Milleborne, qui plus zélez pour les intéreſts de leur Roy que pour les ſiens, ne s'embaraſſoient pas de le perdre pourvû qu'ils euſſent une diverſion, & empêchaſſent la perte de la Guienne, qu'ils prévoyoient devoir ſuivre celle du Poitou & de la Xaintonge. De plus il avoit dans ſon Conſeil un nommé Kermartin, qui le trahiſſoit, & en diſoit tous les ſecrets aux Seigneurs Bretons que j'ay nommez, pour en informer le Roy.

Argent. Hiſt. de Bretagne.

De là naiſſoient les défiances mutuelles entre le Duc & ces Seigneurs Bretons, & les trois Anglois en profitérent, pour engager le Duc à faire venir en Bretagne des Troupes d'Angleterre. On fit exprès courir le bruit que la Flotte d'Eſpagne avec Yvain de Galles venoit ſur les côtes pour les piller. Surquoy le Roy d'Angleterre, à la priére du Duc, envoya auſſitoſt le Sire de Meſvill avec quatre cens hommes d'armes & autant d'Archers, qui abordérent à S. Mahé à l'extrémité de la baſſe Bretagne. Ils y demeurérent tout l'hyver vivant avec beaucoup de diſcipline, pour ne point effaroucher les peuples; & meſme le Duc ne voulut pas qu'ils entraſſent en aucune de ſes Forteresſes. Quelque temps après le Comte de Saliſberi vint avec une Flotte bien armée & quantité de Soldats croiſer devant Breſt, mais ſans deſcendre à terre. Cependant eſtant un jour entré dans le Port de S. Malo, & y ayant trouvé ſept Navires Marchands de Caſtille, il les brûla en revanche des priſes que les Caſtillans faiſoient de temps en temps ſur les Anglois.

Froiſſard. chap. 322.

L'arrivée de ces Troupes allarma la Nobleſſe. Le Vicomte de Rohan avoit quatre Places, dont il eſtoit Seigneur; mais le Duc y tenoit garniſon. Ces Places eſtoient Uhelgoüet, Carhaye, Château-blanc, & Château-lin. Le Vicomte traita ſecrétement avec les Commandans, & en leur promettant de fournir la paye dûë aux Soldats, il ſe les fit rendre, & y mit des gens dont il eſtoit ſûr.

Argentré Hiſt. de Bretag.

Milleborne ſe ſervit de cette entrepriſe du Vicomte de Rohan, pour engager le Duc à recevoir des Anglois dans quelques-unes de ſes Places. Il en mit à Quimper, à Morlaix, & à Leſneven. Les Bourgeois de cette derniére Place écrivirent ſecrétement au Sire Robert de Guité, pour le prier de les délivrer de cette garniſon, dont ils eſtoient fort mal-

traitez. Il le leur promit, & eſtant arrivé quelques jours après avant le ſoleil leve avec un bon nombre de Cavaliers, la porte luy fut ouverte. Il fit main-baſſe ſur tous les Anglois, dont pas un n'échapa. Ceux qui eſtoient a Morlaix appréhendant une pareille ſurpriſe, l'abandonnérent; & depuis ce temps-là par tout où les Bretons trouvoient des Anglois, il les maſſacroient ſans quartier. Le Duc voyant croître la révolte, s'aſſûra de Breſt, du Conquet, de Hennebond, & de Quimperlé, en y mettant des garniſons Angloiſes. Alors les Seigneurs Bretons ſe déclarérent hautement, & députérent au Roy, pour le ſupplier d'envoyer des Troupes en Bretagne, & de mettre en ſa main les principales Villes, vû la felonie manifeſte du Duc.

On ne trouva pas la Cour de France difficille là-deſſus. Le Roy toutesfois, pour garder les formes, ſomma le Duc de venir luy rendre hommage, & de ſe diſpoſer à faire le ſervice de guerre, qu'il devoit en qualité de Vaſſal de la Couronne: mais le Duc n'avoit garde de ſe livrer de la ſorte; & ſur le refus qu'il fit d'obeir, le Conneſtable entra avec un Corps d'Armée en Bretagne.

Avant qu'il y arrivât, Becherel, une des bonnes Forteresſes du Duc entre Rennes & Dinan, eſtoit déja aſſiégée par les Seigneurs de Cliſſon, de Laval, d'Avaugour, Tournemine, de Rieux, de Rochefort, de Rohan, auſquels pluſieurs Chevaliers Bannerets de Normandie s'eſtoient joints, & entre-autres les Seigneurs de Clere, de Granville, de Denneval. Ils avoient tous à leur teſte le Maréchal de Blainville. La Place eſtoit bravement défenduë par Jean Appert & Jean de Cornoüaille Chevaliers Anglois; & durant ce temps-là la garniſon Angloiſe de S. Sauveur le Vicomte dans le Cotentin, faiſoit de grands ravages dans la baſſe Normandie. Froiſſart. chap. 313.

Chap. 314. Dès que le Duc eut appris que le Conneſtable approchoit, il abandonna la haute Bretagne, craignant d'y eſtre trahi, ou d'eſtre inveſti dans quelque Place. Il gagna Auray ſur le bord de la mer; & après y avoir donné les ordres pour la ſûreté de la Ville, il la confia à un Anglois nommé Jean Auguſtin, & y laiſſa la Ducheſſe ſa femme. Il alla de là à S. Mahé à l'extrémité de la baſſe Bretagne, où l'on luy ferma les portes. Enfin, craignant de tomber entre les mains des François, il s'embarqua au Conquet, & ſe ſauva en Angleterre, reconnoiſſant trop tard la faute qu'il avoit faite, de s'eſtre trop abandonné à ſa haine contre la France. Il nomma en partant, pour ſon Lieutenant en Bretagne, le Général Knole Anglois.

Tandis qu'il fuyoit de la ſorte de Ville en Ville, le Conneſtable avançoit en Bretagne, & ſe fit joindre par les Seigneurs Bretons qui eſtoient devant Becherel, où ils laiſſérent les Chevaliers Normans, pour continuer le ſiége. Rennes, Vannes, Jugon, Ploermel, Guincamp, S. Malo, & quantité de Forteresſes luy ouvrirent leurs portes.

Hennebond ſouffrit le ſiége, & malgré le canon, dont on commençoit déja à faire un plus grand uſage, il ſe défendoit bien: mais les Habitans intimidez, & ayant eu aſſûrance qu'on ne leur feroit aucun mal, abandonnérent les Anglois durant l'aſſaut qu'on donna à la Place. Elle fut forcée, & tous les Anglois paſſez au fil de l'épée, excepté les deux Commandans, qui furent pris priſonniers. Le Conquet fut auſſi emporté d'aſſaut, & les Anglois y furent traitez avec la même rigueur qu'a Hennebond.

Le Conneſtable, dont la maxime eſtoit, de ne jamais donner à l'ennemi le temps de ſe reconnoître, quand il le voyoit dans la conſternation, vint mettre le ſiége devant Breſt, & fit en meſme-temps aſſieger Derval Forteresſe qui appartenoit en propre au Général Knole. De ſorte qu'on faiſoit en meſme-temps trois ſiéges en Bretagne, celuy de Breſt, celuy de Becherel, & celuy de Derval, outre celuy de la Roche-ſur-Yon, que Cliſſon faiſoit en Poitou. On vint à bout de la Roche-ſur-Yon. Chap. 315. Becherel tint près d'un an, & enfin ſe rendit. Breſt & Derval capitulérent, & les Commandans promirent de les livrer, s'il n'eſtoient ſecourus dans un certain temps. Le ſecours arriva à Breſt. Le Conneſtable ne jugea pas à propos de le combattre, prévoyant qu'il auroit bien-toſt beſoin de ſes Troupes ailleurs. Derval ne tint point la capitulation; car le Général Knole s'y eſtant jetté, ſe mocqua de la ſommation que luy fit le Duc d'Anjou de rendre la Place, quoy que le ſecours n'eut point paru dans le temps marqué. Il répondit, que Derval eſtant à luy, ſes gens n'avoient point eu pouvoir de traiter ſans ſon conſentement. Il en coûta la vie à deux Chevaliers & à un Ecuyer, qui avoient eſté donnez en ôtage, pour aſſûrance du Traité. Le Duc d'Anjou leur fit couper la teſte à la vûë des aſſiegez. Knole s'en vengea ſur trois Chevaliers & ſur un Ecuyer, qu'il tenoit priſonniers, & à qui il fit le meſme traitement. Il n'en fut rien davantage; une grande diverſion faite par les Anglois en Picardie, ayant obligé le Duc d'Anjou & le Conneſtable de quitter la Bretagne. Le Conneſtable en retournant, prit ſon chemin par Nantes, & la ſoumit au Roy; de ſorte qu'excepté Breſt, Derval & Auray, il n'y avoit plus de Place de quelque importance qui tint pour le Duc de Bretagne. Chap. 317.

Tant de mauvais ſuccès, & les ſollicitations du Duc, firent faire un nouvel effort au Roy d'Angleterre, pour rétablir ſes affaires en France. Trois mille hommes d'armes & dix mille Archers abordérent à Calais, ayant à leur teſte le Duc de Lancaſtre & le Duc de Bretagne; & cette Armée augmenta juſqu à près de trente mille hommes. Ce fut alors que le Duc de Bretagne, ſe voyant avec tant de forces, écrivit une Lettre au Roy, pour luy déclarer la guerre. Elle eſtoit conçûë en ces termes. Chap. 316. Annales de France.

A mon tres-chier Seigneur le Roy de France.

Sire Charles de France, qui vous clamez eſtre Souverain de mon Duchié de Bretaigne. Il eſt bien voir que puis le temps que je eſtoie entré en la

Digitized by Google

MS. de la Bibliotheque du Roy, cotté 8364.

foy & hommage de la Couronne de France, j'ay à vous tous dis fait mon debvoir envers ladite Couronne, & envers tous autres auxquieulx il appartenoit; mais ce nonobſtant vous, par vos gens, ſans connoiſſance de cauſe, ſeulement par procez d'effet, avez fait entrer, par voſtre commandement & ſoubſtenance, voſtre Conneſtable, voſtre puiſſance, & forces de guerre en mon Duchié de Bretaigne; pris tout plain de mes Villes, Chaſteaux & Forterefſes, prins perſonnes, les uns rançonnez, & les autres mis à mort; & moy ont faict & font tout plain de autres oultraiges, dommaiges, & vilaingies non comparables, ni reparables; & parmi ce, vous m'avez ſciemment, & de voſtre propre voulenté & tout oultreement & ouvertement, monſtré mon ennemi, & imaginé à moy & mon Eſtat deffaire & deſtruire; & parce que vous ne me voulez rendre les terres que deubſtes à moy avoir renduës à certains temps, par Lettres ſcellées & autrement, comme je vous ay pluſieurs fois requis à mes grands couſts & miſſions, en moy deboutant & mettant tous hors de la foy & hommage, & obéiſſance de ladite Couronne, ſans coulpe & meſfait de moy ou de ma partie, ſans avoir aulcune cauſe raiſonnable, dont il moy en déplaiſt trop; ſi que parmi les avant dites choſes, & tout plain des autres griefs, qui à ce moy eſmeuvent, je vous fais ſçavoir, que en voſtre deffault, je me tiens de tout franc, quitté, & deſchargé de la foy & hommage que faict avons à la Couronne de France, de toute obéiſſance ne ſubjection faicte à vous ne à ladite Couronne, ne à autre à cauſe de vous, ou de meiſme la Couronne; & vous tiens & repute mon ennemi, ne vous ne debvez point merveiller ſi je en face dommaige à vous & à voſtre partie, pour moy revangier des tres-grands oultraiges, tors, dommaiges, & vilainies devant dites. Le Duc de Bretaigne & Comte de Montfort & Comte de Richemont, de ma main eſcript.

Telle fut la déclaration de guerre du Duc de Bretagne, après qu'il eut fait quelques ravages aux environs de Dourlens & de Corbie, & qu'il eut paſſé la Somme, & pénétré juſqu'à Roye.

Le Roy s'eſtoit trop bien trouvé de la conduite qu'il avoit tenuë quatre ans auparavant en une pareille occaſion, pour ne la pas ſuivre dans celle-ci. Il fournit toute ſa frontiére de fortes garniſons, fit venir le Conneſtable à Troyes en Champagne, pour couvrir cette Province, & donna un grand Corps de Cavalerie au Duc de Bourgogne, pour coroyer l'Armée ennemie, avec ordre de ne point s'engager du tout au combat. La choſe réüſſit encore mieux que l'autre fois. Cette grande armée traverſa toute la France juſqu'à Bourdeaux par la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, ſans pouvoir rien entreprendre, toûjours harcellée & ſouvent affamée, parce qu'on avoit tout retiré dans les Villes & dans les Châteaux. Les Anglois perdoient tous les jours des chevaux & des hommes ſans nombre, tant par les maladies, que par la déſertion. Enfin quand ils arrivérent à Bourdeaux, cette Armée ſe trouva n'eſtre plus que de ſix mille hommes tous délabrez & hors d'état de ſervir: de ſorte que le Duc de Lancaſtre & le Duc de Bretagne furent obligez de repaſſer la mer, avec la honte de n'avoir pas gagné un pouce de terre, & d'avoir perdu une des plus belles Armées, que l'Angleterre eût de long-temps envoyée en France.

Le Pape fit encore une tentative pour la Paix entre les deux Couronnes. On tint des Conférences à Bruges entre les Députez des deux Rois, en préſence de l'Archevêque de Ravenne & de l'Evêque de Carpentras Envoyez du Pape, qui écrivit une Lettre à cette Aſſemblée, pour l'exhorter à travailler efficacement à une affaire ſi importante à la Chrétienté. Il menaça meſme d'employer les Cenſures de l'Egliſe contre celuy des deux partis, qui refuſeroit les conditions raiſonnables que les Légats propoſeroient; mais tout cela fut inutile, & rien ne fut conclu. Epiſt. Greg. apud Raynald.

Après la ruine entiére de l'Armée Angloiſe, le Duc d'Anjou, que le Roy avoit envoyé en Périgord, en aſſembla une, où il y avoit bien quinze mille hommes de pied, ſans les Gendarmes; il marcha en Gaſcogne, emporta la Ville de Lourdes, ravagea le païs, entra dans le Comté de Foix, dont le Comte eſtoit juſqu'alors demeuré comme neutre, pour l'obliger avec quelques-autres Seigneurs du païs à ſe ſoumettre à la France. Ils demandérent quelque temps pour ſe déterminer, & il leur fut accordé. Après le terme expiré, voyant que les Anglois n'oſoient paroître en campagne, ils ſe rendirent, & Moiſſac entre-autres ſur les confins de Gaſcogne & de l'Agenois, reçût garniſon Françoiſe, auſſi-bien que la Reole, & pluſieurs autres Villes & Châteaux au nombre de quarante. An. 1374. Froiſſard. chap. 318. Chap. 320.

Sur ces entrefaites les Légats vinrent à bout de conclure une Tréve entre les deux Rois juſqu'à Pâques de l'an 1375. mais la Bretagne n'y fut pas compriſe, ſoit que le Roy de France n'eût pas voulu l'y comprendre, ſoit que le Roy d'Angleterre ne s'en fût pas mis fort en peine, eſpérant de rétablir le Duc de Bretagne dans une partie de ſes Etats, par le moyen d'une Armée qu'il avoit toute preſte. En effet deux mille hommes d'armes & trois mille Archers, conduits par le Duc de Bretagne, arrivérent à S. Mahé, dont ils forcérent le Château, & firent paſſer la garniſon au fil de l'épée. Il en arriva autant à S. Pol de Leon, qui fut pris l'épée à la main. Chap 321.

De là le Duc vint mettre le ſiége devant S. Brieuc. Cliſſon, qui commandoit pour le Roy en Bretagne, n'eſtant pas aſſez fort pour faire lever le ſiége, tenta une diverſion, & alla aſſiéger un Fort que les ennemis avoient élevé auprès de Kimperlé, qui incommodoit beaucoup cette Ville là. Le Duc de Bretagne en ayant eſté averti, leva bruſquement le ſiége de S. Brieuc à deſſein de ſurprendre Cliſſon. Ce Seigneur en eut avis, & ſe retira à Kimperlé avec les Seigneurs de Rohan & de Beaumanoir. Le Duc les inveſtit dans la Place, & y donna pluſieurs aſſauts, qui furent vigoureuſement ſoûtenus.

La

La haine que le Duc de Bretagne & les Anglois avoient conçûë contre Cliſſon, avoit autant de part à cette entrepriſe, & à la vigueur avec laquelle on la pouſſoit, que le deſir de prendre la Ville. Cliſſon ſe faiſoit un honneur d'exterminer par tout les Anglois; il ne faiſoit quartier à aucun, & le grand nombre qu'il en avoit maſſacré de ſa propre main, luy avoit fait donner parmi eux le nom de Boucher. D'autre part Cliſſon & les autres Seigneurs, qui n'eſpéroient point de quartier s'ils tomboient entre les mains du Duc, eſtoient réſolus de périr en combattant; & c'eſt ce qui rendoit les aſſauts très-ſanglans. Se voyant ſur le point d'eſtre emportez, ils offrirent de capituler; mais on ne vouloit les recevoir qu'à diſcrétion. Ils demandérent huit jours de Tréve, promettant de ſe rendre s'ils n'eſtoient point ſecourus. Le Duc de Bretagne, qui ſçavoit que les François n'avoient point en campagne de Troupes ſuffiſantes pour cela, les leur accorda. Ce fut là leur ſalut; car dans cet intervalle, il y eut une prolongation de Tréve entre la France & l'Angleterre; & la Bretagne y fut compriſe. Le Duc de Lancaſtre envoya le Traité au Camp du Duc de Bretagne, avec ordre de faire ceſſer toutes les hoſtilitez. Ainſi le Duc de Bretagne fut contraint malgré luy de lâcher priſe, & privé du plaiſir de la vengeance qu'il goûtoit déja par avance.

An. 1315. Chap. 322. 323.

Avant la concluſion de la Tréve, le Roy avoit fait attaquer la Forteresſe de S. Sauveur-le-Vicomte en baſſe Normandie, d'où les Anglois faiſoient des courſes dans tout le païs. Ils avoient capitulé, & promis de ſe rendre dans un certain temps, ſi l'on ne venoit à leur ſecours. Le terme marqué n'expira qu'après la Tréve concluë; & les Anglois voulurent s'en prévaloir, pour ne pas rendre la Place. La choſe ſouffroit de la difficulté; mais il ſembloit qu'on devoit en uſer comme on avoit fait pour Kimperlé. Les ordres du Duc de Lancaſtre avoient terminé le différent pour celle-cy; mais le Roy de France n'en avoit pas envoyé de pareils pour S. Sauveur; & les Commandans du ſiége interprétérent l'article de la Tréve à leur avantage. Les Anglois ſe voyant ſur le point d'eſtre emportez d'aſſaut, rendirent la Place; & cette conqueſte, qui leur ôtoit l'entrée de la Normandie, fut avec raiſon regardée comme très-importante.

Ce fut vers ce temps-là, que le Roy fit l'Edit perpétuel & irrévocable donné à Vincennes au mois d'Aouſt de l'an 1374. par lequel il eſt ordonné, qu'à l'avenir les Rois de France, dès qu'ils entreront dans leur quatorziéme année, prendront en main le gouvernement de leur Etat. Quoy qu'on regarde communément cette Ordonnance comme l'époque de la fixation de la majorité de nos Rois à quatorze ans, il y en a une antérieure: car Philippe le Hardi l'an 1270. en fit une au Camp devant Carthage, par laquelle il ordonnoit, que ſi à ſa mort ſon fils n'avoit pas encore quatorze ans accomplis, Pierre de France ſon frere fut Régent du Royaume: mais que ſon pouvoir ceſſeroit, dès que ſon fils auroit atteint cet âge. La différence qu'il y avoit entre ces deux Ordonnances, c'eſt que Philippe fixoit la majorité à quatorze ans accomplis, & que Charles la fixoit à quatorze ans commencez. Ce Prince fit cette Ordonnance non ſeulement pour le bien du Royaume, que les factions troublent pour l'ordinaire pendant les minoritez: mais encore il avoit principalement en vûë ſon fils Charles alors fort jeune, qui pouvoit aiſément ſe trouver en cette conjoncture; car le Roy, quelque application qu'il continuât de donner aux affaires de ſon Etat, ſe trouvoit d'une ſanté fort délicate, & ſouvent altérée. C'eſtoit un effet du poiſon que le Roy de Navarre luy avoit fait donner autrefois, & qui avoit extrémement affoibli ſon tempérament. Cet Edit aboliſſoit l'ancienne coûtume, qui eſtoit que les Rois ne fuſſent reconnus majeurs qu'à vingt & un an, eſtant à cet égard ſur le meſme pied que leurs Vaſſaux, dont ils ne recevoient point l'hommage, & qui n'eſtoient point inveſtis de leurs Fiefs avant cet âge. L'Ordonnance de Philippe le Hardi, dont je viens de parler, par laquelle la majorité des Rois devoit eſtre à quatorze ans accomplis, fut auſſi annullée par celle-ci. Cette Ordonnance du Roy Charles V. fut enrégiſtrée au Parlement en préſence du Prince Charles Dauphin, du Duc d'Anjou, des Princes du Sang, du Prevoſt des Marchands, & du Recteur de l'Univerſité, ce Prince tenant ſon lit de Juſtice.

Inventaire des Chart. T. 6.

Table Chronologique des Ordonnances.

Table Chronologique des Ordonn. ſous l'an 1395.

Par d'autres Lettres Patentes, il avoit ordonné, qu'en cas que ſa mort arrivât avant que ſon fils aîné eût treize ans & un jour, la Reine ſeroit ſa Tutrice & Régente du Royaume, & auroit pour Adjoints le Duc de Bourgogne & le Duc de Bourbon: mais qu'en cas qu'elle ſe remariât, elle perdroit la Tutelle & la Régence. Il luy donnoit, pour ſon Conſeil, les Archevêques de Reims & de Sens, les Evêques de Laon & de Paris, le Conneſtable du Gueſclin, le Sire de la Riviére premier Chambellan, le Comte de Sarrebruche Bouteiller de France, les Maréchaux de Sancerre & de Blainville, Olivier de Cliſſon, Hugues de Châtillon Maître des Arbaleſtriers, Renaut de Corbie, & Eſtienne de la Grange Préſidens du Parlement, Nicolas de Braque & Jean Bernier Maîtres des Comptes, & quelques-uns des plus Notables Bourgeois de Paris. Ces Lettres ſont dattées de Melun au mois d'Octobre 1374. elles eſtoient poſtérieures à l'Ordonnance de la Minorité; mais elles en avoient précédé la publication & l'enrégiſtrement, qui ne ſe firent qu'en l'an 1375.

Inventaire des Chart. T. 6.

La prolongation de la Tréve fit eſpérer aux deux Légats, qu'on pourroit enfin en venir à une Paix. Les Conférences furent continuées à Bruges, où le Duc de Bourgogne & l'Evêque d'Amiens, avec les autres Députez de France, eſtoient toûjours, auſſi-bien que le Duc de Lancaſtre, & le Duc de Bretagne: mais le Roy tint ferme ſur deux articles, que le Roy d'Angleterre ne voulut jamais paſſer. Le premier eſtoit, qu'on luy rendit quatorze

An. 1316. Froiſſart. Chap. 324.

cens mille francs qu'il avoit payez pour la ran- A çon du Roy ſon pere ; & l'autre, que Calais fût raſé. Tout ce que pûrent obtenir les Légats, fut une nouvelle prolongation de Tréve juſqu'au mois d'Avril de l'année ſuivante 1377.

Durant ces Tréves, le Roy n'eſtant point obligé de ſoûdoyer tant de Troupes, tâchoit, ſans trop fouler ſon Peuple, de remplir ſes coffres, pour eſtre en état de ſoûtenir la guerre. Les Juifs eſtoient pour luy une bonne reſſource. Le Roy ſon pere, ou plûtoſt luy-meſme eſtant Régent du Royaume, leur avoit fait acheter chérement leur retour en France, & B
Du Tillet Recueil des Traitez &c. une permiſſion d'y demeurer & d'y trafiquer pendant vingt ans. Il leur accorda la prorogation de ce terme pendant ſix ans, à condition de financer de nouveau, & de porter ſur leurs habits, comme ils avoient fait depuis leur retour, un morceau d'étoffe rouge & blanche ; c'eſtoit pour les faire reconnoître, & les diſtinguer des Chrétiens.

Un peu avant qu'on eût conclu la derniére prolongation de la Tréve entre les deux Couronnes, l'Angleterre fit une perte qui luy fut extrémement ſenſible ; mais qu'elle auroit encore bien plus reſſentie, ſi elle ne s'y eſtoit C pas attenduë. La langueur du Prince de Galles ſe termina enfin à une hydropiſie dont il mou-
An. 1376. rut à Weſtminſter le jour de la Trinité. Ce fut
Froiſſart. cap. 324. un Prince, qui, pour me ſervir de l'expreſſion de l'ancien Hiſtorien, eſtoit *la fleur de la Chevalerie Angloiſe*. Il ſçut joindre, avec une intrépidité qu'il fit paroître à la bataille de Crecy dès l'âge de quatorze ans, & avec une habileté merveilleuſe dans la guerre, la douceur, la modération, l'honneſteté, la politeſſe ; qualitez qui le firent eſtimer & aimer de ſes ennemis meſmes. L'Angleterre perdit autant à ſa mort, que la France y gagna ; & ce fut un extrême bonheur pour celle-ci, qu'un Prince D de ce caractére ne ſuccédât pas à un auſſi grand homme qu'eſtoit Edoüard III ſon pere. La maladie que le Prince de Galles avoit contractée en Eſpagne, lorſqu'il rétablit Pierre le Cruel ſur le Trône de Caſtille, donna commencement à la décadence de la puiſſance Angloiſe en France ; & dès que les Anglois ne l'eurent plus à leur teſte, ils ceſſérent d'eſtre redoutables aux François. Il eſtoit dans ſa quarante-ſixiéme année quand il mourut. Le Roy de France, plus encore par l'eſtime qu'il avoit pour luy, qu'à cauſe de la parenté, luy fit E faire un magnifique Service dans la ſainte Chapelle, où il voulut que tout ce qu'il y avoit de Prélats & de plus illuſtres perſonnes à Paris aſſiſtaſſent. Richard fils du Prince de Galles, qui avoit déja eſté déclaré quelques années auparavant héritier préſomptif de la Couronne, en cas que ſon pere mourût avant luy, prit de nouveau poſſeſſion de cette qualité en plein Parlement, où Edoüard le fit paroître avec les habits Royaux. Il s'aſſit au deſſus du Duc de Lancaſtre & de ſes autres oncles, qui le reconnurent pour le ſucceſſeur des Etats d'Angleterre, & firent ſerment de ne luy jamais diſputer la Couronne.

Cette perte ſembla rendre le Roy d'Angleterre plus facile à la Paix. Le Roy de France la ſouhaitoit auſſi à cauſe de ſon peu de ſanté, que l'embarras d'une guerre altéroit beaucoup. Les Députez des deux Couronnes vinrent les uns à Calais, les autres à Boulogne, parce qu'ils n'avoient pû convenir d'un lieu où ils puſſent conférer enſemble. Les difficultez & les projets eſtoient envoyez tous les jours de part & d'autre. Calais eſtoit le point eſſentiel. Le Roy, pour le ravoir avec tout ce que les Anglois tenoient de ce côté-là, offroit tout, ou preſque tout ce qu'il avoit conquis au-delà de la Loire. Le Roy d'Angleterre ſe
Du Tillet Recueil des Traitez &c. trouva inflexible ſur cet article. Les Députez François firent une autre propoſition, de laiſſer Calais au Roy d'Angleterre, & de ſe contenter au-delà de la Loire, qu'on luy cédât Montauban, & tout le païs d'entre les riviéres de Veron & de Tarn, avec le Querci entre le Lot & la Dordogne ; à condition que la Souveraineté & le reſſort de tout ce que les Anglois poſſéderoient en France, demeureroient au Roy. Cette condition eſtoit encore un article, que le Roy d'Angleterre ne pouvoit ſe réſoudre de paſſer.

On crut avoir trouvé un moyen de faciliter les choſes, en mettant ſur le tapis le mariage du Prince Richard avec Marie de France fille du Roy : mais cela ne produiſit rien, parce que les deux Rois connoiſſoient trop bien l'un & l'autre, le grand intéreſt qu'ils avoient à ne ſe pas relâcher ſur les deux points principaux dont on conteſtoit : ainſi ils ſe réſolurent de nouveau à la guerre, plûtoſt que de ſe déſiſter là-deſſus.

Sans doute qu'Edoüard, pour le bien du jeune Prince Richard ſon ſucceſſeur, auroit eſté plus diſpoſé à écoûter les propoſitions de la France, s'il s'eſtoit crû auſſi prés de ſa fin qu'il l'eſtoit. A peine s'eſtoit-on mis en cam-
An. 1377. pagne, pour recommencer les hoſtilitez, qu'il mourut le vingt-troiſiéme de Juin à Grenvic ſur la Tamiſe, mais d'une mort auſſi déplorable, que ſon régne avoit eſté glorieux. Il avoit une maîtreſſe nommée Alix Perez, qu'il aima juſqu'à la mort. Il en fut obſédé durant toute ſa derniére maladie. Elle le flattoit toûjours
Walſingam. in Eduardo. d'une prompte guériſon, & ne permit jamais que perſonne approchât de ſon lit, pour luy parler de mettre ordre à ſa conſcience. Quand elle le vit à l'agonie, qu'il avoit perdu la parole, qu'il ne voyoit plus, & que les extrémitez du corps eſtoient déja toutes froides, elle luy tira les anneaux qu'il avoit aux doigts, & ſe ſauva. Alors un Preſtre approcha de luy. Il trouva qu'il entendoit encore, il l'exhorta à demander pardon à Dieu, & à luy donner quelque ſigne de pénitence. Il le fit en étendant le bras, en baiſant le Crucifix que le Preſtre luy mit en main, en verſant des larmes, & expira un moment après.

Ces marques équivoques de pénitence ne conſolérent pas beaucoup les gens de bien : mais ce fut une conſternation générale par

toute l'Angleterre ; & elle perdoit effectivement un des plus grands Rois qui y eût jamais régné. Sa valeur, ſa prudence, ſa grandeur d'ame, ſa libéralité, ſa magnificence, ſa conſtance dans ſes entrepriſes, qui manquérent rarement d'eſtre heureuſes, quand il les conduiſoit luy-meſme ; tout cela joint avec une grande affabilité, beaucoup de douceur, des maniéres très-agréables, un port majeſtueux, en faiſoit ſans contredit le plus grand Prince de ſon temps. La fortune l'abandonna ſur la fin, & après un des plus brillans régnes qu'on eut vû de long-temps, il fut témoin avant que de mourir, de la décadence preſque entiére de ſes affaires dans le Royaume de France, & de la perte de la plus grande partie de ſes conqueſtes, & des Domaines qu'il y poſſédoit. Il mourut dans la ſoixante & cinquiéme année de ſa vie, qui eſtoit la cinquante & uniéme de ſon régne. Un ſçavant Ecrivain moderne Anglois nous apprend, que ce Prince fut le premier qui fit battre de la Monoye d'or en Angleterre.

Nicholſon Traité des Médailles & Monoyes d'Angleterre.

Dès qu'Edoüard eut expiré, on envoya dans tous les Ports du Royaume, pour empêcher aucun Vaiſſeau d'en ſortir, afin que la nouvelle n'en fût pas ſi-toſt portée en France. Le Roy ne l'apprit que quelques ſemaines après à l'occaſion que je vais dire.

Froiſſart. chap. 326.

Comme il prévoyoit bien que les Conférences qu'on tenoit pour la Paix n'aboutiroient à rien, il avoit fait équiper une Flotte nombreuſe, qui fut jointe par celle de Caſtille; & toutes deux enſemble faiſoient bien ſix-vingt tant Vaiſſeaux que Galeres. Elles partirent des Ports de France preſque au meſme temps que le Roy d'Angleterre mourut. Les Vaiſſeaux de Caſtille eſtoient commandez par l'Amiral Ferrand Sauſſe, & les François par Jean de Vienne Amiral de France. Ils firent deſcente en l'Iſle de Virgh qu'ils pillérent. Ils en firent autant à Darmouth, à Plimouth, à la Rye, ils brûlérent une partie de Poq : mais ils en furent repouſſez par le Comte de Saliſbéry & par Guillaume de Montaigu. Le Seigneur Jean d'Arondel les empêcha de faire deſcente à Soutampton. Ils débarquérent encore à quelques lieuës de Douvres, & il y eut là une rude eſcarmouche ; deux cens Anglois y furent tuez, & deux Chevaliers qui les commandoient faits priſonniers. Les François ſe rembarquérent ſans beaucoup de perte, & ce fut là qu'ils ſçûrent par leurs priſonniers la mort du Roy d'Angleterre. L'Amiral de France dépêcha auſſitoſt une Barque à Harfleur, d'où la nouvelle fut portée au Roy. La Flotte s'avança vers Douvres, où ils trouvérent le Comte de Cambridge & le Comte de Buquinkam deux oncles du jeune Roy d'Angleterre, avec une Armée rangée en bataille ſur le rivage. Ils moüillérent à la vûë des Anglois ; & après avoir demeuré là un jour & une nuit, ils retournérent ſur les côtes de France.

Chap. 327.

Depuis long-temps l'Angleterre n'avoit eu une ſi chaude allarme de la part des François. Les affaires de terre n'alloient pas mieux pour eux. Charles, ſe prévalant de la conjoncture de la mort d'Edoüard, & de la minorité du nouveau Roy, fit un effort pour attaquer les Anglois de tous côtez.

Il envoya une Armée en Picardie ſous les ordres du Duc de Bourgogne, qui avoit avec luy le Maréchal de Blainville. Ce Prince mit le ſiége devant Ardrect & la prit par capitulation. La Forteresſe d'Arduic & celle de Vauclingen ſe rendirent pareillement après quelques jours de ſiége. Le Duc de Bourgogne mit dans ces trois Places des vivres & de fortes garniſons, pour arreſter les courſes de celles de Calais, & enſuite congédia ſes Troupes.

Chap. 328.

Le Duc d'Anjou eſtoit en Guienne avec le Conneſtable & le Maréchal de Sancerre, & fit encore plus de conqueſtes. Ils aſſiégérent Bergerac, & Jean de Bueil fut détaché pour aller quérir l'artillerie qu'on tenoit preſte à la Réole. Mais le Sénéchal de Bourdeaux, qui avoit un petit Corps d'Armée, le coupa, & ſe mit entre luy & Bergerac. Le Duc d'Anjou en ayant eu avis, fit marcher Pierre de Bueil au ſecours de ſon frere, avec le Begue de Villaines. Quand ils l'eurent joint, ils attaquérent le Sénéchal de Bourdeaux, & le défirent à plate coûture. On continua le ſiége de Bergerac, qui fut pris. Cette priſe jetta la conſternation dans tout le païs ; l'Armée n'avoit qu'à paroître devant une Ville, pour la prendre ; & on compta juſqu'à cent trente-quatre Forteresſes emportées ou renduës de ce côté-là dans cette campagne.

Annales de France.

Parmi tous ces grands ſuccès, le Roy reçût une nouvelle qui l'affligea beaucoup. Ce fut la mort d'Yvain de Galles. Ce Seigneur aſſiégeoit Mortagne en Poitou. Il fut poignardé dans ſa tente par un Ecuyer du païs de Galles qu'il avoit fait ſon Chambellan. Le bruit courut que c'eſtoit l'effet d'une conſpiration d'Anglois & de Gaſcons, mais principalement de ceux-ci, qui n'avoient pû luy pardonner la priſe du Captal de Buch, qu'il fit priſonnier en Xaintonge. Sa mort empêcha la priſe de Mortagne.

Tandis que le Roy faiſoit la guerre en France aux Anglois par ſes Généraux, il la leur faiſoit auſſi au-delà de la mer par ſes Alliez. Il engagea le Roy d'Ecoſſe à entrer de ſon côté en Angleterre avec une Armée. Ce Prince, malgré les Traitez qu'il avoit faits depuis quelques années avec la France, n'avoit oſé juſques-là ſe déclarer ouvertement, redoutant l'activité & la vigilance d'Edoüard : mais dès qu'il le vit mort, il ne ménagea plus rien.

Il fit entrer une Armée en Angleterre ſous la conduite du Conneſtable d'Ecoſſe Archambaud de Duglas. Le Château de Berwik fut ſurpris par Alexandre de Rameſei vaillant Ecuyer Ecoſſois ; mais ayant trop peu de monde pour le garder, & ne pouvant eſtre aſſez promptement ſecouru par l'Armée d'Ecoſſe, la Place fut repriſe par le Comte de Nortumberlant. Rameſei fut pris, & tous ſes gens paſſez au fil de l'épée. Les Ecoſſois eurent leur revanche, par la défaite d'une partie de l'avant-garde de

l'Armée Angloiſe. C'eſt tout ce qui ſe paſſa de ce côté-là.

Le Roy, ſur la fin de cette campagne, appaiſa un différent qui pouvoit avoir des ſuites. Gaſton Phœbus Comte de Foix, s'eſtoit broüillé avec ſon voiſin Jean Comte d'Armagnac. La choſe en eſtoit venuë à une guerre ouverte. On attaquoit & on prenoit des Villes; on parla meſme de décider la querelle par une bataille rangée. Le Roy, qui appréhenda que les Anglois ou le Roy de Navarre ne priſſent part dans cette affaire, ſe ſervit de ſon autorité, pour obliger ces deux Seigneurs, qui eſtoient ſes Vaſſaux, à s'accommoder; & leur fit dire, que s'ils ne le faiſoient, il confiſqueroit leurs Terres. Cette menace arreſta tout. La Paix fut faite; & pour la rendre plus ſtable, le fils aîné du Comte de Foix épouſa la fille du Comte d'Armagnac, une des plus belles perſonnes & des plus ſpirituelles de ſon ſiécle.

Plus la guerre s'allumoit entre les deux Couronnes, plus le Pape faiſoit d'efforts pour l'éteindre, mais ſans y réüſſir. L'Empereur Charles IV. prit la réſolution de venir en France, en partie pour ce ſujet, & en partie pour y avoir le plaiſir de voir le Roy ſon neveu, qu'il avoit toûjours tendrement aimé. On ajoûte encore un autre motif de ce voyage, qui eſtoit de s'aquitter d'un vœu qu'il avoit fait de viſiter l'Abbaye de S. Maur à deux lieuës de Paris. Il y vint avec Venceſlas ſon fils Roy des Romains, & fut reçû ſur la route & à Paris avec tous les honneurs dûs à ſon rang, & à l'affection qu'il avoit toûjours fait paroiſtre pour la Nation Françoiſe.

Il y eut dans ce voyage & dans cette reception des circonſtances remarquables, & qui font connoiſtre la ſageſſe du Roy, & l'attention qu'il avoit à tout. Non ſeulement les Empereurs prétendoient avoir rang au-deſſus des Rois; mais encore il eſtoit venu à la penſée de quelques-uns d'entre-eux, qu'en vertu de ce Titre ils avoient une eſpece de Souveraineté ſur tous les Royaumes d'Occident, comme ſur des Feudataires de l'Empire. J'ay remarqué dans l'Hiſtoire du régne de Philippe Auguſte, que l'Empereur Henri VI. avoit eu cette vaine prétention ſur le Royaume de France, & qu'il voulut engager Richard Roy d'Angleterre à ſe joindre à luy, pour la faire valoir. Le Roy, qui eſtoit parfaitement inſtruit de tout cela, & très-jaloux des droits de ſa Couronne, prit ſes précautions, afin que l'Empereur, tout ſon ami qu'il eſtoit, ne fit dans ſes Etats aucune choſe, qui pût, de quelque maniére que ce fût, autoriſer ces chimériques idées.

An. 1377. Continuat. Nangii.

L'Empereur arriva à Cambray le vingt-deuxiéme de Décembre. Son intention eſtoit de venir paſſer les Fêtes de Noël à S. Quentin. C'eſtoit une coûtume, que ce jour là l'Empereur aſſiſtât à l'Office revêtu des Ornemens Impériaux, & y lût tout haut à Matines la ſeptiéme leçon. On auroit eu peine à luy déclarer, que la Cour ne trouvoit pas bon qu'il parût en France avec les habits Impériaux. C'eſt pourquoy le Sire de Coucy, le Comte de Brenne, le Comte de Sarbrux, le Sire de la Riviére premier Chambellan, que le Roy avoit envoyez avec un magnifique équipage au devant de luy, le retinrent à Cambray ſous divers prétextes juſqu'au lendemain de la Fête, ſelon l'ordre qu'ils en avoient. Dans toutes les Villes par où il paſſoit, on luy faiſoit beaucoup d'honneur; mais on ne ſonnoit point les cloches, on ne luy préſentoit point le poëſle, & tous ceux qui le complimentoient ne manquoient point de dire, qu'ils le faiſoient par l'ordre du Roy leur Maître.

C'eſtoit encore un uſage en ce temps-là, que les Empereurs & les Rois faiſant leurs entrées dans la Capitale de leurs Etats, y entraſſent ſur un cheval blanc; on affecta d'en envoyer deux noirs à l'Empereur, pour faire la ſienne dans Paris. Au ſortir de S. Denis, il trouva le Prevoſt de Paris & le Chevalier du Guet ſuivis de leurs Archers à cheval, pour luy ſervir d'eſcorte; & plus loin le Prevoſt des Marchands accompagné des Echevins à la teſte de deux mille Bourgeois à cheval vêtus de robes mi-parties de blanc & de violet. Le Prevoſt de Paris le complimenta en ces termes: Très-excellent Prince, Nous les Officiers du Roy à Paris, le Prevoſt des Marchands & les Bourgeois de ſa bonne Ville, vous venons faire humble révérence, & nous offrir à faire vos bons plaiſirs; *car ainſi le veut le Roy noſtre Sire, & le nous a commandé.*

Le Roy richement vêtu, & monté ſur un cheval blanc magnifiquement enharnaché, vint le recevoir entre la Chapelle & la Porte Saint Denis. Il avoit avec luy les Ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon, & de Bar, & une très-grande ſuite de la premiére Nobleſſe du Royaume.

Les deux Princes ſe ſalüérent, ôtant chacun leur chaperon, ſans deſcendre de cheval. Le Roy donna la droite à l'Empereur, & marcha vers Paris entre luy & le Roy des Romains. Le Duc de Berri prit la droite ſur le Duc de Brabant frere de l'Empereur, & le mit entre luy & le Duc de Bourgogne. On arriva au Palais à trois heures après midy. Le Roy & l'Empereur eſtant deſcendus de cheval, s'embraſſérent l'un l'autre. Le Roy céda ſon appartement à l'Empereur & au Roy des Romains, & en prit un autre.

Après quelques jours qu'on paſſa en divertiſſemens, il ſe tint un Conſeil compoſé de celuy du Roy & de celuy de l'Empereur. Le Roy y parla avec beaucoup d'éloquence ſur les différents qui duroient depuis ſi long-temps entre les Couronnes de France & d'Angleterre, & juſtifia la guerre qu'il avoit déclarée aux Anglois. Tous les Allemans luy applaudirent, & l'Empereur l'aſſûra que ſa Perſonne, le Roy des Romains, ſes Troupes, ſon argent, & tout ce qui dépendoit de luy eſtoit à ſon ſervice; & il ne paroiſt pas que l'Empereur eût fort inſiſté, pour obliger le Roy à faire la Paix. Il déclara le Prince Charles Dauphin ſon Vicaire perpétuel & irrévocable dans le Royaume d'Arles & dans le Dauphiné; car ces païs eſtoient

encore regardez comme mouvans de l'Empire, & luy donna comme une eſpece de diſpenſe d'âge, pour le rendre capable d'accepter la Dignité qu'il luy conféroit, & quelques autres donations qu'il luy fit. Il partit le ſeiziéme de Janvier, après qu'il ſe fut acquitté de ſon pélerinage de S. Maur; & en tous les lieux où il paſſa, on continua de luy rendre les honneurs dûs à un Empereur & à un oncle du Roy.

Au milieu des divertiſſemens & des fêtes qui ſe faiſoient à la Cour pour l'Empereur, un eſprit moins ferme que le Roy n'auroit pas eſté ſans de grandes inquiétudes. Le Roy d'Angleterre eſtoit l'ennemi le moins dangereux qu'il eût, parce qu'il l'eſtoit à découvert. Le Roy de Navarre eſtoit celuy dont il avoit le plus à craindre, parce que ſous une apparence de paix & de réconciliation, il tramoit les deſſeins les plus noirs contre ſa perſonne. La voye de l'empoiſonnement, ainſi que je l'ay dit, luy avoit déja réüſſi en partie à l'égard de ce Prince, dont la ſanté avoit eſté extrêmement altérée par le poiſon qu'il luy avoit fait donner pluſieurs années auparavant. Il réſolut de tenter de nouveau cette voye pour le faire périr.

Procès MS. du Roy de Navarre.

Les deux fils du Roy de Navarre eſtoient toûjours comme en ôtage en France. Le Roy leur laiſſoit la liberté d'aller à Evreux, & dans les autres Terres ou Villes de Normandie, qui appartenoient au Roy leur pere: mais il leur eſtoit défendu de ſortir du Royaume, & de retourner en Navarre. Le Roy de Navarre avoit en vain fait pluſieurs fois inſtance, pour obtenir du Roy qu'il les luy rendit; mais la défiance qu'on avoit de luy faiſoit qu'on tâchoit de le contenir par tous les moyens poſſibles; & on n'en voyoit point de plus efficaces, que de retenir en France ſes enfans comme un gage de ſes promeſſes. Il ordonna à Charles l'aîné des deux, de ſe rendre ſous quelque prétexte à la Cour de France. Ce jeune Prince écrivit de Normandie au Roy, pour luy demander cette permiſſion, qui luy fut accordée.

Il y a tout lieu de croire, qu'il n'eſtoit pas complice des horribles deſſeins de ſon pere, & qu'il fit ce voyage ſans en pénétrer le véritable motif: mais il menoit avec luy un homme qui avoit tout le ſecret, & qui eſtoit chargé de l'exécution. C'eſtoit un Gentilhomme Chambellan du Roy de Navarre nommé Jacques de Ruë. Le Roy cependant fut averti de divers endroits de l'attentat que le Roy de Navarre méditoit contre ſa perſonne, & ſur tout de ſe défier de Jacques de Ruë.

Chronique de S. Denis.

Charles de Navarre ne fut pas plûtoſt arrivé à Senlis, où il ſalüa le Roy, que Jacques de Ruë fut arreſté, & tous ſes papiers ſaiſis. Enſuite on déclara au jeune Prince, que vû les trahiſons qu'on machinoit contre le Roy, & les Traitez qu'on ſçavoit eſtre conclus avec le Roy d'Angleterre contre la France, c'eſtoit une néceſſité, pour la ſûreté de l'Etat, de s'aſſûrer des Places que le Roy ſon pere tenoit en France; qu'il eſtoit aiſé de le faire, mais que pour épargner le ſang, on le prioit d'y contribuer luy-meſme de ſon autorité, & de tout le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit des Gouverneurs; & qu'au reſte plus les choſes ſe feroient doucement, plus le Roy dans la ſuite ſe trouveroit facile à rendre ces Places au Roy de Navarre, quand il ſeroit rentré dans ſon devoir.

Le Prince, ou gagné, ou intimidé, promit de faire ce qu'on voudroit. Le Duc de Bourgogne & le Conneſtable marchérent en Normandie avec luy à la teſte de quelques Troupes. On ſe préſenta devant les Places qui appartenoient au Roy de Navarre. Les unes ouvrirent leurs portes ſans attendre l'attaque, les autres ſe rendirent par capitulation, comme Ponteau-de-mer & Mortagne, qui furent les plus difficiles à prendre. Pierre de Navarre & la Princeſſe Bonne ſa ſœur furent pris dans Breteüil; & il ne reſta en Normandie au Roy de Navarre, de toutes les Places qu'il y avoit, que le ſeul Cherbourg, qui ne put eſtre forcé, parce que les Anglois y jettoient des Troupes par mer tant qu'ils vouloient.

Le Roy, pour ſe délivrer une bonne fois de l'embarras que luy cauſoit le Roy de Navarre, fit démanteler toutes les Places qu'il venoit de prendre, & tous les Forts, tant du Comté d'Evreux, que ceux qui appartenoient à ce Prince en baſſe Normandie.

Il prit dans le Château de Bernai Pierre du Tertre Secretaire du Roy de Navarre, dont on enleva les papiers, qui donnérent bien des connoiſſances; & on ne fut pas long-temps ſans procéder juridiquement contre luy & contre Jacques de Ruë.

On trouva parmi ces papiers diverſes Lettres, qui découvrirent les intrigues continuelles du Roy de Navarre avec le Roy d'Angleterre & avec le Duc de Bretagne depuis huit ou neuf ans. On fit preſter l'interrogatoire à du Tertre en préſence des Chambres du Parlement aſſemblées. Il y donna la clef de ces Lettres, où il eſtoit parlé, ſous des noms feints, du Roy, du Roy d'Angleterre, du Duc de Bretagne, du Roy de Navarre, de l'Empereur, de ceux qui eſtoient employez dans ces négotiations, & de pluſieurs autres. Parmi ces Lettres ſe trouva le Traité de Clarendon & de Londres, fait entre le Roy d'Angleterre & le Roy de Navarre l'an 1370. dont j'ay rapporté le contenu dans cette Hiſtoire, & dont on n'avoit point ſçû juſqu'alors les particularitez. An. 1378.

Du Tertre confeſſa que le Roy de Navarre prétendoit remettre ſur le tapis ſes prétendus droits à la Couronne de France, que ce Prince du temps du Roy Jean avoit diverſes fois mis en avant dans ſes harangues ſéditieuſes. Il ajoûta, que le Roy ne pouvoit prendre trop de ſûretez pour ſon fils aîné, au regard de la ſucceſſion à la Couronne, qu'on eſtoit bien réſolu de luy diſputer quand il y parviendroit; que le Roy de Navarre, nonobſtant les Traitez, avoit toûjours ſes meſmes vûës ſur le Duché de Bourgogne. Il avoüa qu'il avoit eu grande part à toutes ſes intrigues, & qu'il y avoit un an, qu'il avoit fait hommage-lige au Roy de Navarre, pour le Fief de Carhelon ſitué dans la Vicomté de Ponteau-de-mer, & promis de

Google

le ſervir envers tous & contre tous, ſans en excepter le Roy : mais touchant l'article des poiſons & d'autres attentats ſur la perſonne du Roy, il proteſta toûjours avec ſerment, qu'il n'en avoit jamais eu nulle connoiſſance. Il nomma ſeulement un garçon de la Panneterie, un Valet de Chambre du Roy, un Valet de la Garderobe, & deux autres dont il croyoit qu'il falloit ſe défier.

Ce que du Tertre ignoroit, ou ne voulut pas avoüer, fut confeſſé par Jacques de Kuë, qui demeura d'accord du deſſein conçû par le Roy de Navarre, de faire empoiſonner le Roy. Il nomma ceux qui devoient exécuter ce déteſtable deſſein, & qui eſtoient ceux-là meſmes, dont du Tertre avoit averti qu'il ſe falloit défier. Il avoüa encore, que luy-meſme avoit eu communication de la choſe ; & on voit par ſes dépoſitions, que c'eſtoit luy qui la devoit conduire. Il confirma encore pluſieurs articles de la confeſſion de du Tertre touchant les Traitez du Roy de Navarre & du Roy d'Angleterre.

Les papiers qu'on avoit ſaiſis contenoient des convictions ſi ſenſibles des crimes de ces deux coupables, qu'ils ſe tinrent eux-meſmes pour atteints & convaincus, & avoüerent qu'ils méritoient la mort, & qu'il ne leur reſtoit plus qu'à implorer la miſéricorde du Roy.

Le Procès ayant eſté parfaitement inſtruit, on le porta à ce Prince, qui ordonna au Parlement de faire juſtice. Ils furent condamnez à eſtre trainez ſur la claye depuis le Palais juſqu'aux Halles, à avoir la teſte tranchée, & à eſtre enſuite écartelez ; ce qui fut exécuté. On expoſa les quatre parties de leurs corps ſur les quatre principales Portes de la Ville, & leurs teſtes aux Halles, ainſi que le portoit le meſme Arreſt.

An. 1378.

De telles nouvelles ne pouvoient manquer d'eſtre très-chagrinantes pour le Roy de Navarre, qui ſe voyoit chargé de toute l'infamie de ſon crime, ſans en tirer avantage. Il fut dans le meſme temps attaqué par le Roy de Caſtille, qui toûjours très-attaché à la France, exécutoit parfaitement les Traitez faits entre les deux Couronnes, & faiſoit vivement la guerre à ce Prince, ravageoit tout ſon païs, & luy enlevoit beaucoup de Places. Elle finit l'année d'après à des conditions bien fâcheuſes pour le Roy de Navarre. L'une fut, que les Anglois ſortiroient de toutes les Places de Navarre, où l'on les avoit mis pour les garder : l'autre, que pour l'aſſûrance du Traité, le Roy de Navarre céderoit pour dix ans au Roy de Caſtille vingt de ſes Places, & entre-autres Tudelle, Stella & Viane ; de ſorte qu'il ſe voyoit dépoüillé de tous côtez.

Mariana l. 17. cap 1. Froiſſart. l. 2. chap. 27.

Chap. 16.

Le Roy de Caſtille n'agiſſoit pas moins vigoureuſement contre les Anglois que contre le Roy de Navarre. Il envoya une Flotte de deux cens Vaiſſeaux devant Bayonne, qu'il aſſiégea par mer & par terre avec vingt mille hommes : mais la rigueur de l'hyver & les maladies qui ſe mirent dans les Troupes, empêchérent le ſuccès de cette entrepriſe.

Le Duc d'Anjou en méditoit une autre, qui n'eſtoit pas moins importante. C'eſtoit le ſiége de Bourdeaux, pour lequel il faiſoit de grands préparatifs. La Flotte d'Angleterre, qu'on ſçût eſtre en mer, & qui menaçoit les côtes de Normandie, rompit ce deſſein. Le Roy rappella le Conneſtable & le Duc de Berri, avec la plus grande partie des Troupes, pour s'oppoſer de ce côté là aux Anglois. Cette diverſion n'empêcha pas le Duc d'Anjou d'enlever Montpellier au Roy de Navarre : mais il fut contraint d'y aller une ſeconde fois pour aſſûrer ſa conqueſte. Les Bourgeois ſe révoltérent quelque temps après la priſe, à l'occaſion d'un impoſt que ce Prince y établit, pour ſoûtenir les frais de la guerre. Ils firent main-baſſe ſur les François, qui ſe laiſſérent ſurprendre. Il y en eut bien quatre-vingt de tuez, & entre-autres Arnaut de Laur Gouverneur de la Ville, le Chevalier Jacques Pointel Chancelier du Duc d'Anjou, & Guy de Scery Sénéchal de Roüergue ; & les corps de tous ceux qui avoient eſté tuez furent jettez par les Bourgeois dans des puits.

Annales de France.

Le Duc d'Anjou averti de ce déſordre accourut promptement avec des Troupes, réſolu de faire paſſer tous les Habitans au fil de l'épée. Ils avoient eu le temps de revenir de leur fureur, qui ſe changea en une extrême conſternation à l'approche du Prince. Ils le connoiſſoient d'une humeur fiére, impétieuſe, & peu capable de ſe laiſſer fléchir : mais, ne pouvant rien faire de mieux, ils luy préparérent un ſpectacle le plus propre à luy inſpirer de la compaſſion. Ils firent ſortir au devant de luy tous les Religieux & tout le Clergé en proceſſion, l'Univerſité & toutes les autres Compagnies de la Ville. Ils mirent à leur teſte les Officiers du Roy qui eſtoient échapez du maſſacre, & le Cardinal Pierre de Lune. Les Conſuls ſuivoient la corde au cou, tenant les clefs de la Ville pour les préſenter au Prince. Tout le Peuple eſtoit à genoux nuë teſte, toutes les femmes échevellées criant de tous coſtez miſéricorde de la maniére la plus lugubre. Dès que le Cardinal apperçût le Prince, il deſcendit de cheval, & vint demander grace pour tous ces miſérables, qui avoüoient par leur ſeule contenance, qu'ils avoient mérité la mort.

Le Duc d'Anjou écoûta le Cardinal avec un viſage ſévére ; & ſans luy donner aucune parole poſitive, il entra dans la Ville avec ſes Soldats. Il commença par déſarmer tous les Bourgeois, & les tint en ſuſpens juſqu'au lendemain ſur ce qu'il devoit faire. Il fit dès le matin élever un théatre au milieu de la place, & prononça la Sentence qu'un Héraut publia à haute voix, & qui contenoit, que la Ville eſtoit déchûë de tous ſes Priviléges ; qu'il n'y auroit déſormais ni Univerſité, ni Maiſon de Ville, ni Conſulat, ni Juriſdiction, ni Sceau, ni Archives, ni Cloches ; que les Habitans payeroient au Roy ſix vingt mille francs d'or, & outre cela les dépenſes faites pour aſſembler les Troupes. Qu'on feroit une liſte de ſix cens hommes de la Ville, que l'on condam-

neroit à la mort, dont deux cens ſeroient dé- A capitez, deux cens pendus, & deux cens brûlez : que les enfans de ces ſix cens hommes ſeroient dégradez de Nobleſſe s'ils eſtoient Nobles, & privez du droit de Bourgeoiſie s'ils eſtoient Bourgeois, & réduits à la qualité de Serfs ; que tous leurs biens ſeroient confiſquez, auſſi-bien que la moitié des biens des autres Habitans ; que les Conſuls & les plus Notables de la Ville ſeroient obligez à tirer eux-meſmes des puits les corps de ceux qu'ils y avoient jettez ; que ceux qui compoſoient l'Univerſité fonderoient à leurs dépens une Egliſe où il y auroit ſix Chapelles, avec le revenu de B ſoixantes livres, pour faire prier Dieu à l'intention de ceux qui avoient eſté maſſacrez ; qu'à cette Egliſe ſeroit miſe la cloche dont on avoit ſonné le toxin pour la ſédition, & qu'enfin les portes & les murailles de la Ville ſeroient abbatuës.

Il eſt difficile d'exprimer quel fut l'effroy & l'accablement de cette malheureuſe Ville après la lecture d'une telle Sentence. On en ſurſit l'exécution, ſoit ſur les inſtances du Cardinal de Lune, ſoit pour en avoir la confirmation du Roy. Cette ſurſéance donna le temps au Pape de ſolliciter le pardon, ou du moins la C modération de la Sentence. Il l'obtint, tout fut réduit à l'amende de ſix vingt mille francs, & à la punition des principaux Auteurs de la ſédition.

Froiſſard, chap. 21. Cependant la Flotte d'Angleterre, ſous le commandement du Duc de Lancaſtre, après avoir tenu long-temps les Troupes de France en échec, & donné l'allarme aux côtes de Normandie, fit voile en Bretagne, vint à S. Malo, où elle brûla dans le Port quantité de Vaiſſeaux Marchands de la Rochelle chargez de vins. Le Duc de Lancaſtre mit ſes Troupes à terre, & aſſiégea la Place, qu'il commença de D battre avec quatre cens canons, qui ſans doute n'eſtoient pas d'un auſſi gros calibre, que ceux dont on ſe ſert aujourd'huy dans les ſiéges. On voit par divers endroits de noſtre Hiſtoire, que quand il eſt fait mention d'une ſi nombreuſe artillerie, ſoit dans les ſiéges, ſoit dans les Armées, il ne s'agit que de très-petits canons beaucoup moins gros que nos pieces de campagne. Celuy qui commandoit dans la Ville eſtoit un brave Capitaine nommé Morfoüace. Les Seigneurs Hervé de Malétroit & de Combour, & le Vicomte de la Belliére s'y jettérent, & la défendirent vaillamment en attendant le ſecours. E

Il ne fut pas long-temps ſans arriver ſous la conduite du Conneſtable, qui parut à la teſte de ſeize mille hommes d'armes les meilleures Troupes du Royaume. Il ſe campa à la vûë de la Ville, à S. Servant, ayant entre luy & les Anglois une eſpece de baſſin que la mer remplit deux fois le jour, & où, quand la mer eſt retirée, il reſte toûjours un petit courant d'eau. Comme en ce temps-là les Villes n'avoient guéres de dehors, on alloit d'abord au corps de la Place, & on ne les prenoit ordinairement que par eſcalade, ou en ſapant la muraille. Il n'eſtoit pas poſſible aux Anglois d'emporter S. Malo par eſcalade ; car dès qu'ils paroiſſoient faire le moindre mouvement pour cela, l'Armée de France eſtoit auſſi-toſt en bataille pour attaquer le camp. D'ailleurs il eſtoit difficile de ſaper la muraille, à cauſe qu'elle eſtoit bâtie ſur le roc.

Le Duc de Lancaſtre tenta toutes les voyes poſſibles d'attirer les François à la bataille : mais le Conneſtable, ſuivant les ordres du Roy, luy en oſtoit tous les moyens, malgré l'ardeur de la Nobleſſe Françoiſe & Bretonne, qui avoit grande envie d'en venir aux mains, & qui ſe dédommageoit par de petits combats fort fréquens entre ceux des deux partis qui ſoûtenoient les fourageurs. Ainſi l'unique moyen qui reſta au Duc de Lancaſtre, fut de ſaper la muraille pour y faire bréche. Ses Mineurs y travaillérent avec tant de promptitude, malgré la difficulté du terrain, qu'ils avancérent beaucoup l'ouvrage en peu de temps, & ſi ſecrétement, que les aſſiégez ne pouvoient deviner l'endroit où l'on travailloit. Cela inquiétoit beaucoup le Commandant, qui envoyoit en vain toutes les nuits des eſpions dans les foſſez & dans le camp ſans pouvoir rien découvrir.

Ils l'avertirent une nuit, que la garde ſe faiſoit très-mal par les aſſiégeans, & qu'ils avoient trouvé preſque toutes les ſentinelles endormies. Il mit la meilleure partie de ſa garniſon ſous les armes, ſortit ſans bruit, & vint dans les foſſez, ſans que perſonne branlât du côté des ennemis. Il arriva juſqu'au lieu où les Mineurs travailloient ; ils furent tous tuez, & tous leurs travaux ruinez. Il donna en meſme-temps ſur le quartier du camp le plus proche, fit main-baſſe ſur tout ce qu'il rencontra, & ſe retira ſans la moindre perte, dès qu'il vit l'allarme répanduë dans le camp.

Le Duc de Lancaſtre & le Comte de Cambridge ſon frere, au déſeſpoir de voir tant de temps & de peines perduës, maltraitérent fort de paroles le Comte Richard d'Arondel qui commandoit la garde cette nuit là. Ils aſſemblérent le Conſeil de guerre, pour délibérer s'ils continuëroient le ſiége, ou s'ils le leveroient. La ſaiſon eſtoit déja fort avancée, il falloit recommencer de nouveaux travaux, que le mauvais temps rendroit encore plus longs & plus difficiles. Ces raiſons les déterminérent à lever le ſiége. Ils retirérent tous leurs canons, & ſe rembarquérent, ſans que le Conneſtable, content de voir la Place délivrée, s'y oppoſât, & retournérent en Angleterre, où le peuple leur donna mille malédictions. On s'y conſola un peu du mauvais ſuccès de Saint Malo, lorſqu'on y apprit que le Duc de Bourgogne & le Duc de Berri avoient abandonné le deſſein d'aſſiéger Cherbourg, & qu'Olivier du Gueſclin frere du Conneſtable, s'eſtant avancé avec quinze Lances pour recomoître la Place, avoit eſté pris.

Nouvelle Hiſt. de Bretagne ſous l'an 1378.

Les François cependant n'en demeurérent pas là, & ne tinrent pas leur Armée inutile en Bretagne après la retraite des Anglois. Ils al- Froiſſard, Chap. 22.

D'Argentré Hiſtoire de Bretagne.

lérent aſſiéger Auray Place importante ſur le bord de la mer, qui fut contrainte de ſe rendre faute de ſecours : & de là ils marchérent à Breſt, dont ils formérent le blocus, n'oſant l'attaquer dans les formes; car cette Place paſſoit dès-lors pour imprenable. C'eſtoit l'unique qui reſtoit au Duc de Bretagne, qu'on luy auroit apparemment bien-toſt enlevée, ſi la mort de Henri Roy de Caſtille, qui mourut ſur ces entrefaites, n'eût pas empêché la Flotte d'Eſpagne de venir l'aſſiéger par mer. Mais les affaires de ce Duc ſe raccommodérent par une réſolution qu'on prit à la Cour de France, & qui ſembloit devoir le perdre ſans reſſource.

Le Roy voyoit les Anglois chaſſez de preſque toute la Guienne, quoy que pendant que les Armées eſtoient occupées en Bretagne, ils euſſent repris quelques Fortereſſes de ce côté-là ; le Roy de Navarre n'avoit plus de Places importantes en Normandie, que Cherbourg ; preſque toutes celles de Bretagne eſtoient déclarées contre le Duc, & la Nobleſſe Bretonne pour la pluſpart eſtoit dans les intéreſts de la France. Il y avoit long-temps que le Roy méditoit de réünir ce Duché à la Couronne. S'il en venoit à bout, c'eſtoit fermer aux Anglois une porte par où les Ducs de Bretagne, pour les moindres chagrins qu'ils recevoient de la Cour, les introduiſoient dans le Royaume. Il eſtoit difficile de le bien fortifier de ce côté-là, la Bretagne tenant à l'Anjou, au Poitou, au Maine & à la Normandie.

Le Roy avoit des raiſons très-plauſibles de faire cette réünion. Le Duc s'eſtoit déclaré ennemi de l'Etat ; il s'eſtoit réfugié en Angleterre ; il avoit violé les Traitez & les devoirs les plus eſſentiels des Feudataires envers leur Souverain. Le Roy eſtoit ſûr du Conneſtable, auquel les Bretons avoient eſté juſques-là parfaitement attachez, par les grands emplois qu'il leur avoit procurez à la Cour & dans les Armées. Ainſi il ne balança plus, & fit citer le Duc, pour comparoître à la Cour des Pairs.

An. 1379.

Le quatriéme de Décembre le Roy alla au Parlement avec le Dauphin, les Princes ſes freres, les Princes du ſang, les Officiers de la Couronne, un grand nombre d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbez, de Seigneurs de ſa Cour. Ce Prince s'eſtant aſſis en ſon Trône, & ceux qui l'accompagnoient ayant pris leur place chacun ſelon ſon rang, Canard Avocat du Roy, ordonna à Pierre Auger Huiſſier du Parlement, d'appeller à la porte de la Chambre, à la Table de Marbre, au Perron & à la porte du Palais, Jean Comte de Montfort Duc de Bretagne. Perſonne n'ayant répondu pour luy, l'Avocat du Roy, après avoir fait l'expoſition de la rebellion de ce Comte, & de divers crimes dont on ſoûtenoit qu'il eſtoit coupable, requit qu'il fût déclaré rebelle, atteint & convaincu de fellonie, & que le Duché de Bretagne fût confiſqué & réüni à la Couronne.

Extrait des Regiſtres du Parlement.

Jeanne Comteſſe de Penthiévre, veuve de Charles de Blois, qui prenoit toûjours la qualité de Ducheſſe de Bretagne, ayant eſté avertie du deſſein du Roy, avoit envoyé ſes Députez à Paris, qui eſtoient ſes Sires Huë des Foſſes, Olivier de la Ville-leon, Geoffroy de la Mothe, & Jean le Vayer, avec Loüis de Cleder & Raoul de Karadeus Docteurs és Loix. Ils s'oppoſérent au nom de la Comteſſe à cette confiſcation, principalement ſur ce que par le Traité de Guérande fait après la mort de Charles de Blois ſon mary, entre-elle & le Duc de Bretagne, il avoit eſté arreſté que ſes enfans, au défaut du Duc, ſeroient appellez à la ſucceſſion du Duché de Bretagne ; & que par la réünion qu'on en vouloit faire à la Couronne, on dépoüilloit ces Princes du droit qu'ils avoient à l'héritage de leurs ancêtres, quoy qu'ils n'euſſent nulle part à la fellonie du Duc. On paſſa outre nonobſtant l'oppoſition. On conclut à la confiſcation & à la réünion ; mais on ajoûta cette clauſe : *Sauf aux enfans de Charles de Blois à repréſenter leur droit, en cas que la lignée maſculine de Jean Comte de Montfort vint à s'éteindre.* Peu de jours après le Maréchal de Sancerre & le Duc de Bourbon partirent avec des Troupes, pour aller prendre poſſeſſion au nom du Roy de toutes les Places & Fortereſſes de Bretagne, & pour recevoir les hommages des Seigneurs du païs.

Ces Seigneurs, juſqu'alors pour la pluſpart ſi dévoüez au Roy, n'avoient appris qu'avec beaucoup de chagrin les meſures qu'il prenoit pour cette réünion. Ils avoient dans le fond toûjours de l'inclination pour leur Duc. Ils voyoient que la conſidération qu'on avoit pour eux à la Cour de France, n'eſtoit fondée que ſur l'intéreſt qu'on y avoit à les ménager, pour les empêcher de ſuivre le penchant que le Duc avoit toûjours eu pour l'Angleterre ; que toutes ces diſtinctions ceſſeroient, dès que la Bretagne ſeroit devenuë comme les autres Provinces un membre du Royaume ; qu'ils n'auroient point déſormais plus de part aux penſions & aux emplois, que le reſte de la Nobleſſe de France ; & que la ſource des graces, dont on les avoit toûjours comblez, tariroit auſſi-toſt qu'on n'auroit plus tant beſoin d'eux.

Hiſtoire de Bretagne. l. 2.

Ils commencérent à cabaler entre-eux, & pluſieurs ſignérent des Actes d'aſſociation, pour s'oppoſer à la confiſcation faite par le Roy, & pour rappeller leur Duc. Le Peuple, encore plus ſuſceptible des impreſſions de la nouveauté, entra aiſément dans les ſentimens de la Nobleſſe ; & les principales Villes l'aſſûrérent de la ſeconder, dès que le Duc paroiſtroit en Bretagne. On fit ſçavoir ſecrétement ces nouvelles au Duc, qui voyant beaucoup de riſque pour luy à retourner en Bretagne, où la ſeule Ville de Breſt tenoit ouvertement pour ſon parti, ne pouvoit ſe réſoudre à y revenir, juſqu'à ce qu'il eût des aſſûrances plus certaines de la bonne volonté de ſes Sujets, & qu'ils euſſent fait quelque démarche publique, qui les engageât à tenir leurs promeſſes.

Froiſſart. chap. 43.

Ils le firent par une députation de trois Seigneurs, qui furent, ſelon Froiſſard, Geoffroy de Kerimel, Euſtache de la Houſſaye, & le Sire de Beaumanoir. Le nouvel Hiſtorien de Bretagne, ſur de bons Mémoires, contredit l'Hiſtorien

l'Hiſtorien contemporain touchant ces Députez, & ſoûtient qu'Eſtienne Gouion, Rolland de Kerſaliou, Bertelot d'Angoulevent, & Jean de Queler furent ceux que l'on chargea de cette commiſſion. Ces Seigneurs paſſerent en Angleterre, pour conjurer le Duc de ne pas retarder ſon retour, l'aſſûrant que dès qu'il ſeroit debarqué, la pluſpart de la Nobleſſe & des plus conſidérables Villes ſe déclareroient hautement pour luy.

En effet avant leur départ le nombre des Gentilshommes qui avoient ſigné l'Aſſociation, eſtoit déja très-grand. Beaumanoir l'avoit ſignée des premiers, avec les Sires de Montfort, de Montafilant, & Tournemine. On levoit déja des Troupes, dont on avoit choiſi les Commandans, qui eſtoient les Sires Amauri de Fontenay, Eſtienne Gouïon, Kerimel & la Houſſaye.

Froiſſard. Hiſt. de Bretagne loc. cit.

Sur ces aſſûrances le Duc partit, & arriva heureuſement à Guérande, ſelon quelques-uns, & ſelon d'autres dans la riviére de Rance auprès de S. Malo, avec des Troupes Angloiſes; mais en petit nombre, ayant eu parole du Roy d'Angleterre d'avoir bien-toſt de plus grands ſecours. Il fut reçû à la deſcente avec des témoignages de joye & d'affection qui luy donnérent de grandes eſpérances. Elles ne furent pas vaines. Dinan, Rennes, Vannes ſe déclarérent pour luy. Preſque toute la Nobleſſe vint le joindre; & il ne reſta dans le parti du Roy de gens conſidérables, que le Conneſtable du Gueſclin, Rohan, Chiſſon, Laval, & Rochefort. Les Soldats Bretons déſertoient tous les jours en troupes de l'Armée de France: de ſorte que le Roy ne ſe fiant plus à eux, ordonna qu'on les congédiât; & ils allérent tous groſſir l'Armée du Duc de Bretagne. On ſoupçonna meſme la Comteſſe de Penthiévre, toute ennemie qu'elle avoit eſté de tout temps du Duc de Bretagne, d'entrer dans cette conſpiration, & de vouloir luy livrer les Forteresſes de ſon Comté. Elle s'en diſculpa par des Lettres qu'elle écrivit au Duc d'Anjou ſon gendre, où elle ne laiſſoit pas de marquer les ſujets de mécontentement qu'elle avoit de la Cour de France.

Nouvelle Hiſt. de Bretagne.

Lettres du Duc d'Anjou & de la Comteſſe Jeanne.

Le Duc de Bourbon, avec le peu de Troupes qui luy reſtoient, ne ſe trouvoit pas en état d'empêcher les progrès du Duc de Bretagne, & on apprenoit tous les jours à la Cour, que les Villes & les Forteresſes abandonnoient le parti de France, tant dans la haute que dans la baſſe Bretagne. Le Roy crut que la préſence & l'autorité du Conneſtable pourroient au moins ſuſpendre la révolution. Il l'envoya en Bretagne avec quelques Troupes; mais il arriva trop tard: & quoy que le ſecours qui venoit d'Angleterre au Duc, eût preſque entiérement péri par la tempeſte, l'union des Bretons eſtoit telle, qu'il ne put rien faire que quelques ravages aux environs de Rennes.

Froiſſard chap. 44.

Les ennemis du Conneſtable ſe ſervirent de ce mauvais ſuccès, pour le rendre ſuſpect au Roy; comme ſi eſtant Breton, le penchant qu'il avoit pour ſa Nation l'eût fait agir mollement contre ſon ordinaire en une affaire de cette importance. Ce fut le Sire Bureau de la Riviére Chambellan, qui luy rendit ce mauvais office. Le Roy entra en effet dans quelque défiance, & il luy échapa quelques paroles, qui le firent connoître. La choſe fut rapportée au Conneſtable, qui la reſſentit vivement. Il écrivit ſur le champ au Roy, que ſa droiture & ſa fidélité eſtoient trop éprouvées, pour craindre la calomnie; mais qu'un tel ſoupçon luy eſtoit inſupportable, & qu'il le ſupplioit de luy oſter l'épée de Conneſtable, & de luy permettre de ſe retirer en Caſtille, où il n'auroit rien de pareil à craindre.

Hiſt. de Loüis III. Duc de Bourbon, chap. 37.

Hiſt. de du Gueſclin.

Il n'en fallut pas davantage au Roy, qui connoiſſoit parfaitement la vertu du Conneſtable, pour diſſiper toutes ſes défiances. Il luy envoya le Duc d'Anjou, pour l'aſſûrer qu'il ne croyoit rien de tout ce qu'on luy avoit dit; & ce Seigneur eſtant revenu peu de temps après à la Cour, il y fut reçû du Roy avec toutes les marques de confiance & de bien-veillance qu'il pouvoit ſouhaiter.

Du Gueſclin compta ſi fort là-deſſus, que ſans uſer de ménagement, & de cette baſſe politique qui meſure les conſeils qu'elle donne aux Princes, par la diſpoſition de leur eſprit, il oſa dire au Roy, que dans la conjoncture préſente, il eſtoit à propos qu'il s'accommodât avec le Duc de Bretagne, qu'il tâchât de le regagner, comme il feroit aſſûrément en luy accordant généreuſement ſa grace; qu'au lieu de le pouſſer à bout, comme il eſtoit en état de le faire, il employât toutes ſes forces pour chaſſer les Anglois de France: & il ſe fit fort de leur enlever en peu de temps ce qui leur reſtoit de Places en Guienne & en Gaſcogne, ſuppoſé que les choſes fuſſent pacifiées en Bretagne.

D'Argentré Hiſtoire de Bretagne.

Cet avis, bien loin de faire quelque mauvaiſe impreſſion ſur l'eſprit du Roy, en fut écoûté. Il voulut meſme que le Comte de Flandre, dont il n'eſtoit pas fort ſatisfait à cauſe de l'attachement qu'il avoit fait paroiſtre pour le Duc de Bretagne durant la guerre, fût Médiateur en cette affaire: mais la choſe ne réüſſit pas, ſoit que les ſecours que le Duc de Bretagne reçût d'Angleterre le rendiſſent plus difficile, ſoit que voyant ſon païs à la merci des Anglois, il n'osât pas ſe broüiller avec eux.

Cependant une autre affaire très-fâcheuſe tenoit toute l'Europe en ſuſpens, & partageoit les Souverains: c'eſtoit celle du malheureux Schiſme qui ſe fit après la mort du Pape Grégoire XI. & qui eut de ſi longues & de ſi funeſtes ſuites pour l'Egliſe.

Ce Pape eſtoit allé à Rome depuis quelques années. Les promeſſes avantageuſes que luy firent les Romains, l'y avoient attiré pour y rétablir le Siége Pontifical, que Clément V. avoit tranſporté à Avignon près de ſoixante & dix ans auparavant. Il ne fut pas long-temps ſans s'en repentir, & ſans reprendre le deſſein de retourner en France: car malgré la réception magnifique qu'on luy avoit faite à Rome, on ne luy laiſſa dans la Ville & dans tout le

Territoire de l'Egliſe, qu'une ombre d'autorité. Les Romains s'y eſtoient fait une eſpece de Gouvernement Républiquain. Toute la puiſſance eſtoit entre les mains d'un Magiſtrat, qui prenoit la qualité de Senateur, & de douze Chefs de quartier, qu'on appelloit du nom de Bannerets, à cauſe des Bannieres dont chacun avoit la ſienne dans ſon diſtrict. L'Italie eſtoit preſque par tout en guerre depuis long-temps. Toutes les Villes eſtoient autant de Républiques, ou gémiſſoient ſous le joug de quantité de petits tyrans, qui en avoient uſurpé la domination.

Les Romains eſtoient réſolus de faire en B ſorte, à quelque prix que ce fût, que les Papes fiſſent déſormais leur réſidence à Rome. Les Cardinaux & les Evêques Italiens furent de ce complot, par l'intéreſt qu'ils avoient à exclure les autres Nations du Pontificat. Il fut arreſté qu'après la mort du Pape, on conjureroit tous ceux qui devoient avoir part à l'élection de ſon ſucceſſeur, d'y procéder dans ces vûës, c'eſt à dire, d'élire un Pape qui réſidât à Rome; & que ſi on n'y réüſſiſſoit pas par la voye des priéres & des remontrances, on y employeroit la force.

De tels projets cauſoient un chagrin mor- C tel au Pape, par la crainte d'un Schiſme; & rien ne l'inquiétoit davantage durant ſa derniére maladie, qui l'enleva le vingt-ſeptiéme de Mars de l'année 1378.

Le Sacré Collége eſtoit alors compoſé de vingt-trois Cardinaux, dont dix-huit eſtoient François, quatre Italiens, & un Eſpagnol, qui eſtoit le fameux Pierre de Lune. Il y en avoit encore onze François à Rome & aux environs quand le Pape mourut; & ainſi le parti François eſtoit toûjours le plus fort des deux tiers, ſans compter le Cardinal Eſpagnol, qui avoit beaucoup plus de penchant à s'y joindre qu'aux Italiens, les Romains n'eſtant pas moins réſo- D lus de luy donner l'excluſion qu'aux François.

Il n'y avoit guéres de concert entre les François, qui eſtoient partagez en deux factions, celle des Limouſins, qui faiſoient plus de la moitié, & vouloient un Pape de leur Province, & celle des autres François, qui ne vouloient point de Limouſin. Ceux-ci, pour exclure les Limouſins, traitérent avec les Italiens, à qui cette méſintelligence fit eſpérer de pouvoir faire un Pape de leur païs. Telle eſtoit la diſpoſition des Cardinaux avant que d'entrer au Conclave.

Le Senateur & les Bannerets voyoient avec E plaiſir cette diviſion des François, par la meſme raiſon qu'elle ne déplaiſoit pas aux Cardinaux Italiens: mais comme cela ne les aſſûroit de rien, que les Cardinaux ne s'ouvroient point à eux, & qu'après tout l'élection dépendroit des François, qui faiſoient le plus grand nombre; ils réſolurent d'exécuter ce qu'ils avoient déterminé entre-eux. Ils priérent les Cardinaux de s'aſſembler, & de leur donner une audience, dans laquelle celuy qui parla au nom de tous les autres, leur fit un grand détail des maux que l'abſence des Papes avoit cauſez à l'Italie, & à Rome en particulier, tant pour le ſpirituel que pour le temporel, & des déſordres infinis que les guerres civiles y avoient produits; il dit, qu'il eſtoit temps d'y apporter remede; que l'unique eſtoit de faire un Pape Romain, ou du moins Italien, capable de ſe laiſſer toucher aux malheurs de ſa patrie, & que des intéreſts particuliers n'attiraſſent point au delà des Alpes. Qu'en un mot le Peuple Romain n'eſtoit pas traitable ſur ce point là; qu'on ne pouvoit luy refuſer de le ſatisfaire ſans s'expoſer aux plus extrêmes violences; & qu'on ſupplioit le Sacré College de déclarer ſes intentions là-deſſus, meſme avant le Conclave.

Author vitæ Gregorii XI. Ciacconius &c.

Les Cardinaux fort ſurpris d'une telle Requeſte, délibérérent ſur la réponſe. Ils la firent avec beaucoup de fermeté, & dirent, que quand il s'agiſſoit de donner un Chef à l'Egliſe, ils ne devoient prendre la loy de perſonne; que lorſqu'ils ſeroient dans le Conclave, ils conſulteroient Dieu, leur conſcience, & leur devoir, & auroient égard dans l'élection du Pape, au plus grand bien de la Chrétienté. Qu'au reſte, vû les menaces qu'on ſembloit leur faire, ils proteſtoient par avance de nullité pour l'élection qui ſe feroit, ſi la violence y avoit la moindre part.

Le Senateur & les Bannérets ne s'embaraſſérent point de cette proteſtation. Ils mirent des Gardes à toutes les portes & à tous les paſſages, de peur que les Cardinaux ne s'évadaſſent pour aller faire l'élection hors de Rome; & ils y introduiſirent des Troupes compoſées la pluſpart de bandits & de ſcélérats, qu'ils ramaſſérent aux environs de la Ville, pour les méler parmi le peuple. Ce fut au milieu de ce tumulte, que les Cardinaux entrérent au Conclave, la populace leur criant de tous côtez, qu'ils vouloient un Pape Italien, & que s'ils ne leur en donnoient un, il leur en coûteroit la vie. Le lieu du Conclave fut non-ſeulement inveſti de toutes parts, mais encore un grand nombre de gens armez s'emparérent des ſalles & des chambres voiſines des cellules des Cardinaux.

Le déſordre continua. Le Senateur & les Bannerets entrérent dans le Conclave, obligérent les Cardinaux à s'aſſembler, & leur répétérent ce qu'ils leur avoient déja dit dans la premiére Aſſemblée; à quoy les Cardinaux firent la meſme réponſe, & avec la meſme fermeté.

Sur cela la populace portant les choſes à la derniére extrémité, commença à crier qu'il falloit mettre le feu au Conclave, & brûler tous les Cardinaux. On apporta des fagots dans la ſalle, au-deſſus de laquelle eſtoient les cellules; & on fit dire aux Cardinaux, qu'on y alloit mettre le feu, s'ils ne faiſoient ſans retardement un Pape Italien.

Les Cardinaux ayant tout à craindre de cette populace furieuſe, promirent de procéder inceſſamment à l'élection: mais la pluſpart proteſtérent dans le Conclave, que ce qu'ils alloient faire, ils ne le feroient que par violence.

Digitized by Google

Quelques-uns des Italiens meſmes déclarérent, que s'ils eſtoient élûs de la ſorte, ils tiendroient leur élection nulle ; & d'autres dirent, qu'ils ne prétendoient point que leur ſuffrage eût aucune force, à moins qu'ils ne le confirmaſſent lorſqu'ils ſeroient en pleine liberté.

Après ces proteſtations ils procedérent à l'élection, & élûrent Barthelemi Prignano Napolitain Archevêque de Barri, qui n'eſtoit point Cardinal. Ce qui les détermina à ce choix, fut premiérement, que les François, qui eſtoient les plus forts dans le Conclave, ne vouloient aucun des quatre Cardinaux Italiens ; & en ſecond lieu, que cet Archevêque eſtant très-habile Juriſconſulte, & d'ailleurs ayant toûjours vécu en réputation de grande probité, ils eſpéroient le faire aiſément convenir que ſon élection faite avec tant de violence, n'eſtoit point canonique, & que de luy-meſme il y renonceroit, à moins qu'elle ne fût confirmée en un lieu & en un temps, où les ſuffrages ſeroient libres.

Cette élection ne fit pas ceſſer le déſordre, ni le danger des Cardinaux : car avant qu'elle pût eſtre proclamée dans les formes, le bruit s'eſtant répandu parmi la populace, que le Barrois étoit élû, l'équivoque du nom excita un horrible tumulte. On crut que c'eſtoit un des Cameriers ſecrets du feu Pape, nommé Jean de Bar Limouſin. Pluſieurs prétendirent que ce fut un artifice du Cardinal des Urſins, qui de tous les Cardinaux Italiens eſpéroit avoir le plus de part à la Papauté, & qui penſoit à faire caſſer l'élection de l'Archevêque de Barri, & à engager le Peuple à demander un Pape Romain, auquel cas il s'aſſûroit de l'eſtre. Néanmoins, malgré les nouveaux incidens que cette mépriſe fit naître, la choſe ayant eſté éclaircie, le peuple fut content, & la tranquillité rétablie dans Rome. L'Archevêque élû prit le nom d'Urbain VI. & ſe fit couronner avec toutes les cérémonies ordinaires le jour de Pâques de l'année 1378.

Entre ceux qui dans la ſuite embraſſérent le parti de l'Archevêque de Barri, les uns ne convinrent pas de quelques-uns de ces faits que j'ay rapportez : les autres demeurant d'accord de la violence avec laquelle cette élection s'eſtoit faite, prétendirent que, nonobſtant cela, elle eſtoit Canonique, ou du moins qu'elle le devint, lorſque les Cardinaux, aprés que le tumulte eut ceſſé, introniſérent l'Archevêque, & le couronnérent, & traitérent avec luy durant près de trois mois, comme avec le légitime Pape. Pour les faits, ils ſont tirez des Auteurs les plus croyables en cette matiére : mais en ce qui concerne le point de Droit, il eſt plus difficile de décider. De très-ſçavans Hommes, & des Saints meſme, furent partagez là deſſus. L'Egliſe aſſemblée long-temps après dans le Concile de Conſtance, ne voulut point l'examiner, & elle obligea dans le doute ceux qui ſe portoient pour vrais Papes, à ſe dépoſer eux-meſmes. Quoy qu'il en ſoit, on vit arriver ce que Grégoire XI. avoit prévû. Il ſe fit un Schiſme, & le plus long, & le plus funeſte qu'on euſt encore vû.

Urbain, homme d'une humeur ſevére, chagrin & impérieux, avoit ſçû juſqu'alors ſe contraindre, réſervant pour luy-meſme cette ſévérité qui luy faiſoit mener une vie dure & auſtére, & forçant ſon naturel, juſqu'à ſe diſtinguer par une douceur, une modération & une retenuë qui le faiſoient autant aimer qu'eſtimer de tout le monde : mais il ne fut pas plûtoſt élevé ſur le Thrône Pontifical, que cette ſévérité qui luy eſtoit naturelle, dégénéra en une dureté outrée, & aliéna de luy l'eſprit de la pluſpart des Cardinaux, que la prudence l'obligeoit à ménager dans des conjonctures pareilles à celles où il ſe trouvoit. Theodor. Niem.

Dès le lendemain de ſon Couronnement, il fit un Diſcours dans la Chapelle de ſon Palais, qui fut moins un Sermon ou une Exhortation, qu'une Satyre amére contre les Evêques préſens. Martin de Selve Evêque de Pampelune, ne put s'empêcher de luy marquer combien il en eſtoit indigné, & de l'avertir avec liberté, qu'une telle maniére d'agir pourroit avoir de mauvaiſes ſuites. Loin de profiter d'un ſi ſage avis, il prononça le deuxiéme Dimanche d'après Pâques un autre Sermon ſur ces paroles, *Je ſuis le bon Paſteur*, où il fit un portrait infiniment odieux de la conduite des Cardinaux, juſqu'à les accuſer ouvertement de ſimonie, d'exactions injuſtes, de luxe, de perfidie, d'intelligence avec les ennemis de l'Egliſe ; & ajoûtant les menaces à ces outrages, il leur déclara, que s'ils ne ſe corrigeoient, nulle conſidération ne l'empêcheroit de les punir très-ſévérement.

Ce ne fut pas là la plus grande imprudence que ſon zéle immodéré luy fit commettre en cette rencontre. Il invectiva contre les Rois de France & d'Angleterre comme contre des perturbateurs de la Chrétienté, par les guerres qu'ils ſe faiſoient l'un à l'autre, & dont il eſtoit réſolu de faire juſtice. Il prit de là occaſion de déclamer contre le Cardinal Jacques de la Grange, appellé communément le Cardinal d'Amiens, comme contre un prévaricateur, qui ayant eſté chargé par le dernier Pape de travailler à la Paix entre ces deux Princes, avoit ſous-main fomenté leurs querelles, & tiré de l'argent des deux partis en trahiſſant l'un & l'autre.

Le Cardinal, qui eſtoit préſent, ne pouvant ſupporter l'outrage que l'on faiſoit au Roy ſon Maître & à luy, ſe leva bruſquement, & dit tout haut, que Barthelemy Prignano, comme Archevêque de Barri, en avoit menti. Il ſortit auſſi-toſt du Conſiſtoire, monta à cheval, s'échapa de Rome, avant que le Pape eût pû donner ſes ordres pour l'arreſter, & ſe mit en lieu de ſûreté. Walſingam. in Ricardo II.

Cette conduite du Pape peut eſtre regardée comme la cauſe du Schiſme, autant que la violence des Romains : car il eſt fort vrai-ſemblable, que s'il avoit ſçû ménager les Cardinaux, la crainte des malheurs de l'Egliſe les auroit engagez pour la pluſpart à ratifier ſon élection, lorſqu'ils auroient eſté en état de le

faire avec liberté. Mais Urbain crut avoir si bien pris toutes ſes précautions, qu'il n'auroit plus rien à craindre de ce côté-là.

Auſſi-toſt après ſon élection, il en avoit donné avis à tous les Princes Chrétiens, & aux Evêques des principales Egliſes de la Chrétienté; & les Cardinaux, à ſa ſollicitation, avoient écrit par tout, & en commun & en particulier, que l'élection avoit eſté Canonique. Mais il ne ſçavoit pas que quelques-uns d'eux avoient trouvé moyen de faire paſſer des Lettres ſecrettes juſqu'à la Cour de France, par leſquelles ils avertiſſoient le Roy, qu'on ne devoit ajoûter nulle créance aux Lettres qu'ils écriroient, tandis qu'ils ſeroient dans Rome à la diſcrétion du Pape & des Magiſtrats Romains, parce qu'ils ne pouvoient faire autrement ſans s'expoſer à la priſon, & meſme à une mort certaine. Ces Lettres furent comme les premiéres ſemences du Schiſme, & les Pieces les plus juſtificatives de ceux des Cardinaux qui ſe ſoûlevérent contre Urbain; mais avant que d'en venir à une rupture ouverte, ils prirent enſemble des meſures très-ſûres, & conduiſirent leurs intrigues avec une diſſimulation & un ſecret extréme. C'eſtoient les ſeuls Cardinaux d'en deçà des Alpes qui entroient dans ce complot, ſur lequel ils ne jugérent pas à propos de s'ouvrir à aucun des Cardinaux Italiens.

Chronique de Charles V.

Henric. de Haſſia.

Continuat. Nangii.

Ils commencérent par s'aſſûrer de Pierre Gontelin François, Gouverneur du Château Saint Ange, & tout dévoüé à Gérard du Puy, appellé le Cardinal de Marmoutier, dont il eſtoit Abbé. Ils engagérent dans leur parti Honorat Caïetan Comte de Fondi, à qui Grégoire XI. avoit donné le commandement dans toute la Campagne de Rome, & qui ſçavoit qu'Urbain vouloit le dépoüiller de cet Employ, pour le donner à Thomas de S. Severin le plus grand ennemi que ce Comte eût alors. Le feu Pape avoit fait venir en Italie dix mille Bretons, pour faire la guerre aux Florentins; & ces Troupes eſtoient commandées par deux Seigneurs de Bretagne Jean de Malétroit & Sylveſtre Bude. Bernard de la Sale Seigneur Gaſcon, s'eſtoit auſſi joint à eux avec un Corps conſidérable de Soldats de ſon païs. Pierre Flandrin dit communément le Cardinal de S. Euſtache, traita avec ces trois Généraux, & tira parole d'eux, qu'ils ſe déclareroient pour les Cardinaux François contre Urbain: mais toutes ces intrigues auroient eſté fort inutiles, ſi ces Cardinaux n'euſſent trouvé moyen de ſortir de Rome. Il falloit pour cela ôter toute défiance à Urbain. C'eſt ce qu'ils firent par la complaiſance qu'ils affectérent d'avoir pour luy; & par une déférence aveugle à tous ſes ordres.

Au commencement de l'eſté ils ſuppliérent le Pape de leur permettre d'aller le paſſer, comme ils avoient fait l'année précédente, à Anagnie, pour éviter les chaleurs exceſſives de Rome. Ils luy firent cette requeſte avec tant de franchiſe, que ſans ſe défier de rien, il leur en donna la permiſſion. Ils s'y trouvérent tous au mois de Juin, & le Cardinal d'Amiens s'y rendit auſſi.

Deux choſes firent bien-toſt connoître à Urbain qu'on tramoit quelque deſſein contre luy. L'une fut, que le Gouverneur du Château S. Ange refuſa de le luy remettre; & que les Cardinaux François ſollicitez d'en écrire à ce Gouverneur, s'en excuſérent. L'autre fut la fuite de Pierre de Cros Archevêque d'Arles, Camerlingue de l'Egliſe Romaine, & frere du Cardinal de Limoges. Il ſortit de Rome, & emporta à Anagnie la Tiare & les autres ornemens Pontificaux, avec la Chapelle du Pape qu'il avoit en ſa garde.

Urbain également ſurpris & embaraſſé, n'eut point d'autre voye à prendre, pour tâcher de ramener ces mécontens, que celle des priéres & des promeſſes. Il ſortit luy-meſme de Rome, & vint à Tivoli, d'où il leur envoya les Cardinaux Italiens, qui n'eſtoient plus que trois, le Cardinal de S. Pierre eſtant mort depuis l'élection, & les chargea de faire tout leur poſſible, pour engager les Cardinaux François à revenir auprès de ſa Perſonne, en les aſſûrant qu'il ne conſerveroit aucun reſſentiment de ce qui s'eſtoit paſſé. Ils répondirent nettement, qu'ils ne retourneroient point, parce que Barthelemi Prignano n'étoit pas vrai Pape; qu'il ſçavoit bien en ſa conſcience, que ſelon toutes les régles du Droit ſon élection n'eſtoit point Canonique, vû la violence avec laquelle elle avoit eſté faite; & que pour peu qu'il eût de zéle pour le repos de l'Egliſe, il devoit quitter un titre qui ne luy appartenoit point, de peur de cauſer un dangereux Schiſme dans l'Egliſe.

Epiſt Cardinalium apud Valſing.

Les Cardinaux Italiens & l'Evêque de Pampelune employérent en vain toute leur adreſſe pour ramener les eſprits. Urbain alla juſqu'à offrir de s'en rapporter à un Concile Général touchant ſon élection. Les Cardinaux ne voulurent rien écoûter. Ils dirent qu'ils eſtoient eux-meſmes témoins de la nullité de l'élection; que la violence avoit eſté notoire, & que l'offre que faiſoit Urbain de s'en tenir à la déciſion d'un Concile Général très-difficile à aſſembler dans les conjonctures où ſe trouvoient l'Italie, la France & l'Angleterre, n'eſtoit qu'afin d'avoir du temps pour faire ſa brigue, & fortifier ſon parti; mais eux-meſmes, pour commencer à former le leur, envoyérent en France ſans tarder l'Evêque de Famagouſte & Nicolas de S. Saturnin Maître du Sacré Palais, pour informer le Roy & l'Univerſité de Paris de tout ce qui s'eſtoit paſſé à l'élection d'Urbain, & de la réſolution où ils eſtoient de faire un nouveau Pape. Ils y procédérent ſans attendre la réponſe de la Cour de France, ou du moins ſans attendre celle des Aſſemblées des Prélats & des Docteurs, que le Roy devoit faire ſur ce ſujet. Les broüilleries ſurvenuës entre Urbain & Jeanne Reine de Naples & Comteſſe de Provence, dont l'amitié & la puiſſance auroient eſté d'un grand poids pour ſon parti, les enhardirent, & leur firent haſter l'exécution de leur deſſein.

Cette Princeſſe avoit eſté une de premiéres à reconnoître Urbain; & outre pluſieurs autres marques d'affection qu'elle luy avoit don-

ized by Google

nées auſſi-toſt après ſon élévation ſur le Trône de S. Pierre, elle luy avoit fait un préſent de quarante mille écus, qui luy furent d'un grand ſecours en cette conjoncture. C'eſtoit elle qui, trente ans auparavant, avoit vendu Avignon au S. Siége pour une ſomme très-modique, & qui en mit Clément VI. en poſſeſſion, malgré l'oppoſition des Provençaux. Elle ne douta pas qu'après de ſi grands bien-faits, elle ne trouvât dans Urbain toute la complaiſance qu'elle avoit droit d'en attendre. Elle avoit deſſein de marier le jeune Marquis de Montferrat, parent d'Othon de Brunſvix ſon mari, avec Marie fille de Fridéric d'Arragon Roy de l'Iſle de Sicile, & héritiére de cet Etat. Il falloit pour cela avoir l'agrément du S. Siége, parce que la Sicile, auſſi-bien que le Royaume de Naples, en eſtoient des Fiefs mouvans, & Othon alla luy-meſme à Rome pour ce ſujet : mais les vûës d'Urbain ne s'accordoient pas avec celles de la Reine de Naples. Il avoit un neveu nommé François Prignano qu'il aimoit fort, & il ne déſeſpéroit pas de luy faire épouſer l'héritiére de Sicile, pour mettre cette Couronne dans ſa Famille.

Nicolas Spinelli Chancelier de Naples, qui avoit accompagné Othon dans ſon voyage de Rome, fit tout ſon poſſible pour engager Urbain à ne pas traverſer le deſſein de la Reine. Il ne put rien gagner, & en fut meſme maltraité. Il n'en fallut pas davantage à cette Princeſſe, la plus fiere & la plus impérieuſe femme du monde, pour la rendre irréconciliable avec Urbain, & pour la déterminer à ſeconder de tout ſon pouvoir l'entrépriſe des Cardinaux François.

Ceux-ci ravis de le voir deſtitué d'un ſi puiſſant appuy, commencérent à agir ouvertement. Ils firent avancer les Troupes Bretonnes & Gaſconnes dont j'ay parlé. Ils atteſtérent juridiquement en préſence de l'Archevêque d'Arles Camerlingue, que l'élection de l'Archevêque de Barri s'eſtoit faite par violence, & qu'elle n'eſtoit nullement Canonique. Ils envoyérent ſommer les trois Cardinaux Italiens de ſe venir joindre au reſte du Sacré Collége, pour faire l'élection d'un Pape légitime en la place de l'intrus : & le neuviéme d'Aouſt l'Archevêque d'Otrante eſtant monté à la Tribune de l'Egliſe, lut une papier, par lequel il déclaroit au Peuple & à tous les Fidéles, qu'ils n'euſſent plus à reconnoître pour Pape l'Archevêque de Barri, élû par force & contre les plus ſaintes Loix de l'Égliſe. Incontinent après ils ſortirent d'Anagnie, & ſe tranſportérent à Fondi dans le Royaume de Naples, où ils étoient ſûrs de la protection de la Reine, & du Comte Caïetan, qui eſtoit Gouverneur de cette Ville.

Après ce coup d'éclat les Cardinaux François, pour attirer les Cardinaux Italiens à leur parti, uſérent d'un artifice, dont le Chancelier Spinelli fut l'auteur, & qui leur réüſſit. Ils écrivirent une Lettre à chacun des trois Cardinaux. Chaque Lettre aſſûroit celuy à qui elle eſtoit adreſſée, qu'on eſtoit réſolu de le faire Pape, pourvû qu'il ſe rendit à Fondi. On luy recommandoit ſur cela le dernier ſecret, & de faire en ſorte d'amener les deux autres avec luy. Ils donnérent tous trois dans le piége ; & malgré tous les efforts d'Urbain, ils vinrent à Fondi trouver les autres Cardinaux. Preſque auſſi-toſt après leur arrivée, ils s'aſſemblérent avec tous les autres en Conclave : mais les Italiens, dont chacun s'attendoit à eſtre Pape, furent bien ſurpris, lorſqu'ils virent que dès le premier ſcrutin Robert Cardinal de Genéve fut élû par les autres Cardinaux, qui s'eſtoient tous réünis pour ne pas manquer leur coup. Cette élection ſe fit le vingt & uniéme du mois de Septembre de l'an 1378. L'élû fut couronné le dernier jour d'Octobre, & prit le nom de Clément VII. Il eſtoit fils d'Amédée III. Comte de Genéve, & de Mathilde de Boulogne & d'Auvergne. Il n'avoit encore que trente-ſix ans. C'eſtoit un homme de beaucoup d'eſprit, éloquent, poli, magnifique, libéral, & ſouvent prodigue, naturellement ferme, & capable de ſoûtenir une entrepriſe, pourvû que ſes Miniſtres ſuppléaſſent à ſon peu d'application aux affaires, dont ſon naturel vif ſe laſſoit fort aiſément.

Un concurrent de ce caractére, allié de la pluſpart des Souverains de l'Europe, ne pouvoit manquer d'eſtre fort redoutable à Urbain, qui reconnoiſſant trop tard les grandes fautes que ſon génie hautain luy avoit fait commettre, prit des maniéres plus douces, pour ſe conſerver ceux qui eſtoient demeurez auprès de luy. Cela n'empêcha pas un grand nombre des gens de ſa Cour de déſerter, pour aller groſſir celle de Clément. Il les remplaça par de nouvelles créatures. Il fit vingt-neuf Cardinaux deux jours avant l'élection de Clément, & de ce nombre fut Philippe d'Alençon Prince du Sang de France, à qui il donna le Patriarcat d'Aquilée, & qu'il fit Légat dans la Toſcane & dans l'Ombrie. Il eſpéra par là gagner le Roy, qui ſeul pouvoit luy cauſer un grand embarras, ſuppoſé qu'il ſe déclarât pour Clément : car la pluſpart des Princes Chrétiens, dans l'eſpace des trois mois qui précédérent la retraite des Cardinaux à Anagnie, avoient reconnu Urbain ſur les Lettres meſmes qu'il avoit obligé ces Cardinaux à écrire de Rome à toutes les Cours de l'Europe. L'Empereur Charles IV. & ſon fils Venceſlas Roy de Boheme, dont Urbain confirma la ſucceſſion à l'Empire, luy eſtoient fortement attachez par un ſi grand bien-fait, & ils travailloient à mettre tout l'Empire dans ſes intéreſts. Les Couronnes du Nord avoient ſuivi leur exemple. Le Roy d'Angleterre, ravi de n'avoir plus affaire à un Pape François, n'avoit pas balancé là-deſſus. La pluſpart de l'Italie, par le meſme motif, eſtoit dans le meſme parti. Loüis Roy de Hongrie, qui portoit fort Charles de Duras ſon couſin iſſu de germain, dans les prétentions que ce Prince avoit ſur le Royaume de Naples ; ne manqua de ſe déclarer pour Urbain, dès qu'il le vit brouillé avec la Reine de Naples. La pluſpart des Païs-bas, ſoit parce que pluſieurs

Seigneurs estoient membres de l'Empire, soit parce que les Peuples estoient fort liez d'affection avec les Anglois, aussi-bien que par le commerce, suivirent la conduite de la Cour d'Angleterre dans cette affaire. Enfin l'Espagne n'avoit pas non plus hésité à reconnoître Urbain.

C'estoit pour luy un titre bien fort que cette possession, où il se trouvoit déja avant qu'on luy opposât Clément, qui pour se soûtenir avec dignité, n'avoit guéres d'autre ressource que la France, en cas qu'elle se déclarât pour luy. Le Roy prévenu par les Lettres secrétes que les Cardinaux luy avoient écrites immédiatement après l'Exaltation d'Urbain, dont il reçût les Envoyez avec beaucoup d'honnêteté, avoit toûjours tenu ses intentions cachées, & n'avoit fait encore aucune démarche qui l'engageât. La Députation des Cardinaux retirez à Anagnie, qui l'avoient plus amplement informé du détail de l'élection faite à Rome, la désertion générale de tout le Sacré Collége, sans en excepter mesme les Cardinaux Italiens, qui devoient naturellement demeurer attachez à Urbain, s'ils avoient crû son élection Canonique, enfin celle de Clément, qui sembloit l'estre, estant revêtuë de toutes les formalitez ordinaires, & qui avoit esté faite avec une entiére liberté, luy paroissoient des raisons très-puissantes pour se confirmer dans la résolution qu'il avoit prise de ne rien précipiter en une affaire de cette importance. A quoy on peut ajoûter ce qu'il avoit à appréhender d'un Pape de l'humeur d'Urbain, qui avoit déja parlé de luy en plein Consistoire d'une maniére très-choquante; & d'autre part l'avantage qu'il pouvoit espérer d'un Pape d'endeçà des Alpes, qui vray-semblablement viendroit résider à Avignon comme ses Prédécesseurs, pour se délivrer des insultes des Romains.

Dès l'onziéme de Septembre, avant l'élection de Clément, il avoit fait délibérer là-dessus dans une Assemblée composée de trente Evêques, de six Archevêques, & des plus habiles Docteurs en Theologie & en Droit Canon, où il fut résolu qu'on attendroit de nouveaux éclaircissemens; & afin d'en avoir de plus sûrs, il fit partir avec les Députez des Cardinaux retirez à Anagnie, quelques personnes de son Conseil, pour s'informer sur les lieux de la vérité des faits qu'on avançoit de part & d'autre. Ceux-ci ayant appris en chemin l'élection de Clément, allérent à Fondi, où il avoit esté élû, s'instruisirent de la maniére dont les deux élections s'estoient faites, reçûrent la déposition des Cardinaux, qui jurérent sur le S. Sacrement de l'Autel, que tout ce qu'ils avoient mandé à la Cour touchant l'élection de l'Archevêque de Barri faite par violence, estoit véritable, scellérent de leurs Sceaux leur attestation, & l'envoyérent au Roy par ceux qui avoient accompagné leurs Députez. Urbain soûtenoit aussi son droit auprès de ce Prince par ses Agens, qui luy présentoient tous les jours des attestations contraires à celle des Cardinaux. Tout rouloit uniquement sur un fait attesté par les uns, & contredit par les autres.

Vie du Maréchal de Boucicaut

Le Roy tint le seiziéme de Novembre à Vincennes une nouvelle Assemblée, où se trouvérent ses Ministres, ses Conseillers d'Etat, & un grand nombre de Prélats & de Docteurs des Universitez du Royaume. Il avoit déja paru divers Ecrits, dont les uns défendoient le droit d'Urbain, & les autres celuy de Clément. On proposa les raisons de part & d'autre dans toute leur force, & chacun dit son sentiment avec liberté. Il y eut trois sortes d'avis. Les uns concluoient à reconnoître Urbain, les autres à reconnoître Clément, les troisiémes estoient pour garder la neutralité, jusqu'à ce que la chose fût décidée par un Concile Général, ou par quelque autre moyen. La neutralité fut rejettée, parce que outre qu'on y prévoyoit tous les inconvéniens qui se trouvoient dans la détermination à un des deux partis, comme la continuation du Schisme, les intrigues des deux concurrens, les guerres, les troubles de l'Eglise, on y envisagea comme un très-grand mal cette espece d'Anarchie, la difficulté d'assembler un Concile Général, tandis que les Souverains de l'Europe seroient dans divers intérests, & l'opposition des deux Chefs à mettre en compromis leur droit, qu'ils prétendoient chacun de leur côté estre incontestable. Enfin on crut avoir une voye suffisante pour se déterminer en conscience sur le fait capital, qui estoit d'examiner si l'élection d'Urbain avoit esté forcée ou Canonique, & cela par le poids des témoignages opposez qu'il falloit comparer, pour voir ceux qui devoient l'emporter. Ce fut donc à ce point que tout fut réduit.

An. 1378. Chronique M. S. de Charles V.

Ces témoignages d'une part estoient ceux des Cardinaux, qui avoient eux-mesmes fait l'élection d'Urbain à Rome, qui attestoient avec serment & par des Lettres authentiques signées & scellées, qu'ils n'avoient fait cette élection que par force, & dans l'intention de la déclarer nulle dès qu'ils seroient en liberté, comme ils l'avoient témoigné au Roy mesme par leurs Lettres secrétes écrites aussi-tost après l'élection; qu'ils n'avoient point depuis changé là-dessus, & que tout ce qu'ils avoient fait à l'extérieur depuis l'élection, avoit esté également forcé. Les témoignages opposez estoient de plusieurs particuliers, qui déposoient en faveur d'Urbain, que l'élection avoit esté faite sans violence, & ratifiée par la conduite que les Cardinaux avoient tenuë pendant les trois mois suivans, & dont ils ne s'estoient départis que par le mécontentement qu'ils avoient eu de luy.

On pesa mûrement la qualité, l'autorité des témoins, les circonstances & la vray semblance des dépositions. Et enfin on conclut, suivant l'avis de Jean Fabri Abbé de Saint Vaast d'Arras Conseiller du Roy, qui avoit écrit sur ce sujet, & qui parla dans l'Assemblée avec beaucoup de force, que l'attestation authentique des Cardinaux, à qui personne ne pouvoit disputer la parfaite connoissance du fait,

devoit l'emporter ſur les autres témoignages; que ſur cette atteſtation confirmée par des ſermens authentiques, il falloit convenir de la nullité de l'élection d'Urbain; & que celle de Clément n'ayant rien d'irrégulier, on devoit le reconnoître pour le légitime Pape.

On voit par un diſcours de Dom Rodrigue Bernardi, député vers Urbain par Jean Roy de Caſtille l'an 1380. que la régle de la conduite du Roy de France en cette occaſion, fut ce raiſonnement que je viens de dire; & cet Ambaſſadeur Eſpagnol le répéta à Urbain meſme, lorſqu'il luy parla de l'audience qu'il avoit euë du Roy en paſſant par la France pour venir à Rome.

Le Roy néanmoins, pour une nouvelle confirmation de tout ce qui avoit eſté dit & écrit par les Cardinaux, voulut que le Cardinal de Limoges Evêque de Paleſtrine, qui eſtoit préſent, fuſt de nouveau juridiquement interrogé ſur le fait de l'élection d'Urbain, & qu'il déclarât en conſcience la vérité telle qu'il la ſçavoit, en préſence de toute l'Aſſemblée. Il le fit, & aſſûra par un nouveau ſerment, que tout ce qu'il venoit d'expoſer eſtoit véritable. Alors l'Aſſemblée, tout d'une voix, prononça contre Urbain en faveur de Clément.

Continuat. Nangii

Cependant on fut beaucoup partagé ſur ce ſujet dans l'Univerſité de Paris, où il y avoit trois partis, conformément aux trois differens avis qui avoient eſté propoſez dans l'Aſſemblée de Vincennes, les uns tenant pour Urbain, les autres pour Clément, & d'autres pour la neutralité. Le Roy, qui avoit extrêmement à cœur la réünion des eſprits dans ſon Royaume ſur un point de cette conſéquence, fit expédier des Lettres au Recteur, aux Nations, & à tous les Membres de l'Univerſité, par leſquelles il les exhortoit à la concorde, & à prendre leur parti ſans entêtement, dans la vûë de Dieu, ſelon leur conſcience, & pour le plus grand bien de l'Egliſe & de l'Etat. Après diverſes Aſſemblées tenuës dans les premiers mois de l'an 1379. ils ſe conformérent au ſentiment de celle de Vincennes, & envoyérent leurs Députez en ce meſme lieu aſſûrer le Roy que l'Univerſité de Paris adhéroit, & vouloit déſormais adhérer au Pape Clément VII. comme au vray Pape, Souverain Pontife & Paſteur de l'Egliſe Univerſelle. Ainſi le conſentement fut unanime dans le Royaume en faveur de Clément, & tel fut le parti que l'on y prit dans une affaire ſi délicate. La politique put y avoir quelque part: mais après tout, en ſuppoſant l'expoſé du fait, il paroît qu'en cette occaſion on ne s'écarta ni de la droite raiſon, ni de la juſtice. Sainte Catherine de Sienne, qui eſtoit alors en haute réputation de Sainteté, en fut beaucoup ſcandaliſée, & écrivit ſur cela de très fortes Lettres au Roy: mais d'autre part Saint Vincent Ferrier, dont l'autorité n'eſtoit pas d'un moindre poids que celle de cette Sainte, ſe conforma depuis au ſentiment de l'Aſſemblée de Vincennes; & on convint que juſqu'à la déciſion du Concile de Conſtance, on pouvoit en conſcience demeurer dans le parti que l'on croyoit devant Dieu eſtre le plus juſte.

An. 1379.

Cette déclaration du Royaume de France fut un grand coup pour Clément. Elle fut ſuivie de celle de l'Ecoſſe, toûjours liée d'intéreſts avec la France, de celle du Royaume de Chypre, du Comté de Savoye, du Comté de Genéve, dont le Prince eſtoit frere de Clément, de Leopold Duc d'Autriche, & de quelques Villes d'Allemagne. Le Comte de Haynaut, & quelques autres Princes embraſſérent la neutralité. Pierre Roy d'Arragon, qui fut d'abord pour Urbain, voyant qu'il luy diſputoit ſes prétentions ſur la Sicile, que ce Pape vouloit toûjours faire tomber à ſon neveu, le quitta, & après avoir eſté auſſi quelque temps neutre, ſe déclara pour Clément. Le Royaume de Caſtille paſſa pareillement de la neutralité dans le meſme parti. Mais ces mouvemens & ces changemens ne ſe firent pas tous la meſme année. Cependant la guerre s'alluma en Italie; & les deux concurrens, après avoir inutilement employé l'un contre l'autre les anathêmes & les excommunications, firent répandre bien du ſang.

Les Romains aſſiégeoient le Château Saint Ange, dont le Gouverneur, ainſi que je l'ay dit, avoit pris le parti des Cardinaux retirez à Anagnie, & tint celuy de Clément après ſon élection. Ce Gouverneur eſtoit fort preſſé, & eût eſté obligé de ſe rendre, ſans le ſecours qui luy arriva fort à propos dans cette extrêmité.

L'Armée des Bretons & des Gaſcons, que les Cardinaux de Clément avoient attirée à leur parti, venoit d'eſtre jointe par des Troupes de Savoye commandées par le Comte de Mont-joye neveu de Clément. Ces Généraux marchérent promptement à Rome, pour faire lever le ſiége. Les Romains vinrent au-devant d'eux. Le combat ſe donna ſur le bord du Tybre. Les Romains furent défaits, & il en demeura ſept ou huit cens ſur la place. La garniſon du Château S. Ange fut renforcée & ravitaillée, & l'Armée victorieuſe s'étendit dans la Campagne de Rome, faiſant d'étranges dégats dans tous les païs de l'obédience d'Urbain. C'eſt vers ce temps-là ſans doute qu'il faut placer l'action hardie de Sylveſtre Bude Général des Bretons, qu'un Auteur contemporain, mais fort éloigné d'Italie, ne raconte qu'après la bataille de Marino.

Froiſſard. cap. 31.

Ce Général ayant pris avec luy un nombre de Soldats choiſis, marcha ſecrétement juſqu'à Rome, & ſurprit la porte de S. Jean de Latran; de là il alla droit au Capitole, où le Senateur, les Bannerets, & les plus conſidérables de Rome, venoient de tenir Conſeil. Bude les trouva devant la place du Capitole, & fit main-baſſe ſur tout ce qui ne put pas fuïr; ſept des Bannerets furent tuez, avec deux cens des plus riches Seigneurs & Bourgeois de la Ville, & un grand nombre d'autres furent bleſſez. Après cette expédition Bude ſortit ſans eſtre pourſuivi, tant la conſternation eſtoit grande dans la Ville: mais le lendemain les Bourgeois aſ-

ſouvirent leur vengeance, en faiſant main-baſſe ſur un grand nombre d'Eccléſiaſtiques d'en-deçà des Monts, qui ſe trouvérent à Rome. Plus de trois cens furent aſſommez : le malheur tomba principalement ſur les Prêtres Bretons, dont il y avoit grand nombre à Rome, pour y pourſuivre des Bénéfices. On ne fit quartier à aucun, quoy que leur Duc toûjours attaché au Roy d'Angleterre, fût dans l'Obédience d'Urbain. Cette conſidération ne les put garantir, parce que c'eſtoit un Général Breton & des Soldats de la meſme Nation qui avoient fait le carnage du Capitole.

Ce ne fut pas là le dernier malheur des Bretons. Urbain avoit fait une Armée compoſée des Troupes que l'Empereur luy avoit envoyées, de celles qu'il avoit levées en Lombardie, & de quatre mille hommes du reſte des *Compagnies*, qui après le Traité de Brétigni avoient paſſé en Italie ſous la conduite d'un Gaſcon nommé Jean Acut, qu'Urbain avoit attiré à ſon ſervice. Le Comte Albéric de Balbiano Général de cette Armée, alla pour faire lever le ſiége de Marino, que celle de Clément aſſiégeoit. Le Comte de Mont-joye, avec Sylveſtre Bude & Bernard de la Sale Chef des Gaſcons du parti de Clément, alla à la rencontre du Comte Albéric ; la bataille ſe donna, & fut très-ſanglante. Le Comte de Mont-joye fut défait & pris priſonnier avec Bude & la Sale ; & il y périt plus de cinq mille hommes.

Cette défaite fut ſuivie de la perte du Château S. Ange. Clément ne ſe croyant pas en aſſûrance à Fondi, ſe ſauva à Naples, où le Peuple fort attaché à Urbain, qui eſtoit Napolitain, ſe ſoûleva contre luy & contre la Reine. Ils furent obligez l'une & l'autre de ſe ſauver dans le Château de l'Oeuf. La Reine n'évita le danger, qu'en faiſant ſemblant de vouloir rentrer dans l'Obédience d'Urbain, & Clément s'enfuit par mer à Marſeille, d'où il alla établir ſon Siége à Avignon.

Durant ces déſordres, qui cauſoient tant de maux à l'Italie, & tant de troubles dans l'Egliſe, la guerre continuoit toûjours entre la France & l'Angleterre. Le Roy mit dans ſon parti à force de penſions divers Princes des frontiéres d'Allemagne, & entre-autres Guillaume Duc de Juliers, qui avoit eſté autrefois un des plus zélez partiſans d'Angleterre. Il renouvella le Traité de ligue défenſive & offenſive avec le Roy Jean de Caſtille fils de Henri mort depuis quelques mois. Les Plénipotentiaires des deux Rois s'aſſemblérent à Paris ; ceux du Roy eſtoient Bureau de la Riviére premier Chambellan, Arnaud de Corbie premier Préſident au Parlement, Nicolas Braque Maître d'Hôtel du Roy, & Jean le Mercier Conſeiller du Roy. Ceux de Caſtille eſtoient Meſſire Pierre Loup d'Ayala Chevalier & Bannicour du Roy de Caſtille, & Jean Alphonſe Docteur és Loix, & Auditeur de l'Audience du meſme Roy ; ce ſont les qualitez qu'on leur donne dans le Traité particulier qui fut fait touchant l'Armement de mer, que le Roy de Caſtille s'obligea de tenir preſt pour l'eſté prochain. Il devoit eſtre de vingt Vaiſſeaux bien armez, & le Roy s'obligeoit à fournir douze cens francs par mois pour chaque Vaiſſeau. Cette Flotte commandée par les Amiraux Caſtillans, devoit agir par les ordres du Roy de France. Il eſtoit ſpécifié qu'elle ſeroit devant la Rochelle dès que la ſaiſon le pourroit permettre ; qu'on l'employeroit à la deſtruction entiere des Iſles de Vight, de Jarſei & de Greneſei ; que les Bannieres, Pennons, & autres Enſeignes des Vaiſſeaux ſeroient en meſme nombre aux Armes de France & aux Armes de Caſtille ; que dix des Vaiſſeaux auroient à la poupe les Enſeignes aux Armes de France, & à la proüe celles de Caſtille ; & que les dix autres auroient au contraire les Armes de France à la proüe, & celles de Caſtille à la poupe. Je ne ſçay ce qui empêcha l'exécution de ce Traité ; mais on ne voit point que cette année là, la Flotte de Caſtille ſoit venuë ſur les côtes de France : & ce qu'il y eut alors de mémorable en cette guerre, ſe paſſa dans les Armées de terre.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Traité entre le Roy Charles V. & Jean Roy de Caſtille, tiré de la Chambre des Comptes.

Les Anglois & leurs partiſans avoient repris quelques Forteresſes en Auvergne, en Limouſin, & en Roüergue. Geoffroy Teſte-noire Breton du parti d'Angleterre, avoit entre-autres Places ſurpris le Château de Ventadour un des plus forts du païs, & couroit de là ſur les Terres de France, où il faiſoit de grands déſordres. L'Armée Françoiſe marcha de ces côtez-là dès le commencement de la campagne de cette année 1380. & mit le ſiége devant Château-neuf de Rendan, où il y avoit une forte garniſon de Gaſcons & d'Anglois. Cette Place n'eſt pas fort éloignée de la Ville de Mande & de celle du Puy. Les aſſiégez s'y défendirent avec beaucoup de valeur ; mais ce qui a rendu cette Forteresſe plus mémorable dans l'Hiſtoire, a eſté la grande perte que la France fit à ce ſiége, par la mort du Conneſtable du Gueſclin.

Froiſſard. cap. 34.

An. 1380. Chap. 49.

Ce Général voyant la vigoureuſe réſiſtance des aſſiégez, avoit fait ſerment, quoy qu'il pût arriver, de la prendre par force ou par capitulation : mais pour en venir à bout il ſe fatigua tellement, qu'il en tomba dangereuſement malade, & fut quelques jours après déſeſperé des Médecins. Il ſe prépara à la mort avec autant d'édification que de fermeté : car avec ſon humeur guerriere il avoit toûjours conſervé beaucoup de piété & de religion. Après avoir reçû les Sacremens, & fait ſon Teſtament, il commanda qu'on luy apportât l'épée de Conneſtable ; il la baiſa, & la remit entre les mains du Maréchal de Sancerre, le priant de la rendre au Roy, & de luy dire, qu'il luy demandoit pardon des fautes qu'il pouvoit avoir commiſes à ſon ſervice, de l'aſſûrer qu'il luy avoit toûjours eſté fidéle, & qu'il mouroit ſon ſerviteur. Il embraſſa le Maréchal, parla avec beaucoup de tendreſſe à tous ces vieux Capitaines qui ſuivoient ſa Banniére depuis tant d'années, les conjura de demeurer fidéles au Roy, & de ſe ſouvenir de ce qu'il leur avoit dit en mille occaſions, qu'en quelque lieu du monde qu'ils fiſſent la guerre, les gens d'Egliſe, les femmes, les enfans, & le pauvre peuple n'eſtoient

Hiſt. de du Gueſclin.

Hiſt. de Bretagne.

n'eſtoient point leurs ennemis. Après quoy, ayant fait retirer tout le monde, excepté ſon frere Olivier du Gueſclin & le Maréchal de Sancerre, pour donner à Dieu ſeul ſes derniers momens, il expira à l'âge de ſoixante & ſix ans le treiziéme jour de Juillet.

An. 1380.

C'eſt ainſi que mourut ce Héros, qu'on peut regarder comme un des plus accomplis modéles de toutes les vertus d'un homme de ſon état. Il ſçavoit dans la derniére perfection le métier de la guerre, de la maniére dont elle ſe faiſoit en ce temps-là. Il eſtoit intrépide, & toûjours préſent à luy dans les combats, dont le ſuccès eſtoit dû autant à ſa prudence qu'à ſa bravoure. Quelque ardeur qu'il eut pour la gloire, il la régloit par l'intéreſt des Princes pour leſquels il combattoit. Il avoit l'eſprit fécond en expédiens dans les occaſions. Il prenoit promptement & preſque toûjours fort à propos ſon parti. Sa droiture, ſa franchiſe, ſa fidélité eſtoient à l'épreuve de tout. Il rendoit juſtice au mérite, & eſtoit incapable de cette lâche jalouſie, qui fait regarder à un Général la gloire d'autruy comme la diminution de la ſienne. Ferme & conſtant dans l'adverſité, déſintereſſé, libéral, ami ſincére & efficace; maître par là du cœur, de la bourſe & de la vie de ceux qui s'eſtoient attachez à luy; aimé, eſtimé, reſpecté, redouté des ennemis de l'Etat, lors meſme qu'il eſtoit en leur puiſſance. Par ces grandes qualitez, & par ſes belles actions, il eſtoit parvenu du rang de ſimple Gentilhomme à celuy de Conneſtable de France, que ſa modeſtie luy fit refuſer quand on le luy offrit; & il fallut que le Roy le forçât à l'accepter. Cette Dignité ne le changea point, & il la ſoûtint ſans embarras, les Princes meſmes ſe faiſant un plaiſir de combattre ſous ſes ordres: & ce qui eſt de plus admirable, c'eſt qu'il trouva toutes ces vertus dans ſon propre fond, ſes parens ayant extrêmement négligé ſon éducation, juſques-là qu'il ne ſçavoit ni lire ni écrire.

La nouvelle de ſa mort fut le ſujet d'un deüil univerſel. Le Roy & tout le Royaume la pleurérent, & chacun ne parloit qu'avec des gémiſſemens de la mort du bon Conneſtable: c'eſt le nom qu'on luy donnoit. Charles l'honora de la plus glorieuſe marque d'eſtime qu'il pût donner à un de ſes Sujets mort à ſon ſervice les armes à la main, en le faiſant enterrer à S. Denis, pour méler ſes cendres avec celles de tant de Princes, de Princeſſes, de Rois & de Reines qui y repoſent. Il luy fit faire un tombeau auprès de celuy qu'il s'eſtoit fait élever pour luy-meſme, & où la Reine ſon épouſe eſtoit déja inhumée. Les freres du Roy aſſiſtérent en deüil à ſes funerailles, avec pluſieurs autres Princes du Sang, & un nombre infini de Nobleſſe & de peuple. On y fit une Oraiſon funebre en ſon honneur, & on n'avoit jamais fait de ſemblables cérémonies, où l'on vit en meſme-temps plus de magnificence, & des marques d'une plus ſincere douleur.

Une des choſes les plus glorieuſes à la mémoire de ce grand Capitaine, fut ce que firent les aſſiégez de Château-neuf de Rendan le jour de ſa mort. Ils avoient capitulé, & eſtoient convenus de ſe rendre le douziéme de Juillet, en cas qu'ils ne fuſſent pas ſecourus; quand on les eut ſommez de livrer la Place le lendemain, qui fut le jour que mourut le Conneſtable, ils dirent qu'ils luy tiendroient, meſme après ſa mort, la parole qu'ils luy avoient donnée. Le Gouverneur ſortit de la Place avec les plus conſidérables Chevaliers de ſa garniſon, & entra dans la tente où le corps du Conneſtable eſtoit ſur un lit de parade, au côté duquel eſtoit ſur un quarreau de velours l'épée nuë, marque de ſa Dignité. Il mit à ſes pieds les clefs de la Ville, & luy rendit ſes reſpects avec les meſmes honneurs & les meſmes marques de ſoumiſſion, que s'il avoit encore eſté vivant; affectant, par ces cérémonies extraordinaires, de ſurpaſſer les François meſmes dans l'eſtime & la vénération, que tout ennemis qu'ils eſtoient, ils avoient pour la vertu & pour le mérite de ce grand Homme.

Après tout cette eſtime fut beaucoup plus univerſelle, que le regret de ſa perte. Ce qu'en dirent en public le Roy d'Angleterre, le Duc de Bretagne, & les autres ennemis de la France, eſtoient de purs complimens, par leſquels ils ſe faiſoient honneur d'une vaine généroſité. Ils regardoient en effet cette mort, & avec raiſon, comme un des plus grands avantages qui pût leur arriver dans la ſituation de leurs affaires. C'eſtoit un homme qu'il eſtoit difficile à la France de bien remplacer; & ce qui fit le comble de ſa gloire, c'eſt que les plus grands Capitaines qui fuſſent alors dans le Royaume, refuſérent la Charge de Conneſtable, par le déſeſpoir de la ſoûtenir auſſi dignement que luy. C'eſt ce que fit le Sire de Coucy, qui s'eſtoit extrêmement ſignalé dans la guerre. Olivier de Cliſſon & le Maréchal de Blainville en firent autant: & le Sire de Coucy, pour montrer que ce n'eſtoit point une modeſtie affectée, n'oublia rien pour perſuader au Roy, de donner l'épée de Conneſtable à Olivier de Cliſſon, qui en effet quelque temps après fut obligé de l'accepter.

Froiſſart. chap. 49.

Le Roy trouva d'autant plus à redire le Conneſtable du Gueſclin, qu'actuellement les ennemis ſe préparoient à faire un grand effort contre le Royaume. Thomas Comte de Bouckingham oncle du Roy d'Angleterre eſtoit arrivé à Calais avec trois mille Archers, trois mille hommes d'armes & toute leur ſuite, & grande quantité de Nobleſſe volontaire, ce qui faiſoit une nombreuſe Armée. Charles bien averti donna ſes ordres pour mettre la frontiére d'Artois & de Picardie en état de ne rien craindre, fit retirer tous les grains & tous les fourages dans les Places fortes, faire le dégât dans les lieux par où il prévoyoit que les Anglois devoient paſſer, & confia le commandement des Armes dans ces quartiers là au Sire de Coucy. Le Duc de Bourgogne ſe poſta à Troyes avec les Ducs de Bourbon & de Bar, le Comte d'Eu, le Sire de la Trimoüille, & l'Amiral de Vienne, & près de trois

Chap. 50.

Chap. 141.

mille Chevaliers, pour couvrir la Champagne.

Le Roy ſçavoit que le deſſein du Comte de Boukinxam eſtoit de traverſer la France, pour aller en Bretagne joindre le Duc. Ce Comte n'avoit oſé y conduire ſes Troupes par mer, à cauſe d'un grand nombre de Vaiſſeaux François, & des dix-neuf Galeres d'Eſpagne qui gardoient les côtes, & que toute cette Flotte eſtoit bien mieux équipée que celle d'Angleterre. Charles, ſuivant ſon ancien ſyſtême de guerre, défendit à tous ſes Généraux de s'engager avec les Anglois en aucune action importante, s'aſſûrant, comme l'expérience le luy avoit appris, qu'avant que l'Armée ennemie fût arrivée en Bretagne, elle ſeroit bien affoiblie. Il ordonna, que dès que les Anglois auroient quitté la Picardie & les frontiéres d'Artois, le Sire de Coucy groſſiſt ſes Troupes des garniſons de ce païs-là, & ſe mît aux trouſſes de l'ennemi pour le harceller, & l'empêcher de s'écarter dans la campagne. Ces ordres furent fidélement exécutez. Les Anglois traverſérent l'Artois, entrérent en Picardie, & de là en Champagne, ſouffrant beaucoup par la diſette des vivres, & arrivérent à la vûë de Troye, où le Duc de Bourgogne avoit eſté joint par le Sire de Coucy, & un très-grand renfort de Nobleſſe; de ſorte qu'il eſtoit à peu près auſſi fort que les ennemis.

Argentré. Vallingam.

Ceux-cy faiſoient tout leur poſſible pour attirer les François à la bataille. Le Duc de Bourgogne avoit autant d'envie qu'eux d'en venir aux mains; mais il eſtoit retenu par les ordres du Roy. Il luy avoit envoyé la Trimoüille, pour luy en demander la permiſſion, & en attendant qu'elle vint, il amuſoit les Anglois, rangeant ſes Troupes le long des foſſez de la Ville, & dans une eſpece de retranchement qu'il avoit fait faire à la portée de l'arc de la barriére. Les Anglois s'avancérent pour forcer le retranchement; mais l'ordre du Roy ne venant point, le Duc en retira les gens qu'il y avoit poſtez, & l'abandonna aux ennemis avec bien du chagrin. Il les attendit de pied ferme ſous les murailles; mais il eût eſté fort déſavantageux aux Anglois de l'attaquer dans ce poſte. C'eſt pourquoy, après quelques eſcarmouches, ils ſe retirérent, & continuérent leur chemin vers Sens. Le Duc de Bourgogne les ſuivit avec ſon Armée, comme le Sire de Coucy les avoit ſuivis juſqu'à Troye.

Cependant le Roy penſoit à conſerver le peu qui luy reſtoit en Bretagne, & ſur tout la Ville de Nantes. Il écrivit aux Bourgeois pour les faire reſſouvenir de la fidélité qu'ils luy avoient jurée, & de l'affection ſinguliere qu'il leur avoit toûjours témoignée. Il les avertiſſoit que le deſſein des Anglois, quand ils ſeroient arrivez en Bretagne, eſtoit de les aſſiéger, & les exhortoit à donner, en cette occaſion, des preuves de l'attachement qu'ils avoient eu juſqu'alors pour luy. Cette Ville en effet avoit toûjours eſté Françoiſe d'inclination, & c'eſtoit preſque l'unique Place conſidérable de Bretagne, qui dans la derniere révolution de ce Duché ne ſe fût pas déclarée pour le Duc. Le Roy fut content de la réponſe que les Nantois luy firent, & de l'adreſſe avec laquelle le Sire Jean de Bueil avoit traité avec eux en cette occaſion. Ils tinrent parole au Roy, lorſqu'ils furent aſſiégez par les Anglois; mais il ne fut pas en ſon pouvoir de leur en tenir compte; car, par le plus grand malheur qui pût arriver à la France, il mourut peu de temps après avoir reçû l'aſſûrance de leur fidélité.

Froiſſard. Chap. 56.

Ce Prince, ainſi que je l'ay remarqué, eſtant encore Duc de Normandie, avoit eſté empoiſonné par le Roy Charles de Navarre. C'eſtoit un poiſon lent, qui dès lors le fit deſſecher peu à peu, & le reduiſit à l'extrêmité. Il en perdit tous ſes cheveux, les ongles des pieds & des mains luy tombérent, & on n'en eſpéroit plus rien. L'Empereur Charles IV. ſon oncle, ayant ſçû l'état pitoyable où il eſtoit, luy envoya ſon Medecin, qui paſſoit pour le plus habile homme de ſon temps dans l'Art de la Medecine. Il le traita ſi bien, qu'il le guérit: mais ſans pouvoir le rétablir dans cette vigueur de ſanté qu'il avoit auparavant. Il ne luy reſta de ſon mal qu'une fiſtule au bras, que le Medecin jugea à propos de ne pas laiſſer fermer, jugeant ſagement que c'eſtoit une iſſuë que la nature avoit faite pour la décharge des humeurs malignes, qui ſe formoient continuellement dans ſon corps. Il luy laiſſa en partant un régime de vie qui réüſſit; mais il l'avertit, que ſi-toſt que cette fiſtule ſe deſſecheroit, il faudroit ſe reſoudre à mourir. Il avoit vécu plus de vingt ans depuis, malgré ſa grande application aux affaires, & les grandes guerres qu'il eut à ſoûtenir. Ce fut durant le cours de celle que je raconte, que ſa fiſtule tarit.

La grande idée qu'il avoit conçûë de l'habileté du Medecin qui l'avoit guéri, ne luy laiſſa aucun doute de ſa mort prochaine. C'eſt pourquoy il penſa tout de bon à s'y préparer, & à mettre ordre aux affaires de ſon Royaume, pour les laiſſer dans le meilleur état qu'il luy ſeroit poſſible à Charles ſon fils aîné, qui eſtoit encore tout jeune.

Il y avoit deux ans & demi que la Reine Jeanne de Bourbon eſtoit morte, Princeſſe d'un grand mérite, & d'un eſprit très-ſolide. Par cette raiſon le Roy ſon mari, qui l'aima toûjours tendrement, luy donnoit grande part dans les affaires, & l'admettoit ſouvent dans ſon Conſeil. C'eût eſté pour luy un grand ſujet de conſolation dans l'état où il ſe trouvoit, de mettre la Régence du Royaume en de ſi ſûres mains. Il avoit en effet eu ce deſſein; & dans un Teſtament * qu'il fit avant qu'elle mourût, il l'avoit déclarée Régente en cas qu'elle luy ſurvêcût, & que ſon fils aîné ne fût pas en âge de gouverner. Il luy ſubſtituoit, pour la Régence, les Ducs de Bourgogne & de Bourbon. Il y a beaucoup d'apparence que ce Teſtament fut poſtérieur de quelques jours à un autre daté de la meſme année & du meſme mois, par lequel le Roy nommoit le Duc d'Anjou Régent: mais il me paroît auſſi très-vray-ſemblable que l'un & l'autre furent ſupprimez par le Roy; vû que dans les différens qui s'émûrent touchant la Régence au commencement du régne ſui-

*Ce Teſtament eſt daté du mois d'Octob. de l'an 1374.

Ces Pieces ſont dans la Biblioth. de M. Rouſſeau Auditeur des Comptes.

vant, les Princes ne ſe ſervirent point de ces Teſtamens. Quand le Roy ſe vit dans la conjoncture dont je parle, il reſſentit plus vivement que jamais la perte qu'il avoit faite par la mort de cette Princeſſe; mais la choſe eſtant ſans remede, il falut prendre d'autres meſures.

Son plus grand embarras luy venoit de la part du Duc d'Anjou ſon frere, que la Régence regardoit naturellement plus que le Duc de Berri & le Duc de Bourgogne, qui n'eſtoient que ſes cadets. Il les en auroit meſme volontiers exclus tous trois, pour en charger le ſeul Duc de Bourbon ſon beau-frere, dont il connoiſſoit parfaitement la modération & la probité, qualitez qui manquoient aux trois Princes, & au Duc d'Anjou plus qu'aux autres: mais la préférence auroit paru violente, & euſt immanquablement produit des guerres civiles. Tout ce que le Roy pouvoit faire de meilleur, eſtoit de faire entrer le Duc de Bourbon en partage de l'autorité du Gouvernement, & de n'en laiſſer prendre au Duc d'Anjou que le moins qu'il ſeroit poſſible.

Dans cette vûë, Charles ordonna au Duc d'Anjou de demeurer dans cette Province, qui eſtoit ſon Apanage, ſous prétexte que ſa préſence y eſtoit néceſſaire, pour la couvrir avec ſon Armée contre celle d'Angleterre qui devoit y paſſer en marchant vers la Bretagne. Il fallut obéïr, tandis qu'il voyoit avec chagrin que le Roy appelloit à la Cour les Ducs de Berri & de Bourgogne, & le Duc de Bourbon, pour délibérer ſans luy ſur une affaire de cette importance, & qui le touchoit de ſi près.

Ces trois Princes, en arrivant à la Cour, trouvérent le Roy dans une extrême foibleſſe, qui n'avoit cependant rien diminué de la vigueur de ſon eſprit. Il eut avec eux pluſieurs conférences; mais il en eut de plus particuliéres avec le Duc de Bourgogne & le Duc de Bourbon, où il les inſtruiſit de tous les ſecrets de l'Etat; & ſans leur donner le Titre de Régens, les conjura de ſe charger des ſoins du Gouvernement, & de la conduite du jeune Prince ſon ſucceſſeur. *Mid.* Il leur recommanda de ne le marier que dans des vûës avantageuſes à l'Etat, & leur dit que ſon avis eſtoit que ce fût avec quelque Princeſſe d'Allemagne, dont la Maiſon fût aſſez puiſſante pour ſecourir la France contre ſes ennemis; qu'ils le fiſſent couronner le plûtoſt qu'il ſeroit poſſible; qu'ils ſe défiaſſent du Comte de Flandres, & encore plus du Duc de Bretagne; que le moyen le plus ſûr pour déconcerter les intrigues du Duc contre la France, eſtoit de beaucoup ménager les principales Villes & la Nobleſſe de ce Duché; que les Bretons luy avoient rendu de grands ſervices, & qu'ils ne tardaſſent pas à faire Conneſtable le Sire de Cliſſon: que tout bien conſidéré, il ne voyoit perſonne dans ſon Royaume plus capable que luy de bien remplir cette grande place. Qu'enfin, autant que la néceſſité de l'Etat le pourroit permettre, ils déchargeaſſent les peuples des impoſts; que quoy qu'il ne les eût mis pour la pluſpart que dans l'intention de défendre le Royaume contre ceux qui l'attaquoient, c'eſtoit la choſe qui luy pe-

ſoit le plus ſur la conſcience dans la conjoncture où il ſe trouvoit, & au moment d'aller rendre compte à Dieu de ſa conduite.

Cependant le Duc d'Anjou ne s'endormoit pas. Il avoit ſes partiſans dans le Conſeil, qui l'informoient par des Couriers ſecrets de tout ce qui ſe paſſoit; & quand il ſçût que le Roy étoit à l'extrémité, il ſe mit en chemin pour Paris, où il arriva avant que ce Prince expirât.

Charles, quinze jours devant ſa mort, s'eſtoit fait tranſporter au Château de Beauté ſur Marne. Le changement d'air n'eut aucun bon effet. La fiévre lente, qu'il avoit en quittant Paris, s'augmenta. Il fit une Confeſſion générale, reçût le Viatique, proteſta en préſence de toute ſa Cour, qu'en reconnoiſſant Clément VII. pour vray Pape, il l'avoit fait de bonne fóy, ſuivant le mouvement de ſa conſcience, & en prenant, pour ſe déterminer à ce parti, toutes les voyes que la prudence Chrétienne avoit pû luy ſuggérer. Sentant ſes forces diminuer de plus en plus, il ſe fit donner le Sacrement de l'Extrême-Onction; & s'eſtant fait lire la Paſſion de Noſtre-Seigneur, il expira dans les plus vifs ſentimens de piété & de confiance en Dieu, le ſeiziéme jour de Septembre à midy, en la quarante-quatriéme année de ſon âge, & la dix-ſeptiéme de ſon régne. An. 1380.

Les Hiſtoriens de toutes les Nations demeurent d'accord, que la vertu par laquelle il ſe diſtingua le plus, fut la prudence; & c'eſt ce qui luy a fait donner dans l'Hiſtoire le glorieux ſurnom de Sage. Elle ſembloit eſtre née avec luy: & le fameux Petrarque eſtant venu à la Cour de France ſous le régne précédent, fut également ſurpris & charmé de voir dans ce Prince, tout jeune qu'il eſtoit, un eſprit déja mûr, & capable des plus grandes affaires. Cette ſageſſe éclata dans toute la ſuite de ſon régne, & rétablit le Royaume, qui eſtoit réduit aux derniéres extrêmitez, par la témérité de ſon prédéceſſeur. Il en fit étant Roy beaucoup plus d'uſage que de ſa valeur, dont il avoit donné des preuves n'eſtant que Dauphin; mais dont la foibleſſe de ſa ſanté ne luy permettoit plus de ſuivre les mouvemens; beaucoup plus redoutable par là à ſes ennemis, que s'il avoit paru à la teſte de toutes ſes Armées. C'eſt ce qui fit dire à Edoüard III. Roy d'Angleterre, qui avoit conquis preſque tout le Royaume de France du temps du Roy Jean, que nul Roy de ſon temps n'avoit moins tiré l'épée que Charles, & ne luy avoit cauſé plus d'embarras. On ne vit jamais de Prince plus conſtant & plus ferme dans l'adverſité, qui y conſervât plus de préſence d'eſprit, & qui profitât mieux des reſſources que luy fourniſſoient les fautes de ſes ennemis. Son peu de ſanté doit infiniment relever le mérite de ſa vigilance & de ſon application aux affaires, dont ſes infirmitez continuelles ne le firent jamais relâcher, juſqu'à aſſiſter ſouvent en perſonne au Parlement, pour la déciſion des Cauſes des particuliers. Le grand ordre qu'il mit dans ſes finances faiſoit que ſon tréſor eſtoit toûjours bien fourni. Il érigea la Cour des Aydes, qui fut d'abord appellée la Cour des Gé-

Petrarcha l. 9. rerum Senil.

néraux, pour régler les différens touchant les Aydes, les Subſides & les Finances. Par ſon œconomie, & ſans charger extraordinairement les peuples, il trouva non-ſeulement de quoy ſoûtenir de grandes guerres; mais encore de quoy bâtir en pluſieurs endroits, comme au Louvre, à Creil, à Montargis, à Melun, à S. Oüen, à Beauté, des fonds pour entretenir magnifiquement ſa maiſon, & faire de grandes aumônes aux Hôpitaux, & quantité de penſions aux Gentilshommes qui avoient vieilli, ou qui avoient eſté bleſſez à ſon ſervice, auſſi-bien qu'à pluſieurs gens de Lettres: Car il aimoit les Sçavans, & ſe plaiſoit fort à la lecture des meilleurs Auteurs, dont il fit faire des traductions en François, pour les pouvoir lire plus aiſément; & il avoit une aſſez curieuſe Bibliotheque, dont le catalogue ſe voit encore aujourd'huy dans celle du Roy. Auſſi avoit-il l'eſprit fort poli, la parole & les maniéres très-agréables, recevant avec bonté ceux qui l'approchoient, mais ſans rien perdre de la Majeſté Royale; aimant à faire du bien, & à contenter tout le monde: & un jour le Sire de la Riviere ſon Chambellan & ſon Favori, luy parlant du bonheur de ſon régne, il luy répondit par ces belles paroles. Je ſuis heureux, *parce que j'ay puiſſance de faire bien à autruy.* Il ſçût toûjours tenir les Princes ſes freres très-attachez à ſa perſonne, quoy que fiers & ambitieux. Il eſtoit aimé dans ſon domeſtique, qui ne fut pas moins bien reglé que ſon Etat. Il voyoit tous les jours ſes enfans, & leur faiſoit rendre compte de leur conduite. Sa vie eſtoit très-uniforme, l'ordre de ſes occupations pendant la journée preſque toûjours le meſme. Il ſoupoit peu, ſe couchoit de bonne heure; & ſoit par principe de ſanté, ſoit par tempérament, il n'aimoit pas beaucoup les exercices violens: la converſation avec les Princes de ſa Famille, qu'on appelloit alors les Seigneurs du Sang, & avec ſes Courtiſans, eſtoit ſon plus ordinaire divertiſſement.

Il n'y avoit guéres que la vertu & le mérite qui puſſent prétendre à la faveur: & jamais peut-eſtre Prince ne réüſſit mieux dans le choix de ſes Miniſtres, de ſes Généraux d'Armée, & de ſes Ambaſſadeurs. C'eſtoit ſans doute à ce juſte diſcernement, qu'il fut principalement redevable des heureux ſuccès de ſon régne.

Mais ce qui releva ſur tout ſes grandes qualitez, fut une piété ſolide & conſtante, qui alla de pair avec ſa ſageſſe. L'Hiſtoire ne luy reproche aucune débauche. Il obſervoit les jeûnes de l'Egliſe avec beaucoup de régularité, & jeûnoit outre cela un jour de la ſemaine. Il ſe propoſoit dans ſes exercices de piété l'exemple de S. Loüis, pour qui il avoit une dévotion ſinguliére. On l'a vû marcher pieds nuds aux Proceſſions, pour obtenir de Dieu la proſpérité de ſon Etat. Il s'exprimoit avec des ſentimens pleins de Religion ſur les ordres de la Providence, & recevoit ſes faveurs avec autant de reconnoiſſance, qu'il acceptoit l'adverſité avec ſoumiſſion. Ennemi déclaré du libertinage, il chaſſa de ſa Cour un homme de qualité, pour avoir parlé en préſence du Dauphin d'une maniére un peu trop libre; & il dit à cette occaſion ces belles paroles: *Qu'on doit premier les enfans nourir en vertu, ſi qu'ils ſurmontent en mœurs ceux qu'ils doivent ſurmonter en honneurs.* Il avoit coûtume de ſe confeſſer une fois la ſemaine. Ses aumônes eſtoient réglées, il en faiſoit pluſieurs luy-meſme; & par reſpect pour Jesus-Christ, qu'il enviſageoit dans les pauvres, il leur baiſoit la main en leur donnant de l'argent.

Tel fut ce grand & religieux Prince, qui ayant à ſon avénement à la Couronne trouvé les Anglois & le Roy de Navarre maîtres des plus belles parties de la France, n'avoit plus à conquérir ſur ce Prince que la ſeule Ville de Cherbourg, & ſur les Anglois Calais, Bourdeaux, & quelques autres Places moins importantes au-delà de la Loire. Les malheurs du régne ſuivant firent connoître de plus en plus la grandeur de la perte que le Royaume avoit faite à ſa mort. Il laiſſa en mourant deux fils & une fille nommée Catherine; l'aîné des deux Princes fut Charles ſon ſucceſſeur; & le cadet Loüis de France Duc d'Orleans, tige des branches d'Orleans & d'Angouleſme, d'où deſcendirent Loüis XII. & François I.

Il acheta la Seigneurie de Creil de Beatrix de Bourbon Reine de Boheme; le Comté d'Auxerre de Jean de Châlons; il retira le Comté de Dreux par échange, & réünit auſſi à ſon Domaine le Comté de Peſenas, avec les Villes & Châteaux de Montagnac, de Royans, des Tours, de Cognac, de Valiraves, de Montalbo, & tout ce que tenoit Charles d'Artois dans l'ancienne Viguerie de Beziers.

MS de Chriſtine Pilan 1. part. fol. 13.

MS. de Chriſtine Pilan. 1. part. fol. 22.

Additions de N. à l'Hiſt. de Loüis XI. p. 360.

Ibid. fol. 20.

MS de Chriſtine Pilan 3. part. fol. 74.

Ibid. 1. part. fol. 22.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE

CHARLES VI.

An. 1380. LE régne de Charles VI. du nom a eſté un des plus longs & des plus malheureux qu'on ait vûs en France. Le jeune âge du Prince, qui n'eſtoit que dans ſa douziéme année lorſqu'il monta ſur le Trône, fut la premiere ſource de ces grands malheurs. Les Princes ſes oncles s'en prévalurent pour lâcher la bride à leur ambition & à leur avarice. Leur meſintelligence & leurs jalouſies mutuelles remplirent l'Etat de confuſion, de diviſions, & de troubles. Le Prince devenu majeur eut beaucoup de peine à y rétablir l'ordre. L'affoibliſſement B de ſon eſprit, qui arriva à la fleur de ſon âge, le rendit incapable d'y entretenir la paix, & d'y tenir ſes Sujets dans la ſoumiſſion. Un ennemi, encore plus redoutable par ſes grandes qualitez que par ſa puiſſance, tira dans la ſuite avantage de ces fâcheuſes conjonctures, (ce fut Henri V. Roy d'Angleterre) & reduiſit la France aux abois. Enfin, pour comble de maux, une Princeſſe *, autant indigne du titre de Reine de France, dont elle fut honorée en épouſant le Roy, qu'elle l'eſtoit du nom de mere, porta ſa fureur juſqu'à ſe livrer aux ennemis de l'Etat, pour faire perdre la Couronne à ſon C propre fils après la mort du Roy ſon mari, & prolongea par cette trahiſon inoüie les calamitez de la France, qui ne finirent que par des coups extraordinaires d'une Providence toute particuliere de Dieu ſur ce Royaume.

*Iſabeau de Baviere.

Dès que les cérémonies des funérailles du Roy Charles V. furent achevées, les quatre Princes déſignez par ſes derniers ordres pour le Gouvernement de l'Etat, & pour la Tutelle de l'héritier de la Couronne, conférérent afin de convenir entre-eux de l'étenduë de leur autorité, & des moyens d'entretenir une parfaite D intelligence pour la tranquillité, & la conſervation du Royaume contre ſes ennemis : mais cette intelligence parfaite en de pareilles conjonctures, eſt une eſpece de miracle qui ne ſe voit point, ou qui ne ſe voit guéres. Ce ſeroit la vûë des intéreſts de l'Etat & du Prince, qui devroit la produire ; mais chacun a les ſiens propres où il viſe d'abord, & qui l'éloignent de l'unique but où il devroit tendre.

Ce deſordre ſi ordinaire ne pouvoit manquer d'arriver en cette occaſion, vû le caractere des Princes Tuteurs du Roy mineur. Le défaut commun au Duc d'Anjou, au Duc de Berri, & au Duc de Bourgogne, eſtoit deſtre intéreſſez à l'excès, & infiniment avides d'argent ; avec cette difference, que le Duc d'Anjou l'aimoit pour le garder, le Duc de Berri pour le prodiguer ſans diſcernement, & le Duc de Bourgogne pour une fin encore plus nuiſible à l'Etat : c'eſtoit pour le dépenſer à acquérir des créatures, & ſe les attacher au préjudice de l'autorité du Souverain.

Cette avarice rendoit le Duc d'Anjou dur & impitoyable envers les peuples. C'eſt ce qui avoit obligé le Roy ſon frere à luy ôter le Gouvernement de Languedoc, où il eſtoit devenu odieux & inſupportable par ſes extorſions. Ce vice, ſi indigne d'un Prince, eſtoit joint en luy à une égale ambition. Son plus grand chagrin eſtoit d'eſtre né ſujet. Il conçût pluſieurs deſſeins chimériques ſur diverſes Couronnes de l'Europe, & il ſe vit au comble de ſes vœux, lorſque Jeanne Reine de Naples l'adopta & le déclara héritier de ſon Royaume & du Comté de Provence. Cette adoption ſe fit deux mois & demi avant la mort de Charles V. & rendit le Duc d'Anjou encore moins propre à la Tutelle de ſon neveu, eſtant d'humeur à ſacrifier à ce nouvel intéreſt tous ceux de ſon Pupille & du Royaume de France. Ce Prince d'ailleurs ne manquoit pas de belles qualitez. Il ſçavoit la guerre, & la faiſoit en Capitaine brave & habile. Il eſtoit ſçavant, éloquent, poli ; & malgré ſa fierté & ſon eſprit hautain, il ſçavoit ſe poſſéder, & gagner par des maniéres honnêtes & engageantes ceux qu'il prévoyoit luy devoir eſtre néceſſaires.

Leibnitz in cod. diplomat. pag. 237.

MSS. de Brienne vol. 304.

Le Duc de Berri, avec beaucoup moins de mérite que n'en avoit le Duc d'Anjou, avoit auſſi une ambition plus modérée. Il ſe laſſoit meſme quelquefois des ſoins du Gouvernement : mais par ſa bizarrerie, ou par ſon inconſtance naturelle, il ſe chagrinoit aiſément de le voir entre les mains des autres.

Digitized by Google

Le Duc de Bourgogne ne cédoit en rien au Duc d'Anjou dans la ſcience de la guerre, ni dans la paſſion de dominer ; mais il eſtoit plus politique, cachoit mieux ſon ambition, & avoit plus de zele apparent pour le bien de l'Etat. Les moyens d'augmenter ſa puiſſance eſtoient toûjours colorez de la gloire de la Nation : il n'y avoit rien de plus leſte & de plus magnifique que les Troupes qu'il amenoit pour le ſervice, rien de plus brillant que la Cour qu'il formoit à Paris, par le grand nombre de Seigneurs qu'il y attiroit : mais c'eſtoit en leur procurant des graces qui les attachoient à luy, & les rendoient fort indifférens pour leur légitime maître, auprès duquel la pluſpart eſtoient des eſpions plûtoſt que des courtiſans.

Mais le Duc de Bourbon, qui devoit auſſi, ſelon les intentions du feu Roy, avoir part au Gouvernement durant la jeuneſſe de Charles VI. & beaucoup plus que ne luy en laiſſérent prendre les autres, eſtoit d'un caractere tout différent. C'eſtoit un Prince moins chéri du feu Roy pour l'honneur qu'il avoit d'eſtre ſon beau-frere, que pour ſa ſageſſe, ſa droiture, ſa probité, ſon deſintéreſſement, pour les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat dans le commandement des Armées, & qui apparemment auroit eſté choiſi ſeul pour préſider à tout, s'il avoit eu le rang du Duc d'Anjou dans la Famille Royale. Ce furent là les quatre grands Acteurs qui parurent alors ſur la ſcene, où le Duc de Bourgogne joüa le rôle le plus éclatant, dont ſon fils s'empara après luy pour le malheur de la France.

Ces Princes affectérent d'abord une grande modération, & convinrent que tout ſeroit réglé entre-eux par les avis d'une Aſſemblée de Prélats & de Seigneurs, qui ſe tint au Palais. Ils y appellérent auſſi le Chancelier, les Préſidens des Chambres du Parlement, Jean des Mareſts Avocat Général, & quelques autres perſonnes ſages & ſçavantes.

Comme le Roy Charles V. n'avoit point nommé de Régent, mais qu'il avoit ſeulement recommandé aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon le ſoin de l'éducation de ſes enfans, chacun interprétoit ſes intentions à ſon avantage. Ces deux Princes prétendoient que par là, le Roy les avoit honorez de la Régence du Royaume, & de la Tutelle de ſon fils, ou qu'ils devoient au moins eſtre aſſociez au Duc d'Anjou dans cet employ. Au contraire le Duc d'Anjou s'en tenoit au droit que luy donnoit à la Régence, ſa qualité d'aîné des oncles paternels du Prince : dautant plus que ce droit n'avoit reçû nulle atteinte par aucun Acte qui parût que le Roy eût fait avant ſa mort.

Hiſtoire Anonyme imprimée par M. le Laboureur t. 1.

Il parla le premier dans l'Aſſemblée, juſtifia le droit qu'il avoit à la Régence & à la Tutelle, demanda que ce droit luy fuſt confirmé, pour en joüir juſqu'à ce que le jeune Prince fuſt entré dans ſa quatorziéme année, & déclaré majeur, conformément à la derniére Ordonnance que le feu Roy avoit faite touchant le temps de la majorité des Rois de France. Jean des Mareſts Avocat Général, homme tout dévoüé au Duc d'Anjou, parla enſuite plus au long ſur ce ſujet, & conclut de meſme.

La propoſition eſtoit fort plauſible, & paroiſſoit dautant plus raiſonnable, qu'elle eſtoit conforme aux coûtumes du Royaume ; & elle fut reçûë de l'Aſſemblée avec une eſpece d'applaudiſſement qui plut fort au Duc d'Anjou : mais Pierre d'Orgemont Chancelier de France, qui eſtoit dans les intéreſts des Ducs de Bourgogne & de Bourbon, fit beaucoup valoir la confiance que le Roy avant ſa mort avoit témoignée à ces deux Princes. Il aſſûra qu'il y avoit une Ordonnance de luy ſur ce ſujet, par laquelle il les chargeoit de l'éducation des Enfans de France ; & qu'on eſtoit certain de ſes intentions là-deſſus, par un autre ordre qu'il avoit porté, qui eſtoit que pour l'entretien de la Maiſon du jeune Roy on prît le revenu de la Prevoſté & Vicomté de Paris, du Bailliage de Senlis, & du Domaine de Normandie ; & que les ſommes qui en proviendroient fuſſent remiſes entre les mains des Ducs de Bourgogne & de Bourbon, juſqu'à ce que le Prince fuſt en âge d'eſtre couronné.

L'autorité de ce vieux Magiſtrat, que ſon mérite & ſon intégrité avoient élevé aux plus hauts emplois, quoy qu'il ne fuſt que le fils d'un Bourgeois de Lagny, la derniére volonté du feu Roy, dont la mémoire eſtoit en grande vénération, & ce qu'on avoit ſujet d'appréhender du trop grand pouvoir du Duc d'Anjou, firent beaucoup d'impreſſion : & les ſentimens ſe trouvérent fort partagez.

L'Aſſemblée finit par beaucoup de tumulte. Mais ce qui eſtoit de plus fâcheux, c'eſt que les Princes avoient fait avancer aux environs de Paris quantité de Troupes pour appuyer leurs prétentions ; & peu s'en fallut qu'à cette occaſion elles n'en vinſſent aux mains.

Les deſordres qu'elles cauſoient dans la campagne, & la crainte d'une guerre civile, engagérent pluſieurs perſonnes conſidérables zelées pour le bien public, à tâcher de pacifier ce différent par toutes ſortes de voyes : & ils agirent ſi efficacement auprès des Princes, qu'ils voulurent bien s'en rapporter à des Arbitres. On en choiſit d'un commun accord, à qui on fit promettre avec ſerment ſur les ſaints Evangiles, d'agir en cette affaire de bonne foy, ſans intéreſt de parti, & de n'y avoir en vûë que le bien de l'Etat. Après quatre jours de conférences, ils firent leur rapport dans une nouvelle Aſſemblée le deuxiéme jour d'Octobre ; & ſelon le projet qu'ils avoient fait, il fut réſolu qu'on avanceroit le temps de la majorité du Roy, dont le Couronnement & le Sacre ſe feroient à la fin du mois. Que le Duc d'Anjou prendroit le Titre de Régent ; qu'en cette qualité il feroit émanciper le jeune Prince avant le Sacre, & que dès-lors le Royaume ſeroit gouverné au nom du Roy *par le conſeil & avis de Meſſeigneurs ſes oncles*. Il y eut encore d'autres articles, mais qui ne furent ſignez par les quatre Princes que trois ſemaines après le Couronnement du Roy ; ainſi qu'on le voit par l'Acte qui en eſt reſté à la Chambre des

Hiſtoire de Charles VI. par Juvenal des Urſins.

An. 1380.

Extrait des Regiſt. du Parlement.

Cet Acte eſt rapporté dans l'Introduction à l'Hiſt. de Charl. VI.

Comptes ſcellé des Sceaux de ces Princes.

Ces articles eſtoient : I. Que les quatre Princes ſeroient du Conſeil du Roy ; que le Duc d'Anjou, par ſon droit d'aineſſe, y auroit la premiere place, & que quand il n'y ſeroit pas, rien d'important ne s'y décideroit ſans le luy faire ſçavoir, & ſans avoir ſon conſentement. II. Que les quatre Princes nommeroient douze perſonnes pour compoſer le Conſeil du Roy ; que ce Conſeil ſe tiendroit toûjours à Paris, à moins d'une néceſſité preſſante, dont les Princes ſeroient les Juges. III. Que ce qui auroit eſté arreſté dans ce Conſeil s'executeroit, ſans qu'il s'en tint aucun autre en ſecret. IV. Que les Officiers, Capitaines, Gardes de Châteaux, Sénéchaux, Baillifs, Receveurs, & ſur tout ceux qui avoient le maniement des Finances, ſeroient choiſis par les Princes, ſuivant l'avis du Conſeil, ou de la plus grande partie du Conſeil. V. Que ni les Princes, ni le Conſeil n'auroient le pouvoir de donner ou d'aliener rien du Domaine du Roy ; que s'il eſtoit à propos d'en faire quelque alienation, elle ne dureroit point plus que la vie de celuy à qui on l'engageroit, & que cet engagement ne ſe feroit que par le conſentement unanime des Princes & du Conſeil. VI. Que les quatre Princes feroient ſecrétement l'inventaire de la finance & des joyaux du Roy ; qu'on les luy garderoit, & qu'on ne luy en laiſſeroit la diſpoſition que quand il auroit l'âge compétent. VII. Que la garde de la perſonne du Roy & de Monſeigneur de Valois (c'eſtoit le Prince Loüis frere du Roy, qui fut appellé dans la ſuite Duc de Touraine, & puis Duc d'Orleans) ſeroit confiée au Duc de Bourgogne & au Duc de Bourbon, & que ce ſeroit à eux à faire le choix des Officiers qui ſeroient mis auprès des deux jeunes Princes, avec l'agrément néanmoins des Ducs d'Anjou & de Berri. VIII. On exigea du Duc d'Anjou, qu'il conſentit à une explication qui ſe fit du premier article touchant ſa préſence & ſon ſuffrage au Conſeil : & il fut dit, que ſi les autres Princes préſens au Conſeil, & le Conſeil eſtoient d'accord ſur les affaires les plus importantes, comme ſur le mariage du Roy, ſur les Traitez de Paix, ſur les Traitez d'Alliances, & autres ſemblables, l'exécution n'en ſeroit point empêchée par ſon oppoſition, ou par ſon avis contraire.

Il eſt viſible que le Duc d'Anjou ne trouvoit pas ſon compte dans ce Concordat, & que ſon autorité en ſouffroit beaucoup. Mais on le prit par ſon foible, en luy abandonnant comme en dédommagement, la meilleure partie de l'argenterie & des joyaux du feu Roy. Ce préſent, qui eſtoit très-grand, l'engagea à tout paſſer. Luy-meſme fit verifier cet Acte en Parlement, & en ordonna la publication par tout le Royaume.

Extrait des Mémoriaux de la Chambre des Comptes rapportez par Godefroy.

Quelque courte que dût eſtre la Régence du Duc d'Anjou, elle luy cauſa beaucoup d'embarras, & fut fort tumultueuſe. Tandis qu'on préparoit tout pour le Couronnement du Roy, les Troupes s'abandonnoient aux plus extrêmes deſordres dans les environs de Paris. Il appella les Commandans, leur ordonna de faire obſerver plus de diſcipline par leurs Soldats, & fit publier ſes ordres à ſon de trompe dans tous les endroits où ils avoient des quartiers : mais ſous prétexte qu'on ne les payoit point, ils ſe mirent peu en peine de ces ordres, & firent pis qu'auparavant. Les gens de la campagne ſe refugiant dans les Villes, y cauſerent de plus grands deſordres. Leur miſere toucha le peuple des Villes, qui eſtant en meſme-temps fort tourmenté par ceux qui levoient les impoſts, commença à n'avoir pas plus de reſpect que la Soldateſque pour les ordres du Régent. Il ſe ſoûleva à Compiegne & en diverſes Villes de Picardie. Ce qu'il y eut de plus dangereux, c'eſt que cet eſprit de ſédition ſe communiqua à Paris. Deux cens hommes de la populace s'attroupérent, enlevérent Jean Culdoë Prevoſt des Marchands, & le contraignirent malgré luy de venir à leur teſte trouver le Régent, pour luy demander la diminution des impoſts. Le Duc d'Anjou ſurpris de cette émeute, leur promit pour les contenter, de faire en ſorte que le Roy écoûtât leurs plaintes. Cette réponſe les adoucit ; mais elle leur donna en meſme-temps de la hardieſſe, & groſſit la troupe des ſeditieux. Il ſe faiſoit des aſſemblées nocturnes, où l'on déclamoit contre le Gouvernement, & contre tous ceux qui y avoient part. On faiſoit des liſtes des Magiſtrats & des Bourgeois de Paris les plus riches, pour aller piller leurs maiſons : & on eſtoit à la veille de voir toute la Ville en combuſtion.

Hiſtoire Anonyme l. 1. ch. 2.

Le jeune Roy cependant eſtoit à Melun, où il avoit demeuré depuis la mort du Roy ſon pere, qui prévoyant ces deſordres, luy avoit conſeillé de s'y retirer comme dans une Place, où il ſeroit plus en ſûreté qu'à Paris. Le Duc d'Anjou, qui d'ailleurs eût volontiers prolongé le temps de ſa Régence, fut contraint, par ces mouvemens, de hâter les préparatifs du Couronnement où elle devoit finir. Cette cérémonie eſtoit propre à amuſer les eſprits des peuples, & à ſuſpendre la premiére fougue de la ſédition. Il ordonna donc aux Troupes de marcher vers Melun, pour y venir joindre le Roy, & le conduire à Reims.

Chap. 3.

Ce fut un grand plaiſir pour ce jeune Prince, qui dès-lors avoit une extrême inclination pour les armes, de ſe voir à la teſte des Troupes qu'on fit camper aux environs de Melun : mais ſoit de luy-meſme, ſoit qu'on le luy eût ſuggeré, il demanda pourquoy depuis la mort de Bertrand du Gueſclin, on n'avoit pas donné un nouveau Chef à la Milice Françoiſe. Le Duc d'Anjou, dont un Officier de cette autorité auroit pû balancer la puiſſance, n'eſtoit pas fort porté à en faire un. Il dit au Roy, qu'il ſuffiroit alors de remplir la place de Garde de l'Oriflame qui eſtoit auſſi vacante. Il paroiſt qu'en ce temps-là, c'eſtoit après le Conneſtable le plus grand Officier de l'Armée ; & ſous le regne précédent le Seigneur d'Andrehen avoit quitté la Charge de Maréchal de France, pour celle de Porte-Oriflame. Le Roy ayant

agréé cette propoſition, le Duc d'Anjou voulut, en qualité de Régent, nommer une de ſes créatures à cet Employ: mais les Ducs de Bourgogne & de Bourbon s'y oppoſérent, & dirent, que par les articles de leur Traité, il eſtoit marqué expreſſément, que les affaires de la Guerre ſe regleroient ſous le nom & ſous l'autorité du Roy. Ils perſuadérent à ce jeune Prince de faire plûtoſt un Conneſtable, qui fuſt un homme de mérite & d'expérience reconnuë, qui par ſon autorité pût contenir les Troupes, & s'en attirer la confiance. On fit juſtice en cette occaſion à l'habileté & aux grands ſervices d'Olivier de Cliſſon, que le Roy honora de l'épée de Conneſtable, après luy avoir fait faire les ſermens accoûtumez. Ce Prince ſuivit en cela les vûës du Roy ſon pere, qui un peu avant que de mourir, avoit dit aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon, qu'il ne connoiſſoit perſonne parmi les Capitaines François plus capable de remplacer Bertrand du Gueſclin, que le brave de Cliſſon.

Le Duc d'Anjou ſe dédommagea par un autre endroit du chagrin qu'on luy avoit fait en cette rencontre. Il avoit eu avis que le feu Roy avoit fait cacher dans le Château de Melun beaucoup d'or & d'argent en lingots & en barres. Cela eſtoit vray. Le Roy n'avoit confié là-deſſus ſon ſecret qu'à très-peu de ſes plus confidens, qu'il avoit obligez par ſerment de le garder juſqu'à ce que ſon fils fût majeur, & de ne le découvrir qu'à luy ſeul. Le Duc d'Anjou faiſoit foüiller par tout; & pour ne pas partir de là ſans avoir connoiſſance de ce qu'il cherchoit, il retarda ſous divers prétextes le départ du Roy pour Reims. Voyant que ſes recherches eſtoient inutiles, il appella Philippe de Savoiſi un des Chambellans du feu Roy, & qui avoit eſté très-avant dans ſa confidence. Il le conjura de le ſatisfaire là-deſſus; mais ne pouvant en venir à bout ni par priéres ni par promeſſes, il fit entrer un Boureau dans la chambre, & dit tout en colere à ce Seigneur, que s'il ne luy diſoit où eſtoit cet or & cet argent, il alloit ſur le champ luy faire couper la teſte. La fidélité de Savoiſi ne fut pas à l'épreuve de cette menace. Il luy découvrit le tréſor, qui eſtoit renfermé dans un endroit de la muraille du Château. Le Duc s'en ſaiſit, & le fit enlever ſecrétement. C'eſt ainſi que l'avarice de ce Prince dépoüilloit ſon pupille de ſes biens, dans le temps qu'il en avoit le plus de beſoin, pour prévenir les malheurs de ſon Etat.

Hiſtoire Anonyme, chap. 3. Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté D. fol. 207.

Après cette vilaine action, il alla rejoindre le Roy ſur le chemin de Reims. Le Sacre ſe fit le quatriéme jour de Novembre, qui eſtoit un Dimanche. Le Roy avant que d'eſtre ſacré fut fait Chevalier par le Duc d'Anjou, qui luy ceignit l'épée; & le jeune Prince, après la cérémonie du Sacre, conféra le meſme honneur à une douzaine de jeunes Seigneurs.

Quand l'Office de l'Egliſe fut achevé, le Roy vint à l'Archevêché, où on luy avoit préparé un magnifique feſtin. Il y eut là un grand différent entre le Duc d'Anjou & le Duc de Bourgogne touchant le rang. Le Duc d'Anjou comme l'aîné prétendoit avoir la premiére place à table après le Roy. Le Duc de Bourgogne ſoûtenoit, que ce feſtin eſtant un feſtin de cérémonie, & qui avoit rapport au Sacre, il devoit comme Doyen des Pairs, qualité attachée à celle de Duc de Bourgogne, avoir place devant le Duc d'Anjou. Le Roy, après avoir conſulté ſon Conſeil, décida en faveur du Duc de Bourgogne. Dans ce feſtin le Roy avoit à ſa gauche le Comte de Valois ſon frere, & les Princes ſes oncles, mais à quelque diſtance de luy. L'Archevêque de Reims, & les autres Prélats eſtoient à ſa droite. Le Conneſtable, le Maréchal de Sancerre, le Sire de Coucy, & Guy de la Tremoüille, vêtus de drap d'or, eſtoient à cheval proche du Roy, & recevoient les plats, pour les faire paſſer ſur la table. Le Roy demeura encore deux jours à Reims, pendant leſquels il fut occupé à recevoir les hommages & les ſermens de fidélité des Princes & des Seigneurs du Royaume. Les Villes qui ſont ſur la route de Reims à Paris, avoient fait de grands préparatifs pour le recevoir; mais on affecta de ne le laiſſer entrer dans aucune, & l'on crut que c'eſtoit pour éviter les remontrances qu'on ſe diſpoſoit à luy faire par tout pour la diminution des impoſts. Son entrée à Paris fut magnifique, & fut ſuivie de Joûtes & de Tournois pendant trois jours, où quantité de Nobleſſe ſe ſignala en préſence des Dames.

Juvenal des Urſins.

Cependant les Courtiſans de la vieille Cour, qui avoient eu le plus de part à la confidence du Prince, regardoient avec inquiétude ce changement du Gouvernement, & penſoient ou à ſe mettre en ſûreté par la retraite, ou à prendre parti dans la diviſion qu'ils voyoient s'augmenter tous les jours entre les Princes. Celuy qui le premier éprouva le caprice de la fortune, fut Jean de la Grange, appellé communément le Cardinal d'Amiens. Il avoit eſté d'abord Religieux de S. Benoiſt, & puis Evêque d'Amiens, & enfin Cardinal. Le grand talent que le feu Roy avoit reconnu en luy pour les affaires, le luy avoit fait employer en pluſieurs négotiations importantes. Il l'avoit comblé de biens, & luy avoit confié le gouvernement des Finances. Ce poſte toûjours odieux aux peuples, ſa fierté naturelle, & la grande confiance que le Prince avoit en luy, luy avoient ſuſcité beaucoup d'ennemis. Il paſſoit pour eſtre l'auteur de tous les ſubſides qu'on avoit ajoûtez aux anciens ſous le dernier régne. Mais ce ne fut pas là la principale cauſe de ſa diſgrace. Le jeune Roy le haiſſoit perſonnellement, parce qu'en quelques occaſions il luy avoit parlé d'un air un peu rude; ce que ce Prince, tout enfant qu'il eſtoit, avoit vivement reſſenti & conſervé toûjours depuis dans ſon cœur. Peu de jours après la mort du Roy, il dit au Seigneur de Savoiſy ces paroles: *Savoiſy, à ce coup ſerons vangez de ce Prêtre.* La choſe ayant eſté rapportée au Cardinal, il monta ſur le champ à cheval, s'alla cacher dans une maiſon de campagne de l'Avocat Général des Mareſts;

Ibid.

reſts ; & de là ayant donné ordre pour mettre en ſûreté ſon argent, & tout ce qu'il pouvoit aiſément emporter, il ſe ſauva à Avignon auprès de Clément VII. Le Roy n'oſant pas toucher à ſes Bénéfices, ſe contenta de faire rayer les penſions qu'il avoit ſur le Tréſor Royal. Ce Cardinal tâcha depuis de ſe bien remettre à la Cour par le moyen du Pape Clément, qui luy avoit de grandes obligations, pour avoir beaucoup contribué à faire entrer le Royaume de France dans ſon Obédience. Il eut permiſſion d'y revenir ; mais s'y voyant peu conſidéré, il retourna à Avignon, où il mourut vingt-deux ans après.

On pouſſa d'abord encore plus vivement le Sire Bureau de la Riviere premier Chambellan du feu Roy, qui eſtoit celuy de toute la Cour, pour qui ce Prince avoit eu le plus de tendreſſe. Sa diſgrace luy fut cauſée par un Seigneur qui luy avoit attribué la ſienne, & qui trouva ſous le nouveau régne des amis diſpoſez à le ſervir, & à ſeconder ſa vengeance.

Ce Seigneur eſtoit Valeran de Luxembourg Comte de S. Pol, qui fit quelques années après grande figure dans les troubles de l'Etat. Il y avoit ſix ans qu'il avoit eſté pris en Picardie par un parti Anglois, & conduit en Angleterre. Il offrit une groſſe rançon pour ſa délivrance : mais le Roy d'Angleterre la refuſa, & propoſa au Roy de France de l'échanger avec le Captal de Buch, qui eſtoit alors priſonnier de guerre à Paris. Le Roy eſtant réſolu de ne pas relâcher ce Général, le plus habile & preſque l'unique grand Capitaine qui fût alors dans le parti Anglois, le Comte de Saint Pol demeura en Angleterre, mais avec grande liberté. C'eſtoit un Seigneur bien fait, adroit à tous les exercices du corps, & dans le maniement des armes, enjoüé dans la converſation, & qui par tous ces beaux endroits mérita de plaire beaucoup à la Princeſſe Mathilde fille du Prince de Galles. Elle-meſme eſtoit une des plus belles perſonnes de l'Europe. Le Comte répondit à ſes inclinations. Sa haute naiſſance (car il eſtoit de la Maiſon Imperiale de Luxembourg,) les grands biens qu'il poſſédoit en France & aux Païs-bas, en faiſoient un parti qui n'eſtoit pas indigne de Mathilde. Le mariage fut conclu, la rançon du Comte fut réglée à ſix-vingt mille francs, dont on luy remettroit la moitié quand il épouſeroit la Princeſſe. On luy donna la liberté de paſſer en France, pour mettre ordre à ſes affaires, & rapporter dans l'année la moitié des ſix vingt mille francs. A ſon arrivée en France on luy ſuſcita de groſſes affaires à la Cour, ſur ce qu'eſtant vaſſal de la Couronne, il avoit traité de mariage avec une Princeſſe Angloiſe ſans la permiſſion du Roy. On prétendit avoir des preuves, qu'il s'eſtoit engagé à livrer au Roy d'Angleterre quelques-unes des Forteresſes qui luy appartenoient aux Païs-bas : de ſorte qu'appréhendant d'eſtre arreſté, il s'échapa, & alla en Angleterre, où le mariage ſe fit. Il repaſſa la mer quelque temps après ; mais n'oſant paroître ſur les terres du Roy, qui avoit fait ſaiſir ſes Châteaux, il ſe retira dans le domaine du Comte de Morienne, qui avoit épouſé ſa ſœur, & y demeura juſqu'à la mort du feu Roy.

Froiſſart, cap. 32.

Alors il penſa à revenir à la Cour de France, & par le crédit des Princes il obtint ſa grace. Dès qu'il ſçût le Roy de retour à Paris, il vint ſe jetter à ſes pieds, le conjura de pardonner à ſa jeuneſſe la faute qu'il avoit faite de ſe marier en Angleterre : mais il tâcha de ſe diſculper ſur l'article des Forteresſes, & demanda à prouver ſon innocence par le duel. Le Roy luy dit avec bonté, qu'il eſtoit ſatisfait, & qu'il oublieroit le paſſé. Mais le Comte ne l'eſtoit pas, & comptoit pour rien ſon rétabliſſement, s'il ne ſatisfaiſoit pas ſa vengeance.

Il attribuoit la durée de ſa diſgrace au Sire de la Riviere, prétendant que c'eſtoit luy qui avoit empêché le Roy Charles V. de luy pardonner ſa faute ; & déterminé à le perdre, il l'accuſa d'avoir luy-meſme voulu trahir l'Etat. Il ſe fit fort de l'en convaincre par une de ſes Lettres écrite de ſa propre main, & ſcellée de ſon Sceau, par laquelle il exhortoit les Miniſtres d'Angleterre à faire paſſer des Troupes en France. Il y avoit toute apparence que cette accuſation eſtoit fauſſe, eu égard au caractére & aux intéreſts meſmes de l'accuſé ; mais il ne falloit qu'une couleur pour perdre un Favori du régne paſſé, dont la dépoüille auroit enrichi bien des gens.

Hiſtoire Anonyme.

La Riviere recüeillit en cette occaſion le fruit de ſa vertu. Il n'y avoit point à la Cour de France de plus honnête homme que luy, de plus bien-faiſant, & qui ſe fit un plus grand plaiſir d'avancer par ſon crédit les gens de mérite. Cette conduite luy avoit fait un très-grand nombre de ſolides amis. Cliſſon luy eſtoit redevable de l'Epée de Conneſtable, & il ſçavoit que c'eſtoit luy qui avoit engagé le feu Roy à déclarer aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon ſa derniére volonté là deſſus. Il n'en fut pas méconnoiſſant. Il employa tout ſon crédit auprès du Roy, pour ſauver ſon ami, & s'offrit à combattre luy-meſme contre quiconque oſeroit ſoûtenir une calomnie ſi atroce. Un grand nombre de Seigneurs, à l'exemple du Conneſtable, répondirent de l'innocence de la Riviére ; ils firent ſi bien, que le Roy le rappella à la Cour peu de jours après, & le rétablit dans ſa Charge de premier Chambellan, malgré la haine du Comte de S. Pol, & du Duc de Berri, qui eſtoit un des plus animez à ſa perte, parce qu'il le ſçavoit tout dévoüé aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon.

Il n'y eut jamais une plus belle leçon pour les Favoris & pour les Miniſtres des Princes, & qui puiſſe mieux leur apprendre l'uſage qu'ils doivent faire de leur crédit, la modération qu'ils doivent garder dans leur plus haute faveur, & ſur tout le choix qu'ils doivent faire de ceux qu'ils en font participans ; vû qu'en procurant des graces aux gens d'honneur, ils font moins d'ingrats, qu'en les prodiguant à des gens capables de ne les pas reconnoître, dès là qu'ils ſont indignes de les recevoir.

Ces décadences ou ces ébranlemens de la fortune des particuliers, évenemens ordinaires à la Cour, lorſqu'elle change de maître, eſtoient de moindre importance pour l'Etat, que les diſſenſions des Princes, qui ſe broüilloient tous les jours de plus en plus, & à toute occaſion.

Dès que le Roy fut arrivé à Paris, on réſolut dans le Conſeil de licentier les Troupes, & ſur tout celles qui eſtoient aux environs de Paris. Pour le faire ſans réſiſtance de leur part, on les diſperſa d'abord dans des quartiers éloignez les uns des autres, & puis on les congédia, mais ſans les payer. Ils ſe dédommagérent en ravageant la campagne, & pillant les maiſons, ſans épargner meſme celles des Princes. Il en venoit des plaintes de toutes parts. Le Duc de Bourgogne, dans le Conſeil, en rejetta la faute ſur le Duc d'Anjou, à qui il reprocha d'avoir enlevé le tréſor de Melun, & de l'avoir mis dans ſes coffres, au lieu de s'en ſervir pour le payement des Troupes. Il propoſa meſme d'obliger ce Prince à le remettre entre les mains des Tréſoriers du Roy. Le Duc d'Anjou s'emporta de ſon coſté contre le Duc de Bourgogne; on ſe dit de part & d'autre des choſes fâcheuſes. Quelques perſonnes tâchérent de les racommoder; mais l'Avocat Général des Marcſts qui fut le médiateur, parut trop partial pour le Duc d'Anjou. A peine put-on obtenir d eux qu'ils gardaſſent quelques bien-ſéances; car pour l'animoſité, elle continua toûjours, & c'eſtoit aſſez que l'un ouvrit un avis dans le Conſeil, pour eſtre contredit par l'autre.

Chap. 5.

Pour achever de tout perdre, la ſédition recommença dans Paris. La premiére fois que la populace ſe ſoûleva, ainſi que je l'ay raconté, le Duc d'Anjou l'appaiſa, en l'aſſûrant qu'après le Sacre du Roy on ôteroit les impoſts: mais quand de telles promeſſes ont eſté faites une fois, il faut les tenir, ou mettre le peuple hors d'état d'oſer en demander l'exécution. Les querelles des Princes empéchoient de prendre de pareilles meſures. Les gens de métier s'attroupérent, & obligérent le Prevoſt des Marchands, comme ils avoient déja fait, à venir avec eux au Palais ſolliciter l'abolition des impoſts.

Le Roy averti de ce qui ſe paſſoit, envoya au Prevoſt des Marchands le Duc d'Anjou, avec Milès de Dormans Evêque de Beauvais, à qui le feu Roy avoit donné les Sceaux, & qui avoit eſté fait tout recemment Chancelier de France par la démiſſion de Pierre d'Orgemont: car celuy-cy prévoyant que le Duc d'Anjou, mécontent de ce qu'il s'eſtoit déclaré contre luy pour les Ducs de Bourgogne & de Bourbon ſur l'article de la Tutele du Roy, luy feroit toûjours de la peine, aima mieux quitter la place, en ſe reſervant cependant la Charge de Chancelier de Dauphiné. Le Duc & le Chancelier eſtant arrivez au Palais, ſe mirent à la Table de Marbre, pour écoûter la harangue du Prevoſt des Marchands, qui en prenant le parti de la populace, dont il appréhendoit la fureur, fit adroitement comprendre à la Cour, que c'eſtoit malgré luy qu'il parloit en cette occaſion. Le Duc d'Anjou répondit en peu de mots d'une maniére qui adoucit le peuple, & ordonna au Chancelier de déclarer les intentions du Roy. Il le fit avec aſſez de fermeté, aſſûrant que le Roy, nonobſtant l'audace des ſéditieux, qui méritoient un châtiment exemplaire, eſtoit plein de bonté pour ſa Ville de Paris; mais que comme il ne prenoit aucune réſolution avant que d'avoir l'avis de ſon Conſeil, il remettoit au lendemain à faire réponſe à leur requeſte, & qu'il eſtoit très-diſpoſé à les ſatisfaire.

Les ſéditieux contens d'avoir tiré cette promeſſe, ſe retirérent. Les avis furent fort partagez dans le Conſeil, touchant les meſures qu'on avoit à prendre dans une conjoncture ſi délicate: la pluſpart concluoient à ne pas accoûtumer la populace à de pareils attentats contre la Majeſté Royale; mais ils ne ſuggéroient pas les moyens de la réprimer. Tout fut remis à la prudence du Chancelier, qui voyant le lendemain revenir les révoltez en plus grand nombre, & avec plus d'inſolence que le jour précédent, leur déclara que le Roy vouloit bien avoir égard à leur requeſte, & que le jour ſuivant on publieroit un Edit pour la ſuppreſſion des ſubſides & des impoſts. Le lendemain l'Avocat Général des Marcſts fut chargé de la publier dans un diſcours qu'il fit au peuple, qui reçût cette nouvelle avec de grands cris de joye. Mais il eſt rare qu'une ſédition impunie en demeure au premier crime. Toute cette canaille ſe débanda pour aller piller les Bureaux & les maiſons de ceux qui eſtoient prépoſez pour la levée des ſubſides. Ils déchirérent les Regiſtres, & emportérent tout l'argent des Bureaux, & tous les meubles précieux qu'ils purent trouver dans les maiſons qu'ils pillérent.

Chap. 6.

Table Chronologique des Ordonnances. 16 Novemb. 1380.

Juvenal des Urſins.

Hiſt. Anonyme chap. 7.

Ils ne s'arreſtérent pas là, & demandérent que les Juifs, qui payoient un gros tribut au Roy, fuſſent chaſſez de Paris. Cela ſe faiſoit à la perſuaſion de quelques Gentilshommes ruinez par les uſures des Juifs, à qui ils devoient de groſſes ſommes. Le tumulte recommença; & ſans attendre la réponſe du Roy, les mutins coururent aux maiſons des Juifs, où ils ſatisfirent leur avarice, comme ils avoient fait dans les Bureaux des Aydes, en enlevérent les papiers, les déchirérent, arrachérent les petits enfans d'entre les bras de leurs meres, & les portérent à l'Egliſe pour les faire baptiſer. Les Juifs pour la pluſpart ſe ſauvérent au Châtelet. Néanmoins, après le pillage, le Roy eut encore aſſez d'autorité, pour faire reſpecter les Sauvegardes qu'il envoya chez les Juifs, & les rétablit dans leurs maiſons, ayant fait publier à ſon de trompe défenſe ſous peine de la vie de les maltraiter.

On devoit bien s'attendre que les Anglois, avec qui on eſtoit en guerre, profiteroient de tous ces déſordres. J'ay raconté que durant la maladie du Roy Charles V. leur Armée ſous le commandement du Comte de Bouxinkam,

Froiſſard. cap. 57.

traverſoit toute la France, toûjours harcelée par les Camps-volans qui la ſuivoient. Le jour meſme que le Roy mourut, ils paſſérent avec beaucoup de peine la riviére de Sarte, & puis celle de Mayenne ſur les frontiéres de l'Anjou & du Maine. Ils eſtoient ſi fatiguez, & ils trouvérent vers cette riviére les chemins ſi difficiles, qu'ils euſſent eſté infailliblement défaits, ſi on euſt continué de les pourſuivre: mais la nouvelle de la mort du Roy déconcerta tout, & la pluſpart des Seigneurs ayant quitté l'Armée Françoiſe, elle ſe diſſipa d'elle-meſme.

Cette nouvelle mit le Duc de Bretagne dans des diſpoſitions bien différentes de celles où il eſtoit auparavant, & en l'apprenant il dit à quelques-uns de ſes plus confidens ces paroles: Chap. 59. *La rancune & la haine que j'avois au Royaume de France pour cauſe de ce Roy Charles qui eſt mort, eſt bien affoiblie de la moitié: tel a hay le pere qui aimera le fils, & tel a guerroyé au pere qui aidera au fils.* De ſorte qu'ayant juſques-là mis toute ſon eſpérance dans le ſecours des Anglois, il penſa déslors aux moyens de s'en défaire.

Quand il les ſçût preſts d'entrer en Bretagne, il députa vers le Comte de Bouxinkam les Seigneurs de Montbourcher, de Gouyon, de la Houſſaye, de Kerimel, l'Evêque de Leon, & quelques autres Seigneurs, pour le complimenter. Ils le trouvérent à Châteaubourg entre Vitré & Rennes.

Le Sire de Montbourcher, qui porta la parole, aſſûra le Comte de Bouxinkam de la reconnoiſſance du Duc pour le zéle avec lequel il prenoit ſa défenſe, luy dit que ſon Maître ſeroit ravi de la luy marquer, en donnant aux Anglois de bons quartiers en Bretagne; mais qu'il n'en eſtoit pas trop le maître; que la Nobleſſe ſouffroit fort impatiemment de voir tant d'étrangers dans le païs; que les Villes fermées auroient peine à recevoir des garniſons Angloiſes; que Nantes, qui eſtoit une des principales, eſtoit hautement déclarée pour le Roy de France; que cependant il le prioit d'avancer juſqu'à Rennes, & que dans deux jours il viendroit luy-meſme l'y trouver.

Le Comte de Bouxinkam fit ſemblant d'agréer un compliment qui ne luy plaiſoit guéres, & marcha juſqu'à Rennes, dont il trouva les portes fermées, & où il ne luy fut permis d'entrer qu'avec très-peu de ſuite. Le Duc ne tint pas la parole qu'il avoit donnée de ſe rendre au plûtoſt à Rennes, & n'y vint que plus de quinze jours après. Les Troupes d'Angleterre ſe dédommagérent par les courſes qu'elles faiſoient durant ce temps-là dans l'Anjou, dans le Maine, & juſques dans la Touraine, où elles firent d'étranges ravages. Hiſtoire des Ducs.

Quelque occupé cependant qu'on fuſt à la Cour des diviſions qui y régnoient, & des intrigues que chacun y faiſoit, pour fortifier ſon parti, on ne laiſſoit pas de penſer aux affaires de Bretagne; & quoy qu'on ſe défiât toûjours du Duc naturellement ennemi de la France, on ſçavoit qu'il eſtoit las de la guerre; que la Nobleſſe le ſollicitoit toûjours de faire la paix, & qu'il y avoit lieu d'eſpérer, qu'en luy laiſſant ſon Duché aux anciennes conditions, il s'accommoderoit avec le Roy.

Le Conneſtable ſe chargea d'écrire là-deſſus à Robert de Beaumanoir, dont le crédit eſtoit grand parmi la Nobleſſe. Ce Seigneur, qui avoit eſté long-temps au ſervice de France, entreprit volontiers la négotiation: & après s'eſtre aſſûré des principaux Seigneurs, il alla trouver le Duc, que le Comte de Bouxinkam avoit preſque entiérement regagné. Il luy parla avec tant de force, luy fit ſi bien comprendre que ſes véritables intéreſts eſtoient de bien vivre avec le Roy de France, & l'intimida tellement, en luy faiſant connoître que s'il ne faiſoit la paix, il auroit toute la Nobleſſe de Bretagne contre luy, qu'enfin il le fit conſentir à envoyer ſecrétement des Ambaſſadeurs à la Cour, qui furent le Vicomte de Rohan, le Seigneur Charles de Dinant, les Sires Guy de Laval & Guy de Rochefort. Ils parlérent avec beaucoup de ſoumiſſion, & proteſtérent que le Duc, réſolu de changer de conduite, vouloit avoir une fidélité inviolable pour le Roy, qu'il reconnoiſſoit pour ſon Souverain. Le Duc de Bourgogne & le Duc d'Anjou s'accordérent cette fois là, pour faire réüſſir la choſe. Le Roy répondit qu'il oublieroit tout le paſſé, & rétabliroit le Duc dans le Duché de Bretagne, pourvû qu'il vint en perſonne au temps qu'on luy marqueroit, faire ſes ſoumiſſions & ſon hommage, & qu'il donnât pour l'avenir de bonnes cautions qui répondroient de ſa fidélité, ſous peine de demeurer coupables & complices de ſa rebellion. Hiſt. Anonyme chap. 8.

Les Envoyez ayant conſenti à tout ce qu'on leur propoſa, le Roy leur fit donner une copie du Traité, qu'ils portérent en Bretagne au mois de Février. Il fut lû dans une Aſſemblée de la Nobleſſe du païs, & le Duc avec tous les Seigneurs firent ſerment de l'obſerver avec la derniére exactitude. Quand on en eut reçû nouvelle à la Cour, le Roy envoya vers le Duc, Jean le Févre Evêque de Chartres, le Seigneur de Chevreuſe, & Arnaud de Corbie premier Préſident du Parlement, qui luy donnérent au nom du Roy une nouvelle inveſtiture de ſon Duché, & rapportérent la ratification du Traité ſcellée du Sceau du Duc de Bretagne. An. 1381.

Ce Traité ſe conſerve dans le Tréſor des Chartres. J'en feray icy un extrait, parce qu'on y voit que malgré la jeuneſſe du Roy Charles VI. & les broüilleries de la Cour, on eut ſoin d'y faire valoir l'autorité Royale dans toute ſon étenduë.

Traité de Paix entre, &c..... Par lequel eſt convenu que ledit Duc devoit venir devers le Roy accompagné des gens de ſon païs, ainſi qu'il voudroit; & luy eſtant devant le Roy à genoux, en préſence deſdits Ambaſſadeurs, dira au Roy telles paroles: Mon très-redouté Seigneur, je vous ſupplie que vous me veüilliez pardonner de ce que je vous ay courroucé, dont il me déplaiſt bien fort & de tout mon cœur; & après ces paroles, à la priére des amis dudit Duc, le Roy luy pardonne- „Inventaire des Chartres T. 3.

» roit : & après le dit pardon, ledit Duc feroit » hommage au Roy du Duché de Bretagne, & » de tout ce qu'il tient du Roy à la maniére qu'il » avoit autrefois fait. Que le Comté de Mont- » fort luy ſeroit rendu, dont il feroit auſſi hom- » mage ; & que ledit Duc jurera d'eſtre à l'ave- » nir bon & loyal ſerviteur du Roy & du Royau- » me, & à l'avenir ſe joindra avec le Roy con- » tre le Roy d'Angleterre, le Roy de Navarre » & autres. Que le Roy uſera en la Duché de » Bretagne de ſes droits Royaux, Souveraineté » & reſſort en la maniére que luy & ſes prédé- » ceſſeurs faiſoient au temps du Duc Jean der- » nier décedé.....Que les gens d'Egliſe, No- » bles, & autres perſonnes s'obligent à ſe join- » dre pour le Roy contre le Duc, l'Anglois & » Navarrois, en cas de contravention de ſa part, » &c.

Tel fut ce Traité, qui fut conclu à la Cour de France entre les Plénipotentiaires François & Bretons le 15. de Janvier de l'an 1381. ratifié au mois de Février en Bretagne par le Duc, & exécuté par luy-meſme en perſonne à Compiegne le vingt-ſeptiéme de Septembre de la meſme année. Mais on ne ſçavoit pas alors à la Cour de France, & apparemment on n'y ſçût jamais, que le Duc de Bretagne, deux mois avant la ſignature du Traité, avoit fait en ſecret, en préſence ſeulement de quelques témoins & d'un Notaire Apoſtolique, un Acte juridique, par lequel, après avoir marqué ſa reconnoiſſance pour les obligations qu'il avoit aux Rois d'Angleterre, & ſon inclination à ne ſe jamais ſéparer d'eux ; il proteſtoit que s'il eſtoit obligé à traiter avec la France, il ne le feroit que par force, & par la crainte de la mort & de la perte de ſes Etats. Cet Acte a eſté retrouvé depuis peu d'années, & mis au jour par l'Auteur de la nouvelle Hiſtoire de Bretagne. La conduite que le Duc tint dans la ſuite, montre qu'il avoit fait cette proteſtation avec plus de ſincérité, que ſon Traité avec la France.

Ibid.

An. 1381.

Tom. 2. p. 607.

Avant la concluſion de ce Traité, & meſme avant que les quatre Seigneurs Bretons fuſſent en ſecret à la Cour, le Comte de Bouxinxam réſolut d'aſſiéger Nantes, dont les François eſtoient maîtres ; & le Duc de Bretagne luy promit de l'y aller joindre dans quinze jours avec tout ce qu'il pourroit aſſembler de Troupes. La Cour de France avertie de ce deſſein, avoit eu ſoin de bien fournir la Place de vivres & de Gendarmes, dont les plus conſidérables eſtoient les Seigneurs Jean le Barrois, ſurnommé des Barres, Jean de Château-morant, Morfouace, Jean de Malétroit, Amauri de Cliſſon couſin germain du Conneſtable, & Tournemine.

Froiſſard, chap. 19.

On ne vit jamais une réſiſtance plus vigoureuſe, de plus fréquentes ſorties & mieux concertées. Le ſiége dura depuis la Touſſaints juſqu'au commencement de Janvier, que les Anglois furent obligez d'abandonner leur entrepriſe, après avoir eſté battus par quelques Troupes, que le Roy envoya au ſecours de la Place. Le Comte de Bouxinxam avoit attendu en vain le Duc de Bretagne devant Nantes. Il ne fut pas au pouvoir du Duc de s'y rendre, les Gentilshommes de Bretagne luy ayant déclaré, que non ſeulement ils ne l'y ſuivroient pas, mais encore que s'il ſe mettoit en devoir d'aller joindre les Anglois, ils prendroient les armes contre luy. Le Conneſtable, qui eſtoit venu exprès de la Cour en Bretagne, n'omit rien pour les maintenir dans cette réſolution. Ce fut dans cet intervalle que la négotiation, dont j'ay parlé, commença : & quelque temps après la levée du ſiége de Nantes, le Duc déclara au Comte de Bouxinxam la concluſion de ſon Traité avec la France. Une telle nouvelle mit ce Prince fort en colere ; mais il eſtoit en païs ennemi, ſes Troupes eſtoient ruinées, & les Anglois ne pouvoient s'écarter ſans eſtre aſſommez. Ce fut pour luy une néceſſité de retourner en Angleterre, & il s'embarqua le onziéme d'Avril, ſans retirer cependant la garniſon Angloiſe qui eſtoit à Breſt, ſe reſervant cette entrée en Bretagne malgré le Duc. Les Anglois en avoient uſé de même en Normandie pour Cherbourg, qu'ils n'avoient point encore rendu au Roy de Navarre depuis tant d'années qu'il les y avoit reçûs pour le défendre contre la France : car c'eſt d'ordinaire à leurs propres dépens, que les plus foibles ſont ſecourus par de plus puiſſans qu'eux.

An. 1381.

Cette Paix avec le Duc de Bretagne eſtoit un coup important pour la France, qui craignoit peu les Anglois quand ils eſtoient ſeuls ; & ils ne luy eſtoient en effet guéres redoutables, que quand il y avoit quelque parti formé dans le Royaume. Le Conſeil d'Angleterre en eſtoit ſi fort perſuadé, qu'il penſa à former une nouvelle faction en Bretagne, pour embaraſſer en meſme-temps le Duc & le Roy de France.

Juvenal des Urſins.

D'Argentré Hiſtoire de Bretagne.

Il y avoit déja plus de trente-ſix ans que Jean & Guy de Blois, fils aînez de Charles de Blois ancien concurrent du pere du Duc de Bretagne actuellement régnant, eſtoient retenus en Angleterre. Ils avoient eſté donnez en ôtage eſtant tout jeunes, pour la délivrance de leur pere pris après ſa défaite à la bataille de la Roche-de-Rien, & n'avoient point eſté délivrez, parce que Charles s'allia de nouveau à la France, & fut tué peu de temps après à la bataille d'Auray. Le Roy d'Angleterre les fit venir, leur dit qu'il ne pouvoit pardonner au Duc de Bretagne le Traité qu'il avoit fait avec la France, ſans en rien communiquer au Comte de Bouxinxam, qui eſtoit venu pour le ſecourir ; qu'il reſſentoit vivement l'affront fait au Comte ſon oncle, & l'ingratitude que le Duc avoit fait paroître envers l'Angleterre, à qui il eſtoit redevable de ſon Duché. Voſtre pere, continua-t'il, avoit des droits ſur ce Duché, ſon malheur voulut qu'il s'adreſſât plûtoſt au Roy de France qu'au Roy mon ayeul, pour les faire valoir. Il y périt : mais après tout des droits litigieux comme ceux-là ſubſiſtent encore. Je m'offre à vous protéger, ſi vous voulez les ſoûtenir, & ranimer les anciens amis

que voſtre maiſon & voſtre mere ont encore en Bretagne : & pour vous montrer que c'eſt tout de bon que je veux entreprendre voſtre cauſe, je vous offre en mariage, dit-il à l'aîné des deux, ma couſine germaine fille du Duc de Lancaſtre mon oncle. Je vous demande, pour toute condition, que vous me faſſiez hommage du Duché de Bretagne, dont je vous feray prendre le titre, & que vous me juriez de ne vous allier jamais avec la France, quand je vous auray rétabli.

Quelque difficulté qu'il parut dans l'exécution d'un tel projet, l'offre eſtoit ſpécieuſe, & très-capable de tenter ces deux Seigneurs, qui, quoy qu'aſſez bien traitez en Angleterre, s'y regardoient toûjours comme priſonniers. Mais ils firent une réponſe, que Richard n'attendoit pas. Ils luy dirent, qu'ils ſe ſouvenoient parfaitement des obligations que leur pere avoit aux Rois de France, qui l'avoient toûjours ſoûtenu contre les Comtes de Montfort uſurpateurs du Duché de Bretagne ; qu'ils ne les oublieroient jamais ; que quand il devroit leur en coûter la vie, avec la liberté qu'ils avoient déja perduë, ils ne ſe départiroient point de l'affection & de la fidélité qu'ils devoient à la France ; & qu'ils le prioient de trouver bon qu'ils refuſaſſent la grace qu'il leur vouloit faire à des conditions, qu'ils ne pouvoient accepter avec honneur. Richard fut moins choqué de ce refus, que ſurpris d'une telle généroſité ; & comme d'ailleurs il auroit eſté fort embaraſſé à tenir ſa promeſſe, il ne les preſſa pas davantage là-deſſus.

La Cour délivrée de l'inquiétude que luy auroit donné la guerre de Bretagne, dans la ſituation où ſe trouvoit alors le Royaume, fut moins embaraſſée de certains incidens, que le Schiſme de l'Egliſe y produiſoit de temps en temps.

Loüis Roy de Hongrie, qui par la raiſon que j'en ay apportée dans l'Hiſtoire du régne précédent, eſtoit tout dévoüé à Urbain, envoya un Ambaſſadeur en France, pour prier le Roy d'abandonner Clément, prétendant qu'il eſtoit certainement Antipape. L'Ambaſſadeur déclara, que ſi on continuoit de le ſoûtenir, le Roy ſon Maître renonceroit aux Traitez d'Alliance qui avoient eſté juſqu'alors entre la France & la Hongrie. Cette rupture eſtoit peu importante pour la France ; néanmoins on voulut bien rendre raiſon à l'Ambaſſadeur de la conduite que le feu Roy avoit tenuë en cette affaire, & des motifs qui l'avoient porté à ſe déclarer pour Clément. Le Duc d'Anjou eut là-deſſus des conférences avec l'Ambaſſadeur, qu'il adoucit, & qui ſe retira aſſez content. Nos Hiſtoires marquent que dans le meſme temps l'Ambaſſadeur de Caſtille avoit parlé conjointement avec celuy de Hongrie, & de la meſme maniére que luy : mais il y a toute apparence que ce fut là un bruit populaire, auquel les Hiſtoriens ont ajoûté foy trop aiſément. Car il eſt conſtant, par des Mémoires manuſcrits de ce temps-là, & très-authentiques, que le Roy de Caſtille, qui eſtoit juſqu'alors demeuré neutre, embraſſa cette meſme année le parti de Clément, après avoir fait examiner la choſe avec toute la diligence poſſible, & pris les avis des Evêques, des Seigneurs, & de tout ce qu'il y avoit de plus habiles gens dans ſon Royaume, qu'il aſſembla à Medina del Campo : ce qui ne peut en aucune maniére s'accorder avec la prétenduë négotiation de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France : mais la différence de la conduite d'Urbain à l'égard des païs qui le reconnoiſſoient, & de celle que Clément tenoit en France, y faiſoit grand tort à celuy-cy, & l'y rendoit infiniment odieux.

Hiſt. Anonyme de Charl. VI.

Juvenales Urſins.

Proceſſus habitus coram Rege Joanne.

• On n'entendoit parler que d'impoſitions ſur le Clergé. Les Bénéfices n'eſtoient poſſédez que par les Cardinaux d'Avignon, dont le nombre eſtoit de trente-ſix. Clément ſe reſervoit la nomination des Dignitez les plus conſidérables des Chapitres, pour les conferer aux gens de ſa Cour. Les graces expectatives furent plus en uſage que jamais ; c'eſt à dire, que l'on conféroit les Bénéfices meſme du vivant du Bénéficier, pour eſtre poſſedez après ſa mort par les nommez. On les chargeoit de penſions exceſſives. La premiére année du revenu des Bénéfices vacans eſtoit pour le Pape, la Chambre Apoſtolique s'emparoit des biens meubles des Evêques qui mouroient, au préjudice de leurs héritiers. Tout cela excitoit de grands murmures dans le Clergé, & ſur tout parmi les Suppoſts de l'Univerſité, qui ſe voyoient par là privez des Bénéfices où ils auroient pû prétendre en vertu de leurs dégrez, ou qui n'en recevoient preſque que le titre, la plus grande partie du revenu allant aux Penſionnaires.

Hiſt. Anonyme chap. 11.

Les principaux Membres de l'Univerſité conférérent entre-eux de ce qu'il y avoit à faire ſur une choſe qui luy eſtoit ſi préjudiciable. Le véritable remede eſtoit la fin du Schiſme ; mais il n'y avoit guéres d'apparence qu'on la dût voir ſi-toſt. Un des expédiens qui avoient eſté propoſez pour le finir dans les Aſſemblées tenuës ſur ce ſujet ſous le dernier régne, avoit eſté la convocation d'un Concile général. Ce moyen avoit eſté rejetté : mais les Maîtres & Docteurs de l'Univerſité penſérent à le propoſer de nouveau ; & pour accoûtumer inſenſiblement le public à goûter cet expédient, ils en traitérent dans les Ecoles à l'occaſion de diverſes queſtions Théologiques. On en diſputa, on en fit des Théſes pour & contre : on fit des Livres, on tint des Conférences où la matiére eſtoit agitée. Enfin au bout de quelque temps, l'Univerſité s'eſtant aſſemblée*, on y prit la réſolution de députer au Roy & aux Princes, pour les ſupplier de prendre ce moyen de terminer le Schiſme : & on choiſit Maître Jean Rouſſe natif d'Abbeville, demeurant au College du Cardinal le Moine, pour porter cette parole.

Le Duc d'Anjou ayant appris cet Arreſté, en fut fort en colere. On le ſoupçonna, avec beaucoup de fondement, d'avoir part aux levées que faiſoit Clément ; car ce Prince amaſſoit de l'argent par toutes ſortes de voyes, pour

eſtre en eſtat de ſoûtenir l'adoption que la Reine Jeanne avoit faite de ſa perſonne pour le Royaume de Naples : & le Pape avoit grand intéreſt qu'il réüſſit dans cette entrepriſe, qui luy devoit aſſûrer l'Obédience de ce Royaume. Si-toſt donc que le Duc d'Anjou eut eſté informé de ce qui s'eſtoit paſſé dans l'Aſſemblée de l'Univerſité, il donna ſes ordres pour faire arreſter le Député, qui fut enlevé la nuit ſuivante, & mis dans un cachot au Châtelet.

Cet empriſonnement mit en mouvement toute l'Univerſité & tout le Clergé. Le Recteur accompagné des plus célébres Profeſſeurs de toutes les Facultez vint trouver le Prince, pour luy demander la délivrance de leur Confrere. Il les traita de révoltez, & ils eſtoient ainſi regardez de toute la Cour. Après pluſieurs refus le Prince ſe laiſſa fléchir : mais il envoya publier dans les Ecoles défenſe de traiter déſormais ces queſtions ſéditieuſes, d'y parler de l'élection d'un nouveau Pape, ou de la néceſſité d'un Concile, & cela ſous peine de déſobéiſſance, & de crime de leze-Majeſté.

Cette défenſe produiſit la déſertion de pluſieurs Docteurs & Eccléſiaſtiques, qui ſe retirérent à Rome avec Jean Rouſſe, où ils firent leur Cour à Urbain, de ce qu'ils avoient fait en France. Il en eut beaucoup de joye, eſpérant que cette fameuſe Univerſité pourroit entrer dans ſon parti, & qu'il en tireroit un grand avantage.

Jean Rouſſe fut renvoyé ſecrétement en France par Urbain, avec des Lettres de remerciement pour les Docteurs. Il les y exhortoit à ne ſe point laiſſer épouventer par les menaces des Grands de la terre, & à continuer d'agir de toutes leurs forces pour l'extirpation d'un ſi pernicieux Schiſme. Ces Lettres furent lûës en pleine Aſſemblée de l'Univerſité. Le Duc d'Anjou en fut extrémement irrité, & fit chercher par tout Jean Rouſſe ; mais il luy échapa, & regagna Rome, ou d'autres Docteurs de Paris arrivoient tous les jours, & faiſoient publiquement de grandes plaintes contre le Duc : ceux qui demeurérent à Paris appréhendant le châtiment, gardérent le ſilence au moins en public, & attendoient pour ſe déclarer, quelque conjoncture plus favorable.

Les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, toûjours fort unis enſemble, laiſſoient faire ces éclats au Duc d'Anjou, ſans beaucoup s'en embaraſſer ; & ils n'eſtoient pas fâchez de voir qu'il s'attiroit par là la haine du peuple & du Clergé, en attendant que l'expédition de Naples qu'il méditoit, les délivrât de ce Prince, & leur laiſſât toute l'autorité du Gouvernement.

Chap. 12.

Cependant le Duc de Berri, qui portoit fort impatiemment de n'y avoir preſque aucune part, penſa à ſe dédommager d'ailleurs. Il demanda au Roy le Gouvernement de Guienne & de Languedoc. Le Duc d'Anjou appuya ſa demande de prétextes fort ſpécieux : mais dans le fond le motif qui le faiſoit agir, eſtoit que par le moyen du Duc de Berri, qui luy ſeroit redevable de cet établiſſement, il pourroit tirer de ces païs là de groſſes Troupes pour ſon entrepriſe d'Italie ; & meſme pour l'engager à l'y ſeconder, il luy promit quelque temps après de le faire Prince d'Achaie & de Tarente, ſi-toſt qu'il ſeroit en poſſeſſion de la Couronne de Naples.

Il y avoit encore un autre motif qui le rendoit favorable à la prétention de ſon frere, c'eſt qu'en luy procurant ces Gouvernemens, il en dépoüilloit Gaſton Comte de Foix, que le feu Roy, en les luy ôtant à luy-meſme à cauſe de ſes extrêmes vexations, en avoit gratifié. La choſe fut réſoluë comme il le ſouhaitoit, & le Gouvernement accordé au Duc de Berri : mais il eſtoit plus aiſé de luy faire ce préſent, que de l'en mettre en poſſeſſion. La ſoumiſſion des Grands eſt pour l'ordinaire proportionnée à la vigueur ou à la foibleſſe du Gouvernement, & jamais il ne fut plus foible qu'il l'eſtoit alors en France. Le Comte de Foix ſe ſentoit aimé des peuples, qu'il gouvernoit en effet avec beaucoup de modération & de douceur ; & il ſçavoit d'ailleurs, qu'ils appréhendoient beaucoup le Duc de Berri, dont ils connoiſſoient la dureté envers ſes Sujets du Poitou, qui eſtoit de ſon Apanage. Le Comte fit à Toulouſe une Aſſemblée de la Nobleſſe, & des principaux de la Ville, où il leur fit part de l'ordre qu'il recevoit de la Cour, de céder ſon Gouvernement au Duc de Berri. Il s'éleva auſſi-toſt un grand murmure, qui ne déplut pas au Comte. On confera cependant, & chacun dit ſon avis. Le plus général fut, qu'il falloit députer au Roy, pour le ſupplier de ne point ôter au Languedoc & à la Guienne un Gouverneur chéri des peuples, & qui en faiſoit depuis long-temps tout le bonheur.

Les Députez arrivérent à la Cour, où ils furent très-mal reçûs du Roy, traitez de rebelles, & renvoyez avec menaces ; dautant plus que l'on ſçût qu'on ſe préparoit dans le païs à repouſſer le Duc de Berri, ſuppoſé qu'il voulût y entrer par force. En effet ce Prince s'eſtant avancé juſqu'au-delà de la Loire, on luy envoya dire qu'on n'eſtoit pas en diſpoſition de le recevoir, & qu'on le ſuppliоit de ſe déſiſter de cette entrepriſe.

Juvenal des Urſins.

Le Roy ayant appris cette nouvelle, entra en grande colere. Il fit réſoudre ſur le champ par ſon Conſeil ; qu'on marcheroit inceſſamment avec une Armée contre ces rebelles, & il alla luy-meſme peu de jours après à S. Denis pour prendre l'Oriflame, qu'il mit entre les mains de Pierre de Villiers-l'Iſle-Adam Grand Maître de France. Ainſi le Comte de Foix eût eu bien-toſt ſur les bras toutes les forces du Royaume, ſi les Princes qui gouvernoient avoient agi de concert : mais le Duc de Bourgogne rompit le coup, en perſuadant au Roy d'occuper ſes Troupes ailleurs quand elles furent aſſemblées. Le Duc de Berri ne laiſſa pas de marcher avec celles qui eſtoient à luy. Le Comte de Foix le défit : mais ce Seigneur enviſageant les dangereuſes ſuites de ſa révolte, traita quelque temps après avec ce Prince, & luy remit ſon Gouvernement à des conditions

Inventaire des Chart. T. 1. Berri n. 33.

Digitized by Google

avantageuſes. Il ſe fit un honneur de n'avoir pas cédé à ſes ennemis, & un mérite de s'eſtre ſoumis au Roy après une victoire dont il pouvoit ſe prévaloir, pour luy cauſer de grands embarras.

Le motif dont ſe ſervit le Duc de Bourgogne, afin d'empêcher le Roy de faire marcher une Armée pour ſoumettre le Comte de Foix, fut la révolte des Flamans contre Loüis Comte de Flandre. Il luy repréſenta qu'il n'eſtoit pas ſeulement de ſon honneur, mais encore de ſon devoir de ne pas laiſſer opprimer ſon Vaſſal par une populace révoltée ; que le Souverain eſtoit autant obligé à ſecourir ſes Vaſſaux, qu'eux l'eſtoient à luy faire ſervice en temps de guerre ; & que le Duc de Berri trouveroit aiſément dans ſon Duché, dans ſon Comté de Poitou, & dans le Languedoc meſme aſſez de Troupes, pour venir à bout du Comte de Foix.

Les moins éclairez du Conſeil voyoient bien que le Duc de Bourgogne enviſageoit en cela ſon intéreſt particulier, plus que toute autre choſe. Il eſtoit gendre du Comte de Flandre, ſon héritier préſomptif par ſa femme fille unique légitime du Comte, & c'eſtoit ſauver ſon bien, que de rétablir ſon beau-pere dans ſon Comté. Ce fut là la vraye raiſon qui fit compter pour peu de choſe la révolte du Languedoc, bien plus dangereuſe en effet pour la France, & beaucoup plus injurieuſe à l'autorité du Roy, qu'elle choquoit immédiatement, que la rebellion des Flamans contre leur Comte : mais l'expédition de Flandre fut elle-meſme ſuſpenduë pendant quelque temps pour d'autres incidens fâcheux.

Il falloit pour cette expédition avoir de l'argent. Le Duc d'Anjou en avoit auſſi beſoin pour celle de Naples. L'unique moyen pour cela eſtoit de rétablir les impoſts qu'on avoit ſupprimez au ſujet de la derniére ſédition, dont le ſuccès avoit rendu le peuple plus inſolent que jamais. On tint juſqu'à ſept Conſeils là-deſſus, tant avec les Notables de Paris, qu'avec les principaux du Clergé & de la Nobleſſe. La pluſpart eſtoient de l'avis de la Cour, pour le rétabliſſement des ſubſides ; mais la difficulté eſtoit d'y faire condeſcendre ou d'y contraindre le peuple. On chargea Villiers-l'Iſle-Adam & l'Avocat Général des Mareſts, tous deux fort aimez des Pariſiens, de ſonder les eſprits, & de les diſpoſer à ſoulager les beſoins du Roy. Ils ſe trouvérent à pluſieurs Aſſemblées de Ville : ils parlérent aux Bourgeois qui eſtoient les plus accréditez parmi le peuple ; mais ils les trouvérent intraitables là-deſſus, & le bruit de ces négotiations s'eſtant répandu dans Paris, il n'en fallut pas davantage pour faire prendre les armes à la populace. Elle ſe fit des Capitaines, s'empara des Portes de la Ville, tendit les chaines dans les ruës, criant par tout qu'il falloit plûtoſt mourir, que de ſe ſoumettre aux impoſts.

Hiſt. Anonyme l. 2. ch. 1.

Ce méchant exemple fut ſuivi dans les Provinces ; mais il n'y eut point de Ville où l'inſolence & la folie fuſſent portées ſi loin qu'à Roüen. Deux cens compagnons de divers métiers s'eſtant attroupez, inveſtirent la maiſon d'un Marchand Drapier, à qui ſa groſſe taille avoit fait donner le ſurnom de Gras. Ils le forcérent d'accepter le titre de Roy, luy firent un trône ſur lequel ils le placérent, le conduiſirent comme en triomphe dans un char par tous les quartiers de la Ville, & l'amenérent au marché, où ils luy préſentérent une Requeſte, par laquelle ils luy demandoient exemption de tous impoſts. Il fut obligé, de peur d'eſtre maſſacré, de contribuer à cette farce, en entérinant leur Requeſte, & l'exemption fut auſſi-toſt publiée par tous les quartiers de la Ville.

Ils allérent de là aux maiſons de ceux qui lévoient les Droits du Roy, les pillérent, & tuérent tous ceux qu'ils rencontrérent. Ils forcérent l'Abbaye de S. Oüen, dont les Religieux avoient depuis peu eſté confirmez par Arreſt dans quelques droits qu'ils levoient ſur la Ville. Ils rompirent la porte des Archives, mirent en pieces tous les papiers, & tournérent vers le vieux Palais, pour ſe ſaiſir de cette Forteresſe : mais ils furent repouſſez, & pluſieurs furent tuez ou bleſſez.

Il y eut de pareilles ſéditions en divers endroits du Royaume, & l'on crut avec beaucoup de fondement, que les Flamans & les Anglois avoient des Emiſſaires dans les principales Villes, pour les faire ſoûlever, & entrer en ligue avec eux. Cecy fut confirmé à l'Hiſtorien contemporain qui raconte toutes ces choſes. C'eſtoit un Religieux de l'Abbaye de S. Denis qui dit, qu'eſtant vers ce temps-là en Angleterre pour les affaires de ſon Abbaye, il y eut de ſemblables ſoûlevemens de la plus vile populace, où cinq grands Seigneurs d'Angleterre, avec l'Archevêque de Cantorbery, furent traînez au ſupplice, & décapitez publiquement : qu'ayant parlé avec étonnement & avec horreur du traitement qu'on avoit fait à l'Archevêque de Cantorbery, un de la compagnie luy répondit : *Sçachez qu'on verra dans voſtre France de plus grandes révolutions encore, & dans peu de temps.*

Hiſt. Anonyme loc. cit.

Le Duc d'Anjou voyant ſon autorité & celle du Roy ainſi foulée aux pieds ſans pouvoir y remédier, prit le parti de diſſimuler, & ne changea pas cependant de réſolution. Il laiſſa paſſer quelques mois, durant leſquels il tâcha, par diverſes promeſſes, de gagner les Chefs des mutins. Au mois de Février de l'an 1382. c'eſt à dire près de ſix mois après la ſédition, il fit aſſembler ſecrétement au Châtelet les plus riches partiſans ; & après avoir fait fermer les portes, il leur propoſa les Fermes à l'enchere. L'envie de gagner les fit paſſer par deſſus le danger qui eſtoit alors attaché à cet employ, & la choſe fut réglée. Il eſtoit queſtion de publier l'Edit qui fut fait pour le rétabliſſement des impoſitions, & enſuite de le ſoûtenir. On tâcha de s'aſſûrer de la Nobleſſe, & de quelques Troupes. Le peuple paroiſſoit radouci, & en cas que la ſédition recommençât, on eſtoit en réſolution d'en venir à la force.

An. 1382.

Google

Un homme s'offrit pour publier l'Edit : mais il crut devoir prendre ſes précautions. Il monta ſur un bon cheval, vint aux Halles, & ayant aſſemblé beaucoup de monde, il cria d'abord, qu'on avoit volé la vaiſſelle du Roy, & promit récompenſe à ceux qui découvriroient les voleurs. Comme chacun raiſonnoit ſur cet accident, il dit qu'il avoit encore une choſe à annoncer : c'eſt que le lendemain, qui eſtoit le premier jour de Mars, on leveroit les ſubſides; il piqua en meſme-temps ſon cheval, & ſe ſauva.

Quoy que cette parole eût excité quelque murmure, néanmoins les eſpions du Prince luy rapportérent que le peuple ne paroiſſoit pas fort émû ; de ſorte que le lendemain les Commis allérent aux Halles, pour lever l'impoſt mis ſur les denrées. Une choſe ſi mal concertée ne pouvoit que mal réüſſir. Un des Commis s'adreſſa d'abord à une vendeuſe d'herbes, qui commença à crier de toute ſa force contre luy. Elle fut ſecondée de ſes compagnes, qui maſſacrérent le Commis. Le bruit ſe répandit bientoſt dans le voiſinage, & en un moment tout Paris fut en combuſtion. Le tumulte fut ſi grand & ſi général, que le Prevoſt, l'Evêque, les principaux Bourgeois, & les Officiers meſme du Conſeil du Roy, ne ſe croyant pas en ſûreté, ſortirent promptement de la Ville avec ce qu'ils pûrent emporter.

La populace profita de la conſternation, enfonça les portes de la Maiſon de Ville & de l'Arſenal, où elle prit des armes, & entre-autres des maſſuës & des maillets, dont elle aſſomma les Commis pour les impoſts ; & c'eſt de là qu'on donna à ces ſeditieux le nom de *Maillotins*.

Les maiſons des plus riches Bourgeois furent pillées, les priſons rompuës, & ils tirérent de celle de l'Evêché Hugues Aubryot, qui peu auparavant avoit eſté Prevoſt de Paris, & avoit fait travailler aux Tours de la Baſtille, bâtir le Pont S. Michel, le petit Châtelet, & fait divers autres Ouvrages publics ; mais qui eſtoit un des plus grands ſcélérats de ſon temps, & qui méritant le feu par ſes crimes & par ſes impiétez, avoit eſté par grace condamné à une priſon perpétuelle. Ils le choiſirent pour leur Capitaine ; mais il s'échapa la nuit ſuivante. Ils réſoluren d'aller rompre le Pont de Charenton, pour empêcher que quelques Troupes que le Roy avoit au-delà de la Seine, ne vinſſent à Paris : mais la crainte de les rencontrer ſur le chemin les arreſta. L'Avocat Général des Mareſts ſûr de l'amitié que le peuple avoit pour luy, eſtoit demeuré dans Paris ; & quand il vit la premiére fougue un peu rallentie, il alla par les ruës. La populace s'eſtant aſſemblée autour de luy, ce Magiſtrat luy repréſenta avec beaucoup de douceur & d'éloquence, les horribles violences où l'on s'eſtoit emporté, luy conſeilla de ne pas pouſſer plus loin le déſordre, & de ſe mettre plûtoſt en état de fléchir la clémence du Roy. Son autorité calma le tumulte preſque en un inſtant, & chacun retourna chez ſoy.

Durant que cela ſe paſſoit à Paris, le Roy avec ſes oncles, & grand nombre de Nobleſſe bien armée, marcha vers Roüen avec tant de promptitude, qu'il ſurprit les Bourgeois ; & s'eſtant rendu maître d'une des portes, la fit ſur le champ abbatre, avec les murailles où elle eſtoit attachée, & y entra par la bréche comme dans une Ville conquiſe. On mit des corps de garde dans tous les quartiers de la Ville. On arreſta les principaux Chefs de la rebellion, qui furent exécutez. La cloche du Beffroy fut dépenduë, les armes ôtées aux Bourgeois, & portées au Château, & les impoſts mis ſur le vin, ſur les autres boiſſons, ſur les draps, & ſur le reſte des marchandiſes. Chap. 3.

Tout cela fut fait en trois jours ; après leſquels le Roy prit la route de Paris avec ſes Troupes, pour faire un nouvel exemple de ſévérité. La choſe n'eſtoit pas ſi aiſée, vû la grande multitude de peuple de cette Capitale, & les ſéditieux pouvant ſe précautionner. L'allarme néanmoins ſe répandit parmi eux. Les Magiſtrats & les principaux Bourgeois, quoy qu'innocens de toutes ces violences, appréhendérent qu'on ne les confondît avec les coupables. Il fut réſolu, du conſentement de tout le monde, qu'on iroit au devant du Roy, pour luy demander grace, & le pardon de tout ce qui s'eſtoit paſſé. L'Univerſité de Paris fut chargée de cette commiſſion avec l'Avocat Général. On choiſit dans le Corps de l'Univerſité pour porter la parole, ceux qu'on croyoit les plus agréables à la Cour. Ils vinrent au Château de Vincennes un peu après que le Roy y fut arrivé, & demandérent audience. Chap. 4.

La difficulté qu'on prévoyoit à réüſſir autrement, fit qu'ils furent aſſez favorablement écoûtez. Le Roy leur dit, que malgré les énormes excès où les Pariſiens s'eſtoient emportez, il avoit encore aſſez de bonté pour leur pardonner ; qu'il vouloit meſme faire un effort de clémence, en ſupprimant les impoſts qui avoient eſté l'occaſion de tant de déſordres : mais qu'on feroit juſtice de ceux qui avoient forcé les Priſons du Châtelet ; qu'il ordonnoit qu'on les arreſtât, & que leur procès leur fut fait dans toute la rigueur des Loix.

Les Députez, qui n'eſpéroient pas en tant obtenir, ſe retirérent fort contens ; & l'Avocat Général eſtant arrivé à Paris, parcourut en litiere toutes les ruës, pour annoncer ces bonnes nouvelles au peuple : mais il fut également ſurpris & chagrin, de voir encore pluſieurs ſéditieux ſe mettre peu en peine du pardon que le Roy leur accordoit. Il ne laiſſa pas de faire arreſter ceux qui avoient forcé la priſon ; & après les avoir facilement convaincu, d'un crime qui eſtoit notoire, il les fit conduire au ſupplice. Mais dès que le peuple ſçût leur condamnation, il s'émût de nouveau. Le Roy, qui en fut averti, envoya ordre au Prevoſt de ſuſpendre l'exécution. On les remena en priſon ; & ſuivant un autre ordre qui luy fut envoyé, il en fit ſecrétement jetter la pluſpart dans la riviére en divers jours.

Le Roy voyant cette mauvaiſe diſpoſition de

de la populace de Paris, n'eut garde d'y rentrer. Il estoit tantost à Vincennes, tantost à Compiegne, tantost à Melun; mais vû l'épuisement de son Epargne, il pensoit toûjours aux moyens de remettre les anciens subsides. Il
Chap. 5. ordonna aux principales Villes du Royaume d'envoyer des Députez à Compiegne pour la my-Avril. Dès qu'ils s'y furent rendus, on les assembla. Arnaud de Corbie premier Président du Parlement leur exposa l'impuissance où se trouveroit le Roy, de maintenir le Royaume dans l'état où le Roy son pere le luy avoit laissé, de le défendre contre les ennemis, & d'entretenir les Armées, si on ne luy fournissoit les mesmes moyens de le faire, & les mesmes fonds dont son Prédécesseur joüissoit, qui consistoient dans les subsides établis de son temps.

Les Députez pour la pluspart répondirent; qu'ils n'estoient venus que pour entendre les intentions du Roy; qu'ils n'estoient point autorisez à rien conclure; qu'ils feroient leur rapport aux Villes qui les avoient députez, & qu'ils n'épargneroient rien pour les engager à ce qu'on souhaitoit d'elles. Mais quand ils proposérent la chose à leur retour, elle fut rejettée par tout; & les Députez de Sens, qui seuls avoient consenti aux subsides, furent desavoüez. Le Roy apprit ces desagréables nouvelles par quelques-uns des mesmes Députez, qui revinrent le trouver à Meaux & à Pontoise.

Chap. 6. C'estoit l'exemple de Paris qui emportoit toutes les autres Villes. C'est pourquoy on proposa au Roy d'y retourner, pour essayer si sa présence ne produiroit point quelque bon effet sur l'esprit du peuple. Les principaux Bourgeois toûjours en allarmes, & toûjours à la veille d'estre pillez par la populace, souhaitoient ardemment son retour. On négotia sur ce sujet. Le Roy consentit à revenir à Paris sous ces conditions; que le peuple mit bas les armes; que toutes les portes de la Ville fussent ouvertes; qu'on ne tendit point les chaînes dans les ruës la nuit tandis qu'il y demeureroit; qu'aucun Parisien ne vint armé au-devant de luy, s'il n'estoit son Officier ou son domestique, ou qu'il ne le fut de quelque Seigneur de la Cour; & qu'enfin il entrât dans Paris à la teste de ses Troupes. Il donna trois jours aux Parisiens, pour délibérer là-dessus, & ordonna que six ou sept des notables & des plus riches Bourgeois vinssent luy en rendre réponse à Melun.

Ces conditions furent proposées dans une Assemblée générale des Bourgeois, dont les principaux firent en vain tous leurs efforts pour les faire accepter: mais les mutins l'emportérent. Le Roy l'ayant appris, engagea Villiers-l'Isle-Adam à aller à Paris, pour déclarer dans une Assemblée de Ville, qu'il se contenteroit du Droit de Gabelle & de la Doüane; mais ce Seigneur trouva les esprits si aigris & si intraitables, qu'il revint sans avoir osé faire la proposition.

Après tant & de si inutiles démarches, on résolut à la Cour d'employer la force. Le Duc d'Anjou rassembla pour cet effet tout ce qu'il put de Troupes, les posta aux environs de Paris, & leur permit d'y vivre à discrétion, de piller tous ceux qui sortiroient; & de tous les désordres que la guerre apporte avec elle, il ne défendit que le meurtre & l'incendie, & encore pour racheter ce dernier, il fallut que toutes les Maisons de campagne des environs, & toutes les Granges se soumissent à la contribution.

Cela produisit une partie de l'effet qu'on avoit prétendu, & on parla d'accommodement. Il se tint une Conférence à l'Abbaye de Saint Denis entre le premier Président de la part du Roy, & l'Avocat Général pour les Parisiens, où assistérent l'Evêque de Paris, Enguerrand de Coucy, de Villiers, l'Abbé de Saint Denis, & un autre nommé Messire Jacques le Riche. La chose réüssit, & l'on conclut un Traité, par lequel le Roy pardonnoit tout, & promettoit de venir au plutost à Paris; & la Ville s'obligeoit à luy faire incessamment un présent de cent mille francs. Le Roy arriva dès le lendemain à Paris, où il fut reçû avec toutes les marques de joye que peut donner un peuple, qui passant d'une extrémité à l'autre, est également excessif dans sa tendresse & dans sa brutalité; & peu de jours après les cent mille francs furent donnez au Roy.

La tranquillité estant ainsi rétablie, le Duc d'Anjou s'en alla à Avignon, pour y conférer avec le Pape, & de là passer au Royaume de Naples. Il emporta avec luy des trésors immenses, dont la pluspart auroient dû estre dans les coffres du Roy, & qui eussent empêché bien des maux, s'il les eût eu en sa puissance. Le Duc de Bourgogne, par le départ du Duc d'Anjou, demeura maître du Gouvernement, & hâta le secours qu'il avoit promis au Comte de Flandre. Je vais raconter le succès de ces deux expéditions. Je commence par celle de Flandre. An. 1382.

Loüis Comte de Flandre estoit un homme de plaisir, qui ne songeant qu'à ses maîtresses, à la magnificence de ses festes, & aux autres divertissemens de toute espece, dont il estoit toûjours occupé, ne donnoit que peu d'attention au gouvernement de ses Etats. Les Flamans cependant, toûjours féroces, indomptables, & infiniment jaloux de leur liberté, auroient eu besoin d'un Prince appliqué, actif, accort, ferme, qui eût sçû à propos, suivant les conjonctures, employer & la douceur & la sévérité, tantost pour les gagner, & tantost pour les contenir.

Loüis, faute de ces talens, n'eut qu'un régne fort agité de séditions fréquentes, causées partie par les imposts dont il chargeoit ses Sujets, pour subvenir à ses folles dépenses, partie par le caprice d'une populace, qui sous prétexte de conserver ses Priviléges, suivoit aveuglément les impressions du premier séditieux qui levoit l'étendart de la revolte. Le Comte eut d'abord les inclinations assez Françoises; mais il changea depuis, penchant beaucoup du côté des Anglois, & il eut toûjours de grandes liaisons avec le Duc de Bretagne. Ces raisons

faisoient que le feu Roy ne l'aimoit pas. Il n'estoit pas fâché de le voir aux prises avec ses Sujets, & ne se mêloit guéres d'accommoder leurs différens, de crainte que s'il eût esté tout à fait maître chez luy, il ne s'unît avec l'Angleterre contre la France : une fois seulement, avec la permission du Roy, le Duc de Bourgogne fut Médiateur entre le Comte & les Communes de Flandre, en faveur d'un grand nombre de Noblesse qu'elles tenoient assiégée dans Oudenarde : mais après une infinité d'autres broüilleries qui arrivérent depuis, les affaires du Comte se trouvérent enfin en un très-mauvais état.

Annales de France.

Les Gantois s'estoient fait un Chef nommé Philippe d'Artevelle. Il estoit fils de Jacques d'Artevelle ce fameux Brasseur de Bierre, qui sous le régne de Philippe de Valois & de Loüis de Nevers Comte de Flandre, avoit esté à la teste d'une semblable révolte, & qui fut tué dans une émeûte populaire, lorsqu'il intriguoit pour faire élire Comte de Flandre Edoüard Prince de Galles, à la place de son Prince légitime. Le souvenir de l'audace du pere fit croire aux Gantois qu'ils trouveroient dans le fils un homme aussi capable que luy, de soûtenir une sedition, & ils ne se méprirent pas.

Froissard. cap 71.

Ce Philippe d'Artevelle estoit bien fait, de belle taille, éloquent, homme de résolution & de teste, & qui auroit fait honneur par ces grandes qualitez, à une naissance plus illustre que la sienne. Il vivoit alors en homme privé, mais plus noblement que son pere, dont il avoit quitté le métier. Les Gantois le contraignirent malgré sa résistance, de se faire leur Capitaine ; & quand il eut une fois accepté cet employ, il en remplit parfaitement les fonctions.

Juvenal des Ursins. Meyerus, Annal. Flandriæ l. 13.

Il commença par s'opposer à un projet de paix, dont les conditions estoient très-dures pour les Gantois. Se voyant bloqué par le Comte, & réduit à la derniére extrêmité par le defaut de vivres, il alla à la teste de cinq mille hommes au-devant de ce Prince, qui en avoit trente mille, le défit, emporta Bruges, où il entra avec les fuyards, & le Comte, qui s'y estoit sauvé, ne luy échapa que par une espece de miracle. Il remit l'abondance dans Gand, dont il fit lever le blocus ; & profitant de sa victoire, soumit & fit ranger au parti de la Ville de Gand presque toute la Flandre Flamingante. C'est là où en estoient reduites les affaires du Comte de Flandre, lorsqu'il eut recours à son gendre le Duc de Bourgogne, afin d'obtenir par son moyen du secours du Roy.

Il n'y avoit plus dans la Flandre Flamingante qu'Oudenarde & Denremonde, qui tenoient pour luy. Artevelle s'attacha à Oudenarde ; mais beaucoup de Noblesse, tant Flamande que Françoise, qui s'y estoit jettée, & y avoit pour Chef un Seigneur nommé Daniel de Halüin, s'y défendit avec toute la bravoure possible. Artevelle estoit résolu de l'emporter à quelque prix que ce fût, dautant plus qu'il sçavoit qu'il n'y avoit que très-peu de vivres dans la Place. Mais quelques-uns mesme de son parti touchez de compassion pour tant de braves Gentilshommes renfermez dans la Place, qui seroient à la merci du Soldat furieux, luy proposérent de chercher des voyes d'accommodement, l'assûrant que le Comte de Flandre, pour sauver cette Noblesse, n'en refuseroit point les conditions, pour peu qu'elles fussent tolérables.

Froissard. cap. 106.

Le Roy estoit alors à Senlis, jusqu'où il s'estoit déja avancé, pour continuer sa route vers la Flandre, après que le Duc de Bourgogne eut pris ses précautions, pour empêcher qu'il ne se fit de nouveaux remuëmens à Paris. Les Officiers de l'Armée ayoient ordre de se rendre à Arras avec leurs Troupes vers la my-Octobre, & tout filoit de ce côté-là.

An. 1382.

Artevelle ne douta pas que ce ne fût en faveur du Comte de Flandre, que cette Armée s'assembloit ; c'est ce qui le rendit encore plus facile à essayer les voyes de l'accommodement qu'on luy conseilloit ; & il écrivit au Roy une Lettre qu'il envoya jusqu'à Senlis par un Héraut, pour luy témoigner que les Flamans ne refuseroient pas de traiter de Paix avec le Comte de Flandre.

Juvenal des Ursins.

Cette Lettre fut reçûë avec mépris : on railla d'un fils de Brasseur de Bierre, qui prenoit la liberté d'écrire à un Roy de France. Le Héraut fut mis en prison, sous prétexte qu'il estoit venu sans sauf-conduit, & il fut renvoyé sans réponse trois semaines après.

Froissard. cap. 106.

Artevelle indigné de ce traitement, & résolu de pousser les choses à l'extrêmité plûtost que de quitter la partie, envoya aussi-tost en Angleterre, pour prier le Roy Richard II. de prendre les Flamans sous sa protection, & de les secourir contre les François ennemis communs des deux Nations. Cette démarche d'Artevelle inquiéta la Cour de France. On s'y répentit de l'avoir maltraité ; & le Roy, qui estoit à Péronne, luy fit proposer d'envoyer à Tournay des Députez, pour trouver des voyes d'accommodement, & tâcher de reconcilier le Comte de Flandre avec ses Sujets. Artevelle répondit fiérement, qu'il n'estoit plus temps, & qu'il ne pouvoit rien répondre là-dessus, qu'après le retour de ceux qu'il avoit dépêchez en Angleterre. Cependant il fit arrester par représailles celuy qui luy avoit apporté la Lettre, & vengea par cette insulte, celle qu'on luy avoit faite peut-estre un peu trop légérement à la Cour de France. Il ajoûta, qu'il n'entendroit à aucune proposition de Paix, qu'après qu'Oudenarde & Denremonde luy auroient esté renduës, & fit sçavoir sa réponse par un Soldat de la garnison d'Oudenarde, qui avoit esté pris dans une sortie.

Chap. 109.

Cette insolente réponse irrita le Roy, & le fit résoudre à dompter ces Rebelles à quelque prix que ce fut, quoy que la saison fust déja très-avancée ; car on estoit à la fin d'Octobre : outre que si on reculoit, il falloit que la Noblesse Françoise & Flamande renfermée dans Oudenarde y périt. Le Roy arriva à Arras, où il reçût deux Envoyez du Comte de Flandre, avec lesquels on concerta la marche de l'Armée. Dans la revûë qui s'en fit elle se trouva

eſtre de dix mille chevaux, & d'un bien plus grand nombre d'Infanterie & d'Arbaleſtriers.

Hiſt. Anonyme chap. 13.

Dans cette Armée, outre les Ducs de Bourgogne, de Bourbon & de Berri depuis peu paiſible poſſeſſeur du Gouvernement de Languedoc, eſtoient le Conneſtable de Cliſſon, Jean Comte de Boulogne, le Comte de Clermont, Jacques de Bourbon, Guy Comte de Blois, Valeran Comte de S. Pol, Guillaume d'Harcourt, les Seigneurs de Sempi & de Rambure, les deux Marechaux de France Loüis de Sancerre, & Mouton de Blainville, Pierre de Villiers-l'Iſle-Adam qui portoit l'Oriflame, avec un très grand nombre de Nobleſſe de toutes les Provinces de France.

On délibéra ſi le Roy marcheroit avec l'Armée à une expédition ſi dangereuſe, dans un païs trés-difficile, & dans une ſaiſon où il y auroit beaucoup à ſouffrir. Ce jeune Prince, qui n'avoit pas encore quatorze ans accomplis, ſe fâcha de ce qu'on mettoit la choſe en délibération; & il fut réſolu, contre l'avis de pluſieurs, de ne pas s'oppoſer à ſon inclination là-deſſus, dautant plus que ſa préſence ſerviroit à régler les différens, qui pourroient ſurvenir touchant le commandement. L'Armée prit ſa route vers Lille, & alla camper auprès du Monaſtére de Marcete. Le Comte de Flandre marchoit ſéparément à quelque diſtance à la teſte d'un Corps de ſeize mille hommes, compoſé pour la pluſpart de la Nobleſſe Flamande, à laquelle les Bourgeois & les Païſans faiſoient la guerre auſſi bien qu'au Comte.

Comme le deſſein principal du Roy & du Comte de Flandre eſtoit de faire lever le ſiége d'Oudenarde, Artevelle crut qu'on viendroit l'y attaquer dans ſon Camp, où il avoit beaucoup plus de Troupes que les François; mais ſuivant l'avis du Comte, on réſolut d'entrer dans la partie de la Flandre d'au-delà de la Lis, qui eſtoit toute déclarée pour Artevelle, afin de l'obliger par cette diverſion, à abandonner ſon entrepriſe, & l'attirer de ce côté-là.

La difficulté eſtoit de paſſer cette riviére, qui eſt fort profonde, & qui eſtoit fort enflée. Le moyen le plus praticable eſtoit de ſe ſaiſir du Pont de Comines. Les ennemis qui s'en défioient, y avoient mis des Troupes pour le garder. On y fit marcher un détachement ſous la conduite du Seigneur d'Antoing, & un des fils naturels du Comte nommé le Haze de Flandre, Euſtache de Bourbon, & quelques autres Seigneurs l'y accompagnérent.

Ibid. Le Pont fut attaqué & emporté aprés une vigoureuſe réſiſtance. Durant cette attaque, huit mille hommes qu'Artevelle avoit poſtez au deſſus de Courtray, s'avancérent à grande hâte, & rencontrérent les Flamans, qui fuyoient aprés leur déroute. Ils les recüeillirent, & continuant leur marche, vinrent une heure aprés l'action tomber ſur les François, qui n'eſtoient pas, à beaucoup prés, ſi forts qu'eux. Le combat recommença, & les François, accablez par le nombre, furent obligez de repaſſer le Pont en déſordre, & avec grande perte, faute d'avoir eſté aſſez-toſt ſoûtenus.

Artevelle, ſur la nouvelle de la premiére déroute, réſolut de lever le ſiége: mais ayant ſçû bien-toſt aprés que le Pont avoit eſté repris, il demeura dans ſon camp.

Le Conneſtable chagrin de ce mauvais ſuccès, s'avança luy-meſme vers le Pont avec le Maréchal de Sancerre à la teſte de deux mille hommes d'armes, & fit marcher ſecrétement au deſſus de Comines un détachement avec quelques bâteaux qu'on porta ſur des charettes, pour tenter le paſſage de ce côté-là, tandis qu'il attaqueroit de nouveau le Pont. En y arrivant il trouva que les ennemis en avoient rompu l'extrêmité du côté qu'il venoit. Il ne laiſſa pas de ranger ſes Troupes en bataille, de faire avancer ſes Archers, & de placer ſon artillerie, c'eſt à dire, des machines à lancer des pierres, & quelque canon; car il eſt fait mention de canon en cette rencontre, quoy qu'il ne fuſt pas encore d'un fréquent uſage en campagne. Il amuſa ainſi long-temps les ennemis, & bien-toſt il eut avis que ſon détachement avoit traverſé peu à peu la riviére dans les bâteaux.

Froiſſard. chap. 105.

Ibid. Chap. 113. & 114.

Les Flamans qui défendoient le Pont dépenſoient ſi peu en eſpions, que les François qui avoient paſſé parurent à leur vûë lorſqu'ils y penſoient le moins. Cette ſurpriſe les déconcerta, & à peine firent-ils quelque réſiſtance Pluſieurs furent tuez dans le premier choc, & le reſte en un moment fut mis en déroute. On ſe ſaiſit du Pont, on rétablit ce qui en avoit eſté rompu, & on en confia la garde au Seigneur de Sempi vieux Chevalier & bon Capitaine.

Il ne fut pas long-temps ſans avoir beſoin de toute ſa réſolution, & de toute ſon expérience; car le Conneſtable s'eſtant avancé quelques lieuës dans le païs, les Flamans ſe ralliérent, & ayant eſté joints par d'autres, vinrent au nombre de neuf mille hommes attaquer les retranchemens du Pont. Sempi les reçût avec beaucoup de valeur; mais il auroit ſuccombé, ſi le Conneſtable, ayant eſté averti à temps, ne fût revenu promptement ſur ſes pas. Il chargea ſi vigoureuſement & ſi à propos les Flamans avec ſes Gendarmes, qu'il les rompit, leur paſſa ſur le ventre; & il en demeura trois mille ſur le champ de bataille.

Dès que le Roy ſçût la priſe du Pont de Comines par ſon avant-garde, il fit avancer le reſte de l'Armée, mais fort lentement à cauſe des mauvais chemins. Il arriva peu d'heures aprés le dernier combat. Le grand nombre des morts du côté des ennemis, & celuy des bleſſez du côté des François, luy firent connoître combien il avoit eſté rude. L'Armée ayant paſſé le Pont, on tourna du côté d'Ypres. On trouva ſur le chemin un nouveau Corps de Flamans, qui fut attaqué & défait par Jean de Vienne Amiral de France. Cinq cens des ennemis y périrent; ce qui épouventa tellement les Habitans d'Ypres, qu'ils envoyérent leurs clefs au Roy par des Religieux de la Ville, qui

ne demandérent en particulier aucune condition, mais seulement que le Roy voulût bien pardonner les fautes passées à des gens qui se rendoient à luy sans résistance. Le Roy leur accorda le pardon, & leur tint parole.

Froissard. cap. 120. La prise d'Ypres jetta une telle épouvente dans le païs, que Dunkerque, Furnes, Gravelines, Cassel, Bourbourg, & plusieurs autres Places se soumirent au Roy. C'estoit là un grand bonheur pour l'Armée Françoise, engagée si avant dans le païs ennemi. Les Bourgeois de Gand consternez, ordonnérent à Artevelle d'abandonner le siége d'Oudenarde, pour venir couvrir leur païs, qui alloit estre à la merci des François. Artevelle vint aussi-tôt à Gand avec quarante mille hommes: mais il laissa assez de Troupes devant Oudenarde pour garder les travaux du siége, & soûtenir les sorties des assiégez. Il tint Conseil de guerre à Gand, où il fut résolu de donner bataille, & de n'y faire quartier à aucun François qu'au Roy seul, qu'on tâcheroit de prendre vif.

Hist. Anonyme chap. 16. Artevelle s'avança jusqu'à Rosebeque Village entre Deinse & Harlebec au-delà de la Lis, & à quelque distance de cette riviére. Ce fut là que les François, qui avoient encore plus d'envie que luy d'en venir à une bataille, le rencontrérent, & se mirent en disposition de l'attaquer. Toute la Gendarmerie, au nombre de douze mille hommes mit pied à terre, suivant l'ancien usage établi depuis quelque temps dans cette Milice, qui faisoit toute la force des Armées Françoises, & le Roy seul demeura à cheval. L'aile droite de l'Armée Françoise estoit conduite par le Connestable, & par les deux Maréchaux de Sancerre & de Blainville.

Ibid. Le Comte de Flandre voulut estre dans ce Corps, où se trouvérent pareillement les Comtes de S. Pol, d'Harcourt, de Grandpré, de Tonnerre, le Vicomte d'Aunay, le Marquis de Saluce, les Sires d'Antoing, de Châtillon, de Fere, d'Anglure & de Hangest, avec un grand nombre de jeunes Chevaliers, qui souhaitoient avec ardeur une pareille occasion de se signaler. L'autre aile fut confiée à Jean d'Artois Comte d'Eu. Le Roy prit son poste au Corps de bataille, avec Loüis Comte de Valois son frere, qui fut depuis Duc d'Orleans, le Duc de Bourgogne, & grand nombre de vieux Chevaliers. Le Roy en fit là de nouveaux selon la coûtume. Ces vieux Chevaliers estoient les Seigneurs Raoul de Rayneval, le Begue de Villaines, le Sire de Pommiers, le Vicomte d'Acy, Guy le Baveux, & Enguerrand de Heudin. Le Duc de Berri & le Sire de Sempi commandoient sur les aîles de l'Armée chacun un Corps de reserve. Milés de Dormans Evêque de Beauvais, estoit avec le Sire de Sempi.

Froissard. cap. 125.

Les Troupes estant ainsi rangées, le Roy fit publier défense à quiconque sous peine de la vie, de sortir de son rang sans permission. On se souvenoit encore de la malheureuse journée de Courtray, où faute de discipline, par la précipitation & par la mesintelligence des Chefs, la Noblesse de France avoit esté taillée en pieces par la plus vile populace de Flandre. Le Seigneur de Villiers développa l'Oriflâme au premier rang, & on remarqua comme un bon présage, qu'en ce moment le Soleil parut, & commença à dissiper un broüillard épais qui duroit depuis cinq ou six jours.

D'autre part Artevelle, dont l'Armée estoit beaucoup plus nombreuse que la Françoise, s'estoit retranché à Rosebec, où il avoit fait entourer son camp d'un fossé très-profond. Il eust esté difficile aux François de le forcer dans ce poste: mais pour marquer le mépris qu'il faisoit d'eux, il en sortit; & après avoir rangé son Armée à peu près dans le mesme ordre que celle de France, il se mit à la teste de neuf mille hommes des Troupes de Gand, ausquelles il se fioit plus qu'à toutes les autres. Meyerus. Annal. Flandr.

Robert de Beaumanoir s'avança avec cinq cens Lances pour escarmoucher: & après quelque temps, suivant l'ordre qu'il en avoit, il vint reprendre son poste. Artevelle, qui avoit fait amener plusieurs piertiers à la teste de ses Troupes, en fit faire quelques décharges: & aussi-tost après, s'estant ébranlé, il vint fondre de furie sur les bataillons qu'il avoit en teste, & les attaqua si vivement, qu'il les fit reculer: mais il ne garda pas long temps son avantage. Il fut repoussé, & le Connestable l'ayant chargé en mesme-temps, il fut renversé. On serra les Flamans de si près, sans leur donner le temps de se reconnoître, qu'en moins de trois quarts d'heure les premiers rangs furent rompus; & la terreur s'estant communiquée aux autres, la fuite commença. Il se fit alors un furieux massacre des Flamans, ausquels on ne fit d'abord aucun quartier. Nos Historiens disent, que ce jour-là & le lendemain qu'on détacha de la Cavalerie après les fuyards, il y eut près de quarante mille Flamans de tuez ou de noyez dans les oüatregans & dans les riviéres, où ils se précipitoient pour éviter le fer du Soldat vainqueur. Les Historiens de Flandre conviennent de vingt mille pour le jour de la bataille, & n'en mettent que six cens pour le jour d'aprés. Quoy qu'il en soit, la victoire fut complette, & d'autant plus belle, qu'il y eut peu de gens tuez dans l'Armée victorieuse. De ce nombre furent les Sires Flotte de Revel, Antoine & Guy de Cousant, Jean Bude Breton, Moreau de Hallüin, & quarante-quatre autres Gentilshommes. Simon de Mailli, & Renaut le Baveux brave Chevalier de Beausse, y furent griévement blessez, & moururent de leurs blessures. Artevelle fut trouvé parmi les morts, sans avoir esté blessé, mais étouffé dans un fossé par les corps de ceux qui estoient tombez sur luy. On attribua le succès de cette grande journée principalement à la sage conduite du Connestable de Clisson, & du Maréchal de Sancerre. La bataille se donna le 27. de Novembre. Froissard. cap. 127. Juvenal des Ursins.

An. 1382.

Le Comte de Flandre, après la victoire, vint trouver le Roy à sa tente, se jetta à ses pieds, & le remercia de la grande obligation qu'il luy avoit, de l'avoir vengé de ses Sujets rebelles, & & mis en état de rentrer en possession de tant de Villes qu'il avoit perduës. Le Roy luy ré-

pondit en ces termes : *Beau Couſin, je vous ay aidé & ſecouru tellement, que vos ennemis ſont déconfits. Combien que du temps de feu Monſeigneur mon pere, dont Dieu veüille avoir l'ame, vous fuſtes fort chargé d'avoir en alliance & favoriſé nos ennemis les Anglois. Si vous en gardez doreſnavant, & je vous auray en ma grace.*

Le Comte l'aſſûra d'un éternel attachement pour ſa perſonne & pour ſon Etat, & partit auſſi-toſt, pour aller donner ſes ordres touchant la garniſon d'Oudenarde ; dans la crainte qu'Artevelle, dont il ne ſçavoit pas encore la mort, & dont il connoiſſoit les fineſſes, ne prévint la nouvelle du malheur des Flamans, par celle d'une fauſſe victoire, pour obliger la Nobleſſe renfermée dans Oudenarde, à ſe rendre, car elle eſtoit à l'extrémité. Il avoit dépêché après la bataille un Ecuyer Flamand, qui ſe déguiſa en païſan, & qui arrivant au camp des aſſiégeans, leur dit : « Hobien, Meſſieurs les Païſans, nous avons vaincu les François, plus de la moitié ſont demeurez ſur la place, & le reſte eſt fort empêché à ſe ſauver. Il leur fit un grand détail de cette prétenduë victoire ; & enſuite, comme on ne ſe défioit point de luy, & qu'on ne penſoit qu'à le régaler, il s'approcha des murailles, & y jetta au bout d'une fléche la Lettre du Comte de Flandre, qui contenoit ce peu de paroles : *Tous nos ennemis eſtant défaits, il ne me reſte plus rien à deſirer, ſinon, que vous vous reſſouveniez de continuer dans voſtre courage & dans voſtre fidélité.* L'Ecuyer s'évada, & les Flamans apprirent bien-toſt la fauſſeté de la nouvelle, par les réjoüiſſances qui ſe firent dans la Ville, & par une ſortie de la garniſon, qui leur tua neuf cens hommes ſur la place. Le reſte s'enfuit, abandonnant toutes les munitions, les machines & le bagage.

Le Roy, pour profiter de ſa victoire, marcha à Courtray, dont les Habitans luy envoyérent les clefs. Comme cette Place avoit eu beaucoup de part à la révolte, il en fit abattre les portes, & fit pendre les quatre principaux Chefs des révoltez. Il ſe contenta de cette punition ; mais elle ne ſatisfit pas l'Armée, qui fut animée à la vengeance par la vûë des éperons dorez, & des Enſeignes de nos Chevaliers François, qui eſtoient encore ſuſpendus à la voûte de la principale Egliſe, depuis la funeſte défaite de Robert d'Artois en l'an 1302. il y avoit quatre-vingt ans. Les Soldats, par reſpect pour la perſonne du Roy, ne firent aucun mal aux Habitans en ſa preſence : mais ſi-toſt qu'il fut hors de la Ville, ils en partagérent entre-eux les quartiers, & avec une fureur extréme, ils firent main-baſſe par tout ſans diſtinction ni de ſexe ni d'âge, pillérent les maiſons, & réduiſirent cette malheureuſe Ville en cendres. Le bruit courut, ſelon un de nos anciens Hiſtoriens, & la choſe eſt rapportée par d'autres comme certaine, qu'on trouva à Courtray des Lettres que les ſéditieux de Paris écrivoient à ceux de Flandre, pour faire alliance avec eux. Cette découverte, ſi elle fut véritable, fit connoître au Roy, qu'en réduiſant les Flamans, il n'avoit pas moins travaillé pour luy-meſme, que pour le Comte de Flandre.

Hiſtoire Anonyme. Juvenal des Urſins. Meyerus. Annales de France.

Bruges & les autres Villes rebelles implorérent la clémence du Roy & du Comte, qui leur pardonnérent. La ſeule Ville de Gand refuſa de ſe ſoumettre. On délibéra ſi on l'aſſiégeroit ; mais la ſaiſon eſtoit trop avancée, pour tenter une pareille entrepriſe. Le Roy ſe contenta de laiſſer un aſſez grand nombre de troupes au Comte de Flandre. Il le preſſa fort de quitter l'Obédience d'Urbain, & d'embraſſer celle de Clément ; mais le Comte le ſupplia de luy donner du temps pour y penſer, ce qui luy fut accordé. Le Roy retourna en France par la Picardie, dont toutes les Villes luy firent de magnifiques receptions, ravies de voir leur jeune Roy retourner victorieux d'une bataille, où il avoit aſſiſté en perſonne avec une intrépidité qui avoit charmé toute ſa Nobleſſe.

Il arriva à S. Denis au mois de Janvier, & s'y acquitta d'un vœu qu'il avoit fait pour l'heureux ſuccès de ſes armes. Il fit de riches préſens à l'Egliſe, & fit remettre l'Oriflame par le Seigneur de Villiers ſur l'Autel des Saints Martyrs. An. 1383.

Le retour du Roy, après une ſi belle victoire, cauſa plus d'inquiétude que de joye aux Pariſiens. Il n'avoit point congedié ſes Troupes, & excepté ce qu'il en avoit laiſſé au Comte de Flandre, il ramenoit avec luy toutes celles qui l'avoient ſuivi en cette expédition, bien réſolu de s'en ſervir pour ſoumettre les rebelles de ſon Royaume, comme il avoit fait pour dompter ceux de ſon Vaſſal. Les Lettres des Pariſiens trouvées à Courtray, eſtoient pour luy un nouveau motif de les châtier, ſans parler de quelques inſolences de la populace, qui durant qu'il eſtoit campé à Ypres, s'aſſembla pour aller abbatre la Maiſon Royale de Beauté ſur Marne, & peu s'en fallut qu'elle ne le fît. Froiſſart. chap. 120.

Quand une multitude ſéditieuſe, qui ne prend conſeil que de ſa paſſion, ſe laiſſe frapper de la crainte du châtiment, elle eſt déconcertée, juſqu'à ne pas ſonger meſme quelquefois aux moyens de l'éviter. C'eſtoit dans cet étourdiſſement que les mutins de Paris ſe trouvoient à l'approche du Roy ; chacun eſpérant apparemment d'eſtre confondu & caché dans la foule. Le Prevoſt des Marchands, & quelques-uns des principaux Bourgeois, qui n'avoient eu nulle part à la révolte, qu'en ne s'y oppoſant point, parce qu'ils eſtoient dans l'impuiſſance de le faire, allérent à S. Denis, où ils aſſûrérent le Roy & les Princes que tout eſtoit calme dans Paris ; qu'il pouvoit y entrer de la maniére qu'il luy plairoit, & qu'il n'y trouveroit aucune réſiſtance. Hiſtoire Anonyme chap. 190.

Ce fut là un des fruits de la victoire de Roſebeque, que le Roy goûta avec le plus de plaiſir, & il ne manqua pas de ſe prévaloir de cette conſternation des ſéditieux.

Dès le lendemain de grand matin l'Armée fut rangée en bataille, & marcha en trois Corps vers Paris. Le Roy eſtoit ſeul à cheval au milieu des Troupes, & ce ſpectacle reſſembloit moins à un triomphe, qu'à la mar-

che d'une Armée qui s'avance contre l'ennemi.

Vers le milieu du chemin, les Députez des divers Corps de la Ville vinrent ſe préſenter pour faire leurs complimens au Roy. On ne voulut pas les écoûter, & on les renvoya bruſquement, en leur diſant, que ni le Roy, ni les Princes ſes oncles ne pouvoient oublier des injures ſi récentes, ni differer de les châtier pour le repos de l'Etat, & pour l'honneur de la Majeſté Royale.

Quand les premiers bataillons approchérent, on en détacha des Soldats, qui à grands coups de haches mirent les barriéres en pieces. Enſuite ils dépendirent les portes, & les jetterent par terre, pour eſtre foulées aux pieds des Troupes, qui commencérent à défiler, & à ſe ranger dans les ruës. Le Roy entra marchant à petit pas, & affectant un air fier & mécontent. Il deſcendit à Noſtre-Dame, où après quelques prieres, il fit préſent d'un Etendart tout ſemé de fleurs-de-lys d'or, & de-là il alla loger au Palais.

Le Conneſtable, les deux Maréchaux, & les premiers Officiers de l'Armée prirent là les ordres du Roy; & s'eſtant ſéparez chacun avec des Troupes, ils allérent ſe ſaiſir des principales places de la Ville, où les mutins avoient coûtume de s'aſſembler, & y poſtérent de nombreux corps de garde. On dit aux autres, tant Gendarmes que Soldats, d'aller choiſir leurs logemens chez les Bourgeois où ils croiroient en trouver de plus commodes, avec défenſe néanmoins de faire inſulte de paroles ou autrement à ceux qui les recevroient.

L'ordre & la tranquillité avec quoy tout cela s'exécutoit, tenoient en ſuſpens les eſprits des Habitans, chacun tremblant pour ſoy ou pour ceux de ſa famille, & appréhendant d'eſtre du nombre des victimes deſtinées à expier le crime public. En effet, plus de trois cens riches Bourgeois furent arreſtez. Un Orfévre & un Marchand de Drap, qui eſtoient de ce nombre, & qui avoient eu beaucoup de part dans la ſédition, furent publiquement exécutez, tándis que l'on continuoit à faire le procès aux autres.

Cinq jours après cette exécution, le Roy fit enlever toutes les chaines des ruës, & les fit tranſporter à Vincennes. On publia dans les carrefours un ordre, par lequel il eſtoit enjoint à tous les Bourgeois, ſous peine de la vie, de porter leurs armes au Palais, ou au Château du Louvre; & on dit qu'il s'en trouva pour armer cent mille hommes. On renverſa, par ordre de la Cour, la Porte S. Antoine; & il fut réſolu qu'on acheveroit les Tours de la Baſtille, que le feu Roy avoit commencées, & qu'on éleveroit une autre Tour du côté du Louvre, afin que Paris fût dominé par les deux extrémitez, & que les Troupes dont on rempliroit ces poſtes fuſſent maîtreſſes des deux principales avenuës.

Juvenal des Urſins.

Les Pariſiens, qui ne ſçavoient encore juſqu'où le Roy pouſſeroit ſon indignation, engagérent la Ducheſſe d'Orleans femme du Duc d'Orleans grand oncle du Roy, à interceder pour eux; mais elle ne put rien obtenir. Le meſme jour le Recteur de l'Univerſité, avec les plus fameux Docteurs & Profeſſeurs, vint ſe jetter aux pieds du Roy pour le meſme ſujet. Le Prince parut attendri de ſa Harangue. Il n'eut point cependant d'autre réponſe, ſinon qu'on feroit en ſorte de ne pas envelopper les innocens dans la peine des coupables; mais qu'il falloit faire exemple des principaux auteurs des deſordres.

On continua en effet pendant quinze jours les executions des criminels; mais la plus éclatante de toutes fut celle de l'Avocat Général des Mareſts. Cet homme fameux dans tout le Royaume par ſon éloquence, & très-conſideré à la Cour, avec laquelle il ſçût long-temps ſe ménager, ſans ſe rendre ſuſpect au peuple, avoit eſté dans les premiers troubles comme le Médiateur entre les deux partis. On s'en eſtoit ſervi pluſieurs fois utilement, pour empêcher la populace de porter ſes violences encore plus loin qu'elle n'avoit fait: mais on luy fit un crime d'eſtre demeuré à Paris dans une des dernieres revoltes, pendant laquelle tous les Magiſtrats, pour marquer qu'ils n'y trempoient point, s'en eſtoient retirez. On l'accuſa d'avoir parlé trop librement dans le Conſeil en faveur du peuple, & de ce que dans une Aſſemblée des plus ſeditieux, ſoit par crainte, ſoit par complaiſance pour les loüanges qu'on luy donnoit, il avoit eſté d'avis qu'on fortifiât Paris, pour ſe défendre contre les Troupes du Roy. Il le fit vray-ſemblablement pour céder au temps, & en intention de ne pas perdre ſon crédit, qu'il eſpéroit employer utilement à ramener les eſprits: mais de pareilles démarches ſont délicates, & ſujettes à eſtre mal interprétées. Il avoit toûjours eſté fort dans les intéreſts du Duc d'Anjou, qui n'eſtoit plus en France, & s'eſtoit par là attiré la haine du Duc de Bourgogne, qui dominoit dans le Conſeil. C'eſtoit là, comme pluſieurs le crurent, ſon plus grand crime. Il fut déclaré criminel de leze-Majeſté, & eut la teſte coupée, auſſi-bien que douze autres Bourgeois. On dit qu'en allant au ſupplice il demandoit ſouvent à Dieu juſtice par ces paroles du Pſalmiſte: *Judica me Deus, & diſcerne cauſam meam.* Il eſtoit âgé de ſoixante & dix ans, & finit ainſi par une mort infame, une vie que ſon eſprit, ſes talens, ſa prudence & ſes emplois ſous quatre régnes avoient renduë illuſtre. Il avoit eſté annobli avec ſa famille par le Roy Charles V. l'an 1365. & il eut encore la gloire d'eſtre plaint & regretté par les plus gens de bien de la Cour & de la Ville.

Ibid.

Regiſtre 1. de la Chambre des Comptes.

On n'en demeura pas là. On voulut flétrir la Bourgeoiſie, en ſupprimant la Charge de Prevoſt des Marchands. La Juriſdiction en fut attribuée au Prevoſt de Paris, auquel le Roy accorda des Lettres pour ſe loger à l'Hoſtel de Ville, & les droits & revenus de l'Hôtel de Ville furent réünis au Domaine.

Edit du 27. Janv. 1383. au Reg. de la Chambre des Comptes cotté E. fol. 73. & 36.

Comme les ſéditions n'avoient eſté faites qu'à l'occaſion des impoſts du dernier régne, que la Cour avoit eſté contrainte d'abolir, &

Hiſtoire Anonyme loc. cit.

qu'elle vouloit enſuite remettre, elle n'eut A garde de manquer une ſi favorable occaſion de ſe faire obeïr ſur un point ſi important : mais on délibéra dans le Conſeil ſur quel pied
Ibid. on les rétabliroit. Ces impoſitions juſqu'alors reguliérement parlant, ne s'eſtoient faites que pour les néceſſitez de l'Etat à cauſe des guerres, ou pour les réparations des Maiſons Royales, & du conſentement des principales Villes, ou des Etats du Royaume. C'eſt ce qui avoit eſté encore pratiqué ſous le dernier régne. Quelques-uns du Conſeil furent d'avis de ſe ſervir de la conjoncture préſente, pour en faire un pur Domaine du Roy, & d'en attribuer la B direction & la connoiſſance à des Juges & Officiers Royaux : mais le ſentiment contraire prévalut, de peur de trop effaroucher les peuples, & de cauſer une révolte générale dans tout le Royaume. On s'en tint à l'ancien uſage, ſelon lequel on fit publier à ſon de trompe le Péage des Gabelles, l'impoſt de douze deniers pour livre ſur toutes les Marchandiſes qui ſe vendroient, du quatriéme du vin debité en détail, & de douze ſols d'augmentation pour chaque muid. La proclamation s'en fit par toût Paris, ſans que perſonne oſaſt en faire la moindre plainte. Et ainſi ce qui devoit eſtre l'effet de l'affection des Sujets envers leur Sou- C verain, dont les affaires ne comportoient pas la privation d'un ſecours ſi neceſſaire à l'Etat encore attaqué par les Anglois, fut une partie du juſte châtiment qu'ils avoient mérité par leurs révoltes, en expoſant le Royaume aux plus extrêmes malheurs.

On abolit encore quantité de Confrairies de Bourgeois & d'Artiſans, qui eſtoient ſuivies de grands repas, où d'ordinaire ſe formoient les cabales & les factions. Tout cela ſe fit le jour meſme que l'Avocat Général fut executé avec les douze Bourgeois, qui furent les derniers punis de plus de cent qui ſubirent le meſme D ſort.

Enfin, après tant d'exemples de ſévérité, le Roy réſolut de rendre la paix & la tranquillité à la Capitale de ſon Royaume, par un Acte public de clémence. On aſſembla le peuple dans la Cour du Palais, où l'on avoit dreſſé ſur le grand eſcalier une eſpece d'échaffaut, qui fut tapiſſé & orné en façon de ſale. Le Roy y monta ſuivi des Princes ſes oncles, & des Grands de la Cour, & ſe plaça dans le Trône qu'on luy avoit préparé. Dès qu'il parut, toutes les femmes des Bourgeois priſonniers, qui eſtoient venuës là toutes échevelées, commencérent en E pleurant à crier miſericorde pour leurs maris, levant les mains vers le Roy avec des cris lamentables.

Les Officiers ayant fait faire ſilence, Meſſire Pierre de Gyac, fait Chancelier de France depuis peu, fit un diſcours au peuple, où il repréſenta vivement & avec beaucoup d'éloquence les grands ſujets de mécontentement que les Pariſiens avoient donné à nos derniers Rois. Il rappella ce qui s'eſtoit paſſé au commencement du précédent regne, & ſur la fin de celuy du Roy Jean, & en particulier l'horrible attentat commis contre les deux Maréchaux de France & de Dauphiné maſſacrez dans la chambre & aux yeux du feu Roy, lorſqu'il eſtoit encore Dauphin & Régent du Royaume durant la priſon du Roy ſon pere. Il fit un grand détail de tout ce qui s'eſtoit fait depuis que le Roy eſtoit monté ſur le Trône ; des ſéditions, des violences, des inſolences, des horribles attentats commis contre la Majeſté & contre l'autorité Royale. Il montra que le châtiment qu'on venoit d'en faire n'eſtoit rien en comparaiſon de l'énormité & de la multitude des crimes dont les Pariſiens eſtoient coupables ; qu'il s'en falloit bien que le nombre de ceux qui avoient eſté punis n'égalât celuy des criminels ; que la pluſpart de ceux qu'on avoit mis en priſon, & beaucoup d'autres qu'on n'avoit pas encore arreſtez, n'eſtoient pas moins chargez que ceux qui avoient déja eſté condamnez à la mort. Il finit ſans faire aucune mention de grace, & laiſſant le peuple dans la penſée, qu'on alloit encore prononcer quelques nouveaux Arreſts de mort.

Alors recommencérent les cris lugubres des femmes des priſonniers. On n'entendoit de toutes parts que gémiſſemens, que hurlemens de gens qui ſe deſeſperoient, juſqu'à ce que les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon s'eſtant levez de leurs places, & jettez aux pieds du Roy, firent comprendre au peuple qu'ils luy demandoient ſa grace. Il la leur accorda, & dit, qu'il changeoit la peine de mort en une amende pecuniaire qu'il régleroit. Le Chancelier reprenant la parole, le déclara au peuple, & le congédia, en l'aſſûrant de la prochaine délivrance des priſonniers.

On tira d'eux de très-grandes ſommes, outre celles auſquelles on taxa ceux qui pendant la révolte avoient eu parmi le peuple quelque autorité ou quelque Charge, comme de Capitaine de Quartier, ou autre de cette eſpece. Ce qu'il y eut de mal en tout cela, c'eſt qu'il n'entra gueres de cet argent dans les coffres du Roy ; qu'une partie en ayant eſté diſtribuée aux principaux Officiers de l'Armée pour la paye des Soldats, ils le gardérent pour eux ; & que les Troupes ayant eſté licentiées ſans eſtre payées, ſe dédommagérent par leurs brigandages aux environs de Paris & dans les Provinces. C'eſt ainſi que les Princes ſont malheureuſement trahis : car ce jeune Roy n'avoit pû juſques là ſe frayer un plus beau & plus ſûr chemin, pour arriver à ce point d'autorité ſi néceſſaire aux Souverains pour bien gouverner leur Etat. Il s'eſtoit fait craindre, eſtimer, reſpecter. Il n'avoit plus, pour ſe faire aimer, qu'à empeſcher les déſordres ; & il ſeroit bientoſt devenu par ce moyen auſſi abſolu dans ſon Royaume, que le Roy ſon pere l'avoit eſté. Mais ce n'eſtoit pas là ce que ſe propoſoient ceux qui gouvernoient ſous ſon nom. Leur principal ſoin eſtoit d'augmenter leur puiſſance & leurs richeſſes aux dépens de leur Maître & de ſes Sujets. C'eſt ce qui fit que dans le Conſeil, malgré l'avis du Comte d'Harcourt & de pluſieurs autres Seigneurs, il fut réſolu de faire

Hiſtoire Anonyme chap. 20.

de nouveau le procès à la Ville de Roüen, qui avoit déja esté châtiée, soit qu'il s'y fût fait quelque nouvelle émeûte pendant le voyage du Roy en Flandre, soit qu'on crût que les premieres n'avoient pas esté assez sévérement punies.

On envoya l'Amiral Jean de Vienne avec des Troupes, & deux Commissaires, dont l'un estoit Jean Pastourel Président à la Chambre des Comptes, & l'autre Jean le Mercier Seigneur de Noviant, Conseiller d'Etat. Il en coûta la vie à quelques Bourgeois, & de très-grosses sommes d'argent aux autres, qui ne furent pas mieux employées que celles qu'on avoit tirées des Parisiens. On en usa de mesme à l'égard de plusieurs Villes du Royaume, où il s'estoit fait des séditions, & les subsides furent rétablis par tout en peu de temps.

Ibid. an. 1383.

L'expédition de Flandre, & les broüilleries de Paris n'empêchèrent pas qu'on n'agît au-delà de la Loire contre les Anglois, qui ne faisoient eux-mesmes la guerre que fort mollement, à cause des troubles & des séditions, dont l'Angleterre n'estoit pas plus exempte que la France. Le Maréchal de Sancerre, quelque temps avant qu'on fit les préparatifs pour la Flandre, les avoit chassez du Limousin, où ils estoient venus faire des courses, & leur avoit enlevé plusieurs Châteaux. Il les poursuivit dans le Poitou, & les chassa encore de quelques Forteresses qu'ils avoient prises. Il se fit vers ce temps-là une espece de Treve entre les deux Nations; mais de peu de durée.

Histoire Anonyme l. 1. ch. 16.

L. 2. cap. 21.

Les Anglois ne furent pas plus heureux sur mer que sur terre. Les Armateurs de Normandie attaquérent une Flotte Angloise richement chargée, & la prirent. Des Vaisseaux du Roy de Castille eurent le mesme avantage sur quelques autres Anglois, qu'ils bloquérent dans une petite Isle vers la Rochelle. Ils se contentérent de les rançonner, & de leur faire jurer que de trois ans ils ne porteroient point les armes contre le Roy de Castille, qui estoit alors en guerre avec le Roy de Portugal, dont les Anglois avoient pris le parti, comme les François de leur côté soûtenoient celuy du Roy de Castille. Mais la Paix fut bien-tost faite entre les deux Rois Espagnols, tandis que les François & les Anglois demeuroient toûjours irréconciliables.

Ce n'est pas que les Rois de France & d'Angleterre ne souhaitassent la Paix: ils en avoient besoin l'un & l'autre, pour affermir leur autorité, & contenir leurs Sujets dans le devoir; mais elle devenoit tous les jours plus difficile, par les nouveaux obstacles qui survenoient. Les affaires de Flandre, & celles du Schisme de l'Eglise, ne furent pas les moindres: & ce fut mesme à cette occasion, que la guerre qui sembloit languir, se ranima.

Meyerus.

La Ville de Gand fut confirmée dans son esprit de révolte par les Lettres du Roy d'Angleterre, qui l'assûroit d'un prompt secours, & sur cette assûrance elle se mit peu en peine de la médiation de l'Evêque de Liege & de l'Evêque de Tournay, qui s'offroient à ménager son accommodement avec le Comte de Flandre. En effet le secours d'Angleterre ne fut pas long-temps sans paroître à Calais. Mais ce ne furent pas tant les sollicitations des Bourgeois de Gand qui le hâtérent, que celle d'Urbain, qui voyant son parti prévaloir en Italie, & irrité de plus en plus de la protection que la France donnoit à son Concurrent, résolut de la contraindre par les armes à l'abandonner.

Il adressa en Angleterre à Henri Spencer Evêque de Norwic, une Bulle pour publier une Croisade dans les formes contre les Clémentins, c'est à dire, contre ceux qui estoient dans l'Obédience de Clément, & c'estoit uniquement les François qu'il dénotoit par là. Les Indulgences, la permission de lever des taxes sur le Clergé, & tous les autres priviléges des Croisades, estoient accordez par cette Bulle à ceux qui s'enrôlleroient, ou qui conduiroient cette guerre. Urbain faisoit l'Evêque de Norwic Chef de cette expédition. Le Roy d'Angleterre n'agréoit pas trop ce dessein; mais il laissa faire le Pape, & l'Armée passa la mer, pour aller selon l'intention de ce Prince au secours des Flamans, & selon l'intention de l'Evêque contre les François. Elle estoit assez nombreuse, composée de bonnes Troupes, & commandée par d'habiles Chefs, dont le principal estoit Hugues de Caurelée vieux Capitaine fort expérimenté, qui avoit fait long-temps la guerre sous Edoüard III. sous le Prince de Galles, & mesme durant le régne de Richard.

Quand cette Armée eut débarqué à Calais, on délibera par où elle commenceroit à entrer en action. Les Généraux, pour faire plaisir à l'Evêque, & seconder ses intentions, furent d'avis de l'employer contre les François, comme contre les fauteurs du Schisme de Clément. Mais cet Evêque ayant tout à coup changé de dessein, peut-estre parce qu'il voyoit la frontiere de France trop bien gardée, voulut qu'on attaquât les Places du Comte de Flandre, quoy que ce Comte fût Urbaniste; & il n'en apporta point d'autre raison, sinon que le Comte de Flandre, depuis l'alliance du Roy d'Angleterre avec la Ville de Gand, avoit chassé tous les Anglois de ses Terres. L'Evêque fit seulement faire quelques courses en Picardie; & puis il attaqua Gravelines qu'il prit. Cette prise fut suivie de celle de Bourbourg & de Dunkerque, & de la défaite d'une Armée du Comte de Flandre proche de cette derniere Place. L'Evêque, après sa victoire, se rendit maître de Cassel, de Bergue, de Furnes, de Nieuport, d'Ostende, & de presque toutes les Places du côté de la mer, dont la plûpart estoient ou peu fortifiées, ou mal garnies.

Polidorus Vergilius lib. 20.

Hist Anonyme l. 3. cap. 1.

Le Roy averti de l'arrivée des Anglois en Flandre, assembla promptement sa Noblesse. Elle se rendit à ses ordres au nombre de seize mille hommes d'armes, & luy demanda en grace, que tandis qu'elle seroit actuellement occupée au service, on ne pût faire contre elle aucunes procédures de Justice. Le Roy luy accorda cette grace: & c'est là le premier & l'unique exemple dans nostre Histoire, où l'on ait fait un usage si étendu de ce qu'on appelle

Lettres

Lettres d'Etat, ſous les Rois de la troiſiéme Race. Le Roy alla à S. Denis prendre l'Oriflâme, qu'il confia pour cette campagne à Guy de la Trimoüille, & prit la route d'Artois, ayant avec luy le Duc de Bretagne. Le Duc Frederic de Baviere le vint auſſi joindre auprès d'Arras.

Hiſtoire Anonyme, chap. 3.

Les Anglois avoient formé le ſiege d'Ypres, où la garniſon ſe défendoit bien. Le Roy marcha au ſecours de la Place. Les Anglois n'oſérent l'attendre. Ils levérent le ſiege, & s'allérent camper auprès de Caſſel, où ils ſe fortifiérent dans leur camp. Le Conneſtable avec le Duc de Bretagne & le Maréchal de Sancerre les obligérent encore à quitter ce poſte. Ils rompirent alors leur Armée, dont une partie ſe jetta dans Bergues, une autre à Gravelines, & le reſte à Bourbourg, & en quelques autres Places.

Froiſſard, chap. 141.

On continua de les pouſſer. On réſolut de commencer par le ſiege de Bergues. Mais les Anglois qui eſtoient dedans en ayant eu avis, mirent le feu à la Place, & ſe retirérent à Gravelines. On les y ſuivit; ils firent bonne contenance, & parurent ſe vouloir défendre: mais trois jours après, voyant les canons & les autres machines en batterie, ils ſortirent la nuit par une des portes, du côté que la Place n'eſtoit point inveſtie, & ſe ſauvérent à Bourbourg, où on les alla encore aſſiéger. Ils ſe défendirent avec beaucoup de réſolution, firent de vigoureuſes ſorties, ſoûtinrent un aſſaut, où Philippe d'Artois Comte d'Eu planta l'Etendart de France ſur la muraille; mais il fut repouſſé. Enfin, quoy qu'ils fuſſent réduits à l'extrêmité, ils obtinrent une capitulation honorable par l'entremiſe du Duc de Bretagne, à qui l'Armée, qui eſpéroit profiter du pillage de la Ville, en ſçût fort mauvais gré; & meſme les ennemis de ce Duc ſe ſervirent de ce bon office qu'il avoit rendu aux Anglois, pour le rendre ſuſpect au Roy. Ce que j'ay dit du Duc de Bretagne à l'occaſion du dernier Traité qu'il fit avec la France, ſuffit pour faire paroître ce ſoupçon bien fondé.

Joveual des Urſins.

Après tout, ce ménagement qu'on eut pour les Anglois, & la ruine de leur Armée, qui fut obligée d'abandonner toutes les Places qu'elle avoit conquiſes, les engagérent à écoûter la propoſition que ce Duc leur fit de la part du Roy, de penſer aux moyens de finir la guerre entre les deux Nations. Le Roy d'Angleterre nomma le Duc de Lancaſtre & le Comte de Boukinxam ſes oncles, avec quelques Seigneurs Anglois, pour traiter avec ceux que le Roy voudroit députer, dont les principaux furent les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bretagne. Les Conférences ſe tinrent à Lenlinghen entre Calais & Boulogne. Les Ambaſſadeurs de Caſtille s'y trouvérent, auſſi-bien que les Députez de la Ville de Gand. Les Conférences durérent trois ſemaines. On ne put convenir ſur les articles, qui depuis ſi long-temps empêchoient la Paix. Les François vouloient que les Anglois rendiſſent Breſt, Cherbourg & Calais, qui eſtoient trois clefs du Royaume, dont ils eſtoient maîtres: mais ceux-cy n'y voulurent jamais entendre; & l'on ne fit qu'une Tréve pour juſqu'à la Saint Michel de l'année ſuivante. Surquoy il y eut encore de la difficulté du côté du Comte de Flandre, qui ne vouloit point que la Ville de Gand y fût compriſe. Les Anglois au contraire tinrent toûjours ferme ſur cet article. Il fallut que le Comte de Flandre le paſſât malgré qu'il en eût, le Duc de Berri lui ayant dit nettement, que s'il n'y conſentoit, le Roy l'abandonneroit. Les François y firent auſſi comprendre le Roy de Caſtille & le Roy d'Ecoſſe. Ainſi ſe termina cette ſeconde campagne du Roy, qui ne luy fut gueres moins glorieuſe que la premiere. Comme on ſuppoſoit toûjours à la Cour que les intentions du Duc de Bretagne eſtoient fort droites, on y fut ſi content des démarches qu'il avoit faites pour la Paix entre l'Angleterre & la France, que le Roy luy donna une quittance d'une dette de plus de cent mille francs, qui eſtoient le reſte d'une ſomme qu'il devoit payer par le dernier Traité, & luy fit encore dans la ſuite d'autres graces. Ce Duc prit durant la campagne des liaiſons très-étroites avec les Ducs de Berri & de Bourgogne, qui luy furent auſſi avantageuſes dans la ſuite, que dommageables au Royaume.

Nouvelle Hiſtoire de Bretagne, ſous l'an 1384.

Le Comte de Flandre ne joüit pas longtemps du repos que la Treve luy procuroit. Il tomba malade à S. Omer, & mourut au mois de Janvier ſuivant. Par ſa mort le Duc de Bourgogne, qui avoit épouſé Marguerite ſa fille unique légitime, devint un Prince très-puiſſant, & beaucoup plus qu'il ne convenoit au bien du Royaume; car il joignoit à ſon Duché de Bourgogne démembré de la Couronne, le Comté de Flandre, les Comtez d'Artois, de Rétel, de Nevers, la Seigneurie de Salins, & pluſieurs autres Terres.

An. 1384.

Ce changement de maître ne fit pas revenir les Bourgeois de Gand. La révolte dura encore un an & demi: & il fallut que le Roy conduiſit une nouvelle Armée en Flandre, pour achever de les dompter.

Pour la France, elle fut tranquille pendant la Treve concluë avec l'Angleterre, excepté quelques courſes que des brigans firent en Guienne avec beaucoup de deſordres, & la ſédition de quelques païſans d'Auvergne & de Poitou, que le Duc de Berri réprima & châtia ſévérement en allant à Avignon, pour y voir le Pape. Ce fut cette meſme année que Leon Roy de la petite Arménie de la Maiſon de Luſignan, ayant eſté dépoüillé de ſes Etats par Amurat premier du nom Empereur des Turcs, ſe réfugia en France. Le Roy le reçût avec beaucoup d'honneur, & luy aſſûra généreuſement pour le reſte de ſa vie un entretien convenable à ſa qualité de Roy.

An. 1384.

Le Duc de Bourbon, qui avoit toûjours eu grande paſſion de faire la guerre aux Infideles, & dont l'humeur martiale trouvoit plus d'attrait dans les armes que dans le Conſeil, prit le temps de la Treve, pour aller faire une deſcente ſur les côtes d'Afrique. Le Comte d'Harcourt & le Seigneur de la Trimoüille furent de

Juvenal des Urſins.

la partie, avec environ huit cens tant Chevaliers qu'Ecuyers de diverſes Nations. Le ſeul motif de devotion pouvoit rendre loüable une entrepriſe de cette nature. Il ſe donna divers petits combats entre cette Nobleſſe avanturiére & les Sarraſins, qui n'aboutirent à rien. La diſette de vivres obligea ces Seigneurs à ſe rembarquer & à revenir en France, avec la ſeule gloire d'avoir répandu la terreur du nom François ſur les côtes de Barbarie.

Cependant comme l'Angleterre & la France eſtoient laſſées de la guerre, on reprit volontiers de part & d'autre les Conférences pour la Paix. Le Duc de Lancaſtre & le Duc de Berri ſe rendirent pour cet effet à Calais. Mais comme on eſtoit toûjours déterminé de part & d'autre à ne ſe pas relâcher ſur les articles de Breſt, de Calais, & de Cherbourg, on ne put rien conclure qu'une prolongation de Tréve juſqu'à l'année ſuivante 1385. & elle fut aſſez bien obſervée contre l'ordinaire.

Dans le temps qu'on tenoit ces Conférences, on apprit en France la mort du Duc d'Anjou arrivée en Italie. Cette mort, & les choſes qui la précedérent, furent un des plus conſidérables évenemens de ce temps-là. Je vais en faire le recit, que j'ay differé juſqu'icy, pour ne pas interrompre le fil des affaires qui ſe paſſoient en France.

J'ay dit au commencement de l'Hiſtoire de ce regne, que Jeanne Reine de Naples avoit adopté le Duc d'Anjou en le déclarant héritier de ſon Royaume, du Comté de Provence, & de ſes autres Domaines. Celuy qui devoit hériter de cette Reine par la proximité du ſang, eſtoit Loüis Roy de Hongrie, qu'elle regardoit comme ſon ennemi mortel, parce qu'il luy avoit fait une rude guerre, pour venger la mort d'André ſon frere mari de cette Reine, laquelle avoit eſté accuſée de l'avoir fait étrangler. Le Roy de Hongrie, beaucoup plus âgé qu'elle, & qui n'avoit que deux filles, ne penſoit pas pour luy à cette ſucceſſion, nonobſtant ſon droit de parenté. Son âge, l'éloignement de ſes Etats, & le deſſein qu'il avoit de faire de ſes deux filles, l'une Reine de Hongrie, & l'autre Reine de Pologne, luy ôtoient cette penſée, & il ne voyoit pas d'apparence qu'une de ces deux Princeſſes put parvenir après ſa mort à ſe faire reconnoître Reine de Naples : c'eſt pourquoy il ſouffroit ſans peine que la Reine Jeanne jettât les yeux ſur le jeune Charles de Duras, qui eſtoit ſon parent au meſme degré que luy, c'eſt à dire, iſſu de germain ; car quoy qu'elle ne déclarât pas ſes intentions, elle faiſoit paroître tant de tendreſſe pour ce Prince, qui deſcendoit de Charles d'Anjou leur commun triſayeul, & frere de S. Loüis, qu'il ne doutoit pas qu'elle ne luy deſtinât ſa ſucceſſion, d'autant plus qu'elle luy avoit fait épouſer ſa niece. Tel eſtoit l'état des choſes & la diſpoſition des eſprits dans ces deux Familles Royales au temps qu'Urbain rompit avec la Reine Jeanne ; mais cette rupture y cauſa bien du changement.

Dès que cette Princeſſe eut embraſſé le parti de Clément, Urbain fulmina l'excommunication contre elle, la déclara rebelle au S. Siege, dont elle eſtoit Feudataire pour ſon Royaume de Naples, & réſolut d'en inveſtir Charles de Duras. Il en fit la propoſition au Roy de Hongrie, qui l'approuva, tant par la haine qu'il portoit à la Reine Jeanne, que pour éloigner de ſon Etat Charles de Duras, dont il appréhendoit l'eſprit remuant ; & il luy fit ceſſion de tous ſes droits ſur le Royaume de Naples.

Charles accepta l'offre, & ce Prince naturellement méchant & perfide, oubliant les obligations qu'il avoit à cette Princeſſe, & comptant pour rien le danger où il s'expoſoit, de perdre par ſon impatience & par ſon ingratitude une Couronne qui pouvoit luy écheoir dans quelques années, entra dans une conſpiration contre elle, & commença à prendre des meſures pour la faire réüſſir.

La Reine de Naples fut informée de toute cette intrigue, & délibéra avec Clément ſur les moyens qu'elle devoit prendre, pour ſe précautionner contre le danger qui la menaçoit. Ils ne balancérent pas long-temps. Le Pape luy fit aiſément comprendre qu'il luy falloit un Défenſeur, dont la naiſſance, la réputation, le courage, la puiſſance puſſent faire teſte à toute ſa famille ſoûlevée contre elle, & ſoûtenuë de tout le parti d'Urbain ; que ces qualitez ſe trouvoient dans le ſeul Duc d'Anjou ; que le Roy de France eſtant déja déclaré contre Urbain, appuyeroit ſon frere de toutes les forces de ſon Etat ; qu'il falloit qu'au plûtoſt elle nommât le Duc pour ſon ſucceſſeur & pour ſon héritier, par une adoption qu'elle feroit de ce Prince dans toutes les formes.

La Reine exécuta la choſe ſans tarder, & elle ſigna le vingt-neuviéme de Juin de l'an 1380. à Naples dans le Château de l'Oeuf, l'Acte autentique de l'adoption qu'elle faiſoit du Duc d'Anjou, en le déclarant ſon héritier au Royaume de Naples, aux Comtez de Provence, de Forcalquier & de Piedmont. Clément ratifia cet Acte. Il fut envoyé au Roy Charles V. peu de temps avant ſa mort, ainſi que je l'ay dit, & le Duc d'Anjou fut inſtamment prié par la Reine de Naples, de paſſer au plûtoſt en Italie avec des Troupes, pour la venir défendre contre ſes ennemis, qu'il devoit auſſi regarder deſormais comme les ſiens.

Le Roy parut favorable aux deſſeins de la Reine de Naples, tant en reconnoiſſance du don qu'elle faiſoit à ſon frere le Duc d'Anjou, que parce qu'il n'eſtoit pas fâché de voir ce Prince inquiet & ambitieux éloigné de France. Il promit de le ſeconder dans ſon entrepriſe, deſtina dès-lors un fond pour luy aider à ſoûtenir la guerre contre Charles de Duras, & le Pape y ajoûta le revenu des taxes qu'il permit au Duc d'Anjou de lever ſur les Eccléſiaſtiques du Royaume de France, & des autres Etats ſoumis à ſon Obédience.

La mort du Roy Charles V. qui arriva auſſitoſt après ce Traité, fut un fâcheux contretemps pour la Reine de Naples. Cette mort, & les deſordres qui la ſuivirent, retinrent le

Duc d'Anjou en France ; & pendant ce temps-là Charles de Duras alla à Rome, où il reçût d'Urbain l'inveſtiture & la Couronne du Royaume de Naples. De là il marcha vers ce Royaume avec ſon Armée, beaucoup plus forte que celle d'Othon de Brunſvic mari de la Reine ; & par l'intelligence qu'il avoit dans Naples, il s'en rendit maître. Tout ce que put faire la Reine dans cette ſurpriſe, fut de ſe ſauver dans le Château neuf, où il l'aſſiégea, la prit, & après l'avoir tenuë quelques mois dans une étroite priſon, la fit cruellement étrangler, oubliant par une barbarie qui le rendit exécrable par toute la terre, qu'elle eſtoit Reine, ſa parente, ſa bien-faictrice, & qu'elle ne l'avoit deshérité, qu'après qu'il eût conſpiré contre elle, pour luy enlever ſa Couronne : mais d'ailleurs on admira les reſſorts de la Providence, qui permit que cette Princeſſe périt par le meſme ſupplice, par lequel elle-meſme avoit fait périr André de Hongrie ſon mari. Surquoy cependant il y a quelques Hiſtoriens qui la diſculpent.

Lorſque le Duc d'Anjou apprit la priſe de Naples, que la Reine eſtoit aſſiégée dans le Château neuf, & pardeſſus tout cela qu'Othon de Brunſvik ſon mari, qui eſtoit venu pour la ſecourir, avoit eſté défait & pris par Charles de Duras, il fut en une extrême inquiétude, & fort tenté de renoncer à ſon entrepriſe, ſur tout lorſqu'il eut eu nouvelle que la Reine eſtoit priſonniere. Il voulut avoir là-deſſus l'avis du Conſeil du Roy ; mais il n'en eut point d'autre réponſe, ſinon que n'eſtant pas inſtruit à fond de l'état des affaires de Naples, il n'avoit rien à luy conſeiller.

Journal de l'Evêque de Chartres chez M. le Laboureur.

Cependant Clément preſſoit toûjoûrs le Duc d'Anjou de luy tenir parole, & de ſe ſouvenir de l'engagement qu'il avoit pris avec la Reine de Naples, qui par la ſeule bonne volonté qu'elle avoit euë pour luy, s'eſtoit précipitée dans les plus grands malheurs, & qu'il ne pouvoit pas avec honneur l'abandonner dans l'état où elle eſtoit réduite.

S'il n'eût eſté queſtion que du Royaume de Naples, dont Charles de Duras eſtoit déja en poſſeſſion, le Duc, par le déſeſpoir de le reconquérir, ſe ſeroit tenu en repos : mais il y avoit encore le Comté de Provence, qui eût eſté perdu pour luy, auſſi-bien que le Royaume de Naples, s'il eût quitté la partie. C'eſt ce qui le tenoit en balance ; mais d'ailleurs il n'eſtoit pas ſûr de l'inclination des Provençaux pour ſa perſonne. Il écrivit donc à Clément, que ſuppoſé qu'il luy répondît de le faire reconnoître par les Provençaux pour Comte de Provence, il feroit tous ſes efforts pour la délivrance de la Reine. Clément non ſeulement luy donna de grandes eſpérances ſur cet article ; mais encore il l'aſſûra qu'il y avoit de grandes diſpoſitions dans les Italiens à ſe déclarer pour luy & pour la Reine, pourvû qu'il ſe hâtât. Il le pria de luy faire ſçavoir au plûtoſt ſa derniére reſolution ; & en cas qu'il renonçât abſolument à la Couronne de Naples, & au Comté de Provence, de luy donner au moins conſeil ſur ce qu'il avoit à faire pour le bien de l'Egliſe en de ſi fâcheuſes conjonctures.

L'affaire fut encore propoſée au Conſeil du Roy. L'Evêque d'Agen & l'Evêque de Geneve Envoyez de Clément avec quelques autres, y furent admis. Ils firent l'expoſe de l'Etat, où ſe trouvoient les choſes dans le Royaume de Naples, des difficultez qu'il y auroit à en chaſſer Charles de Duras, & des moyens dont on pourroit ſe ſervir pour les ſurmonter. Ils conclurent, que le Duc d'Anjou avoit lieu d'eſpérer un heureux ſuccès de cette entrepriſe ; que pouvant y gagner une Couronne, & y eſtant d'ailleurs engagé d'honneur, il ne devoit pas en différer l'exécution.

On ſe contenta dans le Conſeil d'entendre les gens du Pape, ſans rien décider. On ſe raſſembla le meſme jour, & il fut réſolu que le Duc d'Anjou partiroit inceſſamment pour Avignon, afin de voir les choſes de plus près, de conférer avec Clément, de connoître la diſpoſition des Provençaux & des Italiens, & d'examiner principalement ſur quels fonds l'Armée qui entreroit en Italie pourroit eſtre entretenuë.

Le Duc ſe prépara ſans tarder au voyage d'Avignon. L'Evêque de Beauvais prit les devans avec les autres Agens de ce Prince. Ils eurent diverſes conférences avec Clément, en l'une deſquelles il leur propoſa le mariage du Roy avec la fille du Duc de Gironne Infant d'Arragon, afin d'engager le Roy d'Arragon, qui preparoit une Flotte pour s'emparer de l'Iſle de Sicile, à l'employer en meſme-temps en faveur du Duc d'Anjou, pour luy faciliter la priſe de Naples ; mais on avoit dès-lors d'autres vûës en France pour le mariage du Roy.

Le Duc d'Anjou arriva à Avignon le vingt-deuxiéme de Février de l'an 1382. Il y trouva Loüis de Coſtanza Comte de Caſerte, & les autres Députez de la Reine & des Villes du Royaume de Naples, qui n'avoient pas encore reconnu Charles de Duras. Ils le preſſerent d'entrer inceſſamment en Italie : mais il vouloit, avant toutes choſes, s'aſſûrer du Comté de Provence. Il eut beau faire, les Provençaux ne luy répondirent rien autre choſe, ſinon qu'ils le reconnoiſſoient pour l'heritier de la Reine ; mais que pour mériter cette adoption, & la ſucceſſion de cette Princeſſe, il falloit la délivrer des mains de ſon ennemi. Le Duc chagrin de cette réponſe, voulut agir d'autorité, & il s'empara de quelques Châteaux ; mais cela ne fit qu'irriter les principales Villes, qu'il n'oſa entreprendre de forcer.

Deux choſes déplurent encore beaucoup aux Provençaux. La premiére, qu'il prenoit dès-lors le titre de Roy de Sicile, & celuy de Roy de Jéruſalem. La ſeconde fut, qu'il donna au Comte Amedée de Savoye l'inveſtiture du Piedmont, qui faiſoit autrefois partie du Comté de Provence, & au Duc de Berri celle de la Principauté de Tarente, & que par là le Duc paroiſſoit ſe comporter, non pas comme héritier de la Reine, mais comme maître de ſes Etats. Ils firent tant de bruit ſur cette qualité de Roy,

Digitized by Google

qu'il fut obligé de la quitter, & de ſe contenter de celle de Duc de Calabre, qui eſtoit le titre ordinaire de l'heritier préſomptif du Royaume de Sicile ou de Naples : car le Royaume de Naples s'appelloit auſſi Royaume de Sicile. C'eſt le milieu que l'on prit pour accommoder toutes choſes, le Duc ayant intéreſt de paroître au moins content des Provençaux, & les Provençaux devant auſſi le ménager, comme celuy qui pourroit dans peu de temps eſtre leur maître.

Journal de l'Evêque de Chartres.

Cependant les Troupes du Prince s'eſtant aſſemblées aux environs d'Avignon, il ſe mit en marche pour l'Italie le trente-uniéme jour de May au ſoir. Il y a des Hiſtoriens qui font monter ſon Armée juſqu'à ſoixante mille hommes. Elle eſtoit compoſée de quantité de Nobleſſe Françoiſe, des Troupes du Comte de Savoye, de Provençaux & d'Italiens, qui furent d'abord très-bien ſoudoyez du grand tréſor, que le Duc amaſſoit depuis long-temps aux dépens du Royaume de France.

Juvenal des Urſins.

Il paſſa les Alpes, entra en Lombardie, où les partiſans de Charles de Duras luy tuérent bien des Soldats, & luy enlevérent beaucoup de bagages dans les défilez des montagnes. Il traverſa avec bien des fatigues preſque toute l'Italie, ſans rencontrer d'Armée ennemie ; & arriva enfin dans l'Abruzze, qui fait partie du Royaume de Naples. Il fut reçû dans la Ville d'Aquila, qui eſtoit toûjours demeurée fidelle à la Reine. C'eſt là où il apprit la funeſte mort de cette Princeſſe, & où il prit alors, ſans que les Provençaux puſſent s'en formaliſer, les titres de Roy de Sicile, de Jéruſalem, & de Comte de Provence. Il ne cherchoit plus qu'à mériter ces titres par la défaite de ſon Compétiteur, & par la vengeance de la mort de la Reine. Mais il avoit affaire à un ennemi, dont la fineſſe égaloit la cruauté & la perfidie.

Charles de Duras connoiſſoit la valeur du Duc d'Anjou & de la Nobleſſe Françoiſe, qui l'avoit ſuivi. Quoy qu'il eût luy-meſme une Armée nombreuſe, il jugea qu'il n'eſtoit pas de ſa prudence d'expoſer au ſort d'une bataille une Couronne, dont il eſtoit en poſſeſſion ; qu'il valoit mieux en temporiſant dompter la fougue Françoiſe ; que les chaleurs & la diſette luy ſuffiroient pour défaire ſon ennemi, & que l'Italie de tout temps eſtoit accoûtumée à voir périr les Armées Françoiſes de cette ſorte. Ainſi il ſe mocqua des défis que le Duc d'Anjou luy fit faire juſqu'à dix fois.

Dès qu'il ſçût que les François approchoient du Royaume de Naples, il ordonna qu'on retirât dans les Villes & dans les Châteaux tous les vivres & tous les fourages de la campagne, & fit faire le dégât par tout. On dit meſme, qu'ajoûtant la trahiſon à ces précautions, il entreprit de ſe défaire du Duc d'Anjou par le poiſon ; mais que l'empoiſonneur fut découvert & arreſté.

Cette conduite de Charles de Duras déconcerta étrangement le Duc : mais cela ne l'empécha pas de s'emparer de diverſes Places, comme de Barri, de Tarente, & de quelques autres, où il mit ſes Troupes en quartier d'hyver, pour aller la campagne prochaine attaquer ſon ennemi juſques dans Naples, où il s'eſtoit retiré, afin de maintenir cette Capitale dans ſon parti.

Le Duc d'Anjou, quoy que maître de Barri ſur la mer, & de quelques autres Villes, n'en fut guéres mieux pendant l'hyver. Le peu qu'il trouva de vivres fut bien-toſt conſumé ; il n'avoit point de Flotte pour en recevoir par mer ; & Charles maître des plus fortes Places, où il avoit de groſſes garniſons, luy coupoit les convois, luy dreſſoit des embuſcades de tous côtez, & le reſſerroit fort dans ſes quartiers.

La diſette de vivres cauſa bientoſt des maladies dans l'Armée. Elles firent mourir un très-grand nombre de Soldats, ſur tout au commencement du Printemps ; le Comte de Savoye luy-meſme, & la pluſpart de ceux de ſes Sujets qui l'avoient ſuivi en moururent. Il y avoit déja du temps que l'argent manquoit au Duc d'Anjou & aux principaux Chefs de l'Armée, & ce Prince fut obligé de vendre toute ſa vaiſſelle, & ne garda qu'un ſeul gobelet d'argent, dont il ſe ſervoit pour boire. Il vendit juſqu'à la Couronne qu'il avoit apportée pour le jour qu'il ſeroit ſacré Roy de Naples, & fut réduit à ne faire ſervir à ſa propre table que du pain d'orge. De là on peut juger de l'état où ſe trouvoient les Officiers, les Soldats & les Equipages. Auſſi ne put-il rien faire durant toute la campagne. Il ſe donnoit ſeulement de temps en temps quelques petits combats entre des partis, mais qui ne décidoient rien. Un hyver très-rude qui ſuivit, acheva de ruiner l'Armée Françoiſe, parce que le Duc, malgré tous ces maux, ne ſe rebutoit point. Il eſpéroit toûjours engager ſon compétiteur à une bataille, & il crut un jour que ſon deſir ſeroit accompli.

Hiſt. Anonyme.

Car Charles de Duras voyant l'Armée du Duc toute délabrée, l'envoya défier à ſon tour au commencement d'Avril, & l'on convint d'un champ de bataille auprès de Barlette, où Charles eſtoit avec une partie de ſon Armée. Ce fut une joye extrême dans celle de France, qui ſe trouvoit à la veille de finir ſes miſeres, ou par une glorieuſe victoire, ou par une mort préférable à la faim & à la pauvreté où elle eſtoit réduite : mais Charles, ſoit qu'il eût refléchi ſur la faute qu'il faiſoit de ſe départir de ſon premier plan, & de s'expoſer à combattre contre des gens que l'envie de vaincre ou de mourir rendroit invincibles, ſoit pour inſulter à la miſere de ſes ennemis, & ſe mocquer d'eux, ſe contenta de faire ſortir ſes Troupes de la Ville, de les mettre en bataille à la vûë du Duc, & un moment après il les fit défiler & rentrer par une autre porte.

ibid.

Ce fut alors que la rage & le déſeſpoir ſe ſaiſirent du cœur des François, qui ſe virent replongez dans leurs premiéres miſeres. La difficulté ou la honte de retourner en France, après avoir échoüé dans une telle entrepriſe, firent opiniâtrer le Duc à périr plûtoſt que de l'abandonner ; outre qu'il eut avis qu'il luy venoit un renfort de France de dix mille chevaux : mais les chaleurs de l'eſté augmentant

ed by

Journal de l'Evêque de Chartres, an. 1384.

la maladie contagieuſe, il en fut luy-meſme frapé, & mourut à Barri le vingtiéme de Septembre de l'an 1384. dans ſa quarante-cinquieme année. Sans doute que le chagrin contribua beaucoup à cette mort; à quoy quelques-uns ont ajoûté, qu'il avoit bû de l'eau d'une fontaine que les ennemis avoient empoiſonnée. Le ſecours qu'on luy envoyoit avoit déja paſſé les Alpes, & retourna ſur ſes pas en France, quand on eut appris ſa mort.

Author vit. Clementis.

Telle fut la fin de Loüis Duc d'Anjou, Prince d'un grand courage, capable par ſon eſprit de gouverner avec dignité, l'Etat qu'il travailloit à conquérir. Son ſeul malheur le fit regretter en France, où ſa dureté & ſon avarice l'avoient rendu odieux. Les Troupes qui reſtérent après ſa mort ſe diſſipérent la pluſpart d'elles-meſmes, pour revenir dans le Royaume par diverſes routes. Il en périt beaucoup en chemin : on voyoit tous les jours des Gentilshommes le bâton à la main tout déchirez & tout décharnez demandant l'aumône, pour regagner leurs maiſons. Le ſeul Pierre de Craon revint d'Italie à Paris avec un grand équipage, & s'attira par là l'indignation de toute la Cour. Le Duc d'Anjou, après avoir épuiſé tout ſon tréſor, l'avoit envoyé en France, pour aller chercher de l'argent, & la Ducheſſe femme du Duc luy avoit donné une aſſez groſſe ſomme : mais au lieu d'aller rejoindre promptement le Duc, il s'arreſta à Veniſe pour s'y divertir, tandis que l'Armée périſſoit de faim, & revint en France dès qu'il ſçût la mort de ce Prince. La premiére fois qu'il parut à la Cour, le Duc de Berri ne put s'empêcher de s'emporter contre luy. *Ha traître*, luy dit-il en l'abordant, *tu es cauſe de la mort de mon frere*; & il ordonna qu'on l'arreſtaſt : mais il ne fut pas obéï; ce Seigneur eſtoit puiſſant & redouté, & alors fort accompagné. Il fut depuis condamné au Parlement à cent mille livres d'intéreſts envers la Reine de Sicile veuve du Duc d'Anjou.

Hiſt. Angevine l. 4. ch. 6. & 7.

Charles de Duras demeura maître du Royaume de Naples par la mort de ſon concurrent; mais il ne put venir à bout d'éteindre entiérement les reſtes de la faction Angevine, qui ſe releva peu d'années après, quand ce Prince, qui avoit envahi la Couronne de Hongrie ſur la Reine Marie fille du dernier Roy Loüis de Hongrie, y eut eſté aſſaſſiné.

La Ducheſſe d'Anjou, ſi-toſt qu'elle eut appris la mort du Duc ſon mari, vint à la Cour, pour prendre conſeil ſur ce qu'elle avoit à faire dans les conjonctures où elle ſe trouvoit. On luy conſeilla de s'adreſſer à Clément, afin d'obtenir de luy l'inveſtiture du Royaume de Naples pour le Prince Loüis ſon fils aîné, & de ſe mettre auſſi en poſſeſſion du Comté de Provence. Le Pape luy accorda l'inveſtiture du Royaume de Naples; mais les Provençaux refuſérent de reconnoître le jeune Prince, juſqu'à ce qu'il euſt reconquis ce Royaume. Le Roy prenant la protection de la mere & du fils, envoya le Maréchal de Sancerre avec des Troupes en Provence, où il ſoumit Marſeille, & quelques autres Places. Aix & Taraſcon réſiſtérent encore quelque temps : mais le Roy ayant fait un voyage à Avignon, où il s'aboucha avec Clément, tout fut pacifié par la médiation de ce Pontife, & le Prince fut reconnu pour Comte de Provence.

Plus le Roy avançoit en âge, plus ſes Sujets concevoient d'eſtime pour les belles qualitez qui paroiſſoient en ſa perſonne, ſur tout depuis ſes deux glorieuſes campagnes de Flandre, & plus auſſi ſon autorité croiſſoit. La bonne intelligence, qui paroiſſoit eſtre depuis quelque temps entre les trois Princes ſes oncles, ne contribuoit pas peu encore à la ſoumiſſion des peuples. Il eſtoit dans ſa dix-ſeptiéme année, & ces Princes penſérent à le marier. Ils ſuivirent l'avis du feu Roy, qui avoit dit aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon, avant que de mourir, qu'il eſtoit à propos que ſon fils épouſaſt une Princeſſe d'Allemagne, pour avoir des alliances de ce côté-là. Ils jettérent les yeux ſur la Princeſſe Iſabelle fille d'Etienne Duc de Baviere, & le mariage ſe fit à Amiens au mois de Juillet.

Hiſtoire Anonyme l. 5. ch. 3.

An. 1385.

Tandis qu'on négotioit pour ce mariage, comme la Tréve entre la France & l'Angleterre devoit bien-toſt finir, il y eut de nouvelles conférences pour la Paix. Le Duc de Berri & le Duc de Lancaſtre les tinrent à Lelingham; mais elles furent auſſi inutiles que les précédentes. Sur quoy le Roy ayant aſſemblé les plus grands Seigneurs du Royaume, & tous les Seigneurs du Sang, comme on parloit alors, c'eſt à dire, les Princes du Sang, excepté le Duc d'Alençon, à qui ſa ſanté ne permit pas de ſe trouver à ce Conſeil, il leur repréſenta l'opiniâtreté avec laquelle les Anglois refuſoient les conditions de Paix qu'il leur offroit, les mauvais deſſeins qu'ils avoient toûjours contre la France, les infractions ſans nombre qu'ils avoient faites aux Traitez de Tréve, qu'on avoit en vain renouvellez pluſieurs fois, pour les amener à un accommodement raiſonnable; & leur fit aſſez connoître par ſon diſcours, qu'il jugeoit eſtre du bien public de mettre une bonne fois à la raiſon par la voye des armes, ces ennemis jurez de ſon Etat.

Après qu'on eut mûrement délibéré ſur une affaire de cette importance, on conclut tout d'une voix à la guerre. Le Duc de Bourgogne, qui depuis le départ du Duc d'Anjou avoit le plus d'autorité dans le Conſeil, dit au Roy, que ce qui rendoit les Anglois plus difficiles ſur les propoſitions de Paix, eſtoit que depuis qu'ils s'eſtoient rendus maîtres de Calais, la France eſtoit ſeule le Theatre de la guerre; que par cette raiſon ils ne reſſentoient que la moindre partie des maux qu'elle cauſoit; & que ſi on la tranſportoit chez eux, ils penſeroient plus ſérieuſement à la finir; qu'on eſtoit en état en France de faire un effort pour cela, & qu'il falloit le tenter. Cet avis fut fort approuvé. On envoya par tout les ordres pour aſſembler les Troupes ſous Arras à la mi-Juillet, & le Duc de Bourgogne ſe chargea de faire équiper une nombreuſe Flotte à l'Ecluſe Ville de

Flandre, qui appartenoit au Roy. Il fut reglé que le Conneſtable, le Maréchal de Sancerre, & Enguerrand de Coucy commanderoient l'Armée, qui paſſeroit en Angleterre ; & que cependant l'Amiral de Vienne partiroit ſur les Vaiſſeaux qui ſeroient les premiers équipez, avec quinze cens hommes d'armes d'élite, pour aller ſe joindre aux Troupes d'Ecoſſe, & commencer à faire la guerre aux Anglois de ce côté-là.

Le Roy d'Angleterre ſe voyant ſi dangereuſement menacé, faiſoit tous ſes efforts pour rompre ce coup. Il eſtoit toûjours ligué avec la Ville de Gand, & avec les autres rebelles de Flandre, auſſi animez que luy contre la France. Les Bourgeois de Dam Port de mer au deſſous de Bruges, luy firent part du deſſein qu'ils avoient formé pour ſurprendre l'Ecluſe, & Chap. 3. brûler la Flotte du Roy. La choſe eſtoit parfaitement bien concertée. Ceux des Habitans de l'Ecluſe, qui eſtoient d'intelligence avec les Flamans, devoient une nuit leur livrer les portes de la Ville ; mais un des conjurez, par un remords de conſcience, découvrit le ſecret au Gouverneur, qui ſe ſaiſit des traîtres, & leur fit couper la teſte.

Le Duc de Bourgogne, qui avoit plus d'envie & plus d'intérelt que la guerre ſe fit en Flandre qu'en Angleterre, ne manqua pas une ſi belle occaſion d'animer le Roy contre les Flamans rebelles. Il luy fit hâter ſon départ pour la Flandre ; & comme c'eſtoit à Dam que la conſpiration s'eſtoit faite, le ſiége en fut réſolu. Le Roy l'aſſiégea en perſonne. La réſiſtance fut opiniâtre : mais la Place fut emportée, miſe au pillage, & cinq cens Soldats y furent paſſez ſans quartier au fil de l'épée. De là on porta le fer & le feu dans le païs rebelle : inſenſiblement le Roy ſe laiſſa engager par le Duc de Bourgogne à employer contre les Flamans les troupes deſtinées contre l'Angleterre. La guerre réüſſit ſi bien, qu'enfin Gand demanda la paix, & elle fut concluë à Tournay le dix-huitiéme de Décembre, malgré les intrigues des partiſans d'Angleterre. Le Duc accorda une amniſtie générale, & la Ville de Gand & les autres, qui eſtoient de la ligue, renoncérent à l'alliance & à tous les engagemens qu'ils avoient An. 1385. avec les Anglois.

La priſe & le pillage de Dam arrivérent le vingt huitiéme d'Avril, & n'empêchérent pas le deſſein de faire paſſer des Troupes en Ecoſſe. L'Amiral partit, & après avoir eſſuyé une violente tempête, qui l'obligea de relâcher à l'Ecluſe, il arriva heureuſement en trois jours au Port Chap. 4. le plus proche d'Edimbourg, & renvoya ſes Vaiſſeaux, pour ſervir avec le reſte de la Flotte qui devoit tranſporter la grande Armée en Angleterre.

L'ardeur des François ſe trouva un peu contrainte par la lenteur de Robert Roy d'Ecoſſe, qui juſqu'alors n'avoit guéres fait de diverſion en faveur des François que par des courſes, & auroit beaucoup mieux aimé voir le grand effort de la guerre ſe faire en France, comme autrefois, que d'attirer les Anglois du côté de ſes Etats. Cependant, après quelques délais, il donna trois mille Ecoſſois à l'Amiral, pour faire une irruption en Angleterre. Ils avancérent fort loin dans le Northumberland, où ils mirent tout à feu & à ſang : mais les Ecoſſois partageoient plus volontiers le butin avec les François, que les dangers ; ainſi qu'il parut à la Forteresſe de Douart, qu'ils refuſérent d'attaquer, parce que juſqu'alors ils l'avoient crûë imprenable. Cependant l'Amiral à leur vûë, & ſans qu'ils s'en mélaſſent, l'emporta d'aſſaut avec ſes ſeuls François. Tout y fut paſſé au fil de l'épée à la reſerve du Gouverneur, auſſi-bien que dans quelques autres Châteaux, qui furent pareillement forcez.

Ce que le Roy d'Ecoſſe avoit prévû & appré- Polydor. hendé arriva. Cette incurſion attira la guerre Vergil. l. 2. dans ſon Royaume. Le Roy d'Angleterre s'avança de ce côté-là avec des Troupes. Il en donna une partie au Duc de Lancaſtre ſon oncle, pour couper les François & les Ecoſſois qui s'eſtoient jettez dans la Principauté de Galles, & entra avec le reſte en Ecoſſe, où il fit de grands ravages, prit diverſes Forteresſes, & Edimbourg meſme qu'il abandonna au pillage. Il auroit pouſſé bien plus loin ſes conqueſtes, que la conſternation des Ecoſſois luy auroit renduës faciles, ſans un avis que Robert de Veer Comte d'Oxfort luy donna. Soit que cet avis fût veritable, ſoit que ce fût un artifice de ce Comte gagné par le Roy d'Ecoſſe, il dit à Richard, qu'il eſtoit averti de bonne part, qu'il ſe tramoit à Londres une conſpiration, & que le Duc de Lancaſtre y avoit part.

Comme ce n'eſtoit pas là la premiére qui ſe fuſt faite contre ce jeune Prince, & que l'année d'auparavant il avoit couru un grand danger, il ne délibéra pas ſur ſon retour. Il abandonna tout ce qu'il avoit pris, après avoir fait une Tréve avec le Roy d'Ecoſſe, & revint à Londres, fort animé contre le Duc de Lancaſtre. Ce Duc luy-meſme, ſur la nouvelle de la contre-marche du Roy, quitta ſon poſte pour revenir à Londres, & ouvrit par cette retraite le paſſage aux François & aux Ecoſſois, qui retournérent en Ecoſſe, après avoir fait le dégât dans la Principauté de Galles.

La Tréve des Ecoſſois avec les Anglois rendit les Troupes de l'Amiral inutiles en Ecoſſe : mais une autre raiſon que celle de faire la guerre l'y retenoit. Il aimoit une Dame de la Cour, Hiſt. Anonyme chap. 8. que noſtre Hiſtoire ne nomme point ; il y eſt dit ſeulement, qu'elle eſtoit couſine du Roy d'Ecoſſe. Cette Dame n'avoit que trop répondu à cette inclination, & la choſe vint juſqu'aux oreilles du Roy, qui s'en tint très-offenſé. L'Amiral vit bien à quel danger il ſe trouvoit expoſé dans une Cour étrangere. Il demanda ſon congé, ſous prétexte de la Tréve. On le luy accorda volontiers : & ayant promptement fretté quelques Vaiſſeaux, il arriva en France, où il ramena preſque toutes ſes Troupes, ayant perdu aſſez peu de Soldats dans les courſes qu'il avoit faites en Angleterre.

Durant cette expédition le Duc de Bourbon Froiſſard. fit la conqueſte de quelques Forteresſes en cap. 159. & 168.

Digitized by Google

Xaintonge & en Poitou ſur les Anglois. La grande Flotte pour le paſſage d'Angleterre s'aſſembloit auſſi à l'Ecluſe : mais comme, pour aſſûrer une telle entrepriſe, il falloit des préparatifs extraordinaires, & ſur tout des magaſins bien remplis, pour fournir des vivres, & quantité d'autres choſes néceſſaires aux Troupes quand elles ſeroient paſſées, & que la guerre de Flandre avoit engagé à de grandes dépenſes, on ne put eſtre preſt aſſez à temps, & la partie fut remiſe à la campagne prochaine.

Ce ne fut pas ſans murmure que le peuple vit ce délay, qui luy faiſoit appréhender une trop longue continuation des impoſts, qu'on avoit doublez depuis la déclaration de la guerre. Mais il gardoit plus de meſures que les Eccléſiaſtiques, les Bénéficiers, & ceux qui prétendoient aux Bénéfices : parce que les plaintes de ceux-cy ne regardoient pas ſi directement la Cour & les Miniſtres, & qu'ils ne parloient hautement que contre Clément & contre ſes Cardinaux, qui devenoient de plus en plus à charge à la France. Ce Pape, non content d'avoir tiré pendant ſept ou huit ans le dixiéme denier de tous les Bénéfices de France, entreprit d'impoſer une nouvelle taxe ſur le Clergé à proportion du revenu de chaque Bénéfice, & chargea l'Abbé de S. Nicaiſe de Reims de la lever. L'Univerſité de Paris, qui voyoit tous les jours croître ce déſordre aux dépens de ſes principaux Membres, ne put ſe réſoudre à ſubir ce joug, & porta ſes plaintes à la Cour.

Hiſtoire Anonyme chap. 10.

Elle fut écoûtée. Le Roy révoqua ce qu'il avoit accordé au Pape, & fit une Ordonnance, par laquelle il déclara, que le Clergé ne pourroit plus eſtre contraint par la voye des Cenſures à payer aucun ſubſide à la Chambre Apoſtolique. Il y eut divers Réglemens ſur cette matiére, que le premier Préſident Arnaud de Corbie porta luy-meſme au Pape, & l'obligea de les ratifier malgré le chagrin de la pluſpart des Cardinaux, qui y perdoient à proportion autant que luy.

Ce fut cette meſme année, que l'on découvrit un des plus exécrables attentats, dont on eut entendu parler depuis long-temps. Le Roy Charles de Navarre demeuroit dans ſes Etats, & eſtoit comme oublié en France, depuis que le feu Roy l'avoit mis hors d'état de nuire au Royaume. Ce Prince rongé depuis long-temps de chagrin, de ce que les principales Places qu'il tenoit en France avoient eſté démantelées, & que Cherbourg eſtoit retenu malgré luy par les Anglois, qu'il y avoit introduits, cherchoit l'occaſion de faire ſecrétement au Roy & aux Princes ſes oncles, tout le mal qu'il pourroit ; car il n'oſoit rien entreprendre par la voye des armes, ni meſme par celle de la négotiation avec le Roy d'Angleterre, parce qu'il eſtoit aſſûré d'eſtre accablé par le Roy de Caſtille, & par la France, dès que ſes intrigues ſeroient découvertes. Voici comme il s'y prit.

Procès MS. du Roy de Navarre.

Il arriva par hazard, qu'un nommé Robert Wourdreton Anglois, valet d'un Joüeur de Harpe, paſſa par la Navarre au retour de ſon pélerinage de S. Jacques en Galice l'an 1384. Le Roy de Navarre en ayant oüy parler, le fit venir en ſon Palais diverſes fois, & le queſtionna ſur la Cour de France, où il apprit qu'il avoit eſté. En le faiſant cauſer, & le tournant de tous côtez, il luy fit dire une choſe dont il vouloit eſtre principalement aſſûré, ſçavoir, qu'il eſtoit fort connu des Officiers de la bouche du Roy & des Princes, & que par ce moyen il avoit une aſſez libre entrée dans l'office & dans les autres endroits où l'on préparoit à manger pour la Cour.

Après avoir eu ces lumiéres, il l'appella de nouveau en ſecret, & luy fit faire ſerment de ne découvrir à perſonne du monde une affaire qu'il vouloit luy confier : ce fut le deſſein qu'il avoit d'empoiſonner par ſon moyen, non ſeulement le Roy, mais encore le Comte de Valois frere du Roy, les Ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon, & quelques Seigneurs de la Cour qu'il luy marqua.

Ce miſerable ébloüi de l'eſpérance d'une grande fortune, de la confidence que luy faiſoit un Roy, & en meſme-temps du danger qu'il y auroit pour luy à ne pas luy promettre de le ſatisfaire, l'aſſûra qu'il viendroit à bout de faire ce qu'on ſouhaitoit de luy. Il partit enſuite, & ſe fournit d'arſenic à Bajone, pour s'en ſervir à ſon exécrable deſſein.

On fut averti à la Cour des fréquens entretiens qu'il avoit eus avec le Roy de Navarre, & l'on conçût quelque ſoupçon. On l'arreſta dès qu'il fut arrivé à Paris, & on le mit au Châtelet ; on le foüilla, & on trouva ſur luy l'arſenic. Ayant eſté examiné & intimidé, il avoüa tout. On ne ſe preſſa pas néanmoins, on le tint priſonnier, & il fut gardé à vûë pendant plus d'un an. On voulut apparemment voir quel tour prendroit la guerre contre les Anglois & contre les Flamans, avant que d'en venir à l'éclat qu'on eſtoit réſolu de faire à cette occaſion. Enfin au mois de Mars de l'an 1386. l'empoiſonneur fut écartelé : mais avant ſon exécution on fit dans toutes les formes le procès au Roy de Navarre comme vaſſal de la Couronne pour le Comté d'Evreux, & Pair de France, convaincu de crime de leze-Majeſté. An. 1386.

Le Roy ayant convoqué la Cour des Pairs avec toutes les formalitez ordinaires, le premier Huiſſier du Parlement appella Charles Roy de Navarre à la porte de la Chambre du Parlement, à la Table de Marbre, au Perron & à la grande porte du Palais ; cela ſe fit juſqu'à trois fois, & il ne parut point de Procureur de ſa part pour répondre. Le Procureur Général & l'Avocat Général donnérent leurs concluſions en préſence des Pairs, des Seigneurs, des Evêques, des Préſidens, des Conſeillers, des Maîtres des Requeſtes, qui aſſiſtoient par ordre du Roy à ce Jugement. Le reſpect dû à la perſonne du Roy & à celle des Princes, & l'horreur du crime empêchérent qu'on ne le ſpécifiât dans ce qui fut dit ou écrit par le Procureur Général & par l'Avocat Général. Il fut jugé ſeulement, que le Roy de

itized by Google

Navarre avoit eſté atteint & convaincu de crimes énormes contre le Roy.

L'Arreſt de condamnation fut prononcé : mais comme le criminel eſtoit en ſûreté dans ſes Etats, & que ſes Places & Châteaux avoient eſté démantelez ſous le précédent régne, l'infamie de l'Arreſt fut preſque l'unique peine qu'il ſubit, au moins de la part de la Juſtice humaine ; car huit ou neuf mois après il alla rendre compte à Dieu meſme de ſes fourberies, de ſes perfidies, de ſes trahiſons, des maux infinis qu'il avoit cauſez à la France ; & ſi ce que les Hiſtoires racontent de ſa mort eſt véritable, la providence de Dieu fut juſtifiée à cet égard aux yeux des hommes meſmes, en le faiſant mourir par le plus cruel des ſupplices. Voici ce qu'on en raconte.

Ce Prince ſentant éteindre ſa chaleur naturelle, quoy qu'il n'euſt que cinquante-cinq ans, ſe fit envelopper, par le conſeil des Medecins, dans un drap trempé dans de l'eau-de-vie, & on couſit ce drap, pour le tenir plus ſerré ; celuy qui l'avoit couſu, au lieu de couper le fil avec des ciſeaux, eut l'indiſcrétion de le brûler avec une bougie ; la flâme ſe communiqua à l'inſtant au drap, qui s'enflâma tout à coup de toutes parts, & brûla ainſi tout vif ce malheureux Prince, qui jettoit des cris effroyables au milieu de ce cruel tourment, dont il expira trois jours après.

Annales de France.

Froiſſart rapporte la choſe d'une autre maniére, & dit, que Charles ayant fait mettre dans ſon lit pour s'échauffer, un globe d'airain creux plein d'eau chaude & de quelques autres ingrédiens propres à entretenir long-temps la chaleur, le feu prit aux draps, aux couvertures & à tout le lit ; qu'on en retira ce Prince à demi brûlé, & qu'il vêcut encore quinze jours après. Cet Auteur ajoûte, qu'eſtant auprès du Comte de Foix dans le voiſinage des Pyrénées, ce récit luy avoit eſté fait par des gens de Pampelune, où le Roy de Navarre mourut.

L. 6. ch. 11.

Mais l'Hiſtorien Anonyme de S. Denis, après avoir fait le détail de cette mort de la premiére maniére, comme on la diſoit communément en France, a tranſcrit au meſme endroit une Lettre de l'Evêque d'Acqs principal Miniſtre du Roy de Navarre, écrite par ce Prélat à la Reine Blanche ſœur de ce Prince, & veuve du Roy Philippe de Valois, où il ne fait nulle mention de ces funeſtes circonſtances, mais ſeulement des grandes douleurs que le Prince avoit ſouffertes avec les plus ſenſibles marques de pénitence, de patience & de réſignation à la volonté de Dieu. Ce qui n'eſt pas tout à fait oppoſé à la Relation de Froiſſart, & qui s'accorde moins avec les autres bruits qui coururent alors en France de cette mort, ſur laquelle la haine qu'on y avoit pour le Roy de Navarre, put faire inventer des fables, pour la faire paroître plus funeſte, & luy donner plus l'air d'un juſte châtiment de Dieu.

Cette mort n'arriva qu'au mois de Janvier de l'an 1387. Voici ce qui s'eſtoit paſſé en France de plus conſidérable l'année précédente. Le Roy d'Arménie dépoüillé de ſes Etats, eſtoit toûjours à la Cour de France. En ſe ſauvant de ſon païs, où l'on ne ſçavoit pas fort exactement la diſpoſition des Cours de l'Europe, il s'eſtoit flatté que la préſence d'un Roy détrôné toucheroit de compaſſion les Princes Chrétiens, & qu'il pourroit engager les Rois de France & d'Angleterre à une Croiſade, qui eſtoit ſa derniére reſſource. Il ne fut pas long-temps en Europe ſans perdre beaucoup de ſon eſpérance : & il ne compta plus ſur rien, quand il vit la guerre recommencée plus vivement que jamais entre les deux Couronnes. Cependant, pour n'avoir rien à ſe reprocher, il obtint l'agrément du Roy de France, pour faire un voyage en Angleterre, & employer encore quelques moyens pour ménager la paix entre les deux Royaumes. Il y paſſa, & y fut reçû avec les honneurs dûs à ſon rang. Pendant neuf jours qu'il y demeura, il ne put convenir de rien avec le Roy d'Angleterre : il l'engagea ſeulement à luy promettre d'avoir une entrevûë avec le Roy de France, qui y conſentit ; mais le Roy d'Angleterre changea de réſolution. Il ſe contenta d'envoyer des Députez à Lelinghem, pour une nouvelle conférence, qui ne produiſit rien non plus que les précédentes. Ainſi on ſe prépara en France à faire vigoureuſement la guerre.

Chap. 3.

On partagea les Troupes en trois. Le Conneſtable de Cliſſon fut envoyé en Bretagne, pour faire le ſiége de Breſt. L'Amiral marcha en Normandie, pour bloquer au moins Cherbourg, le Seigneur de Sempi ſur les côtes de Picardie, pour veiller ſur les Anglois de Calais ; & l'on donna ordre dans tous les Ports du Royaume de faire partir tous les Vaiſſeaux pour l'Ecluſe, où le grand armement ſe continuoit.

Le Duc de Bretagne eſtoit toûjours fort ſuſpect au Roy. On dit meſme qu'on avoit ſurpris une Lettre qu'il avoit écrite à la Cour d'Angleterre, pour l'exhorter à ne point faire de paix avec la France. Il ſe défendit fort de cette accuſation : & afin de convaincre le Roy de ſa fidélité, il promit de ne rien épargner pour faire réüſſir le ſiége de Breſt. Cette Place fut ſerrée de fort près par terre, & bloquée par mer ; le ſecours venu d'Angleterre fut repouſſé : mais la Place eſtoit ſi forte, & la garniſon ſe défendit avec tant de valeur, qu'après trois mois de ſiége, il fallut le lever. On en rejetta la faute ſur le Duc de Bretagne, qui retira ſes Troupes de devant la Place, lorſque la garniſon commençoit à manquer de vivres. C'eſt ainſi que la choſe fut priſe à la Cour de France. On y eſtoit confirmé dans ces ſoupçons par quelques Seigneurs de Bretagne, qui croyoient pénétrer dans les ſecretes intentions du Duc. Ils eſtoient perſuadez qu'il eût ſouhaité que Breſt eut eſté entre ſes mains plûtoſt qu'en celles des Anglois ; mais qu'il aimoit mieux les en voir maîtres que les François : par la raiſon que, tandis que les Anglois auroient cette Place en Bretagne, on le ménageroit davantage à la Cour de France ; au lieu qu'il auroit eſté à la diſcrétion des François, s'ils

Chap. 4.

An. 1386.

Froiſſard. l. 3. cap. 18.

s'ils ſe fuſſent emparez de Breſt. Quoy qu'il en A ſoit, le Roy prit le parti de diſſimuler, ſongeant principalement à exécuter ſon deſſein de la deſcente en Angleterre.

La conjoncture ne pouvoit eſtre plus favorable pour réüſſir dans cette entrepriſe, vû l'affoibliſſement des forces de l'Angleterre, cauſé par l'ambition du Duc de Lancaſtre. La condition des deux Rois eſtoit à peu près égale dans l'un & l'autre Royaume. Ils eſtoient tous deux fort jeunes, & tous deux comme en tutele & dans la dépendance de leurs oncles, qui eſtoient plus qu'eux maîtres du Gouvernement de l'Etat. Le Duc de Lancaſtre en diſpoſoit B preſque abſolument en Angleterre, comme le Duc de Bourgogne en France, & l'un & l'autre rapportoient preſque tout à leurs intéreſts particuliers : mais le Duc de Lancaſtre, encore plus ambitieux & plus intéreſſé que ne l'eſtoit le Duc de Bourgogne, gardoit moins de meſures. Il ne pouvoit ſe reſoudre à renoncer aux prétentions, qu'il avoit ſur le Royaume de Caſtille du chef de ſa femme Conſtance fille aînée de Pierre le Cruel détrôné par Henri de Tranſtamare pere du Roy Jean actuellement régnant en Caſtille. La mort de Ferdinand Roy de Portugal, & les révolutions de cet Etat qui en C furent les ſuites, donnérent lieu au Duc de Lancaſtre de pourſuivre ſes anciens projets. Jean Roy de Caſtille avoit épouſé Beatrix fille unique de Ferdinand, & devoit par conſequent hériter de la Couronne de Portugal ; mais les Portugais ne vouloient point avoir un Caſtillan pour Roy, & ils mirent ſur le Trône Jean Aviſe frere bâtard de Ferdinand. Le Roy de Caſtille, contraint de ſoûtenir ſon droit par les armes, entra en Portugal avec une Armée, où il y avoit quelques Troupes Françoiſes. Il fut défait auprès d'Aljubarot, & Jean Aviſe affermi ſur le Trône par ſa victoire. Mais, com- D me ce Prince avoit affaire à un ennemi beaucoup plus puiſſant que luy, il voulut s'appuyer de l'Angleterre. Il ſe fit un Traité de ligue offenſive entre les deux Nations ; & l'appas dont ſe ſervit le nouveau Roy de Portugal, afin de réüſſir dans cette négotiation, fut de promettre au Duc de Lancaſtre de le ſeconder de toutes les forces de ſon Royaume, pour faire valoir ſes droits ſur les Etats de Caſtille. Il luy fit paroître la choſe ſi faiſable après la victoire que les Portugais venoient de remporter ſur les Caſtillans, qu'il n'héſita pas à paſſer auſſitoſt en Portugal avec une grande partie des E meilleures Troupes d'Angleterre, ſans s'embaraſſer du danger où il expoſoit le Roy ſon neveu, ſur lequel toutes les forces du Royaume de France eſtoient preſtes de fondre.

Froiſſart. chap. 17.

C'eſtoit là la circonſtance favorable pour l'expédition d'Angleterre, dont le Roy vouloit profiter, & qui luy faiſoit hâter, autant qu'il eſtoit poſſible, le grand armement qu'il faiſoit à l'Ecluſe, où il avoit près de douze cens Vaiſſeaux de toutes ſortes de grandeurs, pour paſſer la Cavalerie & l'Infanterie. Le nombre de ces Vaiſſeaux eſtoit ſi grand, dit un Auteur de ce temps-là, qu'on diſoit qu'il y avoit de quoy en faire un pont ſur le détroit qui ſépare la France d'avec l'Angleterre. On chargea un grand nombre de ces Navires de quantité de bois de charpente, qu'il n'y avoit plus qu'à aſſembler, pour en faire des maiſons, où l'on prétendoit loger les Soldats après la deſcente, en attendant qu'on ſe fût rendu maître de quelque bonne Ville d'Angleterre ; & rien ne fut plus fameux alors que la Ville de bois qu'on avoit faite à l'Ecluſe, pour la tranſporter en Angleterre. La revûë des Troupes qui devoient monter la Flotte, ayant eſté faite à Arras, l'Armée ſe trouva de huit mille hommes d'armes effectifs tant Chevaliers qu'Ecuyers, avec leur ſuite, & un très-grand nombre d'Infanterie. Et il eſt bon de remarquer à cette occaſion, que les Auteurs de ce temps-là & des régnes précédens, marquent rarement le nombre de l'Infanterie en parlant des Armées, parce que la Gendarmerie, toute compoſée de Nobleſſe, faiſoit la principale force des Troupes, & que l'Infanterie eſtoit comptée pour peu de choſe, excepté les Arbaleſtriers ; & meſme ceux-cy, au moins en partie, ſervoient ſouvent à cheval.

Juvénal des Urſins.

Ces Troupes campées en Artois & en Flandre, eſtoient dans l'impatience de s'aller ſignaler en Angleterre. Leur ardeur, les meſures qu'on avoit priſes, la conſternation qui commençoit à ſe répandre parmi les Anglois, tout promettoit un heureux ſuccès de cette expédition, quelque dangereuſe qu'elle parût ; & ſi elle euſt réüſſi, c'eſtoit le moyen le plus court & le plus aſſûré, de retirer des mains des Anglois Calais, Breſt & Cherbourg, par où ils tenoient la France comme aſſiégée. Mais quel mal ne produit point la jalouſie dans le Conſeil du Souverain, ſur tout quand ceux qui s'abandonnent à cette paſſion croient en vertu de leur rang & de leur puiſſance, pouvoir en ſuivre impunément les mouvemens ?

Hiſt. Anonyme l. 6. chap 7

Le Duc de Berri n'avoit point eſté d'avis de cette entrepriſe ; mais on avoit eu peu d'égard à ſon ſentiment, & après qu'elle eut eſté réſoluë, on ne l'avoit conſulté que par cérémonie. Il en fut offenſé, & dit à quelques-uns de ſes confidens, qu'il trouveroit bien les moyens de la faire échoüer. Il en vint à bout ; car ayant eſté chargé d'aſſembler les Troupes de ſon Apanage, qui devoient beaucoup fortifier l'Armée, il le fit avec tant de lenteur, malgré les preſſantes inſtances du Roy, qui luy envoyoit tous les jours couriers ſur couriers, qu'il n'arriva que vers la mi Septembre. Le temps avoit eſté le plus beau & le plus favorable qu'on eût pû ſouhaiter pendant les trois mois précédens, & devint alors très-mauvais, juſqu'à faire périr une partie de la Flotte, & gâter tous les magazins ; pluſieurs des Vaiſſeaux qui échapérent tombérent entre les mains des Anglois : les uns furent pris, & les autres brûlez.

Ce mauvais temps eſtoit le prétexte que le Duc de Berri attendoit, & dont il ſe ſervit, pour faire entendre au Roy, qu'on ne pouvoit ſans témérité expoſer ſur la mer en cette ſaiſon toute la fleur de la Nobleſſe de France. Enſuite les Troupes n'eſtant pas bien payées,

Juvénal des Urſins.

commencérent à se débander, & à faire de grands désordres en Flandre & en Picardie. Enfin, par l'entêtement d'un seul homme, & peut-estre par son avarice (car le bruit courut alors qu'il avoit reçû de grandes sommes du Roy d'Angleterre) tous ces grands préparatifs, & les dépenses infinies qu'on avoit faites, ne servirent qu'à rendre la France ridicule, quand tous ces projets, qui avoient tenu toute l'Europe dans l'attente d'un grand événement, s'en furent allez en fumée.

Le Duc de Bourgogne y gagna la fameuse Ville de bois, dont le Roy luy fit présent. Ce jeune Prince luy avoit aussi donné, dès l'année d'auparavant, l'Ecluse le meilleur Port que la France eût alors sur l'Ocean. De plus le reste des Villes rebelles du Comté de Flandre avoit esté en mesme-temps soumis aux dépens du Royaume; & ce Duc se consola par là du mauvais succès de l'armement, dont il avoit esté l'auteur. Le Roy seul en auroit eu tout le chagrin, si pendant ce temps-là on n'avoit eu grand soin de luy fournir de quoy se divertir, comme il fit dans les festes qu'il donna, à l'occasion du mariage de la Princesse Catherine sa sœur avec Jean de Berri fils du Duc, & qui le retinrent à Paris jusqu'au mois d'Aoust, sans parler des maîtresses, sur lesquelles dès-lors on ne luy faisoit pas grand scrupule. Etrange destinée d'un jeune Prince, qui devient en mesme-temps l'esclave de ses passions, & le joüet de celles de ses Ministres.

Le Laboureur Hist. du Duc de Bourgogne

Durant que les François faisoient plus de peur que de mal à l'Angleterre, les Anglois, sous la conduite du Duc de Lancastre, réüssissoient mieux contre le Roy de Castille. Ce Duc avoit débarqué en Galice, où il s'empara de plusieurs Places; & ce fut une fâcheuse diversion pour le Roy de Castille, dont le Roy de Portugal profita, pour faire des conquestes de son costé. Le Roy de Castille avoit beaucoup compté sur le secours de France; mais l'expédition d'Angleterre occupoit presque toutes les forces du Royaume. On ne luy envoya d'abord qu'un renfort de trois cens hommes d'armes tant Chevaliers qu'Ecuyers, qui le servirent utilement. On luy faisoit espérer que dès qu'on auroit fait la descente en Angleterre, il faudroit nécessairement que le Duc de Lancastre quittât la partie, pour retourner au secours de son païs. On luy conseilla de temporiser, & sur tout de ne point hazarder une bataille avant l'arrivée du Duc de Bourbon, qui le joindroit bien tost avec un plus grand nombre de Troupes.

Froissart. l. 3. ch. 30. &c.

Le Roy de Castille suivit ce conseil, & s'en trouva bien. Il fut mal mené dans la premiére campagne; mais dans la suivante les chaleurs du climat causérent tant de maladies dans l'Armée Angloise, qu'elle fut obligée de capituler avec luy, pour obtenir la permission de se retirer; & il l'accorda avec grande joye. Le Duc de Lancastre tomba malade à Compostelle, où il pensa mourir. Sur ces entrefaites un secours de trois ou quatre mille hommes d'armes arriva de France sous la conduite de Gautier de Passac & de Guillaume de Naillac. Ils furent bien-tost suivis par le Duc de Bourbon, qui devoit avoir le commandement général de toutes les Troupes de France en Castille. La retraite des Anglois rendit ce secours peu nécessaire. Le Duc de Bourbon s'apperçût qu'il feroit plaisir aux Castillans & au Roy de Castille, de ramener ses Soldats en France, pour ne point charger le païs de Troupes étrangéres. Il le fit, & laissa ce Prince vuider sa querelle avec le Roy de Portugal, qui demeura enfin maître du Trône dont il s'estoit emparé.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

An. 1387.

Le Duc de Bourbon repassa d'autant plus volontiers les Pyrenées, que ses Troupes ne devoient pas estre inutiles en France. On n'avoit pas encore entiérement abandonné l'entrepriſe d'Angleterre: mais pour éviter les trop grandes dépenses, la longueur des préparatifs, & l'embarras d'une aussi nombreuse Armée que celle qu'on avoit eu dessein d'y conduire, le Connestable & l'Amiral se chargérent d'exécuter la chose avec quatorze mille hommes; & firent chacun leur armement, le Connestable à Lentriguet en Bretagne, & l'Amiral à Harfleur en Normandie. Ils espérérent réüssir, parce qu'il y avoit actuellement une guerre civile en Angleterre.

Histoire Anonyme l. 7. chap. 1 Juvénal des Ursins. Froissard. cap. 63.

Le jeune Roy Richard, à qui on avoit, non sans raison, rendu ses oncles suspects; & en particulier le Duc de Lancastre, leur osta toute sa confiance; & il le fit dautant plus hardiment, que celuy-cy, dont il auroit eu le plus à craindre, estoit hors du Royaume, & arresté par sa maladie en Espagne. Il choisit pour ses principaux Ministres Alexandre Neville Archevêque d'York, Robert de Veer Comte d'Oxfort, qu'il fit Duc d'Irlande, Michel Artepole qu'il honora de la dignité de Chancelier d'Angleterre, & Robert Treville Grand-Justicier du Royaume. Ce changement dans le Gouvernement forma aussi-tost deux partis, celuy du Roy & de ses nouveaux Favoris, & celuy des Comtes de Bouxinxam & de Cambridge ses oncles, dans lequel se jettérent la pluspart des grands Seigneurs, partie par attachement pour ces Princes, partie par jalousie contre les Ministres. On prit les armes de part & d'autre. On en vint à la bataille, où le Roy fut défait, & obligé de se sauver, & de chercher les moyens de se racommoder avec ses oncles, par l'extrême danger où il se trouva de perdre sa Couronne.

C'estoit pendant ces broüilleries que le Connestable se disposoit à passer la mer, pour aller descendre en Angleterre. Les mesures estoient parfaitement bien prises, & tout estoit prest pour l'embarquement, lorsque par la perfidie du Duc de Bretagne, qui eut de grandes suites pour l'Etat, cette nouvelle entrepriſe échoüa comme l'autre.

Ce Duc de tout temps haïssoit le Connestable de Clisson, dont il sçavoit bien aussi qu'il n'estoit pas aimé: mais ce Seigneur venoit de faire une chose, qui non seulement ranima la haine du Duc de Bretagne, mais encore luy causa une extrême inquiétude.

Jean de Bretagne Comte de Penthiévre, fils

de Charles de Blois tué à la bataille d'Auray, eſtoit toûjours demeuré priſonnier en Angleterre. J'ay raconté que lorſque le Duc fit ſa paix avec la France, les Anglois irritez contre luy, avoient offert à Jean de luy donner la liberté, pourvû qu'il voulût recevoir du Roy d'Angleterre l'inveſtiture du Duché de Bretagne, luy en faire hommage, & ſe déclarer contre la France. Ce qu'il refuſa généreuſement, à cauſe des grandes obligations que ſa Maiſon avoit à nos Rois. Depuis ce temps-là le Conneſtable avoit trouvé moyen de le tirer de ſa captivité, en payant une groſſe rançon, & venoit de luy fiancer ſa fille aînée. Le Duc ſoupçonna le Conneſtable d'avoir en cela de mauvais deſſeins contre luy. Il crut qu'il n'avoit en vûë dans cette alliance, rien de moins que de faire ſa fille Ducheſſe de Bretagne, & de faire valoir à la premiére occaſion les droits de ſon mari ſur ce Duché; qu'il eſtoit homme à ſe ſervir des préventions & des défiances de la Cour de France, pour tenter cette entrepriſe, & pour ranimer les anciens partiſans de la famille de Charles de Blois.

On trouve dans le Procès manuſcrit de Charles Roy de Navarre, une autre cauſe de la haine du Duc de Bretagne contre Cliſſon. C'eſt que ce Roy luy avoit perſuadé, que le Conneſtable aimoit la Ducheſſe ſa femme. La jalouſie d'Etat jointe à celle qu'on luy avoit inſpirée au ſujet de la Ducheſſe, eſtoit un vif aiguillon pour l'animer à la vengeance, & à prendre tous les moyens poſſibles de perdre ce Seigneur. Il y avoit du temps qu'il faiſoit ces réflexions chagrinantes, & qui l'inquiétoient d'autant plus, qu'il avoit ſujet d'appréhender que l'Angleterre ne l'abandonnât dans le beſoin, après qu'il l'avoit luy-meſme abandonnée pour ſe réünir à la France.

Les Miniſtres d'Angleterre devinérent aiſément ce que le Duc penſoit là-deſſus, parce qu'en effet un intéreſt auſſi eſſentiel que celuy-là devoit le luy faire penſer. Ils ſe ſervirent de cette diſpoſition où il eſtoit, pour le regagner, & le conjurérent par toutes les anciennes obligations qu'il avoit à l'Angleterre, d'empécher l'exécution du deſſein que les François avoient formé d'y porter la guerre. Il le leur promit, & prit pour en venir à bout des voyes fort détournées, qui luy réüſſirent.

Il convoqua à Vannes une Aſſemblée des Seigneurs du païs, ſous prétexte d'y délibérer ſur pluſieurs points importans au bien & au repos des peuples. Il y invita avec beaucoup d'empreſſement le Conneſtable, qui-malgré la défiance qu'il avoit de luy, ne voulut pas s'excuſer d'y aller, eſtant un des principaux membres de la Nation, & reconnoiſſant le Duc pour ſon Seigneur. On y traita de diverſes choſes touchant le Gouvernement. Le Duc affecta, pendant tout ce temps-là, de ne pas dire un mot au Conneſtable de l'expédition d'Angleterre, comme s'il n'en euſt rien ſçû du tout. Après l'Aſſemblée finie le Duc donna un grand repas aux Seigneurs, & le lendemain le Conneſtable en fit un autre, où il les invita tous, réſolu de partir au plûtoſt pour s'aller embarquer, car l'armement eſtoit preſt. Comme ils eſtoient ſur la fin du dîner, le Duc arriva, ſe mit à table avec eux, & les charma par les marques d'affection, d'eſtime & de cordialité qu'il leur donna.

Le Duc faiſoit alors bâtir à Vannes le Château de l'Hermine; qui eſtoit preſque achevé. Il invita après le dîner le Conneſtable, les Seigneurs de Beaumanoir & de Laval, & quelques autres à venir voir ce Château, pour avoir, diſoit-il, leur avis ſur les ajuſtemens qu'il y pourroit faire. Ils y allérent. Il les conduiſit de chambre en chambre, d'appartement en appartement, & ils arrivérent enfin à la groſſe tour, luy, le Conneſtable & Laval. Quand ils furent à la porte d'une des plus hautes chambres, le Duc s'arreſta ſur l'eſcalier avec Laval, & dit au Conneſtable qu'il entrât toûjours, & qu'il l'alloit joindre dans un moment. Il ne fut pas plûtoſt entré, que des gens qui l'attendoient là, fermérent la porte, ſe jettérent ſur luy, luy arrachérent ſon épée, & luy mirent les fers aux pieds, aux mains & au cou.

Laval qui entendit le bruit, & ſe douta de la trahiſon, dit au Duc: Hé, Monſeigneur, que faites-vous là? en avez-vous bien prévû les conſéquences? Je ſçay ce que je fais, reprit le Duc, & vous pouvez vous retirer. Beaumanoir, pour qui le Duc n'avoit guéres moins de haine que pour le Conneſtable, fut auſſi arreſté & traité de la meſme maniére.

La nouvelle de cette détention s'eſtant bientoſt répanduë, fit donner mille malédictions au Duc: & quelques-uns des Seigneurs propoſérent d'aller ſur le champ l'inveſtir dans ſon Château; mais n'ayant pas aſſez de monde, ils n'oſérent le faire. On donna auſſi-toſt avis au Roy de ce qui s'eſtoit paſſé. Il l'apprit avec autant de douleur que de ſurpriſe, tant pour l'amitié qu'il avoit pour le Conneſtable, que par l'inſulte qu'on luy faiſoit à luy-meſme, en traitant ſi indignement le premier Officier de la Couronne, & parce qu'il voyoit par là ſon entrepriſe d'Angleterre déconcertée.

En effet le Conneſtable devoit eſtre l'ame de cette expédition. Il avoit le ſecret & tous les ordres: il eſtoit convenu avec le Roy du lieu où la deſcente ſe feroit, & des poſtes dont on ſe ſaiſiroit. Il falloit un homme de cette autorité, pour conduire une affaire de ſi grande importance: il n'y avoit perſonne qui pût le remplacer; & on n'eut pas plûtoſt appris la choſe ſur la Flotte & à l'Armée, que les Soldats & l'équipage commencérent à déſerter. De ſorte que dans le Conſeil du Roy, il fut conclu qu'on ne paſſeroit pas outre; & ce nouvel armement fut auſſi inutile que le premier, excepté qu'un peu auparavant l'Eſcadre de Normandie qu'on avoit aſſemblée à Harfleur, attaqua & battit quelques Vaiſſeaux Anglois commandez par Hugues Spenſer, qui fut pris dans le combat *.

Ce fut là l'important ſervice que le Duc de Bretagne rendit aux Anglois en arreſtant le Conneſtable, contre lequel il porta ſa fureur

Froiſſard. cap. 65.

Juvénal des Urſins.

* Il eſt fait mention de ce combat naval

D'Argentré Hiſtoire de Bretagne l. 9.

à l'excès ; car dès le ſoir du jour qu'il l'arreſta, ayant appellé le Sire de Bavalen, qui eſtoit le Capitaine du Château de l'Hermine, il luy commanda ſur peine de la vie, d'aller vers la minuit à la priſon du Conneſtable, de le faire enfermer dans un ſac, & jetter dans la mer quand elle ſeroit montée.

Bavalen homme prudent & modéré, & qui avoit ſervi le Duc en diverſes Ambaſſades, tant en France qu'en Angleterre, prit la liberté de luy repréſenter à quoy il s'expoſoit par une ſi étrange réſolution ; qu'il ſe perdoit de réputation dans toute l'Europe ; qu'il alloit attirer une cruelle guerre dans ſes Etats, où il ſe verroit abandonné de toute la Nobleſſe de Bretagne : mais rien ne le put fléchir, & Bavalen ſe retira, en luy promettant d'exécuter ſes ordres. Le Duc ne fut pas long-temps ſans ſe repentir de les avoir donnez ; & le repos de la nuit ayant calmé ſa fureur, il commença à enviſager toutes les ſuites de cette cruauté.

Bavalen eſtant venu à ſon lever, le Duc fit retirer ſes gens, & luy demanda tout effaré, s'il avoit exécuté ſes ordres. Il luy répondit qu'oüy, & que la choſe s'eſtoit faite préciſément à minuit, ainſi qu'il l'avoit commandé. Alors le Duc ſe mit à pleurer, à gémir, à plaindre ſon malheur & celuy de ſes Etats, à reprocher à Bavalen la déférence trop aveugle qu'il avoit euë pour un commandement, dont l'imprudence eſtoit viſible.

Bavalen, ſans trop s'excuſer, le laiſſa quelque temps dans cette agitation : & voyant que c'eſtoit tout de bon qu'il reconnoiſſoit ſa faute, il luy dit : Monſeigneur, conſolez-vous, le Conneſtable eſt encore en vie. J'ay prévû ce qui eſt arrivé, & j'ay crû devoir différer l'exécution d'un ordre qui partoit de voſtre colere, & que je m'attendois bien que voſtre prudence condamneroit. Le Duc à cette parole ravi de joye, ſe jette au cou de Bavalen, loüe ſa prudence, le remercie, l'aſſûre que c'eſt le plus grand ſervice qu'il luy euſt jamais rendu, & qu'il luy puſt jamais rendre, & qu'il luy en tiendroit grand compte. Exemple mémorable, dont les Grands, & les ſerviteurs des Grands peuvent également profiter, les uns pour s'accoûtumer à ne pas prendre conſeil de leurs paſſions, & les autres pour n'en eſtre pas les miniſtres aveugles ; car en pareilles occaſions, c'eſt ſervir ſon maître que de ne luy pas obéir.

Hiſt. Anonyme l. 7. chap. 3.

Le Duc cependant n'eſtoit pas ſans inquiétude du côté de la Cour de France, dont il devoit appréhender les juſtes reſſentimens. Il luy vint bien-toſt un ordre du Roy de remettre le Conneſtable en liberté, ſauf le droit qu'il auroit toûjours de propoſer ſes griefs contre ce Seigneur, & de s'en remettre au Jugement de la Cour des Pairs. Celuy qui luy porta ce commandement avoit ordre, en cas de refus, de l'ajourner pour comparoître au Parlement, afin d'y eſtre oüy ſur l'attentat qu'il avoit commis contre le premier Officier de la Couronne.

Le Duc fit à l'Envoyé une réponſe générale, qui ne marquoit pas qu'il voulût déſobéir : mais pour ne pas paroître avoir déféré à cette juſſion, il ſe preſſa de conclure le Traité qu'il avoit commencé avec Laval beau-frere du Conneſtable, pour cette délivrance. Il fut conclu le vingt-ſeptiéme de Juin. Il y eſtoit dit, qu'à la priére des Seigneurs de Laval, de Rohan, de Malétroit, & d'autres, il faiſoit grace au Sire de Cliſſon ſur ſes extorſions, rebellions, déſobéiſſances, &c. à condition que toutes les Forteresſes que ledit Sire de Cliſſon & Jean de Bretagne fils de Monſieur Charles de Blois, poſſédoient en Bretagne, luy ſeroient remiſes entre les mains ; que Cliſſon luy payeroit cent mille francs d'or ; que le mariage de la fille de Cliſſon avec Jean de Bretagne ne ſe feroit point ; qu'il luy obéiroit, & reconnoîtroit ſa Juſtice comme ſon ſujet ; qu'il ne leveroit point de Troupes dans ſon Duché, ſi ce n'eſtoit pour aller ſervir le Royaume de France ; & qu'après que le Conneſtable auroit ſigné ce Traité, & livré ſes Châteaux & Forteresſes, elles luy ſeroient renduës, excepté les Châteaux de Joſſelin & de Broon. C'eſtoient là les principales conditions, qui furent acceptées par le Conneſtable. Le Duc ſe mit en poſſeſſion des Places mentionnées dans le Traité, & mit en liberté le Conneſtable & Beaumanoir. Ces deux Seigneurs, ſans s'arreſter en Bretagne, vinrent auſſi-toſt à la Cour ſe jetter aux pieds du Roy, pour luy demander juſtice.

D'Argentré loc. cit.

An. 1387.

Tandis qu'on délibéroit au Conſeil du Roy ſur la conduite qu'on devoit tenir dans une affaire de cette importance, le Seigneur de Beaumanoir, le Vicomte de Coetmen, & le Seigneur de Roſtrenen, partiſans du Conneſtable, ſurprirent Châteaulandren, Guincamp & Lamballe, & y mirent une garniſon de leurs amis & de leurs vaſſaux. Peu de temps après les Sires Guité & Ferron ſurprirent pareillement S. Malo, de concert avec les principaux Habitans ; & le Roy ſe fit adjuger cette Ville par le Pape Clément, ſous prétexte que le Duc eſtoit ſchiſmatique, comme adhérant à Urbain.

Les affaires auroient tourné très-mal pour ce Prince, s'il n'avoit pas eu dans ſes intéreſts les Ducs de Berri & de Bourgogne, à qui le grand crédit du Conneſtable faiſoit ombrage depuis long-temps, & qui n'oublierent rien pour adoucir l'eſprit du Roy ; en luy repréſentant ſur tout de quelle conſéquence il eſtoit, de ne pas poûſſer le Duc juſqu'à l'obliger à ſe liguer de nouveau avec les Anglois. Il ſe fit pluſieurs négotiations ſur ce ſujet. On porta diverſes paroles de part & d'autre. Le Sire de Coucy fut envoyé en Bretagne, où il trouva le Duc aſſez diſpoſé à la paix, par les avis du Seigneur de Monbourcher homme ſage, & qui eſtoit du Conſeil du Duc. Il promit de ſe trouver à Orleans le jour qui luy ſeroit marqué ; mais quoy que le Roy s'y fût rendu luy-meſme, il n'y vint point, ſous prétexte d'une indiſpoſition qui luy eſtoit ſurvenuë. Les Ducs de Berri & de Bourgogne firent agréer ſon excuſe, & allérent quelque temps après le recevoir eux-meſmes à Blois, d'où ils l'engagérent à venir juſqu'à Paris.

Hiſt. Anonyme l. 8. ch. 1.

Il leur fut redevable de la bonne réception

que le Roy luy fit, en diſſimulant l'indignation qu'il avoit conçuë contre luy. On ne parla point de ſatisfaction ; mais ſeulement d'accommodement, & le Conneſtable y eut tout l'avantage. Il fut ordonné que le Duc luy rendroit toutes les Places dont il s'eſtoit ſaiſi ; que celles ſur leſquelles il pouvoit y avoir de la conteſtation, ſeroient miſes en la main du Roy, qui décideroit à qui des deux elles appartenoient ; que les cent mille francs d'or, que le Duc avoit exigez du Conneſtable, ſeroient rendus à ce Seigneur en cinq ans, vingt mille francs chaque année ; que les obligations & les promeſſes faites au Duc par le Conneſtable dans ſa priſon, ſeroient déclarées nulles, & miſes entre les mains du Roy. La choſe ayant eſté ainſi reglée, ce Prince dit au Duc, qu'il luy pardonnoit l'offenſe qu'il avoit commiſe contre luy, en traitant comme il avoit fait le premier Officier de la Couronne de France ; & qu'il l'oublioit en conſidération de ſes oncles les Ducs de Berri & de Bourgogne, & de ſon frere le Duc de Touraine. Après la concluſion de l'accommodement, les deux parties par ordre du Roy ſe réconciliérent enſemble, ou plûtoſt firent ſemblant de ſe réconcilier, & ſe jurérent une amitié mutuelle, qui eſtoit trop forcée pour eſtre ſincere & de durée.

Argentré loc. cit.

Hiſt. Anonyme l. 8. cap. 1.

Outre le crédit des Ducs de Berri & de Bourgogne, deux choſes rendirent le Roy plus facile envers le Duc de Bretagne, & l'empêchérent de luy faire faire ſon procès à la Cour des Pairs. La premiére, que pendant toutes ces négotiations le Comte d'Arondel rodoit avec la Flotte d'Angleterre le long des côtes de Bretagne, tout preſt à mettre des Troupes à terre en faveur du Duc, dès qu'il l'auroit demandé. La ſeconde eſtoit la réſolution qu'on avoit priſe dans le Conſeil, de punir l'audace de Guillaume Duc de Gueldre, qui avoit oſé envoyer au Roy un Héraut pour luy déclarer la guerre, au ſujet d'un différent ſurvenu entre ce Duc, & Jeanne Ducheſſe de Brabant, à laquelle le Duc de Bourgogne ſon neveu avoit donné du ſecours. Pluſieurs avoient eſté d'avis de mépriſer cette fanfaronade, & le Duc de Berri entre-autres, qui propoſa d'employer plus utilement les Troupes en Guienne, où les Anglois eſtoient très-foibles, & où l'on pourroit faire des conqueſtes importantes ſur eux, & peut-eſtre les chaſſer entiérement de toutes les Places qui leur reſtoient. Il repréſenta encore la néceſſité qu'il y avoit, d'arreſter les déſordres que cauſoient dans ces quartiers là des troupes nombreuſes de brigands qui déſoloient le païs, & qui avoient depuis peu ſurpris & pillé impitoyablement la Ville de Monferrand. Mais le Duc de Bourgogne eſtoit plus écoûté dans le Conſeil que le Duc de Berri. Il fit enviſager au Roy cette témérité du Duc de Gueldre comme une affaire d'honneur ; & ainſi le Roy au mois de Juillet marcha en perſonne contre ce Duc. Il entra par le païs de Juliers, dont le Comte Jean eſtoit pere du Duc de Gueldre, & commença à y faire le ravage. Le Comte eſtant venu ſe jetter aux pieds du Roy, pour l'aſſurer qu'il ne trempoit point dans la faute de ſon fils, on entra dans le Duché de Gueldre, où l'on fit ce qu'on avoit fait d'abord dans le païs de Juliers ; mais l'Archevêque de Cologne ayant demandé grace au Roy pour le Duc, il l'obtint. Le Duc de Gueldre vint luy-meſme faire ſes ſoumiſſions, le Roy luy pardonna généreuſement, & le Duc de ſon côté le rendit maître des différens qu'il avoit avec la Ducheſſe de Brabant. C'eſt ainſi que finit cette campagne, dont le plus conſidérable avantage fut la réduction de Verdun qui s'eſtoit révoltée, & qui voyant que l'Armée approchoit de ces quartiers là, députa quelques-uns de ſes principaux Bourgeois, pour ſe ſoumettre à toutes les volontez du Roy. Il leur accorda leur grace : car ce Prince ne demandoit qu'à terminer au plûtoſt cette campagne, pour l'exécution d'un grand deſſein qu'il méditoit.

Chap. 1. Annales de France.

An. 1388.

La démarche que Richard Roy d'Angleterre avoit faite l'année précédente, pour ſe tirer de la tutele de ſes oncles, quoy qu'elle luy eut mal réüſſi, fut un exemple que le Roy, qui eſtoit alors dans ſa vingtiéme année, réſolut d'imiter, mais en prenant des précautions qui en empêchaſſent les mauvaiſes ſuites. Il garda ſur cela un grand ſecret, & ne s'en ouvrit qu'au Chancelier, à Pierre de Montaigu Cardinal de Laon, au Sire Bureau de la Riviere ſon premier Chambellan, à Jean le Mercier Seigneur de Noviant, & à peu d'autres, tous gens ſages, expérimentez, d'une fidélité éprouvée, & qui la pluſpart avoient eu grande part aux affaires ſous le précédent régne.

Juvenal des Urſins. Hiſtoire Anonyme.

Eſtant arrivé à Reims vers la Touſſaints au retour de ſon voyage de Gueldre, il aſſembla les Princes du Sang, & pluſieurs Prélats & Seigneurs, qui ſe trouvoient à la ſuite de la Cour. Il parla avec beaucoup de grace ſur tout ce qui s'eſtoit paſſé depuis le commencement de ſon régne, affecta de beaucoup relever les obligations qu'il avoit aux Princes ſes oncles, pour l'application qu'ils avoient apportée à ſon éducation, & à bien gouverner l'Etat pendant ſa jeuneſſe. Il dit qu'il leur eſtoit redevable des progrès qu'il croyoit avoir faits dans l'art de régner ; qu'il eſtoit temps qu'il les déchargeât du ſoin du Gouvernement ; que le Duc de Bourgogne, occupé luy-meſme de l'adminiſtration d'un grand Etat, donnât déſormais tous ſes ſoins à ſes propres Sujets : que pour luy, il avoit pris la réſolution de gouverner ſon Royaume par luy-meſme, avec les Miniſtres qu'il choiſiroit ; qu'il vouloit toutefois prendre ſur cela le conſeil des Princes, des Seigneurs, & des Prélats qui compoſoient l'Aſſemblée.

Après ce diſcours, qui ſurprit fort le Duc de Berri & le Duc de Bourgogne, le Chancelier s'adreſſa au Cardinal de Laon, pour l'inviter à dire ſon avis. Le Cardinal, ayant fait quelque difficulté de parler le premier ſur une affaire de cette importance, le fit néanmoins, & approuva la réſolution du Roy, & ſon ſuffrage fut ſuivi de preſque toute l'Aſſemblée. Le Duc de Berri ajoûta ſeulement, que

Hiſt. Anonyme chap. 10.

quoy qu'il loüaſt fort la conduite du Roy, il le ſupplioit de délibérer plus meûrement là-deſſus, quand il ſeroit arrivé à Paris. La prompte mort du Cardinal de Laon, qui mourut auſſitoſt après l'Aſſemblée, & la haine que les deux Princes avoient contre luy, donnérent lieu à bien des ſoupçons. On prétendit meſme que l'empoiſonneur avoit eſté découvert, & que le Cardinal luy ayant pardonné ſa mort en véritable Chrétien, avoit empêché qu'on ne le mit entre les mains de la Juſtice, à quoy le Roy conſentit, de peur de trouver de trop grands coupables à punir.

Chap. 12.

Charles eſtant de retour à Paris, les Ducs de Berri & de Bourgogne firent tous leurs efforts pour le faire changer de réſolution. Voyant qu'il tenoit ferme, ils demandérent qu'on les dédommageât des grandes dépenſes qu'ils avoient eſté obligez de ſoûtenir, dans le temps qu'ils avoient eu l'adminiſtration de l'Etat. Le Duc de Bourgogne n'eut pas de honte de propoſer, qu'on luy cédât pour cela la joüiſſance des revenus du Duché de Normandie pendant quelques années. Le Duc de Berri offrit de ſe contenter qu'on luy conſervât ſes Gouvernemens de Guienne & de Languedoc, avec les meſmes droits qu'il les avoit juſqu'alors poſſedez; c'eſt à dire, avec pouvoir de lever des impoſts, de mettre des tailles & des taxes comme il le jugeroit à propos, de diſpoſer de toutes les Charges & de tous les Gouvernemens particuliers, & avec toutes les autres prérogatives dont il avoit toûjours joüi, & qui le faiſoient maître abſolu de ces deux Provinces, à la Souveraineté près. Ils demandérent de plus l'un & l'autre, qu'en leur conſidération, & pour leur honneur propre, on laiſſât dans les Charges de la Cour & de l'Etat ceux qu'ils y avoient établis, & que toutes les gratifications qu'ils avoient faites, fuſſent approuvées & enregiſtrées au Parlement. A tout cela le Roy répondit, qu'il y penſeroit, & qu'il en parleroit à ſon Conſeil. Ces deux Princes ſe voyant ainſi dégradez, quittérent la Cour avec la permiſſion du Roy, qui les congédia volontiers. Le Duc de Bourgogne ſe retira dans ſes Etats, & le Duc de Berri à ſes Gouvernemens; de quoy le peuple, qui regardoit ces Princes, & non ſans ſujet, comme les auteurs de la pluſpart des impoſts dont on le chargeoit, fit paroiſtre une grande joye. Pour le Duc de Bourbon, le Roy le retint auprès de ſa perſonne: & on l'y vit volontiers demeurer, le peu de part que les autres Princes luy avoient laiſſé prendre dans le Gouvernement de l'Etat, ne luy ayant pas donné occaſion d'en abuſer, ce qui d'ailleurs n'eſtoit pas de ſon caractére.

Le départ des deux Princes fit en un moment changer toute la face de la Cour. Le Seigneur de la Riviere premier Chambellan, fut regardé comme le premier Miniſtre. Le Sire de Noviant fut fait grand Maître d'Hôtel, & chargé avec Jean de Montaigu de l'adminiſtration des Finances, le Conneſtable demeura en poſſeſſion, non ſeulement de ſa Charge, mais encore de tout ſon crédit, & le Begue de Villaines, & quelques autres de la vieille Cour, rentrérent en faveur.

Le premier ſoin de ces nouveaux Miniſtres fut d'eſtre bien unis entre-eux. Ils commencérent, pour s'attirer l'affection des peuples, par abolir pluſieurs des nouveaux impoſts, & pour dédommager d'ailleurs le Tréſor Royal, ils retranchérent quantité de penſions, & ſupprimérent pluſieurs Commiſſions que les Ducs de Berri & de Bourgogne avoient procurées à leurs créatures. L'application particuliére du Sire de Noviant fut à veiller, que les revenus du Roy ne fuſſent point détournez; ce qui fit que les coffres furent bien-toſt remplis.

La Charge de Prevoſt des Marchands avoit eſté ſupprimée à l'occaſion des révoltes, & unie à celle de Prevoſt de Paris; & celuy qui eſtoit pourvû de celle-cy exerçoit l'une & l'autre. On les ſépara de nouveau: mais celle de Prevoſt des Marchands ne s'exerça plus au nom, & comme par l'autorité des Bourgeois de Paris, mais au nom du Roy; & il fut ordonné, que celuy qui la poſſederoit déſormais, s'appelleroit Garde de la Prevoſté des Marchands pour le Roy. Celuy qu'on choiſit pour cet Employ important, fut Juvenal des Urſins, homme de naiſſance, s'il eſt vray, comme quelques-uns l'ont prétendu, qu'il deſcendoit de la Famille des Urſins de Naples & de Rome. Il eſtoit pere de Jean Juvenal des Urſins Auteur de l'Hiſtoire de Charles VI.

Hiſtoire de Juvénal des Urſins.

Il ſe fit de grands changemens dans le Parlement. Oudart des Moulins en fut fait premier Préſident. On en congédia pluſieurs Conſeillers, la pluſpart Abbez & Eccléſiaſtiques, pour en mettre d'autres à leur place. L'Abbé de S. Denis fut du nombre de ceux qui furent renvoyez à leur Cloître; mais ayant juſtifié par le témoignage des plus anciens Parlemens, qu'il eſtoit Conſeiller né de la Cour, il y fut rétabli, auſſi-bien que dans le Conſeil du Roy.

Hiſt. Anonyme l. 8 ch. 12.

On travailla à empêcher les vexations qui ſe faiſoient dans les Provinces par les Gouverneurs & par les Magiſtrats. La Guienne & le Languedoc eſtoient celles qui avoient le plus beſoin de ce remede, ayant eſté épuiſées par les extorſions du Duc d'Anjou, & enſuite par celles du Duc de Berri. Dès qu'on y ſçût les bonnes intentions de la Cour, un Religieux de S. Bernard nommé Jean de Grandſelve, ſe chargea de venir apporter à Paris les griefs de la Province contre le Duc de Berri. Ce Prince fit tout ſon poſſible, par les amis qu'il ſe conſervoit à la Cour, pour empêcher qu'il n'eût audience: mais il vint à bout de parler au Roy, qui l'écoûta favorablement, & luy promit d'aller luy-meſme dans le païs, pour rendre juſtice à ſes Sujets; & comme il appréhenda qu'on ne fit quelque mauvais traitement à ce Religieux, pour s'eſtre chargé d'une telle commiſſion, il déclara qu'il le prenoit en ſa ſauvegarde. Le Duc de Berri fut très-chagrin du détail qu'on avoit fait au Roy de tout ce qui ſe paſſoit en Languedoc. Il luy écrivit, que la pluſpart des choſes dont on le chargeoit, s'eſtoient faites à ſon inſçû, & commença

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté D. fol. 209.

Annotations ſur l'Hiſt. de Charl. VI. p. 773.

dès-lors à tenir une toute autre conduite.

L'application que le Roy & ſes Miniſtres apportoient au Reglement de l'Etat, n'empêchoit pas les plaiſirs de la Cour, comme les Joûtes, les Tournois, & d'autres pareils divertiſſemens, que le Roy aimoit fort. Il ſe fit entre-autres deux feſtes magnifiques; l'une pour la Chevalerie des deux jeunes Princes Loüis & Charles fils du feu Duc d'Anjou, dont le premier portoit le titre de Roy de Sicile, & l'autre celuy de Comte du Maine. La cérémonie s'en fit à S. Denis. On n'en avoit point encore vû de pareille en France, où tout fût ſi bien ordonné, plus galand, & plus ſuperbe.

Hiſt. Anonyme l. 9. ch. 1.

An. 1389.

L'autre feſte fut celle de l'entrée de la Reine à Paris pour ſon couronnement, qui avoit eſté differé juſqu'alors, & qui fut fait dans la ſainte Chapelle. Le Roy y fit paroître encore plus de magnificence, & les Pariſiens tâchérent d'effacer dans ſon eſprit l'idée des fautes qu'ils avoient commiſes au commencement de ſon régne, par les grandes dépenſes qu'ils firent pour contribuer à la pompe de cette cérémonie.

Durant ce temps-là on avoit repris les négotiations de la Paix entre la France & l'Angleterre. Les deux Rois la vouloient; le Roy de France, par le conſeil de ſes nouveaux Miniſtres, y eſtoit fort porté, pour affermir de plus en plus ſon autorité; & le Roy d'Angleterre pour ne pas voir entiérement ruiner la ſienne. Il avoit extrêmement reſſenti la bonté avec laquelle ſes Favoris avoient eſté reçûs en France, lorſqu'ils s'y réfugiérent après la bataille dont j'ay parlé, où il avoit eſté défait par ſes oncles. Il ſouhaitoit de vivre en paix avec un Prince dont il entendoit dire beaucoup de bien, & dont la réputation croiſſoit tous les jours. Le Duc de Lancaſtre avoit déja conclu une Tréve de quelques mois avec le Duc de Berri, pour le païs d'au-delà de la Loire. Les Conférences ayant donc eſté repriſes à Lelinghem, on n'y put à la vérité conclure la Paix: mais on y fit une Tréve pour trois ans avec les précautions les plus exactes, pour empêcher durant ce temps-là toutes les hoſtilitez & toutes les occaſions de rupture.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Elle ne fut pas plûtoſt concluë, que le Roy ſe diſpoſa à viſiter une partie de ſon Royaume, & à faire le voyage d'Avignon, où le Pape l'avoit invité. Il partit de Paris, alla par Melun, par Montargis, par le Nivernois, par l'Auvergne, par la Bourgogne, & arriva à Lyon, où l'on luy fit une entrée ſuperbe. De là il alla à Avignon, & le Pape l'y reçût avec tous les honneurs dûs à un Roy de France. Ce Prince luy rendit auſſi les plus profonds reſpects: en l'abordant il mit un genoüil en terre, luy baiſa le pied, la main & la bouche, & s'aſſit à côté de luy dans un ſiége un peu plus bas que le ſien. Ils eurent quelques conférences ſecretes touchant les affaires du Royaume de Naples, où il y avoit toûjours un parti qui tenoit pour les enfans du feu Duc d'Anjou contre la veuve de Charles de Duras. Le lendemain Loüis l'aîné des deux, que le Roy avoit amené avec luy, fut couronné par le Pape Roy de Sicile & de Jéruſalem, & partit incontinent pour aller en Arragon épouſer Iolande fille puînée de Jean premier Roy d'Arragon: mais ce mariage ne fut conſommé que dix ans après. D'Arragon il alla en Italie ſe mettre à la teſte de ſon parti contre Ladiſlas fils de Charles de Duras. Il ſe rendit maître de Naples, & la perdit peu de temps après par une viciſſitude de fortune, qu'il éprouva depuis diverſes fois, ſçachant vaincre, mais ne ſçachant pas profiter de ſes victoires. Le Roy, après quelque ſéjour à Avignon, prit ſa route du côté du Languedoc, où n'ayant égard qu'à l'équité & au ſoulagement des peuples, & ſans ménager en rien le Duc de Berri, il ſe fit rendre compte de l'état de cette Province & de celle de Guienne, écoûta les plaintes qu'on avoit à faire contre les Gouverneurs, les Capitaines des Forteresſes, les Magiſtrats, les Fermiers des Aydes, en caſſa pluſieurs, ſe reſerva la connoiſſance de certains différens qui ne pouvoient eſtre vuidez ſi promptement, fit des Reglemens pour l'avenir, & s'attira par ſon application & par ſes maniéres pleines de bonté, l'admiration & l'affection de tous ces peuples.

Juvénal des Urſins.

Extrait d'un Regiſtre de la Chambre des Comptes touchant le Sacre de Loüis d'Anjou.

De Toulouſe il alla au Comté de Foix, où le Comte Gaſton Phœbus, un des plus galans hommes de ce temps-là, reconnut l'honneur que le Roy luy faiſoit par toutes les marques de ſoumiſſion & de reſpect qu'il luy pût donner. Il luy fit non ſeulement hommage de ſon Comté, ainſi qu'il y eſtoit obligé; mais encore, comme il n'avoit point d'enfans légitimes, il luy en fit préſent, & le pria d'agréer qu'il le déclarât ſon héritier.

Hiſt. Anonyme l. 9. ch. 9.

Inventaire des Chart. T 5. Bigorre 18.

Quelque temps après que le Roy fut de retour à Paris, il reçût une Ambaſſade de la part de la Republique de Genes, qui luy demandoit du ſecours contre les Mahométans d'Afrique. Le Roy écoûta favorablement les Envoyez, & propoſa la choſe aux Seigneurs qui eſtoient auprès de luy. Le Duc de Bourbon, ſuivant ſon humeur guerriere, s'offrit à ſe mettre à la teſte de ceux qui voudroient eſtre de cette expédition. Comme la Tréve avec l'Angleterre tenoit la Nobleſſe Françoiſe fort déſoccupée, des Seigneurs, des Chevaliers, des Ecuyers ſans nombre vinrent offrir leur ſervice au Duc de Bourbon, qui en très-peu de temps aſſembla quinze cens hommes d'armes, avec grande quantité d'Arbaleſtriers & de gens de pied. Le Comte d'Erbi fils du Duc de Lancaſtre, voulut eſtre de la partie, & joignit à Genes les François avec des Troupes Angloiſes. Celles que la Republique y ajoûta firent une Armée conſidérable, qui partit de Genes ſur quatre-vingt gros Vaiſſeaux, ſous la conduite de Gras-d'Ourre-marins grand homme de mer. Il y eut avant le départ une conteſtation ſur la bénédiction qui devoit eſtre donnée à l'Armée au nom de l'Egliſe, dont on alloit attaquer les ennemis. La difficulté provenoit de la diverſité des Obédiences pendant le Schiſme, les Génois & les Anglois eſtoient dans celle de Boniface, qui avoit ſuccédé à Urbain mort

An. 1390.

depuis quelque temps ; & les François eſtoient dans celle de Clément. On prit un milieu, qui fut que la cérémonie ſe feroit ſéparément ; que les Anglois & les Génois recevroient la bénédiction des Eccléſiaſtiques de l'Obédience de Boniface, & que les François la recevroient de ceux de l'Obédience de Clément.

Après avoir eſſuyé deux rudes tempeſtes, la Flotte aborda ſur les côtes de Tunis, dont le Roy bien préparé l'attendoit à la deſcente. On débarqua à la faveur d'une décharge continuelle de fléches que l'on fit des Vaiſſeaux & des Chaloupes, malgré celle que les Afriquains faiſoient de deſſus le bord de la mer, où ils eſtoient rangez en bataille. Si-toſt que quelques bataillons furent à terre, on pouſſa les Infidéles, & on les contraignit d'abandonner le rivage. On marcha droit à Carthage, pour en faire le ſiége. On y donna quatre aſſauts ſanglans, qui furent bravement ſoûtenus par les aſſiégez. Comme on vit après plus de deux mois de ſiége que la Place, forte par ſa ſituation & par ſa nombreuſe garniſon, tiendroit encore long-temps, & que l'hyver approchoit, on réſolut d'abandonner l'entrepriſe. On leva bruſquement le ſiége, pour aller attaquer l'Armée ennemie dans ſon camp. On le fit avec ſuccès, & après quelque réſiſtance, elle fut taillée en pieces. Pluſieurs braves Chevaliers y furent tuez, & entre autres les Sires de Blot, Pierre de Buffieres, Jean de Trie, Robert de Hangeſt, Euſtache de Mailli. Il y en eut beaucoup de bleſſez, entre leſquels ſont nommez les Sires Amauri de Craon, Robert d'Harcourt, Perducat de Soüatre, le Vicomte de Hodenc, Philippe de Chauvigny, de Creüilly, & pluſieurs autres.

Cette victoire ne fit pas rendre Carthage, elle produiſit ſeulement la délivrance de tous les eſclaves Chrétiens, & un peu plus de ſûreté, au moins pendant quelque temps, pour les Vaiſſeaux Chrétiens ſur la mer Méditerranée; & outre cela le Roy de Tunis paya une ſomme de dix mille écus d'or pour une partie des frais de l'expédition.

Les Habitans de Boulogne en Italie, & ceux de Florence ne réüſſirent pas ſi bien que les Génois à la Cour de France, où ils envoyérent auſſi une Ambaſſade. Jean Galeazze Viſcomti Seigneur de Milan, leur ſuſcitoit ſans ceſſe des querelles à deſſein de les ſoumettre à ſa domination. Ces deux Villes, dans l'appréhenſion de ſuccomber ſous les efforts de ce dangereux voiſin, aimérent mieux ſe donner à un maître plus puiſſant & plus éloigné, que de ſubir le joug dont Viſcomti les menaçoit. Elles élevérent ſur leurs tours l'Etendart de France, & envoyérent au Roy leurs Ambaſſadeurs, pour luy offrir de le reconnoître luy & ſes ſucceſſeurs pour leurs Souverains, à condition ſeulement qu'ils en ſeroient protégez contre les Seigneurs de Milan, & qu'on leur envoyeroit des Troupes Françoiſes pour les défendre. La choſe ayant eſté miſe en délibération, on ne jugea pas à propos d'accepter leur offre ; premiérement, parce qu'on avoit fait alliance avec le Seigneur de Milan ; & en ſecond lieu, parce que ces deux petits Etats eſtoient du Domaine du S. Siége. Ce ſont les raiſons qu'en apporte noſtre Hiſtorien de ce temps-là. D'autres diſent que le Roy voulut bien accepter l'offre que luy faiſoient ces Villes, mais à deux conditions ; la premiére, qu'elles renonçaſſent à l'Obédience de Boniface, pour embraſſer celle de Clément ; la ſeconde, qu'elles payaſſent un tribut à la France : qu'elles regardérent la premiére comme eſtant contre leur conſcience, & l'autre comme contraire à leur liberté. Ce qu'il y a en cela de plus vray-ſemblable, c'eſt que Loüis de France Duc de Touraine, ayant épouſé Valentine Viſcomti fille du Seigneur de Milan, empêcha le Roy ſon frere de prendre le parti des ennemis de ſon beau-pere, & que le Roy ne voulant pas refuſer durement les Florentins & les Boulonnois, leur propoſa des conditions, dont il prévoyoit bien qu'ils ne s'accommoderoient pas. Ce ſont là les principales choſes qui ſe paſſérent en France en cette année 1390. qu'on peut preſque regarder comme la fin de la tranquillité du Royaume ſous le régne de Charles VI. parce que dès l'année ſuivante on y vit les premiéres ſemences de ces effroyables déſordres, qui la remplirent depuis de troubles & de malheurs.

Hiſtoire Anonyme loc. cit.

An. 1390.

La jalouſie que les Grands avoient conçûë contre les Miniſtres & contre le Conneſtable, en fut la véritable & l'unique cauſe. Chacun prétendoit avoir ſujet de s'en plaindre. Le Duc de Berri, outre le mécontentement qui luy eſtoit commun avec le Duc de Bourgogne, d'avoir eſté exclus de l'adminiſtration de l'Etat, venoit d'en recevoir un autre qu'il reſſentoit vivement. Le Roy de retour à Paris après ſon voyage de Languedoc, réſolut, ſur les plaintes qu'on luy avoit faites contre ce Prince, de luy oſter ſon Gouvernement, & l'obligea à luy en donner ſa démiſſion. Il nomma en ſa place Pierre de Chevreuſe homme d'une grande ſageſſe, & de beaucoup de modération. Le Sire de Harpedane Gentilhomme Poitevin, neveu du Conneſtable, fut envoyé par la Cour, pour notifier les ordres du Roy ſur ce ſujet aux principales Villes de la Guienne ; & comme il ne put éviter de voir le Duc de Berri, il en eſſuya le chagrin & les menaces. Le Sire de Chevreuſe ne laiſſa pas de prendre poſſeſſion de ſon Gouvernement, & y réſida quelque temps avec une grande ſatisfaction des peuples : mais intimidé par le Duc de Berri, qui le menaçoit de le faire aſſaſſiner, s'il demeuroit plus long-temps dans le païs, il revint à la Cour, & remit ſon Gouvernement entre les mains du Roy.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté D. fol. 209.

Hiſtoire Anonyme l. 10. ch. 1.

Juvénal des Urſins.

Le Duc de Berri regarda le Conneſtable comme l'Auteur de l'affront qu'on luy avoit fait, & ne le diſſimula point au Sire de Harpedane : mais le Roy l'adoucit, ou crut au moins l'avoir adouci ; & pour ne le pas aigrir de nouveau, il fit ſemblant de ne pas faire grande attention à la maniére dont le Duc en avoit uſé envers le Seigneur de Chevreuſe.

D'autre part le Duc de Bretagne ſçachant la diſpoſition des Princes à l'égard du Conneſtable,

Chap. 3.

d by Google

ſtable, ne ſe mit pas fort en peine d'exécuter le Traité qu'il avoit fait avec luy en préſence du Roy. Non ſeulement il manqua de luy payer dans le temps marqué la partie des cent mille francs d'or qu'il devoit luy reſtituer ; mais encore il retenoit les Places qu'il devoit par le meſme Traité rendre à Jean de Bretagne Comte de Penthiévre, gendre du Conneſtable. Le Roy écrivit en vain au Duc ſur ce ſujet. Le Conneſtable autoriſé par le Roy, qui eſtoit ſon Souverain & celuy du Duc de Bretagne, & ſecondé de ſes amis & de ſes vaſſaux, fit des courſes ſur le domaine du Duc, & le Duc de ſon côté n'épargna pas les terres du Conneſtable. C'eſtoit une guerre déclarée, dont les Sires de la Riviere & de Noviant appréhendant les ſuites, perſuadérent au Roy d'évoquer de nouveau ce différent à ſon Tribunal.

An. 1391.

Il fit une Aſſemblée des Princes du Sang, où les Ducs de Berri & de Bourgogne ſe trouvérent. Il y fut réſolu que le Roy envoyeroit ordre aux deux parties de mettre bas les armes, & de s'en rapporter à ſon Jugement dans une Aſſemblée qu'il tiendroit à Tours. Ce Prince envoya ces ordres au Duc de Bretagne, & pria le Duc de Berri d'aller luy-meſme le diſpoſer à les bien recevoir.

Hiſt. Anonyme l. 11. chap. 5.

Le Duc de Berri fut très-bien reçû : mais peu s'en fallut que ceux qui portoient les ordres du Roy ne fuſſent arreſtez, tant le Duc de Bretagne, qui dès-lors entretenoit un commerce ſecret avec les Anglois, eſtoit irrité contre le Roy, perſuadé que ce Prince favoriſoit entiérement le Conneſtable. La Ducheſſe empêcha cette violence, en faiſant comprendre au Duc ſon mari les terribles conſéquences qu'elle auroit ; & joignant ſes prieres à celles du Duc de Berri, elle l'engagea à aller trouver le Roy à Tours. L'affaire ayant eſté de nouveau propoſée dans l'Aſſemblée des Princes & des Seigneurs, le Roy confirma ſon premier Arreſt. Le Duc fut condamné à payer les cent mille francs d'or, & à rendre les Places au Comte de Penthiévre, à condition que ce Seigneur luy en feroit hommage, & ne porteroit plus les Armes pures de Bretagne, comme il avoit fait juſqu'alors.

Sur ces entrefaites le Duc de Lancaſtre vint en France, pour traiter de la Paix avant que la Tréve fût finie. Il fit des propoſitions ſi peu raiſonnables, qu'on ne les voulut pas mettre en délibération. Néanmoins on prolongea encore la Tréve pour une année, de ſorte qu'elle ne devoit finir qu'à la Saint Michel de l'an 1393.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Le Roy, qui aimoit la guerre, mais qui ne vouloit pas l'avoir dans ſon Royaume, formoit alors divers projets pour ſe ſignaler. Tantoſt il penſoit à aller combattre Bajazet Empereur des Turcs, qui après la défaite du Roy de Bulgarie, faiſoit trembler la Hongrie ; tantoſt il propoſoit d'aller faire la guerre aux Mahométans d'Afrique ; tantoſt d'aller ruiner le parti de Boniface, pour faire reconnoître Clément dans Rome ; & il penchoit dautant plus de ce côté-là, qu'il ſçavoit que Boniface animoit l'Angleterre contre la France : mais ſes Miniſtres rompirent tous ces deſſeins, en luy repréſentant combien ſa préſence eſtoit néceſſaire dans ſon Etat, où avant que de penſer à de ſemblables entrepriſes, il devoit établir une parfaite tranquillité, obliger le Roy d'Angleterre à faire la Paix, eſtre ſûr du Duc de Bretagne, & de la fidélité des Princes ſes oncles ; choſes qu'il ne pouvoit faire qu'avec le temps.

Hiſt. Anonyme l. 11. chap. 2.

Valſingam in Ricardo II.

Ce qui arriva un peu après au Conneſtable donna d'autres ſoins à ce Prince, & le fit convenir de la ſageſſe des conſeils de ſes Miniſtres.

Charles avoit changé depuis peu l'Apanage de Loüis Duc de Touraine ſon frere, en luy donnant le Duché d'Orleans : ce que les Orléanois ſouffrirent fort impatiemment, aimant mieux dépendre immédiatement du Souverain, que d'un Prince de ſon Sang. Ce Duc eſtoit alors âgé de vingt & un an, bien fait, brave, & de beaucoup d'eſprit. On luy avoit fait épouſer, ainſi que je l'ay déja dit, Valentine de Milan fille de Jean Galeas Seigneur de Milan, & qui prit quelque temps après le titre de Duc. Cette Princeſſe aimoit beaucoup ſon mari, & juſqu'à la jalouſie. Pierre de Craon, homme de grande qualité, dont j'ay parlé à l'occaſion de la mort du Duc d'Anjou, s'eſtoit fort attaché au Duc d'Orleans, dont il eſtoit le confident & le favori : & comme ce Prince ne luy faiſoit myſtere de rien, il luy avoit avoüé une inclination qu'il avoit pour une perſonne de la Cour.

De Craon cauſant un jour avec la Ducheſſe d'Orleans, lâcha indiſcrétement ſur ce ſujet quelques paroles ambiguës, qui la mirent dans une étrange inquiétude. Elle alla trouver le Duc, luy fit de grands reproches, & luy parlant avec beaucoup d'aſſûrance, luy fit comprendre qu'elle en ſçavoit beaucoup plus qu'elle n'en ſçavoit en effet. L'embarras du Duc n'aſſûra que trop la Ducheſſe de la vérité de ſes ſoupçons : mais ce Prince, qui n'avoit confié ſon ſecret qu'au ſeul de Craon, l'en punit en le diſgraciant ſans luy en dire la cauſe, & le fit chaſſer de la Cour par le Roy meſme.

An. 1392.

De Craon ne ſçachant à qui attribuer la cauſe de ſon malheur, s'en prit au Conneſtable, avec qui il avoit eu quelque démêlé un peu auparavant, & réſolut de s'en venger. Il paſſa quelques jours à Sablé, qui eſtoit une de ſes Terres ſur les frontiéres du Maine & de l'Anjou, & alla de là voir le Duc de Bretagne, dont il eſtoit parent. Le Duc le confirma fort dans ſes ſoupçons : & cette entrevûë donna lieu de croire qu'il eſtoit entré dans le deſſein, que ce Seigneur exécuta peu de temps après. L'aſile qu'il trouva en Bretagne, le tranſport qu'il fit au Duc de toutes les Terres qu'il poſſédoit en Anjou, & la haine que ce Prince avoit pour le Conneſtable, rendirent la choſe preſque indubitable.

Craon eſtant donc réſolu de ſe venger à quelque prix que ce fuſt, vint ſecrétement à Paris, & ſuborna une vingtaine de Soldats, qu'il fit entrer la nuit dans une maiſon qu'il avoit au Cimetiere S. Jean, le treiziéme de Juin jour

Annales de France.

An. 1392.

du S. Sacrement. Il y eut le soir de ce jour-là des divertissemens extraordinaires à l'Hôtel de S. Paul, où le Roy logeoit. Le Connestable en sortit fort tard & peu accompagné, pour retourner chez luy. En passant par le Cimetiere il fut attaqué par ce grand nombre de Soldats. Le peu de monde qu'il avoit avec luy fut dissipé en un instant, & luy-mesme renversé de son cheval d'un coup de sabre qu'il reçût sur la teste; mais il se releva: & comme il avoit sa cuirasse sous ses habits, il se défendit avec beaucoup de valeur, & gagna la boutique d'un Boulanger, où il tomba, perdant beaucoup de sang par trois blessures qu'il avoit reçûës. La populace s'estant assemblée au bruit, les assassins s'enfuirent, & ne doutérent pas que le Connestable ne fut mort. De Craon sortit de Paris avec eux sur le champ; & sans beaucoup s'arrester à Sablé, où il alla d'abord, il se retira auprès du Duc de Bretagne.

Jovenal des Ursins.

Il apprit bien-tost que son ennemi estoit en vie, & que ses blessures n'estoient pas mortelles; de quoy le Duc fort fâché, luy dit: Vous avez fait deux fautes, la premiére de l'avoir attaqué, & la seconde de l'avoir manqué.

Inventaire des Chart. T. 1. Craon 13.

Le Roy furieusement irrité d'un tel attentat, donna ordre qu'on envoyât quantité de Cavaliers après les assassins; mais on n'en attrapa que trois qui furent exécutez. On fit le procès au Seigneur de Craon, comme pour crime de leze-Majesté; & tous ses biens furent confisquez, la meilleure partie au profit du Duc d'Orleans.

Histoire Anonyme l. 12. ch. 2.

Dès que le Roy sçût que de Craon s'estoit retiré en Bretagne, il ne douta plus que le Duc ne fust du complot. On trouve dans le manuscrit du Procès fait au Roy de Navarre sous le précédent régne, une circonstance qui dût beaucoup confirmer le Roy dans cette pensée: c'est qu'en une des dépositions il estoit dit, que le Duc avoit dès-lors pris le dessein de faire assassiner Clisson, sur ce que le Roy de Navarre luy avoit persuadé, que ce Seigneur estoit amoureux de la Duchesse de Bretagne. Le Roy prévenu de cette idée, écrivit au Duc une Lettre, par laquelle il luy ordonnoit, sous peine de crime de leze-Majesté, de livrer le coupable entre les mains de ceux qu'il luy envoyoit. Le Duc répondit, qu'à la vérité de Craon avoit paru à sa Cour; mais qu'il en estoit parti aussi-tost, & qu'il ne sçavoit point où il s'estoit retiré.

Le Roy peu satisfait de cette réponse du Duc de Bretagne, contre lequel le Connestable & les Sires de la Riviere & de Noviant toûjours parfaitement unis entre-eux, l'animoient sans cesse, résolut par leur avis d'aller en Bretagne avec une Armée, pour venger sur le Duc, le crime dont ils soûtenoient qu'il estoit complice. Le Roy avoit d'ailleurs sujet de le châtier, parce qu'il n'avoit pas encore exécuté l'Arrest prononcé sur les différens que ce Duc avoit avec le Connestable & le Comte de Penthiévre. L'ordre fut envoyé aux Troupes de marcher vers le Mans, où le rendez-vous fut marqué, & on le signifia aux Ducs de Berri & de Bourgogne comme aux autres.

Jovenal des Ursins.

Ces deux Princes furent très-choquez de ce que contre leur avis, les Ministres du Roy l'avoient engagé en une guerre qui pouvoit avoir de grandes suites. Ils ne dissimuloient point leur chagrin, & le faisoient paroître dautant plus hardiment, qu'ils sçavoient que la Cour estoit pleine de mécontens & de gens envenimez contre le Connestable & contre les deux Ministres, qui seuls avoient l'oreille & toute la confiance du Prince, & estoient dispensateurs de toutes les graces. Ces Princes estoient bien informez que le Clergé n'estoit pas plus content que la Cour; que les Ecclésiastiques souffroient très-impatiemment les atteintes que les Tribunaux séculiers donnoient à la Jurisdiction des Officialitez, & qu'ils y donnoient impunément, estant toûjours soûtenus par le Conseil du Roy; que l'Université de Paris, qui par le nombre de ses Supposts & de ses Ecoliers faisoit un grand Corps dans la Capitale du Royaume, estoit fort chagrine, de ce qu'on prenoit en mauvaise part à la Cour les remontrances qu'elle prenoit quelquefois la liberté de faire au Roy sur des affaires importantes, comme sur l'article du Schisme, sur ses Priviléges, ausquels on n'avoit pas toûjours égard, & de ce que les Ministres traitant de cabales les Assemblées qui s'y faisoient là-dessus, l'empêchoient de porter ses plaintes au Roy, ou rendoient toutes ses Requestes inutiles.

Cette disposition où les Princes voyoient les esprits, les enhardissoit à blâmer hautement la conduite des Ministres & du Connestable, dans la guerre qu'on entreprenoit contre le Duc de Bretagne. Il estoit, disoient-ils, innocent du crime qu'on luy imposoit, ou du moins il n'en estoit point convaincu, & il falloit procéder contre luy dans les formes, avant que d'aller fondre dans son païs avec une Armée: c'estoit l'obliger à se jetter entre les bras des Anglois, & les attirer dans le cœur du Royaume, & mettre un obstacle invincible à une paix, à laquelle on travailloit depuis si long-temps pour la parfaite tranquillité de l'Etat.

Ils obéïrent néanmoins, & se rendirent avec leurs Troupes au Mans, où le Roy les attendoit, mais bien résolus de traverser autant qu'ils pourroient, les desseins que le Connestable avoit formez contre le Duc de Bretagne. Le Roy les reçût avec de grandes marques d'affection; & pour engager le Duc de Berri à mieux seconder ses intentions, il luy rendit son Gouvernement de Languedoc, à condition qu'il s'y comporteroit mieux qu'il n'avoit fait par le passé.

Peu de jours après que le Roy fut arrivé au Mans, il envoya sommer le Château de Sablé de se rendre. La garnison répondit, que la Place n'appartenoit plus au Seigneur de Craon, mais au Duc de Bretagne, & qu'ils ne la rendroient point sans son ordre.

Hist. Anonym ch. 3

Dans le temps qu'on rapporta cette réponse du Commandant de Sablé, les Ambassadeurs de Bretagne arrivérent, & dirent au Roy, que le Duc leur Maître estoit fort surpris de le

voir venir avec une Armée en Bretagne; qu'il ne croyoit pas l'avoir offenſé en rien; mais que s'il luy avoit donné quelque ſujet de mécontentement, il eſtoit preſt de luy en faire telle ſatisfaction qu'il voudroit.

Le Roy reçût aſſez froidement ces Envoyez; & leurs complimens, dont il connoiſſoit le peu de ſincérité, ne l'auroient pas empêché de paſſer outre, ſans un accident le plus ſurprenant & le plus déplorable pour la France qui fut jamais. Voicy ce qu'un témoin oculaire, qui eſtoit dans l'Armée, en raconte.

Hiſt. Ann. tome I. 12. chap. 3.

Le premier jour d'Aouſt, les Miniſtres du Roy & les principaux Officiers qui l'approchoient, apperçûrent quelque déſordre dans ſes maniéres, dans ſes geſtes, & dans ſes diſcours. Il leur paroiſſoit tantoſt comme ſtupide, & tantoſt il luy échapoit des paroles extravagantes. C'eſtoit néanmoins ſeulement par intervalle & en certains momens. Quatre jours ſe paſſérent de la ſorte; le cinquiéme du meſme mois il donna ordre qu'on mit les Troupes en bataille, comme pour en faire la revûë: il ſe mit à leur teſte armé de toutes pieces, & les conduiſit juſqu'à une Maladrerie peu éloignée de la Ville du Mans. Comme il eſtoit là, un gueux de fort mauvaiſe mine ayant fendu la preſſe, vint luy crier à pleine teſte & d'une voix terrible: *Prince, où allez-vous? on vous trahit, & on vous va livrer à vos ennemis.* Il en fut effrayé; & dans ce meſme moment, comme ſi tout euſt concouru au malheur de ce Prince, l'épée d'un homme d'armes qui eſtoit proche de luy, s'eſtant échapée du fourreau, & ayant eſté relevée, cette vûë d'une épée nuë jointe à ce qu'il venoit d'entendre, acheva de luy troubler tellement l'eſprit, qu'il devint tout furieux; & dans l'idée qu'il eut qu'on en vouloit à ſa vie, il mit l'épée à la main, & tua le Cavalier qui venoit de relever la ſienne, & trois autres encore, un deſquels eſtoit un Chevalier de Guienne nommé le bâtard de Polignac: comme il continuoit à fraper tout ce qui paroiſſoit devant luy, ſon épée enfin ſe rompit, on le ſaiſit, & on le tranſporta au Mans. La violence de cet accès l'épuiſa tellement, qu'il tomba dans une eſpece de léthargie, ſans pouvoir parler & ſans preſque remuer; de ſorte qu'on l'auroit crû mort, ſi on n'avoit apperçû encore quelque reſte de chaleur, & un battement de cœur preſque inſenſible, de ſorte que les Médecins croyoient à tout moment qu'il alloit expirer. On peut aiſément s'imaginer quelle fut la conſternation de la Cour & de l'Armée, & enſuite de la France, quand on y eut appris cette nouvelle. On eut recours aux prieres, & les Evêques en firent faire publiquement par tout.

Le troiſiéme jour de ſa maladie il revint à luy, & apprit avec horreur ce qui luy eſtoit arrivé. Il demanda pardon des meurtres qu'il avoit faits, ſe confeſſa & communia à la Meſſe qu'on luy dit dans ſa chambre, & fit vœu de viſiter les Egliſes de Noſtre-Dame de Chartres & de S. Denis. Sa convaleſcence cauſa une grande joye: mais on raiſonna fort ſur cet accident. Les ennemis du Duc d'Orléans en accuſérent la Ducheſſe ſa femme Valentine de Milan, & dirent que c'eſtoit elle qui avoit enſorcelé ou fait enſorceler le Roy. Cette accuſation n'avoit point d'autre fondement, ſinon que le Duc & la Ducheſſe paſſoient pour avoir un commerce aſſez fréquent avec des Aſtrologues, des devins, des magiciens, & d'autres gens de ces infames métiers; que le Roy dans ſes rechûtes parloit ſouvent de la Ducheſſe Valentine, & que dans la ſuite il n'y avoit qu'elle qui fût capable de le réjoüir dans ſes accès de mélancolie. Quoy qu'il en ſoit, il n'en fallut pas davantage pour rompre le deſſein de la guerre de Bretagne. Les Ducs de Berri & de Bourgogne y alloient avec trop de répugnance, pour ne la pas empêcher ſous un prétexte ſi plauſible. Les Miniſtres inquiets de cette altération de l'eſprit du Roy, voyoient bien que les ſoins & l'embarras d'une expédition militaire ne luy convenoient point. Ainſi on congédia une grande partie des Troupes. Le Comte de S. Pol joignant les ſiennes avec celles de quelques-uns de ſes amis, fit un Corps de deux mille hommes, & alla faire des courſes dans le Luxembourg ſur les Terres du Roy de Bohéme, qui refuſoit de luy payer une groſſe ſomme d'argent, que le pere de ce Comte luy avoit prêtée. Jean le Maingre dit Boucicaut, nouveau Maréchal de France depuis la mort du Maréchal de Blainville, fut envoyé en Guienne, pour diſſiper certains brigans, dont j'ay déja parlé, qui depuis pluſieurs années s'attroupoient en très-grand nombre, & faiſoient le ravage dans tout le païs. Le Roy reprit le chemin de Paris par Chartres, où il s'aquitta du vœu qu'il avoit fait; & quelque temps après il donna à l'Abbaye de S. Denis une Chaſſe d'or de deux cens cinquante-deux marcs, commencée par le Roy ſon pere, pour mettre les Reliques de S. Loüis.

Chap. 4.

Chap. 5.

La maladie du Roy ne fit pas ſeulement échoüer les deſſeins des Miniſtres & du Conneſtable pour la guerre de Bretagne: mais encore elle cauſa leur perte. Les Ducs de Bourgogne & de Berri ayant fait paroître une vive douleur durant l'extrêmité où ce Prince s'eſtoit trouvé, leurs amis firent beaucoup valoir auprès de luy cette tendreſſe. Il y fut très-ſenſible. Il les vit plus volontiers que jamais durant ſa convaleſcence. On déteſta mille fois en ſa préſence la funeſte expédition de Bretagne, qui avoit penſé luy coûter la vie, & pour un intéreſt particulier, cauſer le renverſement de l'Etat d'un Prince innocent. On faiſoit à tous propos l'apologie du Duc de Bretagne, & on exaggéroit l'indignité qu'il y avoit à rendre un Prince comme luy, complice d'un aſſaſſinat ſur de ſimples ſoupçons. Le Duc de Bourgogne ne manqua pas de raconter au Roy l'indiſcrétion du Sire de la Riviere, qui l'avoit laiſſé voir aux Ambaſſadeurs d'Angleterre dans l'état pitoyable où il eſtoit, & la réprimande que luy-meſme luy en avoit faite, juſqu'à le traiter de traître. C'eſt ainſi qu'on diſpoſa peu à peu ce Prince, qui n'avoit pas encore recouvert toute

Chap. 3.

Digitized by Google

la force de son esprit, à écoûter le conseil qu'on luy donna, de retenir auprès de luy les Ducs de Berri & de Bourgogne, de les remettre à la teste des affaires, au moins pendant quelque temps, parce qu'en cas de rechûte, luy disoit-on, il estoit bien plus naturel & plus sûr, pour le bien du Royaume & pour celuy de ses enfans, que le Gouvernement fût confié aux Princes, que de le laisser entre les mains de gens, qui n'auroient par leur naissance ni l'autorité suffisante pour contenir les peuples, ni assez de zele pour la Famille Royale, à laquelle ils ne seroient attachez qu'autant que leurs propres intérests le demanderoient. En un mot, suivant le sentiment d'une Assemblée de Seigneurs, d'Evêques, & des Députez des principales Villes du Royaume, qui se tint à Paris, le Roy consentit que les deux Princes reprissent leur ancienne place dans son Conseil, & qu'ils gouvernassent désormais sous ses ordres.

Froissard. l. 4. cap. 44.

Toute l'autorité ayant esté remise entre les mains des deux Princes, la disgrace des Sires de Noviant & de la Riviere, & du Connestable de Clisson ne tarda pas. Les deux premiers furent arrestez peu de temps après & mis à la bastille. Pour le Connestable, voyant l'orage qui se formoit, il s'estoit sauvé en Bretagne; & avec des Troupes composées de ses vassaux & de ses amis, il faisoit vivement la guerre au Duc. Il attaquoit & prenoit des Places, & secouroit celles qui estoient assiégées. Il recevoit de temps en temps du renfort de France, que le Duc d'Orleans, jaloux des Ducs de Berri & de Bourgogne, parce qu'ils ne luy donnoient aucune part aux affaires, luy envoyoit sous-main. Le Duc de Bourgogne en faisoit autant & de la mesme maniere en faveur du Duc de Bretagne; de sorte que l'on voyoit Bretons contre Bretons, François contre François, des prises de Places de part & d'autre, & quelquefois de petits combats.

Juvenal des Ursins.

Argentré Hist. de Bretagne.

Les Princes, tant pour faire plaisir au Duc de Bretagne, que pour s'assûrer du Connestable, engagérent le Roy à luy envoyer ordre de revenir à la Cour. Ce Seigneur connoissoit trop les auteurs de cet ordre, pour y obéïr. Il répondit, que le Roy n'ayant point de guerre, sa présence à la Cour seroit fort inutile, & que quand il seroit question de son service, il le trouveroit obéïssant & fidéle jusqu'au dernier soupir. Ses ennemis s'attendoient bien à une semblable réponse; mais elle leur estoit nécessaire, pour avoir de quoy fonder les injustes procédures qu'ils vouloient faire contre luy. Ils le firent déclarer rebelle, déchû des honneurs & des prérogatives de la Charge de Connestable, dont Philippe d'Artois Comte d'Eu, cousin du Roy, fut revêtu.

Hist. Anonyme l. 12. ch. 5.

Annotations sur l'Hist. de Charl. VI. pag. 176.

Cependant on donna des Commissaires aux Sires de Noviant & de la Riviere, pour leur faire leur procès: mais quelque envie qu'on eût de les perdre, on n'en put venir à bout. Ils se défendirent si bien sur tous les chefs qu'on leur objecta, qu'on ne put les convaincre de rien qui méritât la mort. De plus la Duchesse de Berri, qui aimoit & estimoit beaucoup la Riviere, adoucit l'esprit du Duc son mari, & l'empécha de seconder aussi fortement qu'il l'auroit pû, les ressentimens du Duc de Bourgogne. Néanmoins, comme ils ne pouvoient pas manquer d'estre coupables, vû les parties qu'ils avoient en teste, ils furent condamnez à l'exil, avec défense d'approcher de la Cour plus près que de quinze lieuës. Le Roy, dont la santé se rétablissoit tous les jours, ayant à l'occasion de cet Arrest fait reflexion sur la conduite dure qu'on avoit tenuë envers le Connestable de Clisson, fit révoquer celuy qui avoit esté prononcé contre ce Seigneur: & malgré le Duc de Berri, qui s'y opposoit le plus fortement, la révocation passa. Il ne fut pas pourtant rétabli dans sa Charge de Connestable; & malgré cette marque d'affection que le Roy luy donnoit, il ne jugea pas à propos de revenir encore à la Cour, & continua de faire la guerre au Duc de Bretagne. Le Roy voulut les accommoder, & ne put en venir à bout. La guerre dura près de trois ans, jusqu'à ce que lassez de part & d'autre, ils s'accommodérent ensemble, sans autres Médiateurs que quelques Seigneurs Bretons. A cela près tout estoit assez en paix dans le Royaume. La Tréve entre la France & l'Angleterre, avant qu'elle finît, fut prolongée jusqu'à la S. Michel de l'an 1394. & estoit assez bien observée. Les plus grands sujets d'inquiétude qu'on eut à la Cour & dans le Royaume, estoient causez par la crainte de la rechûte du Roy: mais au commencement de cette année, il luy arriva un autre accident qui pensa luy coûter la vie.

Froissard. l. 4. chap. 53.

Juvenal des Ursins.

Comme on pensoit à empêcher par toutes les voyes possibles, que quelque idée chagrinante ne le fit retomber dans le fâcheux état où on l'avoit déja vû plusieurs fois, on imaginoit toutes sortes de moyens de le divertir. Une Dame Allemande de la maison de la Reine, & que cette Princesse aimoit, se maria à un Seigneur de son païs fort riche; & les nôces se firent à l'Hôtel de la Reine Blanche au Fauxbourg S. Marceau le vingt-neuviéme de Janvier. Tout se fit avec grande magnificence; & après le souper il y eut bal & mascarade. Le Roy entra dans la sale déguisé en satyre, avec quatre autres jeunes Seigneurs de la Cour habillez de mesme, estant attachez tous cinq les uns aux autres avec des chaînes.

Hist. Anonyme l. 12. ch. 9. & 10.

Juvenal des Ursins.

An. 1393.

Pour représenter plus sensiblement ces divinitez champêtres, qu'on a coûtume de peindre toutes veluës, ils s'estoient fait faire des habits de toile fort serrez, & enduits de poix-résine, par le moyen de laquelle ils y avoient attaché de la laine en guise de poil. Le Duc d'Orleans en badinant, & sans prévoir l'effroyable effet qui suivit, mit le feu à l'habit d'un de ces masques: aussi-tost la poix-résine s'enflâma, & tout l'habit fut en feu; & comme ils ne pouvoient se séparer à cause de leurs chaînes, le feu se communiqua à tous. Ils crioient d'une maniere épouventable: personne n'osoit en approcher, & on ne sçavoit comment les secourir. La Duchesse de Berri, qui eut plus

de préſence d'eſprit que les autres, détacha promptement ſon manteau, courut au Roy, & l'en ayant enveloppé, le ſauva en étouffant la flâme à force de le ſerrer. Il n'y eut que luy qui en réchapât. Le jeune Comte de Joigny, Seigneur de grande eſpérance, expira au milieu de ce tourment étouffé par la flâme. Les trois autres, qui eſtoient le bâtard de Foix, Aymeri de Poitiers, & Hugues de Guiſai, ayant couru l'un à la riviére des Gobelins, où il ſe jetta, l'autre à la cuiſine, où il ſe plongea dans une grande chaudiére pleine d'eau, & le troiſiéme s'eſtant fait deſcendre dans un puits, ne ſurvêcurent que deux ou trois jours. A la nouvelle de cet accident la conſternation ſe répandit dans tout Paris & par toute la France, où les uns diſoient le Roy mort, les autres à l'extrêmité; mais il en fut quitte en effet pour quelques brûlures. Il fit pour remercier Dieu, de riches préſens à l'Abbaye de S. Denis; car il avoit eu recours à ce Saint par un vœu qu'il fit dans ce grand danger. Il ordonna depuis que l'Hôtel, où ce malheur eſtoit arrivé fût raſé, comme pour expier le mauvais exemple qu'il avoit donné par cette ſcandaleuſe danſe. On parla exprès fort diverſement ſur la cauſe de cet accident, pour cacher l'imprûdence du Duc d'Orleans, qui en demanda pardon au Roy, & qui en pénitence de ſa faute, fit bâtir une magnifique Chapelle aux Celeſtins, y fonda grand nombre de Meſſes & de Prieres, & y aſſigna le revenu de Porche-fontaine, Terre qu'il avoit euë de la confiſcation du Seigneur de Graon.

Hiſt. Anonyme l. 13. ch. 1.

Ce ne fut là après tout qu'une frayeur paſſagére pour la perſonne du Roy; mais il y eut une affliction générale dans tout le Royaume, dont on ne put ſe conſoler, quand on le vit au mois de Juin ſuivant retomber dans ſa frénéſie. On employa toutes ſortes de remedes; & on n'eut point de honte à la Cour, de ſe ſervir des opérations d'un Magicien impoſteur, qu'on fit venir exprès du Languedoc, tandis que le peuple & les Prélats imploroient plus ſagement le ſecours de Dieu par des Proceſſions & par des Prieres publiques. Après quelques mois le Roy parut guéri, mais ſans oſter la crainte de la rechûte; fâcheuſe ſituation pour un Etat, & capable de produire de funeſtes effets & au dedans & au dehors.

Chap. 3. An. 1393.

Le Roy au mois de Janvier ſuivant partit pour le Mont S. Michel, à deſſein de s'aquitter du vœu qu'il avoit fait dans un de ſes bons intervalles, d'y aller en pélerinage. Il fut félicité avant ſon départ par tous les Corps. L'Univerſité de Paris entre-autres s'aquitta de ce devoir: elle prit cette occaſion de le ſupplier de donner ſes ſoins à l'extinction du Schiſme qui continuoit à déchirer l'Egliſe, & le conjura de mériter par là la continuation de ſa ſanté pour le bien de ſes peuples. Comme il y avoit Tréve avec l'Angleterre, & que meſme cette année là au mois de May elle fut prolongée pour quatre ans, la plus conſidérable affaire qui eſtoit alors en France, & meſme dans tout le monde Chrétien, eſtoit celle de ce funeſte Schiſme. Je vais en reprendre la ſuite, & en toucher les points qui concernent ce Royaume.

Chap. 4. An. 1394.

La mort d'Urbain arrivée à Rome l'an 1389. avoit fait eſpérer à tous ceux qui ſouhaitoient la paix de l'Egliſe, qu'elle pourroit eſtre la fin du Schiſme. La choſe fuſt arrivée infailliblement, ſi les treize Cardinaux qui eſtoient à Rome euſſent voulu agir de concert avec ceux qui eſtoient à Avignon, & faire une nouvelle élection de Clément, pour le confirmer dans la Chaire de S. Pierre. Le Roy, à la ſollicitation de ceux-cy, penſoit à propoſer cet expédient à Venceſlas Roy des Romains, & aux autres Princes Chrétiens. Mais que ne ſacrifie-t'on point à l'ambition? L'éclat de la Thiare, où pluſieurs des Cardinaux Romains eſpéroient de parvenir, leur parut préférable à l'union & au repos de l'Egliſe. C'eſt pourquoy ils entrérent au Conclave ſans tarder, & le Cardinal Pierre de Thomacellis Napolitain fut élû à Rome. Il prit le nom de Boniface IX. & commença par faire couronner Roy de Naples à Gayete Ladiſlas fils de Charles de Duras, pour l'oppoſer à Loüis II. d'Anjou. Les deux Papes lancérent l'un contre l'autre de nouveaux foudres, continuérent d'amaſſer de l'argent, tâchérent d'augmenter le nombre de leurs partiſans, & de ſuſciter des ennemis chacun à ſon compétiteur.

M. du Puy Traité du Schiſme.

L'Univerſité de Paris, partie par zele pour l'union de l'Egliſe, partie parce qu'elle ſe trouvoit fort incommodée des taxes réitérées que Clément exigeoit du Clergé de France, ſe mit en mouvement, pour imaginer quelque voye de finir ce Schiſme ſcandaleux, qui produiſoit tant de maux dans l'Egliſe.

Elle ne pouvoit rien faire, ſi le Roy n'entroit dans ſes vûës, & elle ſçavoit que ce Prince & ſes Miniſtres ne l'écoûteroient pas volontiers là-deſſus. Elle tint une Aſſemblée aux Bernardins, où ſe trouvérent trois cens tant Docteurs que Profeſſeurs. Il y fut réſolu de faire une humble remontrance au Roy ſur un ſi important ſujet; & on choiſit dans la Compagnie celuy qu'on croyoit le plus capable de ſe bien aquitter de cette action.

Hiſt. Anonyme l. 10. chap. 3

L'Univerſité alla trouver le Roy en Corps, & elle obtint audience, non ſans peine. L'Orateur parla avec beaucoup d'éloquence; & d'une maniére fort pathétique. Il montra la néceſſité qu'il y avoit de rétablir l'union dans l'Egliſe, & repréſenta vivement les malheurs du Schiſme, & l'obligation qu'avoient les Princes de l'éteindre au plûtoſt. La harangue eut tant d'effet ſur l'eſprit de pluſieurs perſonnes de la Cour, que quelques-uns ſe jettérent aux pieds du Roy, pour le conjurer de penſer ſérieuſement aux moyens de la réünion: mais ce Prince, ſoit qu'il fuſt tout à fait perſuadé que Clément eſtoit l'unique vray Pape, ſoit que ces Aſſemblées de l'Univerſité, qui ſe faiſoient ſans ſon ordre & ſans ſa permiſſion, luy fuſſent ſuſpectes, & qu'il trouvât mauvais qu'elle s'ingérât à luy faire des remontrances, reçût celle-cy fort froidement, & témoigna qu'une telle liberté ne luy eſtoit pas agréable.

L. 11. ch 7. Ce fut en 1390. que cette remontrance se fit ; & l'affaire en demeura là jusqu'en 1392. qu'un grand serviteur de Dieu de l'Ordre des Chartreux, nommé Dom Pierre Prieur de la Chartreuse d'Ast, eut le zele & la hardiesse d'aller trouver Boniface à Rome, afin de l'engager à écrire au Roy de France touchant la réünion de l'Eglise.

Boniface, soit qu'il fût véritablement touché des remontrances de ce saint Religieux, soit qu'il voulust seulement se faire honneur de cette démarche devant le monde, approuva fort cette proposition. Il écrivit au Roy, & fit porteur de sa Lettre le Chartreux mesme, qui vint en France avec Dom Barthelemi de Ravenne un de ses Confreres.

Il prit sa route par Avignon, pour faire à Clément les mesmes remontrances qu'il avoit faites à Boniface, & obtenir de luy qu'il agit de concert auprès du Roy pour l'extinction du Schisme. Le Duc de Berri se trouva alors à Avignon. Ce Prince estoit entiérement dévoüé à Clément, à qui cette négotiation déplaisoit fort. Ils reçûrent assez mal les deux Chartreux, & Clément leur demanda communication de la Lettre de Boniface. Ils répondirent, qu'estant chargez de la présenter au Roy, ils ne pouvoient pas la luy donner. Ils eurent ordre d'aller à la Chartreuse voisine d'Avignon, en attendant qu'on eut délibéré sur l'affaire dont il s'agissoit ; mais Clément les y fit retenir prisonniers.

Cette détention fit grand bruit, d'autant plus qu'en arrivant, ils avoient dit publiquement qu'ils estoient porteurs d'une Lettre de Boniface pour le Roy de France, touchant la paix de l'Eglise. Quand la chose fut sçûë à Paris, elle révolta tout le monde. L'Université se hazarda de présenter une nouvelle Requeste au Roy en faveur des deux Chartreux, en faisant voir en mesme-temps que Clément par cette conduite ostoit toute espérance de paix. Le Roy reçût mieux cette Requeste qu'il n'avoit fait les autres ; & choqué luy-mesme contre Clément, luy écrivit en le blâmant d'avoir violé le respect dû à sa Personne Royale, en arrestant ces Religieux chargez de Lettres pour luy.

Clément voyant bien qu'il s'estoit engagé dans un mauvais pas, tâcha de s'en tirer le moins mal qu'il luy fut possible. Il les fit venir en sa présence, leur parla avec beaucoup de bonté, leur donna permission de continuer leur voyage, & leur commanda d'assûrer le Roy, qu'il ne souhaitoit rien tant que la paix & l'union de l'Eglise, & qu'il estoit prest de la procurer aux dépens mesme de sa Thiare Pontificale. Il les fit accompagner par un Jurisconsulte très-habile, & très-capable de traverser leur négotiation. Ils présentérent au Roy la Lettre de Boniface, qui dans le fond ne contenoit que des choses très-vagues, & des protestations générales de sacrifier tous ses intérests au repos de l'Eglise.

On délibéra sur la réponse qu'on y devoit faire, parce qu'on n'y vouloit rien mettre, qui donnât à entendre en aucune maniére, qu'on doutât du droit de Clément. Le parti que l'on prit fut de ne point répondre par écrit : mais d'assûrer ces Religieux de bouche, qu'on secondoit en tout les bonnes intentions de Boniface ; & pour suppléer aux Lettres, on fit partir avec eux le Prieur de la Chartreuse de Paris, & un autre Religieux du mesme Ordre, qu'on chargea de plusieurs Lettres que le Roy écrivit aux Princes d'Italie, où il les exhortoit à se joindre à luy, pour travailler de concert à l'extinction du Schisme. Tout cela se fit contre l'avis du Duc de Berri obstiné à maintenir Clément, & qui soûtint toûjours, qu'il ne falloit entendre aucune proposition de Boniface, parce qu'il estoit manifestement Antipape.

Le Roy, pour marquer son zele, fit faire dans tout son Royaume des Prieres publiques & des Processions, & assista luy-mesme à celles qui se faisoient à Paris. Il envoya la copie de la Lettre de Boniface à Avignon, d'où il n'eut point d'autre réponse, sinon qu'il ne falloit y avoir aucun égard, parce que Boniface estant manifestement intrus, il y prenoit la qualité de Souverain Pontife. Néanmoins Clément, pour ne pas déplaire au Roy, de qui il dépendoit entiérement, fit faire aussi des Processions & des Prieres pour la paix de l'Eglise. Il composa mesme une Messe exprès, pour obtenir de Dieu la fin du Schisme, & accorda des Indulgences à ceux qui y assisteroient.

Les choses en estoient là, lorsque par un fâcheux contre-temps le Roy eut un nouvel accès de son mal ; mais après sa guérison, & durant un intervalle assez long qu'il y eut jusqu'à une autre rechûte, on reprit l'affaire ; & on s'apperçût bien-tost que ni Boniface ni Clément ne procédoient point de bonne foy.

Hist. Anonyme l. 13. ch. 3. Boniface, après avoir reçû la réponse du Roy par les quatre Chartreux, écrivit à ce Prince une seconde Lettre, qui ne contenoit point autre chose, que des preuves de la validité de l'élection de son prédécesseur, & une exhortation par laquelle il le pressoit de se déclarer contre Clément. Celuy-cy de son côté envoya ordre à un Carme nommé Jean Goulain Professeur en Théologie, de soûtenir son élection, & de prêcher contre Boniface. Il le fit à la vûë de tout Paris : de quoy l'Université indignée, le retrancha de son Corps, & luy interdit l'entrée dans ses Assemblées. De plus le Car- Chap. 4. dinal de Lune s'estant trouvé à une conférence qui se tint alors pour la Paix entre la France & l'Angleterre, n'omit rien pour persuader au Duc de Lancastre de faire entrer l'Angleterre dans l'Obédience de Clément : & par toutes ces démarches, qui se faisoient de part & d'autre, on vit bien que chacun s'obstinoit à soûtenir & à fortifier son parti.

Cependant l'Université de Paris profitant de la favorable disposition où se trouvoit la Cour, fit instance pour qu'on n'abandonnât pas le dessein qu'on y avoit pris, de travailler à l'extinction du Schisme ; & elle reçût avec joye l'ordre qu'on luy donna d'examiner les moyens qu'on pourroit prendre, & de les proposer au Conseil du Roy.

Après pluſieurs délibérations, tout ſe réduiſit à trois moyens. L'un eſtoit la voye de la ceſſion & de la renonciation abſoluë à la Papauté de la part des deux concurrens. L'autre eſtoit la voye du compromis, par lequel ils ſe ſoumettroient à la déciſion des Arbitres qu'on choiſiroit, pour déterminer lequel des deux eſtoit le légitime Pape : & le troiſiéme fut de s'en rapporter à un Concile général.

Pluſieurs Docteurs furent chargez de travailler au Mémoire qu'on devoit préſenter au Roy ſur cet important ſujet, & entre-autres Pierre d'Ailli & Gilles des Champs. Dès qu'il fut fait, on donna commiſſion à Nicolas de Clemenges Champenois, Bachelier en Théologie, de le mettre en Latin, parce que c'eſtoit alors le plus habile homme de l'Univerſité dans les belles Lettres ; & il fut bien-toſt en état d'eſtre préſenté à la Cour.

On n'ignoroit pas que le Duc de Berri portoit fort les intérests de Clément ; néanmoins comme luy-meſme chargé de répondre à la derniére Requeſte de l'Univerſité, l'avoit fait très-favorablement contre ſon ordinaire, on continua de s'adreſſer à luy. On luy préſenta l'Ecrit de Nicolas de Clemenges, & on le ſupplia d'obtenir du Roy une audience pour l'Univerſité ; mais dans le temps qu'on travailloit à cet Ecrit, le Cardinal Pierre de Lune, & l'Evêque de Tarſe arrivé depuis peu d'Avignon, avoient intrigué à la Cour, pour rompre les meſures de l'Univerſité, & obtenu du Duc de Berri à force de préſens, qu'il feroit avorter ce projet.

Hiſt. Anonyme l. 14. ch. 1.

En effet ce Duc reçût les Députez de la maniere du monde la plus dure, leur reprocha leur témérité & leur préſomption, leur demanda en colere de quoy ils ſe mêloient, & finit en les menaçant de faire jetter à la riviere les Chefs de toutes ces cabales, dont le Roy avoit tant de fois témoigné eſtre très-mécontent.

L'Univerſité ne perdit point courage. Ses Agens trouvérent accès auprès du Duc de Bourgogne, qui moins engagé que ſon frere avec Clément, écoûta leurs raiſons & les goûta. Il promit de ménager à l'Univerſité une audience du Roy, & elle l'eut en effet le dernier jour de Juin.

An. 1394.

Guillaume Barraud grand Prieur Clauſtral de l'Abbaye de S. Denis, porta la parole. Il expoſa le contenu du Traité de Nicolas de Clemenges, & le préſenta au Roy. On l'avoit mis en un petit volume ſcellé du Sceau de l'Univerſité. A la premiére page eſtoit repréſenté le Roy dans ſon Trône environné d'un grand Clergé : ces paroles du Pſeaume cent vingt & uniéme ſortoient de la bouche du Roy : *Demandez ce qui eſt néceſſaire pour la paix de Jeruſalem* ; & le Clergé répondoit par celles-cy : *Que la paix ſe faſſe par veſtre puiſſance.*

On en fit la lecture au Roy, qui en parut fort content, & ordonna qu'on le traduiſiſt en François, pour en délibérer dans le Conſeil. Ce commencement fit bien eſpérer à l'Univerſité ; mais par malheur pour elle le Cardinal de Lune eſtoit toûjours à la Cour : il faiſoit jouer tous les reſſorts dont il pouvoit s'aviſer, pour empêcher qu'on n'y approuvât le projet dont il s'agiſſoit : & l'on fut bien ſurpris lorſque le Chancelier Arnaud de Corbie, ayant fait appeller les Agens de l'Univerſité, leur dit, que le Roy ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, & qu'il leur défendoit de la pourſuivre davantage ; & comme l'Univerſité, depuis qu'elle agiſſoit pour l'extinction du Schiſme, recevoit quantité de Lettres, non ſeulement des Univerſitez des païs étrangers, mais encore de quelques Souverains meſme ; (car Jean Roy d'Arragon luy écrivit ſur ce ſujet,) le Chancelier luy ordonna de la part du Roy, de n'ouvrir aucune des Lettres qui luy venoient des païs étrangers, avant que de les luy avoir apportées. De tels ordres ſurprirent étrangement les Députez, & l'Univerſité ne pouvant autrement faire connoître ſon chagrin, ferma ſes Claſſes, & défendit aux Prédicateurs, qui eſtoient tous ordinairement de ſon Corps, de prêcher dans Paris, juſqu'à ce qu'on luy eût fait juſtice ſur ſes demandes. Ce n'eſtoit pas la premiére fois qu'elle en avoit ainſi uſé ſous ce régne & ſous les précédens, quand elle eſtoit mécontente de la Cour ou des Magiſtrats. Elle ne laiſſa pas d'envoyer à Clément meſme l'Ecrit qu'elle avoit préſenté au Roy touchant les moyens de faire ceſſer le Schiſme, le Chancelier ayant témoigné aux Députez, qu'on ne trouveroit pas mauvais qu'elle l'envoyaſt.

L'Univerſité joignit à cet Ecrit une Lettre très-preſſante, où elle conjuroit Clément de prendre une prompte réſolution pour le bien de l'Egliſe, & luy repréſentoit l'obligation indiſpenſable qu'il avoit, de préferer l'intéreſt commun de la Chrétienté à ſes intéreſts particuliers. Clément reçût le paquet en préſence de la pluſpart de ſes Cardinaux : il le lut ſur le champ, & d'abord aſſez tranquillement. Mais quand ce vint au détail des moyens de finir le Schiſme par la ceſſion ou par le compromis, & à certaines réflexions un peu fortes que l'Auteur faiſoit ſur cette matiére, le feu luy monta au viſage, & ne pouvant plus ſe contenir, il s'écria : *C'eſt là un libelle diffamatoire contre le S. Siége plein d'injures & de calomnies auſſi indignes d'eſtre écrites que d'eſtre lûës.* Alors regardant le porteur d'un œil corroucé, il quitta bruſquement la compagnie, & entra dans ſon cabinet tout en colere ; ce qui fit tant de peur à celuy qui luy avoit apporté le paquet, qu'il ſortit ſur le champ & ſe ſauva promptement hors du territoire d'Avignon.

Chap. 2.

Cet Ecrit ne laiſſa pas d'inquiéter Clément, qui s'abſtint exprès pluſieurs jours de tenir les Congrégations ordinaires, de peur qu'on ne luy parlât de cette affaire : mais les Cardinaux à qui on avoit eu la précaution de donner des copies de l'Ecrit, y firent une ſérieuſe attention, & s'aſſemblérent diverſes fois entre-eux pour l'examiner. Il prit cela pour un attentat, & les ayant mandez, leur fit une rude reprimande ſur ce qu'ils avoient oſé s'aſſembler ſans ſa permiſſion, pour délibérer là-deſſus : mais il fut encore plus irrité de la réponſe que la pluſpart luy firent ; que ce Mémoire leur paroiſſoit

plein de raiſon, & que s'il avoit, ainſi qu'il le diſoit, une véritable réſolution de donner la paix à l'Egliſe, il eſtoit obligé de prendre une des trois voyes qu'on luy propoſoit.

Cette déclaration des Cardinaux le frapa ſi vivement, qu'il en tomba malade; & au bout de trois jours une apoplexie apparemment cauſée par le chagrin, l'emporta en la cinquante-deuxiéme année de ſon âge, & la ſeiziéme de ſon Pontificat. An. 1394. Cette mort ſubite dans une telle conjoncture, fut regardée par pluſieurs comme une punition de Dieu : mais pour le malheur de l'Egliſe, elle n'épouventa pas ceux à qui leur ambition faiſoit eſpérer d'eſtre mis en ſa place. Car les vingt-deux Cardinaux, qui eſtoient à Avignon, ayant reçû les preſſantes Lettres que le Roy leur écrivit, pour les conjurer de ſurſeoir l'élection, dont le délay eût pû donner lieu à quelque expédient pour la réünion des deux Obédiences, ils prirent le parti de ne les pas ouvrir qu'ils n'euſſent fait un nouveau Pape, ſe doutant bien de ce qu'elles contenoient. Chap. 3. & 4. Mais pour ſe juſtifier devant le public, faire voir la droiture de leurs intentions, & paroître ſeconder en partie celle du Roy, ils ſignérent un Acte, par lequel chacun d'eux s'obligeoit en particulier avec ſerment, ſuppoſé qu'il fuſt élû Pape, à prendre toutes les voyes poſſibles pour parvenir à l'union de l'Egliſe, ſans excepter meſme celle de la rénonciation au Pontificat, ſi elle eſtoit déclarée néceſſaire ou utile par la plus grande partie des Cardinaux. Après cela ils entrérent au Conclave, qui ne fut pas long ; car dès le troiſiéme jour, Pierre de Lune fut élû, & prit le nom de Benoiſt XIII.

Ce Cardinal eſtoit un homme, qui eſtant élevé ſur la Chaire de S. Pierre, en une autre conjoncture que celle d'un Schiſme, luy auroit fait honneur, & auroit pû eſtre très-utile à l'Egliſe. Il avoit beaucoup d'eſprit, d'adreſſe, de pénétration, de doctrine, d'habileté dans le maniement des affaires, & eſtoit d'une famille illuſtre du Royaume d'Arragon. Mais dans l'état où eſtoient les choſes, tant de belles qualitez ne pouvoient eſtre que très-funeſtes à la Chrétienté, ſe trouvant jointes dans la perſonne de ce nouveau Pape, avec une extrême ambition, beaucoup d'opiniâtreté & très-peu de franchiſe.

Auſſi-toſt après ſon élection, il ratifia l'Acte qui avoit eſté ſigné par tous les Cardinaux en entrant au Conclave. Il donna avis de ſon élection au Roy, l'aſſûra qu'il eſtoit réſolu de contribuer à la paix de l'Egliſe par toutes les voies poſſibles ; & dans l'audience qu'il accorda aux Députez de l'Univerſité de Paris, il loüa extrêmement leur projet, leur proteſta qu'il eſtoit auſſi preſt de céder le Pontificat pour le repos de la Chrétienté, que de quitter ſa Chape, Chap. 5 dont il ſe dépoüilla en leur préſence, pour ſe mettre à table ; & il écrivit aux autres Princes Chrétiens de la meſme maniére qu'il avoit écrit au Roy.

Quoy qu'on eût eſté fort mal-content de la précipitation des Cardinaux, & du peu d'égard qu'ils avoient eu au conſeil que le Roy leur donnoit de ſuſpendre le Conclave, la conduite du nouveau Pape cauſa par tout beaucoup de joye, ſur tout à la Cour de France, parce que cette importante paix devoit eſtre regardée comme l'ouvrage du Roy & des Princes ſes oncles. Pour y travailler avec toute la précaution & toute la prudence poſſible, le Roy fit au mois de Février de l'an 1395. une Aſſemblée à Paris An. 1395. de cinquante tant Archevêques qu'Evêques, outre pluſieurs Abbez & Docteurs, qui y furent auſſi appellez. Simon de Cramault Patriarche Titulaire d'Alexandrie, & Evêque de Carcaſſonne y préſida. Les Ambaſſadeurs que le Roy avoit envoyez à Avignon, & Pierre d'Ailli que l'Univerſité de Paris y avoit député, y rendirent compte de la bonne diſpoſition, où ils avoient trouvé Benoiſt pour la paix de l'Egliſe. On délibéra ſur les trois moyens propoſez de la ſimple ceſſion, du compromis, & du Concile général. L'Aſſemblée conclut à la pluralité des voix pour la ceſſion, comme eſtant la voye la plus courte & la moins embaraſſante. On s'en tint là, ſans avoir égard à une Lettre que les Univerſitez d'Angleterre avoient adreſſée à leur Roy, & enſuite publiée ; par laquelle, en M. du Puy Hiſt. du Schiſme. rejettant l'expédient de la ceſſion, elles ſe déclaroient pour le compromis, ou pour le Concile général.

Le Roy, pour faire ſçavoir à Benoiſt la concluſion de l'Aſſemblée, & la luy faire plus aiſément agréer, luy envoya une des plus ſolemnelles Ambaſſades qu'on euſt encore vûë. Les Ambaſſadeurs furent les Ducs de Berri & de Bourgogne oncles du Roy, & le Duc d'Orleans ſon frere, accompagnez des Evêques de Senlis, de Poitiers & d'Arras, de Guillaume Vicomte de Melun, de Jean Comte de Sancerre, de Guy de la Ttimoüille, de Jean de Bueil, d'Amauri d'Orgemont, d'Oudart de Moulins, de Jean de Montaigu, & de Gilles des Champs. Les inſtructions données aux Princes ſe reduiſoient à faire conſentir le Pape à la voye de la ceſſion, conformément à la concluſion de l'Aſſemblée de Paris.

Hiſt. Anonyme l. 13. ch. 1.

Les Ambaſſadeurs eurent d'abord deux audiences publiques. Dans la premiére le Duc de Berri porta la parole, & dans la ſeconde ce fut le Docteur Gilles des Champs qui harangua. On n'y parla qu'en général ſur la néceſſité de la paix de l'Egliſe. On ſe réſerva à entrer plus avant en matiere dans l'audience ſecrete, An. 1395. que Benoiſt donna le vingt-cinquiéme de May. L'Evêque de Senlis luy demanda d'abord l'Acte fait à l'entrée du Conclave, par lequel chacun des Cardinaux s'obligeoit, en cas qu'il fût élû Pape, à prendre tous les moyens de réünion dont on conviendroit. L'embarras de Benoiſt à cette propoſition, fit dès-lors douter de ſa droiture. Il répondit, qu'il traiteroit de ce point là en particulier avec les trois Princes. Ils repartirent ſur le champ, qu'ils avoient ordre de ne point traiter en particulier avec luy, avant que d'avoir eu communication de l'Acte qu'on luy demandoit. Benoiſt parut étonné de cette déclaration des Princes; mais ne pouvant s'en dédire,

dédire, il ordonna à Martin de Selve Cardinal de Pampelune, de le montrer. Les Princes firent inſtance, pour en avoir une copie qui fut ſignée de tous les Cardinaux. Benoiſt la refuſa; mais il leur en accorda une collationnée à l'original, qu'ils envoyérent au Roy, comme une piece qui engageoit Benoiſt plus que toutes les promeſſes qu'il avoit faites juſqu'alors. Cela eſtant fait, Benoiſt demanda quelque temps pour penſer au reſte, & congédia les Ambaſſadeurs, leur promettant de délibérer avec les Cardinaux ſur les moyens propoſez de réünion.

Trois jours après, le Pape eut une nouvelle conférence avec les Ambaſſadeurs, & leur propoſa un expédient que les Cardinaux & luy-meſme, diſoit-il, avoient imaginé, qui eſtoit que luy & Boniface convinſſent d'un lieu ſûr aux frontiéres de France, où ils puſſent ſe rendre avec les deux Colleges des Cardinaux, pour y traiter enſemble des voyes d'accommodement: ſoûtenant que ce moyen eſtoit plus ſûr & plus court que celuy de la ceſſion, dont il exaggéra fort les difficultez. Les Princes, pour ne le point rebuter, dirent qu'ils examineroient ce qu'il leur propoſoit, & l'on ſe raſſembla le premier de Juin.

Le Docteur des Champs parla; & après avoir rejetté tous les autres moyens, & en particulier celuy que le Pape avoit propoſé, par les embarras qui s'y rencontreroient, il conclut de nouveau pour la voye de la ceſſion. Le Duc de Berri appuya le Docteur, & dit, qu'outre les bonnes raiſons qui faiſoient préférer ce moyen à tous les autres, c'eſtoit l'intention du Roy. Benoiſt à ces mots prit la parole; & après avoir fait une nouvelle proteſtation de la ſincérité de ſes intentions pour la paix de l'Egliſe, il ajoûta, qu'ayant prié le Roy de luy faire ſçavoir ſon ſentiment, il ne prétendoit le recevoir que par maniere de conſeil, & non pas comme une déciſion; que néanmoins il vouloit encore l'examiner: & demanda qu'on luy communiquât par écrit l'expédient propoſé par le Roy, avec les moyens par leſquels on prétendoit qu'il pouvoit eſtre mis en exécution.

Les Ambaſſadeurs délibérérent ſur cette demande; & il fut répondu par la bouche du Docteur, qu'on voyoit bien que la Sainteté ne cherchoit qu'à tirer les choſes en longueur; qu'il ne vouloit avoir par écrit l'avis du Roy, qu'afin d'y faire des réponſes inutiles; & que la voye de la ceſſion eſtoit ſi ſimple & ſi facile par elle-meſme, qu'il n'eſtoit pas beſoin d'écrire pour en montrer la facilité. Le Pape un peu ſurpris de la fermeté de cette réponſe, voulut encore inſiſter ſur l'importance de l'affaire dont il s'agiſſoit; mais il ne put rien obtenir.

Après la conférence, les Princes engagérent les Cardinaux à les venir trouver à Villeneuve ſur les Terres du Roy, où le Duc de Berri les conjura de dire librement ce qu'ils penſoient, & de luy parler, non point comme Cardinaux attachez à Benoiſt, mais comme perſonnes ſages, bien intentionnées, deſintéreſſées, qui n'avoient en vûë que le bien de l'Egliſe, & leur fit un ſommaire des raiſons qui avoient eſté alléguées pour la ceſſion dans les derniéres conférences. De vingt Cardinaux qu'ils eſtoient, il y en eut dix-neuf qui luy avoüerent que cette voye eſtoit la plus courte & la meilleure; & le ſeul Cardinal de Pampelune fut de l'avis contraire. Quoy que ces avis ne fuſſent point donnez juridiquement, les Princes ne laiſſérent pas d'ordonner à un des Secretaires de l'Ambaſſade de les mettre par écrit.

Benoiſt fut choqué de cette conférence, parce, diſoit-il, que les Princes ne voulant conférer avec luy qu'en préſence des Cardinaux, ils ne devoient pas non plus conférer avec les Cardinaux en ſon abſence & ſans ſa participation: mais preſſé par les Princes qu'il tenoit en ſuſpens depuis ſix ſemaines qu'ils eſtoient à Avignon, il fit enfin une Bulle, où après avoir juſtifié ſa conduite, & le droit inconteſtable qu'il prétendoit avoir au Pontificat, & montré que la voye de ceſſion dans les cas de Schiſme n'avoit jamais eſté pratiquée; qu'elle avoit au contraire toûjours eſté rejettée à cauſe des ſuites fâcheuſes qu'elle pouvoit avoir pour les légitimes Paſteurs, il conclut par dire, que ſon intention eſtoit de prendre d'abord le moyen qu'il avoit propoſé, de ſe trouver avec ſon concurrent en quelque lieu ſous la protection du Roy ſur les frontiéres de France, l'un & l'autre eſtant accompagnez chacun de leurs Cardinaux, pour y traiter de la réünion de l'Egliſe ſous un ſeul Chef: que ſi ce moyen ne réüſſiſſoit pas, on prendroit celuy du compromis; qu'en cas que ce moyen ne fût pas encore efficace, il en propoſeroit d'autres, ou recevroit ceux qu'on luy ſuggéreroit avant que de ſortir du lieu, où l'on ſe ſeroit aſſemblé; & qu'il n'en rejetteroit aucun, pourvû qu'il fût raiſonnable, honnête, juridique, uſité dans l'Egliſe, & qu'il pût eſtre mis en uſage ſans offenſer Dieu, & ſans ſcandaliſer les Fidéles.

Les Princes furent très-mécontens de cette Bulle, qui excluoit manifeſtement la voye de ceſſion &, par ces termes généraux de moyen *raiſonnable*, *honnête*, *juridique*, & autres ſemblables, fourniſſoit mille faux-fuyans pour éluder la déciſion. Les Cardinaux pour la pluſpart en furent très-choquez, parce que la Bulle eſtoit manifeſtement contraire à l'Acte fait à l'entrée du Conclave. Les Princes & eux eurent de nouvelles conférences ſur ce ſujet: quelques efforts que fît Benoiſt pour les empêcher, tantoſt en les menaçant d'agir contre eux par les voyes canoniques, tantoſt diſant qu'il eſtoit leur Souverain, & qu'il l'eſtoit de tout homme vivant, & qu'eux eſtoient ſes Sujets. Malgré tout cela, ils firent un Ecrit, par lequel ils déclaroient, conformément à l'Acte ſigné dans le Conclave, qu'il falloit s'en tenir à la voye de la ceſſion, comme la plus courte & la plus aiſée: & que le Roy de France ayant propoſé cette voye, ils adhéroient à ſon ſentiment, & ne s'en départiroient point. Ils conjurérent de nouveau le Pape de ſeconder les bonnes intentions du Roy, en prenant ce parti: mais toutes ces inſtances ne produiſirent rien.

Hiſtoire Anonyme, l. 15. ch. 6.

Benoiſt eut recours à un nouvel & groſſier artifice ; & pour tenter les Princes, il leur fit dire, qu'afin de marquer l'attachement qu'il avoit à la Maiſon de France, il leur promettoit Chap. 9. de leur laiſſer faire la conqueſte, & de leur céder la propriété de tout le patrimoine de l'Egliſe en Italie, & leur envoya en meſme-temps un autre projet de Bulle. Ils ſe mocquérent de ſes offres, auſſi-bien que de la Bulle, qui ne diſoit rien de nouveau, & n'eſtoit conçûë qu'en termes vagues. Ils luy firent demander, s'il eſtoit réſolu de ne leur pas accorder une audience publique, qu'ils ſollicitoient depuis long-temps, où les Cardinaux puſſent tous dire publiquement & librement leur avis ; & ils le priérent de leur faire ſur ce point là une réponſe poſitive, afin qu'ils retournaſſent à la Cour, où le Roy les rappelloit pour des affaires importantes.

Comme il ne donnoit toûjours que des réponſes ambiguës, ils vinrent au Palais ſans eſtre appellez ; & l'ayant trouvé avec les Cardinaux, le Duc de Berri le conjura de nouveau d'accorder au Roy ce qu'il luy demandoit, & ce que toute l'Europe attendoit de luy ; & comme preſque tous les Cardinaux eſtoient aſſemblez, de vouloir bien prendre leur ſuffrage. Benoiſt ſurpris de la venuë des Princes, fut fort embaraſſé. Il conſentit avec beaucoup de peine, que les Cardinaux diſſent leur avis. Tous chargérent le Cardinal de Florence de parler en leur nom, & il le fit en concluant pour la voye de la ceſſion.

Les Princes, après le diſcours du Cardinal, preſſérent Benoiſt de ſe rendre au ſentiment du Sacré College. Ils n'en purent avoir d'autre réponſe, ſinon qu'il les prioit de refléchir ſur la Bulle qu'il leur avoit miſe entre les mains, & ſur les raiſons qu'il leur avoit dites. C'eſt tout ce qu'ils en tirérent, & rien de plus. Il fit tout ce qu'il put pour les engager à différer leur départ : mais ils n'en voulurent rien faire, & partirent auſſi-toſt pour retourner à Paris.

An. 1395. Les Princes y arrivérent le jour de S. Barthelemy. Jean Cannart Evêque d'Arras, fit rapport dans le Conſeil de tout ce qui s'eſtoit paſſé à Avignon. Le Roy l'approuva fort, & réſolut d'envoyer des Ambaſſadeurs en Allemagne & en Angleterre, pour engager les Allemans & les Anglois à s'unir à luy, afin de forcer les deux concurrens à la voye de la ceſſion.

Girard d'Ahies Abbé de S. Eloy de Noyon, & le Docteur des Champs furent envoyez vers les Archevêques de Tréves & de Cologne, vers les Dues de Baviere & d'Autriche, & à quelques autres Cours voiſines de celles-cy. L'Archevêque de Cologne approuva la voye de la ceſſion ; les autres demandérent du temps pour y penſer, & firent ſeulement paroître d'aſſez bonnes diſpoſitions pour ſeconder le deſſein du Roy.

L'Amiral Jean de Vienne & le Vicomte de Melun envoyez en Angleterre, eurent promeſſe du Roy Richard qu'il aſſembleroit ſur cela ſon Parlement, & il les aſſûra de ne manquer en rien de ce qui dépendroit de luy, pour faire réüſſir le projet du Roy. Ce Prince envoya auſſi quelque temps après des Ambaſſadeurs en Navarre, en Arragon, en Caſtille, en Boheme, & en Hongrie ; & dans toutes ces Ambaſſades les Envoyez eſtoient accompagnez de quelques Députez de l'Univerſité de Paris, parce qu'il eſtoit ſouvent néceſſaire de raiſonner en Théologien ſur le ſujet dont il s'agiſſoit. An. 1396.

Benoiſt étonné du zele que le Roy faiſoit paroitre, pour en venir à la déciſion de cette grande affaire, tâcha de le gagner en luy accordant une Décime ſur le Clergé de France. Le Roy l'accepta, mais ſans ſe départir de ſes deſſeins. Tout ce que Benoiſt gagna par là, fut d'irriter encore davantage le Clergé ; & comme l'Univerſité appréhenda l'excommunication ou l'interdit, elle fit publier un Acte d'appel de tout ce que Benoiſt pourroit faire à l'avenir à ſon préjudice, & contre les intéreſts de l'Egliſe, au futur, unique & vray Pape, reconnu par les Fidéles. Benoiſt ayant annullé par une Bulle cet appel, l'Univerſité en fit un ſecond, où elle réfutoit tout ce qui eſtoit contenu dans la Bulle ; & cette Bulle fut ſuivie d'une autre qui excommunioit quiconque appelleroit de ſes Decrets & de ceux de ſes Succeſſeurs.

L'Ambaſſade de Boheme n'eut point de ſuccès, parce que Venceſlas qui en eſtoit Roy, & en meſme-temps Roy des Romains, eſtoit tout dévoüé à Benoiſt, qu'on accuſoit de luy faire de grandes remiſes d'argent, pour le retenir dans ſon parti. Sigiſmond Roy de Hongrie, fut plus favorable au deſſein du Roy. Il approuva fort la voye de la ceſſion, promit de la faire agréer au Clergé de ſon Royaume, & meſme de tâcher d'y amener le Roy de Boheme ſon frere. Les Rois de Navarre, d'Arragon, & de Caſtille promirent auſſi d'agir auprès des Evêques & des peuples de leurs Etats ſelon les intentions du Roy. Jean Roy d'Arragon ne put s'acquitter de ſa promeſſe, eſtant mort un peu après d'une chûte de cheval à la chaſſe ; & Martin ſon ſucceſſeur ſoûtint long-temps le parti de Benoiſt, par la raiſon que ce Pape eſtoit de ſon Royaume. Hiſtoire Anonyme l. 16. ch. 2.

Dix-ſept des Cardinaux d'Avignon écrivirent en meſme-temps au Roy, pour le prier de ne ſe point rebuter, & de tenir ferme, l'aſſûrant que malgré les ſollicitations de Benoiſt, ils perſiſtoient toûjours à vouloir la voye de la ceſſion. Les nouvelles d'Angleterre luy furent moins deſagréables. Il avoit eu ſujet d'en attendre de toutes differentes ſur une Lettre du Roy d'Angleterre, qui luy mandoit que les Prélats de ſon Royaume agréoient fort la voye de la ceſſion : mais ils changérent d'avis, emportez par l'autorité de l'Aſſemblée de l'Univerſité d'Oxford, dont quatre Envoyez que le Roy reçût à Compiegne, apportérent le réſultat. L'avis de cette Aſſemblée fut, que l'unique moyen d'éteindre le Schiſme, eſtoit un Concile général. Ces quatre Députez eſtoient, un Abbé de l'Ordre de Saint Benoiſt, & trois Docteurs en Droit. On voulut les engager à une conférence avec les Docteurs de Paris ;

Digitized by Google

mais ils répondirent que cela paſſoit leurs instructions & leurs pouvoirs.

M. du Puy Hiſt. du Schiſme.

Neanmoins le Roy d'Angleterre, nonobſtant le ſentiment de l'Univerſité d'Oxford, envoya l'Abbé de Weſtminſter avec des Lettres aux deux Papes, pour les déterminer à la ceſſion volontaire du Pontificat. Benoiſt refuſa de voir l'Envoyé, ſous prétexte que dans l'inſcription de la Lettre, on ne luy donnoit point le titre de Pape, mais ſeulement celuy de Cardinal de Lune. Boniface ayant ſçû ce que Benoiſt avoit fait, ſuivit ſon exemple, & renvoya l'Abbé, ſans entrer en aucune négociation; ce qui fit ſoupçonner dès-lors, qu'ils s'entendoient tous deux pour joüer les Princes Chrétiens de l'Europe.

Cependant les Rois de France & d'Angleterre ayant eu une entrevûë pour un autre ſujet, dont je parleray bien-toſt, ſe promirent l'un à l'autre d'agir fortement auprès des deux Papes, pour les faire convenir de la ceſſion. On leur propoſa ce que Benoiſt avoit demandé luy-meſme dans les Conférences d'Avignon, de s'aboucher tous deux en un lieu ſûr: car quoy que le Duc de Berri & les autres Ambaſſadeurs de France euſſent rejetté cet expédient, cependant le Roy, à la priere du Roy de Caſtille, l'avoit accepté depuis, pourvû que l'abbouchement ſe fît ſans préjudice de la ceſſion; mais tout cela fut inutile, & les Envoyez des deux Rois furent parfaitement convaincus de ce qu'on avoit déja ſoupçonné, que les deux Papes eſtoient d'intelligence. On fut confirmé dans cette penſée, lorſqu'on ſçut que Benoiſt,

Hiſtoire Anonyme l. 14. ch. 40.

à l'inſçû des Cardinaux, avoit envoyé vers ſon Competiteur l'Evêque de Teraſoné, & qu'on vit que depuis ce temps-là, il y avoit eu entre-eux tréve de foudres & de procedures.

Avant le retour de ces deux Envoyez, dont je viens de parler, ceux de Caſtille eſtoient arrivez à la Cour de France. Dans l'audience qu'ils eurent, ils ne firent que des complimens au Roy ſur ſon zele pour l'union de l'Egliſe. On fut ſurpris de ce qu'ils ne parloient point de ce qui avoit été arreſté en Caſtille par le conſeil des Prélats & du Clergé, qu'on ſçavoit eſtre convenus d'inſiſter avec le Roy de France ſur la ceſſion des deux Papes. On les preſſa là-deſſus, & on leur montra des Lettres qui en donnoient des avis certains. Ils furent fort embaraſſez; & ils avoüérent enfin que cela eſtoit vray. Ils convinrent de la voye de la ceſſion, ſelon l'ordre qu'ils en avoient du Roy de Caſtille: & l'on ſçût depuis qu'ils avoient eſté gagnez par Benoiſt, pour trahir en cette occaſion leur Maître & l'Egliſe.

Ibid. L. 16. ch. 14.

An. 1397.

Le Roy de Portugal, auſſi-bien que quelques autres Princes qui eſtoient de l'Obédience de Boniface, croyant qu'il eſtoit de leur honneur de ne ſe pas dédire, ne voulurent point entendre parler des moyens qu'on propoſoit pour terminer le Schiſme. Les Rois du Nord ne ſe déclaroient point, & paroiſſoient attendre pour ſe déterminer, que les choſes fuſſent plus avancées; mais on commença à avoir de bonnes eſpérances du côté de l'Allemagne, où la voye de la ceſſion eſtoit fort goûtée en beaucoup d'endroits. Elle fut en effet agréée quelque temps aprés dans la Diete de Francfort, d'où Venceſlas Roy des Romains vint en France, pour concerter avec le Roy les moyens de la faire réüſſir. An. 1398.

La Cour alla le recevoir à Reims, où la brutalité de ce Prince luy attira autant de mépris de la part des François, que le Roy de France reçut d'éloges de la part des Allemans, pour ſa magnificence & ſa libéralité. Il falloit épier les momens que Venceſlas n'eſtoit pas yvre, pour traiter avec luy. Le lendemain de ſon arrivée, que le Roy luy avoit fait préparer un ſomptueux dîné, & qu'il l'attendoit, on luy vint dire; qu'il ne pouvoit pas y venir, parce qu'il s'eſtoit enyvré dès le matin. La choſe fut remiſe au lendemain, & Venceſlas s'eſtant moderé contre ſon ordinaire, fut en état après le repas, de conférer avec le Roy & les Princes, & Charles III. Roy de Navarre, qui eſtoit alors à la Cour. Venceſlas donna ſa parole, d'agir de concert avec la France pour la paix de l'Egliſe. On y parla du mariage de ſa niéce fille du Marquis de Moravie avec le fils du Duc d'Orleans; & dès qu'il fut parti, on envoya une Ambaſſade aux Princes d'Allemagne, qui promirent d'appuyer de toutes leurs forces la voye de la ceſſion.

Hiſt. Anonyme l. 17. ch. 3.

Ibid. L. 16. ch. 14.

Avant cette entrevûë du Roy & de Venceſlas, quand on fut pleinement convaincu en France du peu de ſincérité qu'il y avoit dans le procédé de Benoiſt, on y prit une réſolution qui l'étonna beaucoup plus que ce qu'on avoit fait juſqu'alors. L'Univerſité preſenta une Requeſte au Roy, où entre-autres choſes elle diſoit, que ce qui rendoit Benoiſt plus aheurté à refuſer la voye de la ceſſion, & ce qui luy fourniroit dans la ſuite le plus de moyens d'entretenir le Schiſme, eſtoient les Décimes qu'il levoit ſur le Clergé de France, & la collation d'une infinité de Bénéfices; qu'il falloit luy ôter cette reſſource, & ſe ſouſtraire à ſon Obédience à cet égard.

Le Roy goûta cet avis: il fut approuvé dans le Conſeil, & la choſe fut concluë. Benoiſt, pour rompre ce fâcheux coup, envoya en France deux Cardinaux, dont l'un eſtoit Martin de Selve Cardinal de Pampelune. C'eſtoit la meilleure teſte du College des Cardinaux; il eſtoit grand Canoniſte, très-habile en matiére de négociation, le confident & le grand partiſan de Benoiſt, & preſque le ſeul que les Princes n'avoient pû gagner dans leur Ambaſſade d'Avignon. On l'appréhenda à la Cour de France; & quand le Roy ſçût qu'il eſtoit nommé pour y venir, il écrivit au Pape qu'il ne le recevroit pas.

L. 18. ch. 1.

Benoiſt en fut très-mortifié, & écrivit une grande Lettre au Duc de Berri, pour luy repréſenter la maniére indigne dont on le traitoit. Il ne gagna rien ſur cet article; & tout ce qu'il put obtenir, fut que Pierre de Juys Evêque de Mâcon; qu'il avoit chargé de ſes intéreſts, auroit permiſſion de les défendre dans l'Aſſemblée, qui devoit ſe tenir le vingt-deu-

An. 1398. xiéme de May. Les Archevèques, les Evèques, les Abbez du Royaume, ou leurs Procureurs, & les Députez des Universitez se trouvérent ce jour-là dans la petite sale du Palais, représentant le Clergé de France. Les Ducs de Berri, de Bourgogne, d'Orleans & de Bourbon y vinrent présider au nom du Roy qui estoit malade, & plusieurs autres grands Seigneurs y assistérent.

Simon de Cramault Patriarche d'Alexandrie, fit l'ouverture de l'Assemblée par une harangue en François. Il fit l'histoire de tout ce qui s'estoit passé depuis l'élection de Clément, exposa ce qui s'estoit fait à celle de Benoist, les démarches que le Roy avoit faites auprès de celuy-cy, pour obtenir la paix de l'Eglise, comme non seulement tous les Archevêques & Evêques du Royaume, mais encore les Rois de Hongrie, de Boheme, d'Angleterre, de Castille, de Navarre & de Sicile s'estoient déclarez pour la voye de la cession. Il finit en disant, que le Roy estoit résolu d'en procurer l'exécution, & qu'il les avoit tous assemblez, pour les consulter sur les moyens qu'il falloit prendre, pour réüssir dans un dessein si nécessaire au repos & à l'union de l'Eglise. Le Roy de Navarre, qui estoit présent, aussi-bien que les Ambassadeurs du Roy de Castille, déclarérent qu'il falloit s'en tenir à la cession; & sur l'instance que fit l'Evêque de Mâcon, pour avoir des Adjoints dans la défense de Benoist, on luy accorda six personnes à son choix. Il fut arresté que les Conférences se feroient en François, afin que les Princes pussent mieux les entendre, & que l'on se rassembleroit le Lundy suivant.

Les séances durérent huit jours. On y proposa tout ce qui se pouvoit dire de plus fort de part & d'autre; & après qu'on eut tout entendu, on remit la décision au mois de Juillet prochain, afin que les deux parties eussent le temps de mettre par écrit tout ce qui avoit esté dit de bouche, à condition que l'on se réüniroit dans une seule opinion à la pluralité des voix.

Après qu'on eut bien examiné tous les écrits, on se rassembla, & la pluralité des voix fut pour presser la cession par la soustraction, non seulement de la collation des Bénéfices, & des taxes sur le Clergé: mais encore de l'Obédience Papale dans toute son étenduë.

Le Chancelier ayant fait son rapport au Roy de tout ce qui s'estoit dit & fait dans l'Assemblée, y vint intimer les ordres de ce Prince, pour exécuter cette résolution, avec défense à quiconque de la contredire. Le Duc de Berri ajoûta, que s'il se trouvoit quelqu'un qui osât le faire, sil estoit Bénéficier, il en seroit puni par la perte de son Bénéfice; & s'il estoit Laïque, qu'on en feroit un exemple qui contiendroit tous les autres. L'Assemblée fut terminée par une Procession solemnelle à l'Eglise de Sainte Geneviéve, où les Ducs de Berri & de Bourgogne assistérent, avec les Prélats de l'Assemblée. Le Docteur des Champs fit dans l'Eglise un discours fort & éloquent, où il prouva la justice de cette soustraction d'Obédience, & la publia de la part du Roy.

On répandit ensuite par tout des copies de l'Acte de soustraction, par lequel il estoit déclaré, qu'on eût à ne plus reconnoître Benoist pour Pape, & à ne plus rien payer à ses Receveurs. Il fut reglé par la mesme Ordonnance touchant les Bénéfices qui viendroient à vaquer, que pour les Prélatures, Dignitez, & autres Bénéfices électifs de droit commun, il y seroit pourvû par élection, & aux autres par la collation des Ordinaires, ausquels la provision en appartenoit de droit; qu'au regard des Bénéfices des partisans & fauteurs du Schisme, les Ordinaires y pourvoyeroient, ou qu'ils seroient mis en commande entre les mains de personnes capables de les bien administrer, jusqu'à ce qu'il y fût pourvû selon les Canons. Cet Acte est daté du vingt-septiéme de Juillet de l'an 1398.

Table Chronologique des Ordonnances.

An. 1398.

M. du Puy Histoire du Schisme.

Registre du Parlement coté A. fol. 146.

Il fut commandé par une autre Ordonnance du Roy aux Notaires Apostoliques de mettre pour date aux Actes qu'ils passeroient à l'avenir, ces mots Latins, *Ab electione Domini Benedicti ultimo in Papam electi anno, &c.* c'est à dire, *Fait l'an ..... depuis l'élection du Seigneur Benoist, élû Pape en dernier lieu :* & il leur fut défendu de mettre ceux-cy, qui estoient du stile ordinaire; L'an ..... du Pontificat de nôtre Seigneur le Pape * N.

Inventaire des Chartes vol. 8. fol. 169. n. 7.

* *Anno Pontificatus Domini nostri Papæ &c.*

On n'auroit pas fait un si grand éclat en France, si on n'avoit esté bien déterminé à le soûtenir. Le Roy en donna avis aux Cardinaux d'Avignon, dont, de dix-neuf qu'ils estoient, dix-sept approuvérent la soustraction d'Obédience. Il n'y eut que les Cardinaux de Pampelune & de Tarascon qui la détestérent. Les autres écrivirent au Roy, qu'ils l'appuyeroient, & qu'ils avoient résolu de déclarer Benoist hérétique & fauteur de Schisme, parce qu'il refusoit avec opiniâtreté d'observer le serment qu'il avoit fait avant son élection, d'accepter la voye de la cession, pour rétablir l'union dans la sainte Eglise.

H. G. Anonyme l. 18. ch. 6.

Benoist se voyant sur le point d'estre entiérement abandonné, n'oublia ni prieres, ni menaces pour regagner les Cardinaux; mais voyant que tout cela estoit inutile, il fit entrer dans Avignon des Troupes Arragonnoises, qu'il avoit eu la précaution de faire venir, pour se défendre en cas qu'on voulût user de violence contre luy. Il prétendoit encore se servir de ces Troupes pour arrester les Cardinaux qui luy estoient contraires: mais ayant esté averti de ce qui se machinoit contre eux, ils se sauvérent à Villeneuve sur les Terres du Roy, où ils furent en seureté.

Cette retraite des Cardinaux, & des personnes qui possédoient des Bénéfices en France, ou qui avoient espéré d'en obtenir de Benoist, rendit sa Cour deserte. Les Habitans d'Avignon, ou d'eux-mesmes, ou gagnez par la France, & par les Cardinaux, se soulevérent & vinrent en armes investir son Palais, pour se saisir de luy. Rodrigue de Lune son frere, qui luy avoit amené les Troupes Arragonnoises,

se mit en défense, & repoussa la populace, mais sans pouvoir la dissiper.

Le Maréchal de Boucicaut s'estant trouvé alors en Provence, fut appellé par les Cardinaux retirez à Villeneuve, pour soûtenir les Bourgeois d'Avignon. Il y vint avec quelques Troupes Françoises, & assiégea dans les formes le Palais du Pape. Les deux Cardinaux qui estoient demeurez avec luy, le voyant perdu sans ressource, voulurent s'échaper; mais ils furent pris & mis entre les mains du Maréchal, qui les envoya en prison. Le Cardinal de Pampelune ne se racheta que par une rançon de cinquante mille écus d'or, & l'autre y mourut.

La vigueur du siége fut un peu rallentie par un accident qui arriva. Trente François ayant espéré surprendre le Palais par une espece d'égoût, s'y engagérent, & furent eux-mesmes surpris. Le Maréchal, sur les menaces qu'on luy fit de la part de Rodrigue de Lune, de les faire tous mourir si on poussoit Benoist à bout, suspendit les attaques, & donna le temps aux amis que ce Pape avoit encore à la Cour, d'agir en sa faveur auprès du Roy, & sur tout au Duc d'Orleans, qui le favorisoit par aversion contre le Duc de Berri: car ces deux Princes changérent souvent de conduite à l'égard de ce Pape. On représenta au Roy l'indignité du traitement qu'on faisoit à un homme qu'on avoit reconnu pour vray Pape en France, & à qui après tout, son obstination ne pouvoit pas ôter cette qualité; qu'il estoit prest de condescendre à tout ce qu'on souhaiteroit de luy; & qu'enfin, quoy qu'il fit, il ne pouvoit pas échaper dans une Ville dont les François s'estoient rendus les maîtres. Les Ambassadeurs d'Arragon sollicitérent aussi pour luy: de sorte que le Roy envoya ordre au Maréchal de ne plus faire d'attaque, de s'assûrer seulement de toutes les avenuës, & de donner liberté d'y entrer à ceux qui y voudroient porter des vivres, dont le défaut auroit bien-tost obligé Benoist à se rendre.

An. 1399. On traita donc avec le Pape; & par un Acte du vingtiéme d'Avril, il promit qu'il renonceroit au Pontificat en cas que Boniface consentît aussi à le faire, ou qu'il mourût, ou qu'il fût chassé de son Siége. Secondement, qu'il feroit sortir de son Palais la garnison Arragonnoise, & ne se reserveroit que cent personnes auprès de luy. Le Roy à ces conditions luy promit sa protection, sans préjudice de la soustraction d'Obédience, qui subsisteroit toûjours. On ne laissa pas de prendre ses précautions, & de se rendre maître de tous les passages, de peur qu'il ne s'échapât pour se sauver en Arragon.

M. du Puy Histoire du Schisme. Cependant Henri III. Roy de Castille, à l'exemple du Roy de France, fit dans ses Etats la soustraction d'Obédience, & les mesmes Réglemens pour les Provisions des Bénéfices. Marie Reine de Sicile, veuve du Duc d'Anjou & Comtesse de Provence, en usa de mesme. Le Roy de Navarre promit au Roy de se conformer en tout à sa conduite, dès qu'il seroit retourné en Navarre. Le Roy écrivit en Italie aux Florentins, pour leur donner avis de ce qui s'estoit passé en France, & leur conseilla de faire à l'egard de Boniface ce qu'il avoit fait à l'égard de Benoist. Il pressa aussi sur cela Venceslas Roy des Romains, qui luy avoit promis de se soustraire à l'Obédience de Boniface: mais ce Prince s'estant laissé gagner, ne tint pas parole; & tandis qu'il affectoit des délais pour eluder, il fut dépose par les Electeurs, qui mirent à sa place Frideric Duc de Brunsvic, & celuy-cy ayant esté assassiné, ils luy substituérent Robert Palatin du Rhin.

Comme cette déposition de Venceslas s'estoit faite par le consentement de Boniface, & que les Electeurs en avoient encore besoin pour assûrer leur nouvelle élection, ils quittérent pareillement la résolution qu'ils avoient prise touchant la soustraction, pour ne pas chagriner ce Pape, de qui ils avoient obtenu ce qu'ils souhaitoient. Ils promirent seulement en général de contribuer de tout leur possible à la réünion. Le Duc d'Orleans fit un crime de ce changement au Patriarche d'Alexandrie, ou plûtost il l'accusa d'avoir trompé la Cour, & de luy avoir fait un faux rapport à son retour de son Ambassade d'Allemagne, touchant la disposition des Electeurs pour la soustraction. Il en fut disgracié, eut défense d'assister désormais au Conseil du Roy, & se retira en son Evêché de Carcassonne. An. 1400.

C'est là l'état où estoient les affaires de l'Eglise à la fin de ce siecle & au commencement du suivant. Divers événemens qui arrivérent sur ces entrefaites, furent cause que le dessein de la réünion ne fut pas poussé si vivement qu'il l'avoit esté d'abord. Je reprendray la suite de cette affaire, quand j'auray raconté quelques autres choses qui se passérent en France, durant que celle-là en occupoit la principale attention. An. 1400. An. 1401.

Richard Roy d'Angleterre avoit eu jusqu'alors un régne extrêmement agité. C'estoit un Prince d'assez petit génie, & adonné à ses plaisirs. Il avoit trois oncles, qui pendant sa minorité s'estoient rendus très-puissans, & qui avoient peine à se défaire de la grande autorité qu'ils avoient prise dans le Gouvernement. Celuy qui luy faisoit le plus de peine par sa fierté, estoit Thomas Comte de Boukinkam, qui portoit depuis quelque temps la qualité de Duc de Glocestre. Il haïssoit mortellement les François, & portoit fort impatiemment les prolongations de Tréve qui se faisoient depuis plusieurs années entre les deux Couronnes. Il avoit commandé les Armées d'Angleterre en France, & aimoit fort ce commandement, qui le rendoit considérable. Richard par cette raison-là mesme vouloit la Paix, pour se pouvoir passer de luy; & durant la Tréve, qui estoit de quatre ans, on avoit repris les conférences, pour en venir à un Traité qui réconciliât les deux Nations.

Afin d'y parvenir, & d'en faciliter la conclusion, il demanda en mariage Isabelle de France fille aînée du Roy, ayant quelque temps au-

paravant perdu la Reine Anne de Luxembourg sa femme, fille de Venceslas Roy des Romains. Ce mariage dans le fond luy convenoit peu, parce que la Princesse Isabelle n'avoit que sept ans : mais il le regardoit comme un moyen d'avoir la Paix. On luy accorda cette jeune Princesse, quoy qu'elle fût déja promise au Comte de Montfort fils aîné du Duc de Bretagne, à qui l'on fit agréer Jeanne la cadette. Le mariage fut fait par Procureur à Paris le neuviéme de Mars de l'an 1396. & ratifié par Richard le neuviéme de May. Le Roy à cette occasion leva un subside extraordinaire dans tout le Royaume. C'estoit alors un usage en France, & un droit de nos Rois & de quelques autres Souverains, quand ils marioient leurs filles. Isabelle devoit demeurer en France jusqu'à l'âge de douze ans : mais Richard la voulut avoir dès cette mesme année, pour l'élever dans les maximes d'Angleterre ; & le Roy la luy mit entre les mains au mois de Novembre suivant entre Ardres & Calais. Les deux Rois firent serment en présence l'un de l'autre, pour l'observation d'une Tréve de vingt-huit ans, qui avoit esté concluë en mesme-temps que le mariage. On y comprit tous les Alliez des deux Princes qui la voudroient tenir, & l'on prit une infinité de précautions, pour en empêcher la rupture. Dans le Contrat de mariage, le Roy d'Angleterre renonçoit à la succession de la Couronne de France pour ses enfans & leurs descendans : mais cette renonciation n'estoit que pour le droit qu'il eut pensé à s'attribuer sur cette succession en vertu de ce mariage ; & nullement pour renoncer à celuy que luy-mesme prétendoit y avoir du chef de son pere, & que ses enfans pourroient faire valoir par le mesme titre.

Juvenal des Ursins

Annot. sur l'Histoire de Charles VI. p. 581.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté F. fol. 26. v.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Hist. Anonyme l. 15. cap. 11.

Un des fruits les plus avantageux pour la France, de cette entrevûë des deux Rois, fut la restitution de Brest au Duc de Bretagne, & de Cherbourg au Roy de Navarre. Richard y consentit à la priere du Roy. Le Seigneur de Craon prit cette occasion de faire demander sa grace par le Roy d'Angleterre, & l'on n'eut garde de refuser ce Prince en des conjonctures si favorables. Les deux Rois se séparérent, après s'estre donné mille marques d'amitié, plus cordiales & plus sincéres sans doute, que les Souverains de ces deux Etats n'avoient coûtume de s'en donner les uns aux autres depuis près d'un siecle. Cherbourg dans la suite demeura au Roy, par un Traité qu'il fit avec le Roy de Navarre, à qui, au lieu des Places que le feu Roy de Navarre possédoit en Normandie, & qui avoient esté rasées, on donna le Duché de Nemours, quelques Châteaux en Champagne, & plusieurs autres Terres, à condition qu'il renonceroit à toutes ses prétentions sur la Champagne & sur la Brie.

Juvénal des Ursins.

Annales de France.

Histoire Anonyme l. 24. ch. 3.

Inventaire des Chart. T 2. Champag. 2 n. 45.

Le Seigneur de Craon estant revenu à la Cour, obtint une chose du Roy, & en fit faire une autre, qui furent regardées par plusieurs comme une partie de la pénitence que son Confesseur luy avoit enjointe, pour l'assassinat commis en la personne du Connestable. C'estoit une ancienne coûtume en quelques endroits de France, & en particulier à Paris, de ne point donner de Confesseur à ceux qu'on conduisoit au supplice ; de mesme qu'aujourd'huy encore on ne leur accorde point la Communion. Le Concile de Vienne avoit condamné cet usage ; & le Pape Grégoire XI. en avoit écrit inutilement au Roy Charles V. pour le faire abolir. Le Seigneur de Craon sollicita la chose auprès du Roy si fortement, qu'il l'obtint, & on en publia l'Ordonnance : mais de plus il fit élever auprès du gibet de Paris un Crucifix de pierre avec ses Armes ; & c'estoit au pied de cette Croix que long-temps depuis les criminels avoient coûtume de se confesser, avant que de subir la mort. Il donna un fonds aux Cordeliers de Paris, en les chargeant à perpétuité de cette œuvre de misericorde. C'est ainsi que les meilleures choses ont quelquefois pour cause, ou pour occasion les plus mauvaises.

Mſ. de la Biblioth. Royale cotté 9819. fol. 38.

Pendant qu'on traitoit avec le Roy d'Angleterre, on estoit aussi en négotiation avec les Génois, qui avoient offert au Roy la Seigneurie de leur République. Ce petit Etat estoit devenu extrêmement riche & florissant par le commerce ; les Flottes nombreuses que les Génois entretenoient sur la mer, & les conquestes qu'ils avoient faites dans le Levant, les rendirent pendant plusieurs années assez puissans, pour disputer l'empire de la Méditerranée aux Vénitiens : mais leurs divisions domestiques, causées par les factions des Guelfes & des Gibelins, les avoient presque aneantis, & leur faisoient toûjours appréhender de tomber sous la puissance de Jean Galeas Viscomti Seigneur de Milan, qui avoit déja asservi plusieurs autres Villes de leur voisinage. Ils estoient depuis quelque temps gouvernez par des Doges, au lieu qu'auparavant toute l'autorité estoit entre les mains du Peuple & du Senat.

La crainte de subir le joug du Seigneur de Milan, fut ce qui les obligea à chercher quelque puissant protecteur, qui pût en mesme-temps les défendre contre les ennemis du dehors, & éteindre les troubles du dedans. Ils jettérent les yeux sur le Roy de France, avec qui les Nobles de la République avoient déja voulu traiter quatre ans auparavant, & ils vinrent luy offrir le Domaine de leur Ville & de tout leur Etat. Viscomti fit tout ce qu'il put sous-main, pour traverser cette négotiation. On luy fit connoître de la part du Roy, qu'on n'ignoroit pas ses intrigues, & on le menaça de luy déclarer la guerre, s'il les continuoit. Il se défendit de cette accusation, & protesta qu'il seroit toûjours attaché aux intérests du Roy envers tous & contre tous. Ce fut Henri de Bar & le Sire de Coucy qui furent chargez de luy porter les plaintes de la Cour, & qui ayant passé de Milan à Genes, trouvérent les choses fort broüillées par les artifices de Viscomti. Ils en partirent sans rien conclure, & à leur retour on résolut de porter la guerre en Italie, pour châtier en mesme-temps le Seigneur de Milan & les Génois, qui après les avances qu'ils avoient faites, sembloient vouloir joüer la Fran-

Annot sur l'Hist. de Charl. VI. pag. 590.

Histoire Anonyme l. 16. ch. 4.

ce : mais ils firent de plus ſérieuſes réflexions ſur le danger où ils alloient s'expoſer, & ils envoyérent au Roy le projet du Traité tel qu'il pouvoit le ſouhaiter. Par ce Traité ils le déclaroient luy & ſes ſucceſſeurs à perpétuité Seigneurs de Genes, de tout le Territoire & de toutes ſes dépendances, & conſentoient qu'il y mit un Gouverneur pour les commander, & y diſpoſer de toutes choſes ſous l'autorité Royale, en conſervant les Priviléges des Nobles & des Bourgeois. Le Roy eut beaucoup de joye du ſuccès de cette affaire, & il envoya à Genes les Seigneurs de Saſſenage & de Vignacour, avec Arnoul Boucher Tréſorier des guerres.

Annot. ſur l'Hiſt. de Charl. VI. p 184.186.

Antoine Adorne eſtoit alors Doge de Genes. Il reçût ces deux Seigneurs avec de grands honneurs, les mena au Palais, où ils furent ſuivis de la foule du Peuple, fit lire publiquement le Traité, remit entre les mains des Envoyez du Roy toutes les marques de ſa Dignité, c'eſt à dire, l'épée, le ſceptre & la chaire, & fit arborer un étendart au deſſus de la Tour du Palais Ducal, où eſtoient d'un côté les armes du Roy, & de l'autre celles de l'Empire.

Comme ce Doge avoit beaucoup contribué par ſa ſageſſe, & par l'affection qu'il avoit pour la France, à la concluſion du Traité, les Envoyez, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient de la Cour, le déclarérent Gouverneur de Genes pour tout le temps qu'il plairoit au Roy de luy laiſſer ce Gouvernement. Les Génois très-contens de ce choix, firent ſerment de fidélité au Roy & à ſes ſucceſſeurs, & promirent de ſacrifier leurs biens & leur vie pour le ſervice de la Couronne de France. Il n'y eut jamais de droit mieux acquis ſur un Etat que celuy-là ; mais l'inconſtance naturelle à ce peuple, où le Gouvernement à changé plus que chez aucun autre, juſqu'à ce qu'il fut dans la forme où il eſt aujourd'huy, donna dans la ſuite occaſion à bien des guerres ſous les régnes ſuivans.

Ce ne fut pas ſeulement dans l'affaire de Genes, que la Cour eut ſujet d'eſtre mécontente du Seigneur de Milan ; car on aſſûre que dans le meſme temps il fit paroître en une autre rencontre, ſa haine contre la France, qui s'oppoſoit à ſon aggrandiſſement, par la protection qu'elle donnoit aux Génois. Valentine ſa fille Ducheſſe d'Orleans, eſtoit alors fort haïe du peuple, qui s'eſtoit ridiculement mis tête en qu'elle avoit enſorcelé le Roy. Peut-eſtre que le nouveau ſujet de plainte qu'on prétendoit avoir de luy, n'eſtoit guéres mieux fondé que ce ſoupçon. Quoy qu'il en ſoit on l'accuſa d'intelligence avec le Grand Seigneur Bajazet, & de l'avoir inſtruit de tout le détail de l'expédition, qu'on préparoit en France contre les Turcs en faveur du Roy de Hongrie. Le malheureux ſuccès de cette entrepriſe fit grand bruit dans l'Europe, & y répandit la conſternation ; mais dans la vérité on ne dut en attribuer le malheur, qu'à la ſeule témérité de la Nobleſſe Françoiſe, ſelon nos propres Hiſtoriens de ce temps-là. Voicy comme ils racontent la choſe.

Froiſſard. chap. 84.

Sigiſmond de Luxembourg Roy de Hongrie, fils de l'Empereur Charles IV. voyant que Bajazet Empereur des Turcs, qui s'eſtoit déja rendu maître de la Bulgarie & de la Valaquie, ſe préparoit à venir fondre dans ſes Etats, envoya demander du ſecours en France. Le Roy n'avoit pas ſujet d'eſtre content de ce Prince, parce qu'il avoit enlevé l'héritiere de Hongrie, qui avoit eſté accordée au Duc d'Orleans, lorſque ce Prince encore tout jeune portoit le nom de Comte de Valois : mais le zele de la Religion l'emporta ſur ce reſſentiment. La Tréve concluë avec l'Angleterre eſtoit une conjoncture favorable : car une infinité de jeune Nobleſſe oiſive n'avoit, faute de guerre, d'autre occupation que le plaiſir & les divertiſſemens de la Cour. Dès que le Roy eut marqué aux Ambaſſadeurs la diſpoſition où il eſtoit de ſecourir la Hongrie, ces jeunes Seigneurs le ſupplíérent avec empreſſement de leur permettre d'eſtre de la partie. Le Duc de Bourgogne luy demanda, pour ſon fils aîné Jean Comte de Nevers, le Commandement de ce ſecours, & l'obtint.

Hiſt. Anonyme l. 16. chap 2.

Ce jeune Prince eſtoit alors dans ſa vingt-cinquiéme année, plein de feu & de courage. Le Duc pria le Sire Enguerrand de Coucy de l'accompagner, afin de l'aider de ſes conſeils. Jean le Maingre Sire de Boucicaut Maréchal de France, Jean de Vienne Amiral de France, les Princes de Bar, Guy de la Trimoüille, Henri & Philippe de Bar, le Comte de la Marche, tous trois parens du Roy, Renaud de Roye, le Sire de Sempi, Philippe d'Artois Comte d'Eu & Conneſtable de France furent de cette expédition. Il y avoit dans ces Troupes bien deux mille Gentilshommes, qui avec leurs vaſſaux & toute leur ſuite, faiſoient un Corps conſidérable. Ils traverſérent l'Allemagne par la Baviere & par l'Autriche, attirant autant les yeux des peuples par la magnificence de leurs équipages, qu'ils les ſcandaliſoient par leurs débauches, & les déſoloient par leurs pillages.

Ils arrivérent dans la Valaquie, où le Roy de Hongrie les alla joindre avec une joye qu'il ne pouvoit exprimer, n'ayant point de Troupes dans toute ſon Armée qui approchaſſent de celles-là. Ils forcérent la Forteresſe de Raach, où tout fut paſſé par le fil de l'épée, & s'opiniâtrérent, malgré le Roy de Hongrie, à aller attaquer Nicopoli Place conſidérable des Turcs ; mais ce Prince y conſentit enfin, voyant que le Conneſtable & Boucicaut eſtoient pour ce ſiége.

Bajazet ayant eu avis que la Place eſtoit fort preſſée, accourut au ſecours. Il s'eſtoit campé à ſix lieuës du Camp des Chrétiens dès le grand matin du dernier jour de Septembre de l'année 1496. & ſe mit en marche droit vers Nicopoli.

On vit bien que la journée ne ſe paſſeroit point ſans une grande action. Les François en firent une bien indigne de l'humanité & de la généroſité de la Nation. Comme ils avoient quantité de priſonniers qu'ils avoient reçûs à rançon, ils appréhendérent qu'ils ne leur cauſaſſent quelque embarras, en cas qu'on en vint aux mains avec les Turcs, & pour s'en débaraſſer, ils les maſſacrérent tous.

L'Armée Chrétienne fut rangée en bataille

par le Roy de Hongrie. Ce Prince, quelques jours auparavant, en conferant avec les Généraux François, avoit tâché de leur faire comprendre que la maniére de combattre les Turcs & de les vaincre, eſtoit bien différente de celle qu'il falloit garder avec les autres Nations. Il leur avoit propoſé ſon idée pour l'arrangement des Troupes, lorſqu'on en viendroit à la bataille; c'eſtoit d'oppoſer à la premiére ligne des Turcs, compoſée ordinairement de fort méchantes Troupes, une partie de l'Infanterie Hongroiſe, les aſſûrant qu'infailliblement cette ligne ſeroit battuë, & que quand une fois la déroute auroit commencé, les François avec l'élite des autres Troupes chargeroient & pouſſeroient les ennemis, qui déja conſternez par la défaite de la premiére ligne, ne tiendroient pas un moment.

Les François répondirent fiérement, qu'ils n'eſtoient pas venus de ſi loin, pour eſtre poſtez dans un corps de reſerve, & qu'ils vouloient abſolument avoir la teſte de l'Armée. Le Roy aima mieux ne pas ſuivre ſes lumiéres, que de les mécontenter. Il les rangea aux premiers rangs; & ils y eſtoient tous en bataille à pied, ſelon la maniére de combattre de la Gendarmerie Françoiſe en ce temps-là, lorſque l'avant-garde de Bajazet arriva.

Elle marchoit en deux lignes. La premiére compoſée de vingt-quatre mille hommes d'Infanterie, & ſoûtenuë de trente mille chevaux, qui faiſoient la ſeconde. C'eſt tout ce qui parut d'abord: mais Bajazet eſtoit demeuré un peu plus loin dans une plaine derriére une colline avec quarante mille chevaux de ſes meilleures Troupes, en état de ſe retirer ou de combattre, ſelon qu'il le trouveroit à propos ſuivant les conjonctures.

La bataille commença entre trois & quatre heures aprés midy. Les François au premier ſignal fondirent ſur l'avant-garde des Turcs, forcérent les paliſſades que ceux-cy, avec une une promptitude merveilleuſe, avoient plantées devant eux, enfoncérent les bataillons, & firent un carnage épouventable. L'Hiſtoire marque qu'il demeura dix mille Turcs ſur la place.

Aprés ce premier effort les François ſe ralliérent avec beaucoup d'ordre, & les Généraux délibérérent un moment, s'ils iroient attaquer la Cavalerie. Ils prirent le parti de le faire, malgré l'inégalité du nombre, & l'avantage que la Cavalerie avoit ſur des gens à pied en pleine campagne. Ce qui les y determina, fut qu'ils eſtoient trop avancez pour ſe retirer, ſans eſtre attaquez dans leur retraite, & qu'ils croyoient que Bajazet eſtoit là avec tout le reſte de ſon Armée: mais pour ne point eſtre enveloppez par un ſi grand nombre de chevaux, ils ſe mirent ſur une très-longue ligne, pour charger en meſme-temps les ennemis de toutes parts. Ils le firent, & avec une valeur ſans exemple. Ils donnérent tous enſemble ſi terriblement ſur la Cavalerie Turque, qu'ils la mirent encore en déroute, & cinq mille Turcs furent tuez.

Ces deux actions des François firent l'admiration des ennemis & des Hongrois, qui n'avoient jamais rien vû de pareil. Le Roy de Hongrie s'avançoit toûjours avec ſon Armée pour les ſoûtenir: mais les choſes changérent tout à coup de face par l'imprudence des vainqueurs, qui au lieu de ſe rallier & de faire alte, ſuivant les ordres que les Généraux leur envoyoient de toutes parts, s'abandonnérent à la pourſuite des ennemis, & arrivérent en les ferrant toûjours l'épée dans les reins, ſur le haut de la colline, qui leur avoit caché le reſte des Troupes de Bajazet.

La vûë de cette nouvelle Armée les ſurprit de telle ſorte, que la teſte leur tourna; & faiſant trop tard réflexion ſur leur petit nombre, & ſur l'éloignement de l'Armée Hongroiſe, ils ſe mirent à fuir à la débandade.

Bajazet, qui ne penſoit déja plus qu'à la retraite, reprit cœur à la vûë de ce déſordre, & faiſant promptement de gros détachemens des deux aîles de ſon arriére-garde, pour envelopper ces fuyards, il s'avança avec le reſte juſques ſur le haut de la colline.

Le mal aprés tout n'auroit pas eſté ſans remede, pour peu que les Hongrois euſſent fait leur devoir, en détachant eux-meſmes de la Cavalerie pour arreſter celle des Turcs: mais la frayeur ſaiſit tellement cette Armée, quand elle vit fuïr ces Héros, dont elle venoit d'admirer la valeur, qu'elle crut que tout eſtoit perdu ſans reſſource, & ſe mit elle-meſme en fuite, quoy que pût faire le Roy de Hongrie pour empêcher la déroute.

Ainſi les François demeurérent ſeuls inveſtis de tous côtez par les Turcs, qui en firent une horrible boucherie. Pluſieurs vendirent leur vie bien cher, & entre-autres l'Amiral Jean de Vienne, qui luy dixiéme ſoûtint long-temps l'effort d'un grand nombre d'eſcadrons Turcs, & ne ceſſa de combattre avec ſes compagnons, que quand les forces luy manquérent, par la perte de ſon ſang, qui couloit de pluſieurs bleſſures qu'il avoit reçûës. Il expira auſſi glorieuſement qu'il avoit vécu, ayant eſté un des plus vaillans hommes, & des plus habiles Capitaines de France.

Aprés que les Turcs furent las de tuer, ils firent quartier à ceux qui mirent les armes bas, & qui furent au nombre de plus de trois mille, parmi leſquels ſe trouvérent le Comte de Nevers, le Comte de la Marche, le Prince de Bar, Boucicaut, le Conneſtable, & le Sire de Coucy. Bajazet s'eſtant fait amener les priſonniers, eut la cruauté de les faire preſque tous maſſacrer en ſa préſence. Il voulut que le Comte de Nevers & les autres que j'ay nommez, dont il eſpéroit une grande rançon, fuſſent ſpectateurs de cette horrible exécution, & qu'ils viſſent égorger à leurs yeux les perſonnes qui leur eſtoient les plus cheres. Il les envoya de là tous en priſon, où le Conneſtable & le Sire de Coucy moururent. La rançon du Comte de Nevers & de vingt-cinq Seigneurs qu'il eut permiſſion de ramener avec luy, fut de deux cens mille écus. Elle ne fut pas payée aux dépens du Duc de Bourgogne. Le Roy en donna

Froiſſard. cap. 87.

de

de ſon épargne une bonne partie : le reſte fut levé dans le Domaine du Duc ; car c'étoit là un des cas où les Seigneurs avoient droit de lever des contributions extraordinaires ſur leurs vaſſaux, ſelon l'ancienne coûtume qui ſubſiſtoit encore. Ces cas étoient lorſqu'ils faiſoient leurs enfans Chevaliers, lorſqu'ils marioient leurs filles, & lorſqu'eux ou leurs enfans étoient pris priſonniers à la guerre. La levée paſſa de beaucoup la rançon ; & le Duc de Bourgogne, qui ne manquoit aucune occaſion d'amaſſer de l'argent, ſoulagea par là un peu la douleur que la priſon de ſon fils lui avoit cauſée.

Le Laboureur Hiſtoire de Philippe Duc de Bourgogne.

Je ne dois pas oublier une circonſtance fort extraordinaire, mais que l'Auteur contemporain aſſeure luy avoir été atteſtée par un homme de qualité témoin oculaire : c'eſt que les corps des chrétiens qui avoient été tuez à la journée de Nicopoli, demeurerent treize mois ſur le champ de bataille ſans corruption & ſans » être mangez des bêtes. Je m'en enquis, dit-il, » à Meſſire Gautier des Roches perſonnage » conſiderable pour ſes belles actions & » pour la nobleſſe de ſes ayeux, qui me dit » avoir demeuré tout ce tems-là au ſervice de » Bajazet, & qu'étant par luy renvoyé avec un » ſauf-conduit, il avoit voulu paſſer par ce » champ & viſiter tous ces corps morts : *Je vous* » *jure*, (diſoit ce Chevalier à l'Hiſtorien que » je tranſcris) *par la foy & par la fidelité que* » *je dois à Dieu & à Monſieur le Duc de Bour-* » *gogne, que le Gouverneur de Nicopoli me fit grand'* » *chere, & que m'ayant enſuite de cela mené en* » *ce lieu mal-heureux pour faire quelque ſorte* » *d'inſulte à nôtre Religion, il me demanda ce* » *que je penſois de cette merveille : & comme je* » *luy témoignai que c'étoit un éclat de la miſeri-* » *corde de Dieu : Tu as menti, me répondit-il,* » *c'eſt que ces Chrétiens étoient remplis de tant* » *d'impuretez & d'ordures, que les bêtes mêmes* » *qui en ont le ſentiment, ont horreur de leur* » *chair, & dédaignent de s'en repaître.*

Hiſt. Anonyme l. 16. chap. 1.

La réponſe du Turc a quelque choſe de merveilleux, auſſi-bien que le fait même ; & ſon idée là-deſſus s'accommode fort à ce que dit Bajazet, lorſqu'on luy apporta la nouvelle de l'approche des François, & qu'on luy raconta en même-tems les débauches où ces troupes s'abandonnoient durant leur marche. *Ils ſeront vaincus*, dit-il, *puiſqu'ils offenſent leur Dieu Jeſus-Chriſt.* Ce ſont là au moins de belles inſtructions que les infidelles, tout infidelles qu'ils ſont, donnent aux Soldats Chrétiens & à ceux qui les conduiſent à la guerre, où ſouvent ils ſe croient tout permis par la licence des armes.

Hiſt. des Turcs.

Philippes d'Artois Comte d'Eu mort dans ſa priſon de Turquie, laiſſa vacante la charge de Connétable, dont le Roy honora Loüis de Sancerre Maréchal de France, & donna ſelon un Hiſtorien contemporain le bâton de Maréchal de Loüis de Sancerre au Sire de Boucicaut ; ce qui ne s'accorde point toutefois avec ce qu'on voit dans la vie de ce fameux guerrier, ſelon laquelle le Roy le fit dès l'an 1391.

Hiſt. Anonyme l. 17. chap. 2.

A Maréchal de France à Tours, dans la chambre même où ce Seigneur étoit né.

Quoiqu'il en ſoit, Boucicaut peu aprés ſon retour de Turquie fut envoyé en Guyenne contre le Comte de Perigord qui s'étoit revolté, & il le prit dans le Château de Montignac. Le Comte fut condamné à la mort pour ſa felonie : mais le Roy luy fit grace de la vie, en confiſquant tous ſes biens au profit du Duc d'Orleans.

Hiſt. de Boucicaut chap. 29. Hiſt. Anonyme.

A peine ce Maréchal fut-il revenu de cette expedition, qu'on le chargea d'une autre qui n'étoit gueres moins périlleuſe que celle de Hongrie. Des Ambaſſadeurs de Manuel Empereur de Conſtantinople étoient arrivez à la Cour, pour implorer le ſecours du Roy contre Bajazet, qui aprés la victoire de Nicopoli penſoit à ſe rendre maître de Conſtantinople. Le Duc d'Orleans demanda avec empreſſement le commandement des Troupes qu'on réſolut d'y envoyer : mais le malheur arrivé au Comte de Nevers fit qu'on luy refuſa ſa demande, le Roy ne voulant plus déſormais expoſer les Princes de ſon Sang aux inſultes & à la brutalité des Turcs : Boucicaut fut choiſi pour cet employ, & l'accepta avec joye. Il conduiſit par mer à Conſtantinople quatre cens hommes d'Armes & quelques autres Troupes. Il rendit de grands ſervices à l'Empereur ; & avec l'ayde de quelques Vaiſſeaux Genois & Venitiens reprit ſur les Turcs divers Châteaux ſituez au bord de la mer, qui affamoient Conſtantinople. Il demeura prés d'un an en ce pays-là, & en partit avec l'Empereur même pour venir en France, laiſſant le Seigneur de Châteaumorant pour commander en ſa place. L'Empereur vint à Paris, où il fut reçu avec toutes ſortes d'honneurs. Il obtint du Roy de France, du Roy d'Angleterre & de quelques autres Princes de l'Europe de nouveaux ſecours d'hommes & d'argent, mais trop peu conſidérables pour ſe ſoutenir contre un ſi puiſſant ennemi ; & il étoit perdu ſans reſſource, ſi une diverſion la plus heureuſe qui fut jamais, n'eût detourné lorſqu'il s'y attendoit le moins, la tempête qui l'alloit accabler : car ce fut alors que le fameux Tamerlan ſorti de la Tartarie avec une Armée innombrable, vint fondre ſur les Etats de Bajazet, en conquit une grande partie, le défit en bataille, le prit priſonnier, & tira pour quelque temps Conſtantinople de la crainte, où la puiſſance & la cruauté des Turcs l'avoient jettée.

Un autre Prince, pour qui le Roy ſe fût encore plus volontiers intereſſé, n'auroit pas eu moins beſoin de ſon ſecours : mais il luy en auroit fallu un plus conſidérable & plus prompt, que celuy qu'on pouvoit luy donner. C'étoit le Roy d'Angleterre ſon gendre, contre lequel une conjuration éclata en ce même tems-là, & où il périt.

Ce Prince parfaitement réconcilié avec la France, dont il eſpéroit dans le beſoin avoir l'appuy, gouvernoit beaucoup plus abſolument qu'il n'avoit fait juſqu'alors, ſans s'embaraſſer

beaucoup des chagrins du Duc de Gloceſtre ſon oncle, qui ſe dédommageoit de la perte de ſon crédit, par ſes murmures contre le Gouvernement & par ſon déchaînement contre la France. Il faiſoit ſans ceſſe des plaintes du dernier Traité pour la reddition de Breſt & de Cherbourg, & aſſeuroit que dans peu on verroit rendre Calais, Bourdeaux, & tout ce qui appartenoit en France à la Couronne d'Angleterre. Il cherchoit tous les moyens de broüiller, & il engagea pour ce deſſein Guillaume More nouveau Maire de Londres, à demander au nom de la Ville l'abolition des impôts mis ſur le peuple à l'occaſion de la guerre de France, puiſqu'elle étoit finie. Cette Requête embaraſſa le Roy qui ne vouloit pas l'accorder ; mais il éluda, & n'y fit qu'une réponſe générale.

Polidorus Vergil. l. 20 Hiſtor Angl.

Guy Comte de ſaint Pol Envoyé en Angleterre apprit de ce Prince toutes ces menées, & que le Duc de Gloceſtre le ſolliciroit toujours de rompre avec la France. Il luy fit confidence de tous les ſujets de mécontentement qu'il avoit de ce Duc, & de la réſolution où il étoit de s'en venger. Le Comte de ſaint Pol entra fort dans ſes ſentimens, & luy conſeilla de prévenir ſes ennemis, de peur qu'il n'en fût luy-même prévenu.

Déſlors le Roy d'Angleterre conceut le deſſein de perdre le Duc de Gloceſtre, & Richard Comte d'Arondel, qui avoit de grandes liaiſons avec ce Duc, & entroit dans toutes ſes intrigues. Il laiſſa paſſer quelque tems, & enfin ayant pris ſes méſures avec Thomas Monbray qui commandoit les Milices d'Angleterre, il attira le Duc de Gloceſtre dans une Foreſt du Comté d'Eſſex où il l'enleva, le fit conduire juſqu'à la Tamiſe, où il y avoit une barque toute preſte, pour le tranſporter au Château de Calais; & il y fut étranglé le lendemain de ſon arrivée. Dans le même tems le Roy d'Angleterre fit arrêter les Comtes d'Arondel & de Varvik, & quelques autres Seigneurs qui avoient toujours été dévoüez au Duc de Gloceſtre, & les mit en priſon.

La nouvelle de la mort du Duc de Gloceſtre ayant été apportée aux Ducs de Lanclaſtre & & d'York ſes freres, qui avoient eu autant de paſſion de gouverner que luy, mais qui avoient gardé plus de meſures, les mit en fureur, & leur fit craindre pour eux-mêmes. Ils coururent aux armes, & marcherent avec des Troupes droit à Londres ; dont le Maire Richard Outington leur ouvrit les portes. Tout le peuple s'arma. On délibera, ſi on n'iroit pas droit à Heltham, où le Roy étoit avec un corps d'armée, pour l'attaquer, & venger la mort du Duc de Gloceſtre : mais les plus moderez des Seigneurs s'oppoſerent à cette réſolution. Le Roy envoya à ſes Oncles quelques Seigneurs de ſon parti, pour leur rendre raiſon de ce qu'il avoit fait, & leur dit entre autres choſes, que non ſeulement le Duc de Gloceſtre avoit fait tous ſes efforts pour rompre la Tréve concluë avec la France, & rallumer la guerre entre les deux Nations ; mais encore qu'il avoit entrepris de faire ſoulever le Royaume, & même voulu attenter à ſa vie. Que pour luy, ſe voyant délivré d'un ſi dangereux ennemi, dont il avoit cru devoir faire juſtice, il auroit déſormais pour ſes Oncles, pour les Seigneurs du Royaume, & pour le peuple tous les égards qu'il devoit. Aprés diverſes négociations, on ſe réconcilia, du moins en apparence, & on mit bas les armes.

Richard ne laiſſa pas de ſuivre ſes premiers deſſeins : & aprés avoir gagné pluſieurs Seigneurs, à qui il promit de les faire les uns Comtes, les autres Ducs, il eut aſſez d'autorité pour faire condamner à la mort le Comte d'Arondel, & le Comte de Varvik à l'exil.

Aprés l'enlevement du Duc de Gloceſtre, il étoit arrivé un incident, qui eut d'étranges ſuites. Monbrai ayant rapporté au Roy quelques diſcours indiſcrets, que Henry Comte de Derby fils du Duc de Lanclaſtre avoit tenus contre le Gouvernement, la choſe fit un grand éclat, Monbrai ſoutenant que ce qu'il avoit dit au Roy étoit vrai, & le Comte proteſtant qu'on avoit empoiſonné ſes paroles. Ils s'accuſerent l'un l'autre de trahiſon, ils demanderent au Roy la permiſſion d'en venir à la preuve du duel, & le preſſerent tant, qu'il y conſentit. Néanmoins comme ils étoient déja dans le champ de bataille tout armez, & ſur le point de courir l'un contre l'autre, le Roy changea d'avis, les empêcha de ſe battre, & par un jugement aſſez bizare, les condamna tous deux à l'exil hors du Royaume, le Comte d'Erby pour ſix ans, & Monbrai pour toujours. Monbrai ſe retira à Veniſe, & le Comte d'Erby en France ; mais le deſſein, ou du moins l'inclination du Roy étoit de faire revenir bientôt Monbrai, ſi ce Seigneur ne fût pas mort à Veniſe.

Hiſt. Anonyme l. 18. chap. 9.

Le Comte d'Erby étoit un jeune Prince d'un mérite au deſſus de l'ordinaire, qui aimoit la gloire, & ne perdoit aucune occaſion d'en acquerir. Il avoit été de l'expédition d'Afrique avec le Duc de Bourbon. Il s'étoit acquis beaucoup de réputation dans les Tournois, & dans les pas d'Armes qui étoient les divertiſſemens ordinaires & également dangereux de la Nobleſſe, ſur tout pendant la paix. Il étoit populaire, affable, engageant, cheri des Anglois, qui le voyoient faire par tout honneur à la nation. On luy fit juſtice en France, & on l'y traita avec une diſtinction qui chagrina le Roy d'Angleterre.

Sur ces entrefaites le Duc de Lanclaſtre pere du Comte d'Erby, mourut, & Richard s'empara de tous ſes biens. Edmond Duc d'York, Oncle du Comte & de Richard fut ſi indigné de cette injuſtice, qu'il quitta la Cour & ſe retira ſur ſes Terres. Un tel exemple fit que pluſieurs autres ne craignirent pas de paroître mécontens, & entre autres Henry de Perci Comte de Nortumberlant. Ils comploterent enſemble contre leur Souverain, juſqu'à ſe réſoudre à le déthroner, & ils jetterent les yeux ſur le Comte d'Erby,

pour le mettre en ſa place.

Ce fût là pour ce jeune Prince une grande tentation, à laquelle ſon ambition & la haine qu'il avoit conçue contre Richard ne luy permirent pas de reſiſter. La choſe fut tres ſecretement concertée entre luy & les conjurez. Quand il ſçut que le parti étoit bien formé, il pria le Roy de France de trouver bon qu'il allât rendre viſite au Duc de Bretagne. Il y alla & ſans rien dire de ſon deſſein, il s'embarqua auſſi-tôt aprés ſur un vaiſſeau qui l'attendoit, & paſſa à Portſmouth. Pendant dix jours qu'il y ſéjourna, ce fut un concours ſurprenant de Nobleſſe & de peuple, qui ſe rendoient en foule auprés de luy. Il ſe mit à leur tête & marcha à Londres qui luy ouvrit ſes portes, & le reçut avec mille témoignages d'affection. Delà il paſſa dans le Duché d'York, ſes Troupes groſſiſſant à meſure qu'il avançoit. On commença à ne plus garder de meſures : on le ſaliia Roy, & on délibéra ſur les moyens de s'aſſeurer de la perſonne de Richard.

Ce Prince au commencement de la révolte, ſe trouva vers Briſtol, où il avoit conduit une Armée, pour aller châtier des Rebelles en Irlande. Sur les avis de ce qui ſe paſſoit, il vint à Flinte Place forte vers les Frontiéres du pays de Galles, où il délibéra s'il ſe retireroit en ce pays-là, ou s'il avanceroit vers l'Ennemy. Le Comte le prévint, & vint le chercher. A ſon arrivée la Cour & l'Armée de Richard déſerterent à l'envi. Il fut pris, conduit à Londres, & renfermé dans la Tour. Dés qu'il ſe vit là entre les mains de ſes Ennèmis, il demanda la vie & s'offrit à renoncer au Throne. On accepta ſes offres, & on luy promit de ne le pas faire mourir. Le Parlement s'aſſembla le lendemain dans la Tour, & Richard ayant fait de luy même une eſpece d'amende honorable, en condamnant la conduite qu'il avoit tenuë juſqu'alors dans le Gouvernement, mit le Sceptre & la Couronne entre les mains du Comte d'Erby, que l'Hiſtoire appelle auſſi Duc de Herford, & à qui les Anglois aprés la mort de ſon pere avoient donné malgré le Roy le titre de Duc de Lanclaſtre : l'Hiſtoire luy donne celuy de Roy d'Angleterre depuis la ceſſion de Richard, & il fut le quatriéme du nom de Henry.

Richard ne joüit pas long-temps de la vie qu'il avoit ſi honteuſement rachetée. Car peu de temps aprés qu'on l'eût tranſporté dans le Comté de Kent, & delà en une autre priſon, il y mourut. Le bruit courut par tout qu'on l'avoit fait mourir de faim ; mais un de nos Hiſtoriens, qui écrivoit en ce temps-là, dit qu'il fut tué à coups d'épée.

Hiſt. Anonyme l. 19. chap. 10.

Cette nouvelle étant venuë en Guyenne, irrita fort les peuples qui aimoient Richard, parce qu'il étoit né à Bourdeaux, & qu'il les traitoit avec beaucoup de douceur. On eſpera à la Cour de France pouvoir profiter de cette diſpoſition des Gaſcons. Le Duc de Bourbon s'avança avec des Troupes juſqu'à Agen, & tâcha par toutes ſortes de moyens d'engager

Polydor. Vergil. ibid. l. 21.

A les Villes du Domaine d'Angleterre à ſe ſoûlever, & à ſe donner à la France ; mais les Gaſcons, aprés avoir jetté leur premier feu, & fait réfléxion qu'un maître éloigné & ſéparé d'eux par la mer, leur ſeroit toûjours commode & indulgent beaucoup plus que tout autre, ils ſe raviſerent ; & Thomas de Perci Envoyé par le nouveau Roy d'Angleterre, étant arrivé bien-tôt en Guyenne avec un renfort de Troupes, fit avorter tous les deſſeins du Duc de Bourbon.

Cependant le Roy de France étoit en de grandes inquiétudes pour ſa fille Iſabelle Epouſe de Richard. Les Anglois l'avoient arrêtée, & la tenoient comme priſonniere à quelques lieües de Londres. Ils la retinrent là pendant quelque temps, ſous prétexte que la France devoit encore une partie de la rançon du Roy Jean. Il y eut diverſes négociations entre Henry & Charles, & peu s'en fallut qu'on n'en vint à une rupture. Charles ordonna à ſes Députez de ne point donner la qualité de Roy à l'Uſurpateur, & celuy-cy ſe plaignoit hautement de ce que le Roy depuis la Tréve, faiſoit porter au Dauphin le titre de Duc de Guyenne, que les Anglois prétendoient appartenir à leur Roy ; mais les choſes s'accommoderent, d'autant que Henry penſoit à ſa premiere affaire, qui étoit de maintenir ſon uſurpation. Il renvoya Iſabelle avec un magnifique Cortége, luy laiſſa emporter tous ſes meubles & tous ſes joyaux ; & la Tréve fut prolongée pour vingt-ſix ans, non ſeulement entre les deux Roys ; mais encore entre les deux Nations, c'eſt-à-dire, qu'un des deux Rois mourant, la Tréve ne laiſſeroit pas de ſubſiſter. Le ſort d'Iſabelle fut extraordinaire en matiére de mariage. Elle avoit été d'abord accordée à Jean premier Duc d'Alençon, & puis à Jean fils du Duc de Bretagne, qui ſucceda à ſon pere mort durant ces troubles d'Angleterre, en troiſiéme lieu elle fut mariée à Richard, & le mariage ne fût point conſommé à cauſe du jeune âge de cette Princeſſe. Elle eut enfin pour Epoux Charles Duc d'Orleans fils de Loüis Duc d'Orleans Frere du Roy.

Du Tillet Recueil des Traitez.

Froiſſart chap. 119.

La France auroit été bien plus en état de profiter de ces brouilleries des Anglois, & d'empêcher le parti de Henry de prévaloir contre Richard, ſans les rechutes du Roy qui devinrent tres fréquentes. Il retomba juſqu'à ſept fois l'an 1399, & on employa en vain toutes ſortes de remedes naturels & ſurnaturels pour le guérir. Ce Prince dans ſes accez étoit un objet de compaſſion & de douleur pour tout le monde, & dans ſes bons intervales, on craignoit à tous momens le retour du mal. Les réfléxions qu'il faiſoit alors luy-même ſur ſon malheur le jettoient dans une profonde triſteſſe ; & il diſoit quelquefois qu'il ſouhaitoit de mourir. Quand il ſe portoit bien, il aſſiſtoit aux Conſeils, donnoit des ordres & des audiences : mais dès qu'il étoit repris de ſa maladie, le Gouvernement de l'Etat revenoit entre les mains des Ducs de Berri & de

Hiſt. Anonyme l. 19. chap. 7.

l. 17. ch. 1.

Bourgogne. C'étoit ces deux Princes qui régnoient en effet, & qui gouvernoient tout, avec cette différence, que le Duc de Bourgogne, quoique le cadet, mais plus habile que ſon frere, ſe donnoit beaucoup plus d'autorité dans cette eſpéce de Régence.

Le Duc d'Orleans voyoit avec chagrin ſes deux Oncles dans un poſte, qu'il prétendoit luy appartenir plus qu'à eux en qualité de Frere du Roy. Il en avoit été d'abord exclus ſous prétexte de ſon jeune âge, & ce prétexte d'excluſion avoit paſſé, parce qu'il avoit alors vingneuf à trente ans. De là vinrent ces violentes jalouſies entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne. Elles paſſerent à leur poſterité, & furent tres-funeſtes au Royaume. Les femmes de ces deux Princes encore plus fiéres, plus ambitieuſes & plus jalouſes de la préſéance qu'eux-mêmes ne l'étoient entre eux, les animoient ſans ceſſe l'un contre l'autre. Valentine de Froiſſart l. 4. cap. 52. Milán Ducheſſe d'Orleans, qui ſe voyoit femme du Frere du Roy, & qui, ainſi qu'elle le diſoit ſouvent à ſes confidens, pouvoit devenir Reine, ne ſupportoit qu'avec un extrême chagrin, ce que la Coûtume autoriſoit alors, que la Ducheſſe de Bourgogne eût le pas devant elle, comme le Duc de Bourgogne l'avoit en qualité d'Oncle devant ſon Neveu le Duc d'Orleans. L'avantage de la naiſſance étoit du côté de la Ducheſſe de Bourgogne Comteſſe de Flandre de ſon chef, & celuy de la beauté avec la faveur du Roy étoit du côté de la Ducheſſe d Orleans, nouvelle ſource d'envie. Les calomnies qui coururent contre cette Princeſſe de l'enſorcellement du Roy, ſur quoy le Duc ſon mari la pria de s'abſenter pendant quelque temps de la Cour, étoient répanduës avec affectation par les Partiſans de la Maiſon de Bourgogne, & tout le peuple en étoit imbu. Hiſt. Anonyme l. 18. chap. 8. Deux Moines Charlatans, qui entreprirent la guériſon du Roy, n'ayant pû y réuſſir, chargerent le Duc d'Orleans même du crime qu'on attribuoit à ſa femme, & d'avoir rendu la maladie incurable par des opérations de magie. Il leur en coûta la vie, qu'ils méritoient d'ailleurs de perdre par les infames débauches dont ils furent juridiquement convaincus.

Durant toutes ces diviſions & toutes ces intrigues, c'étoit aſſez que l'un fut d'un avis dans le Conſeil, pour que l'autre prît le contrepied. Tandis que le Duc de Bourgogne maintenoit de tout ſon pouvoir la ſouſtraction faite à l'obédience de Benoît, le Duc d'Orleans ſe déchaînoit publiquement contre l'indignité avec laquelle on avoit traité ce Pape, aprés l'avoir reconnu pour vray Pape en France. Juvenal des Urſins. Etienne Duc de Baviere pere de la Reine vint en France avec les Envoyez des Princes, qui avoient dépoſé Venceſlas & créé Roy des Romains Robert de Baviere Comte Palatin: c'étoit pour prier le Roy de ne point s'oppoſer à cette nouvelle élection. Dès que le Duc d'Orleans vit que le Duc de Bourgogne penchoit de ce côté-là, il ſe déclara hautement pour Venceſlas, & partit même avec des Troupes, pour aller ſoûtenir ſon parti: mais il fut obligé de revenir, avant appris que ce Prince avoit conſenti luy-même à ſa dépoſition.

Ces deux Ducs étoient d'un génie fort different, & il y avoit dans la conduite du Duc d'Orleans autant d'impétuoſité, qu'il paroiſſoit de flegme dans celle du Duc de Bourgogne, qui laiſſoit d'ordinaire l'autre jetter ſon feu, ſans s'étonner, & le déconcertoit toûjours. Peu s'en fallut cependant qu'on n'en vint une fois aux mains. Le Duc d'Orleans voyant ſon parti en France beaucoup plus foible que celuy du Duc de Bourgogne, chercha l'appuy des Etrangers. Il fit alliance de ſa propre autorité avec le Duc de Gueldre, qui avoit quitté le parti d'Angleterre pour ſuivre celuy de France depuis la mort de Richard; & ayant été au devant de luy avec quinze cens hommes juſqu'à Mouſon, où ce Duc le joignit avec cinq cens autres, ils vinrent enſemble à Paris. Le Duc de Bourgogne en ayant été averti, aſſembla auſſi des Troupes, & il luy vint d'Artois & de Flandre ſept mille Gendarmes, qu'il logea autour de ſon Hôtel d'Artois. Le Duc d'Orleans outre ce qu'il avoit déja, fit venir encore environ cinq mille hommes, la pluſpart Bretons & Normans, qu'il répandit aux environs de ſon Hôtel proche de la Porte ſaint Antoine. Paris étoit en une extrême conſternation, & ſe voyoit tous les jours en danger de devenir la proye de ces deux Armées: mais les deux Chefs leur firent toûjours obſerver une exacte diſcipline. Les Ducs de Berri, de Bourbon & la Reine, qui prévoyoient les ſuites funeſtes de ces premiers commencemens d'une guerre civile, entreprirent de les racommoder enſemble. Le Duc de Berri les engagea à ſe rendre tous deux à ſon Hôtel de Neſle, où aprés divers éclairciſſemens donnez de part & d'autre, & pluſieurs promeſſes faites mutuellement, qu'ils n'avoient pas vray-ſemblablement trop d'envie de tenir, ils s'embraſſerent, & parurent bien réconciliez à ceux qui ne faiſoient pas réfléxion, qu'à la Cour on ne ſe reconcilie gueres quand on eſt en concurrence pour le Gouvernement de l'Etat. Hiſt. Anonyme l. 22. chap. 4. Néanmoins les Troupes furent licenciées de part & d'autre, & retournerent dans leurs pays ſans faire de grands déſordres.

Dès que les Grands d'un Etat ſe diviſent, les partis qui y paroiſſoient diſſipez ſe réveillent aiſément, ſeûrs qu'ils ſont de trouver bientôt des Chefs pour les ſoûtenir. Celuy du Pape Benoît ſembloit être anéanti en France, tant la ſouſtraction d'obédience avoit paſſé facilement dans preſque tout le Royaume: mais auſſi-tôt que les Partiſans ſecrets de ce Pape virent le Duc d'Orleans ſe broüiller ouvertement avec les Ducs de Berri & de Bourgogne, ils oſerent parler, & remettre en queſtion, ſi la ſouſtraction avoit pû ſe faire en conſcience, ſuppoſé que Benoît fut reconnu en France pour vray Pape, comme il y étoit en effet reconnu pour tel. Non ſeulement la queſtion ſe propoſa dans les Ecoles, mais on commença à en

Ibid. L. 22. ch. 14

diſputer à la Cour. Les Ambaſſadeurs du Roy d'Arragon, qui étoient dans les interêts de Benoît leur compatriote conformément aux intentions du Roy leur maître, repréſentoient fortement la dureté dont on uſoit envers le Pape, qu'on tenoit priſonnier depuis cinq ans dans le Palais d'Avignon. L'Univerſité de Toulouſe, qui n'avoit point voulu approuver la ſouſtraction, envoya ſes Députez à la Cour, pour faire entendre ſes raiſons. Le Duc d'Orleans ne ſe ménageoit plus là-deſſus : & un jour en plein Conſeil, où le Roy étoit préſent, il s'emporta juſqu'à dire que devant qu'il fût peu de temps, il iroit en perſonne à Avignon tirer le Pape de la captivité où on le tenoit ; à quoy le Duc de Berri ayant reparti en colére qu'il ne pourroit & n'oſeroit le faire, ils ſe prirent de paroles, de maniére que l'autorité du Roy fut à peine capable d'arrêter leurs emportemens. Pierre Rabaut Evêque de ſaint Pons parla auſſi fortement en faveur de Benoît en diverſes occaſions ; & cela luy valut le chapeau de Cardinal deux ans aprés. Quelques Suppoſts même de l'Univerſité de Paris, ſoit gagnez par le Duc d'Orleans, ſoit par ſcrupule d'avoir été trop vite dans une affaire ſi extraordinaire, furent d'avis de remettre la choſe en déliberation, & le Duc d'Orleans fit enſorte que cet avis fut ſuivi.

Annotat. ſur l'Hiſt. de Charles VI. page 573.

Le crédit de ce Prince croiſſoit tous les jours. Le Roy l'aimoit tendrement. Il augmenta ſon appanage, & luy permit de faire de grandes acquiſitions. La Ducheſſe Valentine ſa femme, dont l'eſprit enjoüé divertiſſoit beaucoup le Roy, obtenoit de luy tout ce qu'elle vouloit ; mais elle n'avoit pu encore parvenir où elle viſoit principalement, qui étoit que durant les accés de la maladie de ce Prince, le Duc ſon mari eût l'adminiſtration de l'Etat : elle en attendoit l'occaſion favorable qui ſe préſenta, & qu'elle ne manqua pas. Le Duc de Bourgogne fit un voyage à Arras pour le mariage d'Antoine Comte de Rétel ſon ſecond fils avec la fille du Comte de Saint Paul. Le Duc & la Ducheſſe d'Orleans prirent leur temps, pour faire entendre au Roy l'injuſtice qu'on leur avoit faite juſqu'alors ; que ſa conſervation, ſes interêts, ceux de ſon Etat ne pouvoient être plus chers à perſonne qu'à ſon propre frere ; qu'il ne les pouvoit confier à qui que ce fût dont il fût plus ſeûr ; que cependant les Ducs de Bourgogne & de Berri s'étoient emparez de toute l'autorité du Gouvernement ; qu'ils en abuſoient pour s'enrichir aux dépens du peuple ; qu'on la leur laiſſoit au préjudice du Frere unique du Roy, à qui une telle préference devoit être auſſi ſenſible, qu'elle luy étoit honteuſe & dommageable : en un mot ils luy tournerent ſi bien l'eſprit, qu'il fit une Ordonnance, par laquelle il déclara le Duc d'Orleans Lieutenant & Gouverneur du Royaume, pour le temps que ſa maladie ne luy permettroit pas de vaquer aux affaires.

Ibid. ch. 2.

Le Roy quelque temps aprés étant retombé, le Duc d'Orleans ne manqua pas en vertu de cette Ordonnance, de ſe ſaiſir de l'adminiſtration de l'Etat ; & comme il vouloit en profiter à ſon tour, il commença par faire un Edit qui paſſa au Conſeil, par lequel il établit quelques nouveaux impoſts en forme de prêt, dont perſonne, non pas même les Prélats, ne furent exemts. Guy de Roye Archevêque de Reims s'y oppoſa. Guillaume de Dormans Archevêque de Sens tint une conduite toute contraire, & menaça d'excommunication tous ceux de ſon Dioceſe qui refuſeroient d'obéïr, l'un & l'autre faiſant ainſi leur cour au Chef du parti qu'ils ſuivoient. Les peuples murmurerent fort de l'impoſt. Les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon furent ravis de voir qu'on s'addreſſoit à eux pour en faire des plaintes, & affecterent de publier par tout qu'ils n'avoient nulle part à l'Edit. Le Roy étant revenu en ſanté, on voulut ſe ſervir de ces murmures du peuple, pour luy faire prendre une autre réſolution. On n'y gagna rien, & il confirma ſa derniere Ordonnance en faveur du Duc d'Orleans : mais le Duc de Bourgogne luy fit préſenter tant de requêtes, & faire tant de remontrances par ſes Partiſans, qu'enfin il en fut ébranlé ; & ayant aſſemblé ſon Conſeil ſur ce ſujet, le Duc de Bourgogne l'emporta, & fut remis à la place du Duc d'Orleans.

Il fit en reprenant le Gouvernement, un uſage de ſon autorité & de ſa prudence tres-avantageux à l'Etat. Jeanne de Navarre Ducheſſe doüairiere de Bretagne ſe maria en ſecondes nopces avec Henry Roy d'Angleterre. Elle étoit convenuë avec ce Prince d'enlever ſes trois fils Jean, Artur, & Gilles qu'elle avoit eus du Duc ſon premier mari, & de les faire paſſer en Angleterre. De tels ôtages alloient mettre la Bretagne dans les interêts de Henry contre la France. Le Duc de Bourgogne averti de cette intrigue, alla promtement en Bretagne, ſe ſaiſit des trois Princes, & les amena à Paris avec une bonne eſcorte. Quelques Hiſtoriens de Bretagne racontent la choſe d'une autre maniére, & diſent que du conſentement de la Ducheſſe, le Duc de Bourgogne fut fait Regent de Bretagne, & que ce fut de concert avec elle qu'il amena les trois petits Princes à la Cour de France, pour y demeurer juſqu'à ce que Jean l'aîné fût en âge de gouverner par luy-même.

Juvenal des Urſins. Chronique Abregée de Charl. VI.

Chronicon Britanniæ. Voyez la nouvelle Hiſtoire de Bretagne ſous l'an 1402.

Le Duc d'Orleans de ſon côté machinoit un autre deſſein qui luy réuſſit pareillement. Ce Prince ne pouvant autrement ſe venger de l'affront qu'il avoit reçû, réſolut d'éxécuter la menace qu'il avoit faite de tirer Benoît du Palais d'Avignon. Robert de Braquemont Chevalier Normand, qui étoit un de ceux à qui on avoit confié la garde de Benoît, fut gagné, & le ſoir du douziéme de Mars, Benoît déguiſé, & enveloppé dans le manteau d'un de ſes Gens, ſortit luy quatriéme, ſans aucune oppoſition. Il alla joindre cinq cens Chevaux qui l'attendoient hors de la Ville, & qui le conduiſirent à Chateau-Raynard dans le Dioceſe même d'Avignon. Il écrivit de là au Roy,

An. 1403.

au Conſeil, & à l'Univerſité de Paris des Lettres touchant ſon évaſion, les aſſurant qu'il ne s'y étoit déterminé que pour travailler plus efficacement à la paix & à la réünion de l'Egliſe ; mais ce fut luy, qui en fit durer plus long temps la diviſion.

Cependant la maladie du Roy & les intrigues qu'elle produiſoit à la Cour, n'empêchoient pas qu'on ne prît ſes précautions en cas de rupture avec l'Angleterre, dont le nouveau Roy ne devoit pas être content de la France, qui ne l'avoit point voulu reconnoître. On étoit même en diſpoſition à la Cour d'appuyer le parti de ceux qui penſoient à venger la mort de leur légitime Roy. La jeune Reine revenuë en France étoit un objet qui animoit tous les Princes de la Maiſon Royale à ne pas laiſſer un ſi horrible crime impuni. Le Duc d'Orleans, qui avant l'uſurpation de Henry avoit lié avec luy une amitié tres-étroite, étoit devenu ſon ennemi le plus déclaré, juſqu'à l'envoyer appeller pour ſe battre contre luy, chacun à la tête de cent Gentilshommes des deux Nations. Henri ne ſe mit guere en peine de ce défi, & répondit qu'un Roy ne ſe battoit que contre un Roy ; que peut-être quelque jour ils ſe rencontreroient enſemble avec une plus groſſe ſuite, & qu'alors ils pourroient ſe méſurer. Cette réponſe fut ſuivie d'une Lettre du Duc d'Orleans tres-injurieuſe, où Henry étoit traitté d'Uſurpateur, de Tyran, de Meurtrier de ſon Roy. Henry y fit une replique de même ſtile, où aprés avoir donné le démenti au Duc, il luy reprocha d'avoir par ſes maléfices fait tomber en démence le Roy de France ſon Frere, & fait quantité d'injuſtices à divers Seigneurs François ; *Ibid. ch. 8.* emportemens indignes de ces deux Princes, & qui furent tres-mal reçûs du public.

Mais le Conſeil du Roy agiſſoit plus utilement, & plus efficacement contre Henry, en ſe ſervant de la haine que ſon uſurpation & la mort de Richard avoient inſpirées contre luy à quelques Vaſſaux où Alliez d'Angleterre. Car outre le Duc de Gueldre, dont j'ay déja parlé, qui avoit renoncé à l'Alliance d'Angleterre pour être Penſionnaire de France, Archambaud de Grailli Captal de Buch frere du fameux Captal, dont il a été ſi ſouvent fait mention ſous le regne de Charles V. ſe fit Vaſſal de la Couronne de France, nonobſtant l'attachement que ſa famille avoit toûjours eu pour l'Angleterre. Ce ne fut cependant qu'aprés que le Connétable de Sancerre l'eût contraint par la guerre qu'il porta dans ſon pays, de s'en rapporter à la juſtice du Roy touchant ſes prétentions ſur le Comté de Foix, dont le Comte dernier mort avoit déclaré le Roy même héritier. Le Captal juſtifia ſon droit, & le Roy luy ceda généreuſement le Comté. Enſuite ce Seigneur fit l'hommage entre ſes mains, non ſeulement pour le Comté de Foix, mais encore pour tous les autres Domaines, pour la plûpart deſquels ſes Prédéceſſeurs & luy l'avoient fait au Roy d'Angleterre. La libéralité du Roy envers luy méritoit bien cette reconnoiſſance ; mais il proteſta que ce motif avoit moins de part dans cette ſoumiſſion, que l'horreur de l'attentat commis contre le Roy Richard. De plus on renouvella les Traitez d'Alliance avec la Caſtille & avec l'Ecoſſe, parce qu'on prévoyoit bien que ſi Henry étoit jamais paiſible poſſeſſeur de la Couronne d'Angleterre, il porteroit immanquablement la guerre en France, pour ſe venger du refus qu'on y avoit fait de luy donner le titre de Roy. *Du Tillet Recüeil des Traitez &c.*

En effet l'animoſité étoit déslors ſi grande de part & d'autre, que nonobſtant le Traité de Tréve fait quelque temps auparavant entre les deux Nations, on pouvoit dire qu'il y avoit une guerre ouverte, excepté qu'on ne mettoit point de grandes Armées ſur pied, & qu'il ne ſe faiſoit point d'entrepriſe conſidérable. Car à cela prés, il n'y avoit point d'acte d'hoſtilité qu'on ne fît. Les Armateurs couroient les mers & ruinoient tout le commerce. Les Anglois prenoient les Vaiſſeaux des François, & les François ceux des Anglois. On faiſoit des deſcentes, on pilloit les Iſles & les côtes. Les François allerent deux fois en aſſez grand nombre ſoûtenir le ſoulevement des habitans du pays de Galles, qui avoient à leur tête Obin, ou Ovvin ſoy diſant Prince de Galles, avec qui le Roy fit un Traité * de Ligue offenſive. On faiſoit des courſes en Picardie, & en Guyenne les uns ſur les autres ; on levoit des contributions ; on attaquoit des Châteaux ; & cela dura quatre ou cinq ans, juſqu'à ce qu'on fit la guerre avec plus d'appareil en 1406. ainſi que je le diray, aprés que j'auray raconté les autres choſes qui ſe paſſerent en France depuis l'an 1403. juſqu'à ce tems-là.

* Ce Traité eſt rapporté dans les Mélanges Hiſtoriques de Nicolas Camuſat.

On apprit avec joye à la Cour que le Maréchal de Boucicaut qui avoit été fait Gouverneur de Gennes, y avoit établi la tranquilité, en réconciliant les partis des Gibelins & des Guelfes, en puniſſant les plus mutins, en ordonnant que déſormais ces noms de factions fuſſent abolis, ſous peine, à ceux qui les prendroient où les donneroient aux autres, d'avoir le poing coupé, en faiſant abbatre les retranchemens des quartiers, où les partis s'étoient cantonnez, & en conſtruiſant une Citadelle pour contenir la populace. *Hiſt. Anonyme l. 23. chap. 2.*

On reçût encore cette même année, la nouvelle d'une choſe qui faiſoit plus d'honneur à la France, qu'elle ne pouvoit luy apporter d'utilité : c'eſt que le fameux Conquerant Tamerlan, aprés avoir vaincu & pris Bajazet Empereur des Turcs, vouloit faire alliance avec le Roy de France ſur ce qu'il avoit appris de la puiſſance de ce Royaume. Un Religieux de l'Ordre de S. Dominique apporta de ſa part une Lettre au Roy pleine de civilité, par laquelle il luy offroit d'établir le commerce entre les Sujets des deux Etats ; & on luy renvoya ce Miſſionnaire qui étoit Evêque avec de beaux préſens & de grands remerciemens. *Chap. 13.*

Vers ce même-temps-là, le jeune Duc de Bretagne Jean V. du nom, qui étoit demeuré

à la Cour depuis ſon enlevement, y fit ſes hommages, & fut renvoyé dans ſon Duché comblé des bontez du Roy, qui luy rendit S. Malo & luy donna le revenu du Comté d'Evreux, en attendant qu'il fût entierement payé de la dot de Jeanne de France fille du Roy, qu'il avoit épouſée quelque temps auparavant. Mais la grande affaire qui occupoit toûjours la Cour, étoit celle de la Souſtraction d'obédience à l'égard de Benoît, que le Duc d'Orleans vouloit faire caſſer, & que les Ducs de Berri & de Bourgogne avoient entrepris de ſoûtenir.

Depuis que le Pape s'étoit ſauvé d'Avignon, ſes affaires avoient pris un meilleur train. La plûpart des Cardinaux qui l'avoient abandonné, ſe réconciliérent avec luy & l'allérent rejoindre. Il mit une forte garniſon d'Arragonnois à Avignon, & ſoûdoyoit pour ſa ſûreté un grand nombre de Gardes & d'autres Troupes; mais il falloit qu'il regagnât la Cour de France, pour rendre tout le crédit à ſon parti. Chap. 3.

Il y députa le Cardinal de Poitiers, & le Cardinal de Saluces pour conjurer le Roy de remettre le Royaume dans ſon obédience, en luy repréſentant les inconvéniens de la Souſtraction, qui faiſoit de l'Egliſe de France une Egliſe ſans Chef, & par laquelle cette Egliſe de ſa propre autorité dépoſoit un Pape, qu'elle avoit elle-même reconnu pour unique & légitime Vicaire de Jeſus-Chriſt.

Benoît étoit bien aſſûré que le Duc d'Orleans appuyeroit cette ambaſſade. Ce Prince avoit déja beaucoup gagné en obtenant du Roy, que l'article de la Souſtraction fût de nouveau examiné; & c'eſt ce que l'on fit eſpérer aux deux Cardinaux dans leur premiere audience.

En effet peu de temps aprés il ſe fit une nombreuſe aſſemblée du Clergé, où les Princes & le Conſeil du Roy aſſiſtérent. Les avis furent différens, ſelon que chacun ſuivoit les impreſſions du Duc d'Orleans, ou celles des Ducs de Berri & de Bourgogne. Les Députez des Univerſitez d'Orleans, d'Angers, de Montpellier & de Toulouſe furent pour le rétabliſſement de l'obédience, proteſtant que leurs Corps n'avoient jamais approuvé la Souſtraction. Les Emiſſaires du Duc d'Orleans avoient auſſi beaucoup remüé l'Univerſité de Paris, où il n'y avoit plus guere que la Nation Normande qui vouloit abſolument qu'on en demeurât à la Souſtraction, & les autres inclinoient beaucoup au rétabliſſement de l'obédience. Les Prélats étoient partagez, & la faction des Ducs de Berri & de Bourgogne, pour maintenir la Souſtraction, avoit à ſa tête le Cardinal de Thurei & le Patriarche d'Alexandrie, qui étoit revenu depuis quelque temps à la Cour. Chap. 4.

Le Duc d'Orleans qui voyoit qu'on perdoit le temps en de longues diſputes ſans rien conclure, & qui croyoit être ſeûr que la pluralité des voix ſeroit pour rétablir l'obédience, engagea ſous divers prétextes les Métropolitains à faire en ſorte, que tous ceux de leurs Provinces qui avoient droit de ſuffrage, leur donnaſſent leur avis par écrit, & que cela ſe fît ſécrétement. La choſe s'executa comme il l'avoit ſouhaité, & en comptant les ſuffrages, il vit que ſon parti ſurpaſſoit l'autre d'un aſſez bon nombre de voix. Il en fit faire la liſte; & un jour, ſans en rien communiquer aux Ducs de Berri & de Bourgogne, il alla accompagné de pluſieurs Archevêques & Evêques de ſa faction trouver le Roy dans le temps qu'il prioit Dieu à ſon Oratoire de l'Autel de S. Paul. Il luy fit voir ce grand nombre de ſouſcriptions pour le rétabliſſement de l'obédience, luy répeta les principaux motifs qui devoient l'y faire réſoudre, & leur donna un ſi bon tour, qu'il le fit conſentir à caſſer l'acte de Souſtraction: Mais comme le Duc ſe défioit de la conſtance du Roy, dont l'eſprit affoibli par de ſi fâcheuſes & de ſi fréquentes attaques, n'avoit pas toute ſon ancienne fermeté, lors même qu'il n'étoit pas actuellement malade, il luy fit comprendre que de varier de nouveau dans une affaire de cette nature, ſeroit une choſe indigne de luy. Il l'engagea même à faire ſerment ſur le Crucifix de tenir la parole qu'il venoit de luy donner; & pour plus grande ſûreté, il obtint que l'acte du rétabliſſement de l'obédience fût paſſé ſur le champ. Dés qu'il fut expédié, on chanta le *Te Deum* dans la Chapelle avant que d'en ſortir, & on envoya ordre à ſaint Denis & à toutes les Egliſes de Paris d'en faire autant. An. 1404. Leibnitz in cod. d'plom. mat. p. 274.

Ce coup ſubit & impréveu ſurprit étrangement les Ducs de Berry & de Bourgogne, & ils ſe plaignirent hautement qu'on eût été ſi vîte dans une affaire de cette importance, & qu'on l'eût concluë ſans les conſulter. Mais ils eurent beau en repréſenter au Roy les inconveniens, & le conjurer de faire de nouvelles Aſſemblées pour examiner les choſes plus mûrement, ils n'eurent point d'autre réponſe de luy, ſinon qu'il avoit fait ſerment de s'en tenir là; & pour les adoucir, il leur fit lire tous les articles dont Bénoît étoit convenu avec le Duc d'Orleans: & effectivement l'execution en auroit été ſans doute tres-avantageuſe à l'Egliſe, ſuppoſé que Benoît eût été ſincerement réſolu de garder ſa parole. Le Duc d'Orleans trouva moyen de gagner le Duc de Berry; & il fallut que le Duc de Bourgogne diſſimulât. L'Univerſité de Paris s'étant aſſemblée ſur ce ſujet; les Nations de France & de Picardie, où le Duc d'Orleans avoit beaucoup de Partiſans, conſentirent à l'obédience. La Nation Allemande conclut à la neutralité, & la Nation Normande s'opiniâtra à maintenir la Souſtraction; mais on paſſa outre.

Pierre d'Ailli Evêque de Cambray publia dans un Sermon qu'il fit à Nôtre-Dame de Paris la nouvelle Ordonnance du Roy. Il lut un acte ſouſcrit par Benoît, par lequel il annulloit toutes ſes proteſtations contre la voye de ceſſion qui avoit été propoſée pour rendre la tranquillité à l'Egliſe, & caſſoit toutes les pro-

cédures qu'il avoit faites au ſujet de la Souſtraction. Il promettoit qu'à l'avenir il n'en feroit, ni ne ſouffriroit qu'il s'en fît aucunes contraires ; qu'il ne feroit aucun changement pour les Bénéfices que les Prélats avoient conférez pendant la Souſtraction, à moins qu'on ne prouvât qu'ils avoient été obtenus injuſtement ou par ſimonie. On publia de plus que Benoît avoit donné ſa parole au Duc d'Orleans, d'aſſembler le plûtôt qu'il pourroit, & au plûtard dans un an, un Concile général de ſon obédience ; où l'on traiteroit de l'union, de la réforme, des libertez de l'Egliſe, & des ſubſides que le Saint Siége avoit coûtume de lever en France.

Aprés le Sermon & la Meſſe, le Cardinal de Thurei, qui juſqu'alors avoit été pour la continuation de la Souſtraction, ſe départit de ſon avis en préſence du Roy, & la Nation de Normandie ſe conforma pareillement au reſte de l'Univerſité.

En conſéquence d'un ſi grand ſervice rendu à Benoît par le Duc d'Orleans, il n'y avoit pas lieu de douter qu'il ne tint toutes les paroles qu'il avoit données à ce Prince : mais ayant obtenu ce qu'il prétendoit, il uſa de ſes artifices ordinaires. L'Archevêque d'Aix & l'Evêque de Cambray, luy ayant été envoyez pour luy rendre compte de ce qui s'étoit paſſé, il leur répondit d'une maniére à faire comprendre qu'il ne cherchoit qu'à éluder, & ils n'en reçûrent que des réponſes générales & équivoques. De ſorte que le Duc de Berry qui étoit en chemin pour l'aller trouver, & le reconduire luy-même par honneur à Avignon, ayant eu avis de ſa conduite peu ſincére, retourna ſur ſes pas.

Hiſt. Anonyme. Chap. 6.

Le Duc d'Orleans, qui étoit engagé d'honneur à faire réüſſir cette affaire, traitta diverſes fois avec Benoît, principalement ſur l'article des Bénéfices conférez durant la Souſtraction. On ne publia point ce qui s'étoit dit de part & d'autre ; mais on vit bien par ce qui ſuivit que le Prince n'avoit pû rien obtenir ; car un peu aprés ſon retour, le Roy fit une Ordonnance, par laquelle il déclara que tous ceux qui avoient été pourvûs de Bénéfices dans le temps de la Souſtraction, en demeureroient paiſibles poſſeſſeurs, ſans être obligez à aucune Décime, ou Taxe, ou redevance, & que ceux mêmes qui auroient été pourvûs avant ou depuis la Souſtraction, ne ſeroient point obligez de rien payer aux Collecteurs & autres Officiers de la Cour du Pape. On ne gagnoit rien avec Benoît, à moins qu'on ne le prît par ces endroits intereſſans. Cette Ordonnance le déconcerta fort, & l'obligea enfin à s'en tenir à ce qu'il avoit promis touchant les Bénéfices conferez par les Evêques de France durant la Souſtraction. Cela contenta le Roy qui confirma de nouveau tout ce qui s'étoit fait pour rentrer dans l'obédience.

Mr. du Puy Traité du Schiſme.

An. 1404.

Sur ces entrefaites il arriva un grand changement à la Cour par la mort de Philippe Duc de Bourgogne. Il fut frappé d'une maladie pulaire dans le Duché de Brabant, dont il alloit prendre poſſeſſion au nom de ſon ſecond fils, que Jeanne Ducheſſe doüairiere de Brabant, Tante de la Ducheſſe de Bourgogne avoit fait ſon héritiér. Ce fut aprés tout une perte conſidérable pour la France ; car il avoit beaucoup d'expérience dans le Gouvernement, & étoit digne par ſa grande prudence du rang que ſa naiſſance luy donnoit dans le Conſeil. Il étoit depuis quelques années le protecteur du peuple, s'oppoſant à l'établiſſement des nouveaux Impôts, ſoit par un vray zele du bien public, ſoit pour n'être pas de l'avis du Duc d'Orleans, dont il voyoit avec chagrin croître l'autorité. Il régla beaucoup mieux l'Etat que ſa maiſon, qui malgré ſes grands biens ſe trouva à ſa mort accablée de dettes, parce que pendant ſa vie il ne ſe mettoit pas fort en peine de payer ſes créanciers. De ſorte que la Ducheſſe ſa femme fut obligée de renoncer à la Communauté ; ce qu'elle fit ſelon l'uſage de ce temps-là, en ôtant ſa ceinture, & la mettant ſur le cercüeil de ſon mary avec ſes clefs & ſa bourſe. Le Duc de Bourgogne laiſſa ſix enfans, trois fils & trois filles. Jean l'aîné eut pour ſon partage le Duché & le Comté de Bourgogne, l'Artois & la Flandre ; Antoine le ſecond eut les Duchez de Brabant & de Limbourg ; Philippe le cadet des trois eut les Comtez de Nevers & de Retel.

Mais le plus grand malheur qui arriva à la France par cette mort, fut que Jean Duc de Bourgogne ſucceda au pouvoir que ſon pere avoit eu à la Cour, avec cette difference, que ce fut par des voyes tres-violentes, & en s'y faiſant redouter, au lieu que le feu Duc ſe l'étoit acquis par ſa prudence & par ſa modération. Les Hiſtoriens de ce temps-là racontent, que ce Prince aprés la défaite de Nicopoli étant prêt d'être égorgé avec la plûpart des autres priſonniers, un Aſtrologue luy ſauva la vie, en aſſûrant Bajazet, qu'il voyoit dans la phyſionomie de ce jeune François les traits qui luy répondoient, qu'il feroit un jour périr bien des Chrétiens, & que par cette raiſon il falloit le laiſſer vivre. Ce fut apparemment une de ces propheties qui s'inventent aprés coup, & qu'on antidate pour les publier avec plus de ſuccés : mais ſi elle fut faite avant l'événement, ce fut plûtôt ſur la connoiſſance qu'on avoit en France de ſon humeur féroce, de ſon genie entreprenant, audacieux & vindicatif, que ſur les lineamens de ſon viſage.

Aprés avoir pris poſſeſſion de ſes Etats, il vint à la Cour, où il trouva toute l'autorité entre les mains du Duc d'Orleans & de la Reine Iſabeau de Baviere, qui depuis long-temps s'entendoient parfaitement enſemble. On fit même courir des Lettres du Pape Benoît, qui deffendoient au Duc de Bourgogne de ſe mêler du gouvernement du Royaume de France ; Lettres également intereſſées & inutiles, & qui ne firent qu'irriter ce Duc.

An. 1405. Hiſt. Anonyme l. 25. ch. 4.

Outre la jalouſie qu'il avoit conçuë à l'exemple de ſon pere contre le Duc d'Orleans, il ſe

ſe tint extrêmement offenſé du mariage que ce Prince avoit fait de la fille du Comte d'Harcour ſa couſine germaine avec le Duc de Gueldre, ſans avoir égard aux oppoſitions que luy & le Duc de Limbourg & de Brabant ſon frere y avoient formées, & qui produiſit une guerre entre le Duc de Limbourg & le Duc de Gueldre. De telles diſpoſitions dans le cœur de ce Prince fier & ambitieux menaçoient la France de bien des malheurs ; & l'on ne fut pas long-temps ſans en voir les funeſtes effets.

Dés qu'il y fut arrivé, il commença à faire des cabales. Les Partiſans du Duc ſon pere qu'il avoit eu grand ſoin de s'attacher, ne ceſſoient point d'animer ſous-main les peuples contre la Reine & contre le Duc d'Orleans, qui d'ailleurs donnoient lieu aux murmures & aux plaintes par de nouveaux impôts, par la maniére ſordide, dont ils avoient reglé la dépenſe de la maiſon de Loüis Dauphin Duc de Guyenne alors âgé de huit-à-neuf ans, & dont le mariage avoit été fait du vivant du feu Duc de Bourgogne avec Marguerite de Bourgogne fille du Duc actuellement regnant. La maiſon du Roy même n'étoit pas mieux entretenuë, tandis qu'il n'y avoit rien de plus ſplendide que celle du Duc d'Orleans, & que la Reine, ainſi qu'on le diſoit, faiſoit paſſer ſecrettement beaucoup d'argent en Allemagne, afin qu'en cas que le Roy luy manquât, elle pût s'y retirer, & y ſoûtenir ſon rang aux dépens de la France.

Juvenal des Urſins.

Ces plaintes ſe faiſoient tout haut, & les gens du parti Bourguignon ſembloient affecter de ne garder aucun ménagement. Un Religieux Auguſtin nommé Jacques le Grand, prêchant le jour de l'Aſcenſion en préſence de la Reine, eut la hardieſſe de faire un portrait de la Cour ſi reſſemblant, que tout le monde s'y reconnoiſſoit. La Reine même n'y fut pas épargnée, & le Prédicateur luy adreſſa pluſieurs fois la parole. On raconta la choſe au Roy qui n'en fit que rire, & dit même qu'il vouloit entendre le jour de la Pentecôte ce hardi & ſincere Prédicateur. Il prêcha ce jour-là du même ſtile, & n'épargna pas le Duc d'Orleans. Le Roy que cela divertiſſoit étoit à une Tribune, d'où il deſcendit dans la Chapelle vers le milieu du Sermon. Le Prédicateur avec ſa même hardieſſe l'apoſtropha, l'exhorta à profiter de ce qu'il luy diſoit, & que ceux de ſon Conſeil n'oſoient luy dire. Il fit la comparaiſon de ſon regne avec le regne précedent, & ajoûta que du temps du feu Roy, on avoit mis des impôts ſur le peuple, mais qu'on en connoiſſoit l'employ : qu'il s'en étoit ſervi pour chaſſer les ennemis du Royaume, pour fortifier des Places, pour reprendre celles qui avoient été uſurpées : qu'on ne voyoit plus un pareil uſage de l'argent levé, quoique le Royaume fût encore plus chargé ; que les Soldats n'étoient point payez ; qu'il ne ſe faiſoit rien pour l'utilité ni pour la gloire de l'Etat, & que tout alloit au profit de quelques particuliers. Il rechargea ſur le Duc d'Orleans, fit l'éloge des vertus de ſa jeuneſſe, &

Hiſt. Anonyme Lib. cit. chap. 6.

A une ſanglante ſatyre contre les vices où il s'étoit abandonné depuis. Il conclut en avertiſſant le Roy qu'il avoit un maître plus grand que luy, qui pouvoit punir les Souverains pour leurs péchez & pour ceux de leur Cour, s'ils ne s'appliquoient pas à y mettre ordre. Tout le monde étoit dans l'impatience de ſçavoir les ſentimens du Roy ſur une telle liberté ; mais il ne dit point autre choſe ; ſinon que le Prédicateur avoit bien prêché, & qu'il tâcheroit de profiter du Sermon. Il ne fut gueres en état de le faire ; car peu de jours aprés, il retomba dans ſon mal ; & ſon accés luy dura plus de ſix ſemaines.

Cette maniére d'agir auroit pû paroître myſterieuſe dans un Prince ; dont l'eſprit n'auroit pas été affoibli ; & auroit dû donner de l'inquiétude à la Reine & au Duc d'Orleans ; mais ils s'en embaraſſérent peu, auſſi bien que des murmures des peuples. Le Duc d'Orleans ne penſoit qu'à augmenter ſa puiſſance, & pendant la maladie du Roy, il ſe fit donner par la Reine & par le Conſeil le Gouvernement de Normandie. Mais quand il voulut changer les Gouverneurs des Villes & des forteresſes, pas un ne voulut obéïr. Ils dirent nettement qu'ils avoient été pourvûs par le Roy, & qu'ils ne recevoient point d'autres ordres que les ſiens. Il trouva une pareille réſiſtance, quand il voulut déſarmer les bourgeois de Roüen, qui s'en défendirent. Dés que le Roy fut revenu en ſanté, le Duc d'Orleans demanda avec inſtance qu'on ratifiât la donation que la Reine luy avoit faite de ce Gouvernement. La choſe ayant été propoſée au Conſeil, les Partiſans du Duc d'Orleans parlérent ſelon ſes intentions, mais d'autres s'y oppoſérent, & la choſe ne paſſa point.

En pareilles occaſions, un refus eſt preſque regardé comme la diſgrace de celuy à qui on le fait, & enhardit ſes ennemis. Quelques gens de la Cour qui n'aimoient point le Duc, prirent de là occaſion de jetter des ſoupçons contre luy dans l'eſprit du Roy ; & dés qu'on vit qu'il écoutoit ſans peine ce qu'on luy en diſoit, on ajoûta plaintes ſur plaintes : & ſur tout on inſiſta fort ſur le peu d'égard qu'on avoit pour Mr. le Dauphin. Ce point choqua infiniment le Roy, qui voulut ſçavoir la verité du Dauphin même. Ce jeune Prince luy dit les choſes telles qu'elles étoient ; qu'il recevoit beaucoup de careſſes & d'embraſſades de la Reine, mais qu'on le negligeoit entiérement, & qu'on n'avoit nul ſoin de ſes gens. Enfin on parla ſi fortement, qu'on fit réſoudre le Roy à aſſembler un Conſeil extraordinaire, où il appella les Princes du ſang, pour regler par leur avis les déſordres de l'Etat & de la maiſon.

Le Duc de Bourgogne, qui n'étoit pas alors à la Cour, fut mandé pour ce ſujet. D'abord il fit ſemblant de s'excuſer ſur ce qu'il étoit occupé à regler le partage de ſes freres ; mais c'étoit pour avoir le temps d'aſſembler les Troupes dont il vouloit être accompagné, ſuivant les avis ſecrets qu'il avoit reçus des Princes & des autres Seigneurs ennemis du Duc

d'Orleans, ou jaloux de ſa puiſſance, ou mécontens de ſa conduite. De ce nombre étoient le Duc de Berri, le Duc de Bourbon, Loüis Roy de Sicile, & Charles Roy de Navarre, qui ſe trouvoient alors à la Cour, mais ſans crédit & ſans autorité. Peu de temps aprés le Duc de Bourgogne ſe mit en chemin pour Paris, ſuivi d'un grand nombre de Seigneurs & de Gens d'armes, prenant pour prétexte de cette grande ſuite, qu'il alloit pour la premiere fois faire hommage de ſes Etats au Roy. Il donna ordre à d'autres Troupes de filer vers Paris auſſi-tôt aprés ſon départ; de ſorte qu'en peu de temps il s'y trouva accompagné de ſix mille Gendarmes.

Hiſt. Anonyme. Monſtrelet chap. 25.

La nouvelle de l'approche du Duc de Bourgogne, dont la ſuite augmentoit tous les jours dans le chemin, conſterna la Reine & le Duc d'Orleans, qui furent avertis trop tard de la conſpiration. Ils n'avoient point de Troupes à eux, qui fuſſent à portée de venir à leur ſecours; ils ſçavoient le mécontentement de la Cour & du peuple de Paris, & ſe voyoient en danger d'être arrêtez. Ainſi, ſans beaucoup déliberer, ils prirent le parti de ſe refugier à Melun, pour y raſſembler leurs Partiſans, & ce qu'ils pourroient de Soldats, & déliberer des moyens de rompre le mariage de la fille du Duc de Bourgogne avec Mr. le Dauphin. Ils laiſſerent ordre au Marêchal de Boucicaut de les ſuivre le lendemain, d'amener avec luy Mr. le Dauphin & ſes freres, & de les faire partir ſi ſecrettement, que ni les autres Princes, ni le peuple de Paris n'en euſſent aucune défiance. Boucicaut executa ſes ordres, malgré la pluye & le tonnerre qu'il fit ce jour-là. Il conduſit par la riviere les jeunes Princes juſque vis-à-vis de Ville-Juif, où le Duc d'Orleans s'étoit arrêté, & où des Litieres les attendoient pour les conduire à Melun.

Chronique abregée de Charles VI.

Cet enlevement ne put ſe faire ſans que les domeſtiques des petits Princes le ſçeuſſent, & même quelques-uns d'eux s'y oppoſerent à cauſe du mauvais temps qu'il faiſoit. Il y en eut un qui monta à cheval pour en avertir le Duc de Bourgogne: il le trouva déja arrivé à Louvres, & luy apprit cette nouvelle.

Le Duc de Bourgogne monta ſur le champ à cheval, ſe fit ſuivre de quelques Cavaliers des mieux montez, paſſa au galop au travers de Paris, & arriva à Juviſi, comme le Dauphin en partoit. Le Duc d'Orleans avoit pris les devans pour aller retrouver la Reine au Château de Poüilli, & avoit laiſſé le Duc Loüis de Baviere avec le Dauphin pour l'amener. Le Duc de Bourgogne ayant atteint la Litiere du Dauphin, la fit arrêter, ſalua ce Prince, luy demanda où il alloit, & s'il étoit bien aiſe de paſſer outre. Le Dauphin effrayé luy répondit qu'il aimeroit mieux retourner à Paris. Sur cela le Duc ordonna à ceux qui conduiſoient la Litiere d'en reprendre le chemin: Loüis de Baviere au contraire menaça les gens du Prince de l'indignation de la Reine, s'ils n'executoient les ordres qu'elle leur avoit donnez; mais il n'étoit pas le plus fort: le Duc de Bourgogne commanda à ceux de ſa ſuite de prendre la bride des chevaux de la Litiere, & de les faire retourner vers Paris. Il convint à Loüis de Baviere de ceder. Il alla à toutes jambes porter cette fâcheuſe nouvelle à la Reine & au Duc d'Orleans qui étoient actuellement à table, & qui appréhendant que le Duc de Bourgogne ne vint les enlever eux-mêmes, partirent ſur le champ pour gagner Melun.

Le Dauphin arrivant à Paris, trouva à la porte de la Ville les Roys de Sicile & de Navarre, & les Ducs de Berri & de Bourbon qui le reçurent avec beaucoup de reſpect, & qui apprehendant qu'on ne l'enlevât encore de l'Hôtel de S. Paul où il demeuroit ordinairement, le conduiſirent au Château du Louvre, & y laiſſerent une forte garde.

Dés le lendemain le Duc de Bourgogne aſſembla les Princes, les Prélats qui ſe trouvoient à Paris, le Recteur de l'Univerſité & pluſieurs Docteurs & Profeſſeurs en Droit. Il rendit compte dans cette Aſſemblée de ce qu'il avoit fait le jour précedent, & fit parler ſur ce ſujet Jean de Nielle homme fort éloquent du pays d'Artois. Il commença par l'interêt que le Duc de Bourgogne devoit prendre au bien de l'Etat en qualité de Prince du Sang, de beau-pere de Monſeigneur le Dauphin, & de la Princeſſe Michelle de France fille du Roy fiancée avec ſon fils aîné. Il expoſa enſuite les motifs qui avoient fait venir le Duc à Paris, & les reduiſit à quatre. Le premier étoit la converſation de la ſanté du Roy & le ſoin de ſa perſonne qu'on négligeoit. Le ſecond la reformation de la Juſtice, que les Juges adminiſtroient tres-mal dans le Royaume. Le troiſiéme, le rétabliſſement du Domaine Royal qu'on l'aiſſoit diſſiper, & dont preſque rien ne revenoit au Roy. Le quatriéme, étoit d'aſſembler les Etats, afin de régler le Gouvernement & pourvoir aux beſoins preſſans du Royaume, dont ceux qui prétendoient en être chargez, ſembloient compter pour rien l'utilité & la gloire. Il s'étendit au long ſur chacun de ces articles. Il ajoûta que dans tout ce qui s'étoit paſſé, le Duc de Bourgogne n'avoit rien fait, que du conſentement du Roy: & il eſt fort vrai-ſemblable que la choſe avoit en effet été concertée avec le Roy, par le moyen des Princes qui étoient à la Cour, & qui firent ſentir à ce Prince le peu de conſidération que la Reine avoit pour ſa perſonne & pour celle du Dauphin; outre que tout ce qui venoit d'être dit, étoit contenu dans une eſpece de requête, que le Duc de Bourgogne avoit preſentée au Roy avant l'Aſſemblée.

Juvenal des Urſins.

La harangue de l'Orateur fut reçûë avec applaudiſſement. On fit faire ſilence un moment aprés, & le Dauphin s'étant levé, déclara que le Duc de Bourgogne ne l'avoit ramené à Paris que de ſon conſentement. Le Duc de Bourgogne ajoûta qu'il n'avoit rien fait en tout cela que comme *Loyal & vray Sujet du Roy*. Que ſi quelqu'un oſoit dire le contraire, il

Digitized by

étoit prêt d'en répondre de ſa perſonne, c'eſt-à-dire les armes à la main.

Au ſortir de là, le Duc de Berri alla à l'Hôtel de S. Paul, où étoient les autres enfans du Roy : on luy en confia la garde, & celle de la perſonne du Dauphin de la part du Conſeil ; & il fut déclaré Capitaine ou Gouverneur de Paris. Renaud d'Angennes fut mis au Château du Louvre pour le garder ; & le Sire de Saint Georges fut choiſi pour commander dans la Baſtille. Le Duc de Bourgogne qui étoit deſcendu d'abord au Château du Louvre, alla loger à l'Hôtel d'Artois, dont il fit fermer de barrieres toutes les avenuës, & le Duc de Berri en fit autant à ſon Hôtel de Neſle. Le Duc de Bourgogne obtint du Roy, qu'on rendît aux Pariſiens les armes qu'on leur avoit ôtées au commencement du regne aprés les revoltes, & qu'on remît les chaînes dans les ruës de Paris, d'où elles avoient été enlevées à la même occaſion. Il ne pouvoit pas mieux s'y prendre, pour s'attirer l'affection des bourgeois & les mettre entierement dans ſes interêts. Peu de jours aprés le Duc de Bourgogne & ſes deux freres firent hommage au Roy de tous les Domaines qu'ils tenoient de luy. Ils luy firent mille proteſtations de fidelité, & l'aſſeurerent qu'ils étoient prêts de ſe ſacrifier pour ſon ſervice.

Des Urſins. Hiſt. Anonyme. Monſtrelet loc cit.

Tandis qu'on ſe fortifioit ainſi à Paris, la Reine & le Duc d'Orleans faiſoient venir des Troupes de toutes parts, & leur ordonnerent de ſe rendre à Melun de la part du Roy, dont les deux partis s'autoriſoient, pendant que ce pauvre Prince n'étoit que le ſpectateur de ces funeſtes préparatifs. L'Hiſtoire d'Angleterre nous apprend même que le Duc d'Orleans & le Duc de Bourgogne voulurent s'appuyer l'un & l'autre du ſecours des Anglois. On faiſoit des Manifeſtes de part & d'autre, où chacun déchiroit ſon ennemi pour le rendre odieux ; ce qui n'empêcha pas neanmoins les négociations, tous n'étant pas auſſi animez que l'étoient le Duc de Bourgogne & le Duc d'Orleans.

Polydor. Vergil.

Le Duc de Bourbon, le Roy de Sicile, le Comte de Tancarville alloient ſans ceſſe de Paris à Melun & de Melun à Paris ; mais fort inutilement, parce que toutes leurs propoſitions aboutiſſoient à prier la Reine & le Duc d'Orleans de revenir à la Cour, pour regler de concert avec les autres Princes le gouvernement de l'Etat : & c'étoit à quoy ils refuſoient d'entendre ; d'autant que le Duc d'Orleans prétendoit être autoriſé du Roy pour la Lieutenance générale du Royaume, & que ſa qualité de frere du Roy luy donnoit d'elle-même droit à ce rang, dont il ne vouloit partager les fonctions qu'avec ceux qu'il jugeroit à propos d'admettre à ſa confidence & à ſon conſeil.

L'Univerſité étoit alors en un haut degré de conſidération ; & depuis que la Cour l'avoit fait entrer dans les Conſeils à l'occaſion du Schiſme, elle s'étoit acquiſe un grand crédit : car les Princes qui s'étoient trouvez diviſez ſur le chapitre de la Souſtraction d'obédience, vouloient chacun l'avoir de ſon côté : & dans l'occaſion dont je parle, ce ne fut qu'aprés avoir pris ſon avis, qu'il fut déclaré que ce que le Duc de Bourgogne avoit fait, n'étoit que pour le ſervice du Roy & pour le bien de l'Etat.

On crut donc que l'Univerſité joignant ſes remontrances à celles du Roy de Sicile & des autres Princes, ſeroit d'un grand poids pour déterminer la Reine & le Duc d'Orleans à l'accommodement qu'on leur propoſoit, & elle envoya des Députez de ſon corps à Melun. La Reine refuſa de les entendre. Le Duc d'Orleans leur accorda une audience, mais ce ne fut que pour ſe moquer d'eux. Il répondit à leur diſcours par un autre, où il fit exprés entrer beaucoup d'érudition, affectant de parler en Docteur à des Docteurs, & le conclut de cette maniere. Comme vous n'appelleriez « pas des Soldats pour vous aider à réſoudre « d'un point de la Foy dans vos Aſſemblées, « on n'a que faire de vous icy, pour vous donner connoiſſance des affaires de la guerre. « C'eſt-pourquoy retournez à vos Ecoles, ne « vous mêlez que de vôtre métier, & ſçachez « que quoiqu'on appelle l'Univerſité, la fille « du Roy, ce n'eſt pas à elle à s'ingérer du gouvernement du Royaume. «

Hiſt. Anonyme L. 25. chap. 11.

Aprés tout, comme le Conſeil, le Roy de Sicile, le Duc de Bourbon, & tous ceux qui étoient les mieux intentionnez pour le bien de l'Etat, apprehendoient beaucoup les maux d'une guerre civile, il fut reſolu que le Duc de Berri iroit luy-même à Melun, dans l'eſperance que ſon âge, la qualité d'Oncle qu'il avoit à l'égard du Duc d'Orleans & du Duc de Bourgogne, luy donneroient beaucoup d'autorité dans cette affaire : Mais il s'agiſſoit d'un point trop délicat, & ſur lequel le Duc d'Orleans ne pouvoit ſe relâcher ſans y perdre trop ; ainſi ce voyage fut auſſi inutile que les autres, & ne ſervit qu'à broüiller davantage ces deux Princes, qui finirent leur entretien par des paroles aſſez dures.

Tout tournoit à la guerre. L'Hôtel du Duc de Berri fut attaqué la nuit ; mais les Aſſaillans furent repouſſez & ſe ſauverent dés qu'ils virent que le bruit faiſoit aſſembler le peuple, & qu'ils ſçurent que le Duc de Bourgogne mettoit ſes Gens ſous les armes. On ne put jamais ſçavoir qui étoient ceux par qui l'inſulte avoit été faite ; mais cela fit croire que le Duc d'Orleans avoit des intelligences dans Paris : & ſur le bruit qui ſe répandit qu'on avoit formé le deſſein de venir enlever Mr le Dauphin, on fit tendre au deſſus de la Baſtille une chaîne au travers de la riviere, pour empêcher les bateaux de monter & de deſcendre.

Les choſes paroiſſoient ſi aigries, qu'on ne doutoit plus que les deux partis n'en vinſſent bientôt aux mains ; & on le crut plus que jamais, quand on vit le Duc d'Orleans s'avancer vers Paris à la tête de ſes Troupes, & que Jean des Gaules Gouverneur du Duché d'Orleans s'étoit ſaiſi du Pont de Charenton, où il poſta

cinq cens hommes d'armes & grand nombre d'Arbalêtriers. Le Duc de Bourgogne ſur cette nouvelle s'empara d'Argenteuil & de quelques autres poſtes, & ſe mit en bataille au deſſus de Montfaucon. Il fit ce qu'il put pour engager les Bourgeois de Paris à ſortir en armes ; mais ils n'en voulurent rien faire, prévoyant bien que ſi les Princes s'accommodoient, on rejetteroit tout ſur eux, & que pour avoir pretexte de tirer de l'argent, on les accuſeroit d'avoir pris les armes contre le Roy. Le Duc de Bourgogne propoſa d'aller aſſiéger la Reine dans le Château de Vincennes où elle étoit venuë loger depuis peu ; mais les plus ſages du Conſeil ne furent pas de ce ſentiment, diſant qu'il n'en falloit venir à la guerre, qu'à la derniere extremité.

La ſuite montra la ſageſſe de leur avis. Le Duc d'Orleans avoit beaucoup moins de Troupes que le Duc de Bourgogne. Il le voyoit maître de Paris. Il avoit eu depuis peu le chagrin de n'être pas reçû à Meaux qui luy ferma ſes portes : preſque tous les Princes du Sang étoient liguez contre luy. Tout cela l'obligea de plier, & de s'adoucir au moment qu'on croyoit que les choſes alloient être pouſſées avec le plus de violence.

On renoüa les Conferences pour l'accommodement. Le Duc d'Orleans conſentit à ſuivre les reglemens qui ſeroient faits pour la reforme de l'Etat par le Conſeil & de l'avis des Princes du Sang ; & enfin luy & le Duc de Bourgogne remirent abſolument tous leurs interêts entre les mains des Roys de Navarre & de Sicile & des Ducs de Berri & de Bourbon.

Hiſt. Anonyme. Monſtrelet.

Ces quatre Princes commencerent par ordonner que toutes les Troupes fuſſent congédiées de part & d'autre ; ce qui fut executé : & aprés huit jours de conférences tenuës au bois de Vincennes, la paix fut concluë le dix-ſeptiéme d'Octobre ; c'eſt-à-dire, qu'il fut réſolu, que les uns & les autres agiroient de concert pour le rétabliſſement de l'Etat. Les Princes des deux partis s'embraſſerent mutuellement. La Reine avec le Duc d'Orleans rentra dans Paris ; & malgré qu'ils en euſſent, le Duc de Bourgogne commença à partager l'autorité du Gouvernement avec le Duc d'Orleans.

An. 1405.

Juvenal des Urſins.

Il crut que c'étoit encore trop peu pour luy, & il voulut l'avoir tout entier. C'eſt pour cela que dés le ſeptiéme du mois de Novembre ſuivant, il fit propoſer dans le Conſeil par ſes Partiſans, ſous prétexte d'ôter tous les ſujets de jalouſie, de mettre le Gouvernement de l'Etat entre les mains du Dauphin, *en l'abſence du Roy*. On ſe ſervoit de ces termes dans les actes publics, au lieu d'y faire mention de ſa maladie.) Sans doute que le Duc d'Orleans ne s'y trouva pas ce jour-là. La choſe fut ainſi concluë : mais cet Arrêt ne ſubſiſta point ; car non ſeulement les Partiſans du Duc d'Orleans, mais encore ceux qui ſans affection de parti n'avoient que le bien public en veuë, firent faire réflexion aux autres Princes, que c'étoit là ſous le nom du Dauphin, rendre le Duc de Bourgogne maître de tout le Royaume. Ce Duc s'étoit abſolument emparé de l'eſprit de ce jeune Prince, qui portoit déja, ainſi que je l'ay dit, la qualité de ſon gendre.

Il n'y avoit que la ſanté du Roy qui eût pû couper pied à toutes ces intrigues & à toutes ces jalouſies : mais ce n'étoit qu'une viciſſitude continuelle de rechutes & de guériſons. L'eſprit dans ſes meilleurs intervalles paroiſſoit toûjours affoibli de plus en plus, & c'étoit le temps le plus fâcheux pour luy par les triſtes réfléxions qu'il faiſoit ſur ſon état. Alors néanmoins les Conſeils ſe tenoient en ſa preſence.

Un des premiers reglemens que les Princes y firent de concert, fut le retranchement d'une partie des appointemens de pluſieurs des Officiers de la Maiſon Royale & de diverſes penſions, la diminution du nombre des Receveurs des Finances, des Thréſoriers, des Officiers des Chambres du Parlement ; & l'on prétendit que ces reformes épargnoient au Thréſor Royal plus de ſix cens mille écus d'or par an. On propoſa divers expédiens pour rétablir les Finances, ſans trop charger le peuple, & pour faire en ſorte que les levées vinſſent immédiatement dans les coffres du Roy, ſans être détournées par ceux qui étoient commis pour les faire ; mais il ſe trouvoit de ſi grandes difficultez pour l'execution, qu'on ne pouvoit rien conclure.

An. 1406. Hiſt. Anonyme l. 25. ch. 16.

Cependant malgré la Tréve, les hoſtilitez ſe continuoient depuis pluſieurs années entre la France & l'Angleterre, & ſur terre & ſur mer. C'étoit au grand déſavantage du Roy d'Angleterre, qui fort occupé chez luy par les révoltes & les conſpirations fréquentes, ſans parler de la famine qui étoit extrême dans ſon Royaume, ne pouvoit ſecourir ſes Vaſſaux de France.

Le Connétable Charles d'Albret, qui avoit ſuccedé dans cette grande Charge au Comte de Sancerre, commandoit en Guyenne & y avoit avec luy le Comte d'Alençon, le Comte de Clermont & Bernard Comte d'Armagnac. Celuy-cy pouſſoit vivement le Sire de Caumont, qui étoit un des principaux & des plus zélez ſerviteurs du Roy d'Angleterre. Il le prit même dans une rencontre, & luy enleva juſqu'à dix-huit, tant Châteaux que Villes murées. De là il alla bloquer Bourdeaux : Il ſerra tellement cette Place, qu'il n'y pouvoit plus entrer de vivres, de ſorte que les Bourgeois, afin de ſe délivrer du blocus, furent contraints de capituler avec luy pour une groſſe ſomme d'argent. Ce pays étoit plein de fortereſſes ; mais la foibleſſe des Anglois y étoit ſi grande, qu'on leur en prenoit tous les jours : & ſi les choſes en France avoient été plus tranquilles & plus reglées, on auroit eu de ſi favorables conjonctures chaſſé les Anglois de tout ce qu'ils poſſedoient, non ſeulement en Guyenne, mais encore en Gaſcogne. On ſe battoit auſſi en Picardie ; mais, comme il étoit plus facile de tranſporter des Troupes d'Angleterre à Calais, les avantages étoient plus balancez. Le Sire de Perci Comte de Northumberland, qui avoit

Hiſt. Anonyme l. 25. chap. 17.

pris les armes contre le Roy d'Angleterre, vint à la Cour de France demander du ſecours. On luy promit beaucoup plus qu'on ne vouloit, ou qu'on ne pouvoit luy tenir ; & il paſſa de là en Ecoſſe pour animer les Ecoſſois par les promeſſes que la France luy avoit faites, à ſe joindre à luy contre l'Uſurpateur de la Couronne d'Angleterre.

Le Duc d'Orleans & le Duc de Bourgogne ne manquoient pas d'envie de profiter de ces déſordres, & ſe fuſſent volontiers ſignalez par l'execution de quelque grande entrepriſe contre un ennemi qui ſe détruiſoit luy-même : mais ni l'un ni l'autre ne vouloient quitter la Cour en y laiſſant ſon concurrent. Au ſujet des progrés que le Connétable & le Comte d'Armagnac faiſoient en Guyenne, le Duc d'Orleans étoit fort tenté d'y conduire une armée, pour avoir l'honneur de chaſſer les Anglois de cette extrémité de la France. D'autre part le Duc de Bourgogne, dont le Comté d'Artois étoit expoſé au pillage des Anglois de Calais, auroit eu grande paſſion de faire le ſiége de cette fameuſe Place, dont la conquête luy auroit été infiniment glorieuſe, & l'auroit fait regarder comme le liberateur de l'Etat. Ils ſe communiquerent enfin leurs penſées : ils reſolurent de concert d'executer chacun leur deſſein, & de laiſſer le gouvernement de l'Etat pendant leur abſence aux autres Princes & au Conſeil du Roy.

Hiſt. Anonyme l. 26. chap. 21. 22.

Cette réſolution ſi avantageuſe au Royaume, & que les guerres civiles d'Angleterre rendoient plus facile que jamais, ſouffroit une difficulté ; c'eſt que la ſaiſon étoit déja fort avancée : car l'Automne approchoit, & bien des gens conſeillerent au Duc d'Orleans de differer ſon expédition juſqu'au Printemps prochain. Il ſe crut trop engagé pour reculer, il alla en Guyenne & aſſiegea Blaye ſur la Garonne. Le Commandant aprés s'être deffendu avec vigueur, fit une eſpece de Capitulation, par laquelle il promit de ſe rendre, ſuppoſé que le Duc d'Orleans prît Bourg Ville ſituée au deſſus entre cette Place & Bourdeaux. Ce Prince prit le change mal-à-propos, & vint mettre le ſiége devant Bourg vers la Touſſaints. Il n'y trouva pas moins de réſiſtance qu'à Blaye. Les vivres commençant à luy manquer, il fit venir par mer de la Rochelle un Convoy de dix-huit vaiſſeaux, qui fut défait la veille de Noël par une Flotte ſortie de Bourdeaux. Il ne laiſſa pas de continuer le ſiége juſqu'à la my-Janvier, & fut obligé de le lever par la diſette & par les maladies qui ſe mirent dans ſon camp. Il rejetta la faute de ce malheureux ſuccés ſur ce qu'on ne luy envoyoit pas de la Cour l'argent qu'on s'étoit engagé de luy fournir tous les mois. Enfin il revint à Paris ayant donné peu d'idée de ſa perſonne aux gens de guerre, & beaucoup de joye à ſes ennemis.

An. 1406.

An. 1407.

Il s'en ſeroit conſolé plus difficilement, ſi le Duc de Bourgogne n'avoit pas réuſſi auſſi mal que luy du côté de la Picardie. Le temps qu'il employa aux préparatifs pour le ſiége de Calais donna le loiſir aux Anglois d'y faire paſſer un tres-grand nombre de Troupes, des vivres, des munitions, des machines & des armes en abondance. A peine avoit-il commencé les grands ouvrages dont il prétendoit enfermer la Ville, que les furieuſes ſorties des Ennemis l'obligerent à tout abandonner. Il s'en prit pareillement à la Cour qui le laiſſoit manquer d'argent, & en particulier au Roy de Sicile, qui s'étoit oppoſé à la levée de la taxe qu'on avoit impoſée ſur l'Anjou & ſur le Maine, parce que ces Domaines luy appartenoient. Il ſe perſuada que cet obſtacle étoit un effet de la jalouſie du Duc d'Orleans, qui avoit voulu luy enlever la gloire d'une ſi belle expédition, & le crut l'auteur de l'ordre qui luy fut envoyé de lever le ſiége qu'il vouloit continuer malgré les grandes difficultez qui s'y trouvoient. Tout ce que produiſirent de ſi grands efforts & de ſi exceſſives dépenſes, fut une Tréve d'un an entre les deux Couronnes en Picardie ſeulement. On l'a prolongea dans la ſuite à diverſes repriſes ; & depuis on y comprit auſſi la Guyenne.

Monſtrelet chap. 34.

An. 1407.

Ces nouveaux ſoupçons du Duc de Bourgogne ne manquerent pas de réveiller des animoſitez qui n'étoient tout au plus qu'aſſoupies, & qui ne finirent que par une effroyable cataſtrophe. Ce Prince & le Duc d'Orleans étant revenus à la Cour, ne ceſſerent point de ſe chagriner l'un l'autre en toute occaſion, & ſouvent ſans ménagement & ſans avoir égard aux bienſéances. Il falloit les racommoder tous les jours enſemble. Le Duc de Berri dégoûté depuis long-temps des intrigues de la Cour, étoit le Médiateur ordinaire. Mais il crut les avoir parfaitement reconciliez par la maniére dont il s'y prit l'an 1407. au mois de Novembre. Il leur perſuada de faire enſemble leurs dévotions ; & avant la Meſſe où ils communierent tous deux, il leur fit jurer *bon amour & fraternité*, ainſi qu'on s'exprimoit alors ; c'eſt-à-dire, qu'ils s'aimeroient déſormais comme freres, & prendroient avec chaleur les interêts l'un de l'autre : ce fut un Dimanche le vingtiéme de Novembre. Rien ne les obligeant à une cérémonie ſi extraordinaire & ſi ſainte, ils ne devoient pas la faire, ou ils devoient s'en acquitter avec la derniere ſincerité. On n'a pas lieu de croire que le Duc d'Orleans manquât de franchiſe en cette rencontre ; mais dés lors le Duc de Bourgogne méditoit la plus execrable des trahiſons, & il l'executa trois jours aprés de la maniére que je vais dire.

Monſtrelet Hiſt Anonyme. des Urſins.

Annales de France &c.

An. 1407.

La Reine étoit en couche à l'Hôtel Barbette qu'elle avoit acheté du Seigneur de Montagu grand Maître d'Hôtel. Le Duc d'Orleans l'y alla voir. Un Valet de chambre du Roy nommé Thomas de Courtenſi, qui étoit d'intelligence avec le Duc de Bourgogne, vint dire au Duc d'Orleans vers les ſept heures du ſoir que le Roy le demandoit pour une affaire preſſée. C'étoit l'ordinaire de ce Prince de ne marcher dans Paris que bien accompagné, par la défiance qu'il avoit du Duc de Bourgogne. Il

avoit plus de ſix cens, tant Chevaliers qu'Ecuyers à ſon ſervice, qui luy ſervoient toûjours d'eſcorte : & c'étoit pour luy ôter cet avantage, qu'on ſuppoſa cet ordre preſſant du Roy. Il monta auſſi-tôt ſur ſa mule ſuivi ſeulement de deux Ecuyers à cheval, & précédé de trois Pages, qui portoient des flambeaux. En paſſant auprés de l'Hôtel du Marêchal de Rieux, pour aller à l'Hôtel de Saint Paul, où le Roy étoit, il ſe vit tout à coup inveſti de dix-huit aſſaſſins, à la tête deſquels étoit un Gentilhomme de Normandie nommé Octonville, à qui il avoit depuis peu fait ôter une charge qu'il avoit chez le Roy. Ce fut luy qui luy porta le premier coup, & avec une hache d'armes luy coupa la main, qu'il avoit appuyée ſur la ſelle de ſa mule : le Prince cria, je ſuis le Duc d'Orleans. C'eſt à luy à qui nous en voulons, répondirent les aſſaſſins : en même-temps Octonville luy déchargea un autre coup dans le front, qui le fit tomber, & puis il luy en donna un troiſiéme, dont il luy fendit entierement la tête. Un des Ecuyers du Duc qui étoit Allemand, & avoit été ſon Page, étant ſauté de ſon cheval, ſe jetta ſur le corps du Prince pour le couvrir du ſien, & fut tué dans cette généreuſe action. Dans ce moment les aſſaſſins s'enfuirent, & gagnerent l'Hôtel d'Artois, jettant aprés eux quantité de chauſſe-trapes de fer, pour empêcher qu'on ne les ſuivît. Le bruit fit aſſembler beaucoup de monde. Le corps du Prince fut reconnu à ſes habits plûtôt qu'à ſon viſage, que les deux coups qu'il avoit reçûs avoient tout défiguré : & on le tranſporta dans l'Hôtel du Marêchal de Rieux.

Telle fut la fin de Loüis Duc d'Orleans à l'âge de trente-ſix ans. La nature l'avoit orné de toutes les belles qualitez d'eſprit & de corps, qui auroient reçû un grand luſtre de ſa haute naiſſance, ſi les débauches auſquelles il s'étoit abandonné encore plus qu'à ſon ambition, luy avoient permis d'en faire un meilleur uſage. Il ne ſe peut rien voir de plus pieux, de plus religieux, & de plus chrêtien que le Teſtament * qu'il avoit fait quatre ans auparavant ; & rien n'eſt plus propre à perſuader que les déſordres des Grands ne doivent pas toûjours être tirez à conſequence pour leur Foy & leur Religion : mais ils n'en ſont pas pour cela moins coupables devant Dieu.

* Ce Teſtament eſt imprimé dans l'Hiſtoire du Monaſtere des Celeſtins de Paris par le Pere Beurier Celeſtin.

On ne peut exprimer la conſternation & la douleur que ce meurtre cauſa dans la famille Royale. La Reine ne ſe croyant pas en ſeureté dans l'Hôtel Barbette, ſe fit tranſporter à l'Hôtel de Saint Paul. Le Comte de Saint Paul & pluſieurs Seigneurs dans la crainte de quelque conſpiration, s'armerent & coururent à ce même Hôtel pour défendre la perſonne du Roy : mais comme aucun des aſſaſſins n'avoit été reconnu, on ne ſçavoit à qui attribuer ce crime.

Le ſoupçon tomba d'abord ſur le Seigneur de Cani de Varennes, dont le Duc d'Orleans avoit enlevé la femme nommée Mariete d'Anguien, de laquelle il avoit eu quatre ans auparavant Jean Baptiſte d'Orleans, qui fut depuis ſi fameux dans la guerre ſous le nom de Comte de Dunois & de Longueville. On fut dans cette incertitude encore deux ou trois jours, le Duc de Bourgogne tenant bonne contenance, & ſemblant partager la douleur avec les autres Princes. Il alla avec eux dans l'Egliſe des Religieux Guillemins appellez Blanc-Manteaux, où ſont aujourd'huy les Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, & l'on dit qu'en ſa préſence le corps jetta du ſang : Mais on ne fit ſur cela aucun fonds. On tranſporta le corps du Prince aux Céleſtins, où il fut inhumé avec ſon Ecuyer, dont on récompenſa la fidelité en luy faiſant l'honneur de l'enterrer aux pieds de ſon Maître.

Cependant on ferma une partie des portes de Paris ; on mit des gardes aux autres pour empêcher que les criminels n'échapaſſent, & l'on commença à faire des perquiſitions. Le Prevôt de Paris ſe donna en vain beaucoup de mouvemens, & n'ayant pû rien découvrir, il vint demander au Roy permiſſion de chercher juſques dans les Hôtels des Princes, où peut-être quelques-uns des coupables ſe ſeroient cachez. Et non ſeulement le Roy le luy permit, mais encore il le luy ordonna. Hiſt. du Heraut de Berri.

Le Duc de Bourgogne étoit préſent ; il changea de couleur, & le Roy de Sicile s'en apperçut. Le Duc voyant que ce Prince le regardoit fixement, & ne pouvant plus diſſimuler ſon embarras, le tira à quartier, & luy avoüa qu'il étoit l'auteur de l'aſſaſſinat : il l'avoüa auſſi au Duc de Berri qui vint les joindre dans le moment. Tous deux luy conſeillerent de ſe retirer ſans tarder. Il ſuivit leur conſeil ; & monta à cheval avec ſix hommes ſeulement. Il marcha ſans repaître juſqu'à Bapaume, & fit rompre le pont de Saint Maxence ſur la riviere d'Oiſe. Octonville & les autres Aſſaſſins trouverent moyen auſſi de s'évader de Paris, & gagnerent Lens en Artois où ils ſe mirent en ſeureté. Dés qu'on ſçut la fuite du Duc de Bourgogne, le Sire Clignet de Brébant, qui avoit été fait Amiral de France par la faveur du Duc d'Orleans, ſe mit en devoir de courir aprés avec ſix vingt hommes : mais le Roy de Sicile l'en empêcha, ſçachant qu'il vouloit tuer le Duc plûtôt que de le prendre.

On étoit fort embaraſſé à la Cour ſur la conduite qu'on devoit tenir en une affaire de cette nature. Le crime étoit horrible ; mais le criminel étoit redoutable par ſa puiſſance. On appréhendoit qu'en le pouſſant il ne ſe joignit aux Anglois, & que les ſecondant de toutes les forces des deux Bourgognes, de l'Artois & de la Flandre, il ne portât la guerre juſqu'au centre du Royaume, comme on l'y avoit veuë du temps du Roy Jean. On ſçavoit que les Pariſiens étoient paſſionnez pour ce Prince, qu'il avoit un gros parti dans Paris, & que ſi on luy faiſoit la guerre, il ſeroit impoſſible d'en contenir la populace. Outre cela il étoit beau-pere du Dauphin, & de Michelle de France fille du Roy. *Ibid.*

Mais d'autre part la Ducheſſe d'Orleans,

qui avoit appris une ſi triſte nouvelle à Château-Thierri, où elle demeuroit alors, étoit venuë ſe jetter aux pieds du Roy pour luy demander juſtice, & on la luy avoit promiſe. Il étoit bien dur de laiſſer impuni un ſi noir attentat commis en la perſonne du frere unique du Roy; & ces execrables trahiſons, dont celle-cy étoit le ſecond exemple ſous ce regne, en demeurant ſans châtiment, pouvoient avoir d'étranges conſequences.

Aprés bien des déliberations il fut conclu, qu'on tâcheroit d'engager le Duc de Bourgogne à reconnoître luy-même ſa faute & à faire au moins quelque ſatisfaction, qui donnât lieu à la clemence du Roy de la luy pardonner avec quelque bienſéance. Le Roy de Sicile & le Duc de Berri furent priez de ſe charger de cette commiſſion. Le Duc de Bourbon n'en voulut point être; il quitta la Cour, où ſa probité ne pouvoit plus ſoutenir la vûë des déſordres qui s'y paſſoient, & ſe retira dans ſes Terres.

Les deux Princes écrivirent au Duc de Bourgogne, pour le prier de venir conférer avec eux à Amiens. Il étoit alors à l'Iſle, où il avoit convoqué les Etats de Flandre, & il y fit diſtribuer quantité de copies d'un Manifeſte, où il rendoit compte des raiſons qui l'avoient obligé à ſe défaire du Duc d'Orleans. Il étoit difficile d'en donner de bonnes; mais il y ſuppléa par le recit d'une infinité de crimes atroces qu'il attribuoit à ce Prince, & qui en faiſoient un monſtre indigne de vivre. Il n'en fallut pas davantage à des gens qui haïſſoient naturellement les François & qui aimoient leur Duc, pour le juſtifier pleinement dans leur eſprit. Ils l'aſſeurerent de leur attachement & luy promirent de ſacrifier leurs vies & leurs biens pour luy, ſi le Roy de France penſoit jamais à l'attaquer: C'étoit là tout ce qu'il prétendoit.

Aſſuré de ce côté-là, il ſe rendit à Amiens accompagné de trois mille hommes bien armez. Il affecta une fierté, qui ſurprit autant les Princes, qu'elle les choqua. Et ſur la propoſition qu'ils luy firent de demander au moins pardon au Roy, il répondit que bien loin de croire qu'il dût demander pardon, il étoit perſuadé que le Roy, ſon Conſeil, & tout le Royaume luy étoient redevables de les avoir délivrez d'un homme tel que le Duc d'Orleans: qu'il avoit conſulté le cas de conſcience, & eu la réſolution de trois fameux Docteurs de Paris, dont un étoit Maître Jean Petit, & deux autres qui ſe trouvoient là préſens, & qui luy avoient répondu qu'il n'avoit point commis un crime en ôtant la vie au Duc d'Orleans, & que même il auroit pêché grievement s'il ne l'avoit pas fait: qu'au reſte il luy étoit fort indifferent qu'on prît en France à ſon égard le parti de la paix ou de la guerre.

Aprés pluſieurs conférences, où les Princes ne purent rien gagner ſur cet eſprit intraitable, ils luy défendirent de la part du Roy de venir à Paris ſans y être mandé. Il leur répondit qu'il iroit, non pas pour s'excuſer, mais pour être entendu ſur les accuſations qu'il avoit à faire contre le Duc d'Orleans. Aprés tout ce diſcours les Princes pleins d'indignation le quitterent.

Etant de retour à Paris, ils firent le récit de ce qui s'étoit paſſé aux Conférences d'Amiens; & ce récit augmenta beaucoup les inquietudes de la Cour. Pluſieurs étoient, d'avis que le Roy aſſemblât une armée, pour prévenir les mauvais deſſeins du Duc de Bourgogne, d'autres furent pour reprendre la voye de la négociation: & afin de ſe précautionner autant qu'il ſeroit poſſible contre les malheurs dont on étoit menacé, le Roy fit paſſer au Parlement le vingt-ſix Decembre une déclaration, par laquelle il ordonnoit qu'en cas qu'il mourût, le Dauphin en quelque âge qu'il fût, ſeroit reconnu Roy, couronné, & ſacré: mais que s'il étoit encore en trop bas âge, la Reine, les Princes du Sang les plus proches de la Couronne, le Connétable, le Chancelier & le Conſeil gouverneroient ſous ſon autorité, & qu'au défaut du Dauphin, la même choſe s'obſerveroit pour les freres cadets de ce Prince. An. 1407. De Beſſe Recueil de pieces &c.

Durant ces irreſolutions de la Cour, on aprit que le Duc de Bourgogne s'étoit mis en chemin pour Paris avec mille hommes d'armes. Il arriva en effet quelques jours aprés à Saint Denis au mois de Fevrier: & le Roy de Sicile, le Duc de Berri & le Duc de Bretagne allerent l'y trouver. Ils luy repréſenterent qu'il contrevenoit aux ordres du Roy; mais n'oſant pas luy propoſer de s'en retourner, ils le prierent de ne point entrer à Paris avec ce grand nombre de gens d'armes; & de faire reflexion que la ſeule veuë de tant de gens armez remuëroit les eſprits tant de ceux de ſon parti, que de ſes ennemis, & pourroit avoir de funeſtes ſuites. Ils ne gagnerent rien, & il les ſuivit bientôt à la tête de ſes Troupes. Il fut receu du peuple avec de grandes acclamations, ce qui chagrina infiniment la Cour, & inquiéta beaucoup la Reine, qui étoit preſque autant haïe du Duc de Bourgogne, que le Duc d'Orleans même, avec qui elle avoit toûjours été en grande liaiſon. Le Duc tout fier de la maniere dont il avoit été receu, alla deſcendre à ſon Hôtel d'Artois. Il logea tous ſes gens aux environs, & quelque ſeur qu'il parût être du peuple de Paris, il prit la précaution de faire faire des retranchemens devant le corps de logis où il couchoit la nuit. An. 1408.

Ayant paſſé quelques jours à Paris & déliberé avec les gens de ſon parti ſur ce qu'il avoit à faire, il fit demander au Roy une audience qui luy fut accordée. Il y alla ſuivi d'une grande multitude de peuple, & ſalua le Roy en préſence des Princes, de quantité de Seigneurs, d'Evêques, & d'autres gens de la Cour. Le Roy ſe fit violence pour luy faire bon viſage; & le Duc aprés ſon compliment, le ſupplia de vouloir bien luy permettre de rendre compte en public de la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard du Duc d'Orleans.

Digitized by Google

Cette propoſition d'une juſtification publique, qu'on prévoyoit bien devoir être plûtôt une inſulte qu'il méditoit de faire à la famille Royale, déplut fort ; mais on n'oſa le refuſer. Le jour fut pris pour cela, & ce fut le huitiéme de Mars. Le Duc vint à l'Hôtel de Saint Paul bien armé ſous ſes habits, accompagné d'un grand nombre de ſes Gendarmes qui ſe répandirent dans tous les appartemens & de beaucoup de peuple, dont la plûpart demeurerent dans la Cour.

Le Roy n'y aſſiſta pas : le Dauphin tint ſa place accompagné du Roy de Sicile, des Ducs de Berri, de Bretagne & de Lorraine, du Cardinal de Bar, & de quantité de Seigneurs ; le Recteur de l'Univerſité y fut auſſi appellé avec pluſieurs Docteurs. Quand chacun eut été placé en ſon rang, le Docteur Jean Petit qui devoit parler au nom du Duc de Bourgogne, ſe leva. Il proteſta d'abord que ce Prince étoit venu pour rendre ſes devoirs au Roy, comme à ſon Souverain Seigneur, & l'aſſeurer de ſon obéiſſance : & aprés un exorde fort long & fort ſec ſur ce ſujet, il entra en matiere par de grands lieux communs, qui tendoient tous à établir la deteſtable doctrine du Tyrannicide, qu'il oſa appuyer d'une maniere tout-à-fait Sophiſtique ſur l'Ecriture, ſur les Loix, & ſur les autres principes de la Morale. Enſuite il en fit l'application au cas dont il s'agiſſoit aprés une enumération des crimes les plus énormes, dont il accuſa le Duc d'Orleans, pour prouver que la qualité de Tyran luy convenoit. Il le chargea d'avoir cauſé au Roy la maladie dont il étoit attaqué, d'avoir eu de mauvais deſſeins ſur ſa vie, d'avoir employé les Sortileges pour les mettre à execution, d'avoir voulu empoiſonner le Dauphin, d'avoir opprimé les peuples par les impôts, de les avoir ruinez par les Gens de guerre, à qui il donnoit toute liberté, d'avoir trahi l'Etat en entretenant des intelligences avec les ennemis : enfin tout ce qui ſe peut imaginer de plus execrable fut dit contre le Prince par ce Docteur, ſans apporter aucune preuve de la plûpart de ce qu'il avançoit, que des faits qui avoient pour tout fondement des contes répandus parmi le peuple. De tout cela il conclut que le Roy ne devoit point regarder le Duc de Bourgogne comme un criminel ; qu'il devoit au contraire augmenter ſon affection envers luy comme envers un bon parent & un fidele Vaſſal, & autoriſer ce qu'il avoit fait contre le Duc d'Orleans, comme une action de juſtice & tres-utile à l'Etat : puis ſe tournant vers le Duc de Bourgogne, il luy demanda s'il ne l'avoüoit pas pour tout ce qu'il avoit dit. Le Duc répondit qu'il l'avoüoit. Le Docteur ajoûta que le Duc avoit encore pluſieurs autres choſes à dire ſur le même ſujet, qu'il expoſeroit en temps & lieu.

Il ne fut fait là aucune mention des prétendus amours du Duc d'Orleans avec la Ducheſſe de Bourgogne, qu'il a plû à quelques uns de faire regarder comme la cauſe de l'aſſaſſinat de ce Prince. Voicy ce qu'ils en racontent. Ils diſent que le Duc d'Orleans avoit dans ſon cabinet le portrait de quantité de femmes, & qu'il ſe vantoit que toutes celles à qui il avoit fait l'honneur de les y placer, avoient correſpondu à ſa paſſion ; que le Duc de Bourgogne fut averti qu'on y voyoit le portrait de la ſienne ; qu'il eut la curioſité de s'en inſtruire par luy-même ; que le Duc d'Orleans par vanité, ou par indiſcretion le laiſſa entrer dans ce cabinet ; qu'il y vit de ſes propres yeux ce qu'on luy avoit dit ; que le Duc d'Orleans avoit fait une chanſon amoureuſe ſur la Ducheſſe de Bourgogne ; qu'il eut la hardieſſe de la chanter dans un feſtin en préſence du Duc ſon mari, & que ce Prince outré, reſolut de s'en venger. Ce ſont-là de ces traits *d'Anecdotes* qu'on ne doit opter dans une hiſtoire ſérieuſe que ſous de bonnes cautions : & d'ailleurs tous les Hiſtoriens contemporains conviennent que ce fut la jalouſie du gouvernement, & la haine qu'elle produiſit entre ces deux Princes, qui firent commettre au Duc de Bourgogne un ſi noir attentat.

Quoyqu'il en ſoit, la harangue du Docteur Jean Petit également inſolente & déteſtable pour les maximes qu'elle contenoit, fut écoutée avec un grand ſilence & une patience, dont l'Orateur fut redevable à la ſeule crainte qu'on avoit du Duc de Bourgogne. Perſonne ne l'interrompit, & n'oſa luy contredire. Dés qu'il eut fini, le Dauphin ſe leva ſans rien dire, & chacun ſe retira. Elle fit l'entretien de tout Paris, chacun raiſonnant là-deſſus ſelon le parti qu'il affectionnoit. Le mécontentement qu'en eut la Cour parut par la retraite de la Reine & du Dauphin, qui ne ſe croyant pas en ſeureté à Paris, en partirent, & ſe retirerent à Melun avec les autres enfans de France. Le Duc de Berri, le Duc de Bretagne, le Connétable, le Sire de Montagu, & pluſieurs autres Seigneurs les y ſuivirent ; ce qui chagrina fort le Duc de Bourgogne. Il ne laiſſa pas de ſe prévaloir de cette abſence, pour ſe bien remettre dans l'eſprit du Roy, & pour perſuader au public qu'il étoit rentré dans ſes bonnes graces. Car il en obtint des Lettres d'abolition ſcellées & ſignées de la propre main de ce Prince ; & de plus le Roy à ſa priere ôta la charge d'Amiral au Sire Clignet de Brébant qui étoit créature du Duc d'Orleans, & la donna à Guillaume de Dampierre Seigneur de Châtillon, qui étoit tout dévoüé au parti Bourguignon. D'autres Officiers furent pareillement privez de leurs employs & remplacez par les Partiſans de Bourgogne ; la crainte, ou la foibleſſe de l'eſprit du Roy luy faiſant faire toutes ces baſſeſſes : mais les gens de bien gémiſſoient en ſecret de voir ainſi triompher le crime, & les moins éclairez prévoyoient les funeſtes ſuites de cette fâcheuſe ſituation où ſe trouvoit l'Etat.

Le Duc de Bourgogne ayant ainſi mis ſes ennemis en fuite, & étant demeuré Maître de Paris & de la Cour, continuoit à y fortifier ſon parti ;

parti ; & apparemment il n'en ſeroit pas ſorti ſi tôt, ſans la guerre qui s'alluma au païs de Liege entre Jean de Baviere, nommé Evêque de Liege, & les Liegeois qui l'avoient chaſſé, à cauſe qu'il ne vouloit point prendre les Ordres ſacrez. Ce Prélat étoit frere du Comte de Haynaut & de Hollande, & beau-frere du Duc de Bourgogne qui avoit épouſé ſa ſœur. Le Comte de Haynaut preſſa le Duc de Bourgogne de venir au ſecours de ſon frere. Ces deux Princes avoient enſemble une alliance étroite & une amitié tres-ſincere, & le Duc ne pouvoit luy donner une marque plus éclatante de ſon attachement pour luy, que de quitter Paris dans une conjoncture, où tant de raiſons importantes l'obligeoient à ne pas s'en éloigner ſi tôt.

Il partit promptement pour aller aſſembler une armée en Flandre ; & dés que la Reine ſçut qu'il n'étoit plus à Paris, elle y revint avec
An. 1408. les Princes. Je dirai les effets que ce retour & l'abſence du Duc de Bourgogne produiſirent à la Cour, aprés que j'aurai touché ce qui regarde l'article du Schiſme de l'Egliſe, & de la conduite qu'on tint en France en cette affaire, durant tous les mouvemens dont je viens de parler.

Le Roy ainſi que je l'ai raconté étant rentré l'an 1404. dans l'obedience de Benoît, par l'eſperance que ce Pape luy donna de travailler ſincerement à l'union de l'Egliſe, en renonçant même au Pontificat, ſuppoſé que ſon Concurrent y renonçât auſſi, on étoit dans l'attente de l'exécution de ſes promeſſes, qu'il avoit confirmées par une Bulle addreſſée à tous les Fidelles. On crut en voir l'effet dans une députation qu'il fit des Evêques de Saint Pons & de Mailleſais vers Boniface. Ils furent admis à ſon audience ; mais on n'a jamais pû ſçavoir bien certainement quelles propoſitions ils y firent. Benoît & ſes Députez ſoutinrent qu'ils avoient propoſé la voye de ceſſion ; & Innocent Succeſſeur de Boniface aſſeura depuis au
Hiſt. Anonyme l. 25. chap. 2 & 3. contraire dans ſes Lettres au Duc de Berri, & à l'Univerſité de Paris, qu'ils n'avoient jamais parlé de la ceſſion dans leur audience ; mais ſeulement d'un abouchement des deux Concurrens : & qu'étant interrogez s'ils n'avoient rien de plus à propoſer, ils avoient toûjours répondu qu'ils n'étoient point chargez d'autre choſe : mais la mort de Boniface arrivée trois jours aprés cette audience, fut un nouvel incident, qui devant naturellement faciliter la concluſion de l'affaire, ne ſervit qu'à en augmenter la difficulté.

Les Députez ne manquerent pas de ſolliciter les Cardinaux Romains de ſuſpendre l'élection d'un nouveau Pape, les aſſeurant que Benoît de ſon côté feroit ſon devoir. Les Cardinaux, ſi l'on en croit leurs Partiſans, répondirent qu'étant portez comme ils étoient à la paix de l'Egliſe, ils ne procéderoient point à une nouvelle élection, pourvû que Benoît tint ſa parole, & preſſerent encore les Députez pour ſçavoir d'eux s'ils avoient ordre de

A s'en tenir à la voye de ceſſion. Ils répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre là-deſſus ; mais qu'ils ne croyoient pas que cette ceſſion fût juſte.

Sur cela le College des Cardinaux prit ſon parti. Ils entrerent au Conclave, jurerent tous que celuy qui ſeroit élû ſe dépoſeroit, pourveu que Benoît conſentît auſſi à ſe dépoſer luy-même. Enſuite ils firent l'election ; & elle tomba ſur Coſme Meliorati Cardinal de Boulogne, qui prit le nom d'Innocent VII. C'étoit un homme de bien, de bon eſprit, & ſçavant, à qui même on ne peut pas reprocher qu'il
B eût jamais agi directement contre le ſerment qu'il avoit fait dans le Conclave touchant la voye de ceſſion ; mais qui fit d'ailleurs aſſez connoître qu'il n'y étoit pas trop diſpoſé : Car premierement en écrivant aux Princes touchant les moyens de rétablir l'union de l'Egliſe, il leur propoſa ſeulement de convoquer un Concile à Rome, afin d'y déliberer ſur les expediens qu'on pourroit prendre pour la procurer. En ſecond lieu dans un Concile qu'il tint à Viterbe, il propoſa comme une choſe douteuſe, s'il étoit obligé en conſcience de prendre la voye de ceſſion : Enfin il s'engagea à
C Ladiſlas Concurrent de Loüis d'Anjou pour le Royaume de Naples, & luy promit de ne point conſentir à la paix de l'Egliſe, ſans luy aſſeurer la poſſeſſion de cette couronne, de la part des deux partis. Or il étoit indubitable que ni la France, ni Benoît, ni les Cardinaux François ne paſſeroient jamais cet article. De ſorte qu'on ne fut en France ni plus convaincu de ſa droiture, ni plus ſatisfait de ſa conduite, que de celle de Benoît.

Epiſt. Innocent. apud Raynald.

Malgré les ſoupçons qu'on avoit à la Cour du peu de ſincerité de celuy-cy, on ne laiſſa pas de luy gagner un nouveau Partiſan dans
D la perſonne de ce Seigneur Gallois nommé Ovvin, qui prenoit le titre de Prince de Galles, & étoit toûjours révolté contre le Roy d'Angleterre. Il ſoumit en ce temps-là par le conſeil du Roy à l'obédieuce de Benoît tout le canton dont il étoit Maître, au lieu que dans le reſte de l'Angleterre, on ſuivoit toûjours le parti des Papes de Rome.

Mr. du Pin Hiſtoire du Schiſme.

Benoît cependant, pour convaincre le monde du prétendu empreſſement qu'il avoit pour la paix, fit le voyage d'Italie aux dépens du Clergé de France, ſur lequel il leva une groſſe taxe : mais l'Univerſité de Paris fit tant de
E bruit, qu'elle obtint d'en être exemte. Il alla juſqu'à Gennes, d'où il envoya demander un ſauf-conduit à Innocent pour les nouveaux Députez qu'il vouloit luy envoyer, afin, diſoit-il, de travailler tout de bon à la paix de l'Egliſe. Innocent le refuſa, diſant que l'experience du paſſé luy avoit ôté toute envie de traiter avec un fourbe. Cette réponſe, toute offenſante qu'elle étoit, fit plus de plaiſir que de chagrin à Benoît : il prétendit avoir mis par là Innocent dans ſon tort. Il mandoit par tout qu'il avoit affaire à un homme, qui refuſoit même d'entendre ce qu'on vouloit luy propo-

Niem. l. 2. chap. 38.

ſer pour la paix de l'Egliſe, & que pour luy deſormais, il ne ſeroit plus reſponſable des maux que produiroit le Schiſme : mais on commençoit en France à n'être plus la dupe des artifices de cet homme. Les Lettres d'Innocent, dont j'ay parlé, où il rendoit compte au Duc de Berri & à l'Univerſité de la conduite des Deputez envoyez à Boniface ſon predeceſſeur, acheverent d'ôter à Benoît toute créance, comme ſes odieuſes taxes ſur le Clergé luy avoient attiré la haine de tout le Royaume. L'Univerſité reprit le deſſein de la Souſtraction d'obedience, & pouſſa la choſe vivement, ſur ce que Benoît n'avoit point accompli les conditions ſous leſquelles on s'étoit de nouveau ſoumis à luy.

Les Princes qui gouvernoient renvoyerent l'affaire au Parlement. Elle fut plaidée avec beaucoup de chaleur. Les Juges y condamnerent au feu une Lettre que l'Univerſité de Toulouſe avoit écrite contre la Souſtraction, lorſqu'on la fit la premiere fois ; & par un autre Arreſt il fut défendu de payer déſormais aucun argent aux Collecteurs du Pape, & d'en tranſporter hors du Royaume, ces taxes & ce tranſport étant contre les libertez de l'Egliſe Gallicane, & préjudiciables à l'Etat : mais pour l'article de la Souſtraction, il fut remis à un plus grand examen. Le Cardinal de Châlons qui intrigua beaucoup pour traverſer les pourſuites de l'Univerſité, voyant que les choſes tournoient ſi mal pour ſon Maître, ſe retira & alla le rejoindre à Marſeille, où il s'étoit arrêté à ſon retour d'Italie.

Hiſt. Anonyme l. 26. ch. 2.

L'affaire de la Souſtraction fut repriſe au mois de Novembre ſur les inſtances de l'Univerſité en preſence d'un grand nombre d'Evêques, de Docteurs, de Seigneurs, du Chancelier, des Preſidens, des Conſeillers du Parlement, du Dauphin & des autres Princes. On y garda à peu prés la même methode, que la premiere fois qu'on avoit reſolu la Souſtraction. On choiſit un nombre de perſonnes qui furent chargez de parler pour la Souſtraction, & d'autres pour parler contre. Il s'avança de part & d'autre bien des propoſitions outrées pour & contre la puiſſance du Pape, auſſi-bien que pour & contre celle des Rois : & le vingtiéme Decembre l'Avocat General Jean Juvenal des Urſins conclut que le Roy dans l'état où ſe trouvoit l'Egliſe, étoit en droit de prendre avec l'avis de ſes Evêques & des Univerſitez le parti qui ſeroit jugé le meilleur.

Le Chancelier, aprés que l'Avocat general eût parlé, dit de la part des Princes à l'Aſſemblée, que les Prelats ſeuls s'aſſembleroient le lendemain, pour prendre une derniere réſolution ſur tout ce qui avoit été dit des deux côtez. La choſe fut encore fort débattuë en cette Aſſemblée. Enfin il fut conclu, qu'il étoit neceſſaire de convoquer un Concile general pour la reformation de l'Egliſe dans le Chef & dans les membres ; qu'il ſeroit fait une nouvelle Souſtraction d'obedience à Pierre de Lune dit Benoît ; que l'Egliſe de France ſeroit rétablie dans ſes anciennes libertez, & que pour la proviſion des Benefices, on en uſeroit comme dans la premiere Souſtraction.

Mr. du Puy Hiſt. du Schiſme.

Mais l'execution de la Souſtraction fut ſuſpenduë par la nouvelle qu'on reçut de la mort d'Innocent arrivée à Rome le ſixiéme de Novembre. On eſpera encore que les Cardinaux, dont la plûpart étoient bien intentionnez, ne feroient point de nouvelle election, au moins juſqu'à tant que Benoît eût refuſé de ſe dépoſer luy-même ; & l'on jugea que ſi les Cardinaux prenoient ce parti, & que Benoît ne voulût pas ſe rendre, ce nouveau refus le rendroit extrêmement odieux, le feroit abandonner par tout, & que la Souſtraction qu'on avoit reſoluë, ſeroit approuvée de tout le monde.

Les Cardinaux Romains qui étoient au nombre de quatorze, s'aſſemblerent en effet entre eux pour deliberer là-deſſus : & quelques-uns furent d'avis de ne point faire d'election, s'aſſeurant que le Roy de France perſuadé par-là de leurs bonnes intentions les ſeconderoit, & contraindroit Benoît à renoncer au Pontificat. Mais l'avis contraire l'emporta par la crainte qu'on eut qu'il ne s'excitât des troubles dans Rome, & que Benoît, dont on connoiſſoit le manege, ne tirât les choſes en longueur dans l'eſperance qu'à force de negociations, il viendroit à bout de ſe faire maintenir ſur le ſaint Siége par les deux factions pour le bien de la paix.

Ils entrerent donc au Conclave : mais avant que de proceder à l'election, ils ſignéernt tous un écrit, par lequel celuy qui ſeroit élu s'obligeoit d'écrire auſſi-tôt aprés à Benoît, qu'il étoit prêt de ſe dépoſer, pourvû que luy auſſi le voulût faire, & que de plus l'Elu écriroit pareillement ſans tarder, à tous les Souverains pour leur faire cette promeſſe, afin qu'aprés une démarche ſi publique, il ne pût s'en dedire, ſans ſe declarer parjure à toute la terre. Le choix tomba ſur Angelo dé Corario Venitien, qui prit le nom de Gregoire XII.

Les Cardinaux crurent ne pas beaucoup hazarder dans ce choix, parce que c'étoit un vieillard de quatre-vingts ans, & outre cela un homme d'une vertu & d'une moderation éprouvée. En effet il tint parole ; il écrivit à Benoît, pour luy propoſer la voye de ceſſion, & déclara par ſes Lettres à tous les Souverains, & aux principales Univerſitez qu'il falloit s'en tenir là, & qu'il étoit tout prêt de ſe demettre, pourvû que ſon competiteur le fit auſſi de ſon côté.

Benoît, qui n'eut jamais une volonté ſincére de dépoſer la Thiare, ſe trouva fort embarraſſé de la propoſition que luy faiſoit Gregoire : mais comme juſqu'à lors les menſonges, & les fourberies luy avoient peu coûté, il ne feignit pas d'en faire uſage en une occaſion, où ils ne luy avoient jamais été plus neceſſaires, dans l'eſperance que le temps luy fourniroit des moyens de ſe tirer du mauvais pas où il alloit s'engager. Il récrivit à Gregoire, en don-

rant de grands éloges à ſa modération & à ſon déſintereſſement, l'aſſeurant qu'il étoit dans les mêmes ſentimens de finir le Schiſme par la voye de la ceſſion, ou par quelqu'autre dont ils conviendroient, & qu'il attendoit avec impatience ceux qui devoient venir le trouver de ſa part, pour convenir du lieu où tous deux & leurs Cardinaux puſſent terminer cette affaire ſi importante au bien & au repos de toute l'Egliſe.

Les Envoyez de Gregoire arriverent peu de temps aprés à Marſeille, où Benoît faiſoit ſon ſéjour. Le chef de l'Ambaſſade étoit Antoine de Mota Evêque de Boulogne neveu du Pape, dont le zele pour la tranquillité de l'Egliſe & le déſintereſſement qu'il fit paroître en cette occaſion, ne peuvent être aſſez loüez. Il ſe tint pluſieurs conferences, dont le ſujet principal étoit de déterminer le lieu, où les deux Papes & les deux Colleges s'aſſembleroient. Les Romains propoſoient Rome, Viterbe, Sienne, Todi, Florence & Luques. Benoît propoſoit Marſeille, Nice, Frejus, Gennes, & Savone, ſans que l'on pût convenir, chacun ayant des difficultez ſur ce préliminaire. On s'échauffa de part & d'autre, & on en vint juſqu'aux paroles dures: Enfin on ſe ſépara. Les Romains croyant qu'il n'y avoit plus d'eſperance d'accord, demanderent aprés cette conference, acte de ce qui s'étoit paſſé, pour en rendre compte au Roy de France & à l'Univerſité de Paris, qu'ils avoient ordre d'aller trouver de la part de Gregoire.

Hiſt. Anonyme l. 27. chap. 1.

Benoît qui ſçavoit la diſpoſition fâcheuſe où la Cour de France étoit à ſon égard, fremit à cette propoſition. Il fit rappeller les Envoyez de Gregoire; il ſe radoucit, & affectant de faire paroître plus de zele que jamais pour la paix de l'Egliſe, il les engagea à une nouvelle conference, qu'ils n'accepterent qu'à condition, que comme ils n'étoient que trois de la part de Gregoire, il n'y auroit auſſi que trois Deputez de la part de Benoît. Aprés bien des difficultez, les Deputez de Gregoire accepterent Savone; & il fut déterminé que les deux Papes & les deux Colleges s'y rendroient à la S. Michel, ou tout au plus tard au commencement de Novembre. Le traité fut dreſſé & ſigné de part & d'autre, & on n'eut jamais de plus grande eſperance d'une paix prochaine.

Quand le Roy eût appris que Gregoire étoit en réſolution d'envoyer des Deputez à Benoît, & que les deux Papes étoient déja convenus par Lettres d'accepter la voye de ceſſion, non ſeulement il refuſa aux inſtances réiterées de l'Univerſité de Paris de publier la Souſtraction, mais encore il nomma des Ambaſſadeurs pour aller de ſa part vers ces deux Papes, afin de les confirmer dans leur bon deſſein. Cette Ambaſſade fut fort nombreuſe: il y avoit des Archevêques, des Abbez, des Chevaliers, des Docteurs; & il paroît que le Patriarche d'Alexandrie en étoit comme le Chef.

Mr. du Puy Hiſtoire du Schiſme. Hiſt. Anonyme.

Leurs inſtructions portoient entre autres choſes, qu'ils étoient envoyez par le Roy, & par l'Egliſe de France & du Dauphiné. Ils y avoient ordre de demander à Benoît, qu'il publiât une Bulle où il exprimât ſes intentions ſur la voye de ceſſion, de faire enſorte auprés des deux Concurrens qu'ils renonçaſſent au Pontificat chacun entre les mains de leurs Cardinaux, avant que de ſe voir l'un l'autre, & qu'enſuite les deux Colleges s'aſſemblaſſent pour élire un Pape: & ils devoient conſeiller aux Cardinaux des deux partis ainſi aſſemblez de proceder à l'election par la voye du Compromis. Un autre article des inſtructions portoit, qu'ils ne demeuraſſent pas plus de vingt jours auprés de Benoît, & qu'ils ne luy donnaſſent que huit jours pour ſe déterminer autentiquement à la voye de ceſſion, & dix autres pour regler la maniere dont elle ſe feroit; que s'ils obtenoient de luy ce qu'ils luy demanderoient, quelques-uns d'entre-eux demeuraſſent auprés de ſa perſonne, & que les autres allaſſent à Rome trouver Gregoire; qu'au cas que Benoît voulût encore reculer touchant la voye de ceſſion, ils luy dénonſaſſent la Souſtraction d'obedience du Roy & du Royaume, en vertu des Lettres Patentes dont ils étoient porteurs; qu'ils ſollicitaſſent les Cardinaux de l'abandonner, & que s'ils ne le vouloient pas faire, ils leur ſignifiaſſent la Souſtraction, comme ils auroient fait à Bénoît, & leur déclaraſſent qu'on ſaiſiroit les revenus de tous les benefices qu'ils poſſedoient dans le Royaume.

Ces Ambaſſadeurs arriverent à Marſeille, où les Deputez de Gregoire étoient encore: & quoique Savone ne fût pas dans la liſte des Villes que le Roy propoſoit pour l'entreveuë des deux Papes, en cas qu'il dût y en avoir une, les Ambaſſadeurs l'agréerent, quand ils ſçurent qu'on en étoit convenu de part & d'autre; parce que cette Ville étoit du Domaine de la République de Gennes, dont le Roy étoit Maître.

Dés le lendemain de l'arrivée des Ambaſſadeurs, Benoît leur donna une audience publique dans l'Egliſe de ſaint Victor, où le Patriarche d'Alexandrie fit un diſcours ſur le ſujet de leur Ambaſſade. Benoît y répondit, & déclara qu'il étoit dans le deſſein de renoncer au Pontificat, puiſque Gregoire ſe trouvoit dans la même diſpoſition. Nonobſtant cette déclaration faite ſi poſitivement, & ſi publiquement, on trouva dans ſon diſcours certains embarras affectez, qui déplurent. Les Ambaſſadeurs ne laiſſerent pas le jour ſuivant de luy faire compliment ſur la generoſité de ce deſſein; & ſuivant l'ordre qu'ils en avoient, le prierent de faire une Bulle, où il fit connoître à tout le monde la droiture de ſes intentions.

Benoît à cette propoſition fit paroître du chagrin de ce que la Cour de France ſe défioit trop de luy. Il ſe plaignit des mauvais diſcours qu'on y avoit tenus contre ſa perſonne & contre ſa conduite, & dit que ſur l'article de la Bulle, il conſulteroit les Cardinaux. Les Ambaſſadeurs prierent Benoît de conclure au plûtôt cette affaire, l'avertiſſant que dés que

les dix jours déterminez par le Roy pour conclure ou rompre la negociation, ſeroient paſſez, ils ſe retireroient.

Jean Gerſon Chancelier de l'Univerſité de Paris ayant été admis à l'audience des Cardinaux, inſiſta ſur deux points; le premier, qu'au cas que Benoît mourût, ils promiſſent de ne point faire de nouvelle election; l'autre, que s'il arrivoit pareillement que Gregoire mourût, ou que par la mort de tous les deux l'un & l'autre Siége demeuraſſent vacans, ils s'engageaſſent à s'aſſembler avec l'autre College, pour faire un Pape d'un commun conſentement. Le Patriarche d'Alexandrie appuya les demandes de Gerſon, & fit inſtance ſur l'expedition de la Bulle qu'on avoit demandée à Benoît. Le Doyen des Cardinaux promit de travailler à obtenir l'expedition de la Bulle: & ſur le point de l'union avec les Cardinaux de l'autre obédience, il dit que cela ſouffroit une grande difficulté, parce que ce ſeroit les reconnoître pour veritables Cardinaux, & reconnoître auſſi par conſequent Gregoire pour legitime Pape; mais qu'on délibereroit là-deſſus.

Le dix-ſeptiéme de May l'Evêque de Cambray avec quelques-uns des Ambaſſadeurs, eut une audience ſecrete de Benoît du conſentement des autres: car il leur étoit recommandé dans leurs inſtructions d'agir toûjours de concert. Il leur déclara dans cette audience qu'il ne donneroit point de nouvelle Bulle; qu'ils devoient s'en rapporter à ſa parole; que la Lettre qu'il avoit écrite à Gregoire ſur ce ſujet, devoit leur ſuffire; qu'une nouvelle Bulle qu'il leur donneroit, paroîtroit extorquée, & que de luy faire ces chicanes, c'étoit montrer qu'on ne cherchoit pas ſincerement la paix de l'Egliſe. Il fallut ſe contenter de cette réponſe, aprés laquelle les Ambaſſadeurs prirent congé de Benoît, & ſe retirerent à Aix.

Ils délibererent là entre eux, ſi veu le refus de la Bulle, ils ſignifieroient à Benoît la Souſtraction d'obedience, comme leurs inſtructions ſembloient le leur preſcrire. Aprés avoir bien tout examiné, ils jugerent que l'intention du Roy n'étoit pas tout à fait expreſſe ſur ce point là en particulier, & que d'ailleurs les choſes prenant un aſſez bon train, il ne falloit point irriter Benoît par le grand éclat que feroit immanquablement la ſignification de la Souſtraction d'obedience. Ayant pris cette reſolution, ils ſe partagerent en trois. La plus grande partie avec le Patriarche d'Alexandrie ſe mit en chemin pour Rome vers Gregoire. L'Archevêque de Tours & l'Abbé de Saint Michel demeurerent à Marſeille, pour entretenir le Pape dans ſes bons deſſeins, pour donner avis au Roy & au Patriarche de ce qui ſe paſſeroit en cette Cour, & faire enſorte qu'au cas que Benoît qui étoit vieux, vint à manquer, il ne ſe fit point de nouvelle élection. Il n'y eut que l'Abbé de S. Denis qui s'en retourna à Paris avec le Doyen de Roüen, pour rendre compte à la Cour de ce qui s'étoit fait à Marſeille.

La conduite des Ambaſſadeurs y fut fort approuvée; mais elle déplut à l'Univerſité, à qui la crainte des taxes ſur les bénéfices faiſoit ſouhaiter paſſionnément la Souſtraction. Un de ſes membres ſe déchaîna dans un ſermon contre les Ambaſſadeurs, les traitta de parjures, d'infâmes, de prévaricateurs. L'Univerſité députa au Roy, pour luy demander les Lettres qui avoient été expediées touchant la Souſtraction des bénéfices du Royaume, & uſa de ſa ménace ordinaire, de faire ceſſer tous les Sermons & toutes les Leçons dans les Colléges, ſi on ne luy rendoit juſtice. La foibleſſe du gouvernement autoriſoit une telle hardieſſe, & les diſſenſions qui partageoient alors la Cour, l'obligeoient à fermer les yeux à bien des choſes. Le Roy tout choqué qu'il étoit de cette conduite, voulut bien rendre compte aux Deputez de l'Univerſité des raiſons qu'on avoit euës de ſe comporter comme on avoit fait, & leur promit qu'avec un peu de patience, ils ſeroient contens.

Vers ce même-temps-là les Envoyez de Gregoire arriverent à Paris, où le Roy les reçût avec beaucoup de bonté: & aprés les avoir défrayez pendant tout leur ſéjour, il les renvoya avec des Lettres pour le Pape & pour les Cardinaux Romains, où ils les exhortoit à demeurer fermes dans leurs réſolutions qui devoient produire de ſi grands avantages à l'Egliſe.

Mais on n'en étoit pas encore où l'on penſoit. Les Ambaſſadeurs du Roy, qui alloient à Rome, apprirent à Viterbe du Cardinal des Urſins & du Cardinal de Liége, que Gregoire commençoit à chanceler & à faire naître des difficultez qu'il ne ſeroit pas aiſé de ſurmonter.

Les differents de Loüis II. d'Anjou & de Ladiſlas ſur le Royaume de Naples n'étoient pas un des moindres obſtacles qu'il y eût eu juſqu'alors à la réunion de l'Egliſe. Urbain VI. Pape de Rome avoit dés le commencement du Schiſme donné à Charles de Duras l'inveſtiture de ce Royaume. Clement VII. Pape d'Avignon en avoit fait autant en faveur de Louis I. Duc d'Anjou pere de Loüis II. Les Succeſſeurs de ces deux Papes firent pour les fils ce que leurs Prédeceſſeurs avoient fait pour les Peres. Ladiſlas portoit le titre de Roy de Naples, en vertu de l'inveſtiture des Papes de Rome, & Loüis II. d'Anjou le portoit auſſi en vertu de celle des Papes d'Avignon, avec cette différence que Ladiſlas étoit en poſſeſſion de Naples & de preſque tout le Royaume, & que Louis d'Anjou n'y avoit plus qu'un aſſez foible parti.

Ladiſlas appréhenda que ſi la paix de l'Egliſe ſe concluoit par la depoſition volontaire des deux Papes, on n'élevât ſur le Throne Pontifical un Cardinal François ou favorable à la France, & par conſequent partiſan du Duc d'Anjou. Il prévoyoit bien que ſi cela arrivoit, il courreroit grand riſque d'être dépoſſedé; qu'il ne pourroit réſiſter à ſon Compétiteur

ſoûtenu des forces de France & de celles du Pape, & que tous les foudres du Vatican tomberoient bientôt ſur luy & ſur tous les peuples qui ſuivoient ſon parti. Deplus durant le Schiſme, les Papes de Rome ſe trouvoient trop heureux qu'il fût leur appuy, au lieu qu'un Pape paiſible poſſeſſeur du Throne Pontifical, quelque favorable qu'il luy pût être, le traiteroit en Vaſſal, & le contraindroit de reſtituer au Saint Siége pluſieurs Places dont il s'étoit emparé. Il entreprit donc par tous ces motifs de traverſer la négociation que les Ambaſſadeurs de France avoient ſi fort avancée. Il agit de concert avec les parens du Pape intereſſez à maintenir l'honneur & les autres grands avantages que le Souverain Pontificat apportoit à leur famille; & ils firent ſi bien, qu'ils l'ébranlerent; car les plus foibles raiſons deviennent fortes, quand elles prouvent qu'il faut demeurer ſur un Throne ſur lequel on ſe trouve aſſis.

Les Ambaſſadeurs François accompagnez de ceux de Benoît étant arrivez à Romé, s'apperçurent bien-tôt de ce qu'on leur avoit fait entendre à Viterbe. Ils eurent diverſes audiences durant le mois de Juillet, où Gregoire les aſſeurant toûjours en general de ſes bonnes intentions, apportoit tantôt une raiſon, & tantôt une autre pour ne pas ſe rendre à Savone. Tantôt il n'avoit pas de quoy faire le voyage, tantôt il vouloit conſulter les Princes de ſon obédience, tantôt c'étoit la dureté dont on avoit traité Benoît en France, qui luy faiſoit appréhender qu'on en uſât mal envers luy-même à Savone, qui étoit de la domination Françoiſe. Il inſiſta principalement ſur ce dernier point, prétendant qu'il ne ſeroit pas en ſeureté dans cette place, & qu'il ne pouvoit pas ſe fier aux Gennois, dont les Ambaſſadeurs de France avoient obtenu des Galeres pour le conduire.

Les Ambaſſadeurs qui voyoient bien que toutes ces réponſes n'étoient que pour éluder, demanderent leur audience de congé, & parlerent avant leur départ aux Senateurs & aux Conſervateurs de Rome, pour les prier d'inſpirer à Gregoire des ſentimens de paix. Ils les aſſeurerent que l'intention du Roy leur Maître n'étoit point d'attirer le Pape en France, comme on pourroit ſe l'imaginer, & que l'unique objet de ſes ſouhaits étoit, que l'Egliſe eût un Pape reconnu de tout le monde pour Vicaire de Jeſus-Chriſt.

Toutes ces démarches furent inutiles; & enfin trois Cardinaux leur apporterent un acte de la part de Gregoire, qui portoit que Savone n'étoit point un lieu propre pour l'entrevueë des deux Papes; qu'il falloit convenir d'une autre Ville en Italie qui fût dans ſon obédience, & qu'il donneroit pour cela toutes les ſeuretez neceſſaires. Que ſi Benoît s'obſtinoit à vouloir que ce fut Savone, luy-même l'accepteroit aux conditions ſuivantes. Premierement que Benoît y vint ſans nulle eſcorte. Secondement que le Maréchal de Boucicaut Gouverneur de Gennes ſe retirât en France; qu'il y demeurât pendant tout le temps des conferences, & qu'il s'engageât par ſerment à ne rien faire contre la perſonne, ni contre celle de ſes Cardinaux & de ſes domeſtiques. En troiſiéme lieu qu'on mît dans cet intervalle un autre Gouverneur à Gennes, qui feroit les mêmes ſermens; enfin que pour ſa ſeureté & pour celle des Cardinaux, on donnât en ôtage cinquante des principaux habitans de Savone, & cent de Gennes qu'on envoyeroit dans les Places de ſon obédience, pour y demeurer juſqu'aprés la fin des conférences.

Les Ambaſſadeurs comprenoient bien tout ce que cela vouloit dire. Ils ne laiſſerent pas néanmoins d'avoir encore quelques conférences avec Gregoire, dans l'une deſquelles le Patriarche d'Alexandrie luy dit, que puiſqu'il avoit tant de difficulté ſur l'article de Savone, il pouvoit prendre un autre expedient de concert avec Benoît, qui étoit, que ſans s'aboucher avec luy, tous deux fiſſent ſéparément leur ceſſion entre les mains des Cardinaux de leur obédience. Les Cardinaux applaudirent fort à cette propoſition; mais Gregoire ne voulut point l'accepter. En un mot dans une derniere audience, tout ſe termina à des larmes affectées, que Gregoire répandit avec abondance, & à dire en général aux Ambaſſadeurs qu'ils auroient la paix; qu'ils n'en doutaſſent point, & qu'il feroit en ſorte que le Roy de France & tout ſon Royaume fuſſent ſatisfaits de luy. M. du Puy Hiſtoire du Schiſme.

Benoît au retour des Ambaſſadeurs fit admirablement ſon perſonnage, en cachant la joye qu'il avoit du refus de Gregoire; & faiſant paroître plus d'empreſſement que jamais pour la ceſſion, il aſſeura qu'on n'auroit rien à luy reprocher là-deſſus; & que quelque réſolution que prît ſon Concurrent, il ſe rendroit à Savone pour l'y attendre. Il y alla en effet ſçachant bien qu'il ne hazardoit rien, & que cette démarche luy feroit grand honneur devant le monde. Il fit plus, car il s'avança juſqu'à Porto-Vénéré, comme pour conférer de plus prés par ſes Envoyez avec Gregoire: mais enfin le monde ceſſa d'être la dupe de ces deux hommes, & on fut convaincu qu'ils étoient d'intelligence pour ſe joüer de tous les Princes de l'Europe. Surquoy le Roy au mois de Janvier de l'an 1408. fit publier la Souſtraction d'obédience & une neutralité dans tous ſes Etats, pour ne reconnoître ni Benoît ni Gregoire; & cela juſqu'à ce que Dieu eût pourveu ſon Egliſe d'un Chef legitime, qui fût reconnu de tous les Fidelles. Il écrivit à tous les Souverains pour les prier de ſuivre ſon exemple, comme l'unique moyen de donner la paix à l'Egliſe, & d'obliger les deux Concurrens à ſe rendre aux déſirs de toute la chrétienté.

Sur ces entrefaites Gregoire fit une démarche qui eut pour luy de fâcheuſes ſuites. Ses Cardinaux qui vouloient ſincerement la réunion, l'avoient obligé à faire ſerment de n'en

point créer de nouveaux juſqu'à un certain temps, prévoyant bien que ces nouvelles créatures étant trop dans ſes intereſts, auroient plus en veuë de luy plaire que de procurer le bien de l'Egliſe. Gregoire malgré ſon ſerment, en fit quatre, dont deux étoient ſes neveux. Les anciens en firent grand bruit : ſur quoy le Pape apprehendant qu'ils ne l'abandonnaſſent, leur fit défenſe de ſortir de Luques où ils étoient, ſous peine de privation de leur dignité. Mais malgré cette défenſe, ils en ſortirent & ſe retirerent à Piſe. Cette retraite fut ſuivie d'actes Juridiques de part & d'autre, de cenſures, d'appels des cenſures au Pape canoniquement élu, & au Concile général. Auſſi-tôt ces Cardinaux écrivirent à tous les Princes chrétiens, pour leur rendre compte de leur conduite, les aſſeurant qu'ils ne s'étoient retirez d'auprés du Pape, que pour travailler à l'union de l'Egliſe conjointement avec les Ambaſſadeurs de France.

Benoît reçut à Porto-Vénéré la nouvelle de la Déclaration du Roy par les Seigneurs de Château-morant & de Torſai qui luy furent envoyez, pour l'avertir que la Déclaration auroit ſon effet à la fête de l'Aſcenſion, ſi dans ce temps-là l'union des deux obédiences pour élire un nouveau Pape, n'étoit pas concluë. Ce coup l'étonna ; mais en même-temps, il en fit un autre qui le rendit irréconciliable avec la France. Il écrivit au Roy pour ſe plaindre de la rigueur dont il uſoit à ſon égard ; & dans le même paquet il mit une Bulle qu'il avoit compoſée un an auparavant, où il excommunioit tous ceux qui favoriſeroient la Souſtraction de quelque qualité qu'ils fuſſent, Cardinaux, Empereurs & Rois. Le paquet fut préſenté au Roy à l'Hôtel de S. Paul par les Envoyez de Benoît qui ſe retirerent auſſi-tôt.

Ce Prince s'en tint infiniment offenſé : & l'Univerſité ayant demandé d'être entenduë en public ſur ce ſujet, il le luy accorda. On convoqua pour le vingt-&-uniéme de May une nombreuſe aſſemblée, où le Roy ſe trouva avec tous les Princes ; & grand nombre d'Evêques, d'Abbez, de Religieux, de Docteurs, eurent ordre d'y venir.

Le Docteur Jean de Courtecuiſſe qui fut chargé de parler ſur la Bulle, ſe leva, & avança cette propoſition, que la Bulle étoit inique, damnable, digne d'être condamnée & déchirée, tendante à perpetuer le Schiſme, à avilir l'autorité du Roy, & à le dépoüiller de ſa puiſſance. Il expoſa fort au long les preuves de ſes propoſitions, & finit en demandant que la Bulle fût lacerée ; que les fauteurs & recelleurs de cette Bulle fuſſent punis ſelon les Canons, & qu'il plût au Roy de commander à l'Univerſité de prêcher dans tout ſon Royaume la doctrine contraire à celle qui y étoit contenuë.

Le Roy par la bouche de ſon Chancelier approuva tout ce qui avoit été dit contre Pierre de Lune & contre ſa Bulle. Auſſi-tôt le Secretaire du Roy eut ordre de la percer avec un couteau ; ce qu'il fit, & la jetta aux pieds du Recteur de l'Univerſité, qui l'ayant priſe, la mit en pieces. L'Univerſité accuſa quelques Prelats, Abbez, Chanoines, & d'autres perſonnes conſtituées en dignité, comme étant d'intelligence avec Pierre de Lune. Il y en eut d'arrêtez, & entr'autres l'Evêque de Gap & l'Abbé de ſaint Denis. On courut aprés ceux qui avoient apporté la Bulle. On arrêta à Lion le Courrier qui étoit Caſtillan ; un autre qui étoit Arragonnois fut pris dans l'Egliſe de Clervaux. Ils furent ramenez à Paris. On leur fit leur procés ; on les conduiſit du Louvre au Palais dans deux tombereaux vêtus d'une tunique de toile noire, où étoit peinte la forme de la Bulle avec les armes renverſées de Pierre de Lune. On leur avoit mis des mitres de papier à la tête, où étoient écrits ces mots. *Ceux ſont déloyaux à l'Egliſe & au Roy.* Ils étoient ſuivis de quelques Prélats & autres gens d'Egliſe qui avoient eu commerce avec eux & connoiſſance de la Bulle : punition fort extraordinaire pour des perſonnes de ce caractere. On fit monter les deux Eſpagnols ſur une eſpece d'échafaut au pied du grand eſcalier du Palais, & ils furent long-temps expoſez aux huées du peuple. Ils firent encore le lendemain une eſpece d'amende honorable au parvis de Nôtre-Dame, où un Docteur Mathurin déclama contre eux & contre Pierre de Lune avec beaucoup de vehemence. Enſuite ils furent remenez en priſon, le Caſtillan pour le reſte de ſes jours, & l'Arragonnois pour trois ans.

On avoit envoyé ordre à Gennes au Maréchal de Boucicaut de tâcher de ſe ſaiſir de Benoît, qu'on ne nommoit plus en France que Pierre de Lune : mais il ſe ſauva ſur ſes Galéres avec quatre de ſes Cardinaux, & paſſa en Rouſſillon. Il aborda au port de Collioure, & alla de là à Perpignan, & y créa douze nouveaux Cardinaux pour ſe faire une Cour Papale & un Conſeil.

Le Roy écrivit aux autres Princes chrêtiens pour les exhorter à ſuivre ſon exemple, qui étoit le plus court chemin pour parvenir à la paix de l'Egliſe ; & il eut quelque temps aprés nouvelle qu'en Allemagne, en Hongrie & en Boheme, on avoit pris le parti de la neutralité comme en France. Il fit aſſembler un Concile dans le Palais, où l'Archevêque de Sens préſida, & où l'on regla le gouvernement de l'Egliſe pendant la neutralité.

Les affaires de Gregoire n'étoient gueres moins en déſordre que celles de Benoît. Il n'oſa retourner à Rome, parce qu'il y étoit devenu extrêmement odieux pour avoir aliené une grande partie du patrimoine de l'Egliſe, qu'il avoit abandonnée à Ladiſlas, afin d'en être ſoutenu. Il ſe retira à Vienne, où il fit neuf Cardinaux à la place de ceux qui l'avoient quitté ; & ceux-cy s'aſſemblerent à Livourne avec la plupart des Cardinaux de Benoît pour traiter des moyens de finir le Schiſme. Comme il n'étoit plus queſtion de la voye de ceſſion, ils n'en trouverent point d'autre que

celle d'un Concile général des deux obédiences qu'ils indiquerent à Piſe pour le vingt-cinquiéme de Mars de l'année ſuivante 1409. La France, l'Angleterre, la Pologne, la Flandre, une grande partie de l'Italie, l'Allemagne, excepté Robert Roy des Romains, qui ſoutenoit Gregoire, ſeconderent les Cardinaux, & y envoyerent leurs Evêques & leurs Ambaſſadeurs. Les deux Papes y furent déclarez déchus de tous les droits qu'ils prétendoient avoir au Pontificat : & Pierre Philaret de Candia Cardinal de Milan de l'Ordre des Freres Mineurs fut élu Pape par les Cardinaux, & prit le nom d'Alexandre V. La nouvelle de cette election, qu'on regarda comme la fin du Schiſme, & qui ne le fut pas néanmoins, cauſa beaucoup de joye dans la plus grande partie de l'Europe, & ſur tout à Paris, où l'on fit des feux de joye & des proceſſions générales, pour en rendre des actions de grace à Dieu.

Cependant les diſſenſions cauſées par les animoſitez mutuelles des factions des deux maiſons Royales de Bourgogne & d'Orleans étoient plus violentes que jamais dans cette capitale du Royaume. Je vais reprendre la narration de ces troubles funeſtes.

Le Duc de Bourgogne, aprés avoir veu tout plier ſous ſon autorité à Paris & à la Cour, en étoit parti, comme j'ai dit, pour aller contre les Liégeois au ſecours de Jean de Baviere nommé Evêque de Liége ; & la Reine qui s'étoit retirée à Melun avec ſes enfans & quelques-uns des Princes du Sang, n'avoit pas plutôt appris le départ du Duc, qu'elle étoit revenue à Paris rejoindre le Roy qui venoit de retomber dans ſa maladie.

An. 1408.

Elle y entra ſuivie de trois mille hommes d'armes, accompagnée du Dauphin, qui commençoit à monter à cheval, des Ducs de Berri, de Bretagne, de Bourbon, du Connétable, & de tous les Officiers de la maiſon du Roy. Elle ſe fit apporter les clefs de la Ville, mit des Corps de garde aux portes, dans les places publiques, & ſur les ponts aux environs de Paris, ce qui déplut fort aux Pariſiens : mais d'autre part elle fit garder une ſi exacte diſcipline par les gens de guerre, que les Bourgeois n'eurent pas le moindre ſujet de plainte de ce côté-là.

Hiſt. Anonyme l. 28. chap. 6. Juvenal des Urſins.

Quelques jours aprés elle fit aſſembler le Conſeil au Château du Louvre, où ſe trouverent les Ducs de Berri, de Bretagne & de Bourbon, & grand nombre de Seigneurs & d'Evêques, & y fit déclarer par Jean Juvenal des Urſins Avocat général, que le Roy avoit choiſi Monſieur le Dauphin & elle pour Gouverner le Royaume dans le temps de ſes maladies, afin de couper pied aux jalouſies des Princes, qui avoient cauſé juſqu'alors de ſi grands maux. Cette diſpoſition du Roy fut agréée & applaudie de toute l'aſſemblée.

Toutes ces précautions ſe prenoient principalement contre les entrepriſes du Duc de Bourgogne plus animé que jamais contre la Reine, parce qu'il ſçavoit qu'elle prétendoit faire déclarer nulle l'abolition qu'il avoit euë du Roy pour l'aſſaſſinat commis en la perſonne du Duc d'Orleans, & luy faire faire ſon procés à la rigueur. Elle avoit effectivement dans cette veuë ordonné à la Ducheſſe d'Orleans de venir inceſſamment de Blois à Paris avec le jeune Duc d'Orleans ſon fils ; & cette Princeſſe y étoit arrivée le vingt-huitiéme d'Aouſt accompagnée d'Iſabelle de France ſa belle fille Reine doüairiere d'Angleterre. On avoit envoyé audevant d'elle une partie des Troupes qui étoient à Paris ; & elle y entra avec une grande ſuite de Chevaliers tous comme elle en grand deüil ; ſpectacle qui attendrit les Pariſiens, malgré leur attachement pour le Duc de Bourgogne. Les Princes allerent la recevoir, & la conduiſirent à l'Hôtel de Boheme. Le Duc ſon fils n'arriva que neuf jours aprés avec un équipage auſſi lugubre. Toutes ces differentes entrées dans Paris étoient ménagées, pour faire impreſſion ſur l'eſprit du peuple, & pour le préparer à ce qui ſe paſſa dans une aſſemblée de Princes & de Seigneurs que l'on tint auſſi-tôt aprés.

Monſtrelet chap. 43.

La Ducheſſe & le jeune Duc y furent introduits. Ils ſe jetterent tous deux à genoux, & demanderent les larmes aux yeux juſtice de la mort indigne & cruelle du Duc d'Orleans, & la permiſſion de le juſtifier des horribles calomnies dont ſes ennemis avoient entrepris de flétrir ſa mémoire, aprés luy avoir ôté la vie par le plus déteſtable de tous les attentats. On les fit auſſi-tôt relever, & on leur aſſigna l'onziéme jour de Septembre pour faire plaider la cauſe.

La Ducheſſe en avoit chargé l'Abbé de Ceriſi, qui parla avec beaucoup d'éloquence, combatit fortement les abominables maximes que le Docteur Jean Petit avoit avancées dans ſon Apologie pour le Duc de Bourgogne, réfuta les calomnies dont cet inſolent Orateur avoit voulu noircir le Duc d'Orleans, fit une vive peinture de l'aſſaſſinat & de toutes les circonſtances d'un crime de cette nature commis en la perſonne d'un Prince du Sang, & Frere unique du Roy, & de l'audace avec laquelle le Duc de Bourgogne avoit déclaré & ſoutenu ſon crime. Ce diſcours remplit d'indignation tous les aſſiſtans contre le Duc & contre ſon Apologiſte.

Juvenal des Urſins.

Hiſtoire Anonyme.

Dés qu'il eut ceſſé de parler, Couſinot Avocat du Parlement ſe leva, & dit que laiſſant au Procureur général à donner ſes concluſions pour les peines afflictives, il ſe contenteroit de demander des ſatisfactions civiles, qui furent, que le Duc de Bourgogne, aprés qu'il auroit été arreſté par l'ordre du Roy, fût conduit au Château du Louvre, & que là en préſence du Roy & de Monſieur le Dauphin, à genoux ſans ceinture & ſans chaperon, il avoüât ſon crime & les motifs qui le luy avoient fait commettre, retractât toutes les calomnies dont il avoit chargé le Duc d'Orleans, & demandât pardon à genoux à Madame la Ducheſſe & à Monſieur le Duc d'Orleans ſon fils ; que du

Louvre il fût conduit à l'Hôtel de Saint Paul, pour y faire les mêmes ſoumiſſions ; que de là il fût mené à l'endroit où le meurtre avoit été commis ; qu'en ce lieu il fît de nouveau la confeſſion de ſon crime ; qu'il y demeurât à genoux tandis que les Prêtres qui y ſeroient appellez, y reciteroient les ſept Pſeaumes, les Litanies des Saints & les Oraiſons qui les ſuivent, & qu'il demandât encore pardon à la Ducheſſe & au Duc d'Orleans ; que la formule de cette amende honorable fût miſe en écrit par ordre du Roy ; qu'elle fût envoyée dans les principalles Villes du Royaume, & luë & publiée à ſon de trompe ; que tous les Hôtels du Duc de Bourgogne fuſſent raſez, qu'on y plantât des Croix, qu'on y attachât un tableau contenant le recit du crime ; que la maiſon où les aſſaſſins s'étoient mis en embuſcade fût abbatuë ; que l'on conſtruiſît en la même place une Chapelle ; qu'on y fondât un Chapitre aux dépens du criminel, afin de faire prier Dieu à perpetuité pour le repos de l'ame du Duc d'Orleans ; qu'il fût obligé d'en fonder une autre à Orleans & deux autres à Rome & à Jeruſalem ; qu'il payât un million d'or pour la fondation de quelques Hôpitaux & pour faire des aumônes ; qu'en attendant l'exécution de l'Arreſt, le Roy mît en ſa main tous les Domaines du Duc de Bourgogne, & le retînt en priſon ; que le Duc allât enſuite au delà de la mer pour vingt ans, & qu'à ſon retour il fût obligé d'être toûjours éloigné de cent lieuës de la perſonne du Roy & des enfans de France, & condamné à tous les dépens du procés. L'Avocat demanda l'adjonction du Procureur général, pour requerir & prendre ſes concluſions ſuivant la coutume en matieres criminelles.

Ce diſcours fini, le Dauphin qu'on ſçavoit bien être toûjours fort porté pour ſon beau-pere le Duc de Bourgogne, ne laiſſa pas de prononcer en la maniere ſuivante que l'on luy » avoit preſcrite : Aprés ce que nous, & les » Princes du Sang Royal icy préſens nos On- » cles avons entendu pour la juſtification du » Duc d'Orleans nôtre Oncle, il ne nous reſte » aucun doute contre l'honneur de ſa mémoi- » re, & nous le tenons pour innocent de tout » ce qui s'eſt avancé contre ſa réputation ; & » quant à ce que vous déſirez de plus, ajoûta- » t-il, en addreſſant la parolle à la Ducheſ- » ſe & au Duc d'Orleans, il ſera ſuffiſamment » pourveu en Juſtice. Aprés cet Arreſt ainſi pro- » noncé, le Conſeil ſe leva.

La Reine étoit ſeûre du Conſeil & des Princes du Sang, qui pour la plûpart, & en particulier les Rois de Navarre & de Sicile haïſſoient à mort le Duc de Bourgogne, dont l'audacieuſe conduite & les manieres impérieuſes dans ſon dernier voyage de Paris les avoit extrêmement offenſez ; c'eſt pourquoy elle preſſa le jugement, & aprés quelques aſſemblées tenuës dans la grande ſalle du Louvre, où l'on fit les procédures ordinaires, le Roy annulla les Lettres d'abolition qu'il avoit données au Duc de Bourgogne. Ce Duc fut déclaré atteint & convaincu par ſa propre confeſſion de l'aſſaſſinat du Duc d'Orleans, & ennemi de l'Etat. Les ordres furent donnez pour aſſembler inceſſamment des Troupes, & pour luy courir ſus par tout où il ſe trouveroit. On augmenta la garniſon de Paris, on redoubla la garde des portes & des ponts des environs de la Ville qui devint une place de guerre, où l'on étoit alerte comme ſi l'ennemi eût été aux fauxbourgs. An. 1408.

Les Pariſiens, parmi leſquels le parti Bourguignon dominoit, voyoient tous ces mouvemens avec bien du chagrin. Les Emiſſaires du Duc de Bourgogne animoient ſous-main la populace, luy faiſant entendre que c'étoit contre elle autant que contre le Duc, que la Cour ſe fortifioit, & qu'on en vouloit à la liberté & aux biens des Bourgeois. Ils firent courir le bruit qu'on alloit de nouveau enlever les chaînes des rues, que le Duc de Bourgogne leur avoit fait rendre : tout cela ſe répandoit ſourdement parmi le peuple ; mais il n'oſoit branler par la crainte des Soldats.

On commença à s'appercevoir vers la my-Octobre des mauvaiſes diſpoſitions où les Bourgeois étoient ; par des billets ſéditieux qui furent jettez dans la maiſon du Prevôt des Marchands, où on l'accuſoit d'avoir fait de faux rapports à la Reine touchant la Ville de Paris, dans le voyage qu'il avoit fait à Melun lorſqu'elle y étoit retirée ; & on le menaçoit de le faire mettre en pieces par le peuple, s'il ne diſſipoit au plutôt dans l'eſprit de la Cour les ſoupçons qu'il luy avoit inſpirez contre les Bourgeois de Paris. Le Conſeil afin de prévenir la ſédition qui pouvoit commencer par quelque inſulte que l'on feroit à ce Magiſtrat, jugea à propos de luy donner une garde pour l'accompagner toutes les fois qu'il marcheroit dans les rues. Ce fut contre le ſentiment de la Reine, qui vouloit qu'on parût toûjours ne rien craindre. Elle avoit grand ſoin que les Troupes qui étoient dans la Ville ne donnaſſent aux Bourgeois par leur conduite aucun ſujet de ſe plaindre ; mais celles qui étoient aux environs de Paris n'étant point payées, y commettoient de grands déſordres ; & elle étoit dans l'impuiſſance d'y remédier, parce que le Thréſor du Roy étoit vuide. Elle aſſembla les plus conſidérables & les plus riches Bourgeois, pour les prier de luy prêter quelque ſomme d'argent, afin d'en ſoudoyer ces Troupes, & les empêcher de ravager la campagne ; & ce fut alors qu'elle fut aſſeurée du mécontentement & des mauvaiſes intentions des Pariſiens. Tous s'excuſerent ſous divers prétextes, & quelques-uns même eurent la hardieſſe de luy dire, qu'on ne voyoit nulle neceſſité de tenir une armée aux environs de Paris ; qu'il n'y avoit point de guerre à craindre, & qu'il étoit fâcheux qu'on ruinât le peuple inutilement & ſans ſujet. Cette liberté la choqua beaucoup ; il fallut pourtant diſſimuler. Elle réſolut dés lors de ſe venger des Pariſiens, & conçut le deſſein de tirer le Roy

Hiſt. Anonyme l. 28. chap. 12.

Roy de la Ville pour ſe mettre avec luy en un lieu plus ſeur : mais elle fut bien autrement conſternée par la nouvelle de la grande victoire que le Duc de Bourgogne venoit de remporter ſur les Liégeois, & qui le mettoit en état de tout entreprendre.

Les Liégeois aſſiégeoient Jean de Baviere leur Evêque dans Maſtric, où il ſe défendit pendant quatre mois, & donna le temps au Duc de Bourgogne & au Comte de Haynaut de le venir ſecourir. C'étoit le Sire de Perwies un des principaux Seigneurs du pays qui commandoit les Rebelles, parce qu'ils vouloient faire ſon fils Evêque, à la place de Jean de Baviere.

Quand l'armée du Duc de Bourgogne & du Comte de Haynaut fut arrivée au voiſinage du camp des Aſſiégeants, il ſe fit un traité pour huit jours. Les Liégeois crurent que la Tréve étoit un temps propre pour ſurprendre le Duc de Bourgogne dans ſon camp, & partirent de devant Maſtric pour l'attaquer. Ils furent eux-mêmes ſurpris ; car le Duc ayant été averti de leur perfidie, alla en bon ordre au devant d'eux. La bataille fut terrible. Les Liégeois furent défaits, & laiſſérent vingt-quatre mille hommes ſur la place avec leur Général & ſon fils, à qui ils deſtinoient l'Evêché de Liége.

Par cette victoire, qui ne coûta aux vainqueurs que cinq ou ſix cens hommes, Jean de Baviere fut le Maître de Liége, & le Duc de Bourgogne le fut bien-tôt aprés de Paris. La Reine ne s'y croyant pas en ſeureté, en ſortit au commencement de Novembre, pour ſe retirer à Tours avec toute la Maiſon Royale, & avec le Roy qui étoit actuellement malade de ſa maladie ordinaire. Les Pariſiens que la Reine & le Chancelier amuſoient depuis quelque temps par diverſes conférences qu'ils avoient avec les principaux Bourgeois, furent fort étonnez de ce départ, dont perſonne ne s'étoit défié, & qu'on ne ſçut que lorſqu'on vit toutes les Troupes ſous les armes eſcorter la Cour, qui ſortit par la porte Saint Jacques.

An 1408.

Le Duc de Bourgogne qui étoit en chemin pour Paris, n'en fut pas moins ſurpris & moins chagrin, ayant plus grande envie d'être Maître de la Cour que de Paris : il s'arrêta, & pria le Comte de Haynaut d'aller trouver la Reine, de luy faire de ſa part des plaintes de ce qu'on le regardoit comme un ennemi, de luy repréſenter l'injuſtice des procédures qu'on avoit faites contre luy, nonobſtant ſes Lettres d'abolition ſignées de la main du Roy, & ſcellées par ſes ordres, & le chargea de ne pas refuſer d'entrer en négotiation pour en venir à quelque accommodement, ſuppoſé qu'on le luy propoſât.

Le Comte de Haynaut s'acquita de ſa commiſſion : & aprés pluſieurs entretiens avec la Reine & les Princes, la Cour ſe relâcha juſqu'à n'exiger du Duc de Bourgogne que deux choſes. La premiere qu'il demandât pardon au Duc d'Orleans de la mort de ſon pere, & l'autre qu'il s'abſtînt pendant quelques années de venir à la Cour & de voir le Roy.

Le Duc de Bourgogne étoit trop fier pour ſe ſoumettre à la premiere condition, & trop ambitieux pour accepter la ſeconde. Son but principal étoit de s'emparer du gouvernement du Royaume, qu'il ſe trouvoit en état de diſputer à tous ceux qui y pouvoient prétendre. Il traita mal le Sire de Montagu Grand Maître de la maiſon du Roy, qui vint avec le Comte de Haynaut luy faire ces propoſitions. Il le menaça de luy faire couper la tête, l'accuſant d'être la cauſe de l'enlévement du Roy & de la plûpart des déſordres qui déſoloient l'Etat. Il avoit en effet grande part au gouvernement ; car il étoit depuis quinze ans chargé du ſoin des Finances. Le Duc ſe radoucit par les excuſes que luy fit Montagu ; & il ne luy demanda, pour luy rendre ſes bonnes graces, ſinon qu'il le remît bien dans l'eſprit du Roy, de la Reine & des Princes à des conditions qu'il pût accepter avec honneur. Montagu luy promit de faire tout ſon poſſible pour luy rendre ce ſervice, & retourna à la Cour. *Ibid.* ch. 12.

Auſſi-tôt aprés le Duc de Bourgogne s'avança vers Paris avec ſes Troupes, perſuadé que plus il ſe rendroit redoutable, plus on ſe hâteroit de luy accorder une paix avantageuſe. Il y fut reçu le vingt-quatriéme de Novembre avec tous les honneurs & toutes les marques de joye qu'il pouvoit ſouhaiter, le peuple criant partout où il paſſoit, *Noël, Noël, vive le Duc de Bourgogne*. Il ſe trouva pourtant encore à Paris des ſerviteurs du Roy aſſez fidelles & aſſez généreux, pour s'oppoſer en quelques endroits à ces cris ſéditieux, & d'un aſſez grand crédit pour les empêcher, en remontrant au peuple le reſſentiment que le Roy & les autres Princes en pourroient avoir. An. 1408. Monſtrelet, chap. 49.

Durant ce temps-là tout le pays depuis Paris juſqu'en Touraine, étoit impitoyablement ravagé, tant par les Troupes de la Cour, que par celles du Duc de Bourgogne, qui à cette occaſion reçut ordre du Roy de les congédier, ſous peine d'être déclaré coupable du crime de Leze-Majeſté. Il ne s'en mit gueres en peine, & répondit ſeulement que le ravage ne ſe faiſoit pas par ſes ordres. Hiſt. Anonymi. 28. chap. 16.

Cependant le Prevôt des Marchands, apparemment de concert avec le Duc de Bourgogne, fut député par les Bourgeois de Paris, pour aller ſupplier le Roy de rendre par ſon retour la tranquilité à ſa capitale, & pour l'aſſeurer qu'il la trouveroit toujours parfaitement fidelle. Le Prevôt & ceux qui l'accompagnoient furent reçus de ce Prince avec beaucoup de bonté, & tres-maltraitez de paroles par le Duc de Bourbon. Ils jugerent bien plus ſeurement des diſpoſitions de la Cour à leur égard, par les choſes que le Duc leur avoit dites, que par la réception que le Roy leur avoit faite ; ce Prince devenant de jour en jour moins capable d'affaires, & n'étant plus qu'un Phantôme de Roy.

Aprés tout, le Duc de Bourgogne tout ho-

igitized by Google

noré & tout applaudi qu'il étoit à Paris, voyoit bien que ſon procédé le rendoit infiniment odieux ; que l'infamie d'un crime tel que celuy qu'il avoit commis, jamais ne s'efface ; mais qu'elle diminuë en quelque façon lorſqu'on ceſſe d'y penſer, & d'en parler ; que tandis que l'affaire ne ſeroit point terminée par une réconciliation avec la maiſon d'Orleans, elle ſeroit toûjours l'entretien de tout le Royaume & de toute l'Europe, & que rien ne luy convenoit mieux que d'étouffer cette affaire au plûtôt. C'eſt pourquoy il étoit dans l'impatience d'apprendre ce que Montagu auroit négotié. La choſe devint beaucoup plus facile par la mort de la Ducheſſe doüairiere d'Orleans qui ſuccomba à la douleur, & au chagrin de voir le meurtrier de ſon mari inſulter encore à ſon malheur. Elle mourut à Blois le quatriéme de Décembre. C'étoit pour le Duc de Bourgogne une partie redoutable par ſon eſprit, par ſon adreſſe, & par l'animoſité avec laquelle elle pourſuivoit une vengeance qu'on ne pouvoit luy refuſer, dés qu'elle deviendroit poſſible. Elle laiſſoit Charles Duc d'Orleans ſon fils aîné à l'âge de quinze à ſeize ans, qui perdoit en elle ſon principal & preſque ſon unique appuy, encore peu capable de ſoûtenir ſes interêts contre un ſi puiſſant ennemi, & de s'oppoſer à la condeſcendance de la Cour, qui cherchoit les voyes de finir une affaire, dont elle étoit fort embaraſſée.

An. 1400.

En effet le Comte de Haynaut étant retourné à Tours, agit ſi bien, que l'accommodement fut conclu à ces conditions que le Sire de Montagu fit mettre par écrit. 1. Que le neuviéme de Mars, le Duc de Bourgogne comparoîtroit en préſence du Roy à Chartres, avec un certain nombre de Gendarmes, & que le Roy luy prometeroit toute ſorte de ſeureté. Que la Reine, le Dauphin, les Rois de Sicile & de Navarre, les Ducs de Berri & de Bourbon, & le Duc d'Orleans en ſon nom & au nom de ſes freres ſigneroient le ſaufconduit, & y ajoûteroient leur ſerment. 2. Que le Roy donneroit les mêmes ſeuretez au Duc d'Orleans & à ſes freres. 3. Que le Comte de Haynaut ſeroit caution avec ſerment des deux ſaufconduits. 4. Que le Duc d'Orleans comparoîtroit devant le Roy avec pareil nombre de gens & avec le même équipage que le Duc de Bourgogne. 5. Que le jour & au lieu marquez, le Duc de Bourgogne en préſence du Roy, de la Reine & des Princes, excepté le Duc d'Orleans & ſes freres, feroit dire par qui il luy » plairoit les paroles qui ſuivent. Mon tres- » redouté & ſouverain Seigneur, voicy Mon- » ſeigneur le Duc de Bourgogne, qui vient » en votre préſence comme votre humble & » fidelle ſujet, ſerviteur & couſin pour le cas » arrivé en la perſonne de Monſeigneur le » Duc d'Orleans votre frere ; comme il eſt » prêt de déclarer, ſi vous l'avez agréable. Il » a entendu, que vous en avez eu grand dé- » plaiſir, dont il eſt autant fâché & affligé » qu'on le peut être ; & pour ce, mon tres-

Hiſt. Anonyme l. 28. chap. 17.

redouté & ſouverain Seigneur, il vous ſupplie autant qu'il luy eſt poſſible, de bannir ce reſſentiment de votre cœur & de le tenir en vos bonnes graces & amour : & cela étant, mon tres-redouté & ſouverain Seigneur, il eſt tout diſpoſé, & le ſera toûjours, moyennant la grace de Dieu, à vous ſervir & obéïr en tout ce qu'il plaira à Votre Majeſté de luy ordonner. 6. Aprés cela, le Duc dira au Roy. Mon tres-redouté & ſouverain Seigneur, ces paroles viennent de moy ; & je vous ſupplie autant que je puis, de m'accorder la grace qu'elles vous demandent. 7. Auſſi-tôt la Reine, le Dauphin, & les autres Seigneurs témoigneront de la bonne volonté qu'a le Duc de Bourgogne d'obéïr au Roy, & de le ſervir, & ſupplieront Sa Majeſté d'agréer la requête qu'ils luy feront, de luy tout pardonner. 8. Alors le Roy répondra. Beau couſin, pour le bien de notre Royaume, pour l'amour de la Reine, & des autres du Sang Royal icy préſens, & pour la fidélité & bons ſervices que nous eſpérons toûjours trouver en vous, nous vous accordons ce que vous demandez & vous remettons toutes choſes. 9. Cela fait le Roy fera retirer le Duc de Bourgogne, & ordonnera qu'à ſon retour il prie, ou faſſe prier le Duc d'Orleans & ſes freres, de dépoſer l'indignation & le reſſentiment qu'ils ont conçu contre luy, de vouloir qu'à l'avenir ils demeurent bons amis, & de luy pardonner tout ce qui s'eſt paſſé. 10. Le Roy ayant fait venir le Duc d'Orleans & ſes freres, il leur réïtérera les paroles du Duc de Bourgogne & ſa requête, qu'il leur dira luy avoir accordée : il leur recitera les paroles que leur devra dire le Duc de Bourgogne, & leur ordonnera d'y conſentir. 11. Alors on remandera le Duc de Bourgogne, & le Roy luy ayant commandé de dire ce qu'il luy a ordonné, celuy qui parlera pour ledit Duc ; prononcera. Monſeigneur d'Orleans, & vous Meſſieurs ſes freres, voicy Monſeigneur le Duc de Bourgogne, qui vous ſupplie de dépoſer de vos cœurs & de bannir tout le reſſentiment que vous avez conçu contre luy, il vous demande vôtre amitié, & vous conjure de luy pardonner toutes choſes. Le Duc de Bourgogne ajoûtera à cela. Mes tres-chers couſins, & je vous en ſupplie. Alors la Reine, Mr. le Dauphin & les autres Seigneurs s'approcheront du Duc d Orleans & de ſes freres, ils les prieront d'accorder au Duc de Bourgogne ce qu'il leur a ſi humblement demandé, & enſuite le Roy ajoûtera. Mon tres-cher fils, & vous mes tres-chers neveux, conſentez & agréez ce que nous avons fait, ſelon qu'il vous a été récité, & luy pardonnez tout. Aprés cela tous l'un aprés l'autre répondront. Mon tres-cher Seigneur, par votre commandement j'accorde, je conſens, & agrée tout ce que vous avez fait, & luy remets toutes choſes entiérement. Tout cela fait, le Roy fera dire, & moi je veux & vous commande de tenir fermement tout ce que j'ai fait, & que préſentement je vous

» ordonnerai de plus ſur cette matiere ; c'eſt
» que vous demeuriez bons amis, & qu'il en
» ſoit de même à l'égard de vos amis & ſervi-
» teurs de part & d'autre, afin que jamais pour
» ce ſujet, ni pour ce qui s'en eſt enſuivi, vous
» ne demandiez rien l'un à l'autre. Je vous dé-
» fends derechef à tous ſur peine d'encourir
» ma diſgrace, & ſur tout que vous craignez
» de m'offenſer, de jamais pour cette occa-
» ſion avoir diſcorde ou diviſion entre vous,
» & de vouloir mal à qui que ſe ſoit qui ſe ſoit
» entremis de cette affaire par mon ordre, ni de
» luy faire aucun empêchement ou dommage
» en ſon corps, ou en ſes biens ; mais plûtôt
» que chacun de vous pardonne à tous, com-
» me je fais de ma part, à l'exception ſeule-
» lement de ceux qui ont commis l'attentat en
» la perſonne de nôtre frere le Duc d'Orleans.
12. Que tous ceux du Sang Royal promet-
tront de maintenir ce que deſſus, & le jure-
ront entre les mains du Roy, ſur la Croix de
Nôtre-Seigneur & ſur les ſaints Evangiles. 13.
Que le Roy fera le mariage du Comte de Ver-
tus frere du Duc d'Orleans, & de la fille du
Duc de Bourgogne.

Ce projet étant dreſſé, le Sire de Monta-
gu l'alla porter au Duc de Bourgogne, & eut
ordre de la Reine, des Rois de Sicile & de
Navarre & du Duc de Berri de luy dire, qu'*il
avoit paix avec tout le monde*. Le Sire de Mon-
tagu l'ayant lu au Duc de Bourgogne, il l'a-
gréa, & loüa fort ce Seigneur d'avoir ſi bien
réüſſi dans ſa négotiation. Le Duc congédia
auſſi-tôt la plûpart de ſes Troupes, qui firent
de grands déſordres à leur retour dans le
Beauvoiſis, dans le Gâtinois, dans la Beauſ-
ſe, & dans la Champagne, & ſe diſpoſa à aller
à Chartres.

Chacun s'y étant rendu au jour aſſigné, on
eut de part & d'autre aſſez de force pour ſe
contraindre ; mais beaucoup de peine à le faire.
An. 1409. Tout s'exécuta ſuivant la teneur du Traité :
enſuite le neuviéme de Mars, le Roy avec tous
les Princes & les Seigneurs alla à l'Egliſe de
Nôtre-Dame de Chartres, où s'étant aſſis ſur
un Throne qu'on luy avoit préparé auprés de
l'Autel, il commanda à tous ceux qui pou-
voient prendre quelque part au différent qu'on
venoit de terminer, d'être obſervateurs tres-
exacts du Traité en tous ſes articles. La Rei-
ne, les Rois de Navarre & de Sicile, Mr. le
Dauphin, les Ducs de Berri, d'Orleans, de
Bourgogne & de Bourbon, le Comte de Hay-
naut & Loüis de Baviere frere de la Reine,
jurerent ſur la vraye Croix & ſur les Evangi-
les de le garder inviolablement. On choiſit pour
témoins les Comtes d'Alençon, de Mortain,
d'Eu, de la Marche, de Vendôme & de Dreux,
le Comte Dauphin d'Auvergne, les Comtes
de Tancarville, de Rouci, de Namur, de Ton-
nerre, de Dammartin, de Converſan, de Sal-
mes & de Vaudemont qui firent le même
ſerment entre les mains du Cardinal de Bar,
& en préſence de l'Archevêque de Sens, des
Evêques d'Angers & de Poitiers, de deux Pré-
ſidens du Parlement, de douze Conſeillers, du
Tréſorier de la ſainte Chapelle de Paris, de
Jean Chante-Prime, de Nicolas des Prez, &
de pluſieurs autres Chevaliers. Le Roy fit en-
ſuite expédier des Lettres d'abolition au Duc
de Bourgogne. La joye parut générale dans
toute la Cour par l'eſpérance de voir l'Etat
joüir d'une profonde paix, dont le mariage
du Comte de Vertus avec la fille du Duc de
Bourgogne devoit être le nœud. Peu de jours
aprés le Roy & la Reine revinrent à Paris ; &
la Cour ne penſa plus qu'à ſe divertir, au moins
à en juger par ce qui paroiſſoit au dehors ;
ſur quoi les plus éclairez ne comptoient pas
beaucoup.

Invent. des Chart. T. 4 Bourgogne 4. a. 20.

Juvenal des Urſins.

La tranquillité en effet ne fut pas de longue
durée : mais avant qu'on en vint juſqu'à re-
prendre les armes, on reçeut d'Italie une
nouvelle fâcheuſe. Il y avoit ſix ans que le
Maréchal de Boucicaut étoit Gouverneur de
l'Etat de Gennes pour le Roy. Cette Républi-
que auparavant ſi agitée, déchirée par les fac-
tions, déſolée par les guerres civiles, joüiſſoit
d'un grand repos ſous ſa conduite. Il le luy
avoit procuré aux dépens de la tête ou de l'exil
de quelques factieux. Il l'y maintenoit par ſa
ſageſſe & par ſa fermeté. Il avoit reconquis
pluſieurs forteresſes qui en avoient été démem-
brées. Il avoit ſauvé Famagouſte qui apparte-
noit aux Génois dans l'Iſle de Chypre, où il
alla en perſonne faire lever le Siége que le Roy
de Chypre avoit mis devant cette Place, &
avoit obligé ce Prince à dédommager la Répu-
blique des frais qu'elle avoit faits pour cette
guerre. Le commerce fleuriſſoit à Gennes, &
jamais cette République n'avoit été plus puiſ-
ſante.

Bizarus l. 10. Hiſt. Genuenſis.

Le Maréchal en procurant ainſi les avan-
tages de la République, travailloit en même
temps pour les interêts du Roy ſon Souve-
rain ; car étant Maître de la Citadelle de
Gennes & des autres forteresſes du pays, les
Génois étoient indiſpenſablement obligez de
ſe conformer à tous les ordres de la Cour de
France, ſoit pour l'obédience durant le Schiſ-
me, ſoit dans les autres affaires qui ſurvenoient.
Il s'étoit fait l'Arbitre d'un Traité qui fut con-
clu entre les Florentins & Gabriel Viſcomti fils
naturel de feu Jean Galeas Duc de Milan, par
lequel Viſcomti avoit vendu aux Florentins le
Domaine de Piſe, dont il étoit Seigneur. Dans
ce Traité Boucicaut avoit obtenu que Livour-
ne fût cédée à la France, & que les Floren-
tins ſe reconnuſſent feudataires de la Couron-
ne pour le Domaine de Piſe, comme Viſcomti
l'avoit été. Ce Traité qui étoit utile & hono-
rable à la France, avoit été traverſé à la Cour
par les envieux du Maréchal ; mais il en étoit
venu à bout, & en avoit encore depuis con-
clu un autre, pour recevoir le Duché de Mi-
lan ſous la protection du Roy à l'occaſion que
je vais dire.

Vie de Boucicaut chap. 12.

Jean Galeas par ſon Teſtament avoit par-
tagé ſes Etats entre Jean Marie ſon fils aîné,
Philippe ſon cadet, & Gabriel ſon fils naturel

plus âgé que les deux légitimes. Jean Marie eut Milan avec la plus grande partie du Duché & le titre de Duc. Philippe le cadet eut Novare, Verceil, Alexandrie, Tortone & quelques autres Places avec le titre de Comte de Pavie, qui étoit la capitale de ce petit Etat; Gabriel eut Piſe & Creme.

Le Duc Jean ne fut pas long-temps ſur le Throne de ſon Duché, qu'une infinité de factieux ſe ſoulevérent contre luy & contre ſes freres. Les Piſans chaſſérent Gabriel Viſcomti de leur Ville. Pandolphe Malateſta s'empara de Breſſe & de Bergame. Facinio Canis de l'Eſcalle ſe rendit Maître de Pavie & d'Alexandrie; d'autres en firent autant de quelques autres Places: ce fut ce ſoulevement univerſel qui fit penſer ces Princes à ſe mettre ſous la protection de France. Gabriel Viſcomti fit avec les Florentins du conſentement de Boucicaut le Traité dont j'ai parlé. Jean invita quelque temps aprés ce Maréchal à venir prendre poſſeſſion de Milan au nom du Roy, & Philippe avoit auſſi commencé à traiter avec la France.

Paulus Iovius in vitis duodecim Ducum Mediolani

Boucicaut pour l'exécution du Traité fait avec le Duc de Milan, emprunta de l'argent des Génois, mit ſur pied une armée compoſée de François & d'Italiens, & partit de Gennes, laiſſant pour y commander en ſa place un Chevalier François appellé Choleton. Il prit en chemin-faiſant Tortone & quelques Forteresſes des environs qu'il remit entre les mains du Comte de Pavie, & marcha droit à Milan. Il y fut reçu par le Duc, & plaça des Corps-de-garde dans quelques poſtes de la Ville pour plus grande ſeureté. Aprés être convenu de tout avec le Duc, & avoir fait ſerment pour la conſervation des privileges de la Ville, on luy préſenta une Verge ou Sceptre d'or pour marque de ſa ſuprême autorité, & on le fit aſſeoir ſur un Throne, comme repréſentant la perſonne du Roy de France. Il reçut le ſerment de fidélité du Duc, & s'obligea réciproquement au nom du Roy à le défendre & ſecourir envers tous & contre tous.

Hiſt. Anonym. L. 29. chap. 6.

An. 1409.

Rien n'étoit plus beau, plus glorieux, plus avantageux pour la Couronne de France, que d'étendre ainſi ſa protection & ſa domination au delà des Alpes ſur des Etats conſidérables; mais dans le temps que le Maréchal de Boucicaut donnoit ſes ordres pour aſſeurer au Roy cette nouvelle acquiſition, & qu'il ſe diſpoſoit à envoyer des garniſons Françoiſes en diverſes places du Duché de Milan, pour marcher enſuite contre les factieux, il apprit que les Génois s'étoient révoltez, qu'ils avoient fait main-baſſe ſur tous les François, & maſſacré le Sire de Choleton, qu'il avoit laiſſé pour commander en ſa place.

Ibid.

Ce furent les Gibelins de Gennes, qui ſe chargérent de l'exécution de ce perfide deſſein, étant appuyez au dedans par les Doria & les Spinola, & au dehors par Facini de l'Eſcale & par Theodore Marquis de Monferrat, qui fut proclamé Prince de Gennes.

Les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur la cauſe de cette révolution. Nôtre hiſtoire l'attribuë à la ſeule inconſtance des Génois. Les hiſtoires d'Italie en rejettent la faute ſur le Maréchal de Boucicaut. Les uns appellent fermeté certains exemples de Juſtice qu'il avoit faits & jugez néceſſaires, pour établir & maintenir la tranquillité dans la République: Les autres l'accuſent d'une trop grande ſéverité, & d'avoir abuſé de l'autorité qu'il s'étoit acquiſe par les grandes choſes qu'il avoit faites à l'avantage de cet Etat. Ils ſe contrediſent les uns les autres, principalement ſur les motifs de la mort de Gabriel Viſcomti, à qui le Maréchal avoit fait couper la tête à Gennes. Les François aſſeurent que ce Seigneur, qui avoit été long-temps fort attaché au Maréchal, avoit conſpiré avec Facini de l'Eſcale pour ſe rendre Maître de Gennes, & qu'il en fut convaincu par ſes propres Lettres qu'on intercepta. Les Italiens diſent au contraire que cette conſpiration ne fut qu'une pure chimere, & un crime fauſſement ſuppoſé à Viſcomti par le Maréchal, qui luy étant redevable de quatre-vingt mille écus d'or à l'occaſion de la vente de Piſe aux Florentins, & de la ceſſion de Livourne à la France, prit le plus court moyen de s'acquitter, en faiſant mourir ſon créancier. Ce qu'on peut penſer de plus raiſonnable dans cette diverſité d'opinions, c'eſt qu'une telle perfidie n'étoit gueres du caractere du Maréchal de Boucicaut, dont une des vertus les plus reconnues, fut toûjours la franchiſe & la généroſité. Il eſt donc tres-vrayſemblable que cette accuſation ne fut qu'une calomnie de l'invention des ſéditieux & des chefs de la conſpiration, pour y donner quelque couleur de juſtice, & avoir lieu de traiter ce Maréchal de Tyran.

Hiſtoire de Boucicaut chap. 22. Bifarus l. 10. Hiſt. Genuenſis.

Boucicaut, ſur les avis de cette ſédition, ſortit de Milan, marcha auſſi-tôt vers Gennes, & ſe fit joindre par le Sire de la Fayette, qui commandoit quelques Troupes de ce côté-là; mais les Factieux s'étoient déja rendus Maîtres de la Citadelle où il étoit demeuré tres-peu de François, & preſque toutes les Forteresſes de la République avoient ſecoüé le joug. Le Duc de Milan voyant les affaires des François en ce déſordre, rompit le Traité, de ſorte que Boucicaut fut obligé de repaſſer les Alpes, perdant par ce facheux événement toute la gloire qu'il s'étoit acquiſe par une adminiſtration qu'on regardoit en France & en Italie comme un chef-d'œuvre d'une prudence conſommée: car c'eſt l'ordinaire de rendre les grands hommes reſponſables du caprice de la fortune, ſans leur tenir compte du reſte, quand ils ont le malheur d'y ſuccomber. On arrêta tous les Génois qui étoient à Paris. La République écrivit au Roy une Lettre fort ſoumiſe & remplie de plaintes contre le gouvernement tyrannique du Maréchal, & de proteſtations d'attachement aux interêts de la France. Un tel attentat en d'autres conjonctures ne ſeroit pas demeuré impuni; mais pour ſoûtenir la gloire de la nation au dehors, il

An. 1409.

faut que l'Etat ſoit tranquille au dedans ; & c'étoit un bonheur dont la France ne joüiſſoit pas alors ; les jalouſies, les inimitiez, les défiances s'étant bientôt réveillées à la Cour, & l'eſprit de faction ayant recommencé à la troubler plus que jamais.

Le Duc de Bourgogne aprés avoir contraint la Cour malgré l'union de la Reine avec les Rois de Navarre & de Sicile & avec les Ducs de Berri & de Bourbon, à faire l'accommodement de Chartres aux conditions qu'il avoit bien voulu agréer, crut pouvoir devenir abſolument le Maître, s'il pouvoit les déſunir & s'attacher quelques-uns de ces Princes. Il y travailla ; il gagna le Duc de Berri & le Roy de Navarre, & s'unit étroitement avec eux. Il leur fit entendre qu'eux & luy étant les plus conſidérables des Princes du Sang aprés le Duc d'Orleans, qui n'étoit pas encore capable d'affaires, il étoit de leur honneur & de leur devoir, & qu'il leur appartenoit plus qu'à tout autre de travailler de concert à la réforme de l'Etat, veu l'impuiſſance où étoit le Roy de le faire ; que tandis qu'ils ſeroient enſemble en bonne intelligence, ils auroient toute l'autorité entre les mains : qu'à la verité le Roy avoit nommé la Reine avec Mr. le Dauphin pour gouverner le Royaume dans le temps de ſes maladies, mais que cette Princeſſe ne ſeroit pas la Maîtreſſe dans le Conſeil tandis qu'ils y ſeroient, & qu'ils agiroient de concert, & qu'au reſte elle n'oſeroit jamais entreprendre de les en exclure.

Hiſt. Anonyme L. 29. chap. 8.

La Reine de ſon côté s'aſſeura de l'eſprit du Dauphin, à qui les hauteurs du Duc de Bourgogne ſon beau-pere commençoient à déplaire beaucoup ; mais ſoit qu'elle ſe défiât de ce nouveau Triumvirat, ſoit qu'elle craignît que le Duc de Bourgogne ne luy débauchât le Dauphin, ſoit qu'elle prévît bien qu'en vain elle s'oppoſeroit aux entrepriſes d'un ſi puiſſant party, elle ſortit encore de Paris, & ſe retira à Melun où elle emmena ce jeune Prince avec elle.

Cette retraite déconcerta un peu les Princes ; parce que le Roy étant alors malade, ils ne pouvoient être autoriſez à rien entreprendre que ſous le nom de la Reine & du Dauphin. Ils allerent diverſes fois à Melun, pour les prier de revenir à Paris, afin de commencer au plûtôt à mettre ordre aux affaires, ſuivant les intentions du Roy : on étoit à la fin de Septembre, ou aux premiers jours d'Octobre. La Reine répondit qu'elle ne retourneroit à Paris qu'au mois de Décembre ; mais qu'ils pouvoient toûjours délibérer entre eux des moyens qu'on pourroit prendre pour la réforme de l'Etat.

An. 1409.

Les Princes ſe crurent par cette réponſe ſuffiſamment autoriſez pour commencer à agir. Ils nommérent les Comtes de la Marche, de Vendôme & de Saint Paul, & quelques autres de moindre conſidération pour examiner les comptes des Finances. On interdit pour un temps la Chambre des Comptes, & l'on conſerva ſeulement en exercice un Officier en chaque eſpece de charge, & à la place des Tréſoriers, dont on ſuſpendit auſſi les fonctions, on mit quelques-uns des plus riches Bourgeois de Paris. Les Princes pour ſe gagner l'affection des Pariſiens, ordonnérent que cette capitale rentreroit dans tous ſes anciens Priviléges qu'elle éliroit ; comme autrefois un Prevôt des Marchands, des Echevins, des Centeniers, des Soixanteniers, des Cinquanteniers ; qu'il ſeroit permis aux Bourgeois de s'armer chacun ſelon ſon état pour la garde de la Ville, & pour être prêts à tout ce que le Roy déſireroit de leur ſervice. Ils leur accordérent la permiſſion de tenir des Fiefs avec les mêmes franchiſes que les Nobles du Royaume avoient, en reſtreignant ce droit à ceux qui ſeroient natifs de Paris.

Les Bourgeois agréablement ſurpris des graces dont on les combloit, députérent Charles Cudoe Prevôt des Marchands pour en aller faire aux Princes leurs remerciemens, & eux-mêmes y mirent ſagement des modifications : car ſe ſouvenant que ces Centeniers & d'autres Officiers des quartiers avoient été autrefois des Chefs de ſédition, ils priérent les Princes de trouver bon que ces charges ne fuſſent point rétablies. Le Prévôt des Marchands ajoûta que les Bourgeois ſe tenoient tres-obligez au Roy d'avoir maintenu la paix dans leur Ville depuis tant d'années & qu'ils étoient prêts de tout ſacrifier pour ſon ſervice, auſſi-bien que pour celuy de la Reine & de leurs enfans ; mais qu'en cas qu'il arrivât quelque guerre civile entre les Princes du Sang, ils étoient réſolus de ne prendre aucun parti, que par l'ordre exprés que le Roy leur donneroit de ſa propre bouche.

Cette fin du compliment ne fut pas ſans doute du goût du Duc de Bourgogne ; mais il ne laiſſa pas d'aller ſon chemin, & de travailler avec empreſſement à la perte du Sur-Intendant des Finances le Sire Jean de Montagu, victime qu'il méditoit depuis long-temps d'immoler à ſa fureur.

Cet homme, dont j'ai déja fait mention pluſieurs fois, n'étoit pas d'une haute naiſſance ; mais ſeulement d'une famille bourgeoiſe de Paris, qui s'étoit élevée peu de temps auparavant. Il avoit un extérieur plus capable de luy attirer du mépris que de la conſidération, étant d'une petite taille, d'une mine baſſe, & ayant une difficulté de langue, qui le faiſoit bégayer. La ſageſſe de Charles V. qui l'approcha de ſa perſonne, & les progrez qu'il fit à la Cour, où il monta de dégrez en dégrez aux emplois les plus relevez, ſont des preuves de ſon grand eſprit, par leſquelles on le juſtifie ſur cet article contre les calomnies de ſes envieux, qui affectoient en toute occaſion d'en parler avec mépris. Ce Prince le fit Sécrétaire d'Etat, & l'admit dans ſes Conſeils les plus ſecrets. Il le fit Sur-Intendant de ſes Finances ; & Montagu s'étant enrichi dans cet employ, acquit la Terre de Marcouſſi, & y bâtit un des beaux Châteaux qu'il y eût alors en France. Il acquit le Vidamé de Laonnois, maria ſes deux ſœurs,

Ibid. ch. 7.

l'une au Comte de Braine, l'autre au Sire Jean de Craon deux des plus grands Seigneurs de France. Il fit ſes deux freres l'un Evêque de Paris, & l'autre Archevêque de Sens. Charles d'Albret Connétable de France, voulant entrer en partage de ſa faveur, luy demanda ſon fils pour ſa fille, qui par ſon pere & par ſa mere deſcendoit du Sang Royal de France; de ſorte que par ce mariage Montagu vit ſa maiſon alliée à la Famille Royalle. Il ſe ſoutint ſous le regne de Charles VI. qui le fit Grand Maître de la maiſon de France, le regarda toûjours comme ſon principal Miniſtre, & n'entreprenoit rien que par ſes conſeils. Il fut toûjours fort attaché à la Reine & aux interêts de la maiſon d'Orleans. Ce fut là ſon crime capital à l'égard du Duc de Bourgogne, qui ayant fait ſemblant de ſe réconcilier avec luy, pour conclure par ſon moyen le Traité de Chartres de la maniere qu'il le ſouhaitoit, ne diminua rien de ſa haine, ni de l'envie qu'il avoit conçûë de le faire périr à quelque prix que ce fut. Le Roy de Navarre, je ne ſçai pour quelles raiſons, ne le haiſſoit pas moins, & ſeconda parfaitement le Duc de Bourgogne dans ſa réſolution.

Ces deux Princes & ceux de leur faction ſe donnérent un rendez-vous en l'Abbaye de Saint Victor pour délibérer ſur cette affaire, & commencérent par faire ſerment de tenir ſecret tout ce qui ſe diroit entre eux là-deſſus. Le Duc de Berri ne fut point appellé à ce Conſeil, ou bien on n'y eut nul égard à ſon avis; car il aimoit Montagu, qui comptant trop ſur cette amitié & ſur celle de la Reine, ne voulut point ſe rendre aux prieres de ſes amis, dont pluſieurs ſur des ſoupçons de ce qui ſe tramoit, le conjurérent de s'éloigner pour quelque temps. La réſolution fut priſe de l'arrêter; & Pierre des Eſſarts Prevôt de Paris homme hardi & de la faction Bourguignone, fut chargé de cette commiſſion. Il l'exécuta le ſeptiéme d'Octobre dans la rue Saint Victor, où l'ayant fait inveſtir par un grand nombre d'Archers, il ſe ſaiſit de luy, & le fit conduire au petit Châtelet.

An. 1409.

On arrêta en même-temps l'Evêque de Cambray qui étoit du Conſeil de la Reine, & Pierre de l'Eſclat qui étoit de celuy du Duc de Berri, & quelques autres encore. Cela fit grand bruit dans Paris, & le peuple fut ſur le point de ſe ſoulever; mais le Prévôt marchant à cheval par les rues accompagné de ſes Archers, fit entendre que ceux qu'on arrêtoit, étoient des gens convaincus de trahiſon contre le Roy, & les Auteurs des Impôts. Il n'en fallut pas davantage pour appaiſer le tumulte.

Au bout de deux jours on donna des Commiſſaires à Montagu, qui le firent mettre à la queſtion, où il avoüa ce qui étoit, & ce qui n'étoit pas; & ſur ce qu'il avoit confeſſé, il fut huit jours aprés condamné à avoir la tête tranchée, malgré les ſollicitations de l'Evêque de Paris ſon frere, qui ſe jetta pluſieurs fois aux pieds du Duc de Bourgogne & du Roy de Navarre, & malgré celles de la Reine & du Duc de Berri. L'Arrêt fut exécuté aux Halles le dix-ſeptiéme d'Octobre. Il juſtifia avant que de mourir la mémoire du Duc d'Orleans, & pour ce qui étoit de luy, de tous les crimes dont on l'avoit chargé, ou dont il s'étoit chargé luy-même dans la queſtion, il ne convint que de celuy d'avoir détourné à ſon profit quelque partie des Finances du Roy. Paris eut en ſa perſonne un nouvel exemple de l'inconſtance de la fortune, qui luy rappella le ſouvenir des triſtes avantures d'Enguerrand de Marigni & de quelques-autres qui avoient occupé le même poſte toûjours ſi ambitionné, & juſqu'alors ſi dangereux.

Sur ces entrefaites le Roy revint en ſanté, & fut fort ſurpris d'apprendre la condamnation & la mort du Sire de Montagu; mais le Duc de Bourgogne & le Roy de Navarre ſçeurent luy perſuader que c'étoit une juſtice que l'on devoit à l'Etat; & pour luy rendre la mémoire de ce Miniſtre plus odieuſe, on ne manqua point dans un grand repas qu'il donna aux Princes & à pluſieurs Seigneurs, de faire paroître quantité de vaſes d'or & d'argent qu'on avoit trouvez dans le Château de Marcouſſi, qui avoient ſervi autrefois à la table du Roy, & que Montagu avoit fait ſemblant de mettre en gage pour les beſoins de l'Etat, & dont il s'étoit luy-même ſaiſi pour des ſommes qu'il avoit fournies. Regiſtre du Parlement. Monſtrelet chap. 58.

Quelque redoutable cependant que fût devenu le Duc de Bourgogne, il appréhendoit toûjours la Reine, dont il connoiſſoit l'adreſſe & l'aſcendant qu'elle prenoit ſur l'eſprit du Roy lorſqu'elle luy parloit: c'eſt pourquoy il entreprit de l'adoucir. Cette Princeſſe ſouhaitoit fort le mariage de ſon frere Loüis de Baviere avec la fille du Roy de Navarre; le Duc luy offrit ſon ſervice pour cela, & le fit conclure. La Reine en fut fort ſatisfaite, d'autant plus que la Terre de Marcouſſi, qui avoit appartenu à Montagu fut donnée à cette occaſion au Prince de Baviere par Mr le Dauphin, qui avoit eu la confiſcation de ce malheureux Miniſtre. Depuis ce temps-là la Reine affecta dans pluſieurs rencontres de paroître fort contente du Duc de Bourgogne. *Ibid.* ch. 57. Annotations ſur l'Hiſt. de Charles VI.

On préſenta auſſi un appas au Duc de Berri, que le Duc de Bourgogne n'eſtimoit gueres, & ne ménageoit pas beaucoup. On luy fit accorder par le Roy le Gouvernement & les revenus du Duché de Guyenne, quoique le Dauphin portât toûjours le titre de Duc de Guyenne. Pour ce qui eſt du Duc de Bourbon, à qui ſa droiture naturelle ne permettoit pas de diſſimuler, ni ſa généroſité de ſe laiſſer corrompre, il ne put cacher ſon chagrin ſur la mort de Montagu, & quitta de nouveau la Cour, pour ſe retirer dans ſes Terres avec le Comte de Clermont ſon fils. Le Duc de Bourgogne le vit volontiers partir, comme un homme qu'il avoit toûjours trouvé en ſon chemin, & dont l'abſence ne Hiſt. Anonyme l. 29. chap. 9. Monſtrelet chap. 57.

Digitized by Google

pouvoit luy être que tres-avantageuſe.

An. 1409.

Alors tous parurent agir de concert, & demandérent au Roy qu'on pourſuivît l'affaire de la réformation de l'Etat. La Reine revint à Paris avec le Dauphin, & le Roy tint ſon lit de Juſtice dans la Chambre du Parlement le dernier jour de Décembre, où aſſiſtérent le Dauphin & les Princes du Sang. Il y fut réſolu de faire une exacte recherche des Financiers, & de tous ceux qui avoient manié les deniers du Roy. On y propoſa de ſe préparer à la guerre contre l'Angleterre, avec laquelle les Treves avoient été renouvellées juſqu'alors à meſure qu'elles finiſſoient; mais il paroiſſoit par les grands Prépatatifs qu'on y faiſoit, que Henri étoit réſolu d'attaquer bien-tôt la France. Le Duc de Berri pour marquer ſon zele, offrit au Roy de renoncer à ſes penſions, & s'engagea à donner la moitié des Subſides qu'on levoit dans ſes Domaines & dans ſon Appanage; & ſon exemple fut ſuivi de tous les autres Princes, qui firent de grandes offres.

Il ſe paſſa dans cette Séance du Parlement une choſe fort déſagréable pour la Reine, & qui luy fit connoître ce qu'elle avoit à craindre de cette union des Princes du Sang. Le Duc de Berri de concert avec les autres repréſenta au Roy, que Monſieur le Dauphin entrant dans ſa quatorziéme année, il étoit temps de le tirer des mains des femmes, & que la Reine ſe déchargeât du ſoin de ſon éducation ſur quelqu'un des Princes du Sang. Cette Princeſſe voyant bien que la propoſition ſeroit accordée l'appuya elle-même, & le Roy accorda ce qu'on luy demandoit. Il confirma néanmoins l'Ordonnance qu'il avoit faite trois ans auparavant, par laquelle il ordonnoit, que quand il ſeroit attaqué de ſa maladie, la Reine auroit le gouvernement du Royaume: mais il y fut ajouté, que quand elle-même ſeroit ou incommodée ou abſente, Mr le Dauphin préſideroit au Conſeil compoſé de ſes couſins, & de ſes oncles les Rois de Sicile & de Navarre, les Ducs de Berri & de Bourgogne, de Bourbon & de Baviere, & du Chancelier de France.

Annotations ſur l'Hiſt. de Charles VI. pag. 669.

Tréſor des Chartres.

Le Roy conformément à ce qui luy avoit été repréſenté, penſa à choiſir un des Princes, pour luy confier la conduite du Dauphin. Trois jours aprés, étant avec ce jeune Prince, il appella le Duc de Berri, luy demanda ſur qui il pourroit jetter les yeux pour un ſi important employ, luy faiſant entendre que volontiers il le luy confieroit à luy même. Le Duc s'excuſa ſur ſon grand âge, ſoit pour ſe faire prier, ſoit pour montrer ſon déſintereſſement, ſoit pour ne ſe pas charger de nouveaux ſoins; car il n'aimoit pas naturellement les affaires, & ne s'étoit trouvé juſqu'alors mêlé dans les intrigues de la Cour, que par des engagemens indiſpenſables d'honneur & d'Interêt. Il propoſa le Duc de Bourgogne, en relevant beaucoup ſa prudence. Le Roy dut être ſurpris de cette généroſité du Duc de Berri, n'ignorant pas combien il devoit être mécontent du Duc de Bourgogne, qui en avoit uſé tres-mal avec luy dans l'affaire de Montagu. Auſſi n'étoit-ce pas l'intention du Duc de Berri, que le Roy ſuivît ſon avis; mais il prétendoit ſeulement ſe faire un mérite auprés du Duc de Bourgogne de l'avoir propoſé. Il étoit perſuadé que le Roy ayant d'auſſi grandes raiſons & d'auſſi eſſentielles qu'il en avoit d'exclure ce Prince, il ne l'agréeroit jamais, & il fut fort étonné de ſe voir pris au mot. Le Dauphin fort attaché de tout temps au Duc de Bourgogne ſon beau-pere, malgré le ſoin que la Reine prenoit de luy en donner de l'averſion, témoigna qu'on luy feroit en cela un tres-grand plaiſir. Ainſi le Roy alors bien plus capable de ſe laiſſer toucher par la tendreſſe qu'il avoit pour ſon fils, que de ſe conduire par des raiſons d'Etat, y conſentit. Le Duc de Berri parut embaraſſé de ce promt conſentement, & dit au Roy qu'il ne prétendoit pas refuſer ſes ſervices à Mr le Dauphin, & que toutes les fois qu'il plairoit au Prince, il aſſiſteroit au Conſeil. On le pria de le faire, quand ſa commodité le luy permettroit: mais le Duc de Bourgogne inſtruit de tout par le Dauphin, ne luy tint point compte des avances qu'il avoit faites en ſa faveur; & trois mois ſe paſſérent ſans qu'on l'appellât une ſeule fois au Conſeil. Il apprit avec chagrin que le Duc de Bourgogne s'étoit lié plus étroitement que jamais avec le Roy de Navarre; & comme cette liaiſon s'étoit faite ſans ſa participation, il vit bien qu'on étoit réſolu de ne luy laiſſer prendre aucune part au gouvernement. Il fut encore plus irrité, quand il ſçut que le Duc avoit choiſi pour adminiſtrer les Finances des Eſſarts Prevôt de Paris. Le Duc de Berri haïſſoit beaucoup cet Officier, ſur tout depuis qu'il avoit eu la hardieſſe d'arrêter Pierre de l'Eſclat un des principaux de ſon Conſeil, dans le même temps qu'il ſe ſaiſit de Montagu. Il comprit par là que non ſeulement il alloit bientôt perdre toute la conſidération qu'il avoit eue juſqu'alors à la Cour; mais encore qu'ayant affaire à un ennemi tel que le Duc de Bourgogne, il ne pourroit même y demeurer avec ſeureté. C'eſt pourquoy, malgré le peu d'inclination qu'il avoit à s'ériger en chef de parti, il réſolut de s'en faire un, & y réuſſit.

Hiſt. Anonyme l. 19. chap. 6.

Tandis qu'il y travailloit ſous-main, on apprit avec beaucoup de joye à la Cour les grands avantages que le parti de Loüis d'Anjou avoit remportez ſur Ladiſlas ſon Concurrent, qu'il auroit infailliblement détruit s'il avoit ſçu profiter de ſes premiers ſuccés. Loüis avoit été reconnu pour Roy de Naples dans le Concile de Piſe; ou plûtôt l'inveſtiture de ce Royaume qu'il avoit depuis long-temps, luy avoit été confirmée par le Pape Alexandre V. Son premier ſoin fut de rétablir ce Pontife dans Rome, dont Ladiſlas, qui ſoutenoit Gregoire, s'étoit emparé. Il avoit paſſé en Italie avec une Flotte chargée de bonnes Troupes Françoiſes la plûpart Bretonnes & Angevines, qu'il débarqua à Livourne. Il n'eut pas plûtôt joint

An. 1410.

les Florentins & les Siennois, qui s'étoient déclarez pour luy & pour Alexandre, qu'il reprit tout ce que Ladiſlas avoit pris ſur les Florentins dans la Toſcane, & les Places dont ils s'étoient emparés dans le Territoire du Patrimoine de Saint Pierre, & alla ſe camper devant Rome. Il laiſſa là la conduite des Troupes Françoiſes à Tanneguy du Chaſtel Chevalier Breton, & retourna en France pour y lever une nouvelle armée, comme il en étoit convenu avec le Pape Alexandre. Ce Général & Paul des Urſins qui étoit à la tête des Troupes de l'Egliſe pour Alexandre, ayant intelligence dans Rome, firent ſi bien, qu'ils attirérent au combat le Comte de Troye qui y commandoit pour Ladiſlas, & le défirent. Les Romains du parti d'Alexandre voyant le Comte fuir vers la Ville, prirent les armes, ſe ſaiſirent d'une des portes, reçurent Tanneguy du Chaſtel, qui pourſuivoit les fuyards l'épée dans les reins, & le rendirent Maître de Rome.

Alexandre ne joüit gueres du fruit de cette victoire, étant mort peu de temps aprés. Il eut pour Succeſſeur le Cardinal Balthazar Coſſa Napolitain, qui prit le nom de Jean XXIII. Il voulut d'abord impoſer d'autorité une taxe ſur le Clergé de France, pour ſubvenir aux frais de la guerre contre Ladiſlas; mais l'Univerſité de Paris s'y oppoſa fortement, & déclara que ces taxes étoient contre les libertez de l'Egliſe Gallicane, d'autant plus que le Légat exigeoit celle-cy comme une choſe duë. Cette oppoſition luy fit prendre des maniéres moins impérieuſes, & le Roy luy accorda une moitié de Décime comme un préſent de charité, que le Clergé de France accordoit au Siége Apoſtolique.

An. 1410.

Quelque temps aprés Loüis d'Anjou Roy de Sicile étant revenu en Italie, gagna une grande bataille ſur Ladiſlas; mais elle luy devint inutile, par ſa lenteur: ce qui fit dire au Prince vaincu ces paroles que tous les Hiſtoriens ont recueillies; que ſi ſon ennemi n'avoit pas ceſſé de le pourſuivre le jour de ſa victoire, il ſe rendoit Maître de ſon Royaume & de ſa perſonne; que s'il l'avoit pourſuivi le jour d'aprés, il ſe ſeroit emparé de ſon Royaume, & non pas de ſa perſonne; & qu'ayant attendu plus long-temps, il n'eut ni l'un ni l'autre; parce que luy ayant donné le loiſir de ſe reconnoître, il mit tellement ordre à tout, qu'il l'empêcha de faire aucun progrés. Loüis ayant perdu une ſi belle occaſion de conquérir le Royaume de Naples & manquant d'argent & de vivres, ſe retira en France, où il trouva la Cour & la Famille Royale partagée en factions, dans leſquelles il s'engagea luy-même, ſans preſque plus penſer à ſon Royaume de Naples.

Cependant la Tréve avec l'Angleterre étant finie, les Armateurs de Harfleur ſe mirent en mer, & attaquérent les Vaiſſeaux Anglois qui tranſportoient en Guyenne le Sénéchal de Bourdeaux avec beaucoup d'armes & quelques Troupes. Ils les battirent, ſe rendirent Maîtres d'une partie des Vaiſſeaux, prirent le Sénéchal priſonnier & quatre cens hommes avec luy, & rentrérent dans leur port chargez de butin. Hiſt. Anonyme l. 90. chap. 2.

Les Anglois eurent leur revanche par la trahiſon d'un Bourgeois de Saint Omer, qui étoit depuis long-temps priſonnier en Angleterre, & qui pour ſe tirer de captivité, promit de bruler les magaſins que le Duc de Bourgogne faiſoit, diſoit-on, pour le Siége de Calais. Il tint ſa parole, & ayant ſuborné un Charpentier qui travailloit aux machines d'Artillerie, il y fit mettre le feu qui conſuma tout, & entre autres choſes un amas prodigieux de bois de Charpente deſtiné à faire autour de Calais une eſpece de Ville, comme avoit fait autrefois Edouard Roy d'Angleterre, où l'on devoit loger une armée, au cas que la place n'eût pas été priſe avant l'hyver.

Mais le Duc de Bourgogne abandonna bientôt ſon deſſein du Siége de Calais, qu'il avoit envie de prendre autant pour délivrer ſon Comté d'Artois du voiſinage des Anglois, que pour l'avantage du Royaume, qui luy ſervoit de prétexte; le Duc de Berri luy fit tourner tête ailleurs, & l'occupa d'autres ſoins.

Il y avoit de grands démêlez entre le Duc de Bretagne & le Comte de Penthievre au ſujet de la Ville de Moncontour, que ce Comte avoit acquiſe du Comte de Château-Briant, par échange & dont le Duc prétendoit avoir la garde & les fruits de la premiere année. Le Comte de Penthievre luy en offrit le rachat; mais il n'y voulut point entendre. On en vint aux armes. Le Duc de Bretagne fit venir des Troupes d'Angleterre qui ravagérent toutes les terres du Comte. La Cour, auſſi-bien que la plûpart des Seigneurs du pays ſçurent tres-mauvais gré au Duc d'avoir appellé les Anglois. Il les renvoya ſur l'ordre qu'il en reçut du Roy, qui voulut que ce différent fût mis en arbitrage. Les deux parties nommérent des Arbitres. Le Duc de Bretagne choiſit le Roy de Navarre & le Duc de Bourbon, le Comte de Penthievre choiſit le Roy de Sicile & le Duc de Berri. La Ville de Gien fut le lieu, où ſe tinrent les conférences, qui ne réuſſirent point; le Duc de Bretagne n'ayant pû s'accommoder des propoſitions qu'on luy faiſoit. L'affaire fut terminée depuis par la ceſſion que le Comte de Penthievre fit de Moncontour au Duc de Bretagne, moyennant un dédommagement. Ibid. ch. 2.

On prétendit que les conférences de Gien n'avoient été qu'un prétexte, au moins dans l'intention du Duc de Berri, pour avoir occaſion de ſonder le Duc de Bretagne, & de tâcher de l'engager dans la ligue qu'on méditoit de faire contre le Duc de Bourgogne; & on l'y trouva aſſez diſpoſé. Les conférences ayant été rompuës, le Roy de Sicile prit le chemin d'Italie, & le Roy de Navarre & les Ducs de Berri & de Bourbon celuy de Paris. Argentré Hiſtoire de Bret. l. 10. chap. 352.

A peine

Hiſtoire Anonyme. Juvenal des Urſins.

A peine ces deux Ducs furent-ils un mois à la Cour, qu'ils en partirent bruſquement, ſans en dire mot à perſonne, & s'en allerent de nouveau à Gien, où ils avoient donné rendez-vous aux Ducs de Bretagne & d'Orleans, & aux Comtes d'Alençon, de Clermont & d'Armagnac. Le Duc de Berri avoit déja la parole de la plûpart; il n'y eut preſque plus rien à faire qu'à ſigner le Traité d'Alliance, par lequel ils s'engagérent à fournir chacun un certain nombre de Gens d'armes & d'Archers. Ils réſolurent d'aller à Paris ſi-tôt qu'ils auroient aſſemblé leurs Troupes, d'y entrer en armes, & d'aller préſenter leur Requête au Roy ſur les déſordres de l'Etat, & contre le Duc de Bourgogne, qui en étoit le principal Auteur. On mit en délibération, mais ſans rien conclure, ſi le Duc d'Orleans déclareroit la guerre au Duc de Bourgogne, pour tirer vengeance de la mort de ſon pere, ou s'il demanderoit ſeulement au Roy, que nonobſtant le Traité de Chartres que lui & les Comtes de Vertus & d'Angoulême ſes freres n'avoient ſigné que par force, il fit de nouveau inſtruire le procés touchant l'aſſaſſinat du feu Duc d'Orleans leur pere. Le Duc d'Orleans pour s'attacher davantage le Comte d'Armagnac, luy promit en cette entreveuë d'épouſer ſa fille en ſecondes nôces, ayant perdu depuis quelque temps ſa premiere femme Iſabelle de France & Reine doüairiere d'Angleterre. Cette Aſſemblée ſe tint aux derniers jours d'Aouſt & aux premiers du mois de Septembre.

Avant qu'elle ſe ſéparât, les Princes écrivirent au Roy une Lettre, où plaignant la dure & l'indigne ſervitude, où le Duc de Bourgogne le tenoit luy & Monſieur le Dauphin, ils le ſupplierent de trouver bon qu'ils fiſſent tous leurs efforts pour l'en délivrer. Ils affecterent néanmoins de ne pas nommer le Duc de Bourgogne dans leur Lettre qu'ils envoyerent aux Prelats, & à toutes les plus conſidérables Villes du Royaume, avec d'autres qu'ils leur addreſſoient pour les engager à ſe joindre à eux, & à les ſeconder de tout leur pouvoir. Ils partirent auſſi-tôt pour aller chacun dans leurs Terres, afin d'y lever des Troupes, & ſe rendre enſuite tous enſemble à Paris.

An. 1410.

Le Duc de Bourgogne voyant cette tempête ſe former contre luy, ne différa pas de prendre ſes précautions. Il avoit un grand avantage ſur le parti contraire; c'eſt qu'étant Maître de la perſonne du Roy & de celle du Dauphin, tous ſes ordres étoient donnez en leur nom & ſous leur ſceau, au lieu que ſes adverſaires n'agiſſant pas à l'ombre d'une telle autorité, étoient regardez comme des factieux & des rebelles.

Hiſt. Anonyme. Monſtrelet. des Urſins.

La Cour envoya deffenſe par tout à tous les Gentilshommes de prendre les armes ſans un commandement exprés du Roy, & ordre à ceux qui les avoient déja priſes de les mettre bas, ſous peine de confiſcation de leurs Terres & de leurs Châteaux. Le Roy écrivit au Duc de Berri pour l'inviter à revenir auprés de luy, l'aſſeurant que ſon retour luy ſeroit tres-agréable, & qu'il l'y recevroit comme un neveu doit recevoir un oncle qui luy eſt tres-cher; mais qu'il le prioit de licentier auparavant ſes Troupes, & de n'y venir qu'avec ſon train ordinaire. Le commandement & les prieres furent également inutiles. Le Duc de Berri répondit pour luy & pour les autres Princes, qu'il ſupplioit le Roy de trouver bon qu'ils ne déſarmaſſent point, puiſqu'il ſouffroit que le Duc de Bourgogne demeurât armé, & fit des levées de Troupes de tous côtez.

Le Duc de Bourgogne ſe hâtoit d'autant plus d'en faire venir de ſes Etats & d'ailleurs, qu'il ne trouva pas dans les Pariſiens ce dévoüement entier à ſon ſervice, où ils paroiſſoient être avant le Traité de Chartres. Les Députez de Paris qu'il aſſembla avec ceux des autres principales Villes du Royaume, luy refuſérent les contributions qu'il leur demandoit ſous prétexte de la guerre qu'on alloit avoir avec l'Angleterre; mais qu'on prévoyoit bien qu'il deſtinoit uniquement à ſe ſoutenir contre ſes ennemis particuliers. Il n'oſa les trop preſſer, & les congédia ſans en avoir rien obtenu. Il propoſa aux Pariſiens de ſe choiſir un chef qui pût les commander, en cas que les Factieux vinſſent attaquer Paris. Ils répondirent que le Duc de Berri ayant bien voulu depuis quelque temps accepter la qualité de leur Gouverneur, ils n'en reconnoîtroient point d'autre. Il voulut encore faire marcher le Ban & l'Arriere-Ban de l'Iſle de France ſous les ordres du Prevôt de Paris. Il ne fut point obéï par la plûpart des Gentilshommes, parce dirent-ils, que ce Prevôt n'étoit pas un homme aſſez qualifié pour être à leur tête. Les Pariſiens ſe comportoient ainſi, moins par inclination pour le parti du Duc d'Orleans, que par la crainte d'une guerre civile, dont ils avoient déja éprouvé ſous ce regne les funeſtes effets.

Ces déſagréables refus obligerent le Duc de Bourgogne à penſer à la paix, ou du moins à amuſer ſes ennemis par des négociations qui luy donnaſſent le temps de ſe fortifier contre leurs entrepriſes. Il écrivit au Duc de Berri d'une maniere fort reſpectueuſe, pour l'exhorter à venir à la Cour, l'aſſeurant qu'il étoit prêt de luy remettre entre les mains la perſonne du Roy & le gouvernement de l'Etat, pourvû qu'il ne ſe préſentât point devant Paris en ennemi à la tête d'une armée. Ce fut par ſon conſeil que le Roy envoya au Duc de Berri l'Evêque d'Auxerre, le Comte de la Marche, le Grand Prieur de Rhodes, le Sire de Tignonville, & Gautier Col, Secretaire d'Etat pour luy repréſenter les malheurs que la guerre civile alloit cauſer au Royaume. Ils ſe trouvérent à Poitiers avec les autres Princes & Seigneurs confédérez; Tignonville porta la parole, & aprés un aſſez long diſcours: où il expoſa les ſuites fâcheuſes de toutes ces diſſentions, & l'injuſtice d'un armement fait par des Sujets contre les ordres du Souverain, il conclut en priant le Duc de Berri de la part du

Roy de congédier ſes Troupes, & luy proteſta que dés qu'il l'auroit fait, le Duc de Bourgogne congédieroit les ſiennes.

Le Duc fit répondre par l'Archevêque de Bourges ſon Chancelier, qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix ; qu'il conſervoit pour le Roy ſon neveu toute la fidelité & tout l'attachement qu'il luy devoit ; qu'il ſe rendroit bientôt à Chartres avec les autres Princes, & qu'il ſe comporteroit de maniere, que non ſeulement le Roy & Monſieur le Dauphin, mais encore tout le Royaume connoîtroient la paſſion qu'il avoit pour le bien de l'Etat & pour le ſervice de ſon Souverain.

Cette réponſe générale fit connoître au Duc de Bourgogne, que le Duc de Berri ne donnoit point dans les pieges qu'il luy tendoit, & qu'il en faudroit venir à la guerre. Il s'étoit déja ſaiſi de Creil Forteresſe importante ſur l'Oiſe, dont le Comte de Clermont fils du Duc de Bourbon avoit le gouvernement, & où d'abord on avoit refuſé de recevoir le Roy, lorſque ſous prétexte d'aller à la chaſſe dans le bois de Senlis, il avoit voulu s'en aſſeurer. On poſta des Troupes à tous les ponts des rivieres des environs de Paris &, le Dauphin & le Duc de Bourgogne allerent à Melun, pour prier la Reine de revenir à Paris, ou du moins au bois de Vincennes avec ſes enfans. On ſe défioit toûjours de cette Princeſſe, parce qu'on ſçavoit ſon inclination pour la maiſon d'Orleans, & on apprehendoit qu'elle ne livrât Melun au Duc de Berri. Elle ne put, ou n'oſa refuſer ce qu'on luy demandoit ; & ſi-tôt qu'elle fut ſortie de la Ville, le Duc de Bourgogne y mit une forte garniſon.

Cependant les Troupes de part & d'autre s'avançoient vers Paris. Le Duc de Brabant frere du Duc de Bourgogne arriva avec ſix mille hommes & ſe logea dans Saint Denis. D'autres Troupes en plus grand nombre, partie de Bourgogne, partie de Flandre, partie de Picardie parurent en même temps : & les Pariſiens furent bien ſurpris, quand ils virent, lorſqu'ils s'y attendoient le moins, entrer dans leur Ville huit mille hommes armez de pied en cap, que le Duc de Bourgogne partagea dans divers quartiers, & qu'il logea chez les Bourgeois. C'étoit-là pour luy un coup de partie, qui l'aſſeuroit de cette capitale, & dés lors il commença à ne la plus ménager. Car comme il avoit beſoin d'argent pour entretenir tant de Troupes, il leva une capitation ſur tous les Bourgeois, dont les moins taxez payerent ſix écus d'or par famille. Cette taxe fut exigée avec la derniere rigueur, & ſur le moindre délai, on voyoit arriver au logis de celuy qui différoit de payer, une garniſon de Soldats qui n'en ſortoient point que l'argent ne fût délivré. Ce n'étoit plus alors ce Duc de Bourgogne, qui ne parloit autrefois que de ſuppreſſions d'impôts & de ſubſides ; & le peuple reconnut ſa folie d'avoir compté ſur l'amitié des Grands dans un temps de factions.

D'autre part le Duc de Berri ne fut pas long-temps ſans paroître aux environs de Chartres avec les Princes & les Seigneurs de ſon parti, excepté le Duc de Bourbon, qui étoit mort peu de temps auparavant à l'âge de prés de ſoixante & treize ans, engagé dans cette intrigue, nonobſtant la droiture de ſon cœur, qui luy avoit toûjours inſpiré l'averſion des factions : mais il eſt de certaines conjonctures qui entraînent ; & il étoit difficile à un Prince du Sang de ſon caractere de voir ſans peine la France ſous le joug du meurtrier de ſon neveu, & frere unique du Roy. Le Duc de Bretagne, malgré les engagemens qu'il avoit pris avec les Princes aux conférences de Gien, demeura comme neutre ; mais ſes deux freres ſe partagerent : Le Comte de Richemond prit le parti de la maiſon d'Orleans, & ſe trouva à Chartres avec ſeize cens Cavaliers. Giles de Bretagne ſon cadet ſe jetta dans le parti du Duc de Bourgogne, ſoit que chacun eût ſuivi en cela ſon inclination, ſoit que la politique du Duc de Bretagne eût eu part dans cette conduite. *Argentré Hiſtoire de Bretagne.*

Le Roy qui étoit alors en ſanté ſe trouva en de grands embarras. Quelques-uns luy propoſérent de faire apporter l'Oriflamme de S. Denis, d'ordonner à tous ſes Sujets des deux factions de ſe ranger ſous cet Etendart pour former un tiers parti, l'aſſeurant qu'il deviendroit le plus fort & ſeroit en état de mettre les deux autres à la raiſon ; mais ce Prince étoit en la puiſſance du Duc de Bourgogne, & n'étoit pas capable d'une telle réſolution. Ainſi il prit le deſſein de tenter encore la voye de la négociation. Il envoya au Duc de Berri qui s'étoit avancé juſqu'à Montleri, l'Archevêque de Reims, l'Evêque de Beauvais, le Comte de la Marche, & le grand-Maître de Rhodes. L'Univerſité y envoya auſſi des Députez ; mais on ne put rien conclure. Il pria la Reine de faire encore quelque effort. Elle prit avec elle le Comte Valeran de Saint Pol, & le Cardinal de Bar. On eut quelques conférences au Château de Marcouſſi toûjours inutilement, le Duc de Berri perſiſtant à vouloir aller trouver le Roy, & s'obſtinant à entrer en armes dans Paris. Le Roy irrité réſolut par le conſeil du Duc de Bourgogne, d'aller à la tête de ſon armée attaquer celle des Princes. Le Roy de Navarre & quelques autres du Conſeil ne furent pas de cet avis ; & on pria la Reine de faire encore une tentative, qui fut auſſi inutile que les autres.

Le Duc de Berri, qui voyoit qu'on ne faiſoit que l'amuſer, & que ſi les pluyes de l'Autonne ſurvenoient, il ſeroit obligé de congédier ſes Troupes en laiſſant le Duc de Bourgogne en poſſeſſion de Paris & toûjours Maître de la Cour, quitta Montleri, & vint ſe camper à Vinceſtre, * qu'on appelle aujourd'huy Biceſtre par corruption, & qui luy appartenoit. Le Duc d'Orleans ſe logea à Gentilli, & on pouſſa les quartiers juſqu'auprés

* Cette maiſon ou château s'appelloit Vinceſtre, parce qu'il avoit

appartenu à Jean Evêque de Vincestre en Angleterre ſur qui Philippe le Bel le confiſqua l'an 1291. Il le lui rendit dans la ſuite.

Annotat. ſur l'Hiſt. de Charles VI. page 639.

du fauxbourg Saint Marceau. Alors les Pariſiens craignant pour la Ville, firent ce qu'ils avoient juſqu'alors refuſé au Duc de Bourgogne, qui fut de lever à leurs dépens des milices de la Ville, pour faire la garde, & ſe défendre contre les Princes. On allumoit des feux toutes les nuits ſur les murailles & dans les ruës, pour ſe précautionner contre les ſurpriſes, & on augmenta de deux cens hommes la garde du pont de Charenton. Les Troupes des Princes s'emparerent de Saint Clou, le pillerent, & y commirent de grands excés. Le Roy en fut tres-chagrin, & dit en colere au Duc de Bourgogne qu'il vouloit abſolument qu'on s'accommodât.

Au milieu de tous ces déſordres on traitoit avec les Anglois d'une nouvelle Treve, que l'on conclut. Elle devoit commencer à la Touſſaints prochaine, & durer juſqu'à Pâques. On n'avoit garde de ſe rendre difficile là-deſſus dans l'état où étoient les choſes.

Il ſe donnoit cependant quantité de petits combats, ſur tout du côté de Bicêtre, où étoit le quartier du Duc de Berri, & on ſe croyoit tous les jours à la veille d'en voir donner un déciſif, lorſqu'on entra de nouveau en négociation, & avec plus de ſuccés qu'on n'avoit fait juſqu'alors. Dans un grand Conſeil que le Roy tint à Paris, le Roy de Navarre propoſa un moyen de pacifier toutes choſes; ce fut que les Princes du Sang qui prétendoient avoir part au gouvernement, y renonçaſſent tous de commun accord, & que le Roy pour gouverner, ſe choiſît un Conſeil, qui ſeroit compoſé de perſonnes de probité & d'une prudence reconnuë tirées des trois Etats du Royaume. C'étoit là priver le Duc de Berri & le Duc de Bourgogne du plus cher objet de leur ambition; mais auſſi c'étoit couper pied à leurs jalouſies mutuelles.

Comme le Roy de Navarre étoit étroitement lié avec le Duc de Bourgogne, on ne douta pas que la choſe n'eût été concertée entre eux avant qu'on la propoſât: car elle paroiſſoit fort déſavantageuſe au Duc qui étoit en poſſeſſion de l'autorité, & qui par-là quitteroit la partie, & n'auroit pour tout avantage que l'excluſion de ſon Concurrent. Mais d'ailleurs il ſe voyoit comme aſſiégé dans Paris, devenu odieux aux Bourgeois, & regardé comme la cauſe de la guerre & de tous les déſordres qu'elle cauſoit dans l'Etat. L'argent luy manquoit pour ſoudoyer tant de Troupes étrangéres. Enfin un ſi bel exemple de modération devoit luy faire grand honneur, l'autoriſer à faire la guerre, & mettre tout le tort du côté du Duc de Berri, ſuppoſé que ce Prince refuſât un tel accommodement.

Il n'y eut toutefois rien de conclu là-deſſus dans le Conſeil; mais quelques jours aprés les Députez de l'Univerſité faiſant au Roy une remontrance ſur le même ſujet au retour d'une entrevuë qu'ils avoient euë avec le Duc de Berri, le Roy de Navarre prit la parole & dit au Roy, que luy & le Duc de Bourgogne étoient prêts de ſe retirer de la Cour, pourvû que le Duc de Berri, le Duc d'Orleans, & les autres de leur parti vouluſſent s'en éloigner auſſi, & qu'on verroit par là qui étoient ceux qu'on devoit rendre reſponſables de la guerre civile, ſi elle continuoit. Enſuite addreſſant la parole aux Ducs de Bourgogne & de Brabant, il leur demanda s'ils ne l'avoüoient pas ſur ce qu'il venoit de déclarer. Ils répondirent qu'il avoit parlé conformément à leurs ſentimens, & que le Roy n'avoit qu'à faire l'épreuve de leur obéïſſance.

Toute l'Aſſemblée fut agréablement ſurpriſe. On tint Conſeil pour députer au Duc de Berri, & luy faire la propoſition. Il la rejetta, & dit ſeulement qu'il conſentiroit volontiers qu'on formât le nouveau Conſeil; mais qu'il prétendoit en qualité d'oncle du Roy y avoir place parmi ceux qu'on choiſiroit dans le corps de la nobleſſe. Ce n'étoit pas là dequoi il s'agiſſoit; mais les Députez, pour ne le pas rebuter, luy promirent de rendre compte au Roy de ſa réponſe. Ils s'attendoient bien qu'on ne s'en contenteroit pas; mais ils ne vouloient pas rompre la négociation, prévoyant bien que le Duc de Berri ſeroit à la fin obligé de conſentir à ce traité. On faiſoit tous les jours de nouvelles propoſitions ſans rien conclure; on imaginoit divers expédiens pour fournir de la matiére aux conférences, & l'affaire traîna juſqu'à la Touſſaints. Durant ce temps-là les fourages de la campagne furent conſommez, la cherté des vivres augmenta, les Troupes ſe laſſerent. Enfin le Duc de Berri ſe voyant dans la neceſſité de congédier bientôt ſon armée, & de laiſſer le Duc de Bourgogne en poſſeſſion de ce qu'il ne pouvoit plus luy ôter, conſentit à l'accommodement tel qu'on le luy avoit propoſé d'abord. Le Traité fut conclu & ſigné: en voicy les plus importans articles.

Que tous les Princes du Sang ſe retireroient & s'éloigneroient de la Cour avec leurs Troupes. On excepta, je ne ſçai pour quelle raiſon le Comte de Mortain frere du Roy de Navarre.

Continuation de l'hiſtoire & chroniq. de Flandre, par Denis Sauvage p. 197

Que les Princes & les Seigneurs dans leur marche ne paſſeroient point ſur les Terres les uns des autres.

An. 1410.

Que les Villes & Châteaux ſeroient remis entre les mains des Commandans qui avoient été nommez par le Roy.

Que les Princes & Seigneurs ne reviendroient point auprés du Roy, ſans être appellez par Lettres Patentes & ſcellées du Sceau Royal.

Que le Roy feroit choix de perſonnes d'honneur & de probité, qui ne ſeroient attachées ni par penſion, ni par ſerment à aucun des deux partis, pour aſſiſter à ſes Conſeils.

Que les Ducs de Bourgogne & de Berri conviendroient entre eux de deux Seigneurs qui leur ſeroient agréables, pour être comme Vice-Gouverneurs de Monſieur le Dauphin; & que comme le Duc de Berri n'avoit point

de brevet de la charge de Gouverneur de ce jeune Prince, on luy en expedieroit un.

Que Pierre des Eſſarts Prevôt de Paris ſeroit dépoſé de ſon Office, & que le Roy en nommeroit un autre.

Enfin que le Roy accorderoit amniſtie à tous les Chevaliers & Ecuyers qui auroient pris les armes contre ſes ordres, ou refuſé de les prendre pour ſon ſervice, & qu'il en feroit expédier des Lettres à tous ceux qui en demanderoient.

Cette paix fut appellée la paix de Bicêtre, parce qu'elle fut concluë dans ce Château, & par quelques-uns la trahiſon de Bicêtre, parce qu'il n'y eut aucune ſincérité des deux côtez. Les Chefs des deux partis s'en ſçeurent bon gré. Le Duc de Berri ſe fit grand honneur d'avoir obligé le Duc de Bourgogne de déſemparer, & le Duc de Bourgogne d'avoir empêché le Duc de Berri d'entrer dans Paris & d'approcher du Roy comme il le prétendoit. Tous deux partirent le même jour, qui fut le huitiéme de Novembre. Le Duc de Berri prit le chemin de Dourdan, & le Duc de Bourgogne celuy de Meaux chargez des malédictions des Pariſiens & des gens de la campagne, qui porterent tout le poids de cette guerre, & s'en ſentirent long-temps.

Le Heraut de Berri.

Il eſt marqué dans un Mémorial de la Chambre des Comptes, que la licence des gens de guerre au dedans & au dehors de Paris obligea une grande quantité des Bourgeois à quitter la Ville pour ſe retirer dans le bois & dans les autres Villes; & que le peu qui étoit reſté de raiſin aux vignes, de bled dans les champs, & de foin dans les prairies ne fut recueilli qu'aprés la Saint Martin.

Mémorial coté G. fol. 249. v.

En exécution du Traité, des Eſſarts Prevôt de Paris fut deſtitué, & le Sire Bruneau de Saint Clair fut mis en ſa place. Le Roy ayant aſſemblé les perſonnes qu'il crut les plus ſages & les plus gens de bien de ſa Cour, choiſit par leur avis ceux qui devoient compoſer ſon nouveau Conſeil. Il nomma du corps des Eccleſiaſtiques l'Archevêque de Reims, & les Evêques de Noyon & de Saint Flour: du corps des Nobles les Sires d'Offemont, Colard, de Mailli, de Rambure de, Blaru, & neuf autres Seigneurs. Un Ecrivain du Pays-bas de ce temps-là ajoûte l'Evêque de Tournai aux trois Prélats que j'ai nommez, & marque les noms ou les qualitez des autres Seigneurs; ſçavoir Guichard Dauphin Grand Maître de France, le Grand Maître de Rhodes, de Montenai, de Tourſi, de Louvroi, de Rumacour, un autre Tourſie de Saint George, & le Vidam, d'Amiens. Il n'y en eut point du Tiers Etat. Le Roy leur donna une pleine & entiere autorité ſur tous ſes ſujets tant en paix qu'en guerre, tant au dehors qu'au dedans du Royaume, & ſur les Officiers des Finances, pour les confirmer dans leurs emplois, ou les changer ſelon qu'ils le trouveroient bon pour le bien de l'Etat.

Monſtrelet chap. 66.

An. 1410.

On ſe flatta à la Cour, & dans le Royaume de l'eſperance de voir la tranquillité rétablie: mais quand une fois les eſprits ſont mis en mouvement par une paſſion auſſi violente que celle qui animoit les maiſons d'Orleans & de Bourgogne, on ne doit gueres compter ſur les accommodemens & ſur les réconciliations que le cœur déſavoüe, dans le même temps que la néceſſité ou la politique les commandent.

A peine trois mois s'étoient-ils écoulez depuis la paix de Bicêtre, qu'on reçut à la Cour des Lettres du Duc de Bourgogne addreſſées au Dauphin & aux Nouveaux Miniſtres, par leſquelles il les avertiſſoit qu'il ſçavoit de bonne part, que le Comte d'Alençon, le Duc de Bourbon, & le Connétable préparoient ſous-main une nouvelle entrepriſe contre Paris, pour en enlever le Roy, la Reine & le Dauphin, & que le Duc d'Orleans & le Comte d'Armagnac étoient les Chefs de cette nouvelle conſpiration. Les Princes accuſez ayant eu avis de cette Lettre du Duc de Bourgogne, firent grand bruit. Ils écrivirent non ſeulement au Roy & à la Reine, mais encore à la Maiſon de Ville de Paris, à l'Univerſité, au Chapitre de Nôtre-Dame, & aux Religieux de Saint Denis, pour ſe plaindre & demander juſtice des calomnies qu'on leur faiſoit. La Cour eut moins d'égard à leurs Lettres qu'à celles du Duc de Bourgogne, qui étoient confirmées par les avis qu'on recevoit des Provinces touchant certaines Aſſemblées extraordinaires de Gentilshommes, qui faiſoient conjeſturer quelques deſſeins cachez. C'eſt pourquoi on renouvella par tout le Royaume les deffenſes qu'on avoit déja faites de prendre les armes ſans l'ordre du Roy, en faveur de qui que ce fût, ſous peine de confiſcation de corps & de biens. On ordonna à tous les Prevôts de ſe ſaiſir des Châteaux des Gentilshommes particuliers, dés qu'ils s'appercevroient du moindre mouvement, d'y mettre garniſon, & de leur courir ſus, ſi on les voyoit s'attrouper.

An. 1412. Hiſt. Anonyme l. 30. ch. 14. &c.

Il étoit plus aiſé de donner ces ordres & de porter ces deffenſes, que de les faire exécuter. Les Princes, ſous prétexte de ſeureté ou de magnificence avoient toûjours à leur ſuite grand nombre de Chevaliers & d'Ecuyers. Quelques-unes des Troupes qu'ils avoient congédiées couroient la Beauſſe, & y faiſoient des ravages effroyables, & s'avoüoient du Duc d'Orleans & des Seigneurs liguez. On écrivit aux Princes pour ſçavoir ce qui en étoit; & ils les déſavoüerent: ſurquoi le Maréchal de Boucicaut s'étant avancé par ordre du Roy avec cinq cens hommes d'armes & grand nombre d'Arbaleſtriers ſurprit ces Brigands, en tua beaucoup, les diſſipa, & fit pendre la plus grande partie de ceux qui tombérent entre ſes mains.

D'autre part le Duc de Bourgogne allarmoit ſans ceſſe la Cour par ſes Lettres, aſſeurant le Roy que les Princes n'attendoient que

la fin du Printemps pour ſe mettre en campagne ; qu'il ſçavoit de bonne part qu'ils vouloient ſe jetter ſur le Comté de Charolois ; & il le conjuroit de luy permettre d'armer pour deffendre ſes Domaines. Le Comte de Saint Pol par le conſeil du Duc, auquel il étoit tout dévoüé, briguoit à la Cour le gouvernement de Paris. Peu s'en fallut que le Roy ne le luy donnât ; mais la Ville s'y oppoſa en repréſentant que le Gouvernement n'étoit point vacant, & que le Duc de Berri en étoit pourveu ; & les Bourgeois ſuppliérent le Roy de vouloir bien qu'ils gardaſſent leur Ville, comme ils avoient fait juſqu'alors avec toute la fidélité qu'il pouvoit attendre d'eux.

Monſtrelet chap. 70.

Cependant au mépris des ordres du Roy, les Princes armoient en effet. Le Duc de Bourgogne, pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre, le faiſoit auſſi. Sur les avis que le Roy en eut, il leur envoya quelques Evêques & des Seigneurs de la Cour, pour leur commander de mettre bas les armes, & leur ordonner que s'ils avoient quelques nouveaux ſujets de mécontentement les uns des autres, d'en faire Arbitres la Reine & le Duc de Berri. Le Duc de Bourgogne fut ſurpris de ce qu'on vouloit qu'il mît ſes interêts entre les mains de deux de ſes plus grands ennemis. Il affecta néanmoins beaucoup de ſoumiſſion, & dit qu'il ſeroit content de tout, pourveu que dans les nouveaux Traitez qui ſe pourroient faire, on ne fit rien de contraire aux Traitez de Chartres & de Bicêtre que tous les Princes du Sang avoient promis avec ſerment d'obſerver.

Le Duc d'Orleans parut ſe ſoumettre plus volontiers que le Duc de Bourgogne à l'Arbitrage de la Reine & du Duc de Berri, & offrit de licentier ſes Troupes : mais il ajouta une choſe qui marquoit bien ſon peu de diſpoſition à la paix, & qui choqua fort le Roy ; car il demanda qu'avant toutes choſes, non ſeulement on chaſſât de la Cour pluſieurs Seigneurs qui y étoient, mais encore qu'on leur fit leur procez comme à des traîtres, & qu'on l'écoutât ſur les griefs qu'il avoit à propoſer contre eux ; & parmi ceux-là étoit le Vidame d'Amiens, un de ceux qui avoient été chargez du Miniſtere à la place des Ducs de Berri & de Bourgogne. Les autres étoient les Sires Jean de Neſle Chancelier du Dauphin, Charles de Savoiſi, Antoine de Craon, Antoine des Eſſarts, Moricet de Ruilli, & le Seigneur de Courcelles.

Monſtrelet chap. 69.

C'étoient là de ces demandes que les Factieux ont coutume de ſubſtituer à la place d'une déclaration de guerre ouverte, & qu'ils font exprés, afin que le refus ſoit un prétexte pour eux de lever l'Etendart de la révolte. On regarda ainſi la Lettre du Duc d'Orleans. On renouvella les défenſes déja faites de prendre les armes, ſoit pour le Duc d'Orleans, ſoit pour le Duc de Bourgogne. On prit des précautions pour la ſeureté de la perſonne du Roy & de la Ville de Paris : & dans un Conſeil qui ſe tint au commencement de Juillet, où pluſieurs Seigneurs, beaucoup de Prélats, quelques Docteurs de l'Univerſité, & quelques-uns des plus conſidérables Bourgeois furent appellez, propoſa de faire la guerre aux Princes. Le Chancelier en cette occaſion loüa fort la ſoumiſſion du Duc de Bourgogne, & dit que la Reine par ordre du Roy étoit allé à Melun s'aboucher avec le Duc de Berri, afin de faire encore une tentative pour la paix ; mais qu'on n'eſperoit gueres que ce Prince voulût écouter un ſi ſage conſeil, & qu'il falloit ſe réſoudre à attaquer à force ouverte cette pernicieuſe Ligue. An. 1416.

Comme l'argent manquoit dans le tréſor, on propoſa de faire de nouvelles levées d'argent, & de comprendre dans la taxe les Suppots de l'Univerſité & les Eccléſiaſtiques. l'Archevêque de Reims qui portoit la parole pour les Prélats, y conſentit en leur nom. L'Univerſité demanda du temps pour délibérer ſur ce qui la concernoit, & on le luy accorda. Le Chancelier de Nôtre-Dame de Paris fut choiſi pour faire la réponſe. Il parla non ſeulement au nom de l'Univerſité, mais encore au nom des Eccleſiaſtiques. Il le fit avec une hardieſſe, qui en un autre temps ne ſeroit pas demeuré impunie : car en ſe plaignant de la mauvaiſe adminiſtration des Finances, il dit que ſi le Roy étoit moins prodigue, il n'auroit pas beſoin de taxer l'Univerſité, dont les Suppots n'avoient que des revenus aſſez médiocres ; & ſur l'article des Eccléſiaſtiques en général, il ne ſe contenta pas de dire que ces ſortes de taxes étoient des abus ; mais qu'on pouvoit croire avec raiſon ſur pluſieurs exemples des Hiſtoires anciennes, que c'étoit un ſujet de ſecoüer le joug, & de dépoſer un Roy.

Le Chancelier de France releva cette parole ſéditieuſe : Il ſe porta pour accuſateur contre l'Orateur de l'Univerſité ſur ce qu'il avoit avancé qu'un Roy pouvoit être dépoſé par ſes Sujets ; & il luy aſſigna un jour pour rendre raiſon de ce qu'il avoit dit. L'Orateur comparut au jour aſſigné, & donna ſa propoſition par écrit pour être examinée. Comme la Cour n'avoit que trop d'autres affaires, & qu'elle appréhendoit d'exciter de nouveaux troubles dans Paris, on donna à l'accuſé des Juges, qu'on ſçavoit bien qu'ils ne luy ſeroient pas contraires. C'étoient des Docteurs en Droit Canon, qui jugerent en préſence du Roy, que le Chancelier de Nôtre-Dame n'avoit point parlé affirmativement ; ſur ce ſujet mais qu'il avoit ſeulement cité des exemples. La choſe en demeura là par la crainte de révolter un Corps, à qui la Cour depuis le commencement du regne avoit laiſſé prendre beaucoup d'autorité.

Le Duc de Bourgogne qui vit la Cour auſſi animée qu'il le ſouhaitoit contre le Duc d'Orleans, affecta plus que jamais de paroître ſoumis aux ordres du Roy. Il ſurſit les levées de Troupes qu'il avoit commencées, & demeura en Flandre, bien aſſeuré que les Soldats ne luy manqueroient pas, dés qu'il en au-

roit béſoin. Le Duc d'Orleans tenoit une conduite toute oppoſée. Il faiſoit venir des Troupes de toutes parts, & ſur tout d'Allemagne. Il fit un Manifeſte en forme de Lettre qu'il envoya au Roy, au Dauphin, à l'Univerſité, & à la Ville de Paris, où il répréſentoit d'une maniere pathétique l'horreur de l'aſſaſſinat commis en la perſonne du Duc ſon pere, demandoit juſtice, & expoſoit les infractions faites par le Duc de Bourgogne au Traité de Chartres, & par la Cour même, à celuy de Bicêtre. Il marquoit en particulier que contre un des articles eſſentiels de ce dernier Traité, il y avoit dans le Conſeil des gens, & des Principaux, qui étoient tous dévoüez au Duc de Bourgogne, & attachez à ſes interêts par ſerment.

Juvenal des Urſins.

Ceux qui jugérent alors de ce Manifeſte ſans préoccupation demeurérent d'accord qu'il y avoit beaucoup de vérité : mais ils blâmérent en même-temps la conduite du Prince, qui demandoit juſtice à ſon Roy les armes à la main.

Le Duc de Bourgogne répondit par un autre Manifeſte d'une maniere qui le rendit odieux ; car ce n'étoit preſque qu'un précis de l'Apologie, que le Docteur Jean Petit avoit prononcée quelques années auparavant pour le défendre, & qui rouloit ſur ce damnable principe, qu'il eſt permis de faire périr un Tyran de quelque maniére qu'on le faſſe. Mais ſuppoſé qu'il entreprît de défendre une ſi mauvaiſe cauſe, il n'avoit guere d'autre voye de le faire.

Ibid.

Le Duc d'Orleans ſe ménageant ſi peu avec la Cour, n'étoit pas diſpoſé à garder plus de meſures avec le Duc de Bourgogne. Il luy envoya déclarer la guerre par un Cartel ſigné de luy & de ſes trois freres, qui commençoit en ces termes. *Charles Duc d'Orleans & de Valois, Comte de Blois &c. Philippe & Jean d'Orleans Comtes de Vertus & d'Angoulême, à toy Jean qui te dis Duc de Bourgogne, pour l'homicide horrible par toy proditoirement, de guet-à-pens, & par tes aſſaſſins ordinaires, commis en la perſonne de nôtre trés-redouté Seigneur & pere Loüis Duc d'Orleans frere unique du Roy, &c.*

Monſtrelet chap. 72.

Le Duc de Bourgogne reçût ce défi à Doüai, le dixiéme d'Aouſt, & y répondit trois jours aprés en termes également outrageans. De ſorte qu'on ſe prépara à faire deſormais une guerre ouverte, d'autant plus que de longues & fréquentes conférences que la Reine & le Duc de Berri avoient euës enſemble durant ce temps-là à Melun, n'aboutirent à rien. On en avoit dabord conceu de grandes eſpérances, & le Roy croyant la choſe fort avancée, avoit envoyé au mois d'Aouſt à Melun des Seigneurs, des Prélats, un Préſident & trois Conſeillers du Parlement, quelques Docteurs, le Prevôt des Marchands, & deux Bourgeois de Paris pour aſſiſter à la concluſion du Traité & pour la preſſer. Soit que tous ces gens-là, ou la plûpart fuſſent dans les interêts du Duc d'Orleans, ſoit que par complaiſance pour le Duc de Berri toûjours animé contre le Duc de Bourgogne, ou peut-être pour la Reine même, ils agiſſent fort mollement, ils revinrent à Paris ſans avoir rien terminé, & ne rapportérent au Roy que des plaintes de la part du Duc d'Orleans ſur le peu d'égard qu'on avoit eu aux Requêtes préſentées par la feuë Ducheſſe ſa mere, & par luy même touchant l'aſſaſſinat du Duc ſon pere. Ils ajoutoient que le Duc de Berri leur avoit dit pluſieurs fois, qu'il trouvoit qu'on faiſoit injuſtice au Duc d'Orleans de l'empêcher d'approcher du Roy, & de luy refuſer une réparation proportionnée à l'attentat commis contre ſon pere. En un mot on vit bien que le Duc de Berri n'avoit entretenu les Pariſiens de l'eſperance de la paix, que pour donner le temps au Duc d'Orleans de ſe rendre redoutable à la Cour, & qu'il y avoit eu de la colluſion entre luy & pluſieurs des Députez.

An. 1411.

Dés que la choſe fut venuë à la connoiſſance du peuple de Paris, il ſe déchaîna contre les Députez, les traita de traîtres & de perfides ; & il les eût mis en piéces, s'ils ne ſe fuſſent promptement retirez.

Le parti Bourguignon profita de cette conjoncture, pour animer les Bourgeois contre le Duc de Berri. Les eſpions que le Duc de Bourgogne avoit auprés des Princes écrivoient ſans ceſſe à leurs correſpondans de Paris, qu'on eût à ſe tenir ſur ſes gardes ; que quelque mine que l'on fît de vouloir la paix, on ſongeoit à les ſurprendre & à piller la Ville. Ces Lettres ſe répandoient par tout ; & par ce moyen le Duc de Bourgogne vint à bout de ce qu'il avoit inutilement tenté quelque temps auparavant, de faire un de ſes Partiſans Gouverneur de Paris : Car les Pariſiens ſe croyant trahis par le Duc de Berri, demandérent au Roy avec tant d'inſtances le Comte de Saint Pol pour les commander, qu'il fut obligé de le leur accorder.

Ils ne furent pas long-temps ſans s'en repentir. Le Comte de Saint Pol ſe voyant au comble de ſes vœux, ne penſa qu'aux moyens de ſe maintenir dans ſon poſte, ſans avoir nul égard au bien public. Il réſolut d'exterminer, ou de chaſſer de Paris tous ceux qui ſeroient contraires au Duc de Bourgogne, & s'appliqua à gagner la populace comme un inſtrument propre à l'execution de ſon deſſein.

Un Boucher nommé le Goix, avoit trois fils, qui s'étoient déja ſignalez par leur audace en faveur du Duc de Bourgogne l'année précédente, lorſque le Duc de Berri bloquoit Paris. Le Comte de Saint Pol les choiſit pour les faire Chefs d'un corps de milice de cinq cens hommes : il leur en abandonna le choix, & ils les prirent parmi les Bouchers, & les plus déterminez de la lie du peuple.

Le Comte engagea pareillement dans ſon parti les Sainctyons & les Thiberts, auſquels l'Hiſtorien donne auſſi le nom de Bouchers ; mais dans un autre ſens.

Juvenal des Urſins.

Ces derniers dont il eſt tant fait mention

Digitized

dans l'hiſtoire des troubles de Paris de ce tems-là, étoient des gens riches, accréditez parmi le peuple, & qui ne faiſoient pas par eux-mêmes le métier en détail. On voit dans la carte chronologique des Prevôts des Marchands & des Echevins de Paris, les Thibers & les Sainctyons pluſieurs fois Echevins depuis l'an 1411. juſqu'à l'an 1433. leur emploi étoit de fournir Paris de groſſes chairs ; & ils avoient Juriſdiction & Intendance ſur les Bouchers de la grande boucherie.

C'étoit une ſociété aſſez ſinguliére & des plus anciennes du Royaume. Elle étoit compoſée de pluſieurs familles, qui étoient toutes enſemble propriétaires des boucheries qu'on appelle l'Apport de Paris, & de celles du Cimetiére Saint Jean ; & à meſure que quelqu'une de ces familles s'éteignoit dans les mâles, ſon droit étoit auſſi éteint au profit de celles qui reſtoient. Je dis dans les mâles ; car dans cette ſocieté il y avoit une eſpéce de loy Salique, qui excluoit les bâtards & les femelles, tandis qu'il ſe trouveroit des mâles dans les autres familles. On voit par un Contrat de l'an 1260. qu'il y avoit alors prés de vingt familles qui formoient cette ſociété : elle a duré juſqu'à nos temps, & eſt aujourd'huy réduite à trois familles, ſçavoir, celle des Thibers, des Sainctyons & des Ladehors, qui ont encore la propriété de ces boucheries. De ſorte qu'il n'y a point de familles bourgeoiſes à Paris qui puiſſent prouver leur ancienneté de cinq ou ſix ſiécles par filiation, & par des Titres authentiques comme celles-là. Car outre le Contrat de 1260. ils ont une Tranſaction de 1210. qui renvoye à un acte encore plus ancien.

Cette ſociété pour exercer ſa Juriſdiction avoit une Chambre du Conſeil, & droit de condamner à l'amende ; & l'appel des jugemens que le Maître-Chef & ſes Aſſeſſeurs rendoient alloit au Châtelet. Cette Juriſdiction a duré juſqu'à ce que le Roy aujourd'huy regnant réunit en 1673. les Juſtices particuliéres à la Royale.

Ces familles ont depuis long-temps des armoiries : j'ai un jetton de cette Communauté de l'an 1576. & un autre que la Fabrique montre être encore plus ancien, où ſont les armoiries des Thibers, des Sainctyons, des Ladehors & des Dauvergnes dont la famille s'eſt éteinte en 1660. Il y a encore plus long-temps que ces familles ſe ſont tirées du commun de la Bourgeoiſie, & ont ajoûté à l'ancienneté de leurs races le relief que les Charges & la Magiſtrature y donnent. Il y avoit un Ladehors Lieutenant Criminel au Châtelet dés l'an 1474. & depuis il y a eu dans ces trois familles qui reſtent, des Maîtres des Requêtes, des Conſeillers à la Cour des Aydes, des Maîtres des Comptes &c. & il y en a encore aujourd'huy.

Voilà ce que c'étoit que ces Maîtres-Chefs des Bouchers qui faiſoient en l'an 1411. trembler tout Paris par l'autorité qu'ils avoient ſur les gens de ce métier & ſur la populace. Le Comte de Saint Pol fit donc expédier aux Goix des Lettres Patentes de leur commiſſion ; ſous le nom de Milice Royale. Ils avoient permiſſion d'aller dans les rues en armes & en troupes, & d'arrêter de la part du Roy tous ceux qui ſeroient du parti Orleannois, que l'on nommoit Armagnacs, nom qu'on leur avoit donné dans le dernier blocus de Paris, parce que le Comte d'Armagnac beaupere du Duc d'Orleans, étoit un de ceux qui avoit de plus nombreuſes troupes, & dont les Pariſiens & les environs de Paris avoient été les plus maltraitez.

Mettre dans une telle conjoncture l'autorité Royale entre les mains de gens tout dévouez à une faction, c'étoit donner lieu à toutes ſortes de violences, & abandonner à leur diſcrétion les biens & la vie des plus honnêtes gens. On en vit bientôt les funeſtes effets. Ils aſſouvirent leur vengéance ſur leurs ennemis particuliers, ſous prétexte que c'étoit des Armagnacs. Les Partiſans du Duc d'Orleans, qui n'étoient pas en petit nombre, s'uniſſoient quelquefois entre eux pour ſe défendre contre les Bourguignons ; car ce nom devint auſſi un nom de parti, & l'on ne voyoit que des querelles & des meurtres dans Paris ; mais les Bourguignons prévaloient. Ces Chefs des Bouchers ſe chargeoient des requêtes de tous ceux qui vouloient faire des remontrances au Conſeil du Roy : ils étoient admis dés qu'ils paroiſſoient, & on les écoutoit. Ce déſordre fut cauſe qu'un tres-grand nombre des plus conſidérables Bourgeois s'enfuirent de Paris, aimant mieux abandonner leurs maiſons au pillage que de voir tous les jours leur vie à la merci de cette troupe de Factieux. L'Evéque de Xaintes ayant un jour opiné dans le Conſeil pour la paix, & propoſé pour cet effet que le Duc de Bourgogne demandât pardon au Duc d'Orleans, les Bouchers le ſçurent, & réſolurent de le maſſacrer ; & il auroit péri, ſans l'autorité du Comte de Saint Pol, qui eut beaucoup de peine à le tirer de leurs mains.

Charles Cudoe Prevôt des Marchands, qui s'étoit échappé de Paris, fut privé de ſa charge. On mit à ſa place Pierre Gentien honnête homme, & en même temps aimé du peuple, dont le choix aveugle fait quelque fois par haſard juſtice au mérite. Le Roy & le Dauphin, qui ne ſe croyoient pas en ſeureté dans l'Hôtel de Saint Paul, vinrent loger au Château du Louvre : & comme on ſçut que le Duc d'Orleans étoit en campagne avec une armée, on fit de nouvelles compagnies de Bourgeois, qui montoient la garde tous les ſoirs, pour garder les murailles & les principaux poſtes de la Ville. L'Hôtel de Neſle, qui étoit celuy du Duc de Berri joignoit les ramparts vers l'endroit où eſt aujourd'huy le Collége Mazarin. On raſa les murs de l'Hôtel du côté de la Ville, de peur de ſurpriſe., & on en boucha la porte, qui donnoit ſur la campagne. Le Roy étant malade, on obligea le Dauphin

Factum pour les Maîtres-Chefs, Maîtres anciens propriétaires des boucheries de l'Apport de Paris, &c. contre les Maîtres de Thianges & de Monteſpan, &c.

Mr. Peliſſon, Rapporteur. Les principales piéces juſtificatives de ce que je raconte icy m'ont été communiquées.

à faire publier un placart qui fut affiché aux Carrefours, par lequel il étoit ordonné de la part du Roy à tous les Partiſans des Ducs de Berri & d'Orleans, & du Comte d'Alençon de ſortir inceſſamment de Paris ſur peine de la vie, & de confiſcation de tous leurs biens. Mais en même temps pour ſauver en quelque façon les apparences, on publia une autre déclaration, par laquelle il étoit dit que les portes de Paris ſeroient également fermées, ſoit au Duc de Bourgogne, ſoit au Duc de Berri.

Cependant le Duc d'Orleans envoya des détachemens de ſon Armée en Picardie, dont la plûpart des Villes tenoient pour le Duc de Bourgogne. Ils y firent les plus effroyables déſordres. Le Comte d'Armagnac ſaccagea la Ville de Roye. Bernard d'Albret s'empara de celle de Ham. Le Duc d'Orléans ſurprit Montlheri, & manqua Corbeil. Les Villes du Vermandois députérent à la Cour pour demander du ſecours, auſſi-bien que celles du pays d'entre la Seine & l'Oiſe. Ils n'eurent point d'autre réponſe, ſinon qu'elles tâchaſſent de pourvoir elles-mêmes à leur ſeureté : on envoya ſeulement aux Payſans de ces quartiers la permiſſion de s'armer & de ſe défendre contre quiconque les attaqueroit, ſans qu'ils puſſent être recherchez pour la mort de ceux qu'ils auroient tuez. Sur cette permiſſion ils s'attroupérent, & ſe mettant en embuſcade dans les bois, ils maſſacrérent quantité de Soldats du Duc d'Orleans ; mais dans la ſuite ils tuoient également ceux des deux partis, parce qu'ils en étoient également maltraitez.

Tandis que tout cela ſe paſſoit, le Duc de Bourgogne affectant une grande ſoumiſſion aux ordres du Roy, ſe tenoit en Flandre ; mais il faiſoit ſes préparatifs ſous-main, afin d'être prêt à marcher au premier commandement qu'il ſçavoit bien qu'on luy envoyeroit bien-tôt de la Cour. En effet le Dauphin ayant tenu un Conſeil extraordinaire, pour délibérer des remédes qu'on pourroit apporter à tant de maux, les Partiſans du Duc de Bourgogne y firent l'éloge de la modération & de l'obéïſſance de ce Duc, y exagérerent l'injuſtice de la révolte du Duc d'Orleans, les déſordres & les cruautez exercées par ſes Troupes, & conclurent que le Roy ne pouvant pas ſe diſpenſer de ſe mettre à la tête d'un des deux partis, il luy convenoit beaucoup plus de ſe déclarer pour le Duc de Bourgogne, que pour celuy des Rebelles.

Le Comte de Saint Pol étoit déja ſeur de la plûpart des ſuffrages, & la crainte empêcha ceux qui n'étoient pas de cet avis de s'y oppoſer. Il fut réſolu qu'on ordonneroit à tous les gentilshommes qui n'avoient point encore pris parti, de s'armer au plûtôt, pour ſe rendre auprés du Dauphin au vingtiéme du mois de Septembre, & que ce Prince écriroit au Duc de Bourgogne, pour luy ordonner de luy amener une Armée. Cette Lettre eſt datée du

An. 1411.

vingt-huitiéme jour d'Août.

Auſſi-tôt que le réſultat du Conſeil eût été ſçu dans Paris, les Bouchers ſuivis d'une multitude infinie de populace, vinrent crier ſous les fenêtres du Dauphin qu'il leur fût permis de courir ſur les ennemis de l'Etat ; cela vouloit dire, qu'on leur donnât la permiſſion de piller les maiſons des ſerviteurs des Princes. On n'oſa la leur refuſer, & on ordonna qu'au cas qu'il fût à propos de faire des courſes à la campagne, ils ſe rangeroient ſous les enſeignes du Comte de Saint Pol, du Seigneur David de Rambure, & des Sires Antoine de Craon, & Enguerrand de Bournonville. On déclara confiſquez tous les biens de ceux qui étoient dans le parti des Princes. On priva de la charge de Grand-Maître des Arbalêtriers ou de l'Artillerie de France le Sire de Hangeſt de Hugueville ſur des Lettres interceptées, que le Duc de Bourbon luy écrivoit. On ſaiſit le temporel de Jean de Montagu Archevêque de Sens, frere du Sire de Montagu exécuté quelques années auparavant. On nomma le Sire de Saint Georges pour le gouvernement de Guyenne à la place du Duc de Berri, qui ayant laiſſé le commandement de l'Armée au Duc d'Orleans, s'étoit retiré dans les pays de ſes Appanages, pour y maintenir les peuples dans ſon parti. On n'oſa néanmoins toucher à la charge de Connétable poſſedée par Charles d'Albret, parce que ce Seigneur avoit pluſieurs Villes & Forteresſes du côté de Bourdeaux ; & on appréhenda que ſi on le pouſſoit, il ne ſe donnât aux Anglois ; ce qui marquoit aprés tout que la fureur des guerres civiles n'avoit pas encore entiérement étouffé dans le cœur des Factieux tout ſentiment d'affection pour leur patrie.

Le Duc de Bourgogne ayant reçu de la Cour dés le premier de Septembre l'ordre qu'il attendoit avec impatience, ſe mit bien-tôt en campagne à la tête d'une Armée de ſoixante mille hommes,* & vint aſſiéger Ham, où Bernard d'Albret fit une vigoureuſe réſiſtance : mais l'Artillerie du Duc ayant fait en tres-peu de temps de grandes breches en divers endroits de la muraille, Albret vit bien qu'il falloit périr, ou trouver moyen d'échapper à un ennemi, dont il ne pouvoit attendre de quartier, ni pour luy, ni pour ſes gens. Il fit meilleure contenance que jamais la veille du jour que le Duc de Bourgogne devoit faire donner l'aſſaut général ; mais la nuit ſuivante, aprés avoir fait avertir ſecrétement tous les Soldats, il ſortit de la Ville du côté qu'elle n'étoit point encore tout-à-fait inveſtie, & ſe ſauva à Chauni, abandonnant les habitans à la fureur des ennemis, qui dés le lendemain matin, ayant ſçeu la fuite de la garniſon, entrérent ſans réſiſtance dans cette malheureuſe Ville, & y mirent tout à feu & à ſang.

Pendant que le Duc de Bourgogne aſſiégeoit la ville de Ham, le Comte de Nevers ſon frere, le Duc de Lorraine, & Jean de Châlon Prince d'Orange ſaccageoient impitoyablement

* Juvenal des Urſins. p. 227. dit que dans cette Armée il y avoit bien quatre mille, tant canons que coulevrines. Cela montre qu'on donnoit alors le nom de canons aux Arquebuſes, & à d'autres eſpéces d'armes à feu bien plus petites que celles auſquelles le nom de canon eſt demeuré.

toyablement le Comté de Tonnerre, dont le Seigneur Vaſſal du Duc de Bourgogne s'étoit jetté dans le parti du Duc d'Orleans. On devoit s'attendre à tous ces funeſtes effets de la guerre civile ; mais dequoy tout le monde fut étrangement ſurpris, ce fut de voir le Comte d'Arondel arriver au camp du Duc de Bourgogne avec huit cens hommes d'armes & mille Archers. On en murmura juſque dans ſon armée même : on en fut indigné à la Cour, & on y diſoit qu'il étoit encore plus pardonnable au Duc d'Orleans d'avoir rompu la paix, qu'au Duc de Bourgogne d'avoir introduit les Anglois dans le Royaume. Il étoit pourtant vrai qu'il n'étoit en cela plus coupable que le Duc d'Orleans, que parce qu'il avoit mieux réuſſi que luy dans ſa négociation auprés du Roy d'Angleterre, qui fut vivement ſollicité par les deux partis de leur envoyer du ſecours : mais il avoit donné la préférence au Duc de Bourgogne, comme à celuy ſur lequel il pouvoit compter le plus ſeurement pour la ruine de la France, tant à cauſe de ſa grande puiſſance, qu'à cauſe du voiſinage du Comté de Flandre, où les Anglois pouvoient débarquer plus aiſément. Le Duc de Bourgogne écrivit au Dauphin pour ſe juſtifier ſur cet article, par la néceſſité de ſe défendre contre ſes ennemis qui l'étoient auſſi de l'Etat, & l'aſſeura que le Traité qu'il avoit fait avec le Roy d'Angleterre pour en être ſecondé, ne contenoit rien qui pût porter aucun préjudice au Royaume. Il écrivit la même choſe aux principales Villes de France, où ſes Partiſans publioient auſſi bien qu'à Paris, que les Princes confédérez avoient deſſein de dépoſer le Roy, & d'en mettre un autre à ſa place. Le Dauphin ſe contenta de ſes excuſes ; & comme il étoit tout-à-fait dans les interêts de ce Duc ſon beau-pere, on continuoit d'agir à Paris ſuivant toutes les vûës de la faction Bourguignone. Des Eſſarts fut rétabli dans la charge de Prevôt de Paris, & Bruneau de Saint Clair dépoſé. On pourvût à la ſeureté des Ponts de Creil ſur Oiſe, de Saint Clou, de Charenton, de Corbeil, de Saint Denis, où Robert de Châtillon fut mis pour Commandant avec une garniſon de Bourgeois de Paris. La plûpart des Villes du Royaume ſuivirent l'exemple de la capitale, & donnoient la chaſſe aux Armagnacs, c'eſt-à-dire, à ceux du parti d'Orleans. Enguerrand de Bournonville Gouverneur de Senlis en défit un corps conſidérable auprés de cette Ville-là. Les Payſans des environs s'étant attroupez pour donner ſur les fuyards, ne furent pas ſi heureux ; car ils furent chargez par le Comte d'Armagnac qui les tailla en piéces, & ſept cens demeurérent ſur la place.

Juvenal des Urſins.

Ces petits combats ne décidoient rien ; mais on s'attendit à voir bien du ſang répandu, quand on ſçut que les deux Armées s'approchoient l'une de l'autre. Le Duc d'Orleans s'avança juſqu'à Mondidier ſur la fin de Septembre, aprés avoir laiſſé une forte garniſon à Beaumont ſur Oiſe. Le Duc de Bourgogne n'étoit qu'à dix lieuës de l'Armée ennemie dans la réſolution de l'attendre pour la combattre ; mais la méſintelligence des Flamans & des Picards qui avoit commencé à la priſe de Ham pour le partage du butin, l'obligea à faire retraite. Les Flamans luy déclarérent que le temps de leur ſervice étant paſſé, ils vouloient retourner dans leur pays : & il ne fut pas en ſon pouvoir de les retenir. Les Picards ſe voyant abandonnez des Flamans luy demandérent auſſi leur congé qu'il leur accorda ; mais en partant ils donnérent ſur les bagages des Flamands & les pillérent. Ainſi le Duc de Bourgogne fut contraint de ſe retirer en Artois dés le vingſeptiéme de Septembre.

Monſtrelet. chap. 78.

Le Duc d'Orleans ſçachant la retraite du Duc de Bourgogne, aſſembla le Conſeil de guerre afin de délibérer s'il le pourſuivroit, pour tâcher de le défaire au paſſage de la Somme. La choſe paroiſſoit immanquable ; mais on luy conſeilla d'aller ſans tarder à Paris, où la fuite du Duc de Bourgogne pourroit cauſer quelque révolution qui auroit de tout autres ſuites pour ſon parti, que la défaite d'une partie des Troupes de Bourgogne.

Dans cette vûë le Duc d'Orleans repaſſa l'Oiſe, & vint inveſtir Saint Denis, où le Prince d'Orange s'étoit jetté avec un aſſez bon nombre de Troupes. L'aſſaut fut donné à la Ville par les Bretons, dont il y avoit grand nombre dans l'Armée du Duc d'Orleans compoſée pour la plûpart de Soldats de cette nation de Gaſcons & d'Allemans. Ils furent repouſſez ; mais les fléches & la poudre commençant à manquer au Prince d'Orange, il capitula l'onziéme d'Octobre, & rendit la Ville à des conditions honorables ; dequoy il fut fort loüé.

Juvenal des Urſins.

An. 1411.

Cette priſe allarma extrémement les Pariſiens, dont l'inquiétude augmenta beaucoup par la trahiſon du Sire de Puiſieux (d'autres l'appellent de Piſe,) qui indigné de ce qu'on luy avoit préféré Guillaume de Beaumont pour le commandement du pont de Saint Clou, le livra aux ennemis une nuit qu'il étoit de garde. Ce pont donnoit moyen aux Troupes du Duc d'Orleans de courir en Normandie, de bloquer Paris de ce côté-là, & le rendoit maître de toutes les petites Places des environs, dont les garniſons s'enfuirent dés qu'ils ſçurent cette priſe.

Monſtrelet chap. 79.

Quatre cens Bourgeois de Paris, la plûpart gens du peuple firent une ſortie malgré le Comte de Saint Pol, pour aller charger un parti ennemi, qui s'étoit avancé juſqu'aux portes. Ils donnérent dans une embuſcade, & furent taillez en piéces : ceux qui rentrérent dans la Ville commencérent à crier contre ce Comte de ce qu'il ne les avoit pas ſoutenus ; la populace s'émut, ils arrachérent ſon étendart qui étoit planté ſur la porte Saint Denis, & le mirent en piéces. On étoit au moment de voir une dangereuſe ſédition, ſi la préſence & l'au-

torité des Comtes de Nevers & de Penthieure, qui accoururent auſſi-tôt, n'euſſent appaiſé les plus mutins.

On ne vit jamais une déſolation pareille à celle des environs de Paris. Les incendies, les violemens, les plus horribles ſacriléges ſe commettoient impunément par des Troupes qui n'étoient point payées, & que les Généraux ne retenoient que par l'attrait du butin. Quoique le Duc de Berri ne fût point dans l'Armée, la populace de Paris ſe vengea ſur ſon Château de Bicêtre, où les Bouchers mirent le feu, & où ce qu'on regretta le plus, fut la perte d'une infinité d'excellens tableaux, dont ce Prince avoit rempli ſes appartemens. Mais ce n'étoit pas ſeulement par ces voyes violentes, & par le blocus qui étoit déja formé d'un côté, que le Duc d'Orleans entreprenoit d'obliger les Pariſiens à renoncer au parti Bourguignon; il y ajouta l'artifice.

Juvenal des Urſins.

Il n'ignoroit pas combien on avoit murmuré à Paris contre le Duc de Bourgogne à l'occaſion des Anglois qu'il avoit fait venir à ſon Armée. Il répandit ſur cela des bruits les plus capables de rendre ce Prince infiniment odieux. Jean de Montagu Archevêque de Sens fit courir un écrit contenant un prétendu Traité du Duc de Bourgogne avec le Roy d'Angleterre, dont les principaux articles étoient, que ſa fille épouſeroit le Prince de Galles; qu'il ſeroit ſecondé de toutes les forces d'Angleterre contre ſes ennemis, & qu'il feroit hommage au Roy d'Angleterre de ſon Comté de Flandre. On ajoutoit dans cet écrit que le Duc pour gage de ſa parole avoit déja reçu garniſon Angloiſe dans Graveline, Dixmude, l'Ecluſe & Dunkerque, & que ce n'étoit qu'en exécution de ce Traité, que le Roy d'Angleterre luy avoit envoyé les huit cens hommes d'armes, & les mille Anglois dont j'ay parlé.

Ce dernier fait, dont on ſçavoit la vérité, ſervoit à donner de la couleur au reſte; & un tel écrit joint aux maux que les Pariſiens ſouffroient étoit capable de produire de tres-mauvais effets pour le Duc de Bourgogne. Ses Partiſans tâchoient de les empêcher par les déclarations qu'ils faiſoient publier de la part du Roy contre les Princes liguez, par leſquelles il les déclaroit déſobéiſſans, & rebelles, & les accuſoit d'avoir entrepris de luy ôter la Couronne & de faire un nouveau Roy. Mais ce fut la promte arrivée du Duc de Bourgogne qui déconcerta tous les artifices du parti contraire.

Manuſcrits de M. du Puy cité dans les Annotat. ſur l'Hiſt. de Charles VI, pag. 727.

On luy fit ſçavoir l'état des choſes, le danger ou ſa retraite avoit mis ſes affaires, & que ſa préſence étoit abſolument néceſſaire à Paris. Son Armée s'étant rompuë de la maniére que je l'ai dit, il luy étoit impoſſible de la raſſembler; & quand il l'auroit pû faire, la ſaiſon étant auſſi avancée qu'elle l'étoit, les chemins tres-mauvais, la Picardie toute ruïnée, il luy auroit fallu bien du temps pour la conduire de Flandre à Paris. Il réſolut donc d'y venir avec peu de Troupes, & de tâcher de s'y jetter à quelque prix que ce fût.

Il prit avec luy ſeulement deux mille Archers, & ſix cens hommes d'armes Anglois. Il marcha à grandes journées, & arriva à Pontoiſe qui tenoit pour ſon parti. Dés que le Duc d'Orleans le ſçut, il délibéra s'il iroit l'y aſſiéger. C'étoit aſſez l'avis du Comte d'Armagnac; mais il ne vouloit pas ſe charger du ſuccés de l'entrepriſe, qui étoit en effet tres-hazardeuſe. Car il falloit ne pas abandonner les poſtes dont on s'étoit rendu Maître aux environs de Paris, & les tenir bien garnis; de ſorte qu'on n'eût pû faire le Siége de Pontoiſe qu'avec une partie de l'Armée, qu'il eût encore fallu partager pour inveſtir la Place, tant en deçà, qu'au delà de la riviere d'Oiſe, afin que le Duc de Bourgogne ne pût point échaper; parce que l'unique but qu'on ſe propoſoit dans cette réſolution, étoit de le prendre: mais tandis qu'on délibéroit, le Duc de Bourgogne qui n'étoit venu à Pontoiſe que pour attirer les ennemis de ce côté là, rebrouſſa chemin, & vint paſſer la Seine au pont de Meulan le vingt-troiſiéme d'Octobre; & trois mille hommes des milices de Paris étant venus au devant de luy pour le recevoir, il entra dans la Ville par la porte Saint Jacques, ſans avoir trouvé en ſon chemin perſonne qui oſât luy diſputer le paſſage.

Monſtrelet chap. 80. An. 1411.

Il étoit temps qu'il arrivât; tout le peuple étoit allarmé & diſpoſé à la ſédition; mais ſa préſence calma & raſſeura tous les eſprits. Il voulut, pour rendre les Anglois qu'il avoit amenez agréables aux Pariſiens, que dés le lendemain ils attaquaſſent les poſtes de Montmartre & de la Chapelle occupez par trois cens Bretons. Ils le firent avec l'intrépidité ordinaire à la nation, & les emportérent. Ils prirent pluſieurs priſonniers, & rentrérent avec eux comme en triomphe dans Paris.

Ce déſavantage obligea le Duc d'Orleans de rapprocher ſes quartiers les uns des autres, & d'abandonner quelques poſtes qu'il étoit difficile de garder; mais la ſaiſon avancée & le défaut d'argent l'inquiétoient pour le moins autant que l'activité du Duc de Bourgogne, qui faiſoit de fréquentes ſorties, & tenoit continuellement les aſſiégeans en haleine. Le Duc d'Orleans trouva une reſſource dans l'Abbaye de Saint Denis, où il ſçût que la Reine avoit fait cacher une grande quantité de vaiſſelle d'or & d'argent. Il y envoya le Comte d'Armagnac, qui contraignit les Religieux à luy livrer une grande partie de ce Tréſor, & on le diſtribua aux principaux Chefs pour leur aider à payer leurs Soldats.

Cependant le Duc de Bourgogne qui cherchoit à frapper l'imagination du peuple, & à luy rendre ſes ennemis de plus en plus odieux, s'aviſa de faire tirer du Tréſor des Chartres du Roy une Bulle d'Urbain V. que ce Pape avoit fulminée il y avoit environ cinquante

ans ſous le regne du Roy Jean contre ce qu'on appelloit alors *les Compagnies* : c'étoient des corps d'Armée entiers de Brigans, qui ravageoient tout le Royaume. Le Duc mit cette Bulle entre les mains de quelques Docteurs, qui déclarérent que n'ayant été limitée par le Pape ni pour le temps, ni pour les lieux, elle avoit encore toute ſa force contre ceux qui ſaccageoient le Royaume à la maniére *des Compagnies*, & qu'on pouvoit la remettre en vigueur par l'autorité du Roy & des Prélats contre le Duc d'Orleans & tous ſes adhérans. Le rapport de la déciſion des Docteurs ayant été fait au Parlement & au Conſeil du Roy, elle y fut approuvée. On obſerva toutes les formalitez, & aprés une Proceſſion générale, on publia la Bulle dans l'Egliſe de ſainte Geneviéve en préſence du Clergé & du peuple ; & le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon, les Comtes d'Alençon & d'Armagnac & le Connétable, qui étoient actuellement dans l'Armée ennemie, & tous leurs complices furent déclarez déſobéiſſans au Roy, rebelles, ennemis de l'Etat, & excommuniez. Les cloches ſonnérent auſſitôt, les cierges furent éteints, & on continua tous les Dimanches à faire cette cérémonie, où l'on ne donnoit plus à ces Princes, ni les titres de Duc, ni celuy de Comtes, ni celuy de Prince & tous les priſonniers de leur parti qui mouroient dans les priſons de Paris étoient traînez à la voirie, & privez de la ſépulture en terre ſainte. Ces cérémonies produiſirent ſur l'eſprit du peuple tout l'effet que le Duc de Bourgogne avoit prétendu. On ne regardoit plus les Orleannois ſeulement comme les ennemis de l'Etat, mais comme les ennemis de Dieu, ſur leſquels le Ciel alloit répandre ſa malédiction. Les Pariſiens furent confirmez dans cette penſée par le mauvais ſuccés d'une entrepriſe que le Duc d'Orleans fit alors ſur Senlis, où les Troupes qu'il y employa furent entiérement défaites.

Juvenal des Urſins.

Le Duc de Bourgogne ſe ſervit de cette heureuſe diſpoſition, pour les encourager à reprendre le poſte de Saint Clou. Les ennemis, qui le regardoient comme le plus important de tous ceux dont ils s'étoient emparez, l'avoient extraordinairement fortifié : & le Duc d'Orleans y avoit mis pour le garder quinze cens Gentilshommes Bretons, Auvergnacs & Gaſcons. Le Duc de Bourgogne recommanda extrêmement le ſecret au Conſeil de guerre qu'il aſſembla ſur ce ſujet, & fit préparer ſecrétement dés bateaux qu'il remplit de feux d'artifice, pour attaquer le pont dans le temps qu'on donneroit l'aſſaut à la Place.

Ayant tout bien concerté, & aſſigné à chacun le poſte qu'il devoit inſulter, il partit de Paris vers le minuit avec les Troupes Angloiſes, les Gendarmes de Picardie, & quinze cens Pariſiens. Les brûlots deſcendirent en même-temps la riviere, & arrivérent avant les Troupes de terre. Le pont fut bien deffendu, & les brûlots firent peu d'effet. Le Duc de Bourgogne fit attaquer la Place au point du jour par divers endroits ſous la conduite d'Amé de Viri & d'Enguerrand de Bournonville. L'attaque fut ſi bruſque, que les retranchemens furent forcez en peu de temps. On pourſuivit les ennemis dans le Bourg, on en fit un tres-grand carnage, & il demeura ſur la place neuf cens Gentilshommes la plûpart Bretons. Le Sire de Combour Seigneur Breton & pluſieurs autres furent pris, le reſte fut mis en fuite.

Le Heraut de Berri.

Cette perte découragea entierement les Troupes du Duc d'Orleans, qui l'ayant appris à Saint Denis, en partit avec beaucoup de précipitation pour s'éloigner de Paris, abandonna une partie de ſes chariots & de ſes bagages, & s'en alla à Montargis. Ce fut là un coup mortel pour ſon parti ; & celuy du Duc de Bourgogne pris entierement le deſſus. On déclara de nouveau le Duc d'Orleans & ſes confédérez ennemis de l'Etat, tous leurs biens & tous leurs domaines furent confiſquez, & l'arrêt de leur condamnation envoyé à toutes les Villes de France. le Comte de Saint Pol aſſiégea & prit Coucy, qui appartenoit au Duc d'Orleans. On ſaiſit le Comté de Vertus, qui étoit le titre de ſon ſecond frere, les Comtez de Valois & de Clermont ſe ſoumirent. Limoges, Thouloufe, & tout le Languedoc qui avoient ſuivi le parti du Duc de Berri, parce qu'il étoit leur Gouverneur, l'abandonérent. On envoya en Guyenne le Sire d'Heilly Maréchal de Dauphiné, pour ravager les domaines du Connétable. Le Duc de Bourgogne mena le Dauphin à Etampes, place du Duc de Berri pour l'aſſiéger, & y faire ſes premieres armes ; mais les Bourgeois luy en apporterent les clefs, & il força enſuite le Château & quelques Fortereſſes des environs, qui oſérent réſiſter. Dourdan ſe ſoumit auſſi au Dauphin ſans coup ferir. Pluſieurs Seigneurs abandonnérent le Duc d'Orleans, & obtinrent leur grace à ce prix, & entre autres le Sire Jean d'Hangeſt Grand-Maître des Arbaleſtriers de France.

Juvenal des Urſins.

Ibid.

Tous ces ſuccés ne furent troublez que par le malheur du Comte de la Marche, qui fut ſurpris dans ſon quartier par un parti des Troupes Orleannoiſes, & emmené priſonnier à Orleans avec un grand nombre de Gentilshommes : c'eſt ce qui ſauva la vie à pluſieurs de ceux que le Duc de Bourgogne avoit pris, & qu'on avoit conduits à Paris pour les faire exécuter ; mais on ne le fit pas, parce qu'on appréhenda que le Duc d'Orleans n'uſât de repréſailles contre les Gentilshommes qui avoient été faits priſonniers avec le Comte de la Marche. Dans cette défaite, le Goix fameux Chef des Bouchers fut bleſſé à mort, & tranſporté à Paris, où il mourut. Le Duc de Bourgogne, pour reconnoître les ſervices qu'il luy avoit rendus, & pour ſe gagner de plus en plus l'affection du peuple, voulut aſſiſter à ſes funérailles.

Juvenal des Urſins.

Aprés ces expéditions le Dauphin revint à Paris le dix-huitiéme de Décembre, où il recevoit tous les jours d'agréables nouvelles tou-

An 1412.

chant les Villes & les Châteaux, qui se rendoient de tous côtez. Mais il y en avoit un grand nombre d'autres qui tenoient toûjours pour les Princes, dont les Troupes faisoient des courses en divers endroits du Royaume. L'hyver empêchoit qu'on ne les pressât aussi vivement qu'on auroit fait en une autre saison, & leur donna le temps de se reconnoître, & de se mettre en état de n'être pas au moins entierement accablez.

Malgré tous ces troubles, on ne laissa pas à la Cour de prendre en main les interêts de Jolande d'Arragon femme de Loüis II. Duc d'Anjou, qui portoit toûjours à l'exemple de son pere le titre de Roy de Sicile. Cette Princesse étoit fille de Jean Roy d'Arragon mort en 1395. Martin frere de ce Prince s'empara de la Couronne, & il mourut sans enfans en 1410. Dom Ferdinand Infant de Castille prétendit à sa succession sur ce qu'il étoit fils d'Eleonor sœur de Jean Roy d'Arragon. Le droit de Jolande paroissoit inconteſtable, étant fille de Jean, dont l'Infant de Castille n'étoit que le neveu par sa mere Eleonor. L'affaire fut examinée dans les Parlemens des divers Etats d'Arragon. Jolande se transporta à Barcelonne pour défendre son droit. Loüis Comte de Vendôme y fut envoyé avec quelques autres Ambassadeurs de la part du Roy, du Dauphin & du Duc de Bourgogne pour soutenir la cause de la Duchesse d'Anjou; mais il falloit autre chose que le bon droit & des Ambassadeurs, pour opposer à l'Infant de Castille, qui étoit à portée d'entrer quand il voudroit avec ses Troupes dans les Etats d'Arragon. La négociation dura trois mois fort inutilement pour la Princesse. L'Infant de Castille l'emporta. La France fut encore trop heureuse que ce Prince voulût bien confirmer les anciens Traitez d'alliance entre les deux Etats; parce que le Roy d'Angleterre le pressoit de s'allier avec luy, en luy demandant sa fille aînée en mariage. Jolande fut obligée de se contenter de la promesse d'une somme de deux cens mille écus pour tout dédommagement; encore cette somme fut-elle réduite depuis à deux cens mille francs. Il y eut dans la suite quelques nouveaux différents à cette occasion entre les Rois d'Arragon & de Sicile; mais il ne paroît pas que la France y fût beaucoup entrée.

Le Roy, qui durant ces mouvemens avoit presque toûjours été malade, ne revint en santé que le dix-septiéme de Janvier. Il fut bien surpris d'apprendre tout ce qui s'étoit passé; mais comme toute la Cour n'étoit pleine que des Partisans du Duc de Bourgogne, on luy fit de grandes éloges de la sagesse, du courage, du zele de ce Prince pour son service & pour le bien de l'Etat, & en même temps des portraits affreux de la conduite des Princes confédérez, & des désordres qu'ils avoient commis aux environs de Paris & dans les Provinces, où leurs Armées avoient passé. Le Roy entra en une extrême colére contre eux, & résolut de les pousser à toute outrance.

Le Duc de Bourgogne sçut se prévaloir de cette disposition du Roy, qui par son conseil ôta la charge de Connétable à Charles d'Albret, & en revêtit le Comte de Saint Pol, fit le Seigneur de Rambure Grand-Maître de l'Artillerie à la place du Sire d'Hangest, quoique ce Seigneur eût quitté le service du Duc d'Orleans, & fût rentré dans le parti du Roy. Il donna la charge de Grand Bouteiller de France au Seigneur de Croy Chevalier Picard, & fit Maréchal de France le Sire de Loigny à la place du Seigneur de Rieux, à qui son grand âge ne permettoit plus d'exercer cet employ. Le Duc de Bourgogne obtint encore, que le Roy en récompense de la bravoure que les Parisiens avoient fait paroître à l'assaut de Saint Clou, rétablît l'Echevinat qu'on leur avoit ôté à cause de leurs révoltes au commencement du regne. C'est ainsi que ce Duc affermissoit de plus en plus son autorité, en remplissant de ses créatures les postes les plus importans de la Cour & de l'Etat, & en s'attachant plus fortement que jamais le peuple de Paris.

Il faut avoüer que dés que ses interêts étoient joints à ceux du Roy, il le servoit parfaitement bien. Les ordres étoient donnez à propos & exécutez avec exactitude; les Parisiens jusqu'alors si difficiles quand il falloit contribuer de leur bourse, levérent & entretinrent deux mille hommes à leurs frais. La Ville de Gergeau fut enlevée au Duc d'Orleans. Le Sire d'Heilly qu'on avoit envoyé en Poitou pour y commander, soumit Poitiers. Chisai & Niort, ayant appris la défaite du Sire de Dreux, que Charles d'Albret faisoit marcher à leur secours par le pays du Maine, se rendirent. Cette défaite, dont le Bailli de Caen eut tout l'honneur, empêcha le Comte de Richemont d'aller joindre le Duc d'Orleans, & le détermina à attendre le succés de la négotiation qui étoit entamée avec le Duc de Bretagne son frere de la part du Roy. Rambure s'empara aprés deux assauts de la Ville & du Château de Saint Fargeau. Montfaucon en Berri eut le même sort; & le Duc de Bourbon s'étant mis en devoir de la reprendre, fut contraint d'abandonner son entreprise. Le Connétable de Saint Pol battit encore les Armagnacs en basse Normandie, où ils s'étoient assemblez pour luy faire lever le Siége du Château de Saint Remy au Plain, & prit la Ville & le Château de Domfront.

Les Princes se voyant ainsi mal-menez en tant d'endroits, ne gardérent plus de mesures, & résolurent de traiter avec le Roy d'Angleterre, pour en être soutenus, quoiqu'il en pût arriver. Ils y envoyérent un Augustin nommé Jacques le Grand, * homme hardi, & d'un esprit broüillon. A en juger par le caractére qu'on en fait, c'étoit celuy-là même, dont j'ay parlé, qui prêchant à la Cour, fit ce Sermon satyrique où il peignit tous les désordres qui y régnoient, sans épargner la Reine qui y étoit présente, ni le feu Duc

Belle Recueil de pieces servant à l'Histoire de Charles VI.

Surita lib. 11. ch. 63.

An. 1412.

Journal des Ursins.

Chronique abregée de Charles VI.

* S. Remi & quelques autres Historiens l'appellent Jacques Lepetit.

Hist. Anonyme l. 32. chap. 1.

d'Orleans. On surprit à Boulogne parmi son bagage qu'il avoit laissé en s'embarquant, la copie d'un Mémoire qu'il étoit chargé de présenter au Roy d'Angleterre de la part des Princes. Le Bailli de Caen dans l'occasion, dont je viens de faire mention, avoit encore intercepté quantité de papiers de cette sorte, qu'il avoit envoyez à la Cour. On y trouva des Lettres du Duc de Berri au Roy d'Angletere, où il luy donnoit la qualité de son *tres-redoutable Seigneur* & neveu, & luy promettoit de travailler de concert avec les autres Princes, à luy faire céder par la France les Places & les Terres, sur lesquelles il avoit des prétentions; & le Traité fut en effet conclu. D'autres Lettres furent encore interceptées où il étoit fait mention d'une conférence que les Princes avoient tenuë à Bourges, où il avoit été résolu de détbroner le Roy & la Reine, & de détruire la Ville de Paris, en cas qu'elle continuât à soutenir le Duc de Bourgogne.

Pierre le Févre de S. Remi. Hist. de Charles VI. ch. 20.

Le Roy ayant lû ces papiers en fut extrêmement irrité; & enfin malgré la tendresse qu'il avoit conservée jusqu'alors pour le Duc de Berri son oncle, il se détermina à le pousser à bout. Résolu de luy faire la guerre dans toutes les formes, il alla à Saint Denis prendre l'Oriflamme, qu'il confia à Hutin d'Aumont; mais comme ce Seigneur étoit fort vieux, & qu'il falloit de la force pour porter cet Etendart & pour ne le pas lâcher dans la mêlée, on luy donna pour adjoints deux autres vaillans Chevaliers, l'un nommé de Saint Clair, & l'autre Jacques le Brun de Monchevreüil.

An. 1411. Le Roy partit avec son Armée aprés les Fêtes de Pâques; & avant son départ il chargea le Connétable de Saint Pol de la garde des Frontieres de Picardie, & de veiller sur les démarches des Anglois.

Monstrelet chap. 90. Ce Prince sur le chemin de Sens fut fort blessé à la jambe d'un coup de pied de cheval; ce qui suspendit quelques jours la marche de l'armée: & comme on luy conseilloit de s'arrêter en cette Ville-là jusqu'à sa parfaite gueriſon, il n'en voulut rien faire. Cela fit beaucoup murmurer contre le Duc de Bourgogne, qu'on accusoit de luy inspirer cet empressement; parce qu'il ne vouloit pas le perdre de veuë, qu'il étoit bien aise d'autoriser son parti par la présence du Prince, & de faire croire à toute la France qu'il n'en avoit point d'autre que celuy du Souverain & de l'Etat.

En entrant dans le Berri, le Roy défendit sous peine de la vie aux soldats de mettre le feu à aucun Village, Bourg, ou Ville, & de tuer personne, à moins qu'ils ne fussent attaquez. C'étoit pour marquer au Duc de Berri qu'il conservoit encore quelque sentiment de bonté pour luy. Il avoit une autre raison de conserver ce pays; c'est qu'il vouloit aprés la mort du Duc qui étoit déja vieux, & qui n'avoit point d'enfans mâles, en faire l'Appanage de Jean Duc de Touraine son second fils.

L'espérance qu'il avoit que cette modération dont il usoit, engageroit le Duc de Berri à luy faire quelque ouverture de paix, fut vaine. Ce Duc ne fit aucune avance, sinon qu'il envoya de Bourges où il étoit, un Heraut pour saluër le Roy de sa part, sans luy donner d'autre ordre.

On se saisit de quelques Forteresses. Issoudun se déclara pour le Roy. On contraignit la Ville de Dun-le-Roy à se rendre à discrétion; mais on pardonna aux troupes de la garnison à la priere du Duc de Berri, qui demanda leur grace, & fit en même temps dire au Roy que sa personne & tous ses biens seroient toujours à son service. On devinoit bien la raison de la condéscendance que le Roy avoit pour le Duc de Berri, qu'il vouloit ramener par la douceur à son devoir: mais on ne comprenoit rien au procédé de ce Duc, qui voyoit le Roy à quatre lieuës de sa capitale, prêt de l'y assiéger, & se contentoit en une telle conjoncture de faire des complimens, sans donner lieu à la moindre ouverture pour quelque accommodement.

Journal des Ursins.

On commença à en pénétrer la raison, lorsque l'Armée étoit sur le point de se mettre en marche vers Bourges. On apprit par le Sieur de Carmen Gentilhomme Breton qui arriva d'Angleterre où le Roy l'avoit envoyé, que l'Augustin, dont j'ay parlé, & Pierre de Versailles Religieux de Saint Denis avoient enfin conclu le Traité des Princes avec le Roy d'Angleterre, à condition qu'ils reconnoîtroient les droits sur tout ce qui s'appelloit le Duché de Guyenne, & se déclareroient ses vassaux pour les Châteaux & les Terres qu'ils y possedoient, ou qu'il leur y donneroit. * On sçut que ce Prince leur avoit promis un secours considérable, & que le Duc de Clarence son second fils étoit sur le point de se mettre en mer, pour passer en France à la tête d'un assez grand nombre de troupes, & y faire une diversion capable d'obliger le Roy à retourner sur ses pas. Mais on connut quelques jours aprés tout le fond du mystére, lorsqu'on découvrit l'intelligence que les Ducs de Berri & de Bourbon, & le Seigneur Charles d'Albret avoient dans l'Armée, & que la partie étoit faite pour enlever le Roy au Duc de Bourgogne, & le conduire à Bourges pour le mettre entre les mains de ces Princes.

S. Remi. chap. 22.

* L'origine de ce Traité en parchemin est dans la bibliotheque de Mr. Fourcaut Conseiller d'Etat. Il fut fait entre le Roy d'Angleterre d'une part, & le Duc de Berri, le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon & le Comte d'Alençon de l'autre.

Comme le Duc de Bourgogne n'en avoit aucune défiance, on alla mettre le Siege devant cette capitale, où le Duc de Berri avoit huit cens hommes d'Armes & un grand nombre d'infanterie, & tout ce qui étoit nécessaire pour faire une vigoureuse défense. On arriva devant la place le dixiéme de Juin. Le Roy envoya ordre au Duc de Berri de le venir trouver sans armes: & sur le refus qu'il en fit, on commença à battre la Ville.

Les Princes ne firent aucune sortie les deux premiers jours; mais le troisiéme il s'en fit une sur les trois heures du soir de cinq cens Gendarmes sous la conduite du Sire Jean de Gaucourt, & une autre de mille fantassins, qui

eurent ordre de donner ſur un autre quartier du camp. On y faiſoit actuellement la garde aſſez négligemment ; & peu s'en fallut que les quartiers où l'on en vouloit ne fuſſent enlevez ; mais les Commandans remédierent à la ſurpriſe par une grande préſence d'eſprit & par leur valeur. Le combat fut ſanglant, & les Gendarmes furent repouſſez avec beaucoup de de perte ; pour l'infanterie elle ne s'avança pas fort loin de peur d'être coupée. On ſçut par quelques priſonniers qu'on avoit eu deux fins dans ces ſorties ; l'une de ruiner les machines, qui avoient déja fait un grand dégât dans la Ville par les groſſes pierres qu'elles y lançoient ; * & l'autre d'enlever le Roy, ſi on eût pû pénétrer juſqu'à ſon quartier, où il devoit être livré par Geoffroy de Villon ſon Sécretaire, & par deux Ecuyers l'un nommé Gilles de Soiſi, & l'autre Enguerrand de Seure, tous trois ennemis ſecrets du Duc de Bourgogne. On ſe ſaiſit d'eux auſſi-tôt, & on leur fit couper la tête à la veuë de toute l'Armée.

* Il y avoit dans l'armée Royale une machine appellée griete, avec laquelle on jettoit des meules de moulin, & cela par le moyen de la poudre. Le bruit qu'elle faiſoit s'entendoit de deux lieuës. L'Hiſtorien lui donne le nom de canon Hiſt. annonyme p. 823. c'étoit un mortier.

La découverte de cette conſpiration & la nouvelle de l'armement d'Angleterre firent hâter le Siége de Bourges par le Duc de Bourgogne ; mais les attaques furent vigoureuſement ſoutenuës. L'affaire tiroit en longueur, la diſette & les maladies ſe mirent dans le camp, & deux mille Gentilshommes moururent, partie de diſſenterie, partie de peſte. Le Comte de Mortagne frere unique du Roy de Navarre, & Gilles frere du Duc de Bretagne furent du nombre de ceux que les maladies emportérent ; & ce qu'il y eut encore de plus fâcheux, c'eſt que du camp la contagion ſe répandit par tout le Royaume. D'autre part les machines des aſſiégeans foudroyoient toutes les maiſons de la Ville ; & le Duc de Berri, pour ſe mettre en ſeureté, fut obligé de changer ſept fois de logis. Tant de maux cauſez par la guerre diſpoſoient inſenſiblement à la paix, que les deux partis ſouhaittoient ; mais que n'y l'un n'y l'autre ne vouloient demander. Le Comte de Savoye, qui étoit petit fils du Duc de Berri par ſa mere & gendre du Duc de Bourgogne, faiſoit tous ſes efforts pour rapprocher les eſprits, & obtint enfin qu'on entreroit en négociation. L'Archevêque de Bourges fut envoyé au camp, & le Grand Maître de Rhodes au Duc de Berri.

Comme on avoit peine à convenir par ces Députez, le Comte de Savoye fit ſi bien, qu'il engagea le Duc de Berri & le Duc de Bourgogne à un abouchement, & le Duc de Berri ſe rendit en lieu marqué hors de la Ville. Il n'y avoit point de haine perſonnelle entre ces deux Princes, & même ils avoient été longtemps fort unis. Ce qui rendoit l'accommodement difficile étoit le grand nombre des intereſſez dans la querelle, principallement du côté des Princes liguez. On avoit ſaiſi les biens de ceux de leur parti ; on avoit donné leurs charges à d'autres, & le Roy ne pouvoit ſe réſoudre à rien changer, principalement ſur l'article des charges.

Pour abréger toutes ces conteſtations, on propoſa dans le Conſeil du Roy de faire intervenir l'autorité du Dauphin, qui quoique plus attaché au Duc de Bourgogne ſon beaupere, avoit toûjours gardé des ménagemens avec les Ducs d'Orleans & de Berri. On dreſſa un projet de paix, qu'il fit mettre par écrit le treiziéme de Juillet, & il l'envoya aux Ducs de Berri & de Bourgogne, en témoignant qu'il ſouhaittoit qu'on s'en tint à ce qu'il avoit reglé. An. 1412.

Les articles de ce projet étoient : Que le Duc de Berri remettroit les clefs de la Ville de Bourges entre les mains du Roy & de Mr. le Dauphin ; qu'ils y auroient eux, ou ceux qu'ils commettroient de leur part une entrée libre quand ils le voudroient ; que le Duc de Berri témoigneroit du regret de ne les y avoir point reçus à leur arrivée ; que les Princes confédérez feroient la même ſoumiſſion pour les places qu'ils avoient en leur puiſſance.

2. Que le Duc de Berri & ſes confédérez renonceroient à toute alliance avec l'Angleterre.

3. Qu'ils renonceroient pareillement à toute ligue faite entre eux contre le Duc de Bourgogne, qui renonceroit auſſi à toutes celles qu'il avoit faites contre eux.

4. Qu'ils promettroient aide & ſecours au Roy contre le Roy d'Angleterre, ou autres Princes & Seigneurs étrangers ennemis de l'Etat.

5. Qu'on promettroit de part & d'autre de s'en tenir à la paix faite par l'autorité du Roy à Chartres entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne & aux explications, déclarations, additions, & changemens qui y avoient été faits depuis.

6. Que les deux partis feroient ſerment au Roy de tenir inviolablement tout ce qu'il ordonneroit pour la ſeureté de tous ces articles.

7. Que pour le rétabliſſement des Princes & Seigneurs liguez dans leurs biens & domaines, le Duc de Bourgogne, & autres Princes du Sang, qui étoient alors au camp & dans Bourges, ſupplieroient le Roy de l'accorder.

8. Que le Duc de Berri & les Princes & Seigneurs qui étoient avec luy, donneroient leur réponſe ſur ce projet le lendemain au plus tard à trois heures aprés midi.

Des engagemens tels que ceux où ſe trouvoit le Duc de Berri, ne ſe ſoutiennent pas toûjours avec la même vivacité qu'on les prend. Ils ſont ſujets à de certains retours, qui approchent du repentir, ou qui du moins y diſpoſent. Il ne voyoit point d'iſſuë bien ſeure de ſon entrepriſe, qui aprés l'entrée des Anglois en France, ſeroit certainement tres-funeſte à l'Etat, ſans luy être peut-être utile à luy-même : ſon âge déja avancé, ſon genie naturellement ennemi des longues affaires, la ruine de ſes domaines, le défaut d'argent & de vivres, la gloire de rendre le repos au Royau-

me, toutes ces conſidérations ne le laiſſérent pas long-temps en balance ſur le Traité propoſé. Ainſi aprés avoir délibéré avec le Duc de Bourbon & Charles d'Albret, qui commençoient auſſi à s'ennuyer de la guerre, il l'accepta, & le fit ſçavoir au Dauphin, même avant le temps marqué pour l'acceptation.

Cette nouvelle réjoüit fort la Cour, excepté ceux qui avoient été pourvus des charges ôtées aux Partiſans des Princes, & qui appréhendoient d'en être dépoüillez. Quelques uns firent en vain des tentatives auprés du Dauphin pour rompre la négociation; mais il ne leur B fit point d'autre réponſe, ſinon que le bien eſſentiel de l'Etat conſiſtoit dans l'union de la Maiſon Royale.

Le Duc de Berri ſuivi de cinq cens Gentilshommes vint au camp, & fut tres-bien reçu du Roy, nonobſtant une choſe qui déplut fort à ce Prince, mais qu'il diſſimula ſagement; c'eſt que pluſieurs de ces Gentilshommes, auſſi-bien que le Duc parurent avec l'écharpe blanche, qui étoit la marque de la faction d'Orleans. Le Duc fit ſon compliment au Roy, où il luy marqua beaucoup de zéle pour ſon ſervice, le regret de luy avoir dé- C plu, ſon déſir extrême de rentrer dans ſes bonnes graces, & luy préſenta en même temps les clefs de la Ville. Il s'obligea de faire ratifier le Traité par le Duc d'Orleans; & enſuite le Roy l'ayant fait aſſeoir auprés de luy, la paix fut auſſi-tôt publiée au ſon des trompettes dans le camp & dans la Ville, & on envoya ordre à ceux qui aſſiégeoient pour le Roy le Château de Dreux appartenant à Charles d'Albret, de lever le ſiége.

La joye de la concluſion de ce Traité auroit été plus complete, ſans la nouvelle qu'on Juvenal des Urſins. reçut preſque en même temps que le Duc de Lanclaſtre étoit déja en Normandie, où il D avoit débarqué à la Hougue-Saint-Vaſt quinze cens hommes d'armes, trois mille Archers, & deux mille fantaſſins, & qu'il marchoit pour reprendre les places que le Roy de Sicile avec les troupes du Roy avoit enlevées au Comte d'Alençon peu de temps auparavant. Un renfort ſi conſidérable auroit pû tenter le Duc d'Orleans de ſoutenir la guerre; mais la joye que l'eſpérance de la paix répandit par tout, & juſque dans ſon armée, luy fit appréhender d'être abandonné. C'eſt pourquoy il ſe rendit au plûtôt à Auxerre, où ſelon les ordres du Roy les Chefs des deux partis devoient E ſe trouver, pour ratifier le Traité de Bourges.

A peine le Roy y étoit-il arrivé, qu'il retomba dans ſa maladie; mais cette rechute ne cauſa aucun changement. Car le Dauphin ayant aſſemblé les Princes, les Seigneurs, les Prélats, & les autres perſonnes qu'on avoit coutume depuis quelques années d'appeller en ces ſortes d'occaſions, il leur fit jurer à tous d'une maniere tres-ſolemnelle, l'obſervation du Traité de Bourges & de celuy de Chartres: Le Duc d'Orleans en cette Aſſemblée A fut aſſis à côté du Duc de Bourgogne entre ce Prince & le Duc de Bourbon. Ce qui fut regardé comme une marque de réconciliation des deux maiſons. An. 1412.

Cette cérémonie fut ſuivie de grandes réjoüiſſances, de feſtins, & de toutes ſortes de témoignages d'amitié, que les Princes affectérent de ſe donner mutuellement. On tranſporta le Roy par eau à Melun; le reſte de la Cour alla par terre à Paris, où tous les Princes s'aſſemblérent, pour régler avec le Dauphin les affaires les plus importantes de l'Etat, & ſur tout pour convenir des moyens d'obliger l'armée Angloiſe à ſortir des Terres de France. Il ne s'en trouva qu'un que l'on pût prendre dans les conjonctures. Ce fut de leur payer leur ſolde pour le temps qu'ils s'étoient engagez à ſervir en France; & il n'étoit plus queſtion que d'avoir de l'argent pour y ſatisfaire. On propoſa aux Bourgeois de Paris de ſe charger de cette dépenſe; mais ils répondirent qu'ils n'en feroient rien; que la guerre les avoit Hiſt. Anonyme l. 31. c. 11. &c. ruïnez, & qu'il étoit juſte que ceux qui avoient fait venir les Anglois, les renvoyaſſent à leurs frais.

C'étoit le Duc d'Orleans, dont ils entendoient parler, qui en effet, aprés s'en être défendu quelque temps, conſentit à faire ce payement, moins par zéle pour la tranquilité de l'Etat, que parce que les Anglois aprés avoir ravagé la baſſe Normandie & l'Anjou, s'étoient jettez ſur ſon Duché d'Orleans, où ils vivoient à diſcrétion, pour ſe venger de ce qu'il avoit traité avec le Roy ſans les conſulter. Il convint avec eux de trois cens vingt mille écus d'or; & pour aſſeurance de l'entier payement, dont il ne put leur fournir qu'une partie, il leur donna en ôtage le Comte d'Angoulême ſon frere, Jean de Saveuſe, & quel- Juvenal des Urſins. ques autres Gentilshommes qu'ils emmenérent en Guyenne, & quelque temps aprés en Angleterre. Afin de conſoler le Duc d'Orleans de tant de frais, dont on le chargeoit, on fit revenir l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris, qui depuis la mort du Sire de Montagu leur frere, victime de l'attachement qu'il avoit eu pour la maiſon d'Orleans, s'étoient tenus cachez pour éviter la fureur du Duc de Bourgogne. Leur famille obtint que le corps de cet infortuné Miniſtre fût retiré du gibet, où il étoit encore, & qu'on l'enterrât avec honneur aux Celeſtins de Marcouſſi qu'il avoit fondez. Son fils fut auſſi rappellé à la Cour par Ibid. le Dauphin qui le prit à ſon ſervice, & par-là, l'honneur du pere flétri par l'infamie du ſupplice fut en quelque façon rétabli.

Enfin la paix fut publiée à Paris avec de grandes ſolemnitez, l'Oriflamme fut rapporté à Saint Denis: on défendit ſous de griéves peines de ſe ſervir déſormais des noms odieux d'Armagnacs & de Bourguignons: & ceux qui avoient ſuivi le parti des Princes furent remis en poſſeſſion de leurs biens, mais non pas dans leurs charges. Jean Duc de Lorraine, qui du- Juvenal des Urſins. rant ces troubles avoit fait des courſes ſur les

Annotations sur l'hiſtoire de Charles VI.

Terres de France, & qui pour cela avoit été condamné comme criminel de Leze-Majeſté, à perdre les Fiefs qu'il y poſſedoit, vint demander pardon au Roy ; ce Prince qui étoit revenu en ſanté le luy accorda, nonobſtant les oppoſitions du Parlement ; & il retint auprés de luy le Duc de Berri, ſans que le Duc de Bourgogne ſemblât en prendre aucun ombrage.

Monſtrelet ch. 97. &c.

Cependant chacun paroiſſoit conſpirer à ſoûtenir la guerre contre les Anglois, qui faiſoient déja de grandes hoſtilitez dans la Guyenne, & aux environs de Calais. On aſſembla les Etats pour avoir de l'argent, dont le Roy manquoit entierement. La reſſource principale fut la recherche des Financiers & de tous ceux qui avoient eu le maniement des revenus du Prince, la révocation des penſions, & d'autres dons faits par le Roy, & un emprunt ſur les aiſez du Royaume. Le Député de l'Univerſité parla en une des Aſſemblées avec

An. 1413.

une liberté extrême, nommant hardiment tous ceux qui s'enrichiſſoient aux dépens du Roy & de l'Etat, ſans épargner ni le Prevôt des Marchands, ni le Prevôt de Paris, ni le Chancelier même. Son diſcours fut fort applaudi du peuple & des Députez des Provinces ; mais il déplut fort à la Cour, où quelqu'un dit qu'*il étoit bien impertinent, que des gens qui faiſoient trafic de doctrine, étendiſſent l'auſterité des Claſſes juſqu'au gouvernement du Royaume.*

Hiſt. Anonyme l. 33. chap. 1.

Sur ces entrefaites, arriva la nouvelle de la mort de Henry IV. Roy d'Angleterre, dit de Lanclaſtre. Il mourut le vingtiéme de Mars de l'an 1413. d'une eſpéce de lépre qui le conſuma peu à peu. Il regna treize ans & demi, & ſe maintint ſur le throne, malgré les conjurations & les révoltes, dont tout ſon regne fut troublé. Ce fut un grand Prince, il étoit

Ibid. ch. 101.

uſurpateur, non ſeulement pour avoir enlevé la Couronne à Richard II. Roy legitime ; mais encore pour l'avoir retenuë aprés la mort de ce Prince, au préjudice de la branche aînée des deſcendans du Roy Edoüard III. Cette uſurpation luy donna de grands remords, & il s'en ouvrit à Henry ſon fils aîné : mais ce jeune Prince n'étoit pas au lit de la mort comme luy, & quand il eſt queſtion de joüir d'une Couronne, on la regarde avec d'autres yeux que quand on eſt au moment de la quitter avec la vie. Il ſe fit couronner Roy d'Angleterre en préſence du Parlement aſſemblé à Vveſtminſter, qui n'eut aucun égard au droit d'Anne petite fille d'Edoüard & héritiere de la branche aînée, du Chef de feu ſon pere Lionnel. Elle avoit épouſé Richard Comte de Cambridge fils du Duc d'York, & dés lors commencérent à ſe former les factions de la Roſe-rouge & de la Roſe-blanche. Celle de la Roſe-rouge en faveur de la maiſon de Lanclaſtre, & celle de la Roſe-blanche en faveur de la maiſon d'York, qui cauſérent tant de guerres civiles & de révolutions en Angléterre. La mort de Henry obligea le Duc de Clarence ſon autre fils à quitter la Guyenne & à repaſſer la mer avec ſes troupes, & fit eſpérer au moins un retardement de la guerre que les Anglois méditoient contre la France. En effet il ſe fit une nouvelle prolongation de Tréve entre les deux nations pour environ un an ; mais elle fut tres mal obſervée.

Du Tillet Recueil des Traitez.

Il auroit peut-être été de l'avantage de la France qu'il y eût eu dés lors une guerre ouverte avec l'Angleterre ; on ſe ſeroit vray-ſemblablement réuni contre l'ennemi commun. Les Princes y avoient paru tres-diſpoſez dans l'Aſſemblée d'Auxerre : c'eût été une occupation pour des eſprits inquiets qui ne pouvoient ſe contenir, & qui replongérent bien-tôt l'Etat dans de nouveaux troubles pires que ceux qui avoient précédé.

Les differents paroiſſoient accommodez ; mais les eſprits demeuroient toûjours aigris. Le Duc d'Orleans retiré à Blois affectoit encore de porter le deüil du feu Duc ſon pere depuis ſix ans qu'il étoit mort, moins pour marquer ſa douleur que le deſir de ſe vanger. Il étoit fort chagrin de la néceſſité où on l'avoit mis de donner le Comte d'Angoulême ſon frere en ôtage aux Anglois. Le Comte d'Armagnac ſon beau pere ne gardoit point de meſures avec la Cour ; & s'étant refugié ſur ſes terres en Guyenne, faiſoit continuellement des courſes ſur celles du Roy.

D'autre part le Duc de Bourgogne, quoique toûjours fort puiſſant à la Cour, y voyoit avec peine le Duc de Berri dans les bonnes graces du Roy & du Dauphin. Il n'ignoroit pas l'averſion de la Reine à ſon égard, & doutoit encore moins de la haine irréconciliable du Duc d'Orleans. Il portoit fort impatiemment, qu'en vertu des réſolutions priſes dans les Etats contre ceux qui avoient eu le maniement des deniers du Roy, on inquietât, ou deſtituât ſes créatures, & en particulier des Eſſarts Prevôt de Paris, qu'il avoit fait Sur-Intendant des Finances, & qui avoit été obligé de s'enfuir ; mais il changea bien-tôt à l'égard de ce Seigneur, & il me paroît que la fureur qu'il conçut contre luy, fut l'unique ou la principale cauſe des nouvelles broüilleries qui ſuivirent.

Comme un jour quelques amis de des Eſſarts s'entretenoient avec luy ſur les affaires qu'on luy faiſoit touchant l'adminiſtration des Finances, il leur dit que quand on voudroit l'écouter, il en rendroit bon compte, principalement ſur un des principaux articles qui regardoit l'employ de deux millions d'or ; qu'il les avoit mis entre les mains du Duc de Bourgogne, & qu'il en avoit le billet ſcellé du ſceau de ce Prince. Cela fut rapporté au Dauphin, & revint au Duc de Bourgogne, qui s'en tint tres-offenſé. On ajoûtoit que des Eſſarts avoit averti les Duc de Berri, d'Orleans & de Bourbon du deſſein conçu par le Duc de Bourgogne de les faire tous trois aſſaſſiner à la premiere occaſion qu'il en trouveroit. D'autres diſent que ce projet n'avoit pas été fait contre les Ducs de Berri & de Bourbon,

Hiſt. Anonyme l. 33. chap. 1.

Annal. de France. Le Heraut de Berri.

bon, mais contre le Duc d'Orleans & ſes deux freres. De plus des Eſſarts voyant bien qu'il étoit perdu dans l'eſprit du Duc de Bourgogne par les rapports qu'on luy avoit faits, eut recours au Dauphin, & s'étoit ſi bien mis dans ſon eſprit, que ce Prince le conſultoit ſur tout, & le faiſoit venir ſecrettement pour l'entretenir ſur les affaires les plus importantes. On diſoit encore que des Eſſarts étoit convenu avec le Dauphin de l'enlever, & le Roy auſſi pour le tirer des mains du Duc de Bourgogne, & que cela devoit s'executer à Vincennes, où ces deux Princes ſe rendroient ſous prétexte d'un Tournois qui s'y devoit faire. Tout cela fit prendre la réſolution au Duc de Bourgogne de perdre des Eſſarts à quelque prix que ce fut; mais pour ne pas manquer ſon coup, il diſſimula quelque temps ſon reſſentiment, & le Dauphin luy fournit luy-même l'occaſion d'exécuter ſon deſſein.

Hiſt. Anonyme loc. cit.

Journal des Uſſins.

Ce Prince voyant beaucoup de diſpoſition à la mutinerie dans la populace de Paris, réſolut de ſe rendre Maître de la Baſtille & de la confier à un homme, dont il fût aſſeuré. Il propoſa ſa penſée au Duc de Bourgogne; & comme il croyoit toûjours des Eſſarts fort bien dans ſon eſprit, il luy dit que c'étoit ſur luy qu'il jettoit les yeux pour cela. Le Duc de Bourgogne approuva fort ſon choix dans une veuë aſſeurément bien différente de celle du Dauphin. Des Eſſarts reçut ordre de venir à Paris accompagné d'un nombre de Chevaliers & d'Ecuyers qu'on luy marqua. Comme il étoit homme ſage & prévoyant, il voulut avoir ſeureté & ſon ordre par écrit tant du Dauphin, que du Duc de Bourgogne, pour ſe ſaiſir de la Baſtille. L'ordre luy fut envoyé comme il le ſouhaitoit. La choſe fut executée ſans bruit & ſans reſiſtance; parce qu'il y avoit peu de gens dans la place, ou qu'on avoit eu ſoin de les gagner; mais dés que la choſe fut ſçue dans la Ville, il s'y excita un grand tumulte: & le bruit ſe répandit par tout, qu'on vouloit enlever de Paris le Roy & le Dauphin.

La faction des Bouchers ſubſiſtoit encore. Simon Caboche en étoit devenu le Chef, & donna même le nom à ceux de cette faction, qu'on appella depuis Cabochiens. Un autre ſéditieux nommé Jean de Troye Chirurgien étoit auſſi un des plus accréditez parmi la populace. Ces deux hommes à la tête d'une grande multitude de toutes ſortes de gens ramaſſez donnérent par tout l'allarme; & dés le lendemain vingt & uniéme d'Avril, malgré les remontrances du Prevôt des Marchands & des Echevins, ils allérent en armes accompagnez de trois mille hommes, à la porte Saint Antoine inveſtir la Baſtille de toutes parts, afin que des Eſſarts ne pût pas leur échaper.

An. 1413.

Hiſt. Anonyme.

Ce qui ſurprit tout le monde, & ce qui fit connoître l'auteur ſecret de cette ſédition, fut qu'on vit venir ſe mettre à la tête de tous ces ſéditieux deux Chevaliers, ſçavoir le Sire de Jacqueville, & le Sire Robinet de Mailli tous deux ſerviteurs & créatures du Duc de Bourgogne, & ennemis mortels de des Eſſarts.

Celuy-cy fort étonné de ſe voir ainſi aſſiégé, fit entendre au peuple qu'il n'étoit entré dans la place, que par l'ordre de Mr. le Dauphin & du Duc de Bourgogne, & qu'il n'avoit aucun mauvais deſſein contre Paris. Le Duc de Bourgogne arriva là-deſſus; il s'avança ſous une fenêtre de la Baſtille pour parler à des Eſſarts, & luy conſeilla de ſe rendre entre ſes mains ſous prétexte d'appaiſer la ſédition; mais il ne ſe preſſa pas de le faire. Cependant la multitude croiſſoit, & en tres-peu de temps la Baſtille fut inveſtie de prés de vingt mille hommes ſous les armes, qui ſe mettoient en devoir de forcer les portes, & d'eſcalader la muraille. Le Duc de Bourgogne crut qu'il y alloit de ſon honneur, qu'un tel attentat contre l'autorité du Roy & du Dauphin ne ſe fit pas en ſa préſence. Il employa tout le pouvoir qu'il avoit ſur l'eſprit du peuple pour l'empêcher, & promit de faire enſorte, que des Eſſarts ſe rendît, ſans qu'on fût obligé de le forcer. Les mutins s'arrêterent, & la plûpart commencérent à ſe retirer, aprés avoir toutefois laiſſé des corps de garde tout au tour de la Baſtille, de peur que des Eſſarts ne s'évadât: mais ils pouſſérent leur inſolence bien plus loin; ce qui confirma le ſoupçon, qu'on avoit déja qu'ils agiſſoient par des ordres ſecrets, c'eſt-à-dire par ceux du Duc de Bourgogne. Le Chirurgien Jean de Troye ſuivi de cette canaille marcha droit vers l'Hôtel du Dauphin, dont il fit auſſi-tôt occuper toutes les avenuës.

Hiſt. Anonyme l. 33. chap. 2.

Le Prince s'étant fait voir à la fenêtre, leur demanda ce qu'ils vouloient. Jean de Troye ayant pris la parole, répondit inſolemment qu'ils prétendoient ſe ſaiſir d'un grand nombre de gens de ſa Cour, qui le corrompoient par leurs mauvais conſeils, & l'engageoient en des déſordres & en des débauches, où il ne s'étoit abandonné que depuis que la Reine ſa mere avoit été contrainte de le livrer à leur conduite: & en même temps il préſenta une liſte de ceux qu'il vouloit arrêter, où il y avoit les noms de prés de cinquante Seigneurs, ou Gentilshommes de la maiſon du Dauphin. Il pouſſa l'audace juſqu'à obliger le Prince à les lire luy-même tout haut; & en même temps ſans attendre ſa réponſe, il fait entrer une partie de ces furieux dans l'Hôtel, qui ſe ſaiſirent du Duc de Bar, de Jean de Vailly Chancelier du Dauphin, de Jacques de la Riviere ſon Chambellan, des deux Seigneurs de Vitri, des Sires d'Angennes, de Boiſſai, du Meſnil, & de pluſieurs autres; & tout cela à la veuë du Duc de Bourgogne, qui ne faiſoit rien autre choſe, que d'exhorter le Dauphin à ne pas faire paroître de peur en préſence de cette populace. Mais ce qu'il y eut de plus odieux pour ce Duc, c'eſt que ces Seigneurs arrêtez furent conduits par les ſéditieux à ſon Hôtel d'Artois: D'où ils les menérent au Château du Louvre. Ils tuérent en chemin

Le Herault de Berri.

un homme qui étoit au ſervice du Duc de Berri, firent inſulte à l'Hôtel du Comte de Vertus frere du Duc d'Orleans, & y maſſacrérent encore un autre homme. Ce Comte craignant pour luy-même, ſe déguiſa & s'enfuit de Paris.

Au retour ils ſommérent le Duc de Bourgogne de la parole qu'il leur avoit donnée, d'obliger des Eſſarts à ſe rendre. Le Duc ne ſe fit pas beaucoup prier. Il alla à la Baſtille. Chap. 3. & ſuivans. Il repréſenta à des Eſſarts qu'on n'étoit pas Maître de la populace, & que s'ils forçoient l'entrée, comme ils le feroient infailliblement, ils le mettroient en piéces. Il ſe rendit, & fut conduit au Châtelet au milieu des cris & des malédictions d'une populace, qui l'avoit regardé l'année précedente comme le pere de la patrie & le Protecteur de leur liberté.

Ils n'en demeurérent pas là; & pour ſe diſtinguer des Armagnacs, ou de ceux qu'ils vouloient faire paſſer pour tels, ils prirent des chaperons blancs, & obligérent le Dauphin, le Duc de Berri & le Duc de Guyenne d'en prendre comme eux; & comme le Roy alloit en dévotion à Nôtre-Dame de Paris, pour rendre graces de ſa convaleſcence, ils eurent l'inſolence de luy en préſenter un, qu'il prit, & il fallut que toute la Cour en fît de même. Le Dauphin fut encore obligé d'eſſuyer les impertinentes remontrances qu'on luy venoit faire ſur ſa conduite juſque dans ſon Hôtel, & ſur tout une longue harangue ſur le même ſujet d'Euſtache de Pavilly Carme Docteur en Théologie, qui conclut en demandant qu'on fît le procés aux Seigneurs priſonniers & aux Financiers, & qu'on envoyât en Guyenne des Capitaines fidelles au Roy contre le Comte d'Armagnac. Le Dauphin leur promit de leur donner ſatisfaction, & les conjura d'avoir au moins de la conſidération pour le Duc de Bar ſon couſin, qui étoit du nombre des priſonniers.

Les Chefs de cette révolte voyant que tout leur réuſſiſſoit, firent part de leurs grands ſuccés aux principales villes du Royaume, & les exhortérent à ſe liguer avec eux, pour obtenir une réformation de l'Etat, qu'on ſolliciteoit en vain depuis long-temps. La plûpart de ces Villes leur promirent de les ſeconder; mais les Bourgeois de Sens, ne répondirent point autre choſe, ſinon qu'ils ſeroient toûjours prêts à executer les ordres qui leur viendroient de la part du Roy.

En ce même temps-là des Députez de la Ville de Gand étoient venus à Paris, pour demander au Roy, que le Comte de Charolois fils du Duc de Bourgogne vint les gouverner en perſonne, tandis que les affaires de la France y retiendroient le Duc ſon pere. On crut que ce n'étoit là qu'un prétexte, & que le Duc de Bourgogne voyant les choſes extrêmement broüillées, voulut mettre ſon fils hors de danger, afin d'en être vengé ou ſecouru, en cas qu'on attentât contre ſa propre vie, ou contre ſa liberté. Les Gantois, ayant obtenu ce qu'ils A demandoient, furent traitez par le Prevôt des Marchands & par les Echevins dans l'Hôtel de Ville: & aprés avoir bien bu, ſe firent apporter des chaperons blancs ſur la fin du repas, & s'engagérent à la Ville de Paris de la ſoûtenir de leurs biens & de leurs perſonnes, & contre quiconque. Juvenal des Urſins.

Le Dauphin ſe voyant ainſi à la merci d'une populace qui ne gardoit plus de meſures, & perſuadé que le Duc de Bourgogne n'avoit plus d'autre deſſein, que de mettre tout le Roïaume en combuſtion, réſolut de ſe ſauver de Paris; mais le peuple en ayant eu quelque B ſoupçon, fit ſi bonne garde autour de l'Hôtel de Saint Pol, qu'il ne put en ſortir. Le parti qu'il prit, ne pouvant mieux faire, fut de faire ſçavoir au Duc d'Orleans, au Duc de Bretagne, & au Comte d'Alençon l'état où il étoit réduit, & de les prier de venir au plûtôt le délivrer de ſa captivité. Le Roy ayant recouvré ſa ſanté, leur demanda la même choſe. Ce fut pour eux une priere tres-agréable; leur parti devenant par là celuy du Roy, & la faction du Duc de Bourgogne perdant cet avantage, dont il s'étoit ſi fort prévalu contre eux.

C Il eſt à préſumer que ce Duc n'avoit pas prétendu que les choſes allaſſent ſi loin. Son principal deſſein avoit été de faire périr des Eſſarts, & de faire chaſſer de la Cour ceux qu'il ſçavoit luy être contraires; mais il eſt beaucoup plus aiſé d'émouvoir une populace, que de luy preſcrire des bornes, quand elle a une fois les armes à la main, & que rien ne luy reſiſte. Euſtache de Pavilly & Jean de Troye ſuivis de dix mille hommes vinrent encore haranguer le Dauphin à l'Hôtel de Saint Pol. Non ſeulement ils entreprirent de juſtifier le peuple ſur l'empriſonnement des Sei- D gneurs de la Cour; mais encore ils luy dirent qu'il y avoit d'autres traîtres auprés de ſa perſonne; qu'ils le prioient de trouver bon qu'on les menât auſſi en priſon, pour leur faire leur procés: & en même temps le Sire de Jaqueville, que le peuple avoit créé de ſa propre autorité Capitaine de Paris, entra avec ſeize hommes armez dans les appartemens, & arrêta de la part du Roy, dont ils diſoient qu'ils avoient un ordre verbal, les Sires Jean de Nyelle, Charles de Villiers, Jean de Nanteüillet, & Jean le Picart Secretaire de la Reine. Mais ce qui outra le Dauphin, fut qu'en ſa préſen- E ce on ſe ſaiſit de ſon oncle Loüis de Baviere frere de la Reine. Cette Princeſſe l'ayant appris, en tomba malade de douleur, & penſa mourir de cette maladie. Leur brutalité alla juſqu'à traiter de la même maniére les Dames de Noviant, du Chatel, de Montauban, du Queſnoy, & onze Demoiſelles, qu'ils mirent priſonnieres au Palais.

Peu de jours aprés, ils obligérent le Roy à aller au Parlement faire vérifier les ordonnances qu'il avoit faites aprés la paix de Bourges contre les Financiers, & pour la réformation de l'Etat. Il y alla avec le Dauphin, le Duc

de Berri & le Duc de Bourgogne tous avec des chaperons blancs, qu'ils prirent de peur d'irriter la populace & de courir risque de leur vie. Cette Ordonnance * qui est fort longue, & contient un tres-grand nombre de matiéres, fut appellée *Cabochienne* du nom du séditieux Simon Caboche, qui contraignit le Roy à la faire enregistrer. Cependant on travailla au procés des Seigneurs prisonniers. Les Sires Jacques de la Riviere Chambellan du Dauphin, & Jean du Mesnil son Ecuyer Tranchant furent les premieres victimes de la fureur populaire, & eurent la tête coupée. Comme Arnaud de Corbie Chancelier de France avoit parlé aux séditieux avec assez de fermeté, lorsqu'ils vinrent presser le Roy d'aller au Parlement pour la vérification des Ordonnances, ils demandérent sa déposition au Roy, qui n'osa la leur refuser. Ce Magistrat venérable par son âge, & qui avoit depuis un grand nombre d'années rendu de tres-signalez services à l'Etat, mourut presqu'aussi-tôt aprés sa disgrace. Il eut pour Successeur Eustache de Laitre son gendre, qui ne fut qu'un mois dans cette charge; & elle fut donnée à Henry de Marle.

* Elle est rapportée d'un bout à l'autre dans le 276. vol. des Mss. de Brienne.

Ce n'étoient là que des préludes. L'objet principal de la vengeance du Duc de Bourgogne & de la faction, étoit le Seigneur des Essarts, dont on instruisoit sans cesse le procés. On l'accusa de plusieurs crimes vrais ou supposez, qu'on prétendoit qu'il avoit commis dans ses charges de Prevôt de Paris, de Capitaine de la méme Ville, & de Sur-Intendant des Finances, entre autres d'avoir rallumé la guerre entre les Princes aprés la paix de Chartres, & d'avoir voulu enlever de Paris le Roy, la Reine & le Dauphin, pour attirer ensuite, leur indignation sur les Bourgeois. Il fut condamné à avoir la tête coupée, & on pendit son corps au même gibet, où il avoit fait mettre celuy du Sire de Montagu son prédecesseur dans l'administration des Finances. Il souffrit la mort avec beaucoup de constance, & fut un nouvel exemple de la bisarrerie de la fortune, & du danger qu'il y a pour les particuliers d'entrer trop avant dans les intrigues & dans les querelles des Princes, sur tout aux dépens de la fidélité qu'on doit à son Souverain.

Hist. Anonyme l. 33. chap. 10.

Ces morts ne produisoient aucun bon effet, & ne faisoient qu'augmenter l'insolence des Séditieux. Jaqueville Capitaine de Paris porta la sienne envers le Dauphin aussi loin qu'elle pouvoit aller. Passant le neuviéme de Juillet entre onze heures & minuit devant l'Hôtel de ce Prince, il y entra brusquement, & l'ayant trouvé donnant un bal où il dansoit, il luy addressa impudemment la parole, luy reprocha sa vie dissoluë & sa passion pour les plaisirs: & se tournant tout-à-coup vers le Seigneur Georges de la Trimoüille: C'est vous, luy dit-il, qui l'entretenez dans ses débauches & qui le perdez par vos mauvais conseils. Ce Seigneur luy répondit par un démenti, & on en vint jusqu'aux paroles les plus outrageantes. Le Prince ne se possedant pas à la veuë d'une telle audace, tira son poignard, & se jettant sur Jaqueville, luy en donna trois coups; mais la cuirasse qu'il avoit sous sa casaque, luy sauva la vie. Il auroit été assommé sur le champ par les domestiques du Dauphin, sans le Duc de Bourgogne, qui les arrêta d'abord par son autorité, & supplia le Prince de différer la punition de la brutalité de cet homme pour en faire un exemple; & puis il trouva moyen de le faire évader.

Il auroit trop perdu à la mort d'un homme de ce caractere, qui luy étoit tout dévoüé, & qui fit fort valoir auprés du peuple une action qui méritoit un châtiment exemplaire. Aprés tout, ces excés faisoient horreur aux plus sages & aux plus honnêtes gens d'entre les Bourgeois de Paris, avec qui le Dauphin traitoit sous-main des moyens d'y apporter remede. Eux-mêmes se voyoient exposez aux insultes des Cabochiens, qui de leur autorité les taxoient à de grosses sommes; & sur le refus de payer, les faisoient passer pour des Armagnacs, & les trainoient en prison. Quelques-uns des principaux engagérent les Princes du parti d'Orleans à convenir d'une Conférence que l'on tint à Vernevil, où le Roy, qui aprés une nouvelle rechute, étoit revenu en santé, envoya des Députez par l'avis du Dauphin, du Duc de Berri; & le Duc de Bourgogne même y consentit, n'osant s'y opposer. Ils y trouvérent le Roy de Sicile, & les Comtes d'Eu & d'Alençon. Ces Princes asseurérent les Députez qu'ils ne souhaitoient que la paix, pourvû qu'on executât le Traité d'Auxerre, & qu'ils se rendroient par tout où il plairoit au Roy excepté dans Paris, pour y suivre absolument ses ordres.

Juvenal des Ursins.

Hist. Anonyme l. 33. chap. 10.

Le Roy n'eut pas plûtôt appris la réponse des Princes, qu'il envoya commander à André de Pernon Prevôt des Marchands d'assembler à l'Hôtel de Ville les Echevins & les principaux Bourgeois, à qui on fit sçavoir de sa part la disposition, où tous les Princes se trouvoient pour la paix. Il n'y eut pas deux avis dans l'Assemblée. Tous répondirent que la réunion des Princes étoit le salut de l'Etat & en particulier de la Ville de Paris; d'autant plus que les insultes continuelles que faisoient les Anglois sur les Frontieres, montroient évidemment le dessein où ils étoient, de profiter des divisions qui déchiroient le Royaume. Mais dans ce moment arrivérent Jaqueville & Caboche avec plus de cent hommes armez, qui étant entrez dans la salle, menacérent le Prevôt des Marchands & les Echevins de les jetter par les fenêtres, s'ils continuoient à autoriser une paix, qui n'auroit point d'autre effet, que la ruine de la liberté du peuple & de tous ses priviléges, & la mort de ceux qu'on sacrifieroit à la vengeance des Grands. On avoit

ed by Google

tout à craindre de ces furieux ; c'eſt pourquoi l'Aſſemblée ſe ſépara, ſans rien faire davantage.

Les plus conſidérables Bourgeois ne laiſſérent pas de s'aſſembler ſecrettement, & par le moyen de dix-ſept Quarteniers bien intentionnez, qui avoient beaucoup de crédit, on gagna quelques autres Officiers ſubalternes de la Ville, & par ceux-cy beaucoup de gens, même du peuple. Jean Juvenal des Urſins Avocat Général de concert avec le Duc de Berri travailla avec beaucoup de zéle & de prudence, à ramener les eſprits : & tandis que Jaqueville & Caboche employoient toutes ſortes d'artifices, pour jetter dans l'eſprit des Princes de la défiance des uns des autres ; on détacha de leur faction grand nombre d'artiſans qui promirent d'agir conformément aux intentions de la Cour.

Hiſtoire de Juvenal des Urſins.

Ap. 1413.

En effet le ſecond jour d'Août, les Officiers de la maiſon de Ville s'étant aſſemblez, & les Commiſſaires du Roy y ayant déclaré, que la paix avoit été parfaitement rétablie entre les Princes dans une Conférence qui venoit d'être tenuë à Pontoiſe, où le Duc de Berri & le Duc de Bourgogne s'étoient tranſportez par ordre du Roy, les Cabochiens tentérent en vain de s'oppoſer à la réſolution que l'on prit, qui fut de délibérer ſur ce Traité de paix, non point en préſence du peuple ; mais dans les quartiers, entre les Quarteniers. Un Charpentier du Cimetiere S. Jean, qui étoit Quartenier, appuya fort cet avis : & comme un des le Goix & Saintyon luy dirent avec injures, que malgré luy la choſe ſe décideroit dans la Place de Greve ; le Charpentier reprit avec fermeté, que ce ſeroit dans les quartiers, & que s'ils le vouloient empêcher, ils verroient qu'il y avoit à Paris autant de gens qui ſçavoient bien ſe ſervir de la coignée, qu'il y avoit d'aſſommeurs de bœufs. Auſſitôt on cria de tous côtez ; *Dans les quartiers, dans les quartiers*, ce qui ayant fait connoître aux Bouchers qu'ils ne ſeroient pas les plus forts, ils ſe retirérent.

Continuation de la Chronique de Flandre par Denis Sauvage. p. 2. 8.

Dés le lendemain la paix fut acceptée. On en fut redevable aux ſoins & à la fermeté de l'Avocat Général, qui rendirent inutile le diſcours ſéditieux que le Chirurgien Jean de Troye avoit déja fait au quartier de S. Eloy, lorſque ce Magiſtrat y arriva. Tous les quartiers furent de même avis, excepté celuy des Halles & de l'Hôtel d'Artois, où le Duc de Bourgogne logeoit.

Juvenal des Urſins.

L'Avocat Général étant allé en rendre compte au Roy, s'apperçut bien que ce changement des Pariſiens ne plaiſoit pas au Duc de Bourgogne ; car ce Duc, tout diſſimulé qu'il étoit, luy parla d'une maniére à ne le pas laiſſer douter de ſes ſentimens, qu'on avoit déja aſſez entrevûs dans la Conférence de Pontoiſe. Les Commiſſaires nommez pour l'inſtruction du procés des perſonnes de la Cour qui avoient été arrêtées, voyant que les choſes commençoient à changer de face, avoient déja fait ſortir de priſon les Dames & les Demoiſelles & quelques Gentilshommes, en exigeant ſeulement d'eux une promeſſe, de n'inquiéter perſonne ſur leur empriſonnement ; mais le Duc de Bar & Louis de Baviere y étoient encore, ce qui chagrinoit fort le Dauphin & le Duc de Berri.

L'Avocat Général, qui étoit tout le conſeil de ce Duc dans ces conjonctures embaraſſantes, luy dit que dans la ſituation où ſe trouvoit l'eſprit du peuple, on devoit montrer de la réſolution, & qu'il falloit que M. le Dauphin allât faire ſortir de ſa propre autorité le Duc de Bar & le Prince de Baviere du Château du Louvre. On ordonna aux Chefs des quartiers de faire prendre les armes à ceux dont ils étoient ſûrs. Ils le firent auſſi-tôt. Le Duc de Bourgogne qui ſçût que c'étoit contre les Cabochiens qu'ils les prenoient ; mais qui ignoroit que ce fût par ordre de la Cour, alla au quartier de S. Germain de l'Auxerrois, exhorter le peuple à ne pas expoſer la Ville aux derniers malheurs, & à n'en pas faire un champ de bataille : & ajoûta que s'ils ſoûhaitoient obtenir quelque choſe du Roy, il leur offroit ſon crédit auprés de luy pour les ſatisfaire ; mais il fut fort ſurpris, quand un des principaux Bourgeois nommé Pierre Ogier luy répondit que ce qu'ils faiſoient, c'étoit par ordre du Roy. Il ſe retira fort embaraſſé, & alla à la Greve, où les Cabochiens s'étoient cantonnez. On ne ſçût point ce qui ſe dit dans l'entretien qu'il eut avec les Chefs ; mais ſi-tôt qu'il les eut quittez, on les vit preſque tous ſe débander, à la reſerve de quelques-uns qui demeurérent dans l'Hôtel de Ville. Il vint à l'Hôtel de Saint Pol pour parler au Roy, qu'il trouva occupé à recevoir les complimens du Parlement & de l'Univerſité ſur la paix : & un moment aprés il vit arriver de toutes parts les compagnies des Bourgeois en armes, qui ſe rangérent dans la cour de l'Hôtel de Saint Pol, & dans la ruë Saint Antoine, en attendant que le Dauphin ſe mît à leur tête.

Ce Prince qui les attendoit, monta auſſitôt à cheval avec le Duc de Berri : Il invita le Duc de Bourgogne à le ſuivre ; & le Duc n'oſa le refuſer. Ils marchérent droit au Château du Louvre ; le Dauphin en tira le Duc de Bar & le Prince de Baviere, & envoya ordre aux autres priſons, où les Seigneurs avoient été renfermez, de les délivrer ſur le champ : ce qui fut executé.

Le Duc de Bourgogne durant cette marche étoit en une étrange inquiétude. Il voyoit dans la troupe des gens qu'il ne croyoit pas incapables de venger en une telle occaſion la mort du Duc d'Orleans. L'Avocat Général, à qui il demanda s'il le croyoit en ſeureté, le raſſeura en luy diſant que tous ceux qui étoient à la ſuite de M. le Dauphin & du Duc de Berri périroient plûtôt que de permettre qu'on attentât rien contre ſa perſonne.

Juvenal des Urſins.

Digitized by Google

On voyoit fuir de tous côtez les Cabochiens: Le Duc de Berri fut ſur le point d'envoyer ordre de fermer les portes de Paris ; mais le même Avocat Général luy conſeilla de leur laiſſer la liberté de ſortir, perſuadé qu'il valoit mieux qu'ils fuſſent hors de Paris que dedans. Le Dauphin ſe fit apporter les clefs de la Baſtille, & y mit le Prince Loüis de Baviere ſon oncle, en qualité de ſon Lieutenant. Le Duc de Bar fut chargé de la garde du Château du Louvre. Le Duc de Berri fut de nouveau déclaré Gouverneur de Paris, & marcha le lendemain par toute la Ville, où le peuple luy donna mille bénedictions. On conſerva le Prevôt des Marchands dans ſa charge, & on changea quelques-uns des Echevins. Tanneguy du Chatel & Bertrand de Montauban Chevaliers Bretons furent faits Prevots de Paris. Quelque temps aprés le Sire du Chatel poſſeda ſeul cette charge. Paris ſembla tout à coup être devenu une autre Ville; & on n'y vit jamais plus de joye & plus de tranquillité.

An. 1413.

Le Roy fit auſſi-tôt publier au ſon des trompettes la paix faite entre les Princes ; & quoi que par un des articles du Traité de Pontoiſe, il eût été dit que l'entreveuë des Princes réconciliez ne ſe feroit point à Paris, cependant le Roy ayant ſouhaité qu'ils vinſſent l'y trouver, ils le luy promirent.

Le Duc de Bourgogne étoit le ſeul de ces Princes, qui ne prenoit gueres de plaiſir aux fêtes de la Cour. Il réſolut de ſe retirer en Flandre, avant que les autres arrivaſſent ; mais il méditoit en même temps d'enlever le Roy & de l'y emmener avec luy. Le Dimanche qui ſuivit la ſemaine, où toutes les choſes que je viens de dire s'étoient paſſées, le Duc vint trouver le Roy, & luy propoſa une partie de chaſſe au bois de Vincennes. Ce Prince qui le traitoit toûjours avec beaucoup de bonté, dit qu'il le vouloit bien. On monta à cheval, & on marcha vers Vincennes. L'Avocat Général n'en fut pas plûtôt averti, qu'il alla trouver Loüis de Baviere, à qui il communiqua le ſoupçon qu'il avoit du deſſein du Duc de Bourgogne. Le Prince le trouva bien fondé. Ils aſſemblérent promtement quatre ou cinq cens chevaux, & ſuivirent les Chaſſeurs. Le Prince de Baviere alla ſans tarder avec deux cens chevaux ſe ſaiſir du pont de Charenton, & l'Avocat Général vint trouver le Roy dans le bois. Il luy dit en l'abordant, Sire, il fait trop chaud, je vous conſeille de revenir à Paris. Le Roy comprit fort bien ſa penſée, & luy dit qu'il avoit raiſon. Le Duc de Bourgogne marqua à ce Magiſtrat qu'il ſe tenoit offenſé de ſa maniére d'agir, & luy demanda pourquoy il ôtoit au Roy le plaiſir qu'il vouloit luy donner. Monſeigneur, reprit-il, vous le menez trop loin, & les gens de vôtre ſuite me paroiſſent en un équipage, qui n'eſt pas propre à la chaſſe ; & auſſi-tôt il tourna bride vers Paris avec le Roy. Le Duc de Bourgogne y rentra luy même peu de temps aprés, & dés le lendemain, ſans en dire mot à perſonne, s'en alla en Flandre à toutes jambes, comme s'il eût été pourſuivi.

Juvenal des Urſins.

Ce départ chagrina fort les Pariſiens, qui perdoient par là l'eſperance de voir une réunion entiere des Princes du Sang. Ils donnérent mille malédictions au Duc ; & il y en eut pluſieurs qui dirent, que le Prince de Baviere avoit mal fait de ne pas ſe défaire d'un tel ennemi, l'ayant eu à ſon avantage au bois de Vincennes; qu'il devoit ne le pas manquer, & ſe refugier auſſi-tôt en Allemagne.

Cette fuite du Duc de Bourgogne hâta l'arrivée des autres Princes à Paris, & les fit encore mieux recevoir des Pariſiens & du Roy. Le Dauphin s'appliqua ſurtout à careſſer le Duc d'Orleans, qu'il obligea enfin à quitter ſes habits de deüil, en luy diſant que pour faire connoître à tout le monde leur tendreſſe mutuelle, il vouloit que déſormais ils euſſent tous deux des habits de même étoffe & de même façon. Le Roy fit jurer à tous ces Princes les articles de la paix de Pontoiſe, leur donna place dans ſon Conſeil, rétablit le Connétable d'Albret dans ſa charge, révoqua tout ce qui avoit été fait contre leurs Partiſans, & les remit pour la plûpart en poſſeſſion de leurs biens & de leurs emplois, en les ôtant à ceux, à qui le Duc de Bourgogne les avoit donnez ; il bannit même pluſieurs de ceux-cy hors du Royaume, & confiſqua leurs biens. Juvenal des Urſins Avocat Général fut fait Chancelier de Guyenne. Le Roy de Sicile fit l'affront au Duc de Bourgogne de luy renvoyer Catherine ſa fille, qui avoit été fiancée trois ans auparavant avec Louis d'Anjou ſon fils, & il penſa à marier ce jeune Prince avec Iſabelle fille du Duc de Bretagne, qui s'étoit auſſi rendu à Paris. Cela produiſit une haine irréconciliable entre les maiſons d'Anjou & de Bourgogne. Jamais on ne vit plus naître de ces animoſitez éclatantes, & il n'y eut jamais plus de révolutions à la Cour que ſous ce regne toûjours agité comme une mer que les vents pouſſent tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre.

Bell. Recueil de pieces ſervant à l'Hiſt. de Charles VI.

A peine les Princes étoient-ils arrivez à Paris, que le Duc d'York y vint, & demanda Catherine de France fille du Roy pour Henri V. nouveau Roy d'Angleterre. On écouta d'autant plus volontiers ſa propoſition, qu'on ſçavoit que le Duc de Bourgogne négocioit à la Cour d'Angleterre, pour faire épouſer ſa fille à ce Prince. Outre que ce mariage de Catherine de France donnoit quelque eſpérance de conclure la paix entre les deux nations, qui depuis le couronnement de Henri étoient tous les jours aux mains l'une contre l'autre. Les Anglois couroient la Guyenne, & le Sire d'Heilli qu'on y avoit envoyé pour la défendre, ne pouvoit gueres, faute de troupes, qu'être témoin de leurs violences. Il fut luy même fait priſonnier dans une rencontre ; la Rochelle fut pillée ; les Anglois voulurent tenter une deſcente en Normandie & ſe ſaiſir du port de Dieppe ; ils furent repouſſez & battus en cette occaſion ;

Monſtrelet chap. 101.

mais ils ſe jettérent ſur le Tréport, qu'ils ſaccagérent, & ils avancérent quatre lieuës dans le pays de Caux, où ils mirent tout à feu & à ſang

Tous ces déſavantages, dont on n'étoit pas en état de ſe vengér, rendirent la négociation du Duc d'York plus facile. On traitta du mariage, ſur lequel cependant il n'y eut encore rien d'arrêté; mais on conclut une Tréve au mois de Septembre pour la Picardie: elle fut étenduë à tout le Royaume au mois de Fevrier ſuivant; & dans cette intervalle la guerre ſe faiſoit toûjours au delà de la Loire, où le Duc de Bourbon prit d'aſſaut Soubize, dont les Anglois s'étoient ſaiſis.

Du Tillet Recueil de Traitez &c. Juvenal des Urſins. Hiſt. Anonyme l. 33. chap. 14.

Durant le cours de ces négociations avec le Duc d'York, des Envoyez du Duc de Bourgogne arrivérent à Paris. C'étoient l'Evêque d'Arras, le Sire de Saint Georges, & quelques autres. Le prétexte étoit de faire des excuſes au Roy touchant la retraite précipitée du Duc cauſée, diſoient-ils, ſur des avis bien ſûrs des mauvais deſſeins qu'on avoit formez contre ſa perſonne; mais leur principale commiſſion étoit d'obſerver la ſituation de la Cour & des Pariſiens à ſon égard. Ils n'eurent pas ſujet d'en être contens; car on continuoit à pourſuivre vivement les Séditieux, dont on faiſoit tous les jours des exemples. On publioit des Ordonnances du Roy, pour juſtifier la conduite du Duc d'Orleans & des autres Princes, & pour annuller tout ce qui s'étoit fait contre eux: & l'Univerſité par des actes publics révoqua ceux qu'elle avoit faits à leur préjudice. Les Prédicateurs dans les Chaires traitoient le Duc de Bourgogne & ſes Partiſans, comme dans le temps de ſa proſpérité on y avoit traité le Duc d'Orleans & ceux de ſon parti. Le Roy luy envoya l'Evêque d'Evreux, pour ſe plaindre de ce qu'il n'avoit tenu qu'à luy, que la famille Royale ne fût parfaitement réunie, conformément au Traité de Pontoiſe, & des ſujets qu'on avoit de le ſoupçonner, de vouloir exciter de nouveaux troubles dans l'Etat. Il récrivit au Roy pour faire encore des juſtifications. On n'en fit pas grand cas, & il eut la mortification d'apprendre qu'on avoit ôté la charge d'Amiral au Seigneur de Dampierre, à qui il l'avoit fait donner, & qu'on y avoit rétabli le Sire Clignet de Brébant, qu'il en avoit dépoüillé, & qui étoit un des hommes de France qu'il haïſſoit le plus.

Chap. 20. &c.

Les ſoupçons dont les Envoyez du Roy parlérent au Duc de Bourgogne, n'étoient pas ſans fondement. On ſçut qu'il écrivoit par tout des Lettres ſéditieuſes, non ſeulement a pluſieurs Bourgeois de Paris; mais encore aux principales Villes du Royaume, où entre autres choſes il diſoit, que le Dauphin luy avoit écrit ſecrettement de ſa propre main, qu'on le tenoit comme priſonnier à Paris, & qu'il le conjuroit de le venir délivrer des mains de ſes ennemis qu'l obſédoient. Le Duc ajoûtoit qu'étant attaché comme il étoit à la perſonne du Roy & à celle de M. le Dauphin, il avoit réſolu d'aller inceſſamment à Paris, pour les tirer de leur captivité.

Ce bruit s'étant répandu parmi le peuple, y cauſa une extrême conſternation, & l'on vit les habitans des Fauxbourgs & des environs de Paris accourir à la Ville avec tous leurs meubles pour s'y réfugier, comme ſi une armée ennemie eût déja été aux portes.

Sur cela & ſur les avis certains que l'on avoit des Lettres écrites par le Duc de Bourgogne, la Reine aſſembla le neuviéme de Janvier un Conſeil au Château du Louvre compoſé du Dauphin, du Roy de Sicile, du Duc d'Orleans, des Comtes de Vertus, d'Eu, de Vendôme & d'Armagnac, & du Chancelier de France, où l'on appella huit ſuppôts de l'Univerſité, & ſept des plus notables Bourgeois. Avant que de s'expliquer ſur le ſujet de cette Aſſemblée, elle leur fit faire à tous ſerment de tenir ſecret tout ce qui s'y diroit, & d'y parler avec toute la franchiſe poſſible ſur les affaires préſentes.

An. 1414. cap. 25.

Le Chancelier Henri de Marle, pour ſatisfaire à ſon ſerment, commença par dire avec liberté qu'on ſe plaignoit fort de la négligence de M. le Dauphin dans le gouvernement dont il étoit chargé durant les maladies du Roy, de ce qu'il s'abſentoit ſouvent des Conſeils ſans autre raiſon que pour ſe divertir, donnant à ſes plaiſirs & à des débauches indignes de luy un temps qu'il devoit au ſoin des peuples, de ce qu'il ſe laiſſoit gouverner par des Courtiſans libertins, dont on avoit tout ſujet de ſe défier; & il ajouta que s'il étoit vray qu'il eût écrit au Duc de Bourgogne, comme ce Duc s'en vantoit, ce ne pouvoit être que par le conſeil de telles gens. La Reine, les Princes, & les Seigneurs qui étoient préſens, & avec qui ſans doute le Chancelier étoit convenu de parler de la ſorte, avoüérent qu'il ne diſoit rien, qui ne fût vray: cela déconcerta fort ce jeune Prince, & l'empêcha de faire paroître ſon reſſentiment au Chancelier. Tous l'exhortérent à s'appliquer davantage à ſes devoirs, & luy firent enviſager les terribles ſuites de ſa conduite, vû le peu de ſoumiſſion qu'il y avoit depuis tant d'années dans les peuples, & même parmy la nobleſſe.

On n'en demeura pas là: il fut réſolu d'éloigner de ſa perſonne & de la Cour les Sires de Moüy & de Montauban; & comme le ſoupçon touchant les Lettres écrites au Duc de Bourgogne tomboit ſur le Sire Jean de Croy plus que ſur aucun autre, on conclut à l'arrêter, & il fut mis en priſon au Château de Montlheri. Cela fut cauſe, que pluſieurs Chevaliers qui étoient des plaiſirs du Dauphin, ſe retirérent d'eux-mêmes de la Cour. Il fut encore arrêté dans ce Conſeil, qu'on envoyeroit au Duc de Bourgogne de la part du Roy, de la Reine, & de M. le Dauphin deffenſe de venir à Paris ſous peine de s'attirer leur in-

dignation & d'être déclaré déſobéiſſant & re- A belle.

Le Duc de Bourgogne ſe mocqua de cet ordre : il dit qu'au regard de M. le Dauphin, c'étoit un ordre forcé, & qu'il s'en tiendroit à celuy qu'il luy avoit donné de ſon plein gré, de venir le tirer de ſa priſon de Paris. Comme on ſçût qu'en effet il s'y préparoit, on fit revenir de Guyenne le Duc de Bourbon avec les troupes qu'il y commandoit. Le Dauphin ayant réfléchi ſur les remontrances qu'on luy avoit faites, ou ne pouvant faire autrement, écrivit de nouveau au Duc de Bourgogne, pour luy défendre d'approcher de Paris. Il envoya B une Lettre circulaire à la plûpart des Villes du Royaume, pour les avertir de ſe donner de garde des artifices de ce Duc, de ne pas ajoûter foy aux choſes qu'il leur écrivoit, & leur notifier les défenſes réïterées qu'on luy avoit fait de venir en armes à Paris, ſous peine de rebellion.

Pour frapper encore davantage l'eſprit des peuples, ce jeune Prince alla à la place de Gréve, ſuivi de toute la Cour, & y fit lire publiquement par Juvenal des Urſins ſon Chancelier les Lettres qu'il avoit écrites aux Villes des Provinces. Il partagea entre les Seigneurs C & les principaux Bourgeois la garde de la Ville tant de jour, que de nuit ; & il fut réſolu que dés qu'on ſçauroit le Duc de Bourgogne en marche, tous les jours quelqu'un des Princes du Sang accompagné de pluſieurs Seigneurs de la Cour & d'un grand nombre de ſoldats, iroit enſeignes déployées par les ruës de la Ville, pour empêcher qu'il ne ſe fit d'aſſemblée de la populace, & pour la tenir toûjours dans le reſpect. Enfin on envoya ordre aux Villes de Picardie de garder tous les ponts, & de ne point donner paſſage au Duc de Bourgogne.

La Cour ne fut pas bien obéïe, ou faute de D ſoumiſſion pour ſes ordres, ou par l'impuiſ-
Chap. 26. ſance où ſe trouvoient les Villes de reſiſter à l'armée du Duc. Dés qu'il parut à la veuë de Noyon, de Soiſſons, de Compiégne, elles luy ouvrirent leurs portes. Il mit garniſon dans les deux dernieres pour aſſeurer ſon retour en cas qu'il y fût obligé. L'entrée de Senlis luy fut refuſée. Il paſſa outre, & vint à Saint Denis qui luy fut livrée par la trahiſon du Prevôt de la Ville. Il fit là la reveuë de ſes troupes, parmi leſquelles il y avoit deux mille hommes d'armes. Il envoya le huitiéme de Février un He-
An. 1414. E raut à Paris, pour dire qu'il venoit par les ordres du Roy & de M. le Dauphin, qu'il prioit qu'on l'y laiſſât entrer, & qu'on délivrât ces Princes de leur captivité. On reçut le Heraut ; mais on le renvoya ſans réponſe, en luy faiſant deffenſe à luy & à tout autre d'y revenir ſous peine de la vie.

Le Comte d'Armagnac & les Sires Jean de Gaucourt & Loüis de Bois-Bourdon furent chargez de veiller à la ſeureté de la Ville & d'empêcher les ſéditions. Ils étoient ſans ceſſe ſur pied, tantôt dans les ruës avec une groſſe eſcorte de ſoldats, tantôt ſur les murailles pour placer & relever les corps de garde, où ils n'employoient que des gens ſeurs. Les artiſans eurent ordre ſous peine de la vie de ne pas ſortir de leurs boutiques. On ne mit à la garde des portes que des Bourgeois qui n'étoient point de la populace ; parce qu'on ſçavoit qu'elle étoit toûjours portée pour le Duc de Bourgogne. Cette précaution rompit toutes les meſures de ce Duc, que Caboche & les autres qui s'étoient retirez auprés de luy, avoient aſſeuré, que dés qu'il s'approcheroit des portes, il ſe feroit une ſédition par les gens de leur faction, & que ceux qui ſeroient de garde luy donneroient entrée dans la Ville.

Il ſe préſenta un ſamedy au matin à la porte de Saint Honoré, & y fut une heure & demie en bataille, ſans qu'il ſe fit aucun mouvement. Le Comte d'Armagnac avoit deffendu à ceux qui étoient ſur les remparts de tirer une ſeule fléche, ou de dire aucune injure ; & cependant il alloit par les ruës pour faire garder la deffenſe qu'on avoit faite aux artiſans de ſortir de chez eux : perſonne ne branla. Ainſi le Duc retourna à Saint Denis ſans avoir rien fait.

Il y apprit que le Roy étant revenu en ſanté, avoit publié contre luy une Ordonnance, où commençant par le narré de l'aſſaſſinat du Duc d'Orleans, il le déclaroit l'Auteur de tous les troubles arrivez depuis à cette occaſion, déſobéïſſant, rebelle, ennemi de l'Etat, privé de toutes les graces qu'il luy avoit faites, & convoquoit l'Arriereban de France pour marcher au plûtôt contre luy, afin de le contraindre à rentrer dans ſon devoir. Sur cette nouvelle le Duc fit brûler la nuit ſuivante toutes les tentes & tous les bateaux qu'il avoit préparez pour conſtruire des ponts ſur la Seine, & reprit le chemin de Flandre.

Dés qu'on fut délivré de la crainte de ſon armée, l'Evêque de Paris, l'Inquiſiteur de la Foy & les Docteurs de l'Univerſité procedérent à la condamnation de l'Apologie du Duc de Bourgogne faite par le Docteur Jean Petit qui étoit mort depuis. On en fit l'extrait en neuf propoſitions contenant l'exécrable doctrine du Tyrannicide. Elles furent condamnées tout d'une voix, & brûlées le vingt-cinquiéme
An. 1414. de Février au Parvis de Nôtre-Dame.

Benoît Gencien célébre Docteur, & qui, ſelon des conjectures aſſez vrai-ſemblables, eſt le Moine de Saint Denis Auteur de l'Hiſtoire Anonime du regne de Charles VI. fit ſur ce ſujet un beau diſcours qui fut autant applaudi, que l'avoit été l'Apologie même, lorſque le Duc de Bourgogne étoit le Maître du gouvernement. L'Orateur fit ſi bien ſentir l'horreur de l'aſſaſſinat du Duc d'Orleans, que le menu peuple juſqu'alors ſi paſſionné pour le Duc de Bourgogne ne l'appella plus déſormais que le Traître & l'Aſſaſſin. Il parut contre ce Prince des ſatyres & des chanſons outrageuſes, qu'on chantoit dans les ruës de Paris ſuivant le génie de la populace, qui change à tous

vant, & qui regarde aujourd'huy comme ſon pere & ſon Sauveur, celuy qu'elle traitera demain comme l'objet de ſon exécration.

Juvenal des Urſins. Hiſt. Anonyme l. 34. ch. 1. &c.

Monſtrelet chap. 116.

Le Duc de Bourgogne ayant été déclaré ennemi de l'Etat, la réſolution fut priſe de luy faire la guerre, d'autant plus qu'il s'étoit emparé de Compiégne & de Soiſſons, & de quelques Châteaux en Picardie. Le Roy alla prendre l'Oriflamme à Saint Denis, & le mit entre les mains d'un Gentilhomme de Normandie, ſon Chambellan nommé Guillaume Martel Seigneur de Baqueville, qui ſucceda en la charge de Porte-Oriflamme au Seigneur Hutin d'Aumont mort depuis peu d'une maladie populaire appellée Coqueluche. C'étoit une eſpéce de Rhume avec des Symptomes extraordinaires, qui enleva en ce temps-là bien du monde. Je remarque icy la cérémonie d'aller prendre l'Oriflamme à S. Denis, quoique cet uſage fût ordinaire; parce que c'eſt la derniere fois qu'il en eſt fait mention dans notre Hiſtoire, & que depuis ce regne on n'y en parle plus. Le Roy en partant de Paris, y laiſſa à la priere des Bourgeois le Duc de Berri & le Roy de Sicile pour gouverner en ſa place, & y maintenir la tranquillité qui y paroiſſoit entierement rétablie.

An. 1414.

L'armée du Roy étoit belle & nombreuſe. Il prit le chemin de Compiégne au commencement de la ſemaine ſainte & l'envoya ſommer de ſe rendre. Le Duc de Bourgogne y avoit laiſſé cinq cens hommes d'armes commandez par les Sires Hugue de Launoy, Guillaume de Sorel, Martelet du Meſnil, de S. Leger, Hector de Saveuſe, & le Bailli de Fouquerolles. On eut beaucoup de peine à les réſoudre à une capitulation, & il y eut des négociations qui durerent quelques ſemaines. On preſſoit le Roy de forcer la place, comme il l'auroit fait infailliblement; mais il voulut épargner le ſang de ſes ſoldats, & empêcher le pillage de la Ville. Le prétexte de l'opiniâtreté de ces Capitaines étoit qu'on les trompoit, quand on leur diſoit que le Roy étoit dans le camp: On le fit voir aux Députez qu'ils envoyérent, ils obtinrent une capitulation favorable pour la garniſon & pour les Bourgeois, & la place fut ſoumiſe.

Durant que le Roy étoit au camp de Compiégne, le feu prit un ſoir à ſon quartier, & le bruit fut, qu'il y avoit été mis par des eſpions d'Enguerrand de Bournonville un des Commandans de Soiſſons pour le Duc de Bourgogne; que ſon deſſein étoit durant le tumulte, de venir fondre ſur ce quartier, & d'en enlever le Roy & le Dauphin; mais que les boutefeux s'étant trop preſſez, le coup fut manqué.

De Compiégne l'armée alla mettre le ſiége devant Soiſſons, qui fut pris d'aſſaut. Bournonville étant tombé vif entre les mains du Roy, eut la tête tranchée, malgré les prieres des principaux Seigneurs de la Cour, qui touchez du malheur de ce Gentilhomme Picard, dont ils eſtimoient la valeur, l'expérience, la franchiſe, la liberalité, & pluſieurs autres belles qualitez qui l'avoient toûjours diſtingué parmi la nobleſſe, firent tous leurs efforts pour le ſauver. Mais le Roy voulut faire un exemple & venger la mort d'Hector bâtard de Bourbon frere du Duc de ce nom, jeune homme tres-aimé dans la Famille Royale & à la Cour, qui avoit été tué à ce ſiége. Pierre de Menou Chevalier de Touraine eut le même ſort que Bournonville.

Hiſt. Chronologique du Héraut de Berri.

Le Duc de Bourgogne porta fort impatiemment la mort de Bournonville, qui luy faiſoit perdre un des plus forts appuis de ſa faction, & ſur lequel il comptoit le plus. Mais ce qui dut le chagriner davantage, fut que ſa famille, & les Flamans ſes ſujets appréhendant d'être envelopez dans le malheur qui le menaçoit, penſérent à conjurer la tempête, plûtôt qu'à ſuivre ſa paſſion.

Le Comte de Nevers ſon frere vint dans l'Octave de la Pentecôte ſe jetter aux pieds du Roy, pour luy demander pardon de s'être engagé dans le parti rebelle, & le ſupplier de ne point confiſquer les terres qu'il poſſedoit en France, luy proteſtant qu'il s'étoit laiſſé ſurprendre par les Lettres qu'on faiſoit courir ſous le nom de M. le Dauphin, par leſquelles on exhortoit le Duc de Bourgogne à venir inceſſamment à Paris. Le Roy luy pardonna à la priere des Princes, à condition que toutes les Places, Forteresſes, & Seigneuries qu'il poſſedoit dans le Nivernois, dans le Réthelois, & en Champagne ſeroient miſes entre les mains de perſonnes nommées par la Cour, & qui y ſeroient entretenuës aux frais du pays, tandis qu'ils en auroient la régie; que le Comte quitteroit entiérement le parti du Duc de Bourgogne; qu'il obligeroit les Gentilshommes ſes vaſſaux à revenir dans celuy du Roy; qu'il donneroit ſix Chevaliers & Ecuyers en ôtage pour l'exécution des conditions propoſées, & qu'au cas qu'il manquât à ſes promeſſes, toutes ſes terres ſeroient confiſquées & réunies à la Couronne. Le Roy luy promettoit de ſon côté amniſtie pour ſes vaſſaux qui rentreroient dans le devoir, excepté quelques uns qu'il luy marqua, & luy donnoit main-levée pour tous ſes revenus.

Pendant qu'on dreſſoit les articles de ce Traité, le Roy reçut par des Députez des Flamans la réponſe à une Lettre qu'il leur avoit écrite, pour leur demander, s'ils étoient réſolus d'entrer dans la querelle du Duc de Bourgogne leur Prince. Ils aſſeurérent le Roy qu'ils vouloient toûjours ſe comporter envers luy comme des ſujets fidelles & parfaitement ſoumis à leur Prince Souverain.

Le Roy étant allé à Saint Quentin au retour de Nôtre-Dame de Lieſſe, où il avoit fait un pélerinage, y vit arriver la Comteſſe de Haynaut & de Hollande, dont la fille unique avoit épouſé Jean Duc de Touraine ſon ſecond fils. Il eut ce jour-là même des entretiens ſecrets avec elle; & on ne douta point qu'elle ne fût venuë pour demander la grace du Duc

de

de Bourgogne ; mais apparemment les propositions qu'elle fit ne furent point agréées, ou le Roy demanda des conditions qu'elle n'avoit pas commission d'accorder, & elle partit dés le lendemain pour aller trouver le Duc à Doüay.

Quelques jours aprés le Duc de Bourbon & le Comte d'Armagnac marchant à la tête de l'avant-garde du Roy, chargérent l'arriere-garde d'un corps de quatre mille hommes du Duc de Bourgogne, & la défirent.

Tous ces désavantages, l'approche de l'armée Royale, & un Traité qui venoit d'être conclu entre le Roy & l'Empereur Sigismond, où il étoit dit expressément que ce Prince se déclareroit en faveur du Roy contre le Duc de Bourgogne, obligérent ce Duc à penser sérieusement à faire sa paix. Le Duc de Brabant son frere & la Comtesse de Haynaut vinrent trouver le Roy à Peronne. La Comtesse se jetta à ses pieds, pour le conjurer de ne pas aller plus avant, & de vouloir bien écouter les justifications, que le Duc de Bourgogne étoit prêt de luy faire de sa conduite. Le Duc de Brabant luy protesta que son frere n'avoit eu en tout ce qu'il avoit fait, que des intentions tres-droites, & qu'il n'auroit jamais un plus fidele sujet. Si cela est, reprit le Roy, qu'il me vienne trouver comme tel, & en un équipage qui convienne à cette qualité. S'il demande justice, on la luy fera ; s'il demande pardon, il l'obtiendra. Ils ne purent avoir d'autre réponse, & eurent le chagrin d'entendre pendant toute la nuit les Soldats chanter exprés autour de leur logis des chansons sur l'assassinat commis en la personne du Duc d'Orleans, où le Duc de Bourgogne étoit tres-maltraité. Ils retournérent à Doüay ayant promis au Roy de faire tous leurs efforts, pour amener le Duc aux conditions que l'on voudroit luy préscrire.

Leibnitz in cod. diplom. p. 207.

Cette Ambassade de la Comtesse de Haynaut fut suivie de celle des Flamans, qui venoient en partie pour asseurer le Roy de leur attachement & de leur fidelité, & en partie pour tâcher de découvrir sa véritable disposition envers leur Duc. Il leur fit un tres-bon accueil, & les renvoya au Dauphin pour sçavoir ses intentions. Ce Prince leur dit par la bouche de son Chancelier, que le Duc de Bourgogne étant tombé dans le crime de félonie, le Roy prétendoit mettre en sa main tous ses Fiefs ; sçavoir, l'Artois, la Bourgogne, & la Flandre ; qu'il attendoit de la fidelité qu'ils luy devoient comme à leur Souverain, que loin de s'opposer à la saisie de la Flandre, ils luy aideroient à la faire, & recevroient dans leurs Villes les Officiers qu'il nommeroit pour les gouverner, veu sur tout qu'il leur promettoit d'augmenter plûtôt que de diminuer leurs privileges ; qu'enfin ils luy livreroient les rebelles qui s'étoient retirez parmi eux, & en particulier les assassins du feu Duc d'Orleans son frere.

Les Flamans demandérent un jour, pour délibérer, & pour conférer avec quelques-uns du Conseil tels que le Roy voudroit choisir. Aprés la Conférence, ils consentirent à tous les articles, ausquels ils firent seulement ajoûter quelques restrictions. Comme ils étoient prêts de prendre congé du Roy, un Echevin de Gand qui avoit toûjours porté la parole, demanda permission de faire encore une question, sçavoir ce que le Roy voudroit absolument exiger du Duc de Bourgogne leur Comte. Le Dauphin sans répondre directement à la question, suivant l'avis de son Conseil, fit dire par l'Archevêque de Bourges, qu'on étoit informé à la Cour, que le Duc de Bourgogne avoit proposé au Roy d'Angleterre, s'il vouloit le soutenir dans sa révolte, de luy livrer les quatre meilleurs ports de Flandre, & même de luy faire hommage de son Comté ; que c'étoit porter la félonie jusqu'où elle pouvoit aller, & qu'ainsi on étoit résolu de procéder contre luy par la voye des armes sans aucun ménagement ; mais que le Roy s'asseuroit que les Flamans luy tiendroient les paroles qu'ils luy avoient données, & ne participeroient point au crime de leur Comte. Ils en asseurérent M. le Dauphin, il leur toucha dans la main, & ils se retirérent paroissant tres-contens.

Pour convaincre les Flamans, que ce qu'on leur avoit dit n'étoient pas de simples ménaces qu'on faisoit au Duc de Bourgogne, l'armée entra en Artois, & fit sommer Bapaume de se rendre. La Ville étoit bien pourveue, & se défendit quelques jours. Le Roy étant arrivé à deux lieuës du camp, le douziéme de Juillet, fit entendre aux assiegez qu'on étoit résolu de les forcer. Ils proposérent de capituler. On leur accorda la permission qu'ils demandérent de députer au Duc de Bourgogne, pour luy dire qu'ils n'étoient pas en état de résister longtemps à une armée Royale. Il leur donna ordre de se soumettre au Roy, & de le supplier de sa part, aussi-bien que M. le Dauphin, de vouloir bien le recevoir luy-même en leurs bonnes graces. Il fit suivre ces Députez par la Comtesse de Haynaut & par le Duc de Brabant, qui en arrivant, trouvérent le Roy dans un de ses fâcheux accez, & conférérent avec le Dauphin. An. 1414.

C'étoit une chose bien fâcheuse pour le Duc de Bourgogne, de ne pouvoir attendre aucune résolution du Roy, ni du Dauphin, qu'aprés les délibérations d'un Conseil compolé pour la plûpart de ses ennemis, tels qu'étoient les autres Princes du Sang toûjours fort unis entre eux. Le Dauphin, aprés les avoir consultez, répondit à peu prés comme le Roy avoit fait à Peronne ; que le Duc de Bourgogne n'avoit que deux voyes à prendre, pour avoir la paix, l'une celle de la justice, s'il vouloit s'y soumettre pour l'examen de sa conduite, & l'autre celle de la miséricorde, supposé qu'il se mît en état de la mériter ; qu'au-reste l'armée seroit bien-tôt à Arras, & qu'en ce lieu-là le Duc de Bourgogne seroit encore

plus à portée de faire ſçavoir ſes dernieres réſolutions.

En effet l'armée arriva à la mi-Juillet à la veuë de cette capitale du Comté d'Artois ; mais le Duc de Bourgogne ayant ſurpris les habitans qui ne vouloient point de guerre, y avoit jetté une groſſe garniſon, & s'étoit rendu Maître, non ſeulement de la Ville, mais encore de la Cité, qui en eſt ſéparée par une muraille & par un foſſé, & qui dépendoit immédiatement du Roy. On ſomma deux fois en vain la garniſon de ſe rendre. Le Sire Guillaume de Bonnieres * Gouverneur de la Place, & Jean de Luxembourg neveu du Comte de Saint Pol, la défendirent avec vigueur : & c'eſt dans la rélation de ce ſiége que l'on voit pour la premiere fois une mention bien expreſſe de l'uſage des Arquebuſes, dont l'Hiſtorien parle en ces termes. *Les aſſiégez firent une continuelle décharge de groſſes balles de plomb, qu'ils tiroient avec des tuyaux de fer par plus de deux cens ouvertures qu'ils avoient faites dans les murailles, qui cauſérent la mort à beaucoup de gens.* Ces armes furent alors appellées *des canons à main* parce que les autres canons étoient déja depuis long-temps en uſage.

* Monſtrelet l'appelle Bo ier mais c'eſt Bonnieres. Sa maiſon ſubſiſte encore en Artois dans la perſonne du Comte de Soüastredont la mere étoit une Crequi le Seig. de Bonnieres fut tres-diſtingué par ſes grands employs ſous les Ducs de Bourgogne. Son épitaphe eſt dans la Cathédrale d'Arras.

Hiſt. Anonyme l. 34. chap. 12.

La réſiſtance des aſſiégez faiſoit que le ſiége alloit fort lentement, & il s'en falloit beaucoup que l'artillerie des aſſiégeans fût auſſi bien ſervie que celle de la Ville. Le Principal Ingénieur du camp avoit même été corrompu par l'argent du Duc de Bourgogne, & ſa fuite confirma le ſoupçon que l'on avoit eu de luy. Le Duc faiſoit courir le bruit qu'il alloit venir au ſecours de la Place : il fit en effet quelques mouvemens ; mais il ne jugea pas à propos de hazarder une action importante, dans l'eſpérance que la longueur du ſiége qui duroit depuis prés de cinq ſemaines, la diſette des fourages qui commençoient à manquer, ou les maladies qui ſe mettoient dans le camp, feroient abandonner l'entrepriſe. Cependant le Duc de Brabant ſon frere & la Comteſſe de Haynaut étoient ſans ceſſe à luy repreſenter le mauvais état de ſes affaires, le danger où il s'expoſoit d'être dépoüillé de tous ſes Etats, les engagemens que les Flamans avoient pris avec la Cour de France, la diſpoſition où ſes ſujets du Duché de Bourgogne étoient de l'abandonner & d'obéïr au Roy leur Souverain, plutôt que de laiſſer ravager leur pays. Ces raiſons le perſuadérent : de ſorte qu'il leur donna la carte blanche, & ſe réſolut à accepter les conditions dont ils conviendroient avec le Roy. Le Prince & la Princeſſe partirent pour ſe rendre au camp d'Arras avec l'Evêque de Tournay. Le Seigneur de Ront, le Sire Guillaume de Bonnieres Gouverneur d'Arras, en qualité de Conſeiller & d'Ambaſſadeur du Duc de Bourgogne, & les Députez des Flamans, dont la Cour avoit paru contente, s'y rendirent pareillement pour aſſiſter aux conférences.

Procuration du Duc de Bourgogne au Duc de Brabant dans l'inventaire de Chartres. Bourgogne 1111. Monſtrelet vol. 1. chap. 237.

Ils ſaluérent le Roy, qui les reçut bien ; mais comme depuis le ſiége il étoit ſouvent repris de ſon mal, ce fut avec le Dauphin qu'ils traitérent. La Comteſſe de Haynaut étoit une Princeſſe qui avoit beaucoup d'adreſſe & de prudence, & qui mit tout en œuvre pour réuſſir, prieres, larmes, raiſons, careſſes ; conjurant ce Prince de ſe ſouvenir qu'elle luy parloit pour un Prince du Sang de France, dont il étoit le gendre, & qu'il devoit regarder comme ſon pere ; qu'il demandoit pardon au Roy ; & que pour peu qu'on luy accordât des conditions tolérables, il ſe ſoumettroit à tout. Aprés ce début elle luy préſenta un projet d'accommodement, où le Duc offroit au Roy de le rendre maître de toutes ſes Places, pourvû qu'on épargnât un peu ſa réputation. Enfin elle fit ſi bien, que le Dauphin agréa ce projet. Les Ducs d'Orleans & de Bar, le Prince Loüis de Baviere & le Comte d'Eu firent tout ce qu'ils purent pour l'en détourner, voulant pouſſer à bout leur ennemi ; mais le Dauphin tint ferme, & le penchant qu'il conſervoit toûjours pour le Duc ſon beau-pere, s'accordoit alors avec ce que la prudence luy preſcrivoit : Car le Duc dans le deſeſpoir alloit infailliblement ſe jetter entre les bras des Anglois, & il avoit déja fait des démarches pour cela. Des Ambaſſadeurs d'Angleterre arrivez à Paris durant ce ſiége, pour propoſer de nouveau le mariage du Roy leur Maître avec Catherine de France fille du Roy, avoient eu la hardieſſe de dire au Duc de Berri qu'ils étoient envoyez encore pour un autre ſujet, qui étoit de demander qu'on fît juſtice à leur Roy ſur les droits qu'il avoit à la Couronne de France, qu'il prétendoit luy appartenir : On voyoit bien où tout cela tendoit, & que ce Prince cherchoit querelle. C'eſt pourquoy le Dauphin n'héſita pas beaucoup à conclure avec la Comteſſe de Haynaut ; & voicy les principaux articles du Traité.

Que le Duc de Brabant, la Comteſſe de Haynaut & les Députez de Flandre, comme Procureurs & avoüez du Duc de Bourgogne ſupplieroient le Roy de luy pardonner tout ce qui s'étoit paſſé depuis le Traité de Pontoiſe.

Qu'il remettroit inceſſamment entre les mains du Roy le Château du Crotoy, & feroit enſorte qu'au plûtôt on luy remît auſſi le Château de Chinon ; qu'il feroit ſortir de ſes Etats Jaqueville, Caboche, & quelques autres des Séditieux de Paris qui s'y étoient retirez.

Qu'il romproit les Traitez qu'il pourroit avoir entamez avec le Roy d'Angleterre ; qu'il reſtitueroit les terres & les biens de quelques-uns de ſes vaſſaux qu'il avoit ſaiſis ; parce qu'ils étoient dans le parti du Roy.

Qu'on obſerveroit le Traité de Chartres en tous ſes articles.

Que le Duc de Bourgogne ne pourroit venir à Paris ſans être mandé par le Roy.

Qu'en cas qu'il manquât en quelque article du Traité, ni le Duc de Brabant, ni la Comteſſe de Haynaut, ni les Communes de

Flandre ne luy donneroient aucun ſecours.

Que pour l'article de l'amniſtie générale que le Duc de Bourgogne demandoit pour ceux qui avoient ſuivi ſon parti, le Roy & M. le Dauphin en réſoudroient ſelon leur volonté ; mais que ces Princes ſeroient ſuppliez de les rétablir dans leurs biens, & de révoquer les Arrêts de banniſſement & de proſcription publiez contre eux.

Que le Roy, aprés ſon retour à Paris feroit expédier des Lettres, pour ôter l'impreſſion qu'avoit faite contre la réputation du Duc celles qui avoient été envoyées par ordre de la Cour aux Villes du Royaume, & ailleurs, ſauf cependant l'honneur du Roy.

Que le Duc de Bourgogne remettroit inceſſamment entre les mains du Roy les clefs de la Ville d'Arras, & luy donneroit libre entrée dans ſes autres Villes & Forteresſes ; que dans Arras, & dans les autres Places que le Roy nommeroit, on arboreroit les Etendarts de France, & qu'on y feroit au nom du Roy l'élection des Capitaines, Baillis, & autres Officiers.

Que le Duc de Brabant, la Comteſſe de Haynaut & les Députez de Flandre s'engageroient par ſerment à procurer l'exécution de ce Traité.

Que le Comte de Haynaut, le Comte de Charolois fils du Duc de Bourgogne, les Comtes de Nevers & de Savoye, le Comte de Namur & l'Evêque de Liége feroient le même ſerment, en préſence des Commiſſaires du Roy, auſſi-bien que les Gentilshommes qui étoient actuellement dans Arras, & toute la Nobleſſe d'Artois, de Bourgogne, & de Flandre.

Dés que l'on fut convenu de tous ces articles, le Duc de Brabant & la Comteſſe de Haynaut les portérent au Duc de Bourgogne, qui les ratifia par ſes Lettres Patentes données au Queſnoy le ſeiziéme d'Octobre, & par avance les clefs d'Arras furent apportées au Dauphin, & les Etendarts du Roy furent plantez, ſur les murailles comme ſi la Ville avoit été priſe d'aſſaut.

Invent. des Chart. T. 4.

An. 1414.

Les mêmes Médiateurs ſe trouvérent à S. Denis au mois de Janvier ſuivant avec le Dauphin & le Conſeil du Roy, où l'affaire fut entierement conſommée, aprés qu'on ſe fut accordé ſur l'interprétation ou éclairciſſement de quelques articles. Le ſerment pour l'obſervation de cette paix fut fait ſolemnellement à Paris, le treiſiéme de Mars par le Duc de Brabant, l'Evêque de Tournai, le Seigneur de Ront, le Sire Guillaume de Bonnieres Gouverneur d'Arras, & par les Députez des trois Etats de Flandre. La joye que la paix cauſa auroit été plus grande, ſans les déſordres que les troupes licentiées des deux partis firent de tous côtez, & qui furent extrêmes.

An. 1415. Monſtrelet vol 1. chap. 137.

Cette paix, de la maniére dont elle s'étoit faite, étoit glorieuſe au Roy, & tres avantageuſe & néceſſaire à l'Etat, vû les raiſons qu'on avoit d'appréhender la guerre de la part du Roy d'Angleterre. Les Ambaſſadeurs de ce Prince, dont j'ai déja parlé, n'inſiſtérent pas beaucoup ſur la propoſition chimérique qu'ils avoient faite au Duc de Berri, touchant le droit de leur Maître à la Couronne de France. Ils s'étoient réduits à demander la reſtitution des domaines, des hommages, & ſouverainetez des Duchez de Normandie & de Touraine, des Comtez d'Anjou & du Maine, du Duché de Bretagne, des Comtez de Flandre, & de Ponthieu, du Duché de Guyenne, & généralement de tout ce qui avoit été cédé par le Traité de Bretigni, ſous le regne du Roy Jean. Le Duc de Berri leur avoit répondu qu'il n'avoit rien à leur dire ſur tout cela, ſinon qu'il falloit attendre le retour du Roy, pour luy faire à luy-même ces demandes ; & que la Tréve n'étant pas encore ſi proche de ſa fin, ils pourroient revenir le trouver aprés la campagne.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Il vint en effet une nouvelle Ambaſſade d'Angleterre au mois de Mars ; & le treiſiéme du mois les Ambaſſadeurs, aprés diverſes conférences, réduiſirent leurs demandes à quatre articles. Le premier fut l'exécution du Traité de Bretigni ſelon toute ſa teneur. Par le ſecond ils demandoient la reſtitution de la moitié du Comté de Provence & des terres de Beaufort & de Nogent-l'Artaut en Champagne : & cela en vertu de certaines prétentions que les Anglois avoient euës dés le regne de Saint Loüis, & dont ils ne s'étoient guere aviſez de faire mention depuis ce temps-là. Le troiſiéme regardoit le payement de ſeize cens mille écus pour le reſte de la rançon du Roy Jean. Le quatriéme concernoit la dot de Catherine de France, ſuppoſé qu'elle épouſât le Roy d'Angleterre. Ils la fixoient à un million d'écus, ſans les joyaux, & autres meubles, les habits, & les équipages de la Princeſſe, que le Roy fourniroit à ſes frais : & ils ajoutérent que ſi de ce mariage il naiſſoit deux fils, le ſecond auroit le Comté de Ponthieu & Montreüil ſur la mer comme un Apanage.

An. 1415.

Le Roy fit répondre aux Ambaſſadeurs ſur le premier article, que pourvû qu'il ſe fit une paix ſtable & entiere entre les deux Couronnes, il offroit de donner aux Anglois ce qu'il poſſedoit dans l'Agenois, le Bazadois, le Perigord, aux pays de Bigorre, de Roüergue, dans la Xaintonge au de-là de la Charente, dans l'Angoumois, dans une partie du Territoire d'Auch, Leſtore, Oleron, ce qui eſt entre les riviéres de Véron & de Tarn, le Querci, excepté Montauban, & tout cela pour être tenu par le Roy d'Angleterre en domaine, quant à ce qui étoit en domaine, & en fief, quant à ce qui étoit en fief.

Sur le ſecond article, qui regardoit une partie de la Provence ; il répondit que cela concernoit le Roy de Sicile, & non pas luy à qui la Provence n'appartenoit pas, non plus que Beaufort, ni Nogent-l'Artaut.

Sur le troiſiéme ; que les ceſſions qu'il offroit de faire, contenuës dans ſa réponſe ſur le premier article, étoient des compenſations pluſ-

que ſuffiſantes de ce qu'on luy demandoit pour ce qui n'avoit pas été payé de la rançon du Roy Jean.

Enfin ſur le quatriéme, il offroit huit cens mille écus pour la dot de ſa fille avec les joyaux, les habits, & les équipages convenables à ſon rang.

Les Ambaſſadeurs repartirent que leurs pouvoirs ne s'étendoient point juſqu'à recevoir de telles propoſitions. Surquoi le Roy promit d'envoyer au plûtôt une Ambaſſade de ſa part au Roy d'Angleterre. Les Ambaſſadeurs Anglois prirent congé du Roy, & luy demandérent la permiſſion d'aller s'embarquer à Harfleur. Il la leur accorda, ne prévoyant pas que leur deſſein étoit d'examiner l'état & la ſituation de cette place, que le Roy d'Angleterre avoit déja projetté d'attaquer, ſuppoſé qu'on en vint à la guerre. Cependant la Tréve fut prolongée juſqu'au mois de May, & puis juſqu'au huitiéme de Juin, & enfin encore pour quelque temps au delà.

Beſſe. Relation de cette Ambaſſade. Hiſt. Anonyme l. 35. chap. 1. &c.

Le quinziéme de Juin, le Roy envoya en Angleterre, comme il s'y étoit engagé, une célébre Ambaſſade. Les Ambaſſadeurs furent, l'Archevêque de Bourges, l'Evêque de Liſieux, le Comte de Vendôme Grand-Maître de France, le Baron d'Yvri, le Sire de Braquemont, & Gontier Col Secretaire d'Etat. Aprés bien des conteſtations, les Ambaſſadeurs ajoutérent aux ceſſions contenuës dans les articles dont j'ai parlé, celle de Limoges & de ſa Sénéchauſſée, & cent mille écus d'or à la dot de Catherine de France. Le Roy d'Angleterre, aprés avoir délibéré avec ſon Conſeil ſur ces nouvelles propoſitions, répondit aux Ambaſſadeurs le ſixiéme de Juillet, qu'aux conditions propoſées, & aprés qu'on luy auroit marqué le terme du départ de Catherine de France, & de la ceſſion des places & des domaines dont il s'agiſſoit, il conſentiroit volontiers à une Tréve de cinquante ans, pendant laquelle on travailleroit à la paix; & que ſi elle ne ſe faiſoit pas, il s'obligeroit pour luy & pour ſes ſucceſſeurs de rendre ces Villes & ces domaines, & de donner caution de cette promeſſe.

Juvenal des Urſins. Monſtrelet.

An. 1415.

Les Ambaſſadeurs repartirent qu'il n'étoit point queſtion d'une Tréve, mais d'une paix; & qu'ils ne paſſeroient jamais un article ſi eſſentiel. La fermeté avec laquelle l'Archevêque de Bourges parla déplut au Roy d'Angleterre, qui le quitta, affectant de paroître fort mécontent. Il leur envoya peu de temps aprés l'Evêque de Vvinceſtre pour leur dire de ſa part, qu'il n'avoit pas tenu à luy que la paix ne ſe conclût; mais que puiſque la France n'en vouloit pas, il ſçauroit bien avoir par les armes ce qu'on luy refuſoit avec injuſtice, & qu'ils euſſent à ſe retirer au plûtôt en France.

Quand ils furent partis, il écrivit au Roy une Lette menaçante, dont le titre étoit, *Au Sérénissime Prince Charles nôtre Cousin & adversaire de France. Henry par la grace de Dieu Roy d'Angleterre & de France, &c.* Ce titre étoit le même que celuy des autres Lettres qu'il luy avoit écrites durant les négociations, excepté le mot *d'Adverſaire*, qu'on avoit ajouté en celuy-cy, & qui étoit comme une déclaration de guerre. Cette Lettre étoit datée de Soutampton le ving-huitiéme de Juillet. Le Roy y répondit auſſi fiérement par une Lettre du vingt-troiſiéme d'Août: qu'il craignoit peu ſes menaces, & que s'il ôſoit mettre le pied en France, il le trouveroit en état de l'y bien recevoir.

Durant la derniere guerre civile, le Roy d'Angleterre avoit eu grande envie de rompre avec la France, & d'appuyer un des deux partis; mais ſa Cour & ſon Conſeil, où le Duc de Bourgogne & les autres Princes avoient chacun leurs amis, furent toûjours partagez là-deſſus. Les Ducs de Clarence & de Glocestre freres du Roy & le Duc d'York étoient pour le parti d'Orleans; le Duc de Betfort autre frere du Roy, & le Roy même penchoient beaucoup plus du côté du Duc de Bourgogne; & ce Duc depuis la paix d'Arras continua d'avoir toûjours avec eux des liaiſons ſecretes, que les Ambaſſadeurs de France découvrirent lorſqu'ils étoient en Angleterre.

Juvenal des Urſins. pag. 180.

L'Archevêque de Bourges & ſes Collegues étant de retour à Paris, rendirent compte au Roy de tout ce qui s'étoit paſſé. Ils luy dirent que toute cette négociation ne s'étoit faite que pour l'amuſer; qu'il y avoit déja du temps que la guerre étoit réſoluë dans le Conſeil d'Angleterre; que les préparatifs s'y faiſoient avec empreſſement; que Henri avoit ſur pied ſix mille hommes d'armes, vintg-quatre mille Archers, beaucoup d'infanterie & de pionniers, des vaiſſeaux ſans nombre qui arrivoient tous les jours à Hamton, & qu'il falloit ſe hâter de ſe mettre en défenſe.

En effet le Roy d'Angleterre fut bien-tôt en état de mettre à la voile, & il déclara la guerre dans les formes; mais il fut arrêté pendant quelques jours par la découverte d'une conſpiration, dont les Chefs étoient Henri Scrop, Richard Comte de Cambridge frere du Duc d'York, & Thomas Comte de Grey, qui avoient conjuré enſemble, pour ſe ſaiſir de ſa perſonne & de celle de ſes freres, & pour remettre ſur le Throne les legitimes heritiers de Richard II. Il ſurprit ces trois Seigneurs avec quelques-uns de leurs complices, & leur fit trancher la tête. Cette conjuration étant entiérement diſſipée par leur mort, il paſſa la mer pour venir mettre le ſiége devant Harfleur, port alors conſidérable ſur la côte de Normandie peu éloigné du Havre de Grace.

Henri étoit le plus dangereux ennemi que la France eût eu depuis la mort d'Edoüard III. C'étoit un jeune Prince dans la vigueur de ſon âge, ambitieux, politique, entreprenant, actif, & qui avoit conçû plus ſérieuſement qu'aucun de ſes prédeceſſeurs, le deſſein de ſe faire Roy de France.

Il fit deſcente à la veuë de Harfleur ſans

aucune oppoſition. Le Connétable d'Albret étoit alors à Roüen avec une armée, dont une partie, diſoit-on ; auroit ſuffi pour empêcher le débarquement. Cela le fit ſoupçonner d'intelligence avec les Anglois ; & on le luy reprocha en plein Conſeil de guerre : mais il mépriſa ces ſoupçons & ces murmures, & ſe diſculpa par les ordres qu'il avoit de la Cour, de ne point hazarder de combat, de laiſſer les ennemis s'affoiblir par des ſiéges, & de les harceler, ſans en venir à aucune action importante : & plût à Dieu qu'il eût toûjours ſuivi cette maxime pour le ſalut de la France.

Le ſiége de Harfleur fut formé, & vaillamment ſoutenu par les Seigneurs d'Etouteville, de Quitri, de Gaucourt, de Baqueville, de Blainville, de Martel, de Braquemont, de la Heuſe, des Coutes ; mais ſe voyant fort preſſez, ils capitulérent & promirent de ſe rendre, s'ils n'étoient ſecourus avant le dix-huitiéme de Septembre. Ce jour étant venu ſans que le ſecours parût, ces Seigneurs ne purent ſe réſoudre à abandonner aux Anglois un poſte ſi important : ils cherchérent des prétextes pour différer encore quelques jours ; mais le Roy d'Angleterre ayant fait donner un aſſaut général, la Ville fut emportée. Tout ce qui reſtoit de gens de qualité furent faits priſonniers de guerre, les autres pour la plûpart taillez en piéces, & la Ville abandonnée au pillage.

Ce ſiége avoit ruiné l'armée Angloiſe. Les maladies y avoient fait grand ravage, & avoient emporté quantité de Seigneurs. Les garniſons de Montivilliers, de Caudebec, & d'autres places voiſines leur avoient tué & pris une infinité de monde. Le Roy d'Angleterre ſe trouvoit hors d'état de faire d'autre entrepriſe, d'autant plus que ſa flotte avoit été diſſipée par une rude tempête : & il réſolut, aprés avoir tenu conſeil avec ſes Généraux de traverſer la Picardie, pour gagner Calais, & prendre des quartiers aux environs.

La traverſe étoit haſardeuſe ; car l'armée de France s'étoit miſe en campagne, & approchoit. Elle étoit tres-belle ; il y avoit quatorze mille hommes d'armes, le Dauphin étoit à la tête avec les Ducs de Berri, d'Orleans, d'Alençon, de Bar, de Brabant, les Comtes de Nevers, de Richemont, de Vendôme, & tout ce qu'il y avoit de plus brave nobleſſe en France. Le Duc de Bourgogne offrit d'y joindre ſes troupes ; mais le Roy, ou ſe défiant de luy, ou appréhendant qu'il ne pût s'accorder avec les autres Princes, le remercia, & luy demanda ſeulement cinq cens hommes d'armes & trois cens arbalêtriers. Les Princes ne voulurent point non plus accepter ſix mille hommes, que la Ville de Paris s'étoit engagée de fournir, diſant qu'ils étoient trois fois plus forts que les Anglois, & que ces milices Bourgeoiſes les embaraſſeroient plus qu'elles ne leur ſerviroient.

Cette armée commença à ſuivre celle d'Angleterre, à la harceler, à luy couper les vivres, & la réduiſit à une grande extrémité. Elle eut beaucoup de peine à gagner la Somme, pour paſſer au gué de Blanque-Taque, au-deſſous d'Abbeville, par où Edoüard III. avoit échappé à Philippe de Valois ; mais il trouva ſur l'autre bord la Nobleſſe de Picardie bien préparée à luy diſputer le paſſage, & d'autant plus animée à bien faire ſon devoir, qu'elle venoit de défaire un corps de troupes que le Gouverneur de Calais, ſuivant les ordres qu'il en avoit eu du Roy d'Angleterre avoit envoyé pour ſe ſaiſir du gué. Le Roy d'Angleterre fut donc obligé de remonter le long de la Somme, où il trouvoit tous les paſſages fermez. Le Maréchal de Boucicaut, à qui on avoit donné le commandement de Normandie, Clignet de Brebant Amiral de France, qui avoit été fait Gouverneur de Picardie, & le bâtard de Bourbon enlevoient tous les jours des hommes, des chevaux, des convois à l'armée ennemie, qui ne ſubſiſtoit qu'avec grande peine de ce qu'elle trouvoit dans les bourgs & les villages, dont elle prenoit les habitans, qu'elle obligeoit de payer leur rançon en vivres. Le Roy d'Angleterre marcha ainſi juſqu'à Saint Quentin cotoyant la Somme, voyant toûjours de l'autre côté des troupes Françoiſes & toûjours harcelé dans ſa marche par celles qui étoient en deçà. Il fut enfin aſſez heureux pour ſurprendre un paſſage que ceux de S. Quentin avoient eu ordre de garder, & qui ſe trouva dégarni par leur négligence. Il paſſa la Somme le dix-neuviéme d'Octobre, & gagna Miraumont. Monſtrelet chap. 146. An. 1415.

C'étoit là pour le Roy d'Angleterre un coup de la derniere importance ; mais qui ne le tiroit pas tout-à-fait hors de danger ; parce qu'il pouvoit encore être coupé, & qu'il n'étoit pas difficile à l'armée françoiſe de ſe poſter entre luy & Calais : c'eſt pourquoi préférant le ſalut du reſte de ſes troupes à un faux point d'honneur, il envoya demander aux Princes qu'on luy laiſſât le paſſage libre juſqu'à Calais, à condition de réparer tout le dommage qu'il avoit cauſé par ſa deſcente en France.

Le Conſeil de guerre fut partagé ſur la réponſe qu'on devoit faire. Le Connétable, le Maréchal de Boucicaut, & pluſieurs autres vieux Chevaliers étoient d'avis qu'on acceptât l'offre. Leur raiſon étoit que le Roy d'Angleterre avoit encore beacoup de troupes ; qu'on ne pouvoit jamais répondre de l'événement d'une bataille ; que ſi on y forçoit les Anglois, elle ſeroit au moins tres ſanglante ; & qu'il valoit mieux profiter de leur déſordre pour retirer Harfleur de leurs mains, que de les jetter dans le deſeſpoir. Les Ducs de Bourbon & d'Alençon, & les autres en plus grand nombre furent du ſentiment contraire, & l'emportérent. On renvoya le Heraut ſans réponſe : & le Roy d'Angleterre voyant qu'il falloit vaincre ou périr, ſe prépara à l'un ou à l'autre. Le Connétable ne voulut pourtant rien faire, ſans avoir les ordres du Roy, qui étoit

à Roüen avec le Dauphin & le Duc de Berri, qu'il y avoit rappellé. Les raiſons du Conſeil de guerre ayant été examinées, on conclut à la bataille. Le Dauphin, qui vouloit en être, en fut empêché par le Roy & par le Duc de Berri, qui ne jugérent pas à propos de l'expoſer à un ſi grand danger ; mais la plûpart de ce qu'il y avoit de Seigneurs à la Cour ſe rendirent à l'armée en grande hâte.

Le Connétable en attendant ſes ordres, ſuivoit toûjours le Roy d'Angleterre. Dés qu'il les eût receus, il quitta ſa route, pour aller prendre les devans, & couper les Anglois ſur le chemin de Calais. Le Roy d'Angleterre ayant paſſé la petite riviere de Ternois à Blangi, fut fort ſurpris de découvrir de deſſus les hauteurs l'armée françoiſe dans la plaine d'Azincour & de Ruſſeauville, rangée en bataille, & tellement poſtée, qu'il ne pouvoit l'éviter.

Ce Prince avoit encore onze à douze mille Archers & deux mille hommes d'armes, c'eſt-à-dire environ la moitié de ce qui avoit paſſé la mer avec luy ; & les François étoient trois fois plus forts. Il ſe campa au village de Maiſoncelle, & aux environs. Dés la nuit même il y eut quelques eſcarmouches, & le lendemain matin vers les huit ou neuf heures les deux armées furent rangées en bataille & prêtes à combattre.

Les relations des Hiſtoriens contemporains varient ſur l'ordonnance de l'armée françoiſe, & ſur pluſieurs circonſtances de l'action qui ſuivit. Je ſuivrai celle de Jean le Fevre Seigneur de Saint Remi, qui étoit à la bataille dans l'armée Angloiſe. Les François avoient mis à leur avant-garde la plus grande partie de leurs meilleures troupes. On y comptoit juſques à huit mille Gentilshommes, tant Chevaliers qu'Ecuyers ; le Connétable étoit à leur tête avec les Ducs d'Orleans & de Bourbon, les Comtes d'Eu & de Richemont, le Maréchal de Boucicaut & David de Rambure Grand-Maître de l'Artillerie. Il y avoit dans ce corps peu d'Archers. Le corps de bataille étoit commandé par les Ducs d'Alençon & de Bar, par les Comtes de Nevers, de Vendôme, & de Vaudemont. Ils avoient avec eux beaucoup moins de Gentilshommes, mais plus d'Archers. A l'arriere-garde étoient les Comtes de Marle, de Dammartin & de Fauquembergue.

Il me paroît que par ces termes d'avant-garde, de bataille, d'arriere-garde, dont on ſe ſervoit en ce temps-là, en parlant de l'arrangement d'une armée prête à combattre, on doit entendre ce que nous appellons aujourd'hui premiere, ſeconde & troiſiéme lignes, & il me ſemble que cette ancienne maniére de parler a duré au moins juſqu'au regne de Henri IV. Il ſe pourroit faire encore que les noms d'avant garde & d'arriere-garde, ſe donnaſſent aux deux aîles dans l'arrangement, par rapport à la place qu'elles avoient occupée durant la marche de l'armée. La ſignification des termes qui a changé, cauſe de l'embarras dans les anciennes relations des batailles de ce temps-là : & c'eſt pour le faire remarquer que je fais icy cette réflexion.

Le Roy d'Angleterre avoit choiſi admirablement ſon poſte entre deux bois qui couvroient les deux flancs de ſon armée, & luy permettoient, malgré l'inégalité du nombre, de faire un auſſi grand front que celuy de l'armée françoiſe beaucoup plus nombreuſe que la ſienne. Il ne fit qu'une ligne de tous ſes Gendarmes, & plaça au devant des deux aîles ſes douze mille Archers milice redoutable, & qui n'avoit point d'égale en ſon eſpéce dans les autres nations. Dés que ces Archers furent poſtez, ils firent devant eux une palliſſade de pieux qu'ils avoient apportez tout préparez pour être enfoncez en terre. C'étoit un uſage parmi les Anglois, dont on voit dans la ſuite pluſieurs exemples.

Quoique les deux armées n'attendiſſent que le ſignal pour combattre, on ne laiſſa pas de faire des propoſitions de paix. Le Roy d'Angleterre envoya demander aux Princes, & au Connétable ce qu'on ſouhaittoit de luy, pour luy permettre de ſe retirer à Calais en ſeureté. On luy répondit qu'il falloit qu'il renonçât à toutes ſes prétentions ſur la Couronne de France, & qu'il rendît Harfleur. Il dit qu'il le feroit, pourveu qu'on luy cedât le Duché de Guyenne dans toute l'étenduë que ſes ancêtres l'avoient poſſédé, avec le Comté de Ponthieu, & qu'on luy donnât en mariage Catherine de France, avec huit cens mille écus pour ſa dot. Une telle propoſition fut rejettée avec mépris, & on ne penſa plus qu'à combattre.

La Gendarmerie Françoiſe étoit à [illegible] à l'ordinaire ; excepté que le Connétable en avoit fait demeurer à cheval deux mille quatre cens Gendarmes, dont il en avoit donné ſeize cens au Comte de Vendôme, & huit cens à Clignet de Brébant Amiral de France, qui devoient l'un à la droite, & l'autre à la gauche eſſuyer la premiere décharge des Archers Anglois, & enſuite les enfoncer.

Les Anglois s'ébranlérent les premiers au Signal d'un bâton que Thomas Herpinghen un de leurs Généraux jetta en l'air. Les Gendarmes à cheval de l'Armée de France s'avancérent auſſi-tôt vers les Archers Anglois, qui les reçûrent avec une grêle effroyable de fléches, dont ils tuérent, ou bleſſérent un grand nombre de chevaux & de Cavaliers ; Guillaume de Saveuſe qui conduiſoit une troupe de trois cens Gendarmes, fut tué dans cette décharge.

Soit que les chevaux bleſſez emportaſſent les Cavaliers, ſoit que les Cavaliers ſaiſis d'épouvante ſe miſſent eux-mêmes en fuite, on les vit en un moment ſe renverſer ſur l'avant-garde, où ils cauſérent beaucoup de déſordre. Alors les Archers Anglois quittant leurs arcs, & prenant des maſſuës plombées, & des haches dont ils étoient armez, s'avancérent avec une merveilleuſe bravoure, & vinrent charger

Hiſt. Anonym. Muſtrelet des Urſins.

Jean de S. Remi. Hiſt. de Charles VI.

la Gendarmerie Françoiſe. Ces Archers étoient armez à la légere, & marchoient leſtement : au contraire les Gendarmes François tout couverts de fer, avoient peine à ſe remuer dans un terrain, qu'une groſſe pluye tombée pendant la nuit avoit fort gâté, & où ils étoient enfoncez juſqu'à my jambes. Cet embarras fut augmenté par une grande faute que le Connétable avoit faite en rangeant l'Armée ; c'eſt que le champ de bataille entre les deux bois étant fort étroit, il avoit laiſſé trop peu de diſtance entre les bataillons ; & les files ſe trouvérent ſi ſerrées, qu'à peine les Gendarmes avoient-ils aſſez d'eſpace pour tirer aiſément l'épée. Le Roy d'Angleterre s'étant apperçû de cette confuſion, s'avança avec ſes Gendarmes, qui vinrent ſeconder les Archers, & qui commencérent à faire un grand carnage. L'avant garde fut percée en pluſieurs endroits, & miſe tout-à-fait en déroute. Le Duc de Brabant, qui ne faiſoit que d'arriver au camp, ſe jetta avec une partie de ſes gens au milieu des Anglois pour les arrêter ; mais il y fut tué avec tous ceux qui l'avoient ſuivi. Les Anglois pouſſérent leur pointe, & animez par leur premier ſuccés, chargérent le corps de bataille avec tant de furie, qu'ils le firent plier par tout. L'arriere-garde, ou le peu qu'il y avoit de Gendarmes étoit demeuré à cheval, voyant la défaite des deux premiers corps, ne rendit preſque aucun combat, & ſe mit en fuite. Ainſi la déroute fut generale.

Il ſe fit à l'avant-garde & à la bataille par les Princes, & par les Seigneurs des efforts de bravoure extraordinaires, mais qui furent inutiles par la confuſion qui y étoit. Il n'y eut point d'action plus ſignalée que celle du Duc d'Alençon : ce Prince cherchant à perir glorieuſement, ſe jetta dans le plus épais de la mêlée, avec un petit nombre de Seigneurs qu'il avoit autour de ſa perſonne, paſſa ſur le ventre à tout ce qui ſe préſenta pour l'arrêter, & s'étant fait jour le ſabre à la main au travers des Archers & des Gendarmes ennemis, pénétra juſqu'à l'endroit où étoit le Roy d'Angleterre. Il abatit d'un coup de ſabre aux pieds de ce Prince, le Duc d'York ſon oncle. Le Roy s'étant auſſi-tôt baiſſé pour luy aider à ſe relever, le Duc d'Alençon luy déchargea à luy-même un autre coup, dont il luy fendit la couronne qu'il portoit ſur ſon caſque, & l'auroit tué, s'il eût eu ſeulement le loiſir de lever encore le bras ; mais il fut enveloppé dans le moment par les Seigneurs Anglois, & attaqué de toutes parts. Il cria au Roy : Je ſuis le Duc d'Alençon, je me rends à vous : le Roy d'Angleterre n'eut pas le tems de le ſauver, parce qu'il fut à l'inſtant aſſommé d'une infinité de coups, dont il expira ſur le champ. C'étoit un Prince de grand merite, le mieux fait & le plus riche de la Cour, que le Roy, de Comte qu'il étoit, avoit fait Duc quelque temps auparavant, pour luy donner le pas devant le Duc de Bourbon, qui quoique plus éloigné que luy de la Couronne, avoit droit de le préceder par ſa qualité de Duc.

Dans cette déroute univerſelle, il arriva un nouveau malheur, qui coûta la vie à un grand nombre de François. Un reſte de l'avant-garde Françoiſe ſe retiroit avec quelque ordre, & pluſieurs s'y rallioient. Le Roy d'Angleterre les voyant de deſſus une hauteur, crut qu'ils vouloient revenir à la charge. On luy vint dire en même-temps qu'on attaquoit ſon camp, où il avoit laiſſé ſes bagages. C'étoit en effet quelques Gentilshommes Picards, qui ayant armé environ ſix cens payſans, étoient venus fondre ſur le camp Anglois. Ce Prince craignant quelque fâcheux retour, envoya des Aides de camp dans tous les quartiers de l'armée, porter ordre de faire main baſſe ſur tous les priſonniers ; de peur que ſi le combat recommençoit, le ſoin de les garder n'embarraſſât ſes ſoldats, & que ces priſonniers ne ſe rejoigniſſent à leurs gens. L'ordre fut executé ſur le champ, & on les paſſa tous au fil de l'épée. Les Picards, & ce qui s'étoit rallié, furent bien-tôt diſſipez. Les Anglois dans la pourſuite firent de nouveaux priſonniers, & avec ce qui avoit été épargné, nonobſtant l'ordre du Roy d'Angleterre, il y en eut juſqu'à quatorze mille. Celuy des morts du côté des vaincus fut de dix mille, parmi leſquels il y avoit plus de huit mille Gentilshommes. Du côté des Anglois il y en eut ſeize cens, & point de gens de marque, excepté le Duc d'Yorx tué de la main du Duc d'Alençon, & le Comte d'Oxfort. Je trouve dans un manuſcrit de ce temps-là * une particularité conſiderable de cette bataille, qui n'eſt point marquée dans nos Hiſtoires : c'eſt que le Roy d'Angleterre y perdit ſon bagage, & entre autres choſes les coffres où étoient ſes pierreries, ſa Couronne, les habits dont on ſe ſervoit au couronnement des Rois d'Angleterre, une grande croix d'or où il y avoit deux morceaux de la vraye Croix chacun de demi pied de long, & les ſceaux de ſa Chancellerie. Le Seigneur de Gaucourt qu'il avoit fait priſonnier au ſiége d'Harfleur, fit pour ménager ſa délivrance, tant de perquiſitions, qu'il retrouva la plûpart de ces choſes qui furent renduës au Roy d'Angleterre. Les bagages de ce Prince furent pris ſelon toutes les apparences, dans l'attaque que les Gentilshommes Picards dont j'ay parlé, firent au camp Anglois ſur la fin de la bataille.

L'honneur de la victoire pour l'exécution fut donné avec juſtice aux Archers Anglois, & à la prudence des Generaux pour la belle ordonnance de leur armée. Sept Princes François y perirent ; ſavoir le Duc d'Alençon, le Duc de Bar & ſon frere, & Robert Comte de Marle leur neveu, le Comte de Nevers & le Duc de Brabant freres du Duc de Bourgogne, & le Connétable Charles d'Albret, & avec eux Ferri Comte de Vaudemont frere du Duc de Lorraine ; cinq furent faits priſonniers ; ſçavoir, les Ducs d'Orleans & de Bourbon, & les Comtes d'Eu, de Vendôme & de

* Ce manuſcrit dont l'écriture eſt de ces temslà, ſe trouve dans la Bibliotheque de M. l'Abbé Baluze. C'eſt une eſpece de Factum du Seigneur de Gaucourt contre Louis Seigneur d'Etouteville.

Richemont avec le Maréchal de Boucicaut. Parmi les morts ſe trouverent encore Guichard Dauphin Grand Maître de France, David de Rambures General de l'Artillerie, Martel de Baqueville porte-Oriflame & ſon fils, Jean de Montagu Archevêque de Sens, dont on loüa fort le grand courage, mais qui ne convenoit pas à un homme de ſa profeſſion.

chap. 149. chap. 64.

Monſtrelet & le Sieur de ſaint Remi Auteurs Contemporains, font une longue liſte des autres perſonnes de qualité, qui furent tuez ou pris dans cette funeſte journée. Ils marquent parmi les morts entr'autres le Vidame de Laon neveu de l'Archevêque de Sens, les Comtes de Rouſſi & de Grand-pré, le Sire Colard de Mailli & Louis de Mailli ſon fils aîné, le borgne de Noailles, trois Créqui, trois de Mames, Longueval, Croy, Saveuſe, Neuville & ſon fils, Robert de Hames, Béthune, Mareüil, Craon, Moreüil, Carnel de Hamgard, Alégre, Beaufremont, deux d'Humiéres, les trois Renti freres, Neſle, Savoiſi, Blainville, de Beüil, Lannoy, d'Aumont, Montcavrel, Poitiers, Chatillon, le Sire d'Heilly, les trois Noyelles freres, * Epagni, de Fiennes, de Solre, de la Rocheguyon, de Bailleul, d'Azincour, deux de Cayeu, deux de ſaint Simon, de Bétancour, de Montejean, de la Tour, de Combour, de la Belliere, de Montauban, du Queſnoy, de Montigni, deux de Moüi, de Malétroit, de Longueüil, de Morvilliers, de Rubempré. Entre plus de quatorze cens Gentilshommes priſonniers, on trouve les noms des Sires Jacques d'Harcour, de Craon, de Foſſeuſe, de Roye, de Cani, de Ligne, de Noyelle & ſon fils, * de Lannoy & d'Humiéres.

* Ces trois freres étoient de la Maiſon de Noyelle Les-Lens.

* Ces deux Noyelles étoient des Noyelles-Vion, Maiſon differente de celle des Noyelles Les-Lens, l'une & l'autre ſont illuſtres dans les Pays Bas.

Cette bataille d'Azincour ſe donna un Vendredy vingt-cinquiéme jour d'Octobre de l'an 1415. Ce fut la troiſiéme de même eſpece, pour ainſi dire, que les François perdirent contre les Anglois; car les mêmes circonſtances s'y rencontrerent qu'en celle de Crecy ſous Philippe de Valois, & en celle de Maupertuis ſous le Roy Jean. Les ennemis en nombre beaucoup moindre que les François, facilité à les faire perir ſans hazarder un combat, offres de paix de leur part mépriſées, préſomption, imprudence, témérité du côté des François; précaution, ſageſſe, habileté, valeur du côté des Anglois. Auſſi le Roy d'Angleterre ſe ſervit-il de ces deux exemples avant la bataille pour encourager ſes gens, & les François aprés cette malheureuſe journée, en rappellerent le triſte ſouvenir, & celuy de la ſage conduite du feu Roy Charles V. Leur malheur étoit d'en avoir un qui ne l'étoit que de nom, & d'être abandonnez à la diſcretion des Grands, qui ne ſuivoient que leur ambition, leur interêt, leur caprice, leur impetuoſité aux dépens de l'Etat, & du ſang, & des biens des peuples. Le Maréchal de Loigni avec huit cens hommes d'armes, & le Duc de Bretagne avec ſix mille chevaux venoient joindre l'armée, lorſqu'ils apprirent la défaite à trois ou quatre lieuës de l'endroit où la bataille s'étoit donnée. Ils rebrouſſerent chemin, & laiſſerent aller le Roy d'Angleterre à Calais, d'où il repaſſa la mer pour y faire une nouvelle armée, menant avec luy les Ducs d'Orleans & de Bourbon, & les Comtes de Vendôme, d'Eu & de Richemont.

An 1415.

La nouvelle d'une ſi effroyable défaite portée à Roüen, où le Roy étoit, remplit la Cour & tout le Royaume d'une conſternation qui ne peut s'exprimer. La perte de preſque tout ce qu'il y avoit de plus brave Nobleſſe en France, & de la plûpart des plus habiles & des plus experimentez Capitaines, l'épuiſement des Finances, la ruine des Provinces pillées de tous côtez par les troupes qui vivoient ſans aucune diſcipline, les nouveaux dangers dont on étoit menacé du côté de l'Angleterre, & pardeſſus tout cela les défiances qu'on avoit du Duc de Bourgogne, étoient de grands ſujets d'inquietudes. Ce Prince ne parut pas fort chagrin de la défaite de l'Armée Françoiſe, & il ſembla ſe conſoler de la perte de ſes deux freres par la priſon du Duc d'Orleans, par la mort du Connétable, par celle des autres Princes qui étoient ſes ennemis pour la plûpart. Il avoit beaucoup de troupes aſſemblées, & faiſoit déja des démarches dont on étoit tres-alarmé à la Cour. Toutes ces fâcheuſes réfléxions faiſoient appréhender aux moins éclairez de plus grands malheurs, que ceux qu'on avoit déja éprouvez; & la ſuite fit voir que ce n'étoient pas des craintes mal fondées.

On ramena le Roy à Paris, où l'on délibera, ſi avec le débris de l'Armée d'Azincour, on n'iroit pas aſſiéger Harfleur, où le Comte d'Orſet qui en étoit Gouverneur ne pouvoit guere eſperer d'être ſecouru d'Angleterre dans la ſaiſon où l'on étoit: mais la crainte qu'on eut du Duc de Bourgogne, fit abandonner ce deſſein; & on aima mieux ſe ſervir des troupes qu'on avoit de reſte, pour les mettre en quartier dans les Villes des environs de Paris & du côté de la Picardie. On en remplit Saint Denis, Corbeil, Melun, & toutes les Places & Châteaux ſituez ſur la Seine, ſur la Marne, & ſur l'Oiſe. Le Roy deſtina l'épée de Connétable à Bernard Comte d'Armagnac, le meilleur homme de guerre qui fût alors en France, & l'ennemi le plus déclaré du Duc de Bourgogne. Il étoit en ſon Comté d'Armagnac, & on luy envoya ordre de venir promtement à Paris.

Hiſt. Anonyme l. 31. chap. 9. &c. Des Urſins. Monſtrelet.

Le Roy, avant que de partir de Roüen, fit publier deux Ordonnances. L'une, par laquelle il étoit défendu à tous les Princes du Sang de venir à Paris ſans ordre. La défenſe étoit générale; mais on voyoit bien qu'elle ne ſe faiſoit que pour le Duc de Bourgogne. Comme on vouloit cependant le ménager, la ſeconde Ordonnance fut pour donner amniſtie à tous ceux qui avoient ſuivi ſon parti, dont on avoit exclu un grand nombre par le Traité d'Arras, & dont il avoit en vain juſqu'alors demandé la grace.

Cependant

Cependant ce Duc s'avança juſqu'à Troyes, & de là à Provins, accompagné du Duc de Lorraine avec dix mille chevaux. Il envoya à Paris des Députez, qui eurent beaucoup de peine à obtenir la permiſſion d'y entrer. Ils demandérent au Dauphin, qu'il fût permis au Duc de Bourgogne de venir ſaluer le Roy. Le Prince répondit qu'il pouvoit y venir, pourvû qu'il congédiât ſes troupes, & qu'il vint rendre ce devoir, comme un Sujet ſoumis & obéïſſant. Les Députez offrirent de la part du Duc de Bourgogne de donner des Lettres de ſûreté pour quelques perſonnes de la Cour qui apprehendoient ſa venuë. Le Dauphin répondit, qu'il n'appartenoit point à un Vaſſal comme luy, mais au Souverain de donner des Lettres de ſureté. Ils ſe plaignirent au Dauphin de ce qu'il avoit relegué à Saint Germain ſa femme fille du Duc, cette Princeſſe ne méritant point un tel traitement. Ils furent renvoyez ſans autre réponſe; & en même temps on fit partir Simon de Nanterre Preſident au Parlement, pour porter une défenſe au Duc de Bourgogne d'approcher plus prés de Paris, & ordre de licentier ſes troupes. Quelques jours aprés on arrêta quantité de Bourgeois qu'on crut être du Parti Bourguignon, & on fit couper la tête à un Patiſſier qu'on accuſa d'être un de ſes eſpions.

Le Duc ſans s'embaraſſer des défenſes qu'il recevoit, s'avança juſqu'à Colommiers, & vint de là ſe poſter à Lagni. De là il envoya de nouveaux Députez, qui aprés avoir été refuſez à la porte, furent admis & veillez de prés. Durant leur ſéjour à Paris, Louis Dauphin fut attaqué d'une violente Dyſſenterie, dont il mourut le dix-huitiéme de Decembre. Les Députez ayant été congédiez avec des réponſes générales, porterent au Duc la nouvelle de la mort de ce Prince, qui fut peu regreté. Car quoiqu'il fût beau, bien fait, grand & robuſte, on luy voyoit de fort méchantes inclinations : il étoit adonné au plaiſir à l'excés, il aimoit à boire, étoit fort dérangé dans ſa conduite, négligeoit les affaires les plus importantes, & les abandonnoit pour ne s'occuper que de bals & de feſtins. Il n'avoit rien de gracieux ni de populaire dans ſes manieres. La préſence des Seigneurs qui venoient luy faire la Cour, l'importunoit; & il ſe trouvoit gêné par tout ailleurs, qu'avec ceux qui étoient de ſes plaiſirs. Il étoit violent, bizare, faiſant beaucoup de peine à la Reine & aux Princes, depuis qu'il avoit renoncé au parti du Duc de Bourgogne, voulant avoir l'autorité du Gouvernement, & n'en pas avoir la peine. Jean Duc de Touraine ſon frere, âgé d'environ dix-huit ans luy ſuccéda en ſa qualité de Dauphin, & d'heritier préſomptif de la Couronne.

An. 1415.

Regiſtres du Parlement.

Annal. de France.

Le Duc de Bourgogne ayant appris la mort du Dauphin, demanda qu'on luy renvoyât ſa fille veuve de ce jeune Prince; que ſon doüaire luy fut aſſigné, & qu'elle eût la moitié des meubles de ſon mari. On luy accorda le premier article, & on luy refuſa les deux autres.

Peu de jours aprés le Comte d'Armagnac arriva à Paris, où il fut reçû avec beaucoup de joye du peuple, quoiqu'il en fût haï à mort durant le Gouvernement du Duc de Bourgogne. Il alla à l'Hôtel de Saint Paul ſaluer le Roy, qui luy ceignit l'épée de Connétable. Il ne fut pas plutôt arrivé, que beaucoup de partiſans du Duc de Bourgogne abandonnerent la Ville, prévoyant bien que ſoit que le Duc vint aſſiéger Paris, ſoit qu'il fût obligé de retourner dans ſes Etats, ils ne ſeroient pas en ſûreté, tandis que le Connétable auroit de l'autorité à la Cour.

On ne fut pas long-temps ſans voir l'effet de la haine de ce Seigneur contre le Duc de Bourgogne. Les garniſons de Saint Denis, de Corbeil, & des autres Places reçûrent ordre de charger les Bourguignons par tout où elles les trouveroient. Trois cens Gentilshommes du Duc furent défaits dans une rencontre. Les Sires de Château-Villain, du Meſnil, & de Mailli, furent pris avec ſix autres Gentilshommes, & le Connétable en fit pendre quatre de ceux-ci avec du Menil, comme rebelles au Roy.

An. 1416.

Le Duc de Bourgogne ſe vengea ſur la campagne des environs de Paris qu'il fit ravager; mais enfin l'argent venant à luy manquer, & une conférence qu'il eut avec le Duc de Bretagne qui vint le trouver de la part de la Cour, n'ayant rien produit, il fut obligé de ſe retirer. En s'en allant il abandonna Lagni à ſes troupes; & le pillage de cette Ville leur tint lieu de paye. Le long & inutile ſéjour qu'il y avoit fait, ne luy cauſa que du chagrin & de la honte, & il n'en rapporta que le Sobriquet qui luy fut donné par les Pariſiens de *Jean de Lagni qui n'a point de hâte*. On détacha aprés luy les garniſons des environs de Paris; mais avec ordre de ne le point attaquer, à moins qu'il ne voulût inſulter quelque Place dans ſa route, ou faire quelque ravage à la campagne. Il n'y eut que quelques eſcarmouches; & aprés qu'on l'eût harcelé aſſez long temps, on luy laiſſa continuer ſon chemin vers ſon Comté d'Artois.

Le douziéme de Février le Connétable d'Armagnac fut fait Surintendant des Finances, & Capitaine, ou Gouverneur general de toutes les Places fortifiées du Royaume, pour y nommer tels Commandans qu'il jugeroit à propos. C'étoit là luy mettre en main toute la puiſſance de l'Etat. Ce Connétable étoit un homme hardi, entreprenant, ferme, que les difficultez n'arrêtoient point dans l'execution, & qui fit comprendre au Roy que l'unique moyen de rétablir la paix dans l'Etat, étoit de parler & d'agir en maître. Il mit dans toutes les Places conſiderables des gens dont il étoit ſeur, & fit ſortir de Paris pluſieurs perſonnes qu'il croyoit capables de broüiller en faveur du Duc de Bourgogne, ſans épargner quelques Suppôts de l'Univerſité, que, ſelon luy, on ménageoit trop, & qui abuſoit de la conſidération qu'on avoit pour elle.

Juvenal des Urſins.

An. 1416.

Le Roy à ſa perſuaſion fit venir le Recteur, & les principaux du corps, leur dit qu'ils ne devoient point être ſurpris de l'éxil dont on puniſſoit quelques-uns de leurs Confreres ; qu'apparemment ce ne ſeroient pas les derniers ſoit de l'Univerſité, ſoit de la Ville ; que les réſolutions qu'il prenoit là deſſus étoient pour le bien & pour la tranquilité publique ; qu'il avoit encore une choſe à leur déclarer, c'étoit que juſque-là par conſidération pour le Clergé, il avoit conſenti qu'il fût exempt des ſubſides ; mais que l'état de ſes affaires ne luy permettoit plus de faire ces diſtinctions ; qu'il falloit que tout le monde contribuât pour les néceſſitez de l'Etat ; qu'au reſte il ne vouloit plus être fatigué là-deſſus ni de plaintes, ni de remontrances, choſes qu'il avoit ſouffertes autrefois, mais qu'il étoit réſolu de ne plus ſouffrir : & comme c'eſt dans vos Aſſemblées, continua-t-il, en s'adreſſant au Recteur, que certains eſprits factieux inſpirent aux autres l'eſprit de ſédition, je vous défens d'en faire aucune déſormais ſous peine de mon indignation. Ce diſcours mortifia fort le Recteur & ceux qui l'accompagnoient ; mais il fallut obéïr.

On abolit auſſi la Communauté des Bouchers, parce que ſous prétexte de conférer entre eux ſur les affaires de leur trafic, il s'y tenoit des diſcours ſéditieux, dont on avoit ſujet de craindre de mauvaiſes ſuites. On fit venir quantité de troupes à Paris ; & dés que le Connétable s'y crut le plus fort, on établit de nouveaux impôts, pour ſe mettre en état de ſoutenir la guerre contre les Anglois.

Ibid. Monſtrelet.

Cette conduite ferme, toute néceſſaire qu'elle étoit pour le bien de l'Etat, déplut fort au peuple de Paris, & réveilla ſon ancienne inclination pour le Duc de Bourgogne, qui en étoit bien averti, & avoit ſoin d'avoir un grand nombre d'Emiſſaires dans cette Capitale. On en ſurprit un ſoir quelques-uns qu'on trouva tout armez dans une maiſon, & par leur moyen on en découvrit d'autres qui étoient de leur complot. Un d'eux avoüa qu'ils étoient à Paris, pour attendre l'occaſion d'aſſaſſiner le Roy de Sicile, le Duc de Berri, & quelques autres des principaux Partiſans de la Maiſon d'Orleans. Pluſieurs furent executez. Un Chanoine de Paris nommé Nicolas d'Orgemont,* qui fut convaincu d'avoir été de la conſpiration, fut livré à la Juſtice du Chapitre, & condamné à une priſon perpetuelle, & à jeûner au pain & à l'eau. On chaſſa encore quelques Bourgeois de Paris : on fit enlever les chaînes des ruës, & on deſarma le peuple.

* Il étoit fils de feu Pierre d'Orgemont Chancelier de France. *Regiſtres du Parlement de l'an 1416.*

Durant ces funeſtes diviſions, la garniſon de Harfleur faiſoit des courſes, & les vaiſſeaux Anglois tenoient ſans ceſſe en allarme les côtes de Normandie. Le Connétable alla luy-même dans le pays de Caux avec le Maréchal de Loigny & quelques troupes. Il eut dans une rencontre de l'avantage auprés de Vallemont ſur le Comte d'Orlet Gouverneur de Harfleur : mais ce Comte le lendemain eut ſa revanche par la faute du Maréchal qui n'executa pas les ordres du Connétable. Le Roy traita avec le Roy de Caſtille pour des vaiſſeaux, & avec les Génois, pour avoir des troupes à mettre deſſus. Ces ſecours étant arrivez, on incommoda fort le commerce d'Angleterre, & Harfleur fut aſſiégé par mer. Les Ducs de Betfort & de Gloceſtre freres du Roy d'Angleterre ſe chargérent de donner la chaſſe à ces Armateurs. Dés qu'on ſçut les Anglois en mer, le Vicomte de Narbonne, les Sires de Montenai & de Beauveau, & le bâtard de Bourbon voulurent s'eſſayer contre eux dans un combat naval. Ils allerent les chercher avec neuf grands vaiſſeaux plus forts que ceux de la Flotte Angloiſe : mais qui n'avoient pas la moitié du monde néceſſaire pour faire la maneuvre & pour combattre. Ils furent battus, deux de leurs vaiſſeaux coulez à fond, deux autres pris, & Harfleur fut ravitaillé & ſecouru. On avoit demandé en cette occaſion quelques troupes au Duc de Bourgogne qui les refuſa, & que l'on crut par cette raiſon être d'intelligence avec les ennemis. On en fut encore plus perſuadé, lorſqu'on ſçut que ſans la participation de la Cour, il avoit fait un Traité de Tréve avec le Roy d'Angleterre pour l'Artois & pour la Flandre. Le Roy en fut tres-choqué, & ordonna aux Vaſſaux du Duc de ſe rendre au ſervice comme ils y étoient obligez. C'eſt-là tout ce que la campagne de cette année 1416 fournit de plus mémorables exploits de guerre. En un autre temps on auroit eu le moyen de profiter de la lenteur des Anglois, qui aprés une auſſi grande victoire que celle qu'ils avoient remportée, n'entreprirent rien de conſidérable ; mais on conçut quelque eſperance d'une Tréve, & même de la Paix avec l'Angleterre par l'arrivée de l'Empereur Sigiſmond à Paris ; quoique ce ne fût pas là le principal motif de ſon voyage.

Hiſt. Chronologique du Heraut de Berri.

Regiſtres du Parlement de l'an 1416.

An. 1416.

Le Pape Jean XXIII. ſucceſſeur d'Alexandre, voyant Loüis d'Anjou Roy de Sicile retourné en France, ſans avoir ſçû tirer avantage de la grande victoire qu'il avoit remportée ſur Ladiſlas ſon concurrent, s'étoit accommodé avec celuy-cy, & l'avoit reconnu pour Roy de Naples : ce qui n'avoit pas empêché le Roy d'envoyer une celebre Ambaſſade à ce Pape, pour l'aſſûrer de ſes reſpects & de ſon attachement, & luy offrir tous ſes bons offices pour l'extinction entiere du ſchiſme. Ladiſlas ayant eu tout ce qu'il prétendoit, & ayant ſçû que Loüis d'Anjou ne penſoit pas à rentrer en Italie, ne ménagea plus le Pape, & s'empara de Rome, & d'une grande partie de l'Etat Eccleſiaſtique. Le Pape fort embaraſſé, ſe jetta entre les bras de l'Empereur Sigiſmond qui avoit ſuccedé à Robert de Baviere, & convint avec luy de la Ville de Conſtance en Allemagne aux confins des Suiſſes, pour y aſſembler un Concile général, celuy qu'on avoit tenu à Piſe n'ayant pas eu tout l'effet qu'on en prétendoit ; parce que Robert de Baviere ne l'avoit pas voulu reconnoître, ni ſe ſoumettre à ſes déciſions.

Le Concile de Conſtance fut convoqué par les Lettres circulaires du Pape ; l'Empereur y invita auſſi par les ſiennes tous les Princes Chrétiens, & envoya des Ambaſſadeurs en France pour ce ſujet. La mort de Ladiſlas qui arriva ſur ces entrefaites, rendit encore la choſe plus facile. Il mourut ſans enfans legitimes, & la Couronne fut déferée à Jeanne ſa ſœur, qui fut proclamée Reine de Naples II. du nom, & qui ſe rendit encore plus fameuſe par ſes déſordres, que la premiere n'avoit fait par d'autres crimes vrays ou faux, que l'Hiſtoire luy a imputez. Dés que Jeanne II. fut ſur le Trône, elle épouſa Jacques de Bourbon Comte de la Marche, Prince du Sang de France, ce qui affoiblit fort le parti de Loüis d'Anjou tant en France qu'en Italie. Cette Couronne fit moins d'honneur au Comte de la Marche, qu'elle ne luy cauſa de chagrins. Ils furent ſi grands, que laſſé du mépris & des débauches de ſa femme, il quitta le monde, & aprés bien des avantures, ſe fit du Tiers-Ordre de ſaint François, au Couvent de ſainte Claire de Beſançon.

L'Empereur Sigiſmond, à qui l'Egliſe a tant d'obligation, pour l'avoir délivrée du ſchiſme qui la déchiroit depuis un ſi grand nombre d'années, entreprit cette importante affaire avec tout le zele poſſible, & beaucoup plus vivement que le Pape ne l'eût ſouhaité. Ce Pape bien que reconnu dans l'Egliſe & par le Concile de Conſtance même pour l'unique Pape legitime, fut contraint, malgré qu'il en eut, de ſacrifier ſa dignité à la paix de l'Egliſe, & de renoncer au Souverain Pontificat, pour le céder à celuy qui ſeroit élû.

Hiſt. Anonyme l. 35. chap. 18.

Cette ceſſion ne plut ni au Duc de Bourgogne, ni au Roy, mais pour deux raiſons differentes. Le Roy ne l'approuva pas, parce qu'il crut que Jean XXIII. ayant été reconnu pour unique & legitime Pape, on ne devoit pas l'obliger à ſe dépoſer : & il prétendit de plus que cette dépoſition n'avoit point dû ſe faire, ſans que la Cour de France en fût informée. Ce qui la fit deſapprouver au Duc de Bourgogne, fut qu'ayant pris la protection de ce Pape avec le Duc Frederic d'Autriche, & ſes Ambaſſadeurs ayant même contribué à le faire évader de Conſtance, il eſperoit qu'il caſſeroit la cenſure que l'Evêque de Paris avoit faite quelque temps auparavant de l'écrit du Docteur Jean Petit, intitulé *La juſtification du Duc de Bourgogne*. Ce Prince s'étoit fait un point d'honneur de faire annuller cette cenſure, & ſes Agens avoient ſi bien intrigué, que bien que les Commiſſaires nommez par le Concile n'euſſent pas approuvé la doctrine abominable du Tyrannicide contenuë dans cet ouvrage, ils avoient au moins caſſé la Sentence de l'Evêque de Paris, comme prononcée par un Juge incompétent. Le Duc de Bourgogne n'eut pas neanmoins en cela toute la ſatisfaction qu'il avoit eſperée. Car le Chancelier Jean Gerſon ayant appellé du Tribunal des Commiſſaires à celuy du Concile, la doctrine contenuë dans l'ouvrage de Jean Petit fut condamnée comme ſcandaleuſe, contraire aux bonnes mœurs, & hérétique : mais, pour ne pas chagriner ce Prince, on n'y fit point mention de l'écrit d'où elle étoit tirée.

Pour revenir au voyage de l'Empereur, ce Prince étant parti de Conſtance aprés que Jean XXIII. & Gregoire XII. eurent conſenti à leur dépoſition, alla juſqu'à Perpignan, pour engager Pierre de Lune dit Benoît XIII. à renoncer auſſi au Pontificat, afin que par l'élection d'un nouveau Pape reconnu dans toute l'Egliſe, la paix y fût parfaitement rétablie. Sigiſmond fit en vain tous ſes efforts : il ne put rien gagner ſur l'eſprit de ce vieillard opiniâtre, qui aprés pluſieurs Conférences, craignant d'être arrêté, s'évada & ſe retira avec quatre de ſes Cardinaux à Paniſcole Forteresſe preſque inacceſſible qui appartenoit à la maiſon de Lune vers l'embouchure de l'Ebre. L'Empereur toutefois n'eut pas ſujet de ſe repentir de ſon voyage, parce que le Roy d'Arragon, le Roy de Caſtille, le Roy de Navarre choquez de l'obſtination de Pierre de Lune, qui ſeule empêchoit la réünion de tous les Chrétiens ſous un même Chef, l'abandonnérent, & ſe conformérent au Concile de Conſtance.

Ce fut au retour de Perpignan, que l'Empereur vint à Paris vers la fin du Carnaval, où il fut reçû avec tous les honneurs dûs à la Majeſté Impériale. Dans les premiéres entrevûës on parla de ce qui s'étoit paſſé à Conſtance : le Roy, tout mécontent qu'il étoit de la maniére dont on en avoit uſé envers Jean XXIII. aſſûra l'Empereur de ſes bonnes intentions pour la réünion de l'Egliſe. Ce Prince, qui regardoit cette grande affaire comme ſon ouvrage, fut ravi de trouver le Roy en de ſi bonnes diſpoſitions à cet égard, & luy offrit ſa médiation pour la paix, ou du moins pour une longue Tréve avec les Anglois. Le Roy l'accepta volontiers. L'Empereur paſſa pour ce ſujet en Angleterre, où il ne put rien conclure, Henry enflé de ſes ſuccés faiſant des propoſitions intolérables, & Charles qui eſperoit reprendre Harfleur avant que les Anglois puſſent y amener de nouveaux ſecours, préférant la guerre à une honteuſe paix. Ainſi l'Empereur repaſſa la mer, ſoupçonné cependant par le Roy de France d'être plus dans les interêts du Roy d'Angleterre, que dans les ſiens. Il reçut en s'en retournant un déſagrément à Lion. Il y voulut créer Duc le Comte Amé de Savoye. Les Officiers du Roy s'y oppoſérent, ne jugeant pas à propos qu'il fît dans les terres de France un tel acte de Juriſdiction Impériale. Il fut contraint de paſſer le Rhône, pour l'aller faire ſur les terres de l'Empire. Depuis ce temps-là il fut fort porté pour la faction du Duc de Bourgogne, de qui il étoit mécontent en partant de Conſtance ; parce que ce Duc avoit contribué à l'évaſion du Pape. Il prit même ouvertement le parti du Roy d'Angleterre, & écrivit au Roy des Lettres, où aprés luy avoir reproché le peu de cas qu'il

An. 1416.

S. Remi chap. 69. Juvenal des Urſins.

cap. 1651

Inventaire des Chartres. T. 6. n. 49.

avoit fait de ſa médiation, & ſon opiniâtreté à ne pas recevoir les conditions de paix qu'on luy offroit, il luy déclara qu'il avoit fait ligue avec le Roy d'Angleterre contre la France, dont les Rois retenoient injuſtement depuis long-temps des Terres appartenantes à l'Empire, & qu'il l'en avertiſſoit, afin qu'il n'en fût pas ſurpris. Ce ne furent néanmoins que des menaces ſans effet, par leſquelles il prétendoit ſeulement faire connoître ſon chagrin de ce qui s'étoit paſſé à Lion.

Etant retourné à Conſtance, il conſomma l'affaire de la réünion par l'élection du Pape Martin V. Mais on ne ſe preſſa pas en France de reconnoître ce Pape, par le chagrin qu'on y avoit contre l'Empereur. On y renouvella les anciennes Ordonnances pour la conſervation des libertez de l'Egliſe Gallicane, ſur tout au regard de la Collation des Bénéfices. On fit des défenſes de tranſporter de l'argent hors du Royaume; ce qui regardoit particuliérement Rome: mais l'année ſuivante on ſe conforma aux Décrets du Concile de Conſtance; & Martin fut reconnu par tout, excepté dans le Rocher de Paniſcole, où Pierre de Lune s'étoit retiré, ſans qu'on s'en mît fort en peine. Il n'y mourut que ſept ans aprés. Ses Cardinaux ſoutenus par le Roy d'Arragon, qui s'étoit de nouveau broüillé avec le Pape, firent encore un Antipape ſous le nom de Clement VIII. mais enfin celuy-cy ſe dépoſa l'an 1429. qu'on doit regarder comme le dernier de ce long ſchiſme, auquel il en ſuccéda un autre, qui fut de courte durée en comparaiſon du premier.

Regiſtres du Parlement de 1417.

Quelque inquiétude que la guerre d'Angleterre cauſât à la Cour, le nouveau Dauphin luy en donnoit encore davantage. Il n'étoit pas à Paris quand ſon frere mourut, mais en Haynaut à la Cour du Comte Guillaume, dont il venoit d'épouſer la fille. Ce Comte étoit fort dans les interêts du Duc de Bourgogne, & luy ménagea un entretien à Valenciennes avec ce jeune Prince, qui ſe livra entiérement à luy.

Monſtrelet chap. 161.

Cependant le Roy & la Reine envoyoient couriers ſur couriers au Comte de Haynaut, pour le prier d'amener au plûtôt le Dauphin à Paris. Aprés bien des retardemens qui déplaiſoient fort à la Cour, ce jeune Prince vint à Saint Quentin avec le Comte de Haynaut; & ils s'y arrêterent. Le Comte pria la Reine de luy accorder une entrevuë en ce lieu-là; mais comme il étoit trop éloigné de Paris, elle refuſa d'y aller. Il fut enfin réſolu qu'on ſe rendroit de part & d'autre à Compiegne, où le Comte de Haynaut fit connoître de plus en plus ſon dévoüement pour le Duc de Bourgogne. La Reine retourna à Paris ſans avoir pû obtenir qu'on luy rendît le Dauphin, pour le mener au Roy ſon pere. Le Comte de Haynaut l'y ſuivit pour voir le Roy, qui luy donna audience en préſence du Conſeil. Tout ſe termina à dire qu'il remettroit volontiers M. le Dauphin entre ſes mains, pourvû qu'en même temps il agréât que le Duc de Bourgogne eut auſſi l'honneur de le ſaluer à Paris; qu'autrement il le remeneroit en Haynaut.

Le Roy répondit qu'il y penſeroit. Le Comte s'étant retiré de l'audience, il fut réſolu de l'arrêter, afin de l'obliger à rendre M. le Dauphin: mais le ſecret ayant été trahi par quelque partiſan caché du Duc de Bourgogne, le Comte trouva moyen de s'échapper, & ſe ſauva à Compiegne. Il fut fort ſurpris de trouver en arrivant le Dauphin à l'extrémité. C'étoit d'un abcés dans la tête, qui s'étant déchargé dans la gorge, l'étouffa. An. 1417.

La mort du Dauphin avoit été précédée de quelques mois de celle du Duc de Berri, & fut ſuivie de celle de Loüis d'Anjou Roy de Sicile. Ces deux morts parurent aſſez indifférentes par rapport aux affaires de l'Etat; le premier âgé de ſoixante & ſeize ans, ne cherchoit plus que le repos; l'autre, qui n'en avoit que quarante, avoit naturellement la même inclination, & s'étoit retiré en ſon Duché d'Anjou, aprés avoir remporté en Italie deux victoires inutiles, & joüé pendant quelque temps un aſſez grand rôle dans les troubles de France. Il laiſſa trois enfans, Loüis, René, & Charles, qui héritérent de ſon Duché d'Anjou, de ſes Comtez de Provence & du Mayne, de ſes prétentions ſur le Royaume de Naples, & de la haine contre la Maiſon de Bourgogne. Pour ce qui eſt du Duc de Berri, étant mort ſans enfans mâles, le Berri & le Poitou, qui faiſoient ſon appanage, retournérent à la Couronne.

La mort du Dauphin intéreſſa davantage les partis. Charles Comte de Ponthieu dernier fils du Roy devenant l'heritier de la Couronne, ruinoit toutes les eſperances du Duc de Bourgogne. Ce jeune Prince avoit alors quinze ans. Il avoit été élevé dans la haine de la faction Bourguignone; & le Connétable d'Armagnac ennemi irréconciliable du Duc de Bourgogne, étoit entiérement maître de ſon eſprit. Ainſi le Duc voyant qu'il n'y avoit plus moyen de rentrer dans Paris, ni de ſe remettre en poſſeſſion du Gouvernement par la voye de la négociation, ou par celle de la ſurpriſe, ne ménagea plus rien. Il écrivit des Lettres en manière de manifeſte, pour ſoulever contre la Cour les Villes du Royaume. Il y accuſoit ceux qui gouvernoient d'avoir empoiſonné les deux Dauphins, d'avoir fait périr quantité de bons ſerviteurs du Roy & de l'Etat, d'avoir opprimé la liberté des Pariſiens, d'avoir chargé le peuple d'une infinité d'impôts, pour s'enrichir eux-mêmes, ſans pourvoir aux beſoins du Royaume prêt à ſuccomber ſous la puiſſance des Anglois. Il exhortoit les bons François à s'unir à luy, & à le ſeconder, pour délivrer la perſonne du Roy de la captivité où l'on le tenoit, promettant d'ôter tous les ſubſides, & de ſe ſervir des forces qu'il trouveroit dans ſes propres Etats, pour préſerver la France des malheurs qui la menaçoient. Les exemplaires de ces Lettres qui vinrent à Paris, furent déchirez

Monſtrelet chap 167. Regiſtres du Parlement de l'an 1417.

& brûlez publiquement par Arrêt de la Cour.

Annales de France.

D'autre part les ennemis du Duc de Bourgogne l'accuſoient luy-même d'avoir fait empoiſonner Loüis Dauphin. Ces accuſations étoient apparemment également frivoles de part & d'autre. L'article qu'on ajoûtoit des liaiſons du Duc avec le Roy d'Angleterre étoit beaucoup mieux fondé : mais celuy des impôts fort augmentez depuis que le Comte d'Armagnac gouvernoit, & que le Duc promettoit d'abolir, étoit un leurre auquel les peuples ſe laiſſent toûjours ſurprendre, & capable de les remuer en cette occaſion.

Le Duc ne ſe contenta pas de répandre par tout des manifeſtes contre le gouvernement ; ſes troupes couroient la campagne & ravageoient les terres de ceux du parti contraire au ſien. Il s'empara de Boulogne, qui appartenoit à la Ducheſſe de Berri ; parce qu'aprés la mort du Duc ſon mari, elle avoit épouſé le Seigneur de la Trimoüille ancien ennemi de la faction Bourguignone. Le Prince d'Orange, qui en étoit un des Principaux Chefs, s'étoit jetté dans le Languedoc, & l'avoit fait preſque tout déclarer pour le Duc de Bourgogne. Les Pariſiens toûjours chagrins d'avoir été déſarmez, de l'enlévement des chaînes, & de ce qu'on leur faiſoit payer tous les jours de nouveaux ſubſides, reprenoient inſenſiblement leur ancienne inclination pour le Duc de Bourgogne. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour le parti du Roy, c'eſt que la diviſion s'y mit.

Le Comte d'Armagnac & le Dauphin ayant ſçu que la Reine avoit en divers endroits, & ſur tout en quelques Egliſes de Paris & des environs de l'argent amaſſé, des joyaux & d'autres choſes précieuſes, ſe firent donner ordre par le Roy de les enlever, pour s'en ſervir à la guerre contre les Anglois. Elle en fut outrée, & ſe retira à Vincennes, où elle ne laiſſoit pas d'avoir une belle Cour, qui paſſoit pour n'être pas fort réglée. Les Seigneurs de la Trimoüille, de Giac, de Bois-Bourdon, & quelques autres y étoient fort aſſidus, & les Dames fort libres. Il arriva une choſe, qui donna lieu à bien des diſcours dans le public. Le Roy allant un ſoir à Vincennes voir la Reine, rencontra le Sire de Bois-Bourdon qui en revenoit, & qui paſſant aſſez prés de de luy, le ſalua profondément. Il ne fut pas plûtôt paſſé, que le Roy ordonna à Tanneguy du Châtel Prevôt de Paris, d'aller aprés luy & de l'arrêter. Il fut mis au Châtelet, on luy donna la queſtion, & ſur ce qu'on prétendit qu'il avoit avoüé, on le jetta à la riviere couſu dans un ſac.

Annales de France.

Juvenal des Urſins.

Monſtrelet de S. Remi

Ce traitement fait à un Chevalier, qui avoit rendu au Roy de grands ſervices à la défenſe de Paris contre le Duc de Bourgogne, à la bataille d'Azincour, & en d'autres occaſions, a donné ſujet à quelques Hiſtoriens modernes de dire qu'il y avoit entre la Reine & ce Seigneur beaucoup plus de familiarité, qu'il ne convenoit ; mais les Hiſtoriens de ce temps-là ne le diſent point. Quoiqu'il en puiſſe être, le Roy n'en demeura pas là. La Reine eut ordre de partir de Vincennes ; on la conduiſit à Blois avec la Princeſſe Catherine ſa fille, & de là à Tours, où on luy laiſſa un fort petit équipage ; & quoiqu'elle ne fût pas en priſon, on la gardoit preſqu'à veuë.

Le Duc de Bourgogne apprenoit avec plaiſir ces nouvelles, & ſe ſçavoit bon gré de ce que la Cour elle même par l'éxil de la Reine & par la mort de Bois-Bourdon, prenoit ſoin de le venger de ſes plus grands ennemis. L'eſpérance de profiter de ces nouveaux troubles de la maiſon Royale le rendoit tous les jours plus audacieux. Il engagea Amiens, Abbeville, Dourlens, Saint Riquier, Montreüil, & quelques autres Villes de Picardie à ſe liguer avec luy, pour demander la réformation du gouvernement. Le Traité en fut fait & ſigné au mois d'Août ; & le Roy luy ayant envoyé le Sire de Cani-Varennes, pour luy en faire des plaintes, & luy donner ordre de congédier les troupes qu'il avoit levées, il répondit que ces ordres ne luy venoient pas du Roy, mais des Traitres qui le gouvernoient ; & que pour luy il avoit ſix mille Gentilshommes, & trente mille ſoldats, dont le Roy ſe ſerviroit quand il voudroit, pour délivrer le Royaume des Tyrans qui l'épuiſoient d'argent, & qui l'abandonnoient à la merci des Anglois.

Monſtrelet chap. 170.

An. 1417.

Ce Duc s'étant aſſeuré d'Amiens & des autres Villes, dont j'ai parlé, laiſſa le Comte de Charolois ſon fils dans ces quartiers là pour y commander, & s'avança vers Beauvais, Mondidier & quelques autres places, qui le reçurent avec joye ; parce que la premiere choſe qu'il faiſoit en y entrant, étoit de deffendre la levée des impôts, & des ſubſides. Senlis chaſſa ſon Gouverneur, pour en recevoir un de ſa main. Le Seigneur de Lile-Adam luy livra ſa Ville & prit ſon parti. Reims, Châlons, Troye, & Auxerre ſe déclarérent pour la même faction. Roüen en fit autant : Le Seigneur Raoul de Gaucour, qui y commandoit en qualité de Bailli y fut tué ; mais Charles Dauphin y étant accouru de Paris avec quelques Gendarmes, fut reçu dans le Château par le Seigneur de Preaux de la maiſon de Bourbon. On ſaiſit les plus mutins qui furent exécutez, & la Ville fut remiſe dans l'obéïſſance du Roy. Le Duc de Bourgogne s'empara encore de Beaumont ſur Oiſe, de Pontoiſe, de Vernon, de Meulan ; & fit la reveuë de ſon armée dans une plaine entre ces deux Villes. Il n'y avoit rien de plus leſte ; on y voyoit une infinité de Nobleſſe, ſur tout de celle de Picardie. Il fit en cette occaſion mille careſſes aux principaux Seigneurs, proteſtant toûjours qu'il n'avoit point d'autre but que le ſervice du Roy & le bien de l'Etat. Cependant les partis Bourguignons & Royaliſtes couroient la campagne & ſe battoient les uns contre les autres : ils ſe faiſoient reconnoître

Juvenal des Urſins.

les uns par le sautoir, qui étoit la marque du Bourguignon, & les autres par la Croix droite, qui étoit la marque du Royaliſte.

Aprés cette reveuë le Duc ſe mit en marche vers Paris. Il vint camper à Montrouge, & répandit ſes troupes dans tous les environs. Il envoya un Héraut à Paris vers le Roy & le Dauphin, pour leur dire qe'il venoit pour les délivrer de la captivité, où on les tenoit depuis ſi long-temps, & les ſupplier de luy accorder l'honneur de les ſaluer dans Paris.

Monſtrelet chap. 178.

Le Roy étant malade, le Dauphin fit la réponſe qui fut : Que ni le Roy, ni luy n'étoient point en captivité; que ſi le Duc vouloit qu'on fût convaincu de ſes bonnes intentions, il falloit qu'il allât ſur le champ en Normandie pour repouſſer les Anglois, qui y étoient deſcendus, & qu'à ſon retour, on le recevroit dans Paris comme le mériteroit celuy qui auroit ſauvé l'Etat.

Il s'attendoit bien à une pareille réponſe; mais il avoit eſperé que ſa préſence cauſeroit quelques mouvemens dans Paris. La vigilance du Connétable y avoit pourveu. Ainſi voyant que ſes Partiſans n'y pouvoient rien faire en ſa faveur, il décampa & alla mettre le ſiége devant Montlheri, qui faute de ſecours, ſe rendit, auſſi-bien que Chartres, Etampes, & pluſieurs autres Villes & Forteresſes. Il écrivit encore de Montlheri aux principales Villes du Royaume, pour les faire entrer dans la ligue de celles de Picardie, & pour les exhorter à luy envoyer chacune deux Députez, avec qui il pût délibérer touchant le ſoulagement & la ſeureté de l'Etat, qui étoit prêt d'être envahi par les Anglois. Il leur envoya une Lettre qu'il prétendoit avoir reçuë de la part du Concile de Conſtance, & qui luy étoit adreſſée comme au Regent du Royaume, pour l'exhorter à contribuer de tout ſon pouvoir à l'union de l'Egliſe; le Concile, diſoit-t'il, n'ayant pas jugé à propos de s'adreſſer au Roy, parce qu'il étoit malade; ni à M. le Dauphin, parce qu'il étoit trop jeune; ni au Comte d'Armagnac, parce que les Etats de ce Seigneur reconnoiſſoient encore Pierre de Lune. Enfin il n'y avoit nul artifice, dont ce Prince ne ſe ſervît, pour débaucher les ſujets du Roy, & s'attirer toute la puiſſance.

De Montlheri il alla aſſiéger Corbeil. Il ne put le prendre; parce que le Connétable y avoit jetté beaucoup de troupes ſous le commandement des Seigneurs de Barbaſan, & Bertrand de la Tour d'Auvergne; & qu'il y en envoyoit tous les jours par un côté de la place qui n'étoit pas tout-à-fait inveſtie. Il leva même le ſiége fort bruſquement, laiſſant dans ſon camp quelques-unes de ſes machines, & quantité de vivres, dont les aſſiégez profitérent. On fut ſurpris de cette retraite ſi précipitée; mais il en avoit une grande raiſon qu'il ne dit pas alors, & qui fut fort approuvée dans la ſuite par ceux de ſon parti.

Hiſt. Chronologique du Heraut de Berri.

La Reine, quelque veillée qu'elle fût à Tours, avoit trouvé moyen de luy envoyer un homme de confiance, pour luy dire la maniére dont on la traitoit, & le prier de venir la tirer des mains de ceux qui la gardoient. Le Duc de Bourgogne ne pouvoit recevoir une plus agréable nouvelle. Les ſujets de mécontentement furent bien-tôt oubliez de part & d'autre. Il luy fit dire qu'il ſeroit aux environs de Tours peu de jours aprés la Touſſaints, & convint avec elle des meſures qu'il falloit prendre pour ſon enlevement.

Monſtrelet Chap. 179. Saint Remi chap. 80.

En quittant Corbeil, il mena ſon armée à Chartres. Il en partit pour aller à Tours la nuit de la Touſſaints avec un grand nombre de Seigneurs & d'autres Cavaliers les mieux montez, & fit grande diligence. Etant à deux lieuës de Tours, il détacha le Seigneur du Vergi avec huit cens chevaux, qui ſe cachérent dans un bois à demi-lieuë de cette Ville. La Reine avertie de tout, dit aux trois perſonnes, qui étoient chargées de ſa garde, qu'elle vouloit aller à la Meſſe au Monaſtére des Bénedictins de Marmoutier, qui eſt hors de la Ville. Ces trois hommes étoient gens de Robe; puiſque l'ancienne Hiſtoire leur donne la qualité de *Maitres*. Ils s'appelloient Thorel, le Picard, & du Puis. Dés qu'ils furent entrez dans l'Egliſe avec elle & avec la garde qui l'accompagnoit, Hector de Saveuſe inveſtit le Monaſtére avec ſoixante Cavaliers. On en avertit auſſi-tôt ces trois Meſſieurs que je viens de nommer, & ils vinrent tout effrayez dire à la Reine qu'on voyoit aux environs quantité de Soldats, qui étoient ou Anglois, ou Bourguignons? Elle dit qu'il ne falloit pas pour cela quitter la Meſſe, ni interrompre ſes prieres. Un moment aprés le Sire de Saveuſe entra dans l'Egliſe accompagné d'une partie de ſes gens, & vint ſaluer la Reine. Elle luy demanda où étoit le Duc de Bourgogne? Il répondit qu'il n'étoit pas loin, & qu'on étoit Maître de toutes les avenuës. Puiſque cela eſt ainſi, dit-elle, commencez par arrêter mes trois ſurveillans; du Puis ſe ſauva & gagna la riviere pour ſe jetter dans un bateau qu'il trouva ſur le bord; mais la peur l'ayant fait chanceler, il tomba dans l'eau & ſe noya. Un peu aprés arriva le Duc de Bourgogne, à qui elle marqua ſa reconnoiſſance par les expreſſions les plus tendres, le pria d'oublier tout le paſſé, & luy jura qu'elle ſeroit toute ſa vie dans ſes interêts.

Toutes les troupes, que le Duc de Bourgogne avoit amenées étant arrivées, il obligea les Bourgeois de luy apporter les clefs de la Ville, qui luy fut livrée, auſſi-bien que le Château par Jean de Vivonne Seigneur de Mortemar. Il y mit un Commandant, fit publier l'abolition de tous les ſubſides excepté celuy du ſel; & puis il partit avec la Reine, & la conduiſit par Vendôme à Chartres, où ils entrérent le neuviéme de Novembre.

Hiſt. Chronologique du Heraut de Berri.

Dés qu'ils y furent arrivez, ils ne gardérent plus de meſures. La Reine, en vertu d'une ancienne Ordonnance, par laquelle le Roy l'avoit autrefois nommée Regente du Royaume pendant qu'il ſeroit malade, envoya des Officiers d'armée & de Juſtice en Languedoc, pour gouverner cette Province, & écrivit à toutes les Villes, qui s'étoient déclarées en faveur du Duc de Bourgogne, pour leur défendre de reconnoître d'autres ordres que ceux qu'elle donneroit, de quelque part qu'il leur en vint, ſoit du Roy même, ſoit du Dauphin, prétendant que l'Ordonnance qui l'avoit conſtituée Regente étoit irrévocable. Celle qu'elle leur adreſſa là-deſſus, & d'autres qu'elle fit publier depuis commençoient par ces paroles. *Iſabelle, par la grace de Dieu Reine de France, ayant pour l'occupation de Monſeigneur le Roy, le gouvernement & l'adminiſtration de ce Royaume, par l'octroy irrévocable à nous ſur ce fait par mondit Seigneur, & ſon Grand Conſeil, &c.* Elle donna ſon ſceau à Jean de Morvilliers, qu'elle envoya demeurer à Amiens, pour ſceller tous les actes publics, dont on auroit beſoin dans les Balliages d'Amiens, de Tournai, de Vermandois, & de Senlis; & inſtitua une Chambre Souveraine à Amiens pour tous ces Balliages, leur défendant de s'adreſſer déſormais au Parlement de Paris, qu'elle caſſoit, auſſibien que la Chambre des Comptes & autres Tribunaux. Sur ce ſceau étoit gravée la figure de la Reine en poſture d'une femme déſolée, tendant les bras & demandant du ſecours; au revers étoit un écu d'armes parti de France & de Baviere avec cette inſcription. *C'eſt le ſceau des cauſes, ſouveraineté & appellations pour le Roy.*

An. 1418. Beſſe Recueil de pieces, &c.

Annales de France.

L'établiſſement de cette nouvelle & étrange police n'occupoit pas tellement le Duc de Bourgogne, qu'il n'eût toûjours en tête ſon principal deſſein de ſe rendre Maître de la capitale du Royaume. Il y entretenoit ſes intelligences: & peu s'en fallut, qu'il ne la ſurprît. Pluſieurs Bourgeois de ſa faction devoient une nuit luy livrer la porte Bourdelles du côté de Saint Marceau: mais un Marchand Pelletier de la ruë Saint Jacques, qui étoit de la conſpiration, faiſant réfléxion aux déſordres que cette trahiſon cauſeroit dans Paris, ne put réſiſter aux remords de ſa conſcience. Il alla le ſoir trouver Tanneguy du Chatel Prevôt de Paris, & luy découvrit ce qui ſe tramoit. Le Prevôt profitant d'un ſi ſalutaire avis, changea la garde, & poſta en cet endroit grand nombre de ſoldats, dont il étoit ſeur. Le Duc de Bourgogne ne manqua pas d'arriver pendant la nuit avec ſix mille hommes, & envoya à l'heure marquée Hector de Saveuſe pour ſe ſaiſir de la porte, qu'on étoit convenu de luy livrer; mais dés qu'il fut à la portée de l'arbalêtre, on luy fit une décharge de fléches, dont pluſieurs de ſes gens furent tuez, & luy-même bleſſé. Il ſe retira au gros des troupes du Duc de Bourgogne, qui voyant cette entrepriſe manquée, s'en alla à Troye, où il avoit laiſſé la Reine, & congédia la plus grande partie de ſes troupes. Il y eut encore diverſes autres intelligences, qui manquérent; parce qu'elles furent découvertes.

Jovenal des Urſins.

Beſſe Recueil de pieces ſervant à l'Hiſt. de Charles VI.

Beſſe. Lib. cit.

La Reine établit à Troye un nouveau Parlement, & fit un nouveau Chancelier de France. Elle donna ce titre à Euſtache de Laitre, qui l'avoit déja porté pendant un mois, lorſque le Duc de Bourgogne étoit Maître de Paris; & ayant fait venir le Duc de Lorraine, elle le créa Connétable de France, déclarant le Comte d'Armagnac indigne & dépoſé de cet employ. Voilà de quelle maniére on fouloit aux pieds l'autorité Royale: & plût à Dieu que ç'eût été là l'unique & le plus grand malheur de la France; mais durant ce temps-là elle étoit encore en proye à ſes plus mortels ennemis.

Le Roy d'Angleterre bien averti de tout ce qui ſe paſſoit, & d'intelligence avec le Duc de Bourgogne, ainſi que pluſieurs en ſoupçonnérent ce Duc, revint en France à la tête d'une armée, deſcendit au mois d'Août en Normandie, où il prit la Forteresſe de Touque; & de là portant la terreur dans tout le pays, ſe rendit Maître de toutes les Villes, excepté du Mont Saint Michel & de Cherbourg, qui ne fut pris qu'aprés dix mois de ſiége. Jean d'Angennes, qui en étoit Commandant auroit pû tenir plus long-temps; mais croyant avoir aſſez fait pour ſa réputation, il ſe laiſſa ébloüir par l'argent du Roy d'Angleterre: & ce Prince quelque temps aprés, je ne ſçai par quelle raiſon, luy fit couper la tête. La Fayette défendit peu de temps Falaize: le Château, où commandoit Olivier de Mauni ſoutint un plus long ſiége; mais il fut obligé de ſe rendre. La Fayette s'étant jetté dans le Château de Caen avec les Sires de Montenai & Bigot tinrent trois ſemaines, & furent contraints de capituler. Toutes ces pertes furent cauſées par la retraite des troupes que le Connétable avoit miſes en Baſſe-Normandie pour la défendre, & qu'il fut contraint de rappeller aux environs de Paris, pour les oppoſer au Duc de Bourgogne, ſur lequel il reprit quelques petites places en Beauſſe; mais il aſſiégea en vain Senlis. Le Roy d'Angleterre prit encore Evreux, & quelques autres Châteaux au deſſus & au deſſous de Roüen. Il en ſoumit auſſi pluſieurs dans le Maine, tandis que le Prince d'Orange continuoit ſes conquêtes dans le Languedoc pour le Duc de Bourgogne, où, excepté Beaucaire, & la Tour de Ville Neuve auprés d'Avignon, tout ſe rendit. C'étoit là l'état déplorable où ſe trouvoit la France à la fin de l'an 1417. & au commencement de 1418. déchirée par les guerres civiles & abandonnée aux ravages des étrangers.

Monſtrelet Saint Remi.

Jovenal des Urſins. &c.

An. 1418.

Tant de malheurs, & tant de déſordres inſpirérent même aux plus animez par leurs haines mutuelles, le déſir de faire quelque tentative pour la réunion de la maiſon Royale,

afin de se mettre en état de résister au moins aux Anglois, qui avoient établi leurs quartiers au milieu du Royaume. Le Roy & le Duc de Bourgogne envoyérent des Députez au village de la Tumbe auprés de Montereau-Fautyonne : * mais les propositions intolérables que faisoit le Duc, montroient bien qu'en faisant semblant de vouloir la paix, il ne souhaitoit rien tant que la continuation de la guerre. On ne laissa pas de continuer la négociation ; & durant ce temps-là le Cardinal des Ursins, & le Cardinal de Saint Marc arrivérent en France envoyez par le Pape Martin V. pour offrir sa médiation aux deux partis. Elle fut acceptée. Les Légats assistérent aux Conférences : les Députez remirent toute l'affaire entre leurs mains, & promirent d'en passer par tout ce qu'ils décideroient.

* Monstrelet chap. 185. nous apprend l'étimologie de Montreau-Fautyonne, en appellant cette place Montereau où Fautyonne : c'est à-dire où l'Yonne finit & se jette dans la Seine.

Les Cardinaux, aprés avoir écouté les Députez de part & d'autre, arrêtérent, que désormais le Duc de Bourgogne conjointement avec M. le Dauphin, auroit le gouvernement du Royaume, nonobstant que le Roy sur la fin de l'année précédente par ses Lettres dattées du sixiéme de Novembre, eût déclaré le Dauphin seul Lieutenant Général de l'Etat.

Registres du Parlement de l'année 1418. Annales de France.

Quand la nouvelle de ce Traité fut portée au Duc de Bourgogne & à la Reine, ils le ratifiérent de tout leur cœur : Le Roy & le Dauphin, qui ne voyoient rien de pire que la guerre civile dans la conjoncture d'une guerre étrangére qu'ils avoient sur les bras, y consentirent pareillement ; mais le Comte d'Armagnac, & ses Partisans n'avoient garde de s'en accommoder. Ils se voyoient perdus sans ressource, si le Duc de Bourgogne reprenoit son ancienne autorité à la Cour. Ils déclamérent contre les Cardinaux & contre les Députez qu'ils traitoient de Traitres. Le Chancelier de Marle dit au Roy qu'il ne scelleroit point un tel Traité si honteux à la Majesté Royale, qui livroit sa personne & celle de M. le Dauphin au plus grand ennemi de l'Etat, à un excommunié, à un traître qui étoit ligué secrétement avec les Anglois. Sur cette opposition du Chancelier & du Connétable, il fut résolu qu'on assembleroit le Conseil : mais le Connétable refusa de s'y trouver : & pour ôter toute espérance de paix, & faire reprendre courage aux Parisiens, il envoya des troupes à Montlheri & à Marcoussi qui surprirent ces deux places ; mais avant que ces troupes eussent eu le loisir de revenir à Paris, il y arriva bien du changement.

Saint Remi chap. 84.

Juvenal des Ursins. Monstrelet chap. 189. &c.

Un nommé Perrinet le Clerc, fils d'un Bourgeois de Paris Marchand de Fer sur le Petit Pont, avoit été un jour tres-maltraité par des domestiques de quelqu'un du Conseil du Roy. Il en fit sa plainte au Prevôt de Paris & à son Lieutenant, sans en pouvoir obtenir justice, & dit dans la colére qu'il s'en vengeroit. Le Seigneur de Lile-Adam Commandant de Pontoise pour le Duc de Bourgogne, apprit le mécontentement de ce jeune homme par les émissaires qu'il entretenoit dans Paris. Il sçût qu'il étoit hardi, discret, & capable de conduire une entrepriſe. Il le fit sonder, & le trouva dans la meilleure disposition du monde de le servir. Il le pouvoit d'autant plus facilement, que son pere en qualité de Quartenier, avoit chez luy les clefs de la porte de la Ville du côté du Fauxbourg Saint Germain, & qu'il alloit souvent luy-même à la place de son pere y conduire & y relever la garde. Il se chargea de se rendre maître des clefs, & convint avec Lile-Adam de luy ouvrir la porte de Saint Germain la nuit du Samedy vingt-huitiéme de May, prévoyant que la garde ne devoit être composée pour la plûpart que de ceux qu'il avoit gagnez. C'étoit le jour d'aprés que la paix de Montereau avoit été publiée à Paris malgré le Connétable & le Chancelier.

An 1418.

Lile-Adam donna ordre au Seigneur de Chatelus & à Veau * de Bar de luy assembler huit cens Cavaliers d'élite, & ne manqua pas de se trouver avec ces troupes à la porte Saint Germain à l'heure marquée. Le Clerc se saisit des clefs qu'il tira de dessous le chevet de son pere, & s'étant rendu à la porte de la Ville, envoya dire à Lile-Adam qu'il n'avoit qu'à s'approcher, pour entrer avec le moins de bruit qu'il seroit possible. Il entra sur les deux heures de nuit accompagné des Seigneurs de Chevreuse, de Vargines, de Bournonville, de Gouy, & de plusieurs autres, bien assûré que sa troupe grossiroit bien-tôt par le concours du peuple, qui souhaitoit passionnément la paix, & qui étoit fort animé contre le Connétable & le Chancelier ; parce qu'ils n'avoient pas voulu y consentir. En effet, ayant marché jusqu'au Châtelet, ils y trouvérent quatre cens Bourgeois sous les armes, qui étoient du complot, & qui les attendoient. Dés qu'ils les eurent joints, ils commencérent à crier, *La paix, la paix, vive Bourgogne.*

* Ce Veau de Bar s'appelloit Guy de Bar, & du mot latin *Guido* ou *Wido*, on l'appelloit Veau.

Registres du Parlement de l'an 1418.

Il n'en fallut pas davantage pour soulever la populace : on répondit des fenêtres des maisons par les mêmes cris, & plusieurs en sortirent de toutes parts, aprés avoir mis sur leurs habits le Sautoir ou Croix de Saint André, marque de la faction Bourguignone. Ils marchérent droit à l'Hôtel du Connétable, qui étoit à la ruë Saint Honoré, & le forcérent criant toûjours, *Vive Bourgogne.* Ce Prince leur échappa neanmoins, & se cacha dans la maison d'un Maçon. Le Chancelier fut surpris dans son Hôtel, & conduit à la prison du Palais.

Tanneguy du Chastel prit sagement son parti dans ce tumulte, & courant à l'Hôtel du Dauphin, qui dormoit dans son lit, l'enveloppa dans son drap, & l'emporta entre ses bras à la Bastille, où l'ayant fait promptement habiller, le fit monter à cheval, & le conduisit à Melun.

La populace courut aussi-tôt à l'Hôtel de Saint Pol, où étoit le Roy, enfonça les portes ; & criant Vive le Roy & le Duc de Bourgogne, obligea ce pauvre Prince tout effravé

de

de monter à cheval & de marcher à ſa tête dans les ruës de Paris, pour faire entendre à toute la Ville, qu'il n'avoit point d'autre parti que celuy du Duc de Bourgogne. Enſuite les plus mutins ſe répandirent dans tout Paris, forcérent les maiſons de ceux qu'ils appelloient Armagnacs, & à pluſieurs deſquels on ne donnoit ce nom, que parce qu'ils étoient riches. Ils pillérent les maiſons, firent une infinité de meurtres, traînérent en priſon un grand nombre de perſonnes de qualité & de riches Bourgeois, & entr'autres les Archevêques de Reims & de Tours, les Evêques de Laon, de Liſieux, d'Autun, de Senlis & de Coutances. On ne vit jamais un plus effroyable déſordre.

Regiſtres du Parlement de l'an 1418.

Aprés que la premiere fureur du peuple fut un peu rallentie, le Roy, qui étoit à la merci des Bourguignons, fit Prevôt de Paris Guy de Bar: Chatelus & Lile-Adam furent faits Maréchaux de France, Charles de Lens Amiral, & l'on fit publier à ſon de trompe un ordre à tous les Bourgeois de livrer tous les Armagnacs qu'ils connoiſſoient. Pluſieurs Conſeillers du Parlement, des Maîtres des Requêtes, & d'autres Officiers du Roy qui s'étoient cachez, furent abandonnez par leurs amis. Il y en eut de tuez, & d'autres mis en priſon. Le maſſon qui avoit caché le Connétable, craignant pour ſa propre vie, le découvrit: mais pour l'empêcher d'être mis en pieces, il le fit monter à cheval derriere luy, & le mena en priſon.

Cependant Tanneguy du Chatel ayant mis le Dauphin en ſureté, ſe joignit au Maréchal de Rieux, & à Barbaſan, & revint bruſquement dés le Mercredy ſuivant premier jour de Juin à la tête d'un aſſez grand nombre de Gendarmes à Paris, ſans qu'on eût eu aucun avis de ſa marche: & comme il s'étoit aſſûré de la Baſtille, il entra ſans réſiſtance par la porte de Saint Antoine. Il eſpera que dans la ſurpriſe, avec l'aide des Bourgeois de ſon parti, il pourroit chaſſer les Bourguignons, & ſe rendre de nouveau maître de Paris. Il alloit droit à l'Hôtel de Saint Pol, criant, Vive le Roy, le Dauphin, & le Comte d'Armagnac. Il penſoit y trouver le Roy & l'enlever; mais on l'avoit fait paſſer au Château du Louvre. Il s'avança juſqu'à la porte Baudais, le peuple fuyant de toutes parts; mais par malheur pour luy, pluſieurs de ſes ſoldats s'étant débandez pour piller, Lile-Adam eut le temps d'aſſembler une partie de ſes troupes, & vint à ſa rencontre. Il ſe donna là un ſanglant combat. La partie ne fut pas long-temps égale, parce que la populace déclarée pour Lile-Adam groſſiſſant à tous momens, du Chatel ſe voyoit ſur le point d'être accablé. Il fit retraite en combattant toûjours juſqu'à la Baſtille, où il ſe ſauva avec ce qui luy reſtoit de monde, aprés avoir laiſſé quatre cens de ſes gens ſur la place. Il y en eut ſeulement quarante de tuez du côté des Bourguignons.

Lile-Adam ne ſe trouvoit pas encore en état d'aſſiéger la Baſtille, & toute ſon occupation étoit de s'aſſûrer de tous les quartiers de Paris. C'eſt pourquoy du Chatel, Barbaſan, & le Maréchal de Rieux eurent le loiſir de ſe retirer avec le reſte de leurs troupes qu'ils jettérent dans Meaux, dans Corbeil & dans Melun, excepté celles qu'ils laiſſérent à la Baſtille pour la défendre: mais les Commandans voyant arriver tous les jours de nouvelles troupes Bourguignones, & déſeſperant du ſecours, la rendirent deux jours aprés par capitulation; & Cani-Varennes qui y avoit été mis priſonnier par l'ordre du Comte d'Armagnac, en fut fait Gouverneur: de ſorte que le parti Bourguignon fut entiérement maître de Paris.

Monſtrelet chap. 190. &c.

La priſe de la capitale entraîna un grand nombre d'autres Villes dans la même faction, ſur tout du côté de Picardie: Compiégne, Noyon, Creil, Laon, Soiſſons, Peronne, & puis Corbeil, Giſors, & pluſieurs Châteaux ou Forteresſes ſe déclarérent pour ce parti.

Mais tout ce qui s'étoit fait juſques-là dans Paris, n'étoit rien en comparaiſon de ce qui s'y paſſa le douziéme de Juin, quatorze jours aprés que Lile-Adam s'en fut emparé. La populace s'étant attroupée, alla forcer toutes les priſons où l'on avoit mis les Armagnacs, & fit main-baſſe ſur tout ce qui s'y trouva, ſans diſtinction ni d'état, ni de qualité. Le Chancelier Henry de Marle, les Archevêques de Reims & de Tours, les Evêques d'Evreux, de Senlis, de Xaintes, de Laon, de Liſieux, de Coutance, l'Abbé de Saint Denis, l'Abbé de Saint Corneille de Compiégne, le Comte de Grand-pré, pluſieurs Conſeillers, Préſidens du Parlement, Maîtres des Requêtes, diverſes autres perſonnes de qualité, & enfin le Connétable d'Armagnac y furent impitoyablement maſſacrez. Quelques-uns furent précipitez du haut des Tours, où ils s'étoient ſauvez, & ils étoient reçûs en tombant ſur la pointe des piques. Les corps du Chancelier & du Comte d'Armagnac furent traînez par les ruës, jettez à la voirie aprés avoir ſervi de joüet à cette barbare canaille, & on les enterra en Terre prophane dans les champs de la Coûture S. Martin. Le nouveau Prevôt de Paris tâcha en vain de s'oppoſer au commencement de cette furie. Lile-Adam, & les autres Seigneurs voyoient avec peine ces cruautez; mais ils n'oſoient les déſapprouver. Mille gens furent tuez par leurs ennemis particuliers ſous prétexte qu'ils étoient Armagnacs, une infinité de maiſons furent encore pillées, & beaucoup de gens tuez huit jours aprés. Perſonne n'étoit en ſûreté, & à peine les Seigneurs Bourguignons y étoient-ils eux-mêmes. Perrinet le Clerc étoit le ſeul Heros, dont les loüanges retentiſſoient par tout Paris. La populace luy éleva une ſtatuë au coin de la ruë de Saint André des Arcs; & la tradition eſt, qu'une eſpece de borne, qui eſt au bout de la ruë de la vieille Bouclerie, eſt un reſte de cette ſtatuë.

Juvenal des Urſins. Regiſtres du Parlement de l'an 1418.

On ne pourroit exprimer la joye que la nouvelle de la priſe de Paris cauſa au Duc de Bourgogne & à la Reine. Le Duc étoit alors à Dijon, & cette Princeſſe à Troye. Le Duc

alla auſſi-tôt la trouver. Ils ne ſe preſſérent pas d'aller à Paris ; mais ils firent filer de toutes parts des troupes pour les y envoyer. Ils furent tres-fâchez de la mort du Comte d'Armagnac & des autres perſonnes de qualité que le peuple avoit maſſacrez, parce qu'ils avoient eſperé, que pour être mis en liberté, ils engageroient le Dauphin à demander la paix, & qu'au moins ceux que ce Comte avoit mis dans les principales Villes du Royaume pour y commander, les livreroient, afin de luy ſauver la vie.

An. 1418. Ils n'arrivérent à Paris que le quatorziéme de Juillet, où ils furent reçûs avec une pompe extraordinaire. Une partie des troupes & des Bourgeois ſous les armes allérent audevant d'eux, portant ſur leurs habits ou ſur leurs armes le ſautoir de Bourgogne. On jettoit des fleurs des fenêtres ; on n'entendoit par tout qu'acclamations & des cris de *Vive Bourgogne*. La Reine & le Duc allérent deſcendre à l'Hôtel de Saint Pol, où le Roy leur donna beaucoup de marques de ſon affection. On tint pluſieurs Conſeils touchant le Gouvernement. Il ſe fit encore quelques créations d'Officiers tous créatures du Duc de Bourgogne. Robinet de Mailli fut fait Grand Pannetier, & Euſtache de Laître, Chancelier de France ; il avoit déja reçu ce titre de la Reine à Troye. Philippe de Morvilliers fut nommé premier Préſident du Parlement, le Duc de Lorraine, Connétable, & le Duc de Bourgogne, Gouverneur de Paris. Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Monnoyes furent remplis de nouveaux Officiers, une partie des anciens ayant été maſſacrez, & d'autres s'étant enfuis de Paris, ou ayant ſuivi le Dauphin. On recommença à plaider au Parlement, quoique les déſordres fuſſent encore tres-grands dans la Ville, où Caboche, les Saint-Yons & les Goix avec leurs Bouchers faiſoient quantité de meurtres, ſans épargner même les gens du Duc de Bourgogne. Une maladie populaire acheva de déſoler cette malheureuſe Ville, ſur laquelle la main de Dieu ſembloit s'être appeſantie, pour la châtier des horribles & innombrables crimes qui s'y commettoient depuis tant d'années. Il ſe fit une eſpece de Traité de paix à Saint Maur des Foſſez, mais qui ne fut gueres obſervé.

Juvenal des Urſins.

Inventaire des Chart. T. 4. Bourgogne 4.

Journal du Regne de Charles VI.

Beſſe, Recueil de pieces, &c.

La guerre civile auroit fini, ſi M. le Dauphin avoit voulu revenir à Paris, comme il en fut prié par le Roy ; mais il craignoit la Reine irritée contre luy pour les ſujets que j'ai marquez auparavant. Il ne pouvoit non plus ſe réſoudre à venir ſe rendre eſclave du Duc de Bourgogne, qui par le moyen de ſes créatures dont il avoit rempli tous les emplois de la Guerre, de la Juſtice & des Finances, ſeroit le maître abſolu du Gouvernement. Ce jeune Prince étoit dans ſa dix-ſeptiéme année, & déja capable de ſe ſentir. Il étoit courageux ; & il avoit été élevé dans la haine du parti Bourguignon. Ceux qui avoient ſuivi ſa fortune, comme le Maréchal de Rieux, Tanneguy du Chatel, Barbaſan, & pluſieurs autres Seigneurs aimoient mieux ſe voir à la tête d'un parti, que d'être expoſez aux inſultes de leurs ennemis & aux reſſentimens du Duc de Bourgogne. Ils ne ceſſoient de piquer d'honneur le Dauphin, & de l'animer à ſoutenir ſa qualité d'heritier de la Couronne. Les maladies du Roy étoient trop fréquentes pour le laiſſer vivre long-temps ; & l'eſpérance d'un nouveau Regne ne pouvoit manquer d'attacher au jeune Prince un grand nombre de Partiſans. D'ailleurs le Roy ſon pere dés l'année précédente l'avoit déclaré Lieutenant General du Royaume. Tout cela le fit réſoudre à continuer la guerre. Il établit à Poitiers un Parlement compoſé des Officiers de celuy de Paris, qui étoient dans ſon parti ; & ce Parlement ſubſiſta pendant pluſieurs années, même aprés la mort du Roy.

Il envoya au Comte de Foix le Brévet de Gouverneur de Languedoc. Ce Seigneur avec les troupes de ſon Comté s'en rendit le maître, & en chaſſa le Prince d'Orange, qui l'avoit preſque tout ſoumis au Duc de Bourgogne. Le Dauphin fit Tanneguy du Chatel ſon Lieutenant General en l'Iſle de France, en Champagne, & en Brie. Ce Seigneur fit lever le Siége que le Duc de Bourgogne avoit mis devant Montlheri. Le Sire de Boquiaux reprit Compiégne & Soiſſons. Le Dauphin en perſonne aſſiégea & prit Tours ; & aprés s'être aſſûré de Bourges & d'une partie du Poitou, vint ſéjourner à Saumur. Le Duc de Bretagne voulut ſe faire médiateur : mais il ne put venir à bout de réconcilier deux partis, dont l'un ne pouvoit devenir le dominant, ſans que l'autre ne ſuccombât entiérement. Ainſi on ſe battoit de toutes parts, chacun ayant ſes Partiſans preſque dans toutes les Provinces.

Annales de France.

Monſtrelet &c.

Rien n'étoit plus ſouhaitable que la continuation de la Guerre Civile pour le Roy d'Angleterre, qui n'étoit pas ſpectateur oiſif de cette manie des François. Déja maître de la baſſe Normandie & de quelques places de la haute, il n'avoit garde de borner là ſes conquêtes, dans une conjoncture ſi propre à les pouſſer plus loin. Le Cardinal des Urſins, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu du Pape, alla le trouver pour luy inſpirer des ſentimens de paix, l'aſſurant que pourvû qu'il voulût ſe contenter de conditions raiſonnables, il obtiendroit tout ce qu'il demanderoit : mais par la réponſe que ce Prince luy fit, il vit bien qu'il n'y avoit rien à eſperer. *Ne voyez-vous pas*, luy dit-il, *que Dieu m'a amené icy comme par la main ? Il n'y a plus de Roy en France, j'ay des droits légitimes ſur ce Royaume, tout y eſt en confuſion, on ne ſonge pas à s'y défendre contre moy : puis-je avoir une marque plus ſenſible, que le Dieu qui diſpoſe des Couronnes, a réſolu de me mettre celle de France ſur la tête ?*

Juvenal des Urſins.

En effet, plein de cette eſperance, il ne penſa plus qu'à remplir ſa deſtinée. Il ſe rendit maître du Pont de l'Arche, malgré la réſiſtance du Sire de Graville, qui ayant en vain ſollicité le Roy & le Duc de Bourgogne de luy envoyer quelque ſecours, fut obligé de rendre la place.

Annales de France.

Quand le Roy d'Angleterre ſe vit Maître de cette Ville, & de quelques autres poſtes aux environs de Roüen, il entreprit ſur la fin. de Juin le ſiége de cette capitale de Normandie, où le Duc de Bourgogne avoit jetté beaucoup de troupes. Il y avoit bien quatre mille ſoldats & quinze mille habitans armez. Ils ſe défendirent avec beaucoup de valeur. Le fort de Sainte Catherine bâti ſur une montagne voiſine de la Ville tint un mois entier, & ne fut rendu par la garniſon que faute de vivres. Ils envoyérent demander du ſecours au Duc de Bourgogne & au Dauphin, qui tous deux avoient chacun une armée. Le Dauphin n'avoit garde d'en donner à une Ville qui s'étoit hautement déclarée pour le Duc de Bourgogne, & dont la garniſon n'étoit compoſée que de gens de cette faction. Le Duc de Bourgogne en promit; mais il n'en envoya pas par la crainte qu'il avoit de s'affoiblir, & de donner de l'avantage à ſon ennemi particulier, en attaquant l'ennemi commun.

An. 1418. Monſtrelet chap. 195.

chap. 196.

Comme le ſiége neanmoins tiroit en longueur, le Roy d'Angleterre entra volontiers en négociation d'abord avec le Duc de Bourgogne, & puis avec le Dauphin. Les conférences avec les Députez du Duc de Bourgogne durérent quinze jours au Pont de l'Arche. Le Roy d'Angleterre demanda qu'on luy donnât en mariage Catherine de France avec un million d'écus d'or pour ſa dot, & qu'on luy cédât la Normandie, la Guyenne, & le Comté de Ponthieu en toute ſouveraineté, ſans reſerve d'hommage & de reſſort; & ſur les difficultez qu'on luy fit touchant ces articles, il rompit la négociation, diſant qu'auſſi bien ce n'étoit pas au Duc de Bourgogne de diſpoſer des Provinces du Royaume, même au nom du Roy, puiſqu'il y avoit un Dauphin en France: & il fit en même temps entendre à ce jeune Prince, qu'il traiteroit plus volontiers avec luy qu'avec le Duc de Bourgogne.

chap. 200.

Juvenal des Urſins.

Le Dauphin ne rejetta pas cette offre. Les Députez s'aſſemblérent. Le Roy d'Angleterre fit faire à ce Prince à peu prés les mêmes propoſitions qu'il avoit faites au Duc de Bourgogne. Il luy propoſa ſeulement de plus de s'unir à luy contre ce Duc, pour ſubjuguer la Flandre; mais à condition qu'aprés la conquête, elle ſeroit cedée à l'Angleterre abſolument, ſans que la France en retint ni l'hommage, ni le reſſort, ni la ſouveraineté.

Du Tillet Recueil de Traitez &c.

La tentation étoit délicate pour le Dauphin; c'étoit luy fournir un moyen de ſe venger de ſon ennemi mortel, en tranſportant la guerre dans ſes propres Etats; mais c'étoit l'acheter un peu trop cher: ainſi aprés divers pourparlers, où il ſe fit quelques changemens aux premieres propoſitions, & où le Dauphin ne voulut jamais ſe relâcher ſur l'article de la Normandie, pour laquelle il offroit ſeulement quelques échanges, les négociations ceſſérent; & le Roy d'Angleterre proteſtant qu'il ne tenoit pas à luy que la paix ne ſe fît, quoiqu'il la rendît impoſſible par les conditions inſupportables qu'il propoſoit, pouſſa le ſiége de Roüen plus vivement que jamais. Les aſſiégez étoient réduits à la derniere extrêmité faute de vivres; on mangeoit les chevaux, les chiens, les chats, les rats. Il périſſoit de faim tous les jours une infinité de gens. Ceux qu'on envoyoit à la Cour, qui étoit alors à Beauvais avec une armée, ne rapportoient que des promeſſes de ſecours, dont on ne voyoit point l'execution. Enfin le Duc de Bourgogne fit dire au Commandant qu'on n'avoit pas des forces ſuffiſantes pour ſecourir la place, & qu'il capitulât de la maniére la moins déſavantageuſe qu'il pourroit. Le Roy d'Angleterre ſe rendit fort difficile; mais enfin la Ville obtint une capitulation tolérable, eu égard à l'extrêmité où elle ſe trouvoit. Le Traité fut conclu le dix-huitiéme de Janvier aprés ſept mois de ſiége; & le dix-neuviéme la Ville fut remiſe aux Anglois.

Monſtrelet chap. 202.

An. 1419.

La priſe de Roüen répandit tant de terreur dans le reſte de la Haute-Normandie, qu'un grand nombre de Villes ſe rendirent ſans attendre l'attaque, comme Caudebec, Montivilliers, Dieppe; Feſcamp, Arques, Neuchatel, Eu, Ponteaudemer, Mante, Vernon, Gournai, Honfleur, & pluſieurs autres, ſans parler de quantité de Châteaux fortifiez aux environs de ces places. De là les Anglois firent des courſes pendant tout l'hyver en Picardie, au Maine, aux environs de Paris. Ce n'étoit de tous côtez que partis, que combats des Anglois contre les François, outre ceux qui ſe donnoient entre les François des différentes factions preſque dans tous les endroits du Royaume.

Quand le Duc de Bourgogne n'auroit pas été touché de tant de maux, il auroit du moins eu honte de n'y paroître pas ſenſible. Il étoit trop politique pour refuſer cette apparente compaſſion à la miſere des peuples, & ſon propre interêt demandoit qu'il tâchât d'y apporter un promt remede. Il avoit beau en rejetter la faute ſur le Dauphin: ſi les Anglois ſe rendoient maîtres du Royaume, comme il y avoit tout ſujet de l'appréhender, toute l'envie en devoit retomber ſur luy, qui s'étoit chargé de gouverner l'Etat; & il couroit riſque d'être la victime de la haine publique. C'eſt pourquoi il penſa tout de bon à faire la paix, ou avec le Roy d'Angleterre, ou avec le Dauphin. Ce jeune Prince étonné des progrés des Anglois, la ſouhaitoit beaucoup, quoique ſon parti ſe fortifiât tous les jours, & qu'aprés la priſe de Parthenai tres-forte place dans le Poitou, toute cette Province, tout le Berri qui étoit de ſon Appanage, & le pays d'Aunis ſe fuſſent ſoumis à luy.

Juvenal des Urſins.

Le Duc de Bourgogne obtint du Roy d'Angleterre une Tréve juſqu'au quatorziéme de May, & un peu avant qu'elle finît, il en conclut une autre avec le Dauphin; & celle-cy devoit commencer le jour que celle qu'il avoit faite avec les Anglois devoit expirer. Ce jour-là même les Rois de France & d'Angleterre

étoient convenus de se trouver à Meulan ; & la Tréve devoit être prorogée de quelques jours, afin de convenir des articles de la paix, dont chacun apporteroit un projet. Par le Traité fait avec le Dauphin, ce jeune Prince devoit aussi envoyer ses Députez à Meulan ; mais au cas qu'il ne voulût pas s'accommoder de celûy qu'on feroit avec les Anglois, la résolution étoit prise de se liguer avec le Roy d'Angleterre contre luy. Que si avant qu'on eût terminé le Traité avec le Roy d'Angleterre, le Dauphin se reconcilioit avec le Roy, la Reine & le Duc de Bourgogne, alors on devoit rompre la négociation commencée avec les Anglois, pour agir contre eux avec toutes les forces du Royaume réünies entre elles.

Le quatorziéme de May la Tréve entre les deux Rois fut prolongée jusqu'au vingt-troisiéme, sans y comprendre le parti du Dauphin ; & dans cet intervalle le Duc de Bretagne & le Comte de Salisberi firent l'un au Roy d'Angleterre de la part du Roy de France, & l'autre au Roy de France de la part du Roy d'Angleterre diverses propositions. On offrit au Roy d'Angleterre de s'en tenir au Traité de Bretigny fait durant la prison du Roy Jean, de luy laisser tout ce qu'il avoit conquis en Normandie, & de luy donner en mariage Catherine de France, pour qui ce Prince avoit beaucoup d'inclination.

Juvenal des Ursins.

Le Roy d'Angleterre parut agréer cette proposition ; mais il demanda qu'avant que de terminer le Traité, on le mît en possession du Duché de Guyenne & du Comté de Ponthieu ; qu'aprés l'execution de ce premier article, on traiteroit des droits qu'il prétendoit sur la Couronne de France ; mais que de quelque maniere que la chose se conclût, il ne vouloit en aucune façon préjudicier à ces droits. Les Ambassadeurs du Roy répondirent qu'ils n'avoient pas le pouvoir d'accepter de telles conditions ; & on ne put rien conclure, sinon que les deux Rois se verroient auprés de Meulan, comme on en étoit convenu.

Le Roy en y allant tomba malade en chemin à Pontoise, & la Reine fut chargée de traiter avec le Roy d'Angleterre au lieu marqué. On prit ses seuretez de part & d'autre. On s'accorda pour la disposition des tentes, pour le nombre des Gendarmes qui escorteroient la Reine & le Roy d'Angleterre, & des Conseillers qui assisteroient à la conférence : on regla jusqu'aux moindres démarches & civilitez que chacun devoit faire. L'entrevuë se fit le trentiéme de Mai : on ne conclut rien, sinon une prolongation de Tréve pour huit jours, pendant lesquels le Roy d'Angleterre se tiendroit à Mante, & la Reine à Pontoise, d'où l'on traiteroit par Députez.

Aprés bien des pourparlers, le Roy d'Angleterre donna par écrit la proposition à laquelle il étoit résolu de s'en tenir, qui fut, qu'on luy cedât tout ce qui avoit été cedé à l'Angleterre par le Traité de Bretigny. En second lieu tout le Duché de Normandie, sans en excepter les places qu'il n'avoit pas encore conquises, & tout cela sans reserve d'hommage, de ressort & de souveraineté : Enfin qu'on luy donnât en mariage Catherine de France.

Comme la Reine & le Conseil du Roy avoient beaucoup de peine à se résoudre d'acheter la paix à de si rudes conditions, on pensa à renoüer la négociation avec le Dauphin ; & on luy en donna avis. Il envoya aussi-tôt Tanneguy du Chatel & Barbasan à Pontoise ; mais cela n'empêcha pas qu'on ne continuât de traiter avec le Roy d'Angleterre. Ce Prince demanda à avoir une conférence avec le Duc de Bourgogne. Ils eurent un long entretien seul à seul : ce qui déplut, & fut fort suspect aux mieux intentionnez de la Cour. Le Roy d'Angleterre fit cependant dire au Roy & à la Reine qu'il étoit fort mécontent de tant de délais ; qu'on vouloit l'amuser ; qu'il sçavoit qu'on traitoit avec le Dauphin, & qu'il entendoit qu'on luy donnât sans tarder une derniere réponse. On le luy promit ; mais on fit naître de nouvelles difficultez sur le Traité de Bretigny, jusqu'à ce qu'enfin la paix fut signée entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne.

Ces deux Princes, aprés quelques conférences tenuës par Députez, se trouvérent au rendez-vous qu'ils s'étoient donné auprés de Poüilly-le-Fort à une lieuë de Melun. Ils étoient tous deux accompagnez chacun d'un grand nombre de Gentilshommes. Ils firent arrêter leurs gens environ à deux portées d'arc les uns des autres. Ils mirent pied à terre, & s'avancérent dans le milieu accompagnez seulement chacun de dix hommes. Le Duc de Bourgogne s'étant approché du Dauphin, se mit à genoux. Le Prince l'embrassa, & luy dit qu'il oublioit tout le passé : il eut beaucoup de peine à le faire relever, le Duc affectant de luy donner toutes les marques du plus profond respect. Ce fut plûtôt une simple réconciliation qu'un Traité de paix, comme on le voit par l'acte, qui en fut fait & qui fut signé ce jour là même onziéme de Juillet. Ils se promirent réciproquement de vivre désormais en grande union, & de concourir de toutes leurs forces contre l'ennemi commun, de gouverner les affaires du Royaume avec la subordination qui devoit être entre eux, se soumirent à l'excommunication du Pape, & leurs terres à l'interdit, au cas qu'ils ne tinssent pas leur promesse. Ils firent serment de la garder, & l'Evêque de Leon en Bretagne, qui étoit là au nom du Pape, reçut ce serment & celuy des Seigneurs qui accompagnoient les Princes.

Monstrelet chap. 107.

Leibnitz in cod. diplom. p. 319.

An. 1419.

Aprés s'être donnez mille témoignages de tendresse, le Dauphin se fit amener son cheval, & fut contraint, malgré la resistance qu'il y fit, de souffrir que le Duc de Bourgogne luy tint l'étrier. Ensuite le Duc ayant aussi monté à cheval, ils marchérent encore quelque temps ensemble, & puis se separérent, leurs

gens jettant de toutes parts de grands cris de joye pour la réconciliation de ces deux Princes. La paix fut publiée à Paris & dans les autres Villes du Royaume au grand contentement des peuples, à qui elle donnoit quelque eſpérance de ſoulagement de leurs calamitez. Jamais le Parlement depuis qu'il étoit ſédentaire à Paris, n'eut plus de part aux affaires d'Etat que dans ces guerres civiles. On voit par les Regiſtres qu'on le conſultoit ſur tout. Le Recteur & les Députez de l'Univerſité, le Prevôt de Paris, le Prevôt des Marchands y étoient ſouvent appellez; on leur communiquoit les négociations les plus importantes, & l'on ne concluoit preſque aucune affaire conſidérable ſans leur conſentement.

Regiſtres du Parlement de l'an 1419.

Autant que cette réconciliation du Dauphin & du Duc de Bourgogne tauſa de joye aux François, autant chagrina-t-elle le Roy d'Angleterre plus redevable encore de ſes conquêtes à la diviſion des François, qu'à ſa valeur & à ſa prudence. Les hoſtilitez recommencerent plus vivement que jamais entre les deux nations. Les troupes que le Dauphin avoit en Baſſe-Normandie reprirent Avranches & Pontorſon. Il y eut un combat ſanglant auprés de Mortain, où les Anglois furent défaits & laiſſérent ſur la place plus de quatre cens hommes. Le Roy d'Angleterre ſe dédommagea par la priſe de Giſors, & bien plus encore par celle de Pontoiſe, où le Maréchal de Lile-Adam ſe laiſſa ſurprendre, & penſa luy-même être pris. La perte de cette Ville conſterna fort les Pariſiens. Le Roy, la Reine, & le Duc de Bourgogne qui étoient à Saint Denis, en ſortirent au plus vîte; & aprés avoir donné leurs ordres pour la ſeureté de Paris, ſe retirérent à Troye.

Juvenal des Urſins.

Regiſtres du Parlement de l'an 1419.

Tandis que l'on ſe battoit ainſi avec divers ſuccés en Normandie, en Picardie, & aux environs de Paris, il arriva une choſe qui fit bien changer les affaires de face, & replongea la France dans les malheurs de la guerre civile.

Le Dauphin & le Duc de Bourgogne dans leur entreveuë de Poüilly le Fort étoient convenus de ſe trouver dans un mois à Montereau-Fautyonne, pour concerter enſemble les moyens de reſiſter aux Anglois & de reprendre ſur eux dés cette année-là une partie des places dont ils s'étoient emparez. Le Dauphin s'y rendit au jour marqué, & fit dire au Duc qu'il l'y attendoit. Malgré les belles proteſtations qu'ils s'étoient faites l'un à l'autre, ils n'avoient pû ſe défaire de leurs défiances mutuelles. Ils ne manquoient pas de gens auprés d'eux qui les augmentoient, & qui leur diſſuadoient même ces entreveuës. On repréſentoit au Dauphin qu'aprés l'aſſaſſinat du Duc d'Orleans, avec qui le Duc de Bourgogne avoit fait ſemblant de ſe réconcilier trois jours auparavant de la maniere du monde la plus ſolemnelle, il devoit tout apprehender de cet eſprit perfide; que plus il avoit affecté de ſoumiſſion & de reſpect dans la derniere entreveuë, malgré ſon naturel fier & imperieux, plus la traiſon étoit à craindre; que l'attentat commis en la perſonne du frere unique du Roy, étoit un eſſai qui devoit faire prendre des précautions au fils unique du Roy; qu'il couroit depuis long-temps certains bruits, que le Duc de Bourgogne portoit ſes prétentions juſque ſur le Throne de France; que ſa conduite n'avoit que trop autoriſé juſqu'alors ces ſortes de ſoupçons; qu'il n'avoit plus qu'un crime à faire pour arriver où il prétendoit; que les aſſaſſinats coûtoient encore moins à l'ambition qu'à la haine, & qu'il falloit luy en ôter toutes les occaſions.

Juvenal des Urſins.

On n'apportoit pas des raiſons moins fortes au Duc de Bourgogne, pour le détourner de la conférence de Montereau. On luy diſoit qu'il falloit ſe défier d'un ennemi, qui luy-même ſe défie; que le Dauphin n'avoit encore oſé venir à la Cour depuis l'accommodement, ſoit qu'il craignît, ou qu'il fît ſemblant de craindre qu'on ne luy tendît quelque piége. Qu'il ſeroit le plus fort à Montereau; qu'il avoit avec luy une infinité de gens affectionnez à la maiſon d'Orleans, & qu'on luy feroit paroître juſtes les plus deteſtables deſſeins, en les luy faiſant regarder comme la punition de la mort du Duc d'Orleans.

Monſtrelet chap. 212.

Le Duc de Bourgogne parut plus ébranlé de ces remontrances, que le Dauphin de celles qu'on luy avoit faites; mais enfin aprés y avoir penſé, il paſſa par deſſus tout cela, de peur qu'on ne luy reprochât d'avoir troublé une paix qui cauſoit tant de joye à la France, & ſur tout aux Pariſiens. En arrivant il entra dans le Château, dont il devoit être le Maître durant la conférence, ainſi qu'on en étoit convenu. Le Dauphin étoit dans la Ville, & on avoit fait ſur le pont, qui eſt entre deux, des barrieres du côté du Château & du côté de la Ville, entre leſquelles les deux Princes devoient conférer, accompagnez chacun de dix perſonnes à leur choix.

Ils arrivérent en même-temps aux barriéres, c'étoit le dixiéme de Septembre. Tanneguy du Chatel, Bataille, Barbaſan, Couvillon étoient du nombre des dix qui accompagnoient le Dauphin. Saint Georges, Thoulongeon, de Montagu & le Seigneur de Noailles frere du Captal de Buch, & ſix autres entrérent avec le Duc de Bourgogne. Les Gardes furent poſées de part & d'autre au delà des barriéres, & puis les deux Princes étant entrez, les portes des barriéres furent fermées. Ce qui ſe paſſa là, eſt rapporté bien diverſement par les Hiſtoriens du temps, chacun racontant la choſe favorablement pour le parti qu'il ſuivoit. Voicy ce qu'en racontent les Partiſans du Duc de Bourgogne.

An. 1419.

Monſtrelet chap. 212.

Que le Duc de Bourgogne s'étant avancé, mit un genou en terre devant le Dauphin, & le ſalüa avec beaucoup de reſpect; que le Dauphin le receut avec un viſage ſevére, luy reprocha qu'il ne luy avoit pas tenu parole; qu'il n'avoit pas tiré ſes garniſons de pluſieurs places, comme il l'avoit promis, & que les Bour-

guignons continuoient de maltraiter & de tuer ceux qui étoient à ſon ſervice ; que le Duc en ce moment s'appercevant que ſon épée étoit trop en arriere, y porta la main pour la rapprocher de ſon côté ; qu'auſſitôt un des gens du Dauphin s'écria, quoi, vous portez la main à l'épée en préſence de Monſeigneur, & qu'à l'inſtant Tanneguy du Chatel faiſant un ſigne, dit : Il eſt temps, & donna luy-même un grand coup de hache d'armes au Duc au travers du viſage, dont il luy abbatit le menton, & que ce Prince ayant voulu tirer ſon épée, fut percé de pluſieurs coups & expira ſur le champ. Que les gens du Duc furent en même temps attaquez par ceux du Dauphin ; que le Seigneur de Noailles fut bleſſé mortellement, deux autres pareillement bleſſez, le reſte ſaiſi, excepté Montagu qui eut aſſez de force & d'adreſſe pour ſauter par deſſus la barriére & ſe ſauver, & qu'en même temps les Arbaleſtriers du Dauphin qui étoient au delà de la barriére du côté la Ville, commencérent à tirer ſur les gens du Duc de Bourgogne.

Annales de France. Juvenal des Urſins.

D'autres relations plus favorables au Dauphin, diſent que le Duc de Bourgogne s'étant préſenté fiérement devant le Dauphin, & luy ayant parlé avec beaucoup d'arrogance, on s'échauffa de part & d'autre ; que le Seigneur de Noailles porta la main droite à ſon épée, & avança la main gauche, comme pour la mettre ſur le Dauphin ; que Tanneguy du Chatel ayant à l'inſtant ouvert la porte de la barriére, avoit enlevé ce Prince, & l'avoit mis au de là en ſeureté ; qu'en même temps les gens du Dauphin s'étoient jettez ſur le Duc de Bourgogne, & l'avoient tué, & que la plûpart de ceux qui accompagnoient ce Duc, ſe comportérent tres-lâchement en cette occaſion. Quelques uns ajoutent que le Dauphin n'eut aucune part à ce meurtre ; mais que pluſieurs de ceux qui étoient avec luy, avoient depuis long-temps conjuré contre la vie du Duc de Bourgogne, pour vanger la mort du Duc d'Orleans, dont ils avoient été ſerviteurs. On accuſa l'Evêque de Langres qui étoit de ſon Conſeil, de l'avoir trahi à la ſollicitation de l'Evêque de Valence ſon frere, qui étoit dans le parti du Dauphin ; mais cela n'étoit fondé que ſur ce que l'Evêque de Langres luy avoit conſeillé de ne pas refuſer la conférence de Montereau. La Dame de Giac, qui étoit fort dans la faveur du Duc, avoit été de même avis dans l'eſpérance d'affermir la paix ; & c'étoit elle, qui avoit le plus contribué à le tirer de ſon irréſolution.

Annales de France.

Ce qui eſt certain, c'eſt que cette déplorable fin de Jean Duc de Bourgogne fut régardée comme un effet de la Juſtice divine, qui avoit différé juſqu'à ce moment la punition du déteſtable aſſaſſinat commis douze ans auparavant en la perſonne du Duc d'Orleans. Le ſouvenir de ce crime fit qu'on plaignit moins celuy qui en avoit été l'auteur, quoique d'ailleurs ce fût un Prince des plus accomplis de ſon temps, grand Capitaine, habile dans l'art de gouverner, dont une grande preuve, eſt l'autorité qu'il prit ſur les Flamans, malgré leur genie indocile, aimé & redouté de la Nobleſſe & du peuple, qui ne luy fit jamais la moindre peine. Son ambition déméſurée mit la France en combuſtion, & y a rendu ſa mémoire auſſi exécrable, qu'elle a toûjours été chere & précieuſe aux Flamans.

Cet évenement produiſit d'étranges effets. Le Dauphin eut beau ſe juſtifier par des Lettres qu'il écrivit au Prevôt des Marchands de Paris, & aux autres plus conſidérables Villes du Royaume, & les aſſeurer qu'il vouloit obſerver exactement le Traité de paix fait à Poüilly-le-Fort : c'étoit par tout & principalement à la Cour un étonnement, & une indignation dont on ne pouvoit revenir ; mais l'averſion que la Reine avoit contre ce Prince ſon fils unique depuis qu'il avoit enlevé ſon Tréſor & conſenti à ſon exil, celle qu'elle ſe perſuadoit qu'il avoit priſe pour elle, depuis qu'elle s'étoit liguée contre luy avec le Duc de Bourgogne, les interêts particuliers du Chancelier, du Connétable, des Maréchaux, du premier Préſident & des autres principaux Officiers, tant de la Cour que du Parlement & de la Ville, qui ne pouvoient guéres manquer d'être dégradez, ſi le Dauphin devenoit le Maître du gouvernement, tout cela fit prendre ſur le champ la réſolution de pouſſer ce jeune Prince à toute outrance ; & ce qui étoit juſqu'alors inoüi, on commença à prendre des meſures, pour exclure de la Couronne celuy qui en étoit l'unique & légitime héritier.

Juvenal des Urſins.

Annales de France.

Le premier Préſident de Morvilliers fut député à Philippe Comte de Charolois, qui prit le titre de Duc de Bourgogne dés qu'il ſçut la mort du Duc ſon pere ; & ce Magiſtrat l'aſſeura que le Roy, la Reine, & la Ville de Paris vouloient s'unir à luy, & pourſuivre la vengeance de cette mort. Les principales Villes de France, qui avoient tenu le parti du Duc de Bourgogne envoyérent avec le conſentement du Roy, leurs Députez à Arras, où ils ſignérent un Traité d'union le dix-ſeptiéme d'Octobre, en préſence de Jean de Luxembourg qui y aſſiſta de la part du Roy. Ce Traité fut publié dans les Carrefours de Paris : & le deuxiéme de Décembre, par l'entremiſe du Duc de Bourgogne, une Tréve fut ſignée entre les Rois de France & d'Angleterre, dans le deſſein d'agir tous de concert contre le Dauphin.

Monſtrelet chap. 216. 217. &c.

An. 1419.

Regiſtres du Parlement de l'an 1419.

On ne pouvoit pas le faire plus vivement, ou plûtôt plus violemment qu'on le fit, non ſeulement par la voye des armes, en attaquant les places qui tenoient pour ce jeune Prince ; mais plus encore par le ſurprenant Traité, qui avoit été projetté & agréé à Arras pour obtenir la Tréve, & qui fut ratifié à Troye le vingt & uniéme de may.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

An. 1420.

Leibnitz cod. diplom. p. 325.

La Cour depuis plus d'un an faiſoit ſon ſéjour ordinaire en cette Ville-là. Le Duc de Bourgogne s'y rendit, & y fut ſuivi quelque temps aprés par le Roy d'Angleterre. Ce Prin-

Monſtrelet chap. 225.

ce y vint accompagné de ſes deux freres les Ducs de Clarence & de Gloceſtre, d'un grand nombre de Seigneurs, & d'un corps de troupes de prés de ſeize cens hommes la plûpart Archers ; & le Duc de Bourgogne alla au devant de luy, pour le complimenter de la part du Roy, de la Reine, & de Catherine de France qu'on luy deſtinoit depuis pluſieurs années pour épouſe.

Comme ce n'étoit pas là une viſite de pure cérémonie ; mais qu'il s'agiſſoit du plus important Traité qui eût jamais été paſſé entre les deux Couronnes, on ne tarda pas aprés les civilitez & les honneurs réciproques à entrer en matiére. L'acte du Traité étoit déja tout dreſſé. On y ajoûta ſeulement encore quelques articles moins importans, que le Roy d'Angleterre exigea qu'on y mît ; comme ſi la France luy eût été fort redevable pour la paix qu'il luy offroit aux conditions qui y étoient contenuës. Les voicy.

Que Madame Catherine de France épouſeroit le Roy Henry V. d'Angleterre.

Qu'aprés la mort de Charles VI. Roy de France, Henri luy ſuccéderoit à la Couronne, comme ſon héritier, & qu'elle paſſeroit à ſes deſcendans.

Du Tillet Recüeil des Traitez &c. Traité de Troye chez Monſtrelet chap. 225. Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté H. fol. 187.

Que quoique le Roy Charles, tandis qu'il vivroit dût être poſſeſſeur du Royaume, néanmoins le ſoin de le gouverner, & de le regler en ſeroit confié à Henri, & que les ſujets vaſſaux & Etats luy feroient dés lors hommage, & ſerment de fidélité & d'obéïſſance ; mais qu'il ne prendroit point le titre de Roy de France, tandis que Charles vivroit.

Que tous les actes publics ſeroient expédiez ſous le nom & ſous le ſceau de Charles ; ce qui n'empêcheroit pas qu'en quelques cas Henri ne pût donner des ordres & faire, ou des deffenſes, tant de par le Roy Charles, que de par luy comme Regent ; mais qu'il ne prendroit point en ces occaſions le nom de Roy de France, & que Charles, en luy écrivant uſeroit de cette formule ; *A nôtre tres-cher fils Henri Roy d'Angleterre, héritier de France.*

Qu'aprés que Henri ſeroit parvenu à la Couronne de France, les deux Couronnes de France & d'Angleterre ſeroient unies en une même perſonne, tant de luy que de ſes hoirs, ſans pouvoir être tenuës par deux, en conſervant cependant à chacun des deux Royaumes ſes coutumes, libertez, priviléges, loix, & ſans ſoumettre l'un à l'autre.

Qu'aprés la mort de Charles, le Duché de Normandie, & autres conquêtes faites par Henri ſeroient réunies à la Couronne de France.

Que Henri employeroit ſa puiſſance à remettre en l'obéïſſance de Charles les Villes, Places, & perſonnes rebelles, appellées Partiſans du Dauphin ou Armagnacs.

Que Charles, Henri, & Philippe de Bourgogne ne feroient ni paix ni accord avec Charles ſoi-diſant Dauphin, ſinon de commun conſentement & de concert avec les trois Etats des Royaumes de France & d'Angleterre.

Outre ces articles, il y en avoit qui concernoient les priviléges du Parlement, l'entretien du Roy & de la Reine, le doüaire de Catherine de France, les Alliez de la Couronne, qui voudroient être compris dans le Traité, & quelques autres moins conſidérables en comparaiſon de ceux que je viens de rapporter.

Le Traité de Troye fut trois ſemaines aprés approuvé & accepté par le Parlement de Paris, & les Pariſiens firent ſerment de l'obſerver. On donna depuis au Roy d'Angleterre dans les actes publics le titre *de Regent & d'héritier de France* ; & quand on recevoit les Baillis au Parlement, on ne manquoit point d'exiger leur ſerment pour l'obſervation du Traité entre les Rois de France & d'Angleterre.

Regiſtres du Parlement de l'an 1420 1421.

Il n'y eut jamais de Traité, où les nullitez fuſſent plus viſibles, & où la paſſion ſe fût portée à de plus grands excés aux dépens même de ceux qu'elle faiſoit agir. L'eſprit du Roy étoit alors, & plus que jamais extrêmement affoibli : le Traité ſeul en eſt une preuve ſenſible, & montre qu'il n'agiſſoit plus que par le mouvement de la Reine & du Duc de Bourgogne aveuglez par leur haine enragée contre le Dauphin. Il ôtoit la Couronne à ſon fils unique, choſe qui n'eſt pas au pouvoir d'un Roy de France, de qui il ne dépend pas de diſpoſer de ſa ſucceſſion ; la Coutume & les Loix fondamentales de l'Etat y appellant indiſpenſablement aprés ſa mort ſes enfans mâles legitimes. Il privoit non ſeulement ſon fils de la Couronne, mais encore tous les Princes du Sang, qui au cas même qu'il eût pû desheriter ſon fils, auroient du ſucceder à ſon défaut. Les droits inconteſtables des Maiſons d'Orleans, d'Anjou, d'Alençon, de Bretagne étoient anéantis. Le Duc de Bourgogne renonçoit luy-même à ſon droit avec toute ſa poſtérité : & cela abſolument, & quoiqu'il arrivât ; car il n'étoit point ſpécifié dans le Traité, qu'au cas que Catherine de France n'eût point d'enfans de Henry, la Couronne reviendroit aux Princes du Sang de France ; & la ceſſion en étoit faite au Roy d'Angleterre & à ſes hoirs. De ſorte que ce Prince mourant ſans enfans, ſes freres & ſes autres heritiers étoient, en vertu de ce Traité, appellez à la Couronne de France. Bien plus, ſuppoſé que le principe chimerique des Anglois eût lieu, que la Couronne de France pouvoit tomber en quenoüille, Michelle de France femme du Duc de Bourgogne auroit dû être préférée à Catherine, qui n'étoit que la cadette ; & perſonne n'étoit plus intereſſé que ce Duc à s'oppoſer aux entrepriſes du Roy d'Angleterre : & quand on auroit remonté juſqu'au temps de Philippe de Valois, où la querelle commença entre la France & l'Angleterre touchant la ſucceſſion des mâles & des femelles, Henry, dont le pere avoit uſurpé le Trône ſur la Branche aînée d'Angleterre, n'auroit eu aucun

Digitized by Google

droit à la Couronne de France, même en supposant le faux principe de la succession des filles à cette Couronne.

Ce fut un tel Traité, qui ayant été dressé à Arras le dix-septiéme d'Octobre de l'an 1419. fut signé & ratifié à Troye par le Roy & la Reine, par le Duc de Bourgogne en plein Conseil, avec le consentement d'un tres-grand nombre de Seigneurs François le vingt-uniéme de May de l'an 1420. Ensuite Catherine de France fut fiancée au Roy d'Angleterre, qui l'épousa dans la même Ville le deuxiéme Juin. Ce Traité fut publié dans toutes les Villes de France, qui étoient sous l'obéïssance tant du Roy, que du Roy d'Angleterre & du Duc de Bourgogne: & le Dauphin fut déclaré ennemi de l'Etat, & incapable pour ses crimes de succeder à la Couronne de France.

An 1420 Juvenal des Ursins.

Annales de France.

Il eût été surprenant qu'un pareil attentat contre les droits de ce jeune Prince & contre les loix les plus sacrées de l'Etat ne fût pas détesté, au moins par une grande partie du Royaume; & que les François naturellement ennemis des Anglois eussent tous sans résistance subi leur joug. Aussi presque tous les pays d'au de là de la Loire prirent, ou continuérent de tenir le parti du Dauphin, tandis que presque tout ce qui est en deçà se déclara en peu de temps, ou de gré, ou de force pour les Anglois & les Bourguignons. Quantité de Seigneurs & Gentilshommes François suivirent la fortune du Dauphin. Outre ceux qu'on a déja vû marcher sous ses enseignes, le jeune Comte d'Armagnac fils du feu Connétable, Etienne de Vignoles dit la Hire, Pothon de Saintrailles Gentilhomme Gascon se distinguérent en quantité d'occasions particulieres, aussi-bien que Raymond de Salignac Sire de la Motte-Fénelon Sénéchal de Quérci, qui le servit sans solde pendant plusieurs années avec dix-neuf Ecuyers sous sa banniére.

Juvenal des Ursins.

La cause étoit trop belle pour être abandonnée. L'antipathie des François & des Anglois promettoit à ces Seigneurs fidéles des révolutions & des ressources: & l'espérance de voir un jour reconnoître leurs services par un Prince qui seroit apparemment bien-tôt sur le Trône, jointe à la gloire d'avoir défendu sa patrie & l'heritier légitime de la Couronne, pendant que d'autres les trahissoient si lâchement, étoit un motif bien puissant pour les engager à suivre ce parti. Des troupes Ecossoises qui servoient en France, se donnérent au Dauphin; de sorte qu'il se trouva une armée assez nombreuse. Il en laissa une partie dans Compiégne, Montereau, Sens, Melun, & dans quelques Places de Picardie qui tenoient encore pour luy; & marcha avec le reste au de là de la Loire.

Monstrelet chap. 225.

Dés qu'il sçut ce qui s'étoit passé à Troye, il prit la qualité de Régent du Royaume, à beaucoup plus juste titre que le Roy d'Angleterre. On voit par les Registres du Parlement, que le Dauphin se l'étoit déja donnée avant la mort du Duc de Bourgogne; mais il se l'attribua dans la conjoncture dont je parle d'une maniére plus authentique, & commença à agir avec plus d'autorité. Il alla en Languedoc, & il en ôta le Gouvernement au Comte de Foix, quoiqu'il le luy eût donné luy-même quelque temps auparavant. Il en usa ainsi pour deux raisons; l'une que le Comte de Foix luy faisoit une tres-petite part de l'argent qu'il levoit dans le pays; l'autre, que ce Comte avoit eu la hardiesse d'y faire battre monnoye en son nom & au coin de Foix & de Bearn. D'anciens Actes de ce temps-là en font deviner une troisiéme; c'est que le Comte de Foix s'entendoit avec les deux partis, pour se maintenir dans ce Gouvernement: car tandis qu'au nom du Dauphin il poursuivoit le Prince d'Orange, & le chassoit des Places dont il s'étoit emparé en Languedoc, en Auvergne, & en Guyenne, qui formoient ensemble le Gouvernement de Languedoc, il accepta de la part du Roy des Patentes pour ce Gouvernement: ce que le Dauphin ayant sçû, & qu'ainsi le Comte en vertu de ces Patentes qu'il fit publier, prétendoit tenir son autorité de la Cour, il alla avec une partie de son armée le déposseder. Il se fit luy-même Gouverneur de Languedoc, y mit ensuite le Comte de Clermont, & obligea le Pont Saint Esprit & Nismes, qui avoient suivi le parti Bourguignon, à se soumettre.

Juvenal des Ursins. Annales de France, &c.

Besse. Recueil de pieces, &c.

Cependant le Roy d'Angleterre ne demeuroit pas oisif. Il se mit en possession d'un grand nombre de Places, qui avoient tenu le parti du feu Duc de Bourgogne, & que le nouveau Duc luy remit. Il partit dés le troisiéme de Juin, c'est-à-dire, dés le lendemain de ses nôces, accompagné du Roy de France, du Roy d'Ecosse, qu'il tenoit prisonnier depuis longtemps, & du Duc de Bourgogne, & alla se présenter devant Sens qui se rendit sans aucune défense. En y entrant il se tourna vers l'Archevêque Henry de Savoisy, qui avoit fait à Troye la cérémonie de son mariage, & que les Partisans du Dauphin avoient chassé de Sens, parce qu'il étoit du parti Bourguignon, & luy dit en riant: *Vous me donnâtes hier une femme, & moy je vous rends aujourd'huy la vôtre.*

Juvenal des Ursins.

Il attaqua ensuite Montereau, où commandoit Vitri, qui aprés quelque résistance de peu de jours, capitula & rendit la Place. De là il alla mettre le Siége devant Melun, où le Dauphin avoit laissé Barbasan avec plusieurs Chevaliers & Ecuyers, & une assez bonne garnison; parce que cette Place étoit la plus importante qu'il eut de ce côté-là. Barbasan s'y défendit avec toute la bravoure & toute la conduite que le Dauphin pouvoit attendre de luy: les sorties étoient vigoureuses & fréquentes; il soutint un assaut, ruina les mines des ennemis par des contremines, & donna le temps au secours de venir. Le Dauphin fit avancer de ce côté-là une armée de quinze a seize mille hommes; mais les Généraux ayant reconnu le camp ennemi, ils le trouvérent si bien retranché, qu'ils n'osérent entreprendre de le forcer, & se retirérent.

tirérent. Barbaſan ſe voyant hors d'eſperance d'être ſecouru, demanda à capituler aprés plus de quatre mois d'une tres-belle défenſe, la garniſon manquant de pain depuis un mois, & n'ayant vécu pendant ce temps-là, que de la chair des chevaux qu'on tuoit pour s'en nourrir, & qu'on ne pouvoit conſerver faute de fourage. Tout ce qu'il put obtenir, fut que la garniſon ſortiroit la vie ſauve & ſans rançon; & il fallut ſe réſoudre à ſubir la loy du Vainqueur. Le Roy d'Angleterre, qui avoit admiré le courage de ces braves gens pendant le ſiége, en uſa mal envers pluſieurs d'entre eux; car ſur l'équivoque d'un mot de la capitulation, il les arrêta & les fit conduire aux priſons de Paris, où l'on en laiſſa mourir quelques-uns de faim. Cette ſupercherie ne fit point d'honneur au Roy d'Angleterre; mais la fermeté du Prince d'Orange luy avoit fait beaucoup de dépit pendant le ſiége de Melun. Ce Seigneur étant arrivé au camp, & s'étant rendu au quartier du Duc de Bourgogne, pour luy faire ſervice comme ſon Vaſſal, Henri l'envoya inviter à faire le ſerment pour le Traité de Troye, à quoy il répondit: *Qu'il étoit prêt de ſervir le Duc de Bourgogne ſon Seigneur; mais que pour faire ſerment entre les mains de l'ennemi capital du Royaume, il ne le feroit jamais.* Cette conduite & d'autres choſes ſemblables, qui revenoient de temps en temps au Roy d'Angleterre, luy faiſoient connoître que quoiqu'il fût maître du pays, il s'en falloit bien qu'il le fût encore des eſprits & des cœurs.

Monſtrelet chap. 231. Juvenal des Urſins.

Aprés la priſe de Melun, les deux Rois, la Reine, & le Duc de Bourgogne vinrent le premier Dimanche de l'Avent à Paris, où la Baſtille, le Château du Louvre, auſſi-bien que celuy de Vincennes avoient déja été mis entre les mains des Anglois, & le Gouvernement de cette capitale donné au Duc de Clarence frere du Roy d'Angleterre.

Juvenal des Urſins. Monſtrelet chap. 229.

Au 1420.

Malgré la miſere des peuples, on leur fit une entrée fort magnifique. Les deux Rois marchoient à côté l'un de l'autre; le Roy de France avoit la droite. Le Duc de Bourgogne vêtu de deüil, & ſuivi d'un grand nombre de Nobleſſe de ſes Etats occupoit l'autre côté de la ruë à la gauche des deux Rois. Ils allérent tous deſcendre en l'Egliſe de Nôtre-Dame; & aprés y avoir fait quelques priéres, ils ſe ſéparérent. Le Roy de France alla loger en ſon Hôtel de Saint Pol, le Roy d'Angleterre au Château du Louvre, & le Duc de Bourgogne à l'Hôtel d'Artois. Dés lors les Cours des deux Rois parurent bien différentes; rien de plus leſte & de plus nombreux que celle du Louvre, au lieu qu'à l'Hôtel de Saint Pol on ne voyoit que quelques vieux Courtiſans & quelques ſimples Gentilshommes: ce qui faiſoit bien gémir des gens en ſecret.

chap. 232. chap. 234.

Le lendemain, l'arrivée des deux Reines de France & d'Angleterre, fut une nouvelle fête à Paris. Le Duc de Bourgogne, aprés avoir laiſſé paſſer quelques jours, pour ne pas troubler les réjoüiſſances, vint en grand deüil trouver le Roy, & luy demanda juſtice de l'aſſaſſinat de ſon pere. Le Roy la luy promit, & un ou deux jours aprés, en préſence du Roy d'Angleterre, du Conſeil du Roy, du Chancelier, du premier Préſident, & de quantité de Seigneurs aſſemblez dans une Salle de l'Hôtel de Saint Pol, il reçut les plaintes du Duc contre le Dauphin & contre les autres qu'on accuſoit de ce meurtre. On obſerva à peu prés les mêmes procédures dont on avoit uſé douze ans auparavant pour l'aſſaſſinat du Duc d'Orleans: ce qui donnoit lieu à beaucoup de nouvelles réflexions. Un Seigneur nommé Nicolas Rolin, & un Docteur nommé Jean l'Archer choiſi par le Recteur de l'Univerſité parlérent avec vehémence contre le Dauphin, & contre tous les complices de la mort du Duc de Bourgogne. Marigni Avocat Général donna des concluſions tres-dures. Le Roy, aprés les avoir entenduës, répondit par la bouche de ſon Chancelier, *qu'avec la grace de Dieu, & la bonne aide & avis de ſon frere Henry Roy d'Angleterre, régent de France & heritier, il leur feroit bon accompliſſement de Juſtice.*

En effet, le Dauphin ayant été cité à la Table de Marbre, fut condamné par contumace, banni du Royaume à perpétuité, & déclaré indigne & incapable de ſuccéder à la Couronne. Il n'y avoit rien en tout cela qui dût ſurprendre, aprés le Traité de Troye. Il paroît même que dés ce temps-là le Roy d'Angleterre, le Duc de Bourgogne, & la Reine firent agir à Rome, pour faire approuver par le Pape Martin V. ce qui s'étoit paſſé en France contre le Dauphin, & que ce Prince l'ayant ſçû, écrivit à ce Pape pour l'empêcher de rien faire contre ſes interêts. Il y a au treſor des Chartres une Lettre * écrite au Dauphin en forme de Bulle, par laquelle le Pape l'aſſûroit qu'il n'avoit jamais eu le deſſein de préjudicier en rien au Droit que ſa naiſſance luy donnoit au Royaume de France. Ainſi on mettoit tout en œuvre pour perdre ce Prince.

Annales de France. Monſtrelet chap. 230.

* Datée du 5. an. de ſon Pontificat. Inventaire des Chart. T. 1. Berri a. a. 81.

Quinze jours avant l'Aſſemblée dont je viens de parler, qui ſe tint le vingt-troiſiéme de Decembre, il s'en étoit tenu une autre des trois Etats du Royaume, dont les Députez avoient reçû ordre de ſe rendre à Paris. C'étoit uniquement pour leur demander de l'argent, afin de ſoutenir la guerre contre le Dauphin. Ces ſortes de propoſitions de donner de l'argent, n'avoient preſque jamais été faites ſous ce Regne & ſous les précédens, ſans de grandes oppoſitions du côté des Députez, lors même qu'il s'agiſſoit des plus preſſantes & des plus viſibles néceſſitez du Royaume: mais en cette occaſion l'autorité du Roy, ou plutôt celle du Roy d'Angleterre trouva les Etats parfaitement dociles. L'Univerſité néanmoins voyant que dans l'aſſignation des fonds pour la levée de l'argent, on en chargeoit les Eccléſiaſtiques comme les autres, vint préſenter ſa requête ſur ce point-là au Roy d'Angleterre. Ceux qu'elle avoit chargez de cette commiſſion furent tres-mal reçûs: & comme ils

Juvenal des Urſins.

voulurent répliquer, on leur demanda s'ils étoient Armagnacs; & peu s'en fallut qu'on ne les envoyât en priſon. Il n'étoit plus queſtion alors de menacer de faire ceſſer les leçons, & de fermer les claſſes. Il falloit diſſimuler ces premieres épreuves d'une domination étrangére, & s'attendre à en eſſuyer de plus rudes encore.

Le Roy d'Angleterre n'avoit pû faire autant de conquêtes qu'il en avoit fait, ſans perdre beaucoup de monde. Il luy falloit, pour venir à bout de ſes vaſtes deſſeins, de nombreuſes troupes & de l'argent pour les entretenir. La France contribuant à ſa propre déſolation & à ſon eſclavage, luy en fourniſſoit; mais ce n'étoit pas avec tant d'abondance qu'il put ſe paſſer de ſes propres Etats. C'eſt pourquoy quelque néceſſaire que ſa préſence fût en France pour y maintenir ſes avantages, il réſolut de faire un voyage en Angleterre.

Il partit de Paris, aprés avoir pris toutes ſes précautions pour s'aſſurer de cette capitale. Il laiſſa le Duc d'Exceſter ſon oncle auprés du Roy, avec ordre de bien prendre garde qu'il ne luy échapât. La Baſtille, le Château du Louvre, les principaux quartiers de Paris furent remplis de troupes Angloiſes & Bourguignonnes, auſſi-bien que le Château de Vincennes, dont il donna la garde au Comte d'Huntington. Il pourvût Melun de toutes les choſes néceſſaires pour une longue défenſe ſous le commandement du Comte de Kent, & enſuite prit la route de Roüen avec la Reine ſa nouvelle épouſe, & ſes deux freres les Ducs de Clarence & de Bétfort. Il tint là divers Conſeils. Il fit le Duc de Clarence Lieutenant Général de Normandie, & luy recommanda ſur tout de veiller ſur les frontiéres du Comté du Maine, à cauſe de beaucoup de Nobleſſe déclarée pour le Dauphin dans ce Comté & dans l'Anjou. Aprés avoir ainſi tout réglé, il alla s'embarquer à Calais, d'où il arriva heureuſement en Angleterre.

An. 1421.

Les grandes choſes qu'il avoit faites en France, le firent recevoir avec tous les honneurs imaginables, & luy rendirent tout facile. La bourſe de ſes Sujets luy fut ouverte. Il y eut un empreſſement extrême à retourner avec luy en France, & en peu de temps il eut une armée de prés de trente mille hommes. Il fit couronner la Reine ſon épouſe, & conclut une Tréve avec les Gallois, où depuis long-temps il y avoit des rebelles qui faiſoient des courſes bien avant dans l'Angleterre. Les Hiſtoriens Anglois ajoutent, que Henri pour ſe délivrer de tout embarras, rendit aux Ecoſſois leur Roy Jaques fils de feu Robert Roy d'Ecoſſe, qui étoit depuis long-temps priſonnier en Angleterre; qu'il luy fit épouſer ſa couſine germaine ſœur du Comte de Sommerſet; que la paix fut rétablie entre les deux Royaumes, & que Jaques fut auſſi-tôt couronné par ſes Sujets : mais les Hiſtoriens d'Ecoſſe diſent avec plus de vérité, que Jaques ne ſortit de priſon que ſous le Regne du fils de Henri V. & les Traitez de la France avec Mordac Stuart Duc d'Albanie & Gouverneur d'Ecoſſe au commencement du Regne de Charles VII. qu'on voit dans le Treſor des Chartes du Roy, ne laiſſent nul lieu de douter de ce fait. Rien n'arrêtant plus Henri en Angleterre, il commença de ſe diſpoſer à ſon retour en France.

L'Hyver n'avoit pas empêché qu'il ne s'y fît diverſes entrepriſes par les deux partis. Celuy du Dauphin s'empara de Villeneuve-le-Roy au deſſus de Paris, & boucha de ce côté-là le paſſage de la Seine. Les Pariſiens en ſouffroient, les vivres qui venoient de ce côté-là, étant arrêtez par la garniſon de ce poſte. Ils s'accommodérent avec elle, & moyennant certains impôts que les bateaux payoient en deſcendant, on leur laiſſa la liberté de paſſer. D'ailleurs le Seigneur de Chatillon ſurprit Château-Thierry ſur le Dauphin, & dans les diverſes rencontres tantôt les uns étoient battus, & tantôt les autres. Monſtrelet chap. 238

Pour ce qui eſt de Paris, tout y fut aſſez tranquille pendant cette ſaiſon, excepté en une occaſion. Le Duc d'Exceſter par ordre du Roy d'Angleterre arrêta le Maréchal de Lile-Adam. Ce Seigneur avoit déplu au Roy d'Angleterre, auquel la plûpart faiſoient leur Cour d'une maniére baſſe, qui n'étoit point du caractere de ce Seigneur naturellement fier & libre. Ce Prince ne put s'empêcher de luy témoigner un jour, qu'il étoit choqué de ce qu'il ne tenoit pas en ſa préſence une contenance aſſez reſpectueuſe. Le Maréchal ne luy répondit point autre choſe, ſinon que les Rois de France n'aimoient point à voir dans leurs Courtiſans des maniéres contraintes & trop gênées. On ne ſçait, ſi d'ailleurs le Roy d'Angleterre n'eut point quelque ſoupçon de luy; mais enfin le Duc d'Exceſter l'arrêta au milieu de Paris, pour le conduire à la Baſtille. Comme le Maréchal étoit fort aimé des Pariſiens, il ſe fit une ſédition; & il s'attroupa bien mille hommes, qui voulurent l'enlever au Duc. Celuy-cy n'avoit que ſix-vingts hommes avec luy, mais gens réſolus, & la plûpart Archers. Il les rangea autour de ſa perſonne, & les fit tirer ſur cette populace; il n'en fallut pas davantage pour la diſſiper : le Maréchal fut conduit à la Baſtille, où il demeura juſqu'à la mort du Roy d'Angleterre, & porta par cette captivité la peine de l'étrange révolution qui s'étoit faite dans le Royaume, dont il avoit été la premiére cauſe, en ſurprenant Paris pour y rétablir le feu Duc de Bourgogne. chap. 239.

Mais ce qui ſe paſſa de plus mémorable en France durant l'abſence du Roy d'Angleterre, fut un combat ſanglant qui ſe donna en Anjou de la maniére, & à l'occaſion que je vais dire.

Le Dauphin avoit depuis quelque temps reçû un renfort de quatre à cinq mille Ecoſſois commandez par le Comte de Boukam grand Capitaine & fils du Duc d'Albanie. Ce Comte étoit en Anjou auprés de Baugé, où il fut joint par quel- Hiſt. Chronologique du Heraut de Berri. Monſtrelet chap. 240.

Juvenal des Urſins.

ques troupes Françoiſes ſous les ordres du Seigneur de la Fayette Maréchal de France de la création du Dauphin.

Le Duc de Clarence s'étoit approché de ce côté-là avec une armée aſſez nombreuſe, & eſpéra ſurprendre le Général Ecoſſois. Il partit bruſquement avec une partie de ſon armée, où il y avoit quinze cens hommes d'armes avec d'autres troupes, & donna ordre au Comte de Saliſbéri de le ſuivre promptement avec le reſte.

Il arriva à la vûë de l'armée Françoiſe la veille de Pâque. Boukam averti de ſa marche, l'attendit en bataille. Le Duc de Clarence vint l'attaquer : le combat fut aſſez long-temps opiniâtré ; mais enfin les Anglois furent défaits, & il en demeura prés de trois mille ſur la place. Le Comte de Kent, le Sire de Grey, Ros Maréchal d'Angleterre, & le Duc de Clarence même furent de ce nombre. Ce Prince avoit été tué dés le commencement du combat. Les Comtes de Sommerſet, d'Huntington, & du Perche demeurérent priſonniers : le reſte fut diſſipé. Les François y perdirent mille à onze cens hommes, & entr'autres Charles le Bouteiller vaillant Chevalier, Garin de Fontaines, Jean de Paſſavant, & Jean de Brelle ; mais ce qui avoit péri, ou été pris du côté des Anglois, étoit l'élite de leurs troupes.

Extrait d'un vieux Regiſtre de la Chambre des Comptes.

Monſtrelet chap. 140.

Hiſt. Chronologique du Héraut de Berri.

An. 1421.

Fort peu de temps aprés la défaite, le Comte de Saliſbéri arriva avec le reſte de l'armée Angloiſe. Le Général Boukam ne jugea pas à propos de hazarder un nouveau combat, & s'éloigna du champ de bataille ; le Comte enleva le corps du Duc de Clarence, & le fit conduire à Roüen, & de là en Angleterre.

Cette victoire donna de la réputation au parti du Dauphin ; il en apprit la nouvelle à Poitiers, & fit à Tours quelques jours aprés, Boukam Connétable de France. Ce Général profitant de ſa victoire, conquit quelques petites Places, & l'armée Françoiſe alla enſuite mettre le Siége devant Alençon. Le Comte de Saliſbéri y courut auſſi-tôt. Les François l'attendirent, & firent ſi bonne contenance, qu'il n'oſa les attaquer. Il ſe retira, & ayant été chargé dans ſa retraite, il y perdit deux ou trois cens hommes. Les François néanmoins, ou n'ayant pas aſſez d'artillerie, ou pour quelque autre raiſon, levérent le Siége.

chap. 141.

La nouvelle de la défaite de Baugé hâta le retour du Roy d'Angletere. Il trouva en arrivant à Calais le dixiéme de Juin la guerre fort allumée en Picardie, où Jacques d'Harcour Gouverneur du Crotoy, Rambure, & pluſieurs autres Gentilshommes de Picardie, s'étoient rendus maîtres pour le Dauphin de diverſes Forteresſes dans ces quartiers-là, & faiſoient tous les jours des courſes dans les environs de Guyne & de Calais. Les Anglois ſe revengeoient ſur le Canton de la Picardie qui tenoit pour le Dauphin.

chap. 143. 144. &c.

An. 1421.

L'armée que Henri amena d'Angleterre étoit de vingt-huit mille hommes, dont il y avoit vingt-quatre mille Archers, & quatre mille homme d'armes. Deux jours aprés ſon débarquement, il détacha douze cens hommes ſous la conduite du Comte d'Orſet & du Seigneur de Cliffort pour prendre les devants. Les Pariſiens les reçurent avec beaucoup de joye ; parce que les partis du Dauphin couroient ſans ceſſe les environs de Paris, & coupoient les vivres qui commençoient à devenir fort chers.

L'armée Angloiſe ſuivit ce détachement, pour aller au ſecours de Chartres, que le Dauphin aſſiegeoit avec la ſienne compoſée de ſeize à dix-ſept mille hommes ; & le Roy d'Angleterre continuant ſa marche par Montreüil, par Abbeville, par Mante, arriva au bois de Vincennes, où le Roy & la Reine l'attendoient.

Le Dauphin avoit eſpéré d'emporter Chartres avant que le Roy d'Angleterre fût en état de la ſecourir ; mais le bâtard de Thiam qui y commandoit, la deffendit avec tant de valeur, que le Prince étant beaucoup moins fort que l'ennemi qui approchoit, fut contraint de lever le ſiége. Il ſe retira vers la riviere de Loire : le Roy d'Angleterre le ſuivit, & le pouſſa juſqu'aux Fauxbourgs d'Orleans, tâchant de l'engager à la bataille ; mais le Dauphin l'évita toujours, & mit la riviere de Loire entre les Anglois & luy ; de ſorte que le Roy d'Angleterre n'oſant s'engager plus avant, & voyant d'ailleurs que la diſſenterie qui s'étoit miſe dans ſon armée, luy enlevoit grand nombre de ſoldats, il rebrouſſa chemin, & ſe conſola par la priſe de Dreux qui luy fut lâchement renduë ſans coup ferir, & par la nouvelle qu'il reçut d'un avantage remporté dans un combat par le Duc de Bourgogne à Monts en Vimeux ſur les Seigneurs qui tenoient le parti du Dauphin en Picardie, où entre autres Robert de Mailli fut tué.

Juvenal des Urſins.

Etant de retour au bois de Vincennes, les Pariſiens le ſollicitérent fort de faire le ſiége de Meaux, dont la garniſon couroit juſqu'aux portes de Paris. Il s'y réſolut avec aſſez de peine, & l'aſſiégea au mois d'Octobre avec vingt mille hommes. Il y avoit dedans un aſſez grand nombre de Nobleſſe Françoiſe commandée par le bâtard de Vaurus tres-brave homme, qui l'arrêta prés de huit mois devant cette place. Elle fut enfin priſe. Le Roy d'Angleterre fit trancher la tête à Vaurus, & enſuite attacher ſon corps à un arbre proche de la Ville qu'on appelloit l'arbre de Vaurus, parce que ce Capitaine l'ennemi le plus animé qu'euſſent les Anglois, y en avoit fait pendre un tres-grand nombre.

An. 1422.

Monſtrelet chap. 161.

La priſe de Meaux fut ſuivie de la reddition de quelques Villes & Forteresſes en Picardie, en Champagne, & aux environs de Paris ; & ces nouvelles pertes furent cauſe, que quelques Seigneurs abandonnérent le parti du Dauphin : mais aprés tout les choſes n'alloient pas ſi vîte, que le Roy d'Angleterre l'avoit eſpéré. Non ſeulement les pays d'audelà de la Loire témoignoient pour ce jeune Prince un attachement inviolable ; mais encore il avoit bien

des Partiſans en Normandie, en Picardie, & dans les autres Provinces, qui donnoient de l'exercice aux Anglois & aux Bourguignons. Il prenoit des Châteaux ſur eux, comme on en prenoit ſur luy : les avantages & les deſavantages dans les rencontres étoient aſſez égaux de part & d'autre ; les Généraux qui l'accompagnoient & qui le ſervoient tres-fidelement, paroiſſoient avoir pris pour maxime de temporiſer, & de n'en venir à aucune action déciſive, afin de donner le temps aux peuples de revenir d'eux-mêmes, aprés avoir ſenti la peſanteur du joug étranger.

Le Roy d'Angleterre faiſoit luy-même toutes ces réfléxions ; mais étant maître du Roy, de la Reine, & de la capitale, ayant pour luy le Duc de Bourgogne, que la haine irreconciliable qu'il avoit pour le Dauphin, empêcheroit de ſe jamais détacher des Anglois, & enfin tenant priſonniers en Angleterre la plûpart des Princes du Sang, il eſpéroit ſurmonter tous les obſtacles, & venir à bout avec le temps de ſon entrepriſe. Il fit paſſer d'Angleterre de nouvelles troupes, que la Reine ſa femme luy amena, aprés être heureuſement relevée de ſes couches, & luy avoir donné un héritier, qui fut nommé Henri comme ſon pere. On en fit des réjoüiſſances publiques, qui ne furent gueres moins grandes à Paris qu'à Londres.

Journal de Charles VI.

Si-tôt que ces troupes furent arrivées, Henri crut devoir tourner la plus grande partie de ſes forces contre ce qui tenoit encore pour le Dauphin en Picardie, afin de ne laiſſer rien derriere luy de ce côté là, quand il voudroit paſſer la Loire. Les deux Rois & les deux Reines partirent le vingt-deuxiéme de Juin pour aller juſqu'à Senlis. Delà le Roy d'Angleterre envoya le Comte de Varvik avec trois mille hommes à la petite ville de Gamache, qui avoit déja été attaquée, & qui avoit capitulé pour ſe rendre, en cas qu'elle ne fût pas ſecouruë. Elle ſe rendit le dix-ſeptiéme de Juin, & le gouvernement en fut donné à Felton Seigneur Anglois.

Monſtrelet chap. 265. An. 1422.

Varvick alla enſuite aſſiéger Saint Valery, dont le Commandant aprés s'être long-temps défendu, fit une ſemblable capitulation, & convint de ſe rendre le quatriéme de Septembre, ſi le Dauphin ne paroiſſoit avec une armée capable de forcer les aſſiégeans. Il étoit trop loin pour y venir à temps, ainſi la Ville tomba pareillement ſous la puiſſance des Anglois. Compiégne durant le ſiége de S. Valery avoit eu le même ſort, & de la même maniére, auſſi-bien que quelques Forteresſes des environs. Il ne reſtoit plus de ces côtez-là au Dauphin que le Crotoy & Guiſe. Le Roy d'Angleterre fit tout ſon poſſible, pour engager Jacques d'Harcour Gouverneur du Crotoy à luy remettre cette place ; mais il ne put rien gagner, & remit ces deux ſiéges à un autre temps.

Sur ces entrefaites, on luy écrivit qu'on avoit découvert une intelligence du Dauphin pour ſurprendre Paris. Il y accourut auſſi-tôt, fit venir en ſa préſence une femme qu'on avoit trouvée chargée de Lettres pour ce ſujet : il l'interrogea, elle avoüa tout, nomma ſes complices, & fut jettée avec eux dans la riviere. Aprés quoi le Roy d'Angleterre retourna rejoindre le Roy de France, & les Reines à Senlis. chap. 265. &c.

Il apprit là que le Dauphin avec une armée de vingt mille hommes, s'étoit préſenté devant la Charité ſur Loire, & que cette place s'étoit renduë à luy ; que de là il avoit été mettre le ſiége devant Cone ſur la même riviere, & que le Gouverneur avoit promis de ſe ſoumettre, s'il n'étoit ſecouru à la mi-Août.

Le Duc de Bourgogne ſur cette nouvelle s'étoit mis en campagne, & avoit envoyé au Dauphin pour luy offrir la bataille, & convenir avec luy du jour & du lieu. Le Dauphin accepta le défi, & chacun ſe diſpoſa de part & d'autre à cette journée. Le Duc de Bourgogne l'ayant fait ſçavoir au Roy d'Angleterre, ce Prince dit qu'il en vouloit être, & fit marcher par la Champagne la plus grande partie des troupes qu'il avoit en Picardie & aux environs de Paris. Il n'étoit pas alors en bonne ſanté ; & ne pouvant ſouffrir le cheval, il ſe mit en litiere pour ſe rendre à ſon armée ; mais étant allé juſqu'à Melun, & le voyage ayant augmenté ſon mal, il ſe fit porter à Vincennes, & chargea de cette expédition le Duc de Betfort ſon frere & le Comte de Varvik ſon oncle.

L'armée Angloiſe & Bourguignone s'étant aſſemblée à Vezelai, & tous les Généraux s'y étant rendus, on marcha vers Cone. Ils trouvérent le ſiége levé, & que le Dauphin s'étoit retiré à Bourges ; les Seigneurs qui étoient avec ce Prince n'ayant pas été d'avis de hazarder la bataille, vû le peu de troupes qu'il avoit en comparaiſon des ennemis.

Les Anglois & les Bourguignons s'en retournoient fort contens chacun de leur côté aprés cette eſpéce de victoire, qui ne leur avoit coûté qu'une marche, lorſque le Duc de Betfort reçut la nouvelle de l'extrêmité, où ſe trouvoit le Roy d'Angleterre ſon frere. Il prit les devans avec ſes domeſtiques, & quelques Seigneurs de ſes amis, & en arrivant il ſçut des Médecins que le mal étoit ſans remede. Le Roy d'Angleterre peu de jours aprés l'appella avec le Comte de Varvik, le Duc d'Exceſter, & ſix ou ſept autres Seigneurs, en qui il avoit le plus de confiance. Il leur dit qu'il voyoit bien que ſa fin étoit proche ; qu'il les conjuroit par l'amitié qu'il leur avoit toûjours portée, d'avoir pour ſon fils unique qu'il laiſſoit au berceau, le même attachement qu'ils avoient eu juſqu'alors pour ſa propre perſonne ; qu'il attendoit cela de leur généroſité & de leur fidélité. Ces Seigneurs fondant en larmes, luy promirent, & l'aſſeurérent d'un dévoüement ſans reſervé aux interêts de ſon fils.

Il leur communiqua enſuite ſes penſées ſur

la ſituation preſente des affaires de France, & d'Angleterre. A l'égard de celles de France, il leur recommanda ſur tout, d'entretenir une union conſtante & tres-étroite avec le Duc de Bourgogne, & de luy offrir la Régence du Royaume de France; & ſuppoſé qu'il la refuſât, il nomma le Duc de Betfort pour cet important employ. Il les conjura, quoiqu'il arrivât dans la ſuite, de ne faire jamais la paix avec Charles de Valois (c'eſt ainſi qu'il appelloit le Dauphin,) qu'à condition que toute la Normandie demeurât à la Couronne d'Angleterre, ſans aucune dépendance de celle de France.

Walſingam Polydorus Vergilius.

Il déclara Humfroy Duc de Gloceſtre ſon autre frere Regent du Royaume d'Angleterre pendant la minorité de ſon fils, & fit le Comte de Varvik Gouverneur de ce petit Prince. Il leur ordonna de ne point relâcher le Duc d'Orleans, le Comte d'Eu, le Comte d'Angouleſme, le Seigneur de Gaucour, & le Sire Guiſchard de Chiſai, qui étoient actuellement priſonniers en Angleterre, juſqu'à ce que le Prince ſon fils fût en état de défendre par luy même ſes droits ſur la Couronne de France, ou du moins ſur les Provinces de ce Royaume, qui avoient été enlevées à leurs ancêtres. Pour le reſte, ajouta-t-il, je l'abandonne à votre prudence, & au zele que vous avez toûjours eu pour le bien & la gloire de votre patrie.

S. Remi. chap. 118.

Aprés les avoir congédiez, il donna audience au Seigneur Hue de Launay, que le Duc de Bourgogne luy avoit envoyé ſur la nouvelle de ſa maladie: & puis il appella ſes Médecins, & leur ordonna de luy dire ſincerement combien ils croyoient qu'il luy reſtoit encore de vie. Aprés cet ordre réïteré, & deux conſultations qu'ils firent, un d'eux vint ſe jetter à génoux devant luy, & luy dit qu'il étoit temps qu'il recommandât ſon ame à Dieu, & que ſans un miracle, dans deux heures il ne ſeroit plus au monde.

Il fit appeller ſon Confeſſeur, quelques autres Eccleſiaſtiques & une partie de ſa famille; & comme il avoit déja receu ſes Sacremens, il ſe fit lire les ſept Pſeaumes Pénitentiaux. A la fin du *Miſerere*, il interrompit ceux qui le diſoient, au pénultiéme verſet à ces mots, *ut ædificentur muri Jeruſalem*, & proteſta que ſi Dieu luy avoit donné une plus longue vie, il avoit réſolu, aprés avoir pacifié la France, d'aller à la conquête de la Terre Sainte. On continua les prieres, & peu de temps aprés il expira le dernier jour d'Août dans une ſituation d'eſprit plus tranquille, ce ſemble, qu'elle ne devoit être, pour un homme qui alloit rendre compte à Dieu de l'uſurpation de la Couronne d'Angleterre, dont le Roy ſon pere en mourant luy avoit fait un grand ſcrupule, ſans parler de celle de la Couronne de France, qui ne pouvoit gueres être colorée que par des prétentions chimériques.

Regiſtres du Parlement. de l'an 1422.

Sa maladie fut une inflammation de l'Anus, à quoi la Chirurgie beaucoup moins parfaite en ce temps-là, qu'elle n'eſt aujourd'huy, ne trouva point de reméde. Il n'avoit que trente-ſix ans, & n'étoit que dans le dixiéme de ſon regne. L'Angleterre parfaitement ſoumiſe, malgré les mouvemens que l'uſurpation de la Couronne y avoit excitez durant la vie de ſon pere & durant une partie de la ſienne, la France envahie, l'autorité abſoluë qu'il s'y étoit acquiſe, la réputation qu'il s'étoit faite en France & en Angleterre d'une juſtice exacte, ſont des preuves évidentes de ſes grands talens pour la guerre & pour le gouvernement. Ses entrailles furent enterrées à Saint Maur des Foſſez. Son corps embaumé fut expoſé dans Nôtre-Dame de Paris & puis à Saint Denis, où l'on luy fit de magnifiques obſéques. Il fut tranſporté à Roüen, où il demeura aſſez long-temps. De là la Reine d'Angleterre le fit conduire à Calais, & puis à Londres, où elle le ſuivit. Il fut enfin enterré à Vveſtminſter parmi les Rois ſes Prédéceſſeurs.

Juvenal des Urſins.

Le Duc de Bourgogne l'ayant ſçû à l'extrêmité, s'étoit mis auſſi-tôt en chemin pour venir à Paris; mais il le trouva mort en arrivant. Il eut de fréquentes conférences avec les Ducs de Betfort, de Gloceſtre, d'Exceſter, le Comte de Varvik, & les autres Seigneurs qui étoient du Conſeil d'Angleterre. Le Traité de Troye fut confirmé; mais le Duc de Bourgogne refuſa la Régence de France, qui luy fut offerte ſuivant la derniere volonté de Henri. Il crut apparemment qu'il ne pourroit pas ſe donner aſſez d'autorité ſur les Anglois, pour ſe maintenir dans un poſte auſſi important & auſſi dangereux que celuy-là dans les conjonctures; & le Duc de Betfort s'en chargea par ſon conſentement. Ce Duc agit long-temps de concert avec le Duc de Bourgogne, & avec la Reine de France, comme Henri avoit fait, pour tenir les peuples dans la ſoumiſſion, & prit auſſi publiquement la qualité de Régent du Royaume de France au nom de Henri VI. qui n'avoit pas encore un an accompli, & que les Anglois reconnurent pour l'héritier unique des Etats de ſon pere.

Le Dauphin par cette mort fut délivré du plus redoutable ennemi qu'il eût; mais il eſpéra en vain qu'elle produiroit à la Cour quelque changement en ſa faveur. L'animoſité de la Reine & du Duc de Bourgogne contre luy, la prudence, la vigilance, l'activité de Betfort parérent le danger d'une conjoncture ſi délicate: & il ne ſe fit aucun nouveau mouvement de ce côté-là. On continua de ſe battre. Les Anglois aſſiégérent la Ville de Baſas en Gaſcogne, & elle leur fut renduë trois mois aprés faute de ſecours, tandis que le Vicomte de Narbonne, & le Comte d'Aumale Partiſans du Dauphin couroient la Normandie, où ils ſurprirent Bernai & défirent les Anglois qui étoient venus pour reprendre cette place.

Annales de France.

Vers ce même temps-là le Dauphin fut averti, que le Duc de Bretagne qu'il avoit juſqu'alors avec grande peine retenu dans ſes interêts,

l'abandonnoit pour ſuivre le parti d'Angleterre ; qu'il étoit entré en Poitou, & que peu s'en étoit fallu, qu'il n'eût ſurpris la Rochelle. Il marcha au plûtôt de ce côté-là, & courut dans cette Ville un tres-grand danger. Dans le temps qu'il tenoit Conſeil dans une chambre de la maiſon où il étoit logé, le plancher fondit tout-à-coup. Le bonheur voulut que la chaiſe où il étoit aſſis, ſe trouvât tout juſte portée ſur un gros mur, où il demeura ſeul. Pluſieurs furent bleſſez, & quelques uns en moururent. Il y a eu peu de Princes, ſur qui Dieu ait fait paroître une providence plus particuliere que ſur celuy-là, & qu'il ait tiré de plus grands dangers, & d'une maniére plus approchante du prodige.

An. 1422. Regiſtres de la Chambre des Comp. cité dans les Annotatiõs ſur l'Hiſt. de Charles VI. pag. 703.

Cet accident luy arriva l'onziéme d'Octobre ; & peu de jours aprés il apprit la mort du Roy ſon pere, qui mourut à Paris en ſon Hôtel de Saint Pol le vingt & uniéme jour du même mois * dans la quarante-troiſiéme année de ſon Regne ? & la cinquante-quatriéme de ſon âge, aprés trente ans de maladie, ou plutôt de rechûtes fréquentes dans ſes infirmitez de corps & d'eſprit, qui avoient replongé l'Etat dans les extrêmes malheurs, d'où la ſageſſe de ſon Prédeceſſeur l'avoit ſi heureuſement délivré.

* Labbe dãs ſa Chronique cite l'Epitaphe de ce Prince pour cette Epoque : Des Urſins met ſa mort le 20. Les Annales de France, & Monſtrelet la place au 22.

Les longs Regnes ſont ordinairement avantageux à un Etat ; mais la longueur de celuy-cy, avec les circonſtances fâcheuſes qui l'accompagnérent, fut la ruine de la France. Les viciſſitudes de la maladie & de la ſanté du Roy, étoient quelque choſe de pire que ſi le mal eût été continuel : car on auroit pû en ce cas établir une forme conſtante de Gouvernement, au lieu que les changemens y étoient preſque auſſi fréquens, que ceux qui arrivoient à l'eſprit de ce Prince. On luy faiſoit changer dans un de ſes bons intervalles ce qu'il avoit réſolu dans un autre. On luy repreſentoit les inconveniens de ce qu'il avoit fait, ſans luy faire enviſager ceux de ce qu'on vouloit luy faire faire de nouveau. Les Princes & les Seigneurs qui prétendoient au Gouvernement, ſe débuſquoient les uns les autres : on ne voyoit que Chanceliers, Connétables, premiers Preſidens, Surintendans des Finances dégradez, diſgraciez, obligez de céder leur place à leurs concurrens. L'eſprit du Prince s'affoibliſſant de plus en plus, les déſordres ne firent que croître, & ils arrivérent enfin juſqu'à ce point que l'on vit l'heritier de la Couronne deshérité, & un étranger le plus grand ennemi de l'Etat, mis en ſa place.

Malgré tous les malheurs dont Charles VI. fut à la vérité l'occaſion plutôt que la cauſe, la voix du peuple luy donna le glorieux Surnom de *Bien-aimé*, Titre dont il fut redevable à la ſeule compaſſion que ſes Sujets avoient de luy : car jamais les peuples ne ſouffrirent davantage que ſous ſon Regne ; mais ils voyoient bien que leurs maux ne partoient ni de ſon cœur, ni de ſa main. Ils en connoiſſoient les véritables Auteurs, & ils les haïſſoient. Pour A luy, ils le plaignoient, & à force de le plaindre, ils l'aimérent.

Journal du Regne de Charles VI.

Nul Prince de ſon Sang n'aſſiſta à ſes obſéques, pluſieurs étant morts à la bataille d'Azincour, les autres étant priſonniers en Angleterre, & les autres n'étant point à la Cour, ſoit par mécontentement, ſoit pour ne point autoriſer par leur préſence, la proclamation qui ſe devoit faire de Henry VI. comme Roy de France. Le ſeul Duc de Bétfort étoit en deüil. Au moment que le Roy fut enterré, un Héraut cria qu'on priât Dieu pour l'ame du Roy Charles VI. & en même temps il ajoûta : Vive Henry de Lanclaſtre Roy de France & d'Angleterre. Le Duc de Bétfort au retour du convoi, fit porter devant luy l'épée Royale comme Regent du Royaume, de quoy le peuple ne put s'empêcher de murmurer.

Une des choſes les plus avantageuſes que Charles fit pour ſon Etat, fut l'échange de la Duché de Nemours & de quelques autres terres qu'il donna à Charles II. Roy de Navarre, pour les prétentions que ce Prince avoit encore ſur les Comtez de Champagne & de Brie, & pour Evreux, Ponteaudemer, Avranches, Cherbourg, & pluſieurs autres Places en Normandie, qui avoient donné moyen aux Rois de Navarre ſous les Regnes précédens, de broüiller en France, & de ſe rendre redoutables à la Cour.

Il tranſigea auſſi avec Iſabelle Reine de Majorque & de Minorque, & Marquiſe de Monferrat ; & par la Tranſaction, elle ſe déſiſta des pourſuites qu'elle avoit commencées, pour ſe relever de la vente qui avoit été faite de la Seigneurie de Montpellier par Jaques III. Roy de Majorque à Philippe de Valois.

Il acquit pareillement la Châtellenie de Taillebourg en Xaintonge de Jean de Harpedane Seigneur de Belleville. Il y a dans l'acte de cette acquiſition une choſe remarquable ; c'eſt que le Roy s'y attribuë le droit de réünion à la Couronne ſur tous les Ports de mer, & ſur toutes les Places frontiéres en vertu de ſa puiſſance ſouveraine pour le bien de l'Etat, à charge ſeulement de dédommager ceux à qui les Ports & les Places appartiendroient.

Inventaire des Chart. T. 6.

Quoique l'invention du Canon ſoit plus ancienne que ce Regne, ce ne fut cependant que du temps de ce Prince, que l'uſage en devint fréquent en France. Les armes les plus ordinaires étoient encore les fléches, les lances, la hache d'armes, & l'épée. Pour ce qui eſt du javelot, il y avoit déja long-temps que l'uſage en étoit aboli. Charles eut ſix fils & ſix filles légitimes. De ſes ſix fils le ſeul Charles VII. du nom luy ſurvécut. Il eut une fille naturelle appellée par les uns Marie, & par les autres Marguerite. Elle porta le nom de Valois, & fut mariée à Jean de Harpedane de Belleville.

Il avoit fait ſon Teſtament dés l'an 1393. dans un de ſes bons intervalles, craignant que la mort ne le ſurprît en quelqu'un de ſes accés. On y voyoit la tendreſſe & la vénération

qu'il conſervoit pour la mémoire du Connétable du Gueſclin, à qui il avoit fait faire un magnifique Service à Saint Denis au commencement de ſon Regne, quoique ce Seigneur fût mort ſous le Regne précédent; & dans ce Teſtament il léguoit encore en ſa faveur trois cens livres, qui devoient être employées à faire prier Dieu pour luy.

Depuis l'an 1381. Charles avoit pris pour Support dans l'écuſſon de ſes Armes deux Cerfs. C'étoit au ſujet d'une chaſſe qu'il fit dans les bois de Senlis, où il prit dans les toiles un Cerf portant un colier de cuivre doré, avec cette inſcription : *HOC CÆSAR MIHI DONAVIT*. C'eſt-à dire, ce colier m'a été donné par Céſar. On raiſonna beaucoup ſur l'âge du Cerf, & pour deviner quel étoit ce Céſar qui luy avoit fait mettre ce colier mais c'étoit ſans doute un des derniers Empereurs.

Hiſt. de l'Anonyme de Saint Denis par le Sieur le Laboureur.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES VII.

Surnommé le Victorieux.

CHARLES Roy de France, VII. du nom né le vingt-deuxiéme de Février de l'année 1403.* monta sur le Trône sur la fin de la vingtiéme de son âge. Le rang de sa naissance l'en devoit beaucoup éloigner : car il n'étoit que le cinquiéme des fils de Charles VI. qui portérent tous quatre avant luy la qualité de Dauphin, deux desquels, sçavoir Loüis & Jean furent mariez, & pouvoient avoir lignée. La Providence le destinoit pour être le restaurateur du Royaume de France, qui n'avoit jamais été plus proche de son entiere ruine, & qui remonta sous son Regne à un plus haut degré de puissance, que celuy même où l'on l'avoit vû monter par la valeur & par la sagesse de Philippe Auguste. Ce jeune Prince avoit été marié dés l'an 1413. avec Marie fille de Loüis II. d'Anjou Roy de Sicile & de Iolande d'Arragon, dont il n'avoit point encore eu d'enfans.

* Plusieurs de nos Modernes mettent la naissance de ce Prince en 1404. ne faisant pas réflexion qu'alors l'en France l'année ne commençoit qu'après Pâques, & que le mois de Février 1404. étoit celuy de 1403. selon la maniere de compter d'aujourd'huy.

An. 1422.

Charles rassembloit dés lors dans sa personne beaucoup de belles qualitez, & il en fit paroître dans la suite encore de plus grandes. Il étoit d'une humeur douce & agréable, humain & gracieux dans ses maniéres ; & c'est ce qui luy attacha beaucoup de Partisans durant sa mauvaise fortune. Il avoit du feu, de l'inclination pour la guerre, de la docilité pour les avis de ses plus sages Conseillers, & il avoit déja montré beaucoup de résolution & de constance, pour tenir ferme contre la puissante faction, qui sembloit devoir l'accabler.

Ancien M. S. anonyme rapporté par M. Godefroy dans son Histoire de Charles VII.

Le titre de Roy qu'il prit aussi-tôt aprés la mort de son pere, donna un grand relief à son parti. Ce fut un puissant motif pour y affermir ses anciens serviteurs, & pour luy en acquérir de nouveaux. Il apprit cette mort auprés du Puy en Vellay, où il étoit en un petit Château nommé Espally. Il en fit paroître un extrême déplaisir. Il prit le deüil ce jour-là, & le lendemain s'étant vêtu d'écarlate, tous les Seigneurs & Gentilshommes ayant pris les habits, dont ils se servoient dans les tournois ornez des écussons de leurs armes, il alla à la Chapelle, où l'on ne fit point d'autre cérémonie pour le saluer Roy, sinon d'élever une banniére aux Armes de France, & de crier en l'élevant, *Vive le Roy*. Peu de temps aprés il se fit couronner à Poitiers sans grand appareil, en attendant qu'il le pût faire à Reims, ce qui n'arriva que plusieurs années aprés.

Monstrelet vol. 2. fol. 1.

Tandis que cela se passoit au delà de la Loire, le Duc de Bétfort nommé Régent en France par le feu Roy d'Angleterre, observoit toutes les formalitez, pour faire reconnoître Roy de France son neveu Henry VI. qui étoit encore au berceau. On commença le neuviéme de Novembre à sceller en la Chancellerie de Paris au nom de ce petit Prince. On scelloit du Sceau du Châtelet, jusqu'à ce que le grand Sceau fût fait, & on mettoit au titre de tous les actes publics ces paroles. *Henry, par la grace de Dieu, Roy de France & d'Angleterre.* Et au bas, *Donné sous nôtre Scel du Châtelet de Paris en l'absence du nôtre, & de nôtre Regne le premier.* Le seiziéme jour du même mois, on commença à plaider au Parlement, & le vingt-troisiéme on scella du grand Sceau, où étoit gravé un Roy assis en une chaise, tenant deux Sceptres, un à chaque main ; à droite étoit l'Ecu de France, & à gauche l'Ecu d'Angleterre, écartelé des Fleurs-de-Lys & des Léopards. Au contre-Scel, il y avoit un Ange tenant d'une main l'Ecu de France, & de l'autre l'Ecu d'Angleterre accompagnez de chacun un Sceptre. L'Ecu d'Angleterre étoit surmonté d'une pomme, ou globe au bout d'une verge, & audessus du globe étoit une Croix. Dés le vingt-quatriéme du mois, courut une monnoye de deux blancs, où du côté de la pile étoient les Sceaux de France & d'Angleterre, & de l'autre côté une petite Croix accompagnée d'une Fleur-de-Lys & d'un Léopard, avec ces mots aux deux Légendes, *Henry Roy de France & d'Angleterre.*

Registres du Parlement de l'an 1422.

Hist. de Jean Chartier, Historiographe de Charl. VII.

Depuis ce temps-là les Rois d'Angleterre n'ont jamais cessé de porter les Armes de France & d'Angleterre écartelées, & de se dire

Rois

Rois de France & d'Angleterre. Car quoique Edoüard III. eût uſurpé ce titre l'an 1360. néanmoins aprés le Traité de Bretigni, il le quitta, & fut neuf ans ſans le porter. Il le reprit de nouveau, lorſque Charles V. luy déclara la guerre. Ses ſucceſſeurs l'imitérent. Ils ne nommoient nos Rois que par leur nom, auquel ils ajoûtoient ſeulement le Surnom *de France*, ſans la qualité de Roy. *Charles de France*, *Charles nôtre adverſaire de France*. C'eſt ainſi qu'ils écrivoient & qu'ils parloient : mais quand une fois Henry VI. eut été mis en poſſeſſion du titre de Roy de France dans la capitale même du Royaume, ils l'ont regardé comme inaliénable, & ne l'ont jamais quitté.

Il ne manquoit au parti qui le donnoit à Henry, que la juſtice. Il avoit en main la force & la puiſſance de l'Etat. Tout ſe faiſoit par les ordres du Duc de Bétfort. Le Duc de Bourgogne toûjours animé du deſir de venger la mort de ſon pere, n'agiſſoit que par ſes mouvemens. La Reine Iſabeau de Baviere, ſoit par haine pour ſon propre fils, ſoit par l'impuiſſance où elle s'étoit miſe d'agir autrement, ſecondoit en tout les Anglois & le Duc de Bourgogne. On appelloit dés lors à Paris par raillerie Charles *Le petit Roy de Bourges* : non pas qu'il n'y eût que cette Ville qui tint pour luy, mais parce qu'elle étoit la capitale du Berri, qui faiſoit une partie de ſon domaine, lorſqu'il n'étoit encore que Dauphin : Car quand il prit le nom de Roi, non ſeulement le Berri, mais encore le Bourbonnois, le Lionnois, le pays de Foreſt, l'Auvergne, le Languedoc, le Poitou, & une grande partie de la Xaintonge, étoient de ſon parti, auſſi-bien que le Comté de Cominges, & le Comté d'Armagnac au voiſinage des Pyrénées.

Annales de France.

Le Duc de Bétfort avoit ſi bien pris ſes meſures, que l'avénement du nouveau Roy Charles à la Couronne, qui devoit naturellement produire quelque changement dans l'Etat, n'y en cauſa preſque aucun, au moins au deçà de la Loire, quoiqu'il en eût fait beaucoup dans les eſprits. Mais la crainte de ce qui pouvoit arriver dans la ſuite, obligea les Pariſiens & le Duc de Bétfort d'envoyer en Angleterre, pour faire venir inceſſamment de nouvelles troupes. Loüis de Luxembourg Evêque de Teroüenne, Boudin de Saligni, & quelques autres furent chargez de cette commiſſion. Ils allérent par Lille, où ils s'abouchérent avec le Duc de Bourgogne ; ils s'embarquérent à Calais, & revinrent d'Angleterre peu de temps aprés, avec aſſûrance d'être bien ſecondez.

Monſtrelet fol. 2.

La guerre devint par tout plus furieuſe que jamais. On découvrit une intelligence du Roy dans Paris, dont les Auteurs furent arrêtez & punis : Michel Lallier, qui avoit été du nombre de ceux qu'on avoit envoyez en Angleterre, étoit de cette intelligence. Il s'échapa avec quelques autres ; & leurs biens furent confiſquez. La Ferté Milon ſe donna au Roy. Meulan fut auſſi ſurpris par ſes Partiſans, tandis que Jean de Luxembourg s'empara de quelques Châteaux en Picardie, qui tenoient encore pour ce Prince.

Le Duc de Bétfort regarda la perte de Meulan comme importante ; d'autant que cette Ville empêchoit le commerce de Paris avec la Normandie par la riviere de Seine, & il ne tarda pas à l'aſſiéger. Il s'y rendit au commencement de Janvier. Elle ſe défendit juſqu'au mois de Mars, & donna le temps au Comte d'Aumale, au Comte Boukam, au Vicomte de Narbonne, & à Tanneguy du Chatel de venir à ſon ſecours avec ſix mille hommes : mais la meſintelligence s'étant miſe entre ces Capitaines, ils abandonnérent leur deſſein. Ceux qui avoient juſqu'alors ſi généreuſement défendu la Place, en furent irritez de telle ſorte, qu'ils jettérent dans le foſſé la banniére du Roy, déchirérent à la vuë des ennemis leurs Enſeignes ſur les Remparts, & enſuite ſe rendirent par capitulation. Par un des articles, les Forteresſes de Marcouſſi & de Montlhéri furent renduës aux Anglois. Le Seigneur de Graville, qui avoit luy-même ſurpris Meulan, abandonna le parti du Roy, & prit avec quelques autres Gentilshommes celuy des Anglois.

An. 1423.

Le Duc de Bourgogne défit auprés de Saint Riquier un camp volant de François Royaliſtes, & d'autre part quelques troupes du Roy qui étoient encore maîtres du Comté de Guiſe, faiſoient des courſes continuelles dans la Picardie, & tenoient toûjours les ennemis alerte. Jean d'Harcour Comte d'Aumale, qui commandoit pour le Roy dans l'Anjou & dans le Maine, tailla en pieces dans cette derniere Province deux mille cinq cens Anglois, dont il n'en échapa pas plus de ſix vingt, ſeize ou dix-ſept cens ayant été tuez, & le reſte fait priſonnier avec le Capitaine Anglois qui les commandoit nommé le Sire de la Poule, ou Pole frere du Comte de Suffolc. Les Seigneurs de Lore, de Tromargon & de Coulonces ſe diſtinguérent fort dans cette action, que le Comte d'Aumale conduiſit avec beaucoup de prudence, & où tres-peu de François furent tuez.

Monſtrelet fol. 4.

Non ſeulement les divers partis diviſoient les Provinces, mais quelquefois les Villes mêmes. Les Habitans de Tournai furent ſur le point de s'égorger les uns les autres, les uns ſe diſant Royaliſtes, & les autres Bourguignons. Les Royaliſtes l'emportérent, & introduiſirent dans la Place le Seigneur de Moüi, qui en prit poſſeſſion au nom du Roy.

Tous ces differens ſuccés faiſoient comprendre au Duc de Bétfort, que la conquête entiere de la France luy coûteroit beaucoup de temps ; qu'à la longue l'inclination naturelle des François pour leur Roy ſe réveilleroit. Il en avoit déja vû quelques indices, même en deçà de la Loire, où ils paroiſſoient les plus attachez aux Anglois ; il prévoyoit qu'ils auroient bien-tôt du dégoût de la domination Angloiſe, & que s'il ne l'affermiſſoit parfaitement en ces quartiers-là, la révolution ſeroit toûjours à

craindre. C'eſt pourquoy avant que de former des projets pour de nouvelles conquêtes au delà de la Loire, il ne penſa qu'à bien aſſûrer celles qu'il avoit faites en deçà.

Il étoit autant ſeur de l'attachement du Duc de Bourgogne, qu'il l'étoit de la haine de ce Prince contre le Roy. Le Duc de Bretagne s'étoit auſſi déclaré pour l'Angleterre. Tandis que ces deux Ducs demeuroient fermes dans ſes intérêts, il n'avoit rien à appréhender. Ils étoient aux deux extrémitez de la France; luy-même comme au centre, maître de tout l'entre-deux, hormis de quelques Forteresſes qu'il eſperoit bien-tôt réduire, & aſſûré de Paris, où il avoit quantité de troupes: il regardoit comme ſon capital de bien entretenir cette union.

Artus Comte de Richemond frere du Duc de Bretagne s'étoit depuis peu ſauvé des mains des Anglois, qui l'avoient pris priſonnier à la bataille d'Azincour. Le feu Roy d'Angleterre luy avoit donné grande liberté ſur ſa parole, & le Comte la luy avoit fidellement gardée: car Combour & Montauban Seigneurs Bretons luy ayant donné moyen de s'échaper, dans un voyage qu'il eut permiſſion de faire en Normandie, il ne le voulut pas faire; mais quand ce Roy fut mort, il ſe crut quitte de ſa promeſſe, & ne ſe regarda plus comme priſonnier des Anglois. Comme il avoit beaucoup de crédit ſur l'eſprit du Duc ſon frere, & que d'ailleurs il avoit été fort attaché à la Maiſon de France, contre la faction Bourguignone, le Duc de Bétfort ſe défioit beaucoup de luy. Il réſolut de le gagner, & de faire tous ſes efforts, pour l'attirer par quelque avantage conſidérable, dans la Ligue qu'il avoit faite avec les deux Ducs.

Monſtrelet fol. 4. Le Duc de Bourgogne avoit deux ſœurs à marier, ſçavoir Marguerite veuve de Loüis mort Dauphin de France, & Anne qui n'avoit pas encore été mariée. Bétfort demanda au Duc de Bourgogne Anne pour luy-même, & perſuada au Duc de Bretagne de demander Marguerite pour le Comte de Richemont. Le Duc de Bourgogne conſentit aux deux mariages. Bétfort propoſa une entrevûë à Amiens pour conclure l'affaire; & luy, le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne, & le Comte de Richemond s'y rendirent. Les deux mariages y furent arrêtez, & l'alliance renouvellée entre le Duc de Bétfort, le Duc de Bretagne, & le Duc de Bourgogne, le dix-ſeptiéme d'Avril. Le Duc de Bétfort fit preſent de ſix mille écus au Duc de Bretagne pour les frais de ſon voyage, & promit au Duc de Bourgogne de propoſer à ſon Conſeil la demande qu'il luy faiſoit de Peronne, de Mondidier, de Roye, de Saint Amand & de Tournai quand cette Ville ſeroit priſe, au lieu de vingt mille livres de rente que le Roy Charles VI. luy avoit aſſignez ſur le Tréſor Royal: la choſe luy fut accordée cinq mois aprés au mois de Septembre.

Regiſtres du Parlement de l'an 1413.

Mémoires de Mr du Puy conte 688.

An. 1413.

Invent. des Chartes. T. 4. Bourgogne 3. n. 12.

Monſtrelet Bétfort tres-content du ſuccés de ſa négociation, revint à Paris, & donna ſes ordres, pour chaſſer les Royaliſtes de quelques Places qu'ils tenoient dans les Provinces voiſines & aux environs de cette capitale. Le Château d'Orſay entre Paris & Montlheri fut pris aprés ſix ſemaines de Siége. Celuy de Noyelle en Picardie, qui appartenoit à Jacques d'Harcour Commandant pour le Roy en ce pays-là, le fut auſſi; & ce Seigneur ayant dégarni la Ville de Ruë, eut encore le chagrin de la voir ſurprendre par les Anglois. Les Royaliſtes furent pareillement chaſſez de Pont ſur Seine, de Vertus, de Montagu en Champagne. Mais l'action la plus conſidérable de cette campagne ſe paſſa en Bourgogne devant la petite Ville de Crevant.

Regiſtres du Parlement de l'an 1413.

Le bâtard de la Baume, les Sires de Chatelus, de Digoine, & Guy de Bar avoient ſurpris cette Place, qui étoit dans le parti du Roy, & en avoient enlevé la garniſon. Jean Stuard Connétable d'Ecoſſe & le Seigneur d'Eſtiſſac, que le Roy avoit envoyez pour maintenir dans ſon parti une partie de la Nobleſſe qui tenoit encore pour luy en Champagne, apprirent cette nouvelle comme ils étoient prêts de paſſer la Loire à Gien. Ces deux Seigneurs quittant leur premier deſſein, réſolurent d'aller reprendre Crevant, ſur ce qu'on leur dit que la Tour ſe défendoit encore; mais ils la trouvérent renduë en arrivant. Ils ne laiſſérent pas d'en former le Siége, & envoyérent demander de l'artillerie au Roy. En attendant ils bloquérent la Place qui commençoit à manquer de vivres. Le Duc de Bétfort & le Duc de Bourgogne, qui regardoient ce poſte comme important, y firent auſſi-tôt marcher des troupes ſous la conduite des Comtes de Saliſberi & de Suffolc, & du Sire de Toulongeon Maréchal de Bourgogne. Le Roy en ayant eu avis, envoya un renfort au Connétable d'Ecoſſe de quatre cens Eſpagnols, ſous la conduite du Maréchal de Séverac qu'il fit ſuivre avec d'autres troupes par le Comte de Vantadour & les Sires de Fontaines, de Bellai, & de Gamaches. Les deux armées ſe choquérent, & aprés un aſſez rude combat, la victoire demeura aux Anglois. Il reſta douze cens François ou Ecoſſois ſur la place; un Seigneur bâtard du Roy d'Ecoſſe, Guillaume Hamilton & le Sire de Fontaines furent de ce nombre. Le Connétable d'Ecoſſe fut fait priſonnier par Chatelus, les Sires de Bellai & de Gamaches, & le Comte de Vantadour furent auſſi pris: ce dernier perdit un œil dans ce combat, & fut peu de temps aprés échangé avec Toulongeon, que les François ſurprirent entre Tournus, & Maſcon.

Hiſt. du Heraut de Berri.

La perte de Coucy, & de pluſieurs Forteroſſes du Maſconnois furent les ſuites de la défaite de Crevant. Mont-Aguillon en Champagne, que les Anglois aſſiégeoient depuis ſix mois, & qui fut vaillamment défendu ſi long-temps par les Seigneurs de la Bourbe & de Cotigny, fut pareillement contraint de ſe rendre.

Monſtrelet fol. 8.

Tant de mauvais ſuccés tempérérent beaucoup la joye, que le Roy avoit euë de la naiſ-

ed by Google

ſance d'un fils qui luy étoit né à Bourges le quatriéme de Juillet, un peu avant la bataille de Crevant, & qui fut nommé Loüis. Dés qu'on ſçeut la nouvelle de cette naiſſance, il ſe fit par tout de grandes réjoüiſſances dans les pays de l'obéïſſance du Roy, malgré la miſére des peuples. Le reſte de l'année ſe paſſa à attaquer & à ſurprendre des places de part & d'autre. Saintrailles ſurprit la Ville de Ham le troiſiéme d'Octobre ſur les Anglois: & peu de jours aprés, elle fut repriſe d'aſſaut par Jean de Luxembourg. La même choſe arriva à Compiégne, que la Hire avoit priſe, & que le Duc de Betfort fit auſſi-tôt aſſiéger par le Seigneur de Saveuſe, à qui elle fut renduë par capitulation. Beaumont ſur Oiſe fut pareillement pris par les François, & repris par le Duc de Betfort. Les Anglois firent une tentative ſur le Mont Saint-Michel, qui ne leur réüſſit point; mais aprés tout, la gloire & l'avantage de cette campagne étoient du côté des Anglois, dont les ſuccés augmentoient autant la puiſſance, que les forces du Roy diminuoient.

An. 1423.

Annales de France. Monſtrelet Jean Chartier.

Ce Prince réduit au delà de la Loire, où les Provinces qui luy obéïſſoient portoient tout le fais de la guerre, & s'épuiſoient d'hommes & d'argent, étoit contraint de mandier le ſecours des Etrangers, & de s'adreſſer aux Princes qui n'avoient rien à craindre des Anglois, ou qui les haïſſoient. Philippe Marie, Duc de Milan luy fournit ſix cens Lances & mille Fantaſſins. Mais la principale reſſource de Charles étoit en Ecoſſe; & l'intérêt qu'il avoit à la ménager, luy faiſoit combler de bienfaits les Seigneurs de ce pays, qui entroient à ſon ſervice. Il avoit fait le Comte de Boucan Connétable de France, & il donna cette même année la Terre d'Aubigny ſur Nerre à Jean Stuard Connétable de l'armée d'Ecoſſe, & depuis encore le Comté d'Evreux: & ce fut vers ce temps-là, qu'il voulut comme Charles V. ſon ayeul avoir une garde Ecoſſoiſe, qui eſt encore aujourd'huy la premiere Compagnie des Gardes du corps de nos Rois.

Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

Fauchet. L. 1. chap. 13.

Ces libéralitez luy réuſſirent; car avant envoyé l'Archevêque de Reims en Ecoſſe pour renouveller les anciennes alliances des deux Royaumes, Mordac Stuard, qui gouvernoit ce Royaume durant la priſon du Roy Jacques, le fit avec plaiſir, & s'engagea non ſeulement à envoyer des troupes en France, mais encore à ne faire ni paix ni Tréves avec les Anglois, ſans le conſentement de Charles: Traité qui fut confirmé par le ſerment des Princes, Prélats, & Barons d'Ecoſſe, avec promeſſe de le faire ratifier par leur Roy, quand il ſeroit délivré de priſon.

Du Tillet loc. cit.

Ce Traité ne fut pas ſans effet, comme pluſieurs autres qui avoient été faits entre les Rois de France & d'Ecoſſe ſous les regnes précédens. Le Comte de Duglas arriva au commencement de l'année ſuivante à la Rochelle avec quatre ou cinq mille Ecoſſois. Le Roy par reconnoiſſance, & pour l'animer à le bien ſervir, luy donna le Duché de Touraine, & le fit Lieutenant Général de ſes Armées.

An. 1424.

Le Duc de Betfort de ſon côté reçut un renfort d'Angleterre. Il fit de nouvelles levées en France; le Duc de Bourgogne en fit autant dans ſes Etats. Les courſes & les attaques recommencérent plus vivement que jamais. Jacques d'Harcour ſe défendoit depuis un an dans le Crotoy à l'embouchure de la riviere de Somme, l'unique place qui reſtoit au Roy en ces quartiers là, inveſtie de toutes parts des Villes ennemies. Il avoit capitulé dés le mois d'Octobre, & s'étoit engagé à ſe rendre au mois de Mars ſuivant, au cas qu'il ne fût pas ſecouru. Il fallut s'y réſoudre, & ce Seigneur au ſortir de là ayant voulu ſurprendre Parthenai, fut tué dans cette entrepriſe, qui ne réüſſit point. Gaillon ſur la Seine, & la Charité ſur la Loire furent auſſi enlevées par les Anglois & par les Bourguignons. La perte de cette derniere place fut tres conſidérable pour le Roy, parce que c'étoit une des clefs des pays de ſon obéïſſance. Seſanne en Brie fut priſe d'aſſaut par le Comte de Saliſberi. Jean de Luxembourg aſſiégea Guiſe, où les Partiſans du Roy s'étoient toûjours maintenus, & que le Seigneur de Proiſi défendit avec beaucoup de bravoure. Durant ce ſiége les troupes de Jean de Luxembourg firent tant de déſordres en Picardie ſur les Terres de la Nobleſſe, que pluſieurs Gentilshommes, aprés avoir fait en vain leurs plaintes à ce Général, abandonnérent le parti Bourguignon & rentrérent dans l'obéïſſance du Roy. De ce nombre furent les deux Longueval, Reucourt & Maucourt, dont les Châteaux furent auſſi-tôt ſaiſis & confiſquez par les Anglois.

Monſtrelet fol. 13.

Le Duc de Betfort agiſſant ainſi de tous côtez par ſes Lieutenans, attaqua en perſonne ſur les confins de Normandie Yvry, qu'un Capitaine Gaſcon des troupes du Roy pommé Giraut de la Paliere avoit ſurpris quelque temps auparavant. Ce Capitaine aprés trois mois de ſiége, traita avec le Duc de Betfort, ſuivant la maniere fort ordinaire de ce temps là, & promit de rendre la place, s'il ne luy venoit du ſecours avant la mi-Août; & cependant il fit avertir le Roy de l'état des choſes. Le Roy ayant aſſemblé ſon Conſeil, il y fut réſolu de faire un effort pour ſauver cette place, vû qu'on en avoit déja tant perdu d'autres, faute de les ſecourir.

Jean Chartier. Monſtrelet.

Hiſt. de la Pucelle d'Orleans &c.

On raſſembla les troupes, & on fit une armée de treize à quatorze mille hommes, dont prés de la moitié étoient Ecoſſois, deux mille Italiens la plûpart de l'Etat de Milan, & le reſte François. Le Comte de Boucan Connétable de France ſe mit à leur tête, & marcha vers Chartres accompagné du Duc d'Alençon, du Maréchal de la Fayete, du Comte Duglas, du Comte d'Aumale & du Vicomte de Narbonne. Ils ne purent faire aſſez de diligence, pour arriver à Yvri avant le terme marqué pour la reddition de la place. Ils apprirent à

Google

Nonancour Bourg ſitué à ſix ou ſept lieuës d'Yvri, qu'elle avoit été renduë au Duc de Betfort. Sur cela ils rabatirent du côté de Verneüil, & vinrent ſe préſenter devant la place. Le Duc d'Alençon qui étoit dans l'armée, en étoit le Seigneur. Les Bourgeois y étoient les plus forts, de plus on leur fit accroire que le ſiége d'Yvri étoit levé; ainſi malgré la garniſon ils ouvrirent leurs portes, & les ſoldats ſe ſauvérent dans le Château, qui fut pris en deux jours.

La priſe de cette place dédommageoit le Roy de la perte d'Yvri, & le Duc de Betfort en fut extrêmement chagrin. Il partit promtement d'Yvri réſolu de donner bataille, s'il pouvoit y engager les François. Il vint ſe camper à trois lieuës de Verneüil. Sur cette nouvelle, le Connétable tint Conſeil, pour délibérer ſi on attendroit le Duc. Le Comte d'Aumale, Aimeri Vicomte de Narbonne, & la plûpart des Seigneurs François furent d'avis de ne pas haſarder la bataille, remontrant que ſi on la perdoit, le Roy n'avoit plus de reſſource, la plûpart de ſes meilleures troupes étant dans cette armée; que tous les malheurs de la France ſous les regnes de Philippe de Valois & du Roy Jean n'étoient venus que de ces coups haſardeux; que l'état pitoyable où elle ſe trouvoit n'étoit que la funeſte ſuite de la bataille d'Azincour; qu'il valloit mieux laiſſer une forte garniſon dans Verneüil, qui occuperoit long-temps le Duc de Betfort, & que pendant ce temps-là on s'empareroit aiſément de pluſieurs places, que les Anglois avoient dégarnies pour faire le ſiége d'Yvri & celuy de Guiſe, où ils étoient encore.

Cet avis paroiſſoit fort prudent; mais ce ne fut pas celuy du Connétable, ni des autres Généraux Ecoſſois, ni de quelques Seigneurs François, qui le prirent du côté de l'honneur. Ils ajoutérent qu'à la verité on haſardoit, mais qu'il ne falloit qu'une victoire pour faire changer la face des choſes; & que le parti du Roy étoit ſi abattu par la priſe d'une infinité de places, dont les Anglois s'étoient emparez dans la campagne précédente, & dans celle-cy, que s'il ne ſe relevoit par quelque action de vigueur, ce Prince tomberoit dans le mépris, & ſe verroit à la fin abandonné. Le Connétable l'emporta, & la bataille fut réſoluë, au cas que Betfort approchât.

An. 1424. On le vit paroître dés le lendemain à la veuë de Verneüil le ſeiziéme jour d'Août. Son armée commandée ſous luy par les Comtes de Saliſberi & de Suffolc étoit rangée ſur une ſeule ligne, les Archers ſur les deux aîles, tous les Gendarmes étant à pied ſelon la coûtume. Il avoit ſeulement laiſſé derriére pour la garde du camp deux mille Archers.

Le Connétable rangea pareillement ſon armée ſur une ſeule ligne ſous les murailles de Verneüil. Il fit comme deux aîles chacune de mille chevaux, commandez à la droite par le Baron de Coulonges, par les Sires de Thyeuville, d'Eſtiſſac, de Saintrailles, & par Rouſin ou Roucin, & à la gauche par le Borgne de Caqueran, par les Sires de Valpergue & Laquin-Rue-Lombards, qui avoient ſous eux les Cavaliers de leur pays.

Les deux armées furent quelque temps en préſence dans cet ordre ſans s'ébranler. Le deſſein du Connétable étoit d'attendre que les Anglois vinſſent à luy; mais l'impatience du Vicomte de Narbonne ne le luy permit pas. Ce Vicomte s'avança avec les troupes qu'il avoit ſous ſon commandement. Il fut ſuivi de quelques autres, & le Connétable fut contraint luy-même de marcher avec le reſte. Cela ne ſe put faire ſans troubler en divers endroits l'ordonnance de la bataille: & comme le Vicomte avoit marché à grands pas, la plûpart des Gendarmes chargez du poids de leurs armures étoient preſque hors d'haleine en arrivant aux ennemis, qui ne ſortirent point de leur poſte, & qui gardérent parfaitement leurs rangs derriere les pieux qu'ils avoient plantez devant eux: maniére fort en uſage parmi les Anglois qui en portoient toûjours avec eux, & s'en ſervoient même dans les petits combats de partis, quand ils en rencontroient en campagne.

Malgré tout cela néanmoins, la Cavalerie des deux aîles de l'armée Françoiſe donna avec tant de vigueur ſur les Archers qui leur étoient oppoſez, qu'elle les culbuta & leur paſſa ſur le ventre. La Cavalerie de la droite continua de pourſuivre les fuyards, & les Lombards à donner ſur le camp pour piller le bagage, croyant les uns & les autres la bataille gagnée par cette premiere déroute des ennemis: mais il s'en falloit beaucoup; car non ſeulement les Anglois du corps de bataille ſoutinrent vaillamment le choc du gros de l'armée Françoiſe; mais encore ils la chargérent ſi rudement, que le déſordre qui y étoit dés le commencement de l'attaque fut bien-tôt augmenté, & en moins d'une heure, elle fut miſe en une telle déroute, que l'on commença à fuïr de tous côtez. Les Archers que Betfort avoit laiſſez à la garde du camp, & qui avoient été pouſſez par les Lombards, ſe ralliérent, & vinrent donner ſur la Cavalerie, qui étant toute débandée, fut pareillement miſe en fuite; de ſorte que la défaite fut générale. Un peu aprés la déroute il ſe fit un ralliement de Cavalerie Françoiſe, qui parut de nouveau dans le champ de bataille; mais elle fut bien-tôt diſſipée. An. 1424.

Les François y perdirent quatre mille cinq cens hommes tuez ou dans le champ de bataille, ou dans la fuite. Ce qu'il y eut de plus funeſte, c'eſt que la plûpart des Généraux y furent ou tuez ou pris. Le Connétable Boucan, le Comte Duglas & ſon fils, les Comtes d'Aumale, de Ventadour & de Tonnerre, les Seigneurs de Graville, de Beauſaut, le Brun, de Malicorne, de la Palu, de Montenai, de Belloy, de Manni, de Fontenai, de Mathe, de Lindſai, de Gamache, de Malétroit, de Ramboüillet, de Vienne, de Harpedane, de

la Sale, de Guitri, de Gangeaux, de Courcelles, de Braquemont, de Roche-baron, de Tieuville, Philippes & Anſelin de la Tour, & grand nombre d'autres Seigneurs & Gentilshommes furent du nombre des morts. Le Vicomte de Narbonne y périt auſſi, & porta la peine de ſa témérité, qui avoit été une des principales cauſes de la perte de la bataille. Le Duc de Betfort ayant fait chercher ſon corps, le fit écarteler & pendre à un gibet; parce qu'il paſſoit pour avoir été complice de la mort du Duc de Bourgogne. Le Duc d'Alençon, le Bâtard d'Alençon ſon frere, & le Maréchal de la Fayete, les Seigneurs de Gaucourt & de Mortemar furent faits priſonniers.

La victoire coûta cher aux Anglois. Ils y perdirent ſeize cens hommes, dont les plus conſidérables furent les Seigneurs d'Odelay & Charleton, ſans parler d'un grand nombre de bleſſez; de ſorte que le Duc de Betfort défendit par tout de faire aucune réjoüiſſance pour une victoire qu'il avoit achetée avec tant de ſang. Dés le lendemain Verneüil ſe rendit par capitulation; & le Sire de Rambure qui y commandoit, en ſortit avec armes & bagage.

Hiſt. de la Pucelle d'Orleans.

Cette défaite fut un coup terrible pour le parti du Roy. Ce qu'il y avoit de meilleures troupes avoit péri en cette malheureuſe journée, l'argent luy manquoit, juſqu'à n'avoir pas dequoi entretenir ſa table, je ne dis pas avec une magnificence Royale, mais avec la médiocrité d'un ſimple Bourgeois. De reſſource pour cela du côté de ſes ſujets, il n'en avoit point. Il étoit dangereux dans la conſternation où ils étoient, de penſer à de nouvelles levées d'argent: & la moindre violence étoit capable de les déterminer à ſuivre le mauvais exemple des autres. Il ne faut rien en de telles conjonctures, pour faire entierement abandonner un Prince malheureux. Les mauvaiſes nouvelles luy venoient tous les jours les unes ſur les autres. La Ville de Guiſe, que Jean de Luxembour aſſiégeoit depui pluſieurs mois, fut contrainte de ſe rendre. Le Roy penſa encore perdre Tournai, les Partiſans du Duc de Bourgogne y ayant excité une grande ſédition contre le parti François. Le Comte de Saliſbery aſſiégea la Ville du Mans, & la prit; Mayenne, Sainte-Suſanne, Vitri en Partois, & quelques autres places, quoique bien deffenduës par les Gouverneurs, furent priſes, ou promirent de ſe rendre dans certain temps, ſi elles n'étoien ſecourues: les Généraux Anglois accordoient aiſément une telle capitulation à toutes les places en deçà de la Loire, ſeurs qu'ils étoient que les ſecours ne viendroient pas. Quelques petits avantages que les troupes du Roy eurent ailleurs, ne le dédommagérent pas de toutes ces pertes. On devoit s'attendre qu'au plus-tard au commencement de la campagne prochaine le Duc de Betfort, dont le nom étoit devenu par tout redoutable, paſſeroit la Loire avec toutes ſes forces, pour pouſſer le Roy à bout, & achever la conquête du Royaume; mais un coup ineſpéré de la Providence donna quelque temps au Roy pour reſpirer, & aux peuples pour revenir de leur frayeur. Ce fut par la meſintelligence qui deſlors s'étoit miſe entre les Chefs du parti ennemi à l'occaſion que je vais dire.

Annales de France.

Monſtrelet.

Hiſt. de la Pucelle d'Orleans.

Jaqueline Comteſſe de Haynaut & de Hollande, veuve de Jean Dauphin de France mort à Compiégne, ainſi que je l'ai raconté dans l'Hiſtoire du Regne de Charles VI. avoit épouſé en ſecondes nôces Jean IV. Duc de Brabant ſon couſin germain, Prince infirme & de petit eſprit. Il devint par là mépriſable à ſa femme, qui étoit d'un génie & d'un courage fort audeſſus du commun de ſon Sexe. L'antipathie alla juſqu'à un point, que ne le pouvant plus ſouffrir, elle penſa à faire divorce, prétendant que ſon mariage étoit nul à cauſe de la parenté. Le Pape Martin V. avoit cependant donné la diſpenſe pour ce mariage. Enſuite à la ſollicitation de l'Empereur Sigiſmond, il l'avoit révoquée, & puis enfin confirmée. La Comteſſe prétendoit trouver dans ces variations des nullitez ſuffiſantes pour le faire caſſer; mais ſans s'embaraſſer des formalitez, elle avoit traité ſecrétement avec le Duc de Gloceſtre Regent du Royaume d'Angleterre, que l'eſperance de ſe voir Comte de Haynaut & de Hollande, ne laiſſa pas long-temps balancer pour accepter un ſi bon parti. La Comteſſe s'échapa lorſqu'on y penſoit le moins: elle vint à Calais, & paſſa en Angleterre, d'où elle envoya à Rome pour faire caſſer ſon premier mariage, & ſans attendre la réponſe du Pape, en contracta un ſecond avec le Duc de Gloceſtre.

La conduite de cette jeune Princeſſe ſcandaliſa autant le monde, qu'elle le ſurprit: mais elle ne s'en mit pas fort en peine. Les nôces ſe firent avec grande ſolemnité en Angleterre; & auſſi-tôt aprés le Duc de Gloceſtre paſſa à Calais accompagné de ſon épouſe, & entra avec une armée dans le Haynaut, pour s'en ſaiſir comme du patrimoine de ſa femme. Il y trouva de la réſiſtance. Jean Duc de Brabant au deſeſpoir de l'affront qu'on luy faiſoit, de lui enlever ſa femme & le bien qu'elle luy avoit apporté en mariage, ſe mit en défenſe. Une grande partie de la Nobleſſe du pays prit ſon parti, & il eut recours au Duc de Bourgogne ſon couſin germain qui ſe déclara hautement & vivement pour luy.

Harem Annal. Brabant in Joan. IV. Monſtrelet.

Ce fut cette heureuſe diverſion qui ſauva le Roy: car il auroit aſſurément ſuccombé, ſi aprés la bataille de Verneüil, les Anglois & les Bourguignons avec toutes leurs forces jointes enſemble, avoient paſſé la Loire pour le pourſuivre, au lieu que d'une part le Duc de Gloceſtre, qui en qualité de Régent diſpoſoit de tout en Angleterre, employa toutes les troupes qu'il y pouvoit lever, contre le Duc de Brabant, & que d'un autre côté non ſeulement les Bourguignons, mais encore les Picards, & grand nombre de Seigneurs François de diverſes Provinces ſuivirent le Duc de Bourgogne en Haynaut, pour

s'oppoſer aux entrepriſes des Anglois, & laiſſérent le Duc de Bétfort avec les ſeules troupes de cette nation pour agir contre le Roy.

Ce Duc comprit parfaitement l'importance de la choſe ; & avant qu'on en fût venu aux armes, il avoit écrit fortement au Duc de Gloceſtre ſon frere, pour luy repréſenter que ce contre-temps alloit ruiner leurs affaires en France ; qu'il devoit ſe ſouvenir de ce que le feu Roy Henri leur avoit recommandé en mourant ſur toutes choſes, de retenir toûjours le Duc de Bourgogne dans leurs interêts ; que rien n'étoit plus capable de l'en détacher, que de voir les Anglois envahir le pays de celuy qu'il protégeoit comme ſon proche parent, & il les conjura l'un & l'autre de ſuſpendre leur animoſité.

Il eut avec le Duc de Bourgogne une entrevûë à Amiens ſur ce ſujet ; mais n'ayant pu rien conclure, ils promirent de ſe revoir à Paris au mois d'Octobre. Dans ce ſecond abouchement, ils arrêtérent que le Pape ſeroit l'unique Juge du different : que les deux Parties s'en rapporteroient à luy, & qu'en attendant qu'il eût prononcé, il y auroit ſuſpenſion d'armes. Le Duc de Brabant agréa cette propoſition ; mais le Duc de Gloceſtre & ſa femme la rejettérent. Ainſi on ſe prépara à la guerre.

Monſtrelet fol. 17.

Le Duc de Gloceſtre, avant que de faire aucun acte d'hoſtilité, écrivit au Duc de Bourgogne, pour le prier de ne ſe pas déclarer contre luy, comme il avoit appris qu'il vouloit faire. La lettre étoit fort honnête, excepté qu'au commencement il ſe plaignoit que dans les Lettres envoyées par le Duc de Bourgogne en diverſes Villes de ſes Etats, pour appeller ſes Vaſſaux à ſon ſervice, on avoit avancé des choſes fauſſes.

Ces paroles choquérent le Duc de Bourgogne, qui récrivit avec hauteur au Duc de Gloceſtre, luy diſant que s'il ne retractoit ce reproche de faux qu'il luy avoit fait, il vouloit qu'il luy en fît raiſon l'épée & la lance à la main dans un combat ſingulier. Le Duc de Gloceſtre répondit en ſoutenant ce qu'il avoit avancé, & accepta le duel, que le Duc de Bétfort eut beaucoup de peine à empêcher : mais il en vint à bout.

Cependant les troupes de part & d'autre entrérent en Haynaut, où il ſe fit une ſanglante guerre ; & le Duc de Bétfort apprit qu'au Siége de Braine en Haynaut fait par le Comte de Saint Pol frere du Duc de Brabant, & par ordre du Duc de Bourgogne, il y avoit des troupes du Roy commandées par Saintrailles : ce qui le chagrina fort, & luy donna de grands ſoupçons. Tout cela avoit précédé la bataille de Verneüil, aprés laquelle le Duc de Bétfort eut encore à Dourlens avec le Duc de Bourgogne, une conférence qui ne produiſit rien. Bétfort au retour paſſa par le Crotoy, où le Duc d'Alençon qui avoit été pris à la journée de Verneüil, étoit priſonnier. Il propoſa à ce Prince de faire ſerment de fidelité au Roy d'Angleterre, luy promettant à ce prix non ſeulement la liberté, mais encore de luy rendre toutes les terres & toutes les Places qu'il avoit poſſedées en France ; mais il répondit généreuſement, qu'il périroit plutôt que de violer la fidelité qu'un Sujet & un Prince du Sang devoit à ſon légitime Souverain.

Monſtrelet fol. 22.

Ibid. fol. 25.

L'importance du différent des Ducs de Brabant & de Gloceſtre obligea le Duc de Bétfort de paſſer en Angleterre, pour faire prendre à ſon frere des ſentimens conformes aux interêts de l'Etat. En paſſant auprés de Dourlens, il penſa être enlevé par un Gentilhomme nommé Fermanville du parti du Roy. Ce Gentilhomme ne le manqua que de quelques heures, & l'auroit infailliblement pris ; car il avoit mille chevaux, & le Duc étoit tres-peu accompagné.

Ibid. fol. 17. An 1425.

Ce Duc fut prés de huit mois en Angleterre, ſans pouvoir rien gagner ſur ſon frere : au bout de ce temps-là il revint en France avec un renfort de trois mille Anglois ; & cependant le Duc de Bourgogne faiſoit la guerre avec avantage tant en Haynaut qu'en Hollande en faveur du Duc de Brabant. Le Duc de Bétfort eut encore une entrevûë à Lille avec le Duc de Bourgogne où ils ne purent convenir de rien. Le Duc de Bétfort ſur l'avis qu'il eut que le Duc de Gloceſtre préparoit un grand armement pour faire deſcente en Hollande, luy envoya de nouveau quelques Seigneurs pour le détourner de cette entrepriſe, & ils l'engagérent avec beaucoup de peine à une Tréve, à laquelle le Duc de Bourgogne conſentit.

Sur ces entrefaites, la déciſion du Pape arriva touchant le mariage de la Comteſſe de Haynaut & de Hollande avec le Duc de Gloceſtre. Non ſeulement il fut déclaré nul, mais encore le Decret du Pape portoit qu'au cas que le Duc de Brabant mourût, le Duc de Gloceſtre ne pourroit épouſer la Comteſſe. C'étoit une précaution, pour empêcher qu'on n'attentât ſur la vie du jeune Duc, qui ne laiſſa pas de mourir de maladie dés la même année. Cette mort auroit pu faire revenir au Duc de Gloceſtre l'envie d'épouſer la Comteſſe, ſi incontinent aprés la déciſion du Pape, il n'eût pas épouſé une Demoiſelle qui étoit bien au deſſous de ſon rang, & qui aprés avoir été long-temps ſa maîtreſſe, devint ſa femme. Ce Duc continua encore quelque temps à faire la guerre aux Hollandois, pour ſe venger des pertes qu'il avoit faites en Hollande ; mais enfin tout fut terminé, & fort à l'avantage du Duc de Bourgogne. Car par le Traité qui fut fait, la Comteſſe de Haynaut le déclara ſon héritier, ſuppoſé qu'elle ne ſe mariât pas, ou qu'elle n'eût point d'enfans ſi elle ſe marioit ; & elle s'engagea à ne point ſe marier, qu'à celuy qu'il trouveroit bon qu'elle épouſât.

Deux ans ſe paſſérent depuis la bataille de Verneüil juſqu'au jugement du Pape, dont je viens de parler. Durant ce temps-là les Anglois agirent foiblement en France ; & depuis la priſe des Places dont ils s'étoient rendus maîtres

aprés la journée de Verneüil, ils ne firent aucune entrepriſe conſidérable non plus que les François : tout ſe termina à la priſe, ou à la ſurpriſe de deux ou trois Châteaux, & à quelques petites rencontres peu importantes.

L'inaction des Anglois fit reprendre cœur au parti du Roy. La Nobleſſe d'Auvergne & de Bourbonnois de ſon propre mouvement ſe mit en campagne ; & ce Prince fut agréablement ſurpris de voir arriver à Bourges cinq à ſix cens Chevaliers ou Ecuyers avec leur ſuite, qui luy vinrent offrir leur ſervice, & l'aſſûrer qu'il pouvoit compter ſur leur fidelité & ſur leur attachement juſqu'à la derniére extrémité. La Nobleſſe de Guyenne & de Languedoc luy fit les mêmes proteſtations : le Seigneur d'Arpajon qu'elle luy députa, le pria de ne ſe point décourager, & luy promit de trouver encore pour ſon ſervice dans le pays d'où il venoit, dix à douze mille Arbalêtriers armez d'arbalêtres d'acier.

Hiſt. de la Pucelle d'Orleans.

Le Roy tres-ſenſiblement touché du zele de cette Nobleſſe leur donna de grands témoignages du contentement qu'il en avoit, la pria de luy conſerver toûjours cette bonne volonté, d'inſpirer de pareils ſentimens aux peuples dans les Provinces, & l'aſſura que ſe voyant ſecondé par le courage de tant de braves gens, il n'épargneroit de ſon côté ni ſoins, ni fatigues, ni ſa propre vie même, pour délivrer le reſte du Royaume du joug honteux ſous lequel il gémiſſoit. Il mit les Gentilshommes d'Auvergne & du Bourbonnois dans les Places de ſa frontiére les plus expoſées : & ſans aſſembler d'armée en campagne, il penſa à affoiblir ſon ennemi d'une autre maniére.

Comme la politique du Duc de Bétfort avoit été juſqu'alors de s'attacher les Ducs de Bretagne & de Bourgogne, celle du Roy étoit de tâcher de rompre cette union par toutes ſortes de voyes. Il eſperoit beaucoup de la guerre qu'il voyoit s'allumer entre le Duc de Gloceſtre & le Duc de Bourgogne ; mais aprés tout il ſçavoit qu'il y avoit encore trop d'aigreur dans l'eſprit de celuy-cy, pour pouvoir eſperer de le ramener ſi-tôt : c'eſt pourquoy il jugea qu'il devoit faire ſes premieres tentatives du côté du Duc de Bretagne.

Artus Comte de Richemond frere de ce Duc, étoit un Prince qui avoit eu de tout temps le cœur tout-à-fait François ; & malgré les engagemens qu'il avoit pris depuis peu à Amiens avec le Duc de Bétfort, il ne pouvoit ſouffrir les Anglois. Il ne put même aſſez ſe contraindre dans cette entrevûë, & appréhendant que ſon antipathie n'eût trop paru, il ne voulut point retourner en Bretagne par la Normandie, où les Anglois étoient les maîtres ; mais avant pris la mer en un Port de Picardie, il alla débarquer à Saint Malo. Il eut depuis encore quelque mécontentement du Duc de Bétfort. De ſorte que le Roy qui ſçavoit la diſpoſition où ſe trouvoit ce Prince, jugea que c'étoit par luy qu'il falloit commencer, pour parvenir à gagner le Duc de Bretagne.

Hiſt. d'Artus III. Duc de Bretagne

Mémoires.

Le Comte de Boucan ayant été tué à la bataille de Verneüil, avoit laiſſé vacante la charge de Connétable de France. Le Roy ne douta pas qu'un poſte auſſi honorable que celuy-là, ne fût capable de tenter le Comte de Richemond, & que le Duc de Bretagne qui aimoit tendrement ſon frere, ne fut bien aiſe de l'en voir pourvû ; car d'ailleurs le Comte avoit tres-peu de revenu, & le Roy en l'honorant de cette charge, ſe propoſoit de luy donner en même temps des terres conſidérables en France. Il ſe ſervit de Charles Comte du Maine frere de Loüis III. Roy de Sicile, pour ſonder là deſſus l'eſprit du Duc de Bretagne, qui ſe trouva aſſez diſpoſé à écouter cette propoſition.

Hiſt. d'Artus III.

Le Comte du Maine en ayant rendu compte au Roy, ce Prince envoya en Bretagne le Préſident Louvet, appellé communément dans l'Hiſtoire le Préſident de Provence, qui étoit un de ſes principaux Miniſtres. Le choix que le Roy fit de ce Magiſtrat pour cette négociation, penſa tout gâter. Le Duc de Bretagne le haiſſoit perſonnellement, parce qu'il étoit perſuadé qu'il avoit trempé dans un complot que le Comte de Penthievre avoit fait contre luy quelques années auparavant pour ſe ſaiſir de ſa perſonne : & il n'avoit pas lieu d'en douter ; car aprés qu'il eût été délivré des mains du Comte, on avoit trouvé à Chantoceaux un Ecrit ſcellé du Sceau du Roy alors Dauphin, que le Préſident gouvernoit abſolument en ce temps-là, par lequel on voyoit que ce Prince avoit eu communication de l'entrepriſe ; & le Duc de Bétfort ſe ſervit habilement du reſſentiment qu'en eut le Duc de Bretagne, pour l'engager aprés la mort du feu Roy, à ſe joindre aux Anglois & au Duc de Bourgogne contre le nouveau Roy.

Argentré Hiſt. de Bretagne. liv. 10. ch. 357.

La propoſition que le Préſident avoit à faire, & que le Duc de Bretagne étoit tres-diſpoſé à accepter, fut rejettée avec mépris, par la ſeule raiſon que c'étoit ce Préſident qui la faiſoit. On délibera même dans le Conſeil du Duc ſi on ne l'arrêteroit pas ; mais le reſpect dû à la Majeſté Royale, empêcha de le faire : il eut ſeulement ordre de ſe retirer ſans délai.

Le Roy que l'état où il étoit, obligeoit de tout diſſimuler, ne ſe rebuta point ; & ayant appris, ou deviné la cauſe de la mauvaiſe réception qu'on avoit faite au Préſident, pria la Reine de Sicile de ſe charger de la négociation : elle le fit, & prit Tanneguy du Chatel pour l'accompagner en Bretagne.

Hiſt. d'Artus III.

La choſe ne fut pas encore ſans difficulté, parce qu'on avoit repréſenté au Duc de Bretagne qu'il pourroit ſe mettre ſur les bras l'Angleterre & le Duc de Bourgogne. Enfin, aprés bien des déliberations, il fut arrêté que le Comte de Richemond n'iroit point en France ſans le conſentement du Duc de Bourgogne, & qu'afin de l'engager à le donner, on ne diroit pas qu'il y alloit pour être Connétable, & pour s'attacher au ſervice du Roy ; mais

que c'étoit ſeulement pour tâcher de trouver quelques moyens de paix entre le Roy & la Maiſon de Bourgogne. Le Duc choqué contre les Anglois à cauſe de l'affaire du Haynaut, y conſentit ſans peine.

Le Duc de Bretagne tout fier de ſe voir ainſi recherché par ſon Souverain, exigea encore trois conditions. La premiere, que le Comte de Richemond ſon frere reviendroit de France quand il luy plairoit ; la ſeconde, qu'avant qu'il partît, le Roy donneroit deux Seigneurs de ſa Cour en ôtage pour ſa ſûreté ; la troiſiéme, que par la même raiſon, le Roy mettroit entre les mains des gens du Comte de Richemond quatre Places ; ſçavoir, Luſignan, Chinon, Loches, & Meun ſur Yeure, & qu'il retiendroit ces Places, & que les ôtages demeureroient en Bretagne, juſqu'à ce qu'on fût aſſûré qu'il n'y avoit rien à craindre en France pour ſa perſonne. Quelque-dures que fuſſent ces conditions & la maniere dont on les exigeoit, le Roy qui vouloit venir à ſon but, les paſſa, & les mit en execution. Les Places furent livrées, & Jean bâtard d'Orléans ſi connu depuis ſous le nom de Comte de Dunois & Guillaume d'Albret furent donnez en ôtages. L'empreſſement du Roy pour avoir le Comte de Richemont, nonobſtant toutes ces précautions affectées qui ne le rebutoient point, faiſoit beaucoup d'honneur à ce Comte, & augmentoit l'impatience qu'il avoit luy-même de ſe rendre en France. Dés que tout fut executé de la part du Roy, il partit accompagné des Seigneurs de Laval, de Porhoet, de Château-briant, de Montauban, de Malétroit, de Roſtrenen, des Vicomtes de Beaumanoir & de la Beliere, & de pluſieurs autres perſonnes de qualité de Bretagne. Il arriva avec cette belle ſuite à Angers, où le Roy s'étoit rendu. Ce Prince le reçut avec toutes ſortes de marques d'amitié & d'eſtime, & luy donna les Seigneuries de Parthenai, de Secondigni, de Vomiant, de Mermant, de Châtillon, & quelques autres que ce Prince étant encore Dauphin, avoit heritées du Duc de Berri.

Hiſt. d'Artus III.

Annales de France.

Mais quand il fut queſtion de la charge de Connétable, pour laquelle principalement le Roy l'avoit appellé auprés de ſa perſonne, il luy dit qu'il avoit défenſe du Duc ſon frere de l'accepter, avant que d'avoir le conſentement du Duc de Bourgogne & d'Amedée Duc de Savoye, & qu'il luy demandoit permiſſion d'aller voir ces deux Princes.

Il eſt certain que ce delai n'étoit qu'une feinte, & le Comte de Richemond n'en fit pas fineſſe au Roy. Le Duc de Bretagne vouloit tout de bon ſe réünir avec ce Prince ; mais il auroit ſouhaité que le Duc de Bourgogne le fît auſſi, & qu'il abandonnât les Anglois, dont la Bretagne en ce cas auroit eu beaucoup moins à craindre. Le véritable deſſein du voyage du Comte de Richemond étoit d'engager le Duc de Bourgogne à faire la paix, à laquelle le Roy ſçavoit bien que le Duc de Savoye étoit depuis long-temps réſolu de contribuer ; & on faiſoit toûjours grand fonds ſur la rupture du Duc de Bourgogne avec le Duc de Gloceſtre, quelques mouvemens que ſe donnât le Duc de Betfort, pour en prévenir les ſuites.

Hiſt. d'Artus III.

Le Comte de Richemond partit pour la Bourgogne, où il s'aboucha avec le Duc ; de là il alla à Monluel à trois ou quatre lieuës de Lion ; où il y vit le Duc de Savoye, & un Envoyé du Duc de Bretagne fut préſent à l'entreveuë. Il ſe fit des propoſitions touchant la paix entre le Roy & le Duc de Bourgogne. On y parla du mariage d'une des filles du Duc de Savoye avec Loüis Dauphin de France, & d'une des autres filles du même Duc avec le fils aîné du Duc de Bretagne ; mais rien ne fut arrêté.

Abregé chronolog. de l'Hiſt. de Charles VII.

Le Connétable à ſon retour cauſa en même temps de la joye & du chagrin au Roy. Le conſentement que le Duc de Bourgogne donna au Comte de Richemond pour l'acceptation de la charge de Connétable marquoit aſſez les diſpoſitions qu'il avoit à la paix, & faiſoit bien eſpérer au Roy de celle qu'il prétendoit faire avec le Duc de Bretagne par l'entremiſe du Comte ; mais d'ailleurs le Comte luy demanda deux conditions qui l'embaraſſérent fort : l'une de la part du Duc de Bretagne, & l'autre de la part du Duc de Bourgogne. Le Duc de Bretagne demandoit que le Roy fit ſortir de ſa Cour ceux qui avoient été de la conſpiration du Comte de Pentievre ; & cela regardoit principalement le Préſident Louvet. Le Duc de Bourgogne faiſoit une demande pareille au regard de ceux de la Cour du Roy, qu'il prétendoit avoir été complices du meurtre du Duc ſon pere ; & ceux-là étoient Tanneguy du Chaſtel, Guillaume d'Avaugour, & un autre Seigneur nommé Frottier. C'étoit exiger du Roy qu'il ſe défît de tous ceux en qui il avoit le plus de confiance, & à qui il avoit le plus d'obligation. Cependant comme il s'agiſſoit de détacher les deux Ducs du parti d'Angleterre, il s'engagea au Comte ſur ces deux articles, & luy donna enſuite à Chinon l'épée de Connétable au mois de Mars de l'an 1425.

Hiſt. d'Artus III.

An. 1425.

Quelque temps aprés le nouveau Connétable remit entre les mains du Roy les ôtages, auſſi-bien que les quatre places qui luy avoient été livrées, & alla en Bretagne, pour travailler à la paix entre le Duc ſon frere & le Roy, & en amener des troupes. Il laiſſa à la Cour l'Evêque de Clermont & le Seigneur de Trignac, pour y avoir ſoin de ſes interêts, & pour preſſer le Roy d'en faire ſortir le Préſident Louvet, Tannegui du Chatel, & les autres.

Ibid.

Le miniſtére eſt un poſte, auquel communément on ne renonce pas volontiers. Du Chatel homme droit, généreux, déſintéreſſé étoit celuy de tous qui faiſoit avec moins de peine ceder ſon ambition aux véritables interêts de ſon maître ; mais le Préſident de Provence ne

ſe

ſe trouvoit pas ſi facile à réſoudre. La perte A de ſon autorité, de ſon crédit, de ſa fortune luy paroiſſoit le plus grand mal qui luy pût arriver au monde, & il réſolut de tenter toutes ſortes de voyes pour ſe maintenir, & de profiter pour cela de l'éloignement du Connétable.

Il avoit beaucoup d'adreſſe, grand pouvoir ſur l'eſprit du jeune Roy; il avoit marié ſes deux filles, l'une au Sire de Joyeuſe, & l'autre au Bâtard d'Orleans, Seigneur dés lors tres-conſidéré du Prince, bien d'autres gens voyoient leur fortune attachée à la ſienne. Luy & ſes amis n'omirent rien pour faire changer B le Roy. Ils luy perſuadérent quo'n ne cherchoit qu'à le perdre, & qu'en luy enlevant tous ſes plus fidelles ſerviteurs, on n'avoit point d'autre deſſein que de le livrer aux Anglois. Il fut ébranlé : on luy donna des ſoupçons contre l'Evêque de Clermont & contre le Seigneur de Trignac ; & on les luy fit regarder comme des eſpions du Duc de Bretagne & du Duc de Bourgogne, de ſorte que l'un & l'autre eurent ordre de ne plus paroître au Palais.

Le Connétable inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit, ne laiſſa pas de continuer à lever des C troupes en Bretagne, & il eſpéroit bien qu'elles ne luy ſeroient pas inutiles. Il revint bien accompagné ; car en arrivant en Poitou, il trouva ſuivant les ordres qu'il avoit donnez, les Gentilshommes de cette Province, ceux du Roüergue, du Berri, de l'Auvergne, du Languedoc qui s'aſſembloient avec leurs vaſſaux. Il leur parla, & leur faiſant comprendre de quelle importance il étoit pour le Roy, de ne pas mécontenter les Ducs de Bretagne & de Bourgogne, il les fit entrer *Ibid.* dans ſes ſentimens, auſſi-bien que les Bourgeois les plus conſidérables de la plûpart des D Villes par où il paſſoit. Le Roy ſe trouvoit fort embaraſſé ; & il ſembloit vouloir éviter le Connétable, qui le ſuivant toûjours, le joignit enfin à Poitiers.

Les plus ſages & les mieux intentionnez pour le bien de l'Etat avoient de grandes inquiétudes ſur ces nouvelles diviſions, & on ne ſçavoit à quoy tout cela aboutiroit, lorſque du Chatel vint trouver le Roy, & luy dit qu'aprés avoir tout bien conſideré, la paix qu'on luy faiſoit eſperer avec le Duc de Bourgogne, étoit un ſi grand avantage, qu'il devoit y faire tout ceder ; que pour luy, il étoit réſolu E de partir inceſſamment de la Cour, & qu'il le prioit de luy donner ſes ordres, & de luy *Ibid.* marquer le lieu où il voudroit qu'il ſe retirât.

Le Roy, que cette réſolution de du Chatel tiroit d'un grand embarras, l'embraſſa, l'aſſeura de ſon amitié, luy ordonna de ſe retirer à Beaucaire, dont il le prioit d'accepter le gouvernement. Il luy donna quinze Archers pour ſa garde, luy conſerva le titre de Prevôt de Paris, & luy promit que tant qu'il pourroit, il luy en feroit toucher les appointemens.

Ce Seigneur ayant ainſi quitté la partie, il convint au Preſident Louvet de ne la pas ſoutenir & de ceder au temps. Il ſe retira fort chagrin en Provence, & ſa fille qui avoit épouſé le Bâtard d'Orleans, étant morte peu de temps aprés, il perdit beaucoup de l'eſpérance qu'il avoit de revenir à la Cour. Ce fut néanmoins par ſon conſeil, que le Roy mit en ſa place le Seigneur de Gyac, ſur lequel pour cette raiſon ce Préſident faiſoit grand fond, comme ſur un homme qui luy étoit redevable de ſon élevation.

Aprés ce départ la Cour parut tranquille. Le Connétable s'y voyant le maître, fit venir à Bourges la Ducheſſe de Guyenne ſa femme qui conſervoit ce titre à cauſe de Loüis Dauphin Duc de Guyenne ſon premier mari. Le Roy pour le doüaire qu'elle devoit avoir dé ſon premier mariage, luy aſſigna Montargis, Gien, Dun-le-Roy, & Fontenai-le-Comte, & le Connétable comblé des bienfaits de ce Prince, l'aſſûra de la réſolution où étoit le Duc de Bretagne de quitter les Anglois pour ſe joindre à luy. On choiſit la Ville de Saumur pour conclure le Traité. Le Duc de Bretagne s'y rendit, la Reine de Sicile qui avoit beaucoup contribué à cette réünion, s'y trouva auſſi avec pluſieurs Seigneurs & Dames de la Cour, & le Roy y vint au commencement d'Octobre. Le Duc de Bretagne alla prés d'une lieuë au-devant de luy. Le Roy l'embraſſa deux fois. Ils ſe donnérent mille témoignages d'une ſincere réconciliation : on travailla auſſi-tôt au Traité, & il fut ſigné le ſeptiéme d'Octobre de l'an 1425. Par ce Traité le Duc de Bretagne s'o- *Ad. 1425.* bligea de ſecourir le Roy contre les Anglois, *Du Tillet Recueil de Traitez &c.* & de luy aider à les chaſſer du Royaume ; mais à condition premierement, que le Roy ſe réüniroit avec les Princes du Sang, & en particulier avec le Duc de Bourgogne. Secondement, qu'il renonceroit à la protection du Comte de Penthievre. Troiſiémement, qu'il donneroit au Duc de Bretagne l'adminiſtration des Finances, non pas du Languedoc, comme quelques-uns ont écrit, mais du Languedoïl pays tout different du Languedoc, ainſi qu'on le voit par diverſes Ordonnances de nos Rois. Les uns croyent que par ce mot on entendoit le pays d'en deçà de la Loire. Cela me paroît faux par le Traité dont il s'agit ; car le Roy alors n'avoit rien, ou preſque rien en deçà de cette riviere : c'eſt pourquoy il me ſemble que c'eſt plutôt le pays d'entre la Loire & le Languedoc, à qui ce nom étoit donné pour une raiſon que je ne ſçai point, & ſur quoy on ne peut faire que des conjectures aſſez peu ſolides. Aprés la concluſion de ce *Annales de France.* Traité, le Duc de Bretagne fit hommage au Roy pour ſon Duché, & pour le Comté de Montfort.

Quoique par les conditions que j'ai marquées, le Duc ne s'obligeât à donner du ſe-

cours au Roy, qu'au cas que le Duc de Bourgogne fît sa paix, neanmoins on voit par la suite que le Connétable eut toute liberté de faire des troupes en Bretagne; & les Anglois en effet ne regardérent la démarche que venoit de faire le Duc, que comme une déclaration de guerre.

Ils ne furent pas long-temps sans en faire paroître leur ressentiment. Le Duc de Bétfort fit marcher des troupes sur les frontieres de la Basse-Normandie. Le Comte de Varvik assiégea Pontorson qui tenoit pour le Roy, & le prit. Il commença à faire de là des courses en Bretagne jusqu'à Rennes, & y mit tout à feu & à sang. Il fit rétablir une petite Place appellée Saint James de Beuvron, qui étoit forte autrefois, & y laissa un petit corps d'armée de sept à huit mille hommes. C'étoit comme le quartier général, d'où il se faisoit tous les jours des détachemens pour aller ravager la frontiére.

Argentré Histoire de Bretagne l. 10. ch. 370

Le Connétable, pour mettre la Bretagne à couvert, s'avança avec l'armée qu'il y avoit levée; assiégea & reprit Pontorson; fit passer par le fil de l'épée tout ce qui s'y trouva d'Anglois, & la rasa. Il alla ensuite attaquer Saint James de Beuvron plus forte par le nombre de ceux qui la défendoient, que par ses murailles, qui n'étoient pas encore tout-à-fait en état de défense. Cette Place l'arrêta quelque temps, & ses troupes, faute d'être payées, commencérent à deserter. Il avoit beau écrire en Bretagne au Chancelier, & à la Cour au Seigneur de Gyac pour avoir de l'argent; le premier ménageoit les Finances de son maître, qu'il ne vouloit point prodiguer en faveur de la France. Le second, soit qu'il n'eût point de quoy fournir aux frais de la guerre, soit qu'il voulut profiter du peu qu'il retiroit des pays de l'obéissance du Roy, soit pour venger le Président de Provence son prédecesseur & son ami, que le Connétable avoit fait chasser de la Cour, n'envoyoit que des promesses.

Hist. de la Pucelle d'Orleans.

Hist. d'Artus III.

Le Connétable au désespoir de se voir à la veille de recevoir un affront dans sa premiere expédition, résolut de donner l'assaut; mais il fut repoussé avec grande perte: les Anglois firent en même temps une sortie sur son camp, où la frayeur se répandit de toutes parts. Son armée composée pour la plûpart de nouvelles troupes commença à fuir; il fit tous ses efforts pour l'arrêter; il y pensa périr, son cheval s'étant abattu, & les fuyards poursuivis par les Anglois, luy passérent sur le corps. Il fut obligé de se sauver avec les autres, & il eut beaucoup de monde tué. Les Seigneurs de Molac, de Coitivi, de la Mote, & grand nombre d'autres Gentilshommes y périrent, l'artillerie avec les bagages fut abandonnée, & la déroute fut entiere.

An. 1426.

Le Connétable pensa moins à couvrir la Bretagne plus exposée que jamais à la fureur des Anglois, qu'à se venger de ceux qu'il regardoit comme les causes de sa défaite. Il fit enlever le Chancelier de Bretagne, le fit conduire à Chinon où étoit le Roy, & l'accusa de s'être laissé corrompre par l'argent des Anglois; mais le Chancelier se disculpa, & fut relâché sur les grandes espérances qu'il donna au Roy de ménager au plutôt la paix avec le Duc de Bourgogne. Il fut envoyé vers ce Duc & vers le Duc de Savoye; mais sa négociation ne réüssit point, le Duc de Bétfort ayant regagné le Duc de Bourgogne, & la cassation du mariage du Duc de Gloceſtre avec la Comtesse de Haynaut, donna lieu à terminer les differens.

Mais la vengeance du Connétable fut poussée bien plus vivement contre le Seigneur de Gyac. Celuy-cy qui s'étoit emparé de l'esprit du Roy, ne pensoit qu'à perdre le Connétable. Il s'étoit extrémement prévalu de la déroute de Saint James de Beuvron, pour le décrier comme un homme sans conduite, & qui pour acquerir de la gloire & de la réputation, s'embarassoit peu des veritables interêts de son Prince. Il s'étoit uni avec le Comte de Clermont & le Comte de Foix qu'il avoit remis dans les bonnes graces du Roy, & qui étoient de caractere & de naissance à entrer en concurrence avec le Connétable. Il avoit fait donner au premier la Duché d'Auvergne, & au second le Comté de Bigorre, comme en reconnoissance de ce qu'il avoit amené trois mille Bearnois pour le service du Roy. Telle étoit la situation de la Cour par rapport au Connétable lorsqu'il y arriva. Le Roy le reçut avec beaucoup de bonté en apparence, parce qu'il avoit besoin de luy pour maintenir le Duc de Bretagne dans son parti. Le Connétable de sa part fit bonne contenance, & assûra le Roy de la continuation de son zele, mais toûjours bien résolu de pousser Gyac à bout; & comme il en épioit toutes les occasions, il s'en présenta bien-tôt une, qu'il ne manqua pas.

La Cour alla passer quelques jours à Meun sur Yeure, où le Roy avoit donné ordre aux Seigneurs de Lignieres & de Culan de le venir trouver pour un different qu'ils avoient entre eux, & dont il s'étoit fait l'arbitre. Gyac étoit déclaré pour Lignieres, & le Seigneur de la Trimoüille prenoit hautement le parti de Culan. Comme un jour chacun défendoit son ami en présence du Roy, on s'échauffa; Gyac dit quelque chose de choquant à la Trimoüille, qui luy répondit par un démenti. Le Roy indigné de ce manque de respect pour sa personne, chassa la Trimoüille de sa présence, & parut fort animé pour Gyac contre ce Seigneur.

Hist. de la Pucelle d'Orleans.

Le Comte de Foix, quoique ami de Gyac, conseilla à la Trimoüille qui étoit son beau-frere de se retirer, de crainte qu'on ne l'arrêtât, sçachant certainement que Gyac conseilloit au Roy de le faire. La Trimoüille ne négligea pas l'avis du Comte de Foix; il s'en alla à Illoudun, & ne s'y croyant pas assez en sureté, il se retira au Château de Sulli. Ce Sei-

gneur étoit tres-lié avec le Connétable. Ils concertérent enſemble les moyens de ſe défaire de cet ennemi commun ; mais on vit par la ſuite qu'il y avoit encore une autre paſſion qui animoit la Trimoüille ; c'eſt qu'il étoit amoureux de la femme de Gyac.

Quelques mois ſe paſſérent, ſans que la Trimoüille parût à la Cour, où le Connétable étoit fort aſſidu. Au mois de Janvier ſuivant le Roy alla à Iſſoudun, & Gyac l'y ſuivit. Un matin au point du jour le Connétable & la Trimoüille, qui s'étoit rendu auprés de luy à l'heure marquée, entrérent bien accompagnez dans le Château où Gyac étoit logé. Ils montérent à ſa chambre, enfoncérent la porte, & le firent enlever à demi-habillé. Ils le conduiſirent à Bourges, & de là à Dun-le-Roy, où le Connétable ayant fait obſerver quelques formalitez de Juſtice, le fit noyer dans la riviere. Mais on fut bien ſurpris, lorſqu'on vit peu de temps aprés la Dame de Gyac, qui étoit de la Maiſon de Lille-Bouchard, épouſer la Trimoüille. Ce mariage ſcandaliſa fort le monde, & fit ſoupçonner la Dame d'avoir entré dans le complot des ennemis de ſon mari. C'étoit une tres-belle perſonne ; elle avoit infiniment d'eſprit, & elle étoit la femme la plus intriguante de la Cour : elle avoit été la grande confidente du feu Duc de Bourgogne ; & ce fut elle, comme je l'ai remarqué, qui ſans prévoir ce qui devoit arriver, détermina ce Duc à la conférence de Montereau-Faut-Yonne ; où il fut tué.

An. 1417.

Comme Gyac étoit extrémement haï, & que même on diſoit que c'étoit luy qui empêchoit qu'on ne fît la paix avec le Duc de Bourgogne ; il ne fut plaint ni de la Cour, ni du peuple : mais le Roy fut outré de cette mort. Il ne l'auroit pas laiſſé impunie, ſi l'Auteur luy eût été moins redoutable, ou moins néceſſaire dans les conjonctures où il ſe trouvoit. Le Connétable, pour expier ſon crime, alla ſe mettre à la tête de ſes troupes, entra en Anjou, où il prit quelques Châteaux ſur les ennemis, & fit rétablir les Fortifications de Pontorſon, que les Anglois aſſiégérent de nouveau peu de temps aprés.

Hiſtoire du Heraut de Berri.

Le Roy mit à la place de Gyac un Gentilhomme Auvergnac nommé le Camus de Beaulieu ; mais le Connétable, qui n'en fut pas plus content que de ſon prédeceſſeur, le fit poignarder auprés de Poitiers par deux ſoldats de Boſſac, qui fut depuis Maréchal de France. Enſuite le Connétable vint hardiment à la Cour, où il dit au Roy avec inſolence qu'il choiſiſſoit mal ſes Miniſtres, & qu'il falloit qu'il en prît de ſa main. Ce jeune Prince ne ſçachant plus à qui ſe fier, voyant que toute la Cour, & même la Reine de Sicile, à qui il avoit témoigné juſqu'alors beaucoup de confiance, applaudiſſoient à la mort de Beaulieu, fut obligé de prendre le parti de diſſimuler, & demanda au Connétable qui il luy vouloit donner. Vous ne pouvez être mieux ſervi, répondit-il, que par le Seigneur de la Trimoüille. Vous ne le connoiſſez pas, répartit le Roy, & vous vous en repentirez le premier. Le Connétable inſiſta toûjours ; & le Roy n'oſant luy reſiſter, fit la Trimoüille Intendant de ſes Finances, & le mit à la tête de ſon Conſeil. Le Connétable connut par expérience dans la ſuite la vérité de ce que le Roy luy avoit prédit.

Ce Prince ſe repentoit tous les jours du trop grand empreſſement qu'il avoit eu pour s'attirer un ſerviteur qui étoit devenu ſon Tyran. Le danger de Pontorſon que les Anglois ſous les ordres du Comte de Varvik & de Talbot qui devint ſi fameux dans ces guerres, aſſiégeoient depuis quelques ſemaines, éloigna de luy pour un temps cet objet odieux. Cette ville étoit la premiere conquête du Connétable depuis qu'il étoit au ſervice de France. C'étoient des Bretons qui la deffendoient, & gens tellement attachez à luy, que le Duc de Bretagne, qui ne faiſoit pas grand cas de cette place, leur ayant envoyé ordre de l'abandonner avant qu'elle fut aſſiégée, ils avoient répondu que le Connétable la leur avoit confiée ; & qu'ils n'en ſortiroient que par force, ou par ſes ordres. De ſi preſſans motifs l'obligérent à quitter la Cour, pour aller au ſecours des aſſiégez.

Hiſt. d'Artus III.

Il mena avec luy le Connétable d'Ecoſſe & quelques troupes de France, faiſant fond ſur un plus grand nombre qu'il eſperoit trouver en Bretagne, où il ſe rendit promptement. En effet le Duc ſon frere avoit convoqué à ſa priere le Ban & l'Arriereban de ſon Duché ; mais il reprit ſa premiere idée de laiſſer perdre cette place, plûtôt que de hazarder tant de brave Nobleſſe pour ſi peu de choſe, d'autant plus que les Seigneurs de Château-giron, & de la Hunnaudaye, le Baron de Coulonges, & pluſieurs autres Gentilshommes s'étant mis en campagne pour enlever un convoi aux Anglois, avoient été défaits le jour du Jeudy Saint ; les trois Seigneurs que je viens de nommer, avoient été tuez en cette occaſion, & le Vicomte de la Beliere pris. Le Connétable fut donc obligé de renoncer à cette entrepriſe. Les aſſiégez tinrent juſqu'au huitiéme de Mai, qu'ils ſe rendirent la vie ſauve avec la liberté, & ſortirent de la place ſans armes le bâton à la main.

An. 1417.

L'abſence du Connétable ne luy avoit pas rendu le cœur du Prince ; au contraire la Trimoüille, qui apprehendoit ſes manieres impérieuſes, & qui n'étoit pas homme à plier ſous luy, bien loin de le rétablir dans l'eſprit du Roy, avoit fait ſa cour à ſes dépens, blâmant ſa conduite, ſes violences, ſon humeur hautaine & ſanguinaire, & bien réſolu de luy tenir tête & de le perdre s'il pouvoit, plûtôt que de s'en laiſſer gourmander. Cependant le Connétable revint à la Cour bien accompagné, perſuadé que le Roy ne le craignoit pas moins qu'il le haïſſoit.

A peine y fut il arrivé, qu'il reçut ordre de chercher les moyens de ravitailler Montar-

ed by Google

gis que les Anglois assiégeoient. La diversion faite par le Duc de Bretagne, la prise de quelques Forteresses, dont ils s'étoient emparez en divers endroits du Royaume, l'activité de quelques Capitaines partisans du Roy, & en particulier celle d'Ambroise de Lore, qui par ses courses, ses attaques brusques, ses embuscades continuelles les tenoit sans cesse en haleine dans l'Anjou, au Maine, & sur les frontieres de Basse-Normandie, les obligeoient à beaucoup partager leurs troupes; & le Siége de Montargis ne se faisoit par le Comte de Varvic, le Comte de Suffolc, & le Seigneur Polle, qu'avec trois mille hommes: ils s'étoient bien retranchez autour de la Place, & la battoient avec beaucoup d'artillerie, résolus de la prendre par famine, s'ils ne pouvoient en venir à bout autrement.

Hist. de la Pucelle d'Orleans.

Le Commandant de Montargis étoit un Capitaine Gascon nommé Bouson de la Faille, qui se défendoit bravement depuis prés de deux mois; mais les vivres commençoient à luy manquer. Le Roy, dont les troupes étoient aussi dispersées en diverses Provinces, pouvoit encore moins que les Anglois en mettre beaucoup ensemble. Tout ce que put faire le Connétable, fut d'assembler auprés de Gien environ seize cens hommes, avec lesquels on ne pensoit pas à faire lever le Siége, mais seulement à tâcher d'y faire entrer un convoi de vivres. Il eut d'abord dessein de les conduire luy-même; on luy représenta que d'escorter un convoi, n'étoit pas une expédition digne d'un Connétable. Ainsi il chargea le Bâtard d'Orleans, à qui nos anciennes Histoires commencent à donner le titre de Comte de Dunois, & à qui je le donnerai aussi désormais, quoiqu'il n'ait possedé ce Comté que douze ans aprés.

Remarques sur l'Hist. de Charles VII.

Juvenal des Ursins.

Ce Seigneur avoit porté les armes dés sa plus tendre jeunesse, & s'étoit déja fait beaucoup de réputation par son courage; mais cette occasion fut la premiere, où son habileté & sa conduite parurent avec le plus d'éclat, & où il commença à faire connoître les grands talens qu'il avoit pour le commandement, qui en firent dans la suite le plus fameux Capitaine de son temps, & luy acquirent avec raison le glorieux titre de Restaurateur de l'Etat. Il étoit alors âgé de vingt trois à vingt-quatre ans, de bonne mine, comme on le voit par un portrait original, qui a toûjours été conservé dans la maison des Ducs de Longueville ses descendans, d'une physionomie heureuse, d'un air sage & sérieux, qui répondoit parfaitement aux qualitez de son esprit. Il étoit fils de Louis de France Duc d'Orleans, qui fut assassiné par les ordres du Duc de Bourgogne; & il fit paroître dés son enfance un si beau naturel, que Valentine de Milan femme du Duc d'Orleans, quoique infiniment jalouse & chagrine des attachemens de son mari, ne put s'empêcher d'aimer tendrement cet enfant; & lorsqu'elle mourut, un de ses regrets étoit de le laisser si jeune abandonné à la mauvaise fortune de sa maison. Il fut d'abord destiné à l'Eglise n'ayant pas d'ailleurs dequoi paroître avec splendeur dans le monde; mais le malheur du Duc d'Orleans & du Comte d'Angoulême ses freres dont le premier étoit prisonnier, & l'autre en ôtage en Angleterre, fut cause pour le bonheur de la France, qu'on luy fit prendre l'épée, dans l'espérance qu'il vangeroit un jour sur la maison de Bourgogne, l'indigne mort du Duc d'Orleans son pere.

Le Comte de Dunois fut donc chargé de conduire le convoy à Montargis. Il fut accompagné par le Connétable d'Ecosse, par les Seigneurs de Saintrailles, la Hire, de Saint Simon, d'Orval, de Graville, de Gaucour, de Guitri, de la Paliére, Giron, & par un grand nombre d'autres Gentilshommes, qui faisoient la principale force des seize cens hommes destinez au secours.

Monstrelet fol. 32.

Il partit de Gien, & fit tant de diligence, qu'il arriva jusqu'à une demie lieuë de Montargis, sans que les Anglois eussent eu aucun avis de sa marche. Il avoit avec luy un des Officiers de la garnison nommé le Petit Breton, qui l'instruisit parfaitement de la situation du camp des Anglois: ce camp malgré leurs retranchemens étoit désavantageux, en ce que la riviére de Loin, qui passe par Montargis leur rendoit difficile la communication des quartiers. Ils l'avoient faite par le moyen des ponts qu'on avoit jettez sur cette riviére, qui partageoit leur camp en trois.

Le Comte de Dunois résolut de faire deux attaques, l'une au quartier du Général Polle, dont il chargea la Hire; l'autre qu'il voulut commander luy-même, à un des deux autres quartiers, dont la garde avoit été confiée par le Comte de Varvic au Seigneur Henri Besset.

La Hire commença, & le fit avec tant de furie, que les retranchemens furent d'abord forcez, les Anglois dissipez, & le Général Polle obligé de fuir luy huitiéme dans un bateau qu'il trouva heureusement au bord de la riviére.

Le Comte de Dunois trouva plus de resistance; mais la Hire qui n'avoit plus d'ennemis en tête, étant venu prendre en flanc les Anglois, que le Comte attaquoit de front, ils furent bien-tôt défaits. Tous commencérent à fuir vers leurs ponts pour gagner le camp du Comte de Varvic, qui étoit de l'autre côté de la riviére; mais le Commandant de Montargis ayant baissé les écluses qu'il avoit dans la Ville, la riviére s'étoit tellement enflée audessus, que le pont qui étoit de ce côté-là en fut couvert. Quelques-uns ne laissérent pas de se sauver par-là, mais plusieurs y périrent. La foule de ceux qui fuyoient par l'autre pont au dessous de la Ville étoit si grande, qu'il rompit sous eux, & la plûpart furent noyez. An. 1427

Le Comte de Varvic voyant une telle déroute, à laquelle il ne pouvoit rémédier, se

retira en bon ordre sur une hauteur voisine résolu de s'y défendre, si les François venoient l'attaquer. Le Comte de Dunois, qui avoit beaucoup plus fait qu'il n'avoit espéré, le laissa aller, & entra dans la Ville tout glorieux d'avoir fait lever le Siége, lorsqu'il espéroit à peine pouvoir faire passer un convoy. Cette action si bien conduite & si heureusement exécutée augmenta beaucoup sa réputation.

Cette nouvelle causa une grande joye au Roy, & il en donna des marques aux habitans de Montargis, par la maniére dont il récompensa leur fidélité & leur courage. Il ordonna que désormais Montargis fut appellé Montargis *le franc*; parce qu'il l'exempta de toutes sortes de tailles, & y établit deux Foires franches par an, outre une autre qui y étoit déja. Il unit la Ville inséparablement à la Couronne, donna aux habitans droit d'usage en la Forêt de Pontcourt, & d'autres priviléges qui furent depuis confirmez par Loüis XI. & la raison que Charles VII. apportoit de cette concession, étoit, que la fidélité des habitans & le long Siége qu'ils avoient soûtenu, avoient donné commencement au bonheur de ses armes. Les Bourgeois depuis ce temps-là par la même ordonnance avoient droit de porter sur leurs habits un M. en broderie d'or, pour faire connoître par tout où ils iroient qu'ils étoient de Montargis; mais la joye du Roy fut bien modérée par une autre nouvelle tres-fâcheuse qu'il reçeut peu de temps aprés. Le Duc de Betfort ne pouvoit pas ignorer les tentatives qui se faisoient pour réconcilier le Duc de Bourgogne avec le Roy. Il sçavoit bien que c'étoit le but des conférences que le Connétable & le Chancelier de Bretagne avoient euës avec ce Duc & avec le Duc de Savoye. Il étoit persuadé que les avances que le Roy avoit faites en éloignant de sa personne ceux qui étoient complices du meurtre du feu Duc de Bourgogne, ou qui y étoient présens, avoient fort ébranlé le Duc de Bourgogne. La déroute de Montargis pouvoit porter coup & disposer ce Prince à suivre l'exemple du Duc de Bretagne. Il crut donc que le meilleur moyen de prévenir le mal qu'il appréhendoit, étoit de forcer le Duc de Bretagne à se réunir avec l'Angleterre; & c'est ce qu'il entreprit de faire.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté S. fol. 53. v°.

Une grande partie des troupes Angloises étoit en Basse-Normandie sur les frontiéres de Bretagne. Il leur ordonna de se tenir prêtes à marcher. Il en rassembla à Roüen encore un grand nombre d'autres: & les ayant fait défiler avec une extrême promtitude vers la Bretagne, il y entra lorsqu'on l'y attendoit le moins & y fit les plus grands ravages.

Argentré Histoire de Bretagne l. 10. ch. 373.

Le Duc de Bretagne surpris & hors d'état de se défendre, n'eut point d'autre ressource que de traiter avec le vainqueur: il fallut s'y résoudre. Ce ne fut pas seulement à condition de quitter le parti du Roy & de se joindre contre luy avec l'Angleterre; mais encore de signer le Traité de Troye, par lequel le Roy d'Angleterre étoit déclaré legitime successeur du Roy de France. Il fut contraint de le signer le huitiéme de Septembre, non pas de l'an 1428. comme le marquent plusieurs Historiens, mais de l'an 1427. comme il est constant par le Traité qui est dans le Trésor des Chartres du Roy: ce fut peu de temps aprés la déroute des Anglois devant Montargis. Le Duc de Bretagne s'obligea de plus à faire au Roy d'Angleterre trois mois aprés qu'il en seroit requis, l'hommage de son Duché, lorsque ce Prince viendroit en France, & de faire cet hommage de la maniére que luy & ses Prédécesseurs l'avoient toûjours fait aux Rois de France. Ce Traité fut confirmé avec serment tant par le Duc de Bretagne, que par les Evêques, & par un grand nombre de Seigneurs du pays: & rien ne fut oublié par le Duc de Betfort pour lier le Duc de Bretagne, & l'empêcher de rentrer dans le parti du Roy de France.

An. 1427. Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

Reg. secret. du Parlement.

Ce changement forcé du Duc de Bretagne ne fut pas seulement tres sensible au Roy, mais encore au Connétable: car toute la considération qu'il avoit à la Cour, tous les égards qu'on y avoit pour luy, & la patience avec laquelle on y souffroit ses hauteurs, n'étoient que l'effet des avantages qu'on tiroit de l'union du Duc son frere avec la France. Le Seigneur de la Trimoüille depuis le Traité dont je viens de parler, commença à le ménager moins que jamais. Il dit au Roy qu'un homme qui avoit porté tant de fois l'insolence aussi loin que celuy-là, & qui luy devenoit inutile, méritoit qu'il luy fit sentir les effets de son indignation. Le Roy tres-aigri contre le Connétable pour la mort de Gyac & pour ses autres violences suivit, son penchant en suivant les conseils de son Ministre; & d'abord on cessa de payer au Connétable ses pensions & ses appointemens.

Hist. d'Artus III. Hist. de la Pucelle d'Orleans.

La Trimoüille ne pouvoit faire éclater sa haine contre le Connétable, qu'en faisant en même-temps parade de son grand crédit qui luy avoit déja suscité bien des envieux à la Cour. Les Seigneurs de Bourbon & de la Marche Princes du Sang étoient de ce nombre, & leur jalousie animée par le Connétable à cette occasion leur fit conjurer avec luy la ruine de ce nouveau favori. Ils se donnérent tous trois rendez-vous à Chatelleraut, pour y délibérer des moyens d'en venir à bout. Le Roy en ayant été averti, envoya défense à toutes les Villes & Forteresses de ce pays-là de recevoir aucun des trois Princes, ou des gens de leur parti. Le Connétable arriva le premier à Chatelleraut, au jour marqué; le Commandant en refusa l'entrée à ses Fouriers, & ensuite à luy-même. Il fit de grandes menaces, & voyant qu'on ne s'en étonnoit pas beaucoup, il jetta par dessus la barriére sa masse d'armes, pour marquer au Commandant & aux Bourgeois qu'ils auroient désormais en sa personne un ennemi irréconciliable.

Les Seigneurs de Bourbon & de la Marche

étant arrivez peu de temps aprés, & ayant été pareillement refuſez, allérent de là à Chinon, où la Ducheſſe de Guyenne femme du Connétable les fit recevoir. Ils y réſolurent de lever l'étendart de la révolte. Ils eurent néanmoins quelques conférences avec l'Archevêque de Tours & le Seigneur de Gaucour, qui leur repréſentérent de la part du Roy, que dans les conjonctures fâcheuſes où l'Etat ſe trouvoit, c'étoit vouloir en avancer la ruine, que de former de nouvelles factions, au lieu d'agir de concert contre l'ennemi commun : mais on ſe ſépara ſans rien conclure, d'autant que la Trimoüille avoit ordonné aux Envoyez de n'accepter aucunes conditions de la part de ces Princes, que celle d'une entiére ſoumiſſion aux ordres du Roy. Les Princes envoyérent pareillement vers le Roy pour luy faire leurs plaintes ; mais ce fut auſſi inutilement.

Auſſi-tôt les Seigneurs de Bourbon & de la Marche s'étant mis en campagne, marchérent ſecrétement vers Bourges où ils avoient intelligence ; une porte leur fut livrée, & ils s'emparérent de la Ville. Les Seigneurs de Prye & de la Borde y commandoient en l'abſence du Roy. Ils ſe jettérent dans la groſſe Tour, poſte tres-fort en ce temps-là, & les Princes les y ayant aſſiégez, ils s'y défendirent avec beaucoup de valeur. Le Seigneur de Prye y fut tué d'un coup de flêche ; mais la Borde continua à ſe défendre.

Les deux Princes donnérent avis au Connétable de l'heureux ſuccés de leur entrepriſe, & le priérent de venir ſans tarder les joindre avec le plus de troupes qu'il pourroit amener, pour forcer le Château ; mais il ne put paſſer, la Trimoüille s'étant ſaiſi de tous les paſſages avec un bon nombre de troupes.

Cependant le Roy ſur la nouvelle de la ſurpriſe de Bourges, aſſembla promtement un petit corps d'armée, & vint avec la Trimoüille au ſecours de la Tour de Bourges. L'arrivée du Roy déconcerta les Princes, qui appréhendant d'être enveloppez, firent des propoſitions de paix. On les écouta volontiers. La Trimoüille traita avec eux, & fit ſi bien, qu'il les engagea à ſe ſoûmettre au Roy, en aſſeurant qu'ils ſeroient contens, & que perſonne n'auroit plus de part qu'eux à ſa bienveillance & à ſes graces, ſuppoſé qu'ils demeuraſſent dans le devoir. Ils voulurent faire comprendre le Connétable dans l'accommodement ; mais on le leur refuſa ; & le Traité fut conclu, ſans qu'on y fît aucune mention de luy.

Sur cette nouvelle, il ſe retira à Parthenai qui étoit à luy depuis peu par le décés du Seigneur de Parthenai, dont il avoit hérité. Le Roy vers le même temps ſe rendit maître de Chinon : cette Place luy fut livrée par le Commandant, qui avoit été juſqu'alors tout-à-fait dans les interêts du Connétable. La Ducheſſe de Guyenne femme du Connétable y étoit. Elle fut mieux traitée par le Roy qu'elle n'avoit eſpéré. Il luy offrit de la laiſſer à Chinon, où en quelqu'autre Place qu'elle ſouhaiteroit, pourvû qu'elle promît de n'y point recevoir le Connétable. Elle ne put ſe réſoudre à accepter cette condition, & on luy permit d'aller joindre ſon mari à Parthenai.

Durant toutes ces broüilleries la guerre ſe faiſoit de toutes parts à la maniére ordinaire ; c'eſt-à-dire qu'il n'y avoit point d'armées en campagne, mais ſeulement des partis ; qu'il ſe faiſoit de petits Siéges avec peu de troupes ; qu'on ſurprénoit des Villes & des Châteaux. Les Seigneurs de Rays & de Beaumanoir Bretons qui étoient demeurez au ſervice du Roy, malgré le Traité du Duc de Bretagne, attaquérent la Ville du Lude en Anjou, & la prirent d'aſſaut ſur les Anglois. Hiſt. de la Pucelle d'Orleans.

Vers la fin de cette année, ou au commencement de la ſuivante, le Seigneur d'Orval frere du Sire d'Albret accompagné des Seigneurs de Bueil, de Beaumanoir, de la Hire & de quelques-autres, ſurprirent le Mans par l'intelligence qu'ils avoient avec quelques-uns des habitans. Le Comte de Suffolc qui y commandoit, ſe ſauva avec les Anglois dans une Tour proche de la porte de Saint Vincent, où il ſe mit en défenſe, & envoya promtement donner avis de ce qui s'étoit paſſé au Chevalier Talbot, qui avoit ſon quartier à Alençon, & le pria de venir à ſon ſecours. Ce Seigneur avoit raſſemblé quelques troupes pour une entrepriſe qu'il vouloit faire ailleurs. Il partit ſur le champ, & arriva la nuit au pied de la Tour, où il entra avec ſes gens, ſans que les François en euſſent eu la moindre connoiſſance. Dés le grand matin il fit une ſortie de la Tour avec le Comte de Suffolc, & ſurprit les François, qui ne s'attendoient à rien moins, & s'étoient diſperſez dans la Ville : il en tua pluſieurs, mit le reſte en fuite, & reprit la Ville. An. 1427. An. 1428.

Talbot profitant de l'épouvente des François, alla preſenter l'eſcalade à Laval, qu'il emporta. D'autre part Tournai juſqu'alors partagée entre la faction Françoiſe & la faction Bourguignone ſe déclara entiérement pour le Roy. Il ſe paſſa pendant l'hyver, & au commencement du prin-temps diverſes autres actions ſemblables de part & d'autre : mais enfin le Duc de Bétfort réſolut d'exécuter le deſſein, que les differens des Ducs de Bourgogne & de Gloceſtre luy avoient fait ſuſpendre, qui étoit de forcer le paſſage de la Loire, & d'aller faire la conquête des pays d'au delà, qui obéïſſoient encore au Roy. Heraut de Berri.

Les Anglois étoient déja maîtres de la Charité ſur cette riviére ; mais ce paſſage étoit trop éloigné de Paris, & obligeoit à un trop grand détour. Deplus le Duc de Bétfort jugeoit qu'il ſeroit dangereux de s'engager dans le pays ennemi en laiſſant Orleans derriére luy. C'eſt pourquoi il ſe détermina à faire le Siége de cette importante Place, dont la ſeule priſe jetteroit la conſternation par tout, & luy rendroit le reſte facile.

Thomas de Montagu Comte de Saliſbéry étoit revenu depuis peu d'Angleterre avec de nouvelles troupes. C'étoit le plus fameux Capi- Monſtrelet fol. 38. Hiſt. de la Pucelle d'Orleans.

taine que les Anglois euſſent alors. Le Duc de Bétfort le chargea de cette expédition. Il commença par attaquer quantité de petites Places aux environs. Il prit Nogent-le-Roy, Château-neuf ſur Loire, Puiſet, & Thuri en Beauſſe, Mehun-ſur-Loire, Monpipeau, Baugenci, Jargeau, & quelques Châteaux, & arriva devant Orleans le douziéme d'Octobre, An. 1428. du côté de la Sologne, ayant paſſé la riviére à Baugenci. Il n'avoit alors que dix mille hommes; mais ſon armée crut beaucoup dans la ſuite. Il ſe campa devant ce qu'on appelle le Portereau, qui eſt un Fauxbourg d'Orleans au delà du Pont.

Tous les mouvemens que Saliſbéry faiſoit depuis long-temps avoient fait connoître le deſſein qu'il formoit ſur cette Place, & on s'y étoit précautionné contre la ſurpriſe. On avoit fait quelques magaſins de vivres dans la Ville; on y avoit envoyé de l'artillerie & des munitions de guerre; on avoit réparé les murailles, fait quelques nouvelles fortifications & fermé le Fauxbourg du Portereau.

Le Seigneur de Gaucour brave & expérimenté Capitaine en étoit Gouverneur. Villars Gouverneur de Montargis s'y étoit jetté avec les Seigneurs de Guitri & de Saintrailles, Girême Chevalier de Rhodes, Conraſe Gentilhomme Gaſcon, Chapelle Gentilhomme de Beauſſe, gens de valeur & de réputation dans la guerre, & pluſieurs autres Gentilshommes: la garniſon étoit médiocrement nombreuſe; on comptoit beaucoup ſur le courage, ſur la réſolution & ſur la fidélité des Bourgeois, qui s'étoient aguerris pendant les guerres civiles du dernier Regne.

Les Anglois ſe ſaiſirent du couvent des Auguſtins, qu'on n'avoit pû ruïner entiérement, & y firent une Baſtide ou Baſtille, c'eſt ainſi qu'on appelloit alors ce qu'on nomme aujourd'hy un Fort ou une Redoute, & s'y retranchérent avantageuſement. Les aſſiégez, quand les Anglois arrivérent, avoient commencé une eſpéce de Boulevart devant un petit Château appellé les Tourelles, qui couvroit la tête du Pont: on travailloit nuit & jour à ce Boulevart, & il fut en défenſe avant que les Anglois euſſent pû mettre en batterie leurs pierriers & leurs canons. Ce fut contre ce Boulevart, qu'ils firent leur premiere attaque, aprés qu'ils eurent ruïné à coups de canon les moulins qui étoient ſur la riviére: cela obligea les Bourgeois d'en faire d'autres dans la Ville qu'ils faiſoient aller à force de bras ou avec des chevaux.

Le Comte de Saliſbéry fit trois batteries, l'une contre les murailles de la Ville, l'autre contre le Boulevart, & la troiſiéme contre les Tourelles qui flanquoient cette Fortification. On attacha le mineur au Boulevart, & l'on contremina du côté des Aſſiégez. Le Général Anglois en ayant été averti, fit ceſſer le travail de la mine, & aprés avoir ruiné les Parapets du Boulevart par le Canon, & y avoir fait une aſſez grande bréche, il le fit eſcalader ſur le midy le vingt & uniéme d'Octobre. Il y eut là un ſanglant combat: on s'étoit attendu à l'aſſaut; on avoit préparé de quoy y réſiſter, des feux d'artifice, de l'eau boüillante, des pierres d'une groſſeur extraordinaire pour faire rouler ſur les aſſaillans. L'ordre dans la défenſe fut admirable, & le courage égal. Il n'y eut pas juſqu'aux femmes qui n'y fuſſent employées. C'étoient elles, qui durant l'aſſaut fourniſſoient les feux d'artifice, & charioient les pierres ſur le pont, nonobſtant celles que les ennemis faiſoient voler de toutes parts. Il y eut même de ces femmes qui ſe mêlérent parmi les ſoldats, & qui combattirent la lance à la main ſur la bréche. An. 1428.

Malgré cette réſiſtance, les Anglois continuoient à faire des efforts extraordinaires: mais Gaucour envoyant de temps en temps des troupes fraiches, ils commencérent à ſe rebuter, & Saliſbéry fit ſonner la retraite, laiſſant au pied du Boulevart prés de deux cens cinquante de ſes gens tuez, ſans parler des bleſſez qui étoient en plus grand nombre. Saintrailles, Villars, Guitri, Gireſme, Conraſe, & les autres firent des merveilles. Ils y furent tous bleſſez; mais ils guérirent. On perdit peu de monde, & aucune perſonne de marque, excepté le Sire Chapelle qui mourut de ſes bleſſures le lendemain de l'aſſaut.

Les Anglois n'oſant en tenter un ſecond, reprirent le travail de la mine. Il fut achevé deux jours aprés; de ſorte qu'il n'y avoit plus qu'à mettre le feu aux étançons pour faire écrouler le Boulevart. Les aſſiégez le voyant tout ouvert par les coups de Canon qu'on ne ceſſoit point de tirer, le ruinérent eux-mêmes le vingt-troiſiéme du mois d'Octobre, & ſe retirérent dans les Tourelles, aprés avoir levé le pont-levis qui les ſéparoit du Boulevart. Ils en firent un nouveau entre les Tourelles & la Ville, & abattirent entre deux quelques arches du pont, conſervant ſeulement par le moyen de quelques poutres, une communication avec les Tourelles.

Hiſt. de la Pucelle d'Orleans. Annales de France. Michellus Hiſt. Obſidion Aurelian. &c.

Dés le lendemain les Anglois attaquérent les Tourelles, dont les défenſes avoient déja été abattuës par le Canon. La riviere étoit alors fort baſſe, ce qui leur donna moyen d'y planter des échelles. Aprés quelque réſiſtance, ceux qui étoient dedans les abandonnérent, & ſe retirérent au nouveau Boulevart, dont la garde étoit confiée au Chevalier de Gireſme. Les Anglois auſſi-tôt ſe logérent dans les Tourelles, y élevérent des batteries contre les murailles de la Ville & contre le nouveau Boulevart du pont, & firent quatre Baſtilles, ou Forts, deux au deſſus & deux au deſſous ſur le bord de la Loire.

Le Roy perſuadé que ſa Couronne dépendoit de la défenſe d'Orleans, faiſoit tous ſes efforts pour conſerver cette Place. Il étoit alors à Bourges, où il aſſembloit le plus qu'il pouvoit de troupes, de munitions, de vivres, pour jetter dans la Ville, tandis qu'elle n'étoit encore aſſiégée que du côté de la Sologne, & que

l'entrée vers la Beauſſe étoit encore libre. Deux ours aprés la priſe des Tourelles, le Comte de Dunois y arriva avec huit cens hommes accompagné des Seigneurs de la Hire, de Broſſe, de Bouſſac, de ſainte Sévére, de Chabanes, & de quantité d'autres Gentilshommes.

Ils apprirent leur arrivée aux Anglois par les vigoureuſes ſorties qu'ils firent ſur eux, paſſant la riviere qui fut toûjours extrémement baſſe pendant tout le mois d'Octobre. Ce fut ſur la fin de ce même mois que le Comte de Saliſbéry étant monté ſur une des Tourelles, pour conſidérer le terrain des environs de la Ville du côté de la Beauſſe, où les renforts qu'il attendoit devoient prendre leurs poſtes & aſſiéger la Place de ce côté-là, fut dangereuſement bleſſé : le boulet d'un pierrier luy emporta la moitié du viſage, & il en mourut peu de jours aprés à Mehun où il fut tranſporté. Ce fut une grande perte pour les Anglois ; mais ils eurent de quoy la réparer par le grand nombre d'habiles Capitaines qu'ils avoient alors. Les principaux étoient le Comte de Suffolc, les Seigneurs Talbot, de Scale, Faſtol, & un nommé Glacidas, ou Clacidas, dont le mérite ſuppléant à la naiſſance, l'avoit fait parvenir aux premieres charges de l'armée.

Depuis la priſe des Tourelles, on ne fit gueres autre choſe que d'eſcarmoucher & de canonner de part & d'autre juſqu'à la fin de Decembre. Le jour de ſaint Thomas arrivérent les troupes Angloiſes & Bourguignones, pour aſſiéger la Place du côté de la Beauſſe. Elles trouvérent les Fauxbourgs de ce côté-là qui étoient fort grands & bien bâtis, & où il y avoit plus de vingt Egliſes, réduites en cendres par les aſſiégez mêmes, pour empêcher qu'elles ne s'y logeaſſent, & ne s'en ſerviſſent contre la Ville ; & c'eſt une loüange qu'on ne peut refuſer aux Orleannois, qu'en cette occaſion ils ſacrifiérent tout pour ſauver l'Etat.

Les Anglois, qui n'avoient pas aſſez de monde pour occuper un ſi grand terrain, ne formérent point autrement le Siége, qu'en élevant de diſtance en diſtance un grand nombre de Baſtilles bien terraſſées & bien palliſſadées. Il y en avoit trois principales. Une à la porte de ſaint Privé, qu'ils nommoient Paris : la ſeconde au lieu appellé Les douze Pairs, qu'ils nommérent Londres ; & la troiſiéme en un endroit appellé le Preſſoir, qu'ils nommérent Roüen. Ils s'emparérent de Lille appellée Charlemagne, qu'ils fortifiérent, & où ils firent un pont de communication, pour joindre le camp de la Sologne avec le camp de la Beauſſe.

Les Généraux François ſe voyant ainſi renfermez, redoublérent leurs ſoins & leur vigilance. On n'agit jamais plus de concert ; on fit garder une exacte diſcipline aux ſoldats, & une des loüanges que l'on donna au Seigneur de ſainte Sévére durant ce Siége, fut d'avoir fait en ſorte par ſon autorité, & par le bel ordre qu'il établit dans la Ville, qu'il n'y eut pas le moindre different entre les gens de guerre & les Bourgeois. Les ſorties étoient fréquentes ; on alloit inſulter les Anglois juſques dans leurs Baſtilles ; l'artillerie étoit tres-bien ſervie ; & un Canonnier Lorrain appellé communément Maître Jean, s'y diſtingua par ſon adreſſe : car quoique cet art fut encore alors tres-informe, ce Canonier ne manquoit pas un de ceux ſur leſquels il tiroit. Il y eut ſuſpenſion d'armes le jour de Noël ; & ce jour-là les aſſiégez en étant priez par les Anglois, leur envoyérent des Muſiciens & des Joüeurs d'inſtrumens pour célébrer la Fête ſur une de leurs Baſtilles ; mais la Fête ne fut pas plutôt paſſée, que les hoſtilitez recommencérent.

Le premier jour de l'an, le Boulevart de la porte Renard penſa être ſurpris par les Anglois à la faveur de la nuit qui fut extrêmement pluvieuſe : mais l'allarme s'étant répanduë ſur le rampart, les Commandans y accoururent & les repouſſérent. Les aſſiégez reçûrent en même temps un renfort de deux cens chevaux que leur amena l'Amiral de Culan. Ce Seigneur paſſa au travers des Baſtilles Angloiſes du côté de la Sologne, & traverſa la riviere pour ſe rendre dans la Ville ; il fit une ſortie dés le lendemain avec ſainte Sévére, & tua beaucoup d'Anglois. An. 1429.

L'action de Gaucour Gouverneur de la Ville, ne fut ni moins hardie, ni moins heureuſe. Il étoit ſorti pour aller trouver le Roy, & l'aſſûrer qu'il pouvoit compter ſur une longue défenſe, pourvû que les vivres ne manquaſſent pas. Une ſi groſſe garniſon, & un ſi grand nombre de Bourgeois en conſumoient beaucoup. C'étoit-là la principale eſpérance des ennemis qui n'avançoient gueres dans leurs travaux à cauſe de la rigueur de la ſaiſon, & des fréquentes ſorties que l'on faiſoit ſur eux : mais ils s'attendoient qu'à la longue les aſſiégez ſe laſſeroient, & que la diſette les obligeroit à ſe rendre. Gaucour ſe chargea de conduire un grand convoi de vivres que le Roy avoit fait préparer. Il prit avec luy Guillaume Stuart Ecoſſois, le Seigneur de Verduſan, & quelques autres braves Capitaines. Il ſe mit avec eux à la tête de mille hommes bien choiſis Il s'approcha du camp des Anglois ; & à la faveur d'une ſortie qui ſe fit de la Ville & de l'allarme qu'il donna en divers endroits du camp, il fit paſſer le convoi. Autres trois cens hommes forcérent encore un quartier des Anglois, & ſe jettérent dans la Place. Ce grand nombre de troupes commandées par tout ce qu'il y avoit de plus habiles Généraux dans le parti du Roy, donnoit moyen de faire de groſſes ſorties, & fatiguoit étrangement les aſſiégeans, qui étoient obligez d'être ſans ceſſe jour & nuit ſous les armes ; mais dans la ſituation où l'on ſe trouvoit, il ne falloit qu'un malheur pour tout perdre ; & les troupes du Roy eurent quelque temps aprés un fâcheux échec, qui mit ſes affaires en un tres-grand danger.

Comme le capital étoit de ravitailler toûjours la Ville aſſiégée, & de ne la laiſſer manquer

quer de rien, toute l'application du Roy étoit à préparer toûjours de nouveaux convois tant de vivres, que de munitions de guerre; & l'on en avoit fait pour cela de grands magasins à Blois, en attendant l'occasion de les faire à Orleans. Le Comte de Clermont se disposoit à conduire un de ces convois, ayant rassemblé pour cela un assez grand nombre de troupes du Bourbonnois, de l'Auvergne, du Berri & du Poitou, lorsqu'il eut avis que Fastol Chevalier Anglois étoit parti de Paris, pour conduire au camp des Anglois que l'Hyver faisoit beaucoup souffrir, une grande quantité de vivres, d'artillerie, de poudre & d'habits pour les soldats.

Le Comte de Clermont résolut d'enlever le convoi, & de le conduire ensuite à Orleans, s'il réüssissoit dans son entreprise. Il fit avertir le Comte de Dunois de son dessein, le pria de le venir joindre avec une partie de la garnison, & luy donna rendez-vous auprés de Jenville. Le Comte de Dunois se mit à la tête d'une grosse troupe de Cavalerie, & sortit, sans que les Anglois enfermez dans leurs Bastilles osassent l'attaquer. Il avoit avec luy l'Amiral de Culan, Bousſac, Graville, Saintraille, la Hire, Verdusan, d'Orval, & Coraſe. Il se rendit à Jenville, & il y trouva le Comte de Clermont, dont les troupes jointes aux siennes faisoient environ quatre mille hommes.

Monſtrelet. fol. 40.

Ils furent avertis que Fastol étoit fort proche. Ils allérent au devant de luy le douziéme de Février, & le rencontrérent à Rouvray-Saint Denis. Le Général Anglois qui n'avoit que deux mille cinq cens hommes & peu de Cavalerie, vit le danger où il étoit. Tout ce qu'il put faire, fut de ranger ses troupes derriere ses chariots, dont il avoit un grand nombre.

An. 1429.

Les Généraux François prirent d'abord le parti qu'il falloit prendre, qui fut d'attaquer ces retranchemens, non pas les armes à la main, mais à coups de Canon: & aprés y avoir fait bréche, d'y faire entrer la Cavalerie, pour passer sur le ventre à l'Infanterie Angloise. Ce fut en effet par là que l'on commença: le Canon mit en pieces une partie des chariots, tua beaucoup des ennemis, & si l'on eût continué de la même maniere, les Anglois étoient perdus: mais l'impatience de Jean Stuart Connétable d'Ecosse, & de Guillaume Stuart son frere, fut cause du malheur qui arriva. Ils criérent qu'il étoit temps de donner, & s'étant mis à pied avec leurs Ecossois, ils marchérent aux ennemis pour forcer la bréche. Le Comte de Dunois avec la plûpart des Seigneurs François ne voulant pas abandonner les Ecossois, ou croyant qu'il étoit de leur honneur d'avoir part à l'assaut, descendirent pareillement de cheval. Le Comte donna ordre aux Auvergnacs & aux Poitevins de demeurer à cheval pour soutenir les assaillans, & de les suivre dés qu'on auroit forcé le retranchement.

Le Général Anglois avoit mis selon l'ordinaire un grand nombre d'Archers à la tête de sa petite armée, & ceux-cy ayant laissé approcher les François jusqu'à la juste portée du trait, firent sur eux leurs décharges avec tant de succés, qu'il y en eut beaucoup d'abattus dans les premiers rangs. En ce moment Fastol fit avancer ses bataillons, l'épée & la hache d'armes à la main. Ils donnérent avec tant de furie, qu'ils firent reculer les François fort loin. La Cavalerie, au lieu de faire ferme & d'arrêter l'ennemi, comme elle l'auroit pû par la moindre réſistance, prit l'épouvente & s'abandonna à la fuite. Les Anglois pousſérent leur pointe, & poursuivirent les fuyards l'épée dans les reins jusqu'à l'entiere déroute. Il demeura cinq ou six cens tant François qu'Ecossois sur la place. Les deux Stuarts portérent la peine de leur imprudence; ils furent tuez avec les Seigneurs d'Orval, de Chateaubrun, de l'Escot, de Verdusan, de Roche-choüart, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes: & Fastol aprés cette glorieuse victoire arriva triomphant au camp devant Orleans avec son convoi. Le Comte de Dunois fut dangereusement bleſſé au pied dans ce combat, qu'on appella la journée des Harangs; parce qu'entre autres vivres & provisions de Carême que Fastol conduisoit à l'armée, il y avoit dans ses chariots une grande quantité de caques de Harang.

Le Comte de Clermont & le Comte de Dunois, tout bleſſé qu'il étoit, ayant rallié une partie des débris de leurs troupes, repassérent au travers des Bastilles des Anglois, & rentrérent dans Orleans, où tout étoit dans la consternation, les ennemis n'ayant pas manqué de grossir leur victoire, & d'en faire sçavoir aux assiégez beaucoup plus qu'ils n'en sçavoient eux-mêmes. Les esprits étant un peu calmez par la présence & par les discours de ces deux Seigneurs, le Comte de Clermont retourna joindre le Roy, aprés avoir assûré les Bourgeois qu'on mettroit tout en œuvre, pour faire bientôt lever le Siége; mais il promettoit beaucoup plus qu'il ne pouvoit tenir. On étoit déja au mois de Mars; & l'arrivée du Printemps alloit rendre aux ennemis le Siége plus facile, au lieu que les incommoditez ne faisoient que croître dans une Ville assiégée depuis plus de cinq mois.

An. 1429.

La Cour avoit encore d'autres sujets d'inquiétudes. Il n'y avoit plus rien à espérer du Duc de Bretagne, & le Roy Jean de Navarre avoit reconnu Henri VI. Roy d'Angleterre pour Roy de France, en luy faisant hommage pour le Duché de Nemours. On avoit conclu un Traité avec Jaques Roy d'Ecosse, dont on achetoit six mille hommes, par le mariage de Marguerite fille de ce Prince avec Loüis Dauphin fils du Roy, & par la donation que le Roy luy faisoit de la Xaintonge & de la Seigneurie de Rochefort sur la Charente; ce Prince se dépoüillant ainsi d'une partie du Domaine qui luy restoit, pour sauver l'autre: mais ce secours venoit de loin, & pouvoit manquer par bien des accidens. Dans

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

cette extrémité on tenta une voye de faire lever le Siége d Orleans, ſans preſque en eſpérer de ſuccés.

Le Duc d'Orleans toûjours priſonnier en Angleterre, apprenant les progrés que les Anglois faiſoient en France, avoit demandé au Conſeil du jeune Roy Henri, que ſon appanage & ſes terres fuſſent épargnées, & qu'on luy accordât une Tréve pour ſes Vaſſaux, afin qu'il pût y trouver de quoy payer ſa rançon. Le Conſeil d'Angleterre luy avoit accordé ſa demande; mais celuy de Paris, non plus que le Duc de Bétfort n'avoient pas voulu y conſentir. Le Roy étoit bien aſſûré qu'une telle propoſition, s'il la faiſoit à ce Duc, ſeroit encore plus mal reçûë, que quand elle luy avoit été faite au nom du Duc d'Orleans: mais comme il vouloit n'avoir rien à ſe reprocher, il la fit faire par les Bourgeois mêmes d'Orleans, non pas au Duc de Bétfort, mais au Duc de Bourgogne.

Saintrailles avec quelques-uns des plus conſidérables Bourgeois, allérent en Bourgogne de la part de la Ville. Ils ne s'adreſſérent pas d'abord au Duc, mais à Jean de Luxembourg, que ce Prince conſidéroit fort à cauſe de ſa naiſſance, de la parenté qu'il y avoit entre eux, & des grands ſervices qu'il luy avoit rendus. Ce Seigneur ne haïſſoit pas le Duc d'Orleans, & étoit touché de l'état malheureux où il le voyoit réduit. Il n'eut pas de peine à ſolliciter ſur cela le Duc de Bourgogne, qui l'écouta, & luy promit de propoſer au Duc de Bétfort de faire avec le Duc d'Orleans la Tréve, à laquelle le Conſeil d'Angleterre avoit conſenti.

Il alla pour cela à Paris avec le Seigneur de Luxembourg, & expoſa la choſe au Duc de Bétfort. Il l'exhorta à conſentir que le Duché d'Orleans fût mis en ſequeſtre pour le temps que dureroit la priſon du Duc, & que les Orleanois demeuraſſent neutres durant la guerre; & il y ajouta qu'ils luy avoient fait la propoſition de luy mettre entre les mains toutes les Places du Duché, pour les garder au nom du Duc d'Orleans, juſqu'à ce qu'il fût mis en liberté.

Le Duc de Bétfort répondit fort ſéchement au Duc de Bourgogne, qu'il vouloit continuer le Siége d'Orleans; qu'il eſpéroit en être bientôt le maître; que pour ce qui étoit de le luy laiſſer en ſequeſtre, il n'étoit pas homme à battre les buiſſons, pour laiſſer aux autres prendre les oiſeaux. Ce furent les termes dont il ſe ſervit, faiſant clairement entendre que c'étoit au profit de l'Angleterre qu'il faiſoit la guerre, & non pas pour augmenter la puiſſance du Duc de Bourgogne.

Ce Prince fort choqué de cette réponſe, ne fut pas long-temps ſans en marquer ſon chagrin: car peu de jours aprés il envoya ordre aux troupes qu'il avoit au camp devant Orleans de quitter le Siége. Elles obéïrent volontiers, rebutées des fatigues qu'elles y avoient ſouffertes: beaucoup de Seigneurs Bourguignons, Picards & Champenois en partirent ſur cet ordre; & ce départ affoiblit beaucoup l'armée Angloiſe, à laquelle la garniſon continuoit de donner beaucoup d'exercice.

Mais aprés tout, la Place, malgré la réſolution des braves gens qui la défendoient, ne pouvoit tenir encore long-temps. Les paſſages pour les convois devenoient tous les jours de plus en plus difficiles. Les Anglois, depuis que la ſaiſon leur avoit permis de remuer plus aiſément la terre, avoient achevé leur circonvallation, & joint leurs Baſtilles les unes aux autres par de doubles Foſſez qu'il falloit combler pour faire paſſer les charois; & les choſes étoient réduites à un point, qu'on délibéra dans le Conſeil du Roy, ſi non ſeulement il n'abandonneroit pas l'Orleanois, mais encore le Berri & la Touraine, pour ſe retirer à l'extrémité du Royaume, s'y retrancher, & y ramaſſer ſes forces, afin de défendre l'Auvergne, le Languedoc, le Lionnois & le Dauphiné par le ſecours de Loüis d'Anjou ſon beau-frere, qui pourroit aiſément le ſoutenir avec les milices de ſon Comté de Provence, jointes à celles du Duc de Savoye & du Comte d'Armagnac. Mais on détourna le Roy de ce deſſein, en luy repréſentant, que c'étoit trop aiſément quitter la partie; que cette fuite feroit un tort irréparable à ſa réputation; que dans cet éloignement il ne ſeroit plus en état de profiter de la bonne intention de la plûpart de la Nobleſſe du Royaume, qui ſe voyant abandonnée de luy, l'abandonneroit auſſi à ſon malheur, & ſe livreroit entierement aux Anglois. La Reine Marie d'Anjou Princeſſe d'un courage égal à ſa prudence & à ſa pieté, s'oppoſa fortement à cette réſolution du Roy; & l'on fait auſſi honneur à la belle Agnés Sorel Demoiſelle de Touraine, maîtreſſe de ce Prince, d'avoir beaucoup contribué à l'encourager en cette occaſion. On luy fait cet honneur principalement au ſujet d'un Quatrain rapporté par Saint Gelais, comme ayant été fait par le Roy François I. à l'honneur de cette Demoiſelle.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Annales de France.

Plus de loüange & d'honneur tu merite
La cauſe étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un Cloitre ouvrer
Clauſe Nonnain, ou bien devot Hermite.

Il fut donc réſolu qu'on défendroit le reſte du Royaume pied à pied, & que ſi Orleans étoit emporté, on tâcheroit de couvrir le Berri & la Touraine. Mais Dieu voulut que la France ſe reconnût redevable de ſa conſervation à la force de ſon bras tout-puiſſant, qui ſeul peut operer les plus grands prodiges, en ſe ſervant des inſtrumens les plus foibles. Il ſauva Orleans, & enſuite tout l'Etat par un de ces coups extraordinaires, dont on ne voit gueres hors des ſaints Livres d'exemples plus ſinguliers, que celuy qui éclata alors aux yeux de toute l'Europe.

Ce fut dans cette fatale conjoncture, où le Royaume étoit prêt de ſuccomber, que parut

An. 1429. à la tête de nos armées la fameuse Pucelle d'Orleans, que peut-être bien des gens ſeroient d'humeur à regarder comme un perſonnage fabuleux, ſi cette Scéne s'étoit paſſée dans les temps les plus reculez de notre Hiſtoire : mais c'eſt un fait ſi atteſté, & dans des monumens ſi authentiques, qu'on n'oſeroit le conteſter ſans ſe rendre ridicule.

Ceux que le ſeul nom de miracle effarouche, me ſemblent devoir être aſſez embaraſſez à imaginer un ſyſtême bien juſte, pour trouver d'autres cauſes d'une ſuite d'événemens auſſi ſinguliers, & en auſſi grand nombre que ceux que l'on va voir. Ce ne ſont point ſeulement des Auteurs contemporains, Hiſtoriens de profeſſion qui les rapportent, & qui nous font mention des promeſſes prophetiques que la Pucelle d'Orleans faiſoit en diverſes rencontres; ce ſont des gens de qualité, gens de Cour, & gens de guerre. Nous avons une Lettre de Guy de Laval écrite à Madame de Laval ſa mere, & à Madame de Vitré ſon ayeule, ſignée de luy & de deux autres de ſes freres, où, aprés avoir rapporté de cette fille diverſes choſes extraordinaires, dont il avoit été témoin, il ajoute ces paroles : *& ſemble choſe toute divine de ſon fait, & de la voir, & de l'oüir.* Le deſſein que prit cette jeune payſanne de s'armer, pour aller chaſſer les Anglois de devant Orleans; la valeur & la conduite qu'elle fit paroître dans ſes expéditions militaires; l'examen de ſa miſſion qu'elle diſoit venir du Ciel; examen que le Roy fit faire par des Théologiens, & par les gens de ſon Parlement; les informations que l'on fit de ſes mœurs, qui avoient été, & qui furent toûjours irréprochables; la réſolution que prirent enſuite le Roy & ſes Généraux de luy confier la conduite des gens de guerre; enfin, le ſuccés prodigieux de ſon entrepriſe : tout cela joint enſemble me paroît devoir faire impreſſion ſur l'eſprit des plus incrédules, & ſuffire pour diſſiper la vaine conjecture de quelques-uns qui ont dit ſans aucun fondement, que ce fut un artifice des Généraux François d'avoir fait venir la Pucelle à la Cour, comme une fille miraculeuſe, pour frapper l'eſprit des peuples & celuy du Roy qui ſe décourageoit; ou comme quelques autres le dirent dés le temps de François I. que ce fut une adreſſe de Charles VII. même. Ce n'eſt que dans des temps où l'on raffine ſur tout, qu'un Hiſtorien ſe trouve obligé à prendre en une telle rencontre ſes précautions contre l'incrédulité de ſes Lecteurs; mais aprés les avoir priſes, je ne craindrai pas moy-même de paſſer pour trop crédule dans l'eſprit des gens ſages, en racontant ce fait mémorable de nôtre Hiſtoire tel que je le trouve rapporté dans les monumens les plus ſûrs du temps où il ſe paſſa, ſans vouloir cependant cautionner généralement la verité des Propheties de cette fille, qui ne ſe trouvérent pas toutes veritables; parce que les Prophetes ne parlent pas toûjours en Prophetes.

Remarques ſur l'Hiſt. de Charles VII.

Jeanne d'Arc, (c'eſt le nom de l'Heroïne dont je parle,) native de Domremi proche de Vaucouleurs ſur la Meuſe vers les frontiéres de Lorraine, étoit une jeune payſanne de dix-huit à vingt ans, bien faite, de bonne taille, forte & robuſte, de bon eſprit & de bon ſens, que ſes parens occupoient dans le ménage de campagne. Elle alla durant le Siége d'Orleans trouver le Seigneur de Baudricour Gouverneur de Vaucouleurs, & luy parla en ces termes. Capitaine Meſſire, ſçachez que Dieu « depuis aucun temps en ç'a m'a pluſieurs fois « fait à ſçavoir & commandé que j'allaſſe devant le gentil Dauphin, qui doit être, & eſt « vray Roy de France, & qu'il me baillât des « gens d'armes, & que je léverois le Siége « d'Orleans, & le menerois ſacrer à Reims. «

Guillaume du Bellay traite de la diſcipline militaire l. 2. fol. 56. Hiſt. de la Pucelle d'Orleans, imprimée ſur un manuſcrit anonyme par M. Godefroy.

Baudricourt la regarda d'abord comme une folle, & la laiſſant entre les mains de ſes gens, la mit à une épreuve tres-dangereuſe. Non ſeulement elle fit paroître une pudeur qui répondoit parfaitement à la pieté dont elle avoit fait profeſſion dés ſa plus tendre jeuneſſe; mais encore ceux d'entre eux qui avoient formé le deſſein de la corrompre, avoüérent qu'ils s'étoient ſentis ſaiſis en l'abordant, d'un certain ſentiment de frayeur & de reſpect, qui ne leur permit pas de luy dire la moindre parole meſſéante.

Elle retourna ſans ſe rebuter vers Baudricourt, & luy parla encore de la ſorte : en « nom Dieu vous mettez trop à m'envoyer; « car aujourd'huy le gentil Dauphin a eu aſſez « prés d'Orleans un bien grand dommage, & « ſera-t-il encore taillé de l'avoir plus grand, « ſi ne m'envoyez bien-tôt vers luy. Elle par- « loit du combat de Rouvray-Saint-Denis, appellé La journée des Harangs, qui s'étoit donné ce jour-là même, & dont Baudricourt ayant reçû quelques jours aprés la nouvelle, commença à regarder cette fille tout autrement qu'il n'avoit fait d'abord.

La choſe luy parut ſi ſurprenante, que ſans s'arrêter aux réfléxions qui luy vinrent à l'eſprit ſur ce qu'on pourroit penſer de luy à la Cour, il réſolut de l'y envoyer. Il luy fit faire un habit d'homme, comme elle le ſouhaitoit, luy donna des armes & un cheval, & pria deux Gentilshommes, l'un nommé Jean de Mets, & l'autre Bertrand de Pélonge de l'y conduire. Ils eurent peine à ſe charger de cette commiſſion, à cauſe qu'il falloit paſſer au travers du pays ennemi; mais elle leur dit avec fermeté qu'ils ne craigniſſent rien, & que ſûrement eux & elle arriveroient auprés du Roy, ſans qu'il leur arrivât rien de facheux.

Ils partirent, paſſérent par l'Auxerrois ſans obſtacle, quoique les Anglois en fuſſent les maîtres, traverſérent pluſieurs riviéres à la nage, entrérent dans les pays de la domination du Roy, où les partis ennemis couroient de tous côtez, ſans en rencontrer aucun, arrivérent heureuſement à Chinon, où le Roy étoit, & luy donnérent avis de leur arrivée & du ſujet qui les amenoit.

Quoique tout le monde fût extrêmement

ſurpris d'un ſi long voyage fait avec tant de bonheur ; on délibéra beaucoup dans le Conſeil, ſi on feroit paroître la Pucelle devant le Roy, d'autant qu'on appréhendoit que cela ne donnât un ridicule à ce Prince dans toute l'Europe, & que l'on regardoit tout ce qu'on diſoit de cette fille comme des chimères. Néanmoins ſur les Lettres de Baudricourt, & ſur ce que les deux Gentilshommes dirent de tout ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors à cet égard, on ſe réſolut de la faire voir au Roy.

Ce Prince prit exprés ce jour-là un habit fort ſimple, & ſe mêla ſans diſtinction dans la foule des courtiſans. La fille entra dans la chambre ſans paroître aucunement étonnée, & quoiqu'elle n'eut jamais veu le Roy, elle luy addreſſa la parole, & luy dit d'un ton ferme, que Dieu l'envoyoit pour le ſecourir, pour faire lever le Siége d'Orleans, & le conduire à Reims pour y être ſacré. Elle l'aſſeura que les Anglois ſeroient chaſſez du Royaume, & que s'ils ne le quittoient au plûtôt, il leur en prendroit mal.

On fut ſurpris & de la contenance de la Pucelle, & de ce qu'elle avoit démêlé le Roy ſans le connoître ; mais on ne s'en tint pas là. On la fit examiner par des Docteurs en Théologie & par d'autres gens habiles, pour ſçavoir d'où luy venoient les lumiéres extraordinaires qu'elle paroiſſoit avoir, & principalement la révélation qu'elle avoit euë du combat de Rouvrai le jour même qu'il fut donné : elle répondit à toutes les queſtions avec une préſence d'eſprit, une fermeté, & ſur tout avec une ſimplicité qui fut admirée de tous ceux qui l'interrogérent.

Parlant une fois au Roy en particulier, elle luy dit que pour le convaincre que Dieu avoit la bonté de l'éclairer d'une maniére extraordinaire, elle luy diroit une choſe de grande importance qu'il avoit faite, & qui étoit connuë de luy ſeul. Le Roy qui commençoit à être ébranlé, & qui étoit bien aiſe d'attirer dans ſon ſentiment les plus accréditez de ſa Cour, répondit qu'il acceptoit ſon offre, pourvû qu'elle conſentît que ce fût en préſence de quelques perſonnes qu'il luy nommeroit. Elle s'y accorda, à condition qu'ils feroient auparavant ſerment de tenir la choſe ſecréte.

Le Roy appella ſon Confeſſeur nommé Gerard Machet, le Duc d'Alençon, Chriſtophle d'Harcourt & le Seigneur de Treves : & aprés qu'ils eurent fait le ſerment, elle dit la choſe, que le Roy avoüa être telle qu'elle la diſoit, ajoûtant qu'il n'y avoit que Dieu & luy qui la puſſent ſçavoir. Aprés cette épreuve il n'héſita plus, & fut perſuadé qu'il y avoit en cela quelque choſe de divin. Il jugea toutefois à propos de ne rien déterminer encore ſans une plus meure délibération. Il voulut que la Pucelle fût conduite à Poitiers, où étoit le Parlement depuis pluſieurs années, & que les plus ſages Officiers de ce corps luy envoyaſſent leur avis ſur ce ſujet. Elle eut peine à ſe réſoudre à ce voyage, diſant qu'elle y auroit à eſſuyer des interrogations bien fatigantes. En effet Préſidens, Conſeillers, Religieux, Docteurs la queſtionnérent. Ils ſe relevoient les uns les autres : c'étoit à qui luy tendroit le plus de piéges, pour la faire couper. Ce qu'il y eut de plus admirable, c'eſt que tous l'alloient voir perſuadez que c'étoit une viſionnaire, & que tous revenoient édifiez de ſa modeſtie & de ſa pieté, convaincus de ſa ſageſſe & de ſon bon ſens, & qu'elle étoit conduite de l'eſprit de Dieu.

Aprés tant de précautions, le Roy réſolut de profiter au plûtôt du ſecours que le Ciel luy envoyoit. On préparoit depuis long-temps un grand convoi de bleds & d'autres vivres pour Orleans. La Pucelle aſſeura le Roy qu'elle l'y feroit entrer. On luy fit ſon équipage ; on luy donna pour Ecuyer un Gentilhomme nommé Jean d'Olon, pour Page un autre Gentilhomme nommé Loüis de Comtes dit Imerguet, & deux Valets. Elle voulut qu'on luy apportât une épée, qui étoit, diſoit elle, à Sainte Catherine de Fierbois, & qu'on reconnoîtroit à cinq petites croix qu'il y avoit auprés de la poignée. On luy demanda, ſi elle l'y avoit veuë ; elle répondit que non, mais qu'elle ſçavoit bien qu'elle y étoit. On l'y trouva en effet entre pluſieurs autres qui avoient appartenu à d'anciens Chevaliers morts depuis long-temps : on la déroüilla, & on la luy donna. Ce n'eſt pas celle que l'on montre aujourd'huy à Saint Denis, comme il paroît par le procés manuſcrit de la Pucelle, où elle dit qu'elle y en laiſſa une, mais que ce n'étoit pas celle qu'elle avoit fait venir de Sainte Catherine de Fierbois.

Procés manuſcrit de la Pucelle.

La Pucelle parut en préſence de toute la Cour, armée de pied en cap portant ſon harnois, & maniant ſon cheval avec autant de facilité & de bonne grace, que ſi elle n'eût fait d'autre métier pendant toute ſa vie. On étoit étonné de la voir parler de guerre auſſi ſçavamment que les plus habiles Capitaines auroient pû faire. On admiroit les ouvertures qu'elle donnoit dans les conſeils pour le ſecours de la Place aſſiégée : chacun s'empreſſoit à la voir, elle faiſoit le ſujet de tous les entretiens, & ſa réputation fut bien-tôt répanduë par toute la France.

Les Seigneurs de Rays & de Lore furent chargez de la conduire à Blois, où les troupes s'aſſembloient. Elle ſe fit faire là un étendart blanc orné d'une frange de ſoye ſemé de fleurs de lis, où étoit repréſenté Dieu tenant à la main le globe du monde, deux Anges aux deux côtez avec les noms de Jeſus & de Marie, & le fit bénir dans l'Egliſe de Saint Sauveur. Elle écrivit aux Généraux Anglois, leur déclarant qu'elle étoit ſuſcitée de Dieu pour les chaſſer de devant cette Ville, & leur prédiſant que s'ils ne quittoient au plûtôt la France, le Ciel leur feroit ſentir par de terribles effets, que c'étoit ſa volonté qu'ils le fiſſent. Au deſſus de la Lettre étoit écrit, *entendez les nouvelles de Dieu & de la Pucelle. Au Duc de Bédfort, qui ſe dit Regent du Royaume*

Ibid.

de France pour le Roy d'Angleterre.

Ces menaces ne firent pas grand-peur aux Anglois. Ils en prirent occaſion de faire mille railleries de la ſimplicité du Roy, qui ſe laiſſoit abuſer par une folle, ou par une ſorciére, & dont il falloit que les affaires fuſſent bien deſeſpérées, pour recourir à un tel ſecours.

Annales de France. Cependant on attaquoit & on ſe défendoit à Orleans avec une extrême bravoure : & entre ceux qui ſe diſtinguoient parmi les aſſiégez par leur valeur, l'Hiſtoire marque principalement Aymar de Puiſieux jeune Gentilhomme du Dauphiné également vaillant & bienfait, à qui la Hire avoit donné le ſurnom de Cap-dorat à cauſe de ſa belle chevelure blonde.

Le convoi étant prêt à Blois, tous les ſoldats, ſuivant l'ordre qu'en donna la Pucelle, ſe confeſſérent. Elle fit chaſſer toutes les filles de mauvaiſe vie qui étoient dans l'armée, & partit à la tête de dix à douze mille hommes le vingt-huitiéme d'Avril avec les Seigneurs de Saſnte Severe, de Rays, de Gaucourt, l'Amiral de Culan, & pluſieurs autres Seigneurs. On fit tant de diligence, qu'on arriva le lendemain à la veuë d'Orleans par le côté de la Sologne. La Pucelle eût voulu qu'on fût entré par la Beauſſe ; mais le Comte de Dunois avoit mandé que la plûpart des troupes Angloiſes étant de ce côté-là qui étoit bien mieux retranché que l'autre, il étoit moins dangereux d'arriver par la Sologne ; & on avoit ſuivi ſon conſeil.

Procés manuſcrit de la Pucelle.

An. 1429.

Elle avoit envoyé devant Florent, ou Florentin d'Illiers Gouverneur de Châteaudun, & il étoit entré dans Orleans à la tête de quatre cens lances, s'étant rendu ſur le bord de la riviére au deſſus des Forts des Anglois, où la Ville luy envoya des bateaux pour paſſer.

Il apprit aux habitans que la Pucelle arriveroit le lendemain avec un grand convoi. Cette nouvelle remplit de joye les habitans & par reconnoiſſance pour ce Seigneur, ils donnérent à une des ruës de leur Ville le nom de Ruë d'Illiers, qu'elle porte encore aujourd'huy. On prépara grand nombre de bateaux pour aller prendre le convoi ; & il parut le lendemain ſur le bord de la riviére.

Annales de France. Dés que le Comte de Dunois ſçut qu'il approchoit, il fit faire une grande ſortie ſur les Anglois du côté de la Beauſſe, pour empêcher qu'ils n'envoyaſſent du renfort du côté de la Sologne. Pendant ce temps-là on déchargea le convoi dans les bateaux, la Pucelle le couvrant avec ſes troupes contre les Anglois, qui n'oſérent l'attaquer, & abandonnérent même une Baſtille qu'ils avoient de ce côté-là, en un lieu nommé Saint Jean-le-Blanc. Cette épouvente des Anglois fut regardée comme une terreur panique, dont Dieu les avoit frappez, pour faciliter l'entrepriſe de la Pucelle, & on ſe confirma de plus en plus dans la penſée, que Dieu vouloit ſe ſervir d'elle pour le rétabliſſement des affaires du Roy.

Le Comte de Dunois avoit paſſé dans les bateaux avec quelques-uns des Principaux Bourgeois d'Orleans pour la ſaluer. Elle les reçut avec beaucoup de civilité. Elle reprocha ſeulement au Comte ; que par ſon avis on avoit amené le convoi par la Sologne, & l'aſſeura qu'il auroit paſſé auſſi aiſément par la Beauſſe. Les Bourgeois la priérent d'entrer dans la Ville, pour la défendre : elle en fit difficulté, ayant eu deſſein d'abord de tenir la campagne ; mais enfin elle y conſentit. Elle y entra le ſoir au milieu des acclamations du peuple, qui ſe crut déſormais invincible. On la logea chez un nommé Boucher Tréſorier du Duc d'Orleans. Elle voulut que la femme & la fille de ſon hôte ne la quittaſſent point : c'étoit une précaution qu'elle garda toûjours dans les Villes où elle ſe trouva, pour éloigner d'elle tout ſoupçon ; & quand il ne ſe trouvoit point de femme où elle étoit, elle couchoit toûjours armée ; & pour la même raiſon lorſqu'elle alloit en campagne, elle ſe faiſoit toûjours accompagner par ſes deux freres.

Procés manuſcrit de la Pucelle.

Sainte Severe remena à Blois les troupes qui avoient accompagné le convoi, en réſolution d'en amener un nouveau trois ou quatre jours aprés par la Beauſſe, pour éviter l'embarras de décharger les chariots dans les bateaux. Il convint avec le Comte de Dunois & avec la Pucelle des moyens d'en faciliter le paſſage ; & dés le troiſiéme de May on eut avis qu'il approchoit. Les garniſons de Montargis, de Gien, de Chateaudun, de Château-Renard, & de diverſes Forteresſes du Gatinois s'étoient aſſemblées ſelon l'ordre qu'elles en avoient eu, & s'étoient approchées d'Orleans. Le convoi étoit encore conduit par ſainte Severe accompagné des Seigneurs de Rays, de Bueil, & de la Hire. On ne doutoit point que les Anglois n'allaſſent au devant pour s'oppoſer au paſſage : c'eſt pourquoy le Comte de Dunois & la Pucelle ſortirent d'Orleans avec une grande partie de la garniſon, afin d'être à portée de ſeconder l'eſcorte. Ils paſſérent en plein jour, & enſeignes déployées entre les Baſtilles des Anglois ſans oppoſition ; & ayant joint le convoi, ils le firent entrer à la vûë des ennemis, qui ne firent pas le moindre mouvement pour l'attaquer. Cecy ſe paſſa le quatriéme de May au matin veille de l'Aſcenſion.

An. 1429.

Il n'eſt pas croyable combien ces ſuccés, & la terreur qui paroiſſoit répanduë dans le camp ennemi augmentérent le courage de la garniſon. Juſqu'alors on n'avoit oſé inſulter les Baſtilles des Anglois, parce qu'elles étoient extrêmement fortifiées ; mais ſur le midy de ce même jour, quelques Seigneurs ſe mirent à la tête d'un aſſez grand nombre de ſoldats, & ſortirent pour attaquer la Baſtille de Saint Loup du côté de la Beauſſe. Cette ſortie ſe fit dans le temps que la Pucelle s'étoit retirée, pour prendre un peu de repos & à ſon inſçû. Les François furent repouſſez avec perte. La Pucelle ayant été avertie de ce qui ſe paſſoit, ſortit auſſi-tôt pour les ſoutenir. Sa préſence rani-

ma le courage des aſſaillans, & on recommença l'aſſaut, pendant lequel le Général Talbot tiroit des autres Baſtilles une partie des troupes qui les gardoient, pour venir charger les François : mais le Comte de Dunois s'étant poſté avec les ſiennes entre luy & la Baſtille qu'on inſultoit, Talbot n'oſa le venir attaquer. La Baſtille fut emportée & raſée, & les Anglois qui la défendoient furent tous ou tuez, ou pris.

Cette expedition avant ſi heureuſement réüſſi, la Pucelle propoſa l'attaque de la Baſtille de Saint Laurent, la plus forte de toutes, & où il y avoit un plus grand nombre d'Anglois. Les Généraux n'en furent point d'avis, & jugérent plus à propos de tâcher de s'emparer des Baſtilles du côté de la Sologne au delà du pont, pour ouvrir le chemin de la Ville de ce côté-là aux convois, & au ſecours qui pourroient venir du Berri. Ils eurent peine à faire agréer ce deſſein à la Pucelle; mais elle ſe rendit à leur avis.

Dés le Vendredy ſixiéme de May, qui étoit le lendemain de l'Aſcenſion, on fit paſſer dans les bateaux une grande partie de la garniſon, à la vuë du Général Glacidas qui commandoit les Anglois de ce côté-là, & qui n'ayant pas aſſez de monde pour ſoutenir tous ſes poſtes, abandonna la Baſtille de Saint Jean le blanc, pour fortifier celle qu'on appelloit des Auguſtins; parce qu'elle étoit bâtie ſur le terrain du Couvent de ces Religieux, qui avoit été brulé dés le commencement du Siége. Il fit auſſi entrer un renfort dans les Tourelles & dans le Boulevart d'au delà du pont, que les Anglois avoient rétabli aprés l'avoir pris.

Une partie des troupes étant paſſée, la Pucelle marcha à pied à leur tête vers le Fauxbourg du Portereau, attaqua le Boulevart, & y planta ſon enſeigne. En ce moment les aſſaillans virent filer d'une autre Baſtille quelques troupes Angloiſes qui venoient au ſecours de leurs gens : la peur ſaiſit les François ; ils abandonnérent l'aſſaut pour la plûpart, & laiſſérent la Pucelle avec tres peu de monde. Elle fut contrainte de faire retraite, & emportant ſon étendart, alla rejoindre les fuyards; elle les ranima, & ayant été renforcée par les nouvelles troupes qui arrivérent de la Ville dans des bateaux, ils la ſuivirent. Les Anglois qui étoient ſortis pour la charger, la voyant revenir, s'enfuirent dans la Baſtille des Auguſtins. On les ſuivit l'épée dans les reins. La Baſtille fut inſultée & emportée d'aſſaut, & tout ce qu'il y avoit d'Anglois fut paſſé au fil de l'épée. Il ſe trouva là beaucoup de vivres, de bagage, de meubles que les ſoldats commencérent à piller. La Pucelle appréhendant que tandis qu'on s'amuſoit au pillage, les Anglois ne repriſſent cœur, & ne vinſſent donner ſur ſes gens qui étoient en déſordre, fit mettre le feu aux tentes, & obligea les ſoldats à ſe remettre en ordre, leur aſſigna leurs poſtes, les fit retrancher aux environs du Boulevart & des Tourelles ; & comme la nuit approchoit, & qu'elle avoit été bleſſée d'une chauſſe-trape au pied, elle rentra dans Orleans. En cet aſſaut de la Baſtille des Auguſtins ſe trouvérent preſque tous les plus braves & les plus diſtinguez de la garniſon, le Comte de Dunois, les Seigneurs de Rays de Guitri, de Graville, de Coulonges, de Villars, de Saintrailles, la Hire, Coraſe, Gaucour, Chailli, de Termes, d'Illiers, l'Amiral de Culan, & Sainte Sevére. Annales de France. Le Herant de Berri.

La Pucelle paſſa la nuit en de grandes inquiétudes, appréhendant que ſes gens ne gardaſſent pas bien la Baſtille des Auguſtins, & qu'on ne les en chaſſât pendant la nuit; mais les ennemis au lieu de rien entreprendre, abandonnérent encore quelques poſtes, & à la faveur des ténébres, firent paſſer les troupes qu'ils y avoient, à la Baſtille de Saint Laurent, ne penſant plus qu'à ſe maintenir dans le Boulevart & aux Tourelles du bout du pont.

Le poſte des Tourelles étoit tres-difficile à aborder. On ne pouvoit en approcher du côté de la Ville par le pont, dont on avoit rompu quelques arches. De l'autre côté elles étoient défenduës par le Boulevart, & n'étoient pas acceſſibles par la riviere qui étoit aſſez haute, au lieu que les ennemis les avoient priſes par cet endroit, à cauſe que l'eau étoit alors fort baſſe. Les Généraux n'étoient point d'avis du tout qu'on en tentât ſi-tôt l'attaque. Les Bourgeois au contraire le vouloient, perſuadez qu'il n'y avoit rien d'impoſſible à leur brave Pucelle. Les Généraux, aprés avoir réſiſté quelque temps à ſes inſtances, la laiſſérent faire. Elle ſe confeſſa & communia de grand matin, & donna enſuite ordre à tout.

On fit conduire du canon ſur le bout du pont. Il y eut des Archers aſſez hardis pour grimper ſur les arches rompuës tout à découvert, pour tirer de plus prés ſur les Tourelles, & on commença de l'autre côté de la riviere l'attaque du Boulevart. La Pucelle dés le commencement de l'attaque fut fort bleſſée au cou d'une fléche; elle l'arracha, & s'étant fait mettre un appareil à ſa playe, retourna à l'aſſaut qui dura juſqu'au ſoir. Procés manuſcrit de la Pucelle.

Le Comte de Dunois voyant l'opiniâtreté des ennemis à défendre ce poſte, voulut faire abandonner l'aſſaut. La Pucelle s'y oppoſa, luy répréſentant que les Anglois ne tiroient preſque plus ; ce qui marquoit que la poudre & les fléches commençoient à leur manquer, & l'aſſurant qu'avec un peu de conſtance on les emporteroit. En effet, ayant fait un nouvel effort, les Anglois furent forcez dans le Boulevart : Glacidas avec ſes gens voulut ſe retirer par le pont-levis dans les Tourelles ; mais le pont rompit ſous luy, & tous tombérent dans la riviere, où la plûpart ſe noyérent.

Durant cet aſſaut le canon du pont avoit ruiné toutes les défenſes des Tourelles, & les Anglois ne pouvoient plus paroître de ce côté-là ſans être percez de fléches par les Archers qui tiroient ſans ceſſe.

Le Commandeur de Gireſme qui étoit à l'attaque du côté du pont, fit mettre ſur une des

des arches rompuës la plus proche des Tourelles, une groſſe poutre qui ſe trouva aſſez longue, pour être appuyée ſur l'autre bout du pont du côté des Tourelles : il y paſſa le premier, & fut ſuivi à la file de pluſieurs hommes d'armes. Il attaqua par-là les Anglois, tandis que la Pucelle de ſon côté faiſoit jetter quantité de feux d'artifice dans les Tourelles. Comme les ennemis ne croyoient pas pouvoir être attaquez du côté du pont, & que le canon avoit fait de grandes brêches, le Commandeur les força aiſément. Il fit d'abord main baſſe ſur tout ce qui ſe rencontra : les autres demandérent quartier, & il le leur accorda. Deux cens tant Chevaliers qu'Ecuyers furent pris. Il y eut dans ce ſeul poſte, où les Anglois avoient mis leurs meilleurs ſoldats, trois cens Gentilshommes de tuez du nombre deſquels fut le Général Glacidas : & dans les combats donnez depuis l'arrivée de la Pucelle, il avoit péri bien ſix mille Anglois, & pas plus de cent François.

Monſtrelet pag. 43.

La Pucelle voyant qu'il n'y avoit plus rien à craindre, & que la Place étoit entiérement libre de ce côté-là, fit raſer tous les travaux des Anglois, & ayant fait jetter des poutres & des planches ſur les arches rompuës, rentra triomphante par le pont dans la Ville, où elle fut reçuë au ſon de toutes les cloches. On n'étoit plus inquiet que de ſa bleſſure dont l'appareil ayant été levé, on ne la trouva pas dangereuſe : & elle guérit en peu de temps, ſans que cela l'empêchât d'agir & de monter à cheval.

Procés manuſcrit de la Pucelle.

Les Comtes de Suffolc, d'Eſcallés, Talbot campez au delà de la riviére avoient été ſpectateurs de toutes ces pertes, ſans pouvoir y rémédier ; parce que leurs troupes étant extrêmement diminuées, ils n'avoient pas plus de monde qu'il ne leur en falloit pour garder leurs Forts du côté de la Beauſſe, & qu'ils ne croyoient pas que l'on pût jamais forcer le poſte des Tourelles entouré de tous côtez de la riviére. Ils s'aſſemblérent entre eux le ſoir, & voyant la Ville en état de recevoir des vivres & des ſecours du côté de la Sologne, ſans qu'on pût les empêcher, ils réſolurent de lever le Siége le lendemain huitiéme jour de May. On les vit s'y diſpoſer dés le grand matin, qu'ils commencérent à faire défiler leurs bagages, & leur artillerie, dont ils abandonnérent une partie. Ils ſe raſſemblérent en un ſeul corps, & ſe mirent en marche vers Meun, Baugenci, & vers les autres Places où ils avoient garniſon. On propoſa à la Pucelle de les charger en queuë ; mais elle ne le jugea pas à propos, & dit qu'elle les retrouveroit une autre fois.

An. 1429.

Les prodiges qu'elle avoit faits luy avoient donné une autorité, à laquelle perſonne n'oſoit plus s'oppoſer. Ainſi on ſe contenta de raſer toutes les Baſtilles. On fit des réjoüiſſances dans toute la Ville ; on ordonna qu'on célebreroit tous les ans une fête en action de graces, le huitiéme de May jour de la délivrance aprés un Siége de ſept mois. Quoique le Comte de Dunois & une infinité de Nobleſſe ſe fuſſent ſignalez dans ce Siége, toute la gloire en demeura à la Pucelle, qui fut depuis ſurnommée du glorieux titre de Pucelle d'Orleans ; ſurnom qui luy eſt reſté dans l'Hiſtoire, & qui immortaliſera avec juſtice ſa mémoire : car la perte d'Orleans auroit été celle de l'Etat, & la délivrance en fut le ſalut.

Hiſt. de la Pucelle. Le Herault de Berri. Monſtrelet. Jean Chartier.

La Pucelle ne demeura que deux jours à Orleans aprés la levée du Siége. Elle alla droit à Chinon trouver le Roy, qui la reçut avec tout l'honneur & toutes les marques de bonté & de reconnoiſſance, qu'elle en devoit attendre. Il n'y eut perſonne à la Cour, qui aprés des faits ſi éclatans, ne la regardât comme une fille véritablement miraculeuſe. Elle eut toute créance dans l'eſprit du Roy, & tout ce qu'elle propoſoit étoit regardé comme des oracles. Elle luy dit qu'il falloit penſer à aller bien-tôt le faire ſacrer à Rheims ; & il l'eſpéra ſur ſa parole, quoique depuis Blois juſqu'à cette Ville-là tout fût ſous la domination Angloiſe ; mais elle luy conſeilla de commencer par chaſſer les Anglois des Places qu'ils occupoient entre Blois & Orleans. Il fit une nouvelle convocation de la Nobleſſe des pays de ſon obéïſſance ; & cette Nobleſſe ne ſe trouva jamais plus diſpoſée à le ſervir. On eut bien-tôt aſſemblé un corps de ſix mille hommes, dont le Roy donna la conduite au Duc d'Alençon, qui aprés avoir payé une groſſe rançon aux Anglois, dont il étoit priſonnier depuis la bataille de Verneüil, venoit de ſe rendre auprés de luy.

Il commença par le Siége de Jargeau en compagnie de la Pucelle. Le Comte de Suffolc étoit dans la Place avec une garniſon Angloiſe aſſez nombreuſe. Le Siége dura dix jours. La Pucelle étant dans le foſſé, reçeut à la tête un coup d'une groſſe pierre, qui l'étourdit d'abord ; mais elle ſe releva, & la Place fut emportée d'aſſaut. Le Comte de Suffolc y fut fait priſonnier par Guillaume Renaud, à qui, avant que de ſe rendre, il demanda d'abord, es-tu Gentilhomme ? il répondit qu'il l'étoit. Es-tu Chevalier, ajoûta-t-il ? Il répondit que non. Je veux que tu le ſois, dit-il, avant que je me rende. Il luy donna l'accolade, luy ceignit l'épée, & ſe rendit à luy : tel étoit encore alors l'uſage de la Chevalerie. Jean Polle frere du Comte de Suffolc fut auſſi pris : Guillaume Polle leur autre frere y fut tué avec prés de cinq cens Anglois, le reſte demeura priſonnier. De là le Duc & la Pucelle allérent à Orleans ; ils y demeurérent quelques jours pour recevoir les nouvelles troupes qui leur venoient de toutes parts, & enſuite marchérent en deſcendant la riviére de Loire vers Meun & Baugenci. Ils firent donner l'aſſaut au pont de Meun, & l'emportérent. Ils y laiſſérent quelques troupes qui s'y retranchérent, & ils allérent mettre le Siége devant Baugenci.

Comme ce poſte étoit conſidérable, & que c'étoit l'unique paſſage qui reſtoit aux Anglois

de ce côté-là ſur la Loire, ils y jettérent beaucoup de monde, & y firent entrer la garniſon de la Ferté Hubert, qu'ils quittérent aprés l'avoir brulée. Dés que les François parurent devant Baugenci, les ennemis abandonnérent la Ville, & ne penſérent qu'à la défenſe du Pont & du Château, où ils furent vivement attaquez.

Ce fut durant ce Siége que le Connétable de Richemont ennuyé de ſe voir rélegué à Parthenai, & chagrin de ce que tant de belles choſes ſe faiſoient ſans luy, voulut y prendre part; & malgré le Roy qui par le conſeil de la Trimoüille luy en avoit fait faire défenſe, il vint pour ſe joindre à l'armée Françoiſe avec le Comte de Perdriac, Jean de Dinan, le Seigneur de Beaumanoir, & mille ou douze cens hommes. Son arrivée embaraſſa la Pucelle & les Seigneurs de l'armée. La Pucelle vouloit qu'on luy fit défenſe d'approcher, & même qu'on le chargeât s'il en étoit beſoin, pour l'obliger à ſe retirer comme un rebelle aux ordres du Roy: mais pluſieurs Seigneurs luy firent entendre que dans la conjoncture où l'on ſe trouvoit, il n'étoit pas queſtion de ſe battre les uns contre les autres; qu'il y avoit dans l'armée bien des Chevaliers qui prendroient le parti du Connétable, & qu'il ne falloit que cette diviſion pour tout perdre. Le Duc d'Alençon qui commandoit l'armée fut d'avis qu'on reçût le Connétable, & que la Pucelle luy offrît ſa médiation, pour le réconcilier avec le Roy, à condition qu'il auroit dans la ſuite plus de ſoumiſſion pour ſon Souverain, & qu'il tiendroit une conduite qui pût luy meriter ſa grace. Cet avis fut ſuivi; & la Pucelle ayant tiré cette promeſſe du Connétable, on luy aſſigna ſon quartier du côté de la Sologne.

Comme on ſe préparoit à donner l'aſſaut, le Bailli d'Evreux qui commandoit dans le Château demanda à capituler. Le Traité fut ſigné: on accorda à la garniſon de ſortir avec ſes chevaux & ſes armes, & ce qu'elle pourroit emporter de meubles; pourvû que chacun n'en n'emportât pas plus que la valeur d'un marc d'argent, & à condition qu'elle ſeroit dix jours ſans prendre les armes contre les François.

Durant que tout cecy ſe paſſoit, le Duc de Bétfort qui avoit appris avec un extrême chagrin la levée du Siége d'Orleans, aſſembloit des troupes de toutes parts. Il expérimenta combien un mauvais ſuccés pouvoit être nuiſible à ſes affaires, dans un pays où il étoit plus maître des Villes que des cœurs. La plûpart de la Nobleſſe de Picardie & de quelques autres endroits du Royaume, refuſa de marcher; il fut contraint de diſſimuler ſon reſſentiment, & de tâcher de réparer ſes pertes, n'étant preſque ſuivi que de ſes ſeules troupes Angloiſes.

Les troupes Françoiſes qu'on avoit laiſſées au pont de Meun, étoient cependant en tres-grand péril: car les Généraux Anglois, Talbot, Scales, & Faſtol, qui étoient venus pour ſecourir Baugency, n'ayant oſé attaquer le camp, étoient allez à Meun, & avoient déja donné un aſſaut au pont, où ils avoient été repouſſez; mais ils ſe préparoient à faire un nouvel effort pour le reprendre, lorſque l'avant-garde de l'armée Françoiſe parut aprés la reddition de Baugency. L'approche du ſecours leur fit abandonner leur entrepriſe; ils ſortirent auſſi-tôt de Meun avec la plûpart de leurs troupes, & marchérent vers Jenville, pour y joindre cinq ou ſix mille hommes que le Duc de Bétfort leur envoyoit de Paris.

Les Généraux François tinrent conſeil de guerre, pour délibérer s'ils ſuivroient les Anglois; & l'on s'y détermina. Les Seigneurs de Beaumanoir, Saintrailles, la Hire, de Lore, & de Termes furent chargez de conduire l'avant-garde, & de faire le plus de diligence qu'ils pourroient pour arrêter les Anglois, en harcellant leur arriéregarde; mais ſans trop s'engager, avant que toute l'armée fût arrivée.

Ces Seigneurs avec leurs troupes, parurent au moment que les Anglois partoient de Jenville avec aſſez de précipitation, ſur l'avis qu'ils avoient eu que les François les ſuivoient. Le Duc d'Alençon en ayant été averti, força ſa marche; & dés que ceux qui commandoient l'avant-garde, ſe virent en état d'être ſoûtenus par le reſte de l'armée, ils chargérent les Anglois auprés du Village de Patay. On vit en cette occaſion l'effet que produit une ſuite de bons ou de mauvais ſuccés dans l'eſprit des ſoldats. Les François avant la levée du Siége d'Orleans, oſoient à peine paroître en campagne devant les Anglois; & depuis cet événement ce fut tout le contraire. Les Généraux Anglois ne purent venir à bout de raſſeurer leurs troupes à la vûë de l'armée Françoiſe; & la fuite commença preſqu'auſſi-tôt que l'attaque. Ce brave Faſtol, qui s'étoit ſi fort ſignalé à la journée des Harangs, perdit la tête en cette occaſion. Il eſt au moins certain qu'on le rendit reſponſable de ce mauvais ſuccés, juſqu'à luy faire l'affront de luy ôter l'Ordre de la Jarretiére. Les Anglois furent défaits à platte-couture. Il en demeura deux mille ſur la place; les Généraux Talbot & de Scales furent pris avec Hongrefort, Tampſton & pluſieurs autres Seigneurs. Ceux qui voulurent ſe ſauver à la Forteresſe de Jenville, en trouvérent les portes fermées; & ce poſte alors conſidérable dans la Beauſſe, plein de vivres & de munitions de guerre ſe rendit aux Vainqueurs. L'armée Françoiſe aprés cette heureuſe expédition, ſans avoir preſque rien perdu, retourna à Orleans chargée de gloire & de butin. Cette bataille ſe donna le dix-huitiéme du mois de Juin, & fut appellée la bataille de Patay, du nom du Village, auprés duquel on s'étoit battu. Les Anglois qui étoient encore dans pluſieurs Châteaux aux environs d'Orleans, en ayant appris la nouvelle, les abandonnérent, & ſe retirérent vers Paris.

Regiſtres du Parl. de l'an 1429.

An. 1429.

Juſque-là le Conſeil du Roy & les Seigneurs avoient retenu ce Prince au delà de la Loire, & l'avoient preſque toûjours empêché de paroître

roître à la tête de ſes troupes, jugeant tres-ſagement que le ſalut de l'Etat dépendoit entiérement de la conſervation de ſa perſonne : mais la fortune ayant commencé de luy être plus favorable, ils crurent qu'il étoit temps qu'il ſe montrât à ſes Sujets d'en deçà de cette riviere, & que ſa préſence contribuëroit beaucoup à les ramener. Il vint à Gyen avec un corps d'armée qui groſſiſſoit tous les jours par l'arrivée de quantité de Nobleſſe, dont une grande partie le ſervoit à ſes dépens. Etant en cette Ville-là il envoya ſommer les Villes de Boni, de Coſne & de la Charité toutes trois ſur la Loire au deſſus d'Orleans; & comme elles refuſérent de ſe rendre, il fit attaquer Boni par l'Amiral de Culan, qui l'obligea de ſe ſoumettre. On délibéra ſi l'on iroit attaquer Coſne & la Charité; & c'étoit le ſentiment de pluſieurs des Généraux : mais la Pucelle, quoiqu'on pût dire, preſſoit toûjours le Roy d'aller avant toutes choſes ſe faire ſacrer à Reims. La choſe paroiſſoit moralement impoſſible; parce que, comme je l'ai déja dit, Reims & toutes les Villes qui étoient ſur le chemin, étoient dans le parti des Anglois. Elle parla néanmoins au Roy là deſſus avec tant d'aſſûrance, & elle avoit tenu juſqu'alors ſi exactement ſes promeſſes, malgré les obſtacles inſurmontables qu'on prévoyoit dans l'exécution, qu'on ſe rendit à ſes inſtances; & on ſe prépara au voyage de Reims.

Hiſt. de la Pucelle d'Orleans.

Le Connétable avoit une extrême paſſion d'en être, & étoit demeuré à Boſgency en attendant le ſuccés des bons offices que le Duc d'Alençon, la Pucelle, & pluſieurs Seigneurs luy avoient promis auprés du Roy, pour tâcher de le rétablir dans ſes bonnes graces : mais la Trimoüille rompit toutes leurs meſures; le Roy tint ferme, il ne voulut point que le Connétable parut en ſa préſence, & luy ordonna de ſe retirer. Il envoya un pareil ordre au Comte de la Marche, qui avoit toûjours eu de grandes liaiſons avec le Connétable, & qui n'étoit pas moins que luy ennemi déclaré de la Trimoüille. Toutefois le Connétable ne pouvant ſe réſoudre à être ſans rien faire, & eſpérant ſe rendre digne de ſa grace par les ſervices qu'il rendroit à l'Etat, malgré le Roy même, alla avec ſes troupes qui ne paſſoient pas douze cens hommes, vers Evreux, pour tenir de ce côté-là les Anglois en haleine. Cette diverſion ne fut pas inutile; & le Comte de Perdriac cadet du Comte d'Armagnac fut en même temps envoyé vers Bourdeaux, pour veiller ſur les Anglois du côté de la Guyenne.

Hiſt. d'Artus III.

Monſtrelet fol. 46.

Le Roy avant que de partir de Gyen, envoya la Reine à Bourges, & fit la revûë de ſon armée, qui ſe trouva de douze mille hommes, parmi leſquels il y avoit un tres-grand nombre de Gentilshommes. Il y diſtribua quelque argent aux ſoldats, & leur fit eſpérer qu'il ſeroit un jour en état de les mieux récompenſer.

Annales de France.

On prit le chemin d'Auxerre. Cette Ville ferma ſes portes au Roy. La Pucelle opina à l'attaque; mais les Bourgeois envoyérent preſenter au Roy qu'ils avoient traité pour une ſomme d'argent avec le Seigneur de la Trimoüille, afin qu'il leur fût permis de demeurer neutres dans la conjoncture préſente. Celà fit extrêmement murmurer contre ce Seigneur. La Ville s'offrit à fournir abondamment l'armée de vivres en payant. On s'accommoda de cet offre, & on paſſa outre.

On alla de là à Troye, où il y avoit une garniſon de ſix cens ſoldats tant Anglois que Bourguignons, qui firent d'abord une ſortie ſur un des quartiers de l'armée; mais comme les Bourgeois étoient les plus forts dans la Ville, on entra en négociation. Sept jours ſe paſſérent ſans rien conclure; la diſette commençoit à ſe faire ſentir dans le camp; on murmuroit hautement contre la Pucelle, & dans le Conſeil qui ſe tint ſur ce ſujet, Renaud de Chartres Archevêque de Reims & Chancelier du Royaume expoſa les difficultez qu'il y auroit à paſſer outre; que faute d'artillerie, on n'étoit pas en état de forcer la Ville; qu'on ne pouvoit point en faire venir, n'y ayant point de Place plus proche que Gyen, où l'on en pût prendre; qu'il y avoit plus de trente lieuës, & qu'avant que les canons fuſſent arrivez, la famine ſeroit dans le camp. La plûpart opinérent à abandonner l'entrepriſe, & à s'en retourner.

Hiſt. de la Pucelle d'Orleans.

La Pucelle s'oppoſa fortement à cette réſolution; & voyant qu'on ne goûtoit pas ſes raiſons, elle conjura le Roy de luy accorder encore deux ou trois jours de délai, l'aſſûrant que de gré ou de force la Ville ſe rendroit. Le Roy ne put ſe réſoudre à luy refuſer ſa demande, & le Conſeil y conſentit. Elle alla auſſitôt dans tous les quartiers de l'armée animer les Gentilshommes & les ſoldats à la ſeconder. Elle mit en batterie quelques petites pieces de campagne, fit apporter de toutes parts des faſcines pour combler le foſſé, & ſe donna tant de mouvement pour les vivres, qu'on en apporta au camp de tous les lieux circonvoiſins. Cette ardeur qui paroiſſoit dans le camp du Roy, étonna les Bourgeois de Troye; la préſence de la Pucelle dont on leur avoit raconté des choſes ſi prodigieuſes, leur fit faire de ſérieuſes réflexions; l'inclination pour leur Souverain légitime ſe ranima dans leur cœur; enfin le ſecond jour ils demandérent à capituler. On leur accorda tous les articles qu'ils propoſérent pour eux & pour la garniſon, & entre autres une amniſtie générale. La Ville fut remiſe entre les mains du Roy. On regarda ce changement comme un nouveau miracle, & on continua la marche avec plus de confiance que jamais.

Chalons ſuivit l'exemple de Troye, mais de meilleure grace. L'Evêque vint au devant du Roy avec une grande foule de peuple, & luy préſenta les clefs de la Ville; on y mit garniſon comme on avoit fait à Troye. De Chalons on alla à Sepeſaulx Château appartenant à l'Archevêque de Reims à quatre lieuës de la Ville, & le Roy s'y arrêta pour apprendre la diſpoſition des Bourgeois de Reims.

Il y avoit dans cette Ville-là deux Seigneurs du parti Anglois & Bourguignon : c'étoient le Seigneur de Chatillon ſur Marne, & le Sire de Saveuſe. Quand ils ſçûrent que le Roy approchoit, ils appellérent les principaux Bourgeois de la Ville, & leur demandérent s'ils n'étoient pas réſolus à ſe défendre contre l'armée Françoiſe. Les Bourgeois leur répondirent en leur demandant eux-mêmes, s'ils avoient de quoy ſoûtenir le Siége. Ils repartirent que non ; mais que pourvû que la Bourgeoiſie leur promît de tenir ſeulement ſix ſemaines, ils iroient l'un & l'autre trouver les Ducs de Bétfort & de Bourgogne, & qu'ils leur promettoient ſur leur honneur, de venir les délivrer dans ce temps-là avec une armée. Les Bourgeois s'y accordérent ; mais les deux Seigneurs ne furent pas plutôt ſortis, qu'il ſe forma en faveur du Roy un parti fort nombreux, dont les chefs obligérent la faction contraire d'envoyer de concert avec eux faire leur ſoumiſſion à leur Souverain, & luy offrir de le recevoir dans leur Ville. Le Roy y fit ſon entrée au ſon des cloches, & avec la magnificence que le peu de temps qu'on avoit eu à s'y préparer, put permettre.

An. 1429.

Il n'y fut pas plutôt arrivé, que les Ducs de Lorraine & de Bar & le Damoiſeau ou Seigneur de Commerci vinrent luy rendre leurs reſpects, & luy amenérent un aſſez bon nombre de troupes pour ſon ſervice. Dés le le lendemain, qui étoit le Dimanche, & le dix-ſeptiéme * de Juillet, le Sacre fut fait avec les cérémonies ordinaires. On choiſit quelques-uns des Princes & des Seigneurs de la ſuite du Roy, pour repréſenter les Pairs de France, & ils furent appellez par le Héraut d'armes du titre des Duchez & des Comtez de ceux qu'ils repréſentoient. Le Duc d'Alençon eut l'honneur d'y faire le Roy Chevalier. Ce Prince en cette occaſion honora du titre de Comte, le Seigneur de Laval & le Baron de Julli *, & fit le Seigneur de Retz Maréchal de France. La Pucelle aſſiſta à la cérémonie en habit de guerre, tenant ſon étendart tout proche de la perſonne du Roy. A la fin de la Meſſe, elle ſe jetta aux pieds de ce Prince, & pleurant à chaudes larmes, & luy embraſſant les genoux, *Enfin*, luy dit-elle, *gentil Roy, or eſt executé le plaiſir de Dieu, qui vouloit que vinſſiez à Reims recevoir vôtre digne Sacre, en montrant que vous êtes vray Roy, & celuy auquel le Royaume doit appartenir.* Le Roy luy marqua la reconnoiſſance ſenſible qu'il avoit des ſervices ſignalez qu'elle luy avoit rendus. Elle reçut les complimens des Seigneurs de la Cour & de l'armée, qui reconnoiſſant mieux que jamais la conduite miraculeuſe de Dieu ſur ce Prince, ne pouvoient revenir de l'étonnement où ils étoient, de voir l'exécution d'une entrepriſe, que la plûpart avoient condamnée de témérité.

Monſtrelet fol. 47.

Quoique le Sacre ne ſoit pas en France eſſentiel à la Royauté, c'eſt cependant une cérémonie qui dans l'eſprit des peuples ajoute quelque choſe d'auguſte à la Majeſté des Rois. On en vit de grands effets en cette occaſion. Laon, Soiſſons, Chateau-Thierri, Provins, & pluſieurs autres Villes & Châteaux rentrérent dans l'obéïſſance ſur la ſeule ſommation qui leur en fut faite de la part du Roy auſſi-tôt aprés ſon Sacre ; ce qui donna de grandes inquiétudes au Duc de Bétfort.

Lettres des Seigneurs de Beauveau Moreal &c.

Ce Duc avoit peu de troupes, eu égard au grand pays qu'il étoit obligé de garder. Il n'oſoit rappeller celles qu'il avoit en Normandie & en Picardie, de peur que les peuples de ces Provinces ne ſuiviſſent l'exemple de ceux de Champagne, de la Brie & du Gaſtinois. Il avoit perdu au Siége d'Orleans, à la journée de Patay, & en diverſes autres rencontres la plûpart de ſes meilleurs Capitaines, dont les uns avoient été tuez, & les autres pris. Les peuples étoient épuiſez, & ne pouvoient pas luy fournir beaucoup d'argent. Il ne luy en venoit gueres d'Angleterre. Le Duc de Bourgogne, depuis le refus qui luy avoit été fait du ſequeſtre d'Orleans, ne paroiſſoit plus ſi ardent pour le parti Anglois. Ce grand nombre de Villes qui s'étoient ſoumiſes au Roy, l'impreſſion que faiſoient ſur les eſprits les exploits merveilleux de la Pucelle, auſquels la renommée ajoutoit tous les jours quelques circonſtances extraordinaires ; tout cela menaçoit le Duc de Bétfort d'une dangereuſe révolution ; & il eut beſoin alors de toute ſa prudence, de toute ſon adreſſe, & de toute ſon activité.

* Georges de la Trimoüille.

Hiſt. de Jean Chartier.

Hiſt. de la Pucelle d'Orleans.

Il s'aſſûra de Paris en ménageant le peuple, & en y tenant une groſſe garniſon, en y faiſant renouveller au Pariſiens le ſerment de fidélité qu'ils avoient fait au Roy d'Angleterre, & en les animant contre le Roy par le ſouvenir de l'aſſaſſinat commis en la perſonne du feu Duc de Bourgogne, dont il fit de nouveau courir la relation par tout Paris. Il preſſa les ſecours qu'il avoit envoyé demander en Angleterre. Il députa en ſon nom & au nom de la Ville de Paris l'Evêque de Noyon, deux Docteurs de l'Univerſité, & quelques-uns des plus notables Bourgeois au Duc de Bourgogne, pour le prier de venir à Paris, afin de délibérer ſur les conjonctures préſentes.

Regiſtres du Parlement de l'an 1429.

Journal du Regne de Charl. VII.

Monſtrelet fol. 46.

Le Duc de Bourgogne y vint en effet peu de temps aprés eſcorté de huit cens hommes ; & il ſe tint pluſieurs Conſeils en ſa préſence. Le Duc de Bétfort le combla d'honneurs ; & ſçut ſi bien le flatter, qu'il luy fit renouveller tous les Traitez qu'ils avoient faits pour ſe maintenir contre Charles. Le Cardinal de Vinceſtre arriva quelque temps aprés d'Angleterre avec quatre mille hommes. Il eut en paſſant à Corbie de nouvelles conférences avec le Duc de Bourgogne, qui dés qu'il fut retourné en Flandre, envoya un ſecours conſidérable de troupes ſous la conduite de Jean bâtard de Saint Pol. Le Duc de Bétfort fit mille careſſes à ce Gentilhomme, & luy donna le Gouvernement de Meaux.

Le Duc de Bétfort avec ces ſecours, & une partie des troupes qu'il tira de Normandie,

* L'abregé de l'Hiſtoire de Charles VII. met ce ſacre le 28. de Juillet, & à la marge le 18 Monſtrelet fol. 46. le met le 8. mais on ne peut douter de la vérité de la date du 17. Je l'ai tirée d'une relation du ſacre écrite à la Reine, & à la Reine de Sicile par les Seigrs de Beauveau, Moreal & Luſſe. L'original de cette relation ou lettre eſt dans les Archives de l'Abbaye de la Bénîſſon-Dieu au pays de Forés, & en a été tranſcrite par le feu P. Meneſtrier qui en a mis la copie dans ſa Bibliotéque inſtructive. T. 2. p. 90.

fit une armée de douze mille hommes, & s'avança juſqu'à Melun. Le Roy qui étoit à Provins avec une armée à peu prés égale, en ſortit, & marcha au devant de luy. Etant arrivé à la Mothe-Nangis, il apprit que les ennemis étoient fort proche de là, & ſe prépara à la bataille. Le Duc, quelque mine qu'il fit d'en vouloir venir aux mains, ne s'étoit mis en campagne, que pour faire montre de ſes forces, & voir la contenance du Roy. Il enviſagea les ſuites d'une nouvelle déroute, ſi elle luy arrivoit; il ne jugea pas à propos de tant haſarder, & reprit le chemin de Paris.

Annales de France. Hiſt. de la Pucelle d'Orleans.

Sur cela le Roy tint Conſeil, pour délibérer s'il s'engageroit plus avant. Les opinions furent partagées; la plûpart des Seigneurs laſſez de ſervir à leurs dépens, conclurent à aſſûrer les conquêtes qu'on avoit déja faites, ſans penſer à en faire de nouvelles, à ſe rapprocher de la Loire, à ſéparer l'armée pour mettre les troupes en garniſon, & à ſe préparer de longue main à la campagne prochaine. Cette réſolution fut priſe malgré la Pucelle, & malgré les principaux Chefs de l'armée. On ſe diſpoſa à repaſſer la Seine par Bray, dont les Bourgeois promirent au Roy de luy donner paſſage, & de recevoir garniſon Françoiſe; mais la nuit même les Anglois y entrérent, & défirent quelques troupes du Roy qui s'étoient avancées de ce côté-là.

Cet incident fit balancer le Roy ſur le parti qu'il avoit pris. Les Ducs de Bar, d'Alençon, de Bourbon, les Comtes de Vendôme & de Laval, la Pucelle, & quelques autres Seigneurs s'en ſervirent, pour le déterminer à ſuivre ſa bonne fortune; de ſorte que par leur avis, il réſolut de s'approcher de Paris le plus prés qu'il luy ſeroit poſſible. Il paſſa la Marne à Château-Thierri, prit à gauche par Creſpi en Valois, & s'avança juſqu'à Dammartin. Il eut le plaiſir de voir tous les gens des Villages, des Bourgs, & des petites Villes de ces quartiers-là venir au devant de luy, criant Noël, & chantant le *Te Deum* au milieu de la campagne. Ce fut là, que la Pucelle charmée de la tendreſſe que ces peuples faiſoient paroître pour leur legitime Prince, pleura encore de joye, & dit au Chancelier & au Comte de Dunois qu'elle n'auroit plus déſormais regret de mourir. Le Comte luy demanda, ſi elle avoit quelque preſſentiment, ou quelque révélation de ſa mort. Elle luy dit que non; qu'elle ſçavoit ſeulement qu'elle avoit exécuté les ordres de Dieu, qui ne luy avoit point commandé autre choſe, que de faire lever le Siége d'Orleans, & de conduire le Roy à Reims: & que dans le doute s'il ſouhaitoit d'elle rien davantage, le Roy luy feroit plaiſir de luy permettre de retourner chez ſes parens, pour y reprendre ſon premier état. Cette réponſe charma le Comte & le Chancelier; mais ils luy dirent qu'il falloit qu'elle continuât à ſervir le Roy, & qu'on ne pouvoit pas douter que Dieu ne luy révélant rien de contraire, il ne voulût qu'elle achevât ſon ouvrage, en chaſſant les Anglois de France.

Cette contre-marche du Roy fit revenir le Duc de Bétfort ſur ſes pas. Il vint ſe camper à Mitri aſſez prés de Dammartin, & s'y retrancha. Le Roy envoya la Hire pour reconnoître le camp du Duc qu'il avoit deſſein d'attaquer. La Hire le trouva poſté ſi avantageuſement, qu'il dit au Roy que ce ſeroit témérité, que d'entreprendre de l'y forcer. Le Duc voyant qu'il avoit affaire à des ennemis, que l'expérience du paſſé avoit rendus ſages, ſe rapprocha de Paris, & le Roy marcha vers Creſpi. Il envoya de là ſommer la Ville de Compiégne, qui reçut la ſommation avec reſpect. Les habitans luy firent dire qu'ils étoient maîtres de leur Ville; qu'ils le reconnoiſſoient pour leur Roy; qu'il y viendroit quand il le trouveroit bon, & qu'ils luy promettoient de la défendre contre les Anglois, s'ils oſoient l'attaquer. Beauvais en fit autant, les Bourgeois en chaſſérent l'Evêque nommé Pierre Cauchon homme tout dévoüé aux Anglois, & mirent dehors tous ceux qui leur parurent ſuſpects.

Le Roy tres-ſatisfait de ces nouvelles conquêtes, qui ne luy avoient couté qu'un commandement, ſe remit en chemin vers Senlis. Il y avoit dans cette Ville une garniſon Angloiſe & Bourguignonne. Le Duc de Bétfort s'en approcha auſſi pour la couvrir. Les Seigneurs de Saintrailles & de Lore furent détachez pour reconnoître la marche du Duc de Bétfort, l'armée les ſuivant d'aſſez prés entre la petite riviére qui paſſe aux Villages de Barron & Monte-piloi. Saintrailles rencontra les Anglois au paſſage d'une autre petite riviére, qui étoit ſi étroit, qu'il ne pouvoit y paſſer que deux chevaux de front. Il manda au Roy que s'il faiſoit diligence, les Anglois ne pourroient échaper; mais Bétfort fit défiler ſes troupes avec tant de promtitude, qu'elles furent preſque toutes paſſées & rangées en bataille avant l'arrivée de l'armée Françoiſe.

C'étoit une belle occaſion perduë: on n'eût pas néanmoins héſité à charger les Anglois aprés leur paſſage, ſi le Duc de Bétfort qui fut un des plus grands Capitaines de ſon temps, n'eût choiſi à ſon ordinaire un poſte, où l'on ne pouvoit l'attaquer qu'avec déſavantage. Les deux armées furent en préſence juſqu'à la nuit, qui obligea le Roy de s'éloigner. Les Anglois demeurérent campez ſur le bord de la riviére qu'ils avoient paſſée, & les François à Monte-piloi.

Les Anglois employérent la nuit à ſe retrancher, de ſorte que le lendemain leur camp parut inacceſſible. Le Roy ne laiſſa pas de s'en approcher en bataille, & envoya dire au Duc que s'il vouloit ſortir dans la plaine, l'armée Françoiſe s'éloigneroit pour luy laiſſer du terrain & donner bataille. Il n'accepta pas l'offre, & la journée ſe paſſa en eſcarmouches. Il y en eut une fort chaude vers le ſoir; & il ne s'en fallut rien, qu'on ne s'engageât à une action générale, les troupes groſſiſſant peu à peu

de part & d'autre. Le Seigneur de la Trimoüille y penſa demeurer, ſon cheval s'étant abbatu ; & s'il n'eût été promtement ſecouru, il auroit été ou tué, ou pris. Il y périt prés de trois cens hommes des deux côtez : la nuit, comme il étoit arrivé la journée précédente, finit le combat.

Le Duc de Bétfort, qui ne vouloit rien hazarder, & qui ne faiſoit tous ces divers mouvemens, que pour engager les François en quelque mauvais pas, décampa le jour d'aprés, & s'écarta en marchant vers Paris. Le Roy de ſon côté s'en alla à Compiégne, où il fut reçu avec beaucoup de joye des habitans. Il y mit garniſon, & en fit Gouverneur un Gentilhomme Picard nommé Guillaume de Flavi. Le Duc de Bétfort ne fut pas long-temps ſans ſe repentir de s'être trop éloigné de Senlis ; car les Bourgeois ayant pris les armes, chaſſérent la garniſon Angloiſe, & ſe rendirent au Roy. Creil, Pont-Sainte-Maxence, & pluſieurs autres Forteresſes des environs en firent autant : & ſi ce Prince avec ſon armée étoit entré plus avant en Picardie, Amiens, Corbie, Saint Quentin, Abbeville n'attendoient que cela, pour rentrer dans l'obéiſſance ; mais une négociation, dont je parleray bien-tôt, qu'il avoit entamée avec le Duc de Bourgogne, & dont il eſpéroit un bon ſuccés, l'empêcha de tourner de ce côté-là pour ne point donner de jalouſie à ce Prince.

Le bruit de ces progrés du Roy en Picardie, en Champagne, & aux environs de Paris commença à ébranler la Haute-Normandie, où le Connétable couroit le plat pays du côté d'Evreux, & où malgré le Roy & le Seigneur de la Trimoüille, il ne laiſſoit pas d'agir toûjours avec le peu de troupes qu'il avoit. Le Seigneur de Longueval, ſurprit Aumale ſur les confins de Normandie & de Picardie. Les Anglois perdirent auſſi Château-gaillard une des plus fortes Places de France en ce temps-là ſur la riviére de Seine à ſix ou ſept lieuës de Roüen ; Barbaſan, autrefois Gouverneur de Melun y étoit demeuré priſonnier depuis le temps que le feu Roy d'Angleterre l'avoit pris à l'aſſaut de cette Place. Il alla auſſi-tôt joindre le Roy, qui le reçut de la maniére qu'il le méritoit, c'eſt-à-dire comme un des plus grands hommes de guerre qui fût alors en France. Quelques autres Forteresſes en ces quartiers-là furent encore enlevées aux Anglois.

Monſtrelet fol. 50.

Le Duc de Bétfort fut obligé d'aller promtement de ce côté-là, pour empêcher les ſuites de ces fâcheux commencemens. Il laiſſa deux mille Anglois dans Paris ſous les ordres de Jean Rathelet Chevalier Anglois, & de Simon Morhier Prevôt de Paris. Il recommanda à Loüis de Luxembourg Evêque de Teroüanne qui portoit le titre de Chancelier de France, de veiller ſur la conduite des Bourgeois, pour empêcher les factions & les intelligences avec les Royaliſtes : car quoiqu'il eût toûjours extrêmement ménagé les Pariſiens, qu'il les eût parfaitement gagnez, qu'ils luy paruſſent tout dévoüez au Roy d'Angleterre & au Duc de Bourgogne, la préſence du Roy aux environs de Paris l'inquiétoit beaucoup ; & il n'ignoroit pas combien l'amour du légitime Souverain eſt aiſément ranimé dans le cœur des ſujets.

Hiſt. de la Pucelle d'Orleans. &c.

Il partit ſur la fin du mois d'Août pour la Haute-Normandie avec ſon armée, dont il mit la plus grande partie dans les Places les plus importantes pour s'en aſſeurer. Le Roy n'eut pas plûtôt avis de ſon départ, qu'il s'approcha plus prés de Paris & ſe préſenta devant Saint Denis, qui luy ouvrit ſes portes. Une partie de l'armée s'avança juſqu'à la Chapelle Village aux portes de Paris. Les eſcarmouches commencérent entre les deux partis, & on perſuada au Roy de faire attaquer les bariérres de la porte Saint Honoré. Les Ducs d'Alençon & de Bourbon furent poſtez entre l'attaque & la porte de Saint Denis, pour arrêter les ſorties, qui pourroient ſe faire par cette porte ; & le Seigneur de Saint Vallier fut chargé de donner l'aſſaut à la barriére & à une fortification qui la couvroit, à laquelle on donnoit le nom de Boulevart. Il s'en acquita avec ſuccés, le Boulevart fut emporté, la barriére forcée, & les Anglois qui les défendoient obligez de s'enfuïr dans la Ville.

Regiſtres du Parlement. de l'an 1429

La Pucelle animée par un ſi heureux commencement, eſpéra de forcer la muraille, contre laquelle le canon tiroit de deſſus une hauteur nommée le Marché aux Pourceaux ; mais s'étant approchée du foſſé, elle le trouva plein d'eau, & comme elle voulut le ſonder elle même avec ſa lance, elle reçeut un coup de flêche dans la cuiſſe ; ce qui ne l'empêcha pas de demeurer là, & de donner ſes ordres pour combler le foſſé. Elle ſe tint là juſqu'à la nuit ; il fallut que le Duc d'Alençon y allât luy-même pour la faire revenir, & il eut bien de la peine à luy perſuader que l'exécution de ſon deſſein étoit impoſſible. On vit en cette rencontre la malignité de quelques Seigneurs de l'armée, qui lâchement jaloux de la gloire de cette Héroïne, firent paroître de la joye de ce qu'elle n'avoit pas réuſſi dans cette entrepriſe : & l'Hiſtorien remarque que pluſieurs ſçavoient fort bien la profondeur de l'eau du foſſé ; mais qu'ils ne voulurent pas l'en inſtruire, dans l'eſpérance qu'il luy arriveroit là ou quelque malheur, ou quelque affront.

Hiſt. de la Pucelle d'Orleans.

Dans cette attaque on avoit beaucoup moins eſperé de forcer le rampart, que de voir quelque ſédition en faveur du parti du Roy ; car on avoit trouvé moyen de faire répandre dans Paris quantité de billets adreſſez au Prevôt de la Ville, au Prevôt des Marchands & aux Echevins, où l'on leur promettoit de tres-grandes récompenſes s'ils vouloient remettre la Ville en l'obéïſſance de ſon légitime Prince. Mais les Seigneurs de Crequi, de la Lalaing, de Lile-Adam, de Bonneval, que le Duc de Bétfort avoit renvoyez à Paris ſi-tôt qu'il ſçut que le Roy s'en approchoit, ſe partagérent dans tous les quartiers, & firent entendre au

Monſtrelet

Journal du Regne de Charl. VII.

peuple que le Roy avant autant de ſujet qu'il en avoit d'être irrité contre eux, ils ne pouvoient attendre de luy qu'un terrible châtiment de leur révolte. De ſorte que perſonne ne branla en ſa faveur.

Aprés tout les Anglois auroient été fort embaraſſez, ſi ce Prince avoit pu conſerver ſon avantage, & faire ſubſiſter ſes troupes plus long-temps aux environs de Paris ; car Saint Denis & Lagny qui ſe ſoumit en ce même temps-là, formoient déja une eſpéce de blocus au deſſus & au deſſous de la Ville : mais le Roy n'avoit point d'argent, & c'eſt principalement ce qui l'obligea à rompre ſon armée. Il mit à Lagny Ambroiſe de Lore avec un vaillant Chevalier Limouſin appellé Jean Foucaut, nomma le Comte de Clermont fils du Duc de Bourbon ſon Lieutenant Général, & luy donna le commandement des armes conjointement avec l'Amiral de Culan dans les environs de Paris. Il donna le Gouvernement de Creil au Seigneur de Chabanne ; celuy du Pont-Sainte-Maxence à Longueval, & retourna vers la riviére de Loire.

Monſtrelet fol. 51.

Il ne ſe fut pas plutôt éloigné, que le Duc de Bétfort qui revint quatre jours aprés à Paris ſe diſpoſa à reprendre Saint Denis. Le Comte de Vendôme qui y commandoit ne ſe voyant pas en état de défendre la Ville, l'abandonna. Les Anglois firent auſſi une entrepriſe ſur Lagny ; mais ils en furent repouſſez. Laval fut ſurpris ſur les Anglois par les Seigneurs du Hommet, du Bouchet, & de la Ferriere ; & Louviers par la Hire. Il en penſa arriver autant à Roüen, où Ambroiſe de Lore avoit pratiqué une intelligence ; & la choſe ne manqua, que parce que ce Seigneur qui conduiſoit l'entrepriſe s'étoit égaré la nuit, & ne put arriver à l'heure marquée.

Hiſt. de la Pucelle. Annales de France. Abregé de l'Hiſt. de Charl. VII.

Durant tous ces mouvemens le Roy négocioit avec le Duc de Bourgogne, qui ſe voyoit comme l'arbitre du ſort de la France & de l'Angleterre. Ce fut le Duc de Savoye qui engagea le Duc de Bourgogne à cette négociation. L'Archevêque de Reims Chancelier de France, Chriſtofle d'Harcour, les Seigneurs de Dampierre, de Gaucour & de Fontaines étoient allez à Arras pour ce ſujet. Le Duc ſe faiſoit toûjours un point d'honneur d'être irréconciliable avec le Roy, à cauſe de l'aſſaſſinat du Duc ſon pere fait en préſence de ce Prince, qu'il croyoit en avoir été conſentant. L'Archevêque qui étoit le chef de l'Ambaſſade luy parla fortement là deſſus, luy repréſentant que le Roy étoit alors en un âge, où il ne pouvoit pas ſe gouverner par ſes propres lumieres ; qu'il étoit entre les mains de gens qui le tournoient comme ils vouloient, & qu'il n'oſoit contredire, de peur de les irriter & d'en être abandonné. Il aſſura le Duc de Bourgogne que ce Prince étoit plein d'eſtime & de bonne volonté pour luy, & qu'il en verroit des effets, ſi une fois la réconciliation ſe faiſoit.

Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

Monſtrelet fol. 49.

Le Duc parut ébranlé, & dit qu'il délibéreroit avec ſon Conſeil. Les Ambaſſadeurs avoient d'autant plus de raiſon d'eſpérer un heureux ſuccés de leur négociation, que les Sujets du Duc ſouhaitoient fort cette paix. On traitoit à Arras l'Archevêque & ſes Collegues avec beaucoup d'honneur : & même on s'adreſſoit à luy en qualité de Chancelier de France, pour faire expedier des Rémiſſions, des Lettres de grace, & d'autres Actes qui concernoient ſa charge, comme ſi on eût déja reconnu en Artois & en Flandre Charles pour Roy de France. Le Traité fut fort avancé : il ſe fit même une Tréve le vingt-huiéme d'Août jusqu'à Noël ; & il étoit dit dans le Traité que les Anglois pourroient y être compris, s'ils le vouloient. Elle n'étoit que pour la Picardie & pour le pays depuis Nogent ſur Seine juſqu'à Harfleur, ſans ôter au Duc de Bourgogne le pouvoir de défendre Paris s'il étoit attaqué. Jean de Luxembourg vint trouver le Roy, & luy promit de ſe ſervir de tout le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit du Duc de Bourgogne, pour luy faire conclure l'accommodement. Preſque en même temps arriva le Seigneur de Charni, qui confirma le Roy dans cette eſpérance, luy dit que l'intention du Duc de Bourgogne étoit d'aller à Paris, pour conférer avec le Conſeil d'Angleterre ſur les moyens de faire la paix, & qu'il ne tiendroit pas à ce Prince, que le Souverain légitime ne fit bien-tôt ſon entrée dans ſa capitale. Charni demanda un ſauf-conduit pour le Duc, & il luy fut auſſitôt délivré.

Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

Hiſt. Chronologique de Charles VII.

Le Duc de Bourgogne partit de Hédin le vingtiéme de Septembre avec un corps de trois à quatre mille hommes, où étoit Jean de Luxembourg. On luy donna paſſage par le Pont-Sainte-Maxence. L'Archevêque de Reims & le Duc de Bourbon allérent au devant de luy. Ces deux Ducs ſe ſaluérent l'un l'autre avec beaucoup plus d'honnêteté que de cordialité. De là le Duc de Bourgogne marcha droit à Paris. Le Duc de Bétfort douta quelque temps s'il laiſſeroit entrer les troupes du Duc ; mais il n'oſa les en empêcher. Ils eurent entre eux de fréquentes conférences ; & tout le monde étoit en attente de ce qu'elles produiroient.

An. 1419.

Monſtrelet fol. 51.

Il y a tout ſujet de croire que le Duc de Bourgogne avoit agi de bonne foy avec le Roy, & le Duc de Bétfort ſe trouvoit fort embaraſſé ; mais il ſçut gagner Jean de Luxembourg ; & ce Seigneur ne tint pas la parole qu'il avoit donnée au Roy. D'ailleurs le Prevôt de Paris, Loüis de Luxembourg Evêque de Teroüanne Chancelier de France pour le Roy d'Angleterre, & les autres qui avoient le plus d'autorité ſur le peuple, appréhendant de perdre leurs charges & le crédit qu'ils avoient dans le gouvernement préſent, étoient fort oppoſez à la paix. Ils s'empreſſoient à témoigner leur zele pour le Duc de Bourgogne, luy remettoient inceſſamment devant les yeux le meurtre de ſon pere, luy faiſoient offre de tous leurs biens & de leur vie, pour en tirer ven-

geance, pourvû qu'il voulût accepter le gouvernement de leur Ville & la Régence du Royaume. C'étoit un dernier reſſort que le Duc de Bétfort faiſoit joüer, & qui luy réüſſit. Il affecta de paroître méconvent de cette propoſition, que les Pariſiens faiſoient au Duc de Bourgogne; mais il luy dit en particulier qu'il y conſentiroit, & que cela étoit à propos, vû la néceſſité où il ſe trouvoit de ſe mettre en campagne à la tête des armées pour arrêter les progrés de Charles.

Le Duc de Bourgogne qui avoit refuſé le titre de Régent aprés la mort du feu Roy d'Angleterre, ſe laiſſa tenter. Il fit ſemblant d'avoir beaucoup de peine à s'y réſoudre, & ne l'accepta qu'à condition de le quitter aux Fêtes de Pâques de l'année ſuivante. Enfin, Bétfort vint à bout de rompre tout ce qui avoit été fait dans les conférences d'Arras, renouvella avec le Duc de Bourgogne les anciens Traitez qu'il avoit faits avec luy, l'engagea à continuer la guerre contre le Roy, & ils prirent enſemble des meſures, pour chaſſer les François de toutes les Places qu'ils occupoient aux environs de Paris. Le Duc de Bourgogne partit le dix-ſeptiéme d'Octobre, aprés avoir pris congé de la Reine Iſabelle, qui depuis la mort du Roy ſon mari faiſoit une trespitoyable figure à Paris, les Anglois ayant trespeu d'égard pour elle, & luy fourniſſant à peine de quoy entretenir ſa maiſon. Elle méritoit quelque choſe de pis pour avoir trahi l'Etat, & fait contre ſon fils tout ce qu'on pouvoit attendre de la mere la plus dénaturée. Le Duc en partant de Paris, y laiſſa Villiers-Lile-Adam en qualité de ſon Lieutenant, & luy donna une partie de ſes troupes.

An. 1429.

Regiſtres du Parlement de l'an 1429. Du Tillet loc. cit. Monſtrelet fol. 52.

La Tréve que le Duc de Bourgogne avoit concluë avec le Roy fut publiée à Paris le treiziéme d'Octobre; mais comme elle n'étoit que pour les pays que j'ai nommez, la guerre ſe faiſoit dans les autres à l'ordinaire, & par les Bourguignons mêmes. A la verité ils ne marchoient point en campagne ſous leurs propres enſeignes; mais ils ſe joignoient par tout aux Anglois, pour faire des courſes ſur les terres du Roy. Ils firent en vain une nouvelle tentative ſur Lagny; ils reprirent Aumale; ils aſſiégérent Château-Gaillard, & le prirent aprés ſix ou ſept mois de Siége. Les François de leur côté ſe rendirent maîtres de Saint Pierre le Moutier en Nivernois, & manquérent la Charité ſur Loire. Enſuite l'Hyver trop avancé ne permit plus aux deux partis que des courſes: & le Roy prit ce temps-là, pour faire à la Pucelle d'Orleans un honneur qu'elle avoit aſſûrément bien mérité par les importans ſervices qu'elle luy avoit rendus durant tout le cours de cette année.

Extrait de la Chambre des Comptes. Voyez les remarques ſur l'Hiſt. de Ch. VII.

Ce fut de l'annoblir avec toute ſa famille, c'eſt-à-dire, ſon pere, ſa mére & ſes trois freres, & toute leur poſterité légitime, tant en ligne maſculine que feminine. L'article qui regarde la ligne feminine fut ôté à cette famille en 1614. ſur la requiſition du Procureur A Général; & depuis ce temps-là les femmes deſcenduës de cette maiſon n'annobliſſent plus leur poſterité.

L'Acte de l'annobliſſement de la Pucelle & de ſa famille fut fait au mois de Decembre de l'an 1429. à Meun ſur Yeure, & enregiſtré en la Chambre des Comptes, qui étoit alors à Bourges, le ſixiéme de Janvier ſuivant. Le Roy leur donna des armoiries qui ne pouvoient être plus belles, ni plus ſignificatives. C'étoit un écu d'azur à deux fleurs-de-lys d'or, & une épée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut feruë en une couronne d'or qu'elle ſupportoit. Ils prirent auſſi le nom *Du Lis*, au lieu de celuy de Darc, ou Day: car la Pucelle eſt appellée Jeanne Day dans l'Acte d'annobliſſement, quoique dans les Hiſtoriens & en pluſieurs autres monumens, elle porte le nom de Jeanne Darc. Le Village de Domp-Remi ſa patrie avoit déja dés le mois de Juillet auſſi-tôt aprés le Sacre du Roy, été exempté de toutes Tailles, Aydes & Subventions en conſidération de la Pucelle, privilege qui fut depuis confirmé en 1459. par le même Prince, & par Loüis XIII. en 1610. Il y a encore en divers endroits du Royaume des deſcendans de cette famille, qui mérite bien que l'Hiſtoire entre en ſa conſidération dans ce détail, par la gloire qu'elle a eu de donner à l'Etat celle qui commença à le délivrer du joug des Anglois.

An. 1430.

Recueil de diverſes pieces en l'honneur de la Pucelle.

Cependant le Duc de Bétfort voyant le parti du Roy ſi fort relevé pendant la derniere campagne, penſa plus ſerieuſement que jamais à ſoutenir le ſien. Le point capital pour luy étoit d'y conſerver le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne & les Pariſiens, & de ſuſciter des ennemis au Roy; c'eſt à quoy il s'appliqua. Il promit au premier de luy donner la Champagne & la Brie, à condition d'en faire foy & hommage au Roy d'Angleterre. L'Acte en fut ſigné dés le huitiéme de Mars. Il promit au Duc de Bretagne le Comté de Poitou; & ce Duc en fut inveſti au mois d'Octobre, à condition qu'aprés vingt ans de poſſeſſion, le Roy d'Angleterre pourroit le retirer, en payant au Duc la ſomme de deux cens mille francs. Par ces Traitez le Duc de Bétfort ne donnoit rien, ou preſque rien du ſien; parce que tout le Poitou étoit entre les mains du Roy, auſſi-bien qu'une grande partie de la Champagne & de la Brie; mais les deux Ducs étoient bien réſolus à s'en mettre en poſſeſſion par les armes: & c'eſt ce que le Duc de Bétfort prétendoit.

An. 1430.

Du Tillet Recueil de Traitez &c.

Il uſa d'un autre artifice, pour tenir les Pariſiens en haleine. Il y voyoit grand nombre de mécontens. On s'y plaignoit hautement de ce qu'il ne venoit point de ſecours d'Angleterre, pour défendre les environs contre les Royaliſtes, qui couroient juſqu'aux portes de Paris, & qui battoient les partis Anglois & Bourguignons preſque en toutes rencontres. Il fit repandre le bruit, que le Roy d'Angleterre ſe diſpoſoit à paſſer en France avec une belle

Journal du Regne de Charl. VII.

armée, accompagné du Legat du Pape, pour traiter de paix entre les deux Rois; & au mois de Janvier il fit faire des feux de joye pour le débarquement de ce jeune Prince à Boulogne: on marquoit la semaine & le jour qu'il devoit arriver à Paris. On inventoit toutes les semaines diverses raisons de son retardement. Le peuple se laissoit amuser; mais les plus éclairez voyoient bien qu'on les jouoit. Enfin ennuyez d'une guerre qui leur étoit aussi honteuse, que dommageable, ils penserent à la finir.

An. 1430.

Il se fit une conspiration, où entrérent plusieurs Gentilshommes, quelques Conseillers du Parlement & du Châtelet, & des plus considérables Marchands, pour livrer la Ville au Roy. Le Duc de Bétfort, qui avoit par tout des espions aux aguets, eut quelque soupçon d'un Carme nommé Pierre Dallée, qui sortoit souvent de Paris. Il le fit saisir, le mit à la question, & en tira tout le secret. Ce Religieux avoüa que c'étoit luy qui étoit le porteur des Lettres qu'on écrivoit de Paris au Roy, & de celles que le Roy écrivoit à ceux qui étoient de l'intelligence. On arrêta plus de cent-cinquante personnes la semaine de la Passion: six eurent la tête coupée aux Halles la veille de Pâques Fleuries, deux furent écartellez, d'autres furent jettez à la riviére, quelques-uns moururent à la question, & tous les autres ne rachetérent leur vie que par de grosses sommes d'argent, auſquelles ils furent condamnez.

Registres du Parlement de l'an 1430

Cette rigueur rendit les Partisans du Roy plus timides; mais elle rendit aussi le Duc de Bétfort tres-odieux: & il se trouva obligé de veiller avec plus d'application que jamais sur la conduite des Parisiens. Il eut dans ce temps-là l'espérance d'une diversion qui pouvoit diminuer son inquiétude, en obligeant le Roy de s'éloigner de Paris.

Amedée VIII. Duc de Savoye avoit jusqu'alors paru assez bien intentionné pour le Roy; & quoy qu'il fût beaucoup plus dans les interêts du Duc de Bourgogne, il avoit diverses fois pris la qualité de médiateur entre ces deux Princes; mais peut être ébloüi par les sterlins d'Angleterre, ou se laissant aller à la passion ordinaire des Princes de s'agrandir aux dépens de leurs voisins, quand l'occasion favorable s'en présente, il voulut avoir sa part des débris du Royaume de France. Il complota avec Loüis de Chalon Prince d'Orange, qui avoit eu depuis peu quelques differens avec le Roy touchant les Terres d'Anthon, de Saint Romain & de Colombier qu'il avoit achetées de la veuve de Bertrand de Saluces tué à la bataille de Verneuil l'an 1414. que le Procureur Général du Roy comme Dauphin revendiquoit.

Hist. Chronologique de Charles VII.

Comme ces Princes ne s'attendoient pas à trouver grande resistance, à cause des affaires pressantes que le Roy avoit ailleurs, ils avoient déja fait par avance le partage de leurs conquêtes. Le Prince d'Orange devoit avoir pour sa part Vienne & ses dépendances; & le Duc de Savoye se contentoit de Grenoble, & de tout le pays des Montagnes du Dauphiné. Il n'étoit point besoin de beaucoup de troupes pour cet effet, les Places du Dauphiné étant toutes dégarnies. Aussi le Duc de Savoye crut qu'il suffisoit d'envoyer pour cette expédition sept ou huit cens hommes au Prince d'Orange, sous les ordres du Sire de Varembon & de Humbert Maréchal.

Raoul de Gaucourt commandoit en ce pays-là pour le Roy, & avoit trés-peu de soldats. Il pénétra le dessein du Prince d'Orange par les mouvemens qu'il luy vit faire pour assembler des troupes: il ne s'en dormit pas, il engagea la Noblesse à monter à cheval, & fut le premier à attaquer. Il vint se présenter devant Colombier Forteresse qui appartenoit au Prince, où il y avoit quarante hommes d'armes pour la défendre. C'étoit autant qu'il en falloit pour une petite Place assez forte contre mille ou douze cens hommes, qui avoient à peine quelques piéces de campagne pour la battre.

Le Prince d'Orange qui comptoit sur une longue résistance, assembloit ses troupes à Anthon sur le Rhône; & aprés qu'elles s'y furent renduës, il marcha vers Colombier avec seize cens hommes, parmi lesquels il y avoit bien huit cens tant Chevaliers qu'Ecuyers. Son attente fut trompée; car la Place capitula avant qu'il y arrivât.

Gaucourt accompagné d'Imbert de Grolée Bailli de Lion, & de Rodrigue Villandras Capitaine Espagnol, qui commandoit trois cens Lances, avoit résolu de son côté d'aller chercher l'ennemi jusqu'à Anthon. Ainsi ils se rencontrérent l'un l'autre plûtôt qu'ils n'avoient pensé, le Dimanche de la Trinité. Gaucourt fut averti le premier de la marche du Prince d'Orange: il l'attendit au sortir d'un défilé, & vint le charger avant qu'il eût eu le loisir de mettre ses gens en bataille. La surprise & le désordre ne permirent pas aux troupes du Prince d'Orange de disputer la victoire: elles furent taillées en piéces, & peu échapérent. Les Seigneurs de Varembon, de Saint George & de Conches furent du nombre des prisonniers. Le butin fut grand, & Gaucourt, Villandras & Grolée eurent pour leur part chacun cent mille écus d'or des rançons qu'ils tirérent des prisonniers. Le Prince d'Orange fut assez heureux pour se sauver, & le fit d'une maniére tout-à-fait merveilleuse, si nous en croyons l'Auteur de l'Histoire des Princes d'Orange: car se voyant pressé l'épée dans les reins, il sauta avec son cheval dans le Rhône en un endroit, où le rivage étoit fort haut, & passa cette riviére à la nage toute profonde & toute rapide qu'elle est. Il falloit dans un saut si périlleux une grande présence d'esprit; qu'il se tint bien ferme sur les étriers, & que le cheval fût d'une prodigieuse force; car le cavalier étoit armé de toutes piéces. Nos anciens Historiens racontent la chose d'une

An. 1430.

Hist. des Princes d'Orange.

Hist. Chronologique de Charles VII. Jean Chartier.

Mémoires pour l'Hiſt. de Dauphiné, par M. de Valbonnet premier Préſident de la Chambre des Comptes de Grenoble p. 74

autre maniére, & retranchant tout ce merveilleux, l'un dit que le Prince d'Orange gagna le bac d'Anthon; qu'il y entra, & paſſa dedans à l'autre bord; l'autre dit ſeulement qu'il paſſa la riviére à la nage; un Regiſtre de la Chambre des Comptes de Grenoble de ce temps-là ne dit point autre choſe, ſinon qu'il paſſa la riviére pendant la nuit au pont d'Anthon. Gaucourt pourſuivant ſa victoire, s'empara de tout l'Etat du Prince d'Orange. La ville d'Orange même fut priſe, & puis repriſe. Le Pape & le Roy de Sicile Comte de Provence ſe mêlérent d'accommoder ces différens. Le Roy enfin reçut en grace le Prince d'Orange, & luy rendit ſes Etats, à condition qu'il le ſerviroit contre les Anglois, qu'il employeroit le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit du Duc de Bourgogne, pour le porter à la paix, & qu'au cas qu'il n'y réüſsît pas, & que le Duc de Bourgogne portât la guerre en Dauphiné, il défendroit ſes Places & ſes Châteaux contre luy, ou les mettroit entre les mains du Roy, & les luy laiſſeroit juſqu'à la paix.

Hiſt. d'Artus III.

Pendant cette petite guerre, & celle qui s'allumoit entre le Connétable & le Seigneur de la Trimoüille, dont les factions prirent les armes l'une contre l'autre en Poitou, le principal effort ſe faiſoit en deçà de la Loire avec divers ſuccés. Sens & Melun, & quelques autres Places rentrérent dans l'obéïſſance du Roy. Soiſſons fut livré au Duc de Bourgogne par un Gentilhomme Picard nommé Guichard Bournel. Le Duc prit auſſi Choiſy ſur Oiſe. Le Roy manqua une ſeconde fois de prendre Roüen par intelligence. La Pucelle défit auprés de Lagny un fameux Capitaine Bourguignon nommé Franquet d'Arras, & l'ayant pris, luy fit couper la tête. Il ſe paſſa pluſieurs autres actions de cette nature aſſez peu conſidérables. Ce qu'il y eut de plus mémorable durant cette campagne, fut le Siége de Compiégne, que le Duc de Bourgogne joint aux Anglois aſſiégea, & qu'il ne prit pas; mais où les François firent une grande perte par la priſe de la Pucelle d'Orleans.

Hiſt. Chronologique de Charles VII.

Monſtrelet.

Le Duc de Bourgogne, aprés avoir pris Choiſy, vint avec les Comtes de Suffolc & d'Arondel inveſtir Compiégne. Cette Place étoit aſſez bien fournie de vivres & de munitions; la garniſon commandée par Flavi ſage & vaillant Capitaine, étoit réſoluë de bien faire ſon devoir. Rien ne fut négligé pour la bien défendre; & la Pucelle s'y jetta le matin du vingt-cinquiéme de May, ſans que les ennemis s'en apperçûſſent. Son arrivée augmenta beaucoup le courage des habitans & de la garniſon; mais la joye fut courte pour eux. Dés le ſoir du même jour la Pucelle fit une ſortie à la tête de cinq ou ſix cens hommes, au de là du pont ſur le quartier de Jean de Luxembourg; & aprés un aſſez rude combat, où elle pouſſa deux fois les ennemis juſqu'au quartier de Bourgogne, ſe voyant pourſuivie dans ſa retraite, elle tourna tête encore une fois, & fit de nouveau reculer ceux qui la pourſuivoient: mais dans ce moment elle ſe vit inveſtie de toutes parts avec ſes gens. Elle ſoutint là un nouvel effort, & fit des prodiges de valeur; mais ayant été renverſée de deſſus ſon cheval, elle ſe rendit à Lyonnel de Vandôme Gentilhomme des troupes de Jean de Luxembourg.

Procés manuſcrit de la Pucelle.

Abbregé de l'Hiſt. de Charl. VII.

On parla diverſement en France de cette priſe. Le bruit commun en fit tomber la faute ſur les principaux Officiers de la Place aſſiégée. On diſoit que la plûpart des ſoldats étant rentrez, on luy avoit fermé la barriére, tandis qu'elle arrêtoit l'ennemi en combattant toûjours. On ajoutoit que c'étoit une affaire concertée, & que pluſieurs Seigneurs jaloux de ce qu'on luy attribuoit la gloire de toutes les expéditions où elle ſe trouvoit, avoient pris cette occaſion de s'en défaire. Il n'étoit que trop vray, que parmi les premiers Commandans des troupes du Roy, il y en avoit qui ne pouvoient la ſouffrir. La jalouſie avoit paru en pluſieurs rencontres, & ſur tout à l'attaque du Boulevart de Paris, où on la laiſſa s'engager pour la faire périr. Funeſte effet du trop grand amour de la gloire, qui fait faire les actions les plus lâches & les plus infames: mais on ne voit en aucun des Hiſtoriens contemporains que je ſçache, ce que quelques modernes ont écrit; * que ce fut en particulier Flavi Gouverneur de la Place, qui machina ſa perte; & on ne doit pas, pour avoir le ſeul plaiſir de particulariſer un fait hiſtorique, flétrir ainſi la memoire d'un des plus braves Gentilshommes, qui fût alors en France. Une des beautez de l'Hiſtoire, eſt de repréſenter les divers mouvemens des paſſions qui font agir les principaux Acteurs; mais il n'eſt jamais permis de les feindre dans la ſeule vûë d'embellir la Scéne. Tout ce qui a été dit & écrit là deſſus, ſoit contre le Sire de Flavi, ſoit contre les autres Seigneurs, paroît ſuffiſamment refuté par les actes du procés de la Pucelle, où l'on voit qu'étant interrogée ſur la maniére dont elle fut priſe, elle ne parle ni de trahiſon, ni de barriére fermée. Elle dit ſimplement qu'elle fut coupée dans la campagne avec ſes gens du côté de la Picardie, au de là de la riviére & du foſſé du Boulevart, & que ne pouvant ſe dégager, elle fut obligée de ſe rendre.

* Je crois que Meyer eſt le plus ancien qui l'ait écrit, & qui ne dit pas ce fait comme une choſe certaine.

Cette priſe fut le plus grand ſujet de triomphe que les Anglois euſſent eu depuis longtemps. Ils l'eſtimérent, dit un témoin oculaire qui étoit actuellement dans le camp, plus que la priſe *de cinq cens combatans*, & ils en firent chanter le *Te Deum* à Paris. Le Duc de Bourgogne fut un des plus empreſſez pour voir cette fameuſe Pucelle. Les Capitaines & les ſoldats couroient par tout où on la conduiſoit. La plupart luy donnoient des malédictions, comme à celle qui avoit ruiné les affaires des Anglois & des Bourguignons; d'autres comme à une magicienne qui n'avoit remporté tant de victoires, que par la vertu de ſes enchantemens. Tous croyoient la voyant priſonniere

Procés manuſcrit de la Pucelle. Monſtrelet fol 58. Hiſtoire de Jean Chartier.

ſonniere tenir enchaînée la fortune de Charles de France, & que déſormais ils alloient reprendre leur ancien aſcendant ſur les François : ils ſe trompérent cependant. Les aſſiégez continuérent à défendre la Place avec la même vigueur ; & aprés ſix mois de Siége, le Comte de Vendôme qui avoit le commandement des troupes du Roy aux environs de Paris en l'abſence du Comte de Clermont, vint à la Touſſaints au ſecours de la Place. Il donna ſi à propos ſur les Anglois, qu'il força leurs retranchemens, & ſecondé d'une grande ſortie que le Gouverneur fit avec une partie de ſa garniſon, les mit en déroute, les chaſſa de tous leurs poſtes, & les obligea de fuir & d'abandonner une grande partie de leurs bagages & leur artillerie.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Le Duc de Bourgogne ne ſe trouva pas à cette défaite : car Philippe de Brabant ſon couſin germain étant mort ſans enfans durant ce Siége, il en étoit allé recüeillir la ſucceſſion, qui augmentoit ſes Etats du Duché de Brabant, du Duché de Limbourg, d'Anvers, & de pluſieurs autres domaines conſidérables. De plus, avant la mort du Duc de Brabant, il avoit été obligé de faire un grand détachement ſous les ordres d'Antoine de Croy, pour aller repouſſer les Liegeois, qui à la ſollicitation du Roy avoient fait diverſion dans le Comté de Namur avec une armée. Il y eut là quelques Places priſes de part & d'autre ; mais tout ſe termina par une Tréve. Ainſi il n'y avoit à la levée du Siége de Compiégne qu'une partie des troupes du Duc de Bourgogne commandées par Jean de Luxembourg ; & cette diverſion des Liégeois ſur les terres du Duc, contribua beaucoup à la délivrance de Compiégne.

Monſtrelet fol. 59.

La victoire du Comte de Vendôme fut ſuivie de la priſe de pluſieurs Places des environs, dont les Anglois & les Bourguignons s'étoient emparez. Saintrailles les battit encore à Germini, où Jacques de Helly un des Généraux Bourguignons fut tué, & les Seigneurs de Vienne, de Poix, le bâtard de Brimeu, Queriel Capitaine Anglois furent pris avec pluſieurs autres.

Ibid. fol. 65

Le Duc de Bourgogne chagrin de toutes ces pertes, voulut finir la campagne par quelque exploit qui rétablît ſa réputation. Il donna rendez-vous à Roye à ſes principaux Capitaines, qui s'y trouvérent avec un aſſez grand nombre de troupes. Le Comte de Vendôme & le Maréchal de Bouſſac en ayant eu avis, marchérent de ce côté-là avec ſeize cens hommes. Dans ce corps étoient Jacques de Chabannes, Flavi Gouverneur de Compiégne, Saintrailles, Longueval, Fontaines, Vaucourt, Guyon, Bouſſart, Blanchefort & pluſieurs autres Seigneurs. Ils s'avancérent juſqu'à deux lieuës de Roye, & envoyérent de là offrir le combat au Duc de Bourgogne qui l'accepta d'abord ; mais on luy repreſenta que les François n'étant point commandez par un Prince, il ne luy convenoit pas de ſe commettre en cette occaſion, outre que ſes troupes n'étoient pas encore bien raſſûrées depuis la déroute de Compiégne & celle de Germini. Il ſuivit ce conſeil, & fit dire aux Généraux François, que s'ils vouloient attendre la venuë de Jean de Luxembourg qui étoit prêt d'arriver, il leur envoyeroit ce Général pour les combattre, & que ſi les vivres leur manquoient, il auroit ſoin de leur en fournir juſqu'à ſon arrivée. Les François renvoyérent le Héraut avec mépris, & ſe retirérent vers Compiégne.

Ce fut cette même année, ou au commencement de la ſuivante, que ſe donna le combat de la Croiſette auprés de Chalons ſur Marne, où Barbaſan avec trois mille hommes tailla en pieces huit mille tant Anglois que Bourguignons, & prit ſix cens priſonniers, ſans avoir perdu plus de quatre-vingts hommes. Les Sires Euſtache de Conflans, de Verſailles, de Martel, & Bourg de Vignoles frere de la Hire eurent grande part à cette action ; & une telle victoire donna beaucoup de réputation aux armes du Roy.

Hiſtoire de Jean Chartier.

On pouvoit dire déſlors que ſi ſon parti n'étoit pas encore ſuperieur à celuy des Anglois & des Bourguignons, il commençoit à luy devenir égal ; & c'eſt ce qui rendit la guerre plus ſanglante, qu'elle n'avoit encore été depuis que le Roy étoit parvenu à la Couronne. Les troupes de ce Prince tenoient Lagny & Provins ; les ennemis étoient maîtres de Meaux. Ce canton fut le théatre de la guerre pendant l'Hyver, les garniſons des deux partis ſe rencontrant tous les jours, ſans preſque jamais manquer d'en venir aux mains.

An. 1431.

Dés que le Printemps fut revenu, on ſe mit en campagne, non pas avec de nombreuſes armées ; car ni les uns, ni les autres n'avoient aſſez d'argent, pour en entretenir de cette ſorte ; mais avec des camps volans compoſez de garniſons aſſemblées pour des expéditons ſubites, ou formées des Bans & Arriere-bans des diverſes Provinces qui ſe joignoient enſemble, ou agiſſoient ſéparément ſelon le beſoin. Les François tentérent en vain d'emporter Corbie d'emblée. Saintrailles vers ce temps-là fut pris dans une embuſcade auprés de Beauvais, & puis relâché par le Général Talbot, qui avoit été ſon priſonnier à la journée de Patay, & qui reconnut généreuſement les manieres honnêtes, dont ce Seigneur avoit uſé à ſon égard en pareille occaſion.

Abregé de l'Hiſt. de Charl. VII.

Hiſt. Chronologique de Charles VII.

Sur ces entrefaites, le different touchant la ſucceſſion du Duché de Lorraine attira les Bourguignons d'une part, & les François de l'autre, pour ſoutenir chacun un des concurrens, dont l'un avoit juſqu'alors ſuivi le parti du Duc de Bourgogne, & l'autre celuy de France. La querelle étoit entre René d'Anjou frere de Loüis Roy de Sicile, & Antoine de Lorraine Comte de Vaudemont. René avoit épouſé Iſabelle de Lorraine fille du Duc Charles, & heritiére préſomptive de cet Etat, & étoit déja devenu Duc de Bar par la mort du Cardinal Loüis de Bar Evêque de Verdun, qui l'avoit fait ſon heritier. Antoine de Vau-

demont étoit fils de Ferri de Lorraine Comte A de Vaudemont frere du feu Duc Charles. Il prétendit que la Duché de Lorraine ne tomboit point en quenoüille, tandis qu'il y avoit des mâles de la famille qui pouvoient y succeder : ainſi en qualité de neveu du feu Duc il prétendoit exclure Iſabelle femme de René d'Anjou. L'affaire avoit été portée au Tribunal de l'Empereur Sigiſmond, qui avoit décidé en faveur d'Iſabelle : mais le Comte de Vaudemont n'avoit point voulu s'en tenir à cet Arreſt.

Le Duc de Bourgogne prit ſon parti contre René d'Anjou : le Roy ſe déclara pour ce Prince, & luy donna quelques troupes ſous B la conduite de Barbaſan, & avec ces troupes, & celles de ſon Duché de Bar il alla aſſiéger la Ville de Vaudemont. Elle fut bien défenduë par Gérard de Paſſenchaut & Henri de Fouquencourt qui y commandoient. Le Siége avoit déja duré trois mois; mais il falloit ſe rendre, ſi le ſecours ne venoit pas. Le Comte de Vaudemont, avec l'agrément du Duc de Bourgogne, aſſembla en Bourgogne & en Picardie une petite armée d'environ quatre mille hommes, qui marcha au ſecours des aſſiégez ſous ſes ordres, & ſous ceux de Toulongeon Maréchal de Bourgogne. Celle de René C d'Anjou étoit de ſix mille hommes, partie Lorrains, partie du Duché de Bar, partie Allemans & François. Il délibéra s'il iroit au devant du Comte de Vaudemont, ou s'il l'attendroit dans ſes retranchemens. Il eut pris ce dernier parti, s'il eût ſuivi le conſeil de Barbaſan; mais il crut qu'il y auroit plus de gloire à gagner une bataille en pleine campagne, qu'à combattre derriere des retranchemens.

On ſe battit à Bullegne-ville; & l'affaire fut finie en peu temps : car le Comte de Vaude- D mont ayant fait ouvrir quelques bataillons de ſa bataille & des deux aîles, fit faire une ſi terrible décharge de pluſieurs canons qu'il avoit pointez en ces endroits-là, que les premiers rangs de l'armée de René d'Anjou en furent tres-éclaircis. Auſſi-tôt les Archers Picards firent une décharge de fléches, qui fit encore un grand effet, & en même temps la Gendarmerie entrant par les bréches, chargea ſi vigoureuſement, qu'en moins d'un quart d'heure, René d'Anjou qui n'eut pas le temps de ſe reconnoître, fut mis en déroute. Il perdit ſur le champ de bataille & dans la fuite plus de deux mille cinq cens hommes. Luy-même E fut pris, & Barbaſan tué. Quelques années aprés le Duché de Lorraine fut paiſiblement poſſedé par Ferri fils du Comte de Vaudemont, à la faveur du mariage de ce jeune Prince avec Iolande fille de René d'Anjou. La principale perte que le Roy fit en cette journée, fut celle de Barbaſan; car ce Seigneur avoit mené fort peu de François. C'étoit un des plus grands Capitaines & des plus ſages Chevaliers de ſon temps. Il étoit de l'illuſtre Maiſon de Faudoüas en Gaſcogne, & le Roy l'avoit fait Gouverneur de Brie & de Champagne.

Monſtrelet fol. 24.

Les Bourguignons & les Anglois triomphérent beaucoup de cette victoire tant à Paris qu'à Roüen. Le jeune Roy d'Angleterre étoit arrivé depuis pluſieurs mois dans cette capitale de Normandie. Le Duc de Bétfort avoit long-temps fait inſtance pour luy faire paſſer la mer, dans l'eſpérance que la préſence de ce jeune Prince feroit rentrer la fortune dans ſon parti, & engageroit le Parlement d'Angleterre à luy fournir de plus grands ſecours. Henri étoit demeuré à Roüen, pour ne pas trop s'engager à cauſe des progrés du Roy; & en cas de quelque révolution, il pouvoit de là ſe retirer ſans péril par la Seine en Angleterre.

Regiſtres du Parlement de l'an 1430.

Le premier uſage qu'on luy fit faire de ſon autorité dans cette Ville, fut de tirer une lâche vengeance ſur la Pucelle d'Orleans, des pertes que les Anglois avoient ſouffertes dans les deux dernieres campagnes; car on l'avoit transferée en cette Ville-là pour luy faire ſon procés.

Elle avoit d'abord été miſe en la puiſſance de Jean de Luxembourg, que j'appellerai déſormais le Comte de Ligni, parce qu'il entra vers ce temps-là en poſſeſſion de ce Comté ſitué dans le Barrois, par la donation que luy en avoit faite la Demoiſelle de Luxembourg ſa tante ſœur du Comte Valeran de Saint Pol, duquel il a été fait pluſieurs fois mention ſous le Regne de Charles VI. Les Anglois avoient acheté du Comte de Ligni ſa priſonniére, qui dés qu'elle ſçut qu'on l'alloit mettre entre leurs mains, ſe crut perduë; & plûtôt que d'y tomber, elle ſe réſolut à ſe ſauver, luy en dût-il coûter la vie.

Elle étoit alors renfermée dans le Château de Beaurevoir dans les terres du Comte de Ligni; elle ſauta du haut de la Tour en bas, & auroit échapé, ſi le mal qu'elle ſe fit en tombant, luy avoit permis de marcher; mais ne pouvant ſe relever, elle fut repriſe & renfermée plus étroitement que jamais, & auſſitôt aprés livrée aux Anglois. Ils la conduiſirent à Roüen, & la mirent dans le Château, où ils l'enchaînérent, de peur qu'elle ne trouvât encore moyen de ſe ſauver.

On ne fut pas long-temps ſans travailler à ſon procés. Car on ne prétendoit pas la traiter en priſonniére de guerre. Le Duc de Bétfort crut qu'il étoit de la politique d'ôter aux Anglois l'idée dont pluſieurs d'entre eux étoient prévenus, que Dieu avoit pris en main la protection de Charles de France contre leur nation, & qu'il avoit miraculeuſement ſuſcité cette Héroïne, pour les chaſſer de ce Royaume. Il entreprit de la faire paſſer pour une viſionaire, pour une impie, pour une magicienne, qui par conſequent n'avoit pas eu ſa miſſion de Dieu; & voicy comme on s'y prit.

Pierre Cauchon Evêque de Beauvais, homme tout dévoüé à ce Duc, fit préſenter une requête au Roy d'Angleterre, par laquelle il demandoit que la Pucelle ayant été priſe dans ſon Dioceſe, fût livrée à ſa Juſtice, pour la juger comme étant notoirement ſoupçon-

Procés manuſcrit de la Pucelle, tiré de la Bibliotheque du College des Jeſuites de Paris.

née de ſortilege, d'impieté & d'héréſie. L'Univerſité de Paris joignit ſa requête à celle de l'Evêque de Beauvais à même fin. Le jeune Henri de l'avis de ſon Conſeil, accorda leur demande. L'Evêque de Beauvais s'étant tranſporté à Roüen, y prit domicile, obtint Juriſdiction du Chapitre, le Siége Archiepiſcopal étant alors vacant, & commença les procedures avec Jean le Maître Dominiquain délegué par Jean Graverent autre Dominiquain Inquiſiteur de la Foy en France.

Le procés qui dura quatre mois & demi, fut fait avec tout l'appareil & toutes les formalitez de la Juſtice. On fit comparoître la Pucelle pendant ce temps-là pluſieurs fois la ſemaine devant ſes Juges. On voit par les actes publiez par les Anglois mêmes, qu'elle parut toûjours devant eux avec une extrême fermeté, beaucoup de préſence d'eſprit, convenant hardiment des deſſeins qu'elle avoit formez contre les Anglois, les aſſûrant de la part de Dieu qu'ils ſeroient chaſſez de France, refuſant de répondre ſur tout ce qui pouvoit concerner les interêts du Roy, & qui demandoit le ſécret.

Elle ſupplia ſes Juges de luy faire ôter ſes chaînes. On luy répondit qu'ayant penſé échaper deux fois, il étoit à propos de la tenir enchaînée: elle leur dit que ſi elle pouvoit encore ſe ſauver, elle n'y manqueroit pas.

Les Juges luy firent une infinité de queſtions captieuſes, & entre autres ſi elle vouloit s'en rapporter à l'Egliſe ſur l'article de ſes révélations? Elle répondit qu'elle étoit aſſûrée qu'elles luy venoient de la part de Dieu; que les voix qu'elle entendoit, & les perſonnes qui luy apparoiſſoient ne luy avoient jamais rien inſpiré que de Saint, que d'utile à ſon ſalut & à ſa ſection, & que du reſte elle en laiſſoit le jugement à Dieu. C'en fut aſſez pour conclure qu'elle refuſoit de ſe ſoumettre à l'Egliſe, & pour luy imputer le crime d'héréſie. Mais ſe voyant preſſée là deſſus, elle dit nettement qu'elle reconnoiſſoit l'autorité de l'Egliſe, & que s'ils vouloient la renvoyer au Pape, elle ſe ſoumettroit en tout à ſon jugement.

On l'interrogea ſur le détail de ſes révélations & de ſes viſions. On luy fit dire, & même répéter pluſieurs fois dans les actes du procés, une choſe qui l'auroit fait juſtement paſſer pour viſionaire, s'il étoit vray qu'elle l'eût dite. Sçavoir que Saint Michel luy ayant apparu, elle l'avoit conduit chez le Roy; que l'Ange en abordant ce Prince, luy avoit fait la révérence, & donné une Couronne d'or: que l'Archevêque de Reims, le Duc d'Alençon, le Seigneur de la Trimoüille, & Charles de Bourbon étoient préſents, & avoient vû l'Ange, & que la Couronne dont il s'agiſſoit, étoit encore gardée à Reims. Selon les mêmes actes, elle ſe dédit ſur cet article, & varia en diſant que c'étoit elle-même qui étoit l'Ange, & que pour la Couronne dont elle avoit parlé, elle n'avoit point voulu dire autre choſe, ſinon qu'elle avoit aſſûré le Roy qu'il feroit à la conquête de tout ſon Royaume.

Aprés qu'on eût recüeilli toutes les réponſes qu'elle avoit faites, ou qu'on prétendoit qu'elle avoit faites, on les réduiſit à un grand nombre d'articles, deſquels le Promoteur conclut qu'elle étoit manifeſtement atteinte & convaincuë de blaſphême contre Dieu, d'idolâtrie, de magie, de ſchiſme, d'erreurs dans la foy, de peché contre la bien-ſéance de ſon Sexe, ayant pris un habit d'homme, s'étant armée, & mêlée parmi les gens de guerre.

Sur quoy, aprés qu'on eût pris l'avis des Docteurs en Droit & en Théologie de l'Univerſité de Paris, le délegué de l'Inquiſiteur, le Cardinal d'Angleterre, les Evêques de Beauvais, de Teroüanne, de Noyon, de Bayeux, de Varvic, les Abbez de Feſcamp, de Jumiége, du Bec, de Saint Michel, & les autres Juges la déclarérent excommuniée, hérétique, & conclurent à la livrer au bras ſéculier.

Selon les mêmes actes, on dreſſa un échaffaut dans la Place devant l'Abbaye de Saint Oüen, où on la prêcha en préſence de tout le peuple; & comme on commença à luy lire ſa Sentence, elle en interrompit la lecture, & dit qu'elle ſe ſoumettoit à l'Egliſe & à ſes Juges; & que puiſqu'on jugeoit qu'elle ne devoit pas ſoutenir ſes révélations, elle ne les ſoutiendroit plus; que les eſprits qui luy parloient l'avoient aſſûrée qu'elle ſeroit délivrée, & qu'elle voyoit bien qu'elle avoit été ſéduite. Elle fit une entiére abjuration en préſence de tous les aſſiſtans, & la ſigna. Enſuite elle fut condamnée à la priſon perpetuelle, au pain de douleur, & à l'eau d'angoiſſe. Elle quitta ſon habit d'homme, dont elle n'avoit jamais voulu ſe défaire, lors même qu'on luy faiſoit eſperer que ſi elle le quittoit, on luy permettroit d'entendre la Meſſe, & de communier à Pâques, ainſi qu'elle l'avoit ſouvent demandé. Elle conſentit qu'on luy coupât entiérement les cheveux qu'elle avoit portez juſqu'alors coupez en rond, à la maniere que les hommes les portoient en ce temps-là. Le lendemain on la trouva avec ſon habit d'homme qu'elle avoit repris. Elle retracta ſon abjuration, & dit que tout ce qu'elle avoit fait, ce n'avoit été que par la crainte du ſupplice. Alors les Juges ayant fait une nouvelle aſſemblée publique dans le vieux Marché, la déclarérent relapſe, & la livrérent aux Juges ſéculiers qui la condamnérent au feu. Elle fit une nouvelle abjuration, ſe confeſſa à un Dominiquain, reçut l'Euchariſtie, & fut brulée dans le vieux Marché. C'eſt ainſi que la choſe ſe paſſa, ſelon les actes du procés, tels que les Anglois les publiérent.

Quelque ſoin qu'ils euſſent pris pour donner une couleur de juſtice à leur procédé, ils appréhendérent que dans le reſte de la France & dans les pays étrangers, on n'en jugeât pas auſſi favorablement qu'ils le ſouhaitoient: & déſlors apparemment il leur étoit revenu qu'on trouvoit étrange, que la Pucelle étant priſonniére de guerre, n'étant point née

ſujette du Roy d'Angleterre, & n'ayant rien fait en matiere de guerre en combattant contre les ennemis de ſon Prince, qui dût la faire traitter autrement que les autres priſonniers, des gens qui n'avoient nulle Juriſdiction ſur elle ni ſpirituelle, ni temporelle, luy fiſſent ſon procés juſqu'à la condamner à être brulée toute vive. C'eſt pourquoy ils engagérent leur jeune Roy à faire un Apologie par une Lettre qu'il écrivit à l'Empereur, aux Evêques, & aux Seigneurs de France de ſa domination, pour juſtifier ſa conduite; & il obligea l'Univerſité de Paris d'en écrire pareillement à l'Empereur, au Pape, & aux Cardinaux ſur le même ſujet. On ne ſçait pas comment ces Lettres furent reçûës alors; mais dans la ſuite l'événement montra que le ſaint Siége en particulier n'avoit pas été perſuadé de la verité des crimes qu'on impoſoit à la Pucelle. Ce fut vingt-quatre ans aprés ſa mort, lorſque ſa mere & ſes deux freres eurent obtenu du Pape Calixte III. un ordre, pour faire faire la reviſion du procés; ce qui fut executé de cette ſorte.

L'Archevêque de Reims & l'Evêque de Paris déléguez du Pape pour cette affaire, s'étant adjoint l'Evêque de Coutance, firent publier un mandement, par lequel il étoit ordonné que tous ceux qui ſeroient inſtruits de ce qui s'étoit paſſé dans la ſuite de ce procés, ſe rendiſſent le vingtiéme de Décembre dans la ſale de l'Archevêché de Roüen, pour être oüis ſur ce qu'ils ſçavoient pour & contre la Pucelle.

Il ſe trouva encore pluſieurs perſonnes vivantes qui avoient eu connoiſſance des procédures, & qui révélérent bien des myſteres. Guillaume Cauchon neveu & héritier de Pierre Cauchon, cet Evêque de Beauvais qui avoit preſidé au procés, fut le premier à déclarer avec ſerment, que la condamnation de la Pucelle avoit été l'effet de la ſeule haine des Anglois. Le Promoteur de Roüen, un de ceux qui avoit eu le plus de part aux procédures, confeſſa que l'Evêque de Beauvais, dans la crainte d'être inquiété dans la ſuite ſur la condamnation de la Pucelle, prit des Lettres de garantie, & tira promeſſe des Seigneurs Anglois, qu'on le ſoutiendroit au cas que l'affaire fût portée au Pape, ou au Concile général; que la Ducheſſe de Bétfort s'étoit aſſurée elle-même de la chaſteté de la Pucelle par des preuves beaucoup plus convaincantes que cette Ducheſſe ne l'eût ſouhaité. Il fut dépoſé qu'un Evêque de Gréce qui étoit alors à Roüen, ayant d'abord été nommé Juge dans ce procés, & voyant l'iniquité des procédures, avoit remis ſa commiſſion, & dit qu'on ne pouvoit en conſcience condamner cette fille. Un de ceux qui avoient été chargés alors d'écrire les dépoſitions & les réponſes de la Pucelle, ajouta qu'on l'avoit voulu obliger à les falſifier; qu'il l'avoit refuſé; mais qu'il y avoit deux Greffiers cachez durant les interrogatoires, qui les écrivoient ſelon qu'il plaiſoit aux Anglois.

Un Prieur des Jacobins âgé de ſoixante & dix ans, dit qu'il n'avoit jamais fort approuvé les révélations de la Pucelle; mais que c'étoit une ſainte fille, & qu'elle ſe ſoumettoit en tout à l'Egliſe. Un autre Dominicain confirma la même choſe touchant la ſoumiſſion de la Pucelle à l'Egliſe, & le peu d'équité de l'Evêque de Beauvais dans les interrogatoires. On entendit encore d'autres témoins qui parlérent conformément à ceux que je viens de nommer. Mais l'Archevêque de Reims ordonna de plus qu'on feroit des informations de la vie de la Pucelle dans ſa patrie; & on commit pour cela le Doyen de l'Egliſe de Nôtre-Dame de Vaucouleurs, & un Chanoine de Toul, qui aprés avoir fait leur commiſſion, rapportérent que cette fille avoit toûjours eu dans le pays la réputation de ſageſſe, de régularité & de pieté plus qu'aucune autre de ſon âge. Ils rapportérent une particularité qu'on n'avoit pas encore ſçûë; c'eſt que durant qu'on faiſoit à Roüen le procés à la Pucelle, l'Evêque de Beauvais avoit envoyé faire une pareille information dans le lieu de la naiſſance de cette fille, & qu'on n'y avoit rien àppris, ſur quoy on pût la charger du moindre ſoupçon, ſoit pour les mœurs, ſoit pour la ſorcellerie, ſoit pour aucun autre des chefs dont on l'accuſa.

Aprés ces témoignages ſi honorables à la Pucelle, on cita à la requête de ſa mere & de ſes freres, les principaux Seigneurs de la Cour & de l'armée de France, qui avoient été à la guerre avec elle, & entre autres le Comte de Dunois, le Duc d'Alençon, & le Seigneur d'Aulon Sénéchal de Beaucaire. Ces Seigneurs, aprés avoir fait ſerment de dire vérité, atteſtérent que pour les mœurs & la conduite, la Pucelle n'avoit jamais donné lieu au moindre ſoupçon; qu'ils ne pouvoient s'empêcher de reconnoître quelque choſe de divin dans les événemens ſurprenans, dont ils avoient été témoins, & qui avoient ſuivi les prédictions de cette fille; principalement en ce qui regardoit la levée du Siége d'Orleans, & le Sacre du Roy à Reims en la même année; qu'elle avoit aſſeuré le Roy que l'un & l'autre ſe feroit, & qu'elle l'avoit dit dans le temps que toutes les apparences étoient contraires; qu'eux & le Roy en diverſes occaſions avoient à ſa perſuaſion, pris des réſolutions contre leur inclination & contre les regles ordinaires de la prudence; mais que la maniére dont elle leur parloit les perſuadoit, & que le ſuccés avoit répondu à ſes promeſſes.

Le Duc d'Alençon ajoûta qu'il étoit préſent avec le Seigneur de la Trimoüille aux entretiens ſecrets qu'elle avoit eus avec le Roy; que ſur les grandes promeſſes qu'elle faiſoit à ce Prince en vertu des ordres qu'elle diſoit en avoit reçus de Dieu, elle fut examinée par des perſonnes les plus intelligentes & les plus habiles; & que tous, aprés l'avoir entenduë, dirent au Roy qu'il y avoit en cela quelque choſe de miraculeux, & que leur avis étoit, qu'il ſe ſervît de cette fille, comme d'une per-

ſonne qui leur paroiſſoit envoyée de Dieu.

Les Commiſſaires du Pape ayant entendu les dépoſitions des perſonnes de ce rang, & d'un grand nombre d'autres, tant ſur la conduite, les mœurs, & l'intégrité de la Pucelle, que ſur les procédures faites contre elle par les Anglois, & aprés avoir revû tous les actes du procés, prononcérent en ſa faveur, caſſérent & annulérent tout ce qui avoit été fait par l'Evêque de Beauvais, déclarérent la Pucelle innocente de tous les crimes dont elle avoit été chargée; & rétablirent ſa mémoire. Le Roy Loüis XI. dix-ſept ans aprés cette juſtification, ordonna qu'on en tirât les actes qui ſe conſervoient à la Chambre des Comptes de Paris, & les fit mettre dans le Tréſor des Chartres. Enſuite du jugement, dont je viens de parler, il fut ordonné que dés le même jour, on feroit à Roüen une Proceſſion générale dans la place de Saint Oüen, où la Sentence contre la Pucelle avoit d'abord été prononcée, & le lendemain une autre Proceſſion au vieux Marché, où elle avoit été exécutée; qu'on y prêcheroit, & qu'on y éléveroit une Croix pour être un monument de la réparation d'honneur qu'on luy faiſoit.

Mémorial coté O fol. 91. v°.

Tout cela fut exécuté l'an 1456. au mois de Juillet. La Sentence fut publiée par toute la France, & depuis on érigea dans une autre place de la Ville de Roüen proche du vieux Marché, un autre monument à l'honneur de la Pucelle. Il dure encore aujourd'huy. C'eſt la ſtatuë de la Pucelle en habit de femme placée dans une niche au deſſus d'une aſſez belle fontaine: on dit qu'elle tenoit une épée nuë à la main; mais comme les bras de la ſtatuë ſont rompus, on ne ſçait cette particularité que par tradition. Ainſi Jeanne d'Arc a, non ſeulement à Orleans qui fut le lieu de ſon premier triomphe, des trophées qui conſerveront à la poſtérité le ſouvenir de ſes grandes actions; mais elle en a au lieu même de ſon ſupplice. Il y en a dans notre Hiſtoire, il y en a dans celle des autres nations, dont la plûpart luy ont fait juſtice. Il y en a dans les écrits des Poëtes en diverſes langues; & jamais Héros n'a été plus célébré en toutes maniéres que cette illuſtre Héroïne, qui délivra ſa patrie du joug étranger, & donna commencement à ces continuelles victoires, qui rendirent le Regne de Charles VII. ſi glorieux.

Le jeune Henri Roy d'Angleterre ayant prononcé, ou plûtôt ratifié un ſi inique jugement, ſans en connoître l'injuſtice, ſéjourna encore quelques mois à Roüen, avant que d'aller à Paris, où l'on luy préparoit une magnifique entrée, & où l'on diſpoſoit tout pour le ſacrer & couronner Roy de France. Il partit à la fin de Novembre, & ſe rendit par Pontoiſe à Saint Denis. Il fit ſon entrée à Paris le deuxiéme de Décembre par la porte de Saint Denis. Tout s'y paſſa avec beaucoup de pompe & de dépenſe. Le jeune Prince eut ſujet d'être content du zele, de la joye & de la ſoumiſſion des Pariſiens. Il alla au Palais & à la Sainte Chapelle, où il fit ſa priere, & où on luy montra les Reliques. On le conduiſit de là à l'Hôtel des Tournelles, où il devoit dîner. En paſſant devant l'Hôtel de Saint Pol, il apperçut à une fenêtre Iſabelle Reine de France ſon ayeule, & la ſalüa en ôtant ſon chaperon. Elle luy fit une profonde inclination, & ſe retira auſſi-tôt de la fenêtre, ne pouvant retenir ſes larmes, qu'elle appella des larmes de joye, quoique ce fût plûtôt des larmes de dépit & de rage, que la penſée du mépris où elle ſe voyoit parmi les Anglois, & de la honte de ſon crime ſi mal récompenſé luy arrachoient malgré elle. Le Roy d'Angleterre aprés le dîner l'alla voir; & elle fit dans cette viſite la meilleure contenance qu'il luy fut poſſible. Dés le lendemain ce Prince alla loger au Château de Vincennes, d'où il revint le dix ſeptiéme du mois, pour être ſacré & couronné Roy de France à Nôtre-Dame.

An. 1431. Monſtrelet fol. 75.

Journal du Regne de Charl. VII.

Le Cardinal de Vinceſtre dit la Meſſe, & ſacra ce Prince. L'Evêque de Paris en fut fort chagrin, prétendant que la cérémonie ſe faiſant dans ſa Cathédrale, c'étoit à luy à la faire. Le couronnement ſe fit plus ſuivant le Cérémonial d'Angleterre, que ſelon les uſages de France. Il n'y avoit de Pairs que Pierre Cauchon Evêque de Beauvais & Jean de Mailli Evêque de Noyon: divers Seigneurs partie Anglois, partie François repréſentérent les Officiers de la Couronne.

Enſuite le prétendu nouveau Roy de France alla dîner au Palais, qui ſe trouva plein de populace. Tout s'y paſſa avec tres-peu de magnificence, & beaucoup de déſordre, une infinité de gens de métier s'étant emparez des tables, qui avoient été préparées pour le Parlement, pour l'Univerſité, pour le Prévôt des Marchands & pour les Echevins; & elles furent tres-mal ſervies, parce que les viandes qu'on y préſenta, avoient été cuites dés le Jeudy, & gardées juſqu'à ce jour-là qui étoit le Dimanche. Le vingt & uniéme du mois de Décembre, il tint ſon lit de Juſtice au Parlement, & y reçeut le ſerment de fidélité de ceux de ſon Grand Conſeil; c'eſt-à-dire des perſonnes qui compoſoient le Conſeil d'Etat. Il reçut auſſi celuy des Préſidens, des Conſeillers & des autres Officiers, & la foy & l'hommage de quelques Seigneurs, à qui il avoit donné des Terres & des établiſſemens en France.

Ibid.

Regiſtres du Parlement de 1430.

Henri demeura à Paris juſqu'au lendemain de Noël, qu'il retourna à Roüen, ſans avoir fait aucunes libéralitez, ſans avoir délivré de priſonniers, ni aboli d'impôts, ni fait aucune aumône à l'Hôtel-Dieu, contre la coutume des Rois de France en de telles occaſions.

Cette cérémonie ayant amuſé le peuple pendant quelques jours, ne produiſit aucun avantage pour le parti Anglois: & on peut dire qu'à cet égard il y eut une tres-grande différence entre le couronnement de Charles & celuy de Henri; car depuis celuy de Char-

les, ſon parti ſembla prendre tous les jours de nouvelles forces ; au lieu que depuis le Sacre de Henri, les affaires de ce Prince allérent preſque toûjours de mal en pis.

La raiſon qui avoit fait retourner ſi-tôt Henri à Roüen, étoit que le Duc de Bétfort l'y croyoit plus en ſeureté qu'à Paris, à cauſe du voiſinage des ennemis ; mais il ſe trompa, & peu s'en fallut que cette précaution ne cauſât la perte de ce Prince. A peine fut-il un mois à Roüen, que le Château de cette Capitale de Normandie fut ſurpris la nuit du troiſiéme
An. 1432 de Février par un Gentilhomme nommé Ricarville, à qui un Béarnois appellé Audebeuf le livra. Ricarville ſe ſaiſit de la groſſe tour ; & y ayant laiſſé ſix vingts hommes, courut promtement en donner avis au Maréchal de Bouſſac, qui s'étoit avancé juſqu'à une lieuë de la Ville pour le ſoûtenir. Cette importante Place étoit perduë pour le Roy d'Angleterre, & luy-même peut-être y auroit été pris, ſans la méſintelligence qui ſe mit entre les principaux de la troupe que le Maréchal conduiſoit, ſur le partage du butin qu'ils ne tenoient pas encore. Elle alla ſi loin, que les ſoldats refuſérent de marcher, & reprirent le chemin de Beauvais, d'où ils étoient venus, quoique pût faire Ricarville qui ſe deſeſpéroit de voir que la gloire du ſuccés d'une ſi grande entrepriſe luy échapoit. Il en coûta la vie
Monſtrelet fol. 77. à pluſieurs de ceux, qui étoient entrez dans le Château. Les Anglois en occupoient encore une partie, où ils s'étoient mis en défenſe. Le Comte d'Arondel s'étoit ſauvé dans la Ville, où l'allarme fut bien-tôt répanduë, & qu'il eut beaucoup de peine à raſſurer. Mais dés que le jour parut, comme on ne vit aucunes troupes à la campagne, le Comte fit inveſtir le Château de tous côtez. Les Bourgeois, pour montrer aux Anglois qu'ils n'avoient eu nulle part à la trahiſon, coururent aux armes avec plus d'empreſſement que les ſoldats mêmes. Les François ſe ſervirent de l'artillerie & des vivres qu'ils trouvérent dans la groſſe tour, & ſe défendirent pendant quelques jours ; mais enfin il fallut ſe rendre à diſcrétion. Cinquante eurent la tête coupée, Audebeuf fut écartelé & le reſte demeura priſonnier. Cet événement arriva, comme je l'ai dit, le troiſiéme de Février de l'an 1432. juſqu'où m'a conduit le fil des choſes qui concernoient la perſonne du jeune Roy d'Angleterre ; j'en vais toucher quelques autres qui précéderent ſon couronnement. L'entrepriſe du Comte de Dunois & & du Seigneur d'Illiers ſur la Ville de Chartres fut conduite avec plus de concert & de prudence que celle de Roüen ; & fut un coup de la derniere importance pour les affaires du Roy.

Dés l'an 1417. cette Ville s'étoit livrée au
Monſtrelet fol. 79. parti Bourguignon, & étoit devenuë aprés la mort de Charles VI. un des plus conſidérables poſtes de la faction Angloiſe. Deux Bourgeois Marchands de cette Ville-là, l'un nommé Jean Conſeil, & l'autre le petit Guillemin, avoient été enlevez en une rencontre par des ſoldats François. Ils ſe laiſſérent gagner durant leur priſon, & concertérent avec les deux Seigneurs que je viens de nommer, les moyens de remettre la Place en la puiſſance du Roy. Etant retournez à Chartres aprés leur délivrance, ils communiquérent leur deſſein à un Dominiquain nommé Jean Sarraſin fameux Prédicateur, & la choſe fut exécutée de la maniére que je vais dire.

Le Comte de Dunois, d'Illiers, la Hire, Etouteville, Gaucour, Felins, & pluſieurs autres s'avancérent la nuit du vingtiéme jour
An. 1432. d'Avril à un quart de lieuë de la Ville avec trois à quatre mille hommes. D'Illiers s'approcha fort prés de la porte qui eſt du côté du chemin de Blois, & ſe mit là en embuſcade avec environ ſix vingts hommes à pied. A
Hiſtoire de Jean Chartier. peu de diſtance de cet endroit, furent poſtez deux à trois cens hommes pareillement à pied. Le Comte de Dunois demeura dans le poſte le plus éloigné avec la cavalerie.

Les deux Marchands arrivérent avant le jour avec des chariots chargez de vin, de poiſſon & d'autres marchandiſes, accompagnez de quelques ſoldats des plus réſolus, déguiſez en chartiers. Les chariots s'arrêterent ſous la porte ; les deux Marchands commencérent à cauſer avec les Bourgeois qui étoient de garde, à leur dire des nouvelles, & leur firent préſent de deux Aloſes. En ce moment les ſoldats déguiſez tirérent leurs armes de deſſous leurs habits, & ſe jettérent ſur les Bourgeois de la garde ; ils en tuérent quelques-uns, & mirent les autres en fuite. Auſſi-tôt d'Illiers ſortit de ſon embuſcade au ſignal qui luy en fut fait, & ſe ſaiſit de la porte. L'autre troupe accourut en même temps, & enfin le Comte de Dunois vint à toutes jambes avec ſa cavalerie, entra dans la Ville, & s'avança avec d'Illiers juſqu'à l'Egliſe de Notre-Dame enſeignes déployées, ſans rencontrer preſque perſonne ; parce que le Prédicateur Dominiquain, dont j'ai parlé, prêchoit actuellement & tout exprés dans une Egliſe à l'autre bout de la Ville, ou preſque tout le monde l'étoit allé entendre.

L'allarme s'étant bien-tôt répanduë, tout ce qu'il y avoit de ſoldats Anglois & Bourguignons coururent aux armes. L'Evêque nommé Jean de Fetigny natif de Bourgogne & treszelé pour ſon Duc, parut à la tête de la troupe, & vint charger les François. Le Comte de Dunois, qui avoit défendu ſous de groſſes peines, que perſonne s'écartât pour piller, avant qu'on fût entiérement maître de la Ville, attendit l'ennemi de pied ferme. Le combat ne fut pas long. L'Evêque fut tué d'abord avec environ quatre-vingt de ſes gens, & le reſte fut mis en fuite. D'Illiers fit en même temps divers détachemens, pour aller dans toutes les ruës, afin de diſſiper ceux qui s'attrouperoient. Cela ſe fit avec tant d'ordre, qu'en tres-peu de temps, on fut maître de tous les quartiers. Gilles de l'Aubeſpin qui com-
Ibid. mandoit la garniſon Angloiſe, ſe rendit priſonnier

avec cinq à ſix cens hommes. Enſuite la Ville fut abandonnée au ſoldat, qui y commit de grands déſordres, & y fit un tres-riche butin.

Ce ne fut pas là le dernier malheur des Anglois. Ils aſſiégeoient actuellement le Château de Saint Célérin ſur la riviére de Sarte entre Beaumont & Alençon. Il falloit que ce poſte fût regardé comme important par les deux partis : car les Anglois l'attaquérent diverſes fois, & les François n'omirent rien pour le conſerver. Ambroiſe de Lore l'avoit ſauvé en l'an 1429. & il le ſecourut encore cette année 1431. Il défit les Anglois, qui étoient venus au devant de luy, & il en demeura ſix cens ſur la place ; ce Seigneur y fut dangereuſement bleſſé & même pris ; mais il fut délivré preſque auſſi-tôt par les ſiens. Sa bleſſure ne l'empêcha pas d'aller encore attaquer ceux qui continuoient le Siége ; il les battit de nouveau, & les obligea à le lever, & à abandonner leurs munitions & leur artillerie.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Le Duc de Bétfort ne fut pas long-temps ſans recevoir encore un nouvel affront. Ce fut devant Lagny qu'il aſſiégeoit, pour ouvrir la Marne aux Pariſiens. C'étoit une aſſez méchante Place, même pour ce temps-là ; mais elle étoit défenduë par un brave Gouverneur nommé Jean Foucaut. Le Comte de Dunois accompagné du Maréchal de Rays, de Villandras, de Gaucour, & d'une partie de cette vaillante Nobleſſe Françoiſe qui le ſuivoit par tout, y marcha, non pas pour faire lever le Siége, mais ſeulement pour conduire un grand convoi dans la Place qui commençoit à manquer de vivres. Il força un quartier à la faveur d'une ſortie que fit la garniſon. Bétfort y accourut ; il fut repouſſé aprés un combat aſſez ſanglant, & le convoi entra conduit par Gaucour qui y fut laiſſé, pour continuer à défendre la Place avec Foucaut. De là le Comte de Dunois remonta le long de la Marne, & fit jetter un pont à la Ferté ſous Joüerre, pour paſſer dans l'Iſle de France. Le Duc de Bétfort ſoupçonnant qu'il avoit quelque deſſein ſur Paris, ou ſur quelque Place des environs, leva bruſquement le Siége, en laiſſant une partie de ſes bagages & tout ſon canon ; la garniſon & les Bourgeois ſortirent auſſitôt, pillérent le camp, ruinérent tous les ouvrages ; & le Comte de Dunois ayant plus fait encore qu'il n'avoit prétendu, repaſſa non ſeulement la Marne, mais encore la Seine ſans ſuivre le Duc de Bétfort.

Ibid.

A peine de Lore étoit-il gueri de la bleſſure qu'il avoit reçuë au combat dont j'ai parlé, qu'il partit de Saint Célérin avec environ mille ſoldats pour une des plus hardies entrepriſes qui ſe fuſſent faites juſqu'alors dans cette guerre. Il alla paſſer la riviére d'Orne à trois lieuës au deſſus de Caën, & s'étant poſté à quelque diſtance de la Ville avec une partie de ſes troupes, il envoya les autres piller la Foire aux Oignons qu'on tenoit alors, comme aujourd'huy, au Bourg l'Abbé qui eſt un Fauxbourg de Caën : cette Foire s'appelle la Foire aux Oignons ; parce qu'il s'y vend beaucoup d'Oignons, ou la Foire Saint Michel, parce qu'elle ſe tient à la Saint Michel. Les ſoldats y firent un butin infini, & amenérent prés de cinq mille priſonniers. De Lore fut chargé dans ſa retraite par la garniſon Angloiſe ; mais il la repouſſa toûjours avec avantage juſqu'au paſſage de la riviére. Il la traverſa avec beaucoup d'ordre, & la fit paſſer à tous ſes priſonniers ; aprés quoy s'étant arrêté au pied d'une Croix, il fit une choſe qui luy attira les éloges de ſes ennemis mêmes. Il commanda qu'on rangeât tous les priſonniers dans la campagne, ſe fit amener tout ce qu'il y avoit parmi eux de Prêtres, de gens d'Egliſe, de vieillards, de jeunes enfans, de pauvres Laboureurs, leur donna la liberté, malgré le murmure des ſoldats qui voyoient échaper une partie de leur proye, les fit conduire juſqu'à la riviére, & ne les perdit point de vûë, qu'ils ne fuſſent en ſûreté. Ce Seigneur étoit un Chevalier Normand, & un des Capitaines du parti du Roy le plus alerte, & qui donna le plus de peine aux Anglois dans tous les lieux où il commandoit. Jamais perſonne n'entendit mieux que luy la petite guerre de campagne, à conduire des partis, à les employer à propos, & ne mit en uſage plus de ſtratagêmes, & avec plus de ſuccés pour ſurprendre les ennemis.

C'eſt ainſi que les François maintenoient leur avantage, & cet aſcendant qu'ils avoient pris ſur les Anglois depuis la levée du Siége d'Orleans. Cependant toute l'application du Duc de Bétfort étoit à tenir toûjours Paris dans ſon obéïſſance, & les Ducs de Bourgogne & de Bretagne dans ſes interêts. C'étoit là ſon capital ; le reſte ſembloit l'inquiéter peu. D'autre part le Roy étoit en état de réſiſter à la puiſſance d'Angleterre, mais non pas de l'abattre. Ainſi on ne voyoit en France nulle iſſuë pour ſortir de cette guerre. L'Archevêque de Reims quelque temps auparavant avoit fait de la part du Roy de nouvelles propoſitions au Duc de Bourgogne pour le détacher des Anglois, & il n'avoit pas réüſſi.

Pour ce qui eſt du Duc de Bretagne, il n'aimoit pas les Anglois, mais il les craignoit. D'ailleurs il étoit mécontent de la France pour une inſulte que luy avoit faite le Duc d'Alençon, qui ne pouvant tirer de luy un reſte du mariage de Marie de Bretagne ſa mere ſœur de ce Duc, avoit fait enlever Jean de Malétroit Chancelier de Bretagne, & l'avoit envoyé en priſon à la Fléche, prétendant l'y retenir juſqu'à l'entier payement de la dette. La guerre s'étoit allumée à cette occaſion entre ces deux Ducs ; & le Seigneur de la Trimoüille, pour ſatisfaire ſa haine contre le Connétable frere du Duc de Bretagne, avoit fait faire au Roy une tres-mauvaiſe démarche, en l'engageant dans la querelle du Duc d'Alençon. Le Connétable s'en vengea, en ſe faiſant le médiateur entre ſon frere & le Duc d'Alen-

Monſtrelet fol. 78.

Du Tillet Recuil des Traitez &c.

çon ſon neveu ; & les accorda enſemble malgré la Cour.

Les autres Princes de l'Europe, ſoit par indifférence pour la France, ſoit par deſeſpoir de réüſſir, étoient ſpectateurs oiſifs de cette funeſte guerre. Les Papes ſeuls faiſoient de temps en temps quelques efforts. Eugene IV. qui venoit de monter ſur la Chaire de Saint Pierre, regarda comme un de ſes premiers devoirs de s'employer à trouver quelque voye d'accommodement entre les deux Couronnes. *Ibid.* Il envoya pour ce ſujet le Cardinal de Sainte Croix Légat en France, qui eut à Auxerre des conférences avec les Députez des deux Rois. Il en eut encore d'autres à Corbeil ; mais il ne put rien gagner, tant les prétentions des deux partis étoient oppoſées. Il fit ſeulement conclure une Tréve de ſix ans entre le Roy & le Traité d'Arras de l'an 1435. Duc de Bourgogne : & c'étoit un grand coup pour le Roy ; mais elle fut rompuë peu de mois aprés. Le Duc de Bourgogne en rejetta la faute ſur les François, & les François ſur le Duc de Bourgogne. Le ſujet de la rupture, fut que ce Duc prétendoit que les Anglois, quand ils ſe trouvoient ſur ſes terres, devoient joüir du bénéfice de la Tréve, & que les François prétendoient le contraire. Monſtrelet fol. 80.

Cependant les Anglois prirent Louviers, & ſurprirent Montargis. Les François ſous la conduite des Seigneurs de Graville & de Guitri, vinrent peu de temps aprés pour reprendre cette Place. Il emportérent la Ville & s'y retranchérent contre le Château. Ils y demeurérent quelque temps ; mais voyant que le renfort qu'on leur avoit promis ne venoit point, ils l'abandonnérent & ſe retirérent au delà de la Loire. Comme la Place étoit importante par ſa ſituation, & que les Anglois pouvoient de là fort incommoder les pays de l'obéïſſance du Roy, on murmura fort contre le Seigneur de la Trimoüille, qu'on accuſa d'avoir été cauſe par ſa négligence, qu'une entrepriſe ſi bien commencée ne réüſsît pas. Il luy en coûta cher, & ce malheur le perdit. Hiſtoire de Jean Chartier. Hiſt. Chronologique de Charles VII.

L'autorité que ce Seigneur avoit priſe ſur l'eſprit du Roy, luy avoit attiré une infinité d'ennemis, qui ne manquérent pas cette occaſion de luy rendre de mauvais offices. Le Connétable qui étoit le chef de la faction contraire, profita de cette conjoncture. Il forma contre luy le même deſſein qu'il avoit executé contre les autres favoris ; il ne garda pas plus de meſures, & uſa de pareille violence. Il vint de Bretagne à Parthenay pour concerter la choſe. Il y appella les Seigneurs de Coitivi, de Roſnevinen, de Chaumont, de Gaucour, & de Buëil : ce dernier étoit neveu de la femme de la Trimoüille par ſa mere ; mais il n'en étoit pas moins ſon ennemi. Il leur propoſa de le ſurprendre, de le ſaiſir de ſa perſonne, & de le tuer, s'il ſe mettoit en défenſe. Pour les encourager à un coup ſi haſardeux, il les aſſura que Charles d'Anjou Comte du Maine frere du Roy de Sicile & de la Reine de France, étoit de la conjuration. Cela étoit vray. Le Connétable qui ſçavoit bien que le Roy ne pouvoit ſe paſſer d'un Miniſtre favori, & qui eût toute ſa confiance, avoit jetté les yeux ſur ce Prince, & l'avoit engagé par cet appas ; luy répréſentant qu'étant beau-frere du Roy & Prince du Sang, c'étoit à luy plutôt qu'à un particulier, de gouverner l'Etat, & de ſuppléer à l'inapplication du maître ; que ſa naiſſance le mettoit au deſſus de la jalouſie, & qu'étant ſoutenu par la Reine qui ſeroit ravie de le voir dans un tel poſte, il auroit tous les moyens de ſervir dignement ſa patrie dans les fâcheuſes conjonctures où elle ſe trouvoit. Hiſt. d'Artus III.

Il s'étoit fait un peu auparavant une conſpiration contre la Trimoüille par Loüis d'Amboiſe Seigneur de Toüars, par Adrien de Beaumont Seigneur de Lezai, & par Antoine de Vivonne, qui vouloient ſe ſaiſir de ſa perſonne & de celle du Roy, pour ſe rendre maîtres du gouvernement, ainſi qu'il eſt marqué dans l'Arrêt qui fut prononcé depuis contre ces trois Seigneurs. Si cette conſpiration, comme il paroît, eſt différente de celle dont je parle, elle ne réüſſit pas ; mais le Connétable prit des meſures plus juſtes. Inventaire des Chart. T. 6. Arrêts criminels n. 1. Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté H de Bourges fol. 127. v°.

Il entreprit de ſurprendre la Trimoüille dans le lieu, où il ſe croyoit le plus en ſeureté. Ce fut dans le Château de Chinon, où le Roy étoit logé. Gaucourt en étoit Gouverneur, & avoit pour Lieutenant un Gentilhomme nommé Olivier Fétart. Ce Lieutenant entra aiſément dans le complot, dont le Gouverneur étoit luy-même. Il introduiſit la nuit dans le Château par une fauſſe porte de Buëil, Coitivi, Roſnevinen avec quarante ou cinquante hommes armez. Ils allérent à l'appartement de la Trimoüille, & forcérent la porte de ſa chambre. La Trimoüille entendant le bruit, ſauta du lit, & voulant ſe mettre en défenſe, reçut un coup d'épée dans le ventre que luy donna Roſnevinen. Le coup ne fut pas mortel ; mais en même temps il fut ſaiſi & enlevé. De Buëil le conduiſit à un Château qui luy appartenoit appellé Montreſor, où l'on l'enferma, & d'où il ne ſortit que long-temps aprés. Hiſtoire de Jean Chartier. Hiſt. Chronologique de Charles VII. Hiſt. d'Artus III. Argentré Hiſt. de Bretagne.

L'allarme s'étant répanduë dans le Château, & juſqu'à l'appartement du Roy, ce Prince appréhenda d'abord qu'on n'en voulût à ſa perſonne même. On le raſſeura, & ſa crainte ſe changea en indignation contre un attentat fait dans ſon propre palais, & preſque ſous ſes yeux. C'étoit le troiſiéme Miniſtre qu'on luy avoit enlevé avec la même violence. La Reine, que ſa modération & ſa ſageſſe mettoient hors du ſoupçon d'y avoir contribué, l'appaiſa. Il commençoit à être dégoûté de la Trimoüille depuis la perte de Montargis, & à la maniére prés, on prétendit qu'il ne fut pas trop fâché de ſe voir affranchi du joug de ce Miniſtre impérieux ; mais c'étoit pour ſubir celuy d'un autre : car il étoit incapable de s'en garantir. Ce Prince dans ce temps-là, en donnant ſa confiance à un Miniſtre & ſon cœur à une maîtreſſe,

maîtreſſe, en devenoit également eſclave. Le malheur pour les Miniſtres étoit, qu'il ne les ſoûtenoit pas, & que quelque livré qu'il fût à chacun en particulier, il ne falloit pour l'en détacher, que luy en offrir un autre. C'étoit le carractére de ce jeune Prince plus occupé en ce temps-là de ſes plaiſirs, que de ſes plus importantes affaires, & qui fut plus redevable de ſes premieres conquêtes aux grands hommes de guerre que la Providence eut ſoin de luy fournir, qu'à ſa prudence & à ſon courage. On peut dire qu'il ne devint un grand Roy qu'avec le temps, & qu'aprés que l'âge eût meuri ſon eſprit & amorti ſes paſſions.

Le Comte du Maine prit en main la conduite des affaires, & quelque temps aprés en faveur de ceux qui l'avoient élevé au Miniſtére, il fit faire au Roy une démarche bien indigne de la Majeſté Royale ſi inſolemment violée dans l'action que je viens de raconter : An. 1433. Car ce Prince ayant convoqué les Etats à Tours, déclara en pleine Aſſemblée par la bouche de l'Archevêque de Reims Chancelier de France, qu'il avoüoit ce que les Sires de Coitivi, & de Büeil, & les autres avoient fait contre la Trimoüille, & *qu'il les retenoit en ſes bonnes graces*. Le Comte du Maine eut plus de peine à y rétablir le Connétable; mais il en vint enfin à bout; & ce fut un avantage pour la France : Car le Comte de Richemond à ſes emportemens prés, dont on a vû déja d'étranges exemples, avoit d'ailleurs de grandes qualitez. Il fut un des meilleurs Capitaines de ſon temps; & il aimoit l'Etat.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Comme ce n'étoit pas toûjours la Cour qui donnoit alors les mouvemens aux troupes répanduës dans les Provinces, & qu'excepté certaines entrepriſes importantes, on abandonnoit preſque entiérement aux principaux Capitaines ou Gouverneurs la conduite des milices de leur diſtrict, ces broüilleries des Grands & le changement du Miniſtére n'en produiſit aucun à cet égard. La guerre ſe fit à l'ordinaire; on gagnoit, on perdoit; on ſurprenoit des Châteaux ou de petites Villes de part & d'autre. Les François ſe répandirent dans la Picardie, d'où les Anglois les avoient entiérement chaſſez depuis quelques années. Loüis de Vaucourt, & Renaud de Verſailles ſurprirent Saint Valery, s'emparérent de pluſieurs Châteaux, & ſe fortifiérent ſur tout au Pont de Remi ſur la Somme, d'où ils couroient tous les pays d'alentour qui étoient occupez par les Anglois & par les Bourguignons. Ils entrérent auſſi en Bourgogne, où le Duc fut obligé de venir avec une armée pour défendre ſon Duché. Il chaſſa les François de tous les poſtes dont ils s'étoient rendus maîtres. Il renvoya enſuite ſes troupes en Picardie, où Pierre de Luxembourg Comte de Saint Pol avec Vvillebi Capitaine Anglois reprit Saint Valery par compoſition. Les François qui quelque temps auparavant avoient perdu Crépi en Valois, le reprirent auſſi ſur les Anglois. La

Monſtrelet fol. 87. Abregé de l'Hiſtoire de Charles VII.

campagne ſe paſſa en de telles expéditions, ſans aucune action plus mémorable.

Déux choſes empêchérent les ennemis de faire de plus grandes entrepriſes. La premiere, fut quelques ſéditions qui ſe firent en Flandre, ſur tout à Gand, à Bruxelles & à Malines, & qui embaraſſérent le Duc de Bourgogne. La ſeconde & la principale, fut la mésintelligence qui ſe mit entre le Duc de Bétfort & le Duc de Bourgogne. La mort de la Ducheſſe de Bétfort ſœur du Duc de Bourgogne, & qui étoit comme le nœud de cette union étroite qu'ils avoient toûjours eu enſemble, avoit déja diminué ce grand attachement que le Duc de Bourgogne avoit pour le parti Anglois. Mais le nouveau mariage du Duc de Bétfort avec Jaqueline de Luxembourg fille du Comte de Saint Pol acheva de broüiller ces deux Ducs. Le Duc de Bétfort en avoit fait myſtére au Duc de Bourgogne, & l'affaire fut concluë ſans ſa participation. Ce Duc s'en offenſa, tant à cauſe que cette Demoiſelle étoit ſa parente, que parce que le Comte de Saint Pol étoit ſon Vaſſal. Le Cardinal de Vinceſtre oncle du Duc de Bétfort appréhendant les fâcheuſes ſuites de cette broüillerie, entreprit de les réconcilier : & il obtint d'eux qu'ils ſe rendroient à Saint Omer, pour conférer enſemble. Ils y allérent en effet; mais chacun ſe tint dans ſon logis ſur le point d'honneur, l'un voulant que l'autre le vint trouver chez luy. Le Cardinal fit tout ſon poſſible auprés du Duc de Bourgogne, pour l'obliger à faire la démarche, luy repréſentant que le Duc de Bétfort étoit fils, frere & oncle de Roy. Il tint ferme, & tous deux ſortirent de Saint Omer encore plus mécontens l'un de l'autre, qu'il n'étoient en y arrivant.

Monſtrelet fol. 87.

Cependant la famine & les maladies populaires déſoloient toute la France. Elle ſe dépeuploit à vûë d'œil en pluſieurs endroits; les terres étoient en friche, partie faute de Laboureurs, partie parce que les payſans voyoient depuis long-temps ruiner leurs moiſſons, bruler leurs granges, enlever leurs grains par les gens de guerre. C'étoit principalement en deçà de la Loire, & dans les pays poſſedez par les Anglois, que ces ſuites funeſtes de la guerre ſe faiſoient reſſentir : & peu s'en fallut que cela ne fit perdre la Normandie aux Anglois.

Ils avoient donné des armes à tous les payſans; & cette Province ſuppléoit au défaut des renforts que le Duc de Bétfort ne tiroit qu'avec peine d'Angleterre. Ces payſans ſe voyant entiérement ruinez, ſe révoltérent contre les Anglois, s'attroupérent, & ſe trouvérent une fois en Baſſe-Normandie juſqu'à prés de cinquante à ſoixante mille hommes enſemble. Ce ſoulévement étonna le Duc de Bétfort; mais ce qui luy donna une plus grande inquiétude, fut que pluſieurs Gentilshommes de la Province ſe joignirent à ces payſans, entre autres les Sires de Merville, du Bois,

Hiſtoire de Jean Chartier.

Quatrepié ou Quantepié. Ils vinrent ſe préſenter devant Caën pour l'inſulter : la garniſon Angloiſe qui étoit forte, les repouſſa. Ils ſe retirérent vers l'Abbaye d'Aunay, où le Duc d'Alençon envoya le Seigneur de Lore avec cent lances & deux cens Archers pour ſe mettre à leur tête. Il les conduiſit du côté d'Avranches, & le Duc d'Alençon ſe rendit luy-même en ce camp avec le Sire de Buëil, pour les encourager à chaſſer les Anglois de Normandie ; mais il trouva leur ardeur fort rallentie. Les Anglois avoient trouvé moyen de regagner les plus accréditez d'entre eux, qui aſſurérent les autres de l'amniſtie, & qu'on les traiteroit déſormais plus doucement ; de ſorte que cette grande multitude ſe diſſipa peu à peu, & chacun retourna chez ſoy. Une troupe qui étoit encore en armes fut attaquée par les Anglois auprés de ſaint Sauveur ſur Dive, & taillée en pieces. Cette défaite acheva de tout calmer de ce côté-là.

An. 1434. Abregé de l'Hiſt. de Charl. VII.

Journal du Regne de Charl. VII.

Une pareille révolte ſe fit en Haute-Normandie dans le pays de Caux, tant l'exemple en cette matiere eſt contagieux. Les payſans s'aſſemblérent au nombre de vingt mille. Ils choiſirent pour Capitaine un Gentilhomme nommé le Carnier, & firent beaucoup de mal aux Anglois ; mais ces troupes ſans diſcipline en firent bien davantage à leur propre patrie. Ils commirent de ſi grands excés, que tout le monde déſerta, & on ne vit plus dans tout le pays de Caux ni hommes, ni femmes, excepté dans les Forteresſes. Les vivres vinrent à manquer par tout : il fallut que les troupes ſe débandaſſent, & la plûpart allérent en d'autres provinces chercher à vivre par le brigandage ; ce qui donna moyen aux Anglois de reprendre pluſieurs Châteaux qu'ils avoient perdus. Ils prirent auſſi par eſcalade Provins en Brie ; mais ils furent défaits par de Buëil devant le Château de Saint Célérin qu'ils avoient aſſiégé. Le Général Talbot & Lille-Adam ſe ſaiſirent de Beaumont ſur Oiſe qu'ils démolirent, de Creil, de Pont-Sainte-Maxence, de Clermont en Beauvoiſis, & de Crépi en Valois ; & les François s'emparérent de Ham en Vermandois.

Monſtrelet fol. 93. 97.

Abregé de l'Hiſtoire de Charles VII.

Charles Comte de Clermont devenu Duc de Bourbon par la mort de Jean ſon pere arrivée à Londres, où il étoit priſonnier depuis la bataille d'Azincourt, fit diverſion pour le Roy du côté de Bourgogne, & le Duc fut obligé d'y venir avec une armée. Il y eut là pareillement pluſieurs Places priſes & repriſes de part & d'autre. De long-temps la guerre n'avoit été ſi vive qu'elle l'étoit alors ; mais c'étoit un dernier feu qui devoit bien-tôt s'éteindre, au moins du côté du Duc de Bourgogne. Son oppoſition à la paix avec la France, & ſon attachement au parti d'Angleterre diminuoient tous les jours. On parla d'accommodement entre luy & le Duc de Bourbon ; & cet accommodement fut un acheminement à celuy qu'on avoit tenté en vain tant de fois, & qui produiſit enfin la réünion de ce Duc avec la France. C'eſt ce que je vais tâcher de développer avec exactitude, comme étant un des plus importans événemens du Regne dont j'écris l'Hiſtoire.

L'animoſité conçûë par le Duc de Bourgogne contre le Roy, à cauſe que ce Prince avoit été préſent au meurtre du feu Duc de Bourgogne à Montereau Faut-Yonne, l'avoit porté aux derniéres extrêmitez contre luy ; & pour ſatisfaire ſa vengeance, il n'avoit eu nul égard aux interêts de la famille Royale dont il étoit luy-même ; juſque-là, qu'en reconnoiſſant le Roy d'Angleterre pour Roy de France, il avoit ſacrifié les droits que luy & ſa poſtérité avoient ſur cette Couronne, au défaut des branches aînées. C'étoit pour un Prince porter le deſir de vengeance auſſi loin qu'il pouvoit aller. Cette même paſſion luy avoit fait eſſuyer en diverſes occaſions les hauteurs du Duc de Bétfort qui ne le ménageoit pas toûjours, & qui luy faiſoit aſſez connoître par ſa conduite, que ſi une fois le Roy d'Angleterre étoit paiſible poſſeſſeur du Royaume de France, on ne luy en tiendroit pas grand compte, & qu'on croiroit l'avoir ſuffiſamment récompenſé, en détrônant ſon ennemi.

La haine, comme les autres paſſions a coutume de ſe rallentir avec le temps, & par les réfléxions. Le Duc de Bourgogne avoit eu le loiſir d'en faire depuis quatorze ans de guerre. Il en avoit été ſouvent ébranlé, & avoit ſouffert depuis quelques années qu'on luy parlât de temps en temps de réconciliation ; il avoit fait de grands maux au Roy & à la France ; il avoit mis l'un & l'autre à deux doigts de leur ruine ; & il ſentoit bien qu'il s'en ſeroit à la fin repenti, s'ils avoient entiérement ſuccombé. Les efforts qu'il avoit faits juſqu'alors avoient mis ſon honneur à couvert, & ſatisfait en partie ſon reſſentiment : ceux qu'il pouvoit faire dans la ſuite pouvoient être inutiles ; & l'on commençoit dans l'Europe à en blâmer l'excés. L'Egliſe aſſemblée au Concile de Baſle le ſollicitoit fortement de contribuer à la paix entre les deux Rois, & l'exhortoit à ſe ſouvenir qu'il étoit Chrétien, & Prince du Sang de France ; & les grands maux qu'il avoit cauſez dans ce Royaume luy donnoient quelquefois des remords. Enfin il avoit lieu d'eſpérer de plus grands avantages dans un Traité avec le Roy, qu'en s'opiniâtrant à affermir la domination Angloiſe dans le Royaume. Il avoit beaucoup de conſidération pour le Connétable qui avoit épouſé une de ſes ſœurs, & qui depuis qu'il étoit rétabli dans les bonnes graces du Roy, n'oublioit rien pour les rapprocher. Il s'étoit même fait entre eux une eſpéce d'accord avec l'agrément du Roy, par lequel le Connétable remit pour de l'argent entre les mains du Duc, la Ville de Ham qu'il venoit de prendre ſur les Anglois, à condition que le Sire de Blanchefort qui tenoit Breteüil pour le Duc, le rendroit, & qu'il y auroit une ſuſpenſion d'armes entre la Ville de Laon, &

Journal du Regne de Charl. VII.

Hiſt. d'Artus III.

plusieurs Fortereſſes du parti de Bourgogne qui la bloquoient. Le Connétable ſe ſervit de cet argent pour payer ſes troupes qui en avoient grand beſoin, & cette ceſſion fit eſpérer au Duc qu'on pourroit ſe réſoudre à luy céder dans un Traité de paix une grande partie de la Picardie dont il s'étoit emparé ; choſe qu'il ſouhaitoit paſſionnément, à cauſe du voiſinage de ſes Etats qui s'augmentoient tous les jours : Car déſlors il étoit maître de la plus grande partie de ce que nous appellons aujourd'huy les dix-ſept Provinces des Pays-Bas, tant par la ſucceſſion du Duc de Brabant qu'il avoit recüeillie, que par la ceſſion que la Comteſſe de Haynaut dont il devoit auſſi hériter, luy avoit faite non ſeulement du Haynaut, mais encore de la Hollande, pour les gouverner.

Telle étoit la diſpoſition du Duc de Bourgogne, lorſque luy & le Duc de Bourbon convinrent de ſe rendre au mois de Janvier à Nevers ; afin de faire entre eux une paix particuliére pour la Bourgogne d'une part, & de l'autre pour le Bourbonnois & pour les autres Terres du Duc de Bourbon.

An. 1435.

Ils étoient beaux-freres ; & Agnés de Bourgogne ſœur du Duc, & femme du Duc de Bourbon contribua beaucoup à les réünir. Le Duc & la Ducheſſe de Bourbon ayant entrevû dans divers entretiens qu'ils eurent avec le Duc de Bourgogne, qu'il étoit laſſé de la guerre & touché de la miſere du Royaume, luy propoſérent de traiter avec le Roy. Il y conſentit, & témoigna qu'il confére roit volontiers là deſſus avec le Connétable & l'Archevêque de Reims Chancelier de France. Le Roy en ayant été averti par le Duc de Bourbon, envoya le Connétable & l'Archevêque à Nevers, & les fit accompagner par le Maréchal de la Fayette, par Chriſtofle d'Harcour, & par quelques autres Chevaliers. Cette Ambaſſade eut ſon effet : car quoiqu'on n'arrêtât encore rien de particulier touchant la paix entre le Roy & le Duc, on fit entendre à celuy-cy qu'on étoit en réſolution de le ſatisfaire, & on convint de s'aſſembler à Arras au mois de Juillet, pour travailler ſérieuſement à la paix. On fit ſçavoir cette réſolution au Pape, au Concile de Baſle, à pluſieurs Princes, & au Roy d'Angleterre même ; afin qu'ils envoyaſſent leurs Agens à Arras, pour y traiter des moyens de terminer une ſi funeſte guerre.

Monſtrelet fol. 98. 99. Hiſt. d'Artus III.

Abregé de l'Hiſt. de Charl. VII.

En attendant les Anglois & les François ne laiſſérent pas de continuer leurs hoſtilitez. Barſai & Longueval prirent la Ville de Ruë ſur les Anglois, & firent de là des courſes dans le Boulonois. Les troupes du Roy forcérent Saint Denis : ce qui obligea le Duc de Bétfort à renforcer la garniſon de Paris : & ce voiſinage des deux partis faiſoit que les François & les Anglois étoient tous les jours aux mains aux environs de ces deux Villes. Enfin, dés le mois de Juillet les Ambaſſadeurs des Princes commencérent à ſe rendre à Arras, pour tenir l'Aſſemblée la plus célébre qu'on eût vûë de long-temps, & qui eût de plus grandes ſuites pour le bien du Royaume de France.

Regiſtres du Parlement de 1435.

Le Cardinal de Sainte Croix & le Cardinal de Chypre y aſſiſtérent comme médiateurs. Le premier de la part du Pape Eugene IV. & le ſecond de la part du Concile de Baſle. Les Ambaſſadeurs du Roy étoient le Duc de Bourbon, le Comte de Richemond Connétable de France, le Comte de Vendôme Grand Maître d'Hôtel, Renaud de Chartres Archevêque Duc de Reims & Chancelier de France, Chriſtofle d'Harcour, Gilbert de la Fayete Maréchal de France, Adam de Cambrai premier Préſident du Parlement, Jean Tudart, ou Tudert Maître des Requêtes, Guillaume Chartier, Etienne Móreau Conſeillers au Parlement, Jean Chaſtignier, & Robert Marliers Sécretaires d'Etat.

Traité d'Arras rapporté par Monſtrelet, & dans le Recueil de Leonard.

Ceux qui s'y trouvérent de la part du Roy d'Angleterre, furent le Cardinal de Vinceſtre, l'Archevêque d'York, les Comtes de Hontington & de Suffolk, les Evêques de Norvvik, de Saint David & de Liſieux. Et pour le Duc de Bourgogne qui y aſſiſta en perſonne, Rolin ſon Chancelier, les Évêques de Liége, de Cambrai & d'Arras, le Duc de Gueldre, les Comtes d'Eſtampes, de Saint Pol, de Ligny, de Vaudemont, de Nevers, de Naſſau, de Montfort, de Megue, & quelques autres. Les Rois de Pologne, d'Eſpagne, de Navarre, de Sicile, les Ducs de Bretagne, de Milan, de Bar y eurent auſſi leurs Ambaſſadeurs, & les Villes de Flandre, de Brabant, de Hollande leurs Députez. Il y vint un tres-grand nombre de Nobleſſe, ſoit pour accompagner les Envoyez, ſoit par curioſité. On y compta juſqu'à cinq cens Chevaliers, & bien neuf à dix mille perſonnes qui ſe trouvérent dans la Ville de plus qu'à l'ordinaire.

Monſtrelet fol. 103. & ſeq.

Jean Chartier.

On ouvrit les Conférences au mois d'Août, & on les tint dans l'Abbaye de Saint Vaaſt. On commença par traiter de la paix entre les Rois de France & d'Angleterre. Les propoſitions des deux parties furent ſi oppoſées, qu'on jugea bien que jamais ils ne pourroient convenir. Les Médiateurs demandérent leurs derniéres paroles. Celle des Plénipotentiaires du Roy fut, de laiſſer au Roy d'Angleterre tout ce qu'il poſſedoit dans la Guyenne, & de luy céder outre cela tout le Duché de Normandie, à condition de foy & hommage ſelon les anciens uſages, & de la renonciation du Roy d'Angleterre au titre de Roy de France, & à ſes prétentions ſur cette Couronne. Ils donnérent ces offres par écrit & ſcellées de leurs Sceaux au Duc de Bourgogne qui les communiqua aux Médiateurs.

Ecrit touchant la confirmation du Traité d'Arras par le Concile de Baſle. Monſtrelet &c.

Les Plénipotentiaires d'Angleterre n'offrirent rien autre choſe, ſinon de laiſſer le Roy en paiſible poſſeſſion de ce qu'il tenoit actuellement tant en deçà qu'au delà de la Loire, à condition qu'il laiſſeroit pareillement aux Anglois tout ce qu'ils poſſedoient actuellement en France ; que pour éviter les occaſions de

rupture, on feroit diverſes échanges des Places ou Territoires qui ſe trouveroient enclavez dans les principaux Domaines des uns & des autres. Ils offrirent de plus le mariage de leur Roy avec une fille de France, & de délivrer le Duc d'Orleans toûjours priſonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincour, moyennant une rançon dont on conviendroit. Les Anglois avoient fait venir ce Prince à Calais, dans l'eſpérance que l'ennuy de ſa priſon luy feroit ſolliciter puiſſamment ſa délivrance, & que le Roy pour l'obtenir ne pourroit ſe diſpenſer de faire de grandes offres. Les Plénipotentiaires de France donnoient au Duc d'Orleans communication de tout ce qui ſe propoſoit à Arras; mais quand il vit les demandes exceſſives des Anglois, il eut la généroſité de faire dire au Connétable, que ſans avoir égard à ſes interêts, on fît la paix avec le Duc de Bourgogne.

Hiſt. d'Artus III.

Les Médiateurs aprés avoir tout bien conſideré, déclarérent aux Anglois que les offres que le Roy de France leur faiſoit, étoient telles, qu'ils devoient s'en contenter; mais ils les rejettérent toûjours, & ſortirent d'Arras avec toute leur ſuite le ſixiéme de Septembre, ôtant toute eſpérance d'accord, & firent repaſſer le Duc d'Orleans en Angleterre. Ils avoient aſſez connu la diſpoſition du Duc de Bourgogne, pour ne pas douter qu'aprés leur départ il ne fît ſa paix particuliére avec le Roy de France: mais aprés les démarches qu'ils avoient faites de ſacrer & couronner Henri comme Roy de France dans la Cathedrale même de Paris, ils ne pouvoient ſe réſoudre à reculer; & ils s'aſſuroient que quelque tour que priſſent les choſes, ils ne perdroient jamais tant par la guerre, que par un tel Traité, s'ils l'acceptoient.

Monſtrelet fol. 108.

Tout étant rompu à cet égard, les Médiateurs ſuivant l'ordre qu'ils en avoient du Pape & du Concile, ne penſérent plus qu'à réconcilier le Duc de Bourgogne avec le Roy de France. Ce Duc ſe prévalut parfaitement de l'impatience, où le Roy étoit de ne l'avoir plus pour ennemi. Il faut avoüer qu'en cette occaſion le Vaſſal donna la loy à ſon Souverain. La paix fut concluë à des conditions, que la ſeule néceſſité & le ſuccés avantageux qu'elle eut pour l'Etat, peuvent juſtifier. En un mot, ce fut une paix honteuſe, mais tres-utile. En voicy les principales conditions.

Que le Roy diroit ou feroit dire en ſon nom par des perſonnes notables au Duc Philippe de Bourgogne, que le meurtre du Duc Jean ſon pere avoit été fait injuſtement & par mauvais conſeil; que cette action luy avoit toûjours déplu, & luy déplaiſoit toûjours; & que s'il eût ſçû ce deſſein, & qu'il eût eu l'âge & la connoiſſance qu'il avoit preſentement, il s'y fut oppoſé de tout ſon pouvoir; qu'il prioit le Duc de Bourgogne d'oublier cette injure, & de ſe réconcilier ſincérement avec luy. Il fut ajouté à cet article, que dans le Traité d'accommodement, il ſeroit parlé de cette ſatisfaction que le Roy faiſoit au Duc.

Que tous ceux qui avoient eu part à cette mort, ou en avoient été conſentans, ſeroient abandonnez par le Roy; qu'il en feroit recherche pour les punir dans leurs corps & dans leurs biens; & que ſi on ne pouvoit les prendre, ils ſeroient bannis à perpetuité du Royaume & du Dauphiné, & tous leurs biens confiſquez, ſans qu'on pût faire jamais mention d'eux dans aucun Traité.

Que pour l'ame du feu Duc de Bourgogne & d'Archambaud de Foix Comte de Noailles qui fut tué avec luy, & pour les autres qui avoient péri dans les guerres dont ce meurtre avoit été l'occaſion, le Roy fonderoit à ſes dépens une Chapelle à Montereau Faut-Yonne, où le meurtre avoit été commis, & que ce Bénéfice ſeroit à la collation du Duc de Bourgogne & de ſes deſcendans à perpetuité. Que le Roy pour le même ſujet fonderoit en la même Ville une Egliſe & un Couvent de Chartreux, & feroit élever ſur le Pont où le Duc avoit été tué, une belle Croix qui y ſeroit toûjours entretenuë & réparée aux frais du Roy; qu'aux Chartreux de Dijon, où le corps du Duc repoſoit actuellement, le Roy fonderoit une grande Meſſe de *Requiem* qui ſe diroit à perpetuité tous les jours.

Que le Duc ſeroit dédommagé des joyaux & des autres meubles du feu Duc de Bourgogne, qui furent pillez aprés ſa mort. Que le dédommagement ſeroit de cinquante mille écus d'or vieux du poids de ſoixante & quatre au marc de Troye, huit onces pour le marc, & à vingt-quatre Karats d'aloy, ou d'autre monnoye d'or courante de valeur équivalente; & cela ſans préjudice d'action contre ceux qui avoient enlevé le beau Collier du feu Duc de Bourgogne, & d'autres précieux joyaux, s'ils ſe pouvoient recouvrer.

Que le Roy céderoit au Duc de Bourgogne pour luy, pour ſes hoirs procréez de ſon corps & pour les hoirs de ſes hoirs & deſcendans toûjours en droite ligne, ſoit mâles ou femelles, la Cité & Comté de Macon, & Saint Jangoul, avec toutes leurs dépendances, ſans y rien retenir, excepté l'hommage, le reſſort & Souveraineté, le Droit de Regale où il a lieu, & autres Droits Royaux appartenans d'ancienneté à la Couronne de France.

Que le Roy tranſporteroit au Due de Bourgogne, à ſon Succeſſeur, & au Succeſſeur de ſon Succeſſeur tous les profits des Aydes; à ſçavoir des Greniers à Sel, Quatriéme des Vins vendus en détail, Impoſitions ſur toutes ſortes de denrées, Tailles, Foüages, Aydes & Subventions quelconques, qui ont ou auront cours, & qui ſont ou ſeront impoſées és Elections de Macon, Chalons, Autun, Langres, ſi avant qu'icelles Elections s'étendent en & par le pays & Duché de Bourgogne, & la Comté de Charolois, & ladite Comté de Macon, & tout le pays de Maconnois, & és Villes &

Terres quelconques enclavées en icelle Duché, Comté & pays, pour joüir de la part du Duc de Bourgogne & de ſon hoir aprés luy, de toutes leſdites Aydes, Tailles & autres Subventions, en avoir le profit durant le cours de leur vie & du ſuivant d'eux, auquel Duc de Bourgogne & à ſondit hoir appartiendra la nomination de tous les Officiers à ce néceſſaires, ſoit Elus, Clercs, Receveurs, Sergents, ou autres, & auroient la commiſſion & inſtitution, comme deſſus eſt dit.

Que le Roy céderoit au Duc de Bourgogne, pour luy & pour ſes hoirs légitimes, ſoit mâles, ſoit femelles deſcendans en droite ligne en héritage perpétuel, la Cité & Comté d'Auxerre, avec toutes leurs appartenances & dépendances quelconques, tant Juſtice, Domaine, Fiefs, Patronages d'Egliſes, Collations de Bénéfices, comme autrement, à les tenir du Roy, de la Couronne de France, & de ſa Cour de Parlement, ſans moyen, & en telles franchiſes & droits de prérogatives comme les autres Pairs de France. On ajoûta à cet article à peu prés les mêmes clauſes, que celles qu'on avoit miſes pour le Comté de Macon par rapport au Duc de Bourgogne actuellement vivant, & à ſon premier ſucceſſeur, auſſi-bien que ce qui regardoit les Aydes, Subventions, Greniers à ſel &c.

Que le Roy tranſporteroit au Duc de Bourgogne & à ſes hoirs légitimes à perpétuité en ligne directe, les Château, Ville & Chatellenie de Bar ſur Seine avec toutes leurs appartenances & dépendances tant en Domaine, Juſtice &c. pour les tenir en foy & en hommage du Roy, & en Pairie de France ſous le reſſort de la Souveraineté du Roy, & de la Cour du Parlement ſans moyen, avec tous les profits des Aydes, Greniers à ſel &c. Que le Roy céderoit au Duc & à ſes hoirs le Comté de Bourgogne, & la garde de l'Abbaye de Luxeüil.

Que le Roy pareillement donneroit au Duc de Bourgogne, & pour ſes hoirs mâles ſeulement, les Châteaux, Villes, Chatellenies & Prévôtez foraines de Péronne, Mondidier, & Roye avec toutes leurs appartenances.

Que le Roy bailleroit & tranſporteroit au Duc de Bourgogne pour luy, ſes hoirs, & ayant cauſe à toûjours toutes les Citez, Villes, Forteresſes, Terres, Seigneuries appartenant à la Couronne de France deſſus la riviére de Somme de l'un & de l'autre côté, comme Saint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, & autres. Enſemble toute la Comté de Ponthieu, deça & delà de la ſuſdite riviére de Somme, Dourlens, Saint Riquier, Crévecœur, Arleux, Mortaigne avec les appartenances & dépendances quelconques, & toutes les autres terres qui peuvent appartenir à ladite Couronne de France depuis ladite riviére de Somme inclusivement &c... Lequel tranſport & Bail ſe fera, comme dit eſt, par le Roy au rachapt de quatre cens mille écus d'or vieux de ſoixante & quatre au marc de Troye, huit onces pour le marc & d'aloy à vingt-quatre Karats. . . . Et le Duc promettra pour luy & pour les ſiens, que toutes & quante fois qu'il plaira au Roy, & aux ſiens faire ledit rachapt, le Duc & les ſiens ſeront tenus en recevant ladite ſomme d'or, de rendre & laiſſer au Roy & aux ſiens toutes leſdites Citez, Villes, Forteresſes &c.

Que comme le Duc de Bourgogne prétend avoir droit à la Comté de Boulogne ſur la mer, laquelle il tient & poſſede, & pour bien de paix icelle Comté de Boulogne ſera & demeurera audit Seigneur de Bourgogne... pour luy, ſes enfans & hoirs mâles procréez de ſon corps ſeulement, & en aprés demeurera icelle Comté à ceux qui droit y ont, ou auront &c.

Que les Chatel, Ville, Comté & Seigneurie de Gien ſur Loire, qu'on dit avoir été données & tranſportées avec la Comté d'Eſtampes, & la Seigneurie de Dourdan par feu Monſeigneur le Duc de Berri à feu Monſeigneur le Duc Jean pere de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, ſeront miſes en ſequeſtre pour un an entre les mains du Duc de Bourbon, juſqu'à ce qu'on ait montré les Lettres dudit don fait par Monſeigneur de Berri à Monſeigneur de Bourgogne, leſquelles veuës, ſi elles ſont trouvées ſuffiſantes & valables, le Duc de Bourbon ſera tenu de délivrer à Jean de Bourgogne Comte d'Eſtampes, ou à Monſeigneur le Duc de Bourgogne leſdites Villes & Chatel de Gien ſur Loire, ſans qu'on puiſſe alléguer aucune preſcription &c.

Que le Duc de Bourgogne ne ſeroit tenu faire foy, ni hommage, ni ſervice au Roy des Terres & Seigneuries qu'il tient à préſent au Royaume de France, ni de celles qui luy pourroient écheoir cy-aprés par ſucceſſion audit Royaume; mais ſeroit & demeureroit exemt de ſa perſonne en tout cas, de Subventions, Hommages, reſſorts, Souverainetez & autres du Royaume durant la vie de luy; mais aprés le décés du Roy il fera à ſon fils & ſucceſſeurs à la Couronne de France les hommages, fidélité & ſervices qui à ce ſont appartenans. Et auſſi, ſi ledit Duc de Bourgogne alloit de vie au trépas devant le Roy, ſes héritiers & ayant cauſe feront au Roy leſdits hommages, fidélitez & ſervices, ainſi qu'il appartiendra, & comme cy-aprés ledit Seigneur de Bourgogne tant és Lettres qui ſe feront de la paix, comme és autres Lettres & écritures, & auſſi de bouche reconnoîtra & nommera, & pourra nommer & reconnoître le Roy ſon Souverain. . . . que leſdites nominations & reconnoiſſance, tant par écrit comme de bouche, ne portent aucun préjudice à ladite exemption perſonnelle dudit Seigneur Duc de Bourgogne, & que ladite exemption demeure en ſa vertu &c.

Qu'au regard des Feaux & Sujets dudit Seigneur Duc de Bourgogne... ils ne ſeroient point contrains d'eux armer au commandement du Roy... mais eſt content le Roy que tou-

tes les fois qu'il plaira audit Seigneur de Bourgogne mander ſes Feaux & Sujets pour ſes guerres, ſoit au Royaume, ou dehors, ils ſeront contrains d'y aller, ſans pouvoir ni vouloir venir au mandement du Roy, ſi lors il les mandoit; & pareillement ſera fait au regard des ſerviteurs dudit Seigneur de Bourgogne, qui ſont ſes familiers & ſerviteurs de ſon Hôtel, ſuppoſé qu'ils ne ſoient point ſes Sujets. Et toutefois s'il avenoit que les Anglois, ou autres leurs Alliez faſſent guerre cy-aprés audit Seigneur de Bourgogne ... à l'occaſion de ce préſent Traité, ou autrement, le Roy ſera tenu de ſecourir & aider ledit Seigneur de Bourgogne, & de ne faire aucune paix & accord avec les ennemis du Duc ſans ſon conſentement, & ſans l'y comprendre, s'il veut y être compris, à condition que de ſon côté il aidera le Roy contre l'Angleterre, & ne fera point de paix avec elle ſans le conſentement du Roy.

Que le Duc de Bourgogne & tous ſes Feaux Sujets ou autres, qui par cy-devant ont porté, en armes ſon enſeigne, c'eſt à ſçavoir la Croix de Saint André, ne ſeroient point contrains de prendre autre enſeigne, en quelconque mandement ou armée qu'ils ſoient en ce Royaume, ou dehors, ſoit en la préſence du Roy, ou de ſes Connétables, ſoit à ſes gages ou autrement.

Que le Roy feroit dédommager de leurs pertes, ou rançons ceux qui furent pris le jour de la mort du feu Duc de Bourgogne.

Qu'abolition générale ſeroit faite de tous cas avenus ... à l'occaſion des diviſions du Royaume, excepté ceux qui furent auteurs, complices, ou conſentans de la mort du feu Duc de Bourgogne, leſquels demeureront hors de tout Traité. Et que chacun des deux partis rentrera dans ſes biens, hormis les confiſcations faites des biens ſituez en Bourgogne par le feu Duc, & par le Duc vivant.

Que le Roy renonceroit à l'alliance faite avec l'Empereur, & autre contre le Duc de Bourgogne, comme le Duc de Bourgogne renoncera à toutes les alliances faites contre le Roy.

Que le Roy conſentiroit & bailleroit ſes Lettres, que s'il arrivoit que de ſa part fût enfraint le préſent Traité, ſes Vaſſaux, & Feaux, Sujets préſens & à venir ne ſeroient plus tenus de l'obéïr & ſervir; mais ſeroient tenus dés lors de ſervir ledit Seigneur de Bourgogne & ſes ſucceſſeurs à l'encontre de luy ... & que dés maintenant le Roy Charles leur commande de ainſi faire, & les quitte & décharge de toutes obligations & ſermens au cas deſſus dit, & que pareillement ſoit fait & conſenti par ledit Seigneur de Bourgogne au regard de ſes Vaſſeaux, Feaux, Sujets & Serviteurs.

Que ſeront de la part du Roy Charles faites les promeſſes, obligations & ſoumiſſions touchant l'entretenement de ce préſent Traité és mains des Cardinaux Légats du Pape & du Concile de Baſle, & ſur les peines d'excommuniemens, interdit en ſes Terres & Seigneuries, pourvû que pareillement ſoit fait du côté dudit Seigneur de Bourgogne.

Qu'avec ce, feroit le Roy avec ſon Scellé bailler audit Seigneur Duc de Bourgogne les Scellez des Princes & Seigneurs de ſon Sang ... & promettront d'entretenir & maintenir de leur part le contenu dudit Scellé; & s'il étoit enfraint de la part du Roy, d'en ce cas, être aidans & confortans ledit Seigneur de Bourgogne & les ſiens à l'encontre du Roy; & pareillement ſera fait du côté dudit Seigneur de Bourgogne.

Aprés qu'on fut convenu de ces articles & de peu d'autres moins importans, le Duc de Bourgogne, avant que de ſortir de l'Abbaye de Saint Vaaſt, fit une proteſtation, par laquelle il déclara qu'il ne prétendoit point comprendre dans ce Traité René Duc d'Anjou & de Bar, qui avoit été pris à la journée de Bulegne-ville par le Comte de Vaudemont, & que ce Seigneur luy avoit mis entre les mains. C'étoit ſans doute encore un effet de cette haine extrême, qui étoit entre les maiſons de Bourgogne & d'Anjou depuis long-temps, & dont j'ay dit les cauſes dans l'Hiſtoire du Regne précédent. Cette proteſtation fut acceptée par les Plenipotentiaires du Roy. La paix fut concluë & ſignée par les deux parties, & puis confirmée le cinquiéme de Novembre par le Concile de Baſle, qui s'en fit grand honneur: & le Préſident du Concile, faiſant alluſion aux murmures de quelques-uns qui ſe plaignoient de ce qu'il duroit trop long-temps, dit, que quand il auroit duré pendant vingt ans, cette ſeule paix, qui étoit ſon ouvrage, devroit fermer la bouche à ſes calomniateurs.

An. 1435.

Ecrit contenant la confirmation de la paix par le Concile de Bâle.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Elle fut publiée avec toute la joye poſſible & de grandes cérémonies dans tous les Etats de l'obéïſſance du Roy, auſſi-bien que dans tous ceux du Duc de Bourgogne; mais avec un extrême chagrin des Anglois. Ils voyoient bien que le Roy n'étoit ſi facile à accorder les demandes du Duc, que ſur l'eſpérance de ſe dédommager à leurs dépens, & de réparer par les conquêtes qu'il feroit ſur eux, ſa propre gloire qu'il ſacrifioit pour le bien de ſes Sujets dans un Traité comme celuy-là, fait avec un Vaſſal, à des conditions, & en des termes ſi peu convenables à la Majeſté Royale.

C'eſt ce qui leur fit redoubler leurs efforts, ſur tout pour ſe conſerver Paris. La priſe de Sains Denis leur parut pour cela de la derniere conſéquence. Ils l'avoient aſſiégée durant les conférences d'Arras. Le Seigneur de Rochefort plus connu ſous le nom & ſous la qualité de Maréchal de Rieux, la défendoit avec Jean Foucaut, Loüis de Vaucourt, Renaud de Saint Jean, Artus de la Tour. C'étoit Lille-Adam, Talbot, & Vvilby qui étoient les principaux Chefs des aſſiégeans. On attaqua, & on ſe défendit avec pareille vigueur: on donna & on ſoutint de rudes aſſauts; mais enfin la Place fut reduite à l'extrêmité. Le Ma-

Monſtrelet fol. 116.

réchal promit de la rendre dans trois ſemaines, ſi elle n'étoit ſecouruë. Il en donna avis au Comte de Dunois qui étoit en Normandie, & au Connétable qui étoit aux conférences d'Arras. Dans cet intervalle les Seigneurs de Ramboüillet & Pierre Jaillet ſurprirent Meulan, qui fut une grande perte pour les Anglois; parce que cette Place leur ôtoit la communication avec la Normandie par la riviére. Le Comte de Dunois aſſembla des troupes ſous cette Ville pour le ſecours de Saint Denis, & fit exactement reconnoître les retranchemens des Anglois devant la Place. Ils parurent ſi forts & ſi inacceſſibles, que ce Général ne crut pas qu'il fût de la prudence de les attaquer. Ainſi les trois ſemaines étant paſſées, la Place fut renduë aux Anglois, qui la raſérent, & ne conſervérent que les murailles de l'Abbaye, & une Tour, où ils mirent avec quelques ſoldats, Brichanteau neveu de Simon Morier fait Prevôt de Paris depuis long-temps par les Anglois. Les aſſiégeans & les aſſiégez perdirent beaucoup de braves gens durant ce Siége. Les Sires Loüis de Vaucourt, Artus de la Tour & Renaud de Saint Jean furent tuez en défendant la Place. Le Connétable fut tresfâché de la perte de Saint Denis, qu'il vouloit ſecourir à quelque prix que ce fût; mais il ne put le faire, ſans trop hazarder.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Monſtrelet fol. 117.

Cette perte fut bien-tôt réparée par un autre avantage plus conſidérable. Vvilby brave Capitaine Anglois étoit Gouverneur de Pontoiſe; les Pariſiens voulurent l'avoir pour garder leur Ville, & on le leur accorda. Il laiſſa pour commander à Pontoiſe un Chevalier Anglois nommé Jean de Ripellai, qui ayant envoyé indiſcretement la plûpart de ſa garniſon au fourage, ſe laiſſa ſurprendre par les Bourgeois. Ils fermérent leurs portes, pour empêcher les ſoldats de rentrer, & envoyérent au Seigneur de Lille-Adam, pour le prier de venir garder leur Ville au nom du Roy. La paix d'Arras n'étoit pas encore tout à fait concluë; mais il ne haſardoit rien, parce que ſuppoſé qu'elle ſe fît, il feroit ſa cour au Roy de luy avoir gardé cette Place, & la livreroit au Duc de Bourgogne, au cas que le Traité fût rompu: car il étoit beaucoup plus attaché à ce Duc, dont il étoit Chambellan, qu'aux Anglois. Il vint à Pontoiſe, & peu de jours aprés il ſçut la concluſion du Traité. Le Roy luy confirma ce gouvernement avec la qualité de Maréchal de France, & n'eut pas ſujet de s'en repentir, ce Seigneur luy ayant depuis rendu de tres ſignalez ſervices.

Hiſtoire de Jean Chartier.

La Reine mere Iſabeau de Baviere étoit toûjours à Paris ſpectatrice des malheurs du Royaume qu'elle avoit cauſez, & dont elle même n'étoit pas exemte. Non ſeulement depuis tres-long temps, elle étoit comme renfermée dans l'Hôtel de Saint Pol, ſans qu'on luy communiquât aucune affaire; mais encore elle étoit tres-maltraitée par les Anglois, qui à peine luy fourniſſoient de quoy ſubſiſter, de maniére *qu'un ſimple Comte d'Angleterre*, dit un de nos anciens Hiſtoriens, *menoit un plus grand état qu'elle*. Ils allérent même juſqu'à outrager ſa réputation, & à dire hautement que Charles ſon fils, qui ſe portoit pour Roy de France, n'étoit point légitime. On ſçut par ſes confidens, que quand elle étoit en particulier, elle ne faiſoit que ſoûpirer & pleurer. Lorſqu'elle ſçut ce qui ſe paſſoit à Arras, elle ne ſçavoit ſi elle devoit s'en affliger, ou s'en réjoüir, ayant tout à craindre du reſſentiment d'un fils, qu'elle avoit ſi barbarement traité, & l'expérience l'aſſeurant qu'elle n'avoit aucune reſſource du côté des Anglois. Mais la mort la délivra de cette inquiétude. Elle tomba malade, & expira dans l'ennui & dans le chagrin le dernier jour de Septembre, ſept jours aprés la concluſion de la paix, la veille de Saint Michel. Ce fut une Princeſſe d'un grand eſprit; mais une mere dénaturée, & à qui la poſtérité ne pardonnera jamais d'avoir ſacrifié ſon fils & le Royaume à l'averſion qu'elle avoit conçeuë contre ce Prince. Son corps fut tranſporté par eau à Saint Denis en un petit bateau, n'ayant pour tout convoy, que quatre perſonnes. Pas un Evêque ne ſe préſenta pour faire ſes obſeques. Ce fut l'Abbé qui les fit en préſence de tout le peuple de la Ville; mais ſans qu'aucune perſonne de conſidération y aſſiſtât. On luy a depuis érigé un tombeau de marbre à côté de celuy de ſon mari. On prétend que dans ce monument d'honneur, la figure d'une louve qu'on à miſe à ſes pieds, n'y eſt que comme un ſymbole de ſon méchant cœur, & pour faire ſouvenir les ſiécles futurs de ſa dureté, ou plûtôt de ſa cruauté, & des maux qu'elle cauſa à tout le Royaume. Elle avoit fait ſon Teſtament quatre ans auparavant, & elle y qualifioit le Duc de Bétfort de ſon fils, ſoit par tendreſſe pour luy, ſoit parce qu'il étoit frere du feu Roy d'Angleterre ſon gendre.

R giſtres du Parlement de l'an 1435

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté K 159.

Le Duc de Bourgogne ayant appris ſa mort, luy fit faire un magnifique ſervice dans l'Egliſe de l'Abbaye de Saint Vaaſt d'Arras, où l'Evêque officia, & où le Duc aſſiſta en deüil avec le Comte d'Eſtampes, le Comte de Vendôme, le Damoiſeau de Cleves, & tout ce qu'il y avoit alors à la Cour de Seigneurs & de Nobleſſe. C'étoit le moins qu'il pouvoit faire pour les grands avantages qu'il avoit tirez des troubles de France, dont aſſeurément il avoit la plus grande obligation à cette Princeſſe.

Monſtrelet fol. 117.

Comme il y avoit déja long-temps qu'on la comptoit pour rien, ſa mort ne produiſit ni bien ni mal, ſoit à l'égard du Roy, ſoit à l'égard des Anglois. Mais ceux-cy ne furent pas long-temps à s'appercevoir, que perdant l'appuy du Duc de Bourgogne, ils auroient beaucoup de peine à ſe maintenir en France.

En effet dés que la paix d'Arras fut publiée, preſque tous ceux des Seigneurs & Gentilshommes François, qui avoient embraſſé le parti du Roy d'Angleterre & du Duc de Bourgogne vinrent ſe rejoindre au Roy. Les Anglois

Monſtrelet fol. 110. &c.

ſe trouvérent par là déconcertez de toutes parts. Ils voulurent reprendre Meulan ; mais ils furent contrains de lever le Siége. Le Maréchal de Rieux s'étant jetté dans le pays de Caux, ſurprit Diéppe, obligea Feſcamp, Montivilliers & Harfleur à ſe rendre. Cette derniere Place étoit celle par laquelle les Anglois avoient commencé la conquête de la France. Des Châteaux en grand nombre dans ces pays-là recevoient les troupes du Roy, dés qu'elles paroiſſoient, & dans toute la Haute-Normandie, il ne reſta gueres aux Anglois que Caudebec & Arques. Le Comte d'Arondel fut défait par Saintrailles & par la Hire auprés de Gerberoi en Beauvoiſis, quoiqu'il eût trois mille hommes, & que les François ne fuſſent que ſix cens. Ce Comte y fut pris, & mourut peu de temps aprés de la bleſſure qu'il avoit reçuë au talon d'un coup de coulevrine. Ce fut une perte conſidérable pour les Anglois ; car c'étoit un de leurs meilleurs Capitaines. Ils en firent une encore plus grande par la mort du Duc de Bétfort, qui mourut à Roüen le quinziéme de Décembre. Les Anglois étoient redevables à ſa valeur & à ſa conduite dans le conſeil & dans la guerre, de la plûpart des conquêtes qu'ils avoient faites en France, & de les avoir conſervées ſi long-temps, malgré le peu de ſecours qu'ils recevoient d'Angleterre ; & on le doit regarder comme un des plus grands hommes de ſon temps. Il eut pour ſucceſſeur Richard Duc d'York.

Hiſt. d'Artus III.

An. 1435.

Cependant les Anglois affectérent de tenir une conduite fiére, & de prendre des maniéres hautes à l'égard du Duc de Bourgogne ; mais elles ne leur réüſſirent pas. Ce Prince auſſi-tôt aprés le Traité d'Arras, avoit envoyé ſon Roy d'armes & un Héraut au Roy d'Angleterre, avec des Lettres où il luy rendoit compte des raiſons qu'il avoit euës de s'accommoder avec le Roy de France, & où il l'exhortoit à conclure auſſi la paix avec ce Prince. Il avoit fait partir avec eux un Religieux de Saint François Docteur en Théologie, chargé d'inſtructions de la part des deux Cardinaux Médiateurs pour le même ſujet. Etant arrivez à Douvres, on leur fit défenſe de ſortir de la maiſon où on les avoit logez, & on les obligea de donner les Lettres qu'ils avoient pour le Roy d'Angleterre, quelques inſtances qu'ils fiſſent, pour qu'il leur fût permis de les aller préſenter eux-mêmes. Aprés quelques jours on les conduiſit à Londres, où on leur donna pour logis la maiſon d'un Cordonnier ; & ils n'avoient permiſſion d'en ſortir, que pour aller entendre la Meſſe, & toûjours bien accompagnez.

Monſtrelet fol. 118.

Le Roy d'Angleterre ayant aſſemblé ſon Conſeil, où aſſiſtérent le Cardinal de Vinceſtre & le Duc de Gloceſtre, on y produiſit les Lettres du Duc de Bourgogne. Le jeune Roy fit grande attention à l'inſcription des Lettres, où la qualité de *Mon Souverain Seigneur*, que le Duc de Bourgogne luy donnoit autrefois, étoit omiſe. Ce Prince en fut outré ; il ne put s'empêcher de verſer des larmes, & dit que ſes affaires alloient ſe ruiner en France. Tout ce qui ſe fit dans ce Conſeil, fut de dire beaucoup d'injures contre le Duc de Bourgogne, & l'on ne conclut rien.

Le contenu des Lettres étant devenu public, la populace s'échauffa, & fit main-baſſe ſur pluſieurs Flamans, Hollandois & autres Sujets du Duc de Bourgogne qui étoient à Londres pour leur trafic. Enfin il fut réſolu de renvoyer ſans réponſe ceux qui étoient venus de la part du Duc de Bourgogne ; & peu s'en fallut que le peuple ne les maſſacrât. Ils racontérent au Duc de Bourgogne tout ce qui s'étoit paſſé, & l'avertirent de la diſpoſition où les Anglois leur avoient paru être de luy faire la guerre. Les Anglois & les Bourguignons commencérent à ſe mettre en garde, & même à former des deſſeins les uns contre les autres, quoiqu'il n'y eût pas encore de guerre déclarée. Les Anglois voulurent ſurprendre Ardre, & les Bourguignons le Crotoy. Mais on ne réüſſit ni de part ni d'autre. L'argent du Duc de Bourgogne eut plus d'effet ſur les Commandans de Vincennes & de Corbeil qui les luy vendirent. Il remit ces deux Places entre les mains du Roy ; & ce Prince voyoit avec joye la ſincérité de la conduite du Duc, & que de la maniére dont il s'y prenoit, il ſe rendoit les Anglois irréconciliables.

An. 1436.

Monſtrelet. Jean Chartier. Hiſt. d'Artus III.

C'étoit ce qui pouvoit arriver au Roy de plus avantageux : & le Conſeil d'Angleterre en cette occaſion manqua contre la politique ; car s'il n'en avoit pas ſi mal uſé à l'égard du Duc, ſon deſſein étoit de ſe faire Médiateur entre les deux Couronnes, & le Roy d'Angleterre y auroit au moins gagné la Normandie & la Guyenne, qu'on leur avoit déja offertes aux Conférences d'Arras. Il avoit même fait faire de nouvelles propoſitions d'accommodement au Roy d'Angleterre par le Comte de Ligni qui n'étoit pas encore rentré dans l'obéïſſance du Roy. Mais le Conſeil des Princes perd quelquefois ſon ſens froid, & ſe laiſſe emporter à la paſſion auſſi-bien que les particuliers.

Le Roy d'Angleterre ne penſa plus qu'à ſuſciter des affaires au Duc de Bourgogne. Il tâcha d'animer contre luy l'Empereur Sigiſmond. Il fit ce qu'il put pour faire ſoulever la Hollande, la Zelande & la Friſe par des Lettres qu'il écrivit aux Bourgeois de Ziricſée ; mais qui furent auſſi-tôt envoyées au Duc. Dés qu'il les eût lüës, il ne ménagea plus rien. Il aſſembla les principaux Seigneurs de ſes Etats, pour conclure avec eux la guerre contre l'Angleterre. Il tint Conſeil là deſſus avec les Bourgeois de Gand, & il les trouva tres-diſpoſez à le ſeconder. Toutes les Communes du Comté de Flandre, la Hollande, & tous ſes autres Etats y conſentirent ; & il réſolut déſlors avec leur conſentement, de mettre au plûtôt le Siége devant Calais.

Le Roy eut grand ſoin d'entretenir le Duc dans ces bonnes diſpoſitions. On parloit déja du mariage de Charles Comte de Charolois, fils

fils du Duc, avec Catherine de France fille du Roy. Il naquit en ce temps-là un fils à ce Prince. Le Duc en fut le parrain, & luy donna son nom de Philippe. Les peuples de France malgré leurs miseres, souhaitoient cette guerre presque aussi ardemment, qu'ils avoient soupiré aprés la paix avec le Duc de Bourgogne; & on s'y disposa de part & d'autre. Mais les Anglois étoient toûjours maîtres de Paris; & Charles regardoit son titre de Roy de France presque encore comme un titre vain, tandis qu'il se voyoit exclus de sa capitale & du Siége de l'Empire François. La réduction de cette Place étoit l'objet de ses vœux. Rien n'étoit capable de donner plus de réputation à ses armes, & ne devoit avoir plus de suites pour le rétablissement entier de ses affaires.

La chose étoit d'autant plus difficile à exécuter, que les Anglois de leur côté concevant l'interêt qu'ils avoient à la conservation de cette grande Ville, n'oublioient rien pour s'y maintenir. Il auroit fallu au Roy une prodigieuse armée pour l'assiéger dans les formes, & ses Finances ne le comportoient pas. Il fallut avoir recours à la voye des intelligences. On la tenta, & elle réüssit de la maniére que je vais dire sur les anciennes relations, qui ne s'accordent pas toutes touchant diverses circonstances.

Le Roy étoit en Languedoc aux Etats qui se tenoient à Montpellier, & qui luy accordoient des secours considérables. Il donna ordre au Connétable d'assembler le plus de troupes qu'il pourroit aux environs de Paris & dans toute l'Isle de France, dont il luy avoit donné le Gouvernement, & de tâcher par toutes sortes de moyens de regagner, ou de surprendre les Parisiens.

Hist. d'Artus III. Histoire de Jean Chartier. Hist. Chronologique du Regne de Charles VII. Monstrelet. Journal du Regne de Charl. VII.

Le Connétable se rendit à Lagni avec le Comte de Dunois, le Comte de Vendôme, le Duc de Bourbon, le Chancelier de France, Christophle d'Harcourt, & quantité d'autres Seigneurs. Il y fut joint par le Chancelier de Bourgogne, par les Seigneurs de Varembon, de Croy, de Lille-Adam, de Ternant, & de Lalain qui luy amenérent quelques troupes Bourguignones. De là il se rendit à Pontoise, où les garnisons des Villes de Brie, de Champagne & de Beausse eurent ordre de le venir trouver. Toutes ces troupes faisoient ensemble environ six mille hommes.

Il marcha vers Saint Denis, & fit un détachement de trois cens hommes qui prirent les devants, & qui en approchant de la Ville, rencontrérent Thomas de Beaumont Chevalier Anglois avec huit cens hommes sortis de Paris, & postez à la Briche sur une petite riviére entre Saint Denis & Epinay: Beaumont fit charger les trois cens François & les poussa. Lille-Adam pensa y être pris; mais les Anglois ayant un peu aprés apperçû les coureurs du Connétable, se retirérent en désordre au delà du pont. On les poursuivit, Beaumont fut défait, & pris par Rosnévinen Gentilhomme Breton. Le reste se sauva à Paris, où l'allarme fut grande.

Vvilleby qui en étoit Gouverneur, y avoit quinze cens soldats de sa nation. C'étoit peu de chose pour garder une si grande Ville; mais les Anglois étoient obligez de partager leurs troupes, pour contenir les Places de Normandie & celles qui leur restoient en Picardie & en Champagne. Il suppléoit pour la garde des postes par ceux des Bourgeois de Paris dont il croyoit être le plus seur, & par les soins des Evêques de Beauvais, de Teroüanne & de Paris, & de Simon Morhier Prevôt de la Ville, qui avoient tout crédit parmi le peuple, & étoient tous dévoüez au Roy d'Angleterre. Il fit faire serment à tous les Bourgeois, même aux Prêtres & aux Religieux sous peine de la damnation de leur ame, d'être fideles au Roy d'Angleterre; & ceux qui en faisoient difficulté, étoient chassez de la Ville, ou mis en prison. Il les contraignoit tous à prendre la Croix rouge, & personne n'osoit paroître dans Paris sans cette marque. Registres du Parlement de 1436.

Quelque bonne contenance qu'affectât ce Général, il étoit tres-inquiet. Les vivres étoient d'une grande cherté; Vincennes, Lagny, Corbeil, Meulan, Pontoise, Poissy les coupoient de tous côtez. Sa défiance alloit jusqu'à défendre sous peine de la corde à quiconque n'étoit pas de garde, de paroître sur les murailles. Personne n'osoit sortir de la Ville sans permission, & sans avoir déclaré où il alloit, & quand il reviendroit. Il est difficile en de pareilles conjonctures de prendre tellement ses précautions, que l'on évite tous les piéges; & souvent ceux dont on se défie le moins, sont les plus à craindre. La plûpart des partisans du Duc de Bourgogne, quelque animez qu'ils fussent contre le Roy, avoient dans le cœur changé de parti aussi-bien que leur Chef. Le Parlement dont les Officiers ne touchoient point leurs gages depuis long-temps, quelques instances qu'ils eussent faites pour être payez, étoit rebuté des maniéres hautaines des Anglois. Chacun se contraignoit, & n'attendoit que l'occasion, que quelqu'un plus hardi que les autres fournît le moyen de secoüer le joug.

Quelques Bourgeois de Paris des plus accréditez s'y hazardérent. Ils s'appelloient Michel Lailler, Jean de la Fontaine, Pierre de Lancres, Thomas Pigache, Nicolas de Louviers, Jacques de Bergieres. Ils convinrent secrétement avec le Connétable, qu'il se rendroit vers les Chartreux de grand matin, le Vendredy de devant le Dimanche de Quasimodo treiziéme jour d'Avril; qu'ils luy donneroient là de leurs nouvelles, & feroient en sorte qu'on luy livrât la porte la plus proche des Chartreux, à condition qu'il les assurât de la part du Roy, d'une amnistie générale pour tous les Bourgeois, & de la conservation de leurs priviléges. Il leur en donna sa parole. An. 1436.

Le Connétable ne manqua pas de venir au rendez-vous avec une partie de ses troupes,

ayant laiſſé à Saint Denis celles dont il n'eût pas été aſſez le maître, pour empêcher le pillage de la Ville. Etant à demie lieuë de Paris, on luy vint dire que les Anglois paroiſſoient avoir quelque ſoupçon de l'intelligence, & qu'apparemment le ſecret étoit découvert. Il ne laiſſa pas de marcher, & de ſe rendre derriére les Chartreux.

Il fit avancer quelques-uns de ſes gens vers la porte Saint Michel. Un homme qui étoit ſur le haut, leur fit ſigne du chaperon; & quand ils furent prés de la porte, il leur dit: *Ceſte porte n'ouvre point, allez à la porte Saint Jacques, on beſogne pour vous aux Halles.* Le Connétable envoya à la porte Saint Jacques Henri de Ville-blanche qui portoit la banniére du Roy. On demanda à parler au Connétable même, & celuy qui parla du haut de la porte, pria qu'on l'aſſûrât de nouveau de l'amniſtie pour les Bourgeois de Paris. Le Connétable luy en ayant renouvellé la promeſſe, il luy dit qu'il n'avoit qu'à faire avancer ſon monde.

On fit deſcendre une grande échelle de deſſus la muraille, & on abattit la planche qui fermoit la poterne à côté de la grande porte. Le Maréchal de Lille-Adam voulut avoir l'honneur de monter le premier ſur la muraille, & de réparer par là le mal qu'il avoit fait ſur la fin du Regne précédent; car c'étoit luy qui avoit ſurpris Paris en ce temps-là, & qui y introduiſit les Bourguignons. Pluſieurs gens de pied entrérent par la poterne, & puis les ferrures du pont-levis ayant été rompuës, & le pont abattu, le Connétable entra à cheval ſuivi de ſa cavalerie. Le Comte de Dunois étoit auſſi préſent à cette entrepriſe.

Tout cela fut exécuté avec beaucoup de promptitude: & dés que Lille-Adam vit le Connétable dans la Ville, & qu'une bonne partie de l'infanterie l'eût joint luy-même, il arbora la banniére Royale ſur la muraille, & commença à crier *Ville-gagnée*. L'allarme ſe répand auſſi-tôt par tout; les Anglois courent aux armes. Vvilleby, l'Evêque de Teroüane, le Prevôt de Paris, & Larcher ſon Lieutenant s'étant mis chacun à la tête d'une partie de la garniſon, ſe partagérent pour aller ſe ſaiſir des principaux quartiers. Vvilleby marcha du côté de la porte Baudés, * l'Evêque de Teroüane vers la ruë Saint Denis, Larcher entra dans celle de Saint Martin, & le Prevôt alla au quartier des Halles.

* La porte Baudés étoit alors tout proche de S. Gervais.

La préſence d'eſprit avec laquelle le Général Anglois donna ſes ordres, auroit fait échoüer l'entrepriſe des François pour peu que les Pariſiens l'euſſent ſeconde; car le Connétable avoit peu de monde. Mais Lailler & les autres qui étoient du complot, avoient été dans tous les quartiers ſur la fin de la nuit avertir les Capitaines du peuple de ce qui ſe préparoit, en les aſſurant de l'amniſtie, & de la conſervation de leurs privileges; de ſorte que dés qu'on entendit ſonner l'allarme, chacun ſortit armé de ſa maiſon avec la Croix blanche, qui étoit la marque des Royaliſtes, ou avec la Croix de Saint André, qui étoit celle du parti de Bourgogne.

Le Prevôt arrivant aux Halles, trouva une multitude infinie de peuple aſſemblée qui crioit, Vive le Roy & le Duc de Bourgogne. L'Evêque de Teroüanne vit la même choſe à la ruë de Saint Denis; & les Bourgeois qui s'étoient ſaiſis de quatre ou cinq canons du rempart de ce côté-là, luy en lâchérent quelques volées; ce qui le fit fuir au plus vîte vers la porte Saint Antoine; & les chaînes furent auſſi-tôt tenduës dans les ruës. Cependant le Connétable s'avançoit toûjours le long de la ruë Saint Jacques; il paſſa le petit-Pont, ſa troupe groſſiſſant toûjours par celles des Bourgeois qui ſe joignoient à luy. Lailler tenant à la main une banniére aux armes du Roy, vint audevant de ce Seigneur ſur le Pont Nôtre-Dame, & l'aſſûra que le peuple faiſoit ſon devoir dans tous les quartiers de la Ville. Le Connétable l'embraſſa, & répondoit aux acclamations du peuple par les careſſes qu'il faiſoit à tous ceux qui l'environnoient, par un air populaire qu'il prenoit quand il vouloit, malgré la fierté qui luy étoit naturelle, & par toutes ſortes de démonſtrations de bonté.

Cependant Vvilleby & tous ceux de ſon parti, jugeant bien qu'il n'y avoit plus de remede à leur malheur, ſe raſſemblérent tous à la porte Baudés, & gagnérent la Baſtille où ils ſe jettérent.

La premiere choſe que fit le Connétable dés qu'il ſe vit aſſûré de tous les quartiers de la Ville, fut d'aſſembler tous ſes ſoldats & de leur défendre ſous peine de la vie d'entrer en aucune maiſon de Bourgeois, & de faire la moindre inſulte à qui que ce fût, ſoit de fait, ſoit de parole. Enſuite il poſta des corps de garde aux environs de la Baſtille, & envoya ordre à la plûpart des troupes qu'il avoit laiſſées à Pontoiſe, à Saint Denis, & dans les autres Places voiſines de Paris, de ſe rendre inceſſamment auprés de luy pour aſſiéger la Baſtille. Il les fit entrer avec beaucoup de précaution, & en leur intimant les ordres qu'il avoit donnez aux autres.

Une choſe acheva de gagner au Connétable le cœur des Pariſiens; c'eſt que dés le lendemain de la priſe de la Ville, le prix du bled qui étoit devenu tres-cher, diminua de plus de la moitié, par le grand nombre de bateaux qui arrivérent au Port, & qui avoient été juſqu'alors arrêtez par les Villes de la Marne & de la Seine au deſſus & au deſſous de Paris, deſquelles le Roy étoit le maître.

Il n'étoit plus queſtion que d'attaquer les Anglois qui s'étoient retirez au nombre de mille ou douze cens dans la Baſtille. Le Connétable aſſembla ſur cela ſon Conſeil, où furent admis quelques Bourgeois de Paris. On délibéra ſi on les prendroit à diſcrétion, ou ſi on leur accorderoit une capitulation. Pluſieurs furent d'avis qu'on les obligeât à ſe rendre ſans condition, vû qu'ils ne pouvoient eſpérer aucun ſecours; mais le Connétable voyant que

les Parisiens panchoient au parti de la clémence, affecta d'avoir encore cette complaisance pour eux. Ainsi on les fit sommer, & on leur offrit de capituler. Ils acceptérent l'offre. On leur envoya les Seigneurs de Ternant & de Lalain, qui leur accordérent au nom du Connétable la permission de se retirer à Roüen par eau ou par terre avec leur bagage: ce qui fut exécuté; mais on ne put empêcher la populace de leur dire mille injures à leur départ, sur tout à l'Evêque de Teroüanne qui avoit eu long-temps la qualité de Chancelier, & qui étoit l'arc-boutant du parti Anglois.

An. 1436.

De long-temps Paris n'avoit été si tranquile. On publia l'amnistie générale; on rendit à Dieu de publiques actions de graces par des Processions solemnelles, & on célébra depuis l'anniversaire de cette réduction de Paris à l'obéissance du Roy. Saint Germain en Laye fut rendu pour de l'argent par un Capitaine Anglois qui eût pû s'y défendre. On chassa les ennemis de l'Abbaye de Saint Denis & du Pont de Charenton qu'ils tenoient encore; & pour en délivrer entiérement le voisinage de Paris, on assiégea Creil sur Oise: Mais comme la Place étoit forte; qu'il y avoit une grosse garnison, des vivres & des munitions en abondance, le Comte de Dunois que le Connétable avoit chargé de cette entreprise, jugea à propos de la différer à un autre temps: & le Connétable alla luy-même en Champagne, où il réduisit plusieurs Forteresses à l'obéissance du Roy.

Monstrelet fol. 125.

Ce Prince apprit en Languedoc l'heureuse nouvelle de la prise de Paris. Un si important service luy fit oublier tous les anciens mécontentemens qu'il avoit eus du Connétable; & il commença à aimer sincérement un homme qu'il n'avoit reçu à la Cour & remis à la tête de ses armées, que parce qu'il n'avoit osé l'en tenir plus long-temps éloigné. Il ratifia tout ce que ce Seigneur avoit fait à Paris touchant l'amnistie donnée aux Parisiens. Il pensa déslors à y rétablir le Parlement qu'il avoit transferé à Poitiers, & la Chambre des Comptes qui se tenoit à Bourges; & la chose se fit quelques mois aprés. Parmi les mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris, on voit l'acte d'amnistie accordée aux Bourgeois, daté du 27. de Février cinq semaines avant la réduction de cette capitale; & dans le même feüillet la garantie du Duc de Bourgogne donnée à Bourges le 28. du même mois, avec le détail des articles, tel que les Parisiens le pouvoient souhaiter pour l'avantage de la Ville & des particuliers. Ils ne pouvoient avoir un meilleur garant que le Duc de Bourgogne, qu'on ménageoit alors avec toute la circonspection possible.

Registre intitulé Pactavia.

Hist. d'Artus III.

Mémorial K fol. 11.

Le Connétable alla par ordre du Roy trouver ce Duc, pour traiter de la délivrance de René d'Anjou, à qui Loüis d'Anjou son frere avoit laissé par sa mort le titre de Roy de Sicile, & les droits qu'il avoit sur cet Etat. Ce Roy fut délivré le mois de Decembre suivant en payant sa rançon. Le mariage de Marie fille du Duc de Bourbon & d'Agnés de Bourgogne, fut fait avec Jean d'Anjou Duc de Calabre fils aîné du Roy de Sicile; & ce fut-là le nœud de la réconciliation des Maisons de Bourgogne & d'Anjou, aprés tant d'années d'une haine implacable.

Le Connétable sollicita le Duc de Bourgogne de l'aider à prendre le Château du Crotoy; mais le dessein que ce Duc avoit formé d'assiéger Calais, ne luy permettoit pas d'affoiblir son armée: ainsi les François se retirérent de la Ville qu'ils avoient surprise. La Hire qui avoit pareillement surpris Gisors, & qui assiégeoit le Château, fut obligé de l'abandonner à l'arrivée du secours qui vint de Roüen; mais il se dédommagea par la prise de Soissons. La plûpart de ces entreprises manquoient faute de troupes. Ainsi le Connétable voyant qu'il n'y avoit rien de considérable à faire, se contenta de mettre Diéppe & les Places du pays de Caux en sureté, & s'en alla trouver le Roy en Touraine, pour délibérer avec luy sur l'état présent des affaires. Il eut à Ancenis une conférence avec le Duc Jean de Bretagne son frere, qui depuis long-temps gardoit une espéce de neutralité avec la France & l'Angleterre: & aprés avoir été prendre de nouveaux ordres du Roy, il revint à Paris pour y faire son séjour, & avoir l'œil à tout jusqu'à l'arrivée de ce Prince, que la cérémonie du mariage de Loüis Dauphin avec Marguerite fille de Jaques I. Roy d'Ecosse, arrêta encore quelque temps en Touraine.

Monstrelet fol. 127.

Ce mariage étoit une affaire importante pour l'Etat, & qui fut fort traversée par les Anglois. Le Traité en avoit été passé huit ans auparavant l'an 1428. Le Prince & la Princesse déslors avoient été fiancez, quoique la Princesse n'eût encore que quatre ans, & que le Prince n'en eût que cinq. Les deux Rois avoient si fort à cœur cette union des deux Royaumes par un mariage qu'on avoit stipulé dans le Traité, que si Loüis Dauphin mouroit avant la consommation du mariage, Marguerite épouseroit le second fils du Roy; & en cas de la mort de celuy-cy, elle devoit épouser le troisiéme, supposé qu'il y en eût; & pareillement si Marguerite mouroit, Loüis Dauphin épouseroit sa cadette; & à son défaut, la troisiéme fille du Roy d'Ecosse. De sorte que ces deux Princes qui comprirent mieux qu'aucuns de leurs Prédécesseurs de quel interêt il leur étoit d'être parfaitement unis contre l'Angleterre, résolurent d'exécuter le Traité dés que les deux parties approchérent de l'âge nubile; car Loüis n'étoit pas encore en sa quatorziéme année, & Marguerite n'avoit pas douze ans complets.

Recueil des Traitez imprimez par Leonard.

Quand on sçut à la Cour d'Angleterre que le Roy d'Ecosse se disposoit à faire partir sa fille pour la France; Henri résolut de parer ce coup à quelque prix que ce fût. Il envoya en Ecosse pour ce sujet des Ambassadeurs, qui aprés bien des efforts inutiles, offrirent enfin au Roy d'Ecosse, suivant les ordres qu'ils en a-

voient, Berwik & Roxbourg, pourvû qu'il voulût rompre ce mariage. C'étoient deux Places des plus importantes sur les frontiéres d'Angleterre & d'Ecosse. Cette proposition ne fit point changer d'avis au Roy ; mais comme elle paroissoit tres-avantageuse pour son Royaume, il ne voulut point la rejetter sans le consentement des Etats.

Il les assembla pour en délibérer. L'ordre Ecclesiastique panchoit fort à accepter l'offre ; mais la Noblesse la regarda comme un piége que les Anglois tendoient aux Ecossois, pour les faire rompre avec la France, dont les diversions étoient depuis long-temps le salut de leur pays. Cet avis l'emporta, & les Ambassadeurs d'Angleterre se retirérent faisant de grandes menaces, & disant au Roy d'Ecosse que s'il entreprenoit de faire passer sa fille en France, il trouveroit dans la Manche des Vaisseaux qui l'en empêcheroient bien.

Ces menaces ne servirent qu'à hâter le départ de la Princesse qu'on fit embarquer quelques jours aprés. Elle courut en effet grand risque d'être prise. Des Armateurs Anglois étoient en mer pour cela ; mais le Vaisseau qui la portoit passa heureusement, tandis que les Anglois étoient occupez à attaquer un François chargé de vin qui alloit débarquer en Flandre. Elle arriva à la Rochelle, & delà elle fut conduite à Tours. Le mariage y fut célébré avec beaucoup de réjoüissances au mois de Juin, aprés une espéce de dispense que l'Archevêque de la Ville donna au Prince, pour contracter avant l'âge de quatorze ans qu'il n'avoit pas encore, mais qu'il devoit avoir bientôt.

Histoire de Jean Chartier.

An. 1436.

Recueil de Leonard.

Le Roy ne se pressoit pas de venir à Paris, étant toujours occupé au delà de la Loire à remédier aux désordres qui avoient été causez dans ces Provinces par la guerre, dont elles se trouvoient délivrées. Son Parlement & sa Chambre des Comptes étoient encore dans ces quartiers-là. Les gens de son Conseil y étoient établis. La translation qu'il falloit faire de tous ces Tribunaux demandoit du temps : nos Rois alors ne s'éloignoient gueres de leur Parlement, qui n'avoit pas en ce temps-là autant de soumission à leurs volontez, qu'il en a eu depuis, & qui leur rompoit souvent leurs mesures. Ce Prince étoit là plus à portée de recevoir des nouvelles d'Espagne, où il entretenoit de grandes correspondances avec le Roy de Castille ; & il s'étoit fait entre eux l'année d'auparavant un nouveau Traité d'alliance qui fut publié au Parlement de Poitiers. Il étoit bien aise de se faire souhaiter par les Parisiens, & de les laisser quelque temps entre l'espérance du pardon & la crainte du châtiment. Il avoit en deçà de la Loire des Capitaines dont l'expérience, la fidélité & l'ardeur luy étoient connuës. Il sçavoit que tout le poids de la guerre alloit tomber sur le Duc de Bourgogne : ces raisons faisoient qu'il se donnoit le loisir de mettre ordre à tout dans le Berri, le Poitou, le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne pour le soulagement des peuples de ces quartiers-là, dont il avoit éprouvé l'attachement & le zéle dans les extrèmitez où il s'étoit vû réduit.

Registres du Parlement Olim.

En effet, la guerre s'alluma vivement entre les Anglois & le Duc de Bourgogne. Ce Duc irrité de la maniére dont on avoit traité ses Envoyez en Angleterre, ne ménageoit plus rien. Il avoit fait arrêter les Ambassadeurs de Henri qui alloient vers l'Empereur pour luy demander des troupes ; & les hostilitez étoient commencées de part & d'autre. Les Anglois de Calais avoient couru sur les terres du Duc, & il y avoit eu un peu auparavant un combat dans le Boulonois entre deux mille Anglois & quinze cens Flamans commandez par Jean de Croy, où ce Seigneur avoit été défait ; & enfin le Duc s'étoit mis en marche avec son armée au mois de Juin pour aller assiéger Calais.

Monstrelet fol. 128. & seq.

Cette armée étoit tres-nombreuse. Les seules Communes de Gand avoient fourni dix-sept mille hommes, & les autres à proportion. Le Duc outre cela avoit les troupes levées en Picardie & en Bourgogne. Il voulut que le Connétable fût présent à la revûë qu'il en fit ; l'armée se trouva tres-belle, & fournie abondamment de toutes choses pour une si grande entreprise. Il prit le Château d'Oye, dont il fit pendre une partie de la garnison ; il s'empara de Sangate, de Vaucliguen & de diverses autres Fortereſſes des environs. Il forma le Siége de Calais, & donna ordre au Seigneur de Croy d'aller avec un détachement assiéger Guisnes.

Les Flamans, & sur tout les Gantois alors les plus présomptueux des hommes, étoient persuadez qu'à leur approche la garnison Angloise abandonneroit Calais, & ils avoient obligé le Duc à renvoyer les troupes de Picardie, qui étoient tres-bonnes, sur ce qu'elles seroient inutiles, & ne serviroient qu'à augmenter la dépense. Les Flamans en arrivant devant la Place virent bien qu'ils s'étoient mécontez. Ils la trouverent pleine de bonnes troupes, & munie de tout ce qui étoit nécessaire pour une longue & vigoureuse défense ; car les Anglois qui auroient abandonné toutes leurs conquêtes plûtôt que de laisser prendre cette Place, n'avoient rien oublié pour la mettre en bon état. Il y arrivoit tous les jours de nouveaux renforts & des convois de vivres & de munitions. Le Duc de Glocestre levoit une armée & équipoit une flotte pour venir au secours. Les sorties étoient fréquentes & furieuses. Les travaux des assiégeans furent plusieurs fois ruïnez. Ils attendoient leur flotte, qui étoit commandée par Jean de Horne Sénéchal de Brabant, non pas pour combattre celle des Anglois qui étoit beaucoup plus forte, mais pour boucher le port de Calais, avant que celle-cy arrivât.

La flotte Flamande fut long-temps à venir à cause du vent contraire. Elle parut enfin, & malgré les canonades & les flêches des assiégez, on fit enfoncer à l'entrée du port cinq ou six gros vaisseaux chargez de pierres & de poutres, qui le boucherent ; mais la marée s'étant

retirée, les assiégez les mirent en piéces, & débarrassérent le port. Un mois s'étoit déja écoulé, sans que le Siége fût fort avancé. Le Duc de Gloceſtre avoit envoyé un Héraut au Duc de Bourgogne, pour luy dire de sa part qu'il arriveroit bien-tôt, & qu'il luy offroit la bataille. Le Duc de Bourgogne avoit accepté le défi, & étoit dans l'impatience que l'armée Angloise arrivât ; parce qu'il se défioit beaucoup de l'esprit inconstant & turbulent des Flamans. Sa défiance n'étoit que trop bien fondée. Les Gantois qui faisoient le gros de son armée, ennuyez de la lenteur du Siége, se soulevérent, accusérent les Généraux de trahison, & malgré tout ce que put faire le Duc de Bourgogne pour les retenir, abandonnérent en désordre le camp, s'exposant à être taillez en piéces ; & ils l'auroient été infailliblement, si le Duc n'avoit promtement mis le reste de l'armée en bataille, pour les couvrir dans leur retraite précipitée. Ce fut pour luy une necessité de quitter la partie, de rappeller le Seigneur de Croy du Siége de Guisnes, & de se retirer dans ses Etats, également outré de l'indocilité de ses sujets, & de l'affront qu'elle luy avoit causé.

Ce ne fut pas là le seul sujet de chagrin qu'il eut : car le Duc de Gloceſtre étant arrivé à Calais avec dix mille hommes quelques jours aprés la levée du Siége ; il les conduisit en Artois, où il désola tout le plat pays, & prit plaisir à faire sentir au Duc de Bourgogne ce qu'il luy en devoit coûter pour avoir rompu avec les Anglois. Les Armateurs de cette nation firent encore quelques descentes sur les côtes de Flandre ; qui inquiéttérent moins le Duc, que les soulévemens des Flamans, & les querelles que les Communes de diverses Villes prirent les unes contre les autres. Elles luy causérent beaucoup d'embarras pendant plusieurs années : & il se repentit long-temps d'avoir reveillé l'humeur Martiale & inquiéte de ces peuples par le Siége de Calais.

Monſtrelet fol. 134.

Ces mouvemens de Flandre étoient un fâcheux contre-temps pour la France. Ils l'empêchoient de tirer du Duc de Bourgogne tous les secours qu'elle en avoit espérez contre les Anglois ; & la nouvelle armée qu'ils avoient reçeuë d'Angleterre les mettoit en état d'agir. Le Duc d'York se jetta dans le pays de Caux, où il reprit plusieurs Forteresses. Il prit Fescamp ; mais il luy fut enlevé peu de jours aprés.

Le Roy pendant l'hyver fit une perte beaucoup plus importante. Ce fut celle de la Ville de Pontoise. L'hyver étoit tres-rude & les champs tout couverts de neiges. Le Général Talbot forma le dessein de la prendre d'emblée à la faveur des glaces. Il vint la nuit jusques fort prés de la Ville : il avoit fait prendre à tous ses gens des habits de toile blanche, & les répandit de tous côtez aux environs, separez les uns des autres. S'étant couchez par terre, ils paroissoient de loin comme autant de mottes couvertes de neige. Ils s'avancérent peu à peu, en se traînant sur la terre, & entrérent dans les fossez. Ils plantérent des échelles sans bruit, & montérent sur les murailles, sans qu'on s'en apperçût. Quand ils y furent entrez en assez grand nombre, ils allérent aux portes, & se saisirent des principaux postes de la Ville. L'Ille-Adam y étoit aussi-bien que le Seigneur de Varembon, qui se voyant surpris, se sauvérent par la porte du pont, & abandonnérent la Place aux Anglois.

An. 1437. Hiſt. Chronologique de Charles VII. Hiſtoire de Jean Chartier, &c.

La Hire ne fut pas si heureux que Talbot dans une entrepriſe qu'il fit sur Roüen, où il avoit intelligence avec quelques uns des habitans. Le malheur voulut qu'un peu auparavant la garnison Angloise avoit été beaucoup renforcée. Leur marche fut découverte, les Anglois sortirent, & chargérent la Hire, qui avoit environ mille hommes avec luy ; il fut défait, & eut beaucoup de peine à se sauver, aprés avoir perdu une grande partie de ses gens. Il se fit ainsi en divers endroits plusieurs entrepriſes de part & d'autre, tantôt heureuſes, tantôt malheureuſes.

Monſtrelet fol. 138.

Cependant le Roy se disposoit à venir à Paris ; mais il voulut mériter par quelque action signalée les honneurs que les Parisiens se préparoient à luy faire. Il donna ordre au Connétable d'assembler le plus de troupes qu'il luy seroit possible pour le Siége de Montereau Faut-yonne, où il vouloit commander en personne. Ses ordres furent exécutez : On fit venir de l'artillerie de Paris, & toutes les troupes s'étant renduës dans le Gastinois, l'armée se trouva forte de six mille hommes. Les Siéges se faisoient souvent alors avec moins de monde ; parce que les troupes des deux partis étoient fort dispersées & peu nombreuses. Le Connétable avant l'arrivée du Roy prit d'assaut Château Landon, & Nemours par composition.

Hiſt. d'Artus III. Hiſt. Chronologique de Charles VII.

Dés que le Roy fut arrivé à Bray sur Seine, on investit Montereau. Le Roy se logea sur une colline du côté du Château, & y fit élever une bastille & divers retranchemens. Le lendemain le Comte de Dunois vint le joindre avec quelques troupes, & on travailla incessamment aux approches qu'on poussa du côté de la Ville, au delà de la riviére d'Yonne. On dressa des ponts au dessus & au dessous sur la Seine & sur l'Yonne, & on détourna cette riviére qui passoit dans les fossez.

Aprés que les batteries eurent fait bréche à la muraille, on résolut d'y donner l'assaut ; mais on trouva encore trop d'eau dans les fossez : on ne s'y opiniâtra pas, & on se contenta de jetter dans la Ville beaucoup de feux d'artifice, qui brulérent plusieurs maisons.

La garnison se défendit avec beaucoup de valeur, ayant à sa tête un vaillant Chevalier Anglois nommé Thomas Guerard. Il fallut encore huit jours pour se mettre en état de la forcer. L'assaut fut donné en préſence du Roy, qui s'expoſa beaucoup, & plus qu'il ne convenoit : car non seulement il passa le fossé,

Regiſtres du Parlement de l'an 1437.

où il avoit de l'eau juſqu'au deſſus de la ceinture ; mais encore ayant fait appliquer une échelle à la muraille, il y monta l'épée à la main, & ſauta un des premiers ſur le rempart. Cet exemple & l'émulation des François & des Bretons, dont le Connétable avoit amené un grand nombre, firent faire des merveilles aux uns & aux autres. On emporta la muraille ; les Anglois, qui la défendoient furent tous ou pris, ou paſſez par le fil de l'épée. Quelques François qui ſe rencontrérent parmi eux, furent pendus comme des rebelles. Enſuite on aſſiégea le Château qui ſe rendit par compoſition : on leur accorda une capitulation honorable à la priere du Dauphin, qui fit ſes premieres armes à ce Siége & s'y ſignala. Ce poſte étoit tres important tant par ſa force, que parce qu'il empêchoit la communication de la France avec la Bourgogne, & qu'il incommodoit fort la Champagne. Le Roy en fit le Comte de Dunois Gouverneur. Il alla de là à Melun, & le Connétable retourna à Paris, afin de hâter les préparatifs qu'on y faiſoit pour l'entrée du Roy.

An. 1437.

Le Siége que le Duc de Bourgogne avoit mis devant le Crotoy preſque en même temps que le Roy faiſoit celuy de Montereau, n'eut pas un ſi heureux ſuccés. Cette Place incommodoit fort Abbeville & les autres Places de Picardie de l'obéïſſance du Duc. Les habitans d'Abbeville firent de grandes inſtances pour être délivrez de ces incommodes voiſins. Le Duc voulut les contenter, & chargea de cette entrepriſe d'Auxi commandant des armes ſur les frontiéres de Picardie, & Croy Sénéchal de Haynaut. On l'aſſeura qu'il n'y avoit pas de bled dans la Ville pour un mois, & il compta beaucoup ſur cet avis, qui étoit faux. Il fit venir des vaiſſeaux de Diéppe & de S. Valery pour fermer l'entrée de la Somme, & empêcher que les Anglois ne jettaſſent des vivres par mer dans la Place. On commença à l'attaquer ; mais on vit bien par la défenſe des aſſiégez que la choſe étoit plus difficile qu'on n'avoit prévû.

Monſtrelet fol. 145.

Le Général Talbot n'eût pas plûtôt été informé du deſſein du Duc, qu'il raſſembla la plûpart des troupes qu'il avoit en Normandie. Il fit un corps de quatre mille hommes, & ſe rendit à Saint Valeri avec un grand convoi de vivres, pour le faire entrer dans la Place. Le Duc mit des troupes ſur les bords de la Somme pour diſputer le paſſage aux Anglois. Talbot, malgré les précautions du Duc de Bourgogne, trouva moyen de faire paſſer ſes troupes aprés le retour de la marée par un endroit, où elles avoient de l'eau juſqu'à la ceinture.

Les Bourguignons voyant les Anglois paſſez contre leur eſpérance, perdirent cœur. Il ne fut pas au pouvoir des Généraux de les faire revenir de leur épouvente. Ils abandonnérent une baſtille qu'ils avoient faite & parfaitement bien retranchée devant la Place, & ſe ſauvérent à Ruë.

Talbot fit entrer ſon convoi dans le Crotoy, & aprés avoir fait quelque ravage ſur les terres du Duc, repaſſa la Somme. Tant de mauvais ſuccés mortifioient fort ce Prince, qui tandis qu'il fut joint aux Anglois, avoit preſque toûjours fait la guerre avec beaucoup de gloire ; mais par bonheur pour la France, il en étoit plus irrité, que tenté de changer de parti ; & d'ailleurs ſes Flamans qui avoient repris leur eſprit inquiet & ſéditieux, luy donnoient beaucoup d'occupation. Par ces raiſons, on n'étoit que médiocrement chagrin à la Cour de France de voir échoüer ſes entrepriſes : car quelque beau ſemblant que l'on fît, on y avoit toûjours ſur le cœur la maniére haute & fiére, avec laquelle il s'étoit comporté dans le Traité d'Arras, & les dures conditions qu'il avoit impoſées au Roy ; & on eſpéroit bien s'en relever avec le temps. Le retour des peuples à leur devoir, la haine qu'ils avoient conçûë contre les Anglois, & ſur tout la réduction de Paris commençoient à rendre ce Duc moins néceſſaire. Le Roy avoit encore depuis peu racheté Dreux au prix de dix-huit mille écus, de Brulard Gentilhomme François, qui avoit tenu juſqu'alors le parti Anglois. Les Pariſiens témoignoient une impatience extrême de revoir leur Prince légitime ; & c'étoit un grand exemple pour toutes les autres Villes.

Le Roy ne tarda pas davantage à donner à ſa Capitale la ſatisfaction qu'elle ſouhaitoit : on ne l'y avoit point vû depuis l'an 1418. lorſqu'il n'étoit encore que Dauphin. Il ſe rendit à Saint Denis au commencement de Novembre avec Loüis Dauphin ſon fils aîné, Charles d'Anjou frere de la Reine, le Connétable, les Comtes de la Marche, de Vendôme, de Vertus, de Dunois, Chriſtophle d'Harcourt, & une infinité d'autres Seigneurs & Gentilshommes. Il en partit pour venir à Paris le douziéme de Novembre. * Le Prevôt de Paris, le Prevôt des Marchands & les Echevins tous richement habillez vinrent au devant de luy à la Chapelle. Il s'y arrêta pour recevoir leurs complimens. L'Evêque de Paris accompagné des principaux de ſon Clergé, Adam de Cambray premier Préſident à la tête du Parlement, & puis l'Univerſité & la Chambre des Comptes s'acquitérent là des mêmes devoirs. Le Roy les reçut avec de grandes marques de bonté, & d'une maniére, dont ils furent extrêmement ſatisfaits. Le Prevôt des Marchands préſenta les clefs de la Ville au Roy, qui les mit entre les mains du Connétable.

An. 1437. Hiſt. Chronologique du Heraut de Berri. Monſtrelet &c.

* Les Hiſtoriens conviénent que cette entrée ſe fit au mois de Novembre ; mais ils ne s'accordent point ſur le jour. Il paroît par les Regiſtres du Parlemét de l'an 1437 que ce fut le douziéme du mois.

Tout le chemin étoit bordé d'une multitude infinie de monde ; & depuis là juſqu'à Nôtre-Dame de Paris il ſe préſentoit d'eſpace en eſpace des ſpectacles, qui ne ſeroient ni du goût, ny de la politeſſe de ce temps-cy, mais qui ne marquoient pas moins ſenſiblement l'affection & la joye du peuple.

Au Ponceau Saint Ladre, * il parut une eſpéce de Maſcarade de dévotion, compoſée de quatorze perſonnes, dont ſept

* C'eſt à dire Saint Lazare.

Digitized by Google

repréſentoient les quatre vertus Cardinales & les trois vertus Théologales, & ſept autres les ſept pechez mortels. Leurs habits étoient également biſarres & magnifiques, auſſi-bien que leurs montures & tous leurs équipages. A la porte de Saint Denis parut en l'air un enfant habillé en Ange comme deſcendant du Ciel, qui tenoit un écu d'Azur à trois fleurs de Lis d'or, & on entendit en même temps un concert de Muſique, qui chantoit ces quatre vers.

Tres-excellent Roy & Seigneur
Les Manans de votre Cité
Vous reçoivent en tout honneur
Et en tres-grande humilité.

A la tête de toute la marche étoit le Seigneur de Graville avec huit cens Archers: ſuivoient ceux de Charles d'Anjou Comte du Maine, & puis les Archers du corps, les Herauts d'armes des Princes du Sang & des Princes étrangers, avec leurs cottes d'armes chargées des écuſſons de leurs Maîtres.

Aprés cela venoit le grand Ecuyer accompagné de quatre Chevaliers richement parez, & montez ſur de tres-beaux chevaux ſuperbement enharnachez. Le Grand Ecuyer portoit au bout d'une lance le caſque du Roy chargé d'une couronne d'or ſurmontée d'une double fleur de Lis d'or. Le Roy d'armes ſuivoit portant la cotte d'armes Royale de velours bleu avec l'écuſſon de France, dont les fleurs de Lis d'or étoient relevées par les bords de tres-groſſes perles fines. Un autre Ecuyer portoit l'épée Royale toute ſemée de fleurs de Lis d'or.

Le Roy paroiſſoit immédiatement aprés armé de toutes piéces, monté ſur un tres-beau courſier caparaçonné d'un velours bleu, tout ſemé de fleurs de Lis d'or. A la main droite du Roy étoit le Connétable, tenant le bâton de commandement. Le Comte de Vendôme étoit à la gauche. Aprés le Roy marchoit, le Dauphin richement vêtu entre Charles d'Anjou & le Comte de la Marche. Une foule de Seigneurs environnoient le Roy & le Dauphin. Suivoient les Pages de la maiſon du Roy, des Princes & des Seigneurs avec de riches livrées. Huit cens Lances fermoient la marche, ayant à leur tête le Comte de Dunois armé de toutes piéces, tenant auſſi un bâton de commandement, précédé d'un Ecuyer avec ſon Etendart au bout d'une Lance. Ce Comte avoit au cou une grande chaine d'or, qui luy pendoit ſur les épaules mêlée de feüillages repréſentant des feüilles de chênes, & qui étoit du poids de cinquante marcs.

Le Roy trouva ſous la porte de Saint Denis les quatre Echevins portant un Dais de drap d'or, ſous lequel il continua ſa marche parmi les acclamations de Noël, & de Vive le Roy. Devant le couvent des Filles-Dieu il y avoit une fontaine artificielle, dont les divers tuyaux jettoient l'un du lait, un autre du vin rouge, un autre du vin blanc, & un autre de l'eau. Tout le long de la ruë de Saint Denis il y avoit des Théatres magnifiquement tendus, où divers Acteurs repréſentoient les myſtéres de l'Annonciation, de la Nativité, de la Paſſion, de la Réſurrection, de l'Aſcenſion, de la Pentecôte; & tout proche du grand Châtelet, parce que c'étoit le lieu, où s'exerçoit la Juſtice du Roy, étoit repréſenté le Jugement univerſel.

Il y eut divers autres ſemblables ſpectacles tout le reſte du chemin juſqu'à Nôtre-Dame, où il alla deſcendre. Il y fut reçu par pluſieurs Prélats, Abbez, & Suppôts de l'Univerſité. L'Evêque de Paris le fit jurer ſur l'Evangile, *qu'il tiendroit loyaument & bonnement tout ce que bon Roy faire devoit*, & le conduiſit enſuite à l'Autel, devant lequel il fit ſes prieres. Aprés cela il remonta à cheval, & alla loger au Palais. Le lendemain il entendit la Meſſe à la Sainte Chapelle, & delà il vint par la ruë Saint Antoine à l'Hôtel de Saint Pol, où le Parlement, l'Univerſité, & les autres Corps luy préſentérent diverſes Requêtes qu'il reçût avec beaucoup de bonté, & dont la plûpart furent entérinées ſur le champ. Tel fut le retour du Roy à Paris aprés en avoir été exclus dix-huit ans. Les Comtes de la Marche & de Perdriac fils de Bernard Comte d'Armagnac maſſacré par la populace, lorſque Lille-Adam ſurprit la Ville pour le Duc de Bourgogne, firent rendre à ce Comte avec la permiſſion du Roy, les honneurs funébres; & aprés qu'on eût déterré ſes os, ils furent mis dans un cercueil de plomb, & tranſportez au Comté d'Armagnac.

Journal du Regne de Charl. VII.

Le Roy s'appliqua pendant pluſieurs jours à faire de nouveaux Réglemens touchant le Gouvernement de Paris. Il fit Ambroiſe de Lore Prevôt de Paris, & Lailler qui avoit le plus contribué à la réduction de cette capitale fut fait Prevôt des Marchands. Le Parlement ſe tint réguliérement comme autrefois, & l'ancienne Police fut rétablie: mais Paris joüit à peine pendant quelques mois de la tranquilité que la préſence du Prince y avoit ramenée. La peſte & la famine qui déſoloient toute la France, commencérent bien-tôt à faire d'effroyables ravages dans cette capitale, & la changérent en un triſte déſert. Le Roy & la Cour furent obligez d'en ſortir dés le troiſiéme de Decembre, pour éviter la corruption de l'air. Les gens de guerre voyant qu'il y mouroit chaque jour des milliers d'hommes, ne voulurent plus y demeurer; & la Ville couroit riſque de retomber ſous la puiſſance des Anglois. Le premier Préſident Adam de Cambrai, Simon-Charles Préſident en la Chambre des Comptes, & de Lore Prevôt de la Ville ſe ſacrifiérent pour le bien public. Ils promirent au Roy de n'en point ſortir, de la garder & d'y mettre tout l'ordre qu'ils pourroient; & Dieu récompenſa leur zéle en les préſervant de la contagion; mais leurs ſoins ne purent empêcher la continuation du ravage que firent la.

Journal du Regne de Charl. VII.

peſte & la famine. L'un & l'autre fleau ſe faiſoient ſentir dans les villages voiſins comme dans la Ville. La campagne étoit déſerte, les Terres en friche ; on ne voyoit preſque plus de beſtiaux dans les champs ; les loups affamez entroient la nuit dans Paris par la riviére, & ils y dévorérent un grand nombre de perſonnes. La cherté des vivres avoit réduit non ſeulement le peuple, mais encore la Nobleſſe à une extrême pauvreté ; cependant la guerre continuoit, & elle commença à ſe faire d'une maniére toute particuliére.

Hiſt. de Jean Chartier.

La plûpart de la Nobleſſe Françoiſe des pays ſoumis aux Anglois avoit quitté ſes terres, pluſieurs Gentilshommes refuſant de faire ſerment de fidélité au Roy d'Angleterre, & d'autres ſe repentant de l'avoir fait, quand ils virent que le parti du Roy ſe rélevoit. Cependant il falloit ſubſiſter ; la difficulté de le faire augmentoit tous les jours avec la diſette générale. La réſolution que prirent ces Gentilshommes, fut de s'aſſembler chacun ſur les frontiéres de leurs Provinces, de faire des courſes ſur leurs propres Terres, & de vivre de cette eſpece de brigandage aux dépens des Anglois, & de ceux à qui on avoit donné, loüé, ou vendu leurs biens. C'eſt ce que firent ſur tout les Gentilshommes du Maine, de Normandie, & des quartiers voiſins de la Guyenne. Le plus grand mal étoit, que quand ils ne trouvoient pas de quoy vivre chez les ennemis, ou qu'ils en étoient repouſſez, ils ſe jettoient ſur ce qui reſtoit aux Sujets du Roy ; & ce Prince ne ſçavoit comment s'y prendre pour arrêter de ſi grands déſordres ; parce qu'il n'avoit pas de quoy ſoudoyer cette Nobleſſe. Il étoit obligé de fermer les yeux à tout cela, d'autant plus que ces troupes, toutes peu diſciplinées qu'elles étoient, faiſoient de temps en temps quelques entrepriſes à l'avantage de l'Etat. Villandras du côté de Bourdeaux étoit ſans ceſſe aux priſes avec les Anglois, dont il tailla en piéces pluſieurs gros partis ; il ſe ſaiſit de diverſes Forteresſes, & mérita par là le pardon des extrêmes violences qu'il avoit exercées autrefois ſur les terres de France.

Abbregé de l'Hiſt. de Charl. VII.

Montargis & Chevreuſe furent auſſi remiſes ſous l'obéiſſance du Roy ; mais les Anglois prirent Longueville & quelques autres Châteaux dans le pays de Caux, & puis Gerberoy en Beauvoiſis & Saint Germain en Laye. Ils aſſiégérent Harfleur ; mais le Maréchal de Rieux & le Comte d'Eu allérent au ſecours de la Place, & en firent lever le Siége. Le Comte d'Eu étoit nouvellement revenu d'Angleterre, où il avoit été priſonnier depuis la bataille d'Azincourt, & le Roy l'avoit fait Capitaine général de Normandie.

D'autre part le Duc de Bourgogne ayant appaiſé une grande ſédition à Bruges, où Lille-Adam fut malheureuſement tué, fit une nouvelle tentative ſur Calais, non pas en l'aſſiégeant, mais en faiſant ſubitement rompre une digue qui devoit entiérement ſubmerger la Ville, ſelon que quelques Ingénieurs l'en avoient aſſûré : mais l'entrepriſe ne réüſſit point. C'eſt ainſi que la guerre ſe faiſoit alors en France, ſans preſque avancer ni de part ni d'autre, & ſans rien faire autre choſe que de détruire le Royaume. Durant ce temps-là le Roy étoit au delà de la Loire, occupé d'une affaire qui ne regardoit pas la guerre de France, mais la Police Eccleſiaſtique du Royaume, & les grands différends qui commençoient, ou plutôt qui ſe renouvelloient entre le Chef & les membres de l'Egliſe, je veux dire entre le Pape Eugene IV. & le Concile de Bâle.

Monſtrelet

Ce Concile avoit commencé dés l'an 1431. en vertu d'un Decret fait au Concile de Sienne en 1423. par lequel il avoit été arrêté qu'au bout de ſept ans on aſſembleroit un Concile général à Bâle. Le Pape Martin V. mourut en travaillant à l'exécution de ce Decret. Eugene IV. qui luy ſucceda, convoqua le Concile, & voulut quelque temps aprés le diſſoudre, voyant qu'on y donnoit atteinte à l'autorité Pontificale, & en convoquer un autre pour l'année ſuivante à Boulogne, pour y préſider en perſonne. Le Concile s'y oppoſa, & écrivit ſur ce ſujet à l'Empereur & aux autres Souverains.

Le Roy ſur la Lettre du Concile fit une aſſemblée du Clergé à Bourges au mois de Février de l'an 1432. où les Evêques le ſuppliérent d'écrire fortement au Pape, pour le prier de laiſſer le Concile à Bâle continuer ſes Séances. Amedée de Talaru Archevêque de Lion & depuis Cardinal fut nommé pour aller vers le Pape, & ſolliciter la continuation du Concile. La Cour étoit d'autant plus portée à ſatisfaire là deſſus le Concile de Bâle, qu'on y avoit rejetté la propoſition faite par le Roy d'Angleterre, de confirmer le Traité de Troye, par lequel Charles étoit exclus de la ſucceſſion à la Couronne de France, & qu'on y étoit diſpoſé à donner à ſes Ambaſſadeurs le rang qui leur étoit dû, & qui leur fut donné en effet. Il exhorta toutefois le Concile à ménager le Pape, & à prévenir tout ce qui pourroit donner occaſion à un ſchiſme.

Annotations ſur l'Hiſt. de Charles VI. p. 695.

Les Peres du Concile ayant ſçu ce qui avoit été réſolu en l'Aſſemblée de Bourges, en remerciérent le Roy par Lettres. Ils écrivirent auſſi au Seigneur de la Trimoüille qui avoit été rappellé à la Cour, & à l'Archevêque de Reims Chancelier de France, pour les prier de faire en ſorte que l'Archevêque de Lion ne fut point envoyé au Pape, aſſûrant que cette Ambaſſade ſeroit inutile, & que le meilleur moyen d'obliger Eugéne à s'accorder avec le Concile, étoit que les Ambaſſadeurs de France & ceux des autres Princes s'y rendiſſent. Ils obtinrent ce qu'ils ſouhaitoient ſur l'article de l'Archevêque de Lion, & ce Prélat ne ſortit point de France. Le Roy néanmoins envoya au Pape d'autres Ambaſſadeurs l'année ſuivante, pour l'exhorter à ſe réünir avec le Concile : mais l'Empereur Sigiſmond s'étant rendu à Bâle avoit déja accommodé les choſes, & adouci les eſprits.

Il

Il étoit difficile que cette concorde durât long-temps ; l'intention des Peres du Concile étant de borner autant qu'ils pourroient, la puiſſance du Pape, de faire pluſieurs Réglemens qui devoient diminuer notablement ſes revenus, de relever l'autorité des Conciles beaucoup au deſſus de celle des Papes ; & d'autre part Eugene étant fort réſolu à ſe maintenir en poſſeſſion de toutes ſes prérogatives.

Trois ou quatre années ſe paſſérent en ces conteſtations. La réünion de l'Egliſe Greque avec la Latine fournit alors un nouveau ſujet de diviſion. Les Grecs paroiſſoient bien diſpoſez à finir le ſchiſme. Il falloit que la choſe ſe paſſât dans un Concile général. Bâle n'étoit pas un lieu qui fût commode pour eux. Le Pape prit de là occaſion de remettre ſur le tapis la tranſlation du Concile en un autre lieu. Les avis furent partagez dans le Concile même : les uns vouloient qu'on le continuât à Bâle, les autres qu'on le transferât à Avignon, ou en quelque Ville de Savoye, les autres à Ferrare. Le Pape ſe joignit à ceux-cy, & publia la Bulle de la tranſlation ; le Concile de Bâle la caſſa, & en donna avis au Roy de France qui fut pour la tranſlation à Avignon ; ordonna aux Prélats de ſon obéïſſance de s'y rendre, & leur défendit d'aller à Ferrare. Enfin, les Prélats de Bâle allérent juſqu'à déclarer le Pape ſuſpens, & prétendirent que le gouvernement de l'Egliſe étoit dévolu au Concile. Le Pape de ſon côté déclara nul tout ce qui ſe feroit déſormais à Bâle, & excommunia tous ceux qui continueroient à y tenir des Aſſemblées.

Pithou de la Pragmat. ſanction.

C'eſt là où en étoient les choſes en l'an 1438. lorſque le Concile de Bâle envoya au Roy une Ambaſſade, dont le chef étoit l'Evêque de Saint Pons de Tomiéres nommé Girard, pour le prier de vouloir recevoir, & de faire publier dans ſon Royaume divers Réglemens, que les Peres du Concile avoient faits pour la réformation de l'Egliſe. Ces Réglemens paroiſſant auſſi avantageux à l'Egliſe Gallicane, qu'ils étoient contraires aux interêts des Papes, c'étoit un appas que le Concile préſentoit au Roy pour l'attirer à ſon parti, & un moyen de le broüiller avec le Pape. Ce Prince promit aux Ambaſſadeurs non ſeulement de propoſer la choſe à ſon Conſeil, mais encore d'en délibérer avec ce qu'il avoit de plus illuſtres & de plus habiles perſonnes en ſon Royaume.

An. 1438.

En effet, il tint à Bourges dans la Sainte Chapelle une Aſſemblée, où aſſiſtérent pluſieurs Prélats, Abbez & Juriſconſultes. Le Roy luy-même y préſida accompagné du Dauphin, de Charles Duc de Bourbon, de Charles d'Anjou Comte du Maine, de Pierre de Bretagne, de Bernard Comte de la Marche, de Loüis Comte de Vendôme, de Guillaume Comte de Tancarville, d'autres grands Seigneurs & des plus conſidérables de ſon Conſeil tant Eccleſiaſtiques que laïques. On y écouta non ſeulement les Ambaſſadeurs du Concile, mais même ceux du Pape, dont le principal étoit l'Archevêque de Candie qu'Eugene avoit envoyé en France, pour détacher Charles du Concile de Bâle, & le faire déclarer en faveur du Concile de Ferrare.

Hiſt. Chronologique.

Aprés que l'affaire eût été examinée à loiſir tant en public qu'en particulier, le Roy reçut les Réglemens faits par le Concile ; mais avec quelques modifications, que demandoient certains uſages de l'Egliſe Gallicane.

Le Mémoire préſenté de la part du Concile poſoit d'abord comme des veritez fondamentales, que le Concile général repréſentant l'Egliſe militante tient ſa puiſſance immédiatement de Dieu ; que tout homme de quelque état, & en quelque Dignité qu'il ſoit, même Papale, eſt obligé de s'y ſoumettre pour les choſes qui appartiennent à la Foy, à l'extirpation du ſchiſme, & à la réforme générale de l'Egliſe de Dieu dans ſon Chef & dans ſes membres ; que tout homme de quelque état & en quelque Dignité qu'il ſoit, même Papale, doit être puni & mis en pénitence, s'il refuſe avec opiniâtreté de ſe ſoumettre au Concile. Que le Concile ne peut être diſſous ni transferé en un autre lieu, ni prorogé ſans le conſentement du Concile même.

L'Aſſemblée de Bourges commença par accepter ce Decret touchant l'autorité du Concile, ce qui fit une peine extrême aux Ambaſſadeurs du Pape. Voici les principaux d'entre les autres articles qui furent propoſez & approuvez. Qu'on rétabliroit dans l'Egliſe l'uſage & la forme ancienne des élections des Evêques & des autres Prélats. Que les réſerves & les Expectatives ſeroient abolies, c'eſt-à-dire que les Papes ne pourroient plus ſe réſerver la collation des Bénéfices, comme ils faiſoient dans les Cathédrales & dans les autres Egliſes, ni donner un Bénéfice pour l'avenir avant qu'il fût vacant. Qu'on n'appelleroit point au Pape, *omiſſo medio*, c'eſt-à-dire, ſans avoir paſſé par les Tribunaux ſubalternes, & avoir été, comme par dégrez d'abord au Tribunal de l'Evêque, & puis à celuy du Métropolitain, & enſuite à celuy du Primat ; & qu'au cas que l'appel allât juſqu'au Pape, il nommeroit des Juges *in partibus*, c'eſt-à-dire, dans le Royaume. Qu'il n'y auroit plus d'Annates, c'eſt-à-dire, qu'un Bénéficier pourvû d'un Bénéfice Conſiſtorial ne ſeroit point obligé d'en payer au Saint Siége une année du revenu, & cela ſous peine aux contrevenans d'être déclarez Simoniaques ; & que ſi le Pape n'obſervoit pas ce Decret, il pourroit être déféré au prochain Concile. Un autre article modéroit l'uſage des interdits que les Papes & les Evêques jettoient ſouvent auparavant ſur un Royaume, ſur une Ville, ſur une Communauté entiere pour la faute de quelque particulier. Un autre reduiſoit le nombre des Cardinaux à vingt-quatre.

Il y avoit encore pluſieurs autres articles, qui regardoient plus la réforme du Clergé en général, que les bornes qu'on prétendoit mettre à l'autorité du Pape. De ces Decrets, où

itized by Google

l'on mit, comme j'ai dit, quelques modifications par rapport aux uſages de France, fut compoſée la fameuſe Pragmatique Sanction au nom de l'Aſſemblée de Bourges. Elle fut enſuite vérifiée & enregiſtrée au Parlement. Le Pape en fut tres-offenſé. Ses ſucceſſeurs firent tous leurs efforts auprés de nos Rois pour la faire abolir; mais elle a duré juſqu'au regne de François I. qui de concert avec Leon X. y ſubſtitua le Concordat, les deux puiſſances y trouvant leur interêt. Ce ne fut pas ſans de grandes oppoſitions, ainſi que je le dirai dans l'Hiſtoire du regne de ce Prince.

Une des choſes qui chagrinoit le plus le Pape, étoit que par cet acte, la France reconnoiſſoit authentiquement l'Aſſemblée de Baſle comme le Concile général, & regardoit conſéquemment comme un Conciliabule, celuy qu'il avoit convoqué à Ferrare. Il avoit tout à craindre de cette conduite; car connoiſſant la diſpoſition où ceux de Baſle étoient à ſon égard, il ne pouvoit douter qu'ils ne procédaſſent bien-tôt à ſa dépoſition; & en ce cas il étoit en danger de voir la France ſe ſouſtraire à ſon obédience. Le Concile de Baſle en effet le dépoſa l'année ſuivante; mais le Roy nonobſtant cette dépoſition, reconnut toûjours Eugene, ſans ceſſer néanmoins de maintenir la Pragmatique Sanction.

Tandis que cette guerre Eccleſiaſtique s'échauffoit de plus en plus, on conçut quelque eſpérance de voir finir celle de France & d'Angleterre, par la médiation d'Iſabeau de Portugal Ducheſſe de Bourgogne. Elle ſouhaitoit la paix pour le repos du Duc ſon mari; & étoit conſiderée du Roy d'Angleterre, parce qu'elle étoit par ſa mere de la maiſon de Lanclaſtre & ſa proche parente.

An. 1439. Du Tillet Recüeil des Traitez &c. Monſtrelet fol. 114.

Elle obtint des deux Rois qu'ils envoyaſſent des Ambaſſadeurs entre Gravelines & Calais. Le Cardinal de Vinceſtre s'y rendit de la part du Roy d'Angleterre, & de la part du Roy Renaud Girard Chevalier Seigneur de Baſoche avec Robert Mallien Maître des Comptes. La Ducheſſe y vint elle-même, & les fit convenir qu'on entreroit en négociation au mois de May à Cherbourg, ou ſur les frontiéres de Picardie.

Les conférences commencérent en effet au mois de Juin à Oye entre Calais & Gravelines, en préſence de la Ducheſſe de Bourgogne & du Duc d'Orleans qu'on avoit fait venir d'Angleterre, où il étoit toûjours priſonnier. L'Archevêque de Reims Chancelier de France, les Comtes de Vendôme & de Dunois, le Seigneur de Baſoche & quelques autres Seigneurs & gens du Conſeil du Roy ſe trouvérent là pour cette négociation. Le Cardinal de Vinceſtre y vint auſſi avec un nombreux & noble cortége.

Les inſtructions des Ambaſſadeurs de France leur donnoient pouvoir d'offrir au Roy d'Angleterre pour avoir la paix, tout ce qu'il tenoit actuellement au Duché de Guyenne avec les Bailliages de Caën, du Cotentin & d'Evreux, hormis le Mont Saint Michel, & l'hommage & le reſſort du Duché d'Alençon, comme mouvant nuëment de la Couronne de France en qualité d'appanage. Ils pouvoient de plus céder Calais, Guiſnes & d'autres Places que les Anglois avoient tenuës, & qu'ils tenoient encore en Picardie, en réſervant toûjours au Roy la Souveraineté, le reſſort, la foy, l'hommage, & les autres prérogatives de Souverain. Les conditions ſous leſquelles ces offres devoient ſe faire, étoient que le Roy d'Angleterre renonceroit à tout le reſte de ce qu'il pourroit poſſéder ou prétendre en France tant pour luy que pour ſes ſucceſſeurs; qu'il quitteroit le titre de Roy de France, ceſſeroit de porter les armes de France, reconnoîtroit pour nul, le droit prétendu qu'il s'étoit attribué ſur la Couronne de France, & qu'enfin il délivreroit le Duc d'Orleans ſans rançon, ou du moins qu'il n'en exigeroit qu'une tres-moderée que ce Prince pût aiſément payer.

Ces propoſitions ayant été faites au Cardinal de Vinceſtre, il répondit que le Roy d'Angleterre ne pouvoit pas s'en accommoder. On le pria de faire les ſiennes. Elles conſiſtérent à demander tous les pays, Terres & Seigneuries qui avoient appartenu aux Rois d'Angleterre par titres particuliers, avant que la Couronne de France leur échut; outre cela Calais, Guiſnes, & toutes les dépendances ſelon les limites marquées au Traité de Bretigny; & que tout ce qui ſeroit cedé au Roy d'Angleterre fût tenu par luy de *Dieu ſeul ſans reconnoiſſance d'homme vivant*; c'eſt-à-dire, en toute Souveraineté, ſans obligation de reſſort, de foy, & d'hommage.

On pria le Cardinal de s'expliquer plus en détail, & de dire ce qu'il entendoit par *ces pays, Terres & Seigneuries* qui avoient appartenu aux Rois d'Angleterre. Il déclara qu'il entendoit le Duché de Normandie, les Comtez d'Anjou & du Maine, le Duché de Guyenne en y comprenant la Gaſcogne, le Duché de Touraine, les Comtez de Toulouſe, de Poitou, de Ponthieu, la Ville de Montreüil, les Chatellenies de Beaufort & de Nogent l'Artaut, les hommages du Duché de Bretagne & du Comté de Flandre; & ajouta que s'il ſe trouvoit encore quelques autres Seigneuries qui euſſent appartenu aux Rois d'Angleterre, & qui ne fuſſent pas compriſes dans ce dénombrement, cette omiſſion ſeroit ſans conſéquence, & ſans préjudice pour le Roy d'Angleterre.

La Ducheſſe de Bourgogne & le Duc d'Orleans, qui quoique intereſſé, avoit auſſi la qualité de médiateur, voyant les deux parties ſi éloignées, jugérent qu'il ne ſeroit gueres poſſible de les rapprocher; ils ne ſe rebutérent pas néanmoins. Ils préſentérent le vingt-neuviéme de Juillet un projet d'accommodement, An. 1439. où ils propoſoient que la rénonciation au titre de Roy de France, aux armes & à la Couronne de France de la part du Roy d'Angleterre fût ſurciſe l'eſpace de quinze, vingt ou trente ans; que pareillement la reconnoiſ-

ſance des hommages, reſſort, & Souveraineté que le Roy de France demandoit pour les domaines qui demeureroient au Roy d'Angleterre, fût ſuſpenduë pendant le même eſpace de temps; que durant ce temps-là le Roy d'Angleterre s'abſtint de prendre le titre de Roy de France; que cependant il demeureroit en poſſeſſion ſeulement de ce qu'il tenoit en Guyenne, en Normandie & en Picardie; mais que l'hommage de Bretagne & d'autres Seigneuriés mouvantes nuëment de la Couronne de France, ſeroit fait au Roy par les Vaſſaux qui les poſſederoient; & que les Bénéfices, Terres & autres biens immeubles ſeroient rendus à ceux qui les avoient poſſedez avant la guerre. Qu'aprés les quinze, vingt ou trente ans écoulez, ſi le Roy d'Angleterre vouloit faire les renonciations ſuſdites, la paix ſe concluëroit, ſinon que chacun ſeroit de ſon côté en pouvoir de pourſuivre ſes droits par la continuation de la guerre; mais que juſques-là durant tout le temps marqué & un an aprés, & juſqu'à ce qu'une des deux parties eût ſignifié à l'autre qu'elle ne vouloit point s'en tenir à ce Traité, le commerce ſeroit rétabli entre les deux nations, & qu'elles vivroient en paix l'une avec l'autre.

Les Ambaſſadeurs d'Angleterre remontrérent que de rétablir par proviſion les François dans quelques Terres ou Fortereſſes que le Roy d'Angleterre tenoit actuellement, ſeroit une choſe tres-dangereuſe & tres-dommageable pour luy, & une continuelle occaſion de rupture.

Sur cette remontrance les médiateurs ajoutérent au projet de paix cette clauſe; que le Roy d'Angleterre ſpecifieroit les Places, Terres ou Châteaux qu'il croiroit dangereux pour ſes interêts de reſtituer aux Vaſſaux du Roy de France, & qu'on régleroit cet article à l'amiable. Ils firent encore une addition, ſçavoir que leur intention étoit de comprendre en ce traité tous les Alliez des deux Couronnes. Il fut réſolu que ce projet ſeroit porté aux deux Rois par une partie de leurs Députez, pour leur demander s'il leur agréoit; que les autres Députez ne s'éloigneroient point; que ceux de France iroient à Saint Omer attendre la réponſe du Roy leur maître, & que les Anglois iroient à Calais, pour attendre celle du Roy d'Angleterre; que le Cardinal de Vinceſtre & le Duc d'Orleans demeureroient au même lieu ou aux environs ſans repaſſer en Angleterre, & qu'on ſe raſſembleroit l'onziéme de Septembre.

An. 1439.

Le Roy de France ayant propoſé la choſe en ſon Conſeil, on n'y approuva pas la ſurſéance des hommages, reſſort & autres exercices de Souveraineté; parce que la joüiſſance proviſionnelle d'exemption d'hommage en faveur du Roy d'Angleterre, pouvoit avoir des conſéquences, ſur tout ſi on l'accordoit pour un ſi long temps. On ne voulut pas cependant rompre tout-à-fait pour cela; mais il fut réſolu qu'on demanderoit du délai, pour délibérer ſur une affaire ſi importante; & ſous prétexte de faire une Aſſemblée des Etats qui ſe tindroit à Orleans pour ce ſujet, on fit trouver bon au Cardinal de Vinceſtre de différer les nouvelles Conférences juſqu'au quinziéme d'Avril, ou au plûtard au premier de May de l'année ſuivante.

Le Cardinal de Vinceſtre n'attendit pas juſqu'à ce dernier terme à déclarer les intentions du Roy d'Angleterre. Il fit ſçavoir aux Ambaſſadeurs de France qu'on ne pouvoit s'accommoder du projet fait par la Ducheſſe de Bourgogne & par le Duc d'Orleans, où il y avoit trois articles qui faiſoient au Roy d'Angleterre trop de peine à paſſer. Le premier, de renoncer aux armes de France; le ſecond, la briéveté du temps de la ſurſéance des hommages, reſſort, & Souveraineté des Terres qu'il garderoit en France par le Traité, & qu'au lieu de trente ans il vouloit que cette exemption d'hommage & de reſſort durât cent ans: le troiſiéme étoit la reſtitution des biens immeubles qu'il avoit donnez à ſes ſerviteurs, ſon intention étant qu'ils demeuraſſent aux perſonnes qu'il en avoit mis en poſſeſſion, & s'offrant ſeulement de rendre ceux dont il n'avoit point encore diſpoſé.

Nonobſtant cette déclaration, on ne laiſſa pas de s'aſſembler au premier de May de l'an 1440. mais ſans rien conclure. Enfin, le Roy voyant l'inutilité de ces Conférences, & choqué de l'inſulte que luy fit le Roy d'Angleterre en envoyant au lieu où on les devoit reprendre, non point le Cardinal de Vinceſtre, ou des Prélats, comme il avoit fait juſqu'alors, mais un ſimple Eccleſiaſtique ſans rang & ſans diſtinction, révoqua, caſſa, annulla tous les Mémoires, Inſtructions, blancs ſignez qu'il avoit donnez à ſes Ambaſſadeurs pour traiter de la paix. Malgré tout cela, la Ducheſſe de Bourgogne propoſa de nouveau aux deux Rois de reprendre la négociation: ils firent ſemblant d'y conſentir; mais ils ne purent convenir d'un préliminaire qui étoit touchant le lieu des Conférences. Le Roy vouloit que ce fût en quelque Ville de ſa domination. Le Roy d'Angleterre s'obſtina à vouloir que ce fût aux environs de Calais. Ainſi on rompit entiérement.

Comme dans le temps même de ces Conférences il n'y avoit point de Tréve entre les deux nations, on continuoit à attaquer & à ſe défendre. Le Connétable par ordre du Roy aſſiégea Meaux, où commandoit le bâtard de Thiam. La Place fut emportée d'aſſaut. Le bâtard y fut pris, & le Connétable luy fit trancher la tête. Ce Général avoit peu de troupes, & même la Ville n'étoit pas aſſiégée de tous côtez: c'eſt pourquoi Abringam Officier Anglois qui partageoit le commandement avec le bâtard de Thiam, ſe retira dans la partie de la Ville qu'on appelloit le Marché de Meaux, qui eſt ſéparée par la riviére de Marne de l'autre partie qu'on avoit forcée, & ayant rompu le pont, s'y retrancha.

Hiſt. Chronologique du Héraut de Berri. Jean Chartier. Monſtrelet &c.

Il donna par là le temps au Général Talbot de venir au ſecours avec quatre ou cinq mille hommes. Le Connétable délibéra s'il iroit les combattre; mais il prit le parti de demeurer dans ſes retranchemens. Talbot en força un, jetta un convoi dans la Place, en retira tous les François qui y étoient, parce qu'ils ne pouvoient eſpérer de quartier du Connétable s'ils étoient pris. Il fortifia la garniſon de quatre cens hommes, & retourna à Pontoiſe.

Aprés la retraite du Général Anglois, le Roy s'avança juſqu'à Brie-Comte-Robert avec de nouvelles troupes pour renforcer le Siége. Il le laiſſa continuer au Connétable, qui enfin obligea la Place de ſe rendre à compoſition, & en fit Commandant Olivier de Coetivi. Les Anglois étoient ainſi peu à peu chaſſez des environs de Paris, & la priſe de Meaux fut regardée comme une victoire importante. Enſuite le Connétable porta la guerre en Normandie, & alla mettre le Siége devant Avranches; mais le Général Talbot l'obligea de le lever. Cette diſgrace fut réparée par la priſe de ſainte Suſanne, Place de conſéquence qui incommodoit fort l'Anjou & le Maine; & ce fut le Seigneur de Buël qui la ſurprit.

On pouvoit dire que depuis pluſieurs années les Anglois avoient pour l'ordinaire du deſſous dans la guerre; mais c'étoit toûjours la France qui en étoit le theâtre. Ces opiniâtres ennemis s'y ſoutenoient ſur tout en Picardie & en Normandie, & attendoient quelque occaſion favorable de reprendre le deſſus. Par bonheur pour la France, le Duc de Bourgogne étoit tres-attaché au Roy, & l'union de ces deux Princes devint encore plus étroite, par le mariage de Catherine de France fille du Roy avec Charles Comte de Charolois fils aîné du Duc de Bourgogne. Cette Princeſſe fut conduite cette année-là aux Pays-Bas en grande cérémonie, & miſe entre les mains du Duc de Bourgogne ſon beau-pere, qui la reçut à Saint Omer avec tous les honneurs dûs à ſa naiſſance. Elle n'avoit encore que dix ans, & Charles n'étoit que dans ſa ſeptiéme année.

An. 1439. Monſtrelet fol. 165.

Le Roy étoit à Angers, lorſqu'il apprit la levée du Siége d'Avranches. Il en fut fort chagrin; parce que le Connétable s'étoit laiſſé honteuſement ſurprendre par les Anglois; & il auroit fort ſouhaité que ce Général réparât cet affront par quelque autre entrepriſe: mais l'armée avoit été congediée, & on luy dit qu'il ſeroit difficile d'engager les troupes à ſe raſſembler. Ainſi n'ayant alors rien de mieux à faire, il tint là divers Conſeils avec le Connétable & les autres principaux Capitaines qui s'y étoient rendus, pour trouver quelque moyen de faire en ſorte, que les troupes fuſſent moins à charge aux peuples, qu'elles n'avoient été juſqu'alors. Il fut arrêté que les hommes d'armes retrancheroient une partie du train qu'ils menoient avec eux à la guerre. Il y en avoit pluſieurs qui s'y faiſoient ſuivre par un grand nombre de Valets & de Pages; la plûpart avoient juſqu'à dix chevaux de bagage.

Hiſt. Chronologique de Charles VII. Hiſtoire de Jean Chartier.

Il s'y joignoit des femmes des goujats & d'autres ſemblables gens qui n'étoient bons qu'à piller & à conſumer les vivres. Le Roy régla que déſormais chaque homme d'armes ne pourroit mener que trois chevaux; que les Archers s'accommoderoient enſemble, & qu'ils ne pourroient avoir que trois chevaux à deux. Que la ſolde des uns & des autres ſeroit payée ſur ce pied-là; que le Roy leur aſſigneroit à tous leurs quartiers ſur les frontiéres. Il envoya ſes ordres là deſſus par tout, & l'on commença à les payer, à leur fournir des armes, & à partager l'artillerie ſur les frontiéres.

Le Roy par ces ſages Réglemens ſe diſpoſoit à faire la guerre plus réguliérement, qu'on ne l'avoit faite juſqu'à ce temps-là; & il eſt hors de doute qu'on en auroit vû de grands effets, ſans un fâcheux contre-temps cauſé par la jalouſie de quelques gens de la Cour, qui n'y avoient pas autant de conſidération qu'ils ſouhaitoient, & ne pouvoient voir les autres occuper à leur préjudice les premieres places dans la faveur du Prince: malheur preſque inévitable dans un Gouvernement, où le mauvais état des affaires du Souverain le rend trop dépendant de ſes Sujets. Il luy eſt impoſſible de contenter tous les Grands, & il y en a toûjours quelques-uns qu'il ne peut gueres mécontenter impunément.

J'ay déja dit qu'un des reproches que l'on faiſoit au Prince dont j'écris l'Hiſtoire, étoit de ſe laiſſer trop gouverner par ſes favoris; & ce reproche qui n'étoit pas ſans fondement, ſervoit toûjours de prétexte aux eſprits inquiets & broüillons, pour ſupplanter ceux dont ils envioient la faveur: & comme ils n'oſoient charger le Prince des déſordres de l'Etat, auſquels il étoit difficile de remédier dans les conjonctures fâcheuſes où l'on ſe trouvoit, ils en rendoient les Miniſtres reſponſables. C'eſt ainſi qu'en avoit uſé le Connétable pour perdre les Seigneurs de Gyac, de Beaulieu & de la Trimoüille: & ce fut auſſi la couleur que les nouveaux mutins dont je parle, donnérent à leur révolte.

Ceux qui avoient alors le plus de crédit à la Cour, étoient Charles d'Anjou Comte du Maine, & le Connétable. Ils étoient aſſez contens l'un de l'autre, parce que le Comte étoit redevable au Connétable de la place qu'il occupoit par la ruine de la Trimoüille, & que le Connétable depuis ce changement de Miniſtre, étoit en grande conſidération.

Comme ils étoient tous deux Princes du Sang, & le Comte beau-frere du Roy, on n'oſa pas non plus faire tomber directement ſur eux les plaintes que l'on faiſoit contre le Gouvernement; mais en général ſur ceux qui étoient du Conſeil du Roy. Dans le fond c'étoit au Connétable qu'on en vouloit. La Trimoüille ſon ennemi mortel avoit formé ſous main cette cabale: & elle ne pouvoit être plus dangereuſe par la qualité & par le nombre de ceux qui y entroient. Les Ducs de Bourbon & d'Alençon, les Comtes de Dunois & de Vendôme en

Hiſt. Chronologique Hiſt. d'Armes III. Hiſtoire de Jean Chartier. Abregé du Regne de Charl. VII. Monſtrelet.

étoient les Chefs. Ils s'abouchérent à Blois, où ils réſolurent de s'éloigner de la Cour, de faire ſoulever les peuples de leurs Gouvernemens & de leurs Terres, & de ne point mettre bas les armes, que le Roy n'eût exclu de ſon Conſeil ceux qu'ils luy nommeroient comme les auteurs des déſordres du Royaume & des miſeres des peuples: mais ce qui rendit ce parti plus redoutable, fut qu'ils entreprirent de mettre le Dauphin à leur tête, & ils y réüſſirent.

Ce jeune Prince étoit alors dans ſa dix-huitiéme année, bien fait, de beaucoup d'eſprit, à qui le joug d'un Gouverneur commençoit à devenir peſant, & le repos de la vie privée deſagréable. Ses confidens n'ignoroient pas ſes ſentimens là deſſus; mais la diſſimulation qui fut toûjours ſon grand talent, ne les avoit jamais laiſſé appercevoir au Roy ſon pere. Les Seigneurs de Chaumont, Boucicaut, Sanglier, & le bâtard de Bourbon furent chargez de le ſonder, & de luy donner communication de ce qui ſe tramoit, ſuppoſé qu'ils viſſent quelque eſpérance de l'engager.

Ils vinrent à Niort où il étoit, & s'acquittérent parfaitement de leur commiſſion. Aprés quelques diſcours généraux ſur le pitoyable état où ſe trouvoit le Royaume, & ſur le peu de ſoin que ceux qui gouvernoient avoient d'y apporter reméde, voyant qu'il les écoutoit aſſez volontiers, ils le prirent par ſon foible; en luy repréſentant que c'étoit une choſe indigne, qu'à ſon âge on le traitât encore en enfant, ſans luy donner aucune part ni au Gouvernement, ni aux affaires; que les Miniſtres le tiendroient dans cet état de dépendance autant qu'ils pourroient, s'il ne s'aidoit luy-même pour en ſortir; qu'il s'en préſentoit l'occaſion du monde la plus favorable; qu'ils pouvoient luy répondre que pluſieurs des Princes du Sang & des Généraux d'armée étoient tres-diſpoſez à luy offrir leurs ſervices autant par leur zele pour luy, que pour le bien de la France où tout étoit en déſordre; qu'on ne devoit point luy faire un myſtére de l'union qu'ils avoient faite entre eux pour rétablir l'ordre dans le Royaume; qu'ils ne réüſſiroient jamais mieux que quand on les verroit agir ſous ſes auſpices & en ſon nom; que le Roy ſe laiſſant gouverner par des gens qui ne ſe mettoient gueres en peine du bien public, le ſoin d'y pourvoir regardoit plus que perſonne celuy qui devoit un jour monter ſur le Trône; & que le moindre avantage qui pourroit luy en revenir, ſeroit qu'on penſeroit à le tirer de la vie obſcure, où on l'avoit déja laiſſé croupir trop long-temps.

Le Dauphin flatté de ces belles eſpérances, ſe livra de tout ſon cœur à la faction. Le Comte de la Marche ſon Gouverneur, homme ſage, & qui avoit juſqu'à ce temps-là élevé ce jeune Prince avec beaucoup de prudence & dans une grande ſoumiſſion pour le Roy, s'apperçut bien-tôt de quelque changement dans ſa conduite & dans ſes diſcours: mais l'arrivée ſubite du Duc d'Alençon avec beaucoup de Nobleſſe dont il s'étoit fait accompagner, ne donna pas le loiſir au Comte de remédier au mal. Le Duc d'Alençon le contraignit de ſortir de Niort, & s'empara de la perſonne & de l'eſprit du Prince.

Le Roy étoit à Angers, lorſqu'il apprit cette nouvelle par le Comte de la Marche même; & de plus que les Seigneurs de Chabannes, de Blanchefort, le bâtard de Bourbon, & pluſieurs autres avoient quitté les frontiéres à deſſein de ſe rendre à Blois, où les factieux accouroient de toutes parts pour entrer de là dans le Berri & dans la Sologne, & les faire ſoulever.

Le Connétable étoit parti de la Cour le jour même que le Roy apprit ce qui s'étoit paſſé à Niort: & il avoit couru grand riſque en paſſant par Blois. Il y fut fort mal reçu par le Duc de Bourbon & par les Comtes de Vendôme & de Dunois, qui dans l'entretien luy dirent pluſieurs choſes déſobligeantes. Il fut même mis en délibération, ſi on ne ſe ſaiſiroit pas de luy. C'étoit l'avis du Comte de Dunois. Ce Seigneur avant le rétabliſſement du Connétable à la Cour, étoit à la tête de toutes les grandes entrepriſes; & il voyoit avec chagrin, que depuis il n'étoit preſque nulle part qu'en ſecond, & que le Connétable avoit l'honneur de tout. C'eſt-là le foible des grands hommes, preſque inſéparable de la paſſion de la gloire qui les poſſede, & dans laquelle il y auroit beaucoup plus de grandeur, s'il y avoit plus de modération. Hiſt. d'Artus III.

Chabannes s'oppoſa fortement à l'avis du Comte de Dunois, & empêcha qu'il ne fût ſuivi; ſur ce qu'il repréſenta que le Connétable étant Gouverneur de l'Iſle de France, toutes les Villes de ces quartiers-là courroient riſque d'être perduës & d'être enlevées par les Anglois, ſi on l'arrêtoit. On le laiſſa aller fort convaincu de la grandeur du péril qu'il avoit couru, & de la mauvaiſe volonté de ſes ennemis, & ſe ſçachant bon gré de ſon bonheur & de ſa modération, qui l'avoient tiré d'un ſi mauvais pas.

En arrivant à Baugency, il trouva Gaucourt & Saintrailles, qui luy dirent que le Roy le prioit, quelque danger qu'il dût courir, de venir le trouver à Amboiſe juſqu'où il s'étoit avancé, & qu'il attendoit de luy cette marque de ſon attachement à ſon ſervice. Le Connétable ne differa à retourner ſur ſes pas, qu'autant de temps qu'il luy fallut pour faire préparer un bateau; car il n'avoit garde de retourner par terre. Il prit avec luy les plus réſolus de ſes gens, & remplit ſon bateau d'Archers. Il paſſa pendant la nuit ſous le pont de Blois ſans empêchement, & arriva à Amboiſe. Le Roy le récompenſa bien de ſon zele par le compliment obligeant qu'il luy fit, *qu'ayant avec luy ſon Connetable, il ne craignoit plus rien.*

Ils délibérérent ſur le parti qu'ils avoient à prendre dans une ſi fâcheuſe conjoncture, &

Digitized by Google

le Roy luy propoſant le deſſein qu'il avoit de A ſe mettre en ſeureté dans quelqu'une de ſes plus fortes Places, il l'en détourna, luy diſant, *Sire, ſouvenez-vous du Roy Richard.* Il parloit de Richard II. Roy d'Angleterre, qui ſous le précédent Regne avoit été pris par la Nobleſſe Angloiſe dans une Place où il s'étoit renfermé. Il fut donc réſolu que le Roy tiendroit la campagne avec ce qu'il pourroit ramaſſer de troupes. Ils prirent enſemble la route de Poitiers, aprés avoir envoyé des ordres de tous côtez à la Nobleſſe des Provinces, de les venir joindre en ces quartiers-là.

Le Roy commença par envoyer un Héraut B au Duc d'Alençon, pour luy ordonner de luy remettre Monſieur le Dauphin entre les mains: le Duc n'avoit garde de ſe deſſaiſir d'un tel gage. Scachant que le Roy approchoit, il ſortit de Niort, & alla pour ſurprendre Saint Maixent, où il avoit intelligence. Il ſurprit en effet la Place; mais les Religieux de l'Abbaye avec pluſieurs Bourgeois s'étant retranchez dans quelques tours de la Ville, & s'étant rendus maîtres d'une porte, y firent ferme contre les troupes du Duc d'Alençon. Le Roy n'étoit pas loin delà, lorſqu'il reçeut cet avis: il fit partir ſur le champ Prégent de Coetivi C Amiral de France avec la Varenne Sénéchal d'Anjou & de Poitou, Jean de Gaucourt, Philippe de Melun, Pierre de Bréſé, & de la Borde, qui arrivérent aſſez tôt, & entrérent par la porte qui n'étoit pas encore renduë. L'arrivée de ce ſecours fit abandonner la Place au Duc d'Alençon, qui jetta ſeulement quelques troupes dans le Château. Le Roy le fit aſſiéger dés le lendemain, & l'obligea à ſe rendre. Il marqua aux Bourgeois la ſatisfaction qu'il avoit de leur zele, & donna de grands priviléges aux Religieux.

Hiſt. Chronologique. Hiſtoire de Jean Chartier.

Cependant les factieux n'oublioient rien pour D ſoulever tout le Royaume contre le Roy; mais ils ne réüſſiſſoient pas en beaucoup d'endroits. La Nobleſſe d'Auvergne répondit aux ſollicitations qu'on luy fit de la part du Dauphin, qu'elle étoit prête de ſacrifier ſa vie & ſes biens pour ſon ſervice, pourvû qu'il ne s'agît pas de rien faire contre celuy du Roy.

Le Dauphin envoya au Duc de Bourgogne, pour le prier de luy donner quelque ſecours, & de trouver bon qu'en cas de beſoin, il pût avoir retraite dans ſes Etats. Le Duc répondit qu'il y ſeroit toûjours le trés bien venu; mais E que pour le ſoûtenir contre le Roy, il ne le feroit jamais; qu'il luy offroit ſa médiation pour le bien remettre avec luy; que c'étoit tout ce qu'il pouvoit luy promettre; & que pour luy témoigner le déſir qu'il avoit de le ſervir, il alloit inceſſamment envoyer au Roy une perſonne de ſa part, afin de luy obtenir ſon pardon.

Monſtrelet fol. 168.

Ces refus déconcertoient fort le Dauphin & les mécontens. Ils furent peu de jours aprés abandonnez du Comte de Dunois; & ce Seigneur ne pouvant plus ſoutenir les remords de ſa conſcience, ni ſe réſoudre à perdre l'Etat qui luy étoit redevable plus qu'à aucun autre de n'avoir pas ſuccombé ſous le joug des Anglois, vint ſe jetter aux pieds du Roy, & il en obtint aiſément ſon pardon.

Le Dauphin ne ſe voyant pas en ſeureté dans le Poitou, où les troupes du Roy groſſiſſoient de jour en jour, ſe retira avec les ſiennes en Bourbonnois ſur les Terres du Duc de Bourbon le plus puiſſant des revoltez. Le Roy les ſuivit de prés. Toutes les Places d'Auvergne fermérent leurs portes au Dauphin, & les ouvrirent au Roy: & même cette Province luy fournit généreuſement une aſſez groſſe ſomme d'argent. Il n'arriva qu'un ſeul echec à ce Prince dans cette longue marche. Ce fut auprés d'Aigueperſe, ou Chabannes luy enleva ſon artillerie, & brula toutes ſes poudres.

Hiſtoire de Jean Chartier.

On en retrouva d'autres: on entra dans le Bourbonnois: pluſieurs Châteaux y furent forcez, ou ſe rendirent; & un détachement s'étant jetté dans le pays de Forés; où le Duc de Bourbon avoit pluſieurs Places, y fit le dégât, & prit quelques Forteresſes.

La vigueur & la promtitude du Roy eurent bien-tôt réduit les revoltez à la derniere extrêmité. Ils furent contraints d'avoir recours au crédit du Duc de Bourgogne, dont les Envoyez, auſſi-bien que le Comte d'Eu avoient déja diſpoſé le Roy à la clémence, ſuppoſé que les coupables ſe miſſent en état de la mériter. Il fut arrêté que le Dauphin & le Duc de Bourbon viendroient à Cuſſet, où le Roy étoit, ſe jetter à ſes pieds, pour luy demander pardon. Ils y vinrent accompagnez de la Trimoüille, de Chaumont, & de Prie. Quand ils furent à demie lieuë de la Ville; le Roy envoya dire à ces Seigneurs que la grace n'étoit pas pour eux, & que s'ils avançoient davantage, on les arrêteroit.

Sur cet ordre le Dauphin ſe mit en colére, & dit au Duc de Bourbon que puiſque le Roy refuſoit de pardonner à ſes ſerviteurs, il n'accepteroit pas luy-même le pardon, & voulut retourner ſur ſes pas. Le Duc l'arrêta, luy repréſentant qu'il n'étoit plus temps de reculer, qu'ils étoient inveſtis de troupes de toutes parts; que quand il auroit fait ſon accommodement, on parleroit de celuy des autres, & qu'il connoiſſoit aſſez la bonté du Roy, pour eſpérer qu'il ſe laiſſeroit fléchir.

Monſtrelet loc. cit.

Ces trois Seigneurs s'étant retirez, le Dauphin & le Duc de Bourbon entrérent dans la Ville, & furent conduits chez le Roy. Ils ſe jettérent à ſes pieds, & il les reçut aſſez froidement. Il dit au Dauphin qu'il s'allat repoſer, & qu'il le verroit le lendemain plus à loiſir: puis ſe tournant vers le Duc de Bourbon, ce n'eſt pas là, luy dit-il d'un ton aſſez ſevére, la premiere faute que vous faites; je vous conſeille de n'en plus faire de pareilles; car il pourroit vous en prendre mal.

Le lendemain le Dauphin & le Duc de Bourbon parurent devant le Roy au ſortir de la Meſſe, & luy demandérent de nouveau par-

don. Le Dauphin le pria de vouloir bien permettre que la Trimoüille, Chaumont, & de Prie revinſſent à la Cour. Le Roy fit paroître qu'il trouvoit fort mauvais qu'on luy fît cette demande. Le Dauphin inſiſtant de nouveau juſqu'à dire qu'il avoit engagé ſa parole, & qu'il ne pouvoit demeurer à la Cour, ſi ces trois Seigneurs n'y étoient rappellez, le Roy luy répondit en colére, vous pouvez vous retirer ſi vous le voulez, la porte de la Ville eſt ouverte: & ſi elle n'eſt pas aſſez grande, je ferai abattre vingt toiſes de la muraille pour faciliter votre ſortie; & en même temps il luy tourna le dos.

Cet aheurtement du Dauphin ne produiſit rien autre choſe, ſinon que tous les Officiers de ſa maiſon furent caſſez, excepté ſon Confeſſeur & ſon Cuiſinier, & qu'on le fit ſervir par d'autres, dont on étoit bien ſeur. Pour ce qui eſt du Duc de Bourbon, le Roy ne luy permit pas de s'éloigner, qu'il ne luy eût remis entre les mains le Château de Loches, celuy de Vincennes, Corbeil, & Sancerre, où ce Duc avoit des troupes. Le Duc d'Alençon & le Comte de Vendôme obtinrent auſſi leur grace; & le Roy, pour appaiſer les mouvemens que cette revolte avoit cauſez en divers lieux, donna avis de la ſoumiſſion du Dauphin à toutes les Provinces du Royaume par ſes Lettres datées de Cuſſet le vingt-quatriéme de Juillet de l'an 1440.

Monſtrelet loc. cit.

An. 1440.

Ainſi finit cette guerre civile, qui dura ſix mois. Le Roy, qui en voyoit les conſequences, la pouſſa avec toute l'activité & toute la vigueur poſſible. Elle fut nommée la *Praguerie*, & les révoltez *Les Pragous*; mais je ne trouve point dans l'Hiſtoire la raiſon qui fit donner ces noms biſares à cette faction. Comines dit qu'elle fut appellée *Praguerie*, ou *Briguerie*, ce qui pourroit faire croire que ce nom vient du mot de brigue, c'eſt-à-dire faction.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Aprés la paix, le Roy prit ſa route vers le Berri. Il réduiſit à ſon obéïſſance en chemin, faiſant la Ville de la Charité ſur Loire, y laiſſa une forte garniſon, & arriva à Bourges, où s'étoient aſſemblez par ſon ordre beaucoup de Prélats, de Juriſconſultes, & d'autres habiles gens du Royaume, qu'il vouloit conſulter ſur le parti qu'il avoit à prendre touchant le nouveau ſchiſme, qui venoit de ſe former dans l'Egliſe.

Hiſt. Chronologique de Charles VII.

En vain les Ambaſſadeurs de France & ceux des autres Souverains avoient fait tous leurs efforts, pour accommoder le Pape avec le Concile de Baſle. On ne vouloit ſe relâcher ni de part ni d'autre. Le Cardinal d'Arles chef des adverſaires du Pape continuoit de tenir les Aſſemblées à Baſle. Le Pape tenoit les ſiennes à Ferrare, d'où il les tranſporta peu de temps aprés à Florence, à cauſe de la maladie contagieuſe. Chacun tâchoit d'attirer les Princes de ſon côté. Enfin l'an 1439. le Concile de Baſle dépoſa Eugéne du Pontificat, en le traitant de perturbateur de la paix de l'Egliſe, de parjure, de ſimoniaque, de ſchiſmatique, d'hérétique obſtiné.

Le Roy qui prévoyoit les ſuites funeſtes d'un coup de ſi grand éclat, avoit fait tout ſon poſſible pour le ſuſpendre; mais le Concile n'avoit eu nul égard à ſes remontrances. Aprés cette dépoſition, il fut queſtion dans le Concile d'élire un autre Pape. L'Empereur Albert d'Autriche ne put obtenir qu'on differât cette élection. Le Cardinal d'Arles qui étoit l'unique du Sacré Collége demeuré à Baſle, onze Evêques, ſept Abbez, quatorze Docteurs, ou Théologiens, furent nommez par le Concile pour la faire, & ils entrérent au Conclave le trentiéme d'Octobre.

Au premier ſcrutin, dix-ſept differents ſujets furent propoſez pour la Papauté, & eurent chacun quelques ſuffrages, les uns plus, les autres moins. Un ſçavant Hiſtorien a écrit, que de ce nombre fut Jean Comte d'Angoulême fils cadet de Loüis Duc d'Orleans, & couſin germain du Roy Charles VII. c'eſt celuy dont j'ai parlé dans l'Hiſtoire du Regne de Charles VI. & qui fut envoyé tout jeune en ôtage en Angleterre pour une ſomme d'argent, que le Duc d'Orleans ſon frere aîné avoit promiſe aux Anglois, lorſqu'il les fit venir à ſon ſecours contre la faction du Duc de Bourgogne; il demeura trente-deux ans à la Cour d'Angleterre, & l'avoit charmée par ſa regularité, par ſa pieté & par ſes autres vertus. Ceux qui le propoſérent, avoient ſans doute en veuë d'engager le Roy de France à la protection du Concile de Baſle; mais aprés pluſieurs ſcrutins, le choix tomba enfin ſur Amedée Duc de Savoye, Prince dont la vie fut variée d'événemens auſſi biſares, qu'on en ait jamais veu.

Maſſon in Vitis Pontificum.

Il étoit fils d'Amedée Comte de Savoye VII. du nom. Il n'avoit que huit ans lorſque ſon pere mourut, & étant parvenu à l'âge de gouverner, il ſe diſtingua entre les Princes de ſon temps par une ſi grande prudence, qu'elle luy acquit le ſurnom de Salomon. Les plus puiſſans Souverains le prenoient pour Arbitre dans les differends qu'ils avoient entre eux, & le conſultoient dans les affaires les plus importantes: ce fut de ſon temps que le Comté de Savoye fut érigé en Duché. Il avoit l'eſprit naturellement Philoſophe; quelque talent qu'il eût pour le gouvernement, il en ſentit plus le poids qu'il n'en goûta les douceurs; & à l'exemple de l'Empereur Diocletien, partie par amour du repos, partie par mépris pour les grandeurs de ce monde, il renonça au Throne, qu'il ceda à ſes deux fils Loüis & Philippe.

Il choiſit pour ſa retraite, à deſſein d'y paſſer tout le reſte de ſes jours, un lieu nommé Ripaille ſur les bords du Lac de Geneve vis-à-vis de Lauſane. Cette ſolitude étoit trés-agréable par la bonté de l'air, par les bois, les prairies, les eaux, les vignes, & par tout ce qui peut contribuer à la beauté d'un pays. Il y fit bâtir de beaux corps de logis, & faire un grand parc, qu'il peupla de quantité de

bêtes fauves. Six Seigneurs de ſa Cour l'y ſuivirent, & y firent avec luy comme une communauté d'Hermites. Ils prirent un habillement conforme à cet état. C'étoit une grande robe de gros drap cendré avec un manteau par deſſus, laiſſérent croître leur barbe & leurs cheveux ; & l'unique marque de Nobleſſe qu'ils retinrent, fut une croix d'or qui leur pendoit ſur la poitrine. Ce fut là qu'il fonda l'ordre Militaire de Saint Maurice Patron de Savoye, mais ſans embraſſer l'Ordre Monaſtique, comme quelques-uns l'ont écrit fauſſement.

Ils vivoient enſemble dans un grand repos, ſans s'interdire les plaiſirs innocens de la chaſſe & de la pêche, & les autres commoditez de la vie. Une telle réſolution, & ce ſyſtême de vie fit beaucoup parler le monde. On crut communément qu'il s'étoit retiré en ce lieu uniquement pour ſe délivrer de l'embarras des affaires, & pour goûter plus librement les plaiſirs de la vie. Il ſe fit à cette occaſion beaucoup de médiſances ; & on prétend que de là eſt venu le proverbe, *faire Ripailles*, c'eſt-à-dire, ſe donner du bon temps. Il eſt certain toutefois qu'on y vivoit avec beaucoup d'innocence, & ſans aucun ſcandale.

Il y avoit déja cinq ans que le Duc étoit dans cette retraite, lorſque le Concile de Baſle entreprit de le mettre à la place d'Eugene IV. ſur le Throne Pontifical. La nouvelle de ſon élection luy fut portée par le Cardinal d'Arles accompagné des plus conſidérables membres du Concile. Ce Cardinal le conjura de ne pas refuſer la Thiare qu'on luy préſentoit, l'aſſeurant qu'il y alloit du ſalut de l'Egliſe, & du bien de toute la chrétienté. Il y avoit ſans doute de quoi beaucoup délibérer ; mais ſoit qu'Amedée commençât à s'ennuyer de ſa ſolitude, ſoit que la réputation de ſainteté que le Cardinal avoit dans le monde, & les raiſons qu'il employa, luy perſuadaſſent qu'il étoit de la gloire de Dieu de ſe rendre, il accepta aprés quelque réſiſtance & en pleurant, l'offre qu'on luy faiſoit. Il quitta l'habit d'Hermite, ſe fit raſer les cheveux & la barbe ; & s'étant laiſſé conduire à l'Egliſe de Saint Maurice, il y fut ſalué Pape, & prit le nom de Felix V.

Cette élection fut déſapprouvée de tous les Princes, qui s'étoient oppoſez à la dépoſition d'Eugéne. Les Ambaſſadeurs de France, qui étoient à Baſle, proteſtérent contre, & déclarérent au nom du Roy leur maître, qu'il demeureroit dans l'obédience d'Eugéne, & qu'il y demeureroit juſqu'à ce qu'une affaire auſſi importante que celle-là eût été meurement examinée dans un Concile Oecumenique, ou dans une Aſſemblée de l'Egliſe Gallicane & des Grands de ſon Royaume, dont l'avis regleroit ſa conduite. Ce fut cette Aſſemblée que le Roy convoqua à Bourges, & où il ſe rendit aprés avoir diſſipé la revolte, dont j'ai parlé.

Ex cod. M. S. S. Victoris apud Spondanum

An. 1440.

Le Concile de Baſle & le Pape Eugéne ne manquérent pas d'y envoyer leurs Députez. Jean de Ségovie & le Cardinal de Tourars * furent les chefs des deux partis. Le premier pour le Concile de Baſle, & l'autre pour Eugéne. On les entendit l'un & l'autre en diverſes ſeances ; & aprés bien des délibérations, le Roy fit déclarer par la bouche de Martin Gouge Evêque de Clermont qui étoit un de ſes principaux Miniſtres, qu'il avoit toûjours eu beaucoup de reſpect & de déférence pour les Conciles généraux ; qu'il avoit marqué l'un & l'autre en particulier au Concile de Baſle, où il avoit toûjours eu ſes Ambaſſadeurs ; qu'il avoit veu avec beaucoup de douleur les broüilleries ſurvenuës entre ce Concile & le Pape Eugéne ; qu'il avoit fait tout ſon poſſible pour détourner le Concile de procéder contre ce Pape ; qu'on y avoit eu nul égard pour ſes remontrances ; qu'on avoit pouſſé les choſes à l'extrêmité, juſqu'à dépoſer le Pape, & en mettre un autre en ſa place ; qu'aprés avoir tout bien conſidéré, les Prélats & les Seigneurs de ſon Royaume avoient jugé qu'il ne devoit pas renoncer à l'obédience d'Eugéne, qu'il s'en tiendroit là ; qu'il le prieroit d'aſſembler l'année ſuivante un Concile général en France, pour éteindre un ſchiſme ſi pernicieux pour l'Egliſe ; qu'il conſeilloit aux Peres de Baſle & à Monſieur de Savoye (c'eſt ainſi qu'il qualifioit le nouveau Pape Felix) de s'abſtenir de lancer de nouvelles excommunications ; mais de penſer ſérieuſement à procurer la paix de l'Egliſe par d'autres voyes, & de ne point ſuſciter de troubles dans le Clergé de ſon Royaume ; que Monſieur de Savoye étant ſon parent, il empêcheroit que les François n'en uſaſſent mal envers luy ; mais qu'il attendoit de ſa prudence qu'il contribuât de ſon côté à rétablir la paix.

* De Iuret cremata.

Ce fut-là le réſultat de l'aſſemblée de Bourges, qui déconcerta fort Felix & le Concile de Baſle : mais d'autre part Eugéne fut refuſé ſur la demande qu'il fit par ſes Ambaſſadeurs, de la ſuppreſſion de la Pragmatique Sanction. On leur répondit qu'on la feroit inviolablement obſerver dans le Royaume, & que s'il y avoit quelque changement à y faire, on s'en rapporteroit au Concile général, quand le Pape l'auroit aſſemblé en France. Le Duc de Bourgogne ſuivit l'exemple du Roy, & continua dans l'obédience d'Eugéne, auſſi-bien que la Caſtille, la Hongrie, l'Italie, & l'Angleterre. Au contraire la Savoye, les Suiſſes, & quelques Villes d'Allemagne embraſſérent le parti de Felix. La plus grande partie de l'Allemagne prit celuy de la neutralité : ainſi l'Egliſe ſe voyoit preſque au même état, où elle ſe trouva au temps du grand ſchiſme ; mais Dieu ne permit pas que celuy-cy durât ſi long-temps.

Æneas Sylvius.

Cependant les Anglois n'avoient pas manqué de profiter de la révolte du Dauphin : car quoique le Roy, avant que de marcher contre les Rébelles, eût eu ſoin de bien munir toutes ſes frontiéres, les ennemis prévirent qu'il feroit

ſeroit arrêté long-temps au delà de la Loire, & qu'ils auroient tout le loiſir d'exécuter quelque entrepriſe conſidérable. Ils ſe déterminérent donc au Siége de Harfleur. Les Comtes de Sommerſet & de Dorſet, & le Général Talbot vinrent l'inveſtir avec ſix mille hommes par terre, & avec quelques Vaiſſeaux par mer. Les deux freres Jean & Robert D'Eſtouteville commandoient dans la Place, où la garniſon étoit de quatre cens hommes, ſans compter les Matelots & les Habitans qui firent parfaitement bien leur devoir. Les Anglois furent ſept mois devant la Ville; & cette réſiſtance donna le temps au Roy d'y envoyer du ſecours.

Monſtrelet. fol. 169.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Le Comte d'Eu, le Comte de Dunois, le bâtard de Bourbon, la Hire, Saint Simon, Gaucourt, Penneſat, Brouſac, d'Ailli, d'Humieres s'approchérent du camp ennemi avec quatre mille hommes; & il fut réſolu dans le Conſeil de guerre qu'on l'attaqueroit. Le Comte d'Eu ſe chargea de paſſer avec quelques barques au travers des Vaiſſeaux Anglois, pour jetter du ſecours dans la Place, tandis qu'on feroit par terre deux attaques au camp; l'une ſous les ordres du Comte de Dunois, & l'autre conduite par quelques Seigneurs de Picardie avec les troupes de leur province. La Hire devoit demeurer à cheval avec le reſte des Gendarmes pour ſoutenir les attaques.

La choſe s'exécuta comme on l'avoit projettée: & les Commandans de la Place ne manquérent pas de ſeconder cet effort par une vigoureuſe ſortie. Mais les Généraux Anglois avoient ſi bien mis ordre à tout, leurs retranchemens étoient ſi forts, & ils ſe comportérent avec tant de bravoure, que les François furent par tout repouſſez avec perte; Jean de Chailly & Harpin de Richanne Gouverneur du Rue y furent tuez. Le Comte d'Eu ayant perdu quelques-unes de ſes barques qui échoüérent, ne put rien faire non plus du côté de la mer. Cette tentative cependant ne fut pas tout-à-fait inutile; car Rambures ayant été envoyé au camp des Anglois, & leur ayant fait entendre qu'on n'en demeureroit pas au premier aſſaut, il y conclut la capitulation de la Place, à condition que les aſſiégez auroient la vie ſauve & la liberté, ſans quoy ces braves gens auroient été obligez de ſe rendre à diſcrétion. De cette ſorte Harfleur retourna ſous la domination Angloiſe auſſi-bien que Montivilliers; le Roy ſe dédommagea de cette perte par la priſe de Conches, de Louviers, de Saint Germain en Laye, & de quelques Forteresſes en Champagne.

An. 1440. Hiſt. Chronologique. Hiſt. d'Artus III.

Quoique les conférences qu'on avoit tenuës à diverſes repriſes au Bourg d'Oye en Picardie, n'euſſent rien produit pour la paix entre la France & l'Angleterre, on n'avoit pas laiſſé d'y conclure un article aſſez important, qui fut la liberté de Charles Duc d'Orleans priſonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincour, c'eſt-à-dire depuis vingt-cinq ans.

Ce qui empêchoit principalement la délivrance de ce Prince, étoit qu'Henri V. en mourant, avoit expreſſément recommandé au Duc de Gloceſtre Regent du Royaume d'Angleterre, de ne le point relâcher avant que Henri VI. ſon fils fût majeur, & en état de gouverner par luy-même les Etats d'Angleterre. Cette derniére volonté de Henri fut exactement ſuivie, tandis qu'on n'offrit pas une rançon aſſez groſſe pour tenter les Anglois; & ce qui empêchoit de l'offrir, étoit que la Maiſon d'Orleans, dont les biens avoient été au pillage pendant toute la guerre, ne pouvoit pas la fournir, & que d'ailleurs les Finances du Roy luy ſuffiſoient à peine pour ſoutenir la guerre.

Le Comte de Dunois frere du Duc d'Orleans faiſoit cependant tous ſes efforts pour le tirer des mains des Anglois, & faute de reſſource pour cela, il ſe détermina enfin à avoir recours au Duc de Bourgogne, malgré la haine inveterée qui n'avoit pas encore ceſſé entre les deux Maiſons.

Le Duc de Bourgogne naturellement tres-généreux ſe piqua d'honneur, & crut avec raiſon qu'il luy ſeroit glorieux de ſe réconcilier avec un ennemi accablé, en le tirant luy-même de la miſére. Les Anglois demandoient trois cens mille écus pour la rançon du Duc d'Orleans: le Duc de Bourgogne s'engagea à en payer deux cens mille, à condition que le Duc d'Orleans épouſât Mademoiſelle de Cleves fille du Duc de Cleves, & de la ſœur du Duc de Bourgogne; & que les querelles des deux Maiſons fuſſent entiérement éteintes, ſans qu'on parlât déſormais de réparation pour tous les torts qu'on pourroit s'être faits les uns aux autres.

Monſtrelet fol. 173.

Le Duc d'Orleans ne balança pas à accepter ces conditions; & le Comte de Dunois ayant trouvé le reſte de la ſomme, le Duc fut ramené à Calais, & remis en pleine liberté avec l'agrément du Roy, qui ne fut pas long-temps ſans en avoir quelque repentir, à cauſe de la conduite que tint ce Prince en arrivant en France: Car au lieu de venir d'abord le ſaluer, il alla à la Cour du Duc de Bourgogne, où il fit un aſſez long ſéjour, & prit des liaiſons qui firent naître de fâcheux ſoupçons dans l'eſprit du Roy.

La Ducheſſe de Bourgogne vint au devant de luy juſqu'à Gravelines. Peu de jours aprés le Duc de Bourgogne y vint luy-même. L'entrevûë fut pleine de tendreſſe & de cordialité: ils s'embraſſérent, & furent quelques momens ſans pouvoir parler pour exprimer leur joye. Ce ne furent enſuite que témoignages de reconnoiſſance du côté du Duc d'Orleans, & d'amitié de la part du Duc de Bourgogne. comme ce fut dans le temps des conférences qui ſe tenoient pour la paix auprés de Gravelines, l'Archevêque de Reims Chancelier de France, l'Archevêque de Narbonne, le Comte de Dunois, & pluſieurs autres François furent témoins de tout ce qui ſe paſſa en cette

occaſion. Le Duc d'Orleans leur fit de grandes carreſſes, ſur tout au Comte de Dunois ſon frere, à qui il avoit fait préſent quelque temps auparavant de ce Comté & de quelques autres Terres, pour reconnoître le zele qu'il avoit eu pour ſa délivrance.

Sainte Marthe Hiſtoire de la Maiſon de France. l. 9.

Les deux Ducs allérent de Gravelines à Saint Omer, où l'on leur fit une magnifique réception. Ce fut-là que le Duc de Bourgogne requit le Duc d'Orleans de ſigner le Traité d'Arras. Il le fit publiquement dans le Chœur de l'Egliſe de Saint Bertin, aprés qu'on en eut fait la lecture en Latin & en François. Il proteſta ſeulement ſur l'article de la mort de Jean Duc de Bourgogne, qu'il ne prétendoit point être obligé de faire aucune excuſe touchant cette mort; parce qu'il n'en avoit point été conſentant, & que quand il la ſçut, il en avoit eu bien du chagrin, prévoyant les ſuites funeſtes qu'elle auroit pour le Royaume. Aprés que le Duc eut fait ſerment d'obſerver ce Traité, on le préſenta au Comte de Dunois, & on le pria de faire le même ſerment. Il en fit quelque difficulté; mais il y conſentit à la priere du Duc d'Orleans. Enſuite ce Duc fût fiancé avec Mademoiſelle de Cleves par l'Archevêque de Narbonne, & l'épouſa peu de jours aprés.

Il y eut beaucoup de ſplendeur & de magnificence dans cette cérémonie. Elle fut ſuivie d'une autre qui ſe fit le jour de Saint André pour l'Aſſemblée de l'Ordre des Chevaliers de la Toiſon d'or, inſtitué par le Duc de Bourgogne, onze ans auparavant. Ce qu'il y eut de plus mémorable en cette rencontre, fut que le Duc d'Orleans reçut le collier de cet Ordre des mains du Duc de Bourgogne, & que le Duc de Bourgogne reçut des mains du Duc d'Orleans le collier de l'Ordre du Porc-épi, inſtitué par le feu Duc d'Orleans, celuy même qui avoit été aſſaſſiné par le pere du Duc de Bourgogne. Cette action fut regardée comme le gage mutuel d'une parfaite réconciliation des maiſons d'Orleans & de Bourgogne aprés trente-trois ans de la plus implacable haine. Le retour fut en effet tres-ſincére, & depuis ce temps-là tout fut entiérement oublié de part & d'autre.

Cette reconciliation des deux Princes ne pouvoit être que tres-agréable au Roy; mais il auroit ſouhaité y avoir eu plus de part qu'il n'y en eut, & qu'ils n'euſſent pas paſſé d'une extrêmité à l'autre, c'eſt-à-dire que l'union ne fût pas devenuë ſi étroite, qu'on luy mandoit qu'elle étoit. Ce qui luy donna le plus d'inquiétude, fut qu'il apprit que ces deux Princes avoient de concert envoyé le collier de la Toiſon au Duc d'Alençon, & au Duc de Bretagne, qui l'avoient reçu. Ses Miniſtres luy firent comprendre qu'il avoit tout à craindre de l'union de ces quatre Princes, veu principalement que le Duc d'Alençon étoit un eſprit inquiet & dangereux; dequoi il avoit eu déja de trop grandes preuves dans la derniere revolte; que leur veuë en cela étoit ſans doute de ſe rendre maîtres du gouvernement, que déja une infinité de Nobleſſe s'attachoit au Duc d'Orleans; qu'il ſe préparoit à venir à la Cour avec une ſuite de plus de trois cens chevaux; que les troubles du regne paſſé, qui avoient renverſé tout l'Etat, n'étoient venus que de la trop grande autorité qu'on avoit laiſſé prendre aux Princes; qu'aprés s'en être emparez par le moyen de l'union qu'ils avoient faite entre eux, leur ambition les avoit diviſez, & mis enſuite tout le Royaume en combuſtion; & qu'enfin il ne devoit pas ſouffrir que le Duc d'Orleans vînt à la Cour avec cette grande ſuite de Nobleſſe; mais ſeulement avec un certain nombre de gens qu'il devoit luy preſcrire.

Les Miniſtres regardoient pour le moins autant en tout cecy leur interêt, que celuy du Roy & de l'Etat; mais aprés tout leurs raiſonnemens politiques étoient d'autant mieux fondez, que l'on commençoit à connoître le genie indocile du Dauphin, à qui il falloit ôter toute occaſion de broüiller, & pour cet effet aller au devant de tout ce qui pourroit donner naiſſance à quelque parti. Ils repréſentérent donc au Roy que ſi le Duc d'Orleans venoit à la Cour avec cette nombreuſe ſuite de Nobleſſe, il n'en faudroit pas davantage pour réveiller les eſprits, pour luy attacher une infinité de mécontens, & pour le mettre en état de ſe faire craindre, & de tout entreprendre.

Le Roy ſuivit ce conſeil. Il avoit fait dire au Duc d'Orleans qu'il étoit dans l'impatience de le voir, il s'étoit plaint à luy du long-temps qu'il avoit été ſans le venir ſalüer; & ſur ces reproches qui luy marquoient la bonté du Roy, il s'étoit mis en chemin pour venir à la Cour. Elle étoit alors au delà de la Loire, & le Duc étoit déja arrivé à Paris, lorſqu'il reçut ordre de congédier cette grande ſuite de Gentilshommes, & en particulier ceux qui étoient ſujets du Duc de Bourgogne. Cet ordre le ſurprit & le fâcha; de ſorte que quittant le deſſein d'aller à la Cour, il ſe retira dans ſon Duché d'Orleans, où il demeura pluſieurs mois ſans aller trouver le Roy.

Monſtrelet fol. 177.

An. 1441.

La Cour affecta de paroître ne pas ſe mettre fort en peine de ſon chagrin. Le Roy repaſſa la Loire, & vint en Champagne avec des troupes au mois de Février. Il avoit avec luy le Dauphin, le Connétable & le Comte du Maine. Sa ſeule préſence remit dans le devoir pluſieurs Forteresſes, dont les Seigneurs ou les Gouverneurs obtinrent leur grace en ſe ſoumettant. Le Damoiſeau de Commerci fut de ce nombre. Le Roy par ſa ſeule autorité termina la guerre qui s'étoit de nouveau allumée entre le Comte de Vaudemont & le Marquis du Pont fils de René Roy de Sicile & Duc de Bar; mais ce qu'il fit de plus digne de luy dans ce voyage, fut de commencer à mettre en exécution le projet qu'il avoit formé depuis long-temps, d'arrêter la licence des gens de guerre, qui faiſoient preſque autant de mal aux peuples, que les ennemis mêmes.

Monſtrelet fol. 178. Hiſtoire de Jean Chartier.

Il falloit pour cela faire en sorte que leur solde leur fût exactement payée ; car le défaut de paye étoit le prétexte dont ils autorisoient leurs brigandages. L'épuisement du Thrésor Royal ne comportoit pas cette dépense. Les Villes, sur les remontrances que le Roy leur fit faire touchant les grands avantages qu'elles retireroient de ses reglemens, promirent de fournir les fonds necessaires au payement des gens de guerre, & les Paysans s'obligérent aussi à donner leur quote-part. Dés que le Roy eut leur parole là-dessus, il ordonna que pendant le quartier d'hyver tous les soldats auroient leur demeure dans les Villes fermées & dans les Forteresses, leur fit défense de prendre leurs quartiers dans les Bourgs & dans les Villages, & de faire les moindres désordres à la campagne sous peine de punition corporelle.

Pour montrer que ce n'étoit pas de vaines menaces, il commença par casser plusieurs Officiers & Gouverneurs de Places, dont on luy avoit fait les plus grandes plaintes, & fit arrêter à Bar-sur-Aube le Bâtard de Bourbon frere du Duc de Bourbon. Ce Gentilhomme, qui avoit toûjours à sa suite un grand nombre de soldats déterminez, étoit un de ceux qui avoient fait les plus grandes violences, & le plus d'extorsions sur les peuples. Le Roy toutefois ne l'auroit pas apparemment choisi entre plusieurs autres aussi coupables que luy pour en faire un exemple, s'il n'avoit eu d'autres raisons d'en user ainsi.

Non seulement le Bâtard de Bourbon avoit été de la derniere revolte ; mais encore c'étoit luy qui avoit le plus contribué à débaucher le Dauphin. De plus le Roy avoit sçu qu'aprés la prise de Harfleur par les Anglois, il avoit été trouver le Duc de Bourgogne, pour le solliciter de se déclarer en faveur du Duc de Bourbon durant la revolte de ce Prince, & luy avoit offert son service, au cas qu'il voulût prendre le parti des Mécontens. Ce furent là les véritables causes de sa perte, dont ses violences exercées contre les peuples de la campagne ne furent que les prétextes. Le Roy luy fit faire son procés : il fut condamné à être noyé. On le mit dans un sac, & on le jetta dans la riviére ; supplice alors assez en usage en France. Ce coup de sévérité eut un grand effet pour contenir les troupes ; il fut fort applaudi, & gagna au Roy le cœur des peuples. Le Duc de Bourbon en fut tres-irrité ; mais le Roy, qui en luy accordant sa grace, l'avoit obligé à luy mettre entre les mains Loches, Corbeil, Sancerre & Vincennes, ne le craignoit plus & l'avoit mis hors d'état de remuer & de rien entreprendre.

Il s'étoit fait auparavant une autre exécution qui n'avoit pas été d'un moindre éclat. Ce fut celle de Gilles de Laval Seigneur de Rais, Maréchal de France, que le Duc de Bretagne dont il étoit sujet, fit arrêter, & ensuite pendre & brûler à Nantes, aprés qu'il eut été convaincu de magie & de divers autres crimes abominables. C'étoit un tres-vaillant homme, mais un tres-grand scelerat.

Monstrelet fol. 171.

La maniére dont le Roy étoit venu à bout de la conjuration des Princes, & la vigueur dont il les avoit poussez, luy acquirent dans son Royaume un degré d'autorité qu'il n'avoit point eu jusqu'alors ; & il apprit en même temps par expérience, qu'un Prince agissant par luy-même à la tête de ses armées, exécute ce qu'il a projetté tout autrement qu'il ne feroit par le ministére de ses plus habiles & de ses plus fideles Lieutenans. C'est ce qui le fit résoudre à faire désormais la guerre en personne autant qu'il le pourroit. Cette résolution fut le salut de son Royaume, & la fortune qui avoit paru jusqu'alors balancer entre les deux partis, se déclara depuis presque en toutes occasions pour le sien.

Il alla assiéger Creil Place forte & importante sur la riviére d'Oyse, & la prit par capitulation, aprés douze jours de Siége. La prise de cette Place fut une disposition pour une plus grande entreprise qu'il méditoit ; c'étoit l'attaque de Pontoise, dont le voisinage incommodoit extrêmement Paris. Les Anglois menaçoient toûjours de là cette Capitale, & ils ne desespérérent jamais d'y rentrer, tandis qu'ils se purent maintenir dans ce poste. Aussi avoient-ils grand soin d'y entretenir toûjours une forte garnison. Ils l'avoient extrêmement fortifié, & étoient résolus de tout faire pour le conserver.

Hist. Chronologique Monstrelet. Histoire de Jean Chartier.

Le Roy, aprés avoir séjourné quelques jours à Creil, vint investir Pontoise avec une armée de dix à douze mille hommes. Depuis plusieurs années on n'en avoit point vû de si forte en France ; & le Dauphin l'y accompagna avec tout ce qu'il y avoit de plus grands Capitaines, & de plus brave Noblesse.

Le Siége dura trois mois, pendant lesquels la Place fut ravitaillée cinq fois, & la garnison changée tantôt par le Duc d'York, & tantôt par le Général Talbot. Durant ce temps-là ceux du camp furent presque tous les jours aux mains, soit avec la garnison dans les sorties, soit avec les Anglois qui tenoient la campagne, soit à la défense des postes avancez, jusqu'au dix-neuviéme jour de Septembre, que l'on donna un assaut général à la muraille par trois endroits différens.

An. 1441. Journal du Regne de Charl. VII. Monstrelet Histoire de Jean Chartier.

Le Roy prit la conduite de l'attaque qui se devoit faire à la Tour du Friche sur le bord de la riviére d'Oise du côté de Meulan. Il avoit avec luy les Comtes d'Eu, de la Marche, & de Tancarville ; le Maréchal de Culan, les Sires de Moüi, de Beauvoisis, le fils aîné du Seigneur de la Tour d'Auvergne, & un des fils du Seigneur d'Albret, & quantité d'autres Chevaliers & Ecuyers. Toute cette troupe étoit de deux mille cinq cens hommes tant Lanciers qu'Archers, Arbalêtriers, & hommes d'armes.

L'attaque du côté de Nôtre-Dame étoit commandée par le Dauphin accompagné de Charles d'Anjou Comte du Maine, du Con-

nérable, de l'Amiral Prégent de Coitivi, de Graville Général de l'Artillerie, avec environ autant de monde qu'il y en avoit à l'attaque du Roy.

La troiſiéme attaque ſe fit au Boulevart du pont par Loheac Maréchal de France, où étoient les Seigneurs de Thoüars, de la Suſe, de Montejean avec cinq cens Lances & autant d'Archers. La Hire étoit avec un corps de cavalerie du côté de Normandie pour couvrir le camp, en cas que durant l'aſſaut, les Anglois dont divers pelotons rôdoient aux environs, entrepriſſent de faire diverſion.

L'aſſaut dura deux heures & demie avec un grand carnage de part & d'autre; mais enfin la victoire demeura aux François. Les Anglois furent premiérement forcez à l'attaque du Roy. Il monta luy-même ſur la muraille l'épée à la main, & l'on fit d'abord main-baſſe ſur tout ce qui ſe préſenta, ſans s'amuſer à faire des priſonniers. L'allarme ſe répandit bien-tôt de toutes parts; les ennemis qui défendoient les deux autres bréches, voyant que tout étoit perdu, ne ſongérent plus qu'à ſe ſauver; les uns dans la Ville, & les autres ſautant de deſſus les murailles dans les foſſez. Le Dauphin, & un moment aprés le Maréchal de Loheac parurent ſur le rampart pourſuivant les Anglois l'épée dans les reins. Six cens furent paſſez au fil de l'épée; quatre cens mirent les armes bas, & obtinrent quartier: & deux cens qui avoient gagné la campagne, furent ou tuez ou pris par la cavalerie de la Hire.

Nonobſtant la longueur de cet aſſaut, il n'y périt aucun homme de marque de l'armée du Roy. Ce Prince étant maître des murailles & des portes, & voyant ſa conquête aſſurée, donna ſes ordres pour empêcher le pillage de la Ville, & défendit qu'on ne fit aucun mal aux habitans, qu'il ſçavoit avoir été toûjours fort affectionnez à ſa perſonne. Il alla luy-même à cheval dans toutes les ruës, accompagné du Dauphin pour raſſûrer les Bourgeois. Il entra en diverſes Egliſes, pour rendre graces à Dieu d'une ſi importante victoire. Il annoblit pluſieurs de ceux qui s'étoient ſignalez en cette occaſion, & leur donna des armoiries. Il diſtingua beaucoup Guillaume Delmas natif de Cahors, & domeſtique du Comte de la Marche. Il eſt marqué dans les Lettres de ſon annobliſſement, * qu'il monta le premier ſur la muraille, & que par cette raiſon le Prince luy donnoit pour timbre de ſes armes une Couronne Murale, dont le contour étoit en maniére de creneaux, & telle que la République Romaine la donnoit autrefois à ceux qui avoient fait une pareille action. Ses armes ſont répréſentées dans ces Lettres d'annobliſſement, & ſont d'argent à la Croix ancrée de gueule, ſurmontée de la Couronne Murale. La choſe étoit d'autant plus ſinguliére, que les Couronnes étoient alors plus rares dans les armoiries, & que pluſieurs Souverains n'en portoient point encore.

* Ces Lettres d'annobliſſement ſont dans la Bibliotheque de M. Fouquet Conſeiller d'Etat.

Le Roy aprés avoir pourvû à la ſûreté de la Place, retourna à Paris. Il y fut reçu avec de grandes acclamations, & conduit au milieu d'une grande foule de peuple à l'Egliſe de Nôtre-Dame, où il rendit de nouvelles actions de graces à Dieu.

Ce Siége ne fut pas ſeulement mémorable par l'importance de la Place, & par la valeur que le Roy & le Dauphin firent paroître à l'aſſaut, mais encore par la prudence avec laquelle il fut conduit. Le Général Talbot ſe préſenta pluſieurs fois pour attirer les François au combat, mais le Roy ſans prendre le change, ſuivit toûjours ſon principal deſſein. Il fortifia admirablement ſon camp, y entretint l'abondance; fit échoüer la tentative que les Anglois firent ſur Saint Denis pour ſe rendre maîtres du paſſage de la Seine, afin de couper les vivres. Il ne ſe rebuta point malgré les ſecours que les Anglois jettoient continuellement dans la Place, qu'on n'avoit pû faute de troupes investir de tous côtez. Sur la fin même du Siége il ſe vit abandonné par les Comtes de Saint Pol, de Joigny, de Vaudemont, qui aprés le temps de leur ſervice ſe retirérent, auſſi-bien que l'Evêque de Langres. Cela l'obligea à faire hâter l'aſſaut, qui le rendit maître de la Ville. L'Amiral de Coitivi augmenta beaucoup ſa réputation dans ce Siége, ayant en pluſieurs occaſions fait paroître autant de conduite que de bravoure. De long-temps on n'avoit vû tant de concert entre les Généraux. Cette entrepriſe pouvoit manquer par mille endroits; & il étoit de la derniére importance pour le Roy qu'elle réüſsît. Hiſt Chronologique. Hiſtoire de Jean Chartier.

Quatre jours avant la priſe de Pontoiſe, un Gentilhomme de Normandie nommé Jean Floquet, ou de Floques, Gouverneur de Conches ſurprit Evreux, & y tailla en piéces la garniſon Angloiſe. Quelque temps auparavant le même Gentilhomme avec Pierre de Brésé avoit emporté Beaumont-le-Roger; de ſorte que peu à peu on éloignoit de Paris les Anglois; mais comme ils étoient encore maîtres de Vernon & de Mantes, ils ne laiſſoient pas de faire quelquefois des courſes juſqu'aux portes de Paris. Hiſtoire de Jean Chartier.

Le Roy ſéjourna dans cette Capitale juſqu'à l'hyver, de peur que les Anglois pendant ſon abſence ne fiſſent quelque entrepriſe ſur les Places qu'on leur avoit enlevées. Dés que la ſaiſon des Siéges fut paſſée, il partit avec le Dauphin qu'il tenoit toûjours auprés de luy, pour aller faire du côté de Bretagne, en Poitou & dans la Xaintonge, ce qu'il avoit fait en Champagne & en Picardie pour le ſoulagement des peuples, que les brigandages des ſoldats & de quelques Gentilshommes réduiſoient à la derniére miſere. Hiſt. Chronologique.

Etant arrivé à Saumur, il y reçut les Ambaſſadeurs du Duc de Bretagne, qui étoit diſpoſé à le ſeconder dans ce loüable deſſein ſur les frontiéres de ſon Duché; & on prit de concert des meſures pour cet effet. De là le Roy alla en Poitou, où il ſe fit rendre partie de force, partie de gré pluſieurs Forteresſes qui

An. 1442.

ſervoient de retraite à une infinité de brigands que les Seigneurs y entretenoient ſous le nom de ſoldats, à condition qu'ils auroient part aux pillages qu'ils faiſoient dans le pays. Il y avoit dans Angoulême, qui appartenoit au Duc d'Orleans, un grand nombre de ces ſortes de troupes ſans diſcipline. Le Duc prévit bien que le Roy ne les y ſouffriroit pas; c'eſt pourquoy il le prévint, & luy envoya le Comte de Dunois ſon frere pour luy dire, qu'il ſeroit ravi de contribuer à la tranquilité du pays, & le prier d'y mettre des Commandans tels qu'il jugeroit à propos, & luy propoſa le Seigneur de Ramboüillet & un autre Gentilhomme nommé Pierre Boiſſeau. Le Roy les agréa, & les chargea de contenir la garniſon dans le devoir & dans la diſcipline. Il continua ſa route juſqu'à Limoges, où il reçut une Ambaſſade qui luy déplut fort; parce qu'elle luy fit connoître que les Princes continuoient à cabaler contre le gouvernement avec d'autant plus de danger, que le Duc de Bourgogne entroit dans ce complot.

Ce Duc avoit porté fort impatiemment la maniére dont le Roy en avoit uſé envers le Duc d'Orleans, & la défenſe qui avoit été faite à ce Prince de venir à la Cour avec cette grande ſuite de gens d'armes qui devoient l'y accompagner, & en particulier l'ordre qu'on luy avoit donné de renvoyer quantité de Gentilshommes Bourguignons qui s'étoient attachez à luy. Il y avoit encore eu depuis de nouveaux ſujets de mécontentement. La Ducheſſe de Bourgogne étoit venuë trouver le Roy à Laon aux Fêtes de Pâques de l'année précédente, & luy avoit fait de la part du Duc ſon mari pluſieurs propoſitions touchant la paix avec l'Angleterre & les interêts du Duc d'Orleans. Le Roy & le Dauphin la reçûrent avec beaucoup d'honneur; mais toutes ces propoſitions furent rejettées. Comme elle avoit beaucoup de pénétration, elle avoit remarqué dans les diverſes conférences qu'elle eut avec les Miniſtres de France, qu'ils n'étoient pas fort affectionnez au Duc de Bourgogne, & elle l'en informa à ſon retour. Il en fut inquiet, & dit un jour dans ſon Conſeil qu'il voyoit bien que le Roy ne ſeroit pas long-temps ſans devenir ſon ennemi; mais qu'il étoit bien réſolu de ne ſe pas laiſſer ſurprendre. Par bonheur la plûpart de ſes Conſeillers étoient gens bien intentionnez qui aimoient la paix, & le portoient toûjours à l'entretenir. Le commerce entre les deux Cours n'étoit point interrompu, & on continuoit de négocier ſur les choſes que la Ducheſſe avoit propoſées.

Monſtrelet fol. 181. 182.

Le Duc d'Orleans que ſon éloignement de la Cour chagrinoit, n'inſpiroit pas de pareils ſentimens au Duc de Bourgogne. L'étant venu trouver à Hédin, il luy fit de grandes plaintes de l'indifférence que le Roy faiſoit paroître à ſon égard, aprés une auſſi longue captivité que celle qu'il avoit ſoufferte pour la défenſe de l'Etat. Il luy répréſenta que la plûpart des autres Princes du Sang n'étoient gueres mieux traitez, & qu'il étoit de leur interêt commun de s'unir, & de concerter enſemble les moyens de ſe faire rendre ce qu'on devoit à leur naiſſance & à leurs ſervices. Ils réſolurent de s'aboucher de nouveau dans quelque temps à Nevers, & de prier les Ducs d'Alençon & de Bourbon de s'y rendre. Ces deux Princes, toûjours prêts à ſe joindre à tous les mécontens, ne manquérent pas d'y venir. Le Roy en ayant eu avis, leur envoya ſon Chancelier, le Sire de Beaumont & quelques autres, pour leur témoigner qu'il trouvoit fort mauvais qu'ils tinſſent de pareilles aſſemblées ſans ſa permiſſion, & pour leur en demander le ſujet. Ils luy firent pluſieurs plaintes ſur leſquelles le Chancelier tâcha de les ſatisfaire, & de leur juſtifier la conduite du Roy. La préſence de ce Magiſtrat les empêcha de paſſer outre. Ils ſe ſéparérent; mais ayant mis leurs griefs par écrit, ils les envoyérent au Roy; & c'étoit le ſujet de la députation qu'il reçut de leur part à Limoges.

Hiſt. Chronologique.

Monſtrelet fol. 186.

Dans le Mémoire que leurs Députez préſentérent, ils ſe plaignoient de ce qu'on ne concluoit point la paix avec l'Angleterre, & diſoient que quelque déſavantageuſe qu'elle pût être, elle étoit néceſſaire à l'Etat pour finir ſes miſéres, & luy donner moyen de reſpirer quelque temps. Que le Roy ne devoit pas refuſer, comme il faiſoit, d'entrer de nouveau en négociation, & qu'il devoit paſſer pardeſſus un préliminaire ſur lequel il ſe rendoit trop-difficile; c'étoit touchant le lieu des conférences qu'il vouloit qu'on tint ſur les Terres de France, le Roy d'Angleterre s'opiniâtrant de ſon côté à demander qu'on les tint à Gravelines, ou dans quelque autre endroit de ces quartiers-là; que le Roy penſoit à faire un voyage en Languedoc dans un temps que la Beauſſe & le pays Chartrain étoient déſolez par les courſes des Anglois, & qu'il falloit avant toutes choſes rémédier à ce mal qui attaquoit le cœur de l'Etat. Ils ajoûtoient qu'ils avoient réſolu de s'aſſembler de nouveau à Nevers, & qu'ils ſupplioient le Roy de donner un ſauf-conduit au Duc de Bretagne pour venir aux conférences, qu'ils croyoient devoir faire entre eux pour le bien du Royaume; Que la Juſtice étoit mal adminiſtrée, & qu'on ne faiſoit pas un aſſez bon choix des Juges, ſoit pour le Parlement, ſoit pour les autres Tribunaux; que les procés n'y finiſſoient point, & que les longueurs des procédures étoient tres-dommageables aux Sujets du Roy & aux leurs; Que les gens de guerre vivoient ſans diſcipline; qu'ils pilloient les peuples; qu'il falloit les ſoudoyer & les raſſembler ſur les frontiéres, & en donner le commandement à des gens expérimentez & d'une prudence reconnuë, & contraindre une infinité de vagabonds, qui prenoient le nom de ſoldats, à retourner à leurs métiers, ou à leurs Villages pour cultiver la terre; qu'il falloit diminuer les Tailles, les Aydes, les Subſides, & les Gabelles dont le peuple étoit accablé, régler ces Tailles & ces

Subſides par les avis de la Nobleſſe & des Etats du Royaume ; que les Princes du Sang devoient être appellez au Conſeil dans les affaires importantes, ſelon la coutume obſervée par les Rois précédens ; qu'on violoit en pluſieurs choſes les priviléges de la Nobleſſe ; que le Conſeil du Roy devoit être compoſé de gens de bien, & non de perſonnes intereſſées & paſſionnées ; que le nombre des Conſeillers de ce Conſeil devoit être augmenté ; que toutes les affaires ne devoient pas être conduites par les avis de deux ou trois perſonnes, & que c'étoit-là un abus introduit depuis peu de temps ; qu'on le ſupplioit de reſtituer au Duc d'Alençon la Ville de Niort & celle de Sainte Suſanne, de payer ſa penſion auſſi-bien que celle du Duc de Bourbon & du Comte de Vendôme, & de permettre à ce dernier d'exercer ſa charge de Grand Maître d'Hôtel, de faire juſtice au Comte de Nevers ſur l'article du Grenier à Sel d'Arcy-ſur-Aube, dont on luy arrêtoit les revenus ; que le Duc de Bourgogne avoit ſujet de ſe plaindre de ce qu'on n'avoit pas encore exécuté divers articles du Traité d'Arras, & qu'on en violoit tous les jours pluſieurs autres.

C'étoit-là à quoi ſe réduiſoient les griefs propoſez par les Princes, qui ſous le prétexte ordinaire du zele pour le bien public, penſoient à engager la Nobleſſe & le peuple dans leur parti, & n'avoient dans le fond pour but principal, que d'avoir part au gouvernement, d'éloigner ceux en qui le Roy avoit mis ſa confiance, & de s'attirer toute l'autorité.

Il ne fut pas difficile au Roy de pénétrer leur deſſein. Il diſſimula, traitta leurs Députez avec beaucoup de bonté, & répondit aux articles de leur Mémoire ; qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix pour le ſoulagement de ſes Sujets ; que les Princes étoient témoins des avances qu'il avoit fait pour cela ; que le Roy d'Angleterre avoit refuſé toutes les offres qu'on luy avoit faites ; quelque avantageuſes qu'elles luy fuſſent, que le Duc de Bourgogne voyant l'opiniâtreté des Anglois, avoit par cette raiſon rompu avec eux ; que depuis le Roy avoit accepté le Bourg d'Oye, pour y tenir de nouvelles conférences touchant la paix ; qu'il l'avoit fait uniquement en conſidération de la Ducheſſe de Bourgogne qui l'en avoit ſollicité, & en faveur du Duc d'Orleans, afin qu'il pût étant encore priſonnier des Anglois, aſſiſter à ces conférences ; que depuis qu'il étoit hors de priſon, cette raiſon ne ſubſiſtoit plus, & qu'il étoit de l'honneur du Royaume, que le Roy d'Angleterre s'accommodât à ſon tour à l'inclination du Roy de France pour le lieu des conférences, d'autant plus que par le paſſé on s'étoit toûjours accommodé à la ſienne ; que le Roy d'Angleterre en avoit tres-mal uſé au mois de May dernier, jour marqué pour reprendre les négociations ; qu'il n'y avoit envoyé qu'un ſimple Eccleſiaſtique ſans dignité, & ſans caractére, tandis que la France y deputoit les plus grands Seigneurs de l'Etat ; qu'on pourroit reprendre les conférences vers la fin d'Octobre, ſi le Roy d'Angleterre le vouloit, & qu'il conſentît à envoyer ſes Ambaſſadeurs entre Pontoiſe & Mante, ou entre Chartres & Verneüil, ou entre Sablé & le Mans, en des lieux également diſtans des frontiéres des deux Etats ; qu'il ne jugeoit pas à propos de recommencer les négociations plûtôt, parce qu'il ne vouloit point les tenir ſans la participation des Rois d'Eſpagne & d'Ecoſſe ſes Alliez, & ſans que la Nobleſſe de Normandie & celle des autres Provinces de France y envoyaſſent leurs Députez ; que les affaires de Languedoc demandoient ſa préſence, ſur tout pour empêcher la perte de la Ville de Tartas, que les Anglois avoient aſſiégée, & qu'il s'étoit engagé de ſecourir ; qu'à ſon retour, il ne tiendroit pas à luy qu'on ne travaillât ſérieuſement à la paix, & qu'il ſeroit ravi que les Princes aſſiſtaſſent aux Aſſemblées qui ſe feroient pour cela ; qu'il s'étonnoit fort qu'ils luy reprochaſſent de ne pas mettre fin à la guerre, veu qu'ils ſçavoient que dans les dernieres conférences l'Évêque d'York avoit déclaré, que la Nation Angloiſe ne conſentiroit jamais à accepter les offres qu'on luy faiſoit de la Guyenne, & des autres pays qu'on vouloit luy ceder, à moins que le Roy de France ne renonçât à l'hommage, au reſſort, & à la Souveraineté de ces pays, choſe à laquelle il étoit réſolu de ne jamais renoncer, ne voulant pas que ſes ſucceſſeurs luy reprochaſſent d'avoir ainſi détaché de la Couronne ce qu'il avoit reçu de ſes Anceſtres, & qu'il croyoit les Princes trop jaloux de l'honneur de la France, pour vouloir luy conſeiller de paſſer un article ſi honteux ; que pour ce qui regardoit la ſeureté de la Beauſſe & du pays Chartrain, il y mettroit ordre avant ſon départ pour le Languedoc, & qu'il avoit déja nommé le Comte de Dunois, pour y commander un nombre ſuffiſant de troupes qu'on luy laiſſeroit ; qu'il ne s'oppoſoit point à ce que les Princes s'aſſemblaſſent, pour conférer ſur l'état des affaires du Royaume, ni à ce que le Duc de Bretagne aſſiſtât aux Aſſemblées ; mais qu'il n'entendoit pas qu'elles ſe fiſſent en ſon abſence, & ſans ſon ordre ; que s'ils vouloient ſe rendre à Bourges aprés ſon retour, il y inviteroit le Duc de Bretagne ; & que s'ils y venoient, il leur propoſeroit en détail les meſures qu'il prenoit, pour entrer au plûtôt en Normandie avec une armée, afin d'en chaſſer les Anglois, & les obliger à faire la paix à des conditions moins déſavantageuſes pour le Royaume ; que ſur l'article du Parlement, il y avoit mis les meilleurs ſujets qu'il avoit pû trouver dans ſon Royaume, & qu'il y en avoit douze entre autres qu'il avoit choiſis de concert avec le Duc de Bourgogne ; qu'il veilleroit à ce que la Juſtice ſe rendît le plus exactement & le plus promtement qu'il ſeroit poſſible, & qu'il renouvelleroit ſes ordres, pour retrancher les délais & les procédures inutiles ; que ce qu'il avoit déja fait pour la reforme de la diſcipline

militaire, montroit combien il avoit ce point-là à cœur ; qu'il étoit réſolu d'achever ce qu'il avoit commencé à cet égard, & qu'il eſpéroit en venir à bout, pourveu que ceux qui luy faiſoient cette remontrance, ne fuſſent pas les premiers à retirer chez eux ceux qui violeroient ſes Ordonnances ; qu'il n'étoit pas moins bien intentionné pour le ſoulagement de ſes peuples, que ceux qui luy en repréſentoient les néceſſitez ; mais que s'agiſſant de ſauver l'Etat, & ne pouvant le faire ſans être puiſſamment ſecouru, c'étoit pour luy une choſe indiſpenſable de lever des ſubſides ; que les auteurs du Mémoire ſe plaignoient à tort des Tailles impoſées ſur leurs propres Vaſſaux ; qu'il les avoit chargez la moitié moins qu'il n'avoit fait les ſiens ; qu'ils avoient eux-mêmes profité de la plûpart de ces levées faites dans leurs Terres, ou qu'ils avoient empêché de les faire ; que les contributions fournies par les Seigneurs & par les Gentilshommes n'avoient été impoſées que de leur conſentement ; qu'il n'avoit pas tenu à luy qu'on n'aſſemblât les Etats, pour regler les impôts qu'on devoit mettre ſur les peuples ; mais que les Seigneurs mêmes l'avoient prié de ne le pas faire, pour épargner la dépenſe de la Députation & du ſéjour des Députez à la Cour ; qu'au reſte dans les beſoins preſſans, où ſe trouvoit ſon Etat, il pouvoit par ſon autorité Royale faire luy-même ces impoſitions ; qu'il n'avoit donné aucune atteinte aux prérogatives des Seigneurs de ſon Sang, qu'il les avoit conſultez tous, ou la plus grande partie, dans les affaires importantes ; que ſon intention étoit de continuer de le faire, & qu'il ſouhaiteroit n'avoir pas plus de ſujet de ſe plaindre d'eux, qu'eux en avoient de ſe plaindre de luy ; que le nombre de ſes Conſeillers d'Etat étoit auſſi grand qu'il devoit être, & que ſon plus grand ſoin avoit été de choiſir pour cet emploi les plus ſages, les plus habiles, & les plus honêtes gens ; qu'il avoit eu de bonnes raiſons de ne pas rendre Nyort au Duc d'Alençon, qu'on l'en dédommageroit par de l'argent, & qu'on avoit déja commencé de le faire ; que pour la Ville de Sainte Suſanne, le Sire de Boëil qui en étoit en poſſeſſion, prétendoit qu'elle luy appartenoit ; qu'on étoit prêt de rendre juſtice à celuy des deux qui auroit le bon droit ; que pour la penſion, c'étoit au Duc d'Alençon à la mériter par ſa conduite, & que ce ſeroit ſur ce pied-là que le Roy regleroit ſes bienfaits à ſon égard ; qu'il en uſeroit de même envers le Comte de Vendôme ; qu'il ne luy avoit point ôté ſa charge de Grand-Maître d'Hôtel, mais que luy-même l'avoit quittée, en quittant la Cour ; que pour ce qui étoit du Duc de Bourbon, il avoit tort de ſe plaindre de ce qu'on ne luy payoit pas ſa penſion, veu qu'on n'avoit jamais refuſé de la luy payer non plus qu'au Comte de Nevers, à qui l'on feroit auſſi juſtice ſur le Grenier à ſel d'Arcy-ſur-Aube, quand il auroit juſtifié ſon droit à la Chambre des Comptes. Enfin ſur ce qui concernoit le Duc de Bourgogne, le Roy diſoit qu'il avoit donné à ce Prince trop de marques de ſon amitié, pour qu'il en pût douter ; qu'il prétendoit bien que le Traité d'Arras fût exécuté ; qu'il en accompliroit toutes les conditions autant que l'état de ſes affaires le permettroit ; qu'il ne croyoit pas y avoir contrevenu en quoy que ce fût, & qu'il auroit luy-même de juſtes plaintes à faire ſur ce ſujet ; mais qu'il s'en abſtenoit pour le préſent.

Cette réponſe mêlée de condeſcendance & de fermeté fut faite au nom du Roy par l'Evêque de Clermont un de ſes principaux Miniſtres ; mais elle n'auroit pas apparemment eu grand effet, pour étouffer les ſemences de la nouvelle révolte qui ſe préparoit, ſi on n'avoit pas employé d'autres moyens pour la prévenir. La diſgrace du Duc d'Orleans étoit une des principales cauſes du chagrin du Duc de Bourgogne, & ce qui ſervoit aux autres Princes pour l'irriter contre la Cour. Il eſt de la ſageſſe des Rois de ſe contraindre en de pareilles occaſions, & de ne pas épargner pour acheter la paix, certaines démarches que les conjonctures leur rendent néceſſaires ; c'eſt pourquoi le Roy fit dire au Duc d'Orleans, que s'il vouloit le venir voir à Limoges aux Fêtes de la Penteçôte, il ſeroit tres-bien reçu & ne ſe repentiroit pas de ſon voyage. Hiſt. Chronologique.

Le Duc, qui ne ſouhaitoit rien tant que ſon rétabliſſement à la Cour, ne ſe fit pas prier. Il alla trouver le Roy qui luy fit beaucoup de careſſes durant tout le temps qu'il fut à Limoges, & luy donna avant ſon départ cent quarante mille francs, pour payer une partie de ſa rançon, à quoi il ajoûta une penſion de dix mille livres. Le Duc d'Orleans s'en retourna tres-content ; le Duc de Bourgogne voyant qu'il l'étoit, le fut auſſi. Il n'en fallut pas davantage pour déconcerter les mauvais deſſeins des autres, qui n'avoient d'autre veuë que de broüiller l'Etat, & d'engager le Duc de Bourgogne & le Duc de Bretagne à prendre les armes. Ainſi le Roy crut pouvoir, ſans rien craindre, entreprendre ſon voyage de Languedoc, dont voicy la principale occaſion.

Les Anglois avoient aſſiégé la Ville de Tartas dans la Seigneurie d'Albret ; & aprés une défenſe vigoureuſe de ſix à ſept mois, le Commandant avoit capitulé à cette condition, que ſi les François ne paroiſſoient devant la Ville avec de plus grandes forces que les Anglois la veille de Saint Jean-Baptiſte, il ſe rendroit ; & pour aſſeurance du Traité, le Seigneur d'Albret avoit donné Charles ſon fils en ôtage. Il étoit de la derniére importance pour le Roy de ne pas abandonner le Seigneur d'Albret. Ce Seigneur avec les Comtes d'Armagnac & de Comminge luy étoient d'un grand ſecours de ce côté-là : car dés que les Anglois de Bourdeaux & du reſte de la Gaſcogne paroiſſoient vouloir ſe mettre en campagne, pour ſe jetter ſur les Terres de Guyenne de la domination du Roy, ils étoient tous trois auſſi-tôt Hiſtoire de Jean Chartier. Hiſt. Chro- Monſtrelet.

à cheval avec leurs Vaſſaux, & tenoient tête aux Anglois. Si le Roy n'étoit venu au ſecours, le Seigneur d'Albret auroit été contraint de s'accommoder avec les Anglois; & ſon exemple auroit pû déterminer les Comtes d'Armagnac & de Comminge à en faire autant, de peur de voir ruïner leurs Terres.

Il ſe hâta donc d'aller de ce côté-là, ſuivi du Dauphin, du Connétable, de l'Amiral de Coitivi, des Maréchaux de Loheac & de Jaloignes, qui avoit été élevé à cette dignité durant le Siége de Pontoiſe, & d'une infinité de Nobleſſe. Il ſe rendit à Toulouſe, où les Comtes d'Albret & de Comminge vinrent le trouver à la tête d'un trés-grand nombre de Gentilshommes de leurs Terres. Il s'informa en cette Ville-là du nombre & de l'état des troupes Angloiſes, & il ſçut qu'elles n'étoient pas comparables à ſon armée: ainſi s'étant mis à la tête de ſeize mille chevaux, il marcha vers Tartas, & ſe rangea en bataille devant la Ville. Quand le ſecours venoit aprés cette eſpéce de capitulation, qui étoit fort ordinaire en ce temps-là, cela s'appelloit, *tenir la journée*. Les Anglois voyant que le Roy avoit tenu la journée de Tartas, & n'oſant paroître en campagne, conſentirent qu'on rendît au Seigneur d'Albret ſon fils qu'il leur avoit donné en ôtage; & les Seigneurs de Conac & de Saint Per, qui avoient été mis dans la Place du conſentement des deux parties, la remirent entre les mains du Roy. La préſence de ce Prince avec tant de forces produiſit un grand effet, & luy attacha plus que jamais la Nobleſſe & le peuple du pays.

Charles ne laiſſa pas de ſi belles troupes oiſives: il alla attaquer Saint Sévére, une des plus fortes Places que les Anglois euſſent en Gaſcogne. Elle étoit entourée de cinq Forts. Le Dauphin en arrivant en prit deux d'aſſaut avec les troupes qu'il commandoit; les trois autres furent enſuite attaquez & forcez. Il en coûta la vie à plus de huit cens Anglois qui les défendoient, & qui furent paſſez au fil de l'épée, aprés quoy la Ville fut attaquée & priſe par le Connétable. On fit aprés cela le Siége d'Acqs, qui coûta cinq ſemaines à prendre, & où le Dauphin ſe ſignala à un grand aſſaut. Durant ce Siége les Anglois reprirent Saint Sévére, qu'on reprit encore ſur eux aprés la conquête d'Acqs. Marmande ſe rendit à la veuë de l'armée du Roy. La Ville de la Réole fut priſe d'aſſaut, & le Château capitula aprés ſix ſemaines de Siége: Olivier de Coitivi en fut fait Gouverneur. Les Anglois reprirent Acqs, par le peu de réſolution du Gouverneur nommé Renaut Guillaume de Bourguignan, en beaucoup moins de temps que les François n'avoient emploié à la prendre. Cette campagne du Roy fut de ſept ou huit mois. La diſette de vivres & de fourrages qui fit périr bien des chevaux, l'obligea à licentier ſon armée: & aprés avoir donné ſes ordres pour la ſeureté de ſes conquêtes, il ſe retira à Montauban. Il y paſſa les Fêtes de Noël, fit pluſieurs actes de Souveraineté à l'égard des Comtes de Foix, de Comminge & d'Armagnac, & défendit entre autres choſes à ce dernier, de ſe dire dans ſes titres Comte d'Armagnac, *par la grace de Dieu*: ces termes qui ſembloient exclure toute dépendance, excepté de Dieu, étant une innovation préjudiciable au droit du Souverain, & dont juſqu'alors il n'avoit été permis de ſe ſervir à aucun Duc ni Comte qui fût feudataire de quelque Couronne.

Hiſt. Chronologique.

Le Duc de Bourgogne, qui durant les guerres civiles s'étoit mis en poſſeſſion de ſe ſervir de cette même formule, obtint l'an 1449. le conſentement du Roy pour continuer de le faire; mais ce ne fut qu'aprés avoir donné ſa déclaration, qu'il ne prétendoit par là donner aucune atteinte aux droits de Souveraineté que nos Rois avoient ſur le Duché de Bourgogne, & ſur ſes autres Etats mouvans de la Couronne de France.

Recueil de Traitez par Leonard.

La plus grande perte que le Roy fit dans ce voyage, fut celle d'Eſtienne de Vignoles, appellé plus communément la Hire, un de ſes plus anciens, de ſes plus fideles & de ſes plus braves ſerviteurs. Il mourut à Montauban regretté de toute l'armée pour ſa valeur. On le voit dans des Lettres adreſſées au Maire & aux Pairs de Beauvais prendre le titre de *Lieutenant du Roy & Capitaine général de, à la riviére de Seine, & pays de l'Iſle de France, Picardie, Beauvoiſis, Laonnois & Soiſſonnois, & Bailly de Vermandois.* Il mourut Bailly d'Evreux & tres-pauvre, malgré tous les bienfaits du Roy, ſon humeur liberale l'empêchant de rien garder pour luy; de ſorte qu'un peu devant ſa mort, dit un Hiſtorien contemporain, il avoit été obligé d'emprunter cent écus d'or du Comte Antoine de Dampmartin dont il avoit été Page, & qui diſoit de luy, *qu'il étoit le plus grand en armes qu'il avoit onques vû.* Le Roy fut extrêmement ſenſible à cette mort; & les grands biens qu'il fit à la veuve de ce Seigneur, furent des marques de l'eſtime qu'il conſervoit pour luy, & de la reconnoiſſance qu'il avoit de ſes ſervices.

Annotations ſur l'Hiſt. de Charles VI.

Sebaſtien de Mamemort.

Monſtrelet fol. 193.

Monſtrelet loc. cit.

Tandis que le Roy mal-menoit ainſi les Anglois en Gaſcogne, ils firent quelques efforts ſur les frontiéres de Normandie pour ſe dédommager. Le Général Talbot revenu d'Angleterre avec un renfort de troupes aſſiégea Conches. Le Comte de Dunois pour luy faire abandonner cette entrepriſe, aſſiégea Gallardon: mais tout ce qu'il gagna par cette diverſion, fut que le Général Anglois reçut à compoſition la garniſon de Conches qu'il vouloit avoir à diſcrétion. Talbot marcha enſuite vers Gallardon pour attaquer le Comte de Dunois, qui ne jugeant pas à propos de hazarder un combat, à cauſe de l'éloignement du Roy, leva le Siége, & ſe retira en bon ordre ſans rien perdre. La perte de Conches fut réparée par le recouvrement de Grandville Place forte ſur la mer, à l'extrémité de la Normandie, qui fut ſurpriſe ſur les Anglois par d'Etouteville Gouverneur du Mont Saint Michel.

Hiſt. Chronologique.

Hiſt. Chronologique.

Talbot

Talbot qui étoit le plus actif & le plus habile Capitaine qu'euſſent alors les Anglois, fit une autre entrepriſe plus importante, & qui donna beaucoup d'inquiétude au Roy ; ce fut le Siége de Dieppe. Il s'empara des hauteurs du Fauxbourg du Polet, & y éleva une Baſtille, ou Fort tres-ample, & qui embraſſoit un tres-grand terrain. Il y mit en batterie prés de deux cens canons tant grands que petits, & commença à foudroyer de-là la Tour du Polet, les murailles, & les maiſons de la Ville. C'étoit la maniére dont ſe faiſoient alors les Siéges ; parce que l'on n'avoit pas communément ni de part ni d'autre des armées aſſez fortes pour inveſtir de tous côtez les Villes qu'on aſſiégeoit. Le deſſein de Talbot étoit d'obliger les habitans à ſe rendre, ſoit en les affamant, ſoit en ruinant leurs maiſons, ou de les emporter d'aſſaut, quand il auroit fait bréche aux murailles avec ſon canon.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Le Comte de Dunois voyant le danger où étoit cette Place, y alla avec huit ou neuf cens hommes, & y entra la veille de Saint André. Guillaume de Coitivi frere de l'Amiral eut ordre du Roy d'y conduire de Bretagne des vivres par mer ; ce qu'il exécuta heureuſement. Les habitans & la garniſon avec ces ſecours ſoutinrent le Siége pendant neuf mois, réparant avec de grands travaux, les bréches que faiſoit le canon des ennemis, ſouffrant généreuſement la ruine de leurs maiſons, dont grand nombre furent réduites en poudre, & étant tous les jours aux mains avec les ſoldats de la Baſtille Angloiſe. Un brave Gentilhomme nommé Charles des Mareſts en étoit Gouverneur, & étoit ſecondé par les Sires d'Hermanville, de Gincourt, de Criquetot & de Séel. On ne ſe rebuta ni de part ni d'autre ; mais le canon avoit tellement ruiné les murailles, qu'il y avoit beaucoup à craindre que la Ville ne fût emportée d'aſſaut.

An. 1442.

Le Roy ſur les inſtances réïtérées du Comte de Dunois, fit un détachement de l'armée qu'il avoit en Poitou ſous la conduite du Dauphin : ce Prince vint en réſolution de faire lever le Siége, avec d'autant plus d'envie d'y réüſſir, que le Roy en le chargeant de cette commiſſion l'avoit fait Gouverneur de tout le pays d'entre la Seine & la Somme. Il parut devant la Baſtille des Anglois accompagné du Comte de Dunois le troiſiéme jour d'Août, & ſe diſpoſa à y donner l'aſſaut. Ainſi les Anglois ſe trouvérent eux-mêmes aſſiégez. L'aſſaut ſe donna en effet le lendemain, & fut ſoutenu avec beaucoup de bravoure. Les François, dont prés de cent furent tuez d'abord, & prés de trois cens bleſſez commençoient à ſe rebuter : mais la préſence du Dauphin & un renfort qui leur vint de la Ville les ranima. Ils firent de ſi grands efforts, qu'enfin ils forcérent la Baſtille, & preſque tout ce qu'il y avoit d'Anglois fut paſſé au fil de l'épée. Il ſe trouva parmi les priſonniers pluſieurs François, que le Dauphin fit tous pendre. Le Commandant des Anglois nommé Guillaume Poitou y fut pris avec le bâtard de Talbot, & quelques autres Seigneurs. Le Siége fut levé, & le Dauphin s'acquit beaucoup de réputation en cette rencontre.

An. 1443.

Il entra dans la Place, où il marqua à la garniſon & aux Bourgeois la ſatisfaction qu'il avoit de leur bravoure & de leur fidélité. Ils répondirent à ſes careſſes par des acclamations, par les éloges qu'ils firent de ſa valeur, & par de tendres remercimens de leur avoir ſauvé la vie, la liberté & leurs biens. Il fit ruiner tous les travaux des Anglois, donna ordre pour la réparation des murailles, confirma à des Mareſts le gouvernement d'une Place qu'il avoit défenduë avec tant de courage, & retourna bien glorieux rejoindre le Roy à Saumur. Il fut commandé bien-tôt aprés pour une nouvelle expedition en Gaſcogne à l'occaſion que je vais dire.

Le Roy étant à Montauban l'année précédente, avoit fait ſortir de priſon Marguerite Comteſſe de Comminge âgée de prés de quatre-vingt ans ; il y en avoit vingt que ſon mari Mathieu de Foix l'y retenoit, pour la contraindre par ce mauvais traitement à luy faire donation du Comté de Comminge. Le Roy amena cette Comteſſe à Poitiers, où ſe trouvant en pleine liberté, elle luy céda ſon Comté de Comminges, non ſeulement par reconnoiſſance de la liberté qu'il luy avoit procurée ; mais encore pour ſe conformer aux intentions du feu Comte ſon pere qui avoit fait la même ceſſion à la Couronne, en cas que ſa fille n'eût point d'enfans, comme en effet elle n'en eut point qui luy ſurvécuſſent. Elle ne fut pas long-temps à Poitiers qu'elle mourut. Son Etat étoit fort à la bien-ſéance du Comte d'Armagnac, qui s'entendoit avec le mari de la défunte Comteſſe, & avec le Comte de Foix pour le partager entre eux. Il étoit fort choqué contre le Roy, non ſeulement pour la raiſon que j'ai dite un peu auparavant, mais encore parce qu'il l'avoit obligé de luy remettre entre les mains quelques Fortereſſes du même Comté de Comminges qu'il avoit déja uſurpées.

Hiſt. Chronologique de Charles VII.

Le Roy ne fut pas plutôt parti de Gaſcogne, que le Comte d'Armagnac traita ſecretement avec les Anglois, pour en être ſoutenu en cas de beſoin ; & il négocioit actuellement pour marier ſa fille avec le Roy d'Angleterre. Dés qu'il eut appris la mort de la Comteſſe, ſûr qu'il étoit de la protection des Anglois, il s'empara de pluſieurs Places du Comté de Comminges, & y mit des garniſons. Le Roy qui avoit été informé de tout ce qui ſe paſſoit, jugea ſagement qu'il falloit uſer de diligence pour prévenir ce rebelle. Il fit partir promtement le Dauphin avec le Maréchal de Loheac, & quelques troupes, dont le nombre s'augmenta à ſon arrivée à Toulouſe ; & ce Prince ſans tarder alla bruſquement inveſtir le Comte d'Armagnac dans Lille-Jourdain. Le Comte ſe voyant ſurpris, & déſeſpérant de ſe pouvoir long-temps défendre, vint au devant du Dauphin, pour le prier de faire ſa paix avec

le Roy ; mais comme il étoit venu ſans ſauf-conduit, le Dauphin le fit arrêter & conduire priſonnier à Lavaur.

C'étoit-là un coup déciſif pour terminer l'affaire. Non ſeulement le Dauphin ſe ſaiſit du Comté de Comminges ; mais encore il mit en la main du Roy le Comté d'Armagnac, excepté les Forteresſes de Cadenac & de Séverac, que le Bâtard d'Armagnac entreprit de défendre, & pour leſquelles il fut auſſi contraint de capituler quelque temps aprés. Le Dauphin choiſit pour commander dans tout ce pays-là le Seigneur de Valpergue Bailli de Lion, homme de grande expérience, & qui depuis un tres-long-temps ſervoit le Roy avec beaucoup de zéle & de ſuccés.

Cette ſeconde expédition du Dauphin ſi heureuſement & ſi ſagement conduite, fit qu'il eût tout l'honneur de la campagne de cette année, où il ne ſe fit rien autre choſe de fort mémorable : Car quoique le Comte de Sommerſet fût deſcendu à Cherbourg avec huit mille Anglois, & qu'il ſe fût fait joindre par quelques autres troupes Angloiſes des Villes de Baſle-Normandie, il ne fit gueres autre choſe, que de prendre la petite Ville de la Guerche en Bretagne, ſous prétexte qu'elle appartenoit au Duc d'Alençon ; & il fut obligé de la rendre preſque auſſi-tôt au Duc de Bretagne, qui ſe plaignit de cette entrepriſe comme d'une hoſtilité. Ce Duc étoit François I. fils de Jean V. décédé l'année d'auparavant. Le Comte de Sommerſet fit encore quelques courſes en Anjou, prit Beaumont le Vicomte, & défit un parti de gentilshommes François, aprés quoi il ſépara ſes troupes ; ce qui fit fort murmurer contre luy en Angleterre, où l'on avoit eſpéré, qu'avec une armée auſſi nombreuſe que la ſienne, il feroit quelque entrepriſe conſidérable.

Hiſt. Chronologique.

Au retour du Dauphin de ſon expédition de Gaſcogne, il arriva une choſe qui eût pû avoir de fâcheuſes ſuites, ſi on ne les eût prévenuës. Quelques-unes de ſes troupes entrérent ſur les Terres du Duc de Bourgogne, & y commirent de grands déſordres. Le Seigneur de Beaumont Maréchal de Bourgogne en ayant été averti vint les charger. Il y eut un rude choc, où beaucoup de gens furent tuez de part & d'autre. Mais enfin les François furent battus. La nouvelle en étant venuë au Dauphin, il en fut fort en colére, & jura qu'il vengeroit la mort de ſes gens. La choſe ayant été rapportée au Duc de Bourgogne, il dit que ſi le Dauphin oſoit mettre le pied dans ſes Terres, il l'y trouveroit bien préparé à le recevoir. On eut beaucoup de peine, à contenir la vivacité du jeune Prince ; mais on luy fit comprendre les conſéquences de la choſe. Ainſi on en demeura là ; & le Duc de Bourgogne aſſez content de ce que ſes troupes avoient batu & chaſſé les François, ne demanda point d'autre ſatisfaction. Il ne refuſa pas même de contribuer autant qu'il pourroit à la paix entre la France & l'Angleterre, pour laquelle on commençoit à faire de nouvelles démarches.

Monſtrelet fol. 198.

On voit peu de guerres dans les Hiſtoires qui ayent été plus difficiles à terminer, que celle qui continuoit depuis tant d'années entre la France & l'Angleterre. On en étoit extrêmement laſſé des deux côtez : mais l'article des hommages & du vaſſelage que les Anglois vouloient abſolument ſecoüer, & que la France étoit déterminée à ne jamais relâcher, comme étant la plus belle prérogative de la Couronne, étoit un obſtacle invincible à la paix. Le Pape Eugene, qui malgré le ſchiſme, avoit toûjours les deux Couronnes dans ſon obédience, fit encore un effort pour les réconcilier, & engagea les deux Rois à rentrer en négociation. Le Roy de France tint ferme ſur le préliminaire du lieu des conférences, qui avoit empêché qu'on ne les reprît deux ans auparavant, & le Roy d'Angleterre conſentit enfin qu'elles ſe tinſſent dans une Ville de la domination Françoiſe.

Ce fut à Tours qu'on s'aſſembla. Le Roy y avoit convoqué les Etats du Royaume. Le Comte de Suffolk & Robert de Ros étoient les Chefs des Plénipotentiaires d'Angleterre. Jean de Croy Bailly de Haynaut y aſſiſta de la part du Duc de Bourgogne. Le Duc d'Orleans, Loüis de Bourbon Comte de Vendôme rétabli dans ſa charge de Grand Maître d'Hôtel, Pierre de Brélé, & Bertran de Beauveau furent ceux qui traitérent au nom du Roy. Les mêmes difficultez qui avoient rendu tant d'autres conférences inutiles, empêchérent de rien conclure en celle-cy. On y fit ſeulement une Tréve entre les deux Couronnes, & pour les Alliez de l'une & de l'autre qui y voudroient être compris. Le commencement en fut fixé au quinziéme de May de cette année 1444. & la fin au premier d'Avril de 1445. On traita auſſi en même-temps du mariage de Marguerite fille de René d'Anjou Roy de Sicile avec le Roy d'Angleterre. On prit de grandes précautions pour aſſûrer cette Tréve ; & en effet il ne s'en étoit fait aucune depuis long-temps qui eût été obſervée avec plus d'exactitude que celle-là le fut. On commença à reſpirer de part & d'autre : le commerce fut rétabli entre les deux nations par mer & par terre, & la tranquilité dura juſqu'en 1448. par les prolongations de Tréve qui ſe firent à diverſes repriſes.

Monſtrelet fol. 199. &c.

An. 1444. Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

Ce Traité fut regardé par pluſieurs, comme un grand coup de politique du Conſeil d'Angleterre. Il eſt certain que les affaires des Anglois étoient alors en aſſez mauvais état. Les Villes qu'ils poſſedoient en France étoient pour la plûpart tres-mal pourvûës de munitions de guerre & de bouche ; toutes les denrées y étoient beaucoup plus rares & plus cheres, que dans les pays qui obéïſſoient au Roy. On connut la grande diſette où ils étoient, lorſqu'aprés la publication de la Tréve, on vit leur empreſſement à venir à Paris & aux environs, pour acheter des bleds, des avoines, des vins, des beſtiaux, afin de fournir leurs magaſins,

Ibid.

Mathieu de Couci. Hiſtoire de Charl. VII.

& le ſoin qu'ils avoient contre leur coutume, d'obſerver tous les articles du Traité.

Les François avoient pris un grand aſcendant ſur eux. Le Roy avoit beaucoup de troupes, & il y avoit tout lieu d'eſpérer que la campagne ſuivante ne luy ſeroit pas moins heureuſe que les précédentes. Ces réfléxions firent blâmer à quelques-uns la trop grande facilité du Roy à condeſcendre à une Tréve qui éloignoit la paix, en donnant moyen aux ennemis de ſe remettre en état de continuer la guerre.

Mais d'ailleurs le Roy avoit eu auſſi de grandes raiſons de ſe déterminer à ce parti : ſçavoir le ſoulagement des peuples, le rétabliſſement de la diſcipline militaire qu'il méditoit, & qu'il avoit déja commencé, l'épuiſement de ſon tréſor, l'eſpérance de traiter ſous main avec beaucoup de Seigneurs de Normandie, qu'il ſçavoit ſupporter tres-impatiemment le joug des Anglois, les inſtances que luy faiſoient pluſieurs Princes du-Sang, de finir, ou du moins d'interrompre la guerre, & auſquels le refus qu'il leur en auroit fait, eût pû ſervir de prétexte à une ſeconde révolte, comme il l'avoit été de la premiere. Quoiqu'il en ſoit, les deux Rois ſe ſçurent bon gré de cette Tréve, & la crurent avantageuſe pour l'état de leurs affaires.

Ibid.

Elle ne laiſſa pas de jetter le Roy dans un embarras. Il avoit un aſſez grand nombre de troupes ſur pied, & craignoit que ſoit qu'il les licentiât, ſoit qu'il les gardât, il ne fût difficile de les contenir ; & que n'ayant plus d'ennemis à piller, elles ne miſſent le Royaume même au pillage. Il n'avoit pas encore eu le loiſir de prendre toutes ſes meſures pour empêcher ce mal, quoiqu'il y penſât depuis longtemps ; & c'eſt ce qui le fit réſoudre de donner à ſes troupes de l'occupation hors du Royaume, ayant une occaſion fort favorable de le faire.

Il y avoit quelque temps, que Sigiſmond Duc d'Autriche, qui étoit fiancé depuis pluſieurs années avec Radegonde de France, demandoit au Roy, auſſi-bien que l'Empereur Frederic frere de Sigiſmond, du ſecours contre les Suiſſes avec leſquels ils étoient en guerre. René d'Anjou Roy de Sicile Duc de Lorraine, qui ne penſoit plus gueres à reconquérir ſon Royaume de Naples, luy avoit fait une ſemblable priére, de l'aider à ſoumettre la Ville de Metz révoltée contre luy. De plus le Roy ſe ſouvenoit que le Bailli de Monbéliart, durant la guerre, avoit fait des courſes & de grands ravages ſur les Terres de France du côté de Langres, dont il n'avoit pû encore avoir de ſatisfaction. Tout cela donnoit des moyens à ce Prince de faire ſubſiſter ſes troupes aux dépens d'autruy hors du Royaume, & en ſoulageant ſes propres Sujets. Il ſe fit un grand mérite auprés des Princes que j'ay nommez, d'employer ſes ſoldats à leur ſervice. Ce qu'il y eut de particulier, c'eſt que le Roy d'Angleterre, pour décharger auſſi les pays de ſa domination, conſentit qu'une grande partie de ſes troupes compoſées d'Anglois & de Normans au nombre de huit mille, fuſſent de la partie ſous le commandement d'un Général Anglois que les uns appellent Mathieu God, & les autres Matago, qui s'étoit fort diſtingué dans les derniéres campagnes ; & ces troupes jointes aux Françoiſes reconnurent le Dauphin pour leur Généraliſſime.

Hiſtoire de Jean Chartier. Hiſt. Chronologique. Mathieu de Couci. Æneas Sylvius. Epiſt. 8. &c.

Hiſt. Chronologique. Monſtrelet. 2. partie f. 1.

Le Roy & le Dauphin ne dédaignérent pas d'aller en perſonne à cette expédition. L'armée du Dauphin s'aſſembla vers Langres. Il avoit ſous luy pour Officiers Généraux, ou en qualité de Volontaires, le Maréchal de Jaloignes, les Seigneurs de Buëil, de Culan, d'Etouteville, d'Orval, de Chabannes, de Commerci, de Saint Simon, de l'Eſpinaſſe, de Blanchefort, de Leſtrac, Rohaut, & un tres-grand nombre d'autres Gentilshommes. Il y avoit dans cette armée, ſans compter les huit mille Anglois, environ quatorze mille chevaux, dont ſix mille étoient des meilleures troupes de l'Europe, & outre cela beaucoup d'infanterie. Celle du Roy n'étoit pas moins belle ; & il avoit avec luy le Roy de Sicile & Charles d'Anjou ſes deux beaux-freres. Le Dauphin eut ordre de marcher droit à Monbéliard pour paſſer de là vers Baſle, & ravager le pays des Suiſſes, tandis que l'armée du Roy, qui partit peu de temps aprés luy, feroit le Siége de Metz.

Dés que le Dauphin parut à la vûë de Montbéliard, le Seigneur de Montbéliard luy envoya faire des excuſes de ce qui s'étoit paſſé, déſavoüa ſon Bailli, & ſupplia le Prince de ne le point traiter en ennemi. Cette Ville étoit tres-commode pour l'exécution du principal deſſein, qui étoit d'aller ravager le pays des Suiſſes. Elle étoit propre à ſervir d'entrepos & de place d'armes pour mettre l'artillerie, les munitions, & les malades, & pour s'y retirer en cas de quelque accident. Le Dauphin, aprés avoir délibéré ſur la réponſe qu'il feroit aux Envoyez du Seigneur de Montbéliard, leur dit qu'il oublieroit tout le paſſé, pourvû qu'on luy mît la Ville entre les mains pour un an. Le Seigneur de Montbéliard ſe crut trop heureux de ſauver ſa Ville à cette condition : il l'accepta, & le Dauphin luy ayant donné par un écrit ſcellé de ſon ſceau les aſſurances qu'il demandoit, la Place luy fut livrée.

Si-tôt que l'Empereur & le Duc d'Autriche eurent appris que les armées de France étoient en marche, ils avoient envoyé au Dauphin un Seigneur Allemand nommé Bourgalemoine, pour leur ſervir de guide dans un pays, où les François de ce temps-là n'avoient jamais fait la guerre. Ce Seigneur conduiſit l'armée vers le Rhin entre Straſbourg & Baſle, où elle prit pluſieurs Forteresſes dont les Suiſſes s'étoient emparez, ou qui s'étoient déclarées pour eux. Aprés avoir néttoyé ce Canton, on remonta vers Baſle.

Cependant les Suiſſes, qui avoient été avertis de la marche & du deſſein de l'armée

Françoiſe, accouroient de tous leurs Cantons vers ce côté-là. Ils détachérent un corps de ſix mille hommes, qui s'étant avancez en-deçà de Baſle, tombérent ſur l'avant-garde des François, que le reſte de l'armée ne ſuivoit que de fort loin. On en vint aux mains. Le combat dura quatre heures, ſans qu'on reculât ni de part ni d'autre. Enfin les Suiſſes furent mis en déroute; mais ils ſe ralliérent preſque auſſi-tôt, & ſe cantonnérent dans un clos de vignes auprés d'une Abbaye; les François allérent les y attaquer de nouveau, & les défirent une ſeconde fois. Il demeura ſur la place quatre mille Suiſſes: la perte des François fut petite en comparaiſon, parce qu'ils étoient beaucoup mieux armez que les Suiſſes: ils n'y perdirent de perſonnes conſidérables que Robert de Brézé; mais ils avoüérent qu'ils n'avoient jamais eu affaire à des gens plus intrépides, qui affrontaſſent plus hardiment le péril, & qui combattiſſent plus de pied ferme que ces Montagnars, qu'ils avoient d'abord mépriſez ſur ce qu'ils ne leur paroiſſoient pour la plûpart que comme des payſans ramaſſez. Le Dauphin fut tres-mortifié de ne s'être pas trouvé en une ſi belle occaſion, & fit de grandes careſſes à tous ceux qui s'y étoient diſtinguez.

La nouvelle de cette défaite répandit la conſternation dans tous les Cantons. Ils envoyérent ordre à une partie de leurs troupes qui aſſiégeoient une Forteresſe dans le Turgauu, d'abandonner le Siége, & de s'avancer au ſecours de Baſle, vers laquelle le Dauphin marcha. Il força à une lieuë de la Ville la Maladrerie de Saint Jacques, où huit cens Suiſſes s'étoient retranchez; la plûpart furent paſſez au fil de l'épée: mais le Seigneur Allemand que l'Empereur avoit envoyé au Dauphin pour luy ſervir de guide, y fut tué. Quand l'armée fut campée à la vûë de Baſle, un corps nombreux de Suiſſes ſortit ſur un des quartiers du camp, eſpérant l'enlever; mais ils furent repouſſez avec perte de mille hommes tuez ſur la place, & de trois cens qui furent faits priſonniers.

Tant de pertes épouvantérent les habitans de Baſle; & dans la crainte d'être emportez de vive force, ils réſolurent de traiter avec le Dauphin. Le Concile continuoit encore dans cette Ville-là; & il appréhenda que ce Prince ne fût d'intelligence avec le Pape Eugene, pour ſe ſaiſir de ceux qui compoſoient cette Aſſemblée: peut-être ne ſe trompoient-ils pas; du moins Eugene regarda-t-il la défaite des Suiſſes, comme un avantage qui luy étoit commun avec le Dauphin, à qui il donna en reconnoiſſance le titre de Gonfalonnier de la Sainte Egliſe. Le Concile fit une Députation au Prince conjointement avec la Ville. Le Cardinal d'Arles qui étoit Preſident du Concile, le Cardinal de Saint Sixte, quatre Evêques, quatre Chevaliers, douze Docteurs & douze Bourgeois vinrent le trouver au camp. Ils offrirent au Dauphin de luy ouvrir les portes, pourvû qu'il ne voulût pas y entrer avec toute ſon armée, mais ſeulement avec ſa maiſon. Ils l'aſſûrérent qu'ils étoient prêts de traiter avec le Duc d'Autriche, à des conditions dont il ſeroit content; & que s'il le ſouhaitoit, ils engageroient les Cantons à faire paſſer quatre mille Suiſſes au ſervice de France. Le Duc d'Autriche s'étoit rendu au camp du Dauphin. On agréa les conditions propoſées. L'armée s'éloigna de la Place, & on luy donna des quartiers dans les Villes & dans les Bourgs des environs.

Cet accommodement ne rétablit pas la tranquilité dans le pays: les troupes Françoiſes ne pouvoient ſe contenir, & faiſoient de grands ravages de tous côtez. Il y avoit en divers endroits des Forteresſes occupées par des Gentilshommes qui étoient en guerre contre les Communes des Suiſſes; ces Gentilshommes prenoient à leur ſolde les troupes Françoiſes voiſines de leurs Châteaux, & couroient avec elles tout le plat-pays. Il ſe donna divers combats, où il y eut bien du ſang répandu de part & d'autre. Le Dauphin demeura cinq mois dans ces quartiers-là, & n'en partit que ſur un ordre qu'il reçut du Roy de le venir joindre à Nancy, où il étoit alors. Avant que de prendre le chemin de Nancy, il eut une conférence à Enſisheim avec les Députez des Cantons de Baſle, de Berne, de Lucerne, de Soleure, d'Ury, de Schuits, d'Underval, de Zug & de Glaris, & ſigna un Traité qui fut le premier fait entre les François & les Suiſſes, par lequel les deux Nations ſe promirent une amitié réciproque, & d'entretenir un libre commerce l'une avec l'autre. Le Dauphin ayant offert ſa médiation pour la paix entre le Duc d'Autriche, les Nobles du pays des Suiſſes, & le Canton de Zuric d'une part, & les Cantons que je viens de nommer de l'autre, ils l'acceptérent: mais on ne voit pas qu'il eût travaillé depuis à cette affaire. Recueil de Traitez par Leonard. T. 4.

Cette Conférence ſe tint au mois d'Octobre de l'an 1444. & le Traité fut ſigné le vingt-huitiéme du mois. Enſuite ce Prince reprit ſa route par Montbéliard, où il laiſſa pour commander Joachim Rohaut Seigneur de Gamache, avec une garniſon de cinq cens hommes, & ſe rendit auprés du Roy. An. 1444.

Durant ce temps-là Pierre de Brézé Sénéchal de Poitou faiſoit le Siége de Metz, qu'un Gentilhomme nommé Jean de Vitout, choiſi par les Bourgeois pour la défenſe de la Place, ſoutenoit avec toute la valeur poſſible; mais d'ailleurs c'étoit un homme brutal & cruel; car preſque tout autant de priſonniers qu'il faiſoit dans les ſorties qui étoient fréquentes, il les faiſoit noyer dans la Moſelle ſans quartier. Les aſſiégeans indignez de cette conduite, en uſoient de même à l'égard de ceux de la Ville qui tomboient entre leurs mains. De ſorte que cette guerre ſe faiſoit d'une maniére tres-fâcheuſe.

Mémoire de ce que Rochechouart & Rabot ont négocié à Rome.

Avant & durant ce Siége, un grand nombre de Places ſe ſoûmirent au Roy, comme

Verdun, Orville, Epinal, Challence, & plus de vingt ou trente Fortereſſes, qui étoient de la dépendance de Mets, ou liguées avec elle; mais le Siége duroit depuis ſix ou ſept mois, ſans qu'on fût encore fort avancé. Néanmoins les habitans voyant l'opiniâtreté des François à pouſſer le Siége, malgré la rigueur de la ſaiſon, appréhendérent qu'à la fin il ne fallût ſe rendre, & jugérent bien que s'ils étoient forcez, il n'y auroit point de quartier pour eux. C'eſt pourquoi ils demandérent au Sénéchal de Poitou des ſaufs-conduits, pour aller trouver le Roy, afin de traiter avec luy. On les leur accorda, & leurs Députez partirent pour Nancy.

Le Roy les ayant admis à ſon audience, ils luy dirent qu'ils étoient auſſi affligez que ſurpris de la conduite qu'il tenoit à leur égard; qu'ils ne pouvoient deviner par quel crime ils avoient encouru ſon indignation: qu'ils n'avoient jamais été ni ſes ennemis, ni pris le parti de ſes ennemis; qu'au contraire durant les guerres que la France avoit euës ſi longtemps avec le Duc de Bourgogne, les François avoient en ces occaſions expérimenté l'attachement des Bourgeois de Metz pour la Couronne, & que toutes les fois que les Capitaines, ou les ſoldats de la nation étoient venus dans leur territoire, ils y avoient toûjours trouvé une retraite aſſeurée & de favorables traitemens; que d'ailleurs leur Ville ne relevant point du Royaume de France, on n'avoit aucun droit de les contraindre à la livrer: qu'enfin ils le ſupplioient de s'expliquer ſur ce qu'il ſouhaitoit d'eux, & que pourveu qu'on ne touchât point à leur liberté, ils étoient en diſpoſition de luy rendre tous les ſervices dont ils ſeroient capables, & de le ſatisfaire en tout.

Les Députez de Metz ayant parlé de la ſorte en préſence du Roy & de tout ſon Conſeil, Jean Raboteau Préſident au Parlement leur répondit au nom du Roy, & inſiſta particuliérement ſur le dernier article de leur diſcours touchant leur prétenduë indépendance de la Couronne de France. Il leur dit que leurs prétentions en cela étoient trés-mal fondées; que le Roy avoit des titres inconteſtables pour prouver que Metz étoit du Royaume de France; que les hiſtoires en faiſoient foy; que quand il n'auroit pour luy ni titres, ni hiſtoires, ils ſerviroient en cela de témoins contre eux-mêmes: que quand les Empereurs avoient voulu faire valoir les droits qu'ils s'attribuoient ſur la Ville de Metz, les habitans leur avoient répondu pluſieurs fois, qu'ils ne pouvoient reconnoître l'Empire, parce qu'il leur étoit évident que leur Ville dépendoit nuëment du Roy de France: qu'à la verité lorſque les Rois de France prédéceſſeurs du Roy regnant, avoient voulu exercer ſur eux leur juriſdiction Royale, ils avoient changé de langage, & répondu au contraire qu'ils ne pouvoient s'y ſoumettre, parce que leur Ville dépendoit de l'Empire; mais que cette conduite-là même pleine de fourberie méritoit châtiment; que c'étoit au Roy & à l'Empereur à vuider entre eux deux ce différent: que le Roy étoit ſeur de ſon droit, qu'en vertu de ce droit il leur ordonnoit de remettre leur Ville entre ſes mains, & que s'ils différoient encore de le faire, il puniroit leur revolte par les plus ſévéres châtimens.

Les Députez fort conſternez d'une telle déclaration, ſuppliérent le Roy de leur permettre de porter ſa réponſe à ceux qui les avoient envoyez, & luy promirent de faire tous leurs efforts, pour engager leurs compatriotes à un Traité dont il ſeroit content.

Quelque temps aprés la Ville de Metz envoya de nouveau ſes Députez avec plein pouvoir de conclure un Traité avec le Roy à quelques conditions que ce fût, excepté celle de livrer la Ville & de renoncer à leur liberté & à leurs franchiſes. Les Conférences furent longues & vives, chacun tenant ferme ſur ce point eſſentiel. Les Députez ſçavoient bien que les troupes Françoiſes étoient rébutées de la longueur du Siége; & comme d'ailleurs la Ville pouvoit ſe défendre encore longtemps, ils s'opiniatrérent à ne la pas livrer; & ce furent ces mêmes raiſons qui obligérent le Roy à conſentir, qu'on n'entrât point dans le fond de l'affaire touchant ſes droits ſur la Ville. Cet article étant retranché, on convint aiſément des conditions d'un accommodement, dont les deux principales furent, que les habitans payeroient au Roy deux cens mille écus pour les frais du Siége; que les priſonniers faits par les aſſiégez ſeroient délivrez ſans rançon, & que la Ville de Metz donneroit quittance au Roy de Sicile de cent mille florins qu'il luy avoit empruntez, & dont la plus grande partie avoit été employée à payer ſa rançon au Duc de Bourgogne. Le Traité fut exécuté, & le Roy retira ſon armée de devant la Place. Sur ces entrefaites l'Achevêque de Tréves & le Comte de Blanquenheim vinrent de la part des Suiſſes & des Villes d'Allemagne conſédérées avec les Suiſſes, pour traiter de paix & d'Alliance avec le Roy; & ils obtinrent ce qu'ils ſouhaitoient. Hiſtoire de Jean Chartier.

An. 1445.

Durant le ſéjour du Roy à Nancy & pendant le Siége de Metz, ce Prince fit une ligue offenſive & défenſive avec les Princes de la maiſon de Saxe envers tous & contre tous, excepté le Pape, les Rois d'Eſpagne, de Sicile, d'Ecoſſe, & Sigiſmond Duc d'Autriche, que le Roy dans le Traité appelloit ſon fils; à cauſe qu'il devoit épouſer Radegonde de France; mais ce mariage ne ſe fit point, parce que la Princeſſe mourut. Le Roy d'Angleterre fut auſſi expreſſément excepté du nombre de ceux contre leſquels la ligue auroit lieu; parce que le Roy, ainſi qu'il le dit dans une Lettre ſur ce ſujet, avoit une eſpérance certaine de faire la paix avec ce Prince. Le Comte de Suffolk vint durant ce temps-là à Nancy épouſer au nom du Roy d'Angleterre, la Princeſſe Marguerite fille du Roy de Sicile, dont le maria- Hiſt. Chronologique

T. 4. Spicil. pag. 318.

ge avoit été proposé dans les conférences de Tours, & depuis conclu. La cérémonie se fit avec beaucoup de splendeur & de réjoüissance : il y eut des Joûtes & des Tournois, où le Roy, le Roy de Sicile, les Princes & les Seigneurs signalérent leur courage & leur adresse en présence des trois Reines de France, de Sicile, & d'Angleterre, & de toutes les Dames qui présidoient toûjours à ces sortes de divertissemens.

Le Roy partit de Nancy à la tête de son armée, & arriva à Châlons, où il exécuta le dessein qu'il avoit formé depuis long-temps de la réforme & du reglement des troupes, pour empêcher les désordres qu'elles causoient dans le Royaume. Il avoit déja fait quelques reglemens là-dessus quatre ans auparavant, ainsi que je l'ay raconté en parlant du voyage qu'il fit en Champagne ; mais il étoit alors question d'une réforme générale, & de faire une Ordonnance qui fût pour tout le Royaume.

Le gros des troupes étoit composé d'un grand nombre de Soldatesque la plûpart infanterie, gens de métier, payſans, vagabonds qui ne s'étoient enrôllez que par libertinage, ou pour avoir dequoi vivre en volant & en pillant. L'impunité avoit été extrême à cet égard, & la campagne étoit remplie de ces brigands qui couroient de toutes parts. Il n'y avoit presque plus de commerce entre les Villes du Royaume faute de seureté pour les Marchands : & il se commettoit par tout, & dans les Villes mêmes, des violences effroyables par ces sortes de gens. C'étoit un mal qui avoit commencé avant le milieu du regne précédent, & qui avoit duré sous celuy du Roy actuellement regnant. Sa derniere Ordonnance avoit produit un bon effet en quelques endroits ; mais il s'en falloit beaucoup qu'elle n'eût remédié entiérement au mal.

Ce Prince traita souvent dans son Conseil des moyens d'arrêter un désordre si dommageable à l'Etat. On y trouva de grandes difficultez. Tous convenoient d'un moyen général, qui étoit de casser ces troupes ; mais ils représentoient en même temps deux fâcheux inconveniens. L'un, qu'il y avoit danger qu'aprés avoir été cassées, elles ne se rassemblassent, & ne missent à leur tête des Capitaines, pour former de ces détestables Compagnies, dont la mémoire étoit encore récente, & qui sous les précédens regnes avoient fait plus de mal à la France, que les ennemis mêmes.

Mathieu de Couci.

L'autre inconvénient étoit, qu'en cassant ces mauvaises troupes, il faudroit au moins conserver une partie des bonnes, c'est-à-dire de celles que le Roy avoit prises à sa solde : que si elles n'étoient pas bien soudoyées, & qu'on les empêchât de vivre aux dépens du Payſan & du Bourgeois, elles déserteroient, & qu'ainsi le Roy demeureroit sans armée & sans garnisons sur ses frontiéres ; que si au contraire on leur laissoit trop de liberté, on ne remédioit point au mal : que d'ailleurs les Finances étant épuisées comme elles l'étoient, le Roy ne pourroit pas trouver dans ses coffres de quoi fournir à la solde des troupes qu'il retiendroit ; que les peuples étant accablez & ruinez, il ne falloit point parler de nouveaux impôts pour suppléer à ce défaut. Sur ces réflexions quelques-uns concluoient à laisser aller les choses comme elles avoient été jusques là, en attendant un temps plus commode.

Le Roy cependant & le Connétable avoient ce point-là fort à cœur. Le Dauphin, le Roy de Sicile, le Duc de Calabre son fils, Charles d'Anjou Comte du Maine son frere, les Comtes de Dunois, de Clermont, de Foix, de Saint Pol, de Tancarville, que le Roy appelloit aux Conseils qu'on tenoit là-dessus, entroient fort dans leurs desseins. Le Roy répondoit au second article, qu'on pourroit faire sur les autres frontiéres ce qu'il avoit déja fait exécuter sur celle de Champagne, c'est-à-dire que les Villes & leur territoire fourniroient la solde de leurs garnisons, & qu'il étoit asseuré par l'expérience qu'il en avoit déja faite, que pourveu qu'on trouvât le moyen de tenir les troupes dans la discipline, les Villes & la campagne seroient ravies d'acheter leur repos par cette contribution ; que toute la difficulté seroit de venir à bout d'obliger les soldats qu'on congédieroit, à se retirer chacun chez soi, à empêcher qu'ils ne s'attroupassent, & à faire en sorte que ceux que l'on conserveroit, vécussent dans l'ordre ; que c'étoit sur cela uniquement qu'il falloit délibérer, & trouver des voyes efficaces pour l'exécution.

Celle que l'on prit, fut de gagner les Capitaines les plus accréditez parmi les troupes, en leur promettant qu'ils seroient conservez, & que l'employ qu'on leur destinoit aprés la réforme leur donneroit beaucoup de distinction. Ces Capitaines étoient des Gentilshommes dépendans pour la plûpart des Princes & des Seigneurs qui étoient de ce Conseil. Ces Princes & ces Seigneurs leur parlérent en secret de la résolution que le Roy avoit prise, & les engagérent à se servir de tout le crédit qu'ils avoient auprés des soldats, pour tenir la main à l'exécution.

Quand on fut asseuré de ce côté-là, le Roy envoya ses ordres à tous ses Baillis & à ses autres Officiers, de se tenir prêts à monter à cheval avec leurs Archers pour la seureté des grands chemins, & pour dissiper tous les vagabonds qu'ils trouveroient attroupez, & leur ordonna de demeurer en campagne, jusqu'à ce qu'il n'y parût plus de ces sortes de gens. On fit en même temps un plan de la Milice, à laquelle on réduisoit toutes les troupes. On devoit choisir quinze Capitaines qui auroient sous eux chacun cent Lances, ou hommes d'armes : chaque homme d'armes devoit être payé pour six personnes, luy-même compris dans ce nombre, dont trois seroient Archers à cheval, un Coûtillier, c'est-à-dire fort vraisemblablement un soldat qui se servoit d'une *coûtille* ; c'étoit une espéce d'épée dont il est fait mention dans nos anciens Historiens

Rigord ad an. 1214.

sous le nom de *Caſtellus* ; elle étoit plus longue A que les épées ordinaires, & tranchante depuis la garde juſqu'à la pointe, fort menuë & à trois faces ou pans. Le cinquiéme homme de la ſuite de l'homme d'armes étoit un Page ou valet. La paye de l'homme d'armes fut reglée à trente francs par mois, monnoye Royale. Cette ſomme devoit être priſe ſur les bonnes Villes où ils ſeroient en garniſon, & ſur la campagne des environs : on devoit nommer des Commis, pour lever cet argent dans les Baillages, Sénéchauſſées & Prevôtez ; ces Commis devoient être chargez de payer les troupes, & de rendre compte aux Capitaines de B chaque Compagnie. Ce fut-là l'établiſſement de ce qu'on a appellé depuis *les Compagnies d'Ordonnance*, parce qu'elles furent inſtituées par les Ordonnances que le Roy publia ſur ce ſujet * ; & ces Compagnies furent doreſnavant données à des Seigneurs & à des Gentilshommes les plus diſtinguez par leur prudence & par leur valeur.

Id. Hiſt Chronologique.

* Cette Création de Compagnies d'Ordonnance étoit donné aux Compagnies d'hommes d'armes dés le temps du Roy Charles V. Voyez Rebuffe.

La choſe ayant été ainſi reglée, on fit dans le Conſeil le choix des quinze Capitaines. Le Roy les appella, leur fit entendre que le choix qu'il avoit fait de leurs perſonnes pour un tel employ, étoit la plus grande marque d'eſtime C qu'il pût leur donner ; leur ordonna de choiſir dans toute l'armée les meilleurs hommes, le plus en état de ſe bien équiper, & dont ils ſeroient les plus ſeurs pour l'obſervation de la diſcipline, & de tenir la main dans la ſuite à ce qu'il ne ſe fit par leurs gens aucune violence, ſoit dans les Villes, ſoit dans la campagne.

Dés que le choix des Gendarmes, des Archers, & des autres fut fait par les Capitaines, on fit la reveuë de l'armée, à la tête de laquelle le Roy déclara qu'il congédioit tous ceux à qui il n'avoit pas fait intimer l'ordre de D demeurer dans le ſervice, leur ordonna de ſe retirer ſans délai chacun dans leur pays, leur fit défenſe d'aller en troupe, & de faire le moindre déſordre ni la moindre violence dans la campagne, ſous peine de la vie pour tous ceux qui violeroient cette défenſe.

Ces ordres furent exécutez avec toute l'exactitude que le Roy pouvoit ſouhaiter ; de ſorte que quinze jours aprés le licentiement, il ne parut plus aucun de ces ſoldats dans les chemins. Les uns retournérent à leurs métiers, les autres à leurs Villages. La campagne parut repeuplée en divers endroits, les Payſans com- E mencérent à cultiver pluſieurs terres qui étoient demeurées en friche, les Marchands à faire librement leur trafic, & la France changea par tout de face : tant il eſt vrai que rien n'eſt impoſſible à un Prince, quand il ſçait prendre de juſtes meſures, & joindre avec un vrai zéle du bien public, la conſtance & la fermeté.

Les quinze Compagnies d'Ordonnance aprés la réforme faiſoient environ neuf ou dix mille chevaux, ſans compter un aſſez grand nombre de jeunes Gentilshommes & des meilleurs ſoldats, qui étant en état de ſe paſſer de la ſolde, ſe joignirent aux Compagnies en qualité de volontaires avec l'agréement du Roy, dans l'eſpérance d'être incorporez, quand il y auroit des places vacantes.

Ce nombre de troupes ſuffiſoit tant que dureroit la Tréve ; & en cas de guerre, il devoit être augmenté par le grand nombre de Seigneurs & Gentilshommes obligez au ſervice, comme Vaſſaux du Roy, & qui étoient tenus d'amener un certain nombre d'hommes de leurs Terres, à proportion de la qualité de leurs fiefs ; mais on vit dans la ſuite les grands avantages que produiſit cet ordre établi dans la Milice, & combien un petit nombre de troupes bien diſciplinées eſt préférable à une multitude beaucoup plus nombreuſe de ſoldats ramaſſez & ſans regle.

Mathieu de Coucy.

On n'en demeura pas là. Le Roy prit des moyens efficaces, pour entretenir la diſcipline militaire dans les Compagnies d'Ordonnance. Il inſtitua des Inſpecteurs, dont l'occupation continuelle étoit de viſiter les Places où ces troupes étoient en garniſon, de faire de fréquentes reveuës, pour s'aſſeurer ſi les Compagnies étoient completes, pour remplacer ceux qui mouroient, pour voir ſi leurs chevaux, leurs équipages, leurs armes étoient en bon état, pour faire juſtice de ceux qui s'émancipoient : & afin qu'ils fuſſent moins à la charge des Villes, & moins en état de faire de la peine aux Bourgeois, on les diſtribua dans tout le Royaume par petites brigades, qui n'étoient communément que de vingt-cinq, trente, quarante Cavaliers ſelon la grandeur des Villes, où on leur aſſignoit leurs quartiers. On les tenoit toûjours alerte. Dés le moindre beſoin on les faiſoit monter à cheval, pour marcher au rendez-vous qu'on leur marquoit. On feignoit même quelquefois des beſoins, pour éprouver leur obéïſſance & leur exactitude. Ce fut là une des plus grandes occupations du Roy pendant la Tréve, & aſſeurément un des beaux endroits de ſon Regne, qu'on ne manqua pas de marquer dans une médaille * qui fut frapée quelques années aprés en ſon honneur par ces paroles *Militiæ diſciplinâ coercens*, qui ſignifient qu'il avoit rétabli la diſcipline militaire.

An. 1445.

* Cette médaille eſt au médaillé du Roy, & dans celuy des Jeſuites de la maiſon Profeſſe de Paris.

Ce Prince ſéjourna aſſez long-temps à Chalons, & y termina diverſes affaires. La Ducheſſe de Bourgogne vint l'y trouver. C'étoit la Princeſſe de ſon temps la plus ſage & la plus entenduë dans le Gouvernement. Le Duc ſon mari n'entreprenoit rien ſans la conſulter, & il l'employoit dans les plus difficiles négociations. Il y avoit de grands differents entre luy & le Roy de Sicile, tant au ſujet de quelques Places dont le Duc s'étoit emparé, que ſur la rançon que le Roy de Sicile s'étoit engagé de payer au Duc, pour ſortir de la priſon où il l'avoit retenu pluſieurs années aprés la bataille de Bulegne-ville. Le Roy fut l'Arbitre de ces differents. Il obtint de la Ducheſſe que Neuchaſtel & Clermont en Argone ſeroient rendus au Roy de Sicile, & Mathieu de Coucy. Hiſt. Chronologique.

Mathieu de Coucy. Hiſt. Chronologique.

qu'on le tiendroit quitte de la ſomme qu'il s'étoit obligé de payer pour ſa délivrance, à condition de ceder le Val de Caſſel en Flandre au Duc de Bourgogne.

La Ducheſſe avoit auſſi ordre de traiter avec le Roy, ſur divers articles qui concernoient le Traité d'Arras de 1435. On y avoit donné pluſieurs atteintes de part & d'autre; mais le Duc de Bourgogne beaucoup plus que le Roy. Il y avoit bien des gens à la Cour qui auroient vû volontiers ces deux Princes ſe broüiller enſemble. Le Roy de Sicile qui étoit tres-mal content du Duc de Bourgogne, étoit un de ceux qui faiſoient tout leur poſſible pour irriter l'eſprit du Roy contre ce Duc; mais les plus ſages du Conſeil prévoyant les conſéquences de cette rupture, ne ſecondoient pas ſa paſſion; & le Roy luy-même dans les occaſions étoit le premier à excuſer le Duc de Bourgogne, à faire valoir le zele de ce Prince pour l'Etat, & faiſoit par cette conduite aſſez comprendre à ceux qui vouloient le commettre, quelle étoit ſa diſpoſition à cet égard. Ainſi la Ducheſſe n'eut pas beaucoup de peine à réüſſir de ce côté-là. Le Roy & le Duc de Bourgogne furent ſatisfaits ſur quelques points, & on diſſimula ſur le reſte.

Ibid. Un autre procés fut encore terminé au même lieu. Ce fut celuy du Comte d'Armagnac, que le Dauphin dans ſa campagne de Guyenne avoit arrêté à Lille-Jourdain. Des Députez du Comte d'Armagnac étoient venus à Chalons, pour ſe plaindre de ce qu'on tenoit leur Seigneur en priſon depuis ſi long-temps, ſans vouloir l'entendre ſur ſes défenſes. Le Roy promit de luy faire juſtice. On commença les procédures: mais les Députez voyant que les choſes tournoient mal pour le Comte, & qu'il y alloit de la confiſcation de ſes Etats, & peut-être de ſa vie, eurent recours à la miſéricorde du Roy par le conſeil des amis de ce Seigneur. Ils ſe jettérent aux pieds de ce Prince, accompagnez des Comtes de Dunois, de Foix, & de quelques autres des plus conſidérables de la Cour, & le ſuppliérent que *de ſa haute autorité & puiſſance Royale*, il pardonnât au Comte leur Seigneur. Le Roy ſe laiſſa fléchir; & aprés les ſûretez néceſſaires pour empêcher qu'il ne ſe révoltât de nouveau, il luy accorda ſa grace, & le rétablit dans ſes Etats.

L'occupation que donnoient au Roy tant d'affaires importantes, n'empêchoit pas les divertiſſemens de la Cour, les joûtes, les tournois, & d'autres ſemblables fêtes: mais elles furent fort troublées par la mort de Madame la Dauphine Marguerite d'Ecoſſe, fille aînée *Ibid.* du Roy Jaques I. La jeuneſſe, la beauté, les autres bonnes qualitez de cette Princeſſe luy méritérent les regrets de toute la Cour. Elle avoit du goût pour les ouvrages d'eſprit, & honoroit de ſon amitié ceux qui les compoſoient. C'eſt d'elle qu'on raconte, que paſſant dans une Salle du Louvre, & qu'y ayant trouvé le fameux Alain Chartier endormi, elle le baiſa à la bouche en préſence de toute ſa ſuite; & comme on en parut ſurpris, elle dit en riant qu'elle faiſoit cet honneur à la bouche d'un homme ſi laid, par reſpect pour les Oracles qui en étoient ſortis. Le Roy, la Reine, & le Dauphin furent tres-affligez de cette mort; & ne pouvant demeurer plus long-temps en un lieu, où ils avoient fait une ſi grande perte, ils partirent de Chalons avec toute la Cour aprés les funérailles, & s'en allérent à Sens. C'eſt ainſi que ſe paſſa l'année 1445.

Le Roy aprés avoir prolongé la Tréve avec le Roy d'Angleterre, tira promeſſe de ce Prince qu'il paſſeroit la mer au plutôt, pour s'aboucher avec luy entre Roüen & Paris, ou entre Roüen & Chartres, afin qu'ils puſſent traiter par eux-mêmes de la paix, ce qui ne s'exécuta pas cependant. Enſuite le Roy s'en alla à Chinon, où le nouveau Duc de Bretagne vint luy rendre hommage pour ſon Duché, & pour le Comté de Montfort. On obſerva dans cette cérémonie la plûpart des formalitez ordinaires. Il y eut de la difficulté ſur la qualité de l'hommage pour le Duché de Bretagne; car pour le Comté de Monfort les Ducs convenoient que l'hommage étoit lige, c'eſt-à-dire, qu'il renfermoit l'obligation de faire le ſervice au Roy ſur ſon mandement, & envers tous & contre tous ſous peine de fellonie & de confiſcation du Fief: mais ils prétendoient qu'au regard du Duché de Bretagne, ce n'étoit qu'un hommage ſimple, & comme une pure reconnoiſſance de la ſupériorité du Roy à l'égard du Duc. C'étoit une vieille querelle. Il eſt certain que les Ducs avoient fait autrefois l'hommage-lige aux Rois de France: * mais quelques-uns de ces Ducs ayant refuſé de le faire tel en certaines conjonctures, où nos Rois avoient beſoin d'eux, ou les craignoient, on étoit convenu d'une formule générale, où les Ducs diſoient ſeulement, qu'ils faiſoient hommage pour le Duché de Bretagne, en la maniére que leurs prédéceſſeurs l'avoient fait aux prédéceſſeurs du Roy à qui ils le rendoient actuellement. Ainſi dans l'occaſion dont je parle, le Seigneur de Brézé Sénéchal de Poitou ayant fait la queſtion ordinaire au Duc, *Vous devenez homme du Roy notre Souverain Seigneur cy préſent, & luy faites hommage-lige à cauſe de votre Duché de Bretagne & ſes appartenances: & promettez le ſervir vers tous & contre tous qui peuvent vivre & mourir? Dites voire.* Le Duc ſans répondre à cette queſtion, adreſſa la parole au Roy, & luy dit: *Monſeigneur, telle redevance, & en la maniére que mes prédéceſſeurs Ducs de Bretagne ont fait à mes Seigneurs vos prédéceſſeurs Rois de France, je vous fais & non autrement.* Alors le Sénéchal ſans inſiſter davantage, luy dit: *Baiſez le Roy:* le Duc s'étant approché, & ayant mis ſes mains entre celles du Roy, le baiſa étant debout & ſans s'incliner. Jean Juvenal des Urſins, qui étoit depuis peu Chancelier de France, dit au Duc dans le moment qu'il s'approchoit du Roy, *Monſeigneur de Bretagne, vous*

An. 1446. Hiſt. Chronologique. Argentré Hiſtoire de Bret. l. 11.

* Vignier le prouve invinciblement dans ſon Hiſtoire de la petite Bretagne.

vous devez être sans ceinture. C'étoit en effet une des formalitez de l'hommage, que celuy qui le faisoit fût sans chaperon, sans éperons, & sans ceinture; le Roy néanmoins ne voulut pas qu'on pressât le Duc là-dessus. Ces passe-droits pouvoient tirer à consequence: mais le Roy vouloit gagner ce Prince & les Bretons, & les attacher à ses interêts.

Ce fut par la même raison, qu'aprés la cérémonie il fit expédier des Lettres d'abolition aux Seigneurs de Bretagne, pour toutes les liaisons qu'ils pourroient avoir euës jusqu'alors contre les Anglois durant la guerre. Le Connétable même & Pierre de Bretagne frere du Duc voulurent qu'il fut fait mention d'eux dans ces Lettres, afin qu'on ne pût jamais leur faire aucune peine sur ce sujet. Le Roy continua de faire beaucoup de caresses au Duc, qui s'en retourna en Bretagne tres-content de la Cour.

Il ne fut pas long-temps sans donner au Roy une marque de l'attachement qu'il avoit pour la France: mais il y a beaucoup d'apparence que ce qui le fit agir plus vivement en l'affaire dont il étoit question, fut plutôt une passion particuliere, que l'interêt de la Monarchie qui ne luy servit que de prétexte. Le Duc avoit deux freres, Pierre de Bretagne & Giles de Bretagne. Celuy-cy avoit été partagé en cadet par le feu Duc Jean cinquiéme, & n'avoit eu pour appanage que la Terre de Chantocé. Son mariage avec l'héritiére de la Maison de Dinan l'avoit mis un peu plus au large; & il étoit devenu par cette alliance Seigneur de Châteaubriant, de Beaumanoir, de Guildo, & de quelques autres Terres & Châteaux de Bretagne. Il s'étoit plaint plusieurs fois d'avoir eu une si petite part à la succession du Duc son pere; mais le Duc François ne tint pas grand compte de ses plaintes: & Giles de Bretagne chagrin du mépris qu'on faisoit de luy, quitta la Cour du Duc son frere, & se retira sur ses Terres, sans luy en rien dire.

Argentré Hist. de Bretagne l. 11.

Le Connétable ayant appris cette mesintelligence, vint exprés en Brétagne pour réconcilier ses deux neveux. La réconciliation se fit en apparence; mais la haine demeura dans le cœur. Par malheur pour Giles de Bretagne, il avoit des ennemis, qui s'étoient rendus maîtres de l'esprit du Duc: c'étoient Jaques d'Epinai Evêque de Saint Malo & depuis Evêque de Rennes, Artur de Montauban frere puisné du Seigneur de Montauban, & un Gentilhomme nommé Jean Hingand, tous trois tres-disposez à luy rendre les plus mauvais offices. On ajoûtoit même qu'Artur de Montauban étoit devenu amoureux de Françoise de Dinan femme de ce Prince; & que cette Dame n'ayant pas été insensible à sa passion, luy avoit promis de l'épouser, au cas que son mari vint à mourir.

Ces trois ennemis eurent bien-tôt attiré à Giles de Bretagne de nouveaux chagrins de la part du Duc: c'est ce qui l'obligea à quitter de nouveau la Cour, & à se retirer à sa Terre du Guildo assez prés de la mer. Il y passoit son temps à la chasse & à d'autres divertissemens, & sur tout à tirer de l'arc, exercice où il se plaisoit beaucoup. Ce Prince avoit demeuré long-temps en Angleterre, où son Ayeule Jeanne de Navarre Reine d'Angleterre, qui avoit beaucoup de tendresse pour luy, l'avoit arrêté tant qu'elle avoit pû; & elle l'avoit si bien mis dans l'esprit du Roy son mari, qu'il l'avoit voulu faire Connétable de son Royaume, comme Artur l'étoit du Royaume de France; mais étant bien asseuré que le Roy de France l'auroit trouvé tres-mauvais, il s'en excusa.

Comme l'exercice de l'arc étoit fort à la mode en Angleterre, & que les Anglois y excelloient, Giles en avoit amené plusieurs avec luy à son retour en Bretagne. Il les avoit dans sa maison, & prenoit souvent ce divertissement avec eux. Cela même, & les grandes amitiés qu'on luy avoit faites à la Cour d'Angleterre, furent les prétextes que l'on prit pour le perdre. Le Duc soit de luy-même, soit à la persuasion des ennemis de Giles parla là-dessus fort désavantageusement de luy au Roy dans l'entreveuë de Chinon, l'accusa d'avoir le cœur tout Anglois, d'avoir à sa suite grand nombre de Gentilshommes de cette nation, & d'en avoir même dans ses Châteaux: il dit qu'on avoit tout sujet de croire qu'il entretenoit de grandes liaisons avec le Roy d'Angleterre, & ajoûta qu'il seroit peut-être de la prudence de s'asseurer de luy.

Le Roy crut ne pas devoir mépriser ces avis, d'autant plus que c'étoit là un moyen de rendre le Duc de Bretagne ennemi du Roy d'Angleterre; chose tres-avantageuse à la France. Ainsi ils résolurent ensemble de faire arrêter le Prince si-tôt que le Duc seroit retourné en Bretagne. Le Duc représenta seulement qu'il ne convenoit pas que la chose se fit en son nom & par ses ordres, de peur qu'on ne crût qu'il le faisoit par ressentiment, pour le procés que le Prince Giles avoit voulu luy susciter à l'occasion du partage de la succession du feu Duc leur pere: qu'il falloit que le Roy le fit prendre luy-même, & qu'étant soupçonné d'intelligence avec les Anglois, il avoit droit en qualité de Souverain de le faire.

La chose fut résoluë, & le Roy un peu aprés le départ du Duc envoya Frégent de Coitivi Amiral de France, Brézé Sénéchal de Poitou, & un Gentilhomme de Bretagne nommé du Dresnay avec quatre cens Lances, qui surprirent le Prince le ving-sixiéme de Juin dans son Château de Guildo, où il ne pensoit à rien moins. Ils le conduisirent à Dinan où étoit le Duc, qui ne voulut point le voir. Il fut conduit à Rennes, & puis à Châteaubriant, & depuis en divers autres lieux, la crainte qu'on ne l'enlevât obligeant à le faire changer souvent de prison. An. 1446.

Le Duc pour faire sa Cour au Roy, & encore plus pour satisfaire sa haine, entreprit

de faire condamner le Prince aux Etats de Bretagne comme criminel de leze-Majeſté, pour avoir voulu livrer ſon Château aux Anglois. Mais le Seigneur de Combour & quelques-autres voyant qu'on ne gardoit aucunes formalitez de Juſtice, s'y oppoſérent ; & le Duc n'oſa paſſer outre. Cependant les amis du Prince priſonnier faiſoient tous leurs efforts à la Cour de France pour obtenir ſa liberté. On informa le Roy des intrigues d'Artur de Montauban & des autres ennemis du priſonnier ; & le Seigneur de Roſnevinen Chambellan du Roy, & le Connétable firent ſi bien auprés des Miniſtres, que l'Amiral de Coitivi fut envoyé au Duc de Bretagne de la part du Roy, pour traiter de la liberté du Prince.

L'Amiral alla trouver le Duc à Vannes ; & luy ayant fait connoître les intentions du Roy, l'engagea à les ſuivre. Luy-même fut chargé par le Duc de l'ordre pour la délivrance, & alla pour le faire exécuter à Moncontour, où Giles de Bretagne étoit priſonnier ; mais ceux qui avoient entrepris de le perdre rompirent ce coup par la plus noire de toutes les perfidies.

Les perſonnes à qui on en avoit confié la garde, étoient de ſes plus grands ennemis ; & ils l'avoient ſi fort maltraité dans ſa priſon, que ſi une fois il en échapoit, ils ne pouvoient manquer d'éprouver ſon reſſentiment & ſa vengeance. Ils ſubornérent un nommé Pierre de la Roſe, qui avoit demeuré long-temps en Angleterre, & qui ſçavoit le ſtile des dépêches de cette Cour, & poſſedoit en perfection l'art de fauſſaire. Ils ſuppoſérent une Lettre du Roy d'Angleterre au Duc de Bretagne, par laquelle il le ſommoit de luy envoyer Giles de Bretagne, qu'il qualifioit de ſon Connétable & de Chevalier de ſon Ordre de la Jarretiere, avec menace d'envoyer une armée en Bretagne, ſi on refuſoit de le luy livrer. La Roſe compoſa la Lettre de telle ſorte, & contrefit ſi bien le ſeing & le ſceau du Roy d'Angleterre, que les plus habiles connoiſſeurs y euſſent été trompez.

Ces perfides priérent l'Amiral de leur donner le temps d'envoyer au Duc leur maître cette Lettre, qu'ils avoient, diſoient ils, interceptée, & de ſuſpendre l'exécution de ſes ordres, juſqu'à ce qu'ils en euſſent reçu réponſe. L'Amiral y conſentit, & fut même ſoupçonné d'avoir eu part à cet infame complot.

Le Duc ayant lû la Lettre, & la croyant véritable, entra en une extrême colére, révoqua ſes premiers ordres, & envoya la Lettre au Roy, qui n'en fut pas moins offenſé que luy. Peu de temps aprés Giles de Bretagne fut trouvé mort dans ſon lit. On fit courir le bruit qu'il étoit mort de ſa mort naturelle ; mais la verité eſt qu'il fut étranglé par quelques uns de ſes gardes. C'eſt ainſi que périt ce malheureux Prince trois ans aprés qu'il eut été arrêté. Je reviens aux choſes les plus remarquables qui ſe paſſérent en France dans cet intervalle.

Le Traité qui ſe fit pour remettre la Ville de Génes ſous l'obéïſſance de la France, auroit été une des plus importantes, ſi l'exécution n'en avoit pas été empêchée par celuy-là même qui l'avoit propoſé & conclu ; mais il trompa le Roy, & ſe ſervit des propres troupes de ce Prince, pour s'emparer luy-même de la domination de cette République.

J'ay raconté dans l'Hiſtoire du Regne précédent le malheur du Maréchal de Boucicaut, qui aprés avoir gouverné avec beaucoup de ſageſſe, de fermeté, de bonheur, & de gloire cette Republique pendant pluſieurs années ſous l'autorité de Charles VI. perdit en un ſeul jour Génes & Milan, & enſuite l'eſpérance de rétablir en ces quartiers d'Italie la domination Françoiſe, qu'il ſembloit y avoir établie ſi ſolidement. Depuis ce temps-là, les Génois avoient, comme auparavant, été continuellement agitez de guerres civiles, tantôt ſous le gouvernement de Theodore Marquis de Monferrat, tantôt ſous celuy de Philippe Galeace Duc de Milan, tantôt ſous celuy des Frégoſes, des Adornes, & des autres Seigneurs des principales familles de Génes. Bizarus hiſt. Genuenſ.

Il y avoit eu vers l'an 1416. un Traité de paix entre la France & cette Republique ; & le ſecours de quelques Vaiſſeaux qu'elle avoit fourni au Roy contre les Anglois, l'avoit remiſe dans ſes bonnes graces, & fait oublier à ce Prince les grands ſujets de mécontentement qu'il avoit eus de ſa conduite paſſée. Les Génois même avoient rendu de grands ſervices aux Princes de la maiſon d'Anjou contre celle d'Arragon, dans les guerres qui avoient duré ſi long-temps entre ces deux familles pour le Royaume de Naples : de ſorte qu'on ne penſoit plus guere en France à les inquiéter, ni à faire valoir les juſtes prétentions que la Couronne avoit ſur leur République. Mais par leur inconſtance naturelle, & pour mettre fin aux guerres civiles qui achevoient de les déſoler, ils propoſérent de nouveau de ſe donner au Roy Charles VII. en 1444. Cela eſt conſtant par les Lettres d'Abolition qu'ils luy demandérent, & qu'il leur accorda pour tout le paſſé, avant qu'il envoyât un Gouverneur & d'autres Officiers à Génes, ainſi qu'on en étoit convenu. Collection de Traitez par Leonard T. 1.

Comme il y avoit divers partis dans cette Ville-là, & que pluſieurs ne vouloient point de la domination Françoiſe, le Roy ne ſe preſſa pas d'y faire marcher des troupes ; & deux ans ſe paſſérent ſans qu'on y en envoyât. Benoît Doria, qui étoit d'une des plus puiſſantes familles de Génes, commandoit alors le peu de Vaiſſeaux que le Roy avoit en mer, & portoit la qualité de Capitaine des Vaiſſeaux du Roy de France. Il étoit un des plus zelez pour la reſtitution de Génes à la Couronne ; mais Adorne qui étoit Doge, s'y oppoſoit de toutes ſes forces, & traitoit de rebelles ceux qui étoient du parti de France. Epiſt. Benedicti Doria. T. 7. Spicil. p. 276.

Les Frégoſes ſe joignirent à Doria, & quelques Seigneurs de ces deux Maiſons vinrent

Digitized by Google

avec cinq gros Vaiſſeaux à Marſeille, d'où ils mandérent au Roy qu'il étoit temps d'agir pour l'exécution du Traité, & qu'ils ſe faiſoient forts de le rendre maître de Génes.

An. 1446.

An. 1447.

Le Roy voyant ces deux puiſſantes Maiſons dans ſon parti, ne balança pas davantage. Il donna ordre d'armer quelques Vaiſſeaux, fit marcher un corps d'armée vers les Alpes, & on luy livra Final, pour y débarquer des troupes, en cas qu'il fût beſoin de le faire. L'Archevêque de Reims, Saint Vallier, Tanneguy du Chatel Prévôt de Paris & Sénéchal de Provence, & Jacques-Cœur Sur-Intendant des Finances s'avancérent juſqu'à Nice avec des inſtructions; pour traiter avec les Génois, & regler le gouvernement, quand on ſe ſeroit rendu maître de Génes.

Janus Frégoſe un des Principaux Chefs de l'entrepriſe, étoit avec un corps de troupes entre Génes & Piſe; & dés qu'il eut eu avis qu'il ſeroit avoüé du Roy, il ſe ſaiſit de quelques Places voiſines de Génes au nom de ce Prince.

Peu de jours aprés ayant été averti que dans la Ville tous ſes amis étoient préparez à le ſeconder, il arriva au port de Génes avec une ſeule galere, & trois cens ſoldats ſeulement. Il entra à leur tête portant la banniére du Roy, & faiſant crier *Vive France*. Il fut auſſi-tôt joint par tous ceux de ſa faction, qui s'étoient armez en l'attendant. Il alla droit au Palais du Doge Adorne, qui fut obligé de s'enfuir hors de la Ville; & Frégoſe s'en rendit maître ſans que perſonne oſât s'y oppoſer.

Quand il s'en vit en poſſeſſion, il ne parla plus de faire élever les Etendarts du Roy de France ſur les Tours & ſur les rempars, ni de faire prêter ſerment de fidélité par les Bourgeois au nom de ce Prince; mais il commença à faire tout en ſon propre nom, & comme Chef de la Republique. Il avoit avec luy un Gentilhomme François appellé communément le Bâtard de Poitiers, qui étoit comme l'homme du Roy, & qui luy avoit amené une partie des ſoldats avec leſquels il étoit entré dans la Ville. Ce Gentilhomme fort ſurpris de la conduite de Frégoſe, le ſomma de ſa parole, & de ſe ſouvenir que c'étoit ſous l'autorité du Roy ſon maître qu'il s'étoit emparé de Génes. Il n'eut pour toute réponſe qu'un ordre de ſortir de la Ville ſans tarder ſous peine de la vie, & il fallut obéïr.

Le Bâtard de Poitiers porta ces nouvelles à Nice, où l'Archevêque de Reims, Jaques-Cœur, & les autres attendoient le ſuccés de l'entrepriſe. Ils furent fort étonnez de la perfidie de Frégoſe; mais ayant tenu conſeil, ils ſe hazardérent de paſſer à Génes. Dés qu'ils y furent arrivez, ils ſommérent Frégoſe de leur remettre la Ville, comme aux Envoyez du Roy, pour y regler le gouvernement ſous ſon nom, & luy repréſentérent ſes propres Lettres, & celles de ſes parens & de ſes amis ſcellées de leurs ſceaux, qui contenoient l'engagement qu'il avoit pris avec le Roy. Il leur répondit froidement qu'il avoit conquis la Ville & le pays avec l'épée, & qu'il les garderoit contre tous avec l'épée. Il convint aux Ambaſſadeurs de ſe retirer à Marſeille. Tout ce que le Roy gagna en cette expédition, fut de demeurer maître de Final, que Frégoſe luy avoit livré. Il en donna le gouvernement à Galeotte Carrette Seigneur Italien, qui eut ordre de faire des courſes ſur les Terres de Génes. Ce fut-là la ſeconde fois, que les François furent la dupe de ces Républicains, dont l'inquiétude continuelle n'a point d'exemple dans l'Hiſtoire; & c'eſt un prodige qu'un Etat alors ſi mal reglé, ait pu ſe conſerver juſqu'à nos temps, & que le hazard luy ait donné le loiſir de prendre une forme déterminée de gouvernement, où la ſageſſe domine avec autant de gloire & d'avantage pour les peuples, que l'impétuoſité & l'inconſtance y cauſoient autrefois de malheurs.

Monſtrelet 3. part. fol. 5.

La conquête de Génes & la vengeance de l'affront qu'elle avoit fait au Roy, étoient des entrepriſes qui ne convenoient pas à ce Prince, eu égard à l'état de ſes affaires. Il fut encore contraint par la même raiſon d'abandonner un autre interêt, qui n'étoit pas moins conſidérable pour l'Etat, & pour la famille Royale.

Philippe Viſcomti Duc de Milan mourut en ce temps-là, ſans laiſſer d'enfans légitimes. Il étoit frere de Valentine mere de Charles Duc d'Orleans. Jean Galeace Viſcomti pere de Philippe & de Valentine avoit ſtipulé dans le Traité de mariage de cette Princeſſe avec Loüis Duc d'Orleans, qu'au cas que ſes deux fils mouruſſent ſans hoirs légitimes, la ſucceſſion du Duché de Milan viendroit à Valentine. Par-là le droit du Duc d'Orleans ſur ce Duché étoit inconteſtable. Philippe peu de temps avant ſa mort avoit mis ce Prince en poſſeſſion du Comté d'Aſt, qui étoit le partage de Valentine. Le Duc d'Orleans étoit actuellement à Aſt; & s'il eût eu des forces ſuffiſantes pour faire valoir ſon droit, ce beau Duché ne luy auroit pas échapé; mais il eut des concurrens plus puiſſans que luy. Alfonſe Roy d'Arragon & de Sicile prétendoit que Philippe l'avoit déclaré ſon héritier par ſon Teſtament. L'Empereur Frideric ſoutenoit que le Duc de Milan étant mort ſans enfans, ce Fief de l'Empire luy étoit dévolu. François Sforce, qui avoit épouſé Blanche fille naturelle de Philippe, ſe mit auſſi ſur les rangs & prit pour fondement de ſes prétentions, qu'il avoit été adopté par ſon beau-pere; enfin les habitans de Milan penſérent de leur côté à ſe mettre en République.

Ceux-cy ſe voyant menacez par Sforce, envoyérent des Ambaſſadeurs au Roy de France, au Roy d'Arragon, & au Duc de Savoye, pour avoir du ſecours; mais les Venitiens, tout ennemis qu'ils étoient de Sforce, traitérent ſecretement avec luy, dans la crainte que les François & les Savoyards s'uniſſant enſemble,

by Google

ne ſe rendiſſent maîtres de la Lombardie ; & ils luy fournirent des troupes commandées par Barthélemi d'Alviane, avec leſquelles ils le mirent en poſſeſſion du Milanez. Ils en uſerent ainſi, parce qu'ils jugérent qu'il étoit de l'interêt de leur République, que ce Duché fût plutôt entre les mains d'un Prince moins puiſſant, que d'un autre dont les forces leur ſeroient plus redoutables. Le Duc d'Orleans s'oppoſa en vain à cette injuſtice, & fit d'inutiles efforts pour ſoutenir ſon droit, qui fut dans la ſuite l'occaſion de bien des guerres.

Le Roy porta fort impatiemment cette perte ; mais toute ſon application étoit alors, & devoit être à maintenir les avantages qu'il avoit remportez ſur les Anglois. Il commençoit à ne les plus tant craindre, comme il le fit paroître par la vigueur avec laquelle il obligea le Roy d'Angleterre à luy tenir parole dans une affaire importante, au hazard de voir recommencer la guerre.

Dans le Traité de Nancy, où le mariage de Marguerite d'Anjou fille de René Roy de Sicile avec le Roy d'Angleterre fut entiérement conclu, il y avoit un article, par lequel ce Prince s'obligeoit à rendre la Ville du Mans à Charles d'Anjou Comte du Maine, qui étoit toûjours le favori du Roy. On en demanda diverſes fois l'exécution au Roy d'Angleterre ; mais il differa toûjours de le faire ſous divers prétextes ; & aprés bien des délais, qui durérent prés de trois ans, on fut convaincu l'an 1448. qu'il étoit réſolu de ne ſe pas déſaiſir de cette Place, lorſqu'on eut appris à la Cour qu'il y avoit fait entrer une garniſon de deux mille hommes.

Hiſt. Chronologique

An. 1448.

Le Roy autant intereſſé que le Comte du Maine à la reſtitution du Mans, ne crut pas devoir plus long-temps diſſimuler. Il fit aſſiéger la Place par le Comte de Dunois, & ſe poſta luy-même à Lavardin dans le Vendomois, pour couvrir le Siége. On le pouſſa avec toute la vigueur poſſible, & le Roy d'Angleterre fut obligé, pour ne pas perdre les troupes qu'il avoit dans la Place, de demander au Roy en grace de les recevoir à compoſition. Il le luy accorda, à condition qu'il rendroit auſſi la Ville & le Château de Mayenne, & quelques-autres Places du même païs. Ce qui fut exécuté quelque temps aprés. La Tréve, qui avoit encore été prolongée, ne fut point cenſée violée par cette hoſtilité : quoique la choſe fût de grande importance, ſoit pour le Roy, ſoit pour le Roy d'Angleterre, à qui il auroit été plus honorable de reſtituer la Place en obſervant le Traité, que de ſe la voir enlever à force ouverte.

Hiſt. Chronologique.

Ces expéditions militaires n'empêchoient pas le Roy de travailler à un autre ouvrage beaucoup plus important encore, & qui lui fit un grand honneur ; c'étoit à l'extinction du Schiſme qui continuoit à déchirer l'Egliſe depuis ſept ou huit ans. Amédée Duc de Savoye ſous le nom de Felix V. quoiqu'il n'eût dans ſon obédience que la Savoye, & les Suiſſes, tenoit toûjours tête à Eugéne IV. qui prenoit cependant de jour en jour le deſſus. Le Roy & l'Empereur Frideric d'Autriche faiſoient tous leurs efforts pour remédier à un ſi grand mal. Loüis Duc de Savoye fils d'Amédée, qui connoiſſoit l'eſprit de ſon pere porté à la tranquilité & au repos, cherchoit, ſans doute de concert avec luy-même, des voyes d'accommodement, & avoit par ſes Ambaſſadeurs de frequentes négociations avec le Roy ſur cette affaire.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Les Allemans propoſoient la voye d'un Concile général ; mais le Roy y prévoyoit beaucoup de difficultez. Car quoique le Concile de Baſle, réduit preſqu'à rien par la retraite, ou par la mort de pluſieurs de ſes membres, eût conſenti enfin qu'on en convoquât un autre dans le lieu qui ſeroit marqué par l'Empereur & par les Electeurs, la queſtion de la ſuperiorité du Pape au deſſus du Concile, ou du Concile au deſſus du Pape, devoit être une ſource de perpetuelles diviſions. C'eſt pourquoi le Roy dreſſa avec ſon Conſeil au mois de Novembre 1447. un projet d'accommodement, qui ſe réduiſoit à trois points. Le premier, que toutes les procédures faites, toutes les cenſures & ſentences publiées par les deux partis l'un contre l'autre, fuſſent réputées comme non faites & non publiées. Le ſecond, qu'on reconnût Eugéne comme l'unique & vrai Pape, ainſi qu'il étoit reconnu avant le Concile de Baſle. Et le troiſiéme qu'Amédée de Savoye en cédant le Pontificat, tint dans l'Egliſe le plus haut rang qu'on luy pourroit accorder, & que ceux qui avoient embraſſé ſon parti dans le Concile de Baſle, euſſent auſſi part à l'accommodement, par les dignitez & par les honneurs qui leur ſeroient conferez.

On étoit preſque aſſeuré de la diſpoſition d'Amédée, qui étoit homme de bien, qui avoit quitté ſes Etats par la paſſion qu'il avoit pour la vie tranquile, & que la dignité Pontificale avoit rejetté dans l'embarras des affaires plus avant qu'il n'y avoit jamais été. Eugéne par ce projet avoit tout ce qu'il pouvoit prétendre, qui étoit d'être reconnu ſeul legitime Pape dans toute l'Egliſe : & par le troiſiéme article, on pourvoyoit aux interêts des principaux du Concile de Baſle ennuyez depuis long-temps de leur ſejour dans cette Ville-là, & qui ſe voyoient preſque univerſellement mépriſez, & abandonnez par les plus conſidérables Souverains de l'Europe.

Le Roy envoya à Eugéne, à Amédée, & au Concile de Baſle le projet dont je parle ; mais l'Archevêque d'Aix qui étoit chargé de le porter à Rome, trouva en arrivant Eugéne mort. Il eut pour ſucceſſeur Thomas de Sarſane, dit communément le Cardinal de Boulogne, ſous le nom de Nicolas V.

Cette mort ne fit rien changer au projet. Toutefois Loüis Duc de Savoye fils d'Amédée, fit prier le Roy, qui étoit alors à Bourges, de différer de reconnoître Nicolas, juſqu'à ce qu'avant toutes choſes, on eût aſſem-

Digitized by Google

blé un Concile général. Le Roy aprés avoir délibéré sur cette demande, n'y eut nul égard, reconnut Nicolas, dés qu'il luy eut donné avis de son exaltation, & promit seulement à l'Ambassadeur de Savoye d'employer tous ses soins à la pacification de l'Eglise. Loüis de Savoye, qui nonobstant la démarche qu'il venoit de faire, souhaitoit aussi cette paix, vint secrétement trouver le Roy à Bourges, & luy promit d'y contribuer de tout son pouvoir.

Amedeus Pacificus.

En effet il se tint à Lion au mois de Juillet une grande Assemblée sur cette importante affaire, où assistérent au nom du Roy, Jaques Juvenal des Ursins Archevêque de Reims, l'Evêque de Clermont, le Maréchal de la Fayette, Elie de Pompadour Archidiacre de Carcassonne, & Thomas de Courcelles Docteur en Theologie. Le Comte de Dunois y vint quelque temps aprés, & y amena les Ambassadeurs d'Angleterre. L'Archevêque de Tréves s'y rendit aussi avec les Ambassadeurs des Electeurs de Cologne & de Saxe, qui se trouvérent alors à la Cour de France, pour y traiter de l'extinction du Schisme. Le Cardinal d'Arles, le Prevôt de Montjou & quelques autres envoyez tant de la part de la maison de Savoye, que du Concile de Basle, l'Archevêque d'Ambrun & le Seigneur de Malicorne de la part du Dauphin comme Seigneur du Dauphiné, & l'Evêque de Marseille envoyé par le Roy de Sicile, assistérent pareillement aux conférences, qui durérent jusqu'au mois d'Octobre, sans qu'on pût s'accorder sur diverses difficultez que l'on faisoit de part & d'autre.

Mais comme la plûpart de ceux qui négocioient, étoient bien intentionnez pour la paix, il fut résolu qu'ils iroient tous ensemble au mois de Novembre à Genéve, où Amédée de Savoye, qui étoit le plus interessé dans cette affaire, avoit établi le Siége de son Pontificat, afin de le déterminer à la cession que toute l'Eglise & tous les Princes de la Chrétienté attendoient de luy, pour finir le schisme.

Epist. Nicol. V. T. 13. Concil. Labbei.

Cependant le Pape Nicolas V. soit pour hâter la conclusion, soit pour engager le Roy de France à abandonner tout-à-fait son concurrent, s'avisa de publier une Bulle au mois de Decembre, par laquelle il déclaroit Amédée de Savoye & ses adhérans, c'est-à-dire, principalement Loüis son fils, déchus de leurs Etats, & les donnoit à Charles Roy de France, exhortant tous les Fideles à se joindre à ce Prince & à M. le Dauphin pour faciliter cette conquête; & offrant Indulgence Pléniére à tous ceux qui y contribuëroient ou de leurs personnes, ou de leur argent.

Cette Bulle ne fit ni bien ni mal: parce que le Roy, qu'elle regardoit principalement, ne prit pas le change, & suivit son premier dessein, qui étoit de rétablir la paix dans l'Eglise. Les Ambassadeurs de France aprés les conférences de Genéve étant venus trouver le Roy à Tours, luy en rendirent compte. Il fut content de la conduite d'Amédée de Savoye sur le point capital de la cession du Pontificat qu'il s'offroit de faire. Il n'étoit plus question que des conditions auxquelles il la feroit; sur quoy le Pape pourroit avoir des difficultez: & c'est sur cela que le Roy résolut d'envoyer une nouvelle Ambassade à Rome.

Histoire de Jean Chartier.

Elle étoit composée de l'Archevêque de Reims, d'Elie de Pompadour fait depuis peu Evêque d'Alet, de Guy Bernard Archidiacre de Tours, du Docteur Thomas de Courcelles, de Tanneguy du Chatel, & de Jaques-Cœur. Celuy-cy fit à ses frais l'armement d'onze Vaisseaux, pour passer en sureté jusqu'à Rome, & se défendre contre les Armateurs Génois, avec qui on étoit en guerre à l'occasion que j'ay dite. Il avoit été employé à la derniére négociation de Génes; & ce fut un homme fameux sous le Regne de Charles VII. Il étoit fils de Pierre-Cœur un des principaux Habitans de Bourges. L'étenduë de son génie se fit connoître d'abord dans la conduite de ses affaires particuliéres; car s'étant adonné au commerce, il y réüssit d'une maniére extraordinaire. Il avoit des correspondans & des facteurs en grand nombre dans tous les pays étrangers où l'on trafiquoit alors. Il équipoit tous les ans beaucoup de Vaisseaux, & faisoit seul plus de trafic, que tous les Marchands du Royaume ensemble. Son habileté dans le négoce, & le bonheur qu'il y eut, luy acquirent des richesses immenses, & sa franchise & sa libéralité une infinité d'amis. Sa bourse étoit ouverte aux Princes & aux Seigneurs, qui y avoient souvent recours. C'étoit d'ailleurs un homme de tête, d'ordre, capable des plus grandes entreprises, & de les bien conduire quand il en avoit fait le projet. Tant de rares qualitez le firent connoître à la Cour qui étoit assez souvent à Bourges; le Roy le goûta, fit épreuve de sa prudence en plusieurs rencontres, & en fut si content, qu'il ne crut pas pouvoir mettre ses Finances en de meilleures mains. Il luy donna ensuite une place dans son Conseil, & l'employa dans les plus importantes affaires, jusqu'à ce que son mérite qui l'avoit élevé si haut, luy attira des jaloux, dont les intrigues le perdirent, & le firent exiler en Chypre où il trouva moyen de se soutenir, de faire encore une maison assez puissante, & de marier richement deux filles qu'il y eut d'une Dame du pays avec laquelle il se maria. On luy fit justice aprés sa mort, & le Roy Loüis onziéme rétablit son fils Geoffroy Cœur dans une partie des biens de son pere. Il paroît par les Lettres de ce Prince qui sont à la Chambre des Comptes de Paris, que Jaques Cœur mourut en combattant contre les Infideles.

Remarques sur l'Hist. de Charles VII. Histoire de Matheu de Couci.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté L. fol. 124.

Il étoit dans sa plus florissante fortune, quand le Roy l'envoya à Rome avec les autres Ambassadeurs, pour travailler à la paix de l'Eglise. Sa flotte en chemin-faisant ravitailla Final, qui étoit dans une grande disette par le blocus que les Génois y avoient mis; & ce ravitaillement donna le temps au Duc d'Orleans

Monstrelet fol. 5.

Digitized by Google

de venir au ſecours de la Place avec ce qu'il avoit pû ramaſſer de troupes dans ſon Comté d'Aſt. Les Génois n'oſérent l'attendre, & le blocus fut levé.

Les Envoyez du Roy de Sicile & du Dauphin vinrent joindre ceux du Roy. Les Ambaſſadeurs d'Angleterre étoient arrivez à Rome avant ceux de France, & y avoient porté le projet d'accommodement fait à Genéve. Le Pape l'avoit rejetté à cauſe de quelques conditions demandées par Amédée de Savoye, qu'il trouvoit trop dures pour luy, ou trop avantageuſes à ce Prince, qu'il prétendoit être évidemment Antipape. Les Anglois trouvérent les François à Viterbe, & les inſtruiſirent de l'inutile tentative qu'ils avoient faite, & prirent la réſolution de s'y arrêter, pour retourner à Rome ou en Angleterre, ſelon les nouvelles que les François, avec qui ils agiſſoient fort de concert, leur manderoient de leur négociation auprés du Pape.

An. 1448.

Les preuves authentiques de tout ce detail ſont dans le ſecond Tome de l'Hiſtoire Généalogique de la Royale maiſon de Savoye par Guichenon.

Les Ambaſſadeurs de France commencérent leurs conférences avec le Pape le douziéme de Juillet. Le projet de Genéve contenoit les articles ſuivans. Qu'Amédée renonceroit au Souverain Pontificat, à condition qu'on aſſembleroit un Concile qui ſeroit convoqué par ſon autorité; qu'avant ſa rénonciation il feroit trois Bulles; par l'une deſquelles il rétabliroit tous les Eccleſiaſtiques qu'Eugéne IV. & Nicolas V. avoient dépoſez ou privez de leurs biens à l'occaſion du ſchiſme. Par la ſeconde il léveroit toutes les excommunications & cenſures qu'il auroit publiées contre les perſonnes, Villes & Communautez qui auroient ſuivi l'obédience d'Eugéne & de Nicolas; & par la troiſiéme il confirmeroit tout ce qu'il avoit fait pendant ſon Pontificat; qu'aprés cela il ſe dépoſeroit volontairement entre les mains du Concile, qui éliroit Nicolas V. & rétabliroit par une Bulle expreſſe tous ceux qui auroient tenu le parti d'Eugéne, de Félix, & de Nicolas. Qu'Amédée ſeroit Cardinal, Evêque, Legat & Vicaire perpetuel du Saint Siége dans toutes les Terres du Duc de Savoye; qu'il auroit dans l'Egliſe Romaine la premiere place aprés le Pape; que s'il paroiſſoit jamais devant Sa Sainteté, elle ſe leveroit de ſon Siége pour le recevoir, & le baiſeroit à la bouche, ſans exiger de luy d'autres marques de reſpect & de ſoumiſſion en ces rencontres; qu'il conſerveroit l'habit & les ornemens du Pontificat, excepté l'Anneau du Peſcheur, le Dais & la Croix ſur ſa chauſſure, & qu'on ne porteroit point avec luy la Sainte Euchariſtie; que quand il ſortiroit des Etats de Savoye, il auroit par tout les droits & la puiſſance du Legat; & qu'il ne pourroit point être contraint de venir paroître à la Cour de Rome, ni dans un Concile général. Que ceux qu'il avoit créez Cardinaux conſerveroient leur dignité, & ſeroient reçus dans le Sacré College avec ceux de Rome, & que l'on convoqueroit au plutôt un Concile général dans quelque Ville de la domination de France.

Varia acta T. 13. Concil. Labbæi.

Cette derniére condition ne fut point exécutée pour divers empêchemens qui ſurvinrent, principalement à cauſe de la guerre qui ſe ralluma entre la France & l'Angleterre.

Quelques-unes de ces conditions avoient paru au Roy peu convenables, & le parurent encore moins au Pape. Il ſe réſolut néanmoins, quoiqu'avec peine, à les paſſer: & les Ambaſſadeurs de France l'y déterminérent. Felix convoqua le Concile à Lauſane, ou plutôt y transféra celuy de Baſle. Le Comte de Dunois y fut envoyé par le Roy. Les négociations durérent encore quelque temps, & les Ambaſſadeurs de France promirent au nom de Nicolas V. que ce Pape publieroit trois Bulles aprés la démiſſion de Félix, dont la premiere caſſeroit tout ce qui avoit été fait contre Félix, & contre tous ceux de ſon parti: la ſeconde confirmeroit tout ce que Félix avoit fait durant ſon Pontificat; & la troiſiéme rétabliroit tous ceux qui avoient été dépoüillez de leurs biens, ou privez de leurs Bénéfices à ſon occaſion. Tout s'exécuta ſuivant ce projet; & dés qu'Amédée ſe fut dépoſé à Lauſane, & que Nicolas eut été reconnu unanimement, le Concile ceſſa: & ainſi finit le ſchiſme, aprés avoir duré plus de neuf ans.

An. 1449.

Quoyque l'Empereur, le Roy d'Angleterre, & divers Princes de l'Empire euſſent beaucoup contribué à cette paix, il eſt certain par tous les monumens qui nous reſtent de ce temps-là, que ce fut le Roy qui y eut la plus grande part, & que toute l'Europe luy en fit honneur avec juſtice. Les Electeurs de Treve, de Cologne, de Saxe, & le Comte Palatin du Rhin durant les négociations, firent un acte par lequel ils s'uniſſoient au Roy de France, & ſe conformoient au projet de paix qu'il avoit propoſé, & qui fut ſuivi dans la plûpart des articles: auſſi le Pape luy en fit-il de grands remerciemens, luy donna les éloges qu'il méritoit, & toutes ſortes de marques de reconnoiſſance. La joye fut générale pour tout le monde Chrétien; & on n'entendoit de toutes parts que les loüanges de la modération d'Amédée, de la fermeté du Pape, & de la ſageſſe du Roy de France.

Ibid. loco cit.

Cette joye eût été entiére, ſi la paix entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, à laquelle il avoit paru juſqu'alors tant de diſpoſition, eût pu ſe conclure avec celle de l'Egliſe: mais bien loin de cela, la Tréve qui avoit été prolongée juſqu'au mois de Juin de l'an 1449. fut rompuë par les Anglois, deux mois avant ce terme par la ſurpriſe de Fougéres Place du Duché de Bretagne ſur les frontiéres de France. Ce fut François de Surienne Chevalier de la Jarretiere, dit communément l'Arragonnois, commandant des troupes d'Angleterre de ce côté-là, qui la prit par eſcalade, lorſque les Bourgeois ſe croyoient le plus en ſûreté, à la faveur de la Tréve: il l'abandonna au pillage, s'y fortifia, & fit delà des courſes en Bretagne.

Du Tillet Recüeil des Traitez &c.

Hiſtoire de Jean Chartier. Hiſt. Chronologique. Hiſtoire de Mathieu de Coucy &c.

Le Duc également ſurpris & indigné de

cette trahiſon, envoya vers le Roy qui étoit alors à Chinon, l'Evêque de Rennes & le Seigneur de Guémenai ſon Chancelier, pour luy faire ſes plaintes touchant l'infraction de la Tréve, où la Bretagne avoit été compriſe, & pour le prier de prendre ſa défenſe, de ſe joindre à luy qui étoit ſon parent, ſon allié, & ſon Vaſſal, & de déclarer la guerre aux Anglois.

Le Roy répondit aux Envoyez qu'ils pouvoient aſſûrer leur Maître, que la France ne l'abandonneroit point; mais qu'il ne falloit rien précipiter; qu'avant que de recommencer une guerre qui cauſoit une infinité de maux en France depuis tant d'années, il falloit demander ſatisfaction de l'injure faite, & que ſi on la refuſoit, il ne tarderoit pas à en tirer vengeance.

En effet, le Roy & le Duc de Bretagne envoyérent auſſi-tôt au Duc de Sommerſet Gouverneur de Normandie pour le Roy d'Angleterre, demander raiſon de l'entrepriſe faite contre la foy du Traité de Tréve. Le Duc de Sommerſet répondit que la choſe s'étoit faite à ſon inſçû, & qu'il déſavoüoit l'auteur. Les Envoyez luy dirent que puiſque cela étoit ainſi, ils le prioient de faire rendre la Place, & de dédommager les Habitans de Fougéres des pertes qu'on leur avoit ſi injuſtement cauſées. Il répondit que la choſe n'étoit pas en ſon pouvoir, & que s'il l'ordonnoit, il ne ſeroit pas obéi.

Quoiqu'une telle réponſe fût plus que ſuffiſante pour juſtifier les armes du Roy, s'il déclaroit la guerre, il n'en demeura pas là. Il envoya Guillaume Couſinot Maître des Requêtes au Roy d'Angleterre, pour luy faire à luy-même les mêmes remontrances. Ce Prince aprés pluſieurs délais & diverſes excuſes vagues, ne dit point autre choſe à l'Envoyé, ſinon qu'il aſſembleroit ſon Conſeil, pour délibérer ce qui luy convenoit de faire en cette rencontre.

On vit bien par cette conduite, que quoiqu'on déſavoüât Surienne en public, il étoit autoriſé en ſecret; & que ſon entrepriſe étoit un effet de la haine du Roy d'Angleterre contre le Duc de Bretagne, & une vengeance du traitement que ce Duc avoit fait à ſon frere Giles, dont la cauſe ou le prétexte avoient été les liaiſons que ce Prince entretenoit avec l'Angleterre. Néanmoins le Roy ne ſe preſſa point encore; & quoiqu'il ſçût que les Anglois ſe préparoient à la guerre, & qu'ils faiſoient actuellement réparer avec empreſſement Pontorſon & Saint James de Beuvron en Baſſe-Normandie, qui toutes deux avoient été ruinées, il écouta la propoſition que le Duc de Sommerſet luy fit d'une conférence à Louviers, pour accommoder ce differend.

Le Roy y envoya le Seigneur de Culan, Couſinot, & quelques autres; & la négociation ſe commença dans cette Ville-là au mois
An. 1445. de May avec les Agens du Duc de Sommerſet: mais il arriva une choſe dans le voiſinage qui troubla ces conférences, & qui pourtant devint un moyen aſſez naturel d'accommodement, ſuppoſé que les Anglois euſſent été diſpoſez à y entendre. Robert Floquet, ou de Floques Gentilhomme Bailly d'Evreux, le Sire de Mauni, & Jaques de Clermont qui accompagnoient le Seigneur de Culan à Louviers, en ſortirent ſous divers prétextes: & ayant fait venir ſecrétement quelques troupes, ſurprirent la nuit le Pont-de-l'Arche, poſte tres-important ſur la riviére de Seine, & s'en étant ſaiſis au nom du Duc de Bretagne, ils déclarérent aux Anglois que c'étoit par repreſailles, pour dédommager ce Duc de la perte de Fougéres.

Le Duc de Sommerſet en ayant porté ſes plaintes au Roy, ce Prince répondit à ſon tour que la choſe s'étoit faite à ſon inſçû: mais que cela ne devoit point rompre la bonne intelligence des deux nations, & qu'il s'offroit à rendre le Pont de l'Arche au Roy d'Angleterre, pourvû qu'il voulût rendre Fougéres au Duc de Bretagne. Rien n'étoit plus raiſonnable que cette propoſition: mais le Duc de Sommerſet n'y voulut point conſentir. Surquoy le Roy fit proteſter de ſa part en préſence d'un Notaire Apoſtolique & d'un Agent de l'Empereur, qu'aprés une telle offre qu'il faiſoit pour maintenir la paix, on ne pouvoit le rendre reſponſable des malheurs que la guerre alloit cauſer; & envoya en même-temps ordre à ſes Députez de rompre les conférences de Louviers.

Il ſemble que le Conſeil d'Angleterre étoit alors aveuglé ſur ſes veritables interêts: car les Anglois ne furent jamais moins en état qu'ils étoient en ce temps-là, de réüſſir dans la guerre contre la France. Tout étoit dans le trouble en Angleterre, particuliérement à Londres: & ſelon le témoignage de l'Hiſtorien de cette nation, c'étoit à la Reine d'Angleterre Marguerite d'Anjou, que la France étoit redevable de cette fâcheuſe ſituation des affaires des Anglois. Cette Princeſſe, femme d'un grand eſprit & d'une égale ambition, ne put long-temps ſupporter la trop grande puiſſance de Humfroy Duc de Gloceſtre oncle du Roy, qui ayant eu entre les mains la Régence du Royaume aprés la mort de Henri V. ſon frere, s'étoit conſervé une autorité abſoluë ſur le Roy ſon neveu, Prince d'un naturel doux & paiſible, & plus propre à être gouverné, qu'à gouverner luy-même. Elle voyoit avec chagrin que cette facilité du Roy la rendoit elle-même dépendante du Duc, & prétendit que ſi ſon mari avoit beſoin de quelqu'un pour l'aider à ſupporter le poids du gouvernement, il luy convenoit mieux de le partager avec elle, qu'avec un Sujet imperieux qui ne luy laiſſoit que l'ombre de la Royauté. Elle fit ſi bien, qu'elle le perdit peu à peu dans l'eſprit du Prince. Il fut entiérement exclus de l'adminiſtration des affaires Sa diſgrace ne manqua pas de réveiller la haine des ennemis qu'il s'étoit faits durant ſon gouvernement. On luy ſuſcita des accuſateurs; on l'arrêta en

Polydor. Vergil. l. 23

plein Parlement, & ſans autre forme de procés, il fut étranglé en ſecret.

Quelque habile que fût la Reine, elle ne remplaça pas un homme d'une auſſi grande expérience que l'étoit le Duc de Gloceſtre. L'Angleterre devoit à ce Duc, auſſi-bien qu'au Duc de Betfort, & à Henri V. ce haut degré de puiſſance où elle étoit parvenuë. Trois Princes freres d'un auſſi grand mérite que ces trois-là, & qui agiſſoient ſi fort de concert pour la gloire de l'Etat, avoient été une choſe auſſi rare, qu'elle devint funeſte à la Monarchie Françoiſe; & leurs morts prématurées furent ſon ſalut. Celle du Duc de Gloceſtre apporta une notable diminution à l'autorité Royale. Il commença à ſe former des factions. Le Comte de Suffolk, un de ceux qui avoient pouſſé le plus vivement le Duc de Gloceſtre, fut une des premieres victimes qu'on luy ſacrifia avec l'Evêque d'Exceſter. Celuy-cy fut d'abord tué dans une ſédition qui ſe fit à Londres par les menées du Maire de la Ville: & Suffolk ayant été mis en priſon, & puis ſe ſauvant en France, tomba entre les mains des gens du Duc de Sommerſet qui avoit toûjours été tres-uni avec le Duc de Gloceſtre: ils luy coupérent la tête, & l'envoyérent au Maire de Londres.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Les Anglois ſe trouvoient en même-temps engagez à la guerre contre les Ecoſſois, & perdirent deux ſanglantes batailles, dans l'une deſquelles ils laiſſérent vingt-quatre mille morts ſur la place: & les Comtes Duglas & d'Ormont aprés avoir remporté ces deux grandes victoires, entrérent en Angleterre, où ils portérent le ravage fort avant dans le Royaume.

D'autre part le Roy de France étoit en état plus que jamais de les attaquer avec avantage; outre les Compagnies d'Ordonnances qui étoient des troupes choiſies, il avoit formé une nouvelle milice fort nombreuſe, & qui luy coutoit peu à entretenir. Chaque Village de ſon Royaume s'étoit engagé à luy équiper & à luy entretenir un Archer, qui à condition de marcher en campagne quand l'ordre en viendroit, étoit affranchi de toutes Tailles & Subſides; & c'eſt à cauſe de cet affranchiſſement que ces ſoldats furent appellez Francs-Archers. Cela faiſoit une groſſe armée qui s'aſſembloit ſans peine, & qui étoit compoſée des meilleurs hommes qu'il y eût en France.

Hiſt Chronologique Abregé de l'Hiſt. de Charl. VII.

Jaques-Cœur en cette rencontre ſignala ſon zele pour le bien de l'Etat, en promettant au Roy de luy prêter de l'argent tant qu'il voudroit, pourvû qu'il entreprît la conquête de la Normandie. Ce Prince avoit renouvellé ſes anciennes alliances avec Jaques II. Roy d'Ecoſſe, qui comme j'ay dit, étoit déja aux mains avec les Anglois. Il avoit mis auſſi dans ſes interêts Jean Roy de Caſtille, dont les Armateurs coururent bien-tôt de toutes parts ſur les Vaiſſeaux d'Angleterre. Enfin il n'avoit rien à craindre, & avoit beaucoup de ſecours à eſpérer du Duc de Bretagne qui étoit l'occaſion de la guerre: mais pour avoir une plus grande ſûreté de ce côté-là, il voulut que non ſeulement le Duc, mais encore que les principaux des Seigneurs Bretons ſignaſſent la Ligue défenſive & offenſive; qu'ils s'obligeaſſent par ſerment à le ſervir ſur mer & ſur terre, & à ne faire ſans ſon conſentement ni paix ni Tréve avec les Anglois. Il envoya en Bretagne, pour conclure ce Traité, le Comte de Dunois, l'Amiral de Coitivi, le Seigneur de Rays, & Bertrand de Beauvau Seigneur de Preſſigny, qui en rapportérent les Lettres Patentes ſignées de la main du Duc & de celles des Seigneurs Bretons.

Hiſtoire de Jean Chartier.

C'eſt-là l'état où étoient les choſes de part & d'autre, lorſque la guerre recommença l'an 1449. Ce ne fut pas cependant le Roy qui la déclara, mais le Duc de Bretagne; & le Roy fit dire aux Anglois que s'il armoit & s'il entroit en campagne, ce n'étoit que pour les interêts de ſon Vaſſal & ſon Allié: mais cette formalité ne rendoit pas la condition des Anglois meilleure.

An. 1449.

Les hoſtilitez commencérent par des entrepriſes aſſez importantes. Le Sire de Moüy Gouverneur du Beauvoiſis pour le Roy prit par eſcalade Gerberoy, où tous les Anglois furent paſſez au fil de l'épée. Robert de Floques Bailly d'Evreux aſſiégea Conches, & s'en rendit maître. Un Gentilhomme Gaſcon nommé Verdun ſurprit Coignac & Saint Meſgrin en Guyenne.

Ibid. Hiſt. Chronologique.

Les Anglois étonnez de ces fâcheux commencemens, voulurent renoüer les négociations. Le Général Talbot envoya au Roy qui étoit à Chinon, pour luy en faire la propoſition. Ce Prince répondit qu'on le trouveroit toûjours diſpoſé à la paix, ſuppoſé qu'on donnât ſatisfaction au Duc de Bretagne, & même qu'il ſe faiſoit fort de le faire conſentir à un accommodement, pourvû qu'on luy reſtituât Fougéres, & qu'on dédommageât ſes Sujets des pertes qu'on leur avoit cauſées par cette infraction de la Tréve; & l'on convint d'une nouvelle conférence qui ſe tint en l'Abbaye de Bon-port auprés du Pont-de-l'Arche. Elle fut auſſi inutile que les autres. Les Anglois toûjours déterminez à ſoutenir l'entrepriſe du Capitaine Surienne, & ſe perſuadant par l'inclination que le Roy montroit pour la paix, qu'il appréhendoit la guerre, ne voulurent rien écouter ſur la reſtitution de Fougéres. Le Roy voyant cette opiniâtreté, & que d'ailleurs la Tréve étoit expirée, aprés avoir renouvellé ſes proteſtations touchant le deſir qu'il avoit de ne point rompre avec l'Angleterre, & ſur toutes les avances qu'il avoit faites pour cela, déclara enfin la guerre aux Anglois en ſon nom, & ſe mit en devoir de la pouſſer avec vigueur.

Hiſtoire de Jean Chartier, &c.

On ne pouvoit pas la faire avec plus de ſuccés qu'il la fit: car avant la fin d'Août, Verneüil dans le Perche, alors une des plus fortes Places de France, le Ponteau-de-Mer & Saint James de Beuvron en Normandie, Liſieux, Mante, Vernon, & pluſieurs Fortereſſes aux environs de ces Places furent priſes, les unes d'aſſaut,

Hiſtoire de Mathieu de Coucy. Du Tillet Recueil de Traitez.

d'aſſaut, les autres par compoſition. Le Comte de Dunois que le Roy avoit fait depuis peu ſon Lieutenant Général dans ſes armées, le Comte de Saint Pol, le Bailly d'Evreux, le Sénéchal de Bréſé, les Seigneurs de Culan & Florent d'Iliers furent les principaux Chefs de ces entrepriſes. Le Général Talbot fit mine de vouloir venir faire lever le Siége de la Tour de Verneüil. Le Comte de Dunois alla au-devant de luy, ayant laiſſé le ſoin du Siége au Seigneur d'Iliers : mais le Général Anglois n'oſa hazarder le combat, & ſe retira.

Aprés ces importantes conquêtes, les Généraux ſe rendirent pour la plûpart auprés du Roy à Louviers ſur la fin d'Août ; & ce Prince réſolut d'entrer plus avant en Normandie, pour profiter de la conſternation où tant de pertes avoient jetté les Anglois, & de la diſpoſition où les peuples paroiſſoient être de ſecoüer leur domination. Il luy venoit des troupes de toutes parts ; & quoique le Duc de Bourgogne, lorſque le Roy luy communiqua ſon deſſein de déclarer la guerre à l'Angleterre, eût pris le parti de la neutralité, il ne s'oppoſa point à ce que la Nobleſſe de Picardie & ſes autres Vaſſaux allaſſent ſervir la France, s'ils le vouloient faire. Beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes vinrent de ces quartiers-là groſſir les troupes du Roy ; & de ce nombre furent Robert de Béthune, Jean d'Ailly fils du Vidame d'Amiens, les Seigneurs de Genlis, de Rambures, de Saveuſe, de Quieret, de Croy, de Mailli, d'Happlincourt, de Boſſu, de Ham, de Rubempré, de Crevecœur, de Moüy, de Conti, & pluſieurs autres ; & Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol, qui étoit Vaſſal du Roy auſſi-bien que du Duc de Bourgogne, eut beaucoup de part aux grands progrez de cette campagne.

Mathieu de Couci.

Le Roy en arrivant à Louviers avoit avec luy pluſieurs Princes, Seigneurs & Gentilshommes, ſçavoir, Charles d'Anjou Comte du Maine, le Comte de Clermont fils aîné du Duc de Bourbon, le Vicomte de Lomaigne fils aîné du Comte d'Armagnac, le Comte de Caſtres fils du Comte de la Marche, le cadet d'Albret, Jean de Lorraine, les Seigneurs de Mongaſcon, de Traiſnel, de Culan Grand Maître d'Hôtel, le Comte de Tancarville, le Maréchal de la Fayette, Gaucourt, Blainville, Précigni, le Comte de Dampmartin Grand Pannetier de France, la Roche, Malicorne, du Signe, Montreüil, Baugy, Prully, de Ham en Champagne, Valpergue, la Boiſſiere, Chailly, Sépeaux, du Montet, Graville, Courtenai, Saint Briſſon, Chalon, Tonnerre, d'Eſtampes. Il y avoit long-temps qu'on n'avoit vû tant de ſi belles troupes en un ſeul corps, & en plus belle diſpoſition de bien faire, animées qu'elles étoient par les premiers ſuccez.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Quatre corps differens devoient en même-temps faire invaſion en Normandie. Celui du Comte de Dunois, un autre du Duc de Bretagne commandé par le Connétable ſon oncle, un troiſiéme ſous la conduite de Charles d'Artois Comte d'Eu & du Comte de Saint Pol, & un quatriéme ſous les ordres du Duc d'Alençon.

Les Anglois qui avoient jetté toutes leurs troupes dans les Places de cette Province, voyoient avec grande inquiétude la tempête qui les menaçoit de toutes parts, & avec peu d'eſpérance de pouvoir ſoutenir un tel effort. Guillaume Chenu Gouverneur de Pontoiſe fut un des premiers à entrer en action. Il attaqua le fort Château de Dangu dans le Vexin auprés de Giſors, & le prit. Le Comte de Saint Pol mit le Siége devant Gournai qui ſe rendit par capitulation. Le Château d'Harcour dans la plaine de Neubourg coûta plus de temps & de monde au Comte de Dunois : mais il s'en rendit maître. Le Maréchal de Jalognes & le Seigneur de la Roche-guyon prirent la Forteresſe de ce nom ſur le bord de la Seine. Les Comtes d'Eu & de Saint Pol mirent le Siége avec quatre mille hommes devant Neuchatel d'Elicourt, prirent la Ville d'aſſaut, & le Château par compoſition. Le Comte de Dunois fut huit jours devant le Château de Chambrai, qui capitula & ſe rendit. La garniſon de Dieppe prit Feſcamp d'emblée ; & prés de cent Anglois y étant venus débarquer, ſans ſçavoir que les François en étoient les maîtres, furent faits priſonniers. Le Duc d'Alençon ſurprit le Château d'Eſſay. Tous ces poſtes étoient fort bien fortifiez & importans ; & il ne falloit pas les laiſſer derriere, pour exécuter de plus grands deſſeins qu'on avoit formez.

Le Duc de Bretagne accompagné du Connétable, du Maréchal de Loheac, de l'Amiral de Coëtivi, & de pluſieurs Seigneurs de Bretagne & de Normandie agit de ſon côté avec une armée de ſix mille hommes, & prit Coutance qui ne tint que deux jours. Saint Lo, quoiqu'il y eût une forte garniſon, ſe rendit ſans réſiſtance auſſi-bien qu'un grand nombre de Châteaux fortifiez aux environs. Carentan prit le même parti aprés trois jours de Siége. Gauray forte Place de ces quartiers-là tint plus long-temps ; mais la garniſon ſçachant que la mine étoit toute prête, n'attendit point l'aſſaut, & capitula.

Les autres armées ne faiſoient pas de moindres progrez. Le Duc d'Alençon mit le Siége devant ſa Capitale, & s'en rendit maître. Blainville avec un détachement s'empara de la forte Place de Touques. Le Château d'Hyémes, qui n'étoit pas moins conſidérable, ſe rendit au Comte de Dunois lequel alla de-là aſſiéger Argentan, & le prit. Le Roy entra luy-même en action, & commença le Siége du fameux Château-Gaillard, qui eſt la Forteresſe d'Andely ſur la riviére de Seine, à ſix ou ſept lieuës de Roüen. Cette Place avoit toûjours paſſé pour imprenable : elle ne ſe défendit néanmoins que ſix ſemaines ; & tandis que le Roy l'aſſiégeoit, le Sénéchal de Bréſé luy manda l'importante nouvelle de la capitulation de

Giſors, qui étoit alors une des plus conſidérables Places de la Haute-Normandie.

On étoit ſurpris pendant ce temps-là de voir l'inaction des Anglois, dont à peine quelques partis paroiſſoient en campagne : mais il y en avoit deux raiſons eſſentielles. La premiere, que les broüilleries qui continuoient en Angleterre, empêchoient qu'on ne leur envoyât de ſecours. La ſeconde, que toute leur application étoit à conſerver Roüen, dont les Bourgeois ne cachoient pas trop l'inclination qu'ils avoient à retourner ſous leur ancien maître. Le Duc de Sommerſet & le Général Talbot faiſoient pour cette capitale de Normandie ce que le Duc de Betfort avoit fait autrefois pour Paris, lorſque le Roy en ſubjuguoit les environs. Ils ne penſoient qu'à la conſerver, eſpérant que le temps leur fourniroit des reſſources pour reprendre ce qu'ils perdoient, pourvû qu'ils puſſent ſauver cette Place : mais le Roy étoit bien réſolu de faire tous ſes efforts pour la leur enlever : & quoique l'on fût déja au mois d'Octobre, il ne deſeſpéra pas de réüſſir dans cette grande entrepriſe.

Hiſtoire de Mathieu de Couci.

Il envoya ordre au Comte de Dunois & aux Comtes d'Eu & de Saint Pol de s'approcher de Roüen avec leurs corps d'armées. Le Comte de Dunois ſe rendit dans la plaine de Neubourg à huit ou neuf lieuës de Roüen au-delà de la riviére de Seine. Les deux autres s'avancérent de l'autre côté, & le Roy vint avec le Roy de Sicile au Pont-de-l'Arche.

Avant que de s'approcher davantage, il envoya des Hérauts d'armes ſommer la Ville de Roüen de rentrer dans ſon obéïſſance. Les Anglois en ayant eu avis, arrêtérent les Hérauts hors de la Place, & les menacérent de les tuer, s'ils entreprenoient d'y entrer. Ceux-cy étant revenus faire leur rapport au Roy, il donna ordre au Comte de Dunois de conduire toute l'armée devant Roüen, non pas pour l'aſſiéger dans les formes ; la force & la grandeur de la Place, le grand nombre des habitans & des ſoldats de la garniſon, la largeur de la Seine, la ſaiſon trop avancée ne le permettoient pas ; mais c'étoit pour voir, ſi la préſence de l'armée n'encourageroit point pluſieurs des Bourgeois qu'on ſçavoit être affectionnez au Roy, à prendre les armes contre les Anglois.

Hiſtoire de Jean Chartier. Hiſt. Chronologique. Hiſtoire de Mathieu de Coucy.

Le Comte de Dunois demeura trois jours à la veuë de la Place par un temps tres-rude qui incommoda extrêmement les troupes. Les Anglois firent pluſieurs ſorties, & il y eut de ſanglantes eſcarmouches ; mais il ne ſe fit pas le moindre mouvement dans la Ville : c'eſt pourquoi le Comte, pour ne pas fatiguer inutilement ſes ſoldats, les remena au Pont-de-l'Arche.

A peine y fut-il arrivé, qu'un homme ſorti de Roüen envoyé par les Bourgeois du parti François, vint trouver le Roy, & luy dit de leur part qu'ils avoient la garde de deux Tours & d'une aſſez grande étenduë de la muraille du côté de la porte de Saint Hilaire, & qu'ils étoient prêts de les livrer aux troupes du Roy, ſi elles revenoient devant la Place.

Le Roy ſur cet avis fit retourner le Comte de Dunois le ſeiziéme d'Octobre. Ce Seigneur ayant fait grande diligence, parut de nouveau à la veuë de la Ville, & étendit ſes troupes depuis la porte de Saint Hilaire qui eſt à l'Orient de la Ville, juſqu'à la Porte Beauvoiſine, & poſta un corps de réſerve vers la Montagne appellée le Montfortin entre le Nort & l'Occident. Les murailles furent auſſi-tôt couvertes de tous côtez de ſoldats & de Bourgeois ſous les armes. Un homme vers les deux heures d'aprés midy s'échapa de la Ville, & vint dire au Comte de Dunois, qu'il pouvoit faire avancer de ſes gens avec des échelles à l'endroit qu'on luy avoit marqué, & que les Bourgeois qui en étoient maîtres, les aideroient à y monter.

Le Comte fit faire alors divers mouvemens à ſes troupes vers la Porte Beauvoiſine & le Montfortin, pour attirer de ce côté-là l'attention des Anglois ; & en même-temps ayant mis pied à terre, fit couler une troupe de gens d'élite par derriere une hauteur, vers l'endroit de la muraille & des deux Tours qu'on devoit luy livrer. Par malheur on n'avoit pas apporté un aſſez grand nombre d'échelles pour faire monter beaucoup de gens à la fois, & à peine y en eut-il quarante ou cinquante ſur la muraille, que le Général Talbot qui faiſoit la ronde avec trois cens hommes, ayant apperçu de loin quelque mouvement extraordinaire de ce côté-là, y accourut, chargea avec furie ceux des François qu'il trouva ſur la muraille, & ceux des Bourgeois qui s'étoient joints à eux, & renverſa les échelles. Tout ce qui ſe trouva ſur la muraille fut paſſé au fil de l'épée, excepté ceux des ſoldats & des Bourgeois qui ſe précipitérent dans le foſſé, & dont la plûpart ſe tuérent, ou ſe bleſſérent dangereuſement. Le Comte de Dunois fit ceſſer l'attaque, & manda au Roy qui s'étoit avancé avec le Roy de Sicile juſqu'à Dernetal à trois quarts de lieuë de Roüen, tout ce qui s'étoit paſſé ; ſurquoi il reprit le chemin du Pont-de-l'Arche, où l'armée le ſuivit.

Aprés un ſi mauvais ſuccés & la découverte de l'intelligence qui feroit tenir les Anglois plus que jamais ſur leurs gardes, le Roy perdit toute eſpérance de ſe rendre maître de Roüen dans cette campagne ; mais comme c'étoit-là l'année heureuſe de ce Prince, la choſe tourna tout autrement qu'il n'eſpéroit ; & cette tentative, toute inutile & toute funeſte qu'elle avoit été, fut un coup déciſif pour la reddition de la Ville.

Il y avoit comme trois partis parmi les Bourgeois de Roüen. Il y en avoit d'extrêmement attachez aux Anglois, d'autres trés-affectionnez à leur légitime Souverain, le reſte étoit aſſez indifférent pour l'un & pour l'autre ; mais ils ſe réünirent tous par un intérêt com-

Digitized by Google

mun, & par la défiance qu'ils conçurent les uns des autres. Ceux qui étoient pour les Anglois firent réflexion ſur l'effet que le nombre & la rapidité des conquêtes de cette campagne avoient produit dans les eſprits ; qu'ils étoient bloquez de toutes parts ; que ne venant plus de vivres du côté de France depuis la priſe du Pont-de-l'Arche, tout devenoit extrêmement cher ; qu'il ſeroit impoſſible d'empêcher que déſormais le Roy n'entretint des intelligences dans la Ville, étant preſque aux portes, & ayant parmi eux tant de gens qui luy étoient affectionnez ; que quelque précaution que l'on prît, on ſeroit toûjours expoſé à des ſurpriſes. Ils rappellérent la mémoire de Paris livré à ce Prince malgré la vigilance des Généraux Anglois, qui avoient mis inutilement tous leurs ſoins à ſe le conſerver ; que dans une ſurpriſe pareille à celle qui avoit penſé arriver, tous leurs biens ſeroient au pillage, & leurs perſonnes en danger de périr : ainſi ils réſolurent ſans différer, de penſer ſérieuſement à ce qu'il y avoit à faire en une conjoncture ſi dangereuſe.

Dés le lendemain les principaux s'aſſemblérent chez l'Archevêque ; & aprés avoir conféré en ſa préſence, ils conclurent par les mêmes raiſonnemens que je viens de rapporter, que c'étoit une néceſſité indiſpenſable pour eux de traiter avec le Roy.

Ils ne furent pas plutôt ſortis de l'Archevêché avec l'Archevêque qui les accompagnoit, que le réſultat de la conférence ſe répandit parmi le peuple, à qui le changement ne manque jamais de plaire, & dont pluſieurs étoient ſi animez contre le Général Talbot pour la mort des Bourgeois qui avoient été tuez à l'eſcalade du jour précédent, qu'ils diſoient tout haut que s'ils le tenoient, ils le mettroient en piéces. Ils accouroient de tous côtez, & s'attroupoient autour des Chefs des Bourgeois dont je viens de parler, lorſque le Duc de Sommerſet parut dans la ruë ſuivi de ſes gardes.

L'Archevêque & les Bourgeois allérent ſur le champ l'aborder, luy rendirent compte de ce qui avoit été réſolu à l'Archevêché, & le priérent de trouver bon, qu'ils députaſſent au Roy de France, pour luy rendre la Ville à des conditions avantageuſes, qu'ils ne pourroient obtenir, s'ils attendoient qu'on les y forçât par les armes. Le Duc fort ſurpris, ne put s'empêcher de faire paroître ſa colere ſur ſon viſage ; mais regardant autour de luy, & ſe voyant inveſti de plus de huit cens hommes armez, & n'ayant pas plus de cinquante de ſes gens à ſa ſuite, il s'adoucit, & dit que la choſe méritoit de n'être pas faite legérement ; qu'il en délibéreroit volontiers avec eux ; qu'on s'aſſemblât à l'Hôtel de Ville, & qu'il s'y rendroit à l'heure dont il convint.

Cependant les Bourgeois dans tous les quartiers ſe mirent ſous les armes, pour être en état de repouſſer les Anglois, s'ils entreprenoient de faire quelque violence : & le Duc de Sommerſet allant à l'Hôtel de Ville, les vit en état de n'être pas ſurpris. Il fit en vain tous ſes efforts, pour faire changer la réſolution qui avoit été priſe, en leur répréſentant qu'ils n'avoient rien du tout à craindre ; que la ſaiſon les mettoit hors du danger d'un Siége ; que la Ville étoit forte, bien munie ; qu'il y avoit une bonne garniſon ; qu'il attendoit tous les jours un ſecours conſidérable d'Angleterre ; rien de tout cela ne fut écouté, le peuple dans la Place criant de tous côtez *La paix, la paix* ; de ſorte qu'il fut contraint de conſentir à la députation, à condition qu'il y envoyeroit auſſi des Députez en ſon nom. On dépêcha auſſi-tôt l'Official de la Ville, pour aller au Pont de-l'Arche demander des ſauf-conduits, qui furent accordez : & il fut arrêté que la négociation ſe feroit au Port Saint Oüen entre Roüen & le Pont-de-l'Arche.

L'Archevêque fut choiſi de la part de la Ville avec quelques-uns des plus notables Bourgeois, auſquels le Duc de Sommerſet joignit en ſon nom quelques Seigneurs Anglois. Le Roy envoya de ſa part au Port Saint Oüen le Comte de Dunois, Pierre de Brézé Sénéchal de Poitou, Juvenal des Urſins Chancelier de France, & Guillaume Couſinot Maître des Requêtes, qui avoit été fait Chevalier à l'occaſion de l'eſcalade dont j'ay parlé, où il s'étoit fort diſtingué ; & il montra depuis en pluſieurs rencontres, que la robe couvre quelquefois des Héros, que la Juriſprudence dérobe à la défenſe de l'Etat.

L'affaire fut bien-tôt concluë avec les Députez de la Ville, dont les demandes qu'on leur accorda toutes, ſe réduiſoient à trois points ; à une amniſtie générale pour tout le paſſé ; à la conſervation de leurs priviléges, & à la permiſſion de ſe retirer en ſûreté avec les Anglois pour tous ceux qui le voudroient. Quant aux Envoyez du Duc de Sommerſet, comme ils ne purent ſe réſoudre à ſouſcrire à la reddition de la Ville, il ne fut rien conclu avec eux.

L'Archevêque & ceux qui l'avoient accompagné n'étant arrivez à Roüen que fort avant dans la nuit, ils remirent à faire leur rapport au lendemain Samedy dix-huitiéme d'Octobre. On ſe rendit à l'Hôtel de Ville de grand matin ; le conſentement pour accepter le Traité fut général, malgré les oppoſitions & les menaces du Duc de Sommerſet & du Général Talbot, qui ſortirent de l'aſſemblée fort en colere, s'emparérent du Pont de Roüen, des Tours, & d'autres poſtes ſur les murailles de la Ville, & remplirent de ſoldats le Château, & ce qui s'appelle aujourd'huy le vieux Palais. An. 1449.

Le reſte du jour & la nuit ſuivante on fut toûjours ſous les armes de part & d'autre. Les Bourgeois retranchérent les ruës contre le Château, contre le vieux Palais, & aux avenuës des murailles. Ils mirent par tout des corps de garde, & envoyérent la nuit ſecrétement un homme, pour avertir le Roy de l'état des choſes, & le ſupplier de venir promptement à

leur ſecours. Le Comte de Dunois partit auſſi-
A tôt à la tête de l'armée, & le Roy le ſuivit le lendemain.

Cependant les Anglois, pour faire voir aux Bourgeois qu'ils ne craignoient ni le Roy de France, ni eux, parurent le lendemain dans la Ville, marchant en troupes & en bataille par les ruës, & paſſant exprés auprés des corps de garde des Bourgeois. Il étoit difficile que cette bravade ſe fit ſans quelque inſulte de part ou d'autre. La choſe ne manqua pas d'arriver : des paroles piquantes & des injures, on en vint aux coups. Les Bourgeois chargérent les Anglois dans une ruë de la Ville, &
B les mirent en fuite. Ils les pourſuivirent juſques ſur les murailles, où ils forcérent leurs corps de garde, & les obligérent de ſe ſauver au vieux Palais, au Château, & au Pont. Ainſi les Bourgeois demeurérent maîtres de toute la Ville, de toutes les Tours, & de la plûpart des Portes.

Ce combat venoit de ſe donner, lorſque le Comte de Dunois arriva avec l'armée par le chemin de Paris. Dés qu'il fut ſur la montagne de Sainte Catherine qui eſt fort haute, & qui commande la Ville de fort prés du côté de l'Orient, il fit avancer par la vallée quel-
C ques troupes juſqu'à la Porte Martinville, & alla ſe préſenter avec le gros de l'armée devant le Fort de Sainte Catherine ſitué au ſommet de la montagne. Ce Fort étoit difficile à prendre ; & le Roy ne doutant pas qu'il ne fallût l'aſſiéger dans les formes, amenoit de l'artillerie pour faire ce Siége ; mais le Commandant voyant les Bourgeois maîtres de la Ville, & n'ayant nulle eſpérance de ſecours, ſe rendit au Comte de Dunois à la prémiere ſommation.

Dés que les troupes qu'on avoit fait avancer vers la Porte Martinville y eurent déployé
D les bannieres du Roy, les Députez des Bourgeois ſortirent, & préſentérent les clefs de la Ville au Comte de Dunois, luy diſant qu'il étoit le maître, & qu'il pouvoit y faire entrer autant de ſoldats qu'il jugeroit à propos. Il leur répondit que le Roy perſuadé de leur fidelité & de leur courage, luy avoit donné ordre de ne mettre dans la Ville qu'autant de troupes qu'il en faudroit, pour leur aider à reſſerrer les Anglois dans le vieux Palais, dans le Château & du côté du Pont, & que le reſte logeroit dehors. Il fut arrêté qu'il n'y entre-
E roit que deux Compagnies d'Ordonnance, celle du Bailly d'Evreux ſous le commandement de Bréſé Senéchal de Poitou, & celle du Comte de Dunois ſous les ordres du Seigneur de Mauni. Ces deux Compagnies ne faiſoient que huit cens hommes, ſçavoir deux cens Lances & ſix cens Archers. On les plaça en trois endroits différens ; Mauni prit ſon poſte entre le vieux Palais & le Château, le Senéchal de Poitou devant le Château même, & le reſte ſous un autre Commandant devant le vieux Palais, où le Duc de Sommerſet & le Général Talbot s'étoient renfermez avec environ
A douze cens hommes. Le reſte de l'armée fut répandu dans les Villages voiſins du côté du du pays de Caux.

Dés que le Roy fut arriué, on commença à tout diſpoſer pour attaquer les Anglois. Ceux du pont n'attendirent pas la ſommation pour le rendre ; & on leur permit de ſe retirer où ils voudroient. Le Duc de Sommerſet ſe voyant ainſi renfermé, & en un danger évident d'être forcé, fit demander au Roy la permiſſion de luy aller parler. Elle luy fut accordée. On le conduiſit au Mont de Sainte Catherine, où le Roy étoit avec le Roy de Sicile, le Comte de
B Dunois & un grand nombre de Seigneurs. Ce Prince le reçut avec beaucoup de bonté ; mais ſur l'offre que le Duc luy fit de rendre le vieux Palais & le Château, à condition qu'il en ſortiroit avec toutes ſes troupes, armes & bagages, pour ſe retirer en ſûreté où il jugeroit à propos, il répondit que l'état où les Anglois ſe trouvoient réduits, ne comportoit pas une telle demande ; qu'il ne la leur auroit pas refuſée, ſi elle luy eût été faite à la conférence du Port Saint Oüen ; qu'il luy accorderoit néanmoins la permiſſion de ſe retirer de la maniére qu'il le demandoit, à condition
C qu'il luy remît entre les mains les Villes de Honfleur & de Harfleur avec toutes les autres que les Anglois occupoient encore au pays de Caux. Le Duc répondit que plutôt que de ſe rendre à de telles conditions, il périroit avec tous ſes gens, & s'enterreroit ſous les ruines du vieux Palais. Il ſe retira, & fut reconduit par les Comtes d'Eu & de Clermont ; & paſſant au travers de la Ville, il vit tous les Bourgeois ſous les armes, affectant de ſe préſenter devant luy avec la Croix blanche ſur leurs habits, qui étoit la marque des François fidéles au Roy.

D Si-tôt que le Duc de Sommerſet fut rentré dans le vieux Palais, le Comte de Dunois fit faire les approches tant contre cette Forteresſe que contre le Château, & mettre le canon en batterie. Peu de jours aprés le Duc de Sommerſet fit demander au Roy une nouvelle audience, & l'obtint. Il s'y fit accompagner par pluſieurs Seigneurs Anglois, & par la Ducheſſe ſa femme, dans l'eſpérance que le Roy auroit des égards pour cette Dame, & ſe relâcheroit ſur quelques points en ſa conſidération : mais l'affaire étoit trop ſérieuſe & trop importante, pour que l'honnêteté & la com-
E plaiſance en fiſſent la déciſion. Le Roy en montra beaucoup dans ſes complimens ; mais il tint ferme ſur ſes premieres propoſitions ; & comme le Duc de Sommerſet ne fit aucune nouvelle offre, il retourna ſans rien conclure.

On ſçavoit qu'il avoit tres-peu de vivres de reſte, & qu'il faudroit qu'il ſe rendît bien-tôt malgré luy à diſcrétion. C'eſt pourquoy pour épargner les ſoldats, on ne preſſa point l'attaque, & on ſe contenta de faire une circonvallation du côté de la campagne autour du vieux Palais & du Château, pour renfermer en-

tiérement ces deux poſtes. Le Duc de Sommerſet ſe trouvant ſans aucune reſſource, fut enfin obligé de prendre ſon parti. Il fit ſignal pour capituler, & demanda au Comte de Dunois une ſuſpenſion d'armes de quelques jours pour traiter avec luy. On la luy accorda. Le Maréchal de la Fayete, le Comte d'Eu, & quelques autres perſonnes du Conſeil du Roy accompagnérent le Comte de Dunois aux conférences.

Le Duc de Sommerſet conſentit à faire rendre Honfleur & les Places du pays de Caux, excepté Harfleur; parce qu'il ne vouloit pas, diſoit-il, qu'on luy put reprocher d'avoir rendu une Ville, qui avoit été la prémiére conquête du Roy Henri V. & par laquelle il avoit commencé celle de la plus grande partie de la France. On luy accorda cet article; mais quand il fut queſtion des ôtages, il y eut une nouvelle difficulté. Le Comte de Dunois demanda que le Général Talbot demeurât en ôtage, juſqu'à ce que toutes les Places qu'on devoit rendre, fuſſent entre les mains du Roy. Le Duc eut beaucoup de peine à accepter cette condition : mais aprés bien des délais, il fallut en paſſer par là. Il convint donc de rendre le vieux Palais & le Château de Roüen, Honfleur, Arques, Caudebec, le Château de Tancarville, Liſle-bonne, & Montivilliers, de donner la liberté aux priſonniers qu'il avoit faits ſur les François, de payer dans l'eſpace d'un an cinquante mille écus au Roy, & ſix mille à ceux qui avoient aſſiſté à la capitulation; d'acquitter toutes les dettes que luy & ſes troupes avoient faites à Roüen, & de laiſſer en ôtage juſqu'à l'entiére exécution du Traité outre le Général Talbot, le fils de la Ducheſſe de Sommerſet, le fils du Seigneur de Bauguenin, le fils du Seigneur de Ros, le fils du Comte d'Ormont d'Irlande, & deux autres Seigneurs Anglois. A ces conditions on promit au Duc, à la Ducheſſe, à leurs enfans, & à toute la garniſon un ſauf-conduit, pour aller où ils voudroient ſe retirer avec leurs armes & tous leurs bagages.

Aprés que ce Traité eut été ratifié par le Roy & ſigné de part & d'autre, le Duc de Sommerſet partit le Mardy quatriéme de Novembre avec ce qui luy reſtoit de ſoldats. Ces troupes s'en allérent partie par eau, partie par terre; les uns à Harfleur, & les autres à Caën. Le Duc donna ſes ordres pour faire rendre les Places, qui furent remiſes aux troupes du Roy, excepté Honfleur, d'où le Gouverneur nommé Courſon ne voulut jamais ſortir. Ce qui fut cauſe que le Général Talbot & les autres ôtages demeurérent priſonniers à Roüen.

Dés que le Comte de Dunois eut fait raſer les travaux commencez contre les Anglois, & pourvû au nom du Roy à la Police de la Ville, ce Prince y fit ſon entrée le dixiéme de Novembre. Elle égala en magnificence celle qu'il avoit faite dans Paris douze ans auparavant. Il étoit monté ſur un beau courſier couvert d'un caparaçon de velours bleu ſemé de fleurs-de-lys en broderie d'or, qui traînoit juſqu'à terre. Il étoit armé de toutes piéces, excepté qu'au lieu de caſque, il avoit un chapeau de caſtor doublé de velours rouge, & ſurmonté d'une houpe de fil d'or. Je remarque cette circonſtance, parce que c'eſt dans cette entrée, ou du moins ſous ce Regne qu'on commence à voir en France l'uſage des chapeaux & des bonnets, qui s'introduiſit depuis peu à peu à la place des chaperons, deſquels on s'étoit ſervi de tout temps.* Le Roy entra par la Porte Beauvoiſine, & alla deſcendre à l'Egliſe de Nôtre-Dame, accompagné de la Cour la plus leſte qu'on eût vûë de long-temps en France, au milieu des acclamations d'un peuple nombreux, & des Spectacles qui ſe répréſentoient ſur des theatres dans les ruës ſelon la maniére de ce temps-là. La Ducheſſe de Sommerſet étoit demeurée pour attendre une voiture commode : elle parut à une fenêtre avec la Comteſſe de Dunois pour voir cette entrée, qui ne donna pas un égal plaiſir à ces deux Dames.

Hiſtoire de Jean Chartier.

* Cette obſervation eſt auſſi toûjours ſur les monumens de ce temps-là. M. l'Abbé Fleury m'a fourni quelques figures qu'il a crayonnées d'aprés ces ſortes de monumens.

Le Roy s'arrêta quelque temps à Roüen, pour y donner divers ordres, & en confia le gouvernement à Pierre de Bréſé déja Sénéchal de Poitou. Il y étoit encore le vingt-troiſiéme de Novembre, lorſqu'il reçut la nouvelle de la capitulation & de la reddition de Château-gaillard, dont le Siége qu'il avoit commencé dura juſqu'à ce jour.

Cependant les Anglois faiſoient toûjours de nouvelles pertes. Le Duc de Bretagne aprés deux mois de Siége, reprit Fougéres qui avoit été la cauſe de la guerre; & quelque temps aprés Surienne qui l'avoit priſe, quitta le ſervice des Anglois pour paſſer à celuy du Roy de France. Condé ſur Noireau en Baſſe-Normandie fut auſſi emporté & pillé.

Ibid.

Abbregé de l'Hiſt. de Charl. VII.

La fortune ne fut pas plus favorable aux Anglois du côté des Pyrénées, où le Comte de Foix que le Roy avoit fait ſon Lieutenant Général en ces quartiers-là, vint avec dix mille Archers & ſept cens Lances aſſiéger Mauleon de Sole. La Ville ſe rendit par compoſition : mais les Anglois ſe retirérent dans le Château, qui étoit la plus forte Place du pays. Cette entrepriſe intereſſa Jean Roy de Navarre, parce que les Anglois, faute de troupes, l'avoient prié de la garder avec les ſiennes; & il en avoit donné le commandement à ſon Connétable. Dés qu'il la ſçut aſſiégée, il aſſembla une armée de cinq à ſix mille hommes, compoſée de Gaſcons, d'Anglois, de Navarrois & d'Arragonnois, & s'avança juſqu'à deux lieuës de l'armée du Comte de Foix qui avoit épouſé ſa fille : mais ayant fait reconnoître le camp de ce Comte, & ſçu la difficulté qu'il y auroit à l'attaquer, il s'éloigna, & luy envoya un Héraut pour ſe plaindre de ce qu'étant ſon gendre, il attaquoit cette Place qui étoit en ſa ſauve-garde, & qu'il avoit promis au Roy d'Angleterre de défendre contre tous. Ils eurent enſemble une entrevûë, où le Roy de Na-

Hiſt. Chronologique.

An. 1449.

varre fit en vain tous ſes, efforts pour obliger le Comte à ſe déſiſter de cette entrepriſe. Il n'eut point d'autre réponſe de luy, ſinon qu'en toute autre choſe, il le trouveroit tres-diſpoſé à le ſervir & à condeſcendre à ſes volontez: mais qu'étant homme du Roy de France, ayant l'honneur d'être ſon parent, & ce Prince l'ayant fait ſon Lieutenant Général dans le pays d'entre la Garonne & les Pyrénées, il étoit de ſon devoir d'attaquer les ennemis de la France par tout où il les trouveroit. Il fallut que le Roy de Navarre ſe contentât de cette réponſe, n'étant pas en état de forcer le Comte dans ſon camp. Dés que le Roy de Navarre ſe fut retiré, le Connétable capitula, & rendit la Place; & tous les Habitans du Territoire qui en dépendoit, furent obligez de prendre la Croix blanche au lieu de la Croix rouge, & de faire ſerment de fidélité au Roy.

Hiſt. Chronologique.

Le Comte de Foix détacha ſon frere le Sire de Lautrec, pour aller faire le Siége de la Forteresſe de Guyſant à quatre lieuës de Bayonne. Le Connétable de Navarre vint au ſecours avec Georges Soliton Maire de Bayonne. Lautrec alla au-devant d'eux, les combattit, & les défit. Il demeura douze cens Anglois ſur la place, & la Forteresſe ſe rendit. Il s'empara encore de divers poſtes conſidérables entre Acqs & Bayonne, & finit par-là la campagne en ces quartiers-là.

Elle dura plus long-temps en Normandie, & aux environs. Le Duc d'Alençon aſſiégea Béleſme dans le Perche ſur la fin de Novembre. Les ennemis s'aſſemblérent pour faire lever le Siége; mais le Duc fit ſi bonne contenance, qu'ils n'oſérent l'attaquer, & la Place luy fut renduë le vingtiéme de Décembre. Les Anglois étoient aſſaillis ſi vivement & en tant d'endroits, qu'ils étoient tout déconcertez. La conſternation s'augmentoit avec les mauvais ſuccés; & à peine paroît-il qu'ils euſſent eu dans cette campagne le moindre avantage. Mais ce qui inquiétoit le Duc de Sommerſet, étoit que le Général Talbot, l'unique homme d'une autorité & d'une expérience capable de retarder l'impétuoſité de cette révolution, luy manquoit au beſoin, & demeuroit priſonnier entre les mains des François par l'entêtement du Gouverneur de Honfleur, qui refuſoit toûjours de rendre ſa Place en exécution du Traité de Roüen.

Hiſtoire de Jean Chartier.

An. 1449.

Il voyoit que le Roy, malgré la ſaiſon, ne congédioit point ſon armée, & qu'il la faiſoit ſeulement repoſer à Roüen; & cela le faiſoit conjecturer qu'il avoit encore quelque deſſein à exécuter. En effet le huitiéme de Décembre Harfleur fut inveſti avec douze à quinze mille hommes, & vingt-cinq vaiſſeaux. C'étoit une entrepriſe tres-difficile: il y avoit plus de deux mille hommes de garniſon, la Place étoit forte, le terrain tres-humide, le temps pluvieux & tres-froid, la campagne ſans fourage, point de forêts dans le voiſinage pour en tirer du bois; les Villages des environs étoient détruits, & la mer fort groſſe. Nonobſtant toutes ces difficultez, on entreprit ce Siége, parce qu'il étoit de la derniere importance d'ôter aux Anglois cette clef de la Haute-Normandie.

Hiſtoire de Jean Chartier qui fut préſent à ce Siége.

On battit la Place avec ſeize gros canons. La préſence du Roy qui ne ſe ménageoit point, qui étoit ſans ceſſe à cheval, qui preſſoit luy-même les travaux, qui alloit ſouvent à la tranchée & juſques dans les mines, anima tellement le ſoldat, qu'on obligea les aſſiégez à capituler le vingt-quatriéme de Décembre. Le premier jour de Janvier ils livrérent la Place, & enſuite les deux Tours du Havre de Grace, qui n'étoit pas encore alors une Ville, mais un Bourg ouvert, où l'on avoit bâti ces deux Tours, pour commander l'embouchure de la Seine. Par la priſe de Harfleur, toute la Normandie en deçà de la Seine fut entiérement ſoumiſe.

An. 1449.

Les Anglois n'avoient plus entre Harfleur & Caën, que Honfleur. Le Comte de Dunois à qui le Roy avoit donné le gouvernement de Harfleur, aſſiégea Honfleur le dixiéme de Janvier, & s'en rendit maître le dix-huitiéme de Février aprés une aſſez vigoureuſe réſiſtance. Arnaud Guillain de Bourguignan Bailli de Montargis, & le Sire de Blanchefort Gentilhomme de Berri furent tuez devant cette Place. On prit encore quelques autres petits Châteaux aux environs; de ſorte qu'au mois de Mars le Duc de Sommerſet, qui s'étoit retiré à Caën, n'eut plus en toute la Normandie que cette Ville, Bayeux, Cherbourg, Vire, Falaiſe, & quelques autres petites Places moins importantes.

Hiſt. Chronologique.

Le Dauphin, qui s'étoit déja ſignalé en tant d'autres occaſions, n'eut aucune part en de ſi belles conquêtes. Aprés ſon expédition de Guyenne de l'an 1446. qui luy avoit été ſi glorieuſe, il avoit demandé permiſſion au Roy de faire un voyage en Dauphiné, pour voir cette Principauté, qui étoit comme ſon appanage en qualité de fils aîné du Roy de France, quoique le Roy, comme on le voit par une de ſes médailles que j'ai, portât luy-même le titre de Dauphin, & écartelât les armes de Dauphiné avec celles de France. Cette demande ne luy plut pas à cauſe de l'expérience qu'il avoit déja faite de l'eſprit inquiet de ſon fils, qu'il ſoupçonna de quelque nouvelle intrigue. Cependant comme depuis ſa premiere révolte qu'il luy avoit pardonnée, il l'avoit toûjours veu aſſez ſoumis, & qu'il avoit été content de ſa conduite dans les entrepriſes dont il l'avoit chargé, il ne voulut pas le chagriner. Il luy permit de faire ce voyage, à condition qu'il n'y ſeroit pas plus de quatre mois. Il le chargea même de confirmer un Traité important paſſé depuis peu avec le Duc de Savoye, dont voici le ſujet.

Loüis de Poitiers Comte de Valentinois & de Diois ſe voyant ſans enfans, avoit inſtitué ſon héritier par ſon Teſtament du vingt-deuxiéme de Juin de l'an 1419. Charles actuellement regnant, & qui étoit alors Dauphin,

Digitized by Google

à condition de délivrer à ſes exécuteurs Teſtamentaires cinquante mille écus d'or, pour payer ſes dettes & ſes legs, avant que de prendre poſſeſſion de ſon hoirie, & à la charge de pourſuivre le procés commencé contre Loüis de Poitiers Seigneur de Saint Valier ſon couſin; & en cas que le Dauphin n'exécutât pas ces deux conditions, il faiſoit héritier de ces deux Comtez Amedée VIII. Duc de Savoye, que le Concile de Baſle fit depuis Pape ſous le nom de Felix. Le Dauphin n'ayant point ſatisfait aux conditions, ainſi que le prétendit Amedée, ce Duc ſoutint que la ſucceſſion luy étoit dévoluë, & s'en empara le vingt-quatriéme d'Août de l'an 1422. dans le temps que la guerre étoit le plus allumée en France, s'offrant ſeulement de rendre les devoirs de feudataire au Roy & au Dauphin pour ces deux Comtez qu'il reconnoiſſoit être mouvans de la Couronne & du Dauphiné. Le Roy ſe trouvant en état de ſoutenir ſes droits, déclara au Duc de Savoye qu'il prétendoit la reſtitution de ces deux Comtez. Le Duc appréhendant une guerre, conſentit que l'affaire fut miſe en négociation. Elle ſe fit à Bayonne, où le Dauphin conclut le Traité; & il fut ratifié par le Roy à Chinon quelques jours aprés. Par ce Traité le Duc de Savoye cédoit au Roy ces deux Comtez, & le Roy en récompenſe luy tranſportoit la Seigneurie directe & l'hommage du Faucigny. C'eſt ce Traité que le Dauphin dans ſon voyage de Faucigny confirma à Genéve le premier de May de l'an 1447.

Hiſtoire des Comtes de Valentinois

Traité & ratification tirez des Archives de Turin.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté L fol. 19.

Quand ce Prince ſe vit en liberté, les mêmes raiſons qui l'avoient fait partir de la Cour, & qu'il avoit toûjours pris grand ſoin de cacher, l'empêcherent d'y revenir. La principale étoit, qu'il aimoit l'indépendance & le commandement; que le Roy ne luy confiant rien qu'avec de grandes précautions, & mettant toûjours auprés de luy des perſonnes ſeures pour le veiller, il s'en trouvoit extrêmement gêné. De là vint la haine qu'il conceut contre tous ceux qui avoient le plus de part au gouvernement & aux bonnes graces du Roy.

Jamais la belle Agnés Sorel, appellée depuis quelque temps Mademoiſelle de Beauté, parce que le Roy luy avoit donné ſon Château de Beauté ſur Marne, n'avoit été plus en faveur. Le Dauphin ne la pouvoit ſouffrir. Le ſpécieux prétexte de l'interêt de la Reine mere, à qui Agnés enlevoit le cœur du Roy, autoriſoit la haine du fils, dont néanmoins la tendreſſe envers ſes plus proches ne fut jamais miſe au nombre de ſes belles qualitez. Quelques modernes rapportent que le Dauphin pouſſa une fois ſon emportement à l'égard de cette Demoiſelle, juſqu'à luy donner un ſoufflet. Un fait de cette nature méritoit qu'on en citât des garands, & je n'en trouve aucun parmi les Hiſtoriens contemporains; mais on y voit ſeulement en général, que la cauſe de la retraite du Dauphin & de ſon ſéjour en Dauphiné étoit, qu'il haiſſoit ceux que le Roy aimoit, parmi leſquels ils marquent en particulier Pierre de Bréſé Sénéchal de Poitou, qui avoit le plus de part dans ſa confidence.

Matth. eu de Couci.

Le Roy quoique tres-chagrin de la déſobéiſſance de ſon fils, diſſimula, & affecta de ne paroître pas fort inquiet de ſon abſence, ſoit qu'il eſperât que l'autorité qu'il luy laiſſoit prendre dans le Dauphiné le contenteroit, & l'empêcheroit de penſer à exciter d'autres broüilleries: ſoit qu'il prévît qu'en vain il entreprendroit de le contraindre à revenir; mais il s'apperçut bien-tôt, que tout éloigné que ce Prince étoit de la Cour, il y ſemoit la diviſion par le moyen de ſes Partiſans ſecrets. Il s'y forma une furieuſe cabale contre Bréſé. C'étoit un homme de qualité d'un grand mérite, également habile dans le cabinet & dans la guerre, qui avoit rendu de grands ſervices à l'Etat, & qui par ces voyes d'honneur, avoit acquis la faveur de ſon Prince, dont il étoit alors comme le premier Miniſtre.

Ibid.

Le Dauphin fit préſenter au Roy & au Conſeil un Mémoire, où il accuſoit Bréſé des crimes les plus atroces, & contre la perſonne du Roy même, ſe faiſant fort de les prouver, de fournir des témoins & de trouver des gens qui ſe déclareroient parties, pourveu qu'ils le puſſent faire avec ſeureté. Il n'en fallut pas davantage, pour faire abandonner l'accuſé preſque par tous ceux qui luy avoient paru le plus attachez juſqu'alors. C'eſt la maniere de la Cour. On commença à s'y déchaîner contre luy, à luy faire des crimes de ſes richeſſes, de ſes charges, de ſes gouvernemens, & le rendre reſponſable de tout ce qu'on trouvoit à reprendre dans la conduite de l'Etat. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour luy, c'eſt qu'il avoit affaire à un Roy, qui à la vérité aimoit ſes favoris, & juſqu'à ſe livrer tout à eux; mais qui, à en juger par le paſſé, n'avoit pas aſſez de réſolution pour les ſoutenir, & qui, pour s'épargner l'embarras, & voir ſa Cour tranquile, les abandonnoit aiſément.

Bréſé ne ſe perdit pas dans une ſi dangereuſe conjoncture. Seur qu'il étoit de ſon innocence, il dit au Roy en préſence de tout le Conſeil, qu'il ne demandoit pas qu'on luy fit grace en quoique ce fut, mais ſeulement qu'on ne luy refusât pas juſtice; qu'il étoit prêt de répondre à toutes ſes accuſations, & de ſe conſtituer même priſonnier, afin qu'on luy fit ſon procés dans la derniere rigueur.

La fermeté avec laquelle il parla fut un préjugé de la bonté de ſa cauſe. Le Roy ne voulut pas qu'il fut arrêté; ſeulement il ne jugea pas à propos qu'il aſſiſtât au Conſeil, tandis qu'on inſtruiroit ſon procés, dont il commit la connoiſſance au Parlement; & il envoya des Commandans dans quelques-unes des Places, dont Bréſé étoit Gouverneur, ou Capitaine, ainſi qu'on parloit alors. L'affaire dura aſſez long-temps; mais enfin il fut déclaré innocent, rétabli dans le Conſeil, & ſon cré-

dit loin de diminuer fut plus grand que jamais, de quoi le Dauphin eut un extrême dépit.

Dans la ſuite du procés on découvrit les criminelles pratiques d'un Sécretaire du Roy, c'eſt-à-dire d'un Sécretaire d'Etat * nommé Guillaume Mariéte, homme intriguant & broüillon, qui par de faux rapports animoit les Princes & les Seigneurs les uns contre les autres, & tiroit de l'argent des fauſſes confidences qu'il leur faiſoit. Il fut convaincu d'avoir contrefait les ſceaux du Roy & du Dauphin, & écrit en leur nom des Lettres auſquelles ils n'avoient jamais penſé, & cela pour autoriſer ſes fourbes & broüiller toute la Cour. Il fut condamné à avoir la tête tranchée & à être écartelé aprés ſa mort. Punition trop legére & trop au deſſous de ce que méritent ces peſtes des Etats & des Cours. Quelque temps aprés, le Roy donnant à Bréſé le gouvernement de Roüen, & luy mettant les clefs de la Ville entre les mains, luy dit en préſence de toute ſa Cour, *Sire de la Varennes* (c'étoit une de ſes Seigneuries) *nous vous tenons pour bien déchargé, & reconnoiſſons que toûjours vous nous avez ſervi loyaument; & pour ce vous baillons les clefs de nôtre Château & Cité de Roüen, & vous en avons fait, & faiſons Capitaine: ſi en faites bonne garde.* Le Roy en faiſant une telle réparation d'honneur à ce Gentilhomme, ne pouvoit rien faire de plus mortifiant pour le Dauphin, qui un peu aprés avoir receu cette déſagréable nouvelle, en apprit une autre capable de le conſoler.

* L'uſage de ce titre ne fut établi proprement que ſous Henri II.

Ce fut la mort de la Demoiſelle de Beauté, qui étant venuë à l'Abbaye de Jumiége, à quatre lieuës de Roüen, où le Roy étoit, l'avertit de ſe tenir ſur ſes gardes, & qu'il y avoit des gens à ſa Cour & dans ſon armée, qui vouloient le livrer aux Anglois. Le Roy ne fit que rire de cet avis, qui pouvoit bien être un artifice de cette Demoiſelle que la longueur de la campagne ennuyoit, & qui ayant autrefois reproché au Roy qu'il préféroit l'amour à la gloire, penſoit à le rappeller de la gloire à l'amour; mais il luy fallut prendre d'autres ſentimens, lorſqu'elle ſe vit dans ce même lieu frapée d'une dyſſenterie mortelle, & obligée à l'âge de quarante ans, où elle avoit encore tous ſes attraits, de paroître au jugement de Dieu. Elle mourut le neuviéme de Février de l'an 1450.

Hiſtoire de Jean Chartier.

An. 1450.

Comme c'étoit un prodige de beauté, & qu'on l'appelloit communément la belle des belles, & que ce fut en partie pour luy conſerver cet éloge juſque dans ſon nom, que le Roy luy avoit donné ſon Château de Beauté, on en parla long-temps aprés ſa mort, & la belle Agnés devint preſque auſſi fameuſe en France, que la belle Héléne le fut dans la Gréce. Les Poëtes la célébroient encore dans leurs vers ſous le Regne de François I. car outre le quatrain fait en ſon honneur par ce Prince, & dont j'ai déja parlé, un fameux Poëte du même temps en fit le Panégyrique dans une Lettre en vers qu'il écrivit à un Seigneur de la famille & du nom de cette Demoiſelle, où il n'omit pas le bel endroit de ſa vie, je veux dire le conſeil qu'elle donna au Roy, & qu'il ſuivit, de l'oublier pendant quelque temps, pour ne penſer qu'à combattre les Anglois. L'Hiſtoire en rapportant ſes déſordres, luy rend cette juſtice, qu'elle avoit encore plus de grandeur d'ame & plus d'eſprit que de beauté; & que ſa conduite & ſes maniéres envers la Reine faiſoient que cette Princeſſe la ſouffroit; elle étoit fort charitable envers les pauvres, & libérale envers les Egliſes. Elle parut mourir dans de grands ſentimens de piété; & un peu auparavant en préſence du Comte de Tancarville, du Sire de Gouffier, de la Sénéchale de Poitou, & des Demoiſelles qui avoient été à ſon ſervice, elle fit une belle Morale ſur la fragilité des avantages du corps, dont il eſt fâcheux de n'être convaincu que par une telle expérience. Le Roy fut plus touché de ſa mort, qu'il ne profita de ſa pénitence; car ce Prince ne put jamais vivre ſans quelque attachement.

Monſtrelet fol. 25. Hiſtoire de Jean Chartier.

Le bruit courut que cette mort avoit été avancée par le poiſon. Je ne trouve que dans nos Modernes, que le ſoupçon en tomba ſur le Dauphin. Il eſt certain qu'on en accuſa le Surintendant Jacques-cœur qui avoit été de ſes amis, & qu'elle fit même un des exécuteurs de ſon teſtament. Mais il ſe purgea de ce crime, & la Demoiſelle de Mortagne qui luy avoit fait cette calomnie, fut chaſſée de la Cour, & envoyée en exil.

Mathieu de Couci. Hiſtoire de Jean Chartier.

A peine les troupes du Roy avoient-elles pris quelque repos aprés tant de fatigues & de ſi heureux ſuccés, qu'il fallut commencer une nouvelle campagne. Kiriel Général Anglois arriva à Cherbourg en Carême, & y débarqua un renfort de trois mille hommes. Il entra auſſi-tôt en action, & s'étant fait joindre par des détachemens des garniſons de Caën & de Vire, alla mettre le Siége devant Valogne. Le Gouverneur de cette Place étoit un Gentilhomme de Poitou nommé Abel Roüaut, frere de Joachim Roüaut Seigneur de Gamache, Capitaine dont il eſt ſouvent fait mention dans l'Hiſtoire des guerres de ce Regne. Il ſe défendit pendant trois ſemaines avec beaucoup de valeur: mais le ſecours qu'on préparoit pour faire lever le Siége n'ayant pû être aſſez tôt prêt, il capitula, & rendit la Place.

An. 1450.

Hiſtoire de Jean Chartier. Annotations ſur l'Hiſt. de Charles VII.

Cette conquête ranima le courage des Anglois, & les François réſolurent d'avoir leur revanche. Le Comte de Clermont fils aîné du Duc de Bourbon, jeune Prince de grande eſpérance qui les commandoit en ces quartiers-là, brûloit d'envie de ſe ſignaler en ce premier commandement dont le Roy l'avoit honoré. Il alla ſe poſter à Carentan, où il devoit être joint par le Connétable qui luy amenoit un renfort de Bretagne.

Jean Antoine Baif.

Mathieu de Couci. Hiſt. d'Arthus III. Jean Chartier.

Les Anglois aprés la priſe de Valogne avoient pris la route de Bayeux; & le Comte de

de Clermont étoit averti qu'ils avoient deſſein de revenir ſur leurs pas, aprés qu'ils ſe ſeroient fait joindre par les garniſons de Caën & de Bayeux, d'aller paſſer la riviére de Vire au grand Vé, c'eſt-à-dire, au grand Gué, pour ſe jetter dans le Cotentin.

Le Comte, pour les en empêcher, s'approcha du bord de la riviére; & les Anglois ſe trouvant beaucoup plus forts que les François entreprirent de la paſſer. Le Comte détacha cent Lances ſous la conduite de Pierre de Louvain, qui s'étant avancé bien avant dans l'eau, y combattit les Anglois : mais il fut repouſſé, & obligé de ſe retirer au gros du Comte. Malgré cet avantage, les Anglois quittérent la réſolution qu'ils avoient priſe de hazarder le paſſage, voyant la bonne contenance des François qui les attendoient ſur le bord.

Le lendemain le Général Kyriel ſe préſenta encore pour paſſer, dés que la marée fut deſcenduë. Il fit monter en croupe un fantaſſin derriére chaque cavalier, pour franchir les endroits les plus profonds de la riviére; & les ayant fait enſuite deſcendre dans l'eau, il marcha avec beaucoup de réſolution aux François; ceux-cy aprés une aſſez rude eſcarmouche, ſe trouvant trop inferieurs en nombre, ſe retirérent & abandonnérent le paſſage.

Les Anglois allérent de-là ſe camper au Village de Fourmigny; où ils ſe retranchérent, & ils y furent joints par Mathieu God, & Robert Véer autres Généraux Anglois, qui leur amenérent un nouveau renfort de troupes.

A quelque diſtance de Fourmigny, il y avoit un petit ruiſſeau guéable en quelques endroits, & un pont ſur lequel on le paſſoit. Le Comte étoit campé ſur le bord du ruiſſeau, & le Général Kyriel s'avança juſque ſur l'autre bord. Le Comte avoit fait mettre en batterie deux coulevrines qui tiroient inceſſamment ſur les Anglois, & leur tuoient beaucoup de monde. Le Général God qui commandoit en cet endroit, détacha ſix cens Archers, qui ayant paſſé le ruiſſeau, vinrent donner ſur les François qu'ils avoient en tête, & avec tant de furie, qu'ils les mirent en déroute, & ſe ſaiſirent des deux coulevrines. God ſe préparoit à profiter de ce grand avantage, lorſqu'il apperçut le Connétable qui approchoit en bataille venant du côté de Saint Lo, & qui ne pouvoit arriver plus à propos. Les troupes de ce Prince jointes à celles du Comte de Clermont ne faiſoient pas plus de trois mille cinq cens hommes, & les Anglois en avoient prés de ſept mille. En ce moment de Brézé chargea les Anglois qui étoient paſſez, & le fit avec tant de ſuccés, qu'il regagna les deux coulevrines.

Les Généraux Anglois qui croyoient que le Connétable avoit plus de monde qu'il n'en avoit en effet, parce qu'il avoit rangé ſa troupe ſur un tres-grand front, délibérérent entre eux s'ils donneroient bataille. Ils conclurent à ne la pas hazarder, & retournérent dans leurs retranchemens de Fourmigny, ayant laiſſé ſeulement quelques bataillons & quelques eſcadrons pour la garde du pont du ruiſſeau qu'ils pouvoient aiſément ſoutenir; parce que leurs retranchemens s'étendoient juſques fort prés de-là.

Le Connétable ſur ce mouvement des ennemis qui marquoit leur crainte, ſe détermina à paſſer le ruiſſeau; & ayant fait attaquer le pont par les Archers ſous les ordres de Saint Simon, de Malétroit, de Gaudin, & du bâtard de la Trimoüille, il l'emporta, & toute la petite armée paſſa le ruiſſeau. De là ſans tarder, le Connétable ayant étendu ſes troupes, alla attaquer les ennemis, les força, & les mit en déroute aprés trois heures de combat. Il en demeura trois mille ſept cens ſur la place, & quatorze cens furent faits priſonniers, du nombre deſquels furent le Général Kyriel, le Sire de Merburi Gouverneur de Vire, & pluſieurs autres des principaux Officiers. Les François perdirent fort peu de monde, & pas une perſonne de diſtinction. Les Généraux Véer & God ſe ſauvérent du côté de Caën, & y portérent la nouvelle de cette défaite qui arriva le quinziéme jour d'Avril. Le Connétable fit l'honneur au Comte de Clermont de le laiſſer paſſer la nuit ſur le champ de bataille; parce que c'étoit là la premiére action, où ce jeune Prince eût commandé. An. 1450. Mathieu de Coucy.

Cette défaite mit les affaires des Anglois en tres-mauvais état. Le Connétable ſçut en profiter : il aſſiégea Vire & la prit. Le Roy la luy donna avec toutes les appartenances pour en joüir ſa vie durant. Bayeux ſe rendit au Comte de Clermont preſque ſans réſiſtance. Avranches fut priſe par François Duc de Bretagne, que le Connétable alla joindre à ce Siége. Ce Duc mourut peu de temps aprés. Le Roy fut fort affligé de ſa mort; parce qu'il avoit toûjours été trés-affectionné à la France. Il n'avoit point d'enfans mâles, mais ſeulement deux filles; & ſon Duché paſſa à ſon frere Pierre de Bretagne, ſuivant le réglement fait par Jean Duc de Bretagne ſurnommé le Vaillant, qui excluoit les femelles de la ſucceſſion du Duché, tandis qu'il y auroit des mâles deſcendus en ligne directe de la Maiſon de Bretagne.

Valogne, Briquebec, le Château de Tombelaine bâti ſur un Roc dans la mer proche du Mont Saint Michel, Saint Sauveur, & toutes les autres Fortereſſes & petites Places des environs ſubirent la loy du Vainqueur. Il ne reſtoit plus aux Anglois en Normandie que Cherbourg, Domfront, Falaize & Caën les plus fortes de toutes, & où ils avoient le plus de monde. Falaize & Domfront étant au milieu des terres, il ne falloit que du temps pour les ſoumettre : mais les deux autres pouvant recevoir par mer du ſecours d'Angleterre, c'étoit une néceſſité au Roy de les réduire, s'il vouloit s'aſſurer la conquête de la Normandie. C'eſt à quoy l'on penſa efficacement, & il fut réſolu de commencer par le Siége de Caën.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Cette Ville grande & peuplée eſt ſituée ſur A la riviére d'Orne, & a un Château qui paſſoit en ce temps-là pour un des plus forts qu'il y eût en France. Il y avoit une garniſon de quatre mille Anglois. Le Duc de Sommerſet Gouverneur de Normandie pour le Roy d'Angleterre y étoit en perſonne, & n'avoit rien oublié pour ſe mettre en état de ſe bien défendre, ayant des vivres, des munitions & de l'artillerie en abondance.

An. 1450.

Le Connétable vint ſe loger devant cette Place le cinquiéme de Juin, dans l'Abbaye des Bénédictins, au Fauxbourg par où l'on va de Caën à Bayeux. Le Comte de Clermont vint B le joindre le même jour dans le même quartier, où ils avoient environ neuf mille hommes. Le Comte de Dunois prit le ſien au Fauxbourg de Vaucelles ſur le chemin de Paris avec cinq mille hommes, & jetta un pont ſur la riviére d'Orne au deſſus de Caën pour la communication de ſon quartier avec celuy du Connétable.

Fragment d'une Hiſt. de la conquête de Normandie écrite de ce temps-là en parchemin dans la Bibliothéque de M. Foucault Conſeiller d'Etat.

Les Comtes de Nevers & d'Eu avec les Seigneurs de Buëil, de Montenay, de Gamaches ſe poſtérent du côté de la mer dans l'Abbaye des Dames. Le Roy quelques jours aprés arriva avec le Roy de Sicile, le Duc de Calabre C fils de ce Roy, le Duc d'Alençon, les Comtes du Maine, de Saint Pol, Jean & Ferri de Lorraine, & grand nombre de Seigneurs, & ſe campa à l'Abbaye d'Ardennes de l'Ordre de Prémontré avec ſept mille hommes. Le Seigneur de Beauvais occupa avec quinze ou ſeize cens hommes le terrain d'entre le Château & l'Abbaye de Saint Etienne.

La plûpart de ce qu'il y avoit de plus belle Nobleſſe en France ſe trouva à ce Siége. Les travaux furent pouſſez avec beaucoup de vigueur. On inſulta d'abord une eſpéce de Boulevard qui étoit devant la Porte Saint Etienne: il fut emporté d'aſſaut; mais on l'abandonna D ſans s'y retrancher. Le Comte de Dunois ayant conduit ſa tranchée juſqu'à deux autres Boulevards ſur la riviére d'Orne qui couvroient la Porte de Vaucelles, & s'étant logé ſur le bord du foſſé, ſe diſpoſa à donner l'aſſaut aux Boulevards. Le Roy voulut y être préſent; & dés qu'il fut dans la tranchée, on donna le ſignal. L'aſſaut fut ſoutenu, & les François repouſſez avec aſſez de perte; mais le lendemain les Anglois furent forcez, & tout ce qui s'en trouva dans ce poſte fut paſſé au fil de l'épée.

Mathieu de Coucy.

Cette vigueur étonna les aſſiégez: mais ce qui acheva de les déconcerter, fut qu'une mine qu'on avoit faite ſous une Tour de la Ville du côté de Saint Etienne, ayant fait ſon effet lorſqu'ils y penſoient le moins, les ruines de la Tour & de la muraille comblérent le foſſé, & de telle ſorte que la Ville étoit en danger d'être emportée au premier aſſaut. Tout cela s'exécuta dans l'eſpace de quinze ou ſeize jours, malgré les ſorties fréquentes des aſſiégez, qui ſe voyant en ſi grand danger, demandérent à capituler.

Le Roy en fut ravi; car quoyque les Anglois ne puſſent pas luy échaper, ni tenir encore long-temps, il étoit bien aiſe de conſerver la Ville, & d'empêcher le pillage; mais il déclara qu'il ne vouloit entendre à aucune compoſition, qu'elle ne ſe fit en même-temps pour le Château. Il y eut ſur cela bien des conférences entre les Députez du Roy & ceux du Duc de Sommerſet. Enfin, le lendemain de la Saint Jean, il fut conclu que les Anglois rendroient la Ville & le Château le premier jour de Juillet, à moins qu'une armée ne vint au ſecours de la Place. Cette clauſe étoit fort inutile; car les aſſiégez auſſi-bien que les aſſiégeans ſçavoient bien qu'il n'y avoit point de ſecours à attendre. On accorda au Duc de Sommerſet & à toute la garniſon de ſortir avec armes, avec tous leurs bagages, & tout ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens, mais ſans artillerie. On leur refuſa de les conduire dans les Places qui leur reſtoient en Normandie, & on leur fournit à leurs dépens des charrois juſqu'à Etreham, qui eſt à l'embouchеure de la riviére, & des Vaiſſeaux pareillement à leurs frais pour les tranſporter en Angleterre, aprés qu'ils eurent donné des C ôtages pour la ſureté des charrois & des Vaiſſeaux qu'on leur prêtoit. Tout fut fidellement exécuté, & le ſixiéme jour de Juillet le Roy entra comme en triomphe dans la Ville de Caën, dont il donna le gouvernement au Comte de Dunois.

Ce jour-là même Poton de Saintrailles avec un détachement de l'armée inveſtit Falaize. Le Roy y arriva quelques jours aprés: & comme il n'avoit pas beſoin de toute ſon armée pour ce Siége, il en envoya une partie ſous la conduite du Connétable & du Comte de Clermont pour commencer celuy de Cherbourg. Les Anglois de Falaize ne ſoutinrent le Siége que quinze jours, & ſe rendirent le vingt & uniéme de Juillet par capitulation, dont une des conditions fut la délivrance du Général Talbot, à qui le Roy d'Angleterre avoit donné cette Ville en propre. Ce Général étoit demeuré priſonnier en France, parce que le Gouverneur de Honfleur n'avoit pas voulu livrer ſa Place, ainſi que le Duc de Sommerſet en étoit convenu par un des articles de la capitulation de Roüen. Saintrailles fut fait Gouverneur de Falaize, & la garniſon fut comme celle de Caën conduite en Angleterre; E condition qu'elle accepta volontiers, voyant bien qu'il n'y avoit plus gueres de reſſource pour les Anglois en Normandie.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Ibid.

An. 1450.

Deux jours aprés la priſe de Falaize, le Roy fit aſſiéger Domfront par Charles de Culan Grand Maître d'Hôtel, Blainville & Bureau de la Riviére qui commandoit l'artillerie. La Place ſe rendit le vingt-deuxiéme d'Août; & il ne fut plus queſtion que de pouſſer le Siége de Cherbourg. C'eût été une affaire trés-difficile, pour peu que les grandes diſſenſions qui étoient alors parmi les Anglois, leur euſſent permis d'envoyer du ſecours: mais

Digitized by Google

la conjoncture fut heureuſe pour la France ; & le Connétable n'eut point d'autres difficultez à ſurmonter, que la force même de la Place. Il la fit battre avec furie & du côté de la terre, & du côté de la mer. Il fit élever des batteries de canon ſur la gréve : la mer les couvroit durant le temps de la marée ; mais on les avoit ſi bien gabionnées & affermies, qu'elle ne les renverſa jamais ; & ce qui eſt de plus ſurprenant, c'eſt qu'on avoit trouvé moyen, lorſque la marée étoit prête de monter, d'envelopper les canons & les caques de poudre avec des toiles graiſſées & accommodées de telle ſorte, que l'eau n'y entroit point. Cela ſurprit & déconcerta le Gouverneur nommé Goüel, qui ne croyoit pas qu'on pût attaquer ſa Place de ce côté-là. Il demanda à être reçu à compoſition, & on convint entre autres choſes, qu'on luy rendroit ſans rançon ſon fils, qui étoit demeuré en ôtage depuis la capitulation de Roüen.

Dans toutes les conquêtes de cette campagne on n'avoit preſque perdu aucun homme conſidérable ; celle-cy fut fatale à deux des plus vaillans hommes qui fuſſent alors dans l'armée ; ſçavoir à l'Amiral de Coitivi qui fut emporté d'une volée de canon, & à un Officier nommé Tudal Bourgeois, Ecuyer Breton, Bailli de Troye qui s'étoit acquis une grande réputation par ſa bravoure & par ſa prudence, & qui fut auſſi tué d'un coup de coulevrine. Le gouvernement de cette importante Place fut confié par le Roy au Sire de Buëil, qu'il honora en même-temps de la charge d'Amiral de France vacante par la mort de Coitivi.

An. 1450. Abregé de l'Hiſt. de Charl. VII. Hiſt. Chronologique.

Ainſi le douziéme d Août qui fut le jour de la reddition de Cherbourg, fut achevée la conquête entiére de la Normandie dans l'eſpace d'un an : choſe qui fut regardée comme un prodige, vû le grand nombre de Villes & de Châteaux fortifiez dont cette Province étoit remplie. Auſſi le Roy en fit-il par tout rendre des actions de graces au Dieu des armées, & voulut que tous les ans on en renouvellât la mémoire par une Proceſſion générale, comme on le fait encore de nos jours à Roüen le jour même que Cherbourg fut rendu.

Aprés Dieu, le Roy en fut redevable à ſa valeur, & à l'habileté des grands Capitaines qui ſe trouvérent alors à la tête de ſes armées, parmi leſquels l'Hiſtoire diſtingue ſinguliérement le Comte de Dunois, le Connétable de Richemond, les Comtes de Clermont, de Nevers, d'Eu, de Tancarville, de Caſtres, de Saint Pol, les Sires de Culan, d'Orval, d'Etouteville, de Blainville, de Beauvau, de Buëil, de Beauvais, de Moni, de Moüy, le Maréchal de Jalognes, Brézé Sénéchal de Poitou, Jean de Lorraine, Robert de Floques dit Floquet Bailly d'Evreux, Poton de Saintrailles Bailly de Berri, Pierre de Louvain, Robert de Coningan, Prégent de Coitivi Amiral de France, le Comte de Laval, le Maréchal de Loheac ſon frere, tous gens de tête & de main, & à qui la France ſera éternellement redevable d'avoir été affranchie du joug de la domination étrangére.

Mais il faut cependant avoüer que la ſageſſe du Roy & de ſon Conſeil fut la prémiere cauſe de ces heureux ſuccés. On ne manqua jamais en France de grands hommes de guerre. Il y en avoit & ſous le Regne de Jean, & ſous le Regne de Charles VI. trop fameux dans nôtre Hiſtoire par les malheurs de l'Etat. Le défaut étoit qu'on ne ſçavoit pas s'en ſervir ; & il fut impoſſible de le faire, tandis que le déſordre dura dans les Finances & dans la milice.

En ces temps-là les Généraux diſperſez en divers quartiers du Royaume agiſſoient ſans concert, cherchant à ſe ſignaler, la plûpart à s'enrichir, quelques-uns à ſe rendre redoutables à la Cour. Les troupes leur étoient attachées à eux en particulier plus ou moins, ſelon qu'ils leur donnoient plus de licence ; elles n'étoient compoſées que de brigands & de ſcélerats propres à faire des ſurpriſes, à aller en parti, à eſcalader un Château, ou bien une petite Place mal gardée, où il y avoit eſpérance de trouver du butin ; mais quand il étoit queſtion de les aſſembler en corps d'armée, elles ne valoient plus rien : on ne les pouvoit contenir dans un camp, les ravages qu'elles faiſoient aux environs y mettoient la diſette, elles combattoient par boutades, le caprice de leurs Chefs rompoit toutes les meſures d'un Général, qui ne pouvoit ſuivre un ſyſtême de campagne ; & il n'y avoit que le hazard qui le faiſoit quelque fois réüſſir. Les peuples également pillez & durant la campagne, & durant les quartiers d'hyver, ne pouvoient payer les ſubſides. Le Roy ſans argent n'avoit point de quoy faire de magaſins, ni entretenir l'artillerie, ni par conſéquent faire aucune entrepriſe importante. Mais dés que Charles VII. eût caſſé toutes ces troupes ſans diſcipline, fait un nouvel état de guerre, réduit la cavalerie aux Compagnies d'Ordonnance, inſtitué celles des Francs Archers, chargé le Sire Bureau de la Riviere du ſoin de l'artillerie, empêché les pillages de la campagne, choiſi un habile Sur-Intendant des Finances, tout changea de face, & la guerre ſe fit avec régularité & avec ſuccés. Les Hiſtoriens contemporains remarquent qu'on n'avoit jamais veu en France une plus belle & plus nombreuſe artillerie, que dans la guerre de Normandie, & qui fût mieux ſervie. On y voyoit des charois ſans nombre pour les munitions, dont les conducteurs étoient régulierement payez chaque jour : on payoit les ſoldats dans les montres que l'on faiſoit tous les mois, ſans y manquer, & les Gendarmes & toute leur ſuite étoient bien équipez & bien armez. Il ne ſe faiſoit pas impunément la moindre violence par le ſoldat, les payſans portoient leurs denrées au camp, avoient leurs troupeaux à la campagne, & leurs chevaux au labourage, ſans rien craindre. Le Roy & ſes Généraux

Hiſtoire de Jean Chartier, &c. Hiſt. Chronologique.

donnoient ſans peine le mouvement à tout, & les corps ſe joignoient, ou ſe ſéparoient ſelon les deſſeins qu'on ſe propoſoit d'exécuter.

Enfin ce qui facilita cette conquête ſi glorieuſe & ſi neceſſaire, furent les diviſions qui ſe mirent en Angleterre entre la Maiſon d'York & la Maiſon de Lancaſtre actuellement regnante, & qui empêchérent deux fois cette année-là des armées de quarante mille hommes prêtes à s'embarquer, de paſſer en Normandie. Une ſi heureuſe conjoncture pour la France fut miſe à profit par le Roy non ſeulement pour la Normandie, mais encore pour la Guyenne

Hiſtoire de Mathieu de Coucy.

Il paroiſſoit plus difficile de réuſſir dans cette entrepriſe que dans celle de Normandie, non ſeulement parce que la Normandie étoit plus proche de la Capitale, mais encore parce que les habitans y avoient le cœur beaucoup plus François que les peuples de Guyenne, qui étoient depuis bien plus long-temps ſous la domination Angloiſe, & que l'Angleterre à cauſe de l'éloignement ménageoit beaucoup. Cependant le Roy réſolut d'y porter la guerre ſur la fin de cette campagne.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Aprés avoir mis ordre aux affaires de Normandie, où il laiſſa le Connétable avec Brézé, qu'il fit Sénéchal de cette Province, & où il établit la milice des Francs-Archers, comme il avoit fait dans le reſte du Royaume, il ſe rendit à Tours au mois de Septembre, y fit venir une partie de ſon armée, & l'envoya en Guyenne ſous la conduite du Comte de Penthieure. Il le fit accompagner par le Maréchal de Jalognes & par Poton de Saintrailles, auſquels il ordonna d'être tres-ſévéres ſur l'obſervation de la diſcipline militaire, pour ne point ſe rendre odieux aux gens du pays.

Hiſt. Chronologique.

Mathieu de Coucy.

Leur premiere expédition fut le Siége de Bergerac, qui fut pris par compoſition, & dont Philippe de Culan fut fait Gouverneur. Enſuite Jonſac fut pris d'aſſaut, & Montferrand ſe rendit aprés aſſez peu de réſiſtance. Sainte-Foy & Chalais eurent le même ſort. Le Seigneur d'Orval troiſiéme fils du Sire d'Albret s'étant joint avec ſes Vaſſaux à l'armée Françoiſe, s'avança juſqu'à Bourdeaux avec un détachement. Il rencontra un corps de neuf mille hommes, partie Anglois, partie des milices de Bordeaux, luy préſenta la bataille le jour de la Touſſaints, quoiqu'il fût beaucoup plus foible, & le défit à plate couture : dix-huit cens des ennemis furent tuez, & douze cens faits priſonniers.

On auroit fait de plus grands progrés, ſi l'argent n'avoit pas manqué aux troupes. La faute en fut rejettée ſur Jean de Xaincoins Receveur Général des Finances, & ſur un de ſes Commis. L'un & l'autre ayant été convaincus de péculat, furent jugez dignes de mort ; la voye de la clemence étant plus conforme au genie du Roy & plus utile à ſes beſoins préſens, il ſe contenta de la confiſcation des biens immeubles du coupable, où le Comte de Dunois eut bonne part, & de taxer le Receveur à ſoixante mille écus d'or, qui furent employez à payer les troupes de Guyenne. La rigueur de la ſaiſon obligea le Roy à ſuſpendre ſes entrepriſes pour quelque temps, & à laiſſer repoſer les troupes.

L'année ſuivante ne fut pas moins heureuſe que la précedente, & le Comte de Dunois, qu'on appelloit auſſi le Comte de Longueville, ne rendit pas au Roy moins de ſervice en Guyenne, qu'il avoit fait en Normandie. Dés qu'il y eut du fourage à la campagne, les troupes filérent de ce côté-là. La plupart des Seigneurs vinrent trouver le Roy à Tours au commencement de May, & entre autres le Comte Jean d'Angoulême frere cadet du Duc d'Orleans revenu d'Angleterre depuis quelques années. J'ai déja fait l'éloge de ſa vertu à l'occaſion de la dépoſition du Pape Eugéne IV. par le Concile de Baſle. Il avoit épouſé aprés ſon retour d'Angleterre Marguerite de Rohan, & fut l'Ayeul de François I. Roy de France. Ce Prince ſçut allier la bravoure avec la piété, & accompagna le Comte de Dunois ſon frere dans la conquête de Guyenne.

An 1451.

Hiſtoire de Jean Chartier.

On y ouvrit la campagne par le Siége de Montguyon, qui ſe rendit au bout de huit jours : & de-là on alla aſſiéger Blaye. Le Comte de Dunois la fit attaquer par terre, tandis que le Sire Jean le Bourſier Seigneur d'Eſternai la bloqua par mer, aprés avoir battu cinq gros navires de Bourdeaux, qui étoient venus apporter des vivres aux aſſiégez. En tres-peu de jours la tranchée fut pouſſée juſque ſur le bord du foſſé ; le canon ayant ruiné toutes les déffenſes, & la mine ayant fait bréche à la muraille, elle fut emportée d'aſſaut par Pierre de Louvain & par le Seigneur de Maugouverné le vingt & uniéme de Mai. Deux cens Anglois y furent tuez ou pris, le reſte ſe ſauva dans le Château, moins pour le déffendre que pour avoir une compoſition avantageuſe, & n'ayant pu l'obtenir, ils furent contrains de ſe rendre priſonniers de guerre au bout de trois jours.

Parmi les aſſiégez ſe trouva Pierre de Montferrand grand Seigneur du pays, avec qui le Comte de Dunois fit un Traité particulier, ſelon lequel il ſe rachetoit par une rançon de dix mille écus ; & il luy étoit libre dans l'eſpace de ſix ſemaines qu'on luy donnoit pour prendre ſon parti, de faire ſerment de fidélité au Roy, en renonçant à la domination d'Angleterre, auquel cas on le quitteroit de ſa rançon, à condition de remettre entre les mains des François cinq Forteresſes qu'il poſſedoit. Il prit en effet cette réſolution. On luy rendit trois de ces cinq Places, & on en garda deux dont on luy accorda le revenu, & qu'on luy promit de luy rendre, ſi-tôt que Bourdeaux ſeroit ſoumis à l'obéïſſance du Roy. Ainſi la priſe de Blaye, Ville par elle-même tres-importante, valut encore au Roy cinq

itized by Google

Fortereſſes, ſans qu'il luy en coûtât de les aſſiéger.

Bourg autre Place conſidérable vers l'emboucheure de la Dordogne dans la Garonne, ne tint que cinq ou ſix jours, & capitula. Les Anglois qui la défendoient, & les Bourgeois obtinrent par cette prompte ſoumiſſion une compoſition plus avantageuſe que celle de Blaye. Le Traité fut ſigné le vingt-neuviéme de Mai, & Jaques de Chabannes Grand-Maître d'Hôtel du Roy en fut fait Gouverneur.

En matiére de guerre, quand la partie eſt auſſi inégale qu'elle l'étoit alors entre les François & les Anglois, les prémieres conquêtes ſont des diſpoſitions pour en faire de nouvelles. Libourne ſe rendit au Comte de Dunois ſans attendre le Siége, Rion au Comte d'Armagnac, Caſtillon dans le Perigord au Comte de Penthieure. Le Seigneur d'Albret mit le Siége devant Acqs, & le Comte de Dunois devant Fronſac la plus forte Place de toute la Guyenne, & qui avoit toûjours été gardée par les ſeuls Anglois naturels, comme le Boulevard de tout le pays. Les Bourdelois virent bien que faute de ſecours, ces deux Places ſeroient contraintes de ſe rendre; qu'aprés cette priſe toute l'armée viendroit fondre ſur eux, & que bloquez de tous côtez par les Villes conquiſes, il faudroit enfin ſubir la loi du vainqueur. C'eſt pourquoi pour faire leurs conditions meilleures, ils prirent le parti de la ſoumiſſion volontaire.

Ils députérent au Comte de Dunois, pour le ſupplier d'envoyer quelqu'un de ſa part avec plein pouvoir de traiter avec eux non ſeulement pour leur Ville, mais même pour toutes celles qui reconnoiſſoient encore le Roy d'Angleterre. C'étoit la plus agréable nouvelle que pût recevoir ce Général. Il leur envoya Saintraille alors grand Ecuyer de France & Bailli de Berri, homme d'une grande prudence, d'une expérience conſommée, & qui étant natif de Gaſcogne, ſeroit par cette raiſon plus agréable qu'aucun autre aux Bourdelois, & plus capable de manier les eſprits dans une négociation de cette importance.

On permit aux Bourdelois avant toutes choſes, d'envoyer au Roy d'Angleterre pour luy repréſenter l'état où ils étoient réduits: enſuite on tint les conférences où l'on convint le douziéme de Juin des conditions auſquelles la Ville ſe rendroit, en voicy les plus importantes. Que ſi le vingt-troiſiéme de Juin les Anglois ne ſe trouvoient en état de faire lever le Siége de Fronſac, Bourdeaux ſe rendroit au Roy, ou en ſon abſence au Comte de Dunois avec toutes les Villes & Châteaux qui juſqu'à préſent avoient été de la domination Angloiſe dans la Guyenne: qu'au cas qu'il vint une armée au ſecours de Fronſac, les Bourdelois, & les autres Sujets d'Angleterre pourroient s'y joindre, & luy donner toute ſorte de ſecours. Que la Ville & le pays ſe rendant au Roy, il en conſerveroit tous les priviléges, uſages & coutumes. Que les habitans de la Ville & du pays ne ſeroient ſujets à nulles tailles, gabelles, impoſitions, foüages, coûtages, ni à aucuns autres ſubſides, & ne ſeroient tenus de paver que les droits anciens dûs & ordinaires. Que le Roy établiroit une Juſtice ſouveraine à Bourdeaux, pour y vuider tous les procés en dernier reſſort, & un Hôtel des Monnoyes. Les autres conditions pour la plûpart regardoient la ſeureté des biens & de la perſonne des particuliers, ſoit qu'ils vouluſſent demeurer ſous la domination de France, ou ſe retirer.

Enſuite de ce Traité, il s'en conclut un autre particulier le lendemain avec Gaſton de Foix Comte de Bénauges & Captal de Buch. Ce Seigneur étoit Chevalier de la Jarretiére, avoit de grands biens en Angleterre, & ſa famille avoit été de tout temps parfaitement attachée aux Anglois. Il ne put ſe réſoudre à quitter ce parti, & étoit encore en doute s'il n'emmeneroit pas avec luy le Seigneur de Candale ſon fils aîné.

Par ce Traité le Roy conſentit à la retraite du Pere, & donnoit un an au Seigneur de Candale pour prendre ſa derniere réſolution; & ſuppoſé qu'il prît celle de ſe retirer, tous les biens qu'il poſſedoit en France devoient être donnez à ſon fils qui n'avoit alors que trois ans, & le Comte de Foix ſon couſin ſe chargeoit de les adminiſtrer.

Bertran, ou Bernard de Montferrand fut compris nommément dans le Traité fait par la Ville de Bourdeaux, & avec la même condition que ſi les Anglois faiſoient lever le Siége de Fronſac, il demeureroit dans leur parti, de même que Bourdeaux.

Toutes choſes ayant été ainſi reglées, il y eut ſuſpenſion d'armes devant Fronſac, qui capitula auſſi-bien que la Ville d'Acqs conformément au Traité de Bourdeaux. Le Comte de Dunois raſſembla toutes ſes troupes au nombre de vingt mille hommes, pour faire tête aux Anglois, au cas qu'ils oſaſſent paroître en campagne. Les Bourdelois ſignifiérent leur Traité aux Commandans de cette nation, & les ſommérent de venir combattre l'armée de France: mais ils n'étoient pas en état de le faire. C'eſt pourquoy le jour marqué étant venu, Bourdeaux ſe rendit au Roy. Le Comte de Clermont en fut nommé Gouverneur; le Sire Bureau de la Riviére en fut fait Maire, & le Seigneur de Gamache Connétable & Lieutenant du Comte de Clermont, & la charge de Sénéchal de Guyene fut donnée à Olivier de Coitivi frere du feu Amiral de ce nom.

Le Comte de Dunois fit ſon entrée dans Bourdeaux preſque avec autant de magnificence que le Roy dont il répréſentoit la perſonne, l'auroit faite. Il reçut les ſermens de la Ville, & fit au nom du Roy celuy de conſerver les priviléges du pays. Il fit publier à ſon de trompe défenſe à tous ſes ſoldats de rien prendre chez leurs hôtes ſans payer, & fit pendre un ſoldat qui avoit oſé violer l'or-

Digitized by Google

dre. Cette action de justice luy gagna le cœur de tous les Bourgeois, qui n'étoient pas accoûtumez à en voir de pareilles sous la domination des Anglois, parmi lesquels la discipline militaire s'étoit autant relâchée, qu'elle étoit alors en vigueur parmi les François.

Toutes les autres Places se soumirent à l'exemple de la Capitale, excepté Bayonne, dont le Roy qui s'étoit avancé jusqu'à Taillebourg, différa le Siége jusqu'au mois d'Août, pour laisser reposer son armée. Il en congédia même une partie qu'on devoit remplacer par la Noblesse de Gascogne, qui faisoit paroître un grand empressement pour le service de son nouveau Souverain.

Le Siége de Bayonne fut commencé le sixiéme d'Août par les Comtes de Dunois & de Foix. Les assiégez firent d'abord trés-bonne contenance; mais le Fauxbourg de Saint Leon ayant été emporté par le Comte de Foix, & les approches du Comte de Dunois faites avec une promptitude merveilleuse jusqu'au fossé du Château, la garnison perdit courage, & demanda à capituler. Le Commandant nommé Jean de Beaumont, & la garnison demeurérent prisonniers de guerre; mais la Ville refusa de se rendre, jusqu'à ce qu'il parut une espéce de prodige dans l'air qui la détermina à se soumettre. La chose est rapportée dans un Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris sur les Lettres des Comtes de Foix & de Dunois. Dans le temps que les troupes Françoises prenoient possession du Château, un peu aprés le lever du Soleil, le temps étant fort serain, il parut au Ciel pendant une heure sur la Ville du côté des Pyrenées une nuée en forme de Croix d'une lumiére & d'une blancheur extraordinaire sans changer de place. Selon quelques-uns, dit le Mémorial, elle étoit au commencement en forme de Crucifix qui avoit une couronne sur la tête, & cette couronne se changea en fleurs-de-lys. Comme depuis long-temps la Croix blanche étoit la marque du parti Royal François, de même que la Croix rouge étoit celle du parti Anglois, ce phénomene fut regardé comme un signe certain, que le Ciel se déclaroit pour la France contre l'Angleterre, & les Bayonnois se rendirent. On ne laissa pas de les condamner à payer quarante mille écus au Roy, pour n'avoir pas obéi à la premiére sommation.

Mémorial coté L. fol. 40. v°. Histoire de Jean Chartier. Mathieu de Coucy.

Quelques jours aprés la prise de Bayonne, les Députez des trois Etats de Guyenne allérent faire leurs soumissions au Roy à Taillebourg. Il ratifia tous les Traitez que le Comte Dunois avoit faits, & remit aux habitans de Bayonne vingt mille écus des quarante mille qu'ils devoient payer suivant la capitulation.

Ainsi la Guyenne fut conquise en beaucoup moins de temps encore que la Normandie ne l'avoit été: car la campagne ayant commencé au mois de May, tout y fut parfaitement soumis à la fin d'Août: de sorte que les Anglois n'eurent plus rien en France, hormis Calais & Guynes. Ils conservérent Calais encore plus de cent ans, c'est-à-dire, jusqu'en l'an 1557. qu'il leur fut enlevé par François Duc de Guise sous le Regne de Henry II. La grosse garnison qu'ils y entretenoient, & la facilité qu'ils avoient à y jetter du secours, empêchérent le Roy & ses successeurs d'attaquer cette Place, d'ailleurs extraordinairement forte; les Rois d'Angleterre la regardoient comme la clef de la France, & ne voulurent point s'en déssaisir quelques offres qu'on leur fit. Ce fut pendant tant d'années un obstacle continuel à la paix, que les deux nations souhaitoient extrêmement de conclure; mais à laquelle ils préféroient la possession de cette Place.

Ann. 1451.

Durant le cours d'une guerre si opiniâtre, Amurat II. Empereur des Turcs avoit fait de grands progrés en Europe, & Mahomet II. qui luy succeda cette année, formoit encore de bien plus grands projets qu'il exécuta dans la suite. Le Pape Nicolas V. touché du danger qui menaçoit tant d'Etats Chrétiens, résolut de faire encore un effort, pour rétablir la paix entre les deux Couronnes. Il envoya le Cardinal d'Etouteville Legat en France, & l'Archevêque de Ravenne de la Maison des Ursins avec la même qualité en Angleterre, regardant la déroute des Anglois comme une conjoncture favorable pour son dessein. Le Roy répondit au Cardinal qu'il étoit tres-disposé à finir la guerre; qu'il ressentoit vivement les maux dont l'Eglise étoit affligée; qu'il ne désiroit rien davantage que d'employer ses armes & ses finances contre les ennemis du nom Chrétien, & qu'il étoit prêt de traiter avec l'Angleterre.

Histoire de Jean Chartier.

Mais l'Archevêque de Ravenne ne trouva pas les mêmes dispositions dans Henri, qui malgré les embarras où la guerre civile l'avoit jetté, répondit fiérement, que quand il auroit reconquis sur le Roy de France tout ce que ce Prince luy avoit enlevé depuis deux ans, il seroit temps d'entrer en négociation, & que jusque-là il n'y falloit pas penser: mais il eut depuis bien d'autres affaires à démêler, qui aprés luy avoir permis encore une tentative sur la Guyenne, dont je parlerai bien-tôt, le perdirent luy-même enfin sans ressource.

An. 1452.

Le Roy étant venu à bout d'un ennemi si redoutable depuis long-temps à la France, commença à ne plus ménager autant qu'il avoit fait, ses autres voisins, dont il avoit été souvent obligé de dissimuler les insultes, à cause des grands embarras où il se trouvoit. Le Duc de Savoye pendant toutes ces guerres s'étoit beaucoup émancipé, & ses troupes avoient fait bien des violences sur les frontiéres de France. Le Roy voulut qu'il luy en fit raison, & étant à Bourges au mois de Juillet, il luy envoya déclarer la guerre. Les Historiens contemporains ne rapportent que ce motif de la rupture entre ces deux Princes; mais il est vray-semblable qu'il y en avoit un autre, dont le Roy ne voulut pas faire mention, de peur que le Dauphin qui étoit toûjours en

y Google

Dauphiné ne ſe révoltât en faveur du Duc de Savoye ; c'eſt que ce Duc avoit conclu le mariage de ſa fille Charlote qui n'étoit pas encore en âge nubile, avec le Dauphin ſans conſulter le Roy, comme il paroît par le Traité qui en fut paſſé à Genéve au mois de Février de cette même année 1452. où il n'eſt fait nulle mention du conſentement du Roy. Le Dauphin y traita uniquement en ſon nom, & le Roy un mois aprés s'y oppoſa inutilement.

An. 1452.

Cette rupture néanmoins n'eut point de ſuite ; & on en eut l'obligation au Cardinal d'Etouteville qui apprit la déclaration de la guerre, lorſqu'il étoit en chemin pour Rome, & que cette nouvelle fit revenir ſur ſes pas. Il fit ſi bien, aprés s'être abouché avec ces deux Princes, qu'il engagea le Duc à faire ſatisfaction au Roy ſur tous les ſujets de plainte qu'il luy avoit donnez. Il fit conclure la paix à Feurs en Forez, où quelques Seigneurs de Savoye mécontens du gouvernement qui avoient imploré la protection du Roy, rentrérent dans l'obéïſſance de ce Prince. On y conclut le mariage entre Iolande de France fille du Roy & le Prince de Piémont fils aîné du Duc de Savoye ; & il y a auſſi beaucoup d'apparence que le Traité de mariage du Dauphin avec Charlote de Savoye y fut ratifié par le Roy : car il ne paroît pas qu'il s'y fût oppoſé depuis, & quelques années aprés il fut conſommé.

Guichenon Hiſtoire de Savoye.

Ce qui put rendre le Roy plus facile à cette paix, furent les mouvemens de Guyenne, où l'ancienne inclination des peuples pour les Anglois ralluma la guerre. Les chefs de la conſpiration étoient les Seigneurs de Duras, & de Leſpare & le Soudic de Latrau, auſquels ſe joignirent les Seigneurs de Monferrand & de Langlade, & pluſieurs autres de concert avec quelques-uns des principaux habitans de Bourdeaux.

Mathieu de Couci. Jean Chartier.

Monferrand & Langlade, ſous prétexte de quelques interêts particuliers qu'ils avoient à ménager avec la Cour d'Angleterre, y firent un voyage, & y expoſérent la facilité qu'ils auroient à ſecoüer la domination de France, ſuppoſé qu'ils fuſſent ſoutenus. Leur projet ayant été examiné dans le Conſeil, il y fut fort applaudi. On réſolut d'y envoyer inceſſamment le Général Talbot avec des troupes, & on l'aſſura d'un renfort tres-conſidérable quand l'affaire ſeroit engagée.

An. 1452.

Dés le dix-ſeptiéme d'Octobre Talbot arriva dans le Medoc avec cinq mille Anglois, ſe ſaiſit de quelques petites Places où il ſe cantonna, & commença à faire des courſes ſur les François.

Comme le Roy avoit en vûë de gagner les peuples de ce pays là par la douceur, il y avoit laiſſé peu de troupes, pour ne les point trop charger. Il n'en avoit mis que dans les Places les plus importantes, & en petit nombre, de ſorte que les Anglois ſe trouvérent maîtres de la campagne.

Les habitans de Bourdeaux où les ennemis avoient intelligence, ſe voyant ſuffiſamment appuyez, ſe révoltérent. Olivier de Coitivi Senéchal de Guyenne qui commandoit dans la Ville avec le Sire de Puy-du-fou, n'avoient pas aſſez de monde pour contenir une Ville ſi peuplée ; & tout ce qu'ils purent faire, fut de traiter avec les Bourgeois, pour avoir permiſſion de ſe retirer. Les plus moderez de la Bourgeoiſie vouloient qu'on la leur accordât ; mais durant qu'on diſputoit là-deſſus, quelques mutins, ſans attendre l'ordre, allérent ouvrir une des portes aux Anglois le vingt-troiſiéme jour d'Octobre ; & tout ce qu'il y avoit de François dans la Ville fut fait priſonnier avec les Commandans.

Le Roy apprit cette nouvelle avec un extrême chagrin. Il fit partir promptement le Maréchal de Jalognes, le Sire d'Orval, & le Seigneur de Gamache avec quelques troupes pour être diſtribuées dans les Places les plus expoſées, ſelon que le Comte de Clermont qu'il avoit fait ſon Lieutenant en Guyenne, le jugeroit à propos, en attendant qu'on pût y envoyer une armée ; mais ce ſecours ne put arriver aſſez à temps. La Nobleſſe de Guyenne reçut les Anglois dans la plûpart de ſes Forteresſes ; d'autres Villes furent obligées de ſe rendre faute d'être aſſez tôt ſecouruës, & entr'autres la forte Place de Caſtillon en Perigord. Un renfort de quatre mille hommes arriva d'Angleterre ſous la conduite du fils du Général Talbot, du bâtard de Sommerſet, & du Seigneur de Camus avec quatre-vingt Vaiſſeaux tant grands que petits, chargez de toutes ſortes de munitions pour ravitailler Bourdeaux ; & avec ces troupes le Général Anglois prit Fronſac une des plus importantes Places de Guyenne, où le Seigneur de Gamache commandoit.

An. 1453.

Cependant l'armée de France arriva en Guyenne, & le Roy s'étant avancé juſqu'à S. Jean d'Angéli, fit aſſiéger Chalais par Jaques de Chabanes grand Maître d'Hôtel, & par le Comte de Penthieure. La Place fut priſe d'aſſaut, & les Généraux François firent couper la tête à quatre-vingt des habitans, comme à des rebelles qui avoient violé leur ſerment de fidélité.

Le treiziéme de Juillet l'armée Françoiſe arriva devant Caſtillon en Périgord ſur la Dordogne, à deſſein de l'aſſiéger. Les Maréchaux de Loheac & de Jalognes, le Grand Maître d'Hôtel, l'Amiral de Buëil, le Comte de Beaumont, qui étoit Senéchal de Poitou, le Comte de Penthieure, Pierre de Beauvau, & quantité d'autre Nobleſſe étoient dans cette armée. Elle fut jointe en ce lieu-là par un corps de Bretons que le Duc de Bretagne avoit envoyé au Roy, & qui étoit commandé par la Hunaudaye & Montauban. On ſe campa d'abord en un lieu avantageux à la veuë de la Place, ſans l'aſſiéger encore, & on fortifia le camp, auſſi-bien qu'une Abbaye, qui étoit à quelque diſtance, ou l'on mit des

Hiſtoire de Jean Chartier. Hiſt. Chronologique

Digitized by Google

Francs-Archers ſous le commandement de Joachim Rohaut Seigneur de Gamache.

Le Général Talbot ayant ſçu la marche de l'armée Françoiſe, étoit parti de Bourdeaux avec mille chevaux, ſe faiſant ſuivre par cinq mille hommes d'infanterie, & parut à la veuë du camp le dix-ſeptiéme de Juillet. Il fit d'abord attaquer l'Abbaye, où Gamache ſe défendit quelque temps, & n'en ſortit que quand il vit ce poſte prêt d'être forcé. Il fut chargé dans ſa retraite; mais il la fit toûjours en bon ordre, & en combattant. Il y perdit cent ou ſix vingts hommes, & penſa luy-même être pris.

Talbot profitant de l'ardeur de ſes troupes, attaqua le camp. Le combat fut tres-ſanglant, ſur tout à une barriére, où l'on ſe battit à coups de main pendant une heure. Les Anglois furent repouſſez; mais ils ne ſe rebutoient point. Les troupes qui défendoient la barriére étoient extrêmement fatiguées, & il y avoit grand nombre de bleſſez, c'eſt pourquoi on les fit relever par celles du Duc de Bretagne ſous la conduite de la Hunaudaye & de Montauban. Les Bretons firent là des prodiges, & aprés avoir ſoutenu pluſieurs aſſauts, pendant leſquels le canon du camp fit un grand ravage dans l'armée Angloiſe, ils firent une ſortie fort à propos, en laquelle le Général Talbot eut ſon cheval tué ſous luy d'un coup de canon; & il fut tué luy-même d'un coup de bayonnete dans la gorge par un Franc-Archer qui apparemment ne le connut pas.

Cette mort cauſa, ou acheva la déroute. Cinq cens Anglois demeurérent ſur la place, du nombre deſquels fut le Seigneur de Lille fils du Général Talbot avec plus de trente Chevaliers d'Angleterre, & Moulins Baron Anglois fut fait priſonnier avec environ deux cens autres.

Le Comte de Penthieure ſe mit aux trouſſes des fuyards, dont pluſieurs ſe jettérent dans Caſtillon, d'autres ſe ſauvérent du côté de Bourdeaux. Il en périt dans la fuite un plus grand nombre que dans le champ de bataille; mais la grande perte des Anglois en cette occaſion, fut la mort du Général Talbot. C'étoit un des plus grands hommes de guerre de ce temps-là, & le plus habile Capitaine, que les Anglois qui l'appelloient leur Achille, euſſent alors. Il avoit fait preſque toute ſa vie la guerre en France avec beaucoup de gloire, & mourut à quatre-vingt ans les armes à la main. On luy donne dans ſon épitaphe le titre de Maréchal de France, c'eſt à-dire, que le Roy d'Angleterre, lorſqu'il étoit encore maître d'une grande partie de ce Royaume, l'avoit honoré de cette dignité.

Mathieu. Hiſtoire de Louis XI.

Ce furent les Bourdelois qui contraignirent Talbot à haſarder ce combat contre ſon avis; mais on luy reprocha une autre faute; c'eſt qu'aprés avoir forcé le poſte de l'Abbaye, il alla trop bruſquement attaquer le camp, ſur l'avis qu'il reçut de la garniſon de Caſtillon, que tout étoit en déſordre dans l'armée Françoiſe, & qu'elle commençoit à prendre la fuite. Quand il fut proche des retranchemens, il les trouva tout autres qu'il n'avoit cru, & par la contenance que les François faiſoient, il vit bien que l'avis qu'on luy avoit donné étoit faux. Un Gentilhomme qui étoit auprés de luy, luy conſeilla de ne pas faire l'attaque, veu le grand feu du canon des François, & l'avantage qu'ils avoient du terrain; mais il y a de certains momens, où les plus ſages Capitaines écoutent plus leur courage que leur prudence, & puis il craignoit de mécontenter les Bourdelois; c'eſt ce qui le précipita dans ce malheur.

Mathieu de Coucy.

Dés le lendemain Caſtillon ſe rendit à diſcretion, quoique la garniſon fût de quinze cens bons hommes, parmi leſquels ſe trouva le Comte de Candale fils du Captal de Buch, les Sires de Monferrand, de Langlade & quelques autres Seigneurs Gaſcons. Leſpare ſe ſauva heureuſement pour luy; car comme il avoit été un des chefs de la revolte, on ne luy eût pas fait de quartier.

Cependant les troupes du Roy groſſiſſoient tous les jours. Il arriva luy-même avec quantité de Nobleſſe, & ſe ſervant de la conſternation, où la mort du Général Talbot & la défaite de Caſtillon avoient jetté les Anglois, il fit pluſieurs Siéges à la fois, qui furent de peu de durée, les Places ſe ſoumettant preſque toutes à la ſeule veuë des troupes Françoiſes. Saint Milion, Libourne, Saint Macaire, Langon, Villandras, Fronſac, Château-neuf de Medoc ſe rendirent, ou furent priſes en peu de temps. Cadillac fit plus de réſiſtance. Le Roy y alla luy-même, & la Place fut emportée d'aſſaut par Saintraille & Chabannes. Mais comme la conquête de Bourdeaux étoit le coup déciſif, on en commença le blocus, tandis qu'on prenoit les Places que je viens de nommer.

On ſe ſaiſit de Lormont qui eſt vis-à-vis de Bourdeaux ſur le bord de la riviére du côté de France. On y éleva une Baſtille, où ſe logérent le Maréchal de Lobeac, l'Amiral de Buëil, Loüis de Beaumont Senéchal de Poitou, Jaques de Chabannes Grand-maître d'Hôtel, le Comte de Penthieure, la Hunaudaye, Montauban, & Jean Bureau de la Riviére, qui commandoit l'artillerie. Ce corps étoit de ſix à ſept mille hommes. On fit avancer juſque là par la riviére la flotte du Roy compoſée de vaiſſeaux d'Eſpagne, de Bretagne, de Hollande, de Zelande, de Flandre. Car quoique le Duc de Bourgogne fût alors fort occupé contre les revoltez de Flandre, il ne laiſſa pas d'envoyer de grands ſecours au Roy, avec qui il étoit toûjours en tres-bonne intelligence, & qui avoit tâché pluſieurs fois par ſes Ambaſſadeurs, quoiqu'inutilement, de rétablir la paix entre luy & ſes Sujets.

Abregé de l'Hiſt de Charl. VII.

D'ailleurs les Anglois étoient au nombre de quatre mille hommes dans la Place avec environ autant de Gaſcons, parmi leſquels il y avoit

Digitized by Google

avoit grand nombre beaucoup de Nobleſſe. La flotte d'Angleterre étoit dans le port de Bourdeaux, défenduë par une baſtille, que les Anglois avoient conſtruite à l'entrée du port. Le Seigneur de Camus, qui commandoit la garniſon, avoit fait déſarmer tous les vaiſſeaux, déclarer à ſes ſoldats qu'il n'y avoit plus pour eux d'eſpérance de retour, & qu'il falloit périr dans Bourdeaux, ou ſauver la Place; mais leur grand nombre fut la cauſe de leur perte. La Ville étant bloquée de toutes parts, & par eau & par terre, il n'y pouvoit plus venir de vivres. La diſéte augmentoit tous les jours; & enfin l'armée du Roy, aprés avoir ſoumis la plûpart des Villes voiſines, vint prendre ſes quartiers aux environs de la Place. Ce fut une neceſſité de parlementer, n'y ayant aucune apparence de ſecours.

Pour peu que le Roy eût voulu patienter, il auroit eu la Ville & la garniſon à diſcrétion; mais la priſe de Bourdeaux étoit l'affaire capitale, & de plus les maladies s'étoient miſes dans ſon armée, & avoient déja emporté les Seigneurs de Beauvau & de Chabannes qui furent beaucoup regretez, comme deux des plus braves Chevaliers de France. La capitulation fut concluë le dix-ſeptiéme d'Octobre. L'amniſtie fut accordée aux Bourgeois; mais aux dépens de tous leurs privileges. Le Roy ſe réſerva de choiſir parmi la garniſon Gaſconne vingt Gentilshommes pour les bannir du Royaume. De ce nombre furent Leſpare & Duras, qui avoient été les principaux auteurs de la revolte. On laiſſa aux Anglois la liberté de ſe retirer en Angleterre, ou à Calais; & aprés la priſe de Bourdeaux les Places qui reſtoient à prendre furent bientôt contraintes de ſe rendre.

An. 1453.

Jean Chartier.

C'eſt ainſi que la Guyenne fut réduite une ſeconde fois, & ſans retour. Les Hiſtoriens rendent cette juſtice au Roy, qu'une campagne ne peut pas être conduite avec plus de ſageſſe que celle-là le fut par ce Prince; que ſes manieres honnêtes & engageantes envers les Seigneurs & les ſoldats leur faiſoient affronter avec joye les plus grands périls, & eſſuyer les plus rudes fatigues; que ſon exemple & ſon activité les animoient dans toutes les occaſions, & que la bonté dont il uſa envers les Bourdelois, luy gagna les cœurs de tous les gens du pays, qui luy furent déſormais tres-fideles. Mais l'expérience qu'on avoit faite de leur inconſtance, fit prendre de plus grandes précautions. On donna au Comte de Clermont, qui fut confirmé dans ſa Lieutenance, un nombre conſidérable de troupes, capable de prévenir les révoltes & de les étouffer dans leur naiſſance, s'il en arrivoit quelqu'une: & on y fit bâtir l'année d'aprés deux Châteaux, l'un ſur la riviére, & l'autre au bout de la Ville du côté du Bearn, autant pour contenir la Bourgeoiſie que contre les ennemis du dehors.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Recueil de Traitez par Leonard. T. 4.

Le Roy ne s'étoit jamais veu plus puiſſant, plus reſpecté, plus redouté, plus aimé qu'il étoit alors, & ſon Royaume n'avoit jamais été plus tranquile. Il avoit conclu avant la campagne un Traité d'alliance avec les Cantons Suiſſes ſur la priere qu'ils luy en avoient faite. Il ne s'agiſſoit proprement dans ce Traité ni de Ligue offenſive ni de Ligue défenſive entre les deux Nations; mais ſeulement les Suiſſes s'engageoient à ne laiſſer paſſer par leurs Cantons aucuns ennemis de la France, & à y permettre le commerce & le paſſage aux François: & le Roy leur promettoit pour luy & pour ſes ſucceſſeurs, de ne jamais donner de ſecours aux ennemis des Cantons de la Vieille Ligue de la Haute Allemagne; c'eſt ainſi qu'on s'y exprime; de ne point permettre à ſes Sujets de prendre les armes contre eux, & de leur donner toute liberté de commerce & de paſſage en France. On parle communement de ce Traité, comme du premier que les Suiſſes ayent fait avec la France, quoique dés l'an 1444. ainſi que je l'ai remarqué, ils en euſſent fait un aſſez ſemblable à Enſisheim avec le Dauphin; mais dont le Canton de Zuric n'étoit pas, parce qu'alors il étoit uni avec le Duc d'Autriche, & avec les Nobles contre les autres Cantons.

An. 1454.

L'année ſuivante le Roy envoya Jean Bernard Archevêque de Tours, & le Sire Guillot d'Eſtain Chevalier Senéchal de Roüergue, pour renouveller les anciens Traitez d'alliance avec Jean Roy de Caſtille qui mourut cette même année. Ce fut auſſi alors que ſe fit le mariage de Charles Comte de Charolois fils du Duc de Bourgogne avec Iſabelle de Bourbon, fille du Duc Charles de Bourbon; & vers le même temps fut arrêté le Seigneur de Leſpare, qui aprés avoir obtenu la vie qu'il méritoit de perdre pour la revolte qu'il avoit excitée en Guyenne, fut convaincu à Poitiers de nouvelles intrigues avec les Anglois. Il eut la tête tranchée, ſon corps fut enſuite écartelé, & mis en ſix pieces, qui furent expoſées ſur divers gibets. Ce fut un exemple auſſi juſte que neceſſaire, pour contenir dans le devoir la Nobleſſe de Gaſcogne.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Quoiqu'il y eût toûjours guerre entre la France & l'Angleterre, on la faiſoit aſſez mollement; parce que le Roy d'Angleterre occupé à ſe défendre contre les rebelles de ſon Royaume, ne penſoit à rien moins qu'à reconquerir la Guyenne, ou la Normandie. Cependant Charles Comte d'Eu receut un échec en Picardie du côté de Guines: car s'étant avancé vers cette Place avec quelques troupes, comme pour inſulter aux Anglois, la garniſon qui étoit nombreuſe, ſortit ſur luy, & ſi à propos, qu'elle le défit, luy tua bien du monde, & fit quatre-vingt priſonniers. Le Gouverneur en fit pendre ſoixante, parmi leſquels il y avoit deux hommes d'armes, pour qui on offrit en vain la rançon ordinaire. Ce fut un effet de la rage des Anglois qui ne pouvoient ſe venger autrement des pertes qu'ils avoient faites.

Mathieu de Coucy.

Veu l'heureuſe ſituation où les affaires du Roy ſe trouvoient alors, il n'étoit pas ſeur aux plus grands & aux plus puiſſans Seigneurs du Royaume, quelque éloignées que fuſſent

leurs Terres de la Cour, de manquer d'obéiſſance à ſes ordres. Jean V. Comte d'Armagnac en fit l'épreuve. Il étoit fils de celuy
Ibid. que le Dauphin prit à Lille-Jourdain, & à qui le Roy avoit depuis fait grace, & rendu ſes Etats. Il avoit une ſœur nommée Iſabelle, âgée de vingt-deux ans, qui étoit une des belles perſonnes de France. Oubliant qu'elle étoit ſa ſœur, il en devint amoureux juſqu'à la folie, l'inceſte devint public, & le Pape Nicolas V. l'excommunia. Il parut quelque temps repentant de ſon déſordre, & obtint l'abſolution de ſon excommunication à la priere du Roy. Mais cette criminelle paſſion ſe ralluma bientôt & l'aveugla de telle ſorte, qu'il crut que pour lever le ſcandale, il n'avoit qu'à ſe marier avec Iſabelle. Il appella un Chapelain de ſon Hôtel, luy aſſeura qu'il avoit diſpenſe du Pape pour ce mariage, & le Chapelain par la crainte de la mort dont on le menaçoit, les maria.

Un ſi monſtrueux inceſte cauſa un ſcandale extrême dans tout le Royaume. Le Pape en écrivit au Roy, le priant d'uſer de ſon autorité pour le faire ceſſer. Ce Prince envoya le Comte de la Marche & la Dame d'Albret au Comte d'Armagnac qui étoit leur neveu, pour tâcher de le faire rentrer en luy-même; mais ils ne purent rien gagner; & le Roy apparemment n'eût pas paſſé outre, ſans un nouvel incident, qui luy donna occaſion d'uſer de la voye des armes contre le Comte.

An. 1455.

Philippe le Levi s'étoit démis en ce temps-là de l'Archevêché d'Auch en faveur de ſon neveu de même nom, qui y fut confirmé par le Pape Nicolas V. & par le Roy. Le Comte d'Armagnac vouloit mettre en cette Place Jean de Leſcun ſon frere bâtard. Il l'avoit fait élire par le parti qu'il avoit dans le Chapitre, & ſoutenoit ſon élection, malgré le Roy & le Pape. Nicolas étant mort avant que cette affaire fût finie, eut pour ſucceſſeur Calixte III. Le nouveau Pape ne manqua pas d'animer le Roy contre le Comte d'Armagnac, & l'engagea à le punir de l'oppoſition qu'il faiſoit à l'exécution des ordres de ſon Souverain, & en même temps de l'effroyable ſcandale qu'il cauſoit dans l'Egliſe par ſon mariage inceſtueux.

Hiſtoire de Jean Chartier. *Gallia Chriſtiana.*

Reguliérement parlant nos Rois en donnant l'inveſtiture à leurs Vaſſaux, ſe reſervoient toûjours les Régales & la nomination, ou la confirmation des Evêques dans les Egliſes dépendantes des Terres feudataires de la Couronne, quoique les Villes Epiſcopales fuſſent des dépendances du fief, comme la Ville d'Auch l'étoit du Comté d'Armagnac. Ainſi la réſiſtance du Comte en cette occaſion étoit une eſpece de fellonie, qui rendoit juſte la guerre que le Roy luy déclara.

Dés le mois de Mai il donna ordre au Comte de Clermont, au Maréchal de Loheac & à Poton de Saintrailles, à qui l'Hiſtoire donne auſſi en cet endroit le titre de Maréchal de France, d'entrer avec les troupes de

Mathieu de Coucy.

A Guyenne ſur les Terres du Comte, c'eſt-à-dire dans le Comté d'Armagnac & dans le Roüergue. L'ordre fut exécuté ſi heureuſement & ſi promtement, que toutes les Villes & Forteresſes du Comté d'Armagnac, qui étoient au nombre de dix-ſept, furent ſaiſies preſque ſans réſiſtance, excepté Létoure, où le Château qui étoit tres-fort, tint quelques jours, & enfin ſe rendit. Le Comte d'Armagnac fut obligé de s'enfuir vers l'Arragon, où il avoit encore quelques Châteaux. Ses Etats furent confiſquez; & il périt malheureuſement dix-neuf ans aprés ſous le Regne de Loüis XI. ſans laiſſer d'enfans legitimes. Ce fut-là le digne fruit de la vie débordée & ſcandaleuſe de ce Seigneur.

Cependant le Dauphin ſe donnoit grande liberté dans le Dauphiné, agiſſant tantôt ſuivant ſon caprice, tantôt de concert avec le Roy, qui fermoit les yeux à ſa conduite, & l'aimoit preſque autant là, qu'à la Cour, tandis qu'il ſe tiendroit en repos; mais c'étoit beaucop exiger de luy.

Il n'avoit pas plus de complaiſance pour Loüis Duc de Savoye ſon beau-pere que pour le Roy. La guerre étoit alors fort allumée en Italie entre Alfonſe d'Arragon Roy de Naples & les Venitiens d'une part, & François Sforce Duc de Milan & les Florentins de l'autre. Le Duc de Savoye avoit fait un Traité avec Alfonſe & avec les Venitiens, par lequel il s'étoit obligé à s'oppoſer aux troupes qui pourroient venir par les Alpes au ſecours des Florentins & du Duc de Milan. C'étoit principalement contre René d'Anjou, qui portoit toujours le titre de Roy de Sicile, qu'Alfonſe avoit pris cette précaution: car René d'Anjou, nonobſtant la mauvaiſe fortune qu'il avoit expérimentée en Italie, n'avoit pas encore perdu toute eſpérance de reconquérir le Royaume de Naples à la faveur des diviſions des Princes & des Républiques de delà les Alpes. Les Florentins luy relevoient le courage dans l'eſpérance de ſuſciter des affaires à Alfonſe d'Arragon. Ils avoient envoyé une Ambaſſade en France pour ce ſujet, & déterminé René d'Anjou à faire encore une tentative. Ce fut fort inutilement qu'il la fit; car étant parti de ſon Comté de Provence avec une armée, pour paſſer les Alpes, il en trouva les paſſages fermez par le Duc de Savoye, & fut contraint de s'en retourner en Provence ſans rien faire; mais le Dauphin gagné par les Florentins, & par le Duc de Milan, s'étoit mis de la partie, & la choſe réuſſit mieux. Il leva des troupes en Dauphiné, & les ayant jointes à celles de René d'Anjou, les fit marcher vers les Alpes. Le Duc de Savoye qui ne vouloit pas rompre avec le Dauphin ſon gendre, & qui d'ailleurs avoit été ſollicité par le Roy en faveur de René d'Anjou, laiſſa ſurprendre les paſſages: de ſorte que le Dauphin fit paſſer l'armée, & René étant monté ſur les vaiſſeaux de Pierre Frégoſe, alla ſe mettre à la tête de ſes troupes auprés d'Aſt,

Guichenon Hiſtoire de Savoye. P. 515.

Juſtinian. Hiſt. Venet. l. 8.

zed by Google

& fit la guerre aux Venitiens conjointement avec le Duc de Milan. Mais le Pape appréhendant que cette guerre n'attirât les Ultramontains en Italie, négocia si-bien, qu'il fit conclure la paix par Alfonſe d'Arragon & par les Venitiens avec le Duc de Milan & les Florentins; & René d'Anjou fut encore obligé de revenir en Provence.

Le Duc de Savoye loin de s'oppoſer à ce Traité, avoit témoigné qu'il y entreroit volontiers. Cela chagrina extrêmement le Dauphin, qui eſpéroit d'avoir part à cette guerre, & la regardoit comme une occaſion favorable, de faire ceſſer cette inaction où il étoit depuis long-temps, & dont il s'ennuyoit fort. Pour s'en venger, il fit une querelle au Duc de Savoye même touchant l'hommage du Marquiſat de Saluſſes. Il luy déclara la guerre, & prit Monluel, Ambronai, Lanjeu, & Saint Genis; mais cette guerre ne dura que trois mois; le Duc de Bourgogne & les Suiſſes du Canton de Bernes obligérent le Dauphin à la finir, & s'étant fait médiateurs, la paix fut conclue à condition que les Places priſes & les priſonniers faits de part & d'autre ſeroient rendus; & il fut arrêté qu'on ſuſpendroit pendant ſept ans la déciſion du different touchant l'hommage du Marquiſat de Saluſſes, ſans préjudice des prétentions des deux parties.

Titre tiré des Archives de Turin par Guichenon

Cette paix remit le Dauphin dans ſon prémier état; mais il n'y demeura pas long-temps; car le Roy indigné de l'opiniâtreté avec laquelle il refuſoit depuis dix ans de revenir auprés de ſa perſonne, malgré les ordres preſſans qu'il luy avoit fait réitérer pluſieurs fois & encore depuis peu, réſolut de l'y contraindre.

Mathieu de Coucy.

Il trouva des prétextes de faire un voyage avec la Cour en Bourbonnois & en Auvergne. Le Dauphin ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il en pénétra le véritable motif: & il n'en eut plus aucun doute, lorſqu'il ſçut qu'il filoit des troupes vers le Dauphiné ſous la conduite de Loüis-Antoine de Chabannes Seigneur de Dammartin; cela le jetta dans un grand embarras. Il prit néanmoins le parti de ſe cantonner dans le Dauphiné, & de ſe défendre, ſuppoſé que le Duc de Savoye ſon beau-pere voulût le ſecourir d'hommes & d'argent; & il envoya vers ce Prince pour l'en ſolliciter. Le Roy en ayant eu avis, donna ordre à Chabannes d'aller inceſſamment à la Cour du Duc pour le détourner de ſeconder les mauvais deſſeins du Dauphin. Chabannes luy parla fortement & le fit ſouvenir de la promeſſe qu'il avoit faite au Roy dans une entrevuë qu'il avoit euë avec ce Prince l'année précédente à Saint Pourſain en Bourbonnois, de ne jamais rien faire contre ſes interêts. Le Duc répondit à Chabannes, que l'alliance qu'il avoit faite avec le Dauphin ne préjudicieroit en rien à l'attachement qu'il avoit pour le Roy, & qu'il ne ſoutiendroit point le Dauphin dans la révolte, s'il s'y engageoit.

Guichenon Hiſtoire de Savoye.

Le Dauphin informé de cette réponſe du Duc, & que Chabannes avoit effectivement ordre de le venir enlever dans le Dauphiné, prit ſa réſolution ſur le champ; & veu la diſpoſition où étoit le Duc de Savoye ſon beau-pere, dont les Etats euſſent été la retraite qu'il eût dû plus naturellement choiſir, il penſa à ſe ſauver dans ceux du Duc de Bourgogne.

Il ne prit cette réſolution, que dans l'impoſſibilité d'en prendre une autre. A la vérité il ſçavoit bien que le Duc de Bourgogne n'étoit pas d'humeur à ſe broüiller avec la Cour de France; mais auſſi il étoit perſuadé que les menaces, dont le Roy pourroit uſer en cette occaſion, feroient moins d'effet ſur l'eſprit de ce Prince, que ſur le Duc de Savoye; qu'il étoit naturellement bon & généreux, & que par la grande conſidération que le Roy avoit pour luy, il ſeroit plus en état qu'aucun autre, de luy ménager une réconciliation avantageuſe.

Il partit donc du Dauphiné au mois de Septembre, accompagné de quelques Gentilshommes qui s'étoient attachez à luy, entre leſquels étoient le Sire de Montauban & Jean Leſcun, appellé communément le Bâtard d'Armagnac, & aprés avoir traverſé le Comté de Bourgogne, il arriva en Brabant.

An. 1456. Continuation de l'hiſt Chronologique du Heraut de Berri. Mathieu de Coucy.

Lorſque le Duc de Bourgogne reçut la nouvelle que le Dauphin approchoit de ſes Etats, il étoit dans l'Evêché d'Utrecht, avec une armée qu'il avoit levée, pour obliger cette Ville à recevoir pour Evêque David de Bourgogne ſon fils naturel, nommé à cet Evêché par le Pape, nonobſtant l'élection que le Chapitre avoit faite du Seigneur de Brédérode. Cette nouvelle le ſurprit & l'embarraſſa. Il en fit auſſi-tôt part au Roy, qui reçut ſa Lettre à Lion, & il écrivit en même temps à la Ducheſſe ſa femme, & au Comte de Charolois ſon fils, de faire au Dauphin tous les honneurs qui étoient dûs au fils de leur Souverain; mais que pour luy, il ne le verroit point, avant que d'avoir reçu réponſe de la Cour de France.

Lettre du Duc de Bourgogne, & la réponſe du Roy. T. 10. Spicileg.

Ce procédé du Duc de Bourgogne plut extrêmement au Roy, qui prit ſon parti dans cette conjoncture avec beaucoup de prudence. Il n'étoit plus en ſon pouvoir d'arrêter le Dauphin, ni même d'obliger le Duc de Bourgogne, en qualité de ſon feudataire, à le luy remettre entre les mains, parce que le Dauphin s'étoit refugié en Brabant, qui n'étoit point de la mouvance de la Couronne. Il ſe tenoit plus aſſeuré du Duc que de tout autre Prince, chez qui le Dauphin pût demeurer; d'ailleurs il appréhendoit que s'il pouſſoit ſon fils trop vivement, il ne ſe réfugiât en Angleterre. Il conclut donc qu'il falloit le laiſſer où il étoit. Ainſi il écrivit au Duc d'une maniere fort honnête, & luy dit qu'il le prioit de traiter le Dauphin dans ſes Etats comme luy-même auroit ſouhaité d'être traité en France, ſi quelque accident l'avoit obligé de s'y retirer.

Mémoires d'Olivier de la Marche L. 1. ch. 33. Mathieu de Coucy.

Cette Lettre du Roy tira le Duc d'inquiétude. Il alla auſſi-tôt à Bruxelles trouver le Dauphin, à qui il fit toutes les careſſes poſſibles,

luy assigna une pension de trois mille florins par mois, & luy donna à choisir tel lieu qu'il voudroit pour faire sa résidence. Mais sur la demande que luy fit le Dauphin de luy donner des troupes, afin seulement de contraindre le Roy de mettre hors de son Conseil des gens qui abusoient de sa confiance, il luy répondit, Monseigneur, tous mes soldats & toutes mes finances sont à vôtre service, excepté contre Monseigneur le Roy vôtre pere; & pour ce qui est d'entreprendre de réformer son Conseil, cela ne convient ni à vous ni à moi; je le connois si sage & si prudent, que nous ne sçaurions faire mieux que de nous en rapporter à luy. Le Dauphin voyant qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côté-là, prit le parti de vivre en repos, & choisit Genep sur les frontiéres du Haynaut pour son séjour ordinaire; parce que cette Place est située dans un pays fort commode pour la chasse, qu'il aimoit beaucoup.

Le Roy cependant ne laissa pas de prendre ses précautions. Il renforça les garnisons de Pontoise, de Compiégne, de la Brie, & de toutes les Places frontiéres des Etats du Duc de Bourgogne, défendit à tous les habitans de ces quartiers-là d'avoir aucun commerce avec le Dauphin, ou avec ses gens, ordonna de bien garder tous les passages & de ne le recevoir nulle part sans sa permission expresse, & il s'asseura de toutes les Places du Dauphiné.

Histoire de Jean Chartier.

Le Duc de Bourgogne de son côté voyant les troupes Françoises grossir dans son voisinage, se tint sur ses gardes, & fortifia aussi sa frontiére, appréhendant que le Roy sous l'apparence d'une modération affectée envers son fils, ne prît des mesures pour son enlévement, que ce Duc n'étoit pas résolu de souffrir au milieu de ses Etats. Il ne pouvoit pas non plus douter que le Roy, qui ne s'embaraſſoit plus guéres des Anglois, n'eût sur le cœur la maniére dont il l'avoit traité dans la paix d'Arras, qu'il avoit faite avec luy, non pas comme un Vassal avec son Seigneur, mais comme un victorieux avec un ennemi accablé, à qui on veut faire sentir tout le poids & toute la honte de son malheur, en luy faisant acheter sa réconciliation aux conditions les plus désavantageuses & les plus humiliantes, & que la meilleure partie de la Picardie qui luy avoit été cédée, ne fût sur tout un article bien chagrinant pour le Roy. Il devoit s'attendre que ce Prince ne manqueroit aucune occasion favorable de s'en relever, & que le séjour d'un Prince aussi inquiet que le Dauphin dans ses Etats en pourroit fournir beaucoup. C'est pourquoi aprés avoir laissé passer quelques mois, il résolut de faire une tentative pour le réconcilier avec le Roy son pere.

Meyer. Annal. Flandr. L. 16.

Histoire de Jean Chartier.

An. 1417.

Il envoya pour ce sujet à la Cour de France Jean de Croy & Simon de Lalain, qui commencérent par justifier la conduite du Duc de Bourgogne à l'égard du Dauphin. Ensuite ils représentérent au Roy qu'étant aussi bon pere qu'il l'étoit, il ne devoit point refuser certaines choses que son fils demandoit pour rentrer dans l'obéïssance, & luy proposérent, pour donner de l'occupation à ce Prince qui avoit l'inclination guerriére, de luy accorder des troupes & de l'argent, pour aller contre les Turcs en Hongrie, d'où ces infidelles, depuis quatre ans qu'ils s'étoient rendus maîtres de Constantinople, faisoient trembler toute la Chrétienté; que c'étoit une expédition digne d'un fils de Roy de France; qu'il la souhaitoit passionnément; que cette complaisance du Roy & cet éloignement pour quelque temps dissiperoient le chagrin qui avoit fait commettre au Prince tant de fautes, & le disposeroient infailliblement à rentrer dans son devoir: enfin, ils le supplidrent de la part du Dauphin, de suspendre la résolution où il étoit, de l'exclure entiérement du Dauphiné, qui luy appartenoit de droit par les Traitez passez entre les anciens Seigneurs de ce pays & les Rois de France.

Le Roy répondit à tous ces articles, qu'il avoit approuvé la conduite du Duc de Bourgogne envers le Dauphin, & qu'il auroit toûjours pour agréables les bons traitemens qu'il luy feroit, tandis que ce Prince ne commettroit point de nouvelles fautes contre le devoir d'un fils envers son pere. Qu'il étoit toûjours prêt à le recevoir dans ses bonnes graces, quand il voudroit y rentrer sans mettre des conditions, & sur tout des conditions telles qu'il luy proposoit; & qu'entre autres il ne consentiroit jamais à deux. La premiére, que le Dauphin eût à son service certaines personnes qu'il n'étoit ni du bien de l'Etat, ni même de son propre bien de laisser auprés de luy; & la seconde, qu'il ne fût point obligé de revenir à la Cour auprés de sa personne: parce que cette demande marquoit trop clairement combien sa soumission étoit peu sincére, & rendoit ses desseins tres-suspects; qu'au reste le Cardinal d'Avignon & d'autres Envoyez du Pape luy avoient déja fait ces propositions de la part du Dauphin; qu'il les avoit fait convenir qu'elles étoient tres-déraisonnables; que sur l'article de l'expédition de Hongrie, le Dauphin luy en avoit écrit luy-même de Saint Claude durant sa fuite de Dauphiné aux Pays-bas; qu'une résolution de cette nature ne devoit être prise par son fils, que de concert avec luy, & qu'avant que d'en traiter avec le Légat, il devoit s'être rendu auprés de sa personne pour sçavoir ses intentions là-dessus. Qu'ainsi ils luy déclarassent qu'il ne devoit point penser à ce voyage: qu'il ne luy convenoit point de le faire qu'avec un équipage & une suite proportionnée à sa qualité de Prince & de fils de Roy de France, héritier présomptif de la Couronne: que la situation des affaires du Royaume ne permettoit pas d'en faire sortir une armée; qu'en tirant de France la Chevalerie qui en faisoit toute la force, les Anglois ne manqueroient pas de l'attaquer; qu'il avoit de nouvelles preuves de

leurs mauvais deſſeins contre le Royaume, & que pour luy il ſeroit le premier à contribuer de toutes ſes forces à la guerre contre les Turcs, dés qu'il verroit la ſureté de ſon Etat bien affermie par une bonne paix, ou par une longue Tréve qui ne luy laiſſât rien à craindre de la part de ſes ennemis; que pour ce qui étoit de l'article du Dauphiné, il jugeoit à propos de s'en aſſûrer; que la conduite paſſée de ſon fils étoit le plus puiſſant motif qu'il eût de le faire: & qu'enfin il eſpéroit que les bons conſeils du Duc de Bourgogne l'engageroient à ſe remettre dans ſon devoir, & à avoir pour un pere qui l'aimoit tendrement, toute l'obéïſſance & toute la confiance qu'il luy devoit.

Cette réponſe fit connoître au Dauphin que deſormais il n'y avoit pour luy aucune eſpérance de retour que par la voye de la ſoumiſſion pleine & entiére; mais il étoit bien déterminé à ne la pas prendre. Il réſolut donc de fixer ſa demeure aux Pays-bas, juſqu'à ce que le temps luy fit naître l'occaſion d'en ſortir de la maniére qu'il le ſouhaitoit; & il fit venir de Savoye ſon épouſe qu'il n'avoit pas encore vûë. Le Duc de Bourgogne la reçut, & la fit recevoir par tout d'une maniére, dont le Dauphin & le Duc de Savoye durent être contens.

An. 1457. Mathieu de Couci.

Quand le Roy n'eût point eu d'autres raiſons eſſentielles de rejetter la propoſition du voyage de Hongrie, ſur laquelle les Envoyez de Bourgogne inſiſtérent beaucoup à la ſollicitation du Legat du Pape, la conſpiration du Duc d'Alençon qui fut découverte ſur ces entrefaites, étoit un motif plus que ſuffiſant pour l'empêcher de l'écouter.

Jean Duc d'Alençon Comte du Perche, Prince du Sang, & Pair de France étoit mécontent de la Cour: premiérement par la jalouſie qu'il avoit conçûë contre Charles d'Anjou Comte du Maine, qui depuis pluſieurs années étoit toûjours tres-avant dans la faveur du Roy; & en ſecond lieu à l'occaſion d'un différent que ce Duc avoit avec le Duc de Bretagne, ſur quoy il prétendoit qu'on ne luy rendoit pas juſtice. Il avoit été pris à la bataille de Verneüil par les Anglois, tenu long-temps priſonnier au Château du Crotoy en Picardie, & n'en étoit ſorti qu'en payant une groſſe rançon, pour laquelle il avoit été obligé de vendre à tres-bas prix la Ville de Fougeres au Duc de Bretagne. Ses affaires s'étant rétablies, il prétendit retirer cette Place pour le même prix qu'il l'avoit venduë: le Duc de Bretagne n'y voulut point entendre, & le Duc d'Alençon s'en plaignit au Roy, qui ayant grand interêt à ménager le Duc de Bretagne, n'eut garde de le contraindre à donner ſatisfaction au Duc d'Alençon; d'ailleurs il n'avoit pas ſujet d'être fort content de ce Prince, parce qu'il avoit été un des principaux auteurs de la prémiére révolte du Dauphin.

Mathieu de Couci.

L'indifférence du Roy pour ſes interêts l'irrita, & le mit dans un tel chagrin, qu'il ſe réſolut à traiter avec le Roy d'Angleterre, pour faire rentrer les Anglois en Normandie, & leur livrer les Places qu'il y poſſedoit. Un tel deſſein étoit conforme au génie de ce Prince, qui d'ailleurs avoit de tres-belles qualitez. Il étoit admirablement bien fait de ſa perſonne, de ſorte qu'on l'appelloit communément le Beau Duc, brave, bon Capitaine; mais violent à l'excés, intriguant, téméraire, & qui fut poſſedé de l'eſprit de faction juſqu'à la fin de ſa vie. Dés le temps que Talbot ſurprit Bourdeaux dans la révolte de Guyenne, il prit des liaiſons avec ce Général, & traita ſecrétement avec luy pour le mariage de ſa fille avec le fils du Duc d'York. Quelque temps aprés la nouvelle réduction de la Guyenne, le Duc alla à la Fléche, où un Anglois nommé Hontinton vint le trouver. Il le chargea en le renvoyant d'engager le Roy d'Angleterre à terminer par toutes ſortes de moyens les guerres civiles dans ſon Royaume, l'aſſûrant qu'il n'auroit jamais une plus belle occaſion de rétablir ſes affaires en France; que les troupes du Roy étoient à l'extrêmité du Royaume occupées contre le Comte d'Armagnac & contre le Dauphin; que pour luy, dés qu'il verroit les Anglois ſe mettre en devoir de le ſoutenir, il ſe déclareroit ouvertement; qu'il ſeroit le plus fort en Normandie, où le Roy n'avoit pour toutes troupes que quatre cens Lances; qu'il y avoit un gros parti dont il étoit ſûr; qu'il avoit beaucoup d'artillerie; qu'il leur ouvriroit les portes de pluſieurs Places fortes qui luy appartenoient, & dont il étoit maître; que les peuples de Guyenne ſe révolteroient de nouveau au premier ſignal; & qu'il falloit faire deſcente en même-temps en Normandie & à Calais, pour entrer de ce côté-là dans le pays de Caux.

Hiſtoire de Jean Chartier.

Le Roy d'Angleterre agréablement ſurpris d'une telle propoſition, l'accepta ſans héſiter. Il ne pouvoit gueres eſpérer de remettre le pied en France, que par un moyen tel que celuy-là. On n'avoit pas encore oublié en Angleterre l'exemple tout pareil de Robert d'Artois, dont la haine contre Philippe de Valois avoit été la ſource du renverſement de la France & de l'accroiſſement prodigieux de la puiſſance des Anglois dans ce Royaume. Henri répondit au Duc qu'il pouvoit compter ſur luy, & s'aſſûrer qu'il trouveroit en ſa perſonne un Prince auſſi reconnoiſſant, que Charles de France l'étoit peu des grands ſervices que les Princes de ſon Sang luy rendoient.

Il ne fut plus queſtion que de convenir des meſures que l'on prendroit pour l'exécution. Le Duc d'Alençon ſe ſervit, pour conclure le Traité, d'un nommé Poüancé qui étoit un de ſes domeſtiques, d'un nommé Thomas Gilet Prêtre de Domfront qui étoit ſon Aumônier, & d'un autre appellé Edmond Gallet. Le Roy d'Angleterre choiſit un homme de confiance, pour traiter ſecrétement avec ceux que le Duc d'Alençon envoyeroit, & le ſigne pour ſe faire connoître à cet homme, étoit de luy pren-

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris côté L. fol. 149.

dre le pouce en l'abordant. Les principaux articles dont on convint, furent le mariage de la fille du Duc d'Alençon avec le fils du Duc d'York ; qu'en cas de malheur ce Prince auroit une retraite & un grand établiſſement en Angleterre, comme le Duché de Béffort ou Gloceſtre ; que ſuppoſé le ſuccés de l'entrepriſe, on luy feroit en France tous les avantages qu'il pourroit ſouhaiter ; & en attendant on l'aſſuroit de luy faire tenir tout l'argent dont il auroit beſoin.

Procés du Duc d'Alençon publié par M. du Puy.

Le Duc d'Alençon s'ouvrit encore ſur cette affaire à un Jacobin d'Argentan qui étoit ſon Confeſſeur, & qui paſſa en Angleterre pour le même ſujet : mais quelques précautions que l'on prenne dans la conduite de ces hazardeux complots, qu'il faut de néceſſité confier à tant de perſonnes, le ſecret d'où dépend tout le ſuccés, n'eſt pas aiſé à tenir caché, & la crainte ou l'interêt le font ſouvent trahir par ceux de qui on ſe défie le moins. C'eſt ce qui arriva en cette occaſion. Le Duc voulant faire tenir de nouvelles Lettres au Roy d'Angleterre, donna ordre à Gillet ſon aumônier, dont j'ay déja parlé, de les porter. Il s'en excuſa, diſant au Duc qu'en ces ſortes d'affaires il falloit autant qu'il étoit poſſible ſe ſervir de gens, dont le Roy ne pût avoir aucun ſoupçon ; que ſi on le voyoit paſſer tant de fois en Angleterre, il n'en faudroit pas davantage pour donner des ombrages à la Cour, qui mettroit auſſi-tôt des eſpions en campagne, & prendroit ſes précautions ſur les moindres apparences : qu'il avoit un parent appellé Pierre Fortin, pauvre, inconnu, boiteux, mais homme d'eſprit & d'adreſſe, dont on ne ſe défieroit jamais, & qui s'acquitteroit parfaitement de la commiſſion. Le Duc trouva ces raiſons bonnes, & s'en tint à ce conſeil.

On fit venir Fortin : le Duc luy donna un bâton creux, où il mit les Lettres qu'il écrivoit au Roy d'Angleterre, & laiſſa à Gillet le ſoin de l'inſtruire de ce qu'il avoit à faire. Il l'inſtruiſit en effet ; mais d'une toute autre maniére que le Duc n'avoit prétendu : car il convint avec luy, qu'au lieu de paſſer en Angleterre, il iroit trouver le Roy, & luy mettroit en main les Lettres dont il étoit chargé ; ce qu'il exécuta.

Le Roy, qui étoit alors en Bourbonnois, ayant lû les Lettres, en fut extrêmement ſurpris, & dît en ſoupirant, à qui me fierai-je déſormais, puiſque les Princes mêmes de mon Sang me trahiſſent ? Il tint Conſeil avec ſes Miniſtres. Il y fut réſolu d'arrêter au plutôt le Duc d'Alençon, de ſe ſaiſir de ſes Places de Normandie ; & le Comte de Dunois fut chargé de s'aſſûrer de la perſonne de ce Prince.

Ce Duc, pour mieux cacher ſes intrigues, étoit venu faire un voyage à Paris, en attendant le retour de ſon courier. Le Comte de Dunois s'y rendit avec Brézé Sénéchal de Normandie au commencement de May. Il manda le Prevôt de Paris & quelques autres Officiers du Roy, leur déclara ſa commiſſion, & leur ordonna de ſe trouver le jour du Saint Sacrement ſur les quatre heures aprés midy à l'Hôtel d'Alençon, qui a été depuis l'Hôtel de Saint Pol, & eſt aujourd'huy l'Hôtel de la Force, & d'avoir leurs Archers diſperſez aux environs tout prêts à exécuter ſes ordres.

An. 1456.

Le Comte de Dunois vint à l'heure marquée avec une grande ſuite à l'Hôtel d'Alençon, où le Duc le reçut avec beaucoup de careſſes. Ils s'entretinrent quelque temps, juſqu'à ce que le Comte étant averti que tout étoit diſpoſé, il dit au Duc : *Monſeigneur, pardonnez-moy, le Roy m'a envoyé devers vous, & m'a baillé charge de vous faire ſon priſonnier : je ne ſçay proprement les cauſes pourquoy, & pour à luy obéir, je vous fais le priſonnier du Roy.* En même-temps les gens de la ſuite du Comte s'emparérent de la chambre & de l'eſcalier, & les Archers du Prevôt des avenuës & des portes de l'Hôtel. On ſe ſaiſit de quelques-uns des domeſtiques, & il fut ordonné aux autres ſous peine de la vie de ne pas branler.

Mathieu de Couci.

Le Comte dit au Duc, qui ne fut jamais plus ſurpris, qu'il falloit partir à l'inſtant & le ſuivre ; que la réſiſtance luy ſeroit inutile, & qu'il le prioit de ne le point obliger à faire violence à une perſonne de ſon rang. Il fallut céder à la force. On luy fit ſeller des chevaux de ſon écurie pour luy & pour quelques-uns de ſes domeſtiques, & on le conduiſit par la porte de Saint Antoine. A quelque diſtance de-là ſe trouva de Moüy Bailli de Vermandois, ſuivant l'ordre qu'on luy en avoit donné, avec une eſcorte d'environ cent cinquante tant Lanciers qu'Archers, qui menérent le Duc à Melun, & de-là en Bourbonnois à Chantelle, où il fut mis en priſon.

Le Roy luy avoit envoyé des Commiſſaires pour l'interroger en chemin ; mais il répondit toûjours qu'il ne leur déclareroit rien, & qu'il diroit tout au Roy s'il vouloit l'entendre. On le tint prés de deux ans en priſon, afin d'avoir toutes les lumiéres néceſſaires pour luy faire ſon procés.

Procés du Duc d'Alençon.

Comme le Duc d'Alençon étoit Prince du Sang & Pair de France, le Roy au bout de ce temps-là fit aſſembler ſon Parlement à Montargis, & y fit appeller les Pairs : mais ſur l'avis qu'il reçut de la flotte des Anglois qui étoit en mer avec des troupes de débarquement, comme on ne ſçavoit ſi leur deſſein étoit de deſcendre ou en Xaintonge, ou en Poitou, ou en Baſſe-Normandie, il transféra le Parlement à Vendôme, pour être à portée de veiller à la ſûreté de ces trois Provinces. La qualité de Pair que portoit le Duc d'Alençon, fit que le Roy voulut s'inſtruire de toutes les formalitez qu'il falloit obſerver dans le jugement de ce procés. C'eſt pourquoy il envoya au Parlement de Paris Jean Tudert Maître des Requêtes, pour ordonner qu'on conſultât les Regiſtres ſur la maniére dont on s'étoit comporté dans le procés de Charles Roy de Navarre, de Robert d'Artois, & de Jean de Montfort ſous les Regnes précédens, & il leur propoſa

Lettres du Roy pour le tranſport du Parlement à Vendôme.

les queſtions ſuivantes.

» Premiérement pardevant quels Juges doi-
» vent être traitées les cauſes des Pérs de
» France touchant leurs perſonnes : ſi par
» inſtitution il y a aucunes réſervations de
» cauſes qui peuvent toucher les perſonnes
» des Pérs de France. Secondement, ſi les
» cauſes des Seigneurs qui ne ſont pas Pérs
Regiſtres du Parlement du 10. Avril 1458. » de France, doivent être traitées en pareille
» prééminence comme ſont celles des Pérs.
» Troiſiémement, ſi le Duc d'Alençon tient
» la Duché d'Alençon en Périe, & ſuppoſé
» qu'il la tienne en Périe, s'il doit joüir de pa-
» reil privilége, que feroit un des douze Pérs B
» de France touchant ſa perſonne. Quatrié-
» mement, s'il étoit trouvé que les Pérs duſ-
» ſent être appellez à ſon procés, le Roy veut
» ſçavoir ſi les autres Seigneurs du Sang qui
» tiennent en Périe & ne ſont pas des douze
» Pérs, devront être auſſi néceſſairement ap-
» pellez audit procés, & s'ils doivent joüir
» des honneurs & prérogatives des douze Pérs
» ou non ? Cinquiémement, ſi les douze Pérs
» doivent être préſens au Jugement, ou s'il
» ſuffit les appeller, jaçoit ce qu'ils n'y
» viennent, & s'ils n'y viennent, ou s'ils
» y viennent ; ſi ceux qui y ſeroient par C
» eux envoyez, doivent être reçus à être
» oudit procés pour & ou nom d'eux. Sixié-
» mement, ſi ceux qui doivent être & ſeront
» appellez ou dit procés pourront procéder
» ſans la préſence du Roy, & ſi ſadite pré-
» ſence y eſt néceſſairement requiſe : car s'il
» étoit trouvé que non, il le mettroit luy &
» ſes ſucceſſeurs en grant ſervitute de y être
» préſent, & pourroit déroguer à ſon autorité
» Royale, laquelle choſe il ne voudroit faire
» pour rien. Septiémement, s'il s'eſt trouvé que
» le Roy néceſſairement y doive être préſent,
» il veut ſçavoir ſi le cas advenoit qu'il luy D
» ſurvint aucun empêchement pour la choſe
» publique, s'il ſouffiroit qu'il y commît aucun
» en ſon lieu.

Le Parlement aprés avoir conſulté les Regiſtres ſur ce qui s'étoit fait au ſujet des procés des trois Princes Robert d'Artois, Jean de Montfort & le Roy de Navarre, répondit ſur
» le premier article : que quand aucun Pér
» de France eſt accuſé d'aucun cas criminel
» qui touche ou peut toucher ſon corps, ſa
» perſonne ou état, le Roy en ſa perſonne
» préſent, quoique ſoit, appellez les Pérs de
» France & autres Seigneurs tenans en Périe ; E
» & ledit Seigneur accompagné d'autres nota-
» bles hommes de ſon Royaume tant nobles,
» Prélats, que gens de ſon Conſeil, en doit
» connoître, & ſe trouve par les Regiſtres de
» ladite Cour que ainſi fut fait és procés de
» Robert d'Artois, de Meſſire Jean de Mont-
» fort & du Roy de Navarre, & ne trouve
» point par inſtitution du Parlement, ne par
» aucune Ordonnance, ne autrement qu'il y
» ait aucunes réſervations des cauſes qui tou-
» chent ou peuvent toucher les perſonnes &
» état deſdits Pairs de Erance : mais ſe trouve A ainſi avoir été obſervé & gardé les temps «
paſſez, & ſemble que ainſi ſe doit faire que «
dit eſt deſſus. «

Sur le ſecond article contenant, *item*, ſi «
les cauſes des Seigneurs du Sang qui ne ſont «
pas de France doivent être traitées en pareil- «
le prééminence comme ſont celles des Pérs «
la Cour n'y a pu délibérer, pour ce qu'il y a «
procés appointé en droit en même cas, & «
ſeroit la délibération de cet article en effet «
la déciſion dudit procés. «

Sur le tiers article.... Il ſe trouve par les «
Regiſtres du Parlement, que Monſieur d'A- «
lençon tient la Duché d'Alençon en Périe, «
& que les Rois les temps paſſez l'ont tenu «
& réputé pour Pér de France & tenant en «
Périe, & partant qu'il en doit joüir comme «
les autres Pérs. «

Sur le quatriéme article.... Il ſe trouve «
par les Regiſtres anciens de ladite Cour, «
que ceux qui ont été créez Pérs de France «
& qui tiennent en Périe, furent préſens & «
appellez comme les anciens (douze) Pérs, «
auſdits procés de Robert d'Artois, de Meſſi- «
re Jean de Montfort & du Roy de Navarre, «
& pour ce ſemble que ainſi ſe doit faire. «

Sur le cinquiéme article... ſemble com- «
me deſſus, que (les Pairs) y doivent être ap- «
pellez, & s'ils y viennent, doivent être pré- «
ſens & aſſiſter ou dit procés ; & s'ils n'y vien- «
nent, le Roy ne doit ſurſeoir de procéder «
ou dit procés pour leur abſence ; & s'ils en- «
voyent aucuns pour être préſens ou dit pro- «
cés en leur abſence, ſemble qu'ils n'y doi- «
vent être reçus : car ils y ſont appellez & y «
peuvent être préſens par l'autorité & digni- «
té de leurs perſonnes & Seigneurie, en quoy «
ils ne peuvent ne doivent ſurroguer autres «
en leurs lieux, & ne ſe trouve point que és «
procés deſſuſdits autrement ait été fait. «

Sur le ſixiéme & ſeptiéme articles... ſem- «
ble que s'il ſurvenoit empêchement néceſſaire «
au Roy, il ſera plus convenable & raiſonnable «
proroger ou continuer l'expédition dudit pro- «
cés juſques à quelque autre temps qu'il y pour- «
roit être & vaquer, que d'y commettre autre «
en ſon abſence, conſidérant la grandeur du «
perſonnage, & le cas dont on traite ; & ne «
ſe trouve point que és procés deſdits Ro- «
bert d'Artois & Meſſire Jean de Montfort & «
du Roy de Navarre ait été fait aucun appoin- «
tement interlocutoire ou diffinitif, que le Roy «
n'y fut préſent & ſéant en ſa Cour ; & Majeſté «
Royale & pour ce ſemble que ainſi ſe doit faire. «

Ce fut donc à Vendôme que l'on commença le procés du Duc le douziéme d'Août. Il ne s'y trouva aucuns Pairs laïques. Il y avoit une raiſon particuliére pour le Duc de Bourgogne ; parce que dans le Traité d'Arras, il étoit ſtipulé que ce Duc ne pourroit être contraint de ſe trouver en aucune aſſemblée de Pairs, nonobſtant ſa qualité de premier Pair. Le Roy pour ſuppléer à ce défaut, conſtitua Pairs le Duc de Bourbon, les Comtes d'Eu, de la Marche, & de Foix.

Digitized by

On examina Gilet, Fortin, & quelques autres des confidens du Duc d'Alençon dont on s'étoit saiſi ; & enfin le Duc luy-même ſçachant que le Roy avoit ſes Lettres entre les mains, avoüa tout.

Comme on avoit trouvé parmi ſes papiers des Lettres ſignées du nom du Dauphin, on l'interrogea ſur cet article. Il dit que ces Lettres luy avoient été apportées par un nommé Mathieu qui ſe diſoit Lionnois : mais qu'il doutoit qu'elles fuſſent de ce Prince ; qu'elles n'étoient pas dans le ſtile dont M. le Dauphin avoit accoûtumé de luy écrire, & que la ſignature luy en paroiſſoit contrefaite ; qu'il s'en étoit toutefois ſervi pour donner à ſon parti plus de crédit à la Cour d'Angleterre. On les fit examiner. On en vérifia la fauſſeté ; & on s'en perſuada volontiers par le même motif qui engagea le Roy à faire publier par tout ſon Royaume, que le bruit qui avoit couru de l'intelligence du Duc de Bourgogne avec le Duc d'Alençon étoit faux, comme il l'étoit auſſi ſelon toutes les apparences. On vouloit en diſculpant ces deux Princes, ôter l'idée aux peuples & à la Nobleſſe d'une conſpiration des Princes du Sang, qui auroit pu produire de méchans effets.

Sur ces entrefaites arrivérent des Ambaſſadeurs du Duc de Bourgogne, pour demander au Roy la grace du Duc d'Alençon. Ils n'eurent point d'autre réponſe, ſinon que le Roy ne feroit rien que par l'avis de ſon Parlement, de ſon Conſeil, & des Princes de ſon Sang ; qu'il eût été bien aiſe que le Duc de Bourgogne ſe fut rendu auprés de ſa perſonne, & qu'il auroit écouté ſes avis plus que ceux d'aucun autre.

Hiſt. d'Artus III.

Au mois d'Octobre le Connétable devenu depuis peu de jours Duc de Bretagne par la mort du Duc Pierre ſon neveu, ſe rendit auſſi à Vendôme, pour interceder en faveur du Duc d'Alençon qui étoit fils de ſa ſœur. La Ducheſſe d'Alençon & ſes enfans vinrent pareillement ſe jetter aux pieds du Roy. Ils n'eurent pas une réponſe plus favorable ; & on continua les procédures.

Procés du Duc d'Alençon. Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté L. fol. 147.

Enfin, le dixiéme d'Octobre l'Arreſt fut dreſſé & lû en préſence du Roy. Par cet Arreſt le Duc d'Alençon étoit déclaré criminel de leze-Majeſté, comme tel privé de l'honneur & dignité de Pairie de France, condamné à avoir la tête tranchée, & tous ſes biens confiſquez, réſervé néanmoins au Roy d'ordonner de tout ſelon ſon bon plaiſir. Il y avoit une clauſe dans l'Arreſt, qui portoit expreſſément que le Dauphin & le bâtard d'Armagnac ne s'étoient nullement chargez de la conjuration du Duc d'Alençon.

Le Roy pour la publication de l'Arreſt tint ſon lit de Juſtice. Le Duc d'Alençon parut ſur la Selletre au milieu du Parquet, & entendit la lecture de l'Arreſt qui luy avoit été déja notifié dans la priſon par le Préſident de Thorette, par le Conſeiller Jean le Boulanger, & par Jean Bureau Tréſorier de France.

Aprés qu'on l'eut fait retirer, le Roy commanda qu'on le transférât au Château de Loche, pour y être en la garde de Guillaume de Ricarville Capitaine de ce Château & Maître d'Hôtel, juſqu'à l'exécution de l'Arreſt. Il luy fit grace de la vie, donna ſes biens à ſa femme & à ſes enfans, à la réſerve du Duché d'Alençon & de toutes les dépendances de cet appanage, de Verneüil & de Domfront qu'il unit au Domaine Royal. Il laiſſa entre autres choſes aux enfans le Comté du Perche, en ſe réſervant l'hommage de Nogent le Rotrou : il y avoit encore diverſes réſerves ou reſtrictions pour quelques autres Terres & Droits qui avoient appartenu au Duc d'Alençon. La priſon de ce Prince dura juſqu'à la mort du Roy, aprés laquelle Loüis XI. le rétablit dans tous ſes biens & prérogatives, ſe réſervant ſeulement le Droit de mettre des Gouverneurs en ſon nom dans Verneüil, Domfront, & Sainte Suſanne. Ce ne fut-là ni la derniére faute, ni la derniére diſgrace de ce Duc, que le plaiſir de broüiller conduiſit de malheur en malheur juſqu'à la mort. An. 1458.

Continuat. de l'hiſtoire du Heraut de Berri.

Cette affaire, celles du Dauphiné, d'où le Roy fit ſortir toutes les troupes que le Dauphin y avoit laiſſées, & où il mit pour Commandant le Seigneur de Caſtillon, l'Ambaſſade qu'il reçut de la part du Roy de Caſtille pour le renouvellement des alliances entre les deux Couronnes, les fréquentes négociations qu'on avoit avec le Duc de Bourgogne touchant le Dauphin, tout cela n'occupoit point tellement le Roy, qu'il ne penſât ſérieuſement à porter la guerre en Angleterre, dans l'eſpérance de faire lâcher priſe aux Anglois pour Calais & pour le Comté de Guynes qu'ils tenoient encore en Picardie.

Recueil de Traitez de Leonard. T. 2.

Ce fut dans cette vûë qu'en 1456. il fit un Traité de Ligue offenſive avec Chriſtierne I. Roy de Dannemarc, par lequel ce Prince, dés qu'il en ſeroit requis, devoit luy fournir au moins quarante Vaiſſeaux, & ſix à ſept mille hommes qui ſeroient entretenus aux dépens de la France, & employez contre l'Angleterre. On ne voit point cependant que ce Traité ait été exécuté ; & ce qui en empêcha fort vray ſemblablement l'exécution, c'eſt que le Roy de Dannemarc fut toujours broüillé avec le Roy d'Ecoſſe autre allié de la France, & que le Roy qui s'étoit engagé à faire donner ſatisfaction par ce Prince au Roy de Dannemarc, ne put en venir à bout : mais il ne laiſſa pas ſans ce ſecours d'inſulter l'Angleterre avec ſuccés ; & ſi nous nous en rapportons à un de nos Hiſtoriens de ce temps-là, ce fut à la ſollicitation même de la Reine d'Angleterre.

Mathieu de Coucy.

Cette Princeſſe qui gouvernoit ſous le nom de ſon mari, voyant que Richard Duc d'York penſoit tout de bon à enlever la Couronne à la Maiſon de Lancaſtre pour la faire rentrer dans la ſienne, avoit pris de tres-étroites liaiſons avec le Roy d'Ecoſſe. Les Anglois malgré elle, & à la ſollicitation du Duc, faiſoient toujours la guerre à ce Prince, & elle voulut

en

en ſa faveur faire une diverſion par une deſcente des François en Angleterre, appréhendant beaucoup moins les progrés qu'ils y pourroient faire, que ceux de la faction du Duc d'York, & eſpérant peut-être de la détruire par leur ſecours.

Elle interpoſa pour cet effet le crédit de René d'Anjou Roy de Sicile ſon pere & de Charles d'Anjou Comte du Mayne ſon oncle, qui déterminérent le Roy à cette entrepriſe. On la confia à Pierre de Brézé Senéchal de Normandie. On équipa une flotte à Honfleur, ſur laquelle on mit quatre mille ſoldats. Elle fit voile le vingtiéme d'Août de l'an 1457. Le mauvais temps la fit relâcher à Nantes; elle en partit le vingt-cinquiéme, & arriva le vingt-huitiéme ſur les côtes d'Angleterre vers Sandouïk.

Continuation du Heraut de Berri.

Brézé débarqua dix-huit cens hommes à deux lieuës de cette Ville-là; & les ayant diviſez en trois corps, mit à leur tête de braves Officiers la plûpart Gentilshommes de Normandie, ou qui commandoient en cette Province. Il leur donna ordre de marcher à Sandouïk & de l'attaquer du côté de la terre, tandis qu'il tâcheroit de forcer la Place par le port.

Les troupes de mer & de terre arrivérent preſque en même-temps devant Sandouïk. Le Senéchal trouva dans le port trois vaiſſeaux de guerre des plus gros de ce temps-là & pluſieurs autres moindres remplis de ſoldats, de matelots & de Bourgeois réſolus à ſe bien défendre. Il leur envoya un Héraut, qui leur dit de ſa part, que s'ils tiroient un coup de canon ou une fléche, il n'y auroit point de quartier pour eux; mais que s'ils le laiſſoient entrer & faire ſa deſcente comme il le jugeroit à propos, il ne leur ſeroit fait aucun mal, & qu'on leur donneroit la vie & la liberté. Comme ils ſe voyoient enfermez, & que le port n'étoit pas de grande défenſe, ils acceptérent la condition. Le Senéchal auſſi-tôt diſpoſa tout pour la deſcente. Elle ſe fit avec beaucoup d'ordre & de vigueur, & le Port fut emporté par Pierre de Louvain.

La réſiſtance fut plus grande du côté de la terre. Il fallut forcer un Boulevart entouré d'un foſſé plein d'eau, qui couvroit une des portes de la Ville; mais on en vint à bout, & il y eut beaucoup de monde tué de part & d'autre. Les Anglois furent pourſuivis l'épée dans les reins par les François qui entrérent avec eux peſle-meſle dans la Ville preſque au même moment que le Senéchal ſe rendit maître du Port & de l'endroit de la Ville qui y répond, où il n'y avoit point de muraille.

Le combat devint tres-ſanglant dans la Ville, que les Anglois défendirent pied-à-pied avec beaucoup de valeur, ſe ralliant à tous les carrefours. Il fallut pourtant céder, & ce qui reſta de Soldats ſe ſauva à la campagne par les portes de la Ville. Le Senéchal avant l'attaque avoit fait défenſe ſous peine de la vie de mettre le feu aux maiſons, de toucher aux Egliſes, d'attenter à l'honneur des filles & des femmes. La défenſe fut exactement obſervée; & comme alors cette modération n'étoit pas fort en uſage, les Anglois furent les prémiers dans la ſuite à faire ſur cela l'éloge du Général.

Dés qu'on fut maître de la Ville, elle fut pillée par ceux qui y étoient entrez, tandis que Robert de Floques Bailli d'Evreux étoit au dehors avec une partie des troupes, pour empêcher que durant le pillage les milices d'Angleterre qui accouroient de tous côtez, ne s'emparaſſent des portes, ou n'eſcaladaſſent les murailles. La précaution étoit trés-neceſſaire; car les Anglois firent tous leurs efforts pour cela, & le Bailli fut pendant dix heures à ſoutenir l'attaque des ennemis, dont le nombre groſſiſſoit toûjours.

Le Senéchal délibéra s'il paſſeroit la nuit dans la Place, ou s'il ſe rembarqueroit. Il eût pris le premier parti comme le plus glorieux, s'il ne ſe fût apperçu qu'un grand nombre de ſes ſoldats s'enyvroient, parce qu'ils trouvoient par tout une grande quantité de vin. Il appréhenda que ce déſordre n'augmentât pendant la nuit; c'eſt pourquoi il fit tout préparer pour l'embarquement, qui commença à cinq heures du ſoir.

Il ſe fit avec autant d'ordre que la deſcente s'étoit faite. Le Senéchal ſe mit à la tête d'une partie des troupes pour le couvrir, & fut chargé à diverſes repriſes par un corps de deux mille Anglois qu'il repouſſa toûjours, de ſorte qu'excepté ceux qui furent tuez durant ces eſcarmouches & dans les attaques du boulevart & du Port, il retira tous ſes gens, parmi leſquels il y avoit beaucoup de bleſſez. Il n'arriva qu'un malheur dans cette retraite, qui fut qu'une chaloupe où il y avoit douze hommes tant ſoldats que gens d'armes, coula à fond, & neuf furent noyez.

Jamais action de cette nature ne fut conduite avec plus de prudence; & parmi tous les exploits de guerre du Senéchal, celuy-cy fut regardé avec raiſon comme un des plus ſignalez.

Une ſi hardie entrepriſe qui répandit la terreur dans toute l'Angleterre, méritoit bien que l'Hiſtoire conſervât la mémoire des perſonnes qui y eurent le plus de part. Voici ceux que j'y trouve marquez outre le Senéchal, le Bailli d'Evreux, & Pierre de Louvain que j'ai déja nommez, Thibaut de Tarmes Bailli de Chartres, Guillaume Couſinot Bailli de Roüen, Jacques de Clermont Bailli de Caën, Jean de Brézé Bailli de Giſors, Jean de la Heuſe, Jean Carbonnel, Guillaume Carbonnel, Raoul de Barilli, David Bouchard, Guillaume du Periel, Guillaume Chenu, Pierre Michel, Philippe l'Hullier, Thomas de Louraille, Hector d'Uſel, Guillaume Vallée, le Sire de Pruilli, Jean Bloſſet Seigneur de Carrouge, le Lorrain, Guillaume de Villers, Renaud de Gireſme, Guillard de Genoüillac, Guyon de Villers Angevin, Jean de Périers, Guillaume Cauſon Breton, & le Grand-Dom-

pon. Ces quatre derniers périrent dans la chaloupe, dont j'ai parlé.

Les François furent encore tois jours à l'ancre à la veuë de Sandouik ; & puis ayant mis le mercredy ſuivant à la voile, ils arrivérent heureuſement à Honfleur chargés de butin avec un grand nombre de priſonniers, dont ils tirérent de groſſes rançons, & conduiſant comme en triomphe les trois navires de guerre, & pluſieurs autres moindres qu'ils avoient pris dans le Port de Sandouik.

Alors les Anglois eurent lieu de faire la comparaiſon de l'état où les deux Couronnes étoient trente ans auparavant, avec celuy où elles ſe trouvoient alors, voyant ce Roy qu'ils avoient appellé ſi long-temps par mépris Roy de Bourges, les venir inſulter juſques dans leur Iſle, & les menacer de réduire l'Angleterre à la même extrêmité, où ils avoient autrefois réduit la France.

Cette expédition eut une partie de l'effet que la Reine d'Angleterre avoit prétendu. Les Anglois obligez de veiller à la garde de leurs côtes, s'éloignérent des frontiéres d'Ecoſſe. Mais la France n'étoit pas encore aſſez redoutable à l'Angleterre, pour que la terreur de ſes armes y produiſît la réünion des eſprits, & y fit ceſſer les factions qui y groſſiſſoient tous les jours. Elles cauſérent bien des malheurs à cette Princeſſe, & ne finirent que par la ruine de la Maiſon de Lanclaſtre.

Cependant le Duc de Bourgogne étoit dans une grande inquiétude. Le Roy gardoit à ſon égard toute l'honnêteté & toutes les bienſéances ordinaires ; mais il avoit beaucoup de troupes ſur ſes frontiéres, & le Duc ſçavoit que ce Prince luy attribuoit l'opiniâtreté du Dauphin dans ſa déſobéiſſance. Les nouvelles alliances faites par le Roy avec le Dannemarc & avec quelques Princes de l'Empire, & le renouvellement des anciennes avec l'Empereur, & ſur tout avec les Liegeois de tout temps ennemis mortels de la Maiſon de Bourgogne, étoient regardez par le Duc comme des diſpoſitions à ſa ruine entiére ; mais ce qui acheva de l'effrayer, fut la concluſion du Traité de mariage de Madelaine de France avec Ladiſlas Roy de Hongrie & de Boheme, qui étoit actuellement en différent avec luy pour le Duché de Luxembourg.

Math'eu de Couci.

Elizabeth derniere Ducheſſe en avoit fait donation au Duc de Bourgogne, en reconnoiſſance de ce qu'il l'avoit deffenduë contre Guillaume de Saxe Lantgrave de Turinge, qui avoit voulu envahir ſon Duché. Ladiſlas qui étoit de la Maiſon de Luxembourg par ſa mere, prétendoit que la donation étoit nulle, & que le Duché luy appartenoit par le droit de ſucceſſion. Le Roy de Hongrie avoit voulu faire le Roy arbitre de ce different ; mais le Duc de Bourgogne n'y avoit pas conſenti ; de ſorte qu'on étoit ſur le point de le décider par les armes. Ce fut dans cette conjoncture que le Duc de Bourgogne apprit la négociation qui ſe faiſoit pour le mariage de Made-

Ibid.

laine de France avec ce Roy. Il ne douta pas qu'il ne dût bien-tôt avoir ces deux Princes ſur les bras, & que tandis que Ladiſlas aidé des Liegeois l'attaqueroit du côté du Luxembourg, le Roy ne vint fondre en Picardie, pour luy enlever les Places de cette Province, qu'il ne luy avoit cédées que malgré luy par le Traité d'Arras. La peur qu'il en eut jointe au refus que le Roy luy fit, de prendre ſes Etats ſous ſa protection ſans des conditions qui ne l'accommodoient pas, l'empêcha d'exécuter le deſſein qu'il avoit d'aller conduire en perſonne une armée contre les Turcs.

On vit bien-tôt arriver en France une célébre Ambaſſade de la part de Ladiſlas, pour venir prendre la Princeſſe ſon épouſe. Le Roy receut les Ambaſſadeurs à Tours, & il ſemble qu'il affecta exprés, pour chagriner le Duc de Bourgogne, de leur faire les plus extraordinaires honneurs. Ce que le Duc avoit appréhendé ſeroit fort vrai-ſemblablement arrivé ; mais un coup imprévû le mit en aſſeurance de ce côté-là. On apprit en France la mort de Ladiſlas, lorſqu'on faiſoit les préparatifs pour le départ de la Princeſſe. Ce jeune Prince âgé de dix-huit ans, & un des plus accomplis qu'il y eût alors en Europe, mourut ſubitement à Prague ſur la fin de Novembre de l'an 1457. empoiſonné, comme on le crut aſſez communément, par les chefs de la faction des Huſſites. Les Ambaſſadeurs conſternez auſſi-bien que la Princeſſe & toute la Cour d'une ſi funeſte nouvelle, prirent congé du Roy, & s'en retournérent par Paris, où ils furent receus le huitiéme de Janvier par les Comtes d'Eu & d'Armagnac. Ils y aſſiſtérent à un magnifique ſervice que le Roy fit faire à Nôtre-Dame pour Ladiſlas, & reprirent enſuite la route d'Allemagne. *An. 1458.*

La France quelque temps aprés fit une autre perte en la perſonne du Duc de Bretagne Artus III. Connétable de France, qui étant déja fort vieux parvint à cette Principauté par la mort de ſes trois neveux, François, Gille & Pierre de Bretagne. Il ne regna que quatorze mois & quelques jours. La maladie dont il mourut commença à Vendôme, où il étoit venu ſolliciter la grace du Duc d'Alençon ſon neveu, à qui le Roy donna la vie à ſa conſidération. Il avoit été élevé avec le Duc d'Orleans, qui fut aſſaſſiné par Jean Duc de Bourgogne. Il fut pris par les Anglois à la bataille d'Azincour. Il eut toûjours le cœur fort François, quoique durant les diviſions de la Maiſon Royale de France il eût ſuivi le parti des Anglois ; parce que le Roy & la Reine de France s'étoient livrez à eux contre leur propre fils Charles Dauphin. Ce Prince étant parvenu à la Couronne, le regagna & le fit Connétable de France. Il abuſa quelque temps de ſon autorité par la haine qu'il avoit conceuë contre les Miniſtres, dont deux furent aſſaſſinez par ſes ordres, ſçavoir Giac & Beaulieu, & dont il fit enlever le troiſiéme qui étoit le Seigneur de la Trimoüille, dans le Château de

Hiſt. d'Artus III. Argentré Hiſtoire de Bretagne.

Chinon, ſans nul égard pour la perſonne du Roy logé dans ce même Château. Depuis il mérita ſa grace par les ſervices qu'il rendit au Roy contre les Anglois malgré ce Prince même. Il fut un des principaux auteurs de la réforme de la milice Françoiſe, qui produiſit la tranquilité de la France & les grandes victoires dont elle fut ſuivie. L'autorité qu'il avoit par ſa charge de Connétable, jointe à ſa fermeté naturelle, luy donna moyen de tenir la main à l'obſervation des Ordonnances publiées par le Roy pour la diſcipline militaire, & les exemples de ſéverité qu'il fit à cet égard, luy firent donner le ſurnom de Juſticier. Etant devenu Duc de Bretagne, quelques Seigneurs de ſa Cour luy conſeillérent de ſe démettre de ſa charge de Connétable, comme d'une dignité qui étoit au-deſſous de luy. Il ne le voulut pas, & il faiſoit porter devant luy deux épées, l'une la pointe en haut en qualité de Duc de Bretagne, & l'autre dans le fourreau la pointe en bas, comme Connétable de France. Son motif pour conſerver la charge de Connétable, étoit, diſoit-il, d'honorer dans ſa vieilleſſe une charge qui l'avoit honoré luy-même dans un âge moins avancé. Il en avoit encore une autre raiſon : c'eſt qu'il ſollicitoit le Roy de porter la guerre en Angleterre, & de luy donner une armée avec laquelle il eſpéroit la conquérir, comme avoit fait autrefois Guillaume dit le Conquerant Duc de Normandie ; & en ce cas ſa dignité de Connétable de France auroit rendu les François plus diſpoſez à obéir à ſes ordres. On le peut compter au nombre des plus grands Capitaines que la France ait eus à ſon ſervice. Il avoit beaucoup de religion, il étoit libéral, aumônier, bienfaiſant, ſur tout à l'égard des gens de guerre, quand ils le méritoient ; & on ne peut guéres luy reprocher que la hauteur & la violence, dont il uſa envers les trois Miniſtres dont j'ai parlé, & que ſes Panégyriſtes tâchent en vain d'excuſer ; puiſqu'en effet les traitemens qu'il leur fit, étoient autant d'attentats contre le reſpect & la ſoumiſſion qu'il devoit au Roy ſon maître. Il mourut à Nantes le vingt-ſixiéme de Décembre de l'an 1458. Il eut pour ſucceſſeur dans ſa charge de Connétable, Charles d'Anjou Comte du Maine, qui luy étoit redevable de la faveur en laquelle il ſe conſerva toûjours : car ce fut luy qui le mit auprés du Roy, aprés que la Trimoüille eut été chaſſé de la Cour. Pour ce qui eſt du Duché, François de Bretagne II. Duc de ce nom ſon neveu, qui portoit alors le titre de Comte d'Etampes & de Vertus, & qui étoit fils de Richard de Bretagne, luy ſucceda, & fit hommage au Roy à Monbazon le dernier jour de Février de l'année ſuivante.

An. 1458.

An. 1459.

Il y eut encore en cette cérémonie des difficultez ſur la qualité de l'hommage. On prétendoit en France qu'il fût lige ; & les Bretons ſoutenoient qu'il n'étoit que ſimple. On s'en tint, comme on avoit fait depuis longtemps, à la formule générale ; c'eſt-à-dire que

Hommage de Bretagne tiré des Chartres du

François II. fit au Roy pour le Duché de Bretagne l'hommage tel que ſes predeceſſeurs l'avoient fait.

Roy, & rapporté par d'Argentré.

La France, qui avoit été depuis ſi long-temps la partie de l'Europe la plus agitée, étoit alors la plus tranquile. Mahomet II. depuis la priſe de Conſtantinople faiſoit trembler la Hongrie, & les autres Etats voiſins. Les Huſſites en Allemagne & le grand nombre des compétiteurs qui prétendoient à la Couronne de Bohéme depuis la mort de Ladiſlas y cauſoient de grands mouvemens. On prétend que le Roy de France même briguoit cette Couronne pour un de ſes fils, pour Charles le cadet par la tendreſſe qu'il avoit pour luy, ou pour Loüis Dauphin, afin de l'éloigner, & de luy donner de quoy fixer ou occuper ſon eſprit inquiet ; & au cas qu'il ne pût réuſſir ni pour l'un ni pour l'autre, il s'offroit de ſoutenir le parti de celuy, qui, ſuppoſé qu'il fût élu, voudroit épouſer Madelaine de France ſa fille qui avoit été deſtinée au feu Roy Ladiſlas. Pour l'Angleterre, le feu de la guerre civile s'y embraſoit de plus en plus. Il s'y donnoit des batailles entre les partiſans de la Maiſon d'York & ceux de la Maiſon de Lanclaſtre ; & Henri VI. ſe trouvoit à la veille de perdre ſa Couronne. Alfonſe Roy d'Arragon tenoit en de continuelles allarmes les Génois, les Sienois, & les Florentins, & ſous prétexte de préparer un grand armement contre les Turcs, méditoit de ſubjuguer toutes ces petites Républiques, & en vouloit principalement à Génes.

Cette heureuſe ſituation des affaires du Roy le mettoit en état de protéger ceux qui auroient recours à luy. Les Génois en profitérent, & malgré leurs infidélitez paſſées, & ce qu'ils devoient craindre des reſſentimens de ce Prince, ils s'offrirent de nouveau de ſe donner à luy. Il les écouta favorablement ; & il étoit de ſa politique d'en uſer ainſi ; mais en recevant pour la troiſiéme fois ces inconſtans Républiquains, il falloit prendre de ſi bonnes meſures, qu'ils ne puſſent plus échaper à la France ; & c'eſt ce qu'on ne fit pas.

Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté LL fol. 147.

A la vérité il choiſit un Gouverneur aux Génois d'un mérite au-deſſus du commun, & relevé par une tres-illuſtre naiſſance : ce fut Jean Duc de Calabre fils de René d'Anjou Roy de Sicile, Prince brave, ſage, modéré, accort, qui ſelon le témoignage même des Hiſtoriens d'Italie, égaloit les plus rafinez du pays dans l'art de manier les eſprits, & tel en un mot qu'il falloit oppoſer au Roy d'Arragon le plus habile Prince de ce temps-là. Mais il falloit pour le bien des affaires du Roy de France, que le Gouverneur de Génes dans cette conjoncture n'eût point d'interêts différens des ſiens, & qu'il ne penſât qu'à conſerver cet Etat à la Couronne. Jean d'Anjou avoit d'autres veuës, & ne regardoit ſon établiſſement de Génes que comme un moyen pour parvenir à la conquête du Royaume de Naples qui luy appartenoit, & que la Maiſon d'Arragon avoit uſurpé.

Bifarus hiſt. Genuenſ. lib. 13.

Le Roy d'Arragon vit auſſi-tôt où il tendoit. Il ſe hâta d'exécuter le deſſein qu'il avoit de ſe rendre maître de Gênes, & de concert avec les Spinola, les Fieſques, & les Adornes qui avoient été chaſſez de la Ville, il y mit le Siége par mer & par terre. Le Duc de Calabre aidé de Pierre Frégoſe, qui avoit fait le Traité avec la France, ſe défendit avec toute la valeur & la prudence poſſible, & toute l'Italie étoit dans l'attente du ſuccés de ce Siége, lorſque le Roy d'Arragon tomba malade, & mourut au mois de Juin de l'an 1458. Cette mort fut la fin du Siége, & donna le loiſir au Duc de Calabre de regler les affaires de la République & de la mettre en ſeureté.

Cet accident fut un dangereux contretemps pour la Maiſon d'Arragon, où la diviſion ſe mit. Cela n'empêcha pas que la diſpoſition Teſtamentaire du feu Roy ne fut ſuivie. Il laiſſa le Royaume d'Arragon & celuy de l'Iſle de Sicile à Jean ſon frere, & le Royaume de Naples à Ferdinand ſon fils naturel. Le Pape Calixte III. refuſa l'inveſtiture à celuy-cy. Les Napolitains ne le vouloient pas non plus d'abord, & ils ſollicitérent le nouveau Roy Jean d'Arragon de venir prendre poſſeſſion du Royaume de Naples. Ce Prince trouva l'entrepriſe trop difficile, & ſe contentant de ſon Etat d'Arragon & de l'Iſle de Sicile, remercia les Napolitains. Sur ce refus ils s'addreſſérent au Duc de Calabre, qui les reçut à bras ouverts, & ſe diſpoſa à profiter de leur bonne volonté.

Par malheur pour luy, le Pape Calixte mourut dans cette conjoncture, & eut pour ſucceſſeur le fameux Enée Sylvius ſous le nom de Pie II. tres-mal intentionné pour la France à cauſe de la Pragmatique Sanction, dont cependant il avoit été un des principaux auteurs, lorſqu'il étoit au Concile de Baſle tout à fait déclaré contre Eugéne IV. mais il avoit depuis changé de ſentiment, en changeant de fortune. Il donna l'inveſtiture de Naples à Ferdinand d'Arragon, ajoûtant ſeulement ces termes, *ſans préjudice du droit d'autruy* : & ne penſa plus qu'à traverſer les deſſeins du Duc de Calabre & du Roy de France qui le ſoutenoit.

Pendant que le Duc de Calabre faiſoit ſes préparatifs pour la conquête du Royaume de Naples, à quoi les Génois qu'il avoit parfaitement gagnez, contribuérent beaucoup, le Pape convoqua une Aſſemblée à Mantouë, où il invita tous les Princes Chrétiens, pour délibérer des moyens d'empêcher les progrés des Turcs. Il en écrivit au Roy, l'exhorta à s'y trouver en perſonne ; mais ce Prince ſe contenta d'y envoyer ſes Ambaſſadeurs, qui furent l'Archevêque de Tours, & l'Evêque de Paris. Pluſieurs autres Princes firent le même, & le Duc de Bourgogne qui avoit promis de s'y rendre, ayant changé d'avis, y envoya le Duc de Cléves. L'Evêque de Marſeille y aſſiſta au nom de René d'Anjou Roy de Sicile.

Mathieu de Coucy.

Comme le motif principal de cette Aſſemblée étoit d'engager les Princes Chrétiens au ſecours de la Hongrie contre les Turcs, & qu'un des moyens les plus néceſſaires pour ce deſſein étoit de faire conclure une paix, ou une longue Tréve entre la France & l'Angleterre, le Pape en fit la propoſition aux Ambaſſadeurs de France ; & dautant que dans les derniers projets de Traité qu'on avoit propoſez pour réconcilier ces deux Couronnes, il y avoit eu de grandes conteſtations ſur le lieu des conférences, le Roy d'Angleterre s'opiniâtrant à ce qu'elles ſe tinſſent comme autrefois au voiſinage de Calais, le Roy de France prétendant qu'il étoit de ſon honneur de ne pas toûjours prendre ſur ce préliminaire la loi du Roy d'Angleterre, le Pape voulut aller au devant de cet obſtacle, & fit inſtance pour faire conſentir le Roy, que les Ambaſſadeurs des deux Couronnes ſe rendiſſent à la Saint Jean prochaine ou à Avignon, ou à Metz, ou à Cologne, ou en quelque autre Place hors du domaine des deux Rois. Les Ambaſſadeurs répondirent qu'ils n'avoient rien dans leurs inſtructions ſur cet article ; qu'à leur retour ils propoſeroient la choſe au Roy leur maître ; que ce point ne pouvoit point ſe décider à Mantoüe, & qu'il falloit que le Pape envoyât un Legat en France & un autre en Angleterre, pour obtenir cela des deux Rois. T. 9. Spicil.

Cette réponſe ne pouvoit pas mécontenter le Pape : mais il n'en fut pas de même d'une autre que firent les Ambaſſadeurs à ſa demande touchant une taxe ſur le Clergé de France pour le ſecours de la Hongrie. Ils répondirent non ſeulement qu'ils n'avoient point d'ordre là-deſſus, non plus que ſur l'autre article ; mais que Sa Sainteté ne devoit point compter ſur un tel fonds ; qu'on avoit fait déja depuis peu de temps une pareille levée d'argent, & qu'aſſurément on ne luy en accorderoit pas une nouvelle. Il fut encore moins content de ce que luy dirent les Ambaſſadeurs touchant la Pragmatique Sanction qu'il ſouhaitoit qu'on abolît dans le Royaume. Enfin les Ambaſſadeurs demandérent à leur tour, qu'on fit juſtice à René d'Anjou & au Duc de Calabre ſon fils pour le Royaume de Sicile, ſur lequel ils avoient un droit inconteſtable, & ſe plaignirent au Pape de ce que bien loin de prendre en cette occaſion le parti de la juſtice, il ſe déclaroit pour Ferdinand bâtard d'Arragon, & luy avoit donné l'inveſtiture de ce Royaume.

Le Pape leur répondit là-deſſus fort ſéchement, qu'il avoit eu de bonnes raiſons pour en uſer ainſi ; que Ferdinand étoit prêt de fondre ſur le patrimoine de l'Egliſe, & que les François étoient trop éloignez pour le défendre ; que d'ailleurs il avoit fait mettre dans l'acte d'inveſtiture ces mots, *ſauf le droit d'autruy* : ce qui mettoit, diſoit-il, le droit de René d'Anjou en ſûreté : & en effet dans la réponſe qu'il fit publiquement aux Ambaſſadeurs, il donna le titre de Roy de Sicile à ce Prince, & choqua par là les Ambaſſadeurs de Ferdi-

mand qui en murmurérent fort : mais en parlant en particulier aux Ambaſſadeurs de France & de René d'Anjou, il ajoûta qu'il étoit ſurpris que la France attendît de luy une auſſi grande grace que celle de l'inveſtiture du Royaume de Naples pour un Prince François, tandis que dans le Royaume on continuoit de ſoutenir la Pragmatique Sanction, de ſuivre dans la pratique une ſi damnable régle ; c'eſt ainſi qu'il s'exprimoit, & d'y regarder comme une Ordonnance de l'Egliſe, l'acte le plus injurieux à l'autorité Pontificale qui eût jamais été fait. Il continua toûjours de chagriner les Ambaſſadeurs, & affecta en toutes les occaſions, où il s'agiſſoit des démêlez du Roy avec le Duc de Bourgogne, de faire paroître qu'il avoit beaucoup plus à cœur de ſatisfaire le Duc, que le Roy.

Ce Prince ayant appris cette conduite du Pape, en fut tres-étonné. Notre Hiſtorien fait à cette occaſion l'éloge de ſa modération, en diſant, qu'il ne luy échapa aucune parole indigne d'un Prince qui ſe poſſede, & du reſpect filial dû au Pere commun de tous les Fidéles. C'eſt-là tout ce qui ſe paſſa de plus conſidérable touchant les affaires de France dans cette Aſſemblée, qui eut auſſi fort peu d'effet pour le ſecours des Chrétiens contre les Turcs.

Mr. Mezeray. Comm. Pij II. L. 4.

Les véritables raiſons que le Pape eut d'en uſer ainſi envers René d'Anjou, & qu'il dit à Côme de Medicis en revenant de Mantoüe par Florence, étoient, que ſi les François avoient le Royaume de Naples, ils ſeroient maîtres de toute l'Italie ; que déja ils l'étoient de l'Etat de Gennes ; que le Duc de Modéne leur étoit tout dévoüé ; que les Florentins étoient depuis long-temps dans leurs interêts, & qu'il appréhendoit pour la liberté de Sienne qui étoit ſa patrie.

Mais peu s'en fallut que le Pape malgré ſa politique, ne vît arriver ce qu'il paroiſſoit ſi fort appréhender. Car le Duc de Calabre étant parti de Génes avec une bonne flotte, & ayant fait deſcente dans le Royaume de Naples, la plûpart de la Nobleſſe ſe déclara pour luy : pluſieurs Villes embraſſérent ſon parti, & quelque temps aprés ayant défait Ferdinand à plate couture auprés de Sarno, il y avoit beaucoup d'apparence qu'il ſe fût rendu maître de Naples, s'il eût ſuivi ſon propre avis, qui étoit d'aller en faire le Siége ſans différer : mais le Prince de Tarente luy perſuada qu'il valoit mieux s'aſſûrer des Places des environs, que de ſe hazarder à une ſi grande entrepriſe ; & c'eſt ce qui donna le temps à Ferdinand de ſe remettre, de recevoir du ſecours du Pape & de François Sforce Duc de Milan ; de ſorte qu'il obligea dans la ſuite le Duc de Calabre à abandonner entiérement le deſſein du Siége.

L'application de ce Prince à la conquête de Naples, ne manqua pas de réveiller en quelques Seigneurs Génois mécontens du gouvernement, le deſir & l'eſpérance d'en chaſſer encore une fois les François. Pierre Frégoſe qui luy-même avoit traité avec le Roy pour luy ſoumettre cette République, s'étoit broüillé avec le Duc de Calabre, & avoit quitté la Ville de Génes, pour vivre à la campagne dans ſes terres. La haine que ſa diſgrace luy avoit inſpirée contre les François, luy faiſoit imaginer tous les moyens de ſe venger d'eux. Il traita ſecrétement avec Ferdinand d'Arragon & avec le Duc de Milan, & ſe réünit avec les Fieſques. Quand la partie fut liée, il leva l'étendart de la révolte, ſe mit en campagne avec des troupes, ſe préſenta devant Génes dans l'eſpérance que ſa ſeule préſence y exciteroit une révolte. Il ne réüſſit pas cette fois-là ; mais il fit une ſeconde tentative dans le temps que le Duc de Calabre avoit envoyé ſa flotte pour attaquer celle de Ferdinand. Il ſurprit la Ville par la négligence des gardes ; & y fit entrer avec des échelles une grande partie de ſes troupes. Par bonheur le Duc de Calabre y étoit encore ; & ce Prince avec une promptitude & une préſence d'eſprit merveilleuſe, ſe ſaiſit à la prémiere allarme des avenuës des principales ruës, repouſſa les ennemis, & Frégoſe y périt. Cecy étoit arrivé avant la bataille de Sarno, & devoit faire comprendre au Duc de Calabre les mauvais effets que ſon abſence pouvoit produire. Mais il rapportoit tout à ſes interêts particuliers, & ſe flatoit qu'en les ménageant il ne luy ſeroit pas impoſſible de veiller à la conſervation de ceux du Roy, en quoy il ſe trompa.

En partant pour le Royaume de Naples, il confia le commandement de Génes à un Gentilhomme François nommé Thomas Valée homme de cœur ; mais qui n'étant pas riche, ne pouvoit pas ſe rendre reſpectable par un grand équipage & par une certaine magnificence qui impoſe aux peuples, & contribuë beaucoup à l'autorité du gouvernement. On s'apperçut bien-tôt aprés le départ du Duc de Calabre de ce mauvais effet. La populace devint inſolente, les ordres du Commandant en diverſes rencontres furent mépriſez, & les Emiſſaires des Fieſques, des Frégoſes, & des autres Seigneurs exilez ne manquérent pas de profiter de cette diſpoſition. On commença par des diſcours ſéditieux ; on diſoit que depuis que les François étoient revenus à Génes, le Tréſor public étoit épuiſé ; que le Duc de Calabre non ſeulement l'employoit à la guerre de Naples ; mais encore qu'il avoit tiré des particuliers de grandes ſommes qui avoient achevé de ruiner la Ville, & qu'il n'y avoit plus de commerce faute d'argent.

Bizarus hiſt. Gen. L. 19.

On exagéra la hauteur avec laquelle les Officiers François traitoient les Bourgeois ; ils ne conſidéroient, diſoit-on, que la Nobleſſe, & le peuple étoit foulé aux pieds. Un ordre du Roy étant venu dans cette conjoncture, d'envoyer quelques Vaiſſeaux en France contre les Anglois, & ayant été intimé par le Commandant, on n'y eut aucun égard, ſous prétexte que les Marchands Génois ayant beaucoup d'effets en Angleterre, ce ſeroit s'expoſer à les perdre, ſi la République envoyoit des

Vaiſſeaux au ſervice du Roy contre l'Angleterre. Il ſe faiſoit tous les jours des aſſemblées clandeſtines en divers quartiers, où l'on propoſoit hardiment de ſecoüer le joug des François. Le Commandant ne ſçavoit comment s'y prendre pour empêcher ces déſordres, trouvant également du danger à employer la force & la diſſimulation. Enfin la révolte éclata dans le Fauxbourg de Saint Etienne : elle paſſa de-là dans la Ville ; on courut aux armes ; & tout ce que le Commandant put faire, fut de ſe ſauver dans le Château avec toute la garniſon.

An. 1460.

La faction des Frégoſes & celle des Adornes, toutes deux fort oppoſées l'une à l'autre, voyant les choſes ſe diſpoſer à une révolution, penſérent à ſe mettre en état d'y avoir part. Paul Frégoſe Archevêque de Génes, frere du feu Pierre Frégoſe, & Proſper Adorne ſe mirent chacun à la tête de leurs amis, & entrérent dans la Ville avec quantité de gens armez. Ni l'un ni l'autre n'aimoient les François : mais Adorne par politique y avoit toûjours paru autant attaché, que l'Archevêque s'en étoit déclaré ennemi, ſur tout depuis la mort de ſon frere. L'oppoſition de ces deux Maiſons pouvoit être utile aux François, l'une prenant toûjours le parti contraire à l'autre ; de ſorte que ſi les Frégoſes s'uniſſoient au peuple contre eux, ils auroient une reſſource dans les Adornes. De plus ces deux Maiſons étant également hayes du peuple, il y avoit lieu d'eſpérer qu'il s'éleveroit une guerre civile, qui empêcheroit qu'on n'aſſiégeât le Château, & donneroit le temps au ſecours de France d'arriver, & au Duc de Calabre de revenir de Naples ; mais la choſe tourna tout autrement.

Tous concouroient dans le deſſein de ſe défaire des François : & ſur tout le Duc de Milan, qui les voyoit avec chagrin ſi proche de luy, vû les prétentions que la Maiſon d'Orleans avoit ſur ſon Duché, & les négociations * qui ſe faiſoient alors au nom du Roy, du Duc d'Orleans, & du Duc de Bretagne avec les Venitiens & le Duc de Modéne pour remettre ce Duché entre les mains de ſon légitime maître. Ce Duc fit ſi bien par ſes Emiſſaires, qu'il réconcilia les Adornes avec les Frégoſes, & les uns & les autres avec le peuple.

* Il eſt fait mention de ces négociations qui furent ſans effet, dans les preuves de la nouvelle Hiſtoire de Bretagne par le P. Lobineau, où les inſtructions des Ambaſſadeurs François ſont datées de Tours au mois de Juillet de l'an 1460.

Ils convinrent enſemble d'établir une nouvelle forme de gouvernement. Juſqu'alors les Nobles l'avoient preſque toûjours eu tout entier entre les mains, ce qui avoit ſouvent fait révolter le peuple. Il fut arrêté, pour le contenter, qu'il y auroit part ; & on choiſit ſur le champ huit hommes, un de chaque corps de métier pour être admis dans le Conſeil, & l'on penſa à élire un Doge qui en ſeroit le Chef. L'élection du Doge ne tarda pas à ſe faire. Proſper Adorne fut élu, & l'Archevêque Frégoſe y ſouſcrivit.

Dés que le Duc de Milan ſçut cette nouvelle, il n'agit plus ſeulement ſous main contre les François ; mais il ſe déclara ouvertement, & fit offre de ſes troupes à la République pour aſſiéger le Château. L'offre fut acceptée, & le Siége en fut inceſſamment commencé.

Le Duc de Calabre étoit cependant occupé dans le Royaume de Naples qu'il n'oſoit abandonner, de peur de perdre les conquêtes qu'il y avoit faites, ni même ſe fier pour ſon retour à la flotte Génoiſe qui l'y avoit tranſporté : de ſorte que le Commandant de Génes aſſiégé dans le Château, & qui s'y défendoit avec beaucoup de valeur, ne pouvoit compter que ſur le ſecours de France, & ce ſecours arriva enfin. Car dés que la nouvelle de la révolte de Génes fut venuë à la Cour, on avoit hâté la marche des troupes & l'armement de dix galéres, que René d'Anjou Roy de Sicile avoit fait promptement équiper en Provence.

Ce Prince monta luy-même ſur ſes galéres, & arriva à la vûë de Génes, ayant dans cette flotte mille bons ſoldats qui furent joints par ſix mille autres, que le Roy tira du Dauphiné, & qu'il fit tranſporter à Savone, où pluſieurs Gentilshommes du pays avec leurs Vaſſaux renforcérent encore cette armée.

La deſcente ſe fit à Saint Pierre des Arénes à la vûë des troupes Génoiſes commandées par l'Archevêque qui n'oſa s'y oppoſer. L'armée Françoiſe ſe campa ſur les collines des environs de la Ville du côté du Château. Les Génois occupérent quelques hauteurs entre le Château & l'armée de France, prévoyant bien que tout l'effort des François ne ſe feroit, que pour y jetter des vivres & de nouvelles troupes.

En effet, dés le lendemain l'armée partagée en trois corps marcha de ce côté-là droit aux Génois pour les chaſſer des hauteurs. D'abord la cavalerie Françoiſe, malgré le deſavantage du terrain, força la prémiere ligne des Génois qui étoit rangée à mi-coſte. La ſeconde qui étoit placée plus haut, fit ferme, & ſe ſervit mieux de l'avantage de ſon poſte, que la prémiere n'avoit fait. On combattit là de part & d'autre avec beaucoup de valeur. La réſiſtance que les François trouvérent en cet endroit, détermina les Généraux à faire avancer une partie de leur armée vers d'autres collines plus proche du Château, où l'Archevêque s'étoit retranché avec les troupes du Milanés, que le Duc Sforce luy avoit envoyées.

Comme le combat avoit déja duré long-temps ; que les François qui avoient toûjours marché en montant étoient fort fatiguez, ils n'en pouvoient preſque plus, quand il fallut en venir aux mains avec les troupes de l'Archevêque. Ils commencérent cependant l'attaque avec beaucoup de réſolution, malgré une grêle de fléches qui pleuvoient de toutes parts, & qu'on leur tiroit de divers endroits de la montagne, où l'Archevêque avoit poſté des Archers en grand nombre. La victoire fut long-temps en balance, & il y a beaucoup

d'apparence que les François auroient enfin passé sur le ventre aux Génois de ce côté-là, sans un stratagême dont l'Archevêque s'avisa, & qui luy réüssit.

Il avoit le jour de devant fait répandre le bruit dans les deux armées, qu'il devoit être incessamment joint par un grand corps de troupes du Milanés que le Duc luy envoyoit. Ce bruit fut confirmé par la venuë de trois Officiers du Duc qui arrivérent au camp durant le combat. Ces trois Officiers par le conseil de l'Archevêque montérent sur une éminence, d'où ils pouvoient être vûs des deux armées, & firent signe de la main que le secours approchoit, montrant une troupe d'hommes qu'on voyoit de loin dans la campagne; mais ce n'étoient que des paysans qui s'attroupoient pour butiner, en cas que les François fussent batus.

Cette espérance ranima le courage des Génois qui jettérent de grands cris de joye, & fit un effet tout contraire sur les François. Ceux-cy étoient déja extrêmement fatiguez, & ils se persuadérent qu'ils alloient tous être taillez en piéces par ces troupes fraîches. La terreur se répandit dans toute l'armée; & chacun ne pensa plus qu'à gagner au plus vîte les galéres pour s'y sauver. Les Génois les pourluivirent, & en firent un grand carnage.

Le Roy de Sicile qui étoit demeuré sur les galéres voyant fuir son armée, fit dans la colére une chose qui luy attira l'exécration de tous ceux qui survécurent à la défaite. Il ordonna qu'on tirât les galéres en haute mer, disant qu'il falloit que ces lâches périssent pour punition de leur infame fuite; de sorte que la plûpart furent tuez ou pris par les ennemis. Il alla aborder à Savone, dont les François étoient maîtres; & il en usa là plus généreusement à l'égard du Commandant du Château de Génes. Ce Capitaine contraint de rendre la Place, parce qu'il n'avoit plus nulle espérance de secours, se retira à Savone avec toute sa garnison, & il en fut fait Gouverneur par ce Prince, en récompense de sa bravoure & de la constance avec laquelle il s'étoit défendu jusqu'à l'extrêmité.

Ce fut-là pour la troisiéme fois, que les François furent honteusement chassez de Génes; & ils n'en furent vengez que par les maux qu'y caussérent les nouvelles guerres civiles, où ce peuple volage continua de s'abandonner, en changeant continuellement la forme du gouvernement, sans que l'ambition des Grands, ou le caprice de la populace leur permissent de se fixer à aucune de celles qu'ils imaginoient les unes aprés les autres.

Ce revers d'au-delà des monts ne changea rien à la situation des affaires du Royaume. Le Duc de Bourgogne étoit en une continuelle défiance des desseins du Roy contre luy. Il est certain que bien des gens animoient ce Prince contre le Duc, & luy conseilloient de luy déclarer la guerre. Le Conseil étoit toûjours partagé là-dessus. Mais soit que le Roy fût en effet résolu d'entretenir la paix, soit qu'il affectât de le paroître, il parloit toûjours avec beaucoup de modération du Duc de Bourgogne, & défendoit sa conduite contre tous ceux qui vouloient la luy rendre suspecte.

Mathieu de Coucy.

Le Duc de Bourgogne étoit tres-bien instruit de ce qui se passoit dans le Conseil à cet égard, par le moyen d'un Gentilhomme nommé Guiot Dusie qu'il avoit chassé de la maison du Comte de Charolois, & qui s'étant retiré en France, y étoit l'espion du Dauphin: mais le Duc voulant s'assûrer plus particuliérement des intentions du Roy, luy envoya Jean de Croy & Lannoy Gouverneur de Hollande qui luy exposérent respectueusement de sa part ses inquiétudes, & les sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir des desseins qu'on sembloit former contre luy.

Mémoires d'Olivier de la Marche l. 1. ch. 33.

An. 1460.

Ils dirent que le Duc de Bourgogne avoit été averti, que le Procureur Général du Roy en plein Parlement, où étoient les Princes du Sang à Vendôme, l'avoit accusé d'un grand nombre de desobéïssances aux ordres de son Souverain; que c'étoit-là faire une grande injure à ce Prince, qui avoit pour la Maison Royale de France un parfait attachement, comme il l'avoit fait paroître en abandonnant le parti des Anglois à la paix d'Arras, où il avoit sacrifié tous les justes ressentimens qu'il devoit avoir pour l'indigne mort du Duc son pere; qu'il avoit donné de nouvelles preuves de son zéle par la prise de Paris, à laquelle il avoit tant contribué; par la réduction de tant d'autres Places qu'il avoit fait rentrer en l'obéïssance du Roy; par les secours qu'il avoit donnez pour la conquête de la Normandie, & par plusieurs autres services qu'il avoit rendus à l'Etat. Que le Duc étoit bien informé que les ennemis qu'il avoit à la Cour, avoient porté le Roy à faire des alliances contre luy avec le Dannemarc, le Canton de Berne, les Liégeois, le feu Roy de Hongrie, l'Empereur & divers Princes de l'Empire, & que c'étoit à l'instigation des mêmes personnes, qu'on pensoit en France à faire une Tréve avec les Anglois, pour venir ensuite sans craindre de diversion, fondre dans ses Etats.

Ils ajoutérent que quelques troupes du Roy avoient fait des desordres sur les Terres du Duc de Bourgogne; que cela pouvoit être regardé comme une déclaration de guerre; qu'il avoit d'autant plus de sujet de l'appréhender, que les Anglois avoient fait en même-temps des hostilitez sur ses Sujets; & que c'étoit ce qui l'avoit déterminé à faire luy-même une Tréve avec leur Roy, vû principalement qu'il sçavoit de bonne part, que dans le Traité de mariage de Marguerite d'Anjou avec le Roy d'Angleterre, il y avoit eu un article secret, par lequel ce Prince devoit rendre au Roy toutes les Places que les Anglois tenoient en France, à condition que pour le dédommager, on l'aideroit à se rendre maître de la Hollande & de la Zélande; & que le

Roy ne pouvoit pas donner une plus grande marque de ſa haine contre le Duc, que de s'engager ainſi à le dépoüiller de ſes Etats.

Que les cauſes des Sujets du Duc de Bourgogne, lorſqu'elles étoient portées au Parlement de Paris ne finiſſoient point, quand il étoit queſtion de juger à leur avantage; & qu'au contraire la Juſtice étoit tres-prompte, lorſqu'il s'agiſſoit de les condamner.

Que la France avoit violé quantité d'articles du Traité d'Arras; qu'il y avoit des gens dans le Royaume qui ſe donnoient la liberté de parler du Duc de Bourgogne d'une maniére injurieuſe, & contre le reſpect qui luy étoit dû; qu'on luy avoit fait entendre que le Roy étoit mécontent de luy pour avoir reçû M. le Dauphin dans ſes Etats, & de ce qu'il continuoit d'y donner retraite à ce Prince: mais que n'ayant point eu du Roy aucun ordre ſur cela, par lequel il luy commandât d'exclure le Dauphin de ſes Terres, il auroit cru manquer à ſon devoir d'en uſer autrement qu'il n'avoit fait envers l'héritier préſomptif de la Couronne de France, & qui pouvoit être un jour ſon Seigneur.

Les Ambaſſadeurs finirent en proteſtant, qu'ils avoient ordre du Duc leur maître de demander pour luy au Roy ſes bonnes graces, en l'aſſurant qu'il le trouveroit toûjours bon parent, & fidéle ſerviteur.

Les Ambaſſadeurs ayant donné un Mémoire où étoient contenus tous ces articles, le Roy y répondit par écrit avec aſſez de hauteur; qu'il n'étoit que trop vray que les Arreſts de ſon Parlement étoient tres mal exécutez dans les Etats du Duc de Bourgogne, & que dans le temps que le Procureur Général en fit ſes plaintes à Vendôme, on avoit marqué au Duc de Bourgogne pluſieurs cas particuliers où la deſobéïſſance étoit notoire, & qu'il le prioit d'y faire attention pour y mettre ordre: que ſur l'article des longueurs du Parlement dans les procés des Sujets du Duc de Bourgogne, le Procureur Général l'avoit aſſuré du contraire; ce qui ne l'avoit pas empêché de luy ordonner, d'ôter ſur cet article tout ſujet de plainte au Duc. Que pour la paix d'Arras, dont le Duc de Bourgogne ſe faiſoit tant d'honneur à cauſe des grands avantages qu'elle avoit produit au Royaume, le Roy y avoit ſacrifié de grands interêts pour l'amour de ſes peuples; que cette paix ne luy étoit pas ſi néceſſaire qu'on ſembloit vouloir le donner à entendre; qu'il avoit déja reconquis un grand nombre des Villes du pays de France, de Champagne, de Brie, du Beauvoiſis, de Picardie; & qu'il avoit alors lieu d'eſpérer, que quand le Traité d'Arras ne ſe fût pas conclu, il ſeroit venu à bout du reſte avec un peu de patience, & avec l'aide de ſes Sujets fidéles.

Que pour ce qui étoit de la priſe de Paris, à la vérité Lille-Adam, Ternant & Lalain y étoient avec ſix ou ſept cens hommes ſoudoyez par le Duc de Bourgogne; qu'il ne vouloit pas leur ôter l'honneur d'y avoir contribué; mais que les chefs de l'entrepriſe, dont la ſageſſe l'avoit fait réüſſir, étoient feu M. le Connétable & le Comte de Dunois: & que d'ailleurs les intelligences qu'on avoit alors dans la Ville ne firent qu'en avancer la priſe de quelque temps; parce que le Roy étant maître des Places de la riviére de Seine au deſſus & au deſſous de Paris, on coupoit les vivres aux Pariſiens, & que la famine les auroit bientôt obligés de ſe rendre.

Sur l'article des autres Places que le Duc de Bourgogne avoit fait rentrer en l'obéïſſance du Roy, on le faiſoit reſſouvenir, qu'en vertu du Traité d'Arras, le Roy & le Duc devoient réciproquement évacuer celles que l'un s'obligeoit de rendre à l'autre: mais que la différence qu'il y eut dans l'exécution de ce point important du Traité, fut que le Roy fit rendre les Places dont il étoit maître, ſans chicaner, & ſans qu'il en coûtât rien au Duc de Bourgogne, au lieu que le Roy ne put retirer pluſieurs de celles qui luy appartenoient, qu'à force d'argent qu'il fut obligé de donner aux Commandans pour les en faire ſortir, & qu'il ne put les ravoir qu'aprés bien du temps, & bien des difficultez, qu'on faiſoit naître ſur une infinité de faux prétextes.

Que dans la conquête de la Normandie, le Roy ne ſe ſouvenoit pas que le Duc de Bourgogne luy eût envoyé aucun ſecours; qu'il étoit vray que le Comte d'Eu, le Comte de Saint Pol, & pluſieurs Chevaliers & Ecuyers de Picardie l'avoient tres-bien ſervi en cette occaſion; que ces Seigneurs & Capitaines tenoient pour la plûpart des Fiefs du Duc de Bourgogne; mais qu'ils étoient auſſi Sujets du Roy, & quelques-uns d'eux ſes parens; & que c'étoit luy qui les avoit ſoudoyez, & qui avoit entretenu toutes leurs troupes à ſes dépens.

Qu'au regard des alliances que le Roy avoit faites ou renouvellées avec divers Princes ou Républiques, dont le Duc de Bourgogne paroiſſoit être inquiet, il n'y avoit été fait nulle mention de luy; qu'on n'y avoit rien conclu à ſon préjudice, & qu'il ne tiendroit même qu'à luy, qu'elles luy fuſſent avantageuſes; qu'il n'avoit pour cela qu'à ſe tenir dans ſon devoir; qu'on ſeroit toûjours prêt en France à le ſecourir dans le beſoin, & à engager les Alliez de la Couronne à le faire. Qu'il avoit pris ſans ſujet l'allarme du mariage de Madelaine de France avec Ladiſlas Roy de Hongrie & de Bohême; que c'étoit un parti avantageux pour la Princeſſe que le Roy ſon pere n'avoit pas dû négliger, nonobſtant le différent du Duc de Bourgogne avec le Roy de Bohême; qu'il n'avoit tenu qu'au Duc de Bourgogne de terminer ce différent; que le Roy étant à Lion, le Roy de Bohême avoit offert de le faire arbitre de cette affaire, & que le Duc de Bourgogne avoit refuſé de s'en rapporter à luy.

Que l'article ſecret du mariage de Marguerite d'Ajou avec le Roy d'Angleterre, par

par lequel on devoit aider ce Prince à conquerir la Hollande & la Zélande, étoit une pure chimere ; que le Duc auroit pû aiſément faire ſçavoir au Roy ſes ſoupçons là-deſſus ; qu'on l'auroit déſabuſé, & que c'étoit ainſi qu'il devoit en uſer, plutôt que de faire une tréve avec les Anglois ſans la participation du Roy, choſe qui étoit contre ſon devoir de Vaſſal de la Couronne, puiſqu'en cette qualité il ne pouvoit faire aucun Traité de cette nature avec les ennemis de ſon Souverain, ſans luy en avoir demandé ſon conſentement ; qu'il étoit faux que le Roy eût de ſon côté ſollicité les Anglois à la paix ou à la tréve, que ſes affaires étoient en un état qui le diſpenſoit de faire de telles démarches ; mais que les Legats du Pape l'ayant preſſé fortement ſur ce point-là à cauſe des progrés des Turcs, il avoit répondu qu'on le trouveroit toûjours diſpoſé à la paix avec l'Angleterre ; pourveu que ce fut à des conditions raiſonnables, & qui ne préjudiciaſſent en rien au bien de ſon Royaume.

Que touchant les infractions du Traité d'Arras, il s'en rapportoit à la conſcience du Duc de Bourgogne, & que ſi ce Prince vouloit faire attention à tout ce qui s'étoit paſſé à cet égard, il jugeroit aiſément lequel d'eux deux auroit le plus de ſujet de ſe plaindre.

Qu'au regard des diſcours injurieux tenus en France contre le Duc de Bourgogne, le Roy auroit à luy oppoſer ceux qui ont été tenus en Flandre contre ſa perſonne Royale ; mais qu'il étoit de la ſageſſe & de la grandeur des Princes, de mépriſer ces indiſcrétions des particuliers, comme des choſes qui ne méritoient pas leur attention.

Qu'à l'égard de la conduite que le Duc avoit tenuë envers le Dauphin, on luy avoit déja répondu autrefois, & qu'on le luy répetoit, qu'on ne pouvoit faire trop d'honneur à ce Prince, tandis qu'il rendroit luy-même au Roy ſon pere le reſpect & l'obéiſſance qu'il luy doit, & qu'en pareille occaſion c'étoit-là l'unique regle que les Vaſſaux de la Couronne devoient ſuivre.

Enfin touchant la proteſtation que le Duc luy faiſoit de fidélité & de zele pour ſon ſervice, & le déſir qu'il luy témoignoit d'être toûjours en ſes bonnes graces, c'étoit à luy à l'en perſuader par les effets ; que tandis que le Duc de Bourgogne s'étoit comporté comme il le devoit, il avoit trouvé dans ſa perſonne toute l'amitié & toute la tendreſſe qu'un bon parent & un bon ſerviteur peut attendre de ſon Souverain, & qu'il ne tiendroit qu'à luy d'en mériter la continuation.

Mathieu de Coucy. Cette réponſe fut luë & donnée aux Ambaſſadeurs du Duc de Bourgogne en préſence du Roy, des Ducs d'Orleans & de Bretagne, du Comte du Maine, & d'autres Seigneurs du Sang, & de tout le Conſeil.

Le lendemain ils préſentérent un nouveau Mémoire, où ils diſoient que le ſujet de leur Ambaſſade ſe réduiſoit à deux points. Le premier à déclarer la diſpoſition où le Duc leur Maître avoit toûjours été envers le Roy, celle où il étoit encore & où il ſeroit toûjours. Le ſecond à ſçavoir ſi le Roy étoit mécontent de luy, & à le ſupplier de luy marquer en détail les cauſes de ſon mécontentement, & que la réponſe qu'on leur avoit faite ne les inſtruiſoit pas aſſez ſur ce ſecond article.

On leur repartit que le Roy s'étoit ſuffiſamment expliqué dans ſa réponſe ; mais que s'il étoit beſoin d'un plus ample éclairciſſement, il envoyeroit quelqu'un de ſon Conſeil au Duc de Bourgogne pour luy faire ſçavoir ſes intentions, & pour apprendre de ſa propre bouche, s'il étoit réſolu, comme le Mémoire le marquoit de vivre toûjours en bonne intelligence avec luy.

Quelques Hiſtoriens éloignez de ces temps-là ont rapporté un fait, dont il eſt ſurprenant qu'on ne voye aucune mention dans ces plaintes mutuelles du Roy & du Duc. C'eſt que le Dauphin ayant eu aux Pays-bas un fils nommé Joachim qui ne vécut pas, il luy donna dés le premier jour de ſa naiſſance le titre de Duc de Normandie. C'eût été un nouvel attentat contre l'autorité du Roy, qui luy auroit été tres-ſenſible, & dont il n'auroit pas manqué de rendre le Duc reſponſable pour l'avoir ſouffert. Cependant il n'en dit pas un ſeul mot dans ſa réponſe aux Ambaſſadeurs, non plus que dans la Lettre qu'il écrivit au Dauphin, pour répondre à celle, par laquelle ce Prince luy avoit donné avis des couches de Madame la Dauphine. Meyer Hiſtorien de Flandre, dont l'Hiſtoire eſt fort circonſtanciée, Olivier de la Marche qui étoit préſent, & nous apprend que le Duc de Bourgogne & le Seigneur de Croy furent les parrains du petit Prince, & la Comteſſe de Charolois la marraine, & diverſes autres particularitez, n'en diſent rien du tout : ce qui rend la choſe tres-ſuſpecte.

Belcarius L. .. Vatillas &c

Epiſt. Caroli T. Spicil.

Mémoires d'Olivier de la Marche.

Quoiqu'il en ſoit, ces ſortes d'éclairciſſemens ſembloient plûtôt tendre à une rupture qu'à une réconciliation, le Duc de Bourgogne, quoiqu'il dit, n'étant pas trop réſolu de ſe conduire à l'égard du Dauphin comme le Roy l'eût ſouhaité. On caſſa peu de temps aprés au Parlement de Paris des procedures faites à Arras par l'ordre du Duc de Bourgogne contre certains Seigneurs & quelques autres perſonnes conſidérables accuſez comme Vaudois & Sorciers, & dont le Duc avoit déja confiſqué les biens tant meubles, qu'immeubles. Il reſſentit vivement cet affront : les eſprits s'échaufoient de plus en plus de part & d'autre ; bien des gens animoient le Roy contre le Duc, & vouloient qu'il luy déclarât la guerre, s'il refuſoit de luy remettre le Dauphin entre les mains ; & il y a beaucoup d'apparence que les choſes en fuſſent à la fin venuës-là, ſi la mort n'eût pas prévenu le Roy. Elle fut étrange dans la maniére dont il ſe la cauſa luy-même.

Ibid.

Ce Prince au milieu de la gloire d'un Re-

gne ſignalé par tant de conquêtes, parmi les plaiſirs auſquels il s'abandonnoit avec moins de ménagement que jamais, étoit ſi vivement frappé de la deſobéiſſance de ſon fils, qu'il y penſoit ſans ceſſe, & délibéroit même s'il ne le déshériteroit pas, en faiſant reconnoître Charles ſon cadet pour ſon ſucceſſeur à la Couronne. Comme il étoit occupé de ces chagrinantes penſées, un homme de la Cour qu'il aimoit, & dont il connoiſſoit le ſincere attachement pour luy, crut être obligé de l'avertir d'un bruit qui ſe répandoit, ſçavoir qu'on en vouloit à ſa perſonne Royale, & qu'il y avoit des gens apoſtez pour l'empoiſonner.

Monſtrelet fol. 88.

Hiſtoire de Jean Chartier, &c.

Cette nouvelle le frappa ſi terriblement, qu'il tomba ſur le champ dans une eſpece de frénéſie; car on ne peut gueres donner d'autre nom à l'opiniâtreté avec laquelle il refuſa depuis de prendre aucune nourriture de la main de qui que ce fût, s'imaginant que tout ce qu'on luy préſentoit étoit empoiſonné. Il paſſa ainſi ſept ou huit jours ſans rien manger du tout, au bout deſquels ſes Médecins luy ayant fait concevoir que par la crainte de la mort, il ſe la procuroit luy-même, il ſe réſolut enfin à prendre quelque choſe; mais l'eſtomac & les boyaux s'étoient tellement reſſerrez par cette longue abſtinence, que rien ne pouvoit plus paſſer. La fiévre le prit, & la maladie s'augmenta en peu de jours de telle ſorte, qu'elle le réduiſit à l'extrémité. Il employa le peu de temps qui luy reſtoit à ſe diſpoſer à la mort par la reception des Sacremens, & à demander pardon à Dieu de ſon incontinence, qui étoit preſque l'unique vice par lequel ce grand Prince ſe fût laiſſé dominer, & qui l'avoit porté à de grands excés. Il mourut le vingt-deuxiéme de Juillet à Meun ſur Yeure en Berri dans la ſoixantiéme année de ſon âge, & dans la trente-neuviéme de ſon Regne.

An. 1461.

En repaſſant ſur toute la ſuite de la vie de ce Roy, telle qu'elle eſt rapportée par les Hiſtoriens contemporains, il me paroît que quelques-uns de nos modernes ne luy ont pas fait aſſez de juſtice. Ils nous le repréſentent comme un Prince d'un genie & d'une valeur médiocre, négligent & ſans application, toûjours occupé de ſes amours, abſolument gouverné par ſes maîtreſſes & par ſes Miniſtres, gourmandé par les Grands de ſon Etat, qui le contraignoient à leur ſacrifier ſes favoris. Comme ils ne peuvent diſconvenir des grandes choſes qui ſe firent ſous ſon Regne, ils luy en envient la gloire, en attribuant tant de ſuccés ſi heureux à la ſageſſe de ſon Conſeil, & à la valeur & à l'habileté de ſes Généraux d'armée. Il y a dans ce caractére qu'on fait de Charles VII. quelque choſe de vrai & beaucoup de faux. Il faut convenir de ſes déréglemens d'autant plus blâmables, que Marie d'Anjou ſon épouſe étoit une Princeſſe tres-accomplie, tres-aimable, d'une vertu, d'une prudence, d'une douceur, d'une modération ſinguliéres, & qui par la maniére dont elle ſe gouverna dans la rude & longue épreuve où la mirent les attachemens de ſon mari, peut ſervir de modéle aux Princeſſes qui ſe trouveroient en de pareilles conjonctures; mais il eſt faux qu'il ſe livrât abſolument à celles à qui il donnoit ſon cœur. Agnés Sorel fut la ſeule qui prit beaucoup d'aſcendant ſur ſon eſprit; & ainſi que je l'ai remarqué dans la ſuite de l'Hiſtoire, on luy doit cette juſtice, qu'elle ne ſe ſervit gueres de cet avantage, que pour le bien de l'Etat. Charles immédiatement aprés la mort du Roy ſon pere, qui l'avoit deshérité par les intrigues de la Reine Iſabeau de Baviére, paroît dans une continuelle inaction, & on ne le voit point à la tête des armées: retiré au de-là de la Loire, il ſemble n'y mener qu'une vie oiſive, & tout ſe fait ſans luy par ſes Généraux; mais ces Généraux étoient les Seigneurs de Saintrailles, la Hire, & quelques-autres, les hommes les plus ſages & les plus expérimentez du Royaume deſquels il dépendoit, & il ne pouvoit mieux faire que de ſuivre en tout leurs conſeils. Ils voyoient que le ſalut de l'Etat conſiſtoit dans la conſervation de ce Prince, & c'étoient eux qui l'éloignoient ſagement des grands périls qu'il auroit courus dans un temps, où ſon parti pouvoit à peine ſe ſoutenir contre toute la puiſſance des Anglois pour lors maîtres de la meilleure partie de la France. Mais aprés la délivrance d'Orleans, & bien plus encore aprés le Traité d'Arras, & quand ils luy virent un ſucceſſeur âgé déja de quatorze à quinze ans, alors ils luy laiſſérent ſuivre les mouvemens de ſa valeur, & travailler à ſa gloire. Alors on le vit monter luy-même à la brêche de Montereau-Fautyonne, commander en perſonne divers autres aſſauts, marcher à la tête de ſes troupes dans la conquête de la Normandie & de Guyenne, & mérites le glorieux titre de Victorieux, que l'Hiſtoire luy a donné. Les reproches d'abandonner ſes Miniſtres & de trop s'abandonner à eux, ne ſont pas beaucoup mieux fondez. On luy enleva malgré luy Giac, Beaulieu, la Trimoüille, le Préſident Louvet, Tanneguy du Châtel, & quelques-autres, dans un temps où il ne luy étoit pas encore permis d'agir en maître; & il fallut ceder tantôt à la violence du Connétable de Richemond, dont il avoit abſolument beſoin pour s'attacher le Duc de Bretagne, & tantôt à l'eſpérance de détacher le Duc de Bourgogne du parti Anglois. On auroit peut-être plus de peine à le juſtifier ſur l'exil de Jaques-Cœur, à qui il avoit de ſi grandes obligations; mais les Rois ne peuvent pas être toujours en garde contre les artifices des calomniateurs: l'innocence ſuccombe quelquefois ſous l'injuſtice, à laquelle la haine, l'ambition, l'avarice, ſçavent donner toutes les couleurs de l'équité. Quand on l'accuſe au contraire de s'être trop livré à ſes Miniſtres, on n'a pas peut-être fait réfléxion, que cette accuſation n'étoit quelquefois qu'un artifice de quelques Seigneurs &

de quelques Princes broüillons, & en particulier du Dauphin, chagrins de n'avoir pas assez de part au gouvernement, & qui n'osant pas attribuer directement au Souverain les désordres prétendus de l'Etat, en faisoient retomber l'envie sur les Ministres, qu'ils vouloient rendre odieux aux peuples. La prospérité des armes de Charles luy ayant acquis insensiblement l'autorité dont il manquoit d'abord, il mépriſa, ou réprima ces murmures que la condescendance du Prince ne fait qu'entretenir, l'expérience du commencement de son Regne luy ayant fait connoître que la disgrace d'un Ministre n'a pas plutôt satisfait les uns, qu'elle irrite les autres contre celuy qui a rempli la place du disgracié, & que la cause du déchaînement est d'ordinaire la fortune plutôt que la mauvaise conduite du favori.

La prétenduë médiocrité de genie de ce Prince pour le gouvernement, & son inapplication ne s'accordent gueres avec les grands événemens de son Regne. On a beau, par je ne sçai quelle malignité, relever son bonheur pour rabaisser son mérite, un Prince chassé de son Thrône, dépoüillé de la meilleure partie de ses Etats, traversé à tous momens par les factions des Grands de la Cour, sans argent, sans ressource pour en avoir, parvient difficilement au point de grandeur & de puissance où celuy-cy arriva, si son habileté & son application ne suppléent aux autres moyens, pour surmonter tant d'obstacles. On ne peut au moins luy refuser l'éloge d'un grand discernement, pour bien choisir les personnes qui le servoient; mais ceux qui sur le préjugé de ses amours, luy attribuent un si grand éloignement des affaires, n'ont pas veu sans doute le détail * de la conduite de ce Prince dans un ouvrage qui est à la tête de la Collection des Historiens de son Regne, & qui doit être d'autant moins suspect, qu'il fut publié aprés sa mort, & au commencement du Regne de son fils, à qui on ne faisoit pas bien sa cour par l'éloge du gouvernement de son pere.

* Imprimé par M. Godefroy.

Selon l'Auteur de cet Ecrit, ce Prince pensoit continuellement aux affaires de son Royaume, & au soulagement de son peuple. Il avoit une parfaite connoissance des qualitez de tous ceux qui étoient au service de sa personne & de son Etat; il se faisoit faire un rapport exact de toutes les requêtes qu'on luy présentoit. Il avoit une grande attention sur ceux qui gouvernoient ses Finances, en faisoit rendre un compte exact tous les ans en sa présence, & il étoit tres-difficile de le tromper. Il veilloit à l'observation de ses Ordonnances, lisoit toutes les dépêches, & n'en signoit aucune qu'il ne l'eût luë mot à mot. Ses Conseils étoient réglez, & partageoient toute sa semaine. Le Lundy, le Mardy, & le Jeudy il travailloit avec le Chancelier pour le rétablissement de la Justice, que les guerres avoient mise en un étrange désordre. Le Mercredy il conferoit avec les Maréchaux de France & les principaux Officiers de ses Armées touchant les affaire de la guerre. Ce même jour, aussi-bien que le Vendredy & le Samedy, il tenoit Conseil pour les Finances, & ne prenoit gueres qu'une partie du Jeudy pour se donner quelque relâche. Ses soins furent extrêmes pour établir & maintenir la discipline & l'ordre parmi les troupes: il en vint à bout, il y tint la main; & ce que j'en ai dit dans la suite de l'Histoire de son Regne, doit le faire regarder comme le premier auteur d'une milice bien reglée en France. Nul Prince, ou Seigneur n'auroit osé faire la moindre levée sur ses vassaux sans son consentement, & il ne le donnoit qu'aprés en avoir bien pesé les raisons, quoiqu'avant luy la licence fut excessive sur cet article. Il fit fortifier quantité de Places sur les frontiéres. Il y avoit un fonds déterminé en particulier pour l'entretien de l'artillerie; & nul de nos Rois jusqu'à luy, n'en avoit eu une si belle, ni si nombreuse. En un mot depuis tres-long-temps il n'y avoit point eu un plus grand ordre dans tout le Royaume, que celuy qu'il y établit, dés qu'il eut recouvré l'autorité dont il avoit besoin pour cet effet.

Une Apologie aussi-bien fondée que celle-là, & si conforme aux Histoires contemporaines, qui dans ce qu'elles disent en général, confirment assez un tel détail, est du devoir d'un Historien, quand il ne peut faire connoître autrement la vérité que par la réfutation du mensonge, ou en confondant la témérité de ceux, qui sur l'idée peu exacte qu'ils se forment d'abord d'un Prince, en font des portraits si peu ressemblans & si injurieux. C'est faire injustice à Charles VII. que de ne le pas regarder comme un des grands Princes qui ayent porté la Couronne de France. Les Historiens Anglois mêmes luy rendent cette justice. Ce Prince, dit un d'entre eux, fut la gloire des François, l'ornement & le restaurateur de la France. Polydorus Vergilius.

Il avoit le cœur & l'esprit également bien faits. Il étoit doux, honnête, poli, grave, libéral, mais ennemi de la profusion, sobre, réglé dans sa dépense, parlant peu, mais toûjours avec agrément, exact observateur de sa parole; & même au milieu de ses désordres, il faisoit toûjours paroître beaucoup de religion. Il aimoit ses Sujets, & les chargeoit le moins qu'il luy étoit possible. Il pardonnoit aisément, & c'étoit par inclination qu'il accordoit la grace qu'on luy demandoit quelquefois pour des criminels; mais si quelqu'un de ceux qui approchoient de sa personne étoit tombé dans quelque faute considérable, il ne le vouloit plus voir aprés le pardon accordé. Il avoit fait pour son Conseil un choix des meilleures têtes & des plus honnêtes gens du Royaume. Il déferoit beaucoup à leurs avis, & sa maniére ordinaire étoit de ne rien décider sans les avoir consultez. C'est cette conduite prudente qui donnoit lieu de dire qu'il se laissoit trop gouverner. Ibid.

gitized by Google

Il étoit d'une complexion fort ſanguine, d'un viſage beau & gracieux, d'une taille médiocre qui paroiſſoit bien proportionnée, quand il étoit en long habit; car c'étoit encore alors l'habit ordinaire de nos Rois: mais quand il étoit en habit court pour aller ou à la chaſſe, ou en campagne, il perdoit beaucoup de ſa bonne grace, parce qu'il avoit les jambes fort courtes, mal tournées, & les genoux fort gros. Ses divertiſſemens les plus ordinaires étoient le jeu des Echecs, & l'exercice de l'arbalêtre. Il ſe levoit matin, mangeoit ſeul, excepté aux Fêtes ſolemnelles, qu'il admettoit à ſa table un Seigneur du Sang & un Evêque ou un Abbé, & dés que l'on commençoit à ſervir, tous les Courtiſans ſe retiroient. Il faiſoit obſerver ſévérement les Edits contre les blaſphémateurs. Il étoit luy-même tres-exact obſervateur des Loix & des Coutumes du Royaume, qu'il regardoit comme les bornes de l'autorité Royale pour n'en pas abuſer. Il ſe ſervoit rarement de troupes étrangeres, excepté des Ecoſſois qu'il ne regardoit pas comme tels, à cauſe de l'ancienne & de l'étroite union des deux Nations. Il rendit ſedentaire le Parlement de Toulouſe, en établit un à Grenoble, & un à Bordeaux, & une Cour des Aydes en Languedoc, que Loüis XI. fit depuis réſider à Montpellier.

Author Synchronus apud Meyer.

Ce Prince fut le premier de nos Rois qui impoſa les Aydes & les Subſides. Cela ne veut pas dire qu'on n'en levât point auparavant ſur le peuple : mais ſeulement que Charles VII. fut le premier qui les impoſa de ſa pleine autorité. Car juſqu'alors les impoſitions ſe faiſoient par l'avis des Etats ou des Notables des Provinces députez à cet effet. Un ancien manuſcrit * de ce temps-là marque l'occaſion où cet uſage changea. Charles par la néceſſité de ſes affaires avoit été obligé d'affoiblir extraordinairement les monnoyes; & il retenoit pour ſon droit de *Seigneuriage* & pour les frais de la fabrication, les trois quarts d'un marc d'argent, & prenoit encore une plus groſſe traitte ſur le marc d'or. Quand il eut chaſſé les Anglois de la Normandie & de la Guyenne, il commença à travailler au Réglement des monnoyes; & ce fut alors que les Provinces qui avoient beaucoup ſouffert d'incommodité & de dommage de l'affoibliſſement des monnoyes & des fréquens changemens du prix du marc d'or & du marc d'argent, priérent ce Prince de rétablir les choſes à cet égard ſur l'ancien pied, en conſentant qu'il impoſât luy-même & par ſa ſeule autorité les Tailles & les Aydes: * ce qu'il accepta, & ſe réſerva ſeulement un droit de Seigneuriage fort modique, qui fut deſtiné au payement des Officiers de la monnoye & aux frais de la fabrication. Un ancien Regiſtre de la monnoye * dit que *oncques puis que le Roy meit les Tailles des poſſeſſions, des monnoyes ne luy chalut plus.*

Comines L. 6. chap. 7.

* Cité par le Blanc dás ſon Traité des Monnoyes de France. page 76.

* Cité par le même Auteur.

Outre le ſurnom de Victorieux qui fut donné à ce Prince, il eut encore celuy de *Bien-ſervi.* En effet, on a vû peu de Regnes porter tant de grands hommes d'Etat & de Guerre, dont il mérita les ſervices & la fidélité par ſes bienfaits, & par cette bonté naturelle qui luy gagnoit le cœur de tous ceux qui l'approchoient. Il n'eût rien manqué au bonheur de ſon Regne, depuis qu'il eut chaſſé les Anglois de Normandie & de Guyenne, ſi la conduite du Dauphin n'eût été pour luy un ſujet continuel de chagrins & d'inquiétudes qui luy cauſérent enfin la mort. Son eſprit juſqu'alors à l'épreuve des plus grandes traverſes, ſe laiſſa miner & affoiblir par la triſteſſe. Cette circonſtance augmenta la compaſſion & la douleur de ſes Sujets qui l'aimoient tendrement, & dont les larmes & les regrets ne furent pas la moins belle partie de ſon éloge.

Il unit à la Couronne, ainſi que je l'ai marqué dans ſon Hiſtoire, le Comté de Comminge, & acheta du Duc & de la Ducheſſe de Saxe leurs droits ſur le Duché de Luxembourg & les Comtez de Chiny & de la Roche en Ardennes, que Loüis XI. ſon ſucceſſeur tranſporta depuis à Philippe le Bon Duc de Bourgogne, ſans parler de pluſieurs groſſes Seigneuries que Jean l'Archevêque Seigneur de Partenay luy vendit.

* M. de Sulli dans ſes Mémoires T. 2. pag. 687. prétend que ce fut François I. qui introduiſit la pratique de ne plus requérir le conſentement des peuples; mais c'eſt; que cette pratique varia ſelon les conjonctures, & ſuivant que les Princes avoient plus ou moins d'autorité. Threſor des Chartres de Sainte-Marthe. Mémorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté P fol. 104. v°.

C'eſt de ſon temps que l'on commença à frapper des Medaillons à l'honneur de nos Rois. On n'y mettoit point encore leurs têtes, & ce ne fut que ſous Charles VIII. que ce ſecond uſage commença. Ce n'étoient que des inſcriptions fort longues, peu élegantes, & nullement dans le goût de l'antique qu'on n'avoit pas encore alors en France. J'en mettrai icy deux qui ſont en or & en argent au Medaillé du Roy; elles ſont fort grandes, & les inſcriptions ſont miſes en rond dans pluſieurs cercles.

PREMIERE MEDAILLE.

Il y a dans le centre un K gothique qui eſt la prémiere lettre de *Karolus.* Ce K eſt couronné d'une Couronne fleur-de-lyſée & perlée accompagnée de fleurs-de-lys qui ſont comme quatre colomnes, deux colomnes de chaque côté, & deux autres fleurs-de-lys au pied du K.

L'inſcription eſt latine & en caracteres gothiques. *Regna patris poſſidens in paccque lilia tenens, hoſtibus fugatis vivas Rex Septime regnans Carole ferox rebellibus, ſubditis aquus, erga ſuos juſtus, in hoſtes fortis & verax.*

Au revers dans le centre eſt l'Ecu de France ſurmonté d'une Couronne comme celle de l'autre côté; deux branches de Rozier enferment l'Ecu, & autour de ce revers l'inſcription continuë ainſi,

Ferro pacem quaſitam juſtitiâ magnâ conſervans, Chriſto devotus milites diſciplinâ coërcens, in avum regnes, hos inſignes peragens actus tempora de licteris hic & retrò reſpice ſcies.

Les paroles les plus remarquables de cette inſcription, ſont *hoſtibus fugatis*, qui marquent que cette Médaille fut frappée aprés la con-

Digitized by Google

quête de la Normandie & de la Guyenne, & A celles-cy *milites disciplina coërcens*, qui font alluſion à la réforme & à l'ordre que ce Prince mit dans les troupes par l'inſtitution des Compagnies d'Ordonnances, & des Francs-Archers.

Mais l'époque préciſe de cette Médaille eſt expreſſément marquée dans ces derniéres paroles *tEMpora de LICterIs hIC & retrò reſpICe sCIes.*

Ces derniéres paroles contiennent un Chro- B nographe, qui eſt une invention de ce ſiecle-là, pour marquer l'époque des événemens, & qui devint depuis fort à la mode, ſur-tout en France, aux Pays-Bas & en Allemagne. Il faut pour y découvrir cette époque, prendre toutes les lettres qui marquent les nombres ſimples du chifre Romain. l'I, l'V, l'X, l'L, le C & l'M. Toutes ces lettres raſſemblées dans les paroles dont il s'agit, font le nombre de 1455. C'eſt-à-dire, que cette Médaille fut frappée C quelque temps aprés la réduction de la Normandie, & aprés la prémiere & la ſeconde réduction de la Guyenne qui fut ſans retour. Celuy qui fit cette inſcription ayant beſoin d'un C qui luy manquoit pour ſon chronographe, mit *liCteris* pour *litteris*.

Voicy donc ce que ſignifient ces derniéres paroles qu'on n'entendroit point ſans avoir l'idée du chronographe. *Tempora de licteris hic & retrò reſpice ſcies.* Si vous voulez ſçavoir le D temps (où cette Médaille a été faite) *ſcies*, vous le ſçaurez par les lettres en regardant icy *hic*, & vous le ſçaurez encore en regardant derriere *& retrò*, c'eſt-à-dire, l'inſcription qui eſt de l'autre côté. Et en effet en faiſant le même aſſemblage des lettres de cette inſcription qui ſervent au chifre Romain, on trouvera encore l'époque de l'année 1455. comme le verront ceux qui voudront s'en donner la peine.

SECONDE MEDAILLE.

L'autre Médaille eſt d'or, fort grande & fort épaiſſe; dans le centre d'un côté eſt l'Ecu de France couronné entre deux branches de Rozier. L'époque eſt marquée de la même maniére; autour de l'Ecu on lit ce Quatrain.

Quand je fus fait ſans difference,
Au puiſſant Roy ami de Dieu
On obéïſſoit par tout en France,
Fors à Calais qui eſt fort lieu.

Au revers dans le centre eſt le K prémiere lettre de Karolus. Il y a trois banderoles dans le champ inſcrites toutes trois de ces mots *deſiré ſuis*, & cet autre Quatrain eſt autour du K.

D'or fin ſuis extrait de ducats
Et fut fait peſant VIII. carats
En l'an que verras moi tournant
Les lettres de nombre prenant,

C'eſt-à-dire, qu'en tournant la médaille, & en liſant le premier Quatrain qui eſt de l'autre côté; & en prenant les lettres qui marquent les nombres ou chifres Romains, on trouvera l'année qu'elle a été frappée, & qui fut l'an 1452. peu de temps aprés que les Anglois furent chaſſez pour la prémiere fois de la Guyenne en 1451. Ainſi cette médaille fut frappée trois ans avant l'autre, qui ne le fut qu'aprés que les mêmes Anglois furent obligez de quitter une ſeconde fois la Guyenne & pour toûjours.

Je croy que c'eſt-là la prémiere médaille où l'époque ait été marquée de cette maniére par un Chronographe; & cette circonſtance eſt un des endroits par où elle eſt remarquable.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS XI.

LOUIS XI. à ſon avénement à la Couronne, trouva la France dans une ſituation toute différente de celle où elle étoit, lorſque Charles VII. ſon pere monta ſur le Trône. Au commencement du dernier Regne, l'Angleterre étoit au plus haut point de puiſſance qu'elle eut jamais été; & celle de la France, comme aneantie, ſuccomboit de toutes parts. Non ſeulement ce n'étoit plus cet équilibre qui s'étoit ſi long-temps conſervé entre ces deux belliqueuſes Nations, & que la ſageſſe de Charles V. avoit entiérement rétabli, malgré les malheurs du Roy Jean ſon prédéceſſeur & les grandes victoires d'Edoüard III. mais même les Anglois regardoient la France comme un Royaume aſſujetti, dont les interêts étoient devenus communs avec les leurs, & traitoient de rebelles, les Provinces qui refuſoient de ſe ſoumettre à leur domination. Le Duc de Bourgogne quoique Vaſſal de la Couronne, & Prince de la Maiſon Royale, en étoit le plus irréconciliable ennemi : & quand il eut enfin accordé la paix à ſon Souverain, il ſe maintint encore long-temps en poſſeſſion de le gourmander, & de luy faire la loy en toutes rencontres, perſuadé qu'il en étoit toûjours extrêmement redouté.

Depuis l'an 1453. ſept ans avant la mort de Charles VII. les choſes avoient entiérement changé de face. Les Anglois chaſſez de tout le Royaume, excepté d'un coin de la Picardie, où ils pouvoient à peine ſe maintenir, n'oſoient plus rien entreprendre. On alloit porter la guerre juſque dans leur Iſle; elle fut à ſon tour déſolée par les guerres civiles, & Henri VI. Roy d'Angleterre qui s'étoit fait couronner Roy de France dans la Cathedrale de Paris, ſe vit luy-même détrôné par Edoüard Comte de la Marche & Duc d'York, qui prit le nom de Roy, & fut reconnu comme tel par le Parlement d'Angleterre environ trois ſemaines avant la mort de Charles VII. Le Duc de Bourgogne ſe contenoit, & demeuroit dans ſon devoir, n'oſant plus en ſortir. Il n'y avoit plus de factions dans le Royaume, & tout y étoit parfaitement ſoumis. Pour ce qui eſt de l'Italie, de l'Eſpagne, de l'Allemagne, & de l'Ecoſſe, les affaires y étoient par rapport à la France comme depuis long-temps. La Maiſon d'Anjou faiſoit toûjours d'inutiles efforts ſur le Royaume de Naples; celle d'Orleans attendoit quelque occaſion favorable de faire valoir ſes droits ſur le Duché de Milan : les anciennes alliances ſubſiſtoient avec l'Ecoſſe & la Caſtille, & on n'avoit rien à démêler avec l'Empereur, ni avec les Princes Allemans.

C'étoit-là l'état où la France ſe trouvoit, lorſque la mort de Charles VII. arriva. Loüis en reçut la nouvelle le jour même à Genep en Brabant de la part de Charles d'Anjou Comte du Maine, par trois couriers qui luy furent dépêchez, & qui durent faire une extrême diligence, vû la grande diſtance qu'il y a du Berri en Brabant. Si nous en croyons l'Hiſtorien de Flandre, Loüis, tout habile qu'il étoit dans l'art de diſſimuler, n'eut pas ſoin de ſauver les apparences en cette occaſion, & on s'apperçut qu'il avoit moins de douleur de la mort de ſon pere, que de joye d'être Roy. Le Duc de Bourgogne qui étoit alors à Hédin, vint le joindre à Aveſnes où l'on fit un magnifique Service pour le feu Roy en préſence de pluſieurs Princes & Seigneurs qui s'y étoient rendus de France, pour faire leur Cour au nouveau Maître. Ce fut avec tant d'empreſſement, qu'on ne penſoit pas ſeulement aux funerailles du Roy mort : c'eſt ce qui donna lieu à Tanneguy du Chatel de ſe diſtinguer bien glorieuſement par ſa reconnoiſſance envers un Prince, à qui luy & ſa famille avoient beaucoup d'obligation. Il ſe chargea luy-même du ſoin des frais de la cérémonie funébre, qui luy coûta plus de cinquante mille livres; & quelque temps aprés il ſe retira en Bretagne auprés du Duc dont il étoit Sujet.

Loüis ſans différer davantage, alla ſe faire couronner à Reims, où le Duc de Bourgogne l'accompagna avec une nombreuſe & magnifique ſuite de la plus belle Nobleſſe de tous ſes Etats. Il fut ſacré le quinziéme jour d'Août,

Monſtrelet vol. 3. fol. 88.

Meyer L. 16.

Argentré Hiſtoire de Bretagne.

Dans les preuves de la nouvelle Hiſtoire de Bretagne T. 1.

An. 1461.

& voulut avant son Sacre être fait Chevalier de la main de ce Prince, qui aprés la cérémonie du Couronnement, luy fit hommage de son Duché de Bourgogne, aussi-bien que de ses Comtez de Flandre & d'Artois, & l'assûra de son parfait attachement.

Le Duc de Bourgogne n'avoit point fait d'hommage sous le Regne de Charles VII. parce qu'il avoit toûjours été en guerre avec ce Prince jusqu'au Traité d'Arras, & que par un des articles de ce Traité, il avoit été dit qu'il n'en feroit point du vivant du Roy; & ce fut-là sans doute un des points que le Roy dût avoir le plus de peine à passer; parce qu'il donnoit atteinte aux droits les plus essentiels de la Souveraineté. Loüis ne fut pas plutôt couronné qu'il s'en remit en possession; & il exigea l'hommage du Duc de Bourgogne. Ce Prince le fit de bonne grace, & ajouta même à la formule ordinaire, certaines choses qu'on n'avoit point coûtume d'y mettre, & cela pour marquer son sincére dévoüement au Roy. Il étoit conçu en ces termes:

Manuscrit de la Bibliotheque de M. Rousseau Auditeur des Comtes.

» Mon tres-redouté Seigneur, je vous fais » hommage présentement de la Duché de Bourgogne, des Comtez de Flandre & d'Artois, & » de tous les Pays que je tiens de la noble Couronne de France; & vous tiens à Seigneur, & » vous en promets obéïssance & service; & non » pas seulement de celles que je tiens de vous, » mais de tous mes autres Pays que je ne tiens » point de vous, & autant de Seigneurs & nobles hommes, de gens de guerre & d'autres » qui y sont que j'en pourrai traire; je vous promets faire service avec mon corps tant que je » vivrai avec aussi tout qu'anque je pourrai finer d'or & d'argent.

Peu de jours aprés le Roy fit son entrée à Paris, ayant toûjours avec luy le Duc de Bourgogne. Les Parisiens n'épargnérent rien, pour faire paroître leur joye par les Spectacles, par les ornemens dont toutes les ruës étoient parées, par les richesses de leurs habits, par les acclamations, & par tout ce qui pouvoit contribuer à la célébrité d'une fête de cette nature selon le goût de ce temps-là. Tout le monde étoit en suspens, & la Cour principalement étoit attentive à toutes les démarches du nouveau Prince, qui commençoit alors sa trente-neuviéme année.

On le connoissoit dés ce temps-là pour un homme caché, soupçonneux, défiant, artificieux, intereſſé, vindicatif; & qui trouvant d'ailleurs dans le fond de son esprit qu'il avoit excellent, dequoy se passer des lumiéres d'autruy, ne laissoit guéres de ces voyes ouvertes, par où les Courtisans trouvent d'ordinaire moyen de s'insinuer dans les bonnes graces du Prince. Tous ceux qui avoient été en faveur sous le dernier Regne appréhendoient, non sans raison, qu'il ne les rendît responsables de la conduite que le feu Roy avoit tenuë à son égard; & le Duc de Bourgogne, soit à leur priere, soit de luy-même, donnoit à ce Prince sur cet article des conseils fort sages. Il luy conseilloit d'oublier tout le passé, de penser qu'il n'étoit plus Dauphin, mais Roy; qu'en cette qualité ceux qui l'avoient le plus desservi, luy seroient le plus attachez: qu'il étoit trop heureux, aprés tout ce qui s'étoit passé, d'entrer sans aucune contradiction en possession de la Couronne & d'un Royaume paisible & parfaitement soumis: qu'il falloit sur-tout qu'il en usât bien envers le Prince Charles son cadet, & qu'il fit semblant d'ignorer le dessein que le feu Roy avoit eu, de faire tomber la Couronne sur la tête de ce jeune Prince; qu'une autre conduite feroit une infinité de mécontens qui pourroient exciter des troubles dans son Royaume, malheur qu'il devoit prévenir par toutes sortes de moyens.

Guguin in Ludovico XI.

Loüis écouta ces avis avec beaucoup de docilité en apparence, & ne les suivit neanmoins que sur l'article de son frere: car sans attendre même que le Duc de Bourgogne fût retourné dans ses Etats, il fit quantité de changemens à la Cour & dans le Parlement contre la coûtume de ses prédécesseurs, qui confirmoient ordinairement les anciens Officiers. Le Chancelier Guillaume Juvenal des Ursins fut dépoſé, & Pierre de Morvillier fut mis en sa place; Jean de Buëil Comte de Sancerre Amiral de France, André de Laval dit le Maréchal de Loheac, le Prevôt de Paris, plusieurs Maîtres des Requêtes, Conseillers du Parlement, Maîtres des Comptes, Secrétaires, & quantité d'autres furent dépoüillez de leurs Charges. Il fit sur-tout paroître son ressentiment envers Antoine de Chabannes Comte de Dammartin, qui avoit été envoyé par le feu Roy six ans auparavant pour l'arrêter. Il luy fit faire son procés, & ce Seigneur fut condamné à la mort, & tous ses biens confisquez. Mais il luy fit grace de la vie, & se contenta de le faire mettre à la Bastille, d'où il s'échapa quelques années aprés.

Chronique scandaleuse.

Monstrelet

Ensuite de ces changemens que le Roy fit de hauteur, & sans consulter personne, luy & le Duc de Bourgogne prirent congé l'un de l'autre avec de grands témoignages d'amitié peu sinceres des deux côtez. Le Duc demeura encore quelques jours à Paris, & le Roy s'en alla à Amboise voir la Reine sa mere qui s'y étoit retirée; Il traita avec elle pour son doüaire qu'il luy assigna quelques jours aprés sur le Comté de Xaintonge, sur le Gouvernement de la Rochelle, de Chinon, de Pésenas, & sur quelques autres Terres. De-là il alla à Tours, où il fit venir Charles son frere qu'il reçut bien, & à qui il donna pour son appanage le Duché de Berri.

Annales de France.

Etant encore à Tours, il affecta de se faire réputation de clemence, en pardonnant au Duc d'Alençon prisonnier au Château de Loches, pour la conspiration qu'il avoit faite avec les Anglois contre l'Etat, de laquelle j'ay parlé dans l'Histoire du Regne précédent. Il luy donna une entiére abolition, le rétablit dans tous ses biens, & se réserva seulement le pouvoir de mettre dans Verneüil, dans

Procés Manuscrit du Duc d'Alençon publié par M. du Puy.

Domfront, & dans Sainte Susanne des garnisons & des Commandans tels qu'il jugeroit à propos. Il voulut aussi avoir la tutelle des enfans du Duc, & les faire élever auprés de sa personne, & il luy fit promettre qu'il ne les marieroit que de son consentement. Le plaisir de défaire ce que son prédécesseur avoit fait, eut en cela plus de part que la politique; & il se repentit fort quelque temps aprés de la grace qu'il avoit accordée à ce Prince broüillon, le plus dangereux esprit qui fût alors dans le Royaume.

Loüis n'ignoroit pas de quelle importance il étoit pour luy de s'assurer des Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Il formoit déja le dessein d'abattre la puissance de ces deux redoutables Vassaux : mais il n'étoit pas encore temps d'y travailler. Il connoissoit parfaitement le caractére du Duc de Bourgogne qui étoit naturellement bon, & que son âge déja avancé portoit à la paix & au repos. Les obligations qu'il avoit à ce Duc devoient donner aux plaisirs qu'il luy feroit, un beau dehors de reconnoissance, sans faire soupçonner qu'il le craignît. Le Comte de Charolois fils du Duc étant venu à Tours, non seulement Loüis le reçut avec toute la distinction &

Monstrelet fol. 91.

tous les honneurs que sa naissance méritoit; mais encore il le fit son Lieutenant Général en Normandie, & luy assigna en cette qualité trente-six mille livres de pension. Il ne pouvoit rien faire de plus agréable au Duc de Bourgogne, ni donner au jeune Prince une plus specieuse marque de la confiance qu'il vouloit paroître avoir en luy : mais en même-temps qu'il imposoit au Duc de Bourgogne par ces belles apparences, il confirmoit secrétement l'alliance que son prédécesseur avoit faite avec les Liégeois ennemis irréconciliables de la Maison de Bourgogne, depuis les grands démêlez qu'ils avoient eus avec le feu Duc Jean de Bourgogne; & il renouvella cette alliance contre la parole expresse qu'il avoit donnée au Duc un mois ou deux auparavant, de ne le pas faire, & de prendre même son parti contre eux.

Historien Anonyme contemporain cité par Meyer. L. 16.

Acte de l'hommage du Duc de Berri au 2. T. de la nouvelle Histoire de Bretagne.

Pour ce qui est de François II. Duc de Bretagne, il voulut aussi le connoître par luy-même, & luy faire faire sans delai l'hommage qu'il luy devoit. Le Duc vint à Tours pour ce sujet, & fit son hommage; mais le Roy qui, quelque mine qu'il fit, se défioit plus du Comte de Charolois, qu'il ne l'aimoit, ne jugea pas

Mémoires d'Olivier de la Marche L. 1. ch. 34.

à propos que ces deux Princes se trouvassent ensemble à sa Cour, & congédia le Comte avant l'arrivée du Duc. Ensuite il alla en pélerinage à Saint Sauveur de Rhedon en Bretagne; car ce Prince affecta toûjours de paroître devot. Le Duc vint l'y recevoir : il ne manqua à rien de ce qu'il devoit à son Souverain, & il luy rendit tous les honneurs qui luy étoient dus.

Annales de France.

Monstrelet fol. 91.

Ce fut vers ce même temps-là que le Roy apprit la mort de Poton de Saintrailles qu'il auroit plus regretté, si ce Seigneur avoit été moins aimé du Roy son pere. Ce n'est pas trop loüer ce grand homme que de dire qu'il fut un de ceux qui eurent le plus de part au rétablissement de l'Etat. Sa prudence & sa valeur furent les plus grandes ressources de Charles VII. lorsqu'étant encore Dauphin il vit son propre pere, sa propre mere & toute la faction Angloise conspirer à sa perte. Saintrailles fut ou le Chef, ou un des principaux Chefs du parti qui se déclara pour ce Prince, & il le soutint autant par ses conseils que par son épée. Il ne se fit gueres d'entreprises considérables, ni de négociations importantes dans tout ce Regne, où il n'eût part. Il fut grand Ecuyer, Maréchal de France, & mourut Senéchal du Bourdelois.

Annotations sur l'Hist. de Charles VII. pag. 703.

La fermeté du Roy & l'autorité qu'il se donnoit dés le commencement de son Regne, n'empêchérent pas qu'il ne s'émût une grosse sédition à Reims. Il avoit donné de belles paroles aux Bourgeois de cette Ville, lorsqu'il alla s'y faire couronner, & leur avoit fait espérer la diminution des Impôts. Quand ils virent qu'au renouvellement des Baux pour les Fermes des Gabelles, les choses demeuroient sur le même pied, ils se révoltérent contre les Collecteurs, en tuérent quelques uns, se saisirent de leurs Regîstres, & les brûlérent au milieu des ruës. Le Roy en apprit la nouvelle durant son voyage de Touraine. Il envoya ordre aussi-tôt au Seigneur de Moy * d'assembler ses troupes, pour aller châtier ces rebelles, & il l'exécuta avec beaucoup de conduite. Car pendant qu'il faisoit venir des soldats de divers quartiers, il en fit entrer un bon nombre dans Reims déguisez les uns en payſans & les autres en Marchands; ceux-cy dés qu'il parut à la veuë de Reims, se saisirent des principaux postes de la Ville, & y introduisirent l'armée sans coup férir. On arrêta quatre-vingt Bourgeois des plus coupables, à qui le Roy voulant faire un exemple pour contenir les autres Villes, ordonna qu'on tranchât la tête. Cette punition eut son effet, & nulle autre Ville n'osa branler.

Monstrelet fol. 91.

* Colart de Moy.

Cependant cette même année 1461. il se traitoit à Rome une autre affaire, qu'on y regardoit comme tres-importante, & qui l'étoit en effet, soit par rapport au Pape, soit par rapport à la France. Il s'agissoit de l'abolition de la fameuse Pragmatique Sanction faite par le Concile de Basle, & reçuë en France en 1438. par l'Assemblée du Clergé tenuë à Bourges en présence du Roy Charles VII. & de Loüis alors Dauphin, & qui fut suivie depuis dans le Royaume.

Ann. 1461.

J'ay fait dans l'Histoire du Regne précédent le détail des principaux points qu'elle contenoit. J'ay raconté la maniére dont le Pape Pie II. en parla dans l'Assemblée de Mantoüe. J'ajoûterai seulement touchant ce dernier article, que ce discours ayant été vû à Paris, le Procureur Général Dauvet en 1460. fit une protestation contre tout ce qui avoit été fait & dit par le Pape, & déclara qu'il se soumettoit

Pithou de la Pragm. Sanct. & des Concordats.

soumettoit à cet égard au jugement du Concile universel.

Epist. Ludov. ad Pium. II. relata in Concil. Lateran. V. Sess 4.

Ce même Pape ayant appris la mort de Charles VII. résolut de faire incessamment une nouvelle tentative auprés de son successeur. Il la fit avec d'autant plus de confiance, qu'il avoit eu promesse de ce Prince avant qu'il fût Roy, que dés qu'il le seroit, il aboliroit cette pragmatique, & il s'étoit servi de Jean Joffredi Evêque d'Arras pour tirer cette parole du Roy.

Pithou loc. cit. Monstrelet fol. 99.

Ce Prélat étoit Franc-Contois de nation. Son esprit, le grand talent qu'il avoit pour les négociations, & une ambition démesurée suppléerent à la bassesse de sa naissance, pour l'élever aux dignitez de l'Eglise les plus relevées; & comme c'étoit par son moyen que le Pape avoit déja traité avec ce Prince, lorsqu'il étoit encore Dauphin touchant l'affaire dont il s'agissoit, il le chargea d'achever ce qu'il avoit si bien commencé, & luy promit, s'il en venoit à bout, le chapeau de Cardinal, que le Roy & le Duc de Bourgogne demandoient déja pour luy.

Gobellinus l. 6.

L'Evêque d'Arras ne manqua pas une si belle occasion qui se présentoit de parvenir au comble de ses vœux. Le Pape le fit son Légat pour complimenter le Roy sur son avenement à la Couronne, & pour le sommer de sa parole touchant la Pragmatique, & l'engager à entreprendre la guerre contre le Turc. Le Prélat s'acquita parfaitement de sa commission sur l'article de la Pragmatique. Le Roy s'engagea de nouveau à la casser, en écrivit au Pape, & luy promit de surmonter tous les obstacles, qu'il prévoyoit que l'Université & le Parlement y apporteroient.

L'Evêque d'Arras fut chargé de porter luy-même cette nouvelle à Pie II. Il avoit fait espérer au Roy en partant d'obtenir deux choses de la Cour de Rome, en reconnoissance de la démarche importante qu'il luy faisoit faire.

Monstrelet loc. cit.

La premiere, que le Pape renonceroit à la protection qu'il donnoit à Ferdinand d'Arragon pour le Royaume de Naples contre la Maison d'Anjou; & la seconde qu'il rétabliroit un Légat François dans le Royaume pour la nomination des Bénéfices; afin que l'argent n'en sortît point. L'Evêque apprit en chemin que le Pape tres-satisfait des services qu'il luy avoit rendus à la Cour de France, avoit prévenu son arrivée à Rome pour luy en marquer sa reconnoissance, & l'avoit nommé Cardinal. Il en fut si transporté de joye, qu'oubliant les interêts du Roy, & ne pensant qu'aux siens, il mit entre les mains du Pape l'Acte qui cassoit la Pragmatique, avant que d'avoir tiré aucune parole de luy touchant l'article du Royaume de Naples, & sur la nomination d'un Légat François.

Non seulement le Pape fut fort satisfait de la conclusion de cette affaire; mais encore le peuple Romain y prit part. On en fit des réjoüissances publiques. La Charte de la Pragmatique fut traînée par la populace dans les ruës de Rome, comme pour célébrer cette nouvelle victoire du Saint Siége sur le Concile de Basle; & un des éloges que les Romains mirent dans l'Epitaphe de Pie II. aprés sa mort, fut d'avoir aboli la Pragmatique Sanction en France. Le Pape pour en marquer sa reconnoissance au Roy, bénit une épée la nuit de Noël, & la luy fit présenter depuis avec beaucoup de cérémonie dans un fourreau enrichi de pierreries. C'est tout le fruit que le Roy en retira. Il en fut tres-chagrin; & comme il se piquoit de la plus raffinée politique, ce qui luy fut le plus sensible, fut de voir qu'il avoit été dupé. Il disgracia le Cardinal d'Arras, qui eut encore du Pape pour sa récompense le riche Evêché d'Alby; mais cet homme ambitieux moins satisfait d'un si beau présent, que choqué du refus qu'on luy fit d'y joindre l'Archevêché de Besançon, se dépita, revint en France, trouva moyen de se bien remettre dans l'esprit du Roy, & se vengea de la Cour de Rome, en la traversant à toute occasion en celle de France.

Monstrelet loc. cit.

Au reste nonobstant le triomphe des Romains, la Pragmatique Sanction continua à servir de regle dans le Royaume pour la plûpart des points qu'elle contenoit. Le Parlement fit là-dessus de fortes remontrances au Roy. Ce Prince fit luy-même dans la suite de nouvelles Ordonnances touchant les réserves & les Expectatives qui étoient presque l'unique avantage que l'abolition de la Pragmatique avoit rendu au Pape; & jusqu'au temps du Concordat de François I. avec Leon X. la Cour de Rome n'eut jamais la satisfaction qu'elle souhaittoit à cet égard.

T. 2. des Preuves de l'Eglise Gallicane.

Registres du Parlement des Regnes suivans.

L'autorité que le Roy s'étoit donnée dans son Royaume & la tranquilité qui y regnoit par la soumission des peuples & des Grands, le mettoient en état de secourir ses voisins, quand il voudroit prendre en main leurs interêts, de se rendre l'arbitre de leurs differents, & de retirer ce qui avoit été engagé de son domaine sous les précédens Regnes. Ce fut en effet à quoy il s'occupa durant tout le temps que dura ce calme.

Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre eut recours à luy dans l'extrémité des malheurs où elle & son mari étoient tombez. J'ai déja dit que peu de temps avant la mort du Roy Charles VII. Edouard Comte de la Marche Chef de la Maison d'Yorck s'étoit emparé de la Couronne d'Angleterre, aprés la défaite du Roy Henri VI. à la sanglante bataille de Fariburge, où il demeura trente mille hommes sur la place. Le parti de la Maison de Lancastre fut tellement abbatu par cette défaite, que personne n'osoit paroître pour le relever. Le Roy & la Reine se sauvérent en Ecosse, & le Duc de Sommerset qui gouvernoit tout sous eux, se refugia en France, ne sçachant pas encore la mort de Charles VII. car ce Prince, même avant cette defaite avoit envoyé ordre dans tous les Ports de France, de recevoir tous les Anglois du parti du Roy

Chron. Scandalos.

& de la Reine, quoiqu'il y eût toûjours guerre entre les deux Nations.

Charles étant mort ſur ces entrefaites, ſes ordres ne furent plus obſervez. Le Duc de Sommerſet fut arrêté & conduit au nouveau Roy, qui luy accorda toutefois la liberté à la priere du Comte de Charolois. Ce Comte n'aimoit pas Edoüard, & étoit ami de Henri, quoique le Duc de Bourgogne ſon pere fût dans les interêts de la Maiſon d'York contre celle de Lancaſtre. Le Duc de Sommerſet étant mis en liberté, eut permiſſion de ſe retirer à Bruges.

Le Roy d'Ecoſſe ayant promis à Henri de le ſoutenir contre Edoüard, la Reine d'Angleterre, dont l'eſprit maſle ſe ſoutint toûjours dans ſes plus grandes diſgraces, paſſa en France, pour y ſolliciter du ſecours. Tout ce qu'elle put faire, fut d'obtenir du Roy deux mille hommes ſous la conduite de Pierre de Brézé Sénechal de Normandie, avec lequel elle retourna en Angleterre. On étoit ſi prévenu dans le monde de la haine que le Roy conſervoit contre les favoris du feu Roy ſon pere, qu'on crut que ſon deſſein en envoyant Brézé avec ſi peu de troupes, étoit de le faire périr. Peu s'en fallut en effet que cela n'arrivât; car Henri ayant encore été défait, les François qui s'étoient emparez de quelques Forts en Angleterre, furent ſi vivement pouſſez par le Comte de Varvik, que pluſieurs furent tuez & les autres avec Brézé furent contraints de racheter leur vie & leur retour en France par la reddition des Places dont ils s'étoient emparez. La Reine fut de nouveau obligée de repaſſer la mer avec ſon fils Edoüard Prince de Galles encore enfant. Henri ſe ſauva dans la Principauté de Galles, & en étant revenu déguiſé en Angleterre pour ranimer ſon parti, il fut découvert, arrêté & mis dans la Tour de Londres. La Reine ayant abordé à l'Ecluſe, paſſa chez ſon pere René Roy de Sicile Duc d'Anjou & de Lorraine, & ſollicita le Roy de France de prendre ſa protection; mais elle n'en obtint qu'un prêt de vingt mille livres, & à des conditions bien dures. Car elle engageoit au nom du Roy ſon mari la Ville & le Château de Calais pour cette ſomme. Par ce Traité, ſi-tôt que Henri auroit rétabli ſes affaires, Gaſpard Comte de Pembroc, ou Jean de Foix Comte de Candale devoit être fait Gouverneur de cette Place, pour la remettre un an aprés ſous la puiſſance du Roy de France, ſuppoſé que les vingt-mille livres n'euſſent pas été renduës; & en ce cas le Roy en donnant de nouveau quarante mille écus, en demeureroit en poſſeſſion. C'eût été là un grand coup pour la France, & le chef-d'œuvre de la politique de Loüis XI. mais il auroit fallu pour l'exécution que Henri fût venu à bout de ſon adverſaire: ce qui n'arriva pas; & alors il eût apparemment délibéré, s'il auroit dû payer ſi cher l'appuy de la France; mais quoiqu'il arrivât, Loüis ne perdoit rien à ce marché. En attendant il avoit d'autres affaires en tête, où ſon argent & ſes troupes luy étoient neceſſaires du côté des Pyrenées.

An. 1462.

Monſtrelet fol. 95.

Du Tillet Recueil des Traitez &c.

Charles III. Roy de Navarre n'avoit laiſſé qu'une fille unique, nommée Blanche, qui fut mariée à Jean II. Roy d'Arragon. Il fut arrêté dans le Contrat de mariage, que ſi Jean ſurvivoit à ſa femme, il auroit ſa vie durant le gouvenement du Royaume de Navarre. Le cas arriva: Blanche mourut avant ſon mari, laiſſant un fils âgé de vingt ans, nommé Charles, qui portoit le titre de Prince de Viane affecté aux fils aînez des Rois de Navarre. Le Roy d'Arragon quelque temps aprés épouſa en ſecondes noces Jeanne fille de Dom Henriques Amiral de Caſtille, dont il eut un fils nommé Ferdinand.

Le Prince de Viane jeune homme plein d'eſprit, de courage, & d'ambition, prétendit que ſon pere par ſon ſecond mariage avoit perdu ſon droit à l'uſufruit du Royaume de Navarre, & réſolut de s'en mettre en poſſeſſion. Les Navarrois ſe déclarérent pour luy, auſſi-bien que les Catalans. Henri IV. Roy de Caſtille prit pareillement le parti du jeune Prince. La guerre civile s'alluma; mais le Prince de Viane perdit une bataille, où il fut fait priſonnier. Il fut enſuite délivré ſur les preſſantes inſtances des Navarrois, que le Roy d'Arragon vouloit ménager. Son malheur ne le rendit pas plus ſoumis à ſon pere: il traita de nouveau ſecrétement avec le Roy de Caſtille. Ses intrigues furent découvertes. Il fut encore arrêté, & puis relâché ſur les nouvelles menaces que les Navarrois & les Catalans firent de ſe révolter. Enfin Jeanne Reine d'Arragon ſçeut profiter de l'indocilité de ce Prince pour l'avantage de ſon fils Ferdinand, à qui elle eut toûjours en veuë de faire tomber les Couronnes d'Arragon & de Navarre au préjudice du Prince de Viane. Le bruit courut qu'elle corrompit le Medecin de ce Prince, & qu'elle ſe ſervit de luy pour l'empoiſonner. Le Roy d'Arragon ayant perdu la tendreſſe & les ſentimens de pere pour un fils qui le vouloit déthrôner, ne put, on ne voulut pas croire la Reine coupable de ce crime. Mais les Navarrois & les Catalans avec le Roy de Caſtille ſe chargérent du ſoin de la vengeance. Ils vinrent inveſtir la Reine & Ferdinand ſon fils dans Gironne, & battirent la Place avec une extrême fureur. Le Roy d'Arragon prévoyant cette conſpiration, avoit eu recours au Roy de France, & avoit fait un Traité d'alliance avec luy à Sauveterre, où les Agens des deux Rois s'étoient rendus.

Mariana l. 23.

An. 1462. Recueil de Traitez par Leonard.

Loüis profita du beſoin qu'on avoit de luy. Il demanda des aſſeurances pour les dépenſes qu'il luy faudroit faire au ſujet du ſecours. Le Roy d'Arragon luy engagea le Rouſſillon & la Cerdagne pour trois cens mille écus d'or. Par ce Traité ils devoient ſe déclarer l'un pour l'autre contre tous. Le Roy exceptoit les Rois de Caſtille & d'Ecoſſe, & René d'Anjou Roy de Sicile. Le Roy d'Arragon exceptoit de ſon

côté le Roy de Portugal, Ferdinand d'Arragon Roy de Sicile, & François Sforce Duc de Milan. Jaques d'Armagnac Duc de Nemours fut chargé de conduire le ſecours de France; il ſe joignit à l'armée d'Arragon, qui arriva le plus à propos du monde. Car les Catalans & les Navarrois ayant forcé la Ville, aſſiégeoient la Reine & ſon fils dans le vieux Château où ils s'étoient ſauvez. Les ennemis furent obligez de lâcher priſe. Mais les François & les Caſtillans s'étant rencontrez proche d'Ixir, ne purent ſe réſoudre à en venir aux mains les uns contre les autres, veu les anciennes & étroites alliances qui avoient toûjours été entre les deux Nations.

Cependant on parla de paix entre le Roy de Caſtille & le Roy d'Arragon & de Navarre. Ils prirent le Roy de France pour arbitre & le priérent de s'avancer pour cela ſur la frontiére. Il y vint & prononça, étant à Bayonne, la Sentence arbitrale, par laquelle le Roy de Caſtille fut obligé à retirer ſes troupes de Catalogne, & de toutes les Places qu'il avoit occupées en Navarre, excepté de la Ville d'Eſtella, que le Roy d'Arragon luy céderoit. Une preuve de l'équité & de la ſageſſe de ce jugement, fut que les deux parties en furent mécontentes, le Roy de Caſtille prétendant beaucoup plus qu'on ne luy accordoit, & le Roy d'Arragon ſe plaignant qu'on luy ôtoit une Ville, ſur laquelle le Roy de Caſtille n'avoit aucun droit; mais l'arbitre, pour le bien de la paix, jugea qu'il falloit prendre ce milieu, & procura dans le fond l'avantage du Roy d'Arragon, qui vû la révolte des peuples de Catalogne, étoit en danger d'être accablé par le Roy de Caſtille.

Mariana l. cit.

An. 1463.

Aprés la concluſion de cette affaire, il y eut une entreveuë entre le Roy de France & le Roy de Caſtille ſur la frontiére des deux Etats. Henri vint à Fontarabie, & Loüis à Saint Jean de Luz. Le lieu où ils ſe virent fut le Château de Hurtebiſe en-deçà de la riviére de Bidaſſoa, * que le Roy de Caſtille paſſa, pour venir trouver le Roy de France, avec qui il ne crut pas avoir droit de diſputer ſur cet article du cérémonial. La Reine Jeanne d'Arragon s'y trouva auſſi, pour avoir quelque éclairciſſement touchant l'accommodement fait à Bayonne. Les deux Rois n'avoient rien à démêler enſemble. La ſeule curioſité de ſe connoître l'un l'autre les avoit amenez là. L'entretien fut fort court. La mauvaiſe mine de Henri, ſes maniéres, ſon habillement choquérent nos François, qui eurent peine à s'empêcher de rire; mais la médiocrité de ſon genie, que Loüis eut bien-tôt apperçuë dans la converſation, luy en fit concevoir un grand mépris. D'autre part les Caſtillans ne furent gueres moins ſurpris de voir le Roy de France vêtu d'un aſſez méchant habit, & portant un chapeau déja fort uſé, ou il y avoit pour tout ornement une image de Nôtre-Dame faite de plomb. Avant que de ſe ſéparer, certains ſignes & certains mots firent aſſez connoître ce qu'on penſoit les uns des autres. Ce fut bien pis quand on fut en liberté; & ce qui ſe dit des deux côtez ayant été rapporté aux deux Rois, ils ne s'aimérent jamais depuis. Philippe de Comines, à qui le Roy raconta quelque temps aprés ce qui s'étoit paſſé en cette occaſion, fait une réfléxion fort judicieuſe ſur ce ſujet, que généralement parlant il eſt plus à propos que les Princes traitent enſemble par leurs Ambaſſadeurs, que par eux-mêmes. Mais nonobſtant cette aigreur des deux Rois & des deux Nations, Loüis gagna tellement par ſes careſſes & par ſes préſens le Grand-maître de Saint Jacques & l'Archevêque de Tolede qui gouvernoient abſolument le Roy de Caſtille, que dans la ſuite il en tira de tres-grands ſervices.

Mariana loc. cit.

Philipp. de Comines. P. g. 68.

Il revint tres-content de ce voyage, où il avoit augmenté ſon Etat du Comté de Rouſſillon & de la Cerdagne, dont le Duc de Nemours prit poſſeſſion de ſa part. Il gagna encore Jean de Foix Captal de Buch juſqu'alors opiniâtrément attaché au parti Anglois, & fit épouſer Madelaine de France ſa ſœur à Gaſton de Foix, dont la fille devenuë héritiére de la Couronne de Navarre, la fit paſſer pluſieurs années aprés dans la Maiſon d'Albret, d'où enſuite elle eſt tombée dans celle de France.

Le Roy cependant avoit alors une autre choſe bien plus à cœur que cette augmentation de ſon Etat du côté des Pyrenées. C'étoit de rentrer en poſſeſſion des Places de Picardie, qui avoient été cédées au Duc de Bourgogne par le Traité d'Arras. Il étoit ſtipulé par le vintiéme article de ce Traité, que les Villes de la riviére de Somme, comme Saint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, & les autres, & de plus Dourlens, Saint Riquier, Crevecœur, Arleux & Mortagne avec leurs appartenances demeureroient au Duc de Bourgogne; mais qu'elles ſeroient rachetables par le Roy, ou par ſes ſucceſſeurs, moyennant la ſomme de quatre cens mille écus d'or. Ce dédommagement étoit peu de choſe, & les Princes conſentent difficilement à ces ſortes de retraits. Le Roy prévoyoit encore plus d'oppoſition de la part du Comte de Charolois, que de celle du Duc de Bourgogne; mais par bonheur pour luy, & peut-être par ſes intrigues, le pere & le fils n'étoient pas alors fort bien enſemble.

Monſtrelet fol. 99.

Loüis étant encore en Flandre, s'étoit fort attaché les Seigneurs de la Maiſon de Croy, & en particulier Jean de Croy qui étoit tout puiſſant ſur l'eſprit du Duc de Bourgogne, & par cette raiſon hay mortellement par le Comte de Charolois. Ce fut de ce Seigneur & de ſon frere de Chimai qu'il ſe ſervit pour diſpoſer le Duc à écouter la propoſition qu'il luy vouloit faire du rachapt des Villes de Picardie. La veuë des Croy étoit de ſe ménager une retraite en France, où ils poſſedoient de grands biens, au cas qu'aprés la mort du Duc, le Comte de Charolois leur fit ſentir les effets de ſa haine, ainſi qu'ils s'y attendoient bien. Le Duc naturellement équi-

Philipp. de Comines. l. 1. chap. 1. Monſtrelet fol. 97. 98.

* Cette riviére qui ſépare la France de la Biſcaïe a divers noms dans les titres manuſcrits & dans les hiſtoires; ce qui peut cauſer de l'embarras aux lecteurs. On l'appelle la riviére d'Endaye, de Gaſtobar, de Toulouſe, de Marguery, de Behobie, de Vidaſſa, Vidaſſoa ou Bidaſſoa. Cette remarque eſt tirée du 13. Manuſcrit de Brienne à la Bibliothéque du Roy.

table, & qui aimoit la paix, ſe laiſſa aiſément perſuader, quoiqu'il eût pu facilement, s'il eût voulu, faire naître des incidens ſur l'inobſervation de quelques articles du Traité d'Arras de la part de la France.

Dés que le Duc eut donné ſa parole, le Roy qui s'étoit avancé juſqu'à Abbeville, alla le trouver à Hédin, où la choſe fut concluë; l'argent fut livré au Duc, & les Places évacuées. Le Duc avoit demandé au Roy, qu'il y laiſſât les Gouverneurs qu'il y avoit mis : c'étoit une condition bien rude; le Roy la paſſa néanmoins, de peur que le Duc ne ſe dédît; mais il ne l'accomplit pas; & quand il fut maître des Places, il ôta le gouvernement de Dourlens & d'Amiens au Seigneur de Saveuſe, & celuy de Mortagne à Hautbourdin bâtard de Saint Pol, pour les donner au Seigneur de Lannoy neveu des Croy, quoiqu'il fut Flamand & Gouverneur de Lile, de Doüay & d'Orchies pour le Duc de Bourgogne, qui par cette raiſon agréa ce changement avec moins de peine. Mais le Roy avoit en cela une autre veuë; c'étoit d'empêcher que Lannoy ne s'opposât à une autre demande qu'il vouloit faire au Duc, de la reſtitution de ces trois derniéres Places, dont ce Seigneur avoit le gouvernement.

An. 1463. Mémorial de la Châbre des Comptes de Paris coté M. fol. 133 & 134. où l'on voit les quittances du Duc.

Meyer. l. 16.

Cette prétention du Roy étoit fondée ſur un Traité, qu'il prétendoit avoir été fait entre le Roy Charles V. & Philippe le Hardy Duc de Bourgogne ayeul du Duc regnant, lorſque Philippe épouſa Marguerite héritiere de Flandre. Par le Traité de mariage, Charles V. réünit au Comté de Flandre Lille, Doüay & Orchies, qui en avoient été démembrez du temps de Philippe le Bel & de Philippe le Long; & Charles V. les réünit au Comté de Flandre, à condition que ces trois Villes avec leur territoire reviendroient à la Couronne de France, ſi la ligne maſculine de Bourgogne venoit à manquer. Cette condition étoit exprimée dans le Traité qui fut publié : mais il s'en étoit fait un autre ſecret à Peronne, par lequel Philippe le Hardy s'obligeoit à rendre à la France ces trois Villes incontinent aprés la mort de Loüis Comte de Flandre ſon beaupere. Il ne l'avoit pas fait néanmoins; & c'étoit en vertu de ce Traité que le Roy en demandoit la reſtitution au Duc de Bourgogne.

Meyer. l. 13.

Le Duc voyant que le Roy ſe prévaloit de ſa facilité, rejetta hautement cette propoſition; luy produiſit le Traité de mariage de Philippe le Hardy, & ſe moqua de l'article ſecret de Peronne. Cela n'empêcha pas le Roy de luy faire encore une autre propoſition. Ce fut que le Duc luy donnât Hédin, (c'eſt ce qu'on appelle le vieux Hédin différent de la Ville qui porte aujourd'huy ce nom;) & que luy en échange luy donneroit Tournai & Mortagne. Cette offre, quelque avantageuſe qu'elle parût, n'en fut pas mieux reçûë: car quoique Tournai & Mortagne valuſſent beaucoup mieux que Hédin, & qu'elles fuſſent tout-à-fait à la bien-ſéance du Duc de Bourgogne, cependant Hédin étoit une clef de ſon Comté d'Artois; & plus il y avoit d'avantage apparent pour luy, plus il ſoupçonna le Roy d'avoir de mauvais deſſeins ſur ce Comté.

Les négociations finirent par là; mais durant que le Roy étoit à Hédin, le Duc envoya dire au Comte de Charolois ſon fils qui étoit en Hollande, qu'il jugeoit à propos que le Roy luy ayant fait l'honneur de venir ſur ſes Terres, il y vint auſſi le ſaluer & luy faire ſa Cour. Le Comte, qui étoit dans un extrême chagrin de la reſtitution des Places de Picardie, répondit nettement qu'il n'en feroit rien, & n'apporta point d'autre excuſe, ſinon que le Comte d'Eſtampes (c'étoit un Prince de la Maiſon de Bourgogne) & Croy auteurs de tous les mauvais conſeils qu'on donnoit au Duc ſon pere, étoient avec le Roy, & qu'il ne pouvoit ſouffrir ces traîtres. Le Roy ne s'inquiéta pas fort de cette bruſquerie du Comte de Charolois: mais il jugea deſlors ce qu'il en devoit attendre dans la ſuite: & en effet, il ne fut pas long-temps ſans voir de fâcheux effets de ſa mauvaiſe volonté, par la grande part qu'il eut dans la fameuſe guerre du bien public, qui troubla tout-à-coup la tranquilité dont le Royaume joüiſſoit depuis pluſieurs années, & obligea le Roy à ſe mettre ſur la défenſive, dans le temps qu'il méditoit de vaſtes deſſeins contre ſes voiſins. Je vais raconter les cauſes & les ſuites de ce grand événement.

Monſtrelet fol. 58.

On doit regarder comme la ſource principale des mouvemens qui ſe firent alors en France, le projet que le Roy avoit formé, & qu'il mettoit deſlors en exécution, d'abaiſſer les Princes & les Grands de l'Etat, pour parvenir enſuite à ſubjuguer les deux grands Vaſſaux de la Couronne, qui ſeuls pouvoient balancer ſa puiſſance, je veux dire le Duc de Bourgogne & le Duc de Bretagne. Les changemens qu'il fit à ſon avénement au Trône dans les Charges de la Cour, de l'Armée, de la Robe, & dans ſon Conſeil, conſternérent tous ceux qui avoient eu ces prémieres places ſous le Regne précédent. Mais la choſe ſe fit ſi ſubitement & avec tant d'autorité, que perſonne n'oſa branler. Le brave Comte de Dunois, à qui l'Etat avoit de ſi grandes obligations, ſe trouva tout d'un coup ſans conſidération à la Cour & ſans commandement, le Chancelier des Urſins, & l'Amiral de Buëil ſans rang & ſans appointemens, & Chabannes Comte de Dammartin renfermé à la Baſtille. Pierre de Brézé Sénechal de Normandie étoit encore dans ſon employ; mais perſuadé que le Roy l'avoit voulu faire périr dans l'expédition d'Angleterre. Jean Duc de Bourbon avoit été dépoüillé du Gouvernement de Guyenne. Les autres Princes du Sang non plus que luy n'avoient aucune part au Conſeil, ni aucun agrément à la Cour. Le ſeul Charles d'Anjou Comte du Maine * bon Prince, dont il n'y avoit

* Troiſiéme

fils de Loüis XI. Roy de Sicile, & frere de Loüis IV. & de René Roy de Sicile & Duc d'Anjou.

rien à craindre, parut demeurer dans les bonnes graces du Roy : mais Jean Duc de Calabre ſon neveu, contraint aprés la perte de la bataille de Troïa, de quitter ſon entrepriſe ſur le Royaume de Naples & de repaſſer en France, étoit dans un extrême chagrin de ſe voir entiérement abandonné du Roy. C'eſt en vain qu'un Auteur moderne par un rafinement de politique, attribuë à la jalouſie du Roy cet abandonnement du Duc de Calabre. Tout le myſtere conſiſtoit en ce qu'il voyoit, que tant de tentatives que la France avoit faites ſur le Royaume de Naples avoient toûjours échoüé, & qu'il avoit affaire de ſon argent & de ſes troupes. Mais la Maiſon d'Orleans avoit beaucoup plus de ſujet d'être mécontente de luy. Car non ſeulement il ne prit pas ſes interêts en main, pour luy faire reſtituer le Duché de Milan, où elle avoit un droit manifeſte ; mais encore il ſe déclara comme patron de François Sforce, dont la famille avoit uſurpé cet Etat : il luy donna Savone où les François avoient entretenu juſqu'alors garniſon, & même, ſi nous en croyons les Hiſtoriens d'Italie, il luy céda les droits qu'il avoit ſur la République de Genes, de laquelle Sforce ne manqua pas de s'emparer.

Bizarus hiſt. Genuenſ.

Tous ces Princes, pour faire éclater leur mécontentement, ne pouvoient pas prendre le prétexte, dont on avoit coloré les révoltes ſous les Regnes précédens, qui étoit que le Roy ſe laiſſoit gouverner par ſon Conſeil & par ſes Miniſtres : car il étoit notoire que ce Prince n'avoit un Conſeil que pour la forme. Il faiſoit tout de ſa tête. Il eut en divers temps divers Miniſtres, gens peu conſidérables par leur naiſſance, & qu'il pouvoit détruire en un moment. Celuy qui paroiſſoit alors avoir le plus de part à ſa confiance, étoit Jean de la Balüe Evêque d'Evreux, fils d'un Meunier, ou ſelon d'autres, d'un Cordonnier de Verdun. Il parvint juſqu'au Cardinalat, & ne fut pas moins fameux dans la ſuite par ſa chute, que par ſon élévation. C'étoit un homme dont le génie étoit fort ſemblable à celuy de ſon maître, artificieux, diſſimulé, qui alloit toûjours à ſes fins par des détours, à qui la fourbe & la ſupercherie ne coûtoient rien, methode qu'il employoit ſur-tout à l'égard de la Cour de Rome ; car quand il vouloit en obtenir quelque choſe, ſa conduite ordinaire étoit de la broüiller ſecrétement avec le Roy, afin de s'attirer ce qu'il prétendoit en les réconciliant.

Gaguin in Lud. XI.

Il étoit difficile de ſurprendre un Prince & un Miniſtre auſſi fins & auſſi défians que ceux-là. Il n'étoit pas moins dangereux d'être ſurpris en faute ; car Loüis XI. ne ſe piquoit guéres de clemence, quand il s'agiſſoit de ſon autorité. Malgré tout cela, la conſpiration ſe forma entre une infinité de perſonnes, parmi leſquelles il y avoit des Dames & des Demoiſelles ; & elle ſe fit ſi ſecrétement, qu'aprés avoir été ménagée pendant plus de quatre ans, elle ne fut découverte que ſur le point qu'elle étoit

Olivier de

d'éclater, & qu'il n'étoit plus temps d'y apporter remede.

La Marche l. 1. cap. 35.

Tandis qu'elle ſe tramoit, le Roy aprés le rachat des Villes de Picardie, viſitoit ſes frontiéres de ce côté-là. Il alla à Tournai, Ville alors, & de tout temps tres-attachée à la France, & qui luy en donna des marques par la maniére cordiale dont elle le reçut. Il paſſa par Arras & par Lille qui étoient du domaine du Duc de Bourgogne, ou ce Duc luy fit rendre les honneurs dûs à ſon Souverain, & ſe laiſſa perſuader par ſes raiſons de différer l'expédition de Hongrie qu'il méditoit depuis long-temps. Le motif qui obligeoit le Roy à le détourner de ce deſſein, étoit qu'il appréhendoit que pendant l'abſence du Duc, le Comte de Charolois qui auroit le gouvernement de ſes Etats, ne fit quelque entrepriſe contre la France.

Monſtrelet fol. 101.

Durant ce voyage, Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol aprés bien des délais vint le trouver ſur un ſauf-conduit qui luy fut accordé, & fit ſon hommage pour les Terres qu'il tenoit de la Couronne. Le Roy fit tout ſon poſſible pour l'attirer à ſon ſervice, & le détacher de celuy du Comte de Charolois, à qui ce Seigneur étoit d'autant plus dévoüé, qu'il étoit l'ennemi mortel des Croy, quoique ſa fille eût été mariée dans cette famille ; mais il ne put rien gagner. Le Seigneur de Genlis * ſommé de la même maniére, n'oſa pas s'expoſer à paroître devant le Roy, ſçachant qu'il le ſoupçonnoit d'avoir eu part à un Traité ſécret qui s'étoit fait entre le Comte de Charolois & le Duc de Bretagne.

Monſtrelet fol. 102.

* François d'Haugeſt.

Ibi l. fol. 98.

Le Roy à ſon retour trouva à Saint Clou Loüis Duc de Savoye, à qui Philippe ſon troiſiéme fils donnoit encore plus de peine que le Comte de Charolois n'en cauſoit au Duc de Bourgogne ; & ſur le chagrin que le Duc luy en témoignoit, Vous êtes trop bon, luy dit-il, vous n'avez qu'à me laiſſer faire ; & peu de temps aprés il pria le jeune Prince de le venir voir, ſous prétexte de le raccommoder avec ſon pere. Philippe eut la ſimplicité de donner dans le piége : & il ne fut pas plûtôt arrivé, que nonobſtant le ſauf-conduit qu'on luy avoit donné, le Roy le fit arrêter, l'envoya au Château de Loches, où il demeura aſſez long-temps ; & par ce moyen la paix fut rétablie dans la Maiſon de Savoye.

Il ne manquoit pas de bonne volonté pour en faire autant au Comte de Charolois ; & s'il avoit pu en venir à bout, il auroit déconcerté les conjurez de France. Il prit des moyens pour cela qui ne luy réüſſirent pas, & qui au contraire avancérent la déclaration de la guerre.

L'an 1464. le bâtard de Rubempré * homme déterminé, s'embarqua au Crotoy en Picardie avec quarante ou cinquante hommes tous gens de main, qui avoient ordre de luy obéïr en tout ce qu'il leur commanderoit. Il fit voile en Hollande, où étoit le Comte de

* Il étoit fils naturel d'Antoine II. du nom Seigneur de Rubempré en Picardie dont la maiſon eſt eteinte

An. 1464. Monſtrelet fol. 103.

Charolois broüillé alors plus que jamais avec ſon pere à l'occaſion des Croy. Il paſſa pour conſtant que c'étoit pour l'enlever & l'emmener en France. Rubempré ayant ſçu que le Comte étoit en un lieu proche de la mer, deſcendit avec quatre ou cinq de ſes gens les plus réſolus pour exécuter ſon deſſein. Par malheur il fut reconnu dans un cabaret. On en donna avis au Comte, qui fit ſur le champ inveſtir la maiſon, le prit, & l'envoya en priſon. Ceux qui étoient dans le vaiſſeau ayant ſçu ce qui luy étoit arrivé, retournérent au Crotoy, d'où ils firent ſçavoir au Roy cette nouvelle. Le bruit fut grand; mais apparemment ce n'étoit qu'un bruit populaire, que le Roy n'attendoit que l'avis de l'enlévement du Comte de Charolois, pour ſe ſaiſir luy-même du Duc de Bourgogne, & que quantité de troupes qu'il avoit avec luy auprés de Hédin, n'étoient que pour exécuter ce deſſein dans une nouvelle entrevûë qu'il devoit avoir avec luy.

Le jour même que le Roy luy demandoit cette entrevûë, le Duc reçut pendant ſon dîner une Lettre du Comte de Charolois, qui luy mandoit la priſe de Rubempré, l'avertiſſoit de ſe tenir ſur ſes gardes & de ſe défier du Roy. Le porteur de la Lettre étoit un Gentilhomme Bourguignon nommé Olivier de la Marche, dont nous avons les Mémoires, qui contiennent beaucoup de particularitez curieuſes de ce qui ſe paſſoit en ce temps-là. Sur cet avis, le Duc de Bourgogne ſans tarder monta à cheval au ſortir de table, & recommanda à Adolphe de Cléves Seigneur de Raveſtein ſon neveu, & au Seigneur de Créqui de bien garder la Ville. Il leur dit néanmoins que ſi le Roy demandoit à y entrer, ils le luy permiſſent, aprés avoir pris leurs ſûretez.

Olivier de la Marche l. 1. ch. 35.

Monſtrelet fol. 104.

Ce départ qui marquoit la défiance du Duc, chagrina extrêmement le Roy. Il ne vit pas non plus volontiers dans ces conjonctures arriver le Duc de Bourbon, qu'il ſoupçonnoit déſlors d'avoir des intelligences ſecrétes avec le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois. C'étoit en effet le véritable ſujet de ſon voyage, dont le prétexte étoit de venir faire ſa Cour au Roy, & de rendre viſite au Duc de Bourgogne ſon oncle qu'il alla joindre à Lille. Il ſe rendit de là à Gand auprés du Comte de Charolois, afin de prendre des meſures avec luy touchant la Ligue, & le preſſer de mettre des troupes ſur pied.

Comines l. 1. cha. 2.

La priſe de Rubempré & les réflexions qu'on faiſoit là-deſſus dans le monde déplaiſoient fort au Roy. Le parti qu'il prit, fut de ſe plaindre le prémier. Il envoya au mois de Novembre en Ambaſſade au Duc de Bourgogne, Charles d'Artois Comte d'Eu, le Chancelier de Morvillier & Antoine Dubec Creſpin Archevêque de Narbonne, qui arrivérent à Lille avec une grande ſuite. Ils eurent une audience publique en préſence du Comte de Charolois, du Conſeil du Duc de Bourgogne, & de tous ceux de ſa Cour qui voulurent s'y trouver.

An. 1464.

Comines l. 1.

Le Chancelier porta la parole, & demanda trois choſes de la part du Roy. La prémiere, qu'il rendît le bâtard de Rubempré ſon Sujet pris en temps de paix contre le droit des gens; la ſeconde, qu'on fit ſatisfaction au Roy ſur les diſcours outrageux qu'on avoit faits à cette occaſion contre ſa perſonne Royale: & la troiſiéme, qu'on luy livrât Olivier de la Marche, qui avoit été cauſe de la priſe de Rubempré, & avoit dit le prémier que le deſſein du Roy étoit de faire enlever le Comte de Charolois, & qui par les défiances qu'il avoit données au Duc de Bourgogne, avoit empêché la conférence qu'il devoit avoir avec le Roy pour le bien commun des deux Etats. Il demanda encore qu'on luy mît entre les mains un Prédicateur de Bruges, qui avoit en plein Sermon dit les mêmes choſes qu'Olivier de la Marche. Il ajoûta, que pour ôter tout ſoupçon au Duc de Bourgogne, le Roy vouloit bien luy faire ſçavoir le ſujet pourquoy Rubempré s'étoit mis en mer; que c'étoit pour prendre au paſſage le Vice-Chancelier de Bretagne que ſon maître en violant le devoir de Vaſſal, avoit envoyé en Angleterre, pour traiter avec les Anglois ennemis de la France. Il parla vivement contre le Duc de Bretagne, & ſans épargner le Comte de Charolois qui étoit préſent, il dit que le Roy ſçavoit de bonne part, que lorſque ce Prince étoit venu à Tours ſous le beau prétexte de luy rendre viſite, il y avoit fait un complot contre ſon ſervice avec le Duc de Bretagne par le moyen de Tanneguy du Chatel, dans le temps même qu'on le combloit de bienfaits, qu'on le faiſoit Lieutenant Général en Normandie, & qu'on luy aſſignoit une penſion de trente-ſix mille livres, dont le Comte avoit alors grand beſoin, parce qu'il ne recevoit aucun argent d'ailleurs.

Monſtrelet. Olivier de la Marche &c.

La vivacité du Comte de Charolois ne luy permit pas de ſe contenir. Il voulut interrompre pluſieurs fois le Chancelier qui l'arrêta toûjours, en luy diſant: *Monſeigneur de Charolois, je ne ſuis pas venu pour parler à vous, mais à Monſeigneur vôtre pere.* Le Duc même luy impoſa ſilence, & luy dit que s'il avoit quelque choſe à répondre, il luy permettroit de parler le lendemain, quand il ſeroit moins animé.

Le Duc répondit aux Ambaſſadeurs qu'Olivier de la Marche étoit né ſon Sujet, & qu'il en feroit juſtice, s'il ſe trouvoit coupable; que ſi le bâtard de Rubempré étoit innocent, il le relâcheroit; mais que le Comte de Charolois avoit fait prudemment de l'arrêter, & qu'il l'auroit fait luy-même, tout peu ſoupçonneux qu'il étoit, tant Rubempré en rôdant le long des rivages de Hollande avoit donné lieu de le ſoupçonner de quelque mauvais deſſein. Que pour le Prédicateur de Bruges, il étoit homme d'Egliſe, à qui il ne luy convenoit pas de faire violence; que parmi ces

Prêcheurs, il y en avoit qui n'étoient ni ſages, ni prudens, & qu'il ne falloit pas y regarder de ſi prés. Et ſur ce que le Chancelier s'étoit plaint que le Duc en ſortant de Hédin, avoit manqué de parole au Roy, à qui il avoit promis de l'attendre; le Duc s'échauffant un peu: Je veux bien qu'on ſçache, luy dit-il, que je ſuis homme de parole, & dites-le à Monſeigneur le Roy. Je ne luy promis de l'attendre qu'au cas qu'il ne ſurvint pas d'autres affaires. Or les nouvelles que je reçûs de Hollande, en étoient une qui méritoit bien que j'y fiſſe attention. On ſe ſépara aprés quelques autres diſcours un peu vifs de part & d'autre.

Le lendemain les Ambaſſadeurs eurent une ſeconde audience où le Comte de Charolois parla. Il juſtifia ſa conduite dans la priſe de Rubempré; il ſe défendit, & défendit auſſi le Duc de Bretagne ſur les ſoupçons du Roy, & ajoûta touchant la Lieutenance Générale de Normandie & la penſion de trente-ſix mille livres; qu'il n'avoit demandé ni l'une ni l'autre, & qu'il n'avoit jamais touché que neuf mille livres de la penſion; que les bonnes graces du Duc ſon pere luy tenoient lieu de tout, & que tandis qu'il les poſſederoit, il ne ſe mettroit point en peine de recevoir aucuns bienfaits de perſonne. Le Duc eut ſoin d'excuſer un peu le trop grand feu de ſon fils, & ſans faire de mention des demandes que le Chancelier avoit faites le jour précédent, il pria les Ambaſſadeurs de ſupplier le Roy de ſa part, de luy vouloir toûjours conſerver ſes bonnes graces, & de ne pas prendre ſi aiſément les ſoupçons qu'on voudroit luy inſpirer contre luy & contre ſon fils.

Les Ambaſſadeurs avoient des ordres ſecrets non ſeulement de ne point irriter le Duc, mais même de l'adoucir, s'ils s'appercevoient que la fermeté avec laquelle ils devoient luy parler d'abord, ne l'étonnât pas: L. 1. ch. 35. marque de cela, c'eſt que, ſelon que le rapporte Olivier de la Marche, ils dirent en particulier au Duc, malgré le refus qu'il avoit fait de tout ce qu'ils avoient demandé, que le Roy vouloit luy donner un témoignage effectif de ſon amitié; que le feu Roy ſon pere avoit acheté pour vingt mille écus du Roy de Boheme * le droit que ce Prince avoit ſur le Duché de Luxembourg; qu'il renonçoit gratuitement à ce droit en ſa faveur, & que c'étoit en reconnoiſſance des bons traitemens qu'il avoit reçus de luy dans ſes Etats, lorſqu'il étoit encore Dauphin.

* Sainte-Marthe en citant le Tréſor des Chartes dit que ce fut du Duc & de la Ducheſſe, de ſorte que Charles VII acheta ce droit.

Le Duc fut agréablement ſurpris d'une telle générosité qui n'étoit pas ordinaire au Roy: mais le Comte de Charolois n'en fut pas également touché; car le Comte d'Eu & le Chancelier ayant pris congé de luy, & l'Archevêque de Narbonne luy rendant le même devoir, il luy dit ces paroles à l'oreille, *Recommandez-moy tres-humblement à la bonne grace du Roy, & luy dites qu'il m'a bien fait laver icy par le Chancelier; mais avant qu'il ſoit un an, il s'en repentira.*

Comines loc. cit.

On voit par là que le Comte de Charolois n'étoit pas le plus diſcret Prince de ſon temps. Il n'en falloit pas davantage non ſeulement pour augmenter la haine que le Roy avoit contre luy; mais encore pour le faire tenir ſur ſes gardes. En effet, l'Archevêque de Narbonne luy ayant rapporté ce compliment, il entra en de plus grands ſoupçons que jamais contre les Ducs de Bretagne & de Bourbon: mais quelques recherches qu'il fit, il ne put apprendre preſque rien de particulier, tant les liguez conduiſoient leurs affaires avec adreſſe.

Ce qu'il y eut en cela de ſingulier, c'eſt que les rendez-vous des factieux étoient quelquefois dans l'Egliſe même de Nôtre-Dame de Paris, & que ce fut-là que les Agens des principaux chefs du parti reçûrent les engagemens par écrit d'un grand nombre de Nobleſſe. Le ſigne pour ſe reconnoître, étoit une petite aiguillette de ſoye qu'ils avoient à leur ceinture, ſans que d'autres qu'eux s'en apperçûſſent.

Olivier de la Marche L. 1. ch. 35.

Le Duc de Bretagne, le Comte de Charolois, & le Duc de Bourbon étoient les véritables chefs de l'entrepriſe, & il eſt certain que les deux prémiers dés l'année précédente 1463. avoient traité enſemble: mais pour mieux impoſer aux peuples, & autoriſer davantage le prétexte du bien public dont ils vouloient colorer leur révolte, ils jugérent à propos de prendre un Prince dans la famille Royale même, pour le mettre à leur tête; & ce fut Charles Duc de Berri frere du Roy, jeune Prince de dix-ſept à dix-huit ans, qu'ils engagérent par l'eſpérance qu'on luy donna de contraindre le Roy à luy changer ſon appanage du Berri en un autre plus conſidérable & plus riche. Il ſçavoit bien que le Roy ſon frere ne l'aimoit gueres, & qu'il le tiendroit toûjours tres-bas: ainſi il ſe laiſſa perſuader ſans beaucoup de peine, & ſe contrefit admirablement juſqu'au temps qu'il devoit ſe déclarer.

Dans les preuves de la nouvelle Hiſtoire de Bretagne.

Le Roy cependant toûjours alerte, qui voyoit bien qu'il ſe tramoit quelque choſe, mais qui ne pouvoit rien démêler, ſe défioit ſur-tout du Duc de Bretagne. Il réſolut de l'intimider, & ſelon la contenance qu'il luy verroit faire, de le prévenir, ou de s'aſſûrer de ſa ſoumiſſion.

Il luy envoya le Chancelier de Morvillier qui luy dit de ſa part que les Ducs de Bretagne abuſant de la bonté des Rois de France dont ils étoient feudataires, & des troubles des Regnes paſſez, s'étoient injuſtement attribué pluſieurs droits qui ne leur appartenoient pas, & qui préjudicioient à ceux du Souverain; qu'il le prioit de n'en plus uſer, & de ſe rendre ſur cela juſtice à luy-même: qu'il ſe diſoit dans ſes titres *Duc par la grace de Dieu*, formule dont il n'appartient qu'aux Souverains, non aux Vaſſaux de ſe ſervir; qu'il faiſoit battre de la monnoye d'or, & qu'il faiſoit des levées extraordinaires ſur ſes Sujets ſans ſa permiſſion; que la Nobleſſe de Breta-

Argentré Hiſtoire de Bretagne. L. 11. ch. 411.

gne luy rendoit ſes hommages en ces termes, *contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir*, ſans excepter le Roy de France Seigneur Suzerain de Bretagne ; qu'il recevoit le ſerment de fidélité des Prélats & leurs aveus, bien que le ſerment dut être fait, & les aveus donnez immédiatement au Roy. Le Duc ſe trouva fort embaraſſé dans la réponſe qu'il devoit faire ſur des articles ſi eſſentiels : mais par l'avis de Chauvin ſon Chancelier, il répondit que les choſes dont il s'agiſſoit étoient pour luy d'une ſi grande conſéquence, qu'il ſupplioit le Roy de luy donner le loiſir de les examiner, & qu'il étoit réſolu de luy accorder toute la ſatisfaction qu'il pourroit.

Les Ambaſſadeurs s'étant retirez, Tanneguy du Chatel grand Maître d'Hôtel du Duc, un de ceux qui avoit le plus travaillé à la Ligue, & qui étoit tres-mécontent du Roy, de ce qu'il ne l'avoit pas encore ſeulement dédommagé des frais qu'il avoit faits pour les obſeques de Charles VII. dit au Duc qu'il ne falloit point s'étonner, mais ſeulement gagner du temps, & preſſer les Princes liguez de ſe déclarer au plutôt. Le Duc par ſon avis fit dire au Roy, que l'affaire dont il s'agiſſoit ne pouvoit ſe terminer par luy ſeul ; que c'étoient des interêts communs à luy & à tous ſes Sujets ; que pour faire des Réglemens ſtables & fixes en cette matiere, il étoit néceſſaire de conſulter les Etats de Bretagne ; qu'il luy demandoit le temps de trois mois pour les aſſembler, & pour délibérer avec eux de ce qu'il y avoit à faire là-deſſus. La propoſition étoit ſi raiſonnable, que le Roy n'oſa pas la rejetter.

Le Duc pendant ce temps-là envoya des perſonnes de confiance au Comte de Charolois, au Duc de Bourbon, au Comte d'Armagnac, & aux autres qui étoient de la Ligue, pour les hâter d'armer : & comme il ſçavoit que le Roy veilloit attentivement ſur toutes ſes démarches, il fit prendre à ſes Agens aux uns l'habit de Cordelier, aux autres celuy de Dominiquain, à la faveur deſquels ils allérent par tout ſans qu'on s'en défiât. Alors le Duc de Bourbon & le Comte de Charolois firent ſous-main leurs préparatifs, & avertirent la Nobleſſe de Flandre, de Bourgogne, du Bourbonnois, & de leurs autres Etats, de ſe tenir prête à monter à cheval au prémier ordre. Tout cela ſe fit avec le dernier ſecret ; & le Duc de Bourgogne même ne ſçavoit rien du tout des deſſeins du Comte de Charolois ſon fils. Seulement ce Comte ſçachant que le Roy levoit des troupes contre le Duc de Bretagne, répréſenta à ſon pere qu'on avoit affaire à un Prince impénétrable, qui alloit d'ordinaire d'un côté, quand on croyoit qu'il alloit de l'autre ; qu'il étoit de la prudence de ne ſe pas laiſſer prendre au dépourvû, & que puiſque ce Prince armoit, il falloit qu'il armât auſſi. Le Duc y conſentit, & le laiſſa faire. Les levées ſe faiſoient en France avec beaucoup de facilité, & le Roy en fut la dupe ; car pluſieurs Seigneurs qui paroiſſoient les plus empreſſez à exécuter ſes ordres, levoient des ſoldats, non pas pour luy, mais pour les mener aux Princes liguez, quand il en ſeroit temps. Olivier de la Marche loc. cit.

Le Roy qui penſoit n'avoir affaire qu'au Duc de Bretagne, qu'il s'attendoit bien de dompter, s'avança dés le mois de Février avec ſes troupes dans le Poitou accompagné du Duc de Berri, de René d'Anjou Roy de Sicile & du Comte du Maine, pour y attendre la derniére réponſe du Duc de Bretagne. Tanneguy du Chatel & le Vice Chancelier de Bretagne nommé de Rouville vinrent le trouver à Poitiers, luy parlérent de la part du Duc avec toute la ſoumiſſion poſſible, & luy promirent que dans peu de jours leur maître viendroit luy-même, pour luy donner toute la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit. Le Roy en les congédiant leur fit beaucoup de carreſſes : mais il fut fort ſurpris, lorſque deux jours aprés on luy vint dire que le Duc de Berri s'étoit échapé ; qu'il avoit joint les Ambaſſadeurs de Bretagne, qui l'avoient attendu à ſix lieuës de-là avec des chevaux frais, & qu'ils avoient pris enſemble à toutes jambes la route de Bretagne. An. 1465. Argentré. Comines. Gaguin.

Le Comte de Dunois s'y étoit déja rendu avec le Maréchal de Loheac & quelques autres Seigneurs, & ce fut de ſa part que les deux Ambaſſadeurs Bretons firent entendre au Duc de Berri, qu'il étoit temps de quitter la Cour.

Le Roy outré au dernier point étoit prêt de ſe mettre en marche pour aller fondre en Bretagne, lorſqu'il apprit que le Duc de Bourbon avoit levé l'étendart de la revolte en Bourbonnois ; & qu'il y aſſembloit une armée, où la Nobleſſe ſe rendoit de toutes parts.

La nouvelle n'étoit que trop certaine. Ce Duc n'eut pas plutôt ſçu l'évaſion du Duc de Berri, qui devoit être le ſignal pour tous les factieux, qu'il ſe ſaiſit de tout l'argent du Roy qui étoit dans les Bureaux de ces quartiers-là, & de la perſonne de Loüis de Cruſſol, & de Guillaume des Urſins cy-devant Chancelier de France & de Doriole Général des Finances qui ſe trouvérent en Bourbonnois ou aux environs, & que le Duc ne regardoit pas comme ſes amis. Chronique ſcandaleuſe.

Dés que le Comte de Charolois ſçut l'affaire engagée, il alla trouver le Duc ſon pere, luy montra les Traitez qu'il avoit faits avec les Ducs de Berri, de Bretagne, de Bourbon, d'Alençon, de Calabre, avec les Comtes d'Armagnac & de Dunois, & avec pluſieurs autres Seigneurs, l'aſſeurant que le motif de cette Ligue n'étoit que le bien public & les interêts des Princes de la Maiſon de France, & des Seigneurs François maltraitez. Il ne s'y oppoſa point, & conſentit à ce qu'il auroit ſans doute empêché, ſi le myſtére luy avoit été découvert plutôt Il reçut dans le même temps une Lettre fort flateuſe de la part du Duc de Berri, qui étoit comme une eſpéce de manifeſte, par lequel ce Prince ſe déclaroit Chef de la Ligue pour le bien public, & le conjuroit d'entrer Olivier de la Marche loc. cit. Procés du Duc d'Alençon.

Digitized by Google

d'entrer inceſſamment en France, ou du moins de permettre au Comte de Charolois d'y venir, & de ſe mettre en état de ſeconder ſes bonnes intentions.

Le Comte ayant eu main-levée & pleine liberté d'agir, les troupes qui n'attendoient que ſes ordres, furent bien-tôt en mouvement. Comines. Il alla à Cambrai avec une grande ſuite ; & comme il ne haiſſoit pas moins les Seigneurs de Croy, que le Roy, & qu'il appréhendoit qu'ils ne traverſaſſent ſes deſſeins, il commença par les déclarer de ſa propre autorité ennemis de l'Etat, & leur envoya ordre ſous peine de la vie de ſortir des Pays-bas. La crainte d'être ſacrifiez à la fureur du Comte de Charolois, qu'ils voyoient maître des troupes, les obligea de ſe ſauver promtement en France, & d'abandonner leurs biens, dont la plupart furent pillez. Le Duc de Bourgogne fut extrêmement irrité de cet attentat de ſon fils, qui luy enlevoit à ſa veuë les perſonnes en qui il avoit le plus de confiance : mais ſon grand âge, & ſes infirmitez continuelles le mettoient hors d'état d'agir ; & la crainte de pis fit qu'il s'appaiſa.

Les principaux Chefs de l'armée du Comte de Charolois furent le Comte de Saint Pol, Haubourdin bâtard de Saint Pol, Antoine fils bâtard du Duc de Bourgogne, Guillaume le Jeune Seigneur de Contay, & Adolphe de Raveſtein frere du Duc de Cleves. Il y avoit dans cette armée dix mille chevaux, la plupart, Olivier de la Marche. Comines. hors les Chevaliers, aſſez mal armez, à cauſe de la paix, dont les Etats de Bourgogne joüiſſoient depuis long-temps ; mais l'artillerie étoit tres-belle.

Quand le Roy eut appris la révolte du Duc de Bourbon, les préparatifs du Comte de Charolois, ceux qui ſe faiſoient en Bourgogne par le Maréchal du pays, que de toutes parts les ſéditieux ſe rangeoient ſous les enſeignes de leurs Chefs, il ſe trouva dans d'étranges inquiétudes. Chronique ſcandaleuſe. Il pourvut néanmoins à tout de la meilleure maniére qui luy fut poſſible dans une ſi ſubite révolution. La ſeureté de Paris fut ſon premier ſoin. Il y envoya Charles de Melun, Jean de la Baluë nommé Evêque d'Evreux, Prevôt, Sécretaire & Notaire du Roy, c'eſt ce qu'on appella depuis Sécretaire d'Etat, qui dés qu'ils furent arrivez, aſſemblérent les Bourgeois dans la Maiſon de Ville, & les exhortérent par les plus puiſſans motifs à la fidélité qu'ils devoient au Roy. Ils parlérent & agirent ſi bien, que les Pariſiens leur promirent de ne jamais ſe départir de leur devoir, & les aſſeurérent qu'ils étoient prêts de tout ſacrifier pour le ſervice du Roy. On fit murer une partie des portes, on tendit les chaînes, la garde ſe fit avec zéle & exactitude, & comme ſi l'ennemi avoit déja été aux portes. Cela n'empêcha pas que Chabane ne s'échapât de la Baſtille. C'étoit un dangereux ennemi à cauſe de ſon expérience & de ſon habileté dans la guerre, & de l'animoſité qu'il avoit conçuë contre le Roy. Il ne fut pas plutôt hors de priſon, qu'il fit parler de luy : car en allant joindre le Duc de Bourbon, il ſurprit Saint Fargeau & Saint Maurice, & prit Geoffroy Cœur Commandant de ces deux Places. Ce Geoffroy étoit fils du fameux Jaques Cœur, dont j'ai parlé ſous le Regne précédent

Le Roy envoya ſes ordres pour la défenſe des Villes de la Somme, à Jean Comte de Nevers qu'il avoit fait ſon Lieutenant Général en Picardie, & depuis là juſqu'à la riviére de Loire. Le Comte de Nevers étoit Prince du Sang de la Maiſon de Bourgogne ; mais broüillé avec le Duc, à cauſe des prétentions que ce Comte avoit ſur le Duché de Brabant & de ſon attachement à la France.

On expédia des Lettres pour toutes les Provinces, où on les avertiſſoit de la révolte des Princes, on les exhortoit à prendre les armes contre eux, & à ſe ſouvenir de ce qu'elles devoient à leur Souverain ; & dans ces mêmes Lettres le Roy offroit une amniſtie générale à tous ceux qui s'étant trop légérement engagez dans un ſi injuſte parti, rentreroient dans leur devoir. Il s'avança juſqu'à Angers & juſqu'au Pont de Cé, pour apprendre des nouvelles des révoltez de Bretagne, & il ſçut qu'ils ne pouvoient pas ſe mettre ſi-tôt en campagne. C'eſt pourquoi ayant donné au Roy de Sicile & au Comte du Maine une partie de ſes troupes, pour couvrir la Normandie contre les Bretons, il marcha à la tête de ſon armée en Berri, pour aller de là attaquer le Duc de Bourbon. Il paſſa auprés de Bourges ; mais il n'oſa en entreprendre le Siége à cauſe de la forte garniſon qui y étoit ſous les ordres du bâtard de Bourbon. Comme les Places du Bourbonnois pour la plupart n'étoient pas fortes, elles ſe rendoient dés que l'armée du Roy paroiſſoit ; Comines cap. 2. & il ſeroit bien-tôt venu à bout du Duc, ſi ce Prince n'avoit été promptement ſecouru par les ſoins du Cardinal de Bourbon & du Seigneur de Beaujeu ſes freres, qui luy faiſoient des troupes en Bourgogne. Ce ſecours vint fort à propos pour luy ſous la conduite de Philippe de Hocberg Marquis de Rotelin, & des Seigneurs de Coulches & de Montagu qui ſe jettérent dans Moulins ſa Capitale : & preſque en même temps arrivérent auſſi en ſon camp Jaques d'Armagnac Duc de Nemours, le Comte d'Armagnac, & Alain d'Albret avec un grand nombre de leurs Vaſſaux.

Quelque nombreuſes que fuſſent ces troupes du Duc de Bourbon, elles n'égaloient ni en quantité, ni en bonté celles du Roy, qui avoit vingt-quatre mille hommes, bons ſoldats & bien armez. Auſſi n'oſoient-elles paroître en campagne devant l'Armée Royale. Charlote Ducheſſe de Bourbon ſœur du Roy, voyant le danger de ſon mari, fit quelques propoſitions d'accommodement ; mais elles furent rejettées. Le Duc ne ſe trouvant pas en Chronique ſcandaleuſe. ſeureté dans Moulins, ſe jetta dans Riom avec le Duc de Nemours, le Comte d'Armagnac, Alain d'Albret, & avec preſque tous les Chefs du parti. Le Roy les voyant ainſi tous raſſem-

blez, alla les aſſiéger, & les preſſa vivement. C'en étoit fait de la Ligue de ce côté-là, s'il eût pû les forcer; & il l'auroit fait, ſi les nouvelles qu'il apprenoit de Picardie & de la marche du Comte de Charolois luy en euſſent laiſſé le loiſir. Cette diverſion le fit réſoudre à écouter les nouvelles propoſitions qu'ils luy firent par l'entremiſe de la Ducheſſe de Bourbon. L'accommodement fut fait à condition qu'ils mettroient bas les armes, & qu'ils feroient tout leur poſſible, pour engager les autres Princes rebelles à faire la paix; mais le Duc de Nemours ne fut pas long-temps ſans violer ſon ſerment. Cette perfidie fut la cauſe de la haine irréconciliable que le Roy conçut contre luy; & ce Duc en fut bien puni dans la ſuite.

Comines loc. cit.

Chronique ſcandaleuſe.

Quoique le Roy ne comptât pas beaucoup ſur cette paix forcée, toutefois il la fit extrêmement valoir. Il en donna auſſi-tôt avis aux Pariſiens pour les encourager, & les aſſeura qu'il ſeroit incontinent à eux. En effet il ſe mit en marche ſans tarder, pour venir du côté de Paris que l'approche du Comte de Charolois inquiétoit beaucoup.

Gaguin.

Ce Comte avoit fait un détachement de ſon armée ſous la conduite du bâtard de Bourgogne, qui étant entré en Picardie, ſe rendit maître de Roye & de Mondidier. Le Maréchal de Gamache, nommé ordinairement dans l'Hiſtoire Joachim Rouhaut, vieux & expérimenté Capitaine étoit avec le Comte de Nevers du côté de Péronne à la tête d'un petit corps de quatre mille hommes, pour couvrir cette Place, que le Comte de Charolois tenta en vain de ſurprendre. Ce camp volant côtoyoit toûjours l'armée Bourguignonne, qui vivoit avec beaucoup de diſcipline. Le Comte de Charolois demandoit en paſſant des vivres pour de l'argent aux Villes de la Somme, & elles luy en donnoient; mais les Bourgeois ne permettoient pas que les Bourguignons y entraſſent qu'en tres-petit nombre, bien qu'ils fuſſent aſſez portés à ſe déclarer pour eux, en cas qu'ils priſſent le deſſus ſur le parti du Roy.

Comines.

Quand le Comte de Nevers & le Maréchal virent que le Comte de Charolois prenoit la route de Noyon, ils quittérent Péronne aprés y avoir laiſſé garniſon, & ſe jettérent l'un dans Noyon, & l'autre dans Compiégne. Les Bourguignons tournérent du côté du Pont Sainte-Maxence, pour paſſer la riviére d'Oiſe. Le Gouverneur de cette Place étoit Pierre l'Orfévre Seigneur d'Ermenonville, qui en avoit laiſſé le commandement à ſon Lieutenant nommé le Madre. Celuy-cy s'étant laiſſé corrompre par l'argent du Comte de Charolois, luy livra le paſſage & la Ville. Ce Prince ſe rendit enſuite maître de diverſes petites Places, & vint enfin ſe ſaiſir de Lagny ſur la Marne.

Gaguin.

Ce fut là principalement qu'il commença à faire valoir le motif prétendu de la guerre & de l'union des Princes, qui étoit, diſoit-il, le ſoulagement des peuples & la réforme de l'Etat. Il fit brûler publiquement tous les regiſtres des impôts, fit ouvrir le Grenier à Sel, & vendre le Sel au peuple au même prix qu'il coûtoit aux gens prépoſez par le Roy pour le mettre dans les greniers: c'étoit un artifice, dont ſon pere & ſon ayeul s'étoient autrefois utilement ſervis pour leurer les peuples. Le Maréchal de Gamache le voyant ſi prés de Paris, y accourut promtement avec quelques troupes, & trouva les Bourgeois bien réſolus à ſe défendre.

Le Comte de Charolois étoit convenu avec le Duc de Bretagne, que tous deux avec leurs armées ſe trouveroient à Saint Denis au mois de Juillet, pour tâcher de ſe rendre maîtres de Paris, ſoit par force, ſoit par intelligence; c'étoit le coup capital pour la Ligue. Mais le Duc de Bretagne étoit encore bien loin, lorſque le Comte y arriva. Rouville Vice-Chancelier de Bretagne fit de grandes excuſes au Comte de Charolois ſur le retardement de ſon maître. Il en fut fort mal-reçu, & eſſuya beaucoup de reproches de tous les Chefs de l'armée. Il les amuſa quelques jours par des Lettres prétenduës du Duc de Bretagne; mais qui n'étoient autre choſe que des blancs-ſignez, qu'il rempliſſoit de ce qu'il jugeoit à propos, ſelon les occurrences, pour les empêcher de s'impatienter.

Comines.

Il n'étoit pas aiſé d'y réüſſir. Le Comte de Charolois voyoit bien que l'inaction ruineroit ſa réputation & ſes affaires. Il faut dans ces ſortes d'entrepriſes, que le premier feu produiſe quelque grand effet, autrement il ſe ralentit. Hautbourdin propoſa de donner l'aſſaut à Paris, diſant qu'il n'y avoit qu'une compagnie de gens d'armes, & qu'on viendroit aiſément à bout d'une Bourgeoiſie peu aguerrie, quelque nombreuſe qu'elle fût; & il ne fut pas le ſeul de ſon avis: mais d'autres répreſentérent que les murailles étoient bonnes & hautes, bien gardées, & munies d'une nombreuſe artillerie; que le Maréchal de Gamache & le Seigneur de Nantoüillet étoient gens d'expérience qui avoient pourvû à tout; que ſelon toutes les apparences on échoüeroit dans cette entrepriſe, & qu'il n'en faudroit pas davantage pour déconcerter toute la Ligue. Ce ſentiment prévalut; & il fut ſeulement réſolu de tenter une ſurpriſe par la porte de Saint Denis, ſans beaucoup s'opiniâtrer, ſi elle ne réüſſiſſoit pas d'abord.

Pour cela le Comte de Charolois envoya quatre Hérauts d'armes au corps de garde de la porte, demander qu'on donnât des vivres à ſon armée en payant, & le paſſage au travers de Paris. Tandis que ces Hérauts raiſonnoient ſur cette propoſition avec les Sieurs d'Ermenonville & de Popincourt qui commandoient dans ce quartier-là, le Comte de Charolois qui s'étoit avancé juſqu'à Saint Lazare, fit marcher avec beaucoup de promptitude quelques ſoldats dans l'eſpérance de ſurprendre la barriére. Les Bourgeois de la garde qui ne s'attendoient à rien moins qu'à ce bruſque aſſaut, ne laiſſérent pas de ſe défendre avec

Chronique ſcandaleuſe.

by Google

beaucoup de valeur. Le Maréchal y accourut A avec ſa compagnie de gens d'armes ; l'artillerie des murailles fit un grand feu, & les Bourguignons fort mal menez furent obligez de faire retraite.

Ce mauvais ſuccés les découragea : quelques-uns propoſérent de s'en retourner, puiſque le Duc de Bretagne n'avoit pas tenu ſa promeſſe; mais le Comte de Charolois ayant reçu des nouvelles certaines qu'il s'approchoit de la Beauſſe, réſolut d'aller au devant de luy. La difficulté étoit de paſſer la Seine, & il y avoit grand danger à s'avancer au-delà. Néanmoins voyant ſon honneur trop engagé, il réſolut de B le faire, & fit attaquer le pont de Saint Clou. Ce poſte étoit gardé par un Bourgeois de Paris nommé Jacques le Maire. Il ſoutint bravement deux aſſauts qui furent donnez en deux jours différents ; mais ſe voyant menacé d'un troiſiéme, & le Boulevart qui étoit devant le pont étant à demi ruiné, il rendit ce poſte par compoſition. Les Bourguignons s'avancérent juſqu'à Montlhéri, & ſe campérent auprés de cette Place, dont le Commandant du Château refuſa de ſe rendre ; & ils n'oſérent l'attaquer.

Le Roy apprit cette nouvelle à Orléans en C y arrivant avec ſon armée. Il délibéra avec le Comte du Maine & Brézé Sénechal de Normandie, s'il iroit attaquer le Comte de Charolois qui étoit entre luy & Paris, ou ſi en prenant un détour, il l'éviteroit pour aller raſſeurer les Pariſiens, auſquels il avoit donné avis de ſa prochaine arrivée. Le ſentiment des deux Généraux étoit qu'il allât droit au Comte de Charolois, pour le combatre avant ſa jonction avec le Duc de Bretagne ; mais le Roy, quoiqu'ils puſſent luy dire, conclut à éviter le combat, & à ſe jetter dans Paris. Il ne ſe fioit que médiocrement à ces deux D Capitaines. Le bruit couroit que le Comte du Maine étoit d'intelligence avec les Princes liguez. Ce bruit ſelon toutes les apparences, étoit faux. Le ſoupçon qu'il avoit de Brézé étoit mieux fondé. Le Roy s'en ouvrit à luy-même, & luy dit : Sénechal, eſt-il vray que vous avez ſigné la Ligue ? Le Sénechal ſans s'étonner, luy dit : Oüy Sire, ils ont mon ſeing, mais vous avez mon corps. Le ſeing leur demeurera, & je vous ſervirai tout de mon mieux. Le Roy voyant cette franchiſe, luy repartit : Hé bien, je me fie à vôtre parole ; vous conduirez mon avant-garde. Allons à E Paris. On marcha auſſi-tôt avec la ſeule cavalerie, pour faire plus de diligence.

Comines.

Gaguin.

Le Sénechal montra bien dans la ſuite qu'il étoit fidéle au Roy ; mais s'opiniâtrant à vouloir qu'on donnât bataille, il dit en ſortant du Conſeil à un de ſes amis : *Je les mettrai aujourd'huy ſi prés l'un de l'autre, qu'il ſera bien habile qui les pourra démêler.* En effet, ayant gagné ou trompé les guides, il arriva de grand matin auprés de Montlhéri, où le Comte de Saint Pol étoit campé avec une partie de l'armée de Bourgogne.

Ce Comte averti de l'approche de Brézé, en envoya donner avis au Comte de Charolois qui étoit demeuré dans la plaine de Lonjumeau, où il avoit réſolu d'attendre l'armée du Roy pour la combattre, & luy manda qu'il ne pouvoit décamper ſans danger, ou du moins ſans paroître fuir, & qu'il le prioit de le venir joindre inceſſamment. Le Comte de Charolois fit partir ſur le champ le bâtard de Bourgogne avec une partie de l'armée, le ſuivit auſſi-tôt aprés luy-même avec le reſte, & ſe rendit à Montlhéri à ſept heures du matin : Comines. c'étoit le ſeiziéme de Juillet. A meſure que An. 1465. les troupes arrivoient, le Comte de Saint Pol Olivier de les mettoit en ordre de bataille. Les Archers la Marche. plantérent une palliſſade devant eux ; c'étoit Gaguin. une maniére que les Bourguignons avoient priſe des Anglois dans les guerres qu'ils avoient faites étant unis enſemble pendant pluſieurs années contre la France.

La plûpart des troupes Bourguignonnes étoient en bataille, lorſque les prémiers eſcadrons du Roy commencérent à paroître. Le Comte de Charolois fit là une grande faute, de ne point ſuivre le conſeil du Seigneur de Contai, qui vouloit qu'on allât au-devant de l'armée Françoiſe, pour l'attaquer au ſortir des défilez de Trefou, ſans luy donner le loiſir de prendre le terrain néceſſaire pour s'étendre.

On ne fut pas long-temps en préſence ſans en venir aux mains. Le Roy chargea vigoureuſement l'aîle gauche des Bourguignons, & la mit en déroute, en renverſant la cavalerie ſur les Archers ; mais ſans pouvoir entiérement rompre le Comte de Saint Pol, qui ayant à dos un bois, & s'étant fait un retranchement de Gaguin. ſes chariots, où il avoit poſté ſon artillerie, fit un feu terrible ſur la cavalerie Françoiſe, Chronique ſcandaleuſe. en tua beaucoup ; & le Roy même y courut grand riſque.

D'autre part le Comte de Charolois avoit le même avantage ſur l'aîle gauche de l'armée Royale qu'il avoit en tête, & la pourſuivit ſi loin avec tant d'ardeur, & ſi peu accompagné, qu'il eût infailliblement été pris, ſi le Seigneur de Contay ayant couru aprés luy, ne l'eût obligé avec beaucoup de peine à revenir ſur ſes pas. Ce retour ne fut pas ſans danger ; car il n'avoit pas plus de cent chevaux avec luy. Il rencontra quelque infanterie Françoiſe fort en déſordre, ſur laquelle il donna, & la mit en fuite. Comme il pourſuivoit l'épée à la main un ſoldat de cette troupe, celuy-cy ſe tourna & luy porta un coup d'une eſpéce d'épieu dans l'eſtomac : la bonté de ſa cuiraſſe l'empêcha d'en être percé ; il n'en eut qu'une contuſion, & le ſoldat fut à l'inſtant percé de pluſieurs coups. Mais le Comte en rentrant dans Montléhéri, & paſſant au pied du Château, fut fort ſurpris d'y trouver les Archers de la garde du Roy qui s'étoient ralliez, & qui l'attendoient de pied ferme : la plus grande partie de ceux qui l'eſcortoient s'étoient ſéparez en pourſuivant cette infanterie dont j'ai parlé. Il voulut

éviter ces Archers; mais quinze ou ſeize d'entre eux s'étant détachez vinrent fondre ſur luy, & tuérent Philippe d'Ognies Bailli de Bruges qui portoit ſon guidon. Geoffroy de Saint Belin & Gilbert de Graſſi mirent l'un aprés l'autre la main ſur le Comte de Charolois luy criant de ſe rendre; mais il s'en débaraſſa aprés avoir été bleſſé à la gorge d'un coup d'épée, & il y ſeroit demeuré ſans Robert Cotereau fils de ſon Medecin, homme fort & vigoureux; celuy-cy monté ſur un excellent cheval de bataille, s'étant jetté au milieu de la troupe qui entraînoit le Comte, fit des prodiges de valeur, & écartant à coups de ſabre tous ceux qui l'environnoient, le tira de leurs mains. Ce brave homme fut récompenſé d'une Charge conſidérable en Brabant; & la famille des Cotereaux fut depuis illuſtre aux environs de Denremonde.

Guguin.

Olivier de la Marche.

Les choſes étoient en tel état, que ni l'un ni l'autre des deux partis n'oſoit s'attribuer la victoire. Il ſe fit un ralliement autour du Comte de Charolois, & un autre autour du Roy, qui avoit devant luy un foſſé & une haye; mais il ne parut pas qu'on eût envie de recommencer à ſe battre; on ſe cannona ſeulement pendant quelque temps de part & d'autre, & la nuit ſurvint.

Comines loc. cit.

Le Roy & le Comte de Charolois délibérérent chacun dans leur camp, s'ils y demeureroient. Le Comte de Saint Pol & Hautbourdin perſuadérent au Comte de ne pas déſemparer, & firent ſeulement retrancher le camp avec les chariots. Pour le Roy, il jugea à propos de faire retraite, & s'en alla à Corbeil: mais un hazard empêcha que les Bourguignons ne fuſſent hors d'inquiétude, & leur perſuada que les François étoient reſtez dans leur camp, pour recommencer la bataille le lendemain. Le feu s'étant mis par hazard à une caque de poudre du camp du Roy, il ſe communiqua aux chariots qu'on avoit laiſſez pour marcher avec moins d'embarras: de-là il paſſa à la haye dont j'ai parlé, qui couvroit ce camp. Les Bourguignons ne doutérent pas, que ce ne fût des feux allumez par les François pour éclairer leur camp; & afin de s'en aſſurer davantage, ils détachérent cinquante Lanciers qui eurent ordre d'approcher le plus prés qu'ils pourroient. La peur leur fit voir ce qui n'étoit point, & à leur retour ils aſſurérent que les François étoient encore dans leurs poſtes.

Sur cela la fraveur s'empara une ſeconde fois de l'eſprit du ſoldat Bourguignon, de ſorte que le Comte de Charolois raſſembla ſon Conſeil, pour délibérer de nouveau ſur ce qu'il y avoit à faire. Le Comte de Saint Pol ayant changé d'avis, opina à ce qu'on ſe mît en état de décamper à la pointe du jour, dautant qu'on étoit en danger d'être enfermé entre l'armée du Roy & les troupes du Maréchal de Gamache ſorti de Paris dés le ſoir précédent, & qui avoit fait grand nombre de priſonniers aprés la défaite de l'aîle gauche Bourguignonne; il ajoura qu'il falloit A brûler les chariots, & penſer ſeulement à ſauver l'artillerie. Hautbourdin fut de même ſentiment. Le Seigneur de Contay parla au contraire, & dit que dés que l'ordre de décamper ſeroit répandu dans le camp, on ne ſeroit pas maître des ſoldats; que toute l'armée ſans attendre le point du jour ſe débanderoit; qu'il falloit demeurer, & aller auſſi-tôt que le jour paroîtroit, attaquer les François dans leur camp; que le danger ſeroit grand; mais qu'il valoit mieux hazarder le combat, quoiqu'il dût arriver, vû qu'auſſi-bien c'étoit perdre l'armée, que de faire autrement. Le Comte de B Charolois fut ravi de luy voir prendre ce parti. Il le ſuivit, & chacun eut ordre de s'armer, & d'être prêt à combattre dés que le jour ſeroit venu.

Mais il fut bien-tôt tiré d'embarras par un chartier Bourguignon qui avoit été pris par les François, & qui s'étoit échapé de leurs mains. Il aſſura le Comte de Charolois que le Roy avoit décampé. C'eſt ainſi que Comines raconte la choſe. Olivier de la Marche dit que ce fut un Cordelier qui étoit en un Village prochain, & qui vint apporter la nouvelle de la retraite du Roy. Cela montre C combien il eſt difficile de ſçavoir la vérité des petites circonſtances dans les grandes actions: car & Comines, & Olivier de la Marche étoient tous deux dans le camp du Comte de Charolois, & à portée d'être inſtruits de ces détails.

Quoiqu'il en ſoit, le départ du Roy étant devenu conſtant, le Comte de Charolois triompha de joye, & s'attribua l'honneur de la victoire. C'étoit l'unique endroit qui luy donnoit droit de s'en glorifier; l'action avoit été aſſez mal conduite de part & d'autre, & la perte étoit bien égale. Il y périt deux mille hommes: il y en a qui en mettent juſqu'à trois mille ſix cens. On regréta principalement parmi les morts du côté du Roy le Seigneur Floquet, ou de Flõques fils de ce Bailli d'Evreux de même nom, qui avoit rendu de ſi grands ſervices à Charles VII. Geoffroy de Saint Belin, qui fut tué au moment qu'il prenoit le Comte de Charolois, lorſque ce Prince revenoit joindre ſes gens aprés la défaite de l'aîle gauche de l'armée Françoiſe; & Brézé qui avoit engagé la bataille malgré le Roy, & qui fut tué dés le commencement de l'action. E C'étoit un homme d'un grand mérite & de beaucoup d'eſprit, & qui ſe donnoit la liberté de parler fort hardiment au Roy; parce qu'il le faiſoit fort agréablement. C'eſt luy qui étant un jour à la chaſſe avec ce Prince, & le voyant monté ſur un petit cheval, luy dit: Sire, voila un cheval, qui malgré ſa taille eſt un des plus forts qu'il y ait dans le Royaume. Pourquoy, luy dit le Roy? c'eſt repartit-il, qu'il porte en même-temps le Roy & tout ſon Conſeil, voulant luy faire entendre ce que tout le monde diſoit, qu'il ne prenoit conſeil de perſonne.

Comines. Guguin.

Du côté des Bourguignons, les perſonnes de

qualité trouvées parmi les morts furent les Seigneurs de Hames, Jean de Pourlan, Jaques du Chatelet, & Philippe Lalain. C'étoit le ſort de cette illuſtre famille, que depuis tres-long temps, la plûpart de ceux qui en étoient, mouroient les armes à la main au ſervice de leurs Princes. Pour ce qui eſt des priſonniers, le Roy & le Maréchal de Gamache qui ſortit fort à propos de Paris durant la bataille, en firent beaucoup plus que les Bourguignons.

Le Comte de Charolois dés que le jour fut venu, fit la revûë de ſon armée où il trouva une grande diminution; mais pour encourager les ſoldats, il appoſta un Cordelier qui dit qu'il venoit de l'armée du Duc de Bretagne, & qu'il étoit fort proche. Cette nouvelle qu'on avoit ſuppoſée, ſe trouva vraye par l'arrivée du Vice-Chancelier de Bretagne, qui parut ſur les dix heures du matin avec deux Archers de la garde du Duc.

Cependant les prémieres nouvelles qui s'étoient répanduës du ſuccés de la bataille, étoient que le Comte de Charolois avoit été défait. Les Pariſiens en furent perſuadez par les fuyards de l'aîle gauche des Bourguignons, qui avoient été enveloppez par le Maréchal de Gamache; & ce faux bruit fut cauſe que les ennemis abandonnérent Saint Cloud & le pont de Sainte Maxence. Le Duc de Bretagne reçut la même nouvelle à Châteaudun où il s'étoit arrêté. Elle ſe répandit en Bourgogne, d'où Thibaut de Neuchatel Maréchal du Duché s'avançoit avec le Duc de Calabre & beaucoup de Nobleſſe Bourguignonne, pour joindre le Comte de Charolois. Ce Comte eut ſoin d'informer les uns & les autres du contraire; & c'eſt ce qui leur fit hâter leur marche.

Monſtrelet fol. 116. 117.

Aprés avoir demeuré encore un jour au champ de bataille, uniquement pour montrer qu'il en étoit abſolument le maître, il marcha à Etampes, pour y attendre les Ducs de Berri & de Bretagne qui y arrivérent avec le Comte de Dunois, les Seigneurs de Chabannes, de Loheac, *de Buëil, de Chaumont, Charles d'Amboiſe ſon fils, tous gens à qui le Roy avoit ôté leurs Emplois, malgré les grands ſervices qu'ils avoient rendu à l'Etat ſous le dernier Regne. On ne pouvoit voir de plus belles troupes que celles du Duc de Bretagne. Il y avoit entre autres ſix mille Cavaliers tous gens bien faits, & admirablement bien équipez, dont Charles d'Amboiſe prit quelques-uns avec luy pour battre la campagne.

* André de Laval Seigneur de Loheac Maréchal de France.

Comines.

Il fit pluſieurs priſonniers de ceux qui avoient fui des premiers à la bataille de Montlhéri; & s'étoient ſauvez dans les bois. Tous luy dirent ſur un bruit qui s'étoit répandu au commencement de la bataille, que le Roy étoit mort. Il rapporta cette nouvelle à Etampes. Elle réjoüit fort les Bretons qui aimoient le Duc de Berri. Pluſieurs Seigneurs de cette nation s'aſſemblérent en cachette avec les Seigneurs François, & commencérent à délibérer entre eux comment ils ſe déferoient des Bourguignons; & pluſieurs conclurent à les égorger, en cas que la nouvelle fût vraye. Mais la fauſſeté de ce bruit ayant été bientôt reconnuë, les interêts communs inſpirérent de tout autres ſentimens.

Il ſe tint un grand Conſeil, pour voir à quoy l'on employeroit de ſi belles troupes. Le Duc de Berri y parla d'une maniére qui ne fit ni honneur à ſa perſonne, ni plaiſir aux confédérez. Ce jeune Prince qui n'avoit point encore vû la guerre, & qui n'étoit pas naturellement fort brave, avoit été effrayé du grand nombre de bleſſez qu'il trouva dans le camp des Bourguignons. Il ne diſſimula point ſon ſentiment: il dit qu'il voudroit être à recommencer; que tant de maux qu'il voyoit déja, & dont il étoit la cauſe, luy faiſoient beaucoup de peine, & il fit aſſez comprendre qu'il ne tiendroit pas à luy que la partie ne ſe rompît. Ibid.

Le Comte de Charolois eut toutes les peines du monde à ſe contenir, & dit au ſortir du Conſeil: Voila un homme ſur qui nous ne devons gueres compter, & qui fera bien-tôt ſa paix, ſi nous ne l'en empêchons: & déſlors il réſolut de traiter avec les Anglois, pour les faire entrer en France. On convint cependant dans le Conſeil de marcher droit à Paris, & de faire tous les efforts poſſibles, pour engager cette Capitale à entrer dans le parti du bien public; car c'eſt le beau nom que ces révoltez donnérent toûjours à leur faction.

Il falloit repaſſer la Seine; & comme le pont de Saint Cloud avoit été repris par le Maréchal de Gamache, il falloit chercher un autre paſſage. L'armée marcha dans le Gâtinois. Le Comte de Charolois ſe mit à la tête de l'avant-garde avec le Comte de Dunois qui ſe faiſoit porter en litiére à cauſe de ſa goutte, & fit faire un pont ſur la Seine vers Moret. Le Maréchal de Gamache avec Salaſar Gentilhomme Eſpagnol qui s'étoit attaché au ſervice de France ſous Charles VII. parurent de l'autre côté de la riviére pour s'oppoſer à leur paſſage: mais l'artillerie des Bourguignons les obligea de s'écarter, & le pont ayant été fait, l'armée paſſa. Elle fut jointe en même-temps par le Duc de Calabre avec des troupes qu'il amena de Bourgogne, où il y avoit cinq cens Suiſſes: c'eſt la prémiere fois que les ſoldats de cette nation furent vûs en France.

Chronique ſcandaleuſe.

L'armée ſe mit en marche vers Paris, & emporta le pont de Charenton, qui fut quelque temps défendu par des compagnies de Francs-Archers des troupes du Roy. Le Comte de Charolois ſe campa depuis Charenton juſqu'à Conflans avec le Duc de Calabre; les Ducs de Berri & de Bretagne à

Comines.

Saint Maur, & le reſte à Saint Denis.

Tandis que tout cela ſe paſſoit, le Roy étoit à Roüen pour aſſembler la Nobleſſe de Normandie. Il étoit venu de Corbeil à Paris deux jours aprés la journée de Montlhéri, où il uſa de toute ſon adreſſe pour gagner les Pariſiens. Il abolit quelques impôts. Il affecta de ſe rendre extrémement populaire. Il écouta les remontrances de Guillaume Chartier Evêque de Paris, & parut bien recevoir la propoſition qu'il luy fit d'établir un Conſeil, dont il pût écouter les avis dans les fâcheuſes conjonctures où l'on ſe trouvoit. Six Conſeillers du Parlement furent choiſis, ſix Bourgeois, & ſix autres perſonnes du corps de l'Univerſité; & le Comte d'Eu fut fait Lieutenant Général à Paris pour le Roy durant qu'il ſeroit en Normandie. Un Conſeil de cette nature n'étoit pas du goût de ce Prince: mais il falloit s'accommoder au temps.

Chronique ſcandaleuſe.

Les Princes tâchérent de profiter de ſon abſence pour gagner les Pariſiens, parmi leſquels ils avoient bien des gens que l'amour de la nouveauté, & l'eſpérance de faire fortune attachoient à leurs interêts. Quoiqu'il y eût tous les jours de rudes eſcarmouches entre les deux partis, néanmoins les Bourgeois & leurs biens étoient ménagez; & il vint de la part du Duc de Berri un Héraut, que le Comte d'Eu n'oſa pas empêcher d'entrer dans la Ville. Il étoit porteur de quatre Lettres de la part de ce Prince; qui y prenoit la qualité de Regent de France; une étoit pour le Parlement, une autre pour le Clergé, une troiſiéme pour les Bourgeois, & la quatriéme pour l'Univerſité. Elles contenoient les prétendus motifs de l'armement des Princes du Sang, le deſir qu'ils avoient de rétablir l'ordre dans le Royaume, l'avantage & le ſoulagement des peuples, & la priére qu'ils faiſoient à tous ces corps de leur envoyer leurs Députez, pour conférer avec eux ſur un ſi important ſujet.

Monſtrelet fol. 118.

Rien en ces ſortes d'occaſions ne flate plus & les Corps & les Particuliers, que l'honneur d'avoir quelque part aux grands événemens. D'ailleurs le Bourgeois étoit allarmé de ſe voir inveſti de toutes parts de gens de guerre. Les Emiſſaires des Princes ne manquoient pas d'agir ſous-main pour faire valoir leurs raiſons. Elles étoient au moins ſpécieuſes & propres à ébloüir le peuple. Ils ne demandoient, diſoient-ils, que la paix, que la diminution des impôts, & que le Roy gouvernât ſelon les loix de l'Etat. Il ſe fit une grande aſſemblée à l'Hôtel de Ville, où aprés la lecture des Lettres écrites par les Princes, il fut conclu qu'on écouteroit leurs propoſitions, & que pour cela on leur feroit une Députation. Guillaume Chartier Evêque de Paris en fut chargé, & alla trouver les Princes à Saint Maur, accompagné de trois Députez du Parlement, de trois de la Ville, de trois du Clergé, & de quatre de l'Univerſité.

Ils furent admis à l'audience où le Duc de Berri préſidoit; mais c'étoit le Comte de Dunois qui parloit. Tout roula ſur la reformation de l'Etat, ſur la demande que les Princes firent qu'on leur fournît des vivres de Paris, & qu'il leur fût permis d'y entrer, afin de traiter plus commodément avec les Bourgeois, le Parlement, le Clergé & l'Univerſité pour le bien du Royaume, & de délibérer s'il ne ſeroit point à propos d'aſſembler les Etats.

Comines l. 1. chap. 8. Chronique ſcandaleuſe.

Les Députez ne parurent pas fort difficiles ſur les propoſitions des Princes. Ils dirent qu'ils feroient leur rapport, & rendroient réponſe. On les cajola tous en particulier. Quelques-uns promirent de conſentir que les Princes entraſſent dans Paris avec peu de ſuite, & que leurs troupes mêmes y paſſaſſent, pourvû que ce fût à la file, & en petit nombre à la fois.

Les Princes n'en demandoient pas davantage, s'aſſûrant d'avoir bien-tôt un gros parti dans Paris, & de ſe rendre maîtres de l'eſprit du peuple, ſi une fois ils y étoient admis. Le Roy fut averti par le Comte d'Eu de toutes ces menées; & comme il en comprit l'importance, il revint promptement à Paris accompagné de toute ſa Maiſon & de deux mille hommes d'armes, & fut ſuivi bien-tôt aprés de la Nobleſſe de Normandie & d'un grand nombre de Francs-Archers, qui, dés qu'il eut envoyé ſes ordres dans tous les Villages de cette Province, ſe mirent en campagne ſans tarder.

Il craignit fort de ne pas arriver aſſez à temps, & il dit depuis à Comines, que s'il eût trouvé Paris révolté contre luy, le parti qu'il avoit pris étoit de ſe retirer en Suiſſe, ou chez François Sforce Duc de Milan, qu'il regardoit comme ſon plus fidéle ami. Il trouva encore les choſes en aſſez bon état, & fut reçu à Paris avec de grandes démonſtrations de joye. On n'avoit point encore rendu réponſe aux Princes, & il ſçut tres-mauvais gré à l'Evêque de Paris de s'être chargé de cette Députation. Il ôta les Charges à quelques-uns de ceux qui en avoient été, & en exila cinq autres, deux deſquels furent Jean Luillier Curé de Saint Germain l'Auxerrois, & Jean Choüart Lieutenant Civil. La modération dont il uſa en ne les puniſſant pas plus ſévérement, luy attira de grands éloges. Il fit auſſi venir de Normandie grande quantité de vivres. L'armée des ennemis quelque temps aprés fut groſſie par l'arrivée de ſix mille chevaux, que le Duc de Nemours, le Comte d'Armagnac, & le Seigneur d'Albret y amenérent, malgré les ſermens qu'ils avoient faits à Riom de ne plus ſervir contre le Roy. Les eſcarmouches furent plus vives & plus fréquentes que jamais. Le Roy fit faire un grand retranchement ſur le bord de la Seine vis-à-vis

Comines l. 1. chap. 8.

Chronique ſcandaleuſe.

de Charenton, où il posta une partie des troupes qu'il avoit amenées de Normandie. On y fit des batteries de canon qui obligérent par leur feu continuel les ennemis à s'éloigner. Mais comme il étoit réfolu à ne rien hazarder, voyant que les Bourguignons avoient jetté un pont sur la Seine pour venir attaquer ce Poste, il le fit abandonner aprés en avoir retiré le canon.

Il y eut peu de jours aprés une chaude allarme dans le camp, sur un avis qu'on y reçut la nuit, que toute l'armée Royale devoit l'insulter à la pointe du jour. Quelques Royalistes étant venus sur la fin de la nuit rôder autour du camp, on ne douta point que ce ne fût pour le reconnoître. On Comines. en fit sortir dés le grand matin quelques cavaliers, pour s'avancer du côté de Paris. Ils n'étoient pas à la portée du canon du camp, qu'ils revinrent sur leurs pas, & dirent que l'armée étoit tout proche déja rangée en bataille. Il faisoit un broüillard tres-épais; le canon du camp commença à tirer de ce côté-là avec grande furie, & toutes les troupes se mirent sous les armes derriére les retranchemens. On envoya de nouveau à la découverte ceux qui y avoient déja été. Ils trouvérent l'armée qu'ils avoient vûë encore au même endroit : mais le broüillard commençant à se dissiper, ils s'apperceurent que cette armée n'étoit que de fort hauts chardons qu'ils avoient pris pour des Lances. Ils retournérent tout honteux au camp, où l'on se dédommagea de la fatigue passée, par les plaisanteries que l'on fit sur cette aventure.

Malgré toutes ces hostilitez on proposa une négociation. C'étoit ce que le Roy souhaitoit le plus, pour rallentir le feu des confédérez, & pour tâcher d'en regagner quelques-uns : outre que malgré les précautions qu'il avoit prises pour la sûreté de Paris, il sçavoit que les Princes y entretenoient toûjours des intelligences; & une nuit qu'il faisoit luy-même la visite des postes, il trouva la porte de la Bastille ouverte du côté de la campagne, & plusieurs canons de ce côté-là encloüez. Ce fut-là un des articles dont on accusa Charles de Melun, lorsque quelques temps aprés on fit le procés à ce Seigneur.

Procés de Charles de Melun dans les Mémoires de Bretannes vol. cotté 7845.

D'autre part la présence & les troupes du Roy ne laissoient guéres d'espérance aux Liguez d'attirer les Parisiens à leur parti. La disete des fourages qui devenoient rares, & l'application du Roy à maintenir dans ses interêts les principales Villes du Royaume, & sur-tout celles de Picardie les embarassoient fort. Ainsi l'on convint d'abord assez aisément de quelques Tréves d'un jour, de deux jours, de trois jours & enfin du lieu des conférences qui fut la Grange aux Merciers. Le Comte du Maine fut le chef des Députez du Roy, & le Comte de Saint Pol celuy des Députez des Princes.

Les Liguez faisoient des propositions si étranges, qu'il étoit impossible d'en convenir. Le Duc de Berri demandoit pour son Appanage la Guyenne, le Poitou, & la Xaintonge, ou bien le Duché de Normandie. Le Comte de Charolois vouloit avoir toutes les Villes de la Somme dont le Roy s'étoit remis en possession. C'étoient-là les deux points capitaux & les plus difficiles à terminer. Les Députez des Princes n'en voulurent jamais demordre : & aprés plusieurs conférences on n'avoit encore rien avancé.

Quelque fermeté que le Roy fit paroître sur ces deux articles, il étoit déterminé à les passer, au moins celuy qui concernoit le Comte de Charolois, suivant en cela le conseil du Duc de Milan qu'il connoissoit aussi grand politique que grand homme de guerre; ce conseil étoit de faire un Traité de paix à quelque prix que ce fût, pour se donner le loisir de mettre la division entre les Liguez, dont il viendroit ensuite à bout avec le temps & la patience, quand ils seroient une fois séparez.

Cette politique étoit fort au goût du Roy, pour qui la dissimulation & le raffinement dans la conduite d'une affaire avoient presque autant d'attrait, que l'avantage même qu'il en espéroit tirer. Les conférences néanmoins furent rompuës, & les hostilitez recommencérent : mais le Roy réfolut de traiter immediatement avec le Comte de Charolois, & luy fit dire qu'il l'iroit trouver à Conflans. Cette démarche fut blâmée par beaucoup de personnes. Prémierement, parce que c'étoit s'exposer beaucoup : & en second lieu, parce qu'elle ne convenoit pas à sa dignité. Il comptoit cette raison pour peu de chose; & jamais Prince ne fut moins scrupuleux sur le cérémonial, quand il s'agissoit de quelque autre interêt. Comines l. 1. ch. p. 18.

Il se fit conduire dans un bateau jusques vis-à-vis du camp des Bourguignons. Il étoit escorté au-delà de la riviére de beaucoup de cavalerie : mais il n'avoit avec luy dans le bateau que le Seigneur de Lau, Charles de Melun Seigneur de Nantoüillet, Jean de Rohan de Montauban Amiral de France, & deux autres. Il trouva sur le rivage le Comte de Charolois & le Comte de S. Pol qui l'attendoient. En approchant d'eux, il dit au Comte de Charolois, *Mon frere, m'assûrez-vous ?* Le Comte de Charolois répondit, *Oüy, mon frere.* Ils s'appelloient ainsi, parce que le Comte avoit épousé en prémieres nôces Catherine de France sœur du Roy.

Ce Prince étant descendu à terre, & affectant autant de franchise dans ses paroles que dans sa maniére d'agir, dit au Comte de Charolois en riant : *Mon frere, je connois que vous êtes Gentilhomme, & de la Maison de France. Pourquoy, Monseigneur ?* reprit le Comte, n'entendant pas ce qu'il vouloit dire; *pour ce*, ajoûta le Roy, *que quand j'envoyai mes Ambassadeurs à Lille n'a gueres de vers mon oncle votre pere, & vous, & que ce fou de Morvillier parla si bien à vous, vous me mandates*

par l'Archevêque de Narbonne, que je me repentirois des paroles que vous avois dit Morvillier avant qu'il fût le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, & encore beaucoup plutôt que le bout de l'an: avec telles gens veux-je avoir à besogner, qui tiennent ce qu'ils promettent. Il desavoüa en même-temps la conduite du Chancelier, & protesta qu'il n'avoit point eu ordre de parler comme il avoit fait.

Ce début fut fort agréable au Comte de Charolois, qui de son côté parla au Roy d'une maniére tres-respectueuse. Ensuite on entra en matiére. Tout roula sur le Duché de Normandie, que le Comte demandoit au Roy pour le Duc de Berri, & sur les Villes de la Somme qu'il demandoit pour luy-même. Aprés un assez long entretien sur ce sujet, le Roy conclut en disant, Je ne puis me résoudre à accorder le Duché de Normandie au Duc de Berri; mais je vous cede les Villes de la Somme: & pour vous donner une nouvelle marque de mon amitié, c'est que sçachant l'affection que vous avez pour le Comte de Saint Pol, je le fais en votre considération Connétable de France. Ils convinrent de plus, avant que de se séparer, de continuer leur négociation par le moyen de deux Gentilshommes du Comte de Charolois, qui auroient sauf-conduit pour venir du camp à Paris, & retourner de Paris au camp. L'un s'appelloit Guillaume de Bisch, & l'autre Guiot d'Usie.

Ces deux Gentilshommes dans la suite portérent diverses paroles de part & d'autre. Le Roy offrit de donner au Duc de Berri la Brie & la Champagne pour son Appanage, excepté Meaux, Melun, & Montereau. On parla du mariage d'Anne de France fille du Roy avec le Comte de Charolois, qui venoit de perdre Isabelle de Bourbon sa seconde femme. Ce second article fut remis de nouveau sur le tapis aprés la paix; mais la chose ne se conclut point, & bien des gens furent persuadez que le Roy n'y avoit jamais pensé sérieusement.

Olivier de la Marche Liv. chap. 35.

La conférence que le Roy eut avec le Comte de Charolois produisit deux effets, que le Roy avoit bien préveus. Le prémier fut qu'en faisant le Comte de Saint Pol Connétable de France, sous prétexte de faire plaisir au Comte de Charolois dont Saint Pol étoit le favori, il luy jetta dans l'esprit des soupçons & des défiances de ce Seigneur qui eurent de grandes suites. Le second, qu'en affectant de ne traiter qu'avec le Comte de Charolois, & par l'entremise de deux simples Gentilshommes tout dévoüez à ce Comte, les autres Princes & Seigneurs en conçurent une extrême jalousie; jusque là qu'ils affectérent de leur côté de s'assembler entre eux, sans y appeller le Comte de Charolois, & qu'ils furent sur le point de le quitter en se retirant chacun chez soy; mais un incident les arrêta, & rompit toutes les mesures du Roy au regard de l'article qui concernoit le Duché de Normandie pour le Duc de Berri.

Comines loc. cit.

La Dame de Brézé, femme habile & intriguante, veuve du feu Sénechal de Normandie tué à la journée de Montlhéri & mere de celuy qui l'étoit alors, affectoit à l'extérieur un grand attachement au service du Roy, & étoit néanmoins tout à fait dans les interêts des Princes. En effet dans le temps qu'elle écrivoit à la Cour, que toutes choses étoient en seureté à Roüen, elle traitoit avec le Duc de Bourbon pour luy livrer le Château; & la chose fut exécutée, lorsqu'on étoit sur le point de conclure avec le Comte de Charolois & avec le Duc de Berri, qui commençoit à écouter la proposition qu'on luy avoit faite, de luy donner pour son Appanage la Champagne & la Brie. Les Bourgeois de Roüen sçachant que tout cela se faisoit en faveur du Duc de Berri, se soumirent avec joye, & firent serment de fidélité à ce Duc entre les mains du Duc de Bourbon. Il y avoit des intelligences dans les autres Villes de la Province, qui pour la plûpart suivirent l'exemple de la Capitale. Guillaume le Picard qui fut depuis Général des Finances de Normandie, & Jaques de Brézé Sénechal de la Province, ne voulurent point reconnoître le Duc de Berri. Le Sénechal tint toûjours ferme contre les instances que luy fit sa mere, & vint se rendre auprés du Roy.

Chronique scandaleuse.

Un tel contre-temps chagrina fort ce Prince, qui apprit encore en même-temps, que la Ville de Pontoise avoit été livrée au Duc de Bretagne; mais suivant le plan qu'il s'étoit fait, il s'accommoda aux conjonctures; & voyant la Normandie révoltée, il résolut de l'abandonner au Duc de Berri. Il alla une seconde fois au camp du Comte de Charolois, luy dit qu'il consentoit que son frere eût la Normandie pour Appanage, & que par là les deux articles essentiels, qui faisoient toute la difficulté de l'accommodement étant arrêtez, il n'y avoit plus qu'à dresser le Traité.

Le Comte de Charolois eut une extrême joye de cette résolution du Roy. Ils s'entretinrent long-temps ensemble, marchant toûjours en s'éloignant du camp; de sorte qu'insensiblement le Comte s'apperçut qu'il étoit tout proche de Paris, accompagné seulement de quatre ou cinq personnes. Il en fut effrayé dés qu'il y fit réflexion; mais il tint bonne contenance. C'etoit-là une grande tentation pour le Roy; car il avoit entre les mains son ennemi capital, & l'ame de toute la Ligue. Les autres Princes, faute d'argent, de vivres & de fourages ne pouvoient plus subsister aux environs de Paris: en l'arrêtant il avoit un ôtage, qui eût obligé le Duc de Bourgogne à abandonner le parti; & selon toutes les apparences, la révolte eût fini par là. Mais soit honneur, soit irrésolution, il ne se prévalut pas d'une si belle occasion, & il permit au

Registres du Parlement de 1483. Février.

au Comte de ſe retirer.

La nouvelle de cette imprudence du Comte de Charolois étant arrivée au camp, mit les Généraux en une extrême inquiétude. Comtay & Hautbourdin, le Comte de Saint Pol, & ſur tout Neuchatel Maréchal de Bourgogne étoient au déſeſpoir, & rappelloient le ſouvenir du funeſte accident du Duc Jean, qui s'étant ainſi engagé à Montereau-Faut-Yonne, y périt en préſence de Charles VII. Le Maréchal qui connoiſſoit le génie artificieux & vindicatif du Roy, ne douta pas que le moins qui pût arriver au Comte, ne fût d'être arrêté : de ſorte que de peur d'être luy-même ſurpris, il commanda ſur le champ qu'on ſe mît ſous les armes, & en état de ſe retirer ſeurement en Flandre. Mais quelque temps aprés ils virent venir une troupe de quarante ou cinquante Cavaliers qui ramenoient le Prince. Il piqua vers ces Seigneurs dés qu'il les apperçut, & adreſſant la parole au Maréchal qu'il craignoit beaucoup, parce que c'étoit un homme qui étoit en poſſeſſion de luy dire ſes véritez & de luy parler avec autorité. *Ne me tancez point*, luy dit-il, *car je connois bien ma grande folie, mais je m'en ſuis apperçu trop tard. C'en eſt une, Monſeigneur*, reprit le Maréchal ; *mais vous l'avez faite en mon abſence.* Le Comte ne répondit rien, & chacun ſans plus parler de ſon imprudence, s'étendit ſur les loüanges de la généroſité du Roy.

Il ne fut plus queſtion que de mettre la derniere main au Traité, dont on avoit déja arrêté les articles. Il fut dreſſé, & puis ſigné à Conflans le cinquiéme d'Octobre. L'acte que nous en avons eſt ſigné par le Roy, par le Comte de Saint Pol Connétable de France, par Jean de Rohan Sire de Montauban Amiral de France, par le Sire de Landes, qui eſt le même que Charles de Melun Seigneur de Nantoüillet, & Baron de Landes en Normandie, & par Jean d'Auvet Premier Préſident de Toulouſe.

An 1465.

Traité de Conflans.

Par ce Traité le Roy cédoit au Comte de Charolois les Villes de la riviére de Somme, & les autres qu'il avoit rachetées, déclarant qu'elles ne pourroient plus l'être, ni du vivant du Duc de Bourgogne, ni du vivant du Comte de Charolois ; mais ſeulement ſous leurs ſucceſſeurs, par la ſomme de deux cens mille écus d'or. Il cédoit auſſi le Comté de Boulogne, s'obligeant à dédommager ceux qui y auroient quelque prétention, & promettoit même d'engager le Comte de Nevers à ceder les droits qu'il prétendoit avoir ſur Mondidier, Peronne, & Roye. On y faiſoit de plus la ceſſion du Comté de Guines, avec promeſſe d'en dédommager les Seigneurs de Croy qui s'y oppoſoient, ſoutenant qu'il leur appartenoit.

Le Duc de Berri dans ce Traité eſt qualifié de Duc de Normandie. Il n'y eſt point parlé néanmoins de la ceſſion qu'on luy fait de ce Duché ; mais elle eſt ſuppoſée faite dans un autre acte qui ſe fit le vingt-neuviéme du même mois d'Octobre à Saint Maur, & que quelques-uns de nos Hiſtoriens ont confondu avec celuy de Conflans, qui étoit particulier pour le Comte de Charolois.

Par ce Traité de Saint Maur, les autres Princes, Seigneurs, & tous ceux qui avoient été de la Ligue du bien public, étoient rétablis dans leurs biens & dans toute la ſeureté qu'ils pouvoient ſouhaiter ; en particulier le Comte de Dunois étoit remis en poſſeſſion de toutes ſes Terres qui avoient été confiſquées au profit du Comte du Maine, que le Roy dédommagea en luy donnant la Seigneurie de Taillebourg. Il y eſt fait auſſi mention ſpéciale du rétabliſſement d'Antoine de Chabannes Comte de Dammartin dans tous ſes biens, & l'Arrêt du Parlement, qui l'avoit condamné à la mort dés le commencement du Regne du Roy, fut caſſé.

Traité de St Maur des Foſſez.

Par ce même Traité le Roy s'obligeoit à commettre trente-ſix notables perſonnes de ſon Royaume, pour examiner les défauts du gouvernement, & les déſordres de l'Etat, afin de les réformer, douze du Clergé, douze du corps de la Nobleſſe, & douze du tiers Etat, dont le pouvoir devoit durer deux mois, à commencer au quinziéme de Décembre & pouvoit être prolongé de quarante jours. Cet article ne fut ajoûté par les Princes, que pour impoſer au peuple, & luy faire accroire que la réforme du gouvernement & l'interêt public avoit été le principal motif de la guerre ; auſſi ne fut-il jamais mis en exécution. Ce ſont-là les plus conſidérables points de ce Traité.

On n'y deſcend point dans le détail des interêts des autres Princes & Seigneurs de la Ligue ; mais il y a beaucoup d'apparence que le Roy, pour empêcher qu'ils ne traverſaſſent l'accommodement, étoit convenu avec les plus conſidérables d'entre eux de ce qu'il fit enſuite à leur egard ; car il combla de biens la plûpart, même aux dépens de quelques-uns de ceux qui l'avoient le mieux ſervi. Il donna au Duc de Calabre une groſſe ſomme d'argent, & luy promit des troupes ſoudoyées à ſes dépens, au cas qu'il voulût faire quelque nouvelle tentative ſur le Royaume de Naples. Il rétablit la penſion qu'il faiſoit au Duc de Bourbon avant la guerre, outre celle dont ce Duc joüiſſoit ſous le feu Roy ; & de plus il luy aſſeura le payement du reſte de ce qui luy étoit dû pour le mariage de Jeanne de France ſa femme.

Chronique ſcandaleuſe.

Le Duc de Bretagne fut dédommagé des frais du grand armement qu'il avoit fait ; le Comté de Monfort, qui avoit été confiſqué, luy fut rendu : l'article du ſerment de fidélité des Evêques de Bretagne, dont j'ai parlé auparavant, fut décidé en faveur du Duc, & il fut déclaré Lieutenant Général

Argentré Hiſtoire de Bretagne.

du Roy pour huit mois en Anjou, dans le Maine, en Touraine, & en Normandie. Guillaume Juvenal des Urſins fut rétabli dans la charge de Chancelier, & Morvillier qui avoit toûjours été fort attaché au Roy, en fut dépoüillé. André de Laval Seigneur de Loheac reprit le bâton de Maréchal de France, qui luy avoit été ôté. Il ſe fit ainſi pluſieurs autres changemens, ou rétabliſſemens, qui quoyqu'on en diſe communément, marquent moins la prudence ou la fineſſe de Loüis XI. en cette occaſion, que la mauvaiſe politique dont il avoit uſé à ſon avenement à la Couronne, en dépoüillant tant de braves hommes & tant de bons Officiers, dont il fut contraint de rechercher l'amitié malgré qu'il en eut, & d'une maniére indigne d'un Souverain.

Dés que chacun crut avoir pris ſes ſeuretez pour l'accompliſſement des deux Traitez dont j'ai parlé, on ſe ſépara. Le Duc de Berri marcha en Normandie avec le Duc de Bretagne. Il fut receu à Roüen avec une joye extrême de tout le peuple, qui étoit ravi d'avoir un Duc & un frere unique du Roy, pour les gouverner immédiatement à l'exemple des Bretons & des Bourguignons. Les Bourgeois l'aſſeurérent qu'il pouvoit compter non ſeulement ſur leur fidélité; mais encore ſur tous leurs biens, & qu'en cas de beſoin il ne manqueroit ni d'hommes ni d'artillerie, ni d'argent.

Comines l. 1. chap 14.

Le Roy reconduiſit le Comte de Charolois juſqu'à Villers-le-Bel à quatre lieuës de Paris, luy parlant ſouvent durant ce voyage du mariage d'Anne de France ſa fille auſſi ſerieuſement, que s'il avoit été réſolu de la luy faire épouſer au plutôt. Le Comte goûtoit fort cette propoſition; mais elle n'empêchoit pas ſon inquiétude: car ayant ſceu qu'il étoit arrivé au Roy pendant la nuit deux cens hommes d'armes, qu'il avoit fait venir par le ſeul motif d'en être eſcorté à ſon retour, il en fut fort allarmé, & s'imagina que le Roy avoit quelque mauvais deſſein contre ſa perſonne. Il envoya ordre à tout ſon monde de ſe mettre ſous les armes; & luy & ſes gens ne dormirent pas plus cette nuit-là, que s'il avoit été queſtion de donner une bataille dés la pointe du jour. Tous ces ſoupçons mutuels & ſi fréquens augmentoient inſenſiblement dans l'eſprit de ces deux Princes leur ancienne antipathie. Ils ſe ſéparérent toutefois avec de grands témoignages d'une apparente amitié; & le Comte en chemin-faiſant receut les hommages des Villes de la Somme & des autres, qui luy avoient été cedées par le Traité de Conflans. Le Duc de Bourgogne ſon pere le revit avec beaucoup de joye, d'autant plus qu'il avoit beſoin de ſa préſence pour repouſſer les Liégeois, qui depuis cinq ou ſix mois faiſoient diverſion dans le Brabant & dans le Comté de Namur en faveur du Roy de France: car dés que la guerre du bien public eut été déclarée, le Roy & le Comte de Charolois avoient penſé à fortifier chacun leur parti par des Ligues hors du Royaume. Ils avoient l'un & l'autre traité avec Edoüard Roy d'Angleterre; & le Roy avoit envoyé demander du ſecours au Duc de Milan, & au Duc de Savoye, & en même-temps aux Liegeois qu'il ſçavoit être toûjours prêts à ſe déclarer contre la Maiſon de Bourgogne.

Le Duc de Milan luy avoit fourni cinq cens hommes d'armes, & trois mille fantaſſins ſous le commandement de Galeas ſon fils aîné. Ils n'arrivérent dans le pays de Forés ſur les Terres du Duc de Bourbon, qu'aprés le Traité de Riom, & ne laiſſérent pas d'y faire quelques ravages: ce qui ſervit de prétexte au Duc de Bourbon pour ne pas tenir ce Traité, & pour s'unir de nouveau au Comte de Charolois, auquel il vint ſe joindre, lorſque ce Prince étoit à ſon camp de Charenton.

Amedée neuviéme du nom Duc de Savoye qui venoit de ſucceder à Loüis ſon pere, avoit, malgré les ſollicitations du Duc de Bourgogne qui le conjuroit de ſe tenir neutre, donné paſſage aux troupes du Duc de Milan, pour entrer ſur les Terres du Duc de Bourbon, & en avoit même envoyé quelques-unes au Roy, qui ſe ſignalérent à la journée de Montlhéri.

Guichenon. Hiſtoire de Savoye.

Pour ce qui eſt du Roy d'Angleterre, il parut plus porté pour le Comte de Charolois, quoiqu'il dût le regarder comme ſon ennemi, ce Comte ayant toûjours été partiſan déclaré de la Maiſon de Lancaſtre contre celle d'Yorx. Cette conduite fut l'effet d'une intrigue d'amour. Edoüard, qui étoit depuis quelques années ſur le Trône d'Angleterre, & tenoit en priſon Henri VI. de la Maiſon de Lancaſtre, avoit penſé ſérieuſement à faire la paix avec la France. Il avoit envoyé au Roy, Richard Comte de Varvix, pour le prier de luy ménager le mariage de la Princeſſe Bonne de Savoye ſœur de la Reine de France, qui élevoit auprés d'elle cette jeune Princeſſe. Le Roy luy rendit volontiers ce bon office: mais durant que ce mariage ſe traitoit, Edoüard devint amoureux d'une Dame Angloiſe nommée Elizabeth, fille de Richard de Riviére ſimple Chevalier Anglois, & de Jaqueline fille aînée de Pierre de Luxembourg Comte de Saint Pol. Elle avoit déja été mariée à Jean Grey, qui n'étoit non plus que ſimple Chevalier, dont elle avoit eu deux fils. La paſſion d'Edoüard pour cette Dame le fit paſſer pardeſſus toute ſorte de conſidération; & il l'épouſa ſans avoir nul égard aux démarches qu'il avoit fait faire au Roy de France, ni au mécontentement du Duc de Savoye, ni à celuy de la Nobleſſe & du peuple d'Angleterre, qui furent fort choquez de le voir ainſi ſe méſallier, ni aux remontrances du Comte de Varvix, qui ne luy pardonna jamais l'affront, d'avoir été deſavoüé pour la recherche de la Princeſſe de Savoye.

Olivier de la Marche.

Google

Edoüard pour ſauver les apparences, & ſe juſtifier autant qu'il luy ſeroit poſſible à l'égard des Anglois, entreprit de leur perſuader que la Dame qu'il épouſoit, étoit de beaucoup plus haute naiſſance qu'ils ne s'imaginoient, & pria le Comte de Charolois d'envoyer en Angleterre Jaques de Saint Pol oncle d'Eliſabeth par ſa mere pour aſſiſter à ſes noces. C'étoit au commencement de l'année 1465. dans le temps que la Ligue du bien public étoit ſur le point d'éclater. Sans cette conjoncture le Comte de Charolois n'eût pas eu cette complaiſance pour Edoüard; mais prévoyant qu'il en pourroit avoir affaire dans le grand projet qu'il méditoit, il jugea à propos de ſe ménager avec luy. Il luy envoya Jaques de Saint Pol avec un magnifique équipage & une ſuite de cent perſonnes. Ce cortege fit grand honneur à la nouvelle Reine, & ébloüit les yeux du peuple. Le Comte de Charolois ne manqua pas de faire valoir ce bon office, & aprés la journée de Montlhéri, il envoya en Angleterre Guillaume de Cluni qui fut depuis Evêque de Poitiers, pour conclure une ligue contre la France; de plus ſa femme étant morte ſur ces entrefaites, il demanda en mariage la ſœur d'Edoüard; mais il ne l'épouſa que pluſieurs années aprés.

Comines l. 1. & cha. 5.

Le Roy ayant eu avis de cette négociation, envoya promtement en Angleterre le Seigneur de Lannoy, pour la traverſer; mais les engagemens étoient déja pris: le Roy ne put rien obtenir d'Edoüard, & même ce Prince envoya les Lettres qu'il avoit receuës du Roy au Comte de Charolois, luy rendit compte de toutes les propoſitions que Lannoy luy avoit faites, & luy promit toute ſorte de ſecours. Mais la paix de Conflans & les factions qui continuoient en Angleterre, empêchérent que la choſe n'eût les fâcheuſes ſuites qu'on en pouvoit appréhender.

Le Traité que le Roy avoit conclu avec les Liégeois eut plus d'effet. C'étoit une Ligue offenſive contre le Duc de Bourgogne, qui fut faite entre la France & eux au mois de Juillet lorſque la guerre étoit la plus allumée. Par ce Traité les Liégeois devoient entrer à main armée ſur les terres du Duc de Bourgogne, & le Roy devoit y joindre quelques troupes, & s'engageoit à ne point traiter avec ce Duc, que de concert avec eux. Ils firent de grands ravages dans le Brabant & dans le Comté de Namur. Le Duc fut obligé de mettre une armée ſur pied pour les repouſſer, & un corps de quatre mille Liégeois fut défait par les Capitaines Flamands: les Bourgeois de Dinant ayant eu la fauſſe nouvelle de la mort & de la défaite du Comte de Charolois à Montlhéri, firent ſon effigie, la pendirent à un gibet devant Bouvines, criant à ceux de la Ville: *Voila le faux traître, le Comte de Charolois, que le Roy de France a fait, ou fera pendre, ainſi comme il eſt icy pendu*, & déſolérent tous les environs. De ſorte qu'ils tinrent parfaitement parole au Roy, qui n'en uſa pas de même à leur égard: car accablé du grand nombre de ſes ennemis, il ne put leur envoyer de troupes, & traita avec le Comte de Charolois ſans eux.

Ann. 1465.

Acte de la ratification du Traité par le Roy.

Monſtrelet fol. 120.

Le Comte libre de la guerre de France, & ne reſpirant que la vengeance contre les Liégeois, s'avança dans le pays de Liége avec une armée de vingt-huit mille chevaux, & un grand nombre d'infanterie. Les Liégeois ſe voyant perdus, eurent recours à la miſéricorde du Duc de Bourgogne, & le conjurérent de leur obtenir leur pardon de ſon fils. Ils l'obtinrent, à condition de le demander à genoux au Comte de Charolois, de luy payer ſix cens mille florins pour les dépenſes de la guerre, de le reconnoître luy & ſes ſucceſſeurs au Duché de Brabant, Capitaines du pays de Liége, & de ne pouvoir faire déſormais ni paix, ni guerre ſans ſa permiſſion tant qu'il vivroit, & ſans celle de ſes ſucceſſeurs aprés ſa mort. Ces conditions étoient trop dures pour être obſervées exactement, & long-temps: & les Liégeois tâchérent de ſecoüer un ſi rude joug, dés qu'ils crurent pouvoir être ſoutenus par le Roy de France, qui durant que le Comte de Charolois étoit occupé de ce côté-là, penſoit ſérieuſement à rétablir ſes affaires, & à regagner par fineſſe ce que la force luy avoit enlevé.

Il revint à Paris, ſoupa à l'Hôtel de Ville, y fit mille careſſes aux Bourgeois, les remercia de la fidélité & du zéle qu'ils avoient fait paroître pour ſon ſervice, & confirma l'abolition de certains Impôts qu'il avoit faite durant la guerre du bien public, pour leur montrer que le motif qu'il avoit eu en les aboliſſant, n'étoit pas celuy de les gagner; mais le véritable déſir de ſoulager le peuple. Il partit peu de jours aprés pour Orleans, s'éloignant exprés de Normandie, afin de ne laiſſer aucun ſoupçon à ſon frere, qu'il voulut le troubler dans la priſe de poſſeſſion de ce Duché: c'étoit pourtant à quoi il viſoit uniquement alors, & il avoit pris pour cet effet de bonnes méſures.

Chronique ſcandaleuſe.

Car dans le temps même qu'il ſignoit les Traitez de Conflans & de Saint Maur, ou immédiatement aprés, il avoit fait ſecrétement une proteſtation en préſence des principaux Officiers de ſon Parlement contre ces Traitez, déclarant qu'il les avoit faits par violence, & qu'en particulier il avoit paſſé ſon pouvoir en donnant le Duché de Normandie à Charles ſon frere; parce que les Rois ſes prédéceſſeurs l'avoient réüni à la Couronne. Il avoit traité en ſecret avec le Duc de Bourbon, & l'avoit entiérement regagné. Il le regardoit comme un des plus dangereux chefs du parti de la Ligue, qui avoit le plus contribué à la former, qui étoit le plus capable d'entretenir ces liaiſons ſi funeſtes à l'Etat, & dont l'adreſſe pouvoit luy être tres-nuiſible, ou tres-utile.

Collection de Traitez par Leonard T. 1.

Outre les avantages que le Roy luy avoit faits à la paix de Conflans, il fit épouſer Jeanne ſa fille naturelle à Loüis bâtard de Bour-

bon frere de ce Duc, promit au même bâtard la Charge d'Amiral, que Jean de Rohan Baron de Montauban poſſedoit alors, & il la luy donna depuis. Il promit encore au Duc de faire épouſer à Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu ſon frere Anne de France. C'étoit celle de ſes filles qu'il faiſoit ſemblant de vouloir donner au Comte de Charolois. Ce Prince l'ayant ſçeu, luy en fit ſes plaintes par ſon Envoyé; mais il n'en eut point d'autre réponſe, ſinon qu'il avoit pris le meilleur marché; que le mariage de ſa fille avec le Comte de Charolois luy auroit coûté la Brie & la Champagne, & qu'il luy coûtoit beaucoup moins en la mariant au Comte de Beaujeu.

Olivier de la Marche

Chronique ſcandaleuſe

Le Roy s'étant ainſi aſſeuré du Duc de Bourbon, dont il combla depuis la Maiſon de beaucoup de nouvelles graces, & voyant le Comte de Charolois occupé contre les Liégeois, il étoit fort attentif à ce qui ſe paſſoit en Normandie. La plûpart des Seigneurs qui avoient été mêlez dans la Ligue, n'oſant ſe fier au Roy, s'y étoient retirez avec le nouveau Duc dans l'eſpérance d'avoir part au Gouvernement, aux Charges de ſa nouvelle Maiſon, à ſa faveur, & à ſa confiance. Ce que le Roy avoit prévû, & fort ſouhaité, arriva. L'ambition & la jalouſie mirent bien-tôt la diviſion entre eux. Le Duc de Bretagne & Antoine de Chabannes Comte de Dammartin s'unirent, pour éloigner tous les autres, afin de ſe rendre maîtres du Conſeil du Duc, & de diſpoſer de toutes les graces. On s'apperçut bien-tôt que le jeune Prince ſe livroit entiérement à eux. Les autres Seigneurs ne purent le ſouffrir, & réſolurent de tout faire pour les écarter. Quelques-uns d'entre eux étant allez à l'Hôtel de Ville de Roüen, où il ſe faiſoit une Aſſemblée de Bourgeois, leur dirent que le Duc de Bretagne & Chabannes avoient réſolu d'enlever le Duc de Berri, & de l'amener en Bretagne. Soit que la choſe fût véritable, ou qu'elle fût fauſſe, les émiſſaires du Roy profitérent de ces heureuſes conjonctures pour animer les Normands contre le Duc de Bretagne. Les Bourgeois de Roüen allérent en armes au Fort de Sainte Catherine, où étoit le Duc de Normandie, en attendant que tout fût prêt pour ſon entrée, l'enlevérent, & le conduiſirent à la Ville. Les choſes allérent ſi loin, & le Duc de Bretagne vit une telle animoſité dans les Normands contre luy, qu'il ne ſe crut pas en ſureté parmi eux, & quittant la partie, il prit la route de Bretagne avec Chabannes.

Comines chap. 15.

Le Roy averti de tout ce qui ſe paſſoit, partit d'Orleans ſans tarder, & ayant été joint en chemin par des troupes qu'il fit venir de divers endroits, parut tout à coup en Normandie avec une armée. Le Duc de Bourbon, qui commença alors à ſe déclarer hautement pour le parti du Roy, ſe rendit maître d'Evreux & de Vernon. Charles de Melun entra ſans réſiſtance dans Giſors & dans Gournai. Le Roy aſſiégea le Pont-de-l'Arche, & le prit. Il alla trouver le Duc de Bretagne à Caën, l'intimida, ou le gagna, & fit avec luy un nouveau Traité d'alliance ſeulement en termes généraux; mais qui ſuffiſoit pour faire croire au Duc de Normandie, que le Duc de Bretagne l'abandonnoit. Le Roy affecta de comprendre dans ce Traité le Comte de Dunois, Chabannes, le Maréchal de Loheac, & quelques autres Seigneurs. Le Duc de Bretagne laiſſa à Caën le Seigneur de l'Eſcun, comme pour y commander au nom du Duc de Normandie, & pour tenir cette Ville avec Avranches & quelques autres Places en une eſpéce de ſequeſtre. Les Bourgeois de Roüen voyant le Pont-de-l'Arche pris, penſérent à leur ſûreté, traitérent avec le Roy par le moyen du Duc de Bourbon, & ſe rendirent à luy. Les autres Villes en firent de même. Le Duc de Normandie épouvanté de cette ſubite révolution, ne penſa plus qu'à éviter de tomber entre les mains du Roy ſon frere. Son premier deſſein fut de ſe ſauver en Flandre; mais appréhendant d'être arrêté en chemin, il crut qu'il étoit plus ſur pour luy de gagner la Bretagne, où il ſe rendit, n'étant plus ni Duc de Berri, ni Duc de Normandie.

Collection de Traitez par Leonard T. 2.

Ces nouvelles cauſérent un extrême chagrin au Comte de Charolois, qui en faiſant donner le Duché de Normandie à Charles de France, avoit eu ſur-tout en vûë d'affoiblir la puiſſance du Roy, qu'il croyoit diminuée de la troiſiéme partie par le démembrement de cette riche Province, dont il tiroit ſes plus grands revenus: mais la guerre de Liége le mettoit dans l'impuiſſance de remédier à ce malheur. Il voulut ſurprendre Dieppe; mais il fut prévenu par le Roy. Il envoya Olivier de la Marche à Roüen, pour être inſtruit plus en détail de l'état des choſes. Ce Gentilhomme y trouva le Roy, qui luy demanda le ſujet de ſon voyage, qu'il n'ignoroit pas. Il répondit qu'il venoit ſeulement rendre une viſite de civilité au Duc de Normandie de la part de ſon maître. Il continua ſon chemin vers la Bretagne. Il vit le Duc à Rennes, & le Duc de Normandie à Vannes, où il faiſoit ſon ſéjour au Château de l'Hermine, abandonné de preſque tous les Seigneurs François, que ſa fuite & la libéralité du Roy avoient remis dans le devoir. Tous deux le priérent d'aſſûrer le Comte de Charolois, qu'ils perſévéroient dans le deſſein d'entretenir leurs anciennes liaiſons avec luy. La Marche en repaſſant par Tours, fut mandé par le Roy qui étoit à Jargeau, & qui luy donna ordre d'aſſûrer de ſa part le Comte de Charolois de ſon amitié, & du deſir qu'il avoit de vivre bien avec luy: *& ſi les bonnes paroles*, dit ce Gentilhomme dans ſes Mémoires, *dont il me donna charge, pour les dire à mon maître de part luy, euſſent été vrayes, nous n'euſſions jamais eu guerre en France.* Mais ni la Marche, ni le Comte de Charolois n'y ajoûtérent aucune foy; & ce fut en effet cette défiance mutuelle tres-bien fondée de part & d'autre, qui empêcha que ces deux Princes ne puſſent jamais ſe réconcilier ſincérement.

An. 1465.

Comines loc. cit.

Mémoires de la Marche l. 1. c. 35.

Comines loc. cit.

Chronique ſcandaleuſe.

Le Roy voulant mettre la Normandie en seureté contre les surprises, la parcourut d'un bout à l'autre, mit par-tout des Gouverneurs dont il connoissoit la fidélité, punit quelques Gentilshommes qui luy en avoient manqué, fit réduire en cendres Chaumont sur Loire, Château appartenant à Pierre d'Amboise, qui avoit paru un des plus animez Ligueurs, congédia son armée, & parut n'avoir plus d'autre dessein, que de se tenir en garde contre ses ennemis, & de s'appliquer au réglement de son Etat.

Chronique scandaleuse.

An. 1466.

Il établit au mois de Juillet une espéce de Tribunal pour la réformation des abus qui s'étoient glissez dans la Justice. Il étoit composé de vingt & une personnes, la plûpart Seigneurs, Prélats, & gens du Conseil. Le Comte de Dunois en étoit le chef; car il étoit revenu à la Cour, & le Roy témoignoit beaucoup de considération pour luy. Il luy fit cette même année-là épouser Agnés de Savoye sœur de la Reine; mais sans l'employer aux affaires de la guerre, sous prétexte que son peu de santé ne luy permettoit plus d'en soutenir les fatigues; & luy-même ne pensoit plus guéres qu'à bien faire sa Cour pour l'établissement de sa maison. Ce grand homme mourut quatre ans aprés en 1470. sans perdre rien dans sa vie privée de la grande estime qu'il avoit acquise à la guerre, & dans le maniement des affaires d'Etat sous le dernier Regne.

Ibid.

Remarques sur l'Hist. de Charles VII

Le Roy en partie pour sçavoir ce qu'il pourroit tirer de troupes de Paris en cas de besoin, en partie pour faire montre de sa puissance à ses ennemis, fit prendre les noms de tous les habitans de cette grande Ville capables de porter les armes, les partagea en brigades ausquelles il donna des chefs & des banniéres, & en fit la revûë dans la campagne du côté de Saint Antoine. Il s'y trouva prés de quatre-vingt mille hommes, dont trente mille étoient parfaitement bien armez. Cela se fit diverses fois; & une fois entre autres par Jean de la Baluë Evêque d'Evreux. Ce fut à cette occasion, que Chabannes qui voyoit avec assez de chagrin le grand crédit de ce Prélat, demanda au Roy permission d'aller à Evreux faire l'examen des Ecclésiastiques du Diocése, & leur donner les Ordres. Que voulez-vous dire, dit le Roy, qui ne comprit pas d'abord sa pensée? Hé quoy, Sire, repartit Chabanes, est-ce qu'il ne me convient pas autant d'ordonner des Prêtres, qu'à l'Evêque d'Evreux de faire la revûë d'une armée? Cette plaisanterie fit rire le Roy & la Cour; mais elle ne diminua pas l'autorité du Cardinal, qui éprouva néanmoins vers ce même-temps-là, que le Parlement de Paris ne la redoutoit pas encore assez, pour plier aveuglément sous ses volontez.

An. 1467.

Gaguin.

Le Roy vouloit absolument soutenir ce qu'il avoit fait pour l'abolition de la Pragmatique. Mais la guerre du bien public avoit suspendu l'exécution de ce dessein, & on continuoit de la suivre dans la pratique pour la plûpart des points qu'elle contenoit. Il chargea dans cet intervalle de paix l'Evêque d'Evreux, de faire en sorte que l'acte d'abolition fût enregistré au Parlement. Le Prélat crut qu'il ne falloit pas d'abord aller à ce Tribunal. Il commença par le Châtelet, où il fit lire les Lettres que le Cardinal d'Alby Jean Joffrédy auparavant Evêque d'Arras avoit apportées en France de la part de Paul II. successeur de Pie II. par lesquelles ce Pape abrogeoit la Pragmatique. Ces Lettres furent publiées au Châtelet sans aucune opposition. Il crut que c'étoit-là pour le Parlement un exemple de soumission aux ordres du Roy & du Pape. Il y alla le prémier jour d'Octobre durant la Chambre des Vacations, jugeant cette conjoncture plus favorable à cause de l'absence de la plûpart des membres du Parlement: mais il se trompa. Le Procureur Général Jean de Saint Romain s'y opposa hautement, & luy reprocha qu'il trahissoit les véritables interêts du Royaume. Les menaces que l'on fit au Procureur Général de la part de la Cour, ne l'ébranlérent point. Il dit que le Roy pouvoit luy ôter la charge dont il l'avoit honoré; mais que tandis qu'il l'exerceroit, il ne feroit jamais rien contre son devoir, & contre le bien de l'Etat. D'autre part le Recteur de l'Université alla trouver le Cardinal d'Alby qui avoit la qualité de Legat, appella de l'effet des Lettres du Pape au futur Concile, & fit enregistrer son appel au Châtelet. L'Evêque d'Evreux voyant cette opposition, le mouvement que cela causoit dans les esprits, & le trouble qui en pouvoit naître dans tout le Royaume, en un temps où l'autorité du Roy n'étoit pas encore bien raffermie, luy conseilla de ne pas pousser la chose plus loin: & on en demeura là.

Chronique scandaleuse.

Le Roy encore vers ce temps-là, pour faire plaisir aux Parisiens en repeuplant leur Ville, où le nombre des habitans étoit beaucoup diminué par les guerres des Regnes précédens, fit publier une Ordonnance, par laquelle il donnoit à tous les étrangers qui voudroient s'y établir, de quelque nation qu'ils fussent, le droit de Bourgeoisie, & à tous ceux qui s'habituëroient dans la Banlieuë & dans les Fauxbourgs, les priviléges attachez à ces lieux: & outre cela abolition pour tous les crimes qu'ils auroient commis, excepté celuy de Léze-Majesté. Cette Ordonnance attira beaucoup de monde à Paris, & eut l'effet qu'on prétendoit. C'étoit-là une partie des principales occupations du Roy depuis la paix du bien public; mais elles ne luy faisoient pas perdre de vûë la conduite de ses voisins.

Ibid.

Il avoit toûjours l'œil sur les démarches du Roy d'Angleterre, du Comte de Charolois, & du Duc de Bretagne. Il s'acquit en Angleterre Richard Comte de Varvik Gouverneur de Calais, le plus accrédité Seigneur qu'il y eût alors à la Cour d'Edoüard, & qui malgré les grands biens dont ce Prince l'avoit

Digitized by Google

comblé, n'avoit pû luy pardonner ſon mariage avec la Demoiſelle de Riviére, & de s'être départi de celuy qu'il avoit négocié de ſa part avec la Princeſſe Bonne de Savoye. C'étoit un homme fier, grand Capitaine, habile dans la négociation, hardi, & capable des plus grandes entrepriſes. Un mécontent de ce caractére étoit un ami important pour le Roy; & c'eſt pourquoy dans un voyage que ce *Ibid.* Comte fit en France, on luy rendit preſque les mêmes honneurs qu'on auroit faits à un Souverain.

Le Roy avoit des eſpions par-tout, pour Comines l. 2. cap. 12. l'avertir de ce qui ſe paſſoit entre le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois. Ils n'oſoient plus ni l'un ni l'autre faire paſſer leurs Lettres & leurs Envoyez ſecrets par la France; parce qu'ils étoient preſque toûjours découverts, leurs paquets enlevez, & portez à la Cour. De ſorte qu'il falloit, que pour entretenir leur commerce, ils envoyaſſent leurs gens par l'Angleterre: ce qui n'empêchoit pas cependant, que les Agens publics qui avoient ce caractére, ne paſſaſſent par la France, & il y en paſſoit beaucoup. Cela obligeoit le Roy à chercher des prétextes pour en envoyer auſſi dans les deux Cours & en Angleterre, & tâcher de découvrir ce qui ſe négocioit. On ne parloit que d'Ambaſſades, de négociations, de Traitez que l'on commençoit d'ordinaire ſans aucun deſſein de les finir. On armoit, on Comines l. 1. chap. 16. déſarmoit, on faiſoit des plaintes, des promeſſes, des menaces. On ſe fâchoit, on ſe radouciſſoit, & tout cela à deſſein de ſe ſurprendre les uns les autres; & de ne pas manquer Chronique ſcandaleuſe. la prémiere occaſion favorable qui s'en préſenteroit. Le Roy conclut une Tréve de vingt-deux mois avec le Roy d'Angleterre, mais ſur laquelle on ne comptoit guéres davantage que Nouvelle Hiſtoire de Bretagne. ſur le reſte; & le Duc de Bretagne de ſon côté fit alliance avec Chriſtierne Roy de Suede & de Dannemarc, & avec le Duc de Savoye.

Sur ces entrefaites arriva la mort de Philippe le Bon Duc de Bourgogne au mois de Juin An. 1467. de l'an 1467. C'étoit le Prince de ſon temps le plus accompli. Toutes les qualitez qu'on peut ſouhaiter dans un Souverain, ſageſſe, modération, libéralité, valeur, grandeur d'ame, équité ſe trouvoient raſſemblées dans ſa perſonne blâmable par ſa ſeule incontinence qui fut extrême. Il laiſſa huit fils naturels, & une fille naturelle. Il n'eut des trois femmes qu'il épouſa que deux enfans légitimes. L'un étant mort jeune, il ne luy reſta plus que Charles Comte de Charolois, que j'appellerai déſormais Duc de Bourgogne, Prince d'un génie tout oppoſé à celuy de ſon pere, hormis la bravoure, mais qui dégénéra ſouvent en témérité. La prudence de ſon pere avoit long-temps un peu moderé ce naturel fougueux, dont il avoit luy-même beaucoup ſouffert; mais dés que Charles n'eut plus ce frein de ſon impétuoſité, il s'y abandonna, fit beaucoup de peine à ſes voiſins, ruina ſes propres Sujets, parmi leſquels l'abondance avoit régné plus qu'en autre lieu du monde, & périt enfin luy-même, aprés avoir troublé le repos d'une grande partie de l'Europe.

Le Roy ſçavoit bien ce qu'il devoit attendre de ce Prince, qui malgré les démonſtrations d'amitié, dont il payoit les ſiennes, où il n'y avoit pas plus de ſincérité, étoit ſon ennemi perſonnel. L'antipathie mutuelle qu'on appercevoit entre eux dés le temps qu'ils vivoient enſemble aux Pays-bas, loin de diminuer par l'éloignement, s'étoit augmentée par l'oppoſition de leurs interêts, & ils ne ſongeoient qu'à ſe ruiner & à ſe perdre l'un l'autre. La paſſion que le Duc avoit de détruire les Liégeois que le Roy ſoutenoit, & le deſſein que le Roy avoit formé de réduire le Duc de Bretagne, avec qui le Duc de Bourgogne avoit les plus étroites liaiſons, ne pouvoient pas manquer de les commettre bien-tôt enſemble.

La guerre s'étoit renouvellée entre les Liégeois & le Duc de Bourgogne dés l'année précédente. Dinant avoit été pris d'aſſaut, & huit cens des habitans furent noyez dans la Meuſe, ſur les inſtances qu'en firent ceux de Bouvines qui avoient une haine, ou plutôt une fureur implacable contre eux, à cauſe des inſultes continuelles qu'ils en recevoient. Les Liégeois arrivérent vingt-quatre heures trop tard au ſecours de Dinant. On fut ſur le point Comines l. 2. d'en venir à la bataille, nonobſtant la priſe de la Ville; mais enfin aprés divers pourparlers, il ſe fit encore un accommodement, que les Liégeois achetérent par une groſſe ſomme d'argent, en donnant trois cens ôtages, & en promettant de garder le dernier Traité.

Tant de diſgraces ne les rendoient pas plus ſages. Ils rompirent encore la paix peu de temps aprés la mort du vieux Duc de Bourgogne, en ſurprenant la Ville de Huy, où le Duc avoit une garniſon qu'ils en chaſſérent. Ce Prince irrité de cette nouvelle inſulte, leva auſſi-tôt une armée, & la fit aſſembler ſous Louvain.

Ce fut-là que le Connétable de Saint Pol, & Jean de la Baluë, qui fut fait Cardinal vers ce temps-là, vinrent le trouver de la part du Roy. Le Connétable s'étoit juſqu'alors ménagé avec les deux Souverains; & même depuis qu'il étoit pourvû de cette grande Charge, il avoit ſervi dans les troupes du Duc contre les Liégeois en qualité de ſon Feudataire avec ſes Vaſſaux: car il avoit beaucoup de Terres en Picardie & aux Pays-Bas qui dépendoient du Duc de Bourgogne. Mais depuis la mort du Duc Philippe, prévoyant que la rupture entre la France & le nouveau Duc ne tarderoit pas, il avoit pris ſon parti, & s'étoit uniquement attaché au Roy. C'étoit un homme d'un génie extraordinaire & ſuperieur, ſoit pour la guerre, ſoit pour les affaires: mais d'un eſprit auſſi broüillon & auſſi fourbe que le Cardinal ſon Collegue dans cette Ambaſſade, & à qui une infidélité & une trahiſon ne coûtoient rien. Tous deux dans la ſuite furent punis de celles qu'ils firent depuis à leur maître; mais en

cette occaſion ils agirent ſuivant leurs inſtructions.

1464. Dés qu'ils furent arrivez au camp, le Duc de Bourgogne leur donna audience. Elle fut fort courte, quelque importante que fut l'affaire qui les amenoit. Ils dirent en peu de mots que le Roy les envoyoit, pour luy répréſenter que les Liégeois étoient ſes alliez; qu'ils étoient compris en divers Traitez qu'il avoit faits avec luy; qu'il le prioit de ne les pas attaquer, & qu'autrement il ſeroit obligé de prendre leur protection & leur défenſe. Le Duc répondit que les Liégeois avoient rompu les prémiers la Tréve, & que le Roy ne devoit pas trouver mauvais qu'il en tirât ſatisfaction.

Sur cette réponſe, ils luy firent une autre propoſition, qui fut que le Roy luy abandonneroit les Liégeois, pourvû que de ſon côté il

1464. le laiſſât vuider les querelles qu'il avoit avec le Duc de Bretagne, ſans s'en mêler. Il rejetta cette propoſition, & dit qu'il garderoit la parole qu'il avoit donnée au Duc de Bretagne: & quoique luy puſſent dire les Ambaſſadeurs, ils n'en purent tirer rien autre choſe.

Ils partirent dés le lendemain, aprés avoir pris congé du Duc. Ce Prince montant à cheval pour ſe mettre à la tête de ſon armée, leur cria, comme ils s'en alloient, Je vous prie de dire au Roy que je le ſupplie de ne rien entreprendre contre le Duc de Bretagne. Le Connétable prenant la parole, luy repartit: Monſeigneur, on vous a laiſſé le choix, & ſi vous attaquez nos amis, nous attaquerons les vôtres: *Ho bien*, reprit-il, *les Liegeois ſont aſſemblez, & m'attens d'avoir la bataille avant qu'il ſoit trois jours. Si je la perds, je croy bien que vous en ferez à vôtre guiſe: mais auſſi ſi je la gagne, vous laiſſerez en paix les Bretons*, & s'en alla ſans rien dire davantage.

Il mit le Siége devant Saint Tron. Les Liégeois parurent le troiſiéme jour du Siége, pour ſecourir la Place au nombre de trente mille hommes. Le Duc alla au-devant d'eux, leur donna bataille, les défit, & leur tua environ neuf mille hommes. Saint Tron ſe rendit. Il marcha droit à Liége ſans deſſein de l'aſſiéger, la ſaiſon étant tres-rude & le temps tres-mauvais: mais la conſternation des Liégeois & la ſageſſe d'un Gentilhomme de Picardie nommé Imbercourt, qu'il chargea de traiter avec les Bourgeois, les firent ſoumettre, à condition que la Ville ne ſeroit ni brûlée, ni pillée. Le Duc entra dans la Place par une bréche que l'on fit à la muraille, tira une groſſe ſomme d'argent des habitans, enleva toute l'artillerie & toutes les armes qui étoient dans la Ville, & la démantela.

Moüy que le Roy avoit envoyé au Duc de Bourgogne, pour luy faire de nouveau les mêmes propoſitions que le Connétable luy avoit faites, fut témoin de ce triomphe. Un grand ſecours que le Roy envoyoit aux Liégeois ſous la conduite de Chabannes, arriva trop tard, & s'en retourna. Le Duc n'avoit pas manqué dés le lendemain de ſa victoire, d'en donner avis au Connétable, le priant de nouveau, mais d'un air encore plus fier, de conſeiller au Roy de ne point attaquer le Duc de Bretagne. Il y eut pendant l'hyver de fréquentes négociations ſur ce ſujet; mais quelque avantage que le Roy pût offrir au Duc de Bourgogne, il ne put le faire changer de ſentiment. Comines. An. 1468.

Il s'opiniatra de ſon côté, & dés que l'été fut venu, il fit entrer une armée en Bretagne, au ſujet de la retraite que le Duc donnoit au Duc de Normandie, & des Places de cette Province qui ne s'étoient pas encore ſoumiſes, & de quelques hoſtilitez que les Bretons avoient faites. Cette armée prit Chantocé, & Ancenis. Le Duc de Bretagne, occupé de ſes amours beaucoup plus que du ſoin de ſon Etat, ne penſoit qu'à ſatisfaire ſa paſſion pour Antoinete de Maignelais veuve d'André de Villequier, & comptant trop ſur la crainte que le Roy avoit du Duc de Bourgogne, fut pris au dépourvû, quelque loiſir qu'il eût eu de ſe préparer. Il fit prier le Roy d'empêcher ſon armée d'entrer plus avant, l'aſſeurant qu'il étoit prêt de s'accommoder avec luy. On traita à Ancenis: le Duc de Calabre pour le Roy, qui voulut donner à ce Prince réconcilié avec luy, cette marque de ſa confiance, & Guillaume Chauvin Chancelier de Bretagne, pour le Duc. Comines L. 2. ch. 5. Belcar. l. 2. Nouvelle Hiſtoire de Bretagne. Acte du Traité d'Ancenis.

Le Duc de Bourgogne ſur la nouvelle de l'entrée de l'armée Françoiſe en Bretagne, conjura le Roy de ſe déſiſter de cette entrepriſe, & luy repréſenta que le Duc étant ſon allié, il ne pourroit pas s'empêcher de le ſecourir; & afin d'appuyer efficacement ſa demande, il aſſembla une armée à Péronne.

Le Roy étoit alors à Compiégne avec quelques troupes, pour veiller ſur les démarches du Duc de Bourgogne. Il luy envoya le Cardinal de la Baluë, pour le preſſer de nouveau de luy laiſſer la liberté d'agir avec le Duc de Bretagne, comme il le jugeroit à propos, & luy fit entendre que les choſes étoient en tel état, que le Duc pourroit bien s'accommoder, & qu'en ce cas toutes les forces de France fondroient en Flandre.

Le Duc de Bourgogne répondit, qu'il ne vouloit point faire la guerre au Roy ſon Seigneur; que l'armée qu'il aſſembloit n'étoit point pour cela; mais ſeulement pour ne pas laiſſer opprimer ſes alliez. Cependant le Roy fit dire au Duc de Bretagne qu'il falloit ſans tarder qu'il prît ſon parti, & que s'il ne le prenoit inceſſamment, on alloit mettre tout à feu & à ſang dans ſon pays. Le Duc épouvanté, conclut ſon Traité avec le Roy, & le ratifia à Nantes le dix-ſeptiéme de Septembre. Acte de ratification.

Par ce Traité il ſe départoit de toutes alliances, & nommément de celle qu'il avoit avec le Duc de Bourgogne. L'autre article important de ce Traité regardoit les interêts du Duc de Normandie, que ce Prince fut contraint de paſſer, & par lequel il acceptoit Comines. loc. cit.

Olivier de la Marche Chronique ſcandaleuſe.

pour arbitres de l'Apanage que le Roy devoit luy aſſigner, le Duc de Calabre & le Connétable, ſe contentant, en attendant la déciſion, que le Roy luy fit une penſion de ſoixante mille livres de rente. On fixa auſſi le temps que le Seigneur de Leſcun devoit remettre Caën & Avranches entre les mains du Roy; & on obligea le Duc de Bretagne de faire part de ce Traité ſans délai au Duc de Bourgogne, à qui il l'envoya par un Héraut.

Ratification du Traité d'Ancenis.

Le Duc de Bourgogne ne fut jamais plus ſurpris, n'ayant pas douté que le Duc de Bretagne ſçachant que l'armée Bourguignonne étoit ſur les frontiéres de France, ne reprît courage, & que ſeûr d'une telle diverſion, il ne ſe mît en état de réſiſter aux François. Le Roy profita de cette conjoncture, qui déconcertoit étrangement le Duc de Bourgogne, luy fit repréſenter que le Duc de Bretagne l'ayant abandonné le prémier, il n'y avoit plus aucune raiſon d'honneur qui l'obligeât à ſe charger de ſes interêts. Il luy fit en même temps offrir ſix vingt mille écus d'or, pour le dédommager des frais de ſon armement, & de luy en payer la moitié ſur le champ. Le Duc reçut avis ſur ces entrefaites, que les Liégeois le voyant ſur le point de rentrer en guerre avec la France, commençoient à remuer, & que ces prémiers mouvemens étoient excitez par les Emiſſaires du Roy, qui avoit un peu auparavant envoyé deux perſonnes, pour traiter avec les Liégeois en cas de rupture avec le Duc.

Le Duc dans cet embarras, crut que le parti de la paix luy ſeroit le plus avantageux, ſauf à attendre une occaſion plus favorable. Il reçut l'argent du Roy, & luy témoigna par un homme de confiance, nommé Vobriſſet qui étoit un de ſes Valets de chambre, qu'il ne ſouhaitoit rien tant que d'être dans ſes bonnes graces.

Comines loc. cit.

Le Roy ſçachant que cet homme étoit un des confidens du Duc, s'ouvrit à luy ſur le déſir qu'il avoit d'avoir une entre-veuë avec ſon maître, & le fit auſſi-tôt aprés ſuivre par le Cardinal de la Baluë & par Tanneguy du Chatel, pour la luy demander.

Tanneguy du Chatel étoit un Seigneur Breton, dont la famille avoit été de tout temps fort attachée à la France, homme ſage, ſolide, d'une droiture & d'une probité reconnuë, fort eſtimé & fort aimé du feu Roy, mais que Loüis avoit négligé. Il s'étoit retiré auprés du Duc de Bretagne, & s'étoit acquis ſur ſon eſprit une grande autorité. La franchiſe avec laquelle il luy parloit luy attira ſa diſgrace. L'Hiſtoire de Bretagne ſemble dire, que ſes envieux le firent diſgracier dés le temps que le Duc de Bretagne partit des environs de Roüen immédiatement aprés la paix qui termina la guerre du bien public. D'autres ont écrit, que cette diſgrace n'arriva que durant l'hyver de cette année 1468. ſur les libres remontrances qu'il fit au Duc de Bretagne, au ſujet du commerce ſcandaleux qu'il entretenoit avec la Dame de Villequier. Quoiqu'il en ſoit, le Roy prit occaſion de ſa retraite de la Cour de Bretagne, pour le regagner, & l'attira auprés de ſa perſonne, en luy donnant le gouvernement de Rouſſillon.

Argentré.

Belcarius.

Le Roy l'ayant chargé avec le Cardinal de la Baluë de demander l'entrevuë dont je viens de parler, ils s'acquitérent parfaitement de leur commiſſion, malgré la répugnance qu'ils trouvérent dans le Duc à conſentir à cette conférence. Car il craignoit l'habileté du Roy: & de plus il appréhendoit que tandis qu'on l'amuſeroit en Picardie, les Liégeois ne fiſſent quelque entrepriſe; car il ſçavoit que le Roy avoit ſes Agens parmi eux. Les Ambaſſadeurs le raſſeurérent là-deſſus, en luy diſant que le moyen infaillible de contenir les Liégeois, étoit d'être en bonne intelligence avec la France, & que c'étoit pour ſe reconcilier parfaitement avec luy, que le Roy ſouhaitoit cet abouchement. Il ſe rendit enfin: il écrivit un ſauf-conduit de ſa main qu'il envoya au Roy, & détacha en même temps Imbercourt & l'Evêque de Liége avec quelques troupes, pour prévenir la révolte des Liégeois qu'il appréhendoit toûjours.

Dés que le Roy eut reçu le ſauf-conduit du Duc de Bourgogne, il partit pour l'aller trouver à Péronne avec une tres-petite ſuite; mais elle étoit compoſée de perſonnes des plus diſtinguées; ſçavoir, du Duc de Bourbon, du Cardinal de Bourbon frere du Duc, du Connétable de Saint Pol, du Cardinal de la Baluë, de Tanneguy du Chatel Gouverneur de Rouſſillon, & de quelques autres Seigneurs.

Comines L. 2. chap. 5.

C'eſt une des choſes des plus incompréhenſibles qu'il y eut dans la conduite myſtérieuſe de Loüis XI. que cette facilité avec laquelle ce Prince naturellement ſi défiant & ſi ſoupçonneux, ſe livroit entre les mains d'un homme, dont il ſçavoit qu'il étoit & hay & redouté; car c'étoit là la troiſiéme fois qu'il en uſoit ainſi; & il ne fut pas long-temps ſans ſe repentir de cette derniere démarche. Une choſe qui arriva par hazard & ſans aucun deſſein prémédité, luy cauſa d'abord une terreur panique; mais ſon peu de prévoyance le jetta auſſi-tôt aprés dans un danger tres-réel.

Il ne fut pas plutôt entré dans Péronne, où le Duc de Bourgogne luy rendit toutes ſortes d'honneurs, qu'il y vint un nouveau corps de troupes, où étoit Philippe de Savoye: c'étoit celuy que le Roy avoit fait arrêter en France quelques années auparavant malgré le ſauf-conduit qu'il luy avoit envoyé, & qu'il avoit tenu priſonnier long-temps au Château de Loches. Philippe de Savoye étoit accompagné de Neuchatel Maréchal de Bourgogne, que le Roy ſçavoit avoir beaucoup de crédit en cette Cour, & être fort chagrin contre luy, parce qu'aprés luy avoir donné la Ville d'Epinal, il la luy avoit ôtée, pour en faire préſent au Duc de Calabre: du Lau, d'Urfé, Poncet de Riviére étoient auſſi dans cette troupe, tous Seigneurs qui

qui avoient été maltraitez à la Cour de France, & qui s'étant refugiez auprés du Duc de Bourgogne, en étoient fort conſidérez. Le Roy averti de l'arrivée de tant de gens ſi malintentionnez pour luy, en fut tres-inquiet, ſur tout depuis qu'il ſçut la permiſſion que le Duc leur avoit donnée d'entrer dans la Ville, & le compliment que Philippe de Savoye avoit fait à ce Prince en le ſaluant à la tête de tous les autres, qu'ils venoient pour le ſervir envers tous & contre tous.

Le Roy ne diſſimula point ſon inquiétude au Duc de Bourgogne. Il luy dit qu'il ne ſe trouvoit point en ſeureté dans une Ville où tous ces gens-là étoient, & le pria de le loger dans le Château, où l'on ne l'avoit point voulu mettre d'abord, parce qu'il n'y avoit aucun appartement bien commode. Le Duc luy fit auſſi-tôt préparer le Château, comme il le ſouhaitoit, & le pria en même temps d'être en repos, l'aſſeurant qu'il n'avoit rien à craindre pour ſa perſonne, & qu'on ne manqueroit en rien au reſpect qui luy étoit deû. Mais il arriva un incident beaucoup plus fâcheux qui cauſa bien du trouble, & que le Roy mit depuis au nombre des plus grands riſques qu'il eût couru de toute ſa vie.

J'ai dit que ce Prince voyant le Duc de Bourgogne armer en Picardie, avoit envoyé deux hommes au pays de Liége, pour ſolliciter les Liégeois à prendre cette occaſion de recouvrer leur liberté; & ils leur promirent qu'ils ſeroient bien ſoutenus. La négociation réuſſit; mais l'effet en fut un peu trop promt: & ce fut une grande imprudence au Roy, de n'avoir pas préveû ce qui arriva, afin de le prévenir, ou du moins de le ſuſpendre. Les Liégeois voyant le Duc de Bourgogne éloigné, & animez par l'eſpérance du ſecours de France, avoient pris bruſquement les armes, & étoient venus inveſtir Imbercourt, & leur Evêque dans Tongres. La Ville n'étant pas en état d'être défenduë, il fallut que l'un & l'autre ſe rendiſſent. Les Liégeois firent mille outrages à ceux qui accompagnoient l'Evêque, & tuérent juſqu'à ſeize Chanoines & quelques uns à la veuë de ce Prélat, qui s'attendoit à périr luy même.

Ces nouvelles vinrent à Péronne trois ou quatre jours aprés que les conférences eurent commencé entre les Députez du Roy & ceux du Duc de Bourgogne. On recevoit à toute heure de nouvelles relations toutes pires les unes que les autres, & dont quelques unes mettoient Imbercourt & l'Evêque au nombre de ceux qui avoient été maſſacrez; mais toutes convenoient que les deux Ambaſſadeurs du Roy (c'eſt la qualité qu'on donnoit à ces deux hommes que le Roy avoit envoyez au pays de Liége, & qui étoient gens peu conſidérables) s'étoient trouvez à la priſe de Tongres, & avoient préſidé à toutes les cruautez exercées par les Liégeois.

Le Duc de Bourgogne apprenant ces nouvelles, entra en fureur, s'emporta en préſence de toute ſa Cour contre le Roy, & dit que la conduite qu'il tenoit à ſon égard étoit pleine de trahiſon & de perfidie. Il fit fermer toutes les portes de la Ville & celle du Château, où le Roy étoit actuellement. Il mit à celle-ci une groſſe garde d'Archers; mais pour colorer l'inſulte qu'il faiſoit à ſon Souverain, il prit pour prétexte qu'on luy avoit enlevé une caſſete, où il y avoit beaucoup d'argent & de joyaux, & qu'il uſoit de cette précaution, pour empêcher le voleur de s'échaper. Dés qu'il ſçeut que ſes ordres avoient été exécutez, il congédia ſa Cour, & ne retint avec luy que le Seigneur de Comines ſon Chambellan Auteur des Mémoires du Regne de Loüis XI. & deux de ſes Valets de chambre, auſquels il déchargea ſon cœur contre le Roy.

Pour peu que ceux à qui il s'ouvrit de la ſorte, luy euſſent donné des conſeils violens, il eût été aſſez porté à les ſuivre; mais Comines & Urſin un des deux Valets de chambre, gens modérez, le conjurérent de ne rien précipiter en une affaire de cette importance. Comines luy parla toûjours de la même maniére en d'autres occaſions, & le Roy luy marqua quelque temps aprés l'obligation qu'il luy en avoit.

Cependant ce Prince étoit en d'étranges inquiétudes. Il ſe voyoit priſonnier: il y avoit même tout proche de ſon appartement une ancienne Tour qui étoit un triſte objet pour luy. C'étoit celle, où autrefois Charles le Simple avoit été mis en priſon par Herbert Comte de Vermandois, & où il mourut; & le Duc de Bourgogne fut ſur le point plus d'une fois d'y faire renfermer le Roy. Ce Prince eut tout le loiſir de faire ſes réfléxions ſur ſon imprudence qui l'avoit engagé en un pas ſi dangereux. Trois jours ſe paſſérent, ſans que le Duc l'allât voir; peu des François eurent permiſſion d'entrer au Château, quelques gens du Duc de Bourgogne y venoient; mais ce n'étoit que pour examiner la contenance du Roy, qui tâchoit par toutes ſortes de moyens de les gagner. Il confia à l'un d'eux quinze mille écus pour diſtribuer à ceux du Conſeil d'Etat, mais cet homme en retint une grande partie pour luy, & ne fit pas un fort bon uſage du reſte.

Le Roy craignoit ſur tout que le Prince Philippe de Savoye & les autres dont j'ai parlé, qui étoient ſes ennemis déclarez, n'envenimaſſent de plus en plus l'eſprit du Duc contre luy, & ce n'étoit pas ſans raiſon: car dans un Conſeil que tint le Duc ſur cette affaire, pluſieurs furent d'avis de le retenir en priſon, & d'envoyer inceſſamment querir le Duc de Normandie & les autres qui avoient été de la Ligue du bien public, pour prendre leur avis dans la conjoncture préſente. Peu s'en fallut que cet avis ne fût ſuivi. Un courier étoit déja tout prêt à monter à cheval, chargé de Lettres pour le Duc de Normandie de la part de divers Seigneurs, & n'attendoit plus que celles du Duc de Bourgogne. On ſuſpendit toutefois

Comines le 2. chap. 9.

cette réſolution ſur diverſes propoſitions que le Roy fit faire au Duc. Il offrit entre autres choſes, pourveu qu'on voulût luy permettre de ſe retirer à Compiégne, d'obliger les Liégeois à réparer tout le mal qu'ils avoient fait, & s'ils le refuſoient, de ſe déclarer contre eux; de donner en ôtages pour ſeureté de ſa parole le Duc & le Cardinal de Bourbon, le Connétable, & quelques autres Seigneurs qui y conſentoient, au moins en apparence: car, ainſi que le dit Comines, ils n'en avoient gueres d'envie, ſçachant que le Roy n'étoit pas fort eſclave de ſa parole, ni homme à faire grand ſcrupule de les ſacrifier à ſes interêts, quand il ſeroit une fois en liberté.

On ne peut dire qui des deux avoit l'eſprit plus agité, ou le Duc de Bourgogne, ou le Roy, quoique de mouvemens bien différens. Le Duc la nuit ſuivante, qui étoit la troiſiéme depuis que le Roy étoit gardé dans le Château, ne ſe coucha point; il ſe jettoit ſeulement de temps en temps ſur ſon lit tout habillé, & puis ſe relevoit pour ſe promener dans ſa chambre, & raiſonner avec Comines; mais toûjours en colere, & ne pouvant ſe calmer, & trouvant de grands inconveniens, ſoit à relâcher le Roy, ſoit à le retenir. Enfin il ſe laiſſa adoucir, & conclut à le laiſſer aller, pourvû qu'il luy donnât des aſſeurances certaines pour une bonne paix, & qu'il vint avec luy au pays de Liége. Le Roy en fut averti en ſecret, apparemment par Comines même; & on luy dit que s'il n'acceptoit ces conditions, il s'expoſoit à quelque choſe de fâcheux.

Etant prévenu là-deſſus, il fut en état de recevoir le Duc de Bourgogne plus de ſang froid qu'il n'en fut abordé. Dés que le jour fut venu, le Duc entra encore tout émeu dans la chambre du Roy, & aprés luy avoir fait une profonde révérence, luy demanda d'une voix tremblante, non pas de peur, mais de colére, s'il ne vouloit pas tenir les Traitez de paix, & en faire un nouveau ſerment. Le Roy luy répondit que c'étoit ſon intention d'obſerver ces Traitez, & qu'il n'auroit nulle peine à en faire un nouveau ſerment. Rien n'y avoit été changé au regard du Duc de Bourgogne; mais le Prince Charles frere du Roy avoit renoncé au Duché de Normandie; & depuis par l'arbitrage du Duc de Calabre & du Connétable, auſquels on devoit s'en rapporter, la Champagne & la Brie luy avoient été accordées pour ſon appanage. Le Duc de Bourgogne ne parut pas ſe mettre fort en peine de ce changement; mais il fit une autre queſtion au Roy, ſçavoir, s'il ne voudroit pas venir avec luy au pays de Liége, pour luy aider à venger l'injure que les Liégeois avoient faite à leur Evêque, qui étoit de la Maiſon de Bourbon. Le Roy conſentit encore à ce ſecond article, & s'offrit à mener au pays de Liége tant & ſi peu de monde que le Duc le jugeroit à propos.

Comines loc. cit.

Cette facilité, quelque forcée qu'elle fût, fit plaiſir au Duc de Bourgogne, qui reprit un air un peu plus ſerein: mais il en coûta plus au Roy que le Duc ne luy en avoit demandé d'abord. On l'obligea à ſigner un nouveau Traité; & il y a beaucoup d'apparence que Philippe de Savoye dont les interêts n'y furent pas oubliez, & les autres ennemis du Roy repréſentérent au Duc, qu'il falloit profiter d'une conjoncture qui ne ſe retrouveroit jamais. En effet par cet acte on voit une infinité de differents que le Duc avoit avec le Roy terminez tous à l'avantage du Duc: le Roy y approuve les Tréves & les Alliances que le Duc contre le devoir de Vaſſal avoit faites avec Edoüard Roy d'Angleterre ſans ſon conſentement; & ſous ce nom général d'Alliance étoit compris le mariage du Duc de Bourgogne fait depuis peu avec Marguerite d'York ſœur du Roy d'Angleterre. Par un autre article Philippe de Savoye étoit remis en poſſeſſion de quelques Villes & Terres que le Roy luy retenoit au pays de Breſſe.

Traité de Péronne du 14. d'Octobre 1468.

Traité de mariage de Charles Duc de Bourgogne avec &c.

Quand les Traitez furent ſignez & les ſermens faits ſur le bras de Saint Lo & ſur le bois de la vraye Croix, que le Roy faiſoit porter ordinairement avec luy, & qu'on prétendoit avoir appartenu autrefois à Charlemagne, on ſonna toutes les cloches, pour annoncer la paix à la Ville; les Gardes du Château furent levées, les portes ouvertes, & le Roy eut liberté d'en ſortir. Le Duc de Bourgogne dépêcha un courrier aux Ducs de Bretagne & de Normandie, pour leur apprendre ce qui s'étoit paſſé, les avertir qu'il n'avoit point renoncé à leur alliance, & que le Roy avoit confirmé ſa promeſſe de donner au Duc de Normandie la Champagne & la Brie, qui étant voiſines de la Bourgogne, leur donneroient une grande commodité, pour entretenir commerce enſemble.

Olivier de la Marche. Comines.

Dés le lendemain on partit pour l'expédition du pays de Liége. Jamais le Roy n'alla à aucune plus malgré luy. Il ne ſe croyoit pas en liberté, tandis qu'avec trois cens hommes d'armes & ſa garde de cent Ecoſſois, il ſe trouvoit au milieu de l'armée des Bourguignons. On le menoit contre ſes amis, qu'il avoit luy même engagez à leur perte. Il ne pouvoit les voir détruire qu'avec un extrême regret, & ſuppoſé que le Duc de Bourgogne eût du deſſous, il s'aſſeuroit qu'il ne le relâcheroit pas, de peur qu'étant en liberté, il ne profitât de ſa diſgrace. Mais il n'y avoit pas moyen de s'en dédire: il fit bonne contenance; & même, ſi nous en croyons Olivier de la Marche, qui étoit à la Cour de Bourgogne, il porta à ſon chapeau la Croix de Saint André, qui étoit de tout temps l'enſeigne du parti Bourguignon.

L. 2. ch. 2.

Quand on fut à neuf ou dix lieuës de Liége, on tint Conſeil de guerre, où pluſieurs opinérent à congédier la moitié de l'armée qu'ils regardoient comme inutile, n'étant queſtion que de forcer une Ville, où il n'y avoit ni portes, ni murailles, & une miſérable populace qui n'avoit pas vingt Gentilshommes avec

Comines l. 2. ch. 10.

elle, qui n'avoit nulle reſſource, & qui voyant le Roy de France même dans le camp ennemi, viendroit demander pardon la corde au cou. Ces raiſons & celle du mauvais temps & des mauvais chemins auroient pu faire prendre ce parti au Duc; mais il crut avoir autant beſoin de ſes troupes, pour empêcher que le Roy ne luy échapât, que pour attaquer ſes ennemis. La défiance où il étoit ſur tout ce qui venoit de ce Prince luy fit rejetter quelques voyes d'accommodement qu'il luy propoſa en faveur des Liégeois; & quand il n'auroit pas eu autant d'envie qu'il en avoit de les exterminer, il n'auroit jamais voulu leur laiſſer croire, qu'ils avoient obligation de leur ſalut à un tel médiateur.

Le Maréchal de Bourgogne fut envoyé devant avec une partie de l'armée, pour ſe préſenter devant la Place, & y entrer, ſi les Liégeois vouloient l'y recevoir: mais en cas de refus, il avoit ordre de l'attaquer ſans attendre le reſte des troupes, ſi la choſe ſe pouvoit faire ſans un grand riſque.

Les Liégeois ayant perdu toute eſpérance de pardon, n'avoient plus pour guide que la fureur & le deſeſpoir. Ils ſortirent au devant du Maréchal, eſpérant le ſurprendre; mais ils furent repouſſez avec grande perte. Durant cette action l'Evêque qu'ils tenoient priſonnier dans leur Ville, s'échapa, & ſe ſauva au camp du Duc. Le Légat du Pape jugea auſſi à propos de ſe mettre en ſeureté. C'étoit Onufre Evêque de Tricarico, & le Pape l'avoit envoyé à Liége pour réconcilier le peuple avec l'Evêque; mais dans l'eſpérance de ſe faire élire luy-même Evêque de Liége, il avoit pris le parti du peuple, & fomentoit les troubles au lieu de les appaiſer. Il tomba entre les mains des Bourguignons, & quand on en vint donner avis au Duc de Bourgogne, il dit à celuy qui luy en parloit, qu'il vouloit ignorer la choſe. Il en uſoit ainſi, pour n'être point obligé de rendre à un homme dont il étoit mécontent, des honneurs qu'il ne pourroit avec bienſéance refuſer à ſon caractére. Le Légat étoit en danger d'être fort mal-traité, ſi les Bourguignons euſſent pu s'accorder pour le partage de ſes bagages; mais la conteſtation s'étant échauffée, ils vinrent publiquement en faire Juge le Duc. Ce Prince vuida le procés, en faiſant rendre au Légat ce qui luy avoit été enlevé; il le prit ſous ſa protection, & luy fit aſſez d'honnêteté.

* Guy de Brimeu Comte de Meghen.

Le Maréchal de Bourgogne & Imbercourt * ſe ſaiſirent d'un fauxbourg en arrivant, réſolus d'emporter le lendemain la Place l'épée à la main; mais Jean de Villete un des Gentilshommes que les Liégeois avoient choiſi pour les commander, fit la nuit une ſi terrible ſortie ſur le fauxbourg où étoient les Bourguignons, qui n'avoient pas eu le temps de ſe retrancher, qu'il en reſta huit cens ſur la place; Villete y fut bleſſé, & mourut de ſes bleſſures deux jours aprés.

Cette défaite qu'on exagéra au Duc, fit hâter ſa marche. Etant arrivé devant la Place, il ſe logea dans le fauxbourg, & le Roy en une métairie dans la campagne fort prés du fauxbourg. Il y eut dés la nuit ſuivante une allarme dans le quartier du Duc, où le Roy ſe tranſporta auſſi-tôt; il y trouva le Duc fort embaraſſé, & donna ſes ordres avec tant de préſence d'eſprit, que ceux qui en furent témoins, mirent beaucoup de différence entre les deux Princes. Le lendemain il vint ſe loger dans le fauxbourg en une maiſon fort proche du Duc de Bourgogne, qui toujours dans une défiance continuelle de ce Prince, appréhendoit, où qu'il ne ſe jetât dans la Place avec ſes troupes, pour la défendre à la tête des Liégeois, ou qu'il ne s'enfuît, ou même qu'étant ſi prés de luy, il n'attentât ſur ſa perſonne.

Pour ſe précautionner contre tous ces ſujets de crainte, il poſta dans une grange qui étoit entre le logement du Roy & le ſien, trois cens Gendarmes choiſis de ſa Maiſon, & donna ordre au Commandant d'être toujours alerte, & de luy rendre compte de tout ce qui ſe paſſeroit aux environs de la maiſon où étoit le Roy. Cette précaution du Duc luy ſervit à autre choſe qu'il ne penſoit; & elle fut ſon ſalut & celuy du Roy même; car ſans cela ils euſſent été immanquablement ou enlevez, ou tuez.

Les Liégeois qui n'avoient plus de reſſource que dans quelque coup extraordinaire, ayant ſçu l'endroit où ces deux Princes étoient logez, réſolurent d'aller pendant la nuit les attaquer dans leurs maiſons, & de les tuer, ou de les prendre. Six cens des plus déterminez ſe chargérent de l'exécution de ce deſſein la nuit même du jour qu'on devoit leur donner l'aſſaut. Ils ſçavoient un chemin creux qui conduiſoit juſques fort prés des deux maiſons, & prirent pour les y mener les maîtres de ces deux maiſons mêmes. Ils entrérent ſecrétement dans le chemin creux, tandis que d'un autre côté les autres Bourgeois faiſoient avec grand bruit une fauſſe attaque. Ils s'avancérent, ſurprirent quelques ſentinelles qui furent tuez ſans bruit; & s'ils avoient été droit aux deux Princes, c'en étoit fait; mais ils s'arrêtérent derriere le logement du Duc de Bourgogne à un pavillon où étoit logé le Duc d'Alençon, & tuérent un Valet de Chambre qui ſe préſenta à la fenêtre. Le bruit qui ſe fit à cette occaſion répandit l'allarme; mais le ſecours ſeroit encore venu trop tard, ſi au lieu d'aller aux deux maiſons, ils ne s'étoient pas amuſez à la grange où étoient les trois cens Gendarmes, entre les deux logis du Roy & du Duc. La plûpart des Gendarmes avoient quitté leurs armes déffenſives, & n'eurent le temps que de prendre leurs épées, ou leurs lances, avec leſquelles ils ſe déffendirent vigoureuſement, & cependant on attaqua la maiſon du Duc de Bourgogne. On y accourut de tous les quartiers du camp, on frapoit ſans ſçavoir ſur qui; c'étoit un tumulte effroyable au milieu des ténebres. Tantôt on crioit d'un côté *vive Bourgogne*, & puis de l'autre, *vive le Roy*. Quelques-uns en criant,

vive le Roy, ajoûtoient, *tuez*. Il n'en fallut pas davantage au Duc de Bourgogne, pour ſoupçonner le Roy de quelque mauvais deſſein contre ſa perſonne ; mais enfin les Gendarmes de la grange ayant repouſſé les ennemis juſques dans la ruë, & le Duc ayant fait allumer des torches, on reconnut que c'étoient les ſeuls Liégeois, à qui on avoit affaire ; & l'on vit en même temps qu'on donnoit auſſi l'aſſaut à la maiſon où étoit le Roy. La garde Ecoſſoiſſe fit des merveilles dans cette ſurpriſe, & écarta en peu de temps les ennemis à coups de flèches & d'épées. Preſque tous les Liégeois périrent accablez par le nombre de ceux qui accouroient de toutes parts au ſecours des deux Princes, & ils ſe félicitérent l'un l'autre d'avoir été délivrez d'un ſi grand péril.

Aprés un coup auſſi hardi que celuy-là, on devoit s'attendre à voir bien répandre du ſang le lendemain à l'aſſaut général qu'on avoit réſolu de donner à la Ville. Le Roy n'étoit point d'avis qu'on le donnât, non plus que la plûpart des Capitaines Bourguignons. Le Duc s'y opiniâtra, regardant les conſeils moderez du Roy comme des conſeils intereſſez, perſuadé qu'il vouloit conſerver des gens, dont l'eſprit broüillon & turbulent ne luy avoit pas été juſqu'alors & ne luy ſeroit pas inutile dans la ſuite. Ces ſoupçons n'étoient pas ſans fondement : mais l'imprudence, ou plutôt l'aveuglement & la folie des Liégeois firent que l'affaire fut bien-tôt terminée. Ils étoient extrêmement fatiguez d'avoir été ſi long-temps, & preſque ſans ceſſe ſous les armes ; car il y avoit déja huit jours que l'armée étoit à la veuë de leur Ville. Ils s'imaginérent que ce jour-là étant un Dimanche, le Duc ne voudroit pas donner l'aſſaut ; & ſur cette perſuaſion, ils ne laiſſérent dans leurs retranchemens ni corps de gardes, ni ſentinelles. Les Bourguignons tout prêts à donner, n'eurent pas plutôt entendu le ſignal de trois coups de canon, qu'ils coururent à l'attaque ; comme ils ne trouvérent perſonne qui leur réſiſtât, ils entrérent dans la Ville, criant Tuë, tuë. Ce bruit fit ſortir les Bourgeois de leurs maiſons pour s'enfuir dans les Egliſes, & au-delà de la Meuſe qui paſſe au travers de la Ville. On ne tua pas dans cette prémiere fougue plus de deux cens perſonnes ; mais les Egliſes, excepté Saint Lambert, furent pillées, quelques ordres que le Duc de Bourgogne eût données pour l'empêcher. Beaucoup de ceux qui s'y étoient réfugiez furent jettez dans la Meuſe. Il en périt bien plus dans les bois par la faim & par le froid, qui étoit alors extrême. Les maiſons de la Ville furent abandonnées au ſoldat, qui aprés y avoir pris tout ce qu'il en put emporter, y mit le feu par le commandement du Duc. Les Egliſes & les maiſons des Chanoines & des Prêtres juſqu'au nombre de trois cens furent conſervées ; le reſte fut réduit en cendres.

Comines.

Le Roy ne fut pas ſpectateur de toute cette effroyable déſolation ; car le Duc fit différer l'incendie de la Ville juſqu'aprés le départ de ce Prince, qui ayant laiſſé paſſer quatre ou cinq jours depuis la priſe, luy demanda s'il avoit encore beſoin de ſa préſence, & luy dit qu'il étoit à propos qu'il retournât au plutôt à Paris, pour faire publier au Parlement le Traité de Péronne ; que s'il vouloit, ils auroient encore l'Eté prochain en Bourgogne une entrevûë, pour achever de terminer tous leurs différens.

Comines l. 2. chap. 14.

Le Duc reçut cette propoſition comme un homme qui n'oſoit retenir le Roy, mais qui le laiſſoit aller avec peine. Il voulut qu'on relût en ſa préſence le Traité, & qu'il le confirmât de nouveau. Aprés cette lecture, il le pria de trouver bon qu'on y ajoûtât un article par lequel les Seigneurs d'Urfé, de Lau, & Poncet de Riviére fuſſent rétablis dans leurs Terres. Le Roy fit paroître par ſa contenance que cette demande luy déplaiſoit, & dit au Duc de Bourgogne, que ces Gentilshommes n'étant ni Bourguignons, ni Flamans, ni de ſes autres Terres, ni de ſa maiſon, il ne voyoit pas pourquoy il vouloit les faire comprendre dans la paix ; que néanmoins il luy accorderoit ce qu'il ſouhaitoit, pourvû que pareillement à ſa priere il voulût remettre en poſſeſſion de tous leurs biens le Comte de Nevers & le Seigneur de Croy. Le Duc laiſſa tomber cette propoſition ſans y répondre, & changea de diſcours.

Il reconduiſit le Roy environ demie lieuë, & ce Prince en partant luy dit ; *Si d'aventure mon frere qui eſt en Bretagne, ne ſe contentoit pas du partage que je luy baille pour l'amour de vous, que voudriez-vous que je fiſſe?* Le Duc luy répondit, *s'il ne le veut prendre, mais que vous faſſiez qu'il ſoit content, je m'en rapporte à vous deux.* Le Roy n'oublia pas cette réponſe, & ſçut bien s'en prévaloir quelque temps aprés d'une maniére qui en fit repentir le Duc de Bourgogne. Il fut eſcorté juſqu'à la frontiére par Philippe de Crevecœur Seigneur de Cordes, par de Murs Grand Bailli de Haynaut, & prit la route de Compiégne, où ayant aſſemblé le Parlement, il fit enregiſtrer le Traité fait à Péronne. On le publia auſſitôt aprés à Paris, & il fut confirmé de nouveau à Amboiſe le vingt-quatriéme de Mars.

Ibid.

Chronique ſcandaleuſe. Invent. des Chart. t. 4.

Le Roy aprés ſon retour affecta de paroître obſervateur tres-exact du Traité de Peronne ; mais ſuivant toûjours ſon deſſein de détacher le Prince Charles ſon frere du Duc de Bourgogne, & de luy faire prendre le change pour ſon Appanage, il envoya ſes Agens en Bretagne, pour convenir avec luy ſur ce ſujet, & luy fit propoſer de luy donner le Duché de Guyenne avec le Gouvernement de la Rochelle, au lieu de la Champagne & de la Brie. A regarder les choſes en elles-mêmes, l'échange étoit tres avantageuſe au jeune Prince : mais les ſollicitations continuelles qu'il recevoit du Duc de Bourgogne le faiſoient balancer, & même pancher de l'autre côté. Le Duc luy répreſentoit que quelque offre

Comines l. 2. chap. 15.

qu'on luy pût faire, il devoit toûjours enviſager principalement ſa ſureté & ſa liberté ; qu'il ne trouveroit ni l'une ni l'autre que dans la poſſeſſion de la Champagne : que cette Province étant limitrophe de la Bourgogne, celle-cy ſeroit toûjours pour luy une retraite aſſûrée, au cas qu'il ſe broüillât avec le Roy ; ce qui ne manqueroit pas d'arriver de temps en temps, à moins qu'il ne voulût ſe rendre abſolument eſclave de la Cour : qu'il luy promettoit de demeurer toûjours uni parfaitement à ſes interêts, de quoy ſa conduite paſſée devoit luy répondre, n'ayant pû luy donner une preuve plus ſenſible de ſon attachement, que de n'avoir pas voulu rompre avec luy & avec le Duc de Bretagne, quoique l'un & l'autre, par une terreur panique, euſſent renoncé à ſon alliance.

Ces conſeils ne luy étoient pas ſeulement donnez immédiatement par le Duc de Bourgogne ; ils luy venoient même de la part de ceux que le Roy croyoit être les plus dévoüez à ſa propre perſonne, & qu'il avoit tout ſujet de regarder comme tels. L'eſprit de fourberie & de perfidie s'étoit tellement emparé de la Cour de Loüis XI. qu'il ſemble que l'art de tromper étoit l'unique où l'on s'étudiât à exceller. La conduite du Prince étoit en cela d'un méchant exemple pour ſes Courtiſans & pour ſes Miniſtres. Le Cardinal de la Baluë, cet homme que le Roy avoit tiré de la pouſſiére, pour l'élever au plus haut rang où il pût arriver, ſoit dans l'Egliſe, ſoit dans l'Etat, comblé de richeſſes & des libéralitez de ce Prince, Evêque d'Evreux & en même-temps d'Angers, Abbé de Fécamp, de Saint Jean d'Angeli & de Saint Thierri, étoit celuy qui le trahiſſoit dans l'affaire dont je parle. Il ſçavoit que ce Prince avoit peu d'attachement pour ſes ſerviteurs ; qu'il ne les conſidéroit qu'autant qu'ils luy étoient actuellement utiles. Il appréhendoit que ſon zéle & ſes ſervices ne devinſſent indifférens, dés que la paix rétablie dans la Maiſon Royale & dans l'Etat, en rendroient au Roy le gouvernement facile, & le ſecours de ſes Miniſtres peu néceſſaire. La réconciliation du Roy avec ſon frere devoit produire cet effet. Elle ne pouvoit ſe faire, ou ne pouvoit durer, ſi le Prince s'obſtinoit à vouloir la Champagne pour ſon Appanage ; & c'eſt à quoy le Cardinal l'exhortoit ſans ceſſe par des Lettres ſecrétes.

T. 9. Spicil.

An. 1469.

Guillaume d'Haraucourt Evêque de Verdun, agiſſoit de concert avec le Cardinal. Cet Evêque avoit beaucoup de crédit ſur l'eſprit du Prince Charles, & le Roy durant la guerre précédente, pour l'engager à détacher ce Prince du Duc de Bretagne & du Duc de Bourgogne, luy avoit fait de grandes careſſes, & fait eſpérer le chapeau de Cardinal. L'Evêque attiré par cette eſpérance, avoit promis plus qu'il ne pouvoit tenir : & n'ayant pû réüſſir, on le mépriſa à la Cour. Il en fut vivement piqué. Le Cardinal qui le connoiſſoit tres-vindicatif, luy perſuada aiſément de traverſer le deſſein du Roy pour l'échange de l'Appanage ; & il s'y employa de tout ſon pouvoir. Par hazard quelques-unes de leurs Lettres furent interceptées, le Roy découvrit tout le myſtére, & les fit arrêter l'un & l'autre. Il envoya le Cardinal priſonnier à Monbaſon, & l'Evêque à la Baſtille. La priſon du prémier dura onze ans, & celle de l'autre quinze.

Le Cardinal avant prêté l'interrogatoire, avoüa qu'il avoit écrit les Lettres interceptées ; que le chagrin de voir diminuer ſon crédit auprés du Roy, l'avoit porté à le trahir, à découvrir les ſecrets de l'Etat au Duc de Bourgogne, à entretenir les diſſenſions dans la Maiſon Royale, & à faire en ſorte que le Duc de Bourgogne fut toûjours redoutable au Roy, & en mauvaiſe intelligence avec luy ; que c'étoit luy qui avoit déterminé le Roy à aller à Péronne ; dans l'eſpérance que cette entrevûë augmenteroit la haine mutuelle de ces deux Princes ; qu'il étoit l'auteur du honteux Traité qui avoit été fait dans cette Ville-là ; qu'il avoit conſeillé au Duc de Bourgogne de contraindre le Roy à le ſuivre au pays de Liége, & à être témoin de la ruine des Liégeois, qui luy avoient toûjours été parfaitement dévoüez. Les conteſtations qu'il y eut entre le Roy & le Pape ſur la forme des procédures qu'on garderoit dans cette affaire, furent cauſe qu'on ne fit point le procés au Cardinal, & qu'il demeura ſi long-temps en priſon.

Cardinalis Papienſis Commene. l. 7.

T. 9. Spicil.

Le Roy délivré de ces infidéles Miniſtres, gagna Odet d'Aidie bâtard d'Armagnac Seigneur de Leſcun, qu'il fit depuis Comte de Comminges : c'étoit luy qui poſſedoit alors l'eſprit & toute la confiance du Prince Charles, & qui le détermina enfin à opter le Duché de Guyenne, au lieu de la Champagne. La Reine, le Roy de Sicile, le Duc de Bourbon ſe firent les médiateurs de la réconciliation. Le Duc de Bourbon alla à la Rochelle, où le Duc de Guyenne s'étoit rendu. Ce fut-là où le Traité fut entiérement conclu, & confirmé par ſerment ſur la vraye Croix de S. Lo. C'étoit la plus grande ſûreté que le Duc de Guyenne pût prendre : car le Roy paroiſſoit perſuadé que quiconque violoit un ſerment fait ſur cette Rélique, mourroit malheureuſement dans l'année, & nul Prince n'appréhendoit plus de mourir que luy : c'eſt pourquoy il ne s'obligeoit jamais de cette ſorte que dans la derniére néceſſité. L'entrevûë du Roy & du Prince Charles ſe fit ſur les frontiéres de Bretagne. Le Roy y fit comprendre à ſon frere, combien il étoit important pour le bien du Royaume qu'ils fuſſent bien unis enſemble ; qu'il rompît toutes les liaiſons qu'il avoit avec les ennemis de l'Etat, & qu'il ſe défiât de tous ceux qui luy inſpiroient d'autres ſentimens. On ſe donna de grandes marques de tendreſſe de part & d'autre. Le Duc vint enſuite trouver le Roy au Montils proche de Tours : le *Te Deum* fut chanté pour remercier Dieu d'une paix ſi long-temps ſouhaitée & dont le Duc de Bourgogne eut un extrême chagrin.

Comines loc. cit.

Chronicon ſcandaleuſe.

Cardin Pap. loc. cit.

Dans les inſtructions de Loüis XI. au Sieur du Bouchage dans les Mémoires de Bethune, vol. cotté 8447.

Comines loc. cit.

Chronicon ſcandaleuſe.

Obſervations ſur l'Hiſtoire de Comines.

Le Roy se trouvoit déja bien avancé dans le dessein qu'il avoit formé, de désunir tous les Princes & Seigneurs de la Ligue du bien public. Il n'y avoit plus que François II. Duc de Bretagne à séparer du Duc de Bourgogne: & il n'y auroit pas eu beaucoup de peine, vû le génie de ce Prince fort adonné à ses plaisirs, & qui n'aimoit pas la guerre, sans la défiance qui le tenoit toûjours en garde contre toutes les avances qu'on luy faisoit de la part de la Cour de France, & qui l'empêchoit luy-même d'en faire aucunes. Par le Traité d'Ancenis il avoit renoncé à l'alliance du Duc de Bourgogne : mais depuis ce qui s'étoit passé à Péronne, elle avoit été renouvellée. Le Roy s'en doutoit bien; & afin de s'en assurer, voicy le piége qu'il luy tendit.

Il avoit institué à Amboise le prémier jour d'Août l'Ordre de Chevalerie de Saint Michel, parce que celuy de l'Etoile institué par le Roy Jean, étoit entiérement avili. Il paroît que dans les Constitutions de cet Ordre de Chevalerie, il avoit pris pour modéle celles de l'Ordre de la Toison d'Or. Le nombre des Chevaliers de Saint Michel devoit être de trente-six. Le Roy en nomma dans la prémiere promotion quinze, qui furent Charles son frere Duc de Guyenne, Jean Duc de Bourbon, Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol & Connétable de France, André de Laval, connu dans l'Histoire sous le nom de Maréchal de Loheac, Jean de Buëil Comte de Sancerre, Loüis de Beaumont, Loüis d'Etouteville, Loüis de Laval, Loüis bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes, Jean bâtard d'Armagnac, George de la Trimoüille, Gilbert de Chabannes, Charles de Cruſſol, & Tanneguy du Chatel Gouverneur du Roussillon. Le ſerment que faisoient les Chevaliers, étoit entre autres choſes de soutenir de tout leur pouvoir la dignité & les droits de la Couronne, l'autorité du Roy & celle de ſes Succeſſeurs envers tous & contre tous.

An. 1469. Chartre de l'érection de l'Ordre de S. Michel, dans les Mémoires de Béthune, vol. 8445.

Le Roy au commencement de 1470. envoya en grande cérémonie le Collier de cet Ordre au Duc de Bretagne, qu'un tel honneur embaraſſa fort. Il en témoigna beaucoup de reconnoiſſance; mais il pria le Roy de trouver bon qu'il ne l'acceptât pas, pour quelques raiſons dont il luy rendroit compte. Il en dit aſſez déſlors au bâtard d'Armagnac, qui luy préſentoit le Collier, pour luy faire connoître, que c'étoient les liaiſons qu'il avoit avec le Duc de Bourgogne, qui l'empêchoient de le recevoir. Il fit depuis un ample Mémoire, où il expoſoit les motifs de ſon refus fondez ſur divers Statuts de l'Ordre, qui ne pouvoient pas s'accommoder avec ſa dignité, ſes prérogatives, & ſes droits. On prétendit même qu'il avoit déja reçu l'Ordre de la Toiſon d'Or du Duc de Bourgogne, qui luy-même peu de temps aprés parut à Gand avec l'Ordre de la Jarretiére, & la Croix rouge d'Angleterre.

An. 1470. Chronique ſcandaleuſe.

Ibid.

Le Roy fort mal ſatisfait du Duc de Bretagne, fut d'ailleurs tres-content d'avoir pénétré la diſpoſition où ce Duc étoit à ſon égard. Il conjectura par la conduite des deux Ducs, qu'il pourroit bien y avoir une ligue ſecréte entre eux & le Roy d'Angleterre. Il prit ſes meſures pour en prévenir les ſuites, ſi on luy en laiſſoit le loiſir. Ce qui ne l'empêcha pas de ſe ſervir de l'intervalle de cette paix apparente, pour châtier un Rebelle, à qui il devoit depuis long-temps cette juſtice, & de prendre part en même-temps aux affaires d'Eſpagne, qui étoient auſſi alors fort broüillées.

Ce Rebelle étoit Jean Comte d'Armagnac, Seigneur infame par ſes crimes, & ſur-tout par le mariage inceſtueux qu'il avoit contracté avec ſa propre ſœur, & dont j'ai parlé ſous le Regne de Charles VII. Il avoit été un des plus ardens à prendre les armes dans la Ligue du bien public. Il s'étoit réconcilié avec le Roy par le Traité de Riom en Auvergne : mais il avoit été auſſi-tôt aprés joindre le Duc de Bourgogne devant Paris. Les Traitez de Conflans & de Saint Maur le mirent à couvert des peines que méritoit cette nouvelle infidélité, & on le laiſſoit vivre en repos dans ſon Comté d'Armagnac, lorſque ſur la fin de l'an 1469. le Roy fut averti qu'il cabaloit encore avec le Duc de Bourgogne. Il ne fut pas fâché d'avoir cette nouvelle occaſion de le punir de ſes anciens crimes. Il fit marcher promptement Chabannes de ce côté-là avec des troupes. Le Comte d'Armagnac ſurpris, ſe ſauva à Fontarabie, & abandonna ſes Etats qui furent ſaiſis & mis en la main du Roy. On luy fit ſon procés, & il fut condamné à la mort par Arrêt du Parlement. Il rentra depuis en poſſeſſion de ſon Comté à la faveur du Duc de Guyenne; mais ce ne fut que pour y périr malheureuſement, ainſi que je le raconterai dans la ſuite.

Chronique ſcandaleuſe.

An. 1470.

Les affaires d'Eſpagne, dont le Roy ſe mêla pour lors, étoient d'une plus grande importance. Les Catalans, qui avoient toûjours fait beaucoup de peine à Jean II. Roy de Navarre & d'Arragon, s'étoient révoltez de nouveau, & avoient offert à René Duc de Lorraine qui portoit toûjours le titre de Roy de Sicile, de ſe donner à luy, pourvû qu'il vint les appuyer avec une armée; car il avoit des droits tres-légitimes ſur la Catalogne & ſur le Royaume d'Arragon par ſa grande-mere Iolande d'Arragon, ainſi que je l'ai expoſé ailleurs. Ce Prince, à qui ſon âge ne permettoit pas d'entreprendre une ſi difficile expédition, en chargea ſon fils Jean Duc de Calabre, qui ne voyant pas d'apparence de recouvrer le Royaume de Naples, pria le Roy de luy donner pour la Catalogne, les troupes qu'il luy avoit promiſes pour l'Italie à la paix du bien public. Le Roy luy accorda huit mille Archers, un bon nombre de Gendarmes, & une belle artillerie, qui ne marchérent point néanmoins, ſoit à cauſe que le Roy appréhendoit la ligue du Roy d'Angleterre & du Duc de Bourgogne, ſoit à cauſe qu'il penſoit déſlors à détacher le Roy de Caſtille de l'al-

Chronique ſcandaleuſe.

Digitized by Google

liance qu'il avoit faite avec le Roy d'Angle- A
T.L. Spicil. terre : car ce fut vers ce temps-là, que Jean Joffrédy Evêque d'Alby alla à la Cour de Caſtille pour ce ſujet.

Le Duc de Calabre ne ſe rebuta point, & ayant eu permiſſion de lever des troupes à ſes dépens dans le Comté d'Armagnac, il paſſa les Pyrénées, ſe joignit aux Catalans, vint ſe préſenter devant Barcelonne qui luy ouvrit ſes portes, il battit les Arragonois auprés de Roze, aſſiégea deux fois Gironne, & la prit au ſecond Siége. Il gagna une ſeconde bataille, & fortifié d'une nouvelle armée de quinze mille hommes qu'il avoit levée dans le Rouſſillon & B
Mariana l. 23. cap. 12. dans la Cerdagne, rentra en Catalogne qu'il avoit preſque toute ſoumiſe, lorſque ſur la fin de cette année 1470. il fut attaqué d'une fiévre maligne à Barcelonne, & en mourut à l'âge de quarante-cinq ans. C'étoit un Prince à qui rien ne manqua que la fortune, pour être un des plus illuſtres Hommes de ſon temps ; ſage, grand Capitaine, victorieux en pluſieurs batailles tant au-delà des Alpes, qu'au-delà des Pyrénées ; mais toûjours ou trahi, ou abandonné, ou peu ſecouru. Sa mort mit peu de temps aprés fin à cette guerre, pendant laquelle le Roy fit demander Iſabelle de C
Caſtille, & puis Jeanne toutes deux heritiéres préſomptives du Royaume de Caſtille pour le Duc de Guyenne ſon frere : mais le Duc n'épouſa ni l'une ni l'autre ; le parti qui ſoutenoit Iſabelle l'ayant déterminée à épouſer Ferdinand d'Arragon dit le Catholique, qui par ce moyen joignit la Caſtille à l'Arragon, & enſuite les Royaumes de Sicile de Naples & de Navarre, d'où eſt venuë la grandeur de la Maiſon d'Autriche. Et pour ce qui eſt de Jeanne, la mort du Duc de Guyenne empêcha ſon mariage, qui avoit été conclu avec ce Prince : mais avant que cette mort D
arrivât, il ſe paſſa beaucoup de choſes entre la France d'une part, & l'Angleterre & la Bourgogne de l'autre. Il y avoit bien des interêts compliquez : & cependant quoique les Chefs d'un même parti allaſſent chacun à leur but, c'étoit par les mêmes moyens, & ils agiſſoient avec beaucoup de concert.

Edoüard Roy d'Angleterre chef de la Maiſon d'York depuis l'an 1464. avoit tenu toûjours priſonnier dans la Tour de Londres Henri VI. Chef de la Maiſon de Lancaſtre, qu'il avoit détrôné. Il étoit redevable de ſon élevation à Richard Comte de Varvik : & tandis qu'il le conſerva dans ſon parti, il n'eut preſque point d'ennemi redoutable : mais il prit de l'ombrage de la trop grande puiſſance de ce Seigneur. Varvik homme extrêmement pénétrant, s'apperçut des ſoupçons d'Edoüard ; & il ne luy en fallut pas davange pour devenir ſon ennemi irréconciliable, & pour conjurer ſa perte. Il prit des liaiſons ſecrétes avec le Roy de France, qui ſe défioit beaucoup d'Edoüard depuis que ce Prince avoit fait épouſer ſa ſœur au Duc de Bourgogne ; & quand le Roy n'auroit pas eu d'autre

interêt, il eût été l'ami du Comte de Varvik, par la ſeule raiſon que le Duc de Bourgogne haiſſoit beaucoup ce Comte.

Varvik fit entrer dans ſon parti le Duc de Clarence frere d'Edoüard ; & pour ſe l'attacher plus étroitement, il luy fit épouſer ſa fille. Il ſauvoit toutefois les apparences, & faiſoit paroître la même franchiſe avec Edoüard & le même dévoüement qu'il avoit eu juſqu'alors pour luy. Il prit un prétexte pour aller à Calais dont il étoit Gouverneur, & laiſſa ſes ordres à ceux qui étoient de ſa conſpiration, pour commencer le ſoulévement.

Les prémiers mouvemens ſe firent dans la Province d'York. Varvik ſur le prémier avis de la révolte repaſſe la mer, vient avec le Duc de Clarence ſe mettre à la tête des Rebelles, va au devant du Comte de Pembrok envoyé par Edoüard avec une armée, le défait, Polydor. Vergil. l. 24.
ſurprend Edoüard luy-même qui ſuivoit Pembrok avec un autre corps, le bat, le prend, & l'envoye priſonnier au Château de Middleham.

Il ne falloit confier un priſonnier de cette importance qu'à des gens bien ſûrs. Varvik croyoit l'avoir fait ; mais il ſe trompa. Edoüard C
gagna ſes gardes, qui le laiſſérent échaper. Dés qu'il fut en liberté, il eut bien-tôt recüeilli les débris de ſon parti, & fait une nouvelle armée ; il la conduſit droit à Londres, où il fut reçu avec une extrême joye des Bourgeois. Aprés quelques propoſitions d'accommodement, dont on ne put convenir, il ſe remit en campagne, attaqua l'armée de Varvik avant qu'il y fût arrivé, la tailla en piéces, & contraignit ce Comte & le Duc de Clarence à aller chercher un aſyle au-delà de la mer.

Ils en avoient un tout prêt à la Cour de D
France : mais Varvik ne voulut pas arriver dans ce Royaume comme un fugitif dénué de toutes choſes. Il avoit une flotte à Dermout qu'il fit tres-bien équiper, & aborda au mois de May en Normandie avec toute ſa famille, un grand nombre de domeſtiques & d'amis qui avoient ſuivi ſa fortune, & beaucoup d'argent. Il mit ſa flotte en ſureté partie dans le Port de Honfleur, partie dans celuy de Harfleur, & vint trouver le Roy à Amboiſe, qui ravi d'avoir un tel homme à oppoſer à Edoüard, luy fit un accüeil dont il dut être content, & luy promit de le ſecourir de toutes les forces E
de ſon Etat.

An. 1470. Chronique ſcandaleuſe.

Ce fut alors que le Duc de Bourgogne leva le maſque ſur les preſſantes inſtances d'Edoüard, & qu'il fit connoître les étroites liaiſons qu'il avoit avec ce Prince. Il écrivit, non pas au Roy, mais au Parlement, pour ſe plaindre de ce qu'on avoit reçu le Comte de Varvik ſon ennemi mortel dans le Royaume, ajoûtant que c'étoit une infraction manifeſte du Traité de Péronne. La choſe eût été difficile à prouver. Il prioit le Parlement d'agir auprés du Roy, pour l'empêcher non ſeulement de ſoutenir le Comte de Varvik ; mais

pour l'engager à le faire ſortir du Royaume, & finiſſoit ſa Lettre par cette menace inſolente, que s'il n'en ſortoit au plutôt, il iroit luy-même l'enlever en quelque endroit qu'il ſe cachât. La témérité de ce Duc croiſſoit avec l'âge, qui devoit la diminuer. Le Roy ſe moqua de cette vaine rodomontade; & Marguerite Reine d'Angleterre s'étant renduë à Amboiſe avec ſon fils le Prince de Galles, ils délibérérent tous enſemble ſur les voyes de rétablir le parti du Comte de Varvik. Jamais la Reine depuis ſes diſgraces n'avoit conçu de plus grandes eſpérances pour la liberté de ſon mari. Elle étoit parfaitement inſtruite du grand pouvoir que Varvik avoit dans le Royaume, & il ſe l'étoit acquis ſinguliérement par trois moyens. Prémierement, par ſes maniéres populaires qui luy avoient gagné toute la populace: Secondement, par la protection qu'il donnoit aux Corſaires, qui faiſoient ſous ſon autorité toutes ſortes d'avanies aux étrangers, & qui demeuroient impunément dans les cinq Ports d'Angleterre dont il avoit le gouvernement, ſans qu'on les inquiétât; & enfin par les emprunts qu'il faiſoit de temps en temps à la Ville de Londres, où il affectoit de devoir toûjours trois ou quatre cens mille écus aux plus puiſſans Bourgeois de la Ville, qui par la crainte de perdre leur argent, s'intéreſſoient à la conſervation de ſa perſonne & de ſon crédit.

Olivier de la Marche l. 2. ch. 1.

Comines. Polydor. Vergil.

Le Roy, pour le lier plus étroitement avec la Reine, fit conclure à Amboiſe le mariage d'une de ſes filles avec le Prince de Galles. Jamais la politique ne fit de plus bizares liaiſons. Le Prince de Galles épouſoit la fille de celuy qui avoit détrôné ſon pere, & qui avoit marié ſon aînée avec le Duc de Clarence frere de l'uſurpateur. Ce Duc étoit de la ligue contre ſon propre frere, & d'une ligue, dont le but étoit d'ôter la Couronne à ſa Maiſon pour la reſtituer à celle de Lancaſtre. Il étoit le ſeul qui parût être la dupe de tout ce manége: car le Roy trouvoit un grand avantage dans la continuation des guerres civiles d'Angleterre: la Reine y pouvoit eſpérer le rétabliſſement du Roy ſon mari; & le Comte de Varvik, par l'alliance qu'il avoit en même-temps avec la Maiſon d'York & celle de Lancaſtre, ſe préparoit une reſſource de quelque côté que la victoire tournât.

Chronique ſcandaleuſe.

Cependant le Roy faiſoit ſes préparatifs, tant pour donner du ſecours au Comte de Varvik, que pour ſe mettre en défenſe contre le Duc de Bourgogne. Il envoya quantité de troupes dans les Places frontiéres de Picardie & en Normandie, & fit équiper pluſieurs vaiſſeaux, pour les joindre à la flotte de Varvik ſous la conduite du bâtard de Bourbon Amiral de France.

Le Duc de Bourgogne de ſon côté aſſembloit une armée ſur ſa frontiére, & commença le prémier les hoſtilitez, en faiſant arrêter les effets des Marchands de France dans ſes Etats, ſous prétexte que les Anglois du parti du Comte de Varvik avoient pris quelques vaiſſeaux Flamans. Il reçut alors une nouvelle qui le chagrina fort; ſçavoir que le Duc de Bretagne, par l'entremiſe du Duc de Bourbon & du Comte de Beaujeu, avoit renoncé à ſon alliance, & s'étoit accommodé avec le Roy. Le Duc de Guyenne même qui s'étoit laiſſé regagner par ſon frere, avoit contribué à cet accommodement. Ainſi le Roy vint à bout de ce qu'il avoit ſouhaité depuis long-temps, de n'avoir plus affaire qu'au ſeul Duc de Bourgogne.

Les nouvelles qui venoient d'Angleterre au Comte de Varvik, n'étoient pas moins favorables à ſes deſſeins. Ses partiſans l'avertiſſoient qu'on y ſouhaitoit ſon retour; que leur partie étoit parfaitement bien liée; que dés qu'il paroîtroit, il ſe feroit un ſoulévement général: mais que la promptitude étoit abſolument néceſſaire, & qu'il falloit qu'il partît avec les troupes qui ſeroient le plutôt prêtes, ſans attendre les autres qui pouvoient le ſuivre à loiſir.

Polydor. Vergil.

Ce fut en effet le parti qu'il prit. Edoüard & le Duc de Bourgogne voyant les diſpoſitions qu'il y avoit à de nouveaux mouvemens en Angleterre, avoient de bonne heure aſſemblé une puiſſante flotte pour s'oppoſer à ce paſſage; mais dans le temps qu'il étoit queſtion de l'empêcher, elle avoit conſumé ſes vivres, & fut obligée d'abandonner la mer. Varvik profita de l'occaſion; il paſſa ſans obſtacle, & alla débarquer à Dermout & à Plimouth avec peu de troupes, parmi leſquelles étoient quelques Archers François.

Chronique ſcandaleuſe.

Dés qu'il fut à terre, il envoya un Héraut aux environs publier un ordre au nom de Henri de Lancaſtre Roy d'Angleterre, par lequel il étoit ordonné à tous les Anglois capables de porter les armes, de les prendre inceſſamment contre Edoüard Duc d'York uſurpateur de la Couronne. C'étoit le ſignal qu'il avoit donné aux conjurez, qui accoururent de toutes parts; de ſorte qu'en tres-peu de jours il ſe trouva à la tête de ſoixante mille hommes, avec leſquels il ſe mit en marche, ſes troupes groſſiſſant toûjours à meſure qu'il avançoit.

Polydor. Vergil. loc. cit.

Chronique ſcandaleuſe.

Edoüard, qui n'avoit pas profité des lumiéres que le Duc de Bourgogne luy avoit données ſur le lieu où Varvik devoit deſcendre, étoit avec une aſſez forte armée du côté de la Tamiſe, réſolu de l'attendre pour le combattre: mais à l'approche de Varvik ſes gens commencérent à déſerter. Le Marquis de Montagu frere de Varvik, ſur la fidélité duquel Edoüard avoit trop compté, luy en débaucha une partie, quitta bruſquement ſon camp, criant *Vive le Roy Henri*, & fut ſuivi de la plupart des troupes. Edoüard dans cette ſurpriſe prit ſur le champ la réſolution de quitter la partie, & s'étant jetté dans un vaiſſeau, ſe ſauva en Flandre auprés du Duc de Bourgogne.

Comines, l. 3.

Varvik ſe voyant le maître, marcha droit à

à Londres qui luy ouvrit ſes portes, ſe fit apporter les clefs de la Tour, & en tira Henri. Il le mena ſur le champ à l'Egliſe de S. Paul, & luy ayant mis la Couronne ſur la tête, le fit de nouveau reconnoître pour Roy par tout le peuple. Le Comte de Varvik fut auſſi-tôt mis à la tête du nouveau gouvernement avec le Duc de Clarence. Il fit ſaiſir tous les effets des Bourguignons ; & quelque temps aprés on publia un Traité d'alliance entre Henri VI. Roy d'Angleterre & le Roy de France.

Pol. dor Vergil. Chronique ſcandaleuſe

Il n'y a que l'Angleterre où l'on voye de ces ſortes de révolutions ſi fréquentes, & auſſi ſubites que celle-là. Edoüard dans l'eſpace de cinq ou ſix mois eſt Roy, enſuite priſonnier, & puis délivré, remis ſur le Trône, & enfin détrôné, fugitif & réfugié en une Cour, où il trouva encore pluſieurs Princes & Seigneurs de la Maiſon de Lancaſtre ennemie de la ſienne. Ceux-cy juſqu'alors y avoient eu un aſyle aſſûré, parce qu'avant le mariage de la ſœur d'Edoüard avec le Duc de Bourgogne, ce Duc paſſoit pour être tres-contraire à la Maiſon d'Yorx, & l'étoit en effet : mais de tout temps les averſions & les amitiez des Princes ſe ſont réglées par les conjonctures & par les interêts qui font aiſément changer les unes & les autres.

Ce fut-là un terrible coup pour le Duc de Bourgogne, à qui le Roy avoit débauché un peu auparavant le Seigneur d'Argueil fils du Prince d'Orange ſon Vaſſal. Cet exemple pouvoit avoir de tres-fâcheuſes ſuites, & le Duc tâcha de les prévenir, en faiſant raſer tous les Châteaux de ce Seigneur : mais le Roy venu enfin à bout de luy enlever preſque tous ſes alliez, avoit déja fait d'autres démarches à ſon égard, qui marquoient que la Cour de France ne le ménageroit plus guéres déſormais.

Chronique ſcandaleuſe.

Le Roy avoit toûjours ſur le cœur la maniére dont il avoit été traité à Péronne. Il étoit réſolu de s'en venger tôt ou tard : mais dans le fond il avoit peine à s'engager dans une nouvelle guerre ; & l'eſpérance qu'il avoit de ſe rendre maître de deux ou trois des principales Villes de Picardie où il avoit des intelligences, ne ſuffiſoit pas pour l'y déterminer. Son deſſein étoit d'en pratiquer dans tous les pays du Duc de Bourgogne avant que de commencer, & de luy ſuſciter une révolte générale dans tous ſes Etats, où il y avoit déja grande diſpoſition à un ſoulévement : car autant que le feu Duc avoit été aimé pour la maniére douce avec laquelle il gouvernoit ſes Sujets, pour le ſoin qu'il prenoit d'entretenir l'abondance & la tranquilité dans le pays, autant étoit hai le nouveau Duc, à qui ſa dureté & ſon inquiétude naturelle faiſoient tenir une conduite toute différente. Les fréquentes levées de troupes, leurs marches tantôt d'un côté, tantôt d'un autre ruinoient toute la campagne ; le commerce avec la France & avec l'Angleterre qui faiſoit la richeſſe des Flamans, étoit beaucoup diminué & ſouvent interrompu, & il n'y avoit plus guéres que la crainte & la haine contre la France qui continſſent ce peuple naturellement tres-indocile & tres-impatient.

Comines l. 3. ch. 1.

Le Roy étoit donc aſſez porté à temporiſer tant par la raiſon que je viens de dire, que par ſon génie & par ſon humeur timide ; car à proportion qu'il étoit vif dans l'exécution quand il étoit une fois embarqué, autant il étoit lent à entreprendre, irréſolu & difficile à déterminer. Mais il avoit alors dans ſon Conſeil des gens d'un caractére tout oppoſé, & qui ayant leurs vûës particuliéres, tout autres que les ſiennes, ne penſoient qu'à engager l'affaire.

Le Connétable de S. Pol vouloit la guerre & par inclination & par interêt. Tandis qu'elle duroit, ou qu'on la craignoit, il avoit à ſa diſpoſition quatre cens hommes d'armes entretenus avec toute leur ſuite, exactement payez aux dépens du Tréſor Royal, & dont la ſolde paſſoit par ſes mains, ſans qu'il fut obligé d'en rendre compte. Il avoit une penſion de trente mille francs, outre les appointemens de ſa Charge, & de plus la diſpoſition des garniſons & de la plupart des revenus de pluſieurs Places de guerre. La paix une fois bien établie luy eût retranché la plus grande partie de ces avantages, & l'eût réduit à l'état de ſimple Courtiſan. Cet interêt & un autre dont je vais parler, qui luy étoit commun avec pluſieurs grands Seigneurs de l'Etat, le poſſedérent toûjours tellement, qu'il en fit comme le point fixe de ſa conduite, & y ſacrifia le repos du peuple, la fidélité qu'il devoit à ſon Souverain & à ſon propre honneur par les moyens indignes dont il uſa, pour entretenir continuellement des broüilleries entre le Roy & le Duc de Bourgogne. Il en porta enfin la peine, & eut une fin encore plus funeſte que le Cardinal de la Baluë, que de pareilles intrigues avoient déja perdu.

Ibid.

Il n'étoit pas le ſeul qui ne s'accommodoit point de la paix. La plupart des Princes & des grands Seigneurs l'appréhendoient auſſi ; parce qu'elle rendoit le Roy plus indépendant d'eux, & que de l'humeur dont ils le connoiſſoient, ils prévoyoient que dés qu'elle auroit été bien affermie, il ſeroit ſans ceſſe à les chicaner, à leur diſputer leurs droits & leurs priviléges, & à tâcher de diminuer leur puiſſance dans leurs Appanages & dans leurs Gouvernemens.

Le Duc de Guyenne autrefois ſi attaché au Duc de Bourgogne, étoit le plus ardent à preſſer qu'on luy fit la guerre. Il en avoit une raiſon tres-particuliére connuë ſeulement du Connétable, du Duc de Bretagne, du Duc de Bourbon, & de peu d'autres qui le gouvernoient Le Duc de Bourgogne n'avoit qu'une fille, qui devoit être l'unique heritiére de tous ſes grands Etats. Elle étoit demandée avec beaucoup d'empreſſement par divers Princes. Le Duc écoutoit les propoſitions qu'on luy faiſoit là-deſſus, ſans rebuter perſonne ;

Digitized by Google

mais auſſi ſans prendre aucun engagement. Il eſpéroit tenir par là tous ces prétendans dans ſes interêts. Le Duc de Guyenne en fit ſecrétement la demande au Duc de Bourgogne par le conſeil de ces Princes & de ces Seigneurs que je viens de nommer. Ils alloient ainſi à leur but, qui étoit de cauſer de l'embarras au Roy, en réuniſſant le Duc de Guyenne avec le Duc de Bourgogne par un lien auſſi étroit que celuy-là, & en l'élevant à une ſi haute puiſſance, par laquelle il deviendroit redoutable, & eux-mêmes néceſſaires pour le ſoutien de l'Etat & du Souverain, qui ſeroit obligé de les ménager plus que jamais.

Le Duc de Bourgogne, loin de rejetter la demande du Duc de Guyenne l'avoit tres-bien reçûë. Il avoit aſſûré les Princes que rien n'étoit plus ſelon ſon inclination; mais on ne put jamais le faire réſoudre à en venir à l'exécution, & il reculoit toûjours ſous divers prétextes: de ſorte que les Princes & le Connétable deſeſpérant de l'amener où ils vouloient, réſolurent de l'y contraindre, de s'unir tous contre luy, d'engager pour cela le Roy à luy faire la guerre, & à le pouſſer ſi vivement, qu'il fût obligé de les rechercher. Ils prétendoient quand ils l'auroient réduit là, luy faire acheter au prix de ce mariage leur réconciliation, & l'avantage de les avoir dans ſon parti contre le Roy, qu'ils étoient réſolus en ce cas d'abandonner. Ce fut-là la véritable & & la prochaine cauſe de cette guerre, & le piége qu'ils tendoient en même-temps au Roy, qui ne l'apperçut qu'aprés y avoir donné, & qui regardoit tous ces gens comme tres-zélez pour ſa gloire & pour la grandeur de ſon Etat, tandis qu'ils ne penſoient qu'à ruiner ſon autorité & ſa puiſſance.

Comines loc. cit.

Le Connétable le ſollicitoit ſans ceſſe de profiter de la bonne intelligence qui ſe trouvoit entre tous les membres de ſon Etat, & de ne point perdre l'occaſion d'abattre la puiſſance d'un Vaſſal auſſi dangereux que le Duc de Bourgogne, tandis qu'il étoit abandonné de tous ſes amis. Il l'aſſûroit ſur ſa tête qu'au prémier ſignal de la rupture, Saint Quentin ſecoüeroit la domination Bourguignonne, & ajoûtoit que la guerre ne ſeroit pas plutôt déclarée, que pluſieurs Places de Flandre & de Brabant où il avoit des Emiſſaires & de grandes correſpondances, ſe révolteroient contre le Duc de Bourgogne. C'étoit-là prendre le Roy par où il falloit; parce que dans le deſſein qu'il avoit formé de ruiner ce Prince avec le temps, la révolte des Pays-bas étoit le principal moyen qu'il ſe propoſoit.

La guerre fut donc enfin réſoluë; mais le Roy vouloit être autoriſé en toutes maniéres à la déclarer. Il aſſembla pour ce ſujet les Etats, ce qu'il n'avoit point encore fait, & ce qu'il ne fit jamais depuis. L'aſſemblée ſe tint à Tours aux mois de Mars & d'Avril. Il avoit eu ſoin que les Députez fuſſent gens dont il étoit ſûr.

Ibid.

An. 1470.

Il y fit de grandes plaintes du Duc de Bourgogne touchant la conduite qu'il tenoit à ſon égard, touchant les uſurpations qu'il faiſoit ſur les frontiéres de Picardie, touchant les liaiſons qu'il avoit avec les ennemis de l'Etat, violant à tout propos les Traitez d'Arras & de Péronne. Le Comte d'Eu ſeconda parfaitement ſes intentions. Il demanda juſtice contre le Duc de Bourgogne, ſur ce qu'il avoit ſaiſi Saint Valery & quelques autres de ſes Terres qui relevoient de ce Duc, & cela ſous prétexte qu'un navire du Tréport armé en guerre avoit enlevé un vaiſſeau Flaman, pour lequel on luy offroit toute ſorte de réparations. Il l'accuſa en ſecond lieu de ce qu'il vouloit l'obliger pour les Terres qu'il tenoit de luy, à luy faire ſerment de fidélité envers tous & contre tous, ſans en excepter le Roy même: ce qui étoit une injuſtice inſupportable, & en même-temps une eſpéce de félonie que le Duc commettoit contre ſon Souverain.

Aprés que les Etats eurent écouté le Roy, le Comte d'Eu, & les autres qui voulurent expoſer leurs griefs, ils déclarérent que vû les conſpirations du Duc de Bourgogne & les infractions qu'il avoit faites aux anciens Traitez, le Roy étoit libre des engagemens qu'il avoit pris par celuy de Péronne, & par ſes autres conventions avec le Duc. Il fut réſolu que le Duc de Bourgogne, comme Vaſſal de la Couronne, ſeroit ajourné à comparoître au Parlement à Paris, pour rendre raiſon des entrepriſes dont on l'accuſoit. La choſe fut exécutée par un Huiſſier qu'on luy envoya à Gand. Il reçut cet ajournement comme on l'avoit prévû, c'eſt-à-dire, avec une extrême indignation, & il envoya en priſon ſur le champ celuy qui avoit eu la hardieſſe de le luy ſignifier. Il le relâcha quelques jours aprés; mais ſans luy donner de réponſe.

Déclaration du Roy donnée à Amboiſe l'an 1470.

Il vit bien où tout cela tendoit. Il aſſembla tous ſes ſoldats *à gages ménagers*, ainſi qu'on parloit en Flandre; c'étoient des hommes qui devoient être prêts à marcher aux prémiers ordres du Duc, qui paſſoient en revûë tous les mois dans les lieux de leur demeure; mais qui, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en campagne, ne recevoient qu'une tres-petite paye.

Le Roy pourtant ne ſe preſſa pas de luy déclarer la guerre: trois ou quatre mois ſe paſſérent en négociations, au bout deſquels le Duc ennuyé de ſoudoyer tant de ſoldats, les renvoya chez eux. Pluſieurs blâmoient ces délais du Roy, qui ayant beaucoup de troupes ſur pied, auroit pu attaquer le Duc avec avantage: mais il laiſſoit parler le peuple, & ne perdoit pas ſon temps. Ceux qu'il envoyoit au Duc de Bourgogne ſous prétexte de négociation, paſſoient comme en chemin faiſant par Amiens, par Abbeville, par Saint Quentin, & faiſoient leurs complots avec ceux des Bourgeois qui luy étoient affidez, pour le rendre maître de ces Places, ſans qu'il fût beſoin de les aſſiéger. Elles étoient en poſſeſſion de n'a-

voir point de garniſon hors le temps de guerre : & c'eſt ce qui rendoit l'exécution de ce deſſein plus facile.

Comines loc. cit. Le Duc amuſé par les propoſitions que le Roy luy faiſoit, étoit alors en Hollande. Comines dit que ce fut le Duc de Bourbon, quoiqu'il parût alors entiérement dévoüé au Roy, qui avertit le Duc de Bourgogne qu'on alloit luy déclarer la guerre, & que le Roy avoit des intelligences dans pluſieurs Villes de Picardie & de Bourgogne. Le Duc ne pouvoit croire ce dernier article. Il vint cependant promptement en Artois par mer, & s'avança juſqu'à Hédin. Il fit venir deux des principaux Bourgeois d'Amiens, dont il avoit quelque ſoupçon. Ils ſe défendirent, & luy parurent parler avec tant de franchiſe, qu'il les laiſſa retourner chez eux. Mais ce qui le jetta dans de plus grandes inquiétudes, fut qu'à peine il étoit arrivé à Hédin, que quelques Gentilshommes de ſa maiſon, & entre autres Baudoüin bâtard de Bourgogne ſon frere, déſertérent, & ſe retirérent en France. Si l'on en croit l'Hiſtorien Flaman, il y avoit une conjuration pour empoiſonner le Duc : & elle fut ſelon luy découverte par des Lettres qui furent données à Antoine, autre bâtard de Bourgogne, au lieu qu'elles étoient adreſſées à Baudoüin : mais cet Hiſtorien écrit toûjours avec tant d'emportement, ou plutôt avec tant de fureur contre les Rois de France en faveur des Ducs de Bourgogne, que ſes relations doivent au moins paſſer pour ſuſpectes ; & Comines qui étoit alors avec le Duc, raconte les choſes tout autrement.

Meyer.

Quoyqu'il en ſoit, le Duc pour ſe mettre en état de ſe défendre, envoya ordre à tous les Gentilshommes fieffez des Pays-bas de monter à cheval, & de luy amener au plutôt leurs Vaſſaux. Ils obéïrent aſſez lentement ; parce que la ſaiſon étoit déja tres-rude. Sur ces entrefaites il apprit que le Connétable étoit entré dans Saint Quentin ſans coup férir, & que les Bourgeois avoient fait entre ſes mains ſerment de fidélité au Roy. On étoit alors au mois de Decembre.

Comines l. 3. chap. 1. — An. 1470.

Le Duc ayant appris cette nouvelle, reconnut un peu trop tard la vérité des avis qu'on luy avoit donnez. Il partit ſur le champ de Hédin, & vint avec cinq cens chevaux à Dourlens pour être à portée de ſoutenir Amiens, & d'empêcher cette Ville de ſe donner au Roy. Il y envoya ſes fouriers, & fit dire aux Bourgeois qu'il y viendroit au prémier jour.

L'armée Françoiſe s'en étoit auſſi approchée ; & la diviſion ſe mit dans la Ville. Ceux de l'intelligence vouloient qu'on ouvrît les portes aux François, les autres vouloient demeurer fidelles au Duc de Bourgogne ; & il l'eût ſauvée s'il avoit oſé y venir : mais il ne crut pas qu'il y eût de ſeureté pour luy, étant ſi peu accompagné. Ceux de ſon parti voyant qu'il ne venoit point, & qu'il avoit ſi peu de monde, appréhendérent d'être forcez, & la Ville du commun conſentement des Bourgeois capitula auſſi-bien que Roye & Mondidier. Le Roy pour faire connoître la réſolution où il étoit de ne jamais rendre Amiens, en fit auſſitôt l'union à la Couronne, & déclara par ſes Lettres d'union, que cette Ville ne pourroit jamais être détachée de ſon Domaine par aucun Traité de paix ni autrement. Abbeville ſe ſeroit auſſi renduë ſans Philippe de Crevecœur Seigneur des Cordes un des Généraux du Duc, & qui avoit le plus de part à ſa confidence. Il ſe jetta dans la Place avec quelques troupes, ſe mit à la tête du parti Bourguignon, & déconcerta celuy de France, qui y étoit tres-fort. Le Duc ne ſe croyant pas en ſeureté à Dourlens aprés la priſe d'Amiens, ſe retira à Arras.

Chronique ſcandaleuſe. — An. 1471. Lettres du moiſd'Avril 1471. Mémorial de la Châbre des Comptes de P. 115 cotté N. fol. 1193.

Juſque-là le Duc de Bourgogne avoit cru que l'animoſité du Roy, & le chagrin de ce qui s'étoit paſſé à Péronne luy avoient attiré cette guerre ; mais il découvrit le fin de l'affaire par les differentes maniéres dont le Duc de Bretagne, le Connétable, & le Duc de Guyénne parlérent, ou luy écrivirent ſur ce ſujet. Il reçut un billet du Duc de Guyenne qui ne contenoit que ces mots ſans ſignature. *Mettez peine de contenter vos ſujets, & ne vous ſoucies ; car vous trouverez des amis.* Le Connétable parla plus clairement à un homme que le Duc luy avoit envoyé ſecrétement, pour le faire ſouvenir qu'il étoit ſon vaſſal ; qu'il avoit autrefois été ſon favori, & le prier de ne pas le pouſſer à toute outrance comme il faiſoit, aprés l'avoir pris au dépourvû. Il répondit nettement à cet Envoyé, que le Duc étoit en danger d'être accablé, vû les grandes forces du Roy ; qu'il n'avoit qu'un ſeul moyen de conjurer la tempête, qui étoit de tenir la parole qu'il avoit donnée au Duc de Guyenne, en luy faiſant au plutôt épouſer ſa fille ; que dés que cela ſeroit fait, les choſes changeroient de face ; que le Duc de Guyenne ſe jetteroit dans ſon parti ; qu'il y ſeroit ſuivi par un grand nombre de Seigneurs ; que pour ce qui étoit de luy en particulier, il ne luy manqueroit pas au beſoin, & qu'il commenceroit par le remettre en poſſeſſion de Saint Quentin. Le Duc de Bretagne luy fit dire à peu prés les mêmes choſes ; mais en termes plus durs, mêlez de reproches & de menaces. C'eſt ainſi que le Connétable & ces deux Princes joüoient le Roy, qui ſans le ſçavoir, étoit l'inſtrument de leur paſſion contre ſes propres interêts.

Comines loc. cit.

Le Duc de Bourgogne outré principalement contre le Connétable, à qui il ne pardonna jamais cette eſpéce d'inſulte, réſolut, ſuivant ſon humeur impétueuſe, de tout haſarder plutôt que de recevoir ainſi la loy ſur le mariage de ſa fille. Il fit hâter la marche de ſes troupes, & quinze jours aprés la perte d'Amiens, il aſſembla ſous Arras une armée aſſez nombreuſe.

Comines. — An. 1471.

On étoit dans le fort de l'hyver, & ne pouvant à cauſe de la rigueur de la ſaiſon réparer ſes pertes, il voulut au moins rétablir

Ibid. cap. 3.

ſa réputation. Il marcha avec ſon armée vers la Somme pour la paſſer. Il rencontra ſur ſa route un homme envoyé par le Duc de Bretagne, qui ſuivant le deſſein concerté entre ce Prince, le Duc de Guyenne, & le Connétable, le conjura de prévenir ſa perte, luy exagéra le danger où il étoit, & l'aſſeura de la part de ſon maître, que le Roy avoit des intelligences dans Anvers, dans Bruges, dans Bruxelles, & dans les autres principales Villes de ſon Etat; qu'il le ſçavoit de la propre bouche du Roy, & que ce Prince étoit réſolu de le pouſſer à bout, & de l'aller aſſiéger juſque dans Gand.

Le Duc de Bourgogne affecta de paroître recevoir ſes avis avec un mépris mêlé d'indignation, & ayant fait venir l'Envoyé en préſence de ſon armée, luy parla ainſi: Rapportez à vôtre Maître ce que vous voyez: dites luy qu'on le trompe; qu'il prend l'allarme mal à propos; qu'on luy en fait accroire, pour l'empêcher de ſe joindre à moy conformément aux Traitez que nous avons faits enſemble; que ni Gand, ni Anvers, ni Bruges, ni Bruxelles ne ſont pas des Villes qu'on puiſſe aſſiéger; que vous m'avez trouvé en chemin pour paſſer la Somme, & aller préſenter la bataille au Roy, & le combatre, s'il oſe l'accepter. Il le renvoya avec cette fiére réponſe, & continua ſa route vers la Somme.

Dés le lendemain il fit jetter un pont ſur cette riviére auprés de Pequigny, où il y avoit une garniſon de cinq cens Archers & de quelques Gentilshommes. Ceux-cy firent une grande ſortie ſur ſon camp; mais elle fut ſi mal conduite, que le Duc les coupa; & profitant de cette défaite, fit battre la Place avec quelques piéces d'artillerie. Ceux qui étoient reſtez dans la Place furent ſi conſternez, qu'ils la luy rendirent lâchement, & le laiſſérent maître de ce paſſage conſidérable par un bon Château, qui ſe rendit deux ou trois jours aprés la priſe de la Ville.

Encouragé par ce ſuccés, il s'en alla droit à Amiens, & ſe campa auprés de cette Place, moins dans l'eſpérance de la prendre, parce qu'il y avoit une tres-groſſe garniſon commandée par le Connétable en perſonne que pour faire montre de ſes forces, & dire qu'il tenoit la campagne, ſans que le Roy y oſât paroître. Il demeura ſix ſemaines à la veuë de la Ville; mais malgré toutes ces bravades, ſçachant les ravages que les troupes Françoiſes faiſoient en Bourgogne, où ils avoient déja pris quelques Places, il envoya demander la paix au Roy qui étoit à Beauvais, & luy écrivit une Lettre courte, mais fort humble, qu'il finiſſoit en diſant, que s'il étoit bien informé de tout ce qui ſe paſſoit, il ne luy auroit pas déclaré la guerre.

Il ne s'expliqua pas alors plus en détail; mais ſoit que le Roy eût eu d'ailleurs quelques avis des intrigues du Connétable, ſoit que ces paroles du Duc luy en euſſent fait naître quelque ſoupçon, ſoit qu'il commençât à ſe défier de la prétenduë diſpoſition des Pays-bas à la revolte, ſoit enfin qu'il s'ennuyât déja d'une guerre qu'il prévoyoit ne devoir pas finir ſitôt, il fit une réponſe fort honnête au Duc de Bourgogne, & luy manda qu'il luy accorderoit volontiers la paix, pourveu qu'il ceſſât d'exciter des broüilleries dans ſon Etat.

C'étoit une condition ſous laquelle ces deux Princes faiſoient tous leurs accommodemens, bien réſolus de ne la point obſerver, qu'ils n'obſervérent en effet jamais, ſur laquelle ils ne comptoient ni l'un ni l'autre, qu'ils regardoient comme une formule de ſtile, & un acheminement à la ſuſpenſion des effets de leur haine irréconciliable, en attendant une occaſion plus commode de la faire éclater. On parla d'une Tréve. On la fit d'abord pour quelque jours; enfin on en conclut une à Amiens, & elle fut ſignée à Abbeville pour un an, malgré le Connétable, qui voyoit par-là tous ſes projets avortez. Il ne laiſſa pas de recommencer à traiter ſous-main avec le Duc de Bourgogne avec auſſi peu de ſincérité des deux côtez, qu'il y en avoit entre les deux Princes. Le mariage du Duc de Guyenne avec Marie de Bourgogne d'une part, & de l'autre la reſtitution de Saint Quentin dont le Connétable étoit le maître, & la réunion des Princes contre le Roy, faiſoient le ſujet de ſes négociations ſecrétes. On ſe donnoit mutuellement ſur ces trois articles de belles paroles, on faiſoit des avances, & on ne concluoit rien.

Comines. An. 1471. Collection de Traitez par Leonard T. 1.

Cependant les affaires d'Angleterre changérent de face encore une fois. La retraite d'Edoüard aux Pays-bas avoit fort chagriné le Duc de Bourgogne. Un Prince détrôné fait compaſſion, on le plaint; mais il embaraſſe. Le Duc de Bourgogne avoit d'autant plus de raiſon de ne pas abandonner ce Prince, que c'étoit à ſon occaſion qu'il s'étoit attiré ſa diſgrace, en ſe déclarant pour luy contre la France; mais les liaiſons qu'ils avoient priſes enſemble n'étoient que des liaiſons de pure politique. Dans le fond non ſeulement ils ne s'aimoient pas; mais même ils ſe haïſſoient par la raiſon que j'ai dite, que le Duc de Bourgogne étoit de la Maiſon de Lancaſtre par les femmes; & Comines ne feint point de dire, que le Duc ſon maître n'auroit pas été fort fâché que le bruit qui courut d'abord de la mort d'Edoüard, eût été véritable. Il convenoit pourtant à la réputation du Duc de Bourgogne de ſauver les apparences; & c'eſt ce qui l'embaraſſoit davantage, d'autant plus qu'il apprit en même temps que le Comte de Varvik étoit prêt de faire paſſer quatre mille hommes à Calais, pour faire diverſion en Flandre en faveur de la France, & que Vaucler Gouverneur de cette Place, qui avoit toûjours été dans les interêts du Comte de Varvik, quelque ſemblant qu'il eût fait du contraire, étoit bien réſolu de ſeconder ſes deſſeins.

Comines. chap.

Le Duc, pour détourner ce coup, envoya Comines à Calais, où il avoit déja réſidé quel-

que temps auprés de Vâucler, tandis qu'Edoüard étoit encore sur le Trône. Comines s'y trouva fort en peine, & n'imagina point d'autre moyen d'empêcher le passage des troupes Angloises à Calais, que de représenter à des Marchands de Londres, que leur commerce alloit être ruiné, & une fois la guerre se déclaroit entre les deux Etats. Ces Marchands écrivirent fortement à Londres sur cet article, & si efficacement, que le Comte de Varvik qui avoit interêt à ménager les Bourgeois de cette Capitale, suspendit l'embarquement des troupes. Outre cela Comines remontra au Gouverneur, que les Traitez faits par le Duc de Bourgogne ne regardoient point Edoüard en particulier; mais qu'ils portoient expressément, que c'étoit avec le Roy & le Royaume que l'Alliance se faisoit; qu'Edoüard n'étant plus Roy, on ne devoit avoir nul égard à luy, & l'on convint que dans le Traité on effaceroit le nom d'Edoüard pour y substituer celuy de Henry. Ce qui fut fait.

Edoüard informé de tout ce détail étoit au desespoir, & en fit de grandes plaintes au Duc de Bourgogne, qui tâcha de l'adoucir en luy représentant que la necessité le contraignoit d'en user ainsi; que s'il faisoit autrement, il seroit attaqué en même temps par la France & par l'Angleterre; qu'il succomberoit, & seroit entierement hors d'état de le secourir; qu'il falloit user de dissimulation & temporiser en attendant d'autres conjonctures. Il étoit vrai néanmoins qu'il s'en fut tenu là, & qu'il eût abandonné Edoüard, s'il avoit pu s'asseurer du Comte de Varvik; mais il le regardoit comme son ennemi mortel, & il le voyoit le maître en Angleterre. Ce fut là le salut d'Edoüard. Le Duc luy fournit secrétement de l'argent pour équiper des vaisseaux au Port de Vére, tandis qu'il faisoit publier des deffenses à tous ses sujets de prendre les armes pour luy.

Le Comte de Varvik croyant Edoüard sans ressource, se persuada que Henri étoit parfaitement affermi sur le Trône, & ne songeoit plus qu'à se conserver l'autorité qu'il s'étoit acquise dans l'Etat par le grand service qu'il avoit rendu à son Prince, en luy remettant la Couronne sur la tête, & à confirmer l'alliance qu'il avoit faite avec la France, qui luy avoit été d'un si grand secours; mais le parti d'Edoüard, quoique abbatu en apparence, subsistoit toûjours. Ce Prince écrivit aux Chefs, qu'il seroit bien-tôt en Angleterre, & qu'il y feroit joüer des ressorts qui déconcerteroient fort ses ennemis.

Le principal étoit, qu'il avoit regagné son frere le Duc de Clarence, qui partageoit l'autorité du gouvernement avec le Comte de Varvik. La négociation avoit été commencée avant que ce Comte partît de France, par une Demoiselle Angloise, amie de la Duchesse de Clarence. Cette Demoiselle passa à Calais sous prétexte d'aller faire quelques propositions d'accommodement entre les deux partis, & elle le fit ainsi entendre au Gouverneur de Calais, qui en rendit compte dés lors à Comines, & le pria d'exhorter le Duc de Bourgogne à contribuer à la paix, & à faire cesser ces longues guerres qui ruinoient les deux Royaumes & son propre Etat. Il y a apparence qu'elle ne réussit pas avec le Duc de Clarence dans les prémieres entrevuës, puisque ce Duc étant passé en Angleterre avec le Comte de Varvik, contribua beaucoup à la victoire qui détrôna Edoüard; mais elle ne se rebuta pas, & fit enfin comprendre au Duc de Clarence qu'en détruisant sa propre maison, il se détruisoit luy-même; qu'il étoit l'héritier présomptif de la Couronne; que Varvik ayant marié sa fille au Prince de Galles, il ne pouvoit avoir d'autre dessein, que de mettre ce jeune Prince sur le Trône; Que pouvez-vous devenir aprés cela, ajoûta-t-elle? que ne fera point Varvik, pour conserver la Couronne à son gendre, & peut-il manquer de vous faire périr, pour luy ôter un aussi dangereux concurrent que vous? chap. 5.

Ces raisons étoient pressantes pour le Duc de Clarence. On luy promit de le réconcilier avec Edoüard son frere, & de luy faire tous les avantages qu'il pourroit désirer. Il se rendit, & chargea la Demoiselle d'asseurer son frere, qu'il tâcheroit de mériter ses bonnes graces à la premiere occasion importante qui s'en présenteroit.

Edoüard asseuré de ce côté-là, hazarda le passage, & étant parti de Hollande avec dix-neuf Vaisseaux, & assez peu de troupes, il descendit en Angleterre du côté d'York. Il envoya quelques Cavaliers aux environs, pour sonder la disposition des esprits qu'il trouva peu favorable; & on l'asseura que la Ville d'York, qui étoit son patrimoine avant qu'il fût Roy, étoit en armes pour le repousser s'il s'avançoit de ce côté-là. Il ne laissa pas d'y aller, & ayant fait venir quelques uns des principaux Bourgeois, il leur dît qu'il ne venoit point à d'autre intention, que de s'abandonner à la misericorde de Henri que les Anglois avoient mis sur le Trône; qu'il se contenteroit désormais de sa qualité de Duc d'York; mais qu'il espéroit que les Vassaux de sa Maison & les siens n'auroient pas assez de cruauté, pour luy refuser l'entrée de son patrimoine. Ce Prince étoit extrêmement bien fait; il avoit un air fort gracieux, & des maniéres tout à fait insinuantes. Il fit en cette occasion tout l'usage possible de ces belles qualitez: la modération qu'il falloit paroître, le souvenir de son ancienne fortune, le danger où il étoit excitérent la compassion dans le cœur des Bourgeois, & ils le reçurent dans leur Ville. Polidor Vergil. l. 24.

Ceux de son parti ne l'y sçurent pas plutôt arrivé, qu'ils y accoururent en foule. Il se trouva en peu de jours assez fort pour tenir la campagne, & pour laisser garnison dans York. Il s'avança jusqu'à Notingham, & fit avertir le Duc de Clarence de sa marche vers

Londres. Ce Duc en étoit parti avec une armée comme pour venir le combatre. Le Marquis de Montagu frere du Comte de Varvik s'étoit poſté avec un autre corps ſur le grand chemin de Londres, tandis que Varvik luy-même venoit à grandes journées du Nort d'Angleterre, où il avoit appris l'arrivée d'Edoüard.

Ce Prince évita Montagu en prénant un autre chemin, & arriva à la Ville de Varvik, dont il ſe ſaiſit, la trouvant ſans deffenſe; & ayant ſçu que le Comte étoit arrivé proche de là, il alla luy préſenter la bataille. Celuy-cy ne ſe trouvant pas aſſez fort, ſe tint dans ſon camp. Edoüard l'y laiſſa ſans l'attaquer, & marcha au devant du Duc de Clarence toûjours en bataille, pour mieux couvrir ſon deſſein. Les troupes de part & d'autre en s'approchant, ſe ſaiſirent de divers poſtes, comme pour ſe diſpoſer à combatre. Elles avoient été déja aſſez long-temps en préſence, lorſque le Duc de Glocestre qui étoit avec le Duc de Clarence, s'avança au milieu des deux armées, & leur faiſant connoître & de la voix & du geſte le chagrin où il étoit, de voir ſes deux freres prêts à s'égorger l'un l'autre, il piqua vers Edoüard, & le conjura de ſuſpendre la bataille, & de l'écouter ſur les moyens d'accommodement qu'il avoit à luy propoſer. Il retourna vers le Duc de Clarence, & aprés diverſes allées & venuës qui ſe firent exprés pour mieux cacher tout ce jeu, les deux freres s'avancérent au milieu de la campagne, & s'embraſſérent tendrement. On cria des deux côtez, *la paix, la paix*. Les deux armées ſe joignirent enſemble, comme ſi elles n'euſſent jamais été ennemies; & dans un grand Conſeil qui ſe tint entre les principaux Seigneurs, il fut conclu d'envoyer inviter le Comte de Varvik à entrer dans l'accommodement, à condition qu'il abandonneroit Henri de Lancaſtre.

Varvik ſe voyant trahi, & ſoupçonnant même Montagu ſon frere d'être du complot, parce qu'il ne s'étoit pas oppoſé au paſſage d'Edoüard, fremit d'indignation. Il rejetta fiérement la propoſition qu'on luy fit de la part des trois Princes, & dit qu'il périroit, ou qu'il ſe vengeroit des Traîtres.

Les Princes ayant perdu toute eſpérance de le gagner, marchérent droit à Londres, dont les Bourgeois, malgré l'oppoſition d'un grand nombre de Seigneurs, leur ouvrirent les portes. Tous ceux du parti de Henri s'enfuirent, ou paſſérent du côté des ennemis; & ce pauvre Prince trop mépriſé parmi les ſiens, pour en être ſoutenu, fut encore arrêté, & mis en priſon pour la troiſiéme fois.

Le Comte de Varvik qui vit bien que les Princes alloient à Londres, les avoit ſuivis de fort prés, & faiſoit tous ſes efforts, pour les engager au combat avant qu'ils y arrivaſſent: mais ils l'évitérent toûjours. Lorſqu'il ſçut qu'ils y avoient été reçeus, il s'arrêta à Saint Alban: & puis il s'avança juſqu'à un lieu nommé Barnet, où il ſe poſta, réſolu de les combatre, s'ils venoient l'y attaquer.

Edoüard beaucoup plus fort que luy ne le fit pas long-temps attendre. La bataille ſe donna avec l'acharnement ordinaire dans les guerres civiles. L'habileté & la valeur du Comte de Varvik qui étoit un des grands Capitaines de l'Europe, ſupleérent au nombre & rendirent aſſez long-temps la victoire douteuſe; mais enfin accablé de la multitude, il fut tué dans le plus chaud de la mêlée avec Montagu ſon frere. Sa mort donna pleine victoire à Edoüard, & luy ôta, auſſi-bien qu'au Duc de Bourgogne, le plus dangereux ennemi qu'ils euſſent au monde.

Sur ces entrefaites la Reine Marguerite d'Anjou étoit rentrée en Angleterre avec le Prince de Galles ſon fils. Elle fut fort ſurpriſe d'y apprendre en arrivant la deſcente d'Edoüard; mais cette Heroïne ne perdit point courage. Ses troupes croiſſoient tous les jours. Elle ſe vit bien-tôt à la tête d'une armée de quarante mille hommes; & ſi Varvik, au lieu de ſuivre le premier mouvement de ſon déſeſpoir, la fut venu joindre, l'affaire n'eut pas été ſi promtement décidée; mais rien n'eſt plus pernicieux au bien commun, que les animoſitez particulieres. Varvik ayant ſçeu que le Duc de Sommerſet ſon ennemi étoit un des Généraux de l'armée de la Reine, ne put ſe réſoudre à combatre ſous les mêmes enſeignes; & aima mieux tout hazarder, que de ſe réconcilier, ou de diſſimuler avec luy. Comines.

Edoüard animé par un ſi heureux ſuccés, & profitant de l'ardeur de ſon armée victorieuſe, ſuivit l'armée de la Reine, qui vouloit gagner le pays de Galles. On en vint à une ſeconde bataille, où cette Princeſſe ſoutint ce caractére de fermeté & d'intrépidité qu'elle avoit déja fait paroître en d'autres pareilles occaſions, & dans tous les malheurs dont ſa vie avoit été traverſée. Mais c'étoit-là que le plus grand de tous l'attendoit; ſon armée fut taillée en piéces, le Prince de Galles ſon fils, jeune Prince de grande eſpérance, fut tué à l'âge de dix-huit ans, & elle-même fut priſonniére. Elle ſe racheta par la ceſſion de tous les biens, que ſon contrat de mariage luy donnoit droit de retirer d'Angleterre, & vint paſſer le reſte de ſes jours en France dans le deüil pour la mort de ſon fils, & pour celle de Henri ſixiéme ſon mari, qui fut maſſacré dans ſa priſon par les ordres d'Edoüard. Ce ne fut pas le dernier ſang qui fut répandu; il en coûta la vie à pluſieurs autres, & quelques années aprés, au Duc de Clarence même. Ce fut par ces moyens violens qu'Edoüard affermit ſon Trône où il ſe ſoutint, & ſuſpendit au moins juſqu'à ſa mort, une guerre civile qui avoit déja duré vingt ans. Une infinité d'hommes y avoient péri en huit ou dix batailles avec la plûpart des Princes des deux Maiſons Royales d'York & de Lancaſtre, dont la haine mutuelle & la concurrence cauſérent tous ces malheurs à l'Angleterre.

Le Roy n'apprit pas ces nouvelles ſans douleur & ſans inquiétude. Si Henri VI. fût demeuré paiſible ſur le Trône d'Angleterre, il y avoit lieu d'eſpérer qu'en vertu d'un ancien Traité dont j'ai parlé, fait avec ce Prince, la France retireroit Calais des mains des Anglois; & cette eſpérance étoit entiérement ruinée. Le Roy jugeoit des ſentimens d'Edoüard comme il devoit naturellement en juger, ce Prince ayant été détrôné par ſon moyen, & rétabli par l'aide du Duc de Bourgogne. Par bonheur Edoüard n'étoit pas tout-à-fait ſi content du Duc, que le Roy le penſoit. Il avoit attendu de luy un plus grand ſecours, & avoit trouvé tres-mauvais les ménagemens qu'il avoit gardez avec le parti contraire au ſien. De plus, le Duc de Guyenne & le Duc de Bretagne en cherchant leur ſeureté contre la puiſſance & les artifices du Roy, ne vouloient pas la ruine du Royaume; & leurs Envoyez ſecrets auprés du Duc de Bourgogne étoient chargez de luy déclarer, que leur intention n'étoit point qu'il fit entrer les Anglois en France, & qu'ils étoient aſſez forts ſans cela, pour mettre le Roy hors d'état de leur nuire.

Comines l. 3. chap. 8.

Malgré toutes ces intrigues, la Tréve s'obſervoit avec aſſez d'exactitude; mais le mariage de la Princeſſe de Bourgogne avec le Duc de Guyenne étoit toûjours ſur le tapis. Le Duc de Bourgogne y paroiſſoit plus diſpoſé en ce temps-là. Il parla & écrivit même ſur cela d'une maniére plus poſitive, qu'il n'avoit fait juſqu'alors; quoique dans le fond il en fût plus éloigné que jamais. Le Duc de Guyenne crut les choſes ſi avancées, qu'il envoya l'Evêque de Montauban à Rome, pour obtenir la diſpenſe au ſujet de la parenté. Le Roy ayant eu quelque connoiſſance de ces intrigues, fit partir le Sieur du Bouchage pour aller trouver le Duc en Guyenne. Il paroît par un tres-grand nombre de Lettres de Loüis XI. qui ſont à la Bibliotheque Royale, que ce Seigneur avoit plus qu'aucun autre, la confiance de ce Prince; & la raiſon de cette confiance étoit, qu'il luy avoit été conſtamment attaché du vivant du feu Roy & durant toutes ſes diſgraces.

Inſtructions données par Loüis XI. au Sieur du Bouchage. Mémoires de Bethune, vol. cotté N. 8447. vol. cotté 8449.

Du Bouchage par ſes inſtructions, devoit faire connoître au Duc de Guyenne, que le Roy n'ignoroit pas ce qui ſe paſſoit, & en particulier le ſujet du voyage de l'Evêque de Montauban à Rome. Il avoit ordre de le faire ſouvenir de ce qu'il avoit juré ſur la vraye Croix de Saint Lo, *& du danger de l'enfreindre, qui étoit ſi grand comme de mourir mauvaiſement au dedans l'an*; que la Ducheſſe de Bourgogne étoit encore en âge d'avoir des enfans, & qu'en cas qu'elle eût un fils, il ne luy reviendroit rien du mariage avec Marie de Bourgogne; qu'une telle alliance avec le plus grand ennemi de l'Etat rempliroit de ſoupçon l'eſprit du Roy, & ne pouvoit manquer de les broüiller enſemble; qu'il devoit ſe regarder comme l'héritier préſomptif de la Couronne, le Roy n'ayant qu'un fils tout jeune & d'une complexion foible; & que par conſequent dans tous ſes projets, il devoit enviſager le bien & le repos du Royaume; qu'enfin il ne devoit point croire certaines gens, qui vouloient luy perſuader, que le Roy ſans avoir nul égard à ſes interêts, avoit réſolu de traiter avec le Duc de Bourgogne; que cela étoit faux, & qu'il auroit toûjours fort à cœur ſon bien & ſes avantages.

Le Duc de Guyenne embaraſſé de ſes remontrances, n'y répondit que par des plaintes ſur la conduite du Roy à ſon égard, & ſur la mauvaiſe volonté qu'il avoit fait paroître pour luy en une infinité de rencontres. Il ne diſcontinua point de traiter avec le Duc de Bourgogne; mais tandis que ce Prince l'amuſoit ainſi, il flattoit des mêmes eſpérances le jeune Duc de Calabre, le Duc de Savoye, & Maximilien d'Autriche: & Comines qui étoit dans ſa confidence, a écrit qu'il tint toujours pour tres-certain, que tandis que le Duc vivroit, ſa fille ne ſeroit point mariée.

Aprés tout, ceux qui en jugeoient par les apparences étoient perſuadez qu'il la deſtinoit au Duc de Guyenne. Le Roy d'Angleterre étoit ſur cela d'une inquiétude extrême. Il voyoit que le Duc de Guyenne pouvoit aiſément parvenir à la Couronne, le Roy n'ayant qu'un fils au berceau, qu'en ce cas les grands Etats du Duc de Bourgogne réunis à la Couronne de France, l'éleveroient à un point de puiſſance, ſous laquelle l'Angleterre ſuccomberoit. Ses Ambaſſadeurs parloient ſans ceſſe au Duc de Bourgogne des inconveniens de ce mariage, & quoiqu'il leur put dire, il ne pouvoit leur ôter cette crainte. *Ibid.*

Cela produiſoit un bon effet pour le Roy; car malgré tout ce que les Ducs de Guyenne & de Bretagne pouvoient faire dire au Duc de Bourgogne, il penſoit à faire entrer les Anglois en France; il cherchoit ſeulement les moyens de le faire, ſans paroître y avoir contribué; mais le Roy d'Angleterre étoit réſolu de ſe joindre plutôt à la France contre le Duc de Bourgogne; pourveu que le Roy l'aſſeurât qu'il ne conſentiroit point à ce mariage.

Par l'Hiſtoire de ce Regne, par celles d'Eſpagne & par celles d'Italie, il paroît qu'en ce temps-là, où la politique fut pouſſée juſqu'aux plus extrêmes rannemens, la plupart des Princes avoient changé de méthode dans le commerce qu'ils avoient les uns avec les autres. La maniére ordinaire ſous les Regnes précédens étoit, que quand un Prince avoit du mécontentement d'un autre pour quelque ſujet qui ne méritoit pas une déclaration de guerre, il rompoit toute liaiſon avec luy, ne luy envoyoit plus d'Ambaſſadeurs, veilloit ſeulement ſur ſes démarches dans les Cours étrangéres, & juſqu'à ce que quelque conjoncture eût rétabli la bonne intelligence, ils n'avoient plus aucun rapport enſemble. La Coutume fut alors toute contraire; quelques ſoupçons, quelques défiances que l'on eut les uns des autres, quelques différents qui ſurvinſſent,

on étoit en négociations continuelles, & l'adreſſe des Princes, ou des Ambaſſadeurs étoit de fournir toûjours quelque matiére pour les continuer. Charles V. un des plus ſages Rois qui ait gouverné la Monarchie Françoiſe, avoit eu cette idée dés ſon temps, & la mit utilement en pratique autant qu'il luy fut poſſible, perſuadé qu'il étoit que les Princes ne ſçauroient être trop inſtruits de ce qui ſe paſſe chez leurs voiſins & chez leurs alliez, & qu'ils ne peuvent avoir bien ſeurement ces connoiſſances, que par ce moyen.

Telle fut la coutume de Loüis XI. laquelle a été ſuivie depuis par la plûpart des Souverains; & ce fut par cette voye qu'il vint à bout d'une choſe, qu'il avoit en vain tentée pluſieurs fois. Ce fut de conclure avec le Duc de Bourgogne au Crotoy une paix, que Comines appelle finale, & qui eût pu mériter ce nom, ſans l'accident qui en empêcha la ratification de la part du Roy. Par ce Traité le Duc de Bourgogne abandonnoit entiérement au Roy le Duc de Guyenne & le Duc de Bretagne, & faiſoit ſerment de ne jamais ſe mêler de leurs affaires, ni d'entrer dans leurs querelles. La condition de la part du Roy étoit qu'il luy rendroit Amiens & Saint Quentin, & luy abandonneroit pareillement le Comte de Nevers & le Connétable de Saint Pol. Le Comte de Nevers, ainſi que je l'ai déja dit, étoit un Prince de la Maiſon de Bourgogne, qui s'étoit depuis long-temps mis ſous la protection du Roy, & avoit des prétentions ſur diverſes Places occupées par la branche dominante de Bourgogne : le Duc avoit pour luy preſque autant de haine que pour le Connétable. Celuy-cy relevoit du Duc de Bourgogne pour ſon Comté de Saint Pol & preſque pour toutes ſes autres Villes & Terres. Ceux qui travaillérent à la concluſion de ce Traité furent le Seigneur de Craon, & Pierre d'Oriole devenu Chancelier de France par la diſgrace de Morvillier qui s'étoit retiré en Guyenne.

Collection de Traitez par Leonard T. 1. Comines l. 3. chap. 9.

Le deſir que ces Ambaſſadeurs avoient de voir la paix bien affermie entre les deux Princes, leur fit donner un conſeil au Duc de Bourgogne qui aſſeurément n'étoit pas dans leurs inſtructions : c'étoit de ne point déſarmer juſqu'à l'exécution du Traité. Le Duc ſuivit cet avis, & s'en trouva bien; car le Roy ſelon ſa maniére accoutumée; commença à faire des difficultez, quand il fut queſtion de la ratification, & à uſer de délais. Il en avoit alors une raiſon particuliére : c'eſt que le Duc de Guyenne étoit fort malade, & en effet il mourut de cette maladie à Bourdeaux le douziéme de May.

An. 1472. On parla de cette mort fort diverſement dans le monde. On la regardoit comme fort avantageuſe au Roy, qui rentroit par-là en poſſeſſion du Duché de Guyenne, & ſe trouvoit délivré d'un homme, qui à la vérité n'étoit que l'occaſion & l'inſtrument de la plûpart des troubles dont le Royaume avoit été juſqu'alors agité; mais qui n'y avoit pas cauſé moins de déſordres, que s'il en avoit été le véritable auteur. C'étoit un Prince d'un aſſez bon naturel, de petit genie, ſans fermeté, ſans valeur, incapable par luy-même d'aucune entrepriſe, & tel que le Roy l'eût pû ſouhaiter pour la tranquilité de ſa famille & de ſon Etat, s'il n'eût pas été ſi aiſé à ſeduire, & qu'il ne ſe fût pas livré à des gens qui abuſoient de ſa facilité.

L'avantage que le Roy tiroit de ſa mort le fit ſoupçonner de l'avoir avancée. On crut qu'il avoit été empoiſonné par l'Abbé de Saint Jean d'Angéli ſon Aumônier. Le Seigneur de Leſcun fit arrêter cet Abbé & l'envoya au Duc de Bretagne, qui luy fit faire ſon procés; mais avant qu'il fût achevé, on le trouva dans ſa priſon tué d'un coup de tonnerre; ce qui empêcha qu'on ne pût connoître par ſon aveu la vérité du fait.

Brantome * ſur la foy d'un vieux Chanoine qu'il cite pour ſon garant, raconte que Loüis XI. priant dans l'Egliſe de Cléri devant une Image de la Vierge, la conjura de luy obtenir le pardon du péché qu'il avoit commis en faiſant empoiſonner ſon frere, & qu'il fit cette priere aſſez haut, pour être entendu par un fou qui le divertiſſoit quelquefois, & qui publia ce qu'il avoit oüy. Ce conte a été adopté par un Hiſtorien de nôtre temps; * mais par une négligence qui n'eſt pas pardonnable, il a falſifié Brantome, en diſant que cela fut entendu par ce fou, lorſque le Roy s'en confeſſoit dans l'Egliſe de Cleri. Circonſtance qui rendroit la choſe beaucoup plus vraye-ſemblable, qu'elle ne l'eſt par la maniére dont Brantome l'a dite. Une telle falſification en cette matiére eſt une eſpéce de crime de Leze-Majeſté, qu'on doit punir en la faiſant au moins connoître.

* Dans l'Eloge de Louis XI.

* Varillas Hiſtoire de Loüis XI. T. 1.

Il eſt vray que ſelon le rapport de quelques Hiſtoriens, il y eut des préſomptions fâcheuſes contre le Roy. On ne pouvoit gueres diſconvenir de l'empoiſonnement; car le Duc de Guyenne faiſant collation chez l'Abbé de Saint Jean d'Angéli avec Marguerite de Monſoreau qu'il aimoit, cet Abbé leur préſenta une pêche dont il donna la moitié au Prince, & l'autre à cette Dame. Un peu aprés la collation l'un & l'autre ſe trouvérent mal, la Dame de Monſoreau mourut preſque auſſitôt, & le Prince ne fit que languir juſqu'à la mort avec de tres-grandes douleurs. Le Roy aprés la mort de l'Abbé de Saint Jean d'Angéli, ſe fit remettre entre les mains toutes les piéces du procés. Loüis d'Amboiſe qui étoit un des Commiſſaires fut fait Evêque d'Albi l'année d'aprés & toute ſa famille comblée de biens, & Pierre de Sacierges qui faiſoit dans ce jugement l'office de Greffier, fut fait Procureur du Roy au Grand Conſeil, & depuis Maître des Requêtes.

Belcarius 2. Boucher Annales d'Aquitaine

Quoiqu'il en ſoit; une autre choſe pouvoit diſpoſer encore à croire ce que le Duc de Bourgogne publioit par tout là-deſſus contre le Roy : c'eſt que le Duc de Guyenne un peu avant ſa mort,

mort, avoit fait une choſe dont le Roy devoit être infiniment offenſé; car de ſa propre autorité il avoit rétabli Jean Comte d'Armagnac dans ſes Etats, que le Roy avoit confiſquez quelque temps auparavant, ainſi que je l'ai raconté. Ce Comte n'en joüit pas longtemps; le Roy s'étant ſaiſi de la Guyenne auſſitôt aprés la mort du Duc, le pouſſa vivement, & il fut tué dans Laictoure où l'armée Françoiſe l'avoit aſſiegé. On a vû par ce que j'en ai raconté dans l'Hiſtoire du précédent Regne, que c'étoit un des grands impies & des plus ſcelerats hommes du Royaume.

Comme le principal motif de la paix que le Roy avoit faite avec le Duc de Bourgogne, étoit de rompre les liaiſons que ce Duc avoit avec le Duc de Guyenne, cet incident changea entiérement le ſyſtême des affaires, & le Roy preſſé par le Duc de Bourgogne de donner ſa ratification, la refuſa.

Le Duc, qui étoit armé, ſe voyant trompé, ne penſa plus qu'à chagriner le Roy, & à luy faire la guerre. Il fit exprés ſemblant d'écouter plus favorablement la demande que le Duc de Calabre luy faiſoit de ſa fille, choſe que le Roy ne vouloit point du tout; parce que le Duc de Calabre ajoûtant à la Lorraine, à l'Anjou, à la Provence dont il étoit héritier préſomptif, tous les Etats de Bourgogne, fût devenu un voiſin encore plus redoutable à la France, que le Duc de Bourgogne ne l'avoit été juſqu'alors. Mais ce Duc n'en demeura pas là.

Comines chap. 9.

La paix étant deſeſpérée, & la Tréve qu'on avoit faite l'année précédente étant expirée dés le mois de May, il ſe mit en campagne, tandis que le Roy étoit occupé en Guyenne, dont il donna le gouvernement au Comte de Beaujeu frere du Duc de Bourbon. Le Duc de Bourgogne porta le ravage & le feu par tout ſur la frontiére de Picardie, & alla aſſiéger la Ville de Neſle; il la prit aprés pluſieurs aſſauts qui furent vaillamment ſoutenus par le Gouverneur nommé Le Petit Picard. Il fit pendre ce Gouverneur & la plûpart de la garniſon, & couper le poing à quelques autres, prenant pour prétexte de cette cruauté, la vengeance de la mort du Duc de Guyenne, dont il accuſoit le Roy: mais dans la vérité c'étoit la rage où il étoit de n'avoir pas été remis en poſſeſſion d'Amiens & de Saint Quentin, comme on en étoit convenu par le Traité que le Roy avoit refuſé de ratifier.

Chronique Scandaleuſe.

Comines loc. cit.

Si quelque choſe étoit capable d'excuſer le Roy de mauvaiſe foy dans la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard du Duc de Bourgogne au ſujet du Traité dont j'ai parlé, c'étoient les ſoupçons qu'il avoit de la ſincérité de ce Duc dans ce Traité-là même: & ils étoient tres-bien fondez; car le Duc ne penſoit en effet qu'à le tromper.

Le Roy avoit exigé de luy qu'un Gentilhomme nommé Simon de Quinchi, qui étoit venu pour recevoir la ratification, allât incontinent aprés qu'il l'auroit reçûë, trouver le Duc de Bretagne & le Duc de Guyenne, pour leur déclarer le contenu du Traité; afin que ces deux Princes voyant que le Duc de Bourgogne renonçoit à leur alliance, & qu'il abandonnoit leurs interêts, ſe remiſſent de tout à la volonté du Roy: mais en même-temps le Duc de Bourgogne avoit envoyé une Lettre écrite de ſa main pour le Duc de Bretagne à un Ecuyer nommé Henri qui accompagnoit Quinchi, & qui avoit ordre de ne la donner qu'aprés avoir tiré la ratification du Roy, & être arrivé à Nantes auprés du Duc de Bretagne.

Par cette Lettre il prioit ce Duc de ne prendre aucun ombrage du Traité dont il s'agiſſoit, & d'être bien perſuadé qu'il avoit toûjours ſes interêts à cœur, & que jamais il n'abandonneroit le Duc de Guyenne. Il ajoûtoit que tout ce qu'il avoit fait, n'étoit que pour retirer des mains du Roy Amiens & Saint Quentin; qu'il avoit cru ne rien faire contre ſon honneur, en trompant celuy qui l'avoit trompé le premier; que ces Villes luy avoient été enlevées contre la foy des Traitez, & qu'il croyoit avoir droit de les reprendre de même; que dés qu'elles luy auroient été remiſes, il envoyeroit des Ambaſſadeurs au Roy, pour luy déclarer qu'il n'étoit pas plus obligé d'obſerver ce dernier Traité, que luy-même ne s'étoit cru obligé à obſerver celuy de Conflans & celuy de Péronne; qu'il avoit recouvré le bien qu'on luy avoit enlevé injuſtement; que les choſes étoient rétablies en l'état où elles devoient être; que malgré la mauvaiſe conduite du Comte de Nevers & du Connétable à ſon égard, il leur pardonnoit, dans l'eſpérance que le Roy en uſeroit de même envers les Ducs de Guyenne & de Bretagne, & que ſi on les attaquoit, il étoit réſolu de les défendre. Voilà ſur quel pied ces deux Princes étoient l'un à l'égard de l'autre. Leurs Agens obſervoient parfaitement ce que le Roy ordonnoit aux Sieurs du Bouchage & de Solliers au ſujet d'un autre Traité, *s'ils vous mentent bien, mentez bien auſſi.* A force de défiances & de tromperies mutuelles, ils ne pouvoient plus traiter enſemble avec ſureté, ni compter ſur les ſermens les plus ſolemnels: mais le Duc de Bourgogne en fut la dupe; & c'eſt ce qui l'anima à faire la guerre de la maniére cruelle dont il la faiſoit.

Inſtructions de Louis XI. aux Sieurs du Bouchage & de Solliers. Mémoires de Bethune vol cotté 8449.

Il prit encore Roye & fut repouſſé avec grande perte à Beauvais, où les Maréchaux de Gamache & de Loheac, les Seigneurs Loüis de Cruſſol, de Vallée, de Croy, de Salaſart, de Vignoles, de Chabannes, s'étoient jettez avec quelques Gendarmes. Le Duc à un aſſaut qu'il y fit donner, malgré tous les avis de ſon Conſeil, y perdit ſix-vingt hommes, en eut bien mille bleſſez, & fut obligé d'abandonner l'entrepriſe.

Comines cap. 10.

Le Roy n'avoit point d'armée en campagne de ce côté-là, étant occupé en Guyenne & au Comté d'Armagnac. Le Duc profitant de l'occaſion, ſe jetta dans la Normandie,

prit la Ville d'Eu, Saint Valery, Neuchatel, A fit le ravage dans tout le pays de Caux, brûla les Fauxbourgs de Dieppe, & pouſſa juſqu'à Roüen, ainſi qu'il l'avoit promis au Duc de Bretagne, qui s'étoit engagé à l'y venir joindre; mais la mort du Duc de Guyenne avoit déconcerté tous leurs deſſeins. Ce fut-là tout le ſuccés de ſa campagne: l'hyver & la diſette des vivres l'obligérent de retourner aux Pays-bas; les Villes d'Eu & de Saint Valery furent repriſes, & les troupes du Roy firent dans le Duché de Bourgogne ce que le Duc avoit fait en Picardie & en Normandie, mettant tout le plat pays à feu & à ſang.

Chronique ſcandaleuſe.

D'autre part le Roy aprés avoir mis ordre aux affaires du Duché de Guyenne, vint en Anjou au Pont de Cé avec des troupes, moins pour faire la guerre au Duc de Bretagne, que pour l'intimider; car il ſuivoit toûjours ſon deſſein de le détacher du Duc de Bourgogne, & ne ſe rebutoit point; quoique tous ſes efforts euſſent été juſqu'alors inutiles. Le Seigneur de Leſcun gouvernoit plus que jamais le Duc de Bretagne; car quoiqu'il fut au ſervice du feu Duc de Guyenne, cependant on pouvoit dire que les deux Cours ſe conduiſoient par ſes conſeils. Dés qu'il avoit vû ce Prince prêt à expirer, il s'étoit retiré en Bretagne de peur de tomber entre les mains du Roy. Il n'étoit de ſon eſtoc qu'un ſimple Gentilhomme des confins de Bearn & de Gaſcogne, qui n'avoit que la cape & l'épée: mais brave & plein d'eſprit, adroit en toutes ſortes d'exercices, & de ces gens qui par leur hardieſſe jointe à leurs maniéres aiſées & agréables ſe font entrée par-tout, & ſe donnent auprés des plus grands Seigneurs une certaine liberté qui ne ſiéroit pas bien à d'autres. Il s'étoit mis d'abord dans les Compagnies d'Ordonnances inſtituées par Charles VII. qui le goûta fort, & le fit avec le temps Bailli de Cotentin. Il ſe retira en Bretagne aprés la mort de ce Prince. Il fut un de ceux qui enlevérent de la Cour le Duc de Berri pour le conduire à Nantes, & donner par là commencement à la guerre du bien public. Il s'étoit fait dans tous ſes emplois une grande réputation de prudence. Il poſſédoit en perfection l'art de Courtiſan; mais il le pratiquoit en homme d'honneur. Il étoit fort attaché à ſes maîtres les Ducs de Berri & de Bretagne, & les tenoit unis entre eux, attentif & habile à découvrir les piéges qu'on leur tendoit; mais ennemi des conſeils extrêmes. Ce fut luy qui les empêcha toûjours de faire venir les Anglois en Normandie, comme le Duc de Bourgogne le vouloit: & c'étoit par ſon conſeil que le Duc de Berri choiſit la Guyenne pour ſon Appanage, au lieu de la Champagne, contre les intentions du Duc de Bourgogne, & tout-à-fait ſelon celles du Roy.

Comines. chap. 11.

Juligny Hiſt. de Charl. VIII

On n'épargna rien pour le gagner; & le Roy réſolut de luy faire tant de bien, que non ſeulement il ſe promit de l'engager à le réconcilier avec le Duc de Bretagne; mais encore à entretenir la réconciliation, quand elle ſeroit faite, & en cas de rupture, de l'enlever au Duc.

Peu de gens ſont à l'épreuve des careſſes & des préſens d'un grand Roy, quand on croit avec cela pouvoir mettre ſon honneur à couvert; qu'on ſe flatte d'y accommoder ſon devoir, & qu'il ne s'agit point de trahir celuy que l'on ſert; mais ſeulement de ſe faire un nouveau ſyſtême des interêts de l'Etat, qu'on peut enviſager par divers endroits. Leſcun avoit toûjours penſé que le capital du Duc de Bretagne étoit d'être parfaitement lié B avec le Duc de Bourgogne, de peur qu'en étant ſeparé & abandonné, le Roy ne l'opprimât. Mais ſes idées changérent là-deſſus; il crut, & fit comprendre au Duc de Bretagne, que l'avantage eſſentiel d'un Prince Vaſſal de la Couronne de France, étoit de vivre en bonne intelligence avec ſon Souverain: que ſi la méſintelligence continuoit entre luy & le Roy, le Duc de Bourgogne qui ne ſe ménageoit point du tout à la guerre, pouvant manquer tout à coup, les armées de France fondroient auſſi-tôt en Bretagne, où le Roy ſatisferoit impunément ſa vengeance; que le C Duc de Guyenne, qui en qualité de frere unique du Roy & d'héritier préſomptif de la Couronne, étoit le nœud de la Ligue, étant mort, les Seigneurs de France n'auroient plus d'attrait qui les y engageât, & que dés que le Roy n'avoit plus à craindre de mouvemens au dedans du Royaume, il devenoit ſi ſupérieur à ſes ennemis, que la meilleure politique qu'ils puſſent ſuivre, étoit de ſe bien remettre avec luy.

C'eſt-là le changement que produiſirent dans l'eſprit de Leſcun les offres que le Roy luy fit du Comté de Comminges, des Gouvernemens de Blaye, des deux Châteaux de D Bayonne, du Château Trompette de Bourdeaux, de Dax, de Saint Sever, des Sénéchauſſées du Bourdelois & de Lannes, d'une gratification de vingt-quatre mille écus d'or, & d'une penſion de ſix mille francs. Leſcun voulut qu'on en ajoûtât une de quarante mille pour le Duc de Bretagne ſon maître; & moyennant tout cela, la réconciliation du Duc avec le Roy, & la rénonciation à l'alliance avec le Duc de Bourgogne ſe firent. Quelques-uns blâmérent le Roy d'avoir acheté ſi cher l'une & l'autre: mais les plus ſages l'en loüérent, & il s'en trouva bien.

Comines loc. cit.

On ne ſçait pas à quelle occaſion Philippe de Comines paſſa vers le même-temps à ſon ſervice, en quittant la Cour de Bourgogne. Il a jugé à propos en nous marquant luy-même ce changement, de nous en cacher la cauſe. Les Hiſtoriens Flamans n'ont pû le luy pardonner, & en rapportent diverſes raiſons qui paroiſſent toutes aſſez frivoles. Il faudroit en connoître la véritable pour le juſtifier, ou le condamner. Ce qui eſt certain, c'eſt que le Roy étant ſon Souverain, auſſi-bien que du Duc de Bourgogne, Comines pouvoit paſſer

An. 1474. l. 3. chap. 11.

Google

à ſon ſervice, ſans mériter le nom de deſerteur; que le Duc, s'il luy donna un juſte ſujet de le quitter, fit une grande faute, & que ce ne fut pas un des moindres traits de la prudence du Roy d'avoir ôté à ſon ennemi un Miniſtre auſſi ſage, auſſi modéré, auſſi pénétrant & auſſi habile que celuy-là, pour l'employer luy-même, comme il fit tres-utilement depuis. Peu de temps aprés ſon arrivée en France, le Roy luy donna la Principauté de Talmont, Aulonne, Curzon, Château-Gontier & la Chaume; & dans l'acte de donation il apporte entre autres motifs, l'obligation qu'il avoit à ce Seigneur, de ce qu'il avoit contribué à le tirer des mains du Duc de Bourgogne, aprés qu'il ſe fut engagé dans Péronne.

Regiſtres du Parlement de l'an 1473. Mémorial de la Chambre des Comptes coté O 150. & 161. v°.

Dés que l'accommodement fut conclu avec le Duc de Bretagne, le Roy ſe tranſporta aux frontiéres de Picardie. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que les négociations recommencérent entre luy & le Duc de Bourgogne ſelon leur coûtume; & il ſe conclut une Tréve entre eux au commencement de l'hyver. Il y eut une difficulté à la ſignature du Traité: le Duc de Bourgogne y faiſant le dénombrement de ſes Alliez, y comprit le Duc de Bretagne; les Envoyez du Roy ſoutinrent qu'il n'étoit plus de ce nombre, vû qu'il avoit renoncé à ſon alliance par un Traité avec le Roy. Les Envoyez de Bourgogne dirent en plaiſantant à ceux de France, que ces Traitez du Duc de Bretagne étoient ſans conſéquence; que le Roy avoit vû plus d'une fois par expérience que l'amitié des Ducs ſubſiſtoit toûjours malgré tout cela, & que le Duc de Bretagne avoit agi en cette derniére occaſion par l'impreſſion d'autruy, & non pas de ſon propre mouvement. On paſſa outre, & la Tréve fut ſignée.

An. 1473. Collection de Traitez par Leonard T. 1.

Le Connétable de Saint Pol, ſelon toutes les apparences, n'étoit pas fort conſulté ſur tous ces accommodemens, qui n'étoient pas conformes à ſes vûës: mais il avoit au dernier plus de part qu'il ne penſoit. Il avoit beaucoup d'ennemis à la Cour. Bien des gens étudioient toutes ſes démarches avec des yeux que la jalouſie rendoit tres-clairvoyans. On avoit entrevû ſes intrigues pour entretenir la guerre entre les deux Princes, & on l'avoit ſur cela rendu tres-ſuſpect & tres-odieux au Roy, qui diſſimuloit toûjours, de crainte qu'il ne ſe livrât entiérement au Duc de Bourgogne.

Ce Duc étoit encore beaucoup plus animé contre luy que le Roy. Il ſçavoit qu'il étoit l'auteur de la guerre qui luy avoit fait perdre Amiens & Saint Quentin. Il ne pouvoit oublier la violence qu'il luy avoit voulu faire ſur le mariage de ſa fille Marie de Bourgogne; pardeſſus tout cela il ne pouvoit luy pardonner une courſe qu'il avoit faite dans le Haynaut pendant la derniére guerre, où il avoit fait mettre le feu au Château de Seure contre la coûtume obſervée alors entre les François & les Bourguignons, de n'en jamais venir à l'incendie, quelque mal que l'on ſe fit mutuellement d'ailleurs: & c'étoit par cette hoſtilité contre les regles, que le Duc excuſoit de pareils excés, qu'il avoit permis à ſes troupes en Picardie & au pays de Caux. Le Duc avoit juſqu'alors caché au Roy les propoſitions que le Connétable luy avoit faites, de ſe déclarer pour luy avec le Duc de Bretagne & le Duc de Guyenne, ſuppoſé qu'il voulût faire épouſer ſa fille à ce Prince. Mais il luy découvrit tout dans le temps qu'on traitoit de la Tréve. 1512.

Le Roy étrangement ſurpris de cette perfidie, réſolut déſlors la perte du Connétable: mais il n'oſoit l'entreprendre que de concert avec le Duc de Bourgogne, & eût bien voulu qu'il s'en fût chargé ſans qu'il y parût luy-même. Le Connétable étoit maître de pluſieurs Places, & en particulier de Saint Quentin; les Terres & les Villes de ſon patrimoine étoient entre la France & la Flandre. Il avoit beaucoup de Châteaux aux Pays-bas, & grand nombre de parens parmi les Seigneurs de ces quartiers-là. Sa charge de Connétable luy avoit attaché beaucoup de Nobleſſe en France. Il falloit ou le perdre tout d'un coup, ou s'expoſer à voir le Duc de Bourgogne ſacrifiant ſes reſſentimens à la politique, le recevoir chez luy, & par ſon moyen être en état d'entrer en Picardie par toutes les Places que le Connétable poſſedoit de ce côté-là. L'affaire étoit délicate. Le Roy durant la Tréve en traita ſouvent avec le Duc de Bourgogne. Par bonheur pour le Roy, Imbercourt ennemi déclaré du Connétable étoit un des députez du Duc pour le Traité: le Connétable luy avoit donné un démenti à Roye en pleine conférence; à quoy ce Seigneur tres-moderé n'avoit point répondu autre choſe, ſinon que cette injure tomboit, non pas ſur luy, mais ſur le Duc de Bourgogne ſon maître, qu'il répreſentoit en qualité de ſon Miniſtre.

Enfin, pour prendre une derniére détermination ſur ce ſujet, les deux Princes convinrent d'une conférence à Bouvines auprés de Namur, où Imbercourt & le Chancelier de Bourgogne devoient ſe trouver pour le Duc, & le Seigneur de Curton Gouverneur de Limouſin pour le Roy, avec Jean Herbange depuis Evêque d'Evreux.

Ils s'y aſſemblérent diverſes fois: mais le ſecret fut trahi; on ne ſçut par qui. Le Connétable, quoique effrayé du danger où il étoit, ne ſe perdit pas, & joüa d'adreſſe. Comme il connoiſſoit parfaitement l'eſprit ſoupçonneux du Roy, il luy écrivit que le Duc de Bourgogne le ſollicitoit fortement d'entrer dans ſon parti contre la France. C'étoit juſtement ce que le Roy appréhendoit: il ne douta pas que le Duc de Bourgogne n'eût découvert au Connétable ce qu'on machinoit contre luy, & ne ſe ſervît de cette confidence pour le débaucher, & l'attirer à ſon ſervice.

An. 1474. Ibid.

Agiſſant ſur cette idée, il dépêcha un courier à Bouvines, pour porter l'ordre à ſes Agens

de ne rien conclure sur l'article du Connétable ; mais seulement d'arrêter une prolongation de Tréve. La chose étoit déja arrêtée quand le courier arriva, & le Traité signé, par lequel les deux Princes convenoient de déclarer à son de trompe dans leurs Etats, le Connétable ennemi de l'un & de l'autre, criminel de léze-Majesté & de fellonie : que celuy des deux qui le feroit arrêter le prémier, le feroit mourir huit jours aprés, ou que le Roy le mettroit entre les mains du Duc, ou le Duc entre les mains du Roy, pour luy faire briéve justice. Le Roy à cette condition s'obligeoit de rendre Saint Quentin au Duc de Bourgogne, & d'assiéger le Connétable de concert avec luy, en quelque Place qu'il se retirât.

Les Envoyez de France aprés avoir délibéré sur ce qu'ils avoient à faire en cette conjoncture, communiquérent leur ordre aux Envoyez du Duc de Bourgogne ; & ceux-cy voyant la disposition du Roy, jugérent bien qu'il ne ratifieroit pas le Traité. C'est pourquoy ils ne firent pas beaucoup de difficulté de rendre les signatures : cela n'empêcha pas que la Tréve ne fût prolongée jusqu'au mois de May de l'an 1475. Meyer.

La seule pensée d'avoir découvert la prétenduë tromperie du Duc de Bourgogne, étoit un plaisir exquis pour le Roy, & le dédommageoit en partie de celuy qu'il auroit eu dans la vengeance qu'il méditoit contre le Connétable. Mais ce Seigneur s'applaudissoit d'avoir fait donner le Roy dans le piége, fort inquiet néanmoins de ce qui pourroit arriver dans la suite : car il étoit persuadé de la haine irréconciliable du Duc de Bourgogne ; & nonobstant les soupçons du Roy, il n'espéroit plus de ressource de ce côté-là. C'est pourquoy se servant habilement de la crainte que le Roy avoit qu'il ne changeât de parti, il le fit supplier de ne le point condamner sans l'entendre : mais que sçachant ce qui s'étoit passé à Bouvines, & le mauvais parti qu'on luy avoit voulu faire, il ne pouvoit paroître devant luy sans prendre ses sûretez. On fut surpris de la condescendance dont le Roy usa en cette occasion. Il consentit à se trouver sur le bord d'une petite riviére entre la Fére & Noyon, pour y entendre la justification du Connétable, & s'y rendit au temps marqué.

Ce Seigneur avoit quelques jours auparavant fait creuser les guez de la riviére au dessus & au dessous d'une chaussée, sur laquelle se devoit faire l'entreveuë, & il avoit fait mettre en travers une forte barriere, qui devoit être entre luy & le Roy durant l'entretien. Il vint à ce rendez-vous, accompagné de trois cens hommes d'armes, armé luy-même d'une cuiraſſe sous une robe sans ceinture. Il attendit le Roy assez long-temps, qui luy en fit faire excuse par Comines. Ce Prince avoit avec luy six cens hommes d'armes, & entre autres Seigneurs, Antoine de Chabannes Comte de Dammartin & Grand Maître d'Hôtel de France.

On ne prit des deux côtez que cinq ou six personnes pour être présens à la conférence. Le Connétable commença par faire excuse au Roy de ce qu'il étoit venu là en armes ; & en apporta pour raison qu'il avoit appris que le Comte de Dammartin son ennemi capital étoit avec sa Majesté * ; ensuite on entra en matiére. Le discours ne fut pas long. Le Roy dit qu'il vouloit oublier tout le passé. Le Connétable sur cette asseurance fit ouvrir la barriére, & passa du côté de ce Prince qui le réconcilia avec le Comte de Dammartin. Il suivit la Cour jusqu'à Noyon, & y prit congé du Roy pour s'en aller à Saint Quentin, tout fier d'avoir traité avec son Souverain presque comme d'égal à égal, mais laissant tout le monde révolté contre une si audacieuse conduite.

En effet on ne sçavoit ce qu'on devoit condamner davantage, ou l'insolence du sujet, ou la foiblesse du Prince, en laquelle cependant plusieurs vouloient trouver du mystere. On en murmuroit tout haut ; on railloit de la barriére fermée. On trouvoit sur tout fort bizarre, que le Connétable pour se mettre en seureté contre les desseins du Roy, fût venu escorté par trois cens Gensdarmes qui étoient soudoyez par le Roy même. Ces murmures & ces railleries firent faire plus de réfléxion à ce Prince sur une telle démarche, & ne servirent qu'à l'aigrir de plus en plus contre le Connétable. La chose eut de grandes suites ; mais avant que de les raconter, l'ordre des temps m'oblige à toucher deux autres points. Le premier est la trahison du Duc d'Alençon. Le Roy fut averti d'un traité que ce Prince avoit fait avec le Duc de Bourgogne, & le fit arrêter. Il fut convaincu non seulement de ce crime ; mais encore d'avoir traité avec les Anglois quelques années auparavant, malgré la bonté avec laquelle le Roy l'avoit délivré de sa prison & rétabli dans ses biens, d'avoir fait de la fausse monnoye, commis divers meurtres, & d'autres actions indignes de sa naissance. Il fut condamné à la mort, & puis par la grace que le Roy luy accorda, confiné en une prison où il mourut l'an 1476. sans être plaint de personne, ayant pour toutes bonnes qualitez, la valeur, & beaucoup de tres-mauvaises, comme l'imprudence, la perfidie, l'ingratitude & un penchant insurmontable à la révolte contre ses légitimes Souverains.

L'autre point fut ce qui se passa du côté des Pyrénées, où il y eut une fâcheuse diversion. Je ne croy pas toutefois que le Duc de Bourgogne y eût eu aucune part : car il ne paroît pas que ses intrigues fussent ailleurs qu'en Bretagne & en Angleterre, quoiqu'il y eût des Traitez d'Alliance entre luy & les Rois de Portugal, d'Arragon & de Castille.

Jean II. Roy d'Arragon avoit engagé au Roy le Rouſſillon & la Cerdagne pour trois cens mille écus d'or, à l'occasion de la guerre qu'il faisoit à Charles son fils soutenu par le Roy de Castille, ainsi que je l'ay raconté sous l'année 1462. L'alliance de la France luy avoit

* Ce terme de Majesté qu'on n'avoit gueres jusqu'alors donné aux Rois commença à être mis plus fréquemment en usage sous ce Regne. On a deux Lettres écrites à Louis XI. dans l'une desquelles il est traité six fois de Majesté, & dãs l'autre trois fois. La premiere est de Ludovic Sforce Administrateur du Duché de Milan pour Jean Galéas Duc de Milan son neveu, & l'autre de Bonne de Savoye Duchesse de Milan mere du jeune Duc ; c'est pourquoy je ne feray nulle difficulté de m'en servir dans la suite. J'ai vû une Lettre originale de Jean de Cotquilleray Evêque de Lodéve, où il traite ce Prince de Majesté. Manuscrit de Béthune vol. coté 8435.

Item. Une Lettre des Consuls d'Avignon au même Roy. Les Etats de Navarre donnent au Roy dans une Lettre le même titre de Majesté, & Sixte IV. dãs un Bref de 1482. Mémoir s de Béthune vol. coté 8447.

Item. Une Lettre de Jean Archevêque de Tréves. *Ibid.*

Obſervatiõs du Sieur Godefroy ſur l'Hiſtoire de Charles VIII. pag. 320. & 321.

été alors fort utile ; car outre l'argent qu'il y trouva, dont il avoit grand beſoin, il en reçut encore un ſecours de troupes. Depuis ce temps-là les deux Rois avoient ceſſé d'être amis : parce que le Roy de France avoit appuyé la révolte des Catalans en faveur de Jean Duc de Calabre, qui auroit apparemment enlevé la Catalogne au Roy d'Arragon, ſi la mort ne l'eût pas prévenu. De plus ce Prince, qui étoit auſſi Roy de Navarre par ſa prémiere femme, ſçut que le Roy avoit fait ſolliciter Eleonore veuve du Comte de Foix héritiére de Navarre, & qui gouvernoit cet Etat, de mettre des garniſons Françoiſes dans ſes principales Places. D'ailleurs les habitans du Rouſſillon ſouffroient impatiemment la domination des François, qui vivoient en cette extrêmité du Royaume avec beaucoup de licence & peu d'égard pour eux ; & ils preſſoient le Roy d'Arragon de dégager ce Comté, en rendant au Roy les trois cens mille écus d'or qu'il luy avoit prêtez. Il ne ſe trouvoit pas alors en état de le faire ; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il leur fit entendre, que ſi eux-mêmes faiſoient quelque effort pour ſecoüer le joug de la France, il ne les abandonneroit pas.

Arrêt du Parlement contre Jean Duc d'Alençon daté du 18. de Juillet 1474.

Chronique ſcandaleuſe.

Mariana l. 23. cap. 18.

Ils ne furent pas long-temps ſans le faire ; & les habitans de Perpignan, ſoit d'eux-mêmes, ſoit de concert avec le Roy d'Arragon, s'étant ſoulevez, chargérent les ſoldats François, en tuérent pluſieurs, ſe rendirent maîtres de la Ville, & le Commandant, qui étoit le Seigneur de Lau, fut contraint de ſe ſauver dans le Château avec le reſte de ſa garniſon.

Chronique ſcandaleuſe.

Les habitans l'y aſſiégérent, & envoyérent demander du ſecours au Roy d'Arragon, & ce Prince y vint en perſonne avec une armée. De Lau s'y défendit avec toute la bravoure poſſible, & donna le temps à Jean Joffrédy Cardinal d'Alby, qui commandoit l'armée du Roy dans le Comté d'Armagnac, de venir à ſon ſecours aprés la mort du Comte & la priſe de Lectoure. Jean Daillon Seigneur du Lude, eut ordre de l'aller joindre avec un renfort de troupes. Ils ravitaillérent le Château de Perpignan, y jettérent de nouvelles troupes, aſſiégérent la Ville, & la réduiſirent à une grande extrêmité en luy coupant les vivres, & mettant le feu aux bleds qui étoient encore ſur la terre. La préſence & le danger du Roy d'Arragon ſoutinrent le courage des habitans, & le Prince Ferdinand fils de ce Roy étant arrivé avec une nouvelle armée, obligea celle de France à lever le Siége. Il ſe fit une Tréve de ſix mois, & les François ſe retirerent aprés avoir bien fourni le Château d'hommes, d'armes & de vivres.

Lettre du Roy au Seigneur du Lude.

Le Roy chagrin de ce Traité amuſa long-temps à Paris les Ambaſſadeurs d'Arragon, & donna ordre de recommencer le Siége, dés que la Tréve ſeroit finie. Il dura huit mois, & les habitans, malgré leur opiniâtreté, qui alla juſqu'à ſe réduire à manger les chiens, les chats, les rats & mêmes les cadavres des hommes, voyant que le Roy d'Arragon n'oſoit hazarder la bataille, capitulérent. La Ville fut remiſe ſous l'obéïſſance du Roy, auſſi-bien que celle d'Elne, que les Arragonnois avoient priſe, & les choſes furent rétablies dans le premier état.

Les habitans de Perpignan furent heureuſement ſurpris de la clémence avec laquelle le Roy leur pardonna leur révolte, nonobſtant le maſſacre qu'ils avoient fait d'un grand nombre de François dans la prémiere chaleur du ſoulevement. Ce Prince s'en fit honneur & un grand mérite auprés d'eux ; mais il avoit des raiſons preſſantes de finir au plutôt cette affaire.

Le Duc de Bourgogne faiſoit un nouvel armement, & le plus grand qu'il eût fait encore. Le Roy d'Angleterre n'en faiſoit pas un moins formidable, & tous deux pour fondre en France, dés que la Tréve ſeroit expirée, & peut-être avant qu'elle le fût. Le Duc de Bretagne étoit du complot. Le Roy d'Angleterre devoit luy envoyer un corps de troupes, & enſuite ſe joindre à luy avec le gros de ſon armée. Le Roy ſurprit deux Lettres du Seigneur d'Urfé, qui étoit alors au ſervice du Duc de Bretagne, l'une au Roy d'Angleterre, & l'autre au Seigneur de Haſtingues Grand Chambellan de ce Prince, par leſquelles il les aſſeuroit que le Duc ſon maître avoit de bonnes intelligences en France, & qu'il eſpéroit qu'à la faveur de ceux qui s'entendoient avec luy, il y feroit plus de progrés en un mois que les Anglois & les Bourguignons en ſix. Ces Lettres coûtérent une aſſez groſſe ſomme d'argent au Roy, pour les avoir d'un Secrétaire du Roy d'Angleterre ; mais elle ne pouvoit pas être mieux employée.

Comines l. 4. chap. 7.

Le prétexte du Duc de Bourgogne pour armer, étoit d'aller prendre poſſeſſion du Duché de Gueldre, que le Duc Arnoul luy avoit partie vendu, partie donné par ſon Teſtament, en déshéritant Adolphe ſon fils, qui ennuyé de la longue vie de ſon pere, l'avoit tres-maltraité, & retenu dans une dure priſon. Adolphe qui étoit actuellement priſonnier à Namur en la puiſſance du Duc de Bourgogne, avoit ſes partiſans en Gueldre ; mais ils furent contraints de céder à la force. Le Duc de Bourgogne s'empara du Duché, & l'unit à ſes autres Etats ; Adolphe demeura priſonnier juſqu'à la mort du Duc de Bourgogne, & à peine fut-il tiré de priſon, qu'il fut aſſaſſiné auprés de Tournai. Sa mort fut regardée comme un châtiment que la vengeance divine tiroit d'un fils dénaturé, qui ayant voulu abréger les jours de ſon pere, mérita de ne pas remplir tous les ſiens.

Cette nouvelle acquiſition enfla extraordinairement le cœur du Duc de Bourgogne ; car elle ne comprenoit pas ſeulement les Villes & les Châteaux de la Gueldre, mais encore le Comté de Zutphen, toutes les Places de l'Iſſel, & pluſieurs autres. Rien n'étoit plus à la bienſéance du Duc de Bourgogne ; parce que ce nou-

Meyer l. 17.

vel Etat confinoit avec la Hollande & le Brabant. Il pensa alors tout de bon à exécuter le dessein qu'il avoit projetté depuis long-temps, de faire ériger ses Etats en Royaume sous le titre de Royaume de Bourgogne. Ce titre n'étoit pas nouveau ; il y avoit eu un Royaume de Bourgogne au commencement de la prémiere race de nos Rois, & puis sous la seconde ; mais en ces deux divers temps ce Royaume comprenoit des Etats bien différents de ceux que possédoit alors le Duc de Bourgogne. Il se fit là-dessus une négociation entre le Duc & l'Empereur Frederic d'Autriche. Ces Princes se virent à Tréves, & l'affaire du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche fils de l'Empereur y fut aussi fort avancée ; mais comme tout étoit déja prêt pour le Couronnement du Duc de Bourgogne, l'Empereur partit brusquement, sans prendre congé de luy ; ce que les partisans du Duc ne manquérent pas d'attribuer aux artifices du Roy de France ; & la conjecture étoit fort vrai-semblable.

Meyer loc. cit.

Cependant le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgogne faisoient leurs préparatifs pour l'exécution du Traité de Ligue offensive contre la France, à dessein d'y entrer au plutôt avec toutes leurs forces ; & le Roy auroit eu un terrible assaut à soutenir, si par bonheur pour luy le Duc n'avoit pris le change.

L'agrandissement ne fait qu'irriter la passion de s'agrandir. Le Duc de Bourgogne qui faisoit souvent des projets chimériques, n'en fit jamais qui méritât mieux ce nom que celuy qu'il conçut alors, de se rendre maître de toutes les Places du Rhin depuis Nimégue dans la Gueldre en remontant jusqu'au Comté de Ferette, qu'il avoit par engagement de Sigismond d'Autriche, c'est-à-dire jusqu'auprés de Basle. Il ne pouvoit exécuter ce dessein sans entreprendre sur plusieurs Princes d'Allemagne, & sans s'attirer sur les bras l'Empereur, & puis les Suisses, qui ne se seroient pas accommodez d'un tel voisin.

Comines loc. cit.

Il craignoit peu l'Empereur, qui étoit un fort médiocre Prince : il prévoyoit qu'il auroit le Roy à dos ; mais pour se délivrer d'inquiétude de ce côté-là, il attendoit avec impatience le succés de l'attentat d'un scelérat nommé Jean Hardi, qu'il avoit gagné pour empoisonner ce Prince. La chose fut découverte par le sieur de la Chesnaye Secretaire du Roy, le coupable arrêté, & écartelé. Les Historiens Flamans, comme je l'ay déja remarqué, accusent le Roy d'avoir tenté la même chose à l'égard du Duc de Bourgogne, & ce sont d'infâmes taches pour ces deux Princes dans l'Histoire. Ce coup étant manqué, le Duc de Bourgogne ne laissa pas de suivre son dessein ; & au regard des obstacles qu'il trouveroit du côté des Princes d'Allemagne & des Suisses pour ses conquêtes du Rhin, il s'en rapportoit à la fortune & à sa puissance.

Chronique scandaleuse. Mémorial de la Châbre des Comptes de Paris cotté GG. fol. 10.

Il ne manqua pas la premiere occasion qui se présenta, de porter la guerre de ce côté-là. Ce fut le différent qu'il y eut touchant l'Archevêché de Cologne. Robert de Baviére fils de Loüis Duc de Baviére avoit été élû Archevêque, & confirmé par le Pape, & il en avoit reçu l'investiture de l'Empereur ; mais s'étant aussi-tôt aprés broüillé avec le Chapitre & la Ville, ils ne voulurent point le reconnoître, & se soulevérent contre luy. Ils mirent à leur tête Herman frere du Lantgrave de Hesse Chanoine de Cologne, en luy faisant espérer de le faire Archevêque à la place de Robert.

Comm. loc. cit.

Celuy-cy eut recours au Duc de Bourgogne, qui alla assiéger Herman dans Nuis, bien résolu suivant ses desseins, de garder la Place quand il l'auroit prise, & ensuite de se saisir de Cologne. Il fit accroire au Roy d'Angleterre que si-tôt qu'il auroit pris Nuis, il entreroit en France avec son armée ; & ce Prince luy fournit même des troupes pour l'entreprise de Nuis. Comme il prévoyoit que ce Siége dureroit plus long-temps qu'il n'avoit fait entendre au Roy d'Angleterre, il envoya proposer au Roy la prolongation de la Tréve qu'il avoit faite avec luy.

An. 1474.

Comines loc. cit.

La chose ayant été examinée dans le Conseil, les uns furent d'avis de refuser cette prolongation, à cause des justes soupçons qu'on avoit de la Ligue du Duc avec le Roy d'Angleterre, & qu'il étoit à propos de le prévenir en luy enlevant les Places de Picardie, tandis qu'il seroit occupé au Siége de Nuis. Les autres & le Roy en particulier raisonnérent tout autrement, & dirent qu'il falloit le laisser engager dans la guerre avec les Allemans ; qu'il y perdroit bien des troupes, & y consumeroit beaucoup d'argent : que s'il étoit battu, on en auroit bon marché en France, & que s'il avoit l'avantage, il n'étoit pas d'humeur à s'en tenir là ; qu'il pousseroit sa pointe, & attireroit sur luy toute l'Allemagne. Ce parti fut suivi, & la Tréve prolongée.

Ce que le Roy avoit prévû arriva. A la nouvelle du Siége de Nuis l'Empereur & la plûpart des Princes d'Allemagne prirent l'allarme. Le Roy ne manqua pas sous-main d'allumer le feu. Il traita avec eux, & promit que dés que l'armée de l'Empereur s'approcheroit de Nuis, il y envoyeroit la sienne forte de vingt mille hommes.

Le Chanoine Herman de Hesse soutint le Siége avec toute la valeur possible : & quoique l'Empereur & les Princes confédérez d'Allemagne eussent employé sept mois à assembler leurs troupes, il leur donna le temps de le venir secourir.

Le Roy sommé par l'Empereur qui étoit arrivé devant Nuis, de luy envoyer les vingt mille hommes qu'il luy avoit promis, ne se pressa pas de le faire, ne voulant en venir à la guerre ouverte avec le Duc de Bourgogne, que le plus tard qu'il pourroit ; & craignant d'ailleurs la descente des Anglois en France : il fit seulement de grandes caresses & des présens à l'Envoyé.

Mais il n'agissoit pas moins efficacement, ni

moins utilement par d'autres voyes en faveur de ſes confédérez d'Allemagne. Il fit conclure une Ligue pour dix ans entre les Suiſſes & les Villes du Rhin, qui avoient des différents les uns avec les autres, & leur fit comprendre combien il étoit de leur interêt, de n'être pas déſunis dans les conjonctures préſentes. Les Suiſſes par ſon moyen engagérent Sigiſmond Duc d'Autriche à retirer le Comté de Ferette des mains du Duc de Bourgogne, à qui il l'avoit engagé pour la ſomme de cent mille florins, & la choſe s'exécuta d'une maniére auſſi agréable pour le Roy, que choquante pour le Duc de Bourgogne. Car les Suiſſes & Sigiſmond firent le Roy arbitre ſur quelques difficultez qu'ils avoient entre eux touchant le Comté de Ferette; & ſans attendre la réponſe du Duc de Bourgogne, ils en chaſſérent ſes troupes, prirent le Gouverneur, l'emmenérent à Baſle, & en repréſailles de quelques violences qu'il avoit faites ſur leurs Terres, luy firent couper la tête. Enſuite ſans autres formalitez, les Suiſſes entrérent en Bourgogne, prirent Blamond, aſſiégérent le Château de Héricourt, taillérent en piéces quelques troupes Bourguignonnes qui étoient venuës au ſecours; & aprés avoir fait de grands ravages dans le pays, ſe retirérent.

Comines. loc. cit.

Celuy qui ſurprit le plus le Duc de Bourgogne de tous ceux que le Roy mit en action contre luy, fut le jeune Duc de Lorraine René fils de Ferri Comte de Vaudemont, & petit-fils de René Roy de Sicile qui luy avoit cédé le Duché de Lorraine, comme luy appartenant du chef de ſa mere Iolande & de ſon ayeule Iſabelle de Lorraine femme de René Roy de Sicile. Le jeune Duc étoit en paix avec le Duc de Bourgogne, & même depuis la mort de Nicolas Duc de Calabre, que la peſte venoit d'emporter à Nancy, ils avoient fait enſemble un nouveau Traité. Mais comme d'ailleurs il ne l'aimoit pas; qu'il ſe défioit des deſſeins ambitieux d'un ſi dangereux voiſin; qu'il le regardoit comme perdu, vû la multitude des ennemis qui l'attaquoient, il ſe laiſſa gagner, luy envoya déclarer la guerre par un Héraut devant Nuis, fit faire le dégât dans le Luxembourg, y prit quelques Places; & raſa une Fortereſſe appellée Pierre-forte, qui n'étoit qu'à deux lieuës de Nancy, & d'où le Duc de Bourgogne, quand il le jugeoit à propos, luy faiſoit inſulte juſques dans ſa Capitale.

Il falloit avoir autant de fermeté, ou plutôt d'opiniâtreté & de témérité, qu'en avoit le Duc de Bourgogne, pour ne pas s'étonner dans la ſituation facheuſe où il ſe trouvoit, & pour ne pas abandonner ſon entrepriſe. Il y avoit un an que le Siége de Nuis duroit, & il étoit luy-même comme aſſiégé par l'armée de l'Empereur & de l'Empire beaucoup plus nombreuſe que la ſienne; mais ni les exceſſives dépenſes, ni la fatigue de ſes troupes, ni la difficulté des convois, ni le ravage de ſes Terres, ni ce qu'il devoit appréhender du Roy de France, ni le danger continuel où ſa propre perſonne étoit expoſée, ni les ſollicitations fréquentes du Roy d'Angleterre, dont les grands efforts qu'il avoit faits par mer & par terre, devenoient inutiles, rien de tout cela ne l'ébranloit; & il ne répondoit point autre choſe à ceux qui luy conſeilloient de lever le Siége, ſinon que ſon honneur y étoit engagé, & qu'il étoit réſolu de périr plutôt que de le perdre.

Comines l. 4. ch. 5.

Cependant la Tréve entre la France & la Bourgogne étant expirée, le Roy ſe mit auſſitôt en campagne. Il prit Roye, Mondidier, & Corbie, & les réduiſit en cendres, malgré la capitulation, & fit faire le ravage dans les Comtez de Ponthieu & d'Artois juſqu'aux portes d'Arras. La garniſon de cette Place étant ſortie pour éteindre le feu d'un Village, fut coupée, & Jacques de Saint Pol Gouverneur de la Place & frere du Connétable, Contai, Carenci & pluſieurs autres demeurérent priſonniers. Les Bourguignons furent encore battus vers le même temps auprés de Château-Chinon, & outre les morts qui furent en aſſez grand nombre, il y eut pluſieurs priſonniers de conſidération, entre autres le Comte de Rouſſi Gouverneur de Bourgogne & fils du Connétable, le Sire de Longy, le Bailli d'Auxerre, le Sire de Lille, le fils du Comte de Saint Martin, Loüis de Montmartin, Jean de Digoigne, Rugny, Chaligny, & les deux fils du Seigneur de Vitaube, dont l'un étoit Comte de Joigny. Cette action qui fut tres-bien conduite par Bernard Dauphin d'Auvergne qui commandoit l'armée Françoiſe, ſe paſſa le vingtiéme de Juin.

An. 1475. Lettre de Loüis XI au Comte de Dammartin dans les Mémoires de Bethune vol. cotté 8457.

Comines.

Chronique ſcandaleuſe.

An. 1475. Regiſtres du Parlement de 1499.

Le Roy cependant envoya le Sire de la Broſſe à l'Empereur, pour s'excuſer de ce qu'il ne luy avoit point envoyé les vingt mille hommes qu'il luy avoit promis, alléguant pour raiſon, que le dégât qu'il faiſoit ſur les Terres du Duc de Bourgogne, étoit plus capable de l'obliger à lever le Siége, que s'il alloit luy-même ſe joindre à l'Empereur devant Nuis. Il l'aſſura qu'il continuëroit de faire diverſion, le pria de ne point s'accommoder avec leur commun ennemi, ou du moins de ne point faire de Traité avec luy, ſans y comprendre la France, l'exhorta à le mettre au Ban de l'Empire, & à confiſquer toutes les Terres du Duc qui en dépendoient, & que luy de ſon côté en feroit autant pour tous les pays que le Duc tenoit de la Couronne de France.

L'Empereur mécontent du Roy, ne répondit point autrement à l'Ambaſſadeur, que par ce fameux apologue de l'Ours, ſur la peau duquel trois Allemands qui avoient réſolu de le prendre, vouloient que leur hôte leur fit crédit pour un nouvel écot. Il faiſoit par là entendre au Roy que quand il ſeroit venu l'aider à prendre le Duc de Bourgogne, & qu'ils l'auroient pris, il ſeroit temps de partager ſes dépoüilles, & qu'alors en qualité d'Empereur, il confiſqueroit ſes Etats dé-

pendans de l'Empire, & le Roy ceux qui étoient mouvans de la Couronne de France.

L'Ambaſſadeur s'apperçut bien par cette réponſe du panchant que l'Empereur avoit à la paix. Ce Prince en effet voyant Nuis tres-preſſé ; que les vivres commençoient à manquer dans la Place, & qu'elle ne pouvoit pas encore durer quinze jours, conſentit à une propoſition que luy faiſoit le Légat du Pape Sixte IV. qui avoit tâché inutilement juſqu'alors d'accommoder les deux parties. Cette propoſition étoit que Nuis fût mis en ſequeſtre entre les mains du Pape, pour en ordonner ce qu'il jugeroit à propos ſelon les loix de la Juſtice. Le Légat ayant fait la même propoſition au Duc de Bourgogne, il l'accepta auſſi, comme un dénoüement qui le tiroit d'un extrême embarras, & qui mettoit ſa réputation à couvert. La choſe fut exécutée, & la Place ayant été remiſe en la puiſſance du Légat, les armées ſe ſéparérent, & retournérent chacune dans leur pays.

An. 1475.

Rien ne fut plus glorieux que cette expédition au Duc de Bourgogne, & c'eſt ſans doute celle qui contribua le plus à luy acquerir le ſurnom de *Terrible*, par la terreur que ſa contenance fiére répandit dans l'eſprit d'une armée d'Allemans plus forte des deux tiers que la ſienne. Jamais ils n'oſérent l'attaquer dans ſon camp, & à leur vûë, malgré mille difficultez qui paroiſſoient inſurmontables, il réduiſit aux abois la Ville aſſiégée, tandis que la France, l'Empire, la Lorraine & les Suiſſes étoient en armes contre luy. Mais on peut dire, & ce fut le ſentiment de tous les gens ſages de ce temps-là, qu'à la gloire prés, il n'y eut jamais d'entrepriſe plus folle. Elle fit connoître ſes deſſeins ambitieux, luy fit perdre l'occaſion de faire beaucoup de mal à la France, luy attira une infinité d'ennemis, & en particulier les Suiſſes, par les mains deſquels il périt malheureuſement quelque temps aprés.

Ce fut à l'occaſion de ce Siége, que le Roy fit avec les Cantons une Ligue perpetuelle, nommément contre le Duc de Bourgogne, à condition d'une penſion fixe de vingt mille francs qu'il leur payeroit tous les ans, ſans préjudice de leur ſolde ordinaire, lorſqu'ils ſeroient actuellement dans le ſervice, circonſtance que je remarque, parce que dans les autres Traitez que la France avoit faits avec eux, il n'y avoit point encore eu juſqu'alors de condition ſemblable, ni d'alliance ſi étroite. Depuis ce temps-là les Suiſſes furent en grande conſidération en Europe, & entrérent plus que jamais dans le ſyſtême des interêts des Princes.

Recueil de Traitez par Leonard.

Ce Traité d'alliance avec les Suiſſes, & la ruine de l'armée du Duc de Bourgogne devant Nuis n'avoient ôté au Roy qu'une partie de ſon inquiétude. Le grand armement qui ſe faiſoit en Angleterre, le nombre des troupes qui paſſoient inceſſamment de Douvres à Calais, les liaiſons qu'Edoüard continuoit d'entretenir avec le Duc de Bretagne, la défiance où l'on étoit du Connétable, qu'on ſçavoit être en continuelle négociation avec le Duc de Bourgogne, à qui il faiſoit toûjours eſpérer de luy livrer Saint Quentin & les autres Places qu'il poſſedoit en Picardie & en Artois, tout cela tenoit le Roy en haleine. Il ne fut pas long-temps en ſuſpens : car peu aprés la retraite des armées de devant Nuis, il arriva un Envoyé d'Angleterre en équipage de Héraut, qui luy préſenta une Lettre de la part d'Edoüard, par laquelle il luy demandoit la reſtitution du Royaume de France, & en cas de refus, luy déclaroit la guerre.

Comines l. 4. chap. 5.

Le Roy ayant lû la Lettre, n'en parut point étonné ; il parla au Héraut avec beaucoup de douceur & d'honnêteté, & luy dit qu'il ſçavoit bien que le Roy d'Angleterre agiſſoit en cela moins par ſon propre mouvement, que par celuy des Communes d'Angleterre & par les ſollicitations du Duc de Bourgogne & du Connétable ; qu'il étoit ſurpris qu'un Prince ſi ſage s'engageât ſi aiſément dans une entrepriſe, dont le ſuccés devoit au moins luy paroître tres-incertain ; que la ſaiſon étoit tres-avancée ; qu'il trouveroit le Duc de Bourgogne avec une armée toute délabrée, & hors d'état de le ſeconder ; que le Connétable luy manqueroit de parole ; que c'étoit un broüillon, un diſſimulé, un fourbe, qui n'avoit point d'autre vûë que de ſe faire rechercher & redouter par tous les partis, pour s'attirer de la conſidération, & ſe livrer à celuy qui luy feroit de plus grands avantages ; que pour luy, il ne demandoit pas mieux que de s'accommoder avec le Roy d'Angleterre, & qu'il ne refuſeroit aucune des conditions raiſonnables qu'il luy propoſeroit. Je ſçai, ajoûta-t-il, qu'il a de la confiance en vous ; dites-luy de ma part ce que je viens de vous dire, & ſi vous réüſſiſſez à nous réunir enſemble, je n'en ſerai pas ingrat ; & ſur le champ il luy fit préſent d'une ſomme d'argent que le Héraut reçut ſans peine ; parce que c'étoit aſſez la coûtume, que les Princes fiſſent de ces ſortes de préſens aux Hérauts en pareilles occaſions.

Un des talens de ce Prince étoit quand il vouloit s'humaniſer, de ſe rendre maître de l'eſprit de ceux avec qui il traitoit. Le Héraut gagné autant par ſes maniéres honnêtes, que par ſon préſent & par ſes promeſſes, luy avoüa que ſon maître n'étoit pas éloigné de la paix ; mais qu'il ne falloit point parler de négociation, qu'il ne fût paſſé à Calais. Il promit au Roy d'agir de ſon mieux ſelon ſes intentions ; il luy dit que parmi les Seigneurs du Conſeil d'Angleterre, il y en avoit principalement deux qui n'approuvoient point cette guerre, ſçavoir les Seigneurs Stamley & Havart ; qu'il leur confieroit ce qu'il luy faiſoit l'honneur de luy dire, & que ſi-tôt que le Roy d'Angleterre ſeroit paſſé, il falloit qu'il leur adreſſât un homme de confiance, qui auroit facilement audience par leur moyen.

Le

Digitized by Google

Le Roy fort content de cet entretien, appella Comines, luy donna charge de conduire le Héraut, de ne le point quitter pour l'empêcher de parler en particulier à qui que ce fût, & luy fit en préſence de tout le monde un nouveau préſent d'une grande piéce de velours.

Tout le monde étoit en attente pour voir la contenance du Roy ; car on avoit bien deviné le ſujet de la venuë du Héraut. Il vint rejoindre ſa Cour d'un air fort ſatisfait, & lut à ſept ou huit de ſes Courtiſans les Lettres de défi du Roy d'Angleterre, témoignant ne pas fort s'inquiéter de cette déclaration de guerre, & qu'il avoit pris de ſi bonnes meſures, que ſes ennemis ſe repentiroient de l'avoir attaqué.

Le Roy d'Angleterre ne fut pas long-temps ſans arriver à Calais, avec une des plus belles armées qui euſſent de long-temps abordé en France. Le Duc de Bourgogne vint auſſi-tôt le trouver, mais avec tres-peu de ſuite. Edoüard, qui s'attendoit de le voir à la tête d'une nombreuſe armée en fut ſurpris ; & ſur le reproche qu'il luy fit de ce qu'il luy manquoit de parole, le Duc luy répondit que ſes troupes le joindroient au premier ordre, & qu'il les avoit envoyées en Lorraine & dans le Duché de Bar, pour s'y rafraîchir aux dépens du Duc de Lorraine qui luy avoit déclaré la guerre durant le ſiége de Nuis. Il luy préſenta pour chap. 6. l'adoucir encore davantage, une Lettre du Connétable, par laquelle ce Seigneur l'aſſûroit que ſçachant le Roy d'Angleterre arrivé avec une ſi belle armée, il ne garderoit déſormais aucun ménagement avec le Roy, qu'il ſe mettroit au plutôt en campagne, & qu'il luy livreroit Saint Quentin ; à quoi le Duc de Bourgogne ajoûta qu'il avoit parole de luy, non ſeulement pour Saint Quentin, mais encore pour toutes ſes autres Places.

Le Roy d'Angleterre fut fort content de ces avances du Connétable, dont il ne connoiſſoit pas encore aſſez le génie. Il étoit à la verité tres-diſpoſé à ſe révolter contre le Roy ; mais le point fixe de ſa politique étoit de ne ſe pas déſaiſir, quoiqu'il arrivât, & de ne ſe point engager en une révolte ouverte ſans une aſſeurance de quelque grand avantage. Ainſi malgré toutes les démarches qu'il faiſoit auprés du Roy d'Angleterre & du Duc de Bourgogne, il traitoit toûjours ſous-main avec le Roy, dans l'eſpérance de profiter du danger où il le voyoit.

Cependant le Roy d'Angleterre comptant ſur la Lettre du Connétable, & ſur ce que luy en avoit dit le Duc de Bourgogne, s'avança avec ce Duc juſqu'à Péronne, & envoya un détachement à Saint Quentin pour s'en ſaiſir. Les Anglois ne doutoient pas que dés qu'on les verroit paroître, la Ville ne fit ſonner toutes ſes cloches, en ſigne de joye de leur venuë ; mais il ne ſe fit aucun mouvement : perſonne ne vint au devant d'eux, & même quelques-uns s'étant approchez de trop prés des murailles, on leur tira quelques volées de canon, qui en tuérent trois. Les aûtres, pour ſe venger de cette trahiſon, faiſant quelques déſordres aux environs de la Place, une partie de la garniſon ſortit ſur eux ; & aprés quelques eſcarmouches, les Anglois furent contraints de ſe retirer en chargeant d'injures le Connétable.

Le Roy d'Angleterre fut outré de cet affront. Le Duc de Bourgogne tâcha en vain d'excuſer la conduite du Connétable, qui devoit, diſoit-il, avoir eu quelque nouvelle raiſon, pour ne pas ſe déclarer encore ſi-tôt, & qu'il ne falloit point le condamner ſans l'entendre, ni rompre entiérement avec un homme qui pouvoit être d'un ſi grand poids pour leur parti. Les Anglois ne pouvoient s'accommoder de ces rafinemens ; mais le Roy d'Angleterre ne fut pas moins ſurpris ; lorſque dés le lendemain le Duc de Bourgogne vint prendre congé de luy, ſous prétexte d'aller raſſembler ſes troupes cantonnées ſur les frontiéres de Lorraine.

Il y avoit long-temps que les Anglois n'avoient fait la guerre en France en corps d'armée. Ils avoient compté ſur la connoiſſance que le Duc de Bourgogne avoit du pays, pour y entrer avec plus de ſeureté & y prendre des quartiers d'hyver, la campagne ne pouvant pas encore durer long-temps ; parce que les pluyes commençoient à rendre les chemins tres-difficiles. Ils ſe plaignoient hautement qu'on les trahiſſoit, & qu'on ne les avoit appellez en France que pour les faire périr, & avoir l'affront de repaſſer la mer, ſans avoir rien entrepris aprés tant de peines & de ſi grandes dépenſes ; mais quoi qu'ils puſſent dire, le Duc de Bourgogne partit & s'en alla en Brabant.

Le Roy n'auroit pû ſouhaiter de plus heureuſes conjonctures, pour venir à bout de ſes deſſeins. Il fit venir un nommé Mérichon natif de la Rochelle domeſtique du Seigneur de Sales, petit homme, d'aſſez mauvaiſe mine ; mais de bon ſens, & qui avoit des maniéres fort inſinuantes. Le Roy ne luy avoit parlé qu'une fois, & avoit reconnu en luy ces bonnes qualitez. Il ſe ſervoit volontiers dans les affaires les plus importantes de gens peu connus à la Cour, afin qu'on ne ſçût pas même qu'il négotioit. Aprés luy avoir parlé en préſence ſeulement d'Alain Goüion, Sieur de Villiers Grand Ecuyer de France, parce qu'il vouloit que la choſe fût tres-ſecréte, il luy fit prendre dans ſa male un équipage de Héraut pour s'en revêtir, quand il approcheroit du camp des Anglois, luy donna ſes inſtructions, & ordre de s'adreſſer à Stanlei ou à Havart, ſuivant le conſeil du Héraut d'Angleterre, dont j'ai parlé.

Il s'acquita parfaitement de ſa commiſſion ; & ayant été introduit à l'audience du Roy d'Angleterre, il luy expoſa le déſir que le Roy avoit de la paix, l'eſtime qu'il faiſoit de ſa perſonne Royale, le peu de fond que les Anglois pouvoient faire ſur le Duc de Bourgogne, qui chap. 7. ne les commettoit avec la France, que pour ſes

interêts particuliers; & que le Connétable n'avoit point d'autre veuë que de l'amuſer, & de ſe ſervir de ſa préſence, pour faire ſa paix plus avantageuſement avec la Cour. Il le conjura de la part du Roy d'oublier tout le paſſé, & ſur tout la retraite qu'il avoit donnée autrefois au Comte de Varvik; l'aſſeurant qu'il l'avoit fait, moins pour luy nuire que pour chagriner le Duc de Bourgogne, dont ce Comte étoit l'ennemi mortel; qu'il étoit prêt de traiter à des conditions raiſonnables; que c'étoit le ſoulagement des deux Nations, & non point la crainte qui luy faiſoit faire cette démarche; puiſque l'automne qui étoit proche, mettoit la France hors d'inſulte, & les Anglois en danger de voir ruiner leur armée ſans avoir tiré l'épée, & que s'il vouloit traiter de bonne foy avec le Roy, il le trouveroit tres-diſpoſé à entendre ſes propoſitions.

La concluſion des plus importantes affaires ne dépend ſouvent que d'un moment heureux où on les propoſe. Le mécontentement que le Roy d'Angleterre avoit du Duc de Bourgogne & du Connétable ne luy permit preſque pas de balancer pour accepter ce parti. Il fit expédier ſur le champ un ſauf-conduit pour ceux que le Roy voudroit employer au Traité, & dés le lendemain les Députez des deux Rois ſe trouvérent en un Village proche d'Amiens pour conférer.

Le Roy qui n'étoit qu'à quatre lieuës de là, nomma de ſa part Loüis bâtard de Bourbon Amiral de France, Saint Pierre & Jean Hebert Evêque d'Evreux. Les Députez du Roy d'Angleterre furent un nommé Chalanger, le Docteur Morton, qui fut depuis Chancelier d'Angleterre & Archevêque de Cantorberi, & Havart, un des Seigneurs de l'armée des mieux intentionnez pour la paix.

Ibid.

Les conférences ne durérent pas long-temps; car aprés quelques vaines propoſitions, que les Anglois ne manquoient jamais de faire en ces rencontres, comme de démander la Couronne de France, ou du moins la Normandie & la Guyenne, on en vint à d'autres conditions qu'on pouvoit écouter. On ſe rapprocha fort de part & d'autre dés la prémiére journée, & les Envoyez de France s'apperçurent bien que le Roy d'Angleterre avoit autant d'envie de conclure que le Roy même. On communiqua aux deux Rois les articles propoſez, & enfin on convint prémiérement d'une Tréve de ſept ans entre les deux Etats, où leurs alliez ſeroient compris, s'ils vouloient l'être.

chap. 2.

Du Tillet Recueil de Traitez, &c.

Secondement on fit un compromis, par lequel les deux Rois s'obligeoient à terminer tous leurs différents dans l'eſpace de trois ans par arbitrage, ſous peine de trois millions d'écus, que payeroit celuy qui ne voudroit pas ſe ſoumettre à la Sentence arbitrale. Troiſiémement que le Roy donneroit à Edoüard ſoixante & quinze mille écus argent comptant pour les frais de la guerre, à condition que ce Prince renvoyeroit inceſſamment ſon armée au-delà de la mer ſans faire aucun acte d'hoſtilité, & que juſqu'à l'exécution de cet article, Havart & Jean Cheny demeureroient en ôtage à la Cour de France. Quatriémement on conclut une Ligue deffenſive & offenſive entre les deux Rois, & ils s'obligérent ſpécialement l'un à l'autre, qu'en cas de guerre civile, le Roy de France ne ſoutiendroit point les Rebelles d'Angleterre, ni le Roy d'Angleterre les Rebelles de France. Cinquiémement pour mieux cimenter l'union entre les deux Couronnes, on arrêta le mariage d'Elizabeth fille aînée d'Edoüard avec Charles Dauphin de France, & qu'au cas que cette Princeſſe mourût avant l'âge nubile, Charles épouſeroit la Princeſſe Marie cadette d'Elizabeth. Sixiémement, que tandis que les deux Rois vivroient, Loüis payeroit à Edoüard tous les ans une penſion de cinquante mille écus, à laquelle les Anglois eurent la vanité de donner le nom de Tribut. Comines qui étoit préſent, écrit que c'étoit pour l'entretien de la future Dauphine, & qu'elle devoit être payée pendant neuf ans, au bout deſquels le Roy en ſeroit quitte, en donnant en dédommagement au Dauphin & à la Dauphine le revenu du Duché de Guyenne. Il ſe peut faire que cet article de l'entretien de la Dauphine étoit différent de celuy de la penſion; car l'obligation du Roy pour cette ſomme porte expreſſément qu'elle ſeroit payée tandis que les deux Rois vivroient, & il n'y eſt fait nulle mention du revenu du Duché de Guyenne pour l'éteindre. La forme de cette obligation eſt remarquable; car elle eſt paſſée devant l'Official d'Amiens, qui du conſentement du Roy, & nonobſtant tout privilége de la Majeſté Royale, prononça déſlors contre luy l'excommunication qu'il encoureroit, ſuppoſé qu'il ne ſatisfît pas à cet article. Ce furent là les principaux points de ce Traité, qui fut conclu le vingt-neuviéme d'Août de l'an 1475.

Recueil de Traitez par Leonard. T. 1.

An. 1475.

Marguerite d'Anjou veuve de Henri VI. Roy d'Angleterre tira un grand avantage de cette paix; car elle obtint quelques mois aprés la liberté de revenir en France; mais à condition de renoncer à tous les droits qu'elle pouvoit prétendre en Angleterre, ſoit pour ſon douaire, ſoit pour ſa dot, ou à quelque autre titre que ce fut. Elle vêcut encore ſix à ſept ans, qui furent les plus tranquilles de ſa vie depuis ſon mariage avec Henri. Ses adverſitez précédentes luy firent trouver de la douceur dans ce repos, qui d'ailleurs n'étoit pas conforme au génie de cette Princeſſe, née avec un eſprit & un courage au deſſus de ſon ſexe, capable des plus grandes affaires & des plus hardies entrepriſes, qui avoit long-temps ſuppléé à la foibleſſe de ſon mari, non ſeulement dans le gouvernement de l'Etat, mais encore dans le commandement des armées. La mort de Humfroy Duc de Gloceſtre, de qui elle trouva moyen de ſe défaire pour ſe rendre maîtreſſe du Gouvernement, dont il s'étoit emparé par la foibleſſe du Roy Henri VI. la peut faire regarder comme une des premieres cauſes de tant de révolutions qui

arrivérent depuis en Angleterre ; & ſi ſon bonheur avoit égalé ſa réſolution & ſa conduite, elle auroit mérité d'avoir rang parmi les plus grandes Princeſſes qui euſſent jamais monté ſur le Trône.

La Tréve ayant été concluë de la maniére que je l'ai dit, les deux Rois furent bien aiſes d'avoir une entrevûë. Elle ſe fit à Pequigny ſur un pont, fait exprés ſur la riviére de Somme, au milieu duquel on éleva une cloiſon de bois, percée en façon de treillis ou de grille. Edoüard abordant le Roy mit un genoüil en terre : & il eſt à remarquer que ces Princes qui ſe diſoient Rois de France, & qui dans les Traitez, & même dans celuy dont je parle, refuſoient de donner cette qualité à nos Rois, uſoient toûjours, ou preſque toûjours à leur égard en ces ſortes de rencontres, des anciennes marques de ſoumiſſion que leur rendoient les Rois d'Angleterre dans les temps, où ils ſe reconoiſſoient authentiquement pour leurs Vaſſaux. L'entretien ſe paſſa avec une ſatisfaction réciproque : & ils jurérent l'un & l'autre ſur les Saints Evangiles l'obſervation du Traité. Le Roy, aprés les ſermens faits, demanda au Roy d'Angleterre s'il n'avoit point d'envie de voir Paris ; mais dans ce moment il ſe repentit de cette propoſition, que le Roy d'Angleterre parut ne pas rejetter. Il le dit à Comines au ſortir de la conférence ; & la raiſon qu'il en apporta, c'eſt, dit-il, que c'eſt un tres-beau Roy qui aime fort les femmes ; il pourroit ſe faire quelque maîtreſſe à Paris qui luy donneroit envie d'y revenir : Ses prédéceſſeurs n'y ont été que trop ; & je l'aime mieux en Angleterre qu'en France. En effet Havart qui avoit beaucoup contribué à la Tréve, luy ayant dit quelques jours aprés pour luy faire ſa cour, que s'il vouloit, il engageroit aiſément le Roy d'Angleterre à venir à Paris, il luy répondit d'une maniére qui luy fit comprendre, que ce n'étoit pas trop ſon intention.

Comines l. 4. chap. 10

Pour revenir à la converſation des deux Rois, aprés quelques diſcours indifférens & quelques plaiſanteries, qui roulérent ſur la compléxion amoureuſe du Roy d'Angleterre, ils firent retirer leur monde, & s'entretinrent plus ſérieuſement de leurs affaires. Le Roy en dit deux particularitez à Comines. La prémiére, qu'ayant demandé au Roy d'Angleterre, ſi le Duc de Bourgogne n'entreroit pas dans la Tréve, il luy avoit répondu que ce Duc qui l'étoit venu trouver depuis peu, n'en paroiſſoit pas content ; mais que s'il la refuſoit, il luy laiſſeroit vuider ſes querelles particuliéres ſans s'en mêler. La ſeconde, qu'ayant ſondé Edoüard ſur l'article du Duc de Bretagne, & luy ayant fait à peu prés la même queſtion, il avoit dit que c'étoit le meilleur ami qu'il eût, & qu'il le prioit de ne luy point faire la guerre. Il s'expliqua encore quelques jours aprés avec plus de fermeté à du Bouchage & à Saint Pierre, qui ſuivant l'ordre qu'ils en avoient eu du Roy, l'avoient remis ſur le même ſujet ; car il leur dit nettement que ſi on attaquoit le Duc de Bretagne, il repaſſeroit encore une fois la mer pour le deffendre. Le Roy s'en tint là, & ne luy en parla plus. Il eut grand ſoin de gagner à force d'argent & de penſions aſſignées en ſecret les principaux du Conſeil d'Edoüard, comme le Chancelier, le grand Ecuyer, Haſtinge, Havart, Mongommeri, Chalanger, & quelques autres.

Le Connétable n'étoit pas moins chagrin de la Tréve, que le Duc de Bourgogne : & il fit tous ſes efforts pour en empêcher la concluſion, non ſeulement par les promeſſes qu'il faiſoit toûjours au Roy d'Angleterre de luy livrer ſes Places ; mais encore pas les ſoupçons qu'il tâchoit de donner au Roy de la conduite de ce Prince, qu'il traitoit d'artifice, & par les nouvelles offres qu'il luy faiſoit de rompre entiérement avec le Duc de Bourgogne.

La fineſſe peut être quelque temps utile ; mais quand on en fait un uſage ſi continuel, il eſt difficile de la concerter toûjours ſi bien, qu'à la fin elle ne ſoit reconnuë, & ne devienne quelquefois dommageable à ſon auteur. Le Roy joüant au plus fin, faiſoit ſemblant d'écouter volontiers les propoſitions du Connétable, & de donner dans le piége qu'il luy tendoit ; mais ce n'étoit que pour l'y faire tomber luy-même, & pour avoir le moyen de le rendre irréconciliable avec le Duc de Bourgogne. Voicy comment il s'y prit, pour le perdre dans l'eſprit de ce Prince d'une maniére à n'en plus revenir.

Dans la plus grande chaleur des négotiations avec le Roy d'Angleterre, un Gentilhomme appellé Loüis de Créville & le Secrétaire du Connétable, nommé Jean Richer, arrivérent à la Cour. Ils s'ouvrirent à du Bouchage & à Comines de ce qu'ils avoient à dire au Roy, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçû. Ces deux Seigneurs en firent leur rapport à ce Prince, qui en fut ravi. Ce même jour Contay étoit auſſi arrivé ; c'étoit un homme tres-conſidéré du Duc de Bourgogne, & qui luy étoit tres-attaché : il avoit été pris quelque temps auparavant auprés d'Arras dans une rencontre dont j'ai parlé. On luy laiſſoit grande liberté ſur ſa parole, juſqu'à ce qu'il eût payé ſa rançon, & tantôt il étoit à la Cour de France, tantôt à celle de Bourgogne. Le Roy luy dit qu'il vouloit le régaler d'une petite Comédie, où il entendroit de belles choſes, & le fit mettre dans une chambre avec Comines derriere un paravent. Il ſe rendit luy-même un peu aprés dans la chambre. Il y fit entrer Créville & Richer, pour leur donner audience, & fit placer ſon fauteüil tout proche du paravent, n'ayant avec luy que du Bouchage.

Comines l. 4. ch. 8.

Les deux Envoyez commencérent par témoigner au Roy le chagrin que le Connétable avoit de voir les Anglois en France, qu'il les avoit envoyez tous deux vers le Duc de Bourgogne, pour le conjurer de ſe départir de ſon alliance avec le Roy d'Angleterre ; qu'ils avoient trouvé le Duc dans une extrême co-

Digitized by Google

lére contre ce Prince de ce qu'il penſoit à faire une Tréve avec la France ; qu'ils avoient tâché de profiter de ce moment, pour le faire rentrer dans ſon devoir ; que peu s'en étoit fallu qu'il ne leur promît, non ſeulement de renoncer à l'amitié des Anglois, mais encore de les attaquer à leur retour à Calais, s'ils concluoient la Tréve.

Créville voyant le Roy fort content de ce qu'il luy diſoit, continua en contrefaiſant le Duc de Bourgogne d'une maniére à le rendre ridicule, répétant les injures dont il avoit chargé le Roy d'Angleterre à cette occaſion, comment il s'emportoit & frapoit du pied contre le plancher, en jurant Saint George : il luy mettoit en bouche cent extravagances, & rapportoit diverſes choſes, qui marquoient le mépris qu'en faiſoit le Connétable, & le peu d'eſtime & le peu d'attachement qu'il avoit pour luy, quelque bonne mine qu'il luy fit dans les rencontres.

Le Roy, à qui tout cela plaiſoit fort en toutes maniéres, ne laiſſoit pas tomber la converſation, & eut grand ſoin en faiſant diverſes queſtions à Créville, de luy faire répéter pluſieurs fois certaines choſes qu'il étoit important que Contay n'oubliât pas.

L'entretien finit par le conſeil que les deux Envoyez donnérent au Roy de la part du Connétable, qui étoit de faire une Tréve avec les Anglois, & de leur accorder, pour les contenter, une ou deux petites Villes, où ils puſſent loger durant l'hyver, comme Saint Valery & Eu. C'étoit-là encore un tour de ſoupleſſe du Connétable, qui eſpéroit par-là contenter au moins en partie le Roy d'Angleterre, & l'adoucir par cette eſpéce d'échange, ſur le refus qu'il luy avoit fait de Saint Quentin, malgré ſes promeſſes réitérées.

Le Roy fut fort choqué de cette propoſition, où il appercevoit la fourbe & la malice du Connétable; mais il diſſimula, & ſe contint, d'autant plus qu'il ſçavoit déja la concluſion du Traité avec le Roy d'Angleterre. Il dit ſeulement aux deux Envoyez qu'il penſeroit à ce qu'ils luy avoient propoſé, & qu'il envoyeroit bientôt quelqu'un de ſa part au Connétable.

Dés qu'ils ſe furent retirez, Comines & Contay ſortirent de derriere le paravent, celuy-cy pouvant à peine en croire ſes propres oreilles ſur ce qu'il avoit entendu. Il étoit ſaiſi d'indignation contre le Connétable, non ſeulement pour les inſolences qu'on venoit de dire de ſa part au Roy contre le Duc de Bourgogne; mais encore parce qu'il ſçavoit qu'actuellement il étoit en négotiation avec le Duc, pour l'engager à empêcher la Tréve, tandis qu'il perſuadoit au Roy de la faire. Il étoit dans l'impatience de monter à cheval pour aller rendre compte à ſon maître de ce qui s'étoit paſſé. On ne l'arrêta pas long-temps ; il écrivit ſur le champ tout ce dont il avoit été témoin, afin que rien ne luy échapât, & prit congé du Roy, qui luy donna une Lettre de créance écrite de ſa propre main au Duc de Bourgogne. Ce Prince ayant été informé de tout ce détail par Contay, jura la perte du Connétable, & ne penſa plus qu'à traiter de ſon côté avec le Roy.

En effet, une Tréve de neuf ans fut concluë à Vervins : mais le Duc de Bourgogne demanda au Roy qu'elle ne fût publiée qu'aprés qu'Edoüard ſeroit arrivé en Angleterre ; afin que tout le monde connût qu'il avoit fait ſon Traité à part, & non de concert avec le Roy d'Angleterre. Edoüard l'ayant ſçu, en fut tellement choqué, qu'il offrit au Roy de ſe joindre à luy contre le Duc de Bourgogne, & de repaſſer la mer l'Eté prochain pour l'attaquer ; mais le Roy trop content de voir partir les Anglois, & perſuadé que leur antipathie contre les François les auroit bien-tôt réünis avec les Bourguignons, remercia le Roy d'Angleterre, luy fit entendre que c'étoit le même Traité de Tréve, où l'on avoit offert au Duc de Bourgogne de le comprendre, & que ſeulement le Duc avoit ſouhaité en avoir un acte particulier. Comines l. 4. chap. 12.

Ce prompt retour du Roy d'Angleterre dans ſon Royaume fit beaucoup raiſonner le monde. On avoit cru dans les Cours de l'Europe la France à deux doigts de ſa perte ; car il n'y avoit rien de plus beau & de mieux équipé que l'armée Angloiſe. On y étoit perſuadé du courage & de l'habileté d'Edoüard dont il avoit donné tant de preuves : on ſçavoit que c'étoit la nation même qui l'avoit engagé à cette guerre ; & qu'elle étoit réſoluë à la pouſſer vigoureuſement. On connoiſſoit l'ambition du Duc de Bourgogne & ſon animoſité contre la France ; l'Etat étoit plein de mécontens ; on étoit par tout attentif à voir comment le Roy démêleroit cette fuſée : & on fut bien ſurpris, lorſqu'on vit en ſi peu de temps les deux Rois réconciliez & ſe ſéparer bons amis. La plûpart des Seigneurs Anglois en murmuroient hautement, & diſoient qu'ils n'étoient venus en France, que pour ſe laiſſer tromper par les François ; & Comines s'entretenant avec un Gentilhomme Gaſcon qui étoit au ſervice du Roy d'Angleterre, & luy ayant demandé combien ce Prince avoit gagné de batailles en perſonne ; Neuf, luy répondit-il ; & combien en a-t-il perdu, reprit Comines ? Une ſeule, répliqua-t-il ; & c'eſt celle que vous luy faites perdre par votre Tréve, & vous luy ôtez plus d'honneur en le renvoyant de la ſorte dans ſes Etats, qu'il n'en a acquis par toutes ſes victoires.

La vérité étoit que ce Prince qui avoit acquis, ſoutenu & recouvert ſa Couronne à la pointe de l'épée, étoit ennuyé de la guerre, & qu'il vouloit joüir en paix du fruit de ſes grandes actions ; qu'il aimoit le plaiſir ; qu'il ſouhaitoit ardemment le mariage de ſa fille avec le Dauphin de France, pour n'avoir plus rien à craindre de ce côté-là ; qu'il avoit été forcé à paſſer la mer par les Communes d'Angleterre ; qu'il en avoit pour cet effet tiré un gros argent, dont il luy reſtoit encore une grande Comines loc. cit.

partie, & qu'il étoit bien aiſe de le mettre en réſerve avec celuy qu'il avoit gagné par le Traité ; que ſur quelques propoſitions que le Roy luy avoit fait faire même avant ſon paſſage, il avoit preſque déſlors pris ſon parti, & que le mécontentement qu'il eut du Duc de Bourgogne & du Connétable, ne furent guéres que le prétexte dont il ſe ſervit, pour colorer ſon accommodement ; qu'il y étoit ſi réſolu, qu'il ne penſoit guéres à autre choſe, qu'à ſauver les apparences, pour ne point trop chagriner les Anglois ; que dans cette vûë il avoit amené avec luy douze des plus conſidérables des Communes, gens peu accoûtumez à la guerre, prévoyant bien qu'ils ſeroient bien-tôt las des fatigues qu'il y faut eſſuyer : que ceux-cy en effet penſant que l'affaire ſe décideroit au plutôt par une bataille, & voyant que les choſes tiroient en longueur, commencérent à s'ennuyer, & furent des premiers à le porter à la paix comme il le ſouhaitoit, & qu'il ſe ſervit d'eux pour ſe diſculper auprés des Anglois, ainſi qu'il l'avoit prétendu. De ſorte que les deux Rois arrivérent chacun à leur but, & préférérent en cette occaſion leur interêt au point d'honneur, qui ſembloit défendre à l'un de demander la Tréve, & encore plus à l'autre de l'accorder à ſi bon marché.

Mais la dupe de tout ce manége, & qui méritoit de l'être, fut le Connétable de Saint Pol. Il luy en coûta la vie ; & c'eſt-là où aboutirent les rafinemens de ſa politique outrée, ſi funeſte à l'Etat & aux interêts de ſon Souverain, & enfin à luy-même.

Le Roy d'Angleterre indigné d'avoir été joüé par le Connétable à Saint Quentin, non ſeulement avoit abandonné ſes interêts, quoiqu'il eût épouſé ſa niéce, & qu'il eût toujours fort affectionné ſa famille ; mais encore il avoit mis entre les mains du Roy deux Lettres que ce Seigneur luy avoit écrites pour l'animer à la guerre contre la France, & avoit découvert toutes ſes intrigues. Il y avoit là dequoy le convaincre de trahiſon par ſon propre fait : mais il falloit s'en ſaiſir, & la choſe étoit difficile, à moins que de le faire de concert avec le Duc de Bourgogne. Ce Duc piqué juſqu'au vif du récit que Contay luy avoit fait de l'audience de Créville, avoit auſſi réſolu la perte du Connétable : mais la haine qu'il avoit conçuë contre luy étoit fort combatuë par celle dont il étoit animé contre le Roy, & par l'interêt qu'il avoit à conſerver en France un homme capable & toûjours prêt d'y exciter des broüilleries. Néanmoins le reſſentiment d'un outrage ſi récent prévalut, & le Roy l'empêcha de ſe rallentir par des conditions ſi avantageuſes pour le Duc, qu'il donna les mains à tout.

Ces conditions étoient qu'il auroit Saint Quentin, Ham, Bohain, & avec cela toutes les Places & Terres du Connétable qui ſe trouveroient enclavées dans ſes domaines, & de plus tout ſon argent & tous ſes biens meubles en quelque lieu qu'ils fuſſent. Depuis pluſieurs années que Saint Quentin avoit été enlevé au Duc, il avoit fait tous ſes efforts pour le ravoir, & le deſir de rentrer en poſſeſſion de cette Place avoit toûjours été la ſource des querelles qu'il avoit euës tantôt avec le Roy & tantôt avec le Connétable. La tête de ce Seigneur fut miſe à ce prix. Les deux Princes convinrent de l'aſſiéger quelque part qu'il ſe retirât, & que celuy des deux qui le prendroit, en feroit juſtice au plus tard dans huit jours, ou le livreroit à l'autre. C'eſt la prémiére fois, dit Comines, que ces deux Princes agirent de concert.

Le Connétable toûjours aux aguets, & qui étoit ſur ſes gardes plus que jamais, fut averti par ſes eſpions du deſſein qu'on tramoit contre ſa liberté & ſa vie, & n'en douta plus, quand il vit Genlis & pluſieurs autres qui luy avoient toûjours été dévoüez, ſe retirer les uns à la Cour de France, & les autres à la Cour de Bourgogne. Il délibéra ſur le parti qu'il avoit à prendre. Les deux Princes avoient cru qu'il ſe jetteroit dans Ham, dont il avoit extraordinairement fortifié le Château, & qu'il avoit rempli de vivres & de munitions, pour y ſoutenir un tres long Siége ; & ils étoient réſolus de joindre leurs armées pour l'y aſſiéger. La choſe luy parut dangereuſe ; car quoiqu'il eût lieu d'eſpérer que les deux Princes & les deux nations ne pourroient être long-temps enſemble ſans ſe broüiller, & que pour peu que le Siége durât, il naîtroit des défiances & des jalouſies qui luy ouvriroient quelque voye de ſalut, il appréhenda d'être trahi par ceux qui ſe renfermoient avec luy dans la Place, la plûpart des gens qu'il avoit eus juſqu'alors à ſes gages ou à ſa ſolde étant Sujets du Roy ou du Duc. Comines l. 4. chap. 12.

Un autre parti qu'il pouvoit prendre, étoit de s'enfuir en Allemagne avec tout ce qu'il avoit d'argent, en attendant l'occaſion de quelque changement dans les affaires, qui luy donneroit le moyen de ſe raccommoder avec l'un ou avec l'autre. Ce parti étoit le plus ſûr : mais il perdoit par là tous ſes biens, toutes ſes Places, toutes ſes Terres, ſa charge de Connétable, & toute la conſidération où il avoit été.

Il ne luy reſtoit plus que d'avoir recours à la miſéricorde d'un des deux Princes, en ſe livrant abſolument à luy, ſans plus flotter entre les deux partis, comme il avoit toûjours fait, & en achetant ſon pardon de l'un par la rupture ouverte qu'il feroit avec l'autre. Mais il ne croyoit pas pouvoir attendre de grace du côté du Roy, à qui il ſçavoit que le Roy d'Angleterre avoit donné les Lettres qui contenoient ſa trahiſon. Il avoit auſſi beaucoup à craindre de la colere du Duc de Bourgogne, à qui il avoit manqué de parole une infinité de fois ſur l'article de la reſtitution de Saint Quentin, dont il avoit ſi ſouvent rompu les meſures, & qui le regardoit comme la cauſe de la Tréve des Anglois avec la France, ſans

Digitized by

parler de l'indiſcrétion de Créville, dont le Duc avoit été ſi fort irrité, & dont apparemment le Connétable, qui ne manquoit pas d'eſpions à la Cour de Bourgogne, étoit informé.

Ce qui augmentoit ſon embarras, c'étoit qu'il falloit prendre au plutôt ſa réſolution; parce qu'il ſçavoit que le Roy aſſembloit déja ſes troupes pour venir l'inveſtir dans Saint Quentin, où il ne ſe croyoit pas en ſûreté. Enfin aprés bien des délibérations, il prit un des plus courts chemins qu'il pouvoit prendre pour aller au précipice. Il réſolut de ſe jetter entre les bras du Duc de Bourgogne, comptant beaucoup premiérement ſur la facilité avec laquelle ce Prince rompoit les Traitez les plus ſolemnellement jurez avec le Roy. Secondement ſur l'eſpérance qu'il luy donneroit d'exciter des troubles dans le Royaume par le grand nombre d'amis qu'il y avoit; & troiſiémement ſur ſa propre adreſſe à manier les eſprits, s'aſſûrant que pourvû qu'il pût parvenir à luy parler, il l'appaiſeroit, & luy feroit un plan des deſſeins qu'il méditoit contre la France, dont il ſeroit charmé.

Il envoya donc un homme de confiance au Duc de Bourgogne, pour le ſupplier de luy envoyer un ſauf-conduit, afin qu'il pût avoir au plutôt l'honneur de l'entretenir ſur des choſes de la derniére importance pour le bien de ſon Etat. Le Duc de Bourgogne faiſoit alors la guerre au Duc de Lorraine, qui s'étoit déclaré contre luy durant le Siége de Nuis. Il aſſiégeoit actuellement Nancy, & fit d'abord difficulté d'accorder le ſauf-conduit; mais aprés y avoir penſé, il ſe raviſa & le donna. Dés que le Connétable l'eut reçu, il partit bruſquement de Saint Quentin avec quinze ou vingt chevaux ſeulement, & prit la route de Mons, où étoit le Seigneur des Meriez grand Bailli de Haynaut le meilleur ami qu'il eût, & attendit là les ordres du Duc de Bourgogne.

Comines l. 4. chap. 12.

Le Roy fut auſſi-tôt averti du départ du Connétable, & alla ſans tarder ſe préſenter devant Saint Quentin avec huit cens hommes d'armes. La fuite du Connétable avoit tellement déconcerté tous ſes amis, qu'ils n'oſérent faire aucune réſiſtance, & remirent la Place au Roy à la prémiere ſommation. Il s'en aſſûra par une bonne garniſon, & envoya promptement un courier au Duc de Bourgogne, pour luy dire qu'il en étoit le maître. Ce fut-là le coup fatal pour le Connétable: car le Roy tenant Saint Quentin avoit dequoy acheter ſa tête du Duc de Bourgogne, & ce Seigneur ayant perdu cette Place, n'avoit pas de quoy rompre ce marché. Sur cet avis le Duc de Bourgogne envoya ordre au grand Bailli de Haynaut de faire bonne garde, pour empêcher que le Connétable ne s'évadât de Mons, & de luy ordonner de ſa part de ne pas ſortir de la maiſon où il s'étoit logé. Le Bailli, quoiqu'à regret, exécuta ſon ordre, de telle maniére toutefois, que ſi le Connétable eût été bien réſolu de s'enfuir, la choſe ne luy auroit pas été fort difficile; mais il ne le voulut pas, & ſuivit toûjours ſon prémier deſſein.

Le Roy fort content juſque-là de la conduite du Duc de Bourgogne, luy fit dire par du Bouchage qu'il étoit prêt de luy remettre Saint Quentin, qu'il le prioit de ne point différer à exécuter le Traité, ſelon lequel il devoit ou luy livrer le Connétable, ou luy faire couper la tête huit jours aprés ſa priſe.

Cette ſommation embaraſſa fort le Duc, qui n'étoit pas encore bien déterminé à perdre le Connétable, ſur-tout aprés luy avoir donné ſûreté par un ſauf-conduit. D'autre part il voyoit beaucoup de troupes Françoiſes en Champagne, le Duc de Lorraine retiré à la Cour de France, & le Roy avancé juſqu'à Verdun. Il avoit ſujet d'appréhender qu'il ne prît la protection du Duc de Lorraine, & qu'il ne retint Saint Quentin. Il faiſoit ſon compte d'unir la Lorraine à ſes Etats dés qu'il auroit pris Nancy. La conquête de ce Duché joignoit la Bourgogne au Luxembourg, & en étant une fois le maître, il alloit ſur ſes Terres depuis la Hollande juſqu'auprés de Lion. Dans cette irréſolution il trouvoit toûjours des prétextes de délai, & il ſe paſſa un mois au-delà du terme des huit jours marquez dans le Traité. Son deſſein, ſelon toutes les apparences étoit de prendre Nancy, & enſuite de ſe déterminer ſelon les conjonctures: mais il le manqua par la trahiſon d'un Italien qui avoit le plus d'autorité dans ſes troupes, & en qui il avoit mis toute ſa confiance.

Chronique ſcandaleuſe.

Ce Général s'appelloit Campobaſſo Napolitain banni de ſon pays, parce qu'il s'y étoit toûjours déclaré pour le parti Angevin. C'étoit un ſcélérat, qui malgré les grands biens dont l'avoit comblé le Duc de Bourgogne, aprés l'avoir pris à ſon ſervice, entretenoit une ſecréte intelligence avec le Duc de Lorraine, & luy avoit promis de faire tout ſon poſſible, pour tirer le Siége de Nancy en longueur. Dés le temps même qu'il avoit été faire des troupes en Italie pour le Duc de Bourgogne, il avoit fait offre au Roy de le luy livrer vif ou mort à la prémiére occaſion; & il s'offrit de nouveau à le faire étant au Siége de Nancy. Quelques-uns pour diminuer le crime de Campobaſſo, ont écrit que c'étoit l'effet du reſſentiment de ce Capitaine, à qui, diſoit-on, le Duc de Bourgogne avoit donné un ſoufflet, ſur ce qu'il inſiſtoit trop fortement pour le détourner de faire la guerre au Duc de Lorraine. L'opiniâtreté avec laquelle il continua de s'appliquer à faire périr le Duc de Bourgogne, rend la choſe vray-ſemblable. Quoiqu'il en ſoit, le Roy eut horreur de cette perfidie, & en fit avertir le Duc de Bourgogne par Contai: mais ce Duc ſe défiant de ce Prince plus que d'aucun homme du monde, crut que c'étoit un artifice, pour luy faire perdre le meilleur de ſes Capitaines. Il dit que ſi cela étoit vray, le Roy ne le luy auroit pas fait di-

Comines chap. 13.

Paul Emile.

by Google

re, & eut en Campobaſſo plus de confiance que jamais.

Cependant comme le Roy le preſſoit toûjours d'accomplir le Traité, & qu'il avoit ſujet d'appréhender de fâcheuſes ſuites d'un plus long refus, il aſſembla ſon Conſeil de guerre, pour ſçavoir préciſément le temps auquel on emporteroit Nancy. On l'aſſura que ſelon toutes les apparences, la Place ne dureroit pas au-delà d'un jour qu'on luy marqua. Sur cela il envoya ordre à Hugonet ſon Chancelier & à Imbercourt, tous deux ennemis mortels du Connétable, de le conduire à Péronne, & de le livrer au Roy tel jour, auquel il comptoit qu'il auroit pris Nancy, réſolu ſelon toutes les apparences, de leur envoyer un contre-ordre dés qu'il ſeroit maître de la Place.

Le Connétable fut tranſporté à Péronne; Nancy ne fut pas pris dans le temps que le Duc avoit eſpéré; & le jour étant venu, Imbercourt & le Chancelier mirent leur priſonnier entre les mains du bâtard de Bourbon Amiral de France & de Saint Pierre. On aſſûra depuis à Comines que trois heures aprés, le contre-ordre arriva; mais l'affaire étant faite, il n'y eut plus de remede. Le Connétable fut conduit à Paris, où il fut mis à la Baſtille, & le Parlement travailla auſſi-tôt à ſon procés. Il fut bien-tôt inſtruit, & le coupable aiſément convaincu de trahiſon & de félonie par ſes propres Lettres, que le Roy d'Angleterre avoit miſes entre les mains du Roy, & par d'autres qu'il avoit écrites au Duc de Bourbon pour l'engager à la révolte.

Chronique ſcandaleuſe

Le Chancelier de France préſidant à ce jugement le condamna à avoir la tête tranchée. On luy prononça ſon Arreſt aprés qu'on luy eût ôté le Collier de l'Ordre de Saint Michel, & demandé l'épée que le Roy luy avoit ceinte en le faiſant Connétable; mais elle luy avoit été enlevée lorſqu'il fut arrêté à Mons. Il fut exécuté en la Place de Gréve le Mardy dix-neuviéme de Décembre de l'an 1475. & ſouffrit la mort avec beaucoup de conſtance & de réſignation, & avec tous les ſentimens de religion qu'on eût pû attendre d'un homme qui auroit vécu d'une maniére plus conforme à l'Evangile, qu'il n'avoit fait.

An. 1475.

Telle fut la fin de Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol Connétable de France, homme en qui tout étoit grand, l'eſprit, le courage, la prudence, l'habileté dans la guerre, la naiſſance, les honneurs, les richeſſes, l'ambition. La fortune avoit ſecondé ſon mérite, en l'élevant à la prémiere Charge du Royaume, aprés qu'il eut pendant pluſieurs années tenu le prémier rang en celle de Bourgogne. Il n'avoit pû ſe garantir de la contagion de ces deux Cours, où la fourbe & la perfidie régnoient; & jamais homme ne balança moins à employer ces deux moyens, quand il les crut utiles pour maintenir, ou pour accroître ſon autorité. Né Vaſſal de l'un & de l'autre Prince, & non content d'en être eſtimé, aimé, comblé d'honneurs, il voulut en être craint; & ce qui ne convient guéres à un particulier, quelque grand & puiſſant Seigneur qu'il puiſſe être, il entreprit de tenir les deux Puiſſances en équilibre. Comme il n'avoit ni le pouvoir de l'exécuter, ni la hardieſſe de faire paroître ce deſſein en ſe déclarant ouvertement pour l'un ou pour l'autre, il travailla par des intrigues ſecrétes qui furent long-temps cachées aux deux Souverains, mais qui ayant été enfin découvertes, le perdirent. Il avoit juſqu'au jour de ſon exécution eſpéré que l'Arreſt ſeroit moins rigoureux, & que le Roy ſe contenteroit de le confiner dans quelque Château, comme il avoit fait le Duc d'Alençon: & il comprit alors le ſens d'un mot équivoque que le Roy luy avoit écrit un peu aprés la Tréve concluë avec l'Angleterre, qu'il auroit beſoin d'une tête comme la ſienne, pour démêler bien des affaires qu'il avoit ſur les bras. Ce fut un bien pour le Royaume d'être délivré d'un eſprit auſſi dangereux que celuy-là qui l'avoit broüillé ſi long-temps, & mis depuis peu à la veille d'une déſolation entiére, ſi les Anglois avoient ſuivi ſes conſeils, au lieu de ſe rebuter de ſes tromperies. Il n'y eut plus de Connétable en France durant tout le reſte de ce Regne; & ce fut ſans doute par politique que le Roy n'en fit point; c'eſt-à-dire, pour empêcher la jalouſie des prétendans à ce haut emploi, & pour ne mettre entre les mains de perſonne autant de puiſſance, que cette charge en donnoit à celuy qui la poſſedoit: ce fut Charles de Melun qui en fit les fonctions par commiſſion.

Bernoude, éloge de Louis XI.

Le Roy goûta dans cette mort non ſeulement le plaiſir de la vengeance, mais encore celuy de s'être défait du ſeul de ſes Sujets capable alors de luy donner de l'inquiétude: car le reſte de la Cour étoit devenu fort ſoumis, & il avoit fait tant de bien aux Bourbons qui étoient les plus à craindre, & il témoignoit pour eux tant de conſidération, qu'ils ne pouvoient eſpérer dans la révolte où ils avoient été autrefois fort portez, plus d'avantage qu'ils en trouvoient dans l'obéiſſance & dans la fidélité qu'ils devoient à leur Souverain.

A cela prés le Duc de Bourgogne eut tout le profit de la lâcheté qu'il avoit faite en livrant le Connétable, aprés luy avoir promis ſûreté par un ſauf-conduit. Le Roy exécuta fidellement les articles du Traité: il luy céda Saint Quentin, Ham & Bohain avec tous les meubles du Connétable, dont le Tréſor qu'on avoit cru fort grand, ne paſſoit pas ſoixante & douze mille écus.

Comines l. 5. chap. 2.

Le Roy n'avoit point encore vû ſon Etat ſi tranquille depuis qu'il étoit ſur le Trône. Il étoit ſûr du Roy d'Angleterre, bien informé qu'il ne ſongeoit qu'à paſſer le reſte de ſes jours dans le repos; pourvû qu'on ne troublât pas celuy du Duc de Bretagne; & Loüis ſix ſemaines avant la mort du Connétable, avoit fait un Traité avec ce Duc, par lequel il s'obligeoit à le laiſſer joüir de ſon Duché a-

vec les mêmes franchiſes & prérogatives qu'il avoit ſous le précédent Regne. Le Duc de ſa part avoit fait une rénonciation entiére à toutes les alliances, qu'il avoit été juſqu'alors contraint de faire au préjudice du Roy pour ſa propre conſervation, & ils avoient ſigné une Ligue défenſive entre eux. D'ailleurs il y avoit une Tréve de neuf ans avec le Duc de Bourgogne, & le Roy le voyoit ſur le point de s'attirer de nouvelles & de groſſes affaires du côté de l'Allemagne, qui luy faiſoient moins appréhender les effets de ſon inconſtance & de ſa haine invéterée contre la France.

Inventaire des Chart. T. 3.

En effet, le Duc de Bourgogne s'étant rendu maître de Nancy & de toute la Lorraine; & le Roy, par un article ſecret ſigné de ſa main, lorſqu'on ſe ſaiſit du Connétable, luy ayant promis de ne point entrer dans la querelle du Duc René, il ne ſongea plus qu'à ſe venger des Suiſſes, comme il avoit fait de ce jeune Prince, pour les courſes qu'ils avoient faites ſur ſes Terres pendant le Siége de Nuis, & à ſe dédommager par la conquête de leur pays, de la perte qu'ils luy avoient cauſée du Comté de Ferréte.

Comines loc. cit. Obſervatiõs ſur l'Hiſtoire de Comines.

Il reprit ſes vaſtes deſſeins d'étendre ſon Domaine. La conquête de la Lorraine, ſituée entre les Pays-bas & la Comté de Bourgogne uniſſoit tous ſes Etats, & par ce moyen il avoit le chemin libre juſqu'aux frontiéres des Suiſſes & des Villes d'Alſace qui s'étoient liguées avec eux contre luy. Il ſçavoit en quelle conſternation ces Villes auſſi-bien que les Suiſſes étoient depuis qu'ils le voyoient à leurs portes en état de les châtier, & il faiſoit bien ſon compte de venir à bout des uns & des autres en une ſeule campagne.

Ses vûës s'étendoient beaucoup plus loin. Il ſe traitoit actuellement une affaire tres-importante entre luy & René d'Anjou Roy de Sicile, qui penſoit ſérieuſement à le faire ſon héritier pour la Provence, dont il prétendoit pouvoir diſpoſer par teſtament. Jean de Coſſa Sénéchal de Provence, Chef de ſon Conſeil étoit, ou du moins paroiſſoit être tout-à-fait dans les interêts du Duc de Bourgogne, & exhortoit le Roy de Sicile à perſiſter dans ce deſſein. Le Roy depuis quelque temps en avoit tres-mal uſé à l'égard de ce Prince : car ſur un ſimple ſoupçon de quelques liaiſons préjudiciables à l'Etat qu'on prétendoit qu'il avoit priſes avec le Duc de Bretagne, le Roy ſous prétexte de prendre ſes ſuretez, s'étoit ſaiſi d'Angers & du Château de Bar qu'il luy retenoit : de ſorte que René ne joüiſſant plus du Duché de Lorraine qu'il avoit été obligé de remettre entre les mains de ſon petit-fils, ſe voyoit preſque tout dépoüillé avant ſa mort. Le Duc de Bourgogne par cette donation auroit vû ſes Etats s'étendre depuis l'Ocean Germanique juſqu'à la mer Méditerranée, & en pouvoir de fondre dans le Royaume de ce côté-là auſſi-bien que du côté de la Picardie.

Comines chap. 2.

Il faiſoit entrer dans ſon plan non ſeulement la Provence, les Suiſſes & les Villes d'Alface, mais encore le Duché de Milan, où la conquête de la Suiſſe luy donneroit paſſage. Celuy qui étoit alors maître de ce Duché étoit Galeas Sforce, & il ne le poſſédoit que par l'uſurpation de ſon pere François Sforce, qui tout bâtard qu'il étoit, s'en étoit emparé. Galeas manquoit de la plûpart des grandes qualitez de ſon prédéceſſeur; il étoit haï de ſes Sujets pour ſes exceſſives débauches: & quoiqu'il eût fait alliance avec le Duc de Bourgogne, ce Duc qui ne pardonnoit rien, ſur tout quand la vengeance ſervoit à ſatisfaire ſon ambition, ſe ſouvenoit toûjours avec chagrin, que Galeas durant la guerre du bien public étoit venu au ſecours du Roy avec quatre cens Lances, & que c'étoit en ſuivant les conſeils de ſon pere, que le Roy avoit diſſipé la Ligue, & diviſé les uns des autres tous ceux qui la compoſoient.

Comme il étoit ſans ceſſe occupé de ces ſortes de projets, il ne négligeoit rien de tout ce qui pouvoit luy en faciliter l'exécution. C'étoit dans cette vûë qu'il s'étoit fortement attaché Iolande de France Ducheſſe & Régente de Savoye pendant la minorité de Philbert I. du nom Duc de Savoye qui étoit encore fort jeune. Cette Princeſſe ſœur du Roy ne cédoit guéres à ſon frere dans l'habileté pour le gouvernement. Elle s'étoit trouvée fort embaraſſée à la mort du Duc Amedée IX. ſon mari. Le Roy, le Duc de Bourgogne, les Comtes de Romont & de Breſſe, & l'Evêque de Genéve freres du feu Duc prétendirent à la Régence. Elle fit ſi bien ſa partie, qu'ils furent tous exclus, & que ſuivant la derniére volonté du Duc, elle l'emporta. Depuis ce temps-là elle avoit été fort en garde, tant contre le Duc de Bourgogne que contre le Roy: mais ſe défiant encore plus du Roy, elle avoit toûjours été tres-unie avec le Duc de Bourgogne, & même actuellement il avoit parmi ſes troupes quatre mille hommes de celles de la Ducheſſe.

Guichenon Hiſt. de Savoye. T. 1.

Ibid. Comines l. 5. chap. 9.

Le ſecret dont ſe ſervit le Duc pour la maintenir dans ſes interêts, étoit celuy qu'il employoit ſi utilement depuis long-temps, pour s'attacher pluſieurs autres Princes. Il luy faiſoit eſpérer de marier ſa fille avec le jeune Duc de Savoye, nonobſtant la diſproportion de l'âge. Soit que la Ducheſſe de Savoye ſe laiſſât prendre comme les autres à cet appas, ſoit qu'elle en fit ſeulement ſemblant, elle trouvoit toûjours ſon compte à avoir un auſſi puiſſant appui, que le Duc de Bourgogne contre les entrepriſes du Roy de France : mais elle avoit une autre raiſon particuliére pour le ſecours qu'elle luy donnoit; c'eſt qu'elle ſçavoit que les Suiſſes qui avoient déja enlevé quelques Places au Comte de Romont oncle du Duc de Savoye pour la raiſon que je dirai tout à l'heure, ne paroiſſoient pas diſpoſez à les rendre, & ſembloient même vouloir pouſſer plus loin leurs conquêtes dans les Etats de Savoye. Le Duc de Bourgogne profitoit adroitement de cette conjoncture, & prenant ce prétexte

Olivier de la Marche l. 2. ch. 5.

prétexte de faire la guerre aux Suiſſes, ſe faiſoit honneur du zéle qu'il avoit pour les interêts de la Ducheſſe, & pour ceux du Comte de Romont qui le ſollicitoit fortement de le venger.

A en juger par les démarches que le Roy affecta de faire pour empêcher cette guerre, on ne pouvoit douter qu'elle ne luy déplût. Il propoſa une entrevûë au Duc de Bourgogne ſur ce ſujet, & ne pouvant l'y engager, il le fit prier par ſes Envoyez de ne point faire la guerre aux Suiſſes, & de les laiſſer vivre en paix dans leurs montagnes, vû qu'ils ne penſoient plus à luy faire aucun mal. Mais ce n'étoit pas là une régle fort ſûre pour bien connoître les intentions de Loüis, dont la maniére la plus ordinaire étoit d'aller à ſes fins par les voyes qui y paroiſſoient les plus oppoſées. Son véritable interêt qu'il connoiſſoit bien, étoit que le Duc de Bourgogne eût ailleurs qu'en France dequoy occuper ſon eſprit inquiet, ſauf à le traverſer ſous-main dans ſes entrepriſes pour les faire échoüer. Ainſi le Duc demeurant ferme dans ſa réſolution, ſe diſpoſa à faire la guerre aux Suiſſes.

Comines l. 5. ch. 1.

Son véritable motif dans cette guerre, ainſi que je l'ai dit, étoit de s'agrandir, de punir les Suiſſes des ravages qu'ils avoient fait dans ſes Etats durant le Siége de Nuis, & de ſe venger de la perte du Comté de Ferréte dont ils avoient été la cauſe. Le prétexte étoit la défenſe du Comte de Romont qui avoit été attaqué par les Suiſſes pour un ſujet qui n'étant qu'une bagatelle, eut de grandes ſuites.

Un Marchand Suiſſe paſſant ſur les Terres du Comte de Romont avec une charette chargée de peaux de mouton, fut inſulté, & ſa marchandiſe enlevée. Les Suiſſes demandérent juſtice de cette violence; & comme on ne ſe mettoit pas fort en peine de la leur faire, ils prirent les armes, entrérent ſur les Terres du Comte de Romont, s'emparérent de divers Châteaux & de Granſon petite Ville ſur le Lac de Neuchatel. Le Comte de Romont eut recours au Duc de Bourgogne qui étoit alors occupé à la guerre de Lorraine. Le Duc luy promit de ne le pas abandonner; & ſi-tot qu'il eut fini cette guerre par la priſe de Nancy, & qu'il eut conclu la Tréve avec la France, il ſe mit en devoir de s'acquiter de ſa promeſſe.

Il rétablit ſon armée fort affoiblie par le Siége de Nancy; il la groſſit des troupes qui luy vinrent du Milanés, de Savoye, & d'un aſſez grand nombre d'Anglois qu'il prit à ſa ſolde, parce qu'il commençoit à ſe défier de ſes propres Sujets ruinez par tant de guerres qui ſuccedoient les unes aux autres; au lieu que ſous le regne du feu Duc, l'abondance étoit dans tous les Etats de Bourgogne. Il avoit une tres-belle & tres-nombreuſe artillerie, & voulant faire montre de ſa puiſſance à tous ces étrangers, & tenir par là l'Allemagne en crainte, il affecta de paroître à la tête de ces troupes avec le plus magnifique équipage qu'il eût jamais eu.

Comines l. 5. chap. 1.

Cependant le Roy inquiet du ſuccés de l'entrepriſe du Duc de Bourgogne, réſolut de s'approcher des quartiers où la guerre alloit ſe faire; & ſous prétexte d'un pélerinage qu'il fit à Nôtre-Dame du Puy, & d'une aſſemblée du Clergé qu'il convoqua à Lion, il vint en cette Ville-là avec des troupes.

Chronique ſcandaleuſe.

Ce fut de là qu'il dépêcha ſecrétement quantité d'Envoyez déguiſez les uns en pauvres, les autres en pélerins tant à la Ducheſſe de Savoye, qu'au Duc de Milan, au Roy de Sicile, aux Suiſſes & aux Villes d'Allemagne, pour détacher les uns de l'alliance du Duc de Bourgogne, & pour animer les autres à ſe déclarer & à ſe défendre vigoureuſement contre luy: mais le Duc de Milan & la Ducheſſe de Savoye ne faiſoient que des réponſes générales. Le Roy de Sicile vouloit à peine entendre les Envoyez, & donnoit avis au Duc de Bourgogne de toutes les démarches du Roy. Les Suiſſes & les Villes d'Allemagne liguées avec eux ne faiſoient pas des répoſes plus favorables, & déclaroient nettement que pour éviter leur ruine prochaine, ils s'accommoderoient avec le Duc de Bourgogne, à moins que le Roy ne commençât par rompre la Tréve avec luy, & par faire une diverſion qui les mît hors de danger.

Comines loc. cit.

Ce n'étoit nullement l'intention du Roy, qui ne vouloit entrer en cette guerre tout au plus que pour l'argent qu'il offroit de fournir aux Suiſſes & à leurs alliez. Mais ceux-là frapez de la grandeur du péril qui les menaçoit, ne ſe contentoient point de ſes offres, & ne ſe croyant pas en état de réſiſter à un ſi puiſſant ennemi, prirent, malgré les preſſantes ſollicitations du Roy, le parti de la ſoumiſſion.

Ils envoyérent des Députez au Duc de Bourgogne, pour luy offrir de leur part non ſeulement la reſtitution de toutes les Places qu'ils avoient priſes ſur le Comte de Romont, mais encore de renoncer à toutes les Alliances auſquelles il voudroit qu'ils renonçaſſent, ſans excepter celle qu'ils avoient ſignée avec le Roy; & ſur le mépris que le Duc fit de ces offres, ils allérent juſqu'à luy demander humblement qu'il voulût les recevoir au nombre de ſes Alliez contre la France, luy promettant de luy fournir ſix mille hommes, pour le ſervir contre tous à condition d'une ſolde fort modique. Ils luy repréſentérent que la conquête de leurs montagnes ne valoit pas les frais qu'il luy faudroit faire pour en venir à bout, & que quand il auroit fait priſonniers de guerre tous ceux qui les habitoient, ils ne pourroient pas tous enſemble amaſſer pour leur rançon une ſomme d'argent capable de payer ce que les éperons de ſes Cavaliers, & les mords des chevaux de ſon armée avoient coûté.

L'orgueil, l'ambition, & l'entêtement du Duc de Bourgogne firent ce que le Roy avoit en vain tenté par toutes ſes négotiations. Comme il ne voulut rien écouter, les Suiſſes pouſſez à bout, & réduits au deſeſpoir ſe réſolu-

rent à ſoutenir la guerre, quoiqu'il en dût arriver. Le Duc ſe mit en campagne dés le mois de Février avec une armée d'environ ſeize mille hommes. Il entra par le Comté de Bourgogne dans le pays de Vaux, & ſe campa à Lauſanne qui étoit des Etats du Duc de Savoye, & en fit ſa Place d'armes : il prit enſuite trois ou quatre Châteaux que les Suiſſes peu accoutumez à ſoutenir des Siéges, défendirent mal; & de là il alla aſſiéger Granſon, où il y avoit une garniſon de huit cens hommes.

An. 1476 Meyer.

Les Suiſſes aſſemblérent à la hâte environ ſix mille hommes pour venir au ſecours de la Place ; mais en arrivant, ils apprirent qu'elle s'étoit renduë à diſcrétion, & que le Duc de Bourgogne avoit fait pendre toute la garniſon.

Son camp étoit ſi bien retranché & ſi bien muni d'artillerie, que les Suiſſes n'avoient garde de l'y venir attaquer. Ils ſe retirérent du côté d'Yverdon, qui eſt au bout du Lac de Neuchatel ſur le chemin de Fribourg, & inveſtirent deux Châteaux dont les Bourguignons s'étoient ſaiſis de ce côté-là. Il y avoit dans un des deux appellé Vaumarcou cent Archers de la garde du Duc de Bourgogne.

Chronique ſcandaleuſe. Olivier de la March. l. 2. cha. 5.

Ses plus ſages Capitaines n'étoient pas d'avis qu'on pourſuivît la petite armée des Suiſſes dans les montagnes, dont on ne connoiſſoit pas aſſez les routes : ils vouloient qu'on les attendît dans le camp de Granſon, ou qu'on ſe rendît maître des autres Châteaux en deſcendant le Lac. Mais le Duc de Bourgogne s'obſtina au contraire, ſoit qu'il ne voulut pas abandonner le peu de ſoldats qu'il avoit jettez dans les deux Châteaux, ſoit plutôt que Dieu aveuglât ce Prince téméraire, pour rabatre ſon orgueil inſupportable, qui croiſſoit tous les jours par une ſuite preſque continuelle de proſpéritez.

Il ſe détermina donc à la pourſuite, & vint ſe camper aſſez prés des deux Châteaux. Les Suiſſes s'étoient ſaiſis dés le jour précédent de quelques défilez, par où il falloit que l'armée Bourguignonne paſſât, & s'étoient poſtez dans un bois fort proche du lieu où l'ennemi étoit venu ſe camper.

An 1476. Hiſtoire d'Orange.

Le lendemain deuxiéme de Mars le Duc de Bourgogne fit marcher ſon avant-garde avec l'artillerie & les bagages pour forcer les défilez : c'étoit Jean Prince d'Orange II. du nom qui la conduiſoit. Les Suiſſes laiſſérent engager les Bourguignons, & dés qu'ils les virent où ils les attendoient, ils firent ſur eux une ſi terrible décharge d'armes à feu à droit, à gauche, de front, & de tous les rochers où ils avoient caché leurs gens, qu'il y eut un tres-grand nombre des ennemis tuez, & entre autres quelques Commandans. La peur ſaiſit tout à coup le reſte, qui ne ſongeant plus qu'à fuir, ſe renverſa ſur la bataille où étoit le Duc de Bourgogne ; celle-cy miſe en deſordre, prit auſſi l'épouvente, qui ſe communiqua en un moment à l'arriére-garde ; de telle ſorte que toute l'armée ſans avoir tiré l'épée, & ſans preſque avoir vû l'ennemi, commença à fuir de toutes parts. Le Duc de Bourgogne déſeſpéré, écumant de rage, & faiſant en vain tous ſes efforts pour rallier quelques eſcadrons, fut entraîné par les fuyards, & contraint de ſe ſauver luy-même à toutes jambes vers Joigné ſur la frontiére du Comté de Bourgogne ; & il y arriva luy cinquiéme, ayant fait prés de ſeize lieuës de France ſans débrider.

Ce fut plutôt une déroute qu'une défaite. Le nombre des morts ne fut pas grand, & celuy des priſonniers encore moindre ; parce que les Suiſſes n'avoient point de cavalerie pour ſuivre les Bourguignons. Il n'y eut de gens conſidérables que Pierre de Lignane brave Gentilhomme & fort eſtimé dans les troupes, les Seigneurs de Château-Guyon, du Mont-Saint Sorlain, de Lalain, de Pruſeli, & quelques autres Officiers, qui étant abandonnez du ſoldat, reſtérent morts ſur la place ; mais toute l'artillerie, tout le bagage, tous les beaux équipages du Duc de Bourgogne furent la proye des vainqueurs, dont pluſieurs ſe ſeroient enrichis, ſi la pauvreté où ils avoient vécu juſqu'alors, leur avoit ſeulement permis de faire le diſcernement de ce qui étoit précieux d'avec ce qui ne l'étoit pas.

Olivier de la Marche l. 2. chap. 6.

Surpris du nombre & de la grandeur de la vaiſſelle d'argent qu'ils trouvérent, ils la prirent pour de l'étain, & la vendirent ſur ce pied-là. Un d'eux ayant mis la main ſur le plus riche diamant du Duc de Bourgogne, au bout duquel pendoit une perle, & qui étoit un des plus beaux qu'il y eût alors en Europe, le remît dans l'étuy, le jetta ſous un chariot comme une bagatelle inutile, & puis s'étant raviſé, & l'ayant repris, le vendit à un Prêtre pour un florin. Celuy-cy qui n'étoit gueres meilleur connoiſſeur, le porta aux Chefs des Suiſſes qui luy en donnérent trois francs. Les autres pierreries du Duc de Bourgogne qui étoient des plus belles furent auſſi peu eſtimées ; mais également perduës.

Comines l. 5. chap. 2.

Les Suiſſes aprés leur victoire marchérent à Grantſon qui ſe rendit. Ils traitérent la garniſon Bourguignonne comme le Duc avoit traité la leur. Ils en firent autant à celle d'un des Châteaux qu'ils avoient inveſti. Celle du Château de Vaumarcou ſe ſauva pendant la nuit, paſſa ſans obſtacle au travers du camp des Suiſſes ſous la conduite d'un jeune Gentilhomme leur Capitaine nommé George Rozimbos, & arriva heureuſement à Salins.

Chronique ſcandaleuſe.

Olivier de la Marche loc. cit.

Le Roy apprit cette grande nouvelle étant encore au Puy, d'où il alloit continuer ſa route vers Lion. Il ne manqua ni de bonheur ni de prudence, pour en tirer tout l'avantage poſſible. Il ſçut ſe contrefaire & contenir en public ſa joye. Cette modération affectée luy fit beaucoup d'honneur, peu de jours aprés : par la maniére dont il reçut Contay, qui vint le trouver de la part du Duc de Bourgogne, &

Comines l. 3. cap. 2.

luy parla, non plus avec ces airs de hauteur & de fierté que les Ambaſſadeurs du Duc avoient toûjours coutume de prendre ; mais avec beaucoup de reſpect & de ſoumiſſion. Il ſupplia le Roy au nom de ſon maître, de vouloir bien ne point ſe prévaloir de ſon malheur, de continuer à obſerver la Tréve, d'excuſer le Duc de ce qu'il ne s'étoit point trouvé à Auxerre pour l'entreveuë que Sa Majeſté luy avoit propoſée, l'aſſeurant qu'il étoit prêt de ſe rendre ou en cette Ville-là, ou en tout autre lieu qu'elle luy marqueroit, pour apprendre & ſuivre en tout ſes intentions.

Le Roy luy répondit avec beaucoup d'honnêteté, qu'il plaignoit le Duc de Bourgogne ; qu'il ſe ſeroit épargné cette diſgrace, s'il avoit voulu écouter ſes conſeils ; qu'il obſerveroit la Tréve ; & que pour ce qui étoit de l'entreveuë, il la falloit remettre à un autre temps, le Duc ayant maintenant ſur les bras des affaires plus preſſantes.

Contay ſortit plus content de l'audience du Roy, qu'il ne le fut des Lionnois ; car en paſſant dans la Ville, il eſſuya dans les ruës bien des railleries du peuple, & entendit cent vaudevilles injurieux au Duc de Bourgogne qu'on chantoit dans tous les carrefours ſur la journée de Grantſon.

Pluſieurs furent ſurpris de cette conduite du Roy, qu'on ſçavoit n'être pas fort ſcrupuleux pour l'obſervation des Traitez, ſur tout à l'égard du Duc de Bourgogne : auſſi n'étoit-ce pas cette conſidération qui le faiſoit agir de la ſorte ; mais c'eſt qu'il prévoyoit que s'il ſe preſſoit de luy déclarer la guerre, le Duc auroit bien-tôt fait ſon accommodement avec les Suiſſes, pour tourner tête contre la France, & qu'au contraire, s'il luy laiſſoit la liberté d'agir contre eux, il s'engageroit de plus en plus & conſumeroit ſes forces dans une guerre telle que celle-là.

Il ne fut pas trompé dans ſon eſpérance. Les choſes tournérent d'elles-mêmes de la maniére qu'il le pouvoit ſouhaiter, ſans preſque qu'il parût y avoir part ; car non ſeulement Straſbourg, Baſle, & les autres Villes liguées avec les Suiſſes reprirent courage & ſe déclarérent pour eux ; mais encore pluſieurs Villes d'Allemagne, comme Nuremberg, Francfort & quelques autres entrérent dans la Ligue, & envoyérent des troupes à leur ſecours. Peu de jours aprés un Envoyé du Duc de Milan arriva à la Cour pour demander l'Alliance du Roy, pour renoncer de la part de ſon maître à celle qu'il avoit priſe avec le Duc de Bourgogne, & luy offrir cent mille ducats, s'il vouloit luy promettre de ne faire aucun traité avec ce Duc ſans l'y comprendre.

Le Roy affecta de recevoir aſſez froidement cet Envoyé ; luy dit qu'il n'avoit que faire de ſon argent ; mais que ſi le Duc ſe repentoit ſincérement d'avoir préferé l'alliance du Duc de Bourgogne à la ſienne, il luy rendroit ſon amitié. L'Envoyé l'en aſſeura, luy fit de grands remerciemens, & le conjura de faire au plutôt publier cette alliance. Le Roy qui voyoit que cet exemple pourroit produire un bon effet ſur les autres alliez du Duc de Bourgogne & ſur ceux des Suiſſes, y conſentit ; & dés l'aprés-dînée ce Traité d'Alliance fut publié à ſon de trompe dans les ruës de Lion, & fut encore depuis confirmé le neuviéme d'Août de la même année.

An. 1476. Collection de Traitez par Leonard

La déſertion d'un autre Prince dut autant chagriner le Duc de Bourgogne, que celle du Duc de Milan. Frederic d'Arragon Prince de Tarente fils de Ferdinand Roy de Naples étoit depuis un an à la Cour de Bourgogne avec un équipage magnifique, attiré par l'eſpérance que le Duc luy avoit donnée de luy faire épouſer ſa fille ; mais voyant qu'on l'amuſoit toûjours ſans rien conclure, il demanda un ſauf-conduit au Roy, qui le luy accorda. Il ſe rendit à Lion & y fut receu avec beaucoup d'honneur. Il s'étoit trouvé à la déroute de Grantſon, & donna une tres-mauvaiſe idée de l'état des affaires du Duc de Bourgogne.

Comines. L. 3. ch. 3.

Ce Duc voyoit d'un jour à l'autre de plus fâcheuſes ſuites de ſa temérité. Il croyoit ſon Traité avec le Roy de Sicile pour la Provence ſi avancé, qu'il faiſoit lever ſous-main des troupes en Piémont, afin de ſe ſaiſir de cette ſucceſſion. C'étoit le Seigneur de Château-Guyon, fils ou frere de celuy qu'Olivier de la Marche dit avoir été tué à la journée de Grantſon, qui étoit chargé de cette entrepriſe. Il avoit porté avec luy beaucoup d'argent ; mais la nouvelle de la déroute du Duc de Bourgogne le déconcerta entiérement ; ceux qu'il avoit gagnez à ſon parti lâcherent le pied ; il eut même beaucoup de peine à s'échaper ; & le Comte de Breſſe oncle du Duc de Savoye luy enleva ſon argent. On arrêta quelques Provençaux, que la Ducheſſe de Savoye envoyoit au Roy de Sicile, pour l'exhorter à ne point perdre courage, l'aſſeurant que le Duc de Bourgogne auroit bien-tôt rétabli ſes affaires. Ils ſe trouverent ſaiſis du Traité, qui fut envoyé au Roy, & ce ne fut que par ce coup de hazard, qu'il en fut pleinement informé.

ch. p. 2.

Il ne perdit point de temps ; il fit marcher des troupes vers la Provence à tout événement, & envoya une Ambaſſade au Roy de Sicile, pour ſe plaindre à luy-même de ſa conduite, luy repréſenter les malheurs où il expoſoit le Royaume en donnant la Provence au plus grand ennemi de la Maiſon de France, & le prier de venir à Lion, où il recevroit toute la ſatisfaction qu'il pourroit ſouhaiter ; qu'autrement il y pourvoiroit par les voyes qu'il jugeroit à propos, pour l'utilité de ſon état.

Ce Prince tout caſſé de vieilleſſe, & dont la vie avoit preſque été une ſuite continuelle de malheurs, qui avoit vû mourir toute ſa poſtérité maſculine, & ſe voyoit en danger d'être entiérement dépoüillé par le Roy, vint de Provence, où il étoit, le trouver à Lion. Il y fut reçû avec tous les honneurs dûs à ſon rang, & que le Roy n'avoit garde de man-

quer de luy rendre dans une telle conjoncture.

Jean Coſſa Sénéchal de Provence, dont j'ay déja parlé auparavant, à l'occaſion du traité dont il s'agit, l'y accompagna, & dans la premiére conférence que les deux Roys eurent enſemble ſur ce ſujet, il parla au Roy de cette ſorte, ſelon que Comines qui l'entendit, le rapporte. Comines loc. cit.

» Sire, ne ſoyez pas ſurpris
» ſi le Roy mon maître vôtre Oncle, a offert
» ſa ſucceſſion au Duc de Bourgogne. Il a ſuivi
» en cela l'avis de ſon Conſeil, celuy de ſes
» plus fidelles ſerviteurs, & le mien en parti-
» culier. Ce qui nous a déterminez à en uſer
» ainſi, a été le mauvais traitement qu'il a
» reçû de vous, & ſur tout la ſaiſie que vous
» avez faite du Château de Bar, & de la Vil-
» le d'Angers. Nôtre deſſein dans le fond n'é-
» toit pas que ce traité s'accomplît jamais; &
» nous n'avons point eu d'autre vûë que de
» vous obliger par-là à faire raiſon au Roy
» nôtre Maître des torts que vous luy avez
» faits, & à vous ſouvenir qu'il eſt vôtre
» Oncle.

Le Roy reçut trés-bien cette liberté de Coſſa, & le loüa de ſa ſageſſe: les differents furent bien-tôt accommodez, & le Traité commencé en faveur du Duc de Bourgogne entiérement rompu, avec toutes les circonſtances les plus chagrinantes pour luy.

Quelques-uns de nos Hiſtoriens, n'ayant pas lu avec aſſez d'attention cet endroit des Mémoires de Comines, ont écrit que le Roy de Sicile declara le Roy en cette occaſion ſon héritier au Comté de Provence, au Duché d'Anjou, & même à ſes droits ſur la Lorraine. La choſe eſt néantmoins trés-fauſſe: il ne ſe fit alors rien autre choſe, ſinon que le Roy de Sicile promit de ne point conclure le traité qu'il avoit entamé avec le Duc de Bourgogne. Il s'en tint au teſtament qu'il avoit fait un an auparavant, en faveur de Charles d'Anjou Comte du Mayne ſon neveu, par lequel il l'inſtituoit ſon Héritier univerſel dans tous ſes Domaines; & ce fut ce Comte même, qui depuis la mort du Roy de Sicile, s'étant mis en poſſeſſion de la Provence, légua par ſon teſtament cinq ans aprés tous ſes Etats au Roy. Ce Prince en fut redevable à Palaméde de Fourbin Seigneur de Sollier, qui ménagea l'eſprit du Comte, & l'engagea à donner au Roy cette ſucceſſion, au préjudice de René Duc de Lorraine, petit-Fils de René Roy de Sicile, qui fit en vain tous ſes efforts pour faire valoir ſes prétentions; & le Roy par reconnoiſſance fit Palaméde de Fourbin ſon Lieutenant-Général en Provence, avec un pouvoir trés-étendu. Il eſt encore vray que le Roy prit ſes meſures de fort bonne heure, pour lever tous les obſtacles, qui auroient pu traverſer ſon deſſein, & qu'il obtint dés cette année 1476. de Marguerite d'Anjou veuve de Henri VI. Roy d'Angleterre & fille de René Roy de Sicile, une ceſſion de tous les droits qu'elle avoit aux biens & aux prétentions de ſon Pere; & c'eſt ce qui a fait la mépriſe, & a donné lieu de croire que René Roy de Sicile avoit déſlors fait une donation au Roy de ſes Etats. On a les actes authentiques qui démontrent la vérité de tout ce détail. Je reviens au Duc de Bourgogne.

Obſervations ſur les Mémoires de Comines. Memorial de la Châbre des Comptes de Paris cotte hh. fol. 257.

Le mauvais état de ſes affaires ne luy permettoit pas de faire éclater ſon reſſentiment contre le Roy de Sicile. Etant revenu à Lauſane, il tomba malade du chagrin que luy avoit cauſé ſa défaite, & du refus que luy firent les Communautez de Flandre, de luy fournir de l'argent & de nouvelles Troupes. Cette maladie fit une grande altération dans ſon tempérament, & elle paſſa juſqu'à l'eſprit; au moins quelques-uns dirent qu'ils y avoient apperçû du changement. Malgré tout cela il perſiſta dans la réſolution d'avoir ſa revanche contre les Suiſſes, qui ſe préparoient de leur côté avec le ſecours de leurs Alliez à ſe bien deffendre. Dés qu'il ſe vit à peu prés guéri, il aſſembla une nouvelle armée, ou plutôt les troupes qui s'étoient diſſipées dans ſa déroute, vinrent le rejoindre pour la plûpart, & il ſe trouva à la tête d'environ vingt-cinq mille hommes. Les Alliez en avoient trente-cinq mille, où il y avoit quatre mille chevaux. Comines chap. 3. Chronique ſcandaleuſe.

Le deſſein du Duc, s'il eût été ſecondé de ſes Flamans, étoit d'aller aſſiéger Straſbourg: mais n'ayant pas aſſez de troupes pour un Siége ſi conſidérable, il rentra ſur les Terres des Suiſſes, & mit au mois de Juin le Siége devant la petite Ville de Morat à quatre ou cinq lieuës de Fribourg, & ſituée ſur le Lac auquel elle a donné ſon nom. Les Alliez s'avancérent au plutôt de ce côté-là, pour encourager la garniſon à ſe bien défendre par l'eſpérance d'un prompt ſecours.

Le Roy attentif au nouvel événement qui ſe préparoit, fourniſſoit abondamment de l'argent aux Suiſſes & aux Allemans, & oppoſa au Duc de Bourgogne un nouvel ennemi qu'il n'eut pas beſoin de beaucoup animer, pour l'engager à faire de ſon mieux dans la belle occaſion qu'il luy préſentoit de ſe ſignaler. C'étoit René Duc de Lorraine, qui dépoüillé de ſes Etats par le Duc de Bourgogne, menoit en France une vie fort triſte, & ne laiſſoit pas d'être à charge au Roy. Il luy offrit de le faire conduire ſurement juſqu'à l'armée des Alliez, & d'obtenir d'eux de le mettre à leur tête.

Ce jeune Prince plein de courage & d'eſpérance de reconquérir ſon Etat à la pointe de l'épée, ne balança pas à accepter l'offre. Le Roy luy donna une groſſe ſomme d'argent pour diſtribuer à ſon arrivée aux Suiſſes & aux Allemans, luy fournit une nombreuſe eſcorte qui le conduiſit au travers de la Lorraine, & de-là à l'armée des Alliez. Il y fût reçu avec une extrême joye comme l'ennemi déclaré du Duc de Bourgogne, & le commandement luy fut déféré d'un commun conſentement.

Il ſe poſta à demi-lieuë du camp des Bour-

Digitized by Google

guignons, qui étoit admirablement retranché; & peu de jours aprés ſon arrivée on en vint aux mains. Ce combat eſt diverſement rapporté par les Hiſtoriens. Voicy comme le raconte celuy de Flandre ſur les Mémoires de Baſin Evêque de Liſieux qui étoit de ce temps-là, auſquels j'ajoûterai quelques circonſtances tirées d'un autre Auteur auſſi contemporain.

Meyer l. 17. Chronique ſcandaleuſe.

An. 1476.

Un Samedy vingt-deuxiéme de Juin au matin, le Duc de Bourgogne mit ſes troupes en bataille devant ſon camp, comme pour inſulter aux Suiſſes & les défier au combat. Le Duc de Lorraine rangea auſſi une partie des ſiennes, mais au dedans de ſes retranchemens, laiſſant le Duc de Bourgogne en doute s'il ſe préparoit à la bataille, ou ſeulement à ſe défendre au cas qu'on vint l'attaquer. Il faiſoit alors une tres-grande pluye que les Bourguignons eſſuyérent pendant ſix heures, ce qui les fatigua beaucoup, auſſi-bien que leurs chevaux, & mit leurs arcs & leurs autres armes fort en déſordre.

Sur le midy le Duc de Bourgogne voyant que l'ennemi ne ſortoit point de ſes retranchemens, fit rentrer ſes troupes dans les ſiens, où elles ſe déſarmérent pour repaître, & laiſſa ſeulement un aſſez grand corps à la tête de ſon camp ſous les ordres du Comte de Romont, à l'endroit par où les ennemis pouvoient s'en approcher. Le Duc de Lorraine profita de cette conjoncture. Le beau temps étant revenu, il fit ſortir ſon armée avec une merveilleuſe promptitude, & vint fondre ſur le corps avancé des Bourguignons. L'attaque fut ſi bruſque & ſi vive, qu'il paſſa en un moment ſur le ventre à ces troupes, & les pourſuivant l'épée dans les reins, entra avec elles dans le camp du Duc de Bourgogne, où la ſurpriſe répandit par tout la terreur. Les Archers Anglois de l'armée Bourguignonne firent ferme quelque temps; mais quelques eſcadrons François de ceux apparemment qui avoient eſcorté le Duc de Lorraine, chargérent ſi rudement les Anglois, qu'ils les mirent en déſordre: & en même temps la garniſon de la Place fit une vigoureuſe ſortie, & prit les ennemis à dos: il n'en fallut pas davantage pour achever la déroute. Les Suiſſes & les Allemans, ſans s'amuſer à faire des priſonniers, firent main-baſſe ſur tout ce qui ſe préſenta à eux, & leurs troupes groſſiſſant à tous momens, ne laiſſérent plus d'eſpace au Duc de Bourgogne pour ranger les ſiennes qui ſe mirent en fuite de toutes parts. Un grand nombre ſe noya dans le lac de Morat & dans les marais d'alentour. La Cavalerie Allemande ſe débandant aprés les fuyards, en fit un effroyable maſſacre. Les Hiſtoriens les plus favorables au parti Bourguignon conviennent que le Duc y perdit treize à quatorze mille hommes tuez ou noyez, & que la perte du côté des Alliez fut tres-peu conſidérable. Jean de Luxembourg Comte de Marle & de Saint Pol, fils aîné du feu Connétable, fut du nombre des morts avec les Seigneurs de Grimbergue & Jacques de Maes; celuy-cy portoit le grand Etendar du Duc de Bourgogne: il le conſerva juſqu'à la mort, & ne le lâcha jamais, quelque effort qu'on fit pour le luy arracher, qu'aprés qu'il eut expiré de ſes bleſſures. Le Duc de Bourgogne, ſans pouvoir ſauver ni bagage, ni artillerie, s'enfuit accompagné ſeulement d'onze Cavaliers juſqu'à Joigné, à peu prés dans le même équipage qu'il y étoit arrivé aprés la déroute de Granſon; & de-là il prit la route de Beſançon, penſant beaucoup plus aux moyens de défendre ſon pays, qu'à attaquer déſormais ſes ennemis.

Olivier de La Marche.

En effet les Suiſſes & les Allemans voulant reconnoître les grandes obligations qu'ils avoient à leur Général, non ſeulement luy firent préſent de toute l'artillerie priſe au Duc de Bourgogne, pour le dédommager de celle qu'il avoit perduë en Lorraine; mais encore luy promirent de l'aider de leurs troupes à reconquerir ſes Etats ſur leur ennemi commun. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable pour ce Prince: l'animoſité des Suiſſes & des Allemans étoit extrême contre le Duc de Bourgogne; les Flamans qui le craignoient plus qu'ils ne l'aimoient, paſſoient de la crainte au mépris, & luy avoient déja donné des marques de leur ancienne indocilité. La réputation d'une ſi belle victoire remportée ſur un ennemi ſi redoutable, avoit fait un grand effet ſur l'eſprit des Lorrains au regard de leur légitime Souverain; & ayant paru peu de temps auparavant changer de maître ſans beaucoup de peine, on vit leur indifférence ſe ranimer. Le Comte de Bich feudataire du Duc de Lorraine eut l'honneur de lever le premier l'étendart pour ſon ancien maître: & aidé de l'argent de France, il courut le Duché de Luxembourg qu'il trouva tout-à-fait dégarni. Il y prit diverſes petites Places, & avec le ſecours de quelques François qui ſe joignirent à luy, il ſe ſaiſit des paſſages par où l'on peut entrer du Luxembourg en Lorraine.

Meyer.

Le Duc René ſuivit le chemin que ſa bonne fortune luy ouvroit. Il vint à Straſbourg avec quatre mille hommes que les Alliez luy donnérent, entra de-là en Lorraine, & vint avec cette petite armée aſſiéger Nancy, en attendant de plus nombreuſes troupes d'Allemagne. A ſon arrivée Vaudemont, Epinal, & quelques autres Places ſe déclarérent pour ſon parti, les payſans pour la plûpart ſe ſoulevérent en ſa faveur, & le Duc de Bourgogne ne pouvoit plus guéres compter que ſur Nancy & Pont à-Mouſſon.

Chronique ſcandaleuſe. Comines l. 5. cap. 5.

Il s'étoit retiré ſur les confins de Bourgogne en un lieu fort ſolitaire appellé la Riviére vers Salins, où il avoit une aſſez petite Cour, ſon chagrin le rendant preſque inacceſſible, & en même temps incapable de recevoir conſeil de perſonne. C'étoit-là qu'il ſe rongeoit luy-même, penſant ſans ceſſe aux moyens de ſe venger non ſeulement de ſes ennemis, mais encore de ſes Alliez qui l'abandonnoient, & en particulier de la Ducheſſe de Savoye, dont

il avoit appris les négotiations ſecrétes avec le Roy. Il en étoit d'autant plus offenſé, qu'il prétendoit s'être engagé dans cette malheureuſe guerre pour les interêts de la Maiſon de Savoye.

La Ducheſſe en effet voyant le mauvais tour que les affaires du Duc de Bourgogne prenoient, avoit envoyé ſecrétement au Roy le Seigneur de Montigny dans l'intervalle du temps qui ſe paſſa entre les deux batailles, moins pour prendre quelque engagement, que pour tâcher de découvrir la diſpoſition de ce Prince à ſon égard, & pour commencer une négotiation qu'elle termineroit, ſelon le ſuccés que le Duc de Bourgogne auroit dans ſa ſeconde expédition contre les Suiſſes. Le Roy qui juſqu'alors avoit toûjours reçu aſſez froidement les Envoyez de ſa ſœur, fit à ce Seigneur beaucoup d'amitié. Il luy fit entendre que pourvû que la Ducheſſe abandonnât ſincérement le parti du Duc de Bourgogne, elle trouveroit à la Cour de France tout l'appui qu'elle pouvoit eſpérer. Il le chargea même de l'inviter de ſa part à venir en France, l'aſſurant qu'elle ne ſe repentiroit pas de ſon voyage. L'Envoyé témoigna au Roy beaucoup de reconnoiſſance pour ſes honnêtetez & ſes offres : mais il trouva moyen de temporiſer, juſqu'à ce qu'ayant reçu l'avis de la ſeconde défaite du Duc de Bourgogne, il conſentit d'entrer en négotiation.

Quand le Duc de Bourgogne l'eut appris, il en fut outré, & ſçachant que la Ducheſſe de Savoye devoit venir bien-tôt à Genéve avec ſa famille, il projetta de la faire enlever.

Olivier de la Marche homme de réſolution, & Sujet du Duc de Bourgogne ſe trouva fort à propos en ce temps-là à Genéve. Ce Seigneur reçut l'ordre du Duc d'enlever la Ducheſſe de Savoye avec ſes enfans, & de la luy amener en Bourgogne, de prendre ſi bien ſes meſures, qu'il ne la manquât pas ; & cela *ſur ſa tete*. Ce ſont les termes rapportez par Olivier de la Marche même dans ſes Mémoires, c'étoit à dire qu'il y alloit de ſa vie s'il ne réüſſiſſoit pas.

L. 1. chap. VIII.

La Marche, quoique ſurpris & choqué de ce ſtyle plus uſité en Turquie qu'en France, & que la commiſſion luy déplût fort, ſe mît en devoir de l'exécuter. La Ducheſſe devoit arriver ce jour-là même à Genéve deux heures avant la nuit, & peu accompagnée ; car elle n'avoit pas la moindre défiance. La Marche s'étant aſſûré d'un aſſez bon nombre d'hommes déterminez, ſe met en embuſcade à quelque diſtance de la Ville, inveſtit la Ducheſſe lorſqu'elle y penſoit le moins, luy dit le plus reſpectueuſement qu'il luy fut poſſible l'ordre qu'il avoit du Duc de Bourgogne, & la prit de le ſuivre. Il fallut s'y réſoudre. Elle monta en croupe derriére la Marche, & le reſte de la troupe ſuivit, excepté le petit Duc de Savoye qui fut enlevé par des gens mêmes du Seigneur de la Marche, qui étant Savoyards ſe firent un honneur de ſauver leur Prince, & ſe détachant de la troupe à la faveur des ténébres, le menérent à Genéve.

La Ducheſſe fut obligée d'aller toute la nuit. La Marche la conduiſit à Saint Claude, & de-là au Duc de Bourgogne, qui le reçut tres-mal, parce qu'il avoit laiſſé échaper le Duc de Savoye. Pour la Ducheſſe, on la fit partir dés le lendemain de ſon arrivée, & elle fut tranſportée au Château de Rouvre auprés de Dijon.

Ce fut-là un coup de la vivacité impétueuſe du Duc de Bourgogne, & qui ne luy produiſit aucun avantage. Il ne falloit point prendre la Ducheſſe de Savoye, ou il falloit la bien garder, ce qu'il ne fit pas. Elle s'apperçut bientôt qu'on ne la veilloit point fort exactement. Elle envoya au Roy Riverol Gentilhomme Piémontois ſon Maître d'Hôtel, pour luy dire la facilité qu'il auroit à la délivrer, s'il le vouloit. Le Roy répondit qu'il ſeroit ravi de luy rendre ce bon office, & qu'il envoyeroit inceſſamment ſur cela des ordres tres-précis à Charles d'Amboiſe Seigneur de Chaumont Gouverneur de Champagne.

Mais la Ducheſſe dans la crainte qu'à la ſortie d'une priſon, on ne la renfermât dans une autre, prit des précautions. On luy avoit appris que le Roy ne doutant pas que le Duc de Bourgogne ne fît acheter bien cher aux Savoyards la liberté de leur Souveraine, & aux dépens d'une partie des Etats de Savoye, avoit déja penſé à profiter auſſi de la dépoüille. Car par le moyen du Commandeur de Saint Antoine de Ranvers Seigneur de Montchenu, qui avoit grand crédit auprés de l'Evêque de Genéve beau-frere de la Reine, il avoit engagé ce Prélat à luy envoyer le jeune Duc de Savoye ſon neveu, & un des cadets du Duc, ſous prétexte de les mettre en ſureté, & de plus le Roy avec ſon conſentement s'étoit rendu maître des Châteaux de Chamberri & de Montmélian. La Ducheſſe fit donc prier le Roy de luy promettre avant toutes choſes, qu'il la laiſſeroit retourner en Savoye avec ſes enfans, dés qu'elle auroit eu l'honneur de le ſaluer ; qu'il luy aideroit à maintenir ſon autorité dans ſes Etats, quand elle y ſeroit arrivée, & qu'il luy rendroit les Places dont il s'étoit emparé. Elle promit de ſa part qu'à ces conditions elle renonceroit à toute alliance avec le Duc de Bourgogne, pour en faire une perpétuelle avec la France. Le Roy ſe fit honneur de luy accorder tout ce qu'elle luy demandoit, & Chaumont ſur l'ordre qu'il en avoit reçu, vint avec deux cens Lances à Rouvre où il avoit intelligence, & emmena la Princeſſe avec tous ſes gens ſans aucune oppoſition.

Comines. Guicheron Hiſtoire de Savoye.

Ibid. Comines l. 5. chap. 5.

Elle vint trouver le Roy à Tours, où il étoit venu de Lion depuis la journée de Morat. Ce Prince en l'abordant luy dit, *Madame la Bourguignonne ſoyez la bien venuë*. Elle vit bien par le ton dont le Roy luy parloit, que c'étoit moins un reproche qu'une ſimple raillerie. Elle luy répondit qu'elle étoit bonne Françoiſe, & tres-diſpoſée à luy obéir en tout. L'entretien ſe paſſa avec de grandes marques

Digitized by Google

d'amitié de part & d'autre. Son séjour ne fut pas long. Elle avoit beaucoup d'envie de s'en aller, & le Roy n'en avoit pas une fort grande de la retenir long-temps. Le Traité d'alliance fut mis par écrit & signé, & au bout de huit jours la Ducheſſe partit pour retourner dans ſes Etats fort contente du Roy, à qui elle tint parole; & dans la ſuite ils vécurent en grande intelligence.

Tout contribuoit ainſi à augmenter le chagrin du Duc de Bourgogne; mais il en eut un nouveau ſujet qui ne le toucha pas moins vivement. Ce fut la perte de Nancy. Cette Place ſe rendit au Duc de Lorraine, par l'impatience des Anglois qui faiſoient la plus grande partie de la garniſon, & qui ennuyez d'être ſi long-temps aſſiégez ſans être ſecourus, quoiqu'ils ne fuſſent nullement preſſez, contraignirent Biévres Commandant de la Place de capituler, & de la rendre le ſixiéme d'Octobre.

Comines. l. 3. chap. 5.

An. 1476.

Deux jours aprés le Duc de Bourgogne parut avec le ſecours à la vûë de Nancy & du Duc de Lorraine, qui étant beaucoup moins fort que luy, ne voulut pas hazarder un combat. Le Duc de Bourgogne fit ce qu'il put pour l'y engager, & n'en pouvant venir à bout autrement, mit le Siége devant la Place trois ſemaines aprés qu'elle eut été priſe. Ce fut contre l'avis de la plûpart de ſon Conſeil, qui vouloit qu'il reprît les petites Villes & les Châteaux des environs, & qu'à la faveur des autres qui tenoient encore pour luy, il ſe contentât de bloquer Nancy, où le Duc de Lorraine n'avoit pû encore mettre beaucoup de vivres. Leur raiſon étoit que la Place n'étant pas bien fournie, ſeroit bien-tôt obligée de ſe rendre d'elle-même, & que durant ce temps-là il feroit rafraîchir ſes troupes fatiguées par de ſi longues marches dans des pays difficiles, rebutées par deux combats déſavantageux où elles avoient perdu tous leurs bagages, & qui n'avoient plus une certaine confiance qui contribuë beaucoup à la victoire. Mais ce Prince couroit à ſon malheur, ou plutôt, pour me ſervir de la Morale des Hiſtoriens de ce temps-là, Dieu vouloit punir ſon orgueil, en l'abandonnant à ſa témérité naturelle, & ſa mauvaiſe foy, en permettant qu'il fût trahi au même lieu, où il avoit conſenti à livrer le Connétable de Saint Pol, aprés luy avoir promis ſûreté.

Quoique Nancy fût aſſez mal pourvû de vivres & de munitions, il fut bien défendu. La rigueur de la ſaiſon fut auſſi favorable aux aſſiégez, qu'incommode aux aſſiégeans qui eſſuyérent dans leur camp les gelées, les pluyes, les neiges des mois de Novembre & de Décembre. Mais aprés tout ce qui ſauva la Place fut moins la bravoure de la garniſon & le mauvais temps, que les nouvelles trahiſons du Comte de Campobaſſo, dont le Duc de Bourgogne étoit toûjours entêté, & qu'il continuoit de regarder comme le plus fidelle ſerviteur qu'il eût au monde; quoique ce fût le plus perfide de tous les hommes, qui ne quitta jamais le deſſein de le faire périr, juſqu'à ce qu'il en fut venu à bout.

Non ſeulement il s'entendit avec les aſſiégez, pour faire durer le Siége dont il avoit la conduite: non ſeulement il avoit un commerce ſecret avec le Duc de Lorraine & avec les François des frontiéres de Champagne, & prenoit des meſures avec eux pour faire échoüer cette entrepriſe; mais encore il eut le front de faire de nouveau à quelques Seigneurs François, l'horrible propoſition que le Roy avoit rejettée long-temps auparavant, d'aſſaſſiner ou de livrer le Duc de Bourgogne, demandant pour conditions vingt mille écus comptant, l'entretien de quatre cens Lances Italiennes qu'il avoit au ſervice de ce Duc, & une groſſe Terre en France avec le titre de Comté.

Tel étoit celuy en qui le Duc de Bourgogne par un aveuglement extrême, avoit mis toute ſa confiance, malgré les avis qu'il avoit reçus ſur ce ſujet. Mais cet aveuglement du Duc ne parut jamais plus ſurprenant, que dans une occaſion qu'il eut ſur la fin du Siége de ſe détromper ſur un point de cette importance, & qu'il négligea par la plus grande de toutes les imprudences.

Quelques Gentilshommes ſerviteurs zélez du Duc de Lorraine ſçachant la Place fort preſſée, voulurent s'y jetter pour ſoutenir le courage de la garniſon. Ils furent attaquez dans leur paſſage; une partie y entra, les autres furent tuez ou pris. Il ſe trouva parmi les priſonniers un Gentilhomme Provençal nommé Cifron, qui étoit celuy avec qui Campobaſſo avoit coutume de traiter, & qui avoit le ſecret de tout ce qui ſe tramoit en faveur du Duc de Lorraine.

Comines l. 5. chap. 6.

Le Duc de Bourgogne s'abandonnant aux mouvemens de ſa férocité, voulut faire pendre ce Gentilhomme contre les loix de la guerre obſervées juſqu'alors en-deçà des Alpes, où l'on mettoit toûjours les priſonniers à rançon, & commencer à introduire la coûtume d'Italie & d'Eſpagne, qui étoit que dés qu'un Prince avoit formé le Siége d'une Place, & que ſon canon avoit tiré contre les murailles, quiconque oſoit paſſer au travers du camp pour aller la défendre, étoit condamné irrémiſſiblement à la mort s'il étoit pris. On vint dénoncer à Cifron qu'on commenceroit par luy à introduire cette coûtume ultramontaine, & qu'il falloit penſer à ſa conſcience.

Cifron moins effrayé de la mort, que du genre du ſupplice infame qu'on luy deſtinoit, fit dire au Duc de Bourgogne qu'il le ſupplioit de luy accorder la liberté de luy parler, & qu'il avoit des choſes importantes à luy dire, qui touchoient ſa perſonne. Il chargea quelques Gentilshommes du camp qui l'étoient venus voir, de dire cela au Duc de ſa part, & les conjura de luy obtenir cette grace.

Ils firent leur rapport au Duc, & par malheur pour Cifron, ce rapport ſe fit en pré-

ſence de Campobaſſo, qui fût ſaiſi d'une extrême frayeur, ſe doutant bien dequoy il s'agiſſoit. Le Duc ſe moqua de ce qu'on luy diſoit, & dit que Cifron vouloit prolonger ſa vie. Campobaſſo ne manqua pas d'appuyer ce que diſoit le Duc, & ajoûta qu'il falloit l'expédier ſans délay. Le Duc cependant ordonna à ceux qui étoient venus luy parler, d'aller trouver Cifron, & de luy dire que s'il avoit quelque choſe à luy apprendre, il le leur declarât.

Cifron ayant reçû cette réponſe, repartit que la choſe étoit de nature à n'être dite qu'au Duc même. Cecy ayant encore été rapporté au Duc de Bourgogne, il repliqua bruſquement, qu'on le pende; & ſur le champ on l'alla prendre pour le conduire au lieu du ſupplice. Il trouva dans le chemin quelques Gentilshommes de ſa connoiſſance, fort touchés de compaſſion pour ſon malheur. Il eut permiſſion de leur parler, & il les pria d'aller encore une fois de ſa part au Duc de Bourgogne, luy dire que les choſes qu'il avoit à luy découvrir étoient telles, qu'il devroit en acheter la connoiſſance aux dépens d'une partie de ſes Etats. Il leur dit cela d'un ton qui les détermina à faire encore une tentative: mais en arrivant à la tente du Duc, ils trouverent Campobaſſo à la porte, qui leur dit que le Duc étoit occupé, & qu'il avoit deffendu que perſonne n'entrât; & il envoya ordre au Prevôt de hâter l'exécution. Ce qui fut fait, ſans que Cifron eût rien déclaré de ce qu'il ſçavoit.

C'eſt ainſi que Campobaſſo évita le plus grand danger où il eût jamais été, en ſacrifiant le confident de ſes damnables pratiques, & que le Duc de Bourgogne s'obſtinoit luy-même à ſa perte, qui étoit beaucoup plus proche qu'il ne penſoit: car le Duc de Lorraine par le moyen de l'argent que le Roy luy fourniſſoit ſous-main, avoit eu le temps d'aſſembler treize à quatorze mille hommes, tant Allemans que Suiſſes, ſans compter un grand nombre de Gentilshommes & de Soldats François, qui ſçachant bien qu'ils feroient plaiſir au Roy, s'étoient rendus de toutes parts en Lorraine. Ce Duc s'avança avec cette armée juſqu'à ſaint Nicolas à deux lieuës de Nancy, & donna avis de ſon arrivée aux aſſiegez, que le défaut de vivres fatiguoit beaucoup.

Comines chap. 7. Chronique ſcandaleuſe.

L'Armée du Duc de Bourgogne étoit alors réduite à quatre mille hommes, dont il y avoit un grand nombre de malades; de ſorte qu'à peine avoit-il quinze cens hommes en état de bien ſervir. Tout autre que luy n'auroit pas héſité à lever le ſiege, vû l'inégalité & le mauvais état de ſes troupes: tous ſes Capitaines en étoient d'avis, & luy repréſentoient qu'en ſe retirant à Pont-à-Mouſſon, comme il le pouvoit encore, il éviteroit une défaite certaine, ſans perdre l'eſpérance de reprendre Nancy avant la fin de l'hyver; parce que le Duc de Lorraine n'ayant point d'argent pour entretenir ſes troupes, ſon Armée ſe diſſiperoit dés qu'il auroit délivré la place; & que n'ayant pas non plus dequoy y faire des magaſins, un blocus ſuffiroit pour la reduire bien-tôt à l'extrémité. Mais les reſolutions prudentes & modérées n'étoient pas du génie du Duc de Bourgogne, ſur tout quand il croyoit que ſa gloire y étoit intereſſée. Campobaſſo luy fit ſa Cour en l'encourageant à tenir bon, & en le faiſant reſſouvenir du ſiége de Nuis, ou avec des troupes moins nombreuſes des deux tiers que celles de ſes ennemis, il avoit triomphé de toutes les forces de l'Empire.

L'avis du Comte fut ſuivi; parce qu'il étoit conforme à la témérité du Prince, qui fut pourtant bien-tôt détrompé, & convaincu par une funeſte expérience de la perfidie de ce traître. Car dés ce même jour il déſerta avec cent quarante hommes d'armes & toute leur ſuite, pour aller joindre le Duc de Lorraine; & le lendemain deux autres de ſes Officiers en firent autant avec ſix-vingt hommes d'armes.

Les Allemans firent l'affront à Campobaſſo de ne pas vouloir le recevoir, & luy dirent qu'ils ne pouvoient s'accommoder d'un traître dans leur Armée. Il fut contraint de ſe retirer, & s'en alla à Condé, petite Ville proche de-là à l'embouchure de la Meurte, dans la Moſelle, par où paſſoient tous les convois qui venoient aux Bourguignons du côté de Metz & de Luxembourg. Il prévoyoit que la plûpart s'ils étoient défaits, ne manqueroient pas de ſe ſauver par-là; c'eſt pourquoy il s'aſſeura de ce paſſage. Il avoit pris encore une précaution, qui étoit de laiſſer dans les troupes de Bourgogne quelques Officiers de ſon intelligence, qui au premier choc devoient lâcher le pied, & donner commencement à la déroute: d'autres avoient ordre de ne pas s'éloigner du Duc de Bourgogne, & s'ils ne pouvoient pas s'en ſaiſir, de le tuer dans la fuite. Telle étoit la conſpiration formée contre ce Prince, qui ne ſe défiant de rien, ne ſongeoit qu'à bien choiſir ſon poſte, pour y attendre les ennemis, & à ſuppléer par l'avantage du lieu au petit nombre de ſes troupes. Il ſortit de ſes lignes, n'ayant pas aſſez de monde pour les garnir ſuffiſamment, & vint ſe poſter ſur un ruiſſeau qui paſſoit par une maladrerie, nommée la Magonne, & avoit les deux bords couverts de deux fortes hayes. Il plaça là la plus grande partie de ſon artillerie, ſur un petit tertre qui commandoit le grand chemin, par où les ennemis devoient arriver, & les attendit, faiſant paroître beaucoup de réſolution.

Le cinquiéme jour de Janvier, qui étoit un Dimanche veille des Roys, le Duc de Lorraine partit de ſaint Nicolas, & vint à Neuville, où il mit ſes troupes en bataille, dans l'ordre qu'elles devoient garder en marchant à l'ennemi. Il les partagea en deux corps, l'un ſous la conduite du Comte d'Aſtain & des Gouverneurs de Fribourg & de Zuric; & l'autre commandé par les Avoüez de Berne. On commença

An. 1477.

Chronique ſcandaleuſe.

commença à marcher ſur le Midy ; un des deux corps ſuivit le grand chemin, qui va de la Neuville à Nancy, & l'autre prit à droite du côté de la Riviere.

Dés que ceux qui ſuivoient le grand chemin parurent, on fit ſur eux une décharge de l'artillerie Bourguignonne : mais étant faite de trop loin, elle cauſa peu de dommage aux Suiſſes, qui pour n'en pas eſſuyer une ſeconde plus dangereuſe, prirent à gauche, & ayant côtoyé un petit bois, ſe trouverent ſur une hauteur à la droite du camp des Bourguignons.

Ce mouvement, que le Duc n'avoit point prévû, l'obligea à changer la diſpoſition de ſes troupes, qui perdoient l'avantage d'être couverts du ruiſſeau, & n'avoient plus que celuy de leur valeur. Le Duc de Bourgogne avoit fait mettre pied à terre à tous les Archers de ſon Armée : il en fit un gros pour oppoſer aux Suiſſes, & mit ſur les deux aîles ce qui luy reſtoit de Gendarmes. L'une étoit commandée par Jaques Galiot brave Capitaine Italien, & l'autre par Joſſe de Lalain Gouverneur de Flandre.

Dés que les Suiſſes eurent un peu repris haleine, ils deſcendirent de la hauteur pour venir attaquer les Bourguignons, & firent ſur eux, quand ils furent à portée, une ſi terrible décharge d'arquebuſes, qu'ils en renverſerent grand nombre par terre, & que le reſte épouventé prît la fuite. Les Gendarmes Bourguignons, quoyque abandonnés par leur Infanterie, & en aſſés petit nombre, firent ferme quelque temps ; mais l'autre corps des Alliez qui avoit pris du côté de la riviere, ayant rabatu ſur eux, ils ſe trouverent entre deux feux. Ils ne purent les ſoutenir long temps, & s'enfuïrent comme les autres à bride abbatuë vers Condé, pour gagner Thionvjlle & le Luxembourg : mais ils trouverent le paſſage fermé, Campobaſſo ayant fait embarraſſer le pont par des charrettes qui en occupoient tout le travers : de ſorte qu'étant ſuivis de prés par l'ennemi, les uns ſe jetterent dans la riviere, & y perirent pour la plûpart ; les autres ne pouvant ni avancer ni reculer, furent paſſez au fil de l'épée, ou pris ; & le carnage fut beaucoup plus grand en cet endroit qu'il n'avoit été au champ de bataille. Quelques-uns ſe ſauverent dans les bois, où les payſans les aſſommerent preſque tous.

Jean de Rubempré, un des plus braves hommes & des plus eſtimés de ſon temps pour ſa probité, y perit, & avec luy, ſelon le témoignage de quelques écrivains, Contay, Croy, Chimay & la Vieuville, que d'autres comptent parmi les priſonniers. Olivier de la Marche Auteur des memoires qui portent ſon nom, & Lalain tout couvert de bleſſures furent pris, auſſi-bien que le Comte de Naſſau, le Marquis de Rotelin, le fils aîné de Contay, le jeûne Montaigu, les deux batards de Bourgogne, Antoine & Baudoüin, freres du Duc, avec pluſieurs autres Gentilshommes.

Meyer.

Le vainqueur fut quelque temps en peine de ce que le Duc étoit devenu. On l'aſſeura qu'il n'avoit point paſſé par Mets, où naturellement il devoit s'être ſauvé, ſupposé qu'il eût échapé du combat. D'ailleurs perſonne ne luy diſoit qu'il l'eût tué, ou qu'il l'eût vû tuer : mais le lendemain Campobaſſo preſenta au Duc de Lorraine un Page d'un Seigneur Italien, qui luy dit que le Duc de Bourgogne avoit été tué ſans être connu, & marqua le lieu où ſon corps devoit être. On l'y trouva tout nud, couché ſur le ventre, ſon viſage tenant à un glaçon du marécage où il avoit expiré. On le reconnut à diverſes marques. Il avoit été bleſſé de trois coups ; l'un étoit un coup de halebarde, qui luy avoit fendu la machoire, les deux autres étoient des coups de piques, dont l'un luy perçoit les deux cuiſſes de part en part, & l'autre étoit dans le fondement. Le Duc de Lorraine le fit tranſporter à Nancy, où il fut expoſé ſur un lit de parade, dans une ſale tenduë de velours noir. Ce Prince luy vint rendre les devoirs ordinaires, ayant une longue barbe d'orée, qui luy deſcendoit juſqu'à la ceinture. C'étoit, dit un de nos Hiſtoriens de ce temps-là, en ſigne de ſa victoire, & ſuivant une coûtume des anciens Preux. Avant que de luy donner de l'eau benite, il luy addreſſa la parole, & luy dit en luy prenant la main, *Vo ame ait Dieu, vous nous avez fait moult de maux & de douleurs.*

Chronique ſcandaleuſe.

Ce Prince eut le malheur de n'eſtre plaint de perſonne. Son humeur farouche luy avoit fait ignorer le commerce de l'amitié : maître dur & imperieux, il étoit beaucoup plus craint qu'aimé de ſes courtiſans & de ſes ſujets. La proſperité l'avoit rendu intraitable, preſomptueux, attaché à ſes ſentimens, incapable d'écouter conſeil, & cruel ſur la fin de ſa vie. L'adverſité fit découvrir en luy de nouveaux défauts, ſans corriger les anciens. On le vit depuis la journée de Grantſon toûjours chagrin, bizarre, inquiet, plus emporté, & plus précipité que jamais. Il s'abandonna toûjours ſans nul ménagement à la haine contre ceux qu'il croïoit contraires à ſes interêts, il devenoit ennemi perſonnel du Prince ou de la nation qui luy faiſoit la guerre, & leur donnoit toutes les marques d'une animoſité qui paroiſſoit aller juſqu'à la fureur ; ſon ambition fut ſans bornes, & ce fut la cauſe de ſon malheur. Les ſermens faits avec le plus de ſolemnité dans les traités, ne l'embaraſſérent jamais, au moins à l'égard de la France. Une choſe peut diminuer ce que ſa conduite avoit en cela d'odieux ; c'eſt qu'il étoit perſuadé, & non ſans raiſon, que le Prince, avec qui il traitoit, n'avoit pas ſur ce point là plus de droiture que luy. Tant de mauvaiſes qualitez n'excluoient pas toutes les bonnes. Il étoit incapable de crainte, à l'épreuve des plus exceſſives fatigues, appliqué aux affaires, d'un eſprit vif & penetrant, libéral, magnifique ; il conſideroit les gens de merite, quoy qu'il fût

ſſez peu complaiſant à leur égard. Il étoit ſobre & chaſte, mais plus par tempérament que par tendreſſe de conſcience. Sa taille étoit mediocre, ſon viſage peu agreable, & ſa phyſionomie paroiſſoit aſſez conforme à ſon naturel feroce. Il étoit, quand il fut tué, dans la quarante-quatriéme année de ſon âge, & dans la dixiéme de ſon regne, qui fut auſſi funeſte à ſes ſujets, que celuy de ſon prédéceſſeur leur avoit été avantageux.

Portrait de ce Duc au cabinet de M. de Gagnéres.

Le Roy étoit à Tours fort inquiet ſur le ſuccés du combat; car il ſçavoit que les Suiſſes étoient arrivez à ſaint Nicolas à deſſein d'attaquer le Duc de Bourgogne. Si nous en croyons l'Auteur de la vie * d'Angelo Catto Archevêque de Vienne, ce Prelat qui diſoit la Meſſe au Roy, au moment que la bataille ſe donna, luy dit, en luy preſentant la Paténe à baiſer; » Sire, Dieu vous donne la paix, vous l'avez, » ſi vous voulez, *Conſummatum eſt.* Vôtre enne» mi le Duc de Bourgogne eſt mort, & vient » d'être tué, & ſon Armée déconfite. L'Auteur ajoûte que le Roy ſurpris de cette prédiction avoit fait vœu, ſuppoſé qu'elle ſe trouvât veritable, de faire un treillis d'argent à la châſſe de ſaint Martin, au lieu de celuy de fer qui y étoit; que la Prophetie ayant été exactement veritiée, il avoit accompli ſon vœu, & qu'il luy en avoit coûté prés de cent mille francs. Ce fut en 1479. que le Roy fit faire la grille d'argent qui fut miſe à la place de celle de fer, du poids de ſix mille ſept cens ſoixante & ſeize marcs deux onces moins un gros.

Comines l. 5. chap. 10.

* Cette vie eſt imprimée à la ſuite des Mémoires de Comines.

Gervaiſe vie de S. Martin pag. 328

Il faut avoüer qu'on ne peut rien voir de plus merveilleux en ce genre là, que cette prédiction. On prétend que cet Evêque vivoit auſtérement & ſaintement, & qu'outre cela il étoit grand Aſtrologue. Ce ſont-là deux principes du don de Prophetie bien differents. Comines qui dedia ſes memoires à ce Prelat, luy fait compliment, d'avoir prédit les batailles de Grantſon & de Morat, & les ſuites qu'elles eurent: mais il ne fait nulle mention de cette troiſiéme prédiction; quoy qu'il fut actuellement à Tours avec le Roy, & que ſon ſujet le portât naturellement à en parler, ſur tout dans un ouvrage dedié au Prelat même. Quoy qu'il en ſoit, le Roy qui avoit établi l'uſage des poſtes, auparavant inconnu en France, ſceut bien-tôt la défaite de l'armée Bourguignonne, par un courier de George de la Tremoüille, Seigneur de Craon, qui commandoit les troupes ſur les frontieres de Lorraine, mais ſans certitude de la mort du Duc. Il fit auſſi-tôt aſſembler tous ſes courtiſans & tous les Officiers d'armée qui étoient à la Cour, pour leur faire part de la nouvelle. Ce fut à qui en feroit paroître le plus de joye, quoyque pluſieurs dans le fond n'en fuſſent pas fort aiſes, appréhendant que le Roy n'ayant plus d'ennemi au dehors, ne donnât trop d'étenduë à ſon autorité au dedans. Ceux qui avoient pris autrefois parti contre le Roy dans la guerre du bien public, faiſoient ces reflexions plus que les autres. Ils connoiſſoient l'humeur vindicative du Prince, qui ne pardonnoit gueres que lors qu'il n'oſoit punir. Ils ſçavoient que cette guerre qui avoit rompu toutes ſes meſures, luy avoit tenu longtemps au cœur. Ce qui eſt certain, c'eſt que le Roy ayant fait aſſeoir ce jour-là la plûpart des Seigneurs à ſa table, on remarqua que pluſieurs, où de joye, ou par inquiétude, mangérent trés-peu, & beaucoup moins qu'à leur ordinaire. Aprés tout ce fut une vaine terreur: mais dans cette Cour politique, on prenoit des ombrages ſur tout, & à force de ſe piquer de pénétration, on voyoit ſouvent beaucoup au-delà de ce qui étoit en effet.

L. 5. ch. 3.

chap. 10.

Par un Edit daté de l'an 1464.

Le Roy étoit occupé de reflexions plus ſolides, dans l'incertitude où il étoit du ſort du Duc de Bourgogne; ſa vie, ſa mort, ou ſa priſe devant luy faire prendre des meſures trés-differentes: ſur tout dans le cas de la mort, il falloit de la promtitude. C'eſt pourquoy il fit partir aprés le dîner l'Amiral de Bourbon & Comines, avec ordre d'ouvrir les Lettres des Couriers qu'ils rencontreroient ſur leur route, & leur donna des pouvoirs pour recevoir en ſon nom toutes les Villes, & les vaſſaux du Duc de Bourgogne, qui voudroient ſe mettre ſous ſon obéiſſance, ſuppoſé que le Duc fût mort.

Comines ch. p. 11.

Ces deux Seigneurs n'avoient pas encore fait demi-journée de chemin, qu'ils rencontrerent le Courier qui portoit la nouvelle certaine de la mort de ce Prince. Ils firent toute la diligence poſſible pour gagner au plûtôt la frontiére de Picardie. Ils arriverent aux Fauxbourgs d'Abbeville, qui étoit une des Places cedées par Charles VII. à Philippe Duc de Bourgogne en 1435. au traité d'Arras, à condition de réverſion à la Couronne, au défaut d'Hoirs mâles dans la Maiſon de Bourgogne. Ils trouverent que le Seigneur de Torcy avoit déja négocié pour la reddition de la Place, & la choſe fut concluë dés qu'ils parurent.

Ils allerent de-là à Dourlens, d'où ils envoyerent ſommer la Ville d'Arras de ſe ſoumettre au Roy. Ce n'eſt pas qu'ils eſperaſſent en venir à bout; car l'Artois étoit un fief féminin, qui appartenoit ſans difficulté à l'heritiére de Bourgogne: mais ils vouloient au moins entamer une négociation avec quelques Seigneurs du pays, & tâcher de les attirer au ſervice du Roy. Les Seigneurs de Raveſtein & des Cordes qui ſe trouverent dans la Ville, demanderent ſur cette ſommation, une entrevûë avec les Envovez du Roy. Comines y alla ſeul, & la conférence ſe tint dans l'Abbaye de ſaint Eloy, à cinq quarts de lieuës d'Arras. Ces Seigneurs y firent expoſer par la bouche de Jaques de la Vaquerie penſionnaire de la Ville, & depuis premier Préſident au Parlement de Paris, les droits inconteſtables de Marie de Bourgogne ſur l'Artois. Comines n'ayant rien de fort bon à y oppoſer, la conférence ne fut pas longue; mais il parla en particulier à pluſieurs Seigneurs & Gentils-

hommes, qui étoient venus là, & qui furent dans la ſuite bons ſerviteurs du Roy. Il ſceut d'eux la conſternation, où les Flamans étoient, n'y ayant pas dans toute l'étenduë des Pays-bas quinze cens hommes de guerre ſur pied. A ſon retour à Dourlens, il apprit de l'Amiral que le Roy étoit parti de Tours peu de jours aprés eux; qu'il arriveroit inceſſamment, & qu'il faiſoit précéder ſon arrivée par quantité de Lettres qu'il avoit fait écrire, tant en ſon nom, qu'au nom de pluſieurs Seigneurs de ſa Cour, pour ſolliciter ceux des pays, qui avoient juſqu'alors obéï au Duc de Bourgogne, de ſe donner à la Couronne de France.

Le Roy apprit en chemin, non ſeulement la reduction d'Abbeville; mais encore celle de Ham, de Bohain, de Mondidier, de Montreüil, de ſaint Quentin; & on l'aſſeura en même-temps de la reſolution où de Biſche Gouverneur de Peronne étoit de luy livrer la place, dés qu'il s'en approcheroit, & ce Seigneur luy tint ſa promeſſe. Comines. chap. 11. Chronique ſcandaleuſe.

Les choſes ne pouvoient pas prendre un meilleur train. On étoit ſûr que Philippe de Creve-cœur Seigneur des Cordes * un des plus accréditez Gentilshommes de Picardie, ſe declareroit pour le Roy. Pluſieurs autres Seigneurs du Haynaut étoient diſpoſez à en faire autant, & ils en avoient déja donné leur parole. Ces belles diſpoſitions firent prendre le change à ce Prince, & l'empêcherent de ſuivre un plan qu'il s'étoit fait quelque temps auparavant, en cas qu'il ſurvécût au Duc de Bourgogne, par lequel il auroit aſſeuré une paix éternelle à ſon Royaume, & rendu ſa puiſſance rédoutable à toute l'Europe.

* Divers Hiſtoriens l'appellent des Querdes.

Selon ce projet, il devoit faire épouſer au Dauphin l'héritiére de Bourgogne, qui dans la ſituation fâcheuſe où elle ſe trouvoit, ſes Etats dégarnis, à la merci du Roy de France, ſans argent, ſans troupes, ſans appuy, n'eût eu garde de refuſer l'offre qu'on luy en auroit faite, ſi ce n'étoit par une raiſon, que le Dauphin étoit trop jeune: car elle avoit déja vingt & un an, & le Dauphin n'en avoit encore que ſept commencez: mais au cas qu'elle ne voulût pas attendre ſi long-temps à ſe marier, le Roy étoit reſolu de luy faire épouſer quelque grand Seigneur de France, dont la fidelité ne luy pût être ſuſpecte, & à des conditions avantageuſes pour le Royaume.

Mais quand il vit les mouvemens qui commençoient à ſe faire en ſa faveur dans les Pays-bas, & la promte reduction des Villes de Picardie, il eſpera dépoüiller l'héritiere de Bourgogne d'une grande partie de ſes Etats, pour les réünir à la Couronne, diſpoſer des autres Provinces des Pays-bas qui n'en relevoient point, en faveur de divers Seigneurs ſoit du pays, ſoit d'Allemagne, dont il ſe feroit autant de créatures, & qui l'aideroient volontiers à ce prix, dans l'execution de ce deſſein. Par-là il eût anéanti la puiſſance de la maiſon de Bourgogne, qui depuis tant de temps étoit devenuë ſi formidable à la France. Pluſieurs Seigneurs le confirmoient dans cette penſée, par l'eſperance d'avoir part à cette grande dépoüille, & en particulier le Seigneur du Lude ſon favori qui comptoit déja ſur le Gouvernement de Flandre. Comines l. 5. chap. 13.

Le Roy ſuivant ce projet, crut qu'un des moyens de le faire réüſſir, étoit d'exciter une guerre civile en Flandre, & de faire révolter les Flamans contre Mademoiſelle de Bourgogne; c'eſt ainſi qu'on appelloit Marie héritiére du feu Duc. Olivier de la Marche remarque qu'on luy donnoit ce titre, & non celuy de Madame, parce que le Duc Charles ſon Pere n'étoit pas fils de Roy. Il connoiſſoit le genie des Habitans de Gand, gens inquiets & remuans, & de tout temps ſignalez dans les Hiſtoires de Flandre par leurs ſeditions contre preſque tous leurs Souverains, qu'ils avoient toûjours aimés tendrement tandis que ces Princes étoient jeunes; mais qu'ils ne pouvoient plus ſouffrir, dés qu'ils les voyoient en état d'uſer de leur autorité. Ils avoient été domptez par les derniers Ducs, qui leur avoient ôté en punition de leur indocilité divers priviléges. C'étoit par cet endroit que le Roy les fit tenter avec d'autant plus de danger pour Marie de Bourgogne, qu'elle étoit dans cette Ville-là à la diſcrétion des Bourgeois, qui avoient déja fait de grandes violences depuis la mort du Duc ſon Pere. L. 1. ch. 53. Chap. 14. 16.

Il choiſit pour conduire cette intrigue, un nommé Olivier, qui étoit autrefois ſon Barbier. C'étoit un homme d'eſprit, adroit, agréable, & par ces talens il s'étoit mis fort avant dans les bonnes graces du Roy, qui l'annoblit. Quand il vint à la Cour, il s'appelloit Olivier le Mauvais, & le Roy par Lettres Patentes luy fit changer ſon nom, en celuy de le Dain, qu'il portoit alors. Il étoit natif d'un village auprés de Gand, ſçavoit le Flamand, avoit des connoiſſances dans la Ville: & ce furent ces raiſons qui firent que le Roy en cette occaſion jetta les yeux ſur luy. Ses inſtructions portoient, de tâcher, quand il ſeroit arrivé, de voir la Princeſſe en particulier, de luy faire de certaines ouvertures ſans rien conclure, de ſonder les Gantois, de découvrir leur diſpoſition à l'égard de la France, & de leur promettre de la part du Roy le rétabliſſement de tous leurs priviléges, s'ils vouloient ſe donner à luy. Obſervations ſur les Mémoires de Comines. Lettres, Patentes de l'an 1474.

Le Dain entra à Gand avec un aſſez bel équipage, ſe faiſant nommer le Comte de Meulan; parce que le Roy luy avoit donné la Capitainerie du Château de Meulan à neuf lieuës de Paris. Il fut quelques jours dans la Ville, ſans pouvoir parvenir à voir la Princeſſe en particulier; mais comme ce n'étoit pas-là ſa principale commiſſion, il ne s'en mettoit pas fort en peine; & cependant il cabaloit ſourdement avec quelques-uns des Bourgeois, pour les engager dans les interêts du Roy. Toutefois comme il avoit la qualité d'Envoyé, les principaux de la Ville luy firent dire que quand il voudroit, il auroit audience de la Princeſſe,

non pas en particulier, mais dans la Maiſon de Ville, en preſence de ſon Conſeil. Il ne put pas s'en dédire ; il y vint, & preſenta ſes Lettres de créance.

Quand elles eurent été leuës, on luy demanda le ſujet de ſon Ambaſſade. Il répondit, qu'il étoit chargé de parler à la Princeſſe en particulier, & qu'il n'avoit rien à dire en public. On luy répondit, que ce n'étoit point la coûtume. Il repartit que cela ſuppoſé, il ne diroit rien. Quelqu'un de la troupe ſe leva, & luy dit en le menaçant qu'on le feroit bien parler. La peur le ſaiſit ; & comme il parut décontenancé, on commença à le railler d'autant plus librement, que malgré ſa Seigneurie de Comte de Meulan, on l'avoit reconnu, & on avoit ſceu qu'il étoit le fils d'un payſan du voiſinage. On ne luy fit cependant aucune violence ; mais il ne fut pas plûtôt ſorti de l'audience, qu'il monta à cheval, & ſe ſauva à Tournai, où il ſe dédommagea en quelque façon du mauvais ſuccés qu'il avoit eu à Gand.

La Ville de Tournai depuis long-temps étoit comme une Republique, ou Ville libre, excepté qu'elle payoit au Roy tous les ans une eſpéce de tribut de ſix mille livres, & de dix mille au Duc de Bourgogne. Elle étoit d'inclination beaucoup plus Françoiſe que Bourguignonne: mais elle ne recevoit de ſoldats ni de l'un, ni de l'autre parti. Sa ſituation dans ces conjonctures l'auroit rénduë tres-utile au Roy ; parce que de-là ſes troupes auroient pû entrer aiſément dans les Comtés de Flandre & de Haynaut. Le Dain, ſoit qu'il en eût ordre, ou que l'occaſion favorable luy eût fait interpréter ainſi les intentions de ſon Maître, entreprit de ſe ſaiſir de cette Ville, qui étoit fort mal gardée. Il en donna avis à Moüy, qui étoit à ſaint Quentin ; & ce Seigneur au jour dont ils convinrent, arriva avec des Troupes juſqu'à la barriere. Le Dain s'y étoit rendu avec quarante hommes de la Ville qu'il avoit gagnés, & contraignit les Gardes de l'ouvrir. Moüy ſe rendit maître de la place ſans aucune reſiſtance, & y laiſſa une groſſe Garniſon, qui commença à faire des courſes dans les Provinces voiſines.

La Ducheſſe de Bourgogne qui vit bien par toutes les démarches du Roy, que l'intention de ce Prince étoit de la dépoüiller de ſes Etats, crut qu'il n'en uſoit ainſi que pour la contraindre à épouſer le Dauphin ; & quelque repugnance qu'elle y eût, tant à cauſe de l'âge du Prince, qu'à cauſe qu'il étoit infirme & aſſez contrefait, elle s'y reſolut plûtôt que de s'expoſer à tout perdre. Elle envoya au Roy une célébre Ambaſſade, compoſée de Hugonet ſon Chancelier, des Seigneurs d'Imbercourt, de la Vére, de Grutuſe, & de ce qu'il y avoit de plus conſiderable aux Pays-bas, tant du corps de la Nobleſſe, que de l'Etat Eccleſiaſtique. Il ſemble que c'étoit une grande imprudence à elle, d'expoſer ainſi preſque tout ce qui luy reſtoit de gens capables de la ſervir, à être arrêtés par le Roy, ou gagnés par ſes careſſes ; mais elle étoit encore ſans expérience, & puis elle ſe voyoit a Gand inveſtie de mutins, dont elle n'avoit guéres moins à craindre que du Roy-même.

Dés qu'ils furent arrivés à Péronne, où ce Prince étoit alors, il les admît à ſon audience. Il leur fit montrer ſeulement leurs Lettres de créance, ſans parler encore d'affaires, & aprés il les vit tous en particulier, les careſſa, & les ſollicita d'entrer dans ſes interêts. Ceux qui avoient leurs Terres éloignées des frontiéres de France, comme Vére & Grutuſe, luy répondirent que dés qu'ils verroient le mariage conclu entre M. le Dauphin & leur Princeſſe, il n'auroit point de ſerviteurs plus fidelles qu'eux ; mais qu'avant que cette affaire, pour laquelle ils venoient, fût concluë, leur devoir leur défendoit de prendre aucuns engagemens. Le Chancelier & Imbercourt qui avoient de grands biens en Picardie furent plus faciles ; ils promirent au Roy de ne point faire de nouveau Serment à la Ducheſſe, & de paſſer à ſon ſervice dés que le mariage ſeroit fait.

Comme ils raiſonnoient tous ſur ce qu'ils jugeoient être des veritables interêts du Roy, ils croyoient ne pouvoir mieux faire leur Cour, qu'en ajoûtant toûjours la condition du mariage ; parce qu'ils ne doutoient point que ce ne fût là le but & l'intention principale de ce Prince : mais la maniere dont il leur parla en diverſes occaſions leur fit bien-tôt ſoupçonner le contraire, ſans toutefois qu'il s'ouvrît entiérement, les laiſſant toûjours en ſuſpens. Il en uſa de même dans les conférences reglées qu'il eut avec eux ſur le ſujet de leur Ambaſſade. Ils luy propoſérent encore, que ſuppoſé qu'il eût des raiſons de ne pas marier le Dauphin avec la Ducheſſe, elle ſe contenteroit d'épouſer le Comte Charles d'Angouleſme, qui fut depuis Pere de François I. Roy de France ; mais il rejetta cette propoſition ; parce que ſi un Prince du ſang épouſoit cette Princeſſe, il ſe verroit expoſé aux mêmes inconveniens que la branche de Bourgogne luy avoit cauſez. Dans une de ces conférences, il fit une propoſition aux Ambaſſadeurs qui les embarraſſa fort. Ce fut qu'ils autoriſaſſent par leur conſentement le Seigneur des Cordes à luy mettre entre les mains la Cité d'Arras, dont il étoit Gouverneur ; c'eſt une grande partie de cette Ville, qui eſt ſeparée de l'autre, par un foſſé & par une muraille. Il fondoit cette demande ſur ce que l'Artois étoit un Fief de la Couronne, qu'il avoit droit de mettre en ſa main, juſqu'à tant que la Ducheſſe luy eût fait ſon hommage. Il leur fit comprendre que ſi la choſe ne ſe faiſoit de bonne grace, il emploïeroit la force: qu'il ſe mettroit en poſſeſſion de l'Artois par les armes, & le confiſqueroit ſans retour.

Comines loc. cit.

Chronique ſcandaleuſe.

Ils délibérérent, & aprés avoir conſidéré que le Roy étoit au voiſinage d'Arras ; qu'il avoit des troupes, une artillerie toute prête que la Ducheſſe n'avoit point d'armée ; qu'un

tel refus pourroit rompre toute eſpérance d'accommodement, ils conſentirent à la demande du Roy; & ſur le champ il envoya prendre poſſeſſion de la Cité d'Arras. Des Cordes fit ſerment de fidélité au Roy, & ce Prince par le Traité qu'il fit avec luy, luy laiſſa les Gouvernemens qu'il avoit eus de la libéralité du feu Duc de Bourgogne, c'eſt-à-dire, ceux du Ponthieu, du Crotoy, de Péronne, de Mondidier, de Roye, de Boulogne & de Hédin. Ces deux derniéres Places & Bouchain ne ſe ſoumirent qu'aprés quelques jours de Siége; mais cette réſiſtance ne ſe fit que pour la forme, & afin que ceux qui étoient dedans & qui avoient fait ſerment à Mademoiſelle de Bourgogne, puſſent dire qu'ils avoient été forcez de ſe rendre. Le brave Tanneguy du Chaſtel fut bleſſé au Siége de Bouchain d'un coup de coulevrine auprés du Roy, & mourut quelques jours aprés de ſa bleſſure.

Mathieu Hiſtoire de Louis XI. L. 11.

Lobineau Hiſtoire de Bretagne ſous l'an 1477.

Les Habitans d'Arras agiſſoient avec plus de ſincérité; mais en même temps avec plus d'emportement & d'imprudence. La populace fit mille inſolences ſur les remparts à la vûë des troupes Françoiſes; entre autres choſes ils élevérent des potences en divers endroits, où ils pendirent des banderoles à la Croix blanche qui étoit l'enſeigne des François, comme la rouge étoit celle des Bourguignons. Ils écrivirent à Lille & à Doüay pour avoir du ſecours. Il ſe trouva dans cette derniére Place, éloignée d'Arras de cinq lieuës, environ cinq à ſix cens fantaſſins, & deux à trois cens chevaux qui étoient des reſtes de la bataille de Nancy. Le Seigneur du Vergy d'une des plus illuſtres familles de Bourgogne, fut chargé de les conduire à Arras. Du Lude & du Fou qui commandoient les troupes de la Cité d'Arras en furent avertis. Ils allérent au devant de Vergy, l'attaquérent, le défirent à plate couture; preſque tous ſes ſoldats furent tuez ou pris, & luy-même demeura priſonnier.

Chronique ſcandaleuſe.

Comines chap. 15.

Cette nouvelle cauſa beaucoup de joye au Roy, qui arriva le lendemain de Boulogne au camp devant Arras avec ſon armée. Il fit attaquer vivement la Place, & elle fut contrainte de ſe rendre. Le Roy condamna à la mort pluſieurs des habitans, dont quelques-uns furent véritablement les martyrs de la Ducheſſe de Bourgogne: car comme ils étoient ſur le point de recevoir le coup de la mort, leur grace leur ayant été offerte à condition qu'ils crieroient, Vive le Roy, ils aimérent mieux mourir que de le faire. Cette opiniâtreté fit que le Roy en rélégua un aſſez grand nombre bien avant dans le Royaume, & on mit des François à leur place. Ce fut à cette occaſion qu'il voulut même changer le nom de cette ville-là, en luy donnant celuy de *Franchiſe*, ou de *Francie*: & on la voit en effet ainſi nommée alors dans l'Hiſtoire * & dans les Actes publics: mais les Rois qui ſont maîtres de tout, ne le ſont point de l'uſage en matiere de Langue: car le nom d'Arras eſt toûjours demeuré depuis à cette ville, malgré les Ordonnances de ce Prince.

Gaguin.

Gaguin Olivier de la Marche. La chap. 5.

* An. 1477. Dans les Regiſtres du Parlement de 148.. au mois d'Août. Item en Août 1481.

Dans le temps qu'on battoit la Place, Chauvin Chancelier de Bretagne arriva au camp, pour aſſûrer le Roy de la fidélité du Duc ſon maître, qui depuis la mort du Duc de Bourgogne avoit plus de ſoin que jamais de faire ſa Cour, & de renouveller ces ſortes de proteſtations: mais le Chancelier fut bien ſurpris, lorſqu'étant à peine deſcendu de cheval, on l'arrêta de la part du Roy avec tous ceux de ſa ſuite. On ne le fut pas moins dans tout le camp; car on ſçavoit que le Roy avoit fait un Traité en l'Abbaye de la Victoire auprés de Senlis avec le Duc de Bretagne, où il ſembloit que tous leurs différents avoient été terminez, & ce Traité avoit été confirmé il n'y avoit pas encore long-temps. On ne comprenoit pas comment le Roy étant en ſi beau chemin pour conquérir les Pays-bas, vouloit ſe faire un embarras à l'autre extrémité du Royaume. On n'ignoroit pas non plus l'intérêt que le Roy d'Angleterre prenoit à la ſûreté du Duc de Bretagne, & qu'il avoit fait entendre au Roy, que leur bonne intelligence dépendroit toûjours de-là. Chacun raiſonna ſur cet incident pendant douze jours, au bout deſquels le Roy fit venir le Chancelier de Bretagne qu'il eſtimoit, & qu'il avoit toûjours connu pour un homme d'honneur.

Quand il fut en ſa préſence, il luy dit, Monſieur le Chancelier, devinez-vous la raiſon pourquoy je vous ai fait arrêter? Non, Sire, répondit-il, mais je m'imagine qu'on vous aura fait quelque faux rapport au déſavantage du Duc mon maître. Ne m'avez-vous pas aſſûré, reprit le Roy, toutes les fois que vous êtes venu de ſa part, qu'il n'entretenoit aucune intelligence avec le Roy d'Angleterre contre moy? Oüy, Sire, repartit le Chancelier, & j'en répons encore ſur ma tête. C'eſt beaucoup vous avancer, dît le Roy, car j'ai en main de quoy vous convaincre du contraire; & en même temps il jetta ſur la table vingt-deux Lettres en original, douze écrites par le Sécrétaire du Duc de Bretagne & ſignées de la main de ce Prince, & dix autres du Roy d'Angleterre qu'il luy fit lire, où ils concertoient enſemble des moyens de ſe précautionner contre le Roy, & où le Roy d'Angleterre ſur la priere du Duc, promettoit que dés les prémiers mouvemens que la France feroit du côté de Bretagne, il ne manqueroit pas de faire luy-même une deſcente en France par Calais.

Le Chancelier n'eut rien à répondre, ſinon qu'il reconnoiſſoit les ſignatures du Roy d'Angleterre & du Duc ſon maître; mais que pour luy, il n'avoit eu aucune participation de cela. Je vous crois, repartit le Roy, parce que je vous connois trop homme de bien; mais vous voyez que j'ai eu raiſon de vous traiter comme j'ai fait. Prenez les Lettres, & portez-les à vôtre maître: dites-luy que c'eſt en vain qu'il penſe m'amuſer par ſes complimens, & que s'il veut que je ſois de ſes amis, il doit

Obſervations ſur l'Hiſt. de Charles VIII. p. 344.

* Dans le Traité d'Arras fait entre Louis XI. & le Duc Maximilien d'Autriche de l'an 1482. cette Ville eſt appellée *Franchiſe*. *Alias* Arras. Ces changemens de noms étoient du goût de Louis XI. Etant maître du Rouſſillon, il changea le nom de Colioure en celuy de S. Michel. Notre Vi le de S. Miche .du-il, parava .a appel'ée Colioure. Livres manuſcrits de la Ville de Colioure. Recueil de Traitez par Leonard.

Argentré Hiſtoire de Bretagne L. 12.

me faire connoître par d'autres voyes dans la ſuite, qu'il renonce à tout commerce avec le Roy d'Angleterre.

Le Chancelier étant de retour en Bretagne, ſurprit étrangement le Duc, quand il luy répréſenta toutes ces Lettres; & ce Prince ne put faire tomber le ſoupçon de la trahiſon, que ſur celuy dont il s'étoit ſervi, pour traiter avec le Roy d'Angleterre. C'étoit un nommé Pierre Landois *, qui par ſon eſprit & ſon adreſſe, étoit parvenu à la plus haute faveur auprés du Duc de Bretagne. Il étoit natif d'un Fauxbourg de Vitré, fils d'un Tailleur; luy-même en avoit fait le métier à la Cour pendant quelque temps, étoit devenu Valet de garde-robe chez le Duc, & puis Valet de chambre; & enfin par ſes maniéres agréables, & par le moyen des maîtreſſes de ce Prince, s'étoit pouſſé juſqu'à être fait Maître de la garde-robe, & le principal confident de ſon maître.

* C'eſt ainſi que s'appelloit ce Miniſtre du Duc de Bretagne, & non pas Ladais, comme d'Argentré l'appelle dans ſon Hiſtoire de Bretagne, & nos autres Hiſtoriens. Il y a dans les Mémoires de Béthune à la Bibliotheque du Roy vol. cotté 8435, une Lettre écrite de ſa main, où il ſigne Landois.

Le Duc le fit venir en préſence du Chancelier, & luy demanda comment ces Lettres étoient venuës entre les mains du Roy de France. Landois fut ſi effrayé en les voyant, qu'il en perdit d'abord la parole; mais étant revenu à luy, il dit qu'il falloit que ce fût celuy dont il ſe ſervoit pour les écrire & pour les porter qui l'avoit trahi; que c'étoit un nommé Maurice Gourmel qui étoit parti depuis dix jours pour l'Angleterre chargé d'un nouveau paquet; qu'il ne le croyoit pas encore paſſé, & qu'il alloit envoyer aprés luy. Hâtez-vous, reprit le Duc, car votre tête m'en répondra. Landois fit partir ſans tarder des gens ſûrs qui trouvérent Gourmel au Port Blanc en Bretagne, attendant le vent pour s'embarquer, & l'amenérent à Nantes.

Il avoüa tout, & dit qu'il s'étoit laiſſé corrompre par un des eſpions du Roy: que cet eſpion étoit un homme de Cherbourg, qui ſçavoit en perfection l'art de contrefaire l'écriture & les cachets; qu'il luy mettoit en main toutes les Lettres dont on le chargeoit pour le Roy d'Angleterre, & celles qu'il rapportoit de la part de ce Prince; qu'aprés que ce fauſſaire les avoit copiées, il les gardoit, & les envoyoit au Roy de France; que cet homme luy en rendoit ſeulement les copies, mais ſi bien contrefaites, qu'on les prenoit pour les originaux; & que pour chaque Lettre il luy donnoit cent écus. Landois fut pleinement juſtifié par là. Le Roy parut ne pas avoir d'envie de pouſſer les choſes plus loin; parce qu'il vouloit auparavant finir l'affaire des Pays-bas. Cependant & luy & le Duc continuérent toûjours de ſuivre leurs anciennes vûës. On voit au Tréſor des Chartres un Traité du Duc de Bretagne de l'an 1481. avec le Roy d'Angleterre, par lequel ils étoient convenus de marier Anne de Bretagne fille du Duc au Prince de Galles, & tous leurs enfans nez & à naître, les uns aux autres. D'autre part le Roy engagea Jean de Broſſe qui avoit épouſé Nicole de Bretagne héritiére de la Maiſon de Penthieure, & des droits que cette famille avoit ſur le Duché de Bretagne, à les luy céder par une tranſaction: mais la mort des deux Rois arriva avant qu'on pût faire joüer tous ces reſſorts. Je reviens aux affaires de Flandre.

Le Roy avoit fait toutes les conquêtes dont j'ai parlé, avant le vingt-cinquiéme de May, & faiſoit ſon compte de les pouſſer beaucoup plus loin à la faveur des diviſions des Flamans qu'il continuoit de fomenter. Il en coûta la vie au Chancelier Hugonet, & à Imbercourt les deux meilleures têtes du Conſeil de la Ducheſſe de Bourgogne. En voicy l'occaſion.

An. 1477. Chron. de Jean Jaleuſe. Com nes chap. 16.

Les Gantois s'étant rendus maîtres de leur Princeſſe, & la tenant comme priſonniére, extorquoient d'elle tout ce qu'ils vouloient, c'eſt-à-dire, l'impunité des meurtres les plus injuſtes qu'ils avoient faits aprés avoir reçû la nouvelle de la mort du Duc de Bourgogne, le rétabliſſement de leurs anciens priviléges, qui ôtoient au Souverain preſque toute ſon autorité, & dont ils avoient abuſé une infinité de fois, & enfin ſon conſentement pour une eſpéce de Conſeil qu'ils luy formérent, compoſé de quelques membres des trois Etats qu'ils avoient convoquez dans leur Ville, & où ils avoient eu ſoin de ſe rendre les plus forts. Comme l'Ambaſſade dont j'ai parlé, avoit été ſans effet, ils obligérent la Princeſſe d'en envoyer une ſeconde, & de nommer pour cette fonction des gens de leur cabale. Ils luy en firent eſpérer un heureux ſuccés, & l'aſſurérent que s'il n'étoit pas tel, ils feroient les derniers efforts aux dépens de tous leurs biens & de leurs vies, pour la maintenir contre les attaques des François.

Ces Députez arrivérent au camp devant Arras, lorſque le Roy faiſoit battre cette Place. C'étoient la plûpart Bourgeois de Gand, incapables d'un emploi de cette importance, & dont le Roy connut d'abord l'incapacité. Ils commencérent par le ſupplier d'entretenir la Tréve qu'il avoit faite avec le feu Duc de Bourgogne, de ne pas opprimer une Princeſſe qui avoit l'honneur d'être de la Maiſon Royale de France, pour laquelle elle avoit des ſentimens tout différents de ceux du Duc ſon pere, ne ſe gouvernant plus par les conſeils des perſonnes qui avoient juſqu'alors fomenté la guerre entre les deux Nations; mais par les avis des Etats de Flandre, qui n'avoient guéres moins de haine que les François contre les Bourguignons.

Le Roy les interrompit à cette parole. On vous abuſe, leur dit-il, on fait ſemblant de vous écouter; mais en effet votre Princeſſe n'agit que par les impreſſions de ceux qui gouvernoient ſon pere, & qui ne veulent rien moins que la paix: vous avez beau y travailler, vous ferez toûjours déſavoüez. Ils repartirent qu'ils étoient aſſûrez du contraire: Et moy, reprit le Roy, j'ai en main de quoy vous convaincre de ce que je dis; & auſſi-tôt il leur fit lire la Lettre que le Chancelier & Imbercourt luy avoient préſentée à Péronne. C'étoit Marie de Bourgogne qui parloit dans

cette Lettre ; mais elle étoit écrite de trois mains différentes, ſçavoir de celle de la Princeſſe, de celle de la Ducheſſe doüairiere ſœur du Roy d'Angleterre, & de celle du Seigneur de Raveſtein frere du Duc de Cleves. La Princeſſe y prioit le Roy d'avoir toute créance au Chancelier & à Imbercourt, & luy diſoit que ſon intention étoit que toutes ſes affaires fuſſent conduites par ces deux hommes auſquels elle avoit beaucoup de confiance, par la Ducheſſe doüairiere, & par le Seigneur de Raveſtein, & que tout ce qu'il voudroit luy faire ſçavoir touchant ſes intentions, devoit leur être adreſſé, & à nul autre.

Il n'en fallut pas davantage aux Députez pour leur faire oublier tout ce qu'ils avoient dans leurs inſtructions. Ils ne penſérent plus qu'à ſe venger de l'affront qu'on leur faiſoit, & les Miniſtres du Roy ne manquérent pas de les piquer vivement par cet endroit. Les Gantois, priérent le Roy de leur donner la Lettre qu'il avoit eu la bonté de leur montrer. Il auroit été tres-fâché qu'ils ne la luy euſſent pas demandée : & il ſe fit un grand mérite auprés d'eux de la leur confier. On n'entra pas plus avant en matiére, & ils prirent leur audience de congé pour retourner à Gand.

Le Roy fort content d'avoir jetté parmi ſes ennemis cette nouvelle ſemence de diſcorde, en attendit l'effet, & continua ſes intrigues & ſes progrés tant aux Pays-bas, qu'en Bourgogne.

Dés que les Députez furent de retour à Gand, on aſſembla le Conſeil, où ſe trouvérent avec Mademoiſelle de Bourgogne, le Duc de Cléves ſon proche parent, & qui négocioit ſecrétement pour l'engager à épouſer ſon fils; la Ducheſſe doüairiere de Bourgogne, Raveſtein, le Chancelier, Imbercourt, & les Conſeillers nommez par les trois Etats.

Comines chap. 17.

Celuy des Députez qui étoit chargé de faire le rapport, commença par exaggérer d'un ſtile amer l'injure qu'on faiſoit aux Etats, à qui il appartenoit de pourvoir à la ſureté publique ; qu'on ne les conſultoit que pour ſe moquer d'eux, tandis que tout ſe faiſoit par les intrigues ſecrétes de gens paſſionnez & intereſſez qui trahiſſoient l'Etat, & qu'il ne diſoit rien qu'il ne pût montrer par des preuves inconteſtables. La Princeſſe qui ne pouvoit ſe perſuader que le Roy eût donné ſa Lettre à de telles gens, interrompit en colere le Député, & dit que ce qu'il avançoit étoit tres faux. Mais en même temps le Penſionnaire de Gand tirant la Lettre, la luy préſenta, & luy dit, Mademoiſelle, liſez. Un démenti donné ſi brutalement & publiquement à la Princeſſe, choqua tout le monde : mais il la couvrit de confuſion, & ne pouvant rien répondre, elle rompit l'aſſemblée encore plus irritée contre le Roy, que contre les Députez.

Les plus embaraſſez aprés la Ducheſſe, furent le Chancelier & Imbercourt, contre leſquels les Bourgeois paroiſſoient le plus animez : & comme dans la Lettre on faiſoit au Roy la propoſition du mariage de la Princeſſe avec le Dauphin, le Duc de Cleves en fut extrêmement ſurpris & choqué contre Imbercourt, ſur lequel il avoit compté, pour engager Marie de Bourgogne à épouſer ſon fils.

L'Evêque de Liége & le Comte de Saint Pol qui étoient alors à Gand, furent ravis de le voir, luy & le Chancelier en butte à la populace ; L'Evêque, parce qu'Imbercourt avoit comme préſidé à la ruine de Liége ſous les ordres du Duc de Bourgogne, & le Comte de S. Pol, parce que tous deux avoient été les ennemis du Connétable ſon pere, & qu'ils l'avoient eux-mêmes livré aux François à Péronne.

Ils s'apperçûrent bien tous deux du danger où ils étoient, & penſoient à ſe ſauver de la Ville ; mais ils furent tellement obſervez, qu'ils ne purent en trouver le moyen, & dés la nuit ſuivante ils furent arrêtez par les Gantois autant animez à leur perte par les ennemis que ces deux Seigneurs avoient à la Cour, que par leur propre paſſion. Leur procés leur fut fait au Tribunal des Juges de Gand, c'eſt-à-dire, au Tribunal de leurs parties. On les accuſa d'avoir conſenti à ce que le Seigneur des Cordes remît la Cité d'Arras entre les mains du Roy. Ils ſe juſtifiérent ſi bien ſur cet article, qu'on n'y inſiſta pas. On propoſa divers autres chefs d'accuſation, ſur leſquels ils répondirent avec le même ſuccés ; mais comme les Juges vouloient qu'ils fuſſent coupables, on les condamna à avoir la tête coupée, ſur ce qu'étant du Conſeil du feu Duc de Bourgogne, ils avoient eu part à la ſuppreſſion des priviléges de la Ville de Gand. Ils en appellérent au Parlement de Paris, comme au Siége de la Juſtice du Roy Seigneur Suzerain de Flandre : mais nonobſtant leur appel, on leur déclara qu'on ne leur donnoit que trois heures pour penſer à leur conſcience.

La Princeſſe fit tous ſes efforts pour leur ſauver la vie : elle n'épargna ni careſſes, ni ſollicitations, ni prieres, & ne put rien gagner. On les conduiſit dans la Place où l'échafaut fut dreſſé ; elle s'y fit tranſporter en habit de deüil, les cheveux épars, n'ayant qu'un ſimple voile ſur ſa tête. Elle parla au peuple aſſemblé, le conjura d'une maniére tres-touchante de ſauver la vie à ſes deux ſerviteurs. Un tel ſpectacle attendrit une grande partie des aſſiſtans ; pluſieurs criérent, grace, grace ; d'autres au contraire crioient aux bourreaux qu'ils frappaſſent. Il ſe fit une émeute, les uns prenant un parti, & les autres un autre. Il y eut des épées tirées ; on commençoit à ſe ranger chacun de ſon côté comme pour en venir aux mains ; on vit pendant un moment des piques baiſſées pour s'enfoncer les uns les autres : mais les plus furieux ſe trouvérent les plus forts, & les bourreaux intimidez firent voler les deux têtes à la vûë de la Princeſſe, qu'on remporta toute pâmée en ſon Palais.

On ne pouvoit, ce ſemble, porter guéres

plus loin l'insolence & la brutalité : mais dans les ames basses, l'une & l'autre sont sans bornes, quand elles sont animées par le succés. Ils déclarérent à la Princesse que puisque la Duchesse doüairiere & le Seigneur de Ravestein avoient signé la Lettre au Roy sans la participation & contre les intentions des Etats, on ne pouvoit plus se fier à eux, & qu'il falloit qu'ils sortissent de la Ville. Ce fut pour tous les deux une nécessité absoluë de le faire, & par leur départ la Princesse demeura presque seule, & sans Conseil à la discrétion de ces Bourgeois. Elle fut plusieurs jours témoin, sans pouvoir y apporter remede, des persécutions que l'on fit aux meilleurs serviteurs du Duc son pere. On pilloit leurs maisons, on les en chassoit, on les insultoit en toutes rencontres, sur tout ceux qui étoient natifs de Bourgogne. On la gardoit elle-même à vûë, jusques-là que les Dames qui étoient à son service, ne pouvoient ouvrir une Lettre sans l'avoir montrée à ses surveillans, & n'osoient jamais luy parler à l'oreille.

Comines. l. 6. chap. 3

Les Gantois ne pouvoient mieux servir le Roy, que par cette conduite : car outre que durant ces désordres on ne pouvoit prendre aucunes mesures justes pour le salut de l'Etat, c'est que plusieurs Seigneurs & Gentilshommes tres-attachez à la Maison de Bourgogne se voyant d'un côté maltraitez par les Flamans, & de l'autre sollicitez par le Roy à de bonnes conditions, se rangeoient de son parti, & se disposoient à contribuer de toutes leurs forces à une entiére révolution. Ce fut dans cet intervalle que ce Prince fut encore reçu dans Cambrai ; mais il n'y laissa point de garnison, pour ne point offenser l'Empereur, parce que Cambrai étoit alors une Ville Impériale.

Comines l. 5. chap. 17.

Chronique scandaleuse

Une des choses qui affligea le plus sensiblement la jeune Duchesse de Bourgogne, fut le dessein que conçurent les Gantois de l'obliger à se marier à Adolphe Duc de Gueldre. C'étoit celuy dont il a été fait mention sous l'année 1474. & un des plus méchans hommes & des plus dénaturez qui fussent au monde, que le Duc son pere avoit deshérité pour les indignes traitemens qu'il en avoit reçus, & que le feu Duc de Bourgogne, aprés avoir profité de ce grand héritage, avoit toûjours tenu en prison au Château de Namur.

C'étoit-là l'époux que les Flamans destinoient à Marie de Bourgogne. Ils le tirérent de sa prison dans cette vûë ; & pour le rendre digne par quelque exploit d'un mariage si avantageux ils le mirent à la tête d'une armée, que les Villes de Gand, de Bruges & d'Ypres levérent, pour s'opposer aux entreprises des François. Une de ses premiéres expéditions fut contre la Ville de Tournai, aux environs de laquelle il vint faire le ravage avec douze à quinze mille hommes, & en brula les Fauxbourgs. Comme il s'en retournoit, quatre cens hommes d'armes qui étoient en garnison dans la Place chargérent son arriere-garde où il se trouva, & ayant été mal soutenu par ses gens qui s'enfuirent, il y fut tué heureusement pour la Princesse, dont on étoit prêt de sacrifier les Etats & la personne à ce scélérat. Tel étoit le fâcheux état où elle se trouvoit ; mais ses affaires n'alloient pas mieux au Duché de Bourgogne qu'aux Pays-bas.

Comines l. 5. chap. 17.

Jean II. Prince d'Orange, dont j'ai déja parlé à l'occasion de la journée de Grantson, Seigneur brave, sage, adroit à ménager les esprits, puissant par les grands biens qu'il possédoit dans le Duché & dans le Comté de Bourgogne, s'étoit laissé gagner par le Roy. L'espérance de la restitution des Terres qui luy appartenoient en France, & qu'on luy retenoit, la promesse du Gouvernement des deux Bourgognes, d'être mis en possession des Terres de sa Maison situées dans le Comté qui luy étoient disputées par ses oncles de Château-Guyon, & le Commandement des armées Françoises en ces pays-là, furent les appas dont le Roy se servit pour l'attirer à son parti. Il commença par le mettre à la tête de ses troupes ; mais il luy donna pour Lieutenant George de la Trimoüille Seigneur de Craon, qui étoit chargé de l'éclairer de prés, parce qu'on ne se tenoit pas tout-à-fait assuré de luy, & de suivre moins les ordres du Général, que ceux que luy-même recevroit secrétement de la Cour.

Comines l. 6 chap. 1. Hist. d'Orange.

Le Prince d'Orange répondit parfaitement à l'opinion qu'on avoit conçuë de luy, & plutôt par son adresse que par la force, il soumit au Roy Dijon, avec toutes les Places du Duché de Bourgogne & plusieurs du Comté. Plus de fermeté dans le Roy, & plus de désintéressement dans la Trimoüille auroient achevé en peu de temps par le moyen du Prince d'Orange, la conquête si heureusement commencée : mais la Trimoüille, à qui le Roy apparemment avoit promis le Gouvernement de Bourgogne en même temps qu'il le faisoit espérer au Prince d'Orange, se saisissoit des Places, & refusoit de les remettre entre les mains de ce Seigneur, nonobstant les ordres de la Cour : car le Roy ayant reconnu la droiture du Prince d'Orange, sembloit avoir envie de le satisfaire. D'ailleurs cependant il ne vouloit point chagriner la Trimoüille, homme fier, qui avoit grande autorité sur les troupes, & qui se gouvernoit alors en Bourgogne avec beaucoup de prudence. Ce fut un mal pour le Prince d'Orange, que le Roy eut trop bonne opinion de sa fidélité & de son attachement à son service : il l'auroit plus ménagé, s'il l'avoit cru capable de changer aussi aisément qu'il le fit. Ce Seigneur se chagrina voyant qu'on ne luy tenoit pas parole, & il écouta les sollicitations de la Duchesse, qui le fit son Lieutenant Général dans les deux Bourgognes, où il donna bien de la peine aux François l'année suivante.

Hist. d'Orange.

Le Roy cependant continuoit ses intrigues aux Pays-bas ; mais avec moins de succés qu'il n'avoit fait d'abord. Saint Omer ne voulut point

Digitized by Google

Olivier de la Marche l. 2. ch. 9.

point recevoir les troupes Françoiſes qui ſe préſentérent devant ſes murailles, & demeura fidele à Marie de Bourgogne, les Bourgeois étant encouragez par la réſolution que fit paroître le Seigneur de Chantereine qui ſe trouva dans la Place. Les Seigneurs de Haynaut, qui d'abord avoient offert leurs ſervices au Roy par l'entremiſe de Comines, & que ce Prince avoit reçûs aſſez froidement, parce qu'il étoit choqué contre quelques uns d'entre eux, ne ſe trouvérent pas dans la même diſpoſition, quand il les fit rechercher, aprés qu'il eut reconnu la faute qu'il avoit faite en paroiſſant les mépriſer. Mais ceux qui entendoient le mieux alors les interêts des Princes, étoient ſurpris pardeſſus toutes choſes de la tranquillité du Roy d'Angleterre, qui dans une telle conjoncture ne faiſoit pas le moindre mouvement.

Il eſt hors de doute qu'il étoit de ſa politique d'empêcher l'agrandiſſement de la France, ſur tout aux Pays-Bas, & en particulier aux environs de Calais, où le Roy s'étoit déja emparé de Boulogne, que Bertrand de la Tour Comte d'Auvergne venoit de luy céder en échange de la Jugerie de l'Auraguais érigée en Comté, & pour quelques autres revenus qui luy furent aſſignez ſur Carcaſſonne, Beſiers, & la Senéchauſſée de Toulouſe. Il eſt certain qu'on murmuroit fort de tout cela en Angleterre, & que non ſeulement les Communes, mais encore les Seigneurs & les Prélats le portoient fort impatiemment. Edoüard toutefois ne s'en ébranloit point, excepté qu'étant ſouvent ſollicité par Marie de Bourgogne de ne la point abandonner à ſes ennemis, il envoyoit de temps en temps au Roy luy faire quelques remontrances qui n'aboutiſſoient à rien. Les cauſes qui avoient produit la paix entre les deux Rois deux ans auparavant, ſur le point que les Anglois joints au Duc de Bourgogne paroiſſoient devoir accabler la France, ſubſiſtoient toûjours, & empêchoient le Roy d'Angleterre de s'engager dans une nouvelle guerre à cette occaſion.

Tréſor des Chart. cité par Sainte-Marthe.

Comines l. 6. chap. 2.

L'amour du repos, où ce Prince avoit réſolu de paſſer ce qui luy reſtoit de vie, cinquante mille écus d'or que le Roy luy payoit tous les ans fort exactement, l'envie extrême que luy & la Reine d'Angleterre avoient de marier leur fille au Dauphin, ainſi qu'on en étoit convenu par un article du Traité de Pequigny, les groſſes ſommes que Loüis diſtribuoit dans le Conſeil d'Angleterre, dont la plûpart de ceux qui le compoſoient étoient ſes penſionnaires, c'étoit-là ce qui tenoit Edoüard dans l'inaction, & qui rendoit inutiles tous les efforts des Communes & des Seigneurs Anglois, pour l'obliger à déclarer la guerre à la France. Les careſſes que le Roy faiſoit aux Envoyez d'Angleterre, les nouveaux préſens dont il les combloit toûjours en les congédiant, ne manquoient point d'avoir leur effet; & ce fut-là un des chef-d'œuvres de la politique de ce Prince.

Une ſeule choſe auroit pu rompre toutes ſes meſures; c'étoit ſi Marie de Bourgogne avoit voulu écouter la propoſition qui luy fut faite d'épouſer le Comte de Riviéres frere de la Reine d'Angleterre; mais comme il n'étoit pas Prince, elle la rejetta, & chagrina par ſon refus cette Princeſſe, qui avoit beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit du Roy ſon mari.

Le Roy, bien que déja tres-ſatisfait de cette neutralité du Roy d'Angleterre, luy fit propoſer encore une autre choſe, ſoit pour le ſonder, ſoit pour luy marquer combien il avoit à cœur ſa gloire & ſes interêts; mais il prévoyoit bien qu'il ne l'accepteroit pas: c'étoit d'unir toutes leurs forces, de fondre en même temps chacun de leur côté dans les Pays-bas, de luy abandonner le Comté de Flandre ſans obligation d'hommage, & le Duché de Brabant, de faire à ſes frais le Siége des quatre plus groſſes Villes du Brabant, de luy ſoudoyer dix mille Anglois, & de faire diverſion en Bourgogne ou ailleurs, pour luy faciliter la conquête du pays qu'il luy offroit.

Le Roy d'Angleterre, ainſi que le Roy l'avoit prévû, le remercia de ſes offres, dautant que cette guerre n'agréeroit pas aux Anglois, dont le commerce ſeroit ruiné avec la Flandre & le Brabant; que les Villes de ces deux Provinces étoient fortes, grandes, difficiles à prendre, & à conſerver quand elles ſeroient priſes: mais il ajoûta que s'il vouloit le faire entrer en ſocieté de ſes conquêtes, il accepteroit volontiers Boulogne & quelques autres Places de Picardie, dont les François s'étoient emparés; qu'en ce cas il ſe déclareroit pour luy, & l'aideroit à pouſſer vivement la guerre contre la Ducheſſe de Bourgogne. Ce n'étoit pas là l'intention du Roy, & ainſi on n'avança pas davantage dans cette négociation.

Celles qui ſe faiſoient à la Cour de Bourgogne pour donner un époux à la Ducheſſe, continuoient toûjours. Les Flamans aprés la mort d'Adolphe de Gueldres ſembloient luy en avoir abandonné le choix, ne ſçachant eux-mêmes à quoy ſe déterminer. Jamais Princeſſe n'eut tant de prétendans à ſon alliance dés ſa plus tendre jeuneſſe: les uns étoient déja morts, comme le Duc de Guyenne frere du Roy, & Nicolas Duc de Calabre: les autres s'étoient retirez, comme le Prince de Tarente fils de Ferdinand Roy de Naples & le Comte de Riviére frere de la Reine d'Angleterre, à qui on venoit de donner l'excluſion, parce qu'il n'étoit pas né de Maiſon Souveraine. Il n'y avoit plus que le Dauphin, le Comte d'Angoulême, le fils du Duc de Cléves, & Maximilien Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Frideric. Olivier de la Marche y ajoûte le fils du Seigneur de Raveſtein qui étoit de la Maiſon de Cléves; mais il ne fit pas grande figure dans cette concurrence. Tous ces quatre Princes avoient chacun leur brigue; car quoique le Roy par la conduite qu'il tenoit, parût ne plus penſer à ce mariage pour ſon fils,

l. 2. ch. 9.

il laiſſoit toutefois agir Loüis de Bourbon Evêque de Liége & Oncle de la Ducheſſe, qui faiſoit tous ſes efforts pour renoüer cette partie : mais l'indifférence du Roy, la hayne que la Ducheſſe avoit conçüe contre luy, & le jeune âge du Dauphin, furent pour l'Evêque de Liége des obſtacles inſurmontables qui le rebutérent enfin, & le firent retirer à ſon Diocéſe, où il fut tué malheureuſement quelque-temps aprés.

Comines l. 6. chap 3.

Le Comte d'Angouleſme eût été apparemment celuy que la Ducheſſe auroit préferé à tous les autres : mais on ſçavoit bien que le Roy n'y conſentiroit jamais, s'étant fait un point de politique de ne pas permettre que cette ſucceſſion tombât à un Prince du ſang, de peur que marchant ſur les traces des Ducs de Bourgogne ſes prédéceſſeurs, il ne devint par le voiſinage, le plus redoutable ennemi de la Maiſon de France. Ainſi peu de gens parloient pour le Comte d'Angouleſme, n'y ayant pas d'eſpérance de réüſſir.

Le Duc de Cléves étoit toûjours demeuré à la Cour de la Princeſſe, & ſe donnoit de grands mouvemens, pour procurer cette fortune à ſon fils : mais ce jeune Prince pour ſon malheur, s'étoit trop fait connoître à cette Cour ; & les intrigues du Pere ne purent ſurmonter l'averſion que la Ducheſſe & ceux qui l'approchoient avoient conçuë contre le fils, à cauſe de ſes inclinations baſſes, de ſes manieres peu nobles, & des autres marques d'un méchant naturel, qu'on remarquoit en luy depuis long-temps.

Maximilien d'Autriche n'avoit ni dans ſa perſonne, ni dans ſa naiſſance, ni dans ſon âge aucun défaut qui dût le faire rejetter. Il étoit bien né, & allez bien-fait : il avoit de l'eſprit, il étoit âgé de dix-huit à vingt ans, fils de l'Empereur, & avoit eſpérance de monter un jour ſur le Thrône Imperial. A la verité la ſordide avarice de l'Empereur Friderie ſon pere ne permettoit pas d'eſpérer par ce mariage de grands ſecours contre la France : mais en attendant qu'on fit joüer d'autres reſſorts, il ſuffiſoit aux Flamans d'avoir un chef ; & pour peu qu'ils vouluſſent agir de concert avec luy, ils pouvoient ſeuls empêcher au moins que les François ne pénétraſſent plus avant dans le pays. En un mot, tout bien conſidéré, depuis qu'il n'étoit plus queſtion du Dauphin, ni d'aucun Prince du Sang de France, Maximilien d'Autriche étoit de tous ceux que l'on voyoit ſur les rangs, celuy qui convenoit le mieux à Marie de Bourgogne & à ſes Etats. C'étoit-là le ſentiment de Marguerite d'York ſœur du Roy d'Angleterre Ducheſſe Doüairiere de Bourgogne. C'étoit celuy des Dames qui étoient auprés de la jeune Ducheſſe, avec leſquelles elle tenoit quelquefois Conſeil là-deſſus, & ce fut le ſien même, plus encore par raiſon que par inclination ; car elle n'avoit jamais vû le Prince, & il n'étoit pas encore d'une reputation qui pût ſuppléer à ſa préſence.

De la Marche l. 1. c. 9.

Ceux qui négocioient en ſa faveur ne manquérent pas de luy donner avis de ces favorables diſpoſitions, & le preſſérent d'envoyer au plutôt des Ambaſſadeurs, pour faire valoir un droit particulier qu'il avoit à ce mariage.

J'ay remarqué diverſes fois que le feu Duc de Bourgogne promettoit ſa Fille à tous les Princes qui la demandoient, bien reſolu de ne la donner à aucun, au moins que le plus tard qu'il pourroit. Cet artifice luy réüſſit en bien des rencontres, ſoit pour retenir ces Princes dans ſes interêts, ſoit pour les empêcher d'entrer dans ceux de ſes ennemis : mais celuy de tous à qui il fit là-deſſus de plus grandes avances, fut Maximilien d'Autriche. On ne ſçait pas bien préciſément à quelle occaſion les choſes furent conduites ſi loin : car ce mariage fut mis ſur le tapis à diverſes repriſes ; mais il eſt certain que Marie de Bourgogne écrivit une Lettre de ſa main au Duc Maximilien d'Autriche, où il y avoit une promeſſe de mariage, & où elle marquoit que c'étoit par ordre du Duc ſon Pere, & qu'elle joignit à ſa Lettre un Anneau, où étoit enchaſſé un beau Diamant. C'étoit-là un des plus forts engagemens que la Princeſſe pût avoir, mais dont la principale force conſiſtoit dans la réſolution où elle étoit d'y ſatisfaire.

L'Empereur, ſuivant les avis qu'il avoit reçûs de la Cour de Bourgogne, envoya des Ambaſſadeurs pour faire la demande de la Princeſſe. Les chefs de l'Ambaſſade étoient le Duc Loüis de Baviére, & George Evêque de Mets de la Maiſon de Bade. Jamais le Duc de Cléves ne fut plus intrigué qu'en cette occaſion. Il étoit du Conſeil où la plûpart concluoient en faveur de Maximilien. Il n'eut point d'autre parti à prendre, ſinon de tirer les choſes en longueur, de faire en ſorte qu'on chagrinât les Ambaſſadeurs, & qu'ils s'en retournaſſent mécontens : c'eſt pourquoy il fut d'avis qu'on leur envoyât ordre de demeurer à Bruxelles où ils étoient arrivés, juſqu'à ce qu'on eût meurement délibéré à Gand ſur une affaire de cette importance. Son avis appuyé d'un ſi beau prétexte fut ſuivi : mais la Ducheſſe Doüairiere, qui s'étoit retirée à Malines depuis le tumulte de Gand, leur écrivit qu'il falloit qu'ils allaſſent à Gand nonobſtant l'ordre ; qu'elle étoit aſſeurée de l'inclination de la Princeſſe pour Maximilien ; qu'elle ſçavoit les intentions de la plûpart de ceux qui compoſoient le Conſeil ; & elle leur marqua comment ils devoient s'y prendre à leur arrivée dans Gand. Ils prirent en effet ce parti, & entrérent dans la Ville, lors qu'on y penſoit le moins. Le Duc de Cléves en fut fort chagrin, auſſi-bien que le Roy qui avoit envoyé ſecrétement en Allemagne, Robert Gaguin, General des Mathurins, * pour traverſer cette négociation, mais il n'y réüſſit pas.

D. la Marche l. 2. c. 9.

A l'arrivée des Ambaſſadeurs on r'aſſembla ſur le champ le Conſeil, où le Duc de Cléves exagéra les inconveniens de ce mariage,

* C'eſt celuy dont nous avons une Hiſtoire de France en Latin.

les grandes raiſons qu'il y avoit de ne rien precipiter, & il parla ſi fortement, qu'il fut conclu que la Princeſſe, aprés avoir reçû avec civilité le compliment des Ambaſſadeurs, ne feroit qu'une réponſe generale, en diſant qu'elle conſulteroit ſur cela ceux dont elle devoit prendre les avis.

Les Ambaſſadeurs ayant été admis à ſon audience, expoſérent le ſujet de leur ambaſſade, luy produiſirent les Lettres avec l'anneau dont j'ay parlé, & demandérent l'exécution de ſa promeſſe. Elle répondit qu'elle reconnoiſſoit ſes Lettres; qu'elle avoit envoyé l'anneau, & qu'elle ne deſavoüoit rien de ce qu'elle avoit écrit. Cette réponſe donna autant de joye aux Ambaſſadeurs, qu'elle fit de dépit au Duc de Cléves, qui aprés l'audience, reprocha fort en colere à la Princeſſe qu'elle n'avoit pas ſuivi l'avis de ſon Conſeil; mais voyant qu'il n'y avoit plus rien à eſpérer pour ſon Fils, il ſe retira à ſon Duché.

Recueil de Traitez par Leonard.

Auſſi-tôt on travailla au traité de mariage, & on envoya des Ambaſſadeurs au Duc Maximilien, qui s'étoit avancé juſqu'à Cologne, pour l'amener à Gand prendre poſſeſſion de ſon Epouſe & de ſes nouveaux Etats.

Ce Prince étoit en trés petit équipage, l'Empereur ſon Pere n'ayant pas voulu même en une occaſion ſi importante toucher à ſes threſors, juſques-là qu'il fallut que la Ducheſſe luy fournît de l'argent pour ſon voyage depuis Cologne juſqu'à Gand, ce qui ne l'empeſcha pas d'y être trés-bien reçû. Les nopces ſe firent avec aſſez de ſolemnité le dix-huitiéme d'Août. Le Roy reconnut alors, ſans en faire ſemblant, la grande faute qu'il avoit commiſe d'avoir laiſſé échaper un ſi puiſſant Etat, qu'il auroit pû mettre dans ſa Maiſon, par le mariage de ſon Fils avec la Ducheſſe, qui le luy avoit propoſé elle-même, de l'avis des plus ſages de ſon Conſeil; & il s'en ſeroit encore bien plus repenti, s'il avoit pu prévoir combien le prodigieux aggrandiſſement de la Maiſon d'Autriche, qui commença par ce mariage, devoit un jour cauſer de traverſes à celle de France.

An. 1477. Notes ſur les Memoires de la Marche.

Maximilien, pour ſoutenir l'eſpérance qu'on avoit conçûë de ſon courage, ne fut pas longtemps ſans ſe mettre en campagne avec une Armée, que les Communautez de Flandre luy fournirent, & huit cens chevaux qu'il avoit amenez d'Allemagne. Il alla ſe camper ſous Valenciennes, & de-là ſous Doüay, pour ſ'oppoſer à l'Armée de France, qui s'avançoit de ce côté-là. Le Roy, qui ne vouloit pas hazarder ſes conquêtes, voyant l'Archiduc en état de ſe deffendre plûtôt qu'il ne l'avoit cru, luy envoya le Comte de Chimai pour luy propoſer une Tréve. Ce Prince, afin d'avoir plus de temps pour ſe reconnoître, l'accepta volontiers, d'autant plus qu'on luy offroit de luy rendre le Queſnoy & Bouchain, & de laiſſer Cambray en neutralité. Elle fut concluë à Lens à ces conditions, le dix-huitiéme de Septembre.

De la Marche l. 2. c. 9.

An. 1477.

On s'étonna fort de la facilité du Roy à rendre ces Places. Il en dit un jour les raiſons à Comines, dont la principale étoit, que ces Villes étant dans les Fiefs de l'Empire, ſa conſcience ne luy permettoit pas de les retenir, parce que depuis pluſieurs ſiécles il s'étoit fait entre les Empereurs & les Roys de France des Traitez de paix, confirmés par les ſermens les plus ſolemnels. Il y avoit longtemps que ce Prince n'avoit été ſuſceptible d'un tel ſcrupule; & il y a lieu de douter, s'il parla en cette occaſion avec ſincérité, même à ſon confident. Il eſt beaucoup plus vray-ſemblable qu'il appréhenda que l'Archiduc ne ſe ſervît de la détention de ces places, pour luy mettre tout l'Empire ſur les bras, & que ce fut ce motif qui le détermina à en faire la reſtitution. On nomma des conſervateurs pour la Tréve, & entre-autres pour le Roy Antoine de Chabannes Comte de Dammartin Grand-Maître d'Hôtel de France, Jacques de ſaint Pol, Jean d'Aillon Seigneur du Lude Gouverneur de Dauphiné; & pour l'Archiduc d'Autriche & l'Archiducheſſe, les Seigneurs d'Aymeries, de Boſſu, & de Fiennes. Ils devoient être les Juges des infractions qui ſe feroient à la Tréve, & étoient chargez d'en faire faire ſatisfaction. C'étoit-là un reſte d'un uſage fort ancien en France & dans les pays circonvoiſins, où au lieu qu'aujourd'huy on s'addreſſe à des Princes étrangers, pour être garants des Traitez, c'étoient les feudataires des Princes mêmes qui l'étoient de part & d'autre, & s'obligeoient même ſouvent à ſe déclarer contre leur propre Seigneur, au cas qu'il violât le Traité.

Comines l. 6. ch. 3.

Traité de Lens au volume des Memoires de Bethune coté 8455.

Cette Tréve ne fut pas de longue durée; les hoſtilitez recommencerent des deux côtez. Le Roy prit Gondé, dont le voiſinage incommodoit fort Tournai: & ſçachant que l'Archiduc s'en approchoit, pour tâcher de le reprendre, il y fit mettre le feu, auſſi-bien qu'à Mortagne. Sur ces entrefaites, le Roy d'Angleterre envoya le Seigneur de Havart en France, pour offrir ſa médiation au Roy & à l'Archiduc. Le Pape Sixte IV. y envoya auſſi un Légat pour le même ſujet, ce qui produiſit une ſuſpenſion d'armes aux Pays-bas, mais non pas en Bourgogne, où le Prince d'Orange donnoit beaucoup d'occupation aux François.

Chronique ſcandaleuſe. De la Marche loc. cit.

An. 1478.

Autant que le crédit de ce Seigneur en Bourgogne avoit été avantageux à la France l'année précedente, autant luy fut-il dommageable, quand il eut quitté le parti du Roy. Sa fureur alla juſqu'à corrompre deux hommes, pour attenter ſur la perſonne de ce Prince, mais ce fut ſans ſuccés. Pluſieurs Villes rentrérent par ſon moyen dans l'obéïſſance de la Ducheſſe. La Trimoüille s'étant laiſſé ſurprendre devant Dole, y perdit ſon Artillerie. Cet échec, & les plaintes que l'on recevoit de ſes extorſions, le firent révoquer par la Cour. Charles d'Amboiſe Seigneur de Chaumont fut envoyé à ſa place; & avec le ſe-

Comines l. 6. ch. 4. Extrait de la Chambre des Comptes de Dauphiné, cité par Mathieu Hiſt. de Louis XI. liv.

cours des Suiſſes dont il gagna l'amitié, il réta- A blit parfaitement les affaires du Roy: ce Prince voulut avoir dans le traité qui fut fait avec les Suiſſes, la qualité de premier Allié des Cantons. Chaumont conduiſit ſi bien cette Guerre, qu'il ne reſta plus que trois ou quatre Châteaux qui tinſſent encore pour la Ducheſſe.

Beſançon même qui étoit Ville Imperiale, reçut Chaumont avec beaucoup d'honneur, & luy rendit, comme à celuy qui repréſentoit la perſonne du Roy, les mêmes devoirs dont elle s'étoit toûjours acquitée envers les Ducs de Bourgogne. Il dompta quelques Villes qui ſe revoltérent, & acquit dans cette campagne B autant de gloire que de richeſſes: car le deſintereſſement n'étoit pas ſous ce regne la vertu des Generaux François; & ſi le prédéceſſeur de Chaumont n'avoit manqué que contre cette vertu, il n'auroit pas apparemment été rappellé. Les Seigneurs du Lude, & Marafin venoient de ſortir de Cambray, chargés des dépoüilles de cette Ville. Ce dernier paroiſſant à la Cour avec une riche chaîne d'or, faite, diſoit-on, de l'or qu'il avoit fait enlever des châſſes de quelques Saints, le Seigneur de Briquebec en plaiſantant s'approcha de luy avec une eſpéce de vénération, & voulut porter la C main à la chaîne pour la baiſer: le Roy qui étoit préſent, luy dit en riant, Briquebec honorez-la, mais n'y touchez pas, car c'eſt une choſe ſacrée.

An 1478.

Gaguin.

Ces grands avantages du Roy en Bourgogne, & les forces qu'il préparoit contre la Flandre, inquiétoient fort l'Archiduc, & luy faiſoient extrémement ſouhaiter la paix, pour avoir le temps de s'affermir dans ſa nouvelle domination. D'autre part, le Roy voyoit les grands projets qu'il avoit formés, pour s'emparer de tous les Etats de la Maiſon de Bourgogne, avortés par le mariage de la Ducheſſe, & il D ne penſoit plus guéres qu'à conſerver ce qu'il avoit envahi, tant en Artois qu'en Bourgogne; de ſorte que de part & d'autre on étoit fort diſpoſé à la paix: mais comme il n'étoit pas aiſé de convenir des articles, le Roy ayant autant de peine à rendre, que l'Archiduc à ceder ce qui avoit été pris, on ſe contenta d'une Tréve d'un an. Elle fut faite à Arras, où l'Archiduc & les Communautez de Flandre envoyérent leurs Deputez au mois de Juillet.

An. 1478. Chronique ſcandaleuſe. Notes ſur les Memoires de la Marche.

Du genie dont étoit le Roy, la Tréve ne luy fourniſſoit guéres moins d'occupation que la E Guerre. Au défaut des expeditions Militaires, il y avoit toûjours quelque négociation, ou quelque pélerinage, dont la devotion ſouvent n'étoit pas l'unique principe. Il faiſoit de fréquents voyages aux Montils en Touraine, & c'étoit moins pour le plaiſir qu'il trouvoit dans ce ſejour, que pour être au centre de ſon Royaume; afin de veiller de prés ſur les démarches du Duc de Bretagne, & ſur la conduite des peuples de Guyenne & de Gaſcogne.

Il fit durant cette Tréve un Traité avec Philippe, Comte de Breſſe, Oncle du Duc de Savoye. Ce Comte ſe ligua avec luy, envers tous & contre tous, excepté contre ſa famille, à condition d'une penſion de douze mille francs, & d'une Terre de quatre mille livres de rente en France avec le titre de Comte. C'étoit pour n'avoir rien à craindre de ce Prince, qui étoit voiſin des deux Bourgognes, & pour s'oppoſer au Comte de Romont ſon Frere, qu'il ſçavoit être fort attaché au parti de l'Archiduc. La mort de la Ducheſſe de Savoye qui arriva cette même année, l'obligea encore à porter ſes ſoins de ce côté-là, en faveur du jeune Duc ſon neveu, & la maniere du Gouvernement de cet Etat, pendant la minorité fut réglée par ſes ordres.

Recueil de Traitez par Leonard.

Ann. 1478. Guichenon Hiſtoire de Savoye.

Il prit auſſi part à une autre affaire d'Italie, qui fit un grand éclat par toute l'Europe. Les Médicis avoient depuis long-temps toute l'autorité dans Florence; ils en avoient l'obligation au fameux Coſme de Medicis, dit *le Grand, le Pere du peuple, & le libérateur de la Patrie.* Ce fut un des plus ſages, des plus honnêtes hommes, & des plus grands politiques de ſon temps, que le bonheur, la gloire, l'amour des peuples accompagnérent juſques dans le tombeau, & dont la puiſſance qu'il s'étoit acquiſe dans ſa Republique, paſſa juſqu'à ſa poſterité. C'étoient alors Laurens & Julien ſes petit-Fils qui y dominoient, & qui ou moins heureux, ou moins habiles que leur ayeul, éprouvérent les plus extrémes effets de la fureur, que la jalouſie inſpire contre ceux qui ſont élevés par la fortune au deſſus des autres.

Il y avoit à Florence une maiſon qui égaloit celle des Medicis en richeſſes, & pretendoit la ſurpaſſer par l'ancienneté & par le luſtre de ſon origine. C'étoit celle des Pazzi: mais elle luy étoit beaucoup inférieure en crédit & en autorité. De-là naiſſoient l'envie & la haine des Pazzi contre les Médicis, que ceux-cy avoient juſqu'alors mépriſés; mais qui leur devinrent redoutables par l'appuy qu'ils trouverent.

L'Italie étoit alors partagée comme en deux factions. Le Pape Sixte IV. étoit étroitement uni avec Ferdinand d'Arragon Roy de Naples. La Republique de Veniſe, le Duché de Milan, & les Florentins formoient l'autre parti. Le Pape hayſſoit les Médicis, à cauſe de quelques differents qu'ils avoient eus avec ſon neveu Jerôme Riario, & prit volontiers par cette raiſon querele avec les Florentins. Ceux-cy ſe voyant menacez de la guerre, envoyerent en France demander du ſecours au Roy, en vertu des Traitez d'Alliance, faits avec les Roys ſes prédéceſſeurs, & pour le prier de leur envoyer quelqu'un qui pût par ſa prudence & par ſon autorité mettre la paix entre les Pazzi & les Médicis, dont la diſcorde pourroit cauſer de grands maux à la Republique dans la conjoncture où elle ſe trouvoit.

Le Roy jetta les yeux ſur Comines, le fit partir avec ordre de demander en paſſant au

Comines l. 6. ch. 6.

Duc de Milan des Troupes pour le ſecours des Florentins, de faire la même priére à la Ducheſſe de Savoye qui vivoit encore, & de tâcher par toutes ſortes de movens de réünir les eſprits dans Florence. Il réüſſit auprés du Duc de Milan, qui luy donna trois cens hommes d'armes. La Ducheſſe de Savoye luy en accorda autant, ſelon l'Hiſtorien de Savoye, quoique Comines n'en faſſe pas mention : mais en arrivant à Florence, il trouva qu'il s'y étoit paſſé d'étranges choſes depuis ſon départ de France.

Guichenon Hiſtoire de Savoye.

An. 1478.

Les Pazzi y avoient formé une conjuration contre les Médicis, que les conjurez attaquérent le vingt-ſeptiéme de May, pendant la Meſſe dans l'Egliſe de ſainte Réparate. Julien le cadet fut poignardé, & mourut ſur la place. Laurens l'ainé, aprés avoir reçû à la gorge une bleſſure qui ne fut pas mortelle, ſe ſauva des mains des aſſaſſins. Le peuple n'ayant pas ſecondé les Pazzi, comme ils l'avoient eſperé, ils furent la plûpart arrêtez avec leurs partiſans, & ceux qui furent trouvez complices de l'aſſaſſinat, punis de mort. Comines demeura un an à Florence, où il fut témoin des avantages que le Roy de Naples remporta ſur les Florentins, par la priſe de pluſieurs Places de leur dépendance, ſans qu'il pût rien ménager en leur faveur.

François Salviati noble Florentin Archevêque de Piſe, qui étoit du complot des Pazzi, ayant été pendu, comme les autres atteints du même crime, le Pape prit cette occaſion, & quelques autres prétextes d'excommunier les Florentins. Ils le firent ſçavoir au Roy, & le ſolliciterent de nouveau de leur envoyer du ſecours. L'état de ſes affaires ne le luy permettoit pas, n'ayant pas trop de toutes ſes forces contre l'Archiduc, qui faiſoit venir des troupes d'Allemagne, & ſe préparoit à luy faire la guerre, dés que la Tréve ſeroit finie : mais il s'aviſa d'un autre expedient pour embaraſſer le Pape.

Il fit ſemblant de vouloir rétablir la Pragmatique Sanction qu'il avoit abolie dés le commencement de ſon regne. Il tint pour ce ſujet une Aſſemblée du Clergé à Orleans, où cependant il ne fut rien conclu, & la déciſion de l'affaire fut remiſe à une autre aſſemblée qui devoit ſe tenir à Lion. L'unique but du Roy étoit d'intimider le Pape. Il luy envoya une grande Ambaſſade, dont le chef étoit Guy d'Arpajou Vicomte de Lautrec & Chambellan. Ce Seigneur étoit chargé de déclarer au Pape, que s'il ne levoit l'excommunication lancée contre les Florentins, s'il continuoit de leur faire la guerre, & s'il ne puniſſoit les aſſaſſins qui s'étoient retirés dans ſes Etats, non ſeulement le Roy rétabliroit la Pragmatique Sanction en France, obligeroit à revenir dans le Royaume tous ceux qui y poſſedoient des Benefices & qui étoient à la Cour de Rome, deffendroit qu'on y tranſportât aucun argent, mais encore qu'il ſe ſouſtrairoit à ſon obéïſſance, & le citeroit devant le Concile General, dont on commençoit à parler en divers lieux, en execution des decrets du Concile de Conſtance. Ces menaces étonnerent le Pape d'autant plus, qu'il fut informé de bonne part que les Ambaſſadeurs de Veniſe & de Milan devoient luy faire la même déclaration, & que s'ils n'obtenoient pas ce qu'ils demandoient, ils étoient reſolus à ſe retirer de la Cour de Rome.

Il répondit à l'Ambaſſadeur avec plus de modération qu'on n'en devoit attendre ſur des demandes de cette force. Il luy dit, que le Roy étoit trop équitable pour luy faire de pareilles menaces, s'il étoit bien informé de tout ce qui s'étoit paſſé ; qu'il n'avoit entendu qu'une des parties ; qu'il avoit donné trop de créance à l'Envoyé de Laurens de Médicis, & que quand il auroit écouté le Nonce qu'il prétendoit luy envoyer, il changeroit de ſentiment & de manieres à ſon égard ; qu'il n'avoit rien fait que de l'avis de tout le ſacré College ; que la convocation d'un Concile luy ſeroit avantageuſe, parce qu'on ne manqueroit pas d'y prendre la deffenſe de la liberté Eccleſiaſtique, & que luy-même y préſideroit ; que pour ce qui étoit du rétabliſſement de la Pragmatique, le Roy ne pouvoit y penſer, ni en conſcience, ni avec honneur ; veu que luy-même l'avoit abolie par ſes Edits, comme une choſe injuſte & inſoutenable, & qu'enfin il eſperoit que quand Sa Majeſté auroit été bien inſtruite de ſa conduite, il ſeroit le prémier à obliger Laurens de Médicis à faire penitence du crime qu'il avoit commis dans la mort ignominieuſe de l'Archevêque de Piſe, & à faire pour cela une pleine ſatisfaction au ſaint Siége.

Ce furent-là les principaux points de la réponſe que le Pape fit à l'Ambaſſadeur de France, ne cherchant qu'à éluder ſans entrer en matiére, ſelon le conſeil que luy en avoit donné le Cardinal de Pavie : mais l'Ambaſſadeur ne s'en contenta pas. Il luy repartit que le Roy étoit reſolu d'agir, ſi on ne le ſatisfaiſoit ſans délay ; & en même temps les Ambaſſadeurs de Veniſe & de Milan ſe retirérent, proteſtant de la part de leurs Maîtres qu'ils ſe ſouſtrayoient à l'obéïſſance du Pape. Les choſes alloient être pouſſées à l'extremité, ſi le Pape ne ſe fut addreſſé à l'Empereur Frideric, pour l'engager à interpoſer ſon crédit auprés du Roy & des autres Princes, qui prenoient parti pour les Florentins. L'Empereur obtint du Roy & du Roy de Hongrie & des Princes d'Italie, qu'ils envoyaſſent leurs Ambaſſadeurs à Florence, pour tâcher de trouver des voyes d'accommodement. On n'en put venir à bout ; la guerre continua encore quelque-temps, & juſqu'à ce que Laurens de Médicis ayant luy-même été trouver le Roy Ferdinand d'Arragon à Naples, fit ſa paix avec luy, & enſuite avec le Pape. Cependant le Roy, qui n'avoit pas deſſein d'en faire à beaucoup prés tant qu'il diſoit, ſe laiſſa adoucir, & l'Aſſemblée de Lion qui devoit rétablir la Pragmatique Sanction, ne fut point tenuë.

Digitized by Google

C'étoient les interêts de ſes Alliez qui le faiſoient agir de la ſorte au-delà des Alpes: mais il ſceut en même-temps extrêmement bien ménager les ſiens propres du côté des Pyrénées. Pour bien entendre quelle fut l'occaſion & le but du traité qu'il conclut alors avec le Roy & la Reine de Caſtille, il faut reprendre les choſes de plus haut.

Henri quatriéme du nom Roy de Caſtille, étoit un Prince de trés-petit génie, de mauvaiſe mine & ſans courage, qui ſe livroit à ſes favoris, dont les jalouſies mutuelles excitérent de grands déſordres dans ſon Etat. On le croyoit communément incapable d'avoir des enfans, & le ſurnom d'Impuiſſant luy eſt reſté dans les Hiſtoires d'Eſpagne. Il avoit cependant une fille nommée Jeanne: on ſçavoit bien qu'elle étoit de la Reine; mais on diſoit communément qu'elle appartenoit auſſi à Bertrand Comte de Lédeſma favori de Henri. La choſe n'étoit pas indifférente pour Alphonſe frere de Henri, & pour Iſabelle ſa ſœur. La Couronne de Caſtille au défaut d'enfans ſortis de Henri, regardoit Alphonſe, & puis Iſabelle, qui n'avoient garde de laiſſer ſubſtituer une bâtarde à leur place. On prétend que les ſoupçons qu'on avoit conçûs de Henri furent confirmez, par le moyen dont il ſe ſervit pour les diſſiper, & que ce furent les maîtreſſes qu'il affectoit d'avoir, qui le trahîrent. Alphonſe & Iſabelle ſe mirent à la tête d'un parti qui s'étoit formé contre le gouvernement. Ce jeune Prince, aprés avoir été ſalué Roy de Caſtille par ceux de ſa faction qui détrôna Henri, fut emporté par une maladie contagieuſe, ou ſelon d'autres fut empoiſonné à l'âge de ſeize ans, & tout roula deſormais ſur Iſabelle, qui fut auſſi couronnée Reine.

Mariana l. 23. cap. 4.

Mariana l. 23. cap. 11.

Cette Princeſſe auſſi habile, que le Roy Henri ſon Frere étoit incapable de gouverner, chercha de l'appuy. Ce fut par ce motif qu'elle épouſa Ferdinand Infant d'Arragon, à qui elle porta en dot ſes prétentions ſur la Couronne de Caſtille: elle le préfera à Charles Duc de Berri frere du Roy de France, & au Roy de Portugal qui briguoient une alliance ſi avantageuſe.

Henri au deſeſpoir de ce mariage, qui luy alloit mettre toutes les forces d'Arragon ſur les bras, penſa à ſe procurer & à Jeanne ſa prétenduë fille, le ſecours de France. On traita du mariage de Jeanne avec le Duc de Berri. Il fut conclu, & les fiançailles faites par Procureur, aprés que le Roy & la Reine eurent atteſté avec ſerment que Jeanne étoit legitime, & que les Seigneurs du parti de Henri l'eurent reconnuë pour heritiére de Caſtille. Ce mariage ne s'accomplit pas: car l'incertitude où l'on étoit à la Cour de France, touchant la qualité de la naiſſance de Jeanne, cauſa un aſſez long délai, pendant lequel le Duc de Berri devenu Duc de Guyenne, mourut.

cap. 15.

Henri deſtitué de cet appuy, & toûjours vivement attaqué par le Roy d'Arragon, ſe laiſſa perſuader de faire la paix avec ce Prince, en ſe reconciliant avec ſa ſœur Iſabelle. Elle vint à Ségovie, où l'accommodement fut fait. L'Infant d'Arragon y vint ſaluer Henri, & en fut trés-bien reçû. Ils firent enſemble une cavalcade dans la Ville le jour des Roys, aprés laquelle ils allerent au Palais Epiſcopal, où André Cabréra, un des favoris du Roy, & qui avoit été l'auteur de l'accommodement, avoit preparé un magnifique repas. Il n'étoit pas encore fini, que Henri ſe ſentit attaqué d'une violente douleur de côté, & d'une grande oppreſſion. Il ne guérit jamais entiérement de cette maladie, & mourut dans l'année. Cet accident arrivé en de telles conjonctures, fit naître des ſoupçons, & donna lieu à des bruits fort déſavantageux à Iſabelle & à l'Infant d'Arragon.

Mariana l. 24. cap. 1.

Aprés la mort de Henri, la Caſtille ſe trouva plus partagée que jamais entre Jeanne & Iſabelle: mais le parti de celle-cy étoit le plus puiſſant de beaucoup. Le Roy de Portugal fortifia celuy de Jeanne qui étoit ſa niepce fille de ſa ſœur, en ſe déclarant pour elle, & réſolut de l'épouſer, pourveu que le Pape voulût accorder la diſpenſe. Il s'avança ſur les frontiéres de Caſtille; & Jeanne s'y étant auſſi renduë, ils furent fiancés, & couronnez, l'un Roy, & l'autre Reine de Caſtille.

cap. 1.

cap. 7.

Ferdinand & Iſabelle dans la crainte que la France ne prît le parti du Roy de Portugal, priérent le Roy de demeurer au moins neutre. Ce Prince leur répondit, que s'ils vouloient arrêter le mariage de leur fille qui étoit encore au berceau, avec le Dauphin, il leur donneroit de ſi grands ſecours d'hommes & d'argent, qu'ils viendroient bien-tôt à bout de leurs ennemis: & que pour ce qui concernoit le Comté de Rouſſillon & la Cerdagne, qui depuis qu'ils avoient été engagez à la France, étoient des ſources continuelles de guerre entre ce Royaume & l'Arragon, il s'en rapporteroit aux Arbitres qu'on choiſiroit de part & d'autre. Ces propoſitions furent fort goûtées par Ferdinand & par Iſabelle; mais le vieux Roy d'Arragon pere de Ferdinand, fut fort choqué, qu'on traitât ſur des articles ſi importans ſans ſa participation, d'autant plus que la guerre continuoit toûjours, & depuis long-temps entre luy & la France, quoique trés-foiblement, ſoit du côté du Rouſſillon, ſoit du côté de Fontarabie; parce que d'une part, les affaires de Caſtille occupoient preſque toutes les forces d'Arragon, & que de l'autre, le Roy avoit beſoin des ſiennes contre le Duc de Bourgogne, qui vivoit encore.

Une bataille que le Roy de Portugal perdit contre Ferdinand, mit les affaires en trés mauvais état, & il n'imagina point d'autre reſſource pour les rétablir, que le ſecours de France. Les negociations commencées par le Roy avec Ferdinand, avoient été ſans effet, le Roy d'Arragon les ayant traverſées, & la mauvaiſe

Digitized by Google

réputation du Roy de France sur l'observation des Traitez y avoit beaucoup contribué, aussi-bien que la guerre qu'il continuoit de faire au Roy d'Arragon, sur lequel les troupes Françoises venoient de prendre Salses. Le Roy de Portugal crut que la conjoncture étoit favorable ; & pour agir plus efficacement, il vint luy-même à la Cour de France, où il fut reçu avec de grands honneurs.

Comines l. 5. chap. 7. Pour mieux engager le Roy, il luy proposa de faire épouser au Dauphin la Princesse Jeanne qu'il qualifioit de Reine de Castille, en quittant luy-même le dessein de l'épouser ; & il assuroit que le gros parti qu'elle avoit encore dans la Castille, prévaudroit sans doute, si la France & le Portugal se joignoient ensemble contre Ferdinand.

Le Roy ne laissa pas d'être tenté par l'espérance de mettre sur la tête de son fils la Couronne de Castille. Il demanda du temps à Alphonse pour se déterminer ; mais aprés l'avoir laissé neuf mois en suspens, il luy dît que le Duc Charles de Bourgogne étoit un ennemi de la France si dangereux & si opiniâtre, que tandis qu'il seroit armé, il n'étoit pas de la prudence de dégarnir le Royaume pour en aller conquerir un autre. Le Roy de Portugal luy repartit que pourvû qu'il voulût agréer sa médiation, il se faisoit fort d'engager le Duc de Bourgogne à faire la paix avec la France. J'y consens, reprît le Roy, mais vous n'en viendrez pas à bout.

Le Roy de Portugal qui se flattoit beaucoup dans ses idées, alla trouver le Duc de Bourgogne au Siége de Nancy, que ce Duc faisoit pour lors. Il le trouva animé plus que jamais contre le Roy, ne songeant qu'à finir la guerre avec le Duc de Lorraine par une bataille, pour venir attaquer la France. A peine voulut-il l'écouter : ainsi il revint à la Cour fort chagrin du mauvais succés de son voyage de Nancy, & encore plus de celuy qu'il avoit fait si inutilement de Portugal en France, d'autant plus qu'il avoit sçû que depuis son départ, son parti s'étoit extrêmement affoibli dans la Castille.

Il conçut tant de chagrin de la mauvaise démarche qu'il avoit faite contre l'avis des plus sages de son Conseil, que ne pouvant en soutenir la confusion, il résolut de quitter le monde, & de s'en aller déguisé à Rome, pour se jetter dans quelque Monastére des environs. Il écrivit au Prince Jean son fils, qu'il luy remettoit la conduite de ses Etats, le priant de l'oublier entiérement, & de ne point s'inquiéter de ce qu'il seroit devenu. La mélancolie fit encore qu'il s'imagina que le Roy de France pensoit à le faire arrêter, & ce fut ce qui luy fit hâter son départ. Il disparut à la Cour sans qu'on sçût de quel côté il avoit tourné. Le bruit s'en étant répandu dans le Royaume, on examinoit attentivement à tous les passages ceux qui avoient l'air étranger. Il fut reconnu, & arrêté par Robinet le Bœuf Gentilhomme de Normandie. Le Roy en fut fort réjoüi ; & pour faire connoître à tout le monde combien les soupçons du Roy de Portugal avoient été mal fondez, il fit équiper sur les côtes de Normandie plusieurs Vaisseaux qui le remenérent en Portugal. Le Prince son fils le reçut avec de grands témoignages de joye, & l'obligea de reprendre la conduite de ses Etats, qu'il gouverna encore trois ou quatre ans depuis.

Le long séjour du Roy de Portugal en France, la guerre que les François faisoient du côté de Catalogne au Roy d'Arragon, & aux Castillans du côté de Biscaye, firent que Ferdinand & Isabelle qui avoient pris le dessus sur leurs ennemis, penférent à d'autres liaisons qu'à celles qu'ils avoient d'abord voulu faire avec la France. Ils se liguérent avec Edoüard Roy d'Angleterre, & avec Maximilien d'Autriche, dés que ce Prince eut épousé Marie de Bourgogne. Ces alliances donnérent beaucoup d'inquiétude au Roy, & l'obligérent d'abord à faire une Tréve avec les Castillans, qui l'acceptérent volontiers dans la crainte de perdre Fontarabie, sur laquelle les François avoient déja fait quelque tentative. Ensuite il n'oublia rien pour détacher Ferdinand & Isabelle de l'alliance du Roy d'Angleterre & de celle de Maximilien. Mariana l. 24.

Il leur envoya une celebre Ambassade, dont étoient Jean de Villiers Evêque de Lombez & Abbé de Saint Denis, Odet d'Aidie Chevalier de l'Ordre, Seigneur de Lescun Comte de Cominges & Chambellan du Roy, Jean de Chassagne Président du Parlement de Bourdeaux, & Guillaume de Souppleinville Bailly de Montargis. Ils eurent ordre de leur représenter que de tout temps les Royaumes de France & de Castille avoient eu ensemble des Alliances tres-étroites & utiles aux deux Nations ; qu'Isabelle descendoit de Henri de Transtamare, & qu'elle ne seroit pas sur le Trône, si le Roy Charles V. n'avoit envoyé Bertrand du Guesclin au secours de ce Prince qui luy fut redevable de sa Couronne ; qu'il leur seroit tres-avantageux, pour affermir leur nouvelle domination, d'avoir le secours de la France à leur disposition, afin d'empêcher la révolte, qui, tandis que Jeanne leur concurrente vivroit, seroit toûjours à craindre ; que les Anglois avoient été de tout temps les ennemis des Castillans, & en particulier de la Maison Royale de Transtamare, prétendant qu'elle avoit enlevé injustement cette Couronne à la Maison de Lancastre ; qu'enfin l'Archiduc étoit un Prince pauvre, fort embarassé à se défendre contre la France, & à contenir ses Sujets tres-difficiles à gouverner, & dont par conséquent l'alliance leur seroit fort inutile. Les Ambassadeurs avoient ordre sur tout de faire tous leurs efforts, pour rétablir dans l'esprit de Ferdinand & d'Isabelle la réputation du Roy touchant l'observation des Traitez, & enfin de les assurer que pour ce qui étoit du Roussillon & de la Cerdagne engagez à la Couronne de France, & sur lesquels ils pen- Traité d'alliance avec la Cast le. Recuil de Traitez par Léonard. T. 1.

soient à faire valoir leurs droits aprés la mort du Roy d'Arragon pere de Ferdinand, le Roy étoit prêt de s'en rapporter à la décision d'un arbitre qui seroit choisi du consentement des parties.

Les Ambassadeurs s'acquittérent parfaitement bien de leur commission; & soit que leurs raisons fissent un grand effet sur Ferdinand & sur Isabelle, soit que le Prince & la Princesse craignissent que le Roy ne se réünît avec le Portugal, le Traité d'Alliance fut conclu le neuviéme d'Octobre. Le Roy & la Reine de Castille par ce Traité renonçoient expressément aux Alliances faites avec le Roy d'Angleterre & avec l'Archiduc, comme le Roy renonçoit à celles qu'il avoit avec le Portugal & avec Jeanne, ils consentoient que le différent du Rousillon & de la Cerdagne fût mis en arbitrage, & promettoient de secourir la France contre ses ennemis, à condition que réciproquement la France s'obligeât à secourir la Castille contre les siens. On exceptoit le Roy d'Arragon, contre lequel le Roy & la Reine de Castille ne prendroient point les armes; mais tâcheroient de le détourner de faire la guerre à la France. Tous les anciens Traitez faits entre les deux Couronnes furent confirmez: on fit mention expresse des principaux dans celuy-cy, qui fut conclu à Saint Jean de Luz, & on fit pour ce sujet par ordre de la Cour de grandes réjoüissances à Paris.

An. 1478

Chronique scandaleuse.

Tandis que le Roy détachoit la Castille de l'Archiduc & du Roy d'Angleterre, il traitoit avec celuy-cy pour une prolongation de Tréve qui valoit une paix: car par ce Traité la Tréve ne devoit pas seulement durer pendant la vie des deux Princes, mais encore cent ans aprés la mort de celuy qui mourroit le prémier des deux. Une des conditions étoit la continuation de la pension des cinquante mille écus que le Roy payoit au Roy d'Angleterre, & qui seroit payée par ses successeurs autant de temps que la Tréve devoit durer, c'est-à-dire, pendant cent ans aprés la mort de celuy des deux qui mourroit le prémier. Il est à remarquer que dans quelques Actes rapportez dans ce Traité fait à Londres au mois de Février de l'an 1479. Loüis est appellé Roy de France contre la maniére de parler ordinaire des prédécesseurs d'Edoüard, qui désignoient seulement nos Rois par leur nom de Baptême & le surnom de France, sans leur donner le titre de Roy de France. Le même Edoüard avoit déja adouci son stile à cet égard dés l'an 1475. dans le Traité fait au camp d'Amiens. Car quoiqu'il y prît le titre de Roy de France, il donnoit cependant au Roy le titre de Prince des François, comme il s'intituloit Prince des Anglois. * Néanmoins il faut que dans cette négociation de Londres il y eût eu quelques articles secrets accordez sans ordre; car Charles de Marigni Evêque d'Elne en Rousillon, dont le Siége a été depuis transferé à Perpignan, qui étoit l'Agent du Roy pour ce Traité, fut cité un an aprés au Parlement à

Recueil de Traitez par Leonard.

An. 1479.

Recueil de Traitez par Leonard.

* Eduardus IV. Dei gratia Rex Franciæ, Angliæ, &c. Cum inter potentissimos Anglorum, Franco-rum-

la requête du Procureur Général, pour avoir passé ses pouvoirs au préjudice du Roy & du Royaume: mais la commission donnée au prémier Huissier pour ajourner ce Prélat, ne specifie rien en particulier.

que Princes, &c. *Ibid.*

C'est ainsi que le Roy avec beaucoup de prudence affoiblissoit l'Archiduc son ennemi en luy ôtant tous ses Alliez, & se mettoit en état de luy faire tête sans craindre désormais de diversion. Aprés tout quelques précautions qu'il prît, il voulut paroître plus souhaiter la paix, que la guerre; & peut-être ses intentions étoient-elles conformes aux apparences: car les fatigues & les soins du Gouvernement dont il porta toûjours luy-même le plus grand poids, avoient commencé à luy altérer la santé; & Comines au retour de son Ambassade de Florence ne l'ayant point vû depuis un an, le trouva beaucoup vieilli.

Comines L. 6. chap. 6.

Les hostilitez avoient recommencé en Bourgogne avant la fin de la Tréve, & les ennemis y avoient perdú le peu qui leur restoit. Besançon même avoit traité avec le Roy; & par l'accord fait à Valessan le troisiéme de Juillet, la Ville s'étoit mise *en la garde & possession du Roy*. Ce Prince y nommoit un Capitaine, ou Gouverneur, & avoit la moitié des amendes & des Gabelles. Nonobstant ces avantages, il envoya à l'Archiduc le Seigneur de Curton neveu du Comte de Dammartin avec Blandeli Gentilhomme de Champagne, pour luy proposer une prolongation de Tréves. Ils le trouvérent au Pont Avendin, prêt à entrer sur les Terres de France avec une grosse armée de Flamans, où il y avoit aussi quelques fantassins Allemans appellez Lansquenets, & trois cens Anglois commandez par un Chevalier de cette Nation, nommé Abrigan qui s'étoit mis à son service. L'Archiduc rejetta la proposition avec fierté; mais s'étant ravisé, il fit partir peu de jours aprés Olivier de la Marche, qui vint de sa part proposer au Roy une entrevûë avec son maître. Il en fut aussi mal reçu que Curton l'avoit été de l'Archiduc; & ainsi les deux Princes tres-choquez l'un contre l'autre, ne songérent plus qu'à la guerre.

Olivier de la Marche. L. 2. chap. 9.

An. 1479. Invent. des Chart. t. 4.

Comines loc. cit.

L'Archiduc passa le Pont Avendin, & vint se camper à demie lieuë en deçà, & tournant à droite, alla au mois d'Août mettre le Siége devant Teroüane. Saint André qui en étoit Gouverneur, donna le temps à des Cordes Gouverneur de Picardie d'assembler des troupes pour venir au secours de la Place. Quand l'Archiduc sçut qu'il approchoit, il quitta le Siége, & s'avança au devant de luy jusqu'à Guinegate pour le combattre. Il y avoit dans l'armée de l'Archiduc environ vingt mille Flamans, outre les troupes étrangéres, & il étoit beaucoup plus fort en infanterie qu'en cavalerie. Les François au contraire avoient bien plus de cavalerie que d'infanterie; mais leur armée étoit en tout moins nombreuse que celle de l'Archiduc.

An. 1479.

Des Cordes se servit avantageusement de

sa

ſa cavalerie; & ayant d'abord fait charger celle des ennemis qui étoit preſque toute à l'avant-garde, la mit entiérement en déroute; la pourſuivit juſqu'à Aire, & en fit un grand carnage.

L'infanterie Flamande ſe voyant abandonnée de ſa cavalerie, fut ſur le point de prendre auſſi la fuite; mais l'Archiduc étant deſcendu de cheval avec les Comtes de Romont & de Naſſau, & s'étant mis à ſa tête, l'encouragea en luy montrant le peu de François qui étoient demeurez en bataille. Ce fut une tres-grande faute à des Cordes & à Jean d'Etouteville Seigneur de Torcy, qui commandoit ſous luy, de s'être l'un & l'autre laiſſez emporter à l'ardeur de la pourſuite, ſans penſer à ce qui pourroit arriver du reſte dans le champ de bataille. Si l'un des deux étoit reſté avec une partie de la cavalerie pour ſoutenir l'infanterie & empêcher qu'elle ne ſe débandât, c'en étoit fait de l'armée Flamande; mais la précipitation leur fit perdre leur avantage. Les Francs-Archers de l'armée du Roy voyant fuir la cavalerie ennemie, crurent la bataille gagnée, & ſe mirent à piller le bagage. Le Comte de Romont ne perdit pas l'occaſion. Il s'avança en bataille, les chargea, & comme ils étoient tout en déſordre, les défit preſque ſans réſiſtance. La cavalerie Françoiſe voyant fuir ſon infanterie, prit l'épouvante à ſon tour, & s'enfuit pareillement; de ſorte que le champ de bataille demeura à l'Archiduc, à qui cette journée fit beaucoup de réputation: mais en effet la perte fut incomparablement plus grande de ſon côté, que de celuy des François, au moins ſi l'on en croit pluſieurs de nos Hiſtoriens, dont les uns font monter le nombre des morts de l'armée de l'Archiduc juſqu'à neuf mille hommes, & d'autres juſqu'à onze & douze mille. La choſe paroît difficile à croire, car tous conviennent que la ſeule cavalerie Flamande fut défaite, & que d'ailleurs elle étoit beaucoup moins nombreuſe que la Françoiſe; ainſi il n'y a guéres d'apparence qu'il en eût tant péri. Comines dit ſimplement qu'il y eut plus de gens tuez & pris du côté des Flamans, que du côté des François. Les Hiſtoriens Flamans font monter la perte des François à quatre mille hommes. Le Seigneur des Cordes y fit neuf cens priſonniers, parmi leſquels ſe trouva un fils du Roy de Pologne.

Notes ſur les Memoires de la Marche. l. 2. chap. 9. Gaguin.

Le Roy ſur les prémiéres nouvelles de cette action, fut en de grandes inquiétudes, croyant qu'on luy diminuoit la perte de ſes gens, & qu'on exaggéroit celle des ennemis: mais quand il eut appris le détail avec certitude, il ſe raſſûra, & fit dire à des Cordes qu'il étoit content de luy, bien réſolu néanmoins de luy défendre & à tous ſes Généraux d'armée de haſarder déſormais une bataille, ſans en avoir ſes ordres exprés: car ce fut toûjours une de ſes maximes de ne jamais rien abandonner à la fortune, que dans la derniére extrémité.

Comines l. 6. cap. 6.

L'Archiduc, ou trop foible aprés la perte de ſa cavalerie, ou trop timide, n'oſa pas continuer le Siége de Teroüenne. Il s'attacha à un méchant Château appellé Malaunoy, où il y avoit cinquante François commandez par un Capitaine Gaſcon, nommé le Cadet Ramonet. Ils ſe défendirent avec beaucoup de valeur, & furent néanmoins emportez d'aſſaut. Quelques-uns échapérent, les autres furent paſſez au fil de l'épée; le Capitaine ſe rendit aprés qu'on luy eut promis bon quartier; mais trois jours aprés l'Archiduc le fit pendre.

Chronique ſcandaleuſe.

Le Roy en fut ſi outré, qu'ayant fait choiſir parmi les priſonniers de la journée de Guinegate prés de cinquante des meilleurs hommes, il les fit pendre auſſi pour la plûpart par repréſailles; & la choſe fut exécutée d'une maniére qui ſignala ſa vengeance. Il envoya le grand Prevôt avec le boureau & une eſcorte de ſix mille Francs-Archers & de huit cens Lances, prémiérement au lieu même où Ramonet avoit été pendu, & l'on y pendit ſept des priſonniers. Dix autres furent auſſi exécutez auprés de Doüay à la vûë des habitans qui regardoient cette exécution de deſſus leurs murailles. On en fit autant à dix autres à la vûë de Saint Omer, & à dix autres ſur le bord des foſſez d'Arras. Enſuite les ſix mille Francs-Archers & les huit cens Lances s'étant répandus en Flandre, y mirent toute la campagne à feu & à ſang, s'emparérent de dix-ſept Châteaux qu'ils raſérent, & aprés cette expédition, rentrérent dans leurs garniſons. C'eſt-là ce que coûta la mort d'un ſeul homme. La dureté de l'Archiduc avoit été fort blâmée; mais la vengeance du Roy ne le fut pas moins, & méritoit de l'être, parce qu'elle fut pouſſée trop loin.

Les Flamans payérent encore d'une autre maniére, & bien chérement le vain honneur d'être demeurez à Guinegate maîtres du champ de bataille. Un nommé Coulon Armateur de Normandie s'étant fait joindre par quelques autres Armateurs de la même Province, fit voile vers le Nord, & attendit une grande flotte de Flamans qui venoient de charger des grains en Pruſſe, pour en remplir les magaſins de Hollande & des autres quartiers des Pays-bas qui en manquoient. Il les attaqua, leur prit quatre-vingt Vaiſſeaux, & leur enleva toute la pêche du harang qu'ils avoient faite cette année. La perte fut ſi grande, qu'ils ne ſe ſouvenoient point d'en avoir fait de pareille depuis plus d'un ſiecle.

Chronique ſcandaleuſe.

An. 1479.

La journée de Guinegate, où les deux Princes avoient perdu beaucoup de troupes, fit finir de bonne heure la campagne, & inſpira à l'un & à l'autre le deſir de la paix. Il ne ſe fit aucune entrepriſe importante l'année ſuivante, & au mois d'Août on conclut une Tréve de ſept mois. Le Pape Sixte IV. dans le même deſſein de mettre fin à cette guerre, envoya Légat en France Julien de la Roverе Cardinal de Saint Pierre aux Liens, qui arriva à Paris au mois de Septembre, & qui trouvant

An. 1480.

Chronique ſcandaleuſe.

la Tréve déja faite, la regarda comme un acheminement à une paix finale. Il entretint le Roy ſur ce ſujet, & de-là s'avança juſqu'à Péronne, pour traiter avec les Députez de l'Archiduc. Le Roy l'y fit accompagner par les ſiens : mais aprés bien des pourparlers, le Cardinal ne put venir à bout de l'accommodement. Son voyage cependant ne luy fut pas tout-à-fait inutile : car en premier lieu il obtint la liberté du Cardinal de la Baluë, qui depuis onze ans étoit en priſon pour les trahiſons qu'il avoit faites au Roy ; & ce Cardinal avec ſa permiſſion ſe retira à Rome, où il fut bien-tôt par ſon habileté en grand crédit auprés du Pape. En ſecond lieu le Légat diſpoſa les eſprits à une prolongation de Tréve que les Flamans vinrent demander à Tours au Roy ; & il la leur accorda pour un an.

Chronique ſcandaleuſe

Ce fut durant cette Tréve que ce Prince fit un changement remarquable dans les troupes, en caſſant les Francs-Archers, milice que Charles VII. avoit creée, & dont l'inſtitution fut d'abord ſi utile à l'Etat. Il fit venir en France un grand nombre de Suiſſes à leur place, & non ſeulement il ſupprima cette milice ; mais encore il commença à abolir l'uſage des armes dont ils ſe ſervoient, qui étoient l'arc & la fléche. Les armes des Suiſſes, c'eſt-à-dire, la hallebarde, la pique & les larges épées luy parurent plus propres pour la guerre avec les arquebuſes. Il en fit faire grande quantité, & en arma les troupes Françoiſes qu'il prit à ſa ſolde, au lieu qu'auparavant les Francs-Archers étoient ſoudoyez par les Paroiſſes où ils demeuroient.

Les troupes qu'il avoit alors ſur pied n'étoient pas tant pour continuer la guerre, dont il étoit laſſé, que pour obliger l'Archiduc & l'Archiducheſſe à faire la paix, ſelon un projet qu'il avoit formé depuis quelque temps fort avantageux au Royaume : mais tandis qu'il prenoit ſes meſures pour l'exécution de ce deſſein, il eut une attaque d'apoplexie au mois de Mars de l'an 1481. en un Village de Poitou prés de Chinon. On crut d'abord qu'il n'en releveroit pas ; car il perdit la parole & la connoiſſance, & fut deux jours en un extrême danger. Le troiſiéme il ſe trouva mieux, & fut en état de ſe confeſſer à l'Official de Tours. Les remédes furent donnez ſi à propos, qu'au bout de quinze jours il avoit toute la liberté de ſon eſprit & celle de tous ſes membres, excepté qu'il luy eſtoit reſté une extrême foibleſſe.

Comines l. 6. ch. 7.

An 1481.

Cet accident l'inquiéta beaucoup : car jamais Prince ne craignit plus la mort, & n'eut plus d'envie de vivre. Il crut que l'exercice pourroit diſſiper ſon mal, & il ſe donna plus de mouvement que jamais. Il fit faire un camp en Normandie dans une Vallée qui eſt entre le Pont-de-l'Arche & le Pont-Saint-Pierre ſur les riviéres de Seine & d'Andelle, pour y exercer ſa nouvelle milice de Halbardiers & de Piquiers ſous les ordres du Seigneur des Cordes & de Guillaume Picart Bailly de Roüen, & pour ſçavoir au juſte la quantité de vivres & de munitions qu'il leur faudroit par mois, lorſqu'ils ſeroient en campagne. Il fit fortifier ce camp & le munit d'artillerie, comme ſi l'ennemi avoit été au voiſinage. Il y avoit dix mille fantaſſins, & cinq cens pionniers ; ces troupes s'appelloient *les gens du camp*. Il y avoit de plus quinze cens hommes d'armes partagez en compagnies, appellées les Compagnies d'Ordonnance du Roy, qui étoient auſſi de l'inſtitution de Charles VII. & qui comme nos Mouſquetaires & nos Dragons d'aujourd'huy, etoient pour combattre tant à pied qu'à cheval du moins ſous ce Régne ; car j'ai déja remarqué diverſes fois que depuis un tres-long temps la Gendarmerie combattoit pour l'ordinaire à pied. Il alla voir ce camp, fit la revûë des troupes, dont il fut tres-content, & leur fit faire diverſes fois l'exercice & toutes les fonctions militaires.

Chronique ſcandaleuſe.

De-là il retourna à Tours, où il eut une nouvelle attaque d'apoplexie qui n'eut point de plus fâcheuſes ſuites que la prémiére, & ne l'empêcha point de voyager à ſon ordinaire. Il fut arrêté par d'autres incommoditez à Argenton en Berri chez Comines pendant un mois, & puis encore à Toüars. Il partit de-là pour le pélerinage de Saint Claude, dont Comines & du Bouchage avoient fait vœu pour luy dans ſa ſeconde rechûte. Tout cela ne diminuoit rien ni de ſon application aux affaires, ni de ſon adreſſe à les manier ; & la Cour de Savoye en eut une bonne preuve.

Comines l. 6. chap. 8.

Aprés la mort de la Ducheſſe Régente, le Roy à qui on s'étoit adreſſé pour donner des Gouverneurs à cet Etat, & au jeune Duc, avoit nommé pour gouverner la Savoye & le Piémont le Comte de la Chambre, & avoit mis auprés du Duc, pour avoir ſoin de ſon éducation, le Seigneur de Grolée-Luys. La Chambre s'étant rendu odieux par ſes violences, les plaintes en furent portées au Roy, qui envoya un ordre ſécret à l'Evêque de Genéve oncle du Duc de ſe charger de la conduite de l'Etat, & à Luys d'amener le jeune Prince en Dauphiné. La Chambre eut avis de ce qui ſe paſſoit ; il courut aprés le Duc, à qui Luys ſous prétexte d'une partie de chaſſe, avoit fait prendre le chemin de Dauphiné. Il ſçut tourner l'eſprit du Prince, en luy repréſentant qu'il ſeroit en France comme priſonnier, & qu'il n'en ſortiroit pas quand il voudroit : il l'engagea à revenir en Savoye, & obtint ſon conſentement pour arrêter Luys, qu'il envoya en priſon à Leüille dans la Maurienne.

Guichenon Hiſt. de Savoye.

Il n'en demeura pas là : car il eut aſſez de crédit pour lever une armée, & la faire marcher en Piémont contre l'Evêque de Genéve, qui s'étoit fait déclarer Gouverneur de l'Etat. Cette armée ſous la conduite de Miolans Maréchal de Savoye, mit

le Siége dévant Verceil, où l'Evêque de Genéve avoit envoyé Claude de Savoye Seigneur de Raconis pour commander. Celuy-cy avoit une raiſon particuliére pour bien défendre cette Place ; c'étoit qu'elle luy avoit été engagée pour de l'argent qu'il avoit prêté au Duc.

Le Comte de Breſſe, quoique frere de l'Evêque de Genéve, étoit dans le camp des aſſiégeans, plus par la crainte qu'il avoit du Gouverneur de Savoye, que par inclination, comme on le vit dans la ſuite. Le Roy indigné de la conduite du Comte de la Chambre & du mépris qu'il avoit fait de ſon autorité, en faiſant arrêter Luys Gouverneur du Duc, traita ſécrétement avec le Comte de Breſſe, & l'autoriſa pour arrêter la Chambre de ſa part ; & afin de mieux couvrir ce deſſein, il fit paroître un grand mécontentement du Comte de Breſſe, de ce qu'il ſe trouvoit dans l'armée qui faiſoit la guerre à l'Evêque de Genéve ſon propre frere, & nommé par la Cour de France Adminiſtrateur des Etats de Savoye. Il envoya Comines avec des troupes juſqu'à Maſcon, d'où ce Seigneur fit menacer le Comte de Breſſe de ſaccager ſon pays, s'il ne quittoit le Siége de Verceil, s'il ne ſe rendoit au plutôt en Dauphiné, & ne remettoit entre les mains du Roy Baugéy & quelques autres Châteaux du pays.

Comines l. 6. ch. 7.

Marguerite de Bourbon Comteſſe de Breſſe qui ne ſçavoit pas le myſtére, conjura Comines de faire en ſorte que le Roy ſe déſiſtât du deſſein où il paroiſſoit être, de vouloir opprimer le Comte de Breſſe. Comines n'ayant voulu rien écouter, la Comteſſe ſe mit en état de ſe défendre & de ſoutenir la guerre.

Cependant le Comte de Breſſe dont on ne ſe défioit point à la Cour du Duc de Savoye, gagna ſous-main quelques Officiers des troupes, & s'étant aſſûré d'environ quinze cens hommes, vint à Turin, & entra un matin dans le Château bien acompagné. Thomas de Saluces par ſon ordre ſe fit ouvrir la chambre du Duc où le Gouverneur étoit couché, & luy dît : Seigneur de la Chambre, *vous êtes priſonnier du Roy de France.* Il le fit ſaiſir ſur le champ & conduire en priſon.

Le Comte de Breſſe étant venu auſſi-tôt aprés trouver le Duc ſon neveu, luy fit entendre qu'il avoit agi en cela ſelon les intentions du Roy de France pour le bien de l'Etat, & que rien ne feroit plus de plaiſir à ſes Sujets, dont la Chambre étoit fort haï. Le Comte prévoyant bien que dés qu'on ſçauroit la Chambre en priſon, les troupes abandonneroient le Maréchal de Miolans, écrivit à Raconis Gouverneur de Verceil, & luy recommanda de faire tout ſon poſſible pour l'arrêter. Celuy qui portoit la Lettre fut ſurpris, & mené au Maréchal, qui ayant ſçû de quoy il s'agiſſoit, fut fort étonné. Il envoya ſur le champ un ſauf-conduit au Gouverneur, & le pria de le venir trouver. Le Gouverneur qui avoit propoſé le jour précédent de rendre la Place à certaines conditions que Miolans avoit rejettées, crut que c'étoit ſur ce ſujet qu'il vouloit avoir une entrevûë.

Il alla au camp, & Miolans luy ayant demandé le ſécret, luy dit la nouvelle de la priſon du Comte de la Chambre, luy montra la Lettre qu'il avoit interceptée, & le pria de faire ſa paix avec l'Evêque de Genéve. Le Gouverneur fut fort réjoüi d'un événement ſi heureux & ſi ineſpéré. Il n'étoit pas encore en état d'arrêter le Maréchal, qui le fit obſerver juſqu'à ce qu'il fût rentré dans la Place, & décampa dés la nuit ſuivante pour ſe réfugier au Val d'Aoſt.

Quelque temps aprés, le Roy étant venu à Lion au retour de Saint Claude, le Duc de Savoye vint juſqu'à Grenoble, où ces deux Princes ſe virent. Le Duc à la priére du Roy confirma pour un an le Gouvernement de Savoye à l'Evêque de Genéve, & donna celuy de Piémont au Comte de Breſſe. Enſuite ils allérent enſemble à Lion, où le Roy n'oublia rien pour divertir ce jeune Prince. Il y eut des parties de Chaſſe, des Tournois, des courſes de Bagues, exercices que le Duc aimoit paſſionnément, & qui luy furent funeſtes. Car s'étant outré dans ces exercices violents, il contracta une maladie dont il mourut le vingt-deuxiéme d'Avril à l'âge de dix-ſept ans, fort regreté de ſes Sujets pour les grandes qualitez qui commençoient à paroître dans ſa perſonne.

An 1482.

An 1482.

Ses deux cadets Charles & Jean-Loüis étoient en France, où le Roy avoit confié leur éducation à François d'Orleans Comte de Dunois. Le Roy fit venir Charles l'aîné à Lion, & ſe déclara ſon tuteur, pour ôter aux oncles de ce jeune Prince l'occaſion de broüiller. Il nomma l'Evêque de Genéve Gouverneur & Lieutenant Général des Etats de Savoye d'en deçà les Monts ; & le Comte de Breſſe perdit par ſa précipitation le Gouvernement du Piémont ; car ſur ce que le feu Duc le luy avoit donné, il en voulut prendre poſſeſſion, ſans en demander de nouveau l'agrément au Prince & au Roy ; ce qui les offenſa tous deux, & le luy fit ôter.

Guichenon Hiſt. de Savoye.

Le Roy, aprés avoir mis ordre aux affaires de Savoye, vint à Beaujeu en Beaujolois, où il reçut la nouvelle de la mort de Marie de Bourgogne Archiducheſſe d'Autriche, qui mourut à Bruges enſuite d'une chûte de cheval le dix-huitiéme du mois de Mars.

An 1482. Haræus Annales Brabant.

Ce Prince tout mal qu'il étoit, car il dépériſſoit tous les jours, ſembla reprendre une nouvelle vigueur à cette nouvelle. J'ai déja dit que depuis quelque temps, il traitoit ſous-main avec les Bourgeois de Gand, des moyens & des conditions de la paix entre la France & la Flandre, bien aſſûré qu'ils contraindroient l'Archiduc à les ac-

cepter, quand ils en ſeroient une fois convenus.

Il y avoit déja long-temps que Philippe le Bon Duc de Bourgogne, ſur ce qu'on le félicitoit de la tendreſſe que les Gantois faiſoient paroître pour ſon fils Charles, avoit dit, *qu'ils aimoient toûjours leur Seigneur à venir, mais que depuis qu'il devenoit leur Seigneur, ils le haiſſoient.* Rien n'étoit plus véritable. Ce peuple ne pouvoit ſouffrir de maître: Si celuy qu'ils avoient ne les domptoit pas, ils le mépriſoient, & s'il entreprenoit de le faire, on voyoit auſſi-tôt des révoltes & des ſéditions continuelles. Ils chagrinoient continuellement l'Archiduc, & communiquoient leur eſprit de révolte aux autres Villes de Flandre. Ils ne vouloient point non plus du Gouvernement des François; mais ils ne s'embaraſſoient pas des progrès qu'ils pouvoient faire en Bourgogne, dans le Luxembourg, & dans les autres Provinces des Pays-bas; pourvû qu'ils ne touchaſſent point à la Flandre, & n'en approchaſſent pas de trop prés. Ils ne demandoient pas mieux, que de voir leur Prince tellement affoibli, qu'il ne pût les ſoumettre, toujours prêts neanmoins à le ſecourir, de peur que la France ne l'opprimât entiérement.

Comines l. 6. chap. 13.

Le Roy qui ſçavoit leurs diſpoſitions à cet égard, les prenoit par où il les falloit prendre. Il les traitoit dans ſes Lettres avec toute ſorte d'honneur, & ne faiſoit nulle difficulté de les appeller Meſſeigneurs de Gand. Il leur témoignoit la paſſion qu'il avoit pour la paix, leur repréſentoit combien elle leur étoit néceſſaire pour rétablir le commerce & l'abondance dans leur pays ruiné & épuiſé par les guerres continuelles, où le Duc Charles les avoit engagez. Il leur propoſoit le mariage de Marguerite de Flandre fille de l'Archiduc & de l'Archiducheſſe avec le Dauphin, à condition qu'on donnât à la Princeſſe le Duché & le Comté de Bourgogne en dot; & pour leur marquer qu'il n'avoit nul deſſein ſur la Flandre, il s'offroit de leur rendre Arras avec tout ce qu'il tenoit du côté d'Artois, pour leur ſervir de barriére contre la France. Tout cela ſe ménageoit des le vivant de l'Archiducheſſe, & à l'inſçû de cette Princeſſe & de l'Archiduc.

Outre Marguerite de Flandre, l'Archiduc avoit encore un fils nommé Philippe. Les Gantois s'étoient ſaiſis de ces deux enfans, & le pere avoit fait juſqu'alors inutilement tous ſes efforts pour les retirer de leurs mains. Les révoltes redoubloient non ſeulement à Gand, mais encore en Hollande, en Brabant, en Gueldre: en un mot le Roy voyoit les Domaines de l'Archiduc dans l'état où il avoit tant ſouhaité de les voir du vivant du Duc Charles.

La mort de l'Archiducheſſe étoit un nouveau ſurcroiſt de malheur; car les Flamans avoient encore pour elle beaucoup plus de conſidération & d'égard que pour l'Archiduc. Il étoit étranger; il étoit venu chez eux ſans troupes & ſans argent, & ils ne le regardoient plus comme leur Prince, Philippe fils de l'Archiducheſſe devant déſormais avoir ſeul ce titre à leur égard.

Le Roy ne manqua pas de ſe prévaloir de ces favorables conjonctures, & chargea des Cordes de traiter avec les Gantois plus ſérieuſement que jamais touchant le mariage de Marguerite de Flandre avec le Dauphin. Ce Seigneur, qui n'entendoit pas moins la négociation que la guerre, & qui ayant été long-temps au ſervice du feu Duc de Bourgogne, connoiſſoit à fond les Gantois, réüſſit parfaitement. Il rompit d'abord par leur moyen les meſures que l'Archiduc avoit priſes, pour ſe faire déclarer tuteur de ſes deux enfans. Les Etats de Brabant & ceux de Hollande y avoient déja conſenti: mais ce Prince ayant aſſemblé ſur ce ſujet les Etats de Flandre à Ypres, les Députez de Gand s'oppoſérent ſi fortement à ſa prétention, que la tutelle luy fut refuſée.

Comines l. 6. chap. 7.

Hiarm Annal. Brabant.

L'Archiduc ne réüſſit pas mieux dans l'Aſſemblée générale des Etats de toutes les Provinces de ſon Domaine qu'il tint à Aloſt. Les Gantois & leurs partiſans y furent encore les maîtres, & y firent mille choſes déſagréables à ce Prince. Ils l'obligérent à éloigner de ſa Cour quelques-uns de ceux qui luy étoient le plus attachez, d'ôter à Philippe ſon fils certains domeſtiques dont ils ſe défioient, & enfin de conſentir au mariage de ſa fille avec le Dauphin & à la paix avec la France.

Comines l. 6. chap. 9.

Dés qu'il eut donné ſon conſentement, les Etats envoyérent des Députez au Roy pour luy demander la paix, & luy offrir Marguerite de Flandre pour le Dauphin. Ils le trouvérent à Notre-Dame de Cléri, qui étoit un de ſes plus ordinaires pélerinages, & en furent reçus avec des témoignages de bonté qui les charmérent. Il leur promit d'envoyer des Ambaſſadeurs à Arras, ou en quelque autre endroit de la frontiére dont on conviendroit, pour terminer au plutôt une affaire ſi importante. On leur fit à Paris des honneurs extraordinaires à leur retour. Le Prevôt des Marchands & les Echevins les traitérent magnifiquement, & ils arrivérent en Flandre fort contens, à une choſe prés: ce fut que durant leur Ambaſſade la Tréve étant expirée, le Roy ſe rendit maître de la Ville d'Aire, partie par force, partie par argent. Il eſpéroit que la priſe de cette Place qui luy donnoit une nouvelle entrée dans le Comté de Flandre, feroit avancer la négociation, & il ne ſe trompa pas.

Chronique ſcandaleuſe.

Arras fut choiſi pour le lieu des Aſſemblées. Des Cordes & Quateman Commandant d'Arras, Jean Guerin Maître d'Hôtel du Roy, Jean de la Vaquerie natif de la même Ville,

Traité d'Arras. Recueil de Traitez par Leonard.

Digitized by Google

Regiſtre de Parlement de 1482. Février.

* La famille de Jean le Boulanger ſ'bſiſte encore aujourd'huy dans pluſieurs branches. Il y a de ſes deſcendans parmi les Maîtres des Requêtes, au Parlement & à la Chambre des Comptes.

An. 1482.

& que le Roy avoit fait depuis peu prémier Préſident du Parlement de Paris, aprés la mort du prémier Préſident Jean le Boulanger, * furent nommés Plenipotentiaires par ce Prince. Le nombre des Agens de Flandre fut beaucoup plus grand; parce que les principales Villes des Pays-bas y avoient leurs Députez. La plûpart étoient des Abbez & des Seigneurs du pays, avec quelques gens du Tiers Etat. Aprés bien des conférences, tout fut conclu & arrêté le vingt-troiſiéme de Décembre. Voicy les principaux articles du Traité.

Prémiérement, que la Paix ſeroit jurée & publiée entre les deux Etats. 2. Que pour la mieux affermir, Monſeigneur le Dauphin épouſeroit Mademoiſelle Marguerite d'Autriche. 3. Qu'aprés la publication de la Paix, & la ratification du Traité, la Princeſſe ſeroit amenée ſans délay à Arras, & miſe entre les mains de Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu, ou de quelque autre Prince du Sang, pour être conduite à la Cour de France, où le Roy la feroit élever comme ſa Fille aînée, & l'Epouſe de Monſeigneur le Dauphin, juſqu'à ce qu'elle fût en âge nubile. 4. Que le Comte de Beaujeu, ou quelque autre Prince du Sang, qui recevroit la Princeſſe, feroit Serment ſur la vraye Croix, & ſur les Evangiles, au nom du Roy & de Monſeigneur le Dauphin, que ce jeune Prince la prendroit à femme, dés qu'elle ſeroit en âge. 5. Qu'elle auroit pour ſa dot, les Comtés d'Artois & de Bourgogne, & les Terres & Seigneuries de Mâconnois, Auxerrois, Charolois, de Salins, de Bar-ſur-Seine, & de Noyers; qu'au cas qu'il ne ſortît point d'enfans de ce mariage, toutes ces Comtez & Seigneuries retourneroient au Duc Philippe ſon frere & à ſes hoirs; que le Roy qui s'étoit emparé de tous ces pays, conſentiroit que le Dauphin & ſon Epouſe, & leurs héritiers en joüiſſent. 6. Que s'il arrivoit que ces Domaines, faute d'hoirs, retournaſſent à la Maiſon d'Autriche, le Roy ſeroit en pouvoir de faire examiner les droits qu'il prétendoit ſur les Châtellenies de Liſle, de Doüay, & d'Orchies, & le Duc d'Autriche en obligation de luy faire ſur cela ſatisfaction dans l'eſpace de trois ans: mais que le Roy renonceroit à ſes droits ſur les trois Châtellenies, ſi les autres Domaines demeuroient dans la Maiſon de France, aux Enfans & Héritiers iſſus du preſent Mariage. 7. Que le Comté d'Artois, (hormis ſaint Omer, ſur lequel il y auroit des articles à part,) & les autres Seigneuries mentionnées dans le Traité, ſeroient gouvernées ſelon leurs droits, uſages, coutumes, Privileges ſous la main & ſous le nom de Monſeigneur le Dauphin, & ſous le Bail de Mademoiſelle d'Autriche, & que le Roy ſeroit ſupplié, qu'Arras ne fût pas exclus de ces mêmes avantages. 8. Que la Ville, Château, & Bailliage de ſaint Omer ne ſeroient point mis en la main de Monſeigneur le Dauphin, qu'aprés le mariage parfait & conſommé; mais qu'ils ſeroient laiſſés en la garde & gouvernement des Eccleſiaſtiques, des Nobles & des Bourgeois de la Ville, qui dés-à-preſent feroient ſerment de fidélité au Roy, jureroient de bien garder la Ville juſqu'au mariage, & de n'y admettre ny le Duc d'Autriche, ny le Duc Philippe ſon Fils, ny aucune perſonne de leur part, & que pareillement ils s'engageroient par ſerment au Duc d'Autriche de ne la point livrer au Roy, ny à Monſeigneur le Dauphin, juſqu'à la conſommation du mariage; que juſqu'à ce temps-là les Bourgeois recevroient les revenus de ce Domaine, pour les employer à la garde & à la ſeureté de la Ville; que la nomination des Officiers, comme de Bailli, ſous-Bailli, Châtelain & autres, appartiendroit au Duc d'Autriche, & l'inſtitution à Monſeigneur le Dauphin; qu'en cas de la mort de Mademoiſelle d'Autriche, avant la conſommation du mariage, les habitans remettroient la Ville entre les mains du Duc d'Autriche ſon Pere, & du Duc Philippe ſon Frere, ou à ſes ſucceſſeurs; que ſi la guerre s'allumoit entre le Roy & le Duc d'Autriche, la Ville garderoit une parfaite neutralité. 9. Que ſi le Mariage ne s'accompliſſoit point, le Roy rendroit au Duc d'Autriche, ou à ſon Fils, les Comtez d'Artois, & de Bourgogne, & les autres pays accordez pour la dot de la Princeſſe, & renonceroit à ſes prétentions ſur les Châtellenies de Lille, de Doüay, & d'Orchies. 10. Que le Traité ſeroit enregiſtré au Parlement de Paris, à la Chambre des Comptes, & à la Chambre du Threſor. 11. Que les trois Etats du Royaume, non-ſeulement s'obligeroient à l'obſervation du Traité; mais encore à ſe déclarer contre le Roy, s'il y contrevenoit; qu'il ſeroit pareillement authoriſé par les Princes du Sang ſubrogez à la place des Pairs Séculiers, par les Pairs Eccleſiaſtiques, par l'Univerſité de Paris, & par les principales Villes du Royaume, qui s'obligeroient auſſi à faire en ſorte de maintenir dans leurs uſages & priviléges, les pays de Brabant, de Haynaut, de Flandre, de Hollande, de Zélande, & autres qui pourroient échoir à Monſeigneur le Dauphin, du chef de la Princeſſe ſon Epouſe, au cas que le Duc Philippe ſon Frere vint à mourir ſans héritiers, & que les Etats du Duc d'Autriche ſe ſoumettroient, à l'égard de la France, à une pareille obligation de maintenir le Traité. 12. Que le Roy rendroit au Duc d'Autriche, les places qu'il avoit priſes au Duché de Luxembourg, & au Comté de Chini. 13. Que le Roy ne donneroit aucun ſecours aux Liegeois, ny aux habitans de Cléves & de Tréves, qui étoient en guerre contre le Duc d'Autriche.

Ce furent-là les principaux articles, par

lesquels on régla les interêts des deux Maisons qui s'allioient par ce mariage. Il y en avoit quelques autres qui concernoient le Prince d'Orange, & ceux de la Maison de Luxembourg héritiers du Connétable de S. Paul, & les rétablissoient dans les biens de leurs Familles situez dans les Provinces possédées par la France. On y comprit aussi les Seigneurs de la Maison de Croy, le Seigneur de Toulongeon, le Comte de Joigny & quelques autres. On proposa au Roy de faire rendre au Comte de Romont Oncle du Duc de Savoye, son Comté de Romont, le pays de Vaux, & d'autres de ses Domaines occupez par les Suisses. Il fut répondu sur cet article, que le Roy n'étoit pas le maître de cette restitution ; mais qu'il ne refuseroit pas sa faveur au Comte, pour la luy procurer.

Les Ambassadeurs Flamans demanderent aussi que le Roy d'Angleterre & le Duc de Bretagne fussent compris dans ce Traité ; à quoy les Plénipotentiaires de France répondirent, que cela étoit inutile, veu que le Roy avoit fait la Paix avec le Duc de Bretagne, & une trés-longue Tréve avec le Roy d'Angleterre.

On ne fit point mention de la restitution des places du Duché de Bourgogne, de L'Auxerrois, du Masconnois, du Comté de Boulogne & des Villes de Picardie, dont le Roy s'etoit remis en possession. C'étoit en quelque façon reconnoître qu'il avoit eu droit de le faire. Pour ce qui est du Comté d'Artois, il n'avoit pas espéré l'avoir avec le Comté de Bourgogne ; mais seulement l'un ou l'autre. Il en fut redevable aux Gantois, qui avoient mis eux-mêmes cet article dans le projet du Traité, à dessein de diminuer autant qu'ils pourroient la puissance de leur Prince ; & s'il avoit été en leur pouvoir, ils auroient augmenté la dot de la Princesse du Comté de Namur, du Haynaut, & de tous les pays de l'obéïssance de l'Archiduc d'Autriche, où la langue Françoise étoit en usage.

Comines l. 4. chap. 9.

On peut juger par-là, si ce Prince dut être fort satisfait de ce Traité, qui luy faisoit perdre & à son Fils de si belles Provinces. Il l'étoit si peu, que s'il avoit pu enlever sa Fille aux Gantois, avant qu'ils l'eussent mise entre les mains du Seigneur des Cordes. & lors qu'elle étoit encore sur ses Terres, il l'eût fait pour tout rompre ; mais les Gantois & les François prirent si bien leurs seuretez, qu'il n'osa l'entreprendre. Aprés tout, il ne fut pas peut-être celuy des Princes, à qui ce mariage causa le plus de chagrin.

Edoüard Roy d'Angleterre ayant appris cette nouvelle, & sçû que la Princesse avoit été conduite à la Cour de France, en fut en une extrême colére. Il avoit jusqu'alors compté sur le mariage d'Elisabeth sa Fille avec le Dauphin. C'étoit un des articles du Traité de Péquigni, de l'an 1475, & c'étoit principalement par cet appas, que le Roy l'avoit détaché du feu Duc de Bourgogne, qu'il l'avoit fait repasser en Angleterre, lors qu'il étoit sur le point d'entrer en France avec une armée formidable, qu'il l'avoit empêché de secourir Marie de Bourgogne aprés la mort du feu Duc, malgré les remontrances que luy faisoit son Parlement, & une partie de son Conseil, malgré les pressantes instances des Envoyez de cette Princesse, de ceux du Duc de Bretagne, & de ceux de la Maison d'Autriche, qui luy prédisoient que le Roy luy manqueroit de parole. Edoüard souhaitoit tellement ce mariage, qu'il appréhendoit de donner au Roy le moindre prétexte de le rompre, & il s'en flattoit si fort, qu'il souffroit qu'on donnât à sa Fille en Angleterre, le titre de Madame la Dauphine. Cette nouvelle le frappa si vivement, qu'il en tomba malade, & fut quelques jours aprés attaqué d'une apoplexie, dont il mourut dans le temps qu'il ne respiroit que la vengeance contre la France. Ann. 1483.

Il ne manquoit au Roy que la santé, pour goûter le plaisir de ces grands succés. Il voyoit la puissance de la Maison de Bourgogne abbatuë, & le Royaume considérablement augmenté de ses débris, l'Angleterre depuis la mort d'Edoüard replongée dans les guerres civiles plus que jamais, le Duc de Bretagne dans le devoir & dans la crainte à cause des grosses garnisons Françoises, qui bordoient ses frontiéres, le Roy Ferdinand, & la Reine Isabelle de Castille, résolus d'entretenir la paix avec la France, non-obstant le différent touchant le Rousillon & la Cerdagne, qui n'étoit pas encore vuidé. Les Princes d'Italie recherchoient son amitié, les Roys d'Ecosse & de Portugal étoient ses Alliez, & regardoient son alliance comme absolument nécessaire à leur conservation ; les Suisses étoient tout à luy, & luy obéïssoient presque comme ses sujets ; personne n'osoit branler en France, les Grands & les peuples étoient dans une soumission parfaite, & la réputation de sa sagesse & de sa politique étoit grande dans toute l'Europe. Mais il sentoit bien, quelque effort qu'il fit pour se persuader le contraire, qu'aprés avoir vû mourir la plûpart de ses ennemis, ou de ceux qui envioient, ou qui bornoient sa puissance, c'étoit une nécessité pour luy de les suivre bien-tôt. La foiblesse qui avoit succédé à ses attaques réïterées, sa maigreur extraordinaire, quelques atteintes de mal caduc, plusieurs autres symptomes fâcheux ne luy laissoient guéres de lieu d'en douter. Une partie de son chagrin, venoit de ce qu'il ne pouvoit pas plus cacher aux autres qu'à luy-même, l'état où il étoit. Il craignoit le mauvais effet que cette idée pouvoit produire dans l'esprit de la Cour, du peuple, & de ses voisins ; & il n'appréhendoit guéres moins la diminution de son au-

Comines chap. 10.

Gagnia.

torité, que la mort. Il prit toutes les précautions imaginables pour éloigner ces deux maux.

Il renonça aux voyages & aux pélerinages, dont il ne pouvoit plus soutenir la fatigue, & se retira à sa maison de plaisance du Plessis prés de Tours, avec peu de personnes, hors sa garde, qui étoit toûjours nombreuse, & composée de quatre cens Archers. Peu de gens y étoient admis, pour luy faire leur cour, & ils ne couchoient jamais dans le Château. Il paroissoit toûjours devant eux fort bien mis, & richement vêtu, luy qui avoit jusqu'à ce temps-là été fort négligé. Il avoit en cela changé de maniére, pour rehausser un peu son air, & se conserver autant qu'il pouvoit de sa bonne mine, que l'abbatement de son visage avoit beaucoup diminuée. Il avoit des espions par tout, au dedans & au dehors du Royaume. Il se faisoit informer de tout ce qui se passoit, affectoit de casser des Officiers, d'en rétablir d'autres, de supprimer des pensions, & de faire dans les Provinces divers changements à toute occasion, & cela uniquement pour fraper l'imagination des peuples, & leur faire connoître que les bruits qui couroient souvent de sa mort, ou de son extrémité, étoient faux.

Comines l. 6. chap. 7.

Il en usoit à proportion de même, & pour la même fin dans les Pays étrangers. Jamais les pensions qu'il y faisoit ne furent mieux payées, jamais tant de negociations entamées, jamais tant de gens envoyez dans les Royaumes voisins, & aux Pays les plus éloignez pour ses affaires particulieres. On voyoit des Marchands François en Bretagne, en Espagne, au Royaume de Naples, en Sicile, en Danemarc, en Suéde, en Allemagne, en Afrique, acheter bien cher pour luy, les plus beaux chevaux, des mules, des chiens de chasse de toute espéce, des animaux rares, & d'autres semblables curiositez. Par ce moyen les bruits qui couroient du mauvais état de sa santé, dévenoient au moins suspects, & il tenoit en suspens là-dessus toutes les Cours étrangéres.

Son plus grand soin aprés tout, étoit de la rétablir. Il avoit recours à tous les remedes naturels & surnaturels; & pour le guérir, dit un Historien contemporain, *furent faites de terribles & merveilleuses médecines.* Un autre dit plus en particulier, qu'on luy fit boire du sang, qu'on avoit tiré à plusieurs enfans, dans l'esperance que cette potion pourroit corriger l'âcreté du sien, & rétablir son ancienne vigueur.

Chronique scandaleuse. Gaguin.

Pour l'égayer & l'empêcher de trop dormir, on faisoit souvent en sa présence des concerts de musique; on assembloit sous les fenêtres du Château, les bergers du pays que l'on faisoit joüer de leurs instruments champêtres; & comme il avoit fort aimé la chasse, & qu'il ne pouvoit plus y aller, on prit les plus gros rats que l'on put trouver, & on les faisoit chasser par des chats dans ses appartements. Enfin Coctier son Médecin, Olivier le Daim, & Jean Doyac, qui prévoyoient bien qu'aprés sa mort, il n'y auroit plus rien à faire pour eux à la Cour, imaginoient toutes sortes de moyens de luy prolonger la vie.

Il envoyoit des ordres à Paris & en d'autres endroits, pour faire des Processions pour les biens de la terre, & pour obtenir un temps propre à la santé. Il fit venir de la sainte Chapelle diverses Reliques. Il demanda aux Dominiquains de Troye, de celles d'un bon Hermite, nommé Frere Jean de Gand, qui avoit été enterré chez eux sous le regne de Charles VII. Il se fit apporter la sainte Ampoule de Reims. Le Pape Sixte IV. luy envoya de Rome d'autres Reliques. * Il n'y eut pas jusqu'à Bajaset II du nom Empereur des Turcs, qui luy en fit offrir un grand nombre de celles que l'on conservoit encore à Constantinople, & dont l'envoyé luy apporta la liste. Bajaset demandoit une condition, qui étoit que le Roy se saisit de Zénes, communément appellé Zizime par les Historiens François; Il étoit Frere de Bajalet, & luy avoit disputé l'Empire des Turcs: Il avoit été défait dans la Natolie, & s'étoit refugié à Rhodes chez le Grand-Maître Pierre d'Aubusson, & depuis avoit passé en France, où il étoit en Auvergne, dans une Commanderie des Chevaliers de Rhodes: mais le Roy ne voulut point voir l'Ambassadeur Turc, disant qu'il ne luy convenoit point d'avoir commerce avec les Infidelles, & luy fit commander en Provence où il étoit arrivé, de ne pas passer plus outre. Il refusa par la même raison de voir Zizime, qui souhaitoit fort de luy parler. Il luy fit dire qu'il le verroit volontiers, & luy donneroit toute sorte de protection & de secours, s'il vouloit se faire Chrêtien; mais qu'à moins de cela, il ne traiteroit jamais avec luy.

Observations sur Comines.

* Il y a à la Bibliotheque du Roy un volume in folio qui ne contient presque que les recepissez des offrandes que Louis XI. faisoit porter à toutes les Eglises, où l'on invoquoit quelque saint pour la guerison des maladies. Memoires de Bethune vol. cotté 8444.

Le moyen surnaturel, sur lequel il fit le plus de fond, & auquel il eut le plus de confiance, furent les priéres du saint Homme de Calabre: c'est ainsi qu'on appelloit alors François de Paule, celébre en Italie par la reputation de sa sainteté & de ses miracles; il le fit venir à Tours, où l'on luy rendit les plus grands honneurs. On luy bâtit un Couvent au Plessis, & le Roy le conjuroit incessamment, se mettant à genoux devant luy, d'employer en sa faveur le crédit qu'il avoit auprés de Dieu. Les gens de Cour, qui pour l'ordinaire n'abondent pas en foy, raillérent beaucoup de ce voyage du Saint: mais Comines qui fut present aux entretiens qu'il eut avec le Roy, parle avec bien de l'estime, non seulement de la vertu, mais encore de la sagesse de cet homme de Dieu, que l'Eglise a mis depuis ce temps-là au nombre de ceux qu'elle révére.

Celuy qui profitoit le plus de cette extréme envie que le Roy avoit de vivre, étoit ſon Médecin nommé Jaques Coctier à qui il donnoit tous les mois plus de dix mille écus. Ce Médecin avoit pris un tel aſcendant ſur ſon eſprit, qu'il luy faiſoit faire tout ce qu'il vouloit. Il luy parloit non-ſeulement avec toute ſorte de liberté; mais encore avec inſolence, & il luy diſoit quelquefois, *je ſçay bien qu'un matin vous m'envoyerez, comme vous faites d'autres; mais*, ajoutoit-il en jurant, *vous ne vivrez point huit jours aprés.* Cette menace donnoit au Roy une telle frayeur, qu'il n'oſoit luy rien refuſer, & ſouffroit avec patience une telle brutalité, tout délicat qu'il avoit toûjours été ſur l'article du reſpect qui luy étoit deû.

Comines l. 6. chap. 12.

Du même excés d'attachement qu'il avoit à la vie, procedoient les inquiétudes continuelles où il étoit, qu'on n'attentât à ſa perſonne. Le Pleſſis étoit gardé comme une Ville de guerre; les Seigneurs de la Cour n'y entroient jamais en grand nombre: il avoit fait la dépenſe d'entourer ce parc de gros barreaux de fer, & de fraiſer la muraille avec de gros crampons à pluſieurs branches, qui avançoient fort loin, de peur qu'on n'entreprît de l'eſcalader: il l'avoit fait flanquer aux quatre coins de quatre petites tourelles de fer, percées à jour, par où l'on pouvoit tirer des arquebuſes, pour défendre l'approche de la muraille. Quarante Arbalêtriers couchoient toutes les nuits dans les foſſez, & avoient ordre de tirer ſur quiconque ſe preſenteroit, avant que la porte fût ouverte, & on ne l'ouvroit que de grand jour. C'étoit une véritable priſon, où ce Prince s'étoit condamné luy-même pour ce qui luy reſtoit de vie.

Durant tout ce temps-là, Charles Dauphin étoit à Amboiſe, où il avoit preſque toûjours fait ſa demeure, ſous la conduite de Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu. On le laiſſoit parler à trés-peu de gens, on ne l'amenoit à la Cour que trés-rarement, & le Roy avoit été pluſieurs années ſans le voir. Il le faiſoit élever avec beaucoup de circonſpection, luy interdiſoit les jeux & les exercices violens, & on ne luy permettoit guéres de faire de longues promenades. La foibleſſe de ſa complexion étoit la raiſon de cette conduite qu'on tenoit dans ſon éducation: mais il y en avoit encore une autre. C'eſt que le Roy appréhendoit qu'on ne le luy enlevât. Il ſe ſouvenoit de ce qui luy étoit arrivé à luy-même durant ſa jeuneſſe, pendant laquelle quelques Princes & quelques Seigneurs mécontens, abuſant de ſa facilité, l'avoient mis à la tête d'une faction, qui donna pendant neuf mois beaucoup de peine au Roy ſon pere, & où il fit l'apprentiſſage de cette longue indocilité, qu'il regardoit comme un méchant exemple pour ſon fils.

Comines l. 6. ch. 12.

Il ne l'auroit apparemment de long-temps tiré de cette ſolitude d'Amboiſe, s'il avoit vécu: mais dans un de ces momens, où il ne pouvoit s'empêcher de convenir luy-même du danger où il étoit de mourir bien-tôt, il le fit venir au Pleſſis, & luy répéta les mêmes leçons qu'il luy avoit données quelques mois auparavant à Amboiſe, & qu'il voulut être enregiſtrées au Parlement de Bourgogne, & à la Chambre des Comptes de Paris, comme un monument de ſon affection & de ſon zéle pour ſes Sujets.

Obſervations ſur Comines.

Il luy recommanda entre autres choſes de ne point commencer ſon Regne par un changement d'Officiers & de Miniſtres, & de profiter de la faute que luy-même avoit faite, en prenant le Gouvernement. Il avoüoit qu'il avoit trés-imprudemment ôté les charges aux plus braves & aux plus ſages Chevaliers du Royaume, qui avoient le plus contribué à la conquête de la Normandie & de la Guyenne, & à chaſſer les Anglois du Royaume; qu'il s'en étoit trés-mal trouvé, & que de-là étoit venuë la guerre du bien public, qui avoit mis ſa Couronne en danger. Il luy conſeilla de ſe ſervir principalement des lumiéres du Seigneur du Bouchage & de Guy Pot Bailli de Vermandois, dont il avoit éprouvé depuis long-temps la droiture & l'habileté, de laiſſer le commandement des Armées au Seigneur des Cordes: de ne ſe pas trop livrer à la Reine ſa Mere; parce qu'étant de la Maiſon de Savoye, elle avoit toûjours du penchant pour celle de Bourgogne; de diminuer les impôts, & de regarder comme deux bons ſerviteurs Olivier le Daim, & Jean Doyac, à qui il ſe croyoit redevable de la prolongation de ſa vie.

Baguin.

Aprés cét entretien, il congédia le jeune Prince, & le renvoya à Amboiſe. Il n'y fut guéres, ſans apprendre l'extrémité où une nouvelle attaque d'apoplexie avoit reduit le Roy. Ce fut la derniére: elle luy ôta d'abord la connoiſſance & la parole; mais l'une & l'autre luy revinrent un peu aprés. On luy fit entendre qu'il n'y avoit plus d'eſpérance, & qu'il falloit tout de bon ſe préparer à aller paroître devant Dieu. Il reçût cette nouvelle avec moins de trouble qu'on n'auroit oſé eſpérer, & demanda les Sacremens qu'il reçût tous, avec de grandes marques de pieté.

Comines l. 6. ch. 12.

Il fit venir le Comte de Beaujeu, luy recommanda le Roy ſon fils; car il luy donna ce titre de Roy en parlant de luy, les derniers jours de ſa maladie. Il luy répéta ce qu'il avoit déja dit à ce jeune Prince, qu'il devoit ſe ſervir pour les Armées du Seigneur des Cordes, qu'il le fît venir inceſſamment à la Cour, qu'il l'avertît de ſa part de ne point penſer à faire aucune entrepriſe ſur Calais, quoy qu'ils euſſent déja pris quelques meſures enſemble pour cela; qu'il ſeroit dangereux de ſe broüiller avec les Anglois pendant la minorité; qu'il falloit au moins pendant cinq ou ſix ans éviter toutes les occaſions de guerre, même avec le Duc de Bretagne, & qu'il ne le falloit pas moins ménager, que les autres

Digitized by Google

autres Princes voiſins de la France. Il envoya auſſi le Chancelier porter les Sceaux au jeune Prince, ordonna qu'on fit partir pour Amboiſe tous ſes Officiers de Vénerie & de Fauconnerie, & une partie des Archers de ſa garde avec leurs Capitaines. Il donna tous ces ordres & pluſieurs autres avec une grande préſence d'eſprit, qu'il eut preſque juſqu'au dernier ſoûpir.

An. 1483. Memorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté S fol 1. Chroni que ſcandaleuſe. Comines.

Il ne vécut que cinq ou ſix jours aprés ſa rechute, c'eſt-à-dire, depuis le Lundy juſqu'au Samedy trentiéme jour d'Août, qu'il expira en la ſoixante & uniéme année de ſon âge, & la vingt-troiſiéme de ſon Regne, entre ſix & ſept heures du ſoir. Il avoit toûjours appréhendé de ne pas paſſer ſoixante ans, ſur ce que nul de ſes Prédéceſſeurs depuis Hugues Capet n'avoit vêcu au-delà; & cette penſée luy étoit un fréquent ſujet d'inquiétude, quand il approcha de cet âge. Il fut enterré à Nôtre-Dame de Cléri, où il avoit fondé un Collége de Chanoines; & ce fut la dévotion qu'il avoit envers la Vierge, qui luy fit préferer ce lieu pour ſa ſépulture, à l'Egliſe de ſaint Denys, où étoit celle de ſes ancêtres. Il eut cela ſi à cœur, qu'il obtint du Pape Sixte IV. une Bulle d'excommunication contre ceux qui entreprendroient de tranſporter ſon corps ailleurs. Ce tombeau étoit fort ſimple, & Loüis XIII. luy en fit faire un, ſur lequel ſa ſtatuë fut miſe.

Comines Chronique ſcandaleuſe. Olivier de la Marche Matieu Becarius, &c.

Si ce Prince avoit eu le cœur auſſi-bien fait, qu'il avoit l'eſprit grand, pénétrant, étendu, fécond en vuës & en expédiens, il auroit mérité d'être mis au nombre de nos plus illuſtres Roys, & d'être propoſé comme un modéle dans l'art de regner; mais le talent rare qu'il avoit pour le gouvernement, fut gâté par le mauvais uſage qu'il en faiſoit. Sa prudence n'étoit ſouvent qu'une baſſe fineſſe, qui luy fut en beaucoup d'occaſions inutile & dommageable par la défiance que tous ceux qui avoient affaire à luy, avoient conçûë de ſon peu de ſincérité. Il ſçavoit parfaitement diſſimuler; mais il ſe faiſoit trop d'honneur de cette ſcience, & on étoit trop perſuadé qu'il en faiſoit un uſage continuel.

Il n'y eut jamais de Cour où la mauvaiſe foy fût plus à la mode que dans la ſienne, ſur l'exemple qu'il en donnoit luy-même. Ses Miniſtres & ſes Courtiſans étoient en garde contre luy, autant qu'ils l'étoient les uns contre les autres; & il y en eut qui ne pouvant compter ſur leurs ſervices ny ſur ſon affection, ſe ménageoient des reſſources chez ſes ennemis en le trahiſſant. Il aimoit les voyes écartées; & au lieu de gagner, comme il l'auroit pû, l'amitié de ſes vaſſaux, & des Princes ſes voiſins qui le redoutoient, il prenoit un ſingulier plaiſir à leur cauſer chez eux des embarras par toutes ſortes de moyens, pour les mettre hors d'état de lui nuire; mais il s'en attiroit par-là quelquefois luy-même de plus grands & de plus dangereux.

Ce fut cette conduite trop rafinée qui luy ſuſcita la guerre du bien public, laquelle penſa le perdre, ainſi qu'il l'avoüa luy-même à la fin de ſa vie, & qui fut la ſource de tous les mouvemens, dont preſque tout ſon regne fut agité. Son deſſein alors étoit d'abbatre la puiſſance des grands de ſon Etat, & de les rendre ſouples. S'il ſe fût ſervi d'abord des moyens auſquels il eut recours depuis, & qui luy réüſſirent, c'eſt-à-dire de la libéralité pour s'attacher les uns, & de la fermeté pour domter les autres, il en ſeroit venu à bout avec beaucoup plus de facilité, & ſe fût épargné bien des baſſeſſes qu'il fut contraint d'employer, pour ne pas ſuccomber à la haine & à la révolte qui devint preſque générale.

Manquer de parole, violer les traitez les plus ſolemnels, préférer toûjours l'utile à l'honnête, compter pour rien les bienſéances juſqu'à avilir la Majeſté Royale en diverſes rencontres, étoient des moyens qu'il ſe permettoit ſans peine, pour peu qu'il y trouvât ſon avantage; & il faut avoüer que s'il ne poſſédoit point à d'autres titres la qualité qu'on luy donne, du plus grand politique de ſon temps, il faudroit luy changer cét éloge en d'autres noms, qui ne luy ſeroient pas honorables. Mais peu de Princes l'ont mérité, par des voyes toûjours pures, & celuy-cy moins que les autres.

Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il parvint avec le temps à ce qu'il s'étoit propoſé d'abord, en montant ſur le Thrône, d'être maître dans ſon Royaume, de n'y ſouffrir perſonne qui ne fût ſoumis, & qu'il porta plus haut qu'aucun de ſes prédéceſſeurs l'autorité Royale; & c'eſt ce qui fit dire à François I, que c'étoit ce Prince qui avoit mis les Roys de France hors de page. La déſunion des membres de la ligue du bien public, la réconciliation des Allemans avec les Suiſſes, qui tomberent enſuite ſur le Duc de Bourgogne; le Traité d'Amiens fait avec les Anglois, qui produiſit l'inaction d'Edoüard Roy d'Angleterre, furent des chef-d'œuvres, qui ne pouvoient partir que d'un grand génie, & dont ce Prince ne partagea la gloire avec perſonne; car quoy qu'il conſultât quelquefois ſes Miniſtres, il étoit ordinairement luy ſeul tout ſon Conſeil.

Brantôme dans l'éloge de Charles VIII.

Une choſe paroiſſoit incompréhenſible dans ſa politique; c'eſt que n'aymant pas à faire la guerre, parce qu'il craignoit des révoltes au dedans de l'Etat, cependant dés qu'il avoit fait la Paix, ou une Tréve, il étoit toûjours prêt à la rompre, & l'on n'avoit pas plutôt repris les Armes, qu'il étoit le prémier à propoſer l'accommodement, qui ne ſe faiſoit pas toûjours à ſon avantage.

Il ne penſa guéres à faire de conquêtes, que de proche en proche. Il ne voulut jamais s'engager dans les guerres d'Italie; & les Génois luy ayant un jour offert de ſe donner à luy, il ne leur fit point d'autre réponſe que celle-cy; *Vous vous donnez à moy, & moy je vous donne au Diable*, leur faiſant entendre

par-là qu'il ne vouloit point d'eux, & qu'il connoiſſoit trop leur inconſtance, pour compter ſur leur fidélité. Les Ducs de Milan néantmoins luy faiſoient toûjours hommage pour Génes, que les Roys ſes prédéceſſeurs leur avoient abandonnée, & même dans une Lettre Patente de ce Prince, au ſujet des Priviléges de Savonne, qu'il avoit ſpecialement priſe ſous ſa protection, il eſt intitulé Seigneur de Génes *Januæ Dominus.*

Mémoires de Bethune vol. cotté 8456.

Le commandement des Armées ſous ſon regne, les gouvernemens des Provinces, les grandes Charges de la Cour étoient pour la plûpart le partage des perſonnes de qualité; mais pour les négociations ſecrétes & importantes, il ſe ſervoit d'ordinaire de gens peu conſidérables par leur naiſſance, non ſeulement pour les pouvoir déſavoüer ſans embarras, s'ils paſſoient leurs ordres, ou que quelque autre raiſon l'obligeât à le faire; mais principalement pour ne point donner aux Grands trop d'entrée dans les ſecrets de l'Etat.

Il négocioit ſouvent ſans aucune envie de conclure, ſoit pour découvrir les vûës des Princes ſes voiſins, ſoit à deſſein de les amuſer, & de gagner du temps pour l'exécution de ſes deſſeins cachez. Dans le temps qu'il commença la guerre contre Marie de Bourgogne, il envoyoit Ambaſſade ſur Ambaſſade au Roy d'Angleterre, mais jamais les mêmes Ambaſſadeurs : les derniers avoient toûjours des inſtructions différentes de celles de leurs prédéceſſeurs : il y avoit toûjours quelque article ſur lequel ils n'étoient pas en état de répondre, il falloit renvoyer à la Cour pour ſçavoir les intentions du Roy; & durant tous ces délais, il s'empara de Boulogne, & de quelques autres Places au voiſinage de Calais; à quoy le Roy d'Angleterre n'auroit jamais donné ſon conſentement, ſi avant la priſe de ces Places, il avoit été parfaitement informé de ſes véritables deſſeins.

La maxime de Loüis XI. étoit de ne rien hazarder en matiére de guerre : ce n'étoit pas manque de courage, il en avoit donné des preuves étant encore Dauphin, & depuis à Montlhéri étant déja Roy; mais c'étoit par prudence. C'eſt pourquoy il ne vouloit jamais donner de batailles. Pour les Siéges, il les faiſoit volontiers, parce qu'il avoit le loiſir de prendre des meſures ſûres pour les faire réüſſir : mais le moyen qu'il ne manquoit point, quoiqu'il luy coûtât, quand il ſe préſentoit, étoit de les acheter des Commandans à force d'argent.

Jamais Roy avant luy n'eut une plus nombreuſe, ni une meilleure artillerie. On marque qu'il en fit faire une piéce de cinq cens livres de bales, qui portoit depuis la Baſtille juſqu'à Charenton, dont le Fondeur fut tué à la ſeconde épreuve qu'on en fit. On l'avoit tranſportée à Paris de Tours où elle avoit été fonduë. Il paroît par la maniére dont Monſtrelet décrit cette piéce, que c'étoit un mortier & non un canon. Il y avoit une chambre où l'on mettoit la poudre, & un tampon avec lequel on boûchoit la chambre. C'eſt ainſi qu'on charge nos mortiers à bombes. Ainſi quoiqu'on luy donne le nom de canon, ſon uſage n'étoit pas pour tirer contre une muraille; mais pour crever les maiſons ſur leſquelles le boulet tomberoit.

Chronique ſcandaleuſe. Guaguin in Ludovic. XI.

Vol. 3. fol. 199.

Ce Prince avoit toûjours de nombreuſes troupes ſur pied, qui étoient ſans ceſſe en marche, & dont les paſſages incommodoient fort le Royaume. Ce n'étoit pas ſeulement pour être toûjours prêt contre les ennemis du dehors, mais encore pour contenir les mécontens du Royaume, qui étoient en grand nombre. Cela l'engageoit à de groſſes dépenſes, & l'obligea à tripler les impôts, qui dés le temps de ſon prédéceſſeur ſe levoient indépendemment des Etats & des Villes. Ils montérent ſous ce Régne juſqu'à quatre millions ſept cens mille livres, groſſe ſomme pour ce temps-là, ſans parler des autres dépenſes qui ſe faiſoient ſur la bourſe des peuples; car il y en avoit de particuliéres deſtinées pour l'entretien de l'artillerie, & quelques autres ſemblables.

Outre quatre cens Archers de ſa garde, & outre la garde Ecoſſoiſe déja ancienne dans le Royaume, il s'en fit une nouvelle de cent Gentilshommes François; il en donna le commandement à Claude de la Châtre, qu'il avoit tenu en priſon pendant un an aprés la mort du Duc de Guyenne ſon frere, à qui ce Seigneur avoit été fort attaché; mais il éprouva luy-même ſa fidélité, aprés l'avoir pris à ſon ſervice.

Dés qu'il ſe vit délivré du Duc de Bourgogne, il prit la réſolution de ſoulager ſes Sujets, & de mettre une grande police dans le Royaume; & il avoit deſſein de faire en ſorte qu'il n'y eût par tout qu'une même Coûtume, un même poids, & une même meſure; projet qui avoit déja été conçû long-temps auparavant par le Roy Philippe V. & qui demandoit un auſſi habile homme que Loüis XI. pour être mis en exécution; mais la mort le prévint.

Rien n'auroit plus contribué à ſa gloire, & n'étoit plus propre à luy gagner le cœur de ſes Sujets, dont il étoit beaucoup plus craint qu'aimé : & cette diſpoſition étoit preſque générale à ſon égard dans le peuple, auſſi-bien que dans la Nobleſſe. Il le ſentoit bien; & pour ſe concilier au moins l'amitié des Officiers du Royaume, il fit en leur faveur une Ordonnance, par laquelle il leur aſſûroit leurs Charges pour toute leur vie, déclarant qu'elles ne ſeroient jamais vacantes que par leur mort, ou en cas de forfaiture, ou par leur démiſſion volontaire. C'eſt pourquoy depuis ce temps-là on ne voit plus ce qu'on voyoit ſi fréquemment dans les Régnes précédens, des Chanceliers, des prémiers Preſidens, des Maîtres des Requêtes, des Conſeillers, & d'autres Magiſtrats dépoſez, & d'autres mis en

Digitized by Google

leur place. Ce ne fut pas là un des moindres traits de ſa politique ; car il mettoit par là dans ſes intérêts une infinité de perſonnes, pour la plûpart les plus accréditées dans chacune des Villes du Royaume.

Il n'étoit naturellement ni bien-faiſant, ni libéral, ni magnifique : mais il le devenoit dés qu'il luy paroiſſoit que ſon intérêt le demandoit. Rien ne luy coûtoit quand il falloit acheter des créatures dans les Conſeils des Princes ſes voiſins, ou leur débaucher les hommes de mérite qu'ils avoient auprés d'eux, gagner des Gouverneurs de Places, ſuſciter des affaires à ſes ennemis, corrompre des Ambaſſadeurs : de ſorte que ſes bienfaits communément étoient moins les marques de ſon amitié, que du beſoin qu'il avoit de ceux à qui il les faiſoit.

Il étoit plus aiſé d'encourir ſa diſgrace, que de mériter ſa bienveillance, ou de s'y conſerver. Il pardonnoit rarement, & puniſſoit ſévérement. Il y eut bien des têtes coupées ſous ce Régne. Le Connétable de Saint Pol, Charles de Melun, Jacques d'Armagnac Duc de Nemours fils du Comte d'Albret éprouvérent cette rigueur de ſa juſtice : & il eut grand ſcrupule à la mort de l'Arrêt par lequel le Duc de Nemours avoit été condamné. Pluſieurs autres Seigneurs & Magiſtrats furent confinez dans les priſons pour le reſte de leurs jours. Il avoit fait faire dans quelques-unes de ces priſons des cages de fer & d'autres de bois, où le Grand Prevôt Triſtan, le plus ordinaire exécuteur de ces rigoureux ordres, fit enfermer pluſieurs perſonnes. Guillaume d'Haraucourt, cet Evêque de Verdun, dont j'ai touché les intrigues à l'occaſion de la diſgrace du Cardinal de la Balüe, paſſa quatorze ou quinze ans dans une de ces cages à la Baſtille. D'autres étoient chargez de chaînes d'une peſanteur horrible, qu'on appelloit par raillerie *les fillettes du Roy*. Ces eſpéces de punitions auſquelles on n'étoit point accoûtumé en France, avoient un certain air de cruauté qui reſſembloit un peu trop à la maniére des Turcs & des Barbares. On fit une Hiſtoire de ſon Régne, où ces rigueurs & toutes ces exécutions étoient décrites fort au long : mais François I. ſous le Régne duquel elle parut manuſcrite, fit défenſe de l'imprimer. Tout cela marquoit le naturel du Prince, où il y avoit un peu de férocité. Le Roy même ſon pere, à qui il cauſa tant de chagrins, les deux Reines qui furent ſes épouſes l'une aprés l'autre, & qu'il n'aima guéres, le Duc de Guyenne ſon frere, ſur la mort duquel on fit d'étranges réfléxions, la Ducheſſe de Savoye ſa ſœur, & le Roy René de Sicile ſon oncle en reſſentirent les effets chacun en leur maniére ; & c'eſt ce qui a fait dire à la plûpart des Hiſtoriens qui ont fait le caractére de ce Prince, qu'il fut mauvais fils, mauvais mari, mauvais frere, mauvais parent, & même mauvais pere par le peu de tendreſſe qu'il témoignoit pour le Dauphin, qu'il ne voyoit preſque jamais ; à quoy on pourroit ajoûter, & avec autant de vérité, qu'il fut mauvais ami, mauvais voiſin, mauvais maître, & tres-dangereux ennemi, qualitez qui convenoient pour la plûpart à beaucoup de Princes de ce temps-là.

Avec tout cela il étoit dévot, ou il affectoit de l'être. Il ſe confeſſoit une fois toutes les ſemaines ; il alloit tres-ſouvent en pélerinage, tantôt à Notre-Dame de Lieſſe, tantôt à Notre-Dame de Cléri, tantôt à Saint Michel, & en d'autres lieux de dévotion du Royaume. Ce fut luy qui établît en France la coûtume de ſonner l'*Angelus* à midy. Le Parlement par ſon ordre ceſſa de tenir ſes Séances le jour de Sainte Géneviéve. Il fut ordonné par un Arrêt que la Fête ſeroit chomée comme le Dimanche, & qu'elle ſeroit miſe dans le Calendrier de cette Cour. Il obtint du Pape Sixte IV. pour luy & pour ſes Succéſſeurs le rang de prémier Chanoine de Notre-Dame de Cléri, & le droit d'aſſiſter à l'Office avec le Surplis & l'Aumuſſe. Il portoit des Images de Notre-Dame & des Saints à ſon chapeau, la plûpart de plomb ou d'étain, & les baiſoit quelquefois, ſur tout lorſqu'il recevoit quelque bonne nouvelle. Il faiſoit faire ſouvent des Proceſſions, honoroit beaucoup les Reliques, donnoit libéralement aux Egliſes. Aprés tout, à conſidérer en général ſa conduite, il ſemble qu'il y avoit moins d'hypocriſie dans ſa piété, que de bizarrerie dans ſes idées. Cette bizarrerie luy faiſoit négliger l'eſſentiel de la dévotion pour ſe contenter de ces pratiques extérieures, & le rendoit ſcrupuleux ſur des bagatelles, tandis qu'il n'héſitoit pas dans les choſes les plus importantes pour la conſcience.

Il avoit à cœur que les Juges fiſſent leur devoir ; & on aſſûre qu'à ſa Maiſon Royale du Pleſſis en Touraine, il aſſiſtoit ſouvent aux Jugemens du Prevôt de l'Hôtel, & que d'un endroit où il n'étoit point vû, il voyoit & entendoit tout ce qui ſe paſſoit dans la Salle de l'Audience. Il étoit chagrin contre le Parlement de Paris à cauſe de la longueur des procédures, & s'il eût vécu plus long-temps, il étoit réſolu de faire là-deſſus quelque réforme. Il érigea le Parlement de Dijon pour la commodité de ſes nouveaux Sujets de Bourgogne, & mit en exércice celuy de Bourdeaux pour la Guyenne ; car bien que l'érection en eût été faite par Charles VII. les fonctions en avoient été ſuſpenduës.

Il en uſoit à l'égard des Papes tantôt avec fermeté & tantôt avec condeſcendance, ſelon les conjonctures : mais il vouloit toûjours paroître, comme il l'étoit en effet, tres-attaché à la véritable Religion. Et quelque temps aprés ſon avénement à la Couronne, ayant fait alliance avec Podébrac Roy de Bohéme, il fit une proteſtation qui eſt au Tréſor des Chartres, par laquelle il déclaroit qu'en faiſant ce Traité, il n'avoit eu nulle intention de favoriſer les erreurs des Huſſites, qui infectoient alors la Bohéme.

Brantome éloge de Charles VIII.

Regiſtres du Parlement de 1478. Janvier.

Bulla Sixti IV dans le Mémoires de Bethune, vol. cotté 8445.

Mémorial de la Châbre des Comptes de Paris cotté M fol. 140.

Digitized by Google

L'amour ne fut jamais ſa paſſion dominante; mais il n'y réſiſta pas toûjours avec une conſtance égale; car il eut trois filles naturelles, Jeanne mariée à Loüis bâtard de Bourbon, une autre de même nom, mariée à Antoine de Buëil Comte de Sancerre, & la troiſiéme nommée Marie, qui épouſa Aymar de Poitiers, Seigneur de Saint Valier. Il faut qu'il ait eu ces filles naturelles durant ſa jeuneſſe; car voicy une choſe aſſez ſinguliére que Philippe de Comines dit de ce Prince en cette matiére. Des Dames il ne s'en eſt point » mêlé tant que j'ai été avec luy: car à l'heure de mon arrivée, luy mourut un fils nommé Joachim né l'an 1459. dont il eut un » grand deüil; & fit alors un vœu à Dieu en » ma préſence, de jamais ne toucher à femme, qu'à la Reine ſa femme: & combien » qu'ainſi le devoit faire ſelon l'ordonnance » de l'Egliſe, ſi fut-ce grand' choſe, à en avoir tant à ſon commandement, de perſévérer en cette promeſſe: vû encore que la » Reine n'étoit point de celles où devoit prendre grand plaiſir: mais au demeurant fort » bonne Dame.

Comines l. 6. chap. 13.

Il s'eſt trouvé des Ecrivains qui ont fait l'Apologie de ce Prince contre ceux qui l'ont voulu faire paſſer pour ignorant: & ils l'ont bien juſtifié là-deſſus. Le Roy ſon pere avoit eu à cet égard beaucoup plus de ſoin de ſon éducation, qu'il n'en eut luy-même pour celle de ſon fils Charles huitiéme, dont il borna la ſcience pour le Latin à ſçavoir ces mots, *qui neſcit diſſimulare, neſcit regnare.* On croit que ce qui l'empêcha de luy faire apprendre les belles Lettres, fut le peu de ſanté de ce jeune Prince, que l'application à cet étude auroit pu altérer. Mais la ſcience dans laquelle Loüis excella, fut celle qui eſt la plus propre des Princes, d'entendre parfaitement ſes intérêts & ceux de ſes voiſins, de connoître leur fort & leur foible, de pénétrer le caractére de ceux qui l'approchoient, & des perſonnes avec qui il avoit à traiter, d'être tres-inſtruit des talens de tous ceux dont il ſe ſervoit, ſoit dans la guerre, ſoit dans les négociations. Il ne négligeoit rien pour parvenir à cette connoiſſance; il écoutoit tout ce qu'on en diſoit, & ne l'oublioit pas; il ne perdoit jamais ni le ſouvenir des noms, ni des viſages, & ſçavoit trouver les gens qui croyoient en être entiérement oubliez, pour les employer dans les occaſions, où il jugeoit qu'ils pouvoient luy être utiles.

Naudé. Addit. à l'Hiſtoire de Loüis XI.

Il parloit bien, & quoique pour l'ordinaire il le fit avec gravité, il ſçavoit ſe rendre populaire, familier & obligeant quand il le vouloit. Un jour Raoul de Launoy jeune Gentilhomme s'étant comporté à un aſſaut avec une extrême bravoure, dont ce Prince fut témoin, il le fit venir aprés l'action, & luy dit en le recevant, *Paſque Dieu mon ami* (c'étoit ſon ſerment ordinaire) *vous êtes trop furieux en un combat, il faut vous enchaunce; car je ne vous veux point perdre, déſirant me ſervir de vous plus que d'une fois*, & en diſant cela il luy jetta au couune chaîne d'or de cinq cens écus, & luy fit dans la ſuite pluſieurs grandes graces.

L'aſcendant qu'il avoit par ſon eſprit ſur toute ſa Cour, luy faiſoit négliger l'extérieur de ſa perſonne, qui d'ailleurs n'avoit rien de majeſtueux. Il étoit communément tres-mal mis, & cela alloit juſqu'à la meſquinerie.

Enfin, dans toute la conduite de ce Prince, il régnoit une certaine bizarrerie qui venoit en partie d'un naturel fait tout autrement que la plûpart des autres, où il y avoit beaucoup plus de mauvais que de bon; & en partie d'une affectation myſterieuſe de maniéres extraordinaires, dont il ſe faiſoit un plaiſir d'enveloper ſes deſſeins & toutes ſes démarches, pour embaraſſer ceux qui voudroient le pénétrer, paroiſſant tantôt hardi, tantôt timide, tantôt avare, tantôt libéral, tantôt défiant, tantôt téméraire juſqu'à abandonner ſa propre perſonne à ceux, dont il avoit le plus de ſujet de tout craindre; & il ſoutint ce perſonnage juſqu'à la mort.

Il augmenta ſon Etat de la Bourgogne, de l'Anjou, du Maine, du Barrois, de la Provence, de pluſieurs des Villes de Picardie, de preſque tout l'Artois, du Rouſſillon, de la Cerdagne, du Comté de Boulogne, & de quelques autres Domaines moins conſidérables, ſans parler des droits ſur les Royaumes de Sicile & de Jeruſalem, qu'il acquît par la mort du Comte du Maine, qui les avoit héritez de René d'Anjou. Le ſurnom de Roy Tres-Chrétien, dont ſes prédéceſſeurs étoient en poſſeſſion depuis pluſieurs ſiecles, fut affecté de ſon temps d'une maniére ſpéciale à ſa perſonne, & à celle de ſes ſucceſſeurs par le Pape Paul Second. Depuis ce temps-là ils l'ont toûjours pris, & ont voulu qu'on le leur donnât dans les Actes publics, comme un titre qui leur étoit particulier.

Loüis eut deux filles légitimes, Anne qui fut mariée à Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, & depuis Duc de Bourbon. La ſeconde fut Jeanne, laquelle épouſa Loüis Duc d'Orleans, depuis Roy de France, qui la répudia. Il eut auſſi trois fils, Joachim l'aîné & François le cadet qui moururent jeunes, & Charles qui luy ſuccéda.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES VIII.

L'EXPERIENCE des quatre derniers regnes dont les commencemens avoient été ſi funeſtes à la France par les guerres civiles & par les guerres étrangéres, devoit luy faire apprehender le même malheur à l'entrée de celuy de Charles VIII. & bien des raiſons donnoient lieu à cette crainte. Ce Prince n'étoit qu'au commencement de ſa quatorziéme année, d'une complexion tres foible, qui faiſoit déja penſer à ſon ſucceſſeur ; il étoit mal fait, & extrêmement laid, quoiqu'il parût du feu dans ſes yeux qui marquoit de la vivacité, mais ne ſuppléoit pas à ce qui luy manquoit de cet air noble, doux & agréable, dont l'effet eſt de prévenir les peuples en faveur d'un jeune Prince. La maniére dont on l'avoit élevé, ne luy avoit donné aucune ouverture pour les affaires, & le Roy ſon pere, ſuivant ſon génie ſoupçonneux, avoit fait défenſe à ceux qui avoient ſoin de ſon éducation, de luy en laiſſer prendre aucune connoiſſance.

An. 1483.

Nauclé. Additions à l'Hiſt. de Louis XI. Belcarius lib 4. Gaguin.

Plus ſon prédéceſſeur avoit été craint, plus il y avoit à craindre pour luy. La contrainte où les Grands & le peuple s'étoient trouvez depuis pluſieurs années, étoit une grande diſpoſition à les faire ſoulever contre leur nouveau maître, ſous prétexte de ſecoüer un joug qui leur avoit ſemblé ſi dur.

Les Princes voiſins que la ſeule idée qu'ils avoient de l'habileté & de la vigilance du feu Roy tenoit en reſpect, libres de ce frein de leur ambition ou de leur vengeance, ne pouvoient manquer de ſe prévaloir de la conjoncture. L'Archiduc n'avoit ſouffert qu'avec le dernier chagrin, qu'on luy enlevât ſa fille avec les Comtez de Bourgogne & d'Artois. Le Roy & la Reine de Caſtille n'attendoient que l'occaſion favorable de ſe remettre en poſſeſſion du Rouſſillon & de la Cerdagne, ſur quoy il y avoit depuis long-temps conteſtation entre les deux Couronnes.

Quoique la choſe n'eût pas encore été juſqu'à la rupture avec le Duc de Bretagne, on devoit le regarder comme un ennemi tres-envenimé, que la ſeule impuiſſance de nuire à la France avoit retenu ſous le précédent regne. Il étoit peu à craindre par luy-même ; mais il pouvoit devenir tres-redoutable s'il étoit ſoutenu des Anglois, avec qui il entretenoit toûjours de ſecrétes pratiques. Ceux-cy occupez de la guerre civile allumée au ſujet de Richard Duc de Glocceſtre, qui avoit envahi la Couronne ſur les enfans du dernier Roy, n'étoient pas à la vérité en état de faire alors grand mal à la France, ni de ſeconder les entrepriſes du Duc de Bretagne ; mais il ne falloit pas en ce pays-là beaucoup de temps pour faire une entiére révolution, & pour aſſûrer la Couronne à un des concurrens ; & en ce cas le Vainqueur ſe feroit un mérite auprés de ſes Sujets, de porter la guerre en France, quand ce ne ſeroit que pour les venger de l'affront qu'on leur avoit fait, en préferant la fille de l'Archiduc à la fille de leur Roy, dont le mariage avec le Dauphin de France qu'ils voyoient monté ſur le Trône, avoit été ſolemnellement juré à Péquigni.

Mais la vûë de tant de périls dont on étoit menacé de la part des étrangers, n'étoit pas ce qui inquiétoit le plus. Le mécontentement général des peuples de France n'étoit même beaucoup à craîndre, que par l'occaſion qui luy donneroit bien-tôt moyen d'éclater ; & le plus grand mal étoit qu'on la regardoit comme inévitable. C'étoit la concurrence de ceux qui prétendoient, non pas à la Régence, car le Roy ayant quatorze ans commencez, la qualité de Régent n'avoit plus de lieu ; mais à la conduite de ce jeune Prince, & encore plus à ce qu'il étoit difficile d'en ſéparer, je veux dire, à la principale autorité du Gouvernement.

Le Roy Loüis XI. en avoit exclu la Reine mere Charlotte de Savoye, qu'il n'avoit jamais beaucoup aimée, & qui d'ailleurs ne fut pas long-temps en état d'y prétendre, parce qu'elle mourut fort peu aprés luy. Il avoit jetté les yeux pour cet important employ ſur Anne de France ſa fille aînée, & ſur Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu mari de cette Princeſſe, qui avoient eu ſoin de l'éducation du jeune Prince depuis ſon enfance ; & il avoit déclaré ſes intentions là-deſſus avant que de

Comines l. 6.

Gaguin.

Digitized by Google

mourir. L'un & l'autre avoient parfaitement bien fait leur Cour par leur exactitude à obſerver tous les ordres de ce Prince dans la maniére d'élever le Dauphin. Ils avoient toute la prudence néceſſaire pour bien réüſſir dans le Gouvernement, & la Princeſſe encore plus que le Prince. L'Hiſtoire nous la répréſente comme un génie ſupérieur par la pénétration, l'étenduë de ſon eſprit, le courage, la fermeté, exempte des foibles attachez ordinairement au Sexe, & tout-à-fait capable par ces grandes qualitez de bien conduire un Etat.

Hiſt. Latine de Loüis XII.

Quoique l'intention du Roy eût été que le Seigneur de Beaujeu n'eût pas moins de part au Gouvernement, qu'Anne de France, néanmoins il n'avoit nommé qu'elle, par la raiſon qu'il y avoit des Princes du Sang plus proches de la Couronne, que le Seigneur de Beaujeu, & que ſur ce titre de proximité, ils auroient pû luy diſputer une place qui naturellement les regardoit plus que luy: au lieu que cette raiſon ne pouvoit être alléguée contre la Princeſſe, qui étant la ſœur du jeune Roy, le touchoit de plus prés qu'aucun autre.

Mais quoique faſſe un Roy qui laiſſe un Succeſſeur en bas âge, il ne peut jamais prévenir tous les inconveniens, ni guérir de la paſſion de commander tous ceux qui ont quelque droit ou quelque prétexte d'y prétendre. Loüis Duc d'Orleans héritier préſomptif de la Couronne au cas que le jeune Roy vint à manquer, regarda la nomination d'Anne de France comme une injuſtice faite à ſa qualité de prémier Prince du Sang. Il ſe ſentoit aſſez de mérite pour occuper ce grand poſte, & il en avoit en effet beaucoup; mais il manquoit d'expérience; car il n'étoit alors âgé que de vingt-trois ans, & il n'avoit jamais eu part aux affaires. D'ailleurs il ne paroiſſoit pas ſûr de luy abandonner un jeune Roy, dont la mort, ou le défaut de lignée pouvoient luy procurer la Couronne à luy-même.

Delcarius l. 4.

Ces raiſons firent paroître un autre perſonnage ſur la Scene. Ce fut Jean Duc de Bourbon frere aîné du Seigneur de Beaujeu & beau-frere d'Anne de France, que ſon âge de ſoixante ans, les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, ſa valeur & ſa prudence éprouvées en une infinité de rencontres, rendoient reſpectable à tout le Royaume, & qui croyoit qu'une femme & un jeune Prince ne pouvoient pas luy diſputer la préférence en une telle occaſion.

La Cour ſe partageoit entre ces trois compétiteurs. Chacun avoit ſa brigue, penſoit à former ſon parti; & cette fâcheuſe concurrence tenoit toute la France en ſuſpens. Ils agirent toutefois de concert ſur un article, qui fut d'immoler à la vengeance publique les deux hommes, que le peuple & la plûpart des Grands avoient toûjours regardez comme les principales cauſes de tout ce qui leur étoit arrivé de déſagréable & de fâcheux ſous le regne précédent, & que la baſſeſſe de leur extraction jointe à leur grande puiſſance & à l'abus qu'ils en faiſoient, avoit rendus exécrables à toute la France. C'étoient le fameux barbier du feu Roy Olivier le Daim, & Jean Doyac. On informa ſécrétement contre eux ſur divers crimes, dont on les ſoupçonnoit. Les informations ayant été communiquées au Parlement, il ordonna qu'ils fuſſent arrêtez. Le Daim fut pendu pour un adultere & un homicide commis avec des circonſtances qui méritoient un plus rigoureux ſupplice. On ſauva la vie à Doyac; mais peut-être eût-il préféré la mort à la durée & à l'infamie de ſa peine; car ayant été convaincu de malverſation & d'avoir parlé inſolemment des Princes, il fut condamné à être fuſtigé par les carrefours de Paris, à avoir une oreille coupée & la langue percée avec un fer rouge; enſuite on le conduiſit en Auvergne, dont il avoit été Gouverneur; & là dans la Ville de Monferrant, où il étoit né, il fut de nouveau fuſtigé, & eut l'autre oreille coupée. Ainſi ces deux malheureux donnérent à toute la France un nouvel exemple du danger de ces fortunes extraordinaires, où il eſt rare que la ſeule vertu conduiſe, & d'où le crime précipite ſouvent ceux qu'il y a élevez. *

Annales de Belleforeſt.

Ils furent les ſeuls favoris de cette eſpece qu'on traita avec tant de rigueur. On ſe contenta d'en punir quelques autres par la bourſe; & de ce nombre fut le Medecin Jacques Coictier, à qui l'on fit rendre une bonne partie des groſſes ſommes dont il avoit fait acheter au Roy ſes ſoins & ſon application à luy prolonger la vie. * On révoqua diverſes autres donations exceſſives faites à quelques Egliſes par ce Prince pour le même ſujet. On mit en réſerve pour les néceſſitez de l'Etat l'argent qu'on en retira; & on vit par tout cela qu'on chériſſoit & qu'on révéroit beaucoup moins ſa mémoire, qu'on n'avoit redouté ſa perſonne.

Cependant les diſſenſions continuoient à la Cour; mais Madame de Beaujeu, qui en appréhendoit les fâcheuſes ſuites, propoſa un expédient pour les terminer; ce fut de s'en rapporter à la déciſion d'une aſſemblée des Etats que les Princes demandoient avec empreſſement. Cet expédient pouvoit être enviſagé diverſement par les différents partis; ſur tout par le Duc d'Orleans & par Madame de Beaujeu: mais il paroiſſoit ſi naturel & ſi raiſonnable, que les Ducs d'Orleans & de Bourbon n'oſérent le refuſer, quoiqu'ils prévîſſent bien que cette habile Princeſſe pourroit en retirer de grands avantages: car ayant le Roy en ſa puiſſance, & rien ne ſe faiſant qu'au nom & par les ordres de ce Prince, l'uſage qu'elle feroit de ce délai ne ſeroit que pour affermir ſon autorité, & pour augmenter le nombre de ſes créatures.

D'un autre côté la qualité d'héritier préſomptif de la Couronne ne pouvoit manquer d'attacher bien des gens au Duc d'Orleans, & ſes

* J'ai vû un acte original & ſcellé qui ſuppoſe que la memoire de Doyac avoit été retablie. Cet acte eſt de 1516. Il s'y agit d'une remiſſiõ donnée à Jean Doyac qui doit avoir été le petit fils de celuy dont il s'agit. Ce ſecond Jean Doyac y eſt qualifié de *miles*, c'eſt-à-dire, Chevalier, & il avoit été fait Chevalier à la bataille de Ravenne. Son pere Odille Doyac portoit le titre de Chevalier & de Baron de Montreal. Cela ſuppoſe encore que Jean Doyac favori de Louis XI. avoit été annobli par ce Prince. La fille de Jean Doyac dés l'an 1488. cinq ans aprés la mort de Doyac, eſt qualifiée de Demoiſelle dans les Regiſtres du Parlement de cette année.

* On voit dans les Regiſtres du Parlement & en divers Mémoriaux de la Chãbre des Cõptes de Pa-

manières engageantes & populaires dans une assemblée nombreuse comme celle des Etats, étoient capables de luy gagner bien des suffrages. De plus, la Princesse prévoyoit que quand même la décision seroit en sa faveur, un Prince jeune, vif & ambitieux, tel qu'étoit le Duc d'Orleans, ne voudroit pas s'y conformer, & elle eut d'autant plus sujet de le craindre, qu'il prit alors des liaisons tres-étroites avec le Duc de Bretagne, dont le pays alloit être désormais pour luy un lieu de retraite en cas de malheur. Voicy l'occasion qui unit si étroitement ces deux Princes.

François II. Duc de Bretagne avoit toûjours auprés de luy Pierre Landois, dont j'ai déja parlé dans l'Histoire de Loüis XI. C'étoit un homme dont l'esprit égaloit la méchanceté, & le plus adroit politique qui fût alors en Europe. Il venoit de faire périr le Chancelier Chauvin par les plus noires calomnies; & s'étant défait par sa mort de l'unique personne qui partageoit avec luy la confiance du Duc, il l'avoit seul & toute entiére. L'exemple du fort tragique d'Olivier le Daim & de Jean Doyac n'avoit pû luy persuader la modération. Il gourmandoit la Noblesse, la tenoit bas, & nuls Seigneurs de Bretagne n'osoient aborder le Duc que par sa permission. Il n'ignoroit pas le dépit que cela leur causoit; mais il s'en mettoit peu en peine. Au reste il servoit bien son maître, & par son grand génie pour les affaires, il suppléoit à la médiocrité de celuy du Duc, qui se reposoit de tout sur luy, & luy avoit laissé prendre un tel ascendant sur son esprit affoibli par son grand âge, que tous ses ordres n'étoient que l'exécution des conseils de son Ministre.

Il y avoit déja long-temps que la Noblesse murmuroit en secret : mais Landois dissipoit, ou prévenoit tous ses complots, & jusqu'alors elle n'avoit osé rien entreprendre. Aprés tout il est difficile que tant d'ennemis conspirant à perdre un seul homme, le temps ne fasse naître quelque occasion commode, & que la haine n'inspire en quelque moment la hardiesse de le tenter.

Jean de Châlons Prince d'Orange étoit alors à la Cour du Duc de Bretagne, dont il étoit neveu par sa mere, & le sujet du séjour qu'il y faisoit, étoit en apparence de passer quelque temps avec le Duc son oncle; mais le motif secret & véritable, étoit de négocier le mariage d'Anne de Bretagne fille aînée & heritiére du Duc en faveur de l'Archiduc Maximilien d'Autriche, à l'insçû de la Cour de France. Le Prince d'Orange ne trouvant pas Landois favorable à ses intentions, & ayant eu communication du dessein que quelques Seigneurs Bretons avoient formé de le perdre, entra dans la conspiration, & se fit Chef de l'entrepriſe avec le Seigneur de Rieux Maréchal de Bretagne.

Belleforest Annales de France.

An. 1484.

Le Duc étoit au Château de Nantes, & les Seigneurs Bretons croyoient que Landois y étoit aussi : mais comme il en sortoit quelquefois secrétement, pour aller à sa Terre de la Pabautiére, qui n'étoit qu'à une lieuë de-là, ils se partagérent en deux bandes; les uns devoient se rendre maîtres du Château, & les autres forcer les portes de la Pabautiére.

Le Prince d'Orange & le Maréchal de Rieux sur le soir du septiéme d'Avril entrérent avec leurs gens dans le Château de Nantes, se saisirent des clefs, fermérent les portes sur eux, allérent dans tous les appartemens, sans excepter celuy du Duc, qui fut fort surpris, & qui les voyant armez courir ç'à & là, crut qu'ils en vouloient à sa personne. Ils ne trouvérent point Landois qui n'y étoit pas, & pensoient à s'en retourner; lorsqu'un des domestiques du Duc ayant gagné les creneaux du Château du côté de la Ville, commença à crier de toute sa force qu'on assassinoit le Prince. Le peuple accourut en foule, & le Château fut bien-tôt investi : de sorte que le Prince d'Orange & le Maréchal de Rieux se trouvérent fort embarassez, & n'eurent point d'autre parti à prendre, que de s'aller jetter aux pieds du Duc, en l'assurant qu'ils n'en vouloient point à sa personne, & luy demandant pardon d'avoir violé si témérairement le respect qu'ils luy devoient.

Le Duc trop heureux d'être hors du péril dont il s'étoit cru menacé, leur dit qu'il leur pardonnoit, & voulut bien à leur priere paroître aux creneaux du Château, pour dire au peuple que c'étoit une fausse allarme, & qu'il étoit en sureté. Il leur accorda la liberté de se retirer, & même des Lettres d'abolition qu'ils luy demandérent : mais ce fut à condition qu'ils sortiroient incessamment de Bretagne. Ils n'avoient garde d'y manquer voyant leur entrepriſe échoüée, à moins que ceux qui étoient allez à la Pabautiére n'eussent mieux réüssi.

C'étoit-là en effet que Landois étoit; & il y eût apparemment été pris, si ceux qui l'y alloient chercher au nombre de dix-huit, s'en fussent approchez avec plus de précaution. Ils firent tant de bruit en arrivant à la porte, que Landois se douta de quelque chose, & ayant luy-même vû par la fenêtre tant de gens armez, il prit sur le champ la fuite par une autre porte dans la campagne, & se sauva au Château de Poüencé, où il demeura caché quelques jours, jusqu'à ce qu'il eût des nouvelles du Duc, qui l'envoya querir avec une bonne escorte.

La conjuration ayant été dissipée, le Duc à la sollicitation de Landois fit faire le procés à tous ceux qui y avoient trempé. Ils furent obligez de pourvoir à leur sureté. Les uns se fortifiérent dans leurs Châteaux, & s'y renfermérent, aprés y avoir mis garnison, & les autres se sauvérent en France pour y venir demander du secours. Ils ne manquérent pas de faire mention des droits que le Roy auroit sur la Bretagne aprés la mort du Duc; & l'on traita même avec eux à Montargis sur ce sujet le vingt-deuxiéme d'Octobre.

Observations sur l'Hist. de Charles VIII.

An. 1485.

ris plusieurs Terres & Offices donnez à ce Medecin l'an 1482. en d'autres il est reçû Président Clerc des Comptes avec dispense de resider, en d'autres il est nommé Vice-Président, dans un autre premier Président de la Chambre des Comptes.

Lettres de Charles VIII. portant revocation du domaine aliené.

Remontrance du Duc d'Orleans au Parlement.

Argentré Hist. de Bret. l. 12. chap. 431. 432.

Madame de Beaujeu, à qui ils s'adreſſérent uniquement, ſans faire aucune démarche auprés du Duc d'Orleans, les avoit parfaitement bien reçûs, & leur avoit promis ſa protection. Landois en fut auſſi-tôt averti ; & il n'auroit pas manqué d'envoyer vers elle, s'il n'avoit ſçû qu'elle le haïſſoit fort, & qu'étant entrée dans les ſentimens du feu Roy à l'occaſion des vingt-deux Lettres ſurpriſes qui découvroient ſes intrigues avec l'Angleterre, elle le regardoit comme le plus grand ennemi de la France.

Il jetta donc la vûë ailleurs ; & comme il n'ignoroit pas la diſpoſition du Duc d'Orleans à l'égard de cette Princeſſe, il penſa à l'engager dans ſon parti, pour ſe fortifier de celuy que ce Prince avoit en France. Le Duc de Bretagne luy écrivit à ſa perſuaſion, & luy fit part de l'attentat qu'on avoit commis contre ſa perſonne, & de la révolte de quelques mutins, qui l'obligeoient malgré qu'il en eût, à ſe mettre en ſureté contre eux par la voye des armes. Il le conjura de le venir voir comme ſon cher parent, & l'aſſura que ſon voyage ne luy ſeroit pas inutile ; qu'il ſçavoit ce qui ſe paſſoit en France, & qu'ils prendroient enſemble des meſures pour leurs communs intérêts ; que leur union pourroit luy ſervir à faire ceſſer l'injuſtice qu'on luy faiſoit, en luy préférant une femme pour une place qui étoit dûë inconteſtablement au prémier Prince du Sang ; que la conduite des révoltez de Bretagne, qui en s'adreſſant à Madame de Beaujeu l'avoient reconnuë pour Gouvernante du Royaume de France, ne devoit pas luy être indifférente, & qu'elle faiſoit un fâcheux préjugé, qui pourroit avoir un mauvais effet dans les Etats, s'il ſouffroit cet affront ſans en faire paroître de reſſentiment ; qu'au contraire ſi on le voyoit bien lié avec un Prince voiſin de la France tel qu'un Duc de Bretagne, on y penſeroit plus d'une fois, avant que de luy faire perdre ſa cauſe.

Le Duc d'Orleans lut cette Lettre avec un extrême plaiſir, & la communiqua auſſi-tôt à François d'Orleans Comte de Dunois. Ce Comte étoit tout ſon Conſeil, & méritoit la confiance qu'il avoit en luy. Il avoit hérité de beaucoup de grandes qualitez de Jean Comte de Dunois ſon pere, & étoit auſſi zelé que luy pour la grandeur de la branche légitime d'Orleans. C'étoit un homme de tête, de grandes vûës, habile dans le maniement des affaires, & qui vit d'abord juſqu'où l'ouverture qu'on faiſoit au Duc d'Orleans pouvoit le conduire. Il luy dit qu'il ne falloit pas négliger cette occaſion ; que quand elle ne le meneroit pas où il viſoit principalement, c'eſt-à-dire, au Gouvernement du Royaume pendant la jeuneſſe du Roy, il en pourroit tirer un autre tres-grand avantage : ſçavoir que dans ce voyage qu'on luy propoſoit, il pourroit par le moyen de Landois, qui avoit beſoin d'être ſoutenu contre la Nobleſſe du pays, ſe ménager le mariage d'Anne fille aînée du Duc & héritiére du Duché de Bretagne. C'étoit en effet la meilleure fortune qui pût arriver à ce Prince, ſoit qu'il parvint un jour à la Couronne, comme il avoit lieu de l'eſpérer, ſoit qu'il n'y parvint pas.

Le voyage fut réſolu, & le Duc d'Orleans accompagné du Comte de Dunois, s'étant rendu à Blois où René Duc d'Alençon vint le joindre, ils allérent enſemble à Nantes voir le Duc de Bretagne, qui les reçut avec toutes ſortes d'honneurs & de témoignages de tendreſſe. Ils trouvérent que l'eſprit de ce Prince étoit fort baiſſé. Ils l'aſſûrérent de leur attachement, eurent diverſes conférences avec Landois, dont on vit l'effet dans la ſuite. Ce Miniſtre promit au Duc d'Orleans de le ſervir en tout ce qui dépendroit de luy ; mais on ne prit encore aucunes meſures particuliéres. Hiſt. Latine de Loüis XII.

Madame de Beaujeu, à qui le ſéjour du Duc d'Orleans en Bretagne donnoit de l'ombrage avec raiſon, luy fit ordonner par le Roy de revenir ſans tarder en France, pour aſſiſter aux Etats convoquez à Tours, & au Sacre du Roy. Le prétexte de ce rappel ne pouvoit être plus ſpécieux ; & il n'y avoit nulle raiſon apparente, qui pût diſpenſer le Duc d'Orleans d'aſſiſter à cette cérémonie. Il prit congé du Duc de Bretagne ; mais ce ne fut pas ſans peine ; car dés qu'il eut vû Anne de Bretagne, il commença à luy faire ſa Cour autant par inclination que par interêt : & il fallut que le Comte de Dunois ſe ſervît de toute l'autorité qu'il avoit priſe ſur ſon eſprit, pour l'obliger à partir. Ibid.

Il eſt étonnant que ce temps-là n'étant pas extrêmement éloigné du nôtre, les Hiſtoriens ne conviennent pas entre eux ſur un fait dont toute la France fut témoin. Les uns diſent que les Etats furent tenus avant le Sacre, & les autres que le Sacre ne fut fait qu'aprés les Etats.* Aprés avoir bien examiné la choſe, il me paroît que les Etats précédérent le Sacre : & je me fonde principalement ſur ce que dans le Mémoire préſenté par l'Etat Eccleſiaſtique, les Etats demandent que le Sacre du Roy ſe faſſe le plutôt qu'il ſera poſſible ; & dans l'octroy fait à ce Prince par les mêmes Etats, dans lequel, outre les autres ſommes qu'ils luy accordent, ils luy font préſent de trois cens mille livres pour ſon heureux avénement & pour les frais de ſon Sacre, ils ajoûtent qu'ils le ſupplient de ſe faire ſacrer inceſſamment. Dans la remontrance que le Duc d'Orleans fit au Parlement le dix-ſeptiéme de Janvier de l'an 1484. ſelon le ſtile de ce temps-là, où l'année commençoit à Pâques, & qui eſt l'an 1485. en comptant ſelon le ſtile d'aujourd'huy que l'année commence au prémier de Janvier, il eſt encore expreſſément marqué que les Etats luy donnérent trois cens mille livres *pour luy ſubvenir à la dépenſe qu'il luy convenoit faire pour ſon Sacre & Couronnement, & autres ſes affaires.* Tout cela ſuppoſe manifeſtement que les Etats

* L'incertitude de cette époque a déja été remarquée par l'Auteur du Cérémonial François. T. 2. p. 187. Obſervations ſur l'Hiſt. de Charles VIII.

Extrait des Regiſtres du Parlement.

Etats précédérent le Sacre ; & ſur ces preuves, je ne fais nulle difficulté de les placer dans cette Hiſtoire, avant la cérémonie du Sacre & du Couronnement du Roy.

La prémiére affaire importante dont on y traita, fut le choix de celuy, à qui l'on confieroit la perſonne du Prince. La dextérité de Madame de Beaujeu avoit mis les choſes en tel état, qu'elle étoit ſeûre du ſuccés. Elle avoit dêja fait en ſorte, que le Duc de Bourbon ſe déſiſtât de ſes prétentions à cet égard. Elle ſçavoit qu'il ſouhaitoit avec paſſion d'être pourvû de la charge de Connétable de France, vacante depuis la mort du Comte de ſaint Pol, & elle la luy aſſeura à cette condition : mais quoyque les Patentes luy en euſſent été expédiées dés le mois d'Octobre de l'année précédente, comme on le voit par la date de ces Lettres, il n'en avoit pas encore pris poſſeſſion. Enſuite la brigue de ce Duc s'étoit jointe à la ſienne, qui étoit devenuë par ce moyen incomparablement plus forte que celle du Duc d'Orleans, de ſorte qu'elle l'emporta ſans difficulté dans les Etats. Il y fut réſolu prémiérement, qu'il n'y auroit point de Régent en France, vû que le Roy étoit dans ſa quatorziéme année : en ſecond lieu, que Madame Anne de France, Dame de Beaujeu, ſœur aînée de ce Prince, conformément aux intentions du feu Roy, ſeroit chargée du ſoin de ſa perſonne Sacrée, juſqu'à ce qu'il fut plus avancé en âge. Troiſiémement, que les Lettres de Juſtice & de Grace s'expédieroient au nom du Roy, & ſous ſon autorité ; mais qu'il ne pourroit conclure aucune choſe importante, ſans le conſentement de la plus grande & meilleure partie de ſon Conſeil.

Obſervations ſur l'Hiſt. de Charles VIII.

Ibid. p. 399. 416.

Dans la ſéance ſuivante, le Roy par la bouche de Guillaume de Rochefort Chancelier de France, dit aux Etats qu'il approuvoit leur arrêté ; qu'il alloit ſans délay ſe former un Conſeil ; qu'il entendoit que ce Conſeil eût ſous ſon autorité Royale, tout pouvoir d'ordonner ce qu'il jugeroit être expédient pour le bien commun de l'Etat, & que pour les affaires particuliéres, il choiſiroit du corps des Etats les perſonnes les plus capables, dont il prendroit volontiers les avis avec ceux de ſon Conſeil.

Madame de Beaujeu étant venuë à bout de ſa principale entrepriſe, & voyant ſon autorité affermie par celle des Etats, ne penſa plus qu'à y maintenir la concorde, & à travailler de concert avec eux au réglement du Royaume.

Ibid. p. 404. &c.

On commença d'abord par les griefs contenus dans le cahier de l'Etat Eccleſiaſtique ; & ils tendoient preſque tous uniquement au rétabliſſement de la Pragmatique Sanction, & des Decrets des Conciles de Conſtance & de Bâle, qui y ont rapport. Il y eut beaucoup de conteſtations ſur cet article, & le Cardinal de Bourbon Archevêque & Comte de Lion, le Cardinal Elie de Bourdeilles Archevêque de Tours, & quelques autres Prélats y formérent oppoſition, ſoit qu'ils en uſaſſent ainſi par zéle pour les interêts du ſaint Siége, ſoit qu'ils le fiſſent de concert avec Madame de Beaujeu, qui ne vouloit pas ſe brouiller avec le Pape, comme il eſt aſſez vray-ſemblable. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'on prit volontiers le prétexte de cette oppoſition, pour ne rien décider ſur le contenu de ce Mémoire, & que l'examen de cette grande affaire qui demandoit beaucoup de diſcuſſion, fut remis à un autre temps.

Les remontrances de la Nobleſſe contenoient cinq ou ſix articles. Le prémier ſur les convocations du Ban & de l'Arriére-ban faites ſous le Regne précedent, qui avoient ruiné la plûpart des Gentilhommes, tant parce qu'elles étoient trop fréquentes, que parce qu'on n'avoit pas ſoin de leur payer certains gages qu'on leur donnoit autrefois, lors qu'on les faiſoit marcher en campagne. Le ſecond, ſur ce que les Baillis & Sénéchaux Royaux dans les Arriére-bans contraignoient ſouvent les gens Nobles, ou autres tenant Fiefs, à ſervir le Roy ailleurs qu'en la compagnie des Seigneurs, dont ils relevoient. Par le troiſiéme, la Nobleſſe demandoit au Roy le privilége de pouvoir racheter dans l'eſpace de deux ans, les rentes que la néceſſité de s'équiper pour aller à la guerre ſous le feu Roy, les avoit obligez de vendre ; ce que le défaut d'argent ne leur avoit pas permis de faire dans le temps marqué pour le rachapt. Par le quatriéme & le cinquiéme, Sa Majeſté étoit ſuppliée de remettre la Nobleſſe en poſſeſſion du droit qu'elle avoit eu de tout temps de chaſſer, ſoit dans ſes propres bois, ſoit dans les forêts du Roy, & d'empêcher les vexations qui leur étoient faites là-deſſus par les grands Veneurs. C'étoit-là un des endroits par où Loüis XI. s'étoit rendu plus odieux à la Nobleſſe, & ſur lequel il avoit tenu une conduite, qui avoit été juſqu'alors, & qui a été depuis ſans exemple, au moins dans toute ſon étenduë. Le dernier article touchoit un point plus délicat. C'étoit ſur ce qu'on donnoit les Gouvernemens des Villes & des Forteresſes des frontiéres à des étrangers. Le motif de la requête de la Nobleſſe là-deſſus étoit, qu'il y alloit de la ſeureté de l'Etat, parce que ſouvent un étranger n'étoit pas à l'épreuve des offres que les ennemis pouvoient luy faire, pour le corrompre, & qu'on en avoit pluſieurs expériences fâcheuſes ; qu'il avoit moins d'autorité ſur la milice pour la contenir, & en empêcher les violences ; qu'il étoit naturel & raiſonnable que la Nobleſſe Françoiſe eût la préférence pour ces ſortes de Gouvernemens, auſſi-bien que pour les Sénéchauſſées, les Bailliages, & les autres Offices, auſquels elle étoit en droit de prétendre.

Ce furent-là les demandes que fit la Nobleſſe d'une maniére également reſpectueuſe & ſoumiſe. Le Roy y répondit, en leur accor-

dant ce qui regardoit leurs droits pour la chaſſe, auſſi bien que le rachapt des rentes, & en leur promettant que les Bans & Arriére-bans ne ſeroient plus deſormais convoquez ſans néceſſité, & que pour le reſte il auroit beaucoup d'égard à leurs remontrances.

Le Tiers Etat, qui eſt appellé *le Commun*, expoſa fort au long la pauvreté du Royaume, qu'il diſoit avoir été principalement cauſée par le tranſport de l'or & de l'argent qui en ſortoit, pour aller à la Cour de Rome, & par l'autorité que les Légats des Papes ſe donnoient en France, dont ils ne partoient jamais qu'en emportant des ſommes immenſes. En ſecond lieu, par les guerres, & enfin par les Foires de Lyon, où une infinité d'argent étoit porté, & paſſoit de-là dans les Pays étrangers. Il ſupplioit le Roy de ne plus recevoir de Légat dans le Royaume, n'y en ayant aucun beſoin; & que comme on diſoit que le Cardinal d'Angers * devoit y venir bien-tôt en cette qualité, il voulut bien ne l'y pas admettre. Il s'étendoit enſuite ſur les maux que cauſoient les continuels paſſages des Gens de guerre, ſur les Tailles & les Subſides, dont le peuple étoit accablé, principalement en Normandie, ce qui faiſoit déſerter un trés-grand nombre d'habitans du Royaume, pour paſſer dans les Pays étrangers: ſur la maniére dure & impitoyable, dont ſe levoient les Subſides, ſur la multiplication des Officiers employez à ces levées au lieu qu'on les devoit faire par les Threſoriers & Receveurs ordinaires, ſur l'aliénation du Domaine, ſur la multiplication des penſions, & les gages exceſſifs des Officiers, ſur le peu d'exactitude de ceux qui commandoient les Gens de guerre, à les contenir dans l'ordre, ſur la violence que l'on faiſoit aux particuliers du peuple, qu'on obligeoit de marcher dans les Arriére-bans, quoi qu'ils n'euſſent aucuns fiefs, & qu'ils payaſſent les Tailles & les autres Subſides. Le Tiers Etat ſupplioit encore le Roy de remettre la Gendarmerie ſur le pied où l'avoit miſe Charles VII. qui ſans troupes extraordinaires, ſans convoquer le Ban & l'Arriére ban, avoit par le ſecours de ſa Nobleſſe, de ſa Gendarmerie, & des Francs Archers, chaſſé les Anglois de France. Il demandoit auſſi le privilége de rachapt des rentes & des autres biens, pour ceux du peuple que la néceſſité avoit obligé de les vendre, l'abolition des Tailles & des impôts, promettant qu'en cas que le Domaine du Roy ne luy ſuffit pas, ou qu'il arrivât quelque néceſſité extraordinaire, on ſeroit prêt d'y ſubvenir, à condition qu'on ne donneroit point à cette ſubvention le nom de Taille; parce que ce nom étoit odieux aux peuples. Enfin il demandoit la confirmation des libertez, priviléges, juriſdictions, dont avoient joüi paiſiblement ſi long-temps les Gens d'Egliſe, les Nobles, les Citez, Villes & pays du Royaume.

Le Roy ne répondit rien ſur les griefs qui regardoient la Cour de Rome; parce que la plûpart de ce que cet article contenoit, étoit renfermé dans la demande de l'Etat Eccleſiaſtique, contre laquelle il y avoit eu oppoſition, & qu'on n'y devoit répondre qu'aprés que cette oppoſition ſeroit vuidée. Il conſentit au rachapt des rentes, qu'on prouveroit avoir été venduës pour payer les Tailles, accorda l'exemption, pour l'Arriére-ban des gens non Fieffez & non Nobles, confirma les anciens priviléges, libertez & franchiſes de tous les Etats du Royaume, & promit de faire attention à tous les autres points, ſur leſquels on luy avoit fait des remontrances.

Outre ces trois cahiers qui furent preſentés, chacun par chaque ordre des trois Etats, ils en préſentérent encore trois autres en commun, l'un qui regardoit l'adminiſtration de la Juſtice, l'autre ſur le commerce, & le troiſiéme, touchant le Conſeil du Roy, & les perſonnes qui devoient le compoſer. Le Roy répondit ſur la plûpart des points conformément aux demandes des Etats, qui luy accordérent deux millions cinq cens mille livres; mais à condition que cette levée ne ſeroit point appellée du nom de Taille. Ils en ajoûtérent trois cens mille pour l'heureux avénement du Roy à la Couronne, & pour les frais de ſon Sacre. Il fut réglé qu'ils nommeroient quelqu'un, pour aſſiſter en leur nom à l'impoſition, & pour lever tout cet argent; qu'il ſeroit levé avant que les Etats ſe ſéparaſſent; qu'il ne ſeroit fait aucune autre levée ſur le peuple ſans leur conſentement, & qu'on les raſſembleroit dans deux ans. Toutes ces choſes ſe paſſérent avec aſſez de tranquilité; & les trois corps proteſtérent au Roy en ſe ſéparant, qu'il les trouveroit toûjours diſpoſez à procurer par toutes ſortes de moyens, l'avantage de Sa Majeſté & de ſon Royaume.

Dés qu'ils eurent été congédiez, on fit les préparatifs pour le Sacre du Roy, que les diviſions de la Cour avoient fait différer de neuf mois. La cérémonie en fut faite à Reims le trentiéme de May, par l'Archevêque Pierre de Laval. Cinq Princes du Sang, c'eſt à ſçavoir, Loüis Duc d'Orleans, René Duc d'Alençon, Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, Loüis de Bourbon Comte Dauphin d'Auvergne, François de Bourbon Comte de Vendôme, & Philippe de Savoye Comte de Breſſe y repreſentérent les ſix anciens Pairs Laïques: & Pierre de Rohan Maréchal de Gié y fit la fonction de Connétable, en portant l'épée Royale. De-là le Roy vint faire ſon entrée à Paris, où il fut reçû avec l'appareil & les cérémonies ordinaires: & Madame de Beaujeu avec le Conſeil compoſé des Princes du Sang & de douze autres perſonnes choiſies ou approuvées par les Etats, continua de travailler aux affaires.

On avoit déja eu ſoin avant l'Aſſemblée, de renouveller les anciennes alliances avec Jaques Roy d'Ecoſſe. On confirma pareillement celle qu'on avoit avec les Suiſſes, & les priviléges des Villes Anſéatiques. On accorda

* Jean de la Balue.

Comines, l. 5.

Ann. 1484. Cérémonial de France.

Traité d'Alliance avec l'Ecoſſe Simlerus.

ed by Google

aux Flamans, mais ſans conſéquence pour le reſſort au Parlement de Paris, que certains procés fuſſent décidez en Flandre, nonobſtant l'appel des Parties. On rappella divers Seigneurs exilés, d'autres furent rétablis dans les biens de leurs familles, qui avoient été confiſquez pour crime de félonie commis par leurs parens. On envoya le Cardinal de Foix & l'Evêque d'Albi, pour accommoder les differends d'entre Jean de Foix Vicomte de Narbonne, & la Princeſſe de Viane qui commençoient à entrer en guerre l'un contre l'autre du côté des Pyrénées. Tout cela ſe faiſoit avec beaucoup de prudence, pour affermir la Paix tant au dedans de l'Etat, qu'avec les Princes voiſins; & ſi l'on avoit pû réſoudre le Duc d'Orleans à acquieſcer aux Réglements faits par les Etats, qu'il avoit reconnus pour arbitres, la France auroit été plus tranquile, & les peuples plus contens dés le commencement du nouveau regne, qu'ils n'avoient été depuis un grand nombre d'années.

Acte de cette cõceſſion parmi les obſervations ſur l'Hiſtoire de Charles VIII.

L'envie de commander, ou du moins la honte de céder, ne permit pas à ce jeune Prince d'être ſi ſenſible à l'avantage de l'Etat. On avoit eſpéré l'adoucir en luy donnant les Gouvernements de Paris, de l'Iſle de France, de Champagne, & de Brie: mais il trouvoit trop de différence entre ces gouvernemens particuliers & celuy de tout l'Etat. Il quitta la Cour & vint de Tours à Paris, où il attira ſur luy les yeux de tout le monde par ſa magnificence, & s'appliqua à gagner l'affection des habitans par ſes maniéres populaires, par ſes liberalitez, par les repas fréquens qu'il donnoit à diverſes perſonnes. Il affectoit de paroître ſouvent en public, tantôt dans des parties de paume, tantôt dans des courſes de cheval, & dans d'autres exercices, où il avoit une grace & une adreſſe que perſonne n'égaloit, & où il s'attiroit les applaudiſſements de tous les ſpectateurs. Il n'en demeura pas là. Il s'ingéroit d'aller ſouvent à la Maiſon de Ville, & d'aſſiſter ſans aucun ordre particulier, preſque à toutes les Aſſemblées qui s'y tenoient, & d'entrer dans toutes les affaires qui s'y traitoient.

Extrait des Regiſtres du Parlement, du 17. Janvier 1485. Vita Ludovici Aureliani. Belcar. l. 4.

On n'ignoroit pas à la Cour qui étoit alors à Melun, ce qui ſe paſſoit à Paris, & on voyoit bien le but de cette conduite. Madame de Beaujeu prit le reméde le plus court & le plus efficace, qui fut de ſe ſaiſir de ce Prince, & elle fit conclure la choſe dans le Conſeil. Mais comme il avoit ſes eſpions à la Cour, de même que la Princeſſe avoit les ſiens à Paris, il fut averti de la réſolution qu'on avoit priſe. Jean de Louvain Gentilhomme qui étoit à ſon ſervice, vint luy dire comme il joüoit à la paume, qu'il n'y avoit point de temps à perdre, & que ceux qu'on envoyoit pour le prendre, étoient déja dans Paris. Il quitta ſur le champ ſa partie, monta ſur une mule que Louvain luy avoit amenée, gagna Pontoiſe, & ſe rendit de-là à Verneüil dans le Perche, auprés de René Duc d'Alençon, Prince d'un caractére aſſés ſemblable à celuy du feu Duc Jean II, ſon Pere. Il avoit été arrêté comme luy ſur la fin du dernier regne, & ſon procés luy avoit été fait pour ſes intrigues avec le Duc de Bretagne. Cependant, il vécut dans la ſuite aſſés paiſiblement, & fit peu parler de luy.

Verneüil étoit une Place forte, & ſuivant l'avis du Comte de Dunois, le Duc d'Orleans prit le parti d'y demeurer, & d'y attendre les Troupes que ceux qui étoient de ſon complot, pourroient luy amener: car la partie étoit déja liée, & le Duc d'Orleans ne s'étoit pas comporté à Paris, comme il avoit fait, ſans aſſeurance d'être ſoutenu. On fut fort ſurpris à la Cour, d'apprendre que le Comte d'Angoulême & le Duc de Bourbon étoient d'intelligence avec ce Prince; que le premier aſſembloit pour luy des Troupes en Poitou, & le ſecond en Auvergne. On conçut de grands ſoupçons des Comtes d'Albret & de Foix, du Prince d'Orange & du Duc de Lorraine, qui étoient alors à la Cour, & on veilla ſur leurs démarches. On éloigna de la perſonne du Roy trois de ſes Châmbellans, Maillé, Pot, & Gouffier: & l'on mit en leur place Graville & du Mas. Madame de Beaujeu ſoupçonnoit ces trois Seigneurs, d'inſpirer au Roy du penchant pour le parti du Duc d'Orleans, & ce jeune Prince dans la vérité y en avoit beaucoup. Il dit diverſes fois à Georges d'Amboiſe Evêque de Montauban ſon Aumônier, que le Duc d'Orleans luy feroit plaiſir de pourſuivre ſon entrepriſe, & luy ordonna de luy mander de ſa part qu'il voudroit être avec luy. Un jour à Vincennes il preſſa le Comte de Dunois de l'enlever, pour le conduire au Duc. Ce ne fut ni l'Evêque ni le Comte qui le décelérent, car tous deux étoient dans les interêts du Duc d'Orleans; mais Madame de Beaujeu le ſçut par quelque autre voye, & y mit ordre.

On ne doutoit point que le Duc de Bretagne ne fut la principale reſſource du Duc d'Orleans. C'eſt pourquoy on envoya ſur cette frontiére des ordres aux Gouverneurs & aux Baillis de prendre garde à tous ceux qui voudroient paſſer en Bretagne, & on fit ſortir des Ports de Normandie pluſieurs Vaiſſeaux, pour croiſer de ce côté-là, & arrêter toutes les Barques qu'ils rencontreroient. La précaution ne fut pas inutile. On ſurprit quelques Emiſſaires du Duc d'Orleans traveſtis en Religieux qui alloient de ſa part au Duc de Bretagne, & on les fit pendre, ou jetter à l'eau. On poſta des Troupes en divers endroits des Provinces, pour couper chemin à celles du Duc de Bourbon & du Comte d'Angoulême, & pour empêcher leur jonction avec le Duc d'Orleans. On appoſta même un homme, qui eut la hardieſſe d'aller au Duc de Bretagne, comme de la part du Duc d'Orleans, pour luy dire, qu'il ne ſe preſſât point d'envoyer des Troupes en Normandie; comme il en

Vie de Loüis XII. p. 1 S:. Gelais.

Vita Ludovici Aureliani.

étoit convenu, & qu'on luy feroit ſçavoir, quand il ſeroit temps de les faire marcher.

Ces précautions retardérent la marche des Troupes rebelles, & ce retardement fut ce qui déconcerta davantage le Duc d'Orleans. Il commença à craindre d'être inveſti dans Verneüil avant leur arrivée; & c'eſt ce qui le détermina à écouter la propoſition qu'on luy fit d'une entrevûë à Evreux avec Madame de Beaujeu, pour chercher des voyes d'accommodement. Il y alla aprés avoir pris toutes ſes ſeuretez: mais il n'y fut pas long-temps: car ſoit qu'il ne s'y crût pas en aſſeurance, ſoit qu'il n'y fût venu que pour ſonder quelques Seigneurs, dont en effet il gagna quelques-uns, il partit bruſquement pour ſe retirer à Blois, & la Cour revint à Paris, ſans avoir rien conclu.

Le Duc René de Lorraine étoit celuy de tous les Princes, qui cauſoit le plus d'inquiétude à la Cour. Il s'étoit acquis beaucoup de réputation par les grandes victoires qu'il avoit remportées ſur le feu Duc de Bourgogne, & par la valeur avec laquelle il avoit reconquis ſon Etat à la pointe de l'épée. Il étoit voiſin de la France, & prétendoit avoir de grandes raiſons d'en être mécontent. Il ſoutenoit qu'il avoit été injuſtement fruſtré de la plus grande partie de la ſucceſſion de René Roy de Sicile, dont il étoit petit-fils, & qui avoit donné la Provence à ſon préjudice au Comte du Maine, quoyqu'il ne fût que ſon neveu. La France en avoit profité; car le Comte du Maine avoit depuis donné la Provence au feu Roy Loüis XI. De plus on luy avoit ôté, & on luy retenoit encore le Duché de Bar. Il avoit fait ſur tout cela ſes plaintes & ſes remontrances aux Etats de Tours, ſans en avoir pû obtenir aucune ſatisfaction. Il y avoit demandé d'être du Conſeil qu'on devoit aſſembler pour le gouvernement de l'Etat ſous l'autorité du Roy, & ne l'avoit pas obtenu.

Hiſtoire des Etats de Tours par Jean Maſſelin, Official de Roüen un des Députez.

On avoit tout ſujet de craindre que le mécontentement de ce Prince, & l'eſpérance de ſe faire raiſon les armes à la main, ne l'engageaſſent dans le parti des révoltés. On n'ignoroit pas qu'il avoit eu tout récemment quelques conférences à Evreux avec le Duc d'Orleans: mais d'ailleurs, on ne pouvoit ſe réſoudre à le contenter ſur toutes ſes prétentions, & en particulier ſur l'article de la Provence. Madame de Beaujeu uſa en cette occaſion de toute ſon adreſſe, en accordant au Duc de Lorraine une partie de ce qu'il demandoit qu'on ne pouvoit juſtement, & qu'on ne vouloit pas retenir, & en luy laiſſant l'eſpérance du reſte, qu'on étoit bien réſolu de ne luy pas donner.

Comines l. 7. chap. 1.

On luy rendit le Duché de Bar, que le Roy n'avoit gardé juſqu'alors que comme un gage, pour une ſomme d'argent qu'il prétendoit luy être dûë par ce Prince, & dont Madame de Beaujeu luy fit donner quittance. On luy aſſigna avec cela une penſion de trente-ſix mille livres ſur le Thréſor Royal; on luy promit de faire examiner ſes droits ſur le Comté de Provence, & de luy rendre juſtice là-deſſus, dans l'eſpace de quatre ans. C'étoit un long terme; & qui donnoit le loiſir à la Princeſſe de trouver des expédiens pour ſe tirer d'embarras à cet égard, comme elle fit.

Ce Traité eut tout l'effet qu'elle prétendoit; & le Duc de Lorraine ſe déclara ſi hautement pour le Roy, que le Duc d'Orleans le regarda depuis comme ſon plus grand ennemi. En effet, ce fut par ſon avis qu'on ſe mit à le pourſuivre vivement, pour ne luy pas laiſſer le temps de fortifier ſon parti.

Lettres du Duc d'Orleans au Seigneur d'Estouteville, & au Sénéchal de Carcaſſonne.

Dés qu'on le ſçut à Blois, on ne douta pas que ſon deſſein ne fût de s'emparer d'Orleans capitale de ſon appanage; & il étoit de la derniére importance de l'en empêcher. On y envoya promtement Imbert de Batarnai ſieur du Bouchage, un des plus ſages hommes de la Cour, & des plus capables de bien conduire une affaire de cette nature. Il s'aquita parfaitement de ſa commiſſion, & dans l'Aſſemblée qu'il fit des Bourgeois, il tira promeſſe d'eux, qu'ils ſeroient fidelles au Roy envers tous & contre tous.

Vita Ludovici Aureliani. Inſtructions du ſieur du Bouchage aux mémoires de Bethune vol. coté 8460.

A peine étoit-il ſorti de la Ville pour retourner vers le Roy, que Jean Creſpin Envoyé du Duc d'Orleans, & Jean de Louvain y arrivérent de la part de ce Prince, pour demander qu'on y reçût ſes Troupes. Ils employérent en vain les promeſſes, les priéres & les menaces: les chefs des Bourgeois ne répondirent point autre choſe, ſinon que Monſieur le Duc d'Orleans pouvoit venir dans ſa Ville quand il luy plairoit, & qu'on l'y recevroit avec le reſpect qui luy étoit dû, pourveu qu'il n'y vint qu'avec ſa Cour ordinaire & ſans troupes; mais que pour luy abandonner leur Ville, afin d'en faire une place d'armes contre le Roy, c'étoit une choſe tout-à-fait contraire à leur devoir & à l'obéiſſance qu'ils avoient jurée à Sa Majeſté.

Le Duc d'Orleans, aprés avoir reçû cette déſagréable réponſe, fit la revûë de ſes Troupes, où il ſe trouva huit mille hommes d'infanterie, & prés de trois mille chevaux. Il alla ſe poſter à Baugenci pour y attendre celles du Duc de Bourbon & du Comte d'Angouleſme, & courir de-là dans l'Orleannois, reſolu de ſoutenir le Siége, ſi on venoit le mettre devant cette place, où il y avoit un aſſez bon Château.

La Cour étoit alors à Montargis, & l'on y fut fort inquiet, quand on apprit que le Duc d'Orleans ayant laiſſé ſes Troupes dans Baugenci & aux environs, étoit retourné à Paris, dont le peuple l'aimoit beaucoup, & que ce Prince y faiſoit tous ſes efforts pour mettre le Parlement dans ſon parti.

Hiſtoire de Loüis de la Trimoüille.

En effet le dix-ſeptiéme de Janvier étant allé au Palais avec le Comte de Dunois, il fit aux Chambres aſſemblées par la bouche de Denis le Mercier ſon Chancelier, une remontrance ſur les déſordres du Royaume, par laquelle il repreſentoit que nonobſtant le réglement

Extrait des Regiſtres du Parlement du 17. de Janvier.

ed by Google

fait par les Etats de Tours qui avoient déclaré qu'il n'y auroit point de Régent du Royaume, Madame de Beaujeu faiſoit toutes les fonctions de Régente ; qu'elle s'étoit vantée de tenir le Roy en tutelle, juſqu'à ce qu'il eût l'âge de vingt ans ; qu'elle avoit reçû le ſerment des Gardes, quoy qu'il ne ſe dût faire qu'au Roy ſeul ; que pour fournir aux penſions & aux graces, dont elle enrichiſſoit ſes créatures, elle penſoit à mettre de nouveaux impôts ſur le peuple ; qu'aucun des Princes n'oſoit approcher la perſonne du Roy ; qu'elle luy avoit ôté ſes Chambellans, & tous ceux en qui il avoit paru avoir quelque confiance. Il ajoûta que luy en particulier, tout prémier Prince du Sang qu'il étoit, ne pouvoit trouver de ſureté ; qu'il s'obligeoit à prouver qu'on avoit ſuborné des gens pour attenter à ſa vie ; qu'il en avoit écrit au Roy ; que pour montrer ſon deſintéreſſement, & qu'il ne pretendoit point s'emparer du Gouvernement, comme ſes ennemis le publioient, il étoit prêt de ſe retirer à quarante lieuës de la Cour ; pourveu que Madame de Beaujeu voulût en demeurer éloignée ſeulement de dix ; qu'il s'addreſſoit au Parlement, pour luy repréſenter toutes ces choſes comme à la Juſtice Souveraine, à qui il appartenoit de veiller à la conſervation de l'Etat ; & que l'unique moyen que l'on pouvoit prendre pour couper pied à toutes les diviſions préſentes, étoit de faire en ſorte que le Roy revint à Paris ; que conformément à l'intention des Etats, on le tirât de tutelle, & qu'il gouvernât par luy-même avec ſon Conſeil.

Jean de la Vaquerie Prémier Préſident, ayant entendu ce diſcours ſéditieux, ſe leva, & répondit que le bien de l'Etat conſiſtoit dans la tranquilité & dans la bonne intelligence du Roy avec ſes ſujets ; que l'une & & l'autre dépendoient des Princes du Sang, plus que de perſonne, & que c'étoit à quoy le Duc d'Orleans devoit faire beaucoup d'attention ; qu'au reſte le Parlement étoit pour rendre la Juſtice au peuple ; que l'adminiſtration des Finances, la guerre, le gouvernement de la perſonne du Roy, n'étoient point de ſon reſſort ; qu'il ne s'en mêloit que quand il plaiſoit au Roy de le conſulter là-deſſus, & qu'il étoit contre l'ordre, de venir faire au Parlement des remontrances de cette nature, ſans le bon plaiſir & le conſentement exprés de Sa Majeſté. Il ajoûta que ce qu'il venoit de dire, le Duc d'Orleans ne devoit point le prendre comme une réponſe qu'on eût prétendu faire à ſa remontrance ; mais comme une exhortation qu'on luy faiſoit, pour l'engager à rentrer dans ſon devoir, & à conſidérer ce que ſa qualité de Prince du Sang demandoit de luy ; que ſi néanmoins il vouloit donner ſa remontrance par écrit, ainſi qu'il avoit offert de le faire, la Cour delibéreroit ſur la conduite qu'elle devoit tenir.

Le Duc d'Orleans la fit auſſi-tôt préſenter par ſon Chancelier. Le Parlement s'aſſembla quelques jours aprés ſur ce ſujet, & le réſultat fut, qu'avant que de faire aucune réponſe, la Cour écriroit au Roy, & luy envoyeroit le rapport du Greffier, touchant ladite remontrance, qui ſeroit portée par Monſieur le Prémier Préſident en compagnie de Guillaume de Cambrai, de Jean Simon, de Raoul Pichon, de Jean Pélieu Conſeillers, & par Robert Thibouſt Avocat du Roy en ladite Cour.

Extrait des Regiſtres du 19. Janvier 1485.

Le Duc d'Orleans comprit bien par une telle réponſe, que cet illuſtre Corps étoit réſolu de demeurer dans ſon devoir, & que vû cette diſpoſition, il ne ſeroit pas trop ſeur pour ſa perſonne, de faire un plus long ſéjour à Paris. Il retourna à Baugenci ; & quelque temps aprés il apprit que le Roy accompagné du Duc de Lorraine, étoit arrivé à Orleans avec une Armée. Elle parut bientôt à la vûë de Baugency, commandée par Loüis de la Trimoüille, Seigneur qui en un âge peu avancé, car il n'avoit encore que vingt-quatre ans, s'étoit déja aquis une grande réputation dans les armes, & que Madame de Beaujeu, pour l'attacher au ſervice du Roy, avoit marié depuis peu avec Gabrielle de Bourbon fille du Comte de Montpenſier, en luy faiſant de trés-grands avantages.

Lettres du Duc d'Orleans au Seigneur d'Etouteville.
Vita Ludovici Aurelian.
Vie de Loüis de la Trimoüille.

Les troupes du Roy étoient beaucoup plus nombreuſes que celles du Duc d'Orleans. Le Comte de Dunois vit bien que la partie ne ſeroit pas égale ; & jugeant par les poſtes que la Trimoüille avoit fait occuper, qu'il étoit réſolu à faire au plutôt l'attaque du camp, il fut d'avis de ne pas tout haſarder. Il conſeilla au Duc d'Orleans de reprendre la voye de la négociation, & de ſuſpendre la guerre par un accommodement, en attendant qu'il pût mieux concerter ſes deſſeins avec le Duc de Bretagne & les autres Princes.

Le Duc d'Orleans envoya un Héraut à la Trimoüille, pour luy demander de ſa part s'il ne voudroit pas écouter les propoſitions qu'il avoit à luy faire. Ce Général répondit qu'il étoit prêt de les entendre & de les appuyer auprés du Roy, ſi elles étoient raiſonnables. Le Comte de Dunois vint le trouver, & aprés une aſſez longue conférence, où la Trimoüille tint toûjours ferme ſur deux points, le prémier que Baugenci ſeroit rendu au Roy, le ſecond que le Duc d'Orleans congédieroit ſes Troupes, en cas que le Roy luy accordât ſa grace, le Traité fut conclu à ces conditions ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté.

Ce Général ayant donné ſes ordres à ſes Lieutenans pour la ſeureté de l'Armée, partit auſſi-tôt pour aller trouver le Roy à ſaint Laurent des Eaux, juſqu'où ce Prince s'étoit avancé. On ne ſouhaitoit rien plus à la Cour que la paix : mais on la vouloit ſeure & durable ; & comme on étoit perſuadé que le Comte de Dunois gouvernoit abſolument le Duc d'Orleans, & qu'il étoit le principal auteur de toutes les intrigues qui ſe faiſoient en faveur de ce Prince, on ajoûta deux autres conditions. La prémiére que ce Comte ſorti-

roit du Royaume & ſeroit exilé à Aſt en Italie ; cette Ville appartenoit à la Maiſon d'Orleans : la ſeconde, que le Duc, à qui le Roy aſſuroit ſon pardon, ſe retireroit à Orleans aprés avoir licentié toutes ſes troupes.

Ces deux conditions étoient dures, ſur tout la prémiére ; mais le Comte de Dunois ſe faiſant honneur de ſe ſacrifier pour le bien de la paix & pour l'amour du Duc, luy perſuada de les accepter.

Ce Prince étant réduit, il fut aiſé de venir à bout du Duc de Bourbon & du Comte d'Angoulême, qui n'ayant pû parvenir à le joindre, ſe contentoient de faire des courſes dans le Berri. Le Roy marcha à eux ; & on fut ſur le point d'en venir aux mains : mais le Duc de Lorraine, le Maréchal de Gyé, & Graville depuis Amiral de France, qui étoient en grand crédit à la Cour, ayant offert leur médiation à ces Princes, la paix fut faite à condition qu'ils congédieroient leur armée. Alain d'Albret mit auſſi les armes bas aux mêmes conditions. Le Duc de Bretagne l'avoit engagé dans ſon parti par l'eſpérance qu'il luy avoit donnée de luy faire épouſer ſa fille ; & le Duc d'Orleans tout déterminé qu'il étoit à ſe procurer ce mariage, luy avoit promis de le ſeconder dans cette affaire, apparemment ſans deſſein de tenir ſa parole qui luy auroit coûté trop cher.

Vita Ducis Aurelian. Bellocaſtus l. 4.

Belleforeſt liv. 3.

Le ſuccés de ces expéditions fit grand honneur à la conduite de Madame de Beaujeu : mais elle étoit trop éclairée pour compter beaucoup ſur la fidélité des Princes, à qui la ſeule néceſſité avoit fait quitter les armes. Elle ſçavoit les liaiſons qu'ils continuoient d'entretenir en Bretagne, & ne doutoit pas qu'ils n'en euſſent en Flandre avec Maximilien d'Autriche, qui avoit toûjours ſur le cœur le mariage forcé de ſa fille avec le Roy, & la perte qu'il y avoit faite des Comtez d'Artois & de Bourgogne. Elle avoit déja penſé à prendre ſes précautions de ces côtez-là, & à mettre autant qu'il luy ſeroit poſſible ces deux Princes hors d'état de nuire.

Le moyen le plus naturel à l'égard de Maximilien étoit de fomenter la guerre civile qui étoit allumée aux Pays-bas. On a vû dans cette Hiſtoire que ſouvent les interêts des Flamans n'étoient pas ceux du Comte de Flandre ; & cela étoit plus véritable à l'égard de l'Archiduc qu'à l'égard d'aucun de ſes prédéceſſeurs. La mort de Marie de Bourgogne ſon épouſe luy avoit ôté tout le droit qu'il avoit ſur ce pays. On l'y regardoit comme un étranger, & il ne pouvoit plus prétendre à le gouverner qu'à la place de Philippe ſon fils, qui en étoit héritier par ſa mere. Les Gantois qui étoient toûjours à la tête des Communautez de Flandre, s'étoient rendus maîtres de la perſonne de ce jeune Prince, & s'en étoient déclarez les tuteurs, qualité que l'Archiduc prétendoit luy être dûë. Le Haynaut, le Comté de Namur, la Hollande, la plus grande partie du Brabant la luy avoient accordée ; mais quelques Villes de ce Duché jointes à celles de Flandre la luy diſputoient ; & cette faction avoit à ſa tête Adolphe de Raveſtein de la Maiſon de Cléves, le Comte de Romont de la Maiſon de Savoye, Philippe de Bourgogne fils d'un des fils naturels de Philippe Duc de Bourgogne, les Seigneurs de la Gruthuſe, de Tréſignies, de Raceguyen de Dadiſelle, le Bailli de Gand, & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, qui ne pouvoient ſouffrir les Allemans dont la Cour de l'Archiduc étoit pleine.

Hatzus. Annales Brabant.

Mémoires d'Olivier de la Marche l. 2. ch. 11.

Cette faction qui étoit déja tres-puiſſante, & qui tenoit tête à l'autre partie des Pays-bas déclarée pour l'Archiduc, fut fortement appuyée par Madame de Beaujeu. On voit encore un Traité qu'elle fit avec les trois membres de Flandre, c'eſt-à-dire, avec les trois Villes principales, qui étoient comme les chefs des Communautez du pays, ſçavoir Gand, Bruges, & Ypres. Ce Traité n'eſt pas au nom du Roy, mais ſeulement au nom de Madame de Beaujeu & de ſon mari ſous ce titre : *Lettres d'amitié, confédération, & alliance entre Pierre Sieur de Beaujeu & ſa femme Anne de France, & ceux des trois membres de Flandre.* Ils y promettoient de ſoutenir les Flamans & Philippe Comte de Flandre envers tous & contre tous. Et ce fut en vertu de ce Traité, que l'Archiduc ayant quelque temps aprés ſurpris Denremonde, le Roy le fit ſommer de la rendre, & au cas qu'il perſiſtât dans ſes prétentions à la garde noble de Philippe Comte de Flandre, de venir expoſer ſes droits & ſes titres au Parlement des Pairs de France, d'autant que l'affaire concernoit les interêts du Comte de Flandre Vaſſal de la Couronne, & des Flamans qui en étoient Sujets. C'étoit le Seigneur des Cordes dont on ſe ſervoit principalement pour entretenir ces diviſions. Il fourniſſoit de temps en temps des troupes aux Flamans ; & il fut même ſoupçonné dans un voyage qu'il fit à Gand avec une grande ſuite, d'avoir eu deſſein d'enlever le jeune Comte de Flandre pour l'amener en France.

Acte tiré des Mémoires de la Chambre des Comptes de Lille.

Lettre du Roy Charles VIII. à Maximilien Duc d'Autriche, tirée de la Chambre des Comptes de Lille.

Mémoires d'Olivier de la Marche l. 2. ch. 11.

On ne vouloit pas toutefois rompre ouvertement avec l'Archiduc, qui n'eût pas manqué de le faire luy-même, s'il n'eût été encore plus embaraſſé à dompter les Flamans, qu'on ne l'étoit à la Cour de France à prévenir les mauvais deſſeins des mécontens. Mais on agiſſoit avec moins de ménagement avec le Duc de Bretagne, & on ne luy ſuſcitoit pas des affaires moins fâcheuſes, pour l'obliger à abandonner le Duc d'Orleans ; car on ſçavoit que Landois continuoit ſes intrigues avec ce Prince par le chagrin de ce qu'on traitoit à la Cour avec beaucoup d'honneur le Maréchal de Rieux & les autres Seigneurs Bretons qui s'y étoient retirez. On ne garda plus de meſures, & on ne faiſoit point de myſtére du Traité fait l'année précédente avec ces Seigneurs, par lequel ils reconnoiſſoient que le Duc de Bretagne venant à mourir, & n'ayant point d'hoirs mâles, ce Duché devoit revenir au Roy

Traité entre

Charles VIII. & les Seigneurs de Bretagne.

à condition de faire un gros doüaire à la Duchesse de Bretagne, de donner à ses deux filles une dot en argent proportionnée à leur naissance, de conserver tous les priviléges de la Noblesse, des Ecclesiastiques & des peuples, & que supposé que le Roy eût plus d'un fils, le Duché seroit donné au second.

Ce Traité avoit été fait apparemment plutôt pour faire peur ou dépit au Duc de Bretagne, que dans l'espérance de s'en prévaloir : car de tout temps le Duché de Bretagne étoit tombé en quenoüille au défaut des enfans mâles : un autre Traité que le feu Roy avoit fait avec le Seigneur de Brosse, dont la femme Nicole de Penthieure cédoit tous ses droits à ce Prince, & duquel on voulut se servir dans la suite, le supposoit ainsi, puisque cette Dame n'avoit point d'autres droits que ceux de la Comtesse de Penthieure fille du Duc Jean III. qui avoit épousé Charles de Blois, & l'avoit fait par ce mariage Duc de Bretagne. De plus ces Seigneurs avec qui l'on traitoit, n'étoient nullement autorisez par les Etats du Duché, & n'étoient que des particuliers sans aveu ; mais en de pareilles conjonctures les Princes traitent toûjours à bon compte, par le seul motif de causer de l'embarras à leurs ennemis ; & le pis aller, c'est que tout au plus ces sortes de Traitez restent inutiles, ainsi qu'il arriva de celuy-cy.

Hist. de Charles VIII. par Jaligny p. 13.

Aprés tout, les broüilleries de Bretagne ne pouvoient guéres manquer de réveiller celles de France, le mécontentement du Duc étant une ressource toûjours prête pour tous ceux qui voudroient s'en servir, & Landois ayant résolu, quoiqu'il en dût arriver, de pousser à bout les Seigneurs Bretons qui s'étoient réfugiez dans le Royaume. Il avoit cependant besoin pour cela d'autres forces que de celles du Duché. Son recours ordinaire jusqu'à la mort d'Edoüard IV. avoit été en Angleterre. Il pouvoit encore s'assûrer de n'être pas abandonné des Anglois, dés qu'il s'agiroit de soutenir la guerre contre la France : mais comme cet homme ne formoit pas des desseins communs, il voulut que ce secours ne fût pas une nouvelle obligation que le Duc de Bretagne auroit aux Anglois ; mais une reconnoissance de la part du Prince de qui il l'espéroit, & le prix de la Couronne que luy-même luy auroit mise sur la tête.

Pour entendre cette intrigue, il faut sçavoir qu'Edoüard dernier Roy d'Angleterre avoit laissé en mourant l'an 1483. pour tuteur de ses enfans & Régent du Royaume Richard Duc de Glocestre son frere : que celuy-cy s'étoit emparé de la Couronne, aprés avoir fait cruellement massacrer ses deux pupilles Edoüard Prince de Galles & Richard Duc d'York ; & que pour s'affermir sur le Trône qui luy avoit coûté un si horrible crime, il en avoit fait une infinité d'autres, en sacrifiant à ses soupçons la vie ou la liberté de plusieurs Seigneurs, & de tous ceux qu'il croyoit capables de le troubler dans son injuste possession. Le Roy Loüis XI. qui vivoit encore, eut tant d'horreur d'un procédé si inhumain, qu'il ne voulut pas seulement répondre aux Lettres de ce Tyran, qui dés qu'il avoit été sur le Trône, luy avoit écrit pour luy demander son amitié.

Comines l. 6. chap. 9.

Richard * s'étant de la sorte rendu terrible en Angleterre par l'effusion de tant de sang, ne redoutoit plus qu'un seul homme qui n'étoit pas en état de luy nuire, supposé qu'il demeurât où il étoit depuis long-temps. C'étoit Henri Comte de Richemond que le Duc de Bretagne tenoit en prison il y avoit déja quinze ans. Il étoit fils d'Edmond & de Marguerite fille de Jean Duc de Lanclastre & petit-fils d'Ovvin Tider de Galles & de Catherine de France veuve de Henri V. Roy d'Angleterre, & sœur du Roy Charles VII. laquelle toute Reine qu'elle étoit, avoit par inclination épousé clandestinement ce second mari.

* Richard III. du nom.

Durant les sanglantes divisions des Maisons d'York & de Lanclastre qui coûtérent à l'Angleterre plus de deux cens mille hommes, la mort de deux Rois & la ruine entiére de la Maison d'York, le Comte de Richemond avoit suivi le parti de la Maison de Lanclastre dont il descendoit par sa mere. Il étoit à la bataille où le Prince de Galles fils de Henri VI. fut tué, & qui assûra le Royaume à Edoüard IV. Il eut le bonheur d'en échaper, & se sauva en Bretagne, où le Duc François II. le reçut.

Edoüard qui connoissoit les grandes qualitez de ce jeune Comte unique reste de la Maison de Lanclastre, fit tous ses efforts pour le tirer des mains du Duc ; mais le Duc ne put se résoudre à livrer un Prince qui avoit compté sur sa générosité : & comme il ne vouloit pas rompre avec Edoüard, il luy promit de ne le point laisser sortir de ses Etats. Il tint sa parole ; & durant tout le regne d'Edoüard le Comte de Richemond demeura en Bretagne toûjours assez bien traité, à la liberté prés. Richard s'étant rendu maître de l'Angleterre, ne manqua pas de solliciter le Duc de Bretagne d'en user avec luy à cet égard comme il avoit fait avec son prédecesseur, & luy envoya Thomas Haton, pour l'assûrer du payement des mêmes pensions qu'Edoüard luy payoit. Le Duc promit de le faire, & le fit en effet, jusqu'à ce que la révolte des Seigneurs Bretons fit prendre d'autres mesures à son Ministre Landois.

Celuy-cy étoit parfaitement instruit de tout ce qui se passoit en Angleterre, & connoissant le génie de la nation, il voyoit bien que la situation où elle se trouvoit étoit trop violente pour durer long temps ; que Richard étoit universellement haï ; que malgré sa vigilance & sa rigueur à punir ceux qu'il surprenoit en faute, il y avoit bien des complots secrets ; que l'absence & la prison du Comte de Richemond, loin de l'avoir fait oublier aux Anglois, sembloient avoir augmenté l'idée qu'ils avoient de son mérite ; que ce qui restoit

de partiſans de la Maiſon de Lanclaſtre ſouhaitoient de l'avoir à leur tête; que la plûpart de ceux de la Maiſon d'York ne cherchoient qu'un vengeur de la mort des deux jeunes Princes, duſſent-ils le prendre dans la Maiſon de Lanclaſtre même; qu'il y avoit tout ſujet de croire que pour peu que le Comte de Richemond fût ſoutenu, l'Angleterre ſe ſouléveroit en ſa faveur dés qu'il y paroîtroit, & qu'il n'y avoit jamais eu dans ce Royaume de plus grandes diſpoſitions à une prompte révolution.

Argentré Hiſt. de Bretagne.

Sur ce plan, qui n'étoit pas chimérique, Landois fonda l'eſpérance d'être appuyé de toutes les forces d'Angleterre contre la révolte des Seigneurs de Bretagne & contre les entrepriſes de la France, s'il mettoit le Comte de Richemond en état de monter ſur le Trône. Il traita avec luy. Le Comte luy promit tout ce qu'il voulut là-deſſus, & c'étoit acheter à bon marché la liberté & une Couronne. Landois s'engagea à luy faire équiper quelques vaiſſeaux, & à luy fournir un nombre de troupes aſſez modique. Les chefs du parti que le Comte avoit en Angleterre n'en demandoient pas davantage, & pourvû qu'il y débarquât heureuſement, cela leur ſuffiſoit.

Ces chefs étoient Marguerite de Sommerſet mere du Comte de Richemond & Henri Duc de Boukincam, qui aprés avoir été tout dévoüé à Richard, étoit devenu ſon ennemi mortel ſur le refus qu'il luy avoit fait de le remettre en poſſeſſion de certains biens qu'on avoit autrefois confiſquez ſur ſes ancêtres. Il avoit quitté la Cour, & s'étoit retiré au pays de Galles. Ils concertérent entre eux d'engager dans la conſpiration Elizabeth Reine doüairiere veuve du feu Roy Edoüard, en luy propoſant le mariage du Comte de Richemond avec Elizabeth ſa fille aînée, comme un moyen infaillible de réünir les deux Maiſons d'York & de Lanclaſtre, qui monteroient par ce moyen toutes deux en même-temps ſur le Trône.

La Reine doüairiere, qui avoit encore plus de haine pour Richard meurtrier de ſes deux fils, que pour la Maiſon de Lanclaſtre, ne balança pas à accepter cette offre, & ſe chargea de la faire agréer à une grande partie des amis de la Maiſon d'York. La partie fut tout-à-fait liée, & on preſſa le Comte de Richemond de paſſer inceſſamment en Angleterre.

Il partit de Bretagne avec quinze vaiſſeaux & cinq mille hommes. Dans le paſſage il eſſuya une violente tempête où il penſa périr; mais qui luy ſauva la vie. Car Richard ayant découvert la conſpiration, avoit fait ſaiſir un grand nombre de ceux qui en étoient; le Duc de Boukincam qui avoit été trahi par un ami chez qui il s'étoit ſauvé, avoit eu la tête tranchée; & ſi le Comte de Richemond fût deſcendu ſur ces entrefaites en Angleterre, il eût été pris infailliblement, & auroit eu le même ſort. Le rapport d'un eſpion qu'il envoya dans une chaloupe, & qui trouva la côte toute bordée de gens de guerre, luy donna de la défiance: & quoique les Commandans euſſent dit à l'eſpion que c'étoit des troupes du Duc de Boukincam, qui attendoient le comte de Richemond pour le mener couronner à Londres, le Comte n'oſa s'y fier, & relâcha à Dieppe: de-là il retourna par terre en Bretagne, où les choſes avoient bien changé à ſon égard, quoique les apparences fuſſent toûjours les mêmes.

Car Landois ayant ſçû ce qui s'étoit paſſé en Angleterre, crut le parti du Comte de Richemond entiérement ruiné, & réſolut de traiter avec Richard aux dépens de ce Comte, qu'il promit de luy livrer moyennant une groſſe ſomme d'argent, & les aſſurances que Richard luy donna de le ſoutenir contre les Seigneurs Bretons. L'Evêque d'Eli qui avoit été un des principaux conjurez contre Richard, & s'étoit ſauvé en Flandre, fut averti des négociations de Landois avec Richard, & en informa le Comte de Richemond. Ce Prince ſur cet avis partit de Rennes déguiſé, & gagna les frontiéres de France. Landois ſur l'avis de ſa fuite envoya des cavaliers aprés luy, qui ne le manquérent que d'une heure. Le Comte ayant échapé un ſi grand danger, alla trouver le Roy qui étoit alors à Langeay en Touraine, & en fut tres-bien reçu.

Argentré Hiſt. de Bret. l. 12.

La trahiſon de Landois qui mettoit le Comte de Richemond dans le parti de France contre la Bretagne, fit que la Cour ſe détermina à le protéger. On luy fournit des vaiſſeaux & quatre mille hommes des plus déterminez qu'il y eût dans les troupes de France. Il partit du Havre le prémier jour d'Août, & aprés ſept jours de navigation il arriva au Port de Milford au pays de Galles, où Richard ne l'attendoit pas. Le Seigneur de Stanley que la mere du Comte de Richemond avoit épouſé en troiſiémes nôces, vint peu de jours aprés l'y joindre avec ſix mille hommes; & un grand nombre de Nobleſſe ſe déclara tout à coup pour luy. Richard fort ſurpris, vit bien qu'il n'y avoit point de temps à perdre. Il marcha ſans tarder à la tête de ſon armée, & le rencontra auprés de Leyceſtre, où l'on en vint à la bataille. Richard y fut défait & tué ſur la place. Sa mort fut la déciſion de l'affaire. Tout ſe rangea ſous les étendarts du Comte de Richemond, qui fut couronné dans le camp avec la Couronne même qu'on trouva parmi le bagage de Richard. Il le fut depuis avec les cérémonies ordinaires par le conſentement du Parlement & du peuple; il épouſa Elizabeth d'York ſuivant le Traité fait avec la Reine doüairiere, & fut un des grands Princes qui euſſent depuis long-temps monté ſur le Trône d'Angleterre.

An. 1485.

Ce coup ſeul eût déconcerté toutes les intrigues de Landois: mais avant que cela fût arrivé, il avoit déja ſubi le ſupplice dû à ſes trahiſons & à ſes autres crimes. Comme il ſe croyoit ſûr de la protection du Roy d'Angleterre, il ne ménageoit plus rien, & avoit levé

vé une armée, pour aller s'emparer de toutes les Villes & Châteaux des Seigneurs Bretons qui s'étoient mis ſous la protection du Roy de France. Ces Seigneurs ſçûrent qu'il vouloit commencer par la priſe d'Ancenis qui appartenoit au Maréchal de Rieux, & la mettre rés pied rés terre, pour ſervir d'exemple aux autres, & les empêcher de ſe défendre.

Argentré loc. cit.

Le Maréchal ſur cet avis aſſembla ſes troupes & celles de ſes amis, pour ſe poſter entre Nantes & Ancenis qui en eſt à ſept lieuës. Le Prince d'Orange, Odet d'Aidie Seigneur de Leſcun, les Seigneurs de la Hunaudaye, de la Mouſſaye, de Pontchâteau, d'Acigné, de Coetquen, de Montauban, & grand nombre d'autres vinrent ſe joindre au Maréchal, réſolus de donner bataille. Quand les deux armées furent proche l'une de l'autre, quelques Seigneurs des deux partis ne pûrent s'empêcher de réfléchir ſur ce qui alloit ſe paſſer, & eurent horreur de voir les Gentilshommes du même pays & pluſieurs de même famille ſe préparer à s'égorger les uns les autres, & ils s'avancérent comme de concert entre les deux camps, pour chercher quelques voyes d'accommodement. Dans la ſuite de la conférence ceux qui étoient du parti des Seigneurs liguez firent comprendre aux autres, qu'il n'étoit point queſtion de l'autorité de leur Duc pour qui ils conſervoient un tres grand reſpect & une ſoumiſſion entiére; mais de ne ſe pas laiſſer plus long-temps opprimer par un homme de néant, qui abuſant de la foibleſſe de ſon maître, s'étoit emparé du Gouvernement, pour les ruiner tous & les faire ramper devant luy: que la paix ſeroit bien-tôt rétablie en Bretagne, ſi on pouvoit ſe réſoudre à ſacrifier au reſſentiment public cette ame vile, dont les crimes méritoient les plus cruels ſupplices, & qui faiſoit la honte de leur nation; qu'ils devroient rougir d'agir ſous ſes ordres, d'expoſer leur vie pour ce miſerable, d'être prêts pour luy faire leur cour, à plonger leurs mains dans le ſang de leurs compatriotes & de leurs plus proches parens, & qu'ils eſpéroient qu'aprés y avoir bien penſé, ils prendroient un meilleur parti.

Ces diſcours firent impreſſion ſur l'eſprit de ces Seigneurs, & touchez des malheurs qui alloient ſuivre de cette guerre civile, ſi elle duroit plus long-temps, ils ſe laiſſérent inſenſiblement gagner. On commença à s'embraſſer de part & d'autre, & il fut réſolu que les Chefs de l'armée du Duc l'iroient trouver, pour luy repréſenter que la paix & la ſoumiſſion de tous ſes Sujets ne dépendoient que d'un ſeul point, qui étoit d'éloigner Landois de ſa perſonne.

Ceux qui furent chargez de cette délicate commiſſion, l'exécutérent avec beaucoup de fermeté. Cet incident étonna le Duc: mais dés que les Seigneurs furent retirez, Landois le raſſûra ſans beaucoup de peine, & l'engagea à un coup bien hardi qui le perdit luy-même. Le Duc par ſon conſeil fit expédier un acte par lequel il déclaroit criminels de Lize-Majeſté & ennemis de l'Etat tous ceux qui avoient aſſiſté à la conférence, ou conſenti à cette capitulation, il & l'envoya ſur le champ à François Chrétien ſon Chancelier pour le ſceller.

Ce Chancelier, quoique créature de Landois, fit difficulté de le ſceller, repréſentant les conſéquences d'une telle déclaration; & malgré les menaces qu'on luy fit, il tint ferme. Cependant on avoit répandu parmi le peuple de Nantes le projet de paix qu'on propoſoit au Duc, & on ne manqua pas de faire ſçavoir à l'armée la déclaration que Landois vouloit faire publier. Tout le monde en fut indigné: & on fut ſi perſuadé des diſpoſitions où le peuple & l'armée étoient à cet égard, que le Seigneur de Pontchâteau, quoique dans le parti des Seigneurs liguez, ne fit point de difficulté d'aller à Nantes ſommer le Chancelier de faire le procés à Landois, & de luy donner des Juges pour examiner les accuſations qu'on avoit à faire contre luy. Il dit en entrant dans la Ville le ſujet qui l'y amenoit. Il ne luy en fallut pas davantage pour ſe faire ſuivre de tout le peuple, dont une partie courut ſe ſaiſir des portes du Château, & en remplit en un moment toutes les cours & tous les appartemens, criant qu'on fit au plutôt juſtice de Landois.

Pontchâteau accompagné de pluſieurs autres Seigneurs alla chez le Chancelier, & l'obligea malgré qu'il en eût, de venir avec luy au Château, pour s'aſſûrer avec les formalitez de la Juſtice, de la perſonne de Landois, qui effrayé des cris du peuple, s'étoit ſauvé dans la chambre du Duc de Bretagne. Ils eurent beaucoup de peine à percer la foule pour entrer au Château, où le Duc avoit déja tâché en vain d'appaiſer la populace par le moyen du Comte de Foix & du Cardinal de Foix. Le Comte & le Cardinal ne purent ſe faire écouter, & penſérent être étoufez dans la preſſe. Ils dirent au Duc en rentrant dans ſa chambre, *qu'il vaudroit mieux être entre mille Sangliers, qu'être parmi ce peuple. C'eſt force que vous les contentiez*, ajoûterent-ils, *de quelque choſe de ce qu'ils vous demandent, autrement nous ſommes tous en danger de mourir par leurs mains.*

Sur ces entrefaites arriva le Chancelier accompagné de quelques Seigneurs, qui luy parlérent conformément à ce que le Comte & le Cardinal luy avoient dit. Il fallût céder à la néceſſité. Le Duc prit Landois par la main, & le remit au Chancelier, en luy diſant que ſa tête luy répondroit de celle de ſon Miniſtre. Landois ſortit du Château ayant le Chancelier & Pontchâteau à ſes côtez, tout le peuple faiſant de toutes parts des huées ſur ce malheureux, qui, fut conduit à la Tour de la porte de Saint Nicolas, & y fut étroitement gardé.

On luy donna des Commiſſaires; on l'accuſa d'avoir fait périr le Chancelier Chauvin en priſon, & cela n'étoit que trop vray. Ce

fut de tous les crimes dont on le chargea, le mieux prouvé, & preſque l'unique qui méritât la mort infame à laquelle il fut condamné, au moins à en juger par les extraits du procés que l'Hiſtorien de Bretagne en rapporte. Argentré l. 12. Quand ſon Arrêt eut été prononcé, on délibéra ſi on en donneroit avis au Duc. Comme cet homme étoit l'objet de la haine de tout le monde; qu'on ne vouloit point qu'il en échapât; que la tranquilité de la Bretagne devoit être le fruit de ſa mort, & qu'on ne doutoit point que nonobſtant tout cela, le Duc ne fit ſurſeoir l'exécution, il fut conclu qu'on expédieroit le criminel ſans en rien dire à ce Prince. On fit en ſorte que perſonne n'entrât au Château, excepté le Seigneur de Leſcun Comte de Comminges qui trouva le Duc fort inquiet ſur le ſort de Landois, & bien réſolu à luy donner ſa grace, quoiqu'il arrivât. Ce Seigneur Gaſcon qui étoit tres-agréable & fort aimé du Duc, lequel l'appelloit ordinairement ſon compere, l'amuſa pendant quelques heures; & durant ce temps-là on conduiſit Landois au gibet, où il fut pendu le dix-neuviéme de Juillet à la vûë & avec les applaudiſſemens de tout le peuple, qui ſe repaît toûjours avec plaiſir de ces étranges revers de fortune.

An. 1485.

Le Duc l'ayant ſçû, en eut une extrême douleur: mais le Comte de Comminges étant toûjours demeuré auprés de ſa perſonne, le conſola, en luy répondant que déſormais ſa Nobleſſe & ſes autres Sujets auroient pour luy tout le reſpect, toute la ſoumiſſion & tout l'attachement qu'ils devoient. Il obtint de luy une abolition pour tout le paſſé en faveur des Seigneurs rebelles, & la plûpart vinrent enſuite ſe jetter à ſes pieds, pour le remercier de la grace qu'il leur avoit accordée, & l'aſſûrer de leur fidélité. Il ſe fit un Traité de paix entre le Roy & le Duc de Bretagne peu de jours aprés l'exécution de Landois; mais il ne fut pas long-temps obſervé.

Recueil de Traitez par Léonard. T. 1.

La mort de ce Miniſtre n'étoit pas une choſe indifférente pour les affaires de France. Le Duc d'Orleans perdoit un homme affidé, ennemi de Madame de Beaujeu, ſur lequel il faiſoit grand fond pour ſon mariage avec l'héritiére de Bretagne, & pour avoir un refuge à la Cour du Duc en cas de néceſſité; mais d'autre part cette mort avoit produit la réconciliation du Duc de Bretagne avec les Seigneurs Bretons, qui n'ayant plus beſoin de la protection de la Cour de France, perdroient beaucoup du zéle qu'ils avoient eu juſques-là pour les interêts du Roy, & pourroient ſe laiſſer gagner par les factieux & ſe joindre à eux. Enfin cette mort pouvoit être un acheminement à la réünion du Duc avec le Roy d'Angleterre, qui n'avoit garde de luy attribuer la trahiſon qu'on avoit machinée contre ſa perſonne, étant tres-perſuadé qu'elle étoit l'ouvrage du ſeul Landois. Dans le fond ce changement n'étoit point avantageux à la France; & on ne fut pas long-temps ſans en être convaincu à la Cour.

Le Duc d'Orleans depuis l'accommodement de Baugency faiſoit ſon ſéjour ordinaire dans la Capitale de ſon appanage, occupé uniquement en apparence à ſe divertir dans des Joûtes, des Tournois, & d'autres ſemblables exercices où il ſe plaiſoit beaucoup. Le Comte de Dunois exilé d'abord au-delà des Alpes, & depuis avec permiſſion de la Cour faiſant ſon ſéjour en Dauphiné, ſembloit ne penſer à rien moins qu'à recommencer la guerre. Mais l'un & l'autre travailloient en ſecret à la rallumer; & c'étoit à la Cour de Bretagne que toutes les intrigues ſe tramoient. Jaligny, Hiſt. de Charles VIII.

Le Prince d'Orange & le Comte de Comminges y étoient toûjours: & le Roy en étoit bien aiſe, perſuadé par leurs proteſtations réïterées, qu'ils étoient tout-à-fait dans ſes intérêts; qu'ils traverſeroient par leur crédit les mauvais deſſeins des mécontens de France, & qu'il ſeroit au moins averti par eux de tout ce qui s'y paſſeroit à ſon préjudice. Mais il s'apperçut dans la ſuite qu'ils le trahiſſoient, & qu'ils étoient d'intelligence avec le Duc d'Orleans & le Comte de Dunois.

Comme on veilloit attentivement ſur la conduite du Duc d'Orleans, ſes menées ne purent être ſi ſecrétes qu'on n'en eût quelque ſoupçon; & Madame de Beaujeu fut avertie qu'il avoit un grand commerce de Lettres en Bretagne & avec le Comte de Dunois. On ſçut en même temps que ce Comte étoit parti de Dauphiné, & cela ſans congé de la Cour, & qu'il étoit venu ſecrétement à Partenai Ville du Poitou qui luy appartenoit. Cette démarche qu'on vit bien qui ne ſe faiſoit pas ſans deſſein, fit qu'on penſa à s'aſſûrer au plutôt du Duc d'Orleans. Le Roy l'envoya prier de venir à Amboiſe, où la Cour étoit alors; & il luy fit dire que ſon intention étoit qu'il reprît ſa place dans le Conſeil avec les autres Princes, pour montrer par là à toute la France qu'il luy avoit rendu ſes bonnes graces. Hiſt. Ludovici Aurel.

Le Duc d'Orleans répondit qu'il exécuteroit inceſſamment les ordres du Roy, & fit paroître beaucoup de joye de la bonté qu'il vouloit bien luy marquer: mais il ne ſe preſſoit pas, & ce délai le rendoit de plus en plus ſuſpect. Le Roy luy envoya le Maréchal de Gié pour luy réïterer ſes ordres. Ce Seigneur luy fit entendre que s'il différoit davantage, la choſe ſeroit mal interpretée à la Cour, & qu'on luy feroit peut-être faire par force ce qu'il ne vouloit pas faire de bonne grace. Le Prince répondit que les ſoupçons qu'on paroiſſoit avoir de ſa fidélité luy étoient injurieux; qu'il étoit prêt de partir, & que dés le lendemain il iroit à Blois, pour ſe rendre delà à Amboiſe.

Il arriva effectivement le lendemain à Blois: mais le jour ſuivant ſous prétexte d'une partie de chaſſe, il prit le chemin du Poitou, arriva ſur le ſoir à Fontevraud, dont Anne d'Orleans ſa ſœur étoit Abbeſſe, & s'y étant repoſé quelques heures, marcha toute la nuit, &

gagna la Bretagne. On ſçut de fort bonne heure ſon évaſion à Amboiſe : on détacha des cavaliers aprés luy ; peu s'en fallut qu'ils ne l'atteigniſſent, mais la vîteſſe de ſon cheval le ſauva, & quelques-uns de ſa ſuite ſeulement furent pris.

Lettres du Duc d'Orleans au Maréchal de Gié du 1. de Janvier 1486.

Il laiſſa à Blois une Lettre pour être envoyée au Maréchal de Gié aprés ſon départ, par laquelle il luy mandoit que depuis qu'ils s'étoient ſeparez, il avoit reçu un courier du Duc de Bretagne, qui le prioit avec empreſſement de le venir voir. Le Prince ajoûtoit dans ſa Lettre que ſon voyage ne ſeroit pas long, & qu'il ſe rendroit auprés du Roy le plutôt qu'il luy ſeroit poſſible.

Lettre de Supplainville.

Preſque dans le même temps que le Maréchal reçut cette Lettre, on en apporta deux de Bretagne à Madame de Beaujeu, l'une de Guillaume de Supplainville Gentilhomme fort employé dans les négociations dés le temps du feu Roy, & une autre du Comte de Comminges. Tous deux luy mandoient que ſur le bruit que le Roy devoit aller attaquer Partenai, le Duc de Bretagne avoit réſolu de donner retraite dans ſes Etats au Comte de Dunois, & même de luy fournir du ſecours en cas de beſoin. Cet avis fit qu'on ſe moqua d'une autre Lettre que le Prince d'Orange écrivit peu de jours aprés au Roy, où il diſoit qu'il avoit vû le Duc d'Orleans à ſon arrivée en Bretagne, & qu'autant qu'il avoit pu pénétrer ſes intentions, ſon voyage ne couvroit aucun mauvais deſſein, & que ce n'étoit qu'une ſimple viſite qu'il faiſoit au Duc de Bretagne.

Mémoire du Comte de Comminges.

Lettre de Jean Prince d'Orange à Charles VIII. du 14. Janvier 1486.

On fut en effet parfaitement convaincu du peu de ſincérité de ce Seigneur, lorſqu'on ſçut que peu de jours auparavant il s'étoit fait un Traité de Ligue, où il avoit ſigné avec le Duc de Bretagne, le Duc d'Orleans, Françoiſe Dame de Dinan & de Châteaubriant, & le Maréchal de Rieux. Ce Traité fut auſſi ſigné peu de temps aprés par le Comte de Dunois, par Charles Comte d'Angoulême, Alain d'Albret, René Duc de Lorraine, Maximilien d'Autriche, qui vers ce même temps-là fut élu Roy des Romains, & à qui déſormais je donnerai cette qualité.

Déclaration du Duc de Bretagne touchant ſa ſucceſſion.

Le prétexte de cette ligue étoit la défenſe des deux Princeſſes Anne & Iſabelle de Bretagne filles du Duc, que ce Prince quelques mois aprés la mort de Landois, déclara & fit reconnoître par les Etats de Bretagne pour ſes héritiéres dans tous ſes Domaines. Il prenoit ces précautions contre la prétention que le Roy avoit ſur le Duché de Bretagne. Premiérement en vertu de la ceſſion que la Dame de Broſſe avoit faite à Loüis XI. de tous ſes droits ſur ce Duché en qualité d'héritiére de la Maiſon de Penthieure, & qu'elle venoit de renouveller aprés la mort de ſon mari. En ſecond lieu ſur le Traité que les Seigneurs de Bretagne dans le temps qu'ils étoient réfugiez en France, avoient fait avec le Roy, où ils reconnoiſſoient que le Duché devoit luy

Nouvelle Hiſt. de Bretagne dans les preuves p. 1459.

A revenir, ſi le Duc de Bretagne mouroit ſans hoirs mâles.*

C'étoit-là le principal motif du Duc de Bregne pour faire cette ligue : mais celuy du Duc d'Orleans étoit de ſatisfaire ſon animoſité contre Madame de Beaujeu, & le chagrin qu'il avoit de la voir toûjours maîtreſſe du Gouvernement. Le Comte de Dunois ne le ſçut pas plutôt en ſûreté à la Cour de Bretagne, qu'il travailla avec plus d'activité que jamais à luy gagner des partiſans. Il vint ſecrétement à Paris, d'où il écrivit à Loüis bâtard de Bourbon Comte de Rouſſillon pour le preſſer de ſe déclarer, & à d'autres Seigneurs, dont B pluſieurs balançoient encore ſur le parti qu'ils devoient prendre. Mais il retourna à Partenai ſur l'avis qu'il eut que les troupes du Roy y marchoient, pour s'en ſaiſir : car Madame de Beaujeu ayant ſçu que le Comte y étoit venu, qu'il faiſoit travailler aux fortifications de cette Place, & la rempliſſoit de munitions de guerre, réſolut de ne pas ſouffrir qu'il y demeurât plus long-temps à cauſe du voiſinage de la Bretagne.

Lettre du Comte de Dunois au bâtard de Bourbon.

Elle luy avoit fait dire de la part du Roy qu'on étoit ſurpris qu'il eût quitté le lieu de ſon exil ſans ordre : mais que néanmoins on C luy laiſſoit la liberté de venir en Normandie en ſon Comté de Longueville. Il répondit fiérement qu'étant à Partenai, il étoit dans ſes Terres, & qu'il n'en ſortiroit pas. On jugea bien par cette réponſe qu'il ſe croyoit en état de ſoutenir ſa déſobéïſſance, & que le parti des mécontens étoit formé. C'eſt pourquoy Madame de Beaujeu fit hâter la marche des troupes vers Partenai malgré la rigueur de la ſaiſon ; car on étoit alors dans le plus fort de l'hyver : mais ſoit qu'on eût changé de deſſein dans la marche, ſoit qu'on eût affecté exprés de faire courir le bruit qu'on alloit à Partenai, pour attirer toute D l'attention des mécontens de ce côté-là, le Roy étant arrivé à Poitiers, prit la route de Guyenne, pour s'aſſûrer des Places de cette Province, dont le Seigneur de Leſcun Comte de Comminges qui étoit toûjours en Bretagne, avoit le Gouvernement.

Jalligny. Hiſt de Charles VIII.

An. 1486.

On ſe défioit plus que jamais de ce Seigneur; car quoiqu'il donnât de temps en temps avis de ce qui ſe paſſoit à la Cour de Bretagne, & des correſpondances que le Comte de Dunois y avoit, on ſçavoit d'ailleurs qu'il étoit le favori, & preſque tout le conſeil du Duc ; E & on ne faiſoit guéres plus de fond ſur ſes proteſtations de fidélité, que ſur celles du Prince d'Orange, qui avoit encore tout récemment dans une Lettre au Connétable, donné le démenti à tous ceux qui l'accuſoient d'entrer dans les intrigues du Duc d'Orleans.

Lettre du Seigneur de Comminges.

Lettre du Prince d'Orange au Connétable

Le Roy commença par ſe ſaiſir de Xaintes où étoit Odet d'Aidie * frere de Leſcun. Odet s'échapa, & ſe jetta dans Pons & enſuite dans Blaye, où aprés quelques jours d'attaque, il ſe rendit au Roy, qui luy conſerva toutes ſes

* Ces deux freres avoient tous deux le même nom.

Lettre de Charles VIII. au Sieur du Bouchage dans les Mémoires de Bethune vol. cotté 8460.

Charges, aprés avoir tiré une promeſſe de luy qu'il contribueroit de tout ſon pouvoir à luy ſoumettre les Villes de Guyenne; & il tint parole; le Roy alla de Blaye à Bourdeaux avec Madame de Beaujeu qui ne l'abandonnoit jamais.

Il y fut reçu avec toutes les marques d'affection que les Sujets les plus zélez pouvoient donner à leur Souverain. Il parcourut les principales Villes, & les voyant toutes parfaitement ſoumiſes à ſes ordres, il ôta le Gouvernement de Guyenne au Comte de Comminges, & le donna à Monſieur de Beaujeu, qui y laiſſa le Seigneur de Candale pour ſon Lieutenant. Les Sénéchauſſées & Gouvernemens particuliers des Places poſſedées par le même Comte furent partagez entre divers Seigneurs & Gentilshommes dont la Cour étoit ſûre. Le Comté de Comminges fut réüni à la Couronne, & l'Amirauté de Guyenne à l'Amirauté de France dans la perſonne du Seigneur de Graville, qui venoit d'être fait Amiral à la place de Loüis bâtard de Bourbon mort depuis peu de jours. On voit par cette dépoüille juſqu'où Leſcun ſimple Gentilhomme Gaſcon, qui n'avoit rien en ſortant de ſon pays, avoit pouſſé ſa fortune par ſon eſprit, par ſon adreſſe, par ſon courage, & à quel prix Loüis XI. avoit acheté ſes ſervices.

Jaligny. Hiſt. de Charles VIII.

Cette prompte ſoumiſſion de la Guyenne étonna le Comte d'Angoulême Prince du Sang & un des principaux chefs des mécontens. Il avoit déjà levé des troupes pour faire diverſion de ce côté-là, ſuppoſé, comme il n'en doutoit pas, qu'on portât d'abord la guerre en Bretagne. Il étoit à Cognac fort embaraſſé, & ſe tint trop heureux que le Roy voulut bien luy pardonner tout le paſſé. Il vint à Bourges ſaluer ce Prince, qui le reçut bien, & luy promit de luy conſerver toutes ſes penſions & toutes les autres graces qu'il recevoit de la Cour, pourvû qu'il demeurât déſormais dans le devoir. Le Sire de Pons obtint auſſi ſa grace, & mit ſa Ville entre les mains du Roy.

Le Comte de Dunois ou n'oſant pas eſpérer la même faveur, ou ne voulant pas la demander, ſe donnoit pendant tout ce temps-là de grands mouvemens. Il envoyoit couriers ſur couriers en Bretagne & en Lorraine pour avoir du ſecours, & pour engager ſur tout le Duc de Lorraine à faire diverſion du côté de Champagne, de Brie, & de Picardie. Il luy repréſentoit de quelle importance il étoit qu'il ſe déclarât ouvertement; qu'on ſe défioit de luy à la Cour, mais qu'on n'en faiſoit pas ſemblant; que Madame de Beaujeu ſe prévaloit de ſa diſſimulation; qu'elle faiſoit courir le bruit dans tout le Royaume qu'elle étoit en bonne intelligence avec luy, & que ce ſeul bruit arrêtoit une infinité de Nobleſſe qui étoit diſpoſée à prendre le parti des Princes; que ſi on le voyoit en campagne, le Roy ſeroit obligé d'abandonner la Guyenne, qui ſeroit bien-tôt déclarée pour les Princes; que faute de cela toutes leurs affaires alloient être ruinées, & que pour luy en particulier il ſeroit obligé d'abandonner la partie; qu'il avoit cru d'abord qu'on venoit fondre ſur luy; mais qu'aprés la Guyenne ſoumiſe, on ne manqueroit pas de le faire, & qu'il ne devoit pas attendre un meilleur traitement que celuy qu'on avoit fait au Comte de Comminges.

Lettres du Comte de Dunois au Duc d'Orleans, &c. du mois de Février 1485.

Ces Lettres ne produiſirent aucun effet; l'eſpérance dont la Cour flattoit le Duc de Lorraine de luy rendre la Provence, le contenoit toûjours. Il joüoit la Cour en entrant comme il avoit fait, dans la ligue de Bretagne; mais la Cour le trompoit auſſi, en faiſant ſemblant de l'ignorer, & pour luy mieux perſuader qu'on n'avoit nulle défiance de luy, on le fit cette même année grand Chambellan; & il en fut la dupe.

Lettre du Roy aux gens des Comptes.

L'expédition de Guyenne ne put être ni plus heureuſe, ni plus prompte. Le Roy n'étoit parti de Tours au plutôt que vers la my-Janvier, & dés le quinziéme de Mars il avoit pris toutes ſes ſûretez pour cette Province: de ſorte que le vingt-huitiéme du même mois il arriva devant Partenai, que ſon armée avoit déja inveſti. Mais le Comte de Dunois voyant bien qu'il n'y pourroit tenir longtemps, n'y étoit plus, & s'étoit ſauvé à Nantes auprés du Duc de Bretagne. Le Seigneur de Joyeuſe qu'il y avoit laiſſé pour commander la garniſon, refuſa de ſe rendre juſqu'à l'arrivée du Roy, à qui il ſe ſoumit moyennant une capitulation tolérable qu'on luy accorda.

An. 1486.

Jaligny. Hiſt. de Charles VIII.

Le Roy aſſûré de ce côté-là, s'avança avec ſon armée ſur les frontiéres de Bretagne dans l'Anjou, & ſéjourna à Château-Gontier tout le mois d'Avril, plutôt dans le deſſein d'intimider le Duc de Bretagne & les Seigneurs liguez avec le Duc d'Orleans, que pour leur déclarer la guerre; parce qu'on appréhendoit une diverſion du côté de Flandre de la part du Roy des Romains.

Argentré Hiſt. de Bret. l. 12.

Ce voiſinage de l'armée du Roy eut ſon effet, & cauſa de la diviſion entre les Barons de Bretagne. Les uns tout dévoüez au Duc d'Orleans vouloient qu'on ſoutint la guerre contre la France, ſi elle la déclaroit au Duc de Bretagne. Les autres mieux conſeillez, & qui enviſageoient le bien public, étoient d'avis que le Duc ne s'obſtinât pas à protéger le Duc d'Orleans en expoſant le pays à une ruine entiére; & entre autres raiſons dont ils appuyoient leur ſentiment, ils apportoient celle-cy, que la capitale du Duché étoit entre les mains de Jacques Guibé neveu de Landois qui en étoit Gouverneur, & qui pour avoir moyen de ſe venger des Seigneurs qui avoient fait périr ſon oncle, ne manqueroit pas de livrer la Ville au Roy, dés qu'il entreroit en Bretagne.

Si-tôt qu'on eut ſçû cette diſſenſion, la Cour de France réſolut d'en profiter. Le Roy envoya au Maréchal de Rieux qui étoit de

ized by Google

ce dernier avis, André d'Eſpinai Breton Archevêque de Bourdeaux, & le Seigneur du Bouchage, pour leur dire qu'il n'avoit point intention de faire la guerre au Duc de Bretagne, pourvû qu'il ceſsât de protéger & de retirer dans ſes Etats ſes Sujets rebelles; qu'il luy offroit ſon amitié à cette condition; que ſi les Seigneurs bien intentionnez pour la paix vouloient l'obliger à l'accepter, il retireroit ſes troupes des frontiéres; mais que comme il ſçavoit que le Duc étoit porté d'inclination & par ſa haine contre la France à maintenir les factieux, il offroit aux Seigneurs de Bretagne autant de troupes qu'ils ſouhaiteroient, ſeulement pour obliger le Duc d'Orleans & ſes adhérans à ſortir du pays. Cette propoſition fut aſſez goûtée, & le Roy pour leur marquer ſon deſir de conſerver la paix, ſe retira de l'Anjou avec la plus grande partie de ſon armée. Mais ce n'étoit pas là le véritable motif de ſa retraite. Il en avoit un autre qui l'obligeoit de s'approcher de l'autre extrémité de ſon Etat avec ſes troupes.

Maximilien Roy des Romains étoit convenu avec les Princes liguez de faire diverſion du côté de Picardie & d'y commencer la guerre, ayant aſſurance d'être bien ſecondé, dés que l'affaire ſeroit engagée.

Ce Prince ne manquoit pas de prétextes d'attaquer la France. Le Traité d'alliance fait par Madame de Beaujeu avec les Communautez de Flandre pour empêcher qu'il n'eût la tutelle de ſon fils Philippe d'Autriche, quoique la plûpart des autres Provinces des Pays-bas la luy euſſent déférée, & les ſecours qu'on avoit envoyez de France aux Flamans pour les ſoutenir contre luy, en étoient un plus que ſuffiſant. De plus on avoit fait alliance avec les Liégeois *envers tous & contre tous*; & cette République étoit alors en guerre ouverte avec le Roy des Romains. Ainſi ce Prince prétendoit que le Roy n'ayant excepté ni luy, ni l'Empereur dans ces termes du Traité de ligue, avoit violé les anciens Traitez faits entre la France & l'Empire. C'eſt pourquoy ſans autre déclaration de guerre, il fit faire des hoſtilitez par ſes troupes ſur les Terres de France. Salaſar Gouverneur de Doüai ſurprit Teroüane: Mortagne fut auſſi enlevée; & Maximilien afin de rendre la pareille au Roy qui avoit traité contre luy avec les Flamans, écrivit aux Bourgeois de Paris une Lettre qu'il leur envoya par un Héraut, pour les exhorter à la réforme du gouvernement de l'Etat, que Monſieur & Madame de Beaujeu, ainſi qu'il le diſoit, gouvernoient tres-mal.

Il s'étoit accommodé avec les Flamans qui à la fin l'avoient reconnu pour tuteur de Philippe d'Autriche. Il avoit tiré ce jeune Prince des mains des Gantois, & l'avoit fait conduire à Malines; de ſorte que plus tranquile chez luy qu'il n'avoit été par le paſſé, il commençoit à agir conformément aux intentions des mécontens de France, & à exécuter le Traité qu'il avoit fait avec eux.

Réponſe du Conſeil du Roy des Romains aux Lettres du Roy.

Harræus Annal. Brabant.

An. 1486.

Jaligny. Hiſt. de Charles VIII.

Le Roy ſur ces nouvelles s'étoit rendu avec des troupes à Beauvais, pour veiller ſur les mouvemens du Roy des Romains: & ce fut-là que la Ville de Paris luy envoya la réponſe qu'elle faiſoit à la Lettre de ce Prince, qui dut en être auſſi mécontent, que le Roy eut ſujet d'être ſatisfait de la fidélité de ſa Capitale. On renvoya le Héraut Flaman que les Pariſiens avoient fait conduire à la Cour, & le Chancelier luy ordonna de porter à ſon maître les juſtes plaintes du Roy, touchant les entrepriſes qu'il avoit faites ſur les Terres de France.

Cependant le Maréchal de Gié & le Seigneur des Cordes avoient pourvû à la ſûreté de la frontiére, & harceloient continuellement l'armée du Roy des Romains avec un camp volant; mais ils ne purent l'empêcher de ravitailler Teroüane, lorſqu'elle étoit ſur le point de ſe rendre faute de vivres.

L'armée ennemie qui étoit de dix à douze mille hommes, perdit le reſte de la campagne à faire diverſes marches ſur les frontiéres de Picardie. L'intention du Roy des Romains étoit d'aſſiéger Guiſe: mais les deux Généraux François qui côtoyoient toûjours ſon armée, ayant pénétré ſon deſſein, y envoyérent Brézé Sénéchal de Normandie, & renforcérent tellement la garniſon, qu'il n'oſa attaquer cette Place. Il fut contraint, faute d'avoir de quoy ſoudoyer ſes troupes, de les ſéparer. Deux mille Allemans de cette armée ennuyez de n'être point payez, deſertérent tous enſemble, & vinrent ſe rendre à Brézé; ce Seigneur les envoya au Roy à Compiegne, où l'on leur donna des ſauf-conduits & de l'argent pour repaſſer en leur pays.

Le Roy des Romains avoit eſpéré que dés qu'il auroit attiré le Roy ſur la frontiére, il ſe feroit quelques mouvemens ſoit du côté de Bretagne, ſoit en Guyenne, ou en quelque autre endroit du Royaume, & cela ſur la parole que luy en avoient donnée les Princes liguez. Mais les diſſenſions des Seigneurs Bretons & les bons ordres que Madame de Beaujeu avoit donnez par tout, ne permirent pas aux mécontens de faire aucune entrepriſe. Au contraire cette Princeſſe ſçut alors ſi adroitement manier l'eſprit du Connétable de Bourbon, qui étoit venu trouver le Roy à Beauvais où le Comte de Vendôme l'avoit invité de ſa part, qu'elle le gagna entiérement, & le réconcilia avec Monſieur de Beaujeu ſon mari frere cadet de ce Prince. La grande puiſſance du cadet faiſoit le ſujet de la jalouſie de l'aîné: mais on fit comprendre à celuy-cy qu'il étoit & du bien de l'Etat, & même de l'intérêt de la Maiſon de Bourbon qu'ils fuſſent enſemble en une parfaite intelligence.

Inſtruction du Roy au Comte de Vendôme pour le Connétable.

Il donna une grande marque de la ſincérité de ſa réconciliation, en ce que la Princeſſe luy ayant dit qu'elle ſçavoit qu'il avoit dans ſa maiſon deux Gentilshommes qui entretenoient correſpondance avec le Duc d'Orleans, il conſentit à les éloigner de ſa perſon-

ne. Ces deux Gentilshommes étoient le Seigneur de Culant, & le Seigneur d'Argenton, plus connu sous le nom de Philippe de Comines, qui chagrins de n'avoir pas le même crédit sous le present Regne, que sous le précedent, étoient mêlez dans les intrigues du Duc d'Orleans, & l'informoient de ce qui se passoit à la Cour. En quoy Philippe de Comines s'éloignoit beaucoup de la belle Morale qu'il debite de temps en temps dans ses Histoires, touchant la droiture & la fidélité des sujets envers leur Souverain.

Jaligny Histoire de Charl. VIII

On eut dequoy les convaincre de leur infidelité par des lettres en chiffre, qui furent interceptées au mois de Janvier suivant, par lesquelles on reconnut qu'outre ces deux Seigneurs il y avoit encore à la Cour bien d'autres gens mal affectionnés au Roy. De ce nombre étoient Geoffroy de Pompadour Evêque de Perigueux, George d'Amboise Evêque de Montauban & Bussy son frere. On les arrêta tous, & Philippes de Comines écrit de luy-même, qu'il fut mis dans une de ces cages, dont j'ay parlé sur la fin du regne de Loüis XI. & qu'il y demeura huit mois. On soupçonna aussi l'Evêque d'Albi, frere de l'Evêque de Montauban d'être de la cabale. On envoya des gens pour l'arrêter; mais ayant été averti, il se sauva à Avignon, & se disculpa depuis.

Comines l. 6. chap. 12.

Jaligny Histoire de Charl. VIII

Quelque temps avant cette découverte, le Roy ayant eu nouvelle que le Duc de Bretagne étoit fort malade, partit de Compiegne & s'avança avec des Troupes jusqu'à Tours, en resolution d'entrer en Bretagne, & de s'en saisir au cas que ce Prince mourût: mais la maladie n'ayant point eu de suite, il revint à Amboise au mois de Novembre, & y resta pour prendre des mesures avec la faction des Seigneurs de Bretagne contraire au Duc d'Orleans. L'Archevêque de Bourdeaux * & le Seigneur du Bouchage firent avec eux à Châteaubriand un Traité trés-avantageux au Roy, malgré tous les efforts du Prince d'Orange, qui fit son possible pour rompre cette négociation, & pour reünir tous ces Seigneurs en faveur du Duc d'Orleans.

An 1486.

* André Despinai.

Leur unique crainte étoit, que le Roy sous pretexte de les aider à faire sortir de Bretagne le Duc d'Orleans, ne s'emparât luy-même de ce Duché: & tout leur soin dans ce Traité, fut de prendre des précautions sur cet article fort delicat pour l'exécution.

Il fut donc arrêté, prémiérement que le Roy ne feroit entrer en Bretagne que quatre cens Lances, & quatre mille hommes de pied, à moins que les Barons ne luy en demandassent davantage.

Argentré Histoire de Bretagne. l. 12.

Secondement, que le Roy du vivant du Duc ne pretendroit rien au Duché de Bretagne.

Troisiémement, qu'il ne feroit ni prendre ni assieger aucune Ville ni aucune forteresse du Pays, & que ses Troupes n'y prendroient rien sans payer.

Quatriémement, que lorsque le Duc d'Orleans, le Comte de Dunois & les autres François rebelles seroient mis hors de Bretagne, il en retireroit ses Troupes. A ces conditions les Seigneurs de cette faction s'engageoient à prendre les Armes pour son service, & à ne les point quitter que les François rebelles ne fussent hors de la Cour & du Duché. Ce Traité fut porté au Roy par l'Archevêque de Bourdeaux, & aussitôt signé par ce Prince.

Autant que cette nouvelle causa de joye à la Cour de France, autant donna-t'elle d'inquietude à celle de Bretagne & aux Alliez du Duc; & il y eut pendant tout l'hyver bien des négociations pour former une ligue contre le Roy. Le Duc faisoit grand fond sur la diversion du Roy des Romains du côté de Picardie. Il le sçavoit extrémement animé contre la France, & disposé à tout entreprendre pour luy susciter des ennemis. En effet le Roy des Romains sollicita vivement le Duc de Lorraine de se declarer ouvertement contre la France: mais ce Prince étoit retenu par l'esperance d'être remis en possession de la Provence, dont Madame de Beaujeu l'entretenoit toûjours, quoique le Roy en eût fait la réünion à la Couronne l'année précédente. Le Roy des Romains fit les mêmes instances auprés du Roy de Castille, & puis auprés du Duc de Savoye, qui étoit actuellement en different avec le Roy, touchant l'hommage du Marquisat de Saluces. Tout cela fut inutile. Le malheur de Maximilien d'Autriche, étoit qu'il n'avoit point d'argent, qui est souvent le nerf de la négociation, aussi-bien que de la guerre; & puis les Flamans luy faisoient toûjours beaucoup de peine.

An 1487.

Acte de cette réünion.

Guichenon Hist. de Savoye.

D'ailleurs ils voyoient le Connétable de Bourbon parfaitement réüni avec Monsieur & Madame de Beaujeu, le Comte d'Angoulême hors d'état de rien entreprendre; parce que depuis son accommodement forcé, il étoit veillé de prez par les Commandans que le Roy avoit mis dans les Pays d'au-de-là de la Loire. Pour ce qui est du Seigneur d'Albret, ils étoient persuadés de sa bonne volonté; mais il étoit fort éloigné, & ne pouvoit sans grand danger s'exposer à les venir joindre avec ses Troupes.

Ils ne laisserent pas cependant de compter sur luy, prétendant l'engager à hasarder le passage, par un motif auquel ils sçavoient qu'il seroit trés-sensible. On luy avoit déja fait esperer d'épouser Anne de Bretagne fille ainée du Duc. Le Comte de Dunois conseilla à ce Prince de le presser de nouveau par cet endroit. Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange en furent d'avis, quoyque l'un & l'autre fussent bien resolus à empêcher ce mariage; parce que

Argentré Hist. de Bret. l. 12.

le Duc d'Orleans y prétendoit, & que le Prince d'Orange traitoit actuellement là-dessus avec le Duc en faveur du Roy des Romains. Le Seigneur d'Albret qui ne croyoit pas avoir de si dangereux Rivaux, & ébloüi par l'idée de cette haute fortune, donna dans le piége. Il promit d'amener des Troupes au secours dû Duc de Bretagne, & de faire en sorte que sa compagnie de cent lances, qui étoit actuellement dans l'armée du Roy, passât du côté du Duc. Ce Traité fut conclu par le moyen de Madame de Laval Sœur du Seigneur d'Albret, laquelle étoit actuellement en grand credit à la Cour de Bretagne.

Belcarius lib. 4.

Cependant le Roy dés le mois de May s'avança jusqu'a Laval avec son armée; & soit qu'il eut obtenu le consentement des Seigneurs de Bretagne, pour ne pas s'en tenir tout-à-fait aux termes du Traité, soit qu'il ne jugeât pas à propos de s'y astraindre, il ne se contenta pas de faire entrer quatre cens Lances & quatre mille hommes de pied en Bretagne, mais il y envoya trois corps d'armée, dont le moindre sous la conduite de saint André, étoit de quatre cens hommes d'armes & de cinq mille d'infanterie. Gilbert de Bourbon Comte de Montpensier en commandoit un autre plus nombreux; & le troisiéme marchoit sous les ordres de Loüis de la Trimoüille. Tout cela joint aux Seigneurs Bretons & à leurs vassaux, faisoit une armée incomparablement plus forte que celle du Duc d'Orleans. Ce Prince ayant laissé le Prince d'Orange pour commander à Nantes, vint assembler ses troupes à Mâlétroit, où dans la revûë elles se trouverent de seize mille hommes de pied & de six cens lances.

An. 1487.

Argentré Histoire de Bret. liv. 12.

Les trois armées Françoises se réünirent devant Ploermel, pour aller aprés la prise de cette place droit au Duc de Bretagne, qui dés qu'il eût appris que le siége étoit forme, se mit en devoir d'aller au secours. Mais il fut bien surpris de voir tout à coup deserter presque toutes ses troupes, par les intrigues d'un nommé Maurice Menech bas Breton, qui avoit été autrefois au service de France. Celuy-cy répandit le bruit, qu'il y avoit une intelligence pour livrer le Duc au Roy, & que les François de l'Armée Bretonne étoient convenus qu'au moment qu'on en viendroit aux mains, ils se tourneroient du côté du Roy de France, se saisiroient du Duc, & abandonneroient tous les Bretons à la merci de l'Armée ennemie. Sur ce seul bruit les soldats se débandérent, & le Duc put à peine retenir quatre mille hommes, avec lesquels il alla se jetter dans Vannes.

Cette nouvelle fit hâter le siege de Ploermel, qui fut pris d'assaut & pillé: & l'armée sans tarder, marcha droit à Vannes, pour y assiéger le Duc. Par bonheur pour ce Prince qui étoit perdu, le Prince d'Orange arriva en même-temps à Vannes par Mer, avec des Vaisseaux qu'il avoit chargés de troupes au Croisic, dans la crainte que le Duc ne fût investi dans Vannes par l'Armée Françoise. Il le fit sur le champ monter sur un Vaisseau, envoya Coetquen grand Maître de Bretagne, pour garder Dinan, dont il étoit Gouverneur, & ordonna à la Moussaye de marcher le plus vîte qu'il luy seroit possible avec la cavalerie qu'il commandoit, pour s'asseurer de Nantes, où le Duc retournoit, & où il ne doutoit pas que l'Armée Françoise ne vint l'assiéger.

Vannes consternée par la fuite du Duc, ne fit point de résistance. Les François y trouverent son bagage qu'il n'avoit pas eu le temps de faire embarquer, & l'infanterie qu'il y avoit laissée prit parti dans l'Armée du Roy. Ce que le Prince d'Orange avoit prévû ne manqua pas d'arriver. L'Armée Françoise marcha à Nantes, & le Roy pour être plus prés du siége, vint de Laval à Ancenis. La Moussaye étoit entré dans Nantes un peu auparavant avec six cens chevaux seulement de deux mille huit cens qu'il y conduisoit; parce qu'ayant été attaqué en chemin par André de l'Hopital, il avoit été défait, une partie de ses gens tuez, & presque tout le reste dissipé.

Jaligny Histoire de Charles VIII.

Argentré loc. cit.

Nantes étoit une Ville trés-forte pour ce temps-là, & bien munie: la garnison étoit nombreuse, & n'avoit garde de manquer de résolution ayant le Duc à sa tête, & avec luy le Prince d'Orange, le Duc d'Orleans, le Comte de Comminges, & beaucoup de Noblesse Françoise & Bretonne.

Le Comte de Dunois n'y étoit pas: il étoit allé s'embarquer à saint Malo avec le Sire Olivier de Coetmen pour passer en Angleterre, & tâcher d'obtenir quelque secours du Roy Henri VII. C'étoit une chose fort incertaine que ce secours: car ce Prince dez qu'il eût été couronné, avoit fait une Tréve de trois ans avec la France, & il étoit redevable de sa Couronne à Madame de Beaujeu, qui luy avoit fourni des Vaisseaux & des Troupes pour passer la Mer.

D'Argentré de la Tréve entre la France & l'Angleterre.

Le siége fut commencé le 10. de Juin. L'Armée Françoise n'étoit pas assez nombreuse pour enveloper entiérement la Ville. Mais il n'y avoit que le côté de la Loire, qu'on appelle la Fosse, qui ne fût pas investi. La deffense fut aussi vigoureuse que l'attaque; & les Generaux François reconnoissoient tous les jours de plus en plus la difficulté de l'entreprise. Elle augmenta beaucoup par le secours que le Comte de Dunois jetta dans la Place.

Ann. 1487.

Ce Comte avoit mis quatre fois à la voile pour sortir du port de saint Malo, & avoit été contraint autant de fois de relâcher par le vent contraire. Sur ces entrefaites, Baudoüin bâtard de Bourgogne fils du Duc Philippe le Bon, arriva dans ce même port avec quinze cens hommes que

le Roy des Romains envoyoit au ſecours du Duc de Bretagne. C'étoit un grand effort qu'il avoit fait, vû l'embarras que luy cauſoit l'activité du Seigneur des Cordes ſur les frontiéres de Flandre : mais l'eſperance que le Duc luy donnoit du mariage de ſa Fille aînée, luy faiſoit negliger tout le reſte pour gagner ſes bonnes graces.

Le Comte de Dunois voyant ce ſecours ineſperé venu ſi à propos, & ne pouvant ſe répondre du ſuccés de ſon voyage d'Angleterre, ni du temps qu'il y faudroit employer, ni de divers accidens qu'il eſt impoſſible de prévoir en matiére de guerre, & qui pourroient cauſer la perte de Nantes pendant ſon abſence, ſe détermina, au lieu de s'embarquer, à conduire ces Troupes à Nantes. Il fut confirmé dans cette reſolution, par l'effet que le danger où étoit le Duc de Bretagne de tomber entre les mains du Roy de France, avoit cauſé dans l'eſprit des peuples. Ils s'aſſembloient en pluſieurs endroits, & cherchoient par tout un chef, qui les menât au ſecours de leur Prince. Le Comte de Dunois leur fit dire qu'il étoit à leur ſervice, & leur donna un rendez-vous. Ils s'y trouverent au nombre de plus de ſoixante mille ; mais la plûpart mal armés, & qui n'avoient jamais vû la guerre. Il choiſit parmi cette multitude quatre ou cinq mille hommes, dont il forma des compagnies de Cavalerie & d'infanterie. Les ayant joints au ſecours de Flandre, il les conduiſit à Nantes, & y entra ſans reſiſtance avec toute cette troupe, par l'endroit que les François n'avoient pu inveſtir. Pluſieurs déſérterent peu de temps aprés ; mais ce mal fut auſſi commun aux aſſiégeans ; & ce qui le cauſa principalement parmi eux, fut le mécontentement des Seigneurs de Bretagne, qui voyoient preſſer leur Duc par les François beaucoup plus qu'il n'avoient prétendu, & bien au-de-là des bornes du Traité de Chateaubriant. De ſorte qu'ils ne tenoient pas fort la main à retenir leurs vaſſaux, & ne s'expoſoient pas eux-mêmes volontiers durant le ſiége d'une Place, qu'ils ne vouloient pas que l'on prît. On s'apperçût bien-tôt de la ſource d'un deſordre où il étoit difficile de remédier : & enfin comme l'Armée diminuoit notablement de jour en jour, le Roy commanda ſur la fin de Juillet qu'on levât le ſiége aprés ſix ſemaines inutilement employées à cette entrepriſe, à laquelle on ne s'étoit engagé, que dans l'eſperance que la conſternation où ſe trouvoit alors le Duc de Bretagne pourroit la faire réuſſir.

Jaligny. Hiſtoire de Charles VIII.

Argentré loc. cit.

Ce mauvais ſuccés n'empêcha pas le Roy d'aſſeurer de bons quartiers à ſes Troupes dans la Bretagne. Il obligea le Seigneur d'Avaugour Bâtard du Duc de Bretagne, de luy livrer Cliſſon, pour y mettre garniſon Françoiſe, & le Seigneur de Laval de recevoir des Troupes dans le Château de Vitré Place importante, & d'où pendant l'hyver les François faiſoient des courſes juſqu'aux portes de Rennes, de Nantes, & de Dinan. Il fit attaquer Dol, qui qui fut pris d'aſſaut & pillé. De ſorte que quand le Roy quitta la Bretagne ſur la fin d'Octobre, il y étoit maître de Cliſſon, de la Guierche, d'Ancenis, de Chateaubriant, de Vitré, de Vannes, de Dol, de ſaint Aubin du Cormier, de Ploermel, & de Rhedon : mais cette derniere place fut peu de temps aprés livrée au Duc, par un Gentilhomme Breton qui y commandoit ; & ce fut une perte conſidérable pour les François, parce qu'elle les rendoit, maîtres d'une grande étenduë du plat pays.

Jaligny An 1487.

Durant cette Campagne le Roy ne fut pas moins heureux ailleurs, qu'il l'avoit été en Bretagne. Le Seigneur de Candale ſon Lieutenant en Guyenne, reçut ordre d'aſſembler la Nobleſſe de cette Province & celle du Poitou, afin de couper le paſſage au Seigneur d'Albret, qui marchoit à la tête de quatre mille hommes au ſecours de Nantes, pour meriter par cet exploit, l'honneur & l'avantage de devenir gendre du Duc, à quoy il aſpiroit depuis long-temps ſur les promeſſes réïtérées qu'on luy en avoit faites, & qu'on n'avoit pas beaucoup d'envie de tenir. Il avoit bien du chemin à faire avant que d'y arriver, & Candale eut tout le temps d'aſſembler ſon monde.

Dés que ſa petite Armée fut en état, il marcha au devant du Seigneur d'Albret. Il le joignit au Château de Nantron ſur les confins de l'Angoumois & du Limouſin, & le ſerra de ſi prés, que non ſeulement il l'arreſta au paſſage ; mais encore il luy coupa le retour en ſon pays. Le Seigneur d'Albret ſe voyant preſque enveloppé, n'eut point d'autre parti à prendre que celuy de la ſoumiſſion. Il offrit à Candale de congédier ſon Armée, & de s'engager par une nouvelle promeſſe d'eſtre deſormais fidelle ſerviteur du Roy. Ce Général ayant pris l'avis des principaux de l'Armée, jugea qu'il étoit à propos de ne le pas pouſſer à bout. Il traita avec luy ; & aprés avoir pris des ôtages, il envoya au Roy le traité pour le ratifier. Le Roy le fit pour ne pas chagriner ceux qui y avoient ſigné, quoi qu'il ne fût pas fort content qu'on eût laiſſé échaper un homme, auquel il ne pouvoit ſe fier enſuite de l'expérience qu'il avoit faite pluſieurs fois de ſon infidélité. La ſuite montra qu'il avoit raiſon ; car un auſſi grand avantage que celuy d'épouſer l'héritiere de Bretagne, engagea toûjours ce Seigneur à tout ſacrifier, tandis qu'il eſpera d'y parvenir.

Jaligny.

Ce fut-là l'unique affaire conſidérable qui ſe paſſa de ce côté-là : mais des Cordes qui commandoit ſur les frontiéres d'Artois, y donna auſſi de nouvelles preuves de ſa prudence & de ſon activité. Outre qu'il étoit Gouverneur de Picardie, le Roy l'avoit fait ſon Lieutenant-General, & luy avoit donné le commandement des Armes ſur toute cette frontiére

frontiére ; & quoy qu'il n'eût que tres-peu de Troupes en campagne, le Roy des Romains n'avoit osé rien entreprendre, excepté de ravitailler une seconde fois Teroüane, que ce Seigneur avoit reduite à l'extremité par un blocus. La Ville de saint Omer, qui par le Traité d'Arras devoit être neutre en cas de rupture entre les deux Roys étoit d'inclination beaucoup plus Autrichienne que Françoise, & avoit sous-main favorisé le secours de Teroüane. Elle avoit même fait un Traité secret avec le Roy des Romains, par lequel elle devoit dans peu de temps recevoir une garnison de ses Troupes, & se declarer ouvertement contre la France.

Jaligny. Haraus.

Des Cordes instruit de toutes ces intrigues, & n'ayant pas dequoy en prévenir l'effet à force ouverte, eut recours au stratagéme, & avec six cens hommes seulement surprit S. Omer la nuit du vingt-huitiéme d'Avril. Quand il s'en fut rendu maître, il fit paroître tant de fermeté, & disposa cette poignée de gens dans les quartiers de la Ville avec tant d'ordre, que les Bourgeois n'oserent branler, quoy qu'ils eussent parmi eux plus de douze mille hommes portant Armes & accoutumez à la guerre. Deux ou trois mois aprés il s'empara de Teroüane à peu prés de la même maniére, & avec le même bonheur.

An 1487.

Deux jours aprés la prise de cette place, il défit à demi-lieuë de Béthune, le Seigneur de Ravestein, luy tua beaucoup de monde, prit le Comte d'Egmond, le Comte de Nassau, le Seigneur de Bossut, & quelques autres Gens de marques. Le Maréchal de Gié étoit avec des Cordes à ce combat, & le Seigneur de Beaumont de la maison de Polignac eut l'honneur d'aller le prémier à la charge & de se distinguer beaucoup en cette rencontre. D'Urfé Grand Ecuyer de France s'empara aussi aprés huit jours de Siége de la Ville & du Chateau de Couci qui appartenoient au Duc d'Orleans. Cette prise ne fut pas le coup le moins important de cette campagne ; parce qu'on apprehendoit que le Commandant n'y reçût des Troupes du Roy des Romains, qui eussent extrémement incommodé le Vermandois. Ce furent là les expeditions militaires les plus considérables de cette année, qui firent beaucoup d'honneur au Gouvernement de Madame de Beaujeu. Elle revint à Paris avec le Roy vers la fin du mois de Décembre.

Jaligny.

An. 1487.

Les negociations succédérent aux combats, comme c'est assez l'ordinaire pendant l'hyver. Le Roy dont l'authorité s'affermissoit tous les jours, ne menageoit plus guéres le Duc d'Orleans. Il avoit fait saisir toutes ses places & toutes ses Terres, & raser les murailles de Partenai, qui appartenoit au Comte de Dunois ; & il commençoit à faire ses préparatifs pour rentrer au printemps prochain en Bretagne : mais il ne devoit pas s'attendre à y trouver les mêmes facilités que dans la derniére campagne ; parce que les dispositions des Seigneurs Bretons n'étoient plus les mêmes à son égard.

Le Traité qu'on avoit fait avec eux à Chateaubriand n'avoit été en aucune maniére observé. Une grosse Armée étoit entrée en Bretagne ; on s'y étoit emparé de plusieurs Villes contre le premier & le troisiéme article du Traité, & le Siége de Nantes avoit assez fait connoître qu'on vouloit se saisir du Duc & envahir le Duché, contre ce qui avoit été promis dans le second. Madame de Beaujeu avoit en une occasion parlé au Maréchal de Rieux d'une maniére à luy faire connoître, qu'elle étoit résoluë de se servir du droit de la Guerre dans toute son étenduë, & l'on sçavoit qu'elle avoit parole du Roy d'avoir pour sa part de la conquête, le Comté Nantois. Il n'en falloit pas davantage à ces Seigneurs, pour les faire penser sérieusement à se réconcilier avec leur Duc, qui de son côté étoit fort disposé à leur accorder leur grace. Il se fit sur cela secrétement des avances de part & d'autre, dés que le Roy fût sorti du Duché, & il fut conclu dans le Conseil des Ducs de Bretagne & d'Orleans, d'envoyer à la Cour de France le Comte de Cominges pour deux fins. La premiére pour amuser le Roy par l'espérance de la paix, & obtenir par ce moyen que les garnisons Françoises traitassent le pays pendant l'hyver avec moins de rigueur. La seconde, pour traiter avec le Maréchal de Rieux qui avoit suivi la Cour, & achever de le déterminer à quitter le parti de France.

Argentré l. 12.

Dés que Madame de Beaujeu vit Cominges nommé pour cette Ambassade, elle jugea bien que ce n'étoit qu'une feinte & une pure cérémonie. On s'en apperçut bientôt par les propositions qu'il fit dans l'Audience qu'on luy donna au Pont de l'Arche au mois de Décembre. Il n'auroit pas fait des demandes moins recevables, quand le Duc de Bretagne auroit eu sur le Roy les avantages que ce Prince avoit sur la Bretagne. On ne laissa pas de l'écouter avec patience, & le Roy luy fit paroître beaucoup plus de desir pour la paix, qu'il n'en avoit effectivement ; mais on l'expédia au plutôt. Il trouva toutefois assez de temps pour venir à bout du Maréchal de Rieux qu'il gagna entiérement, & qui luy promit de conclure incessamment avec le Duc de Bretagne. La retraite subite de ce Maréchal en Bretagne ne laissa plus aucun doute de ses intelligences avec le Duc. On sçut que ce Prince assembloit des Troupes ; qu'il avoit encore fait solliciter le Seigneur d'Albret & le Roy d'Angleterre, pour en obtenir du secours, & que malgré toutes ses démarches pour la paix, il étoit déterminé à soutenir la guerre. C'est pourquoy le Roy dés le mois de Février, usant de son

Jaligny.

An. 1487.

An. 1488.

droit de Souverain, le cita pour comparoître devant la Cour des Pairs, comme coupable de fellonnie. Le Duc d'Orleans fût pareillement cité, & on travailla à leur procés, auſſi-bien qu'à celuy de Comines, des Comtes de Cominges, & de Dunois, & de quelques autres : mais avant qu'on eût achevé toutes les procédures, le Roy fut obligé de marcher ſur les frontiéres de Bretagne, pour arrêter les progrez du Maréchal de Rieux réüni avec ſon Prince, & du Duc d'Orleans, qui avant l'arrivée de l'armée Françoiſe, avoient repris Ancenis, Chateaubriant, & Vannes. Le Seigneur d'Albret étoit auſſi arrivé en Bretagne avec quatre mille hommes, non pas par le chemin qu'il avoit pris la prémiére fois, ou il auroit été infailliblement arrêté, mais par mer, avant loüé des Vaiſſeaux à Fontarabie, deſquels il s'étoit ſervi pour paſſer avec tout ſon monde. Dés qu'il fut à Nantes, ſa compagnie de cinquante hommes d'armes, qui étoit en Bretagne avec les autres troupes du Roy, deſerta & vint le joindre. Mais les affaires changérent de face, dés que l'Armée du Roy compoſée de douze mille hommes choiſis, fut entrée en Bretagne, ſous la conduite de Loüis de la Trimoüille.

Vie de Loüis de la Trimouille.

Jaligny.

Il reprit Chateaubriant, & Ancenis, & les fit raſer. Alors les Ducs de Bretagne & d'Orleans firent de nouvelles propoſitions de paix; & le Comte de Dunois ayant reçû un ſauf conduit, vint trouver le Roy à Angers. Ce Prince affecta de le bien recevoir; quoi qu'il le regardât comme le principal Auteur de la révolte du Duc d'Orleans. Le Comte de ſon côté fit de grandes ſoumiſſions de la part des deux Princes: mais comme il demandoit pour conditions du Traité, la reſtitution des places priſes en Bretagne, & des dédommagemens pour les pertes que luy & les autres avoient faites pendant cette guerre, il fut renvoyé ſans avoir rien conclu; & le Roy pourſuivit le deſſein qu'il avoit formé du ſiege de Fougéres, une des plus fortes places de la frontiére de Bretagne, qui en étoit comme la clef du côté de France, & que le Duc par cette raiſon avoit miſe en état de ſe bien défendre.

Vie de Loüis de la Trimouille.

Les Bretons avoient beaucoup compté ſur la longue reſiſtance de Fougéres, où il y avoit deux ou trois mille hommes de garniſon ſans les Bourgeois. Leur projet étoit de venir la ſecourir, quand les troupes Françoiſes auroient été diminuées & fatiguées par ce Siége. Mais l'Artillerie du Roy qui étoit forte, ayant été trés-bien ſervie, & la Trimoüille ayant détourné la riviére de Coëſnon qui paſſe par cette Ville, la reduiſit en huit jours dans la néceſſité de capituler, & s'en rendit maître, auſſi-bien que de la forteresſe de S. Aubin du Cormier qu'il fit attaquer en même-temps.

Cette priſe étonna le Duc d'Orleans & les Generaux Bretons. Elle ne leur fit point toutefois changer la réſolution où ils étoient de donner bataille. Ils continuérent leur marche vers Fougéres : mais dans le chemin il arriva une choſe capable de tout déconcerter dans l'Armee Bretonne, qui s'étoit campée au Bourg d'Andoüillé ſur le chemin de Rennes à ſaint Aubin.

Argentré l. 12. Vita Ludovici Auzehanensis.

Le Duc d'Orleans & le Seigneur d'Albret étoient à l'égard l'un de l'autre dans des diſpoſitions, ou ſont naturellement deux rivaux. Le Duc d'Orleans étoit beaucoup mieux reçû de la Princeſſe de Bretagne que le Seigneur d'Albret, qui n'en étoit nullement aimé, & qui s'en appercevoit bien. Il ſe trouvoit en effet beaucoup de différence entre ces deux concurrens. Il n'y avoit rien qui ne plût dans la perſonne du Duc d'Orleans : il étoit jeune, bien-fait, adroit à tous les exercices du corps, poli, & par deſſus tout cela premier Prince du Sang de France, & héritier preſomptif de la couronne. Le Seigneur d'Albret au contraire avoit déja quarante-cinq ans, le viſage couproſé, n'étoit Seigneur que d'un petit Etat, & vaſſal de la Couronne de France. Il avoit d'un prémier mariage trois fils & quatre filles; & la Princeſſe, quoyqu'elle n'eût pas encore douze ans, connoiſſoit déja trés-bien cette inégalité des deux partis; mais d'ailleurs le Seigneur d'Albret avoit des promeſſes poſitives du Duc de Bretagne & de pluſieurs Barons pour ce mariage : & Madame de Laval ſa ſœur étoit toute puiſſante en cette Cour. Dans le fond on les amuſoit tous deux, & le Duc avoit déja dés le mois de Septembre précédent conclu le mariage de ſa Fille avec le Roy des Romains, par l'entremiſe du Prince d'Orange. Mais le Duc d'Orleans & le Seigneur d'Albret qui ignoroient cette intrigue, ou qui du moins ne croyoient pas la choſe ſi avancée, n'en avoient pas moins de jalouſie l'un contre l'autre : la hayne & la défiance mutuelles étoient égales à la jalouſie, & ils ſe tenoient tous deux ſur leurs gardes, pour ne ſe point laiſſer ſurprendre.

Jaligny.

Argentré lir 12.

Comme ils étoient campez à Andoüillé, & que le Duc d'Orleans étoit retiré dans ſon quartier, on vint luy dire vers la minuit, que des Troupes du Seigneur d'Albret s'en approchoient. Ce Prince fait auſſi-tôt avertir les ſiennes qui accoururent, & ſe rangerent en bataille devant la tente. Ces mouvemens répandirent l'allarme dans tout le camp, & toute l'Armée ſe mit ſous les armes. Les principaux Chefs s'étant rendus au quartier d'Orleans, le Prince leur fit ſes plaintes de la trahiſon tramée contre ſa perſonne. Le Seigneur d'Albret, & le Maréchal de Rieux qui étoit auſſi ſoupçonné de tremper dans la conſpiration, arrivérent preſque en même temps, & ſe plaignirent à leur tour de ce qu'on leur imputoit une action ſi noire. On s'emporta de part &

d'autre, & peu s'en fallut qu'on n'en vint aux derniéres extrémitez ; mais la querelle fut appaisée, & on remit à entrer en de plus grands éclairciſſemens aprés la bataille, qu'on avoit reſolu de donner, & qu'on donna en effet deux jours aprés.

Belcarius lib. 4.

L'Armée de Bretagne étoit compoſée de huit mille hommes de pied & de quatre cens hommes d'armes, outre huit cens Allemans envoyez par le Roy des Romains, & trois cens Anglois commandés par Talbot Seigneur de Scales. Le Roy dans une lettre écrite au Comte de Dampmartin, dit, qu'il y avoit auſſi beaucoup d'Eſpagnols. Ce petit renfort de trois cens Anglois étoit paſſé en Bretagne contre l'inclination du Roy d'Angleterre, qui à cauſe des grandes obligations qu'il avoit au Roy, tint ferme contre les ſollicitations des Envoyez du Duc ; mais pour ne pas choquer les Communes d'Angleterre, toûjours diſpoſées à la Guerre contre la France, il ne s'étoit pas oppoſé au paſſage de Talbot.

Dans les Memoires de Brienne vol. coté 8458.

Jaligny Bacon. hiſt. Henrici VII.

Le vingt-ſeptiéme de Juillet, qui étoit un Dimanche, cette Armée s'approcha de ſaint Aubin, & il y eut un nouveau tumulte. Le bruit ſe répandit encore que les François qui étoient dans l'Armée devoient la trahir, & l'abandonner au moment de la bataille. Peu s'en fallut qu'elle ne ſe débandât comme elle avoit fait l'année d'auparavant à Malétroit ; mais le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange, ſur leſquels on faiſoit principalement tomber ce ſoupçon, le diſſipérent, en s'engageant, comme ils le firent en effet, à combatre à pied, le prémier à la tête des Allemans, & le ſecond à la tête des Bretons.

Ann. 1488.

Les eſprits étant raſſeurez par cette promeſſe, l'Armée continua ſa marche ; & le Lundy vingt-huitiéme de Juillet, elle trouva l'ennemi qu'elle cherchoit, & qui ne prétendoit pas l'éviter.

Les Hiſtoriens de ces temps-là nous ont laiſſé dans leurs écrits des idées ſi confuſes des batailles dont ils font la deſcription, qu'il eſt difficile de bien comprendre ſur leurs relations, la diſpoſition des Armées ; & les modernes en voulant les rectifier nous ont ſouvent donné des détails plutôt comme ils les ont imaginés, que tels qu'ils étoient en effet. Je tireray celuy de cette bataille de ſaint Aubin, des inſtructions * données par la Princeſſe Anne de Bretagne à un Gentilhomme Breton, qu'elle envoya immediatement aprés cette journée au Roy des Romains, pour luy en rendre compte.

* Rapporté par d'Argentré hiſt. de Bretagne l. 12. ch. 45.

L'Avant-garde, comme on parle dans la relation, ou la premiére ligne étoit commandée par le Maréchal de Rieux & le Seigneur d'Albret, & on avoit mis quelque Cavalerie ſur les aîles. Le Seigneur de Chateaubriand fut chargé de l'arriére-garde ; & faute de Cavalerie, on en couvrit les flancs avec les chariots de l'Armée. On fit prendre la Croix rouge à douze cens Bretons qu'on joignit aux trois cens Anglois, dont cette Croix étoit l'enſeigne. On en uſa ainſi, pour faire croire aux ennemis qu'il y avoit dans l'Armée beaucoup plus d'Anglois qu'il n'y en avoit en effet, dans la penſée que les troupes Angloiſes étoient beaucoup plus redoutées des François, que celles des autres nations. Le Prince d'Orange ſe mit à pied à la tête de l'Infanterie Bretonne, & le Duc d'Orleans à la tête de l'Infanterie Allemande, ainſi qu'on en étoit convenu.

L'Armée Françoiſe commandée par la Trimoüille, & à peu prés égale en nombre à celle des ennemis, mais plus forte en Cavalerie, fut rangée ſur trois lignes. La premiére ſous les ordres d'Adrien de l'Hôpital. La Trimoüille s'étoit placé à la ſeconde ; on ne nomme point dans la relation celuy qui commandoit la troiſiéme.

Aprés quelque décharge d'Artillerie, on en vint aux mains. Les Bretons chargérent d'abord avec furie, & gagnérent quelque terrain ſur les François qu'ils firent reculer, mais ſans les rompre. L'Infanterie de part & d'autre fit des merveilles, & on ſe diſputa long-temps la Victoire : mais autant que l'Infanterie Bretonne fit paroître de bravoure, autant la Cavalerie qui étoit aux deux aîles de l'avant-garde fit mal ſon devoir : elle plia dés les prémiéres charges ; ce qui donna moyen à la Trimoüille de faire charger en flanc l'Infanterie par quatre cens Gendarmes qui l'enfoncérent, & commencérent à la mettre en deſordre.

Dans le même-temps deux cens Cavaliers François, de ceux apparemment qui avoient mis en fuite la Cavalerie Bretonne, vinrent prendre à dos l'arriére-garde. Comme elle n'avoit point de Cavalerie à leur oppoſer, & que l'avant-garde étoit déja fort ébranlée, elle lâcha bientoſt le pied. Il y eut-là un grand carnage, la Cavalerie Françoiſe marchant toûjours ſerrée, & paſſant ſur le ventre à tous les Bataillons qui ne fuïrent pas d'abord. Ce nouveau deſavantage fit perdre entiérement cœur à l'Avant-garde, & la déroute fut entiére. Il demeura cinq mille cinq cens hommes ſur la place du côté des Bretons, & quinze cens du côté des François. Mais ce qui rendit la Victoire compléte, fut la priſe du Duc d'Orleans, & du Prince d'Orange, qui auroient pu éviter ce malheur, ſi les ſoupçons des Bretons ne les avoient pas obligés à combattre à pied. Le Prince d'Orange fut trouvé au milieu d'un tas de corps, contrefaiſant le mort ; mais un Archer le reconnut. Le Seigneur de Leon fils du Vicomte de Rohan jeune homme de ſeize à dix-ſept ans qui étoit dans le parti Breton, quoique ſon Pere fût dans celuy du Roy, y fut tué. Il n'avoit pu ſe réſoudre à quitter le Duc ; parceque ce Prince, qui l'aimoit tendrement, l'avoit toûjours fait

élever à ſa Cour auprés de ſa perſonne. Le Comte de Scalles & Montfort Anglois, & Pont-l'Abbé y perdirent auſſi la vie. On ne fit point de quartier aux Anglois, non plus qu'aux Bretons qui avoient pris la Croix rouge d'Angleterre, & ils furent tous paſſez au fil de l'épée.

Jaligny. On ne perdit de gens de marque du côté du Roy, que Dom James de Lerin fils du Comte de Lérin Catalan, un Chevalier de Normandie d'auprés d'Evreux nommé Robinet le Bœuf, & Jacques Galeot Napolitain, qui fut d'autant plus regretté, qu'il avoit le plus contribué à la victoire. Car ce fut luy, qui à la tête des quatre cens Gendarmes dont j'ai parlé, commença la déroute de l'infanterie Bretonne. Il y fut bleſſé, & mourut peu aprés de ſes bleſſures en eſtime d'un des plus braves & des plus habiles Capitaines de l'armée.

On prétendit que ſi les Bretons avoient chargé les François dés qu'ils furent à portée de les attaquer, ils les euſſent défaits; parce qu'ils défiloient encore, & n'étoient pas tout-à-fait en bataille, ne croyant pas l'ennemi ſi proche; que le Maréchal de Rieux & Monfort Capitaine Anglois avoient été d'avis de le faire; mais que le Duc d'Orleans & le Comte de Dunois avoient jugé à propos de ne point engager l'action, ſans avoir bien reconnu l'état de l'armée Françoiſe; que le Seigneur de la Trimoüille profita de ce retardement pour achever de bien ranger ſes troupes, & pour faire avancer ſon artillerie qui fit un grand effet, & obligea Blaire Capitaine Allemand à quitter un poſte qu'on luy avoit aſſigné, & qui découvrit le flanc de l'infanterie de l'avant-garde Bretonne, par où la victoire des François commença.

La Trimoüille, aprés avoir donné les ordres néceſſaires en pareilles rencontres, vint à Saint Aubin, où l'on avoit conduit le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange avec la plûpart des autres priſonniers. Il en uſa envers ces deux Princes avec ſa politeſſe ordinaire; mais il ne laiſſa pas, quoiqu'apparemment ſans deſſein, de leur cauſer une frayeur qui ne dura pas long-temps. Comme ils étoient le ſoir tous trois à table, le deſſert étant déja ſervi, deux Peres Cordeliers entrérent dans la Salle, & dirent à ce Général qu'ils ſe rendoient à ſes ordres pour confeſſer les priſonniers. Ces deux Princes ſur ces paroles crurent que c'étoit fait d'eux, & qu'on alloit leur couper la tête.

* Vita Ludovici Aurelian.

La Trimoüille connut leur embarras par leur contenance. Il les prévint auſſi tôt, & leur dit que cela ne les regardoit point, & qu'il n'avoit encore aucun ordre de la Cour touchant leur perſonne; mais qu'il feroit ſeulement un exemple ſur quelques particuliers, qui avoient été pris les armes à la main contre leur Prince, & à qui il fit en effet trancher la tête. Peu de jours aprés, le Duc d'Orleans fut conduit ſous bonne eſcorte au Château de Luſignan, & de-là à la groſſe Tour de Bourges. Pour le Prince d'Orange il fut mené à Angers, où le Roy étoit, & mis en priſon dans le Château, & depuis au Pont de Cé. Jaligny. Argentré.

La priſe du Duc d'Orleans cauſa une extrême joye à Madame de Beaujeu, qui n'avoit plus de compétiteur au gouvernement. Je l'appellerai déſormais Ducheſſe de Bourbon; parce que le Duc de Bourbon Connétable de France étant mort quelques mois avant la bataille de Saint Aubin ſans laiſſer d'enfans légitimes, le Seigneur de Beaujeu ſon frere prit le titre de ce Duché, & devint le chef de la Maiſon de Bourbon. La Trimoüille ſuivant les ordres de cette Princeſſe, profita de ſa victoire. Dinan ſe rendit ſans être attaqué. Rennes refuſa de le faire. On délibéra ſi on l'aſſiégeroit: mais on crut la conquête de Saint Malo plus importante. Le Siége y fut mis au mois d'Août, & aprés quelque réſiſtance cette Ville capitula, à condition que ſes priviléges luy ſeroient conſervez. La garniſon en ſortit avec un bâton à la main, & une infinité d'argent & de meubles qu'on y avoit amenés de la haute Bretagne comme dans le lieu le plus ſur du pays, furent par le Traité confiſquez au profit des ſoldats. Pluſieurs autres petites Places des environs furent auſſi ſoumiſes, & le Duc de Bretagne dont les affaires ſe trouvoient en tres-mauvais état, délibéra s'il ne paſſeroit point en Angleterre: mais ſon grand âge & ſes infirmitez ne luy permettant pas de prendre cette réſolution, il ſe détermina à ne point s'éloigner de Nantes, quoiqu'il luy pût arriver. An. 1488. Jaligny. Argentré.

Le Vicomte de Rohan qui étoit entiérement dévoüé au Roy, contribuoit beaucoup à toutes ces conquêtes par ſon grand crédit dans le pays, & par le moyen des parens & des amis qu'il avoit parmi la Nobleſſe. Ceux qui étoient demeurez fideles au Duc, ne voyoient point de reſſource pour luy qu'une entiére ſoumiſſion au Roy & la clemence de ce Prince. Ce fut une néceſſité au Duc d'y avoir recours pour empêcher ſon entiére ruine. Aprés pluſieurs conſeils tenus là-deſſus, il envoya une Ambaſſade à la Cour de France avec des Lettres fort ſoumiſes, où il donnoit au Roy le titre de Souverain Seigneur, & prenoit celuy de Sujet, ce qu'il n'avoit point fait depuis le commencement du regne de ce jeune Prince. Jaligny.

Le Roy étoit encore à Angers. Ce fut-là qu'il donna audience aux Ambaſſadeurs. Le Comte de Dunois porta la parole, & leur compliment, conformément à ce qui étoit dans les Lettres dont ils étoient porteurs, fut qu'ils ſupplioient Sa Majeſté d'avoir pitié du Duc & de ſes filles, du pays & des peuples de Bretagne prêts à ſuccomber ſous les derniers malheurs, ſi ſa bonté ne vouloit bien ſuſpendre les effets de ſa colere.

Le Roy, quoique la perſonne du chef de l'Ambaſſade ne dût pas luy être fort agréable, ne laiſſa pas de leur répondre avec douceur, & pourtant avec fermeté; qu'il n'avoit

point été cauſe de la guerre ; que le Duc de Bretagne & les Rebelles qu'il avoit retirez chez luy, l'avoient obligé à prendre les armes pour les faire rentrer dans leur devoir ; qu'il avoit depuis ce temps-là recherché la paix & toutes les voyes raiſonnables d'accommodement ; qu'elles avoient toûjours été rejettées ; qu'il n'avoit pas tenu au Duc de Bretagne, que le Royaume de France ne fût entiérement bouleverſé ; mais que Dieu s'étoit déclaré pour le parti où ſe trouvoit la juſtice ; que ſi le Duc de Bretagne & ceux qui l'avoient ſoulevé contre ſon légitime Souverain, avoient eu ſur luy l'avantage qu'il avoit ſur eux par le ſecours du Ciel, il étoit bien aſſûré qu'ils l'euſſent pouſſé à bout ; mais qu'il prenoit à leur égard d'autres ſentimens ; qu'il étoit en ſon pouvoir de les accabler ; mais que ce n'étoit pas ſon deſſein de le faire, & qu'il nommeroit volontiers des perſonnes de ſon Conſeil, pour entendre les propoſitions qu'on avoit à luy faire de la part de ſon couſin le Duc de Bretagne.

Argentré l. 11.

Les conférences ſe tinrent au Verger Château en Anjou qui appartenoit au Maréchal de Gyé. Comme le principal deſſein du Duc & des Seigneurs Bretons de ſon parti étoit d'aſsûrer ſa ſucceſſion à ſes deux filles, ce fut par cet article que l'on commença ; & les Ambaſſadeurs de Bretagne demandérent que le Roy voulût bien reconnoître le droit inconteſtable de ces deux Princeſſes à la ſucceſſion du Duc leur pere.

Les Députez du Roy répondirent que le Roy y avoit des prétentions tres-légitimes, en vertu de la ceſſion que Nicole de Bretagne héritiére du Comte de Blois avoit faite de ſes droits ſur ce Duché à Loüis XI. que par cette ceſſion il entroit dans ceux du Comte de Blois autoriſez par la Cour des Pairs & par les Etats de Bretagne, & que le ſeul malheur de la guerre avoit fait perdre à ce Seigneur avec la vie. Ils ajoûtérent qu'ils étoient auſſi chargez de repréſenter ceux du Vicomte de Rohan ; qu'il deſcendoit de Marie de Bretagne fille du Duc François I. laquelle il repréſentoit, & que les mâles de la branche collatérale à laquelle le Duché avoit paſſé, finiſſant dans la perſonne du Duc, il prétendoit que la ſucceſſion devoit rentrer dans la ligne directe des femmes dont il étoit ſorti.

Ce point capital auroit demandé de grandes diſcuſſions ; mais ce qui preſſoit le plus étoit de rendre la paix à la Bretagne. C'eſt pourquoy on arrêta ſur ce prémier article, que l'on conviendroit du lieu & du temps pour en conferer à loiſir, & qu'il falloit ſans délai travailler au Traité de paix. Il fut fait, & le Chancelier de Rochefort fut celuy qui agit le plus efficacement pour y faire conſentir le Roy. Voicy les principaux articles de l'accommodement.

Que le Duc de Bretagne congédieroit inceſſamment tous les étrangers qu'il avoit fait venir pour faire la guerre au Roy. Cela regardoit le peu d'Anglois qui étoient échapez de la bataille de Saint Aubin, les Navarrois que le Seigneur d'Albret avoit amenez avec luy, & les Allemans envoyez par le Roy des Romains.

Jaligny.

Que jamais le Duc de Bretagne, ni ſes ſucceſſeurs n'appelleroient les étrangers dans leur Duché, pour faire la guerre à la France.

Invent. des Chart. T. 3. Bret. n. 115.

Que le Duc ne marieroit point ſes filles ſans l'agrément & le conſentement du Roy. Cet article étoit de la derniére importance, & rompoit toutes les meſures du Duc d'Orleans, du Seigneur d'Albret, & du Roy des Romains. C'eſt pourquoy le Roy exigea qu'il fût expreſſément ratifié par les Prélats, Chapitres, Seigneurs d'Egliſe, Barons, Nobles, bonnes Villes & gens des trois Etats de Bretagne en la meilleure & plus ſûre forme que faire ſe pourroit, & qu'ils s'obligeaſſent avec le Duc à l'obſerver ſous les plus grandes cenſures de l'Egliſe, & ſous peine de payer au Roy en cas de contravention, deux cens mille écus d'or, & que ce payement fût hypotéqué ſur toutes les bonnes Villes de Bretagne, & ſpécialement ſur la Ville & Comté de Nantes.

Que le Roy demeureroit en poſſeſſion de Saint Malo, de Saint Aubin, de Dinan, de Fougéres, & de quelques autres Places de Bretagne dont il étoit ſaiſi.

Que quoique le Roy eût droit d'exiger des dédommagemens pour les grands frais de la guerre, il vouloit bien en tenir quitte le Duc de Bretagne.

Qu'en cas de la mort du Duc, le Roy conſentoit que les filles de ce Prince pourſuiviſſent le droit qu'elles prétendroient avoir ſur les Villes qu'il gardoit, & que ſuppoſé qu'il n'y en eût pas luy-même, ſoit en vertu du titre ſur lequel il prétendoit avoir la proprieté de tout le Duché, ſoit en vertu de quelque autre, il leur rendroit ces Villes, aprés avoir été rembourſé des dépenſes qu'il auroit faites pour les fortifications, réparations & améliorations. On ajoûtoit une condition à cet article ; ſçavoir que ſi ces Princeſſes ſe marioient ſans le conſentement du Roy, les Villes dont il s'agiſſoit demeureroient à perpetuité à la France, & cela ſans préjudice des peines qui ſeroient encouruës par elles & par tout le pays, ſuivant le troiſiéme article, où il étoit parlé de leur mariage.

Que le Duc donneroit paſſage ſur ſes Terres aux troupes du Roy, quand elles ſeroient obligées d'y paſſer pour aller à Saint Malo & aux autres Places qui luy étoient cédées ; mais qu'elles ne prendroient rien dans le pays ſans payer.

Ce ſont-là les principaux articles du Traité qui fut conclu à Sablé le vingt-huitiéme d'Août. Mais la mort du Duc qui arriva dix ou onze jours aprés, changea beaucoup la ſituation des affaires. Je raconterai les ſuites de cet incident, quand j'aurai touché ce qui ſe paſſa en Flandre pendant cette expédition de Bretagne. Les choſes n'y pouvoient pas tourner plus heureuſement pour le Roy, ni d'une

An. 1488.

maniére plus propre à luy ôter l'inquiétude d'une fâcheuſe diverſion, qu'il devoit naturellement appréhender de ce côté-là.

La guerre civile y avoit recommencé plus vivement que jamais à l'occaſion que je vais dire. Le Seigneur de Raſſinghem avoit été un des principaux chefs de la guerre que les Gantois avoient faite au Roy des Romains. Ce Seigneur aprés l'accommodement s'étoit retiré à Tournai, pour s'y mettre en ſûreté contre le reſſentiment de ce Prince, qui n'avoit pû luy pardonner l'attachement qu'il avoit toûjours fait paroître pour la France. Charles de Menneville Gentilhomme attaché au parti du Roy des Romains trouva un jour moyen d'enlever Raſſinghem, & le conduiſit dans le Château de Vilvorde. Quelque temps aprés le Seigneur de Liekerke couſin germain de Raſſinghem entra luy quatriéme dans le Château de Vilvorde ſous prétexte de voir la Place. Il trouva Raſſinghem qui ſe promenoit dans la cour; & comme il n'y avoit qu'une ſentinelle à la porte, & que les ſoldats du corps de garde s'étoient écartez, il luy propoſa de s'échaper. Raſſinghem n'héſita pas à profiter d'une ſi bonne occaſion: ils vont à la ſentinelle & la tuent; & étant montez ſur des chevaux qui les attendoient, ils gagnérent Tournai ſans débrider.

Haræus Annal. Brabant.

De-là ils allérent à Gand, où Raſſinghem expoſa au peuple le traitement qu'on luy avoit fait pour avoir ſoutenu leur liberté, ſe déchaîna contre le Roy des Romains, dont les Allemans mettoient la Flandre au pillage, & les anima tellement, qu'il leur fit prendre les armes, & commencer un nouveau ſoulévement.

Liekerke en ſortit la nuit avec trois mille hommes & du canon, ſurprit Courtrai & la Citadelle. Ypres ſe déclara à ſon ordinaire pour les Gantois. Le Roy des Romains étoit alors à Bruges, où les Bourgeois ayant appris ce qui ſe paſſoit, ſe révoltérent pareillement; & s'étant emparez des portes, des murailles, & des principales avenuës, ſe ſaiſirent du Roy des Romains, qui n'avoit avec luy que ſes domeſtiques & ſa garde, le mirent en priſon dans la maiſon d'un Droguiſte dont ils firent griller toutes les fenêtres, & placérent des corps de garde aux environs, de peur qu'il n'échapât.

Peu de jours aprés par le conſeil des Gantois, ils s'aſſemblérent à l'Hôtel de Ville, déclarérent le Roy des Romains déchû de la tutelle de Philippe d'Autriche ſon fils, & incapable de gouverner les Etats de ce jeune Prince, au nom duquel, & au nom du Roy de France Seigneur Suzerain du Comté de Flandre, ils créérent de nouveaux Magiſtrats & d'autres Officiers à la place de ceux qui avoient été inſtituez par le Roy des Romains. Ils mirent dans les priſons tous ſes domeſtiques, excepté deux qu'ils luy laiſſérent pour le ſervir. Ils firent couper la tête à pluſieurs, & entr'autres aux Seigneurs de Ghiſtelle & de Dudzelle.

La nouvelle de la priſon du Roy des Romains ayant été portée en Allemagne, l'Empereur Frideric ſon pere écrivit à tous les Princes de l'Empire & leur demanda du ſecours pour ſon fils. Il ſe mit luy-même en marche avec quelques troupes pour venir en Flandre; & en attendant qu'il y pût arriver, il ſe fit précéder par des Envoyez, pour demander de ſa part & de la part de divers Princes d'Allemagne, que le Roy des Romains fût tiré de ſa priſon. Philippe d'Autriche fils du Roy des Romains convoqua à Malines où il étoit toûjours, les Etats des Provinces des Pays-bas favorables à ſon parti ſur le même ſujet: & le Pape Innocent VIII. ſur les inſtances de l'Empereur, & ſur la relation & la requiſition de l'Archevêque de Cologne, fit publier en Flandre un Monitoire, où ſous peine d'excommunication il commandoit aux Flamans de mettre ce Prince en liberté.

Ces peuples depuis ce nouveau ſoulévement ne faiſoient rien que de concert avec le Seigneur des Cordes qui commandoit toûjours ſur cette frontiére, & leur fourniſſoit des troupes en toutes rencontres. Ils envoyérent par ſon conſeil ce Monitoire au Parlement de Paris.

Le Procureur Général en appella, autant que beſoin ſeroit, au Pape mieux informé: il proteſta contre cet écrit comme étant ſubreptice, injurieux à l'autorité du Roy & à ſon indépendance pour le temporel de tout autre que de Dieu, comme fait injuſtement contre les Flamans Sujets du Roy, & qui en pareille matiére ne devoient point avoir un autre Juge que luy. Ces procédures rendoient le Monitoire inutile; & quelque temps aprés le Roy écrivit luy-même au Pape, pour s'en plaindre comme d'une entrepriſe faite contre les droits de ſa Couronne.

Appel du Procureur General côtre un Monitoire d'Innocent VIII. &c. au mois de May.

Lettre du Roy au Pape Innocent VIII. au mois d'Octobre.

Durant ce temps-là il ſe faiſoit une cruelle guerre entre les Flamans & les autres Provinces dés Pays-bas qui tenoient pour le Roy des Romains, juſqu'à ce que les Députez de la plûpart de ces Provinces ſe fuſſent aſſemblez à Gand, pour traiter de la délivrance du Prince. Elle fut enfin réſoluë aprés qu'il eut été plus de quatre mois en priſon. Les principales conditions du Traité furent, qu'il donneroit des ôtages aux Gantois pour la ſûreté des promeſſes qu'il leur faiſoit; que tous les ſoldats étrangers ſortiroient du Comté de Flandre dans trois jours, & dans ſept de tout les Pays-bas; que l'on congédieroit de part & d'autre toutes les troupes qui étoient ſur pied; que l'on donneroit au Roy des Romains cinquante mille Lis d'or pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites en cette occaſion; mais qu'il payeroit de ſon propre argent la rançon de quelques Seigneurs qui avoient été faits priſonniers pour ſa défenſe; & qu'enfin il tâcheroit par toutes ſortes de voyes raiſonnables, de faire la paix avec la France.

Haræus.

Le Roy des Romains, aprés avoir fait ſerment d'obſerver religieuſement tous ces arti-

cles, fut remis en liberté vers la my-May : mais il crut que l'arrivée de l'Empereur ſon pere, qui entra aux Pays-bas avec une armée d'Allemans, le diſpenſoit de ſon ſerment ; & les Gantois qui virent bien qu'on alloit fondre ſur eux, reçûrent du Seigneur des Cordes trois mille hommes d'infanterie Françoiſe & quatre cens Gendarmes. La guerre civile s'étant rallumée plus violemment que jamais, laiſſa plus de facilité au Roy de tirer avantage du changement qui ſe fit en Bretagne par la mort du Duc François II. Il mourut le neuviéme de Septembre à Coiron Château proche de Nantes, d'une chûte de cheval aprés trente-deux ans de régne, accablé de vieilleſſe, d'infirmitez, & du chagrin qu'il s'étoit attiré par ſes liaiſons avec les révoltez de France.

An. 1488.

Argentré l. 12.

Ce fut un bon Prince, bien fait, qui aimoit la Juſtice ; mais d'ailleurs plus occupé de ſes amours, que des affaires de ſon Etat : il les abandonnoit à ſes Miniſtres, principalement ſur la fin de ſa vie. Il inſtitua par ſon teſtament le Maréchal de Rieux tuteur de ſes deux filles, luy donna pour adjoint le Seigneur de Leſcun Comte de Cominges ; & leur ordonna de prendre conſeil du Comte de Dunois.

C'étoit tout ce qu'il pouvoit faire de mieux, eu égard au mérite des perſonnes dans la ſituation des affaires de Bretagne, & dans l'état fâcheux où il laiſſoit ſes deux filles ; dont la cadette mourut fort peu de temps aprés luy. Mais l'aînée avec un ſi bon Conſeil, n'avoit ni argent, ni troupes, ni alliez en état de la ſecourir ; & pluſieurs Seigneurs du pays tournoient leurs vûës du côté de la Cour de France, qu'ils voyoient en état de tout entreprendre en Bretagne, & dont les troupes commençoient déja à faire des mouvemens, qui ne préſageoient rien de bon pour la Princeſſe.

En effet, la mort précipitée du Duc de Bretagne avoit prévenu les conférences qui ſe devoient faire, pour examiner les droits du Roy & des deux Princeſſes à la ſucceſſion ; & le Roy jugeant qu'en de pareilles conteſtations la priſe de poſſeſſion fortifie beaucoup le droit de celuy qui ſe trouve ſaiſi, envoya ordre aux troupes qu'il avoit en Bretagne & ſur les frontiéres, de s'emparer de toutes les Places qu'ils pourroient ou forcer, ou ſurprendre. Ses ordres furent tres-bien exécutez, & la plûpart des Villes de la baſſe Bretagne ſe rendirent.

Jaligny.

Le Roy, pour ne pas laiſſer languir une entrepriſe déja ſi avancée, aſſembla des troupes pour les conduire luy-même ſur la frontiére de ce côté-là : mais avant que de partir de Paris, il termina une affaire qui donnoit beaucoup plus d'inquiétude à Conſtantinople, qu'elle n'intéreſſoit la France.

J'ai parlé en paſſant dans l'Hiſtoire de Loüis XI. des aventures de Zizime frere de Bajaſet Empereur des Turcs. Zizime étoit toûjours en France entre les mains des Chevaliers de Rhodes dans les Terres du Grand Maître Pierre d'Aubuſſon. Bajaſet, afin qu'on l'y retint, payoit de groſſes ſommes aux Chevaliers de Rhodes : mais le Pape Innocent VIII. ſollicitoit fortement le Roy, pour avoir en ſa puiſſance ce Prince réfugié, dans l'eſpérance de s'en ſervir avantageuſement contre les Turcs. Il y avoit actuellement des Envoyez du Pape à la Cour de France pour ce ſujet. Enfin le Roy céda aux inſtances du Souverain Pontife, & fit mettre Zizime entre les mains de ceux qui le demandoient de ſa part ; & il fut tranſporté par mer à Rome.

Ibid.

Le Pape dédommagea les Chevaliers de Rhodes par de grands priviléges qu'il accorda à l'Ordre. Le Grand Maître Pierre d'Aubuſſon fut fait Cardinal, & André d'Epinai déſlors Archevêque de Bourdeaux, obtint le même honneur, pour avoir contribué au ſuccés de cette négociation. Peu s'en fallut néanmoins que l'affaire ne fût rompuë ; car comme les Envoyez du Pape étoient encore à Paris, il en arriva un de la part de Bajaſet, qui fit au Roy de grandes offres, & entr'autres celle de le mettre en poſſeſſion du Royaume de Jeruſalem, ſuppoſé qu'il voulût s'obliger à retenir toûjours Zizime dans ſes Etats. Comme il étoit encore ſur les Terres de France à l'arrivée de l'Ambaſſadeur Turc, le Roy auroit pu le faire revenir, & pluſieurs le luy conſeilloient ; mais il voulut tenir la parole qu'il avoit donnée au Pape, & ſe contenta de faire bien régaler l'Ambaſſadeur Turc & celuy du Roy de Naples qui l'avoit amené, & de leur faire à l'un & à l'autre de beaux préſens.

An. 1489.

Sur ces entrefaites il reçut nouvelles de Bretagne que ſes troupes s'étoient emparées du Conquet, port alors conſidérable, & que Breſt avoit demandé à capituler au Vicomte de Rohan qui l'aſſiégeoit, & n'attendoit plus que ſes ordres, pour accorder la capitulation aux aſſiégez. Il les luy envoya, & cela luy hâta ſon voyage. Il partit pour la Touraine dés le mois de Février, aprés avoir pourvû à la ſureté de la frontiére de Flandre, où le Seigneur des Cordes avoit toûjours le commandement.

Jaligny.

An. 1489.

L'approche du Roy redoubla l'inquiétude de la Princeſſe de Bretagne & de ſon Conſeil, qui n'ayant pas de quoy ſe ſoutenir contre une ſi grande puiſſance, avoient fait tous leurs efforts depuis la mort du Duc de Bretagne, pour obtenir du ſecours des Princes étrangers, & pour partager les forces de la France par des diverſions, & y avoient aſſez bien réüſſi.

Ils n'eurent pas de peine à faire agir le Roy des Romains qui y étoit plus intéreſſé qu'aucun autre par l'eſpérance qu'il avoit d'épouſer l'héritiére de Bretagne, & par ſon animoſité contre la France, que ſa priſon de Bruges qu'il attribuoit au Seigneur des Cordes, avoit fort augmentée. Il commença aſſez heureuſement malgré l'embarras que luy cauſoient les Flamans : car Charles de Saveuſe qui étoit un de ſes Généraux, ſurprit Saint Omer déſlors Place importante, tandis que

Jaligny.

dés Cordes étoit à Tournai occupé à traiter avec A des Députez du Comté de Haynaut, pour engager cette Province ennuyée de la Guerre, à s'unir avec les Elamans. Le Roy reçut la fâcheuse nouvelle de la prise de saint Omer, durant son voyage de Touraine.

Les Bretons sollicitoient en même temps le Roy & la Reine de Castille, de rompre avec la France au sujet de l'ancienne querelle touchant le Comté de Roussillon & la Cerdagne; & le Roy ayant sçû qu'en effet le Roy de Castille assembloit des Troupes, fut obligé d'en faire marcher du côté de Fontarabie, sous la conduite du Comte d'Angoulême, B Gouverneur de Guyenne, & dans le Roussillon sous les ordres du Maréchal de Gyé.

Mais ce fut en Angleterre que le Conseil de Bretagne réussit le mieux; & c'étoit de ce côté-là que la France avoit le plus à craindre. Il n'y avoit point d'endroit d'où il pût venir aux Bretons des secours & plus nombreux & plus prompts à cause du voisinage, à cause de la hayne invétérée de la nation contre les François, & du veritable interêt qu'elle avoit à empêcher que le Roy ne se rendît maître de la Bretagne. Le Roy d'Angleterre soupçonnoit depuis long-temps que c'étoit-là le C dessein de la Cour de France: & c'étoit effectivement où tendoit la politique de la Duchesse de Bourbon, qui voyant la plûpart des grands Fiefs de la Couronne, comme la Guyenne, la Normandie, la Provence, la Champagne, la Bourgogne, qui en avoient autrefois été démembrez, réünis dans la suite des temps au corps du Royaume, regardoit comme le chef-d'œuvre de son Gouvernement, d'y réjoindre aussi la Bretagne. Mais c'étoit un projet qu'elle avoit eu toûjours grand soin de cacher, sur tout aux Anglois.

Dés le commencement de la Guerre de Bretagne, elle avoit fait tout son possible pour D ôter cette idée au Roy d'Angleterre, en luy faisant représenter par ses Ambassadeurs, que le motif unique de cette Guerre, n'étoit que d'obliger le Duc de Bretagne à abandonner les Rebelles qu'il avoit retirés chez luy, contre son devoir de feudataire de la Couronne de France; que c'étoit plutôt du côté du Roy une deffense qu'une attaque; qu'il n'y alloit pas moins de la seureté de son Etat, que de son honneur à laisser une telle faute impunie; qu'ainsi on s'asseuroit à la Cour de France qu'il seroit au moins neutre dans cette querelle, & E qu'on croiroit luy faire injure, si on y doutoit de son amitié, aprés le zéle qu'on avoit fait paroître, pour l'aider à conquérir sa Couronne.

Bacon Hiſtoire de Henri VII.

Les Ambassadeurs avoient ordre de luy dire en secret la résolution où étoit le Roy d'aller, aprés qu'il auroit domté les Rebelles, faire la conquête du Royaume de Naples, sur lequel la Maison de France avoit des droits si legitimes, & qu'on étoit resolu de faire valoir, dés qu'on verroit le Royaume dans une parfaite tranquillité.

Cette fausse confidence étoit l'artifice le plus délicat, dont on pût se servir dans cette negociation. On ne pouvoit mieux s'y prendre pour dissiper les soupçons du Roy d'Angleterre, qui ne s'embarrassoit guéres des conquêtes que les François pourroient faire en Italie, & qui devoit même souhaiter qu'ils consumassent leurs forces de ce côté-là, où ils n'avoient jamais bien réüssi. Mais on avoit affaire à un des Princes des plus clairs-voyans qui fussent alors sur le Thrône.

Il répondit aux Ambassadeurs qu'il avoit un extrême chagrin de voir broüillez ensemble deux Princes, à qui il avoit les derniéres obligations; que c'étoit pour luy un grand embarras de ne pouvoir marquer sa reconnoissance à l'un, sans paroître ingrat envers l'autre: que l'unique parti qu'il pouvoit prendre avec bienséance en une telle conjoncture, étoit de leur offrir sa médiation, & qu'il envoïeroit au plutôt un Ambassadeur en France & en Bretagne sur ce sujet.

Cet expédient alloit au-devant de tout: car s'il venoit à bout de l'accommodement, la Bretagne étoit à couvert, & si le Roy de France le réfusoit, on découvriroit par-là ses desseins, sur lesquels Henry étoit bien résolu de prendre ses seuretez, persuadé que la reconnoissance des Roys envers les autres Roys a ses bornes, & qu'elle ne doit point être au préjudice de leur Etat. Il envoya en France Christophle Urfuic un de ses Chapelains, homme de mérite, qui eut ordre d'offrir sa médiation, & au cas qu'elle fût acceptée par le Roy, de passer en Bretagne, pour la faire aussi agréer au Duc.

La Duchesse de Bourbon affecta de faire paroître une extréme joye de la proposition du Roy d'Angleterre: elle accepta sa médiation sans héſiter, & dit à l'Envoyé qu'elle faisoit ce Prince maître de tous les interêts du Roy & des siens. Elle en usa ainsi pour trois raisons. Premiérement, pour dissiper toutes les défiances du Roy d'Angleterre: Secondement, parce que cette acceptation suspendoit le secours, & que cependant les Troupes Françoises avançoient toûjours en Bretagne; & en troisiéme lieu, parce qu'elle prévoyoit que le Duc d'Orleans ne pouvant pas espérer de parvenir à ses fins par cette paix, n'en voudroit point; qu'il en détourneroit le Duc de Bretagne, & que ces Princes seroient mis par-là dans leur tort.

On vit en effet par le succés, qu'elle avoit raisonné fort juste. Urfuic étant allé en Bretagne, trouva le Duc prévenu par le Duc d'Orleans, & n'eut point d'autre réponse à l'offre qu'il fit de la médiation de son Maître, que des plaintes de la conduite molle qu'il tenoit; qu'il en avoit attendu une toute autre de luy en cette occasion; qu'il l'avoit sauvé plus d'une fois de la fureur de ses ennemis; qu'il luy étoit rédevable de la vie; qu'il luy avoit tenu lieu de Pére durant sa jeunesse, & dans le temps de sa mauvaise fortune,

tune ; mais que ſi ces motifs de généroſité & de reconnoiſſance ne le touchoient pas, il devoit au moins être ſenſible à ſes propres interêts ; qu'il étoit trop ſage pour ne pas découvrir le deſſein du Roy de France, qui vouloit s'emparer de la Bretagne ; que quand il en ſeroit Maître, il ſe moqueroit des Anglois, ruineroit leur commerce, les chaſſeroit de Calais, n'ayant plus ailleurs de diverſion à craindre, & que ce ſeroit un affront pour le Roy d'Angleterre, dont la honte ne s'effaceroit jamais, d'avoir donné ſi imprudemment dans les piéges qu'on luy tendoit : qu'il eſperoit qu'aprés de telles reflexions, il changeroit de politique, & qu'il n'avoit point d'autre choſe à luy répondre, ſinon qu'il le prioit de faire une ſérieuſe attention ſur ce qu'il luy repréſentoit.

Urſuic aprés s'être aquité de ſa commiſſion auprés du Duc de Bretagne, repaſſa par la France, où la Ducheſſe de Bourbon ravie de voir que les choſes avoient tourné, comme elle l'avoit prévû, pria l'Envoyé d'en rendre un compte exact à ſon Maître, de l'aſſeurer qu'elle en paſſeroit toûjours par où il voudroit ; mais qu'elle eſperoit que ſa déférence meriteroit de luy l'unique choſe qu'elle en attendoit, qui étoit qu'il demeurât neutre.

Elle fit paroître plus d'empreſſement que jamais pour la paix, & elle envoyoit ſans ceſſe en Angleterre, pour preſſer Henri d'y travailler : mais ce Prince ayant appris la défaite de l'Armée Bretonne à ſaint Aubin, & puis la mort du Duc, & enfin qu'on prétendoit diſputer aux Filles de ce Duc la ſucceſſion du Duché de Bretagne, il penſa ſérieuſement à s'oppoſer aux deſſeins de la France, d'autant plus que ſon Parlement l'en avoit déja puiſſamment ſollicité, & luy avoit offert des ſubſides extraordinaires pour ſoutenir la Guerre, s'il ſe déterminoit à l'entreprendre.

Sur la nouvelle qu'eut le Roy qu'on levoit des Troupes en Angleterre, il envoya Triſtan de Salaſar Archevêque de Sens à Henri, pour découvrir ſes intentions, & voir ce qui ſe paſſoit dans ce Royaume par rapport à la France. Ce Prince trés-déterminé à la Guerre, fit toûjours perſonnage en parlant à l'Ambaſſadeur. Il ſe plaignoit de ſon Parlement, qui le forçoit à armer contre le Prince du monde qu'il aimoit le plus tendrement, & qu'il eût ſouhaité d'aider de toutes ſes forces contre ſes ennemis. Il affectoit de luy donner des Audiences en ſecret, de peur, diſoit il, d'irriter les Anglois. Il aſſeuroit que s'il étoit contraint d'envoyer des Troupes en Bretagne, la choſe ſeroit ſans conſéquence, & que ſi-tôt que l'accommodement ſeroit fait, il les rappelleroit. Enfin tout ſe termina par une Audience publique, où il fut déclaré nettement à l'Ambaſſadeur, que ſi le Roy ne retiroit ſes Troupes de Bretagne, & qu'il ne laiſſât la Princeſſe Anne en poſſeſſion paiſible de ſon Duché, on la ſecoureroit de toutes les forces d'Angleterre.

Jaligny.

Quelque beau ſemblant que fit Henri, cette déclaration faite à l'Ambaſſadeur de France en préſence d'un grand nombre de Prélats & de Seigneurs, n'étoit que la ſuite d'un Traité de Ligue deffenſive & offenſive contre la France, conclu vers ce temps-là par ce Prince, avec Anne de Bretagne, par lequel il s'obligeoit à luy fournir ſix mille hommes juſqu'à la Touſſaints de cette année 1489. Une des conditions étoit, qu'elle ne ſe fianceroit, ni ne ſe marieroit avec aucun Roy, ou Prince, ou autre ſans le conſentement du Roy d'Angleterre, & ne feroit point d'alliance avec aucun Souverain, ſi ce n'étoit avec le Roy d'Eſpagne, ou avec le Roy des Romains. On voit aſſez par cette exception, que dés lors il y avoit une triple alliance ſecréte entre ces Princes contre la France.

Du Tillet Recueil de Traitez, &c.

Ann. 1489.

Nouvelle hiſtoire de Bretagne au Tome des Preuves, p. 1508.

Quoique l'Ambaſſadeur de France ignorât encore tous ces myſtéres, il vit bien à la maniére dont on preſſoit l'Armement, que la France auroit bien-tôt les Anglois ſur les bras. Il repaſſa promtement la Mer, & vint trouver le Roy à Chinon, l'informa de l'état des choſes, & l'aſſeura que les Anglois ne ſeroient pas long-temps ſans débarquer en Bretagne. Ils arriverent en effet peu de jours aprés, au mois de Mars à Guérande, au nombre de ſix mille hommes, ſuivant le Traité. Les principaux Commandans du ſecours étoient Robert Broke, Jean Chene, Jean Mildegton, Rodolphe Helton, Richard Corbet, Thomas Leigton, Richard Lacon, & Edmond Cornvil.

Jaligny.

An. 1489.

L'arrivée des Anglois que les bruits populaires faiſoient monter juſqu'au nombre de douze mille hommes, fit changer le ſyſtéme de la Guerre de Bretagne. Comme il n'y avoit point, ou preſque point de Troupes Bretonnes en campagne pour la défenſe du pays, les Françoiſes s'étoient répanduës de tous côtés en baſſe Bretagne, tant dans les Villes fortes que dans les autres, dans les Châteaux & dans les Bourgs, d'où ils couroient impunément de toutes parts. Le premier ſoin de la Cour fut de les raſſembler. Ils eurent ordre de ſe rendre dans les principales Villes dont on s'étoit emparé, & d'abandonner les autres. On ſçavoit qu'Anne de Bretagne n'avoit point d'argent ; que les Seigneurs Bretons de ſon parti étoient bien reſolus de ne point recevoir les Anglois dans les Villes ou Châteaux qui leur appartenoient, & que ceux qui commandoient dans la plûpart des Villes Maritimes encore ſoumiſes à la Princeſſe, étoient dans la même réſolution : car quoiqu'ils les euſſent appellez à leur ſecours, ils ne prétendoient pas qu'ils ſe rendiſſent les maîtres du pays ; & nonobſtant un des Articles du Traité fait par la Princeſſe Anne, qui étoit de livrer au Roy d'Angleterre Hennebon, ou quelque autre port, ils ne les recurent que dans Guérande.

L'unique but que le Roy ſe propoſoit, étoit de les empêcher de ſe ſaiſir d'aucun poſte important, de leur abandonner le plat pays,

Digitized by Google

& de les harceler inceſſamment par les gros partis que les Commandans des Villes où il auroit de fortes Garniſons, envoïeroient courir par toute la Campagne. La choſe réüſſit : l'été ſe paſſa ſans qu'il fût poſſible aux Anglois de rien exécuter, & le temps de leur ſervice qui étoit juſqu'à la Touſſaints, étant écoulé, ils retournérent en Angleterre, ſans avoir fait autre choſe que d'achever de ruiner le pays. Leurs Généraux, dés qu'ils arrivérent, s'y étoient bien attendus, tant ils virent de confuſion à la Cour de la Princeſſe, où tout le monde vouloit être le Maître, & où perſonne ne l'étoit ; de ſorte qu'ils ne ſçavoient de qui recevoir leurs ordres, ni à qui s'adreſſer pour avoir des Munitions, de l'Artillerie, & les autres choſes neceſſaires pour faire la Guerre. Voicy la ſource principale de ce déſordre.

Bacon hiſtoire de Henri VII.

Tous ceux dont le feu Duc avoit en mourant, compoſé le Conſeil de la Princeſſe ſa fille, avoient été parfaitement d'accord, pour empêcher le Roy de ſe rendre Maître de la Bretagne, & pour engager les Princes étrangers à la ſecourir, ſoit en fourniſſant des Troupes, ſoit en faiſant diverſion ſur les autres frontiéres de France ; mais ſur l'article de ſon Mariage, chacun avoit ſes viuës particuliéres. Le Marêchal de Rieux & Madame de Laval portoient hautement le Seigneur d'Albret, & alleguoient les engagemens pris avec luy là-deſſus par le feu Duc de Bretagne, & le conſentement que la Princeſſe y avoit elle-même donné. Ce Seigneur avoit déja envoyé à Rome, pour obtenir la diſpenſe touchant la parenté ; & cela ſur de fauſſes procurations qu'on ſuppoſoit que la Princeſſe avoit ſignées.

Dans les inſtructions de Jean Bouteiller Sieur de Maupertuis Envoyé de la Ducheſſe en Angleterre.

Montauban Chancelier de Bretagne & le Comte de Cominges, ſans ſe declarer encore en faveur de perſonne, s'oppoſoient ſeulement à ce qu'elle ſe mariât au Seigneur d'Albret, à cauſe du peu de proportion de ſon âge avec celuy de la Princeſſe, & pour les autres raiſons dont j'ay parlé auparavant, auſquelles il en étoit ſurvenu une nouvelle : C'eſt que le Roy voyant le Seigneur d'Albret révolté de nouveau contre luy, avoit ſaiſi toutes ſes Terres, & toutes ſes Places : de ſorte que ce n'étoit plus qu'un Seigneur entiérement dépoüillé.

De plus non ſeulement Anne de Bretagne avoit proteſté pluſieurs fois contre ce mariage ; & dit que les conſentemens qu'elle avoit donnez, avoient été extorqués avant qu'elle fût en âge, & qu'elle ne les avoit accordez que par reſpect pour les ordres de feu ſon pere ; mais encore elle avoit fait ſignifier ſes proteſtations au Seigneur d'Albret, & diſoit qu'elle ſe feroit plutôt Religieuſe que de l'épouſer. Elle ſuivoit en cela l'avis de Montauban ſon Chancelier, dont le parti étoit d'autant plus fort, qu'il avoit cette Princeſſe en ſa puiſſance, & que c'étoit celuy de tout ſon Conſeil qu'elle croyoit le plus. Le Maréchal de Rieux fit tous ſes efforts pour la luy enlever, juſqu'à venir les aſſiéger l'un & l'autre dans Guérande : mais il fut obligé de lever le ſiége.

Le Comte de Dunois qui avoit toûjours eu envie de procurer un ſi avantageux Mariage au Duc d'Orleans, voyoit ſon deſſein entiérement ruiné par la priſon de ce Prince ; & aprés avoir long-temps balancé ſur la réſolution qu'il prendroit dans ce different, il s'étoit enfin déclaré pour la Princeſſe, & réüni au Chancelier, pour donner l'excluſion au Seigneur d'Albret, par la raiſon que ce Seigneur étant ſur les lieux, ſi ſa brigue l'emportoit, le mariage ſeroit bien-tôt conclu ; au lieu que s'il étoit exclus, l'affaire ſeroit ſurſiſe, & qu'il auroit le temps de ménager ſes interêts particuliers avec celuy qu'il jugeroit à propos de ſervir.

Sur ces entrefaites Anne de Bretagne apprit étant à Rhedon qu'un corps nombreux de François s'aſſembloit à Montfort, & craignit que ce ne fût pour la venir aſſiéger dans cette Place qui n'étoit pas de deffenſe, & pour l'enlever. Elle réſolut de ſe retirer au plus vîte à Nantes. Elle partit accompagnée du Chancelier avec une eſcorte commandée par le Comte de Dunois : mais le Maréchal de Rieux & le Seigneur d'Albret la prévinrent, & répandirent le bruit parmi le peuple de Nantes, que le Comte de Dunois venoit pour ſe ſaiſir de leur Ville & de leur Château, & pour livrer enſuite l'une & l'autre avec la Princeſſe au Roy de France.

Quand elle fut arrivée au Fauxbourg, elle demanda à entrer dans la Ville ; on luy fit réponſe qu'on l'y recevroit, pourveu que le Comte de Dunois & le Chancelier n'y entraſſent point, & qu'elle ne fût accompagnée que de ſes domeſtiques & des Archers de ſa garde Bretonne, qui n'étoient qu'au nombre de dix.

Elle vit bien que le Maréchal & le Seigneur d'Albret ne viſoient qu'à ſe rendre Maîtres de ſa perſonne, & à la contraindre au Mariage qu'elle ne vouloit point : ainſi elle retourna à Rhedon, où elle fut huit ou dix jours, au bout deſquels ceux de Rennes l'ayant envoyé prier de ſe retirer chez eux, elle prit ce parti, & y fut reçûë comme Ducheſſe de Bretagne avec tous les honneurs & toutes les cérémonies duës à cette qualité.

Le Maréchal de Rieux, voyant que ſa proye luy étoit échapée, s'en alla à Guérande, qui luy ouvrit ſes portes, & répandit dans toute la Bretagne le bruit qu'il avoit ſemé à Nantes, que le Comte de Dunois & le Chancelier trahiſſoient la Patrie, & étoient d'intelligence avec le Roy de France. Ce furent ces diſſenſions, qui rendirent inutile le ſecours des Anglois, dont j'ay parlé.

L'arrivée du Prince d'Orange en Bretagne ne fit que les augmenter. Ce Prince avoit obtenu ſa grace & ſa liberté en conſideration de ſa femme ſœur du Duc de Bourbon, & charmé de la generoſité, dont le Roy avoit uſé à ſon égard, il luy faiſoit aſſiduëment ſa Cour depuis ce temps-là. Il luy dit un jour

J'ai ig ry.

que s'il vouloit luy permettre de faire un voyage en Bretagne, il eſperoit ne luy être pas inutile en ce pays-là, auprés de la Princeſſe Anne ſa couſine germaine; & luy marquer en executant ſes ordres, la reconnoiſſance dont il étoit pénetré pour la bonté avec laquelle il l'avoit traité. Le Roy crut pouvoir ſe fier à ce Prince, au moins pour la choſe dont il s'agiſſoit uniquement alors, qui étoit d'empêcher le mariage d'Anne de Bretagne avec le Seigneur d'Albret, & conſentit à ce voyage.

Le Prince d'Orange ne fut pas plutôt arrivé en Bretagne, que les deux parties tâcherent de le gagner: mais il ne les laiſſa pas long-temps en ſuſpens. Il ſe lia étroitement avec le Comte de Dunois; & cette union les rendit bien-tôt tous deux maîtres des affaires. Le Seigneur d'Albret commença à deſeſpérer de ſon mariage; & la plus grande marque qu'on en eut; fut que voyant toutes ſes autres meſures rompuës, il eut recours au Roy même, & aprés luy avoir demandé pardon pour le paſſé, & fait les plus belles promeſſes pour l'avenir, le conjura de ne point s'oppoſer à ſon bonheur. Il fit tous ſes efforts pour gagner les bonnes graces du Duc & de la Ducheſſe de Bourbon; mais ce fut inutilement: On ne le craignoit plus, on l'avoit mis hors d'état de nuire, en ſaiſiſſant toutes ſes Places, on avoit d'ailleurs trop de raiſons de le punir; & quand toutes ces choſes concourent, ce n'eſt guéres la coûtume à la Cour de pardonner, & bien moins encore de faire plaiſir.

Toutes ces intrigues continuérent juſqu'au mois de Juillet, & pendant ce temps-là on étoit dans l'inaction en Bretagne par les précautions que le Roy avoit priſes, pour empêcher les Anglois de rien entreprendre. Il y eut ſeulement un Combat à Pontrieu, où les Bretons furent défaits par les François, & une tentative du Maréchal de Rieux ſur Breſt, qui ne réüſſit point. Il y a beaucoup d'apparence que le Roy, vû la grande difficulté de ſoumettre entiérement ce Duché, par l'oppoſition que le Roy d'Angleterre y feroit toûjours, penſoit déſlors à un autre moyen de le réünir à la Couronne, qui étoit d'épouſer luy-même la Princeſſe Anne. Il luy étoit d'autant plus facile de cacher cette intention, qu'il avoit déja un engagement ſolemnel avec Marguerite d'Autriche fille du Roy des Romains, leur mariage ayant été conclu pluſieurs années auparavant au dernier traité d'Arras. Cette Princeſſe étoit depuis ce temps-là en France, où l'on la regardoit comme la Reine future. Le Roy dans les occaſions donnoit au Roy des Romains le titre de beau-pere, & ſe diſoit ſon gendre: tout le monde étoit perſuadé qu'on n'attendoit que l'âge nubile de cette Princeſſe, pour la faire épouſer au Roy qui étoit dans ſa dix-neuviéme année, & l'on attribuoit les oppoſitions qu'il faiſoit au mariage du Seigneur d'Albret aux ſeuls mécontentements qu'il avoit de luy. Le Roy des Romains étoit ravi de voir ce Seigneur hors d'eſpérance de réüſſir: il le regardoit comme ſon unique concurrent depuis la priſon du Duc d'Orleans, & il ſçavoit d'ailleurs que le Roy étoit réſolu à ne jamais donner ſon conſentement au mariage de ce Prince avec l'héritiére de Bretagne.

Cette penſée jointe à l'occupation que luy donnoient les Flamans, qu'il ne pourroit dompter tandis qu'ils ſeroient ſoutenus de la France, & aidez par la diverſion de Vadiſlas Roy de Hongrie qui faiſoit la guerre à la Maiſon d'Autriche, le détermina à faire la paix avec le Roy; & ce Prince de ſon côté pour être délivré d'un tel ennemi, y apporta toutes les facilitez poſſibles.

La négociation fut commencée par le Comte de Naſſau. Ce Prince avoit été fait priſonnier deux ans auparavant par des Cordes au combat de Béthune dont j'ay parlé, & lors qu'il fut délivré de ſa priſon, il offrit au Roy ſes ſervices auprés du Roy des Romains, dont il étoit fort conſidéré, & luy promit de faire tous ſes efforts, pour l'engager à conclure la paix avec la France. Comme des deux côtés on avoit raiſon de la ſouhaiter, il réüſſit dans ſa négociation; & aprés qu'il l'eut fort avancée, le Roy envoya Jean de la Grolaye Evêque de Lombez & Abbé de S. Denys, le Seigneur de Rochechoüart, & Pierre de Sacierges Maître des Requêtes, en qualité de ſes Plenipotentiaires à Francfort ſur le Mœn, où le Roy des Romains tenoit une Diéte de l'Empire, & faiſoit de grandes inſtances pour en obtenir du ſecours contre le Roy de Hongrie & contre la France. Jaligny.

L'arrivée de ces Ambaſſadeurs & les propoſitions raiſonnables qu'ils firent pour la paix, ſuſpendirent les déliberations de la Diéte, touchant le ſecours que le Roy des Romains demandoit contre les François, & ſes Députez entrérent en conférence avec ceux du Roy. Quatre points importans en faiſoient le principal ſujet. Le premier regardoit le Comté de Charolois & le Duché de Bourgogne, dont Maximilien demandoit la reſtitution. Un autre étoit touchant la ſoumiſſion des Flamans à ce Prince. Un troiſiéme concernoit les interêts de la Princeſſe Anne de Bretagne; & le quatriéme la délivrance du Duc d'Orleans de ſa priſon.

Aprés bien des conteſtations ſur tous ces points, & ſur quelques autres, la choſe fut terminée le vingt-deuxiéme de Juillet: & les Plenipotentiaires de France envoyérent auſſitôt le Traité au Roy. Il y eut en même-temps ſuſpenſion d'armes, & des Cordes qui aſſiégeoit Nieuport, reçut ordre d'en retirer ſes Troupes. Le Roy confirma ce que ces Députez avoient conclu; voicy les principaux Articles de ce Traité. Ann. 1489. Jaligny.

Que les deux Roys auroient au plutôt une entrevûë, & que le Roy des Romains envoyeroit ſans tarder ſes Ambaſſadeurs au Roy

de France ſon gendre, pour convenir avec luy du temps & du lieu où ils ſe verroient.

Que touchant la reſtitution du Duché de Bourgogne & du Comté de Charolois, on ſe régleroit ſur le Traité d'Arras de l'an 1482. & que cette affaire ſeroit une de celle ſur leſquelles les deux Rois traiteroient enſemble par eux-mêmes dans leur entrevûë, auſſi-bien que la reſtitution de Saint Omer, que le Roy demandoit au Roy des Romains.

Traité de Francfort. Recueil de Traitez par Leonard. T. 1.

Que le Roy contribueroit de tout ſon poſſible à procurer la ſoumiſſion des Flamans à l'égard du Roy des Romains, & les engageroit à envoyer des Députez avec de pleins pouvoirs, pour pacifier les troubles de Flandre.

Que les ſerviteurs du Roy des Romains faits priſonniers à Bruges lorſque luy-même fut mis en priſon, ſeroient relâchez, & que ce Prince de ſon côté recevroit dans ſes bonnes graces Philippe de Cléves, qui s'étoit mis à la tête des Gantois, & luy donneroit main-levée pour tous ſes biens qui avoient été ſaiſis.

Que les Alliez des deux partis ſeroient compris dans ce Traité s'ils le vouloient. Que les Sujets des deux Rois rentreroient en poſſeſſion des biens qu'on avoit confiſquez ſur eux durant la guerre.

Que l'article de la délivrance du Duc d'Orleans ſeroit traité dans la conférence que les deux Rois auroient enſemble.

Que la Princeſſe Anne de Bretagne ſeroit remiſe en poſſeſſion des Places de Bretagne qui étoient en la puiſſance du feu Duc au temps de ſa mort, à condition que tous les Anglois ſortiroient de Bretagne.

Que pour ce qui étoit de Saint Malo, de Fougéres, de Dinan, & de Saint Aubin, dés que la Princeſſe auroit congédié les Anglois, & donné caution de ſa fidélité, ces Places ſeroient miſes en neutralité, c'eſt à-dire, en ſéqueſtre entre les mains du Duc de Bourbon & du Prince d'Orange, qui les garderoient; le prémier au nom du Roy, & le ſecond au nom du Roy des Romains, juſqu'à tant que le différent qui étoit entre le Roy & la Princeſſe touchant ces Villes, eût été vuidé par les voyes de la Juſtice, ou par des Arbitres.

Qu'enfin les autres différents qui étoient entre le Roy & le Roy des Romains, ſeroient terminez de même, & non par la voye des armes.

Ce Traité ayant été ratifié par les deux Rois, la paix fut publiée dans les deux Etats. Le Roy exécuta l'article qui regardoit la ſoumiſſion des Flamans à l'égard du Roy des Romains, & ce Prince fut reconnu par eux pour tuteur de Philippe d'Autriche Comte de Flandre ſon fils. Il les reçut en ſes bonnes graces. Il promit de faire ſortir tous les gens de guerre étrangers hors de Flandre; & les Flamans pour mériter ſes bonnes graces, & le dédommager des pertes qu'il avoit faites ſur tout pendant ſa priſon, luy promirent de luy faire un don de trois cens mille écus d'or.

Haræus. Annales Brabant.

Traité de Paix entre le Roy des Romains & les Flamans. Recueil de Traitez par Leonard T. 1.

La concluſion du Traité de Francfort ayant été ſçûë en Bretagne, la Princeſſe Anne envoya une Ambaſſade au Roy à Amboiſe, dont le chef étoit le Comte de Dunois, qui avoit avec luy le Chancelier de Bretagne: & il eſt croyable que ce fut-là que l'on convint d'envoyer de part & d'autre des Députez à Tournai au mois de Mars prochain, pour terminer en préſence de ceux du Roy des Romains, l'article des Villes de Bretagne miſes en ſéqueſtre. Le Seigneur d'Albret, le Maréchal de Rieux & le Comte de Cominges toûjours unis contre le Chancelier & contre le Comte de Dunois députérent auſſi au Roy. On répondit au Comte de Dunois qu'on s'en tiendroit au Traité de Francfort; & pour ce qui eſt des Envoyez des trois autres Seigneurs, ils firent des propoſitions ſi déſagréables au Roy, & ſi peu raiſonnables, qu'à peine voulut-on les écouter.

Argentré l. 12.

Le Traité de Francfort s'exécutoit aſſez exactement entre les deux Rois: mais il n'en étoit pas de même des articles qui concernoient la Bretagne. Une grande partie des Anglois avoient repaſſé la mer, moins pour ſatisfaire au Traité, que parce que le temps de leur ſervice étoit fini, & que la Princeſſe n'avoit pas de quoy les ſoudoyer. Mais elle en avoit retenu quelques-uns, pour fournir les garniſons de ſes Places pendant l'hyver. Cependant l'article de Francfort qui portoit que le Roy luy rendroit inceſſamment les Places qu'il tenoit en Bretagne, hormis celles qui devoient être en ſéqueſtre, marquoit cette condition, qu'elle renvoyeroit les troupes étrangéres. On proteſtoit de part & d'autre qu'on vouloit obſerver le Traité. Le Roy avant que de rendre les Places, prétendoit que tous les Anglois fuſſent hors de Bretagne. La Princeſſe au contraire ſoutenoit qu'en ayant déja renvoyé une grande partie, elle avoit commencé à exécuter le Traité, & qu'elle ne pouvoit avec prudence dégarnir entiérement les Villes qu'elle tenoit, avant que le Roy eût évacué celles qu'il luy devoit rendre, & où il avoit de groſſes garniſons dont elle avoit beaucoup à craindre.

Comme chacun de ſon côté s'opiniâtra, les hoſtilitez recommencérent. Le Maréchal de Rieux & le Seigneur d'Albret mécontens en même temps du Roy & de la Princeſſe, firent des courſes dans l'Anjou & dans le Poitou, dont le Roy la rendoit reſponſable; & il faiſoit faire des repréſailles par les garniſons de Breſt & des autres Places qu'il tenoit en Bretagne, & aux Siéges prés, on ſe battoit comme auparavant.

Ibid.

Cependant les pourſuites du Roy des Romains pour ſon mariage avec la Princeſſe Anne étoient plus vives que jamais: & cette affaire s'avançoit d'autant plus, que cette Princeſſe étoit entiérement réſoluë de l'épouſer, comme étant le parti le plus avantageux qu'elle pût choiſir pour ſe ſoutenir contre le Roy de France, & l'unique même auquel elle pût déſormais penſer avec bienſéance. Le Roy ne

Jaligny.

paroiſſoit y faire aucune oppoſition. La négociation ſe faiſoit aſſez ouvertement, & enfin au mois de Mars ou d'Avril le Comte de Naſſau & Volfang de Polheim épouſérent la Princeſſe publiquement au nom de leur maître le Roy des Romains.

An. 1490. Charte de Bret. rapportée par d'Argentré. Procuration de Maximilien Roy des Romains &c.

Ce mariage mit le Seigneur d'Albret au deſeſpoir, & le détermina pour s'en venger, à s'accommoder avec le Roy, qui luy accorda volontiers ſa grace au prix du Château & de la Ville de Nantes, que ce Seigneur luy livra au mois de May.

C'étoit la plus grande perte que la Princeſſe pût faire alors. Cette Place étoit tres-forte, & la plus importante de celles dont elle étoit demeurée en poſſeſſion. Elle écrivit au Roy des Romains, au Roy d'Angleterre, au Roy de Caſtille pour avoir du ſecours. Tous luy en promirent; mais il ne pouvoit venir de long-temps. Elle envoya au mois de Juillet au Roy les Seigneurs de Guémené & de Coetquen, auſquels elle joignit Olivier de Coetlogon & Yves de Brulon deux de ſes Conſeillers, pour deſavoüer les courſes faites en Anjou par le Maréchal de Rieux, qui étoit rentré dans ſon parti depuis ce temps-là Ils étoient auſſi chargez de faire agréer à ce Prince les raiſons qui l'avoient obligée à retenir une partie des Anglois, & de le ſupplier de faire au moins connoître ſes bonnes intentions pour la paix, en mettant en ſéqueſtre les Places qui devoient y être miſes ſuivant l'article de Francfort.

Tout ce que les Ambaſſadeurs purent obtenir, fut que l'Aſſemblée de Tournai, qui ne s'étoit point encore faite, ſe tiendroit au mois de Mars ſuivant: mais ils rapportérent en même temps que le Roy aſſembloit de grandes troupes, & qu'il n'y avoit pas lieu de douter que ce ne fût à deſſein de fondre en Bretagne.

Le Roy des Romains étoit celuy qui avoit le plus grand intérêt à la défenſe de cet Etat: mais il n'avoit ni troupes, ni argent, dont l'Empereur ſon pere ne fut pas plus libéral à ſon égard en une occaſion ſi importante, qu'il l'avoit été en tant d'autres rencontres. Ce qui augmenta ſon embarras, fut que les révoltes recommencérent aux Pays-bas. C'étoit pour luy un fâcheux contre-temps; néanmoins comptant ſur ſon mariage déja fait par Procureur, & ſur le ſecours que le Roy d'Angleterre promettoit à la Princeſſe, il alla au plus preſſé, qui étoit de dompter les Rebelles. Mais les affaires changérent bien de face par la réſolution que le Roy prit enfin d'épouſer luy-même l'héritiére de Bretagne.

C'eſt ce que le Roy des Romains n'auroit jamais prévû par les raiſons que j'ai déja marquées, ſçavoir que ſon mariage étoit déja fait avec Anne de Bretagne; qu'il y avoit par le Traité d'Arras de l'an 1482. promeſſe de mariage entre ſa fille Marguerite d'Autriche & le Roy; que cette jeune Princeſſe étoit depuis ce temps-là à la Cour de France, où on la regardoit comme la Reine, & qu'on n'avoit juſqu'alors attendu ſinon qu'elle fût en âge, pour luy donner cette qualité, & celle d'épouſe du Roy. Enfin il connoiſſoit la haine perſonnelle qu'Anne de Bretagne avoit pour ce Prince. Mais les maximes d'Etat produiſent tous les jours des effets auſſi ſurprenans que celuy-là.

Soit que le Roy ſur les avis de ſon Conſeil eût pris de luy-même cette réſolution, ſoit que le Comte de Dunois, pour rentrer dans ſes bonnes graces la luy eût ſuggérée, il eſt certain que ce Comte & le Prince d'Orange eurent grande part à l'exécution, & que celuy-cy, qui avoit autrefois ſi bien négocié ſur cette affaire en faveur du Roy des Romains, s'acquitta bien de la promeſſe qu'il avoit faite au Roy de le bien ſervir en Bretagne, lorſqu'aprés avoir été délivré de ſa priſon, il eut permiſſion de retourner auprés de la Princeſſe.

Argentré l. 12. S. Gelais Hiſt. de Loüis XII.

De tous ceux qui avoient prétendu au mariage d'Anne de Bretagne, il eſt hors de doute que Maximilien d'Autriche Roy des Romains étoit celuy qui convenoit le moins au Royaume de France. Maître des Pays-bas, & en même temps de la Bretagne, il auroit tenu la France comme aſſiégée par les deux extrémitez; les Pays héréditaires de la Maiſon d'Autriche, ſa qualité de Roy des Romains, & celle d'Empereur dont il étoit aſſuré aprés la mort de Fréderic ſon pere qui étoit fort vieux, luy donnoient des liaiſons étroites avec les Princes d'Allemagne; il en auroit pû prendre aiſément avec l'Angleterre; il en avoit déja avec le Roy de Caſtille, qui n'attendoit que l'occaſion favorable d'envahir le Rouſſillon & la Cerdagne. De ſorte que la France inveſtie de toutes parts auroit eu à craindre un aſſaut général, où elle eût été en grand danger de ſuccomber, tous ſes ennemis ayant chacun des prétentions ſur quelque partie de cet Etat, & un intérêt commun à en abattre la puiſſance.

C'étoit pour prévenir ce danger, que la Ducheſſe de Bourbon voyant le dernier Duc de Bretagne fort vieux & fort caſſé, avoit formé le deſſein de réünir à la Couronne ce Fief, qui en avoit été détaché depuis ſi long-temps. C'étoit dans cette vûë qu'on avoit fait revivre les droits de la Maiſon de Penthieure ſur ce Duché, & la ceſſion que le Seigneur de Broſſe & Nicole de Penthieure ſa femme en avoient faite au Roy Loüis XI. Et ſi les Seigneurs Bretons réfugiez en France ſur la fin du regne du Duc étoient demeurez conſtans dans le parti du Roy, l'affaire auroit été bientôt conſommée.

La ſubite réconciliation de ces Seigneurs avec le Duc en empêcha le ſuccés, & rendit la choſe tres-difficile, non pas par les forces du pays, qui n'auroient pû tenir ſeules contre celles de la France; mais par le ſecours des Anglois, par la diverſion d'Eſpagne, & par celle du Roy des Romains du côté des

Pays-bas, ſur quoy les Bretons pouvoient compter aſſurément.

Le mariage du Roy avec Anne de Bretagne auroit été déſlors le moyen le plus aiſé, le plus doux, & le plus naturel de la réünion de la Bretagne à la Couronne de France : mais le grand engagement qu'on avoit pris avec Marguerite d'Autriche, qui d'ailleurs n'ayant qu'un frere tout jeune, pouvoit devenir héritiére de tous les Pays-bas, ne permettoit pas d'en prendre un autre, juſqu'à ce qu'enfin le mariage d'Anne de Bretagne déja fait par Procureur avec Maximilien rendit le mal inévitable, à moins d'un prompt & violent reméde. Il n'y en auroit même eu aucun à apporter, ſi ce Prince fût venu débarquer en Bretagne, & conſommer le mariage, comme il le pouvoit abſolument, quoiqu'en s'expoſant un peu. Enfin on regardoit ce mariage comme une affaire ſi abſolument terminée, que la Ducheſſe Anne de Bretagne prenoit déſlors le titre de Reine des Romains, ainſi qu'on le voit par un acte paſſé entre elle & le Roy d'Angleterre en cette année 1491. Cette preſſante conjoncture fit ouvrir les yeux à la Cour de France. On ſe voyoit au moment de laiſſer échaper la Bretagne, comme Loüis XI. avoit perdu l'occaſion d'augmenter ſon Royaume de tous les Pays-bas; & on réſolut de paſſer par deſſus toute conſidération, pour empêcher ce ſecond malheur.

Manuſcrit de Briçonnet à la Bibliotheque du Roy vol 27. fol. 445.

Le Comte de Dunois & le Prince d'Orange furent chargez de conduire cette affaire, & le firent avec toute l'adreſſe & toute la prudence poſſible, en diſpoſant les eſprits de la Nobleſſe, leur faiſant comprendre la néceſſité que le pays ravagé depuis tant d'années avoit d'une ſolide & longue paix, & de quelle importance il étoit qu'ils fuſſent tous bien unis pour concourir à ce deſſein. Ils ſe gardoient bien néanmoins de leur découvrir le but où ils tendoient. Ils obſervérent ſur tout le ſecret à l'égard de la Princeſſe, ſçachant qu'elle avoit une grande averſion pour le Roy, & qu'elle regardoit ſon mariage avec Maximilien comme une affaire concluë. Ils concertoient avec elle les moyens de faire venir des ſecours d'Angleterre, de procurer une diverſion du côté des Pyrenées de la part du Roy de Caſtille, & elle envoya par leur conſeil des Députez à Tournai au mois de Mars, comme on en étoit convenu, pour traiter de l'affaire des Places de Bretagne qui devoient être miſes en ſequeſtre. Ces Députez furent les Seigneurs de Guémené & les Evêques de Rennes & de Quimper : mais on ne voulut pas leur permettre l'entrée de la Ville, le Commandant diſant qu'il n'avoit point reçu avis de leur arrivée; ainſi ils furent obligez de ſe retirer à Cambrai & à Valenciennes, & d'y attendre les ordres de la Cour, qui ne vinrent point.

An. 1491.

Procés verbal du Chartrier de Bretagne cité par d'Argentré.

On affectoit en France ces maniéres dures avec la Ducheſſe, pour ôter au Roy des Romains tout ſoupçon de ce qu'on méditoit. Aprés tout cependant la diligence n'étoit pas moins néceſſaire au Roy, que la diſſimulation : mais il y avoit un obſtacle qu'il falloit lever, & ſans quoy il étoit difficile que la choſe réüſsît. Le Comte de Dunois ne s'étoit engagé à cette négociation, qu'à condition qu'on mettroit le Duc d'Orleans en liberté; & on craignoit que s'il y étoit une fois, il ne formât en France une nouvelle faction, & qu'il ne pourſuivît le deſſein qu'il avoit eu avant ſa priſe, d'épouſer la Ducheſſe de Bretagne. Ces prétextes ſervoient à la Ducheſſe de Bourbon & à l'Amiral de Graville qui gouvernoient l'Etat; & qui étoient les ennemis déclarez du Duc d'Orleans, pour empêcher le Roy de conſentir à ſa délivrance.

Charles Comte d'Angoulême couſin germain du Duc d'Orleans faiſoit depuis longtemps tous ſes efforts, pour obtenir la grace de ce Prince. Jeanne de France ſœur de la Ducheſſe de Bourbon & du Roy le ſollicitoit ſans ceſſe ſur le même ſujet. Jeanne étoit une ſainte Princeſſe, mais tres-mal faite & fort laide, que le Roy Loüis XI. avoit fait épouſer au Duc d'Orleans malgré luy; ce Prince ne l'avoit jamais regardée comme ſa femme, & nonobſtant cette chagrinante conduite qu'il tenoit à ſon égard, elle agiſſoit pour luy avec autant d'empreſſement, que ſi elle en eût été tendrement aimée; mais ni elle, ni le Comte d'Angoulême n'avoient jamais pû tirer que des promeſſes générales qui ne produiſoient rien. Si nous en croyons Brantome, ce n'étoit pas ſeulement la jalouſie du gouvernement qui rendoit la Ducheſſe de Bourbon ſi contraire au Duc d'Orleans; mais encore le reſſentiment de ce qu'ayant eu autrefois de l'inclination pour ce Prince & deſſein de l'épouſer, il n'y avoit pas répondu, & l'avoit traitée avec quelque mépris.

Hiſt. du Gentilhomme du Comte d'Angoulême.

Hiſt. Latine du Duc d'Orleans.

Brantome dans l'éloge de Loüis XII.

La Ducheſſe & l'Amiral s'oppoſoient alors d'autant plus fortement à la délivrance du Duc d'Orleans, qu'ils s'appercevoient depuis quelque temps de la diminution de leur crédit ſur l'eſprit du Roy. On avoit regardé comme une diſgrace de l'Amiral, un ordre qu'il avoit reçu d'aller avec quelques vaiſſeaux faire en perſonne les fonctions de ſa charge ſur les côtes de Normandie & de Bretagne : mais il étoit revenu depuis à la Cour. On voit par une réponſe du Roy à la Ducheſſe de Bourbon qu'elle avoit des avis qu'on vouloit la mettre mal dans ſon eſprit; & elle & l'Amiral appréhendoient que ſi le Duc d'Orleans ſortoit de priſon dans ces conjonctures, il ne les ſupplantât.

Lettre de Charles VIII. rapportée dans les Obſervations ſur Jaligny. p. 598.

Le Roy étoit alors dans ſa dix-neuviéme année, & il avoit aſſez d'eſprit & de pénétration, pour commencer à connoître le manége de la Cour. Il s'apperçut des motifs qui faiſoient agir la Ducheſſe de Bourbon & l'Amiral, & crut devoir en une occaſion ſi importante faire voir qu'il étoit le maître.

Il avoit alors à ſa Cour deux Seigneurs qu'il affectionnoit beaucoup, & qui avoient grande

S. Gelais Hiſt. de Loüis XII.

part à ſa confiance. C'étoient le Seigneur de Miolant, & René de Coſſé grand Pannetier, dont il voulut prendre l'avis ſur cette affaire. Ceux-cy, ou engagez par le Comte de Dunois, ou parce qu'ils connoiſſoient le penchant du Roy, luy répondirent qu'il ne pouvoit rien faire de plus digne de luy, que d'accorder généreuſement la grace au Duc d'Orleans; que ce Prince n'avoit manqué à ſon devoir que par un emportement de jeuneſſe; qu'il étoit d'un caractére à être tres-ſenſible à cette bonté de Sa Majeſté; que ſçachant qu'il tenoit ſa liberté d'elle ſeule, il auroit un attachement inviolable pour ſa perſonne; que le ſujet de la querelle entre la Ducheſſe de Bourbon & luy ne ſubſiſtoit plus, Sa Majeſté étant en âge & en état de gouverner par elle-même; qu'il n'étoit plus queſtion ni de Tutelle, ni de Régence, ni de concurrence pour le gouvernement, & même que ce coup d'autorité qu'il méditoit de faire, ſerviroit à faire connoître à toute ſa Cour & à tout ſon Royaume, que les graces déſormais ſortiroient immédiatement de ſes mains.

Le Roy ainſi confirmé dans la réſolution qu'il avoit priſe, ne tarda pas à l'exécuter. Il étoit alors à ſa Maiſon Royale du Pleſſis prés de Tours. Il en partit un aprés midy ſous prétexte d'une partie de chaſſe, alla coucher à Mont-Richard, & s'avança de-là juſqu'au Pont de Barangon, d'où il dépêcha le Seigneur d'Aubigni à Bourges, avec ordre au Commandant de la groſſe Tour de luy mettre entre les mains le Duc d'Orleans.

Ce Prince fut auſſi-tôt amené au Pont de Barangon. Il ſe jetta aux pieds du Roy, le remercia avec des témoignages de la plus vive reconnoiſſance, & l'aſſura de ſon parfait attachement, de ſa ſoumiſſion à ſes ordres, & d'une fidélité inviolable dans ſon ſervice. Le Roy de ſa part luy témoigna beaucoup de bonté, d'envie de le ſatisfaire, luy promit un oubli entier de tout le paſſé, & luy fit connoître que ſa délivrance étoit venuë de ſon pur mouvement, ſans avoir conſulté perſonne.

Ce coup ſurprit la Ducheſſe de Bourbon: mais elle ſçut faire bonne contenance, & ne parut pas la moins empreſſée non ſeulement à l'approuver, mais encore à en témoigner ſa joye au Duc d'Orleans; & ce Prince de ſon côté répondit à ſes careſſes, quoiqu'il ne les crût pas fort ſinceres. Trois ans de priſon luy avoient fait faire beaucoup de réflexions ſur ſa conduite paſſée. Il y avoit conſidéré à loiſir ſes véritables interêts, qui dans le fond étoient les mêmes que ceux du Roy & de l'Etat, vû qu'il étoit l'héritier préſomptif de la Couronne. D'ailleurs il avoit & bon cœur & bon eſprit: il voyoit le Roy en âge de gouverner; il connut en l'entretenant les bonnes qualitez qui commençoient à paroître dans ce jeune Prince. Il prit le parti de s'attacher à luy, de renoncer aux cabales & aux factions, & entra dans ſes vûës pour le mariage d'Anne de Bretagne, quoique luy-même l'eût aimée. Mais comme il avoit été pour le moins auſſi amoureux de ſon grand Etat que de ſa perſonne, & qu'il le voyoit ſur le point d'être enlevé par Maximilien d'Autriche, ſi le Roy le manquoit, il ſe réſolut de le ſeconder de tout ſon pouvoir dans cette entrepriſe.

Le Roy ne fut pas long-temps ſans luy donner des marques de ſa ſincére réconciliation, en luy confiant le Gouvernement de Normandie & la Lieutenance générale des Armes dans cette Province; & le Duc y alla auſſi tôt aprés, pour veiller à la ſûreté des côtes contre les deſſeins de Henri VII. qui un peu auparavant avoit fait une ligue avec le Roy des Romains contre la France à Oking en Angleterre. Ce fut une néceſſité au Duc de Bourbon & à la Ducheſſe, de vivre en bonne intelligence avec celuy qui commençoit à avoir tant de part dans la faveur.

Obſervatiõs ſur l'Hiſt. de Charles VIII. p. 614.

Traité d'Oking.

Le Roy leur fit connoître à tous trois ſes intentions là-deſſus, & le fit en parlant en maître. Ses ordres furent exécutez; & le quatriéme jour de Septembre le Duc d'Orleans & le Duc de Bourbon ſignérent à la Fléche un écrit, intitulé *Ligue entre Loüis Duc d'Orleans, Pierre Duc de Bourbon, & autres pour le ſervice du Roy.* Par ce Traité ils s'engagérent avec ſerment à demeurer étroitement unis pour le bien de l'Etat, & pour le défendre contre les ligues des Eſpagnols, des Anglois, & des Allemans.

An. 1491.

Obſervatiõs ſur l'Hiſt. de Charles VIII. p. 616.

Le Comte de Dunois fut compris dans le Traité, auſſi-bien que les Evêques d'Albi & de Montauban, les Seigneurs de Baudricourt, de Miolant, de Lille, du Bouchage & de Gonnaut, comme perſonnes ſûres, affectionnées au Roy, & capables par leur prudence & par leur valeur de luy rendre de grands ſervices. Au reſte cet Acte eſt d'autant plus remarquable, qu'on peut le regarder comme la fin des guerres civiles, dont la France avoit été agitée ſous tant de regnes depuis que la branche Royale de Valois étoit montée ſur le Trône, & qui ne recommencérent que ſous le regne de François II. lorſque l'Héréſie de Calvin les ralluma avec tant de fureur & d'une maniére ſi funeſte pour ce Royaume.

Dés que le Comte de Dunois & le Prince d'Orange eurent appris la délivrance du Duc d'Orleans, ils travaillérent avec plus d'application que jamais à l'affaire du mariage du Roy. Ils s'ouvrirent au Maréchal de Rieux, & au Chancelier de Montauban, qui depuis la mort du Duc de Bretagne, avoit toûjours conſervé un grand aſcendant ſur l'eſprit de la Princeſſe. L'un & l'autre ſe laiſſérent aiſément gagner, partie par le motif du bien public & de la tranquillité de la Bretagne, qu'on ne pouvoit eſpérer de rétablir autrement, partie par les avantages particuliers qu'on leur promettoit de la part du Roy.

Argentré l. 12.

Ces quatre Seigneurs concourant ainſi au même deſſein, la choſe étoit bien avancée;

parce qu'ils étoient preſque ſeuls tout le Conſeil de la Princeſſe : mais ils prévoyoient la difficulté qu'ils auroient à la reſoudre à prendre ce parti. Toute jeune qu'elle étoit, elle faiſoit déja paroître beaucoup d'eſprit, de la grandeur d'ame & de la fierté : elle avoit de l'inclination pour Maximilien, & de l'averſion pour le Roy, de la hayne pour la nation Françoiſe, & avec cela de la délicateſſe de conſcience.

La premiére ouverture qu'on luy fit de ce projet la revolta. Elle éclata en plaintes contre le Roy & contre les François, qui avoient ruiné tout ſon Duché, avoient fait tous leurs efforts pour l'en dépoüiller, & y faiſoient encore actuellement de grands deſordres. Elle repréſenta les liaiſons qu'elle avoit priſes avec le Roy de Caſtille & le Roy d'Angleterre ; que celuy-cy avoit déja fait de grandes dépenſes, & qu'actuellement il aſſembloit une armée conſidérable pour venir à ſon ſecours. Mais ſur quoy elle inſiſta le plus, ce fut ſur le mariage qu'elle avoit déja contracté avec le Roy des Romains, & ſur l'engagement que le Roy de France avoit avec Marguerite d'Autriche. Elle diſoit qu'elle ne pouvoit pas ſans offenſer Dieu, rompre un mariage fait en face d'Egliſe, & qu'elle étoit reſoluë à tout hazarder, plutôt que d'embaraſſer ſa conſcience ſur un point ſi délicat.

Ces Seigneurs, auſquels ſe joignit Madame de Laval ſa Gouvernante, luy remontrérent qu'il n'en étoit pas des Souverains comme des autres ; qu'ils devoient pour le bien de leurs peuples ſacrifier leurs reſſentimens, leurs averſions, leurs répugnances ; que l'honneur d'être Reine de France la dédommageroit ſuffiſamment des pertes qu'elle avoit ſouffertes ; qu'en procurant l'avantage de la France par la réünion de la Bretagne à la Couronne, elle procureroit le ſien propre & celuy de ſes ſujets, dont les miſeres extrémes finiroient par cette alliance, & que ſans cela, ils alloient être accablés par les Armées ennemies & par les étrangéres ; que la diſſolution d'un mariage non conſommé, & fait ſeulement par Procureur, n'étoit point ſans exemple ; que s'il y avoit des raiſons qui l'autoriſaſſent, celle du bien public, la paix & le ſoulagement de tout un Etat, la fin d'une guerre ſanglante étoient les plus fortes que l'on pût avoir en pareilles occaſions, & qu'enfin pour luy ôter là-deſſus tout ſcrupule, & mettre ſa conſcience en repos, elle auroit toute liberté de conſulter les perſonnes les plus habiles, les plus ſages & les plus pieuſes de ſon Duché, & qu'elle en trouveroit de ce caractére dans les Etats de Bretagne qu'elle pourroit convoquer.

Ces raiſons l'ébranlérent, mais ne la convainquirent pas. Le Comte de Dunois vit bien qu'elle ne concluroit point, qu'on ne la mît dans la neceſſité de le faire, & manda au Roy qu'il falloit qu'il entrât au plutôt en Bretagne avec une bonne Armée, avant que le Roy d'Angleterre fut en état d'y envoyer un nouveau ſecours.

Le Roy étoit tout prêt : les Troupes eurent ordre de marcher promtement. La Trimoüille vint ſe camper à une lieüe de Rennes. Saint André avec un autre corps s'en approcha d'un autre côté, & ſe poſta à peu prés dans la même diſtance de la Ville, & le Roy arriva quelque temps aprés. La Princeſſe étoit dans cette Capitale, & le voyoit ſur le point d'être aſſiégée ſans eſpérance d'un ſecours aſſez prompt du dehors, & trés peu ſeuro de ſes propres ſerviteurs, qui luy avoient été juſqu'alors les plus dévoüés, c'eſt-à-dire du Comte de Dunois, du Prince d'Orange, du Maréchal de Rieux, & de ſon Chancelier, qui traitoient d'opiniâtreté la réſiſtance qu'elle faiſoit à leurs ſalutaires avis.

Il y eut bien des pourparlers. Le Duc d'Orleans nonobſtant la qualité d'Amant qu'il avoit eüe autrefois à ſon égard, fut un de ceux qui négociérent avec elle. Quelques-uns ont écrit que le Roy même entra dans Rennes, & l'y entretint. Enfin l'affaire fut remiſe à la déciſion du Conſeil de la Princeſſe & de quelques autres Seigneurs qui étoient actuellement dans la Ville. On étoit aſſeuré des principaux, à qui la Cour avoit fait de grandes promeſſes, & tout le Conſeil étoit pour le Roy. Les malheurs paſſez, ceux qu'on avoit encore à craindre, le danger éminent où ſe trouvoit la Princeſſe d'être priſe par force, l'éloignement, la lenteur & l'inaction de Maximilien Roy des Romains, qui s'étoit laiſſé prévenir, & enlever ſa fortune, firent conclure pour le mariage de la Princeſſe avec le Roy, & le ſentiment unanime fut que le ſalut de la patrie, les avantages que la paix alloit produire, la néceſſité de ſubir la loy du plus fort, devoient l'emporter ſur toute autre conſidération.

Anne de Bretagne ſe rendit enfin, & conſentit à épouſer le Roy. La paix fut publiée, les hoſtilitez ceſſérent, & il ne fut plus queſtion que de dreſſer les articles du Traité de Mariage & de celuy de l'union de la Bretagne à la Couronne de France.

Les points eſſentiels de ce Traité furent qu'Anne de Bretagne, à cauſe de l'honneur qu'elle recevoit par ce mariage, cedoit pour toûjours & irrévocablement au Roy & aux ſucceſſeurs du Roy par titre de donation tous ſes droits ſur le Duché de Bretagne, même au cas qu'elle mourût avant le Roy ſans avoir eu d'enfans de ſon mariage.

Mſſ. de Brienne dans la Bibliotheque du Roy, vol. coté 198. 199.

Que le Roy réciproquement cedoit à ladite Dame tous les droits qu'il avoit ſur le Duché de Bretagne pour toûjours & irrévocablement, au cas qu'il mourût avant elle ſans avoir eu d'enfans de ſon mariage ; mais qu'en ce cas elle ne pourroit ſe marier en ſecondes nopces qu'au Roy futur ; que ſi cela ne ſe pouvoit faire, à cauſe par exemple que ce Prince ſeroit déja marié, elle ne ſe marieroit qu'au prochain préſomptif futur ſucceſſeur de la Couronne, à condition que ſondit mari tiendroit le Duché de Bretagne de la Couronne de France,

France, comme les Ducs ſes prédéceſſeurs, & qu'il ne le pourroit aliéner qu'en le remettant entre les mains du Roy actuellement regnant, ou de ſes ſucceſſeurs.

En troiſiéme lieu, qu'en cas qu'il y eût des enfans du préſent mariage, & qu'Anne de Bretagne ſurvêcût au Roy, elle auroit toûjours la poſſeſſion du Duché comme d'un Etat qui luy appartiendroit.

C'eſt-là ce qui fut ſtipulé par écrit à cet égard : mais on promit à la Princeſſe, comme on le vit par la ſuite, que tant qu'elle vivroit, elle auroit une autorité particuliére dans le Duché de Bretagne en beaucoup de choſes importantes : car elle eut toûjours la nomination des Bénéfices, & elle expédioit les Lettres de proviſion, auxquelles cependant étoient jointes celles du Roy en confirmation des ſiennes.

Argentré l. 12.

Ce Traité fut ſigné par Loüis Duc d'Orleans, Pierre Duc de Bourbon, Charles Comte d'Angoulême, Jean Comte de Foix, François Comte de Vendôme, Guy de Rochefort Chancelier de France, Loüis d'Amboiſe Evêque d'Alby, Jean de Réli Confeſſeur du Roy, élu pour l'Evêché d'Angers, & par quelques autres. Parmi ceux qui y ſignérent par l'ordre de la nouvelle Reine, on voit Philippes de Montauban Chancelier de Bretagne, le Sire de Guémené, & le Seigneur de Coetquen Grand-Maître du Duché de Bretagne.

Pour couper pied à toutes les oppoſitions qui auroient pû ſe faire à ce Traité, le Roy engagea le Prince d'Orange, dont la mere étoit Catherine de Bretagne ſœur du dernier Duc, à faire une rénonciation ſur quelques articles qui regardoient la dot de cette Princeſſe auxquels il prétendoit que le Duc n'avoit point ſatisfait ; & pour y ſuppléer, le Roy luy promit des dédommagemens, & le fit ſon Lieutenant en Bretagne.

Mſſ. de Brienne, cottez 298. 299 à la Biblioth. du Roy.

On prit la même précaution à l'égard du Seigneur d'Albret, dans la maiſon duquel il y avoit une fille de Bretagne mariée.

Le Vicomte de Rohan auroit été le mieux fondé à faire ſon oppoſition ; parce qu'il avoit épouſé Marie de Bretagne ſeconde fille du Duc François I. cadette de Marguerite qui avoit épouſé François II. dernier mort. Marguerite étoit morte ſans enfans, & par conſéquent déslors le droit de ſucceſſion fût revenu à Marie, s'il n'y avoit pas eu un droit excluſif des fémelles en Bretagne, établi depuis long-temps, quand il y avoit des mâles de la race des Ducs, tel qu'étoit François II. C'eſt à cauſe de cela que ce Duc pour plus grande précaution, avoit fait reconnoître par les Etats pour ſes héritiéres ſes deux filles qu'il avoit euës de Marguerite de Foix ſa ſeconde femme. Mais n'y ayant plus de mâles, & la ligne des autres fémelles venant à s'éteindre, le droit revenoit à Marie & à ſes deſcendans qui la repréſenteroient : & même le Roy pendant la guerre, ainſi que je l'ay dit, avoit fait intervenir le Vicomte de Rohan, qui avoit ſoutenu au Duc, que n'y ayant plus de mâles, Marie ſa femme rentroit en ſes droits, comme fille du Duc François I. & devoit être préférée pour la ſucceſſion du Duché à Anne & à ſa ſœur encore vivante alors. Le procés fut intenté dans la ſuite, & fut terminé par arbitrage l'an 1501. ſous le regne de Loüis XII.

Pour ce qui eſt du traité que le Roy fit avec les Etats de Bretagne, les principaux points étoient la confirmation des Priviléges & des Coutumes du pays ; que l'on conſerveroit les Grands jours de Bretagne, deſquels on pourroit appeller au Parlement de Paris ; que les ſubſides ne pourroient être levez que de la maniére dont on les levoit du temps des Ducs. Il y avoit encore quelques autres conventions moins importantes que celles-là.

Tout cecy ayant été accepté de part & d'autre, la Ducheſſe de Bretagne fut conduite à Langey en Touraine, où le Roy l'attendoit, & le Traité y fut lû, & ſcellé le treiziéme de Décembre de l'an 1491. Ce fut l'Evêque d'Albi qui fit publiquement la cérémonie du mariage dans la Chapelle du Château, immediatement aprés la lecture & la ſignature du Traité.

An. 1491.

De-là la Cour vint par Tours, & par les autres Villes qui ſe trouvoient ſur la route juſqu'à ſaint Denys, où la Ducheſſe Anne fut couronnée Reine en préſence du Roy avec les acclamations des peuples, qui étoient également charmés de la ſageſſe, & de la beauté de la nouvelle Reine. Elle fut accompagnée dans cette cérémonie par la Ducheſſe de Bourbon, & par quantité d'autres Princeſſes & Dames qui portoient ſur leur tête le chapeau, ou la Couronne de Ducheſſe, ou de Comteſſe, ſelon leur titre & leur qualité. L'entrée de la Reine à Paris ſe fit le lendemain neuviéme de Février avec toute la magnificence poſſible. On n'oublia rien pour diſſiper entiérement le chagrin que ce mariage avoit cauſé d'abord à cette Princeſſe, & le Roy en uſa toûjours ſi bien avec elle, que jamais elle n'eut ſujet de s'en repentir.

S. Gelais hiſtoire de Loüis XII.

Du Tillet Recueil de Traitez &c.

An. 1491.

Le Comte de Dunois ne joüit pas long-temps de la joye d'avoir ſi bien réüſſi en cette importante négociation, & de ſe voir rétabli par un ſervice ſi ſignalé dans les bonnes graces du Roy ; car avant la ſignature du Traité, étant à cheval il fut ſurpris d'une apoplexie qui l'emporta. On regarda cette mort comme une grande perte. Il paſſoit pour la meilleure tête de l'Europe, & étant bien réconcilié avec le Roy, il eût pu réparer par ſes bons conſeils, les dommages que ceux qu'il avoit donnés au Duc d'Orleans pour l'entretenir dans ſa révolte, avoient cauſé à l'Etat. *Ibid.*

On peut aiſément imaginer quels furent les ſentimens du Roy des Romains à la nouvelle du mariage d'Anne de Bretagne avec le Roy de France. On luy enlevoit contre toute apparence une Princeſſe tres accomplie, dotée d'un Etat trés conſiderable. Le Roy luy faiſoit un ſecond affront dans la perſonne de Mar-

Registres du Parlement de 1483. Juin.

guerite d'Autriche ſa fille, qui portoit dés-lors à la Cour de France le titre de Madame la Dauphine, & dont Anne de Bretagne prenoit la place ſur le Thrône de France. Il avoit à ſe reprocher à luy-même ſa trop grande confiance dans une affaire, où il n'avoit dû négliger aucune précaution. Auſſi s'emporta-t'il d'une maniére peu digne d'une perſonne de ſon rang, à qui il convenoit plus d'agir que de parler en une pareille rencontre : mais il fit l'un & l'autre.

Bacon hiſt. Henr. VII.

Il envoya des Ambaſſadeurs en Eſpagne & en Angleterre, pour animer les deux Roys contre la France. La Cour d'Eſpagne ne s'ébranla pas beaucoup ; parce qu'elle n'avoit pas encore parfaitement aſſeuré ſes conquêtes de Grenade, & qu'elle attendoit que le Roy fût aux priſes avec ſes voiſins, & tout-à-fait engagé dans la guerre, à remettre ſur le tapis ſes prétentions ſur le Rouſſillon & la Cerdagne. Mais le Roy d'Angleterre, dont la politique s'étoit trouvée courte dans l'affaire de Bretagne, auſſi-bien que celle du Roy des Romains, fut plus aiſé à émouvoir ; ou du moins il affecta de le paroître : car on douta fort qu'il voulût ſincérement la guerre contre la France, quelque ſemblant qu'il en fit.

Il connoiſſoit parfaitement la difficulté d'y réüſſir. La ſituation des affaires n'étoit plus la même qu'aprés la journée de S. Aubin. Tout étoit ſoumis dans le Royaume, les Troupes étoient aguerries, on y avoit de bons Généraux & un jeune Roy plein de courage, prudent, & appliqué. Tous les ports de Bretagne étoient occupés par les Garniſons Françoiſes, & il n'y avoit plus de factions dans le pays. On avoit renouvellé les anciennes alliances avec l'Ecoſſe, dont le Roy Jacques IV. avoit autant d'attachement pour la France, que d'averſion contre les Anglois. Henri prévoyoit qu'il tireroit peu de ſecours du Roy des Romains toûjours occupé des revoltes de ſes ſujets. Il faiſoit peu de fond ſur le Roy d'Eſpagne pour les raiſons que j'ay touchées, & il y avoit par deſſus tout cela toûjours des ſemences de broüilleries en Angleterre. De ſorte que les plus clair-voyans ſe perſuadérent que dans la harangue qu'il fit à ſon Parlement ſur ce ſujet, où il conclut à la guerre, il n'eut que deux vûës. La prémiére d'avoir de l'argent, & la ſeconde d'ôter aux Anglois l'idée, qu'il ſe ſouvenoit trop des obligations qu'il avoit à la France.

Ibid.

La ſuite confirma beaucoup ces ſoupçons. Les préparatifs ſe firent avec aſſez de lenteur ; & Henry ne mit à la voile que le ſixiéme d'Octobre, temps auquel on penſe aux quartiers d'hyver, plutôt qu'à faire aucune entrepriſe. Il ne fut pas plutôt arrivé à Calais, qu'il rendit public l'avis que ſes Envoyez auprés du Roy des Romains luy donnérent, ſçavoir qu'il ne devoit point compter ſur le ſecours de ce Prince, qui n'avoit ni argent ni troupes, & étoit fort embarraſſé à maintenir ſon autorité ſur des ſujets auſſi difficiles à gouverner que les ſiens. Il en fit de même des nouvelles qu'il reçut d'Eſpagne, que le Traité entre le Roy de France & le Roy de Caſtille pour la reſtitution de la Cerdagne & du Rouſſillon étoit conclu, ou fort avancé. Il ne pouvoit guéres donner à ſes Soldats de plus grands pronoſtiques de paix : mais ce qui eſt de plus convainquant là-deſſus, c'eſt que l'on voit par des Lettres de Charles VIII. que dés le mois de Juillet, c'eſt-à-dire deux mois & demi avant le paſſage du Roy d'Angleterre, il étoit convenu avec ce Prince d'une conférence pour la paix, & que les Députez étoient nommés de part & d'autre.

Lettre de Charles VIII. du 26. de Juillet.

L'Armée Angloiſe étoit fort leſte. Elle étoit de vingt-cinq mille hommes de pied & de ſeize cens chevaux. Il y avoit beaucoup de Nobleſſe, & elle étoit commandée ſous les ordres de Henri, par Gaſpard Duc de Betfort ſon oncle, & par Jean Comte d'Oxford, deux des plus fameux Capitaines d'Angleterre. Ce Prince ne voulut pas la tenir long-temps ſans rien faire, pour couvrir mieux ſes véritables deſſeins. Il alla mettre le ſiége devant Boulogne ; mais preſque en même-temps il accepta la propoſition que luy fit le Seigneur des Cordes, honoré depuis peu du Bâton de Maréchal de France, d'envoyer à Etaples des Députez pour Traiter de la paix. Ceux qui y furent envoyez de la part du Roy étoient ce Maréchal, les Seigneurs de Halluyn, de Piennes, de Crequi, de Morvillier, & d'Offay Maître des Requêtes. Et du côté du Roy d'Angleterre les Seigneurs d'Aubenay & Tirel ; Chriſtophle Wiſwilli grand Aumônier d'Angleterre, & Henry d'Yneſwoth.

Ibid.

Ann. 1492.

On ne fut pas long-temps ſans convenir des Articles, puiſque Henri n'étant débarqué que le ſixiéme d'Octobre, & n'ayant donné ſon plein pouvoir à ſes Députez que le trentiéme du même mois, le Traité fut conclu le troiſiéme de Novembre, ratifié le douziéme par le Roy d'Angleterre, & un mois aprés par le Roy de France.

Litteræ Henrici VII. Autres lettres de Henri. Lettres de Charles VIII.

Par ce Traité la Paix fut faite entre les deux Roys pour tout le temps de la vie de l'un & de l'autre, & pour toute la vie de celuy qui ſurvivroit, & pour un an aprés ſa mort. On laiſſa à Maximilien d'Autriche Roy des Romains la liberté de ſe faire comprendre dans ce Traité, & il fut dit qu'en ce cas, nonobſtant le Traité, ſi le Roy de France attaquoit le Roy des Romains, il ſeroit permis au Roy d'Angleterre de donner du ſecours à ce Prince ; mais que ſi le Roy des Romains attaquoit le prémier le Roy de France, il ne pourroit point être ſecouru par le Roy d'Angleterre. Dans ce Traité Henri donne au Roy pluſieurs fois le titre de Roy de France, contre la coûtume de ſes prédéceſſeurs.

Du Tillet Recueil de Traitez.

Cette Paix fut achetée par le Roy au prix de ſept cens quarante-cinq mille écus, valant chacun trente-cinq ſous Tournois ; & le Roy crut l'avoir euë à bon marché, en demeurant paiſible poſſeſſeur de toute la Bretagne.

Le même jour que le Roy donna la ratification de ce Traité, le Roy d'Angleterre demanda qu'on y ajoutât un Article, qui paſſa ſans difficulté ; c'étoit que tandis que la Paix dureroit entre les deux Roys, s'il arrivoit quelque révolte dans leurs Etats, le Roy de France ne pourroit point ſoutenir les rebelles d'Angleterre, ni le Roy d'Angleterre ceux de France.

Le Roy d'Angleterre avoit beaucoup d'interêt à cette addition ; parce que Marguerite, veuve du feu Duc Charles de Bourgogne & ſœur d'Edoüard IV. ayant toûjours dans le cœur la hayne héréditaire à la Maiſon d'York contre celle de Lanclaſtre, formoit actuellement un parti en Angleterre contre luy : & c'eſt ce qui le détermina encore plus fortement à conclure la Paix.

Ce Traité de Paix entre la France & l'Angleterre, ne pouvoit être que trés chagrinant pour le Roy des Romains ; parce que comme il n'avoit pas trop d'envie d'entrer dans le Traité, il ſe trouvoit par-là abandonné ſeul à toute la puiſſance du Roy, tandis que les rebelles de ſes Etats luy donnoient déja aſſez d'occupation : mais il s'en conſola par la priſe d'Arras, où Carquelevant Gentilhomme Breton, à qui le Maréchal des Cordes avoit confié cette Place en partant pour Etaples, ſe laiſſa ſurprendre deux jours aprés la ſignature de la Paix, dont je viens de parler. Une pareille entrepriſe que le Roy des Romains avoit méditée ſur Amiens ne luy réüſſit pas.

Hareus Annal. Brabant. &c.

Arras étoit une perte conſidérable pour le Roy ; mais d'ailleurs elle le mettoit en droit de fondre avec toutes ſes forces dans les Etats du Roy des Romains : Car par un des Articles de la Paix d'Etaples, dés que Maximilien ſeroit aggreſſeur, le Roy d'Angleterre ne devoit, ni ne pouvoit prendre ſa querelle. La ſaiſon déja trop avancée auroit ſeule empêché qu'on n'entreprît rien d'important de ce côté-là dans cette campagne. Mais le Roy avoit d'autres raiſons de ne le pas faire. Il méditoit une autre guerre, qui ne devoit point cauſer de jalouſie à ſes voiſins, & où il eſpéroit acquérir beaucoup de gloire. C'étoit pour la conquête du Royaume de Naples, ſur lequel il étoit reſolu de faire valoir les droits de la Maiſon d'Anjou. Il prit aſſeurément le change mal à propos ; & ce qu'il y eut en cela de plus blâmable dans ſa conduite, fut que dans l'impatience de commencer au plutôt cette guerre, il fit deux Traitez trés-deſavantageux ; l'un avec le Roy de Caſtille, & l'autre avec le Roy des Romains ; & que par la ſeule eſpérance d'une conquête qui luy échapa, il abandonna à ces deux Princes des Pays conſidérables dont il étoit en poſſeſſion, qui couvroient le reſte de ſes Etats, & qu'il auroit pu aiſément conſerver contre quiconque auroit oſé entreprendre de les luy enlever, veu l'heureuſe ſituation où ſe trouvoient alors ſes affaires.

Le Traité avec le Roy de Caſtille ſe faiſoit en même-temps qu'on négocioit la Paix avec le Roy d'Angleterre. Pour le bien entendre il faut ſe reſſouvenir de celuy par lequel Jean Roy d'Arragon & de Navarre avoit engagé le Rouſſillon & la Cerdagne au Roy Loüis XI. environ trente ans auparavant, pour avoir du ſecours contre ſes ſujets rebelles. Ce Prince luy avoit fourni trois cents mille écus d'or & envoyé deux mille chevaux ſous la conduite de Jacques d'Armagnac Duc de Nemours, qui avoit tiré Ferdinand Infant d'Arragon * des mains des révoltez, lors qu'ils étoient ſur le point de le forcer dans le clocher de l'Egliſe Cathedrale de Gironne où il s'étoit ſauvé. Les trois cents mille écus d'or n'avoient point été payez, nonobſtant les inſtances que Loüis XI. avoit faites depuis, & il s'étoit fait pluſieurs contraventions aux Traitez, qui pouvoient autoriſer les Roys de France, ſur tout aprés un ſi long temps, à retenir les Pays engagez. Le Roy Ferdinand & la Reine Iſabelle de Caſtille en avoient demandé pluſieurs fois la reſtitution, & avoient été ſouvent tentés de ſe ſervir des broüilleries de France pour y rentrer de force : mais eux-mêmes avoient été occupés d'autres affaires, & ſur tout de la guerre de Grenade contre les Maures qu'ils venoient de terminer avec beaucoup de gloire.

* C'eſt celuy qui étoit Roy de Caſtille du temps de Charles VIII.

Ce grand ſuccés qui délivroit l'Eſpagne de la crainte des Maures, rendoit le Roy de Caſtille plus redoutable à la France ; & ce Prince s'étant ligué avec le Roy d'Angleterre & le Roy des Romains qui étoient déja aux mains avec le Roy, parloit plus haut & plus fiérement que jamais ſur cet article. Le Roy, qui appréhendoit la diverſion de ce côté-là, entra en négociation, & donna de bonnes eſpérances au Roy de Caſtille. La Paix qu'il fit ſur ces entrefaites avec le Roy d'Angleterre, le remettoit en état de mépriſer les menaces d'un ennemi peu redoutable quand il ſeroit ſeul : mais le deſſein qu'il avoit formé de porter la guerre en Italie, & que le Roy de Caſtille n'auroit pas manqué de traverſer en faveur du Roy de Naples ſon proche parent, fit qu'il penſa à le ſatisfaire.

Le Roy de Caſtille, un des plus grands politiques de ſon temps, qui jugeoit du Roy de France par luy-même, & qui n'eût pas été d'humeur à rendre ce qu'il demandoit, s'il avoit été en pareil cas, joignit pour ne pas manquer ſon coup, l'artifice à la crainte qu'il ſçavoit qu'on avoit de luy. Il gagna deux Cordeliers, dont l'un appellé Olivier Maillard étoit Prédicateur du Roy, & l'autre nommé Jean Manſierne étoit le Confeſſeur de la Ducheſſe de Bourbon. Le prémier fit grand ſcrupule au Roy, & l'autre à la Ducheſſe, de l'injuſtice qu'il y avoit à retenir le Rouſſillon & la Cerdagne, qui appartenoient au Roy d'Arragon, les aſſeurant que Loüis XI. brûleroit dans le Purgatoire juſqu'à tant que la reſtitution en fût faite, & qu'il n'y avoit point de Paradis pour le Roy même, ſi elle ne ſe

Belcarius l. 4.

faiſoit. Ils ajoûtérent que le feu Roy avoit en mourant ordonné cette reſtitution, & qu'ayant retiré du Rouſſillon & de la Cerdagne bien au-delà des trois cents mille écus, pour leſquels ils avoient été engagés, on n'y avoit plus aucun droit.

Le Conſeil n'avoit pas la conſcience à beaucoup prés auſſi tendre que le Roy ſur ce ſujet, & il s'oppoſa à la propoſition qu'il fit de rendre ces deux Provinces au Roy de Caſtille : mais enfin ce Prince agit par autorité, & il fut conclu qu'on les reſtitueroit, en exigeant ſeulement une condition de Ferdinand, qui fut qu'il ne ſe mêleroit point de la guerre, qu'on avoit reſolu de faire au Roy de Naples ſon parent.

Loüis d'Amboiſe Evêque d'Albi, qui étoit à Figuiéres pour cette négociation, & traitoit avec Jean Coloma Miniſtre du Roy d'Arragon, eut ordre de conclure le Traité : & dans une derniére conférence qui ſe tint à Narbonne le dix-huitiéme de Janvier, il le ſigna par l'ordre du Roy, duquel on crut qu'il n'auroit pas dû déférer ſi aiſément ; & ſes ennemis firent courir le bruit que cette facilité avoit été l'effet des piſtoles d'Eſpagne, dont le Roy de Caſtille l'avoit gratifié.

Ann. 1493. Marian. l. 26.

Les Bourgeois de Perpignan ſurpris de la conduite du Roy, à laquelle ils ne s'étoient jamais attendus, s'oppoſérent à l'éxécution du traité, & écrivirent une lettre à la Ducheſſe de Bourbon, pour luy repréſenter les conſéquences de cette affaire ; que le Rouſſillon mettoit la France à couvert des inſultes de l'Eſpagne, & que le Languedoc ſeroit en proye au Roy de Caſtille, s'il ſe broüilloit jamais avec la France ; mais il fallut obéïr.

Lettre des Conſuls de Perpignan a Madame de Bourbon.

C'eſt ainſi que le Rouſſillon & la Cerdagne furent réünis à la Couronne d'Eſpagne, ſans même qu'on obligeât le Roy de Caſtille à payer les trois cens mille écus d'or. On mit ſeulement dans le Traité deux ou trois conditions trés importantes. La premiére, que le Roy de Caſtille ſe déclareroit généralement contre quiconque ſeroit en guerre avec le Roy de France. Cet article regardoit principalement le Roy de Naples. La ſeconde, qu'il ne marieroit ſes enfans ni au Roy d'Angleterre, ni au Roy des Romains, ni à aucun des ennemis de la France ſans le conſentement du Roy. La troiſiéme, que quoique le Roy fit actuellement la ceſſion du Comté de Rouſſillon & de la Cerdagne, cependant luy & ſes ſucceſſeurs n'y renonçoient pas abſolument, & ſeroient toûjours reçûs à propoſer leurs prétentions ſur ces Pays ; & que quand ils le voudroient faire, le Roy de Caſtille ſeroit tenu de mettre ce différent en arbitrage.

Dans les Mſſ. de Brienne vol. cotté 9691.

Cette troiſiéme condition étoit aſſés inutile, parce qu'on devoit bien s'aſſeurer que quand une fois le Roy de Caſtille ſeroit en poſſeſſion, il ſe donneroit bien de garde de remettre la choſe en compromis. La prémiére & la ſeconde ne furent nullement obſervées ; car dans la guerre d'Italie, le Roy de Caſtille ſe déclara pour le Roy de Naples, & il maria ſon fils Jean à Marguerite d'Autriche fille du Roy des Romains, & ſa fille Jeanne à Philippe frére de Marguerite. De ſorte que jamais Prince ne fut plus dupé, ou plutoſt ne ſe conduiſit moins prudemment dans un Traité, que le Roy de France le fit dans celui-cy.

Un peu avant que de faire une telle perte du côté des Pyrénées, il n'en avoit pas fait une moins conſidérable à l'autre extremité du Royaume : mais la prémiére ayant été un pur effet de ſon imprudence, on peut dire que celle-cy le fut de ſon équité, & en même temps du deſir de n'avoir plus d'obſtacle à la conquête de Naples. Il fit la paix avec Maximilien d'Autriche Roy des Romains à des conditions fort avantageuſes pour ce Prince, & luy reſtitua pluſieurs Domaines qu'il ne pouvoit plus juſtement retenir, aprés avoir refuſé d'épouſer Marguerite ſa fille. Cette paix fut concluë à Senlis le vingt-troiſiéme de May par un Traité, contenant quarante-huit Articles, dont les principaux furent,

Traité de Senlis Mſſ. de Brienne vol. cotté 9691.

Que Madame Marguerite d'Autriche ſeroit inceſſamment remiſe entre les mains des Ambaſſadeurs du Roy des Romains.

Ann. 1493.

Que les différents qui pourroient être entre le Roy de France d'une part, & le Roy des Romains de l'autre touchant le Traité d'Arras de l'an 1482. ſeroient vuidés par les voyes de la juſtice, & non autrement.

Que les Comtez de Bourgogne, d'Artois, de Charolois, & la Seigneurie de Nogent ſeroient inceſſamment rendus au Roy des Romains, comme au pere & *Mainbourg* de Philippe d'Autriche ſon fils ; c'eſt-à-dire, comme ayant la garde noble de ce Prince mineur, & cela ſauf les droits de reſſort & de Souveraineté appartenans au Roy.

Que les Villes de Hédin, d'Aire & de Béthune, qui étoient actuellement en l'obéïſſance du Roy, demeureroient à la garde du Maréchal des Cordes, qui les garderoit juſqu'à ce que Monſieur l'Archiduc eût vingt ans accomplis, ce qui devoit être la ſurveille de la Nativité de Saint Jean Baptiſte de l'an 1498.

Que dés que l'Archiduc ſeroit parvenu à cet âge, & qu'il auroit rendu les hommages dûs au Roy, pour les fiefs qu'il tenoit de la Couronne, leſdites Places luy ſeroient remiſes par le Maréchal des Cordes.

Que la Cité * d'Arras ſeroit renduë au Roy qui y auroit un Gouverneur en ſon nom.

* Cette Cité eſt ſeparée de la Ville par une muraille & un foſſé.

Que le Roy joüiroit des Comtez de Mâconnois & Auxerrois & de Bar ſur-Seine, comme il en avoit joüi juſqu'alors, juſqu'à ce qu'on fût convenu des droits & actions prétenduës par chacune des parties.

Ce furent là les articles les plus eſſentiels d'une paix, qui démembra de nouveau les Comtez d'Artois & de Bourgogne de la Couronne de France, & qui dura plus long-temps que les précédentes.

Marguerite d'Autriche fut reconduite avec beaucoup d'honneur en Flandre. Elle étoit alors

Digitized by Google

en ſa quatorziéme année, & elle fût mariée quatre ans aprés, c'eſt-à-dire l'an 1497. à Jean Infant de Caſtille. Etant partie de Mildelbourg, pour aller joindre ſon époux en Eſpagne, elle fut ſurpriſe d'une violente tempête, où elle penſa périr; & l'on dit qu'en ce moment, où tous ceux du vaiſſeau étoient dans la frayeur de la mort, elle fit elle-même ſon Epitaphe en ces deux vers,

Cy giſt Margot, la gentil' Damoiſelle
Qu'a deux maris & encore eſt pucelle.

L'Infant ſon mari mourut dix-ſept ou dix-huit mois aprés ſon mariage. Elle épouſa depuis Philbert Duc de Savoye, & devint encore veuve au bout de quatre ou cinq ans. Maximilien ſon pére, qui étoit alors Empereur, la fit Gouvernante des Pays-bas durant le bas âge B de ſon petit fils Charles V. & aprés un long & trés-ſage gouvernement, elle mourut à Malines l'an 1532. âgée de cinquante-deux ans. Telle fut la biſarre deſtinée de cette Princeſſe, qui avoit beaucoup de mérite. Fille d'Empereur, Reine de France, & puis d'Eſpagne, l'un & l'autre en eſpérance ſeulement, Souveraine pendant peu de temps, enfin elle redevint ſujette. Elle finit ſa carriére, honorée & regrettée des peuples, dont on luy avoit confié la conduite.

Le Roy ſe voyant en paix avec l'Eſpagne, l'Angleterre & les Pays-bas, ſon Royaume étant tranquille, & ſes ſujets parfaitement ſoumis, penſa C tout de bon à exécuter le deſſein qu'il avoit formé de la conquête de Naples deux ans auparavant; c'eſt-à-dire dés le temps qu'il commença à ſécoüer le joug de la Ducheſſe de Bourbon par la délivrance du Duc d'Orleans, qu'il fit mettre en liberté ſans la conſulter en une affaire de ſi grande importance, ainſi que je l'ay dit.

Traité des droits de Charles VIII. &c. par Baronnat.

Il donna ordre dés lors à Leonard Baronnat Maître des Comptes, de luy faire un mémoire juſtificatif de ſes droits ſur le Royaume de Sicile en deçà & au delà du Phare, c'eſt-à-dire, D ſur le Royaume de Naples, & ſur l'Iſle qui porte encore aujourd'huy le nom de Sicile. En voicy le contenu, qui luy ſervit de manifeſte pour montrer à toute l'Europe la juſtice de ſes armes.

Le Pape Innocent IV. declara au Concile de Lion l'Empereur Fridéric II. décheu pour crime de félonie, de la poſſeſſion de ce Royaume, & il le réünit à l'Egliſe Romaine comme un fief qui en étoit mouvant. Fridéric étant mort, Clement IV. en inveſtit Charles d'Anjou frére de ſaint Loüis, en attribuant le droit de ſucceſſion à ſes hoirs mâles & fémelles en E ligne directe, & à leur défaut à un des fils du Roy de France qui regneroit alors, & cela à certaines conditions exprimées dans le Traité, dont j'ay parlé dans l'Hiſtoire du regne de Saint Loüis.

Charles d'Anjou s'en mit en poſſeſſion par la défaite de Mainfroy bâtard de Fridéric, qui s'en étoit emparé. Il eut un fils de même nom que luy, qui luy ſuccéda, & qui tranſA mit cette Couronne à ſon fils Robert.

Celui-cy eut pareillement un fils nommé Charles qui mourut avant luy, & qui laiſſa deux filles, dont l'aînée nommée Jeanne luy ſuccéda, & fut confirmée dans la poſſeſſion de ſon Etat par Clement VI.

Cette Princeſſe n'ayant point d'enfans, adopta avec l'agrément du même Pape, Loüis Duc d'Anjou frere de Charles V. Roy de France, & le déclara ſon héritier pour le Royaume de Naples, la Provence & ſes autres Etats. Ce Prince mourut de maladie en Italie. Il eut pour ſucceſſeur au titre plutôt qu'à la poſſeſſion du Royaume, Loüis ſon fils II. du nom. Celui-cy fut pére de René, qui aprés avoir auſſi toûjours porté le titre de Roy de Sicile depuis la mort de ſon frére aîné Loüis III. mourut dans les derniéres années de Loüis XI. & laiſſa héritier du Comté de Provence & de ſes prétentions aux Royaumes de Sicile Charles d'Anjou Comte du Maine ſon neveu, lequel mourant ſans enfans, donna la Provence, & tous ſes droits à Loüis XI. par teſtament: & c'eſt de cette maniére que Charles VIII. entra dans les droits de la Maiſon d'Anjou ſur le Royaume de Naples.

La Maiſon d'Arragon avoit envahi ce Royaume, & dés le temps de Charles d'Anjou I. du nom, Pierre d'Arragon s'étoit ſaiſi de l'iſle de Sicile aprés les fameuſes Vêpres Siciliennes, ſoutenant que le Royaume de Sicile luy appartenoit, parce qu'il avoit épouſé Conſtance fille de Mainfroy qui étoit fils de l'Empereur Fridéric. Mais ce Mainfroy étoit viſiblement un uſurpateur, qui n'avoit nul droit ſur cet Etat; prémiérement parce qu'il l'avoit enlevé au fils legitime de Fridéric: Secondement parce qu'il étoit bâtard: & en troiſiéme lieu, parce qu'il n'en avoit jamais eu l'inveſtiture du ſaint Siége: mais ſans entrer en un plus grand détail touchant l'injuſte poſſeſſion de la maiſon d'Arragon, une ſeule choſe en faiſoit voir manifeſtement l'injuſtice dans la perſonne de Ferdinand qui regnoit dans cet Etat du temps de Charles VIII. C'eſt que luy-même étoit fils bâtard du dernier Roy Alphonſe d'Arragon. De ſorte que le droit du Roy à cet égard étoit inconteſtable, ſi ce différent eût été de nature à être vuidé par les voyes de la juſtice entre ces deux Princes.

Il eſt vray qu'il auroit pû avoir une autre partie, ſçavoir René Duc de Lorraine, qui étant par ſa mére petit-fils du vieux René Roy de Sicile, prétendoit que ce Prince n'avoit pu donner à ſon préjudice ni la Provence, ni ſes droits ſur le Royaume de Sicile à Charles Comte du Maine, qui n'étoit que ſon neveu, par lequel cette ſucceſſion étoit venuë au Roy: Mais ce n'étoit pas de quoy il étoit alors queſtion. Le Duc de Lorraine pouvoit ſoutenir ſon droit par écrit, & le Roy avoit de quoy luy répondre: mais *ils* auroient inutilement diſputé; Ferdinand étoit en poſſeſſion, & l'affaire ne pouvoit ſe décider que par les armes. Ce Duc n'étoit pas en état de faire une ſi grande

Google

entrepriſe : on regarda même dans toute l'Europe, celle du Roy comme téméraire, vû les mauvais ſuccés que les armes des François depuis deux ſiécles que cette querelle duroit, avoient toûjours eu en Italie ; mais l'habileté des Princes qui y regnoient actuellement, rendoit la choſe encore plus difficile qu'elle n'avoit jamais été.

Ce n'étoit pas là ſeulement le ſentiment des autres Cours de l'Europe, mais celuy des plus ſages de la Cour de France, ſuivant l'idée de Loüis XI. qui quelque occaſion favorable qu'il eût eû de tourner ſon ambition de ce côté-là par les offres que luy firent les Génois, n'avoit jamais ſuccombé à cette tentation : & jamais le Conſeil du Roy, s'il avoit eu les mêmes chefs qui l'avoient conduit juſqu'alors, n'auroit approuvé ce deſſein : mais la ſituation de la Cour avoit beaucoup changé.

Le Roy étoit un Prince d'un tempérament vif & ardent, dont les paſſions, ſur tout depuis ſon mariage, commençoient à ne ſe plus tant gêner. Celle de la gloire & du plaiſir dominoient en luy plus qu'aucune autre. Il avoit entendu dire mille fois depuis le commencement de ſon regne, que la Ducheſſe de Bourbon étoit la maîtreſſe abſoluë de ſon eſprit & du gouvernement. Il ſe ſçavoit bon gré du pouvoir qu'il luy avoit donné dans le temps qu'il n'étoit pas en état de gouverner par luy-même : mais il regardoit alors cette idée comme une injure ; & quoi qu'il eût toûjours beaucoup de reconnoiſſance & d'égards pour elle, il avoit bien diminué de la déférence qu'il avoit euë autrefois pour ſes avis. Elle-même qui s'appercevoit de ſa délicateſſe ſur ce point-là, gardoit beaucoup de ménagemens, & ne prenoit plus dans le Conſeil ce ton d'empire, qui la rendoit l'arbitre de toutes les délibérations. Mais il en eſt de l'authorité dans le gouvernement, ſi j'oſe me ſervir de cette comparaiſon, comme il en eſt, ſelon quelques Philoſophes, du mouvement dans les corps qui compoſent le monde : autant que l'un en perd, autant en paſſe-t'il dans un autre. C'eſt preſque une néceſſité pour les Princes d'être gouvernez par quelqu'un : & Charles en prétendant ſecoüer le joug de la Ducheſſe de Bourbon ſa ſœur, ne put s'empêcher de ſe livrer à deux nouveaux favoris dont il ſuivoit beaucoup les impreſſions ; & ce furent ceux qui luy inſpirérent le deſſein de la conquête de Naples.

Philippes de Commines Avant-propos du l. 7.

L'un s'appelloit Eſtienne de Veſc * natif de Languedoc, d'une naiſſance obſcure, mais habile à faire ſa cour, qui dans l'employ de valet de chambre qu'il eut auprés de ce Prince, lors qu'il étoit encore Dauphin, ſceût par ſes aſſiduitez, par ſa complaiſance, par ſes maniéres agréables entrer trés-avant dans ſes bonnes graces ; Il devint Sénéchal de Beaucaire, Chambellan, & fut toûjours trés-puiſſant ſur l'eſprit de ſon maître.

* Ce nom eſt defiguré dans nos hiſtoires. On y écrit de Vers ou de Veſt. Mais c'eſt de Veſc, cõme il paroît par une lettre écrite de ſa main & ſignée au vol. des Memoires de

L'autre étoit Guillaume Briçonnet, homme plus diſtingué par ſes employs & par ſes ſervices, qui de Préſident de la Chambre des Comptes, avoit été fait ſur-Intendant des Finances : & s'étant mis dans l'Egliſe, fut ſucceſſivement Evêque de S. Malo, & de Niſmes, Archevêque de Rheims, & puis de Narbonne, & Cardinal. La confiance que le Roy avoit en luy étoit fondée ſur l'eſtime de ſa ſageſſe & de ſa capacité, qui n'étoient pas médiocres ; & s'il fit d'abord la faute de conſeiller à ce Prince l'expédition d'Italie, on luy doit la juſtice de dire qu'il changea d'avis, & qu'il ne tint pas à luy que la partie ne ſe rompît. Je vais raconter ce grand événement, qui fit alors tant de bruit dans toute l'Europe, & répandit la terreur des armes Françoiſes juſque dans l'Empire Ottoman. Je commence par l'expoſition de l'état où ſe trouvoit alors l'Italie, des différents interêts des Princes & des Républiques de ce pays-là, des liaiſons & des jalouſies qu'il y avoit entre eux : car dans le fond cette guerre fut autant l'effet de l'ambition de quelques-uns de ces Princes, que de celle du jeune Roy ; & ce furent leurs meſintelligences & leurs avances, qui le déterminérent à ſuivre la diſpoſition où il étoit déja à cet égard. Bellune. cotté 8456. pag. 8. Comines loc. cit.

Il y avoit plus de vingt ans que l'Italie étoit beaucoup plus tranquille, qu'elle n'avoit été non ſeulement depuis pluſieurs années, mais encore depuis pluſieurs ſiécles. Les petits Etats qui s'étoient formés en grand nombre durant les grands deſordres qui y avoient regné ſi long-temps, étoient pour la plûpart convenus entre eux de leurs limites, & ne penſoient qu'à ſe maintenir dans leur poſſeſſion, & à entretenir le repos dans le pays. Quoique chacun fût toûjours attentif aux occaſions d'augmenter ſa puiſſance, cependant les plus foibles avoient tous une vûë générale, qui étoit de ſe ſoutenir les uns les autres contre les plus forts, & ceux-cy mêmes qui étoient les Vénitiens, le Pape, & le Roy de Naples concouroient au même deſſein par leurs jalouſies mutuelles, qui les tenoient en garde contre les moindres démarches que l'un d'eux pourroit faire pour s'aggrandir, & ils étoient toûjours prêts à protéger celuy qui ſeroit en danger d'être opprimé ; de ſorte qu'il ſe conſervoit entre tous ces divers Potentats une eſpéce d'équilibre, qui n'étoit pas plutôt troublé, que chacun s'appliquoit à le rétablir.

On étoit ſur tout redevable du ſuccés de cette politique pour le bien commun, à Laurens de Médicis, qui gouvernoit avec une grande ſageſſe la République de Florence. Le Pape Innocent VIII. y contribuoit auſſi beaucoup ; & tous deux, tandis qu'ils vêcurent, s'appliquérent toûjours avec une extréme vigilance à maintenir cette tranquillité, prévenant ou aſſoupiſſant autant qu'il leur étoit poſſible, tous les ſujets qui pouvoient l'altérer. Ferdinand d'Arragon Roy de Naples, Prince altier & ambitieux ne ſe ſeroit pas fort embaraſſé de cet interêt général, s'il n'avoit été retenu par le ſien propre ; & il l'avoit fait connoître

Hiſtoria d'Italia di Franciſco Guicciardini l. 1.

en diverſes rencontres : mais il ſe voyoit haï de la Nobleſſe de ſon Etat, où le parti de la Maiſon d'Anjou n'étoit pas tout-à-fait anéanti. L'averſion que les Vénitiens avoient conçûë contre luy à cauſe de ſa fierté, étoit pour eux un nouveau motif de s'oppoſer à toutes ſes entrepriſes. Ces raiſons le retenoient, & l'empêchoient même depuis quelques années, de prendre les armes pour un ſujet tres-juſte qu'il en avoit, & qui luy devoit être ſenſible.

C'étoit l'uſurpation de Ludovic Sforce, qui s'étant fait tuteur de Jean Galeaſſe Sforce ſon neveu Duc de Milan, s'étoit rendu maître de tout cet Etat, & en retenoit toûjours l'adminiſtration, quoique Jean Galeaſſe eût déja vingt ans. Ce jeune Prince avoit épouſé la fille d'Alphonſe fils de Ferdinand ; elle ſollicitoit ſans ceſſe ce Roy ſon ayeul, & le faiſoit ſolliciter par Alphonſe ſon pere de la délivrer de la tyrannie de Ludovic : mais ni elle, ni Alphonſe ne purent rien gagner, la conſervation de ſa Couronne luy étant plus précieuſe que tout le reſte ; & la défiance qu'il avoit des Vénitiens alla juſques-là, qu'elle luy fit faire une alliance tres-étroite avec Ludovic même & avec la République de Florence. La Ducheſſe qui ſe regardoit comme priſonniére à Milan, eut recours au Roy Loüis XI. l'an 1482. & l'engagea par l'entremiſe du Seigneur du Bouchage, à prendre en main ſes interêts. Il y eut ſur cela une négociation à Lion entre un Envoyé de la Ducheſſe, Ludovic, & le Chancelier de France accompagné de François Hallé Archevêque de Narbonne. L'Envoyé de Milan parut conſentir que le Roy fût le Juge des differents de Ludovic avec la Ducheſſe & ſon fils, & propoſa que le Roy envoyât à Milan un homme d'autorité auprés de la Ducheſſe & du Conſeil de Milan. Le Chancelier & l'Archevêque demandérent qu'avant que le Roy ſe mêlât de cette affaire, on luy mît entre les mains pour aſſurance de la parole de Ludovic, le fils puîné de ce Seigneur, & qu'il renonçât à l'alliance de Ferdinand Roy de Naples : & l'Envoyé fit eſpérer que Ludovic ſatisferoit le Roy ſur ces deux articles, pourvû qu'il fît en ſorte que la fille de Ludovic, qui avoit été deſtinée au feu Duc de Savoye, épousât le jeune Duc actuellement regnant : mais ſoit par les artifices de Ludovic, ſoit par le peu d'application que le Roy donna à cette affaire, ſoit par la mort de ce Prince qui arriva peu de temps aprés, cette négociation n'eut point de ſuite.

Lettres de la Ducheſſe Bonne, & dans la négociation de l'Archevêque de Narbonne rapportées au vol. des Mémoires de Béthune, cotté 8447.

Dés l'an 1480. preſque tous les autres petits Etats d'Italie étoient entrez dans la ligue de Ludovic & du Roy de Naples, & ils l'avoient ſignée pour vingt-cinq ans. C'étoit contre les Vénitiens, dont le deſſein de s'emparer de l'Empire d'Italie, avoit paru en diverſes occaſions. Cette ligue n'étoit que défenſive ; & elle fut ſtable pendant pluſieurs années malgré une infinité de differents qui ſurvenoient entre les Alliez, & que Laurent de Medicis & le Pape avoient grand ſoin de terminer au plutôt à l'amiable.

Telle étoit la ſituation des affaires d'Italie, lorſque l'an 1492. Laurent de Médicis n'ayant pas encore quarante-quatre ans, mourut au mois d'Avril, & eut pour ſucceſſeur au gouvernement de la République de Florence Pierre de Médicis ſon fils, qui n'avoit ni l'autorité, ni la prudence, ni la modération, ni l'expérience néceſſaire pour le remplacer, ſur tout par rapport à l'interêt général de l'Italie, qui conſiſtoit à la maintenir en paix & en tranquilité.

La mort d'Innocent VIII. arrivée quelques mois aprés fut un nouvel incident, qui pouvoit produire de grands changemens à cet égard. Il eut pour ſucceſſeur Roderic de Borgia Eſpagnol, neveu du Pape Calixte III. Ce nouveau Pape qui prit le nom d'Alexandre VI. étoit d'un génie & d'un caractére à être tres-utile ou tres-nuiſible à l'Italie dans les conjonctures où elle ſe trouvoit alors, ſelon qu'il ſe ſerviroit de ſes bonnes, ou de ſes mauvaiſes qualitez : car il en avoit des unes & des autres, & toutes dans le ſouverain degré.

C'étoit un homme d'un grand eſprit, d'une expérience conſommée, d'une pénétration beaucoup au deſſus de l'ordinaire, d'une habileté merveilleuſe dans la conduite d'une négociation, adroit, engageant, perſuaſif, & qui pouvoit faire par tous ces grands talens, que l'Italie ne regrettât ni ſon prédéceſſeur, ni Laurens de Médicis. Mais d'ailleurs jamais homme ne fut plus indigne que luy de la place où il avoit été élevé par des voyes qui devoient l'en faire exclure, & par leſquelles ſeules il pouvoit y parvenir ; c'eſt-à-dire, par la Simonie & par un honteux trafic des Charges & des Bénéfices, qu'il s'engagea de donner à ceux qui luy mettroient à ce prix la Thiare ſur la tête, décrié par ſa mauvaiſe foy, par le peu de religion qui paroiſſoit dans ſa conduite, par ſes déſordres, par une avarice inſatiable, une ambition ſans bornes, une paſſion extrême pour l'élevation de ſa famille, & ſur tout pour celle de ſes enfans, fruits de ſes anciennes débauches, dont il ſembloit par là ſe faire honneur au grand ſcandale de toute l'Egliſe.

L'incertitude où l'on étoit de la conduite que tiendroit un tel Pape, fit propoſer par Ludovic Sforce aux Princes & aux Etats d'Italie qui étoient de la ligue dont j'ai parlé, de luy faire connoître que la liaiſon qu'ils avoient entre eux, étoit toûjours la même, & qu'elle le ſeroit toûjours ; & pour cela ſon avis fut que dans les complimens qu'on luy feroit ſur ſon exaltation, il falloit non point que chaque Prince envoyât ſon Ambaſſadeur ſéparément ; mais qu'ils y allaſſent tous enſemble, comme ne faiſant qu'un corps, & qu'un ſeul d'entre eux que l'on choiſiroit, le complimentât au nom de tous.

Cette propoſition de Ludovic fut approuvée du Roy de Naples, & dans le Conſeil de Flo-

rence, & tous les autres Alliez auroient ſuivi ſans doute ces trois Chefs principaux de la ligue, ſi Pierre de Médicis & Gentilé Evêque d'Arezzo n'euſſent agi ſous-main auprés du Roy de Naples, pour faire changer cette réſolution, l'un & l'autre par le motif d'une pure vanité. Ils avoient tous deux été nommez par la République de Florence pour cette Ambaſſade. Pierre de Médicis prétendoit s'y diſtinguer par la magnificence de ſon train & de ſes équipages, & l'Evêque par ſon éloquence & ſa doctrine, en quoy il penſoit n'avoir point d'égal en Italie. Il appréhenda qu'on n'en choiſît un autre que luy pour porter la parole, & Pierre de Médicis ne vouloit point être confondu dans la foule.

Le Roy de Naples, qui avoit des raiſons ſecrétes de ne pas déplaire à ce Seigneur, changea de réſolution, & fit dire à Ludovic qu'aprés y avoir bien penſé, il avoit jugé qu'il falloit s'en tenir à l'ancienne pratique. Ludovic, qui ſe piquoit d'être un des grands politiques de ſon ſiecle, & ſe faiſoit de temps en temps honneur d'imaginer certains traits myſtérieux de prudence pareils à celuy-cy, fut extrêmement choqué de ce changement: mais deux choſes en cela le chagrinoient beaucoup plus encore. La prémiére, que le Pape avoit ſçu qu'il étoit l'auteur du prémier deſſein, qui luy avoit fort déplu. La ſeconde, que cette conduite du Roy de Naples ſuppoſoit qu'il y avoit entre ce Prince & Pierre de Médicis des liaiſons tres-étroites, dont il avoit tout à craindre; & il crut qu'elles ne pouvoient avoir été formées, que pour le chaſſer de Milan, & y établir le jeune Duc Jean Galeaſſe ſon neveu qui en étoit le légitime maître.

Il étoit naturel à un tyran comme luy d'entrer en de pareils ſoupçons: & en effet ſa conjecture n'étoit ni mal fondée ni fauſſe. C'étoit-là où viſoit le Roy de Naples qui y étoit toûjours vivement ſollicité par Alphonſe Duc de Calabre ſon fils, & par la femme du jeune Duc de Milan ſa petite-fille.

Ludovic avoit juſqu'alors établi ſa ſureté ſur la ligue faite pour entretenir la paix en Italie; car on ne pouvoit le dépoſſéder, à moins que de luy faire la guerre; & une des prémiéres loix de cette ligue, étoit que dés qu'il y auroit la moindre ſemence de diviſion entre quelques-uns des Alliez, le ſoin principal des autres ſeroit d'en empêcher les ſuites, & de ſacrifier tout autre interêt au grand avantage qu'ils trouvoient tous dans cette union. Par là Ludovic étoit à couvert, & n'avoit rien à craindre. Il étoit en poſſeſſion, & le jeune Duc de Milan abandonné: mais Ferdinand & Médicis les deux Chefs & les plus puiſſans de la ligue s'uniſſant pour rétablir ce jeune Prince, les autres n'auroient garde de ſe déclarer contre eux; pluſieurs ſuivroient leur parti dans une cauſe ſi juſte, & Ludovic ſe voyoit en danger d'être accablé, d'autant plus qu'il étoit fort odieux aux gens du pays, tant à cauſe de ſon uſurpation, qu'à cauſe des impôts dont il les avoit chargez.

Ces réfléxions dans une affaire ſi preſſante le firent réſoudre à tâcher de mettre le Pape & les Vénitiens dans ſon parti, & de les engager dans ſa défenſe. Le Pape étoit alors tres-mécontent de Ferdinand, & ſe défioit fort de luy, depuis qu'il avoit découvert une intrigue de ce Prince tres-contraire aux interêts & à l'autorité du S. Siége.

Franceſquetto Cibo, fils naturel du dernier Pape, avoit été mis en poſſeſſion par ſon pére d'Anguillara, de Cervétri, & de quelques autres Châteaux au voiſinage de Rome. Il avoit épouſé Madeleine de Médicis ſœur de Pierre de Medicis, & aprés la mort d'Innocent, s'étoit retiré à Florence. Son beau-frére l'avoit engagé par la ſollicitation de Ferdinand, à vendre toutes ces Places à Virginio des Urſins parent & ami intime de ce Prince, qui luy avoit prêté la plus grande partie de l'argent pour faire cet achat. La choſe avoit été concluë ſans la participation du Pape, qui étoit le Seigneur Suzerain dont ces Places relevoient comme Fiefs du S. Siége; & il avoit pénétré l'intention de Ferdinand, qui étoit d'avoir parmi les vaſſaux de l'Egliſe des gens dévoüez à ſes interêts.

Ferdinand ſur les plaintes qu'en fit le Pape, avoit fait ſemblant d'exhorter des Urſins à rompre le marché, tandis qu'il luy conſeilloit en ſecret de tenir ferme. Ludovic repréſentoit au Pape les conſéquences de cette entrepriſe tant pour l'autorité que pour la ſûreté du S. Siége. Le Cardinal Aſcanio ſon frére que le Pape écoutoit beaucoup, appuyoit fortement toutes ſes raiſons, & luy remontroit la néceſſité qu'il y avoit pour luy de faire une nouvelle ligue en Italie, pour l'oppoſer à celle des Florentins & du Roy de Naples, l'aſſûrant que Ludovic prendroit ſon parti, & qu'il eſpéroit venir à bout d'y faire entrer les Vénitiens.

Ludovic agiſſoit fortement pour le même ſujet auprés du Sénat de Veniſe, & repréſentoit en même temps à Pierre de Médicis les conſéquences de la rupture de la ligue qui maintenoit depuis tant d'années la tranquilité de l'Italie, & qui étoit le chef-d'œuvre de la prudence de Laurent de Médicis ſon pére. Mais celuy-cy avoit pris ſa réſolution, & étoit trop engagé. Ce qui ſurprenoit, & ce qui inquiétoit le plus Ludovic, étoit l'irréſolution du Pape & des Vénitiens.

La raiſon qui arrêtoit le prémier, étoit le deſſein qu'il avoit de marier un de ſes fils à la fille naturelle de Ferdinand, & d'avoir pour la dot du mariage quelque Principauté dans le Royaume de Naples. Pour ce qui eſt des Vénitiens, ils étoient ravis de voir rompre la ligue qui avoit été faite uniquement contre eux: mais ils n'oſoient ſe fier au Pape, perſuadez qu'il les abandonneroit à la prémiére occaſion où il trouveroit quelque avantage. Cependant Ludovic négocia ſi bien, qu'il lia enfin la partie,

tie, & la ligue fut ſignée au mois d'Avril de l'an 1493. entre luy, le Pape, & la République de Veniſe.

La nouvelle de cette ligue allarma toute l'Italie, & encore plus ceux des principaux de la ligue contraire; de ſorte qu'ils délibérérent entre eux, ſi ſans autre déclaration de guerre, il n'étoit point expédient de prévenir le Pape. Proſper & Fabritio Colonne qui étoient dans le parti de Ferdinand, s'offrirent à ſurprendre Rome par les intelligences qu'ils y avoient. Cet avis fut fort approuvé par Alfonſe Duc de Calabre fils de Ferdinand, & par Pierre de Médicis. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens, qui fut depuis Pape ſous le nom de Jule II. fut du même ſentiment: mais Ferdinand n'y vouloit point entendre, & fut d'avis de tâcher plutôt de regagner le Pape en luy donnant ſatisfaction ſur la Ville d'Anguillara & ſur les Châteaux vendus à Virginio des Urſins. Ainſi il ne ſe fit encore aucun éclat.

Ludovic qui étoit l'auteur ou l'occaſion de toutes ces intrigues, & celuy qui devoit le plus perdre, ou le plus gagner dans cette affaire, ne crut pas avoir encore aſſez de ſuretez, & ſe défiant plus des Vénitiens que du Pape, il prit avec luy indépendemment d'eux d'autres meſures, & ſe détermina enfin à avoir recours au Roy de France.

Il ſe ſervit pour engager le Pape à une démarche ſi hazardeuſe, du chagrin qu'il témoignoit toûjours contre Ferdinand au ſujet de l'affaire d'Anguillara, & de la paſſion qu'il avoit pour l'établiſſement de ſes fils. Il luy fit comprendre ſur ce dernier article, qu'il ne devoit rien eſpérer par amitié de la part de Ferdinand; que les Rois de Naples, & ceux de la Maiſon d'Arragon plus que les autres, étoient de tout temps les ennemis nez du S. Siége; que la propoſition qu'il avoit faite à Ferdinand pour le mariage d'un de ſes fils avec la fille naturelle de ce Prince n'avoit pas été bien reçûë; que cette Maiſon ne reſpiroit que la vengeance de l'affront que le Pape Calixte III. oncle de Sa Sainteté étoit prêt de luy faire, s'il n'eût pas été prévenu de la mort, en refuſant à Ferdinand l'inveſtiture du Royaume de Naples ſous prétexte de ſa qualité de bâtard; qu'en un mot il n'avoit rien à eſpérer, & qu'il avoit tout à craindre de ce Prince. Que d'ailleurs les Princes d'Italie n'étoient pas plus diſpoſez que Ferdinand à augmenter ſa puiſſance, en établiſſant celle de ſes fils; que la ſeule crainte pouvoit extorquer d'eux ce qu'il en vouloit avoir; qu'une armée de France en Italie luy fourniroit mille occaſions de parvenir où il prétendoit, & qu'il ſeroit toûjours en ſon pouvoir de faire pancher la balance du côté qu'il jugeroit à propos pour ſes interêts & pour celuy de ſes amis.

Ces raiſons qui prenoient le Pape par ſon foible, eurent l'effet que Ludovic ſouhaitoit. J'ai déja dit qu'il ſe flatoit d'être le plus grand politique d'Italie. La maniére dont il conduiſit ſes affaires depuis la mort de Laurent de Médicis, montra bien que ce n'étoit pas ſans ſujet: mais l'Hiſtoire en luy accordant cet éloge, luy fera la juſtice qu'il mérite, lorſqu'elle le mettra encore au nombre des plus méchans hommes de ſon temps. Son injuſte uſurpation & les crimes qu'il commit enſuite pour s'y maintenir, en ſont les preuves, & le malheureux état dans lequel il mourut ſous le regne de Loüis XII. en fut le châtiment.

Auſſi-tôt que le Pape & Ludovic eurent pris cette réſolution, ils envoyérent ſecrétement en France des gens affidez, pour s'inſtruire des diſpoſitions où le Roy pourroit être à cet égard. Elles ne pouvoient pas être plus conformes à leurs intentions. De Veſc & Briçonnet indépendemment des conjonctures favorables qui ſe préſentoient, luy avoient déja inſpiré le deſſein de la conquête de Naples, ou plutôt ils l'y avoient confirmé, ainſi que je l'ai déja dit. Guicciardino loc. cit.

Dés que ces Emiſſaires ſecrets eurent fait leur rapport à leurs maîtres, Ludovic envoya en Ambaſſade vers le Roy le Comte Charles de Beljoyeuſe & le Comte de Cajazze. Celuy-cy étoit de la Maiſon de Saint Séverin ennemie mortelle de Ferdinand, juſques-là que le Prince de Salerne, qui en étoit un des principaux, ne voulut jamais être compris dans la paix que ce Roy fit avec les Seigneurs Napolitains révoltez: & il n'y a nul lieu de douter que ce ne fût luy qui s'étant réfugié en France quelques années auparavant, y remua le prémier les eſprits ſur l'article de la conquête de Naples. Comines l. 7. chap. 2.

Ces deux Seigneurs dans leur audience publique ne firent que des complimens au Roy de la part de celuy qui les envoyoit: mais dans le Conſeil ils employérent toute leur éloquence, pour hâter l'expédition d'Italie. Ils en montrérent les avantages & la gloire qui en reviendroient à la France, & la facilité par la correſpondance qu'on avoit avec le Seigneur de Milan, par la diſpoſition des peuples de Naples laſſez de la tyrannie & de la cruauté de Ferdinand, par la haine que les Vénitiens avoient contre ce Prince, par la réſolution où étoit le Pape de ſeconder le Roy, par les victoires que les Princes de la Maiſon d'Anjou, tout foibles qu'ils étoient en comparaiſon d'un Roy de France, avoient remporteés ſur ceux qui leur avoient enlevé cette Couronne, & qu'ils n'avoient manqué de détrôner à leur tour, que par la ſeule raiſon qu'ils n'avoient pas ſçû ſe ſervir de leurs prémiers avantages. Ils apportérent divers autres motifs qui plurent extrêmement au Roy; mais ils ne convainquirent pas les plus ſages du Conſeil, qui oppoſérent pluſieurs raiſons tres-fortes à la harangue des Envoyez, quand ils ſe furent retirez. Guicciardino l. 3.

Ils repréſentérent que pour une telle expédition on avoit beſoin de beaucoup d'argent, & qu'il n'y en avoit guéres au Treſor Royal; qu'il y avoit peu de ſureté à ſe fier aux Ita-

liens, nation plus fine que ſincére; qu'il falloit ſe défier de Ludovic plus que d'aucun autre; qu'il étoit décrié pour ſa mauvaiſe foy dans toute l'Italie, & que n'étant point de ſon interêt qu'un Prince auſſi puiſſant que le Roy de France fût maître du Royaume de Naples, il ſeroit le prémier à traverſer les conquêtes qu'on pourroit faire en ce pays-là; que le Roy Loüis XI. dont la conduite pouvoit ſervir de régle dans ces ſortes de matiéres, n'avoit jamais voulu écouter les propoſitions qu'on luy avoit faites là-deſſus, perſuadé que d'aller chercher ſi loin des conquêtes, c'étoit acheter de grands périls avec beaucoup d'argent, beaucoup de ſang & peu d'eſpérance de réüſſir; que le Roy d'Arragon étoit un Prince brave, ſage, experimenté, riche, que ſa réſolution & ſon bonheur avoient tiré d'une infinité de mauvais pas, & qu'un homme de ce caractére étoit un ennemi à craindre; que d'ailleurs le Royaume de France étoit entouré de voiſins dangereux, qu'on devoit regarder toûjours comme des ennemis, malgré la paix qu'on avoit faite avec eux, & que s'il arrivoit quelque échec en Italie, on verroit auſſi-tôt le Roy d'Angleterre en armes pour s'en prévaloir.

L'Amiral de Graville étoit un de ceux qui s'oppoſoient le plus à cette entrepriſe; mais ſon crédit étoit alors fort baiſſé; l'eſpérance d'un chapeau de Cardinal qu'on promettoit à Briçonnet, celle d'un Duché dans le Royaume de Naples dont on flatoit de Veſc, la paſſion que le Roy avoit de ſignaler ſon regne par quelque entrepriſe extraordinaire, & enfin les inſtances du Prince de Salerne, de Bernardin de Biſignane, & de quelques autres Seigneurs exilez de Naples qui ſe joignirent aux deux Comtes, l'emportérent en faveur de Ludovic contre tout ce qu'on put alleguer au contraire.

Le Traité fut conclu, par lequel Ludovic s'obligeoit à donner paſſage à l'armée Françoiſe dans le Milanés, à fournir cinq cens hommes d'armes ſoudoyez à ſes frais pour joindre aux troupes de France, à permettre au Roy d'armer une flotte à Géne auſſi nombreuſe qu'il voudroit, & à luy faire tenir avant ſon départ de France deux cens mille ducats. Le Roy de ſa part s'engageoit à la défenſe du Milanés contre quiconque l'attaqueroit, à y maintenir Ludovic, à tenir dans Aſt, Ville qui appartenoit au Duc d'Orleans, deux cens hommes d'armes pendant la guerre, toûjours prêts à ſecourir Ludovic, s'il en étoit beſoin. Enfin on luy promettoit de luy donner la Principauté de Tarente, au cas que le Royaume de Naples fut conquis.

Quoiqu'on eût ſuppoſé des prétextes pour colorer l'Ambaſſade des Comtes de Cajazze & de Beljoyeuſe, les Princes d'Italie en pénétrérent bien-tôt le véritable motif. Cette expédition devint l'entretien de toutes ces Cours & le ſujet d'une infinité de négociations. Ferdinand que la tempête menaçoit, affectoit de faire paroître beaucoup d'aſſûrance, bien que perſonne ne connût mieux que luy le danger où il étoit, & qu'il fut réſolu de le détourner, quoiqu'il luy en coûtât.

Charlotte d'Arragon fille de Frédéric ſon ſecond fils étoit élevée à la Cour de France. Le Roy avoit de l'amitié pour cette petite Princeſſe, qui étoit ſa couſine germaine par ſa mére, & il avoit eu deſſein de la fiancer avec le Roy d'Ecoſſe. Ferdinand ordonna aux Envoyez qu'il avoit auprés du Roy de luy parler de nouveau de cette alliance, & de l'aſſûrer de la diſpoſition où il étoit de le ſatisfaire là-deſſus. Il fit partir Camillo Pandoné autrefois Ambaſſadeur en France, homme fort agréable au Roy, avec ordre de faire tous ſes efforts pour le réconcilier avec ce Prince, de ne point épargner l'argent pour gagner les Miniſtres & les Favoris, & que s'il ne pouvoit point réüſſir par ce moyen, d'en venir juſqu'à offrir au Roy de ſa part de luy payer un tribut, & de luy donner la carte blanche pour toutes les conditions qu'il voudroit exiger de luy, en luy accordant la paix. Guicciardin. liv. 1.

Il traita en même temps avec le Pape pour terminer le différent touchant l'achat d'Anguillara, & des Châteaux voiſins de Rome, qui avoit été la ſource de leur rupture, & le Pape eut ſatisfaction. Le mariage de Dom Guffré cadet des fils du Pape avec Sancia fille naturelle de Ferdinand fut arrêté. Ce Prince donnoit pour dot à ſa fille la Principauté de Squillaci, dix mille ducats de rente à ſon gendre, & une compagnie de cent hommes d'armes entretenus.

La néceſſité de ſes affaires le contraignit encore malgré ſa fierté, d'avoir recours au Sénat de Veniſe, en luy repréſentant combien il ſeroit préjudiciable à leur République, d'avoir pour voiſin un Prince auſſi puiſſant que le Roy de France. Il envoya auſſi des Ambaſſadeurs au Roy d'Eſpagne, pour l'engager à ne le pas abandonner en une ſi fâcheuſe conjoncture, le priant de ſe ſouvenir qu'ils étoient de la même Maiſon, & de faire réfléxion combien la Sicile ſeroit expoſée, ſi le Royaume de Naples venoit à tomber entre les mains des François.

Mais à quoy Ferdinand travailla plus fortement, fut à regagner Ludovic: & comme il étoit perſuadé qu'il n'avoit pris des liaiſons avec la France que pour ſe mettre en ſûreté, & ſe maintenir dans la poſſeſſion du Duché de Milan, il le fit aſſûrer qu'il ne l'inquiéteroit jamais là-deſſus, quelques inſtances que luy en fit Alphonſe ſon fils, & quelque interêt qu'il eût à protéger ſa petite-fille & le jeune Duc de Milan ſon mari.

Il étoit fort inquiet ſur le ſuccés de tant de négociations, & toûjours entre l'eſpérance & la crainte. On ne luy mandoit rien de bon de la Cour de France, où le Roy s'opiniâtroit toûjours à ſuivre ſon prémier deſſein. La conduite du Pape le chagrinoit; car quoiqu'il luy promît en ſecret de le ſecourir contre la Fran-

ce, s'il en étoit attaqué, il le fatiguoit ſans ceſſe par les nouvelles demandes qu'il luy faiſoit. Ce qui luy fit comprendre que les avances que ce Pape avoit faites à la Cour de France pour la guerre d'Italie, n'étoient que pour obtenir de luy par force ce qu'il n'en pouvoit avoir de bonne grace : mais il falloit s'accommoder au temps.

Veniſe ne luy donnoit que des réponſes générales. L'Eſpagne l'aſſûroit de le ſecourir. Ludovic luy paroiſſoit ébranlé ; car tantôt il convenoit du grand danger de l'Italie, ſi les François y mettoient une fois le pied, tantôt il repréſentoit qu'il devoit avoir de grands égards pour cette Couronne, dont il étoit feudataire à cauſe du Domaine de Géne, tantôt il promettoit au Pape & à Pierre de Médicis, dont Ferdinand employoit la médiation auprés de luy, de faire ſon poſſible afin de rallentir l'ardeur du Roy de France pour la conquête de Naples. Mais Ferdinand le crut entiérement gagné, quand il le vit s'allier avec Maximilien d'Autriche grand ennemi de la France devenu Empereur depuis peu par la mort de ſon pere Frédéric. Car Ludovic maria Blanche Marie ſa niéce ſœur du jeune Duc de Milan avec Maximilien, qui pour la groſſe ſomme d'argent qu'il en reçut, luy donna l'inveſtiture du Duché de Milan, & en dépoüilla le légitime héritier ſous des prétextes qu'il ſeroit trop long de rapporter icy, & qui ne firent pas beaucoup d'honneur à cet Empereur.

Un Prince du caractére de Ludovic, qui ſacrifioit tout à ſon ambition, juſqu'à faire empoiſonner ſon neveu Seigneur légitime de Milan, ainſi qu'il fit quelque temps aprés, ne regardoit pas la tromperie comme un crime. Toute ſon application étoit à amuſer Ferdinand, le Pape & Pierre de Médicis, & à raſſûrer le Roy ſur les ſoupçons qu'il pouvoit prendre de luy pour les démarches irréguliéres qu'on luy voyoit faire. Il étoit bien aiſe d'entretenir l'eſpérance de Ferdinand, afin de donner au Roy le loiſir de faire ſes préparatifs, & de lever autant qu'il ſeroit poſſible les obſtacles qu'il pourroit trouver à ſon expédition de Naples de la part des autres Princes d'Italie, & ſur tout des Vénitiens ; mais en même temps il étoit bien réſolu de prendre ſes précautions contre le Roy même, & de faire échoüer l'entrepriſe de ce Prince, ſi ſes interêts le demandoient.

Le Roy envoya pour cet effet à Veniſe Perron de Baſche homme entendu dans les affaires d'Italie, où il avoit été employé du temps de Jean d'Anjou fils de René Roy de Sicile. On n'ignoroit pas à la Cour de France la haine des Vénitiens contre Ferdinand, tant pour les raiſons que j'ai déja marquées, qu'à cauſe qu'il avoit toûjours été le prémier à s'oppoſer aux progrés de cette République, ſoit en Italie, ſoit au-delà du Golfe. Il ſçavoit ce qu'ils avoient dit au Prince de Salerne lorſqu'il ſe réfugia en France, que ſuppoſé qu'il penſât à engager quelque Prince à faire la guerre au Roy de Naples, il ne penſât qu'au Roy de France ; que le Duc de Lorraine étoit trop foible & trop irréſolu ; que le Roy d'Eſpagne ſeroit trop puiſſant en Italie où il poſſedoit déja l'Iſle de Sicile ; que les François donneroient moins de jalouſie aux Princes Italiens, & que la République s'en accommoderoit mieux.

Comines l. 7. chap. 4.

chap. 2.

Le Roy ſuppoſant toûjours les Vénitiens dans cette favorable diſpoſition, ne donna point d'autres inſtructions à ſon Envoyé, ſinon de leur demander de ſa part aide & conſeil dans ſon entrepriſe ; mais ces ſages politiques n'étoient pas gens à s'engager ſi aiſément. Ils n'étoient pas fâchez de cette guerre ; mais ils prétendoient en profiter, comme ils firent, ſans y rien mettre du leur que dans la derniére néceſſité. Ils répondirent à Peron de Baſche, qu'il ne leur appartenoit pas de donner conſeil à un ſi grand Roy ; que pour l'aider dans cette expédition, la crainte qu'ils avoient des Turcs, ne le leur permettoit pas ; qu'au reſte ils ne le verroient pas mal volontiers en Italie, & qu'ils ſeroient plus diſpoſez à l'aider, qu'à traverſer ſes deſſeins.

L'Envoyé ſuivant l'ordre qu'il en avoit, alla auſſi à Rome & à Florence. Le Pape, quoiqu'il eût été en partie l'auteur de la guerre, ne fit non plus que des réponſes générales. Pierre de Médicis voulut en uſer de la même maniére : mais l'Envoyé luy parla plus ferme, & luy répeta ce que le Roy avoit dit en France aux Agens de Florence, qu'il ſouhaitoit que leur République luy fournît au moins cent hommes d'armes, & qu'elle donnât paſſage à ſon armée & des vivres en payant ; qu'il attendoit d'eux cette marque de leur attachement pour la France, & de la reconnoiſſance qu'ils devoient aux bons offices reçûs de ſes prédéceſſeurs ; qu'il les regarderoit comme ſes ennemis, s'ils luy refuſoient ſi peu de choſe, & qu'il commenceroit par chaſſer de France tous les Marchands Florentins qui y faiſoient commerce.

Guicciardin. lib. 1.

Une telle demande embaraſſa fort Pierre de Médicis. Il remontra que l'armée du Roy n'étant point encore en Italie, une déclaration de cette nature contre le Roy de Naples ſeroit inutile à la France, & préjudiciable à la République, qui s'attireroit avant le temps la haine de ce Prince : qu'au reſte le Roy devoit compter ſur un dévoüement entier des Florentins à ſon ſervice : mais l'Ambaſſadeur ne ſe contentant pas de ce compliment, Médicis demanda quelque temps pour luy faire une derniére réponſe, & donna auſſi-tôt avis à Ferdinand de l'embarras où il ſe trouvoit. Il luy repréſenta qu'il luy ſeroit difficile & dangereux de renvoyer l'Ambaſſadeur de France avec un refus ; que ce qu'on luy demandoit étoit ſi peu de choſe, qu'il pouvoit le promettre ſans conſéquence ; que deux raiſons principalement le déterminoient à prendre ce parti : l'une, que toute la Ville de Florence ſe ſou-

léveroit contre luy, il faute d'avoir eu cette complaiſance pour le Roy, les Marchands Florentins étoient chaſſez du Royaume de France, & le commerce qui enrichiſſoit la République, entiérement rompu avec les François : l'autre, qu'en ſe broüillant par ce refus avec le Roy, il s'ôteroit un moyen de pacifier les affaires, ſur lequel il comptoit beaucoup ; c'étoit d'offrir ſa médiation à la prémiére occaſion favorable qu'il en auroit, lorſque l'armée de France ſeroit entrée en Italie.

Ferdinand ne goûta point du tout ces raiſons, prévoyant les conſéquences de cette démarche ; qu'elle ſeroit d'un tres-mauvais exemple pour les autres Princes d'Italie ; que rien ne feroit plus de tort à la réputation de ſon parti ; qu'on le regarderoit comme perdu, ſi on voyoit déja les Florentins lâcher le pied ; & il conjura Médicis d'imaginer quelque expédient pour éluder la demande de l'Ambaſſadeur de France. Il n'en trouva point d'autre, que de différer tant qu'il pourroit de rendre réponſe à l'Ambaſſadeur ; & enfin ne pouvant plus reculer, il luy dit qu'il la feroit au Roy luy-même par un Envoyé qu'il dépêcheroit vers luy dans quelque temps.

Ferdinand aſſez content de la conduite de Médicis, ne l'étoit pas également de celle du Pape, qui vouloit tirer tout l'avantage qu'il pourroit du beſoin que ce Prince avoit de l'appui du S. Siége dans la fâcheuſe ſituation où il ſe trouvoit. Ce qui inquiétoit le plus Ferdinand, étoit que nonobſtant toutes les complaiſances qu'il avoit pour le Pape, il n'oſoit s'y fier, n'ayant encore pû pénétrer ſes véritables deſſeins dans les conjonctures préſentes. Ses inquiétudes redoublérent, lorſqu'il

An. 1494. apprit au commencement de l'année 1494. qu'il n'y avoit plus aucune eſpérance de paix, & que le Roy avoit ordonné aux Ambaſſadeurs de Naples de ſortir ſans tarder de ſon Royaume. Cette nouvelle le frappa ſi vivement, qu'il en tomba en apoplexie, & mourut peu de jours aprés âgé de plus de ſoixante & dix ans. Ce Prince étoit recommandable par ſa valeur & par ſa prudence ; mais il s'étoit rendu odieux à ſes voiſins par ſa fierté, par ſon ambition, par ſa mauvaiſe foy, & à ſes propres Sujets, & ſur tout à la Nobleſſe du pays, par une ſévérité qui alloit quelquefois juſqu'à la cruauté.

La mort de Ferdinand auroit pû produire quelque changement dans les affaires, ſi Alphonſe ſon fils n'avoit été auſſi hai & auſſi redouté que luy. Les Vénitiens luy attribuoient la guerre que le Duc de Ferrare leur avoit ſuſcitée quelques années auparavant. Ludovic ſçavoit qu'il avoit toûjours animé le feu Roy ſon pére à prendre les armes contre luy ; qu'il s'étoit oppoſé à ſon mariage avec Iſabelle d'Arragon ſa fille, qui avoit épouſé depuis le jeune Duc de Milan. Tous les Princes d'Italie étoient perſuadez qu'il avoit autant d'ambition que ſon pére, & beaucoup moins de modération pour la contenir.

Toutes ces préventions ne luy étoient pas favorables : mais on étoit principalement attentif à la conduite que le Pape tiendroit à ſon égard. Elle fut extraordinaire, & tout-à-fait myſtérieuſe : car aprés avoir paru juſqu'alors beaucoup varier, & tantôt favoriſer l'expédition du Roy de France, tantôt pancher du côté du Roy de Naples, il fit en l'occaſion dont je parle des choſes qu'on ne pouvoit accorder les unes avec les autres. Il leva des troupes de concert avec Ludovic à communs frais pour la défenſe de leurs Etats, & en donna le commandement à Proſper Colonne, qui étoit alors dans les interêts de France. Il envoya à Briçonnet ſur la demande que le Roy luy en avoit faite, une promeſſe ſignée du Sacré Collége de le faire Cardinal ; & toutefois il donna en même temps l'inveſtiture du Royaume de Naples à Alphonſe, & commit un Légat pour le couronner. Pour ce qui eſt du chapeau de Cardinal promis à Briçonnet, quelques-uns ont écrit que le Pape ne le luy avoit promis, qu'à condition qu'il détourneroit le Roy du voyage d'Italie ; & cela quadre aſſez bien avec ce que Comines dit de ce Miniſtre, qu'il changea d'avis ſur ce voyage. Quoiqu'il en ſoit, ni les déguiſemens du Pape, ni le changement de Briçonnet, ni tout ce que purent faire le Duc & la Ducheſſe de Bourbon pour rompre ce deſſein, ni les défiances que quelques-uns donnoient au Roy de la ſincérité de Ludovic même, ni les remontrances que les Pariſiens luy firent pour le détourner au moins d'expoſer ſa propre perſonne à une entrepriſe ſi dangereuſe, ne purent ébranler ce Prince. Le rendez-vous des troupes fut à Lion, où il ſe rendit luy-même au commencement de Juillet avec la Reine.

Corio.

Comines Preface du l. 7. & ch. 4.

Des Rey. Relation du voyage de Charles VIII. &c.

An. 1494.

Cette Ville déſlors plus riche qu'aucune Ville de France aprés Paris, n'épargna nulle dépenſe pour marquer la joye qu'elle avoit de voir ſon Roy. Les Bourgeois ſembloient diſputer de magnificence avec les Courtiſans. Ce n'étoit que fêtes, que Tournois, & d'autres parties de divertiſſement, durant leſquelles le Roy, qui avoit réſolu d'aller en perſonne en Italie, mais qui n'avoit pas encore déclaré ſa réſolution, balança s'il l'exécuteroit, moins touché des raiſons que les plus ſages de ſon Conſeil luy apportoient pour l'en diſſuader, que des attraits de quelques Demoiſelles Lionnoiſes, pour leſquelles il avoit pris de l'amour : mais les maladies contagieuſes qui commencérent à ſe faire ſentir dans cette Ville-là, l'en firent ſortir, & il perſiſta dans ſon prémier deſſein.

S. Gelais Hiſt. de Louis XII.

Gaguin. Des Rey.

Avant que de partir il régla le gouvernement de ſon Etat, & ordonna que pendant ſon abſence, le Duc de Bourbon ſeroit Lieutenant Général du Royaume. Baudricourt fut fait Gouverneur de Bourgogne, d'Orval de Champagne, l'Amiral de Graville de Normandie & de Picardie, & les Seigneurs d'Avaugour & de Rohan eurent ordre d'aller en Bretagne pour y commander : mais il voulut

Pierre Des Rey.

Brantome Eloge de Louis XII.

que le Duc d'Orleans fût du voyage, dans la crainte que pendant ſon abſence, il ne ſuſcitât quelques broüilleries.

Le Roy obligé de quitter Lion à cauſe des maladies populaires, alla à Vienne, & de là à Grenoble, où l'on prit des meſures plus prochaines pour l'expédition d'Italie. On nomma des Commiſſaires des vivres, & d'autres pareils Officiers pour la commodité & la ſubſiſtance des troupes dans leur marche, & on les envoya en Savoye & dans les autres Etats d'Italie, qui vouloient bien accorder paſſage au Roy, ou n'oſoient le luy refuſer.

Il déclara au même lieu ceux qui devoient commander les troupes ſous ſes ordres : & quoi qu'en diſe Comines que le Roy avoit rappellé à la Cour, mais qui chagrin de n'y avoir pas autant de crédit que ſous Loüis XI. écrit qu'il y avoit peu de bons Généraux parmi ceux qu'on employoit à conduire cette expédition, ce n'étoit pas ce qui manquoit le plus au Roy.

Comines Preface du l. 7.

Le Maréchal des Cordes en étoit d'abord, & c'étoit un des plus grands hommes de guerre & des plus habiles pour la négociation qu'il y eût alors en Europe. Par malheur il fut pris d'une maladie à Lion, dont il mourut peu de temps aprés en être ſorti pour changer d'air. Ce fut une grande perte pour le Roy, à qui ce Seigneur avoit rendu des ſervices tres-importans auſſi-bien qu'à l'Etat, depuis qu'il avoit paſſé dans le parti de France : Loüis XI. qui ſe connoiſſoit parfaitement bien en gens, en avoit une tres-haute eſtime ; de ſorte qu'étant prêt de mourir, il avoit recommandé à ſon fils ſur toutes choſes, de s'en rapporter en matiére de guerre à ce Seigneur, & de ne jamais éloigner de ſa perſonne un auſſi bon ſerviteur, auſſi capable, & auſſi fidelle que celuy-là. Quand on tranſporta ſon corps juſqu'à Boulogne ſur la mer, où il avoit voulu être enterré, le Roy ordonna qu'on luy fît par tout les mêmes honneurs qu'on auroit rendus à celuy d'un Roy de France.

Des Rey.

Brantome dans l'éloge du Sieur des Cordes, qu'il appelle des Guerdes.

Mais outre ce Maréchal, le Roy menoit en Italie Loüis de la Trimoüille, les Maréchaux de Gié & de Rieux, le Duc d'Orleans, d'Aubigni Ecoſſois, tous gens d'un mérite non commun pour la guerre, où ils avoient ſignalé en quantité de rencontres leur prudence & leur valeur.

C'étoit par un autre endroit que cette expédition devoit naturellement échoüer : c'eſt que le Roy s'y embarquoit ſans argent, & qu'en attendant que celuy qu'il eſpéroit tirer de l'engagement d'une partie de ſon Domaine, des impôts qu'il mettoit ſur le peuple, & des emprunts qu'il faiſoit au Clergé (car les Edits n'en furent publiez que pendant ſon voyage) il fut obligé en le commençant d'emprunter cinquante mille ducats d'un Marchand de Milan ſous la caution de Ludovic, & cent mille francs de la Banque de Gêne, dont il paya quatorze mille livres d'interêt pour quatre mois ſeulement. Le fond de ſa plus grande eſpérance pour le ſuccés de cette grande entrepriſe, étoit la bravoure d'une infinité de jeune Nobleſſe, qui ne reſpiroit que les combats ; mais parmi laquelle il y avoit beaucoup plus de valeur que d'obéïſſance & de diſcipline.

Obſervat. ſur l'Hiſt. de Charles VIII.

Comines l. 7. chap. 4.

Il partit de Grenoble le vingt-neuviéme d'Août, & renvoya de là la Reine à Paris. Il prit ſa route par Gap & par Ambrun, & arriva à Suze, où Blanche de Monferrat Ducheſſe Régente de Savoye vint le recevoir. Son mari Charles Prince d'un grand mérite, étoit mort à l'âge de vingt & un an, & avoit eu quelque démêlé avec le Roy pour l'hommage du Marquiſat de Saluces : les choſes s'étoient accommodées depuis, & cette Princeſſe aimoit la France. Elle reçut le Roy à Turin avec beaucoup de magnificence, & envoya ſon fils le Duc Charles-Jean Amédée qui n'avoit que cinq ans, au devant de luy à cheval : mais l'amitié qu'elle fit au Roy de luy prêter ſes joyaux, & la permiſſion qu'elle luy donna de les mettre en gage pour emprunter douze mille ducats, luy fut auſſi agréable que les honneurs qu'elle luy rendoit. Il traverſa le Piémont, reçû par tout avec toutes ſortes d'honneurs par les ordres de la Ducheſſe Régente, & arriva le neuviéme de Septembre à Aſt. Cette Ville appartenoit au Duc d'Orleans, & étoit venuë dans ſa Maiſon par Valentine Viſcomti ſon ayeule. Le Roy y tomba dangereuſement malade de la petite verole, mais il fut hors de danger au bout de ſix ou ſept jours.

An. 1494

Guichenon Hiſtoire de Savoye.

Comines l. 7. ch. 6.

Plus ce Prince avançoit, & plus les mouvemens & les inquiétudes augmentoient dans les Cours d'Italie, principalement à Naples, à Rome & à Florence. Il s'étoit fait précéder par quatre Ambaſſadeurs, qui étoient le Seigneur d'Aubigni, Briçonnet, Jean de Gannai Préſident au Parlement de Paris, & Péron de Baſche. Leurs inſtructions étoient principalement pour Rome : mais ils avoient ordre en chemin faiſant de déclarer à divers Princes & Républiques les intentions du Roy dans ſon voyage, de les aſſurer qu'il n'avoit nul mauvais deſſein ni ſur leurs Etats, ni ſur leur liberté ; qu'il ne prétendoit faire aucun tort à perſonne ; qu'il venoit uniquement pour ſe faire reſtituer le Royaume de Naples qui luy appartenoit inconteſtablement comme au légitime héritier de la Maiſon d'Anjou, à laquelle on l'avoit enlevé ; & qu'aprés qu'il auroit fait cette conquête avec le ſecours de Dieu, il eſpéroit s'en ſervir à l'avantage du Chriſtianiſme, pour porter de là la guerre dans les Terres du Turc, & y rétablir la Religion & l'autorité de l'Egliſe.

Guicciardino l. 1.

Ils firent à Florence les mêmes propoſitions que Péron de Baſche avoit faites dans ſa prémiére Ambaſſade touchant les cent hommes d'armes & les vivres pour l'armée. Ils preſſérent le Conſeil, & en particulier Pierre de Médicis de leur donner là-deſſus une réponſe poſitive, qu'ils ne purent obtenir.

L'inclination des Bourgeois étoit pour la France : mais leur Chef avoit d'autres vûës.

Ils ne réüſſirent pas mieux à Rome, où ils demandérent au Pape l'inveſtiture du Royaume de Naples pour le Roy. Ils luy firent un ample expoſé des droits de ce Prince, & ajoûtérent de ſa part les offres les plus avantageuſes ; enfin ils luy repréſentérent qu'outre la juſtice évidente de ſa cauſe, c'étoit par le conſeil & à la ſollicitation de Sa Sainteté, qu'il s'étoit déterminé à cette grande entrepriſe.

Le Pape répondit qu'ayant accordé l'inveſtiture à Alphonſe d'Arragon, il n'étoit plus en ſon pouvoir de la donner au Roy de France ; qu'il n'avoit fait en cela que ſuivre l'exemple de ſes prédéceſſeurs qui l'avoient accordée à trois Princes de ſuite de la Maiſon d'Arragon ; qu'en la donnant, il y avoit ajoûté une clauſe par laquelle le droit du Roy de France étoit à couvert, ayant expreſſément mis ces paroles, *ſauf le droit d'autruy* ; que le Roy ſeroit toûjours reçû à repréſenter le ſien ; mais qu'il devoit ſe ſouvenir que quand il s'agiſſoit de l'inveſtiture d'un Fief, on ne commençoit point par des voyes de fait ; qu'on ne la demandoit point les armes à la main au Seigneur Suzerain ; qu'avant toutes choſes on luy produiſoit ſes raiſons ſuivant les procédures ordinaires de la Juſtice ; que le S. Siége étoit prêt d'écouter celles du Roy, quand il les propoſeroit de la ſorte ; qu'étant Pape, il étoit Pere commun, & ne devoit point prendre parti dans les guerres des Princes Chrétiens ; qu'au reſte la néceſſité l'avoit obligé à ſe comporter dans la conjoncture préſente comme il avoit fait ; que l'Etat Eccleſiaſtique étoit ſi voiſin du Royaume de Naples & de la République de Florence, qu'il ne pouvoit ſans s'expoſer beaucoup rompre avec ces deux Etats. Il conclut toutefois d'une maniére qui fit comprendre aux Ambaſſadeurs, que quelque liaiſon qu'il eût avec Alphonſe d'Arragon, il feroit de ſérieuſes réfléxions ſur ce qu'ils luy avoient dit de la part du Roy.

Des Rey. Les Vénitiens chez qui le Roy avoit envoyé Imbert de Batarnai Seigneur du Bouchage, s'en tinrent à la prémiére réſolution qu'ils avoient priſe d'abord, qui étoit de demeurer neutres, d'être ſpectateurs de la guerre, & d'attendre l'occaſion d'en profiter pour l'augmentation de leur puiſſance, ſe croyant aſſez forts pour n'avoir rien à craindre ni de l'un ni de l'autre parti, & pour faire pancher la balance du côté qu'ils voudroient, quand ils le jugeroient à propos. Ils alléguérent toûjours pour prétexte de ne point entrer dans cette querelle, la crainte de la diverſion du Turc, & le grand nombre de Places & d'Iſles qu'ils avoient à garder contre ce redoutable ennemi.

Guicciardino lib. 1. Cependant Alphonſe d'Arragon comme le plus intereſſé dans cette affaire, ſe préparoit à la guerre, levoit des troupes, armoit des Vaiſſeaux, & ſe ſervant de ce que le Roy avoit fait dire aux Princes d'Italie du deſſein où il étoit de faire la guerre au Turc aprés la conquête de Naples, il avoit envoyé juſqu'à Conſtantinople demander du ſecours à Bajazet. Enfin il étoit réſolu de ne pas attendre qu'on vint l'attaquer dans ſes Etats, mais de prévenir l'ennemi, & de venir au-devant de l'armée de France.

Ce qui le déterminoit le plus à prendre ce parti, c'étoit qu'il ne voyoit point de fin aux négociations qu'il entretenoit toûjours avec Ludovic, qui l'amuſoit tandis que les François s'avançoient en Italie. Il rompit avec luy, fit ſaiſir le Duché de Barri, qui appartenoit à ce Seigneur dans le Royaume de Naples, congédia ſon Ambaſſadeur, & fit revenir celuy qu'il avoit à Milan. Il projettoit en même temps un deſſein, dont le ſuccés devoit avoir de tres-grandes ſuites. C'étoit de ſurprendre Géne, ou d'Urſé par ordre du Roy faiſoit un armement de Mer conſidérable, afin d'attaquer en même temps le Royaume de Naples par mer & par terre. Alphonſe eſpéra venir à bout de ſon deſſein par l'intelligence qu'il avoit avec le Cardinal Paul de Frégoſe, avec Objetto de Fieſque, & quelques Seigneurs de la Maiſon des Adornes, toutes familles puiſſantes à Géne, & dans leſquelles Ludovic avoit beaucoup d'ennemis.

Il prétendoit en même temps s'avancer avec ſon armée juſque dans le Parmeſan, & ſur les confins du Milanés ; & ſi l'affaire de Géne réüſſiſſoit, ſe déclarer le protecteur du jeune Duc de Milan, & animer les peuples de ce Duché contre Ludovic, que ſon uſurpation & ſon rude gouvernement leur avoient rendu fort odieux. Il eût par ce moyen arrêté le Roy fort loin de Naples, l'eût obligé à paſſer l'hyver en Piémont, & auroit rallenti la fougue Françoiſe avec eſpérance, que pendant ce temps-là quelque événement ſurviendroit, qui déconcerteroit l'entrepriſe.

Il communiqua ſon deſſein au Pape, & à Pierre de Médicis, demanda à celuy-cy, au cas qu'il en fut beſoin, retraite pour ſes Vaiſſeaux dans le Port de Livourne, & pria le Pape de joindre quelques-unes de ſes galéres à la flotte, & ſes troupes de terre à celles qu'il prétendoit envoyer vers le Milanés. Ils firent l'un & l'autre difficulté de luy accorder ſa demande. Médicis s'excuſa de recevoir la flotte Napolitaine dans Livourne, ſur ce qu'ayant refuſé au Roy de France ce qu'il luy avoit fait demander par ſes Ambaſſadeurs, & l'ayant déja aſſez irrité par ce refus, ce ſeroit rompre ouvertement avec luy que de donner retraite à ſes ennemis, choſe à quoy il ne pouvoit ſe réſoudre que dans la derniére extrémité, & que lorſqu'il ne pourroit faire autrement.

Pour ce qui eſt du Pape, il conſentit que ſes troupes de terre ſe joigniſſent avec les Napolitaines ; pourveu que les unes & les autres ne ſortiſſent point des frontiéres de l'Etat Eccleſiaſtique ; parce qu'ainſi il paroîtroit ſeulement être ſur la défenſive : au lieu que ſi el-

les s'avançoient juſques ſur les confins du Milanez, ce ſeroit ſe déclarer ouvertement contre Ludovic. Ce qu'il ne jugeoit pas à propos que l'on fît ; dautant qu'il y avoit encore quelque eſpérance d'accommodement avec ce Seigneur ; & par cette même raiſon il croyoit qu'il falloit différer l'entrepriſe concertée ſur la Ville de Géne.

Alphonſe s'emporta fort contre ce ménagement, & regardant la ſurpriſe de Géne comme un moyen infaillible d'arrêter le Roy tout court, & de ſoulever les peuples du Milanez contre Ludovic, il ſe chargea ſeul de tout le riſque. Il donna la conduite de cette B expédition à Dom Fédéric ſon frére, qui partit de Naples avec trente-cinq Galeres & dix-huit Vaiſſeaux bien armés. Il y avoit ſur cette Flotte trois mille fantaſſins pour mettre à terre, & qui devoient ſe joindre aux troupes que les Chefs des mécontens de Géne avoient promis de fournir.

La choſe étoit trés-bien concertée : mais le ſecret avoit été découvert à Ludovic par le Cardinal de ſaint Pierre aux Liens * ennemi mortel du Pape. Ce Cardinal ne ſe croyant pas en aſſeurance aux environs de Rome, s'étoit ſauvé depuis peu de temps à Avignon, C dont il étoit Vice-Legat, & avoit en paſſant à Savonne, informé Ludovic de ce qu'il ſçavoit, ou de ce qu'il conjecturoit là-deſſus. Ludovic avoit eu le temps de pourvoir à la ſeureté de Géne, où le Roy par ſon Conſeil avoit envoyé le Bailly de Dijon avec deux mille Suiſſes. La Flotte qu'on armoit au Port de cette Ville-là avoit été miſe en état, & jointe par un renfort de Vaiſſeaux qu'on avoit préparés à Marſeille. De plus Ludovic, à force de préſens & de promeſſes, s'étoit aſſeuré de la plûpart de la Nobleſſe de Géne, & de la bourgeoiſie par leur moyen.

D Dom Fédéric ayant été averti de tout cela dans ſa route, changea de deſſein ; & voyant qu'il n'y avoit plus d'eſperance de réüſſir à Géne, il prit le parti de faire ſeulement une tentative ſur quelqu'une des places de la côte qu'on appelle la Riviére de Géne. Il attaqua Porto Vénéré, dont la garniſon venoit d'être renforcée de quatre cens fantaſſins. Il en fut repouſſé avec perte, & s'en alla avec toute ſa Flotte au Port de Livourne, où Pierre de Médicis, nonobſtant ſon premier refus, luy permit d'entrer, & de prendre des vivres.

E Ce premier deſavantage ne le rebuta point ; & aprés avoir fait rafraîchir, & renforcé ſon armée de quelques troupes, il revint ſur les côtes de Géne. Il mit à terre auprés de Rapallo trois mille fantaſſins ſous la conduite d'Objetto de Fieſque, qui s'empara ſans beaucoup de réſiſtance de cette place éloignée de Géne d'environ vingt mille, & commença à faire des courſes ſur les Terres de la République.

Sur ces entrefaites le Duc d'Orleans, qui avoit le commandement de la Flotte Fran-

* Julien de la Rovere.

Guicciardino lib. 1.

çoiſe, étoit arrivé à Géne, bien réſolu de ne pas manquer la premiére occaſion qu'il auroit de ſe ſignaler. Dés qu'il ſceut la deſcente des ennemis à Rapallo, il partit du Port de Géne avec ſa Flotte compoſée de dix-huit Galéres, de ſix Galeaces & de neuf gros Vaiſſeaux, & fit aller par terre quelques bataillons Suiſſes commandés par le Bailly de Dijon, & les Troupes Italiennes qui étoient à la ſolde de Ludovic ſous le Commandement de Loüis de Fieſque, de Jean Adorne, & des Seigneurs de S. Séverin. Guicciardino lib. 1. Comines l. 7. ch. 15.

Les Troupes de terre ne commencerent l'aſſaut, que quand ils virent la Flotte à la hauteur de Rapallo pour les ſeconder. Il fut vigoureuſement ſoutenu par les ennemis ſur un pont qui étoit aux avenuës de la place. Ils avoient l'avantage du terrain, qui étoit fort ſerré entre des rochers. Les Suiſſes qui avoient la teſte de l'attaque parurent ſe rebuter aprés pluſieurs efforts : mais Adorne ayant fait grimper ſur les rochers des gens du pays qu'il avoit dans ſes Troupes, leur fit faire un grand feu d'arquebuſe ſur ceux qui défendoient le pont, & preſque auſſi-tôt aprés l'artillerie de la Flotte les prenant en flanc, ils furent contraint d'abandonner le poſte, & le Pont ayant été forcé, Objet de Fieſque ne jugea pas à propos de deffendre Rapallo qui ne valoit rien. Il s'enfuit dans les montagnes, & ſes Troupes ſe débandérent. Il ne reſta pas ſur la place du côté des ennemis plus de ſix-vingt hommes ; mais parmi les priſonniers que l'on fit, ſe trouverent Fregoſin fils du Cardinal Frégoſe, Orlandin de la même famille, & Jule des Urſins. Une des choſes qui contribuerent le plus à cette déroute, fut le bruit terrible de l'artillerie du Vaiſſeau que montoit le Duc d'Orleans ; car c'étoit la plus groſſe qui eût jamais paru ſur cette Mer, où le gros canon n'étoit point encore en uſage, ſur tout dans les Vaiſſeaux. De Piennes, Jean de la Grange, le Bailli de Dijon, Guyot de Louſieres & Charles de Brillac qui y fut fait Chevalier, ſe diſtinguérent beaucoup dans ce combat. Comin. l. 7. c. 5 des Rey h ſt de Charles VIII.

Fédéric d'Arragon avant l'attaque de Rapallo, avoit pris le large, pour en attendre le ſuccés, & n'être pas contraint de haſarder le combat. Dés qu'il vit que ſes gens étoient forcés, il fit voile vers Livourne, & n'oſa rien entreprendre depuis.

Telle fut la premiére action de cette Guerre, qui ſe paſſa le huitiéme de Septembre ſur le ſoir, & que le Roy apprit avec grande joye en arrivant à Aſt. On s'attendoit auſſi à voir bien-tôt les François aux mains avec les Arragonnois dans le Bolonnois ; car d'Aubigni & le Comte de Cajazze s'étoient déja avancés juſque-là avec douze cens lances, & cinq cens arbalêtriers à cheval, & étoient campés à trois lieuës de Ferdinand d'Arragon Duc de Calabre fils du Roy de Naples, qui avoit auſſi un corps de douze cens lances, & de mille à douze cens fantaſſins, pour empêcher que les François n'entraſſent plus avant. Georgii Fiori Mediolan. de expeditione Caroli VIII. An. 1494. Lettre de Briçonnet Evêque de S. Malo au Duc de Bourbon.

Google

Le Roy étant à Aſt, le Duc de Ferrare, & Ludovic vinrent l'y ſaluër, & l'aſſeurer de leur devouëment aux interêts de la France. La Marquiſe de Monferrat l'envoya complimenter en ſon nom & au nom de ſon fils, & luy donna de pareilles aſſeurances. Le Roy envoya de-là Comines à Veniſe, qui trouva cette République inébranlable dans le parti qu'elle avoit pris de demeurer neutre.

Comines liv. 7. ch. 6.

Cependant comme pluſieurs petits Etats continuoient à ſe déclarer pour le Roy, l'inquietude du Pape, de Médicis, & d'Alphonſe étoit plus grande que jamais. Ils dépêchérent de nouveaux Agens en Eſpagne & à Veniſe. Alphonſe avoit envoyé une ſeconde fois à Conſtantinople, Camille Pandoné qui y fut ſecrétement accompagné par George Bucciardo Génois, au nom du Pape, pour demander un ſecours d'argent à Bajaſet. Le principal motif que Bucciardo devoit employer ſuivant ſes inſtructions, étoit que le Roy de France vouloit tirer Zizime frére de Bajaſet des mains du Pape, pour s'en ſervir à faire la guerre aux Turcs aprés la conquête du Royaume de Naples. Il falloit être du caractére d'Alexandre VI. pour n'avoir ni honte ni horreur d'une conduite ſi indigne d'un Souverain Pontife, & pour ſe mettre au deſſus du tort qu'elle feroit à ſa réputation, quand la choſe ſeroit connuë, comme elle le fut, les inſtructions de Bucciardo ayant été ſurpriſes par le frére du Cardinal de la Rovere. L'Envoyé étoit encore chargé de ſolliciter Bajaſet de faire une Tréve avec le Roy de Hongrie, de le prier d'agir auprés des Venitiens, & de leur marquer la part qu'il prenoit à la Guerre d'Italie, afin de les engager par ſon credit, ou par ſes menaces à ſe déclarer contre le Roy de France. Mais quelque bien intentionné que fût Bajaſet, comme on le voit par les réponſes qu'il fit au Pape, il ne put rien gagner ſur l'eſprit des Vénitiens; & ce fut un grand bonheur pour la Chrétienté, qu'une pareille conjoncture ne ſe preſentât pas du temps de Mahomet II. Prédéceſſeur de Bajaſet; car il en auroit infailliblement ſçû profiter beaucoup mieux que luy.

Guicciardine. lib. 1.

Inſtruction donnée à Bucciardo. Dans les Mſſ. de Brienne vol. cotté 8439 Comines l. 7. ch. 15.

Lettres de Bajaſet au Pape. Dans les Obſervat. ſur les Memoires de Comines, & dans les Mſſ. de Brienne vol. cotté 8439. & 8457.

Le Roy de Naples & Pierre de Médicis avoient beſoin d'un plus prompt expédient que celuy-là pour ſe tirer d'intrigue: & ils en imaginerent un, qui naturellement devoit avoir un plus grand ſuccez qu'il n'eut en effet.

Leur grande affaire étoit de mettre la diviſion entre le Roy & Ludovic. Ils connoiſſoient parfaitement le genie de celui-cy auſſi défiant, auſſi ſoupçonneux, auſſi timide qu'il étoit intereſſé & ambitieux. Ils jugeoient avec beaucoup d'autres que ce n'étoit pas ſon intérêt que le Roy de France ſe rendît maître de Naples. Les prétentions de la Maiſon d'Orleans ſur le Milanez étoient trop bien fondées, pour que la France les abandonnât, lorſqu'elle ſeroit en état de les faire valoir; & ſa puiſſance étant une fois bien affermie en Italie par la conquête du Royaume de Naples, elle pourroit tout entreprendre. On étoit donc perſuadé que Ludovic n'ayant point eu d'autre vûë d'abord dans cette Guerre, que de s'aſſeurer la poſſeſſion du Milanez, malgré les efforts du Roy de Naples & de Pierre de Médicis, il ſe laiſſeroit ébranler, ſi l'un & l'autre luy offroient cette aſſeurance, vû ſur tout que l'Empereur lui avoit déja accordé l'inveſtiture de ce Duché, & qu'ainſi aprés cette offre, il ne devoit plus penſer qu'à ſe débaraſſer du Roy de France, qu'à traverſer ſous-main ſon entrepriſe plutôt que de la ſeconder, & qu'à rebuter par un peu de lenteur la vivacité Françoiſe. D'ailleurs l'hyver approchoit, le Roy étoit mal fourni d'argent, & le Roy de Naples s'offroit à l'exemple de ſon pére, à ſe faire ſon tributaire: c'étoit-là un moyen de ſauver l'honneur du Roy de France dans une conjoncture où il commençoit à éprouver le danger & la difficulté de ſon entrepriſe: C'étoit encore une occaſion à Ludovic de s'attirer la qualité de Médiateur, choſe tres-propre à flater ſa vanité & le deſir qu'il avoit de paroître l'arbitre de l'Italie; & bien des gens de la Cour & du Conſeil du Roy, qui avoient toûjours déſapprouvé ce voyage, devoient immanquablement être pour cet expédient, quand ce ne ſeroit que par le plaiſir de décréditer de Veſc & l'Evêque de S. Malo.

Guicciardine lib. 1.

C'eſt ainſi que raiſonnoient Pierre de Médicis & Alphonſe d'Arragon: c'eſt ainſi qu'ils croyoient que Ludovic raiſonnoit luy-même, parce qu'il leur ſembloit qu'en effet il devoit ainſi raiſonner. Mais ils avoient une raiſon tres-particuliere de ſe confirmer dans cette penſée, ſur ce que Ludovic qui avoit juſqu'alors employé tous ſes artifices pour les déſunir, leur faiſoit depuis quelque temps conſeiller ſecrétement de demeurer unis, & leur paroiſſoit diſpoſé à faire en ſorte que le Roy ne paſſât pas outre, ſoit que ce fût en effet ſon intention, ſoit qu'il eût ſeulement deſſein de perdre Médicis, en le rendant irréconciliable avec ce Prince.

Mais comme Médicis accoutumé aux ſoupleſſes de Ludovic, étoit toûjours en défiance de luy, & ſe voyoit preſſé, il réſolut de ſon côté à le perdre par le moyen des piéges mêmes qu'il luy tendoit, & de concert avec le Roy d'Arragon, il ſe ſervit d'une ruſe toute pareille à celle que Loüis XI. avoit employée autrefois, pour faire abandonner le Connêtable de S. Pol par le Duc Charles de Bourgogne.

Sous prétexte d'une incommodité qui l'empêchoit de ſortir, il envoya prier l'Agent que Ludovic avoit encore à Florence, de le venir trouver. Cet Agent s'appelloit Stephano Taverna. Celuy de France nommé Jean Mattaron, s'étoit déja rendu ſecrétement au Palais, & Médicis l'avoit placé en un lieu, d'où il pouvoit entendre tout ce qui ſe diroit dans l'entretien.

Médicis ſe plaignit des retardemens de Ludovic à accomplir ſes promeſſes, & de ce qu'ayant

qu'ayant fait entrer le Roy de France dans l'Italie qui alloit devenir le theatre d'une ſanglante guerre, il différoit d'apporter à un ſi grand mal, le reméde que luy-même paroiſſant ſe repentir de ſa faute, avoit ſuggéré; que Ludovic depuis quelque temps le ſollicitoit de ne point ſe ſéparer du Roy d'Arragon, & l'empêchoit d'accorder au Roy de France ce qu'il luy demandoit, & ce qu'il avoit inclination de luy accorder; qu'enfin il luy déclaroit que s'il n'exécutoit au plutôt la promeſſe qu'il luy avoit faite, d'obliger le Roy de France, ou par adreſſe, ou autrement à repaſſer les Monts, il étoit déterminé à s'accommoder avec ce Prince.

L'Envoyé de Milan luy répondit en le conjurant de ne point précipiter une réſolution ſi funeſte à l'Italie; qu'il devoit être perſuadé de la ſincérité de ſon maître à cet égard; que l'interêt & le danger leur étoient communs à l'un & à l'autre; que ſi le Roy de France devenoit Maître du Royaume de Naples, Ludovic n'étoit pas plus en ſeureté que la Republique de Florence; que s'il avoit encore quelque zéle pour ſa patrie & pour la liberté d'Italie, il devoit concourir avec tous les autres Princes à ſa conſervation, & qu'il auroit bien-tôt de Ludovic toute la ſatisfaction qu'il en devoit attendre.

De tout temps l'art de tromper a fait une grande partie de la ſcience de la politique; mais depuis deux ou trois ſiécles, que l'Hiſtoire commence à nous fournir de plus grands détails de ces myſtéres d'iniquité, on voit plus diſtinctement juſqu'où la malice des hommes eſt capable de les pouſſer. On traite ces fourberies d'infames, quand elles ſe font de particulier à particulier: mais comme ſi l'intérêt de l'Etat leur donnoit un autre caractére, peu s'en faut qu'on ne les regarde comme autoriſées; c'eſt ſouvent par ces deteſtables artifices que les Princes méritent l'éloge ſpecieux de grands Politiques; & c'étoit par de ſemblables traits que Ludovic prétendoit ſe l'aquérir.

L'Ambaſſadeur de France donna avis au Roy de ce qu'il avoit entendu de la bouche de l'Envoyé de Milan, & l'aſſeura que Ludovic le trahiſſoit. La preuve étoit forte; mais Ludovic ſans s'embaraſſer, répondit au Roy quand il luy en parla, qu'il avoit à faire à des gens avec qui la franchiſe n'étoit pas un moyen de réüſſir, & luy fit de nouvelles proteſtations d'un attachement inviolable. On n'y ajoûta qu'autant de foy qu'un homme de ſon caractére en meritoit. On s'en défia plus que jamais; mais on avoit beſoin de luy, & ſur-tout de ſon argent.

La crainte qu'il avoit qu'on ne prît des quartiers d'hyver dans le Milanés, fit qu'il prêta au Roy une groſſe ſomme pour payer l'Armée Françoiſe; & dés que ce Prince fut en état de partir d'Aſt aprés ſa petite vérole, il ſe mit en marche le ſixiéme d'Octobre, à la tête de ſon Armée. Elle étoit de douze mille hommes d'Infanterie, moitié Suiſſes, ou Allemans, moitié François la plûpart Gaſcons, & de ſeize cens hommes d'armes, qui en comptant ſelon l'uſage de ce temps-là, cinq ou ſix Cavaliers par chaque homme d'armes, lorſque les compagnies étoient complétes, faiſoient neuf à dix mille hommes de Gendarmerie. On ne comprend point dans ce nombre les troupes qui accompagnoient par Mer les gros bagages & la groſſe Artillerie, ni celles qui étoient en Garniſon à Génes & dans les autres Places de cette République.

De la Vigne, Journal du voyage de Charl. VIII. Guicciard. l. 1.

La marche du Roy juſqu'à Naples ne parut une expédition militaire, que parce qu'elle ſe faiſoit avec une Armée. Elle n'eut preſque en tout le reſte que l'air d'un ſimple voyage d'un Monarque, qui alloit ſe montrer à ſes alliez & à ſes ſujets, & on luy rendoit par tout à l'envi des reſpects & des ſoumiſſions. Il alla d'Aſt à Caſal, où la Marquiſe de Montferrat le reçut avec toutes ſortes d'honneurs, toute ennemie qu'elle étoit de Ludovic, & luy fit la même amitié que la Ducheſſe de Savoye, en luy mettant entre les mains ſes pierreries, pour luy faire trouver de l'argent.

Comines l. 7. ch. 6.

De-là il alla à Pavie, où Ludovic fit difficulté de le laiſſer loger au Château: mais ſçachant qu'il le vouloit abſolument, il n'oſa le refuſer. La garde du Roy y fut renforcée; & ſur cela, & ſur quelques paroles qui échappérent à quelques Gens de la Cour, Ludovic vit bien qu'on ſe défioit de luy. Il en parla au Roy, qui luy dit qu'il falloit mépriſer ces ſortes de diſcours, & qu'on ne pouvoit les empêcher parmi tant de gens, où il y avoit toûjours beaucoup d'imprudens & d'étourdis.

La veritable raiſon pourquoi Ludovic ne vouloit pas que le Roy logeât au Château, étoit qu'il y avoit renfermé le jeune Duc de Milan actuellement malade, ſe doutant bien qu'il le voudroit voir; parce que ce jeune Prince étoit ſon couſin-germain, étant tous deux fils des deux ſœurs, filles de Loüis ſecond Duc de Savoye. Le Roy le vit en effet; mais il n'entra avec luy en aucun détail ſur ſes affaires. La Ducheſſe Iſabelle femme du jeune Duc ne put ſe contenir; & en préſence de Ludovic même, ſe jetta aux pieds du Roy, non point pour luy demander juſtice contre cet uſurpateur; mais pour le conjurer d'écouter les propoſitions d'accommodement qu'Alfonſe d'Arragon ſon pere luy faiſoit, touchant le Royaume de Naples. Le Roy quoique fort touché de ſes larmes, luy répondit que l'affaire étoit trop engagée, & qu'il avoit un droit trop inconteſtable ſur le Royaume de Naples, pour pouvoir y renoncer avec honneur.

Ludovic ſuivit l'Armée Françoiſe juſqu'à Plaiſance, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'on luy vint dire que le jeune Duc de Milan ſe mouroit. Il prit congé du Roy ſur cette nouvelle qu'apparemment il attendoit. Le Prince étoit mort avant qu'il arrivât à Pavie. Il partit de-là en poſte pour aller à Milan; & par un jeu concerté entre luy & le Conſeil du

An. 1494.

ed by Google

Duché, il fut conclu que dans la conjoncture perilleuſe où l'on ſe trouvoit, il étoit néceſſaire pour le bien de l'Etat d'avoir un Duc capable de conſerver la patrie ; que le Prince mort avoit laiſſé ſon fils à l'age de cinq ans incapable d'un tel fardeau, & qu'il falloit contraindre Ludovic de s'en charger.

Il fit perſonnage en réſiſtant pendant quelques moments ; aprés quoy il donna les mains, & prit dés le lendemain le titre & toutes les marques de Duc de Milan, ayant fait auparavant une proteſtation ſecréte, par laquelle il declaroit que le Duché luy appartenoit en vertu de l'inveſtiture qu'il en avoit déja reçûë du Roy des Romains.

Il auroit en vain prétendu par ſa réſiſtance affectée impoſer au public, à qui il n'avoit jamais ſçû aſſez cacher ſes deſſeins : mais il put encore moins ſe laver du ſoupçon d'avoir fait empoiſonner le Duc ſon neveu. On publia d'autres cauſes de ſa mort, qui ne furent pas cruës ; & Théodore de Pavie Médecin du Roy qui étoit preſent à la viſite que ce Prince rendit au Duc, aſſeura qu'il avoit vû dans luy des ſignes manifeſtes de poiſon. Ludovic aprés cette élection, ſe voyant par le conſentement des peuples affermi ſur le Thrône Ducal, ne penſa plus guéres qu'à trahir le Roy, & à luy cauſer de l'embarras, comme on le verra dans la ſuite.

Quoique juſque-là tout parût favoriſer les deſſeins du Roy, & que même on eût reçû nouvelle que les Seigneurs de la Maiſon des Colonnes avoient levé l'étendart contre le Pape ; que Proſper & Fabrice les deux plus conſidérables de cette illuſtre Maiſon, & en réputation de grands Capitaines, s'étoient déclarés pour la France, & avoient ſurpris Rocca d'Oſtia, place tres-forte peu éloignée de Rome ; qu'ils ſe défendoient vigoureuſement à Nettuno, où le Roy de Naples les faiſoit aſſiéger ; que cette diverſion avoit obligé le Pape à rappeller une partie des Troupes qu'il avoit dans la Romagne avec celles de Naples ; nonobſtant tout cela on delibera encore à Plaiſance * dans le Conſeil du Roy, ſi on s'engageroit plus avant, & même ſi on ne repaſſeroit pas les Alpes. La ſaiſon déja fort avancée, la diſette d'argent, & plus que tout le reſte la défiance qu'on avoit du Duc de Milan faiſoient pancher bien des gens de ce côté-là. Le Roy appréhendoit que ce Prince étant venu à bout du deſſein pour lequel il avoit fait venir l'Armée de France en Italie, & l'y croyant deſormais inutile pour ſes intérêts particuliers, ne ſe fît honneur de la ſacrifier au bien commun du pays, & que non-ſeulement il ne la ſecondât pas, mais même que ſon génie artificieux & fourbe ne le portât à la faire périr, & à luy fermer le retour en France.

D'Urfé qui étoit malade à Génes, & qui avoit été un des plus empreſſés pour l'expédition d'Italie, écrivoit au Roy les grands ſoupçons qu'il avoit là-deſſus. On craignoit à la Cour pour la perſonne même du Roy, & que le Duc de Milan, aprés l'eſſay qu'il venoit de faire ſur ſon propre neveu des boucons d'Italie, ne fit pas grand ſcrupule d'en uſer à l'égard d'un Prince étranger qui luy devenoit redoutable, aprés luy avoir été ſi utile. Néantmoins ſur la nouvelle que l'on eut que le Duc de Milan devoit revenir à l'Armée du Roy, & qu'à Florence la faction contraire à Pierre de Médicis & favorable à la France, ſembloit ſe r'animer par l'approche de l'Armée, il fut conclu qu'on paſſeroit outre : mais on déliberoit encore ſur le chemin qu'on tiendroit.

Le plus aiſé étoit de prendre par Boulogne, par la Romagne, par le Duché d'Urbin, par la Marche d'Ancone, pour entrer de-là dans la Province de l'Abruzzo, qui eſt de ce côté-là la premiére du Royaume de Naples. Il n'y avoit par cette route qu'un ſeul obſtacle, qui étoit le corps d'Armée de Ferdinand Duc de Calabre, que le Roy de Naples ſon pere avoit poſté dans la Romagne, pour diſputer le paſſage : mais on ne doutoit pas que la ſeule approche de l'Armée ne l'en fit ſortir, parce qu'il y avoit déja pluſieurs mois que d'Aubigni avec une poignée de gens luy tenoit tête, l'obligeoit à ſe retrancher, & le ſuivoit par tout. Guicciard. l. 1.

L'autre chemin étoit d'aller par Florence, traverſer la Toſcane, côtoyer Rome, & marcher enſuite à Naples ; & il falloit pour cela paſſer l'Appennin dans un temps où les neiges commençoient à tomber. D'ailleurs ſi on ne prenoit pas cette route, on laiſſoit Pierre de Médicis & le Pape en toute liberté de ſecourir le Roy de Naples, & de jetter dans la Capitale de ce Royaume autant de troupes qu'ils voudroient ; outre que la flotte de France qui portoit la plus grande partie de la groſſe Artillerie, étoit ſur la côte de Toſcane, & qu'il faudroit qu'elle fit tout le tour du Royaume de Naples pour venir la débarquer dans l'Abbruzze. Ces raiſons firent que l'on prit le parti d'eſſuyer les fatigues des montagnes, & de marcher vers Florence, pour y appuyer la faction Françoiſe.

La choſe ayant été ainſi arrêtée, le Roy partit de Plaiſance le Jeudy vingt-troiſiéme d'Octobre, l'avant-garde étant conduite par Gilbert de Monpenſier Prince du Sang. Il arriva le vingt-cinquiéme à Fornouë, Bourgade à l'entrée des montagnes, & le vingt-huitiéme aprés bien des fatigues à Pontrémolo, place qui appartenoit au Duc de Milan, au pied du mont Appennin. Les Suiſſes qu'on avoit laiſſez à Génes, vinrent l'y joindre avec l'artillerie qu'on avoit debarquée à Spezza. Le Roy fit ſommer la forteresſe de Fiviſano, qui appartenoit aux Florentins ; & ſur le refus que le Commandant fit de ſe rendre, on l'attaqua. Elle fut priſe d'aſſaut, & la plûpart de la garniſon avec une partie des habitans fut paſſée au fil de l'épée. De la Vigne Secretaire d'Anne de Bretagne Journal du voyage de Charles VIII. An. 1494.

Il y avoit là encore deux autres petites places, ſçavoir Séréſana & Séréſanello, qui n'étoit Guicciard. lib. 1.

* J'ay une medaille de Charles VIII. frapée a Plaiſance ſans doute au ſujet d'un Tournois qui ſe fit alors. L'inſcription eſt G : ETE : FET : A : PLESAMSET : POR : LES GATILOMS : D. R. ces deux dernieres lettres ſignifient *de Roy*. Il y en a un autre au cabinet *du Roy* avec une autre inſcription de même ſtile & de même orthographe.

Comines l. 7. ch. 7.

qu'un Chateau bâti ſur un roc au-deſſus de Séréſana, mais tres fort, & d'un difficile accés. Pierre de Médicis avoit beaucoup compté ſur la réſiſtance de ces deux poſtes, que le Roy ne pouvoit pas prudemment laiſſer derriére luy. La crainte de ne pas réüſſir le fit héſiter à les attaquer; & ſuppoſé qu'on le fît, c'étoit une néceſſité de les emporter en peu de temps, le pays étant tres-ſtérile, & l'armée ne pouvant pas y ſubſiſter. Il tomboit actuellement beaucoup de neige, & le mauvais ſuccés de cette entrepriſe auroit été d'une tres-grande conſéquence pour la réputation des armes Françoiſes, dont la ſeule terreur tenoit les eſprits en ſuſpens. On ſe réſolut enfin à l'attaquer; mais le peu de réſolution de Pierre de Médicis tira le Roy d'embarras.

Ce Seigneur auſſi peu ferme à l'approche du péril, qu'il étoit fier & hardi quand il ne l'enviſageoit que de loin, n'eut pas plutôt appris que le Roy étoit en marche pour entrer dans la Toſcane, qu'il commença à faire ſes réflexions ſur le riſque qu'il alloit courir. Il ſçavoit qu'il étoit extrémement haï à Florence, où l'on le ſoupçonnoit de vouloir ſe rendre Souverain. Les Marchands Florentins chaſſés de France, & tout le peuple qui voyoit un ſi riche commerce ruiné, étoient irritez contre luy: les familles nobles jalouſes de ſa puiſſance le regardoient comme un tyran, qui opprimoit la liberté de la République. Il avoit des ennemis dans ſa propre famille, juſque-là que Jean & Laurens de Médicis ſes plus proches parens étoient venus trouver le Roy ſecrétement à Plaiſance, pour le prier de venir à Florence, l'aſſeurant que dés qu'il paroîtroit, la Ville luy ouvriroit ſes portes; & ce fut ce qui le détermina principalement à prendre cette route. La priſe de Fiviſano & la maniére dont on avoit traité la garniſon & les habitans, avoit autant jetté de conſternation dans toutes les Places de la République, qu'augmenté la hayne contre Pierre de Médicis, qui malgré les avis du Conſeil, s'étoit attiré l'indignation du Roy de France. Il n'ignoroit pas cette diſpoſition des eſprits à ſon égard, & voyoit bien que c'étoit fait de ſa vie, ou de ſa liberté, ſi le Roy pouvoit arriver à Florence.

Il prit donc le parti de prévenir le danger, & d'aller luy-même trouver le Roy. Il ſe rendit de Florence à Pietra Sancta, & apprit en chemin que trois cens fantaſſins avec quelque cavalerie qu'il avoit envoyez pour ſe jetter dans Séréſana, avoient été taillez en piéces par les François. Il envoya de Piétra Sancta demander un ſauf-conduit au Roy, qui le luy fit porter par l'Evêque de Saint Malo, accompagné de pluſieurs Seigneurs de l'armée.

Ils le conduiſirent juſqu'au camp devant Séréſanello, que l'on commençoit à battre avec toute l'artillerie. Le Roy le reçut avec beaucoup d'honnêteté, luy marqua la joye qu'il avoit de le voir enfin ſuivre ſes véritables intérêts, & l'exemple de ſes ancêtres, qui avoient toûjours été extrémement attachez à la France; mais il luy fit en même temps des demandes qui durent luy paroître bien dures.

Il luy dit que s'il vouloit mériter ſon amitié, il falloit non ſeulement qu'il renonçât à la ligue qu'il avoit faite avec le Pape & Alphonſe d'Arragon, comme il témoignoit vouloir le faire; mais encore qu'il luy mît entre les mains Séréſana, Séréſanello, & Pietra Sancta; c'étoient de ce côté-là les clefs de la République de Florence; de plus le Château de Piſe & le Port de Livourne; qu'on ne prétendoit pas garder ces Places, & qu'on luy donneroit une promeſſe par écrit de les luy reſtituer aprés la conquête du Royaume de Naples. Qu'enfin il ſouhaitoit qu'il luy fit prêter deux cens mille ducats par les Florentins.

Médicis accorda tout cela avec tant de facilité, que le Conſeil du Roy en fut ſurpris: car on étoit perſuadé que pour peu qu'il eût fait de difficulté, le Roy ſe ſeroit contenté de beaucoup moins. Le Traité fut auſſi-tôt exécuté pour Séréſana, Séréſanello, & Pietra Sancta, & le reſte ſe fit dés que le Roy fut entré dans Florence. Le Duc de Milan étant arrivé le lendemain au camp, ne fut pas moins étonné de la conduite de Pierre de Médicis, & il le luy marqua en termes couverts dans leur prémiére entrevûë: car Médicis luy diſant qu'il étoit allé hors du camp au-devant de luy ſans le rencontrer, & qu'aſſûrément il n'étoit pas venu par le droit chemin. Il faut en effet, repartit le Duc de Milan, qu'un de nous deux ſe ſoit égaré; mais il me paroît que c'eſt vous qui vous êtes perdu dans la route. On s'entendit bien de part & d'autre: mais il n'étoit plus libre à Médicis de reculer. Guicciardino lib. 7.

La ſoumiſſion des Florentins & la rupture de cette triple alliance fut un coup de la derniére conſéquence pour le Roy. Le Duc de Calabre abandonné des troupes de Florence, qui eurent ordre de revenir en Toſcane, ne fut plus en état de tenir devant Aubigny, & il le laiſſa maître de la Romagne. Aprés ſa retraite, Catherine Sforce Dame d'Imola & de Forli, qui étoit juſqu'alors demeurée neutre, ouvrit ſes Places aux François. Comines l. 7. ch. 4.

Le Duc de Calabre ſe retira d'abord vers Céſane: mais ne trouvant plus de ſûreté à demeurer en campagne à cauſe du peu de troupes qu'il avoit, il prit la route de Rome, où il ſe rendit preſque en même temps que Dom Fédéric ſon frére arriva à Naples avec ſa flotte, ayant été obligé de ſortir du Port de Livourne, que Médicis avoit promis de livrer au Roy. Alors Alphonſe d'Arragon vit bien que tous les moyens qu'il avoit pris pour éloigner la guerre de ſon Royaume, étant devenus inutiles par la déſertion de Pierre de Médicis, il falloit ſe préparer à s'y défendre.

Le motif du voyage du Duc de Milan au camp du Roy, étoit l'inveſtiture du Domaine de Génes, & l'hommage qu'il luy en devoit rendre à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, qui le

tenoient de la Couronne de France, depuis que cette République s'étoit donnée elle-même à nos Rois. Il avoit encore une autre vûë, c'étoit qu'au cas que le Roy se rendît maître de Pise, il prétendoit que ce Prince la réünît à la République de Gênes, à qui celle de Florence l'avoit enlevée depuis plusieurs années : mais voulant profiter autant qu'il pourroit du besoin que le Roy avoit de luy, il luy demanda la garde de Pietra Sancta, de Séréfana, & de Séréfanello. Il fut refusé sur cet article. Ce refus l'irrita : il dissimula son chagrin, & retourna à Milan, bien résolu de faire paroître son ressentiment, ou plutôt de prendre ce prétexte pour exécuter le dessein qu'il avoit apparemment déja conçû, de mettre tout en œuvre pour faire périr l'armée de France, ou du moins pour faire avorter l'entrepriſe de Naples.

Guicciardino lib. 1.

La Vigne. Journal de Charles VIII.

Le Roy voyant par la soumission de Pierre de Médicis, les plus grandes difficultez de son expédition applanies, continua sa route, & arriva le huitiéme de Novembre à Luques, où les habitans le reçûrent avec de grands honneurs, & le reconnurent comme leur Souverain Seigneur. C'est le titre qu'ils luy donnérent. Il alla de-là à Pise, où la joye fut extrême. Cette Ville étoit fort animée contre les Florentins, qui depuis qu'ils s'en étoient rendus les maîtres, l'avoient traitée fort durement : car il y avoit eu de tout temps une grande antiparhie entre ces deux Villes.

Dans le temps que le Roy y faisoit son entrée, le peuple commença à crier de tous côtez, *Liberté, Liberté.* C'étoit à l'instigation de Galeas de Saint Séverin & du Comte de Beljoyeuse que le Duc de Milan avoit laissés auprés du Roy. Leur dessein étoit de faire soustraire cette Ville à la domination des Florentins par l'autorité de ce Prince, dans l'espérance que cette soustraction étant une fois faite, il y auroit plus de facilité à la remettre sous la domination de la République de Gênes. Le Roy ayant demandé ce que ces cris vouloient dire, on le luy expliqua, & il accorda aux habitans ce qu'ils souhaitoient. Dés qu'il eut lâché la parole, sans avoir assez prévû les suites de sa réponse, ils coururent au Pont de la Ville, où il y avoit un pilier sur lequel étoit la figure d'un lion, qui représentoit la Seigneurie de Florence : ils l'abattirent, le jettérent dans la riviére, & firent quelques jours aprés mettre à la place, la Statuë equestre du Roy l'épée à la main, dont le cheval foulloit aux pieds le lion de Florence. Ils frappérent de la monnoye à son coin, où l'on voyoit autour de l'Ecu de France couronné, ces paroles, KAROLVS REX PISANORVm LIBerator. Néanmoins comme il ne vouloit pas mécontenter entiérement la République de Florence, il ne permit pas qu'on chassât de la Ville les Officiers Florentins, & ordonna qu'ils y exerçassent la Jurisdiction à l'ordinaire : mais il mit garnison dans le Château neuf avant son départ pour Florence.

Comines l. 7. chap. 7.

Il apprit en chemin que les choses y étoient bien changées à son égard. Cette Ville avoit eu de tout temps l'inclination fort Françoise, & c'étoit contre le sentiment de la République que Pierre de Médicis avoit fait sa ligue avec le Pape & Alphonse d'Arragon ; mais ce qui s'étoit passé à Pise avoit extrémement animé le peuple. Pierre de Médicis, qui y étoit retourné afin de faire tout préparer pour l'entrée du Roy, fut obligé d'en sortir au plutôt, appréhendant pour sa vie : les Places qu'il avoit livrées aux François, sans consulter le Conseil, & l'indépendance qu'il affectoit en toutes occasions dans le gouvernement de la République, le faisoient soupçonner depuis longtemps, & non sans raison, de vouloir attenter à la liberté de sa patrie, & de penser à en usurper la Souveraineté, à la faveur de l'armée Françoise. Ces soupçons soulevérent les Florentins contre luy ; & ses maisons & ses autres biens furent pillez. Incertain du parti qu'il devoit prendre quand il fut sorti de Florence, il délibéra s'il viendroit se jetter entre les bras du Roy : mais il sçavoit combien ce Prince avoit été irrité contre luy, au sujet de la ligue qu'il avoit faite contre la France, & il craignoit que sa soumission forcée, quelque avantageuse qu'elle dût être aux affaires des François, n'eût pas entiérement réparé sa faute, & qu'on ne voulût gagner les Florentins aux dépens de sa tête. C'est pourquoy il se retira à Boulogne, & de-là à Venise, où il fut reçû avec quelque difficulté, les Vénitiens appréhendans de chagriner le Roy.

Cependant ce Prince arriva au Pont du Signe à six mille de Florence, où il s'arrêta cinq ou six jours, pour laisser rallentir la prémiére fougue des Florentins, & pour attendre l'arrivée d'Aubigni, à qui il avoit envoyé ordre de le venir joindre avec ses troupes. On délibéroit dans le Conseil de France & dans celuy de Florence de la résolution qu'il y avoit à prendre dans cette conjoncture. Plusieurs conseilloient au Roy de déclarer la guerre aux Florentins, & de prendre cette occasion pour s'emparer de cet Etat ; & l'armée souhaitoit fort qu'on en fit le Siége, pour s'enrichir du pillage d'une des plus puissantes & des plus riches Ville de l'Europe.

Journal du voyage du Roy Charles VIII.

D'autres proposoient au Roy d'appeller auprés de luy Pierre de Médicis, & de le rétablir dans l'autorité qu'il avoit euë dans Florence. Philippe de Brosse Prince de la Maison de Savoye ami de Médicis insista fort là-dessus, & l'emporta malgré l'Evêque de Saint Malo, assûrant qu'une telle obligation rendroit ce Seigneur inébranlable dans le parti de France. Le Roy luy écrivit à Boulogne, où il le croyoit encore : mais il étoit déja allé à Venise ; & la résolution que les Florentins prirent de recevoir les François dans leur Ville, fit qu'on ne se mit plus en peine de luy.

Ils envoyérent des Députez au camp ; & aprés bien des négociations, où on leur fit comprendre le danger auquel ils s'exposoient, s'ils

ed by Google

continuoient de mécontenter le Roy ; il fut conclu qu'il entreroit dans la Ville de la maniére qu'il le jugeroit à propos, & qu'on y fourniroit à l'armée toutes les choſes dont elle auroit beſoin.

Il y fit ſon entrée le Lundy dix-ſeptiéme de Novembre. Les plus conſidérables des citoyens vinrent hors des portes luy préſenter les clefs, & luy firent hommage & ſerment de fidélité. Les ruës de la Ville étoient magnifiquement parées. Tous les corps vinrent luy rendre leurs reſpects; & jamais cérémonie ne fut plus ſemblable à la prémiére entrée de nos Rois dans la Capitale de leur Royaume aprés leur Sacre. Toute la Cour & toute l'armée marchoient en ordre, chacun ſelon ſon rang & ſa dignité, & le Roy au milieu de ſa garde & de tous les grands Seigneurs de ſa Cour.

Ann. 1494.

La bonté avec laquelle il reçut tous ceux qui l'approchérent, charma les Florentins ; mais elle ne diminuoit rien de la crainte que leur donnoit une armée entiére dans l'enceinte de leurs murailles. Ils avoient eu ſoin d'y faire auſſi entrer un grand nombre de troupes, tous les Bourgeois étoient armez, & tous les Sujets de la République avoient ordre de ſe tenir prêts à venir au ſecours de la Ville au prémier ſignal.

Ces précautions priſes par les Florentins n'étoient pas ignorées des François qui s'en inquiétoient peu : car s'il eût été queſtion d'en venir aux armes, ils n'auroient eu à faire qu'à des gens, qui pour la plûpart occupez de leur trafic, n'avoient jamais manié l'épée, & n'étoient redoutables que par leur nombre : mais l'intention du Roy n'étoit pas d'employer la violence ſans une grande néceſſité ; il vouloit ſeulement tirer tout l'avantage qu'il pourroit de leur embarras, pour ſe faciliter la conquête de Naples.

Non ſeulement il leur propoſa de luy prêter une groſſe ſomme d'argent ; mais encore il leur fit entendre que la ſeule crainte de ſes armes luy ayant fait ouvrir les portes de leur Ville, elle luy appartenoit à titre de conquête, & qu'il prétendoit y laiſſer des Officiers qui euſſent un Tribunal pour rendre juſtice en ſon abſence, & cela à perpétuité.

De telles propoſitions ne pouvoient manquer d'effaroucher étrangement ces Républicains, qui ſe voyoient ſur le point de perdre leur liberté. Il y avoit ſur tout cela de fréquentes conférences entre le Conſeil du Roy & celuy de la République, où l'on paroiſſoit ne vouloir point ſe relâcher ni de part ni d'autre. Les eſprits s'aigriſſoient de plus en plus ; chacun dans la Ville ſe tenoit ſur ſes gardes, les Florentins contre les François, & les François contre les Florentins : lorſqu'enfin la hardieſſe d'un ſeul homme termina tout par un coup d'emportement, que le ſuccés juſtifia.

Il s'appelloit Pierre Capponi, un des plus conſidérables de la Ville de Florence par ſa naiſſance, par ſes richeſſes, par ſes emplois, & par ſon eſprit, connu & eſtimé du Roy comme tel ; parce qu'il avoit été peu de temps auparavant Ambaſſadeur en France, & qu'étant ennemi de Pierre de Médicis, il avoit toûjours tâché ſecrétement d'entretenir la bonne intelligence entre le Roy & la République dans le temps que Médicis ſe liguoit avec le Pape & Alphonſe d'Arragon.

Ce Seigneur accompagné de trois autres Députez de la République conféroit avec les Miniſtres de France en préſence du Roy, qui voyant qu'on n'avançoit rien, dit qu'il n'étoit point queſtion de perdre davantage de temps à conteſter ; qu'il s'en tenoit à ce qui étoit contenu dans un papier qu'il mit entre les mains de ſon Sécrétaire d'Etat ; qu'il falloit que Meſſieurs de Florence en paſſaſſent par là, & il ordonna au Sécrétaire de le lire. Ce papier contenoit les propoſitions dont j'ai parlé.

Capponi perdant patience à cette lecture, ſe leve, arrache le papier au Sécrétaire, le déchire, & le viſage enflammé de colére, puiſque vous perſiſtez, dit-il, dans des demandes ſi injuſtes & ſi honteuſes à ma patrie, on voit bien que vous voulez la guerre ; hé bien, ajoûta-t-il, faites ſonner vos trompettes, & nous ferons de nôtre côté ſonner nôtre toccin ; & ſur le champ il ſortit de la Salle.

Cette hardieſſe, qui fut d'abord traitée d'audace & d'attentat contre le reſpect dû à la Majeſté Royale, déconcerta le Conſeil du Roy. On crut que Capponi, dont on connoiſſoit d'ailleurs la prudence, ne s'étoit point échappé juſque là ſans y avoir bien penſé, & ſans être ſur d'être bien ſoutenu. On enviſagea le péril de la perſonne du Roy enfermé dans une Ville, bien eſcorté à la vérité, mais au milieu d'un peuple nombreux, armé, & jaloux de ſa liberté à l'excés. On fit réfléxion que la priſe de Florence n'étoit point la fin de l'expédition qu'on avoit entrepriſe ; que quand on réüſſiroit à la ſoumettre par la force, cela même révolteroit tous les autres petits Etats d'Italie ; qu'il faudroit y laiſſer une tres-groſſe garniſon pour la contenir dans le devoir, & que ce détachement diminueroit beaucoup l'armée deſtinée à la conquête de Naples ; que ſi par quelque malheur les choſes tournoient mal en cette occaſion, on ne pourroit avancer plus loin, & même que vû la rigueur de la ſaiſon & les mauvais deſſeins dont on ſoupçonnoit le Duc de Milan, on ne ſeroit pas trop ſûr du retour.

Ces conſidérations firent qu'on changea de maniéres. On jugea à propos de rappeller Capponi avec les autres Députez de la République : & aprés luy avoir fait quelques reproches de ſon emportement, qu'on excuſa par ſon zéle pour la patrie, on propoſa des conditions plus tolérables ; & enfin il fut conclu que le Roy pardonnant à la République de Florence tout le paſſé, elle feroit alliance avec luy, & demeureroit dans ſon ancienne

Guicciardin. lib. 1.

liberté ſous la protection de Sa Majeſté, qu'elle luy laiſſeroit juſqu'aprés la conquête de Naples, Piſe, Livourne, & les autres Places que Médicis avoit déja livrées; que le Roy laiſſeroit à Florence deux Agens, ſans la participation deſquels la République ne pourroit entrer en aucune négociation avec les autres Princes ou Etats, ni ſe choiſir un Capitaine général; qu'elle fourniroit au Roy cinquante mille ducats, qu'elle pardonneroit aux Bourgeois de Piſe ce qui s'y étoit fait au paſſage de ce Prince; qu'elle annulleroit l'Arrêt de confiſcation publié contre Pierre de Médicis & contre toute ſa Maiſon, à condition néanmoins qu'il n'approcheroit point des confins de la République, & ſes fréres de la Ville de Florence plus prés que de cent mille d'Italie. Ce furent-là les principaux Articles du Traité, qui furent jurez dans la grande Egliſe par le Roy & par les Députez de la République.

La Vigne Journal du voyage de Charles VIII.

Il y avoit déja huit jours que ce Prince étoit à Florence, & il en partit deux jours aprés, ſçavoir le Sendredy vingt-huitiéme de Novembre pour aller à Vienne. C'étoit pareillement une République fort riche, & qui ne cédoit en puiſſance qu'à celle de Florence, dont elle tâchoit d'empêcher les accroiſſemens, de peur d'en être opprimée. C'eſt ce qui fit qu'elle ſe comporta à l'égard du Roy d'une maniére toute différente des Florentins; car au lieu que ceux-cy avoient voulu prendre des précautions contre les François, pour empêcher qu'ils n'attentaſſent à leur liberté, les Siennois au contraire, pour marquer au Roy leur joye de ſon arrivée, & la confiance qu'ils avoient en ſa protection, firent dépendre leurs portes, & abatirent une partie des murailles où elles étoient attachées, afin que l'entrée fût plus large & plus aiſée. Il y avoit en divers endroits de la Ville des inſcriptions à la loüange du Roy, en une deſquelles on liſoit ces mots Latins, *Karolus octavus Divinæ miſſionis Francorum Rex Chriſtianiſſimus, manus Italiæ, liberator Romanæ Eccleſiæ, fideique amplificator ſanctiſſimæ.* C'eſt-à-dire, Charles VIII. Envoyé de Dieu, Tres-Chrétien Roy des François, le bras droit de l'Italie, le libérateur de l'Egliſe Romaine, & le propagateur de nôtre tres-ſainte foy. Tout cela faiſoit alluſion aux motifs que le Roy avoit publiez de ſon voyage, & à ce qu'eux-mêmes en eſpéroient. En l'appellant le bras droit de l'Italie, ils marquoient qu'ils comptoient ſur ſa protection contre leurs ennemis, & ſur tout contre les Florentins. Ils le diſoient le libérateur de l'Egliſe Romaine, à qui les Rois de Naples de la Maiſon d'Arragon avoient fait beaucoup de maux: & ils luy donnoient la qualité de Propagateur de la foy; parce qu'aprés la conquête de Naples, il ſe propoſoit de faire la guerre au Turc. On crioit dans toutes les ruës, Vive le Roy, & on chantoit ces deux Vers François,

Ibid.

Vive le Roy, vive celuy qui par ſa grand' bonté
Maintiendra Siennes en vraye liberté.

Charles, nonobſtant toutes les marques de joye extraordinaires que luy donna ce peuple, ne laiſſa pas en ſortant de cette Ville deux jours aprés, d'y laiſſer une garniſon; parce qu'elle avoit de tout temps été fort attachée aux Empereurs, & que l'Empereur Maximilien d'Autriche actuellement regnant n'étoit pas ſon ami. Il arriva le ſixiéme de Décembre à la Paillote, où il trouva la plus grande partie de ſes gros équipages qui l'y attendoient, & ſa plus groſſe artillerie, qu'on avoit eu ſoin de mettre en état de ſervir à la prémiére occaſion.

Guicciardino liv. 1.

An. 1494.

De la Vigne. Journal de Charles VIII.

Il en auroit eu beſoin au plutôt, ſi les ennemis avoient ſuivi leur prémier deſſein. Le Duc de Calabre avant abandonné la Romagne à l'approche de l'armée Françoiſe, avoit renforcé ſes troupes de celles du Pape, & s'étoit fait joindre par Virgile des Urſins qui luy avoit amené le reſte de l'armée de Naples. Sa réſolution étoit de ſe venir camper ſous Viterbe, pour faire tête au Roy, & l'arrêter en cet endroit. Ce poſte étoit fort avantageux; car le Duc de Calabre y eût eu derriére luy tout l'Etat Eccléſiaſtique & les Places de la Maiſon des Urſins, d'où il eût pû tirer ſes vivres & ſes fourages, & y auroit trouvé une retraite, au cas qu'il luy fût arrivé quelque malheur.

Comines, qui étoit alors à Veniſe avoit ſçû ce projet, & jugé que les ennemis ne pouvoient prendre un parti plus avantageux pour eux, & plus embaraſſant pour le Roy, qui n'ayant aucuns magaſins en ces quartiers-là, & ne pouvant tirer de fourages de la campagne dans une ſaiſon où elle n'en peut fournir, couroit riſque de voir périr ſon armée, pour peu qu'on l'arrêtât en cet endroit, ou d'être obligé d'attaquer un camp retranché, & fortifié à loiſir, en courant tous les riſques d'une telle attaque toûjours dangereuſe, & dont le ſuccés ſeroit tres-incertain: de maniére qu'il écrivit au Roy, pour luy conſeiller de ne pas paſſer outre, & d'accepter les conditions avantageuſes que luy propoſoit Alphonſe d'Arragon: mais le bonheur accompagnoit Charles par tout; car outre que le temps étoit doux & beau au mois de Décembre comme au printemps, il ne pouvoit pas être mieux ſervi qu'il l'étoit par Proſper & Fabrice Colonne. Ces deux Seigneurs dés que le Duc de Calabre ſe fut éloigné de Rome pour aller à Viterbe, commencérent à faire des courſes le long du Tybre, & à empêcher par le moyen d'Oſtie dont ils étoient maîtres, & où il y avoit une garniſon Françoiſe, qu'il ne vint des vivres par mer à Rome.

Comines l. 7. ch. 3.

Mais ce qui fit entiérement abandonner au Duc de Calabre le deſſein de ſe retrancher ſous Viterbe, fut la défiance qu'il eut du Pape

qui voyant le Roy ſi fort avancé, luy avoit envoyé les Evêques de Concorde & de Terni, & Gratien ſon Confeſſeur, qu'il avoit chargé de traiter de la paix pour luy & pour Alphonſe d'Arragon. L'avis que le Duc de Calabre reçut de cette Ambaſſade, le fit retourner ſur ſes pas, afin de ſe rapprocher de Rome.

Les Envoyez du Pape n'eurent point d'autre réponſe du Roy, ſinon qu'il étoit prêt de traiter avec Sa Sainteté; mais avec elle ſeule, & qu'il envoyeroit inceſſamment pour cela des Ambaſſadeurs à Rome. Ces Ambaſſadeurs furent le Seigneur de la Trimoüille, le Préſident de Gannai, & le Général Bidaut; c'eſt la qualité que Comines donne à celuy-cy, & qui eſt la même qu'il donne ailleurs à Briçonnet, en marquant par ce nom ſa qualité de Sur-Intendant des Finances.

Com'nes l. 7. ch. 10.

L'irréſolution du Pape luy fit faire des démarches extraordinaires: car à peine les Ambaſſadeurs François étoient-ils arrivez à Rome, qu'il fit entrer le Duc de Calabre dans la Ville avec des troupes, & arrêter le Cardinal Aſcanio frére du Duc de Milan & Proſper Colonne qui y étoient venus l'un & l'autre ſur ſa parole; & ils furent mis au Château Saint Ange. Guichardin dit que les Ambaſſadeurs du Roy furent auſſi arrêtez, mais Comines ſemble dire qu'on ne fit cette violence qu'à quelques perſonnes de leur ſuite. Peu de jours aprés il les fit tous relâcher avec ordre au Cardinal & à Colonne de ſortir de Rome ſans tarder.

Cependant le Roy continuoit toûjours ſon chemin. Viterbe & toutes les Places des environs luy ouvrirent leurs portes. Il laiſſa garniſon dans le Château de Viterbe, & s'avança juſqu'à Népi, où il trouva quantité de proviſions qui accommodérent fort ſon armée. Il la fit repoſer depuis le Lundi quinziéme de Décembre juſqu'au Vendredi ſuivant. Il reçut en ce lieu-là de la part de Virgile des Urſins un compliment qui le ſurprit agréablement. Ce Seigneur luy faiſoit offre des Places qu'il poſſédoit aux environs de Rome, de luy fournir des vivres, & de luy laiſſer tous les paſſages libres.

De la Vigne. Journal du voyage de Charles VIII.

Le Roy n'avoit garde de s'attendre à une pareille honnêteté; car Virgile des Urſins étoit actuellement Général des troupes d'Alphonſe d'Arragon & Connétable du Royaume de Naples; ſa famille poſſedoit dans cet Etat de grandes Terres, & ſon fils avoit épouſé la fille naturelle du feu Roy Ferdinand. Mais la choſe auroit paru au Roy moins extraordinaire, s'il avoit ſçû la maniére d'Italie, qui étoit que les Seigneurs particuliers ne prétendoient jamais ſacrifier leurs intérêts propres à ceux des Princes auſquels ils s'attachoient: c'étoit-là comme une condition tacite qu'ils ſuppoſoient toûjours en entrant à leur ſervice; & nonobſtant cette démarche qui ſembla ſi irréguliére à nos François, Virgile des Urſins continua de commander les troupes de Naples avec le Comte de Pétiliane, qui étoit de la même Maiſon.

Guicciardino lib. 1. Comines. loc. cit.

Le Roy profita de cette favorable occaſion, pour étendre ſes quartiers aux environs de Rome. Il vint loger luy-même à Bracciano, qui étoit la principale Place de la Maiſon des Urſins. Il envoya de-là ſaiſir Cornetto, Civita Vecchia, & pluſieurs autres Villes ou Forteresſes du Territoire de Rome, & détacha Loüis Comte de Ligni, & Yves d'Alégre avec deux mille Suiſſes & cinq cens Lances, pour conduire à Oſtie le Cardinal de la Rovére, dit de Saint Pierre aux Liens, qui en étoit Evêque, & qui par la crainte du Pape, n'avoit oſé juſqu'alors y demeurer. Ces troupes eurent ordre de ſe joindre aux Colonnes au de-là du Tybre, & appuyer les intelligences que ces Seigneurs avoient dans Rome.

Le Pape déja inveſti de toutes parts, ſe trouvoit en un extréme embarras, & ne ſçavoit quel parti prendre. Le voiſinage de l'armée Françoiſe, & les vivres coupez à Rome du côté de la mer par la garniſon d'Oſtie, faiſoient murmurer le peuple. On y voyoit de grandes diſpoſitions au ſoulévement: la populace s'attroupant dans les ruës, crioit par tout, *La paix*, *La paix*, d'une maniére ſeditieuſe, & depuis peu un pan de muraille s'étant écroulé avoit fait à la Ville une bréche de pluſieurs toiſes. C'étoit une néceſſité au Pape de s'accommoder; il le voyoit bien: mais la difficulté étoit de le faire avec ſûreté pour ſa perſonne, & avec honneur pour ſa dignité.

Comines l. 7. ch. 10.

Il ſçavoit combien le Roy avoit de raiſons d'être mécontent de ſa conduite. C'étoit luy qui d'abord l'avoit exhorté à la conquête de Naples, & depuis ſans qu'il luy en eût donné aucune occaſion, il avoit fait tous ſes efforts pour traverſer ſon entrepriſe, tantôt par ſes intrigues, tantôt par l'autorité que luy donnoit ſa qualité de Souverain Pontife, tantôt ouvertement par les armes en joignant ſes troupes à celles d'Alphonſe d'Arragon. Il craignoit que le Roy ne s'autoriſât de ſon exemple, pour violer les Traitez qu'il pourroit faire avec luy. Il voyoit le Cardinal de la Rovére & quelques autres Cardinaux ſes ennemis dans la confidence de ce Prince, tous gens capables de luy inſpirer les plus violens deſſeins. Sa propre conſcience luy remettoit continuellement devant les yeux les voyes iniques par leſquelles il étoit parvenu au Pontificat, & la conduite ſcandaleuſe qu'il y avoit tenuë juſqu'alors; les Cardinaux Colonnes, Savelli, & quelques autres diſoient hautement qu'il falloit aſſembler un Concile général pour le dépoſer; & s'ils venoient à bout d'inſpirer ces ſentimens au Roy, lorſque ce Prince l'auroit en ſa puiſſance, il étoit perdu.

Paul Jove.

Il falloit pourtant ſe réſoudre, ou à faire ſa paix particuliére, ou à ſoutenir un Siége avec les troupes Arragonoiſes qui étoient dans Rome; mais le Roy y avoit auſſi ſa faction, & celle des Colonnes qui y étoit tres-puiſſante; & le peuple, que la cherté des vivres commençoit à incommoder beaucoup, étoit difficile à contenir.

Quelque parti qu'il prît, il ne pouvoit en prendre qu'un tres-dangereux. C'eſt en ces rencontres où le trop de lumiéres ne ſert qu'à augmenter l'inquiétude & l'irréſolution. Enfin aprés avoir tout balancé, il crut qu'il y auroit moins de riſque pour luy à traiter avec le Roy, qu'à luy réſiſter à force ouverte. Il luy fit dire qu'il étoit prêt de faire ſa paix particuliére, ſans ſe mêler davantage des affaires d'Alphonſe d'Arragon, & qu'il le prioit de luy envoyer quelqu'un de ſa part pour convenir des conditions.

Le Maréchal de Gié, le Sénéchal de Beaucaire, & le Préſident Gannay luy furent envoyez. Ils tâchérent de le raſſurer ſur ſes frayeurs, luy proteſtérent de la part du Roy qu'il n'avoit aucun mauvais deſſein contre luy; qu'il ne penſoit nullement à ſe mêler de ce qui pouvoit concerner le gouvernement de l'Egliſe; que ſon unique prétention étoit de ſe rendre maître du Royaume de Naples qui luy appartenoit; mais qu'il ſouhaitoit entrer dans Rome; qu'il étoit en pouvoir de s'en ouvrir l'entrée par les armes; qu'il avoit peine à s'y réſoudre par le reſpect qu'il avoit pour le ſaint Siége à l'exemple des Rois ſes prédéceſſeurs, & que s'il étoit obligé d'en venir là, comme il y étoit réſolu s'il ne le pouvoit faire autrement, il prendroit toute l'Italie à témoin qu'on l'y auroit forcé.

Guicciardino lib. 1. Il fallut que le Pape en paſſât par là: il demanda ſeulement que le Roy voulût bien luy envoyer un ſauf-conduit pour le Duc de Calabre, afin qu'il pût ſe retirer au Royaume de Naples avec ſes troupes au travers de l'Etat Eccléſiaſtique, ſans être inſulté; ce qui luy fut accordé. Il déclara auſſi-tôt au Duc ce que la néceſſité l'avoit contraint de faire contre ſon inclination, & voulut ſe faire un mérite auprés de luy de la précaution du ſauf-conduit qu'il avoit priſe pour la ſûreté des troupes Napolitaines: mais le Duc refuſa le ſauf-conduit avec mépris & indignation, dit qu'il ſe ſentoit aſſez de courage & aſſez de prudence, pour conduire ſes troupes en lieu de ſûreté malgré la trahiſon qu'on luy faiſoit, & ſe diſpoſa à ſon départ, moins pour obéïr aux ordres du Pape, qu'à ceux d'Alphonſe ſon pere, qui ſçachant le Comte de Ligni à Oſtie avec un corps conſidérable de troupes, avoit beſoin de ſon armée pour la défenſe de ſon Etat.

Paul Jou.

An. 1494. De la Vigne. Journal de Charles VIII.

Le Duc de Calabre ſortit de Rome le trente-uniéme jour de Décembre par la porte de Sainte Marie Del Popolo, & le Roy dés le ſoir y fit ſon entrée aux flambeaux par la porte Flaminiéne, accompagné de toute l'armée en un tres-bel ordre, les Lanciers ayant la lance en arrêt ſur la cuiſſe, les Archers l'arc à la main, les Suiſſes armez la plûpart de halebardes, d'autres de haches d'armes, & tous en poſture de gens qui entroient dans une Ville ennemie. Le Roy traverſa ainſi Rome juſqu'au Palais de Saint Marc où il devoit loger, & l'on poſta aux environs de gros corps de garde avec toute l'artillerie. On s'aſſura de tous les principaux poſtes de la Ville, & on prit toutes les précautions poſſibles contre la ſurpriſe. C'eſt ainſi que finit glorieuſement pour ce Prince l'année 1494.

Guicciardino l.b. 1. Son deſſein étoit, dés qu'il ſeroit deſcendu de cheval, de voir le Pape: mais il apprit qu'il s'étoit renfermé dans le Château Saint Ange avec les Cardinaux Olivier Caraffe & Baptiſte des Urſins, réſolu de ne point s'expoſer à une conférence, de peur qu'on ne s'y ſaiſît de luy. Le Roy fut tres-choqué de ce procédé, & les Cardinaux Colonne, de la Rovére, & Savelli profitérent de cette conjoncture, pour luy conſeiller de faire dépoſer un ſi méchant Pape, qui étoit, diſoient-ils, en exécration à toute la Chrétienté pour ſa vie ſcandaleuſe; que cela étoit néceſſaire pour aſſûrer ſon entrepriſe; qu'il ne pouvoit prudemment ſe fier à luy quelques ſermens qu'il luy fît; qu'il avoit une haine irréconciliable contre la France, & que s'il demeuroit ſur le Trône Pontifical, il ne perdroit aucune occaſion de faire périr l'armée Françoiſe.

Le Roy ne crut pas de voir ſuivre des conſeils ſi violens: mais il fit ſommer le Pape de luy livrer le Château ſaint Ange, & ſur ſon refus il fit préparer deux fois l'artillerie pour battre cette fortereſſe; & il l'eût fait ſans doute, malgré la répugnance qu'il avoit à en venir juſque-là, ſi le Pape intimidé par la grandeur du péril & par la chute d'un endroit de la muraille qu'on regarda comme un ſecond miracle, en faveur du Roy, ne ſe fuſt enfin réſolu à traiter de nouveau avec luy. C'eſt le parti qu'il prit enſuite d'une deputation que ce Prince luy fit des Seigneurs de Foix, de Breſſe, de Gyé, de Ligni, & de Jean de Réli Confeſſeur du Roy nommé à l'Evêché d'Angers, qui en l'abordant le harangua en Latin. Il en fut un peu ſurpris; car il ne s'attendoit pas à cet honneur.

Comines l. 7. c. 18.

De la Vigne Journal de Charl. VIII.

Guicciardino lib. 1. Comines loc. cit. On fit un nouveau traité, par lequel le Pape déclara qu'il s'uniſſoit avec le Roy pour la ſeureté de l'Italie, s'obligea à luy laiſſer Viterbe que ce Prince tenoit déja, Terracine, Civita-Vechia, & Spolete, à ne point inquiéter les Cardinaux, ou les Seigneurs du Territoire du ſaint Siége, qui s'étoient declarés pour la France, & à luy livrer Zizime frere de Bajaſet Empereur des Turcs, à condition qu'il le luy rendroit à ſon retour, & le laiſſeroit joüir des quarante mille Ducats que Bajaſet payoit pour l'entretien de Zizime, & que le Pape reçut toûjours. Cet article faiſoit connoître la grandeur des projets de ce jeune Roy, qui regardant la conquête de Naples comme une affaire de peu de jours, ſongeoit déja à paſſer dans l'Empire Ottoman, à y exciter des diviſions en mettant Zizime à la tête d'un parti, & à chaſſer Bajaſet de Conſtantinople: mais la mort du Prince Turc, qui arriva quelques jours aprés, rompit toutes ces meſures. Ce fut un grand myſtére que cette mort. Quelques-uns l'attribuérent aux débauches où il s'abandonna dans les prémiers jours de

Traité entre le Pape & le Roy. Recueil de Traitez par Leonard T. 1. & dans les Mſſ. de Brienne vol. coté 9691.

Digitized by

de ſa liberté. Les autres dirent que les Vénitiens gagnés par Bajazet, luy firent donner du poiſon : ce qui n'eſt guéres vray-ſemblable ; d'autres qu'il avoit été livré aux François déja empoiſonné par l'ordre du Pape, afin qu'ils n'en tiraſſent aucun avantage ; & ce fut-là l'opinion la plus commune. Quoy qu'il en ſoit, cette mort fut pour le Roy une raiſon ou un prétexte pour ne pas entreprendre la guerre contre les Turcs, parmi leſquels on avoit déja quelques intelligences, qui à ce qu'on prétend, furent découvertes par les Vénitiens mêmes à Bajazet.

Comines l. 7. chap. 14.

Les autres Articles les plus conſidérables du Traité, étoient que les garniſons de Civita Vecchia & d'Oſtie n'empêcheroient point les vivres de monter à Rome par le Tybre, à moins qu'ils ne vinſſent du pays ennemi ; que toutes les Places de l'Etat Eccleſiaſtique ſeroient ouvertes au Roy ; qu'à ſon retour du Royaume de Naples, il rendroit au Pape toutes les Places du S. Siége dans l'eſpace de quatorze jours, excepté Civita Vecchia & Oſtie, & que cette derniére ſeroit remiſe entre les mains du Cardinal de la Rovére ; que le Pape pardonneroit à Viterbe & aux autres Villes qui s'étoient données aux François ; que le Roy mettroit un Gouverneur dans Céſene, & un Lieutenant dans la Marche d'Ancone, auſſi-bien que dans le patrimoine de S. Pierre, & dans la Campagne de Rome ; mais qu'en celle-cy ce ſeroit un Cardinal dont la France ſeroit ſure ; que le Cardinal de la Rovére ſeroit rétabli dans ſa Légation d'Avignon ; que le Roy ne demanderoit point au Pape le Château Saint Ange, & qu'il luy rendroit ſon obéïſſance filiale. Il y avoit encore quelques autres Articles moins importans, ou compris dans ceux que je viens de rapporter. Quelques Hiſtoriens en ajoûtent un autre conſidérable, ſçavoir que le Pape promit au Roy de luy donner l'inveſtiture du Royaume de Naples : mais cet Article ne ſe trouve point dans le Traité, & apparemment ce ne fut qu'une promeſſe verbale.

Aprés que le Traité eut été ſigné, le Pape retourna au Vatican, où le Roy alla luy rendre viſite le Vendredy ſeiziéme de Janvier. Le détail de ce qui ſe paſſa en cette occaſion fut mis par écrit par un Maître des cérémonies du Pape. * En voicy les principales circonſtances.

Extrait du Journal d'un Maître des Cérémonies de la Cour de Rome.
* Il eſt rapporté par Godefroy dans la vie de Charles VIII.
La Traduction de ce Journal eſt dans les manuſcrits de Brienne aux vol. cotté 2459. & 2457.

Le Roy, aprés avoir entendu une baſſe Meſſe dans l'Egliſe de Saint Pierre, alla au Palais : il y dîna dans un appartement qu'on luy avoit fait préparer, & ſur les vingt heures, c'eſt-à-dire, environ à une heure aprés midy ſelon nôtre maniére de compter, il vint attendre le Pape dans les Jardins. Dés que ce Prince l'apperçut, il s'ava ça vers luy, précédé d'un grand nombre de Cardinaux, & étant à quelques pas de Sa Sainteté, il fit une génufléxion, & puis une ſeconde, ſuivant le Cérémonial dont on étoit convenu : comme il étoit prêt de faire la troiſiéme, le Pape qui avoit fait ſemblant de ne le pas voir au moment qu'il fit les deux prémiéres, s'approcha promptement en ſe découvrant, & l'embraſſa : ce Prince ne luy baiſa ni le pied, ni la main. Le Pape ne voulut point ſe couvrir avant luy, & ils ſe couvrirent l'un & l'autre en même temps.

Aprés les prémiers complimens, le Roy pria le Pape de faire Cardinal Guillaume Briçonnet Evêque de Saint Malo. Il luy répondit que c'étoit ſon intention, & luy prenant la droite de ſa main gauche, il le conduiſit à la chambre, où il dit qu'il alloit ſur le champ le ſatisfaire : dans le chemin il fit ſemblant de ſe trouver mal. On ne put deviner la raiſon de cette affectation ; mais s'il eut intention d'éluder par là la demande du Roy, il ſe raviſa. Ils entrérent dans la chambre, où le Pape s'étant aſſis ſur une chaiſe baſſe, Charles prit ſa place ſur un pliant : mais dans le moment le Pape ordonna qu'on apportât au Roy une chaiſe pareille à la ſienne. Un peu aprés le Pape ſe leva, & alla s'aſſeoir dans ſon Trône Conſiſtorial, & fit mettre le Roy à ſa droite dans un Siége plus avancé que celuy du Pape & que le Maître des cérémonies qui préſidoit à celle-cy, & qui eſt l'auteur de cette relation, appelle *le Siége Caméral du Pape*. * Un peu au-delà du Siége du Roy en derriére, commençoit le rang des Siéges des Cardinaux diſpoſez en cercle. Le Pape prenant le Roy par la main, l'obligea de s'aſſeoir avant que de s'aſſeoir luy-même.

* *S. dit Papa Camerarius.*

Enſuite le Pape déclara Cardinal Guillaume Briçonnet, que le Maître des Cérémonies fit entrer auſſi-tôt ; & aprés que ce Prélat eut baiſé les pieds & la bouche du Pape, il reçut de luy le chapeau. Comme il en remercioit Sa Sainteté, elle luy dit que c'étoit au Roy qu'il en devoit faire ſes remercimens : & auſſi-tôt le nouveau Cardinal alla ſe jetter aux pieds de Sa Majeſté.

Cette cérémonie étant achevée, le Pape ſe leva, & voulut conduire le Roy juſqu'à l'appartement où il devoit loger ; mais ce Prince ne le permit pas, & s'y en alla accompagné ſeulement des Cardinaux.

Le Pape & le Roy ſe trouvérent encore enſemble en diverſes autres occaſions : & il y en eut entr'autres deux remarquables. La prémiére, fut celle où le Roy devoit rendre au Pape ſon obéïſſance filiale en plein Conſiſtoire. Le Maître des Cérémonies luy fut envoyé, pour luy marquer le détail de celles qu'on prétendoit qu'il devoit obſerver. Il luy dit qu'il devoit d'abord baiſer les pieds du Pape : en ſecond lieu luy faire ſon compliment d'obéïſſance ; & en troiſiéme lieu s'aſſeoir aprés le Doyen des Cardinaux.

Ce dernier Article le choqua. Il tint Conſeil là-deſſus, & il fut réſolu qu'il ne s'aſſieroit pas, & qu'il ſe contenteroit de faire debout ſon compliment au Pape. Le dix-neuviéme de Janvier qui étoit le jour deſtiné pour la cérémonie, deux Cardinaux vinrent le prendre pour le mener au Conſiſtoire.

Il fit en entrant une révérence, une seconde vers le milieu de la Salle, & une troiſiéme auprés du Trône du Pape. Il ſe mit là à genoux, luy baiſa les pieds, enſuite la main, & puis la bouche. Aprés quoy il demeura debout, & le Préſident de Gannai s'étant mis à genoux, parla adreſſant la parole au Pape, & luy dit que le Roy étoit venu en perſonne luy faire obéïſſance. Ce mot d'obéïſſance dans l'intention du Préſident avoit plus d'étenduë que le Pape ne croyoit: car le Préſident ne l'entendoit pas ſeulement de l'obéïſſance filiale, comme on le vit par la ſuite du diſcours. Il ajoûta donc qu'avant que de rendre ce devoir à Sa Sainteté, le Roy luy demandoit trois graces par ſa bouche. La prémiére, que tous les priviléges qui avoient été accordez aux Rois de France, aux Reines & à leurs fils aînez, fuſſent confirmez. La ſeconde, que la coûtume étant que le Vaſſal fût inveſti du Fief, avant que de faire obéïſſance au Seigneur Suzerain, il accordât au Roy l'inveſtiture du Royaume de Naples. C'eſt cet Article principalement que regardoit le mot d'obéïſſance. La troiſiéme, que l'Article des cautions, dont on étoit convenu pour la reſtitution de Zizime, fût annullé.

Le Pape fut ſurpris des deux derniéres demandes; mais ſans ſe perdre, il répondit à la prémiére qu'il confirmoit tous les priviléges dont il étoit queſtion, pourvû qu'ils fuſſent en uſage. A la ſeconde, que comme il s'agiſſoit de l'intérêt d'un tiers, il vouloit en délibérer avec les Cardinaux, & qu'il étoit diſpoſé à ſatisfaire le Roy autant que l'équité le permettroit. A la troiſiéme, qu'il feroit en ſorte que cet Article ſe terminât de concert entre luy, les Cardinaux, & Sa Majeſté.

Aprés cette réponſe le Roy étant toûjours debout à la gauche de Sa Sainteté, prononça ces paroles: *Saint Pére, je ſuis venu pour faire obédience & révérence à vôtre Sainteté, comme ont accoûtumé de faire mes prédéceſſeurs Rois de France.* Le Préſident s'étant de nouveau mis à genoux, fit une eſpéce de Commentaire ſur ces paroles du Roy, & quand il l'eut achevé, le Pape ſe leva, prit le Roy par la main droite, & dit qu'il le reconnoiſſoit pour le fils aîné de l'Egliſe. Il luy fit civilité pour le reconduire, & le Roy l'ayant prié de n'en rien faire, ſe retira ſans être ſuivi d'aucun des Cardinaux.

An. 1495. L'autre cérémonie ſe fit le lendemain jour de ſaint Sébaſtien. Le Pape, pour faire honneur au Roy, célébra Pontificalement la Meſſe en ſa préſence. Ce Prince, ſoit exprés, ſoit autrement le fit attendre un quart d'heure entier. Il vint ſe placer dans une ſimple chaiſe, où il n'y avoit qu'un couſſin de brocard. Le Maître des Cérémonies étoit venu avant la Meſſe demander au Roy, s'il vouloit donner à laver au Pape. Il répondit qu'il le feroit volontiers, & le fit aprés la communion du Pape. Guichardin ajoûte que le Roy aſſiſtant à cette Meſſe, ne fut placé qu'aprés le Doyen des Cardinaux Evêques: mais outre que la Relation d'où j'ai tiré tout cecy, ne fait aucune mention de cette circonſtance qui n'y eût pas aſſurément été omiſe, cela ne s'accorde pas avec la conduite que ce Prince tint dans le Conſiſtoire, où la choſe eût moins tiré à conſéquence, parce qu'elle eût été moins publique. Il ajoûte que le Pape pour conſerver la mémoire de cette cérémonie, la fit peindre dans un des appartemens du Château S. Ange.

Liv. 1.

Ces cérémonies embaraſſoient également & le Pape & le Roy. Ils affectoient d'avoir toute ſorte de déférence l'un pour l'autre; mais autant qu'ils pouvoient, ils tenoient leur rang ſans en faire ſemblant. Le Pape faiſant une cavalcade dans la Place de Saint Pierre, le Roy y arriva: le Pape vint à luy avec beaucoup d'honnêteté, & prit cependant la droite: le Comte de Breſſe s'avança à l'inſtant à la gauche du Roy, & de cette maniére ce Prince ſe trouva au milieu.

Aprés tout le Pape qui penſoit beaucoup plus à ſa ſureté qu'à ces formalitez, ſe voyant inveſti de troupes Françoiſes, & au pouvoir du Roy, luy prodiguoit les honneurs en toutes rencontres, & luy en fit un dont tout le monde fut ſurpris. Il voulut que tandis que ce Prince ſeroit à Rome, tout s'y fît par ſes ordres. La Juſtice s'adminiſtroit en ſon nom & par ſes Officiers, ſans que ceux du Pape s'en mêlaſſent; & on éleva deux potences dans Rome, l'une au Champ de Flore, & l'autre à la ruë des Juifs, qui étoient les marques de la Juſtice Royale.

A en juger par tout cet extérieur, la réconciliation étoit entiére de part & d'autre; & le Pape pour convaincre le Roy qu'il étoit en réſolution d'être déſormais tout-à-fait dans ſes intérêts, luy donna comme en ôtage pour l'accompagner au Royaume de Naples, le Cardinal de Valence ſon fils. C'étoit encore un des Articles du Traité, & ce Prince ne penſa plus qu'à pourſuivre ſon entrepriſe.

An. 1495. La Vigne. Journal de Charles VIII. Il partit de Rome le Mécredy vingt-huitiéme de Janvier, ayant fait prés d'un mois de ſéjour à Rome. Il avoit envoyé devant ſon artillerie avec une grande partie de ſes troupes, & marcha à la tête du reſte, qui conſiſtoit en cent Gentilshommes de ſa Maiſon, ſix cens Arbalêtriers, ſix ou ſept mille Suiſſes & Allemans, & dix-huit cens Lances.

Juſqu'à l'arrivée du Roy à Rome, le Royaume de Naples étoit demeuré tranquille, & avoit paru aſſez ſoumis à Alphonſe d'Arragon: mais dés qu'on y ſçut que les troupes Françoiſes s'y acheminoient par la Campagne de Rome, les mécontens qui étoient en grand nombre, & qui ne haiſſoient pas moins Alphonſe qu'ils avoient hai ſon pére, parce que tous deux étoient d'un caractére fort ſemblable pour la cruauté, l'avarice, & l'impiété, prirent les armes de tous côtez. La Ville d'Aquila * & toute la Province de l'Abruzze ſe révoltérent ouvertement, arborérent par tout

Comines liv. 7. ch. 11.

* Nous avons une monnoye

au coin de Charles VIII. faite à Aquila. Elle eſt remarquable en ce que les deux inſcriptions ſont en françois d'un côté CHARLES ROI. D. FRE & de l'autre CITE DE LAIGLE. C'étoit pour marquer ſon attachemẽt à la France: car toutes les inſcriptions des monnoyes Françoiſes étoient & ſont encore en Latin. Voyez le Blanc traité des monnoyes de France.

les banniéres de France, & Fabrice Colorane s'empara de diverſes fortereſſes au nom du Roy.

Ce premier mouvement ſe communiqua bien-tôt dans preſque tout le Royaume ; où il y avoit encore en pluſieurs endroits des reſtes de la faction Angevine. Alphonſe d'Arragon ne ſçachant de quel côté tourner, voyant approcher l'Armée Françoiſe, tous les peuples ſe ſoulever, & n'oſant quitter Naples de peur qu'elle ne ſuivît l'exemple du reſte du Royaume, prit une réſolution fort extraordinaire, par laquelle il eut quelque eſperance de ramener les eſprits. Ce fut de quitter ſa Couronne, & de la mettre ſur la tête de ſon fils Ferdinand Duc de Calabre, jeune Prince brave, bien né, & que les Napolitains aimoient. Il le fit proclamer Roy dans Naples, & ſans tarder davantage, il s'enfuit ſur ſes Galeres à Maſara en Sicile.

Mais ce reméde tout violent qu'il étoit, ne pût arrêter le mal, quoique d'abord il eût produit un grand changement dans l'eſprit des Napolitains, & fait reprendre cœur aux troupes qui marchérent auſſi-tôt avec aſſez de réſolution vers les frontiéres de l'Etat ſous la conduite du nouveau Roy.

La nouvelle de la fuite d'Alfonſe d'Arragon fut apportée au Roy dans le temps qu'il partoit de Rome, & on luy annonçoit à tous momens les progrés de ſes partiſans dans le Royaume de Naples. Les troupes qu'il avoit avec luy étoient dans l'impatience de joindre celles qui les devançoient, & malgré la rigueur de la ſaiſon qui étoit devenuë fâcheuſe, on avoit peine à modérer leur ardeur.

De la Vigne Journal de Charles VIII.

Le Roy arriva le vingt-neuviéme de Janvier à Vélitri aprés avoir dîné à Marigné, d'où le Cardinal de Valence s'enfuit, & donna dés lors au Roy par ſa fuite, un fâcheux préjugé contre la ſincérité du Pape, qui fit tout ſon poſſible pour ſe diſculper de cette évaſion. On ne le crut pas ; mais on diſſimula d'autant plus que ſelon le train que prenoient les affaires, on croyoit pouvoir deſormais ſe paſſer aiſément de luy. Ce fut en ce lieu-là qu'Antoine de Fonſéque Ambaſſadeur d'Eſpagne vint trouver le Roy, & luy dit que ſon maître ayant un droit évident ſur le Royaume de Naples, & que celuy de Sicile ſe trouvant en danger par le voiſinage de l'Armée de France, Sa Majeſté ne devoit pas trouver mauvais qu'il s'opposât à ſa conquête. Sur quoy le Roy luy ayant repréſenté qu'en vertu du traité de Barcelonne, par lequel il avoit rendu au Roy de Caſtille le Rouſſillon & la Cerdagne, ce Prince luy avoit promis avec ſerment de ne point s'oppoſer au deſſein qu'il avoit formé ſur le Royaume de Naples, l'Ambaſſadeur qui avoit actuellement ce Traité entre les mains, ne fit point d'autre réponſe, que de le déchirer ſur le champ. C'étoit une froide imitation de ce qu'avoit fait Capponi à Florence, mais qui ne fut pas reçûë de la même maniére ; parce que les circonſtances n'étoient pas les mêmes ; & peu s'en fallut qu'on ne vengeât dans le moment l'audace de l'Eſpagnol ſur ſa propre perſonne.

Dom Juan Antonio de Vera Diſcours 2. de ſon Embaſſador.

Mariana l. 26. c. 7.

Le premier obſtacle que trouva l'avant-garde, commandée par Engilbert de Cléves Comte de Nevers, fut la fortereſſe de Montéfortino. Il la fit ſommer de ſe rendre ; mais la place étoit bonne, elle appartenoit à Jacques Conti Baron Romain ; Ses trois fils s'y étoient renfermés reſolus de la défendre juſqu'à l'extrémité, parce que leur pére ayant quitté le ſervice de France par haine contre les Seigneurs Colonnes, ils ne pouvoient guéres eſpérer de faveur du Roy. Le Comte de Nevers la fit inſulter, aprés en avoir ruiné une partie des défenſes par ſon artillerie. L'aſſaut dura quelques heures, & fut tres-ſanglant ; mais elle fut emportée l'épée à la main, & tout ce qui s'y trouva fut paſſé au fil de l'épée. Ces trois jeunes Seigneurs ſe ſauvérent dans le donjon avec quelques ſoldats ; & voyant le canon prêt à le battre, ils demandérent à capituler, & ne purent obtenir d'autre condition, que de ſe rendre priſonniers de guerre.

Cette action fut ſuivie d'une autre encore plus vigoureuſe à la fortereſſe du Mont ſaint Jean, une des meilleures d'Italie, & qui appartenoit au Marquis de Peſcaire. Elle fut forcée en auſſi peu de temps que l'autre, & avec la même bravoure en préſence du Roy. On fit main-baſſe ſur tout ce qui s'y rencontra, & enſuite on y mit le feu contre l'uſage ordinaire de la guerre en Italie, où l'incendie n'étoit point un châtiment des Villes priſes d'aſſaut, même des Villes rebelles. Mais on jugea à propos de faire un exemple en celle-cy, pour jetter la terreur dans les autres.

Guicciardin. lib. 2.

Cela réüſſit : cette execution fit trembler tout le Royaume de Naples, & la valeur que les François avoient fait paroître dans ces deux actions, les rendit ſi redoutables à l'Armée du nouveau Roy, qu'elle commença à ſe décourager entiérement.

Ce jeune Prince s'étoit avancé juſqu'à ſaint Germain avec cinquante Eſcadrons, & ſix mille hommes d'Infanterie, tous gens choiſis & commandés par de tres-bons Capitaines. Cette place étoit la clef du Royaume de Naples, tres-forte par ſa ſituation, & par trois bons Châteaux, entourée partie de marêts, partie de montagnes d'un tres-difficile accés : il falloit paſſer la riviére du Gariglian & un défilé trés-étroit, & Ferdinand étoit réſolu de garder ce paſſage ou d'y périr. Le Roy n'ignoroit pas la difficulté qu'il y auroit à le forcer : mais ſe confiant à l'ardeur de ſes troupes, il y marcha.

Loüis d'Armagnac Comte de Guiſe, & depuis Duc de Nemours commandoit ce jour-là l'avant-garde, & s'avança avec deux mille fantaſſins & trois cents lances. Dés qu'il parut, il ſe répandit tout à coup une ſi grande terreur dans l'armée ennemie, que quoyque pût faire Ferdinand, elle ſe débanda, chacun

Comines l. 7. ch. 13. La Vigne.

fuyant de ſon côté, & avec tant de précipitation, qu'ils abandonnérent dans le chemin huit piéces d'Artillerie. Le Prince ſe retira avec une partie de ſes troupes à Capouë, quelques autres ſe jettérent par ſes ordres dans Naples & dans Gaïette, le reſte deſerta.

La difficulté de ces ſortes de conjonctures, eſt qu'il y a toûjours pluſieurs malheurs à craindre en même-temps, & qu'on ne peut éviter l'un, ſans tomber dans l'autre. Ferdinand s'étoit réfugié à Capouë; parce que la place étoit forte, & avoit toûjours été tres-affectionnée à la Maiſon d'Arragon: mais ſa préſence auroit auſſi été néceſſaire à Naples, pour r'aſſurer cette Capitale, que la priſe de ſaint Germain avoit jettée dans la conſternation. La Reine qu'il y avoit laiſſée, luy écrivit, & le conjura de s'y rendre ſans différer un moment, pour prévenir le ſoulévement general du peuple, qui étoit ſur le point de ſe livrer aux François. Guicciardino l. 2.

Sur cet avis, Ferdinand partit de Capouë, promettant aux habitans de revenir le lendemain, & laiſſa pour y commander en ſa place Jean Jacques Trivulce, un de ſes plus expérimentez Capitaines, & auquel il ſe fioit le plus. Mais celui-cy avoit déja obtenu du Roy de France un ſauf-conduit pour aller vers luy; & dés que Ferdinand fut parti pour Naples, il s'y en alla avec quelques Gentilshommes de Capouë, & le trouva à Calvi. Il luy dit en le ſaluant que les habitans de Capouë, les troupes qui y étoient, & luy-même avoient été juſque-là tres attachez à Ferdinand; mais que le voyant accablé & abſolument hors d'état de réſiſter à la puiſſance d'un ſi grand Roy, ils ne vouloient point ſe perdre en faiſant des efforts inutiles pour le ſauver; que pourveu que Sa Majeſté voulût leur faire des conditions honnêtes, ils ſe donneroient à elle, & que même il ſe faiſoit fort de luy amener Ferdinand, pourveu qu'il fût aſſeuré qu'on le traiteroit en Roy.

Trivulce faiſoit un compliment trop agréable, pour n'être pas reçû avec tout le bon accueil poſſible. Le Roy l'aſſeura que ni luy, ni les habitans de Capouë ne ſe repentiroient jamais d'avoir eu recours à ſa clémence; que ſi Ferdinand luy étoit amené, il le recevroit avec l'honneur qui luy étoit dû; mais à condition qu'il renonceroit abſolument au Royaume de Naples, ſans y retenir un pouce de terre, & qu'on luy donneroit en France de quoy le dédommager. Trivulce ſur cette réponſe partit, en aſſeurant le Roy que Capouë ſeroit à luy quand il voudroit.

On fut fort ſurpris en Italie de la conduite de ce Seigneur, qui avoit juſqu'alors paſſé pour un homme généreux, qui n'avoit que l'honneur en recommandation, & qu'on n'auroit jamais cru capable d'une telle démarche. Il proteſtoit depuis qu'il ne l'avoit faite que de concert avec Ferdinand, dans l'eſpérance de faire avec le Roy quelque accommodement tolérable pour ce Prince, & qu'il n'avoit penſé à ſe ſauver luy-même, qu'aprés avoir vû que tout étoit deſeſperé pour Ferdinand.

D'autres attribuoient ce qu'il avoit fait à un ſecret dépit contre le Duc de Milan. Il étoit d'une des plus illuſtres familles de ce Duché, & voyoit avec chagrin que les Saint-Séverin avoient toute la confiance du Duc, qui le négligeoit. Il ne douta pas que le Roy, aprés s'être rendu maître du Royaume de Naples, informé qu'il étoit des menées ſecrétes que le Duc de Milan faiſoit contre ſes intérêts, ne vint retomber ſur luy en faveur de la Maiſon d'Orleans, à qui ce Duché appartenoit, & qu'alors ſe ſouvenant de l'obligation qu'il luy auroit eûë de la reddition de Capouë, il ne rendit juſtice à ſon mérite & à ſa naiſſance. On prétendit même que ce fut dans ces vûës, que ſous prétexte de ne point trop hazarder, c'étoit luy qui avoit empêché Ferdinand de combatre d'Aubigni dans la Romagne, dont la défaite auroit entiérement déconcerté les deſſeins du Roy.

Quoy qu'il en ſoit de tous ces raiſonnemens politiques, en quoy les Italiens ſont d'ordinaire fort féconds, lorſque Trivulce retourna à Capouë, il trouva que le peuple avoit déja pillé les bagages de Ferdinand, & enlevé les chevaux de ce Prince; que les gens d'armes s'étoient pour la pluſpart diſperſez en divers lieux, & que Virgile des Urſins & le Comte de Petiliane les plus zelés Partiſans de Ferdinand étoient ſortis de la Ville, & avoient envoyé demander des ſaufs-conduits au Roy de France, pour aller ſe rendre à luy.

Sur ces entrefaites, Ferdinand ne ſçachant pas ce qui s'étoit paſſé, revint à Capouë, aprés avoir un peu appaiſé le peuple de Naples: mais il fut fort ſurpris de recevoir en chemin une députation de la Ville, qui le prioit de ne pas avancer davantage. Les Députez luy dirent que la Ville étoit reſoluë de céder à la néceſſité, & de ſubir la loy du vainqueur; que le Commandant avoit déja traité pour luy & pour les habitans avec le Roy de France; que la plûpart des troupes avoient abandonné la ville; & qu'elle ne vouloit pas s'expoſer à être ſaccagée par les François, comme Monté-fortino & le Mont ſaint Jean l'avoient été.

Ce malheureux Prince à cette nouvelle ne put contenir ſes larmes; & aprés avoir fait en vain de fortes inſtances pour être reçû dans la ville, retourna à Naples; quoi qu'il prévît bien qu'elle ſuivroit infailliblement l'exemple de Capouë. En effet le bruit de la révolte qui s'y étoit faite, ayant prévenu ſon retour à Naples & à Averſe, ces deux Villes avoient déja envoyé des Ambaſſadeurs au Roy pour ſe ſoumettre à luy.

Ferdinand rentra cependant dans Naples; mais reſolu de quitter la partie. Il fit aſſembler les principaux de la Nobleſſe & du peuple dans la place du Château neuf, & leur fit le diſcours ſuivant rapporté par Guicciardin. L. c.

d by Google

» Je puis, leur dit-il, prendre Dieu à té-
» moin, & tous ceux qui ont connu les plus
» secrets sentimens de mon cœur, qu'une des
» plus fortes raisons qui m'ont fait souhaiter la
» couronne, que vous m'avez mise sur la tête,
» a été de faire connoître à toute l'Europe par
» ma conduite, combien j'ay toûjours désap-
» prouvé la dureté du gouvernement de mon
» pere & de mon ayeul, & d'être en état de
» regagnèr le cœur des peuples, dont ils s'é-
» toient attiré la haine. Le malheur de ma
» Maison ne m'a pas permis d'acquérir cette
» gloire, que j'estime beaucoup plus que le ti-
» tre de Roy, l'une étant le fruit de la vertu,
» & l'autre un présent de la fortune. Je suis
» sur le point de me voir dépoüillé de mon
» Royaume plus par l'infidélité & par le peu
» de courage de mes soldats, que par la va-
» leur de mes ennemis : néantmoins si je pou-
» vois me soutenir encore un peu de temps,
» je ne perdrois pas toute espérance ; parce
» que le Roy d'Espagne & les Princes d'Italie
» me préparent un puissant secours : Ils ont
» commencé à ouvrir les yeux, & à voir, quoi-
» que trop tard, que le coup qui m'abbat re-
» tombera infailliblement sur eux, à moins
» qu'ils ne se hâtent de prendre leurs précau-
» tions. Si je ne consultois que mon seul cou-
» rage, j'en trouverois encore assez en moy,
» pour terminer mon regne & ma vie avec la
» gloire qu'il convient à un Prince de mon
» âge, descendu de tant de Roys, & à l'es-
» pérance que vous aviez conçûë de moy, en
» m'élevant sur le Thrône : mais parce que
» cela ne se peut tenter sans exposer mes su-
» jets aux misères dont je m'étois proposé de
» les délivrer en recevant la Couronne, je
» prens le parti de céder à ma mauvaise for-
» tune, au moins pour quelque temps. Mon
» avis est, que sans avoir égard à moy, vous
» traitiez pour vôtre seureté avec le Roy de
» France : & afin que vous le puissiez faire
» sans blesser vôtre conscience & vôtre hon-
» neur, je vous dégage du serment de fidélité
» que vous m'avez fait il y a peu de jours, &
» je renonce librement aux hommages & aux
» services que j'avois droit d'exiger de vous
» comme de mes sujets & de mes vassaux. Re-
» cevez de bonne grace le joug des François
» que vous allez subir, & tâchez par une prom-
» soumission & une exacte obéïssance, d'adoucir
» à vôtre égard la fierté Françoise. Que si les
» maniéres des Ultramontains vous inspirent
» avec le temps de la hayne de leur domina-
» tion, & le desir de mon retour, je seray
» en lieu propre à seconder vôtre bonne vo-
» lonté, & toûjours prêt à exposer ma vie
» pour vous aux plus grands dangers : que si
» au contraire leur gouvernement vous ac-
» commode, soyez certains que ni cette ville,
» ni ce Royaume ne souffriront jamais de ma
» part aucun dommage. Je me consolerai dans
» ma disgrace par la pensée de vôtre bonheur,
» & beaucoup plus encore par le témoignage
» que vous me devez, qu'en quelque état que
» j'aye été, soit lorsque j'étois héritier pré-
» somptif de la Couronne, soit lorsque j'étois
» vôtre Roy, je n'ay jamais fait de mal à
» personne ; que vous n'avez jamais vû en moy
» ni avarice, ni cruauté ; que je ne suis cou-
» pable que des fautes de mes prédécesseurs ;
» que j'ay plus de regret de ne pouvoir pas
» les réparer que de perdre ma Couronne, &
» que si j'étois demeuré sur le Thrône, j'au-
» rois été plus semblable à Alphonse mon
» bisayeul qu'à mon pére & à mon ayeul.

Ce discours tira des larmes à plusieurs des auditeurs ; mais il ne produisit point d'autre effet. La hayne du nom d'Arragon, & le desir de la nouveauté s'étoient tellement emparez de l'esprit du peuple, qu'il n'en fut nullement émû. Le tumulte continua dans toutes les parties de la ville, & le Prince ne fut pas plutôt rentré dans le Château-neuf, qu'une multitude de gens ramassés alla piller ses écuries. Il en fut si outré, qu'il ne put se contenir, & sortant du Château, suivi de quelque peu de Gentilshommes & de soldats, il vint charger cette canaille, que sa seule présence dissipa.

Il y rentra aussi-tôt pour se disposer à partir. Il fit mettre le feu aux Navires qu'il avoit dans le Port, voyant bien qu'ils tomberoient entre les mains des ennemis, & il mit en liberté les Seigneurs & Gentilshommes que son pere & son ayeul tenoient en prison dans ce Château, excepté le Prince de Rossane & le Comte de Popoli. Comme il avoit quelque soupçon que les Allemans qui étoient-là en garnison pensoient à se saisir de sa personne, il leur fit grande largesse de tous les meubles qui y étoient : & tandis qu'ils s'occupoient à les partager entre eux, il sortit par la porte de secours, & monta sur les Galéres qui l'attendoient au Port, avec Jeanne sa fille, & la vieille Reine femme de son ayeul.

Il fit voile suivi de ses plus zélés serviteurs vers l'Isle d'Ischia à trente mille de Naples, jettant toûjours les yeux vers cette Ville, & répétant souvent ce verset du Psalmiste : *Si Dieu ne garde la Ville, c'est en vain que celuy qui la garde veille pour la conserver.*

Son inquiétude durant son passage, étoit si dans l'état où il se voyoit, il trouveroit assez de fidélité dans le Gouverneur de l'Isle pour le recevoir, & ce n'étoit pas sans raison ; car quand il fut question d'entrer dans le Château, le Gouverneur ne voulut pas le luy permettre, qu'à condition qu'il n'auroit avec luy qu'un de ses gens : mais le Prince luy demanda d'un ton ferme s'il ne reconnoissoit pas son Roy ; & ayant mis en même temps l'épée à la main, le saisit, le tira hors de la porte, s'en empara, & étonna tellement tout le corps de garde par ce coup hardi, que tous les soldats mirent les armes bas : il entra avec tout son monde, & se rendit maître de la place.

Tandis que les choses tournoient si heureusement pour le Roy à Naples, il avançoit toû- De la Vigne Journal de Charl. VIII.

jours. Les Villes qui devoient naturellement luy coûter des Siéges & des Combats, le recevoient comme en triomphe. Il entra de cette maniére le dix-huitiéme de Février à Capouë, & le dix-neuviéme à Averſe, où arrivérent le lendemain Vendredy vingtiéme du mois, des Députez de tous les Corps de la Ville de Naples, pour l'aſſurer de la fuite de Ferdinand d'Arragon, luy préſenter les clefs de la Ville, & le ſupplier de les compter deſormais au nombre de ſes bons & fidelles ſujets. Ils furent reçûs du Roy de la maniére que méritoient de telles offres. Il les fit accompagner à leur retour par le Maréchal de Gyé & par pluſieurs autres Seigneurs François, & leur promit que dans deux jours il ſe rendroit à Naples.

An. 1495. En effet le Dimanche ſuivant vingt-deuxiéme de Février, le Roy revêtu de magnifiques habits, entouré des Grands de ſa Cour, & ſuivi de toute ſon armée, entra dans Naples au ſon de toutes les cloches, & au milieu des acclamations du peuple, qui eſpéroit voir ſous ce nouveau regne la fin de l'oppreſſion, où il avoit été ſous les derniers Roys de la Maiſon d'Arragon. Ce Prince au comble de ſes vœux étoit luy-même ſurpris de ſon bonheur; & il avoit ſujet de l'être. Il avoit paſſé les Alpes ſans argent & ſans avoir de Magaſins, trois des plus puiſſans Etats d'Italie étoit ligués contre luy, & la plupart des autres ne demeuroient en repos, que parce qu'ils s'aſſeuroient de voir évanoüir un ſi téméraire projet. Sa flotte luy étoit devenuë inutile dés le commencement aprés l'attaque de Rapallo: car la tempête l'avant diſſipée, elle n'arriva à Naples qu'aprés luy. Il étoit trahi par le Duc de Milan, & devoit être arrêté par un grand nombre de villes & de fortereſſes, dont une ſeule bien défenduë auroit fait périr ſon armée. Il avoit affaire à un ennemi prudent, brave, expérimenté qui avoit de l'argent, des vaiſſeaux, des Troupes, des Capitaines, des villes bien fortifiées: malgré tout cela étant parti au mois de Septembre, il traverſe l'Italie d'un bout à l'autre, s'y trouve engagé au milieu de l'hyver, & achéve ſa conquête au mois de Février, où à peine il pouvoit eſpérer de la commencer. Auſſi ce ſurprenant événement fut-il regardé de toute l'Europe, comme ménagé par une providence particuliére de Dieu, qui vouloit punir les crimes énormes des derniers Roys de Naples, & qui fit dans cette vuë réüſſir contre toute apparence, le deſſein du monde le plus mal concerté.

De la Vigne Journal de Charl. VIII. Le Roy s'étant rendu maître de la Ville de Naples, ne l'étoit pas encore du Château-neuf, ni des autres Châteaux, où Ferdinand, tout reſigné qu'il avoit voulu paroître à perdre ſa Couronne, pour procurer la tranquillité à ſes ſujets, avoit laiſſé de fortes garniſons. Le Marquis de Peſcaire commandoit dans le Château-neuf, Dom Fédéric oncle de Ferdinand dans le Château de l'Oeuf, & le Roy, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit à ſes Ambaſſadeurs à Rome, étoit perſuadé que Ferdinand y étoit luy-même. Il fallut attaquer ces Châteaux dans les formes, & on n'en fut entiérement maître que le troiſiéme de Mars. On y trouva quantité d'armes, d'artillerie, de vivres; & ſi les habitans de la ville n'avoient pas ſi-tôt perdu cœur, il y a grand ſujet de douter, ſi le Roy fût venu à bout de prendre cette Capitale. An. 1495.

Avant que les Châteaux de Naples ſe fuſſent ſoûmis, il avoit envoyé un ſauf-conduit à Dom Fédéric, ſur lequel ce Prince qui étoit aimé à la Cour de France, où il avoit été quelque temps, l'étoit venu trouver pour entendre les propoſitions qu'on vouloit luy faire. Le Roy luy offrit pour Ferdinand un établiſſement en France & de grands revenus, à condition qu'il luy fît remettre le reſte des places qui ne s'étoient point encore renduës dans le Royaume de Naples. Fédéric qui ſçavoit les intentions de ſon neveu, refuſa cette offre: mais il en fit une autre, ſçavoir que Ferdinand renonceroit à la Couronne de Naples, & au titre de Roy, à condition qu'on luy cédât la Calabre, pour en joüir comme vaſſal de la Couronne de la maniére que les autres Seigneurs du Royaume poſſédoient les Fiefs qu'ils y avoient. Le Roy jugea qu'il n'étoit pas de ſa politique d'avoir un tel ſujet dans ſon Etat; qu'il eſt trop difficile d'oublier qu'on a été Roy, & encore plus de s'en ſouvenir, ſans être repris de l'envie de l'être de nouveau, quand l'occaſion favorable s'en préſente. Ainſi on ſe ſépara ſans rien conclure. Guicciard. l. 4.

Le reſte du Royaume ſuivit bien-tôt l'exemple de Naples, excepté Brindes & Gallipoli ſituées au pays appellé la Terre d'Otrante, le Château de Régio, Mantia & Turpia, places de la Calabre. Ces deux derniéres avoient été de tout temps de la faction Angevine, & avoient arboré l'étendart de France, dés qu'elles avoient ſceu le Roy dans Naples; mais indignées de ce que ce Prince les détachoit de ſon Domaine, pour les donner au Seigneur de Perſi, elles changérent, & ſe déclarérent pour Ferdinand. Si on eût envoyé promptement des troupes de ce côté-là, toutes ces places n'auroient pas tenu. On négligea de le faire, & cette négligence eut de grandes ſuites. Cependant preſque tous les Seigneurs du Royaume vinrent rendre leurs reſpects au Roy, & faire leurs hommages, & l'on ne ſongeoit qu'à ſe divertir dans Naples. Il y avoit tous les jours des Feſtes, des Tournois, dés ſpectacles, où l'on joüa, même en préſence du Roy, le Pape, les Roys des Romains & d'Eſpagne, les Vénitiens, le Duc de Milan, & la ligue d'Italie, dont le bruit étoit déja fort grand. Comines l. 7. c. 13. Relation du Maître des Ceremonies.

Lettre du Roy à l'Archevêque d'Embrun. Ce fut dans ces occupations qui partageoient la journée avec les affaires & tout ce qui concernoit le réglement de l'Etat, que le Roy paſſa un mois à Naples juſqu'au douziéme

y Google

An. 1491. De la Vigne Journal de Charles VIII.

de Mars, jour deſtiné à faire ſa nouvelle entrée dans cette Ville en qualité de Roy de Naples & de Jéruſalem.

Elle ſe fit avec encore plus de magnificence que la premiére. Le Roy étoit monté ſur un trés-beau cheval richement enharnaché. Il avoit une Couronne d'or ſur la tête, tenant de la main droite une pomme d'or, & un Scepere à la gauche, ornemens qui firent ſoupçonner à l'Empereur qu'il penſoit à luy enlever la dignité Imperiale. Il étoit couvert d'un grand manteau d'écarlate fourré d'hermines, les plus grands Seigneurs du Royaume ſoutenoient un riche dais, ſous lequel il marchoit. Le Prevôt de ſon Hôtel alloit devant accompagné de tous ſes Archers à pied & de toute la garde Royale. Etienne de Veſc Sénéchal de Beaucaire fait depuis peu Duc de Nole, y faiſoit l'Office de Connétable : devant luy marchoit le Comte de Monpenſier comme Vice-Roy & Lieutenant-général ; car le Roy luy avoit déja donné ce titre : le Prince de Salerne, les Seigneurs de Breſſe, de Foix, de Luxembourg, de Vendôme ayant tous des manteaux ſemblables à celuy du Roy, & tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs, ſoit de France, ſoit du Royaume de Naples étoient du cortége. Le Roy paſſa par les cinq places de la Ville où étoient les Dames avec pluſieurs Seigneurs qui luy préſentérent leurs Fils, afin qu'il leur fit l'honneur de les créer Chevaliers ; & il le fit avec les cérémonies ordinaires.

De-là il fut conduit à la grande Egliſe, où ſur le Maître Autel étoit expoſé le chef de ſaint Gennaro avec la phiole du ſang de ce Saint. Il fit-là les ſermens uſitez dans le couronnement des Roys de Naples : les jours ſuivans il reçut les députations des Villes, & ſe diſpoſa à ſon retour en France.

C'étoit ſe preſſer beaucoup. Une conquête de cette nature avoit beſoin d'être affermie. La préſence du Conquérant & de nouveaux renforts de France n'euſſent été rien de trop pour cela. Au contraire ſon éloignement & le départ des troupes qui devoient le reconduire, ne pouvoient être que trés-dangereux : mais deux raiſons luy firent prendre cette réſolution. La premiére étoit l'envie de retourner en France. Elle luy fut inſpirée par pluſieurs de ceux qui l'approchoient, & fit faire aux Italiens bien des réflexions deſavantageuſes ſur l'inconſtance de la nation Françoiſe. La ſeconde, & la principale fut la ligue qui ſe conclut à Veniſe, dont le but n'étoit pas ſeulement de chaſſer les François de tout le Royaume de Naples ; mais encore de couper le retour au Roy, & de ſe ſaiſir de ſa perſonne, pour l'obliger à ne pas garder un pouce de terre en Italie.

Le projet de cette Ligue avoit été formé dés le temps que le Roy paſſa à Florence ; & ce fut Ludovic Sforce & les Vénitiens qui en furent les principaux Auteurs.

Ludovic, qui n'avoit fait venir les François en Italie, que pour ſe maintenir dans le Duché de Milan contre la ligue d'Alphonſe d'Arragon, du Pape & de Pierre de Médicis, n'eut pas plutôt eu l'inveſtiture de ce Duché & le titre de Duc aprés l'empoiſonnement de ſon neveu, que malgré les empreſſemens qu'il faiſoit paroître pour le ſervice du Roy, il penſa tout de bon à luy faire repaſſer les Alpes : mais il eſpéroit l'y engager ſans qu'il s'appercût de ſon deſſein. Il prévoyoit tant d'obſtacles dans la grande étenduë de pays que les François avoient à traverſer ; il voyoit le Pape, le Roy de Naples & Médicis prendre de ſi bonnes meſures entre eux pour les arrêter, qu'il s'aſſeuroit de voir bien-tôt le Roy rebrouſſer chemin, & ſe promettoit de ſe faire un mérite auprés de ce Prince en luy ouvrant ſes Etats, pour luy faciliter ſon retour. C'eſt dans cette vûë qu'il faiſoit ſous-main tous ſes efforts, pour empêcher cette triple alliance de ſe rompre, quoi qu'elle eût d'abord été formée contre luy.

Les Vénitiens qui raiſonnoient ſur les mêmes principes que le Duc de Milan, loin de témoigner aucune inquiétude ſur le voyage du Roy, loüoient ſon deſſein, & l'aſſeuroient de leur zéle & de leur attachement à ſon ſervice : mais quand ils virent les Florentins ſe ſoumettre à luy, le rendre maître de toutes leurs places, luy livrer le port de Livourne avec une des Citadelles de Piſe, & Médicis mis en fuite, alors ils commencérent à craindre ; & non ſeulement ils hâtérent l'affaire de la ligue, mais encore ſi Ferdinand avoit diſputé le paſſage de Viterbe, comme ils avoient cru qu'il le feroit, ils étoient réſolus d'envoyer des troupes à Rome, & de s'oppoſer ouvertement au paſſage du Roy.

Ce fut dans ce temps-là que Comines, qui avoit été envoyé d'Aſt en Ambaſſade à Véniſe écrivit au Roy les propoſitions que les Venitiens luy faiſoient. C'étoit de faire une ligue contre le Turc avec tous les Princes d'Italie, l'Empereur & le Roy d'Eſpagne ; que la Seigneurie avanceroit l'argent néceſſaire pour cette expedition, pourveu qu'on luy donnât en gage les Villes de la Poüille ; que le Roy de Naples tiendroit ſon Royaume du Roy de France ; qu'il luy donneroit trois places dans cet Etat, & luy payeroit un tribut tous les ans ; qu'on obligeroit le Pape à donner ſon conſentement à ce Traité, & tous les Princes d'Italie à contribuer aux frais de la guerre : Mais le Roy qui voyoit tous les jours les difficultez de ſon entrepriſe s'applanir & ſes ennemis déconcertez, rejetta ces propoſitions, & s'alla rendre maître de Viterbe.

Alors les Vénitiens parlérent plus ouvertement à l'Ambaſſadeur. Ils luy dirent que le Roy ne gardoit pas la parole qu'il leur avoit donnée ; qu'il avoit fait publier dans toutes les Cours d'Italie que ſon unique prétention étoit de conquérir le Royaume de Naples, & de faire enſuite la guerre au Turc ; mais qu'on voyoit bien que ſes deſſeins étoient plus vaſtes,

Guicciard. lib. 2. Comines. l. 7. ch. 14. Corio, Jovio, Bembo, &c.

by Google

puiſqu'il s'étoit déja emparé de pluſieurs Places de la République de Florence, d'Oſtia, & de quelques autres qui appartenoient au ſaint Siége ; que le Duc d'Orleans étoit toûjours à Aſt, & donnoit par le ſéjour qu'il y faiſoit de grands ſujets de défiance au Duc de Milan. L'Ambaſſadeur faiſoit en vain tous ſes efforts pour perſuader le Sénat de la droiture des intentions du Roy ; que ce Prince n'avoit obligé les Florentins à luy livrer leurs Places, que parce qu'il les avoit trouvez les armes à la main contre luy, & que pour s'aſſûrer un chemin libre, quand il jugeroit à propos de retourner en France ; que le Duc d'Orleans étoit demeuré à Aſt par ordre du Roy pour la même raiſon ; qu'il n'y avoit point de troupes ; qu'il y étoit avec ſa ſeule Maiſon, & que cela ne devoit donner aucun ombrage au Duc de Milan. Que pour ce qui concernoit le Pape, c'étoit luy qui avoit le plus preſſé le Roy de paſſer en Italie ; qu'enſuite il s'étoit ligué avec le Roy de Naples ; que c'étoient ſes propres Sujets qui ſe révoltoient contre luy ; que le Roy pour ſe venger de ſon infidélité, ne pouvoit moins faire que d'agréer les ſervices que ces Seigneurs mécontens du Pape luy rendoient, & qu'aprés la conquête du Royaume de Naples, il prétendoit remettre au ſaint Siége les Places dont on s'étoit emparé.

Le Sénat n'étoit point touché de toutes ces raiſons : il s'aſſembloit tous les jours, & les Ambaſſadeurs des Princes, qui juſqu'alors ne s'étoient vûs les uns les autres que la nuit & fort en ſecret, ou qui n'avoient auparavant traité que par l'entremiſe de leurs Sécrétaires, ſe rendoient publiquement de fréquentes viſites. Auguſtin Baruadico étoit alors Doge de Veniſe ; on le conſervoit dans cette charge depuis douze ans, c'étoit un homme d'une grande ſageſſe, & d'une expérience conſommée. L'Evêque de Trente étoit là le principal Agent de l'Empereur Maximilien, Laurens Suares Figueroa y étoit en la même qualité pour le Roy d'Eſpagne, & Franceſco Bernardino Viſcomti & l'Evêque de Coſme de la part du Duc de Milan. Il y avoit encore un Envoyé de Bajazet, qui à la ſollicitation du Pape, menaçoit les Vénitiens de la guerre, s'ils ne ſe déclaroient contre le Roy.

Mariana l. 26. cap. 9.

Les Ambaſſadeurs de Milan, quoiqu'ils euſſent fait paroître quelque inquiétude ſur le ſéjour du Duc d'Orleans à Aſt, affectoient toûjours d'entretenir correſpondance avec l'Ambaſſadeur de France, & faiſoient ſemblant d'ignorer le but de ce concours d'Envoyez à Veniſe ; ils luy demandérent un jour ce qu'il croyoit que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & celuy de l'Empereur y venoient faire, parce, diſoient-ils, qu'ils en vouloient inſtruire leur maître. Comines qui avoit été averti que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne avoit été à Milan en habit déguiſé, & que le Duc de Milan étoit l'auteur de tous les mouvemens que l'Empereur ſe donnoit, crut ne devoir plus diſſimuler. Il leur fit entendre qu'il en ſçavoit là-deſſus plus qu'ils ne penſoient. Il les pria d'en uſer à ſon égard avec plus de ſincérité, & de luy dire les ſujets de mécontentement que leur maître avoit de la France, avant que de s'engager dans une Ligue, dont peut-être il ſe repentiroit un jour. Ils luy répondirent avec de grands ſermens que rien n'étoit plus éloigné de ſa penſée : mais ils ne l'en perſuadérent pas, étant tres-certain, comme il s'exprime luy-même, qu'ils mentoient. Le Sénat luy fit une ſemblable réponſe dans une audience qu'il en eut, & luy renouvella ſeulement les plaintes qu'il avoit déja faites touchant les deſſeins du Roy ſur l'Italie.

La pénétration de Comines ne faiſoit qu'augmenter ſon embarras ; car il ne luy venoit aucun expédient pour traverſer cette dangereuſe négociation. Il n'ignoroit pas la haine de l'Empereur contre le Roy, & la diſpoſition où il étoit de ſe venger des affronts qu'on luy avoit faits, en luy enlevant la Ducheſſe de Bretagne, & en luy renvoyant ſa fille. Il comprenoit bien l'intérêt que le Roy d'Eſpagne avoit dans cette affaire par le danger que courroit la Sicile, ſi le Roy de France ſe rendoit maître du Royaume de Naples. Il ne pouvoit plus douter de la trahiſon du Duc de Milan, non plus que du panchant que les Vénitiens avoient à ſe déclarer contre la France. Il n'eſpéroit plus que dans la lenteur de cette République qui ne s'embarquoit en de pareilles affaires, qu'aprés de longues délibérations, & que l'arrivée du Roy à Rome n'avoit pû encore déterminer à prendre la réſolution.

Mais quand le Doge & les Sénateurs le ſçûrent dans Naples, la choſe leur parut trop preſſante pour différer davantage. Ils pouſſérent néanmoins la diſſimulation juſqu'au bout : ils firent prier l'Ambaſſadeur de France de venir au Sénat, luy dirent cette nouvelle, affectant d'en paroître bien aiſe, & luy en firent compliment, en ajoûtant toutefois que les Châteaux étoient bien garnis, & que ce n'étoit pas là encore une pleine victoire. Enfin ils apprirent la reddition des Châteaux, & Comines dans une nouvelle audience qu'on luy donna à ce ſujet, remarqua une grande conſternation dans les Sénateurs, & le Doge ſeul ſçut ſe poſſeder en cette occaſion.

Cette nouvelle ne leur permit pas de balancer davantage, d'autant plus que les Ambaſſadeurs de l'Empereur chagrins de tant de délais firent mine de vouloir ſe retirer ; & peu de jours aprés, Comines ayant été appellé au Sénat beaucoup plus matin que de coûtume, le Doge luy déclara *au nom de la Sainte Trinité*, que la République avoit conclu une Ligue avec nôtre S. Pere le Pape, l'Empereur, le Roy de Caſtille, & le Duc de Milan, & que ces Princes & la République s'étoient propoſé trois fins dans cette Ligue. La prémiére, de défendre la Chrétienté contre le Turc ; la ſeconde, de conſerver la liberté de l'Italie ; la troiſiéme, d'empêcher qu'on n'entrepric rien contre leurs propres Etats, & que la Seigneu-

rie

rie avoit envoyé ordre à Dominique Lorédan A & à Dominique Tréviſan qui étoient ſes Ambaſſadeurs auprés du Roy, de revenir à Veniſe.

Comines malgré ſon chagrin fit bonne contenance, & dit au Doge qu'il avoit fait ſçavoir au Roy la concluſion de leur Ligue dés le ſoir précédent, qu'il en avoit inſtruit le Duc d'Orleans, afin qu'il ſe tint ſur ſes gardes à Aſt, & le Duc de Bourbon Lieutenant Général du Royaume de France, afin qu'il envoyât promptement du renfort en Italie. En parlant ainſi, il tiroit une petite vengeance pour un tres-grand mal : car le Doge fut tres-mortifié B qu'on eût ſçû la choſe avant qu'il l'eût publiée luy-même, le ſecret étant ſur tout recommandé dans le Conſeil de cette République : mais il le fit encore pour une autre raiſon. C'eſt qu'en faiſant connoître que le Duc d'Orleans étoit averti, il ôtoit aux liguez l'eſpérance de réüſſir dans la ſurpriſe d'Aſt, qu'ils avoient déja méditée ; car s'ils ſe fuſſent emparez de cette Place, le paſſage étoit coupé au ſecours de France ; & c'eſt pourquoy il fit encore promptement avertir la Marquiſe de Monferrat qui étoit dans les intérêts du Roy, d'envoyer ſans différer de ſes troupes à Aſt, C en attendant qu'il en fût arrivé de France.

Pour revenir à l'audience que le Sénat donna au Seigneur de Comines ſur cette grande affaire, on luy proteſta que dans la Ligue on ne s'étoit propoſé aucuns mauvais deſſeins contre le Roy, mais ſeulement de ſe précautionner contre les entrepriſes qu'il avoit déja commencé à faire contre la liberté de l'Italie. Il répliqua que c'étoient-là de beaux prétextes : mais que la véritable vûë de la République étoit de profiter de cette guerre pour s'agrandir, & qu'il étoit perſuadé qu'elle y réüſſiroit. Il ſe leva auſſi-tôt pour ſe reti- D rer.

Cette replique déplut au Sénat, qui le pria néanmoins de ſe raſſeoir. Le Doge luy demanda s'il ne vouloit point faire quelque nouvelle propoſition ; parce que le jour précédent il avoit donné à entendre qu'il avoit deſſein d'en faire quelqu'une. Il répondit qu'il n'étoit plus temps ; que puiſqu'ils vouloient la guerre, on la feroit, & qu'il en coûteroit à l'Italie.

Le Doge n'inſiſta pas davantage, l'Aſſemblée ſe leva, & la nouvelle de la Ligue concluë s'étant répanduë dans la Ville, mit tous les eſprits en mouvement. Le parti François en fut conſterné, celuy de la Maiſon d'Arragon reprit courage, l'Envoyé de Ferdinand parut en public tout triomphant, celuy de France ſe vit abandonné d'une infinité de gens, qui auparavant luy faiſoient la Cour. Ceux des Princes liguez firent des feux de joye & des illuminations à leurs Hôtels : on eût dit à voir cette fête, que l'armée de France étoit déja défaite & chaſſée d'Italie. Tout cela fut terminé quelques jours aprés par la publication ſolemnelle de la Ligue à ſon de trompe avec beaucoup de cérémonie.

On ne parla dans le Placard ou Manifeſte que de la ſureté de l'Italie & de la défenſe de la Chrétienté contre le Turc : mais par les Articles ſecrets on étoit convenu que le Roy d'Eſpagne feroit paſſer de Sicile des troupes au Royaume de Naples, pour y rétablir Ferdinand ; que les Vénitiens avec leur flotte attaqueroient les Villes maritimes dont les François s'étoient emparez ; que le Duc de Milan tâcheroit de ſe ſaiſir d'Aſt, pour empêcher les ſecours qui viendroient de France, & qu'on fourniroit de l'argent à l'Empereur, pour faire diverſion ſur les frontiéres de ce Royaume.

On commença à ſolliciter les autres Princes B d'Italie d'entrer dans la Ligue. On envoya pour ce ſujet au Duc de Ferrare, qui refuſa de le faire. Le Duc de Milan offrit aux Florentins toutes ſes forces pour reprendre Piſe & Livourne : on ne doutoit pas qu'ils ne priſſent ce parti, vû qu'ils étoient fort mécontens du Roy à cauſe de la révolte de Piſe, & qu'il les avoit tres-peu ménagez depuis qu'il s'étoit vû maître de leurs Places ; mais ils ne ſe preſſérent pas, eſpérant que la conjoncture engageroit le Roy à les leur rendre ; & d'ailleurs ils ſe défioient encore plus des Vénitiens & du C Duc de Milan, que de ce Prince.

Celuy de tous les Princes liguez, dont le Roy avoit le plus de ſujet de ſe plaindre, étoit le Roy d'Eſpagne, à qui il n'avoit cédé le Rouſſillon & la Cerdagne, qu'à condition qu'il ne traverſeroit point ſon expédition de Naples : mais ce Prince ſe défendoit ſur ce que par un Article de ce Traité, le Pape étoit excepté du nombre de ceux que le Roy de France pourroit attaquer ſans que l'Eſpagne s'en mêlât ; & que les François s'étant ſaiſis des Places du S. Siége, & en particulier d'Oſtie, il étoit du devoir d'un Roy Catholique de D ſoutenir les intérêts de l'Egliſe Romaine. C'eſt-là où en étoient les choſes ſur la fin du Carême, & ce qui obligea le Roy à hâter ſon départ de Naples, avant que les liguez fuſſent en état d'empêcher ſon retour en France.

Ce retour étoit déja une demie victoire pour les liguez : mais aprés tout ſi le Roy avoit bien pris ſes meſures, ils auroient eu de l'occupation pour long-temps, & ce Prince eût eu le loiſir de ramener une nouvelle armée pour ſoutenir ſa conquête. La prémiére faute qu'il fit, & que j'ai déja remarquée, fut d'avoir négligé d'envoyer des troupes, pour E ſoumettre quatre ou cinq Places qui tinrent pour Ferdinand, & que la ſeule vûë d'une partie de l'armée Françoiſe auroit contraintes de ſe rendre : c'eſt à quoy il falloit pourvoir avant que de s'abandonner aux divertiſſemens, dont la Cour & les principaux de l'armée firent preſque toute leur occupation durant tout le temps que le Roy fut à Naples.

Mais cette faute dont les ennemis ſçûrent bien profiter, étant faite, le capital étoit de laiſſer en l'abſence du Roy, un homme à la tête des affaires capable de maintenir les peuples de ce Royaume dans la fidélité qu'ils

avoient jurée à ce Prince, & de ſoutenir les prémiers efforts de la Ligue, en attendant le ſecours; & c'eſt ce qui ne ſe fit pas. Il choiſit pour ſon Lieutenant Général dans le Royaume de Naples Gilbert Comte de Montpenſier Prince du Sang, homme d'un courage éprouvé, mais incapable d'un fardeau auſſi peſant que celuy-là, qui demandoit plus de prudence que de valeur, beaucoup d'application & une vigilance continuelle, qualitez qui manquoient à ce Prince naturellement ennemi du travail & de la fatigue. Comines l. 8. ch. 1.

Il luy laiſſa quelques Subalternes bien choiſis, comme d'Aubigni pour commander en Calabre, Georges de Sulli à Tarente, Robert de Lénoncourt Bailli de Vitri dans Aquila, Gracien des Guerres dans l'Abruzze; Dom Julien Lorrain dans la Ville de Sant-Angélo dont il le fit Duc, d'Alégre de Perſi dans la Baſilicate, de Leſpare du côté d'Otrante. Tous ces Seigneurs ſe ſignalérent dans la ſuite par leur conduite & par leur bravoure: mais les autres ne les valoient pas. Etienne de Veſc fut fait Gouverneur de Gaïette, & Sur-Intendant des Finances: c'étoit trop pour un génie auſſi médiocre que le ſien. Manfrédonia Place importante ſur la mer fut confiée à Gabriel de Montfaucon: c'étoit un de ces Courtiſans adroits, qui ſçavent en faiſant valoir leurs ſervices, s'attirer de la part du Prince beaucoup plus d'eſtime qu'ils n'en méritent; & qui ne répondit pas à celle que ſon maître avoit de luy.

Il laiſſa au Comte de Montpenſier cinq cens hommes d'armes François, qui en comptant ſix cavaliers pour chaque homme d'armes, ſelon l'inſtitution des Compagnies d'ordonnance, faiſoient trois mille hommes, deux mille cinq cens Suiſſes & quelque infanterie Françoiſe. C'étoit bien peu pour garder un ſi grand pays: mais il faiſoit beaucoup de fond ſur la haine que les peuples portoient à la Maiſon d'Arragon, & puis il avoit beſoin du reſte pour la ſureté de ſon retour.

Il compta encore beaucoup ſur les Princes de Salerne & de Biſignane, qui étoient maîtres de pluſieurs Forteresſes qu'il leur avoit données, & qui firent auſſi leur devoir. Proſper & Fabrice Colonne, qui l'avoient tres-bien ſervi au commencement de cette guerre, étoient comblez de ſes bienfaits: il leur avoit donné plus de trente tant Châteaux que Villes; c'étoient deux hommes d'une grande habileté dans la guerre & d'un grand crédit; ils pouvoient par là être un fort appuy pour la France: mais comme ils ne s'étoient donnez à elle que par le moyen de Ludovic Sforce, tant de bienfaits ne les purent empêcher d'entrer dans la trahiſon de ce Duc, & ils étoient déja en intrigue avec luy avant le départ du Roy. Ce Prince partit le vingtiéme de May, trois mois aprés ſa prémiére entrée dans Naples.

An. 1495. La Vigne Journal du voyage de Charles VIII.

Son armée étoit compoſée de neuf cens hommes d'armes, y comprenant ſa Maiſon, de deux mille cinq cens Suiſſes, d'environ quinze cens hommes de la ſuite de la Cour, qui pouvoient combattre en cas de beſoin: & cela en tout faiſoit environ neuf mille hommes. Il prit ſa marche par le même chemin qu'il étoit venu; & elle fut ſans embarras pendant cinq ſemaines juſqu'au paſſage de l'Appennin.

Il fut reçû à Rome par une partie du Collége des Cardinaux en l'abſence du Pape, qui ayant eu d'abord la penſée de ſe ſauver à Padoüe ſur les Terres de Veniſe, ſe retira à Orviette, & de là à Perouſe, eſcorté de quelques troupes que les Vénitiens & le Duc de Milan luy avoient envoyées. Le Roy l'avoit fait prier de l'attendre à Rome, ſur quoy Alexandre délibéra beaucoup; mais ſoit par crainte ou par défiance, ſoit pour s'épargner l'embarras des éclairciſſemens touchant la Ligue où il étoit entré, & des ſollicitations preſſantes que ce Prince luy faiſoit touchant l'inveſtiture du Royaume de Naples qui luy avoit été promiſe, il évita de le voir. Comines l. 8. ch. 2. Guicciardin lib. 2.

Le Roy arriva l'onziéme de Juin à Sienne, où il avoit donné ordre à Comines de ſe rendre, pour ſçavoir de luy plus en détail la diſpoſition des Vénitiens. Il luy demanda en riant, ſi ces Républicains n'envoyeroient point au devant de luy. Oüy, Sire, luy répondit Comines, la Seigneurie m'a dit quand j'ai pris congé d'elle, que Vôtre Majeſté trouveroit en ſon chemin quarante mille hommes tant de leurs troupes, que de celles du Duc de Milan. Il ajoûta que le Sénat l'avoit aſſuré que cette armée n'étoit point pour attaquer celle de France: mais ſeulement pour défendre les Etats de la République & ceux du Duc de Milan, & qu'un de leurs Provéditeurs luy avoit dit qu'elle ne paſſeroit point l'Oglio, à moins que les François ne fiſſent des hoſtilitez dans le Milanés. De la Vigne. Journal de Charles VIII. loc. cit.

Ce Seigneur, qui étoit le mieux inſtruit de l'état des choſes par tout ce qu'il avoit vu & appris à Veniſe, conſeilla au Roy de hâter ſa marche, & de ſe rendre à Aſt le plus promptement qu'il luy ſeroit poſſible, d'autant que les ennemis n'étoient point encore aſſemblez pour luy diſputer les paſſages: mais qu'ils le ſeroient bien-tôt, & qu'il n'y avoit point de temps à perdre. Ce conſeil étoit tres-ſage, comme on le vit par la ſuite; le Cardinal de la Rovére, & Jean-Jaques Trivulce, qui avoit paſſé au ſervice de France, luy parloient de la même maniére: mais ce fut un des défauts de ce Prince encore peu expérimenté, de donner dans le ſpécieux, & d'abandonner le ſolide, & de ſuivre moins les avis de ſon Conſeil, que ceux de ſes favoris.

Loüis de Luxembourg Comte de Ligny, qui étoit ſon couſin germain par ſa mére, jeune homme plein de feu & d'ambition, étoit alors un de ceux qui avoit le plus de part à ſes bonnes graces, & le plus de pouvoir ſur ſon eſprit. Les habitans de Sienne s'étoient adreſſez à luy, pour obtenir du Roy qu'il prît

leur République ſous ſa protection, & qu'il voulût bien ſe déclarer leur Seigneur & Souverain. C'étoit une Ville fort mal gouvernée, toûjours déchirée par les factions, & qui ne cherchoit à s'appuyer de la France, que de peur de tomber ſous la domination des Florentins. Les habitans promirent au Comte de Ligny une groſſe ſomme d'argent, & de le demander au Roy pour leur Gouverneur, s'il vouloit leur rendre ce bon office.

loc. cit. La choſe fut propoſée au Conſeil. Comines qui parla le prémier, s'y oppoſa, & ſoutint qu'il n'étoit point de la prudence, dans la conjoncture où l'on ſe trouvoit, de perdre du temps à de pareilles affaires; que le Roy ne pouvoit recevoir ces offres ſans retarder ſa marche, pour régler le gouvernement qui ne dureroit pas huit jours aprés ſon départ; qu'en ſe chargeant de la protection de cette Ville, on ne pourroit ſe diſpenſer d'y laiſſer des troupes, ce qui affoibliroit encore l'armée, qui n'étoit déja que trop foible; qu'enfin Sienne étoit une Ville Impériale, & qu'il n'en falloit pas davantage, pour ſoulever tout l'Empire contre la France, qui avoit déja aſſez d'ennemis ſur les bras, ſans s'en attirer de nouveaux.

Ces raiſons furent approuvées, & il n'y eut pas deux voix dans le Conſeil là-deſſus: mais le Comte de Ligny ſçut ſi bien tourner l'eſprit du Roy, & les Siennois tellement gagner l'affection de ce Prince par leurs empreſſement à le divertir, par les applaudiſſemens qu'ils donnoient à ſes victoires, par l'attachemens qu'ils faiſoient paroître pour luy, qu'il ſe laiſſa fléchir, & leur accorda pour Gouverneur le Comte de Ligny, avec quelques troupes ſous les ordres de Villeneuve, que Ligny, qui ne vouloit pas quitter le Roy, fit ſon Lieutenant. Six ou ſept jours furent employez, ou plutôt perdus à cette négociation.

On avoit encore délibéré à Sienne ſur un autre Article, qui étoit bien plus important; c'étoit, ſi on rendroit aux Florentins leurs Places qu'ils avoient miſes entre les mains du Roy au temps de ſon paſſage. Il leur avoit promis de le faire dés qu'il auroit achevé la conquête du Royaume de Naples. Les Florentins étoient prêts de luy payer ſous cette condition trente mille ducats qui reſtoient de la ſomme, qu'ils s'étoient engagez à luy fournir par le Traité fait avec luy à Florence. Ils s'offroient de luy en prêter ſoixante & dix mille pour ſon retour en France, & de joindre à ſon armée ſous la conduite de Franciſque Secco vaillant Chevalier, auquel le Roy ſe fioit beaucoup, trois cens hommes d'armes, & deux mille hommes de pied, qui n'en reviendroient que quand elle ſeroit arrivée à Aſt.

Ces propoſitions étoient d'autant plus avantageuſes, que le Roy manquoit d'argent, & les plus ſages du Conſeil inclinoient fort de ce côté-là, voulant qu'on gardât ſeulement Livourne juſqu'à ce qu'on fût à Aſt. Mais Ligny fut encore de l'avis contraire, ſoit qu'il fut touché de compaſſion pour les Piſans qui retournoient par là ſous la domination des Florentins, qu'ils avoient furieuſement irritez par leur révolte; ſoit qu'il fût chagrin contre les Florentins qui s'étoient adreſſez au Cardinal Briçonnet plutôt qu'à luy, pour réüſſir dans cette affaire. Il l'emporta, repréſentant au Roy que la conquête du Royaume de Naples n'étoit pas encore achevée, & qu'ainſi il n'étoit point obligé par le Traité à faire ſi-tôt cette reſtitution; qu'il devoit garder ces Places, pour la ſûreté du paſſage des troupes Françoiſes qu'on voudroit envoyer à Naples; que pour ce qui étoit du renfort que les Florentins luy offroient, il étoit fort inutile, & que l'armée Françoiſe, quoique peu nombreuſe, paſſeroit ſur le ventre à toutes les troupes d'Italie jointes enſemble, ſi elles oſoient ſe préſenter devant elle. Guicciardin. lib. 2.

Cette réſolution du Roy cauſa une joye extrême à Piſe, où il arriva quatre jours aprés, ayant laiſſé Florence à droite, ſans en approcher que de quelques milles. On le reçut à Piſe avec autant de magnificence, que la prémiére fois qu'il y étoit entré. Les principaux Bourgeois vinrent luy demander ſa protection, & le ſupplier de vouloir bien les tenir pour ſes tres-humbles Sujets. Il leur fit beaucoup d'amitiez: mais il ne leur donna qu'une réponſe générale ſur l'Article de la protection qu'ils luy demandoient, ayant fait réfléxion ſur les avis de ſon Conſeil, & ſur les remontrances du fameux Jerôme Savonarolle Prédicateur Dominicain, qui l'étoit venu trouver à Pontgibon, & l'avoit menacé de la punition de Dieu, s'il violoit le ſerment qu'il avoit fait aux Florentins pour la reſtitution de leurs Places. La Vigne. Journal de Charles VIII.

Ce changement du Roy conſterna beaucoup les Piſans; de ſorte que le lendemain les plus conſidérables Dames de la Ville vinrent en troupe, habillées de deüil, nus pieds, tenant leurs petits enfans par la main; & ſe jettant aux genoux du Prince, le conjurérent d'avoir compaſſion d'une Ville qui luy étoit toute dévoüée, & de ne pas ſouffrir qu'ils retournaſſent ſous la puiſſance des Florentins leurs tyrans, qui les traitoient en eſclaves depuis ſi long-temps, & qui alloient redoubler leurs cruautez à leur égard, ſi Sa Majeſté les abandonnoit.

Ce ſpectacle toucha non ſeulement le Roy, mais encore toute l'armée, où il y eut une eſpéce d'émeute, juſques là que quelques ſoldats inſultérent des perſonnes de la Cour qu'ils croyoient s'oppoſer à la bonté du Roy pour les Piſans, & firent des menaces au Cardinal Briçonnet, au Maréchal de Gié, & au Préſident de Gannai, qui fut trois jours ſans oſer coucher à ſon logis. Tout cela ſe faiſoit par le conſeil du Comte de Ligny, qui ne vouloit pas en avoir le démenti. La choſe fut concluë ſelon la prémiére réſolution priſe à Sienne. D'Entragues qui étoit de la Cour du Comines l. 8. chap. 3.

Duc d'Orleans fut fait Gouverneur de la citadelle de Piſe à la recommandation du Comte de Ligny ; ce Comte fit mettre de ſes créatures dans la plûpart des Places qu'on retenoit aux Florentins, & l'on en renforça les garniſons en affoibliſſant toûjours l'armée ; quoiqu'on eût appris qu'il y avoit déja guerre ouverte dans le Milanés entre le Duc de Milan & le Duc d'Orleans.

Le Roy, malgré les remontrances de ſes plus ſages Conſeillers paſſa encore ſix ou ſept jours à Piſe. Il arriva le vingt-troiſiéme de Juin à Luques, & alla de-là à Petra Sancta. Juſques-là il avoit fait le plus aiſé de ſon voyage, & le reſte du chemin étoit tres-difficile & tres-dangereux pour aller de Pietra-Sancta à Pontrémoli, par où il falloit néceſſairement paſſer. Il y avoit un long défilé ; c'étoit une eſpéce de chauſſée, qui n'avoit pas plus de largeur que n'en a d'ordinaire la digue d'un étang. Si les ennemis euſſent pû être aſſez tôt aſſemblez, ou qu'ils euſſent eu la précaution d'envoyer des troupes ſe retrancher avec quelques piéces de canon à la tête de ce défilé, c'en étoit fait de l'armée Françoiſe ; car ce poſte étoit à l'épreuve de la plus grande bravoure ; mais n'ayant point encore d'ennemis en tête, elle le paſſa ſans danger.

An. 1495. De la Vigne. Journal du voyage de Charles VIII. Comines l. 2. ch. 4.

Le Roy étant arrivé à Serzane entre Piétra-Sancta & Pontrémoli ſur les frontiéres des Génois, le Cardinal de la Rovére luy propoſa d'envoyer une partie de l'armée à Génes, luy faiſant eſpérer que le parti François à la tête duquel étoient les Frégoſes, feroit ſoulever la Ville contre le Duc de Milan qui étoit déja fort embaraſſé ; car le Duc d'Orleans luy avoit ſurpris Novare dans le Milanés. La raiſon du Cardinal étoit que ſi Génes ſe déclaroit pour la France, le Roy, qui avoit Livourne & Oſtie en ſa puiſſance, ſeroit maître de tous les Ports conſidérables d'Italie, depuis Marſeille juſqu'à Naples. Le Conſeil ayant délibéré là-deſſus, la propoſition du Cardinal ne fut pas approuvée, ſur ce raiſonnement, qu'il étoit impoſſible d'éviter la bataille ; que ſi les François la gagnoient, Génes ſe rendroit d'elle-même à eux, & que s'ils la perdoient, cette Place étant éloignée du chemin que l'armée devoit tenir, elle leur ſeroit inutile. Néanmoins, pour contenter le Cardinal, on y envoya un renfort qu'on venoit de recevoir de France par mer, qui conſiſtoit en ſix-vingts hommes d'armes & cinq cens Arbalêtriers, que le Cardinal conduiſit à Génes. Il avoit avec luy pour les commander Philippe de Savoye Comte de Breſſe, Beaumont de Poligniac, & d'Aubijoux de la Maiſon d'Amboiſe.

Cette petite troupe alla ſe poſter à la vûë de Génes ; mais deux choſes empêchérent la faction Françoiſe de rien entreprendre dans la Ville. La prémiére, étoit les grandes précautions que le Duc de Milan avoit priſes, pour empêcher qu'il ne s'y fît aucun mouvement, la ſeconde, que dans le temps que les troupes Françoiſes parurent, la flotte de France compoſée ſeulement de huit galéres venant de Naples, commandée par Miolens Gouverneur de Montpellier, avoit été défaite à la hauteur de Rapallo, où le Duc d'Orleans au commencement de l'expédition d'Italie, avoit battu les ennemis. Les Seigneurs Italiens qui avoient remporté la prémiére victoire ſous les ordres de ce Prince, furent ceux-là mêmes qui aprés avoir quitté ſon parti, battirent la flotte Françoiſe, ſçavoir Jean-Loüis de Fieſque, & Jean Adorne.

Ce contretemps non ſeulement rendit inutile la tentative du Cardinal ; mais encore le mit en tres-grand danger, auſſi-bien que le détachement qu'il avoit avec luy : car ſi les troupes de la faction du Duc de Milan fuſſent ſorties, rien ne leur eût été plus aiſé que d'enveloper cette poignée de François : mais par bonheur pour eux, les deux partis ſe craignoient l'un l'autre dans Génes, & les Fieſques & les Adornes n'oſérent déſemparer, de peur que les Frégoſes n'entrepriſſent quelque choſe dans la Ville. Ainſi les François eurent le moyen de ſe retirer à Aſt, où ils arrivérent aprés bien des dangers & des fatigues.

La défaite de la flotte Françoiſe étoit un mauvais préſage pour l'armée de terre, qui s'avança cependant juſqu'à Pontrémoli. Le Maréchal de Gyé qui conduiſoit l'avant-garde, y entra ſans réſiſtance par le crédit de Trivulce qui l'accompagnoit, & pour qui les habitans avoient beaucoup de conſidération ; mais ils en furent tres-mal récompenſez : car les Suiſſes s'étant ſouvenus d'une querelle qu'ils avoient euë dans le prémier paſſage avec les habitans, où pluſieurs de leurs camarades avoient été tuez, réſolurent de s'en venger ; & lorſqu'on y penſoit le moins, s'en allérent l'épée à la main comme des furieux dans les ruës & dans les maiſons, y paſſérent au fil de l'épée tout autant d'hommes qu'ils y trouvérent, mirent le feu en divers endroits, qui conſuma quantité de vivres dont l'armée commençoit à avoir grand beſoin, & inveſtirent le Château pour l'inſulter. La conjoncture ne permettoit pas de punir ces ſéditieux ; mais ayant reconnu leur faute, ils la réparérent quelques jours aprés d'une maniére qui mérita bien que le Roy la leur pardonnât.

Comines loc. cit.

Trivulce propoſa là au Roy une choſe qui auroit pû avoir de grandes ſuites : c'étoit de ſe déclarer le protecteur du jeune Sforce héritier légitime du Duché de Milan, fils de Jean Galeas empoiſonné l'année précedente à Pavie. Trivulce luy répondoit que dés qu'on auroit levé la banniére de ce jeune Prince, la plûpart de la Nobleſſe & des Villes des environs & les autres du Milanés ſe déclareroient pour luy ; mais le Roy ne put s'y réſoudre, pour ne point faire tort au Duc d'Orleans qui avoit de juſtes prétentions ſur le Duché de Milan, & qui y avoit déja remporté quelques avantages conſidérables, que je dois toucher ici en peu de mots, aprés quoy je reviendrai à la marche de l'armée du Roy.

Quoique les Vénitiens euſſent aſſuré Comines, que leur Ligue n'étoit que défenſive, toutefois le Duc de Milan étoit convenu avec eux de commencer par ſurprendre Aſt, où le Duc d'Orleans étoit avec tres-peu de monde, & de fermer par ce moyen le paſſage au Roy pour ſon retour en France. Comines avoit donné ſur cela ſes avis non ſeulement au Roy, mais encore au Duc de Bourbon Lieutenant Général du Royaume, & ce Duc avoit envoyé promptement à Aſt quarante Lances de la Compagnie du Maréchal de Gié, qui étoient ſur la frontiére de France. Le Marquis de Saluces y avoit auſſi fait marcher en grande diligence cinq cens fantaſſins. Ces renforts avec quelques ſoldats que le Duc d'Orleans y avoit déja, mirent la Place hors du danger d'être inſultée.

Comines l. 8. ch. 3.

Quelque temps aprés y arrivérent trois cens hommes d'armes, beaucoup de Gentilshommes de Dauphiné, grand nombre de Francs-Archers de la même Province, deux mille Suiſſes; & tout cela joint enſemble faiſoit un corps d'environ ſept mille cinq cens hommes. L'intention du Duc de Bourbon n'étoit pas que ces troupes fuſſent employées contre le Milanés, mais qu'elles allaſſent au-devant du Roy juſques ſur le bord du Téſin, qui étoit l'unique groſſe riviére que ce Prince eût à paſſer.

Le Roy même avoit écrit au Duc d'Orleans de ne point penſer à faire aucune entrepriſe contre le Duc de Milan, & de prendre ſoin ſeulement de bien garder Aſt, & de luy faciliter le paſſage du Téſin: mais l'intérêt particulier eſt une tentation à laquelle on ne réſiſte pas toûjours, & le Duc d'Orleans fut fort blâmé d'y avoir ſuccombé en cette rencontre.

Ce qui pouvoit l'excuſer en quelque maniére, étoient les inſultes du Duc de Milan, qui dés qu'il ſe vit appuyé de la Ligue, luy envoya un Héraut, pour luy dire de ſa part que déſormais il n'eût plus à mettre parmi ſes titres celuy de Duc de Milan, de ne plus faire venir de troupes Françoiſes en Italie, de renvoyer en France celles qu'il avoit à Aſt, & de remettre cette Place entre les mains de Galéas de S. Séverin. Il luy fit faire un grand détail de ſes forces & de celles des liguez, & faiſoit ſur tout ſonner bien haut les noms du Roy des Romains & du Roy d'Eſpagne.

Guicciardino lib. 8.

Paul Jove.

S Gelais Hiſt. de Louis XII.

Le Duc d'Orleans ne fit que rire de ces rodomontades: mais ſans avoir égard aux ordres du Roy, il écouta la propoſition de deux Gentilshommes de Novare appellez Oppicini & Caccia mécontens du Duc de Milan, qui s'offrirent à livrer la Place, & tinrent parole: car le Duc d'Orleans aprés avoir concerté la choſe avec le Marquis de Saluce & la Marquiſe de Monferrat, & ayant paſſé le Po pendant la nuit, & marché à Novare, les portes luy en furent ouvertes à ſon arrivée, & il s'en rendit le maître. Il détacha de-là auſſi-tôt quelque cavalerie pour courir dans le Milanés, où la conſternation ſe répandit de telle ſorte, qu'on crut que ſi le Duc d'Orleans s'étoit allé préſenter devant Milan avec ſes troupes, on l'y auroit reçu comme dans Novare, tant étoit grande la frayeur des peuples & la haine qu'ils portoient à Ludovic qui eut la plus grande partie de la peur.

Car ce Prince auſſi lâche & auſſi aiſé à abattre par un mauvais ſuccés, qu'il étoit fier & inſolent dans la proſpérité, ſe mit à pleurer en entendant la priſe de Novare. Il courut tout allarmé à l'Ambaſſadeur de Veniſe, & le conjura d'écrire à la République le danger où il étoit de perdre ſon Etat. Il publia un Edit pour révoquer divers impôts, & ne put ſe tranquilliſer, juſqu'à ce que Galéas de S. Séverin Général de ſes troupes ſe fût rendu avec elles ſous les murailles de Vigevano ſur le Téſin.

Le Duc d'Orleans l'y ſuivit, & vint luy préſenter la bataille qu'il ne voulut point accepter. Si le Duc d'Orleans eût tenu ferme un peu plus long-temps dans cet endroit, Galéas étoit prêt de luy abandonner Vigevano pour paſſer au-delà du Téſin, & ce Prince ſe fût par là rendu maître du paſſage de cette riviére comme le Roy le ſouhaitoit: mais voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'attirer Galeas à la bataille, il ſe rapprocha de Novare. Durant ce temps-là l'armée de Galéas fut renforcée de cavalerie & d'infanterie; les troupes que le Duc de Milan avoit dans le Parmeſan pour les joindre à celles des liguez, revinrent dans le Milanés par le conſentement des Vénitiens, qui luy envoyérent même un détachement de leur armée, ſe croyant encore aſſez forts pour s'oppoſer au paſſage du Roy. Galéas ſe trouvant beaucoup ſupérieur au Duc d'Orleans par la jonction de tant de troupes, alla à ſon tour le chercher pour le combattre, & ſe campa à un mille de Novare; mais le Duc ſçut aſſez ſe dominer pour ne rien hazarder davantage, en attendant qu'il eût eu des nouvelles du Roy. Il en reçut, & apprit l'extrême embarras où il ſe trouvoit à la ſortie de Pontrémoli, par la diſette des vivres, & par la difficulté de paſſer les montagnes qui commencent à être là tres-roides & tres-hautes. Je vais reprendre la ſuite de ſa marche.

Ce qui l'inquiétoit le plus, étoit la maniére dont il s'y prendroit, pour conduire ſon artillerie par des chemins où jamais charette n'avoit paſſé. Les liguez étoient ſi perſuadez de l'impoſſibilité de le faire, que d'abord ils crurent que le Roy laiſſeroit une partie de ſes gens à Piſe, & ſe retireroit avec le reſte par mer ſur ſa flotte: mais lorſqu'ils ſçurent qu'il enfiloit le chemin de Pontrémoli pour traverſer l'Appennin, ils crurent qu'il y périroit, ou qu'ayant abandonné ſon artillerie, il éviteroit leur rencontre, & ſe ſauveroit avec le débris de ſes troupes par Borgo di Valdaturo, pour gagner l'Alexandrin, où il pourroit ſe joindre avec le Duc d'Orleans: & c'eût été en effet pour luy une néceſſité de le faire, ou du moins d'encloüer, ou de briſer ſes canons, comme quelques-uns le luy conſeilloient, ſans la réſolution extraordinaire que prirent les Suiſſes,

De la Vigne. Journal de Charles VIII. Guicciard. Comines &c.

qui fut le ſalut de l'Armée.

Ils ſçavoient que le Roy étoit fort indigné contre eux pour les cruautez qu'ils avoient exercées à Pontrémoli contre les habitans. Ils en avoient eux-mêmes & honte & regret. Ils firent dire au Roy que s'il vouloit leur pardonner leur faute, ils tâcheroient de l'expier, en traînant eux-mêmes l'artillerie dans les endroits où les chevaux ne pourroient pas la tirer. Le Roy auſſi charmé que ſurpris d'une telle offre, leur fit dire que non ſeulement il leur pardonnoit à cette condition; mais encore qu'il n'oublieroit jamais le zéle qu'ils faiſoient paroître pour ſon ſervice en une néceſſité ſi preſſante.

La Trimoüille fut chargé avec les principaux Officiers d'Artillerie, de préſider à une ſi étrange maneuvre. Il fit porter à boire & à manger en divers endroits des montagnes, y plaça des Suiſſes & des chevaux de relais, pour prendre la place de ceux qui ſeroient laſſez, donna à chaque ſoldat un boulet ou deux à porter, luy-même prit ſon fardeau, & tout le monde à ſon exemple en fit autant. Deux cens Suiſſes furent attelés deux à deux, les uns devant les autres. Il y avoit des charpentiers, des maréchaux, & d'autres ouvriers de toutes ſortes d'eſpace en eſpace, pour racommoder promtement ce qui ſe rompoit. Il falloit en quelques endroits élargir le chemin, rompre des morceaux du rocher en de certains détours, pour pouvoir tourner les affuts, & on arriva de cette maniére au haut de la premiére montagne.

La deſcente étoit encore plus difficile que la montée, ou du moins plus dangereuſe, & demandoit beaucoup plus d'adreſſe. On mit des hommes au devant & à côté des affuts pour les conduire par les routes les plus aiſées. Un grand nombre d'hommes & de chevaux les ſoutenoient de loin par derriére avec des cordes, pour les empêcher de rouler avec trop d'impetuoſité. Ce travail fut continué pendant un long eſpace de chemin, tantôt en montant, & tantôt en deſcendant. Enfin on en vint à bout, malgré la chaleur de la ſaiſon, qui étoit ſi exceſſive, que quand le Seigneur de la Trimoüille vint rejoindre le Roy aprés la traverſe des montagnes, ce Prince fut ſurpris de le voir devenu noir comme un More.

Durant cette pénible marche, le Maréchal de Gié avoit toûjours gagné les devants avec l'avant-garde, pour ſe ſaiſir de la tête des défilés à l'entrée de la plaine. Cette avant-garde étoit compoſée de cent quarante hommes d'armes & de leur ſuite, & de huit cens tant Suiſſes, qu'Allemans, c'eſt-à-dire en tout d'environ quinze à ſeize cens hommes. Le Maréchal ſe campa proche du village de Fornouë dans le Parmeſan, & fut trois jours à y attendre le reſte de l'Armée. Les ennemis s'aſſembloient peu à peu à demi-lieuë de-là; & ſi le Roy n'eût pas tant perdu de temps à Piſe & à Sienne, il eût paſſé avant qu'ils euſſent été en état de l'attaquer: mais quand il arriva, ils avoient à peu prés tout leur monde, excepté ce qui étoit retourné dans le Milanés pour le ſecours du Duc.

Leur armée, ſelon Guichardin, étoit de deux mille cinq cens hommes d'armes, qui, ſur le pied de quatre Cavaliers pour chaque homme d'armes, ainſi que l'on comptoit en Italie, devoient faire dix mille Cavaliers; plus de deux mille hommes de Cavalerie legére, la plûpart Albanois appellez communément Stradiots, & huit mille Fantaſſins. Cela ne feroit en tout que vingt mille hommes; mais Comines leur en donne trente-cinq mille. Guicciard. l. 2 Comines l.8. ch.5.

Le principal Commandant de l'Armée Venitienne étoit François de Gonſague Marquis de Mantouë, jeune Prince eſtimé pour ſa valeur, à qui on avoit donné pour adjoints deux Provéditeurs des plus conſiderables du Senat, ſçavoir Luc Piſan, & Melchior Treviſan. Le Comte de Cajazze qui étoit toûjours le grand confident du Duc de Milan, commandoit ce qu'il y avoit de Troupes Milanoiſes. Il paſſoit pour bon Capitaine, mais plus prudent & plus fin, que hardi & entreprenant. Il avoit ſous luy François Bernardin Viſcomti, chef de la faction Gibelline dans Milan, & par cette raiſon grand ennemi de Trivulce, qui étoit dans le parti du Roy, & ami des Guelphes.

Dés que les Liguez ſceurent que l'Armée Françoiſe approchoit, ils déliberérent s'ils ſe ſaiſiroient du poſte de Fornouë, pour l'arrêter à la ſortie des montagnes. Ce parti auroit fort embaraſſé le Roy: mais comme ils s'attendoient à une pleine victoire, étant cinq ou ſix contre un, & qu'ils appréhendoient qu'une grande partie des François ne leur échappât, en ſe ſauvant à Piſe, & aux autres Places où ils avoient laiſſé garniſon, ils jugérent à propos de leur laiſſer l'entrée de la plaine libre, dans l'eſpérance de les envelopper. C'eſt pourquoy ils ſe campérent à Chiariola à trois mille de Fornouë.

Le Maréchal de Gié, quelque bonne contenance qu'il fît, ne ſe trouvoit pas fort en ſeureté dans ſon camp de Fornouë, & aprés y avoir reſté un jour & demi, voyant que le reſte de l'armée ne paroiſſoit point, il ſe r'approcha de la montagne, & ſe poſta dans un lieu de plus difficile accés. Ce mouvement fit revenir l'envie aux liguez de l'attaquer; mais la ſituation du camp les en empêcha. Enfin le troiſiéme jour, qui étoit un Dimanche cinquiéme de Juillet, le Roy arriva avec la bataille & l'arriere-garde, & vint avec toutes ſes troupes ſe camper à Fornouë. An. 1495. Comines loc. cit. La Vigne Journ. de Charles VIII.

L'empreſſement avec lequel les gens du pays apportérent de toutes ſortes de vivres à l'armée, fit d'abord appréhender qu'ils ne fuſſent empoiſonnés; car on ſe défioit alors beaucoup des Italiens ſur cet article. A peine oſoit-on y toucher: mais la néceſſité obligea de s'en ſervir, & aprés que pluſieurs en eûrent goûté, on ſe r'aſſeura là-deſſus. Comines l.8. ch.5.

Sur le rapport que le Maréchal de Gyé fit au

Roy du grand nombre des ennemis, & de la situation de leur camp, devant lequel c'étoit une néceſſité de paſſer, il n'y eut perſonne dans le Conſeil de guerre, qui ne convint qu'on ne pouvoit pas être en un plus grand danger : & il fut reſolu qu'on tenteroit la voye de la négociation. Comines par ordre du Roy écrivit aux deux Provéditeurs Vénitiens, avec qui il avoit toûjours eu ſoin, étant à Veniſe, d'entretenir amitié, malgré l'oppoſition des interêts, & leur demanda une entrevuë. Ils répondirent qu'ils le feroient ſans nulle difficulté, ſi la guerre n'étoit pas encore commencée : mais qu'on ſe battoit déja dans le Milanez, cependant qu'ils délibéreroient, & que volontiers, ſi les Alliez vouloient y conſentir, un d'eux ſe rendroit entre les deux camps pour conferer avec luy. On attendoit une réponſe déciſive là-deſſus de la part des Provéditeurs : mais elle ne vint point ; de ſorte que le lendemain matin, qui étoit un Lundy ſixiéme de Juillet, on mit l'Armée en bataille pour marcher. Il avoit fait une nuit épouventable par les tonnerres, les éclairs, la pluye, les vents ; & il y avoit bien des gens dans le camp, qui en tiroient un fort mauvais augure : mais la contenance que fit le Roy dans cette rencontre, ranima tous les Soldats.

Ann. 1495.

Il parut plus gay qu'il n'avoit jamais été. Il étoit monté ſur un cheval noir tout-à-fait beau quoi qu'il fût borgne, appellé *Savoye* ; parce que le Duc de Savoye luy en avoit fait préſent à ſon paſſage par Turin. Il parcourut tout le camp, careſſant tous ceux qu'il rencontroit, leur demandant, ſi dans le danger où il ſe trouvoit, ils n'étoient pas reſolus de mourir avec luy ? Il leur diſoit en même-temps que Dieu luy donnoit tant de confiance, qu'il s'aſſeuroit de vaincre, & que quoique ſes ennemis fuſſent dix contre un, il ſçavoit quel fond il pouvoit faire ſur le courage de ſes braves François. Tous luy répondirent qu'ils étoient déterminez à perir ou à vaincre, & qu'il ſe hâtât de les mener à l'ennemi.

Journal de la Vigne Comines. Guicciardino Paul Jove &c.

Il n'y avoit pas dans l'Armée plus de ſept mille hommes de troupes réglées, outre environ deux mille valets, ou autres gens capables de porter les armes, & à qui on en donna dans la néceſſité d'une telle conjoncture.

L'Armée fut partagée en trois corps : & comme on croyoit que l'avantgarde auroit le plus grand effort à ſoutenir, le Roy y mit tout ce qu'il avoit de meilleures troupes, ſous les ordres du Maréchal de Gie & de Trivulce. Elle étoit compoſée de trois cens cinquante hommes d'armes, de trois mille Suiſſes, de trois cens Archers de la garde du Roy, & de quelques Arbalêtriers à cheval, qui étoient auſſi de la garde de ce Prince. Engilbert de Cleves Comte de Nevers, le Bailly de Dijon, de Lorrai premier Ecuyer de la Reine étoient à pied à la tête des Suiſſes, & avoient devant eux l'artillerie.

Le Roy ſe mit au corps de bataille, que la Trimoüille commandoit ſous luy, & avoit auprés de ſa perſonne les Seigneurs de Ligni, de Piennes, Mathieu Bâtard de Bourbon & pluſieurs jeunes Gentilshommes, dont quelques-uns immediatement avant la bataille prirent des habillemens ſemblables au ſien ; parce qu'un Héraut étoit venu de la part des ennemis ſous prétexte de demander des nouvelles d'un Seigneur Vénitien pris le jour d'auparavant, & qu'on avoit remarqué qu'il s'appliquoit fort à reconnoître l'équipage du Roy. Le Comte de Foix étoit à la tête de l'arriéregarde, & les bagages furent mis ſur la gauche de l'Armée ſous la conduite du Capitaine Odet.

Hiſtoire de Louis de la Trimoüille.

On commença à marcher en cet ordre. L'armée avoit a ſa droite une petite riviére, ou torrent, appellé le Taro : les ennemis étoient au-delà rangés en bataille dans leur camp, qui s'étendoit comme en amphiteatre depuis la prairie juſque ſur deux collines peu éloignées, & étoit bien retranché par des foſſez bordez de canon. Ils s'étoient poſtés en cet endroit ſur le chemin de Parme, pour empêcher l'armée Françoiſe de gagner cette Ville-là, ou comme dans la plûpart des Villes d'Italie il y avoit diverſes factions, & où le parti François étoit aſſez puiſſant.

On marcha plus d'une lieuë ſur la gauche de la riviére, avant que d'être à la hauteur des ennemis. Quand on y fut arrivé, n'y ayant pas plus d'un quart de lieuë entre les deux Armées, qui étoient paralleles l'une à l'autre, ſeparées ſeulement de la riviére & de la prairie, on dépêcha un trompette aux deux Provéditeurs avec une lettre écrite au nom du Cardinal Briçonnet, & de Comines. Le premier y diſoit que ſon caractére l'autoriſoit à empêcher autant qu'il ſeroit poſſible l'effuſion du ſang Chrêtien, & l'autre qu'ayant été longtemps Ambaſſadeur de France à Veniſe, il croyoit qu'il étoit de ſon zéle pour les deux nations, de faire en ſorte qu'ils préféraſſent un bon accommodement à une ſanglante bataille ; que le Roy n'avoit aucun mauvais deſſein contre eux ; qu'il vouloit ſeulement paſſer pour retourner en France, & que pourveu qu'ils ne l'attaquaſſent pas, il ne feroit aucun acte d'hoſtilité.

Les Provéditeurs lurent la lettre avec le Marquis de Mantouë General de l'armée Venitienne : mais dans le moment, comme on commençoit déja à eſcarmoucher, on tira un coup de canon de l'Armée de France ſur quelques pelottons des ennemis qui s'approchoient de trop prés. Sur quoy le Trompette fut renvoyé avec un autre de la part des Provéditeurs & du Général, pour faire ſçavoir qu'ils étoient prêts de traiter avec le Roy, pourveu que l'artillerie ceſſât de tirer.

Ce n'étoit pas là une réſolution priſe tout-à-fait ſur le champ ; car un peu avant que le Roy eût joint ſon avant-garde à Fornouë, les Ligués avoient tenu pluſieurs Conſeils dans leur camp, pour déliberer ſi on laiſſeroit paſſer librement l'Armée Françoiſe, ou ſi on la chargeroit au paſſage. Les avis avoient été fort partagés ; & les Lettres du Cardinal Briçonnet

Guicciardino lib. 2.

& de Comines, jointes à la préſence du péril & à l'incertitude de l'événement, inſpiroient à pluſieurs des penſées de paix.

Le Roy ayant reçû la réponſe des Provéditeurs & du Général, donna ordre qu'on ne tirât plus, & renvoya les deux Trompettes afin que le ſien rapportât une derniére réſolution touchant le lieu de la conférence : mais dans cet intervalle le Comte de Cajazze, qui commandoit les troupes Milanoiſes & prévoïoit que ſi l'Armée de France paſſoit ſans être défaite, elle alloit tomber ſur le Duc de Milan, & ſe joindre aux troupes du Duc d'Orleans à Novare, gagna le Marquis de Mantouë & un des Provéditeurs, & fit conclure à la bataille, contre le ſentiment de Rodolfe de Gonſague, oncle du Marquis de Mantouë, qui s'y oppoſa en vain.

Comines loc. cit.

On fut ſurpris de voir l'artillerie des ennemis tirer de nouveau : celle de l'Armée Françoiſe y répondit, & ſi bien, qu'elle démonta la batterie Vénitienne ; & l'on ne penſa plus de part & d'autre qu'à ſe préparer au combat.

De la Vigne.

Le premier mouvement que firent les ennemis, fit paroître trois corps ſéparez, dont chacun en particulier étoit plus nombreux que toute l'Armée Françoiſe. Un de ces trois corps demeura dans le camp ſous les ordres des deux Provéditeurs. Les deux autres marchérent l'un à droite, l'autre à gauche, pour envelopper les François, & les attaquer en même-temps par la tête & par la queuë.

Le Marquis de Mantouë ſe chargea de l'attaque de l'arriéregarde, & le Comte de Cajazze de celle de l'avantgarde. Le premier à la tête d'un gros Eſcadron de ſix cens hommes d'armes d'élite, alla paſſer le Taro entre l'arriéregarde & Fornouë, ſuivi d'un corps de Cavalerie legére, compoſée partie de Stradiots, partie d'Italiens ſoutenus de cinq mille hommes d'Infanterie. Il laiſſa de l'autre côté du Taro un fort Eſcadron ſous Antoine de Montéfeltro, bâtard du Duc d'Urbin, comme un corps de réſerve, qui en cas de beſoin devoit recevoir ſes ordres de Rodolfe de Gonſague oncle du Marquis. Une troupe de Stradiots fut envoyée à Fornouë, pour y paſſer la riviére hors de la vûë des François, afin de venir donner ſur les bagages qui étoient ſur la gauche de l'Armée ſans eſcorte ; parce qu'on n'avoit pas trop de toutes les troupes pour le combat. Enfin une autre troupe de Cavalerie legére, devoit dés qu'on ſeroit aux mains, s'avancer ſur le bord du Taro, & tâcher de le paſſer pour prendre les François en flanc.

Guicciard. l. 2.

Le Comte de Cajazze de ſon côté paſſa le Taro en-déça de l'avant-garde Françoiſe avec quatrecents hommes d'armes & deux mille fantaſſins, & laiſſa pareillement un corps de réſerve de deux cents hommes d'armes ſur le bord du Taro ſous la conduite d'Annibal Bentivoglio, pour en être ſoutenu.

L'arriére-garde Françoiſe voyant le Marquis de Mantouë venir ſur elle, fit face de ce côté-là. Les Gendarmes François, quoy qu'en trés petit nombre occupérent toute la largeur du terrain, qui étoit aſſez étroit ; & dés que le gros eſcadron ennemi ſe fut mis au galop, & la lance en arrêt, pour venir les enfoncer, eux-mêmes en firent autant, & ſoutinrent ce rude choc avec toute la bravoure, & toute la vigueur poſſible. Un grand nombre de Gendarmes de part & d'autre avant été renverſés de deſſus leurs chevaux, & les lances briſées, on en vint aux armes courtes, on ſe mêla, & il ſe fit un grand carnage. Rodolphe de Gonſague ayant levé ſa viſiére pour donner quelque ordre, fut dans le moment frappé au viſage d'un coup d'épieu par un Gendarme François, déſarçonné, & écraſé par les chevaux qui luy paſſoient ſur le corps.

Le Roy, qui vit ſon arriére-garde fort preſſée & accablée par le nombre, prit la plus grande partie de ſa bataille & vint la ſoutenir. Il entra ſi avant dans la mêlée, qu'il ſe trouva au premier rang. Mathieu bâtard de Bourbon fut pris à vingt pas de luy, & il penſa l'être luy-même, s'étant trouvé écarté du gros, & attaqué par quelques Gendarmes. La valeur avec laquelle il ſe défendit, & la bonté de ſon cheval, que nul autre n'oſoit aborder, tant il devint furieux, donna le temps à ſes gens de le ſecourir : mais il ne ſe fut pas plutôt remis en rang avec les Seigneurs de la Trimoüille & de Frameſelles à la tête d'environ ſix-vingt lances, auxquels ſe joignirent les cent Archers Ecoſſois de la garde, qu'il fut chargé par deux eſcadrons de Lanciers, qui en vouloient principalement à ſa perſonne. Il ſoutint leur effort, & les rompit.

Mais aprés tout la partie étoit ſi inégale, qu'il auroit ſuccombé, ſans un de ces hazards qui font, ſur tout en matiére de guerre, les denouëmens heureux des plus dangereuſes affaires.

Les Stradiots qui avoient paſſé la riviére à Fornouë, étant venus, ſelon l'ordre qu'ils en avoient eu, donner ſur le bagage de l'Armée Françoiſe, en prirent une partie ; ceux qui le conduiſoient, commencerent à fuir avec le reſte vers l'avant-garde. Les autres Stradiots qui étoient pour ſoutenir la Gendarmerie du Marquis de Mantouë, voyant leurs camarades emmener des mulets & des charettes en grand nombre, ne purent ſe contenir, & voulurent avoir part au butin : ils ſe débandérent dans le moment, au lieu qu'aprés la charge des lances, qui ne manquoit jamais de mettre les files de part & d'autre en deſordre, parce que d'ordinaire les deux troupes ſe perçoient & s'écartoient mutuellement, ils devoient venir fondre avec le cimeterre ſur les gens d'armes François, qui étant-là en petit nombre, n'euſſent jamais pû ſe rallier. Nos Généraux profitérent de ce deſordre, les Archers de la garde du Roy, & toute cette jeune Nobleſſe qu'il avoit autour de luy, donnérent par leur ordre avec furie ſur la Gendarmerie Italienne ainſi abandonnée de ſa cavalerie legére,

gére, l'empêchérent de ſe réünir, & en firent un terrible maſſacre.

L'Infanterie épouventée commença à fuir. Le bâtard d'Urbin avec ſon corps de réſerve demeura dans ſon poſte pendant tout le combat, ne recevant point d'ordre de Rodolphe de Gonſague qui avoit été tué d'abord, & fit retraite quand il vit la déroute. On pouſſa les ennemis fort loin du côté de Fornouë, les Officiers criant de temps en temps aux ſoldats *Guinegate*, *Guinegate*. C'étoit pour les faire ſouvenir de ne pas s'amuſer à piller comme à la journée de Guinegate aux Pays-bas ſous Loüis XI. où les François aprés la défaite de l'armée du Roy des Romains, s'étant jettés ſur le bagage, ſe laiſſerent arracher la victoire des mains, & furent obligés d'abandonner le champ de bataille.

L'inquiétude où les Généraux étoient pour la perſonne du Roy, empêcha qu'on ne pourſuivît plus long-temps les ennemis. On donna le ſignal pour faire revenir les ſoldats. Ils ſe ralliérent ſous les Enſeignes, & aprés qu'on eût laiſſé un peu reprendre haleine aux chevaux, on retourna vers le champ de bataille, où le Roy étoit reſté avec quelque peu de troupes qui l'avoient joint.

La condition des François étoit telle, en cette occaſion, que c'étoit une neceſſité pour eux de vaincre par tout; & la défaite du Marquis de Mantouë ne les auroit pas ſauvés, ſi le Comte de Cajazze fût venu à bout de l'avant-garde qu'il attaquoit: mais la lâcheté de ſes troupes ne laiſſa au Maréchal de Gié, que la gloire de la prudence. Les Gendarmes Italiens qui venoient à luy la lance en arrêt, appercevant la fiére contenance avec laquelle les François s'avançoient au-devant d'eux, s'arrêtérent tout à coup, & puis prirent la fuite. On prétendit que ſi le Maréchal les eût pourſuivis, il eût taillé tout ce corps en piéces: ſes envieux ne manquérent pas de blâmer ſa conduite en cette rencontre: mais d'autres jugérent qu'en ſe tenant toûjours en bataille, comme il fit, il avoit agi en grand Capitaine, à cauſe de l'incertitude où il étoit de ce qui ſe paſſoit à l'arriére-garde.

Brantome dans l'éloge de M. de Gié.

Cette importante action ne dura pas plus d'une heure. Il périt bien plus d'ennemis dans la fuite que dans le combat; beaucoup ſe noyérent dans la riviére que la pluye continuelle avoit fort groſſie. Leur perte fut de trois mille cinq cens hommes, parmi leſquels il y avoit trois cens cinquante hommes d'armes & beaucoup de gens de qualité. Comines n'en met pas cent de morts du côté des François, & Guichardin ne les fait pas monter à deux cents. Julien de Bourneuf Capitaine des Gardes de la porte fut le ſeul François de diſtinction, qui fut tué en cette journée.

Comines l.8. c.6.

Malgré tout cela les Vénitiens firent des feux de joye à Veniſe pour la victoire remportée ſur les François, & en perſuadérent le peuple en montrant des tentes du Roy, qui avoient été priſes par les Stradiots, lors qu'ils pillérent le bagage. Ils tirérent encore grand avantage de ce qu'aprés la bataille, la partie de leurs troupes qui n'avoit point combatu, demeura dans leur camp: Mais les Provéditeurs n'en furent pas redevables à leur propre fermeté; ce fut à l'autorité du Comte de Pétiliane de la maiſon des Urſins, qui ayant été fait priſonnier au Royaume de Naples, d'où on le conduiſoit à Aſt, ſe ſauva du camp des François pendant la bataille. Comme il avoit la réputation de grand Capitaine, ſa préſence raſſeura les eſprits: il fit comprendre à ce reſte d'armée qui commençoit à ſe débander, que celle de France n'étoit nullement en état de la venir attaquer, & qu'elle ne penſoit qu'à continuer ſa route, pour ſe tirer au plutôt du mauvais pas où elle ſe trouvoit engagée. Il ajouta même que ſi on vouloit le ſuivre, il ſe promettoit de la deffaire; mais les Vénitiens avoient paſſé leur envie de ſe battre: & malgré la harangue du Comte de Pétiliane, ils ſe ſeroient ſauvés comme les autres, s'ils avoient ſceu qu'on propoſoit dans le Camp des François de les aller attaquer. Camillo Vitelli & Franciſque Secco deux braves Chevaliers Italiens, qui étoient au ſervice du Roy, étoient fort de cet avis: mais les troupes étoient ſi fatiguées, le temps & le chemin ſi mauvais, & on étoit ſi content de s'être ouvert ſi heureuſement & ſi glorieuſement le paſſage, qu'il fut conclu que l'on s'en tiendroit là.

Comines loc. cit.

L'Armée paſſa la nuit ſur le Champ de bataille avec de grandes incommoditez, faute de bagage: car quoyque les Stradiots n'en euſſent enlevé qu'une aſſez petite partie, il y en avoit eu beaucoup de diſſipé & de dérobé par les goujats & par les valets de l'armée.

On demeura encore le lendemain dans le même lieu, non ſans inquiétude, vû le long & le mauvais chemin qu'il y avoit de-là juſqu'à Aſt, & qu'il falloit faire ayant toûjours en queuë l'Armée ennemie qui ſe raſſembloit, & commençoit à revenir de ſa premiére conſternation. Il y eut quelques pourparlers ſur les bords du Taro, entre Comines & les Généraux Vénitiens. Le Roy avoit en cela plutôt deſſein de les amuſer, qu'aucune eſperance de rien conclure. En effet quoique Comines eût promis de revenir le lendemain matin, l'Armée Françoiſe décampa ſans trompette avant le jour, & ſa marche fut ſi ſecréte, & les ennemis ſi mal ſervis par leurs eſpions, qu'ils n'apprirent ſon décampement qu'à midy.

Comines l.8. ch.7.

Ils ſe mirent auſſi-tôt en marche, & le Comte de Cajazze fut détaché avec deux cents chevaux pour prendre les devants, & harceler l'arriére-garde Françoiſe. On arriva en deux jours auprés de Plaiſance, où Cajazze ſe jetta avec ſa cavalerie, appréhendant que le parti François ne s'en rendît maître. Trivulce, qui par le crédit qu'il avoit en ces quartiers-là, facilita beaucoup la marche de l'Armée, propoſa-là une ſeconde fois au Roy de faire lever

Guicciardino lib. 2.

les Banniéres du jeune Duc de Milan contre Ludovic, l'aſſeurant que Plaiſance & pluſieurs autres Villes luy ouvriroient leurs portes: mais il ne le voulut point par la même raiſon qui l'avoit déja empêché de le faire, qui étoit de ne point préjudicier aux droits du Duc d'Orleans. L'Armée continua ſa route par Voghéra juſqu'à Tortone, où Gaſpar de ſaint Séverin ſurnommé Fracaſſe frere du Comte de Cajazze commandoit d'aſſez groſſes troupes pour le Duc de Milan. Le Roy fut fort ſurpris des civilitez qu'il reçut de ce Seigneur, & de la franchiſe dont il uſa à ſon endroit; car il vint le ſaluër luy troiſiéme, fit fournir des vivres & toutes les choſes néceſſaires à l'Armée en abondance, & luy laiſſa le paſſage libre le long des murailles de la Ville. Enfin le Roy arriva à Aſt, ſans que les ennemis luy enlevaſſent un ſeul homme. Paul Jove pour faire honneur à ſa nation avance beaucoup de fauſſetez à cette occaſion, choſe qui luy eſt aſſez ordinaire. Il repréſente les François fuyant avec beaucoup de précipitation. Il dit qu'ils enterrérent leurs gros canons, qu'ils brûlérent leurs plus précieux bagages & les caparaçons dorés des chevaux de quantité de Seigneurs, & qu'ils égorgérent même leurs bleſſez, de peur que les ennemis ne les leur enlevaſſent. Une telle brutalité pourroit tout au plus convenir au génie des anciens Goths & des anciens Sarmates, & n'étoit nullement du caractére des François du temps de Charles VIII. Ce ſeul fait ſi ridiculement avancé, ſuffit pour ôter toute créance à tout le reſte de la narration de ce vain hiſtorien: mais il eſt aſſez convaincu de faux par le témoignage de Comines, & par celuy de Guichardin Auteur de ſon pays; & d'autres l'ont déja réfuté avant moy.

Belcarius l. 6. n. 36.

On raiſonna fort dans l'Italie ſur la conduite de Gaſpar de S. Séverin; & quelques-uns l'accuſérent luy & ſon frere, de colluſion avec le Roy. Ce qui eſt certain, c'eſt que tout contribuoit à rendre la retraite de ce Prince difficile & dangereuſe, le mauvais temps, les mauvais chemins, les villes ennemies, au milieu deſquelles il paſſa, & les riviéres qu'il traverſa. Mais Comines ſans rafiner autant que les Hiſtoriens d'Italie, attribue ce bonheur uniquement à une protection particuliére de Dieu, & dit qu'elle luy avoit été promiſe & prédite par Jérôme Savonarole dans un entretien qu'il eut avec luy auprés de Florence.

Paul Jove Bembo, Benedetti, Cozzio.

Plus l'Armée approchoit du lieu où elle devoit être en ſeureté, & plus elle étoit diſpoſée à lâcher le pied, ſi les ennemis l'avoient attaquée, tant elle avoit d'envie de ſe voir hors du danger; mais ils ne purent jamais l'atteindre; & dés qu'ils la virent au-delà de Tortone, ils s'en écartérent & prirent à droite pour entrer dans le Milanez, & aller joindre le Duc de Milan devant Novare, où il tenoit le Duc d'Orleans aſſiégé. Ce Prince y étoit renfermé avec ſept mille hommes, partie François, partie Suiſſes, troupes excellentes, avec leſquelles il n'avoit pas à craindre d'être forcé: mais il manquoit de vivres, & ne pouvoit plus gueres tenir.

Comines l. 8. ch. 7.

L'arrivée de l'Armée à Aſt releva ſes eſpérances, & ranima le courage de la garniſon, dont prés de deux mille hommes étoient déja morts des maladies cauſées par la faim & par les mauvaiſes nourritures. Il envoyoit au Roy Couriers ſur Couriers, pour l'informer de l'état où il étoit réduit, & le conjurer de ne pas différer à luy donner du ſecours.

Si le Roy eût ſuivi les juſtes reſſentimens qu'il avoit de la conduite du Duc d'Orleans à ſon égard, il l'auroit abandonné à ſa mauvaiſe fortune. Le Duc s'étoit engagé luy-même dans ce mauvais pas; il l'avoit fait ſans précaution: car les environs de Novare étant pleins de bleds & d'autres vivres, il n'avoit tenu qu'à luy d'en bien pourvoir la Place: il avoit fait cette entrepriſe ſur le Duc de Milan contre les intentions du Roy pour ſon intérêt particulier, & y avoit employé les troupes qui étoient deſtinées à aller au devant de ce Prince, pour luy faciliter un retour trés-dangereux, & où il avoit penſé perir. Mais il avoit affaire à un Roy généreux; il s'agiſſoit de la vie, où de la liberté d'un Prince du ſang & du premier Prince du ſang: ainſi il n'y avoit que l'impuiſſance de le ſauver, qui pût le détourner de faire tous ſes efforts pour empêcher ſa perte.

La difficulté étoit d'y réüſſir. L'Armée étoit ſi diminuée, ſi fatiguée, ſi rebutée, qu'on y diſoit tout haut, que quoy qu'il pût arriver, on n'iroit point à l'ennemi, excepté dans le ſeul cas que le Roy y allât en perſonne. Celle des Liguez étoit ſi ſupérieure & ſi bien retranchée, & les chemins ſi mauvais, que quand les troupes Françoiſes auroient eu d'ailleurs la meilleure volonté du monde, on n'auroit pû ſans témérité les expoſer avec ſi peu d'apparence de ſuccez. Ce n'étoient pas ſeulement des troupes Italiennes, dont alors on faiſoit trés-peu de cas, qui bloquoient Novare; mais de plus de trente mille hommes, dont l'armée étoit compoſée, prés de la moitié étoient Allemans envoyés par le Roy des Romains, & commandés par de bons Capitaines. Ils étoient maîtres de tous les paſſages, qu'ils avoient fortifiés avec grand ſoin, réſolus de ne point haſarder de bataille, mais d'attendre les François derriére leurs retranchemens bien paliſſadés, environnés de bons foſſez, & bordez par tout d'artillerie.

Comines l. 8. & c. Guicciard. l. 11. &c.

Le Roy vint d'Aſt à Turin, pour être un peu plus prés de Novare, & en même-temps d'une maîtreſſe qu'il avoit à Chiers. Il faiſoit courir le bruit, que ſi-tôt qu'il auroit les Suiſſes qui devoient le venir joindre au nombre de dix mille ſous la conduite du Bailly de Dijon, il marcheroit aux ennemis; mais il étoit toûjours auſſi indéterminé, que ſon Conſeil étoit partagé ſur cet article. Le Cardinal Briçonnet, & Georges d'Amboiſe Archevêque de Roüen fort zélez pour le Duc d'Orleans étoient d'avis qu'on haſardât l'attaque des

retranchemens : Trivulce par la haine qu'il avoit pour le Duc de Milan, le conſeilloit auſſi. La plûpart des autres, & en particulier le Prince d'Orange qui étoit depuis peu arrivé de France, étoient d'un ſentiment contraire, & vouloient que l'affaire ſe terminât par la négociation.

Un peu aprés que le Roy fut arrivé à Turin, il y vint un Officier du Pape, qui luy demanda audience, & luy fit une ſommation qui n'étoit plus guéres à la mode depuis long-temps à l'égard des Roys de France. Le Saint Pére, dit-il au Roy, vous commande de ſortir d'Italie, au plus tard dans dix jours avec toute vôtre armée, & de rappeller inceſſamment les troupes que vous avez au Royaume de Naples, & ſi vous y manquez, il vous ordonne, ſous peine d'encourir les Cenſures de la ſainte Egliſe, de venir comparoître en perſonne à Rome en ſa préſence, pour luy rendre compte de vôtre conduite.

Guicciardino lib. 2.

Le Roy d'abord un peu ſurpris d'un tel compliment, ne voulut pas toutefois en paroître choqué, il tourna la choſe en raillerie, & dit à l'Envoyé : Je ſuis étonné de ce que le Pape n'ayant pas voulu à mon retour de Naples m'attendre à Rome, où je voulois luy baiſer les pieds, m'ordonne maintenant par toute ſon autorité de l'y aller trouver. Dites-luy donc de ma part, que pour luy obéïr, je m'ouvriray encore une fois le chemin d'icy à Rome ; mais qu'afin que je ne prenne pas en vain cette peine, je le prie d'avoir cette fois-là la bonté de m'y attendre. Cette réponſe fut fort applaudie, & fit rire toute la Cour ; & l'Envoyé du Pape, qui avoit fort appréhendé de n'en être pas quitte pour une raillerie, ſe retira ſans repliquer.

Le Pape vouloit montrer ſeulement par-là aux Liguez, que deſormais il ne ménageroit plus rien avec la France ; car apparemment il n'eſpéroit pas que ces ſortes de menaces fiſſent un grand effet ſur l'eſprit du Roy.

Ce Prince aprés tout dans ſon irréſolution touchant le blocus de Novare, panchoit beaucoup plus du côté de la négociation ; mais outre qu'il voyoit bien qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour réüſſir par cette voye, qu'en abandonnant Novare, il ne pouvoit ſe réſoudre à faire la premiére démarche. Les Liguez aſſeurés de la priſe de la Place, ſe faiſoient auſſi un point d'honneur de ne point parler les premiers ; quoyque dans le fond, pour épargner à leurs troupes les fatigues d'un plus long blocus, ils euſſent volontiers entré en quelque accommodement qui leur fût avantageux. Comme on en étoit-là, il ſurvint un incident, qui fournit un moyen de ſortir de cet embarras.

La Marquiſe doüairiére de Montferrat, Princeſſe d'un grand mérite, toûjours fort affectionnée à la France, mourut âgée ſeulement de vingt-neuf ans, & laiſſa deux fils, dont elle étoit tutrice, tous deux en bas âge. Elle étoit fille du Roy de Servie, que le Grand-Seigneur avoit dépoüillé de ſes Etats. Conſtantin ſon oncle s'étoit retiré auprés d'elle au Montferrat, & prétendoit que la Tutelle des pupilles luy appartenoit. Il s'étoit rendu maître de la Citadelle de Caſal, & avoit entre ſes mains les deux jeunes Princes. D'autres, & ſur tout le Marquis de Saluces, luy diſputoient la Tutelle, à cauſe qu'il étoit étranger. Le Roy appréhenda que cette diviſion n'engageât un des deux partis à avoir recours au Duc de Milan ; il leur envoya Comines avec ordre de tâcher de pacifier les choſes, d'offrir ſa médiation Royale aux compétiteurs, & s'ils s'en rapportoient à luy, de décider de la maniére qu'il croiroit la meilleure pour la ſeureté des deux enfans, & au gré de la plûpart des gens du pays.

Comines qui étoit de l'avis de ceux qui vouloient que l'affaire de Novare ſe terminât par un Traité, mais qui n'avoit oſé ſe déclarer contre celuy du Cardinal dont il n'étoit pas aimé, prit cette occaſion de parler au Roy franchement là-deſſus. Il luy repréſenta à quel péril il expoſoit ſa perſonne & ſon armée, le peu d'eſpérance qu'il y avoit pour luy de réüſſir, la grande envie que ſes troupes avoient de ſe voir hors d'Italie ; que quantité de Nobleſſe en étoit partie avec ſon congé, & d'autres ſans le demander ; que la difficulté qu'il avoit à propoſer le premier la voye du Traité, n'étoit qu'une délicateſſe ſur laquelle il falloit paſſer, vû l'importance de la choſe, & que d'ailleurs il eſpéroit trouver moyen de lever cet obſtacle, s'il agréoit qu'il y travaillât. Le Roy le renvoya d'abord au Cardinal, dont il ne fut pas content : mais enfin ſe voyant ſoûtenu du Seigneur de la Trimoüille & du Prince d'Orange, il obtint la permiſſion du Roy d'acheminer les choſes.

Il alla à Caſal, où aprés pluſieurs conférences tenuës avec les Seigneurs du Montferrat, il termina leurs différens, & les fit conſentir à déférer la Tutelle au Prince Conſtantin, ſur ce que le Roy jugeoit que cela étoit convenable.

Durant ſon ſéjour à Caſal, il y vint un Maître d'Hôtel du Marquis de Mantouë Généraliſſime des Vénitiens, pour faire de la part de ſon Maître les complimens de condoléance ſur la mort de la Marquiſe de Montferrat. Comines le mit ſur l'état des affaires préſentes, & ſur le grand carnage qui s'alloit faire : parce que ſur ces entrefaites, on eut avis que les Suiſſes que le Bailli de Dijon étoit allé lever, approchoient au nombre de prés de vingt mille, au lieu de dix mille ſeulement qu'il avoit demandés, car il y avoit en ce pays-là qui étoit encore alors trés-pauvre, un fort grand empreſſement pour avoir la ſolde de France. Le Roy s'étoit avancé juſqu'à Verceil à ſix lieuës de Novare, & paroiſſoit vouloir en venir aux mains avec les Liguez. Comines fit faire réflexion à l'Envoyé du Marquis de Mantouë, ſur le mauvais ſuccez que ce Prince avoit eu à Fornouë ; quoique la partie fût tout-à-fait

négale, & que les Liguez fuſſent ſix contre un ; qu'au contraire dans l'occaſion préſente les François égaloient en nombre leurs ennemis ; que l'infanterie Suiſſe & la cavalerie Françoiſe avoient juſqu'alors été invincibles, & que la choſe méritoit qu'on y penſât, & que ce ſeroit au reſte un grand honneur pour le Marquis, s'il pouvoit par ſa prudence venir à bout de faire l'accommodement.

L'Envoyé du Marquis de Mantouë répondit, qu'il pouvoit l'aſſeurer que ſon maître étoit porté à la paix ; mais qu'il n'en feroit jamais la premiére ouverture, ſe trouvant à la tête de la ligue, dont étoient le Pape, le Roy des Romains, le Roy d'Eſpagne, les Vénitiens, le Duc de Milan, qui tous joints enſemble avoient droit de ne pas céder au Roy de France.

Comines repartit qu'il y avoit en cela une circonſtance eſſentielle, à laquelle il ne faiſoit pas attention : c'eſt que le Roy étoit ſur les lieux en perſonne, & que les Princes liguez n'y étoient que par leurs Lieutenans : mais qu'il n'étoit pas raiſonnable de chicaner ſur une formalité dans une choſe de cette conſéquence ; qu'au reſte pour lever cette vaine difficulté, il n'avoit qu'à demander à ſon Maître la permiſſion d'embarquer l'affaire, & qu'ils feroient tous deux enſemble les premiéres avances. L'Envoyé y conſentit ; & dés le lendemain Comines écrivit par un Trompette aux deux Provéditeurs ce qu'il avoit dit à l'Envoyé du Marquis de Mantouë, & qu'il eſpéroit que le Roy ne l'en déſavouëroit pas.

Les Provéditeurs, qui tout inacceſſibles qu'ils étoient dans leurs retranchemens, redoutoient toûjours la furie Françoiſe, ainſi qu'on parloit alors en Italie, furent ravis de cette propoſition. Ils récrivirent ſur le champ à Comines, qu'ils alloient ſans différer, demander ſur cela leurs ordres à la Seigneurie qui les leur envoya ; & un peu aprés arriva de leur part au camp du Roy le Comte Albertin Gentil-homme de la Cour du Duc de Ferrare.

Ce Duc avoit un de ſes fils dans l'armée du Roy, & un autre dans celle du Duc de Milan : c'étoit-là alors une politique aſſez ordinaire aux petits Princes d'Italie, d'avoir en même-temps des liaiſons dans les deux partis, afin que de quelque côté que la victoire tournât, ils euſſent de l'appuy dans l'un ou dans l'autre.

Les Provéditeurs ne pouvoient pas choiſir un homme moins propre pour cette commiſſion, que le Comte Albertin qui n'avoit garde d'agir que ſuivant les intentions du Duc de Ferrare ſon Maître, leſquelles n'étoient pas connuës aux Vénitiens. Ce Duc ſouhaitoit avec ardeur, & attendoit avec impatience que la bataille ſe donnât : ſon deſſein étoit, ſi les Vénitiens étoient batus, de leur déclarer la guerre, & de ſe jetter dans le Poléſin ſur les bords de l'Adigé, qu'ils luy avoient autrefois enlevé. De ſorte que ce Comte qui étoit envoyé pour demander des ſaufs-conduits, & convenir du lieu des conférences pour la paix, venoit uniquement en réſolution d'en détourner le Roy.

En effet il deſcendit chez Trivulce, qui depuis long-temps faiſoit tous ſes efforts, pour tâcher d'engager le Roy à l'attaque du camp des ennemis, ſeûr que s'ils étoient batus, le Duc de Milan ſon ennemi mortel ſeroit infailliblement détrôné ; funeſte effet des animoſitez particulieres, & de l'ambition, qui pour ſe ſatisfaire, compte pour rien le bien public.

Trivulce le conduiſit au Prince d'Orange, à qui Comines l'avoit fait addreſſer, ſçachant ce Prince trés-bien intentionné pour la paix. Il fut mené au Roy, & luy marqua dans ſon compliment que ceux qui l'envoyoient, reconnoiſſoient qu'il étoit de leur devoir de députer vers Sa Majeſté, & de luy marquer les premiers le deſir qu'ils avoient de faire la paix avec elle ; qu'il luy demandoit en leur nom un ſauf-conduit pour le Marquis de Mantouë, & pour cinquante Cavaliers, & qu'il eût la bonté de nommer ceux avec qui il jugeroit à propos que le Marquis conférât. Il ajoûta qu'il ſupplioit Sa Majeſté, de vouloir bien luy permettre de luy parler en particulier.

Le Roy l'ayant fait entrer dans ſon cabinet avec Trivulce, il parla tout autrement qu'il venoit de faire dans ſon audience publique, & luy dit qu'il ne conſeilloit point à Sa Majeſté de donner de ſauf-conduit ; que quelque fiére contenance que les Liguez affectaſſent, ils avoient en effet grande peur, & que dés les premiers mouvemens qu'ils verroient faire à l'Armée Françoiſe, ils étoient réſolus d'abandonner le blocus de Novare.

Le Roy plus incertain que jamais, répondit au Comte qu'il aſſembleroit ſon Conſeil, & feroit ſçavoir ſa réponſe au Marquis de Mantouë & aux Provéditeurs. Le Conſeil ſe trouva encore fort partagé. Trivulce, le Cardinal Briçonnet, l'Archevêque de Roüen étoient toûjours contre la négociation : Le Prince d'Orange, la Trimoüille, & Comines ſoutenoient que le Duc d'Orleans & la garniſon de Novare étoient perdus, ſi on ne la commençoit au plutôt. Ce parti enfin l'emporta : on envoya le ſauf-conduit, on convint du lieu des conferences entre Bolgari & Camarien à diſtance à peu prés égale des deux camps : & dés le lendemain à deux heures aprés Midi, elles furent commencées entre le Cardinal Briçonnet, le Prince d'Orange, le Maréchal de Gié, les Seigneurs de Piennes & de Comines de la part du Roy ; & le Marquis de Mantouë & Bernardin Contarini au nom des Vénitiens, & François Bernardin Viſcomti au nom du Duc de Milan.

L'ouverture des Conférences fut aſſez paiſible : & dés le premier jour les Liguez conſentirent que le Duc d'Orleans eût liberté de ſortir de Novare, à condition de s'y rendre de nouveau, ſi la paix ne ſe concluoit pas. Le Marquis de Mantouë ſe mit luy-même en ôtage entre les mains des François, juſqu'à ce que

Comines, Guicciardino, &c.

Digitized by Google

le Duc d'Orleans fût en lieu de ſeureté. Les Soldats & Officiers de la garniſon le virent fort mal volontiers partir de la place, & ils ne le laiſſerent aller que ſur la promeſſe qu'on leur fit, que dans trois jours on les délivreroit eux-mêmes. Le Maréchal de Gié fut obligé de leur laiſſer pour gages de cette parole, Rochefort ſon neveu. Au bout des trois jours on convint encore que la garniſon ſortiroit; que la Ville demeureroit entre les mains des bourgeois, & qu'ils feroient ſerment de ne la livrer ni aux François, ni aux Italiens, juſqu'à la concluſion du traité. On laiſſa ſeulement trente hommes au Château ſous un Commandant, auxquels le Duc de Milan s'obligea de fournir des vivres tous les jours pour leur argent, autant qu'il leur en faudroit pour chaque jour. Les Généraux de la ligue conduiſirent eux-mêmes la garniſon au travers de leur camp, juſqu'à l'endroit, où une groſſe eſcorte de François & de Suiſſes les vint prendre. Cette garniſon étoit encore de cinq mille cinq cens hommes, dont il n'y en avoit pas plus de ſix cens en état de combattre, le reſte étant ou malade, ou ſi foible, qu'à peine pouvoient-ils porter leurs armes. Il en ſortit peu de chevaux, parce qu'on en avoit mangé la plûpart, & il mourut plus de trois cens de ces ſoldats à Verceil, les uns pour avoir trop mangé d'abord, les autres de la maladie dont ils étoient frappés avant que de ſortir de Novare.

Ces eſpéces de préliminaires qui n'étoient guéres avantageux aux François, étant mis en exécution, on traita de l'article de la Ville même. Le Duc de Milan vouloit la ravoir. Le Roy y conſentoit; mais il vouloit qu'en échange on luy remît Génes entre les mains, dautant que c'étoit un Fief mouvant de la Couronne de France. On fut quinze jours ſans pouvoir convenir, & pendant ce temps-là le Duc d'Orleans fit tous ſes efforts pour rompre la négociation, juſqu'à ſoulever les Suiſſes, qui étoient enfin arrivés, & dont pluſieurs demandérent la bataille d'une maniére ſéditieuſe.

Il y eut de vives conteſtations dans le Conſeil, où le Duc d'Orleans s'emporta, juſqu'à donner un démenti au Prince d'Orange: mais enfin le Roy prit ſa réſolution. Il ne ſongeoit plus qu'à ſortir de cette affaire d'une maniére qui mît un peu ſon honneur à couvert, & le dixiéme d'Octobre le traité fut conclu. En voicy les principaux articles.

Comines liv. 8. ch. 11.

An. 1495. Léonard Recueil de Traitez. T. I.

Que Novare ſeroit remiſe au Duc de Milan, à condition de l'amniſtie pour les bourgeois & pour tous ceux qui auroient contribué à la livrer, ou à la conſerver au Duc d'Orleans.

Que le Château & le Châtelet de Génes ſeroient mis en neutralité entre les mains du Duc de Ferrare pour deux ans, aprés leſquels il les remettroit au Duc de Milan, qui devoit s'acquiter envers le Roy de tous devoirs & obligations de feudataire pour la Ville de Génes & pour celle de Savone.

Que le Duc de Milan ne donneroit aucuns ſecours contre le Roy aux Princes de la Maiſon d'Arragon, ni à aucun autre, pour ſoutenir leurs prétentions ſur le Royaume de Naples.

Qu'il rendroit les Priſonniers, & les neuf Galéres du Roy qu'il avoit retenuës à Génes, & toutes leurs munitions, & les Vaiſſeaux qui avoient été pris à Rapallo.

Qu'il rappelleroit les Seigneurs de ſaint Séverin, & les troupes qu'il avoit fait entrer dans Piſe.

Que ſi la ligue du Pape, du Roy des Romains, du Roy d'Eſpagne, & de la Seigneurie de Veniſe ſe trouvoit être faite contre le Roy & contre ſon Royaume de Naples, il s'en départiroit.

Qu'il ne pourroit faire la guerre à la Maiſon de Savoye ſous prétexte du paſſage, ou ſecours qu'elle auroit donné aux François.

Que les Suiſſes auroient la même liberté de commerce au Duché de Milan, qu'auparavant.

Que le Duc donneroit paſſage au Roy dans tous ſes Etats, & aux Gendarmes que le Roy envoyeroit à ſon Royaume de Naples; pourveu qu'ils ne paſſaſſent que quatre cents hommes d'armes & quatre mille hommes de pied à chaque fois.

Que pour les frais de la préſente guerre, il tiendroit le Roy quitte de quatre-vingt mille ducats qu'il luy avoit prêtez.

Qu'il aideroit le Roy cette même année de deux groſſes caraques, l'année d'aprés de trois autres qui ſeroient armées & équipées à ſes dépens.

Que toutes & quantes fois que le Roy voudroit aller en perſonne à ſon Royaume de Naples, le Duc l'accompagneroit en perſonne par mer & par terre, & l'aideroit de ſes Gendarmes.

Que ſi les Vénitiens ne vouloient pas entretenir cette paix & la ratifier dans deux mois, & qu'ils fiſſent la guerre au Roy dans ſon Royaume de Naples en faveur de Ferdinand d'Arragon, ou de quelque autre, le Duc ſeroit obligé de ſe déclarer contre eux.

Qu'en cas que le Duc de Milan obſervât exactement ce traité, le Roy ne pourroit donner de ſecours au Duc d'Orleans contre luy, & que le Duc de Milan payeroit au Duc d'Orleans cinquante mille ducats dans l'eſpace de dix-huit mois en trois payemens.

Les autres articles regardoient les interêts de Trivulce & de quelques autres particuliers.

Le Roy & le Duc ſignérent ce Traité dés qu'il fut conclu: mais les Vénitiens demandérent deux mois pour délibérer ſur ce qu'ils avoient à faire. Outre ceux que j'ay nommés qui furent d'abord employés à cette négociation, on trouve à la fin du traité les ſignatures de Raoul de Lannoy, de Rigaut d'Oreilles, & du Préſident de Gannai.

Le Duc de Milan par l'envie de voir les

François hors de ſes Terres auroit encore beaucoup plus promis qu'il ne faiſoit dans ce Traité, toûjours bien réſolu de n'en obſerver que ce qui l'accommoderoit. Le Roy s'y attendoit bien ; mais il vouloit finir, & il avoit tant d'empreſſement de retourner en France, que dés le lendemain il donna ordre de tout diſpoſer pour ſon départ. Sa Cour & ſon armée étoient dans la même impatience : mais il fallut auparavant vuider une autre affaire, qui pouvoit avoir de fâcheuſes ſuites.

Comines l. 8. c. 12.

Les Suiſſes qui étoient venus dans l'eſpérance de faire la guerre, furent fort chagrins de voir la paix concluë, & commencérent à ſe mutiner. Ils firent publiquement des aſſemblées au ſon du tambour, où quelques-uns propoſérent de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy, d'autres d'arrêter les principaux Chefs de l'armée Françoiſe, pour les emmener avec eux ; & les plus modérez concluoient à obliger le Roy les armes à la main de leur payer une ſolde de trois mois, prétendant que par un Traité fait avec eux par le Roy Loüis XI. la France étoit obligée de leur payer cette ſolde toutes les fois qu'ils ſortoient de leur pays avec leurs banniéres. Le Seigneur de Lornai, un de ceux qui commandoit les Troupes de cette nation depuis long-temps, & qui entendoit leur langue, avertit le Roy de leur deſſein ; & ce Prince ſe retira à Trin Ville du Monferrat, pour ſe mettre en ſeureté.

La ſedition continua, & Lornai & le Bailli de Dijon furent en effet arrêtés, non pas par les Suiſſes nouveaux venus, mais par ceux qui avoient ſervi dans l'expédition de Naples. Ce fut une néceſſité de capituler. Ceux-cy ſe contentérent d'une paye de quinze jours, & il fallut accorder aux autres la ſolde de trois mois, quoique le Bailli de Dijon en les enrôlant, ne leur eût promis la paye que pour un mois. Il en coûta cinq cents mille francs au Roy : & on fut heureux qu'ils vouluſſent bien ſe contenter de cautions & d'ôtages ; parce qu'on n'avoit pas dequoy les payer argent comptant. On ſceut que cette ſédition ne venoit pas d'eux, mais de ceux des Seigneurs François, qui ne vouloient pas qu'on fit la paix, c'eſt-à-dire, de la faction du Duc d'Orleans. Le Roy en fut inſtruit, & jugea à propos de diſſimuler.

Dés qu'il fut arrivé à Trin, il envoya au Duc de Milan le Préſident de Gannai & Comines, pour le prier de le venir trouver, afin de confirmer la paix, & de prendre avec luy des meſures pour la bien entretenir : mais il s'en excuſa ſur ce qu'il étoit incommodé, ſur ce que cette entrevûë pourroit le rendre ſuſpect à ſes Alliez, & ſur ce qu'il ne croyoit pas le pouvoir faire en aſſeurance, aprés ce qu'il avoit ſçû du deſſein qu'on avoit eu de l'arrêter à Pavie, lors qu'il y alla ſaluër Sa Majeſté. Cette derniére raiſon étoit le véritable motif de ſon refus. Il ne laiſſa pas d'offrir au Roy de conférer avec luy, s'il le ſouhaitoit abſolument ; pourveu que ce fût ſur le pont de quelque riviére, où l'on feroit des barrieres de part & d'autre pour la ſeureté du Roy & pour la ſienne. Le Roy ne le voulut pas à cette condition, qui eût ſemblé mettre trop d'égalité entre luy & le Duc de Milan ; & il ſe mit auſſi-tôt en chemin pour ſon retour, aprés avoir donné à Comines des inſtructions pour la République de Veniſe, où il l'envoya de nouveau en qualité d'Ambaſſadeur.

Guicciard. lib. 2.

Ce Prince partit de Trin le quinziéme d'Octobre : il arriva à Grenoble le vingt-ſeptiéme du même mois, & il y fut malade trois ou quatre jours. Il entra à Lion le ſeptiéme de Novembre, où il s'arrêta quelques mois : il y fût reçû en grande cérémonie ; & ſe regardant comme au terme de ſon voyage, il s'en fit apporter le journal, qu'André de la Vigne Secrétaire de la Reine avoit fait par ſon ordre, & dont j'ay tiré la plûpart des dates que j'ay marquées. L'Auteur en le luy préſentant le régala de pluſieurs rondeaux qu'il avoit faits à ſa loüange. Le bonheur & la valeur de ce Prince luy en avoient fourni d'abord une belle matiére : mais ſon armée toute délabrée, la paix de Novare, les mauvaiſes nouvelles qu'on recevoit tous les jours de Naples en terniſſoient beaucoup l'éclat : & l'on peut dire que des conquêtes ſi mal affermies ne luy donnoient guéres de droit au glorieux titre de Conquérant. Une grande partie luy avoit déja échappé de la maniére que je vais dire, en racontant ce qui s'étoit paſſé au Royaume de Naples depuis ſon départ.

Ann. 1495. De la Vigne Journal de Charles VIII.

Outre le peu d'ordre, le peu de troupes, le peu d'argent qu'il y avoit laiſſé, outre ſa négligence à s'emparer de certaines Places, & ſur tout de certains Ports de mer, qui ne pouvoient manquer d'être des reſſources pour Ferdinand d'Arragon, pour lequel quelques-unes de ces Places tinrent toûjours, il s'en falloit beaucoup que l'attachement & l'affection des gens du pays fuſſent auſſi vifs pour la France, qu'ils l'avoient paru d'abord. C'eſt le génie du peuple de ſe laſſer bien-tôt de ce qu'il a le plus ſouhaitté : & cette inconſtance étoit alors fort ordinaire dans les peuples d'Italie : mais il y avoit en cette occaſion beaucoup de la faute de ce Prince, & de ceux qui gouvernoient ſous ſon nom.

A la vérité il avoit uſé de beaucoup de libéralité envers la Nobleſſe, mais avec peu de diſcernement. Ceux de la faction Angevine, que les Princes de la Maiſon d'Arragon avoient dépoüillés de leurs biens, eurent beaucoup de peine à en obtenir la reſtitution : les plus grands ſervices n'étoient pas les mieux récompenſez ; & ce n'étoit qu'en faiſant des préſens aux Miniſtres & aux Officiers, qu'on pouvoit parvenir à en recevoir du Prince.

Guicciardino lib. 2.

A quelques juſtes ſujets de mécontentement tels que ceux-là, ſe joignit la jalouſie des nations. Les Napolitains auroient voulu que tous les bienfaits n'euſſent été que pour eux. Ils ne voyoient qu'avec chagrin les récompenſes que

le Roy donnoit aux Seigneurs François ; & l'alienation de divers biens du Domaine faite en faveur de ceux-cy, cauſa bien des murmures. C'eſt l'embarras ordinaire des Princes qui entrent en poſſeſſion d'un Royaume étranger, de ne pouvoir faire du bien à ceux qui ont contribué à leurs conquêtes, ſans choquer ceux dont la conſervation en dépend, & de ne pouvoir reconnoître le zéle de leurs anciens ſujets, ſans chagriner les nouveaux.

Mais ce qui produiſit les plus mauvais effets, furent les maniéres hautes & mépriſantes des François à l'égard des Italiens qu'ils regardoient comme des lâches ; & ce mépris étoit bien fondé : car il eſt certain que les troupes Italiennes ne valoient rien alors pour la plûpart ; mais il ne leur étoit pas moins ſenſible. Il faut ajoûter à cela le peu de diſcipline qu'on faiſoit obſerver aux ſoldats François qui maltraitoient leurs hôtes dans Naples même, & faiſoient de grands deſordres dans tous les endroits du Royaume où ils ſe rencontroient.

La hayne que l'on y conceut contre eux, fit beaucoup diminuer celle dont les peuples étoient animés contre la Maiſon d'Arragon. On commença à dire que Ferdinand ne la méritoit pas, & qu'on luy faiſoit porter injuſtement la peine des vices de ſes Prédéceſſeurs. On rappella l'idée des bonnes qualitez de ce jeune Prince : on ſe reſſouvint du diſcours tendre qu'il avoit fait à ſes ſujets avant que de ſortir de Naples, & la compaſſion de ſa mauvaiſe fortune qu'il n'avoit pû exciter alors, ſe réveilla dans tous les cœurs. Ses Partiſans ſecrets tirérent tout l'avantage qu'ils devoient de ces heureuſes diſpoſitions ; & comme les ſecours des Liguez étoient à portée, ils les preſſérent de venir.

J'ay dit que Ferdinand d'Arragon en quittant le Royaume de Naples, s'étoit retiré à l'Iſle d'Iſchia peu éloignée du Continent, n'ayant plus d'eſpérance que dans la ligue qui ſe formoit en ſa faveur. Le Roy avoit eu deſſein de l'en aller chaſſer : mais il en fut empêché par la trahiſon du Duc de Milan, qui retint dans le port de Génes les galéres dont on vouloit ſe ſervir pour cette expédition. Dés que Ferdinand ſceut que le Roy penſoit à retourner en France, il paſſa d'Iſchia en Sicile, où le Roy d'Eſpagne avoit envoyé quelques Vaiſſeaux & des troupes, ſous prétexte que la guerre étant fort allumée dans le Royaume de Naples, il devoit pourvoir à la ſeureté de ſes Etats. Le Général de ces troupes Eſpagnoles étoit Gonſalve Hernandés de Cordouë, grand homme de guerre, qui s'étoit fort ſignalé contre les Maures de Grenade, & à qui les Eſpagnols donnérent le ſurnom de Grand Capitaine, tant pour marquer l'autorité abſoluë que le Roy ſon maître luy donnoit ſur les Troupes, que le talent extraordinaire qu'il avoit pour la guerre : & il eſt ſouvent déſigné dans les Hiſtoires par ce titre glorieux.

Guicciardino lib. 2.

Le Roy étoit à peine ſorti du Royaume de Naples, que Ferdinand & Gonſalve vinrent faire deſcente à Régio vis à-vis de Meſſine. La Ville leur fut ouverte, & le Château obligé de ſe rendre aprés trois jours d'attaque. Ils s'emparérent encore de Séminara & de Sainte Agathe, autres Villes de Calabre. Leur Armée étoit de cinq mille hommes de pied & de huit cens chevaux, auxquels ſe joignirent quelques Troupes du canton qu'ils venoient de reconquérir. Guicciard. Paul Jove, &c.

Aubigni qui commandoit en Calabre, ſe mit auſſi-tôt en campagne pour arrêter ces progrés des ennemis ; & s'étant fait joindre par Perſi, & par tout ce qu'il put raſſembler de troupes Françoiſes, ou Italiennes de ſon parti, il marcha vers Séminara. Ferdinand & Gonſalve s'y étoient campés ; & dés qu'ils ſceurent qu'Aubigni approchoit, ils ſortirent des montagnes où Séminara eſt ſituée, marchérent au-devant de luy, & l'attendirent dans la plaine, ſur le bord d'une petite riviére, pour le combattre au paſſage.

Aubigni, malgré l'avantage de leur poſte, réſolut de les attaquer. Il partagea la Gendarmerie Françoiſe en deux, & la mit ſur les aîles de ſa petite armée, plaça les Suiſſes dans le centre, & fit un corps de réſerve du reſte de ſon Infanterie. Il ſe mit à la tête de la Gendarmerie de la droite, & donna la gauche à Perſi. Tous deux marchérent en même temps aux Eſpagnols au travers de la riviére, & chargérent ſi vivement la Cavalerie ennemie commandée par Hugue de Cardonne, qu'ils la rompirent au prémier choc, la mirent en déroute, & paſſérent enſuite ſur le ventre à l'Infanterie. Ferdinand ayant eu ſon cheval tué ſous luy, auroit été pris, ſans la généroſité d'un Gentilhomme de Capouë, nommé Jean d'Altavilla frere du Duc de Termini, qui avoit été autrefois parmi ſes Pages, & qui le voyant tombé ſous ſon cheval, le releva, luy donna le ſien pour s'échapper, & perdit luy-même la vie en la ſauvant à ſon maître.

Ferdinand ſe réfugia d'abord à Palma, & de là repaſſa à Meſſine, & Gonſalve gagna Régio. Aubigni qui étoit actuellement malade, ne voulut point qu'on s'engageât dans les montagnes pour aller inſulter Séminara, où les plus conſidérables de l'armée ennemie s'étoient retirez. Mais dés le lendemain cette Place, auſſi-bien que Sainte Agathe & les autres qui s'étoient renduës aux Eſpagnols, ſe ſoumirent à luy, excepté Régio

C'étoit-là un fâcheux commencement pour Ferdinand : mais il ne perdit point courage, étant bien aſſûré de l'affection des peuples : & pour ne la pas laiſſer rallentir, & empêcher autant qu'il ſeroit poſſible le mauvais effet du malheur qui venoit de luy arriver, il parut quelques jours aprés avec une nombreuſe flotte devant Salerne & Amalfi. Elle étoit de prés de cent voiles, compoſée des galéres qu'il avoit amenées de Naples à Iſchia, de celles ſur leſquelles Alphonſe ſon pére s'étoit ſauvé,

Google

& de quelques vaiſſeaux Eſpagnols qu'il avoit ramaſſez en divers Ports de Sicile: mais à peine y avoit-il deſſus aſſez de gens pour faire la manœuvre, & il n'avoit pas cent hommes à mettre à terre.

Cor'o.

Si-tôt qu'elle parut, il vit élever ſes banniéres ſur les Tours de ces deux Villes & ſur toute la côte, ce qui le réjoüit fort: mais faute de monde, il ne deſcendit point à terre. Il alla de-là ſe préſenter devant Naples non ſeulement pour paroître inſulter aux François; mais encore dans l'eſpérance qu'à la vûë de ſa flotte, il ſe feroit quelque mouvement dans la Ville.

Le peuple en effet commença à s'émouvoir, mais le Comte de Montpenſier ayant promptement diſtribué des troupes dans les poſtes les plus importans, tout fut appaiſé. Quelques-uns luy conſeillérent d'en mettre ſur les vaiſſeaux qui étoient dans le Port, & d'aller attaquer ceux de Ferdinand, où il étoit impoſſible qu'il en eût beaucoup. Il ne le jugea pas à propos, n'étant pas certain du petit nombre des ennemis. Ferdinand voyant que ſa préſence ne produiſoit rien, s'éloigna pour retourner à Iſchia.

Mais ceux qui étoient de ſon intelligence dans Naples, ne doutant pas que le Comte de Montpenſier ne recherchât les auteurs du tumulte qui avoit commencé dans cette occaſion, & ne ſe croyant plus en ſureté, réſolurent de tout hazarder plutôt que de ſe laiſſer ſurprendre. Ils envoyérent ſecrétement une barque légére aprés Ferdinand, le priérent de revenir le lendemain, de mettre ſeulement à terre ce qu'il pourroit de monde à l'embouchure de la petite riviére de Sébéto, qui ſe jette dans la mer à un mille de Naples, pour engager une partie des ſoldats François à ſortir de la Ville, & luy promirent que de leur côté ils feroient leur devoir.

Ferdinand n'y manqua pas, & la choſe luy réüſſit à ſouhait. Car le Comte de Montpenſier s'étant contenté de laiſſer les Châteaux bien garnis, & ayant fort imprudemment fait ſortir tout ce qu'il avoit de troupes dans la Ville, pour aller avec elles s'oppoſer à la deſcente, le peuple ſe ſouleva tout à coup au ſon du tocsin, & s'empara de toutes les portes, & de toutes les avenuës des ruës du côté des Châteaux, criant par tout, Vive Ferdinand.

Le Comte de Montpenſier ſurpris d'un ſi ſubit ſoulévement, ne penſa plus à empêcher la deſcente; & comme d'ailleurs les portes de la Ville étoient occupées par les ſéditieux, il fut obligé de prendre un grand détour pour rentrer dans le Château neuf. Ferdinand ayant la deſcente & le chemin libres juſqu'à Naples, & les habitans venant au devant de luy avec de grandes marques de joye, ſuivit ſa fortune, mit pied à terre, & ſe laiſſa conduire à Naples, où il entra comme en triomphe. Tout retentiſſoit des acclamations du peuple: les Dames aux fenêtres luy jettoient des fleurs, verſoient ſur ſa tête des eaux de ſenteur, d'autres alloient luy préſenter de beaux mouchoirs pour eſſuyer ſa ſueur; on ne vit jamais de plus ſenſibles marques de tendreſſe, au lieu de l'exécration où le nom d'Arragon étoit trois mois auparavant. Cecy arriva le ſeptiéme de Juillet, c'eſt-à-dire, le lendemain de la bataille de Fournoüe, & le jour même que la flotte Françoiſe que Miolans commandoit, fut défaite auprés de Rapallo par celle de Génes.

Ann. 1495. Guicciardino lib. 2.

Mais quelque plaiſir que Ferdinand prît aux témoignages d'affection que luy donnoient les Napolitains, ce n'étoit pas de quoy il étoit alors principalement queſtion. Il s'agiſſoit de reſſerrer les François dans les Châteaux, & d'empêcher qu'ils n'en ſortiſſent pour forcer & ſaccager la Ville. Le Marquis de Peſcaire, qui n'avoit jamais abandonné ſon ancien maître, donna les ordres pour retrancher les avenuës des ruës qui aboutiſſoient à la place du Château neuf. Il le fit ſi promptement & ſi bien, que les François firent en vain tous leurs efforts, pour s'ouvrir un paſſage dans la Ville. Ils furent repouſſez avec perte, & réduits à ſe renfermer dans les Châteaux, où ils n'avoient que tres-peu de vivres par l'imprudence du Roy, qui y en ayant trouvé une prodigieuſe quantité, en fit largeſſe aux ſoldats, & n'eut point de ſoin d'en faire remettre d'autres.

Paul Jove.

Il y avoit encore moins de fourages; ce qui obligea le Comte de Montpenſier d'abandonner prés de deux mille chevaux qu'il laiſſa dehors; & ne pouvant dans la ſuite nourrir le peu qu'il en retint, on les laiſſoit échapper exprés l'un aprés l'autre dans la place du Château, afin de tuer à coups de canon les Napolitains qui couroient aprés pour les prendre.

Comme la priſe de Naples avoit fait ſoumettre au Roy de France la plus grande partie du Royaume; de même la ſeule perte de cette Capitale hâta fort la révolution en faveur de Ferdinand. Capoüe, Averſe, la Forteresſe de Mondragon, & pluſieurs autres Places moins conſidérables arborérent les étendarts d'Arragon. Ceux de Gayete ſe révoltérent auſſi: mais la garniſon les ayant mis en déroute, ſaccagea la Ville, & en demeura la maîtreſſe.

Cependant la flotte Vénitienne compoſée de plus de trente voiles, partie navires, partie galéres, chargez de quantité de troupes de débarquement parut ſur les côtes de la Poüille, commandée par le Général Grimani, qui ayant mis à terre les Stradiots & beaucoup d'Infanterie, attaqua Monopoli. Les François ſe défendirent bien: Pierre Bembo Capitaine de Galére & Loüis Tinto, tous deux Gentils-hommes de diſtinction y furent tuez du côté des Vénitiens: mais la Ville ayant été forcée, le Château fut auſſi-tôt rendu par la lâcheté du Commandant François. Pulignano autre Place voiſine ſur la mer fut auſſi remiſe par capitulation entre les mains des Vénitiens. Otrante, Brindes,

Guicciardino. Paul Jove, Bembo, &c.

Brindes, & quelques autres Villes de ce canton tenoient déja le parti de Ferdinand ; & le Seigneur de l'Eſpare qui commandoit de ce côté-là, & avoit tres-peu de troupes, étoit fort embaraſſé à s'y maintenir : mais le Comte de Montpenſier l'étoit encore plus que luy à Naples.

Ferdinand le ſerroit tous les jours de plus en plus par mer & par terre. Il avoit compté ſur le ſecours de Proſper & de Fabrice Colonne qui étoient par les bienfaits du Roy, comme je l'ai déja remarqué, maîtres de plus de trente tant Villes que Forteresſes : mais le déſir de s'en conſerver la poſſeſſion, fut ce qui leur fit abandonner lâchement ſon parti ; & Ferdinand ayant fait courir le bruit que le Roy avoit été tué à la bataille de Fornouë, ſur de fauſſes lettres écrites par le Duc de Milan, ils ſe ſervirent de ce prétexte pour couvrir leur lâcheté, & ſe déclarérent contre les François.

Comines

Le Roy ſur la nouvelle de la révolte de Naples avoit fait partir en diligence Perron de Baſche, pour hâter le départ d'une flotte de douze vaiſſeaux qu'on préparoit à Nice, ſur laquelle on mit deux mille hommes, partie Suiſſes, partie Gaſcons : & on y avoit joint un grand convoi de vivres. On en donna le commandement à d'Arban brave Capitaine, mais qui n'entendoit pas la marine. Il la conduiſit juſqu'à l'Iſle Ponce, à la hauteur de Gayéte ; d'où ayant apperçu celle de Ferdinand compoſée de trente-deux vaiſſeaux, il retourna ſur ſes pas. La flotte ennemie le pourſuivit juſqu'à l'Iſle d'Elbe ; & il eut beaucoup de peine à gagner le Port de Livourne, aprés avoir perdu un de ſes vaiſſeaux. La frayeur étoit ſi grande dans ſes troupes lorſqu'elles arrivérent dans le Port, qu'il ne put les y retenir, & la plûpart ſe ſauvérent par terre à Piſe.

Un des Articles du Traité de Novare obligeoit le Duc de Milan à envoyer deux navires au ſecours du Château de Naples : mais dés que le Roy fut parti, il ſe moqua de ceux qui le ſommérent de ſa parole. Un de ſes prétextes pour le refuſer, fut que le Pape le luy avoit défendu ſous peine d'excommunication ; mais il ne fit pas de ſcrupule d'en envoyer, pour ſe joindre à la flotte des Vénitiens contre le Roy. De ſorte que le Comte de Montpenſier réduit à l'extrémité, fut obligé de capituler ; & s'engagea à remettre les Châteaux, s'il n'étoit ſecouru dans trente jours. Il donna pour ôtages de ſa parole Yves d'Alégre, Roquebertin Catalan, la Chapelle, & Genlis.

Pour ſurcroît de malheur, Aubigni ſur qui on pouvoit le plus compter pour le ſecours, étoit malade. Il raſſembla néanmoins quelques troupes, & chargea Perſi de les conduire à Naples, & de faire tous ſes efforts pour ſecourir le Comte de Montpenſier. Ferdinand averti que ce Seigneur étoit en campagne avec le Prince de Biſignane, envoya au-devant de luy Thomas Caraffe Comte de Malone avec des troupes beaucoup plus nombreuſes que celles des François ; mais qui n'en avoient ni l'expérience, ni la valeur.

La rencontre ſe fit auprés d'Eboli. Les Italiens furent rompus dés la prémiére charge, & fuirent de toutes parts, les uns à Eboli, les autres à Nole, les autres à Naples. Cette défaite conſterna tellement Ferdinand, qu'il fut ſur le point de quitter une ſeconde fois la partie : mais les Napolitains, qui craignoient autant pour eux-mêmes que pour luy, ſi les François rentroient dans Naples, l'encouragérent, en l'aſſûrant qu'ils étoient prêts à perir tous pour ſon ſervice. Proſper Colonne, qui l'étoit venu trouver à Naples, ne contribua pas peu à le raſſûrer par ſa préſence. On acheva promptement une grande tranchée qu'on avoit commencée, pour couper la communication des Châteaux avec la campagne. On la borda de quantité d'artillerie, & Ferdinand à l'arrivée des François y parut avec ſes troupes, faiſant tres-bonne contenance. Perſi n'oſa tenter de forcer ce retranchement ; & aprés avoir demeuré là quelque temps, & eſſuyé pluſieurs décharges d'artillerie qui luy tuérent bien du monde, il fut obligé de ſe retirer du côté de Nole.

Paul Jove. Guicciard. &c. Corio.

Le Comte de Montpenſier voyant tout deſeſpéré par cette retraite, fit embarquer deux mille cinq hommes de la garniſon ſur quelques vaiſſeaux, & s'en alla avec eux à Salerne accompagné du Senéchal de Beaucaire & du Prince de Salerne, qui étoit bien réſolu de ne jamais ſe mettre entre les mains des Arragonois, quelque aſſûrance qu'ils luy puſſent donner. Il ne demeura que trois cens hommes dans le Château-neuf : ce qui reſtoit de vivres n'eût pas été ſuffiſant pour un plus grand nombre, & c'étoit aſſez pour le défendre.

Comines Guicciard. Paul Jove.

Ferdinand fit dire au Comte de Montpenſier qu'il étoit tres-ſurpris de ſa fuite ; qu'ayant capitulé pour ſe rendre au temps dont on étoit convenu, au cas que le ſecours manquât, il devoit exécuter en perſonne la capitulation ; & il en penſa coûter la tête à Yves d'Alégre & aux autres ôtages. Mais la priſe du Château-neuf, qui ne tint plus que vingt jours, appaiſa ſa colére. Il luy fut rendu le ſixiéme d'Octobre, environ huit mois aprés l'entrée du Roy à Naples. La garniſon du Château de l'Oeuf ſe défendit encore quelque temps, & ſe rendit auſſi.

Comines l. 8. chap. 8.

An. 1495.

Durant le Siége de ces Châteaux, Comines étoit à Veniſe, où j'ai dit que le Roy l'avoit renvoyé, avant que de ſortir d'Italie. Il demanda au Doge trois choſes : la prémiére, étoit la reſtitution de Monopoli que les Vénitiens avoient pris dans la Poüille ; la ſeconde, de rappeller le Marquis de Mantouë, & les troupes qu'ils avoient au Royaume de Naples ; la troiſiéme, de déclarer que Ferdinand n'étoit point de la ligue, & qu'elle étoit ſeulement entre la République, le Pape, le Roy des Romains & le Duc de Milan, qui ſeuls étoient nommez dans le Traité.

chap. 11.

Ils rejettérent toutes ces propoſitions, en ajoûtant ſeulement qu'ils ne prétendoient point faire la guerre au Roy; que tout ce qu'ils avoient fait juſqu'à préſent n'étoit que pour la défenſe du Duc de Milan qu'on vouloit opprimer. Ils luy firent d'autres propoſitions chimériques, qui étoient que Ferdinand fit hommage au Roy du Royaume de Naples, pourvû que le Pape y conſentît; qu'outre l'hommage il payât à la France cinquante mille ducats de tribut, & une ſomme d'argent, qu'eux-mêmes luy prêteroient, à condition qu'ils demeuraſſent maîtres d'Otrante, de Brindes, de Trani, & de quelques autres Places dans la Poüille, qui leur ſeroient engagées juſqu'au payement de la ſomme prêtée: que Ferdinand laiſſeroit aux François Tarente, à condition que le Roy, ainſi qu'il l'avoit propoſé, feroit la guerre aux Turcs; que le Roy des Romains le ſeconderoit, en les attaquant de ſon côté, & qu'ils s'engageoient à fournir cent galéres & cinq mille chevaux pour cette guerre à leurs dépens.

Comines qui vit bien que ce n'étoit-là que des paroles, ne s'arrêta pas long-temps à Veniſe. Il retourna par Milan, où le Duc luy fit beaucoup d'honnêteterez & de belles promeſſes qu'il ne tint point. Il trouva le Roy à Lion, qui reçut vers ce temps-là la fâcheuſe nouvelle de la mort du Dauphin nommé Charles Orland âgé de trois ans. Le Roy abandonnoit preſque entiérement les affaires de Naples; & Comines donne aſſez à entendre qu'il y avoit alors dans le Conſeil des gens, qui avoient intelligence avec le Pape: ce ſoupçon pourroit tomber ſur le Cardinal Briçonnet, qui étoit alors comme l'unique Miniſtre d'Etat. Cependant comme Ferdinand n'étoit pas encore aſſez fort, le Comte de Montpenſier, Aubigni, Perſi, & les autres Généraux de France, quoique deſtituez de ſecours d'hommes & d'argent, ſe ſoutenoient dans les diverſes Provinces du Royaume. Il ſe donnoit de petits combats, où les François avoient ordinairement l'avantage. On prenoit & on perdoit de part & d'autre de petites Places, avec cette différence que les François s'affoibliſſoient toûjours de plus en plus, ſans pouvoir réparer leurs forces, & qu'au contraire Ferdinand affermiſſoit ſa domination, & avoit dans ſes Alliez des reſſources qui ne pouvoient guéres luy manquer.

Comines l. 8. ch. 13.

Son rétabliſſement toutefois auroit encore été beaucoup plus prompt & plus ſûr, ſi ces mêmes Alliez n'avoient pas eu en vûë leurs intérêts propres, en procurant les ſiens. Les Vénitiens non contens de s'être déja emparez de pluſieurs Places de la Poüille, qu'ils étoient bien réſolus de ne pas rendre à Ferdinand, avoient deſſein de ſe rendre maîtres de Piſe, en faiſant ſemblant de la ſecourir, pour l'empêcher de retomber ſous la domination des Florentins. Le Duc de Milan ſe propoſoit le même but, & les Piſans étoient diſpoſez, s'ils ne pouvoient pas ſe maintenir dans la liberté où le Roy les avoit rétablis, à choiſir toute autre domination, plutôt que de ſubir de nouveau le joug des Florentins.

Guicciard. l. 3.

Ceux-cy de leur côté étoient fort embaraſſez. Les François étoient dans preſque toutes leurs Places. Le Roy leur avoit promis de les leur rendre aprés ſa conquête de Naples. Il ne le fit pas quand il repaſſa par la Toſcanne; & même depuis il s'étoit fait de grandes hoſtilitez entre eux & d'Entragues qui commandoit à Piſe: mais le Roy s'étoit engagé de nouveau à quitter ces Places par un autre Traité fait à Turin avec leurs Ambaſſadeurs. Cette eſpérance les retenoit toûjours dans ſon parti, & d'ailleurs les expoſoit aux inſultes de la ligue, & fourniſſoit en particulier aux Vénitiens & au Duc de Milan un prétexte d'exécuter leurs mauvais deſſeins contre eux. Ils obtinrent enfin du Roy, qu'il envoyât un ordre à d'Entragues de ſortir des Terres de Florence, & de leur remettre entre les mains Piſe & les autres poſtes appartenans à leur République.

Guicciard. l. 3. Paul Jove.

Ce fut une grande joye pour les Florentins, qui nonobſtant les promeſſes qu'ils avoient faites au Roy de pardonner aux Piſans, prétendoient bien trouver avec le temps des ſujets & des moyens de les châtier de leur révolte. De plus, ils ſe flattoient que par le départ des troupes Françoiſes, ils alloient être en liberté de prendre dans les conjonctures préſentes le parti qui leur conviendroit le mieux.

Mais ils furent bien ſurpris quand ils virent d'Entragues éluder les ordres de la Cour, tantôt ſous un prétexte, tantôt ſous un autre. Ils en écrivirent au Roy, qui envoya inutilement des commandemens réïterez. Ils ne ſçavoient que penſer de tout cela: ils ſçavoient bien que les Piſans faiſoient tous leurs efforts auprés d'Entragues pour l'engager à ne les point abandonner, & qu'ils luy promettoient beaucoup d'argent pour le retenir: mais eux-mêmes luy offroient de plus groſſes ſommes. Quelques-uns crurent qu'il étoit retenu à Piſe par la paſſion qu'il avoit pour une jeune Demoiſelle fille d'un des principaux habitans, nommé Lucio-Lanta; d'autres qu'il avoit du Roy des contre-ordres ſecrets: mais ils ne pouvoient pourtant accorder cela même avec la conduite de ce Prince, qui venoit de leur faire rendre Livourne en exécution du Traité de Turin. Ce qu'on peut penſer de plus vray-ſemblable, c'eſt que le Comte de Ligny qui étoit toûjours favori du Prince, ennemi du Cardinal Briçonnet, & protecteur des Piſans, exhortoit d'Entragues à demeurer, luy promettant, quoiqu'il arrivât, de le tirer d'intrigue: & comme celuy-cy étoit redevable de ſon Gouvernement à ce Seigneur, il n'agiſſoit que ſuivant ſes intentions.

Guicciardino l. 3. Paul Jove, &c.

Guicciardino l. 3.

L'affaire enfin ſe termina au commencement de Janvier; mais d'une maniére qui jetta les Florentins dans la derniére conſternation. D'Entragues livra aux Piſans la citadelle de Piſe pour vingt mille écus d'or, ſomme

An. 1496.

Digitized by Google

qui leur fut fournie en grande partie par les Vénitiens, les Luquois, les Génois & le Duc de Milan. Il vendit aux Luquois pour six mille écus d'or Pétra-Sancta & Mutron : aux Vénitiens Libra facta ; & en même-temps le Commandant de Séréſano & celuy de Séréſanello, qui étoit un Gentilhomme domeſtique du Comte de Ligni, trafiquérent auſſi de leurs Places avec les Génois : ainſi la République de Florence vit tout-à-coup enlever la meilleure partie de ſes Etats, & tous ſes ennemis partager ſes dépoüilles, ſans qu'il luy fût poſſible d'y faire aucun obſtacle. Les Piſans commencérent par raſer leur citadelle, dont les Florentins s'étoient ſervis depuis tant d'années pour les tenir en ſervitude, & envoyérent au Pape, aux Vénitiens, au Duc de Milan, & aux autres Etats d'Italie, pour être ſoûtenus contre les Florentins; ce qui donna lieu dans la ſuite à bien des intrigues, qui ne ſont pas de mon ſujet.

Guicciard. Comines

Cette indigne conduite d'Entragues qui priva le Roy du ſecours qu'il eſpéroit des Florentins pour le Royaume de Naples, (car par le Traité de Turin ils devoient luy en fournir un conſidérable) fut punie de l'exil : on en reïdit le Comte de Ligni reſponſable, & il fut diſgracié : mais l'exil de l'un, & la diſgrace de l'autre ne durérent pas long-temps. Le Roy ne put ſe paſſer de ſon favori : il luy pardonna preſque auſſi-tôt qu'il l'eût châtié, & une des prémiéres graces qu'il luy accorda, fut le retour d'Entragues. C'eſt ainſi que comme à la Cour les plus petites fautes ſont quelquefois punies avec autant de ſévérité que les plus grands crimes, de même les plus dignes d'un ſévére châtiment ſe pardonnent auſſi aiſément, que les plus legéres.

Guicciard. l. 3. Bembo l. 3.

En quelque mauvais érat que fuſſent les affaires de France au Royaume de Naples, la trop grande puiſſance des Vénitiens, & les artifices du Duc de Milan redoutables à tant de petits Etats qui compoſent l'Italie, les tenoient tous en ſuſpens ſur le parti qu'ils devoient prendre. La jalouſie ſe mit entre les partiſans de Ferdinand, & le grand crédit de Proſper & de Fabrice Colonne, depuis qu'ils s'étoient déclarez pour luy, fit ombrage à la Maiſon des Urſins de tout temps ennemie des Colonne.

Virgile des Urſins un des plus puiſſans Seigneurs de cette famille, qui avoit dans cette guerre été fort contraire à la France, ne put diſſimuler ſon reſſentiment. Gemel Gentilhomme François, un de ceux que le Roy avoit envoyez à d'Entragues, pour luy ordonner d'évacuer les Places des Florentins, en étoit informé, l'ayant ſouvent entretenu à Piſe où il s'étoit retiré. Il ne deſeſpéra pas de l'engager à ſe déclarer pour le parti du Roy : & s'étant fait ſeconder par Camillo Vitelli qui étoit au ſervice de France, il en vint à bout à force de promeſſes, juſques-là que ce Seigneur, pour marquer au Roy ſon attachement, luy envoya ſon fils Charles en ôtage. Il avoit aſſemblé trois cens hommes d'armes & trois mille fantaſſins à deſſein de rétablir Pierre de Médicis à Florence : mais y ayant trouvé trop d'oppoſition, ces troupes luy étoient devenuës inutiles, & même à charge, faute d'avoir dequoy les ſoudoyer. Gemel luy donna dequoy fournir à la dépenſe, & aſſez pour augmenter ſa petite armée de deux cens hommes d'armes & de cinq cens de cavalerie legére. Il entra avec ces troupes dans le Royaume de Naples, prit quelques petites Places, raſſura celles qui tenoient encore pour les François, & ſe joignit à Robert de Lenoncourt Bailli de Vitry, & aux autres Généraux François, à qui il étoit arrivé depuis peu par mer un petit renfort de France.

Belcarius l. 7.

Guicciard. l. 3.

Ces ſecours auroient fait plus de plaiſir au Comte de Montpenſier, s'il avoit eu de l'argent pour les entretenir. Par bonheur Ferdinand n'en avoit guéres plus que luy, & tous deux pour s'en fournir, penſoient au même moyen.

Tous les ans au commencement du Printemps, il s'aſſembloit un prodigieux nombre de beſtiaux dans cette partie de la Poüille, qu'on appelle la Capitanate, à peu de diſtance du Mont Saint Ange, dit autrefois le Mont Gargan. Le tribut que les Rois de Naples en tiroient dans l'eſpace d'un mois, étoit de plus de quatre-vingt mille écus d'or. On étoit convenu entre les François & les Arragonnois de ne point empêcher ce commerce : & comme les uns & les autres avoient des Places dans ce canton, ils avoient auſſi arrêté entre eux, que le parti qui y ſeroit le plus fort dans cette Saiſon, auroit le tribut. C'étoit-là un coup d'importance dans la diſette où les deux Chefs ſe trouvoient.

Chacun y conduiſit ſes troupes. Ferdinand diſtribua les ſiennes dans Foggia, Lucéria, & Troïa, & le Comte de Montpenſier mit celles qu'il avoit amenées dans les autres Villes, Bourgs & Villages des environs, qui obéïſſoient à la France. Le nombre étoit à peu prés égal de part & d'autre, & il n'y avoit qu'une voye de décider à qui appartiendroit le tribut, qui étoit celle du combat. Le Comte de Montpenſier ne demandoit pas mieux : mais Ferdinand ne vouloit pas le hazarder. Comme il voyoit d'ailleurs peu d'apparence à faire venir cet argent dans ſes coffres, il réſolut de profiter au moins des beſtiaux ; & ayant envoyé toute ſa cavalerie legére, il en fit enlever bien ſoixante mille.

Les François ſortirent auſſi-tôt de leurs quartiers. Savelli Seigneur Italien du parti François, qui étoit un des plus avancez, chargea les ennemis ; mais il fut repouſſé avec perte de trente cavaliers. Le Comte de Montpenſier s'avança vers Foggia, où l'on amenoit les beſtiaux, & en reprit beaucoup, aprés avoir taillé en piéces huit cens Allemans. Il demeura en bataille deux jours devant Foggia, ſans que les ennemis oſaſſent en ſortir pour le combattre ; & le fourage luy manquant, il fut obligé de retourner dans les quartiers d'où

Digitized by Google

il étoit venu. Il fut chargé à ſon tour dans ſa retraite, & obligé d'abandonner une partie de ſon butin. Ainſi cette guerre ſe fit aux dépens des Marchands, ſans que les deux partis en tiraſſent preſque aucun avantage.

Ferdinand en évitant le combat, agiſſoit en Prince ſage & politique. Il prévoyoit bien qu'en temporiſant, il faudroit que les François ſuccombaſſent, à moins qu'ils ne reçuſſent de grands ſecours; ce qui leur ſeroit tres-difficile tandis que la Ligue ſubſiſteroit. Cette conduite déconcertoit le Comte de Montpenſier; car il ne recevoit point d'argent de France, & ne pouvoit ſe ſoutenir que par le gain d'une bataille, qui pût le mettre en état de faire ſubſiſter ſes troupes aux dépens des ennemis, & ranimer le courage des Italiens du parti François, fort découragez depuis que le Roy ſembloit les avoir preſque entiérement oubliez.

Il crut dans cette fâcheuſe ſituation ne pouvoir rien faire de mieux, que d'envoyer en France Etienne de Veſc, qui avoit été un des principaux auteurs de l'expédition de Naples, & en qui le Roy avoit toujours eu une extrême confiance. Il ſe chargea volontiers de cette commiſſion, qui l'éloignoit du péril où il laiſſoit les autres; & s'étant embarqué à Gaïéte, il arriva à Lion, où le Roy étoit toûjours.

Il luy fit des remontrances ſi vives, luy repréſenta ſi fortement tous les divers motifs d'honneur & d'intérêt les plus capables de l'engager à ne pas laiſſer périr tant de braves gens qui ſe ſacrifioient pour luy, luy fit concevoir tant d'eſpérance de rétablir ſes affaires au Royaume de Naples, pourvû qu'il ne les négligeât pas, comme il avoit fait juſqu'alors, qu'il le ranima, & l'engagea à faire un nouvel effort.

Ce que diſoit Etienne de Veſc étoit fortement appuyé par le Comte de Montorio, que les Seigneurs Napolitains du parti François avoient auſſi envoyé à la Cour de France, par le Cardinal de la Rovére, & par Trivulce toûjours ennemi irréconciliable du Duc de Milan. Ce qui ébranloit davantage le Roy, étoit que divers Princes d'Italie luy faiſoient les mêmes inſtances. Le Duc de Ferrare luy offroit cinq cens hommes d'armes & deux mille fantaſſins, quoiqu'il fût beau-pére du Duc de Milan: mais nonobſtant cette alliance, il le craignoit, & n'appréhendoit pas moins les Vénitiens, qui luy avoient déja enlevé le Polézin. Le Marquis de Mantoüe, bien que Généraliſſime de l'armée Vénitienne, étoit entré dans les vûës du Duc de Ferrare, dont il avoit auſſi épouſé une fille. Il étoit mécontent des Vénitiens, qui en avoient mal uſé à ſon égard en quelques rencontres, & ſe défioit beaucoup d'eux. Jean Bentivoglio Gouverneur, ou plutôt Seigneur de Boulogne, promettoit tout ce qu'il pourroit fournir de troupes; & il en avoit un aſſez bon nombre à ſa diſpoſition. Les Florentins qui étoient inveſtis de toutes parts, & dépoüillez par les Vénitiens, par les Luquois, & par les Génois, s'engageoient à entretenir à leurs frais huit cens hommes d'armes, & cinq mille hommes de pied, pourvû que le Roy les aſſurât de les remettre en poſſeſſion de Piſe. Les Urſins & le Seigneur de la Rovére frere du Cardinal qui étoient déclarez pour le Roy, l'aſſuroient qu'ils auroient à ſon ſervice au moins mille hommes d'armes. Les Suiſſes, excepté le Canton de Berne qui avoit promis au Duc de Milan de ne point ſervir contre luy, étoient prêts à fournir pour de l'argent autant d'hommes qu'on en voudroit. On étoit aſſûré de la Savoye & du Marquis de Saluſſes. Enfin le Roy avoit des troupes aſſez nombreuſes: & ce qui étoit merveilleux, c'eſt qu'à la Cour on voyoit parmi les Seigneurs autant d'ardeur pour continuer cette guerre, qu'on en témoignoit d'éloignement quelques mois auparavant.

Il fut donc réſolu de la ſoutenir, & la réſolution étant devenuë publique, tout le monde y applaudit. Le Roy envoya ſes ordres dans les Ports de France, pour faire paſſer trente vaiſſeaux à Marſeille, auſquels on devoit joindre vingt ou trente galéres qui ſeroient précédées de quelques autres vaiſſeaux, pour porter un renfort & de l'argent au Royaume de Naples.

Trivulce eut commandement de ſe préparer à partir pour Aſt avec huit cens hommes d'armes, deux mille Suiſſes, & autant de ſoldats Gaſcons; & en attendant que le Duc d'Orleans ſuivît avec un plus grand nombre de troupes, le Roy alla en poſte à Saint Denys & à Saint Martin de Tours, pour demander à Dieu un heureux ſuccés de ſon voyage. Quelques-uns ne laiſſérent pas de dire que ce pélerinage de dévotion n'étoit qu'un prétexte, pour aller voir une Demoiſelle de la Maiſon de la Reine, qu'il aimoit: la malignité d'une part, & la paſſion de l'autre rendent tout vray-ſemblable, & il faut ſe contenter de rapporter ces ſortes de faits ſans décider ſur leur vérité.

La nouvelle de ces nouveaux préparatifs fit grand bruit en Italie, & cauſa d'étranges frayeurs au Duc de Milan, auprés de qui le Roy tenoit en qualité d'Ambaſſadeur, Renaud d'Oreille Gentilhomme d'Auvergne; parce que bien que ce Duc eût déja violé le Traité de Novare en bien des chefs, toutefois il promettoit toûjours de l'obſerver dans la ſuite; & tout perſuadé qu'on étoit de ſes trahiſons, dont on avoit eu de nouvelles preuves par des Lettres interceptées qu'il écrivoit au Roy des Romains & au Roy d'Eſpagne, on avoit réſolu de le ménager juſqu'au bout, dans le deſſein cependant, s'il ne changeoit de conduite, d'attaquer le Milanés, & d'y attirer les principales forces de la Ligue.

Le Duc de Milan ne manqua pas d'informer les Vénitiens de tout ce qui ſe paſſoit à Lion. Il leur repréſenta la néceſſité où il ſeroit de céder à la tempête, s'il n'étoit prompte-

Belcarius l. 7. Guicciard. l. 3.

Comines l. 8. ch. 15.

Guicciard. l. 3. Belcarius l. 7.

Belcarius l. 7. Guicciard. l. 3.

Digitized by Google

ment ſecouru. Il les pria de luy fournir des troupes,& d'engager le Roy des Romains, non plus à envoyer quelques ſecours en Italie, comme il avoit fait juſqu'alors ; mais à y venir luy-même avec toutes ſes forces.

Les Vénitiens luy promirent d'envoyer inceſſamment un corps de troupes ſous Alexandrie ; mais ils eurent peine à appeller le Roy des Romains. Ils avoient quelques Places, dont l'Empire & la Maiſon d'Autriche leur diſputoient la poſſeſſion, & ils appréhendoient que ce Prince, quand il ſeroit en Italie avec une armée, ne ſe ſervît de l'occaſion pour les leur enlever. Cependant le Duc de Milan les preſſoit ſi fort, que de peur qu'il ne ſe réünît au Roy de France, ils le ſatisfirent. Ils firent auſſi leur poſſible pour ſuſciter des ennemis aux Florentins ; car ils ſçavoient bien qu'ils avoient pris de nouvelles liaiſons avec la France. Ils ſollicitérent Bentivoglio de leur déclarer la guerre, luy faiſant eſpérer que les Siennois ſe joindroient à luy ; & ils luy promirent que s'il vouloit attaquer Piſtoie Ville de l'Etat de Florence, & qu'il la prît, ils luy en aſſûreroient la poſſeſſion. Il ne manqua pas de leur donner de bonnes eſpérances ; mais il avoit déja engagé ſa parole au Roy, & il étoit bien réſolu de la tenir.

Malgré cet e complaiſance & cette application des Vénitiens à procurer la ſureté du Duc de Milan, il étoit en d'étranges inquiétudes. L'armée de France étoit à Lion prête à ſe mettre en marche. Trivulce avoit déja pris les devants, & étoit à Aſt avec huit cens hommes d'armes & ſix mille hommes de pied. Les bagages du Duc d'Orleans étoient en chemin, & luy ſur le point de s'y mettre avec le reſte de l'armée. Le Roy ne pouvoit choiſir de Chefs plus redoutables au Duc de Milan que ces deux-là ; le premier par ſa haine, & le ſecond par ſes prétentions ſur le Milanés. Tous deux luy avoient fait aſſez connoître dans la derniére campagne le deſſein qu'ils avoient de le détrôner : mais il fut bien-tôt délivré de toute crainte par* l'inconſtance du Duc d'Orlean, & par le peu de fermeté du Roy.

Comines l. 8. ch. 15.

Le Duc d'Orleans, *qui étoit de quelqu'un conſeillé, & ſuyoit ſon partement*, ainſi que s'exprime Comines, qui a coûtume de s'exprimer de la ſorte, quand il veut indiquer le Cardinal Briçonnet, * pria le Roy de faire encore examiner dans ſon Conſeil, s'il étoit à propos de continuer la guerre en Italie, & ſuppoſé qu'on la continuât, ſi on devoit donner au Duc le commandement de l'armée. On tint deux Conſeils là-deſſus, dans leſquels on conclut tout d'une voix qu'aprés tant d'avances, & vû que les Etats d'Italie avec qui on avoit traité étoient tout prêts d'agir, il n'y avoit plus à balancer, & que le Duc d'Orleans étant auſſi intéreſſé qu'il l'étoit à la conquête du Duché de Milan, perſonne ne luy devoit être préféré pour le commandement des troupes.

* Peut-être deſigne-t-il l'Amiral de Graville.

Ce Prince voyant un conſentement ſi unanime, dit que s'il n'étoit queſtion que de ſon intérêt particulier, on ne devoit point s'en embaraſſer, & que ce ſeul motif ne le feroit pas ſortir de France ; que ſi néanmoins le Roy ſouhaitoit qu'il y allât purement en qualité de ſon Lieutenant, il obéiroit à ſes ordres, faiſant aſſez voir que ce ſeroit avec beaucoup de répugnance.

La véritable raiſon qui faiſoit balancer le Duc d'Orleans étoit que la ſanté du Roy n'étoit pas fort bonne ; que le Dauphin étant mort, il étoit l'héritier préſomptif de la Couronne, * & que ſuppoſé que le Roy vint à manquer, il n'étoit pas à propos qu'il ſe trouvât hors de France, engagé dans une guerre. Cette raiſon n'étoit pas ſans doute du nombre de celles qu'il apportoit au Roy : mais enfin il s'en fit écouter, & le Roy dit qu'il ne prétendoit pas qu'il y allât contre ſon gré ; c'eſt ce qu'il répondit aux Ambaſſadeurs de Florence & à ceux des autres Alliez ; & on ſe contenta d'envoyer ſeulement depuis quelque ſecours aux Florentins ſous la conduite d'Aubijoux, qui ravitailla Livourne.

* S. Gelais dans ſon Hiſtoire p. 98. dit une parole remarquable qui fait connoître que le titre de l'heritier préſomptif de la Couronne étoit alors celuy de *Monſeigneur* ſans rien ajouter. Par le decés de Monſeigneur le Dauphin, dit il, Monſeigneur d'Orleans rezeut à ſon premier titre d'être appellé *Monſeigneur*.

Il ne fallut rien de plus que ce refus du Duc d'Orleans, pour faire abandonner l'entrepriſe, parce qu'on ne crut pas qu'elle pût réüſſir ſans un Chef de cette importance, & qui eût un intérêt auſſi eſſentiel que luy à la bien conduire. Les remontrances que le Cardinal Briçonnet fit au Roy en particulier ſur les grandes dépenſes où cette guerre l'engageoit, & les difficultez que l'Amiral de Graville repréſentoit touchant les fonds néceſſaires à l'entretien du grand armement de mer qu'on avoit commencé, achevérent de déterminer ce Prince, & tout fut rompu.

Le Cardinal de la Rovére entre autres, & Trivulce en furent tres-chagrins. Le Cardinal avoit ménagé des intelligences à Savone & à Génes avec les Frégoſes, pour faire tomber ces Places entre les mains du Roy, & Trivulce avoit des intelligences en diverſes Places du Milanés. On leur donna liberté d'agir, pourvû qu'avant le ſuccés de leurs deſſeins, ils ne fiſſent point ouvertement d'hoſtilitez contre le Duc de Milan : mais ils ne purent réüſſir, faute d'avoir aſſez de troupes ; & le Roy en ayant eu avis, congédia preſque toute ſon Infanterie.

Cette conduite fit comprendre au Comte de Montpenſier & à toutes les troupes Françoiſes qui étoient encore au Royaume de Naples, qu'on les abandonnoit à leur mauvaiſe fortune. Les ſoldats n'étant point payez, on avoit beaucoup de peine à les faire obéïr ; & pour comble de malheur, la diſſenſion ſe mit entre les Chefs. Perſi jeune homme d'un grand mérite, mais hautain & fier des deux victoires qu'il avoit remportées à Séminara & à Eboli, mépriſoit le Comte de Montpenſier, & s'étoit acquis beaucoup d'autorité aux dépens de celle du Général, parmi les Allemans & les Suiſſes de l'armée. Comines loc. cit.

Cette meſintelligence fit manquer une belle

Digitized by Google

occaſion de défaire l'armée de Ferdinand, qui étoit toute en déſordre, occupée au pillage de Franget petite Ville qu'il avoit priſe. Les Suiſſes & les Allemans refuſérent de marcher, à moins qu'on ne leur payât leur ſolde. On aſſûre que ce fut par le conſeil de Perſi. Cette défaite que l'on croyoit infaillible eût pu ſuſpendre pour quelque temps la décadence entiére des affaires de France dans le Royaume de Naples, & donner moyen aux François d'en ſortir, au moins par une capitulation honorable. Les contre-temps étoient pour eux plus dangereux que jamais; & celuy-là ne put être réparé.

Les troupes des Liguez arrivoient de tous côtez à Ferdinand, ou ſe répandoient en divers quartiers du Royaume, pour partager l'attention des Généraux François. Le Prince de Biſignane fut obligé de ſe ſéparer du Comte de Montpenſier, pour aller ſecourir ſes vaſſaux contre le Général Gonſalve, qui s'étoit rendu maître dans la Calabre ultérieure de Séminara, de Squilace, de Coſence, & de quelques autres Places de ce canton-là. Le Comte de Montpenſier voulant aller joindre Aubigny, vers Vénoſa, prit en chemin Atelle dans la Baſilicate; & ce fut-là la cauſe de ſon dernier malheur.

Guicciardin. lib. 3.

Cette Place eſt dans une plaine entourée de collines & de défilez dont Ferdinand ſe ſaiſit, & s'y retrancha, pour y attendre Gonſalve avec ſes Eſpagnols. Ce Général ayant ſurpris les troupes d'Albert de ſaint Séverin, qui s'étoit avancé pour arrêter ſes conquêtes, les tailla en piéces. Il vint auſſi-tôt joindre Ferdinand, & ferma tellement toutes les avenuës d'Atelle, qu'il étoit impoſſible au Comte de Montpenſier de s'ouvrir un paſſage.

Les troupes Vénitiennes vinrent fortifier ce blocus, qu'elles regardérent avec raiſon comme une affaire déciſive. Il y avoit tres-peu de vivres dans Atelle; les ennemis s'étoient emparez des moulins des environs; l'eau même manquoit aux François. Paul Vitelli s'étant avancé pour ſurprendre un quartier des ennemis, tomba dans une embuſcade du Marquis de Mantouë, qui luy tua bien du monde. Les Lanſquenets que le Comte de Montpenſier avoit dans ſes troupes, déſertérent tous, & vinrent ſe rendre à Ferdinand. Il fallut dans cette extrémité en venir à une capitulation, que Comines appelle *un vilain appointement*, & qu'il compare à celle que firent autrefois les deux Conſuls Romains avec les Samnites aux Fourches Caudines, c'eſt-à-dire, dans de certains détroits de montagnes, où l'armée Romaine s'étoit imprudemment engagée, & qui par une trop malheureuſe reſſemblance des événemens, ſont auſſi ſituez dans le Royaume de Naples.

Comines l. 8. chap. 14.

Cette capitulation ſe réduiſoit aux Articles ſuivans. Que le Comte de Montpenſier & toutes les troupes qu'il avoit avec luy ſe rendroient à Ferdinand. Que toute l'artillerie, que le Roy avoit laiſſée au Royaume de Naples y demeureroit, & que les François rendroient toutes les Places qu'ils occupoient encore tant en Calabre, où commandoit d'Aubigni, que dans l'Abruzze où commandoit Gracien des Guerres. Trois étoient exceptées, pour la reddition deſquelles Montpenſier ne voulut point engager ſa parole; ſçavoir Tarente, Gayete & Vénoſe: & même pour ce qui étoit des autres, il ne s'obligeoit ſeulement qu'à envoyer ſes ordres aux Commandans; que s'ils refuſoient d'obéir, les ôtages qu'on donnoit pour l'obſervation du Traité, n'en devoient pas être reſponſables. C'eſt ce qu'on voit par la Lettre * que Jérome Galiot Commandant d'Aquila écrivit au Roy ſur ce Traité, & ſur laquelle il faut redreſſer les Hiſtoriens de ce temps-là, qui n'en parlent pas avec aſſez d'exactitude.

Ibid. Guicciard. l. 3.

* L'original eſt dans la Bibliotheque de M. le Preſident de la Morgnon.

A ces conditions on devoit fournir aux troupes du Roy dequoy les tranſporter en Provence avec tous leurs bagages. Il étoit encore ſpecifié que les Seigneurs des Urſins & les autres Seigneurs Napolitains, qui avoient ſuivi le parti du Roy, auroient la liberté de ſe retirer où ils voudroient avec leurs troupes; que Ferdinand leur donneroit une amniſtie générale, & les remettroit en poſſeſſion de toutes leurs Terres; pourvû que dans quinze jours ils vinſſent en faire leur hommage. Ce Traité ne devoit avoir lieu, qu'au cas que le Comte de Montpenſier ne fut point ſecouru dans l'eſpace d'un mois, pendant lequel on fourniroit à ſes troupes des vivres chaque jour autant qu'il en faudroit pour leur nourriture.

Ce délai d'un mois n'étoit qu'une formalité, pour ſauver l'honneur du Comte de Montpenſier, & luy donner lieu de dire qu'il ne ſe rendoit que faute d'être ſecouru: & comme Ferdinand étoit bien certain qu'il ne le ſeroit pas, il le luy accorda ſans peine.

Quand ce temps fut écoulé, c'eſt-à-dire, un peu aprés la mi-Août, le Comte de Montpenſier ſe rendit avec toutes les troupes qu'il avoit, & qui étoient au nombre de cinq à ſix mille hommes. Ferdinand les fit conduire à Naples. C'étoit faire goûter au Comte de Montpenſier toute l'amertume de ſa diſgrace, que de le mener ainſi en triomphe comme captif dans une Ville, où quelques mois auparavant il étoit revêtu de toute l'autorité Royale; & rien ne pouvoit être plus glorieux à Ferdinand, ni plus capable de luy attirer la vénération des peuples. Mais il ne joüit pas long-temps de ſon bonheur; car ayant été pris d'une fiévre continuë & d'une dilenterie dans la Ville de Soma, au pied du Mont Veſuve, il en fut emporté en peu de jours. Alphonſe ſon pere étoit mort quelques mois auparavant en Sicile au Monaſtére du Mont d'Olivet, ayant paſſé ce qui luy reſta de vie depuis ſon abdication, dans un exercice continuel d'Oraiſon, de Pénitence, & de patience parmi les douleurs exceſſives de la pierre, dont il étoit horriblement tourmenté. Le bruit courut

An. 1496.

Comines l. 8. ch. 14 & l. 7. ch. 1.

Digitized by Google

Guicciardino lib. 2.

néanmoins, qu'ayant appris que Ferdinand son fils s'étoit rendu maître de Naples & des Châteaux, il succomba à la tentation de remonter sur le Trône, & qu'il en fit faire la proposition à ce jeune Prince, qui luy répondit d'une maniére fort séche, qu'il devoit luy laisser le temps d'affermir son autorité, de peur qu'en se pressant trop de revenir, il ne fût obligé de s'enfuir une seconde fois. Mais jamais Roy ne quitta sa Couronne, qu'il ne donnât lieu à ces sortes de bruits toûjours vray-semblables, lors même qu'ils ne sont pas vrays.

Dom Fédéric frere d'Alphonse & oncle de Ferdinand qui ne laissoit point d'enfans, fut reconnu Roy à sa place: de sorte qu'en moins de deux ans, il y eut cinq Rois de Naples, le vieux Ferdinand d'Arragon, Alphonse son fils, Ferdinand son petit-fils, Charles Roy de France, & enfin Fédéric.

Pour revenir au Comte de Montpensier, quand il fut arrivé à Naples, on le somma de faire rendre Tarente, Gayéte, Vénose, le Mont Saint Ange, & les autres Places du Royaume. Cela n'étoit pas en son pouvoir. Aubigny, Gracien des Guerres, & les autres Commandans n'avoient pas signé la Capitulation d'Atelle. Ils refusérent de s'en tenir à un Traité si honteux: & même Aubigny reprit sur ces entrefaites Cosence, & quelques autres Places que Gonsalve avoit enlevées; mais ce délai coûta la vie au Comte de Montpensier & à la plûpart de ses troupes. Ce Prince contraint de s'arrêter à Pouzzoles y mourut d'une fiévre; & le bruit qui courut qu'il y avoit été empoisonné, étoit sans fondement.

Comines loc. cit.

Les maladies causées par les chaleurs & par la mauvaise nourriture, se mirent parmi les soldats; il n'en revint pas quinze cens en France, & pas trois cens Suisses de treize cens qu'ils étoient. On vit en cette rencontre la générosité de cette nation & son attachement pour la France. Car loin de suivre l'exemple des Lansquenets qui désertérent tous à Atelle, jamais ils ne voulurent prendre parti dans les troupes de Ferdinand, même aprés la capitulation du Comte de Montpensier, quelques offres qu'on leur fît.

Aubigni se défendit encore quelques mois avec beaucoup de valeur & de conduite; mais ayant appris que Manfrédonia s'étoit renduë par la lâcheté & par la négligence de Gabriël de Montfalcon qui en étoit Gouverneur; que Sulli Gouverneur de Tarente étoit mort de peste, & qu'un gros navire de Normandie destiné à ravitailler Gayéte, étoit malheureusement péri par la tempête, aprés avoir soutenu un rude combat contre plusieurs vaisseaux Génois à la hauteur de Porto Hercolé, il fit un Traité par lequel il luy étoit permis de retourner en France par terre avec toutes ses troupes. Il y fit comprendre le Commandant de Gayéte assiégée par Fédéric & par Prosper Colonne, & qui se défendoit depuis

Belcar. l. 7.

long-temps avec une extrême bravoure. Julien Lorrain, Charles Sanguin, & tous les autres qui commandoient en diverses Places eurent aussi par le même Traité la liberté de se retirer.

Guicciardino l. 3.

Aprés la retraite d'Aubigni, le Roy abandonna entiérement ses desseins sur le Royaume de Naples, & se contenta de donner de l'inquiétude au Duc de Milan par les troupes qu'il avoit à Ast sous la conduite de Trivulce. La honte de cette malheureuse expédition pour la Nation Françoise, fut augmentée par le bruit qui se répandit par toute l'Europe, que c'étoient les François qui avoient apporté en Italie cette honteuse maladie, qui est le fruit ordinaire des plus infames débauches. Il est certain que ce fut en ce temps-là qu'elle parut au-delà des Alpes, & que les François la communiquérent à leur retour dans la plûpart des lieux où ils passérent. Mais il n'est pas moins certain qu'elle étoit venuë immédiatement d'Espagne en Italie, & qu'elle avoit passé des Indes dans ce Royaume-là, au retour de la flotte de Christophle Colomb. C'est ce qui fut verifié dans la suite, & ce qui n'a pas empêché que le nom qu'on luy donna d'abord en Latin de *Maladie Françoise*, * ne luy soit demeuré dans les livres de Médecine.

* Morbus Gallicus.

Tel fut le succés de l'entrepriſe de Charles VIII. sur le Royaume de Naples: entrepriſe faite avec beaucoup d'imprudence, continuée avec un merveilleux bonheur, qui suppléa à toutes les précautions qu'on avoit manqué de prendre, soutenuë avec beaucoup de bravoure & peu de conduite par celuy qui en demeura chargé, & enfin abandonnée avec honte & avec la perte d'une infinité de vaillans hommes par l'inapplication du Prince,

Belcar.

par la négligence, & peut-être, ainsi que plusieurs l'ont écrit, par l'infidélité du Ministre même, * qui en avoit été le premier auteur, aussi-bien que par l'opposition de l'Amiral de Graville, qui n'ayant jamais approuvé la prémiére expédition, s'opiniâtra toûjours aprés le retour du Roy, à traverser la seconde.

* Le Cardinal Briçonnet.

Comines l. 8. ch. 16.

Avant que les François fussent entiérement chassez du Royaume de Naples, Ferdinand Roy d'Espagne non content d'avoir violé les Traitez faits avec le Roy, en traversant par toutes sortes de moyens les desseins de ce Prince, en entrant dans la Ligue d'Italie, en envoyant à Ferdinand d'Arragon des secours d'hommes & de vaisseaux, en offrant à Emmanuel Roy de Portugal une de ses filles en mariage, pourvû qu'il voulût renoncer aux alliances qu'il avoit avec la France, & signer la Ligue contre elle, fit encore diversion du côté des Pyrénées. Il fit faire des courses dans le Languedoc, où la cavalerie Castillane fit de grands ravages. Il ne fut pas long-temps sans s'en repentir; car le Seigneur d'Albon de Saint André, qui commandoit en ce pays-là, ayant rassemblé promptement quelques troupes, & les milices du pays, non seulement obligea les Castillans à en sortir au bout de quatre jours; mais encore s'étant saisi des ave-

Comines l. 8. c. 16. Mariana l. 26.

nuës des montagnes, il alla inſulter Salſes, Place du Rouſſillon tres-forte par ſa ſituation, & la prit en dix heures de temps, quoiqu'il y eût dedans une forte garniſon, & que l'armée de Caſtille ne fut qu'à une lieuë de-là. Cette action fut auſſi heureuſe que hardie. L'artillerie y fit un grand fracas, & la maniére dont elle étoit ſervie étonna les Eſpagnols. Il eſt certain qu'en nul pays l'art militaire à cet égard n'étoit encore arrivé juſqu'à la perfection où il étoit alors en France. La Place fut emportée d'aſſaut le dix-huitiéme d'Octobre, & il y périt quarante Gentilshommes Eſpagnols de diſtinction, & quatre cens ſoldats. An. 1496.

Cette vigueur fit perdre l'envie aux ennemis de faire la guerre de ce côté-là : & comme Saint André n'avoit point d'autre ordre que de pourvoir à la ſureté du pays, il ne paſſa pas plus outre. Il ne ſe fit plus ni courſes, ni repreſailles; on entra même en négociation. Le Roy d'Eſpagne propoſa au Roy une Tréve, non ſeulement entre la France & l'Eſpagne, mais encore avec tous les Princes liguez. Il conſentoit qu'il retint Gayéte, le Mont Saint Ange, & quelques autres Places que les François tenoient encore au Royaume de Naples, & qu'il pût les ravitailler pendant la Tréve qu'il offroit. Il fit même dire au Roy qu'ayant deſſein de porter la guerre en Afrique contre les Maures, il ne ſouhaitoit rien tant que de conclure une bonne paix avec luy. Mais ſoit que le Roy ne crût pas pouvoir ſe fier aux Princes liguez; ſoit qu'il prévît que Gayéte ſeroit obligée de ſe rendre avant que les Envoyez de tous ces Princes fuſſent arrivez en Piémont, où l'on propoſoit de les aſſembler pour travailler à la Tréve, il ne goûta point la propoſition du Roy d'Eſpagne, il offrit ſeulement de traiter avec luy en particulier, & il luy envoya un Seigneur du Dauphiné nommé de Clerieux, pour ſçavoir plus exactement ſes intentions.

Cet Ambaſſadeur n'étoit pas un homme fort fin. Lorſqu'il arriva en Caſtille, on luy apprit la reddition de Gayéte; & à cette occaſion Ferdinand luy dit par maniére de diſcours qu'il aimoit le Roy de France; que dans le fond la Maiſon d'Anjou & la branche d'Arragon établie en Eſpagne avoient beaucoup plus de droit ſur la Couronne de Naples, que ceux qui la poſſédoient; que la Juſtice demanderoit que le Roy de France & luy partageaſſent entre eux ce Royaume; & que pour luy, il ſe contenteroit de la Calabre, à cauſe du voiſinage de la Sicile.

Clerieux prit d'autant plus de plaiſir à ce projet, que ſa famille avoit des prétentions ſur la Ville de Croton en Calabre, & qu'il eſpéroit l'en faire mettre en poſſeſſion, s'il pouvoit unir les deux Rois pour la conquête du Royaume de Naples. Il demanda au Roy de Caſtille s'il agréroit qu'il fit cette ouverture au Roy de ſa part. Il dit qu'il le pouvoit. Sur cela l'Ambaſſadeur partit, & vint plein d'eſpérance faire ſon rapport à la Cour.

La choſe y parut chimérique. On demanda à l'Envoyé d'Eſpagne qui étoit venu avec Clerieux, s'il avoit quelque ordre là-deſſus. Il répondit que non: mais que puiſque l'Ambaſſadeur de France aſſûroit qu'on luy en avoit parlé, on devoit le croire. Le parti que l'on prit, fut de renvoyer Clerieux en Eſpagne, & de luy joindre quelque homme plus entendu en fait de négociation. On choiſit les Seigneurs du Bouchage & Michel de Grammont, qui ayant parlé à Ferdinand ſur ce ſujet, n'en reçûrent point d'autre réponſe, ſinon que ce n'étoit qu'une penſée qui luy étoit venuë qu'il avoit dite à Clerieux, ſans avoir le deſſein formé de l'exécuter. On remit l'affaire de la Tréve ſur le tapis, & on en conclut une pour deux mois, ſans y comprendre les Princes liguez, excepté le Roy des Romains, dont le fils Philippe d'Autriche Seigneur des Pays-Bas avoit épouſé Jeanne fille du Roy de Caſtille, contre un Article tres-exprés du Traité paſſé pour la reſtitution du Rouſſillon. On excepta auſſi Philippe mari de cette jeune Princeſſe, le Roy d'Angleterre & Artur ſon fils aîné, dont le mariage avoit été conclu avec Catherine autre fille du Roy de Caſtille. Ce Prince aſſûra de plus du Bouchage à ſon départ, qu'il envoyeroit inceſſamment des Ambaſſadeurs en France, non ſeulement pour confirmer la Tréve; mais encore pour faire une paix entiére avec le Roy. An. 1497.

Cette Tréve avec les apparences d'une paix prochaine entre les deux Couronnes ne laiſſa pas d'inquiéter les Princes d'Italie, & ce fut un prétexte pour le Roy des Romains qui y étoit venu avec des troupes, d'en ſortir. C'étoit le Duc de Milan qui l'y avoit appellé, tant pour s'aſſûrer contre les François, que pour ſe rendre maître de Piſe. Il vouloit à quelque prix que ce fût l'empêcher de retourner ſous la domination des Florentins, & la faire mettre en la main du Roy des Romains: eſpérant par ſon moyen s'en remettre en poſſeſſion: mais le Roy des Romains qui n'avoit amené avec luy qu'environ ſept mille hommes, & qui avoit aſſiégé Livourne ſur les Florentins ſans pouvoir la prendre, jugea qu'il perdroit inutilement le temps; vû que les Vénitiens & Fédéric Roy de Naples n'entroient pas dans ſes vûës, & que plus il demeureroit en Italie, plus l'inutilité de ſon expédition feroit de tort à ſa réputation. C'eſt pourquoy il prit volontiers l'occaſion de ce nouvel incident qui donnoit atteinte à la Ligue, de s'en retourner dans ſes Etats. Cependant Ferdinand Strada Ambaſſadeur d'Eſpagne arriva à Lion, où le Roy étoit encore. La paix ne fut pas concluë; mais on convint d'une Tréve plus longue, que celle qui avoit été arrêtée en Eſpagne: car celle-cy n'étant que de deux mois, l'autre fut pour huit, à commencer depuis le cinquiéme de Mars juſqu'au premier de Novembre. Mariana l. 26. c. 14. An. 1497.

On peut comparer la ſituation où ſe trouvoit l'Italie pendant ce temps-là, à celle de la mer, qui même aprés que la tempête eſt

eſt paſſée, demeure encore en une violente agitation. Ce n'étoit dans les divers Etats de ce pays qu'intrigues & négociations des uns avec les autres, & des uns contre les autres. La défiance étoit réciproque. Le danger commun les avoit unis; & aprés l'avoir évité, ils penſoient chacun de leur côté à ſe précautionner contre leurs voiſins, ſans être cependant hors d'appréhenſion du côté de la France. Ils étoient informez que le Roy penſoit à une nouvelle entrepriſe ſur le Royaume de Naples, & il ne s'en cachoit guéres. Il en parloit ſouvent, reconnoiſſoit les fautes qu'il avoit faites dans cette guerre, les avoüoit, ſongeoit aux moyens de les éviter, ou de les réparer, entretenoit toûjours commerce avec les Urſins, les Vitelli, le Marquis de Mantouë, les Florentins, chez qui d'Aubigny devoit au plutôt ſe rendre, pour traiter de nouveau avec cette République. Il arrivoit tous les jours des Napolitains à la Cour de la part de ceux avec qui les Miniſtres avoient des intelligences dans le Royaume de Naples; & les Vénitiens commençoient à ſe broüiller avec le Duc de Milan & avec le Pape, qui traitoit actuellement par un Agent ſecret avec le Roy.

Comines l. 8. ch. 18.

D'autre part le Roy d'Eſpagne & le Roy des Romains paroiſſoient vouloir ſe retirer de la ligue. Celuy-cy faiſoit tous ſes efforts pour engager l'autre à profiter des diviſions d'Italie, & à ſe ſervir de la facilité qu'ils avoient d'y entrer, l'un par la Sicile, & l'autre par l'Allemagne, pour ſe rendre maîtres du Royaume de Naples, & des Villes que les Vénitiens avoient enlevé à la Maiſon d'Autriche. Tout cela menaçoit l'Italie de malheurs encore plus grands que ceux qu'elle venoit d'éprouver. Elle étoit en danger de devenir la prove de ces trois Princes les plus puiſſans de la Chrétienté, & à la veille d'être au moins le théâtre d'une ſanglante guerre, lorſque la mort imprévûë de Charles VIII. fit tout à coup changer la Scéne.

Ce Prince étant à Amboiſe le Samedy de devant le Dimanche des Rameaux, invita la Reine à voir une partie de longue paume dans les foſſez du Château. En ſortant avec elle d'une méchante gallerie, qu'il étoit prêt de faire abattre, ſelon le deſſein qu'il avoit commencé à exécuter d'un nouveau Château, il ſe choqua rudement le front contre la porte. Il ne laiſſa pas d'aller au jeu de paume, & d'y demeurer quelque temps. En repaſſant par la même gallerie ſur les deux heures aprés midy, il tomba à la renverſe, frappé tout à coup d'une apoplexie. Il y avoit déja du temps qu'il ne ſe portoit pas bien: ſa foible complexion avoit été fort altérée par les fatigues de ſa campagne d'Italie, par les exercices violens qu'il fit depuis dans les joûtes & dans les Tournois, dont il faiſoit ſes divertiſſemens les plus ordinaires, & peut-être par ſon incontinence même, vice auquel il étoit aſſez ſujet. Le coup qu'il ſe donna à la tête avança vray-ſemblablement l'effet de la mauvaiſe diſpoſition où il étoit déja. La parole luy revint trois fois: mais ces bons intervalles durérent peu, & il expira à onze heures de nuit, neuf heures aprés ſa chute.

Ann. 1498. Comines loc. cit.

Les ſentimens extraordinaires de piété qui avoient précedé immédiatement la mort de ce Prince, & à laquelle il ne s'attendoit pas, furent de grandes marques de la miſericorde de Dieu ſur luy. Il s'étoit confeſſé deux fois cette ſemaine-là; & dans la derniére converſation qu'il avoit euë avec quelques-uns de ſes confidens, il leur avoit dit qu'il étoit dans la réſolution & dans l'eſpérance de ne commettre jamais de peché mortel, ni même de veniel, s'il étoit poſſible. Ce fut l'expreſſion dont il ſe ſervit, pour marquer la bonne diſpoſition où il étoit de travailler à ſon ſalut.

Comines loc. cit.

Il eſt certain qu'il avoit un tres-bon naturel & de belles inclinations, quoiqu'il ne fût pas toûjours aſſez en garde contre la paſſion de l'amour, foible trop ordinaire aux jeunes Princes. Il étoit d'un eſprit doux, accort, & bienfaiſant: & c'eſt un grand éloge pour un Roy que celuy que Comines luy donne, qu'il ne luy échappa jamais une parole choquante. L'éducation ſauvage que ſon pere luy avoit donnée dans le Château d'Amboiſe où il ne voyoit perſonne, & où l'on ne luy fit rien apprendre, ne luy avoit guéres formé l'eſprit, & l'avoit rendu timide, défaut qui paroiſſoit toûjours, lorſqu'il étoit obligé de parler en public, ou aux étrangers. Mais connoiſſant le tort qu'on luy avoit fait en l'élevant ainſi dans l'ignorance, il ne fut pas plutôt Roy, qu'il tâcha de le réparer, & malgré les grands mouvemens dont ſa minorité fut agitée, il ſouhaita d'avoir quelque teinture du Latin, & prenoit plaiſir à lire les bons livres. Il auroit été encore plus loüable, s'il avoit pû ſurmonter un autre défaut qui pouvoit luy être venu de la même ſource: c'étoit ſon inapplication aux affaires qu'il abandonnoit à ſes Miniſtres, trop occupé de ſon divertiſſement & de ſon plaiſir. Il eſt vray néanmoins que depuis ſon retour de Naples, il fit de ſérieuſes réfléxions ſur ſa conduite, tant en qualité de Chrétien qu'en qualité de Roy; & peu de temps avant ſa mort, il avoit réſolu de mettre l'ordre dans ſes Finances, en vuë de ſoulager ſes Sujets, & de régler l'Etat Eccleſiaſtique, où il y avoit beaucoup de déſordres tant parmi les Religieux, que parmi les Clercs, les Prêtres ſéculiers & les Evêques, dont quelques-uns poſſedoient en même temps pluſieurs Evêchez, abus qu'il étoit abſolument réſolu de réformer. Il inſtitua le Parlement de Bretagne, qu'il compoſa de François & de Bretons. Il ſe gêna à donner des audiences publiques, où il écoutoit tout le monde, & principalement les pauvres; & ayant reconnu par ce moyen les vexations que faiſoient quelques-uns de ſes Officiers, il les en châtia. Il étoit bien-faiſant: mais ſes projets n'étoient pas toûjours concertez par la plus exacte prudence; & une Hiſtoire manuſcrite de Loüis XII. ſon ſucceſſeur

Gaguin, Comines, Belcarius &c.

Acte d'élection.

Hemben Veſlat.

Digitized by Google

pa lant de la mort de Charles VIII. dit qu'elle ne changea rien *à l'état des affaires du Royaume, lors qu'à un Prince tres-libéral étoit ſuccedé un Roy tres-prudent.*

Il donna des preuves de ſon courage, de ſon intrépidité, de ſa paſſion pour la gloire, de ſa patience dans les fatigues, & cela en pluſieurs rencontres durant ſon expédition de Naples. Sa bonté l'avoit fait extrêmement aimer de ceux qui étoient à ſon ſervice, & on trouve dans les Regiſtres du Parlement que deux de ſes Officiers, l'un Sommelier & l'autre Archer de ſa garde moururent ſubitement de douleur le jour de ſes obſéques. Il étoit de petite taille, & peu proportionnée, ayant une groſſe tête ſur un corps mince, les traits du viſage peu agréables, excepté les yeux qu'il avoit vifs. Il mourut âgé de vingt-ſept ans, neuf mois, & huit jours, le ſeptiéme d'Avril de l'an 1498. aprés avoir régné quatorze ans, ſept mois & neuf jours. Il ne laiſſa aucuns enfans, quoiqu'il eût eu trois Princes & une Princeſſe d'Anne de Bretagne. Charles Orland l'aîné mourut au commencement de ſa quatriéme année; le ſecond auſſi nommé Charles, & le troſiéme nommé François ne vêcurent preſque point, non plus qu'Anne de France.

Sainte Marthe, Hiſtoire de la Maiſon de France.

An. 1498.

La Reine reſſentit vivement la perte qu'elle faiſoit, & la pleura avec une grande abondance de larmes. Elle en porta le deüil en noir. Le Féron dans ſa continuation de Paul Emile, dit qu'elle changea en cela la coûtume, qui étoit que les Reines veuves le portaſſent en blanc, ce qui, ſelon quelques-uns, leur faiſoit donner à toutes le nom de Reines Blanches.

Le corps du Roy demeura huit jours au Château d'Amboiſe, expoſé dans un magnifique lit de parade, la chambre étant toûjours remplie de Princes, de ſes Chambellans & de ſes autres Officiers. On le transféra enſuite à Saint Denys, où il fut enterré auprés du grand Autel. Il eut pour ſucceſſeur Loüis Duc d'Orleans, que les loix du Royaume par le droit de ſa naiſſance, appelloient inconteſtablement à la Couronne.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS XII.

LOUIS XII. né à Blois au mois de Mars * de l'an 1462. monta ſur le Trône au commencement de la trente-ſeptiéme année de ſon âge. Il deſcendoit par Loüis d'Orleans ſon ayeul, de Charles V. Roy de France, & étoit fils unique de Charles Duc d'Orleans, & de Marie de Cléves. C'étoit un Prince des plus accomplis de ſon temps, & en qui la nature avoit raſſemblé un plus grand nombre de belles qualitez. Elles ne furent pas d'abord ſans le mélange de beaucoup de défauts; mais il ſe corrigea à meſure que le feu de la jeuneſſe ſe rallentiſſant peu à peu, luy permit d'écouter la raiſon & la Religion, dont il eut toûjours un tres-grand fond. Sa vivacité extraordinaire qui luy permettoit peu d'application, l'empêcha de beaucoup profiter des leçons de deux habiles hommes, que la Ducheſſe ſa mére avoit mis auprés de luy, l'un en qualité de Gouverneur, & l'autre de Précepteur; & il ne fit pas grand progrés dans les Sciences, excepté dans l'Hiſtoire qu'il apprit bien. La Ducheſſe qui connoiſſoit ſon humeur emportée, étant quelquefois obligée de le faire châtier, faiſoit maſquer celuy à qui elle en donnoit l'ordre, de peur que le jeune Prince ne s'en vengeât par quelque violence. L'ardeur qu'il avoit pour les Armes, pour les Tournois, pour la Chaſſe le faiſoit ſoupirer aprés l'âge qui devoit le ſouſtraire à ces gênes de l'enfance. Il n'avoit pas moins de talent que de paſſion pour ces ſortes d'exercices. Jamais homme ne ſçut mieux manier un cheval, ne fut plus adroit, ni plus hardi dans les divertiſſemens dangereux de la Joûte & des Tournois, n'affronta avec plus d'intrépidité les plus féroces ſangliers, & ne fut plus dur à la fatigue. Il donna de grandes preuves de ſa valeur dans la guerre qu'il fit au feu Roy avec le Duc de Bretagne, où il fut pris à la bataille de Saint Aubin combattant à pied à la tête des Allemans. Il ſe ſignala auſſi en Italie durant la guerre de Naples au combat de Rapallo où il défit les Génois, au Siége de Novare qu'il ſoutint juſqu'à l'extrêmité, & par les autres avantages qu'il remporta ſur le Duc de Milan. Il étoit d'une agilité & d'une force extraordinaires; & l'Auteur de ſa vie remarque qu'on donna à un lieu proche de Château-neuf dans l'Orleannois le nom de *Saut du Roy*; * parce qu'un jour en ſe divertiſſant il y ſauta un eſpace de quinze pieds. Cette force luy venoit d'une bonne conſtitution & d'un tempérament tout de feu dans une taille médiocre & bien formée. Il avoit le viſage plus beau que majeſtueux: car excepté les yeux où l'on voyoit quelque choſe de mâle & de martial, & le nez qui étoit un peu long, il avoit le teint, les traits, les agrémens, & toute la délicateſſe d'une beauté de fille. Tout cela joint avec des maniéres tres-honnêtes & tres-gracieuſes ne le rendit que trop aimable, & il ne ſçut que trop s'en prévaloir. La débauche, le jeu, la profaſion, & tous les déſordres auſquels un Prince jeune & d'un tel caractére ne pouvoit pas manquer d'être fort expoſé, luy furent tres-ordinaires, & il s'y emporta à de grands excés juſqu'au temps de ſa priſon. Ce malheur fut pour luy un commencement de converſion, & d'une vie réglée qu'il continua dans la ſuite, ſur-tout depuis qu'il fut ſur le Trône, où ſes vertus épurées de la plûpart de ſes défauts, parurent dans tout leur éclat.

Tel étoit le Prince qui ſucceda à Charles VIII. Tout autre, ſi l'on en croit un Auteur de ce temps-là, que ne l'eût ſouhaité, & que ne l'avoit cru Loüis XI. qui prévoyant qu'il pourroit un jour ſucceder à ſon fils, avoit eſpéré qu'il ſeroit plus vicieux que ce Prince, & par ces grands défauts moins agréable à ſes Sujets; idée aſſez ſemblable à celle que Tacite attribuë à Auguſte, qui afin de ſe faire regretter des Romains, ſe choiſit exprés Tybére pour ſon ſucceſſeur. Mais par bonheur pour la France Loüis XI. ſe trompa; & ſi dans cette vûë, dont on le ſoupçonna peut-être avec trop de malignité, il eut tant d'indulgence pour les déſordres du jeune Duc d'Orleans, ſa méchante politique fut parfaitement confonduë.

En effet Loüis XII. commença ſon regne d'une maniére à faire comprendre que ſon gouvernement ſeroit pour la France & doux & heureux. Peu de temps aprés ſon Sacre,

Ann. 1498. * D'autres diſent au mois de Juin.

Vita Ludov. XII. Hiſt. de Loüis XII. par S. Gelais.

* Saltus Regis.

Author vitæ Ludovici XII.

Digitized by Google

An. 1498. Comines l.8. ch.20. Annales de France. Claude de Seissel. Le Féron Continuateur de Paul Emile.

qui ſe fit le vingt-ſeptiéme jour de May, il diminua les impôts d'une dixiéme partie, & puis d'un tiers dans la ſuite. Il confirma dans leurs Charges preſque tous les anciens Officiers, ſans avoir égard aux mécontentemens qu'il pouvoit avoir reçus de quelques particuliers, mettant en pratique cette belle parole qu'il dit au ſujet de Loüis de la Trimoüille qui l'avoit défait & pris à la bataille de Saint Aubin, & contre lequel quelques gens vouloient l'aigrir, qu'il ne convenoit pas au Roy de France de venger les querelles du Duc d'Orleans.

Hiſt. mſ. de Louis XII. par Humbert Veſſu parmi les Memoires de Bethune, to. 1. coté 3468.

Il ſuivit encore cette ſage & généreuſe maxime dans la conduite qu'il tint à l'égard du Duc de Bourbon. On a vû dans l'Hiſtoire du regne précédent, que ce Duc & Anne de France ſa femme étoient les Chefs du parti contraire au ſien; qu'ils l'emportérent ſur luy aux Etats de Tours; qu'ils luy enlevérent le Gouvernement de l'Etat, auquel ſa qualité de prémier Prince du Sang luy donnoit droit de prétendre pendant la jeuneſſe du Roy; qu'il fut obligé de ſe réfugier en Bretagne, & que cette excluſion qu'on luy donna, le précipita dans la révolte qui luy fut ſi funeſte. Une diſgrace de cette nature ſe pardonne difficilement. Le Duc & la Ducheſſe de Bourbon ne doutérent preſque pas, qu'ils ne duſſent s'appercevoir bien-tôt du reſſentiment du nouveau Roy, & ſe voir autant abaiſſez ſous ſon regne, qu'ils avoient été élevez ſous celuy de ſon prédéceſſeur. Mais il ne ſe vengea d'eux qu'en s'appliquant à leur faire plaiſir; & ils l'éprouvérent principalement en une occaſion où il povoit leur cauſer beaucoup de chagrin, ſans leur faire aucune injuſtice.

Annales de France.

Ils n'avoient qu'une ſeule fille nommée Suſanne. Ils penſoient à la faire épouſer à Charles de Bourbon-Montpenſier fils de Gilbert Comte de Montpenſier mort aprés la perte du Royaume de Naples, où le feu Roy l'avoit fait ſon Lieutenant: mais ils auroient fort ſouhaité que les Duchez de Bourbonnois & d'Auvergne, & le Comté de Clermont paſſaſſent à ce Prince. Cela étoit expreſſément contre divers Traitez de la Maiſon de France avec celle de Bourbon, & en particulier contre leur propre Traité de mariage, par lequel le Duc avoit conſenti en conſidération de ce que le Roy Loüis XI. luy faiſoit l'honneur de luy faire épouſer ſa ſœur, qu'au cas qu'ils mouruſſent ſans enfans mâles, tous leurs Duchez, Comtez & Seigneuries fuſſent unies à la Couronne. Le cas étoit arrivé, & ils n'avoient aucun droit de faire au Prince de Montpenſier le tranſport de tous ces beaux Domaines. Mais le Roy renonçant à ſes propres intérêts, conſentit généreuſement, que ſans avoir égard aux clauſes du Traité de mariage, Suſanne portât à ſon époux les Duchez de Bourbon & d'Auvergne, & le Comté de Clermont: & il en fit expédier l'Acte au Duc & à la Ducheſſe. Cette grandeur d'ame charma toute la Cour, & fit beaucoup plus d'honneur au Prince, qu'il n'auroit trouvé de plaiſir dans l'abaiſſement où il pouvoit tenir ces deux anciens concurrens.

Seyſſel. S. Gelais.

Titres de la Maiſon de Bourbon.

Continuant ſon application à procurer les avantages de ſes Sujets, il fit quantité de beaux réglemens pour l'adminiſtration de la Juſtice, & principalement pour abreger les procédures qui ruinoient les Parties. Il réforma pluſieurs abus qui ſe commettoient dans la fabrique de la monnoye. Il réprima les deſordres & les débauches des Ecoliers, qui ſous prétexte des priviléges de l'Univerſité, trouvoient moyen de ſe ſouſtraire à la Juſtice, & commettoient avec impunité pluſieurs crimes. L'Univerſité s'oppoſa aux Réglemens & aux Ordonnances qu'il fit là-deſſus, & comme elle vit que le Parlement n'avoit nul égard à ſes remontrances, elle fit défenſe aux Profeſſeurs de faire leurs leçons, & aux Prédicateurs de prêcher. Ceux-cy étant montez en chaire le lendemain de la Fête-Dieu, déclarérent publiquement la défenſe qu'ils avoient de prêcher, & dirent à cette occaſion des choſes offenſantes contre la perſonne du Roy. Il ſe fit des libelles diffamatoires, & on afficha aux carrefours des écrits contre le Chancelier Guy de Rochefort. Il ſe fit des aſſemblées ſéditieuſes d'Ecoliers, & le Prevôt de Paris appréhendant un ſoulévement, mit des corps de garde dans les Places & dans les carrefours de la Ville. L'Univerſité fut obligée de demander pardon au Roy, qui fit paroître ſon indignation à ceux qu'elle luy députa. Il leur dit entre autres choſes touchant les Prédicateurs: *Ils m'ont blâmé par leurs Prédications, je les envoyerai bien ailleurs prêcher.* Le Roy entra dans Paris avec des troupes. Il alla le lendemain au Parlement tenir ſon lit de Juſtice, & fit publier ſes nouvelles Ordonnances qui furent obſervées. Il rétablit enfin la ſévérité de la diſcipline militaire qui s'étoit beaucoup relâchée ſous le dernier regne, il arrêta par des punitions exemplaires la violence des gens de guerre, & l'on connut dans le Royaume par une heureuſe expérience la différence qu'il y a d'ordinaire entre un Prince qui monte ſur le Trône en un âge meur, déja expérimenté, & fait aux affaires, & un jeune Roy, qui n'apprend ſouvent avec le temps l'art de régner, que par les fautes qu'il a faites, ou qu'on luy a fait faire en commençant à gouverner.

Seyſſel.

Hiſtoire mſ. de Humbert Veſſu.

Il traita la Reine doüairiére avec tout l'honneur & tous les égards qu'elle pouvoit ſouhaiter. Il luy aſſigna ſon doüaire ſur les fonds dont on étoit convenu, lorſqu'elle épouſa Charles VIII. luy permit de retourner en Bretagne, de rentrer en poſſeſſion de ſon Duché, & d'y exercer tous les Actes de Souveraineté.

Argentré. Hiſtoire de Bret. l. 12. ch. 465.

Traité de Langeay.

Le Roy en uſoit ainſi en exécution d'un des principaux Articles du Traité de Langeay, où s'étoit fait le mariage de cette Princeſſe avec Charles VIII par lequel on étoit convenu que ſi elle mouroit avant le Roy, même ſans enfans, elle luy tranſportoit tous ſes droits ſur le Duché de Bretagne, & luy en laiſſoit l'entiére poſſeſſion, & que pareillement ſi le Roy mouroit avant elle

ſans enfans, il luy cédoit tous ſes droits & ceux de ſes ſucceſſeurs ſur le même Duché, dont elle ſeroit remiſe en pleine joüiſſance.

Le Roy aprés tout ne pouvoit laiſſer échapper un ſi bel Etat ſans beaucoup de peine. Il y avoit à la verité une autre clauſe dans le contract, ſçavoir que la Princeſſe, ſuppoſé que le Roy ſon mari mourût avant elle ſans enfans, ſeroit obligée d'épouſer ſon ſucceſſeur : mais Loüis étoit marié depuis plus de vingt années avec Jeanne de France fille de Loüis XI. On avoit ajoûté dans le même contract, qu'en un tel cas Anne de Bretagne épouſeroit le plus prochain ſucceſſeur de la Couronne : & cette clauſe eût regardé François, prémier Prince du Sang, fils de Charles Comte d'Angoulême, s'il eût été en âge ; mais il n'avoit pas encore quatre ans accomplis ; outre que la Princeſſe épouſant un autre Prince que le Roy, la Bretagne étoit encore démembrée de la Couronne, & on y alloit revoir un Prince Souverain ; inconvenient tres-fâcheux pour le Royaume, & qu'on avoit prétendu éviter par le mariage du feu Roy.

Cela fit penſer le Roy à un reméde un peu violent ; mais qu'il prétendoit être légitime, & de plus qui étoit tres-conforme à ſon inclination, même indépendemment de toute raiſon d'Etat. C'étoit de faire caſſer ſon mariage avec Jeanne de France. Loüis XI. l'avoit forcé de l'épouſer, lorſqu'il n'avoit encore que quinze ans. Il eut beau s'en défendre ; ce fut une néceſſité d'obéïr ; car en cas de refus, on ne le menaçoit pas moins que de la priſon. Il fit en particulier ſes proteſtations dans les formes, & il prétendoit n'avoir jamais eu de commerce avec Jeanne ; quoiqu'à l'extérieur, pour ne ſe pas perdre dans l'eſprit du Roy, il la traitât comme ſon épouſe. La difformité de cette Princeſſe toute contrefaite, infirme, & ſelon toutes les apparences, incapable d'avoir des enfans, étoit ce qui luy en avoit donné de l'averſion. Il n'avoit cependant fait aucune démarche en public pour la diſſolution du mariage pendant tout le regne de Charles VIII. ſoit qu'il ne crût pas le temps favorable à cauſe de l'autorité du Duc de Bourbon, & de la Ducheſſe ſœur de Jeanne, ſoit qu'occupé d'autres attachemens, il eût négligé cette précaution, ſoit que touché de l'empreſſement qu'elle avoit eu pour luy procurer ſa liberté aprés ſa défaite de Saint Aubin, il n'eût pu ſe réſoudre à luy faire cet affront. Il envoya ſeulement quelque écrit à Rome dont Charles VIII. empêcha l'effet.

Seyſſel. S. Gelais.

La réſolution que prit Loüis de ménager ſon divorce aprés un ſi long délai, ne laiſſa pas de faire beaucoup parler le monde : mais ſe voyant Roy & ſouhaitant avoir un héritier, il ne crut pas devoir s'embaraſſer de tout ce qu'on pourroit dire, & demanda au Pape des Commiſſaires, pour faire examiner juridiquement la choſe.

Le Pape ſe trouva favorable pour une raiſon que je dirai dans la ſuite. Il chargea de cette affaire Loüis d'Amboiſe Evêque d'Albi, & Ferdinand Evêque de Ceuta, Portugais ; & dans la ſuite le Cardinal Philippe de Luxembourg Evêque du Mans.

Seyſſel. Annales de France. Procés du divorce de Jeanne de France.

Les proteſtations faites au temps du mariage, & quelques autres moyens de nullité furent verifiez : la Princeſſe Jeanne elle-même, qui étoit déſlors d'une éminente ſainteté, ceſſa de s'oppoſer au divorce ; & le mariage fut déclaré nul. Le Roy luy donna l'uſufruit du Duché de Berri, de Châtillon ſur Indre, de Châteauneuf ſur Loire, & de Pontoiſe, dont elle employa les revenus en une infinité de bonnes œuvres, ne ſongeant plus deſormais qu'à s'élever, comme elle fit, à la plus haute perfection du Chriſtianiſme, toûjours éloignée de la Cour, & dans la retraite.

On ſçavoit bien que le but du Roy en demandant ce divorce, étoit d'épouſer Anne de Bretagne. Il l'avoit autrefois recherchée, & en avoit été aimé : mais ſa priſon à la défaite de Saint Aubin, & le deſordre des affaires de Bretagne avoient contraint Anne de s'accommoder avec la France, & d'épouſer le Roy Charles VIII. La mort de ce Prince, la diſpenſe du Pape, le bien commun des deux Etats permirent à leurs anciennes inclinations de renaître. Ce ne fut pas néanmoins ſans quelque ſcrupule du côté d'Anne de Bretagne : car la deſtinée de cette Princeſſe fut tout-à-fait bizarre à cet égard. Elle n'avoit eu pour mari Charles VIII. qu'aprés une eſpéce de divorce fait avec Maximilien d'Autriche, qu'elle avoit épouſé par Procureur ; & elle n'épouſoit Loüis XII. qu'aprés un autre divorce fait par ce Prince avec celle qui avoit toûjours paſſé pour ſa femme.

Argentré. II ſ. de Bret. l. 12.

Les Articles du contract de mariage ne furent pas ſi avantageux au Royaume, que ceux du Traité qu'Anne avoit paſſé avec Charles VIII. Car au lieu que par ce prémier contract, la Princeſſe venant à mourir la prémiére, même ſans enfans, le Duché demeuroit au Roy & à ſes Succeſſeurs à perpetuité, par le ſecond, le Roy en pareil cas, s'il n'avoit point d'enfans de la Princeſſe, devoit avoir ſeulement ſa vie durant la poſſeſſion du Duché de Bretagne, qui retourneroit aprés ſa mort aux plus prochains héritiers d'Anne. En ſecond lieu, ce n'étoit pas le fils aîné du Roy qui devoit ſucceder au Duché, mais le ſecond ; & ſuppoſé qu'il n'eût qu'un fils, il ſuccederoit à la verité : mais ſes deſcendans obſerveroient pour la ſucceſſion au Duché de Bretagne les clauſes marquées dans ce contract : c'eſt-à-dire, que ce ſeroit un ſecond fils, & non l'aîné qui ſuccederoit au Duché. La raiſon de ces changemens étoit que les Seigneurs Bretons auroient eu plus volontiers un Duc particulier, que le Roy de France pour Souverain immédiat. Le Roy ne jugea pas à propos de trop diſputer là-deſſus, & le contract fut ſigné le ſeptiéme du mois de Janvier à Nantes.

Traité de mariage de Loüis XII. & d'Anne de Bretagne dans les preuves de la nouvelle Hiſtoire de Bretagne, p. 1560.

Ann. 1499.

Il y eut un autre Traité paſſé en faveur du

Argentré. Hist. de Bret. l. 12.

pays dont les principaux Articles furent, que les Offices de Bretagne devoient être donnez à la nomination de la Reine. Que les levées des subsides ne se feroient que par le consentement des Etats ; que les Gentilshommes ne seroient point obligez de servir hors du pays, sans le même consentement. Que le Roy mettroit parmi ses Titres celuy de Duc de Bretagne, (& nous voyons en effet des écus d'or de ce Prince où il prend cette qualité, & où l'Ecu de France est accompagné de deux hermines couronnées.) Que la monnoye de Bretagne seroit frappée au nom du Roy & de la Reine, & que les Bénéfices ne seroient donnez qu'aux naturels du pays.

Le Blanc. Traité des monnoyes de France.

Aprés que ces Traitez furent signez de part & d'autre à Nantes, les nôces se firent avec beaucoup de solemnité : & cette grande affaire étant si heureusement terminée, le Roy qui en avoit déja expédié plusieurs autres importantes dans le peu de temps qui s'étoit écoulé depuis la mort de son prédécesseur, ne pensa plus qu'à la principale de toutes, & en vûë de laquelle il avoit voulu finir toutes les autres ; je veux dire à conquérir les Etats d'Italie, sur lesquels il avoit des prétentions & en qualité de Roy de France, & en qualité de Duc d'Orleans. C'étoit, comme on l'a déja vû parce que j'en ai dit dans l'Histoire des regnes précédens, sur le Royaume de Naples & sur le Duché de Milan.

Belcarius l. 8.

Dés qu'il eut fait son entrée à Paris, il ajoûta par l'avis de son Conseil, au titre de Roy de France celuy de Roy des deux Siciles, celuy de Roy de Jerusalem, que les Rois de Sicile portoient depuis plusieurs siécles, & celuy de Duc de Milan héréditaire dans la Maison d'Orleans, du chef de Valentine Viscomti son ayeule héritiére de ses freres morts sans enfans légitimes.

Guicciardino l. 4.

La mort de Charles VIII. avoit fait espérer aux Italiens, qu'ils ne verroient au moins de long-temps les armées de France dans leur pays. Ils se persuadoient que son Successeur occupé des embarras d'un nouveau regne ne penseroit pas si-tôt à les inquiéter ; & ils n'avoient pas été fort allarmez de ces titres qu'il s'étoit donnez à son avénement à la Couronne ; la coûtume des Princes étant d'en user toûjours ainsi, souvent plutôt pour ne pas laisser oublier leurs droits, que dans le dessein de les faire valoir. En effet il y a beaucoup d'apparence que le Roy ne se seroit pas si fort pressé, si les conjonctures favorables ne l'y avoient déterminé.

Les Vénitiens étoient fort broüillez avec le Duc de Milan à l'occasion de la Ville de Pise, contre laquelle il s'étoit déclaré en faveur des Florentins. Ceux cy vouloient la remettre sous leur obéïssance, & le Sénat de Venise s'opiniâtroit à maintenir la liberté de cette Ville, & à mettre en même-temps des bornes à l'ambition du Duc de Milan, qui ne cherchoit qu'à s'agrandir à la faveur des troubles d'Italie. Rien ne pouvoit être plus avantageux au Roy que la division de deux Puissances, dont l'union avoit causé la perte du Royaume de Naples sous le dernier regne : mais ce n'étoit pas sur cela qu'il faisoit le plus grand fond. L'ambition du Pape, & la violente passion qu'il avoit d'élever sa famille, & en particulier le Cardinal son fils Cesar Borgia, fut ce qui donna le branle à tout.

Ce Cardinal avoit dessein depuis long-temps de quitter l'Etat Ecclesiastique dont il ne s'accommodoit pas : le Pape y avoit consenti & pensoit aux moyens de le dédommager de la perte de cette haute dignité. Il ne les auroit pas cherchées en France, s'il avoit pû les trouver ailleurs. Les liaisons de politique & de parenté qu'il avoit avec la Maison d'Arragon, l'avoient fait plusieurs fois tourner de ce côté-là pour l'établissement de la sienne : & depuis que la Ligue avoit fait monter Fédéric sur le Trône de Naples, il luy avoit fait demander sa fille en mariage pour son fils, à condition qu'il luy donnât pour sa dot la Principauté de Tarente.

Fédéric n'avoit point écouté cette proposition, malgré les remontrances du Duc de Milan, qui luy prédisoit que le Pape rebuté ne manqueroit pas de s'adresser au Roy de France, dont il achéteroit la faveur au prix de l'investiture du Royaume de Naples. Il s'y attendoit bien ; mais il trouvoit moins de danger à s'exposer à une nouvelle guerre, qu'à donner un si puissant établissement dans ses Etats au fils du Pape, & ce n'étoit pas sans raison ; car on prétend que le dessein d'Alexandre VI. étoit de faire tomber avec le temps la Couronne de Naples sur la tête de son fils en l'ôtant à Fédéric ; que ce mariage avec la fille du Roy l'approchant si prés du Trône, & le mettant en possession des droits de sa femme, il feroit naître des conjonctures qui luy en fraveroient le chemin, & que ce Cardinal ayant assez d'ambition, d'esprit & de courage pour ne se pas effrayer d'une telle entreprise, l'autorité & les revenus du saint Siége, dont le Royaume de Naples étoit un Fief, ne luy manqueroient pas pour la soutenir. Le Pape espéroit faire réüssir ce dessein d'autant plus aisément, qu'il y avoit beaucoup de Seigneurs Napolitains mécontens de Fédéric, & que ce Prince n'avoit ni argent, ni troupes.

Ibid.

Ce que le Duc de Milan avoit prédit arriva. Le Pape traita avec le Roy, qui donna à Cesar Borgia le Duché de Valentinois, vingt mille livres de pension, & une Compagnie de cent Lances, s'engagea à luy faire épouser Charlotte de Foix fille d'Alain d'Albret, & sœur du Roy Jean de Navarre, & à remettre en possession le Pape de quelques Villes de la Romagne. Mais cette derniére condition ne devoit s'accomplir par le Roy qu'aprés que le Pape l'auroit efficacement aidé à la conquête du Duché de Milan.

Guicciardino, Belcar. l. 8.

Annales de France.

Tout cecy avant été arrêté dans le temps que le Roy faisoit solliciter auprés du Pape la dissolution de son mariage, qui sans de telles

conjonctures n'auroit pas été ſi facile à obtenir, Ceſar Borgia, que j'appellerai deſormais le Duc de Valentinois, vint en France, & parut à la Cour avec un équipage des plus magnifiques. Elle étoit alors à Chinon. Il fut luy-même le porteur de la Bulle du divorce & du Chapeau de Cardinal pour Georges d'Amboiſe Archevêque de Roüen, qui ayant été de tout temps fort attaché au Roy, pendant qu'il étoit Duc d'Orleans, & ayant même eu part aux diſgraces de ce Prince, étoit en grand crédit, & pouſſa ſous ce regne ſon ambition auſſi loin qu'elle pouvoit aller. Le Roy reçut le Duc de Valentinois avec tous les honneurs & avec toutes les careſſes que ce Duc en pouvoit attendre; & il fit en ſorte que ni luy, ni le Pape ne ſe repentiſſent pas d'avoir recherché ſon amitié.

Dans le même temps que le Roy traitoit avec le Pape, il négocioit auſſi ſecrétement avec les Vénitiens; mais comptant peu ſur le chagrin qu'ils avoient conçû contre le Duc de Milan, il tâchoit de les engager par leurs propres intérêts à s'unir avec la France contre ce Prince. Il leur offrit pour cela de leur céder, lorſqu'il ſeroit maître du Milanés, la Ville de Crémone & ſes dépendances entre l'Oglio, l'Adda & le Po. Cette offre les tenta; mais ils délibérérent long-temps avant que de l'accepter.

Le Sénat ſe trouva fort partagé ſur ce ſujet. Antoine Grimani & Marc Tréviſan, les deux Sénateurs les plus accréditez dans la République pour leur prudence, étoient oppoſez de ſentiment là-deſſus. Tréviſan faiſoit ſur tout enviſager le péril qu'il y avoit pour la République, d'avoir pour voiſin un Prince auſſi puiſſant que le Roy de France, qui étoit d'un tout autre caractére que ſon prédéceſſeur; que la conquête que ce Prince feroit du Milanés ſeroit d'autant plus dangereuſe pour l'Italie, qu'il ſeroit plus à portée de la conſerver quand il l'auroit faite, à cauſe du voiſinage de ſes Etats: que le Roy des Romains ſeroit tres-offenſé de ce Traité, parce que le Milanés étant un Fief de l'Empire, il regarderoit comme une injure atroce, non ſeulement qu'on en eût facilité l'acquiſition à la France; mais encore qu'on l'eût démembré ſans ſa participation; qu'il pourroit arriver que ſe voyant dans l'impuiſſance de l'enlever aux François, il s'accommoderoit avec le Roy, & s'uniroit à luy contre la République, afin de ſe dédommager, en reprenant ſur elle diverſes Places ſur leſquelles la Maiſon d'Autriche avoit des prétentions; qu'en ce cas les François reprendroient Crémone, & les abandonneroient à l'indignation du Roy des Romains; qu'enfin il étoit de la prudence de ne pas ſe laiſſer tellement aller au mécontentement qu'on avoit du Duc de Milan, qu'on n'eût plus d'égard aux ſuites de la vengeance qu'on prétendoit tirer de ſes trahiſons.

Grimani de ſon côté inſiſta fort ſur ce qu'il étoit de la gloire de la République de ne pas ſouffrir plus long-temps les inſultes de ce Prince, & de l'intérêt de l'Etat de luy ôter le moyen d'exécuter les grands projets que ſon ambition luy ſuggeroit; qu'à la verité le voiſinage du Roy de France étoit un point qui méritoit beaucoup de conſidération, & qu'il ne faudroit jamais ſouffrir, s'il n'y avoit pas un autre intérêt qui balançât cet inconvenient, & ſi on n'étoit pas aſſuré des moyens d'en empêcher les mauvaiſes ſuites; mais que le prémier effet que produiroit la conquête du Milanés par le Roy de France, ſeroit l'union de tous les Princes d'Italie, pour l'empêcher d'aller plus avant, ainſi qu'il étoit arrivé, lorſque Charles VIII. s'étoit rendu maître de Naples, & que ſuppoſé cette union, il n'y avoit rien à craindre; qu'en ſecond lieu la poſſeſſion du Crémonois étoit de la derniére conſéquence pour la Seigneurie; qu'elle luy ouvroit l'entrée du Parmeſan & du Plaiſantin, pour étendre ſon domaine dans les occaſions qui pourroient s'en préſenter avec le temps; que c'étoit un avantage ſur, & qu'il étoit à propos de ne pas laiſſer échapper; qu'il ne falloit point ſe faire un ſujet de terreur de l'union future du Roy des Romains avec le Roy de France contre l'Etat de Veniſe; que ces deux Princes avoient des intérêts ſi oppoſez & tant d'occaſions de démêlé l'un avec l'autre, ſoit pour la Bourgogne, ſoit pour les Pays-Bas, que jamais ils ne s'accorderoient enſemble, & que dés que la République voudroit ſe déclarer contre l'un des deux, l'autre ſeroit toûjours tout prêt à la ſoutenir; qu'enfin la véritable prudence étoit de tâcher de tout prévoir, mais non pas de tout craindre; & qu'il étoit contre la politique d'abandonner un grand avantage certain, par l'appréhenſion d'un péril peu vray-ſemblable.

Cet avis de Grimani l'emporta à la pluralité des voix, & les Agens de Veniſe à la Cour de France eurent ordre de conclure le Traité: mais la concluſion en fut retardée de quelques ſemaines par une difficulté que fit le Roy au ſujet de la Ville de Piſe.

Les Vénitiens & les Florentins étoient toûjours en différent pour cette Place. Les uns & les autres ennuyez de la guerre panchoient à mettre la choſe en arbitrage. Les Florentins, quoique partagez entre eux ſur ce ſujet, euſſent été contens pour la plûpart que Piſe fût miſe en ſequeſtre entre les mains du Roy, ou en celles du Collége des Cardinaux, pourvû que le Pape ne s'en mêlât pas. Le Duc de Milan qui aidoit les Florentins contre les Vénitiens, vouloit qu'on s'en rapportât à Hercule Duc de Ferrare, & avoit ſi bien fait, qu'actuellement on étoit en négociation là-deſſus à la Cour de ce Duc. Guicciardino lib. 4.

Le Roy eût fort ſouhaité d'être chargé du ſequeſtre; d'autant que par ce moyen il auroit tenu les Florentins en bride, & les auroit obligez à ſe déclarer pour luy, au lieu que n'étant pas maître de l'affaire, il étoit tout naturel que cette République, qui juſqu'alors avoit

Digitized by Google

été ſoutenuë dans cette quérele par le Duc de Milan, demeurât unie avec luy contre la France. Le Roy répondit donc aux Envoyez de Veniſe, qu'avant que de mettre la derniére main au Traité, il étoit à propos que la paix fût faite entre les deux Républiques, & que la voye la plus courte étoit, que l'une & l'autre s'en rapportaſſent à luy, comme les Florentins l'avoient propoſé d'abord; qu'il y eût entre elles une ſuſpenſion d'armes juſqu'aprés la conquête du Milanés, & qu'alors il tâcheroit de terminer le différent à la ſatisfaction des deux partis.

Les Vénitiens qui appréhendoient que le Roy n'achetât à leurs dépens les ſecours des Florentins, ne vouloient point entendre parler du ſequeſtre, & étoient alors réſolus de s'en tenir à l'arbitrage du Duc de Ferrare. Leurs Agens répondirent donc au Roy qu'ils ſçavoient ſur cela les intentions de la Seigneurie; qu'elle avoit déja pris ſon parti, & qu'elle s'y tiendroit. Le Cardinal de la Rovére, Trivulce, & les autres qui pour leurs intérêts particuliers étoient dans l'impatience de voir l'affaire du Milanés engagée, repréſentérent au Roy qu'il ne devoit pas s'opiniâtrer ſur ce point; que les Florentins étant fort éloignez du Milanes & fort broüillez entre eux, luy ſeroient d'un fort petit ſecours dans cette guerre; que difficilement ils s'expoſeroient à ſe déclarer contre luy, quand ils le verroient fondre ſur le Duc de Milan de concert avec les Vénitiens & le Pape; que ce Duc mettroit tout en œuvre pour gagner les Vénitiens, s'il avoit avis de leur Traité avec la France; qu'il leur abandonneroit les Florentins pour les engager à le rompre, & qu'en un mot le retardement étoit tres-dangereux. Le Roy ſe laiſſa perſuader par ces raiſons; & le Traité ayant été conclu à Etampes, fut ſigné à Blois le quinziéme d'Avril.

Ann. 1499.

Du Tillet. Recueil de Traitez.

Pendant cette négociation, le Roy en avoit entamé quelques autres pour s'épargner les diverſions. Il confirma les Traitez de ſon prédéceſſeur avec Henri VII. Roy d'Angleterre; & pour tenir ce Prince en quelque inquiétude, il en fit un avec Jean Roy de Dannemarc par l'entremiſe de Jacques Roy d'Ecoſſe. Il ſe réconcilia avec le Roy d'Eſpagne, qui ennuyé des grandes dépenſes que luy cauſoit la guerre d'Italie, en rappella Gonſalve & les troupes Eſpagnoles, & abandonna à Fédéric d'Arragon les Villes dont ce Général s'étoit emparé dans la Calabre.

Recueil de Traitez par Leonard T. 1. Belcarius l. 8.

Il étoit plus difficile au Roy de terminer les nouveaux différents qu'il avoit avec Philippe Archiduc d'Autriche & Seigneur des Pays-Bas ſoutenu par le Roy des Romains ſon pére. Ces différents rouloient principalement ſur deux points. Le prémier étoit les Comtez d'Auſſone, d'Auxerrois, & de Maſconnois & la Ville de Bar-ſur-Seine, que Philippe d'Autriche prétendoit luy appartenir, comme héritier de la Maiſon de Bourgogne. Le ſecond concernoit les Villes d'Aire, de Béthune, & de Hédin, que le feu Roy s'étoit obligé par un des Articles du Traité de Senlis fait en 1493. de rendre à l'Archiduc ſi-tôt qu'il ſeroit venu en majorité. Le Roy s'excuſoit de cette reſtitution ſur ce qu'il prétendoit que l'Archiduc luy retenoit les Châtellenies de Lille, de Doüay & d'Orchies, que Philippe le Hardy Duc de Bourgogne avoit promis de rendre au Roy Charles V. ſon frere, par un Traité ſecret dont j'ai parlé diverſes fois, & auquel il n'avoit point ſatisfait.

Loüis XII. n'avoit pas plutôt été ſur le Trône, que le Roy des Romains avoit entrepris luy-même de ſe faire juſtice par voye de fait, & ſes troupes étoient entrées en Bourgogne ſous le commandement de Guillaume de Vergi; mais elles n'y firent aucun progrés; parce que le Roy y avoit auſſi-tôt envoyé Jean de Foix Vicomte de Narbonne ſon beau-frére, qui les avoit chaſſées & menées battant juſques dans la Franche Comté. C'étoit à la ſollicitation & aux dépens du Duc de Milan, que le Roy des Romains avoit fait cette vaine entrepriſe. Le deſſein du Duc étoit d'engager ces deux Princes à la guerre l'un contre l'autre, pour détourner la tempête dont il ſe croyoit menacé de la part de la France: mais il ne réüſſit pas. L'Archiduc ne ſe crut pas en état de tenir ſeul contre le Roy. Maximilien ſon pére n'avoit point d'argent, & le Duc de Milan ſe laſſa de luy en fournir. Comme le Roy ſouhaitoit fort de terminer la guerre de ce côté-là, on en vint à une négociation, & l'on s'accorda par un Traité qui contenoit les Articles ſuivans.

Genealogie de la Maiſon de Vergi. Annales de France. S. Gelais. Guicciardino lib. 4.

Que le Roy conformément au Traité de Senlis mettroit l'Archiduc en poſſeſſion de Hédin, d'Aire, & de Béthune, dés que le Roy des Romains auroit retiré ſes troupes de Bourgogne; que l'Archiduc ne pourroit rien prétendre au Duché de Bourgogne par la voye des armes du vivant du Roy, mais ſeulement par voye de requête & de remontrance; que le Roy en uſeroit de même à l'égard de l'Archiduc pour la reſtitution de Lille, de Doüai, & d'Orchies; qu'il exempteroit ce Prince, à cauſe des grandes affaires qu'il avoit aux Pays-Bas, de venir à la Cour de France pour rendre hommage des Comtez de Flandre & d'Artois, & de tout ce qu'il tenoit de la Couronne, & qu'il envoyeroit aux Pays-Bas en un lieu dont on conviendroit, une perſonne de ſa part, pour recevoir l'hommage de la bouche de l'Archiduc avec les cérémonies ordinaires.

Recueil de Traitez par Leonard T. 1. Memoires de Bethune, vol. cotté 9691.

Le Traité fut exécuté de part & d'autre. Le Roy des Romains retira ſes troupes. Le Roy ſatisfit au Traité de Senlis par la reſtitution des trois Places, & l'Archiduc fit ſon hommage à Arras dans le Palais Epiſcopal entre les mains de Guy de Rochefort Chancelier de France.

Il y eut dans cette cérémonie des circonſtances aſſez remarquables pour avoir place dans l'Hiſtoire, d'autant plus que c'étoit une choſe

choſe extraordinaire, que le Comte de Flandre, l'unique qui reſtoit des anciens grands Vaſſaux de la Couronne, ne fît pas ſon hommage entre les mains du Roy même.

Le Chancelier y ſoutint parfaitement & avec dignité l'honneur de la Perſonne Royale qu'il repréſentoit. On prépara pour le Vendredy cinquiéme de Juillet la ſeconde Salle du Palais Epiſcopal. On y mit une eſtrade à deux dégrez, & on plaça deſſus un Siége couvert d'un tapis fleurdeliſé. Un Gentilhomme nommé Thomas de Pleure, & quelques autres Officiers de l'Archiduc vinrent ſur les dix heures du matin avertir le Chancelier en ſa chambre, que ce Prince étoit en chemin pour ſe rendre à l'Evêché : il répondit que quand il ſeroit arrivé au lieu où il devoit rendre hommage, on ne le feroit pas attendre.

An. 1499. Procés verbal fait par Jean Amis Secretaire du Roy, & preſent à la cérémonie.

Un peu aprés d'autres Officiers arrivérent, & luy dirent que l'Archiduc étoit dans la premiére Salle. Il les écouta, & demeura en ſa place. Enfin les Seigneurs de la Gruture & de Frameſelles luy annoncérent que le Prince étoit dans la ſeconde Salle où il devoit faire l'hommage.

Alors le Chancelier ſortit de ſon appartement qui joignoit la Salle, vêtu d'une robe de velours cramoiſi, le chapeau en tête, précédé d'un Huiſſier du Grand Conſeil, qui portoit ſa maſſe haute & découverte, & de deux Rois d'armes du Roy, vêtus de leurs cotes-d'armes, & ſuivi de quelques Maîtres des Requêtes & des Sécrétaires du Roy.

L'Archiduc ſalua profondément le Chancelier en ſe découvrant, & luy diſant, *Monſieur, Dieu vous doint bon jour;* & ce Magiſtrat ſans dire mot, & ſans ſe découvrir portant ſeulement la main à ſon chapeau, s'aſſit dans le Siége qu'on luy avoit préparé.

Auſſi-tôt l'Archiduc tête nuë s'approcha, & dit, *Monſieur, je ſuis icy venu devers vous, pour faire l'hommage que tenu ſuis faire à Monſieur le Roy touchant mes Pairies & Comtez de Flandre, d'Artois & de Charolois, leſquelles tiens de Monſieur le Roy, à cauſe de ſa Couronne.*

Le Chancelier demeurant aſſis & couvert, luy demanda, *s'il avoit ceinture, dague, ou bâton.* L'Archiduc en ouvrant ſa robe qui étoit ſans ceinture, répondit que non. En même temps le Chancelier luy prit les mains qu'il avoit jointes, & les mit entre les ſiennes. L'Archiduc s'inclinant, comme pour ſe mettre à genoux, le Chancelier l'en empêcha, en luy diſant : *Il ſuffit de vôtre bon vouloir;* & luy tenant toûjours les mains dans les ſiennes, il luy fit la queſtion accoutumée. *Vous devenez homme du Roy vôtre Souverain Seigneur, & luy faites foy & hommage-lige pour raiſon des Pairie & Comté de Flandre, & auſſi des Comtez d'Artois & de Charolois, & de toutes autres Terres que tenez du Roy & de ſa Couronne, luy promettez de le ſervir juſques à la mort inclusivement envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir, ſans nul reſervet; de procurer ſon bien, & éviter ſon dommage, & vous conduire & acquitter envers luy, comme envers vôtre Souverain Seigneur.*

A quoy fut répondu par l'Archiduc : *Par ma foy ainſi le promets, & ainſi le ferai.* Le Chancelier reprit en diſant ces mots : *Et je vous y reçois, ſauf le droit du Roy en autres choſes, l'autruy en toutes.* Il luy préſenta en même temps la joüe, & le baiſa. L'Archiduc demanda Acte, & les Lettres de la réception de ſon hommage, que le Chancelier commanda au Secrétaire Amys de luy expédier.

Aprés toutes ces formalitez, le Chancelier ſe leva, ôta ſon chapeau & le bonnet, ou calotte qu'il avoit deſſous, fit une profonde révérence au Prince, & luy parla de cette ſorte : *Monſieur, je faiſois n'a gueres office de Roy, repreſentant ſa perſonne, & de preſent je ſuis Guy de Rocheſort votre tres-humble ſerviteur, toûjours prêt de vous ſervir envers le Roy mon Souverain Seigneur & Maître en tout ce qu'il vous plaira me commander.* L'Archiduc répondit : *Je vous remercie, Monſieur le Chancelier, & vous prie qu'en toutes mes affaires envers mondit Sieur le Roy, vous me veüillez toûjours avoir pour recommandé.*

C'eſt ainſi que ſe paſſa cette cérémonie, où nos Rois furent toûjours tres-exacts, ſurtout à l'égard des grands Feudataires de la Couronne, les diſpenſant tres-rarement de venir à la Cour de France pour leur rendre leur hommage à eux-mêmes, & permettant encore moins qu'ils le rendiſſent par Procureur; & Charles VIII. fut fort blâmé d'avoir ſouffert que Jean Galéas Duc de Milan le fit ainſi pour le domaine de Génes. Je reviens aux meſures que le Roy prenoit pour la guerre d'Italie. Comines

Il falloit s'aſſûrer le paſſage par les Terres de Philbert Duc de Savoye, jeune Prince de dix-huit à dix-neuf ans fort attentif à ſes intérêts. On l'acheta fort cher; car outre les groſſes penſions qu'on luy donna, & à diverſes perſonnes de ſa Cour, outre pluſieurs autres avantages qu'on luy fit, il n'accorda ce qu'on luy demandoit, qu'à condition que le Roy renonceroit pour luy & pour ſes Succeſſeurs à toutes les prétentions qu'ils pourroient avoir ſur les Etats de Savoye. Recuëil de Traitez par Leonard. T. 1. Titre du Château de Nice, cité par Guichenon.

Le Roy fit un nouveau Traité de Ligue offenſive & défenſive avec les Cantons Suiſſes, par lequel ils déclarérent expreſſément, qu'ils n'avoient aucune alliance avec Loüis-Marie Sforce alors en poſſeſſion du Duché de Milan, & où ils donnoient au Roy le titre de Duc de Milan. Recuëil de Traitez de Leonard. T. 4.

Tandis qu'il s'aſſûroit ainſi par tous ces Traitez du côté de ſes Alliez & de ſes voiſins, il rempliſſoit ſon épargne; & comme il s'étoit fait un point eſſentiel de ſon gouvernement de ne point charger ſes Sujets de nouveaux impôts, il ne rehauſſa point les Tailles qu'il avoit diminuées dés qu'il fut ſur le Trône, ni les Gabelles, ni les autres Droits : mais il trouva un grand fond dans la vente de pluſieurs Charges de ſon Royaume. C'étoient feu-

Digitized by Google

lement celles qu'on appelloit Offices Royaux, qui n'étoient point de Judicature. Cette innovation ne laiſſoit pas d'être tres-importante, & avoit de grands inconvéniens; mais comme il ne prétendoit point qu'elle durât, & que d'ailleurs la bourſe des peuples n'en ſouffroit point, il la fit ſans oppoſition.

Hiſtoire du Chevalier Baillard c. 12.

Tous ces préparatifs, toutes ces négociations, & les levées de troupes qu'on faiſoit en France donnoient une étrange inquiétude au Duc de Milan; car quoiqu'il n'eût pas eu connoiſſance des particularitez du Traité des Vénitiens avec le Roy, que l'on tint tres-ſecrétes, il ne pouvoit guéres douter que ce Traité ne le regardât. C'eſt pourquoy il cherchoit partout des appuis & des protecteurs; mais partout il ſe trouvoit déconcerté. Le Roy des Romains pour l'intérêt de Philippe d'Autriche ſon fils, avoit fait une Tréve avec la France. Il étoit occupé à une fâcheuſe guerre contre les Suiſſes, & ceux-cy avoient pris des engagemens avec le Roy. Ludovic tâcha en vain de ſe raccommoder avec les Vénitiens. Les Florentins dont il avoit fort ménagé les avantages ſur l'Article de Piſe auprés du Duc de Ferrare, le voyant abandonné, n'oſoient ſe déclarer pour luy, & prirent le parti de la neutralité, auſſi bien que le Duc de Ferrare. Fédéric Roy de Naples ne manquoit pas de bonne volonté; mais il n'avoit point d'argent, & voyoit beaucoup de mécontens dans ſon Royaume. Leurs intérêts toutefois étoient communs; car ce Roy prévoyoit bien que la conquête de Milan n'étoit qu'un acheminement à celle du Royaume de Naples. Tout ce qu'ils purent faire l'un & l'autre, fut de hâter Bajazet de déclarer la guerre à la République de Veniſe, comme il le fit en effet, & avec aſſez de ſuccés. Il y étoit déja fort diſpoſé; mais la crainte que le Roy de France ne ſe rendît maître du Royaume de Naples, fut pour luy un nouveau motif, que le Duc de Milan ſçut faire beaucoup valoir.

Guicciard. l. 4.

Le danger croiſſoit, & paroiſſoit tous les jours plus proche. Les Vénitiens faiſoient filer un grand nombre de troupes dans le Breſſan ſur les frontiéres du Milanés, celles des François groſſiſſoient dans l'Aſteſan, & le Roy ayant laiſſé la Reine à Remorantin, étoit venu à Lion, où il aſſembloit une armée. Le parti que prit le Duc de Milan dans cette extrémité, fut de bien garnir ſes Places, d'abandonner la campagne aux ennemis, s'il y étoit contraint, de ne rien haſarder & de tirer la guerre en longueur, dans l'eſpérance que le temps pourroit faire naître quelque heureuſe conjoncture dont il tâcheroit de profiter.

S. Gelais.

Il avoit actuellement ſur pied deux mille hommes d'armes, deux mille hommes de cavalerie legere, quatorze mille fantaſſins & une aſſez belle artillerie. Il ſépara ſes troupes en deux corps. Il en donna un au Comte de Cajazze, qui marcha du côté du Breſſan, pour s'oppoſer aux entrepriſes des Vénitiens, & il confia l'autre beaucoup plus nombreux à Galeazze de ſaint Séverin, pour faire tête aux François. Il y avoit dans celuy-cy ſeize cens hommes d'armes, quinze cens hommes de cavalerie legére, dix mille fantaſſins Italiens, & cinq cens Allemans, & luy-même ſe chargea de deffendre Milan.

Corio.

Guicciard. l. 4.

L'armée Françoiſe paſſa les Alpes ſur la fin de Juillet & au commencement d'Août ſous la conduite de Loüis de Luxembourg Comte de Ligny, de Robert Stuart Seigneur d'Aubigni, qui s'étoit déja acquis une grande réputation en Italie durant l'expedition de Naples, & de Jean Jacques Trivulce. Ce Seigneur n'avoit ni moins d'habileté, ni moins d'experience, que d'Aubigni; mais par-deſſus tout cela il étoit animé d'une haine extréme contre le Duc de Milan, qui l'avoit contraint de quitter le Milanés ſa patrie.

An. 1499.

Annales de France.

Cette armée étoit compoſée de ſeize cens hommes d'armes, qui faiſoient neuf à dix mille chevaux, & de treize mille hommes d'infanterie, dont huit mille étoient François, & cinq mille Suiſſes. Le Roy étoit à portée de les joindre avec quelques autres troupes, & faiſoit courir le bruit qu'il paſſeroit en perſonne en Italie; quoique ce ne fut pas alors ſon deſſein.

L'armée Françoiſe étant aſſemblée dans l'Aſteſan avec cinquante-huit piéces de canon, ne fut pas long-temps ſans entrer en action. Le ſiége fut mis d'abord devant Arazzo ſur le Tanaro, qui dés que le canon eut tiré, ſe rendit. Anon, forteresſe ſur l'autre rivage de la même riviére entre Aſt & Alexandrie, quoique trés-bonne, capitula aprés deux jours d'attaque. Le château fut emporté en trés-peu de temps, & la garniſon paſſée au fil de l'épée. Valence fut livrée à Trivulce par le Gouverneur nommé Donato Ruffignino, qui vingt ans auparavant à pareil jour, avoit trahi le jeune Duc de Milan en faveur de Ludovic même, en luy ouvrant une porte de Tortone, & luy fit connoître par cette funeſte expérience, qu'il n'eſt jamais ſeûr de ſe fier à un traître.

Guicciardino lib. 4.

Cette perte entraîna celle de Buſignano, de Voghéra, de Caſtel-novo, de Ponté-coroné, & puis de Tortone par la lâcheté d'Antoine Marie Palavicin, qui commandoit en cette derniere Place, où il avoit dequoy ſe bien défendre.

Ces fâcheux commencemens allarmérent étrangement le Duc de Milan. Il aſſembla les principaux habitans de cette Capitale, tâcha de les raſſeurer, & de contenir le peuple par les belles promeſſes qu'il leur fit, par l'abolition des impôts, par l'eſpérance d'un prompt ſecours de la part du Roy de Naples, & par l'autorité de trois Cardinaux qui s'y étoient renfermez avec luy; c'étoient le Cardinal Aſcanio ſon frére, le Cardinal Fédéric de ſaint Séverin, & Hippolyte d'Eſt Archevêque de Milan.

Corio.

Les Vénitiens de leur côté s'avançant vers le Crémonois, s'emparérent de Caravaggio & de quelques autres poſtes aux environs de l'Ad-

Guicciard.

da, & menaçoient Crémone. Les troupes de Milan preſſées de toutes parts, & plus foibles que celles des ennemis, reculoient à meſure que ceux-cy approchoient. Le Duc envoya ordre au Comte de Cajazze de s'avancer vers Pavie, & de ſe joindre avec Galeazze de ſaint Séverin ſon frére, pour couvrir Alexandrie ſa plus forte Place aprés Milan : mais tout concouroit à le perdre. Le Comte de Cajazze offenſé de ce que le Duc avoit donné le principal commandement à Galeazze qui n'étoit que ſon cadet, avoit fait en ſecret ſon accommodement avec les François, & le trahiſſoit. Il mit beaucoup plus de temps qu'il ne luy en falloit à faire un pont ſur le Po pour ſon paſſage, & donna par ce retardement le temps aux François de former le ſiége d'Aléxandrie.

Ce que Cajazze avoit fait par trahiſon pour laiſſer perdre Aléxandrie, Galeazze ſon frére le fit par lâcheté. Il étoit dans la Ville avec douze cens hommes d'armes, douze cens hommes de cavalerie legére, & trois mille fantaſſins. C'étoit beaucoup plus qu'il n'en falloit, pour arrêter fort long-temps les François devant une Place trés-forte. Mais ce Général le troiſiéme jour du ſiége, ſans en avoir rien communiqué à perſonne, qu'à Lucio Maluezzo, en ſortit avec une partie de la cavalerie legére, ſous prétexte qu'il avoit reçeu des Lettres du Duc de Milan, qui l'appelloit auprés de luy, à cauſe de quelques commencemens de ſédition qu'il y avoit à Milan, & dont il appréhendoit les ſuites. Il montroit depuis ces Lettres à tout le monde pour ſe juſtifier : mais il ne put ſe diſculper d'avoir abandonné une Place de cette importance, ſans avoir mieux pourvû à ſa ſeureté. Il avoit effectivement pris ſi peu de précautions, que dés qu'on le ſçut parti, les ſoldats perdirent cœur, & n'écoutérent plus le commandement. La plus grande partie s'enfuit par les endroits que les François n'avoient pas inveſtis, & la Place fut priſe & pillée.

S. Gelais. La priſe d'Aléxandrie remplit tout le Milanés de conſternation. L'armée Françoiſe s'avança juſqu'à Mortare. Les Généraux reçurent en ce lieu-là une députation des habitans de Pavie, qui leur demandoient à capituler, & ils ſe rendirent. La plupart des autres Villes ſe ſoulevérent, pour ſe rendre au vainqueur, ſans en excepter Milan. De ſorte que le Duc ſe voyant perdu ſans reſſource, chargea Bernardino de Corté de la garde du Château, qu'il laiſſa bien pourveu de tout ce qui étoit neceſſaire pour ſa défenſe, fit partir ſes fils & ſon tréſor avec le Cardinal Aſcanio, & & les ſuivit le ſecond jour de Septembre, pour ſe ſauver à Inſpruc, aſſeurant le Gouverneur qu'il reviendroit bien-tôt le ſecourir avec une armée, que le Roy des Romains devoit luy fournir.

An. 1499.

Sa fuite ayant été ſçeue au camp des François, les Généraux firent un détachement de cavalerie, qui le pourſuivit quelque temps, ſans pouvoir l'atteindre, & s'avancérent en même temps vers Milan.

Les Députez des habitans vinrent au devant d'eux leur offrir l'entrée libre de la Ville, à condition qu'on les mettroit à couvert de l'inſulte du ſoldat. Ils dirent qu'ils ne vouloient point d'autres ſeuretés, & qu'ils eſpéroient, quand le Roy ſeroit arrivé, plus d'avantages de ſa libéralité, qu'ils n'en pourroient demander par une capitulation. Preſque tout ce qui reſtoit de Villes dans le Milanés ſuivit l'exemple de la Capitale. Crémone voulut pareillement auſſi ſe rendre aux François ; mais en exécution du Traité fait avec les Vénitiens, on ne jugea point à propos de la recevoir, & elle traitta avec la Seigneurie. Génes quelque temps aprés envoya auſſi ſes Députez, & ſe ſoumit au Roy. Cette grande conquête ne coûta que vingt jours. Bernardin dé Corté, ſans avoir ſeulement laiſſé tirer le canon, rendit le Château douze jours aprés que les François furent entrez dans la Ville ; quoiqu'il eût une trés-forte garniſon & toutes les choſes néceſſaires pour défendre trés-long-temps une Place, qui paſſoit alors pour imprenable. Sa lâcheté fut blâmée & déteſtée par les François mêmes ; & bien qu'elle eût été trés-récompenſée par les grands avantages que le Roy luy fit, il en mourut peu de temps aprés de honte & de douleur.

An. 1499.

Quelques ſoins & quelques précautions que ce Prince eût apporté, pour ne pas manquer ſon entrepriſe, il n'auroit jamais oſé en eſpérer un ſuccés ſi promt. Sa joye fut égale à ſa ſurpriſe ; & dés qu'il ſçut la reddition du Château de Milan, il ſe mit en chemin pour venir prendre en perſonne poſſeſſion d'une ſi belle conquête. Il fit ſon entrée à Milan le ſixiéme d'Octobre, en habit Ducal, & la joye qui éclata dans la Ville ne fut pas ſeulement un effet de ces emportemens populaires, que l'amour de la nouveauté inſpire, mais encore de la haine dont ils étoient animez contre Ludovic pour ſa dureté, & de l'eſpérance qu'ils concevoient de la douceur du gouvernement d'un Prince, dont la renommée avoit déja fort exalté au-delà des Alpes la bonté & la ſageſſe.

S. Gelais.

An. 1499. Annales de France. Belcarius, &c.

En effet il commença par décharger le peuple de quantité d'impôts, dont Ludovic l'avoit accablé. Il fit de grandes largeſſes, & diſtingua dans la diſtribution de ſes récompenſes Jean-Jacques Trivulce, qui avoit le plus contribué par ſon addreſſe, & par les intelligences qu'il avoit dans le pays, à la rapidité de cette grande conquête. Il luy donna la Seigneurie de Vigévano, & d'autres Terres conſidérables. Il rétablit les priviléges de la Nobleſſe & de l'Etat Eccleſiaſtique. Il combla de biens & d'honneurs les perſonnes les plus célébres dans les Sciences, & ſur tout dans la Juriſprudence : il ne permit pas qu'on inquiétât perſonne, pour avoir eu part au gouvernement précédent & aux bonnes

S. Gelais.

graces de Ludovic : Il fit reſtituer les biens aux habitans, qui en avoient été injuſtement dépoüillez, & dédommagea pluſieurs de ceux qu'on obligeoit à cette reſtitution.

Il ne fut pas plutôt dans Milan, qu'on vit arriver de tous les quartiers d'Italie des Princes, pour le féliciter de ſa victoire, les uns à deſſein de luy ôter le ſoupçon qu'il pouvoit avoir de leur attachement pour la Maiſon de Sforce, les autres pour luy demander ſa protection. Il n'y eut guéres que le Roy de Naples qui s'exemtât de luy faire ſa Cour. Il les reçut tous avec bonté, ſans pourtant confondre ceux qu'il croyoit ſincérement attachez à ſes intérêts, avec les autres dont il n'étoit pas ſi ſatisfait.

Comme il méditoit la conquête de Naples, il traitta avec les uns & les autres dans cette veuë, & particuliérement avec les Florentins, qui faiſoient toûjours la guerre aux Pisans, & qui luy députérent Franciſco Gualterotti, Lucenzo Lenzi, & Alamanno Salviati. Monacoſi.

Les plus conſidérables de la Cour de France, & qui avoient le plus de crédit ſur l'eſprit du Prince, comme le Comte de Ligni, & Trivulce étoient les grands protecteurs des Piſans. Le premier, parce qu'au retour de Naples il avoit pris leur parti contre le Cardinal Briçonnet; & le ſecond, parce qu'il eſpéroit que le Roy luy donneroit le gouvernement de Piſe : car cette Ville, de peur de retomber ſous la puiſſance des Florentins, demandoit au Roy un Gouverneur, qui la défendît ſous ſon autorité Royale. Mais ce Prince enviſageant ſes véritables intérêts, traitta avec les Florentins, dont l'alliance luy pouvoit être d'un grand ſecours pour le recouvrement de Naples, & pour la conſervation du Duché de Milan.

Le Traité fut conclu à ces conditions; que le Roy prendroit les Florentins ſous ſa protection, leur fourniroit dans le beſoin ſix cens hommes d'armes & quatre mille d'infanterie pour les aider à reprendre Piſe & les autres Places que les Luquois & les Siennois leur avoient enlevées; qu'eux réciproquement ſeroient obligez quand ils en ſeroient requis, de mettre pour luy en campagne quatre cens hommes d'armes & trois mille fantaſſins; qu'aprés que Piſe auroit été domptée, ſi le Roy entreprenoit la conquête du Royaume de Naples, ils luy donneroient pour cette expédition cinq cens hommes d'armes, cinquante mille écus d'or pour la ſolde de cinq mille Suiſſes durant trois mois, & trente-ſix mille autres écus d'or, que Ludovic Sforce leur avoit prêtez, & qu'ils recevroient pour Général de leurs troupes, Jean de la Rovére frére du Cardinal de ce nom. Belcar. l. 6. Guicciardino lib. 4.

Le Pape ne fut pas des derniers à féliciter le Roy de ſa victoire, & le fit en même temps ſouvenir de la parole qu'il luy avoit donnée, de remettre ſous l'obéïſſance du ſaint Siége ce qu'on appelloit les Vicaires de l'Egliſe Romaine. C'étoient certains Seigneurs particuliers, qui durant les anciennes guerres d'Italie s'étoient emparez de diverſes Villes du domaine Eccleſiaſtique, & qui pour ſe maintenir dans leur uſurpation, avoient obtenu des Papes d'Avignon, ou même de ceux qui demeuroient en Italie, lorſqu'ils étoient embarraſſez des factions de leurs ennemis, cette qualité de Vicaires, à condition ſeulement de payer quelque tribut au ſaint Siége. Ils avoient depuis ce temps-là ſecoüé le joug entiérement, ne payoient plus de tribut, s'engageoient à ſervir les autres Princes ſans le conſentement des Papes, & quelquefois contre eux-mêmes. Une des conditions ſous leſquelles Alexandre avoit concerté avec le Roy la conquête du Milanés, étoit qu'il luy fourniroit des troupes pour réünir ces domaines au ſaint Siége; quoique ſon intention fût en effet d'en mettre en poſſeſſion le Duc de Valentinois ſon fils. Ces Villes étoient Faenza, Forli, Imola, Rimini, Céſéne, & quelques autres, outre Ravenne : mais il n'étoit pas queſtion de cette derniére; parce que les Vénitiens en étoient les maîtres, & qu'il n'y avoit pas moyen de la ravoir dans les conjonctures préſentes. Guicciardino l. 4.

Le Roy pour ſatisfaire à cet Article du Traité, donna au Duc de Valentinois trois cens Lances ſous la conduite d'Yves d'Alégre, & quatre mille Suiſſes ſous le commandement d'Antoine de Beſſey Bailli de Dijon : ces troupes devoient être ſoudoyées par le Pape. Le Duc de Valentinois s'étant mis à leur tête, prit ſur la fin de cette année Imola par compoſition, & Forli d'aſſaut au commencement de la ſuivante, & ſeroit venu à bout du reſte, ſi les affaires d'Italie étoient demeurées dans la même ſituation où elles étoient alors. Jean d'Auton Hiſt. de Loüis XII. An. 1499.

Le Roy aprés avoir donné ſes ordres pour celles du Milanés, en partit au commencement de Décembre, laiſſant les Vénitiens fort embarraſſez par la rude guerre que Bajazet leur faiſoit. La flotte Turque mit à terre dans le Frioul ſix mille chevaux, qui y firent un ravage effroyable, & emmenérent une infinité de gens en captivité. Son armée prit auſſi Modon & Corou dans la Morée, Lépante & Durazzo en Achaïe. Les Vénitiens de leur côté luy enlevérent Sainte Maure en l'Iſle de Cefalonie. Cette guerre où le Roy ſecourut les Vénitiens de quelques vaiſſeaux, dura deux ans; & la paix fut faite, à condition que la Seigneurie rendroit Sainte Maure à Bajazet.

Le Roy en partant de Milan donna le gouvernement de la Ville & de l'Etat à Trivulce, celuy du Château au Baron d'Eſpi : celuy qu'on appelloit la Roquette de Milan, à un Ecoſſois nommé Quentin parent du Seigneur d'Aubigni, le commandement de Génes au Seigneur de Raveſtein, & confia les autres Places de ces deux Etats à divers Capitaines, dont il connoiſſoit la bravoure & la fidélité. Hiſtoire du Cheval et Bayard. ch. 14. Annales de France.

A ſon arrivée en France, il trouva la Reine An. 1500.

Digitized by Google

relevée de ſes couches ; elle avoit mis au monde une Princeſſe, à qui on donna le nom de Claude. Un Prince luy auroit donné beaucoup plus de joye ; mais il y avoit tout lieu d'eſpérer qu'il en viendroit avec le temps. Il accommoda peu de temps aprés ſon arrivée le Duc de Gueldre & le Duc de Juliers qui étoient en guerre l'un contre l'autre, & s'attacha celuy-cy par une penſion & par d'autres avantages qu'il luy fit, dans la vûë de s'en ſervir en cas de rupture avec Maximilien d'Autriche Roy des Romains. C'étoit une précaution tres-ſage : mais on a ſujet de reprocher à ce Prince de n'en avoir pas pris aſſez pour le Milanés, où preſque auſſi-tôt aprés ſon départ les choſes changérent étrangement de face.

On fut ſurpris de ce qu'il avoit confié le Gouvernement du Milanés à un étranger, à un Italien, à un homme du Duché de Milan. Trivulce pourtant étoit homme d'honneur, quoiqu'en abandonnant le Roy de Naples qu'il ſervoit dans le temps de l'expédition de Charles VIII. il eût donné par cet endroit quelque atteinte à ſon ancienne réputation ; mais il fut toûjours fidelle à la France ; elle n'eut aucun ſujet de ſe plaindre de luy là-deſſus, & ce n'étoit pas en cela que conſiſtoit la faute. Le Roy même crut par ce choix faire plaiſir aux gens du pays, où ce Seigneur avoit beaucoup d'amis & de parens conſidérables, & où la haine qu'on avoit contre Ludovic, dont il étoit le grand ennemi, devoit luy attirer l'affection des peuples : mais d'ailleurs c'étoit un homme fier, hautain, violent, qualitez peu propres à bien cimenter une nouvelle domination. De plus il étoit partiſan opiniâtre des Guelfes, & adverſaire déclaré des Gibelins : car ces deux factions n'étoient pas encore éteintes en Italie ; & il ne put en diverſes occaſſions diſſimuler ſon averſion pour les uns, & ſon attachement pour les autres. Ce furent-là les véritables cauſes des deſordres qui ſuivirent.

Le parti des Gibelins étoit le plus nombreux à Milan, & ſe voyoit le moins ménagé. Par-tout où il y a des factions oppoſées, l'eſprit de ſédition y domine aux dépens de la ſoumiſſion dûë à ceux qui gouvernent, l'intérêt de parti prévalant à tout le reſte. Les Gibelins qui éprouvoient en toutes rencontres la partialité du Gouverneur, ne ceſſérent de cabaler contre luy. Ils empoiſonnoient toutes ſes actions & toutes ſes intentions, & il leur donnoit priſe par ſes emportemens. Un jour entre autres, les bouchers faiſant difficulté de payer un droit, que le Roy n'avoit pas établi, mais qui étoit du nombre de ceux qu'il n'avoit pas abolis contre l'eſpérance de la populace, qui s'attendoit à être déchargée de tous impôts, il ſe fit quelque émeute contre ceux qui l'exigeoient. Le Gouverneur vint en perſonne au quartier où le bruit ſe faiſoit, & au lieu de faire prendre les coupables par ſes gens, il tua de ſa propre main quelques-uns des plus mutins. Cette action le rendit tres-odieux, & ſervit à avancer la conjuration que les Gibelins avoient déja formée.

Trivulce voyant de la diſpoſition à un ſoulévement dans cette Capitale, pria les Commandans Vénitiens de faire avancer quelques-unes de leurs troupes le long des bords de l'Adda, & envoya ordre à Yves d'Alégre dans la Romagne, de ramener promptement les François & les Suiſſes qu'il y commandoit ſous les ordres du Duc de Valentinois, dont les conquêtes ſur les Vicaires du ſaint Siége furent arrêtées par ce contre-temps : mais la promptitude de Ludovic & du Cardinal Aſcanio ſon frere rendirent ces précautions inutiles. Guicciard. lib. 4.

Ils avoient en tres-peu de temps raſſemblé à force d'argent huit mille Suiſſes & cinq cens hommes d'armes du Comté de Bourgogne. Ils s'étoient avancez avec une partie de ces troupes ſur le Lac de Come, pour ſurprendre la Ville qui donne le nom à ce Lac, & où il n'y avoit point de garniſon : mais le Comte de Ligni ſur l'avis de l'approche de Ludovic, s'y jetta avec quelques Gendarmes. Il laiſſa approcher les barques ennemies chargées de ſoldats juſqu'à la demie portée de quatre fauconneaux qu'il avoit fait braquer ſur le bord du Lac, & les fit tirer ſi à propos, que pluſieurs des gens de Ludovic furent tuez, & la barque du Cardinal Aſcanio frére de ce Prince, coulée à fond avec un grand danger du Cardinal. Cette ſalve inopinée fit éloigner les ennemis, & le Comte de Ligny ſe réſolut de défendre la Place juſqu'à l'extrêmité. D'Auton. Hiſt. de Loüis XII.

Cette réſolution auroit été le ſalut du Milanés, ſi Ludovic n'eût pas eu des intelligences dans Milan même, où les Gibelins, ſi-tôt qu'ils le ſçurent au voiſinage de Come, prirent ſubitement les armes, & furent ſecondez par la plûpart des Bourgeois. Trivulce fut aſſiégé le jour de la Chandeleur dans la Maiſon de Ville, où il combattit long-temps, quoiqu'il fût peu accompagné ; mais il y auroit péri ſans le ſecours d'un brave Gentilhomme nommé Courſinge Officier du Duc de Savoye. Ce Gentilhomme s'étant mis à la tête de ſoixante Gendarmes ſeulement, eut la hardieſſe de venir enfoncer avec la lance cette multitude infinie de peuple armé, qui rempliſſoit la Place, l'écarta, & abattant tout ce qui luy faiſoit obſtacle, arriva à la porte de l'Hôtel de Ville, où Trivulce la hache d'armes à la main ſe défendoit en homme qui ne pouvoit eſpérer de quartier. Il le fit monter à cheval, & paſſant une ſeconde fois ſur le ventre à cette foule de rebelles, le conduiſit au Château. An. 1500.

Le premier ſoin de Trivulce fut de raſſembler auprés de luy le plus qu'il pourroit de troupes. Il envoya ordre au Comte de Ligni d'abandonner Come, & de le venir joindre. Il n'obéït ni au premier, ni au ſecond commandement, jugeant que c'étoit un coup eſſentiel pour le ſervice du Roy d'arreſter Lu-

Digitized by Google

dovic devant Come : mais en ayant reçu un troiſiéme, par lequel Trivulce le menaçoit de la colére du Roy, s'il n'obéïſſoit ; il ſortit de Come, & Ludovic s'en ſaiſit auſſi-tôt.

Le Comte de Ligni s'étant rendu au Château de Milan, on tint Conſeil ſur ce qu'il y avoit à faire de meilleur en une ſi fâcheuſe conjoncture ; & il fut réſolu que le Château étant en état de ſe défendre long-temps, les Généraux ne s'y renfermeroient point, & iroient ſans tarder pourvoir à la ſûreté des autres Places.

Trivulce ayant donné ſes ordres à d'Eſpi pour la défenſe du Château, en partit avec la meilleure partie des Gendarmes, & fut pourſuivi par les Bourgeois juſque ſur le bord du Téſin. Il fit entrer quatre cens hommes d'armes dans Novare, & s'en alla avec le reſte à Mortare. Le Cardinal Aſcanio ſe rendit auſſitôt à Milan : Ludovic arriva le lendemain, & il y fut reçu avec autant de joye, qu'on l'en avoit vû partir cinq ou ſix mois auparavant.

Guicciard. l. 4.

D'Auton, Hiſtoire de Loüis XII.

Dés qu'on ſçut à Pavie & à Parme qu'il étoit à Milan, ces deux Villes élevérent ſes étendarts ſur leurs murailles. Lodi & Plaiſance en auroient fait autant, ſi les troupes des Vénitiens, qui ſur la priére de Trivulce s'étoient avancées vers l'Adda, n'y fuſſent promptement entrées. Les autres Villes plus éloignées de Milan du côté du Piémont & du Montferrat, quelque envie qu'elles euſſent de ſuivre le mauvais exemple des autres, n'oſérent le faire. D'Alégre arriva ſur ces entrefaites ; & ayant ſurpris Tortone, qui venoit de ſe déclarer pour Ludovic, la ſaccagea ; mais les Suiſſes qu'il avoit avec luy, ou faute de paye, ou gagnez par Ludovic, ayant tous deſerté pour paſſer de ſon côté, d'Alégre ne fut plus en état de rien entreprendre, & ſe renferma dans Alexandrie pour la défendre.

Trivulce étoit fort inquiet de ce qu'étoit devenu Loüis d'Ars Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Comte de Ligni, que ce Comte avoit envoyé pour ravitailler le Château de Belinzoné ſur les frontiéres des Suiſſes ; car la Ville s'étoit révoltée aux approches de Ludovic. D'Ars aprés avoir exécuté ſa commiſſion, retournant à Come, apprit que les ennemis s'en étoient ſaiſis. Il reprit la route de Milan ; & ayant ſçu en chemin que Trivulce & le Comte de Ligni s'étoient retirez du côté de Novare, il alla les y chercher, & y arriva aprés avoir échapé mille embuſcades ; car tout le plat pays s'étant déclaré pour Ludovic, il en trouvoit à chaque pas. Sa bravoure & ſa conduite qu'il ſignala depuis dans les guerres d'Italie, le tirérent de tous ces dangers ; & les Généraux le voyant arriver, l'embraſſérent avec une extrême joye de revoir ce brave homme, ſur lequel ils comptoient beaucoup dans la triſte ſituation où ils ſe trouvoient.

D'Auton, Hiſtoire de Loüis XII.

Cependant Ludovic ne fut pas plutôt dans Milan, qu'il envoya le Cardinal de ſaint Séverin au Roy des Romains pour luy apprendre l'heureux ſuccés de ſon entrepriſe, & le conjurer de luy fournir des troupes & de l'artillerie. Le Cardinal Aſcanio dépêcha l'Evêque de Crémone au Sénat de Veniſe pour luy offrir la carte blanche, s'il vouloit ſe déclarer pour ſon frére contre les François. Ludovic ſollicita pareillement les Génois & les Florentins de rentrer dans ſon parti : mais ſes ſollicitations furent inutiles auprés de ces trois Républiques ; les Vénitiens n'eſpérant pas pouvoir conſerver le Crémonois, s'ils ſe ſéparoient de la France, & les Florentins & les Génois ne trouvant pas qu'il fût ſûr pour eux de faire une telle démarche, tandis que les François tenoient encore le Château de Milan & d'autres Places fortes dans le Milanés. Le Marquis de Mantouë ſe laiſſa gagner, & envoya quelques Gendarmes ſous la conduite de ſon frére, joindre l'armée de Ludovic. Les Seigneurs de la Mirandole, de Carpi & de Corrégio luy menérent auſſi leurs Vaſſaux, & les Siennois luy fournirent quelque argent. Ces ſecours étoient peu de choſe ; mais avec les huit mille Suiſſes & les Bourguignons qu'il avoit amenez, & un grand nombre d'infanterie qu'il leva en Italie, il étoit beaucoup ſupérieur aux François, & il réſolut de les pouſſer avant que la ſaiſon permît au ſecours de France de paſſer les Alpes. Il laiſſa une partie de ſes troupes au Cardinal Aſcanio pour faire le Siége du Château de Milan, & alla avec le reſte aſſiéger Novare, aprés avoir pris en chemin faiſant Vigévano par capitulation.

Novare aprés quelques jours d'une aſſez vigoureuſe défenſe, fut contrainte de capituler. La garniſon ſortit le vingt-deuxiéme de Mars, vie & bagues ſauves, tous les Gendarmes ayant la lance ſur la cuiſſe, & fut conduite à Mortare : mais quoique la Ville fût renduë, le Château tenoit encore, & Ludovic en commença le Siége.

Ann. 1500. D'Auton, Hiſtoire de Loüis XII.

Cependant le Roy ayant reçu à Loches la nouvelle de cette révolution ſubite, ne perdit point de temps, & ſe hâta d'autant plus de faire paſſer une armée en Italie, qu'il ſçut que pour comble de malheur, les deux principaux Chefs des troupes Françoiſes, qui y étoient reſtées, ſçavoir Aubigni & Trivulce, étoient broüillez enſemble, & n'agiſſoient nullement de concert.

S. Gelais, Hiſtoire de Loüis XII.

On fit tant de diligence, qu'au commencement d'Avril, dix mille Suiſſes amenez par le Bailli de Dijon, ſix mille hommes d'infanterie Françoiſe, & quinze cens hommes d'armes avec leurs Archers à cheval, & leurs Ecuyers avoient paſſé les Monts, & furent aſſemblez ſous Mortare. Loüis de la Trimoüille fut fait Général de cette armée au deſſus de Trivulce & d'Aubigni, avec ordre de prendre conſeil du Cardinal George d'Amboiſe, que le Roy fit comme ſon Lieutenant en Italie, & qui s'arrêta à Verceil.

Guicciardino lib. 4.

D'Auton, Hiſtoire de Loüis XII.

On marcha ſans tarder à Novare, comme pour faire lever le Siége du Château, ou pour combattre les ennemis, s'ils oſoient recevoir

Digitized b

la bataille ; mais en effet pour un deſſein plus important, qui étoit d'enlever Ludovic, par le moyen des Suiſſes de ſon armée, dont le Bailli de Dijon avoit gagné les Capitaines.

Hiſtoire du Chevalier Bayard. ch. 26.

Ludovic avoit eu quelque ſoupçon de cette intelligence ; & pour ſe précautionner contre ce qui pourroit arriver, il avoit envoyé ordre au Cardinal Aſcanio, de faire partir ſur le champ de Milan, quatre cens chevaux, & huit mille fantaſſins Italiens, pour le venir joindre. Il connut la neceſſité de cette précaution, lorſqu'à l'approche de l'armée Françoiſe, les Suiſſes commencérent à ſe mutiner dans Novare, ſous prétexte qu'on ne les payoit point. Il courut auſſi-tôt à leur quartier, où aprés qu'il leur eut parlé de la maniere du monde la plus touchante, & qu'il leur eut fait donner ce qu'il avoit actuellement d'argent, ils firent au moins ſemblant de s'appaiſer, & lui promirent d'attendre que le reſte de leur paye fût arrivé de Milan.

Guicciard. l. 4.

Ils ne quittérent pas pour cela leur deſſein : au contraire ayant averti la Trimoüille de l'approche des troupes qui venoient de Milan, il fit par leur conſeil, avancer une partie de ſa cavalerie ſur le bord du Téſin, pour empêcher la jonction de ſes troupes avec Ludovic, que ce mouvement de la Cavalerie Françoiſe jetta dans un étrange embarras : mais il ne douta plus qu'il ne fût trahi, lorſqu'ayant propoſé au Conſeil de guerre, de ſortir de Novare, pour aller préſenter la bataille aux François ; les principaux Officiers Suiſſes lui dirent, qu'y ayant dans l'armée de France un tres-grand nombre de troupes de leur nation, ils ne pouvoient en venir aux mains contre elles, ſans un conſentement exprés des Cantons, & même, que pour éviter toute occaſion de tremper leurs mains dans le ſang de leurs compatriotes, de leurs parens & de leurs fréres, ils étoient réſolus de s'en retourner en leur pays.

Ce diſcours fut un coup de foudre pour ce malheureux Prince. Il employa inutilement les promeſſes, les priéres, les larmes pour les fléchir ; & enfin il leur demanda ſeulement en grace, de ne le pas abandonner à la fureur de ſes ennemis, & de le conduire en lieu de ſûreté, d'où il les congédieroit, s'ils perſiſtoient à vouloir quitter ſon ſervice.

Ils le refuſérent, & lui dirent ſeulement, qu'il ne tiendroit qu'à lui de ſe mêler parmi eux, & par ce moyen, ſe ſauver s'il pouvoit. Il n'avoit point d'autre expédient à prendre. Ainſi les Suiſſes, aprés avoir obtenu permiſſion de Loüis de la Trimoüille, de ſe retirer en leur pays, commencérent à défiler en préſence de l'armée Françoiſe.

Il n'y a nul lieu de douter, que les Suiſſes n'euſſent donné avis de tout aux Generaux François, qui examinant attentivement tous les viſages, reconnurent Ludovic, armé & vêtu à la Suiſſe, & s'en ſaiſirent, auſſi-bien que de Galéazze de S. Séverin, & de Fracaſſe, & d'Antoine Marie frére de ce Général, tous pareillement déguiſez en Suiſſes. Les ſoldats Italiens qui étoient dans Novare, n'ayant point d'autre voye de ſalut que la fuite, ſe débandérent ; mais preſque tous furent pris, & tous leurs bagages pillez. Pour la cavalerie Bourguignone & les Lanſquenets, qui faiſoient auſſi partie de cette armée, on leur accorda un ſauf-conduit comme aux Suiſſes, pour retourner en leur pays. Ludovic fut auſſi-tôt conduit à Lion ſous bonne garde, & renfermé au Château de Pierre Enciſe, ſans avoir pû obtenir de voir le Roy, comme il l'auroit fort ſouhaité. Quinze jours aprés, il fut conduit au Lis de ſaint George en Berri, où il demeura quatre ou cinq ans ; & de-là enfin, transferé au Château de Loches, où il mourut vers l'an 1510. Sa priſe fonda ce proverbe en France : *Il a été pris comme le More* : c'étoit un ſobriquet qu'on lui avoit donné, à cauſe qu'il étoit fort noir de viſage. Cette diſgrace de Ludovic arriva le Vendredi de devant Pâques fleuries, dixiéme d'Avril de l'année 1500.

Guicciard. l. 4.

S. Gelais. Hiſtoire de Louis XII. d'Auton.

An. 1500.

Tel fut le ſort de ce Prince, qui n'en méritoit pas un meilleur, aprés avoir uſurpé le Duché de Milan ſur ſon neveu, l'avoir empoiſonné, avoir fait tant de trahiſons à la France, mis l'Italie en combuſtion, fourbé en mille occaſions ſes voiſins, ſes alliez, ſes ennemis, & exercé encore depuis peu d'horribles cruautez : car étant de retour à Milan, & enragé qu'il étoit contre les François, il avoit envoyé ordre à toutes les hôtelleries des lieux dont il étoit le maître, de tuer ſecrettement tous les pélerins qui alloient de France à Rome cette année-là pour le grand Jubilé, & donnoit un ducat d'or pour chaque teſte de François qu'on lui apportoit. On ſe vengea, en faiſant brûler en quelques endroits les hôtelleries avec les hôtelliers, qui avoient commis ces horribles meurtres.

Appendix ad Gaguinû.

La priſe de Ludovic étoit le coup déciſif pour la guerre du Milanés. Le Cardinal Aſcanio ſon frére n'en eut pas plûtôt appris la nouvelle, qu'il leva le ſiége du Château de Milan, & s'enfuit avec les Chefs de la faction Gibeline. Il fut arrêté à Rivolte dans le Plaiſantin, & livré aux Vénitiens, qui le firent tranſporter à Veniſe. Le Roy le leur demanda, comme ayant été fait priſonnier ſur ſes Terres, & ne l'obtint qu'aprés en être venu juſqu'aux menaces. Il les contraignit auſſi à lui rendre l'épée Royale de Charles VIII. qui avoit été priſe à la bataille de Fournouë entre les mains du grand Ecuyer : ils en faiſoient parade dans leur Threſor, & la montroient à tous les Etrangers. Le Cardinal fut conduit en France, & mis en priſon dans la groſſe tour de Bourges. L'égard que le Roy eut pour ſa dignité, & le crédit du Cardinal d'Amboiſe, le firent délivrer quelque temps aprés : il fit quelque ſéjour en France, & il eut permiſſion de retourner en Italie. Ses deux neveux, fils de Ludovic, ſe refugiérent à la Cour du Roy des Romains, dont ils ne pouvoient pas attendre d'appuy ; & la priſon de leur pére, ne leur laiſ-

Brantome. Eloge de Louis XII.

Hiſtoire du Chevalier Bayard. ch. 26.

ſoit guéres eſpérer d'en trouver ailleurs.

S. Gelais. Hiſtoire de Louis XII.

Les habitans de Milan ſe voyant à la diſcrétion du Vainqueur, eurent recours à ſa clemence. Leurs Députez ſe jettérent aux pieds du Cardinal d'Amboiſe, qui ſe laiſſa fléchir, & les condamna ſeulement à une amende pécuniaire de trois cens mille écus, dont on leur remit enſuite les deux tiers. Toutes les autres Villes rentrérent d'elles-mêmes dans le devoir. Charles d'Amboiſe Grand Maître de France, & frére du Cardinal fut fait Gouverneur du Duché de Milan : on luy laiſſa beaucoup plus de troupes qu'on n'en avoit laiſſé à Trivulce, aprés la prémiere conquête. Il fit faire de nouveau le ſerment de fidélité par les peuples ; & la tranquilité étant parfaitement rétablie, le Cardinal d'Amboiſe, la Trimoüille, & Ligni, reconduiſirent une grande partie de l'armée en France, où ils furent reçeus du Roy, de la maniére que la valeur & la ſageſſe qu'ils avoient fait paroître dans la conduite de cette importante expédition, le méritoient.

Acte touchant le pardon accordé aux Milanois.

Ann. de France.

An. 1500.

La promptitude de cette victoire qui finit la guerre dés le mois d'Avril, un ennemi auſſi dangereux que Ludovic mis dans une entiére impuiſſance de nuire, le Pape attaché à la France pas les interêts du Duc de Valentinois, étoient des circonſtances bien favorables au Roy, pour faire ſucceder la conquête du Royaume de Naples à celle du Duché de Milan. La volonté de s'en ſervir ne lui manquoit pas ; mais les mouvemens que Maximilien d'Autriche Roy des Romains, ſe donnoit en Allemagne à cette occaſion, l'empêchoient de s'engager à cette nouvelle entrepriſe, avant que d'avoir pris d'autres meſures.

Il avoit fait à la verité, une tréve l'année précédente avec ce Prince ; mais il le voyoit déterminé à la rompre, par le chagrin que lui avoit cauſé la perte du Milanés & la priſe de Ludovic ; c'étoit en effet ſa faute, & il ſe reprochoit ſa lenteur à le ſecourir. Il aſſembloit de frequentes dietes en Allemagne, où il exaggéroit l'affront qu'on avoit fait à l'Empire, en lui enlevant un auſſi beau Fief, que le Duché de Milan, le malheur du Prince dépoüillé & empriſonné, l'ambition inſatiable du Roy, dont les deſſeins étoient, diſoit-il, de faire r'entrer la Couronne Impériale dans la Maiſon de France. Il ſollicitoit ſans ceſſe, tantôt par lui-même, tantôt par ſes Envoyez, les Electeurs & les Princes de l'Empire, à s'unir pour mettre des bornes à une puiſſance, qui les accableroit avec le temps. Il refuſoit audience aux Ambaſſadeurs de France, & à ceux des Vénitiens, diſant que leurs Maîtres étoient des uſurpateurs du Domaine & de la Juriſdiction Impériale. Tout cela faiſoit craindre au Roy une ligue de tous les Etats d'Allemagne contre luy : & il crut qu'il étoit de la prudence de ſuſpendre l'éxecution de ſes deſſeins. Il ſe contenta de tenir toûjours ſes troupes en haleine, & de les répandre dans l'Italie, par les ſecours qu'il donna aux Florentins, pour ſubjuguer les Piſans, dont ils ne purent venir à bout, par ceux qu'il fourniſſoit au Duc de Valentinois, contre les Vicaires de l'Egliſe, par les détachemens qu'il envoya ſur les Terres du Marquis de Mantouë, des Seigneurs de la Mirandole, de Carpi, de Corrégio, & des autres petits Etats, qui avoient favoriſé Ludovic, & qui ne rachetérent le pillage de leurs Domaines, que par de groſſes ſommes d'argent, dont on ſe ſervit pour ſoudoyer les ſoldats François du Milanés.

Guicciard. l. 5.

Durant ce tems-là, il ſe fit une négociation, dont la concluſion ſurprit extrêmement tout le monde, & qui preſque juſqu'à l'execution du Traité, fut regardée par pluſieurs comme une chimére. Le Roy prévoyant, que non ſeulement le Roy des Romains, mais encore Ferdinand Roy d'Eſpagne, ne manqueroient pas de le traverſer dans l'entrepriſe de Naples qu'il méditoit, fit à celuy-cy une propoſition ; ou la reçut de ſa part : (car on ne ſçait pas lequel des deux fut l'auteur de ce projet) ; c'étoit de partager entre eux le Royaume de Naples, comme y ayant l'un & l'autre des prétentions bien fondées. J'ai dit ailleurs quels étoient les droits des Rois de France à cet égard. Pour ce qui eſt des Rois d'Eſpagne, les leurs étoient auſſi fort plauſibles, s'il n'eût été queſtion que de les ſoûtenir contre Fédéric actuellement Roy de Naples, parce que ce Prince ne deſcendoit de la Maiſon d'Arragon, que par un bâtard, ſçavoir, par Ferdinand Fils d'Alphonſe Roy de Naples & d'Arragon ; au lieu que le Roy de Caſtille deſcendoit par mariage légitime, de Jean Roy d'Arragon frére d'Alphonſe : mais Jean s'étoit contenté du Royaume d'Arragon, ne ſe croyant pas aſſez fort, pour enlever le Royaume de Naples au fils naturel de ſon frére, qui en avoit été mis en poſſeſſion.

Sur cela, les deux Rois mirent pour fondement de leur négociation, qu'il n'y avoit qu'eux deux, qui puſſent prétendre légitimement au Royaume de Naples, ſans examiner lequel des deux y avoit le plus de droit. Ils convinrent donc d'en faire entre eux le partage, & de ſe ſaiſir chacun de ſa part. Celle du Roy d'Eſpagne devoit être la Poüille & la Calabre, comme étant le plus à ſa bienſéance, à cauſe du voiſinage de l'Iſle de Sicile, dont il étoit le maître. Celle du Roy de France, étoit le reſte du Royaume avec la Capitale, & le titre de Roy de Naples & de Jeruſalem. Le grand tribut qui ſe tiroit des beſtiaux de la Poüille, devoit être partagé également, & les autres revenus compenſez. Par un autre article de ce Traité, le Roy de France renonçoit à toutes ſes prétentions ſur le Rouſſillon & la Cerdagne, & ſur tout autre Domaine poſſedé par le Roy d'Eſpagne ; & celui-ci renonçoit pareillement aux anciens droits qu'il prétendoit avoir ſur le Comté de Montpellier, & ſur toutes les autres Terres ou Villes poſſédées par le Roy de France. Enfin les deux Princes faiſoient une ligue défenſive entre eux pour leurs Etats

Recueil de Traitez par Leonard, tom. 1.

Etats d'Italie, contre tous ceux qui entreprendroient de les attaquer. Ce Traité fut ratifié par le Roy d'Eſpagne à Grenade, l'onziéme Novembre de l'an mil cinq cens.

An. 1500.

Un des prétextes dont on devoit colorer les armemens de mer & de terre, étoit de ſecourir les Vénitiens contre le Turc; prétexte d'autant plus plauſible, qu'il ſe faiſoit alors divers Traitez entre les Princes Chrétiens, pour ſe défendre contre cet ennemi commun, & que le Roy trois ou quatre mois auparavant, en avoit ſigné un avec Ladiſlas Roy de Hongrie & de Bohême, & avec Jean Albert Roy de Pologne.

Ibid.

Il n'y avoit rien d'odieux dans le Traité, par rapport à la France, à cauſe des hoſtilitez qui continuoient entre les Sujets du Roy de Naples, & ceux du Roy de France. Il n'en étoit pas de même pour l'Eſpagne; car on y avoit toûjours ſoûtenu Fédéric & ſes prédéceſſeurs, qui étoient une branche de la Maiſon d'Arragon. Ainſi elle eut beſoin de quelques motifs apparents. Celui de la Religion, & de la défenſe de l'Egliſe, étoit dés lors mis en uſage par les Rois d'Eſpagne: Il entra dans les manifeſtes qu'on publia à cette occaſion; & une des cauſes qu'on apportoit de la déclaration de guerre qu'on devoit faire à Fédéric, étoit qu'il avoit fait ligue avec les Turcs contre les Chrétiens: c'eſt-à-dire, contre les François, lorſqu'ils attaquérent deux ans auparavant le Duc de Milan.

Mariana l. 27. cap. 7.

Le Traité entre les deux Rois fut tenu tres-ſecret, juſqu'au temps qu'on entra en action. On le fit agréer au Pape, par l'eſpérance qu'on luy donna d'augmenter ſa puiſſance & les richeſſes du Duc de Valentinois; & il promit de donner au Roy de France l'inveſtiture pour le Royaume de Naples, & au Roy d'Eſpagne pour les Duchez de la Poüille & de Calabre.

Il reſtoit au Roy un obſtacle à lever: c'étoit du côté du Roy des Romains. Il falloit l'empêcher de traverſer ſon deſſein; il en vint à bout, premiérement par de l'argent qu'il luy donna, & dont ce Prince avoit toûjours grand beſoin. Secondement, il luy propoſa de faire épouſer ſa fille Claude de France à Charles Duc de Luxembourg, qui fut depuis l'Empereur Charles-quint; & cela à des conditions tres-avantageuſes pour la Maiſon d'Autriche. Ce Prince & cette Princeſſe étoient encore alors à peine ſortis du berceau. Le Roy des Romains donna dans ce piége, & ſe laiſſa d'autant plus aiſément gagner, qu'il appréhendoit toûjours que le Roy n'attaquât dans les Pays-bas ſon fils Philippe Archiduc d'Autriche. Il ſe fit une Tréve entre ces deux Princes, & puis l'année ſuivante un Traité, où le mariage dont je viens de parler, fut arrêté.

Guicciard. l. 5.

Tandis que ces choſes ſe concertoient entre le Roy de France & le Roy d'Eſpagne, Gonſalve de Cordouë dit le Grand Capitaine, partit de Malgues avec une flotte de plus de trente vaiſſeaux, ſur laquelle il y avoit quatre mille hommes d'infanterie, & trois cens Hommes d'armes. Il aborda en Sicile; & ſon arrivée donna plus de joye que d'inquiétude au Roy de Naples, qui comptoit fort ſur le ſecours d'Eſpagne, ſuppoſé que le Roy de France vint l'attaquer dans ſon Royaume. Cette flotte ſe joignit à celle des Vénitiens, & ce fut avec ce ſecours, qu'ils prirent l'Iſle de Céfalonie ſur les Turcs: deux vaiſſeaux de France avec huit cens ſoldats, devoient auſſi être de cette expédition. Le Roy les avoit envoyez en exécution de la promeſſe qu'il en avoit faite aux Vénitiens, lorſqu'ils luy livrérent le Cardinal Aſcanio: mais ceux-ci négligeant de payer la ſolde aux ſoldats, les deux vaiſſeaux quitterent la flotte à Zante, & n'allérent point à Céfalonie. Gonſalve aprés la priſe de cette Iſle, revint débarquer ſes troupes à Siracuſe, & attendit en Sicile les nouveaux ordres du Roy ſon Maître.

Mariana l. 29. cap. 7.

Fédéric d'Arragon, pour s'aſſurer davantage du ſecours des Eſpagnols, demanda pour le Duc de Calabre ſon fils, Marie fille cadette du Roy d'Eſpagne. Cette demande embaraſſa Ferdinand, qui avoit déja conclu ſon Traité avec le Roy. Il éluda en faiſant naître diverſes difficultez; & cependant Fédéric agiſſoit auſſi à la Cour de France, pour tâcher d'obtenir un accommodement ſupportable, qui le délivrât de la crainte continuelle de la guerre dont il ſe voyoit menacé.

On y faiſoit ſemblant de l'écouter: mais on luy demandoit des conditions ſi intolérables, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à les accepter. C'étoit premiérement de mettre entre les mains du Roy, la citadelle de Gayette. Secondement d'envoyer en France le Duc de Calabre ſon fils, pour y demeurer, & s'y établir par un mariage: en troiſiéme lieu, de payer au Roy un million d'écus d'or comptant, & vingt-cinq mille écus d'or à perpétuité tous les ans. Il vit bien par de telles propoſitions, qu'on vouloit le pouſſer à bout, & ne penſa plus qu'à ſe mettre en état de ſe défendre avec le ſecours des Eſpagnols dont il ſe croyoit aſſuré.

An. 1501.

On ne le tint pas long-temps en ſuſpens. Dés que la ſaiſon le put permettre, l'armée Françoiſe s'aſſembla dans le Milanés. Elle étoit compoſée de mille Hommes d'armes, de quatre mille Suiſſes, & de ſix mille hommes d'infanterie Françoiſe: l'artillerie étoit tres-belle. Ces troupes devoient être jointes par celles du Duc de Valentinois, qui faiſant toûjours la guerre aux Vicaires de l'Egliſe, s'étoit rendu maître depuis quelque temps de Faenza. L'armée de France étoit commandée par Aubigni, & par le Comte de Cajazze, qui étoit parvenu à cet honneur par la derniere trahiſon qu'il avoit faite à Ludovic.

Guicciard. l. 5.

S. Gelais. Hiſtoire de Louis XII.

Une flotte partit en même temps de Provence, ſous les ordres du Seigneur de Raveſtein Gouverneur de Génes. Il y avoit ſeize gros vaiſſeaux, un deſquels nommé la Charente, portoit, dit un Auteur contemporain, douze cens ſoldats ſans les matelots, & deux cens piéces d'artillerie, dont il n'y en avoit que

d'Auton. Hiſtoire de Louis XII.

quatorze groſſes, les autres n'étoient que des Fauconneaux, ou d'autres ſemblables petites piéces. Il y avoit outre cela un grand nombre de moindres vaiſſeaux, chargez de ſoldats, de proviſions, & de toutes les choſes néceſſaires pour faciliter les deſcentes.

Guicciard. l. 5. Fédéric d'Arragon, dés qu'il ſçeut ſes armées en marche, en donna avis à Gonſalve, qui étoit en Sicile, & à qui il avoit déja confié quelques places de Calabre, que ce Général lui avoit demandées pour la ſûreté de ſes troupes. Ce Prince avoit fait à Naples un petit corps d'armée de ſix mille fantaſſins, de ſept cens Hommes d'armes, & de ſix cens de cavalerie legére, ſous le commandement de Proſper & de Fabrice Colomne; & s'étoit avancé juſqu'à Saint Germain, aux frontiéres de ſon Etat, paſſage important & difficile, dont j'ay parlé dans l'Hiſtoire du regne précédent. Il y attendoit les Eſpagnols, & il eſperoit avec leur ſecours, arrêter l'armée de France.

On ne doutoit point en Italie, que cette guerre ne dût être tres-ſanglante; car d'une part l'armée de France étoit plus forte que celle des Eſpagnols & des Napolitains joints enſemble; & de l'autre ceux-ci étoient dans leur pays, & maîtres des paſſages: Mais on fut bien-tôt détrompé.

Dés que l'armée Françoiſe fut arrivée aux environs de Rome, l'Ambaſſadeur de France & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne obtinrent une audience du Pape en préſence de tout le ſacré Collége, leur notifiérent le Traité fait entre les deux Rois, dont le Pape étoit déja bien informé, & demandérent, l'un l'inveſtiture du Royaume de Naples pour le Roy de France ſon Maître; & l'autre celle de la Poüille & de la Calabre, pour le Roy d'Eſpagne; afin que ces deux Princes, qui avoient des droits ſi viſibles ſur le Royaume de Naples, uniſſant leurs forces, puſſent attaquer le Turc, qui faiſoit depuis long-temps de grands progrés ſur les Chrétiens. Leur demande leur fut accordée ſur le champ, & tout le myſtére fut révélé.

Jamais évenement ne cauſa plus de ſurpriſe que celuy-là, & ne fournit une plus ample matiére aux réfléxions des politiques d'Italie. Tous blâmoient l'imprudence du Roy de France, qui étant devenu par la conquête du Milanés, arbitre des affaires de l'Italie, y introduiſoit un Prince puiſſant, ſon ennemi, uni d'interêts avec le Roy des Romains, & qui ſeroit toûjours prêt à ſeconder contre la France, tous les Etats & tous les particuliers mécontens. Ils prétendoient qu'il luy auroit été beaucoup plus avantageux de laiſſer Fédéric en poſſeſſion de tout le Royaume de Naples, en recevant l'offre d'un tribut, & de quelques autres conditions honorables & utiles, qu'il lui avoit faites pluſieurs fois.

Ce n'étoit pas d'imprudence qu'on accuſoit le Roy d'Eſpagne, mais de perfidie, de s'être ſervi de la confiance qu'un Prince de ſa Maiſon avoit en luy, pour luy enlever ſon Etat, & de l'avoir lui-même jetté dans le précipice, en faiſant ſemblant de l'en vouloir ſauver.

Il y avoit du vrai & du ſolide dans ces raiſonnemens. La conduite du Roy ne ſe pouvoit gueres défendre, que par la grande confiance qu'il avoit en ſes forces; défaut trop ordinaire aux François, en ce temps-là, & preſque toûjours pernicieux à leurs affaires d'Italie. On excuſoit le Roy d'Eſpagne par la ſeule raiſon de ſon interêt, qui ne luy permettoit pas de laiſſer enlever ce Royaume par les François, avec danger de les voir bien-tôt aprés fondre en Sicile, ſur laquelle ils avoient les mêmes droits que ſur Naples: mais cette raiſon d'interêt, dont les Souverains viennent ſouvent à bout de pallier les plus extrêmes injuſtices, ſe preſcrit des bornes, même dans la politique la moins Chrétienne; & il y avoit en cette occaſion des circonſtances ſi odieuſes dans ce procédé du Roy d'Eſpagne, qu'il fit horreur à toute l'Europe, d'autant plus qu'en ſe liguant ſincérement avec le Roy de Naples & le Roy des Romains, il auroit cauſé de grands embarras à la France, & qu'en ce cas elle n'auroit peut-être jamais oſé tenter cette entrepriſe.

Si-tôt que Fédéric eût appris ce qui s'étoit fait à Rome, il abandonna le paſſage de S. Germain, quelques inſtances que Gonſalve luy fit au contraire: car ce Général d'auſſi mauvaiſe foy que ſon maître, affectoit de ſe mocquer de cette nouvelle, comme d'un bruit populaire, & faiſoit tous ſes efforts pour empêcher Féderic d'éviter le danger qui le menaçoit de ſi prés.

Ce Prince indigné & au déſeſpoir, ſe retira avec ſes troupes à Capouë, pour y attendre celles que les Colomnes luy amenoient. Mais eux-mêmes furent enveloppez dans ſa diſgrace: car le Pape qui les haïſſoit de tout temps, prit cette occaſion de les accabler; & avec le conſentement du Roy, dont ils avoient trahi le prédéceſſeur qui les avoit comblez de biens, il fit entrer des troupes ſur leurs Terres, pour s'en emparer. Ils laiſſérent ſeulement garniſon dans quelques-unes des fortereſſes qui leur appartenoient au territoire de Rome, & vinrent joindre Fédéric.

Gonſalve voyant qu'il n'y avoit plus moyen d'amuſer ce Prince, & ſçachant que l'armée Françoiſe avoit paſſé Rome, leva le maſque. Il envoya ſix Galéres à Naples, pour en tirer les deux Reines, la doüairiere qui étoit la ſœur du Roy ſon maître, & l'autre qui étoit la niéce de ce Prince. Proſper Colomne conſeilla à Fédéric, de faire arrêter les Galéres, & de marcher avec ſes troupes au devant des François, n'y ayant plus qu'un coup de déſeſpoir qui pût le ſauver. Mais il ne ſuivit pas ce conſeil pour le peu d'apparence qu'il y avoit à réüſſir par-là contre un ennemi beaucoup plus fort que lui. Il prit le parti d'abandonner la campagne, & de mettre ſes troupes dans les principales Villes, pour diſputer le terrain le plus long-temps qu'il pourroit. Il

Guicciard. l. 5.

jetta dans Capouë trois cens Hommes d'armes, trois mille fantaſſins, & quelque cavalerie legére ſous les ordres de Fabrice Colonne & de Raynuce Marciano. Il confia la garde de Naples à Proſper Colonne, où il laiſſa auſſi une forte garniſon, & ſe mit dans Averſe avec le reſte de ſes troupes.

Quand Fédéric auroit été plus aimé des Napolitains qu'il ne l'étoit, il ne pouvoit guéres eſpérer que les Villes de ſon Etat où il n'avoit pas beaucoup de troupes, s'expoſaſſent inutilement à être ſaccagées par l'ennemi. Ce zéle pour les Souverains étoit encore plus rare en Italie qu'ailleurs. Dés qu'Aubigni approcha de la frontiére, les Bourgeois de Saint Germain plantérent ſur leurs tours l'étendard de France, tandis que ce Général faiſoit mettre le feu à Marino, à Cavi, & à d'autres Places ou Châteaux des Colonne, pour venger la mort de quelques Barons Napolitains du parti de France, que Fabrice Colonne avoit fait tuer dans Rome.

Il marcha vers Montfortin, où il croyoit que Jules Colonne qui y commandoit, feroit quelque réſiſtance: mais il trouva la Place abandonnée. L'entrée du Royaume luy étant ouverte avec tant de facilité, il ſe ſaiſit de pluſieurs petites Places ſur le chemin de Capouë juſqu'au Vulturne qu'il ne put paſſer auprés de cette Ville. C'eſt pourquoy prenant à gauche, il alla chercher un paſſage au-deſſus. Ce mouvement fit craindre à Fédéric d'être coupé dans Averſe: il l'abandonna, & ſe jetta dans Naples. Il n'eut pas plutôt quitté Averſe, que les François y entrérent auſſi-bien que dans Nole & dans divers autres poſtes aux environs de Naples.

Les François ayant ôté à Capouë toute communication avec le reſte du Royaume, ils aſſiégérent cette Place. Elle fut bien défenduë par Fabrice Colonne & par Raynuce Marciano qui y fut bleſſé, & mourut de ſa bleſſure. Ils ſoutinrent un rude aſſaut, où il y eut beaucoup de François tuez: mais les Bourgeois & les gens de la campagne qui s'y étoient retirez en grand nombre, appréhendant d'être forcez, ſe ſoulevérent, & contraignirent Fabrice Colonne à capituler. Ce fut pour leur propre malheur; car dans le temps que ce Seigneur parloit de deſſus un baſtion avec le Comte de Cajazze, pour régler les Articles de la capitulation, l'eſpérance que ceux de la Ville avoient de la voir au plutôt concluë, fit négliger la garde des remparts. Les ſoldats du camp s'en étant apperçus, ſortirent bruſquement des tranchées, donnérent l'aſſaut par divers côtez, ſe rendirent maîtres de la muraille, & s'étant jettez dans la Ville, y mirent tout à feu & à ſang, & y commirent les plus effroyables deſordres. Fabrice Colonne, & Dom Hugues de Cordouë avec un grand nombre des plus conſidérables Officiers furent faits priſonniers. Cette priſe qui arriva ſur la fin de Juillet, fut ſuivie de la reddition de Gayéte, & fit perdre à Fédéric toute eſpérance de ſe ſoutenir.

Ann. 1501 Buonacorſi.

Il n'avoit pas aſſez de troupes pour défendre Naples: il l'abandonna & ſe retira dans le Château neuf. La Ville ſe rendit au vainqueur, & luy paya ſoixante mille ducats pour éviter le pillage. Aubigni donna ſes ordres pour le Siége du Château neuf; & Fédéric ſe voyant ſans aucune eſpérance de ſecours, offrit à ce Général de traiter avec luy. On capitula, & il fut arrêté que Fédéric dans ſix jours remettroit entre les mains des François toutes les Villes & Fortereſſes qui tenoient encore pour luy, & qui ſe trouvoient être dans le partage du Roy de France; qu'en quittant le Château-neuf & le Château de l'Oeuf, il pourroit en emporter tout ce qu'il voudroit, excepté l'artillerie que Charles VIII. y avoit laiſſée; que les Cardinaux Colonne & d'Arragon joüiroient des revenus Eccleſiaſtiques qu'ils avoient dans le Royaume de Naples; que Fédéric, s'il le jugeoit à propos, ſe retireroit à l'Iſle d'Iſchia, & qu'il pourroit retenir cette Iſle pendant ſix mois, au bout deſquels il luy ſeroit permis d'aller où il jugeroit à propos hors du Royaume de Naples. Guicciardino l. 5.

Le Traité fut exécuté fidellement de part & d'autre. Le Roy détrôné fut tranſporté à Iſchia avec les triſtes reſtes de ſa famille, ſçavoir pluſieurs fils tout jeunes, excepté ſon aîné qui étoit à Tarente, & qui ne devoit pas attendre des Eſpagnols un meilleur ſort. Beatrix ſa ſœur, qui aprés la mort de Mathias Roy de Hongrie ſon mari, & aprés avoir été répudiée par Ladiſlas Roy de Bohéme, s'étoit retirée à Naples, & Iſabelle ſon autre ſœur autrefois Ducheſſe de Milan, au mari de laquelle Ludovic avoit enlevé ce Duché. Les diſgraces fondoient de tous côtez ſur cette Maiſon infortunée, & il ſemble que Dieu puniſſoit alors les crimes horribles du pére & de l'ayeul dans toute leur poſtérité.

Quelque temps aprés Fédéric prit un deſſein qu'il exécuta contre l'avis de Proſper Colonne. Ce Seigneur luy conſeilloit de ne rien précipiter, & d'attendre quelque occaſion favorable de ranimer ſon parti; & la guerre qui s'alluma dans la ſuite entre les deux Rois, la luy eut peut-être préſentée. Il demanda au Roy de France un ſauf-conduit pour l'aller trouver. Il l'obtint ſans peine, & aprés avoir recommandé la garde du Château d'Iſchia au Marquis du Guaſt qui en étoit Gouverneur, & envoyé une partie de ſes troupes à Tarente, il partit avec cinq galéres pour aller en France, où le Roy le reçut avec toute ſorte d'honneurs. Ils traitérent enſemble. Fédéric luy céda tous ſes droits ſur le Royaume de Naples, & le Roy luy donna le Duché d'Anjou * avec trente mille ducats de revenu, dont il joüit juſqu'à ſa mort. Les ordres qu'il envoya au Marquis du Guaſt de remettre l'Iſle d'Iſchia entre les mains des François, ne furent point exécutez, & ce Marquis la retint toûjours.

Guicciardino l. 5.

Hiſtoire du Chevalier Bayard, ch. 18.

* S. Gelais p. 136. dit que ce fut le Comté du Maine qui fut donné à Fédéric.

Dans le temps qu'Aubigni donnoit ſes ordres par-tout pour aſſûrer ſa conquête, il ar-

Guicciardino l.b. 5.

Digitized by Google

riva une choſe mémorable, dont l'Hiſtoire d'Italie fait mention, & qui mérite d'avoir place dans celle de France.

Loüis de Bourbon Comte de Montpenſier fils aîné de Gilbert Comte de Montpenſier, aprés s'être extrêmement diſtingué à l'aſſaut de Capoüe, où il fit paroître toute la valeur poſſible, arriva à Naples; & ſon premier ſoin fut d'aller à Pouzzoles au tombeau de ſon pére, dont j'ai raconté la mort ſous Charles VIII. qui l'avoit fait ſon Lieutenant général dans le Royaume de Naples. Il y fit faire un magnifique Service, & enſuite fit lever la tombe, pour avoir la conſolation de pleurer ſur les os de celuy qui luy avoit donné la vie. Ce ſpectacle le frappa ſi vivement, & luy cauſa une douleur ſi violente, qu'aprés avoir répandu un torrent de larmes, il expira ſur le lieu même, d'autres diſent quelques jours aprés à l'âge de dix-huit ans. Un ſi étrange effet de la tendreſſe filiale, qui étoit une marque ſenſible de la bonté du cœur de ce jeune Prince, joint à la réputation de valeur qu'il s'étoit déja acquiſe, toucha les plus indifférens, & répandit la triſteſſe dans toute l'armée. On joignit les corps du pére & du fils dans un cercueil de plomb, & on les rapporta en France, où ils repoſent dans la Chapelle de Saint Loüis d'Aigue-Perſe. Je reviens à la ſuite des affaires du Royaume de Naples.

D'Auton, Hiſtoire de Loüis XII. An. 1501.

Tandis qu'Aubigni exécutoit avec tant de ſuccés les ordres du Roy ſon maître, Gonſalve ne travailloit pas avec moins d'application & de bonheur pour les intérêts du ſien. Il avoit paſſé en Calabre, où les peuples, s'ils avoient eu à choiſir, euſſent volontiers préféré la domination Françoiſe à l'Eſpagnole; mais ce fut pour eux une néceſſité de ſe ſoumettre. Les François agiſſoient de ſi bonne foy avec les Eſpagnols, qu'ils donnérent à Gonſalve trois mille fantaſſins, que Loüis d'Ars luy mena. Il ne trouva preſque de réſiſtance qu'à Manfrédonia & à Tarente: mais elle ne fut pas longue. Les Gouverneurs de ces deux Places convinrent avec le Général Eſpagnol, que ſi elles n'étoient pas ſecouruës dans l'eſpace de quatre mois, ils les luy rendroient. Il leur promit par un ſerment qu'il fit ſur une Hoſtie conſacrée, qu'aprés la reddition il laiſſeroit la liberté au jeune Duc de Calabre fils de Fédéric, de ſe retirer où il voudroit; & ce devoit être en France, ſelon l'ordre ſecret qu'il en avoit eu de ſon pére. Mais Gonſalve toûjours de mauvaiſe foy, s'étant ſaiſi du jeune Prince, l'envoya malgré ſon ſerment en Eſpagne, où par les carreſſes qu'on luy fit, on tâcha de luy adoucir ſa mauvaiſe fortune. Telle fut la décadence de cette malheureuſe branche de la Maiſon d'Arragon.

Guicciard. l. 5.

D'Auton, Hiſtoire de Loüis XII.

D'autre part le Pape ne s'oublioit pas. Il ſe rendit maître de toutes les Places & Terres des Colonnes & des Savelli aux environs de Rome. Il en donna une partie à la Maiſon des Urſins, & maria ſa fille Lucréce à Alphonſe fils aîné d'Hercule d'Eſt. Le Duc de Valentinois emporta Piombino; & quoique le Roy eût promis ſa protection à Jacques d'Apiano, qui en étoit Seigneur, il la luy refuſa en cette occaſion, pour ne point chagriner le Pape.

Cependant la puiſſance du Pape & celle du Duc de Valentinois commençoient à cauſer bien de la jalouſie aux autres Etats. Pour le Roy, il n'en prenoit pas beaucoup d'ombrage; ſoit parce qu'il ſe croyoit déja aſſez affermi en Italie, pour tenir en reſpect tous les Princes qui y regnoient; ſoit qu'à l'égard du Duc de Valentinois en particulier il prévît que ſa fierté, ſon ambition, ſa cruauté, ſes débordemens exceſſifs luy attireroient bien-tôt quelque malheur, ſur-tout dés qu'il ceſſeroit de le ſoutenir; ſoit enfin qu'il ne doutât pas, qu'aprés la mort du Pape, qui étoit fort avancé en âge, celuy qui luy ſuccéderoit ne penſât à abattre une Maiſon, qui ne s'élevoit ſi haut qu'aux dépens du ſaint Siége. D'ailleurs il voyoit la plûpart des petits Etats d'Italie rechercher à l'envi ſa protection; & depuis qu'il étoit ſur le Trône, il s'étoit mis en poſſeſſion de régler leurs divers intérêts ſelon les ſiens propres, & de faire pancher la balance entre eux comme il le jugeoit à propos; & il le faiſoit encore actuellement entre les Florentins, les Piſans, les Luquois & les Siennois, dont tantôt il favoriſoit les uns, & tantôt les autres. Mais ce qui l'engageoit le plus à ménager le Duc de Valentinois, c'étoit qu'il méditoit déſlors un deſſein où il eſpéroit d'être ſecondé. Il penſoit à réünir avec le temps à ſon Duché de Milan tout ce qui en avoit été démembré; & cela regardoit les Vénitiens plus que tout autre Etat d'Italie.

Guicciardino, l. 5.

Non ſeulement le Crémonois qu'il leur avoit abandonné en ſe liguant avec eux contre le Duc de Milan, étoit un de ces démembremens, mais encore Breſſe, Bergame & Créme, dont ils s'étoient autrefois emparez dans les guerres qu'ils avoient euës avec Philippe-Marie Viſcomti. Il ne manquoit pas de ſujet de rupture avec eux: car les Princes en ont toûjours de tout prêts. Il ſçavoit que la conquête de Naples leur avoit fort déplu, & étoit perſuadé qu'ils avoient ſollicité ſecrétement le Roy des Romains de rompre la Tréve qu'il avoit faite avec luy.

La jalouſie continuelle de ce Prince, dont le Roy découvrit vers ce temps-là une intelligence ſur Beaune en Bourgogne, l'embaraſſoit toûjours. Il eût ſouhaité faire avec luy une paix bien ſtable, choſe que la conquête de Milan rendoit de plus en plus difficile. C'étoit un Fief de l'Empire, que Maximilien ne pouvoit voir ſans chagrin entre les mains d'un Roy de France. Il falloit en avoir de luy l'inveſtiture, on la luy demandoit, & il éludoit toûjours.

D'Auton, Hiſtoire de Loüis XII.

La conquête de Naples étoit un nouveau ſujet de dépit pour le Roy des Romains: mais aprés tout, ce Prince étoit acceſſible par deux endroits. Il aimoit l'argent, & avoit beau-

coup de tendreſſe pour Philippe d'Autriche ſon fils & pour Charles de Luxembourg ſon petit-fils : on le prit par là. On luy propoſa de nouveau de conclure le mariage de ce petit Prince avec Claude de France fille du Roy, & il conſentit à un Traité qui ſe fit & fut ſigné à Trente le treiziéme d'Octobre de cette même année.

Traité de Trente. Ann. 1501.

L'affaire parut ſi importante, que le Cardinal d'Amboiſe fut luy-même le Plénipotentiaire de la part du Roy. Il ſe donne dans ce Traité la qualité de Lieutenant général de Sa Majeſté tres-Chrétienne, & celle de Légat *à latere*, de laquelle le Pape, pour s'attacher davantage ce puiſſant Miniſtre, l'avoit honoré depuis peu pour le Royaume de France. Dom Jean Emmanuel Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne y intervint, comme ſi le Roy ſon maître eût dû être le nœud de la réconciliation.

Le mariage de Madame Claude de France avec Charles Duc de Luxembourg fils de l'Archiduc Philippe, dont on avoit déja traité, y fut de nouveau conclu; & les deux Princes s'engagérent à le confirmer & à le ratifier. Il fut encore arrêté que ſi le Roy avoit un Dauphin, on en feroit le mariage avec une des filles de l'Archiduc : de ſorte que par cet Article on faiſoit non ſeulement le mariage de deux enfans au berceau ; mais encore celuy d'un Prince qui n'étoit pas encore né.

Le Roy des Romains promit par un autre Article, de donner au Roy l'inveſtiture pour le Duché de Milan, dans la prochaine Diéte de Francfort, en préſence des Electeurs & des autres Princes de l'Empire, aprés que ce Prince par luy-même, ou par Procureur auroit rendu l'hommage, & fait les ſermens accoutumez ſelon les Réglemens de l'Empire.

Comme c'étoit-là encore un des points les plus importans, on eut peine à convenir ſur des circonſtances eſſentielles. Maximilien prétendoit faire du Milanés un Fief purement féminin, au moins tandis qu'il appartiendroit à la France; c'eſt-à-dire, qu'il vouloit que l'inveſtiture n'en fût point donnée aux fils de France, mais ſeulement aux filles. Il avoit en cela un grand intérêt; car par ce moyen Madame Claude de France auroit porté par ſon mariage ce Duché au Duc Charles, auquel le Duché de Bretagne pouvoit encore venir par ſucceſſion; parce que, comme je l'ai remarqué, ſi le Roy n'avoit point d'enfans mâles, c'étoit à la fille aînée que ce Duché devoit appartenir : de ſorte que la Maiſon d'Autriche ſeroit rentrée par ce mariage dans la poſſeſſion de la Bretagne, qui luy avoit échappé, lorſque Maximilien fut ſupplanté par Charles VIII. Mais enfin Maximilien aprés bien des conteſtations, conſentit, ainſi qu'on le voit par la teneur du Traité dont je parle, de donner au Roy l'inveſtiture du Milanés purement & ſimplement, & ſans condition.

Guicciard. l. 5.

Ludovic, le Cardinal Aſcanio, & les Seigneurs du Duché de Milan qui avoient ſuivi le parti de ces deux Princes, furent auſſi compris dans ce Traité. Le Cardinal d'Amboiſe promit que Ludovic auroit une priſon moins étroite; qu'on luy laiſſeroit cinq lieuës d'étenduë pour s'y promener & pour y chaſſer, & que pour ſon entretien on entreroit plus en détail avec les Ambaſſadeurs de l'Archiduc d'Autriche ; que le Cardinal Aſcanio ſeroit mis en liberté ; qu'on le remettroit en poſſeſſion de ſes Benefices : mais que pendant trois ans, il ne pourroit faire ſa demeure que dans les Etats d'Eſpagne, ou dans ceux de l'Archiduc.

Au regard des exilez du Duché de Milan, & des autres du même pays qui étoient priſonniers pour avoir ſuivi le parti de Ludovic, il fut dit qu'on traiteroit de leur rétabliſſement & de la reſtitution de leurs biens à la Diéte de Francfort, & que tout ſeroit réglé à cet égard par les Coûtumes de l'Empire, par les anciens Traitez, & par la bonté & l'honnêteté du Roy.

Enfin le Roy s'obligeoit à ſecourir le Roy des Romains contre les Turcs, à ſoutenir les droits de ce Prince, ou ceux de ſes Succeſſeurs ſur les Royaumes de Hongrie & de Bohéme aprés la mort du Roy Ladiſlas, à luy donner paſſage, pour aller ſe faire couronner Empereur à Rome, à luy faciliter ſon couronnement auprés du Pape. Et touchant l'argent que le Roy donneroit pour l'inveſtiture du Duché de Milan, on convint que la choſe ſeroit réglée ſéparément entre les Agens des deux Princes. Ce Traité de paix devoit être ratifié par tous les membres de l'Empire, & le Roy des Romains promettoit de le leur faire agréer.

Outre ces Articles contenus dans le Traité, le Roy des Romains & le Cardinal d'Amboiſe conférérent encore ſur divers autres points importans. On parla de faire entre les deux Rois une Ligue offenſive contre les Vénitiens, pour leur faire rendre les Places qui avoient autrefois appartenu tant au Duché de Milan, qu'à la Maiſon d'Autriche, de convoquer un Concile général pour la réformation de l'Egliſe dans ſes membres & dans ſon chef. Le Roy des Romains fit ſemblant de le ſouhaiter beaucoup, & on prit plaiſir à réveiller par là l'eſpérance que le Cardinal avoit d'être un jour Pape; à quoy ce Prélat travailla depuis de toutes ſes forces, quoyque fort inutilement. Les troupes du Roy s'étoient ſaiſies de la Valteline, & l'Empereur avoit dés prétentions ſur ce canton; il propoſa au Cardinal de la mettre comme en ſéqueſtre pour trois ans entre les mains de l'Archiduc : mais comme le Roy ne luy avoit point donné d'inſtructions là-deſſus, on ne put rien conclure touchant cet Article.

Guicciard. l. 5.

Interpretation du Traité de Trente.

En attendant que le Roy eût ratifié ce Traité de paix, la Tréve fut prolongée entre les deux Princes : & le Cardinal retourna en France, pour rendre compte de ſa négociation au Roy qui approuva le Traité. On y ajoûta ſeu-

Guicciard. l. 5.

sement quelques éclairciſſemens dans une entrevûë que le Roy eut avec l'Archiduc, à l'occaſion que je vais dire.

L'Archiduc Philippe avoit épouſé la Princeſſe Jeanne fille aînée du Roy d'Eſpagne contre un des Articles du Traité de Barcelonne de l'an 1494. par lequel le Roy & la Reine d'Eſpagne avoient promis à Charles VIII. de ne marier aucun de leurs enfans ni au Roy des Romains, ni au Roy d'Angleterre, ni aux enfans de ces deux Princes; Article qui fut non ſeulement violé par le mariage de Jeanne avec l'Archiduc, mais encore par celuy de Catherine ſœur de Jeanne avec Artur fils aîné du Roy d'Angleterre. Car c'eſt ainſi que Ferdinand deshonoroit en toutes occaſions par ſa mauvaiſe foy le glorieux titre de Catholique, affecté depuis quelques années aux Rois d'Eſpagne, de même que celuy de Tres-Chrétien avoit été attaché aux Rois de France en la perſonne de Loüis XI. qui n'y avoit fait guéres plus d'honneur.

L'Archiduc à qui cette alliance mettoit ſur la tête les Couronnes d'Arragon, de Caſtille, de Sicile, & de toutes les dépendances de ces Etats, fut invité par le Roy ſon beau-pére, & par la Reine ſa belle-mére à venir recevoir les hommages & le ſerment de fidélité de ſes futurs Sujets d'Eſpagne. Il ne pouvoit y aller de Flandre où il étoit, que par mer, ou par la France. Il fut bien aiſe d'éviter les dangers de la mer, & pria le Roy de luy donner paſſage par ſon Royaume, ce qui luy fut accordé ſans peine. On luy rendit auſſi-bien qu'à l'Archiducheſſe ſon épouſe tous les honneurs qu'il pouvoit ſouhaiter, principalement à Paris où il paſſa quelques jours, & vint de-là à Blois, où la Cour étoit alors.

S. Gelais. Hiſtoire de Louis XII.

Le Roy, qui étoit le Prince le plus poli de ſon temps, mit tout en œuvre pour le bien recevoir. On le divertit pendant tout le temps qu'il y fut, par des Joûtes, des Tournois, des parties de chaſſe, des fêtes de toutes maniéres. Les deux Princes ne laiſſérent pas de prendre quelques heures pour traiter enſemble d'affaires ſérieuſes: & ce fut-là que furent faites quelques additions par forme d'éclairciſſement au Traité de Trente.

Touchant l'Article du ſecours que la France devoit donner au Roy des Romains contre le Turc, il fut réglé que le Roy y employeroit juſqu'à cinq cens mille francs, ſans y comprendre la dépenſe de la flotte qui étoit ſur les côtes d'Italie, & dont l'armement luy revenoit à plus de trois cens mille livres.

Il promit pour l'inveſtiture du Duché de Milan quatre-vingt mille écus d'or valant cent quarante mille francs, & pour la Valteline, ſi on vouloit la luy laiſſer, ſans entrer là-deſſus en diſcuſſion, il en offroit encore ſoixante mille.

Il déclara ſur l'Article de Ludovic, qu'il ne permettroit point qu'on le transférât hors de France; qu'il auroit ſoin de le faire bien traiter & bien ſervir, & qu'en conſidération du Roy des Romains, il conſentiroit qu'on augmentât de deux perſonnes le nombre de ceux qui étoient auprés de luy. Sur l'Article des fugitifs, ou des bannis du Milanés, il dit qu'il y en avoit de deux ſortes: les uns, qui aprés luy avoir fait ſerment de fidélité, s'étoient révoltez, & avoient fait ſoulever les peuples; d'autres qui ne luy avoient point fait de ſerment, & dont les biens avoient été confiſquez, parce qu'ayant été rappellez ſous peine de confiſcation de leurs biens & de leur corps, ils n'étoient point revenus: que pour les premiers il n'y auroit point de grace; que pour les ſeconds, s'ils luy demandoient pardon, il feroit connoître combien il avoit d'égard à la recommandation du Roy des Romains. Ce furent-là les additions que l'on fit au Traité de Trente à Blois le treiziéme de Décembre de l'an 1501. aprés quoy l'Archiduc continua ſon voyage juſqu'aux frontiéres d'Eſpagne avec le même agrément qu'il l'avoit commencé.

Ann. 1501. Interpretation du Traité de Trente, &c.

Tout ſembloit ainſi ſe diſpoſer à la paix avec le Roy des Romains: mais on ne fut pas long-temps ſans s'appercevoir de l'inconſtance ou du peu de ſincérité de ce Prince. Le Roy avoit envoyé à Mayence les Seigneurs de Piennes & de Hautboſc avec quelques autres, & ils devoient faire l'hommage en ſon nom pour le Duché de Milan entre les mains de Maximilien, en préſence des Electeurs & des Princes de l'Empire dans la Diéte convoquée à Francfort pour le mois de Janvier: mais ce Prince ne s'y trouva point. Sur quoy de Piennes proteſta juridiquement dans la Diéte de la diligence du Roy ſon maître, & du défaut du Roy des Romains, qui avoit manqué de s'y rendre contre la parole qu'il en avoit donnée. Il demanda acte de ſa proteſtation, & il luy fut accordé.

An. 1501.

Acte de proteſtation des Ambaſſadeurs de Loüis XII. &c.

Cette conduite du Roy des Romains étoit apparemment un effet des intrigues du Roy d'Eſpagne, qui prévoyant qu'il auroit bien-tôt les François ſur les bras au ſujet du Royaume de Naples, où il paroiſſoit tous les jours de nouvelles ſemences de guerre entre les deux nations, étoit bien aiſe que ce Prince tint toûjours la France en inquiétude.

Il étoit difficile que le partage du Royaume de Naples entre la France & l'Eſpagne ne produiſît bien des conteſtations, quand il s'agiroit du réglement des limites. Il y en eut deux entre autres de tres-grande importance, dans l'une deſquelles, quoiqu'en diſent en général nos Hiſtoriens contemporains, il ſemble quand on examine la choſe en détail, que les François avoient tort, comme ils avoient raiſon dans l'autre.

Selon le partage fait entre les deux Rois, les Eſpagnols devoient avoir pour leur part la Poüille & la Calabre. Le reſte, c'eſt-à-dire, l'Abruzze, la Terre de Labour, & tout ce qui n'étoit ni de la Poüille ni de la Calabre, devoient être aux François.

Ceux-cy aprés la conquête, prétendirent

avoir le pays qu'on appelle la Capitanate, qui confine l'Abbruzze le long du golfe de Veniſe, en avançant vers de l'embouchure du golfe. Mais ſelon l'ancienne diviſion de la Poüille, faite par les Romains, & ſelon la moderne faite par Alphonſe d'Arragon prémier du nom Roy de Naples, la Capitanate étoit de la Poüille. Les François avoient grande raiſon de ſouhaitter qu'elle fût à eux; parce que c'eſt un des meilleurs pays du Royaume, & d'où il vient en l'Abbruzze quantité de beſtiaux & de bled: de ſorte que dans les mauvaiſes années, les Eſpagnols en empêchant le tranſport de ces deux eſpéces de marchandiſes, pouvoient aiſément affamer ce pays: c'étoit une imprudence aux François, de n'avoir pas dans le temps du partage, fait attention à cela; & les Eſpagnols prétendoient s'en tenir aux termes du Traité, qui étoient clairs.

Les François avoient plus de droit de leur diſputer deux autres cantons, l'un appellé la Principauté, & l'autre, la Baſilicate. Le prémier, qui eſt ſur le bord de la mer de Toſcane, & confine avec le territoire de Naples; le ſecond, qui eſt dans les terres; entre la Principauté & le Golfe de Tarente. Les Eſpagnols prétendoient que l'une & l'autre étoient de la Calabre. Les François le nioient avec d'autant plus de raiſon, que dans la diviſion du Royaume faite par Alphonſe I. elles en étoient diſtinguées. On en vint aux voyes de fait. Les François engagérent dans la Principauté, divers Seigneurs, à reconnoître le Roy pour leur maître; & même Loüis d'Ars, Lieutenant de la compagnie d'Ordonnance du Comte de Ligni, qui étoit demeuré en France, ſe ſaiſit dans la Poüille d'Altemore, dont la Dame avoit épouſé ce Comte dans la prémiére expédition de Naples, & il y mit garniſon. Les Eſpagnols de leur côté, s'emparoient de tout ce qu'ils pouvoient aiſément prendre. Quelques Seigneurs du pays, qui prévoyoient les ſuites fâcheuſes de cette meſintelligence, engagérent à une entrevûë les deux Généraux Gonſalve & Loüis d'Armagnac Duc de Nemours, que le Roy avoit fait Viceroy de Naples. Le Duc de Nemours vint à Melphes; & Gonſalve à Atelle. Ils conférérent enſemble, mais ſans pouvoir rien conclure, ſinon que de part & d'autre on ne feroit plus aucune nouvelle entrepriſe, avant que d'avoir informé les deux Roys de l'état des choſes.

Mariana. l. 27. cap. 10.

Guicciard. l. 5.

Mariana. loc. cit.

Ces Princes avertis de ces differents, déclarérent l'un & l'autre, que leur deſſein n'étoit point de les décider par la voye des armes, & ordonnérent, que dans les Places qui faiſoient le ſujet de la conteſtation, on élevât ſur les tours, l'étendart de France, & l'étendart d'Eſpagne, en attendant qu'on pût terminer l'affaire à l'amiable. On fut perſuadé en Italie de la ſincerité de leurs intentions pour la paix: mais on croyoit en même temps, que les deux Généraux ſouhaitoient fort la guerre, pour avoir la gloire de ſoûmettre le Royaume entier à leur Maître.

Guicciard. l. 5.

Quoyqu'il en ſoit, les troupes des deux partis étoient ſi proches, & les poſtes qu'elles occupoient ſi mêlez les uns dans les autres, qu'il étoit difficile d'éviter toute occaſion de querêle. Ce furent les Eſpagnols qui commencérent. Gonſalve ayant peine à ſubſiſter, voulut étendre ſes quartiers. Il ne le pouvoit faire, ſans chaſſer les François des leurs. Il envoya un détachement dans la Principauté, ſous le commandement du Capitaine Scalada, qui chaſſa les François de Tripalda. Les Eſpagnols voulurent encore ſurprendre Troja, mais ils furent repouſſez par Yves d'Alégre. Ils firent d'autres tentatives en divers endroits, & le Duc de Nemours en donna auſſi-tôt avis au Roy, qui envoya ordre ſur le champ dans tous les ports & dans toutes les Villes de France, où les Eſpagnols trafiquoient, de ſaiſir & de confiſquer leurs effets. Cela n'empêcha pas que Gonſalve, ſur les ordres qu'il avoit reçus d'Eſpagne, ayant demandé une nouvelle conférence au Duc de Nemours, ne l'obtint. Ses inſtructions portoient, d'abandonner aux François les Places dont ils s'étoient emparez dans la Capitanate, c'eſt-à-dire, la plus grande partie de ce pays. Mais il fit propoſer par ſes Députez à ceux du Duc de Nemours, de faire un nouveau partage de cette Province, & de la Principauté, & d'en prendre chacun la moitié. Ce moyen d'accord paroiſſoit aſſez naturel: car ainſi que je l'ai remarqué, la Capitanate, à s'en tenir aux termes du premier Traité de partage, appartenoit aux Eſpagnols, & la Principauté aux François: de ſorte qu'il n'y auroit plus eu à terminer que l'article de la Baſilicate. Mais le Duc de Nemours ayant reçu ſur ces entrefaites un renfort de mille Suiſſes & de deux cens Hommes d'armes, avec de l'argent, & devenu par-là plus fort que Gonſalve, rejetta cette propoſition. La conférence fut rompuë: les François ſe mirent en campagne, avec les Princes de Biſignane & de Salerne. Toute la Capitanate fut réduite, excepté Manfrédonia & le Mont S. Ange. Le Duc de Nemours accompagné de Gaſton de Foix, des Seigneurs de la Palice, d'Alégre, de Chabanes, d'Ars, de Torci, de Bayard, ſe jetta dans la Poüille, y prit Canoſa, & quelques autres places aux environs de Barléte, où Gonſalve avoit établi ſon principal quartier, & où il étoit lui-même.

Mariana. l. 27. cap. 13.

d'Auton. Hiſtoire de Loüis XII.

An. 1501. Guicciard. l. 5. Annales de France.

Le Roy ſur la nouvelle de la priſe de Tripalda par les Eſpagnols, s'étoit avancé juſqu'à Lion, & envoyoit ſans ceſſe de nouvelles troupes en Italie, réſolu d'y aller lui-même, ſi ſa préſence y étoit néceſſaire. Il y paſſa en effet peu de temps aprés, menant avec luy Fédéric d'Arragon Roy de Naples déthrôné: mais ce voyage étoit moins pour animer ſes troupes contre les Eſpagnols, qui étoient toûjours vivement pouſſez par le Duc de Nemours, que pour réprimer par ſon autorité, de grands mouvemens qui ſe faiſoient dans la

d'Auton. Hiſtoire de Loüis XII.

Toſcane, & pouvoient avoir des ſuites pour les affaires de Naples.

Divers petits Princes, ou Seigneurs Italiens, ſçavoir Vitelloſo, qui étoit dans le parti des Piſans contre les Florentins, Baglioné, Pandulfe, Petrucci, & ceux de la Maiſon des Urſins, s'étoient liguez enſemble, pour attaquer la République de Florence, en faveur de Pierre de Médicis, qui en avoit été chaſſé pendant l'expédition d'Italie de Charles VIII. pour les raiſons que j'ai marquées dans l'Hiſtoire du régne de ce Prince. Leur deſſein étoit de contraindre les Florentins à recevoir Pierre de Médicis, & à le rétablir dans ſes biens & dans ſes charges. C'étoit le motif qui les faiſoit agir; mais on crut qu'ils avoient été incitez à cette entrepriſe par le Pape & par le Duc de Valentinois, qui excitoient exprés des broüilleries dans la Toſcane, pour s'en emparer, au moins d'une partie, & étendre de ce côté-là les conquêtes que le Duc avoit faites dans la Romágne, ſur les Vicaires de l'Egliſe; & la part que le Duc de Valentinois prit à cette guerre, rendit ce ſoupçon tres-vrai-ſemblable.

Guicciard. l. 5. Annales de France.

Ces Seigneurs que j'ai nommés, ayant fait ſecrétement leurs préparatifs, réſolurent de commencer par ſe rendre maîtres d'Arezzo, une des principales Villes de la République de Florence, où ceux de la faction de Pierre de Médicis ſe ſoulevérent. Ils le firent ſi ſubitement, & avec tant de ſuccés, qu'ils ſe ſaiſirent de Guillaume Pazzy qui y commandoit pour la République, & dont la famille avoit été de tout temps ennemie irréconciliable de celle de Médicis. Ils ſe rendirent maîtres de la Ville, & Côme Pazzi fils du Commandant qui en étoit Evêque, ſe ſauva dans la Citadelle, où il fut aſſiegé, & obligé de ſe rendre, demeurant priſonnier avec huit des principaux de ſon parti pour être échangez avec quelques-uns des habitans d'Arezzo qui avoient été arrêtez à Florence. Les conjurez s'emparérent de pluſieurs fortereſſes des environs, ſans que les Florentins qui avoient été pris au dépourvû, & dont le gouvernement, depuis qu'ils avoient chaſſé Pierre de Médicis, étoit fort mal entendu, oſaſſent s'y oppoſer.

Le Duc de Valentinois n'eut pas plûtôt appris la nouvelle de la priſe d'Arezzo, qu'il ſortit de Rome avec une petite armée, ſous prétexte d'aller aſſieger Camérino, dont Jules de Varano qui en étoit Seigneur, refuſoit de ſe ſoûmettre au Pape; mais en effet pour aller s'emparer du Duché d'Urbin. Il le fit avec ſa perfidie ordinaire; car aprés avoir obtenu du Duc Guidobalde, des troupes qu'il lui demanda, & la meilleure partie de ſon artillerie, que ce Duc n'oſa la refuſer, il vint fondre ſur lui, & lui enleva preſque toutes ſes Places. Enſuite il aſſiégea Camerino, qu'il ſurprit dans le temps que Jules de Varano traitoit d'un accord avec lui; & ce Seigneur étant tombé entre ſes mains avec ſes deux fils, il les fit étrangler tous trois.

Aprés ces conquêtes qui lui avoient ſi peu coûté, il ſe diſpoſoit à venir prendre part au débris de la République de Florence: mais il en fut empêché par un ordre qu'il reçut de la part du Roy, à qui les Florentins accablez de toutes parts avoient eu recours; & ils ſe ſçurent alors bon gré du nouveau Traité qu'ils avoient fait au commencement de cette année avec ce Prince.

An. 1512. Guicciard. l. 5.

Cette République étoit celle qui avoit le plus ſouffert des guerres d'Italie, depuis que Pierre de Médicis s'étoit ligué contre la France avec Ludovic, & avec les Rois de Naples de la Maiſon d'Arragon. Aprés que les François eurent conquis le Duché de Milan, elle fit tous ſes efforts pour regagner les bonnes graces du Roy. Ce Prince ne les luy refuſoit pas, mais il les luy vouloit faire acheter fort chérement; & elle ſe ſervit avec prudence d'une conjoncture qui ſe préſenta, pour obtenir de luy des conditions moins déſavantageuſes.

Maximilien d'Autriche ayant réſolu nonobſtant ſes promeſſes, de ne pas donner l'inveſtiture de Milan au Roy, & attendant toûjours une occaſion favorable de lui faire la guerre, vouloit aller ſe faire couronner à Rome; mais il appréhendoit que les François & leurs Alliez d'Italie ne s'oppoſaſſent à ſon paſſage, ou à ſon retour. Il envoya pour ce ſujet en Ambaſſade à Rome, Ermez Sforce fils de Ludovic, & le fit accompagner par Jean Graiſmer Prévôt de Briſſina. Ils avoient ordre de paſſer par diverſes Cours d'Italie, pour tâcher de les mettre dans ſes interêts. Ils demeurérent pluſieurs jours à Florence, & il tirérent parole des Florentins, que quand Maximilien ſeroit entré en Italie, ils luy fourniroient cent Hommes d'armes & trente mille ducats.

Quand le Roy fut informé de ce Traité, il apprehenda que les Florentins ne priſſent des liaiſons plus étroites avec Maximilien. Cette raiſon le fit relâcher ſur beaucoup d'articles avec eux; & enfin il ſe fit un nouveau Traité, par lequel le Roy les prenoit ſous ſa protection, s'engageoit à les défendre pendant trois ans, contre tous ceux qui les attaqueroient, ou directement, ou indirectement; à condition qu'ils luy payeroient ſix-vingt mille ducats, le tiers de cette ſomme chaque année. Il leur permettoit d'attaquer les Piſans, & tous ceux qui s'étoient emparez de leurs Places. (C'étoit principalement cet article des Piſans qui avoit ſuſpendu l'accord;) & il fut arrêté que tous les autres Traitez paſſez ſeroient annullez par celui-ci.

Ce fut en vertu de ce Traité, qu'ils demandérent au Roy ſa protection, & du ſecours contre les Urſins, & les autres qui les attaquoient. Ils luy répréſenterent, qu'il y alloit non ſeulement de ſon honneur de ne les pas abandonner dans un beſoin ſi preſſant contre tous ces petits Princes, qui avoient oſé leur déclarer la guerre, quoiqu'ils ſçûſſent que la

Digitized by Google

République étoit ſous ſa protection ; mais encore, que ſon interêt demandoit qu'il les ſecourût ; que ces mouvemens avoient été ſuſcitez par le Pape, & par le Duc de Valentinois ; qu'aprés s'être emparez des Places de la Romagne, s'ils ſe rendoient maîtres de la Toſcane, ils ne borneroient pas là leur ambition inſatiable ; qu'ils ſe ligueroient avec les Vénitiens, les Eſpagnols, & le Roy des Romains, pour enlever le Duché de Milan à la France, & qu'il étoit temps de ſe précautionner contre leurs vaſtes deſſeins.

Le Roy entra fort dans ces remontrances, & il avoit déja fait une partie de ces réfléxions. Il ſe défioit fort des Vénitiens, ſe voyoit en guerre ouverte avec les Eſpagnols, & étoit toûjours perſuadé que le Roy des Romains n'oublioit rien, pour ſoulever tous les Princes de l'Europe contre la France. Charles d'Amboiſe Gouverneur du Milanés, luy écrivoit en conformité de ce que les Florentins lui répréſentoient, le conjuroit de ne les pas abandonner, & de ne pas tarder à paſſer en Italie.

Il prit ce parti, & envoya au plûtôt en poſte un de ſes Hérauts d'armes, nommé Normandie à Vitteloſo, à Baglioné, à Petrucci, & aux Urſins, pour leur commander en ſon nom, de rendre aux Florentins les Places qu'ils avoient priſes ſur eux. Il le chargea d'aller auſſi trouver le Duc de Valentinois, & de luy faire défenſe de ſa part, d'entrer ſur les Terres de cette République. Il parla avec beaucoup de fermeté ſur ce ſujet à l'Ambaſſadeur du Pape, & fit de grandes menaces à Julien de Médicis qui étoit à la Cour de France, comme l'Agent de Vitteloſo & de Petrucci.

Ces ordres & ces menaces eurent leur effet, & d'autant plus aiſément, que tous ces petits Princes, enſuite de l'invaſion du Duché d'Urbin, & de ce qui s'étoit paſſé à Camérino à l'égard du Seigneur de cette Place, appréhendérent que le Duc de Valentinois ne vint fondre ſur leurs Domaines, & ne les envahît, comme il le fit effectivement depuis ; & il en coûta la vie à quelques-uns d'entre eux.

Le Duc de Valentinois lui-même, & le Pape ſçachant que le Roy étoit arrivé à Aſt, & qu'il faiſoit marcher Loüis de la Trimoüille avec deux cens Hommes d'armes & beaucoup d'artillerie en Toſcane, pour reprendre Arezzo, envoyérent vers ce Prince, pour déſavoüer ce que Vitelloſo, & les autres Seigneurs avoient fait contre les Florentins, proteſtant que quoique ces Seigneurs fuſſent à la ſolde du S. Siége, ils avoient en cela agi ſans leur ordre & à leur inſçeu, & qu'on n'avoit oſé entreprendre de les en empêcher. Le Duc de Valentinois fit même menacer Vitelloſo, que s'il ne ſortoit inceſſamment d'Arezzo, & des autres Places des Florentins, il iroit lui-même l'en chaſſer. Il ne pouvoit pas mieux s'y prendre pour appaiſer le Roy, qui fit ſemblant d'être fort ſatisfait de cette franchiſe apparente. Ainſi Arezzo & les autres places envahies, furent remiſes entre les mains des Capitaines François, & puis reſtituées aux Florentins.

Guicciard. l. 5.

Le Roy étoit arrivé à Aſt le ſeptiéme de Juin, où les Villes libres d'Italie envoyérent leurs Ambaſſadeurs, pour le complimenter. Les Princes s'acquittérent du même devoir. Pluſieurs d'entre eux y vinrent en perſonne, eſperant, & ne ſouhaitant rien davantage, que de le trouver en réſolution de châtier le Duc de Valentinois. Le Cardinal Baptiſte des Urſins s'y rendit pour juſtifier les Seigneurs de ſa Maiſon, & Vitelloſo ſur l'entrepriſe d'Arezzo, & animer le Roy contre le Pape & contre le Duc, dont il avoit pénetré les mauvais deſſeins à l'égard de ſa famille.

An. 1502. Buonacorſi.

Le Roy auroit été aſſez diſpoſé de luy-même à le ſatisfaire ; car dés qu'il sçut l'entrepriſe d'Arezzo, le prémier mouvement d'indignation le fit penſer à chaſſer le Duc de Valentinois de la Romagne & de toutes les places dont il s'étoit emparé. Mais la ſituation préſente de ſes affaires en Italie, ne luy permit pas d'écouter ſon reſſentiment. Il ſe défioit toûjours des Vénitiens ; il ſçavoit que le Roy des Romains faiſoit tous ſes efforts auprés du Pape, pour le broüiller avec la France, & qu'il avoit fait avancer des troupes de Cavalerie & d'infanterie dans le Trentain. D'autre part les Suiſſes l'inquiétoient beaucoup ; ils luy demandoient la Valteline, & diverſes autres choſes, qu'il n'étoit pas réſolu de leur accorder, & le menaçoient de traiter avec le Roy des Romains, s'il les refuſoit. Enfin dans la conjoncture de la guerre qu'on avoit avec le Roy d'Eſpagne au Royaume de Naples, ç'auroit été prendre le change trés-imprudemment, que de tourner ſes armes contre le Pape.

Guicciard. l. 5.

Outre que ces raiſons étoient fortes par elles-mêmes, le Cardinal Georges d'Amboiſe en augmentoit le poids par celui de ſon autorité ; & ſes vûës particulieres ne s'accommodoient nullement d'une rupture avec le Pape. Il eſpéroit parvenir un jour au ſouverain Pontificat : la puiſſance du Roy en Italie, & les propres interêts de ce Prince, étoient le fondement de ſon eſpérance. C'étoit une néceſſité pour luy de ménager le Pape, afin d'en pouvoir obtenir des places dans le ſacré Collége, pour ſes parens & pour ſes amis. Il ſe faiſoit un honneur & un mérite de procurer auprés du Roy les avantages de l'Etat Eccleſiaſtique, de paroître zélé pour l'honneur du S. Siége, & d'être le nœud de la bonne intelligence, qui étoit depuis pluſieurs années entre ces deux Puiſſances. Le Pape ne manquoit pas de ſe ſervir utilement de l'ambition du Cardinal, pour ſatisfaire la ſienne & celle de ſon fils, & les bons offices étoient mutuels. Ce fut vers ce temps-là, que le Pape prolongea encore pour dix-huit mois au Cardinal, la qualité de Légat du S. Siége en France. Trocciez Camérier du Pape & ſon grand confident reſſentit l'effet de cette nouvelle grace, par la bonne réception que

le Roy luy fit à Aſt ; & le rapport qu'il en fit au Duc de Valentinois à ſon retour, donna à ce Duc tant de confiance, qu'il partit ſur le champ en poſte, pour venir trouver le Roy. Il n'en avoit jamais été reçu avec plus de careſſes qu'il le fut alors, au grand mécontentement de tous les Princes & des Envoyez des Villes d'Italie, qui étoient préſens, & dont la crainte de devenir l'objet des deſſeins ambitieux du Duc de Valentinois augmenta beaucoup.

Mais ils auroient eû bien plus d'inquietude encore, s'ils avoient ſçû le détail du Traité que le Roy avoit fait avec le Pape & avec le Duc de Valentinois. Par ce Traité il leur abandonnoit Bentivoglio Seigneur de Boulogne, Baglioné, Vittelloſo, & les Urſins, à condition que le Pape l'aideroit à achever la conquête du Royaume de Naples. Ce Traité fut tres-funeſte à quelques-uns de ces Seigneurs, qui faute d'en être inſtruits, ſe liguérent contre le Duc de Valentinois. Enſuite s'étant imprudemment mis entre ſes mains à Sinigaglia, ils y furent arrêtez par ſes gens, & puis étranglez : & ſur l'avis ſecret qu'il en donna auſſitôt au Pape, le Cardinal des Urſins fut mis en priſon, où il mourut vingt jours aprés, empoiſonné, ainſi qu'on le crut communément. Cette opinion étoit fondée ſur le caractére & la conduite du Pape & de ſon fils le Duc de Valentinois, à qui ces ſortes de crimes ne coûtoient guéres, quand ils les croyoient utiles pour augmenter leur puiſſance. La plûpart de ces Seigneurs ne méritoient pas que le Roy ſe mît fort en peine d'eux ; car il avoit tout ſujet d'appréhender qu'ils ne priſſent le parti des Eſpagnols contre luy. Le ſeul Bentivoglio avoit raiſon de ſe plaindre ; parce que le Roy l'avoit pris ſous ſa protection : mais outre qu'il ne fut pas du nombre de ceux qui périrent, le Roy luy répondit, lorſqu'il luy fit ſes plaintes, qu'en le protégeant, il n'avoit pas prétendu ôter au S. Siége le pouvoir de pourſuivre ſes droits qui étoient évidens ſur le Domaine de Boulogne, mais ſeulement procurer ſeureté à ſa perſonne & à ſes biens, comme il étoit encore réſolu de le faire. Tel a toûjours été le ſort des plus foibles, d'être ſacrifiez aux interêts des plus puiſſans.

Guicciard. l. 5.

Le Roy des Romains, qui avoit fort compté ſur ces ſemences de diviſion entre le Roy & le Pape, vit bien qu'il n'y avoit plus de fond à faire là-deſſus, & ſuivant ſa coûtume d'avoir toujours envie d'entreprendre quelque choſe contre la France, ſans oſer en venir à l'effet, il ſe tint en repos : de ſorte que le Roy n'eut plus qu'à penſer à la guerre de Naples, qui juſqu'alors avoit été conduite par le Duc de Nemours avec beaucoup de ſuccés.

Les Eſpagnols n'avoient plus dans la Capitanate, que Manfrédonia & le Mont S. Ange, & excepté les Villes maritimes, ils avoient preſque tout perdu dans la Calabre & dans la Poüille. Le beſoin de vivres, d'argent & d'autres munitions, augmentoit tous les jours dans Barlète, d'où Gonſalve n'oſoit ſortir : & il auroit été contraint de l'abandonner, ſans un convoy de vivres & de ſalpêtre, qui luy vint de Veniſe. Le Roy en ayant fait de grandes plaintes, le Sénat s'excuſa en diſant que la choſe s'étoit faite ſans ſon ordre, que c'étoient des Marchands, qui pour faire de l'argent de leurs denrées, les avoient portées aux Eſpagnols, & que dans une République libre comme la leur, on n'étoit pas en droit d'interdire le commerce aux particuliers. Le Roy étoit trop inſtruit des intentions des Vénitiens, pour être ſatisfait de cette réponſe : mais il crut devoir diſſimuler ; & même ſes forces luy parurent ſi ſupérieures à celles des Eſpagnols dans le Royaume de Naples, qu'il jugea ſa préſence inutile en Italie. C'eſt pourquoy aprés avoir été à Génes, où l'on luy fit une entrée des plus magnifiques, il retourna en France.

S. Gelais. Hiſtoire de Louis XII. d'Autun.

Aprés ſon départ, les Généraux François s'aſſemblérent à Troja, délibérérent entre eux ſur diverſes entrepriſes, où ils pourroient employer leur armée, qui avec le renfort de deux mille Suiſſes, & de deux mille Gaſcons que le Roy leur avoit envoyez par mer, étoit environ de dix mille fantaſſins, & de ſix à ſept mille chevaux. De ce conſeil étoient, outre le Duc de Nemours & Aubigni, Yves d'Alégre, Chabanes Seigneur de la Palice, de Torſi de la Maiſon d'Etouteville, Chandenier, Châtillon, Pierre du Terrail dit le Chevalier Bayard, Loüis d'Ars, Thomas de Montferrat, Mathieu d'Aqua-viva, Mondragon, & les autres Chefs de la Gendarmerie.

Belcarius l. 9.

Aubigni ouvrit l'avis d'aſſieger Barlète. Il avoüoit qu'on devoit s'attendre à une vigoureuſe réſiſtance, Gonſalve y commandant en perſonne l'élite des troupes Eſpagnoles : mais d'autre part, la priſe de cette Place étoit un coup déciſif pour tout le reſte ; au lieu que ſi l'on donnoit le temps au ſecours que les Eſpagnols aſſembloient en Sicile, de joindre Gonſalve, on ne viendroit jamais à bout de chaſſer les Eſpagnols du Royaume.

Annales de France. Guicciard. l. 5. &c.

D'autres étoient d'un ſentiment contraire, & vouloient qu'en ſe contentant de bloquer Barlète, on allât ſoûmettre les autres Villes qui tenoient encore pour les Eſpagnols, & qui étant pour la plûpart, ou foibles, ou mal fournies de monde & de munitions, ſeroient aiſément priſes : mais leur principale raiſon étoit qu'il y avoit tres-peu d'eau douce aux environs de Barlète, & que le ſiége devant être long, la plûpart de la cavalerie périroit. Le Duc de Nemours aprés avoir balancé les raiſons oppoſées, prit ce dernier parti. La plûpart des Hiſtoriens jugeant des choſes par le ſuccés, l'en blâment fort, & comme s'ils étoient ſeûrs de ce qui fût arrivé, s'il eût ſuivi le ſentiment d'Aubigni, ils ne feignent point de dire, qu'il fut par-là la cauſe de la décadence des affaires des François au Royaume de Naples. Mais ces jugemens, tels qu'on

Digitized by Google

en fait tous les jours dans le cabinet & dans les cercles, ſont d'ordinaire auſſi frivoles que téméraires : & les raiſons qui firent agir le Duc de Nemours en cette occaſion, paroiſſent aſſez ſolides, pour ne le pas rendre reſponſable de l'évenement.

Il demeura pour faire le Blocus de Barléte, & détacha Aubigni, pour l'envoyer en Calabre. Il y prit & ſaccagea Coſence, ſans attaquer la citadelle, & ayant ſçû que Hugue de Cardone Général Eſpagnol avoit débarqué à Rhégio, & s'avançoit avec un corps conſidérable de troupes, il marcha au devant de luy. Il le trouva dans la campagne de Térina le jour de Noël, tout fier de la défaite du Comte de Mélet, Commandant des troupes des Princes de Biſignane & de Salerne, qu'il venoit de battre proche de-là. Il voulut pourtant éviter d'en venir aux mains avec les François : mais Aubigny le ſerrant de prés, il fut obligé de tourner teſte.

d'Anon.

An. 1502. Guicciardino lib. 5.

Les Eſpagnols aprés un combat aſſez opiniâtré, furent mis en déroute : il en demeura mille ſur la place, treize cens furent pris, & quinze drapeaux gagnez. Les François y perdirent Claude de Grigni Capitaine de la compagnie d'Hommes d'armes qu'avoit eu le Comte de Cajazze, mort depuis quelque temps à Naples. Aubigni penſa être pris en pourſuivant les fuyards ; il fut envelopé lui troiſiéme par pluſieurs cavaliers Eſpagnols ; mais il ſe défendit aſſez long-temps, pour donner le loiſir à à Jean Stuart ſon parent, de venir à ſon ſecours. Hugues de Cardone échappa, & repaſſa en Sicile, aprés avoir perdu la plûpart de ſes troupes.

Péron.

Les choſes n'alloient pas tout à fait ſi bien du côté de Barléte ; car quoique le Duc de Nemours durant le blocus de cette Place, ſe fût emparé de pluſieurs Villes de la Poüille, & en particulier de Canoſe aprés deux aſſauts ſanglants, cependant Gonſalve & ſa garniſon tenoient toûjours ferme, malgré la diſette & la peſte qui les déſoloient, & profitant de la négligence des François, avoient remporté divers avantages ſur eux.

Le plus conſidérable, & celui où la conduite & la réſolution du Général Eſpagnol parurent davantage, fut l'enlévement du poſte de Rubos, éloigné de Barléte de douze mille, qui ſont ſix petites lieuës, & où le Seigneur de la Palice commandoit cent Hommes d'armes & trois cens fantaſſins.

Il prit le temps que le Duc de Nemours étoit allé à Canoſe, & étant ſorti la nuit de Barléte avec de l'artillerie qu'il conduiſit ſans peine, parce que le chemin eſt fort aiſé de-là à Rubos, il y arriva devant le jour, & ſon canon étoit en batterie, avant qu'on eût dans la Place, avis de ſon arrivée. Il eut bientôt fait une breche à la muraille, qui ne valoit rien. La ſurpriſe fit perdre la tête aux François ; ils furent emportez d'aſſaut preſque ſans réſiſtance, & la Palice demeura priſonnier. Gonſalve retourna en plein jour à Barléte, toûjours en bataille, ſans que les troupes des quartiers François, trop éloignées les unes des autres pour s'aſſembler aſſez promptement, oſaſſent l'attaquer dans ſa retraite. En approchant de Barléte, il fit un détachement pour aller au devant d'un convoy d'argent qu'on lui amenoit de Trani, & cinquante Hommes d'armes de l'armée Françoiſe qui s'étoient mis en campagne pour l'enlever, furent taillez en piéces. Peu de jours auparavant les habitans de Caſtellanéte, qui étoit le poſte le plus avancé, & qui ſerroit Barléte de plus prés, avoit pris les armes contre la garniſon Françoiſe, & l'avoit chaſſée. Ces ſuccés augmentoient autant le courage des Eſpagnols, qu'ils décourageoient les François.

Un facheux contre-temps empêcha le Gouverneur du Milanés, d'envoyer au Duc de Nemours un nouveau renfort de troupes dont il auroit eu beſoin, pour s'oppoſer à celles d'Eſpagne, qui paſſoient de Sicile en Calabre. C'eſt que les Cantons Suiſſes les plus proches du Milanés, s'étoient ſaiſis de Bélinzoné, que le Roy prétendoit être des dépendances du Duché de Milan, & qu'ils vouloient l'obliger à le leur céder. Sur le refus qu'il en fit, ils attaquérent Locarne & la Murata : c'étoit une grande muraille bâtie ſur le Lac Majeur auprés de Locarne, pour empêcher le paſſage des montagnes dans la plaine du côté du Milanés, & où il n'y avoit qu'une porte, que Chaumont Gouverneur de Milan faiſoit garder. Il s'étoit avancé luy-même avec huit cens Hommes d'armes, & trois mille hommes d'infanterie, juſqu'à Varéſé & Galéra : mais les Suiſſes ſecondez par les Griſons, s'étant emparez de certains rochers qui commandoient ce poſte, obligérent les François de l'abandonner ; & aprés pluſieurs aſſauts, ils ſe rendirent maître du Bourg de Locarne. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, fut que les autres Cantons s'étant laiſſez gagner par les priéres de leurs compatriotes ſe joignirent à eux, & Chaumont ſe vit en moins de rien ſur les bras, une armée de quinze mille Suiſſes & Griſons, qui aſſiegérent le Château de Locarne.

Annales de France. Guicciard. l. 5. &c.

Il aſſembla de ſon côté, tout ce qu'il put de ſes garniſons : il obtint des troupes de Boulogne, du Ferrarois & du Mantoüan, & preſſa les Vénitiens de luy en envoyer auſſi, en exécution du Traité fait avec le Roy pour la défenſe du Milanés, lorſqu'il le conquît avec eux. Ils en promirent ; mais ils uſérent de tant de délais, que ce ſecours n'arriva que lorſqu'il n'étoit plus temps. Ces délais furent l'effet des intrigues de Laurens Suarés Figuéroa Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui avoit tant contribué à la ligue concluë à Veniſe contre Charles VIII. & qui ſollicitoit alors les Vénitiens de ſe liguer avec ſon maître contre les François, juſqu'à leur offrir de leur céder l'Abruzze, ou le Duché de Milan, quand on l'auroit repris.

Mariana l. 17. ch. 14.

Chaumont en homme ſage ne hazarda rien. Il ſe tint avec ſes troupes dans la plaine, à la

Digitized by Google

tête des défilez des montagnes, & fit enfoncer tous les bateaux du Lac Majeur qui pouvoient ſervir au tranſport des vivres pour le camp des Suiſſes, dans l'eſpérance que n'ayant ni cavalerie ni artillerie, ils n'oſeroient s'expoſer à ſe mettre en pleine campagne, & que la diſette de vivres les obligeroit à retourner chez eux. Il ne fut pas trompé dans ſon attente : la famine fut bien-tôt au camp ennemi : l'argent qu'il diſtribua à propos à pluſieurs de leurs Capitaines, y mit la diviſion : les troupes des Cantons non intéreſſez ſe mutinérent, & dirent qu'ils ne vouloient point rompre pour une queréle particuliére l'alliance qu'ils avoient avec la France. On en vint enfin à un accord & à une Tréve. Chaumont s'obligea au nom du Roy à ne point les inquiéter pendant un cértain temps ſur la poſſeſſion de Bélinzoné, & leur fit eſpérer qu'aprés ce terme expiré, on trouveroit des voyes d'accommodement.

An. 1503.

Il ne pouvoit rien faire de mieux dans la conjoncture où l'on ſe trouvoit de la guerre de Naples, qu'on penſa auſſi à finir déſlors par un Traité.

L'Archiduc ayant paſſé l'année 1502. en Eſpagne, en partit pour revenir dans ſes Etats des Pays-bas. Il propoſa au Roy d'Eſpagne ſon beau-pére ſa médiation entre luy & le Roy de France, & luy dit qu'il étoit bien informé de la diſpoſition de ce Prince à la paix.

Mariana l. 27 cap. 14. & 16.

Ferdinand eut peine à recevoir cette propoſition ; parce qu'il ne croyoit pas l'Archiduc capable de bien manier une affaire ſi délicate, & qu'il étoit perſuadé que le Seigneur de Vére ſon favori & ſon Conſeil étoit fort François d'inclination : ainſi non ſeulement il refuſa d'abord l'offre de l'Archiduc ; mais même il fit ce qu'il put pour le diſſuader de retourner par la France, luy repréſentant qu'il n'y auroit pas de ſûreté pour luy à cauſe de la guerre, & que les François l'ayant en leur puiſſance, pourroient aiſément trouver quelque prétexte de l'arrêter, afin de faire acheter aux Eſpagnols au prix du Royaume de Naples, la liberté de l'héritier de la Monarchie d'Eſpagne.

Cette raiſon toute forte qu'elle étoit, ne put détourner l'Archiduc de ſon deſſein, étant fort perſuadé de la généroſité du Roy de France ; & il fit tant d'inſtance auprés du Roy d'Eſpagne, qu'il conſentit à ce qu'il ſouhaitoit. Mais Ferdinand ayant pour luy cette déférence, borna les inſtructions qu'il luy donna à certains Articles, au-delà deſquels il luy défendit abſolument de rien accorder. Il fit partir un peu aprés luy l'Abbé Bernard de Builli, à qui il mit en main un pouvoir plus ample, & luy ordonna de ne le montrer qu'à l'Archiduc ſeul, aprés avoir tiré ſerment de luy pour le ſecret, & même de ne luy en point donner la communication, s'il le voyoit diſpoſé à ne pas s'en tenir exactement au contenu de ce Mémoire.

L'Archiduc reçut à Perpignan le ſauf-conduit qu'il avoit demandé, & arriva au commencement de l'année 1503. à Lion, où le Roy étoit avec le Cardinal d'Amboiſe. On travailla auſſi-tôt au Traité, qui fut conclu le cinquiéme d'Avril à ces conditions : que le Roy de France pour le bien de la paix ſe déſſaiſiroit de la Couronne & Royaume de Naples pour la part qui luy appartenoit, au profit de Madame Claude ſa fille, & que pareillement le Roy & la Reine d'Eſpagne ſeroient contens de ſe déſſaiſir de leurs Duchez de Calabre & de la Poüille, & de tout ce qu'ils poſſédoient au Royaume de Naples au profit de Charles Duc de Luxembourg fils aîné de Monſieur l'Archiduc, & que dés que le Traité auroit été ratifié, Madame Claude & Monſieur de Luxembourg pourroient s'intituler Roy & Reine de Naples, Duc & Ducheſſe de Calabre & de la Poüille.

An. 1503. Recueil de Traitez par Leonard, tom. 2.

En ſecond lieu, que pour ce qui regardoit en particulier la Capitanate, le Roy remettroit entre les mains de Monſieur l'Archiduc tout ce qui avoit été pris en cette Province par les François depuis la guerre commencée, & que réciproquement le Roy & la Reine d'Eſpagne feroient remettre à Monſieur l'Archiduc Manfrédonia, le Mont Saint Ange, & les autres Places qu'ils tenoient au même pays, & que le tout, ſoit qu'il fut tenu par le Roy de France, ſoit qu'il fût tenu par le Roy & la Reine d'Eſpagne, ſeroit donné en forme de doüaire & uſufruit à Madame Claude : mais que ce que le Roy de France y auroit poſſédé avant la guerre déclarée & depuis, ſeroit gouverné au nom de Madame Claude par un Seigneur qu'il nommeroit, & que Monſieur l'Archiduc gouverneroit au nom de Monſieur de Luxembourg ſon fils ce que le Roy & la Reine d'Eſpagne y tenoient actuellement.

En troiſiéme lieu, qu'au cas que par la mort de la Princeſſe ou du Prince, le mariage arrêté entre eux ne fût pas conſommé, le différent touchant la Capitanate demeureroit en l'état où il étoit, pour être décidé par des arbitres non ſuſpects, dont les Rois conviendroient entre eux.

En quatriéme lieu, que le Roy Tres-Chrétien & le Roy d'Eſpagne ordonneroient, le prémier au Duc de Nemours, & le ſecond à Gonſalve Généraux de leurs armées, de faire ceſſer toutes les hoſtilitez.

On fit une addition au Traité, ſçavoir que ce qui auroit été pris par les François dans la Poüille & dans la Calabre, ſeroit reſtitué au Roy d'Eſpagne, de même que ce que les Eſpagnols pourroient avoir pris dans l'Abruzze & dans la Terre de Labour, ſeroit reſtitué au Roy de France, & que l'Archiduc & celuy que le Roy de France nommeroit pour gouverner ce qu'il tenoit dans la Capitanate, tiendroient cette Province en neutralité, juſqu'à ce que le différent qui la concernoit fût terminé.

Ce furent-là les principaux Articles du Traité de Lion de l'an 1503. fameux dans nôtre

Hiſtoire ; parce qu'il fut la cauſe de la perte du Royaume de Naples pour la France, & voicy comment la choſe arriva.

Ce Traité paroiſſant ſi avantageux à la Maiſon d'Eſpagne, où la Couronne de Naples entroit par le mariage de Madame Claude de France avec le Duc Charles de Luxembourg, le Roy compta ſur la paix comme ſur une choſe aſſurée. Il négligea de renforcer l'armée du Duc de Nemours, & fit ſuſpendre l'embarquement de trois mille hommes d'infanterie & de trois cens Hommes d'armes qui étoient à Génes tout prêts à être tranſportez au Royaume de Naples ; au lieu que l'armée de Gonſalve ſe fortifioit chaque jour par les troupes qu'on luy envoyoit inceſſamment d'Eſpagne & de Sicile ; & ce Prince apprit par une fâcheuſe expérience, qu'il n'eſt point de moyen plus ſur pour finir la guerre, que de s'y préparer comme ſi on la devoit faire plus vivement que jamais. Il envoya le Traité au Duc de Nemours par Edoüard Boüillot un de ſes Valets de chambre, & l'Archiduc dépêcha Jean Edin ſon Maréchal des Logis à Gonſalve pour le luy porter. Ces exprés étoient chargez de la part de leurs maîtres, d'intimer l'ordre aux Généraux de faire ceſſer toute hoſtilité entre les deux nations : & ils arrivérent lorſqu'on ſe préparoit des deux côtez tant dans la Poüille, que dans la Calabre à donner bataille.

Guicciard. l. 5.

Le Duc de Nemours fit part à Gonſalve de l'ordre qu'il avoit reçu, & il fut fort ſurpris de ce qu'il luy répondit, ſçavoir que les choſes étoient en tel état qu'il ne pouvoit déférer au commandement de l'Archiduc, ſans avoir conſulté auparavant le Roy ſon maître. En effet ce Prince luy avoit mandé le ſujet du voyage de l'Archiduc à Lion, & luy avoit en même temps ordonné, que quoiqu'on luy écrivît de la concluſion de la paix, il n'y eût nul égard, avant que d'avoir reçu de nouveaux avis de la Cour d'Eſpagne.

Mariana loc. cit.

Les Hiſtoriens Eſpagnols tâchent de donner une ſpécieuſe couleur à cette mauvaiſe foy de Ferdinand, en diſant que l'Archiduc n'avoit ſigné le Traité que par force, ſur la menace qu'on luy fit de l'arrêter, & que l'Abbé Bernard avoit informé par ſes Lettres la Cour d'Eſpagne de cette violence. Ce ſont de ces bruits que l'on fait courir exprés pour mettre à couvert l'honneur des Princes ; mais qui n'empêchent pas que hors de leurs Etats, & dans la ſuite des temps, la poſtérité deſintéreſſée ne juge de leur conduite ſur des régles plus ſûres.

Le refus de la paix fut preſque auſſi-tôt ſuivi de deux actions ſignalées dont Gonſalve ſe ſçut bon gré ; parce qu'il y recüeillit le fruit de ſa conſtance, & de la conduite ſage qu'il avoit tenuë juſqu'alors dans cette guerre. La prémiére ſe paſſa en Calabre.

Mariana l. 27. cap. 19.

Aubigny, aprés la défaite de Hugue de Cardone à Térina, avoit inveſti dans Girace ville voiſine de la mer, les débris de l'armée Eſpagnole, & eſpéroit la réduire par la famine à ſe rendre : mais Térina ayant été ſurpriſe par quelques troupes Eſpagnoles, il s'étoit éloigné de Girace pour les y aller aſſiéger. Il les preſſoit beaucoup dans ce poſte qui n'étoit pas fort, & où ils avoient tres peu de munitions, lorſqu'il apprit l'arrivée d'une flotte d'Eſpagne à Rhégio commandée par Loüis Porto-Carréro.

Celuy-cy informé du danger de Térina, fit promptement avancer ſes troupes, ordonna à l'Amiral Villa-marino de faire ſemblant de vouloir inſulter Gioia avec ſes galéres ; & ne pouvant marcher luy-même, à cauſe d'une fiévre dont il mourut quelques jours aprés, il confia la conduite de ce ſecours à Ferdinand Andrada.

Ce Capitaine s'avança juſqu'à Séminara, & Aubigni n'ayant pas aſſez de monde pour garder toutes les avenuës de Térina, leva le Siége, & fit cantonner ſes troupes dans les villages voiſins. Andrada voyant le Siége levé, demeura dans ſon camp : il y fut joint par le Capitaine Manuel Bénavida, & par Antoine de Léve, qui par diverſes preuves qu'il avoit données de ſon courage, étoit déja monté au commandement & acquît depuis par ſes grands exploits la réputation d'un des plus grands hommes de l'Europe. Outre les troupes que ces deux Capitaines amenérent, Andrada fut encore renforcé par celles d'Inigo d'Avalos Marquis del-Vaſto, ou du Guaſt, qui s'étoit depuis peu déclaré pour les Eſpagnols, & leur avoit livré l'Iſle d'Iſchia dont il étoit Gouverneur.

Toutes ces troupes enſemble faiſoient un corps aſſez nombreux, & d'environ cinq mille hommes dont il y avoit quatre mille fantaſſins. Rien n'empêchoit Andrada d'aller attaquer Aubigni moins fort que luy, ſinon l'ordre qu'il avoit de ne rien hazarder. Aubigni malgré l'inégalité, envoya offrir la bataille au Général Eſpagnol qui la refuſa. Ce refus augmenta la confiance d'Aubigni, qui ayant tiré la plus grande partie des garniſons de Gioia & de Roſano, fit un corps de trois cens Hommes d'armes & de quinze cens fantaſſins, auſquels il joignit trois mille payſans qu'il arma, s'approcha du camp des Eſpagnols, paſſa la riviére à leur vûë, & vint ſe camper dans la plaine au pied des montagnes où ils étoient poſtez.

Cette inſulte piqua d'honneur Andrada, qui envoya à ſon tour défier Aubigni, plutôt pour voir s'il accepteroit la bataille, que dans le deſſein de la donner. Aubigni, qui quoique plus fort en cavalerie que les Eſpagnols, ne comptoit guéres ſur ſes trois mille payſans, répondit, que puiſque les Eſpagnols avoient refuſé la bataille lorſqu'il la leur avoit offerte, il la donneroit quand il le jugeroit à propos, & s'en retourna à Gioia.

Andrada ravi de cette réponſe, s'en ſervit pour encourager ſes troupes. Il décampa, & ſuivit Aubigni, qui aprés avoir marché quelque temps, attendit les Eſpagnols. Ceux-cy,

Digitized by Google

soit pour éviter le combat, & mettre entre eux & l'armée Françoise une petite riviére qui couloit dans la plaine, soit pour prendre un terrain plus avantageux, se détournérent du chemin qu'ils tenoient.

Aubigni persuadé qu'ils avoient peur, les laissa avancer quelque temps & prendre les devants, les suivit à son tour, les joignit, & les fit attaquer avec plus de précipitation, qu'il ne convenoit à un Capitaine aussi expérimenté que luy.

Andrada qui marchoit en bon ordre, profita de la faute de son ennemi, tourna tête, & ayant fait charger fort à propos les Gendarmes François qui étoient en desordre, par les Gendarmes de son armée, les culbuta & les renversa sur l'infanterie, dont les deux tiers n'étoient, ainsi que je l'ai dit, que des paysans mal armez, & qui en un moment fut mise en déroute. La cavalerie legére voyant les Gendarmes rompus, & l'infanterie défaite, prit aussi la fuite. Les Espagnols poursuivirent les fuyards jusqu'à Gioia, & en firent un grand carnage. C'est ainsi que l'Historien Espagnol raconte cette bataille. Les Italiens la rapportent autrement, & disent que la riviére étoit entre deux, que Bénavida s'étant avancé sur le bord, avoit demandé à parler à Aubigni; que durant cette conférence, l'arriére-garde & la bataille Espagnole passérent la riviére à un mille & demi au-dessus de Gioia; qu'Aubigni surpris courut promptement pour s'opposer à leur passage, en abandonnant quatre piéces d'artillerie qu'il avoit; que les Espagnols étoient déja passez quand il arriva, & qu'il fut attaqué avant que d'avoir pû remettre ses troupes en bataille.

Mariana l. loc. cit. Guicciardin lib. 5.

D'Ambricourt fut pris durant le combat, Honorat & Alphonse de saint Séverin dans Gioia, qui se rendit aux Espagnols; & Aubigni se jetta dans le Château d'Angitola avec quelques troupes, résolu de s'y défendre jusqu'à l'extrêmité.

Cette défaite arriva le Vendredy vingt & uniéme d'Avril, assez prés de Séminara, où six ans auparavant il avoit vaincu avec beaucoup de gloire Ferdinand d'Arragon Roy de Naples, & Gonsalve joints ensemble. Comme les Places soumises aux François dans ces quartiers-là étoient pour la plûpart ou foibles, ou dégarnies, elles ouvrirent leurs portes aux Espagnols, dont les Généraux empêchérent qu'on n'y fit aucun desordre, & prirent le contrepied des François, qui par leur peu de discipline étoient devenus insupportables aux habitans en beaucoup d'endroits.

An. 1503.

Cette déroute ne fut pas leur dernier malheur; & ils n'expérimentérent pas la fortune moins contraire dans la Poüille que dans la Calabre. Barléte étoit réduite aux abois par la peste & par la famine. Gonsalve résolut d'en sortir en y laissant une garnison suffisante, pour empêcher que la Place ne fût insultée: son dessein étoit d'engager les François au combat, & en les battant, leur faire abandonner le blocus, afin d'avoir la campagne libre. Un renfort de deux mille Allemands, à qui les Vénitiens avoient laissé le passage libre par le Golfe, étant débarqué à Barléte, le mit en état de tenter cette entrepriſe, quelques jours aprés la bataille donnée en Calabre, dont il n'étoit point informé. S'il l'avoit été, il auroit apparemment différé son départ, & attendu l'arrivée d'Andrada. Il sortit donc de Barléte, passa l'Offanto, & marcha vers Cérignole, éloignée de Barléte d'environ cinq petites lieuës, & un peu plus proche de Canose, où étoit le quartier général de l'armée Françoise.

Mariana l. 29. cap. 21. Guicciard. l. 5.

Il ne douta point que le Duc de Nemours ne se mît en campagne, pour venir au secours de cette Place. Ce Duc qui avoit appris la défaite d'Aubigni, se trouva fort indéterminé sur le parti qu'il avoit à ptendre. Cérignole luy étoit d'une grande importance, par la liberté que sa prise donneroit aux Espagnols de s'étendre dans la Capitanate, & de rafraîchir leurs troupes en ce fertile pays. D'autre part, s'il avoit le malheur d'être défait, il n'y alloit pas moins que de la perte du Royaume, dont le salut aprés la ruine de l'armée d'Aubigni, dépendoit de la conservation des troupes qui luy restoient.

Les avis furent fort partagez dans le Conseil, où la prudence du Général céda trop aisément à la crainte de l'affront qu'il recévroit, si les Espagnols emportoient impunément Cérignole à sa vûë.

On marcha donc à l'ennemi, dans l'espérance que la seule présence de l'armée lui feroit peut-être abandonner son entrepriſe. Le Duc avoit quatre mille hommes d'infanterie, moitié Suisses, moitié François, deux mille hommes de Cavalerie legére, & cinq cens Hommes d'armes. Le Prince de Salerne, commandoit l'avant-garde, composée de deux cens Hommes d'armes & de deux mille fantassins; le Prince de Melphe conduisoit l'arriére-garde, qui étoit de mille à douze cens hommes d'infanterie, & de quelques escadrons de cavalerie legére; le reste étoit au corps de bataille, ou le Duc de Nemours se plaça.

L'armée d'Espagne étoit inférieure en cavalerie, mais pour le moins aussi forte en infanterie. Diego de Mendosa étoit à la tête de l'avant-garde avec deux mille hommes de pied Espagnols, précedé par Fabrice Colonne & Loüis Ferréira avec quelque cavalerie. Le Duc de Termenstein conduisoit la bataille, où il avoit deux mille fantassins Espagnols, & deux cens Hommes d'armes. Gonsalve se mit à l'arriere-garde, comme au poste le plus important; parce qu'il sçavoit que les François le suivoient, & qu'ils ne manqueroient pas de le charger en queuë, s'ils pouvoient le joindre. C'est pourquoy il prit avec luy tout ce qu'il avoit de Gendarmes Allemans, & de meilleure cavalerie. Outre ces troupes que je

viens de marquer, il avoit envoyé devant vers Cérignole, un assez grand nombre d'infanterie, pour y fortifier un camp où il vouloit se poster, & attendre les François pour les combattre avec avantage, s'ils entreprenoient de l'y attaquer.

Plus il approchoit de Cérignolé, plus le terrain luy devenoit avantageux; parce qu'il étoit fort coupé de fossez, de vignobles, & de hayes, où la cavalerie Françoise devenoit presque inutile.

Il hâta sa marche pour gagner son camp; mais quelque diligence qu'il pût faire, il fut atteint par les François, qui le harceloient sans cesse. Il se trouvoit par tout, & ne pût gueres être entamé. Il perdit seulement quelques fantassins épuisez par la chaleur qui étoit extrême, & dont plusieurs moururent sur le champ de soif & de lassitude.

Pour remédier à cet inconvénient, il ordonna que les cavaliers de l'avant-garde & de la bataille, prissent chacun un piéton en croupe, & par ce moyen en abandonnant quelques bagages, il gagna son camp, qu'on luy avoit préparé & fortifié sur une éminence. Il rangea aussi-tôt son armée, & la mit en etat de recevoir les François, qui parurent un peu aprés à la vûë des retranchemens.

Il étoit déja tard, & il n'y avoit pas encore deux heures de soleil. Cette raison fit délibérer le Duc de Nemours, s'il feroit l'attaque. Il paroît par le détail que les Historiens rapportent de ces divers conseils de guerre, que ce Seigneur avoit plus de prudence que de fermeté à soûtenir les avis sages qu'il ouvroit. On prétend qu'en cette occasion Yves d'Alégre s'opiniâtra à vouloir qu'on donnât, sans remettre l'assaut au lendemain, & que le Duc de Nemours en cédant à ses instances, dit à quelqu'un à l'oreille : Vous verrez que ce brave, aprés nous avoir engagez, trouvera le moyen de se sauver. Cet paroles étoient un pur effet du chagrin du Duc de Nemours, de ce que la plûpart des Officiers n'étoient pas de son avis; car d'Alégre avoit donné trop de marques de sa bravoûre dans les guerres d'Italie sous le précédent regne, & sous celui-ci, pour être soupçonné de lâcheté.

Mariana loc. cit. Brantome dans l'Eloge de Loüis XII.

On se mit donc en état de forcer le camp des Espagnols. On commença par un grand feu d'artillerie, pour ruiner les défenses, mais avec peu d'effet, parce que le canon tiroit de bas en haut. Il n'en étoit pas de même de celui des Espagnols, qui donnant au travers des escadrons & des bataillons François, ne tiroit gueres à faux.

Le feu qui prit à des barils de poudre dans le camp ennemi, & se communiqua à quelques chariots, y causa du désordre. Le Duc de Nemours, qui entendit le bruit, & qui d'ailleurs étoit fort incommodé de l'artillerie Espagnole, fit dans ce moment avancer huit cens Gendarmes, à la tête desquels il se mit, & se fit suivre par l'infanterie. Il marcha à la faveur de la fumée du canon, jusqu'aux retranchemens des Espagnols, où il voyoit des bréches que son canon y avoit faites. Il avoit supposé que ce n'étoit que des levées de terre faites à la hâte : mais il y trouva un large fossé, qui l'arrêta.

Il essuya un feu terrible d'arquebuses, qu'il ne pût soûtenir. Il fit faire un mouvement à ses troupes pour les en éloigner, & comme pour aller chercher une autre entrée par les côtez du camp, & dans ce moment il fut tué sur la place d'un coup d'arquebuse. Cette mort du Général répandit la terreur parmi les soldats déja rebutez des décharges continuelles que faisoient les ennemis sur eux, sans qu'il leur fût possible de les joindre : ils commencérent à plier. Gonsalve appercevant le désordre, fit une vigoureuse sortie par les barrieres du camp, & acheva la déroute. Elle fut bien-tôt générale, malgré les efforts que les Princes de Salerne & de Melphe qui commandoient l'arriére-garde, firent pour arrêter les fuyards. La nuit empêcha un plus grand carnage; mais toute l'armée fut dissipée, & chacun se sauva dans les bois, abandonnant l'artillerie & les bagages, parmi lesquels les Espagnols trouvérent beaucoup de vivres, dont ils avoient plus de besoin que du reste. Outre le Duc de Nemours, Chandenier y fut tué, & Châtillon pris, les Princes de Salerne & de Melphe y furent blessez. Les Historiens Espagnols font monter le nombre des morts du côté des François, jusqu'à trois mille trois cens. Nos Annales augmentent ce nombre de mille : il n'y eut que neuf Espagnols de tuez, & pas un homme de marque. Cette défaite de l'armée Françoise arriva le vingt-huitiéme d'Avril qui étoit un Vendredy, huit jours aprés celle de Séminara en Calabre. Depuis ce tems-là les Espagnols regardérent ce jour de la semaine comme un jour heureux pour leur nation, & la superstition des François en fit un jour malheureux pour la leur, idée bizarre qui n'est pas encore tout à fait effacée.

Belcarius l. 9.

Annales de France.

An. 1503.

Dés le lendemain Cérignole se rendit, aussibien que Canosa, & toutes les autres villes des environs. Les Généraux François déconcertez se voyant sans troupes, sans bagages, exclus des Villes de la Poüille & de la Capitanate, qui pour la plûpart élevoient l'étendart d'Espagne sur leurs murailles, ne sçavoient quel parti prendre. Loüis d'Ars se sauva à Vénose, ville assez forte pour soûtenir un siége, Alégre se jetta dans Averse; les autres en d'autres lieux. Plusieurs d'entre eux s'étant rassemblez quelques jours aprés, délibérérent sur ce qu'il y avoit à faire, pour sauver ce qu'ils pourroient du Royaume de Naples au Roy leur maître, en attendant qu'ils pussent en recevoir de nouveaux secours.

Comme ils ne pouvoient pas tenir la campagne avec le peu de soldats qu'ils avoient réünis ensemble des débris de l'armée, ils ne penférent qu'à pourvoir à la seureté de Naples, & à y faire entrer le plus de vivres qu'il seroit

Annales de France. Mariana loc. cit. Guicciard. l. 5.

Digitized by Google

poſſible, afin de la mettre en état de réſiſter long-temps aux ennemis, & de donner le loiſir aux troupes qui viendroient de France, de s'aſſembler pour la ſecourir. Ils avoient à Rome des magaſins de bled tout prêts : mais quand ils voulurent les faire tranſporter, le peuple s'y oppoſa, ſous prétexte que la ville en avoit beſoin pour ſa ſubſiſtance, & pluſieurs ſoupçonnérent le Pape de cette trahiſon. Les Généraux François privez de cette reſſource, ne jugérent pas à propos de ſe renfermer dans Naples ; ils s'éloignérent de l'ennemi, & ſe campérent entre Trajéto & Gayéte, pour couvrir cette derniére Place, qui étoit une des plus fortes du Royaume, & où le ſecours de France pourroit commodément débarquer.

Gonſalve étoit un de ces Capitaines, qui ſçachant vaincre, ſçavent auſſi profiter de leur victoire. Il marcha droit à Naples, dont la priſe luy étoit ſi importante, tant pour ſa réputation, que pour la réduction du reſte du Royaume. Il envoya en décampant donner avis à Aubigny de la défaite de l'armée de France, & le ſomma en même temps de ſe rendre. Ce Général voyant qu'il n'y avoit plus d'eſpérance d'échaper, capitula, & rendit le Château d'Antigola où il s'étoit retiré. Il obtint que les troupes qu'il avoit avec luy, ſortiroient vies & bagues-ſauves, & qu'on leur donneroit un ſauf-conduit pour retourner en France. Pour luy il demeura priſonnier ſur ſa parole, avec aſſurance d'être délivré ſans rançon aprés la guerre.

Gonſalve prit ſon chemin par Melphe, & offrit au Seigneur de cette Principauté tous les plus grands avantages, pour l'engager dans le parti d'Eſpagne ; mais par une généroſité digne d'être marquée dans l'Hiſtoire, & avec un déſintéreſſement peu ordinaire aux gens de la nation, il aima mieux abandonner ſes Places & tous ſes biens, que de manquer à la fidélité qu'il avoit jurée au Roy de France, & ſe retira avec toute ſa famille à Vénoſe auprés de Loüis d'Ars qui y commandoit.

Dés que les François qui étoient dans Naples, en virent approcher Gonſalve, ils ſe retirérent dans le Château neuf, & dans le Château de l'Oeuf. Ils avoient trop d'expérience de l'inconſtance des Napolitains, pour ſe fier à eux, & ne ſe trouvoient pas en aſſez grand nombre pour contenir le peuple. Les Eſpagnols entrérent dans la Ville ſans tirer l'épée le quatorziéme de May, de même que Charles VIII. Ferdinand d'Arragon, & d'Aubigni, avoient fait les uns aprés les autres, dans les révolutions paſſées, dés qu'ils avoient été maîtres de la campagne. Averſe & Capouë ſuivirent l'exemple de la Capitale, & ſe déclarérent pour les Eſpagnols.

An. 1503.

Guichenon. Hiſtoire de Savoye.

De ſi fâcheuſes nouvelles étant arrivées en France, affligérent extrémement le Roy. L'Archiduc d'Autriche, qui étoit allé à Bourg en Breſſe, pour y voir la Ducheſſe de Savoye ſa ſœur, revint vers ce temps à Lion malade ; & témoigna au Roy le chagrin qu'il avoit de la conduite de ſon beau-pére. Il écrivit en Eſpagne pour s'en plaindre ; mais il n'en reçut que des réponſes vagues. Il récrivit qu'il ne ſortiroit point de France, qu'on n'eût fait ſatisfaction au Roy & à lui-même, pour le violement du Traité de Lion ; ſur quoy le Roy d'Eſpagne envoya un Ambaſſadeur, pour aſſurer qu'il ne ſouhaittoit rien tant que la paix avec la France, & propoſa un nouvel expédient pour la conclure. C'étoit de remettre Fédéric d'Arragon ſur le Thrône de Naples, étant prêt, diſoit-il, pour marquer ſon déſintéreſſement, de rendre à ce Prince tout ce que l'Eſpagne poſſedoit au Royaume de Naples, à condition que les François reſtituëroient pareillement au même Prince le peu qui leur reſtoit de Places dans ce pays-là.

Mariana loc. cit. Guicciard. lib 6.

L'artifice étoit trop groſſier pour impoſer aux deux Princes. Le Roy rejetta la propoſition avec indignation, & commanda à l'Ambaſſadeur de ſortir au plutôt du Royaume. L'Archiduc le chargea de faire de ſa part à Ferdinand ſes plaintes de l'injure & de l'affront qu'il avoit faits à un Prince comme luy, pour qui il devoit avoir plus de conſidération que pour tout autre ; & le Roy ne penſa plus qu'à ſe préparer à réparer ſes pertes en pouſſant vivement la guerre.

Il mit ſur pied quatre armées, une armée de mer & trois de terre, celle de mer fut équipée à Marſeille & à Génes ; une partie étoit deſtinée à tranſporter du ſecours à Gayéte, & l'autre partie à courir les côtes d'Eſpagne ; une des armées de terre devoit attaquer le Rouſſillon ſous la conduite du Maréchal de Rieux, une autre faire des courſes du côté de Fontarabie ſous les ordres du Seigneur d'Albret & du Maréchal de Gyé : & la troiſiéme commandée par Loüis de la Trimoüille, aller en Italie. La flotte deſtinée pour les côtes d'Eſpagne, & les deux premiéres armées de terre étoient plutôt pour faire diverſion, & empêcher que Ferdinand n'envoyât des troupes au Royaume de Naples, que pour aucune entrepriſe conſidérable, & tout l'effort devoit ſe faire en Italie.

Annales de France.

L'armée que le Roy y envoyoit étoit de dix-huit cens Hommes d'armes, & de dix-huit mille hommes de pied, y comprenant huit mille Suiſſes, que le Bailli de Dijon étoit allé lever chez les Cantons. Le Pape promit le paſſage ſur les Terres de l'Egliſe, par la ſeule raiſon qu'il n'oſoit le refuſer ; car outre qu'il avoit retenu à Rome les bleds des François dont j'ai parlé, ce qui fut cauſe de la perte de Naples, on fut bien informé par des Lettres interceptées qu'il étoit d'intelligence avec Gonſalve : mais il ſauvoit toûjours les apparences, & affectoit de garder la neutralité, juſqu'à permettre qu'on levât dans Rome des ſoldats, tant pour l'Eſpagne que pour la France ; & le Roy, pour n'être pas obligé de

de rompre ouvertement avec luy, agissoit de son côté, comme s'il eût ignoré ses mauvaises intentions.

Il ne manqua à tous ces préparatifs que la diligence, ou plutôt quelque grande que fût celle qu'on y apporta, Gonsalve par la sienne prévint les François, & mit les choses avant leur arrivée en un tel état, qu'il étoit difficile de remédier au mal. Il attaqua le Château-neuf par mer & par terre, & le prit d'assaut au commencement de Juin. Le Comte de Montorio & plusieurs autres Seigneurs Italiens & Capitaines François y furent faits prisonniers, & une partie de la garnison taillée en piéces.

Mariana l. 28. cap. 1. An. 1503.

Si la Place avoit pû tenir encore un jour, Gonsalve auroit été obligé d'abandonner son entrepriſe : car le lendemain de l'assaut la flotte de France arriva de Génes composée de six gros navires & d'un grand nombre d'autres moindres, chargez de vivres, d'armes, de toutes sortes de munitions, & de deux mille fantassins.

Dés qu'elle parut, celle d'Espagne commandée par Villamarino, qui avoit fait le siége par mer, se sauva à l'Isle d'Ischia. Les François trouvant le Château neuf emporté, la poursuivirent ; mais l'Amiral Espagnol ayant fait enfoncer quelques bateaux à l'entrée du port, ne put être abordé : & aprés qu'on se fut canoné quelque temps de part & d'autre, les vaisseaux François allérent débarquer à Gayéte.

Le Château de l'Oeuf fut pareillement forcé quelques jours aprés par Pierre Navarre, qui avoit fait miner la muraille du côté de Pizzifalconé, sans que les François s'en fussent apperçus, & la mine en fit sauter en l'air un assez grand nombre. Il est à remarquer, que ce fut à l'attaque de ce Château, que l'on commença à mettre les mines en usage ; je dis les mines, de la maniére dont on les fait aujourd'huy, pour faire sauter les murailles par le moyen de la poudre à canon. Car de tout tems dans les siéges on avoit miné, ou plûtôt sapé, pour faire bréche à la Place : mais cet ouvrage consistoit uniquement à creuser, par exemple, sous une tour qu'on étançonnoit à mesure qu'on en ôtoit la maçonnerie ; & puis quand ce travail étoit achevé, on enduisoit les étançons de poix-resine & d'autre matiére combustible : on y mettoit le feu, & les étançons venant à manquer, la Tour s'écrouloit dans le fossé. Mais jusqu'alors on ne s'étoit point servi de la poudre pour cela. On dit seulement que vers l'an 1484. les Génois assiégeant Sérésanella sur les Florentins, un Ingénieur avoit fait l'essay de ce secret sous la muraille du Château : mais que n'ayant pas fort bien réüssi, on n'en avoit plus usé depuis ; que Pierre Navarre servoit alors dans l'infanterie Génoise ; qu'il avoit beaucoup réfléchi sur cette invention ; qu'aprés l'avoir perfectionnée, il l'avoit heureusement employée contre le Château de Naples, & mis par ce moyen les Espagnols en possession de cette importante conquête.

Guicciardin. lib. 16.

Durant que Navarre assiégeoit le Château de l'Oeuf, Gonsalve sortit de Naples avec la meilleure partie de son armée, & ayant envoyé Prosper Colonne dans l'Abruzze pour se saisir de quelques forteresses qui tenoient encore pour la France de ce côté-là, il s'avança vers Gayéte, afin de serrer cette Place qui étoit la derniére ressource des François, & les empêcher de passer le Gariglian.

Gayéte est située en une presqu'isle dans la mer, & jointe au Continent par une langue de terre assez étroite. Elle est commandée par une petite colline appellée le Mont-Orland, que les François avoient retranchée tout à l'entour, & où ils avoient mis beaucoup d'artillerie.

Guicciard. l. 6. Mariana l. 28. cap. 12. Annales de France. Belcar. l. 9.

Yves d'Alégre à l'approche de Gonsalve avoit abandonné plusieurs petites Places qu'il occupoit aux environs, & s'étoit retiré sur le Mont-Orland avec quatre mille cinq cens hommes, dont il y avoit quinze cens cavaliers. Les Princes de Salerne & de Bisignane, le Duc de Trajéto, & quelques autres Seigneurs Italiens étoient dans ces troupes. Gonsalve se logea d'abord dans un des Faux-bourgs de Gayéte, d'où il battoit la Ville avec son artillerie, tandis que ses Galéres sous le commandement de Villamarino, tiroient aussi furieusement contre le port. Son dessein avoit été de se saisir du Mont Orland, & il donna deux assauts de suite aux retranchemens, où il fut repoussé. Ce mauvais succés, l'arrivée de la flote Françoise, qui apporta des vivres dont la garnison avoit grand besoin, & qui obligea les Galéres d'Espagne de s'éloigner, le feu du canon qui incommodoit fort son camp, & dont Hugues de Cardonne un des plus considerables Généraux de son armée fut tué, le contraignirent de quitter le faux-bourg, & de se retirer à Castiglioné, qu'on croit être l'ancien Formianum, maison de plaisance de Ciceron, entre Gayéte & le Garillan.

Cette retraite donna quelque espérance à Yves d'Alégre, & au Marquis de Saluſſes, que le Roy avoit nommé Viceroy de Naples depuis la mort du Duc de Nemours. L'armée qui venoit de France, s'assembloit durant ce tems-là à Parme, plus lentement qu'on n'auroit souhaitté, parce que le Bailli de Dijon ne trouvoit plus dans les Suisses cet empressement ordinaire pour s'enroller au service du Roy. Les mauvais succés de la France en Italie, où tant de gens de leur nation avoient péri dans les diverses expéditions qu'on y avoit faites sous ce regne & sous le précédent, les dégoûtoient d'y aller servir, l'indétermination de plusieurs petits Princes d'Italie, que l'incertitude de l'évenement de cette guerre tenoit en suspens, desquels cependant on avoit besoin pour la sûreté du passage, & dont Gonsalve en débaucha plusieurs, enfin la mort du Duc de Nemours qui avoit beaucoup d'autorité sur les troupes, furent au-

tant d'obſtacles à la prompte exécution des projets du Roy.

Il failut choiſir un autre Général. Aubigni étoit priſonnier, & les autres, que le Roy auroit pû deſtiner à cet employ, étoient occupez du côté des Pyrenées. Il jetta les yeux ſur François de Gonſague Marquis de Mantouë, homme dont la réputation ſurpaſſoit de beaucoup le mérite : c'eſt celuy qui commandoit l'armée des Vénitiens contre la France à la bataille de Fornouë. Il avoit été depuis tantôt pour, tantôt contre la France. Le Roy dans les conjonctures, étoit bien aiſe de l'avoir dans ſon parti, & il n'ignoroit pas que Gonſalve faiſoit tous ſes efforts pour le gagner. Ce Prince ſe tint tres-honoré de ce choix, & ſans plus écouter les propoſitions des Eſpagnols, il ſe mit à la tête de l'armée de France ; mais quoyqu'il eût la qualité de Général, Jacques de Silly Bailli de Caën, & Vaudricourt en partageoient l'autorité avec luy, le Roy luy ayant ordonné de n'agir que de concert avec eux.

Sur ces entrefaites, arriva la mort du Pape, qui cauſa d'étranges mouvemens en Italie ; mais quoyqu'elle délivrât la France d'un dangereux ennemi, elle ne luy fut pas ſi avantageuſe qu'elle auroit dû l'être.

Cette mort fut auſſi funeſte, que le méritoit la vie criminelle & ſcandaleuſe de ce Pontife ; & ſuivant l'opinion conſtante, elle fut l'effet d'un nouveau crime, que le Duc de Valentinois ſon fils méditoit d'executer, quoyque ſelon quelques-uns, ce fût à ſon inſçeu.

Anglic. Epiſt. 264.

Ils devoient ſouper à la vigne du Cardinal Adrien di Cornetto, & le Duc de Valentinois avoit choiſi ce tems & ce lieu, pour empoiſonner le Cardinal, moins par haine contre luy, que parce qu'il étoit fort riche, & qu'il avoit envie de ſe ſaiſir de ſes biens.

Ce Duc avoit envoyé devant, un de ſes gens avec quelques bouteilles de vin empoiſonné, luy défendant d'en donner à perſonne ſans ſon ordre. Le Pape arriva le premier à la vigne, & en attendant le ſouper, comme il faiſoit grand chaud, il demanda à boire. Le reſte de la proviſion du Pape n'étant pas encore arrivée, & l'Officier croyant qu'on ne luy avoit défendu de donner de ce vin à perſonne, que parce qu'il étoit le plus délicat de ceux qu'on devoit ſervir, en préſenta au Pape. Le Duc de Valentinois ſurvint luy-même dans le moment, & ayant auſſi voulu boire, on luy donna du même vin.

Le poiſon ne fut pas long-tems ſans agir ſur l'un & ſur l'autre, & ils furent ſaiſis de violentes douleurs. On les tranſporta tous deux au Vatican qui étoit proche. Le Pape mourut le lendemain dix-huitiéme d'Aouſt, à la ſoixante & onziéme année de ſon âge, & au commencement de l'onziéme de ſon Pontificat : les marques de poiſon furent viſibles, car ſon corps devint tout violet & tout enflé. Pour ce qui eſt du Duc de Valentinois, la vigeur de l'âge & la bonne conſtitution capables de ſoûtenir les plus violens contrepoiſons, & les autres remédes auſquels on eut recours, lui ſauvérent la vie, & il en fut quitte pour une griéve maladie.

An. 1503.

C'eſt ainſi que mourut le Pape Alexandre VI. dont les débordemens publics, les perfidies, l'ambition démeſurée, l'avarice inſatiable, la cruauté, l'irréligion, en avoient fait l'objet de l'exécration de toute l'Europe, en une place où l'on ne devroit être élevé que par le mérite des vertus contraires à tous ces horribles vices.

L'embarras du Duc de Valentinois fut extrême dans cette étrange conjoncture. A la verité voyant le Pape auſſi âgé qu'il étoit, il ne comptoit pas ſur la longueur de ſa vie, & il avoit pris des méſures pour ſe précautionner contre les dangers dont ſa mort le menaçoit. Son but avoit toûjours été de ſe mettre en état d'être maître de l'élection du ſucceſſeur, pour avoir un Pape dont il fût ſeûr. Sa grande puiſſance, les nombreuſes troupes qu'il avoit ſur pied, l'attachement que les Cardinaux Eſpagnols qui faiſoient une bonne partie du ſacré Collége, avoient pour ſa perſonne, luy répondoient que le Pape futur ſeroit ſon ouvrage. Mais l'état où il étoit, déconcertoit tous ſes deſſeins : & il diſoit quelquefois avec un extrême chagrin, qu'il avoit tout préveu, excepté le malheureux accident qui luy étoit arrivé.

Il mit une forte garde dans ſon Palais & aux environs ; il fit venir un grand nombre de troupes, qu'il répandit dans les fauxbourgs de Rome & dans les Villages voiſins : mais prévoyant qu'il ne ſeroit pas en état de ſe ſoûtenir contre les Colonne & les Urſins qu'il avoit également maltraitez, ſi ces deux familles s'uniſſoient enſemble, il envoya ſolliciter les Colonne de luy rendre leur amitié, & pour l'obtenir, il leur remit entre les mains toutes les Places qu'il leur avoit enlevées, & qu'ils retrouvérent en bien meilleur état qu'elles n'étoient, lorſqu'ils en ſortirent ; car le Pape les avoit fait fortifier avec ſoin, & remplir de toutes ſortes de munitions. La réconciliation ſe fit à ce prix, plus aiſément qu'elle ne ſe ſeroit faite avec les Urſins, parce qu'il avoit ôté la vie avec les biens à pluſieurs de cette famille, au lieu que les Colonne n'avoient perdu que ce qu'on leur reſtituoit.

Rome cependant étoit toute en tumulte. Fabio des Urſins prit les armes avec ceux de ſa faction contre les Colonne. Il fit mettre le feu à quelques maiſons qui appartenoient aux Eſpagnols, & ſoûleva une partie du peuple, pour demander la tête du Duc de Valentinois. D'autre part Proſper Colonne étoit entré dans Rome, & avoit auſſi armé ſes amis. Tout ſe diſpoſoit à une cruelle guerre civile. Ces troubles firent retarder de quelques jours le Conclave ; & les Cardinaux ne ſe croyant pas en ſûreté au Vatican, le firent préparer au Couvent de la Minerve.

Mais ces ſéditions n'étoient pas ce qui donnoit le plus d'inquiétude aux Cardinaux. Ils

appréhendoient beaucoup plus que les armées de France & d'Eſpagne ne s'approchaſſent de Rome, pour ôter la liberté au Conclave. En effet le Marquis de Mantouë ayant ſçu la mort du Pape, partit de Parme avec les troupes Françoiſes, ſans attendre le reſte des Suiſſes, dont il n'y en avoit encore qu'une partie d'arrivez, & la flotte Françoiſe qui étoit à Gayéte, eut ordre de faire voile pour s'emparer de l'embouchûre du Tybre.

L'approche du Marquis de Mantouë produiſit un grand effet; car on avoit regardé la réconciliation du Duc de Valentinois avec les Colonne, comme une diſpoſition tres-prochaine à ſa jonction contre la France avec les Eſpagnols protecteurs des Seigneurs de cette Maiſon. Mais dés qu'il ſçut que l'armée Françoiſe étoit en marche, & que la flotte étoit partie de Gayéte; que pluſieurs des petits Princes d'Italie dont il avoit envahi les Etats, s'étoient ſoulevez, & s'étoient remis en poſſeſſion de leurs domaines, il traita avec l'Ambaſſadeur de France, s'obligea à ſeconder le Roy de tout ſon pouvoir contre les Eſpagnols, pour les chaſſer du Royaume de Naples, & fit eſpérer les ſuffrages des Cardinaux de ſon parti en faveur du Cardinal d'Amboiſe pour le Pontificat.

Ce Cardinal, qui depuis long-tems viſoit à ce but, fit grand fond ſur cette négociation. Il n'eut pas plutôt appris la mort du Pape, qu'il partit de France avec le Cardinal d'Aragon & le Cardinal Aſcanio Sforce, qu'il avoit tiré de priſon depuis long-temps, & à qui il avoit fait mille careſſes, & donné les plus belles eſpérances en vûë de l'engager à luy donner ſa voix, & à luy procurer celles de ſes amis.

Il fut ravi d'apprendre en arrivant, que l'élection n'étoit point encore faite; car il avoit beaucoup appréhendé qu'elle ne le fût; & on ne l'auroit pas attendu ſans doute, ſi les deſordres de Rome n'avoient obligé à retarder les obſéques du feu Pape, & ſi la crainte d'un ſchiſme dans des circonſtances ſi fâcheuſes, n'eût fait réſoudre les plus ſages des Cardinaux, à donner le loiſir à ceux du Sacré Collége qui étoient éloignez de Rome, de s'y rendre. Tout ſembloit favoriſer ſes vœux; l'armée de France étoit déja à Népi & à l'Iſola, c'eſt-à-dire, preſque aux portes de Rome, réſoluë à ne pas paſſer le Tybre, que le Pape ne fût élu, & le parti du Duc de Valentinois s'étoit ranimé par ce voiſinage: mais ce Duc trouva une fermeté dans les Cardinaux qui le déconcerta.

Ils refuſérent d'entrer au Conclave, à moins que d'être aſſurez d'y avoir une entiére liberté de ſuffrage, & qu'il ne ſortît de Rome avec toutes ſes troupes. La choſe paroiſſoit ſi juſte, que le Cardinal d'Amboiſe n'oſa s'y oppoſer. On l'obligea luy-même à promettre par les mêmes motifs, que l'armée Françoiſe demeureroit à Népi, & n'étendroit point ſes quartiers du côté de Rome pendant le Conclave, comme elle prétendoit faire. Le Duc de Valentinois ſe fit tranſporter à Civita-Caſtellana, n'oſant s'oppoſer à la réſolution des Cardinaux qui levérent beaucoup d'infanterie à Rome pour la garde de la Ville. Trois Prélats furent nommez pour celle du Conclave avec ordre, en cas de ſédition ou de violence, d'en laiſſer la ſortie libre à ceux qui le compoſoient, pour ſe retirer où ils jugeroient à propos.

Le Cardinal d'Amboiſe, tout habile qu'il étoit, ne pénétra pas la fin de cette ſpécieuſe conduite des Cardinaux, & ne ſoupçonnant rien du piége qu'on luy tendoit, il n'eut garde de deviner celuy qui le luy avoit préparé. C'étoit Julien de la Rovére Cardinal de Saint Pierre aux Liens, homme qui de tout tems avoit été tres-attaché aux intérêts de la France, qui ſembloit les avoir épouſez comme les ſiens propres, & un de ceux qui avoit le plus contribué aux deux conquêtes du Royaume de Naples. Il étoit d'autant plus propre à tromper le Cardinal d'Amboiſe en cette occaſion, qu'on ne l'eût jamais ſoupçonné de prétendre au Pontificat. Il avoit été de tout tems l'ennemi déclaré de la Maiſon de Borgia, & cette raiſon ſuffiſoit pour luy faire donner l'excluſion par la faction du Duc de Valentinois. Les Cardinaux le redoutoient comme un homme fier, impérieux, entreprenant, inquiet: en un mot il n'y en avoit pas un ſeul dans tout le Sacré Collége, qui fût moins en paſſe que luy d'être élevé ſur le Trône de Saint Pierre. Deplus, parmi pluſieurs bonnes & mauvaiſes qualitez, il avoit toûjours paru avoir de la ſincérité, juſque-là que le feu Pape, qui en parloit ſouvent tres mal, luy donnoit de tems en tems cet éloge. Ce fut pourtant luy qui joüa le Cardinal d'Amboiſe. Belcar. l. 9. Annales de France. Guicciard. l. 6.

Il ne penſoit pas à la verité à être Pape dans ce Conclave, vû la haine que le Duc de Valentinois luy portoit, & les avantages que le Cardinal d'Amboiſe y avoit pour luy être préféré; mais il eſpéroit voir encore la fin d'un Pontificat, pourvû que le Pape qu'on éliroit cette fois-cy, fût plus vieux que ne l'étoit le Cardinal d'Amboiſe: & les choſes pouvoient changer avec le tems, & les conjonctures luy devenir plus favorables. Ainſi tout ſon but étoit de faire élire un Pape qui ne durât pas long-tems.

Il jetta pour cela les yeux ſur François Picolomini, homme que ſa vertu & ſa conduite rendoient digne du Pontificat; mais dont les infirmitez jointes à une grande vieilleſſe ne luy laiſſeroient pas long-tems le dépôt de la Papauté entre les mains. Il s'ouvrit ſur cela aux Cardinaux Italiens, leur repréſenta les inconveniens de la domination d'un Pape d'au-delà des Monts, & les avantages qui reviendroient à l'Egliſe d'un Pape Italien. L'amour de la nation & l'expérience du regne précédent furent des motifs qui les firent aiſément entrer dans ſes vuës. Il prit les Eſpagnols par un endroit

qui leur étoit encore plus ſenſible, en leur A
repréſentant que ſi le Cardinal d'Amboiſe étoit Pape, c'en étoit fait du Royaume de Naples pour la Monarchie d'Eſpagne. Le Cardinal Aſcanio Sforce qui avoit beaucoup d'amis dans le Conclave, ne fut pas plus difficile à émouvoir par l'idée d'un Pape François, qui luy feroit perdre toute eſpérance de voir le Duché de Milan rentrer dans ſa famille: & quelque promeſſe qu'il eût faite au Cardinal d'Amboiſe pour obtenir ſa liberté, il étoit bien réſolu de ne luy pas tenir ſa parole. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens ne crut pas qu'il fût ſûr de ſe déclarer au Duc de B
Valentinois: mais s'étant aſſuré des Cardinaux Eſpagnols, qui faiſoient une bonne partie de la faction de ce Duc, il ne s'en mettoit pas beaucoup en peine.

Aprés avoir ainſi négocié avec tous les Cardinaux, & leur avoir fait agréer Picolomini, tandis qu'il faiſoit accroire au Cardinal d'Amboiſe que c'étoit pour luy uniquement qu'il travailloit, il leur fit le plan que j'ai dit pour la liberté du Conclave, & ſe chargea de le faire trouver bon au Cardinal d'Amboiſe. Il le fit en l'aſſurant de la bonne diſpoſition des Cardinaux à ſon égard, en luy repréſentant C
le danger qu'il y auroit que les Eſpagnols ne chicanaſſent ſur la maniére de ſon élection, ſous prétexte de la violence faite aux Cardinaux par la préſence de l'armée Françoiſe; qu'il n'en faudroit pas davantage pour produire un dangereux ſchiſme; qu'il ne devoit pas héſiter à la faire retirer, & que la choſe étant ſûre pour luy, il ne coûtoit rien de garder les bien-ſéances qui luy feroient honneur, ſans luy porter aucun préjudice. Il réüſſit, comme il l'avoit promis aux Cardinaux, & ce plan fut ſuivi.

Dés que le Duc de Valentinois fut ſorti D
de Rome, & qu'on fut aſſuré que l'armée de France demeuroit dans ſes quartiers de Népi, les Cardinaux entrérent au Conclave, où le Cardinal d'Amboiſe ne fut pas long-tems ſans s'appercevoir qu'on l'avoit trompé: mais il n'y avoit plus de moyen de remédier au mal. Aprés quelques Aſſemblées qui ſe firent pour la forme, Picolomini fut choiſi le vingt-
Ann. 150. deuxiéme de Septembre, & prit le nom de Pie III. en mémoire de Pie II. ſon oncle qui l'avoit fait Cardinal. Ce choix étoit d'un mauvais augure pour la France par rapport aux affaires de Naples. Pie II. avoit fait perdre ce E
Royaume à la Maiſon d'Anjou, & y avoit affermi celle d'Arragon. La France avoit donné depuis des marques de ſon chagrin aux Picolomini, & au Cardinal même qu'on venoit d'élire: car le feu Pape l'ayant envoyé vers Charles VIII. ce Prince ne voulut point le recevoir, & luy refuſa audience par la ſeule raiſon qu'il étoit neveu de Pie II. Les François pouvoient donc compter ſûrement ſur la haine du nouveau Pape; & effectivement il penſoit à la leur faire ſentir, lorſqu'il mourut aprés vingt-ſix jours de Pontificat.

Cette mort eût pû ranimer les eſpérances du Cardinal d'Amboiſe; mais les conjonctures n'étoient plus les mêmes. L'armée de France avoit paſſé le Tybre, & étoit déja fort occupée contre les Eſpagnols. Le Duc de Valentinois ſon principal appui ne penſoit plus qu'à conjurer la tempête qui s'étoit formée contre luy-même, par la réconciliation des Colonne & des Urſins entre eux, nonobſtant les grands avantages qu'il avoit faits aux premiers, pour les détourner de s'unir aux ſeconds contre luy.

Le Cardinal d'Amboiſe avoit mis tout en B
œuvre pour empêcher cette réünion, & pour attirer les Urſins au ſervice du Roy. Mais quoiqu'il pût faire, les uns & les autres embraſſérent ouvertement le parti du Roy d'Eſpagne. On prétendit que les Vénitiens, toûjours ſous-main contraires aux François, aidérent beaucoup l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en cette négociation. Le Duc de Valentinois prêt d'être accablé par ces deux puiſſantes factions, voulut ſe ſauver de Rome, où il étoit revenu aprés l'élection de Pie III. & ne pouvant le faire en ſûreté, il fut heureux que ce Pape luy accordât un aſyle dans le Château Saint Ange, avec promeſſe de l'en laiſſer ſortir, quand il le demanderoit. Guicciard. l. 6.

Mais ſes inquiétudes furent plus grandes que jamais, lorſqu'il vit le Pape mort. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens profita de ſa frayeur. Il alla luy demander les ſuffrages de ſa faction; luy promit, s'il étoit Pape, de luy conſerver la charge de Général des troupes du ſaint Siége, de luy confirmer la poſſeſſion de la Romagne, & des autres Places qu'il avoit conquiſes ſous le Pontificat d'Alexandre, dont une grande partie s'étoit révoltée depuis qu'on l'avoit vû ſuccomber ſous les efforts de ſes ennemis, & de faire épouſer ſa fille à ſon neveu fils de François-Marie de la Rovére ſon frére.

Le Duc de Valentinois trop heureux de trouver une telle reſſource dans ſon malheur, accepta ſes offres, gagna les Cardinaux Eſpagnols en ſa faveur; ils étoient déja bien revenus des anciennes préventions qu'ils avoient contre luy touchant ſon attachement pour la France, par la conduite qu'il avoit tenuë dans le précédent Conclave. Le Cardinal ne réüſſit pas moins bien auprés des Cardinaux Italiens par les grandes promeſſes qu'il leur fit; de ſorte qu'on pouvoit dire qu'il étoit élu Pape avant le Conclave. En effet, il fut créé dés la prémiere fois que les Cardinaux s'aſſemblérent, choſe inoüie, & dont il n'y avoit point d'exemple depuis que les Papes ſe font par l'élection des ſeuls Cardinaux. Celle-cy ſe fit la derniére nuit du mois d'Octobre. Il prit le nom de Jules II. moins, à ce qu'on crut, par la vénération qu'il eut pour Jules I. qui avoit été un tres-ſaint Pape au quatriéme ſiécle de l'Egliſe, que pour oppoſer le nom du prémier des Empereurs Romains à celuy d'Alexandre, que Borgia ſon ennemi avoit pris en montant ſur Belcar. l. 6.

An. 1503.

la Chaire de Saint Pierre. Il fallut que le Cardinal d'Amboiſe ſouſcrivît à cette élection, & qu'il allât comme les autres, à l'adoration de celuy dont il avoit été la dupe; bien puni de ſon ambition & du préjudice qu'il cauſa aux affaires de ſon maître par le retardement de l'armée Françoiſe en-deçà du Tybre : quoique ce ſoit peut-être à tort qu'on le blâme ſur ce dernier article; parce que s'il eût été Pape, il auroit été en état de réparer le mal de ce retardement avec un extrême avantage pour la France : mais c'eſt l'ordinaire de tous ceux qui ne réüſſiſſent pas, d'être chargez par le public du malheur des événemens.

Guicciardino lib. 6.

Cependant l'armée de France s'étoit avancée juſqu'à Garillan, & avoit obligé Gonſalve beaucoup inférieur en troupes à ſe retirer au-delà. C'étoit un point capital pour les François de paſſer cette riviére : car ce paſſage leur donnoit moyen de faire des courſes juſqu'aux portes de Naples. Gonſalve comprit bien de quelle importance il étoit pour luy de l'empêcher, & y employa toute ſon induſtrie. Toutefois quoiqu'il pût faire, le Marquis de Mantouë ayant fait avancer ſon artillerie ſur le bord du fleuve, & à la faveur de celle de la flotte qu'il fit entrer dans cette riviére, il conſtruiſit un pont ſur lequel paſſa une partie de l'armée au nombre de cinq mille hommes, qui ſans s'arrêter, allérent attaquer le camp Eſpagnol, & le forcérent par un côté, aprés avoir emporté une redoute qui le couvroit.

Mariana l. 28. cap. 5.

Il y a beaucoup d'apparence que s'ils avoient été ſoutenus, les Eſpagnols euſſent été entiérement défaits : mais la lenteur du Marquis de Mantoüe empêcha les ſuites de ce commencement de victoire. Gonſalve connoiſſant le péril où il étoit, fit les derniers efforts pour repouſſer les François; & s'étant mis luy-même à la tête de ſon infanterie la hache d'arme à la main, les enfonça, les chaſſa de la redoute, & les pouſſa ſi vivement, malgré le grand feu d'artillerie qu'on faiſoit de l'autre bord du fleuve, qu'il les mit en deſordre, & les contraignit de repaſſer le pont. Il y perdit bien du monde, & entre autres Fabio des Urſins; mais beaucoup moins que les François, dont il en demeura quinze cens ſur la place, ſi l'on en croit l'Hiſtoire d'Eſpagne : car nos relations Françoiſes ne nous apprennent rien de ce détail. Ce fut en cette occaſion que le brave Chevalier Bayard arrêta ſeul pendant un aſſez long eſpace de tems, deux cens Eſpagnols à la barriére du pont, renouvellant le prodige de valeur de ce fameux Romain *, qui ſoutint ſeul l'effort de l'armée de Porſenna ſur le bord du Tybre. Bayard, ſon cheval s'étant abattu, fut pris, & enſuite ſauvé par un Gentilhomme de Dauphiné, nommé Guiffrai, qui vint charger les Eſpagnols avec une nouvelle troupe.

Annales de France.

Hiſtoire du Chevalier Bayard. ch. 25.

* Horatius Cocles.

Le canon qui tiroit ſans ceſſe au travers de leurs bataillons, les obligea à une prompte retraite, & leur ôta le moyen de rompre le pont, à la tête duquel on fit dés le lendemain un grand retranchement qui leur ôta l'eſpérance de le détruire.

Le plus fâcheux effet que produiſit cette déroute, fut la méſintelligence entre les Généraux de l'armée de France. Vaudricourt & le Bailli de Caën murmurérent hautement contre le Marquis de Mantoüe, publiérent qu'il trahiſſoit le Roy; que Gonſalve étoit averti de tous les deſſeins des François, & luy reprochérent certains autres faits particuliers, où ils prétendoient qu'il avoit fort ménagé les Eſpagnols.

Ce ſont-là de ces choſes ſur leſquelles il eſt difficile de prononcer. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Marquis de Mantoüe avant cette derniére guerre avoit toûjours tenu une conduite tres-équivoque à l'égard de la France, & que c'étoit un grand problême ſi ſon habileté & l'intérêt de l'avoir dans le parti du Roy étoient des motifs aſſez puiſſans pour ce Prince, de luy confier la conduite de ſon armée contre les Eſpagnols dans une occaſion ſi importante. Quoyqu'il en ſoit, il prit luy-même cette occaſion pour quitter le commandement, ſoit par mécontentement, ſoit par crainte de n'être pas aſſez obéï, ſoit pour continuer ſa trahiſon. Il ſe retira du camp avec toutes ſes troupes ſous prétexte d'une maladie, & ſon départ fut ſuivi de la deſertion de la plûpart des Italiens. Le Marquis de Saluſſes, qui, comme j'ai dit, avoit la qualité de Vice-Roy de Naples, prit ſa place.

Belcar. l. 10.

Quelque grand que fut l'avantage que la liberté du paſſage du Garillan donnoit aux François, la ſaiſon déja tres-avancée & tres-mauvaiſe ne leur permettoit guéres d'en profiter, à moins qu'elle n'obligeât les ennemis à ſe retirer en quartier d'hyver dans leurs Places frontiéres. C'étoit ce que le Marquis de Saluſſes eſpéroit, & ce que la plûpart des Capitaines Eſpagnols conſeilloient à Gonſalve, en luy repréſentant que le pays où ils ſe trouvoient, étoit tout ruiné; qu'il n'y avoit preſque aux environs ni Bourgs, ni Villages; qu'il y auroit de grandes difficultez à y faire voiturer des vivres à cauſe des mauvais chemins, & que ce ſeroit faire périr les troupes, que de les tenir à découvert expoſées aux pluves & aux neiges qui tomboient continuellement.

Guicciard. l. 6.

Gonſalve convenoit bien de toutes ces difficultez : mais il n'en fut point ébranlé, connoiſſant de quelle importance il étoit, que les François ne priſſent point de quartier au-delà de la riviére : & il réſolut de ne point décamper, quoiqu'il arrivât. Il ſe poſta à Cintura ſur une petite éminence à un peu plus d'un mille du Garillan; il fit faire des baraques pour ſes troupes aux environs, & retrancha ſon camp de toutes parts pour le mettre hors d'inſulte. On ne pouvoit y venir du pont que par un long défilé tres-étroit, plein de

fondriéres, & le long duquel des deux côtez il pouvoit aiſément, quand il le voudroit, faire couler de l'infanterie pour tirer en flanc ſur les enhemis, s'ils entreprenoient de le paſſer.

Cette conſtance des Eſpagnols obligea les François à ne pas deſemparer pour la conſervation de leur pont : mais quoiqu'ils fuſſent campez bien plus commodément que les Eſpagnols, ils étoient moins capables d'une telle fatigue : les maladies ſe mirent parmi eux, & il en mouroit beaucoup. Les Commiſſaires des vivres, ou manque d'induſtrie pour en trouver, ou par avarice, ou par négligence, n'en fourniſſoient pas avec aſſez d'abondance au camp. Les Généraux ne s'accordoient pas fort bien enſemble, & les gardes & les autres fonctions militaires ne ſe faiſoient pas trop ſoigneuſement.

On fut long-tems dans l'inaction, excepté quelques rencontres de partis, où d'ordinaire les François avoient du deſſous. Gonſalve tenta une fois de rompre le pont par le moyen de pluſieurs groſſes poutres jointes enſemble, dont la rapidité de la riviére devoit extrêmement augmenter l'effort : mais le Seigneur de Bajaumont s'étant jetté dans des bateaux avec quelques Gaſcons, fit échoüer la machine contre le rivage, & tailla en piéces les Eſpagnols qui la conduiſoient. Une autre fois Proſper Colonne entreprit de mettre le feu au pont par le moyen d'un brûlot ; mais ceux qui le conduiſoient s'étant trop preſſez d'allumer les feux d'artifice, il fut preſque conſumé avant que d'arriver au pont, & coulé à fond par le canon. La plus mémorable action qui ſe paſſa, fut la défaite de ſept cens François, qui ſans congé du Général ayant quitté un poſte appellé la Roche-Guillaume, où ils étoient fort incommodez par la garniſon de la Rocca Secca, furent attaquez dans leur retour au camp, & preſque tous tuez ou pris.

Ann. de France

Sur ces entrefaites Barthélemi d'Alviano, & les autres Seigneurs de la Maiſon des Urſins vinrent avec un corps de troupes conſidérables renforcer celles d'Eſpagne, qui par ce renfort, ſe trouvérent être de neuf mille fantaſſins la plûpart Eſpagnols, de neuf cens Hommes d'armes, & de mille hommes de cavalerie legére.

Gonſalve ſe voyant ſi fort, crut qu'il étoit de ſa gloire de ſe ſignaler par quelque entrepriſe. Parfaitement informé de ce qui ſe paſſoit parmi les François, il ſçavoit que leur infanterie étoit beaucoup diminuée par les maladies dont le Bailli de Caën un des Généraux étoit mort ; que leur cavalerie, pour ſubſiſter avoit été obligée de ſe loger dans des quartiers fort éloignez les uns des autres ; que la plus grande partie de l'armée étoit diſperſée dans l'eſpace de prés de dix mille d'Italie ; que vers la Tour du Garillan, proche de laquelle étoit le pont & le quartier général, il n'y avoit qu'un aſſez petit corps ; & il ne doutoit pas que s'il pouvoit paſſer la riviére, & ſurprendre les François, il ne les défit ſans peine.

Il donna ordre à Alviano de préparer fort ſecrétement à Seſſa, tout ce qui étoit néceſſaire pour conſtruire un pont. Il le fit d'autant plus promptement, que quoyque cette riviere ſoit profonde, elle eſt étroite, & qu'il faut peu de bateaux pour en remplir la largeur. Tout étant prêt à Seſſa, on tranſporta la nuit du vingt-ſeptiéme de Décembre, les bateaux à Sujo, à quatre mille au deſſus du pont des François, qui n'avoient point là de corps de garde : l'ouvrage fut achevé en peu d'heures, & Gonſalve le paſſa à la tête de ſon armée. Ann. 1503.

Il avoit donné ordre à ſon arriére-garde, qu'il laiſſa au de-là du Garillan, de donner l'aſſaut au pont des François, dés qu'il auroit paſſé celuy de Sujo. L'ordre fut executé avec beaucoup de bravoûre, & le pont emporté preſque ſans aucune réſiſtance ; parce que le Marquis de Saluſſes ayant été averti du paſſage de Gonſalve, avoit proptement raſſemblé ce qu'il avoit là de troupes, pour ſe retirer vers Gayéte. Il avoit eu le tems de faire mettre ſur des barques la plus groſſe artillerie, & avoit chargé Pierre de Médicis qui depuis ſa diſgrace de Florence, ne ſçachant où donner de la tête, s'étoit refugié au camp des François, de la conduire par mer à Gayéte : mais cet homme infortuné, que ſon malheur ſuivoit par-tout, ayant trouvé la mer tres-groſſe à l'embouchure de la riviere, & n'ayant pas laiſſé de continuer ſa route, périt par la violence de la tempête avec toutes ſes barques.

Cependant le Maquis de Saluſſes, aprés avoir abandonné neuf autres piéces d'artillerie ſur le pont, toutes ſes munitions, quantité de malades, & la plûpart de ſes bagages dans la Tour du Garillan, ſe retiroit en bon ordre vers Gayéte. L'infanterie faiſoit l'avant-garde avec quelques pieces de campagne, & toute la cavalerie étoit à l'arriére-garde. Guicciard. l. 6.

Gonſalve, qui ne vouloit pas qu'il luy échapât, détacha aprés luy Proſper Colonne avec la Cavalerie legére, pour le harceler, & retarder ſa marche, tandis qu'il ſuivroit avec le reſte de ſon armée. Il y eut diverſes eſcarmouches tres-chaudes, & le Marquis de Saluſſes fut obligé de s'arrêter de tems en tems, pour remettre ſes troupes en ordre. Ce retardement donna le loiſir à Gonſalve de le joindre au paſſage du Pont devant Mola, à quelque diſtance de Gayéte. Le Marquis de Saluſſes luy oppoſa toute la Gendarmerie Françoiſe, pour donner le tems à l'artillerie de paſſer le pont. Il y eut là un rude choc, pendant lequel une partie de l'infanterie paſſa la riviére : mais dés qu'elle fut paſſée, elle ſe débanda vers Gayéte pour la plupart. Ce mauvais exemple fut ſuivi par la plus grande partie des autres troupes à meſure qu'elles paſſoient, étant vivement pouſſées par les Eſpa-

Digitized by Google

gnols l'épée dans les reins. Il se fit pourtant quelque ralliement au de-là du pont, où le combat recommença ; & ceux qui s'étoient ralliez se battoient toûjours en retraite avec quelque ordre : mais quand ils eurent été poussez jusqu'à l'entrée de deux chemins, dont l'un conduisoit à Itri, & l'autre à Gayéte, voyant qu'ils pourroient aisément gagner par la fuite une de ces deux Places, il n'y eut plus moyen de les arrêter.

Nos Annales mettent au passage du pont de Mola, le beau fait d'armes du Chevalier Bayard dont j'ai parlé : mais j'ai suivi l'Histoire particuliére de ce grand homme qui est ancienne, & qui la place au pont du Garillan, & j'y ai été déterminé par les circonstances qui me paroissoient mieux convenir à cet endroit qu'à l'autre.

Les Espagnols & les Italiens ne manquent pas de remarquer que cette action arriva encore un Vendredy, qu'ils regardent, ainsi que j'ai dit, comme leur jour heureux, & qui étoit le vingt-huitiéme de Décembre. La victoire fut complete, toute l'artillerie & tout le bagage pris : le nombre des morts & des prisonniers fut tres-grand, sans compter ceux qui furent assommez par les payſans. Je ne trouve marquez de gens de distinction de l'armée Françoise, que Bernard Adorne Génois parmi les morts, & les Seigneurs de Buset & de Bourdeille au nombre des blessez.

Ann. 1503

Gonsalve campa à Mola & à Castillon voisins du champ de bataille : dés le lendemain il parut devant Gayéte, & se saisit d'abord du Mont-Orland, que les vaincus n'eurent pas la précaution ou le courage de défendre.

Gayéte étoit une Place, où les François pouvoient encore résister long-tems. Rien n'y manquoit pour une vigoureuse défense ; il y avoit beaucoup de bonnes troupes, des vivres, des munitions, une flotte pour favoriser les secours qu'on envoyeroit de France : mais la consternation causée par la perte de la bataille, fit perdre cœur non seulement au soldat, mais encore aux Généraux: Ils demandérent à capituler ; & l'unique chose qui put les excuser, étoit le prétexte de sauver au Roy les troupes investies de tous côtez dans quelques Places qu'on tenoit encore au Royaume de Naples. Le Bailli de Dijon, Sainte-Colombe, & Théodore Trivulce, furent envoyez au camp de Gonsalve pour faire le Traité. Quelques-uns mettent Yves d'Alégre, à la place de Sainte-Colombe.

Guicciard.

Jovius.

On convint de remettre Gayéte aux Espagnols, le premier jour de l'année 1504. c'est-à-dire, le troisiéme jour d'aprés que Gonsalve se fut présenté devant la Place, pour faire mine de l'assiéger : car apparemment la rigueur de la saison, & la fatigue de ses troupes l'auroient déterminé plûtôt à un blocus, qu'à un siége dans les formes.

Ann. 1504.

Par la capitulation, la garnison sortit avec armes & bagages, pour retourner par mer ou par terre en France, ou sur les Terres de France ; & Aubigni & les autres prisonniers devoient être rendus par les Espagnols. Cet article étant exprimé d'une maniére trop générale, Gonsalve ne manqua pas de chicaner là-dessus. Il prétendit que les Seigneurs Napolitains n'y étoient pas compris ; il en coûta la liberté à Mathieu Aquaviva, à Honorat, & à Alphonse de Saint Séverin, qui furent mis dans une basse-fosse au Château neuf de Naples. Ceux de la garnison qui retournérent par terre, périrent presque tous de misére & de maladie en chemin. Le Marquis de Salusses mourut à Génes : plusieurs autres Gentils-hommes ayant ajoûté la fatigue du voyage à celle qu'ils avoient souffertes au camp de Garillan, succombérent aussi aux maladies dont ils furent attaquez. Heroüet Trésorier de l'armée, qu'on accusa à la Cour d'avoir causé beaucoup de désordre dans les troupes, faute du les payer, fut condamné comme criminel de péculat. Vaudricourt, Alégre, & le Bailli de Dijon, soit pour n'avoir pas eu assez de soûmission pour les Généraux, soit pour avoir rendu Gayete sans se défendre, soit pour d'autres fautes qu'on leur imputa, furent disgraciez & éloignez de la Cour.

Péron.

Il n'y eut gueres que Loüis d'Ars qui fut bien reçu du Roy, & il le méritoit, lorsqu'il revint longtems aprés les autres. Ce Seigneur aprés la défaite de Cérignole, s'étoit jetté dans Vénose, ville de la Basilicate, & y avoit recueilli les débris de l'armée du Duc de Nemours. Il s'y maintint, & fit de nouvelles conquêtes, malgré tous les efforts des Espagnols, maîtres de presque tout le Royaume jusqu'au Garillan. Il ne voulut point être compris dans le Traité de Gayéte, & en fit un particulier pour luy & pour ses gens. Il sortit de la Place, tambours battans & Enseignes déployées, traversa toute l'Italie en bataille, & ramena en France ses troupes en assez bon état. Une des graces qu'il obtint du Roy en consideration de sa bravoûre & de sa sage conduite, fut le rétablissement d'Alégre, qu'il aimoit & qu'il estimoit, & qui en effet, a sa fierté & à son indocilité prés, étoit brave soldat & bon Capitaine.

Brantome dans l'éloge de Louis d'Ars. Berrayer.

An. 1504.

C'est ainsi que le Royaume de Naples fut perdu sans retour pour la France, & demeura à la Maison d'Arragon, & passa ensuite dans celle d'Autriche. Ferdinand fut redevable de cette belle conquête à la valeur & à la prudence de Gonsalve, qui mérita à meilleur titre que jamais, le glorieux surnom de *Grand Capitaine*.

On attribua le mauvais succés des armes de la France, & la perte d'une si belle armée à trois choses. La prémiére fut le retardement des troupes que le Cardinal d'Amboise retint long-tems au voisinage de Rome, où elles passérent la belle saison, pendant laquelle les riviéres pour la plûpart étoient guéables, & les chemins aisez pour conduire l'artillerie & les bagages. Elles auroient prévenu, & vraisemblablement empêché la jonction des trou-

Belcarius l. 10.

pes des Urſins avec celles des Eſpagnols. Gonſalve auroit été obligé de quitter la campagne, pour aſſurer par de fortes garniſons, les Places dont il s'étoit emparé ; & on auroit vû l'effet de ce prémier feu de nos guerriers à qui rien ne réſiſtoit ; au lieu qu'en arrivant ſur le bord du Garillan bien avant dans l'Automne, & ne pouvant avancer dans des pays que les pluyes rendoient impraticables, ils furent contraints de s'enterrer dans un camp, où le mauvais tems & les maladies contribuérent autant à leur défaite, que la valeur & la prudence de l'ennemi. Mais j'ay déja dit ce qui pouvoit excuſer ſur cet article le Cardinal d'Amboiſe.

La ſeconde cauſe, fut la mort du Duc de Nemours, & le choix du Marquis de Mantouë qui fut mis en ſa place, dont la lenteur ou l'infidélité fit perdre l'occaſion de défaire les Eſpagnols aprés le paſſage du Garillan ; car de-là vinrent le mépris & la défiance que les autres Officiers Généraux conçurent de luy.

La troiſiéme fut l'avarice du Tréſorier, & celle des munitionnaires, qui cauſoit ſouvent la diſette au camp du Garillan, la déſertion des ſoldats, & la néceſſité où fut le Marquis de Saluſſes, de les mettre en des quartiers ſéparez, d'où il ne pût les raſſembler aſſez-tôt, pour empêcher le paſſage des Eſpagnols.

C'étoit-là l'année malheureuſe de la France ; car on ne réüſſit pas mieux du côté des Pyrénées, qu'au de-là des Alpes. Le Seigneur d'Albret aprés avoir pénétré juſques dans la Province de Guipuſcoa, s'en retira ſans rien entreprendre ; ſoit qu'il n'y trouvât pas de quoy pouvoir faire ſubſiſter long-tems ſon armée ; ſoit qu'il appréhendât que le Roy d'Eſpagne, pour ſe venger des ravages de la Biſcaye, ne fît entrer ſes troupes ſur les Terres de Jean d'Albret ſon fils ; ſoit que les ſoldats ne fuſſent pas payez ; ſoit qu'il ne pût s'accorder avec le Maréchal de Gyé, ſoit pour quelqu'autre raiſon que les Hiſtoriens de France ont ignorée ; car celle qu'un Hiſtorien moderne apporte, me paroît chimérique & forgée ſans fondement, ſçavoir qu'il voulut ſe venger du Roy, parce que ce Prince avoit épouſé Anne de Bretagne : comme ſi ce Seigneur qui étoit vieux, chargé de pluſieurs enfans, maître d'un trés-petit Etat, & qui avoit déja été rebuté pour ces raiſons par Anne de Bretagne, même avant ſon mariage avec Charles VIII. eût pû être aſſez viſionnaire, pour s'imaginer qu'il étoit un parti ſortable à une Reine de France, que les plus puiſſans Princes de l'Europe auroient recherchée à l'envi, à cauſe du Duché de Bretagne qu'elle leur eût porté en dot. C'eſt gâter l'Hiſtoire, que de la farcir de ces imaginations Romaneſques, & de ces vains epiſodes d'amour aſſortis de circonſtances, qui s'accordent ſi peu avec le vray, & qui ne fondent pas même un vrai-ſemblable.

Quoyqu'il en ſoit, le Seigneur d'Albret quitta les environs de Fontarabie, & vint ſe joindre au Maréchal de Rieux, pour aſſieger la Ville de Salces en Rouſſillon. Ils ſe retirérent aprés quarante jours de ſiége, à l'arrivée du ſecours conduit par Fédéric Duc d'Albe, & ramenérent leur armée ſous Narbonne. Une Hiſtoire manuſcrite du regne de Loüis XII. accuſe le Maréchal de Rieux, d'intelligence avec les Eſpagnols, ſans nous dire les motifs qui l'engagérent à être infidéle à ſon Prince.

La flote envoyée ſous les ordres du Commandeur Prégent de Bidoux, ſur les côtes de Catalogne, n'eut pas un plus heureux ſuccés : & aprés avoir été battuë d'une grande tempête, elle ſe retira dans les ports de France.

Les Eſpagnols, aprés quelques courſes faites dans le Languedoc, s'éloignérent des frontiéres. Le Roy d'Eſpagne fit propoſer une Tréve au Roy de France pour les quartiers des Pyrénées ſeulement, & ſe ſervit en cela de Fédéric d'Arragon autrefois Roy de Naples, qui étoit en France : car Ferdinand amuſoit toujours ce Prince déthrôné, par l'eſpérance qu'il luy donnoit, de le rétablir dans ſes Etats, pourvû que le Roy voulût conſentir à en céder ſa part, comme il céderoit la ſienne. Le Roy, qui apparemment manquoit d'argent pour entretenir tant d'armées, accepta la Tréve ; & elle fut concluë pour cinq mois.

Aprés la déroute des François au Royaume de Naples, & leur retraite en France, la guerre ceſſa preſque par-tout en Italie ; mais ſans ôter la crainte à ceux qui l'appréhendoient de la voir recommencer. Les Florentins en étoient les plus inquiets ; ils avoient peine à ſe perſuader que Gonſalve en demeurât à la conquête de Naples, & qu'étant en ſi beau chemin, il n'étendît pas ſes projets juſques ſur le Duché de Milan, auquel cas ils ſe croyoient perdus, ne doutant point que le Général Eſpagnol pouſſé par leurs ennemis, & ſur-tout par les Piſans, ne vengeât ſur leur République l'attachement qu'elle avoit toûjours fait paroître pour la France dans les derniéres guerres de Milan & de Naples.

Mais ils furent bien-tôt raſſûrez de ce côté-là. Gonſalve avoit trop de prudence, pour s'engager à de nouvelles conquêtes, ayant à peine de quoy bien affermir celle qu'il avoit faite. Le nombre des ſoldats auſquels il pouvoit ſe fier, étoit beaucoup diminué ; l'argent luy manquoit pour payer ſes troupes ; on luy rendoit de tres-mauvais offices à la Cour d'Eſpagne, où Proſper Colonne étoit allé pour porter ſes plaintes contre luy, irrité de ce qu'Alviane de la Maiſon des Urſins avoit toute la confiance de ce Général, & en recevoit beaucoup de bienfaits ; & il ne prétendoit pas moins que de le faire rappeller. Peu s'en fallut qu'il n'en vint à bout : mais au moins il fit en ſorte qu'on mit des bornes à ſon autorité, qui commençoit à devenir ſuſpecte au Roy ſon maître.

Les Vénitiens à leur ordinaire ſe contentoient d'être ſpectateurs de toutes ces différentes Scenes, & attendoient quelque nouvelle

Annales de France.

Belcarius. l. 10.

Varillas. Hiſtoire de Louis XII.

Annales de France.

Hombert. Veſal.

Mariana l. 28. c. 3.

velle occaſion d'en profiter, comme ils avoient déja fait aprés la mort d'Alexandre VI. & durant l'embarras où elle mit le Duc de Valentinois ; car ils ſe ſervirent de cette conjoncture pour luy enlever Faenza & quelques autres Places moins importantes des environs.

Le Pape ſeul paroiſſoit ne vouloir pas demeurer en repos, & ſon génie ne le comportoit gueres. Il avoit fait de grandes plaintes à la Seigneurie de Veniſe ſur l'invaſion de Faenza, qui étoit de l'ancien Domaine de l'Egliſe, & une des Villes qui avoient été uſurpées autrefois par les Vicaires du S. Siége. Mais ne ſe trouvant pas aſſez fort pour attaquer les Vénitiens, toute ſon attention étoit à retirer des mains du Duc, les autres villes de la Romagne, dont il s'étoit emparé durant le Pontificat de ſon pére ; ſçavoir Céſéne, Forli, & Bertinore : car les autres que le Duc avoit ſubjuguées, avoient ſecoüé le joug, & rappellé pour la plûpart leurs anciens maîtres.

Le Pape avoit en ſa puiſſance le Duc de Valentinois, qui comme j'ay dit, avoit été trop heureux de trouver un aſyle au Château S. Ange durant le court Pontificat de Pie III. & il offroit au Pape, pour avoir ſa liberté, de le mettre en poſſeſſion des Places, où il avoit encore des troupes & des Gouverneurs en ſon nom.

Le Pape ne demandoit pas mieux que de la luy accorder à cette condition : mais comme il connoiſſoit parfaitement l'eſprit fourbe de ce Duc, il vouloit avoir toutes ſes ſûretez avant que de le laiſſer partir. Il luy permit toutefois de ſortir de Rome, où il ne ſe croyoit pas en aſſurance contre ſes ennemis, & d'aller demeurer à Oſtie ſous la garde du Cardinal Bernard de Carvajal, juſqu'à tant que les Places dont il étoit queſtion, euſſent reçu les Commandans du S. Siége. Aprés quoy le Pape conſentoit qu'il ſe retirât par mer en France, ainſi qu'il le demandoit.

Mariana. l. 28. cap. 8

Gonſalve qui craignoit avec raiſon cet eſprit dangereux, crût qu'il étoit de l'interêt du Roy ſon maître de s'en aſſurer ; & le Cardinal de Carvajal ſuivant ſon conſeil, fit au Duc les plus belles offres, ſoit d'argent, ſoit d'établiſſemens, ſoit d'emplois dans la guerre, pour luy faire prendre des engagemens avec l'Eſpagne. Le Cardinal ſçut ſi bien entrer dans ſon eſprit, qu'il luy perſuada de s'en rapporter à Gonſalve ; de ſorte qu'avec la permiſſion, d'autres diſent à l'inſçû du Pape, il fut conduit à Naples.

Il étoit encore en chemin, lorſqu'il apprit que Charles Caretto Marquis de Final étoit arrivé à Rome de la part du Roy de France, avec ordre de luy faire les conditions les plus avantageuſes qu'il eût pû ſouhaiter, s'il vouloit ſe retirer à ſa Cour ; mais il n'étoit plus tems ; il étoit obſervé de trop prés pour échaper, & il fut ſurpris dans quelques intrigues contre les interêts d'Eſpagne, ou du moins, & fort vrai-ſemblablement, on le luy fit accroire. Sous ce prétexte, Gonſalve ſans s'embaraſſer de ſa réputation, ſur laquelle il n'avoit plus gueres à perdre en matiére de Traitez, le fit mettre ſur un vaiſſeau, & tranſporter en Eſpagne ſous la garde d'Antoine de Cardone. Il y fut enfermé dans le Château de Médina del Campo, réduit au même état que Ludovic Sforce, qui tout méchant qu'il étoit, eût pû paſſer en comparaiſon de luy, pour un homme de bien. On n'en parla plus déſormais dans le monde où il avoit fait tant de bruit, ſinon à l'occaſion de ſa mort qui arriva en 1507. Il avoit trouvé moyen de ſe ſauver de ſa priſon, & s'étoit refugié en Navarre. Il y fut tué dans une embuſcade, étant à la tête de quelques troupes du Roy de Navarre, pour aller ſoûmettre des Rebelles qui avoient pris les armes contre ce Prince.

Son éloignement aſſuroit de plus en plus la paix d'Italie, que le Roy dont le thréſor étoit épuiſé, n'avoit plus envie de troubler, au moins en ce qui regardoit le Royaume de Naples, s'étant convaincu par ſa propre expérience, de ce que celle de ſes prédéceſſeurs devoit luy avoir appris, que les expéditions des François de ce côté-là, ne réüſſiſſoient point, ou qu'elles échoüoient tôt ou tard aprés les plus heureux commencemens.

Le Roy des Romains, qui aprés avoir à ſon ordinaire laiſſé paſſer les plus belles occaſions de faire le mal à la France qu'il eut pû, & qu'il eut ſouhaité luy faire, ne pouvoit rien entreprendre ſeul en Italie. De ſorte qu'elle n'avoit rien à craindre que d'elle-même, par les jalouſies mutuelles de divers petits Etats, qui de tout tems s'étoient déchirez les uns les autres ; mais que la crainte des maux paſſez ſembloit devoir contenir.

D'ailleurs les Couronnes de France & d'Eſpagne entrérent dés le commencement de l'année en Traité pour la paix. La négociation rouloit uniquement ſur la ceſſion que les deux Rois propoſoient de faire de leurs droits ſur le Royaume de Naples, en faveur de la Maiſon d'Arragon, qui l'avoit poſſedé avant la guerre. Le Roy d'Eſpagne diſoit toûjours qu'il étoit prêt d'y rétablir Fédéric d'Arragon, ou du moins ſon fils Alphonſe, qui étoit élevé à la Cour d'Eſpagne. Le Roy de France en diſoit autant de ſon côté. Ce n'étoit apparemment l'intention ni de l'un ni de l'autre : car convenant en général de céder le Royaume à Alphonſe, ils demandoient l'un une condition, & l'autre une autre, qui étoient incompatibles. Le Roy d'Eſpagne vouloit qu'Alphonſe épouſât Jeanne Reine de Naples, qui étoit veuve de Ferdinand Roy de Naples, frére de Fédéric : cette Reine étoit niéce du Roy d'Eſpagne, & fille de ſa ſœur. Le Roy propoſoit qu'en cédant ſes droits ſur le Royaume de Naples, ſa niéce Germaine de Foix fut mariée à Alphonſe. Deplus il vouloit que par le Traité, les Seigneurs Napolitains qui avoient ſuivi ſon parti, fuſſent remis en liberté & en

An 1504.

Mariana l. 28. cap. 9.

Annales de France.

Bembus l. 10.

poſſeſſion de leurs biens, à quoy le Roy d'Eſpagne ne vouloit pas conſentir. Dans le fond tout le myſtére de la part du Roy étoit, que n'ayant point de fils, il vouloit faire tomber le Royaume de Naples à Claude ſa fille par le mariage de cette Princeſſe, qui étoit déja arrêté avec Charles fils de l'Archiduc : ce Prince & Maximilien Roy des Romains ſon pére le ſouhaitoient auſſi tres-ardemment ; & le Roy étoit réſolu de s'unir étroitement avec eux pour d'autres deſſeins qu'il méditoit.

Comme les deux Rois ne purent convenir ſur des propoſitions ſi contraires, on ſe contenta de prolonger la Tréve pour trois ans, pendant laquelle les deux nations auroient entre elles le commerce entiérement libre dans tous leurs Etats, excepté au Royaume de Naples : reſtriction, que le Roy d'Eſpagne voulut être miſe ; parce que Loüis d'Ars étoit encore en ce tems-là maître de Vénoſe, & de quelques autres villes dans le Royaume. Le Roy la paſſa ſans peine, voyant bien qu'il n'y avoit plus de reſſource pour luy de ce côté-là ; parce que Vénoſe & les autres Places qui n'étoient pas encore ſous la puiſſance des Eſpagnols, étoient au milieu des Terres, & qu'il étoit impoſſible de les ſecourir. Ce Traité fut ratifié par le Roy & la Reine d'Eſpagne, le trente & uniéme de Mars, & ils le remirent entre les mains de Jean de Lévi Seigneur de Mirepoix Maréchal de la Foy, & Sénéchal de Carcaſſonne.

Ann. 1504 Recueil de Traitez par Léonard. T. 2.

La Tréve ayant auſſi été ratifiée par le Roy, les Ambaſſadeurs d'Eſpagne à la Cour de France continuérent les négociations pour la paix ; mais comme ils demeuroient toûjours fermes ſur leurs prémieres propoſitions, le Roy, qui avoit deſſein de faire un autre Traité avec le Roy des Romains & l'Archiduc, ſans la participation du Roy d'Eſpagne, appella un jour ces Ambaſſadeurs, ſe plaignit à eux du peu de droiture du Roy leur maître, qui ne cherchoit qu'à l'amuſer, de ſon peu de complaiſance pour luy, de ſa dureté & de ſon opiniâtreté à luy refuſer le rétabliſſement des Seigneurs Napolitains dans leurs biens du Royaume de Naples, leur dit que ſon honneur étoit trop intereſſé ſur cet article, pour entendre jamais à la paix ſans cette condition ; que comme ils étoient déterminez à ne le luy pas accorder, il ſeroit inutile de conférer plus long-temps, & qu'ils n'avoient qu'à ſe retirer au plûtôt. Ce que le Roy dit aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne touchant le peu de ſincérité de leur maître, étoit ſi véritable, que le Sécretaire Quintana à ſon retour en Eſpagne, diſant à Ferdinand que le Roy de France ſe plaignoit qu'il l'avoit trompé deux fois ; *Deux fois*, reprit Ferdinand, *Pardieu il a bien menti l'yvrogne, je l'ai trompé plus de dix.*

Amelot. Obſervations ſur les Traitez des Princes.

Dés que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne eurent été congediez, ceux du Roy des Romains & de l'Archiduc Philippe ſe rendirent à Blois auprés du Roy : le Marquis de Final envoyé par le Pape, & Pierre Filholi Evêque de Syſtéron avec la qualité de Légat, s'y trouvérent en même temps. Deux affaires importantes faiſoient le ſujet de ces Ambaſſades.

La prémiére étoit la confirmation du mariage de Madame Claude de France avec Charles Duc de Luxembourg fils de l'Archiduc, & petit-fils du Roy des Romains ; & l'on convint de quelques nouveaux articles touchant ce mariage, & l'inveſtiture du Duché de Milan, qui en fut toûjours la condition eſſentielle. Ces deux points étoient ſi importans par rapport à la Maiſon de France & à la Maiſon d'Autriche, que pour en convenir, il fallut bien des conférences, où l'on previt de part & d'autre les inconvéniens qu'il y avoit à craindre pour l'execution, & l'on imagina tous les moyens poſſibles, pour accommoder les interêts des deux parties. On s'y mit peu en peine de ce que pourroit en penſer le Roy d'Eſpagne : & c'eſt une choſe à remarquer, que l'Archiduc prit dans le Traité, le Titre de Roy de Caſtille & de Leon, fondé ſur ce qu'il avoit été reconnu pour l'héritier des Etats d'Iſabelle mére de ſa femme quelque temps auparavant : il y prit même celuy de Roy de Grenade, quoyque ce Royaume n'eût été conquis que depuis le mariage de Ferdinand avec Iſabelle, & on y donna à ſon beau-pére le Titre de Roy des Eſpagnes. Voici les principaux articles de ce Traité.

Recueil de Traitez par Leonard T. 2.

Que le Roy des Romains, trois mois aprés la ratification, donneroit au Roy Tres-Chrétien, l'inveſtiture du Duché de Milan pour luy & pour ſes hoirs mâles, & à leur défaut pour ſa fille aînée, & pour le Duc de Luxembourg conjointement ; & en cas qu'elle mourût, pour ſa cadéte, que le Duc de Luxembourg devoit épouſer en ſa place : de même que ſi le Duc de Luxembourg mourroit, ſon cadet, s'il y en avoit, épouſeroit Madame de France. Que pour l'inveſtiture, le Roy donneroit deux cens mille francs au Roy des Romains, à condition que ſi le Duc de Luxembourg & Madame Claude mouroient ſans enfans, le Roy des Romains rendroit les deux cens mille francs au Roy ou à ſes héritiers, ſauf le droit qu'ils auroient ſur le Duché de Milan.

Que touchant le Royaume de Naples, ni le Roy de France, ni le Roy des Romains ne traiteroient point avec le Roy d'Eſpagne, ni avec Fédéric d'Arragon à l'inſçeu l'un de l'autre.

Que ſi le Roy d'Eſpagne refuſoit de conclure la paix avec le Roy de France, le Roy des Romains demeureroit toûjours dans l'alliance avec la France, ſans donner ſecours ni directement, ni indirectement au Roy d'Eſpagne.

Que le Roy, en conſidération du Roy des Romains, donneroit, mais ſans croire y être obligé, des établiſſemens honorables aux enfans de Ludovic Sforce ; pourvû qu'ils vinſſent faire leur réſidence dans le Royaume.

Qu'il rétabliroit dans leurs biens les bannis

du Duché de Milan. On excepta de cette grace un grand nombre de perſonnes en ce qui regardoit leur retour dans ce Duché, & on leur accorda ſeulement la joüiſſance des biens qu'ils y avoient.

Qu'on feroit jurer le Comte de Nevers Gouverneur de Bourgogne, qu'en cas que le Roy mourût ſans hoirs mâles, & avant la conſommation du mariage dont il s'agiſſoit, il remettroit entre les mains de l'Archiduc le Duché de Bourgogne, les Comtez d'Auſſonne, d'Auxerre, de Mâconnois, & Bar-ſur-Seine au profit de Madame Claude & du Duc de Luxembourg, & entre les mains du Prince & de la Princeſſe, s'ils étoient en âge nubile; pourvû qu'il ne tint ni à l'Archiduc, ni au Duc de Luxembourg, que le mariage fût conſommé.

Qu'il en ſeroit de même des Duchez de Milan, de Bretagne, & de Génes, des Comtez d'Aſt & de Blois, & de tous les biens patrimoniaux du Roy.

Qu'au cas que le mariage ſe rompît par la volonté du Roy, les Duchez de Bourgogne & de Milan, & le Comté d'Aſt demeureroient au Duc de Luxembourg: & que ſi c'étoit le Roy des Romains ou l'Archiduc qui le rompiſſent, le premier renonceroit à toutes ſes prétentions ſur le Duché de Milan, & le ſecond à toutes les ſiennes ſur le Duché de Bourgogne, ſur les Comtez de Mâcon & d'Auxerre, & ſur Bar-ſur-Seine, & qu'il céderoit en ce cas au Roy & à Madame de France les Comtez d'Artois & de Charolois, & les domaines de Noyers & de Château-Chinon.

Que les Princes & Electeurs de l'Empire ſeroient garants de ce Traité.

Qu'il ne tiendroit qu'au Roy d'Eſpagne d'y être compris, pourvû qu'il voulût l'être quatre mois au plus tard aprés la ratification, & remettre entre les mains de l'Archiduc le Royaume de Naples, pour le laiſſer gouverner à ce Prince juſqu'à la conſommation du mariage de Madame Claude de France & du Duc de Luxembourg.

An. 1504. Ce Traité fut conclu à Blois le vingt-deuxiéme de Septembre. Il ne pouvoit être guéres agréable au Roy d'Eſpagne, non ſeulement parce qu'il s'étoit fait ſans ſa participation: mais parce qu'on y diſpoſoit en quelque façon de ſon Royaume de Naples ſans ſon aveu. Il étoit tres-favorable à Madame de France, que le Roy aimoit tendrement, auſſibien qu'au Duc de Luxembourg. Fédéric d'Arragon perdoit par là toute l'eſpérance que les deux Rois luy avoient donnée, de le rétablir dans ſes Etats: mais il étoit auſſi tres-préjudiciable au Royaume, & par la même raiſon à François Comte d'Angoulême Duc de Valois héritier préſomptif de la Couronne de France, tandis que le Roy n'auroit point de fils; car par ce Traité on démembroit de la Couronne non ſeulement le Duché de Milan, la Seigneurie de Génes, mais encore le Duché de Bourgogne, celuy de Bretagne, & le Comté de Blois: & c'eſt ce qui fit croire à pluſieurs, que le Roy le fit ſans intention de le tenir. Il ne le tint pas en effet: bien des choſes arrivérent depuis qui l'en empêchérent; entre autres la mort de la Reine Iſabelle de Caſtille, qui mourut ſur la fin de cette année, & que Fédéric d'Arragon précéda de peu de jours, ne laiſſant pas même à ſon fils l'eſpérance de remonter ſur ſon Trône, de laquelle il s'étoit vainement flatté pendant long-temps, malgré le préjugé qui devoit la luy faire perdre; car on ne voit guéres que les Princes rendent des Royaumes, quand ils s'en ſont une fois mis en poſſeſſion, ſur-tout quand ils ſont du caractére dont étoit Ferdinand.

S. Gelais Hiſtoire de Louis XII.

An. 1504.

L'autre ſujet de ces négociations qui devoit avoir plus de ſuite, fut la Ligue du Roy, du Pape, & du Roy des Romains contre la République de Veniſe. Tous trois étoient irritez contre cette République. Le Roy; parce que durant la guerre de Naples, les Vénitiens l'avoient traverſé ſous-main en cent occaſions, & avoient contre les Traitez, donné paſſage à ſes ennemis ſur leurs Terres. Il ne pouvoit non plus oublier, prémiérement l'ingratitude dont ils avoient payé un grand ſecours qu'il leur envoya pendant la guerre de Naples ſous la conduite du Seigneur de Raveſtein, pour prendre l'Iſle de Mételin ſur les Turcs, où beaucoup de Nobleſſe de France périt, ſoit dans les attaques, ſoit par le naufrage; ſecondement, la jalouſie & la haine qu'ils avoient fait paroître contre la Nation Françoiſe, juſqu'à vouloir faire pendre le Patron d'une de leurs galéres, pour avoir procuré quelque ſoulagement au Seigneur de Raveſtein dans l'Iſle de Cérigo, auprés de laquelle ſon vaiſſeau en revenant de Mételin fut briſé par la tempête; enfin une trahiſon que le Gouverneur Vénitien de Brindes avoit faite au Commandeur Prégent de Bidoux, qui étoit venu là pour radouber ſes galéres, & ſe faire pancer d'une bleſſure: car le Gouverneur, malgré la parole qu'il luy avoit donnée, & contre les loix de la neutralité, permit à la flotte d'Eſpagne de l'attaquer dans ce port; & le Commandeur fut obligé de couler à fond luy-même ſes quatre galéres, pour empêcher que les Eſpagnols ne s'en rendiſſent les maîtres.

D'Auton; Hiſtoire de Louis XII. chap. 72.

Le Roy des Romains n'étoit pas moins mécontent des Vénitiens, au ſujet de la Ligue par laquelle ils s'étoient unis avec les François, pour envahir une partie du Duché de Milan, Fief de l'Empire: & le Pape n'avoit pas de moindres ſujets de plainte contre eux; ſur ce qu'ils s'étoient ſaiſis de Faenza, & de quelques autres Places, d'où le Duc de Valentinois avoit chaſſé les Vicaires du ſaint Siége.

Ce Pape qui ſe faiſoit une plus grande affaire de défendre le domaine de l'Egliſe par les armes, que de la gouverner ſelon les Canons, fut l'auteur de la Ligue de Blois; & il n'eut pas de peine à y réüſſir: car il avoit de quoy animer ces deux Princes par le grand avantage qu'ils trouvoient à abaiſſer la puiſſance de la République

Sueſſel. Hiſtoire de Louis XII.

de Veniſe, & par le droit qu'ils avoient de profiter auſſi-bien que luy de ſes débris.

En effet, la domination de cette République s'étoit extrêmement augmentée aux dépens des domaines de l'Egliſe, de ceux des Ducs de Milan, & de la Maiſon d'Autriche: la plûpart de ce qu'elle poſſédoit en Terre-ferme, n'étoit preſque compoſé que des démembremens des Etats de ces trois Puiſſances.

Le Marquis de Final & l'Evêque de Syſtéron engagérent les deux Princes par ces motifs à s'unir avec le Pape, pour partager enſemble une ſi riche dépoüille, quoique le Roy fut alors tres-mécontent du Pape, de ce qu'il avoit pourvû ſans ſa participation aux Bénéfices que le Cardinal Aſcanio avoit poſſédez au Duché de Milan, & que dans une nomination de Cardinaux, il luy avoit refuſé deux Chappeaux qu'il luy demandoit avec inſtance, l'un pour l'Archevêque d'Auch neveu du Cardinal d'Amboiſe, & l'autre pour l'Evêque de Bayeux neveu de feu Loüis de la Trimoüille. Le Roy même, pour marquer ſon reſſentiment, avoit fait ſaiſir le Temporel de ceux que le Pape avoit pourvûs de Bénéfices au Duché de Milan; mais l'intérêt ſuſpend aiſément l'animoſité des Princes.

Guicciard. l. 7.

Le Pape ne prétendoit pas moins que de ſe faire céder par les Vénitiens Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola, Céſéne, & toutes les dépendances de ces villes, qui avoient été autrefois du domaine de l'Egliſe. Le partage du Roy des Romains devoit être Roverédo, Véronne, Padoüe, Vicenze, Trévize, le Frioul & toutes leurs appartenances, qu'il ſoutenoit avoir été enlevées injuſtement à la Maiſon d'Autriche. Le Roy entrant dans les droits des Ducs de Milan, devoit avoir pour ſa part la Breſſe, le Territoire de Créme, le Bergamaſque, le Crémonois, & la Giradadda. Le Duc de Ferrare, le Marquis de Mantoüe, la République de Florence, & le Roy de Hongrie devoient auſſi être admis au Traité, pour rentrer dans d'autres Terres que les Vénitiens leur détenoient. C'eſt-à-dire, qu'on étoit réſolu d'abîmer cette République, & de ne luy laiſſer preſque que ce qu'elle poſſédoit au-delà du Golfe. Le prétexte de cette union fut de faire la guerre au Turc, avec qui les Vénitiens venoient de conclure la paix; & l'on obſerva que leur Traité fut ſigné le même jour que celuy du Pape avec les deux Rois, c'eſt-à-dire, le vingt-deuxiéme de Septembre.

Mariana l. 28 cap. 10.

An. 1504. Recueil de Traitez, &c.

Le Roy d'Eſpagne ayant été informé de ce qui ſe paſſoit, ou l'ayant conjecturé, en donna avis à la Seigneurie de Veniſe, & luy offrit de s'unir avec elle, craignant beaucoup pour ſon Royaume de Naples. Mais le Sénat ne le put croire d'abord, & refuſa de traiter avec luy. Si l'exécution avoit été auſſi prompte qu'elle devoit l'être ſelon le Traité de Blois, & qu'elle pouvoit l'être en effet, les Vénitiens étoient perdus ſans reſſource. Mais le retardement fit naître divers obſtacles, & le coup n'ayant été porté que long-temps aprés, & peu à propos, il n'eut pas grand effet.

La lenteur & l'irréſolution du Roy des Romains en furent les principales cauſes. Il fut pluſieurs mois ſans envoyer la ratification du Traité. Le Cardinal d'Amboiſe alla exprés en Allemagne pour le preſſer de la donner, & il ne put l'avoir qu'au mois d'Avril de l'année ſuivante. Il fit payer au Roy des Romains la moitié de la ſomme dont on étoit convenu pour l'inveſtiture de Milan, & promit de luy faire délivrer l'autre moitié ſi-tôt qu'il ſeroit entré en Italie avec ſon armée. Il fit l'hommage pour ce Duché au nom du Roy, & le lendemain il en reçut l'inveſtiture du Roy des Romains. Le Cardinal d'Amboiſe vit bien par la maniére dont le Roy des Romains luy parla, qu'il ne paſſeroit pas ſi-tôt les Alpes; & en effet ce Prince luy dit nettement peu de temps aprés, que les affaires qu'il avoit en Allemagne, où il étoit en guerre avec le Comte Palatin, ne luy permettroient de penſer à celles d'Italie, que l'année d'aprés.

Guicciardin, l. 6. Annales de France.

An. 1505.

Acte de l'inveſtiture. Recueil de Traitez, T. 2.

Le Roy tomba alors dans une dangereuſe maladie, & fut deſeſpéré des Médecins. Sa mort parut ſi certaine, que la Reine Anne de Bretagne prit ſes meſures pour ſe retirer dans ſon Duché, fit emballer ſes joyaux & les autres meubles les plus précieux, & les mit ſur la Loire, pour les faire tranſporter au Château de Nantes; mais le Maréchal de Gié les arrêta auprés de Saumur. Cette conduite qu'il tint, ſoit par le motif du bien de l'Etat, ſoit par ſon animoſité particuliére contre la Reine, dont il n'étoit pas aimé, luy coûta cher. Dés que le Roy fut revenu en ſanté, on luy fit ſon procés, & on rechercha dans ſa vie tout ce qui pouvoit le rendre coupable. On luy ôta le titre & les appointemens de Gouverneur de Monſieur le Comte d'Angoulême: il fut privé des Gouvernemens d'Angers & d'Amboiſe, & d'une compagnie de cent Lances. Il fut ſuſpendu pour cinq ans de l'exércice de ſa dignité de Maréchal de France, & condamné à demeurer durant ce temps toûjours éloigné de la Cour de dix lieuës. Le Roy pour montrer qu'il n'avoit eu nulle part à ce que le Maréchal de Gié avoit fait, permit à la Reine de faire un voyage en Bretagne. Elle alla en pluſieurs villes; & les Bretons la reçûrent par-tout avec les plus grands honneurs.

Nouvelle Hiſt. de Bret. l. 22.

Cette maladie du Roy fut un nouveau contre-temps qui réveilla les eſpérances du Cardinal Aſcanio Sforce. Ce Cardinal ſur les nouvelles du danger où étoit le Roy, & qui dura long-temps, traita avec les Vénitiens, avec Gonſalve, & avec les partiſans de la Maiſon des Sforces qui n'étoient pas en petit nombre au Duché de Milan, afin de les engager à s'unir à luy, pour chaſſer les François du Milanés, & à l'établir dans ce Duché, ſuppoſé que Ludovic ſon frére ne pût pas ſortir de priſon. Les Vénitiens écoutérent volontiers cette propoſition, qui leur faiſoit eſpérer de détourner la tempête dont ils étoient menacez: mais le Roy réchappa de ſa maladie, &

Buonacorſi. Jovius. — An. 1503.

le Cardinal Aſcanio mourut à Rome de peſte, d'autres diſent de poiſon, le vingtiéme de May; & cette nouvelle intrigue n'eut point de ſuite.

Les Vénitiens cependant prenoient d'autres meſures, & toute leur application étoit à détacher le Pape de la ligue faite avec les deux Roys. Ils ſe preſſoient d'autant plus de le faire, que le Roy des Romains à la ſollicitation du Pape, leur avoit déja fait déclarer par ſon Ambaſſadeur, que ſon intention étoit qu'ils rendiſſent, & au plutôt, au ſaint Siége tout ce qu'ils avoient envahi du domaine de l'Egliſe. Ils regardérent ces inſtances comme une diſpoſition prochaine à une déclaration de guerre, & ils jugérent à propos de ſe relâcher ſur une partie, plutôt que de s'expoſer à tout perdre.

Ils firent offrir au Pape de luy rendre Rimini & tout ce qu'ils avoient pris depuis la mort d'Alexandre VI. à condition qu'il leur laiſſât Faenza avec ſon Territoire: mais le Pape leur répondit fiérement, qu'il prétendoit ne leur pas laiſſer un ſeul Château qui eût appartenu au ſaint Siége, & qu'il falloit commencer par luy rendre Ravenne & Cervia, qui n'étoient pas moins du domaine de l'Egliſe que Faenza.

Guicciard. lib. 6.

Ils ne ſe rebutérent point, & firent faire au Pape une autre propoſition par le Duc d'Urbin ami commun des deux parties; ce fut de luy rendre toutes les Places dont ils s'étoient ſaiſis durant ſon Pontificat & ſous celuy de Pie III. excepté Faenza & Rimini; pourvû qu'il reçût leurs Ambaſſadeurs d'obédience, qu'il avoit juſqu'alors refuſé d'admettre.

Le Pape, homme difficile à ramener quand il avoit une fois pris ſon parti, tint ferme d'abord: mais enſuite faiſant réfléxion qu'il ne pouvoit faire que tres-peu de fond ſur le Roy des Romains; étant de plus ſollicité par les habitans de Forli, d'Imola, & de Céſéne, qui déja ruinez par les guerres précédentes en appréhendoient une nouvelle, & enfin touché du grand avantage qu'on luy faiſoit, ſans qu'il luy coûtât ni argent, ni troupes, conſentit à l'accommodement, & reçut les Ambaſſadeurs, aprés qu'on l'eut mis en poſſeſſion des Places & des Forteresſes dont il étoit queſtion: elles etoient au nombre de dix avec leur Territoire, & tres-bien fortifiées. C'eſt ainſi que les Vénitiens échappérent le grand danger qui les menaçoit, & que la triple alliance fut rompuë, ſans que les deux Rois euſſent trop ſujet de ſe plaindre du Pape, dont ils avoient négligé de ſuivre la prémiére ardeur.

Bembo.

Le Roy ayant manqué un ſi beau coup, qui avoit été le principal motif de l'alliance qu'il avoit faite avec le Roy des Romains, & de la confirmation du mariage de ſa fille avec le Duc de Luxembourg, à des conditions auſſi avantageuſes à ce Prince, qu'elles étoient deſavantageuſes à la France, commença à changer de penſée ſur ce dernier Article, & à écouter les propoſitions du Roy d'Eſpagne, que la mort d'Iſabelle ſa femme avoit jetté dans de grands embarras.

Ferdinand n'étoit Roy de Caſtille & des Etats unis à cette Couronne, que par Iſabelle. L'Archiduc & Jeanne ſa femme fille de Ferdinand & d'Iſabelle étoient héritiers de ce Royaume. Ils avoient été reconnus comme tels par les Caſtillans qui leur avoient fait ſerment de fidélité: & même l'Archiduc, ainſi que je l'ai remarqué, prenoit le titre de Roy de Caſtille. C'étoit de quoy Ferdinand ne pouvoit pas diſconvenir.

Iſabelle avant ſa mort avoit fait un teſtament, par lequel en reconnoiſſant Jeanne ſa fille & l'Archiduc pour ſes héritiers, elle donnoit néanmoins l'adminiſtration de la Caſtille à ſon mari, juſqu'à ce que Charles Duc de Luxembourg leur petit-fils eût atteint l'âge de vingt-neuf ans, ſuppoſé que Jeanne ſa fille ne voulût pas venir gouverner ce Royaume en perſonne, ou qu'elle en fût empêchée par ſa ſanté. Cette clauſe étoit ajoûtée; parce que Jeanne avoit de temps en temps des égaremens d'eſprit qui la rendoient incapable du gouvernement. Mariana l. 28. cap. 12. & ſeq.

Il y eut à la Cour d'Eſpagne pluſieurs perſonnes qui conſeillérent à Ferdinand de prendre le titre de Roy de Caſtille, ſous prétexte qu'il deſcendoit par les mâles des anciens Rois de ce Royaume; mais il ſçut modérer ſon ambition, & fit proclamer Jeanne & l'Archiduc Philippe Roy & Reine de Caſtille. Il fit confirmer le teſtament d'Iſabelle par les Etats du Royaume qu'il aſſembla, & exhorta l'Archiduc à venir au plutôt avec ſa femme prendre poſſeſſion de ſes nouveaux Etats.

Comme il y avoit pluſieurs Grands du Royaume qui euſſent ſouhaité que Ferdinand ſe déclarât Roy de Caſtille, il y en avoit auſſi d'autres qui vouloient qu'il n'en fût pas même Adminiſtrateur, & au cas que Jeanne ne fut pas en état de gouverner par elle-même, ils prétendoient que le gouvernement en fût déféré à l'Archiduc qui étoit déja reconnu Roy, & que Ferdinand ſe retirât dans ſon Royaume d'Arragon. Jean Emmanuel Seigneur Eſpagnol qui avoit depuis long-temps la confiance de l'Archiduc dont il étoit le favori, & comme le Miniſtre d'Etat, avoit grande envie que ce ſecond parti prévalut, & conſeilloit à ce Prince de le ſoutenir, luy repréſentant que d'aller en Caſtille avec la qualité de Roy ſans en avoir l'autorité, ce ſeroit y faire un perſonnage ridicule, & qui luy attireroit le mépris de la nation.

Ferdinand n'étoit pas ſeulement inquiet pour la Caſtille, mais encore pour le Royaume de Grenade & pour le Royaume de Naples. Il avoit conquis l'un & l'autre depuis ſon mariage avec Iſabelle, bien plus aux dépens de la Caſtille que du Royaume d'Arragon; & il ne pouvoit par conſéquent y prétendre au plus que ſa part.

Il ſe défioit extrêmement de Gonſalve, qui étoit mécontent des bornes qu'il avoit miſes à ſon autorité dans le Royaume de Naples. Il

appréhendoit qu'il ne remît ce Royaume entre les mains de l'Archiduc ; il ſçavoit que le Roy des Romains & le Pape avoient envoyé à Gonſalve des gens affidez, pour tâcher de découvrir ſes intentions ; & Proſper Colonne ennemi de ce Général inſpiroit tous les jours contre luy de nouveaux ſoupçons à Ferdinand.

D'ailleurs ce Prince n'étoit pas fort ſûr d'Emmanuel Roy de Portugal, ni de Jean d'Albret Roy de Navarre : ces deux Maiſons avoient bien des ſujets de n'être pas amies de celle d'Arragon, & le Roy de Portugal avoit des liaiſons tres-étroites avec l'Archiduc.

La conduite de l'Archiduc montroit trop clairement ſa mauvaiſe diſpoſition à l'égard de Ferdinand. Il avoit fait mettre en priſon aux Pays-bas Conſcillo, que ce Prince avoit donné à Jeanne ſa fille pour luy ſervir de Sécrétaire ; & cela s'étoit fait au ſujet de quelques Lettres de cette Princeſſe qui avoient été interceptées, par leſquelles elle écrivoit au Roy ſon pére que ſon intention étoit qu'il prît en main l'adminiſtration de la Caſtille conformément aux intentions de la feuë Reine marquées dans ſon teſtament. L'Archiduc avoit fait défenſe à tous les Eſpagnols qui étoient aux Pays-bas, d'avoir aucun commerce avec Jeanne, & de luy parler. Enfin Jean Emmanuel ayant eu ordre de Ferdinand de revenir en Eſpagne, s'en étoit excuſé, luy avoit mandé ſans déguiſement qu'il ne le reconnoiſſoit plus pour ſon maître, & qu'il avoit fait ſerment de fidélité au nouveau Roy de Caſtille.

Ferdinand étonné du danger qui le menaçoit de toutes parts, & ayant de grandes défiances des Caſtillans, crut ne pouvoir rien faire de mieux pour ſa ſureté, que de ſe réünir au plutôt avec le Roy de France, & de faire à ce Prince des propoſitions ſi agréables, qu'il le détachât du Roy des Romains & de l'Archiduc.

Il ſçavoit que le Roy avoit beaucoup de tendreſſe pour Germaine de Foix ſa niéce fille de ſa ſœur, & que dans le temps que la Cour d'Eſpagne amuſoit Fédéric d'Arragon de l'eſpérance de ſon rétabliſſement au Royaume de Naples, le Roy avoit conſenti à renoncer à ſes prétentions ſur cet Etat, pourvû qu'on mariât cette Princeſſe à Ferdinand Duc de Calabre fils & héritier de Fédéric. Il crut donc ne pouvoir prendre le Roy par un endroit plus ſenſible, que de luy demander cette Princeſſe en mariage, en aſſûrant la Couronne de Naples aux enfans qu'il en auroit.

Afin que ce Traité fût plus ſecret, il n'envoya point d'Ambaſſade dans les formes à la Cour de France ; mais il donna des inſtructions ſur ce ſujet à Jean Enguerra Provincial de l'Ordre de Cîteaux & Inquiſiteur en Catalogne, avec plein pouvoir de conclure le Traité, s'il pouvoit y engager le Roy. Cet Envoyé réüſſit parfaitement, & le mariage fut conclu à ces conditions ; que les deux Rois cederoient toutes leurs prétentions ſur le Royaume de Naples aux enfans qui naîtroient de ce mariage, & qu'en cas qu'il n'y en eût point, ou qu'ils mouruſſent, la partie du Royaume de Naples, qui devoit appartenir au Roy de France par le partage fait entre les deux Roys, lorſqu'ils s'en emparérent du tems du Roy Fédéric d'Arragon, demeureroit à la France ; que Ferdinand pour dédommager le Roy des dépenſes qu'il avoit faites dans la guerre de Naples, luy donneroit un million de ducats d'or payable en dix ans, cent mille ducats d'or chaque année ; que les Seigneurs Napolitains retenus priſonniers par le Roy d'Eſpagne ſeroient mis en liberté ; qu'eux & les autres qui avoient ſuivi le parti de France, ſeroient rétablis dans leurs biens ; que le Pape, du conſentement du Roy de France, donneroit l'inveſtiture du Royaume de Naples à Ferdinand, pour luy & pour les enfans qui viendroient de ſon mariage avec Germaine de Foix ; que Ferdinand aideroit Gaſton Comte de Foix frére de ſa nouvelle épouſe à conquérir le Royaume de Navarre ; car le Comte prétendoit que ce Royaume luy appartenoit, & qu'il luy avoit été injuſtement enlevé par Cathérine de Foix, & par Jean d'Albret mari de Cathérine : enfin le Roy de France promettoit de ne plus donner de penſion à Iſabelle veuve de Fédéric d'Arragon, ni à ſes fils : c'étoit ſur les inſtances de Ferdinand, pour les contraindre de ſe retirer en Eſpagne ; mais Iſabelle aima mieux renoncer aux avantages que Ferdinand luy offroit, que d'aller demeurer dans les Etats de ce Prince, & elle ſe réfugia auprés du Duc de Ferrare.

Ce Traité eſt au Tréſor des Chartres du Roy, & dans les Mémoires de Bethune. vol. cotté 9691.

Guicciard. l. 6.

Il y avoit deux autres articles, l'un en faveur du Pape, & l'autre en faveur du Cardinal d'Amboiſe, pour empêcher qu'ils ne traverſaſſent la négociation. Par le premier, le Seigneur de la Rovére Préfet de Rome neveu du Pape, étoit remis en poſſeſſion de quelques Terres qu'il poſſédoit au Royaume de Naples, lorſque la guerre y commença entre le Roy d'Eſpagne & le Roy de France, dont il avoit ſuivi le parti : & comme il avoit encore des prétentions ſur quelques autres, on s'engageoit à luy faire au plutôt juſtice là-deſſus. Pour ce qui eſt du Cardinal d'Amboiſe, on luy reſtituoit le Comté de Sarno, & quelques autres biens, dont Gonſalve l'avoit dépoüillé.

Dés que les articles du Traité furent arrêtez, Ferdinand nomma Jean de Silva Comte de Cifuentés, pour aller en France le ſigner en ſon nom. Cette nouvelle cauſa de grands mouvemens à la Cour d'Eſpagne & en Italie. Les Seigneurs du parti de l'Archiduc firent grand bruit, ſur le tort que l'on faiſoit à Charles Duc de Luxembourg fils de l'Archiduc, à qui par ce Traité on enlevoit le Royaume de Naples. Les Seigneurs Italiens qui étoient en poſſeſſion des biens de ceux qui avoient été dans le parti de France, s'en voyant dépoüillez, commencérent à cabaler entre eux. Proſper Colonne propoſa au Pape, de réünir au Domaine du S. Siége, le Royaume de Naples

qui en étoit un Fief, & luy offrit pour cela ſon ſervice, & celuy de tous ceux de ſa Maiſon, & de tous ſes partiſans qui étoient en grand nombre. L'Archiduc fut plus conſterné de ce Traité que tous les autres ; parce que non ſeulement il voyoit le Royaume de Naples perdu pour la Maiſon d'Autriche, mais encore le Royaume d'Arragon ; ſuppoſé que Ferdinand eût des enfans de Germaine de Foix. On ménaça le Comte de Cifuentés, de l'indignation de tout le Royaume, s'il acceptoit cette Ambaſſade : les Partiſans de l'Archiduc ſoûtenoient que par ce mariage, Ferdinand étoit déchu de l'adminiſtration de la Caſtille, & prétendoient que la Reine Iſabelle ne la luy avoit donnée par ſon teſtament, qu'à condition qu'il ne ſe remarieroit pas. C'étoit ſans doute l'intention de cette Princeſſe ; mais elle n'étoit pas exprimée dans le Teſtament.

Mariana loc. cit.

L'Archiduc toutefois ayant appris cette nouvelle par Pierre d'Ajala Ambaſſadeur de Ferdinand en Angleterre, & par Fuenſalida, qui étoit à ſa Cour avec la même qualité, affecta beaucoup de modération, & quelques efforts que l'on fit pour l'aigrir, il répondit que le Roy ſon beau-pére étoit le maître de ſes actions, & qu'il ne luy convenoit pas de s'oppoſer à ſon mariage : mais il refuſa en même tems la liberté du Sécrétaire Concillo priſonnier à Vilvorde, que Fuenſalida luy demandoit de la part du Roy d'Eſpagne. Le Comte de Cifuentés partit pour ſon Ambaſſade de France : il ſigna le Traité à Blois le douziéme d'Octobre, & il fut ratifié à Ségovie le ſeiziéme du même mois. La paix entre les deux Couronnes fut publiée par toute l'Eſpagne ; la diſpenſe pour le mariage, malgré les oppoſitions ſecrétes du Roy des Romains, & de l'Archiduc, fut accordée par le Pape : car Ferdinand étoit grand oncle de Germaine de Foix, & les nopces furent faites au mois de Mars de l'année ſuivante à Vailladolid. Les Seigneurs Napolitains délivrez de priſon, firent ſerment de fidélité à Ferdinand & à Germaine, comme au Roy & à la Reine de Naples ; & la paix entre les deux Rois fut de nouveau jurée.

Ann. 1505.

Cependant l'Archiduc ſe préparoit au voyage d'Eſpagne, ſollicité par ſes partiſans de Caſtille. Le Roy de France, ſous prétexte de ne point jetter l'Eſpagne dans les malheurs d'une guerre civile, luy conſeilloit de ne point partir, qu'aprés avoir conclu un accommodement avec Ferdinand ; mais l'Archiduc dés qu'il eût fait la paix avec Charles Duc de Gueldre, que le Roy ſecondoit ſous-main, partit de Middelbourg en Zelande avec Jeanne ſon épouſe au commencement de Janvier ſur une flotte de plus de quatre-vingt vaiſſeaux.

Haræus. Annal. Brabant.

Ann. 1506.

Les nouvelles qu'on recevoit en Eſpagne de la réſolution ou ce Prince étoit d'y aller au plûtôt, y cauſoient de grandes inquiétudes. Les principaux du Conſeil de Ferdinand, ſçavoir François Ximénés Archevêque de Tolédo, & Fédéric Duc d'Albe, étoient d'avis qu'on empêchât la deſcente de l'Archiduc, juſqu'à ce qu'on fût convenu des conditions auſquelles il prétendoit être reçu en Caſtille, & Ferdinand panchoit aſſez de ce côté-là. D'ailleurs il avoit peine à ſe réſoudre à prendre les armes contre ſa propre fille, & contre ſon gendre, reconnus pour héritiers légitimes de l'Etat dont ils venoient prendre poſſeſſion. Mais un courier de Flandre luy apporta des Lettres de Philippe, qui luy donnérent eſpérance de ſortir de cet embarras. Ce Prince l'aſſûroit qu'il étoit tres-diſpoſé à s'accommoder avec luy, & qu'il donnoit un ample pouvoir à ſon Ambaſſadeur, de terminer avant ſon arrivée tous ces différents, qui pouvoient devenir ſi funeſtes à la Maiſon Royale. La ſuite fit croire à pluſieurs, & avec beaucoup de vrai-ſemblance, que c'étoit un artifice de Jean Emmanuël, qui appréhendant que Ferdinand ne s'oppoſât à l'entrée de Philippe en Eſpagne, vouloit par cette condeſcendance apparente, en lever les obſtacles.

On ne tarda pas à conférer ſur ce ſujet à Salamanque, & il fut enfin reglé, que les deux Rois & la Reine auroient une égale autorité dans la Caſtille ; que tous les Actes publics ſe feroient en leur nom ; que ſi-tôt que le Roy de Caſtille & la Reine ſeroient arrivez dans leurs Etats, les peuples leur feroient ſerment comme à leurs Souverains, au Roy d'Arragon, comme à l'Adminiſtrateur du Royaume, & à Charles Duc de Luxembourg, comme à l'héritier des Royaumes de Caſtille, de Leon, & de Grenade ; que les revenus ſeroient également partagez entre les deux Roys, & que les Gouverneurs des Villes & des Forteresſes ſeroient nommés, la moitié par un des Roys, & l'autre moitié par l'autre.

Mariana loc. cit.

Le courrier qui portoit cet accommodement aux Pays-bas, arriva avant le départ de l'Archiduc, que j'appellerai déſormais Roy de Caſtille. Il trouva que ſon Ambaſſadeur avoit beaucoup accordé à Ferdinand, & plus qu'il n'avoit voulu : il ratifia toutefois le Traité, & en envoya la ratification en Eſpagne.

Le voyage de ce Prince fut aſſez malheureux. Le feu prit au vaiſſeau qu'il montoit, & on regarda comme un miracle, qu'on fût venu à bout de l'éteindre. A peine étoit-il ſorti de ce danger, qu'il ſurvint une furieuſe tempête qui diſperſa ſa flotte. Trois Vaiſſeaux y périrent, la plûpart des autres gagnérent divers ports d'Angleterre & de Bretagne, celuy du Roy tres-maltraité, entra avec trois autres dans le port de Veimouth.

Haræus. Annal. Brabant.

Bacon Hiſt. de Henry VII.

C'étoit pour luy un troiſiéme danger, de ſe voir à la diſcrétion du Roy d'Angleterre, avec qui à la verité il n'avoit rien eu à démêler, mais qui pouvoit ſe prévaloir de ſon malheur, ſe trouvant toûjours entre les Princes voiſins des ſujets de querelles, quand ils en veulent avoir : mais il avoit affaire à Henry VII. Prince généreux, & qui le reçut avec tous les honneurs & toutes les marques d'a-

Google

nitié & d'eſtime qu'il en eût pû ſouhaitter. Aprés tout il fallut avoir pour luy une complaiſance qui ne laiſſa pas de faire beaucoup de peine au Roy de Caſtille, & qu'il luy demanda d'une maniére à ne vouloir pas être refuſé.

Edmond Pole fils de Jean Duc de Suffolk, & d'Eliſabeth ſœur d'Edoüard IV. étoit l'unique Seigneur de la Maiſon d'York, qui fût redoutable à Henry, & qui avoit été fort engagé dans les révoltes contre ce Prince. Il s'étoit ſauvé aux Pays-bas, en attendant quelque occaſion favorable de ranimer les partiſans de ſa Maiſon. Le Roy d'Angleterre pria le Roy de Caſtille de luy mettre entre les mains un ſi dangereux ennemi de ſa perſonne. Ce Prince naturellement bon, & incapable, hors de la circonſtance fâcheuſe où il ſe trouvoit, de ſacrifier ainſi un malheureux qui s'étoit jetté entre ſes bras, fit tout ce qu'il pût pour s'en défendre. Mais on luy fit entendre que cette délicateſſe n'étoit point de ſaiſon, & qu'il ne ſortiroit point d'Angleterre, que Suffolk n'y fût amené. Ce fut pour luy une néceſſité, d'envoyer aux Pays-bas ſes ordres pour l'arrêter, & le tranſporter à Londres. Tout ce qu'il pût faire avant que de les donner, fut de tirer promeſſe de Henry pour la vie de ce Seigneur: & il luy tint parole : mais Henry VIII. ſon fils, qui n'avoit pas le même engagement, ne fut pas plûtôt ſur le Thrône, qu'il fit couper la tête à Edmond

Pendant trois mois que le Roy de Caſtille ſéjourna en Angleterre, en attendant que ſa flotte ſe fût raſſemblée, & eût été radoubée, on n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à le divertir, & à charmer ſon ennuy. Les deux Rois s'efforçoient de ſe donner l'un à l'autre, toute ſortes de marques d'une entiére confiance. Ils renouvellérent les Traitez qu'ils avoient faits entre eux, & projettérent dés-lors le mariage de Marie ſeconde fille de Henri avec Charles Duc de Luxembourg : ſoit que le Roy de Caſtille fît ou écoutât cette propoſition, ſeulement pour faire plaiſir au Roy d'Angleterre, ſoit que voyant le Roy de France dans le parti du Roy d'Arragon, avec qui ſelon toutes les apparences, la Maiſon d'Autriche alloit ſe broüiller, il prévît bien que le Traité du mariage de Madame Claude de France avec le Duc de Luxembourg ne ſubſiſteroit pas. On parla auſſi de marier le Roy d'Angleterre même qui avoit perdu depuis quelques années la Reine Eliſabeth ſa femme, à Marguerite d'Autriche ſœur du Roy de Caſtille, & veuve de Philbert II. Duc de Savoye, mais ni l'un, ni l'autre mariage ne furent accomplis.

Mariana, loc. cit.

Dés que les vaiſſeaux furent en état, le Roy de Caſtille qui étoit dans l'impatience de ſe voir en liberté, fit voile vers les côtes d'Eſpagne, le vingt-troiſiéme d'Avril. Le trajet n'étoit pas long, ſuppoſé qu'il eût voulu aborder aux ports de Galice ; mais Jean Emmanuël luy perſuada de ne deſcendre que dans un des ports d'Eſpagne le plus éloigné de la Caſtille, pour ſe donner le temps de connoître quelles ſeroient les diſpoſitions des Caſtillans aprés ſa deſcente, & ſuppoſé qu'elles luy fuſſent favorables, de ne pas s'en tenir au Traité de Salamanque.

Harzeus. Annal. Brabant. Ann. 1506.

Mariana loc. cit.

La flote prit ſa route vers l'Andalouſie : mais le vent s'étant trouvé contraire, elle fut contrainte d'aborder à Corunna del-Condé en Galice. Mariana dit, que ce fût à Bragance en Portugal : mais cet Hiſtorien, quoyque pour l'ordinaire fort exact, n'eſt pas ſur cela ſi érovable que Pierre Martyr d'Angléria, qui étoit à la Cour de Caſtille, & qui négocia même en cette occaſion avec Philippe d'Autriché.

Petrus de Angleria. Epiſt. 303. 304.

Dés que Ferdinand le ſçut à terre avec un aſſez grand nombre de troupes qu'il avoit amenées de Flandre, il vit bien ce qu'il en devoit craindre. Les Seigneurs de Caſtille ſous prétexte de faire leur Cour à l'Archiduc, & de s'acquitter de ce devoir indiſpenſable, ſe rendirent auprés de luy. Il n'y eut gueres que le Duc d'Albe, & l'Archevêque de Tolede, qui demeuraſſent avec Ferdinand. Ce Prince ayant envoyé ſaluer le Roy de Caſtille, n'en reçut pour compliment, que des plaintes, & une déclaration nette, qu'il ne s'en tiendroit pas au Traité de Salamanque.

Plus le Roy de Caſtille approchoit de ſes Etats, & plus ſa Cour & ſes troupes groſſiſſoient. Ferdinand luy envoya Pierre d'Ajala, pour luy demander de ſa part une entrevüe. Jean Emmanuël, dont le jeune Roy ſuivoit en tout les conſeils, n'en étoit point d'avis: mais comme il falloit répondre, on déclara à l'Envoyé: Premierement, que ſi l'entrevûë ſe faiſoit, on étoit réſolu de n'y traiter d'aucune affaire. Secondement, qu'elle ne ſe feroit qu'en pleine campagne, & à condition que le Roy de Caſtille y ſeroit beaucoup plus accompagné que le Roy d'Arragon. Ce Prince avoit fait quelque fond ſur la tendreſſe que la Reine ſa fille avoit pour luy ; mais fort inutilement, parce que la maladie d'eſprit, dont elle étoit affligée, ne luy permettoit pas de luy en donner des marques.

Cette fiére réponſe ne ſurprit pas trop Ferdinand, qui avoit déja pris ſon parti de céder à la tempête, s'il ne pouvoit faire autrement ; bien réſolu cependant, ſi on luy refuſoit l'entrevûë, de ne pas quitter la partie ſans ſe bien défendre. Il étoit maître de la plupart des Places fortes, où il avoit des Commandans à luy : dés qu'il avoit ſçû le départ du Roy de Caſtille, il avoit envoyé au Roy de France, pour le ſommer ſuivant leur Traité, de luy donner du ſecours, & d'engager le Duc de Gueldre & l'Evêque de Liége, à faire diverſion aux Pays-Bas, ſi ſon gendre entreprenoit de le pouſſer trop vivement en Caſtille : il aſſembloit actuellement des troupes, non pas, diſoit-il, pour faire la guerre à ſes enfans ; mais pour tirer ſa fille de la priſon où on la tenoit; ſous prétexte de la foibleſſe de ſon eſprit.

prit. Enfin aprés bien des pour-parlers, le jeune Roy conſentit à voir ſon beau-pére.

Remeſſal maiſon de plaiſance entre Aſtorga & Sanabria, fut choiſi pour le lieu de la conférence. Le Roy de Caſtille y vint avec toutes ſes troupes, qui s'emparérent des principaux poſtes des environs. Ferdinand au contraire s'y rendit avec deux cens hommes ſeulement montez ſur des mules & ſans armes. Les deux Princes étant proches, le Roy de Caſtille voulut deſcendre de cheval, pour venir baiſer la main à ſon beau pére ; mais Ferdinand l'en empêcha, & ſe jetta à ſon cou.

Perrin de Angleria. Apud. 307.

Aprés les premiers complimens, ils entrérent dans une Chapelle qui étoit là proche, Ferdinand n'ayant avec luy que l'Archevêque de Tolède, & le Roy de Caſtille que Jean Emmanuël. Dés qu'ils furent dans la Chapelle, l'Archevêque dit à Emmanuël, qu'il falloit laiſſer les deux Princes s'entretenir ſeul à ſeul, & le dit d'un certain ton d'autorité qu'il ſçavoit prendre à propos, & auquel Emmanuël, quelque réſolution qu'il eût faite de ne pas quitter ſon maître, n'oſa reſiſter. Ils ſortirent de la Chapelle ; & l'Archevêque ſe tenant à la porte, dit qu'il y alloit faire l'office de portier, & que perſonne n'y entreroit, que quand les deux Princes auroient achevé leur converſation.

Elle dura deux heures, Ferdinand parlant beaucoup plus que Philippe, à qui ſes Miniſtres avoient extrêmement recommandé de ne pas trop s'ouvrir, & de prendre garde également à ce qu'on luy diroit, & à ce qu'il diroit luy-même. Ferdinand luy répréſenta les ſuites funeſtes qui étoient à craindre de leurs diviſions ; qu'elles avoient déja répandu le trouble dans toute la Caſtille ; qu'il ne falloit pas qu'il ſe livrât aux mauvais conſeils de ceux qui ne cherchoient qu'à les fomenter ; que la maniére dont il en uſoit à ſon égard, ſeroit blâmée de toute l'Europe ; qu'il ne pouvoit, ſans faire grand tort à ſa réputation, violer le Traité d'accommodement qui s'étoit fait à Salamanque, ni s'oppoſer ſans injuſtice & ſans ingratitude aux derniéres volontez de la Reine Iſabelle, à qui il étoit redevable de tant de beaux Etats qui le rendoient le plus puiſſant Prince de l'Europe ; qu'au reſte, pour luy il avoit toûjours eu deſſein de ſe retirer en ſon Royaume d'Arragon, aprés qu'il auroit reglé les affaires de celuy de Caſtille, & que pour donner la paix à l'Eſpagne, il le feroit encore plûtôt qu'il n'avoit réſolu, pourvû qu'on ne prétendît pas l'y forcer.

On ne parla point dans cet entretien de deux choſes importantes, qui devoient naturellement y entrer, c'eſt-à-dire, de la priſon où l'on tenoit la Reine Jeanne, ni du nouveau mariage de Ferdinand. Philippe s'en tint aux complimens généraux ſur la déférence qu'il auroit toûjours pour les conſeils d'un beau-pére qu'il aimoit, qu'il honoroit, qu'il eſtimoit infiniment, & qu'il ne manqueroit jamais ni de tendreſſe, ni de reſpect à ſon égard. On n'entendoit pas ce que les deux Princes diſoient : mais comme les portes de la Chapelle étoient ouvertes, on voyoit bien leur différente contenance, & que Ferdinand y parloit avec liberté, avec gravité, ſans embarras, en homme qui ſe poſſedoit, & en Roy : au lieu que Philippe y paroiſſoit décontenancé, oſant à peine lever les yeux, avec un viſage triſte & abbatu, & qu'il avoit grande impatience de finir une converſation qui le gênoit beaucoup.

On ſe ſépara ſans rien conclure : mais Ferdinand voulant ſe faire honneur de ſon déſintéreſſement, & du zéle qu'il avoit pour le repos de l'Eſpagne, fit de nouveau dire à Philippe, qu'il étoit en réſolution de ſe retirer au plûtôt en Arragon, & de luy abandonner, & à la Reine ſa fille, le gouvernement de la Caſtille ; mais qu'il ſouhaitoit que l'affaire ſe terminât ſans délai.

Aprés une telle offre, la choſe n'étoit pas fort difficile. Ferdinand ſe réſerva ſeulement la grande Maîtriſe des Ordres militaires, certains biens que la Reine ſa femme luy avoit léguez par ſon Teſtament, les revenus des Indes, & une penſion de vingt-cinq mille écus. Il vit ſon gendre une ſeconde fois. Il luy demanda qu'on luy permît d'emmener avec luy le Duc de Valentinois, comme ſon priſonnier. On luy conteſta ce droit ſur ce que la Reine Iſabelle vivoit encore, lorſqu'on avoit conduit le Duc en Caſtille, & qu'il étoit priſonnier d'Etat. Ferdinand aprés ce refus, prit la route d'Arragon : mais dans l'eſpérance de voir bien-tôt du changement en Caſtille. Il fit ſecrétement en préſence de quelques Seigneurs, ſa proteſtation contre ce Traité, auquel il déclara qu'il avoit été forcé, & qu'il n'y avoit conſenti qu'à la vûë des troupes dont on avoit rempli les environs du lieu de la Conférence, tandis que luy y étoit ſans armes & ſans eſcorte. Il chargea le Duc d'Albe de veiller à ſes interêts durant ſon abſence, & donna ordre à tous ceux de ſon parti, de ſuivre en tout les conſeils de ce Duc.

La joye qu'eut le Roy de Caſtille de ce grand avantage qu'il avoit remporté ſur ſon beau-pére, fut bien modérée par la nouvelle qu'il reçut à Vailladolid, de ce qui s'étoit paſſé en France aux Etats de Tours, où l'on priva la Maiſon d'Autriche, de l'eſpérance d'un accroiſſement de domination, qui valoit mieux que le Royaume de Caſtille.

Perrin de Angleria. à pift. 311.

J'ai raconté comment le Roy dans la réſolution d'abbattre la puiſſance des Vénitiens, & de conquérir ſur eux tout ce qu'ils avoient enlevé de l'ancien Domaine du Duché de Milan, avoit par le Traité de Blois du vingt-deuxiéme de Septembre de l'an 1504. confirmé le mariage déja projeté entre Madame Claude de France & Charles Duc de Luxembourg, à des conditions auſſi avantageuſes pour cette Princeſſe & pour ce Prince, qu'elles étoient préjudiciables à l'Etat: J'ay ajoûté qu'elles l'étoient à un point, que la commune opi-

nion fut, que le Roy n'avoit fait ce Traité, que dans la vûë de venir à bout de ſes projets contre les Vénitiens, ſans avoir envie de l'exécuter jamais ; & ce ſentiment étoit fondé ſur la tendreſſe qu'on ſçavoit qu'il avoit pour ſes ſujets, & ſur l'honneur & le plaiſir qu'il ſe faiſoit de porter le Titre de Pére du Peuple, qu'on luy donnoit dés-lors.

S. Gelais. Hiſtoire de Louis XII.

La grande maladie dont il fut attaqué en 1505. & dont on crût qu'il ne réchapperoit pas, luy fit faire de nouvelles réflexions, & enviſager de plus prés les étranges conſéquences de ce mariage, qui non ſeulement tranſportoit à la Maiſon d'Autriche de ſi beaux Domaines, comme étoient le Duché de Milan, Génes, & le Comté d'Aſt, mais qui mettoit la France à la diſcrétion d'un Prince étranger, par la poſſeſſion du Duché de Bretagne, du Comté de Blois, & de celuy de Coucy. Il ſe fit dés-lors par tout le Royaume entre la nobleſſe & dans les principales Villes des Aſſemblées, où l'on propoſoit les moyens de prévenir ce mal, & deſquelles on auroit dû appréhender de fâcheuſes ſuites, ſous un Prince moins aimé de ſes ſujets, que n'étoit le Roy ; mais il n'y fut point conclu autre choſe, ſinon qu'on luy réprésenteroit avec ſoûmiſſion les conſéquences dangereuſes de ce Traité ; qu'on le ſupplieroit de les prévenir en le rompant, & qu'on luy propoſeroit d'aſſembler les Etats pour délibérer ſur un ſujet ſi important.

Seyſſel. oratio ad Regem Angliæ.

Quel que fût le principe de ces mouvemens, il ne pouvoit luy plaire, les Princes n'aimant pas qu'on s'ingére dans les affaires d'Etat, & qu'on trouve à redire à leur conduite : mais comme il étoit aſſuré de l'affection de ſes ſujets ; que luy-même étoit fort porté à faire ce qu'ils ſouhaitoient, ainſi qu'il l'avoit aſſez fait connoître par la ligue qu'il avoit faite avec le Roy d'Arragon contre le Roy de Caſtille, & que d'ailleurs cela luy fourniſſoit un moyen de ſe tirer avec quelque honneur de ce mauvais pas, il les écouta, & conſentit à l'aſſemblée des Etats, qu'il convoqua à Tours pour le mois de May.

An. 1506.

L'ouverture en fut faite le dixiéme de ce même mois ; & ce fut le Docteur Briçot, fameux dans l'Univerſité de Paris par ſon éloquence, qui fut choiſi pour porter la parole. Il s'en acquita dignement : & aprés avoir flatté le Roy par l'endroit qui le touchoit le plus agréablement, c'eſt-à-dire par la tendre affection qu'il avoit pour ſes peuples, par le grand ordre qu'il avoit mis dans la Juſtice, dans la Milice, dans les Finances, & tout cela par rapport au bien & au ſoulagement du Royaume : aprés avoir montré avec combien de juſtice il méritoit le glorieux ſurnom qu'on luy donnoit de Pére du Peuple, il entra dans le détail des grands inconvéniens du mariage de Madame Claude de France avec un Prince étranger, à cauſe du démembrement de tant de beaux Etats que la Princeſſe porteroit en dot à ſon époux, & dont quelques-uns ouvroient aux ennemis l'entrée juſques dans le cœur du Royaume. Enſuite il ſupplia le Roy au nom de tous ſes bons ſujets, de ne pas paſſer outre ſur un ſi important article, & de vouloir bien faire épouſer la Princeſſe au Prince François Comte d'Angoulême ſon héritier préſomptif, au cas que ſa Majeſté n'eût point d'enfans mâles.

S. Gelais. Hiſtoire de Louis XII.

La harangue étant finie, le Roy répondit par la bouche de ſon Chancelier, qu'il avoit eu pour tres-agréable la remontrance des Etats ; mais qu'il s'y agiſſoit d'une affaire de ſi grande importance, qu'il y vouloit penſer ſérieuſement, avant que de ſe déterminer au parti qui conviendroit le mieux.

Sur ces entrefaites, les Députez des Etats de Bretagne arrivérent à Tours ; & comme plus intereſſez encore que les autres François à cauſe du Duché de Bretagne qui changeroit de maître par le mariage de la Princeſſe, ils préſentérent en leur nom une Requête pareille ſur le même ſujet.

Le Roy ayant mis l'affaire en délibération dans un Conſeil, où il appella les plus conſidérables des trois Etats, leur propoſa l'unique peine qu'il avoit à conſentir à la demande qu'on luy avoit faite, qui étoit de manquer à la parole qu'il avoit donnée pour ce mariage au Roy des Romains, & au Roy de Caſtille. La choſe fut examinée avec grande application, & tous conclurent, que le Roy n'étoit point obligé à tenir ce Traité, parce qu'il n'avoit pû le faire ; d'autant que par le ſerment qu'il avoit fait à ſon ſacre, il étoit obligé par deſſus toutes choſes à procurer la ſureté de ſes ſujets, & le bien public du Royaume, & à ne leur pas cauſer un auſſi grand préjudice, que celuy dont il s'agiſſoit ; qu'il n'étoit point en ſon pouvoir d'aliéner le domaine de la Couronne, à moins qu'il n'en revint un avantage plus conſidérable à l'Etat ; que l'aliénation qu'il faiſoit en cette occaſion, étoit infiniment préjudiciable au Royaume, & luy cauſoit un mal irréparable ; qu'enfin quelques Traitez & quelques ſermens qu'il eût faits, ils ne pouvoient obliger perſonnellement la Princeſſe, qui étoit alors, & encore actuellement en bas âge ; que quand même on en ſeroit venu juſqu'aux fiançailles, ce qui n'étoit pas, elle n'auroit par cette raiſon aucun engagement. Ils finirent en diſant que ce n'étoit pas ſeulement un conſeil qu'ils luy donnoient, touchant la rupture de ce mariage ; mais les vœux de tous ſes peuples qu'ils luy préſentoient tout de nouveau, & qu'ils le conjuroient d'écouter.

Seyſſel. oratio ad Regem Angliæ.

Le Roy convaincu par tant de raiſons, qui ne luy perſuadoient rien de contraire à ſon inclination, ordonna l'Aſſemblée générale des Etats pour le lendemain, où il leur déclara qu'il accordoit à leur zéle pour ſa gloire & pour les interêts de ſes peuples, ce qu'ils luy avoient demandé avec de ſi preſſantes inſtances ; que la Princeſſe n'épouſeroit point le Duc de Luxembourg, & qu'il conſentoit à ſon mariage avec François Comte d'Angoulême ſon héritier préſomptif. Ce fut une joye incroyable

dans toute l'Assemblée, que la plûpart exprimérent plus par leurs larmes que par leurs discours ; & le Roy en fut si touché luy-même, qu'il ne pût contenir les siennes.

Ann. 1506. Il mit le comble à cette joye, lorsque le vingt-uniéme jour de May fête de l'Ascension, la Princesse fut fiancée au Prince en présence de toute la Cour, par le Cardinal d'Amboise, & ensuite le Roy congédia les Etats.

C'est ainsi que ce Prince corrigea la plus grande faute qu'il eût faite, & qu'il eût pû faire de son régne, si toutefois il eût jamais envie de la faire. Car, ainsi que je l'ay déja remarqué, il eut une autre fin dans le Traité conclu à Blois. Il prévoyoit qu'il auroit bien des moyens & bien des occasions de se défendre de l'exécution à cet égard, en attendant que la Princesse & le Duc de Luxembourg fussent en âge de se marier, & que dans ce long espace de tems, les interêts des Maisons d'Autriche & de France, qui devenoient de jour en jour plus opposez, luy en feroient naître un grand nombre.

Il donna avis à tous ses Alliez, de ce qui s'étoit passé à Tours, & en particulier à Henry VII. Roy d'Angleterre, par Claude de Seyssel son Ambassadeur en cette Cour ; & c'est de la Harangue que ce Prélat fit dans l'audience qu'il eut de ce Prince sur ce sujet, que j'ay tiré la plûpart de ce que j'ay raconté de ce grand événement. Henry étoit trop politique pour n'être pas chagrin de ce changement, qui ôtoit à sa Nation l'espérance & les moyens d'exciter en France des guerres pareilles à celles qu'elle y avoit allumées autrefois, lorsque la Bretagne étoit séparée de la Couronne; mais il étoit trop sage pour ne pas approuver en effet la conduite du Roy, & trop honnête pour ne l'en pas féliciter.

Il étoit plus difficile de faire agréer la chose au Roy des Romains & au Roy de Castille, vû le grand dommage qu'en souffroit le Duc de Luxembourg qu'on commençoit d'appeller alors le Prince d'Espagne. Le Roy se contenta de leur faire dire qu'il avoit été forcé à cette résolution par les Etats de son Royaume, qui s'étoient servis de leur droit en cette occasion. François de Roche-Choüart, Antoine du Prat Maître des Requêtes, & Antoine Jourdan Secrétaire du Roy furent envoyez pour ce sujet au Roy des Romains, dont ils furent moins mal reçûs qu'ils n'avoient espéré, ce Prince n'étant pas alors en état de marquer son ressentiment ; car il étoit fort embaraſſé à obtenir des Princes d'Italie la liberté qu'on luy refusoit de passer à Rome, s'il y venoit avec des troupes, comme il le souhaitoit ; & d'ailleurs il étoit pressé de le faire pour s'y faire couronner Empereur ; afin de transmettre ensuite à son fils sa qualité de Roy des Romains. De plus, Ladislas Roy de Hongrie étant extrêmement malade, il prétendoit qu'aprés la mort de ce Prince, les Hongrois avoient obligation de l'élire pour leur Roy, par des raisons que l'on peut voir dans les Histoires de Hongrie & de Bohéme. C'étoit plus d'occupation qu'il ne luy en falloit, pour suspendre les effets de sa colére contre le Roy de France.

D'Auton Histoire de Loüis XII.

Pour ce qui est du Roy de Castille, il avoit plus de sujet de ménager le Roy, que le Roy n'en avoit d'appréhender son chagrin. Son éloignement des Pays-bas, la disposition où étoient Charles d'Egmond Duc de Gueldre, & l'Evêque de Liége, de seconder la France dés qu'elle voudroit l'attaquer ; & beaucoup plus que tout le reste, les affaires qu'il avoit en Castille, où il s'étoit fait en tres-peu de temps un grand changement à son égard, ne luy laissoient guéres de moyens de tirer vengeance de l'inéxécution du Traité de Blois : car aussi-tôt aprés le départ du Roy d'Arragon, on vit joüer les ressorts qu'il avoit préparez pour embaraſſer son gendre.

L'armement qu'il commençoit de faire avant l'accommodement, avoit pour prétexte la liberté de la Reine Jeanne, que Phillippe vouloit tenir renfermée, à cause des égaremens de son esprit. Les Castillans aimoient tendrement cette Reine ; parce qu'elle étoit Castillane, leur Princesse naturelle, fille de la feuë Reine Isabelle, pour qui ils avoient une extrême vénération, & héritiére du Royaume, sur lequel Philippe n'avoit droit que par elle. Ils n'avoient pas les mêmes sentimens pour ce Prince, parce qu'il étoit étranger : & ils étoient choquez de sa conduite à l'égard de cette Princesse, d'autant plus qu'on disoit que sa maladie ne luy étoit venuë que de la jalousie qu'elle avoit conçûë à l'occasion des maîtresses de son mari. Mariana lib. cit.

Philippe refusoit de la mettre en liberté, & c'étoit à la persuasion de Jean Emmanuel, qui ne vouloit point avoir de concurrent dans le Ministére, ce qu'il ne pouvoit éviter autrement ; parce que cette Princesse devant souscrire à tous les Actes, & gouverner conjointement avec Philippe, comme Isabelle avoit fait avec Ferdinand, elle eut eu ses Ministres à elle, qui auroient partagé l'autorité.

Philippe avant la conclusion de son Traité avec Ferdinand, avoit déja fait ses efforts auprés des Seigneurs Castillans, pour les faire entrer dans le dessein qu'il avoit, de tenir toûjours la Reine enfermée. Plusieurs y consentirent : d'autres s'y opposérent, & dirent qu'il falloit auparavant s'assurer de l'état où étoit la Reine. L'Amirante de Castille fut chargé de cette commission ; & le malheur pour Philippe fut que ce Seigneur la trouva dans un de ses bons intervalles, où elle luy parla de fort bon sens. Il en fit son rapport, & la chose demeura indécise. Ferdinand jugea que c'étoit-là un bon endroit pour inquiéter son gendre, & ordonna avant son départ à ses partisans de se bien servir de cet expédient.

Philippe ne se vit pas plutôt le maître dans la Castille, qu'il remit la chose sur le tapis ; & ayant convoqué les Etats à Vailladolid, il entreprit d'y faire passer la résolution qu'il

avoit prise de faire renfermer la Reine. La plûpart des Seigneurs opinérent selon ses vûës, & l'Archevêque de Tolede luy-même se laissa emporter au torrent : mais l'Amirante ayant gagné les suffrages de la plûpart des Députez du Tiers-Etat, fit échoüer l'affaire à la pluralité des voix, & on confirma ce qui avoit été arrêté à Toro peu de temps aprés l'arrivée de Philippe, que le Royaume seroit gouverné par la Reine Jeanne conjointement avec le Roy son mari, & qu'aprés la mort de cette Princesse, l'unique héritier du Royaume seroit Charles Prince d'Espagne.

C'étoit-là un mauvais début pour Philippe d'Autriche; car il est toûjours dangereux pour un Souverain de manquer son coup au premier essay de son autorité. Le parti de Ferdinand en triompha : d'autres circonstances rendirent Philippe en partie mépriſable, & en partie odieux. Il manquoit d'argent, le Trésor Royal n'en étoit pas bien fourni, & ce qu'il y en avoit fut assez mal ménagé ; il en employa une partie à des libéralitez qui luy attachérent moins de gens, qu'elles ne firent de jaloux : le reste fut dépensé en réjoüissances, en Tournois, en Spectacles. La famine étoit alors dans presque toute la Castille, & le peuple murmuroit de ces dépenses dont on auroit pû soulager sa misére. Philippe toucha mal à propos aux priviléges des Inquisiteurs, & l'on fit même quelques violences aux Officiers de ce Tribunal tres-redoutable en Espagne : mais la plus grande faute de la conduite de ce Prince, fut qu'il depossséda tous les Gouverneurs des villes, dont plusieurs furent remplacez par des Gentilshommes Flamans. Les Castillans en furent irritez à l'excés : & si Ferdinand dans cette conjoncture étoit rentré en Castille, on ne doutoit pas qu'on ne s'y fût déclaré pour luy : mais il ne crut pas qu'il en fût encore temps, & il méditoit alors un autre dessein.

Le jeune Roy s'avança du côté de la Navarre avec ses troupes, sur la nouvelle qu'il eut qu'un corps de François marchoit vers les Pyrenées au secours du Roy d'Arragon, & qu'il pourroit bien se joindre aux Navarrois pour entrer en Castille. Ce voyage luy servit à faire un Traité de paix avec le Roy de Navarre & avec le Roy de France, qui voyant que Ferdinand avoit abandonné la Castille, ne penſérent plus à le soutenir. Philippe ne fit point comprendre son beau-pére dans le Traité ; & ce manquement d'égard pour un Roy qui le touchoit de si prés, fut tres-mal reçu en Castille, où l'on prenoit plaisir à donner un mauvais tour à toutes les actions de ce Prince.

Ce qui avoit empêché Ferdinand de revenir sur ses pas, pour profiter de la disposition des Castillans, étoit la résolution qu'il avoit prise de s'assûrer du Royaume de Naples, & les soupçons qu'il avoit de la fidélité de Gonsalve, dont les ennemis faisoient tous leurs efforts pour le perdre dans son esprit. Les uns disoient qu'il vouloit livrer ce Royaume au Roy des Romains, & que ce Prince étoit déja en marche de ce côté-là avec huit mille Allemans. Les autres assûroient qu'il en traitoit avec le Roy de France, & marquoient les conditions dont on prétendoit qu'il fût déja convenu avec le Cardinal d'Amboise. Enfin, quelques-uns l'accusoient de vouloir s'emparer luy-même de cette Couronne, & que le Pape s'entendoit avec luy.

Les délais qu'il affectoit depuis long-temps, malgré les commandemens réïterez qu'il recevoit de revenir en Espagne, & les prétextes qu'il inventoit les uns aprés les autres pour les éluder, rendoient tout vray-semblable à Ferdinand ; de sorte que ce Prince crut sa présence nécessaire à Naples pour sauver ce Royaume. Il partit du Port de Barcelonne bien accompagné sur une assez belle flotte au commencement de Septembre. Il arriva aprés une navigation assez fâcheuse au Royaume de Naples, au commencement de Novembre, & il trouva Gonsalve & tout cet Etat parfaitement soumis à ses ordres.

Ses inquiétudes étant calmées de ce côté-là, il fut obligé de porter ses soins ailleurs, par la nouvelle qu'il avoit reçûë avant son arrivée au Royaume de Naples, de la mort du Roy de Castille. Petrus de Angleria, Epist. 316.

Ce jeune Prince étant de retour à Burgos de son voyage sur les frontiéres de Navarre, commençoit à poursuivre vivement les principaux partisans de son beau-pére, & en particulier le Duc d'Albe, lorsqu'il fut attaqué d'une fiévre maligne qui l'emporta en peu de jours. Elle luy fut causée par un poison lent, selon quelques-uns, soupçon que Mariana réfute par le témoignage des Médecins qui assistérent à l'ouverture de son corps : elle fut selon cet Historien l'effet des débauches où ce Prince s'abandonna en Espagne avec encore plus d'emportement qu'il n'avoit fait aux Pays-bas. Un témoin oculaire de ce qui se passoit alors en cette Cour, dit que son mal ne luy vint que de s'être trop échauffé à la paume ; mais que les Médecins ajoûtoient que le chagrin de se voir sans argent pour payer ses troupes, y avoit beaucoup contribué. Il mourut le vingt-quatriéme de Septembre. Il auroit été plus regreté par les Espagnols, s'il ne fût point venu une seconde fois en Espagne. La premiére fois qu'il y parut, on y fut charmé de sa bonne mine & de ses maniéres aimables : car il étoit de belle taille, il avoit le visage assez agréable, excepté que la lévre d'en bas avançoit un peu trop, le naturel beau, l'humeur douce, mais trop facile, trop portée au plaisir, ennemie de la gêne & de l'application aux affaires dont il se reposoit sur ses Ministres ; & de-là vinrent l'ascendant qu'ils prirent sur son esprit qu'il avoit d'ailleurs assez bon, & les fautes qu'il fit en Espagne, en suivant leurs passions, & en ne ménageant pas les Castillans autant qu'il le devoit dans le commencement d'un regne, & dans un Etat où il n'en-

Petrus de Angleria, epist. 312.

An. 1506.

Petrus de Angleria, epist. 284.

troit que par le droit de ſa femme. Ferdinand s'étoit tout autrement comporté en une circonſtance pareille, & avoit mis pour fondement de la grande autorité qu'il s'acquit dans ce Royaume, la bonne intelligence où il vécut toûjours avec Iſabelle, à qui il en étoit redevable, comme Philippe l'étoit à la Reine Jeanne.

Quelque avantage que Ferdinand eût pu tirer de ſon prompt retour en Caſtille, il ſe donna le loiſir de mettre tout l'ordre néceſſaire à ſes affaires de Naples. Il étoit aſſûré de l'affection de la plûpart des Caſtillans. Il n'avoit plus de concurrent dans ce Royaume. Il mépriſoit les efforts de quelques Seigneurs, qui appréhendant ſon indignation, parce qu'ils s'étoient trop hautement déclarez contre luy, B propoſoient d'appeller le Roy des Romains pour gouverner la Caſtille juſqu'à la majorité du jeune Prince Charles. Il ſçavoit qu'il n'avoit rien à craindre de ce côté là; que le Roy des Romains n'étoit pas aſſez téméraire pour paſſer en Eſpagne ſans troupes; que faute de flotte il ne pourroit y en conduire par mer, & qu'il ne s'expoſeroit pas à les y mener au travers de la France, quand même la liberté du paſſage luy ſeroit accordée, à quoy le Roy de France ne conſentiroit pas facilement. Ainſi il ſe contenta de faire connoître ſes intentions au Duc d'Albe, à l'Archevêque de Tolède, & à ceux qui avoient été choiſis avec ce Prélat pour gouverner durant l'interregne, les aſſurant qu'il partiroit de Naples le plutôt qu'il luy ſeroit poſſible. C

Il témoignoit au Roy de France plus d'envie que jamais d'être toujours tres-uni avec luy; & il luy en donna une marque durant ſon voyage de Barcelone à Naples: car étant arrivé au Port de Gênes, il ne voulut point deſcendre à terre, ni entrer dans la ville, de peur que ce Prince ne le trouvât mauvais, quelques inſtances que luy en fiſſent les Gé- Mariana l. 24. c. 1. nois. Il dit même aux Députez de la Répu- D blique qui l'allérent complimenter ſur ſon bord, qu'il apprenoit qu'il y avoit des factions dans leur ville; que quelques-uns d'entre eux faiſoient des complots pour ſe ſouſtraire à la domination Françoiſe; qu'il leur conſeilloit de ne pas s'abandonner à leur inconſtance ordinaire, & que s'ils ſe révoltoient contre les François, il ſe joindroit au Roy de France pour les remettre dans le devoir.

Cette conduite de Ferdinand fit extrêmement plaiſir au Roy, qui en ce même temps-là étoit auſſi mieux que jamais avec le Pape, auquel il donna une marque ſignalée de ſon E amitié, par les ordres qu'il envoya à Chaumont Gouverneur du Milanés, de le ſeconder dans une entrepriſe qu'il méditoit.

Ce Pape qui ſuivoit toujours le deſſein qu'il avoit formé, de réduire à l'obéiſſance du ſaint Siége tous les anciens domaines qui en avoient été ſéparez, & d'en chaſſer tous ces petits tyrans qui les avoient uſurpez, étoit dans l'impatience de ſe remettre en poſſeſſion de Perouze & de Boulogne. Jean-Paul Baglioné étoit maître de la première, & Jean Bentivoglio de la ſeconde, bien réſolus l'un & l'autre de ſe défendre contre le Pape, s'il étoit ſeul à les attaquer: mais dés qu'ils ſçurent que Chaumont avoit ordre de joindre ſes troupes à celles du Pape, ils ſe ſoumirent ſans réſiſtance. Le Pape ne fut pas méconnoiſſant du ſervice que luy avoit rendu Chaumont. Il luy fit un préſent de huit mille ducats pour luy, & de dix mille pour ſes ſoldats, & luy confirma par une Bulle la promeſſe qu'il luy avoit faite de donner le chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Albi ſon frére. Mais de peur que le Roy & le Cardinal d'Amboiſe ne différaſſent l'exécution de la parole qu'ils luy avoient donnée, de le ſoutenir contre les Vénitiens, dont il vouloit retirer le reſte des Places de l'ancien domaine de l'Egliſe, il ne ſe preſſa point de publier la promotion au Cardinalat de l'Archevêque d'Auch & de l'Evêque de Bayeux, qu'il avoit déja créez *in petto*, & dont il avoit aſſûré le Roy & le Cardinal par des Brefs. Guicciard. l. 7.

Le Roy étoit toûjours tres-diſpoſé à accomplir le Traité fait à Blois avec le Pape contre la République de Veniſe, quoyque leur ligue fût fort affoiblie par la méſintelligence qui s'étoit miſe entre ce Prince & le Roy des Romains depuis la rupture du mariage de Madame Claude de France & Charles d'Autriche: mais il n'y eut pas moyen de rien entreprendre encore contre cette République à cauſe de la révolte des Génois, qui obligea le Roy de tourner ſes armes de ce côté-là.

Elle commença par une ſédition du peuple, non point contre le Souverain, mais contre la Nobleſſe, avec laquelle les Bourgeois vouloient partager les Charges de la République. Un Seigneur de la Maiſon Doria, nommé Viſcomti fut tué dans le tumulte, & quelques autres bleſſez. La populace s'étant trouvée la plus forte, obligea la Nobleſſe à luy céder les deux tiers des places dans le Conſeil public. Philippe de Cléves, dit communément Monſieur de Raveſtein Gouverneur de Gênes pour le Roy étoit alors abſent; Roquebertin qui étoit ſon Lieutenant crut devoir condeſcendre à ces changemens, pour ne pas irriter le peuple: mais ce n'eſt pas le génie des ſéditieux de preſcrire des bornes à leurs emportemens. Ils pillérent les maiſons de la Nobleſſe, qui pour ſe mettre en ſûreté abandonna la ville. M. de Raveſtein ayant entendu ces nouvelles partit de la Cour où il étoit, & arriva à Gênes accompagné de ſept cens fantaſſins & de cent cinquante chevaux; & ſuivi de loin de quelques autres troupes. Guicciard. l. 7. S. Gelais Hiſtoire de Louis XII.

Le mal étoit déja ſi grand, qu'il n'y put remédier par l'autorité, ni par la force. Il tenta la voye de la douceur, & le peuple luy ayant demandé que les troupes qui le ſuivoient n'approchaſſent pas davantage, il les contremanda. Cette nouvelle condeſcendance ne fit qu'enhardir les mutins, qui ayant créé de leur propre autorité un nouveau Corps de Magiſ-

trats composé de huit personnes, qu'ils appellérent Tribuns du peuple, se révoltérent contre le Roy même, se saisirent avec des troupes de la Spécia & de quelques autres petites Places sur le bord de la mer tout le long de ce qu'on appelle la Riviére de Génes, dont Jean-Loüis Fiesqui étoit Gouverneur.

Cependant les deux partis, celuy de la Noblesse & celuy du peuple envoyérent chacun leurs Députez à la Cour de France, l'un pour se justifier, & l'autre pour demander un prompt reméde à un mal qui pouvoit avoir de fâcheuses suites, si quelque Puissance d'Italie, dont plusieurs voyoient à regret Génes entre les mains des François, entreprenoit de fomenter la rébellion. Le Roy se trouva fort embarassé. Son inclination & la justice le portoient à se déclarer pour la Noblesse, & à châtier les Rebelles; mais il sçavoit qu'ils étoient jusqu'au nombre de vingt mille hommes sous les armes; & il appréhendoit de voir mépriser ses menaces & son autorité, si elles n'étoient soutenuës d'une bonne armée qui ne pouvoit pas être si-tôt prête.

Il jugea donc à propos de paroître moins irrité qu'il ne l'étoit, & de temporiser. Il envoya à Génes le Docteur Michel Ricci Napolitain qui s'étoit retiré en France depuis les guerres de Naples. Cet Envoyé dit aux Chefs du peuple, que le Roy avoit été fort surpris de leur conduite; qu'ils n'ignoroient pas l'affection qu'il avoit toûjours euë pour leur République; qu'ils devoient luy avoir porté leurs plaintes, au lieu de proceder par des voyes si violentes; qu'il falloit qu'ils se missent en état d'éprouver sa bonté ordinaire, plutôt que de s'attirer son indignation; qu'il vouloit bien oublier le passé; qu'il leur en accordoit l'amnistie; qu'il consentoit à la forme du gouvernement de leur ville qu'ils venoient d'établir, quoyque d'une maniére fort irréguliére, pourvû qu'ils missent bas les armes; qu'ils rendissent la tranquilité à leur patrie, & qu'ils remissent entre les mains de ses Commandans les Places dont ils s'étoient saisis sur la Riviére de Génes.

Mais les succés qui aveuglent quelquefois les plus sages, rendent une téméraire populace entiérement incapable d'entendre raison. Ricci ne fut point écouté; les Rebelles, bien loin de se rendre à ses remontrances, répondirent que les villes de la Riviére de Génes leur étoient nécessaires pour assûrer leur commerce qui seroit toûjours troublé, tandis qu'elles seroient en la puissance des Nobles; & soit par la même raison, soit par haine pour la Noblesse, ils eurent l'audace d'aller assiéger Monaco qui appartenoit à Lucien Grimaldi; & le Seigneur de Ravestein s'opposa inutilement à cette entrepriſe. De sorte que voyant croître le desordre de jour en jour, il donna ses ordres pour la sureté de Génes, recommanda à son Lieutenant de se tenir sur ses gardes, & s'en alla promptement à la Cour représenter au Roy, qu'il n'y avoit plus rien à ménager, & qu'il falloit au plutôt envoyer une armée supérieure à celle des Rebelles, pour les remettre dans le devoir. Le Roy suivit cet avis, & résolut même d'aller en personne en Italie, se souvenant que le Royaume de Naples n'avoit été perdu que par la mésintelligence qui s'étoit mise entre les Généraux; inconvenient toûjours à craindre dans son absence, & qui luy avoit déslors fait prendre la résolution de commander luy-même ses armées, au cas que la guerre recommençât jamais au-delà des Alpes.

Il envoya devant avec trois mille hommes Yves d'Alégre Gouverneur de Savone, qui marcha droit à Monaco pour le secourir. La Place étoit assiégée par six mille hommes sous la conduite de Tarlatino Capitaine Pisan que le peuple avoit mis à sa tête, & battuë du côté de la mer par plusieurs vaisseaux. D'Alégre ayant été joint en chemin par la Noblesse Génoise, & par quelques troupes du Duc de Savoye, marchoit en résolution d'attaquer les lignes des assiégeans: mais ils ne l'attendirent pas, & il trouva en arrivant la ville délivrée. D'Auton, Histoire de Loüis XII.

Cependant le trouble augmentoit dans Génes même. Galéas de Salasar Commandant du Château s'étant saisi de quelques Bourgeois, & ayant tiré le canon sur la ville & contre le port, pour intimider le peuple, le mit en fureur. On commença dans la ville à se retrancher contre le Château, où Roquebertin, ayant abandonné le Palais du Gouverneur, se retira avec la garnison.

Jusque-là les séditieux avoient respecté les armes & les étendarts de France; mais ils les abattirent alors, élurent un Doge qui fut un nommé Paul Nuové, teinturier de son métier, mirent les armes de l'Empire à la place de celles de France, & criérent par-tout, *Liberté, Liberté.*

Cette nouvelle insolence fit craindre au Roy, que le Roy des Romains n'eût part à ces mouvemens. Il commença à se défier du Pape même, qui faisoit tous ses efforts pour le détourner de venir en Italie, & qui sur le refus que ce Prince fit de suivre son sentiment, se retira brusquement de Boulogne, où il devoit conférer avec les Ambassadeurs de France touchant la guerre projettée contre les Vénitiens.

Tout cela joint à quelques avantages que le nouveau Doge remporta à la campagne sur Loüis de Fiesque, & à la nouvelle du Siége du Château de Génes que les Rebelles avoient formé, fit hâter la marche du Roy. Il partit de Grenoble le troisiéme d'Avril, & arriva l'onziéme à Suze, où Charles III. Duc de Savoye vint au-devant de luy.

L'armée étoit de vingt-deux mille hommes de pied, dont il y avoit huit à dix mille Suisses commandez par Monsieur de la Marche Seigneur de Montbason, qui avoit sous luy Téligny Sénéchal de Roüergue; de quinze à seize cens Hommes d'armes qui faisoient une tres-nombreuse cavalerie; sans compter les Volon-

Ann. 1507. S. Gelais, Histoire de Louis XII.

Mémoires manuscrits du Maréchal de Fleurranges à la Bibliotheque du Roy.

taires & les Princes & Seigneurs de la Cour, parmi leſquels étoient les Ducs de Bourbon, de Lorraine & d'Alençon : le tout montoit à cinquante mille hommes. Trente Prélats ſuivirent le Roy dans cette expédition, & entre autres l'Evêque de Liége, qui fut depuis Cardinal, appellé communément le Cardinal de la Marche. Il étoit toûjours auprés du Roy, armé de pied en cap, & ſe battit bien. Les troupes arrivérent à Aſt, où étoit le rendez-vous de l'armée : & le Roy en ayant fait la revûë, & donné tous les ordres néceſſaires, pour qu'elle eût des vivres en abondance dans la route qui étoit difficile à cauſe des montagnes & des défilez, on ſe mit en marche vers Génes.

Guicciard. l. 7.

Quelque fond qu'il pût faire ſur une ſi puiſſante armée, il eût fort ſouhaité que les Génois ſe fuſſent reconnus d'eux-mêmes, & euſſent eu recours à ſa clémence. Il trouva bon que le Cardinal Carlo Doménico Caretto, dit autrement le Cardinal de Final qui étoit à ſa Cour, leur écrivît, pour les exhorter à r'entrer dans leur devoir, & leur offrît ſa médiation : mais il ne pût rien gagner ſur eux. Ils ſe croyoient invincibles par leur nombre, & ils s'aſſûroient que les troupes qu'ils avoient poſtées aux défilez des montagnes, y feroient périr l'armée Françoiſe.

Le Roy ſépara ſon armée en deux corps, & les fit marcher par le chemin du bourg de Fornari & par Serravallé. Ils chaſſérent de pluſieurs poſtes avantageux, & ſans beaucoup de réſiſtance, les Génois qu'ils trouvérent aux détroits des montagnes, & vinrent ſe camper dans la vallée de Pozzévéra, à ſept mille de Génes. La fuite des troupes qui avoient été chargées de diſputer les paſſages, jetta une grande conſternation dans la Ville ; & cependant la flotte de France compoſée de huit Galéres, d'autant de Gallions, & de pluſieurs autres Vaiſſeaux de diverſes grandeurs, auſquels quatre Galéres du Roy d'Eſpagne s'étoient jointes, parut à la vûë du port de Génes, & donna la chaſſe à celle des Rebelles, qui n'oſa l'attendre.

d'Auton. Hiſtoire de Loüis XII.

L'armée s'avança de la vallée de Pozzévéra juſqu'au bourg de Rivarole à deux mille de Génes, pouſſant toûjours les Rebelles de défilez en défilez, & s'approcha de S. Pierre d'Aréne ſur le bord de la mer. Ce fût-là que le Roy la joignit, accompagné de quantité de Nobleſſe du Milanés, & du Marquis de Mantouë, à qui il confia le grand étendart de France, qu'on n'avoit point porté, comme autrefois, dans les expéditions militaires depuis la mort de Loüis XI.

Le Roy jugea à propos de quitter le bord de la mer, & de marcher à Génes par la montagne appellée du Promontoire, entre Rivarole & S. Pierre d'Aréne. Ce fut-là que les Génois firent paroître un peu plus de réſolution qu'ils n'avoient fait auparavant.

Ils avoient élevé un Fort ſur la montagne, qu'il falloit emporter, pour s'ouvrir le paſſage à une forteresſe appellée Caſtellaccio, que les Ducs de Milan avoient fait bâtir, lorſqu'ils étoient maîtres de Génes, & où ils entretenoient une garniſon, parce que de-là il leur étoit facile de jetter du ſecours dans le Château de la Ville, au cas que les habitans ſe révoltaſſent à leur ordinaire.

Les Génois voyant approcher l'armée de France, étoient ſortis au nombre de huit mille hommes, ſous la conduite de Jcques Corſo Lieutenant de leur Général Tarlatino, qui aprés la levée du ſiége de Monaco, étoit demeuré à Ventimiglia, n'ayant pû regagner Génes, ni par mer, à cauſe des vents contraires, ni par terre ; parce qu'Yves d'Alégre l'avoit coupé, en ſe poſtant entre la Ville & lui.

Corſo s'avança pour ſoûtenir le Fort de la montagne, & ſe campa derriére. Ces troupes ainſi poſtées, rendoit l'attaque du fort tres-dangereuſe : néanmoins le Roy commanda Chaumont Gouverneur du Milanés, pour la faire avec un détachement de Suiſſes, & quantité de Nobleſſe Françoiſe, dont la plûpart étoient de ceux qu'on appelloit dés-lors Volontaires. Les Suiſſes refuſérent de marcher, diſant qu'ils n'étoient obligez par les Traitez faits avec leur Nation, qu'à combatre en pleine campagne, & non point à ſe laiſſer mener à la boucherie, en graviſſant contre des rochers défendus par un Fort inacceſſible.

5 Gelais. Hiſtoire de Loüis XII.

Le Roy fut tres-chagrin de cette déſobéïſſance ; mais il ne voulut pas les forcer, la meilleure partie de ſon infanterie étant des troupes de cette Nation ; ainſi cette rude commiſſion tomba ſur les ſeuls François.

Dès que cette troupe fut en mouvement, Corſo s'avança avec une partie de ſes gens en deça du Fort, ſur le panchant de la montagne. Chaumont alla à luy : le combat fut tres-violent d'un côté par la bravoûre des aſſaillans, & de l'autre par l'avantage du terrain. Chaumont avoit mis au premier rang ſoixante, tant Seigneurs que Gentils-hommes, la plûpart de la Maiſon du Roy, du nombre deſquels, outre Jacques de Bourbon Comte de Rouſſillon, étoient Barbaſan & S. Amadour freres, Jean Stuart, Jacques de Rohan, René Comte de Penthieure, Méri de Rochechouart, Loüis de Genlis, François de Cruſſol, le Chevalier Bayard, d'Arpajon, Lautrec & la Palice. Celuy-cy commandoit ſous Chaumont, & fut bleſſé d'abord à la gorge, & Lautrec à la cuiſſe. La Palice perdant beaucoup de ſang, chargea Jean Stuart du commandement. L'attaque dura long-temps avec grande perte du côté des François, & apparemment on auroit été obligé de faire retraite, ſans que Chaumont ayant fait avancer deux pieces d'artillerie ſur un petit rocher, d'où l'on découvroit le flanc des ennemis, elles tirerent avec tant de ſuccés, & firent de ſi terribles eſcares dans leurs bataillons, qu'ils ne purent en ſoûtenir le feu, & ſe retirérent en déſordre vers leur camp derriére le Fort juſqu'où les François les pourſuivirent l'épée dans les reins.

D'Auton, Hiſtoire de Loüis XII.

Guicciard. l. 7.

Les Suiſſes confus & repentans de leur faute, conjurérent le Roy de leur permettre de combatre, pour effacer la honte qu'ils avoient faite à leur Nation par leur lâcheté. Ils obtinrent la permiſſion de ſoûtenir les François, & marchérent au nombre de douze cens, ſuivis d'autres troupes, que le Roy détachoit à tous momens, pour profiter du premier ſuccès.

Ceux du Fort voyant la déroute de leurs gens, & appréhendant d'être coupez, ſi les François achevoient de défaire Corſo, abandonnérent ce poſte, & l'on s'en ſaiſit. La fuite de ce premier corps d'armée fit entiérement perdre cœur aux autres troupes, qui ſe débandérent, pour ſe ſauver à Gênes. Les François perdirent en cette occaſion ſix-vingts hommes, & en eurent plus de quatre cens de bleſſez; mais il y périt deux mille cinq cens Génois. L'armée victorieuſe s'avança auſſi-tôt vers Gênes, & ſe campa aux environs du Fauxbourg S. Pierre d'Aréne.

Cet avantage étoit une grande diſpoſition à une entiére victoire: mais il falloit être toûjours en garde contre la furie des Génois, dont l'opiniâtreté ſembloit croître avec leurs pertes: & c'eſt à quoy la préſence du Roy ſervit beaucoup, pour tenir toûjours le ſoldat alerte, & empêcher la négligence des Officiers, qui avoit cauſé tant de funeſtes accidens dans les précédentes guerres d'Italie. Les gardes ne ſe faiſoient pas alors dans les campemens avec la régularité qu'elles ſe font aujourd'huy, & il s'en falloit bien qu'il y eût tant de méthode qu'il y en a maintenant dans le ſervice; alors à moins d'un ordre particulier du Général, il n'y avoit point de piquet toûjours prêt à prendre les armes & à monter à cheval à la prémiére allarme. Le Roy avoit pris cette précaution en cette rencontre, & avoit ordonné qu'un gros corps de cavalerie fût toujours ſous les armes, pour éviter la ſurpriſe: & bien luy en prit. Car le ſoir du même jour les Génois ſortirent par la porte la plus éloignée du camp, & vinrent au nombre de plus de vingt mille hommes, pour reprendre le Fort de la montagne. Ils furent mal reçus, & obligez à faire retraite aprés quelques inutiles efforts, de peur d'être coupez par la cavalerie du camp, à la tête de laquelle le Roy ſe mit, & qui s'avançoit entre eux & la ville. S. Gelais. Hiſtoire de Louis XII.

Ils tentérent une nouvelle attaque, & auſſi inutilement le jour ſuivant, quoyqu'ils euſſent envoyé des Députez au Roy pour capituler, eſpérant que les François, par cette apparence de paix, ſeroient moins ſur leurs gardes. Mais ils furent bien ſurpris, lorſqu'à leur retour ils trouvérent la porte de la Ville fermée; de ſorte que voyant approcher la cavalerie Françoiſe, ils furent obligez de ſe débander, & de ſe ſauver dans les bois & dans les montagnes. Ce qui produiſit cet évenement, fut un bruit qui ſe répandit dans Gênes, apparemment par les émiſſaires & par les partiſans de France, que quelques-uns des Bourgeois avoient traité avec ce Prince, pour la luy livrer dés le temps qu'il étoit à Aſt. La populace qui en fut effrayée, demanda aux plus conſidérables de la Ville, qu'on luy ménageât ſa grace auprés du Roy. Ceux-cy, dont la plûpart n'avoient point eu de part à la rébellion, furent ravis de cette demande, & tous de concert réſolurent d'acheter leur pardon aux dépens de ceux qui étoient ſortis pour l'attaque du Fort. On permit ſeulement au Doge & à ceux qui ſe croyoient les plus coupables, de ſe retirer où ils voudroient. Guicciard. l. 7.

Cette ſeconde ſortie, que les Rebelles de Gênes avoient faite, & qui étoit une manifeſte trahiſon, penſa coûter la vie aux Députez. Ils n'avoient pû obtenir audience du Roy: mais ils l'avoient euë du Cardinal d'Amboiſe, qui leur déclara qu'il n'étoit point queſtion de capitulation, & que le Roy vouloit que Gênes ſe rendît à diſcrétion. Ils portérent cette triſte réponſe à la Ville, où la conſternation avoit pris la place de la fureur dans tous les eſprits. Il fallut céder à la force; les Députez furent renvoyez au camp, où ils dirent au Cardinal, que la Ville s'abandonnoit à la clémence du Roy; qu'il étoit le maître abſolu de leurs biens & de leur vie; mais qu'ils eſpéroient que les plus coupables en ayant été chaſſez, il feroit miſéricorde au reſte.

Le Roy ſans faire d'autre réponſe, envoya Chaumont pour s'aſſûrer de tous les principaux poſtes de la Ville, avec des troupes de Gendarmerie & de Cavalerie legére: car appréhendant que l'infanterie dont les Suiſſes faiſoient la plus conſidérable partie, ne pût être contenuë, & ne s'abandonnât au pillage, il voulut qu'elle demeurât dehors, & mit des Capitaines de Gendarmes aux portes, pour empêcher qu'aucun ſoldat n'y entrât ſans permiſſion. Guicciard. l. 7. S. Gelais. Hiſtoire de Louis XII.

Chaumont commença par déſarmer les habitans, par ſe ſaiſir de toute l'artillerie & de tous les magaſins d'armes, de poudre, de boulets, & de tout ce qui ſert à la guerre, fit dreſſer quantité de potences en tous les quartiers de la Ville, mit des corps de garde de tous côtez, & affecta des maniéres, qui répandirent par tout la terreur.

Le Roy entra le lendemain vingt-huitiéme d'Avril, armé de toutes piéces, ayant pardeſſus ſes armes une cotte d'armes blanche, une large épée nuë à la main, entouré d'un grand nombre de Gendarmes, & des Archers de ſa garde. Les Conſeillers de Ville, qu'ils appellent les Anciens, vinrent au devant de luy dans le Faux-bourg de S. Pierre d'Aréne, ſe jettérent à ſes pieds les larmes aux yeux, & un d'eux luy parla de la ſorte: An. 1507. D'Auton, Hiſtoire de Louis XII.

Sire, nous pouvons aſſûrer Votre Majeſté, « que le ſoulévement qui s'eſt fait contre la « Nobleſſe, eſt venu uniquement de la plus « ville populace; que tout ce que nous ſom- « mes de Bourgeois, de Marchands, & même « d'Artiſans un peu diſtinguez dans la Ville « Guicciard. l. 7.

par

» par leur bien, n'y avons eû aucune part ; A
» qu'il n'a point été en notre pouvoir d'em-
» pêcher le déſordre, & que le châtiment que
» votre juſte indignation prépare à cette Ville,
» tombera ſur beaucoup d'innocens, & ſur
» pluſieurs de ceux qui ont été les plus affec-
» tionnez & les plus ſoûmis à Votre Majeſté.
» Mais nous ne prétendons rien moins que de
» nous juſtifier, c'eſt votre ſeule miſéricorde
» que nous implorons ; ſouvenez-vous, Sire,
» de l'honneur que vous fit dans toute l'Eu-
» rope, la grace que vous accordâtes il y a
» quelques années aux habitans de Milan,
» beaucoup plus coupables que nous : Souve- B
» nez-vous que vous portez le Titre de Roy
» Trés-Chrétien, qui doit vous remettre de-
» vant les yeux la miſéricorde de Jeſus-Chriſt
» pour les pécheurs ; vous nous tenez ſa place
» ſur la terre, vous devez l'imiter, & plus le
» crime que vous pardonnerez eſt grand, plus
» le pardon que vous accorderez ſera digne
» d'un Prince magnanime comme vous.

Cette Harangue fut ſuivie de cris lamentables de tout le peuple : & de toutes les ruës, & de toutes les fenêtres, on entendoit par tout crier, *miſéricorde*.

Le Roy fit retirer les Députez, ſans leur C faire aucune réponſe ; il quitta ſeulement l'épée qu'il tenoit, & la mit entre les mains d'un Seigneur de ſa Cour, ce qui donna quelque eſpérance de grace. Il alla de-là à l'Egliſe Cathédrale, où il trouva une foule de femmes & de petits enfans, tous habillez de blanc qui ſe proſternérent à terre, implorant ſa clémence avec des pleurs & des gémiſſemens, contre leſquels ce Prince qui étoit naturellement tendre, eut peine à ſoûtenir l'air de fierté & d'indignation qu'il affectoit. De l'Egliſe, il marcha au Palais, qu'on luy avoit préparé, trouvant par tout le peuple en poſ- D ture de ſuppliant, & implorant ſa clémence.

Il le tint huit ou dix jours en ſuſpens : on faiſoit cependant des informations : on mettoit pluſieurs Bourgeois en priſon ; & le Roy faiſoit comprendre par-là aux habitans, qu'il vouloit tirer une ſévére vengeance de leur révolte. Au bout de ce tems-là, on éleva dans la grande cour du Palais où le Roy étoit logé, un haut & large échaffaud, qui fut tendu des plus belles tapiſſeries. Son Thrône fut placé au milieu, & l'on mit aux deux côtez des ſiéges pour les Princes du ſang, pour le Cardinal E d'Amboiſe, & pour les Conſeillers d'Etat.

D'Auton, S. Gelais. Hiſtoire de Louis XII.

Les Anciens, ſelon l'ordre qu'ils en avoient, ſe rendirent dans la cour avec une auſſi grande ſuite de peuple qu'elle en pouvoit contenir. Le Roy s'étant placé dans ſon Thrône, un des plus conſidérables de ce Corps, nommé Jean de Illicé, luy fit une nouvelle Harangue, à peu prés ſemblable à celle qui luy avoit été faite à ſon entrée dans Génes, & finit en le conjurant par l'aimable qualité de Pére du peuple, que ſes ſujets de France luy avoient donnée avec tant de juſtice, de pen-

ſer qu'étant Prince de Génes, il en étoit auſſi le pére, & qu'eux & elle par leur bouche luy demandoient pardon, grace, miſéricorde.

Aprés que l'Orateur eut fini, le Roy conféra avec les Princes & ſon Conſeil, & puis fit déclarer à haute voix par Michel Ricci ou de Ris Maître des Requêtes, que les Habitans de Génes étoient atteints & convaincus de crime de leze-Majeſté, & que leurs corps & leurs biens étoient tous confiſquez. En même tems on tira des coffres qu'on avoit apportez, tous les Priviléges de la Ville qui furent annullez : on les déchira, & on y mit le B feu.

Ce ſpectacle & l'Arrêt qui venoit d'être prononcé, conſternérent toute cette grande aſſemblée de peuple. Il crut qu'on alloit réduire leur Ville en cendres, & les paſſer tous au fil de l'épée. Ricci eut peine à faire faire ſilence, & à ſuſpendre pour un moment les ſanglots & les lamentations qu'on entendoit de toutes parts. On l'écouta enfin. Il déclara que le Roy leur faiſoit grace de la vie ; qu'il leur rendoit leurs biens & leurs Priviléges, pour leſquels on leur donneroit de nouvelles Chartes ; que ces graces n'étoient que pour C ceux qui étoient actuellement dans la Ville, ou pour ceux des abſens qui y reviendroient dans un mois ; & qu'on n'exceptoit de la grace, que ceux dont les noms étoient contenus dans une liſte qui fut luë, & qui en comprenoit ſoixante & dix-neuf ſa Majeſté ſe réſervant, afin que le crime ne demeurât pas tout à fait impuni, à faire payer à la Ville une ſomme d'argent, en dédommagement des frais qu'il avoit faits pour les venir châtier.

On peut aiſément s'imaginer les mouvemens de joye que cauſa ce pardon ineſpéré. Toute la cour & toute la Ville retentirent des cris de Vive le Roy, & en un moment tout y changea de face. L'amende à laquelle les Génois furent condamnez, ne fut que de trois cens mille ducats, dont une partie devoit être Guicciard. l. 7. employée à bâtir une Citadelle au lieu où étoit la Tour de Codifa, à quelque diſtance de Génes ſur la mer au deſſus du Faux-bourg par où l'on va à la Vallée de Pozzévéra & à S. Pierre d'Aréné. On donna à cette Citadelle le nom de Bride, parce qu'elle commandoit le port & une bonne partie de la Ville. Ils furent encore condamnez à entretenir trois E Galéres dans le port pour le ſervice du Roy, & à augmenter les fortifications de Caſtellaccio & du Château. Le Roy confirma la même forme de gouvernement qu'ils avoient avant la révolte, & les conſerva dans preſque tous leurs anciens uſages, avec cette différence, qu'ils les avoient auparavant à titre de conventions faites avec les Roys de France, & qu'on ne les leur rendit que ſous le titre de Priviléges, avec droit de les en priver, s'ils tomboient dans quelque nouvelle faute. On fit changer les anciennes marques des monnoyes de la République, & le Roy en ſigne de ſon

Guicciard. August. Justiniani.

autorité souveraine, ordonna qu'elles fussent désormais frappées à son coin. C'est ainsi que parlent de cet article les Historiens d'Italie : mais ils devoient ajoûter, comme le porte l'Edit du mois de May de cette année 1507. que les armes de France y seroient avec celles de la République ; & c'est ainsi que la chose s'exécuta. Cela se voit par les Monnoyes de ce temps-là, sur lesquelles le Roy prend le titre de *Januæ Dominus*, c'est-à-dire, Seigneur de Gênes, quoiqu'il y en ait quelques-unes, où les armes de la République ne se trouvent pas, & qui furent apparemment frappées en France.

Paul Nuové qui avoit été fait Doge par les séditieux, fut livré aux François par un Capitaine de Navire Corse, & eut la tête coupée, aussi-bien que Demetrio Justiniani, qui avoüa dans l'interrogatoire, que le Pape avoit été d'intelligence avec les Rebelles. Le Roy en fut autant irrité que surpris, vû qu'immédiatement avant la révolte, il avoit traité avec luy pour faire la guerre aux Vénitiens. Il faut avoüer que Jules depuis le tour qu'il joüa au Cardinal d'Amboise dans le Conclave, où Pie III. fut élû Pape, avoit bien changé de conduite, & que la droiture dont la réputation luy avoit fait tant d'honneur, cessa d'être sa vertu favorite, dés qu'il se crût en état de pouvoir prétendre au souverain Pontificat. La cause de son chagrin, outre qu'il ne voyoit pas volontiers les François si puissans en Italie, fut qu'il étoit natif de Savone, ville de la République de Gênes, & d'une famille du peuple ennemie des Nobles. Le Roy d'Espagne ne fut pas moins surpris que luy, d'apprendre la prise de Gênes : mais il sçut mieux dissimuler, lorsqu'il en apprit la nouvelle.

D'Auton. Histoire de Louis XII.

Le Roy au sortir de Gênes, où il laissa pour Gouverneur Raoul de Lannoy Bailli d'Amiens, s'en alla à Milan. Le pardon qu'il venoit d'accorder aux Génois, rappella la mémoire de la même grace qu'il avoit faite peu d'années auparavant à cette grande Ville : on luy fit une entrée magnifique, moins comme à un vainqueur qui venoit de dompter des Rebelles, que comme au meilleur de tous les Princes, qui méritoit par sa clémence l'amour de tous ses sujets. Il y reçut le Cardinal de sainte Praxéde, qui vint de la part du Pape, le féliciter sur l'heureux succés de son expédition. Les autres Princes luy rendirent aussi les mêmes civilitez.

S. Gelais. Histoire de Louis XII.

Les Députez de Florence prirent cette occasion qu'ils crûrent favorable, pour supplier le Roy de les aider à soûmettre les Pisans, qui depuis le voyage de Charles VIII. à Naples, avoient secoüé le joug de leur domination. Ils luy représentérent que la République avoit toûjours été soûmise à ses ordres ; que les Pisans avoient envoyé des troupes & des Capitaines aux Rebelles de Gênes, & qu'il devoit en cette rencontre les punir, en faisant un plaisir signalé à ceux qui avoient toûjours été fidelles & affectionnez à son service. Mais le Roy s'en excusa sur divers prétextes. Ses raisons véritables étoient, qu'il ne vouloit point allarmer l'Italie, ni chagriner le Roy d'Espagne, dont les Pisans avoient plusieurs fois imploré la protection : outre que par ce refus il faisoit sentir aux Florentins qu'il n'étoit pas content d'eux, de ce qu'aprés luy avoir promis que dés qu'il seroit en Italie, ils contribuëroient d'hommes & d'argent à l'entreprise de Gênes, ils n'en avoient rien fait.

Les Ambassadeurs de Venise ne parurent pas les moins empressez à féliciter le Roy de la part de leurs maîtres, avec une sincérité à peu prés pareille à celle du Pape : mais le Roy n'étoit la dupe ni des uns ni des autres ; & en Prince sage & politique, il recevoit avec une reconnoissance également apparente tant de feintes démonstrations d'amitié de ses ennemis couverts.

Aprés tout, le véritable motif de cette Ambassade des Vénitiens, étoit de découvrir s'ils pourroient attendre de luy quelque secours contre le Roy des Romains, qui les menaçoit depuis quelque temps. Ils le trouvérent dans une meilleure disposition à cet égard, qu'ils ne l'avoient esperé ; & comme il ne ménageoit plus gueres ce Prince, depuis ce qui s'étoit passé au sujet de la rupture du mariage de Madame Claude de France avec Charles Prince d'Espagne, il leur promit de ne les pas abandonner s'ils étoient attaquez : tant les conjonctures faisoient changer les interêts : car ce Prince qui se trouvoit alors prêt à défendre les Vénitiens, en avoit deux ou trois ans auparavant conjuré la ruine avec le Pape & le Roy des Romains.

Tandis que le Roy étoit occupé à dompter Gênes, le Roy d'Espagne ne l'étoit pas moins à Naples ; & il eut besoin de toute son adresse, pour se démêler des embarras qu'il y trouvoit, & déconcerter en même temps les factions qui luy étoient contraires en Castille, & faisoient leurs efforts pour l'exclure de l'administration de ce Royaume aprés la mort de Philippe d'Autriche. Ce dernier événement le rappelloit en Espagne ; mais l'importance dont il luy étoit de s'assurer du Royaume de Naples, & d'y rétablir la tranquilité, l'y retenoit.

Il vouloit avant que de partir, obtenir du Pape l'investiture de ce Royaume, & accommoder les divers interêts de la Noblesse Napolitaine, chose tres difficile : car il étoit question de rétablir dans leurs biens, conformément au Traité fait avec le Roy de France, ceux des Seigneurs qui avoient suivi le parti François ; ce qui ne se pouvoit faire sans dépossëder ceux qui avoient tenu le parti d'Espagne, & qu'on en avoit mis en possession. De plus il pensoit dés-lors à prendre des mesures, pour rentrer avec le temps dans quelques Places de la Poüille, qui avoient été engagées par les Roys de Naples de la Maison d'Arragon aux Vénitiens, afin d'en être secourus contre l'armée de Charles VIII.

Mariana l. 29.

Il ne put rien obtenir du Pape touchant le

premier Article, qui concernoit l'inveſtiture. Il vint à bout du ſecond par des alienations qu'il fit de ſon propre domaine, & par divers dédommagemens, par leſquels il tâcha de contenter les intéreſſez: & pour le troiſiéme, il écouta volontiers la propoſition que le Roy de France luy fit faire de ſe liguer avec luy & avec le Pape pour attaquer les Vénitiens: mais il le pria de trouver bon qu'il travaillât auparavant à pacifier la Caſtille.

On ne comprend rien à la conduite de ces Princes, qu'en ſuppoſant le principe trop général de la politique, qui eſt de négocier toujours à bon compte, ſans deſſein de rien conclure, ou de rien tenir de ce qu'on auroit conclu: car on traitoit de cette ligue dans le même temps que le Roy promettoit aux Vénitiens de les défendre contre le Roy des Romains, & que d'autre part le Roy d'Eſpagne contrevenoit au Traité qu'il avoit fait avec la France, par lequel le Royaume de Naples devoit revenir aux enfans qui naîtroient de Germaine de Foix qu'il venoit d'épouſer, ce Prince malgré une telle convention ayant fait ordonner dans les Etats du Royaume de Naples, que la ſucceſſion de cet Etat appartiendroit aux enfans de Jeanne ſa fille.

Ce qui ſurprit davantage, fut que nonobſtant une infraction ſi viſible, & qui devoit beaucoup offenſer le Roy de France, Ferdinand ne laiſſa pas à ſon retour en Eſpagne, de ſe mettre au pouvoir de ce Prince dans l'entrevûë qu'ils étoient convenus d'avoir à Savone. Il eſt vray qu'il comptoit beaucoup ſur le Cardinal d'Amboiſe, à qui il avoit promis, ſuppoſé que le Pape mourût, de joindre la faction d'Eſpagne à celle de France, pour l'élever ſur le Trône de Saint Pierre, ſi par ſon moyen le Roy conſentoit à ce qu'il venoit de faire réſoudre dans les Etats de Naples. Quoyqu'il en ſoit, la démarche étoit tres-délicate, & il falloit pour la faire, qu'il fût bien aſſuré de l'ambition aveugle du Cardinal, qui avoit déja été trompé dans deux Conclaves, & qui devoit naturellement ſe défier beaucoup de ce Prince, dont il connoiſſoit la duplicité, & dont les intérêts ne s'accorderoient guéres avec l'exaltation d'un Cardinal François au Souverain Pontificat.

Mariana lib. cit.

Le Roy pour cette entrevûë ſe rendit de Milan à Savone, dés qu'il ſçut que le Roy d'Eſpagne s'étoit mis en mer. Ce Prince arriva au port de Savone la veille de Saint Pierre. Le Roy par un excés de civilité & de franchiſe, alla luy-même le ſaluer ſur ſon bord, accompagné ſeulement du Gouverneur de Milan & de Galéas de ſaint Séverin, & ſans ſa garde ordinaire: mais comme le remarque d'Auton qui y étoit, l'armée navale de France occupoit tous les environs, bien armée, & il n'y avoit rien à craindre pour la perſonne du Roy. Ainſi le beau problême que propoſent les Hiſtoriens d'Italie, ſçavoir lequel des deux Roys avoit commis la plus grande imprudence en cette occaſion, eſt aiſé à réſoudre. S'il y en eut, elle fut toute entiére du côté du Roy d'Eſpagne,

An. 1507.

Guicciard. l. 7.

D'Auton, Hiſtoire de Louis XII.

& l'éloge de la fidélité & de la généroſité doit être tout entier pour le Roy de France.

Aprés s'être entretenus quelque temps avec toutes les marques réciproques de la plus tendre amitié, les deux Rois deſcendirent à terre. Le Roy céda par honneur au Roy d'Eſpagne le logis qu'il occupoit au Château, & ſe logea à l'Evêché. Ils eurent enſemble pluſieurs entretiens ſecrets, où le ſeul Cardinal d'Amboiſe aſſiſta, & où ils traitérent principalement de la ligue propoſée contre les Vénitiens: mais ſans convenir en détail ni du temps, ni des meſures pour l'exécution. Le Roy fit de grands honneurs à Gonſalve, que Ferdinand ramenoit avec luy en Eſpagne, & luy fit faire commandement par ce Prince de s'aſſeoir à leur table. Ferdinand vouloit faire les mêmes careſſes à Aubigni; mais il étoit malade de la goute en ſon logis, où ce Prince luy fit l'honneur de l'aller voir. On peut dire que ce fut-là le dernier jour glorieux de Gonſalve: car la défiance que Ferdinand avoit conçûë de ſa fidélité, fit qu'il le laiſſa ſans employ & ſans récompenſe le reſte de ſes jours, & qu'il ne luy donna aucune marque de reconnoiſſance pour ſes grands ſervices, que par les magnifiques obſéques qu'il luy fit faire aprés ſa mort.

Mémoires de Brantome. Tome des grands Capitaines étrangers.

Les deux Rois ayant paſſé trois jours enſemble, ſe ſéparérent, le Roy pour retourner en France, & Ferdinand pour continuer ſon voyage vers l'Eſpagne, où ſon abſence avoit donné lieu à bien des mouvemens depuis la mort de Philippe d'Autriche.

Il s'agiſſoit de l'adminiſtration du Royaume de Caſtille, la Reine Jeanne étant hors d'état de la gouverner par elle-même. La plûpart des Grands étoient pour y rappeller Ferdinand, & à la tête de ce parti ſe trouvoient l'Archevêque de Tolède, le Connétable de Caſtille, l'Amirante, les Ducs d'Albuquerque & de Bejar. D'autres vouloient qu'on la déférât à Maximilien d'Autriche Roy des Romains, comme étant grand-pére du Prince Charles héritier de la Couronne. Quelques-uns demandoient qu'on fit venir ce jeune Prince, auquel on donneroit un Conſeil & des Miniſtres nommez par les Etats de Caſtille pour gouverner en ſon nom.

Il y en avoit qui propoſoient pour Adminiſtrateur Emmanuel Roy de Portugal, à condition qu'on mariât l'Infante de Portugal avec Ferdinand fils cadet de Philippe d'Autriche, qui étoit venu en Eſpagne avec le feu Roy ſon pére, & pour qui les Caſtillans avoient pris amitié. Le deſſein de cette faction étoit d'enlever par là la Couronne à Charles l'aîné Duc de Luxembourg. Jean d'Albret Roy de Navarre avoit auſſi ſes partiſans, qui propoſérent de faire épouſer la fille aînée du feu Roy au Prince de Viane Infant de Navarre, en le déclarant héritier de la Couronne de Caſtille, chacun en tout cela enviſageant, comme c'eſt l'ordinaire, ſes intérêts particuliers.

Ces nouvelles portées à Ferdinand l'inquié-

Digitized by Google

toient beaucoup ; mais il avoit trop à cœur la poſſeſſion du Royaume de Naples, pour retourner ſur ſes pas, avant que de s'être aſſûré de ce côté-là. Tout ce qu'il faiſoit pour maintenir ſon parti, étoit de mander en Eſpagne, qu'il y reviendroit au plutôt, & de tâcher de gagner par de grandes promeſſes les Seigneurs qui luy étoient contraires. L'Archevêque de Toléde qui étoit à la tête d'une eſpéce de Conſeil, qu'on avoit établi en attendant qu'on pût convenir du choix de l'Adminiſtrateur, le ſervit bien ; & à force de délais, dont il trouvoit toûjours quelque prétexte nouveau, il ſuſpendit la détermination pendant prés d'un an : juſqu'à ce qu'enfin l'arrivée de Ferdinand diſſipa les factions, dont preſque tous les chefs ſe réünirent pour le reconnoître : & celle du Roy des Romains, qui étoit la plus à craindre, fut obligée comme les autres de céder, ſur-tout depuis que la Reine Jeanne eut donné ſon conſentement à ce qui avoit été réſolu. Le chapeau de Cardinal que Ferdinand apporta d'Italie à l'Archevêque de Toléde fut la récompenſe de ce grand ſervice, & de pluſieurs autres qu'il avoit rendus à l'Etat.

L'excluſion de l'Adminiſtration de la Caſtille ne fut pas l'unique mortification de cette nature que le Roy des Romains reçut aprés la mort de ſon fils Philippe d'Autriche. Il fut queſtion de donner au Prince Charles Duc de Luxembourg un Curateur pour ſes Etats des Pays-bas, & un gouverneur pour ſa perſonne. Il étoit naturel que le choix tombât ſur le Roy des Romains comme grand-pére de ce Prince. Les Etats de Flandre s'y oppoſérent, & voulurent qu'on s'en tint au Teſtament de Philippe, dans lequel ce Prince ſoit par eſtime pour la généroſité du Roy de France, ſoit par politique, & pour l'empêcher à l'occaſion de ſa mort d'attaquer les Pays-bas, le déclaroit Curateur honoraire de ſon fils, & le prioit d'en donner un de ſa main au jeune Prince pour ſon éducation, & pour le gouvernement de ces Provinces. Le Roy le fit, & n'eut égard dans ce choix qu'aux régles que l'honneur luy preſcrivoit, c'eſt-à-dire, qu'il choiſit parmi les Seigneurs des Pays-bas celuy en qui il reconnut le plus de prudence & le plus de capacité pour remplir un ſi important employ. Ce fut Guillaume de Croy Seigneur de Chiévres, qui ne répondit que trop bien à l'opinion qu'on avoit conçûë de luy, par l'excellente éducation qu'il donna à ce Prince ; car il le forma aux affaires & dans l'art de gouverner d'une maniére, dont la France dans la ſuite éprouva les effets à ſes dépens.

Mémoires de Brantome. Mémoires de du Bellai.

Les Flamans toutefois ſe raviſérent, & priérent par le conſeil de Henry VII. Roy d'Angleterre, le Roy des Romains de prendre ſoin des Pays-bas, à l'occaſion de la guerre que leur déclara le Duc de Gueldre, qui du temps de Philippe d'Autriche avoit été l'inſtrument ordinaire dont le Roy de France ſe ſervoit, pour donner de l'occupation à ce Prince de ce côté-là ; & comme le Roy des Romains ne pouvoit pas aller luy-même en Flandre, il y envoya pour Gouvernante Marguerite d'Autriche ſa fille veuve du Duc de Savoye : cette Princeſſe confirma le Seigneur de Chiévres dans le Miniſtére & dans l'employ de Gouverneur du Prince Charles. Ce qui occupoit alors le Roy des Romains, étoit une grande Diéte de l'Empire qu'il avoit convoquée à Conſtance, à l'occaſion que je vais dire.

Guicciard. l. 7.

Le Pape Jules II. dont l'eſprit inquiet ne pouvoit demeurer en repos, ni y laiſſer les autres, avoit jetté l'allarme par-tout, au ſujet du paſſage du Roy en Italie pour ſon expédition de Génes. Il étoit chagrin de ce qu'on donnoit retraite aux Bentivoglio dans le Duché de Milan, de ce qu'ils avoient fait depuis une tentative ſur Boulogne, & de ce que le Roy avoit fait la guerre aux Génois en perſonne, contre le conſeil qu'il luy donnoit malignement, eſpérant voir échoüer l'entrepriſe, ſi ce Prince l'eût confiée à ſes Lieutenans. Enfin il étoit au deſeſpoir de ce qu'elle avoit réüſſi, & établi mieux que jamais la puiſſance des François en Italie, où il ſouhaitoit extrêmement de l'affoiblir. Il écrivit durant cette expédition au Roy des Romains & aux Electeurs de l'Empire des Brefs foudroyans contre le Roy, où il diſoit que la guerre que ce Prince avoit entrepriſe contre les Génois n'étoit qu'un prétexte ; qu'il en vouloit à l'Etat Eccleſiaſtique, & que ſon deſſein étoit d'obliger le ſaint Siége à le faire Empereur, & à rendre l'Empire à la Maiſon de France, où il avoit été autrefois.

Les Vénitiens joignirent leurs plaintes aux ſiennes. Ils exagérérent les ſujets de défiance qu'ils avoient des deſſeins du Roy ſur les Etats d'Italie, & en particulier ſur leur République, & exhortérent les Princes d'Allemagne à s'unir avec eux & avec le Pape pour la défenſe commune de leur République, de l'Empire, & du ſaint Siége. Ce fut-là le ſujet de la convocation de la Diéte de Conſtance, où le Roy des Romains envenimé depuis tant d'années contre la France, & toûjours prêt à donner dans tous les projets qui ſe faiſoient contre elle, lut les Brefs du Pape, & raſſembla dans la harangue qu'il fit à cette occaſion, tout ce qu'il crut capable de rendre odieuſe la Nation Françoiſe, & la prétenduë ambition du Roy de France. Il conclut à l'union de tous les Princes d'Allemagne avec le Pape & avec les Vénitiens pour chaſſer les François du Milanés, Fief de l'Empire qu'ils avoient uſurpé, d'où ils menaçoient toute l'Italie & l'Allemagne, qui ne ſeroient point en aſſurance, juſqu'à ce que les Alpes fuſſent comme autrefois, les bornes du Royaume de France.

Lettre de Henri VII. rapportée dans Harœus. Annales de Brabant.

La Diéte fut ébranlée par ce diſcours, & encore plus par les heureux ſuccés que le Roy avoit eus dans l'expédition de Génes, & on commença à dreſſer les articles de l'union. On n'avoit point encore vû tant d'ardeur &

tant d'animosité contre la France dans aucune Diéte de l'Empire. La bonne intelligence avoit été entretenuë de temps immémorial entre ces deux Etats : nuls Traitez n'avoient été mieux observez que ceux qui unissoient nos Roys avec les précédens Empereurs, & les différents qui étoient quelquefois survenus entre eux, avoient été presque aussi-tôt assoupis par la franchise avec laquelle ces Princes agissoient les uns avec les autres. On fut surpris que les Princes de l'Empire & les Députez des villes se rendissent si facilement aux prétextes, dont le Roy des Romains couvroit ses ressentimens particuliers : mais la conduite que le Roy tint aprés la prise de Génes, commença à déconcerter les artifices de ce Prince & du Pape.

Car sçachant ce qui se passoit à Constance, & les motifs dont on se servoit, pour soulever tous les Princes de l'Empire contre luy, il n'eut pas-plutôt soumis Génes, qu'il congédia son armée, & seroit incontinent retourné en France, sans la conférence que le Roy d'Espagne luy avoit demandée à Savone.

Guicciard. l. 7.

Ce licentiement des troupes eut une partie de l'effet qu'il avoit prétendu : car dés qu'on le sçut à Constance, la vivacité des Princes de l'Empire & des Députez à la Diéte commença à se rallentir ; les Agens secrets que le Roy avoit dans la ville, firent comprendre aux plus échaufez, que les bruits qu'on avoit répandus de ses grands desseins sur l'Italie, n'étoient que des chiméres, & que l'unique but qu'il avoit eu en passant les Alpes, n'avoit été que de faire rentrer les Rebelles dans leur devoir. Ces remontrances furent appuyées d'une bonne distribution d'argent : & au lieu que toute l'Allemagne devoit fondre en Italie sous les ordres de Maximilien si l'armée des François y étoit demeurée, il fut seulement arrêté que l'Empire luy feroit une armée de huit mille chevaux & de vingt-deux mille hommes de pied pour six mois, lorsqu'il voudroit aller se faire couronner à Rome, & que pour l'artillerie, & les autres dépenses extraordinaires, on luy donneroit six vingt mille florins. C'étoit peu de chose pour un si grand voyage, & pour un Prince qui n'avoit d'ailleurs guéres d'argent ; parce que dés qu'il en avoit, il en étoit tres-mauvais ménager.

D'autre part le Roy avoit envoyé en Suisse le Bailli de Dijon, pour traverser un Traité que Maximilien y avoit commencé avec les Cantons pour la levée de dix mille hommes, & on travailloit à force à mettre en défense toutes les Places du Duché de Milan : mais c'étoit à Venise où les négociations étoient les plus vives. Les Ambassadeurs de Maximilien demandoient passage pour son armée sur les Terres de la République, proposoient une ligue offensive contre la France, & menaçoient de prendre d'autres mesures, en cas d'un refus, dont la Seigneurie se repentiroit trop tard. Leur menace étoit, que dés que le Roy leur maître voudroit mettre en exécution le Traité qu'il avoit fait contre elle avec le Roy de France il y avoit quelques années, les François seroient toûjours disposez à se réünir avec luy.

Les Ambassadeurs de France au contraire faisoient tous leurs efforts, pour empêcher que les Vénitiens n'accordassent le passage au Roy des Romains ; leur représentoient que la paix d'Italie dépendoit de ce refus ; que le Roy ne pourroit pas se dispenser d'y entrer luy-même avec toutes les forces de son Royaume, de prendre ses sûretez par tous les moyens qu'il jugeroit les plus propres, pour s'opposer aux entreprises du Roy des Romains, & que l'Italie seroit le théâtre d'une guerre, qui ne pourroit que luy être tres-funeste. Tout cela inquiétoit fort le Sénat qui s'assembla bien des fois, pour délibérer sur une affaire si délicate.

Les avis ne pouvoient manquer d'être fort partagez. C'étoit une nécessité aux Vénitiens de prendre un de ces trois partis, ou de s'unir avec le Roy des Romains contre le Roy de France, ou avec le Roy de France contre le Roy des Romains, pour empêcher son passage d'Allemagne en Italie, ou de demeurer neutres, sans rompre ni avec l'un ni avec l'autre s'il étoit possible. S'unir avec le Roy des Romains, c'étoit se charger de toute la dépense de la guerre, ce Prince n'ayant pas beaucoup de quoy y contribuer, & étant insatiable, quand la bourse de ses Alliez luy étoit une fois ouverte. Son inconstance n'étoit pas moins à craindre que sa disette d'argent & son avidité. Il étoit toûjours prêt à entreprendre, & on ne le voyoit jamais rien exécuter. La moindre difficulté l'arrêtoit : la France, quelque animé qu'il fût contre elle, luy avoit fait abandonner ses meilleurs amis par l'appas de l'argent ; & c'étoit ce qui avoit causé la perte de Ludovic Sforce, & qui pourroit, disoit-on, produire celle de la République.

D'autre part s'opposer au passage du Roy des Romains à force ouverte avec le secours de France, c'étoit attirer la guerre en Italie & les troupes étrangéres dans les Etats de la République. On connoissoit les mauvaises intentions de la France ; & la ligue de Blois entre le Roy, le Pape & Maximilien, quoiqu'elle n'eût point eu encore de suite, en étoit une preuve trop certaine.

Enfin la neutralité étoit difficile à observer en une pareille occasion. Maximilien paroissoit résolu de forcer le passage, si on ne le luy accordoit pas. La menace qu'il faisoit de se liguer avec la France contre la République, si elle ne prenoit son parti, n'étoit pas une menace vaine ; le Roy de France étant tres-disposé à écouter cette proposition. On prévoyoit que le Pape loin de s'y opposer, entreroit avec joye dans ce Traité : & on étoit en danger de voir renouveller la ligue de Blois, où la ruine de la République avoit été concluë. Nicolo Foscarini & André Gritti exposérent au long ces raisons dans le Conseil d'Etat ; le premier panchant plus du côté de la ligue avec le

Guicciard. l. 7. Roy des Romains, & le second estimant qu'il étoit plus dangereux de rompre avec la France.

Justinian. l. 10. Hist. Venet. Aprés bien des délibérations, le second avis l'emporta : quelques efforts que fissent Domique Morosini, Paul Balli, & André Vénier, qui appuyérent fortement celuy de Foscarini. Il fut résolu qu'on temporiseroit le plus qu'il seroit possible : mais que quoyqu'il arrivât, on ne prendroit point les armes pour le Roy des Romains : Et comme ses Ambassadeurs demandoient une prompte réponse, on leur répondit ce qu'on avoit déja fait dire à ce Prince sur l'article du passage, que s'il vouloit aller se faire couronner à Rome, & passer sur les Terres de la République sans armée, on l'y recevroit avec tous les honneurs qui étoient dûs à la Majesté Impériale ; mais que les anciens engagemens qu'ils avoient avec la France pour la conservation du Duché de Milan à cette Couronne, ne leur permettoient pas de luy déclarer la guerre ; qu'au reste ils s'en tiendroient précisément aux Articles de ces Traitez ; que si le Roy des Romains vouloit faire la guerre à la France du côté de la Bourgogne, ils ne s'en mêleroient point du tout, & que même s'il la luy vouloit faire dans le Duché de Milan, sans passer par les Etats de Venise, ils se contenteroient de fournir au Roy de France le peu de secours dont ils étoient convenus par les Traitez, & qu'ils le feroient d'une maniére qui convaincroit le Roy des Romains, que le seul motif de ne pas manquer à leur parole, & les conjonctures présentes les empêchoient de ne pas luy donner de plus grandes marques de l'attachement qu'ils avoient à ses intérêts.

Cette réponse déconcerta fort le Roy des Romains, qui commença à se repentir de la levée de bouclier qu'il avoit faite à la Diétte de Constance. Ses négociations chez les Suisses étoient avortées faute d'argent comptant. Les Princes & les villes libres d'Italie, qui par la crainte du grand armement qu'il préparoit, luy avoient donné espérance de luy fournir des sommes considérables, alléguérent divers prétextes pour s'en dispenser. Il crut gagner le Pape en l'assûrant que la fin de son armement n'étoit que le rétablissement d'un des fils de Ludovic dans le Duché de Milan, & en luy promettant de laisser dans ce Duché toutes ses troupes, & de n'aller à Rome pour se faire couronner, qu'avec sa seule Cour. Il luy demandoit seulement la permission d'employer pour les frais de son voyage cent mille ducats, qui avoient été levez en Allemagne pour la guerre contre les Turcs : mais le Pape, qui ne voyoit pas encore où pourroient aboutir tous ces mouvemens, le refusa ; & tout ce qu'il put tirer d'argent d'Italie, se réduisit à six mille ducats que les Siennois luy donnérent.

Guicciardin. l. 7.

Le Roy des Romains, malgré tous ces obstacles, demeura ferme contre son ordinaire dans le dessein de passer en Italie, & d'y faire la guerre aux François. Une partie des troupes qui luy avoient été promises à la Diéte de Constance s'assembloient aux environs de cette ville, quoique fort lentement : & il s'en falloit beaucoup que le nombre n'en fût complet. Il en envoyoit des détachemens vers la Bourgogne & vers l'Italie : Il en avoit sur le chemin du Frioul, & sur celuy de Trente ; d'autres prenoient la route du Lac de Come, d'autres celle de Savoye, & il faisoit marcher son artillerie tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Le Roy & les Vénitiens, qui ne vouloient pas se laisser surprendre, prenoient leurs précautions de toutes parts. Les troupes du Duché de Milan furent renforcées de cavalerie & d'infanterie ; & le Roy y envoya un terce de trois mille Espagnols qu'il avoit pris à sa solde, sous la conduite du Colonel Peralte, avec l'agréement du Roy d'Espagne qui le luy avoit donné, lorsqu'ils se virent à Savone, de quoy le Roy des Romains fit inutilement de grandes plaintes à Ferdinand. Chaumont Gouverneur du Milanés s'empara d'Arone sur le Lac Majeur : cette Place appartenoit à la Maison de Borromée, qu'on soupçonnoit d'intelligence avec Maximilien. Cinq cens Hommes d'armes marchérent sur les frontiéres de Bourgogne sous les ordres de la Trimoüille Gouverneur de cette Province ; & Robert de la Mark alla joindre le Duc de Gueldre en Brabant avec deux mille hommes de pied & quatre cens Hommes d'armes, pour attirer de ce côté-là une partie des troupes Allemandes. Les Vénitiens envoyérent Barthélemi d'Alviane avec huit cens Hommes d'armes dans le Frioul, & le Comte de Pétiliane avec quatre cens Hommes d'armes & beaucoup d'infanterie, pour garder les passages sur les frontiéres du Trentin : & Jean-Jacques Trivulce, par ordre du Roy, s'avança jusqu'à Vérone, pour être à portée de seconder les Vénitiens avec cinq cens Hommes d'armes & cinq mille fantassins.

d'Auton. Histoire de L. le. XII.

Haræus. Annal. Brabant.

S. Gelais. Histoire de Louis XII.

Mais le Roy des Romains avoit résolu de faire sa prémiére tentative d'un autre côté, où l'on ne l'attendoit pas. C'étoit sur Génes par le moyen de Baptiste Justiniani & de Frégosin ennemis de la France qui étoient bannis de leur patrie, & qui entretenoient intelligence dans cette ville-là en faveur de l'Empereur. Ils traversérent avec mille Allemans une partie des Terres de Venise qu'on ne gardoit pas ; parce qu'on croyoit ces chemins impraticables. Leur dessein étoit de passer le Po sur les frontiéres du Parmesan, & d'aller de là à Génes, pour y faire prendre les armes aux gens de leur faction : mais Chaumont ayant eu avis de leur marche, & devinant leur dessein, envoya promptement des troupes dans le Parmesan qui leur coupérent le passage. Ils devoient y périr, ou se rendre : mais les Vénitiens, qui ne vouloient point commencer la guerre, leur permirent de retourner chez eux, & leur donnérent passage dans leurs Etats.

Guicciard. l. 7.

Comme il y avoit à Boulogne beaucoup de Génois réfugiez du nombre de ceux qui avoient

gitized by Google

été exceptez de l'amniſtie accordée par le Roy à la Ville de Génes, ce Prince ſoupçonna le Pape d'être entré dans ce dernier complot. Jules de ſon côté ſe plaignoit du Roy & des Vénitiens, au ſujet d'une entrepriſe qui avoit été faite ſur Forli par ceux que ce Pape avoit bannis de cette Ville, & dont il prétendoit que la conſpiration avoit été formée à Faenza. Il ajoutoit qu'un Moine qu'on avoit arrêté à Mantouë, avoit confeſſé que les Bentivogles l'avoient ſuborné pour l'empoiſonner, & que le Gouverneur de Milan l'avoit exhorté à faire ce que ces Seigneurs lui diroient. Il envoya même le procés tout inſtruit au Roy par l'Evêque de Pezaro, & luy demanda juſtice ; ſur quoy ce Prince fit venir à la Cour Alexandre Bentivogle, pour ſe défendre de cette accuſation, & l'obligea enſuite avec ceux de ſa famille, de ſortir du Duché de Milan. Telle étoit la ſituation des affaires d'Italie à la fin de l'an 1507. mais elle changea bien dés le commencement de l'année ſuivante.

An. 1507.

Maximilien voyant ſon entrepriſe ſur Génes échoüée, eſpéra ſurprendre les Vénitiens, en fondant tout à coup dans leurs Etats, en une ſaiſon où il n'y avoit pas d'apparence qu'il voulût commencer la guerre.

An. 1508. Guicciardino lib. 7. & alii.

Il envoya au mois de Janvier un Héraut à Vérone, demander le logement pour quatre mille chevaux, & notifia au Gouverneur qu'il vouloit paſſer par là, pour aller ſe faire couronner à Rome. Le Gouverneur, aprés avoir conſulté la Seigneurie, répondit, que ſi le couronnement du Roy des Romains étoit le ſeul motif qui l'obligeât à paſſer par Vérone, on l'y recevroit avec tous les honneurs qu'il pouvoit attendre de la République ; mais que le grand nombre de troupes qui l'accompagnoient, & la groſſe artillerie qu'il avoit aſſemblée ſur les frontiéres de l'Etat de Veniſe, montroient trop clairement qu'il y venoit en ennemi ; qu'ainſi il devoit s'attendre qu'on s'oppoſeroit à ſon paſſage.

Petrus de Angleria. Epiſt. 380.

Il avoit bien prévu cette réponſe : c'eſt pourquoy en l'attendant, il s'étoit avancé juſqu'à Trente, où le troiſiéme de Février, ayant pris avec l'agrément du Pape, toutes les marques de la dignité impériale, & le nom *d'Empereur élû*, Titre que les Rois des Romains ſe donnoient, lorſqu'ils étoient en marche pour aller prendre la Couronne Impériale à Rome : il déclara qu'il tenoit pour ennemis, tous ceux qui s'oppoſeroient à ſon paſſage. Il fit charger ſur l'Adigé quantité de toutes ſortes de proviſions & de munitions de guerre, & ſortit de Trente, pour marcher vers le Vicentin avec quatre mille fantaſſins & cinq cens chevaux.

Le Marquis de Brandebourg s'avança vers Rovorédo avec autant de Cavalerie & deux mille hommes de pied, & un autre corps de cinq mille hommes d'infanterie & de quatre cens chevaux, ſe jetta dans le Frioul, & s'empara de Cadore où il n'y avoit qu'une garniſon fort foible.

S. Gelais Hiſtoire de Louis XII.

Les Vénitiens donnérent auſſi tôt avis au Roy de cette irruption ; & pour arrêter les Impériaux, firent marcher Jean-Jacques Trivulce du côté de Rovorédo ; avec les cinq cens Hommes d'armes François, & quatre ou cinq mille hommes de pied qu'il commandoit dans le Véronéſe. Barthelemi d'Alviane & le Proveditеur Georges Cornaro ayant raſſemblé les garniſons du Vicentin ; allérent au ſecours du Frioul, & quatre Galéres avec quelques autres vaiſſeaux armez en guerre, eurent ordre d'aller croiſer du côté de Trieſt, pour faire diverſion.

L'Empereur averti de la marche de Cornaro & d'Alviane vers le Frioul, y alla en perſonne avec ſix mille hommes, joindre les autres troupes Allemandes qui étoient entrées dans la vallée de Cadore, courut quinze ou vingt lieuës de païs en le ravageant, prit le fort de ſaint Martin & celuy de la Piévé, & ſe rendit maître de preſque toute la vallée, qui luy ouvroit le chemin du Tréviſan. Mais on fut bien ſurpris d'apprendre que ſur la fin de Février, c'eſt-à-dire, trois ſemaines aprés avoir commencé la guerre, il étoit parti bruſquement de ſon camp, & avoit pris la route d'Inſpruk, pour aller chercher de l'argent qui commençoit à luy manquer. Il apprit en chemin que les Suiſſes avoient traité avec le Roy de France, & que cinq mille étoient déja en marche pour ſon ſervice en Italie, de quoy il fut fort conſterné.

An. 1508. Guicciard. l. 7.

Cependant Alviane fit tant de diligence, qu'en deux jours malgré la difficulté des chemins, au travers des montagnes toutes couvertes de neige, il arriva avec ſa cavalerie fort prés de Cadore, dont les Allemands s'étoient rendus maîtres. Il attendit là ſon infanterie, & ſe ſaiſit du paſſage de Loſpalto di Méſorina, qui eſt l'entrée de la vallée, où les Allemands par une grande imprudence, n'avoient pas mis de garde.

L'arrivée de ce Général fit reprendre cœur aux habitans du pays, qui connoiſſant toutes les routes des montagnes, allérent par des chemins écartez, & s'emparérent de la tête de tous les défilez, par où les Allemands pouvoient ſe retirer chez eux. Ceux-cy ſe voyant ainſi inveſtis de toutes parts, virent bien qu'ils n'avoient de reſſource que dans leur courage, & qu'avant qu'Alviane, dont les troupes groſſiſſoient tous les jours, eût tout ſon monde, c'étoit pour eux une néceſſité de tâcher de le battre pour s'ouvrir le paſſage. Ils vinrent l'attaquer avec beaucoup de réſolution ; mais comme il avoit l'avantage du terrain, il ſoûtint bravement l'aſſaut, les repouſſa, & les mit en déroute : il en demeura mille ſur le champ de bataille, & preſque tout le reſte fut pris.

Il ſçut ſi bien profiter de ce grand avantage, qu'aprés avoir repris Cadore, & les autres Châteaux qui avoient cedé au premier effort des Allemands, il conquit en peu de temps tout ce qui appartenoit à l'Empereur dans le Frioul & dans l'Iſtrie, & la Ville même de

Trieſt, que Contarini Général Vénitien aſſiégea par mer, tandis qu'Alviane la battoit du côté de la terre.

Les Allemands ſe ſoûtinrent un peu mieux dans le Trentin. Il s'y donna pluſieurs petits combats avec divers ſuccés, juſqu'à ce que les ſix mois de ſervice des troupes de l'Empire étant écoulez, la plûpart ſe retirérent, & laiſſérent ce pays en grand danger d'être enlevé à l'Empereur.

Ce Prince voyant ſes affaires en un ſi grand déſordre, demanda une Tréve à la République, qui répondit qu'elle étoit prête de l'accorder, pourvû que le Roy de France y conſentît. Trivulce, qui ſçavoit les intentions du Roy, dit que ce Prince ne s'y oppoſeroit pas, pourvu qu'elle fût générale, c'eſt-à-dire, que non ſeulement luy & ſes Alliez d'Italie y fuſſent compris, mais encore ceux de de-là les Monts, & en particulier le Duc de Gueldre, ſur qui l'Empereur avoit réſolu de fondre à la premiere occaſion, avec toutes les forces d'Allemagne & des Pays-Bas.

Ce Prince rejetta cette condition. Les Vénitiens à qui il offroit de laiſſer toutes les Places qu'ils avoient priſes, avec la liberté de les fortifier durant la Tréve, firent inſtance pour obliger Trivulce à paſſer cet article, luy repreſentant que cette guerre regardoit uniquement l'Italie, & qu'ils n'étoient liguez avec le Roy, que pour la défendre. Il tint ferme, & proteſta qu'il ne ſigneroit point la Tréve, juſqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de la Cour de France.

Les Vénitiens qui trouvoient un ſi grand avantage dans ce Traité, n'eurent point d'égard à ſes proteſtations. Ils conclurent la Trêve pour trois ans le vingtiéme d'Avril, ajoûtant ſeulement, que ſi le Roy de France vouloit y être compris, il le pourroit être, pourvû qu'il ratifiât le Traité dans l'eſpace de trois mois. De cette maniére on mit les armes bas de part & d'autre, & la tranquilité fut renduë à l'Italie; mais elle ne fut pas long-temps ſans être replongée dans une plus funeſte guerre, qui mit la République de Veniſe à deux doigts de ſa ruine. Ce fut par la ligue qui ſe conclut à Cambrai entre le Pape, l'Empereur, le Roy de France, & le Roy d'Eſpagne, de la maniére & par les motifs que je vais dire.

An. 1508.

Le Roy de France & l'Empereur extrêmement irritez contre les Vénitiens, l'un pour la perte des Pays qu'ils luy avoient enlevez, & l'autre pour la Tréve faite ſans ſon conſentement contre la foy des Traitez, & mille autres ſujets qu'il avoit diſſimulez juſqu'alors, ſe réünirent enſemble, & réſolurent d'en tirer vengeance. Le Pape ennuyé de l'inaction où il étoit depuis quelque temps, fut le nœud de cette réünion, & les véritables cauſes furent les mêmes interêts qui avoient produit une ſemblable ligue faite à Blois, quatre ans auparavant, & dont certains événemens que j'ay racontez, empêchérent l'effet. Le Pape avoit toûjours le deſſein de réünir au S. Siége tous ſes anciens Domaines, le Roy de rentrer en poſſeſſion de toutes les dépendances du Duché de Milan, l'Empereur, de tous les Pays qu'il avoit perdus, & de tous ceux qu'il prétendoit, que les Vénitiens avoient uſurpez autrefois ſur la Maiſon d'Autriche, & le Roy d'Eſpagne de tout ce qui leur avoit été engagé dans la Poüille, à l'occaſion de l'expédition de Charles VIII. au Royaume de Naples.

Pour tenir la négociation ſecréte, on prit pour prétexte, & pour ſujet apparent des Conférences qu'on devoit tenir à Cambrai, une autre affaire qui ſembloit être indépendante de celles d'Italie. C'étoit d'étouffer les ſemences de guerre dans les Pays-Bas, & de terminer certains differents entre le Roy & Charles d'Egmond Duc de Gueldre d'une part, & Charles Prince d'Eſpagne de l'autre & l'Empereur, qui en qualité de ſon Grand-pére & de ſon Tuteur devoit être compris dans le Traité.

Madame Marguerite d'Autriche Ducheſſe doüairiére de Savoye, & Gouvernante des Païs-Bas, fille de l'Empereur, Princeſſe d'une grande prudence, fut celle dont ce Prince ſe ſervit pour regagner le Roy, & l'animer contre les Vénitiens. Elle traita ſouvent avec luy par ſes Envoyez à la Cour de France, & il fut enfin réſolu à Roüen, où le Roy venoit de faire ſon entrée avec la Reine, qu'il donneroit plein pouvoir au Cardinal d'Amboiſe, & l'Empereur à Marguerite d'Autriche, pour convenir de tous les articles de la ligue qu'ils feroient entre eux.

S. Gelais Hiſtoire de Louis XII.

Traité de Cambrai au Recueil de Traitez par Leonard T. 2.

On commença par ce qui regardoit les Pays-Bas. Il fut arrêté que le Duc de Gueldre rendroit quelques Places qu'il avoit uſurpées en Hollande; que pour le reſte de ſes differents avec la Maiſon d'Autriche, ou avec ceux qu'elle ſoûtenoit contre luy, la choſe ſeroit remiſe à l'arbitrage de l'Empereur & du Roy de France; que ces deux Princes commettroient au plûtôt des perſonnes prudentes & équitables, & que les parties ſeroient obligées de s'en rapporter à leur jugement.

Que Charles Prince d'Eſpagne, par rapport à ſes Etats mouvans de la Couronne de France, ſeroit conſervé dans les mêmes priviléges & prérogatives, dont joüiſſoit le feu Roy de Caſtille ſon pére.

Que les anciens differents entre les Maiſons d'Autriche & de Bourgogne d'une part, & la Maiſon de France de l'autre, qui étoient ſuſpendus depuis long-tems, le ſeroient encore pour tous les articles, dont il ne ſeroit point fait mention dans le préſent Traité.

Que l'Empereur donneroit une nouvelle inveſtiture du Duché de Milan au Roy, tant pour luy que pour ſes deſcendans mâles, & à leur défaut, pour Madame Claude de France ſa fille & pour ſon époux, & qu'au cas que cette Princeſſe mourût, l'inveſtiture ſeroit pour ſa ſœur & les deſcendans de ſa ſœur, ou des autres filles que le Roy pourroit avoir; que l'Empereur renonceroit aux clauſes du Traité, qui avoit été fait autrefois pour le mariage de

Seyſſel. Hiſtoire de Louis XII.

cette

cette Princeſſe avec Charles Prince d'Eſpagne, & que le Roy luy donneroit pour l'inveſtiture cent mille écus d'or, dans le temps qu'il la recevroit par ſes Députez ; ce qui fut executé dans la ſuite.

Acte d'inveſtiture pour le Duché de Milan, &c.

Que les Traitez de Trente, de Blois, & de Haguenau ſeroient obſervez, excepté dans les points auſquels il ſeroit dérogé en celuy que l'on faiſoit actuellement.

L'Emperçur prend dans ce Traité la qualité de Tuteur du Prince Charles ſon petit-fils, & d'Adminiſtrateur de ſes Etats. On y convint auſſi de ſuſpendre les differents qui étoient pour le Royaume de Navarre entre Jean d'Albret qui en étoit en poſſeſſion, & Gaſton de Foix qui y avoit des prétentions, & qu'il ne ſe feroit aucunes hoſtilitez ni de part ni d'autre ; mais que pour les Etats qui étoient des Fiefs de la Couronne de France, les deux concurrens pourroient pourſuivre leurs droits par les voyes de la juſtice.

C'étoit-là ce qui ſe faiſoit dans les conférences de Cambrai ſans aucun myſtére ; mais la ligue contre les Vénitiens s'y négocioit ſecrétement. Le Pape, l'Empereur, le Roy de France, le Roy d'Eſpagne y convinrent chacun de leurs prétentions ſur les Domaines de cette République, ſuivant le détail que j'en ai déja fait en parlant du Traité de Blois. Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola, Céſéne devoient être le partage du Pape. L'Empereur devoit être remis en poſſeſſion de Rovorédo, de Vérone, de Padouë, de Vicenze, de Treviſe, du Frioul, & de tout ce que les Vénitiens venoient de prendre ſur luy. Breſſe, Crême, Bergame, Crémone, la Giradadda, & toutes les anciennes dépendances du Duché de Milan devoient revenir au Roy. Trani, Brindes, Otrante, Gallipoli, & tout ce que les Vénitiens occupoient du Royaume de Naples, devoit y être réüni ſous la domination du Roy d'Eſpagne. On devoit être prêt à entrer en campagne au premier d'Avril de l'année ſuivante : & comme l'Empereur avoit fait une Tréve de trois ans avec les Vénitiens, qu'il ne pouvoit rompre ſans prétexte, il fut reglé que ce Prince ne leur feroit la guerre que comme auxiliaire du Pape, & qu'aprés une ſommation qui luy ſeroit faite de ſa part, de le venir ſeconder dans la réünion qu'il vouloit faire des anciens domaines de l'Egliſe en qualité de protecteur du S. Siége, titre attaché à celuy d'Empereur.

Que juſqu'à la fin de cette guerre, le Roy d'Arragon & l'Empereur mettroient en ſurſéance leurs prétentions pour l'adminiſtration de la Caſtille.

Que l'inveſtiture pour le Duché de Milan ne ſeroit donnée que quand le Roy de France ſeroit entré en action contre les Vénitiens, & que dans l'acte ſeroient compris les pays de Breſſe, de Bergame, & les autres ſur leſquels il avoit des prétentions.

Que ni paix ni Tréve ne ſe pourroient conclure avec les Vénitiens par aucun des Confédérez, que du conſentement de tous les autres.

Que le Pape agiroit contre les Vénitiens, non ſeulement par les armes temporelles, mais encore par les armes ſpirituelles, en mettant leur République en interdit.

Que l'Empereur & le Roy de France feroient leurs efforts pour engager le Roy de Hongrie dans la ligue ; qu'on y pourroit recevoir le Duc de Savoye, le Duc de Ferrare, & le Marquis de Mantouë, s'ils vouloient y entrer, & qu'enfin ſi les Vénitiens avoient recours au Turc pour en avoir du ſecours, tous les Confédérez redoubleroient leurs efforts, pour les pouſſer à bout. *Ann. 1508.*

Ce Traité fut ſigné à Cambrai le dixiéme de Décembre par Marguerite d'Autriche & par le Cardinal d'Amboiſe, conformément aux pleins pouvoirs que la Princeſſe avoit de l'Empereur, & le Cardinal du Roy de France. Maximilien le ratifia à Malines treize jours aprés, & le Pape à Rome le vingt-troiſiéme de Mars de l'année ſuivante, & Charles Duc de Savoye le ſigna à Turin le douziéme de May, pour être remis en poſſeſſion du Royaume de Chypre, qu'il prétendoit luy être injuſtement détenu par les Vénitiens.

Ratification du Traité de Cambray.

Bulle de Jule II.

Ann. 1509.

Lettre du D. de Savoye à l'Empereur & au Roy de France.

Les Conférences de Cambrai durérent ſi long-tems à cauſe du détail des différens interêts des Confédérez qui pouvoient être difficilement conciliez, que les Vénitiens ſoupçonnérent qu'on y traitoit d'autres choſes que des affaires des Pays-bas. Les troupes qu'on levoit de tous côtez, & divers autres mouvemens, qu'il eſt impoſſible de cacher quand il s'agit des préparatifs pour une expédition de cette importance, ne leur laiſſérent gueres lieu de douter que ce ne fût à eux qu'on en vouloit. Ainſi ils penſérent de leur côté à ſe précautionner contre le péril, ou à le détourner.

Guicciard. Bembo. Juſtiniano.

La premiére certitude que les Vénitiens eurent de la concluſion de cette ligue, leur vint de la Cour de Rome, où leur Ambaſſadeur n'eut pas beaucoup de peine à tirer ce ſecret du Pape, qui dans le même temps qu'il ſouhaitoit avec une extrême paſſion de retirer des mains des Vénitiens les Villes de l'ancien Domaine de l'Egliſe, appréhendoit beaucoup l'accroiſſement de la puiſſance de l'Empereur & de celle du Roy de France en Italie ; de ſorte qu'il étoit prêt à prendre tous les moyens de faire avorter la ligue, pourvû qu'il pût ſans elle parvenir à ſes fins. C'étoit la conduite qu'il avoit tenuë en 1504. pour rendre inutile le Traité de Blois, où la même ligue avoit été formée : car aprés avoir obtenu des Vénitiens une bonne partie des Places qu'il leur demandoit, il prit volontiers occaſion de la lenteur du Roy des Romains & de la grande maladie du Roy de France, pour n'en pas venir à l'exécution du Traité.

Il eſpéra donc tirer le même avantage de la crainte où étoient les Vénitiens ; & en découvrant à leur Ambaſſadeur tout le myſtére, & le grand danger qui les menaçoit, il s'offrit à ne pas ratifier la ligue, & à y faire naître

des obſtacles, pourvû qu'ils vouluſſent luy ceder Rimini & Faenza. Les Vénitiens étoient encore ſi fiers des victoires remportées ſur l'Empereur, que ſuivant l'avis de Dominique Trevilan Procurateur de S. Marc, ils rejettérent cette propoſition ; mais la principale raiſon qui la leur fit rejetter, fut qu'ils appréhendérent que le Pape étant maître de ces deux Places, ne leur manquât de parole, ou ne ſe ſervît de la conjoncture, pour les obliger à luy rendre encore Ravenne & Cervia. Sur ces entrefaites le Pape ratifia la ligue. Les Vénitiens luy offrirent depuis Faenza ; mais il ne voulut plus les écouter. Ils ne furent pas mieux reçus de l'Empereur, qui refuſa même d'admettre leur Envoyé à ſon audience. Pour le Roy de France, ils le ſçavoient ſi déterminé à cette guerre, qu'ils crurent inutile de faire aucune avance à ſon égard. Ils ne jugérent pas à propos non plus d'agir auprés du Roy d'Eſpagne ; non pas qu'ils le penſaſſent fort vif pour la ligue, où l'Empereur & le Roy de France avoient eu aſſez de peine à l'engager ; mais parce qu'ils prévoyoient, ou qu'il voudroit faire acheter à la République aux dépens des Villes qu'elle occupoit dans la Poüille, ſes bons offices auprés des deux Princes, ou qu'il s'employeroit en vain à les faire changer d'avis.

Ce fut donc une néceſſité pour les Vénitiens de courir le riſque de cette dangereuſe guerre. Ils levérent une groſſe armée, mirent en mer quantité de vaiſſeaux pour la défenſe de leurs côtes, firent conſtruire un grand nombre de barques qu'ils armérent, pour mettre ſur le Lac de Garde, ſur le Po, & ſur les autres rivieres qui ſéparoient leurs Terres d'avec celles de France, du Mantoüan & du Ferrarois. Ils choiſirent pour Généraliſſime de leurs armées, le Comte de Pétiliane, à qui ils donnérent Barthélemi Alviane pour Lieutenant Général, & nommérent pour Provediteurs Georges Cornaro, & André Gritti, tous habiles & experimentez dans la guerre.

Comme ils connoiſſoient parfaitement le caractére de leurs ennemis, ils ne doutérent pas que les François ne fuſſent les premiers en campagne. Le Roy d'Eſpagne avoit peu de troupes en Italie : il avoit encore bien des affaires en Caſtille, & quelques bruits qu'il fit courir de ſes grands préparatifs, on étoit bien informé à Veniſe qu'ils étoient fort médiocres. L'Empereur étoit aux Pays-bas occupé à amaſſer de l'argent, que les Flamans ne s'empreſſoient pas fort de luy fournir. Enfin les Vénitiens prévoyoient que le Pape avant que de ſe trop engager, feroit quelque temps ſpectateur, & régleroit ſa conduite ſur les bons ou les mauvais ſuccés des armes de France. Ainſi leur prémier ſoin fut de ſe mettre en état de bien ſoûtenir d'abord la fougue des François.

Les Généraux furent appellez au Conſeil, où chacun propoſa ſon ſyſtême de campagne. Alviane homme d'un génie ardent, & en qui les avantages qu'il avoit remportés ſur l'Empereur, augmentoient la confiance, fut d'avis de porter la guerre dans le Pays ennemi, & d'entrer avec l'armée dans le Duché de Milan, avant que le Roy de France y fût arrivé.

Au contraire le Comte de Pétiliane, que l'âge & l'expérience rendoient ennemi des conſeils hazardeux, non ſeulement jugea qu'il ne falloit pas s'engager dans le Milanés, parce que ſi l'armée y étoit une fois défaite, les Etats de la République ſeroient à la merci des ennemis ; mais encore il dit qu'il ne croyoit pas qu'on dût trop s'opiniâtrer à vouloir défendre la Giradadda, c'eſt-à-dire le Pays qui eſt entre le Po, l'Oglio, & l'Adda, que le Roy avoit cédé aux Vénitiens lorſqu'il conquit le Milanés ſur Ludovic ; qu'il falloit laiſſer jetter le prémier feu aux François contre Crémone & les autres Forteresſes de ce quartier-là, ſans entreprendre de les ſecourir au hazard d'une bataille ; que ſa penſée étoit qu'il falloit ſe retrancher à Orci ſur l'Oglio, comme avoient fait autrefois François Carmagnole, & Jacques Piccinino fameux Capitaines de la République dans les guerres contre les Ducs de Milan ; que les François ne pourroient attaquer ce poſte ſans un grand déſavantage ; qu'il couvroit la plus grande partie de l'Etat ; que les vivres y viendroient de tous les derrieres ſans danger ; qu'en cas que les François s'attachaſſent à quelque ſiége, on pourroit de là les incommoder beaucoup par les détachemens qu'on feroit ſur leurs fourageurs & ſur leurs convois, & qu'on auroit toute liberté de s'approcher, ou de s'éloigner de leur camp, ſelon qu'on le jugeroit à propos pour la ſûreté de l'armée ou du Pays.

Ces deux ſentimens ne furent point ſuivis, l'un paroiſſant trop hardi, & l'autre trop timide ; & il fut réſolu de faire camper l'armée plus avant ſur l'Adda, avec ordre exprés aux Généraux de n'en point venir aux mains, que dans la derniére néceſſité, & ſans une tres-grande eſpérance de la victoire.

Le deſſein du Roy étoit tout contraire : car il vouloit, s'il y avoit moyen, commencer par une bataille. Il paſſa les Alpes au mois d'Avril, & envoya le Heraut Montjoye ſon Roy d'armes, pour déclarer la guerre aux Vénitiens avec les formalitez ordinaires. Il le fit d'abord à Crémone, & demanda au Commandant d'être conduit de là à Veniſe. Il y alla avec un Trompette, & ayant été ſécrétement introduit en préſence des Sénateurs le dix-ſeptiéme d'Avril, il executa ſa commiſſion.

Le premier acte d'hoſtilité fut fait par le Maréchal de Chaumont : car il avoit déja cette qualité depuis quelques années, auſſi-bien que celle d'Amiral de France, & de Grand-maître, avec les Gouvernemens du Milanés & de Normandie. Sa valeur, ſon habileté dans la guerre, ſa prudence, ſes grands ſervices relevez par le crédit du Cardinal d'Amboiſe ſon oncle luy avoient attiré tous ces honneurs, dont il étoit digne. Il paſſa la riviere d'Adda avec trois mille chevaux, ſix mille fantaſſins, &

S. Gelais Hiſtoire de Loüis XII.

Acte de cette déclaration au Recuil des Traitez de Léonard. T. 2.

An. 1509.

Guicciard. l. 2.

qui [illegible] tillerie, vint aſſiéger Tré- rendre, & fit toute la gar- re de guerre avec le Provédi- ano Moroſini. Le même jour le de Mantoüe s'empara de Caſal Ma- mit le Siége devant Aſcola, & le leva à l'approche d'Alviane qui paſſa promptement l'Oglio avec des troupes beaucoup plus nombreuſes que les ſiennes, & le contraignit même à abandonner Caſal Major. Roquebertin fit auſſi le dégaſt juſqu'à Bergame, & le Maréchal de Chaumont avant repaſſé l'Adda, alla attendre le Roy à Milan, où ce Prince arriva au commencement de May fort bleſſé à la jambe par la chûte de ſon cheval qui s'étoit abattu ſous luy.

Ann. 1509. S. Gelais. Hiſtoire de Loüis XII.

Dans la revûë qu'il fit de ſon armée, elle ſe trouva forte de dix-huit à vingt mille hommes de pied, dont il y avoit huit mille Suiſſes, & de deux mille ſept cens Hommes d'armes, qui avec leurs Archers, leurs Ecuyers, & toute la ſuite de chaque Homme d'armes faiſoient quatorze à quinze mille hommes d'excellente cavalerie, ſans y comprendre un grand nombre de Gentilshommes Volontaires & les Maiſons des Princes, ſçavoir des Ducs d'Alençon, de Bourbon, de Nevers, de Nemours, de Lorraine, & du Comte de Vendôme qui avoient ſuivi le Roy en cette expédition.

Dés que le Pape eut appris l'irruption du Maréchal de Chaumont dans les Terres de Veniſe, il publia conformément à un des Articles du Traité de Cambrai, une Bulle foudroyante contre la République, par laquelle aprés un long dénombrement des uſurpations faites par les Vénitiens ſur l'Etat de l'Egliſe, des entrepriſes continuelles qu'ils faiſoient dans leurs Etats contre l'autorité Eccleſiaſtique, & des autres injures faites au ſaint Siége, il les ſommoit de rendre dans l'eſpace de vingt-quatre jours tous les domaines qu'ils avoient enlevez à l'Egliſe, avec tous les fruits qu'ils ne avoient perçus depuis leur uſurpation; & cela ſous peine d'encourir les cenſures de l'Egliſe, & de l'interdit non ſeulement pour la ville de Veniſe, mais pour toutes les autres de l'obéïſſance de la République, & pour toutes celles qui n'en étoient pas, ſi elles donnoient retraite à un ſeul Vénitien. Il déclaroit la Seigneurie coupable de crime de leze-Majeſté, luy déclaroit la guerre comme à l'ennemie du nom Chrétien, & permettoit à quiconque de courir ſus à tous les Vénitiens, & de ſe ſaiſir de leurs biens & de leurs perſonnes.

Guicciard. l. 8.

La République de Veniſe a été depuis pluſieurs ſiécles celle de toutes les Puiſſances d'Italie, qui ſe ſoit le moins étonnée des foudres du Vatican. Les Sénateurs toutefois crurent devoir répondre à cette Bulle, & firent courir dans Rome un Manifeſte, où ils faiſoient un narré fort ample & fort violent de la conduite du Pape & du Roy de France à leur égard : ils y appelloient de la Bulle au futur Concile général; & au cas du refus de juſtice de la part des hommes, ils mettoient leurs intérêts entre les mains de Jeſus-Chriſt Souverain Juge de tous les Princes de la terre. Mais il étoit queſtion de ſe défendre autrement que par des Ecrits, qui n'auroient de force pour l'Etat, qu'autant que les armes leur en donneroient.

Alviane & le Comte de Pétiliane s'avancérent juſqu'à ſix mille de Lodi à Fontanella, poſte avantageux, d'où ils pouvoient ſecourir Crémone, Créme, Caravaggio & Bergame, ſuppoſé qu'on les attaquât. Leur armée étoit compoſée de deux mille Hommes d'armes, de trois mille hommes de cavalerie legére, y comprenant les Stradiots ou Albanois, de quinze mille fantaſſins Italiens de troupes réglées, & d'autant de milice; leur artillerie étoit fort belle, & ne cédoit en rien à celle de France.

La réſolution fut priſe de reprendre Trévi, où Chaumont avoit laiſſé pour garniſon mille fantaſſins & cinquante Hommes d'armes ſous le commandement de Fontraille & d'Imbaut de Romanieu. Le Comte de Pétiliane fut l'auteur de cette entrepriſe contre le ſentiment d'Alviane, qui vouloit qu'on allât attaquer les François avant qu'ils euſſent toutes leurs troupes, dont une partie n'étoit pas encore arrivée.

Juſtiniane.

Le Siége fut formé devant Trévi & pouſſé avec beaucoup de vigueur. Comme la Place n'étoit pas fort bonne, le Roy ſe mit en marche deux jours plutôt qu'il n'avoit réſolu, pour l'aller ſecourir. Mais quelque diligence qu'il pût faire, il ne put arriver aſſez à temps. Les bréches que l'artillerie Vénitienne avoient faites aux murailles étoient ſi grandes, que les Commandans jugeant qu'il étoit impoſſible d'y ſoutenir un aſſaut, demandérent à capituler. Ils ne purent rien obtenir, ſinon que les ſimples ſoldats ſortiroient ſans armes, & que tous les Hommes d'armes, les Officiers & les Commandans demeureroient priſonniers de guerre.

S. Gelais, Seyſſel, Champier, Guicciard. &c.

Cette prompte reddition chagrina le Roy, moins pour l'importance de la Place, que parce qu'il avoit eſpéré que ce Siége luy donneroit occaſion d'engager les Vénitiens à une bataille. Il ne laiſſa pas de pourſuivre ſa marche: & étant arrivé ſur le bord de l'Adda, il y fit jetter trois ponts à Caſſano, fit paſſer une partie de ſes troupes, élever un Fort à la tête de chaque pont: & enſuite il paſſa luy-même avec le reſte de l'armée. On s'étoit attendu que les ennemis diſputeroient ce paſſage, & qu'ils ne manqueroient pas de charger les premiéres troupes qui paſſeroient avant qu'elles ſe fuſſent retranchées; mais ils ne vinrent pas même eſcarmoucher. Sur quoy Trivulce fait depuis peu Maréchal de France, dit au Roy; Sire, puiſqu'ils ont manqué une ſi belle occaſion de nous combattre avec avantage, ils ſont à nous.

L'armée Françoiſe s'approcha du camp des Vénitiens juſqu'à la portée du canon. On les trouva ſi bien poſtez, & tellement retranchez,

qu'on ne jugea pas à propos de les attaquer. On se canonna seulement pendant quatre jours de part & d'autre, mais avec plus de perte du côté des François que des Vénitiens par la situation des deux camps, celuy des Vénitiens étant sur un lieu élevé, & celuy des François en platte campagne. Quelques-uns dans le Conseil de guerre proposérent de ne pas s'engager plus avant dans le pays ennemi, mais plutôt de s'éloigner un peu du camp des Vénitiens, pour se mettre hors de la portée de leur canon, en attendant que l'Empereur arrivât du côté du Trentin ou du Frioul, & les obligeât à partager leurs troupes qui étoient notablement plus nombreuses que celles de France : mais le Roy étoit résolu de profiter de l'ardeur qui paroissoit dans ses troupes; & comme quelqu'un luy dit qu'il avoit affaire à des ennemis tres-sages, contre lesquels il falloit prendre toutes ses précautions: Je leur donnerai, reprit-il, tant de sous à gouverner, qu'avec toute leur sagesse ils n'en viendront pas à bout. De plus, il comptoit peu sur l'Empereur, qui étoit encore éloigné, & qu'il sçavoit par expérience n'être guéres sûr dans les mesures qu'il prenoit pour ses expéditions; c'est pourquoy il persista à tâcher par divers mouvemens d'attirer les Vénitiens hors de leur camp; & il en fit un qui luy réüssit.

Il alla le Samedy douziéme du mois de May attaquer Rivolte où les Vénitiens avoient garnison, dans l'espérance qu'ils viendroient au secours; mais elle fut emportée d'assaut en peu d'heures, sans que les ennemis branlassent de leur camp. Le Lundy d'aprés, le Roy marcha vers le Village d'Aignadel, comme pour aller se saisir de Pandoné lieu avantageux, pour empêcher les convois de vivres qui venoient au camp ennemi, de Créme & de Crémone. Cette marche embarrassa les Vénitiens, & l'Alviane ayant vivement remontré dans le Conseil l'importance de ce poste pour la subsistance de l'armée, il fut résolu qu'on partiroit sur le champ pour prévenir celle de France.

Ann. 1509. Seyssel, Histoire de Louis XII. Guicciard. Bembo, &c.

Il y avoit deux chemins pour aller à Pandoné, l'un plus long en suivant le bord de la riviére d'Adda, l'autre plus court à la droite de l'armée Françoise. Le Roy prit le premier, & les Vénitiens le second.

Les François marchoient en trois corps : l'avant-garde étoit commandée par les deux Maréchaux de France, Chaumont & Trivulce. Ils avoient avec eux Charles Duc de Bourbon, Gaston de Foix Duc de Nemours, les Seigneurs d'Aubigni, Theodore Trivulce, Robert de la Marche, de la Palisse, de la Trimoüille, d'Imbercourt, * le cadet de Duras, de Chatillon, de Talmont, de Conti, de Montoison, le bâtard de la Clayére, Germini, le Gruyers, d'Espi, & beaucoup d'autre Noblesse.

Champier l. 2.

* Imbercourt est souvent appellé dans nos Historiens Humbercourt.

Le Roy étoit au corps de bataille avec Antoine Duc de Lorraine, le Duc d'Alençon, le Comte de Genéve frére du Duc de Savoye, le Comte de Vendôme, le Duc de Neyers, le Marquis de Salusses, Loüis de Fiesque, les Comtes Borromées, Galéas de saint Séverin, Jean d'Albret Seigneur d'Orval, Téligny, Loüis d'Ars, Galiot Senéchal d'Armagnac, Bussy frére du Cardinal d'Amboise, Loüis d'Orleans Marquis de Rotelin frére de François Duc de Longueville, Loüis de Brézé Senéchal de Normandie, Gabriël de la Châtre, Crussol, Stuart, Jacques de Bourbon Comte de Roussillon, les de Treux, Vandenesse, Odet d'Aidie, Vautournus, Moncade, Normanville, les Cardinaux d'Amboise, de Final, de Mantoüe, de Ferrare, & quelques Evêques & Abbez qui faisoient leur Cour au Roy, en partageant les dangers de la guerre avec luy.

L'arriéregarde étoit commandée par François Duc de Longueville qui avoit avec luy les Marquis de Mantoüe & de Montferrat, d'Alégre, Galéas Palavicin, Robinet de Frammesselles, Duras, Fontrailles, le Chevalier Bayard, Molart, de la Crote, Richemont, Bonnivet.

L'armée des Vénitiens marchoit en quatre corps. Le premier étoit commandé par le Comte de Pétiliane Généraliſſime, le second par le Comte Bernardin du Mont, le troisiéme par Antoine de Py, & le quatriéme qui faisoit l'arriéregarde par Barthélemi Alviane. Seyssel.

Les deux armées marchoient ainsi par les deux chemins dont j'ai parlé, à côté l'une de l'autre, séparées par une espéce de torrent où il y avoit tres-peu d'eau, & par quantité de fossez & de buissons dont ce pays-là est tout coupé: mais elles étoient si proches, que dans la marche même on se canonnoit de part & d'autre. Guicciard. l. 7. S. Gelais. Histoire de Loüis XII.

Comme les Vénitiens avoient pris le chemin le plus court, ils avoient de l'avance sur les François; de sorte que l'avantgarde de ceux-cy se trouva à la hauteur de l'arriéregarde de Venise. Les deux Maréchaux qui commandoient l'avantgarde de l'armée Françoise faisoient tous leurs efforts pour engager la bataille; mais le terrain étoit si inégal, qu'il étoit impossible d'aller en ordre aux ennemis. Ils firent cependant un détachement de Gendarmes pour charger en queuë l'Alviane, qui ayant fait alte, fit avancer quelques bataillons de sa meilleure Infanterie, pour les arrêter par le feu de leurs arquebuses au passage des fossez qu'ils étoient à tous momens obligez de franchir avec leurs chevaux, sans pouvoir presque se ranger.

L'Alviane en ce moment envoya avertir le Comte de Pétiliane qu'il étoit attaqué, & le pria de revenir sur ses pas pour le soutenir. Le Comte luy fit dire qu'il continuât sa marche, qu'il eût seulement soin de ne se point laisser enfoncer; que tel étoit l'ordre du Sénat: mais l'Alviane, soit qu'il ne pût faire autrement, soit qu'ayant envie de combattre conformément à son génie impétueux & avide de gloire, il espérât le faire avec grand avantage, par la difficulté que les François auroient à venir à luy en bataille, avoit en attendant la

réponſe du Général, fait avancer de nouveaux bataillons pour ſoutenir les premiers, & repouſſoit vivement les Gendarmes François, ſur leſquels tiroient en même temps ſix piéces d'artillerie placées ſur la digue du torrent.

Les Gendarmes furent obligez de faire retraite en combattant; mais pluſieurs tombérent ſous leurs chevaux dans les foſſez, & un aſſez grand nombre d'autres furent tuez par le feu du canon des ennemis, & par celuy de leur infanterie.

Les deux Maréchaux firent avancer quelques autres troupes, pour faciliter la retraite des Hommes d'armes, & répondre au feu de l'infanterie Vénitienne. Le Roy, à qui l'on porta la nouvelle de l'eſcarmouche, & à qui l'on fit entendre que l'avantgarde étoit en danger, marcha ſur le champ avec une partie de ſa bataille, vers le lieu du combat. Il paſſa au milieu du plus grand feu; & comme quelques Courtiſans de ſa ſuite ne ſe trouvant pas bien en ces endroits chauds, luy repréſentérent le grand danger où il s'expoſoit, il leur répondit en raillant, que ceux qui avoient peur n'avoient qu'à ſe mettre à couvert derriére luy. Il commanda au Duc de Bourbon & à la Trimoüille d'aller enfoncer l'infanterie ennemie, chacun avec cent ou ſix-vingts Hommes d'armes choiſis, & fit défendre aux autres de ſortir de leurs rangs ſans être commandez. La préſence & le danger du Prince rendit tout poſſible à cette brave Nobleſſe: ils ſautérent les foſſez & les buiſſons en eſſuyant un grand feu, & donnérent avec une extrême furie dans les bataillons ennemis, qui ne purent ſoutenir un tel effort. On les pouſſa juſqu'à un endroit, où d'autre cavalerie que le Roy détacha pour ſoutenir les deux troupes dont j'ay parlé, eut plus de facilité de s'étendre. Le combat inſenſiblement devint général entre l'avantgarde Françoiſe & l'arriéregarde Vénitienne. Mais il n'y avoit alors aucunes troupes en Europe qui puſſent réſiſter à la Gendarmerie Françoiſe toute compoſée de Gentilshommes. La cavalerie ennemie abandonna ſon infanterie. Le Comte de Pétiliane vint avec quelques eſcadrons au ſecours d'Alviano: mais embaraſſé par le grand nombre des fuyards qui ne luy laiſſoient point de place pour paſſer, il ſe retira à ſon avantgarde pour la ſauver, & abandonna tous les bagages & toute l'artillerie qui étoit au corps de bataille, au nombre de trente-ſix groſſes piéces.

Brantome éloge de Louis XII.

Cette action qui ſe paſſa le quatorziéme de May, * dura trois heures. Les Hiſtoriens varient ſur le nombre des morts du côté des ennemis. Les nôtres le font monter les uns juſqu'à vingt mille, les autres juſqu'à quatorze ou quinze mille. Guichardin en met ſeulement ſept à huit mille, ce qui eſt plus vray-ſemblable. Il n'y eut du côté des François que deux cens, d'autres diſent cinq cens hommes de tuez, & pas une perſonne de marque. La Paliſſe reçut un coup de pique au bras, & eut ſon cheval tué ſous luy. Cornillon, Conti & pluſieurs autres Gentilshommes furent auſſi bleſſez, & nul ne mourut de ſes bleſſures. Le Duc de Bourbon ſe diſtingua beaucoup par ſa bravoure & par ſa conduite, auſſi-bien que Grignol de Talerande, à qui le Roy reprochant de s'être trop abandonné au milieu des ennemis, il répondit qu'il avoit un cheval encore plus courageux que luy, & qu'il l'avoit laiſſé faire.

L'Alviane dans le plus chaud de la mêlée fut abatu de deſſus ſon cheval par Vandeneſſe d'un coup de lance dont il eut l'œil crevé, & demeura priſonnier. Pierre Marquis du Mont, un des meilleurs Capitaines des Vénitiens fut tué ſur la place: preſque toute leur perte fut de leur infanterie, qui ſe battit bien, & beaucoup mieux que leur Gendarmerie & leur Cavalerie legére.

Le Roy voyant l'ennemi tout-à-fait en déroute, donna des marques de ſa piété, en deſcendant de cheval, & ſe mettant à genoux, pour remercier Dieu d'une ſi importante victoire. Ce Prince avant la bataille s'étoit confeſſé, & la plûpart de l'armée à ſon exemple s'étoit acquitée de ce devoir de Chrétien. Il fit quelque temps aprés bâtir en ce même lieu une Chapelle à l'honneur de la Sainte Vierge, & luy donna le nom de Sainte Marie de la Victoire.

Seyſſel. Hiſtoire de Louis XII.

Tel fut le ſuccés de cette grande action, que les Italiens appellent dans leur Hiſtoire la Journée de Giraddada, ou de Vaila; & les François la bataille d'Aignadel, parce qu'elle ſe donna proche d'un village de ce nom. Le Roy, dit Brantome, pourſuivit les fuyards « juſque ſur le bord de la mer, à la Chafou- « ſine; & de-là contemplant à ſon aiſe la vil- « le de Veniſe, & ne pouvant aller à elle à « cauſe de ſon large foſſé de mer, avant que « de s'en retourner, fait braquer en ſigne de « triomphe & de trophée, ſix longues couleu- « vrines, dont trois étoient de leurs priſes & « les trois autres Françoiſes, ainſi que je le tiens « & d'Italiens & de François, il fait tirer à « coup perdu cinq ou ſix cens volées de ca- « non dans la ville, afin qu'il fût dit pour l'a- « venir, que le Roy de France Loüis XII. « avoit canonné la ville imprenable de Ve- « niſe. «

Brantome Hiſtoire de Louis XII.

Mais ce Prince n'en demeura pas là, & ſçut en grand Capitaine profiter de ſa victoire, & de la conſternation des ennemis. Il conquit en peu de jours Caravaggio, Breſſe, Crémone, Bergame, Créme, & pluſieurs autres villes & Châteaux. Peſcaire ſur le Lac de Garde fut attaquée & priſe d'aſſaut: de ſorte qu'en dix-ſept jours il ſe rendit maître de toutes les Places qui avoient fait le ſujet de la guerre par rapport à luy, c'eſt-à-dire, de toutes celles qui avoient été autrefois des dépendances du Duché de Milan, excepté le Château de Crémone, que le Commandant offrit auſſi de rendre, pourvû qu'on luy accordât une capitulation honorable: mais le Roy voulut l'avoir à diſcrétion: parce qu'il y avoit

Seyſſel. Hiſtoire de Louis XII.

* An. 1509. Le Journal de Loüiſe de Savoye dit que ce fut le 14. d'Avril; mais par la ſuite de l'Hiſtoire il paroît que Guichenon qui a le premier publié ce Journal,

plusieurs nobles Vénitiens, & entr'autres Zacharie Contarino homme tres-riche, dont il espéroit tirer une grosse rançon.

Les pertes des Vénitiens ne se bornérent pas là. Les troupes du Pape, dés qu'il eut sçû le Roy au-delà de l'Adda, étoient entrées dans la Romagne au nombre de huit mille hommes de pied, & de quatre cens Hommes d'armes sous la conduite du Duc de Ferrare, qui avoit été fait grand Gonfallonnier de l'Eglise. Il avoit déja pris plusieurs petites Places: mais la nouvelle de la défaite de l'armée Vénitienne fit perdre cœur aux garnisons de Faënza & de Ravenne, qui se rendirent comme les autres. Il n'y eut que la citadelle de Ravenne, qui tint encore quelque temps, & fut aussi obligée de capituler. Par là le Pape se vit au comble de ses desirs, fort glorieux d'avoir réüni au saint Siége tous les anciens domaines qui en avoient été démembrez depuis long-temps.

Guicciard. lib. 8.

Le Duc de Ferrare, aprés ces conquêtes faites au profit du Pape, ne s'oublia pas luy-même. Il y avoit bien des années que les Vénitiens luy avoient enlevé un grand Territoire appellé le Polésin de Rovigo entre l'Adigé & le Tanar. Il s'en rendit maître sans résistance; parce que ce quartier-là étoit dégarni. Le Marquis de Mantoüe s'empara aussi d'Asola & de Lunato, que la République avoit pris sur son bisayeul Jean-François de Gonsague. Le Comte Christofle Frangipani & le Duc de Brunsvik Généraux de l'Empereur, qui étoient arrivez avec assez peu de troupes dans l'Istrie, se croyant assez forts par le desordre des affaires des Vénitiens, se présentérent devant Triest qui se rendit sans coup férir; & s'étant avancez dans le Frioul, reprirent presque toutes les Places que l'Empereur avoit perduës à l'occasion de sa derniére expédition contre les Vénitiens. L'Evêque de Trente chassa aussi les garnisons Vénitiennes de divers Châteaux du Trentin, où elles s'étoient fortifiées depuis ce temps-là.

On ne peut exprimer la consternation où les Sénateurs se trouvérent par une révolution si subite & si générale. Les nouvelles qu'ils recevoient de toutes leurs frontiéres étoient toutes pires les unes que les autres. Ce grand Etat un peu auparavant si formidable à toûte l'Italie, étoit démembré piéce par piéce. Ils se voyoient insultez par leurs plus foibles voisins. Leur armée s'étoit presque toute dissipée. Venise étoit remplie de payſans qui s'y étoient réfugiez: on n'y étoit pas sans crainte d'un soulévement de la populace contre les Nobles, dont le gouvernement de tout temps luy avoit été odieux, & à laquelle tous ces forains se fussent joints volontiers par l'espérance du pillage.

Petrus de Angleria. Epist. 419.

Dans cette étrange confusion, ils firent comme des gens prêts à périr par la tempête, qui jettent dans la mer ce qu'ils ont de plus précieux pour sauver leur vaisseau & leur vie. Ils envoyérent à l'Empereur, au Roy d'Espagne, & au Pape, pour les détacher des François, en leur faisant les offres les plus avantageuses.

Antoine Justiniani offrit à l'Empereur de luy rendre tous les pays qu'il prétendoit avoir autrefois appartenu à l'Empire & à la Maison d'Autriche; de luy céder tout ce qu'ils possedoient dans la terre ferme; de luy payer un tribut de cinquante mille ducats, & d'être dans la suite entiérement dans ses intérêts & soumis à toutes ses volontez.

Harangue de Justiniani à l'Empereur.

Ils dépêchérent un Envoyé au Royaume de Naples, pour remettre entre les mains des Commandans du Roy d'Espagne tous les ports qu'ils avoient dans la Poüille.

Ils envoyérent au Pape le Secrétaire Jaques Caroldo, pour luy rendre la citadelle de Ravenne & quelques Châteaux sur lesquels il avoit encore des prétentions; pourvû qu'il leur rendît leurs prisonniers, & qu'il leur donnât l'absolution des censures qu'il avoit lancées contre eux.

Bembe.

Mais l'Empereur refusa d'entrer en aucun Traité sans la participation du Roy de France. Le Pape ne répondit que par des plaintes du mépris qu'ils avoient fait au temps passé de l'autorité du saint Siége, & dit qu'il ne les absoudroit point des censures, que quand ils luy auroient restitué tous les revenus qu'ils avoient tirez des domaines de l'Eglise depuis le temps de leur usurpation; que pour la citadelle de Ravenne, elle ne pouvoit luy échapper; & en effet elle luy fut renduë peu de jours aprés.

Pour ce qui est du Roy d'Espagne, il falloit du temps pour en avoir réponse: & cependant les Officiers de ce Prince reçûrent par provision l'offre qu'on leur faisoit des ports de la Poüille, & y firent entrer les garnisons Espagnoles, dés que les Vénitiens en furent sortis.

Petrus de Angleria. Epist. 420.

Cette fermeté du Pape & de l'Empereur jetta les Vénitiens dans le dernier desespoir: mais deux choses leur firent luire quelque rayon d'espérance qui les ranima. La premiére, fut ce que leur manda l'Ambassadeur qu'ils avoient à Rome, que quelque dureté que le Pape affectât à leur égard, il voyoit malvolontiers croître la puissance du Roy de France & de l'Empereur en Italie, puissance qui n'auroit plus de frein, si la République succomboit entiérement. Les conjectures de l'Ambassadeur furent confirmées par une démarche que fit le Pape, qui fut d'accepter les Lettres du Doge qu'il avoit refusées jusqu'alors, par lesquelles il le supplioit d'accorder le pardon à la République, & de trouver bon qu'elle vint le luy demander par la bouche de six des principaux du Sénat. Ces Lettres furent luës dans le Consistoire. Le Pape y fit assez connoître aux Cardinaux par son discours, que son intention étoit de recevoir cette Ambassade. Il dit qu'il étoit le Pére commun, & que la coûtume de l'Eglise étoit de recevoir ses enfans les plus indignes de grace, quand ils

Guicciard. l. 8.

rentroient dans le devoir en se soûmettant. Les Cardinaux dont plusieurs étoient affectionnez aux Vénitiens, & au moins indifférens pour l'Empereur & le Roy de France, loüérent fort la modération ; & il fut conclu que l'Ambassade seroit admise.

Les Ambassadeurs de France & de l'Empereur firent tout ce qu'ils purent pour rompre ce coup, représentant au Pape, que par le Traité de Cambrai, il étoit obligé à agir contre les Vénitiens par les armes temporelles & spirituelles, jusqu'à ce que les Confédérez fussent remis dans l'entiére possession de ce qui avoit été usurpé sur eux ; mais le Pape leur répondit qu'il s'en tiendroit exactement au Traité de Cambrai ; qu'il ne donneroit point aux Vénitiens l'absolution des censures qu'il avoit portées contre eux, jusqu'à ce que l'Empereur fût maître paisible des Domaines qui luy appartenoient, comme les Roys de France & d'Espagne l'étoient déja pour la part qu'ils avoient prétenduë, & qu'en recevant l'Ambassade de Venise, il ne faisoit rien qui fût contre le Traité.

La seconde chose qui encouragea les Vénitiens, fut la bonne foy dont le Roy de France usoit envers l'Empereur. Il n'avoit tenu qu'à luy de s'emparer de Vérone, de Padouë & de Vicence qui luy avoient envoyé leurs clefs ; & étant une fois maître de ces Villes, il enveloppoit tout le reste de l'Etat. Il pouvoit avec son armée victorieuse venir assiéger par terre Venise même, tandis que la flotte qu'il avoit toute prête à Gênes, la bloqueroit par mer : les Vénitiens s'y attendoient : & certainement il semble qu'il étoit de sa politique, de pousser ses conquêtes aussi loin qu'il le pourroit, sauf à rendre à l'Empereur, quand il le jugeroit à propos, les trois Villes dont il étoit question.

Mais il voulut faire connoître à toute l'Italie jusqu'où il poussoit le scrupule en matiére de générosité. Il refusa les offres des Députez de ces Villes, & les renvoya aux Ambassadeurs de l'Empereur, qui étoient dans l'armée Françoise, & qui en prirent possession au nom de leur maître. Il résolut de ne pas entrer plus avant, jusqu'à ce que l'Empereur fût arrivé en Italie. Il pressa en attendant le siége du Château de Crémone, qui se rendit enfin, & les Nobles Vénitiens qui étoient dedans, demeurérent prisonniers de guerre. Il pria le Marquis de Mantouë de luy laisser la Ville de Pescaire, qui avoit autrefois appartenu à ce Prince, jugeant que cette Place qui étoit à l'entrée du Lac de Garde, luy étoit absolument nécessaire pour la conservation de ses conquêtes. Le Marquis y consentit, sur la promesse d'un équivalent dont il auroit sujet de se contenter.

Buonacorsi. Petrus de Anglesia. epist. 418.

Les Vénitiens furent ravis d'apprendre cette conduite du Roy qui leur donnoit le temps de respirer ; mais avec tout cela ils étoient perdus, si l'Empereur de son côté eût fait ce qu'il devoit, & s'il fût entré plûtôt en Italie seulement avec la moitié des troupes qu'il avoit promis d'y amener : mais ce Prince étoit toûjours luy-même, c'est-à-dire, toûjours négligent dans les affaires qui luy étoient de la plus grande importance, toûjours occupé à chercher de l'argent pour subvenir à ses entreprises, & toûjours le prodiguant mal-à-propos dés qu'il l'avoit trouvé. Il ne fit pas un meilleur usage de celuy que les Flamans luy fournirent pour cette expédition, des cent mille ducats que le Roy luy donna pour l'investiture de Milan, & de cinquante mille que le Pape Guicciard. luy permit de prendre des sommes destinées à la guerre contre le Turc. Cette permission luy fut accordée par le Pape, pour le hâter de venir en Italie ; mais moins à dessein de le faire entrer en partage des conquêtes que l'on feroit sur les Vénitiens, que de l'opposer à la puissance du Roy de France, & d'empêcher que ce Prince ne se rendît luy seul, maître de toute l'Italie.

L'Empereur n'arriva à Trente que vers le milieu du mois de Juin, d'où il écrivit au Roy des Lettres pleines de reconnoissance pour la maniére généreuse dont il en avoit usé à son égard, & voulant luy marquer combien il y étoit sensible, il envoya un exprés à Spire, porter commandement qu'on y brûlât un Registre, où il avoit fait écrire au long & en détail tous les torts que le Roy avoit faits à l'Empire & à l'Allemagne depuis que ce Prince étoit sur le Trône. Le Cardinal d'Amboise alla à Trente tant pour le complimenter, que pour recevoir l'investiture du Duché de Milan, conformément au Traité de Cambray. Il la reçut, & promit à l'Empereur de la part du Roy son maître cinq cens Hommes d'armes pour son service. On y convint d'une entrevûë entre les deux Princes ; elle devoit se faire auprés de la Ville de Garde en pleine campagne, & le Roy se mit en chemin pour s'y rendre au jour marqué. L'Empereur s'y mit aussi : mais par une bizarrerie, qui n'étoit pas la prémiere de ce Prince en ce genre, il retourna sur ses pas, & fit faire ses excuses au Roy, sur quelques affaires imprévûës qui luy étoient survenuës, & l'obligeoient d'aller incessamment dans le Frioul. Il le fit prier en même temps de ne pas s'éloigner, & de s'arrêter à Crémone, luy promettant de revenir sans tarder, pour avoir le plaisir de l'embrasser. Mais le Roy s'en excusa à son tour sur ses propres affaires. On crut que ce qui avoit empêché l'Empereur de venir au rendez-vous, étoit qu'il avoit une tres-petite Cour, & qu'il eut honte de paroître en un équipage si peu digne de luy, au milieu de celle de France, qui ne fut jamais plus leste.

Acte pour l'investiture.

Histoire de S. Gelais.

Le Roy d'ailleurs quitta le dessein de pousser plus loin ses conquêtes, voyant que le Pape mollissoit à l'égard des Vénitiens ; que l'Empereur, quelque bonne envie qu'il eût de détruire la République de Venise, n'étoit jamais prêt, quand il étoit question d'agir, & que le Roy d'Espagne qui avoit son compte par la restitution des Places de la Poüille, ne

ſe donnoit preſque aucun mouvement, contenu de profiter ſans dépenſe des travaux de ſes Confédérez. Toutefois Mathieu Lango Evêque de Gurk en Carinthie, fit encore des inſtances auprés du Roy, pour l'obliger à reſter en Italie, l'aſſûrant que l'Empereur auroit bien-tôt toutes ſes troupes, & qu'il étoit réſolu d'aller conjointement avec celles de France aſſieger Veniſe. Cette propoſition tenta le Roy, & l'arrêta encore quelque temps. Mais ayant ſçû que le Pape étoit fort contraire à ce deſſein, & que le Roy d'Eſpagne avoit déclaré qu'il n'y conſentiroit jamais, il congédia la plus grande partie de ſon armée, & penſa à retourner en France, aprés avoir pourvû à la ſureté des Places qu'il avoit conquiſes, & donné permiſſion aux Florentins de concert avec le Roy d'Eſpagne, d'attaquer les Piſans. Il en coûta aux prémiers deux cens mille ducats, qui furent partagez entre les deux Rois, & aux ſeconds, la perte de leur liberté qu'ils avoient recouvrée durant l'expédition de Charles VIII. en Italie.

Petrus de Angleria. epiſt. 442.

Les Vénitiens avoient extrêmement apprehendé l'entrevûë des deux Princes de laquelle j'ai parlé, ſçachant la réſolution où ils étoient l'un & l'autre de les pouſſer à bout. Ils furent ravis qu'elle eût manqué par la faute de l'Empereur, & de voir par-là le Roy un peu refroidi, & rebuté de la conduite irréguliére de ſon Allié qui ſe rendoit fort mépriſable en Italie, où il n'avoit encore que tres-peu de troupes.

Ce fut ce mépris & la hardieſſe d'un particulier, tandis que toute la République étoit dans l'abbatement, qui commencérent à faire changer de face aux choſes, & cauſérent le rétabliſſement des affaires des Vénitiens.

L'Empereur s'étant ſervi de Léonard Dreſſina Gentilhomme Vicentin, pour prendre poſſeſſion en ſon nom de Vérone, de Padouë, de Vicence, & des autres Places qui devoient luy être renduës, luy donna la même commiſſion pour Tréviſe. Il y alla tres-peu accompagné, comme il avoit fait dans les autres Places. Quelques bannis à qui la République avoit fait grace au commencement de ſa déroute, en leur permettant de retourner dans leur Patrie, voyant venir cet homme ſans troupes & ſans aucun appareil qui pût leur imprimer ou du reſpect, ou de la crainte, commençérent à délibérer entre eux, s'ils le recevroient, & crurent que de luy refuſer l'entrée de leur Ville, ce ne ſeroit pas agir trop contre les intentions de la République.

Guicciard. Morc igo. Jo. Giniano.

Ils mirent à leur tête un nommé Marco Caſolajo, homme accrédité parmi le Peuple. Il l'aſſembla dans la Place, & lui perſuada de demeurer ſous ſes anciens maîtres. En même temps il éleva la banniére de la République, & cria, S. Marc, & le peuple répondit par des cris ſemblables. Ils chaſſérent Dreſſina, firent entrer ſix cens fantaſſins dans la Ville; & peu de jours aprés le Sénat ayant réſolu de ſoûtenir cette affaire, le Comte de Péciliane à la tête de l'armée Vénitienne augmentée de quelques troupes d'Eſclavonie & de celles qui étoient ſorties des Places de la Romagne cedées au Pape, s'en approcha, ſe campa en un lieu fort avantageux entre Maghéra & Meſtré, fit entrer quantité de proviſions dans Tréviſe, & la mit en état de défenſe.

Petrus de Angleria. epiſt. 443.

Les Vénitiens aprés cette hardie démarche, un peu revenus de leur premier étourdiſſement, voyant une bonne partie de l'armée de France congédiée, ayant appris en même temps que le Roy étoit demeuré malade à Milan, & que les troupes de l'Empereur ne groſſiſſoient gueres en Italie, ne s'en tinrent pas là. Le Provéditeur André Gritti, ſçut qu'il y avoit tres-peu d'Allemans à Padouë, dont Dreſſina étoit Commandant pour l'Empereur: il s'avança ſecrétement vers cette Place & la ſurprit. Auſſitôt toutes les Forteresſes du Pays encore moins bien gardées que Padouë, ſe déclarérent pour les Vénitiens, qui s'emparérent encore de Légnago ſur l'Adigé, Place alors aſſez bien fortifiée, & importante par ſa ſituation.

Hiſtoire de S. Gelais. Guicciard. Bembo, &c.

On ne douta preſque pas que ces nouveaux mouvemens ne retardaſſent le retour du Roy en France, & ils luy cauſerent en effet beaucoup d'inquiétude. D'une part il ſe défioit plus que jamais du Pape, & ne ſe fioit gueres plus au Roy d'Eſpagne: il apprehendoit l'inconſtance du Roy des Romains, & ſes anciennes jalouſies: il craignoit qu'il ne s'accommodât avec les Vénitiens, & qu'enſuite il ne s'unît avec eux contre luy, s'il ne le ſecouroit. D'autre part il ne croyoit pas qu'il fût à propos qu'en ſon abſence l'Empereur prît un ſi grand aſcendant ſur les Vénitiens, & qu'il les accablât, de peur que la tentation ne le prît d'envahir enſuite le Milanés. Ces conſidérations luy firent prendre un milieu, qui fut de donner à Maximilien un ſecours ſuffiſant pour ſe ſoûtenir contre les Vénitiens, & pour entretenir la guerre: mais trop foible pour la finir avec un trop grand avantage pour ce Prince. Il ſe contenta d'ajoûter deux cens Hommes d'armes aux cinq cens que le Cardinal avoit promis par ſon ordre, de fournir à l'Empereur. Cette troupe étant complette, faiſoit environ quatre mille chevaux; * & il les luy envoya ſous les ordres de la Paliſſe. Aprés cela, comme ſa ſanté altérée par les grandes chaleurs ne luy permettoit pas de demeurer plus long-temps en Italie, il reprit la route de France. Il entra en Triomphateur dans Milan, & les habitans dans cette entrée, renouvellérent certains uſages des anciens Triomphes des Romains, & entre autres, ils firent porter devant luy des tableaux où l'on avoit peint la bataille d'Aignadel, & les Villes qu'il avoit conquiſes.

* Le Maréchal de Fleuranges dans ſes Mémoires, fait monter ce ſecours beaucoup plus haut.

Petrus de Angleria. epiſt. 445.

Durant ſon retour il fit à Biagraſſa un nouveau Traité avec le Pape, qui luy avoit envoyé le Cardinal de Pavie pour ce ſujet. Par ce Traité ils promettoient de défendre les Etats l'un de l'autre, & ſe rendoient mutuellement la liberté de traiter avec les autres Princes

Guicciardin. lib. 8.

ces ou Etats, comme ils le jugeroient à propos, pourvû que ce ne fût point au préjudice de l'un des deux. Quoique cet Article fût sans restriction, il ne regardoit guéres que les Vénitiens, avec lesquels ils vouloient avoir droit de traiter comme ils le jugeroient à propos. Le Roy promit de ne prendre la protection d'aucun sujet ou feudataire du saint Siége. Il consentit que le Pape nommât à tous les Evêchez actuellement vacans dans ses Etats : mais pour ceux qui vaqueroient dans la suite, il fut dit qu'il ne les conféreroit que sur la nomination du Roy, & seulement pendant un certain temps. Enfin le Pape envoya à l'Evêque d'Albi neveu du Cardinal d'Amboise la Bulle de sa nomination au Cardinalat, luy promettant de luy donner le Chapeau toutefois & quantes qu'il voudroit le venir prendre à Rome. Le Roy, aprés cette négociation continua sa marche vers les Alpes, & rentra en France au commencement d'Août.

Ann. 1509.

Ce qui arriva de plus considérable en deçà des Monts depuis son passage en Italie, fut la mort de Henri VII. Roy d'Angleterre, un des Princes des plus accomplis de son temps, qui aprés avoir éprouvé pendant sa jeunesse les plus grandes rigueurs de la fortune, l'avoit forcée par son courage & sa conduite de se ranger à son parti. Comme il avoit obligation à la France de son élevation sur le Trône, il se ménagea toûjours assez avec elle : & quoique tres-jaloux de la gloire & des intérêts de son Etat, on ne vit jamais en luy des marques de cette mauvaise volonté contre les Roys de France, qui avoit été depuis plusieurs siecles héréditaire à presque tous ses prédécesseurs : mais il n'en fut pas de même de Henry VIII. son fils & son successeur, qui dés son entrée au gouvernement, commença à soûtenir hautement les interêts des Vénitiens à Rome, contre les Ambassadeurs de France & de l'Empereur, par le moyen de l'Archevêque d'York, qu'il avoit envoyé à la Cour du Pape exprés pour cela.

Ce fut à l'occasion de l'arrivée des six Sénateurs Vénitiens pour demander pardon au Pape, que ce Prélat fit connoître la mauvaise volonté de son Roy. J'ai dit que les Ambassadeurs de France & de l'Empereur avoient fait inutilement tous leurs efforts, pour empêcher qu'il ne fût permis aux Sénateurs de venir à Rome : mais le Pape n'ayant pas jugé à propos d'avoir cette complaisance, affecta pour ne pas mécontenter tout-à-fait les deux Princes, de recevoir ces Députez d'une maniére tres-peu agréable. Il ne voulut point qu'ils entrassent à Rome publiquement & de jour : il refusa de les voir, & les renvoya au Cardinal de Naples, & à quelques autres Cardinaux qu'il nomma pour écouter leurs propositions. Il fit de grandes difficultez sur l'absolution des censures qu'ils demandoient ; & ce fut sur ce point que l'Archevêque d'York les servit de tout son pouvoir, & s'appliqua à surmonter tous les obstacles, que les Ambassadeurs de France & de l'Empereur faisoient naître. C'étoit en effet un coup capital pour la République, que cette réconciliation avec le S. Siége. L'affaire traîna encore long-temps, & se fit enfin : mais tandis qu'on se disputoit ainsi à Rome l'avantage du cabinet, la guerre devenoit tous les jours plus vive à la campagne entre l'Empereur & les Vénitiens.

A peine le Roy avoit-il passé les Alpes pour retourner en France, que ceux-cy surprirent & enlevérent le Marquis de Mantouë auprés de Légnago, & le conduisirent prisonnier à Venise. Il y fut reçu d'une manière bien différente de celle dont il y étoit entré aprés la bataille de Fornouë, où quoyqu'il eût été défait par le Roy Charles VIII. le Sénat, pour tromper les peuples & leur faire accroire que la République avoit remporté la victoire, luy décerna les honneurs du Triomphe.

On se battoit de tous côtez, tant dans le Padoüan, que dans le Vicentin, dans le Frioul, & dans l'Istrie avec divers succés de part & d'autre. On prenoit & on reprenoit des Châteaux & de petites Villes. Les partis se battoient tous les jours à la campagne. On ravageoit le plat pays sans quartier & avec une cruauté extrême ; mais sans en venir à aucune action importante, jusqu'à ce que l'Empereur ayant enfin reçu toutes les troupes qui luy venoient d'Allemagne, s'attacha au siége de Padouë.

Comme du succés de ce siége dépendoit le salut ou la perte de la République, les Vénitiens n'omirent rien pour la défendre, & le Doge Leonard Loredano en ayant représenté l'importance dans le Senat, conclut qu'il falloit qu'en cette rencontre la Noblesse Vénitienne fit paroître son courage & son amour pour la Patrie. Il déclara qu'il étoit résolu d'y envoyer ses fils en les sacrifiant au bien public, & qu'il espéroit que cet exemple seroit suivi de tous les Sénateurs. Il fut écouté avec applaudissement, & il fut résolu que les fils des Nobles capables de porter les armes, entreroient pour la plûpart dans la Place pour la sauver ou y périr.

Guicciard. l. 8. Mocenigo l. 2. Julliniano l. 10.

L'Empereur s'approcha de Padouë le quinziéme de Septembre. Son armée étoit composée de dix-huit mille Allemands, de six mille Espagnols, & de six mille autres soldats de diverses Nations, & outre cela des sept cens Hommes d'armes François, commandez par Monsieur * de la Palisse, de deux cens autres Hommes d'armes du S. Siége, & d'autant du Duc de Ferrare sous les ordres du Cardinal d'Est, qui y avoit joint deux mille fantassins Italiens. L'artillerie étoit nombreuse, & le Roy en avoit fourni une partie.

Ann. 1509.

Ce n'étoit pas trop d'une aussi puissante armée pour le siége d'une Place, où l'on avoit employé pour la fortifier, tout ce que l'art militaire fournissoit alors d'industrie, & où il y avoit de troupes reglées, quatorze mille fantassins, six cens Hommes d'armes, sept cens Albanois, cinq cens Arbalêtriers à cheval avec

* On voit par les Memoires du Mareschal de Fleurange, que l'on commençoit alors à donner aux personnes de qualité le titre de Monsieur : au lieu qu'auparavant on ne les traitoit que de Chevaliers, ou

leve donnoit plus communément celuy de Monſeigneur, & dans les relations, on les diſtinguoit par le titre de Seigneur, le Seigneur de la Paliſſe, le Seigneur de la Trimouille.

une tres-grande abondance de vivres & de munitions de guerre, toute la fleur de la Nobleſſe Vénitienne, & pour commandant le Comte de Pétiliane un des fameux Capitaines d'Italie, avec les plus habiles Lieutenans & Officiers des troupes de la République.

L'armée Impériale vit bien ce qu'elle avoit à attendre des aſſiégez, par les allarmes continuelles que luy donnoient, lorſqu'elle approcha de Padouë, les troupes qui étoient au dehors, & les payſans des environs qui avoient pris les armes. Elle les trouvoit par-tout en embuſcade; & comme ils avoient une parfaite connoiſſance du pays, ils tomboient à tout moment ſur ceux qui s'écartoient, & les tuoient la plûpart ſans quartier.

Les ſorties étoient nombreuſes & frequentes, & pour l'ordinaire avantageuſes aux aſſiégez qui les faiſoient fort à propos. Leur artillerie étoit admirablement ſervie, les aſſauts qu'on donna à un ravelin, & puis à un baſtion, dont on avoit ruiné les défenſes, furent vigoureuſement ſoutenus. De moindres difficultez auroient rebuté l'humeur inconſtante de l'Empereur, qui conclut enfin à lever le ſiége aprés un refus tres-chagrinant que ſes Gendarmes Allemands luy firent, ſur quoy il ſe dépita. Voicy comme l'Autheur de l'Hiſtoire du Chevalier Bayard raconte ce qui ſe paſſa en cette occaſion, où ce brave Gentilhomme fit voir qu'il n'avoit pas moins de ſageſſe que de courage.

L'Empereur étoit réſolu de faire donner un ſecond aſſaut au baſtion dont je viens de parler. Il dicta une Lettre à un Secrétaire François qu'il avoit à ſon ſervice, & l'envoya à la Palice par le même Secrétaire. Il luy faiſoit ſçavoir par cette Lettre le deſſein qu'il avoit, & le prioit de tenir ſur le midy ſes Hommes d'armes François tout prêts, pour inſulter la bréche avec quelques bataillons d'infanterie Allemande. La Palice trouva un peu étrange, qu'étant dans le quartier même de l'Empereur, il ne l'eût pas envoyé querir avec les Officiers de ſes Gendarmes, pour leur propoſer luy-même la choſe: mais ſans avoir égard à cette maniére peu honnête, il dit au Secrétaire qu'il aſſembleroit ſes Hommes d'armes, leur intimeroit l'ordre de ſa Majeſté Impériale, & qu'il eſpéroit les trouver tous tres-diſpoſez à l'éxecuter.

Hiſtoire du Chevalier Bayard. ch. 37.

Les ayant aſſemblez, il leur lut la Lettre de » l'Empereur, laquelle oüie, dit l'Autheur de » l'Hiſtoire, chacun ſe regarda l'un l'autre en » riant, pour voir qui commenceroit la pa- » role. Si dit le Seigneur de Humbercourt, » il ne faut point tant ſonger, Monſeigneur, » dit-il au Seigneur de la Palice, mandez à » l'Empereur que nous ſommes tout prêts. Il » m'ennuye déja aux champs; car les nuits » ſont froides, & puis les bons vins commen- » cent à nous faillir; dont chacun ſe prit à » rire. Il n'y eut celuy de tous les Capitaines, » qui ne parlât devant le bon Chevalier Bayard, » & tous s'accordoient au propos du Seigneur de Humbercourt. Le Seigneur de la Palice « le regarda, & vit qu'il faiſoit ſemblant de « ſe curer les dents, comme s'il n'avoit pas « entendu ce que ſes compagnons avoient pro- « poſé. Si luy dit en riant: Hé puis l'Hercule « de France, qu'en dites-vous? Il n'eſt pas « temps de ſe curer les dents, il faut répondre « à cette heure promptement à l'Empereur. « Le bon Chevalier qui toûjours étoit coutu- « mier de gaudir joyeuſement, répondit: Si « nous voulons trétous croire Monſeigneur de « Humbercourt, il ne faut qu'aller droit à la « bréche; mais pour ce que c'eſt un paſſetemps « aſſez fâcheux à Hommes d'armes que d'aller « à pied, je m'en excuſerois volontiers. Tou- « tefois, puiſqu'il faut que j'en die mon opi- « nion, je le feray. L'Empereur mande en ſa « Lettre, que vous faſſiez mettre tous les « Gentilshommes François à pied, pour donner « l'aſſaut avec ſes Lanſquenets. De moy com- « bien que je n'aye gueres de biens de ce « monde, toutefois je ſuis Gentilhomme. Tous « vous autres, Meſſeigneurs, vous êtes gros « Seigneurs, & de groſſes Maiſons, & ſi ſont « beaucoup de nos Gendarmes. Penſe l'Empe- « reur que ce ſoit choſe raiſonnable, de met- « tre tant de Nobleſſe en péril & hazard avec « des piétons, dont l'un eſt cordonnier, l'autre « maréchal, l'autre boulanger, & gens méca- « niques, qui n'ont leur honneur en ſi groſſe « recommandation que Gentilshommes; c'eſt « trop regardé petitement, ſauf ſa grace à luy. « Mais mon avis eſt que vous, Monſeigneur, « dit-il au Seigneur de la Palice, devez ren- « dre la réponſe à l'Empereur, qui ſera telle. « C'eſt que vous avez fait aſſembler vos Capi- « taines, ſuivant ſon vouloir, qui ſont tres- « délibérez de faire ſon commandement, ſe- « lon la charge qu'ils ont du Roy leur maître, « & qu'il entend aſſez que leur dit maître n'a « point de gens en ſes Ordonnances qui ne « ſoient Gentilshommes. De les mêler parmi « gens de pied qui ſont de petite condition, « ſeroit peu fait d'eſtime d'eux; mais qu'il a « force Comtes, Seigneurs & Gentilshommes « d'Allemagne, qu'il les faſſe mettre à pied « avec les Gendarmes de France, & volon- « tiers leur montreront le chemin, & puis ſes « Lanſquenets les ſuivront, s'ils connoiſſent « qu'il y faſſe bon. Quand le bon Cheva- « valier eut dit ſon opinion, n'y eut autre « choſe repliqué; mais ſon conſeil fut tenu à « vertueux & raiſonnable: ſi fut à l'Empereur « rendu cette réponſe, qu'il trouva tres-hon- « nête. «

Il fit venir à ſa tente ſes Gensdarmes Allemans, à qui il propoſa de donner l'aſſaut au baſtion conjointement avec les Gendarmes François: mais ils luy dirent nettement qu'ils n'en feroient rien; que ſuivant la coûtume ils ne devoient combattre qu'à cheval; & il n'y eut que le Prince d'Anhalt & le Capitaine Jacob qui furent d'un autre avis. L'Empereur irrité, ſortit du camp dés la nuit ſuivante, s'en alla à plus de quarante mille ſur le chemin

d'Allemagne, & manda à ſes Généraux & à la Palice de lever le ſiége. Ils furent tres-ſurpris de cette réſolution ; mais ils l'executérent, & avec beaucoup d'ordre, nonobſtant les vigoureuſes ſorties des aſſiegez. Ce fut le ſeiziéme jour d'aprés que le ſiége eût été formé.

L'Empereur au déſeſpoir, ne ſçavoit ſur qui décharger ſa colére. Tantôt il accuſoit le Pape de ſon malheur, tantôt le Roy de France, tantôt le Roy d'Eſpagne, qui ne l'avoient pas ſecouru autant qu'ils le pouvoient : mais tout le monde en rejettoit la faute ſur ſa négligence à faire venir plus promptement ſes troupes d'Allemagne, ſur ſon imprudence de ne s'être pas ſaiſi de Tréviſe avec une bonne garniſon, de n'avoir pas mieux gardé Padouë quand il s'en fut emparé, d'avoir été ſi long-temps à l'aſſiéger quand il l'eut perduë, & d'avoir par ſa lenteur laiſſé aux Vénitiens le temps de la fortifier, & d'y jetter autant de monde & de munitions qu'ils avoient voulu.

Le Pape apprit avec joye la levée du ſiége, & le Roy de France n'en fut ni ſurpris, ni fâché. L'Empereur ne penſa plus qu'à retourner en Allemagne, pour en ramener au Printemps, diſoit-il, une armée formidable, avec laquelle il eſpéroit bien réparer l'affront qu'il avoit reçu dans cette campagne. Il pria le Maréchal de Chaumont, de venir le trouver à Arſe dans le Véronois. Il luy propoſa pluſieurs projets qu'il pourroit exécuter durant ſon abſence avec les ſeules troupes Françoiſes ; à quoy le Maréchal ne luy fit point d'autre réponſe, ſinon qu'il en écriroit au Roy. La Palice luy demanda la permiſſion de remener ſes Hommes d'armes dans les Places du Milanés ; ce qu'il ne luy accorda que parce qu'il n'auroit pas été obéï, s'il l'avoit refuſé. Il propoſa une Tréve de quelques mois aux Vénitiens, qui eurent la fierté de rejetter la propoſition, parce qu'ils le voyoient dans la néceſſité de retourner en Allemagne, de péur que ſon armée ne l'abandonnât ; & qu'ils ſçavoient d'ailleurs que l'ardeur des confédérez à ſe ſecourir les uns les autres étoit fort rallentie. Il laiſſa le Marquis de Brandebourg pour commander dans Vérone, s'en alla à Trente où il ſéjourna quelque temps, & la plûpart de ſes troupes repaſſérent les Alpes.

A peine ſe fut-il retiré, que les Vénitiens ſurprirent Vicence, dont la garniſon avoit pour la plûpart deſerté. Le Prince d'Anhalt qui y commandoit fut obligé de ſe ſauver dans le Château, où tout brave qu'il étoit, il ne put tenir que quatre jours. De-là ils allérent ſe préſenter devant Vérone : mais d'Aubigny s'y étant jetté à la tête de trois cens Gendarmes François, ſe trouva en état avec cinq mille fantaſſins tant Eſpagnols qu'Allemans qui en compoſoient la garniſon, de contenir le peuple, qui avoit promis aux Généraux Vénitiens de ſe révolter. Cette intelligence ayant manqué, ils n'oſérent aſſiéger dans les formes une Place ſi bien gardée ; & ſe contentérent de s'ouvrir le chemin du Poléſin & du Ferrarois par la priſe de divers Châteaux & de quelques petites Villes plus aiſées à enlever.

Ils étoient furieuſement animez contre Alfonſe Duc de Ferrare ; parce qu'il étoit entré dans la ligue, & s'étoit ſervi de l'occaſion de la défaite d'Aignadel, non ſeulement pour ſe remettre en poſſeſſion du Poléſin qui étoit autrefois une dépendance du Ferrarois ; mais encore pour s'emparer de quelques autres Places, & faire de grands ravages ſur les Terres de la Seigneurie. Ils n'avoient differé à s'en venger que parce qu'ils n'avoient pû le faire plutôt : mais quand ils ſe virent maîtres de Vicence, de Montſélicé, de Montagnana & & de quelques autres Châteaux qui leur facilitoient l'entrée dans le pays du Duc, ils y vinrent fondre avec toutes leurs forces, au mois de Décembre.

Ils reprirent le Poléſin ſans réſiſtance ; parce qu'il n'y avoit point de Place qui pût ſe défendre. Angelo Tréviſani Amiral de la République entra par l'embouchûre du Po avec dix-ſept galéres & pluſieurs autres moindres bâtimens, & s'avança vers Ferrare pour en commencer le Siége. Il fit un pont ſur le Po qu'il fortifia de deux bonnes redoutes, & mit ſes galéres à couvert derriére une petite Iſle, en attendant que l'armée fût arrivée, pour attaquer la Place du côté de la Terre. Il eut d'abord un grand avantage ſur le Duc de Ferrare, qui perdit beaucoup de monde à l'attaque d'une des redoutes du pont, ſans la pouvoir prendre ; & ſa Capitale étoit en grand danger, ſi le Maréchal de Chaumont n'y eût envoyé cent cinquante Hommes d'armes ſous les ordres de Gaſpar de Coligni Seigneur de Châtillon, & le Pape deux cens autres, indigné qu'il étoit contre les Vénitiens, de ce que ſans ſa permiſſion ils attaquoient un feudataire du ſaint Siége. Le Maréchal fit encore diverſion du côté de Vicence, feignant d'en vouloir faire le Siége ; ce qui obligea les Vénitiens à faire revenir de ce côté-là une partie de leur armée.

Guicciard. l. 8. Bemb. l. 9.

Mais l'affaire fut terminée plutôt qu'on n'avoit eſpéré par la prudence du Cardinal Hyppolite d'Eſte frére du Duc. Il fit faire une fauſſe attaque à la redoute qu'on avoit déja inutilement inſultée ; & durant ce temps-là ſe ſaiſit d'une digue, où il fit conduire ſecrétement pendant la nuit, par des chemins connus aux ſeules gens du pays, pluſieurs canons vis-à-vis de l'endroit, où les Vénitiens croyoient que leurs galéres étoient en ſureté, & les ayant mis en batterie, les fit tirer dés le grand matin ſur cette flotte. Le peu de largeur de la riviére ne permit pas aux vaiſſeaux de s'éloigner du feu : les Vénitiens coupérent leurs ancres pour fuir vers l'embouchûre ; mais les galéres avant que de pouvoir ſe mettre hors de la portée du canon furent les unes fracaſſées, les autres coulées à fond, d'autres brûlées : quinze ſe rendirent avec quelques autres vaiſſeaux ; la Capitane

qui avoit gagné les devants toute criblée de coups, périt à une lieuë de-là, & le Général ſe ſauva avec peine dans la chaloupe: grand nombre de ſoldats gagnérent les bords à la nage: une partie fut reçûë par la cavalerie Vénitienne qui s'en étoit approchée; les autres furent pris par la garniſon de Ferrare, pluſieurs furent aſſommez par les payſans, & la perte des Vénitiens fut de deux mille hommes.

Feron in Ludov. XII.

Le Duc de Ferrare voyant la déroute entiére, fit un détachement de trois cens chevaux & de trois cens fantaſſins, pour aller brûler une autre flotte des Vénitiens auprés de Comachio Place dont ils s'étoient ſaiſis: mais ſur l'avis de ce qui ſe paſſoit ſur le Po, elle avoit pris le large, & ſe retira à Bébié. Cette grande défaite arriva le vingt & uniéme de Décembre, & rabattit beaucoup la fierté des Vénitiens. Ils ne laiſſérent pas de faire encore quelques conquêtes du côté du Trentin à la vûë de l'Empereur, qui n'avoit preſque plus perſonne avec luy, & qui ne pouvant plus ſoutenir tant de mauvais ſuccés, s'en alla à la Diéte qu'il avoit convoquée à Inſpruk.

Mocenigo.

An. 1509.

Chaumont, qui n'avoit marché vers Vicence que pour faire diverſion, & que la rigueur de la ſaiſon empêchoit de rien entreprendre de conſidérable, retourna à Milan, aprés avoir diſtribué une partie de ſes troupes dans Breſſe, dans Peſcaire, & dans Vérone, où il mit quatre mille fantaſſins & ſix cens Hommes d'armes, veillant principalement ſur la conſervation de cette importante Place; parce que le Roy eſpéroit l'acheter de l'Empereur, qui n'étoit pas en état de la défendre avec ſes propres troupes.

La retraite de Chaumont donna le temps aux Vénitiens de reſpirer aprés la grande perte qu'ils venoient de faire. Ils eſpéroient beaucoup dans la meſintelligence qui ſe mettoit entre les confédérez. Le Roy & le Pape s'étoient broüillez à l'occaſion d'un Evêché de Provence, auquel le Pape avoit nommé, parce que l'Evêque étoit mort à Rome. Le Roy prétendoit qu'il avoit contrevenu par cette nomination au Traité de Biagraſſa, par lequel Sa Sainteté ne devoit nommer qu'aux Evêchez de France actuellement vacans, & non pas à ceux qui vaqueroient dans la ſuite. Le Pape ſoutenoit que cela ne devoit pas s'étendre au cas dont il s'agiſſoit d'un Evêque mourant à la Cour de Rome. Le Roy diſoit que le Cardinal de Pavie qui avoit ſigné le Traité au nom du Pape, luy avoit marqué expreſſément les intentions de Sa Sainteté ſur ce cas particulier, & que l'accord étoit ſans exception. Le Cardinal qui avoit paſſé ſa commiſſion là-deſſus, nioit le fait, & le Pape tint ferme. Le Roy de ſon côté, contre l'avis du Cardinal d'Amboiſe, qui appréhendoit une rupture, fit ſaiſir le temporel de tous les Bénéficiers du Duché de Milan, qui étoient actuellement à la Cour de Rome. Le Pape choqué de cette ſaiſie refuſa de donner le chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Albi qui étoit venu à Rome pour cela ſur ſa parole. Le Pape néanmoins céda enfin. Il conféra l'Evêché à celuy que le Roy voulut, & conſentit qu'il n'y eût plus de reſtriction au Traité pour cet Article. Il donna le chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Albi; & le Roy accorda main-levée aux Bénéficiers du Milanés pour leur Temporel. La réconciliation des deux Puiſſances parut entiére; mais elle n'étoit qu'apparente du côté du Pape, & les Vénitiens le ſçavoient bien.

Guicciard. l. 8.

Ce Pontife, malgré tout ce qui s'étoit fait, ne diſſimuloit pas trop l'inquiétude que luy cauſoient la puiſſance de France en Italie, & l'ambition du Cardinal d'Amboiſe, qui ne quittoit point le deſſein de monter ſur le Trône de Saint Pierre. La qualité de Légat en France qu'il n'avoit pû ſe défendre de luy continuer, le chagrinoit fort: car une infinité d'affaires Eccleſiaſtiques du Royaume qui fuſſent venuës au Tribunal du ſaint Siége, demeuroient à celuy du Cardinal.

Mais ce n'étoient pas là effectivement les véritables, ou du moins les principaux motifs qui le mettoient en cette diſpoſition, & ſon ambition y avoit plus de part que tout le reſte. La défiance qu'il affectoit de faire paroître des François, n'étoit que pour en inſpirer aux Princes, & les broüiller avec le Roy, afin de les unir enſuite contre luy, de ſe joindre avec eux, de le chaſſer d'Italie, & ſuivant les vûës de ſon génie hautain & de ſa paſſion pour la gloire, d'augmenter aux dépens de la France la puiſſance du ſaint Siége, qui s'étoit déja fort accruë ſous ſon Pontificat.

Ibid.

Les Vénitiens s'applaudiſſoient fort ſur ce qu'ils entrevoyoient des intentions du Pape, & n'étoient pas moins ſatisfaits des différents qui s'échaufoient plus que jamais entre l'Empereur & le Roy d'Arragon touchant l'adminiſtration de la Caſtille; car quoyque Ferdinand s'en fût mis en poſſeſſion par voye de fait, l'Empereur la luy diſputoit toûjours, & il avoit encore des partiſans dans ce Royaume-là. Ce Prince qui n'avoit pas d'eſpérance de réüſſir par la force des armes, demandoit que la choſe fût terminée par un arbitrage: mais il ne vouloit pas que ce fût par les Etats de Caſtille, où ſon concurrent étoit beaucoup plus puiſſant que luy. Ferdinand ſouhaitoit auſſi paſſionnément de voir la fin de cette conteſtation, pour diſſiper les cabales qui troubloient l'Etat. Aprés bien des négociations, ils convinrent de prendre pour arbitre le Roy de France allié de l'un & de l'autre. L'affaire fut terminée à Blois au mois de Décembre, à ces conditions; que Ferdinand auroit l'adminiſtration de la Caſtille juſqu'à ce que le Prince Charles eût atteint l'âge de vingt-cinq ans; que ſi Ferdinand avoit des enfans mâles de ſon ſecond mariage, ils ne prétendroient aucun droit ſur ce Royaume, & que les Etats

Garibai Hiſt. d'Eſpagne, l. 20. c. 12. Mariana l. 29. cap. 21.

An. 1509. Guicciard. Annales de France.

Digitized by Google

feroient un nouveau ſerment, par lequel ils reconnoîtroient le Prince Charles pour l'unique légitime héritier; que ce jeune Prince ne prendroit point le nom de Roy tandis que la Reine Jeanne ſa mére vivroit, parce qu'elle étoit propriétaire de la Couronne; que Ferdinand payeroit à l'Empereur & au Prince Charles une ſomme d'argent, ſur laquelle les Hiſtoriens ne conviennent pas. Les uns diſent qu'elle étoit de cinquante mille ducats par an pour l'Empereur, tandis que Ferdinand auroit la Régence, d'autres de deux cens cinquante mille une fois payez: d'autres la réduiſent encore à moins; que quand le Prince Charles voudroit aller en Eſpagne, on luy envoyeroit une flotte toute équipée pour le paſſer, & que cette même flotte, dés qu'il ſeroit arrivé, remeneroit en Flandre Ferdinand ſon cadet, que le Roy ſon pére avoit amené en Eſpagne; qu'enfin le Roy d'Arragon donneroit à l'Empereur, conformément au Traité de Cambrai, un ſecours convenable, pour achever de conquérir ſur les Vénitiens, les Places de l'Empire & de la Maiſon d'Autriche.

Mariana prétend que ces deux Princes étoient convenus des conditions, avant que leurs Envoyez en traitaſſent en préſence du Roy de France: de ſorte que, ſelon luy, il ne fut leur arbitre que pour la forme, & comme pour donner à leur convention plus de force & de ſtabilité par l'autorité Royale. Les autres en parlent tout autrement, & diſent que le Roy aprés avoir entendu les Ambaſſadeurs des deux Princes, décida ſur ce que l'un & l'autre devoient contribuer pour affermir la paix entre eux: mais quelques-uns ajoûtent, & ce qui arriva depuis juſtifie leur raiſonnement, que le Roy manqua fort contre la politique en cette occaſion; qu'il ne pouvoit rien faire de plus dommageable à la France, que de ménager la réconciliation de ces deux Souverains; parce que n'ayant plus déſormais qu'un même intérêt par rapport au Prince Charles leur petit-fils, ils ne pouvoient plus avoir pour but que l'abaiſſement de la Puiſſance de la France, qui ſeule pouvoit balancer celle de la Maiſon d'Autriche. C'eſt en effet ſur ce principe qu'ils agirent quelque temps aprés. Ce fut un des plus forts motifs dont le Pape ſe ſervit, pour tâcher de les faire entrer dans ſes deſſeins, mais ſans pouvoir y réüſſir entiérement. Telle étoit la ſituation des affaires ſur la fin de cette année 1509. & au commencement de la ſuivante.

Ann. 1509.

An. 1510.

L'Empereur & le Roy de France étoient toûjours dans la réſolution de pouſſer la guerre contre les Vénitiens. Le Roy d'Eſpagne qui n'y pouvoit plus rien gagner, étoit au moins fort indifférent là-deſſus: mais la conduite du Pape embaraſſoit beaucoup le Roy & l'Empereur. Ce Prince durant l'hyver aſſembla pluſieurs Diétes, pour obtenir une armée des Etats de l'Empire, avec laquelle il put continuer la guerre en Italie. Il auroit pû en venir à bout, s'il n'avoit pas été traverſé par le Pape qui avoit gagné les Electeurs; & ce fut à ſa perſuaſion qu'ils déclarérent, qu'avant que de faire de nouveaux préparatifs, il falloit voir ſi on ne trouveroit point quelque moyen de paix avec les Vénitiens, qui fût avantageux & honorable à Sa Majeſté Imperiale & à l'Empire.

Guicciard. l. 8.

Ce ſujet de délibération, qui demandoit bien du temps ſuſpendoit tout. L'Empereur conjuroit le Roy de France de commencer toûjours avec ſon armée; mais ce Prince s'excuſoit ſur la rigueur de la ſaiſon, demandoit des aſſûrances pour le dédommagement des grands frais qu'il luy faudroit faire, & repréſentoit que par le Traité de Cambrai il n'étoit obligé qu'à ſa quotte part, & que le Pape & le Roy d'Arragon devoient contribuer comme luy à cette guerre. L'Empereur ſouhaitoit la choſe avec tant d'ardeur, qu'il en vint juſqu'à luy offrir de conſentir qu'il gardât Tréviſe, Vicence & Padoüe quand il les auroit priſes, en attendant qu'on le dédommageât des dépenſes qu'il feroit pour s'en rendre maître.

Le Conſeil du Roy fut fort porté à accepter cette propoſition; les affaires de France en Italie ne pouvant être parfaitement en ſûreté, tandis que les Vénitiens poſſéderoient quelque choſe en Terre ferme: mais la maladie dangereuſe dont le Cardinal d'Amboiſe fut attaqué en ce temps-là, inquiétoit le Roy: l'eſpérance d'avoir bien-tôt Vérone avec le Territoire de Vallégio pour de l'argent, que l'Empereur luy demandoit, étoit un avantage ſûr & ſans riſque: car il traitoit actuellement de cette ceſſion avec ce Prince, à qui il avoit déja prêté dix-huit mille ducats, & il devoit luy en fournir juſqu'à cinquante mille, à condition que la citadelle de Vérone & le vieux Château avec une porte de la ville luy fuſſent engagez: & outre cela on devoit luy donner un paſſage ſur le Mincio & ſur le Territoire de Vallégio, qui luy demeureroit à perpetuité, ſi dans un an l'Empereur ne le dédommageoit pas. Ce Traité en effet fut conclu aux conditions que je viens de dire.

Pierre de Angleria, epiſt. 434.

Mais ce qui tenoit le Roy en ſuſpens, étoient les intrigues du Pape, qui animé plus que jamais par cet engagement de Vérone, mettoit tout en œuvre auprés des Suiſſes pour les détacher de l'alliance de France, & auprés du Roy d'Angleterre, pour l'engager à faire la guerre au Roy. Il employa Mathieu Scheiner Evêque de Sion en Valais pour négocier avec les Cantons. Il luy donna beaucoup d'argent pour répandre dans leurs Aſſemblées, & luy promit le chapeau de Cardinal s'il réüſſiſſoit. Il traitoit avec le Roy d'Angleterre par le moyen de l'Archevêque d'York qui étoit actuellement à Rome, & luy faiſoit eſpérer l'abſolution des Vénitiens, qu'il demandoit depuis long-temps.

Cela chagrinoit fort le Roy dans la crainte où il étoit d'être abandonné des Suiſſes, & en même temps attaqué par le Roy d'Angleterre: car ce jeune Prince paroiſſoit ne pas vouloir ſuivre l'exemple de ſon pére, dont la politique

avoit été, de ne point ſe broüiller avec la France que dans la derniére néceſſité, pour mieux aſſurer à ſa famille un Etat qu'il n'avoit conquis qu'à la pointe de l'épée. Le Roy crut que pour prévenir ces fâcheux inconvéniens, il devoit tâcher par toutes ſortes de moyens de regagner l'eſprit du Pape, & cette raiſon le détermina à rappeller de Rome le Cardinal d'Auch qui y étoit chargé des affaires de France. Ce Cardinal avoit choqué le Pape par ſes maniéres hautes; & comme il étoit neveu du Cardinal d'Amboiſe, il ne luy étoit pas agréable : car Jules, quelque mine qu'il fit, étoit ennemi du Cardinal d'Amboiſe, perſuadé qu'il avoit toûjours envie d'être Pape, & même deſſein de le détrôner.

Albert Pio Comte de Carpi, homme de beaucoup d'eſprit & d'adreſſe fut nommé à la place du Cardinal d'Auch, & partit en poſte pour ſe rendre au plutôt à Rome. Il eut ordre d'aſſûrer le Pape que le Roy ne ſouhaitoit rien plus ardemment que d'être étroitement uni avec luy; qu'il ne concluroit rien avec l'Empereur ſans le communiquer à ſa Sainteté; qu'il ne ſecoureroit ce Prince contre les Vénitiens, qu'autant qu'elle le jugeroit à propos, & qu'enfin il paſſeroit en Italie ou demeureroit en France ſelon qu'elle le ſouhaiteroit.

Le Comte de Carpi fut auſſi chargé de diſſuader le Pape de donner l'abſolution aux Vénitiens : mais il trouva en arrivant qu'il leur avoit déja engagé ſa parole ſur ce point, & la choſe ſe fit avec grand appareil ſur la fin du mois de Février ſuivant. Les ſix Ambaſſadeurs proſternez aux pieds du Pape reçûrent publiquement cette abſolution devant l'Egliſe de Saint Pierre, au nom de la République, & il leur donna pour pénitence de faire la viſite des ſept Egliſes de Rome. Cette humiliante cérémonie avoit été précédée d'un Traité, par lequel l'autorité Pontificale & la Juriſdiction Eccleſiaſtique juſqu'alors fort peu ménagées dans les Etats de Veniſe, y furent établies dans toute leur étenduë, la liberté du commerce dans le Golfe de Veniſe accordée aux Marchands de l'Etat de l'Egliſe à des conditions tres-avantageuſes pour eux, & tres-incommodes à la République; outre pluſieurs autres Articles qui marquoient avec quel empreſſement les Vénitiens ſouhaitoient leur accommodement avec le Pape, & combien il ſe prévaloit des fâcheuſes conjonctures où ils ſe trouvoient.

Cette démarche du Pape qui étoit contraire aux Articles du Traité de Cambrai, chagrina beaucoup le Roy & l'Empereur : mais ils furent bien plus ſurpris, lorſqu'ils apprirent que malgré toutes les remontrances de leurs Ambaſſadeurs, il avoit permis aux ſoudataires du ſaint Siége d'entrer au ſervice des Vénitiens, & que Jean-Paul Bagliоné qui étoit Seigneur de Perouſe avant que cette Place eût été réünie au domaine de l'Egliſe, avoit accepté la charge de Général des armées de la République. Cet employ étoit vacant par la mort du Comte de Pétiliane ſage & expérimenté Capitaine, qui avoit ſauvé la plus grande partie de l'armée Vénitienne à la journée d'Aignadel, ſoutenu le Siége de Padoüe, & rétabli par ſa prudente conduite les affaires de la Seigneurie. Ce fut pour luy marquer ſa reconnoiſſance, qu'elle fit graver ſur ſon tombeau ce Vers d'Ennius qui contient l'éloge que les Romains donnérent à Fabius Maximus, aprés qu'il eut en évitant la bataille, rompu toutes les meſures d'Annibal. *Unus homo nobis cunctando reſtituit rem.* C'eſt-à-dire, un ſeul homme en temporiſant a rétabli la République. Pluſieurs autres Seigneurs des dépendances du ſaint Siége levérent auſſi des troupes & les conduiſirent aux Vénitiens.

Petrus de Angleria. Epiſt. 434.

Le Pape n'en demeura pas là. Il n'oublia rien pour accommoder l'Empereur avec cette République, dans le deſſein de s'unir enſuite avec elle & avec ce Prince, pour chaſſer les François d'Italie; & afin de l'obliger à cet accommodement, il empêchoit toûjours par ſes Emiſſaires, les Electeurs & les Députez des villes libres d'Allemagne aſſemblez à la Diéte d'Auſbourg, de luy fournir de l'argent & des troupes. Ce moyen luy réüſſit, & l'Empereur offrit de s'accommoder avec les Vénitiens, pourvû qu'ils luy laiſſaſſent Vérone : mais ceux-cy, quelque inſtance que fit le Pape, refuſérent de paſſer cet Article. Ils offrirent ſeulement de dédommager l'Empereur de la reſtitution de cette Place par une groſſe ſomme d'argent, à quoy il ne voulut point conſentir.

Cependant le Nonce du Pape agiſſoit fortement auprés du Roy d'Angleterre, pour l'engager à déclarer la guerre à la France, en luy repréſentant combien il auroit de facilité à faire des conquêtes en ce Royaume par la diverſion de la guerre d'Italie, & la gloire qu'il auroit à protéger le ſaint Siége, que la grande Puiſſance de la France étoit ſur le point d'opprimer. Le Roy d'Eſpagne tout allié qu'il étoit du Roy, & malgré les grandes obligations qu'il luy avoit, pour luy avoir fait quitter par les Vénitiens les ports de la Poüille, & luy avoir ajugé l'adminiſtration de la Caſtille, appuyoit, mais fort ſecrétement les ſollicitations du Nonce, & ils avoient de grandes eſpérances de réüſſir auprés d'un jeune Roy, qui brûloit d'envie de faire parler de luy dans le monde.

Le Cardinal de Sion ne ſe donnoit pas de moindres mouvemens auprés des Suiſſes, qui avoient déja accepté une penſion de mille florins d'Allemagne pour chaque Canton, en s'obligeant à prendre la défenſe du ſaint Siége, & à permettre qu'on levât chez eux des troupes contre quiconque entreprendroit de moleſter le Pape.

La conjoncture étoit favorable au Cardinal, en ce que le terme de la derniére alliance faite entre le Roy & les Cantons étoit prêt d'expirer; que les Suiſſes devenus fiers par le beſoin qu'on avoit d'eux, & s'attribuant toute

An. 1510.

Guicciardin. lib. 9.

la gloire du ſuccés des armes de France en Italie durant ce regne & le précédent, auſquels ils avoient en effet beaucoup contribué, ſe rendoient extrêmement difficiles, & demandoient avec arrogance, une augmentation notable de leurs penſions.

Recueil de Traités avec les Suiſſes. T. 4. de la collection de Leonard.

Le Roy avoit été fort offenſé de ces maniéres peu honnêtes. Il avoit encore ſur le cœur le Traité d'Arone de l'an 1503. où la néceſſité de les retenir à ſon ſervice l'avoit contraint de leur céder Bélinzoné ſur les frontiéres du Milanés, & pluſieurs autres choſes qui ne leur étoient pas dûës. Il reçut mal les Députez des Cantons, & s'abandonnant trop à ſa colére dans des circonſtances où la diſſimulation auroit été plus de ſaiſon, il avoit dit qu'il étoit étonnant que de miſerables montagnards, à qui l'or & l'argent étoient inconnus avant que ſes prédéceſſeurs leur en donnaſſent, oſaſſent ainſi faire la loy à un Roy de France.

Il ſe mit d'autant moins en peine de les ménager, qu'il y avoit un Traité déja fort avancé entre luy & les Communautez du Valais, & celles des Griſons, par lequel à condition de penſions pareilles à celles qu'il faiſoit aux Suiſſes, ils devoient luy fournir des troupes, donner paſſage à ſon armée pour le Milanés, & le fermer à ſes ennemis. Il eſpéroit par le moyen de l'Empereur, avoir de l'infanterie Allemande à ſa ſolde. Enfin les Suiſſes ne pouvant attaquer le Duché de Milan, que du côté de Bélinzoné, où les défilez des montagnes étoient tres-faciles à garder avec peu de monde, il ſe perſuadoit qu'il n'avoit pas beaucoup à craindre de leur part.

Le Pape aſſuré des Suiſſes, & des favorables diſpoſitions du Roy d'Angleterre, & ſçachant bien qu'il n'avoit rien à appréhender du Roy d'Eſpagne, commença la querélle par celle qu'il fit au Duc de Ferrare. Il luy commanda avec hauteur, de ne plus faire faire de ſel à Comachio, parce, diſoit-il, que cela ne luy étoit pas permis, lorſque les Vénitiens poſſédoient Cervia, & qu'il devoit moins que jamais s'attribuer ce droit, maintenant que Cervia étoit réünie au S. Siége, à qui le Domaine direct de Ferrare & de Comachio appartenoit. C'étoit priver le Duc d'un grand revenu dont le Pape vouloit profiter; car en rendant inutiles les ſalines de Comachio, tout le commerce du ſel ſe feroit fait à Cervia.

Guicciard. l. 9.

Le Duc répréſenta au Pape qu'on ne pouvoit pas le dépoüiller de ce droit ſans injuſtice; qu'il ne l'avoit cedé aux Vénitiens que par contrainte, & qu'il y rentroit dés-là qu'ils s'étoient déſaiſis de Cervia. Le Pape ſans vouloir rien écouter, luy renvoya de nouveaux ordres, & le menaça de toutes les cenſures de l'Egliſe, s'il refuſoit d'obéïr; mais il s'en mit peu en peine, ſe tenant aſſûré de la protection du Roy, qui s'étant uni de nouveau tres-étroitement avec l'Empereur, & ne ſçachant quelles meſures prendre avec le Pape, commanda au Maréchal de Chaumont de ſe mettre en campagne, & d'entrer inceſſamment ſur les Terres des Vénitiens. Mais auparavant l'Ambaſſadeur de l'Empereur, & celuy de France, ſommérent le Pape de joindre ſes troupes à celles des deux Princes, en exécution du Traité de Cambrai.

Le Pape ſur cette ſommation répondit nettement, qu'il n'envoyeroit point de troupes contre les Vénitiens; qu'il avoit ſatisfait au Traité de Cambrai; que luy, le Roy de France & le Roy d'Eſpagne, étoient en poſſeſſion des Places qui devoient leur revenir par ce Traité; qu'il n'avoit tenu qu'à l'Empereur de ſe rendre maître de Tréviſe; que les Vénitiens offrant à ce Prince de l'argent en dédommagement du Pays qu'il prétendoit ſur eux, il ne tenoit qu'à luy de l'accepter, & que puiſqu'il luy procuroit un équivalent, il n'étoit plus en droit de rien exiger davantage.

Pendant ce temps-là les Vénitiens penſérent ſurprendre Vérone par les intelligences qu'ils avoient dans la Place; mais ils manquérent leur coup. Ce mauvais ſuccés chagrina le Pape autant qu'eux. L'incertitude des réſolutions qui ſe prendroient à la Diéte d'Auſbourg, les menaces que l'Empereur luy faiſoit de luy déclarer la guerre conjointement avec le Roy de France, ſi en vertu du Traité de Cambrai, il ne luy prêtoit deux cens mille ducats, au lieu des troupes qu'il refuſoit de luy fournir, & la nouvelle qu'il reçut de la publication d'un nouveau Traité fait entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre, luy firent ſuſpendre ſes deſſeins, & même marquer au Comte de Carpi Ambaſſadeur de France, beaucoup d'inclination à ſe réünir ſincérement avec le Roy: mais cette bonne diſpoſition ne dura pas, & il changea dés qu'il ſçut que la Diéte d'Auſbourg n'avoit accordé à l'Empereur pour tout ſecours que trois cens mille Florins, & que ce Prince avoit déja fait ſur cette aſſignation beaucoup de dépenſes qui en abſorboient une grande partie. Mais il fut parfaitement raſſuré, lorſque le Roy d'Angleterre luy donnant avis du Traité qu'il avoit fait avec la France, luy fit entendre qu'il ne devoit pas en être allarmé, parce qu'il y avoit fait inſérer cette clauſe, que le Traité ſeroit ſans effet, ſi le Roy attaquoit le S. Siége.

Du Tillet Recueil de Traitez entre la France & l'Angleterre.

Sur cette aſſurance il commença à faire de nouvelles chicanes au Duc de Ferrare à l'occaſion de quelques impôts, que ce Duc avoit mis ſur les marchandiſes qui paſſeroient ſur le Po. Il luy fit dire qu'un feudataire ſelon les loix, n'avoit point ce droit ſans le conſentement du Seigneur Suzerain; que s'il ne révoquoit ſans délai l'Edit qu'il avoit porté là-deſſus, il alloit luy déclarer la guerre: & en effet il fit auſſi-tôt avancer des troupes dans le Boulonois & dans la Romagne, & les tint prêtes à entrer dans le Ferrarois au premier ordre.

Guicciardino l. 9.

Le Roy ſurpris de ce nouveau changement du Pape, qu'il croyoit avoir regagné, luy fit offrir ſa médiation pour finir ce different. Mais tout ſe termina à des reproches mutuels ſur

l'inobſervation du Traité de Cambrai ; & le Roy convaincu que le Pape ne cherchoit qu'à l'amuſer, envoya ordre au Maréchal de Chaumont, dont l'eſpérance du ſincére retour du Pape avoit ſuſpendu la marche, d'entrer inceſſamment ſur les Terres des Vénitiens.

Le Maréchal ſe mit auſſi-tôt en campagne avec mille Hommes d'armes, quinze cens hommes de cavalerie legére, onze mille fantaſſins, parmi leſquels il y avoit quelques bandes de Suiſſes qui s'étoient enrollez ſans la permiſſion des Cantons, une bonne artillerie & trois mille pionniers. Le Duc de Ferrare y ajoûta ſes troupes qui étoient de deux cens Hommes d'armes, de cinq cens hommes de cavalerie legére & de deux mille hommes de pied.

Moeſnigo. lib. 3.

Cette armée paſſa le Po, & s'empara du Poléſin ſans réſiſtance, prit la Tour de Marchéſana ſur l'Adigé, paſſa cette riviere à Caſtelbaldo, ſoûmit Montagnana, Eſte & quelques autres Places dans le Padoüan, où le Prince d'Anhalt Gouverneur de Vérone pour l'Empereur vint joindre le Maréchal avec deux mille chevaux & ſix mille hommes d'infanterie.

L'armée Vénitienne commandée par Paul Baglioné & par le Provéditeur André Gritti, moins forte que celle des Alliez, n'oſoit s'oppoſer à leurs progrés. Les Généraux de la République avoient ſoin de ſe camper toûjour dans des poſtes avantageux, pour n'être point contraints à combattre. Ils furent pouſſez juſques vers Tréviſe, & laiſſérent par cette retraite toute liberté aux François & aux Allemans, d'aſſieger Vicence.

Les Vicentins ſe voyant abandonnez, n'attendirent pas le ſiége : ils offrirent de ſe rendre, & rachetérent le pillage de leur Ville par la ſomme de cent mille écus, dont ils en payérent cinquante mille ſur le champ ; mais les Allemans y étant entrez, violérent la capitulation & pillérent les habitans.

Ces conquêtes qui avoient peu coûté, étoient plus difficiles à conſerver, qu'elles n'avoient été à faire ; & d'autant plus que les Allemans, faute de paye déſertoient tous les jours en grand nombre. Outre cela les Vénitiens tenoient encore Légnago ſur l'Adigé, qui empêchoit la communication du Vicentin avec le Ferrarois & le Breſſan ; & ſi on laiſſoit cette Ville ſans la prendre, il étoit immanquable que les Vénitiens reprendroient ſans peine ſur la fin de la campagne, tout ce qu'on leur avoit enlevé au commencement. C'eſt ce qui détermina le Maréchal au ſiége de Légnago. Sa prudence & la valeur de ſes ſoldats, en vinrent à bout beaucoup plûtôt qu'on n'avoit eſperé. La Place fut priſe en cinq jours : les Nobles Vénitiens qui y étoient, furent contraints de ſe rendre priſonniers de guerre. Le reſte de la garniſon n'eut permiſſion de ſortir qu'en laiſſant ſes armes, & avec un bâton à la main, & Chaumont y mit pour Commandant le Capitaine de la Crote.

S. Gelais Hiſtoire de Loüis XII. Guicciard. l. 9. Hiſtoire du Cheval er Bayard c. 49.

La priſe de cette Place augmenta beaucoup la réputation de ce Général, qui eut peu d'égaux en ſon temps dans la conduite des armées, & dans ſa maniére de gouverner des peuples du caractére de ceux que le Roy luy avoit confiés. Mais la joye de ce dernier ſuccés fut beaucoup diminuée par la nouvelle qu'il reçut étant encore à Légnago, de la mort de ſon oncle le Cardinal d'Amboiſe. Ce Cardinal mourut à Lion le vingt-cinquiéme de May aprés une longue maladie. On vit dans ſa perſonne un exemple tres-rare d'un Miniſtre, dont le crédit n'avoit jamais ſouffert de diminution, ni eu preſque de concurrens, qui oſaſſent luy diſputer un poſte ſi envié. Il n'y eut que le Maréchal de Gié, qui partagea avec luy le miniſtére pendant quelque temps ; mais le Cardinal ſecondé de la Reine & de Madame d'Angoulême, vint à bout de le faire diſgracier, & reléguer à ſa belle maiſon du Verger en Anjou ; ce qui fit dire en plaiſantant, que l'Archevêque de Rouën *avoit donné un ſi grand coup de pied au Maréchal, qu'il l'avoit jetté en ſon Verger.*

An. 1510.

Memoires du Maréchal de Fleuranges.

Si l'on juge du caractére du Miniſtre par la conduite du Prince, on n'en trouvera gueres de plus accompli que celuy-là. De glorieuſes entrepriſes durant ſon miniſtére, la plûpart heureuſes ; un grand ordre dans l'Etat ; les peuples contens & ſoûmis ; les Princes voiſins ménagez ou contenus ; le Roy redouté, victorieux, entretenant de grandes armées hors du Royaume, ſans fouler ſes ſujets, tout cela fait admirablement l'éloge du Cardinal d'Amboiſe, & le défend parfaitement contre la mauvaiſe humeur ou la malignité d'un Hiſtorien moderne, * qui affecte de ne pas penſer comme les autres, & qui aprés avoir à toute occaſion tâché de rabaiſſer le mérite de ce grand Homme par des raiſonnemens à perte de vûë, oſe enfin l'accuſer en termes exprés *de peu de capacité pour les affaires d'Etat.* Il fut exempt d'un vice aſſez ordinaire à ceux, qui comme luy ſont les maîtres des bienfaits & des thréſors du Prince, je veux dire de l'avarice. Tout Cardinal qu'il étoit, il ſe contenta de ſon Archevêché de Rouën, dont les revenus luy ſervirent à faire de grands biens à ſon Egliſe. Il ne parut rien de déreglé dans ſes mœurs, & fut tres-zélé pour rétablir la Régularité parmi les gens d'Egliſe. Il ne cachoit pas l'envie qu'il eut d'être Pape : mais il proteſtoit en même temps, qu'outre l'interêt du Roy ſon maître qu'il ſe propoſoit en cela, le motif qui le luy faiſoit ſouhaiter, étoit la réformation des mœurs des Eccleſiaſtiques, & d'une infinité d'abus, auſquels ceux qui avoient été élevez ſur la Chaire de S. Pierre depuis pluſieurs années, n'avoient gueres ſongé à remédier : mais tout le monde ne ſe croyoit pas obligé de juger ſi favorablement de ſes intentions. Il mourut d'une goute remontée, pour n'avoir pas voulu s'interdire l'uſage du vin, à ce que diſoient les Médecins.

* Varillas. Hiſtoire de Loüis XII. l. 6. p. 188.

Hiſtoire du Chevalier Bayard, ch. 47.

Petrus de Angleria. Epiſt. 358.

Le Roy reſſentit vivement la perte qu'il faiſoit

soit d'un serviteur si fidelle. On douta si cette mort serviroit ou nuiroit à sa réünion avec le Pape : car d'un côté Jules haïssoit le Cardinal, quoyqu'il affectât de luy accorder la plûpart des graces qu'il luy demandoit, comme de luy continuer la Légation en France, & de faire des Cardinaux de sa famille ; d'autre part le Cardinal ménageoit avec beaucoup de dextérité la Cour de Rome, & il avoit été longtemps par son adresse, comme le nœud de la bonne intelligence entre les deux Puissances ; mais dans le fond la mort du Cardinal fut fort indifférente à cet égard. Le Pape avoit pris son parti, & s'étoit proposé, quoyqu'il luy en pût couter, de rendre son nom immortel en chassant les étrangers d'Italie ; & il avoit résolu de commencer par les François.

Cependant le Maréchal de Chaumont & le Prince d'Anhalt étoient sans cesse aux mains avec les Vénitiens dans le Vicentin & le Padoüan, sans faire toutefois aucune nouvelle entreprise considérable. On se battoit aussi de la même maniére dans le Frioul, en attendant l'armée que l'Empereur devoit amener : mais ce Prince ne fut pas plûtôt prêt cette année-là, que les précédentes.

Guicciard. l. 2.

Le Maréchal qui n'avoit ordre de seconder les troupes de l'Empereur, que pendant un temps marqué, se disposa à se retirer avec les siennes sur les Terres du Roy. Ce n'étoit pas pourtant tout-à-fait son intention ; mais il fit cette feinte, pour obliger l'Empereur à exécuter ce que la Cour de France souhaitoit depuis long-temps, sçavoir qu'il engageât Vérone au Roy. Comme toutes les conquêtes au de-là de l'Adigé alloient être perduës, si le Maréchal en tiroit ses troupes, le Prince d'Anhalt fut contraint d'en venir-là. On luy compta cinquante mille ducats pour payer ses troupes, & les François demeurérent avec luy, à condition que le Roy retiendroit Vérone, jusqu'à ce que l'Empereur luy eût payé cette somme, & quelques autres qu'il luy avoit prêtées. Aprés cet accord on entreprit le siége de Monsélicé, Place considérable dans le Padoüan. Elle fut emportée d'assaut par la Valice le vingt uniéme de Juin, & réduite en cendres par les Allemands, qui ne vouloient pas occuper à la garder, le peu de troupes qu'ils avoient.

Bembo. — An 1513. Buonacc. fi.

Guicciard.

Le Prince, ensuite de cette prise, pressa le Maréchal de mettre le siége devant Tréviſe : mais ce Général luy répréſenta qu'on ne pouvoit prudemment s'engager si avant dans le pays avec si peu de troupes ; que presque tous les Allemans avoient déserté ; que l'armée promise par l'Empereur ne paroissoit point ; que le pays étant ruiné, ne pouvoit pas fournir de vivres, & que la cavalerie Vénitienne répanduë dans le pays, enleveroit tous les convois qu'on feroit venir du Ferrarois ; mais la contestation fut terminée par l'ordre que Chaumont reçut du Roy de retourner sans différer dans le Milanés ; à cause de certaines démarches du Pape, qui tendoient à une prochaine rupture. Il laissa seulement Persi au Prince d'Anhalt avec quelques troupes, & s'en alla avec le gros de l'armée à Milan.

La négociation du Comte de Carpi Ambassadeur de France touchant la réconciliation du Duc de Ferrare avec le Pape, n'avançoit point. Quelques-uns prétendirent qu'il y avoit beaucoup de la faute de l'Ambassadeur, & que sans avoir égard à son caractére de Ministre de France, il suivit plûtôt les mouvemens de la haine personnelle qu'il avoit contre le Duc, au sujet des différends de la Maison de Ferrare avec la sienne touchant sa Comté de Carpi. Tant il est important aux Princes de faire attention à tout, dans le choix de ceux qu'ils chargent de leurs interêts : mais on vit qu'il n'y avoit plus d'espérance d'accommodement sur cet article, lorsque le Pape le jour de S. Pierre, refusa de recevoir la somme d'argent qui luy fut présentée selon la coûtume, par l'Envoyé de Ferrare au nom de son maître, comme Feudataire du S. Siége.

Gio bapt. Giraldi Comment. delle cose di Ferrara.

Jules s'emporta à cette occasion, & fit non seulement des plaintes du Roy & du Duc de Ferrare ; mais il en vint jusqu'aux menaces : de sorte que les Cardinaux François le voyant en si mauvaise humeur contre la France, luy demandérent permission de se retirer. Il la leur refusa, & croyant que le Cardinal d'Auch, sous prétexte d'une partie de chasse qu'il avoit faite, vouloit s'échapper, il envoya aprés luy, le fit arrêter & mettre en prison au Château S. Ange. C'étoient-là les raisons qui faisoient soupçonner au Roy quelque chose de plus dangereux, & qui luy firent envoyer l'ordre au Maréchal de Chaumont de revenir dans le Milanés.

Le Pape pour satisfaire sa haine contre la France, & cherchant par-tout de l'appuy pour la faire plus surement éclater, accorda dans ce même-temps-là l'investiture du Royaume de Naples au Roy d'Espagne. Ce Prince pensoit depuis long-temps à se délivrer de l'engagement qu'il avoit contracté par une clause de son Traité de mariage avec Germaine de Foix ; c'étoit qu'au cas qu'il n'eût point d'enfans de cette Princesse, la partie du Royaume de Naples qui étoit échuë à la France, lorsque Fédéric d'Arragon en fut dépossédé, reviendroit au Roy avec les Titres de Roy de Naples & de Jerusalem, & il avoit en vain sollicité la Cour de France de se relâcher sur un point de cette importance, dont il n'offroit aucune compensation proportionnée à un si grand interêt.

Petrus de Ang'eria. Epist. 439. Mariana l. 29 c. 14.

Ce refus tout juste qu'il étoit, l'avoit chagriné, & il avoit depuis ce temps-là fait tous ses efforts, pour détacher l'Empereur de la France, & l'engager à faire la paix avec les Vénitiens. L'engagement fait par l'Empereur aux François, du Territoire de Vallégio & de Vérone, luy avoit encore extrêmement déplû, & il étoit fort attentif à profiter de la mesintelligence qu'il voyoit croître tous les jours entre le Pape & le Roy. L'Ambassadeur d'Es

pagne ne manqua pas ſon coup ; & jugeant par le procédé violent du Pape, qu'il auroit bien-tôt beſoin de ſon maître, il prit cette conjoncture pour luy demander l'inveſtiture du Royaume de Naples. Elle luy fut accordée, & la Bulle expediée en telle forme, qu'il ſembloit que le Conſeil d'Eſpagne l'eût dictée luy même.

Au lieu de quarante-huit mille ducats par an de redevance que le Roy de France eût dû payer, quand il auroit été en poſſeſſion de la partie du Royaume de Naples qu'il devoit avoir, le Pape ſe contenta pour tout le Royaume entier, d'une haquenée blanche qu'on luy préſenteroit tous les trois ans en ſigne de vaſſalité, & du ſecours de trois cens Hommes d'armes, que le Roy d'Eſpagne ſeroit obligé de luy fournir, lorſque le S. Siége ſeroit en guerre contre ſes ennemis. Par cet acte le Roy de France fut déclaré déchu de ſon droit ſur le Royaume de Naples, premierement pour n'avoir jamais payé au S. Siége ce qu'il luy devoit payer comme ſon feudataire ; & en ſecond lieu pour avoir fait le partage de ce Royaume avec le Roy d'Eſpagne, ſans en avoir demandé la permiſſion au Pape ; prétextes trop frivoles pour cacher aux moins éclairez, le principe d'un tel procédé. Le Roy fit de grandes plaintes à Ferdinand de cette infidélité, par laquelle il ſe faiſoit attribuer le Royaume de Naples entier, malgré le droit inconteſtable que les Roys de France avoient ſur la principale partie, ſuppoſé que le cas ſpécifié dans le contract arrivât. Il le menaça d'en tirer vengeance par les armes : mais Ferdinand s'embarraſſa peu de ſes menaces, prévoyant bien que ce Prince auroit bien-tôt des affaires qui luy donneroient aſſez d'occupation ailleurs.

En effet, durant que le Pape amuſoit le Roy par des négociations, & par les différens perſonages qu'il faiſoit à ſon égard ſelon les diverſes conjonctures, il ménageoit des intelligences à Génes pour luy enlever cette République, ne pouvant ſouffrir plus long-temps, comme il diſoit lorſque ſon deſſein éclata, que ſa patrie, (car il étoit natif de Savone Ville ſoûmiſe à cette République,) portât plus long-temps le joug que les François luy avoient impoſé.

Il avoit aſſez bien fait ſa partie, & avec beaucoup de ſecret. Douze mille Suiſſes devoient faire une irruption ſubite dans le Duché de Milan, & les Vénitiens avec toutes leurs forces dans le Padoüan, le Vicentin & le Véronéſe, pour reprendre ce que l'Empereur & les François avoient pris ſur eux, entrer enſuite dans le Ferrarois, & de-là dans le Duché de Milan, ſuppoſé que les Suiſſes en euſſent forcé les paſſages. Les Fregoſe de tout temps ou infidelles aux François, ou ennemis de la Nation, devoient commencer, en faiſant révolter le peuple de Génes ; & pour leur faciliter leur entrepriſe, onze Galéres de Veniſe devoient ſe trouver à un jour marqué devant Génes, ſous les ordres de Grillo Contaréno, qui avoit avec luy Octavien Frégoſe, Jerôme Doria & pluſieurs autres exilez de Génes. Antoine Colonne devoit venir par terre avec cent Hommes d'armes & ſix cens fantaſſins. Il étoit au ſervice des Florentins, & s'étoit avancé juſqu'à Luques, ſous prétexte de faire des recruës pour les conduire à Boulogne.

Guicciard. l. 2.

Le voiſinage de ces troupes de Colonne donna quelque ombrage au Maréchal de Chaumont qui étoit fort alerte : mais il crut, comme le Pape en avoit fait exprés courir le bruit, qu'elles étoient deſtinées contre le Duc de Ferrare, & il ſe contenta pour plus grande ſûreté, d'envoyer quelques Compagnies d'infanterie à Génes.

Antoine Colonne s'avança fort ſecrétement juſqu'à la Vallée de Biſagna à un mille de Génes ; mais il fut trompé dans l'eſpérance que luy avoit donnée le Pape, que la Spécia & Sérezzana luy ouvriroient leurs portes. Pour les Galéres Vénitiennes, elles ne manquérent pas de ſe trouver au rendez-vous, & s'étant emparées du port de Seſtri, & de Chiaveri, elles moüillérent à l'embouchure de Lentello, fort prés du port de Génes.

Ces mouvemens de troupes de terre, tant de que de mer, ne purent être ſi ſecrets, que le Maréchal n'en fût averti. Jean Loüis de Fieſque par ſes ordres, fit entrer dans Génes huit cens hommes des milices du pays, & le Cardinal de Final y en envoya un pareil nombre conduit par ſon neveu. Ces troupes, quoyque peu nombreuſes & aſſez mauvaiſes, furent ſuffiſantes par les ſoins du Gouverneur, pour contenir le peuple, qui d'ailleurs étoit bridé par la nouvelle Citadelle que le Roy avoit fait bâtir, & qui battoit le Port en ruine.

En même temps les Commandans François firent marcher les milices de toutes parts aux environs de Génes : & ce qui acheva de tout déconcerter, fut que Prégent de Bidoux qui croiſoit ſur la Méditeranée, arriva dans le port avec ſix Galéres. Celles de Veniſe voyant l'entrepriſe manquée, ſe remirent en mer, & tentérent en vain de ſe ſaiſir de Portofino. Elles furent ſuivies par celles de France, auſquelles quatre gros vaiſſeaux s'étoient joints : les deux Flottes s'arrêtérent à l'Iſle d'Elbe, la Vénitienne à Portolongoné, & la Françoiſe à Portoferrajo : & celle-cy ne ceſſa de côtoyer l'autre, que quand elle la vit fort éloignée des côtes de Génes, pour ſe retirer à Civita-Vecchia. Enfin Antoine Colonne ne trouvant pas de ſureté à retourner par terre, s'embarqua avec une partie de ſon monde ſur les Galéres de Veniſe : le reſte ſe ſauvant par les montagnes, fut aſſommé ou dévaliſé par les Payſans qui s'étoient attroupez.

Tandis que cela ſe paſſoit à Génes, les troupes du Pape ſous la conduite du Duc d'Urbin, entrérent ſur les Terres du Duc de Ferrare, où elles s'emparérent aiſément de ce qui appartenoit au Duc au de-là du Po : il n'y eut que le Château de Lugo qui l'arrêta, & aſſez

long-temps, pour donner le loiſir au Duc de le venir ſecourir. A ſon approche les ennemis levérent le Siége ſi tumultuairement, qu'ils y laiſſérent une partie de leur canon, & ſe retirérent à Imola. Le Duc de Ferrare profitant de leur deſordre, reprit tout ce qui luy avoit été enlevé. Les troupes du Pape s'étant groſſies, il le perdit une ſeconde fois, & le Château de Lugo fut pris. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour luy, fut que le Cardinal de Pavie ſurprit Modéne par une intelligence qu'il eut avec quelques Gentilshommes du Modénois; & le Duc couroit encore riſque de perdre Réggio, ſi le Maréchal de Chaumont ne luy eût envoyé du ſecours, tout occupé qu'il étoit alors contre les Suiſſes: Car ceux-cy irritez du mépris que le Roy avoit fait d'eux, réſolurent de s'en venger ſur le Milanés, & cela du conſentement de toute la nation dans la Diéte qu'ils avoient tenuë à Lucerne, quoiqu'ils euſſent peu d'eſpérance d'être ſoudoyez par le Pape.

Le Maréchal de Chaumont étoit fort embarraſſé à leur fermer les paſſages; car ayant été obligé de bien garnir toutes les Places du Breſſan & du Bergamaſque, Peſcaire & Légnago, pour mettre tout ce pays à couvert des inſultes des Vénitiens, il ne pouvoit avoir que tres-peu de troupes en campagne; mais il fit ſon plan de défenſe en tres-habile homme.

Les Suiſſes ne pouvoient entrer en Italie que par trois côtez: par le Piémont, par le Lac de Come, & par Bélinzoné. Il s'étoit aſſuré du Duc de Savoye, qui luy promit de ne pas ſouffrir qu'ils paſſaſſent par le Val d'Aoſte, & ce Prince avoit trouvé bon qu'il mît cinq cens Hommes d'armes dans Ivrée pour plus grande ſûreté. Il fit enlever toutes les barques du Lac de Come, démonter tous les moulins, & mettre dans les villes & dans les Châteaux tous les vivres qui ſe trouvoient à la campagne de ce côté-là. Il ſe poſta à Caſtiglioné vers les défilez par où l'on vient de Bélinzoné dans le Milanés, avec quatre mille hommes d'infanterie & cinq cens Hommes d'armes, pouvant de-là venir aiſément vers Come s'il en étoit beſoin, & donna au Maréchal de Trivulce un autre camp volant, avec lequel ce Général ſe campa ſur le Mont Brianza. Il avoit réſolu de n'en point venir aux mains avec les Suiſſes qu'à coup ſûr, & au cas qu'ils forçaſſent quelque défilé, de ſe contenter de les harceler en les côtoyant, de leur couper les vivres, de les charger au paſſage des Riviéres. Il eſpéroit par là les laſſer, & prévoyoit qu'ils ſe rebuteroient, ſur-tout s'ils ne recevoient point d'argent du Pape, qui par les grandes dépenſes qu'il avoit déja faites, n'étoit pas en état de leur en donner beaucoup.

Les Suiſſes au nombre de dix à douze mille hommes parurent bien-tôt vers Varéſé à deux milles du camp du Maréchal de Chaumont. Dés qu'ils furent arrivez, ils envoyérent luy demander paſſage, pour aller, diſoient-ils, au ſervice du ſaint Siége. Chaumont leur répondit qu'ils pouvoient prendre tel chemin qu'ils voudroient; mais qu'ils devoient s'aſſûrer qu'il ne les perdroit guéres de vûë.

Il avoit placé aux environs de Varéſé quantité de petits pelotons de cavalerie & d'infanterie à tous les détroits des montagnes, & pendant quatre jours que les Suiſſes ſéjournérent en ce lieu-là, il les fatigua, ſur-tout la nuit, par des allarmes continuelles, de ſorte qu'il les obligea à être preſque toûjours ſous les armes.

Quoiqu'ils n'euſſent fait encore guéres de chemin, les vivres commençoient à leur manquer: ils ne laiſſérent pas de paſſer outre; & aprés diverſes marches & contre-marches dans les montagnes, dont ils connoiſſoient les routes, ils arrivérent enfin à un des Fauxbourgs de Come toûjours côtoyez par les François. Ils ne pouvoient guéres entrer plus avant dans le Milanés, ſans paſſer la riviére d'Adda, & Chaumont ſçavoit qu'ils n'avoient point de pont: mais il ne tenoit qu'à eux de retourner vers Bélinzoné par la vallée de Lugara, bien aſſûrez que le Maréchal ne s'y engageroit pas pour les ſuivre. Ils prirent enfin ce parti, y étant contraints par la faim, ou ayant été gagnez par Chaumont, ou, ſelon Pierre d'Angléria, ſur la remontrance de l'Empereur, qui leur repréſenta qu'ils ne pouvoient, ſans violer leurs Traitez avec l'Empire, faire irruption dans le Milanés, qui en étoit un Fief. Quoyqu'il en ſoit, ils remportérent chez eux autant de honte de ce voyage, que Chaumont acquit de nouvelle gloire par une ſi belle conduite, qu'un Hiſtorien Vénitien compare à celle de Fabius Maximus contre Annibal, comparaiſon alors fort à la mode dans la République de Veniſe. Epiſt. 454. Mocenigo.

Mais comme Chaumont ne pouvoit pas ſuffire à tout, les Vénitiens ſe prévalant de ſon éloignement, reprirent tout ce que les Impériaux avoient pris dans le Padoüan & dans le Vicentin, & Vicence même: ils n'oſérent cependant attaquer Legnago. Ils crurent avoir meilleur marché de Vérone, & l'aſſiégérent. Chaumont eut encore la gloire de leur faire lever ce Siége par le ſeul bruit de ſon approche. L'armée Vénitienne ſe retira à Saint Boniface, & ne penſa plus guéres qu'à couvrir le pays qu'elle venoit de reconquérir au-delà de l'Adigé. Mais le Pape ne s'accommodoit pas d'une conduite ſi modérée, & il reprit le deſſein de chaſſer les François de Génes. Guicciard. l. 9.

Les Vénitiens luy firent inutilement leurs remontrances ſur le mauvais ſuccés de la premiére entrepriſe, & ſur le peu d'eſpérance qu'il y avoit de réüſſir dans une ſeconde, les François étant ſur leurs gardes, & encore bien plus en état de ſe défendre que lorſqu'ils avoient été pris au dépourvû. Il ne voulut rien écouter, & il convint aux Vénitiens, dont le ſalut dépendoit de luy, de ſuivre les mouvemens de ſon impétuoſité. Il joignit une galeaſſe & quelques autres vaiſſeaux à la flotte qu'ils avoient

à Civita Vecchia : & aprés avoir donné ſolemnellement la bénédiction Pontificale à la Banniére du ſaint Siége, il ordonna qu'on fit voile vers Génes, pendant que Fédéric Frégoſe Evêque de Salerne, & quelques autres Chefs des troupes du Pape s'approcheroient de cette ville par terre. Toute l'eſpérance du Pape étoit fondée ſur le parti que les Frégoſe avoient dans Génes, qui devoit prendre les armes, dés que les troupes de terre & celles de mer paroîtroient.

On étoit parfaitement inſtruit à Génes du deſſein du Pape, & la flotte de France attendoit bien préparée dans le port l'arrivée de celle de Veniſe. Dés que l'on ſçut qu'elle approchoit, Prégent de Bidoux l'alla rencontrer vers Porto-Vénéré. On ſe canonna long-temps de part & d'autre ſans venir à l'abordage, & puis on ſe ſépara : la flotte de France ſe mit en haute mer, & la Vénitienne alla aborder à Seſtri, & de-là ſe préſenter devant le port de Génes, où Jean Frégoſe entra avec un ſeul brigantin. Il eſpéroit que ſa ſeule préſence feroit prendre les armes à ceux de ſa faction ; mais perſonne n'oſa branler : de ſorte que ſe voyant expoſé au canon de la Tour de Codifa, d'où l'on tiroit ſans relâche ſur la flotte de Veniſe, il alla la rejoindre. Elle fit voile vers Porto-Vénéré pour l'attaquer ; elle en fut repouſſée, & voyant qu'il n'y avoit rien à eſpérer des ſéditieux de Génes, elle s'en retourna à Civita-Vecchia. De-là avec l'agrément du Pape, elle fit voile vers le Golfe pour deſarmer, à cauſe que la ſaiſon étoit déja avancée ; mais au détroit de Meſſine elle fut accüeillie d'une ſi rude tempête, que cinq galéres furent briſées, le reſte jetté ſur les côtes de Barbarie, d'où elles revinrent avec bien de la peine dans le Golfe, & en tres-mauvais état. Les troupes de terre ayant appris en chemin que les François étoient ſur leurs gardes aux environs de Génes, n'oſérent s'en approcher. Tel fut le ſuccés de cette imprudente entrepriſe, qui ne ſervit à rien autre choſe, qu'à convaincre le Roy de l'extrême animoſité du Pape contre la France.

Ce Pontife continuoit cependant ſes intrigues en Allemagne par le moyen des Electeurs & des Princes de l'Empire, pour engager l'Empereur à faire la paix avec les Vénitiens ; & tout cela de concert avec le Roy d'Eſpagne, qui affectant au dehors la neutralité, ſe ménageoit fort avec tous les partis : mais l'Empereur réſolu de ne ſe point ſéparer de la France, ne voulut pas ſeulement donner audience à l'Envoyé du Pape, & envoya vers le Roy, Mathieu Langa Evêque de Gurk, afin de renouveller leur alliance, & prendre de nouvelles meſures avec luy pour la campagne prochaine.

Guicciard. l. 9.

Le Roy aprés tout, avant perdu le Cardinal d'Amboiſe, ſur qui il ſe repoſoit de la plûpart des affaires pour l'exécution, étoit fort laſſé de cette guerre, & auroit fort ſouhaité d'en ſortir, même en ſe relâchant ſur beaucoup d'Articles importans. Comme il crut que le différent avec le Duc de Ferrare étoit celuy que le Pape avoit le plus à cœur, il luy fit dire que ne pouvant avec honneur abandonner abſolument ce Duc, il conſentiroit que l'Article du Sel de Comacchio & celuy des impôts pour les marchandiſes du Po fuſſent reglez par les voyes de la Juſtice, mais par tels Juges que ſa Sainteté voudroit, afin qu'elle fût maîtreſſe du Jugement.

Cette propoſition, loin de l'adoucir, luy fit comprendre ce qui étoit vray, que le Roy ſouhaitoit fortement la paix : & ſur cela il répondit fiérement qu'il accepteroit l'offre du Roy, pourvû qu'il y ajoûtât une condition, qui étoit de quitter Génes, & de remettre cette République dans ſon ancien gouvernement. Il reçut durement l'Agent de Florence, qui luy conſeilloit de s'accommoder avec le Roy, & s'emporta ſi furieuſement contre un Envoyé ſecret du Duc de Savoye qui luy propoſoit d'accepter la médiation de ſon maître, que non ſeulement il le traita d'eſpion, mais encore le fit mettre en priſon, & luy fit donner la queſtion pour le contraindre à confeſſer qu'il l'étoit. Enfin ſans rien écouter davantage, il déclara qu'il vouloit aſſiéger Ferrare, & s'avança juſqu'à Boulogne pour donner ſes ordres de plus prés.

Les Vénitiens ſe trouvoient fort embarraſſez à manier cet eſprit violent. Ils n'étoient nullement d'avis de ce Siége, la ſaiſon étant déja fort avancée ; mais dans la crainte de le choquer & de le déterminer par leur refus à s'accommoder avec la France, non ſeulement ils ne le détournérent pas de cette entrepriſe ; mais ils l'en ſollicitérent, & réſolurent d'y contribuer de toutes leurs forces.

Le Roy ayant appris cette réſolution, vit bien qu'il n'y avoit plus rien à eſpérer par les voyes de douceur. Il ſe mit en devoir de ſecourir le Duc de Ferrare, quoy qu'il luy en dût coûter, & de paſſer luy-même en Italie au Printemps prochain. Il attendoit avec impatience l'arrivée de l'Evêque de Gurk envoyé de l'Empereur pour conclure avec luy deux choſes. La premiére, que ce Prince déclarât la guerre au Pape, l'aſſurant que pour peu qu'il s'aidât plus qu'il n'avoit fait juſqu'alors, il le conduiroit à Rome avec ſon armée jointe à celle d'Allemagne, & le mettroit en poſſeſſion de tous les Etats d'Italie, ſur leſquels les Empereurs prétendoient avoir droit, en exceptant ſeulement les Florentins, le Duché de Milan & la République de Génes. La ſeconde choſe étoit la convocation d'un Concile général ; & ce moyen luy avoit été ſuggéré par pluſieurs Cardinaux mécontens du Pape, qui ſe devoient joindre aux deux Princes pour aſſembler le Concile, comme l'unique voye de le réduire.

Pour acheminer toûjours les choſes à ce but, & pour faire entendre au Pape que ce n'étoit pas un vain projet, il indiqua l'aſſemblée générale des Evêques de France pour la

Ann. 15.

Ann. 1512. my-Septembre à Orleans, & enſuite à Tours. Dans les fréquens conſeils qu'il tint ſur des conjonctures ſi délicates, l'avis de ſes Miniſtres étoit, que ſans attendre le Printemps, il paſſât inceſſamment en Italie à la tête d'une armée; que cette diligence romproit toutes les meſures du Pape, au lieu que l'hyver luy donneroit le loiſir de ſe précautionner, de faire de nouvelles intrigues, de ſuſciter des ennemis à la France, & de luy débaucher peut-être les plus fidéles Alliez: mais ce Prince, ſoit qu'il n'eût pas alors aſſez d'argent pour armer ſi promptement, ſoit qu'il eut peine à faire la guerre au Pape, ſans y être abſolument forcé, ſoit qu'il ne voulût pas la luy faire ſeul, pour ne pas ſe charger uniquement de ce qu'elle auroit d'odieux dans le monde Chrétien, s'en tint à la premiére penſée qu'il avoit euë là-deſſus, de ne la commencer que conjointement avec l'Empereur; & cependant il envoya ſes ordres au Maréchal de Chaumont de ne rien épargner, pour ſoutenir le Duc de Ferrare.

Les Evêques ſuivant les ordres du Roy, s'aſſemblérent à Tours avec ce qu'il y avoit de plus habiles Juriſconſultes en France, & François de Rohan Archevêque de Lion préſida à cette Aſſemblée. On y propoſa huit queſtions en maniére de cas de conſcience.

Acta Concil. Turon. T. 13. Concil. Labbæi & Collarti.

Premiérement, ſi le Pape, quand il ne s'agit ni de la Religion, ni des Domaines de l'Egliſe, peut faire la guerre aux autres Princes hors des Terres du ſaint Siége? Il fut répondu qu'il ne le pouvoit, ni ne le devoit.

Secondement, ſi un Prince attaqué par le Pape, peut non ſeulement le repouſſer par la force des armes, mais encore s'emparer des Terres de l'Egliſe, que ce Pape ſon ennemi déclaré poſſéde, le deſſein du Prince n'étant pas de retenir ces Terres, mais ſeulement d'empêcher en les prenant que le Pape ne ſe ſerve de la puiſſance que luy donnent ces Domaines temporels, pour envahir les ſiens? La réponſe fut qu'il le pouvoit dans les circonſtances marquées.

Troiſiémement, ſi le Pape ayant fait connoître ſa haine contre un Prince en l'attaquant injuſtement, en ſoulevant contre luy d'autres Souverains & des Républiques, & ayant même tâché d'envahir le pays de ſa domination, ce Prince peut ſe ſouſtraire à ſon obéïſſance? Il fut déterminé ſur ce point qu'il le pouvoit faire, non pas abſolument & en toutes maniéres, mais autant qu'il ſeroit néceſſaire pour la défenſe de ſes biens temporels.

Quatriémement, ſuppoſé cette ſouſtraction, ce qu'il y avoit à faire pour le Prince, pour ſes Sujets, pour les Prélats & les autres Eccleſiaſtiques de ſon Royaume dans les choſes, ſur leſquelles la Coutume étoit auparavant d'avoir recours au ſaint Siége? Il fut arrêté qu'à cet égard on s'en tiendroit à l'ancien Droit, & à la Pragmatique Sanction faite conformément aux Decrets du Concile de Bâle.

Cinquiémement, s'il étoit permis à ce Prince d'en ſoutenir par les armes un autre qui étoit ſon Allié, & dont il avoit avec juſtice pris la défenſe? On répondit que cela ſe pouvoit. Cet Article & les ſuivans regardoient le Duc de Ferrare.

Sixiémement, ſi cet Allié Prince de l'Empire ſoutenant qu'un droit luy appartient, & le Pape au contraire prétendant qu'il appartient au ſaint Siége, le Pape peut luy déclarer la guerre avant la déciſion du procés, & dans le temps que ce Prince témoigne vouloir s'en rapporter au jugement de ceux dont on conviendra pour décider le différent: ſi en ce cas il n'eſt pas permis aux autres Princes de protéger par les armes celuy qui eſt attaqué, ſurtout, s'ils ont des liaiſons de ſang ou d'affinité avec luy, & ſi le ſaint Siége depuis cent ans n'eſt plus en poſſeſſion du droit conteſté? La déciſion de l'Aſſemblée fut qu'on pouvoit en conſcience prendre la protection & la défenſe de ce Prince.

Septiémement, ſi le Pape ne veut pas accepter les offres que le Prince luy fait de s'en rapporter au jugement des Arbitres dont on conviendra, ni les autres voyes juridiques, & qu'il rende quelque Sentence contre luy; ſçavoir s'il eſt obligé de s'y ſoumettre: vû principalement qu'il n'y a point de ſûreté pour luy ni pour ſes Agens à aller à Rome dans les conjonctures, ni d'eſpérance d'y obtenir juſtice? L'Aſſemblée répondit qu'il n'étoit point obligé d'obéïr à la Sentence du Pape.

Huitiémement, ſi le Pape, ſans garder aucune juſtice & les formalitez du Droit, mais ſe ſervant de la voye de fait & des armes, publie quelques cenſures contre ce Prince & contre ceux qui le protégent ou le défendent, faut-il y déférer, & quel reméde peut-on y apporter? L'Aſſemblée décida que de telles cenſures ſeroient nulles, & que ſelon le Droit elles ne le roient point.

Telles furent les déciſions de l'Aſſemblée de Tours ſur tous ces points; mais elle jugea en même temps qu'il falloit garder avec le Pape toutes les meſures poſſibles d'honnêteté & de douceur, le prier de prendre des ſentimens de paix & dignes d'un Souverain Pontife, qui doit ſe propoſer comme un de ſes principaux devoirs d'entretenir les Princes Chrétiens dans la concorde; qu'il étoit à propos de luy faire une Députation au nom de l'Egliſe Gallicane ſur ce ſujet; & ſuppoſé qu'il ne voulût pas entendre raiſon, luy demander en vertu du Decret du Concile de Bâle, d'aſſembler un Concile général. Enfin on fit défenſe dans cette Aſſemblée de faire paſſer déſormais de l'argent à Rome; & on y aſſigna au Roy un grand Subſide ſur les biens des Eccleſiaſtiques, afin de ſubvenir aux dépenſes qu'il pourroit être obligé de faire pour la ſûreté de ſes Etats, & pour ſoutenir l'honneur de ſa Couronne.

Sur la fin de cette Aſſemblée l'Evêque de

Gurk arriva à Tours, où le Roy le combla d'honneurs, & luy fit connoître par la maniére dont il le reçut, avec quelle impatience on l'attendoit. Il ſe fit un nouveau Traité, par lequel l'Empereur s'obligeoit à paſſer en Italie au Printemps pour attaquer les Vénitiens avec dix mille hommes de pied & trois mille chevaux, auſquels le Roy joindroit douze cens Lances, huit mille fantaſſins, & un équipage d'artillerie, & le Traité de Cambrai fut confirmé. Les deux Princes devoient ſommer le Pape & le Roy d'Eſpagne de l'obſerver : que ſi le Pape refuſoit de le faire ſous prétexte de ſes différents avec le Duc de Ferrare, on le prieroit d'accepter une médiation ou un arbitrage, ou toute autre voye de juſtice ; que s'il rejettoit encore cet expédient, on procéderoit à la convocation d'un Concile général, & que pour avancer cette affaire, l'Empereur en aſſembleroit un national en Allemagne, comme le Roy avoit déja fait en France : & afin que ce mutuel engagement des deux Princes les liât davantage, il fut publié à Tours avant le départ de l'Évêque de Gurk, à qui le Roy fit de riches préſens en le congédiant.

Guicciard. lib. 9.

Le Pape informé de ces négociations, n'en fut pas moins ferme dans la réſolution qu'il avoit priſe, de pouſſer à bout le Duc de Ferrare. Il prononça l'anathême contre luy & contre ſes adhérans ; & parmi les motifs de cette excommunication, il accuſa ce Duc d'avoir conſpiré avec le feu Cardinal d'Amboiſe pour le détrôner, & mettre ce Cardinal en ſa place. Il vint à Boulogne ſur la fin de Septembre, & y fit des préparatifs pour le Siége de Ferrare. Les galéres de Veniſe s'étant ſéparées en deux eſcadres, entrérent dans le Po par deux de ſes embouchures ; mais ſans trop s'approcher de Ferrare, ſe ſouvenant du malheur arrivé à leur flotte au dernier Siége de cette Place. Ils mirent ſeulement des ſoldats à terre pour faire le ravage aux environs, comme les troupes du Pape le faiſoient du côté du Bolonnois.

Petrus de Angleria. Epiſt. 442.

An. 1510

Ce n'étoit pas là ce que le Pape prétendoit ; car ces courſes ne décidoient rien pour la priſe de Ferrare : mais la promptitude de l'exécution ne répondoit pas toûjours à celle avec laquelle il formoit ſes projets. L'armée des Vénitiens étoit fort diminuée, & ils ne vouloient pas abandonner ce qu'ils avoient repris dans le Frioul ſur l'Empereur. Un ſecours que le Roy d'Eſpagne comme feudataire du Pape pour le Royaume de Naples, luy envoyoit, s'étoit arrêté en chemin, ayant ordre de ne point avancer que le Pape n'eût délivré la Bulle d'inveſtiture qui étoit expédiée, mais qu'il refuſoit de donner juſqu'à ce que les troupes Eſpagnoles ſe fuſſent jointes aux ſiennes à Bologne : & il fut enfin forcé de la mettre entre les mains de l'Agent d'Eſpagne, pour ne point retarder plus long-temps leur marche.

Guicciard. lib. 9.

D'autre part le Maréchal de Chaumont avec ſa vigilance & ſon activité ordinaire, luy cauſoit bien des embarras. Il avoit envoyé un camp volant de deux mille hommes d'infanterie, & de deux cens cinquante gens d'armes à Rubiéra entre Réggio & Modéne, qui faiſoit craindre au Pape pour cette derniére Place. Il avoit mis dans Ferrare une forte garniſon, dont une partie avoit été envoyée par le Duc battre la campagne, & avoit ſurpris dans le Mantoüan toutes les barques que les Vénitiens y avoient aſſemblées pour faire des ponts : on leur en avoit encore enlevé d'autres deſtinées au même uſage ſur les canaux du Poléſin. Une intelligence que le Pape avoit dans Breſſe avoit été découverte, & les Chefs avoient été mis à mort. Le Marquis de Mantoüe, que les Vénitiens tenoient depuis long-temps en priſon, & qui avoit été délivré à la priére du Pape, à condition qu'il accepteroit la charge de grand Gonfalonnier de l'Egliſe & le Généralat de l'armée Vénitienne, différoit ſous divers prétextes d'entrer en poſſeſſion de ces emplois, ne pouvant ſe réſoudre à prendre les armes contre la France, de peur d'expoſer ſon pays aux ravages des troupes Françoiſes.

De plus, Chaumont avoit aſſemblé un corps conſidérable vers Peſcaire ſur le Lac de Garde, d'où il pouvoit aiſément ſecourir Ferrare : mais il avoit un autre deſſein, qui étoit de paſſer bruſquement le Po, pour venir attaquer Modéne en ſe joignant à ſon camp volant de Rubiéra ; & la choſe luy auroit infailliblement réüſſi, la Place n'étant pas forte, ſans un contre-temps qui rompit ſes meſures. La plus grande partie de la garniſon de Légnago étoit imprudemment ſortie pour aller ſurprendre Montagnana, & avoit elle-même été ſurpriſe & taillée en piéces par la trahiſon de l'eſpion, qui avoit promis de l'introduire dans la Place, & de luy livrer le Provéditeur Vénitien André Gritti. Chaumont fut obligé d'affoiblir ſes troupes pour remplacer la garniſon de Légnago, & en même temps de pourvoir à la ſureté de Vérone, où la garniſon Allemande s'étoit mutinée faute de paye.

Hiſtoire de Chevalier Bayard. ch. 4

Ces accidens qu'il n'avoit pû prévoir, luy firent manquer ſon deſſein ſur Modéne. Mais aprés avoir mis ordre à tout, il ne laiſſa pas d'en pourſuivre l'exécution, qui luy réüſſit en un point. C'eſt que le Duc d'Urbin neveu du Pape le voyant marcher vers le Modénois, l'y ſuivit, & abandonna le Ferrarois, & donna moyen au Duc de Ferrare, de ruiner en partie les deux flottes des Vénitiens, dont tous les efforts ſe terminérent à luy enlever quelques Châteaux.

Guicciard. l. 9.

Durant ces mouvemens, le Pape apprit ce qui s'étoit paſſé à l'Aſſemblée de Tours, la publication qui s'étoit faite dans cette Ville-là du nouveau Traité de l'Empereur avec le Roy, & la réſolution de ces deux Princes de convoquer un Concile général. Il en fut d'autant plus inquiet, qu'il ſçut que pluſieurs Cardi-

Digitized by Google

naux avoient eu participation de ce deſſein, & que cette nouvelle luy faiſoit pénétrer le véritable motif de la fuite de cinq Cardinaux, durant ſon voyage de Rome à Bologne.

Ces Cardinaux étoient Bernardin de Carvajal du titre de Sainte Croix, homme d'un grand poids, François de Borgia Archevêque de Coſence, René de Prie Evêque de Bayeux, Fédéric de S. Séverin, & Guillaume Briçonnet Evêque de S. Malo, qui avoit été ſi puiſſant à la Cour de France, ſous le regne de Charles VIII. & qui malgré ſon grand âge, avoit encore toute la force de ſon eſprit. Ils avoient eu du Pape la permiſſion d'aller faire un pélérinage à Notre-Dame de Lorette, aprés luy avoir promis de venir le rejoindre par la Toſcane ; mais ils avoient obtenu un ſauf-conduit des Florentins, pour demeurer à Florence autant de temps qu'ils voudroient, & même pour tous les Cardinaux qui jugeroient à propos de s'y refugier. Toutefois pour plus grande ſureté, ils paſſérent quelque temps aprés à Milan, malgré les menaces, les priéres, les ſollicitations du Pape, qui fit en vain tout ce qu'il pût pour les faire revenir auprés de luy.

Tant de difficultez ſurvenuës les unes aprés les autres, firent avorter l'entrepriſe du Pape ſur Ferrare, & le fort de la guerre fut dans le Modénois. Chaumont uſa de toute ſon habileté, pour attirer les troupes du Pape à la bataille, avant que celles d'Eſpagne & de Veniſe les euſſent jointes ; mais il ne put en venir à bout. Un détachement qu'il fit ſous les ordres de la Palice & d'Albert Pio Ambaſſadeur de France à Rome avant la guerre, prit Carpi qui appartenoit à ce Seigneur, & la garniſon de cinq cens fantaſſins & de quarante chevaux, qui aprés s'être renduë, s'en alloit à Modéne, fut taillée en piéces par un gros parti de François dont elle fut rencontrée. Les ſeuls cavaliers ſe ſauvérent, & tout le reſte fut pris ou tué.

Chaumont ne ſe trouvant pas aſſez fort pour aſſiéger Modéne en préſence de l'armée du Pape, forma un autre deſſein bien plus important, où il ne déſeſpéroit pas de réüſſir, veu les facilitez qu'on luy faiſoit appercevoir dans l'éxécution : c'étoit d'aller enlever le Pape même dans Bologne.

Ce furent les Bentivoglio qui luy en firent naître la penſée. J'ai raconté que ces Seigneurs étoient des deſcendans de ceux qui avoient partagé entre eux divers Domaines de l'Egliſe, & que le Pape depuis peu d'années les avoit chaſſez de Bologne, ſans qu'ils euſſent oſé faire la moindre réſiſtance ; parce qu'ils s'étoient vûs abandonnez du Roy de France, & que Chaumont joint avec les troupes du S. Siége venoit les aſſiéger. Ils conjurérent ce Général de réparer le tort qu'il leur avoit fait, & d'enlever au Pape un bienfait qu'il tenoit uniquement du Roy de France ; & dont il étoit ſi méconnoiſſant. Ils l'aſſurérent qu'ils avoient un grand nombre d'amis dans Bologne, qui prendroient les armes en leur faveur, dés que l'armée de France paroîtroit, d'autant plus que le Pape n'avoit avec luy que tres-peu de ſoldats étrangers, penſant davantage à faire du mal à ſes ennemis, qu'à ſa propre ſûreté.

Chaumont ayant raſſemblé toute ſon armée, où les Bentivoglio avoient à leur ſolde huit cens chevaux & trois mille fantaſſins, partit bruſquement du Modénois, & prit la route de Bologne, partie par les grands chemins, partie par les montagnes. Il ne fut arrêté dans ſa marche, que par le Château de Spilimbert, où le Pape avoit mis une garniſon de quatre cens fantaſſins, & par Caſtel Franco, qui ne tinrent que chacun un jour. Il alla de-là camper à Creſpolano, Château éloigné ſeulement de trois ou quatre lieuës de Bologne, pour aller dés le lendemain ſe préſenter devant la Place. Mocenigo.

L'approche de l'armée Françoiſe, où l'on ſçavoit qu'étoient les Bentivoglio, fit un grand remuement dans les eſprits des habitans, qui ſe trouvérent partagez par les différens interêts, les uns ſouhaitant le retour des Bentivoglio, & les autres l'appréhendant. Mais c'étoit bien pis dans la Cour du Pape, compoſée de gens qui n'étoient pas accoûtumez aux périls de la guerre, & tout y étoit dans la conſternation.

Les Cardinaux alloient les uns aprés les autres trouver le Pape, luy repréſentoient le péril où ils étoient, le riſque que couroit ſa propre perſonne, quel ſeroit le malheur du S. Siége & de l'Italie, s'il tomboit entre les mains des ennemis, & tous dans l'impoſſibilité où ils ſe voyoient de défendre la Place, luy conſeilloient de s'accommoder avec les François, qui depuis long-temps avoient paru tres-diſpoſez à la paix. Mais luy, tout affoibli qu'il ſe trouvoit d'une dangereuſe maladie dont il n'étoit pas encore entiérement guéri, ne pouvoit ſe réſoudre à une démarche qu'il croyoit peu convenable à ſa dignité.

Dés qu'il eût ſçu le décampement de l'armée de France, il avoit envoyé ordre à Antoine Colonne, de venir au plûtôt à Bologne avec une partie des troupes qu'il commandoit à Modéne. Ce Capitaine avoit fait tant de diligence, qu'il y étoit heureuſement arrivé, en s'écartant du chemin qu'avoit tenu l'armée Françoiſe, & le Pape croyoit avec ce ſecours pouvoir ſe défendre. Il aſſembla les principaux habitans de Bologne, pour les exhorter à luy être fidelles, & à prendre les armes contre les Bentivoglio leurs anciens tyrans, leur promit d'augmenter leurs Priviléges, abolit la moitié des impôts qui étoient ſur les vivres, & fit publier cette exemption par toute la Ville. Mais cela produiſoit peu d'effet, & on ne voyoit nul empreſſement dans les Bourgeois à s'enroller. Il fit de grandes plaintes à l'Ambaſſadeur de Veniſe, de la lenteur de ſes maîtres, qui faute d'avoir fait aſſez-tôt avancer leur armée, l'avoient contraint d'abandonner l'entre-

Digitized by Google

prise de Ferrare, & l'exposoient à la fureur de ſes ennemis ; quoyque la République luy fût redevable de ſon ſalut, & que ſa perte fût attachée à la ſienne. Il luy déclara enfin avec menace, que ſi la garniſon de la Stellata, une des plus proches Villes dont les Vénitiens étoient les maîtres, n'arrivoit ce jour-là à Bologne, il s'accommoderoit avec les François, & abandonneroit les Vénitiens à leur malheur.

Ces reſſources étoient peu de choſe pour la grandeur du danger ; c'eſt pourquoy les Cardinaux revenoient toûjours à la charge, mais ſans l'ébranler, juſqu'à ce qu'ayant engagé les Ambaſſadeurs de l'Empereur & des Roys d'Eſpagne & d'Angleterre à ſe joindre à eux, il conſentit enfin qu'on allât trouver de ſa part le Maréchal de Chaumont, pour le prier de luy envoyer le Comte de Carpi, afin d'entendre quelques propoſitions qu'il vouloit luy faire. Ce fut Jean-François de la Mirandole qui fut chargé d'aller au camp faire cette demande.

Elle embarraſſa le Maréchal, qui d'une part ſçavoit les intentions du Roy pour la paix avec le Pape, & de l'autre côté comprenoit que le ſuccés de ſon entrepriſe dépendoit de la promptitude de l'exécution, & de ne pas laiſſer revenir la Cour du Pape de la frayeur où elle étoit. Aprés y avoir un peu penſé, il jugea que pour n'être pas reſponſable du ſuccés de l'attaque de Bologne, qui pouvoit abſolument ne luy pas réüſſir, il devoit ſuivre les veuës du Roy pour un accommodement avantageux avec le Pape. Il traita avec beaucoup de civilité le Seigneur de la Mirandole, luy promit de ne pas approcher plus prés de Bologne, & il permit ſeulement à Hermés Bentivoglio d'aller faire une courſe juſqu'aux portes de la Ville, pour voir s'il s'y feroit quelque mouvement en faveur de ſa famille ; mais ſoit par crainte, ſoit par indifférence, ſoit qu'on ne le vît pas ſuivi de toute l'armée, perſonne ne branla.

Guicciardino, l. 9.

Chaumont durant ce temps-là, dreſſa ſon projet de paix, dit à l'Envoyé qu'il n'étoit point néceſſaire que le Comte de Carpi allât trouver le Pape, & qu'il luy confieroit à luy-même les conditions auſquelles il conſentoit de traiter avec Sa Sainteté. Ces conditions étoient, que le Pape donneroit l'abſolution des cenſures au Duc de Ferrare, & à tous ceux qui avoient pris ſa défenſe, ou attaqué l'Etat Eccleſiaſtique ; qu'il la donneroit pareillement aux Bentivoglio, leur reſtituëroit les biens qui leur appartenoient par l'aveu même de Sa Sainteté, & que pour les autres qu'ils avoient poſſédez avant leur ſortie de Bologne, on examineroit leur droit par les regles de la Juſtice ; qu'il leur ſeroit permis de demeurer où ils jugeroient à propos ; pourveu que ce fût à quatre-vingt milles de Bologne ; que le Pape exécuteroit au regard des Vénitiens le Traité de Cambrai ; qu'il y auroit entre luy & le Duc de Ferrare une ſuſpenſion d'armes au moins de ſix mois, pendant laquelle, chacun demeureroit en poſſeſſion de ce qu'il tenoit actuellement ; que durant ce temps-là, on travailleroit à vuider leurs differends à l'amiable, ou par les voyes ordinaires de la Juſtice ; que Modéne, comme Fief de l'Empire, ſeroit remis entre les mains des Officiers de l'Empereur ; que Cotignola ſeroit reſtituée au Roy ; que le Cardinal d'Auch ſeroit remis en liberté ; que le Pape pardonneroit aux Cardinaux qui l'avoient quitté, & que le Roy auroit la nomination des Bénéfices qui vaqueroient dans tous ſes Domaines.

Le Seigneur de la Mirandole étant retourné à Bologne dés le même jour, mit ce projet entre les mains du Pape. Il le lut aſſez tranquilement, contre ſon ordinaire, en préſence des Cardinaux, qui le conjurérent de l'accepter. Il leur parut fort indéterminé ſur le parti qu'il avoit à prendre, & le jour ſe paſſa, ſans qu'il déclarât ſa réſolution.

Mais un ſecours qu'il reçût dés le ſoir, de huit cens chevaux ſous la conduite de Chiappino Vitelli, & les nouvelles qu'il apprit de l'approche de l'armée Vénitienne, qui avoit paſſé le Po, & de trois cens Lances Eſpagnoles que le Roy d'Eſpagne luy envoyoit, luy firent bien-tôt reprendre ſa premiere fierté, au même temps que par la joye qu'elles luy cauſérent, elles le délivrérent de ſa fiévre.

Chaumont voyant que la réponſe tardoit, décampa le lendemain de Creſpolano, & s'avança juſqu'à une lieuë de Bologne, où les Ambaſſadeurs de l'Empereur, d'Eſpagne, & d'Angleterre vinrent le trouver. Il y eut encore pluſieurs pourparlers, que le Pape prolongeoit exprés pour gagner toûjours du temps, juſqu'à ce qu'enfin la garniſon ayant été de nouveau renforcée par l'arrivée de Fabrice Colonne avec quatre cens chevaux & quelques Lances Eſpagnoles, il envoya ſa derniere réponſe au Maréchal, qui fut qu'en vain on luy feroit de nouvelles propoſitions, à moins qu'on ne mît pour la premiére de toutes, d'abandonner la défenſe du Duc de Ferrare. Chaumont voyant ſon coup & l'accommodement manquez, & n'ayant pas beaucoup de vivres, ſe retira à ſon camp de Rubiéra proche de Modéne, diſant, pour ſauver ſon honneur, qu'il le faiſoit à la priére des Ambaſſadeurs des Princes, & pour laiſſer le loiſir au Pape de réfléchir ſur les propoſitions qu'il luy avoit faites.

Cet évenement donna lieu aux Italiens de faire bien des réfléxions ſur la conduite du Maréchal. Tous l'accuſoient ou d'imprudence, ou de négligence ; d'imprudence, d'avoir été à Bologne avec trop peu de troupes, ſur les ſeules eſpérances que luy donnoient les Bentivoglio d'une ſédition ; de négligence, en ce qu'il ne s'étoit pas prévalu par une attaque bruſque, de la terreur où ſa marche inopinée avoit jetté la Cour du Pape & toute la Ville : mais que n'auroient pas dit contre luy ces mêmes politiques, s'il avoit entrepris ſans ſuccés, d'eſcalader une Ville fermée de bonnes murailles, comme étoit Bologne, ou ſi dans une occaſion auſſi déciſive que celle-là, il avoit rejetté les moyens que luy préſentoient les Bentivoglio, d'enlever

Digitized by Google

d'enlever le Pape ; moyens qui pouvoient réüſſir, & qui euſſent eu des ſuites ſi importantes pour les interêts du Roy. Telle eſt la condition de ceux qui ſont à la tête des grandes affaires : le Public prétend les rendre reſponſables des événemens qui dépendent de certaines conjonctures, dont ſouvent ils ne ſont pas les maîtres.

On étoit alors vers la fin d'Octobre, & il faiſoit un tres-mauvais temps. Les Cardinaux étoient fort ennuyez d'une vie où ils n'étoient point accoûtumez, & appréhendoient de retomber dans quelque danger pareil à celuy dont ils venoient d'échapper. Ils conſeilloient au Pape de mettre fin à ſa campagne ; & c'étoit auſſi l'avis des Vénitiens, qui appréhendoient que les fatigues n'avançaſſent ſa mort ; parce qu'il étoit toûjours fort incommodé ; & ſa perte les auroit mis en de grandes extrémitez. Toutes ces remontrances fûrent inutiles ; le Pape ne voulut rien écouter là-deſſus, réſolu à perdre le Duc de Ferrare : quoyqu'il en dût arriver. Il reprit le deſſein d'aſſiéger Ferrare ; mais il jugea à propos de ſe rendre auparavant maître de la Mirandole, pour s'aſſûrer la communication de Modéne avec l'armée. Les Vénitiens furent contraints d'y conſentir, quoyque leur flotte eût encore reçu ſur le Po un nouvel échec du Duc.

Les armées du Pape & des Vénitiens ſommérent en chemin faiſant Concordia, Ville de la Principauté de la Mirandole ; & ayant refuſé de ſe rendre, elle fut forcée au ſecond aſſaut. Quelque diligence que l'on fit pour les préparatifs du ſiége de la Mirandole, on ne put l'inveſtir que vers la fin de Décembre ; & l'hyver fut tres-rude cette année-là. Quelques-uns ſoupçonnérent le Cardinal de Pavie, d'avoir été l'auteur de cette entrepriſe qui devoit ruiner l'armée ; car depuis long-tems on diſoit, qu'il étoit d'intelligence avec le Roy. Il en avoit été accuſé par le Duc d'Urbin neveu du Pape, & Général de ſon armée ; & comme ce Cardinal étoit Commandant de Bologne, quelques-uns crurent que c'étoit-là un des motifs qui avoient donné eſpérance à Chaumont de réüſſir dans la tentative qu'il fit ſur cette Place.

Guiociard. l. 9.

La Comteſſe de la Mirandole s'étoit enfermée dans ſa Ville, pour la défendre : elle étoit veuve de Loüis Comte de la Mirandole, mort depuis huit mois, & fille du Maréchal de Trivulce. La garniſon n'étoit que d'environ cinq cens fantaſſins & de ſoixante & dix Cavaliers ſous les ordres d'Alexandre Trivulce couſin germain de la Comteſſe ; mais ç'en étoit autant qu'il en falloit, eu égard à la petiteſſe de la Place, & à la rigueur de la ſaiſon.

Bembo.

Quatre jours aprés que l'armée du Pape eut pris ſes quartiers aux environs, l'artillerie commença à la battre avec plus de bruit que d'effet ; parce que la Place étoit bien terraſſée, & aſſez bonne pour ce temps-là. Les aſſiégeans ne furent pas long-temps ſans beaucoup ſouffrir, non ſeulement du froid, des pluyes, des neiges, mais encore de la diſette par la difficulté de conduire les convois : car le Duc de Ferrare d'un côté s'étoit campé aſſez prés de-là à Hoſpitalet entre les deux bras du Po, & il y avoit conſtruit un pont, par où il envoyoit quantité de partis courir la campagne, & d'autre part le Maréchal de Chaumont qui étoit demeuré dans le Modénois, avoit mis des troupes à Guaſtalla, à Correggio, & à Carpi, qui rendoient tres-dangereux les chemins de Modéne à la Mirandole ; mais une terreur panique de la garniſon de Carpi luy fit abandonner ce poſte, dont les ennemis ſe ſaiſirent avec bien de la joye du Pape, qui évita alors par le plus grand bonheur du monde, un danger, d'où naturellement il ne devoit pas échapper.

Guicciardino lib. 9.

Histoire du Chevalier Bayard. ch. 43.

Il étoit logé à S. Félix gros Village entre Concordia & la Mirandole. Le Chevalier Bayard étoit avec un petit corps à cinq petites lieuës de là. C'étoit le plus dangereux voiſin qu'une armée ennemie pût avoir ; car il étoit toûjours alerte, & comptoit pour tres-bien employées les dépenſes qu'il avoit coûtume de faire en eſpions. Il apprit par leur moyen, que le Pape devoit partir un jour de S. Félix, pour aller au camp éloigné de ſon logement d'environ trois lieuës. Il donna avis au Duc de Ferrare du deſſein qu'il avoit formé de l'enlever ſur ſa route, & le pria de faire paſſer le Po à une partie de ſa cavalerie au jour marqué, pour en être ſoûtenu s'il en étoit beſoin. Ayant pris cette précaution, il partit au commencement de la nuit avec cent Hommes d'armes choiſis, & ſe mit en embuſcade une heure avant le jour, ſans avoir rencontré perſonne qui pût donner avis de ſa marche.

Ibid. chap. 45.

Le Pape monta en litiére de grand matin : ſes équipages avec quelques perſonnes de ſa Cour prirent les devants, & vinrent donner droit dans l'embuſcade. Bayard en ſortit à l'inſtant, les chargea, & ſans s'arrêter à faire des priſonniers, courut à toute bride aprés ceux qui fuyoient vers S. Félix, ne doutant pas que le Pape ne fût parmi eux. Il fut trompé ; car à peine le Pape étoit-il ſorti de ſon quartier, qu'il ſurvint une neige épouventable ; de ſorte que le Cardinal de Pavie luy repréſenta qu'il étoit impoſſible d'aller plus loin, & qu'il falloit remettre le voyage à l'aprés-midy. Le Pape fut heureux d'avoir eu en cette occaſion plus de complaiſance pour ſes Courtiſans, qu'il n'avoit coûtume d'en avoir en pareilles rencontres. Il rebrouſſa chemin, & penſa néanmoins encore être pris : car à peine étoit-il deſcendu de ſa litiére pour rentrer dans le Château, que Bayard arriva avec ſa troupe. Le Pape gagna vîte la porte du Château, étant ſerré de ſi prés, qu'il n'eut que le temps de faire lever le Pon-levis, à quoy il aida luy-même. Il en fut quitte pour la perte de quelques mulets qui portoient ſon bagage, de quelques-uns de ſes domeſtiques, & de deux Evêques, qui furent amenez au Duc de Ferrare par Bayard,

au lieu dont on étoit convenu, & où ce Gentilhomme pensa se désepérer d'avoir manqué un si beau coup.

Cependant le siége de la Mirandole alloit tres-lentement. C'est ce qui avoit déterminé le Pape à s'y transporter, malgré les remontrances qu'on lui faisoit, en luy représentant qu'il n'étoit point de sa dignité d'aller commander en personne le siége d'une si petite Place, & que toute la Chretienté seroit scandalisée, d'apprendre qu'un Pape parût à la tête d'une armée contre un Prince Chrétien. Quoyqu'on luy pût dire, on ne put l'en dissuader : il alla au camp, où il arriva au commencement de Janvier, & sans se donner le temps de prendre un peu de repos, il voulut s'instruire par luy-même du détail de toutes choses.

Guicciard. l. 9. An. 1511.

Il alloit à la tranchée, visitoit les batteries, faisoit reformer les travaux, couroit à cheval tous les quartiers, pour animer les Officiers & les soldats, logeoit à la portée du canon de la Place : son logis fut percé deux fois, & il y eut de ses Officiers tuez. On fit à cette occasion courir en Italie une espéce de parallelle entre luy & le Roy de France, où l'on représentoit d'un côté un Pape vieux, cassé, malade, à la tête d'une armée en plein hyver, essuyant les injures du temps, & fatiguant comme le moindre fantassin ; & de l'autre un Roy dans la vigueur de son âge, élevé dés sa plus tendre jeunesse dans les travaux de la guerre, qui demeurant tranquile dans sa Cour, ne faisoit la guerre que par ses Capitaines. La plaisanterie de cette bizarre comparaison tomboit uniquement sur le saint Pére : mais ce qui nous sied le moins, est souvent de quoy nous nous piquons le plus. On ne pouvoit mieux luy faire sa Cour, qu'en loüant sa bravoûre & son intrepidité ; & effectivement s'il n'étoit venu au siége luy-même, il n'en fut jamais venu à bout ; car les assiégez se défendoient avec beaucoup de valeur, & ils donnérent au Maréchal de Chaumont tout le temps nécessaire pour les secourir.

Ce Général avoit ordre du Roy de le faire : il assembloit ses troupes, & tous les mouvemens qu'il faisoit, paroissoient tendre là : mais quelque semblant qu'il fit pour encourager les assiégez, dans l'espérance que leur constance & la rigueur du temps obligeroient les ennemis à abandonner leur entrepriſe, il n'avoit point dessein d'attaquer le camp : il le sçavoit trop bien retranché, les chemins pour y aborder étoient impraticables, les vivres luy manquoient : on ajoûtoit que la jalousie qu'il avoit contre le Maréchal de Trivulce pere de la Princesse de la Mirandole enfermée dans la Place, luy faisoit paroître les difficultez encore plus grandes, & que les fréquents voyages qu'il faisoit à Milan, étoient moins pour hâter les préparatifs du secours, que pour y voir une Demoiselle qu'il aimoit. Quoyqu'il en soit le Pape pressant vivement le siége, toûjours néanmoins dans une grande incertitude du succés, la gelée devint si violente, qu'on pouvoit monter à l'assaut à la faveur de la glace du fossé : & comme la bréche étoit tres-grande, le Commandant fut contraint de capituler le vingtiéme de Janvier, à des conditions tolérables, que luy obtint le Duc d'Urbin. Car ce Duc malgré la haine que le Pape son oncle avoit contre les François, les aimoit toûjours ; parce qu'il avoit été élevé avec beaucoup d'agrément à la Cour de France. Le Pape entra par la bréche en vainqueur, & ne pensa plus qu'à la conquête de Ferrare ; mais les fatigues du siége luy ayant causé une rechute dans la maladie dont il n'avoit pas été bien guéri, il se fit transporter à Bologne, & de là à Ravenne.

Histoire du Chevalier Bayard. ch. 43. Bembo. Buonaccorsi. Ann. 1511.

Son armée & celle des Vénitiens ne laissérent pas de tenir la campagne ; parce que Chaumont rassembloit la sienne, & qu'il paroissoit avoir dessein d'attaquer Modéne : & en effet il y avoit des intelligences : mais le Pape se tira d'inquiétude à cet égard par le conseil de l'Ambassadeur d'Espagne, qui fut d'en retirer ses troupes, comme d'un Fief appartenant à l'Empereur, à condition que les François n'y entreroient point. Chaumont accepta cet accord, & la Ville demeura en neutralité, parce que l'Empereur n'étoit point encore en guerre avec le Pape.

Guicciard. l. 9.

Aussi-tôt aprés cette convention, Chaumont tomba malade, & s'étant fait transporter à Correggio, il y mourut au bout de quinze jours. Avant que de mourir, il fit demander au Pape l'absolution des censures lancées contre les adhérans du Duc de Ferrare, & des ravages qu'il avoit faits sur les Terres de l'Eglise. Il l'obtint, mais celuy qui la luy apportoit ne le trouva plus en vie. On crut que le chagrin d'avoir laissé prendre la Mirandole, contribua beaucoup à sa mort. Il est certain qu'elle fit beaucoup de tort à sa réputation, aussi-bien que le mauvais succés de la tentative de Bologne. Ses envieux firent extrêmement valoir ces deux fautes, pour répandre dans le Public, qu'il s'étoit plus soûtenu dans le Gouvernement du Milanés & dans les guerres passées par le crédit de son oncle le Cardinal d'Amboise, que par son propre mérite : Mais on peut dire avec vérité sur les faits racontez dans cette Histoire, que si la faveur du Cardinal luy attira beaucoup de considération, il en fut tres-digne, & que le Roy son maître n'eut pas sujet de se repentir des bienfaits dont il l'avoit comblé. C'est le témoignage que luy rend un homme du métier au sujet de l'expédition de Génes. Le Roy, dit-il, luy bailla « la principale Charge de son armée, dont ne « pense en ma vie en avoir veu un homme plus « digne, & propre à mener une grosse affaire « tant à la guerre qu'en autre chose. Il n'avoit quand il mourut, que trente-huit ans, & avoit été fait Gouverneur du Milanés à vingt-cinq. Le Maréchal de Fleuranges qui étoit alors fort jeune, & qui avoit épousé la niéce de Chaumont, raconte que quand il partit de Correggio pour suivre l'armée, ce Seigneur luy dit,

Mémoires du Maréchal de Fleuranges.

Histoire du Chevalier Bayard ch. 47.

adieu mon neveu : on m'a avancé ma mort : je ne vous reverrai jamais : cela veut dire que Chaumont croyoit avoir été empoiſonné.

Le Maréchal de Trivulce ſe trouva chargé des affaires de la guerre par la mort de Chaumont, en attendant que le Roy nommât un Gouverneur du Milanés. Comme il ne ſçavoit pas les intentions de ce Prince, il n'oſa rien entreprendre ; mais il penſa ſeulement à empêcher les progrez des ennemis.

Le Pape prenoit actuellement des meſures avec les Vénitiens, pour bloquer Ferrare & la prendre par famine. Ceux-cy malgré les accidens qui étoient arrivez pluſieurs fois à leur flotte dans une pareille entrepriſe, ſe chargérent d'empêcher avec treize galéres, que rien n'entrât dans la ville par les plus gros bras du Po, pendant que les troupes du Pape en occupant certains poſtes ſur le même fleuve au-deſſus de Ferrare, s'oppoſeroient au paſſage des vivres.

Les garniſons de Bologne, de Concordia, & de la Mirandole ſuffiſoient pour couper les convois en deçà du Po : il n'étoit plus queſtion que de fermer le paſſage de la plus petite branche de cette riviére du côté de la Romagne, par où les vivres venant du Polézin par l'embouchure de l'Adigé, pouvoient encore être conduits à Ferrare.

Il y avoit vers ces quartiers-là une Place appellée Baſtide, éloignée de vingt-cinq milles de Ferrare, qui tandis qu'elle étoit en la puiſſance du Duc, luy conſervoit ce paſſage libre. Le Pape muguetoit cette Place qui étoit aſſez bonne ; mais il y avoit tres-peu de garniſon, la plûpart des troupes du Duc étant occupées à la garde de ſa Capitale & des environs.

Le Maréchal de Trivulce devina le deſſein du Pape, & ſçut que quelques troupes filoient de la Romagne vers la Baſtide. Comme il connoiſſoit l'importance de cette Place, il s'avança pour y jetter du monde juſqu'à Sermidi : mais comme de-là il y avoit encore fort loin à la Baſtide, il fut prévenu par les troupes du Pape, qui l'auroient priſe avant ſon arrivée, ſi elle n'avoit été ſecouruë d'ailleurs.

Le Gouverneur, dés qu'il ſe vit inveſti, envoya un Exprés à Ferrare pour en donner avis au Duc, & luy dire que s'il n'étoit promptement ſecouru, il pourroit à peine tenir deux jours avec le peu de ſoldats qu'il avoit. L'armée ennemie étoit de ſix mille hommes d'infanterie & de cinq cens hommes de cavalerie legére ſous la conduite de Jean Fort Capitaine Vénitien, & de deux cens Hommes d'armes Eſpagnols ſous les ordres de deux Capitaines de la Nation.

Hiſtoire du Chevalier Bayard. ch. 44.

Le Duc liſant la Lettre en préſence du Chevalier Bayard & de Montoiſon, pâlit, & ſe crut perdu par la priſe de cette Place. Ces deux Seigneurs ayant ſçû de quoy il s'agiſſoit, luy dirent qu'il falloit tout hazarder pour la ſauver ; mais que la diligence étoit néceſſaire. Il leur répréſenta les difficultez qu'il y avoit, l'éloignement, les mauvais chemins, un défilé proche de-là, où deux hommes ne pouvoient pas paſſer de front, & long de prés d'un demi quart de lieuë, un pont ſur un canal entre le Po & la Place, & enfin le peu de temps que le Gouverneur pouvoit tenir. Il demanda avis au Chevalier Bayard, qui étoit toûjours tres-écouté dans les Conſeils à cauſe de ſa grande expérience.

Le Chevalier luy répondit, que ſi les ennemis avoient eu la précaution de ſe ſaiſir du défilé & du pont, la choſe ſeroit difficile : mais que peut-être ils ne l'auroient pas fait ; qu'il falloit en tout cas prendre la meilleure partie de la garniſon, & marcher ſans tarder de ce côté-là, & que les ennemis ne s'attendant pas à une telle diligence, on les pourroit ſurprendre.

La réſolution de marcher fut priſe ſur le champ, & on donna au Chevalier la conduite du ſecours. Châtillon, Montoiſon, du Lude, le Capitaine Fontrailles, & le Duc même furent de la partie.

Il fit mettre dans des bateaux les huit cens Suiſſes du Capitaine Jacob, avec deux autres mille hommes d'infanterie ; & la Gendarmerie en aſſez petit nombre ſe mit en marche par terre.

Les Gendarmes arrivérent une demie heure devant le jour au défilé dont j'ai parlé, & n'y ayant trouvé perſonne, s'en rendirent les maîtres. Les barques abordérent à la pointe du jour proche de-là, & l'infanterie ſe joignit à la Gendarmerie. On s'avança juſqu'au pont du Canal, où l'on ne trouva point non plus d'ennemis. Les troupes furent une heure à défiler en cet endroit ; & à meſure qu'elles paſſoient, Bayard les mettoit en bataille.

Ces commencemens ne pouvoient être plus heureux. On étoit à moins de demie lieuë du camp, ſans qu'on y eût été averti de ce qui ſe paſſoit : mais le jour étoit déja grand ; on alloit attaquer des gens qui étoient trois contre un : aprés ce premier bonheur, il falloit que la valeur fit le reſte ; & c'étoit une néceſſité de vaincre, ou de périr.

L'infanterie faiſoit un tres-grand front, & grand nombre de trompettes avoient ordre de ſonner de toutes parts, dés qu'on ſeroit apperçu des ennemis, pour leur faire croire que ces troupes étoient beaucoup plus nombreuſes qu'elles n'étoient en effet.

Cette petite armée qui n'étoit guéres de plus de trois mille hommes, marcha en deux corps, peu éloignez l'un de l'autre. A la gauche étoient ſix-vingts Hommes d'armes, & les huit cens Suiſſes du Capitaine Jacob : A la droite étoient les deux mille autres fantaſſins avec le reſte de la Gendarmerie, le Duc de Ferrare, le Chevalier Bayard, & les autres Seigneurs. Les ennemis étoient ſi peu ſur leurs gardes, qu'ils ne ſçurent l'arrivée des François, que lorſqu'ils étoient à une portée de canon de leur camp.

La troupe de la gauche commença l'atta-

Digitized by Google

que. Le bâtard du Fay Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Chevalier Bayard, s'avança avec vingt chevaux, & chargea vigoureuſement un des quartiers des ennemis, où il mit tout en deſordre. L'allarme fut à l'inſtant répanduë dans tout le camp, & une groſſe troupe de cavalerie étant venuë tomber ſur du Fay, il fut obligé de reculer avec la ſienne, qu'il tint toûjours ſerrée, juſqu'à ce que Pierrepont qui étoit deſtiné pour le ſoutenir, à la tête de cent Hommes d'armes, vint donner fiérement dans cette cavalerie, & la culbuta. Les huit cens Suiſſes qui le ſuivoient s'avancérent auſſi-tôt en bel ordre, pour entrer dans le camp par un endroit où ils trouvérent la plûpart de l'infanterie ennemie. Elle les reçut avec beaucoup de fermeté, nonobſtant la ſurpriſe, & les auroit même rompus, ſi Pierrepont, aprés avoir diſſipé les eſcadrons ennemis, ne fût ſurvenu : il la prit en flanc, la perça, & luy paſſa ſur le ventre : le corps de la droite étant venu fondre en même temps par l'autre côté, acheva la déroute. Tout fuyoit, excepté quatre cens chevaux qui s'étoient ralliez, & qui faiſant aſſez bonne contenance, s'avançoient vers l'infanterie Françoiſe pour la charger. Le Chevalier Bayard & le Capitaine Fontrailles raſſemblérent auſſi-tôt les Gendarmes, & allérent à cette troupe, qui aprés quelque réſiſtance, fut renverſée & preſque toute taillée en piéces.

Jovius in vita Alfonſi Ferrar.

Les Généraux du Pape, qui étoient Guy de Vaina, Méléagro de Forli, Verdugo Eſpagnol, & Antonio Orſeo Evêque de Carignola Général de l'armée, voyant l'affaire ſans reſſource, ſe ſauvérent, abandonnant ſix piéces d'artillerie & tout le bagage. Ce combat ne dura qu'une heure : la perte des ennemis, ſelon l'Hiſtoire du Chevalier Bayard, & ſelon Brantome, fut de quatre à cinq mille hommes, & de ce nombre furent ſoixante Gendarmes. Les Hiſtoriens Italiens la diſent beaucoup moindre : mais enfin la Baſtide fut délivrée, la garniſon renforcée, & Ferrare par cette vigoureuſe action ſauvée. Il y eut trois cens chevaux pris, & les ſoldats firent un tres-grand butin. L'armée victorieuſe rentra le lendemain dans Ferrare ayant fait tres-peu de perte, & remporté beaucoup de gloire. Montoiſon qui avoit été un des auteurs de l'entrepriſe, & avoit eu beaucoup de part à l'exécution, mourut de maladie huit jours aprés à Ferrare fort regrété. C'étoit un vieux Chevalier de Dauphiné, qui avoit toûjours ſervi & commandé avec beaucoup de diſtinction. On l'appelloit l'Emerillon de l'armée, parce que nul n'étoit ni ſi vigilant ni ſi alérte que luy.

Mémoires de Brantome. T. 1.

Cet accident chagrina beaucoup le Pape ; mais il ne l'étonna pas, & ce fut une diſpoſition prochaine à une négociation que le Roy d'Eſpagne ménageoit depuis long-temps, & à laquelle le Pape conſentit, moins par le deſir de la paix, que par l'eſpérance de ſéparer l'Empereur des intérêts du Roy de France.

Le Roy d'Eſpagne, bien que tres-content de voir le Pape broüillé avec la France, & du deſſein où il ſçavoit qu'il étoit, de faire tous ſes efforts pour chaſſer les François d'Italie, appréhendoit néanmoins un effet tout contraire du génie impétueux de Jules ; & que s'il avoit du deſſous dans cette guerre, la puiſſance de la domination Françoiſe ne s'augmentât au-delà des Alpes, juſqu'à leur faire revenir l'envie de rentrer en poſſeſſion du Royaume de Naples. C'eſt pourquoy il continuoit de porter l'Empereur à la paix, & il agiſſoit par ſon Ambaſſadeur auprés du Roy pour le même ſujet. Il apportoit à ces deux Princes des motifs communs à l'un & l'autre, qui étoient d'éviter le ſcandale d'une guerre entre des Princes Chrétiens d'une part, & le Pére commun des Fidéles de l'autre, les grands inconvéniens que produiroit le Concile qu'ils prétendoient aſſembler contre le Pape, & le deſordre que tout cela pourroit cauſer dans le monde Chrétien. Mais en traitant avec l'Empereur, il faiſoit fort valoir une raiſon particuliére fort capable d'embarraſſer ce Prince ; & c'étoit celle qui l'engageoit luy-même à ſe donner de ſi grands mouvemens, je veux dire l'accroiſſement de la puiſſance du Roy, qui ne pouvoit être que tres-préjudiciable à la Maiſon d'Arragon & à la Maiſon d'Autriche ; & que ſi avec le ſecours de l'Empire il venoit à bout du Pape & des Vénitiens, on ne pourroit plus réprimer ſon ambition démeſurée ; qu'il falloit prévenir ce mal, & que le moyen le plus ſûr pour cela, étoit de l'obliger à faire la paix avec le Pape & les Vénitiens. Enfin il tâchoit de perſuader à l'Empereur, qu'il luy ſeroit plus facile de retirer par un Traité des mains des Vénitiens les villes qui luy appartenoient, que par une guerre qui l'engageoit à de grandes dépenſes.

Varia Epiſt. Petri de Angleria, lib. 24.

L'Empereur, tout irrité qu'il étoit contre cette République, & nonobſtant les engagemens qu'il avoit pris avec le Roy, & la démarche qu'il avoit faite en aſſemblant les Prélats d'Allemagne, comme on avoit aſſemblé ceux de France, ne laiſſa pas de faire attention aux remontrances du Roy d'Eſpagne, & écrivit au Roy de France, pour l'engager à conſentir à une négociation. Il luy fit dire par ſon Ambaſſadeur qu'il n'avoit écouté la propoſition du Roy d'Eſpagne, que parce qu'il ſçavoit que luy-même ſouhaitoit la paix, ainſi qu'il l'avoit fait voir en pluſieurs rencontres ; & qu'au reſte il luy promettoit de ne conclure jamais rien avec les Vénitiens, que les différents de la France avec le Pape ne fuſſent en même temps terminez.

Le Roy quoyque ennuyé de la guerre d'Italie, & qu'il ſouhaitât en effet la paix avec le Pape, ne fut pas fort content de ce changement de l'Empereur, qui alloit au moins à ſuſpendre les projets qu'ils avoient formez enſemble, & dont la prompte exécution auroit mis le Pape à la raiſon. Il luy dé-

Guicciardino l. 9.

plaiſoit fort que le Roy d'Eſpagne ſe mêlât de cette affaire, perſuadé qu'il étoit de ſa jalouſie contre la France, ſe défiant extrêmement de ſes intrigues, & regardant cette négociation comme un piége qu'il luy tendoit. Il craignoit que l'Evêque de Gurk, qui devoit être l'Agent de l'Empereur, ne ſe laiſſât gagner par le Pape ſur l'eſpérance d'un chapeau de Cardinal; & que ſi par le moyen de ce Prélat, le Pape & l'Empereur convenoient de certaines conditions qu'il ne voulût pas accepter, ce ne fût un prétexte à ce Prince de ſe ſéparer de la France & de s'unir avec le Pape. Or ſi cela arrivoit, il ne doutoit pas que le Roy d'Eſpagne ne ſe joignît au Pape & à l'Empereur, & qu'il n'entraînât dans la ligue le Roy d'Angleterre; & alors la France auroit ſur les bras toutes les forces des plus puiſſans Princes de l'Europe. Mais d'ailleurs il ſe trouvoit expoſé aux mêmes inconvéniens, & rendoit ſa conduite odieuſe à toute l'Europe, en s'obſtinant à faire la guerre au ſaint Siége, & en refuſant d'eſſayer les voyes de rendre le repos à l'Italie & à la Chrétienté. Il connoiſſoit le génie de l'Empereur toûjours inconſtant, irréſolu, ſans ceſſe obſédé par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, aiſé à gagner par de l'argent, que les Vénitiens luy prodigueroient, pour peu qu'ils trouvaſſent d'ouverture à le mettre dans leur parti. Ainſi aprés avoir bien tout conſidéré, il conſentit à la négociation. On convint que les Plénipotentiaires ſe trouveroient au plutôt à Mantoüe. Le Roy y envoya Etienne Poncher Evêque de Paris, homme d'une prudence & d'une habileté reconnuës. L'Evêque de Gurk s'y rendit pour l'Empereur, & l'Evêque de Catane avec Jerôme de Vic pour le Roy d'Eſpagne.

Il y eut des difficultez dés les préliminaires, le Pape voulant que l'Evêque de Gurk vint d'abord le trouver à Ravenne pour luy communiquer les propoſitions de l'Empereur, & l'Evêque diſant qu'avant qu'il vît le Pape, il falloit que l'Agent du ſaint Siége vint à Mantoüe, afin que tous les Plénipotentiaires conféraſſent enſemble, & miſſent les choſes en état d'être agréées de tous les partis, & qu'enſuite il iroit trouver le Pape, pour mettre la derniére main à la paix.

Le Pape, en faiſant cette demande n'avoit pas tant d'égard au point d'honneur, qu'à l'eſpérance de gagner l'Evêque par ſes bienfaits; & ce fut dans cette vûë qu'ayant créé huit nouveaux Cardinaux, pour ſuppléer au défaut de ceux qui s'étoient échappez de ſa Cour, il en avoit réſervé un *in petto*; & c'étoit l'Evêque de Gurk, ſuppoſé que dans le Traité de Mantoüe il ſervît utilement le ſaint Siége. Parmi ces nouveaux Cardinaux il avoit nommé l'Evêque de Sion pour le ſervice qu'il luy avoit rendu auprés des Cantons Suiſſes, & Chriſtophle Bambridge Archevêque d'York, qui luy avoit attaché le Roy d'Angleterre. C'étoient des exemples fort capables d'ébranler l'Evêque de Gurk, en luy faiſant connoître que le Pape n'étoit pas méconnoiſſant envers ceux qui l'obligeoient.

Aprés quelques conteſtations ſur cette formalité, l'Evêque de Gurk à la ſollicitation des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & par le conſentement de l'Evêque de Paris, eut pour le Pape la complaiſance qu'il exigeoit de luy. Il partit pour Bologne où le Pape devoit le recevoir, & l'Evêque de Paris alla attendre à Parme le ſuccés de ce voyage.

L'Evêque de Gurk entra dans Bologne avec un train magnifique, ſuivi d'une infinité de Gentilshommes Allemans qui luy faiſoient cortége à cauſe du titre de Lieutenant Général de l'Empereur en Italie, dont ce Prince l'avoit honoré. Le Pape le reçut avec des honneurs extraordinaires, ſçachant qu'il étoit tres-ſenſible à ces diſtinctions, & que c'étoit un des endroits par où le Roy l'avoit gagné lorſqu'il vint en Ambaſſade à la Cour de France.

En effet ce Prélat étoit un homme naturellement tres-vain, d'une hauteur & d'une fierté extraordinaires, & ſoit qu'il s'abandonnât en cette occaſion à ſon génie altier, ſoit qu'il eût pris à la Cour de France une véritable amitié pour le Roy, ſoit qu'il eût ordre de l'Empereur de ne rien conclure qu'à des conditions tres-avantageuſes, & de ſoutenir avec dignité le titre de ſon Lieutenant Général en Italie, rien ne contribua davantage que ſes maniéres arrogantes, à rompre une négociation, dont la Cour de France appréhendoit le plus les ſuites, & que le Roy d'Eſpagne avoit regardée, en amenant les choſes à ce point là, comme le chef-d'œuvre de ſa politique. Bembo, &c.

En entrant dans Bologne, il apperçut parmi les autres Ambaſſadeurs celuy de Veniſe: il le regarda d'un œil courroucé, & luy dit fiérement, qu'il étoit ſurpris que ſes maîtres étant les ennemis déclarez de l'Empereur, il eût la hardieſſe de ſe préſenter devant luy. Ayant été conduit au Palais du Pape, qui étoit accompagné de tous les Cardinaux, & de toute la Cour Romaine, il luy fit ſon compliment en tres-peu de mots, & luy déclara que l'Empereur ſon maître l'avoit envoyé en Italie, pour avoir par un Traité plutôt que par une guerre ſanglante, tout ce qui luy appartenoit, ſans en rien excepter, & qu'on travailleroit inutilement à la paix, ſi les Vénitiens n'étoient pas déterminez à rendre juſqu'à un pouce de terre, tout ce qu'ils avoient uſurpé ſur l'Empire & ſur la Maiſon d'Autriche.

Le Pape ne s'étonna pas de ce diſcours, & crut qu'il affectoit en public ces maniéres impériculeſes pour faire peur aux Vénitiens: mais il ne le trouva pas plus modéré dans l'audience particuliére, où l'Evêque parla ſur le même ton. Il ne ſe démentit pas le jour ſuivant: car le Pape ayant député trois Cardinaux pour traiter avec luy, il envoya au lieu marqué trois de ſes Gentilshommes pour écouter leurs propoſitions, faiſant ſeulement ſes excuſes de

Digitized by Google

ce que ſes affaires ne luy permettoient pas de venir luy-même ; mais c'étoit en effet parce qu'il jugeoit qu'étant venu exprés à Bologne pour traiter avec le Pape, il ne croyoit pas qu'il fût de ſa dignité d'entrer en matiére avec d'autres qu'avec luy.

Le Pape d'un caractére d'eſprit fort ſemblable à celuy de l'Evêque, frémiſſoit en luy-même ; mais ſa haine contre la France le contenoit, & on ne laiſſa pas d'entamer la négociation. L'Evêque de Gurk ſe relâcha un peu ſur l'Article des Vénitiens, & conſentit qu'ils retinſſent Padoüe & Tréviſe qui étoient du nombre des Places prétenduës par la Maiſon d'Autriche : il ajoûta deux conditions ; la premiére, que la République tiendroit ces deux Places en Fief de l'Empereur ; la ſeconde, Bonacoſi. qu'elle payeroit pour l'inveſtiture deux cens mille écus, & cinquante mille tous les ans. Le Pape qui vouloit que l'accommodement ſe conclût en toute maniére, preſſa les Vénitiens de recevoir cette offre ; mais quelques priéres, quelques menaces qu'il pût faire, le Sénat de Veniſe ne voulut jamais accepter ces conditions. Aprés pluſieurs conférences, on ſe rapprocha de part & d'autre par l'entremiſe des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & il y avoit eſpérance que l'on conviendroit enfin : & cependant on entama l'Article de l'accommodement du Pape avec le Roy de France.

L'Evêque de Gurk avoit cru que c'étoit le point de ſa négociation le plus facile à terminer ; parce qu'il ne s'y agiſſoit que des intérêts du Duc de Ferrare, ſur leſquels il ſçavoit que le Roy étoit aſſez diſpoſé à donner au Pape une bonne partie de ce qu'il pouvoit demander, & que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & le Cardinal de Pavie l'avoient aſſuré, que le Pape de ſon côté ne ſe rendroit pas extrêmement difficile ; mais il fut bien ſurpris, lorſque commençant à propoſer la choſe, le Pape l'interrompit, l'exhorta à conclure au plutôt le Traité avec les Vénitiens, & le conjura de laiſſer indécis le point qui regardoit le Roy de France. Il luy repréſenta la belle occaſion que l'Empereur alloit perdre de ſe venger de ce Prince, & de tous les affronts qu'il avoit reçus de la France, ſi par une généroſité mal entenduë, il s'opiniâtroit à demeurer uni avec luy, au lieu de ſe joindre au ſaint Siége, au Roy d'Eſpagne & aux Vénitiens pour chaſſer les François d'Italie.

L'Evêque répondit qu'il avoit un ordre préciſ de l'Empereur de ne point terminer une de ces deux affaires ſans l'autre, & pria le Pape d'écouter ce qu'il avoit à dire ſur la ſeconde. Je ne vous écouterai point, reprit Jules : mais ſi en procurant les véritables intérêts de vôtre maître, vous voulez avoir ſoin des vôtres, je vous promets de vous faire élire Patriarche d'Aquilée, de vous donner le chapeau de Cardinal, & d'augmenter vos revenus Eccleſiaſtiques juſqu'à cent mille ducats de rente.

Michael Coccinius apud Freher. T. 2. rerum germanicarū.

La tentation étoit délicate : mais pour l'ordinaire les hommes fiers ont de l'honneur. L'Evêque mépriſa ces offres, & dit que rien n'étoit capable de l'engager à trahir ſon devoir ; ni moy, repartit le Pape, à m'accommoder avec la France, m'en dût-il coûter la Thiare & la vie. On rompit ſur le champ, & l'Evêque ſe retira. Il partit de Bologne, aprés y avoir été quinze jours, & prit le chemin de Modéne. Le Pape toutefois ſe repentit de s'être un peu trop ouvert ſur ſa haine contre la France, & renvoya aprés l'Evêque pour le prier de revenir, luy faiſant eſpérer de l'écouter ſur ce qui touchoit le Roy : mais il n'en voulut rien faire, irrité de ce qu'il apprit en ſortant de Bologne, que tandis qu'il y avoit comme une ſuſpenſion d'armes, & qu'on traitoit de paix, le Pape avoit envoyé ſecrétement l'Evêque de Vintimille fils de Paul Frégoſe, pour ſouléver les Génois contre la France. Un des Commandans François qui en avoit eu avis le fit ſuivre. On le prit dans le Monferrat, lorſqu'il y paſſoit déguiſé pour aller à Génes, & avant été conduit à Milan, il y avoüa le ſujet de ſon voyage. Bonacoſi. Guicciard. l. 9.

La négociation de l'Evêque de Gurk tenoit toutes choſes en ſuſpens ; mais auſſi-tôt aprés la rupture, on agit des deux côtez plus vivement qu'on n'avoit encore fait. L'Empereur & le Roy firent citer par les Cardinaux de leur parti, le Pape au Concile général qu'ils convoquérent à Piſe pour le premier jour de Septembre. Trivulce vint ſe camper ſur le bord du Po, & le Duc d'Urbin Général de l'armée du Pape, ſur le rivage oppoſé de cette riviére, l'un pour défendre le Ferrarois, & l'autre pour l'attaquer. Le Roy d'Eſpagne uſoit en vain de toute ſorte de moyens pour adoucir les eſprits. Jerôme Cabanillas ſon Ambaſſadeur auprés du Roy repréſentoit à ce Prince, qu'il ne tenoit qu'à luy de faire ceſſer la guerre, en ſe déſiſtant de la protéction qu'il donnoit au Duc de Ferrare Vaſſal du ſaint Siége. Le Roy répondoit que le Pape ne vouloit s'emparer du Ferrarois, que pour venir enſuite attaquer le Duché de Milan ; qu'il s'en étoit déclaré publiquement ; que ce qui empêchoit le Pape d'accepter la paix qu'on luy offroit à des conditions raiſonnables, étoit l'aſſûrance qu'il avoit d'être appuyé des forces d'Eſpagne ; que les troupes Eſpagnoles qui étoient dans ſon armée ſous la conduite de Fabrice Colonne, & qui y demeuroient au-delà du terme de quatre mois fixé par l'inveſtiture accordée pour le Royaume de Naples, faiſoient aſſez connoître les mauvaiſes intentions de la Cour d'Eſpagne contre la France ; que la flotte que Ferdinand armoit dans ſes ports ſous prétexte de la guerre d'Afrique, luy donnoit de nouveaux ſujets de défiance ; qu'il ſçavoit de bonne part que le Pape comptoit ſur cette flotte, & que ſi le Roy d'Eſpagne s'intéreſſoit autant à la paix qu'il le faiſoit paroître, il n'avoit qu'à retirer ſes troupes de l'armée du ſaint Siége, & à deſarmer ſa flotte, & que le Pape ſeroit bien-tôt contraint de faire la paix. Petrus de Angleria, l. pift. 452. An. 1512. Epiſt. 453.

L'Ambaſſadeur ayant fait ſçavoir cette ré-

ponſe du Roy à la Cour d'Eſpagne, Fabrice Colonne eut commandement de ſe retirer avec ſes troupes de l'armée du Pape : & l'ordre fut envoyé dans les Ports d'Eſpagne de déſarmer. Mais dans cet intervale le Maréchal de Trivulce ayant forcé Concordia, & s'étant enſuite avancé vers Bologne avec les Bentivoglio, dont les intelligences réüſſirent mieux cette fois-là, que du temps du Maréchal de Chaumont, la Ville ſe révolta contre le Pape, & ouvrit ſes portes aux François. Le Cardinal de Pavie qui y commandoit, fut obligé de s'enfuir ; une partie de la garniſon fut taillée en piéces, & auſſi-tôt aprés le Maréchal étant ſorti Guicciard. l. 9. ſur l'armée du Pape & des Vénitiens, la mit en déroute, prit les bagages & l'artillerie, grand nombre d'étendarts, & pluſieurs des Officiers Généraux, mais ſans faire un grand carnage, parce que les ſoldats ayant pris d'abord l'épouvente, la plûpart ſe ſauvérent. Le Cardinal de Pavie ayant gagné Ravenne pour ſe juſtifier auprés du Pape, y fut aſſaſſiné par le Duc d'Urbin, qui le tua de ſa propre main dans une ruë d'un coup de poignard, comme un traître, qui avoit, diſoit-il, livré Bologne aux François ; & puis il ſe retira à Urbin.

Il eſt certain que le Cardinal avoit toûjours été fort oppoſé à la guerre que le Pape faiſoit à la France ; mais le Duc d'Urbin ne l'étoit pas moins ; & ce fut la haine particuliére de ce Duc & la jalouſie du commandement, qui le portérent juſqu'à cet excés. Quelques-uns crurent qu'il n'avoit pas trop agi en cela contre les intentions du Pape ſon oncle, qui en témoigna cependant une grande douleur, & une extrême indignation contre luy : peu de perſonnes plaignirent le Cardinal, parce que c'étoit un tres-méchant homme. La défaite de l'armée du Pape & des Vénitiens arriva le vingt & uniéme jour de May. La citadelle de Ann. 1512. Bologne ſe rendit cinq jours aprés la Ville. Trivulce s'avança avec ſes troupes victorieuſes juſqu'à l'extremité du Bolonnois ſur les confins de la Romagne, pour y attendre les ordres du Roy, ſans vouloir avancer davantage, ſçachant que ce Prince étoit toûjours porté à la paix. Cependant le Duc de Ferrare profitant du déſordre des ennemis, reprit Cento, la Pievé, Cotignola, Lugo, & quelques autres Places, dont la priſe raſſura beaucoup ſa Capitale.

Le Pape, malgré ſa fermeté, ne put s'empêcher de paroître conſterné de tant de malheurs. Il donna ſes ordres pour recueillir les débris de l'armée. Les Vénitiens que cette perte n'inquiétoit gueres moins que luy, penſérent auſſi ſérieuſement à couvrir leurs frontiéres ; & le Pape ne ſe croyant pas en ſûreté à Ravennes, prit le chemin de Rome.

Dans ce voyage il engagea le Cardinal Robert de Guibé, dit communément le Cardinal de Nantes, à propoſer comme de luy-même au Maréchal de Trivulce une Conférence touchant un accommodement. Le Maréchal luy répondit, qu'il luy faiſoit là une propoſition trop générale ; qu'il n'écouteroit rien, à moins qu'on ne luy en fit de plus particuliéres ; que le Roy peu auparavant avoit eu la bonté d'offrir la paix & d'en propoſer les conditions ; que les choſes avoient changé de face, & que ſi le Pape avoit envie de s'accommoder, il devoit à ſon tour faire des avances conformes à l'état où il ſe trouvoit.

Le Pape n'inſiſta pas davantage ; mais il apprit avec beaucoup de dépit, qu'on avoit affiché à Modéne, à Bologne, & en pluſieurs autres Villes d'Italie, la convocation du Concile à Piſe, au nom des Cardinaux qui l'avoient quitté, & de trois Procureurs de l'Empereur ; qu'il étoit cité pour y comparoître en perſonne, y rendre compte de ſa conduite & de pluſieurs crimes dont on l'accuſoit ; qu'on l'y traitoit d'incorrigible, d'incapable de gouverner l'Egliſe, & que les Cardinaux prenoient droit de convoquer le Concile général ſur ſa négligence à le faire, conformément aux décrets du Concile de Conſtance, qui avoit ordonné qu'on l'aſſemblât tous les dix ans, n'y ayant point d'autre voye de contenir les Papes dans les bornes de la modération. Guicciard. l. 9.

La convocation du Concile faite de cette ſorte, réveilla les anciennes queſtions touchant l'autorité du Pape. Pluſieurs Théologiens & Canoniſtes ſe déclarérent contre l'entrepriſe des Cardinaux. Le Pape écrivit ſur ce ſujet une Lettre aſſez vive au Roy * où il luy déclare que ce n'eſt point aux Princes, mais au Pape à convoquer le Concile. On ne laiſſa pas de paſſer outre ; & avec l'agréement des Florentins qui étoient rentrez en poſſeſſion de Piſe, les Prélats de France & de l'Empire eurent ordre de ſe préparer à partir, pour y aller ; afin d'y commencer les ſéances au prémier jour de Septembre. * Rapportée par Mocénigo.

La nouvelle de la priſe de Bologne & de la défaite de l'armée du Pape, donna beaucoup à penſer au Roy d'Eſpagne : car à chaque pas que les François faiſoient en Italie, il prenoit l'allarme pour ſon Royaume de Naples. Il y fit auſſi-tôt paſſer trois mille hommes d'élite qui devoient être ſuivis de pluſieurs autres, & commença à prendre des liaiſons plus étroites que jamais contre la France avec le Roy d'Angleterre ſon gendre. Petrus de Angleria. Epiſt. 455.

Le Roy qui n'ignoroit pas ces menées, étoit luy-même embarraſſé de ſa victoire. Il ne tenoit qu'à luy de la pouſſer ; & on convenoit en Italie, que rien n'auroit empêché l'armée de France de pourſuivre le Pape juſqu'à Rome, où il n'auroit oſé l'attendre : mais ce Prince ſage ne ſe laiſſant pas emporter aux mouvemens de ſon ambition, enviſageoit les ſuites d'une telle entrepriſe. Il prévoyoit que plus ſa puiſſance deviendroit redoutable au de-là des Alpes, plus il s'attireroit d'ennemis. Il ne pouvoit ſe répondre que l'Empereur toûjours ſollicité par le Pape, par le Roy d'Eſpagne, & par les Vénitiens, ne luy échappât ; & ſi une fois toutes ces Puiſſances s'uniſſoient contre luy pour arrêter ſes progrés en Italie, il étoit hors Guicciard. l. 10.

de doute que le Roy d'Angleterre prendroit cette occaſion & le beau prétexte de défendre le Saint Siége, pour déclarer la guerre à la France.

Ces conſidérations l'obligeoient à ſe propoſer pour ſeul fruit de ſa victoire, de réduire le Pape à luy demander la paix, ou du moins à l'accepter à des conditions que le mauvais état de ſes affaires devroient luy faire trouver avantageuſes: c'eſt pourquoy il approuva fort la conduite du Maréchal de Trivulce, & le loüa de n'avoir pas reçu l'offre qu'on luy fit, de luy livrer Imola dans la Romagne. Il luy envoya ſeulement ordre de rétablir les Bentivoglio dans Bologne, à condition de faire leurs ſoûmiſſions au Pape, & de luy promettre que dés qu'il auroit fait ſa paix avec le Roy de France, ils le reconnoîtroient pour leur Seigneur ſuzerain, & auroient pour le S. Siége tout le reſpect & toute la déférence des plus fideles feudataires. Enfin le Roy, pour ôter toute jalouſie au Roy d'Eſpagne, ordonna au Maréchal de retourner dans le Milanés, & de congédier une partie de ſon infanterie. Le Maréchal exécuta les ordres qu'il avoit reçus de la Cour: mais en chemin faiſant, il reprit la Mirandole. Il diſtribua ce qui luy reſtoit de troupes dans les Villes, & en envoya un aſſez grand nombre en garniſon à Vérone.

La modération du Roy auroit infailliblement ramené tout autre eſprit que celuy du Pape; mais plus il voyoit de condeſcendance de la part de ce Prince, plus il ſe roidiſſoit; & tout malade qu'il étoit à Rimini, où les douleurs de la goute l'avoient contraint de s'arrêter, il déclara à l'Ambaſſadeur d'Ecoſſe, qui s'étoit fait comme le médiateur entre les deux partis, qu'il étoit inutile de négocier davantage, à moins que le Roy ne conſentît que le Duc de Ferrare payât par an au S. Siége la ſomme des quarante mille ducats, que le Pape Alexandre VI. avoit réduite à cent, lorſqu'il fit épouſer ſa fille au Duc; qu'il y eût à Ferrare un Vidâme au nom du S. Siége, comme il y en avoit un avant la guerre au nom des Vénitiens, & que le Duc abandonnât Lugo & les autres Places qu'il avoit dans la Romagne. C'étoit-là parler en victorieux, & non pas en vaincu.

Le Roy toutefois ne ſe rebuta point de cette fierté; mais par la grande envie qu'il avoit de la paix, il fit dire au Pape qu'il accepteroit ces conditions, pourvû que l'Empereur y conſentît. Cette réponſe fut portée au Pape peu de temps aprés ſon arrivée à Rome, où il apprit que le Roy d'Eſpagne abandonnant le deſſein qu'il avoit eu de paſſer en Affrique, & d'y achever les conquêtes que ſes Généraux y avoient déja faites, étoit réſolu de donner tous ſes ſoins aux affaires d'Italie, & qu'il avoit rappellé d'Afrique Pierre Navarre un de ſes plus fameux Capitaines, pour l'envoyer au Royaume de Naples avec des troupes conſidérables. Sur cet avis il parla avec encore plus de hauteur qu'il n'avoit fait. Il dit à l'Envoyé que le Roy devoit avoir accepté ſans autres conditions, les offres qu'il luy avoit faites; que depuis ce temps-là il avoit changé de ſentiment; qu'il ne feroit point ſa paix ſeparément des Vénitiens; qu'il vouloit que le Duc de Ferrare le dédommageât de tous les frais qu'il avoit faits dans la guerre, à laquelle il l'avoit contraint, & que le Roy luy promît de ne le point empêcher de reprendre Bologne ſur les Bentivoglio qu'il y avoit injuſtement rétablis contre les droits du S. Siége. Neanmoins, pour montrer qu'il avoit encore quelque conſidération pour luy, il délivra de priſon le Cardinal d'Auch à la priére que luy en firent les autres Cardinaux, & le fit paſſer du Château S. Ange au Palais du Vatican; mais il luy déclara en même temps qu'il n'en ſortiroit point, qu'on n'eût relâché les Prélats & les Officiers de la Cour de Rome pris à Bologne; & il ne luy donna depuis la liberté, qu'à condition qu'il n'aſſiſteroit point au Concile convoqué à Piſe.

Le Roy irrité au dernier point de cette réponſe du Pape, ſe réſolut à continuer la guerre. Il envoya quatre cens lances à Bologne pour la défendre ſi elle étoit attaquée, déclara qu'il prenoit cette Ville-là ſous ſa protection, & la remit entierement en la puiſſance des Bentivoglio, ſans rien exiger d'eux.

Il avoit eu peine à faire ces démarches, parce qu'il appréhendoit toûjours que l'Empereur ne l'abandonnât, & ce Prince de ſon côté étoit toûjours tres-irréſolu. Le Roy d'Eſpagne le ſollicitoit ſans ceſſe de faire la paix avec les Vénitiens, & il l'ébranloit fort: mais d'ailleurs il étoit tres-animé contre cette République & contre le Pape. Il ſe flattoit qu'avec le ſecours de France, il paſſeroit ſur le ventre à toutes les forces d'Italie pour aller ſe rendre maître de Rome, s'y faire couronner, & ſe remettre en poſſeſſion de tous les anciens Domaines de l'Empire; & il auroit infailliblement réüſſi dans ce deſſein, s'il avoit eu aſſez de conduite & d'adreſſe, pour engager les Princes de l'Empire à luy fournir les troupes qu'il avoit promis de mener en Italie. Mais toûjours incapable de ménager ſes finances & les eſprits de ſes vaſſaux, il n'étoit nullement en état d'exécuter le Traité fait avec le Roy. Il n'avoit que tres-peu de troupes ſur pied, & il n'étoit pas de ſa dignité d'entrer en Italie ſi peu accompagné.

Le Roy craignant que cette raiſon ne le déterminât à écouter les preſſantes ſollicitations du Roy d'Eſpagne, luy fit dire qu'il n'exigeoit point de luy qu'il paſſât en perſonne en Italie, & que pourvû qu'il luy fournît quelques troupes, il vouloit bien ſe charger du reſte & de tous les frais de la guerre. Il fut ravi que le Roy ſe relachât là deſſus, & luy promit de ne point traiter avec les Vénitiens. La Palice eut auſſi-tôt ordre d'aſſembler une partie des troupes qui étoient dans le Milanés, & de s'avancer ſur les frontiéres de la République de Veniſe & de l'Etat Eccleſiaſtique, pour y prendre le commandement de ce qu'il y avoit d'Allemans, que le Maréchal de Trivulce, je ne ſçai par quelle

Guiccia l. 16.

quelle raiſon, n'avoit point voulu accepter. Mais l'Empereur fit paſſer ſi peu de monde en Italie, que la guerre ſe fit tres-foiblement ; d'autant plus que les Vénitiens aprés la déroute de Bologne, ne penſoient qu'à couvrir leurs Etats, & le Pape ſongeoit principalement à détourner le mal qu'il avoit à craindre du Concile de Piſe.

On publia ſur cet article des manifeſtes de part & d'autre, où chacun juſtifioit ● conduite ; & enfin le Pape crut ne pouvoir rien faire de meilleur pour détourner ce coup, que de convoquer luy-même le Concile général à Rome pour le mois de May de l'année ſuivante. La Bulle qu'il expédia pour cet effet, contenoit ſon apologie ſur tout ce qui luy étoit objecté dans l'écrit, que les Cardinaux retirez à Florence avoient fait afficher pour la convocation du Concile à Piſe. On y traitoit d'attentat ce qu'ils avoient fait, & on en montroit la nullité par les regles du Droit ; mais ce qui pouvoit faire le plus d'impreſſion étoit, que le Pape convoquant luy-même le Concile, il paroiſſoit que la convocation de celuy de Piſe ne devoit plus avoir de lieu.

Le Pape effectivement ne pouvoit pas mieux s'y prendre pour ruiner cette dangereuſe intrigue. Sa Bulle fit du changement dans les eſprits. Six Cardinaux, dont ceux qui s'étoient ſéparez ſe vantoient d'avoir le conſentement pour le Concile de Piſe, niérent le fait : deux de ceux-cy, ſçavoir, le Cardinal de S. Séverin & le Cardinal de Bayeux parurent ébranlez, & le Roy ne pouvoit plus gueres compter que ſur les Cardinaux de Carvajal, de Borgia, & Briçonnet. Le Pape les fit citer, & leur déclara que ſi dans cinquante jours ils ne rentroient dans leur devoir, il les excommunieroit & les priveroit de leur dignité & de tous leurs Bénéfices. L'Empereur même depuis la publication de la Bulle, paroiſſoit ſe ralentir : il avoit changé d'avis ſur le lieu du Concile, Piſe, diſoit-il, étant trop éloigné d'Allemagne : il propoſoit tantôt Vérone, tantôt Mantouë, tantôt la Ville de Trente. Il inſiſtoit plus ſur celle-cy que ſur les autres, & on prétendoit que c'étoit à la ſuggeſtion du Cardinal de Carvajal, qui ſuppoſé la dépoſition du Pape, eſpéroit être mis à ſa place par la faveur de l'Empereur ; d'autant que ce Prince auroit plus de pouvoir dans le Concile, s'il ſe tenoit dans une Ville dont il étoit le maître.

Petrus de Angleria. Epiſt. 460.

Cependant le Roy avoit déja nommé vingt-quatre Prélats de France pour aller à Piſe, ſans que l'Empereur eût encore fait aucune démarche ſemblable en Allemagne ; & les cinq Cardinaux oppoſez au Pape appréhendoient que ces retardemens ne luy donnaſſent le temps d'ouvrir le Concile de Rome avant celuy de Piſe : ce qui auroit eu de fâcheuſes conſéquences. C'eſt pourquoy ils députérent vers l'Empereur le Cardinal de S. Séverin, pour le conjurer d'envoyer inceſſamment à Piſe les Evêques de l'Empire, luy promettant de transférer le Concile où il voudroit, dés que l'ouverture en ſeroit faite. L'Hiſtorien d'Eſpagne marque à cette occaſion une circonſtance fort bizarre, ſçavoir que l'Empereur penſoit luy-même à ſe faire Pape, * & que le Cardinal de S. Séverin ſe ſervit de ce motif, pour l'engager à venir en perſonne au Concile, & luy promit en même temps, de faire ſoulever en ſa faveur le Royaume de Naples, où ſa famille étoit aſſez puiſſante, pour luy faire tomber cette Couronne : mais cette députation produiſit peu d'effet, ce Prince toûjours inconſtant, voulant aujourd'huy une choſe, & demain l'autre.

Mariana. l. 3. cap. 5.

* Cette envie de Maximilien d'être Pape, eſt marquée dans une de ſes Lettres au Baron de Liechtenſtein, rapporté dans le Livre intitulé *Monita Politica Ad S. I. R. Principes.*

Sur ces entrefaites on fut ſur le point de voir le dénouëment de cette étrange ſcéne, par une maladie du Pape qui le mit à la derniere extrémité. On crut pendant quelques heures qu'il alloit expirer ; & il en fut ſi perſuadé luy-même, que pour ne pas laiſſer le Duc d'Urbin ſon neveu expoſé au danger qu'il auroit couru aprés ſa mort, à cauſe du meurtre du Cardinal de Pavie, il luy en donna l'abſolution ſans différer davantage. Pompée Colonne Evêque de Riéti & Antoine Savelli faiſoient déja des aſſemblées pour changer le Gouvernement à Rome, & tout y étoit en tumulte, lorſque tout à coup le Pape ſe trouva mieux, & revint enfin en ſanté, ſans que le péril qu'il avoit couru de paroître au Tribunal de Dieu, reſponſable de tant de maux que ſa dureté & ſon ambition avoient cauſez dans la Chretienté, eût fait aucun changement dans ſon eſprit, ni rien diminué de ſa haine irréconciliable contre la France.

Guicciard. l. 10.

Une bonne armée pareille à celle que le Roy avoit conduite contre les Vénitiens deux ans auparavant, étoit l'unique voye de le réduire : mais ce Prince ſe voyant ſi peu ſecondé de l'Empereur, & ne voulant pas épuiſer ſes finances à faire ſur l'Etat Eccleſiaſtique des conquêtes qu'il n'auroit pas voulu retenir aprés les avoir faites, eſpéroit toûjours en temporiſant, venir à bout de cette opiniâtreté du Pape : & cela étoit ſi vray, que Cabanillas Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France, luy repréſentant à ſon ordinaire les inconvéniens du Concile de Piſe, & le ſcandale que le ſchiſme des cinq Cardinaux cauſoit dans le monde, ce Prince ne feignit point de luy dire, qu'il n'avoit nul mauvais deſſein contre le Pape, & qu'il ſe ſervoit de ces Cardinaux pour joüer cette Comédie, uniquement afin de le mettre à la raiſon.

Petrus de Angleria. Epiſt. 463.

Mais la choſe tourna tout autrement qu'il ne penſoit. Car tandis que la guerre ſe faiſoit fort mollement dans le Bolonois, dans le Frioul, dans le Vicentin, nonobſtant que l'Empereur ſe fût avancé juſqu'à Trente, le Roy d'Eſpagne entra dans la ligue du Pape & des Vénitiens ; & l'on apprit que les Suiſſes animez de nouveau par le Cardinal de Sion, ſe préparoient à faire une nouvelle irruption dans le Milanés.

Guicciard. l. 10.

Deux choſes principalement hâtérent la concluſion du Traité du Roy d'Eſpagne avec le

Pape & les Vénitiens. La premiére, fut la réponſe nette & préciſe que le Roy fit à l'Ambaſſadeur de ce Prince, qu'il étoit déterminé, quoy qu'il arrivât, de n'abandonner ni les Bentivoglio, ni le Duc de Ferrare, veu que le Pape avoit refuſé ſur l'article de ce Duc, les offres les plus raiſonnables qu'on luy avoit faites. L'Ambaſſadeur d'Angleterre & l'Ambaſſadeur d'Ecoſſe, firent en vain leurs efforts pour le faire changer d'avis; celuy-cy agiſſant en cette occaſion avec des intentions plus ſincéres & plus droites que l'autre pour le bien de la France.

Petrus de Angleria. Epiſt. 465.

La ſeconde fut l'ouverture du Concile de Piſe, laquelle ſe fit d'une maniére fort extraordinaire, & qui n'en faiſoit gueres eſpérer un grand ſuccés. Les cinq Cardinaux n'oſant pas ſe tranſporter ſi-tôt à Piſe, parce qu'il y avoit encore quelques choſes à regler avec les Florentins touchant le Concile, y envoyérent le vingt-cinquiéme d'Août l'Abbé Zacharie Ferréiro Vicentin, Antoine d'Andrea de Montpellier Protonotaire Apoſtolique, & Jacques Galand de Loches Archiprêtre de Tours, avec ordre de tout diſpoſer pour la réception des Prélats qui devoient y venir, & pour peu qu'il s'y en trouvât, de faire l'ouverture du Concile. Ils exécutérent leur commiſſion; & aprés une Meſſe du S. Eſprit où il ne ſe trouva ni Prêtres ni Religieux, & le ſermon qu'un d'eux fit ſur les cauſes qui obligeoient l'Empereur & le Roy de France à aſſembler le Concile général, ils déclarérent que dés ce moment il étoit commencé.

An. 1511.

Le Pape ayant appris cette nouvelle, jetta l'interdit ſur Piſe & ſur la Ville de Florence, & excommunia tous ceux qui adhéroient à ce Concile. Il envoya ſur les frontiéres de Toſcane des troupes ſous les ordres du Cardinal de Médicis grand ennemi des Florentins; parce que ſa famille avoit été depuis long-temps chaſſée de Florence, & leur déclara la guerre. Les Florentins ſans s'étonner, appellérent de la Sentence du Pape au Concile général, & malgré l'interdit, firent célébrer la Meſſe & l'Office divin dans leurs Egliſes, laiſſant cependant la liberté de garder l'interdit à ceux qui le jugeroient à propos. Le Pape peu de temps aprés prononça la Sentence de dépoſition contre les cinq Cardinaux, auſquels il joignit le Cardinal d'Albret frére du Roy de Navarre, qui quoyque contre ſon inclination s'étoit joint à eux, n'ayant pû réſiſter aux ſollicitations du Roy de France. Ces Cardinaux publiérent une Apologie de la conduite qu'ils avoient tenuë. Le fameux Juriſconſulte Philippe Décé écrivit pour les défendre: Thomas de Vio Général des Jacobins, & depuis Cardinal plus connu ſous le nom de Cajétan, & quelques autres refutérent ces Ecrits, & le Schiſme commença dans l'Egliſe.

Guicciard. l. 10.

Aprés cet éclat, le Roy d'Eſpagne conſentit que le Traité de Ligue qu'il avoit fait avec le Pape & les Vénitiens, fût publié; & on en fit la publication avec beaucoup de cérémonie à Rome dans l'Egliſe de Sainte Marie Del Popolo aprés la Meſſe célebrée par le Pape.

Par les articles du Traité, le Roy d'Eſpagne & les Vénitiens s'obligeoient à faire la guerre conjointement avec le Pape, juſqu'à ce que tout ce qui appartenoit au S. Siége luy fût reſtitué, c'eſt-à-dire, Bologne & le Duché de Ferrare. Le Pape s'engageoit à fournir ſix cens Hommes d'armes & dix mille fantaſſins, le Roy d'Eſpagne autant d'infanterie, douze cens Hommes d'armes & mille hommes de cavalerie legére, les Vénitiens une armée pareille, & à payer quarante mille ducats à ce Prince, pour contribuer à l'entretien de ſes troupes tandis qu'elles ſeroient ſur pied. L'armement de mer fut auſſi reglé. Le Roy d'Eſpagne devoit armer douze Galéres & les Vénitiens quatorze. On devoit inviter l'Empereur & le Roy d'Angleterre à entrer dans cette ligue, & on leur offroit de les y recevoir dés qu'ils le voudroient.

Petrus de Angleria. Epiſt. 466. Guicciard. l. 10.

Le Pape tout fier de voir les choſes au point où il ſouhaitoit de les amener depuis ſi long-temps, ne pouvoit contenir ſa joye. Il fit éclater ſon animoſité envers la France, par les Brefs qu'il envoya à tous les Princes de la Chrétienté remplis de plaintes & d'invectives améres contre le Roy. Celuy qui fut porté en Eſpagne par Caſadoro Auditeur de Rote, fut lû avec grand appareil en plein ſermon par l'Evêque d'Oviédo, qui enchérit encore ſur tout ce qui y étoit contenu contre la France, exaggéra la juſtice des motifs de cette guerre, & anima les Peuples à contribuer de tout leur pouvoir à ſoûtenir la ligue, à laquelle on donna par excellence le nom de la Sainte Ligue, parce que le prétexte étoit la défenſe de l'Egliſe, & de la préſerver du Schiſme dont elle étoit menacée par le Conciliabule de Piſe.

de Angleria Ibid. epiſt. 467.

On fit au de-là des Alpes des réfléxions bien différentes ſur cete ligue. Les uns ne ceſſoient d'exalter le courage du Pape, dans l'entrepriſe qu'il ſe propoſoit, de chaſſer les François de l'Italie, & la prudence avec laquelle il avoit engagé le Roy d'Eſpagne à ſe faire l'executeur de ce projet. Ils pouſſoient leur politique encore bien plus loin; car ils prétendoient que les François étant une fois obligez de repaſſer les Monts, tous les Princes Italiens s'uniroient pour contraindre les Eſpagnols à abandonner le Royaume de Naples, & à rendre ainſi à l'Italie ſon entiére & ancienne liberté.

Guicciard. l. 10.

D'autres raiſonnant peut-être plus ſolidement, gémiſſoient des malheurs qui menaçoient leur Patrie, & blâmoient fort le Pape d'avoir allumé un incendie qui ne s'éteindroit pas ſi-tôt. Ils diſoient que quand même on viendroit à bout d'enlever le Milanés & Génes aux François, la déſolation univerſelle de l'Italie étoit inévitable; qu'à la jalouſie qu'on avoit de la France, ſuccederoit celle qu'on auroit de la puiſſance d'Eſpagne; que tous les Italiens joints enſemble, ne pourroient rien faire ſeuls contre l'une ou l'autre Couronne; que ceux des Princes qui ſeroient opprimez, auroient

recours à l'une des deux, & que ce ſeroit toûjours à recommencer ; qu'il valoit beaucoup mieux laiſſer les choſes comme elles étoient, & entretenir l'équilibre entre les deux Monarchies autant qu'il ſeroit poſſible, pour empêcher que le reſte des Etats qui n'étoient pas encore aſſervis, n'euſſent le même ſort que le Milanés & le Royaume de Naples : mais le Pape n'étoit pas ſuſceptible de ces conſidérations, & le Roy de France étoit déſormais trop engagé pour reculer. Il obligea les Cardinaux qui différoient tant qu'ils pouvoient leur voyage de Piſe, à s'y rendre. Ils y arrivérent le trentiéme d'Octobre, excepté le Cardinal de Borgia qui venoit de mourir à Luques. Ils y furent accompagnez de quatorze Evêques de France, des Archevêques de Lion & de Sens, du Général de Cîteaux, du Procureur de Cluni, des Abbez de ſaint Denys & de Saint Médard de Soiſſons, de pluſieurs Docteurs & Députez des Univerſitez de Paris, de Poitiers & de Toulouſe, & de quelques autres du Duché de Milan.

An. 1511.

Acta Concil. Piſani.

Peu de jours aprés, ſe tint la premiére Seſſion du Concile, dont le Cardinal de Carvajal fut élu Préſident. Le Roy d'Eſpagne penſoit l'avoir regagné, & bien des gens avoient cru qu'au lieu d'aller à Piſe, il ſe retireroit à Naples : mais ce Cardinal flatté de l'eſpérance d'être mis à la place de Jules, perſiſta dans ſa premiére réſolution, & il fut un de ſes plus opiniâtres adverſaires. Il monta en chaire auſſitôt aprés la Séance, déclara nul au nom du Concile, tout ce que le Pape avoit fait contre les Cardinaux qui l'avoient aſſemblé, donna aux Piſans l'abſolution des cenſures lancées contre eux, fit un grand éloge du Roy de France, qui conjointement avec l'Empereur faiſoit paroître un grand zéle pour remédier aux deſordres de l'Egliſe par la voye du Concile de tous temps uſitée, & n'épargna ni le Pape, ni ceux qui avoient pris ſon parti.

Petrus de Angleria, Epiſt. 462.

Soit que les Piſans euſſent parmi eux beaucoup de gens affectionnez au Pape, ſoit que le reſpect pour le ſaint Siége ne ſe perde pas ſi aiſément dans l'eſprit des peuples, ces diſcours furent médiocrement applaudis. Un grand corps de cavalerie Françoiſe s'étant depuis avancé pour la ſûreté du Concile, donna de la jalouſie aux Florentins. L'inquiétude touchant les cenſures fulminées par le Pape ſe joignant à cette défiance, les eſprits s'aigrirent. La populace de Piſe & les ſoldats François étoient ſouvent en querélle. On en vint une fois juſqu'aux armes : il y eut des gens de tuez & de bleſſez de part & d'autre, & parmi ceux-cy Châtillon & Lautrec qui étoient accourus pour empêcher le deſordre. La ſédition ſe groſſit contre le Concile, & le peuple s'étant rendu maître des Egliſes, empêcha qu'on ne les ouvrît, voulant garder l'interdit. Enfin dans la troiſiéme Seſſion qui fut tenuë fort tumultuairement vers la my-Novembre, les Cardinaux & les Evêques conclurent la tranſlation du Concile à Milan,

Ann. 1511.

où ils ſe retirérent auſſi-tôt, auſſi contens de ſe voir en ſûreté, que les Piſans d'être délivrez de la crainte des troupes étrangéres, & en pouvoir d'obtenir du Pape l'abſolution de l'interdit.

Mais ce qui embaraſſoit le plus les Cardinaux du Concile, c'étoit qu'il n'y paroiſſoit perſonne de la part de l'Empereur. Je dis les Cardinaux, car les Evêques de France n'y étoient venus que malgré eux, & par pure complaiſance pour le Roy. Ils en appréhendoient les fâcheuſes ſuites, les dangers où ils ſe trouveroient expoſez, & les cenſures du Pape. Il ne tenoit pas néanmoins à l'Empereur que les Evêques d'Allemagne ne ſe rendiſſent au Concile : il les avoit aſſemblez à Auſbourg: mais il ne les avoit pas trouvé diſpoſez à ſuivre ſes intentions ; & même aprés avoir délibéré ſur ce ſujet, le jugement qu'ils portérent du Concile de Piſe, fut que ce n'étoit pas un Concile, mais un Conciliabule déteſtable & ſéditieux, ajoûtant toutefois que ſi on les convainquoit par de bonnes raiſons qu'il étoit légitime, ils changeroient de ſentiment. L'Empereur ayant propoſé à l'Evêque de Breſſe d'y aller aſſiſter en ſon nom, il s'en excuſa ſur des raiſons qu'il luy fit agréer. Sur quoy il nomma le Comte Félix de Werdemberg & quelques autres qui n'étoient pas Evêques, pour y aller de ſa part. Ils s'arrêtérent à Trente, & ne ſe preſſérent point de ſe rendre à Milan. Le Concile ne laiſſa pas d'indiquer la quatriéme Seſſion pour la my-Décembre : mais la nouvelle de l'invaſion des Suiſſes la fit différer juſqu'au quatriéme du mois de Janvier ſuivant.

Surius in Commentar. ad hunc annum. Guicciard. l. 10.

Cocciuius T. 2. rerum Germanicarum Marq. Freheri.

Le dépit des Cantons contre la France continuoit toûjours depuis le refus que le Roy avoit fait d'augmenter leurs penſions, & ils avoient ſur le cœur les termes mépriſans dont il avoit uſé à leur égard à cette occaſion. Ils étoient dans le deſſein de s'en venger, & la nouvelle ligue du Pape, des Vénitiens & du Roy d'Eſpagne les rendoit plus redoutables à la France. Ils s'attendoient que les Confédérez ne manqueroient pas de ſe ſervir d'eux contre le Milanés, & l'on ne ceſſa point en effet de les animer vivement par l'entremiſe du Cardinal de Sion, à attaquer ce Duché ; mais on ne leur donnoit que des eſpérances, & point, ou peu d'argent comptant. Il falloit * que leur animoſité contre le Roy fût grande pour les faire agir ſans cela ; & apparemment ils s'y déterminérent moins par le deſir de faire plaiſir au Pape, que dans la penſée que le Roy les voyant en armes contre luy, les rechercheroit, & leur accorderoit l'augmentation des penſions qu'ils avoient demandées, & qui avoit été la cauſe de la rupture.

La conduite qu'ils tinrent d'abord, marquoit aſſez cette diſpoſition : car ils ne déclarérent point la guerre au nom de tous les Cantons, mais ſeulement au nom de celuy de Fribourg & de celuy de Suits ſous quelques prétextes

Guicciard. l. 10.

assez légers, qui étoient particuliers à ces deux Cantons. Ils s'assemblérent à Varésé sur les frontiéres du Milanés au nombre de dix mille: ce nombre augmenta depuis jusqu'à seize mille; & pour montrer la résolution où ils étoient de périr, ou de chasser les François du Duché de Milan, ils avoient arboré leur grand étendart, où étoit représenté un Crucifix; cérémonie qu'ils n'avoient point faite depuis leur guerre contre le Duc de Bourgogne avant la journée de Nancy, où ce Duc fut tué.

Bembo. Grandenico.

Gaston de Foix Duc de Nemours neveu du Roy, jeune Seigneur de vingt-deux à vingt-trois ans avoit été fait depuis peu Gouverneur du Milanés par le rappel de François Duc de Longueville second du nom, qui avoit succédé en ce Gouvernement au Maréchal de Chaumont. Gaston, nonobstant sa jeunesse, avoit déja donné tant de preuves de son courage & de sa prudence, que le Roy n'avoit pas fait de difficulté de luy confier cet employ le plus important qui fût alors en France. L'invasion des Suisses fut la premiére occasion qu'il eut dans sa nouvelle dignité, de faire paroître ses grands talens pour la guerre.

Il avoit tres-peu de troupes, presque point d'infanterie, la plûpart étant occupée à la conservation des Places frontiéres, tant du côté de l'Etat de Venise, que de l'Etat Ecclesiastique. Il prit le parti que le Maréchal de Chaumont avoit pris, lorsque les Suisses entrérent la premiére fois dans le Milanés, qui fut de ne point s'engager au combat, mais de les harceler avec des camps volans de cavalerie, de leur couper les vivres, & de faire retirer dans les Villes & dans les Châteaux tout ce qu'il y en avoit dans la campagne. Il se mit à la tête de trois cens Lances, & des deux cens Gentilshommes de la Maison du Roy, avec de l'artillerie, & se fit soutenir d'un autre petit corps sous les ordres du Maréchal de Trivulce.

Les Suisses passérent de Varésé à Galéra dans le Milanés, & Gaston se posta à Légnago à quatre mille de-là. A mesure qu'ils avançoient du côté de Milan, il s'en approchoit, se contentant d'escarmoucher de temps en temps, & il vint enfin se loger dans les Fauxbourgs de cette Capitale, où il fut renforcé de quelques détachemens de cavalerie & d'infanterie qu'il avoit fait venir de Véronne & des autres garnisons. Il intercepta étant là, des Lettres que les Suisses envoyoient aux Cantons, où ils leur mandoient que les François se défendoient tres-foiblement; mais qu'eux n'avoient nulles nouvelles ni du Pape, ni des Vénitiens. Il étoit en effet fort surprenant que ces deux Puissances ne fissent aucun mouvement dans une conjoncture si favorable; vû principalement que les Suisses, avant que de s'assembler, avoient tiré parole des Vénitiens qu'ils fourniroient à leur armée des vivres, de l'artillerie, & cinq cens chevaux. Mais soit que les Vénitiens attendissent à les voir plus avancez dans le pays, soit que la rigueur de la saison & les garnisons des Villes Françoises les empêchassent d'exposer leurs troupes à la campagne, ils ne tinrent point leur promesse.

Bembo.

Les Suisses se trouvoient par là fort embarrassez. Ils allérent se camper à Monza sur la petite riviére de Lambro, & sur le chemin de l'Adda. Ce mouvement fit croire au Duc de Nemours qu'ils avoient dessein de passer ce fleuve, pour entrer dans le Bergamasque. Il les prévint en allant se camper à Cassano, où il jetta un pont sur l'Adda, pour être à portée de leur en disputer le passage: mais ce n'étoit pas leur intention, comme il parut peu de jours aprés, lorsqu'ils envoyérent offrir au Duc de Nemours de se retirer en leur pays, pourvû qu'il voulût leur donner la paye que la France leur donnoit autrefois pour un mois de service.

Le Duc de Nemours connut par là l'embarras où ils étoient, & crut qu'il pouvoit au moins marchander avec eux. Il leur offrit une somme d'argent, mais beaucoup moindre que celle qu'ils demandoient, & qu'ils ne voulurent point accepter. Leur Député revint le lendemain, & prenant un ton plus fier, il dit qu'on pourroit se repentir trop tard du refus qu'on luy avoit fait, & qu'il étoit porteur d'une nouvelle parole de la part des Suisses: c'étoit qu'outre la paye d'un mois qu'il avoit demandé la premiére fois, on y ajoûtât encore une nouvelle somme qu'il marqua. Le Duc le refusa; mais cependant, pour ne le pas rebuter, il ajoûta encore quelque chose à l'offre qu'il luy avoit faite. Sur quoy le Député se retira en faisant de grandes menaces. Le jour suivant vint un Trompette de leur camp, qui ne dit point autre chose, sinon que les Suisses étoient résolus à faire la guerre aux François à toute outrance, & qu'ils pouvoient s'assûrer que désormais il n'y avoit plus d'accommodement à espérer avec eux.

Toutes ces fanfaronades n'étoient que pour cacher leur dessein de se retirer sans être poursuivis: & en effet le Duc de Nemours fut fort surpris d'apprendre, qu'ils avoient pris la route du Lac de Come, & que de-là ils étoient rentrez dans leurs montagnes, & s'étoient séparez pour s'en retourner chacun chez eux, n'ayant fait rien autre chose dans cette expédition, que de brûler quinze ou vingt villages aux environs de Milan.

Histoire du Chevalier Bayard.

Cette nouvelle tira le Roy d'une grande inquiétude; & pour prévenir un semblable danger, il ordonna au Duc de Nemours de ne point épargner l'argent, s'il se trouvoit jamais en pareille conjoncture. Il luy envoya de grandes sommes pour lever incessamment de l'infanterie en Italie, & fit mettre en marche sans tarder tout ce qu'il y avoit d'Hommes d'armes en France, excepté un assez petit nombre qu'il laissa sur les frontiéres de Picardie, à cause des soupçons qu'il avoit du Roy d'Angleterre, qui effectivement, malgré les belles paroles dont il amusoit le Roy, pensoit à en-

trer dans la ligue, s'étant laiſſé gagner par les ſollicitations du Pape & du Roy d'Eſpagne.

Aprés la retraite des Suiſſes, les troupes retournérent dans leurs quartiers ; & toute l'application du Duc de Nemours, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçus du Roy, fut de tâcher d'engager la République de Florence à ſe déclarer ouvertement pour luy.

Cette déclaration auroit été pour la France un grand avantage. La Republique de Florence, malgré les guerres civiles qui l'avoient déſolée, étoit encore puiſſante ; elle confinoit par divers endroits aux Etats du Pape, & l'auroit obligé à tenir des troupes ſur une tres-vaſte frontiére : elle auroit ouvert aux François un paſſage juſqu'au voiſinage de Rome ; & le Roy n'entreprenoit pas cette négociation ſans grande apparence d'y réüſſir.

Jovius l. 2. in vita Alfonſi. Guicciard. lib. 10.

Soldérino gouvernoit alors cette République avec une grande autorité, que le titre de Gonfalonnier luy donnoit. Il étoit tout dévoüé à la France, qui faiſoit ſon principal appui contre la faction des Médicis, & contre le deſſein que le Pape avoit formé de rétablir cette famille dans tout le luſtre qu'elle avoit eu autrefois à Florence. Le Cardinal Jean de Médicis étoit à la tête des armées du ſaint Siége. Il étoit autant aimé du Pape que Soldérino en étoit haï ; & celuy-cy étoit aſſûré que le Pape ne luy pardonneroit jamais d'avoir accordé au Roy & à l'Empereur que les cinq Cardinaux aſſemblaſſent le Concile à Piſe. C'étoit par ſon crédit que le Roy eſpéroit de réüſſir à engager les Florentins dans ſon parti. Soldérino en effet uſa de toute ſon habileté pour en venir à bout, remontrant vivement au Conſeil ce qu'ils avoient à craindre du Pape & du Roy d'Eſpagne, ſi la France avoit du deſſous, & les inconvéniens de la neutralité & du refus qu'ils auroient fait au Roy, ſi ce Prince étoit le plus fort.

Il eut beau dire & beau faire, les Florentins ne ſe fioient que médiocrement à la France, qui depuis les premiéres guerres de Naples n'avoit eu égard à leurs intérêts, qu'autant qu'ils s'accommodoient avec les ſiens. Cela ne devoit pas leur paroître fort ſurprenant : c'eſt le ſort ordinaire des petits Etats ; & ils pouvoient s'attendre que le Pape & le Roy d'Eſpagne n'en uſeroient pas autrement ; c'eſt pourquoy ils ne vouloient prendre ni avec les uns, ni avec les autres des liaiſons trop étroites, & jugeoient qu'il falloit temporiſer autant qu'ils le pourroient, pour voir de quelle maniére les choſes tourneroient. Ils promirent de garder leurs anciens Traitez avec le Roy, par leſquels ils étoient obligez de luy fournir trois cens Hommes d'armes en cas que ſes Etats fuſſent attaquez. Ils envoyérent aux Confédérez François Guichardin Auteur de la plus belle & de la moins infidélle Hiſtoire que nous ayons des Ecrivains d'Italie touchant les guerres des François en ces pays-là. Il ne nous apprend pas en détail le ſujet de ſa députation. Il dit ſeulement que ſa commiſſion n'étoit pas de rien conclure au déſavantage de la France : & c'étoit ſans doute pour faire agréer au Pape & au Roy d'Eſpagne, que la République demeurât neutre, en gardant toutefois les Traitez faits avec le Roy.

Cependant le Roy d'Eſpagne avoit fait paſſer beaucoup de troupes en Italie. Il avoit fait Raymond de Cardone Viceroy de Naples, & ſous ſes ordres Pierre Navarre Général de l'infanterie. Ce Capitaine illuſtre par les conquêtes qu'il avoit faites en Afrique, & par les preuves extraordinaires de courage & de prudence qu'il avoit données déja en Italie, quand les François furent chaſſez de Naples, avoit fait oublier aux ſoldats la baſſeſſe de ſa naiſſance : car on aſſure qu'il avoit été Valet de pied du Cardinal d'Arragon. C'étoit un petit homme tout de feu, entreprenant, actif, & qui avoit fort profité dans le métier de la guerre des leçons & des exemples que luy avoit donnez le Grand Capitaine, ſous lequel il avoit ſervi pluſieurs années.

Il ne fut pas long-temps oiſif : car un peu aprés que les Suiſſes furent retournez chez eux, il reprit ſur le Duc de Ferrare pluſieurs petites Places du côté de la Romagne, & força la Baſtide de Génivolo que le Chevalier Bayard avoit ſauvée peu de temps auparavant. La garniſon y fut paſſée au fil de l'épée ; & aprés cette priſe qui arriva le dernier jour de l'année 1511. il s'en retourna à Imola rejoindre le Viceroy. Le Duc de Ferrare reprit ſix ſemaines aprés cette Place, qui quoique petite, luy étoit de tres-grande importance, pour ſe conſerver libre la petite branche du Po : la garniſon que Navarre y avoit laiſſé eut le même ſort que celle qu'il y avoit forcée. Le Duc de Ferrare penſa y être tué d'un coup qu'il reçut à la tête.

An. 1511.

An. 1511.

La bonne diſpoſition où le Pape vit le Général Eſpagnol à commencer la guerre contre les François, s'accordoit fort avec l'extrême envie qu'il avoit de reprendre Bologne. Ils n'attendirent pas le Printemps pour cette expédition, & dés le mois de Janvier leur armée vint mettre le Siége devant la Place. La revûë des troupes tant du Pape que du Roy d'Eſpagne fut faite à Imola. Elles étoient compoſées de ſeize mille fantaſſins, de dix-huit cens Hommes d'armes, & de ſeize cens de cavalerie legére, ſans y comprendre un grand nombre de Seigneurs Napolitains, & leur ſuite.

Raymond de Cardone Viceroy de Naples avoit le Commandement général de toute cette armée, que ſa qualité de Viceroy luy donnoit plutôt que ſa bravoure, ou ſon habileté dans la guerre ; mais il n'agiſſoit que par les conſeils de Pierre Navarre & de Fabrice Colonne ; celuy-cy avoit le titre de Général des troupes d'Eſpagne. Le Cardinal Jean de Médicis étoit le chef de l'armée du Pape, & avoit ſous luy Antoine Colonne, Jean Vitelli, Malateſta Baglioné, & Raphael de Pazzi. Ils avoient une tres-bonne artillerie, la plûpart ve-

Guicciard. lib. 10.

nuë du Royaume de Naples. L'armée Vénitienne ne ſe joignit point à eux ; mais elle demeura ſur les confins du Véroneſe, pour tenir en jalouſie Vérone & Breſſe ; & les Vénitiens avoient déja un projet formé ſur cette ſeconde Place.

Le Duc de Nemours ayant deviné le deſſein des Confédérez avoit pourvû à la défenſe de Bologne. La garniſon étoit de deux mille Allemans & de deux cens Gendarmes ſous les ordres d'Odet de Foix Seigneur de Lautrec, d'Yves d'Alégre, du Capitaine de la Fayéte & du Capitaine Vincent homme déterminé & d'une taille extraordinaire, à qui les Italiens avoient donné le ſurnom de Grand Diable.

Les ennemis étant arrivez à la vûë de la ville, perdirent deux ou trois jours à délibérer ſur leur campement, & ſur l'endroit où ils feroient l'attaque, n'ayant pas aſſez de monde pour l'entourer tout-à-fait, ſans trop affoiblir leurs quartiers, ou ſans les éloigner trop les uns des autres. Ils ſe déterminérent enfin à dreſſer leurs batteries du côté de Saint Etienne, qui répond au grand chemin qui va de Bologne à Florence.

Il n'y avoit point de dehors à Bologne ; car ce n'étoit guéres alors la coûtume, & le corps de la Place ne valoit rien : il ne s'agiſſoit que de ruiner la muraille à coups de canon pour faire une bréche. Néanmoins Pierre Navarre inventeur des mines faites avec la poudre à canon, ainſi que je l'ai remarqué en parlant du Siége du Château de l'Oeuf qui eſt une des Forteresſes de Naples, fit pouſſer une ſape vers la porte de Caſtiglioné, pour faire une mine ſous l'endroit de la muraille, où il y avoit une petite Chapelle appellée d'Albaracané ; afin de partager les forces des aſſiégez, en donnant l'aſſaut en deux endroits différens.

La muraille étoit ſi foible, qu'en tres-peu de temps le canon y fit une bréche de la largeur de cent braſſes ; & on n'attendoit plus pour y donner l'aſſaut, ſinon qu'on eût achevé de combler le foſſé avec des faſcines, & que la mine qu'on préparoit ſous la Chapelle fût en état. Peu s'en fallut toutefois que la Place ne fut emportée par quelques fantaſſins, qui ſans ordre des Généraux s'étant coulez dans le foſſé, s'emparérent d'un endroit de la muraille, où dés qu'ils parurent, ils furent ſuivis de pluſieurs autres : mais les Commandans de la Place étant accourus au moment de l'allarme, & ayant fait pointer quelques piéces d'artillerie ſur ces aventuriers, la plûpart furent taillez en piéces, & le reſte culbuté dans le foſſé.

Ces Commandans, ſoit qu'ils ſe défiaſſent des Bourgeois, parmi leſquels le Pape avoit ſon parti, ſoit qu'ils vouluſſent conſerver leurs gens, pour ſoûtenir l'aſſaut dont il ſe voyoient menacez, ne firent preſque aucune ſortie, & ſe contentérent de faire grand feu ſur les ennemis, qui n'eurent pendant ce temps-là qu'à combattre contre le froid : mais enfin la mine étant prête, les troupes deſtinées à l'aſſaut ſe mirent ſous les armes pour marcher dés qu'elle auroit fait ſon effet.

Les aſſiégez étoient d'autant plus préparez à bien recevoir les ennemis, qu'ils venoient d'avoir un renfort de mille fantaſſins & de cent quatre-vingt Gendarmes. Ils étoient tous rangez le long de la bréche faite par le canon, ne penſant pas à celle que la mine dont ils n'avoient nulle connoiſſance, devoit faire ; & ils auroient été infailliblement emportez, ſi elle avoit réüſſi : mais au lieu de renverſer la Chapelle dans le foſſé, comme Pierre Navarre l'avoit prétendu, la poudre la pouſſa ſi perpendiculairement en l'air, qu'elle retomba au même lieu d'où elle avoit été enlevée ; & elle ſe trouva ſi bien maſſonnée, & la charpente ſi bien liée, qu'à peine s'y fit-il quelques fentes. Les Bolonois regardérent cela comme un miracle : la Chapelle fut depuis augmentée, plus ornée & frequentée par le concours du peuple, qui y eut une dévotion toute particuliére. Cet accident fit différer l'aſſaut, & les troupes retournérent dans leurs quartiers.

Cependant le Duc de Nemours aſſembloit le ſecours à Final ſur les frontiéres du Modénois & du Bolonois, & ne tarda pas à marcher, dés qu'il ſçut le danger extrême où étoit la Place. Il partit de Final deux heures devant la nuit avec onze mille fantaſſins & treize cens Lances : il arriva le matin auprés de Bologne, & à la faveur d'une neige qui tomboit à gros flocons, il y entra par la porte de S. Félix, ſans avoir été apperçu des ennemis.

S'il fût ſorti ſur le champ ſur eux, leur défaite étoit certaine ; mais ſes troupes étoient ſi fatiguées par la longue & pénible marche qu'elles venoient de faire, ſi tranſies de froid, leurs habits ſi moüillez, leurs armes à feu ſi gâtées, que le Duc par le conſeil d'Yve d'Alégre, différa la ſortie.

Le Duc de Nemours ne croyant pas qu'il fût poſſible, qu'une armée fût entrée en plein jour dans Bologne, ſans que les ennemis en euſſent eu quelque avis, ne prit point la précaution d'empêcher que perſonne n'en ſortît. Quelques cavaliers étant allez dehors pour eſcarmoucher, un d'eux fut pris, & ne fit pas myſtére en parlant avec ceux du camp, d'une choſe, que ſelon toutes les apparences ils ne pouvoient pas ignorer. Sur cette connoiſſance, dés l'entrée de la nuit ils firent défiler à petit bruit leur artillerie & leur bagage, & s'étant mis en bataille devant le jour, ils reprirent la route d'Imola. On ne s'en apperçut que quand il n'étoit plus temps. On détacha aprés eux quelque cavalerie qui fut repouſſée par Malateſta Baglioné, qu'on avoit chargé du commandement de l'arriére-garde compoſée des meilleures troupes. De cette maniére l'armée ennemie fut ſauvée auſſi-bien que Bologne, aprés avoir l'une & l'autre évité le plus grand danger qu'elles pouvoient courir. Cette retraite arriva au commencement de Février, dix-neuf jours aprés l'arrivée des Confédérez devant la Place.

Buonacorſi. Ann. 1512.

Le Duc de Nemours n'eut gueres le loiſir de goûter la joye de ſa victoire, à cauſe de la fâcheuſe nouvelle qu'il reçut de la ſurpriſe de Breſſe par les Vénitiens : il l'apprit le jour même que les ennemis levérent le ſiége de Bologne. Breſſe aprés Milan étoit la plus conſidérable de toutes les conquêtes du Roy en Italie, par ſes richeſſes, par ſa grandeur, & parce qu'elle faiſoit la communication du Milanés avec Véronne, qui auroit été bien-tôt affamée, ſi Breſſe fût demeurée aux Vénitiens. L'approche de l'armée Vénitienne de ce côté-là luy avoit donné quelque ſoupçon ; mais il ne pouvoit pas être par-tout, & l'affaire de Bologne preſſoit. Les Vénitiens n'attendoient que ſon éloignement pour exécuter leur deſſein, qu'ils tramoient depuis long-temps, & ils ne le manquérent pas.

Les habitans de cette Ville portoient fort impatiemment la domination Françoiſe. Les Vénitiens y avoient depuis long-temps ménagé des intelligences : mais comme on veilloit attentivement ſur tout ce qui s'y paſſoit, elles avoient échoüé. Le Comte Jean-Marie Martinengue, d'une des plus conſidérables familles du pays, Chef d'une conſpiration pour livrer la Place aux Vénitiens, avoit été ſurpris quelque temps auparavant par le Seigneur de Conti, & par le Chevalier Bayard, qui luy avoient fait couper la tête, & pluſieurs des Bourgeois complices avoient été exilez en France.

Hiſtoire de Chevalier Bayard c. 42.

Cet exemple rendit les autres plus diſcrets : mais un déſir de vengeance ſuſcita une nouvelle conjuration. Il y avoit deux Maiſons fort diſtinguées à Breſſe ; celle d'Avogaro & celle de Gambara. Celle-cy étoit fort attachée aux François, & en étoit fort conſiderée ; l'autre par la raiſon contraire l'étoit beaucoup moins. Les Chefs de ces deux Maiſons prirent querélle enſemble, & dans une rencontre, le Comte Loüis d'Avogaro fut inſulté par le Comte de Gambara. Avogaro alla à Milan pour en demander juſtice, & le Duc de Nemours la luy promit ; mais les grandes affaires qu'il avoit alors ſur les bras, l'empêchérent de la luy rendre auſſi promptement qu'il l'eût ſouhaité. Ce Gentilhomme ſe retira en une maiſon de campagne, & alla de-là ſecrétement à Veniſe traiter avec les Vénitiens pour leur offrir ſon ſervice, celuy de ſes amis, & de quantité de ſes vaſſaux de la campagne. Il leur fit un projet de ſon deſſein, pour les introduire dans Breſſe, qu'ils agréerent fort : & ce fut pour l'exécuter, que dans le temps que le Pape & les Eſpagnols faiſoient le ſiége de Bologne, ils firent avancer ſur les frontiéres du Breſſan le Provéditeur André Gritti avec huit mille hommes pour ſoutenir les conjurez. Avogaro ſûr d'être ainſi bien appuyé, retourna à Breſſe, communiqua ſon projet aux principaux des habitans, & le mit en état de réüſſir.

Dés le lendemain que le Duc de Nemours ſe fut éloigné pour le ſecours de Bologne, le Provéditeur parut à la pointe du jour à une A des portes de Breſſe. Du Lude Gouverneur de la Place, s'y rendit avec ſa garniſon à la premiere allarme ; mais tandis qu'on eſcarmouchoit de ce côté-là, les Conjurez ouvrirent d'un autre côté les grilles de certains égoûts, par où ils introduiſirent un grand nombre de Vénitiens, qui dés qu'ils furent entrez, commencérent à crier, *Saint Marc*, c'étoit le cri de Veniſe. A ce cri, comme on en étoit convenu, le Comte d'Avogaro parut dans la Place, où ſe rendirent en un inſtant une infinité de Bourgeois à qui on avoit fourni ſecrétement des armes. Du Lude dont la garniſon étoit foible, ſe voyant accablé de B toutes parts, ſe fit l'épée à la main, un chemin au travers de la foule des Bourgeois, & ſe retira en combatant au Château : il envoya ſur le champ, donner avis de ce malheur au Duc de Nemours, luy mandant que s'il n'étoit promptement ſecouru, il couroit riſque d'être forcé.

Ce Général vit bien qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Il laiſſa quatre mille fantaſſins & trois cens lances dans Bologne ſous le commandement de Lautrec, & ſe mit en marche avec le reſte.

Il y avoit prés de quarante lieuës de Bo- C logne à Breſſe : il falloit paſſer le Po, le Mincio, la Chiéſa, & pluſieurs autres Rivieres, dans une ſaiſon où les chemins étoient tres-difficiles ; mais il étoit aimé & eſtimé des troupes, qui firent paroître en cette occaſion une ardeur, dont il tira un bon préſage pour l'heureux ſuccés de ſon entrepriſe.

Cependant le Provéditeur aſſiégea le Château avec les huit mille hommes qu'il commandoit, & avec les Bourgeois qui le ſecondoient parfaitement : mais ne doutant pas que le Duc de Nemours n'accourût au ſecours, il pria la Seigneurie de luy envoyer un renfort, D qui le mît en état d'aller au devant des François, & de les combattre à la campagne. La choſe étoit ſi importante, que ſur le champ Paul Baglioné eut ordre d'aller à Breſſe avec quatre mille hommes d'infanterie, quatre cens Hommes d'armes & de l'artillerie.

Vie du Chevalier Bayard. ch. 49.

Le Duc de Nemours fit une diligence extrême. Il alla paſſer le Po à la Stellata dans le Ferrarois, & apprit en chemin que Baglioné attaquoit Vallégio ſur le Mincio, pour luy empêcher le paſſage de cette Riviere ; il traverſa le Mantoüan, & fait en un jour trente milles d'Italie, il ſe trouva avoir E une notable avance vers Breſſe ſur Baglioné.

Guiciardin. l. 10.

Aſſuré de cet avantage qui avançoit fort ſes deſſeins, il rabatit ſur ce Général ; & ayant détaché le Chevalier Bayard & Téligni avec leurs Gendarmes, il leur permit de charger les ennemis, s'ils jugeoient qu'il fût à propos de le faire, & les fit ſuivre par le reſte de ſon avant-garde.

Vie du Chevalier Bayard. ch. 49.

Ils trouvérent Baglioné en bataille, & commencérent l'eſcarmouche, où l'Enſeigne de Téligni fut d'abord tué d'un coup de canon. Dés qu'ils ſçurent les autres troupes aſſez proche pour les ſoûtenir, ils chargérent les Véni-

Mémoires de Brantome. T. 1. dans la vie de Téligny.

tiens avec tant de furie, qu'en un quart d'heure ils les mirent en déroute. Quatre-vingt-dix Hommes d'armes demeurérent priſonniers, l'infanterie fut taillée en piéces, l'artillerie & les bagages pris. Cette nouvelle fut auſſi-tôt portée au Château de Breſſe, & les aſſiegez l'apprirent aux aſſiégeans par les feux de joye qu'ils firent en cinq ou ſix endroits, & par les autres marques de réjoüiſſance qu'ils en donnérent.

Aprés cette victoire le Duc de Nemours paſſa le Mincio, & arriva en deux jours à la veuë du Château, dont le Général Vénitien n'oſa luy diſputer l'entrée.

Les choſes étoient par-là bien avancées: mais les ennemis étoient ſi forts & ſi bien retranchez, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils abandonnaſſent la Ville qu'aprés un rude combat. Le Duc les envoya ſommer de la rendre. Ils le refuſérent, & il fallut ſe préparer à l'attaque. La promeſſe que l'on fit aux ſoldats d'abandonner la Ville au pillage, les mit dans l'impatience de donner; mais l'aſſaut fut différé juſqu'au lendemain matin.

Le Duc de Nemours avoit douze mille hommes d'excellentes troupes. Le Provéditeur Gritti en avoit huit mille de troupes reglées, & plus de douze mille tant Bourgeois que payſans bien armez. Il avoit fait un fort retranchement entre la Ville & le Château, qu'il borda d'artillerie & d'un grand nombre d'Arquebuſiers.

Il avoit à dos une riviere & un pont qu'il eſpéroit rompre en ſe retirant, ſuppoſé que les François le forçaſſent, & les arrêter au paſſage. Une partie des troupes étoit rangée en bataille dans la grande Place, pour envoyer de quoy rafraîchir celles qui défendoient le retranchement; & en cas de malheur, ce corps étoit deſtiné à donner ſur les François, ſi étant vainqueurs, ils entroient dans la Ville en déſordre, comme il ne ſe pouvoit guéres faire autrement.

Le Duc de Nemourrs fit ſon ordre de bataille, & publia une défenſe ſous peine de la vie, de commencer le pillage, avant que les ennemis fuſſent entiérement chaſſez de la Ville. Il ordonna à d'Alégre de ſe poſter hors de la Ville vis-à-vis de la porte de ſaint Jean, qui étoit l'unique que les ennemis n'avoient point murée. Il y avoit aſſez de terrein entre le Château & le retranchement, pour étendre une grande partie de l'armée Françoiſe, & ſur les huit heures du matin elle y parut en bataille à la veuë des ennemis ſur le penchant de la colline, par où il falloit deſcendre pour aller à eux. Il y avoit une Abbaye à côté du retranchement qui le flanquoit, & qui auroit battu en flanc les aſſaillans. Les Vénitiens y avoient mis quinze cens Arquebuſiers. Le Duc commença par la faire attaquer, & tout ce qu'il y avoit de ſoldats fut paſſé au fil de l'épée.

Mémoires du Maréchal de Fleurange.

Comme le ſuccés dépendoit beaucoup du premier choc, le Duc choiſit les troupes dont il étoit le plus ſûr, pour les mettre à la tête du reſte. Hérigoye * Gouverneur du Château, & le Capitaine Molart Gentilhomme Gaſcon d'une habileté & d'une bravoûre éprouvées en quantité d'occaſions, eurent la pointe de l'attaque à la tête d'une troupe d'infanterie Gaſconne; l'un & l'autre étoient ſoûtenus par le Chevalier Bayard à pied avec ſes Gendarmes.

* Les Mémoires du Maréchal de Fleurange l'appellent Henry Gonnet; il étoit Gaſcon.

Ils avancérent fiérement vers l'ennemi, eſſuyant un tres-grand feu, mais qui leur fit peu de dommage. Ils gagnérent le pied du retranchement, comblérent le foſſé avec des faſcines & ſe préſentérent aux bréches que le canon du Château avoit faites avant l'attaque. Le combat fut violent, à coups d'épées, de piques, de haches d'armes & de hallebardes. Le Chevalier Bayard y reçut un ſi grand coup de pique dans la cuiſſe, que le fer y demeura avec le bout du bois où il étoit emmanché. Le ſang en couloit à gros boüillons, & on fut contraint de le tirer de la mêlée. On le crut mort, & la perte de ce grand Homme qui étoit chéri & adoré de toute l'armée, inſpira une eſpéce de fureur aux ſoldats: le Duc de Nemours l'augmenta par ſa préſence, leur criant de toute ſa force: Enfans, vengeons le bon Chevalier: il ſauta un des premiers ſur le retranchement, qui fut en même temps forcé en divers endroits. On fit main-baſſe ſans quartier ſur tout ce qui s'y trouva; on pourſuivit les fuyards l'épée dans les reins, & ſi vivement, qu'ils n'eurent pas le loiſir de lever ou de rompre le pont qu'il falloit paſſer pour entrer dans la Ville.

Ce fut en ce moment que parut l'autorité & la conduite du Duc de Nemours: pas un ſoldat ne s'écarta pour piller, & les Officiers leur firent faire alte au de-là du Pont, pour les remettre en bataille, avant que de s'engager dans la Ville. Cette précaution étoit abſolument néceſſaire: car la Gendarmerie Vénitenne, toute la cavalerie legére, & une bonne partie de l'infanterie étoient en bataille dans la Place, n'attendant que le moment de profiter du déſordre des François pour les charger. Mais ils furent ſurpris de les voir marcher à eux en belle ordonnance & avec autant de ſens-froid, que s'ils n'euſſent pas encore combattu. Le Capitaine Bonnet à la tête de quelques bataillons François & Allemands, alla enfoncer les Vénitiens. Ils le reçurent d'abord avec beaucoup de réſolution, étant ſecondez des habitans, qui des fenêtres & de deſſus les toits des maiſons, tiroient ſur les troupes Françoiſes, & jettoient de groſſes pierres & de l'eau boüillante; mais aprés un combat de demi-heure, les Vénitiens furent contraints de plier, & il s'en fit un grand maſſacre dans tous les quartiers de la Ville.

Quelques-uns gagnérent la porte de ſaint Jean pour s'échapper dans la campagne: mais ils y trouvérent d'Alégre avec ſes Gendarmes qui les taillérent tous en piéces. Ce Capitaine entra luy-même dans la Ville, & paſſa au fil de l'épée tous ceux qu'il rencontra dans la ruë qui conduiſoit à la porte. Selon les Relations Françoiſes

Françoiſe, il y demeura plus de vingt mille hommes des ennemis, tant ſoldats qu'habitans. Les Italiennes n'en comptent que huit mille. Le Provéditeur André Gritti fut pris priſonnier : le Comte Loüis d'Avogaro auteur de la révolte & un de ſes fils le furent auſſi ; le Duc de Nemours leur fit couper la tête peu de jours aprés. Pluſieurs autres Seigneurs Vénitiens y périrent, ou demeurérent priſonniers. La Ville fut pillée pendant pluſieurs jours, les ſoldats y firent un butin infini, qui alloit, dit-on, juſqu'à la valeur de trois millions d'écus ; & cela cauſa une grande déſertion dans les troupes Françoiſes. Ce grand exploit de guerre fut fait le dix-neuviéme de Février, jour du Jeudy gras.

An. 1512. Buonaccorſi Anſelari. Gudenico.

Dans cette déſolation générale de la Ville, preſque l'unique famille heureuſe, fut celle où le Chevalier Bayard fut tranſporté, dés qu'on en fut le maître : & la généroſité de ce grand Homme, mérite bien d'avoir place dans l'Hiſtoire, pour ſervir d'exemple à nos guerriers.

Hiſtoire du Chevalier Bayard. ch. 50. 51.

Cette maiſon étoit celle d'une Dame de qualité, qui vint fondant en larmes ſe jetter à ſes pieds, le conjurant de luy ſauver la vie & l'honneur à ſes deux filles, qui n'avoient plus d'autres reſſources que ſa bonté. Il les aſſura qu'il ne leur arriveroit aucun mal tant qu'il ſeroit en vie. Il commanda à deux de ſes archers de demeurer à la porte, leur promettant de les dédommager de ce qu'ils perdroient en n'ayant point de part au pillage de la Ville, & leur ordonna de ne laiſſer entrer perſonne.

On fit venir un Chirurgien du voiſinage, qui ayant viſité ſa playe, l'aſſura que bien qu'elle fût tres-grande, elle n'étoit pas mortelle. La premiére choſe qu'il fit, fut d'envoyer querir avec une eſcorte le mari de la Dame, qui s'étoit ſauvé dans un Monaſtére. Le Duc de Nemours vint auſſi-tôt voir le Chevalier, & luy donna cinq cens écus qu'il partagea aux deux archers. Au bout de cinq ou ſix ſemaines il fut en état de ſe lever, & l'impatience qu'il avoit de rejoindre l'armée, ne luy permit pas d'attendre que ſa playe fût entiérement fermée.

Le jour qu'il devoit partir, la Dame vint ſe jetter à ſes genoux, & luy dit : Monſeigneur, vous êtes par le droit de la guerre maître de nos vies & de nos biens, vous avez ſauvé la vie à mon mari & à moy, & l'honneur à mes deux filles : nous eſpérons de votre généroſité que vous ne voudrez pas nous traiter à la rigueur. Je vous ſupplie de vous contenter du préſent que je vous fais, qui eſt tout ce que je puis maintenant vous offrir : & en même temps elle fit mettre ſur la table un petit coffre d'acier plein de ducats.

Le Chevalier luy dit en riant : Madame, combien y en a-t-il ? Elle luy répondit en tremblant : Monſeigneur, il n'y en a que deux mille cinq cens ; mais ſi vous n'êtes pas content, nous ferons nos efforts pour en trouver davantage. Par ma foy, Madame, reprit le Chevalier, le ſoin que vous avez pris de moy, & la bonne chére que vous m'avez faite, vallent plus de cent mille écus : ainſi je vous remercie de votre préſent, & je ne le prendrai point ; comptez ſur tous mes ſervices, quand j'auray occaſion de vous en rendre.

La Dame ſe jetta de nouveau à ſes pieds, & dit qu'elle ne ſe reléveroit point, qu'il n'eût accepté cette marque de ſa reconnoiſſance. La voyant ſi ferme à ne point reprendre ſon préſent, il luy dit : Hé-bien, Madame, je les reçois ; mais faites-moy venir vos deux filles, à qui je veux dire adieu ; il faut que je les remercie de tous les bons offices qu'elles m'ont rendus pendant ma maladie.

Aprés mille honnêtetez qu'il leur fit, il ajoûta : Meſdemoiſelles, vous ſçavez que nous autres gens de guerre, ne ſommes gueres fournis de bijoux, ni d'autres préſens qui vous conviennent : mais Madame votre mere m'a donné deux mille cinq cens ducats, dont je ſuis le maître ; je vous en donne à chacune mille pour aider à votre mariage. Je me reſerve l'employ des cinq cens autres ; je les deſtine aux pauvres Religions de Dames qui ont été pillées, & je vous charge d'en faire vous-mêmes la diſtribution.

Le mari, la mere, les filles, n'eurent point d'autre réponſe à faire à une telle généroſité, qu'une abondance de larmes qu'ils répandoient tous en luy embraſſant les genoux. Il les fit relever & aſſeoir à table avec luy. Aprés le dîner il monta à cheval. Les deux Demoiſelles en prenant congé de luy, luy préſentérent deux bracelets de cheveux & de fil d'or & d'argent qu'elles avoient travaillez durant ſa maladie, avec une bourſe tres-bien ouvragée. Pour cela, dit le Chevalier, je le reçois, il me vient de trop bonne main pour le refuſer. Il ſe fit auſſitôt mettre les bracelets aux bras, les aſſûrant qu'il les garderoit pour l'amour d'elles avec la bourſe tant qu'ils dureroient. On parla longtemps de cette galante généroſité du bon Chevalier *ſans peur & ſans reproche* : & elle ne luy fit pas moins d'honneur que la bravoûre qu'il avoit fait paroître à l'aſſaut de la Ville.

Pour revenir à ce grand évenement, les François y firent tres-peu de perte. Il n'y eut aucun homme de diſtinction de tué, ou dangereuſement bleſſé ; excepté le ſeul la Palice qui reçut un rude coup à la tête d'un éclat de pierre le ſoir de devant l'aſſaut, où il ne pût pas ſe trouver ; mais il guérit de ſa bleſſure. Bergame, Orci-Novi, Orci-Vecchi, Ponté-Vico, & diverſes autres Places qui s'étoient revoltées en faveur des Vénitiens aprés la priſe de Breſſe, demandérent grace & l'obtinrent.

Guicciard. l. 10.

Le Duc de Nemours ayant mis ordre à la ſûreté de ſa conquête, où il laiſſa pour Gouverneur Aubigni fils ou parent de ce Capitaine ſi fameux au commencement de ce regne & ſous le précédent, ſe mit en campagne, pour aller chercher les ennemis, dont il étoit devenu

la terreur. Bologne fauvée, une partie de A l'armée Vénitienne défaite, Breſſe repriſe, & tout cela exécuté en moins de quinze jours, luy firent par toute l'Europe la réputation du plus grand Capitaine qui fût au monde. Il ſe prépara à la bien ſoûtenir, & à exécuter au plûtôt les ordres preſſans qu'il reçut du Roy, d'engager les Eſpagnols à une bataille déciſive.

Guicciard. l. 10. Les raiſons de ces ordres étoient que le Roy d'Angleterre avoit ſigné la ligue avec le Pape, les Vénitiens & les Eſpagnols, par le conſeil de l'Archevêque d'York, qui en reconnoiſſance du Chapeau de Cardinal que le Pape luy B avoit donné, l'avoit engagé dans cette ligue, malgré l'irréſolution où ce Prince avoit été juſqu'alors là-deſſus. Il faiſoit déja de grands préparatifs pour commencer la guerre: il avoit même donné ordre à l'Ambaſſadeur de France de ſe retirer, ſous prétexte qu'il ne luy convenoit pas d'avoir dans ſon Royaume de tout temps ſi dévoüé au S. Siége, l'Ambaſſadeur d'un Prince qui faiſoit ouvertement la guerre au Pape: & le jour de S. George vingt-troiſiéme d'Avril, un Héraut venu d'Angleterre, déclara au Roy, que s'il n'obſervoit le Traité de Cambrai dans tous ſes articles, le Roy C ſon maître ſecoureroit de toutes ſes forces le Pape & le Roy d'Arragon ſon beau-pére. Les Parlementaires étoient entrez parfaitement dans les deſſeins de leur Roy, & avoient ordonné dans leur Aſſemblée, qu'on nommeroit au plûtôt des Prélats, pour envoyer au Concile de Latran, que le Pape avoit convoqué. Ce Prince par le Traité fait avec les autres Alliez, devoit avoir une puiſſante flotte en mer, pour obliger le Roy à tenir des troupes ſur les côtes de Normandie & de Bretagne, & projettoit de faire paſſer huit mille hommes en Eſpagne, pour entrer avec les Eſpa- D gnols dans la Guyenne, & reconquérir ce Duché, que ſes prédéceſſeurs avoient poſſédé ſi long-temps.

Journal de Loüiſe de Savoye. Ann. 1512.

La conduite de l'Empereur n'étoit pas une moindre raiſon d'inquiétude pour le Roy, avec qui à la vérité il proteſtoit toujours qu'il vouloit demeurer uni: mais il faiſoit en même temps des demandes & des plaintes, qui donnoient un grand ſujet de ſe défier de luy. Il ſe plaignoit de ce que luy ſeul n'avoit preſque tiré aucun avantage du Traité de Cambray; que la France, l'Eſpagne & le Pape avoient repris tous les Domaines que la République de Veniſe leur retenoit; que des trois principales Villes ſur leſquelles il avoit droit, Padouë & Tréviſe, deux étoient encore entre les mains des Vénitiens, & que le Roy l'avoit contraint de luy engager la troiſiéme, qui étoit Vérone. Il auroit été aiſé de luy répondre que c'étoit uniquement par ſa faute, & non par celle du Roy que les choſes avoient ſi mal tourné à cet égard: mais ces reproches qui l'auroient d'autant plus offenſé, qu'ils étoient plus véritables, n'étoient pas de ſaiſon. Il demandoit qu'on travaillât à le mettre au plûtôt en poſſeſſion de ces Places, au lieu d'attaquer le Pape; qu'on fît épouſer Madame Renée de France ſeconde fille du Roy, à ſon petit-fils Charles Prince de Caſtille; qu'on luy aſſignât pour ſa dot le Duché de Bourgogne; qu'on luy mît la Princeſſe entre les mains, juſqu'à ce qu'elle fût en âge nubile; qu'on le fît arbitre des différends du Duc de Ferrare avec le Pape, & de ceux de la France avec le S. Siége touchant Bologne & le Concile; que le Roy ne pouſſât pas plus loin ſes conquêtes en Italie, & que l'armée Françoiſe n'avançât pas davantage du côté de Rome. Toutes ces propoſitions ſi contraires aux deſſeins & aux interêts du Roy, marquoient aſſez clairement que l'Empereur cherchoit des prétextes de rompre avec luy, quelques proteſtations qu'il fit de ne point vouloir ſe départir de ſon alliance.

Le Roy n'étoit pas moins embaraſſé du peu de ſuccés de ſes négociations avec les Suiſſes, que le Cardinal de Sion traverſoit de toutes ſes forces. Tout ce que le Bailli de Dijon Ambaſſadeur de France auprés des Cantons avoit pû faire juſqu'alors, étoit de ſuſpendre l'éxécution du deſſein qu'ils avoient d'entrer dans la ligue, en fourniſſant ſix mille hommes aux Confédérez. Il y diſtribuoit beaucoup d'argent pour détourner ce coup; mais avec peu d'eſpérance d'y réüſſir, tant les Suiſſes paroiſſoient irritez contre la France du mépris qu'on y avoit fait d'eux.

D'autre part le Pape ſe voyant ſi bien ſoûtenu, étoit plus roide que jamais, & avoit déclaré, qu'avant que d'écouter aucune propoſition de la part du Roy, il vouloit qu'on luy rendît Bologne; que le Duc de Ferrare ſe ſoûmît; que le Concile commencé à Piſe & continué à Milan fût diſſous; & il avoit déja porté la Sentence de dépoſition contre pluſieurs des Prélats François qui y étoient, ſans avoir aucun égard aux remontrances que luy faiſoient le Cardinal de Nantes & le Cardinal de Strigonie pour l'adoucir.

Enfin les Florentins, loin de ſe déclarer ouvertement pour la France, comme le Roy les en ſollicitoit depuis long-temps, luy devenoient de jour en jour plus ſuſpects. Non ſeulement ils ne donnoient que des réponſes générales à ſes Envoyez; mais encore ils étoient continuellement en négociation avec François Guichardin Réſident du Viceroy de Naples; & ce même Réſident avoit été trouver de leur part le Roy d'Eſpagne. Preſſez par le Roy de E renouveller l'alliance, dont le terme expiroit dans peu de mois, ils différoient toûjours de le faire, quoyqu'il ne leur demandât plus l'argent qu'ils étoient obligez de luy fournir en vertu du Traité; & on voyoit bien qu'ils attendoient à prendre leur parti ſuivant les conjonctures. D'autre part le Pape uſoit avec eux de beaucoup de ménagement. Il leur avoit donné l'abſolution des cenſures qu'il avoit lancées contre eux au ſujet du Concile de Piſe, & cela ſans qu'ils l'euſſent demandé au nom de la République. Il leur avoit envoyé Jean

Digitized by Google

Gozzadini un de ſes Cleres de chambre avec la qualité de Nonce, pour les aſſûrer de ſon amitié, & lever tous les ſoupçons qu'ils avoient conçus de ſa conduite paſſée. De ſorte que le Roy ſe voyoit prêt d'être abandonné de tous ſes Alliez, & attaqué de toutes parts.

Ce fut donc par toutes ces raiſons, qu'il ordonna au Duc de Nemours de tout hazarder, pour ruiner la ligue d'Italie, prévoyant bien à la verité, que s'il perdoit une bataille, ç'en étoit fait de ſes Etats en ce pays-là; mais en courant ce riſque, il avoit quelque eſpérance de les ſauver, ſi ſes armes étoient heureuſes; au lieu que ſans cela il les perdroit aſſurément, étant obligé d'en retirer ſes troupes, pour réſiſter aux Anglois en Normandie & en Bretagne, au Roy d'Eſpagne du côté des Pyrenées, & peut-être au Prince de Caſtille du côté des Pays-Bas, où la guerre avoit recommencé entre ce Prince & le Duc de Gueldre, quoyqu'avec beaucoup d'avantage du côté du Duc toûjours Partiſan zelé de la France.

Haræus Annal. Brabant. Petrus de Angleria. Epiſt. 474.

Le Duc de Nemours étoit alors beaucoup plus fort qu'il n'avoit encore été, parce qu'il avoit reçu de nouvelles troupes de France. Il avoit dix-huit mille hommes d'infanterie, outre ſa Gendarmerie. Il devoit être bien-tôt joint par le Duc de Ferrare avec cent Hommes d'armes, deux cens hommes de cavalerie legére & une belle artillerie. Le Cardinal de S. Séverin étoit à ſon armée avec la qualité de Légat du Concile de Milan; mais en même temps le Roy, pour montrer qu'il ne prétendoit point étendre ſa domination en Italie aux dépens du S. Siége, avoit ordonné au Duc de Nemours, de remettre entre les mains du Cardinal Légat du Concile, toutes les Places qu'il prendroit dans l'Etat Eccleſiaſtique.

Guicciardin. lib. 10.

Le Duc étant venu de Breſſe à Final dans le Modénois, où il avoit donné rendez-vous à la plûpart de ſes troupes, en partit pour aller dans la Romagne chercher les ennemis, dont l'armée étoit de quatorze mille hommes d'infanterie & de dix-huit cens Hommes d'armes, ſans y comprendre ſix mille Suiſſes qui devoient la joindre au premier jour.

Mocenigo.

Le Roy d'Eſpagne par des raiſons toutes contraires à celles du Roy de France, avoit ordonné au Viceroy d'éviter le combat, ſe promettant que dés que le Roy d'Angleterre auroit mis ſa flotte en mer, le Roy ſeroit contraint d'affoiblir ſon armée d'Italie, pour en faire repaſſer la meilleure partie en France. Ainſi c'étoit au Duc de Nemours à engager par ſon adreſſe & par les divers mouvemens qu'il feroit, les ennemis à une bataille, malgré qu'ils en euſſent.

An. 1512. Buonacorſi.

Ce Duc s'avança le vingt-huitiéme de Mars juſqu'à Caſtelguelfo & à Médécina, & ſe mit là en bataille à la vûë des ennemis, qui en firent autant dans leur camp tres-bien retranché: mais dés la nuit ſuivante ils ſe retirérent ſous le canon d'Imola. Le lendemain le Duc s'approcha d'eux, paſſa à demie-lieuë d'Imola, & ſe campa à Bubano, qui n'en eſt éloigné que de cinq quarts de lieuë, ayant ſa droite à Bagnara tout proche de l'armée ennemie, qui s'éloigna encore, & ſe poſta à Caſtel-Bolognéſe à quelque diſtance d'Imola, aprés avoir jetté une groſſe garniſon dans cette Place.

Le Duc s'empara de Caſtel-di-Solarolo, de Cotignola & de Granarolo, & par la priſe de ces Places il ſe fit une communication libre avec le Ferrarois, d'où il tiroit ſes vivres. Les ennemis le côtoyoient toûjours: mais ils avoient ſoin de mettre entre luy & eux des défilez & des riviéres; de ſorte qu'à peine ſe faiſoit-il quelques eſcarmouches, quoyqu'ils fuſſent tres-prés les uns des autres.

Sur ces entrefaites, le Duc de Nemours reçut un courier portant de nouveaux ordres du Roy de donner bataille; parce que l'Empereur avoit fait une Tréve de huit mois avec les Vénitiens, & qu'on ne doutoit pas que ce Prince ne ſe déclarât bien-tôt contre la France. Enfin le Roy d'Eſpagne avoit rappellé ſon Ambaſſadeur, aprés qu'il eut fait de ſa part au Roy des propoſitions pleines d'artifices, qu'on n'avoit pas jugé à propos de recevoir.

Ce nouvel ordre détermina le Duc à aller mettre le Siége devant Ravenne, perſuadé que les ennemis, & ſur-tout le Pape ne laiſſeroient pas perdre cette Place ſans la ſecourir, & que c'étoit l'unique moyen de les obliger à la bataille.

Les Alliez s'étant doutez de ſon deſſein, y envoyérent promptement Marc Antoine Colonne avec des troupes: mais il n'accepta cette commiſſion qu'aprés avoir tiré parole des Généraux, que ſi les François l'aſſiégeoient, on viendroit le ſecourir. Dés qu'il fut entré dans la Place, l'armée des Confédérez ſe retira ſous les murailles de Faenza ſur le grand chemin qui va à Ravenne, pour voir de-là quel parti prendroit le Duc de Nemours.

Ils en furent bien-tôt éclaircis. Le Duc envoya cent Hommes d'armes & quinze cens fantaſſins pour s'emparer de Ruſſo à une lieuë de Ravenne, & dés qu'ils eurent forcé ce poſte, il vint avec toute l'armée camper devant la Place, entre la riviére de Montoné & celle de Ronco qui ſe jettent dans la mer au-delà de cette ville, & une partie paſſa ſur un pont au-delà du Montoné.

Ravenne, comme la plûpart des villes de l'Etat Eccleſiaſtique, n'étoit pas forte. Elle n'étoit guéres flanquée, ni fort bien terraſſée, au moins du côté de la porte Adrienne entre les deux riviéres: le foſſé étoit étroit, & pouvoit être aiſément comblé par les ruines de la muraille, quand elle ſeroit fortement battuë par le canon. Dés la premiére nuit du Siége, on dreſſa deux batteries contre la Tour Ronconа entre la porte Adrienne & le Ronco. Le Sieur * d'Eſpi brave Officier qui commandoit l'artillerie, y fut bleſſé à mort. En peu de temps il y eut une bréche d'environ trente braſſes

Mémoires d'Fleuranges.

* Guichardin le nomme mal à propos Spinoſa.

de largeur : mais aſſez roide & à la hauteur de trois braſſes au deſſus du fond du foſſé ; de ſorte que pour y monter, on avoit beſoin d'échelles. Il fut néanmoins réſolu qu'on donneroit l'aſſaut, & cela pour trois raiſons treſpreſſantes. La premiére, que les vivres commençoient à manquer au camp à cauſe que les Vénitiens s'étant avancez à Figuérolo avec des barques armées empêchoient les convois qui venoient à l'armée par le Po, & qu'on ne pouvoit plus en recevoir que par terre avec beaucoup de danger, de fatigues, & de dépenſe. La ſeconde, que l'armée ennemie s'approchoit pour ſecourir la Place. La troiſiéme & la principale étoit que l'Empereur entiérement gagné par le Roy d'Eſpagne avoit envoyé ordre aux Allemans de l'armée Françoiſe de ſe retirer, & défenſe ſous peine de la vie de combattre contre les Eſpagnols.

Hiſtoire du Chevalier Bayard. ch. 54.

Ces Allemans faiſoient une grande partie des troupes du Duc de Nemours. Ils étoient au nombre de cinq mille ; & ſi l'ordre de l'Empereur leur avoit été connu, ils n'auroient pas manqué de l'exécuter ; mais par le plus grand bonheur du monde, l'eſpion qui apporta la Lettre, la mit entre les mains du Capitaine Jacob, un des plus conſidérables Officiers Allemans tout dévoüé à la France, & tres-attaché au ſervice du Roy pour les amitiez qu'il en avoit reçûës dans un voyage qu'il fit à la Cour. Il s'ouvrit là-deſſus à Bayard, dont il étoit intime ami, & ils allérent ſur le champ faire part de cette nouvelle au Duc de Nemours.

Ce ſeul motif, quand il n'en auroit pas eu d'autre, l'auroit déterminé à preſſer l'aſſaut. On fit des détachemens de toutes les Compagnies de Gendarmerie de dix de chacune ; ce qui faiſoit une troupe d'environ deux cens Gensdarmes, pour monter les premiers à la bréche. Ils avoient leur caſque & les autres armes défenſives telles qu'ils les portoient quand ils alloient à cheval, & étoient ſuivis de trois gros bataillons, qui faiſoient trois mille hommes, un de François, un d'Allemans, & un d'Italiens.

L'aſſaut fut ſoutenu avec toute la bravoure & la conduite poſſible par Marc-Antoine Colonne pendant trois heures qu'il dura. Les François furent repouſſez cinq ou ſix fois ſans qu'ils ſe rebutaſſent. Mais le Duc de Nemours voyant l'opiniâtre réſiſtance des ennemis, & que les aſſaillans étoient battus en flanc d'une longue couleuvrine qu'Antoine Colonne avoit fait planter pendant l'aſſaut ſur une avance de la muraille, fit ſonner la retraite. On perdit dans cette action plus de trois cens hommes, parmi leſquels il demeura quelques Gendarmes. René d'Anglure Vicomte d'Eſtoge Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Robert de la Marche s'y diſtingua beaucoup, auſſi-bien que Fédéric de Bozzolo qui y fut bleſſé. Gratien de Armandalis Gentilhomme des frontiéres de Navarre, Guidon des Gendarmes de la Marche fut tué, Jacques de Coligny Seigneur de Châtillon Prevôt de Paris, fut auſſi bleſſé en cette occaſion, & il mourut depuis de ſes bleſſures à Ferrare.

Rofſi lib. 8. Guicciard. l. 10. Hiſtoire du Chevalier Bayard, ch. 52.

Mémoires de Fleurange.

Cependant l'armée des Alliez, pour garder la promeſſe, que les Généraux avoient faite à Antoine Colonne, s'étoit déja avancée juſqu'à deux milles du camp entre le Ronco & le Savio, comme s'ils avoient voulu marcher à Ravenne par le chemin de Claſſes. Les mêmes raiſons qui avoient obligé le Duc de Nemours à donner l'aſſaut, le firent réſoudre à donner la bataille, quoyqu'il en dût arriver. Mais avant que d'aller aux ennemis, il voulut les tâter, & ſçavoir quelle ſeroit leur contenance.

Il commanda le Chevalier Bayard avec ſa Compagnie d'Hommes d'armes & des Archers, pour aller le lendemain jour du Samedy Saint reconnoître leur camp, & la maniére dont ils rangeroient leur armée ſur l'allarme qu'il leur donneroit. Bayard partit de grand matin, & les trouva campez à la diſtance de la portée du canon de la riviére de Ronco derriére un retranchement bordé d'artillerie, pour défendre le paſſage de la riviére. Il commanda au bâtard du Fay ſon Guidon de la paſſer hors de la portée de l'artillerie, & de donner ſur le quartier le plus proche, ſans trop s'avancer : il le fit ſoutenir par le Capitaine Pierrepont avec trente Hommes d'armes & quelques Archers, & ſuivoit luy-même avec le reſte de ſa troupe.

Brantome dans l'éloge du Baron de Bearq.

Le Baron de Bearq étoit ſorti de ſon quartier ſans ordre en même temps que Bayard pour le même ſujet, & étoit arrivé devant luy au camp ennemi. Il y avoit déja répandu l'allarme, & l'armée ſe mettoit en bataille. Le Baron fut rudement chargé, & il fut heureux dans ſa retraite, où il étoit vivement pouſſé, de rencontrer le Chevalier Bayard, auquel il ſe joignit ; & avec ce ſecours les ennemis furent repouſſez, & repaſſérent la riviére.

Du Fay attaqua de ſon côté un quartier du camp : mais voyant venir à luy quelques eſcadrons, il ſe retira vers le Capitaine Pierrepont, que Bayard joignit auſſi-tôt. Ils pouſſérent ces eſcadrons, abattirent pluſieurs tentes, & tuérent quelques ſoldats ; cependant Bayard ayant apperçû un corps de trois cens Hommes d'armes s'avancer en bataille, fit ſonner la retraite, repaſſa la riviére, & vint rendre compte au Duc de Nemours de la ſituation du camp, & de tout ce qu'il avoit pû remarquer & apprendre des priſonniers qu'il avoit faits, touchant l'ordonnance de bataille des ennemis. On réſolut d'aller les attaquer dés le lendemain onziéme d'Avril jour de Pâques : car on ne faiſoit pas de ſcrupule alors comme autrefois, de combattre le jour de ces grandes Fêtes. Le Duc de Nemours dreſſa ſon plan de bataille ſur le rapport du Chevalier Bayard, & fit pendant la nuit jetter un pont ſur le Ronco, pour marcher

Ann. 1512. Journal de Louiſe de Savoye.

dés le grand matin aux ennemis.

Guicciard. l. 10. L'avantgarde paſſa ſous les ordres du Duc de Ferrare ; toute l'infanterie Allemande y étoit, & elle avoit le Ronco à ſa droite, & ſept cens Gensdarmes à ſa gauche. La bataille ayant enſuite paſſé le pont, ſe mit ſur la même ligne, mais en ſe courbant un peu. Huit mille fantaſſins François qui en faiſoient la plus grande partie, prirent leur poſte à côté des ſept cens Gendarmes ; & un peu plus loin à côté de l'infanterie Françoiſe, ſe plaça l'infanterie Italienne compoſée de cinq mille hommes ſous les ordres de Fédéric de Bozzolo, dont le flanc étoit couvert par trois mille chevaux tant Archers, que cavalerie legére ; toute l'artillerie marchoit à la tête de l'infanterie Allemande. Derriére cette ligne étoient la Palice & le Cardinal de ſaint Séverin armé de pied en cap avec ſix cens Lances. Yves d'Alégre fut poſté ſur le Ronco avec quatre cens Gensdarmes, comme un corps de réſerve, tant pour marcher où il en ſeroit beſoin, que pour réſiſter aux ſorties que la garniſon de Ravenne pourroit faire ; & un corps d'infanterie Italienne fut laiſſé ſur la riviére de Montoné, pour garder le camp, ayant à ſa tête les Comtes Nicolo & Franceſco Scot, & le Marquis Malaſpina.

Les Eſpagnols derriére leur retranchement avoient à leur gauche la riviére de Savio, leur avant-garde étoit de ſix mille fantaſſins ſous Pierre Navarre & de huit cens Hommes d'armes commandez par Fabrice Colonne Général de la cavalerie. Le Viceroy avec le Cardinal de Médicis étoit plus loin au corps de bataille compoſé de quatre mille fantaſſins & de ſix cens Lances. L'arriére-garde de quatre cens Hommes d'armes & de quatre mille hommes d'infanterie étoit commandée par Carvajal Capitaine Eſpagnol, auquel ſe joignit Ferdinand d'Avalos Marquis de Peſcaire avec un corps de cavalerie legére.

Lettere d'Anſelmi. Fabrice Colonne avoit été d'avis que l'armée Eſpagnole vint charger les François au paſſage du Ronco : mais le Viceroy ne le voulut point, ſuivant abſolument les conſeils de Pierre Navarre, qui eſpéroit combattre plus avantageuſement les François en demeurant dans ſes retranchemens, ſur leſquels, pour les rendre de plus difficile abord, il avoit mis de petits chariots armez de coutelas & de pointes, machines qui n'avoient pas été en uſage juſqu'alors, & qui avoient quelque rapport à nos chevaux de friſe d'aujourd'huy.

Dés que les François eurent paſſé le Ronco, on commença à ſe canonner de part & d'autre d'une maniére terrible. Pierre Navarre, pour épargner ce feu à ſon infanterie, luy fit mettre ventre à terre : & foudroyoit cependant la Françoiſe, qui étoit à découvert, & s'étoit arrêtée, pour voir ſi les Eſpagnols viendroient à elle. Ce feu fut ſoutenu avec beaucoup de fermeté pendant trois heures ; mais il en coûta plus de deux mille hommes, & de quarante Capitaines des Gardes Françoiſes & Flamands, il n'en réchappa que deux.

Hiſtoire du Chevalier Bayard, ch. 54. Mémoires de Fleuranges.

Le Duc de Nemours voyant ce ravage, & que les Eſpagnols ne branloient point, fit avancer quelques coulevrines par le conſeil d'Yve d'Alégre, & les pointa contre les Gendarmes de Fabrice Colonne, où elles firent le même effet que l'artillerie Eſpagnole ſur l'armée Françoiſe : plus de trois cens Hommes d'armes furent emportez ; & ce fut ce qui donna lieu à en venir aux mains : car Fabrice Colonne chagrin de voir tant de Nobleſſe miſe en piéces ſans avoir tiré l'épée, & ayant demandé en vain pluſieurs fois au Viceroy permiſſion de charger, paſſa le foſſé du retranchement ſans attendre d'ordre, & vint fondre ſur un aſſez petit eſcadron de Gendarmerie, où étoient le Duc de Nemours & le Chevalier Bayard.

Colonne en avançant, ſépara ſes Gendarmes en deux bandes, pour venir envelopper le petit eſcadron François, dont le Duc fit auſſi deux pelotons. Malgré l'inégalité du nombre la charge fut bien ſoutenuë ; on ſe mêla, & ce combat dura prés de demie heure, chacun ſe ralliant de part & d'autre, & s'arrêtant quelquefois comme de concert pour reprendre haleine. C'étoit la maniére de ce temps-là, & la peſanteur des armes de la Gendarmerie l'obligeoit à en uſer ainſi.

Cette réſiſtance donna le temps à d'Alégre de courir au gros des Gendarmes du Duc de Ferrare, où il prit ceux de la Marche avec les deux cens Archers de la garde du Roy commandez par Cruſſol, & les mena à toutes jambes au ſecours du Duc de Nemours. Le combat devint encore plus vif qu'auparavant ; mais enfin Colonne fut repouſſé & obligé de repaſſer le foſſé en deſordre ; il y perdit plus de trois cens Hommes d'armes, & cette perte avec celle qu'il avoit faite par le canon, réduiſit ſa troupe à deux cens.

Le Viceroy Raymond de Cardone, homme qui avec une tres-bonne mine, n'avoit ni courage, ni expérience, & que le Pape appelloit ordinairement Madame de Cardonne, effrayé de cette défaite, prit auſſi-tôt la fuite avec ſes Gendarmes, & ne s'arrêta point qu'il n'eût gagné Ancone éloignée de-là de prés de trente lieuës. Carvajal qui commandoit l'arriére-garde, ſuivit ſon exemple, auſſi-bien qu'Antoine de Léve, qui n'étoit alors que ſimple Capitaine ; mais qui répara depuis ſa réputation par une infinité de belles actions, par leſquelles il parvint au Commandement général des armées : mais Pierre Navarre, quoyqu'abandonné de ſa cavalerie, voyant beaucoup de réſolution dans l'infanterie Eſpagnole, tint ferme dans ſes retranchemens ; & cependant le Duc de Nemours, de peur que les fuyards ne ſe ralliaſſent derriére leur infanterie, détacha aprés eux le Chevalier Bayard, & Loüis d'Ars, duquel il a été tant parlé dans les guerres de Naples. Ces deux Capitaines ſerrérent de ſi prés la cavalerie ennemie, qu'ils la diſſipérent, & ne revinrent

Digitized by Goog

au champ de bataille, qu'aprés l'avoir veuë en une entiére déroute, & pris le Marquis de Peſcaire tout couvert de bleſſures, & le Marquis della Paludé, qui avoient fait en vain tous leurs efforts pour le ralliement.

Le Duc de Nemours aſſuré par cette fuite du gain de la bataille, alla à ſon infanterie, pour attaquer le retranchement. Il fit un détachement de deux mille Archers Gaſcons ſous les ordres des Capitaines Odet & Duras, & de mille Picards ſous Moncavre, pour aller faire le tour du retranchement, & tenter une nouvelle attaque, tandis que le reſte de l'infanterie en inſulteroit le front.

Les Archers approchérent ſi prés, que de pluſieurs décharges de fléches qu'ils firent, ils tuérent ou bleſſérent un grand nombre de ces Eſpagnols qui étoient couchez ſur le ventre, pour éviter le feu du canon. Cela les fit tous relever, & ils parurent en bataille à ceux de la grande attaque, qui étoient déja fort proche du foſſé. Cependant Pierre Navarre fit ſur le champ marcher douze cens hommes contre les Gaſcons & les Picards; ce détachement les chargea ſi vigoureuſement, qu'ils furent mis en fuite, & Moncavre & le Chevalier des Bories Lieutenant du Capitaine Odet, y furent tuez avec pluſieurs autres Officiers.

Ces Eſpagnols au lieu de pourſuivre les François, ou de rentrer dans leur camp, prirent cette occaſion d'enfiler le chemin de Ravenne, pour ſe jetter dans la Place; mais ils rencontrérent le Bâtard du Fay ſur la chauſſée, où l'on ne pouvoit paſſer que quatre de front. Il les pouſſa & les obligea de reprendre le chemin de leur camp ſans les pourſuivre fort loin; parce que ſon deſſein étoit d'aller rejoindre le gros de l'armée, qui étoit enfin venuë aux mains avec l'infanterie Eſpagnole.

Il y eut un furieux combat à l'entrée du foſſé, où d'abord le Capitaine Jacob un des principaux Chefs des Allemans fut tué d'un coup d'Arquebuſe au travers du corps, le Baron de Grandmont, Maugiron, Bardaſſan, le Capitaine Bonnet, & pluſieurs autres Officiers y périrent. Navarre avoit bordé ce foſſé d'un grand nombre de piquiers qu'il ne fut jamais poſſible de rompre, juſqu'à ce qu'un Allemand nommé Fabien Officier du Régiment de Jacob, un des plus grands & des plus forts hommes qu'il y eût en Europe, ſauta au milieu des ennemis, & prenant par le travers une longue pique qu'il tenoit, la baiſſa avec tant de force ſur celles des piquiers Eſpagnols au milieu deſquels il étoit, qu'il donna le temps à ceux qui le ſuivoient de ſe jetter ſur eux par cet eſpace: mais il luy en coûta la vie. La bréche étant une fois faite, les François & les Allemans entrérent dans le foſſé, où les Eſpagnols ſe défendirent comme des Lions: mais en même temps la Gendarmerie de l'avantgarde ayant forcé le paſſage par un autre endroit, il fallut céder, & Pierre Navarre luy-même fut fait priſonnier.

D'un autre côté d'Alégre vint fondre ſur un corps d'infanterie Italienne, & la défit; mais il y fut tué.

La victoire étoit complére: il ne reſtoit plus qu'un gros d'Eſpagnols qui ſe retiroient en bon ordre par le grand chemin. Le Duc de Nemours ne voulant pas qu'ils luy échappaſſent, & ne ſe donnant pas le temps de les envélopper, comme il auroit pû aiſément faire avec un peu de patience, prit avec luy un petit nombre de Gendarmes pour les aller enfoncer. C'étoit-là l'endroit fatal où l'entraînoit ſa malheureuſe deſtinée. Les Eſpagnols firent volte-face & preſentérent les piques. Le Duc ſe jettant au travers à corps perdu, reçut un grand coup dans le côté, & en même temps pluſieurs autres bleſſures juſqu'au nombre de quatorze, dont il expira ſur le champ, enſéveli dans ſa victoire, aprés avoir par quatre grandes actions qu'il avoit faites dans l'eſpace de trois mois, porté à l'âge de vingt-trois ans ſa réputation plus haut qu'aucun Capitaine de ſon ſiécle, & merité le ſurnom de *Foudre d'Italie*.

Brantome dans ſon éloge de Gaſton de Foix, Duc de Nemours.

Les relations Italiennes, Eſpagnoles & Françoiſes varient ſur pluſieurs circonſtances de cette journée, comme c'eſt l'ordinaire, & ne s'accordent pas non plus ſur celle de la mort du Général. La plûpart la rapportent de la maniére que je viens de dire: mais l'Hiſtoire du Chevalier Bayard dit que Gaſton de Foix Duc de Nemours, fut tué avant que le retranchement eût été forcé, & qu'il le fut par les douze cens Eſpagnols qui avoient défait les Gaſcons & les Picards proche de la digue de Savio où il les rencontra, aprés que le Bâtard du Fay les eut obligez de rebrouſſer chemin; que le Chevalier Bayard au retour de la pourſuite de la cavalerie ennemie, & aprés la défaite de toute l'armée, trouva cette même troupe, n'ayant avec luy que trente ou quarante Hommes d'armes; qu'ayant fait mine de la vouloir charger, quoyque ſon cheval & ceux de ſa ſuite puſſent à peine ſe ſoûtenir, un Capitaine Eſpagnol étoit venu à luy, luy avoit dit que les François avoient pleine victoire; qu'il n'étoit pas en état de forcer ce reſte de braves gens qui devoient leur ſalut à leur courage, & qu'il le prioit de les laiſſer continuer leur chemin; que le Chevalier voyant que luy & ſes gens n'en pouvoient plus, avoit conſenti à leur retraite, à condition qu'ils luy donnaſſent leurs Enſeignes; ce qu'ils firent, & qu'ayant enſuite appris que c'étoient ces Eſpagnols qui avoient tué le Duc de Nemours, dont il ne ſçavoit pas encore la mort, il avoit eu un extréme regret de n'avoir pas péri en le vengeant.

Cette cruelle bataille dura prés de huit heures. Le nombre des morts du côté des François eſt exaggéré par les Eſpagnols, & celuy des Eſpagnols par les François. Ceux qui me paroiſſent en parler avec plus de ſincérité & de déſintéreſſement, comme Guichardin, diſent qu'il y périt dix mille hommes, dont les deux tiers furent des Eſpagnols & des au-

Lib. 10.

Digitized by Google

tres Confédérez ; mais la perte fut irréparable de part & d'autre, par la quantité de gens de qualité & de braves hommes qui y laiſſérent la vie.

Aprés la perte du Duc de Nemours, celle d'Yves d'Alégre un des meilleurs & des plus experimentez Capitaines que la France eût alors, fut la plus conſidérable. Il y avoit perdu avant que de mourir Viverots ſon fils, qui étant tombé dans le Savio en combattant aux côtez du Duc à l'endroit où il fut tué, s'y noya. Un autre de ſes fils étoit auſſi mort peu de temps auparavant en un autre combat. Outre le Capitaine Jacob, Fabien, le Baron de Grandmont, Maugiron, Bardaſſan, Moncavre que j'ay déja marquez, le Capitaine Molart, Philippe de Frideberg Allemand, de la Crote, Aulin, quatre-vingt Hommes d'armes des Ordonnances du Roy, ſept de ſes deux cens Gentils-hommes, & neuf Archers de ſa garde, furent tuez dans le champ de bataille, & il y en eut de tous ces corps auſſi redoutables alors aux ennemis, que le ſont aujourd'huy ceux qui compoſent la Maiſon du Roy, un tres-grand nombre de bleſſez Lautrec reçut vingt bleſſures en défendant le Duc de Nemours, & fut laiſſé comme mort ſur le champ : mais il en réchappa.

Du côté des Eſpagnols, il y eut vingt Capitaines de gens de pied qui commandoient de nombreuſes Compagnies, morts ſur la place : parmi la Gendarmerie ils perdirent Dom Ménaldo de Cardonne, Dom Pédre d'Acuña, Dom Diegue de Quinoñés, le Capitaine Alvarado, le Capitaine Alphonſe de l'Eſtelle, & plus de trente Capitaines ou Chefs d'Enſeigne, & huit cens Hommes d'armes. On prit priſonniers Dom Jean de Cardonne, le Marquis de Bronte, le Marquis de Licité, le Marquis de la Padule, Fabrice Colonne, le Marquis de Peſcaire, le Duc de Trayéte, le Comte de Conche, le Comte del Popolo, cent autres Grands-Seigneurs & Capitaines, & le Cardinal de Médicis Légat du Pape, qui s'échappa quelques jour aprés, & fut depuis Pape ſous le nom de Leon X.

Entre ceux des Seigneurs François que leur bonheur ſauva du carnage, & qui ſe diſtinguérent par leur valeur : on nomme dans les Mémoires de ce temps-là, la Palice, d'Aubigni, S. Valier, Loüis de Brézé Sénéchal de Normandie & Capitaine de cent Gentilshommes du Roy, du Terrail plus connu ſous le nom de Chevalier Bayard, Créqui Seigneur du Pont de Remi, Montoiſon, le Voyer de Paumi, de Sainte Maure, Genoillac, Duras, Lavedan, Fimarcon, Pardaillan, Aubijou, Loüis d'Ars, de Cruſſol, Théodore Trivulce, & Humbercourt.

Pierre Navarre malgré ſa défaite, & ſa priſe, acquît beaucoup d'honneur dans cette journée ; & il y a bien de l'apparence que ſi la cavarie avoit auſſi bien fait ſon devoir que l'infanterie Eſpagnole, les François attaquant avec tant de déſavantage, euſſent la plûpart péri dans cette occaſion.

Le fruit de cette victoire fut non ſeulement la priſe du bagage & de l'artillerie des ennemis, mais encore la conquête de Ravenne. Elle ſe rendit & fut pillée contre les ordres de la Palice, qui fit pendre un Capitaine nommé Jaquin, brave homme, mais qui avoit coûtume de faire la guerre en bandi, & avoit excité les ſoldats au pillage. Marc-Antoine Colonne qui s'étoit retiré dans la Citadelle, en ſortit par capitulation quatre jours aprés. Céſéne, Rimini, Imola, Forli, & toutes les fortereſſes de la Romagne, excepté les Citadelles d'Imola & de Forli, ouvrirent leurs portes aux Vainqueurs ; & le Cardinal de S. Séverin en prit poſſeſſion au nom du Concile de Milan. Mais la Palice qui avoit accepté le commandement à la priére des plus conſidérables de l'armée, n'étant point inſtruit des intentions du Roy, & étant d'ailleurs averti par le Maréchal de Trivulce, que les Suiſſes, & l'Empereur même ſe préparoient à entrer dans le Milanés, ne crût pas devoir s'écarter trop loin, & reprit la route de Milan avec la plus grande partie de ſes troupes. Hiſtoire du Chevalier Bayard ch. 55.

La nouvelle de la journée de Ravenne portée dans les Cours de l'Europe, y cauſa des mouvemens bien divers dans les eſprits. Quand le Roy l'apprit, il ne pût s'en réjoüir : & aprés avoir lû la Lettre de la Palice, il dit : Je » voudrois n'avoir plus un pouce de terre en » Italie, & pouvoir à ce prix faire revivre » mon neveu Gaſton de Foix & tous les bra- » ves hommes qui ont péri avec luy ; Dieu nous » garde de remporter jamais de telles victoires. » Il ne laiſſa pas de mander à la Palice de pouſſer ſes conquêtes le plus loin qu'il pourroit, autant que le luy permettroit la ſûreté du Milanés : mais en effet ſe voyant menacé de tous côtez par les Anglois, par les Suiſſes, par les Eſpagnols, il ne ſouhaitoit rien plus que la paix, & étoit prêt d'en recevoir les conditions du Pape, plûtôt que de luy en preſcrire en Vainqueur. Le Feron.

Le Roy d'Eſpagne qui ne s'attendoit à rien moins qu'à apprendre la nouvelle de la bataille, veu les ordres contraires qu'il avoit donnez, eut beaucoup plus d'inquiétude qu'il n'en fit paroître. Il eut ſoin, pour impoſer au Peuple, de faire publier des relations avantageuſes de cette journée, ſelon leſquelles il n'avoit perdu que quinze cens hommes, & les François trois fois autant. Mais l'empreſſement avec lequel il fit de nouvelles troupes, pour envoyer en Italie, & plus que tout le reſte la réſolution qu'il prit d'y envoyer le grand Capitaine, malgré l'averſion qu'il avoit conçeuë contre luy, firent aſſez connoître que le mal & le danger étoient plus grands qu'on ne le publioit. Mariana l. 30. Petrus de Angleria. Epiſt. 480.

L'allarme fut encore plus chaude à Veniſe. Spinelli Comte de Cariati Ambaſſadeur de l'Empereur eut beaucoup de peine à raſſurer cette République, & à ſuſpendre la réſolution où pluſieurs des Sénateurs étoient, de s'accommoder au plûtôt avec le Roy de France.

L'Empereur ne fut pas moins conſterné ;

mais l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui avoit pris un grand aſcendant ſur ſon eſprit, luy répréſenta qu'il s'étoit déja trop avancé pour reculer ; que ſes irréſolutions & ſes fréquens changemens avoient toûjours fait autant de tort à ſes affaires qu'à ſa réputation ; que la mort du Général des François les avoit déconcertez ; qu'il falloit au moins attendre de quelle maniére ils pouſſeroient leur victoire ; que la crainte des Suiſſes & des Anglois arrêteroit leurs ambitieux deſſeins ; que les troupes Allemandes faiſoient une bonne partie de la force de leur armée ; qu'elles avoient le plus contribué à la défaite des Confédérez ; que s'il les avoit rappellez plûtôt, les François n'auroient jamais oſé donner la bataille, & que pour affoiblir de beaucoup l'armée de France, il n'avoit qu'à donner des ordres plus efficaces aux Allemands de l'abandonner. Il le fit : le frére du Capitaine Jacob, qui avoit le principal commandement, ne put ſe diſpenſer d'obéïr. Il demanda ſon congé à la Palice, qui le luy accorda, parce qu'il le luy eut en vain refuſé. Il n'y en eut que ſept ou huit cens qui demeurérent avec un jeune Capitaine, lequel n'ayant pas beaucoup à perdre en Allemagne, reſta avec eux au ſervice du Roy.

Hiſtoire du Chevalier Bayard. ch. 34.

Mais la victoire de Ravenne ne répandit nulle part plus de terreur qu'à Rome, où Octavien Frégoſe arriva de l'armée deux jours aprés la défaite. La priſe du Légat, de Pierre Navarre, de Fabrice Colonne, d'un grand nombres d'autres Seigneurs Italiens, la mort de pluſieurs autres, la perte de toute l'artillerie & de tous les bagages, la diſperſion de l'armée, la foibleſſe du Vice-Roy de Naples incapable de remédier à un ſi grand déſordre, la frayeur des peuples hors d'état de ſe défendre, n'ayant ni troupes ni chefs : tout cela fit de terribles impreſſions ſur l'eſprit du Pape, & encore plus ſur celuy des Cardinaux. Les nouvelles qui ſurvinrent de la reddition des Villes de la Romagne augmentérent la conſternation, & on appréhendoit à tous momens de voir l'armée de France aux portes de Rome. L'inquiétude croiſſoit par la multitude des mécontens qui ſe trouvoient dans la Ville & au voiſinage. Rubéro des Urſins, Pompée Colonne, Antoine Savelli, Pierre Margano, Renzo Mancino qui en étoient les principaux, s'applaudiſſoient de ce malheur. On ſçavoit qu'ils étoient tous Penſionnaires du Roy de France, & que dés que les François approcheroient, ils prendroient les armes en leur faveur.

Guiccïard. l. 10.

Les Cardinaux conjurérent le Pape de s'accommoder inceſſamment avec la France, l'aſſûrant que pour peu d'avance qu'il voulut faire, il en obtiendroit des conditions avantageuſes.

Le Pape agité d'un côté par la crainte du danger ou il ſe voyoit expoſé, & de l'autre par le dépit & par ſa haine irréconciliable contre le Roy, répondoit à toutes ces inſtances, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. Ebranlé par les Cardinaux aprés les avoir entendus, il changeoit d'avis dés qu'il avoit parlé aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Veniſe, qui tâchoient par toutes ſortes de moyens, de diſſiper ſes frayeurs, en luy repréſentant la perte que les François avoient faite à la bataille ; qu'elle les mettoit hors d'état de profiter de leur victoire ; qu'ils ſeroient des fous, s'ils s'engageoient plus avant dans l'Etat Eccleſiaſtique, tandis que les Suiſſes étoient prêts d'entrer dans le Milanés ; qu'une grande partie de la cavalerie & de l'infanterie s'étoit ſauvée de la bataille ; qu'il falloit promptement leur donner un Chef de réputation qui les auroit bien-tôt raſſemblez ; que les Vénitiens avoient encore de bonnes troupes ſur pied, pour arrêter la fureur des François ; & qu'enfin il ne falloit rien précipiter, mais attendre quel parti les ennemis prendroient.

On entrevoyoit bien que le Pape ſuivant ſon génie infléxible, étoit plus plus porté à ſe roidir contre la mauvaiſe fortune, qu'à plier, quelque néceſſité qui l'y obligeât. On crût même qu'il penſoit à quitter Rome, ſur ce qu'il avoit fait venir de Civita-Vecchia, Baſſia Génois qui commandoit ſes Galéres.

Il écoutoit cependant toûjours les remontrances des Cardinaux, & leur promit même de s'accommoder avec le Roy, s'il vouloit s'en tenir au Traité que ce Prince luy avoit fait ſécretement propoſer par Fabrice Carette frére du Cardinal de Final quelques jours avant la bataille de Ravenne, par lequel il s'offroit à rendre Bologne au S. Siége, pourvû que les Bentivoglio fuſſent remis dans leurs autres biens, de diſſoudre le Concile de Milan, à condition que les Cardinaux & les Prélats qui en étoient, & que le Pape avoit dépoſez, ſeroient rétablis dans leurs dignitez ; & on luy paſſoit même certaines conditions déſavantageuſes au Duc de Ferrare, ſuppoſé qu'il voulût abſoudre ce Prince des cenſures, & le conſerver dans ſon Etat, & dans ſes anciens Priviléges.

Mais dés qu'il ſçut que la Palice ayant laiſſé le Cardinal de S. Séverin dans la Romagne ſeulement avec ſix mille hommes d'infanterie & trois cens Gendarmes, avoit repris le chemin de Milan avec le reſte de l'armée, il reprit cœur, déclara qu'il ne ſe départiroit point de la ligue, fit de nouvelles levées, regagna les Seigneurs Penſionnaires de la France, & entre autres Proſper Colonne, en le nommant Général des armes du S. Siége, & fit l'ouverture du Concile de Latran au commencement du mois de May avec toutes les ſolemnitez qu'on avoit coûtume d'obſerver en commençant les Conciles généraux.

An. 1512.

Sur ces entrefaites, le Cardinal Archevêque d'York arriva à Rome, avec plein pouvoir de ſigner la ligue au nom du Roy d'Angleterre. Le Pape reçut en même temps nouvelle que le Roy d'Eſpagne étoit réſolu de ne rien épargner pour la ſoutenir, & d'envoyer pour cela le Grand Capitaine en Italie, & qu'il eſpéroit dans peu venir à bout de l'irréſolution de l'Empereur. Le Pape ſe trouva par là au comble de ſes déſirs. Il parla & agit avec plus

plus de hauteur qu'il n'avoit jamais fait. Il y avoit encore quelque négociation ſecrette entre le Roy & luy, ſur l'accommodement par l'entremiſe des Florentins ; mais il ne voulut plus rien écouter. Il déclara en plein Conſiſtoire ſes intentions aux Cardinaux, & ne ménageant plus rien, il leur fit lire un Monitoire contre le Roy de France, par lequel il luy ordonnoit, ſous peine d'encourir les cenſures Eccleſiaſtiques, de remettre en liberté le Cardinal de Médicis pris à la bataille de Ravenne. Les Cardinaux toutefois obtinrent de luy que le Monitoire ne fût point rendu public, s'offrant à faire enſorte eux-mêmes par des Lettres particuliéres au Roy, qu'on délivrât le Cardinal.

C'étoit à Milan qu'on le gardoit, où tout priſonnier qu'il étoit, on le traitoit avec toutes ſortes d'honneurs : juſques-là que le Pape luy ayant envoyé le pouvoir d'abſoudre tous ceux qui auroient été excommuniez pour avoir adhéré au Concile de Piſe, ou eu quelque part à cette guerre, à condition qu'ils promettroient de ne plus porter les armes contre le S. Siége, il y eut une infinité de ſoldats, qui ſe firent abſoudre. Ce ne fut pas ſans un extrême chagrin des Cardinaux auteurs du Concile, qu'ils voyoient traiter avec tant de mépris ſous les veux mêmes du Maréchal de Trivulce & des autres Seigneurs François, qui paroiſſoient ne s'en pas trop mettre en peine.

La choſe ne leur auroit pas été ſi indifférente, s'ils avoient cru pouvoir encore tirer quelque utilité de ce Concile pour le ſervice du Roy : mais ils voyoient les choſes en tel état, qu'ils ne pouvoient preſque douter de la néceſſité où ils ſeroient bien-tôt d'abandonner le Milanés ; car le Roy, pour ne pas laiſſer ſes Frontiéres d'en-deçà des Alpes ouvertes aux Anglois & aux Eſpagnols, avoit été contraint de rappeller en France une grande partie des Gendarmes de l'armée d'Italie. On avoit été obligé faute d'argent, de licentier l'infanterie Italienne ; & par-là auſſi-bien que par la retraite des Allemands, la Palice n'avoit plus que dix mille fantaſſins & treize cens Hommes d'armes dans un temps, où il n'auroit pas eu trop de toutes les forces du Royaume, pour ſoûtenir le choc qu'on luy préparoit.

Non ſeulement le Pape, les Eſpagnols & les Vénitiens avoient raſſemblé leurs troupes ; mais il en étoit arrivé de nouvelles d'Eſpagne au Royaume de Naples, & on ne pouvoit pas douter que l'Empereur n'y joignît bien-tôt les ſiennes. Ce n'étoit pas néanmoins de-là que venoit le plus grand danger : c'étoit du côté des Suiſſes, que le Cardinal de Sion dans leur derniére Diéte avoit mis en fureur contre la France. Ils s'y étoient emportez contre le Roy de la plus étrange maniére ; & c'eſt un exemple par lequel les Princes doivent apprendre à ſe rendre maîtres de leurs reſſentimens ; car une parole qui leur échappe dans la colére, peut quelquefois produire dans la ſuite les plus terribles effets.

Les Suiſſes n'avoient pû revenir de l'indignation que leur avoient cauſée les termes de mépris, dont le Roy avoit uſé en parlant de leur Nation, lorſqu'ils luy demandérent une augmentation de leurs penſions. Dans la Diéte dont je parle, ils ne voulurent jamais permettre que l'Ambaſſadeur de France aſſiſtât à l'Aſſemblée, où l'on devoit délibérer, ſi on accorderoit au Pape les ſix mille hommes qu'il demandoit ; de ſorte que les ennemis de la France y eurent toute la facilité poſſible à les entretenir dans la mauvaiſe diſpoſition où ils étoient à ſon égard.

Ils y réüſſirent ſi bien, que les Suiſſes contre leur ordinaire ſe mirent en campagne ſans avoir reçu d'autre argent, que chacun un florin du Rhin, & qu'au lieu de ſix mille, que le Pape demandoit, il en marcha dix-huit mille, dans la ſeule eſpérance de ſe venger des François en les chaſſant du Milanés.

Ils partirent ſur la fin de May, & cette irruption ne ſe fit pas comme les deux précédentes, avec cette aveugle impetuoſité, que la ſeule prudence des Généraux François fit avorter : mais elle fut tres-bien concertée, & ils prirent des meſures qu'on ne put rompre. Bionacorſo. Guicciard. l. 10.

Ils n'entrérent pas immédiatement dans le Milanés, où ils auroient pû être arrêtez aux détroits des montagnes, & affamez ; mais ils prirent leur route par les Griſons & s'aſſemblérent à Coire. Les Griſons étoient alliez de la France, dont ils recevoient de groſſes penſions ; mais ils l'étoient auſſi des Suiſſes. Par cette raiſon ils leur accordérent le paſſage, & même groſſirent leurs troupes par quantité de gens du pays, qui s'y joignirent. Ils entrérent de-là dans le Trentin, où l'Empereur, quoyqu'il ne fût pas encore ouvertement déclaré contre la France, leur donna paſſage.

La Palice ſe voyant ſur le point d'être accablé par tant de forces ſi ſupérieures aux ſiennes, rappella de la Romagne toutes les troupes qu'il y avoit laiſſées ſous le Cardinal de S. Séverin. Elles n'en furent pas plûtôt ſorties, que toutes les Places qu'il y avoit ſoûmiſes, rentrérent dans l'obéïſſance du Pape. Les Suiſſes s'avançérent juſques dans le Véronéſe, où ils devoient être joints par l'armée des Vénitiens & des autres Confédérez, tenant la Palice dans l'incertitude, s'ils ſe jetteroient dans le Ferrarois, ou s'ils tourneroient du côté du Milanés.

Dans ce doute, il s'avança juſqu'à Caſtiglioné dellé Stéveré vers le Lac de Garde, pour les ſuivre ſelon le parti qu'ils prendroient. Leur veritable deſſein étoit d'entrer dans le Ferrarois : mais une Lettre de ce Général qu'ils interceptérent, leur fit changer leur marche. Dans cette Lettre qu'il écrivoit au Threſorier de l'armée à Milan, il luy marquoit ſon embarras, & il ajoûtoit que ſi les ennemis tournoient du côté du Milanés, il ſe croyoit perdu.

Il n'en fallut pas davantage pour leur faire prendre cette route ; & dés qu'ils eurent été

joints par Paul Baglioné Général des Vénitiens avec ſix mille fantaſſins, quatre cens Gendarmes, huit cens hommes de cavalerie légére, & une groſſe artillerie, ils marchérent à Vallégio. La Palice l'abandonna, & leur laiſſa libre le paſſage du Mincio. Il ſe retira promptement à Ponté-Vico ſur l'Oglio pour leur diſputer le paſſage de cette riviere, n'ayant pas plus de ſix mille fantaſſins & mille Gendarmes; parce qu'il avoit été obligé de renforcer les garniſons de Breſſe, de Peſcaire, de Légnago & de Bologne.

Le danger s'augmentoit tous les jours par la méſintelligence des Chefs, que la jalouſie rendoit peu ſoumis à la Palice, & par les murmures des Gendarmes rebutez des extrêmes fatigues qu'ils eſſuyoient depuis ſi long-temps, n'ayant point eu de repos pendant tout l'hyver, leur chevaux étant tous ruinez, & leurs équipages en tres-mauvais état: de ſorte que la plûpart ſouhaitoient que le Milanés fût bien-tôt perdu, pour retourner en France.

Le Marquis de Mantouë fut en vain ſollicité de s'oppoſer au paſſage des Confédérez par le Mantoüan: il s'en excuſa ſur l'impuiſſance où il étoit de leur réſiſter. Ainſi la Palice hors d'état de tenir la campagne, jetta encore dans les principales Villes la plus grande partie de ſon armée, & ſe réſerva un camp volant de deux mille fantaſſins qu'il joignit à ſes Hommes d'armes, avec leſquels il ſe retrancha à Ponté-Vico. Il étoit-là à portée de ſe jetter dans Crémone, dans Breſſe, dans Bergame, dans Milan, ſi quelqu'une de ces Places étoit aſſiégée, eſpérant toûjours que les Suiſſes qui n'étoient point payez, pourroient ſe rebuter, & ſe retirer. Mais voyant les ennemis venir à luy, & craignant d'être enveloppé s'ils paſſoient l'Oglio, il décampa avec précipitation, & vint ſe poſter à Pizigitoné ſur l'Adda.

Ce mouvement, quoyque néceſſaire, donna commencement à une entiére révolution. La Ville de Crémone députa aux Confédérez pour ſe rendre: On accepta ſon offre à condition qu'elle payeroit quarante mille ducats pour la ſolde des Suiſſes; & la garniſon Françoiſe ſe retira dans le Château. Il y eut de la conteſtation entre les Confédérez à cette occaſion. Les Vénitiens vouloient que la Place fût remiſe à la République, à qui le Roy l'avoit enlevée. Les Suiſſes & les Généraux du Pape s'y oppoſérent en faveur de Maximilien fils de Ludovic Sforce, & il fallut que les Vénitiens cédaſſent.

Guicciard. l. 10.

La perte de Crémone obligea la Palice à quitter ſon camp de Piſigitoné, & à repaſſer l'Adda pour ſe jetter dans Pavie. Les ennemis le ſuivoient toûjours; & dés qu'ils furent entrez dans le Milanés, il ſe fit une révolte générale dans le plat pays & dans toutes les Places où la garniſon ſe trouvoit moins forte que la Bourgeoiſie.

Le Maréchal de Trivulce n'étant plus en ſûreté dans Milan, fit entrer les troupes dans le Château avec beaucoup de vivres & de munitions, & prit le chemin de Piémont avec pluſieurs autres Seigneurs Italiens, les Cardinaux & les Evêques du Concile. Il emmenoit avec luy le Cardinal de Médicis; mais Raynaldo Zatti Gentilhomme de Pavie à la tête de quelque payſans l'enleva à Baſignana, au moment qu'on le faiſoit monter ſur le Po, ayant mis en fuite les ſoldats qui le gardoient. Paul Jove.

Dés que les Confédérez eurent paſſé l'Adda, Lodi & la Citadelle ſe rendirent ſans coup férir. Ils allérent de-là droit à Pavie, dont la préſence du Général & celle du Chevalier Bayard, de Loüis d'Ars & d'Humbercourt ne purent r'aſſûrer la garniſon. La Palice la voyant ſi découragée, & n'oſant ſe fier aux Bourgeois, jugea à propos de ſauver ce reſte de troupes. Il fit faire promptement un pont de bois ſur le Téſin pour s'échapper de ce côté-là, avant que les ennemis qui battoient déja le Château, euſſent entiérement inveſti la Place, & il fit paſſer la cavalerie ſur le pont, & une partie de l'infanterie ſuivie de quelques piéces de canon. Hiſtoire du Chevalier Bayard c. 55.

Dés qu'on ceſſa de tirer du Château, les ennemis jugérent qu'il étoit abandonné, & ayant rompu la porte du côté de la campagne, y entrérent avant que les troupes Françoiſes fuſſent toutes ſorties de la Ville. Les Suiſſes s'y jettérent par la porte du Château, & vinrent les attaquer dans la ruë qui aboutiſſoit à la porte par où l'on défiloit. Il y eut là un ſanglant combat; les Allemands qui étoient reſtez avec les François y firent des merveilles. La Palice, Humbercourt, Loüis d'Ars, ſoûtinrent long-temps l'effort des ennemis, le Chevalier Bayard avec trente Hommes d'armes, arrêta les Suiſſes, juſqu'à ce que le reſte des troupes fût hors de la porte, & il eut en cette occaſion deux chevaux tuez ſous luy.

Sur ces entrefaites le Capitaine Pierrepont qui étoit hors de la Ville, vint l'avertir qu'il étoit temps de ſortir; que les Suiſſes paſſoient le Téſin dans des bateaux, & que ſi on leur laiſſoit le loiſir de former un gros corps de l'autre côté, on ſeroit enveloppé.

Bayard paſſa ſur le champ la porte avec ſes Gendarmes, & puis le pont, au bout duquel, du côté de la Ville, on avoit laiſſé trois cens Allemands, pour faire feu ſur les ennemis qui ſuivoient. Par malheur pour eux, une groſſe piéce d'artillerie de celles qu'on avoit priſes aux Eſpagnols à la bataille de Ravenne, fit par ſon poids enfoncer la premiére barque du pont, & les laiſſa à la merci des Suiſſes: les uns furent pris, les autres aſſommez, & quelques-uns ſe noyérent dans la riviere. On acheva de rompre le pont, & Bayard en exécutant cet ordre, fut bleſſé d'un coup de Fauconneau entre le cou & l'épaule.

Les ennemis ne pouvant plus ſuivre, la retraite ſe fit tranquilement juſqu'à Alexandrie, où ils trouvérent le Maréchal de Trivulce qui avoit fait faire des ponts ſur le Tanar pour leur paſſage. On abandonna la Place; toutes les autres du Milanés, & Milan même ouvrirent leurs portes aux Confédérez, excepté les

Châteaux de Milan, de Novare & de Crémone, Créme, Breſſe, où Aubigny commandoit, & quelques Forteresſes de la Valteline & ſur les confins des Suiſſes : mais celles de la Valteline ſe rendirent peu de temps aprés aux Griſons, & Lucarne aux Suiſſes.

La révolte eſt comme une maladie contagieuſe, qui ſe répand bien loin en peu de temps, & ç'auroit été un miracle, ſi les Génois en pareille occaſion n'euſſent pas fait paroître leur inconſtance ordinaire. Janus Frégoſe de tout temps ennemi mortel des François, voyant leurs affaires en un tel deſordre, demanda aux Vénitiens un corps de cavalerie & d'infanterie, & leur fit eſpérer, que dans la conjoncture préſente, la faction qu'il avoit à Génes feroit ſon devoir, dés qu'il paroîtroit avec des troupes. La choſe réüſſit : la ville ſe ſouleva contre les François, qui étant en petit nombre & ſans eſpérance de ſecours, abandonnérent la partie, & ſe ſauvérent dans le Château & dans le Fort de la Lanterne. Les Bentivoglio s'enfuirent auſſi de Bologne ; de ſorte qu'en moins de deux mois & demi depuis la bataille de Ravenne, les François perdirent preſque tout ce qu'ils tenoient en Italie, & n'y purent conſerver que Légnago, Créme, Breſſe, Peſcaire, le Château de Novare, ceux de Crémone & de Milan, les deux Citadelles de Génes ; & la plûpart de ces Places furent contraintes de ſe rendre avant la fin de l'année ; mais celles qui purent tenir, furent de bonnes reſſources pour la France.

On peut s'imaginer quelle joye ces ſuccés donnérent au Pape ; & il en eut toute l'obligation aux Suiſſes, qui aprés avoir tant contribué à la conquête que le Roy avoit faite du Milanés, le luy firent perdre, & augmentérent merveilleuſement par là la réputation de leur République. Auſſi le Pape leur donna-t-il des marques de ſa reconnoiſſance bien glorieuſes pour eux, en envoyant aux Cantons une épée, un bouclier, un drapeau, & d'autres préſens avec le titre d'Appuis & de Défenſeurs de la liberté du ſaint Siége, tandis qu'il préparoit tous ſes foudres contre la France & contre le Concile de Piſe & de Milan, qui continua à Lion, où les Cardinaux du parti François s'étoient retirez : mais ces foudres ne furent lancez que ſur la fin de cette année, qui fut ſignalée par un événement, où le Roy d'Eſpagne porta ſon ambition & ſon injuſtice à un excés, que jamais la poſtérité ne luy pardonnera, pour ne rien dire de la mauvaiſe foy dont il uſa en cette occaſion envers ſes Alliez mêmes. Je parle de la violente uſurpation qu'il fit du Royaume de Navarre ſur le Roy Jean d'Albret, de laquelle ce Prince ne put jamais avoir raiſon, & dont ſa poſtérité tira depuis une funeſte vengeance, en ſe ſéparant du corps de l'Egliſe Romaine pour embraſſer l'héréſie de Calvin.

An. 1512.

Il y avoit déja long-temps que Ferdinand avoit de grandes vûës ſur le Royaume de Navarre. Avant & aprés la mort du dernier Roy François Phœbus, il avoit propoſé le mariage de ſon fils Jean qui mourut depuis, avec la Princeſſe Catherine ſœur unique & héritiére de François. La diſproportion de l'âge & pluſieurs autres raiſons firent rejetter cette propoſition, & Jean d'Albret fut préféré à l'Infant de Caſtille. Ferdinand n'ayant plus rien à eſpérer de ce côté-là, que par les broüilleries qu'il pourroit exciter dans le Royaume, attira à ſon parti le Comte de Lérin beau-frére de la Reine Iſabelle ſa femme, Connétable de Navarre & Chef de la Maiſon de Beaumont toûjours ennemie de celle des Grandmont, qui étoit tres-attachée à la Maiſon d'Albret. Ces deux familles les plus puiſſantes du pays furent long-temps cauſe de bien des deſordres en Navarre, en quelque façon comme les factions des Guelphes & des Gibelins en Italie.

Favin, Hiſt. de Navarre, liv. 11.

Aprés ce mariage le Comte de Lérin qui avoit oſé fermer les portes de Pampelune au Roy & à la Reine, fut obligé de ſortir du Royaume & de ſe retirer ſur les Etats du Roy d'Eſpagne, où ce Prince luy fit un établiſſement. Il ſe réconcilia depuis avec le Roy de Navarre, mais non pas avec la Reine, qui ſoutint toûjours hautement la Maiſon des Grandmont. Pluſieurs années aprés Céſar Borgia Duc de Valentinois neveu du Pape Alexandre VI. s'étant ſauvé de ſa priſon d'Eſpagne, & réfugié chez le Roy de Navarre ſon beau-frére, broüilla de nouveau le Comte de Lérin avec ce Prince. Il ſe révolta encore ; il en coûta la vie à Céſar Borgia qui fut tué dans cette guerre, & le Comte de Lérin obligé de ſortir du Royaume & de ſe ſauver en Arragon, y mourut.

Peu de temps aprés le Pape Jules II. ayant voulu diſpoſer de l'Evêché de Pampelune en faveur du Cardinal Facio, & le Chapitre qui avoit élu le Cardinal Amand d'Albret frére du Roy ſoutenant ſon élection, le Pape mit le Royaume de Navarre en interdit.

Ferdinand voyoit avec plaiſir ces broüilleries entre le Pape & le Roy de Navarre, & les regardoit auſſi-bien que la diſgrace de la Maiſon de Beaumont, comme des acheminemens à une prompte exécution de ſes deſſeins. Les deux Roys, ainſi qu'il a coûtume d'arriver entre les Princes voiſins, avoient des prétentions ſur certaines Places de la frontiére qu'ils ſe diſputoient l'un à l'autre ; mais le Roy d'Eſpagne étoit en poſſeſſion & le plus fort.

Il écoutoit néanmoins les Ambaſſadeurs du Roy de Navarre. Il promit d'en envoyer un à ce Prince, & le fit en effet. Cet Ambaſſadeur nommé Pedro de Hontenen demanda comme un préliminaire de la négociation, le rétabliſſement de Loüis de Beaumont fils du Comte de Lérin dans ſes biens paternels. Le Roy de Navarre le refuſa, pénétrant aiſément l'intention du Roy d'Eſpagne dans cette demande, qui étoit d'avoir dans le Royaume de Navarre un parti puiſſant, & toûjours prêt à ſeconder ſes mauvais deſſeins ſur cet Etat.

Mariana l. 30. cap. 8. 11. & 12.

Aprés ce refus, l'Envoyé d'Eſpagne ſollicita le Roy de Navarre de ſe joindre à ſon maître & aux Anglois, pour faire la guerre à la France, & entrer dans la ligue avec le Pape & les autres Confédérez. Ce Prince, qui n'avoit point d'autre appui que le Roy de France contre la puiſſance d'Eſpagne, rejetta une telle propoſition. On luy en fit une plus modérée, qui fut de demeurer neutre, de ne point permettre qu'on levât de troupes dans ſes Etats pour le Roy de France, & de ne luy point donner paſſage pour venir attaquer l'Eſpagne : mais on ajoûta une condition ; c'étoit que pour aſſûrance de la neutralité, il envoyât en ôtage à la Cour d'Eſpagne Dom Henry Prince de Navarre ſon fils aîné, ou bien qu'il livrât ſix de ſes Places de la frontiére qu'on luy marqueroit, & que les Eſpagnols garderoient juſqu'à la fin de la guerre.

Il n'y avoit guéres de différence entre de telles propoſitions & une déclaration de guerre ouverte, ſuppoſé qu'on perſiſtât à les faire. Le Roy de Navarre, pour s'éclaircir entiérement des intentions de la Cour d'Eſpagne, y envoya Dom Alphonſe Carillo ſon Connétable avec le Maréchal du Royaume, à qui on ne donna point d'autre nouvel éclairciſſement, ſinon qu'on leur nomma les villes que le Roy d'Eſpagne vouloit avoir pour aſſûrance de la neutralité : & ils virent bien que la guerre étoit réſoluë, par les incartades fréquentes que leur firent le Comte de Lérin, & les autres de la Maiſon, ou de la faction des Beaumont.

Le Roy d'Eſpagne, pour ne pas manquer ſon coup, avoit différé à ſe déclarer juſqu'à l'arrivée de ſix à ſept mille Anglois qu'il attendoit de la part de ſon gendre le Roy d'Angleterre ; & ils débarquérent en Biſcaye au commencement de Juin ſous les ordres de Thomas Marquis de Dorceſtre & d'Edoüard Havart fils du Comte de Sutri.

An. 1512.

La véritable intention de Ferdinand étoit de perſuader au Roy de Navarre, qu'il prétendoit porter la guerre dans la Guyenne conjointement avec les Anglois, & d'engager cependant ceux-cy à le ſeconder dans la conquête de la Navarre, ſous prétexte qu'aprés qu'il l'auroit ſubjuguée, celle de la Guyenne ſeroit beaucoup plus facile. Mais les Anglois ne furent nullement de cet avis. Ils le ſommérent de la parole qu'il avoit donnée au Roy d'Angleterre de faire la guerre en Guyenne, & voyant que ſans y avoir nul égard, il perſiſtoit toûjours dans le deſſein de la faire ailleurs, ils remontérent ſur leurs vaiſſeaux, & retournérent en Angleterre.

Quoique Ferdinand vît ſon attente trompée de ce côté-là, il ne laiſſa pas de ſuivre ſa pointe ; parce qu'il avoit pris de telles meſures, qu'indépendemment de la jonction des Anglois, il étoit ſûr de réüſſir. Le Comte de Lérin par le moyen des amis de ſa Maiſon qui étoient en grand nombre, avoit intelligence dans les principales villes de Navarre, & le Roy Jean d'Albret toûjours amuſé par l'eſpérance de la paix, ſe trouvoit tres-foible. Fédéric de Toléde Duc d'Albe & le Comte de Lérin ayant promptement raſſemblé toutes leurs troupes, fondirent tout à coup dans la Navarre le vingtiéme de Juillet, & vinrent droit à Pampelune, où ils avoient eſpéré de ſurprendre ce Prince : mais il eut le temps de ſe ſauver à Lombiére, & d'envoyer la Reine ſa femme & ſes enfans en Bearn ſous la conduite de Manant de Navaille, qui ſe diſtingua beaucoup dans cette guerre.

An. 1512.

Annales de France.

Dés que les Généraux Eſpagnols furent entrez en Navarre, ils firent répandre par-tout le bruit que Jean d'Albret étoit excommunié, & privé de ſes Etats par le Pape, pour avoir adhéré au Roy de France auteur du Schiſme & du Conciliabule de Piſe, & que tous ceux qui le ſoutiendroient, encoureroient les mêmes cenſures. Cet artifice, la nombreuſe armée du Duc d'Albe, la fuite du Roy, les mouvemens que ſe donnérent ceux de la faction des Beaumont eurent tant d'effet, que Pampelune ſe rendit le vingt-cinquiéme de Juillet ſans coup férir.

Le Roy de Navarre conſterné de la perte de Pampelune, envoya au Duc d'Albe pour offrir de ſubir telles conditions qu'on voudroit luy impoſer, pour peu qu'elles fuſſent tolérables. Le Duc les envoya à Ferdinand, qui ne fit point d'autres réponſes, ſinon qu'il falloit que le Roy de Navarre luy livrât toutes les Places fortes de ſon Royaume, ſans même déterminer le temps de la reſtitution, & qu'il luy donnât Henri ſon fils aîné pour être élevé en Caſtille.

Le Roy de Navarre ſur cette réponſe, & ſur les avis qu'il eut que le Comte de Lérin avoit des intelligences juſques dans ſa Cour pour ſe ſaiſir de ſa perſonne, ſe ſauva en France par le Val de Baztan ſuivi du Maréchal Dom Pedro de Navarre & de la plûpart des Seigneurs du parti des Grammont.

Aprés ſa retraite, toutes les Villes & Forteresſes ſe rendirent au Duc d'Albe, excepté la Citadelle de Tudelle, qu'un brave Capitaine nommé Denis de Déça réſolut de défendre, celle d'Eſtella, & quelques Châteaux du Val de Ronçal & d'Ameſcun. La plûpart de ces Places furent peu de temps aprés ſoumiſes par le Duc d'Albe, qui prit encore Saint Jean pied de Port, brûla Saint Jean de Luz, & raſa pluſieurs Forteresſes dans les environs, dont les François venant au ſecours du Roy de Navarre, auroient pû ſe rendre maîtres, & entrer de-là dans ſon Royaume. C'eſt ainſi que la Navarre fut envahie, & quelque temps aprés unie à la Couronne d'Eſpagne ſans retour.

Les Hiſtoriens Eſpagnols n'ont rien oublié, pour pallier l'injuſtice de cette uſurpation, excepté Mariana le plus judicieux & le plus ſincére de tous, qui n'oſant parler ouvertement dans un pays où il n'auroit pû le faire avec ſûreté ſur un point ſi délicat, fait néan-

moins assez entrevoir ce qu'il en pensoit.

Ils établissent le droit de leur Roy sur deux fondemens : sur le droit de conquête, & sur une Bulle du Pape Jules, qui avoit dépossé le Roy de Navarre, & donné ses Etats au premier qui pourroit s'en emparer : mais le premier droit ne peut être légitime que les causes de la guerre ne soient justes. Cette justice ne se rencontre ni dans le prétexte du rétablissement du Comte de Lérin, dont le pére avoit été manifestement rebelle à son Souverain, ni dans celuy du refus de donner passage aux troupes d'Espagne pour entrer en France ; car les Roys sont maîtres dans leurs Etats, ils n'ont nulle obligation de les ouvrir aux ennemis de leurs Alliez, & de plus il y avoit un article * dans un Traité fait quelques années auparavant entre ces deux Couronnes, par lequel il étoit expressément dit qu'en cas de guerre entre la France & l'Espagne, le Roy de Navarre ne seroit point obligé de donner passage aux troupes du Roy d'Espagne. Les conditions proposées par ce Roy pour la sûreté de ses troupes étoient insupportables ; car on ne demandoit pas moins au Roy de Navarre que les six plus fortes Places de son Etat, & son fils aîné pour ôtage ; & il n'y eut personne alors qui ne vît que la Cour d'Espagne avoit formé le dessein de le dépouiller luy & sa postérité de son Royaume.

* Il est fait mention de cet Article au Traité de Blois du mois de Juillet 1512.

Pour ce qui est de la Bulle de Jules II. on sçait assez que la Jurisprudence qui attribuë au Pape le droit de disposer des Couronnes, n'est nullement reçûë en deçà des Alpes ; que les Princes mêmes des pays d'au-delà n'en conviennent pas volontiers ; que Ferdinand, son intérêt mis à part, ne l'auroit jamais autorisée ; qu'elle a été la source d'une infinité de malheurs dans l'Eglise & dans toute l'Europe aux siécles passez quand on a commencé à l'y introduire, & que les Papes les plus saints, les plus modérez & les plus sages ayant vû les mauvais effets qu'elle a produits, ne l'ont pas suivie. Mais sans entrer plus avant dans ces odieuses questions, la Bulle dont il s'agit n'a jamais été montrée par les Espagnols en original. Leurs Historiens se contredisent sur les dates de cette Bulle. Pierre d'Anglerie, qui étoit à la Cour d'Espagne, écrit de Logrogno sur la fin d'Août de cette année à un homme de qualité de ses amis comme une nouvelle, qu'il étoit arrivé une Bulle de Rome qui anathematisoit le Roy de Navarre, pour avoir refusé de prendre les armes contre le Roy de France, que le Pape regarde comme un excommunié. Si c'est de celle-là dont les Espagnols veulent parler, elle est postérieure à l'invasion de Ferdinand, qui arriva au mois de Juillet. Elle ne peut donc l'avoir autorisé à la faire. De plus, le Roy de Navarre n'avoit jamais adhéré au Concile de Pise, & il ne fit alliance offensive avec le Roy de France que le dix septiéme de Juillet, lorsqu'il vit les Espagnols, & comme il le croyoit, les Anglois prêts à fondre dans ses Etats. De sorte qu'il n'arma précisément que pour sa défense, chose permise à tout particulier, & beaucoup plus à un Souverain.

Epist. 496. Ann. 1512.

Enfin les successeurs de Ferdinand eurent toûjours du scrupule sur cet Article. Charles V. l'an 1548. étant attaqué à Ausbourg d'une maladie dont il croyoit mourir, ordonna à son fils Philippe II. Roy d'Espagne de faire examiner de nouveau cette affaire, & luy conseilla que s'il étoit possible, il épousât Jeanne d'Albret petite-fille du Roy & de la Reine dépossédez & leur héritiére légitime, à condition qu'elle renonçât à ses prétentions sur ce Royaume ; & on assûre que Philippe II. donna par son Testament à Philippe III. son fils le même ordre qu'il avoit reçu de son pére touchant l'examen de la possession de la Navarre. Il est à souhaiter pour le salut de ces Princes que Dieu se soit contenté de ces dispositions testamentaires. Rien donc ne prouve mieux que tout ce que je viens de dire, l'injuste & violente conduite de Ferdinand, qui en se faisant honneur du glorieux nom de Catholique qu'il a transmis à ses successeurs, n'agit nullement en cette occasion, non plus que dans plusieurs autres, en Prince véritablement Chrétien.

Cependant le Roy n'eut pas plutôt appris le malheur de Jean d'Albret de la bouche de ce Prince même, qu'il grossit les troupes qui étoient déja en Guyenne, & leur envoya ordre de marcher vers la Navarre, tandis que les garnisons des Places frontiéres du Roussillon faisoient le dégât dans ce Comté, & que le Commandeur Prégent de Bidoux croisoit sur les côtes d'Espagne. Il mit à la tête des troupes de terre François Duc de Longueville & Charles Duc de Bourbon Comte de Montpensier, qui avoient sous eux Odet de Foix Vicomte de Lautrec, la Palice, le Chevalier Bayard, & plusieurs autres Seigneurs qui s'étoient signalez en Italie.

Petrus de Angleria. Epist. 496. 499.

Mémoires de Martin du Bellai.

Les contestations des deux Chefs furent un mauvais présage pour cette campagne. Le Duc de Longueville prétendoit que l'armée étant dans son gouvernement de Guyenne, il devoit y avoir le principal commandement, & le Duc de Bourbon en qualité de Prince du Sang ne vouloit point le luy céder. Mais le Roy pour remédier à cet inconvénient, leur donna un Généralissime, qui fut François Duc de Valois & Comte d'Angoulême héritier présomptif de la Couronne, âgé alors de dix-sept à dix-huit ans.

L'armée Françoise s'avança d'abord jusqu'à Saint Jean de Pied de Port, où le Duc d'Albe étoit campé à la tête de celle d'Espagne. Le Comte d'Angoulême envoya au Général Espagnol pour le défier à la bataille. Il luy répondit qu'il luy faisoit beaucoup d'honneur : mais qu'il avoit des ordres du Roy son maître qui luy défendoient de l'accepter.

Petrus de Angleria. Epist. 501.

Sur cette réponse, comme la saison étoit déja avancée, (car on étoit au mois d'Octobre,) on se hâta d'entrer en action. L'armée fut

partagée en trois. On donna au Roy de Navarre deux mille Allemans, quatre mille Gascons conduits par les Seigneurs de Gondrin, de l'Arbouſt & Polauſic, & mille Hommes d'armes ſous les ordres de la Paliſſe pour entrer en Navarre, où ce Prince avoit fait paſſer quantité de Lettres adreſſées aux principaux de la Nobleſſe & à quelques Gouverneurs de Places Navarrois, qui s'étoient rendus aux Eſpagnols. Il les y exhortoit à ſe remettre ſous ſon obéïſſance, & leur promettoit non ſeulement le pardon de leur faute; mais encore de grandes récompenſes, s'ils faiſoient leur devoir, & contribuoient à ſon rétabliſſement.

Le Duc de Bourbon avec un autre corps, entra dans le pays de Guipuſcoa, fit le ravage, & prit ſans réſiſtance pluſieurs petites Places, qu'il démolit, pour n'être pas obligé d'affoiblir ſes troupes.

Le troiſiéme corps demeura aux environs de Pied de Port ſous le Comte d'Angoulême & le Duc de Longueville.

Le Roy de Navarre rentra dans ſon Royaume par le Val de Ronçal. Il attaqua Burgui, força cette Place, & la garniſon fut paſſée au fil de l'épée, ſans excepter le Commandant Ferdinand Valdés. Pluſieurs villes, comme Mirande, Tafalla, Aurillo, Sainte Care, & Stella une des plus conſidérables du Royaume voyant leur Roy ſi bien ſoutenu, arborérent ſes étendarts. Preſque toutes les Fortereſſes des Vallées de Ronçal & de Sennazar en firent autant.

De-là il marcha droit à Pampelune pour aſſiéger cette Capitale. Sur cette nouvelle le Duc d'Albe partit de Saint Jean de Pied de Port; & le Roy de Navarre fit en cette conjoncture une faute irréparable. S'il étoit venu au devant du Duc d'Albe, & qu'il ſe fût ſaiſi des défilez des montagnes, il l'eût enfermé entre luy & le Comte d'Angoulême, & auroit fait périr ſon armée: mais il ſe laiſſa prévenir, & il luy en coûta ſa Couronne. Le Duc d'Albe marchant avec une extrême promptitude, gagna la plaine, entra dans Pampelune, y mit une forte garniſon, en chaſſa tous ceux de la faction des Grammont, & en ſortit pour être en état de ſecourir de nouveau la Place, quand il en ſeroit beſoin.

Favin, Hiſt. de Navarre.

Mariana, &c.

Nonobſtant ce ſecours & quelques autres qui y entrérent, le Roy de Navarre ne laiſſa pas d'en former le Siége, aprés avoir été renforcé par Lautrec, qui luy amena quelques troupes de l'armée du Duc de Bourbon. Antoine de Fonſéque s'y défendit avec toute la valeur & toute la conduite d'un grand Capitaine, & ſoutint un grand aſſaut, où les François perdirent beaucoup de monde. Comme on ſe préparoit à un ſecond, Dom Pedro Henriqués Duc de Najare parut ſur les hauteurs avec un corps de ſix mille hommes d'infanterie & une nombreuſe cavalerie preſque toute compoſée de Nobleſſe Eſpagnole. Les troupes Françoiſes étoient extrêmement diminuées, la ſaiſon étoit trés-rude, les Eſpagnols ayant repris la plûpart des Places qui s'étoient renduës d'abord au Roy de Navarre, coupoient les vivres au camp des aſſiégeans, qui ſouffroient beaucoup. On préſenta la bataille au Général d'Eſpagne qui ne branla pas, demeurant avantageuſement poſté, & à portée d'attaquer le camp, ſi on donnoit l'aſſaut. La bravoure du Gouverneur & la ſageſſe du Duc de Najare déconcertérent le Roy de Navarre. Il fallut abandonner l'entrepriſe, & penſer aux moyens de s'ouvrir le chemin au travers des Pyrenées. Ce fut avec beaucoup de peine & de péril. Les montagnards chargérent l'arriére-garde, & y aſſommérent quantité d'Allemans. Les Généraux François, vû l'impoſſibilité de traîner le gros canon par de ſi mauvais chemins, en encloüérent la plus grande partie & l'abandonnérent. Enfin l'armée rentra en France toute délabrée, & les Anglois ayant fait tourner tête aux François du côté de la Picardie, le Roy d'Eſpagne demeura en paiſible poſſeſſion du Royaume de Navarre.

Je ne ſçai pourquoy pluſieurs de nos Hiſtoriens ont placé cette expédition en 1513. car par les dates des Lettres de Pierre d'Anglerie qui étoit à la Cour d'Eſpagne, & qui rendoit à ſes amis un compte exact de ce qui ſe paſſoit alors, il eſt conſtant qu'elle ſe fit en 1512. & que le Siége de Pampelune fut levé le dernier jour de Novembre de cette année-là funeſte à la France par tant de fâcheux événemens au-delà des Alpes & au-delà des Pyrénées.

An. 1512. Epiſt. 509.

Peu de jours avant le commencement du Siége de Pampelune, Ferdinand d'Arragon fils de Fédéric dernier Roy de Naples de cette branche, voulut s'échapper de la Cour d'Eſpagne, pour ſe réfugier à l'armée de France. S'il avoit réüſſi, le Roy d'Eſpagne auroit couru grand riſque de perdre le Royaume de Naples, vu la diſpoſition où les Princes Italiens étoient de chaſſer d'Italie tous les étrangers; mais le complot fut découvert, & ce Prince fut mis en lieu d'aſſûrance, ſans eſpoir de recouvrer jamais ſa liberté.

Le Roy d'Eſpagne ſorti ſi heureuſement d'une guerre qui l'avoit extrêmement allarmé, & voyant les François hors du Milanés, révoqua l'ordre qu'il avoit donné à Gonſalve pour le voyage d'Italie. Il avoit eu recours à luy contre ſon inclination, & par la ſeule crainte de perdre le Royaume de Naples. Ce grand homme en penſa mourir de chagrin. Il ne pouvoit luy arriver rien de plus glorieux, que de voir ſon maître contraint de rendre juſtice à ſon mérite aux yeux de toute l'Europe, & d'avoir été jugé le ſeul capable enſuite de la défaite de Ravenne, de ſauver le Royaume de Naples, aprés en avoir autrefois fait la conquête. Il reçut ce contre-ordre comme il étoit prêt de monter ſur la flotte d'Eſpagne au port de Malgue. Le reſſentiment qu'il en fit paroître acheva de le perdre dans l'eſprit du Roy d'Eſpagne, qui par le refus de toutes les graces qu'il luy demanda depuis,

l'obligea à ſe retirer à une maiſon de campagne, où il mourut quelques années aprés. Exemple ſignalé de l'injuſtice de la Cour, & de la vanité des eſpérances dont ſe repaiſſent ceux qui y vivent.

Seſſion 3. Concil. Lateran.

Le Pape apprit avec une extrême joye, la nouvelle diſgrace du Roy de France, dont il avoit déja mis le Royaume en interdit, & ſpécialement la Ville de Lion, où l'on continuoit le Concile de Piſe. Il publia enſuite une eſpéce de Monitoire, & puis une Bulle contre la fameuſe Pragmatique Sanction, qui malgré les efforts de Loüis XI. au commencement de ſon regne, n'avoit pû être abolie en France, & qui par un Décret du Concile national de Tours de l'an 1510, avoit été remiſe en pleine vigueur. Par ce Monitoire & par cette Bulle, il citoit tous les fauteurs de la Pragmatique, de quelque rang & dignité qu'ils fuſſent, même Royale, pour comparoître dans un certain temps devant le Concile de Latran qu'il tenoit actuellement, afin d'y rendre compte de leur conduite ſur cet article, & de ſe ſoûmettre à ſon jugement; & ce fut vers ce même temps-là, que l'Empereur par la bouche de l'Evêque de Gurk ſon Ambaſſadeur, déclara qu'il adhéroit au Concile de Latran; qu'il révoquoit tout ce qu'il pouvoit avoir fait en faveur du Concile de Piſe, & condamnoit tout ce qui avoit été réſolu là-deſſus à Tours par l'Egliſe Gallicane.

Seſſione 4.

Seſſ. 3.

Le Roy de ſon côté ſe voyant ainſi pouſſé, faiſoit valoir autant qu'il luy étoit poſſible le Concile de Piſe. Il envoya Pierre Cordier Profeſſeur en Droit en l'Univerſité de Paris aux Roys d'Ecoſſe & de Dannemarc, pour les engager à reconnoître ce Concile. Le Roy d'Ecoſſe aſſembla les Prélats de ſon Royaume à Edimbourg, où la choſe fut propoſée. Il y fut vivement diſputé pour & contre: l'Envoyé de France s'y efforça de prouver que le Concile de Piſe avoit été légitimement aſſemblé; qu'étant un Concile général, & par conſequent ſuperieur au Pape, il avoit dû s'y ſoûmettre, & que l'autre qui avoit été convoqué à Rome, étoit Schiſmatique.

Epiſt. Petri Cordier ad Patres Concil. Piſ.

Le Roy d'Ecoſſe aprés avoir entendu tout ce qui s'étoit dit ſur ce ſujet, répondit à l'Envoyé, qu'il étoit tres diſpoſé à faire ce que le Roy de France ſon allié ſouhaitoit de luy; mais que c'étoit avec beaucoup de chagrin, qu'il le voyoit broüillé avec le Pape; qu'il feroit tout ce qui dépendroit de luy pour les réconcilier, & qu'il envoyeroit pour cela des Ambaſſadeurs à Lion & à Rome.

Le Roy de Dannemarc en fit encore moins que le Roy d'Ecoſſe. Il dit ſeulement qu'il aſſembleroit ſes Evêques, pour délibérer des moyens de rétablir la paix dans l'Egliſe; qu'il prieroit le Pape de convoquer un Concile en Allemagne pour la commodité des Princes du Nort trop éloignez d'Italie; qu'il tâcheroit d'engager les Princes d'Allemagne à faire la même demande, & que ſi l'on ſuivoit ſur cela ſes intentions, il ſolliciteroit juſqu'au Duc de Moſcovie, de contribuer par ſes Ambaſſadeurs, à rendre le repos à l'Egliſe déja trop troublée par les diſſenſions des deux Puiſſances. C'eſt de quoy l'Envoyé de France rendit compte aux Cardinaux & aux Prélats du Concile de Piſe aſſemblé à Lion, par une Lettre qu'il leur écrivit aprés ſon retour.

Mais le Pape & les autres Confédérez, aprés avoir chaſſé les François du Milanés, étoient pour le moins autant occupez à ménager chacun leurs interêts particuliers en cette conjoncture, qu'à ſoûtenir l'autorité du Concile de Latran.

Malgré leur confédération, leurs veuës étoient bien oppoſées. Le Pape vouloit dépoüiller le Duc de Ferrare, & réünir ce Fief au S. Siége, & outre cela, retenir Parme, Plaiſance & Régio dans le Modénois, qui s'étoient rendu à luy. Fabrice & Proſper Colonne, que les Eſpagnols ſoûtenoient, s'oppoſoient au dépoüillement du Duc de Ferrare; parce que ce Duc ayant fait Fabrice priſonnier à la bataille de Ravenne, luy avoit donné généreuſement ſa liberté; & ce Seigneur par reconnoiſſance, avoit obtenu un ſauf-conduit du Pape pour le Duc, afin qu'il vint luy-même à Rome traiter de ſon accommodement: mais ſur quelque ſoupçon qu'il eut, qu'on vouloit faire arrêter ce Prince, il l'avoit luy-même fait évader, & le Pape en fut fort irrité.

Guicciard. l. 11.

Pour ce qui eſt de Parme, de Plaiſance & de Régio, l'Empereur s'oppoſoit à ce que ces Places demeuraſſent au Pape, ſoûtenant que c'étoient des dépendances du Duché de Milan. Les Suiſſes & les Vénitiens s'y oppoſoient pareillement, pour ne point trop affoiblir la puiſſance de Maximilien Sforce, qu'ils vouloient rétablir dans le Duché de Milan. Les Confédérez ne pouvoient non plus convenir ſur l'article de ce Duché. L'Empereur & le Roy d'Eſpagne penſoient à le faire tomber à un de leurs petits-fils, c'eſt-à-dire, à Charles Prince d'Eſpagne, ou à Ferdinand ſon frére. Les Suiſſes, les Vénitiens & le Pape n'en étoient pas d'avis, jugeant qu'il étoit contre leur ſureté d'avoir un voiſin ſi puiſſant, & prétendoient qu'on y rétablît Maximilien Sforce, comme héritier de ſon pére Ludovic Sforce, à qui ce Duché avoit appartenu.

De plus le Pape & les Eſpagnols avoient pris la réſolution de rétablir les Médicis dans Florence, & d'en chaſſer le Gonfalonnier Pierre Soldérino. Mais le Pape ſouhaitoit ce rétabliſſement beaucoup plus que les Eſpagnols, qui ſe ſeroient contentez d'une groſſe ſomme d'argent qu'ils demandoient aux Florentins, pour leur laiſſer leur liberté.

L'Empereur de ſon côté demandoit à rentrer dans les Places des Vénitiens, dont il devoit être mis en poſſeſſion par le Traité de Cambray. Il inſiſtoit principalement ſur la reſtitution de Vicence, & exigeoit d'autres choſes tres-peu honorables & fort onéreuſes à la République. Enfin à meſure que les François rendoient les Fortereſſes qu'ils tenoient encore en Italie, il

y avoit toûjours de nouvelles conteſtations, lorſqu'il étoit queſtion de convenir à qui elles ſeroient remiſes.

L'article de Florence fut un des premiers terminez par voye de fait ; car les Eſpagnols ayant foreé Prato, Place de la République, rétablirent les Médicis dans Florence avec la même autorité que leurs prédeceſſeurs y avoient euë.

Les Suiſſes dont le nombre croiſſoit tous les jours en Italie, vinrent à bout de faire reconnoître Maximilien Sforce pour Duc de Milan ; & il fut reçu dans cette Capitale avec une extrême joye du Peuple, qui ſouhaitoit depuis long-temps d'avoir comme autrefois, ſon Prince particulier.

Durant ces diverſes intrigues, les Commandans des Places d'Italie reſtées aux François, étant inveſtis de toutes parts & manquant de vivres, étoient obligez de les rendre les unes aprés les autres ; & ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de la Palice avant ſa retraite d'Italie, toute leur attention étoit à mettre, en les rendant, la diviſion parmi le Confédérez.

Légnago fut une des premiéres qui capitulérent ; c'étoit une forte Place ſur l'Adigé, du Domaine de Veniſe, & une clef des Etats de cette République. Les Vénitiens firent de tres-grandes offres au Commandant, pour qu'il la leur livrât ; mais ſans y avoir aucun égard, il la remit entre les mains de l'Evêque de Gurk Ambaſſadeur & Lieutenant Général de l'Empereur en Italie. Les Vénitiens en furent ſi irritez, que nonobſtant le ſauf-conduit de l'Ambaſſadeur, ils firent attaquer la garniſon durant ſa marche, & luy enlevérent tous ſes bagages. Le Commandant de Peſcaire à l'entrée du Lac de Garde, tint la même conduite ; Aubigni Gouverneur de Breſſe, ſollicité en même temps par les Vénitiens, par l'Evêque de Gurk, & par le Viceroy de Naples, la rendit à celuy-cy. Aprés la reddition, l'Evêque de Gurk la demanda avec inſtance au Viceroy, comme une ancienne dépendance du Duché de Milan Fief de l'Empire : mais il la luy refuſa, & ſe contenta, pour ne le point trop chagriner, de dire qu'il ne vouloit pas la retenir au nom du Roy d'Eſpagne, mais au nom de la Ligue.

Les Vénitiens furent plus heureux pour la Ville de Crême demandée fortement par les Suiſſes pour le nouveau Duc de Milan. Ils gagnérent à force de promeſſes Benedetto Crivello qui en étoit Gouverneur ; & celuy-cy avec le conſentement de Duras Commandant du Château, la leur livra. Enfin le Château de Novare fut rendu au Duc de Milan. La Citadelle de Génes appellée le Châtelet, fut contrainte de capituler avec les Génois, Philippe de Raveſtein qui y commandoit ne pouvant plus tenir. De ſorte qu'il ne reſta plus aux François que la Lanterne de Génes, & les Châteaux de Crémone & de Milan.

Les Confédérez virent bien que leurs diviſions pourroient avoir de fâcheuſes ſuites pour leur parti, & que le Roy de France, qui navoit pas encore abandonné le deſſein de reconquérir le Duché de Milan, pourroit s'en prévaloir ; c'eſt pourquoy ils convinrent enſemble d'une Conférence à Rome en préſence du Pape, où les Plenipotentiaires de tous les intéreſſez ſe trouveroient, pour travailler de concert à la ſûreté de la cauſe commune. La plus grande difficulté qu'il y eut, fut à accorder l'Empereur avec les Vénitiens. Le Pape employa en vain toute ſon adreſſe, les priéres, les menaces, pour obliger ceux-cy à ſatisfaire ce Prince ; & ne pouvant en venir à bout, il leur déclara qu'il les abandonnoit, & ſe ligua contre eux avec l'Empereur. Il y trouva fort ſon compte ; car un des articles du Traité, fut que Parme, Plaiſance & Régio demeureroient au S. Siége avec cette clauſe ſeulement, *ſans prejudice des droits de l'Empire.* Guicciard. l. 11. Petrus de Angleria. Epiſt. 512.

Cette rupture du Pape avec les Vénitiens, l'empêcha d'attaquer le Duc de Ferrare, & luy fit remettre cette entrepriſe juſqu'au Printemps de l'année ſuivante. Mais Dieu ne permit pas qu'il entretint plus long-temps le trouble dans l'Europe, luy qui par ſa qualité de Pére commun des Chrétiens, devoit par toutes ſortes de moyens y établir la tranquilité : car aprés avoir encore donné de nouvelles marques de ſa haine contre le Roy, en ſollicitant inſtamment le Roy d'Angleterre, d'employer toutes les forces de ſon Royaume contre la France, juſqu'à luy offrir de luy faire tranſporter & à ſes ſucceſſeurs le Titre de Roy Tres-Chrétien par un décret du Concile, de prononcer la Sentence de dépoſition contre le Roy de France, de luy faciliter la conquête des Etats de ce Prince, en les donnant à celuy qui pourroit le premier s'en emparer, il fut attaqué d'une fiévre qui l'emporta le vingt & uniéme de Février de l'an 1513. aprés un Pontificat de neuf ans, trois mois & vingt & un jours. C'étoit un homme né avec de grands talens pour le gouvernement de tout autre Etat, que de celuy de l'Egliſe. On luy donna pour ſucceſſeur l'onziéme de Mars ſuivant, Jean Cardinal de Médicis, âgé ſeulement de trente-ſept ans, qui prit le nom de Léon X. & fut couronné l'onziéme d'Avril : c'étoit à pareil jour qu'il avoit été fait priſonnier à la bataille de Ravenne l'année précédente. Guicciard. l. 11.

Aun. 1513.

La création du nouveau Pape tint toute l'Europe en ſuſpens. Il étoit d'un caractére tout différent de celuy de ſon prédéceſſeur, d'un humeur douce, porté à la paix, & prenant autant de plaiſir aux Conférences des Sçavans dans ſon cabinet, que Jules II. en trouvoit à la tête d'une armée, ou au ſiége d'une Place : mais l'agitation de l'Europe avoit été juſqu'alors trop grande, pour que le calme y fût ſi-tôt rétabli.

Le Roy ayant appris la mort de Jules, avoit envoyé à Rome couriers ſur couriers, pour obtenir du Sacré Collége, qu'on ſuſpendît l'élection du Pape juſqu'à l'arrivée des Cardinaux de Saint Séverin & de Sainte Croix ; mais Petrus de Angleria. Epiſt. 515.

Digitized by Google

mais ceux-cy en abordant à Livourne, apprirent l'exaltation du Cardinal de Médicis. Ils ne laiſſérent pas de pourſuivre leur chemin juſqu'à Florence, où ils reçurent ordre de ſa part de demeurer. Quoyqu'on leur y donnât des Gardes, on les traitoit avec honneur; & on leur fit eſpérer leur grace, pourvû qu'ils adhéraſſent au Concile de Latran. Le Roy luy-même y étoit tres-diſpoſé, toûjours cependant en réſolution de reconquérir ſon Duché de Milan & la Ville de Génes.

Afin d'y parvenir il fit de grands préparatifs pendant tout l'hyver, & employa tous les moyens imaginables, pour rompre la ligue, dont il avoit reſſenti de ſi funeſtes effets. Il envoya, non pas en ſon nom, mais au nom de la Reine, deux Péres de l'Ordre de Saint François au Roy d'Eſpagne, qui avoit luy-même coûtume de ſe ſervir de Religieux dans ſes négociations. Ils furent accompagnez par un Eſpagnol nommé Jaches domeſtique de la Reine, & on les reçut tres-bien. Le Roy d'Eſpagne aprés les avoir entendus, envoya en France N. Conchillo Evêque de Lérida, & quelque temps aprés Pédro Quintana, avec lequel on conclut une Tréve d'un an ſeulement pour les Frontiéres d'Eſpagne & de France. Les deux Roys y trouvoient leur compte; le Roy d'Eſpagne demeurant par-là en poſſeſſion paiſible de la Navarre, & le Roy de France n'étant point obligé de tenir d'armée de ce côté-là.

Epiſt. 516.

Epiſt. 518.

La rupture du feu Pape avec les Vénitiens, que ſon ſucceſſeur ne put regagner, parce qu'il vouloit comme luy, les obliger à ſe réconcilier avec l'Empereur à des conditions trop dures, les rendit faciles à s'unir avec le Roy; & la ligue deffenſive & offenſive fut concluë à Blois le quatorziéme de Mars entre luy & la République, contre le Pape & l'Empereur, & contre tous ceux qui ſe joindroient à eux. Ce Traité ſe fit par l'entremiſe du Provéditeur André Gritti qui avoit été pris à la journée de Breſſe, & étoit encore priſonnier en France. Le principal article fut que le Roy garderoit le Crémonois & la Giradadda, & que les Vénitiens rentreroient en poſſeſſion du Breſſan & du Bergamaſque. Mais le point le plus important à quoy le Roy penſoit plus qu'à tout le reſte, étoit de détacher les Suiſſes du parti des Confédérez; & il ne put y réüſſir.

An. 1513. Mocénigo.

Traité de Blois du 13. Mars 1513.

Il leur avoit envoyé Loüis de la Trimoüille, ſous la conduite duquel les Suiſſes avoient autrefois fait de ſi belles choſes à la conquête de Milan, & qu'il deſtinoit à commander ſon armée d'Italie. Dés qu'il parut à Lucerne, où la Diéte ſe tenoit, il fut inſulté par le peuple; les femmes le contraignirent de ſortir de l'Egliſe, le traitant d'excommunié, comme adhérant au Concile de Piſe; & il ne put tirer d'autre réponſe des Suiſſes plus fiers que jamais, ſinon qu'ils ſeroient amis de la France, pourvû que le Roy n'attaquât ni le Pape, ni le nouveau Duc de Milan, qu'ils avoient pris ſous leur protection. Le Maréchal de Trivulce ſe rendit à la Diéte, ſous prétexte d'un interêt particulier pour une de ſes Terres qui étoit enclavée dans celles des Cantons; mais on ne voulut pas ſeulement luy permettre de parler des affaires de France, & on l'empêcha d'avoir aucun commerce avec la Trimoüille.

Petrus de Angleria, Epiſt. 515.

Guicciard. lib. 11.

Nonobſtant l'opiniâtreté des Suiſſes, le Roy ne ſe déſiſta pas de ſon entrepriſe ſur le Milanés, y étant ſur-tout ſollicité par Trivulce, qui avoit un grand patrimoine dans ce Duché, & de grandes Terres, dont le Roy avoit recompenſé ſes ſervices. Ce Maréchal fut envoyé à Turin, pour diſpoſer toutes choſes à l'ouverture de la campagne, & aſſûrer d'un prompt ſecours le Chevalier de Louvain qui commandoit au Château de Milan, Janot d'Herbouville Gouverneur de celuy de Crémone, & ceux des autres Places qui reſtoient aux François en Italie. Le Maréchal s'avança en effet vers le Milanés ſur la fin d'Avril avec une partie des Troupes Françoiſes, pour y attendre la Trimoüille qui devoit les commander en chef, & il y négocia de nouveau inutilement avec les Suiſſes.

Mémoires du Bellay liv. 1.

Le Pape qui n'avoit encore ni l'expérience du Gouvernement, ni un génie d'auſſi grande étenduë que ſon prédeceſſeur pour les affaires de politique & de la guerre, étoit fort embaraſſé en de ſi dangereuſes conjonctures. Il ſouhaitoit la paix; mais il auroit voulu que le Roy de France avec qui il négocioit toûjours ſecrétement, y eût conſenti, en renonçant au Duché de Milan, à quoy on ne voyoit nulle apparence. La Tréve que le Roy d'Eſpagne avoit faite avec la France, le mauvais état de la ſanté de ce Prince qui s'affoibliſſoit de jour en jour, la conduite que les Eſpagnols avoient tenuë aprés la mort de Jules en ſe ſaiſiſſant de Parme & de Plaiſance, pour les réünir, diſoient-ils, au Duché de Milan, le peu de fond qu'il pouvoit faire ſur un Prince du caractére de l'Empereur, tout cela l'inquiétoit beaucoup. D'ailleurs il ſe voyoit ſoûtenu des Suiſſes, dont le nombre augmentoit tous les jours en Italie, & il ſçavoit les grands apprêts du Roy d'Angleterre, qui ſe diſpoſoit à entrer en France par la Picardie, & dont la diverſion partageroit extrêmement les forces des François.

Le parti qu'il prît dans cette incertitude, fut de faire toûjours paroître beaucoup d'inclination pour la paix, & de déſir de voir le Roy de France reconcilié avec le S. Siége, de faire eſpérer aux Cardinaux du parti François leur abſolution & le rétabliſſement dans leur dignité, & toutefois de demeurer uni avec les Suiſſes, l'Empereur, le Roy d'Angleterre & le Roy d'Eſpagne, tant qu'il les pourroit retenir dans ſes interêts.

Cependant le Maréchal de Trivulce avec un détachement ſous les ordres du Comte de Muſocco ſon fils ſe rendit maître d'Aſt, & puis d'Alexandrie, & ravitailla le Château de Milan de concert avec Sacromoro Viſcomti,

Guicciard. l. 11.

qui devoit inceſſamment en faire le ſiége. Ce Seigneur avoit abandonné le nouveau Duc de Milan, & s'étoit déclaré pour les François. Les Bourgeois d'ailleurs tres-mécontens des Suiſſes qui les avoient rançonnez impitoyablement, ſuivirent ſon exemple ſur le bruit qui courut, que le Viceroy par ordre du Roy d'Eſpagne, ſe retiroit avec les troupes Eſpagnoles au Royaume de Naples. Les Vénitiens entrérent en même temps dans le Crémonois, & l'Alviane qu'ils avoient fait Général de leurs troupes avec la même autorité que le Comte de Pétiliane l'étoit autrefois, s'empara de la Ville de Crémone ; & par-là d'Herbouville Gouverneur du Château qui étoit fort preſſé, ſe vit hors de danger. Vallégio, Peſcaire, la Ville de Breſſe ſe rendirent à ce Général, & Soncino, Lodi, & quelques autres Places des environs élevérent ſur leurs Tours l'Etendart de France.

Tandis que cela ſe paſſoit dans le Milanés, la flotte de France compoſée de neuf Galéres & de quelques autres vaiſſeaux François parut devant Génes. Les Fieſques & les Adornes n'attendoient que ſon arrivée, pour ſe ſoulever en faveur de la France : & ils le firent avec tant de ſuccés, que les Frégoſes furent obligéz d'abandonner le parti. Le Doge, aprés avoir jetté quelques troupes dans une des Citadelles appellée le Châtelet, ſe ſauva. Les François ſe rendirent maîtres de la Ville, ravitaillérent la Lanterne, autre Citadelle qu'ils avoient toûjours conſervée, & Antoine Adorne fut fait Gouverneur de la Place pour le Roy de France. La flotte Françoiſe ſaccagea encore la Spécia, & s'arrêta à Porto Vénéré.

Tous ces progrés ſurprenans ſe firent à la vûë des Suiſſes & des Eſpagnols qui nagiſſoient point de concert : car les Suiſſes vouloient ſe battre, & le Viceroy de Naples avoit ordre du Roy d'Eſpagne de conſerver ſes troupes, ordre qu'il exécuta ponctuellement, & qui étoit fort conforme à ſon humeur timide & peu guerriére.

Il ne reſtoit plus que Come & Novare au nouveau Duc de Milan, que les Suiſſes avoient eu d'abord deſſein de conduire à Alexandrie : mais ayant été prévenus par Trivulce, ils le menérent à Novare, réſolus de défendre cette Place juſqu'à l'extremité, en attendant un renfort de dix mille hommes que les Cantons leur envoyoient.

Quand on ſçut en Eſpagne qu'il s'étoit retiré à Novare avec les Suiſſes, on y appréhenda qu'il n'eût le même ſort que ſon pére Ludovic, qui avoit été livré autrefois par les Suiſſes mêmes aux François & dans cette même Place ; d'autant plus que parmi les Capitaines Suiſſes de la garniſon de Novare, il y en avoit pluſieurs qui avoient été de la conſpiration contre Ludovic, & que les mêmes Généraux, ſçavoir la Trimoüille & Trivulce commandoient l'armée Françoiſe. Mais quand celaſe fit, les Suiſſes n'étoient pas animez contre la France comme ils l'étoient alors.

La Trimoüille qui arriva ſur ces entrefaites avec ſix-mille Lanſquenets, quatre mille hommes d'infanterie Françoiſe, & quelques compagnies de Gendarmes, étoit bien réſolu de ne pas laiſſer échapper le nouveau Duc de Milan, & il aſſura le Roy qu'il luy envoyeroit bientôt le fils priſonnier en France, comme il luy avoit autrefois envoyé le pére. Il ne tarda pas en effet à venir mettre le ſiége devant Novare, quoyque contre l'avis du Maréchal de Trivulce, qui ne vouloit pas qu'on s'engageât à cette entrepriſe, avant que ſix mille autres Lanſquenets envoyez au Roy par le Duc de Guelдre ſous la conduite de Tavanes, & qui étoient déja au Val de Suze, fuſſent arrivez. Guicciard. l. 11. Mémoires du Bellai liv. 1.

Dés que l'armée Françoiſe fut campée devant Novare, la Trimoüille vit bien par la contenance des Suiſſes, que ſon expédition ne ſeroit ni ſi prompte, ni ſi aiſée qu'il ſe l'étoit toit figuré. Le canon fit une grande bréche à la muraille. Les François, au rapport de Guichardin, donnérent l'aſſaut, & ayant été repouſſez avec grande perte, levérent le ſiége. Les Mémoires du Bellai diſent le contraire, & que la Trimoüille prévoyant qu'il ne pourroit emporter la Place qu'avec une grande perte de ſes gens, ne donna point l'aſſaut, pour être en état de réſiſter au grand ſecours des Suiſſes, qui ayant pris leur route par le Val d'Aoſt & par Yvrée, approchoient de Novare. Ils ſe contrediſent encore ſur un autre point ; l'Auteur Italien diſant que l'action qui ſuivit, ſe fit avant l'arrivée du ſecours, & l'Hiſtorien François, que l'armée Suiſſe ayant évité celle de France, entra dans Novare. Quoyqu'il en ſoit, l'armée Françoiſe ne s'éloigna que de deux mille de la Place, & vint ſe camper auprés de Trécato ſur un canal qui va à Vigévano, en un endroit marécageux, fort coupé de foſſez & tres embaraſſant pour la cavalerie. Lib. 11.

Les Lanſquenets étoient à la tête du camp du côté de la Ville, ayant devant eux l'artillerie, mais ſans retranchement ; parce que le Général n'avoit pas eu le temps, ou la précaution d'en faire, ou comme a écrit un de nos Hiſtoriens, il n'en fit point, pour ne pas détruire une maiſon qui appartenoit au Maréchal de Trivulce. Derriére les Lanſquenets étoit l'infanterie Françoiſe, & puis la cavalerie. Mémoires du Bellai.

Les Suiſſes à la perſuaſion du Capitaine Mottino prirent une réſolution des plus hardies qu'on eût vû de long-temps, qui fut d'attaquer ſans cavalerie & ſans artillerie, un camp où il y avoit beaucoup de l'une & de l'autre ; mais ils comptoient ſur la ſurpriſe, perſuadez qu'on ne les attendoit pas.

Ils ſortirent à minuit de Novare le ſixiéme de Juin, & ſe partagérent en deux corps, l'un de ſix mille hommes pour venir attaquer les Lanſquenets & l'artillerie, & le reſte à leur droite compoſé la plûpart de l'élite de leurs piquiers, pour arrêter la cavalerie, lorſqu'elle viendroit au ſecours de l'infanterie. Ann. 1513.

Comme les jours étoient alors les plus longs

de l'année, il étoit jour, avant qu'ils euſſent rangé leurs troupes en bataille. La Trimoüille fut averti aſſez à temps, pour donner ſes ordres aux ſiennes, & elles étoient à peu prés chacunes dans leurs poſtes, quand les Suiſſes approchérent.

Vingt-deux piéces d'artillerie qui étoient à la tête des Lanſquenets, firent de terribles eſcarres dans les bataillons Suiſſes. Ils eſſuyérent ce grand feu avec une intrépidité ſans exemple. On voyoit des files toutes entiéres emportées, & la bréche auſſi-tôt remplie par d'autres ſoldats, les bataillons marchant toûjours également ſerrez.

Ils approchérent de cette ſorte juſqu'au canon, que les Lanſquenets défendirent pendant prés de deux heures avec une bravoure extrême, que leur inſpiroient la jalouſie & la haine qui étoient depuis long-temps entre les deux Nations, auſſi bien que la préſence des deux Généraux François, qui firent dans cet aſſaut tout ce qu'on pouvoit attendre de leur expérience, de leur fermeté & de leur courage; mais enfin les Lanſquenets furent pouſſez de telle ſorte, que les Suiſſes s'emparérent de l'artillerie, & la tournérent contre l'armée Françoiſe.

Si la cavalerie avoit pû joindre les Suiſſes qui attaquoient, & les prendre en flanc, ils n'auroient pû éviter leur défaite, vû la longue réſiſtance des Lanſquenets: mais outre les files de piquiers dont ils étoient couverts, qu'il auroit fallu enfoncer, ils avoient à un de leurs flancs, un bois, & à l'autre un terrein où les chevaux enfonçoient juſqu'aux jarets; & il étoit ſi coupé de foſſez, qu'il étoit impoſſible d'y marcher en ordre. Ainſi les Gendarmes furent les ſpectateurs du combat, ſans pouvoir preſque y avoir de part. Il n'y eut que Robert de la Marche pére du Seigneur de Fleuranges Général des Lanſquenets & du Seigneur de Jamets, qui ayant appris que ſes deux fils ne paroiſſoient plus parmi les combattans, & les croyant morts, paſſa malgré les foſſez avec cent Hommes d'armes, perça le gros des Suiſſes, & les ayant écartez dans l'endroit où il donna, trouva ſes deux fils couchez par terre, & les fit emporter l'un & l'autre bleſſez: Fleuranges l'aîné avoit quarante-ſix bleſſures.

Mémoires du Maréchal de Fleuranges.

Mémoires du Bellai l. 1.

Dés que l'artillerie eut été priſe, tout plia; la Trimoüille bleſſé à la jambe voyant la choſe ſans reméde, fut contraint de ſe retirer luy-même. La cavalerie fit tres-peu de perte, les Suiſſes n'en ayant point pour la pourſuivre; mais ils firent un grand maſſacre de l'infanterie tant Allemande que Françoiſe. Les Italiens le font monter trop haut, quand ils comptent juſqu'à dix mille morts; il faudroit pour cela que preſque tout y eût péri: car la Trimoüille n'en avoit pas conduit davantage à Novare, & le Maréchal de Trivulce n'en avoit guéres avec luy. Les Mémoires de Fleuranges diſent qu'on ne perdit que deux mille Lanſquenets & peu de François. Les gens de marque qui y périrent, furent Loüis de Pierre-Buffiére de la Maiſon de Château-neuf en Limouſin, & Coriolan Trivulce parent du Maréchal, & preſque tous les Officiers des Lanſquenets. Robert de la Marche Seigneur de Sedan pére de Robert de la Marche Seigneur de Fleuranges, à la tête de ſes Gendarmes ſauva le tréſor de l'armée qui étoit de deux cens cinquante mille écus. Pour les Suiſſes, ils y eurent quinze cens hommes de tuez ſur la place, & entre autres le brave Capitaine Mottino, qui avoit été l'auteur de cette entrepriſe, & qui fut tué d'un coup de pique dans la gorge.

Annales de France. Guicciard. l. 11. Mémoires de Fleuranges.

Les débris de cette déroute ſe ſauvérent dans le Piémont, où la Trimoüille apprit bientôt la nouvelle révolution du Milanés encore plus prompte, que la conquête qu'on en venoit de faire. La ville de Milan, & toutes les autres allérent au-devant des Vainqueurs pour ſe rendre. Le Viceroy de Naples qui étoit demeuré juſqu'alors dans l'inaction, fit conduire Octavien Frégoſe à Génes avec trois mille hommes ſous les ordres du Marquis de Peſcaire: les Adornes s'enfuirent, & Octavien fut rétabli dans ſa place de Doge.

L'Alviane Général des Vénitiens abandonna Breſſe, vint ſe poſter ſur l'Adigé à la Tomba, d'où il envoya promptement des troupes & des munitions à Padoüe & à Tréviſe: mais ayant ſçû que les Impériaux & les Eſpagnols avoient tres-peu de troupes dans Légnago, il la fit attaquer par Paul Baglioné, qui la prit en peu de jours, ayant par le moyen de quelques feux d'artifice, mis le feu aux magaſins du Château. Les Eſpagnols reprirent bien-tôt cette Place & pluſieurs autres de l'Etat des Vénitiens, qui ſe trouvérent encore une fois dans le même état, où le Roy les avoit mis aprés la bataille d'Aignadel, c'eſt-à-dire, qu'il ne leur reſta plus dans la Terre ferme, que Padoüe & Tréviſe, & quelques Places dans le Frioul.

Cette décadence des affaires du Roy en Italie, fit grand tort à la réputation de Loüis de la Trimoüille, qui perdit en cette occaſion toute la gloire qu'il avoit acquiſe dans la double conquête du Milanés; & effectivement il étoit difficile de l'excuſer de deux groſſes fautes; la premiére, d'avoir manqué à retrancher ſon camp, n'étant pas à une lieuë des ennemis; & la ſeconde, d'avoir ſi mal choiſi ſon poſte, qu'il étoit impoſſible à ſa cavalerie de ſoutenir ſon infanterie: Mais les plus grandes fautes en matiére de guerre échappent quelquefois aux plus ſages Capitaines: c'eſt un bonheur pour eux ſi leurs ennemis ne ſçavent pas en profiter; & ſi on les remarque, & qu'elles ayent des ſuites fâcheuſes, on ne les leur pardonne pas.

Comme le Pape vouloit ſincérement la paix & l'union de l'Egliſe qui dépendoit du Roy, la défaite de Novare, & la perte du Milanés qu'elle cauſa, ne luy fit point changer de conduite envers ce Prince, ni diſcontinuer ſes né-

Guicciard. l. 11.

gociations avec luy. Il ſe rendit en ſa conſi-
dération tres-facile à recevoir en grace les
Cardinaux de Saint Séverin & de Sainte Croix,
malgré les oppoſitions que les Ambaſſadeurs de
l'Empereur & du Roy d'Eſpagne, & les Cardi-
naux de Sion & d'York y faiſoient. Cela ſe fit a-
vec des marques de la plus ſincére ſoumiſſion de
la part des deux Cardinaux, & beaucoup de
bonté de la part du Pape. On convint auſſi de
la réconciliation des Evêques de France avec
le ſaint Siége. Le Roy envoya depuis à Rome
pour cet effet Claude Seyſſel Evêque de Mar-
ſeille. Il ne fut plus queſtion du Concile de
Piſe, & la France reconnut celuy de Latran
comme légitime.

Mais cela n'empêchoit pas que le Pape ne
travaillât de tout ſon poſſible à réconcilier
les Vénitiens avec l'Empereur ; & il ne dou-
toit pas qu'il ne dût y réüſſir aprés la défaite
des François auprés de Novare. Il trouva tou-
tefois beaucoup plus de réſiſtance à cet accom-
modement de la part des Vénitiens, qu'il n'a-
voit eſpéré. Ils déclarérent qu'ils n'écouteroient
là-deſſus aucune propoſition, qu'on ne les eût
aſſurez auparavant de la reſtitution de Vi-
cence & de Vérone ; & ils tinrent ferme, ré-
ſolus à tout, plutôt que de ſe relâcher ſur ce
point-là.

La perte que les François avoient faite à
Novare n'auroit pas été irréparable, ſi le Roy
n'avoit été attaqué que de ce côté-là : mais il
le fut en même temps en Artois & en Bour-
gogne, d'une maniére qui mit ſon Etat en grand
danger.

Henry VIII. Roy d'Angleterre en vertu
de la Ligue concluë avec le ſaint Siége & les
autres Confédérez, s'étoit donné tout le temps
néceſſaire à faire un grand armement de ter-
re & de mer, pour venir fondre par Calais
dans la Picardie ou dans l'Artois, tandis qu'-
une partie de ſa flotte infeſteroit les côtes de
Normandie, & de Bretagne.

Il n'y eut ſur la mer que deux ou trois
actions de quelque importance. La premiére,
fut entre quatre galéres, que le Roy avoit
fait venir de la Méditerranée dans l'Ocean,
ſous les ordres du Commandeur Prégent de
Bidoux Gentilhomme de Guyenne. Edoüard
Havart Amiral d'Angleterre luy donna quel-
que temps la chaſſe avec pluſieurs vaiſſeaux
Anglois. Il les joignit auprés de Breſt, & il
fut impoſſible au Commandeur d'éviter le
combat. Il ſe défendit vaillamment nonobſ-
tant l'inégalité des forces, & obligea les An-
glois à ſe retirer, leur Amiral ayant reçu du-
rant le choc une bleſſure, dont il mourut
quelques jours aprés. Le Commandeur oſa
enſuite avec quelques vaiſſeaux aller tenter
une deſcente en Angleterre. Une tempête
l'ayant ſéparé de ſa flotte, il ne laiſſa pas de
pourſuivre ſon entrepriſe. Il pilla un Bourg
ſur le bord de la mer, où il perdit un œil
d'un coup de fléche. Il fut en ſe retirant pour-
ſuivi par cinq vaiſſeaux Anglois juſque dans
le goulet de Breſt ; il fit ferme, & obligea les

Mémoires du Bellai, l. 1.

Le Péron.

ennemis à prendre le large ; mais ils ſe dé-
dommagérent par une deſcente qu'ils firent à
Pennemarc en Bretagne, où ils brûlérent plu-
ſieurs villages.

Il y eut un autre combat beaucoup plus
rude le jour de Saint Laurent à la hauteur de
Saint Mahé en Bretagne. La flotte d'Angle-
terre forte de quatre-vingt vaiſſeaux vint at-
taquer celle de France qui n'étoit que de
vingt, tous commandez par des Capitaines
partie Normans, partie Bretons. Ils ſuppléé-
rent à leur petit nombre par l'avantage du
vent qu'ils gardérent toûjours, & ſoutinrent
l'attaque avec beaucoup de réſolution. On
ſe canonna long-temps de part & d'autre.
Primauguet * Capitaine Breton montoit la
Cordeliére le plus gros vaiſſeau de France, &
qui étoit ſi grand, qu'il pouvoit porter douze
cens ſoldats ſans l'équipage. Il fut inveſti par
dix ou douze navires Anglois, dont étoit le
vaiſſeau Amiral, appellé la Régente d'Angle-
terre le plus fort de toute la flotte. Primau-
guet ſe battit avec toute la valeur & toute
l'habileté poſſible ; il coula à fond quelques-
uns des vaiſſeaux ennemis, & les autres com-
mençant à s'enfuir, il s'attacha à pourſuivre
l'Amiral d'Angleterre. Il le preſſoit vivement,
lorſqu'un Capitaine Anglois vint fondre ſur
luy, & aprés avoir eſſuyé ſa bordée, lança
quantité de feux d'artifice, qui mirent le feu
à la Cordeliére, & d'une maniére à ne pou-
voir être éteint. Les ſoldats & les matelots ſe
voyant perdus, ſe jettérent pour la plûpart
dans la mer, pour tâcher de gagner à la na-
ge les autres vaiſſeaux François : mais Primau-
guet réſolu à périr, voulut qu'il en coûtât au-
tant aux ennemis, qu'aux François. Il fit for-
ce de voiles, joignit l'Amiral d'Angleterre,
& l'accrocha ſans jamais le lâcher : il ſauta à
l'abordage, & le feu de ſon vaiſſeau qui étoit
au-deſſus du vent, ſe communiqua à l'Anglois.
C'étoit un ſpectacle terrible, on n'entendoit
que des cris de fureur & de deſeſpoir au mi-
lieu de cet incendie, ſans que les autres vaiſ-
ſeaux oſaſſent s'approcher pour ſecourir leurs
Amiraux. Enfin aprés quelque temps d'un
cruel combat, le feu ayant pris aux poudres
du vaiſſeau François, il ſauta en l'air, & cre-
va en ſautant l'Amiral Anglois qui coula à
fond. Aprés ce funeſte accident arrivé aux
deux Amiraux, les deux flottes ſe ſéparérent
comme de concert. L'action fut tres-glorieuſe
aux François, & les Anglois y perdirent quel-
ques vaiſſeaux ; mais ils eurent leur revenche
ſur la terre.

An. 1513.

* Le nouvel Hiſtorien de Bretagne dit que ce nom eſt inconnu dans cette Province ; qu'apparemment il a été défiguré, & qu'au lieu de Primauguet, il faudroit peut-être lire Porſmoguer.

Le Roy d'Angleterre étoit deſcendu à Ca-
lais avec une armée de trente mille hommes
au mois de Juillet, & fut bien-tôt joint par
l'Empereur avec huit mille chevaux, & un
gros corps d'infanterie Suiſſe ; de ſorte que
les deux armées jointes enſemble faiſoient en-
viron cinquante-trois mille hommes.

Polydor. Vergil lib. 27.

An. 1513.

Belcarius. l. 14.

L'Empereur toûjours plus avide d'argent,
que jaloux de ſa dignité, étoit comme à la
ſolde du Roy d'Angleterre. Ce Prince payoit

ſes troupes, & luy fourniſſoit tous les jours A cent écus pour ſa table.

Leur premiére entrepriſe fut le ſiége de Teroüane. Dans le chemin quatre cens Hommes d'armes François commandez par du Pleſſis Lieutenant de la Compagnie de Frameſelle, chargérent l'arriere-garde, & tuérent pluſieurs ſoldats. Peu s'en fallut que le Roy d'Angleterre qui ſuivoit de loin ſon armée avec un petit corps, ne fût enlevé par ces mêmes Gendarmes, & il fut heureux de ſe trouver fort-prés de S. Omer où il ſe retira.

Téligny Sénéchal de Roüergue & Antoine B de Créqui Seigneur de Pont-de Remi, commandoient dans Téroüane. Ils avoient ſous eux Heilli de Bournonville qui commandoit un bataillon de cinq cens François, & Brandec qui avoit ſous ſes ordres cinq cens Allemans. C'étoit peu pour une Place aſſez grande; mais il étoit impoſſible au Roy de fournir en même temps l'Italie, la Bourgogne que les Suiſſes menaçoient, & les frontiéres des Pays bas.

Ce Prince n'avoit point encore d'armée aſſemblée, ayant jetté la plûpart de ſes troupes dans les garniſons; & il ne put les mettre enſemble, que quand il vit les ennemis C attachez à Téroüane. En attendant, il avoit de petits camps volans pour harceler l'armée Angloiſe, & couper les convois.

Quatre cens Gendarmes conduits par le Vicomte d'Eſtauges attaquérent à Tournehem un de ces convois qui paſſoit de Guines au camp de Téroüane; ils taillérent en piéces ceux qui faiſoient l'arriére-garde; mais le Capitaine Anglois, qui commandoit le convoi s'étant fait un retranchement de ſes chariots, ils ne purent le forcer, & le convoi paſſa. Les Anglois y perdirent une grande coulevrine ap- D
Mémoires du Maréchal de Fleuranges. pellée l'Apôtre Saint Jean qu'on envoya à Amiens.

La vigoureuſe réſiſtance & les fréquentes ſorties des aſſiégez avoient déja fait durer le Siége plus d'un mois, & périr grand nombre d'Anglois, entre autres le grand Chambellan d'Angleterre. Talbot Gouverneur de Calais y avoit eu la jambe emportée d'une volée de canon; & quoyqu'il y eût déja d'aſſez grandes bréches, les aſſiégeans n'avoient encore oſé hazarder l'aſſaut. Les aſſiégez avoient fait dire au Roy qu'ils étoient réſolus à ſe défendre juſqu'à la derniére extrêmité; mais que E leurs munitions & leurs vivres diminuoient beaucoup, & que s'ils n'en recevoient bientôt, ils ſeroient contraints de ſe rendre.

Hiſtoire du Chevalier Bayard. ch. 57. Sur cette nouvelle, le Roy qui s'étoit avancé juſqu'à Amiens, envoya ordre à François Halluin de Piennes, qui en qualité de Gouverneur de Picardie & de cette frontiére aſſembloit l'armée à Blangis proche de Hédin, de faire tout ſon poſſible pour jetter un convoi dans la Place, mais ſans hazarder un combat général; juſqu'à ce que toutes les troupes euſſent joint l'armée.

La commiſſion étoit difficile, & elle demandoit beaucoup d'adreſſe & de réſolution: c'eſt pourquoy de Piennes qui avoit la principale autorité, parce que le Siége ſe faiſoit dans ſon gouvernement, ayant aſſemblé le Conſeil de guerre, choiſit de l'avis de tous les Chefs, les meilleures troupes de l'armée, & ce qu'il y avoit de plus braves Capitaines pour conduire ce convoi Les principaux étoient Loüis de Longueville Comte de Rothelin, la Palice, Imbercourt, le Chevalier Bayard, le Baron de Bearq, Emard de Prie, Bonnivet, Bonneval, la Favéte, Maubert, Clermont Gentilhomme d'Anjou, Nicolas de Moüy, François de Silly Bailli de Caën, & Imbaud de Fontrailles Colonel de la cavalerie legére Albanoiſe *, que le Roy avoit priſe à ſa ſolde, ayant connu la bravoure de cette Nation, dont les Vénitiens s'étoient ſervis utilement dans les guerres d'Italie contre les François.

Annales de France. Mémoires du Belai. Belcarius.

* Brantome dans l'éloge de Fontrai le luy donne ce titre de Colonel, quoyque dans ſon Traité des Colonels il diſe que le titre de Colonel ne fut en uſage en France que ſous François I.

Fontrailles eut ordre de ſe mettre à la tête de huit cens de ces cavaliers, qui prirent chacun ſur leur cheval un ſac de poudre à canon, & par deſſus un demi porc ſalé, de tâcher de forcer un des quartiers des aſſiégeans, d'aller de-là à la débendade à toutes jambes & ſans tirer juſqu'au foſſé de la Place, d'y jetter leur charge, & enſuite de ſe rallier s'ils le pouvoient, & de regagner la hauteur de Guinegate, où le reſte des troupes les attendroit. Quatre cens Hommes d'armes à pied devoient auſſi tenter le paſſage par un autre endroit, pour ſe jetter dans la ville & renforcer la garniſon.

Fontrailles réüſſit parfaitement dans ſon entrepriſe, il paſſa ſur le ventre à tout ce qu'il rencontra en ſon chemin, déchargea les munitions, & remit ſes gens en ordre. Trois mille fantaſſins Anglois s'étant voulu oppoſer à ſon paſſage, furent diſſipez par le canon de la Place qui en tua beaucoup, & il ſortit du camp ennemi preſque avec tout ſon monde. Pour les Gendarmes, ils ne purent paſſer: il n'y en eut que quelques-uns, qui s'étant ſéparez du gros, ſe coulérent dans Téroüane par divers chemins, du nombre deſquels furent la Roche-du Maine, la Roche-Haymon, la Roche-Sendri, l'Ecuyer Boucar, Jean de Moüy Seigneur de la Meilléraye, & d'Anton fils du Seigneur du Bouchage.

Cette action de Fontrailles qui fut des plus hardies, ſurprit les ennemis; mais ils eurent bien-tôt leur revenche. Ils n'avoient pas ſçu le deſſein du mouvement des François; mais ils avoient appris par leurs eſpions que toute la Gendarmerie ſe mettoit en marche du côté de Téroüane: & ſur cet avis l'Empereur & Hiſtoire du Chevalier Bayard. ch. 57. le Roy d'Angleterre avoient fait marcher par un chemin écarté au-delà de la Lis dix ou douze mille Archers Anglois, quatre ou cinq mille Lanſquenets, & de l'artillerie, avec ordre de rabattre vers le camp, & de tâcher d'envelopper la Gendarmerie Françoiſe, tandis qu'eux deux à la tête de la plupart de leur

by Google

cavalerie iroient l'attaquer de front.

Mémoires du Bellay, l. 1.

A peine Fontrailles ſe fut-il rejoint au corps, qu'on apperçut les ennemis. Comme il faiſoit extrêmement chaud, la plûpart des Gendarmes François étoient deſcendus de cheval, avoient ôté leurs caſques, & s'étoient aſſis pour boire. Auſſi tôt on crie aux armes. Le Duc de Longueville & la Paliſſe eurent beaucoup de peine à mettre un petit nombre de Gendarmes en bataille, le reſte étant monté à cheval s'enfuit à bride abattuë.

Ces deux Seigneurs ſoutinrent tres-bravement le premier choc des ennemis, qui vinrent les enfoncer avec les piques ; mais accablez par le nombre, ils furent pris, la Paliſſe néanmoins ſe débaraſſa & ſe ſauva. Buſſi d'Amboiſe, Clermont & Imbercourt demeurérent auſſi priſonniers. Le Chevalier Bayard vivement pourſuivi tournoit tête de temps en temps avec quinze Hommes d'armes qui s'étoient raſſemblez auprés de luy, & ſe battant toûjours en retraite, gagna un petit pont ſur un ruiſſeau aſſez creux, ſur lequel il ne pouvoit au plus paſſer que deux cavaliers de front. Il s'arrêta là, & envoya un Archer aprés la Gendarmerie qu'il croyoit s'être ralliée, pour dire aux Chefs qu'il étoit maître d'un poſte où il tiendroit bien demie heure, & que s'ils revenoient en bataille, ils battroient ſûrement les ennemis, qui étoient tout en déſordre : mais il eut beau attendre, les fuyards ne s'arrêtérent point, & ne ſe raſſemblérent qu'au camp de Blangis.

Quelques troupes de cavalerie Bourguignonne & du pays de Haynaut s'étant avancées juſqu'au pont, y furent repouſſées par Bayard. Le Commandant ne s'obſtina point à forcer le paſſage ; & s'étant arrêté, envoya querir des Archers, pour chaſſer à coups de fléches ce petit peloton de Gendarmes, & détacha en même temps deux cens Gendarmes, pour aller paſſer un peu plus bas le ruiſſeau à un moulin.

Quand Bayard vit qu'ils s'étoient paſſez, & qu'il n'étoit point ſecouru, il dit à ſes Gendarmes qu'ils ſe feroient inutilement hacher en piéces ; que ſi les Anglois venoient, ils ne leur feroient point de quartier, & qu'il falloit le demander à ces Gentilshommes. Sur cela ils s'écartérent les uns des autres, cherchant des yeux les plus apparens, pour ſe rendre à eux.

Bayard vit de loin un Gendarme du parti ennemi fort bien équipé, qui ſans ſe mettre en peine d'avoir ſa part des priſonniers, s'étoit jetté au pied d'un arbre pour ſe repoſer, & avoit quitté ſon caſque. Il pique droit à luy, ſaute de ſon cheval, & luy portant l'épée à la gorge, rends-toy Homme d'armes, luy dit-il, ou tu es mort.

Qui fut bien ſurpris, ce fut le Gentilhomme, lequel ſe rendit ſans réſiſtance. Ho bien, reprit le Chevalier, je ſuis le Capitaine Bayard, je me rends auſſi à vous, voila mon épée, mais à condition que vous me la rendrez, ſi en allant à vôtre camp nous rencontrons des Anglois qui veüillent m'inſulter. La précaution ne fut pas inutile ; car quelques Anglois vinrent à luy pour le tuer ; mais avec l'aide du Gendarme il les écarta. L'Empereur fut ravi de revoir le Chevalier Bayard : il luy fit bien des careſſes, auſſi-bien que le Roy d'Angleterre, qui ne le connoiſſoit que de réputation.

Bayard ayant été cinq jours au camp, il dit au Gendarme : mon Gentilhomme, il m'ennuye icy ; faites-moy la grace de me faire reconduire ſurement au camp des François. Et vôtre rançon, reprit le Gendarme ? Et la vôtre, répondit Bayard, car je vous ai fait mon priſonnier.

L'aventure étoit ſi extraordinaire, que les Roys d'armes n'avoient ni réglé, ni prévû le cas, & ils convinrent de s'en rapporter à l'Empereur & au Roy d'Angleterre, qui décidérent en faveur de Bayard, ſe contentant qu'il fût ſix ſemaines ſans retourner au camp de France, & luy permirent pendant ce temps-là d'aller ſur ſa parole faire un voyage aux Pays-Bas.

Telle fut la journée ou la déroute de Guinegate qui arriva vers la my-Août. Ce lieu étoit déja fameux par une action fort ambiguë entre les François & le même Empereur Maximilien ſous le regne de Loüis XI. On donna à celle-cy le nom de la journée des éperons ; parce que nos Gendarmes s'y étoient ſervis des leurs beaucoup mieux que de leurs épées. Ce fut plutôt une déroute qu'une défaite, & il n'y eut que peu de Gendarmes tuez dans le premier choc. On attribua la négligence des François à la méſintelligence des Chefs, le Duc de Longueville ayant peine à ſe ſoumettre aux ordres du Seigneur de Piennes ; d'autres l'excuſent ſur la défenſe que les Gendarmes avoient eu de la part du Roy de s'engager au combat ; & c'eſt là-deſſus que le Chevalier Bayard les défendit devant le Roy d'Angleterre, qui luy diſoit en raillant qu'il n'avoit jamais vû fuir de ſi bon courage, que tant de Gendarmes François avoient fait en cette occaſion, n'ayant pas à leur trouſſe plus de cinq cens chevaux. An. 1513.

Ces deux Princes continuérent le Siége de Téroüane, & le Roy pour ôter tout ſujet de jalouſie & de querélle entre les Généraux François, envoya au camp de Blangis Monſieur le Comte d'Angoulême. C'eſt ainſi qu'on appelloit toûjours François Duc de Valois, qui fut le ſucceſſeur de Loüis XII. à la Couronne de France. Il luy recommanda ſur toutes choſes de ne rien faire que par l'avis des Chefs les plus expérimentez, & de ſe ménager en ménageant la ſûreté de ſon Royaume.

Journal de Louiſe de Savoye.

La préſence du Prince rétablit la ſubordination dans l'armée : mais elle n'empêcha pas la priſe de Téroüane. Le Roy ne voulant pas hazarder une bataille, dont la perte auroit expoſé ſon Etat à la derniére déſolation, en fit avertir Téligni & Créqui, & leur permit de

Digitized by Google

capituler, quand ils le jugeroient à propos.

Ils le firent faute de vivres, pour la garniſon & pour la Ville, aprés neuf ſemaines de ſiége. Les Gendarmes ſortirent l'armet en tête, la lance ſur la cuiſſe, l'infanterie marchant en bataille, la pique ſur l'épaule, tambour battant & Enſeignes déployées. L'article de la capitulation, qui regardoit la ſûreté de la Ville ne fut pas obſervé, & ſans qu'on en ait jamais bien penetré le véritable ſujet, l'Empereur & le Roy d'Angleterre la firent raſer & reduire en cendres, hormis l'Egliſe & les Maiſons des Chanoines.

Mémoires du Bellai. liv. 1.

La principale raiſon qui empêcha le Roy de faire plus d'effort pour ſecourir Téroüane, fut l'irruption des Suiſſes dans le Duché de Bourgogne. Leur victoire de Novare leur avoit extrêmement enflé le courage, & leur haine contre la France augmentoit de plus en plus, juſques-là qu'il ſe fit un ſoulevement à Lucerne contre ceux qu'on ſoupçonnoit d'être dans les interêts du Roy & ſes penſionnaires ſecrets; on mit le feu à leurs maiſons, & il fut réſolu dans une Diéte, qu'on porteroit la guerre en Bourgogne.

Belcarius. l. 14.

Vingt-cinq mille Suiſſes y entrérent au commencement de Septembre avec deux mille chevaux, partie Allemands, partie Francomtois, que l'Empereur y joignit ſous les ordres d'Ulric Duc de Virtemberg & du Seigneur du Vergi. Ils vinrent mettre le ſiége devant Dijon, qui n'ayant que de fort mauvaiſes murailles, ne dût ſon ſalut qu'à la réſolution & à la prudence de Loüis de la Trimoüille. Ce Seigneur qui étoit Gouverneur de Bourgogne, ſe jetta dans la Place avec les Sieurs du Lude & de Chandiou Commandant de l'infanterie qui étoit de quatre mille hommes. Méſiéres neveu de la Trimoüille & Buſſi y avoient leurs Compagnies d'Hommes d'armes: Rochefort fils du Seigneur de ce nom & Bailli de Dijon, s'y étoit auſſi enfermé: Monſieur de la Trimoüille avoit mis une garniſon dans le Château de Talan proche de Dijon. L'artillerie de ce poſte incommodoit fort les Suiſſes, & les troupes qui étoient dans Auſſonne & dans Beaune, leurs coupoient les vivres, & enlevoient ſouvent leurs convois. Les Suiſſes firent deux attaques, & le canon que l'Empereur leur avoit prêté, eut bien-tôt fait de fort grandes bréches.

Hiſtoire du Chevalier Bayard.

Mémoires du Maréchal de Fleuranges.

Les mêmes raiſons qui avoient empêché le Roy de ſecourir Téroüane, ne luy permettoient pas de hazarder üne bataille pour ſauver Dijon: outre que le Roy d'Eſpagne obſervant mal la Tréve, faiſoit mine de vouloir entrer en Guyénne; & il avoit fallu par néceſſité y envoyer une partie des troupes deſtinées à couvrir la Picardie. Cependant ſi les Suiſſes prenoient Dijon, rien ne les empêchoit de venir juſqu'à Paris, dont pluſieurs Bourgeois commençoient déja à déménager, pour ſe réfugier plus avant dans le Royaume.

La Trimoüille ſçachant l'impuiſſance où étoit le Roy de le ſecourir, & ſe voyant à toute heure en danger d'être forcé, ſe tira par ſon adreſſe du péril, dont ſa valeur n'auroit pû le garantir. Il avoit pris quelques Suiſſes dans une ſortie: il les traita avec beaucoup de bonté, & aprés leur avoir remontré avec combien peu de raiſon leur Nation pouſſoit ſon emportement contre la France dont ils avoient reçu tant de bienfaits, & à laquelle ils étoient redevables de la grande réputation qu'ils s'étoient acquiſe depuis le regne de Loüis XI. il leur donna de l'argent & les renvoya au camp charmez de ſon honnêteté.

Le Feron.

Elle eut l'effet qu'il prétendoit. Les priſonniers délivrez parlérent à leurs Chefs en faveur de ce Seigneur, que les Suiſſes avoient autrefois fort aimé, lorſqu'il les commandoit en Italie, & ils obtinrent un ſauf-conduit qu'il avoit demandé, pour venir à leur camp traiter d'un accommodement.

Il les trouva fort adoucis, & enfin à force de les flatter, & de leur repréſenter les grands avantages que leur Nation retireroit de leur réünion avec la France, il les engagea inſenſiblement à entrer en négociation avec luy. Leur plus grand grief étoit que le Roy ne leur avoit point payé quatre cens mille écus qu'il leur devoit de leurs anciennes penſions ou ſoldes, lorſqu'ils étoient alliez de la France. Il leur promit de leur en procurer le payement, & de leur en donner vingt mille comptans. Cet offre les tenta; mais ils firent de nouvelles difficultez ſur le point d'honneur. Ils dirent qu'ils s'étoient fait protecteurs de Maximilien Sforce Duc de Milan & du S. Siége, & qu'ils avoient promis à l'Empereur de faire reſtituer à Charles Prince d'Eſpagne ſon petit-fils, une partie du Duché de Bourgogne qu'il prétendoit luy appartenir.

Belcarius, l. 14.

La Trimoüille leur demanda ce qu'ils ſouhaittoient ſur ces articles. Ils répondirent qu'ils vouloient une rénonciation du Roy au Duché de Milan, la diſſolution du Concile de Piſe, & que l'article qui concernoit le Duché de Bourgogne, fût remis à la déciſion des Juriſconſultes. Il leur paſſa tout cela, quoyqu'il prévît bien qu'il ne ſeroit pas avoüé touchant le Duché de Milan & la Bourgogne. Il n'exigea même aucun engagement de leur part, de peur de faire naître de nouvelles difficultez, trop content s'ils ſe retiroient. L'accommodement fut conclu; les vingt mille écus leur furent payez; ils levérent le ſiége aprés avoir été un mois devant la Place, & repaſſérent leurs montagnes, emmenant avec eux en ôtage Mezieres neveu de la Trimoüille, & Rochefort Bailli de Dijon avec quatre des plus riches Bourgeois de la Ville.

C'étoit-là un coup de la derniere importance pour le ſalut du Royaume. Le Roy ne manqua pas de faire fort le fâché contre la Trimoüille, & ne voulut point ratifier le Traité, comme contenant des conditions indignes d'un Prince tel que luy. Il n'avoit point à craindre que les Suiſſes ne rentraſſent en Bourgogne, l'hyver étant proche; & il eſ-

Mémoires du Bellai. liv. 1.

péroit pendant ce temps-là pourvoir à la sûreté de ses Frontiéres.

Paris fut rassûré par la retraite des Suisses ; & la Picardie où tout avoit été en consternation depuis la prise de Téroüane, le fut aussi par l'imprudent parti que prit le Roy d'Angleterre à la persuasion de l'Empereur qui avoit en veuë ses interêts, sans se mettre en peine de ceux des Anglois.

Si le Roy d'Angleterre étoit entré dans cette Province, il y auroit encore enlevé quelque Place importante, veu la résolution où étoit le Roy de ne point donner de bataille, & auroit pû y prendre des quartiers pour son armée, & désoler tout pendant l'hyver jusqu'à la riviere de Seine. On ne doutoit pas à la Cour qu'il ne tournât ses armes de ce côté-là, & on n'y pensoit qu'à chercher les moyens de le tenir éloigné de la Capitale du Royaume le plus qu'il seroit possible.

Tournai étoit une Place forte à la bien séance de Charles Prince d'Espagne petit-fils de l'Empereur. Elle étoit enclavée dans ses Etats, & si elle étoit une fois prise, il y avoit lieu d'espérer que par le Traité qui finiroit la guerre, elle luy demeureroit.

L'Empereur grossit au Roy d'Angleterre les difficultez qu'il auroit à faire des conquêtes en Picardie, où les Villes étoient bien fortifiées & pleines de troupes, où les camps volans des François répandus de tous côtez, luy couperoient les convois, & où le Roy mettroit tout en œuvre pour l'empêcher d'y prendre pied.

Au contraire il luy fit paroître facile & glorieuse la prise de Tournai, comme étant une Ville considérable, dont la conquête jointe à celle de Téroüane luy feroit une grande réputation dans l'Europe ; outre que les vivres luy viendroient à ce siége sans peine, tant du Haynaut que de la Flandre, & que les François n'oseroient jamais s'engager à entrer si avant dans les Pays-bas, pour la secourir. Le Roy d'Angleterre s'y résolut, & en s'y déterminant, tira le Roy d'une grande inquiétude. Le Comte d'Angoulême qui sçavoit le dessein des ennemis, envoya demander aux habitans de Tournai quelles troupes ils vouloient pour défendre leur Ville : car ils avoient le privilége de n'avoir point de garnison que telle qu'ils la demandoient. Ils répondirent qu'ils se défendroient bien eux-mêmes ; *que Tournai étoit tourné, & que jamais n'avoit tourné, & encore ne tournera ; & que si les Anglois venoient, ils trouveroient à qui parler* : mais ils ne tinrent pas parole ; la peur les prit, & ils ne se deffendirent que trois jours. Ce fut-là la fin de la campagne ; car l'Empereur & le Roy d'Angleterre ayant appris la retraite des Suisses, l'un se retira en Allemagne, & l'autre en Angleterre avec la plus grande partie de son armée.

Mémoires de Fleuranges.

De long-temps la France n'avoit couru un si grand danger ; & il devoit selon toutes les apparences luy en coûter beaucoup davantage pour en sortir, d'autant plus que les armes de ses alliez ne furent pas plus heureuses que les siennes. L'Alviane Général des Vénitiens aprés avoir repris plusieurs Places sur les Confédérez, fut défait à plate couture par les Espagnols le septiéme d'Octobre à Créatia proche de Vicence. Jacques IV. Roy d'Ecosse étant entré en Angleterre avec une armée pour faire diversion en faveur de la France, fut battu par le Duc de Nortfolc, & périt luy-même dans la bataille.

Ann. 1513. Guicciard. l. 7.

Tant d'événemens si malheureux dont cette année 1513. fut remplie, furent suivis d'un autre qui ne causa pas une moindre affliction au Roy. Ce fut la mort de la Reine Anne de Bretagne, qui mourut de la gravelle à Blois le neuviéme de Janvier aprés huit jours de maladie à l'âge de trente-six ans. C'étoit une Princesse accomplie & distinguée entre toutes les autres Princesses de son temps, par sa prudence, par sa pieté, par sa grandeur d'ame, par sa beauté, * & par toutes sortes de grandes qualitez, par lesquelles elle s'attira l'estime & le tendre attachement du Roy son mari, & fixa ses inclinations jusqu'alors assez volages, sans qu'il s'offensât de ses maniéres un peu impérieuses & hautaines, sur tout quand il s'agissoit de son Duché de Bretagne, qu'elle voulut toûjours gouverner avec autorité & indépendance. Le Maréchal de Fleuranges qui étoit présent à sa mort, & qu'elle considéroit beaucoup, rapporte son Epitaphe que le Roy fit graver sur une tombe de marbre blanc.

Mémoires de Fleuranges.

An. 1514.

Epitaphe d'Anne de Bretagne, rapportée par d'Argentré, liv. 12.

* Elle étoit un peu boiteuse. *Lobineau Hist. de Bretagne.*

Mémoires de Fleuranges.

La Terre, Monde & Ciel ont divisé Madame
Anne, qui fut des Roys Charles & Loüis femme ;
La Terre a pris le corps qui gist sous cette lame,
Le Monde aussi retient sa renommée & fâme,
Perdurable à jamais, sans être blâmée Dame,
Et le Ciel pour sa part a voulu prendre l'ame.

Le corps de la Princesse demeura sous cette tombe, jusqu'à ce qu'on eût fait le magnifique tombeau de Loüis XII. à S. Denis : car alors son cercueil y fut mis avec celuy de ce Prince. On y substitua une autre Epitaphe * qui est dans le tombeau au pied du cercueil, où l'on a fait deux fautes de Chronologie ; la premiére est qu'on dit, qu'Anne de Bretagne est morte au mois de Janvier 1515, & c'est en 1514, & même en 1513, en comptant comme l'on comptoit encore en ce temps-là. La seconde, qu'on dit qu'elle est morte le vingtiéme de Janvier, & ce fut le neuviéme qu'elle mourut.

* Rapportée par le Pére Félibien dans l'Hist. de l'Abbaye de S. Denis.

Apud Bemb. 7. ep. 1.

Le Roy eut beaucoup de peine à se consoler de cette mort. Il ne put pendant huit jours contenir ses larmes ; & le Pape qui sçavoit combien cette Princesse avoit toûjours porté impatiemment la rupture de la France avec le S. Siége, en écrivit au Roy, pour luy marquer

marquer combien il reſſentoit cette perte, & prenoit de part à ſon affliction : mais le Pape en affectant de donner au Roy ces marques de tendreſſe, avoit d'autres veuës que de s'acquitter d'un devoir de bien-ſéance.

Apud Bemb. l. 7. ep. 1.

En conſidérant attentivement la ſituation des affaires d'Italie, il appréhendoit preſque également, & que les François ne reconquiſſent le Milanés, & que l'Empereur & le Roy d'Eſpagne ne vinſſent à bout du projet qu'ils avoient formé, de faire tomber ce Duché à Charles Prince d'Eſpagne, ou à Ferdinand ſon frére leurs petits-fils. Son deſſein étoit d'exclure s'il le pouvoit, & la Maiſon de France, & la Maiſon d'Autriche de la poſſeſſion du Milanés, pour préſerver l'Italie du joug, que l'une de ces deux Maiſons ſeroit toûjours par-là en pouvoir de luy impoſer.

C'étoit dans cette veuë que ſous prétexte de ſa qualité de Pére commun & de rétablir la paix dans la Chrétienté, il n'omettoit rien pour accommoder l'Empereur avec les Vénitiens, & ſéparer de la France cette République, ſans laquelle il étoit tres-difficile au Roy de dépoſſéder Maximilien Sforce ; car l'expérience du paſſé luy avoit appris que les François ſeuls, & ſans le ſecours de quelqu'une des Puiſſances d'Italie, n'avoient jamais pû s'y établir, ni s'y conſerver.

D'ailleurs conſidérant que ſi le Roy ſuccomboit ſous la puiſſante ligue des Suiſſes, du Roy d'Angleterre & de l'Empereur, comme il avoit déja penſé arriver, le Roy d'Eſpagne joint à ces deux Princes, ſeroit le maître d'aſſûrer le Duché de Milan à un de ſes petits-fils, il ne travailloit pas avec moins d'empreſſement à ménager la paix entre le Roy & les Suiſſes. Il repréſentoit aux Cantons l'interêt qu'ils avoient à ce que la France ne fût pas accablée par la Maiſon d'Autriche de tout temps leur ennemie, & qu'ils ne pourroient plus luy réſiſter, ſi elle étoit une fois maîtreſſe de l'Empire, de l'Eſpagne, des Pays-bas, du Royaume de Naples, du Duché de Milan, & que les François ne puſſent plus contre-balancer une ſi redoutable Puiſſance,

Belcar. lib. 14.

Il remontroit en même temps au Roy, le grand nombre d'ennemis puiſſans qu'il avoit ſur les bras, le riſque que ſon Royaume avoit couru dans la derniere campagne, que le Roy d'Angleterre & l'Empereur ſe préparoient à y rentrer de nouveau ; que les Suiſſes plus irritez que jamais de ce qu'il n'avoit pas voulu ratifier le Traité de Dijon, étoient réſolus de ſe joindre à eux avec toutes leurs forces ; qu'il ſçavoit combien il avoit ſujet do ſe défier du Roy d'Eſpagne, qui avoit juſqu'alors fort mal obſervé la Tréve faite avec luy, & que cette Tréve étoit ſur le point d'expirer. Il le conjuroit de ratifier le Traité de Dijon touchant l'article de la rénonciation au Milanés ; que la condition étoit dure à la verité, mais qu'un point d'honneur n'étoit rien, quand il falloit ſauver un Etat, & qu'enfin avec le temps il ſe préſenteroit des conjonctures qui luy donneroient A moyen de faire revivre ſes prétentions ſur ce Duché.

Ces raiſons quelque fortes qu'elles fuſſent, étant tirées des interêts les plus eſſentiels de tous les partis, n'eurent aucun effet. Les Vénitiens ne voulurent jamais ſe relâcher ſur l'article du Vicentin ; ils refuſérent toûjours de le céder à l'Empereur, & d'acheter à cette condition ſon alliance, en renonçant à celle de France. Les Suiſſes outrez d'avoir été dupez par la Trimoüille, ne reſpiroient que la vengeance, & n'écoutoient aucunes raiſons : & le Roy ne pouvant ſouffrir d'être ainſi gourmandé par les Suiſſes, étoit réſolu à tout riſquer.

Mais il prit d'autres meſures pour conjurer la tempête qui le menaçoit : ce fut de remettre ſur le tapis le mariage de ſa ſeconde fille Renée de France avec Charles Prince d'Eſpagne, ou avec Ferdinand cadet de ce Prince, à condition de luy donner en dot ſes droits ſur le Milanés & ſur Génes ; & il en traita d'abord avec le Roy d'Eſpagne.

Recueil de Traitez par Leonard, T. 2.

Ce Prince déja vieux & accablé de maladie, ne ſouhaitoit plus que le repos. Il fut ravi de l'offre que le Roy luy faiſoit, & qui étoit un grand acheminement à l'exécution de ſon ancien deſſein, de mettre un de ſes petits-fils en poſſeſſion du Duché de Milan. Il envoya Pierre Quintana en France, pour travailler à ce Traité. Celuy-cy aprés avoir entretenu le Roy, alla trouver l'Empereur, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu du Roy d'Eſpagne, & obtint ſon conſentement. La choſe fut tenuë fort ſecréte en France, mais Ferdinand n'en fit point de myſtére en Eſpagne.

Petrus de Angleria. Epiſt. 544. Belcarius l. 14.

Le premier avantage de cette négociation pour la France, fut la prolongation de la Tréve avec Ferdinand, à condition néanmoins que le Roy durant la Tréve n'attaqueroit point le Milanés ; mais il pouvoit ſans le violer, entrer en Italie, pour reprendre Aſt & Génes.

La prolongation de la Tréve où l'Empereur fut compris, allarma étrangement le Roy d'Angleterre. Aſtil ſon Ambaſſadeur en fit de grandes plaintes à la Cour d'Eſpagne ; mais inutilement. Henry luy-même ne put contenir ſon reſſentiment, & invectivoit en toute occaſion contre la mauvaiſe foy du Roy d'Eſpagne ſon beau-pére, qui aprés l'avoir engagé à la guerre contre la France & à des frais immenſes, l'abandonnoit au moment qu'il étoit prêt de reconquérir ce que ſes prédéceſſeurs ſur le thrône d'Angleterre avoient perdu au de-là de la mer, luy débauchoit l'Empereur, & rompoit toutes ſes meſures.

Petrus de Angleria. Epiſt. 545. & 546.

Un autre choſe luy tenoit fort au cœur. Il avoit beaucoup de tendreſſe pour Marie ſa ſœur. Un des articles du Traité d'alliance qu'il avoit fait avec l'Eſpagne, lorſqu'il déclara la guerre à la France, étoit que cette Princeſſe épouſeroit Charles Prince d'Eſpagne, dés qu'elle auroit atteint quatorze ans ; & elle étoit entrée dans ſa quatorziéme année dés le mois de Fé-

vrier. Il avoit déja ſommé le Roy d'Eſpagne de faire accomplir le mariage, ſur quoy on luy avoit répondu d'une maniére qui ne l'avoit pas ſatisfait. Il ſoupçonna ſon beau-pére de quelque nouvelle intrigue, & fut bien-tôt éclairci par ſon Ambaſſadeur, qui luy fit ſçavoir le Traité fait avec la France, pour marier Madame Renée avec le Prince d'Eſpagne.

Cette nouvelle le mit en une extrême colére. Il appella l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, luy reprocha les trahiſons que luy faiſoit ſon maître, & le menaça de s'accommoder avec la France d'une maniére dont l'Eſpagne ſe reſſentiroit.

Monſieur de Longueville pris à la journée des Eperons, étoit alors en Angleterre en toute liberté ſur ſa parole, & alloit ſouvent à la Cour. Il crut pouvoir profiter en faveur de la France, de la diſpoſition où ſe trouvoit Henry; & dans un entretien qu'il eut avec luy, il luy dit qu'il y avoit un moyen de dédommager la Princeſſe ſa ſœur; qu'un Roy de France tel que Loüis XII. actuellement regnant, valoit bien un Prince d'Eſpagne, qui ne ſeroit peut-être de long-temps ſur le Trône; que le Roy étoit veuf; qu'il n'avoit encore que cinquante-trois à cinquante-quatre ans; que ſouhaitant avec paſſion d'avoir un fils qui luy ſuccedât, il étoit perſuadé qu'il n'étoit pas éloigné d'un ſecond mariage, & que ce parti conviendroit fort à la Princeſſe Marie.

Le Roy d'Angleterre qui trouvoit dans cette alliance un grand avantage pour ſa ſœur, & le plaiſir de ſe venger du Roy d'Eſpagne, ne rejetta pas cette propoſition. Monſieur de Longueville en donna avis au Roy, qui luy ſçut bon gré de la démarche qu'il avoit faite, & l'autoriſa à pourſuivre cette négociation.

Elle ne pouvoit être que tres-deſagréable à François Comte d'Angoulême, s'il en avoit été inſtruit; car il couroit riſque par ce mariage, de ſe voir exclu de la couronne; & il en ſçut depuis tres-mauvais gré à Monſieur de Longueville. Le Roy néanmoins ne changea rien à la promeſſe qu'il luy avoit faite de le marier avec Madame Claude de France ſa fille aînée, & il la luy fit épouſer à S. Germain en Laye le dixiéme du mois de May. Tandis que la Reine Anne de Bretagne avoit vêcu, elle s'étoit toûjours oppoſée à ce mariage par l'antipathie qu'elle avoit contre Loüiſe de Savoye mére du Comte d'Angoulême, & qu'elle ne ſe mettoit pas fort en peine de diſſimuler. La fierté naturelle à ces deux Princeſſes avoit cauſé cette mutuelle averſion. Le deſſein de la Reine étoit que ſa fille épouſât le Prince d'Eſpagne, & que par ce mariage elle rentrât dans la ſouveraineté de la Bretagne, qu'elle prévoyoit avec regret de voir être ſans cela, unie pour toûjours à la Couronne de France. Le Roy n'avoit pas voulu forcer la Reine là-deſſus; mais l'obſtacle étant levé par ſa mort, comme il aimoit le Comte d'Angoulême, il luy tint parole; & même luy fit expédier des Lettres Patentes, par leſquelles il luy cédoit le Duché de Bretagne: ce ne fut pas ſans beaucoup de répugnance qu'il fit cette démarche. Il ſe ſouvenoit de la peine que luy-même étant encore Duc d'Orleans, avoit faite au feu Roy Charles VIII. par l'appuy que les Bretons luy avoient donné; & il appréhendoit que le Comte d'Angoulême étant une fois maître du Duché de Bretagne, n'oubliât ſon bienfait; & n'abuſât au préjudice du Royaume, de la puiſſance où l'on l'élevoit. Le Comte fut admirablement bien ſervi dans cette affaire par le Grand-Maître de Boiſi & par Robertet Surintendant des Finances, qui depuis la mort du Cardinal d'Amboiſe, avoit le plus de part au Gouvernement. Ce Prince étant parvenu au Trône ſe ſouvint d'un ſervice ſi ſignalé. Il paroît par le Journal de Loüiſe de Savoye, qu'avant la mort de la Reine, elle avoit regagné ſes bonnes graces; puiſque cette Princeſſe en mourant la fit tutrice de ſes filles.

Inventaire des Chartres. T. 3. Bretagne n. 123.

Mémoires du Maréchal de Fleurange.

Journal de Loüiſe de Savoye.

Cependant Monſieur de Longueville avança fort le mariage du Roy. Un des Préliminaires fut que le Roy rappelleroit de Normandie le Duc de Suffolk, qui étoit prêt d'entrer en Angleterre avec douze mille Lanſquenets. Ce Duc de Suffolk de la Maiſon de Lanclaſtre étoit frére d'Edmond Duc de Suffolk, dont j'ai parlé à l'occaſion du naufrage de Philippe d'Autriche Roy de Caſtille, que ce Prince pour ſe tirer des mains de Henry VII. Roy d'Angleterre luy livra, & à qui Henry VIII. avoit fait depuis couper la tête.

Son frére qui aprés ſa mort avoit pris auſſi le Titre de Duc de Suffolk, s'étoit attaché au ſervice du Roy, dés que la guerre fut declarée entre la France & l'Angleterre, & luy avoit amené d'Allemagne où il s'étoit refugié, ſix mille Lanſquenets. C'étoit un Prince tout propre à faire de grands remuemens en Angleterre: car outre les droits qu'il prétendoit avoir ſur ce Royaume, il étoit animé par le deſir de ſe vanger ſur la Maiſon d'Yorck, de la deſtruction de la ſienne, & en particulier de la mort toute récente de ſon frére. C'étoit pour cet effet que le Roy le mettoit à la tête de cette armée dont je viens de parler, avec laquelle il devoit faire deſcente en Angleterre, & ranimer le parti de la Roſe blanche, ou de la Maiſon de Lanclaſtre, qui n'y étoit pas encore entiérement éteint.

Le Roy d'Angleterre exigea donc qu'avant que d'avancer dans la négociation pour le mariage de ſa ſœur, le Roy rappellât le Duc de Suffolk de Normandie, & ſuſpendît l'armement qui s'y faiſoit. Il y conſentit, & par ce moyen la Maiſon de Lanclaſtre perdit ſa derniére reſſource, fort ordinaire des Princes détrônez, dont les interêts communément ne ſont ménagez, qu'autant qu'ils s'accommodent avec ceux des Princes qui ont pris leur protection.

Le Pape ayant eu avis par le Cardinal de Leyceſtre, de ce qui ſe négocioit en Angleterre, en fut fort inquiet. Il ſouhaitoit bien que

Mémoires de Fleurange.

Mémoires du Bellai liv. 1.

An. 1514. Journal de Loüiſe de Savoye.

Belcarius. lib. 14.

la paix ſe fit entre les deux Roys, dans l'eſpérance que le Roy de France délivré de la crainte des Anglois ne ſe preſſeroit pas d'éxécuter le Traité fait contre ſon inclination avec l'Empereur & le Roy d'Eſpagne, touchant le mariage de Renée de France & du Prince d'Eſpagne, & de la ceſſion du Milanés à la Maiſon d'Autriche pour la dot de cette Princeſſe : mais il ne vouloit pas auſſi que les deux Couronnes ſe réüniſſent par un lien auſſi fort que celui du mariage dont il s'agiſſoit. Il craignoit que le Roy trop aſſuré du Roy d'Angleterre, ne regagnât plus aiſément les Suiſſes, qui ne pourroient plus eſpérer étant ſeuls, d'entamer la France, & qu'enſuite il ne reprît le deſſein de la conquête du Milanés.

Suivant ce plan, il fit partir le Cardinal de Leyceſtre, & luy ordonna de travailler à la paix des deux Couronnes ; mais de traverſer le mariage ; que ſi néanmoins il ne voyoit point d'apparence à le rompre, il ſe fît un mérite auprés des deux Roys, de paroître y contribuer au nom du S. Siége. C'eſt ce dernier parti qu'il fut obligé de prendre ; parce que quand il arriva, l'affaire étoit à peu-prés concluë.

Le Roy pour la preſſer davantage, avoit envoyé en Angleterre l'Intendant des Finances de Normandie, ſous prétexte de traiter de la rançon de Monſieur de Longueville ; & l'Envoyé auſſi-tôt aprés ſon arrivée, conclut une ſuſpenſion d'armes entre les deux Nations, mais ſeulement pour les troupes de terre.

Il y eut trois points difficiles à régler, pour parvenir à la concluſion du Traité : le premier étoit, que le Roy d'Angleterre demandoit qu'on luy donnât la Ville de Boulogne ; le ſecond, qu'il demeurât en poſſeſſion de Tournai ; le troiſiéme, que le Roy luy livrât le Duc de Suffolk. Le Roy d'Angleterre ſe relâcha ſur le premier point, & le Roy de France ſur le ſecond ; mais il ne voulut jamais conſentir à mettre le Duc de Suffolk entre les mains du Roy d'Angleterre. Cet article fut terminé par un tempérament, qui fut que le Duc ne demeureroit point en France, & qu'il ſe retireroit à Metz, où le Roy luy aſſigna une penſion annuelle de ſix mille livres.

Du Tillet Recueil des Traitez entre la France & l'Angleterre.

Outre les Articles précédens les principales conditions du Traité furent : que le Roy de France donneroit au Roy d'Angleterre un million d'écus : cet Article ne fut pas exprimé dans le Traité, mais dans une Lettre ſéparée ſignée du Roy. Qu'il y auroit une ligue défenſive & offenſive entre les deux Etats ; & le nombre de troupes qu'ils devoient fournir l'un à l'autre en cas de beſoin, fut exprimé ; que les Alliez des deux Roys ſeroient compris dans ce Traité : mais ſans conſéquence pour ce qui concernoit la Seigneurie de Génes, le Duché de Milan, le Comté d'Aſt & les autres Terres que le Roy de France prétendoit luy appartenir en Lombardie : c'eſt-à-dire, que le Roy pourroit faire valoir ſes prétentions ſur tous ces pays, même en attaquant les Alliez du Roy d'Angleterre, ſans préjudice de la paix & de la bonne intelligence entre les deux Couronnes. Ce Traité fut achevé le ſeptiéme d'Août, & ratifié le vingtiéme du même mois. Il fut ſuivi du mariage du Roy avec la Princeſſe Marie d'Angleterre, & les nôces faites à Abbeville le neuviéme d'Octobre. Quelques bons offices que Monſieur de Longueville eût rendus aux deux Rois dans cette négociation, il n'obtint ſa liberté du Roy d'Angleterre, qu'à condition de payer une rançon de cinquante mille écus : mais il s'acquitta de la plus grande partie de cette ſomme en gagnant pluſieurs parties de paume à ce Prince.

Ann. 1514.

Journal de Louïſe de Savoye.

Mémoires du Maréchal de Fleuranges.

Cette paix & ce mariage donnérent beaucoup à penſer à l'Empereur & au Roy d'Eſpagne, qui virent bien, ſur-tout par l'Article qui regardoit le Milanés, que le Roy les avoit amuſez, & que la réſolution où il étoit de le reconquérir trop clairement marquée dans cet Article, ne s'accommodoit guéres avec le projet de le donner pour dot à Renée de France en la mariant à Charles d'Eſpagne, d'autant plus que cette Princeſſe n'avoit encore que quatre ans.

Belcarius l. 14.

Pour ce qui eſt du Pape, il continua de faire perſonnage, & quoique tres-peu content de voir le Roy s'opiniâtrer à vouloir reprendre le Milanés, il luy applaudit ſur la ſage conduite qu'il avoit tenuë pour déconcerter ſes ennemis. Il ne laiſſa pas toutefois de faire une ligue défenſive pour un an avec l'Empereur & le Roy d'Eſpagne. Il fit dire en même temps au Roy par le Cardinal de Saint Séverin, qu'il ne devoit point s'en inquiéter. Le but de tout ce manége étoit de ſe ſervir de la puiſſance d'un des deux Roys contre l'autre ſelon les conjonctures. Il vouloit au moins aſſurer l'Etat Eccleſiaſtique contre les entrepriſes de la France, & il y pourvoyoit en ſe liguant avec l'Empereur & le Roy d'Eſpagne. Il ménageoit le Roy de France pour un autre deſſein qu'il avoit, qui étoit de chaſſer les Eſpagnols du Royaume de Naples, & de le faire tomber à Julien de Médicis ſon frére. Il en avoit déja fait quelque ouverture aux Vénitiens, & il en étoit revenu quelque choſe au Roy d'Eſpagne, que cela même obligeoit à ne pas rompre avec la France. Le Roy s'étoit admirablement bien ſervi de toutes ces défiances mutuelles des Alliez, pour rompre cette dangereuſe ligue, dont il étoit en danger d'être accablé : & par l'alliance d'Angleterre il ſe mit hors de crainte, & en état de ſe faire craindre luy-même.

Toutes ces intrigues du cabinet & cette complication de Traitez ſuſpendirent les effets de la guerre, au moins en France. Elle ne fut pas même fort vive en Italie, où les Vénitiens ſe ſoutinrent contre les Eſpagnols & l'Empereur, ſans que les uns remportaſſent des avantages conſidérables ſur les autres ; mais la garniſon Françoiſe de la Lanterne de Génes fut obligée, faute de vivres, de ſe rendre aux Gé-

nois, qui la raſérent juſqu'aux fondemens.

Le Roy cependant faiſoit de grands préparatifs pour la campagne prochaine, & s'attendoit bien à mettre cette République à la raiſon. Le Duc Charles de Bourbon s'étoit déja avancé juſqu'à Moulins avec une partie de la Gendarmerie Françoiſe. Les Capitaines Volf & Brandec luy amenoient ſeize mille Lanſquenets d'Allemagne, & il preſſoit fort le Pape de ſe déclarer; parce qu'il appercevoit beaucoup de duplicité dans ſa conduite; mais la mort le ſurprit avant l'exécution de ſes deſſeins. Il étoit depuis pluſieurs années tourmenté de la goute, qui l'avoit beaucoup affoibli. La fiévre accompagnée d'une dyſſenterie le prit; & on en attribua la cauſe à la violente paſſion qu'il ne ſçut pas aſſez modérer pour ſa nouvelle épouſe, qui étoit une des plus belles Princeſſes de l'Europe. Il mourut à Paris dans le Palais des Tournelles la premiére nuit de l'an 1515. en la cinquante-quatriéme année de ſon âge, & la dix-ſeptiéme de ſon regne.

Mémoires du Bellay. liv. 6

Brantome Eloge de Louis XII.

Journal de Louiſe de Savoye.

An. 1515.

C'eſt un éloge bien ſingulier de ce grand Prince, que la Souveraine Puiſſance, ainſi que je l'ai remarqué au commencement de ſon regne, loin de corrompre les belles qualitez qu'il avoit reçûës de la nature, eût fait diſparoître tous les défauts, dont elles avoient été mêlées durant le feu de ſa jeuneſſe. L'Hiſtoire en parle comme d'un des Princes les plus dignes de regner qui ayent jamais été pour la valeur, pour la prudence, pour l'application, pour l'étenduë d'eſprit, pour la tendreſſe qu'il avoit envers ſes Sujets. Jamais la France ne fut plus heureuſe, plus riche, plus tranquile au dedans, & plus ſoumiſe que ſous ſon regne. Jamais la Juſtice n'y fut mieux adminiſtrée, les Ordonnances des Roys utiles à l'Etat mieux exécutées, la diſcipline militaire plus exacte, & plus ſévére, ſoit quand les troupes étoient en campagne, du moins lorſqu'il les commandoit en perſonne, ſoit lorſqu'elles étoient en quartier dans le Royaume. Sa Famille, ſa Cour, le Peuple, la Nobleſſe l'adoroient, & luy donnérent d'un conſentement unanime le titre de Pére de ſes Sujets. Il fut tres-ſenſible à ce glorieux éloge, & il ne penſa qu'à le bien ſoutenir. Quelque paſſion qu'il eût pour la gloire, il ne s'y laiſſa jamais emporter juſqu'à la préférer au bonheur de ſon Etat: quelques rudes & quelques continuelles guerres qu'il eût à ſoutenir, il ne put ſe réſoudre à augmenter les tailles & les ſubſides qu'il avoit extrêmement modérez en montant ſur le Trône. Le grand ordre qu'il avoit mis dans ſes Finances, ſa modération dans ſes dépenſes, l'aliénation de ſon Domaine, la vénalité des Charges qu'il commença à introduire, mais qu'il étoit réſolu d'abolir dés qu'il ſeroit venu à bout de ſes ennemis, étoient ſes reſſources ordinaires: dés qu'elles luy manquoient, il faiſoit la paix, appréhendant beaucoup plus d'appauvrir ſon Etat, qu'il ne ſouhaitoit de l'aggrandir.

Hiſt. mſ. de Humbert Vellay. parmi les Mémoires de Bethune. vol. cotté 8461.

Parmi tant de vertus, on luy reprochoit d'être peu libéral, & d'aimer beaucoup l'argent: mais je croy que ſur cela même on fait injuſtice à ce grand Prince. Le peu qu'il levoit ſur ſes Sujets, montre qu'il ſçavoit au moins modérer cette baſſe paſſion dont on l'accuſe; & un homme de qualité de ſon temps, qui a fait ſon Hiſtoire, le défend contre ce reproche tant par cette raiſon, que par quatre autres qu'il ajoûte. La premiére, qu'il étoit fidelle & exact à payer ſes dettes; & il diſoit à ce ſujet au rapport d'un autre Hiſtorien, qu'il étoit plus de la juſtice d'un Prince de ne rien devoir, que de ſa grandeur, de beaucoup donner; auſſi jamais les Officiers de ſes armées ne demandoient deux fois leurs appointemens, ni les ſoldats leur ſolde à ceux qui gouvernoient ſes Finances.

S. Gelais. Hiſtoire de Loüis XII.

Jovius in elogio Lud. XII.

La ſeconde raiſon étoit, qu'il ne croyoit pas qu'il dût faire de grandes largeſſes aux particuliers aux dépens de ſes peuples. La troiſiéme, qu'il réſervoit ſes finances pour les guerres, & les autres néceſſitez de ſon Etat. La quatriéme, qu'en pluſieurs occaſions il fit paroître ſa libéralité; & il la ſignala ſur-tout aprés la conquête de Génes. Les Génois la corde au cou luy demandoient leur grace: le droit de la guerre le faiſoit maître de tous leurs biens, qui étoient immenſes; il ſe contenta d'une amende aſſez modique; il leur en remit auſſi-tôt aprés la plus grande partie, & fit de ſes propres finances de grands préſens aux Egliſes de la République, qui avoient beaucoup ſouffert dans cette guerre; de ſorte que ſa grande épargne venoit moins de ſon inclination, que de ſa prudence, de la tendreſſe qu'il avoit pour ſes Sujets, & de l'amour du bien public.

Il eſt plus difficile de l'excuſer ſur la rupture qu'il fit avec les Suiſſes, dont il porta la peine par la perte de l'Etat de Milan & de la Seigneurie de Génes: mais ce furent le point d'honneur & le dépit qui luy firent faire cette faute, plutôt que la peine de donner de l'argent; car l'augmentation des penſions qu'ils demandoient, n'étoit pas conſidérable.

Ce Prince eut de la piété & du reſpect pour le ſaint Siége; mais un grand mépris pour les Papes qui gouvernérent l'Egliſe pendant ſon regne; parce qu'il les trouva pour la plûpart d'un caractére tout différent de celuy qui leur convenoit: leur conduite étoit ſouvent la matiére de ſes bons mots; car il ſe piquoit d'en dire, & ils n'étoient pas tous d'une égale fineſſe.

* On ne luy vit jamais aucun attachement illégitime depuis ſon mariage avec Anne de Bretagne, & on luy donne cette loüange dans l'épitaphe de cette Princeſſe. Il étoit politique, mais en Prince généreux & Chrétien, naturellement ennemi de la fourbe & de la mauvaiſe foy, malgré les mauvais exemples que luy donnoient en cela le Roy d'Eſpagne & l'Empereur Maximilien, qui furent ſes Alliez à diverſes repriſes, mais qui dans le fond étoient ſes mortels ennemis. En un mot on voit peu de Princes dans l'Hiſtoire, qui l'ayent égalé dans les vertus Royales, & qui ayent eu ſur

* On en trouve pluſieurs dans l'Hiſtoire de le Feron.

le

le Trône moins de défauts que luy.

Brantome, éloge de Louis XII.

Il avoit pris pour deviſe un porc-épy avec ces mots latins *cominus & eminus*, pour faire entendre qu'il s'étoit rendu redoutable à ſes ennemis de prés & de loin, ſoit qu'il commandât ſes armées en perſonne, ſoit qu'il les commandât par ſes Lieutenans.

Un tel Prince ne pouvoit manquer d'être infiniment regreté; nul ne fut pleuré plus ſincérement & plus univerſellement que luy, & jamais pompe funébre ne fut moins une pure cérémonie, que celle dont ſes Sujets l'honorérent dans toutes les villes de ſon Royaume.

Il établit le Grand Conſeil, * les Parlemens de Normandie & de Provence. Il eut deux fils d'Anne de Bretagne, qui moururent en bas âge, & deux filles. Renée ſa cadette encore enfant lórſqu'il mourut, fut depuis mariée à Hercule d'Eſt ſecond du nom Duc de Ferrare, & Claude l'aînée l'étoit déja à François Comte d'Angoulême Duc de Valois, & ſon Succeſſeur à la Couronne de France.

* Ce qu'on avoit appellé, juſqu'à ſon temps le Grand Conſeil dans nos Hiſtoires, étoit le Conſeil d'Etat.

Fin du ſecond Tome.

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE LOUIS IX.

A.

ALix Reine de Chypre diſpute le Comté de Champagne à Thibaud ſon couſin, 12
Almoadan fils de Melech-Sala élevé ſur le Trône de ſon pere, traite avec le Roy, 117. Il eſt tué par les Mammelus, 127
Amauri Comte de Montfort fait Connétable de France, 20. Il paſſe en Paleſtine, 91
Alphonſe frere du Roy eſt fait Comte de Poitiers, 42. Il eſt inſulté par le Comte de la Marche, 44. Il ſe croiſe pour la Terre-Sainte, 74. Il arrive en Egypte aprés la priſe de Damiete, 102. Il eſt pris priſonnier par les Turcs, & délivré par les vivandiers & les goujats, 116. Il eſt fait priſonnier en même-tems que le Roy, 122. Il ſe met en poſſeſſion du Comté de Toulouſe aprés la mort du Comte, dont ſa femme étoit héritiere, 149. Il ſoumet Avignon, *Ibid.*

B.

BAtaille de Bénévent où Charles d'Anjou défait Mainfroy, 124.
Bataille de Xaintes où les Anglois ſont défaits, 53
Baudouin Comte de Flandre élû Empereur de Conſtantinople, 89
Blanche de Caſtille mere du Roy eſt nommée Regente, 2. Elle met en liberté Ferrand Comte de Flandre, & renouvelle l'alliance avec l'Empereur, 6. Elle oblige Raymond Comte de Toulouſe à ſe ſoumettre au Roy & à l'Egliſe, 9, 10. Elle entretient des intelligences à la Cour d'Angleterre, 15. Elle regagne le Comte de la Marche, 17. Elle ſe démet de la Régence, le Roy ayant vingt & un an, 27. Elle eſt faite Regente par le Roy durant la Croiſade, 81. Sa douleur à la nouvelle de la priſon du Roy, 132. Elle écrit au Roy pour l'engager à revenir, 134. Sa mort & ſon caractere, 145
Bondocdar Chef des Mammelus envelope Robert d'Artois, 108. Il eſt fait Général de l'armée Turque, 113. Il attaque les Croiſés, & eſt repouſſé, 115. 116. Il eſt fait Soudan, & fait des conquêtes ſur les Chrétiens, 122

C.

CHarles Comte d'Anjou frere du Roy, ſe croiſe avec lui pour la Terre Sainte, 74. Exploits de ce Prince contre les Turcs ſur le bord du Nil, 105. Il a ſon cheval tué ſous luy & eſt délivré par le Roy, 113. Il eſt fait priſonnier, 122. Il ſoumet Arles, 149. & Marſeille 150. Il va au ſecours de Marguerite Comteſſe de Flandre contre Jean d'Aveſnes. Succés de ſa campagne, 153. Il traite avec le Pape pour l'inveſtiture du Royaume de Sicile, 177. Conditions du traité, 179. Son ſerment de fidelité au Saint Siége, 181. Il reçoit l'aſſurance de l'inveſtiture de la part du Pape Clement IV. 184. Il fait ſes préparatifs pour la conquête de la Sicile, 185. Il s'embarque à Marſeille, 186. Arrive à Rome, 187. Il reçoit l'inveſtiture de Sicile & prend le titre de Roy. *Ibid.* Il marche contre Mainfroy & prend diverſes forteresſes, 190. Il gagne la bataille de Benevent où Mainfroy eſt tué, 194. Il ſe rend maître du Royaume de Sicile, 196. Il défait Conradin devenu ſon competiteur, le prend & lui fait trancher la tête, *Ibid.*
Clement IV. Pape accorde à Charles d'Anjou l'inveſtiture du Royaume de Sicile; & caſſe la donation qui en avoit eſté faite à Edmond fils du Roy d'Angleterre, 184
Combat de la Maſſoure, Combat de Taillebourgſt, 108
Conradin petit-fils de l'Empereur Fridéric diſpute la Couronne de Sicile à Charles d'Anjou. Il eſt défait, pris, & a la tête tranchée, 196
Comté de Toulouſe tombe dans la Maiſon de France par la mort du dernier Comte, 142
Coraſmins, nation Mahometane, ravagent la Paleſtine, 92
Couronne d'épines dégagée par le Roy, 10

D

DAmiete priſe par le Roy, 100. Elle eſt rendûë aux Sarraſins, 130

E.

EDmond fils de Henry Roy d'Angleterre reçoit l'offre qu'on luy fait de la Couronne de Sicile, 175. Il en eſt exclu, 184.

F.

FAcardin Général des Turcs. Sa valeur & ſon habileté dans la guerre. Il empêche long tems les Croiſés de paſſer le Nil, & les tient en de continuelles alarmes, 104. &c. Sa mort, 109
Factions des Guelphes & des Gibelins, 33
Ferrand Comte de Flandre pris à la Bataille de Bouvines par Philippe Auguſte eſt mis en liberté, 6
Feu gregeois, 106
Fridéric II. Empereur. Ses brouilleries avec les Papes, 32. Il va à la Terre Sainte malgré le Pape, fait un traité ſpécieux, mais peu avantageux avec le Soudan d'Egypte, revient en Europe, reprend les Places que les troupes du Pape avoient priſes ſur lui; ſe reconcilie avec le Pape Gregoire IX. 33. Il eſt excommunié par ce Pape, 34. Il ſe brouille avec le Roy, 38. Il ſe réconcilie avec lui, 39. Il eſt depoſé au Concile de Lion par Innocent IV. ce qu'il dit en apprenant cette nouvelle, 69

G

GAucher de Châtillon. Ses exploits, 111. 116. Sa mort glorieuſe, 121
Gregoire IX ſont brouillé avec l'Empereur Fridéric II. l'excommunie, & offre l'Empire à Robert frere du Roy, 34. Son offre eſt mal reçûë, 35. Il convoque un Concile Général à Rome, 37. Il meurt, & la mort empêche l'aſſemblée du Concile, 40
Guerres particulieres en France. Dieu obſervé dans ces guerres, 160.

H.

HEnry Roy d'Angleterre fait une tréve avec la France, 6. Il envoye du ſecours aux faux de France, 11. Il déclare la guerre à la France, 17. Il débarque à Saint Malo, 18. Il prend Mirebeau & repaſſe en Angleterre, & fait une Tréve avec la France, 20. Il abandonne le Comte de Bretagne, 31. Il paſſe avec une armée en France, 48. Il eſt défait auprés de Xaintes, 54. Il s'enfuit à Blaye, 55. Il obtient une tréve de cinq ans, 57. Il repaſſe en Angleterre, 59 Il eſt reçû par le Roy à Paris, 156. Il fait un traité avantageux avec le Roy. 169. Il fait le Roy arbitre des differends qu'il avoit avec les Barons d'Angleterre, 173
Hugues de Luſignan Comte de la Marche ſe révolte, 4. Il ſe ſoumet, 5. Il eſt gagné par la Régente, 17. Il ſe révolte & fait une dangereuſe ligue contre le Roy, 42. Il inſulte Alphonſe Comte de Poitiers frere du Roy, 44. Il eſt contraint de faire un traité déſavantageux avec le Roy. 53. Il ſe croiſe pour l'expédition d'Outremer, 78. Il eſt bleſſé à la deſcente proche de Damiete, & meurt de ſes bleſſures. 100

I.

JEan Comte de Nevers fils du Roy, meurt de maladie dans le Camp en Afrique, 209
Innocent IV. Pape, ſa rupture avec Fredéric, 61. Il l'excommunie. Témerité d'un Curé de Paris à cette occaſion 63. Il eſt obligé de s'enfuir d'Italie; les Rois de France, d'Angleterre & d'Arragon refuſent de le recevoir dans leurs Etats, 65. Il ſe retire à Lion, qui n'étoit point encore réuni à la Couronne, *Ibid.* Il y aſſemble un Concile & dépoſe l'Empereur Fridéric, 69. Sa douleur & ſon inquiétude à la nouvelle de la priſon du Roy, 133. Il retourne en Italie & meurt, 154
Joinville, ſes exploits aprés la mort de Robert d'Artois. 109, 110 Il eſt fait priſonnier, 113 Il opine pour le ſejour du Roy en Paleſtine, 136. Sa naiveté en parlant à la Reine ſur la mort de la Regente, 146. Il tâche de détourner le Roy de la nouvelle Croiſade, 198
Iſabelle Comteſſe de la Marche entreprend de faire empoiſonner le Roy, 48

L.

LOüis IX. délivré d'un grand danger par les Pariſiens, 7. Il dompte les Rebelles, 12. 13 Il termine le different entre le Comte de Champagne & la Reine de Chypre, 14. Il prend Beleſme ſur le Comte de Bretagne, 15. Il prend Angers. 18. Et An-

cents, 19. Il reconcilie ſes vaſſaux entre eux, *Ibid.* Sa fermeté à empêcher les entrepriſes des Eccleſiaſtiques ſur la Juriſdiction temporelle, 21. Il épouſe Marguerite fille aînée de Raymond Bérenger Comte de Provence, 23. Il pardonne au Comte de Bretagne, 25. Il court un grand danger de la part des aſſaſſins ſujets du vieux de la Montagne, 29. Il dégage à ſes frais la Couronne d'Epines, 30

Les Turcs lui demandent du ſecours contre les Tartares, 31. Il n'accepte point l'offre du Pape qui offroit la Couronne Imperiale à Robert frere de ce Prince, 36. Il ſe brouille avec l'Empereur, 38. 39. Il fait Robert ſon frére Comte d'Artois, & Alphonſe ſon autre frere Comte de Poitou, 42. Il prévient le Comte de la Marche, prend pluſieurs Villes & ravage le païs, 47. Il prend Fontenai, 49. Il force le pont de Taillebourg, 51. Il défait l'Armée Angloiſe auprés de Xaintes, 53. Il prend cette place, 55

L'affoibliſſement de ſon armée par les maladies l'empêche de chaſſer les Anglois de France, 57. Il accorde une tréve de cinq ans au Roy d'Angleterre, *Ibid.* Il dompte le Comte de Toulouſe, 58. Il fait des Réglemens touchant ceux de ſes vaſſaux qui l'étoient en même tems du Roy d'Angleterre, 61. Il refuſe à Innocent IV. un aſyle en France, 63. Il tombe malade, & fait vœu de paſſer avec une armée à la Terre Sainte, 66. Il déſaprouve la dépoſition de l'Empereur faite par le Pape, 70. Il réunit la Provence à la Couronne aprés la mort de Raymond Bérenger, 74. Il fait prêcher la Croiſade, *Ibid.* Il déclare Regente la Reine ſa mere, 82. Il arrive au Royaume de Chypre, 83. Ses occupations durant ſon ſéjour dans cette iſle, 96. Il envoye déclarer la guerre à Melech-Sala Soudan d'Egypte, 97. Il fait ſa deſcente proche de Damiete malgré l'armée & la flote des Sarraſins. Sa valeur en cette rencontre, 98. 99. Il s'empare de Damiette, 100. Il prend la route du Grand-Caire pour l'aſſieger, 101. Il eſt arreſté par la difficulté de paſſer le Nil, 103. Il paſſe enfin le Nil. 107. Il défait les Turcs aprés la mort de Robert d'Artois, 110. Il va au ſecours du Duc d'Anjou & repouſſe les Turcs, 115. Son armée ſe trouve en un pitoyable état. Il traite avec Almoadan nouveau Soudan d'Egypte, 118. Sa conſtance & ſa piété, 119 Il prend le parti de ſe retirer à Damiette. *Ibid.* Il eſt fait priſonnier, 122. Il conclut un traité avec le Soudan, 124

Les Mammelus aprés la mort du nouveau Soudan lui propoſent de le mettre en ſa place, 129. Ils délibérent s'ils le tüeront, 130. Il eſt délivré & paſſe à Acre, 133. Il délibere s'il demeurera dans la Paleſtine, 135. Il prend ce parti, 137

Les avantages que ſon ſéjour produiſit dans la Paleſtine aux affaires des Chrétiens, 138, &c. Sa réponſe au vieux de la Montagne, 139. Il fait le pélerinage de Jeruſalem, 144. Il apprend la mort de la Reine ſa mere, 145. Il met ordre aux affaires de Paleſtine, & s'embarque pour revenir en France, 146. Il court un grand danger ſur la mer, 147. Il arrive aux Iſles d'Hyeres, 148. Il termine un grand different entre Marguerite Comteſſe de Flandre & Jean d'Aveſne, 153. Il marie ſa fille Iſabelle avec Thibaud II. Roy de Navarre, 155. Il reçoit à Paris Henry III. Roy d'Angleterre, 156. Il fait diverſes Ordonnances pour le reglement de ſon Etat, 158. Il travaille à remedier aux déſordres des guerres particulieres, 160, &c. Il fait un traité avantageux à l'Etat avec Jacques I. Roy d'Arragon, 164. Il fait un autre traité moins avantageux avec le Roy d'Angleterre, 169. Il perd ſon fils aîné Loüis, 171. Il marie ſon fils Philippe avec Iſabelle Infante d'Arragon, 172. Il eſt fait arbitre des differends entre le Roy d'Angleterre & les Barons d'Angleterre, 173. Il refuſe la Couronne de Sicile pour un de ſes enfans, 175. Il ne s'oppoſe point au choix qu'on fait du Comte d'Anjou ſon frere, 176. Il forme le deſſein d'une nouvelle Croiſade, 197. Il nomme Regents du Royaume Mathieu Abbé de ſaint Denis, & Simon de Clermont Comte de Neſle, 200. Il ſe rend à Aiguesmortes pour s'y embarquer, & y reçoit les Ambaſſadeurs de Michel Paleologue Empereur de Conſtantinople au ſujet de la réünion de l'Egliſe Grecque avec la Romaine, 201. Il arrive avec ſon armée à la hauteur de Tunis & de Carthage, 203. Il fait heureuſement la deſcente, 206. Il prend Carthage, 207

Les maladies ſe mettent dans ſon armée, lui-même en eſt frappé, & en meurt, 209. Son caractere, 210, &c.

Les avis qu'il laiſſe par écrit à ſon fils Philippe & ſon ſucceſſeur, 213. Réünions faites par lui à la Couronne, 225

Loüis fils aîné de ſaint Loüis meurt, 171

M.

Mainfroy fils naturel de l'Empereur Fridéric s'empare de la Sicile, 171. Il ſe prépare à ſe défendre contre le Comte d'Anjou, 185. Il propoſe un accommodement au Pape & puis à Charles d'Anjou, 189. Il eſt défait & tué à la bataille de Benevent, 194

Mammelus, quelle eſpece de milice c'étoit, 116. Ils conſpirent contre le nouveau Soudan & le tuent, 117. Ils propoſent au Roy de le faire leur Soudan, 129. Ils délibérent s'ils le feront périr, 130. Ils concluent le traité pour la délivrance du Roy, 133.

Marguerite fille de Raimond Bérenger Comte de Provence eſt mariée avec le Roy, 23. Elle demeure à Damiete tandis que le Roy va en avant; ſa déſolation, & la priere qu'elle fit à un vieux Chevalier de lui couper la tête, ſi les Sarrazins ſe rendoient maîtres de Damiéte, & la promeſſe que lui en fit le Chevalier, 130. Sa réponſe franche & naïve ſur la mort de la Regente qu'elle n'avoit pas, 146. Sa retraite aux Cordelieres du fauxbourg ſaint Marceau & ſa mort. 170

Maſſoure, champ de bataille, Robert d'Artois y eſt tué, 108

Mathieu de Montmorency Connétable de France meurt, 20

Mathieu Abbé de ſaint Denis fait Regent du Royaume avec Simon de Clermont Comte de Neſle, 200

Melech-Sala-Soudan d'Egypte dans le temps de la Croiſade, 97. Il meurt, 104

Michel Paleologue Empereur d'Orient envoye des Ambaſſadeurs au Roy pour traiter de la réünion de l'Egliſe Grecque avec la Latine, 201

P.

Pairs de France étoient au nombre de douze du tems de ſaint Loüis: mais il eſt incertain quand ce nombre fut fixé. 157

Paleſtine, état où elle ſe trouvoit dans le tems de la Croiſade de ſaint Loüis, 83

Pariſiens ſauvent le Roy, 2

Paſtoureaux en France eſpece de Fanatiques; les déſordres qu'ils cauſent dans le Royaume. Ils ſont diſſipés. 134

Philippe Comte de Boulogne ſe révolte, & entreprend de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy, 7. Il ſe reconcilie avec le Roy, 14

Pierre de Dreux Comte de Bretagne ſe révolte, 4. & ſe ſoumet, 5. Il ſe révolte de nouveau, 7. Il obtient ſa grace, 8. Il engage le Roy d'Angleterre à faire la guerre à la France. Il eſt cité à Melun, & abandonné par les Anglois, 15. Il engage de nouveau le Roy d'Angleterre dans ſon parti, 16. Il lui livre ſes places, 18. Il vient ſe jetter aux pieds du Roy la corde au cou, & obtient ſon pardon, 25. Il paſſe en Paleſtine. 31. Il ſe croiſe de nouveau pour l'expédition d'outremer, 78 Il meurt ſur la mer à ſon retour de la Paleſtine. 132

R.

Raymond Comte de Toulouſe ſe ſoumet au Roy & à l'Egliſe, fait amende honorable, 10. Il entre en guerre avec le Comte de Provence & eſt obligé à faire la paix, 39. Il ſe ligue avec l'Angleterre & eſt contraint de ſe ſoumettre au Roy, 58. Il eſt dupe par les Adminiſtrateurs du Comté de Provence aprés la mort du Comte, 73. Il meurt dans le tems qu'il ſe diſpoſe à s'embarquer pour la Paleſtine, 149

Raymond Berenger Comte de Provence marie ſa fille aînée Marguerite avec le Roy, 23. Il eſt attaqué par le Comte de Toulouſe, & eſt ſecouru par le Roy, 39. La paix ſe fait, 40. Il meurt, 72.

Richard Frere de Henry Roy d'Angleterre étant revenu de la Paleſtine, paſſe en France avec l'armée d'Angleterre, ſauve le Roy ſon frere aprés ſa défaite, 52. Il eſt élû Roy des Romains, 167. On lui offre la Couronne de Sicile, 175

Robert frere du Roy maltraite le Comte de Champagne, 19. Il eſt fait Comte d'Artois, 42 Il ſe croiſe pour la Terre Sainte, 74. Sa valeur, ſa précipitation, ſa mort, 107. 108

S.

Senateur de Rome, ce que c'étoit que cette dignité quand elle fut conferée à Charles d'Anjou, 176

Simon de Clermont Comte de Neſle fait Regent du Royaume avec Mathieu Abbé de ſaint Denis, 200

T.

Taillebourg, le Roy en force le pont, & défait les Anglois, 51.

Thibaud Comte de Champagne ſoupçonné d'avoir empoiſonné le feu Roy, n'eſt point admis à la ceremonie du ſacre de Loüis IX, 3. Il ſe révolte, & eſt contraint de mettre bas les armes, 4. Il découvre une conſpiration contre le Roy, 8. Il eſt attaqué par les factieux & eſt ſecouru par le Roy, 12. Il ſuccede à la Couronne de Navarre, & ſe révolte, 27. Il ſe ſoumet, 28 Il eſt maltraité par Robert frere du Roy, 29 Il paſſe en Paleſtine, 82

Turcs, ils demandent au Roy du ſecours contre les Tartares, 31

V.

Vieux, le Vieux de la Montagne envoïe des aſſaſſins pour tuer le Roy, 30. Il lui demande du ſecours contre les Tartares, 31

TABLE
DE QUELQUES USAGES SOUS LE Regne de Loüis IX.

Vaſſaux de la Couronne ne pouvoient s'allier par les Mariages avec les Princes voiſins & principalement avec les Anglois. Fermeté de ſaint Louis ſur cet article, 26

Reglemens du Roy ſaint Louis touchant ceux de ſes Vaſſaux, qui l'étoient en même-tems du Roy d'Angleterre, 61

Uſages reçûs dans les guerres particulieres entre les Gentilshommes fieffez, 61. 160

Livrées données par les Rois de France, 21

Coutume des Seigneurs de faire leur teſtament & de faire des reſtitutions avant que de partir pour les Croiſades, 79

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE PHILIPPE III.

A.

Alphonse Comte de Poitiers oncle du Roy & la Comtesse sa femme, meurent en Italie à leur retour d'Afrique, 214

Alphonse Roy de Castille. Ses prétentions sur la Navarre après la mort du Roy Henry, 228. Il fait avancer une armée sur les frontieres de Navarre sous les ordres de Ferdinand son fils, qui prend plusieurs Places, 229. Il poursuit mollement son entreprise, 231. Il déclare Dom Sanche son successeur après la mort de Ferdinand son aîné, nonobstant le droit qu'Alphonse de la Cerda & Ferdinand ses petits fils avoient à la Couronne, 234. Sa cruauté, 244. Il redemande sa femme & ses petits fils qui s'étoient sauvés chez Pierre Roy d'Arragon. Il est refusé. *Ibid.* Il s'unit avec ce Prince contre la France, 245. Il meurt, 261. Il déshérite son fils Sanche, & rétablit ses deux petits-fils dans leurs droits, 263

Alphonse de la Cerda fils de Ferdinand Infant de Castille, est privé de la succession de ce Royaume, 234. Ses droits sur cette Couronne, 236 Il se sauve avec son frere & son ayeule à la Cour de Pierre Roy d'Arragon, 244. Il y est mis en prison au Château de Xativa, 245

Dom Armingol Evêque de Pampelune déclaré pour le Roy d'Arragon contre la Regente de Navarre, 229

B.

Blanche d'Artois femme de Henry I. déclarée Régente de Navarre par ce Prince, amene Jeanne sa fille en France, 228

C.

Charles d'Anjou Roy de Sicile aborde en Afrique après la mort de saint Louis, 217. Il défait les Mahometans en deux combats, 219. 220. Il se fait haïr par ses sujets, & craindre à l'Empereur d'Orient, 247. Après les Vêpres Siciliennes il assiege Messine, 250. Il manque de la prendre par sa faute, & se retire en Calabre, 251. Il est secouru par une armée de France, 252. Il se laisse tromper par le Roy d'Arragon, 258. Il tâche de regagner les Siciliens, 259. Il meurt, 261. Son caractere, 262

Charles de Valois second fils du Roy, déclaré Roy d'Arragon, 258. Il suit le Roy à l'armée, 264. Il se fait reconnoître par les Catalans, 266

Charles Prince de Salerne fils du Roy de Sicile regagne les Napolitains, 259. Il donne imprudemment un combat naval & est fait prisonnier, 260

Comté de Poitou réüni à la Couronne, 223

Comté de Toulouse réüni à la Couronne, 225

Concile Général à Lion, 233

Constance Reine d'Arragon retire par adresse sa sœur des mains du Roy de Sicile, 262

E.

Edoüard Roy d'Angleterre vient en France & fait ses hommages au Roy, 232

F.

Ferdinand Infant de Castille marche avec une armée sur les frontieres de Navarre, pour soutenir les prétentions du Roy son pere sur ce Royaume, & prend plusieurs Villes, 229. Il marche contre les Maures, & meurt de maladie, il laisse deux fils de Blanche de France sœur du Roy, 234

G.

Dom Garcie Almoravid se met à la tête des factieux de Navarre, & assassine Montagu, 231. Il s'évade de la Navarrerie, quartier de la ville de Pampelune, désesperant de la défendre, 240

Gironne est assiégée, 266. Elle est prise par le Roy, 268. Elle est reprise aussi-tôt après sa mort, 270

Grégoire X. Pape tient un Concile Général à Lion, il y fait la réünion de l'Eglise Grecque avec la Latine, 233. Il empêche la Guerre entre le Roy & l'Empereur Rodolphe, 234

Guillaume des Porcelets Gentilhomme Provençal épargné dans le massacre des Vêpres Siciliennes pour son équité & ses autres vertus, 250

H.

Henry I. Roy de Navarre meurt, 228. Sa mort cause de grands troubles en Navarre, *Ibid.*

J.

Jacques Roy d'Arragon, ses prétentions sur la Navarre après la mort du Roy Henry, 228. Il met dans ses interêts Armingol Evêque de Pampelune: il est favorisé par les Etats du Royaume, 229. Il poursuit mollement son entreprise, 231. Il assiste au Concile Général de Lion, 233

Jacques Roy de Majorque se ligue avec le Roy de France contre Pierre Roy d'Arragon son frere, 264

Jean Procida, ses intrigues pour faire soulever les Siciliens contre Charles d'Anjou, 248. Il traite avec Michel Paléologue Empereur de Constantinople & avec Pierre Roy d'Arragon, *Ibid.* Il s'ouvre sur la conjuration à Nicolas III. Il la cache à Martin IV. successeur de Nicolas, 248

Jeanne fille de Henry I. Roy de Navarre, héritiere de cet état, est conduite en France par Blanche d'Artois sa mere, 229. Elle est mariée à Philippe second fils du Roy, 230

Iolande Reine de Castille favorise ses petits fils, & se retire avec eux chez Pierre Roy d'Arragon, 244

Isabelle d'Arragon Reine de France meurt en Italie à son retour d'Afrique, 213

M.

Marie de Brabant épouse le Roy, 232. Elle est soupçonnée d'avoir fait empoisonner Louis fils aîné du Roy du premier lit, 238. Elle se purge de cette accusation, 243

Martin IV. Pape se déclare hautement pour Charles d'Anjou Roy de Sicile après les Vêpres Siciliennes, 251. Il excommunie le Roy d'Arragon, 252. Il le déclare déchu de ses Etats, 253. Il fait un traité avec le Roy par lequel il donne les Etats d'Arragon à un des fils de ce Prince, 256

Michel Paleologue Empereur d'Orient se ligue avec Pierre Roy d'Arragon contre Charles d'Anjou Roy de Sicile, 248. Il lui envoye Jean Procida, *Ibid.* Il meurt, 252

N.

Navarre troublée après la mort du Roy Henry, 228. Elle est soumise en grande partie par l'armée du Roy de France, 231

Navarrerie, partie de la ville de Pampelune où les Rebelles se retranchent, 231

P.

Pedro de Montagu Grand Sénéchal de Navarre, élû Lieutenant Général de ce Royaume au préjudice de la Regente, 228. Il est assassiné par Dom Garcie Almoravid, 231

Philippe III. après la mort du Roy son pere reçoit les hommages de plusieurs de ses Vassaux dans son Camp en Afrique, 217. Il repousse l'armée des Sarrasins & s'empare de leur Camp, 220. Il fait un traité honteux avec le Roy de Tunis, 221 Il s'embarque pour retourner en France & arrive en Sicile; la flote à la rade de Trapani périt en partie par une tempête, 222. Il fait faire de magnifiques obsèques au Roy son pere à saint Denis, & fut un de ceux qui porterent le cercueil, 224. Il est couronné à Reims, 225. Il entre en possession des Comtés de Poitou & de Toulouse après la mort d'Alphonse son oncle, *Ibid.* Il marche à la tête d'une armée contre Roger Comte de Foix, 226. Il l'assiége & le prend prisonnier, 227. Il lui pardonne & lui rend ses Etats, 228. Il prend la protection de Jeanne Reine de Navarre âgée de trois à quatre ans, & la marie à Philippe son second fils, 230. Ses troupes s'emparent de presque toute la Navarre & d'une partie de Pampelune, 231. Il épouse en secondes noces Marie sœur de Jean Duc de Brabant, reçoit l'hommage d'Edoüard nouveau Roy d'Angleterre, 232. Il va à Lion voir le Pape, 233. Il prend la défense d'Alphonse de la Cerda & de Ferdinand ses neveux privés de la succession du Royaume de Castille, 236. Il perd Louis son fils aîné, 237. Il envoye une armée en Navarre sous les ordres de Robert Comte d'Artois, 239. qui force la Navarrerie où les Rebelles étoient retranchés dans Pampelune, 240. Il déclare la guerre au Roy de Castille, 241.

Digitized by Google

Il marche à la tête d'une armée contre ce Prince, 241. Il eſt obligé de differer ſon entrée dans les Etats de Caſtille à l'année ſuivante, par le mauvais temps & le défaut des vivres. 241. Il prie Pierre Roy d'Arragon de lui mettre entre les mains ſes neveux qui s'étoient ſauvez de la Cour de Caſtille, on les lui refuſe, 243. Il envoye une armée en Arragon & la rappelle auſſitoſt, 254. Il fait déclarer Charles de Valois ſon ſecond fils Roy d'Arragon, 258. Il fait une ligue avec Jacques Roy de Majorque frere du Roy d'Arragon; il confere avec ce Prince, prend Perpignan & Elne, 263. Il paſſe les montagnes par une belle marche, ſurprend les ennemis & les met en déroute. Sa flote s'empare de Roſe, 265. Il met le ſiége devant Girone, 266. Il fait un détachement qui bat un corps d'Arragonnois où le Roy d'Arragon fut bleſſé, 267. Il prend Girone par capitulation, 268. Il perd ſa flote, *Ibid.* Les maladies ſe mettent dans l'armée qui eſt attaquée vivement au retour, il arrive à Perpignan & y meurt de maladie, 269

Philippe fils aîné du Roy ſe rend maître de Figueres, 266

Pierre de la Broſſe homme de baſſe naiſſance, favori du Roy, 237. Il brouille ce Prince avec la Reine. Ses intrigues, 238. Il eſt ſoupçonné de trahiſon, 242. Il eſt pendu, 243

Pierre Roy d'Arragon donne refuge dans ſes Etats aux petits-fils du Roy de Caſtille, il refuſe de les lui rendre, 244. Il les refuſe auſſi au Roy de France, & les fait garder au Château de Xativa, 245. Il ſe réunit contre la France avec le Roy de Caſtille; *Ibid.* Il penſe à ſe rendre maître de la Sicile ſur laquelle il avoit des prétentions du chef de Conſtance ſa femme, 247. Il traite avec Michel Paleologue Empereur d'Orient ſur ce ſujet; il confere avec Jean Procida, 248. Il fait un grand armement de mer, 249. Il eſt reçû en Sicile, oblige le Roy de Sicile à lever le Siége de Meſſine, 251. Ses affaires en mauvais état en Arragon, ſon armée ſurpriſe & miſe en déroute par le Roy de France, 265. Il meurt de ſa bleſſure peu de temps après la mort du Roy de France, 270

Pierre Comte d'Alençon frere du Roy conduit une armée au ſecours du Roy de Sicile, 252. Il meurt d'une bleſſure, 260

Privileges de l'Abbaye de ſaint Denis, 224

Pyramides qu'on voit encore aujourd'hui ſur le chemin de Paris à Saint Denis, élevées après la ceremonie des obſeques de ſaint Louis, 224

R.

RAymond de Cardonne défend vaillamment Girone contre l'armée Françoiſe, 266

Robert Comte d'Artois marche en Navarre à la tête d'une armée, 239. Il force les Rebelles dans la partie de Pampelune où ils s'étoient retranchés, & ſoumet preſque toute la Navarre, 240. Il va au ſecours du Roy en Sicile, 252. Il eſt fait adminiſtrateur du Royaume de Sicile après la mort de Charles d'Anjou, 262

Roger Comte de Foix ſe revolte, 226. Il eſt aſſiegé dans ſon Château de Foix & ſe rend à diſcretion, 227. Il obtient ſon pardon & eſt rétabli dans ſes Etats, 228

Roger d'Auria prend Charles Prince de Salerne dans un combat naval, 260. Il défait la flote du Roy devant Roſe, 268

S.

DOm Sanche de Caſtille eſt declaré heritier de cet Etat au préjudice de ſes neveux fils de ſon aîné, 234. Il empêche l'entrevûë entre le Roy Alphonſe ſon pere & le Roy de France, 246. Il eſt deshérité par le teſtament de ſon pere & ménage le Roy de France, 263

T.

THibaut II. Roy de Navarre meurt en Sicile, 229

Traité du Pape Martin IV. avec le Roy, par lequel il donne à un de ſes fils les Etats d'Arragon, 256

V.

VEſpres Siciliennes ainſi dites, parce que le jour de Pâques le ſon des cloches de Vêpres fut le ſignal dont les Siciliens étoient convenus pour faire main-baſſe ſur tous les François, 250

TABLE
DES USAGES DU REGNE de Philippe III.

CHapelle du Roy exempte de la juriſdiction du Metropolitain, 232

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE PHILIPPE IV.
DIT LE BEL.

A.

Adolphe de Naſſau Roy des Romains eſt traité avec hauteur par le Roy, 292. Il eſt regagné par de l'argent; il eſt mé dans un combat proche de Spire, 298

Albert d'Autriche élû Roy des Romains par les Electeurs, n'eſt point reconnu par le Pape; il s'appuie du Roy de France, 310. Il eſt reconnu Roy des Romains par le Pape, & lui refuſe de ſe déclarer contre la France, 318. Il eſt aſſaſſiné, 364

Alphonſe nouveau Roy d'Arragon traite avec Charles II. Roy de Sicile ſon priſonnier, 275. Il met hors de priſon Alphonſe de la Cerda avec ſon frere, & le fait proclamer Roy de Caſtille, 281 Il fait ſa paix avec le Pape, 282. Il meurt, 283

Alphonſe de la Cerda proclamé Roy de Caſtille, 281. Il eſt abandonné par le Roy d'Arragon; il vient en France & retourne en Eſpagne, où il vit en homme privé, 284

B.

Bataille de Mons en Puele, 349

Benoiſt XI. ſucceſſeur à Bonface VIII. 329. Il ſe propoſe de rétablir la paix entre le Saint Siége & la France, 330. Il agit ſuivant ce projet: mais il excommunie de nouveau Nogaret & Sciarra Colonne. Il meurt, 353

Bernard Saiſſet Evêque de Pamiers donne occaſion aux nouvelles broüilleries entre le Pape Boniface & le Roy, 312. Il manque de reſpect au Roy, & eſt accuſé de pluſieurs crimes, 314. Il eſt mis à la garde de l'Archevêque de Narbonne, 315. Il eſt chaſſé du Royaume, 317

Blanche fille cadette d'Othon Comte de Bourgogne, épouſe de Charles troiſiéme fils du Roy accuſée d'infidelité envers ſon mari & miſe en priſon, 387

Boniface VIII Pape negocie pour faire la paix entre la France & l'Angleterre, 295. Il reçoit l'appel du Comte de Flandre au ſujet de l'interdit mis ſur ſes Etats par l'Archevêque de Reims, & veut attirer ce different à ſon Tribunal, 297. Caractere de ce Pape, 304. Origine de ſes differends avec le Roy de France, 305 Progrés de ces differends, 306. 307 il ſemble vouloir ſe reconcilier avec le Roy, 308. il canoniſe ſaint Louis, *Ibid.* il propoſe de faire Charles de Valois Roy des Romains, 309. il ne veut point reconnoître Albert d'Autriche pour Roy des Romains, 310. Sa conduite envers les Colonnes, 311. 312. Les broüilleries ſe renouvellent entre lui & le Roy, 312. il fait des Bulles tres-offenſantes pour le Roy, 316. 317. Il refuſe de donner audience à un envoyé du Roy; il excommunie le Roy, *Ibid.* Il tient un Concile à Rome où malgré la defenſe du Roy, pluſieurs Prélats & Abbés de France ſe trouverent, 321. Il fait déclarer au Roy par ſon Légat qu'il eſt excommunié, 326. il anime contre le Roy le Comte de Flandre & Albert d'Autriche, 328. il eſt ſurpris à Anagnie, traité outrageuſement par Sciarra Colonne, eſt mis en priſon, & puis délivré, eſt conduit à Rome & y meurt, 329

C.

Charles fils de Charles d'Anjou, quoique priſonnier, prend le titre de Roy de Sicile, 272. il traite avec Alphonſe nouveau Roy d'Arragon, 275. il envoye le traité au Pape qui le déclare nul, *Ibid.* il paſſe outre, & eſt délivré de priſon, 278. Le Pape declare ſon ſerment nul & le fait couronner Roy des deux Siciles, *Ibid.* il fait une tréve avec Jacques d'Arragon ſon compétiteur, 282

Charles Comte de Valois renonce à ſes prétentions ſur le Royaume d'Arragon, épouſe Marguerite fille de Charles Roy de Sicile, qui lui cede le Maine & l'Anjou, 283. il commande l'armée avec avantage contre les Anglois, 293. Le Pape Boniface propoſe de le faire Roy des Romains, 309. il paſſe en Italie & va au ſecours de Charles Roy de Sicile & fait un traité d'accommodement entre ce Prince & Frederic d'Arragon, 310. il fait le degaſt en Flandre & prend Dixmude & puis Dam. 330. il traite avec le Comte de Flandre & eſt diſavoüé par le Roy. 331. Il eſt dangereuſement bleſſé au couronnement du Pape Clement V. 357. Le Roy le propoſe ſans ſuccés pour être élu Empereur, 362

Clement V. fait Pape par le Roy, 356. Etrange accident à ſon couronnement, 357. Il rétablit les Seigneurs Colonnes, caſſe les Actes faits par Boniface VIII. contre le Roy, 357. Il eſt fort embaraſſé ſur la demande que le Roy lui fait de condamner la mémoire de Boniface, 360. Il ſuit le conſeil du Cardinal Du Prato de remettre cette affaire à un Concile Général, 361. Il tâche d'adoucir le Roy, 362. Il travaille heureuſement à la paix entre la France & l'Angleterre. 363. Il élude la propoſition que le Roy lui fait de faire le Comte de Valois Empereur, & fixe ſa demeure à Avignon, 365. Il aſſemble le Concile Général de Vienne en Dauphiné, *Ibid.* Il permet des procedures contre Boniface VIII 366. Il obtient du Roy que cette affaire ſoit aſſoupie & donne l'abſolution à Nogaret, 367 Il commence les procedures contre les Templiers, 376. Il abolit leur Ordre par une Bulle, 381

Concile General de Vienne, 363

D.

Defaite de l'armée Françoiſe par les Flamands, 343

Dentemonde ſeule eſt conſervée au Roy après la défaite de l'armée, 344

E.

Edoüard I. Roy d'Angleterre obtient juſtice du Roy ſur une partie de la Xaintonge, lui fait hommage à Amiens, le ſuit à Paris, & paſſe de-là à Bourdeaux, 275. Il tâche d'accommoder les affaires de Sicile, 274. Il s'abouche avec le Roy d'Arragon ſur les affaires de Sicile, & obtient la délivrance du Roy Charles, 277. Il diſpoſe de la Couronne d'Ecoſſe en faveur de Jean de Bailleul, fait déclarer par les Ecoſſois que l'Ecoſſe eſt un Fief mouvant de la Couronne d'Angleterre, 285. Cauſes de ſa rupture avec le Roy, 286. Negociations ſur ce ſujet. Il eſt cité à la Cour des Pairs, & ſes Domaines de France confiſqués, 288. Il met dans ſon parti Adolphe de Naſſau Roy des Romains, Guy Comte de Flandre, Jean Duc de Bretagne & quelques autres, 228. Il reprend les negociations avec le Roy, 289 Il lui déclare qu'il ne le reconnoît plus pour ſon Souverain, 290. Il arme, 291. Il commence la guerre en France avec avantage, 292. Il dompte les Gaſcons qui s'étoient revoltés en faveur du Roy de France, 294. Il propoſe une tréve au Roy & l'obtient, 300. Il remporte pluſieurs avantages ſur les Ecoſſois & prend le Roy d'Ecoſſe, 300. Il refuſe de délivrer le Roy d'Ecoſſe qu'on lui demandoit en vertu d'un article de la tréve, & s'en rapporte au jugement du Pape, 301. Il fait la paix avec le Roy, 302. 303

Edouard II. Roy d'Angleterre épouſe Iſabeau de France & fait la paix avec le Roy, 363. Il vient à Paris & ſe croiſe, 383

F.

Faction du Lis compoſée de Flamands favorables à la France, 299. 334.

Formule dont le Roy de France & le Roy d'Angleterre ſe ſervoient dans leurs traités par rapport au Pape Boniface, 303

G.

Gaucher de Chaſtillon fait Connêtable de France. Ses exploits contre les Flamands, 346

Guillaume de Nogaret fait un diſcours ſanglant contre le Pape dans l'aſſemblée du Louvre, & requiert que le Roy agiſſe pour le faire dépoſer, 318. Il ſurprend le Pape dans Anagnie, empêche Sciarra Colonne de le tuer, 329. Il eſt excommunié par le Pape Benoiſt XI. ſucceſſeur de Boniface, 353. Il appelle au futur Concile, & fait ſon apologie, 354. Il preſente des memoires contre le Pape Boniface après ſa mort, 366. Il eſt abſous par le Pape, 367

Guillaume Dupleſſis harangue dans l'aſſemblée contre le Pape avec encore plus de vehemence que Nogaret, & appelle à un Concile Général de tout ce que feroit le Pape, 327. Il preſente des memoires contre Boniface, 366

Digitized by Google

Guillaume de Julliers neveu du Comte de Flandre ſe rend maître de pluſieurs Places, 340
Guy Comte de Flandre traite avec le Roy d'Angleterre, eſt arreſté par le Roy de France, & délivré en donnant ſa fille en ôtage, 256. Il déclare la guerre au Roy, ſon Comté eſt mis en interdit, Robert ſon fils en appelle au Pape qui reçoit l'appel, 257. Il eſt mal mené en Flandre par le Roy, eſt battu par Robert Comte d'Artois, 258. Il perd pluſieurs Places, 259. Il obtient du Roy une tréve, 300. Il vient ſe jetter aux pieds du Roy, 331. Il eſt envoyé priſonnier à Compiégne, 332. Il eſt délivré de ſa priſon, 346. Il y revient n'ayant pû engager ſes ſujets à faire la paix avec la France, 347
Guy un des fils du Comte de Flandre ſe rend maître de pluſieurs places, 340. Il ſe retranche avec ſoixante mille hommes dans ſon camp, 341. Il eſt défait & pris dans un combat naval, 348.

H.

Honoré IV. Pape ſollicite le Roy de continuer la guerre d'Eſpagne, 274. Il déclare nul le traité de Charles II. Roy de Sicile avec Alphonſe Roy d'Arragon, 275. Il meurt, 276

I.

Jacques ſecond fils du feu Roy Pierre d'Arragon ſe fait reconnoître Roy de Sicile, 272. Il devient Roy d'Arragon, 283. Il demeure en poſſeſſion de la Sicile, 284
Jacques de Chaſtillon fait Gouverneur du Comté de Flandre, 332. Il appaiſe une ſédition à Bruges, 333. Il ſe rend odieux aux Flamands, 334. Il ſe laiſſe ſurprendre dans Bruges par les ſeditieux, 339
Jean de Bailleul eſt fait Roy d'Ecoſſe par le credit de Roy d'Angleterre, 281. Il ſe declare contre le Roy d'Angleterre en faveur du Roy de France, 295. Il eſt trahi, & eſt pris par le Roy d'Angleterre, 300. Il eſt détrôné par les Ecoſſois mêmes; il ſe retire en France & y meurt, 303
Jean d'Harcourt avec Mathieu de Montmorenci fait deſcente en Angleterre & prend la ville de Douvre, 294
Jean Comte de Namur fils du Comte de Flandre declaré Lieutenant General du Comté aprés la défaite des François, 344
Jeanne fille d'Othon Comte de Bourgogne épouſe de Philippe ſecond fils du Roy, accuſée d'infidelité envers ſon mary, renfermée au Château de Dourdan, & juſtifiée, 287
Jeanne de Navarre Reine de France, femme de Philippe le Bel fondatrice du College de Navarre, 352 Elle meurt & laiſſe le Royaume de Navarre au Prince Louis fils aîné du Roy 262
Iſabeau de France épouſe Edouard II. Roy d'Angleterre, 363

L.

Lettres écrites aux Cardinaux par la Nobleſſe, par les Eccleſiaſtiques & par le Tiers état de France, contre le Pape, 319. 320.
Loüis fils aîné du Roy épouſe Marguerite fille du Duc de Bourgogne, 352. Il va prendre poſſeſſion du Royaume de Navarre vacant par la mort de la Reine ſa mere, 362

M.

Marguerite fille du Duc de Bourgogne épouſe Loüis fils aîné du Roy, 352. Elle eſt accuſée d'infidelité envers ſon mary & miſe en priſon, 387
Marguerite Porrete répand en France une hereſie ſemblable à celle des Quietiſtes de notre tems, & eſt brûlée en gréve, 332

N.

Nicolas IV. Pape ſuccede à Honoré, 276. Il ſollicite les Siciliens en faveur du Roy de Sicile, & cite le Roy d'Arragon à comparoître à Rome, *ibid.* Il confirme le titre de Roy d'Arragon à Charles de Valois, 277
Nicolas Di Prato Cardinal, ſes intrigues pour faire un Pape, 354. Il vient à bout de concert avec le Roy de faire Pape Bertrand de Goth Archevêque de Bourdeaux, 356 Il donne un bon conſeil au Pape touchant la propoſition qu'on lui fait de condamner la memoire de Boniface, 361 Il tire encore le Pape d'embarras ſur la propoſition que le Roy lui fait de faire le Comte de Valois Empereur, 365

P.

Philippe joint au titre de Roy de France celui de Roy de Navarre du chef de ſa femme Jeanne de Navarre, eſt ſacré à Reims, 271. Il rend juſtice à Edouard Roy d'Angleterre touchant les droits de ce Prince ſur une partie de la Xaintonge, reçoit ſon hommage à Amiens, & l'amene à Paris, 273. Il refuſe l'offre qu'on lui fait de la Couronne de Caſtille, 281. Cauſe de ſa rupture avec Edouard I. Roy d'Angleterre, 286. Negociations ſur ce ſujet; il cite le Roy d'Angleterre à la Cour des Pairs, & confiſque ſes domaines de France, 287. Il dompte Jean Comte de Haynaut & punit la revolte de Rouen, 288. Il traite d'une ligue avec Jean de Bailleul Roy d'Ecoſſe, Erric Roy de Norvege, Albert Duc d'Autriche, Humbert Dauphin de Viennois, Florent Comte de Hollande, &c. 288. 289. il reprend les negociations avec le Roy d'Angleterre & ſigne un concordat, *ibid.* il ne l'obſerve point, 290. Edouard lui déclare qu'il ne le reconnoît plus pour ſon Souverain, *ibid* il traite avec mépris Adolphe Roy des Romains, 292. ſes troupes font deſcente en Angleterre & prennent la ville de Douvres ſans oſer attaquer le Château, 294. Il engage les Gallois & le Roy d'Ecoſſe dans ſon party, 294. il ſurprend Guy Comte de Flandre qui avoit traité avec le Roy d'Angleterre & le met en priſon à la Tour du Louvre. Il le délivre à condition de donner ſa fille en ôtage, 296. il eſt choqué contre le Pape qui vouloit entrer en connoiſſance du different qu'il avoit avec le Comte de Flandre, & lui déclare qu'il ne reconnoît point d'autre ſuperieur que Dieu pour le temporel. 297. il marche en Flandre à la tête d'une armée contre le Comte, 297. il regagne Adolphe de Naſſau Roy des Romains, prend l'Iſle & remporte d'autres avantages ſur le Comte, 298. il prend pluſieurs Villes, 299. il fait une tréve avec le Comte de Flandre & le Roy d'Angleterre, & garde ſes conquêtes, 300. il demande la délivrance du Roy d'Ecoſſe en vertu d'un article de la tréve, & remet la choſe au jugement du Pape, 301. il fait la paix avec le Roy d'Angleterre, 302. 303. Origine de ſes differends avec le Pape Boniface VIII. 305. Progrés de ces differends, 306. 307. Il fait une eſpece de reconciliation, 308. Il traite avec Albert d'Autriche Roy des Romains, & donne une retraite en France aux Seigneurs de la Maiſon des Colonnes ennemis du Pape, 310. Il ſe brouille de nouveau avec le Pape, 312. Il reçoit une lettre en forme de Bulle par laquelle le Pape lui déclare qu'il tient de lui ſa Souveraineté temporelle. Il fait enlever au Nonce les copies de cette lettre, le fait conduire hors du Royaume avec l'Evêque de Pamiers. Il fait arrêter à Maſcon un Légat que le Pape lui envoyoit, 317. Il fait une aſſemblée d'Eccleſiaſtiques, de Seigneurs, de Magiſtrats, & leur demande leur avis ſur l'article du Temporel des Souverains, & eſt ſatisfait de leur réponſe. Il permet à Guillaume de Nogaret de lui preſenter une Requête contre le Pape, 318. Il renonce de concert avec le Roy d'Angleterre à la mediation du Pape, touchant les differends des deux Couronnes, 321. Il ordonne la ſaiſie du Temporel des Benefices qui étoient à Rome ſans ſa permiſſion. Il conſent à la venuë d'un Légat en France. Inſtructions de ce Légat, 323. Il répond au Pape avec aſſez de moderation, 325. Le Légat lui déclare que le Pape l'a excommunié. Le Roy fait executer ſon Ordonnance pour la ſaiſie du Temporel des benefices qui étoient à Rome ſans ſa permiſſion, 326. Il fait une nouvelle aſſemblée, & tout le Royaume ſe conforme à ſes intentions touchant les cenſures de Rome, 327. Il forme le deſſein d'enlever le Pape, 328. Il arreſte le Comte de Flandre & ſes deux fils, 331. Il ſe rend maître de tout le Comté de Flandre & le réünit à la Couronne, & en donne le gouvernement à Jacques de Chaſtillon oncle de la Reine, 332. Il envoye une nombreuſe armée en Flandre ſous les ordres de Robert Comte d'Artois, 341. Son embaras aprés la défaite de ſon armée en Flandre, 344. Il marche en Flandre à la tête de ſon armée, & revient ſans avoir rien fait, 345. Il fait une tréve avec les Flamands, il relâche le vieux Comte de Flandre, 346. Il rentre en Flandre avec une armée, 348. Il eſt attaqué par les Flamands à Mons en Puele, & court un grand riſque; il les défait, 350. Il inveſtit l'Iſle, *ibid.* Il fait la paix avec les Flamands, 351. Sa ſtatuë équeſtre dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris en memoire de ſa victoire, 352. Il fait élire Pape Bertrand de Goth Archevêque de Bourdeaux en éxigeant de lui certaines promeſſes, 355. 356. Il aſſiſte à ſon couronnement, 357. Changements faits par ce Prince dans les monnoyes; il eſt le premier qui en ait fait de conſiderables, 358. Sedition à Paris à cette occaſion, 359. Il demande au Pape de faire condamner la memoire de Boniface VIII. 360. Il envoye Loüis ſon fils aîné prendre poſſeſſion du Royaume de Navarre, 362. Il marie ſa fille Iſabeau avec Edouard II. Roy d'Angleterre, & fait la paix avec lui, 363. Il projette de faire élire Empereur le Comte de Valois, 364. Ses meſures ſont rompuës par le conſeil que le Cardinal Di Prato donne au Pape. 365. Il fait faire des procedures contre la memoire du Pape Boniface, 366. Il conſent que l'affaire ſoit aſſoupie, 367. Il réünit Lion à la Couronne, 372. Il écoute les plaintes qu'on lui fait contre les Templiers, 374. Il commence des procedures contre eux, & fait arrêter tous ceux qui étoient dans le Royaume, 375. Calomnie contre ce Prince au ſujet des Templiers refutée, 382. Il ſe croiſe, 383. Il ſe diſpoſe à dompter les Flamands, & arrête Louis fils de Robert Comte de Flandres, 384. il traite avec le Comte, envoye une armée en Flandre, 386 Elle revient ſans avoir rien fait. Chagrins du Roy dans ſa famille par les deſordres de ſes Bru, 387 il tombe malade & meurt; ſon caractere, 388. Ses ordonnances & ſes établiſſemens, 389. &c. Il declare que la Bretagne eſt un Duché, 392
Philippe fils du Comte de Flandres ſe met à la tête des Flamands, attaque les François, 349 Il eſt défait, 350
Philippe & Gauthier de Launay freres accuſés d'un commerce criminel avec deux des Brus du Roy, convaincus & écorchés vifs, 388
Pierre Flote Chevalier & habile dans le droit, parle avec autant de vehemence que Nogaret contre le Pape dans l'aſſemblée du

Louvre, 319. il conserve l'Isle au Roy, 340. il est tué à l'attaque du Camp des Flamands, 343
Pierre le Roy Tisseran de son métier fait une sédition à Bruges, est arresté, délivré par le peuple, 333. Il s'exile lui-même, 334. Son caractere, 331. il fait révolter Bruges & Gand, 336. Il force Ardembourg, & déchire l'étendart de France, 338. Il se rend maître de Bruges, 339

R.

Raoul de Nesle Connétable de France tué à l'attaque du camp des Flamands, 343
Reynier Grimaldi Genois étant au service de France défait la flotte des Flamands, 348
Robert d'Artois maintient en Sicile le parti de Charles II. 272. il perd sa flotte, 276. il bat Jacques d'Arragon, se brouille avec Charles Roy de Sicile, & revient en France, 282 il commande l'armée en Guyenne avec avantage contre les Anglois, 286. Il défait l'armée du Comte de Flandre, 292. il jette au feu la lettre du Pape écrite au Roy sur la dépendance des Rois pour le Temporel, 317. il commande l'armée de Flandre, 342. il attaque témerairement les Flamands dans leur camp, est entierement défait & tué, 343
Robert de Brus fait Roy d'Ecosse à la place de Jean de Bailleul, 303.
Robert fils de Guy Comte de Flandre appelle au Pape de l'interdit jetté sur les Etats de son pere, 299. il est envoyé prisonnier à Chinon, 332
Robert Comte de Flandre contraint de traiter avec le Roy, 385, 386.

S.

Sanche Roy de Castille fait ligue avec le Roy de France contre le Roy d'Arragon, pour l'obliger à rendre Alphonse de la Cerda & son frere, 270. il fait tuer Dom Loup d'Haro, & arreste le Prince Jean son frere, 280. Plusieurs Seigneurs se revoltent contre lui, obtiennent du Roy d'Arragon la délivrance d'Alphonse de la Cerda & de son frere, & proclament Alphonse Roy de Castille & de Leon, 283
Sciara Colonne surprend le Pape dans Anagnie, lui donne un soufflet, 329. il est excommunié par Benoist XI. successeur de Boniface, 353

T.

Templiers, leur institution, 373. ils sont décriez par leurs désordres; l'Ordre accusé par deux d'entre eux, 374. On commence les procedures contre eux, 375 Ceux qui étoient en France sont arrestés, 376. Crimes dont on les accuse, 377. ils sont attaquez & arrestés par tout, 380. Leur Ordre est aboli par le Pape, 381

V.

Vrsion conserve au Roy Denremonde après la défaite de l'armée Françoise, 344

TABLE
DES USAGES DU REGNE de Philippe le Bel.

Citation des Grands Vassaux & en particulier du Roy d'Angleterre à la Cour des Pairs, & confiscation de leur Domaine faute de comparoître, 287
Le Parlement étant encore alors composé pour la plûpart, de Nobleſſes d'épée, quelques Seigneurs étoient sçavans dans le droit, & Guillaume de Nogaret dans les Actes du different de Philippe le Bel avec le Pape Boniface VIII. porte le titre de Chevalier & de Professeur ès loix, 318
Ce n'étoit point alors la coutume d'entretenir de garnisons considerables même dans les Places frontieres, à moins qu'elles ne fussent menacées de siége, 335
Philippe le Bel est le premier de nos Rois qui ait fait des changemens fréquens & considerables dans les monnoyes, 358
Habits des Religieux en ce tems-là peu differens pour la forme des habits des Seculiers, 373
Parlement de Paris rendu sedentaire & ne se tenoit que de temps en temps, 389
Etablissement du Parlement de Toulouse, 389
Comment ces Parlemens étoient composés. Changement qui se fit dans le Parlement de Paris, 389. 390
Echiquier de Normandie rendu sedentaire à Roüen, & quand on lui donna le nom de Parlement, 390
Grands jours à Troyes, 391

TABLE

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE LOUIS X.
DIT HUTIN

C.

CHarles Comte de Valois oncle du Roy appaiſe les revoltes. Il entreprend de perdre Enguerrand de Marigni Miniſtre du feu Roy, 394. Il le fait pendre, 396. Il le juſtifie lui-même ſur la fin de ſa vie, 397. Il veut ſe ſaiſir de la Régence aprés la mort du Roy, & eſt contraint de la ceder à Philippe frere du Roy, 400

Clemence fille de Charles Martel Roy de Hongrie épouſe le Roy, 393. Elle demeure groſſe à la mort du Roy, 399. Elle accouche d'un fils qui ne vêcut que peu de jours, 404

E.

ENguerrand de Marigny Miniſtre du feu Roy, 394. Il eſt accuſé par le Comte de Valois de malverſation, reçoit un démenti de ce Prince & le lui rend, il eſt arreſté, on lui fait ſon procés, 395. Il eſt pendu & mis au gibet de Montfaucon, que lui-même avoit fait élever, 396. Il eſt juſtifié dans la ſuite par le Comte de Valois même, 397

Eudes Duc de Bourgogne pourſuit les droits de Jeanne de France pour la Navarre, & les fait regler, 401

G.

GAucher de Chaſtillon Connétable ſe déclare pour Philippe frere du Roy ſur l'article de la Régence, 400

I.

IAn XXII. Pape, 402

Jean fils poſthume de Philippe doit porter dans l'Hiſtoire le nom de Roy, quoiqu'il n'ait vêcu que peu de jours, & on le lui donna en certains Actes qui ſe firent alors, 404

Jeanne fille du Roy du premier lit, ſes droits ſur le Royaume de Navarre & ſur le Comté de Champagne, on lui fait juſtice, 401

L.

LOuis X. Son ſacre eſt differé. Il épouſe en ſecondes nôces Clemence fille de Charles Martel Roy de Hongrie, 393. Il appaiſe les revoltes, 394. Il fait pendre Enguerrand de Marigny Miniſtre du feu Roy, 396. Il déclare Rebelle Robert Comte de Flandre, 397. Il fait une ordonnance pour l'affranchiſſement de tous les Serfs de ſon Royaume, 398. Il entre en Flandre avec une armée que le mauvais temps rend inutile. Il rentre en France & meurt au bois de Vincennes, 399

M.

MArguerite premiere femme du Roy meurt dans ſa priſon, 393

Mathilde fille de Robert II. Comte d'Artois. Ses prétentions ſur ce Comté au préjudice des fils de ſon frere Philippe, 401

P.

PHilippe frere puiné du Roy abſent de Paris à la mort de ce Prince eſt nommé Régent en attendant les couches de la Reine, 399. Il oblige les Cardinaux à élire un Pape; il oblige le Comte de Valois à renoncer à la Régence; il eſt auſſi déclaré Régent du Royaume de Navarre, 400. Il déclare ſa réſolution pour une Croiſade, 401. Il arme contre Robert d'Artois, 402. Il prend l'Oriflamme à S. Denis avec des ceremonies differentes de celles dont uſoient les Rois, parce qu'il n'étoit que Regent, 403. Il oblige Robert d'Artois à ſe ſoumettre. Il prend le titre de Roy aprés la mort du Roy Jean, qui ne vêcut que peu de jours, 404

R.

RObert Comte de Flandre ſe revolte, 397

Robert fils de Philippe & petit-fils de Robert d'Artois ſecond du nom. Ses prétentions ſur le Comté d'Artois au préjudice de Mahilde ſa tante fille de Robert II. 402. Il enleve Arras & ſaint Omer à Mathilde, eſt cité au Parlement de Paris, 403. Il eſt obligé de ſe conſtituer priſonnier à Paris, & de s'en rapporter au jugement de la Cour des Pairs, 404

TABLE
DES USAGES DU REGNE DE Loüis X. dit Hutin.

IL y avoit eû juſqu'à ce Regne une infinité de Serfs dans le Royaume: quelle étoit leur condition? le Roy les affranchit à condition de finances, 398

Sceau particulier pour le Régent durant la Régence, 401

Differente maniere de prendre l'Oriflamme ſur l'Autel pour un Roy & un Régent du Royaume tel qu'étoit Philippe, 403

Le nom de Roy appartient au Prince fils du Roy mort dés qu'il vient au monde; & Jean qui ne vêcut que peu de jours le porta, 404

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE PHILIPPE V.
DIT LE LONG.

E.

Edes Duc de Bourgogne soutient que la Couronne appartenoit à Jeanne de France fille de Loüis Hutin, 405. Il épouse Jeanne de France fille aînée du Roy, 407

G

Gosselin Cardinal fait la paix entre le Roy & Robert Comte de Flandre, 410

I.

Jean XXII. érige beaucoup d'Evêchez en France, 418
Juifs engagent les lépreux à empoisonner les puits dans toute la France, sont punis & chassés du Royaume, 415

L.

Lepreux empoisonnent les puits en quelques endroits de France, sont surpris & punis, 415
Louis Comte de Nevers fils de Robert Comte de Flandre marie son fils Loüis avec Marguerite de France, 409. Il lui assure la succession au Comté de Flandre, 410

M.

Mathilde Comtesse d'Artois dans la cérémonie du Sacre, soutint en qualité de Pair de France la Couronne sur la tête du Roy, 405. Elle avoit aussi séance au Parlement. 405

P.

Pastoureaux fanatiques commettent beaucoup de désordres, exercent de grandes cruautés contre les Juifs, & sont dissipés, 414
Philippe est sacré à Reims. Opposition à son couronnement, 405. Il fait une assemblée où la Coutume & la Loy du Royaume pour l'exclusion des femelles, est confirmée, 406. Il garde la Regence de Navarre, & prend le titre de Roy de Navarre. Il assoupit les troubles, 407. Il fait trêve avec les Flamands, marie sa fille à Loüis petit-fils de Robert Comte de Flandre, 409. Il envoye une armée en Pouille sous le Connétable, & fait la paix avec Robert Comte de Flandre, 410. Il somme le Roy d'Angleterre de venir faire hommage en personne. Il reçoit ses excuses, 411. Il pense sérieusement à faire une croisade, 413. Il s'y prépare, mais il meurt. Son caractere,
Philippe fils de Charles Comte de Valois fait par le Pape Lieutenant Général des troupes de l'Eglise, 412. Il se laisse tromper par Galeace Viscomti, & revient en France avec peu d'honneur, 413

R.

Robert Comte de Flandre fait la paix avec le Roy, 410
Les Rois de Grenade & de Tunis trament une conspiration avec les Juifs contre la France, 415

S.

Sanche Roy de Majorque vient à Paris afin de faire hommage au Roy pour Montpellier, 411

TABLE
DES USAGES DU REGNE DE Philippe V. dit le Long.

Exaction des Rois de France à obliger leurs Vassaux à leur rendre hommage en personne, 411
Grand nombre de lepreux alors en France, & plusieurs Hôpitaux bâtis pour les separer du commerce avec les autres hommes, 415
Evesques exclus du Parlement par Ordonnance de Philippe le Long, 418

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE CHARLES IV.
DIT LE BEL.

A.

ANdroniques pere & fils Empereurs de Conſtantinople envoyent une ambaſſade au Roy touchant la réunion de l'Egliſe Grecque avec la Latine, 431

C.

CHarles IV. fait déclarer ſon mariage nul avec Blanche de Bourgogne, & épouſe Marie fille de Henry de Luxembourg ci-devant Empereur, 420. Il projette une Croiſade qui ne ſe fait point. Il maintient Loüis Comte de Flandre en poſſeſſion de ſon Comté, mais il le met en arreſt au Château du Louvre, pour avoir reçu les hommages des Seigneurs Flamands avant que d'avoir rendu le ſien à ſon Souverain, 421. Il accommode ce Comte avec le Comte de Haynaut & le Hollande. *Ibid.* Il fait un voyage à Toulouſe. Il perd ſon fils dont la Reine étoit accouchée avant le terme. Il perd auſſi cette Princeſſe. Il épouſe en troiſiémes nôces Jeanne d'Evreux, 422. Il fait la guerre à Edoüard II. Roy d'Angleterre, 423. Il fait la paix avec l'Angleterre, 424. Il envoye une armée en Xaintonge contre les Anglois, 428. Il oblige la Reine d'Angleterre à partir de la Cour, 429. Il ſe fait un parti pour ſe faire élire Roy des Romains & ne réüſſit point, 434. Il reçoit une ambaſſade des Androniques pere & fils Empereurs de Conſtantinople touchant la réünion de l'Egliſe Grecque avec la Romaine. Il negocie ſur ce ſujet ſans ſuccés. Il ne reconnoît Edoüard III. pour Roy d'Angleterre qu'aprés la mort de ſon pere. Aprés cette mort il cite Edoüard pour lui faire hommage, reçoit ſes excuſes pour le délai, il fait la paix avec lui. Il meurt, 435. Il laiſſe la Reine enceinte, 436

Charles Comte de Valois commande l'armée en Guyenne, & enleve beaucoup de Places aux Anglois. Il fait une Treve avec eux, 423. Il meurt avec de grands remords au ſujet d'Enguerrand de Marigny. 424

E.

EDoüard Comte de Kent frere du Roy d'Angleterre vient en France pour le differend ſurvenu entre le Roy ſon frere & le Roy de France, 422. Il tire les choſes en longueur. Soûtient le Siége dans la Réolle, eſt obligé de capituler, 423. Il eſt mécontent du gouvernement, 428

Edoüard II. fait la paix avec la France, ſe laiſſe gouverner par ſes favoris, & alors par les deux Spenſers Pere & fils, 414 Il cede à Edoüard Prince de Galles la Guienne & le Ponthieu, pour n'être point obligé d'en faire lui-même hommage en perſonne, 425. Il preſſe la Reine de repaſſer en Angleterre, 427 Il déclare la guerre à la France, *Ibid.* Il eſt effrayé de la révolte de ſes ſujets en faveur de la Reine, 430. Il s'aſſure de la Tour de Londres, il ſort de Londres qui ſe revolte en faveur de la Reine; il s'en va du côté de Briſtol. Il ſe cache au pays de Galles, 431. Il eſt dépoſé dans le Parlement, il conſent à ſa dépoſition. Il meurt d'une mort cruelle, 432

Edoüard Prince de Galles fait Comte de Guyenne & de Ponthieu, en fait hommage au Roy, 427. Il refuſe de retourner en Angleterre, 428. Il eſt fiancé avec la fille du Comte de Hainaut & de Hollande, 430. Il eſt déclaré Régent du Royaume pendant la fuite du Roy ſon pere, 431. Il eſt declaré Roy, & ſe laiſſe couronner, 432. Il n'eſt reconnu par le Roy de France pour Roy d'Angleterre qu'aprés la mort d'Edoüard II. Il obtient du délay pour ſon hommage. Il fait la paix avec le Roy de France, 435

H.

HUgues de Monpeſat. Occaſion de la guerre entre la France & l'Angleterre, 422

I.

JEan XXII. Pape engage le Roy à tâcher de ſe faire élire Roy des Romains, 432

Jeanne d'Evreux épouſe le Roy, 421. Elle demeure enceinte aprés la mort du Roy, 436

Iſabelle de France Reine d'Angleterre vient en France ſous prétexte de faire la paix entre les deux Couronnes. Elle avoit d'autres motifs de ce voyage, 424. Elle anime le Roy contre ſon mary, 426. Elle refuſe de retourner en Angleterre, fait parler d'elle au ſujet de ſon inclination pour Roger de Mortemer, 427 Elle eſt obligée de partir de France, & faiſant ſemblant d'aller en Angleterre, ſe retire chez Guillaume Comte de Hainaut & de Hollande, 430. Elle fiance le Prince de Galles avec une des filles du Comte de Hainaut. Se fait un grand parti en Angleterre, y paſſe ſur les vaiſſeaux du Comte & ſe met à la tête d'une armée, 430. Londres ſe déclare pour elle; elle pourſuit le Roy, prend Briſtol, & fait pendre Spenſer le pere, 432

L.

LOüis Comte de Flandre maintenu par le Roy dans ſes Etats, & mis en arreſt au Château du Louvre pour avoir reçû l'hommage de ſes Vaſſaux, avant que d'avoir fait hommage au Roy, 421

M.

MArie fille de Henry de Luxembourg ci-devant Empereur, épouſe le Roy, 420. Elle meurt, 428

P.

PHilippe fils du Comte de Valois, couſin germain du Roy eſt fait Régent du Royaume juſques aux couches de la Reine, 430

R.

ROger de Mortemer Seigneur Anglois évadé de la Tour de Londres vient en France, eſt aimé de la Reine d'Angleterre, 427. Sa tête eſt miſe à prix par le Roy d'Angleterre, 431

S.

SPenſer pere & fils Favoris d'Edoüard, objets de la jalouſie des Grands d'Angleterre, 424. Ils brouillent le Roy d'Angleterre avec la Reine, 425. Tous deux ſont pendus, 431. 432

T.

TRaité entre l'Ecoſſe & la France pour maintenir la ſucceſſion légitime dans les deux Royaumes, 436

TABLE
DES USAGES DU REGNE DE Charles IV. dit le Bel.

FEudataires de la Couronne ne pouvoient recevoir les hommages de leurs Vaſſaux avant que d'avoir fait eux-mêmes hommage au Roy,

Loüis Comte de Flandre mis en arreſt au Château du Louvre pour ce ſujet, 421

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE PHILIPPE VI.
DIT DE VALLOIS.

A

Aiguillon assiegé par le Duc de Normandie, 504

B

Bataille de Cassel, 442
Bataille navale entre les Anglois & les François à la hauteur de l'Echuse, 471
Bataille navale entre les François & les Anglois à la hauteur de Grenelay, 489
Bataille de Crecy, 521
Bataille de la Roche-de-Rien, 517
Benoist XII. succeda à Jean XXII. 454. il tâche en vain de reconcilier les Rois de France & d'Angleterre, 457. 475. Sa mort, 494
Blaye pris par les François sur les Anglois, 466
Bourg pris par les François sur les Anglois, 468
Bourgeois de Calais. Leur fidelité, & la generosité de quelques-uns d'entre eux, 525

C

Caën ville riche, n'étoit pas encore fermée de murailles sous le regne de Philippe de Valois, 505. Il est pris & pillé par les Anglois, 506
Calais assiegé par Edoüard, 525. La ville est obligée de se rendre par la famine, 525. Elle est sur le point d'être surprise par les François, 527
Cambray assiegé par Edoüard, 465
Cassel, Bataille de Cassel, 442
Charles Comte d'Alençon frere de Philippe à la tête d'une armée marche en Xaintonge contre les Anglois, prend Xaintes & en fait raser les murailles, 447. Il est tué à la bataille de Crecy, 513.
Charles de Blois est reconnu pour heritier des Etats de Bretagne en épousant Jeanne de Penthiévre niéce du Duc Jean III. 477. & 478. Il est reçu à faire son hommage pour la Bretagne, 481. Il assiége Rennes, 483. Il la prend & assiége Hennebon, 484. Il laisse la conduite du Siége à Louis d'Espagne & va faire celui d'Aurai, 485. Il prend cette place, 486. Il fait mal-à-propos une tréve avec la Comtesse de Montfort, 488. Il prend Quimper, & fait lever le siege de cette place au Comte de Monfort, 499. Il assiége la Roche-de-Rien proche de Treguier, 516. Il est défait devant cette place, blessé de sept coups, fait prisonnier & conduit en Angleterre, 517. 518
Clement VI. successeur de Benoist envoye des Légats pour la paix entre la France & l'Angleterre, 494. Il obtient seulement une tréve, 495. Il achete la ville d'Avignon de Jeanne Reine de Naples, 532
Crecy. Champ de bataille, 518

D

David de Brus Roy d'Ecosse perd une grand bataille contre les Anglois, & se réfugie en France, 451. Il repasse en Ecosse & fait une tréve avec Edoüard, 476. Il est défait à la Bataille de Thyn, & pris prisonnier par les Anglois, 518
Divion Demoiselle native de Bethune habile faussaire, contrefait des titres en faveur de Robert d'Artois, est convaincuë de ce crime & condamnée au feu, 449

E

Edoüard III. dispute la Régence & puis la Couronne au Roy Philippe, 437. Ses prétentions déclarées nulles par une assemblée des Seigneurs du Royaume de France, 438. Il est aussi exclus de ses prétentions sur le Royaume de Navarre, 439. Il vient à Amiens rendre hommage au Roy, 445. Il est obligé de faire l'hommage lige. Formule de cet homme, 447. Il s'accommode avec le Roy de France, 448. Il reçoit en Angleterre Robert d'Artois & le comble de biens. Il défait David de Brus Roy d'Ecosse, 451. Il met dans ses interêts plusieurs Princes & Seigneurs des Pays-Bas & d'Allemagne contre la France, 458. Il gagne Loüis de Baviere, 461. Il déclare la guerre à la France assiége Cambrai & léve le siége, 463. Il emporte Guise & y met le feu, 464. Il brûle le Tréport, 466. Il prend le titre de Roy de France & les Armes de France, & reçoit l'hommage des Flamands en cette qualité, 467. Il défait la flotte de France & est blessé dans le combat, 471. Il assiége Tournay, 472. Il propose à Philippe de décider leurs differends par un duel, 473. Il fait une tréve malgré lui & se retire de devant Tournay, 474. Il soutient le parti du Comte de Montfort en Bretagne contre Charles de Blois, 483. Il fait une tréve avec les Ecossois, 488. Il envoye Robert d'Artois en Bretagne pour commander les troupes Angloises, *Ibid.* Il fait à Londres des obseques magnifiques à Robert d'Artois, 491. Il vient lui-même en Bretagne & assiége en même temps Vannes, Rennes & Nantes, *Ibid.* Il ne peut prendre aucune de ces places, 492. & suivantes. Il leve le siége de Nantes, 493. Il leve celui de Rennes, & se retranche devant Vannes, 494. Il conclut une tréve avec la France, & se retire de devant Vannes à condition que cette ville soit mise en sequestre entre les mains des Légats du Pape, 495 Il prend le pretexte de la mort d'Olivier de Clisson pour recommencer la guerre contre la France, 498. Il repasse en France, 504. Il descend en Normandie, & s'empare de la plûpart des Places de la basse Normandie, 505. Il marche vers Roüen pour l'assiéger, & est prevenu par Philippe; s'avance jusqu'à Poissi, & desole les environs de Paris, 507. Il passe la Seine à Poissi, un detachement de son armée défait les milices de Picardie; il gagne le bord de la Somme, 508. Il passe cette riviere au gué de Blanque tague, 509. Il gagne la Bataille de Crecy, 513. Il investit Calais, 515. Il bâtit une Ville autour de Calais pour y passer l'hyver, *Ibid.* Il oblige Calais à se rendre faute de vivres. Sa dureté envers les habitans, 525. Il fait une tréve avec Philippe, 526. Il est averti de la trahison du Gouverneur de Calais. Il y passe déguisé, 527. Il sort sur les François & combat avec Eustache de Ribaumont, 528. Sa generosité envers ce Chevalier, 529
Edoüard Prince de Galles combat à la Bataille de Crecy, à l'âge de 13. à 14. ans, 512
Eustache de Ribaumont combat avec le Roy d'Angleterre sans le connoître, est fait prisonnier, traité avec honneur par ce Prince qui le met en liberté, 528. 529

F

Flamands revoltés contre leur Comte qui est soutenu par le Roy, 440. Ils surprennent les François dans leur Camp proche de Cassel, 442. Ils sont taillés en pièces, 444
Formule d'hommage fait au Roy par le Roy d'Angleterre, 447

G

Gautier de Manni General Anglois fait lever le siége de Hennebon, 486. Il défait Loüis d'Espagne, 487. Il soutient le siége d'Aiguillon pendant plusieurs mois, & oblige le Duc de Normandie à le lever, 515
Geoffroy d'Harcourt se révolte, 502. Il détermine le Roy d'Angleterre à descendre en Normandie, au lieu d'aller en Gascogne, 505. Il défait les milices de Picardie, 508. Il obtient son pardon de Philippe, 531
Geoffroi de Charni manque de surprendre Calais, & est fait prisonnier avec la plûpart de ses soldats, 527. 528
Guise prise par Edoüard. 464

H

Henry de Lancastre Comte d'Erby débarque à Bayonne, prend Bergerac, la Reolle, Angoulesme, &c. 501. Il leve le siége de Blaye, 501. Il prend plusieurs Villes aprés la bataille de Crecy, 516
Hennebon assiégé par Charles de Blois, 484
Humbert Comte Dauphin de Vienne traite avec Philippe pour lui faire cession de ses Etats, 495. & suivantes.

Jacques

TABLE DES MATIERES.

L.

Jacques Artevelle brasseur de biere, tout-puissant en Flandres, 458. Il conseille au Roy d'Angleterre de passer aux Pais-bas, 460. Il fait déclarer les Flamands en faveur du Roy d'Angleterre contre la France, 467. Il est massacré à Gand dans une émeute, 492

Jacques Roy de Majorque vend à Philippe la Seigneurie de Montpellier, 497

Jean XXII. Pape veut introduire une opinion Théologique qui parut dangereuse, il est menacé à ce sujet par le Roy, 453. Il nomme le Roy de France Generalissime de la Croisade, *Ibid.* Il meurt, 454

Jean Duc de Normandie fils aîné du Roy ravage le Haynaut, 468. Il assiége Thin-l'Evesque sur l'Escaut, 469. Il le prend, 470. Il assiége le Comte de Montfort dans Nantes & le prend prisonnier, 482. Il reduit en Bretagne avec une armée, fait lever le siége de Nantes, 493 & celui de Rennes, 494. Il se campe à la veuë de Vannes que le Roy d'Angleterre assiégeoit, 494. Il marche en Guyenne à la tête d'une armée, reprend Angoulesme & quelques autres places, 503. Il assiége Aiguillon place tres-forte, 504. Il est obligé de lever le siége par la défaite de Crecy, 515. Il épouse Jeanne Comtesse de Boulogne, 530

Jean III. Duc de Bretagne marie Jeanne de Penthiévre sa niéce avec Charles de Blois, & les déclare héritiers de ses Etats, 477. Il meurt, 478

Jean de Bretagne Comte de Montfort forme un parti en Bretagne contre Charles de Blois, & cherche de l'appui en Angleterre, 478. Il vient à Paris pour soutenir ses prétentions à la Cour des Pairs, 479. Il quitte la Cour de France, s'enferme dans Nantes, & y soutient le siége, 481. Il est trahi par les Nantois & fait prisonnier, 482. Il obtient sa liberté du Roy & revient en Bretagne où il recommence les hostilités, 495. Il passe en Angleterre pour demander du secours, il revient en Bretagne & meurt à Hennebon, 499

Jean Roy de Bohéme aveugle tué à la bataille de Crecy, 514

Jean de Vienne Chevalier Bourguignon Capitaine ou Gouverneur de Calais, résolu de se défendre jusqu'à l'extremité, 515. Il est obligé par la famine à se rendre, 514

Jeanne d'Evreux Reine de France accouche d'une fille deux mois aprés la mort du feu Roy, 437

Jeanne de France fille unique de Loüis Hutin héritiere du Royaume de Navarre, 438. Elle est mariée à Philippe Comte d'Evreux, on lui dispute cette Couronne, elle lui est ajugée. Elle cede les Comtés de Champagne & de Brie au Roy, pour les Comtés de Mortain & d'Angoulesme, 439

Jeanne de Valois sœur du Roy & belle-mere du Roy d'Angleterre fait une tréve entre ces deux Princes, 473

Jeanne de Penthiévre niéce du Duc Jean III. reconnuë pour l'héritiere de ses Etats, épouse Charles de Blois, 477. 478. Elle soutient la guerre aprés la prise de son mari, 518

Jeanne de Flandre femme du Comte de Montfort maintient le parti de son mari fait prisonnier, 482. Elle demande du secours au Roy d'Angleterre & l'obtient, 483. Elle soutient le siége de Hennebon, elle fait une sortie avec succés; elle est coupée, se retire à Auray, rentre dans Hennebon, 484 485. Elle reçoit le secours d'Angleterre, & fait lever le siége de Hennebon, 486. Elle passe en Angleterre & obtient Robert d'Artois pour commander les troupes Angloises en Bretagne 488. Elle revient en Bretagne & combat la flote de France, 489. Elle assiége Vannes & la prend, 490. Elle n'est point déconcertée par la mort de son mari, 500

L.

Loüis Se Baviere prend le parti d'Edoüard, 461. Il l'abandonne, 475

Loüis d'Espagne chargé du siége de Hennebon par Charles de Blois, 481. Il est obligé de le lever, 486. Il prend Guerande & Dinant, *Ibid.* Il est surpris & défait par Gautier de Mauny, General des Anglois, 487. Il combat la flote Angloise à la hauteur de Grenezai, 489. Il surprend la flote d'Angleterre au Morbian, il en prend & coule à fond quelques vaisseaux, 492

Loüis Comte de Flandre refuse d'épouser Isabelle d'Angoulesme, 519. Il s'échape des mains des Flamands & se sauve en France, 521. Il épouse Marguerite fille de Jean Duc de Brabant, *Ibid.*

M.

Montpellier vendu à Philippe par Jacques Roy de Majorque, 497

N.

Nantes assiegée par Jean Duc de Normandie, 481. Elle est prise, 482

P.

Philippe VI. dans une assemblée de Seigneurs est déclaré successeur legitime du feu Roy en vertu de la coutume immémoriale du Royaume & de la Loy salique, 438. Il protege le Comte de Flandre contre les Flamands rebelles, 439. Il entre en Flandre avec une armée, 440. Il court un grand risque & défait les Flamands, 442. Il prend Cassel & fournit les Flamands, 442. 443. Il somme le Roy d'Angleterre de lui venir rendre hommage, 444. Il le reçoit à Amiens, 445. Les Prélats lui donnent le surnom de Catholique & de Protecteur du Clergé, 446. Il oblige le Roy d'Angleterre à lui faire hommage-lige. Formule de cet hommage, 447. Il s'accommode avec le Roy d'Angleterre, 448. Il disgracie Robert d'Artois, 449. Il le laisse échaper, 450. Il reçoit David de Bius Roy d'Ecosse & le protege contre Edouard, 451. Il pense à entreprendre une Croisade, 452. Il menace le Pape Jean XXII. au sujet d'une opinion Theologique qu'il faisoit prêcher, 453. Il abandonne le dessein de la Croisade, 456. Il se fait des Alliés contre le Roy d'Angleterre, 459. Il met en sa main les Domaines que le Roy d'Angleterre possedoit en France, 462. Il couvre sa frontiere avec une armée, & ne donne point la bataille, 465. Ses troupes font la guerre en Guyenne & sur la mer avec avantage, 466. Sa flote est défaite à la hauteur de l'Ecluse, 471. Sa reponse au Roy d'Angleterre qui lui proposoit de décider leurs differens par un duel, 473. Il fait une tréve avec le Roy d'Angleterre, 474. Il récompense les habitans de Tournai pour leur fidelité, 474. Il regagne Loüis de Baviere, 475. Il envoye son fils le Duc de Normandie en Bretagne au secours de Charles de Blois, 482. Il fait une tréve avec le Roy d'Angleterre, 495. Il relâche avec trop de facilité le Comte de Montfort, *Ibid.* Il traite avec Humbert Comte Dauphin de Vienne qui lui fait cession de ses Etats, 495. & suivantes. Il achete la Seigneurie de Montpellier de Jacques Roy de Majorque, 497. Il fait couper la tête à Olivier de Clisson & à quelques autres Seigneurs Bretons, 498 Il met le sel en parti, fait du changement dans les monnoyes, 502. Il empêche le Roy d'Angleterre d'assiéger Roüen, il côtoye l'armée ennemie, 507. Il passe la Somme suivant le Roy d'Angleterre dans sa retraite, 510. Il perd la bataille de Crecy & se retire à Amiens, 513. Il fait reconnoître les retranchemens des Anglois devant Calais, & les trouve inaccessibles, 522. Sa reconnoissance envers les habitans de Calais pour leur fidelité, 526. Il fait une tréve avec Edoüard, *Ibid.* Il épouse Blanche de Navarre, 529. Il meurt, son caractere, 530

R.

Robert d'Artois cause de la guerre entre la France & l'Angleterre, 448. Ses prétentions sur le Comté d'Artois contre sa tante Mathilde; ses artifices indignes pour renouveller le procés qu'il avoit perdu, dont il obtint la révision. Il est convaincu d'avoir falsifié des titres, 449. Il se sauve en Angleterre, 450. Il pense à assiéger saint Omer & est battu, 472. Il commande les troupes Angloises en Bretagne, & force la ville de Vannes; il la prend, & y est blessé, 490. Il se fait transporter en Angleterre & y meurt de sa blessure, *Ibid.* Caractere de ce Prince, 491.

Roche-de-Rien forteresse proche de Treguier est assiégée par Charles de Blois, 517. Elle est prise par les Partisans de ce Prince, 526

S.

Siége de Cambray par Edoüard, 453
Siége de Thin-l'Evesque sur l'Escaut, 469
Siége de Tournai par Edoüard, 472
Siége de Nantes, 481
Siége de Hennebon, 484
Siége de Vannes par la Comtesse de Montfort & Robert d'Artois, 489.
Siége d'Aiguillon, 504
Siége de Calais par Edoüard, 515

T.

Thin-l'Evesque sur l'Escaut assiégé par les François, 469. Il est pris, 470. Tournay assiegé par Edoüard, 472. Il est délivré par un traité de tréve, 474

V.

Vannes assiegé par la Comtesse de Montfort avec Robert d'Artois, 489. La ville est prise, 490. Elle est reprise par les partisans de Charles de Blois, *Ibid.*

Z.

Zanet Chef des Flamands rebelles, 440. Il surprend les François. 441. Il est défait & tué, 442

TABLE DE QUELQUES USAGES SOUS LE Regne de Philippe de Valois.

Formule de l'hommage que les Rois d'Angleterre rendoient au Roy de France, 447

On faisoit scrupule de donner bataille le Vendredy à cause que ce jour Jesus-Christ souffrit la mort, 461

Machines employées au siége de Thin-l'Evesque sur l'Escaut pour abbatre les maisons, 469

Les Maréchaux de France en prenant certains autres emplois, cessoient de porter cette qualité, 531

Sous ce regne vint la mode en France de porter une longue barbe & des habits fort courts. Les Princes ou Seigneurs du Sang, ainsi qu'on parloit alors & encore depuis, garderent l'ancienne mode des habits longs, 531. 532

TABLE
DU REGNE DE JEAN II.

A.

ANdrelen Maréchal de France ſe ſaiſit d'Arras & punit les ſeditieux de cette Ville, 552. il eſt pris priſonnier à la bataille de Maupertuis. 558

B.

Bataille de Maupertuis, 558
Bataille de Brignais, 602
Bretigni hameau prés de Chartres, lieu où ſe fit le traité de paix pour la délivrance du Roy Jean, 594
Brignais à deux lieuës de Lion. Champ de bataille, 602
Brocart de Feneſtrange du parti du Dauphin défait Americourt un des Commandans des troupes d'Angleterre, 589

C.

CHarles Dauphin ſe laiſſe gagner par le Roy de Navarre ; il rentre dans ſon devoir, eſt fait Duc de Normandie 550. Il engage dans le piége le Roy de Navarre, les Seigneurs d'Harcour &c. qui ſont arrêtés, 551. il eſt chargé de la conduite de l'Etat aprés la priſe du Roy ſon pere ; il aſſemble les Etats, eſt declaré Lieutenant du Royaume. Les Etats lui donnent un conſeil, 62. Il les congedie, 563 Il va à Metz pour s'aboucher avec l'Empereur Charles IV. ſon oncle, 564 Il eſt obligé de raſſembler les Etats, 566. Il eſt contraint d'enteriner leurs Requêtes 567 Il conclut une tréve de deux ans avec le Prince de Galles, *Ibid.* Il quitte Paris & y revient, 570. Il eſt obligé de recevoir en grace le Roy de Navarre & lui accorde toutes ſes demandes, 573. Il ſe fait declarer Regent du Royaume, n'ayant eu auparavant que le titre de Lieutenant, & met dans ſon Conſeil le Prevoſt des Marchands, 580. Il s'échape de Paris, *Ibid.* Il aſſemble les Etats de Champagne ; il transfere ceux du Royaume à Compiégne, & en obtient des ſubſides, 582. Il ſe rend maître des Places au deſſus de Paris. *Ibid.* Il en ravage les environs, 584. Il eſt rapellé par les Pariſiens & entre dans Paris, 586. Il fait la paix avec le Roy de Navarre qui lui rend Melun, 588. Il aſſemble les Etats, & y fait le traité fait par le Roy ſon pere à Londres. Ce traité eſt rejetté, 590. Il met ſes troupes dans les principales Places n'oſant paroître en campagne devant l'armée d'Angleterre, 591. Il traite avec le Roy d'Angleterre, 594 Il ratifie le traité de Bretigni, 597. Il va voir le Roy ſon pere à Calais. *Ibid.* Il eſt fait de nouveau Régent du Royaume durant le voyage de Jean en Angleterre, 607. Il déſaprouve le nouveau traité fait par le Roy, & en empêche l'execution, 608
Charles de Blois eſt delivré de ſa priſon d'Angleterre en donnant ſes deux fils en ôtage, 541
Charles d'Eſpagne eſt fait Connêtable de France, 535 Il eſt aſſaſſiné par Charles Roy de Navarre, 543
Charles Roy de Navarre, ſon caractere, auteur des nouveaux troubles de France, 541. Il prétend rentrer en poſſeſſion de la Champagne & de la Brie. Ses demandes ſont rejettées ; il échange le Comté d'Angouleſme contre Mante & Meulan : il fait aſſaſſiner Charles d'Eſpagne Connêtable de France ; il publie un manifeſte ſur cette mort ; il traite avec les Anglois, 543. Il fait une fauſſe réconciliation de pure ceremonie, & en tire de grands avantages, 545. Il traite de nouveau avec le Duc de Lancaſtre, 546. Il ſe raccommode avec le Roy, 547. Il fait une conſpiration contre le Roy & y engage Charles Dauphin, 550. Il eſt arrêſté à Rouen, 551. Il eſt delivré de ſa priſon par Jean de Pequigni ; ſa conduite ſeditieuſe à Amiens, 571 Il en uſe de même à ſon arrivée à Paris. 572. Il ſe reconcilie en apparence avec le Dauphin, 573 Il fait faire à Rouen de magnifiques obſeques aux Harcour, & aux autres qui avoient été executés à Rouen, 574. Il forme le projet de ſe faire Roy de France, 579. Il tâche d'enlever le Dauphin ; il le fait empoiſonner, 580. Il eſt reçû à Paris avec joie, 581. Il en ſort prévoyant une revolution, 584. Il déclare la guerre au Dauphin, 586. Il s'empare de Melun & bloque Paris, 587. Il rend Melun au Dauphin & fait la paix avec lui, 588. Il déclare la guerre au Dauphin, 591. Il fait la paix avec le Roy. 597. Il prétend à la ſucceſſion de Philippe Duc de Bourgogne, 604
Combat des Tierce en Bretagne, 536
Combat de Nogent ſur Seine avantageux au Dauphin, le rend maître de pluſieurs places, 589
Compagnies, aſſemblées de gens qui pilloient la campagne, 569. Elles ſe multiplient & attaquent également les deux partis, 581. 601. Elles gagnent la bataille de Brignais, où le Connêtable de France eſt tué, 602. Elles ſurprennent le Pont Saint-Eſprit. *Ibid.*
Critique fauſſe d'un nouvel auteur touchant la ſituation de Bretigni, où ſe fit le traité pour la délivrance du Roy Jean, 596

E.

EDoüard Roy d'Angleterre ſurprend Guynes nonobſtant la tréve ; ſa réponſe ſur la pairie du Roy de France, 541. Il arrive à Calais, & fait le dégaſt ſur les Terres de France. Il refuſe la bataille & le duel que le Roy de France lui offre 542. Il traite avec le Roy de France ſon priſonnier, 587. Il fournit cependant des troupes au Roy de Navarre contre le Dauphin, 588. Il fait renfermer le Roy de France & Philippe ſon fils dans la Tour de Londres, 590. Il paſſe à Calais, 591. Il attaque Reims & eſt obligé de lever le ſiége ; il prend Chartres & Montlheri, & vient juſques aux portes de Paris, 592. Il leve le blocus de Paris, 593. Il traite avec le Dauphin, *Ibid.* Il eſt determiné à conclure le traité par une eſpece de prodige qui l'effraye, 594. Il retourne en Angleterre, délivre le Roy de France & le fait paſſer à Calais : il revient à Calais & confirme le Traité, 597 Il donne le Duché de Guyenne à Edoüard Prince de Galles ſon fils, 605. Il fait des funerailles magnifiques au Roy de France auſquelles il aſſiſte, 610
Edoüard Prince de Galles vient en Gaſcogne & ravage les Terres de France, 548. Il attaque inutilement Bourges & Iſſoudun, s'engage fort avant ; il force Remorantin, 553. Il ſe trouve en grand danger dans le Poitou, & ſe campe avantageuſement, 554. Il gagne la bataille & fait le Roy de France priſonnier, 559. Il traite le Roy avec beaucoup de reſpect & de politeſſe, 560. 561. Il conclut une tréve de deux ans avec le Dauphin, 567. Il méne le Roy en Angleterre, 568. Il ratifie le traité de Bretigni, 597. Il eſt fait Duc de Guyenne par le Roy ſon pere 605
Etienne Marcel Prevoſt des Marchands chef des ſéditieux de Paris, 564. Il fait prendre aux Pariſiens des Chaperons mi partis de rouge & de bleu, 576. Il fait maſſacrer deux Seigneurs en preſence du Dauphin, 577. Il l'oblige à prendre le Chaperon rouge & bleu, & d'en faire prendre à toute la Cour, 578 Il entreprend de faire une confederation des principales villes de France avec Paris, & n'y réuſſit point, 579. Le Dauphin lui donne place dans ſon Conſeil, 580. Il fait fortifier Paris contre le Dauphin, & promet au Roy de Navarre de l'aider à ſe faire Roy de France, 581. Il force à Corbeil les troupes du Dauphin, 582. Il veut livrer Paris au Roy de Navarre & le faire déclarer Roy de France ; il eſt tué par Jean Maillard bourgeois de Paris, 585
Etats du Royaume aſſemblés par le Dauphin aprés la priſe du Roy, lui forment un Conſeil, 562. Ils demandent la délivrance du Roy de Navarre ; ſont congediés par le Dauphin, 563 Ils ſont raſſemblés, 566. Ils extorquent du Dauphin tout ce qu'ils demandent, 567

G.

GAucher de Brienne Duc d'Athenes Connêtable de France tué à la bataille de Maupertuis, 560
Geoffroy d'Harcour ſe révolte contre le Roy & eſt joint dans le Cotentin par le Duc de Lancaſtre, 552. Il eſt tué dans un combat, 563
Guy de Neſle Seigneur d'Offemont Maréchal de France défait par les Anglois & pris priſonnier, 535. Il eſt tué, 548

H.

HEnri Comte de Derby Duc de Lancaſtre promet du ſecours à Charles Roy de Navarre contre la France, 543 Il traite de nouveau avec ce Prince, 546. Il débarque dans le Cotentin, ſe joint aux rebelles, & fait lever le Siége de Pontaudemer, 552

I.

JAcques de Bourbon Connêtable de France meurt des bleſſures reçûës à la bataille de Brignais, 602

Jaquerie, ſedition de païſans révoltés, 582. Leurs cruautés, 553. Ils attaquent Meaux, s'en ſaiſiſſent, & en ſont chaſſés, 583 On en fait un grand carnage, & on les diſſipe, 584
Jean II. eſt ſacré à Reims, 535. Il fait couper la tête à Raoul Comte d'Eu Connêtable de France, 534. Il inſtitue l'Ordre de l'Etoile, dit auſſi l'Ordre de la Noble Maiſon, 536. Il cede à Charles Roy de Navarre Mante & Meulan pour le Comté d'Angouleſme, 543. Il eſt contraint de lui pardonner le maſſacre du Connêtable, 545. Il fait ſaiſir quelques-uns des Châteaux du Roy de Navarre en Normandie, 546. Il ſe raccommode avec ce Prince, 547. Il offre le duel ou la bataille au Roy d'Angleterre, 548. Il convoque les Etats à Paris, 549. Il ramene Charles Dauphin ſon fils aîné à ſon devoir, & le fait Duc de Normandie, 550. Il ſurprend à Rouen le Roy de Navarre & les Harcour, & les fait mettre en priſon, 551. Il fait executer les Harcour, Graville, &c. 552. Il punit les revoltés d'Arras, s'aſſure de la Place, & ſe ſaiſit d'Evreux, *Ibid.* Il marche contre le Duc de Lancaſtre, & pourſuit le Prince de Galles, 551. Il ſe joint dans le Poitou & ſe diſpoſe à le forcer dans ſon camp, 554. Il perd la bataille dans la Campagne de Beauce-voir & de Mauperuis, 559. Il eſt bleſſé & fait priſonnier avec Philippe ſon fils, *Ibid.* Il traite avec le Roy d'Angleterre, 587. Son traité n'eſt point agréé en France, 590 Il eſt enfermé avec Philippe ſon fils dans la Tour de Londres, *Ibid.* Il eſt delivré par le traité de Bretigni, paſſe à Calais, confirme le traité, fait la paix avec le Roy de Navarre, 597. Il arrive à Paris 599 Il marie ſa fille Iſabelle à Jean Galeas Viſconti ſeigneur de Milan, 600 Il ſe ſaiſit de la ſucceſſion de Philippe Duc de Bourgogne, 604. Il prend la Croix contre les Mahometans 606. Il paſſe en Angleterre, & y meurt. Son caractere, 608. Son corps eſt raporté en France, 610
Jean Comte d'Harcour & ſes freres partiſans du Roy de Navarre ſont arrêtés à Rouen. 551. Ils ſont condamnés & executés, 552. Leur memoire eſt rétablie à l'inſtance du Roy de Navarre, 573
Jean de Clermont Maréchal de France tué à la bataille de Mauperuis, 558
Jean de Pequigni un des chefs des ſéditieux de Paris & tout dévoué au Roy de Navarre, enleve ce Prince de ſa priſon, 577. Il tâche de ſurprendre Amiens, 585. Il detruit la Nobleſſe de Picardie, 587. Il eſt étranglé par un de ſes domeſtiques, 589
Jean Galeas Viſconti ſeigneur de Milan, épouſe Iſabelle fille de Jean II 600
Jean Goujé natif de Sens ſe fait proclamer Roy de France, 603. Il eſt pris dans un combat ſans que l'Hiſtoire faſſe mention de ce qu'il devint, 604
Jean Maillard bourgeois de Paris fidéle au Roy tuë Etienne Marcel Prevoſt des Marchands, 585. Il ſoumet Paris au Dauphin, 586
Jeanne Comteſſe de Penthiévre négocie pour la delivrance de Charles de Blois ſon mari, & l'obtient, 511
Innocent VI. Pape fait prolonger la tréve entre la France & l'Angleterre, 542. Il fait une nouvelle tentative pour la paix aprés la priſe du Roy, 564 Il publie une Croiſade contre les *Compagnies*, 603. Il meurt, 606
Iſabelle de France épouſe Galeas Viſconti Seigneur de Milan, 600
Juifs rétablis dans le Royaume en finançant, 600

L.

LOüis Comte d'Anjou, frere du Dauphin, eſt fait ſon Lieutenant durant ſon voyage de Metz; il n'eſt point obéi à Paris, 564.

M.

MAupertuis proche de Poitiers. Champ de bataille, 560
Melun ſurpris par le Roy de Navarre, 587. Il eſt rendu au Roy, 598
Monnoye de cuir en France, 600

N.

NOgent ſur Seine. Champ de bataille, 589

O.

ORdre de l'Etoile ou de la Noble Maiſon inſtitué par le Roy Jean, 536

P.

PAriſiens ſoulevés contre le Dauphin, 564. Ils paroiſſent plus ſoumis au Dauphin, 570 Ils ſont favorables au Roy de Navarre, 574. Ils le reçoivent à Paris avec de grands applaudiſſemens, 581. Ils murmurent contre le Prevoſt des Marchands au ſujet des ravages que faiſoient les troupes du Dauphin, 584. Ils rappellent le Dauphin, 586
Philippe de France le cadet des fils du Roy eſt pris avec lui à la bataille de Mauperuis, 559. Il eſt fait Duc de Bourgogne par ſon pere, 609 Et premier Pair de France, 610
Philippe Duc & Comte de Bourgogne meurt, & en lui finit la premiere famille Royale de Bourgogne, 604
Philippe frere du Roy de Navarre prend les armes aprés la priſon de ce Prince, & eſt joint dans le Cotentin par le Duc de Lancaſtre, 552. Il fait des courſes juſqu'aux portes de Paris, 566. Il refuſe de ſigner le traité de paix fait par le Roy de Navarre avec le Dauphin, 588
Pont Saint-Eſprit ſurpris par les *Compagnies*. 602

R.

RAoul Comte d'Eu & Connétable de France a la tête coupée, 534

T.

TRaité de Bretigni, 595. Il eſt ratifié par le Regent & par le Prince de Galles, 596

V.

VRbain V. engage le Roy Jean à une Croiſade, 606

TABLE
DE QUELQUES USAGES SOUS le Regne de Jean II.

HOmmages rendus au Roy pour des penſions qu'il aſſignoit à de Chevaliers de diverſes nations, 535
La Gendarmerie commence vers ces tems-là à combattre à pied, 538
Le Tiers Etat ajoûté pour la premiere fois aux Etats generaux du Royaume, 548
Commencement de l'uſage de mettre des chaînes dans les ruës de Paris, 508
Maniere des obſeques des Chevaliers, 575
Monnoye de cuir en France, 600
La dignité de premier Pair de France n'étoit point attachée au Duché de Bourgogne avant le Roy Jean, 610

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE CHARLES V.
DIT LE SAGE.

A.

Adrehen Maréchal de France accompagne du Gueſclin en Eſpagne, 635. Il eſt pris à la Bataille de Navarrete, 649
Aurai aſſiegé par le Comte de Montfort, 612. Il eſt pris aprés la bataille, 617. Il eſt pris par les François, 703

B.

Banneretz ce que c'étoit alors à Rome, 707
Barthelemy Prignano élu Pape prend le nom d'Urbain VI. 709. Son caractere; il ſe rend odieux aux Cardinaux, aux Rois de France & d'Angleterre, 710. Il eſt ſoutenu par Jeanne Reine de Naples, 711. Il ſe brouille avec elle, 713. Il fait des Cardinaux, la pluſpart des Etats de l'Europe le reconnoiſſent, 714
Bataille d'Aurai, 624
Bataille navale à la hauteur de la Rochelle entre la flote d'Angleterre & celle de Caſtille venuë au ſecours du Roy de France. La nuit finit le combat, 677. La bataille recommence le lendemain, & les Anglois ſont défaits, 678. Le Begue de Villaine prend Pierre le Cruel, 655
Bertrand du Gueſclin ſurprend Mante & force Meulan & Roubois qui appartenoient au Roy de Navarre, ſe campe auprés du pont de Cocherel ſur la riviere d'Eure, 613. Il défait le Captal de Buch, & le prend priſonnier, 616. 617. Il eſt arreſté par le Comte de Montfort contre le droit des gens; il trouve moyen de s'échaper. Il prend Valognes, Carentan, &c. ſur le Roy de Navarre, 620 Il eſt envoyé en Bretagne au ſecours de Charles de Blois, 621. Il ſe rend au Général Chandos à la bataille d'Auray, 625 Il eſt delivré en payant une groſſe rançon, 629. Il eſt envoyé par le Roy aux *Compagnies*, 634. Sa harangue militaire aux *Compagnies*, il traite avec les Chefs, & les engage à le ſuivre en Eſpagne, 635. Il les mene par Avignon, 636. Il oblige le Pape à leur donner de l'argent & l'abſolution, 637. Il détrône Pierre le Cruel & fait proclamer Roy de Caſtille le Comte de Tranſtamare, 638. Il amene un nouveau ſecours de troupes au Comte de Tranſtamare, 643. Il eſt fait priſonnier par le Prince de Galles à la bataille de Navarette, 649. Il ſe délivre en payant une groſſe rançon, 652 Il retourne en Eſpagne joindre Henry de Tranſtamare, 653. Il eſt fait Connétable de Caſtille par Henri de Tranſtamare devenu Roy, 655. Il eſt rappellé d'Eſpagne par le Roy, 667. il eſt fait Connétable de France, 671. il ſe met en campagne, 672. il ſurprend les Anglois dans leur quartier général de Pont-vilain dans le Maine, 672. il prend de ſa propre main le Commandant Thomas Grantſon, 673. Il enleve les autres quartiers, & diſſipe toute l'armée Angloiſe, *Ibid.* il ſe rend maître de Poitiers & de pluſieurs autres Places, 680. La Rochelle lui eſt livrée, 681. Il prend Fontenay le Comte & aſſiége Tolars qui capitule pour ſe rendre ſi le ſecours n'arrive pas, 681. La Place lui eſt renduë, 682. il demeure en Poitou pendant l'hiver & ſe rend maître de pluſieurs Places, 683. il entre en Bretagne où pluſieurs Places ſe rendent à lui, 685. 686. il va au ſecours de ſaint Malo aſſiegé par les Anglois, 702. il refuſe la bataille & fait lever le ſiége, 702. On rend ſa fidelité ſuſpecte au Roy, 701. Le Roy revient de ſes ſoupçons ſur ſon chapitre, 706. Il aſſiége Châteauneuf de Randan, il meurt durant ce ſiége, 720. Son éloge, les honneurs que le Roy lui fit aprés ſa mort, 721. Les aſſiegés mettent les clefs de la Ville à ſes pieds, 721
Boucicaut Maréchal de France commande en baſſe Normandie contre le Roy de Navarre, 621
Breſt bloqué par les François, 703
Bretagne, Duché de Bretagne confiſqué & réüni à la Couronne, 704
Bretons chagrins de voir le Duché de Bretagne réüni à la Couronne, 704. Ils rappellent d'Angleterre leur Duc, & ſe déclarent pour lui, 705

C.

Cardinaux violentés dans le Conclave par le Sénateur; & les Banneretz eliſent Barthelemi Prignano, 709. Les Cardinaux d'en deçà des Alpes ſoutiennent que l'élection d'Urbain n'eſt point canonique, 711. Ils gagnent le Commandant du Château Saint Ange, & les Chefs d'un corps de dix-mille Bretons appellés en Italie par le feu Pape, *Ibid.* Ils ſortent de Rome & s'aſſemblent à Anagnie, *Ibid.* Ils declarent l'élection d'Urbain non canonique, 713. Ils ſe retirent à Fondi au Royaume de Naples, *Ibid.* Ils engagent les Cardinaux Italiens à ſe joindre à eux, & font Pape Robert Cardinal de Genéve, 714
Charles parvient à la Couronne la 27. année de ſon âge, & eſt ſacré à Reims, 611. Il apprend la victoire de Cocherel ſur la riviere d'Eure le jour ou le lendemain de ſon ſacre. Il fait du Gueſclin Comte de Longueville & Maréchal de Normandie. Il diſſimule les infractions du Roy d'Angleterre au traité de paix, 618. Il envoye ſous main du ſecours en Bretagne à Charles de Blois, 619. Il reconnoiſt le Comte de Montfort pour Duc de Bretagne, 628. Il s'attache pluſieurs Seigneurs Bretons, 629. Il gagne le Captal de Buch, & s'en ſert pour faire la paix avec le Roy de Navarre, 630. Il oblige le Roy de Navarre à lui demander la paix, 631. Il la lui accorde, 632. Il penſe à délivrer la France des *Compagnies*, *Ibid.* Il prend la protection du Comte de Tranſtamare contre Pierre le Cruel; il envoye Bertrand du Gueſclin aux *Compagnies* pour les engager à paſſer en Eſpagne, 634. Il ſe ligue avec le Roy d'Arragon, 641. Il reçoit les griefs des Seigneurs Gaſcons contre le Prince de Galles, 655. Il cite le Prince de Galles à la Cour des Pairs, 659. Il déclare la guerre au Roy d'Angleterre, 662. Il ſe rend maître d'Abbeville & du Comté de Ponthieu, *Ibid.* Il défend au Duc de Bourgogne de hazarder la bataille, 664. Il aſſemble les Etats qui lui fourniſſent volontiers de quoi faire la guerre: il fait bâtir les tours de la Baſtille; il fait revenir d'Eſpagne Bertrand du Gueſclin; il fait un traité de ligue offenſive & défenſive avec le Roy de Caſtille, 667. Il confiſque tous les Fiefs que le Roy d'Angleterre & le Prince de Galles avoient en France, 668. Il ordonne à ſes Lieutenans de coſtoyer l'armée d'Angleterre ſans s'engager au combat, 670. Il permet une ſortie ſur les Anglois campés auprés de Paris, & elle réüſſit. Il donne l'épée de Connétable à Bertrand du Gueſclin, 671. Il fait une ligue offenſive avec Robert Stuart Roy d'Ecoſſe, 674. Il s'accommode avec le Roy de Navarre, 676. Il défend les guerres particulieres, *Ibid.* Il entretient des Penſionnaires en Angleterre qui lui revelent les ſecrets du Conſeil, 677. Il donne le Comté de Poitou au Duc de Berri, 683. Il ruine l'armée d'Angleterre ſans combattre, 687. Il fait l'Ordonnance qui fixe la majorité des Rois à quatorze ans commencés, 689. Il tire de l'argent des Juifs, 691. Il reçoit l'Empereur Charles IV. magnifiquement, mais avec précaution, 695. 696. Il eſt averti que le Roy de Navarre veut le faire empoiſonner, 697. Il ſaiſit toutes les places du Roy de Navarre en Normandie, hormis Cherbourg, 698. Il fait faire le procés aux complices de l'empoiſonnement, 699. Il confiſque le Duché de Bretagne & le réünit à la Couronne, 704. Cette réünion aliene de lui les Bretons, *Ibid.* Il perd beaucoup de villes & de ſerviteurs en Bretagne, 705. Il reconnoit Clement VII. pour vray Pape, 717. Il ſe ligue contre les Anglois avec Jean Roy de Caſtille, 719. Il ſuit toûjours ſon ſyſtême de guerre contre les Anglois, 722. Il ſe ſent en danger de mort, 723. Il prend des meſures pour empêcher les troubles de l'Etat aprés ſa mort, 725. Il meurt. Eloge de ce Prince, 726
Charles de Blois traite avec le Comte de Montfort pour le partage de la Bretagne entre eux, ſe laiſſe perſuader par ſa femme de rompre ce traité, 620. Il vient au ſecours d'Auray, 622. Il tué de ſa main un Seigneur qu'il croyoit être le Comte de Montfort. Il eſt tué lui-même & ſon armée défaite, 625. On lui trouve une haire ſur le corps; il paſſe pour un Saint; on lui attribuë des miracles: on fait des informations pour ſa canoniſation, *Ibid.* Son caractere, 628
Charles Roy de Navarre demande la paix au Roy, 631. il la conclut à Vernon, 632. Il accorde au Prince de Galles paſſage ſur ſes Terres pour le ſecours du Roy de Caſtille, 640. Il eſt regagné par le Comte de Tranſtamare, 641. Il eſt obligé de donner paſſage au Prince de Galles; il ſe laiſſe enlever par un parti François, 643. Il eſt delivré bien-toſt aprés, 650. il paſſe ſecrettement en Angleterre & traite avec Edoüard, 666. il change d'avis & demeure neutre, 667. il fait un traité ſecret avec Edoüard contre la France, 675. il s'accommode par un autre avec

Digitized by Google

avec le Roy de France, 576. Il entreprend de faire empoisonner le Roy une seconde fois, 697. il est malmené par le Roy de Castille & contraint de faire une paix tres-desavantageuse, 699. il perd Montpellier, 700
Charles IV. Empereur vient en France, est reçu magnifiquement; mais avec certaines précautions, 695. 696
Chasteauneuf de Rendan assiegé par du Guesclin, 720. Honneurs que les assiegés lui rendirent après sa mort, 722
Cocherel sur la riviere d'Eure. Champ de bataille, 616
Combat de Cocherel sur la riviere d'Eure, 616
Compagnies. Les *Compagnies* se donnent à du Guesclin pour être conduites en Espagne, 634. elles prennent le nom de *Compagnies Blanches* 637. Elles abandonnent le Comte de Transtamare pour se donner au Prince de Galles, 641. il en perit beaucoup, & le passage leur est refusé par l'Arragon, 642. ils defont un corps de troupes Françoises & vont joindre le Prince de Galles, 644. Elles sont reduites à six mille hommes, 651

E.

Edoüard Roy d'Angleterre envoye du secours en Bretagne au jeune Comte de Montfort, 619. 621. Il consent que le Prince de Galles prenne la protection du Roy de Castille, 640. il se plaint de ce que le Roy de France a reçû les griefs des Seigneurs de Gascogne, 661. il se fait faire Roy de France dans son Parlement, & se prepare à la guerre, 662. il envoye son fils le Duc de Lancastre avec une armée en France. Ses troupes prennent Vire en basse Normandie, 664. il fait assembler une armée à Calais, 670. il déclare son successeur Richard fils du Prince de Galles, au cas que ce Prince mourût avant lui; il part avec une flote & une armée pour passer en France au secours de Touars; il est obligé par les vents de relâcher en Angleterre, 682. il envoye de nouveau des troupes en France, 686 il meurt d'une maniere funeste, 692. Son Eloge; il est le premier qui ait fait battre de la monnoye d'or en Angleterre, 693
Edouard Prince de Galles prend la protection de Pierre le Cruel Roy de Castille, 619. Il obtient du Roy de Navarre passage sur ses terres, 640. il promet du secours à Jacques Roy de Majorque contre le Roy d'Arragon, 644. il gagne la bataille de Navarette contre Henri de Transtamare, 649. il se brouille avec le Roy de Castille, 650. il revient en Guienne, 651. il mécontente les Gascons, 657. il est cité par le Roy de France à la Cour des Pairs, 659. il répond avec fierté & arrête ceux qui lui avoient signifié l'ordre du Roy, 660. Il reprend Limoges, 669. Il repasse en Angleterre pour rétablir sa santé, & laisse le commandement dans la Guienne au Duc de Lancastre son frere, 677. Sa mort & son Eloge, 691

G

Gregoire XI. successeur d'Urbain V. travaille inutilement à la paix entre les deux Couronnes, 674. il fait conclure une tréve entre les deux Rois, 688. il en obtient la prolongation, 689. 691. il meurt & sa mort est suivie d'un Schisme, 707
Guerrande, lieu des conferences entre le Roy & le Comte de Montfort, 608
Guy de Ligni Comte de saint Pol fait l'armée Angloise avec un camp volant, se jette dans Harfleur, & découvre les desseins du Duc de Lancastre, 665

H.

Henri Comte de Transtamare frere bâtard de Pierre Roy de Castille, se revolte contre ce Prince, se refugie en France, 630. Il se ligue avec Pierre IV. Roy d'Arragon, & avec le Roy de Navarre, 631. il est declaré par le Pape capable de la couronne de Castille, 634. Il propose au Roy de France de prendre *les Compagnies* à son service, 634. il s'aboüche avec du Guesclin, 637. il est proclamé Roy de Castille, 638. il perd la bataille de Navarette, 648. il se fait jour au travers des ennemis, & se sauve en Arragon, 649 il entre en Castille où plusieurs villes se déclarent pour lui; il assiége Tolede, 653. il va au devant de Pierre le Cruel & le défait, 654. il tüe Pierre le Cruel, 655. il est de nouveau reconnu Roy de Castille & se maintient sur le thrône, il fait du Guesclin Connétable de Castille, *Ibid.* il envoye une flote au Roy de France, 677. il fait vivement la guerre au Roy de Navarre, & le contraint à faire la paix à des conditions tres-desavantageuses; il assiége Bayonne sur les Anglois & leve le siege, 699. il meurt, 703

I.

Jacques de la Grange dit le Cardinal d'Amiens, choqué de ce que le Pape disoit au Roy de France dans son sermon, lui donne publiquement un démenti, & s'échape de Rome, 710
Jacques Roy de Majorque demande du secours au Prince de Galles contre le Roy d'Arragon, 644 il est pris par Henri de Transtamare, 653
Jean Comte de Montfort traite avec Charles de Blois pour le partage de la Bretagne entre eux, atteste Bertrand du Guesclin contre le droit des gens, 620. il assiége Arrai, 621. il gagne la bataille d'Auray, 623. il pleure Charles de Blois en voyant son corps; il se rend maître de plusieurs Places, 626. il fait hommage à Paris pour le Duché de Bretagne, 629. il reçoit les troupes Angloises dans ses ports & leur donne passage pour aller faire la guerre en France, 663. il s'excuse auprés du Roy de France, 668. il traite de nouveau avec le Roy d'Angleterre, 681. il met des garnisons Angloises dans ses principales forteresses, plusieurs Seigneurs de Bretagne se revoltent contre lui à cette occasion; il se sauve en Angleterre, 685. il écrit au Roy pour lui déclarer la guerre, 686. il aborde à Calais à la tête d'une armée avec le Duc de Lancastre, 686. Son armée se ruine sans rien faire, & il repasse en Angleterre, 688. il revient en Bretagne & prend quelques Places, 688. Son Duché est confisqué & réüni à la Couronne, 704. il est rappellé par les Bretons, & reçû en plusieurs villes, 705
Jean Duc de Berry frere du Roy entre sur les terres du Prince de Galles, 661. il prend Limoges, 669. il prend plusieurs Places en Poitou & en Limousin, 679. Le Roy lui donne le Comté de Poitou, 683
Jean Roy de Castille se ligue avec le Roy de France contre les Anglois, 719
Jean Candorier Maire de la Rochelle, chasse les Anglois, & livre la ville au Roy, 680
Jean Chandos General des Anglois marche en Bretagne, 621. il defait l'armée de Charles de Blois, 623. il conseille au Prince de Galles de prendre le parti de Pierre le Cruel, 639. il est tué au pont de Lezac dans une rencontre. Eloge de ce Seigneur, 663
Jean de Cardaillac Archevêque de Toulouse soumet au Roy Cahors & quelques forteresses, 663
Jean de Grailli Capital de Buch, partisan du Roy de Navarre fait la guerre en haute Normandie, 613. il est defait & pris par du Guesclin auprés de Cocherel, 616. 617. il se laisse gagner par le Roy & contribuë à la paix entre ce Prince & le Roy de Navarre; il est regagné par le Prince de Galles, 630. il tüe le Commandant de la Linde sur la Dordogne qui l'alloit livrer aux François, 669. il sauve la Rochelle au Roy d'Angleterre, 678. il étoit Connetable de Guyenne, 679. il fait lever le siége de Soubise au Sire de Pons, 679. il est pris par Yvain de Galles, 680 Il meurt dans la prison, 680
Jean de Vienne Amiral de France fait diverses descentes en Angleterre, 693
Jeanne Comtesse de Penthiévre femme de Charles de Blois, l'oblige à rompre le traité fait avec le Comte de Montfort, 610. Elle implore la protection du Roy de France après la mort de son mari, 626. Elle accepte le traité de Guerande, 629. Elle s'oppose à la réünion que le Roy veut faire du Duché de Bretagne à la Couronne, 704
Jeanne Reine de Naples favorise d'abord Urbain VI. 712. Elle devient son ennemie, 715

L.

Le Duc de Lancastre fils du Roy d'Angleterre commande en Guyenne, à la place du Prince de Galles, 677. Il épouse Constance fille aînée de Pierre le Cruel & repasse en Angleterre, *Ibid.* Il defend à Calais à la tête d'une armée avec le Duc de Bretagne, 686 Il traverse la France jusqu'à Bourdeaux en ruinant le plat pays, & perd son armée, 687. il assiége saint Malo, 701. Il leve le siége, 702
Louis Duc d'Anjou frere du Roy entre sur les terres du Prince de Galles, 661. il prend plusieurs places en Guyenne, 669. Il prend Bergerac & plusieurs autres places, 694. Il prend Montpellier sur le Roy de Navarre, 700. Il punit la révolte de cette ville, 701. Il a ordre du Roy de demeurer en Anjou, 715. Il arrive à Paris avant la mort du Roy, 616

M.

Mante surprise par du Guesclin, 613
Meulan forcé par du Guesclin, 613
Montpellier cedé au Roy de Navarre en dédommagement pour Meulan, &c. 670. Il est enlevé au Roy de Navarre par le Duc d'Anjou; il se revolte, 700 Il est puni de sa révolte, 701
Mortuacre brave Capitaine defend Saint Malo contre les Anglois, 701. Il ruine tous leurs travaux & fait lever le siége, 702

P.

Pembrock. Le Comte de Pembrock nommé pour commander en Guyenne à la place du Duc de Lancastre se met en mer pour débarquer à la Rochelle. il est attaqué par la flote des Castillans & la nuit finit le combat, 677. Il est fait prisonnier le lendemain dans un second combat, & sa flote est presque entierement détruite; il est conduit à saint André en Galice. Son entretien avec Yvain Prince de Galles depossedé, 678
Philippe Duc de Bourgogne reprend la Charité sur le Roy de Navarre, 610. Il épouse Marguerite fille & héritiere de Louis Comte de Flandres, 656. Il se fait Général de l'armée Fran-

Digitized by Google

toiſe en Picardie. Il a ordre de ne rien hazarder, 664. Il prend Ardres & quelques autres poſtes ſur les Anglois 694. Il ſuit l'armée Angloiſe ſans la combattre, 713
Pierre, dit le Cruel, Roy de Caſtille. Ses cruautés. Ses ſujets ſe révoltent, 630 Il eſt declaré par le Pape indigne de la couronne, 634. Il eſt abandonné par ſes ſujets, 637. Il ſe ſauve à la Corogne en Galice. Il implore le ſecours du Prince de Galles, 638. Il gagne la bataille de Navarette contre Henri de Tranſtamare, 649. Il ſe remet en poſſeſſion de la Caſtille, *Ibid.* Il ſe brouille avec le Prince de Galles, 650. Ses ſujets ſe déclarent de nouveau pour Henri de Tranſtamare. Il perd la bataille, il ſe ſauve au Château de Montiel, 654. Il eſt pris par le Begue de Villaine, 655. Il eſt tué par Henri de Tranſtamare, 655
Pierre IV. Roy d'Arragon prend la protection de Henri de Tranſtamare contre le Roy de Caſtille, traite avec le Roy de France, 631. Il favoriſe l'expedition de du Gueſclin en Eſpagne, & en profite, 637. Il ſe ligue avec le Roy de France, 641. Il refuſe le paſſage aux *Compagnies* qui alloient joindre le Prince de Galles, 642
Poitiers & pluſieurs autres villes ſe rendent au Roy, 680
Privileges accordés à la ville de Poitiers, 680
Privileges accordés aux Rochelois, 581

R.

Robert fils d'Amedée III. Comte de Geneve, eſt fait Pape & prend le nom de Clement VII. Il eſt reconnu par le Roy de France, 717. Et par quelques autres Souverains, 718. Il vient réſider à Avignon, 719
Robert de Fiennes Connétable de France, 610. Il ſuit l'armée Angloiſe avec un camp volant, & empêche le Duc de Lancaſtre de brûler la flotte de France, 665. Il ſe démet de ſa charge de Connétable qui eſt donnée à du Gueſclin, 671
Robert Knolle Général des Anglois part de Calais à la tête de vingt-mille hommes, n'oſe attaquer aucune place excepté Roye qu'il réduit en cendres, s'avance juſqu'auprés de Paris à Ville-Juif, traverſe la Beauſſe, entre dans le Maine & dans l'Anjou, où toutes les Places ſe trouvent en état de défenſe, 671. Son armée eſt entierement diſſipée, 673
Robert Stuart Roy d'Ecoſſe ſucceſſeur de David, 668. Il fait ligue offenſive contre l'Angleterre avec le Roy de France, 674. Il bat les Anglois, 694
Rochelle. Défaite des Anglois ſur la mer à la vûë de la Rochelle, 677. 678. Le Maire chaſſe les Anglois & livre la ville au Roy, 680
Roulebroiſe forteresſe priſe & raſée par du Gueſclin, 613

S.

Saint Malo aſſiégé par les Anglois, 702. Il eſt delivré par du Gueſclin, 702
Schiſme dans l'Egliſe aprés la mort de Gregoire XI. 706
Sénateur de Rome, ce que c'étoit alors, 707
Siége d'Auray, 604
Sylveſtre Bude Général des Bretons en Italie, 711. Il ſurprend Rome, 718. Il eſt fait priſonnier, 719

T.

Thomas Comte de Buckinquam oncle du Roy d'Angleterre, deſcend en France par Calais avec une armée, 712. Il marche pour traverſer la France juſqu'en Bretagne, 713
Thomas Granſon Général des Anglois défait & pris à Pont-vilain dans le Maine par du Gueſclin, 673
Toüars aſſiégé par du Gueſclin capitule pour ſe rendre ſi le ſecours n'arrive, 681
Traité de Guerande où le Comte de Monfort eſt reconnu par le Roy de France pour Duc de Bretagne, 618

V.

Vrbain V. Pape déclare Pierre le Cruel indigne de la Couronne de Caſtille, & le Comte de Tranſtamare quoique bâtard, capable d'être mis à ſa place, 634. Il eſt fort attaché au Roy de France, 636. Il quitte Avignon & rétablit le ſiége Pontifical à Rome, 674. Il revient à Avignon pour travailler à la paix entre les deux Couronnes & y meurt, *Ibid.*

Y.

Yvain fils d'Edmond Prince de Galles, à qui Bédford avoit fait couper la tête, ſert en France; ſon entretien avec le Comte de Pembrock, 678. Il bat le Gouverneur de Grenefay dans un petit combat naval, 679 Il fait priſonnier le Captal de Buch & prend Soubiſe, 680. Il eſt poignardé par ſon Chambellan, 694

TABLE
DE QUELQUES USAGES DU regne de Charles V. dit le Sage.

PAr la mort du Roy toutes les charges de Judicatures étoient cenſées vacantes, 612
Il fut reglé par le traité de Guerande que dans la ſuite les femelles ne pourroient prétendre au Duché de Bretagne qu'en défaut de tous les mâles de la Maiſon de Bretagne, 618
Formule de l'hommage des Ducs de Bretagne, 619
Guerres particulieres entre les Gentilshommes fiefés, étoient encore en uſage en France ſous ce Regne, 676
Il y avoit alors en France dans tous les quartiers du Royaume un nombre infini de Châteaux fortifiés, 677
Les Juifs demeurans en France étoient obligés de porter ſur leurs habits un morceau d'étoffe rouge & blanche, 582

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE CHARLES VI.

A.

ABbé de saint Denis Conseiller né du Parlement de Paris, 796
Alexandre V. est élû Pape, 877. Il meurt, 895
Angelo de Corario succede à Innocent & prend le nom de Gregoire XII. 868
Anglois chassés du Limosin, 767. Ils sont poussés vivement par les François en Flandres, 769. Ils sont appellés par les Princes ligués, entrent en France, y font des ravages, sont congediés avec de l'argent, 916
Apologie du Duc de Bourgogne faite par Jean Petit, est brûlée par la main du Bourreau, 951
Armagnacs, faction du Duc d'Orleans dans Paris, tiroit son nom du Comte d'Armagnac beau-pere du Duc d'Orleans, 910 Ils sont Partisans du Duc d'Orleans, & maltraités dans plusieurs villes du Royaume, 913. Ils sont exterminés dans Paris, 988
Arnaud Guillaume de Barbasan défend Melun avec beaucoup de valeur, 1002
Arnoul d'Audrehen quitte la dignité de Maréchal de France pour celle de Port-Oriflamme, 734
Azincourt, champ de bataille, 966

B.

BAjazet marche au secours de Nicopoli, 890. Il défait les François, 892
Balthazar Cossa est élu Pape sous le nom de Jean XXIII. 895
Bataille d'Azincourt, 966
Bataille de Baugé, 1007
Bataille de Nicopoli, 891
Bataille de Rosebeque, 717
Bavalen Gentilhomme Breton sauve la vie au Connétable de Clisson. Sa grande prudence, 791
Baugé, Champ de bataille, 1007
Bernard Comte d'Armagnac est fait Connétable de France, 972. Il se rend odieux aux Parisiens, 973. Il est massacré avec le Chancelier, &c. 988
Bernard d'Albret défend Ham & l'abandonne, 912
Boniface IX. Pape succede à Urbain, 810. Il meurt, 865
Bouchers de Paris causent de grands désordres dans la Ville, 910. 912
Bourguignons, leur cruauté dans Paris, 988
Bureau de la Riviere disgracié & rétabli. Son Eloge, 738. Il est fait premier Chambellan par le Roy, 795. Il est disgracié, 807

C.

CHarles VI. on avance le tems de sa majorité, 732. Il fait Olivier de Clisson Connétable de France; il est sacré, 735. Il punit la sédition de Roüen, 752. Il accorde malgré lui la passion aux Parisiens 754. Il marche en Flandre au secours du Comte Loüis, 756. Il se rend maître de plusieurs Places 759 Il gagne la bataille de Rosebeque, 760. Il soumet plusieurs villes, 762. Il entre dans Paris comme dans une ville conquise, donne ordre d'achever de bâtir les tours de la Bastille, & en fait construire une du côté du Louvre, 763. Il châtie les Parisiens, 764. 765. 766. Il fait reconnoître Loüis Duc d'Anjou II. du nom pour Comte de Provence, 778. Il épouse Isabelle de Baviere: il se détermine à faire vivement la guerre à l'Angleterre, *ibid.* Il envoye des troupes au Roy d'Ecosse, 779. Il fait faire le procés au Roy de Navarre qui l'avoit voulu empoisonner, 782. Il prépare une nombreuse Flotte pour porter la guerre en Angleterre, 785 Cette flotte devient inutile, 786. Il donne la ville de Lecluse au Duc de Bourgogne, 787. Il fait un nouvel armement sur mer, 788. Cet armement devient encore inutile, 790 Il envoye ordre au Duc de Bretagne de comparoître à la Cour des Pairs, 791. Il l'accommode avec le Connétable, 793. Il marche à la tête d'une armée contre le Duc de Gueldres, & l'oblige à lui demander quartier, il déclare à ses oncles qu'il veut gouverner par lui-même, 794. Il se choisit des Ministres, 795. Il visite une partie de son Royaume, 797. Il est declaré heritier du Comté de Foix par le Comte Gaston Phœbus, 798. Il évoque à son Tribunal les nouveaux differends du Duc de Bretagne & du Connétable, 801. Il ordonne au Duc de Bretagne de lui livrer Pierre de Craon, 803. Il se met en marche contre le Duc de Bretagne à la tête d'une armée, 804. Il paroît un désordre dans son esprit & devient furieux. Il revient à son bon sens, 805. Il rétablit les Ducs de Berri & de Bourgogne dans son Conseil, 807. Il court un grand danger de la vie dans un balet, 809. Il retombe dans son mal, 809. Il soustrait son Royaume à l'obedience de Benoist, 819. Il est declaré par les Genois Seigneur de Gennes, 819. Il accorde du secours à Sigismond contre les Turcs; il en donne le commandement à Jean Comte de Nevers fils du Duc de Bourgogne, 830. Il fait Loüis de Sancerre Connétable de France, 833. Il donne du secours à Manuel Empereur de Constantinople contre les Turcs: il reçoit ce Prince à Paris, 834. Il a de frequentes rechutes dans son mal, 838. Il déclare le Duc d'Orleans Lieutenant Général du Royaume, 841. Il fait une ligue avec Owin Prince de Galles, 844. Il rétablit l'obedience de Benoist en France, 846. Il fait défense au Duc de Bourgogne de venir à Paris, 86.. Il accorde des lettres d'abolition au Duc de Bourgogne pour le meurtre du Duc d'Orleans, 864. Il annulle ses lettres d'abolition données au Duc de Bourgogne. 879. Il reconcilie le Duc de Bourgogne avec Charles Duc d'Orleans fils de Loüis & avec sa maison, 885. Il rappelle le Duc de Berry à la Cour qui refuse d'y venir, 897. Il ordonne aux Princes de mettre bas les armes, 901. Il envoye Loüis Comte de Vendôsme pour soutenir les droits de Iolande d'Arragon, 919. Il ôte la Charge de Connétable à Charles d'Albret, & la donne au Comte de Saint Pol, 920. Il marche contre les Princes rebelles, 921. Il prend diverses places, assiége Bourges, 922. Il reçoit en grace le Duc de Berry, 925. Il est insulté dans Paris, 941. Il écrit aux Princes pour le tirer de Paris, 942 Il fait publier la paix entre les Princes, 947. Il fait jurer la paix de Pontoise à tous les Princes. Il rétablit Charles d'Albret dans sa charge de Connétable, 948. Il envoye défense au Duc de Bourgogne de revenir à Paris, 950. Il marche à la tête de son armée contre les Bourguignons, & prend Compiégne & Soissons, 958. Il accorde la paix au Duc de Bourgogne, 959. Il fait défendre à tous les Princes du Sang de venir à Paris sans ordre, 970. Il meurt, 1013
Charles dernier fils du Roy succede à son frere en qualité de Dauphin, est ennemi du Duc de Bourgogne, 978. Il se rend maître de Roüen, 980. Il établit un Parlement à Poitiers & fait la guerre au Duc de Bourgogne, 990. Il fait la paix avec le Duc de Bourgogne, 994. Il a une entrevûë avec le Duc de Bourgogne à Montereau-Fauyonne, 996. Il est desherité au traité de Troye, 999. Il est soutenu par les païs d'au-delà de la Loire. Il prend la qualité de Régent du Royaume, 1001. Il est cité à la table de marbre, condamné par contumace, & declaré incapable de succeder à la Couronne, 1004. Il assiége Chartres; il léve le siége, 1008. Il fait une entreprise inutile sur Paris, 1010. Il court un grand risque de la vie, 1013
Charles Duc d'Orleans leve des troupes, il déclare la guerre au Duc de Bourgogne, 907. Il surprend plusieurs villes, 911 Il se rend maître de saint Denis & du pont de saint Cloud, 914. Il s'empare d'un trésor que la Reine avoit caché dans l'Abbaye de saint Denis, 916. Il quitte les environs de Paris, est declaré ennemi de l'Etat, 918. Il signe le traité du camp de Bourges, 925. Il revient à Paris avec les autres Princes, 948. Il est pris à la bataille d'Azincourt, 968. Il se reconcilie avec le Duc de Bourgogne, 985
Charles Roy de Navarre entreprend de faire empoisonner le Roy & les oncles du Roy, 782. On lui fait son procés à la Cour des Pairs, *ibid.* Sa mort funeste, 783
Charles III. Roy de Navarre negocie la paix entre le Duc de Bourgogne & le Duc de Berry, 901
Charles d'Albret pousse vivement les Anglois en Guyenne, 856. Il est rétabli dans la dignité de Connétable, 948. Il suit le Roy d'Angleterre, 965. Il est défait à la bataille d'Azincourt, 966. & suivantes. Il est tué à la bataille d'Azincourt, 968
Clement VII. Pape fort à charge à la France, 746. Il donne l'investiture du Royaume de Naples au Duc d'Anjou II. du nom, 777. Il est inquiet de ce qui se faisoit en France pour l'extinction du Schisme, 814. Il meurt, 815
Combat au pont de Comines, 717
Comines, champ de bataille, 717
Concile de Pise declare Gregoire & Benoist exclus du Pontificat, & élit pour Pape Pierre Philargi qui prend le nom d'Alexandre V. 877
Concile Général de Constance, 877

Conference des Princes à Vernueil, 944. Elle eſt ſuivie de la paix entre les Princes, 945
Coſme Meliorati ſuccede à Boniface & prend le nom d'Innocent VII. 866. Il meurt, 868
Courtray mis en cendres, 761

E.

ENguerrand de Coucy marche en Hongrie contre les Turcs, 830. Il eſt fait priſonnier à la bataille de Nicopoli, 831

F.

FAction de la Roſe rouge & de la Roſe blanche en Angleterre, 917
Flamands revoltés contre Loüis Comte de Flandre. Ils mettent à leur tête Philippe d'Artevelle, 755. Ils ſont défaits au pont de Comines, 757. 758. Ils ſont taillés en pieces à Roſebeque, 760

G.

GAntois perſiſtent dans leur revolte aprés la bataille de Roſebeque, 762. Ils y ſont confirmés par le Roy d'Angleterre, 767
Gaſton Comte de Foix refuſe de quitter les gouvernemens de Languedoc & de Guyenne, défait le Duc de Berry, 748. Il ſe ſoumet, 749. Il déclare le Roy ſon heritier, 795
Génois ſe mettent ſous la protection de France, & reconnoiſſent le Roy & ſes ſucceſſeurs pour Seigneurs de Gennes, 829. Ils chaſſent les François de Gennes, 888
Gilbert de la Fayette eſt fait Maréchal de France par le Dauphin, il ſe trouve à la bataille de Baugé, 1007
Gregoire XII. Pape eſt dépoſé du Pontificat, 976
Guillaume Martel Seigneur de Baqueville eſt fait Port-Oriflamme, 953
Guy de la Trimoüille eſt fait Port-Oriflamme, 769. Il marche en Hongrie contre les Turcs, 830

H.

HArfleur eſt aſſiegé par les Anglois & pris, 963
Henry Comte de Derby fils du Duc de Lancaſtre ſe retire en France. ſon Eloge, 836. Il eſt fait Roy d'Angleterre, 837. Il uſurpe la couronne d'Angleterre, devient Roy ſous le nom de Henry IV. du nom, fait une tréve de vingt ſix ans avec le Roy, & renvoye Iſabelle de France, 838. Il meurt avec de grands remords ſur l'uſurpation de la couronne d'Angleterre, 907
Henry V. Roy d'Angleterre fils de l'uſurpateur ſe fait couronner Roy, 927. Il demande Catherine de France fille du Roy en mariage, 948. Il déclare la guerre au Roy de France & aſſiége Harfleur, 962. Il prend Harfleur d'aſſaut & marche par la Picardie vers Calais. 963. Il paſſe la Somme, 964. Il propoſe des conditions de paix qui ſont rejettées, 966. Il taille en pieces l'armée de France à Azincourt, 966. & ſuivantes. Il court un grand riſque dans la bataille, 967. Il rentre en France, prend pluſieurs Places en Normandie, dans le Maine & en Languedoc, 984 Il aſſiége Roüen, 991. Il ſe rend maître de Roüen & de preſque toute la Normandie, 992. Il eſt declaré heritier de la couronne de France & actuellement Regent de France, 999. Il épouſe Catherine de France, 1001. Il ſe rend maître de pluſieurs Places, il aſſiége Meaux, 1002. Il le prend 1004. Il repaſſe en Angleterre & y eſt reçu avec beaucoup d'honneur, 1005 Il aſſiége & prend Meaux, 1008. Il tombe malade, 1010 Il déclare ſon frere le Duc de Betfort Régent de France, & Humfroy Duc de Glocestre Régent d'Angleterre. Il meurt, 1013.
Henry Spencer Eveſque de Norvvik deſcend à Calais avec une armée, défait celle du Comte de Flandres, & ſe rend maître de pluſieurs villes, 758
Hutin d'Aumont eſt chargé de l'Oriflamme, 921

I.

JAcques le Grand Religieux Auguſtin, ſa hardieſſe en prêchant devant le Roy, 849
Jacqueville arreſte pluſieurs Seigneurs & pluſieurs Dames & les mene en priſon, 942. Il inſulte le Dauphin, 943
Jean Duc d'Alençon tué le Duc d'Yorc, & fend d'un coup de ſabre le caſque du Roy d'Angleterre, il eſt tué, 967
Jean V. Duc de Bretagne fait la paix avec la France, 743. Il prend des liaiſons avec les Ducs de Berry & de Bourgogne, 770. Il ſe rend ſuſpect au Roy, 784. Il ſe laiſſe gagner par les Anglois, 789. Il arreſte le Connétable de Cliſſon, 790. Il ordonne qu'on le jette à la mer, ſe repent de cet ordre, & remercie celui qui ne l'avoit pas executé, 791. Il remet en liberté le Connétable, 792. Il eſt protegé par les Ducs de Berry & de Bourgogne, & accommodé avec le Connétable, 793. Il vient trouver le Roy à Tours, 801. Il épouſe Jeanne de France fille du Roy, 845
Jean de Montaigu chargé par le Roy de l'adminiſtration des finances, 795. Il eſt mal reçu par le Duc de Bourgogne, 822. Il negocie la reconciliation du Duc avec la maiſon d'Orleans, 883. Il en porte le projet au Duc de Bourgogne qui l'approuve, 885. Il a la tête tranchée, 891
Jean Deſmarêts Avocat Général Parriſan du Duc d'Anjou, 731. Il eſt fort accredité dans Paris, 749. Il appaiſe une ſedition de la populace, 751. Il a la tête tranchée, 764
Jean de Troye Chirurgien, ſon inſolence à l'égard du Dauphin, il mene en priſon pluſieurs Seigneurs, 940
Jean de Vienne Amiral de France mene des troupes en Ecoſſe, 779. Il fait des progrés & des courſes en Angleterre, & ramene ſes troupes en France, 780. Il marche contre les Turcs en Hongrie, 830. Il eſt tué à la bataille de Nicopoli, 831
Jean de Villiers, l'Iſle-Adam eſt accuſé de ſauver des Pariſiens, 749. Il porte l'Oriflamme à la bataille de Roſebeque, 760. Il ſurprend Paris pour le Duc de Bourgogne, 986. Il eſt fait Maréchal de France, il repouſſe Tanneguy du Chaſtel rentré dans Paris, 987. Il eſt arreſté & mis à la Baſtille, 1006
Jean Duc de Berry oncle du Roy. Son caractere, 710. Il défend à l'Univerſité de Paris de diſputer touchant le ſchiſme, 747. Il demande le gouvernement de Guyenne & de Languedoc, 747. Il les obtient, veut s'en mettre en poſſeſſion par force, & eſt défait par le Comte de Foix, 748. Il eſt mis en poſſeſſion de ſes gouvernemens, 749. Il fait échoüer le deſſein du Roy de porter la guerre en Angleterre, 786. Il quitte la Cour, 795. Il eſt obligé de quitter le Gouvernement de Languedoc, 800. Il entreprend de reconcilier le Duc d'Orleans & le Duc de Bourgogne, 840. Il eſt declaré Capitaine Gouverneur de Paris. 853. Il reconcilie le Duc d'Orleans & le Duc de Bourgogne, 858. Il ſe ligue avec les Ducs de Bourbon, de Bretagne, d'Orleans contre le Duc de Bourgogne, 897. Il s'avance avec eux juſqu'à Chartres, & prend ſes quartiers devant Paris, 900. Il fait la paix avec le Duc de Bourgogne, 902. Il s'eloigne de Paris, 903. Il projette d'enlever le Roy, & eſt aſſiegé dans Bourges, 912. Il manque ſon entrepriſe d'enlever le Roy, 913. Il accepte le projet de paix propoſé par le Dauphin 915. Il vient trouver le Roy au Camp & en eſt bien reçu, 945. Il eſt fait de nouveau Gouverneur de Paris, 947. Il meurt 978
Jean de Bourgogne Comte de Nevers fils du Duc de Bourgogne eſt choiſi par le Roy pour commander les troupes contre les Turcs en Hongrie, 830. Il aſſiége Nicopoli, 830. Il perd la bataille de Nicopoli & eſt fait priſonnier par les Turcs, 832. Sa rançon eſt payée aux deſpens du Roy & des ſujets du Duc de Bourgogne, 833. Il devient Duc de Bourgogne aprés la mort de ſon pere, 848. Il commence à faire des cabales à la Cour de France, 849. Il vient à Paris accompagné de beaucoup de troupes, il fait retourner à Paris le Dauphin qui s'en alloit à Melun trouver le Duc d'Orleans, 851. Il fait reſtituer les armes aux Pariſiens & remettre les chaînes dans les ruës, 853. Il tente inutilement le ſiege de Calais, 858. Il fait maſſacrer le Duc d'Orleans, 859. Il avoüe ſon crime au Roy de Sicile & au Duc de Berry & ſe ſauve aux Pays-bas, 860. Il fait publier un manifeſte pour juſtifier l'aſſaſſinat du Duc d'Orleans, 861. Il vient à Paris avec des troupes, 862. Il demande à ſe juſtifier publiquement, 863. Il obtient des lettres d'abolition pour le meurtre du Duc d'Orleans, 864. Il ſort de Paris pour aller au ſecours de Jean de Baviere Eveſque de Liége, 865. il eſt declaré ennemi de l'Etat, 880. il gagne la bataille contre les Liégeois, 881. il vient à Paris, 882. il ſe reconcilie avec Charles Duc d'Orleans, 885. il s'unit avec le Duc de Berry & le Roy de Navarre contre la Reine, 889. il fait arrêter Montaigu, & lui fait couper la tête, 891. il fait entrer beaucoup de troupes dans Paris, 899. il fait la paix avec le Duc de Berry, 902. il quitte Paris, 903. il s'avance avec une armée, aſſiége Ham & la prend, 912 il fait venir des Anglois dans ſon armée, 913. il ſe retire en Artois, 914. il revient à Paris, 916. il reprend le pont de ſaint Cloud, 918. il projette d'enlever le Roy, 947. il ſe retire aux Pays-bas, 948. il s'avance vers Paris, ſe rend maître de pluſieurs Places, 951. il retourne en Flandre, 952. il eſt declaré ennemi de l'Etat, 955. il conclut la paix avec le Roy, 959. il s'avance avec une armée juſqu'à Lagni, 971. il ſe retire en Flandre, 972. il ſe rend maître de quantité de Places, 980. 981. il ſe réünit avec la Reine, & l'enleve de Tours, 982. il manque de ſurprendre Paris, 983. il s'en rend maître, 986. il vient à Paris, 989 il fait la paix avec Charles Dauphin, 994. il a une entrevûë avec lui à Montereau-Fautyonne, 996. il eſt maſſacré à Montereau Fautyonne, 997
Jean Duc de Touraine frere de Loüis Dauphin lui ſuccede en cette qualité, 971. il meurt, 978
Jean & Guy fils de Charles de Blois, leur generoſité & leur reconnoiſſance envers le Roy de France, 748
Jean Galeas Viſconti traverſe ſous main le traité des Genois avec le Roy, 818. il eſt ſoupçonné d'intelligence avec Bajazet Empereur des Turcs, 819
Jean Juvenal des Urſins Avocat Géneral eſt fait Prevoſt des Marchands, 796. il travaille inutilement à appaiſer les troubles, 945. il découvre le deſſein du Duc de Bourgogne d'enlever le Roy, 947
Jean le Maingre Sire de Boucicaut Maréchal de France, aſſiege Pierre de Lune dans ſon Palais d'Avignon, 825. il marche en Hongrie contre les Turcs, 830. il eſt fait priſonnier à la bataille de Nicopoli, 832. il eſt envoyé en Guyenne contre le Comte de Périgord aprés ſon retour de Turquie, & le fait priſonnier; eſt envoyé au ſecours de Manuel Empereur de Conſtantinople,

Rantinople contre les Turcs, revient en France avec ce Prince 834. Il gouverne l'Etat de Gennes avec beaucoup de prudence, 844. Il enleve le Dauphin & ſes freres de Paris, 851. Il perd l'Etat de Gennes & ſe retire en France, 888. Il eſt pris à la bataille d'Azincourt, 969

Jean Petit Docteur de Paris fait l'apologie du Duc de Bourgogne, 863

Jean Stuart Comte de Boucan défait en bataille le Duc de Clarence auprés de Baugé en Anjou, 1007. Il eſt fait Connétable de France par le Dauphin, 1007

Jean XXIII. Pape de concert avec l'Empereur convoque un Concile Général à Conſtance, eſt obligé de renoncer au Pontificat, 971

Jeanne de France épouſe Jean V. Duc de Bretagne, 845

Jeanne Ducheſſe de Berry ſauve la vie au Roy, 809

Jeanne Reine de Naples adopte le Duc d'Anjou, 772. Elle eſt étranglée, 773

Iolande d'Arragon femme de Loüis II. Duc d'Anjou eſt exclue de la couronne d'Arragon, 919

Iſabelle de Baviere épouſe le Roy. 778. Elle ſe retire à Melun par la crainte du Duc de Bourgogne, 851. Elle revient à Paris, 855. Elle ſe retire à Melun avec le Dauphin & la pluſpart de la Cour, 864. Elle retourne à Paris avec les Princes du ſang & eſt declaré Gouvernante du Royaume avec Loüis Dauphin durant les maladies du Roy, 877. Elle ſe retire à Tours avec le Roy & la Maiſon Royale, 884. Elle ſe retire à Melun avec Loüis Dauphin, 889. Elle ſe reconcilie avec le Duc de Bourgogne, 892. Elle ſe rétinit avec le Duc de Bourgogne, ſe fait enlever par ce Prince, 982. Elle ſe déclare Regente & en fait les fonctions ſans permiſſion du Roy, 983. Elle établit un Parlement à Troye 984. Elle revient à Paris, 989

Iſabelle de France, ſon mariage eſt conclu avec Richard Roy d'Angleterre, 817. Elle revient d'Angleterre aprés la mort du Roy Richard, épouſe Charles duc d'Orleans neveu du Roy, 838

L.

LAdiſlas concurrent de Loüis d'Anjou pour le Royaume de Sicile eſt défait par ce Prince, 895

Le Goix Boucher de Paris s'y ſignale pour le Duc de Bourgogne, 908. Il eſt bleſſé à mort, le Duc de Bourgogne aſſiſte à ſes funerailles, 918

Le Gras Marchand Drapier de Rouen eſt ſalué Roy par la populace, 750

Leon Roy d'Armenie ſe refugie en France 770. Il tâche inutilement de faire la paix entre la France & l'Angleterre, 784

Loüis Comte de Flandres beau pere du Duc de Bourgogne, ſon caractere, 754. Il eſt rétabli dans ſes Etats par la victoire de Roſebeque, 760. Il meurt, 870

Loüis Dauphin eſt ramené à Paris par le Duc de Bourgogne, 851. déclare qu'il a eſté ramené de ſon conſentement, 852. Il préſide à l'aſſemblée où le Duc de Bourgogne ſe juſtifie, 863. Il eſt declaré Gouverneur du Royaume avec la Reine durant les maladies du Roy, 877. Il prend diverſes petites villes accompagné du Duc de Bourgogne, 918. Il envoye un projet de paix aux Princes ligués, 924. Il eſt inſulté dans Paris, 940. 941. Il écrit aux Princes de le venir délivrer, 942. Il fait tirer de priſon les Seigneurs & les Dames qu'on y avoit mis, 946. Il ſe rend maître de la Baſtille, 947. Il mande au Duc de Bourgogne de ne pas revenir à Paris, 951. Il conclut la paix avec le Duc de Bourgogne, 959. Il meurt de dyſenterie, ſon caractere, 971

Loüis de Baviere frere de la Reine eſt obligé de laiſſer aller le Dauphin à Paris avec le Duc de Bourgogne, 851. Il eſt mis Commandant dans la Baſtille, 947

Loüis de Loigny eſt fait Maréchal de France, 920

Loüis de Sancerre Maréchal de France chaſſe les Anglois du Limouſin, 767. Il eſt fait Connétable, 1833

Loüis Duc d'Anjou oncle du Roy. Son caractere, 730. On lui donne le titre de Régent pour faire déclarer le Roy majeur, 732. Il ſe ſaiſit d'un tréſor du feu Roy, 735. Il va à Avignon pour paſſer au Royaume de Naples, 754. Il entre en Italie, 775. Il meurt, 777

Loüis Duc d'Anjou II. du nom reçoit l'inveſtiture du Royaume de Naples, 777. Il eſt reconnu Comte de Provence, 778. Il eſt couronné par le Pape Clement Roy de Sicile & de Jeruſalem. Il va en Italie, ſe rend maître de Naples, & ne la conſerve pas, 792. Il défait Ladiſlas ſon concurrent, & ne profite pas de ſa victoire, 895

Loüis Duc de Bourbon beau-frere du feu Roy. Son caractere, 731. Il fait la guerre en Afrique avec gloire & peu de profit, 771. Il conduit une armée au ſecours du Roy de Caſtille, 788. Il eſt retenu à la Cour par le Roy, 795. Il eſt Chef d'une nouvelle expedition en Afrique, 798. Il taille en pieces l'armée des Mahometans, 799. Il meurt, 900

Loüis Duc de Touraine frere du Roy eſt fait Duc d'Orleans, il avoit épouſé Valentine de Milan, 802

Loüis Duc d'Orleans met imprudemment la vie du Roy en danger dans un ballet, 804. Il eſt ennemi du Duc de Bourgogne, 839. Il tâche de fortifier ſon parti contre le Duc de Bourgogne, & fait venir des troupes à Paris, 840. Il eſt declaré par le Roy Lieutenant Général du Royaume pendant ſes maladies, 841. Il exerce cette Charge & ſe rend odieux par les impôts, 841. Il fait évader d'Avignon le Pape Benoiſt, 842. Il fait rétablir l'obedience du Royaume à l'égard du Pape Benoiſt, 846. Il ſe retire à Melun par la crainte du Duc de Bourgogne, 852. Il traite mal les deputés de l'Univerſité, 854. Il revient à Paris, 855. Il commande l'armée en Guyenne & ne réuſſit pas, il revient à Paris, 857. Il eſt aſſaſſiné & tué par les ordres du Duc de Bourgogne, 859

M.

MAitres Chefs des Bouchers de Paris, leur ſocieté, ce que c'étoit, 909

Manuel Empereur de Conſtantinople demande du ſecours au Roy. Il vient en France, 834

Martin V. eſt élu Pape, 977.

N.

NEgociations pour l'extinction du Schiſme, 811. 816. & ſuivantes, 865. 869. & ſuivantes.

Negociation entre la Reine & le Duc d'Orleans d'une part, & les Ducs de Bourgogne & de Berry de l'autre, 853. 855

Negociation pour la paix entre le Roy & le Duc de Bourgogne, 914. & ſuivantes.

Negociation pour la paix entre la France & l'Angleterre; 940

Negociation pour la paix entre le Roy & le Duc de Bourgogne; elle eſt ſans effet, 985

Negociations du Roy d'Angleterre avec le Duc de Bourgogne & avec le Dauphin, 991

Nicopoli, champ de bataille, 831

O.

OConville Gentilhomme de Normandie Chef des aſſaſſins du Duc d'Orleans, 859

Olivier de Cliſſon eſt fait Connétable de France, 735. Il ſe prépare à paſſer avec une flotte en Angleterre, 708. Il eſt arrêté par le Duc de Bretagne, 790. Il eſt mis en liberté, & vient demander juſtice au Roy. Son grand credit donne de l'ombrage aux Ducs de Berry & de Bourgogne 791. Il eſt aſſaſſiné par de Craon, & dangereuſement bleſſé, 803. Il eſt diſgracié, 807

Oudart des Moulins eſt fait premier Preſident du Parlement de Paris, 796

P.

PAix publiée à Paris, 918

Pariſiens ſe ſoulevent, 734. 739. 749. 751. 952. Ils ſe ſoumettent, 754. Ils s'entendent avec les Flamands révoltés, 761. Ils ſont chatiés, 764. 765. Ils ſont favorables au Duc de Bourgogne, 880

Perrinet le Clerc fils d'un bourgeois de Paris livre cette ville au Duc de Bourgogne, 986

Philippe d'Artevelle à la tête des Flamands révoltés. Son caractere, 755. Il défait le Comte de Flandre, & aſſiége Oudenarde, *Ibid.* Il eſt mépriſé à la Cour de France, & enſuite recherché; il demande protection à Richard II. Roy d'Angleterre, 756. Il périt à la bataille de Roſebéque, 760

Philippe d'Artois Comte d'Eu & Connétable de France marche en Hongrie contre les Turcs, 830. Il eſt fait priſonnier à la bataille de Nicopoli, 832. Il meurt dans la priſon, 835

Philippe Duc de Bourgogne oncle du Roy. Son caractere, 731. Il l'emporte pour le rang au dîner du ſacre ſur le Duc d'Anjou en qualité de premier Pair, 736. Il devient tres-puiſſant par la mort du Comte de Flandre ſon beau pere, 770. Le Roy lui donne la ville de l'Ecluſe, 787. Il quitte la Cour, 795. Il irrite le Roy contre le Sire de la Riviere, 806. Il eſt ennemi du Duc d'Orleans, fortifie ſon parti contre lui & fait venir des troupes à Paris, 840. Il ſe rend maître du gouvernement & des trois enfans de Jeanne de Navarre Ducheſſe douairiere de Bretagne qui ſe remarie avec Henry Roy d'Angleterre, 842. Il meurt, 877

Philippe Comte de Charolois fils de Jean devient Duc de Bourgogne, fait conclure une tréve entre les Roys de France & d'Angleterre, & s'unit avec eux contre le Dauphin, 998. Il demande juſtice au Roy de la mort de ſon pere, 1004

Pierre de Craon eſt envoyé au ſecours du Duc d'Anjou au Royaume de Naples, revient en France ſans avoir rien fait, & eſt mal reçû à la Cour, 777. Il aſſaſſine le Connétable de Cliſſon & ſe retire en Bretagne, 803. Il engage le Roy à faire une ordonnance par laquelle ceux qui ſeront condamnés au dernier ſupplice auront permiſſion de ſe confeſſer avant la mort, 828

Pierre de Lune ſuccede à Clement & prend le nom de Benoiſt XIII. Son caractere, 815. il eſt aſſiegé dans ſon Palais d'Avignon, 825. il conſent de renoncer au Pontificat au cas que Boniface y renonce auſſi, ou qu'il meure, 835. il s'évade d'Avignon, 842. il obtient le rétabliſſement de l'obédience de France, 846. il continuë d'uſer de ſes artifices ordinaires, 847. il s'enfuit en Eſpagne, 876. il refuſe de ſe démettre du Pontificat, 976

Pierre des Eſſarts Prevoſt de Paris arreſte le Sire de Montaigu, 894.

Il eſt deſtitué, 903. Il eſt rétabli dans ſa charge de Prevoſt de Paris, 913. Il devient ennemi du Duc de Bourgogne, 918. Il eſt aſſiegé dans la Baſtille, 940. Il a la tête tranchée, 943
Porte Oriflamme charge tres conſiderable en France, 734
Prevoſté des Marchands de Paris ſupprimée, & ſa juriſdiction réünie à celle de Prevoſt de Paris, 764. Elle en eſt ſeparée & s'exerce au nom du Roy, 796

R.

Rambures eſt fait Grand-Maître des Arbaleſtriers, 910
Richard II. Roy d'Angleterre mécontent du Duc de Bretagne offre aux deux fils de Charles de Blois de leur rendre la liberté & le Duché de Bretagne s'ils veulent lui en faire hommage, 744 Il eſt refuſé, 745. Il fomente la révolte des Gantois, 767. Il fait tréve avec les Ecoſſois, 780. Il eſt défait par ſes oncles, 788. Il conclut ſon mariage avec Iſabelle de France, fille aînée du Roy, & fait une tréve de 28. ans avec la France, 817. Il fait étrangler le Duc de Gloceſtre, 835. Il eſt détrôné & meurt, 837
Roſebeque, champ de bataille, 757
Roüen ſe révolte, 750. Les Bourgeois ſont punis, 752. Ils ſont châtiés de nouveau, 767

S.

Siége de Harfleur, 963
Sigiſmond Empereur vient à Paris, traite de la paix entre la France & l'Angleterre, eſt mécontent du Roy, 976. Il rend la paix à l'Egliſe par l'extinction du ſchiſme, 977
Sigiſmond Roy de Hongrie demande du ſecours au Roy contre les Turcs, 830
Simon Caboche ſurnom Boucher & ſon ſéditieux à Paris, 939

T.

Tamerlan attaque Bajazet, le défait dans une bataille & le prend priſonnier, 834. Il propoſe au Roy de faire alliance avec luy, 844
Tanneguy du Chaſtel ſauve le Dauphin & l'amene à Melun, 986. Il rentre dans Paris pour le reprendre & eſt repouſſé, 987
Thomas Comte de Boukinkam & Duc de Gloceſtre arrive aux confins de Bretagne avec ſon armée ruinée, 741. Il aſſiége Nantes, 743. Il leve le ſiége & repaſſe en Angleterre, 744. Il eſt étranglé par ordre de Richard Roy d'Angleterre, ſon neveu, 835
Traité pour la reconciliation de la Maiſon d'Orleans avec le Duc de Bourgogne, 883
Traité de Bicêtre, 903
Traité de Pontoiſe entre les Princes, 945
Traité de Troye entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre, 999. Il eſt approuvé & accepté par le Parlement de Paris. Reflexions ſur ce Traité, 1000
Tréve mal obſervée entre les François & les Anglois, 844
Tréves entre le Duc de Bourgogne & le Roy d'Angleterre, & entre le Duc de Bourgogne & le Dauphin, 992

V.

Valentine de Milan Ducheſſe d'Orleans eſt accuſée d'avoir enſorcelé le Roy, 806. Elle fait déclarer par le Roy le Duc d'Orleans Lieutenant Général du Royaume, 841. Elle demande juſtice au Roy de l'aſſaſſinat du Duc ſon mari, 861. Elle demande de nouveau juſtice de cet aſſaſſinat, 878. Elle meurt, 883
Valeran de Luxembourg Comte de Saint Pol revient d'Angleterre en France, 738. Il fait diſgracier le Sire Burlau de la riviere, 738. Il eſt fait Commandant de Paris, 908. Il eſt fait Connétable, 929
Venceſlas Roy des Romains vient en France & s'y rend méprisable, 822
L'Univerſité de Paris demande un Concile Général pour finir le ſchiſme, 746. Ses députés ſont mal reçus du Duc d'Anjou, & défenſes ſont faites de traiter dans les Ecoles des queſtions touchant le ſchiſme, 747. Elle porte ſes plaintes au Roy contre les taxes impoſées par le Pape Clement, & eſt écoutée, 781. Elle preſente des Requeſtes au Roy pour l'extinction du ſchiſme, 810. 811. 813. Elle fait fermer ſes Colléges, 814. Elle agit auprés du Pape Clement pour l'extinction du ſchiſme, 814. Elle députe à la Reine & au Duc d'Orleans pour les engager à venir à Paris. Ses députés ſont mal reçûs, 854
Urbain VI. eſt fortement ſoutenu par Loüis Roy de Hongrie, 745. Il ſuſcite l'Angleterre contre la France, 768. Il excommunie Jeanne Reine de Naples, 772. Il meurt, 810

TABLE
DE QUELQUES USAGES SOUS le Regne de Charles VI.

Le Roy eſt fait Chevalier avant ſon ſacre, 735
Le Duc de Bourgogne au ſacre du Roy a ſa place au-deſſus du Duc d'Anjou ſon frere aîné à cauſe de ſa qualité de premier Pair, 736
Lettres d'Etat fort amples données aux Officiers d'armée, 768
Céremonial du Roy en abordant le Pape, 797
C'étoit encore un uſage en France, que le Roy mariant une de ſes filles levât pour ce ſujet un ſubſide extraordinaire dans tout le Royaume, 817
Coutume en France de ne point accorder la confeſſion à ceux qui étoient condamnés à la mort, abolie ſous ce regne, 818
Coutume encore obſervée par les Seigneurs de tirer un ſubſide de leurs ſujets lorſqu'ils faiſoient leurs enfans Chevaliers, qu'ils marioient leurs filles, ou que leurs enfans étoient faits priſonniers à la guerre, 833
Coutume que l'oncle du Roy eût le pas devant le frere du Roy en qualité de ſon oncle, 839
Il n'eſt plus parlé de l'Oriflamme dans notre hiſtoire aprés le Regne de Charles VI. 939. mais il en eſt fait encore mention dans d'autres monumens.

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE CHARLES VII.

A.

AGnes Sorel maîtreſſe de Charles VII. ſon courage. Quatrain fait à ſon honneur par François I. 1054. Elle eſt appellée Mademoiſelle de Beauté, haïe du Dauphin, 1207. Elle meurt à l'Abbaye de Jumiége, 1209. Son caractere, 1210

Alphonſe Roy d'Arragon aſſiége Genes & meurt, 1149

Ambroiſe de Lore fait Gouverneur de Lagny par le Roy, repouſſe les Anglois, manque de ſurprendre Roüen, 1075. Il fait lever le ſiége de ſaint Celerin proche d'Alençon, 1095. Il pille la foire de Caën, 1096. Il eſt fait Prevoſt de Paris, 1118. Il demeure à Paris pour la conſerver au Roy nonobſtant une horrible peſte, *ibid.*

Amedée VIII. Duc de Savoye engage le Duc de Bourgogne à traiter avec le Roy, 1075. Il change de conduite à l'égard du Roy, 1079. Il ſonge à s'emparer du Dauphiné, 1080. Il eſt élu Pape par le Concile de Baſle, 1144. Sa retraite à Ripaille, *ibid.* Il prend le nom de Felix V. il renonce à la Papauté, 1190

André de la Val, dit le Maréchal de Loheac, commande l'aſſaut au ſiége de Pontoiſe, & force la bréche, 1155. Il bloque Bourdeaux, 1216

Antoine de Chabannes envoyé en Dauphiné contre le Dauphin avec des troupes, rompt les meſures de ce Prince à la Cour de Savoye, 1131

Arpajou, le Seigneur d'Arpajou vient de la part de la Nobleſſe de Languedoc offrir un grand ſecours au Roy, 1032

Arras, lieu des Conferences pour la paix, 1103

Arrus Comte de Richemont frere du Duc de Bretagne eſt fait Connétable de France, 1034. Il eſt défait par les Anglois en baſſe Normandie, 1037. Il enleve Gyac & le fait noyer. Il fait poignarder le Camus de Beaulieu qui avoit pris la place de Gyac, 1039. Il fait mettre dans le Miniſtere George de la Trimoüille, 1040. Il eſt diſgracié, 1044. Il vient au ſiége de Beaugenci & eſt reçû au camp. 1065. Il reçoit ordre du Roy de quitter l'armée, & va du côté d'Evreux ſervir utilement ce Prince malgré lui, 1067. Il fait enlever George de la Trimoüille dans le Château de Chinon, le Roy y étant logé, 1098. Il eſt rétabli à la Cour & travaille à regagner au Roy le Duc de Bourgogne, 1101. Il ſurprend Paris, 1117. Il attaque & prend Meaux, 1136. 1137. Il commande un corps d'armée en Normandie contre les Anglois, 1195. Il défait les Anglois à la bataille de Fourmigni, & prend Vire & quelques autres Places, 1212. Il aſſiége Cherbourg 1214. Il le prend, & par cette priſe achere la conquête de la Normandie, 1215. Il devient Duc de Bretagne par la mort du Duc Pierre ſon neveu, 1241. Il meurt. Son éloge, 1246. 1247.

B.

BArbaſan Seigneur françois & bon Capitaine tiré des mains des Anglois par la priſe de Château-Gaillard, 1073. Il défait les Anglois à la Croiſette auprés de Châlons ſur Marne, 1084. Il eſt tué à la journée de Bulegneville, 1085

Baſtilles, c'eſt-à-dire forts, ou redoutes, 1049

Bataille de Verneüil, 1016

Bataille de Patay, 1066

Bataille de Bulegneville, 1085

Bataille de Fourmigny, 1111

Baudricourt Gouverneur de Vaucouleurs envoye la Pucelle d'Orleans au Roy, 1056

Bayonne aſſiégé par le Comte de Dunois ſe rend à la vûë d'un prodige, 1118

Boucan Ecoſſois eſt fait Connétable de France, 1023. Il eſt tué à la bataille de Verneüil, 1016

Bouſſon de la Faille Capitaine Gaſcon, défend Montargis avec valeur & eſt ſecouru, 1041

Bulegneville, champ de bataille, 1085

C.

CAmus de Beaulieu devenu favori eſt poignardé par l'ordre du Connétable, 1039

Catherine fille du Roy eſt mariée avec le Comte de Charolois fils du Duc de Bourgogne, 1137

Charles VII. eſt proclamé Roy, ſe fait couronner à Poitiers, 1018. Il eſt appellé Roy de Bourges par mépris, quoiqu'il fût maître de pluſieurs Provinces, 1019. Ses troupes ſont défaites à Crevant, 1021. Il ſe donne une Compagnie de Gardes Ecoſſois; il fait le Comte de Boukam Ecoſſois Connétable de France, fait ligue avec les Ecoſſois, 1023. Son armée eſt battuë devant Verneüil, 1026. Il eſt ſecouru par la Nobleſſe d'Auvergne, du Bourbonnois & du Languedoc, 1031. Il fait Connétable de France Arrus frere du Duc de Bretagne, 1034. Il eſt contraint de lui ſacrifier ſes Miniſtres, 1039. Il reçoit de ſa main George de la Trimoüille dans le miniſtere, 1040. Il vient à Bourges & appaiſe une révolte, 1045. Il délibere s'il ſe retirera à l'extremité du Royaume. Il eſt détourné de ce deſſein par Agnés Sorel ſa maîtreſſe, 1054. Il reçoit la Pucelle d'Orleans, 1056. Il fait examiner ſa miſſion, & prend la réſolution de ſe ſervir d'elle, 1058. Il ne veut point voir le Connétable, & lui ordonne de ſe retirer de l'armée; il ſe détermine par le conſeil de la Pucelle à aller à Reims, 1067. Il oblige Auxerre à la neutralité & Troye à capituler; il eſt reçu dans Châlons, 1068. Reims ſe ſoumet à lui, il y eſt ſacré, il marque ſa reconnoiſſance à la Pucelle, 1069 Pluſieurs Places ſe ſoumettent à lui, 1070. Il s'approche de Paris, Compiégne ſe ſoumet à lui, 1072. Il preſente la bataille au Duc de Bedfort, *ibid.* Senlis & d'autres Places ſe rendent à lui, 1073. Il ſe rapproche de Paris. Il fait attaquer la barriere & une fortification de la porte de ſaint Honoré qui ſont forcées, 1074. Il traite avec le Duc de Bourgogne, 1075. Il conclut une tréve avec lui, 1076. Il annoblit la Pucelle d'Orleans & toute ſa famille, & leur poſterité tant en ligne maſculine que feminine, 1077. Il prend le parti de René d'Anjou pour la ſucceſſion de la Lorraine contre Antoine de Vaudemont, 1085. Il envoye des députés à Arras pour les Conferences touchant la paix, 1104. Il conclut la paix avec le Duc de Bourgogne à des conditions tres-deſavantageuſes, 1105. & ſuivantes. Il confirme le gouvernement de Pontoiſe & la dignité de Maréchal à l'Iſle Adam, 1111. Il apprend en Languedoc la réduction de Paris, 1119. Il viſite diverſes Provinces, 1121. Il aſſiége Montereau, 1124. Il monte à l'aſſaut & ſuivi des premiers ſur la muraille, 1125. Il vient à Paris & y fait ſon entrée, 1126. Il tâche d'accommoder le Pape avec le Concile de Baſle, 1129. Il reçoit les decrets du Concile avec des modifications dans une aſſemblée tenuë à Bourges, 1132. Il reconnoît toûjours Eugene quoique dépoſé par le Concile, 1133. Il fait des réglemens pour les troupes, 1137. Il apprend la révolte du Dauphin, 1140. Il pouſſe vivement les Rebelles. 1142. Il pardonne au Dauphin, 1143. Il ſoumet la Charité, *Ibid.* Il fait une aſſemblée à Bourges au ſujet du Schiſme, & ſe tient dans l'obedience d'Eugene, 1146. Il prend diverſes petites Places, 1147. Il prend Creil & aſſiége Pontoiſe, 1152. Il monte à la bréche l'épée à la main, 1153. Il fait ceſſer le carnage aprés la priſe de la ville, *Ibid.* Il apprend & diſſipe une nouvelle conſpiration de pluſieurs Princes du Sang, 1155. & ſuivantes. Il fait lever le ſiége de Tartas aux Anglois, 1161. Il prend pluſieurs villes en Gaſcogne ſur les Anglois, *Ibid.* Il fait une tréve avec l'Angleterre, 1166. Il ſe ſaiſit de pluſieurs Villes dépendantes de Metz. Il écoute les députez de Metz, 1170. Il leur fait grace en exigeant d'eux de groſſes ſommes, 1171. Il fait une ligue offenſive & défenſive avec les Princes de la maiſon de Saxe, 1172. Il projette une grande réforme de la milice françoiſe & l'execute, 1174. Il inſtituë les Compagnies d'ordonnance, 1175. Il accorde la grace au Comte d'Armagnac, 1179. Il accepte l'offre que les Génois lui font de ſe donner à lui, 1181. Il eſt trompé par eux, 1183. Il oblige le Roy d'Angleterre à lui ceder le Mans, 1185. Il travaille à l'extinction du Schiſme, 1186. Il en vient à bout & a tout l'honneur de cette grande affaire, 1190. Il forme la milice des Francs-archers, 1193. Il fait déclarer la guerre aux Anglois par le Duc de Bretagne, 1194 Ses Lieutenans prennent pluſieurs Places ſur les Anglois & il leur déclare la guerre, 1204. Ses progrés dans la haute Normandie, 1195. Il ſe rend maître de Château Gaillard, 1196. Il fait ſon entrée à Roüen, 1203. Il aſſiége Harfleur, 1205. Il le prend, 1206. Il oblige le Duc de Savoye à lui ceder les Comtés de Dioſe & de Valentinois, & lui tranſporte le Faucigni, 1207. Il aſſiége Caën, 1213. Il prend la Place, 1214. Il prend Falaiſe *Ibid.* Il ſe rend maître de toute la Normandie, 1215. Il conquert toute la Guyenne par ſes Généraux, 1221. Il déclare la guerre au Duc de Savoye, 1222. Il lui accorde la paix, & fait épouſer Yolande ſa fille au Prince de Piémont. Il ratifie le mariage du Dauphin avec Charlotte de Savoye, 1223. Il vient en Guyenne & en

fait de nouveau la conqueſte, 1216. & ſuivantes. Il fait un traité avec les Suiſſes, 1218. Il penſe à faire arreſter le Dauphin, 1231. Il conſent qu'il demeure dans les Etats du Duc de Bourgogne, 1232. Il refuſe ſes demandes, 1234. Il découvre la conſpiration du Duc d'Alençon, 1235. Il le fait arreſter, 1238. Il fait inſtruire ſon procés, 1240. Il change la peine de mort en une priſon perpetuelle, 1242. Il tranſporte la guerre en Angleterre, 1242. Il reçoit les Génois ſous ſa protection, & leur donne Jean Duc de Calabre pour Gouverneur, 1248. Il répond aux plaintes du Duc de Bourgogne, 1257. Il ſe laiſſe aller au chagrin que la conduite du Dauphin lui cauſoit, & il en meurt. Son apologie contre ceux qui l'ont traité de Prince de peu de merite, 1261. Son Eloge, 1264

Charles d'Anjou Comte du Maine mis dans le miniſtere à la place de Georges de la Trimoüille. Il rétablit le Connétable à la Cour, 1099

Charles Duc d'Orleans racheté de ſa priſon d'Angleterre par le Duc de Bourgogne, ce qui produiſit la reconciliation des deux maiſons, 1148. Il eſt mis en poſſeſſion du Comté d'Aſt, 1184. Il eſt injuſtement exclû du Duché de Milan, 1185

Charles d'Artois Comte d'Eu commande un corps d'armée en Normandie contre les Anglois, 1196

Charles Comte de Charolois, fils du Duc de Bourgogne, ſon mariage conclu avec Catherine fille du Roy, 1137. Il épouſe Iſabelle de Bourbon, 1218

Charles de Clermont devenu Duc de Bourbon, travaille à reconcilier le Roy avec le Duc de Bourgogne, 1103. Il ſe révolte, 1139.

Charles de Culant Grand-Maître d'Hôtel aſſiége & prend Dompfront, 1114

Chartres eſt ſurpriſe par les Royaliſtes, 1093

Cherbourg. Sa priſe acheve la conqueſte de Normandie: le gouvernement en eſt donné au Seigneur de Bueil qui fut en même-tems fait Amiral de France, 1215

Combat de Crevant, 1021

Combat de Caſtillon, 1226

Combat de Germini, 1083

Combat de la Croiſette proche de Châlons ſur Marne, 1084

Combat de Montargis, 1042

Combat de Rouvray Saint Denis, dit la journée des Harens, 1052

Cominges & tout le Comté donné au Roy par la Comteſſe Marguerite, 1164

Compagnies d'ordonnance, leur inſtitution, 1175. Leur diſcipline, 1176

Compiégne ſe ſoumet au Roy, 1072. Cette Place eſt aſſiégée par le Duc de Bourgogne, 1081. Elle eſt délivrée aprés ſix mois de ſiége par le Comte de Ven[illegible]me, 1083

Concile de Baſle ſe brouille avec le Pape Eugene IV. 1130. Il dépoſe le Pape, 1143. Il eſt inquiet ſur l'approche de l'armée du Dauphin, 1169

Conferences pour la paix à Arras, 1104

Conferences nouvelles pour la paix inutiles, 1133. & ſuivantes.

Crevant, champ de bataille, 1021

Croiſette. La Croiſette aprés de Châlons ſur Marne, champ de bataille, 1084

D.

Dieppe aſſiégé pendant neuf mois par les Anglois. Fidelité & valeur des habitans, 1163

Duglas Ecoſſois vient au ſecours du Roy, 1023. Il eſt fait Duc de Touraine, 1024. Il eſt tué à la bataille de Vermeüil, 1026

E.

Eſtienne de Vignole dit la Hire, marche au ſecours de Montargis, 1042. Il ſe jette dans Orleans, 1049. Il ſurprend Louviers, 1075. Il défait les Anglois auprés de Gerberoy, 1111. Il eſt défait en voulant ſurprendre Rouen, 1124. Il meurt fort regretté. Son Eloge, 1162

Eugene IV. Pape fait conclure une tréve pour ſix ans entre le Roy & le Duc de Bourgogne: mais elle ne dura pas, 1097. Il envoye des Légats à Arras pour les Conferences touchant la paix, 1104. Il ſe brouille avec le Concile de Baſle, 1130. Il excommunie ce Concile, 1131. Il eſt dépoſé par le Concile, 1139. Il donne à Loüis Dauphin la tiare de Gonfalonnier de la ſainte Egliſe, 1169. Il meurt, 1186

F.

Faſtol General Anglois bat les François à la journée dite des Harens, 1052. Il eſt défait à la journée de Patay, 1066

Ferdinand d'Arragon fils naturel d'Alphonſe reçoit l'inveſtiture du Royaume de Naples, 1249. Il eſt défait par le Duc de Calabre, 1251

Florent d'Illiers Gouverneur de Chaſteaudun conduit un ſecours à Orleans aſſiégé, leur apprend la prochaine arrivée de la Pucelle, tué d'Illiers à Orleans à ſon nom de ce Seigneur, 1059. Il ſe ſignale dans ce ſiége, 1062. Il contribua beaucoup à la ſurpriſe de Chartres, 1094

Fourmigny, champ de bataille, 1212

François I. Duc de Bretagne ſe fait rendre la Guerche priſe par le Comte de Sommerſet Général des Anglois, 1165. Il déclare la guerre aux Anglois, 1194. Il prend diverſes places en Normandie ſur les Anglois, 1196. Il prend Avranches. Il meurt, 1212.

François II. du nom fait Duc de Bretagne, 1247.

G.

Gaeſte ſe donne au Roy, 1182. Elle lui échape, 1184. Elle ſe donne de nouveau au Roy, 1148. Elle eſt aſſiégée par Alphonſe Roy d'Arragon, & délivrée, 1249. Elle ſe révolte, 1253. Les François en ſont chaſſés, 1258

George de la Trimoüille Main ſtre & Favori du Roy, 1040. Il fait ſa cour aux dépens du Connétable, *Ibid.* Il appaiſe une révolte par ſa promptitude, 1045. Il empêche le Roy de recevoir le Connétable dans ſes bonnes graces, 1067. Il court un grand danger, 1073. Il eſt attaqué dans le château de Chinon, bleſſé, & conduit au château de Montrefor, 1098. Il eſt rappellé à la Cour, 1130

Germini, champ de bataille, 1089

Gilbert de la Fayette Maréchal de France fait priſonnier à la bataille de Vermeüil, 1047. Il aſſiſte au traité d'Arras de la part du Roy, 1104

Gilles de Bretagne frere du Duc François ſe brouille avec lui, 1176. Il eſt accuſé par le Duc au Roy d'avoir des liaiſons avec les Anglois, & eſt mis en priſon, 1180. Il eſt étranglé par ſes Gardes, 1181

Gilles de la Val Seigneur de Rays & Maréchal de France pendu & brûlé à Nantes, 1151

Gixeſme Commandeur de ce nom ſe ſignale au ſiége d'Orleans, 1062.

Guillaume Coufinot maître des Requeſtes envoyé en Angleterre, 1191. Il eſt fait Chevalier à l'Eſcalade de Rouen, eſt un des députés à la Conference du port ſaint Ouën, 1200

Guillaume Delmas natif de Cahors monte le premier ſur la muraille à l'aſſaut de Pontoiſe, eſt annobli par le Roy qui lui donne dans ſes armes une couronne murale ou crenelée, 1153

Guillaume Stuart tué à la journée des Harens, 1054

Guy de Laval eſt fait Comte au ſacre du Roy, 1062

Guyenne. La Guyenne conquiſe par le Roy, 1221. Elle ſe révolte. 1224. Elle eſt conquiſe une ſeconde fois, 1226. & ſuivantes.

Gyac prend la place du Préſident Louvet dans le Miniſtere, 1036. Il périt par l'ordre du Connétable, 1039.

H.

Henry VI. Roy d'Angleterre reconnu pour Roy à Paris, 1018. Il paſſe la mer & demeure à Roüen, 1086. Il fait faire le procés à la Pucelle d'Orleans, 1026. Il fait ſon entrée à Paris, 1095. Il eſt ſacré & couronné dans Notre Dame de Paris. Il retourne à Roüen, 1092. Il y court riſque d'être pris, 1093. Il tâche de ſuſciter des embarras au Duc de Bourgogne, 1114. Il traverſe le mariage de Marguerite d'Ecoſſe avec Louis Dauphin, 1120. Il tâche inutilement de la faire enlever au paſſage, 1121. Il fait une tréve avec le Roy de France, 1160. Il eſt obligé de lui ceder le Mans, 1185. Il rompt la tréve, 1190

Humfroy Duc de Glocestre Regent du Royaume d'Angleterre épouſe la Ducheſſe de Brabant du vivant de ſon mary, & donne par là lieu à une guerre qui fut le ſalut du Roy de France, 1028. Il eſt étranglé, 1192

I.

Jacques d'Harcourt Partiſan du Roy défend le Crotoy, eſt obligé de capituler. Il eſt tué, 1024

Jacques Cœur natif de Bourges homme fameux ſous le regne de Charles VII. ſes emplois & ſes avantures. Il meurt en combattant contre les infidelles, 1188

Jacques de Chabannes Grand-Maître d'Hôtel eſt fait Gouverneur de Bourg ſur la Dordogne, 1219. Il prend Chalais, 1224. Il meurt, 1227

Jacqueline Ducheſſe de Brabant épouſe le Duc de Glocestre du vivant de ſon mari, 1028. Elle déclare le Duc de Bourgogne ſon heritier ſuppoſé qu'elle mourût ſans enfans, 1030

Janus Fregoſe s'empare de Gênes au nom du Roy avec les troupes de France, & puis en chaſſe les François, 1185

Jean Duc de Berfort oncle de Henri VI. Roy d'Angleterre & Régent du Royaume de France, fait reconnoître ce jeune Prince pour Roy de France, 1018. Il s'applique à conſerver les Ducs de Bourgogne & de Bretagne à ſon parti, 1021. Il ſe rend maître de pluſieurs Places, 1022. Ses troupes défont les Royaliſtes devant Crevant, *Ibid.* Il défend de faire des réjoüiſſances pour la ſanglante victoire de Vermeüil, 1027. Ses troupes s'emparent de pluſieurs Villes, *Ibid.* Il fait inutilement ſes efforts pour empêcher la guerre de Brabant, 1029. Il fait la guerre au Duc de Bretagne, 1037. Il l'oblige à ſe déclarer contre la France, 1043. Il ſe détermine à faire le ſiége d'Orleans, 1046. Il penſe à ſe bien aſſurer de Paris, & à ranimer le Duc de Bourgogne contre le Roy. Il reçoit des ſecours de troupes, 1070. Il va au devant du Roy & n'oſe hazarder la bataille, 1072. Il marche en Normandie pour contenir les peuples, 1073. Il traverſe le traité du Roy avec le Duc de Bourgogne & regagne ce Prince, 1079. Il lui donne la Champagne & la Brie, & le Comté de Poitou au Duc de Bretagne, 1078. Il répand le bruit de la prochaine ar-

rivée

rivée du Roy d'Angleterre, *Ibid.* Il découvre une conſpiration dans Paris pour livrer la ville au Roy, 1079. Il leve le ſiege de Ligni, 1095. Il ſe brouille avec le Duc de Bourgogne, 1100. Il envoye des députés à Arras pour les Conferences touchant la paix, 1104. Ses députés quittent les conferences, 1105. Ses troupes reprennent ſaint Denis où le Marechal de Rieux ſe défend juſqu'à l'extremité, 1111. Il meurt à Roüen. Son Eloge 1111

Jean IV. Duc de Brabant demande du ſecours au Duc de Bourgogne contre ſa femme, & le Duc de Glocestre, 1028. Il meurt, 1030

Jean Duc de Bretagne conſent qu'Artus ſon frere accepte la dignité de Connétable de France, 1034. Il fait la paix avec le Roy, 1036. Il eſt contraint par le Duc de Betfort de ſe déclarer contre la France, 1043. Il meurt, 1165

Jean II. Duc d'Alençon commande une armée, prend Jargeau, 1064. Et puis Baugenci, 1065. Il gagne la bataille de Patay, 1066. Il fait le Roy Chevalier, 1069. Il ſe révolte, 1138 Il fait révolter le Dauphin, 1140. Il prend Alençon & d'autres Places ſur les Anglois, 1196. Il traite avec les Anglois contre la France, 1236. Il eſt arreſté, on inſtruit ſon procés, 1238. 1239. Il eſt condamné à la mort, 1240. Sa peine eſt commuée en une priſon perpetuelle, 1242

Jean bâtard d'Orleans Comte de Dunois fait lever le ſiege de Montargis, 1428. Il ſe jette dans Orleans, 1049. Il eſt bleſſé à la journée des Harens & défait, 1052. Il ſurprend Chartres, 1094. Il eſt fait Gouverneur de Montereau, 1129 Il ſe révolte, 1138 Il rentre dans ſon devoir, 1141. Il commande un corps d'armée en Normandie contre les Anglois, 1195. Il y prend diverſes forteresſes, 1196. Il eſcalade Rouen, ſe rend maître d'un endroit de la muraille, & eſt obligé de l'abandonner, 1198. Il reçoit les clefs de la ville de Roüen & y fait entrer des troupes, 1201. Il aſſiege Honfleur & le prend, 1206. Il eſt fait Gouverneur de Caën, 1214 Il commande en Guyenne, 1218. Il en fait la conquête, 1219. & ſuivantes. Il fait ſon entrée dans Bourdeaux, 1220 Il aſſiége Bayonne & la prend, 1221

Jean Comte d'Angouleſme frere de Louis Duc d'Orleans eſt nommé parmi ceux qu'on propoſa dans le Concile de Baſle pour la papauté, 1144. Il épouſe Marguerite de Rohan & fut l'ayeul de François I. Il fait la guerre en Guyenne contre les Anglois, 1218

Jean de Luxembourg Comte de Ligni vend aux Anglois la Pucelle d'Orleans, qu'il avoit fait ſa priſonniere, 1086

Jean V. Comte d'Armagnac épouſe ſa ſœur, il eſt excommunié par le Pape & pourſuivi par le Roy, 1244. Il eſt dépouillé de ſes Etats & perit malheureuſement, 1250

Jean Duc de Calabre fait Gouverneur de Gennes par le Roy, 1248. il conqueſte une partie du Royaume de Naples, & défait Ferdinand d'Arragon à Sarno, 1251

Jean Comte de Clermont fils de Charles Duc de Bourbon, ſe diſtingue à la bataille de Fourmigni, 1212 Il prend Bayeux *Ibid.*

Jean d'Harcour Comte d'Aumale Partiſan du Roy défait les Anglois dans le Maine, 1020

Jean Stuart pourvû par le Roy de la terre d'Aubigni & du Comté d'Evreux, 1023. Il eſt tué à la journée des Harens, 1052

Jean de Floques ou Floquet Gouverneur de Conches, ſurprend Evreux ſur les Anglois, 1104

Jean de Broſſe Comte de Penthiévre eſt envoyé commander en Guyenne, & prend pluſieurs Places, 1217. 1219. 1224. Il défait les Anglois, 1225

Jean de Bueil Comte de Sancerre fait Gouverneur de Cherbourg & Amiral de France, 1215

Jeanne d'Arc dite la Pucelle d'Orleans, 1055. Elle ſe dit envoyée de Dieu pour chaſſer les Anglois de France. Son voyage à la Cour, 1056. Preuves de ſa miſſion, elle eſt examinée, 1057 On lui donne des armes, elle eſt admirée dans le Conſeil de guerre. Elle écrit aux Generaux Anglois, 1058. Elle fait entrer un convoy dans Orleans. Sa reguliarité & ſes précautions avec les gens de guerre. Elle ſurmonte l'entrée d'un nouveau convoy, 1060. Elle emporte d'aſſaut deux baſtilles des Anglois, 1061. Elle eſt bleſſée au pied & puis au cou, elle fait un boulevart, 1062. Elle emporte les Tourelles du pont d'Orleans, & fait lever le ſiége, 1064. Elle va trouver le Roy à Chinon, l'aſſure outre toute apparence qu'il ſera bien-toſt ſacré à Reims. Elle eſt bleſſée au ſiége de Jargeau, 1064. Elle force le pont de Meun, *Ibid.* Elle détermine le Roy à marcher vers Reims, 1067. Elle s'obſtine au ſiége de Troye malgré les Généraux & l'oblige à capituler, 1068. Elle tient ſa parole au Roy en le faiſant ſacrer à Reims, 1069. Elle eſt bleſſé à l'attaque de la porte ſaint Honoré de Paris, & quelques Seigneurs paroiſſent jaloux de ſa gloire, 1074. Elle défait un fameux Capitaine Bourguignon & lui fait couper la tête. Elle ſe jette dans Compiégne, fait une vigoureuſe ſortie, 1081. Elle eſt priſe, 1082. Elle ſaute du haut d'une tour pour ſe ſauver, mais elle eſt repriſe, 1083. On lui fait ſon procés; & eſt condamnée au feu, 1087. 1088 Sa memoire fut depuis rétablie, on lui érige un monument à Rouen où elle avoit eſté condamnée, 1091.

Joachim Rohaut Seigneur de Gamache laiſſé par le Dauphin à Montbeliart pour y commander, 1170. Il eſt ſouvent employé dans les guerres ſous ce regne, 1210. il eſt fait Connétable de Bourdeaux & Lieutenant du Comte de Clermont 1210 il ſoutient l'effort des Anglois auprés de Chaſtillon, & ſe retire en bon ordre, 1228

Iſabeau de Baviere mere du Roy déclarée contre lui, 1079. Elle n'a nulle conſideration parmi les Anglois, 1092. Ils attaquent ſa réputation. Elle meurt, 1112

Iſabeau de Portugal Ducheſſe de Bourgogne fait une tentative inutile pour la paix entre le Roy d'Angleterre d'une part, & le Roy de France & le Duc de Bourgogne de l'autre, 1133

K.

Kiriel General Anglois arrive à Cherbourg avec des troupes, prend Valogne, eſt défait & pris priſonnier à la journée de Fourmigni, 1212

L.

Languedoc & Languedoil, 1016

Louis Dauphin, ſa naiſſance, 1023. il épouſe Marguerite fille de Jacques I. Roy d'Ecoſſe, 1121. il fait ſes premieres armes au ſiége de Montereau, 1125. il ſe révolte, 1139. il demande pardon au Roy, 1142. il monte à l'aſſaut au ſiége de Pontoiſe, 1152. il ſe ſignale en divers aſſauts en Gaſcogne, 1161. il fait lever le ſiége de Dieppe, 1163. il dompte le Comte d'Armignac & le fait priſonnier, 1164. 1165. il conduit une armée contre les Suiſſes en faveur de Sigiſmond Duc d'Autriche, & prend pluſieurs forteresſes, 1168 il bat les Suiſſes en diverſes rencontres. Le Pape Eugene lui donne le titre de Gonfalonnier de la Sainte Egliſe, 1169. il traite avec les Suiſſes, 1170. il perd ſa femme Marguerite d'Ecoſſe, 1177. il obtient du Roy d'aller en Dauphiné, 1206. il eſt autoriſé par le Roy à ſigner un traité important avec le Duc de Savoye, 1207. il épouſe en ſecondes nôces Charlotte de Savoye ſans le conſentement du Roy, 1223. il fait la guerre de ſon chef, 1230. il attaque le Duc de Savoye ſon beau-pere, & eſt obligé de ſe tenir en repos, 1231. il refuſe de revenir auprés du Roy; il penſe à ſe défendre, eſt abandonné par le Duc de Savoye, *Ibid.* il ſe retire dans les Etats du Duc de Bourgogne, 1232. il eſt obligé de s'y tenir en repos, 1233

Loüis de Bourbon Comte de Vendoſme force les retranchemens des Anglois devant Compiégne, & leur fait lever le ſiége, 1083. il aſſiſte au traité d'Arras de la part du Roy, 1104

Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol commande un corps d'armée en Normandie contre les Anglois, 1196. il prend Gournai, *Ibid.*

Loüis de Châlon Prince d'Orange complote avec le Duc de Savoye contre la France, 1079. il eſt défait par Gaucourt, 1080. il rentre dans les bonnes graces du Roy, 1081

Loüis de Culant Amiral de France conduit un convoy à Orleans aſſiegé par les Anglois, 1051. il ſe ſignale dans ce ſiége, 1062

Louvet Préſident de Provence contraint de quitter la Cour, 1036

M.

Marguerite fille de Jacques I. Roy d'Ecoſſe épouſe Loüis Dauphin, 1121. Elle meurt. Son Eloge, 1177

Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre fait perir Humfroy Duc de Glocestre & oncle du Roy ſon mari, 1192. Elle engage le Roy de France à porter la guerre en Angleterre, 1242

Médaillons frapés à l'honneur de Charles VII. 1167. 1168

Metz aſſiégé par les François, 1170

Meulan pris & enſuite perdu pour le Roy, 1020

Michel Lailler de concert avec quelques autres bourgeois, livre Paris au Connétable, 1116. il eſt fait Prevoſt des Marchands. 1128

Milice des Francs-archers inſtituée par le Roy, 1193

Montbeliart livré au Dauphin, 1168

Montargis ſes privileges accordés à cette ville à cauſe de ſa fidelité, 1043.

N.

Nicolas V. ſuccede à Eugene, 1186. il eſt reconnu par tout pour Pape legitime par l'extinction du Schiſme, 1190. il fait inutilement une nouvelle tentative pour la paix entre la France & l'Angleterre, 1218

Normandie, la conqueſte en eſt achevée par la priſe de Chetbourg, 1415.

O.

Olivier de Coëtivi frere de l'Amiral eſt fait Sénéchal de Guyenne, 1210

Orleans aſſiegé par les Anglois, 1047. Valeur des habitans hommes & femmes, 1048. il eſt délivré par la Pucelle d'Orleans, 1063

Orval le ſeigneur d'Orval troiſiéme fils du Sire d'Albret défait neuf mille Anglois en Guyenne, 1217

P.

Paris livré au Connétable, 1117. Il eſt rendu deſert par la peſte & la famine, 1128

Patay, champ de bataille, 1066

Philippe Duc de Bourgogne fort uni aux Anglois, 1021. il prend la protection du Duc de Brabant, 1029. il conſent qu'Artus frere du Duc de Bretagne accepte la qualité de Connétable de France, 1034. il envoye du ſecours au Duc de Betfort, 1070. il traite avec le Roy, 1075. il conclut une tréve avec lui, 1076. il ſe laiſſe regagner par le Duc de Betfort, accepte la Regence du Royaume & le gouvernement de Paris, 1077. il aſſiége Compiégne, 1081. il augmente beaucoup ſes Etats par la ſucceſſion de Philippe de Brabant, 1083. il prend le parti d'Antoine de Vaudemont touchant la ſucceſſion de la Lorraine contre René d'Anjou, 1085. il ſe brouille avec le Duc de Betfort, 1100. il conſent qu'on tienne des Conferences pour la paix, 1103. & ſuivantes; il conclut la paix avec le Roy à des conditions tres

avantageuſes, 1105. & ſuivantes. Ses Ambaſſadeurs mal reçûs en Angleterre, 1113. Il ſe détermine à déclarer la guerre à l'Angleterre, 1114. Il ſe fait livrer Vincennes & Corbeil, & les rend au Roy, *Ibid.* Il aſſiége Calais, 1122. Il leve le ſiege, 1123. Il attaque le Crotoy & leve le ſiége, 1124. il fait inutilement une nouvelle tentative ſur Calais, 1129. Il paye genereuſement la rançon de Charles Duc d'Orleans, ce qui fait la reconciliation ſincere des deux familles, 1148. Il demeure neutre pendant la guerre contre les Anglois; mais il permet à ſes Vaſſaux de ſervir en France, 1195. Il eſt embaraſſé du Dauphin refugié dans ſes Etats, ſa conduite eſt approuvée par le Roy, 1232. Il refuſe d'appuyer la révolte du Dauphin & l'oblige à ſe tenir en repos, 1233. Il tâche inutilement de le reconcilier avec le Roy, 1234. Il apprehende que le Roy ne tourne ſes armes contre lui, 1245. Il fait ſes plaintes au Roy, 1256.

Philippe Marie Duc de Milan envoye du ſecours au Roy, 1013. Il meurt, 1184

Philippe de Culant dit le Maréchal de Jalognes, eſt envoyé commander en Guyenne, eſt fait Gouverneur de Bergerac & prend pluſieurs Places, 1217. Il eſt de nouveau envoyé en Guyenne, 1224

Pie II. Pape ennemi de la France, 1249 Il donne l'inveſtiture du Royaume de Naples à Ferdinand fils naturel d'Alphonſe d'Arragon, *Ibid.*

Pierre Duc de Bretagne ſuccede au Duc François ſon frere, 1212. Il meurt, 1241

Pierre de Bresé aſſiége Metz par ordre du Roy, 1170. Il eſt fait Gouverneur de Roüen, 1204. Il eſt haï du Dauphin qui l'accuſe de pluſieurs crimes, 1208 Il eſt pleinement juſtifié, 1209. Il eſt fait Sénéchal de Normandie, 1217. Il force Sandwik en Angleterre, & conduit cette expedition avec beaucoup de valeur & de prudence, 1243

Pierre de Rieux Maréchal de France défend vaillamment ſaint Denis contre les Anglois, 1110. Il ſurprend Dieppe, ſe rend maître de Harfleur, &c. 1113. Il fait lever le ſiege de Harfleur, 1129

Pontoiſe aſſiegé, 1152

Poton de Xaintrailles marche au ſecours de Montargis, 1042. Il ſe jette dans Orleans pour le défendre, 1047. il eſt bleſſé à la défenſe d'Orleans, 1048. Il défait les Anglois & les Bourguignons à Germini, 1083 Il eſt pris auprés de Beauvais par le Général Talbot, & remis, 1084. Il défait les Anglois auprés de Gerberoy, 1111. Il inveſtit Falaiſe, & en eſt fait Gouverneur, 1114. Il eſt envoyé commander en Guyenne & prend pluſieurs Places, 1217 Il a dans l'hiſtoire le titre de Maréchal de France, *Ibid.*

Pragmatique ſanction faite dans l'aſſemblée de Bourges enregiſtrée au Parlement, 1133

Praguerie ou Biguerie, faction en France, 1443

Prégent de Coëtivi Amiral de France ſe diſtingue fort au ſiége de Pontoiſe, 1154. Il eſt tué au ſiége de Cherbourg, 1215

Prodige arrivé à Bayonne cauſe de ſa reddition, 1241

R.

Raoul de Gaucour Capitaine ou Gouverneur d'Orleans, 1047. Il fait entrer un grand convoy dans la Place, 1050. Il défait le Prince d'Orange, 1080

René d'Anjou Roy de Sicile, repouſſé de Gênes, 1455

Ricarville ſurprend le Château de Roüen pour le Roy, eſt obligé de l'abandonner par la meſintelligence des Commandans, 1093

Roüen eſcaladé par le Comte de Dunois & ſauvé par le Général Talbot, 1192. Les bourgeois prennent les armes contre les Anglois, dépeuent au Roy pour leur capitulation, 1200. Ils ſe retranchent contre les Anglois, *Ibid.* Ils ſe rendent maîtres des murailles. Ils portent les clefs de la ville au Comte de Dunois, & reçoivent les troupes du Roy, 1201

Rouvray ſaint Denis, champ de bataille, 1058

S.

Sceau & contreſel de Henry VI. ſoy-diſant Roy de France, 1011.

Siége de Caën, 1213

Siége de Cherbourg, 1214

Siége de Dieppe, 1163

Siége de Metz, 1170

Siége de Montargis, 1041

Siége d'Orleans par les Anglois, 1047. Levée du ſiége, 1063

Siége de Pontoiſe, 1151

Sommerſet, Le Duc de Sommerſet attaque & prend Harfleur, 1147. Il arrive à Cherbourg avec une armée, & fait peu de choſe, 1165. Il fait tous ſes efforts pour conſerver Roüen au Roy d'Angleterre, 1197. Il eſt contraint par les Bourgeois de Roüen de traiter avec le Roy de France, 1200. Il eſt attaqué par les Bourgeois; il ſe retire au vieux Palais, 1201. Il eſt obligé de capituler & de rendre ce Château Il s'oblige à rendre encore quelques autres villes, 1203. Il eſt aſſiegé dans Caën, 1213. Il eſt obligé de rendre la Place & de repaſſer en Angleterre avec la garniſon, 1214

Suiſſes attaqués par Loüis Dauphin, 1168. Ils ſont batus en diverſes rencontres, 1169. Leur premier traité avec la France, 1170.

T.

Talbot Géneral Anglois ſurprend les François dans le Mans, reprend la Ville & prend Laval, 1046. Il eſt pris à la bataille de Patay, 1066. Il fait priſonnier Saintrailles & le délivre, 1084. Il prend diverſes Places ſur les Royaliſtes, 1101. Il ſurprend Pontoiſe, 1114. Il fait lever le ſiége du Crotoy au Duc de Bourgogne, 1125. Il jette du ſecours dans Meaux, & fait lever le ſiége d'Avranches au Connétable, 1137. Il aſſiége Harfleur, il repouſſe les François & le prend, 1147. il aſſiége Dieppe, 1163. il leve le ſiége, 1164. il fait tous ſes efforts pour conſerver Roüen au Roy d'Angleterre, 1197. il repouſſe l'eſcalade de Roüen, 1198. Il eſt attaqué par les Bourgeois, il ſe retire au vieux Palais, 1201. il demeure en ôtage pour la capitulation de Roüen, 1203. il eſt delivré par la capitulation de Falaiſe, 1214. il deſcend en Guyenne avec une armée, 1223. il ſe rend maître de Bourdeaux & d'autres Places, 1224. il eſt tué, 1225. Son Eloge, *Ibid.*

Tanneguy du Chaſtel conſent à ſortir de la Cour pour l'avantage du Roy, 1014

Thomas de Montagu Comte de Salisberi s'empare des petites Places des environs d'Orleans, & aſſiége cette Place. 1047. il y eſt bleſſé & meurt de ſa bleſſure, 1049

Tournai dans le parti du Roy, 1020

Traité d'Arras tres déſavantageux au Roy, mais neceſſaire, tres-avantageux au Duc de Bourgogne, 1106. & ſuivantes.

V.

Vernetil, champ de bataille, 1028

Vilbi Gouverneur de Paris pour le Roy d'Angleterre, 1116. Voyant Paris ſurpris, il ſe retire à la Baſtille, 1118. il obtient la liberté de ſe retirer à Roüen avec les Anglois, 1119

Villiers l'Iſle-Adam ſurprend Pontoiſe pour le Duc de Bourgogne, ce gouvernement lui eſt confirmé par le Roy avec la qualité de Maréchal de France, 1121. il monte le premier ſur la muraille à la ſurpriſe de Paris, 1171. il laiſſe ſurprendre Pontoiſe par le Géneral Talbot, 1134. il eſt tué à Bruges dans une ſedition, 1139

TABLE
DE QUELQUES USAGES SOUS le regne de Charles VII.

Maniere & bizarerie des ſpectacles aux entrées des Rois, 1126. & ſuivantes. Ce qu'on appelloit en ce tems-là *tenir journée*, 1161.

Il n'étoit point permis aux Feudataires de France non Rois, de ſe dire Ducs ou Comtes *par la grace de Dieu*. 1162

Inſtitution des Compagnies d'ordonnance & leur diſcipline, 1175

Formule de l'hommage des Ducs de Bretagne, 1178

Inſtitution de la milice des Francs-archers, 1193

Uſage des chapeaux & des bonnets en France, au lieu des chaperons, 1204

Le Roy Charles VII. étant Roy & ayant ſon fils Dauphin, écartelois dans ſes médailles les armes de France & celles de Dauphiné, 1208

Batteries devant Cherbourg conſervées ſous l'eau dans le temps de la haute marée, 1213

Uſage des procedures contre les Pairs de France criminels d'Etat, 1238.

Aydes & ſubſides établis ſous ce Regne par l'autorité abſolüe du Souverain, 1165

Uſage de graver des médailles à l'honneur du Prince a commencé ſous ce Regne, 1166

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE LOUIS XI.

A.

ALain d'Albret eſt de la ligue du bien public, 1192. il eſt contraint de ſe ſoumettre au Roy, 1193. il ſe retire dans la Ligue, 1202

Alain Gouion ſieur de Villiers, Grand-Ecuïer ſous Loüis XI. 1372.

Alphonſe V. Roy de Portugal ſoutient le parti de Jeanne fille du Roy de Caſtille, il perd une bataille, 1431. il vient en perſonne demander du ſecours au Roy de France, 1432. il retourne dans ſes Etats ſans avoir rien obtenu, 1433

Alphonſe frere de Henry Roy de Caſtille ſe révolte contre ſon frere, meurt non ſans ſoupçon de poiſon, 1430

Amedée IX. Duc de Savoye envoye des troupes au Roy, 1309

André de Laval Maréchal de Loheac diſgracié, 1174. Il entre dans la ligue du bien public, 1190. il eſt rétabli dans ſa dignité de Maréchal de France, 1302. Il repouſſe le Duc de Bourgogne à Beauvais, 1355

Angelo Cato Archeveſque de Vienne. On prétend qu'il avoit prédit les trois diſgraces du Duc de Bourgogne, 1406

Antoine bâtard de Bourgogne abandonne Charles Duc de Bourgogne ſon frere, & ſe retire en France. 1342

Antoine de Chabannes eſt mis à la Baſtille, 1274. il s'échape de la Baſtille, 1291. il ſe ſaiſit de quelques Villes en faveur des Princes ligués, 1191. il ſe retire en Bretagne avec le Duc, 1312. il eſt fait Chevalier de Saint Michel par le Roy, 1332. il chaſſe Jean Comte d'Armagnac de ſes Etats, 1353. il repouſſe le Duc de Bourgogne à Beauvais, 1355

Arras, le Roy change ſon nom & la fait appeller Franchiſe ou Francie, 1412

B.

BAtaille de Guinegate, 1436
Bataille de Montlheri, 1196
Bataille de Morat, 1396
Bataille de Nancy, 1403

Bernard Dauphin d'Auvergne défait les Bourguignons auprés de Chinon, 1367

C.

CAmpobaſſo Napolitain trahit le Duc de Bourgogne au ſiége de Nancy, 1381. il l'abandonne, 1403

Charles Comte de Charolois fils du Duc de Bourgogne bien reçû par le Roy à Tours, eſt fait ſon Lieutenant Général en Normandie avec une groſſe penſion, 1173. il arreſte le bâtard de Rubempré qui vouloit l'enlever, 1187. il avertit le Duc ſon pere de ſe défier du Roy, *Ibid.* il cache au Duc ſon pere le deſſein de la ligue du bien public, & obtient de lui permiſſion de lever des troupes, 1189. il apprend au Duc ſon pere la ligue du bien public, 1190. il prend quelques Places & ſe ſaiſit de Lagny ſur la Marne, 1193. il fait attaquer la Barriere d'une porte de Paris, 1194. il eſt repouſſé, 1195. il force le pont de Saint Cloud & ſe campe à Montlhery, *Ibid.* il met en déroute l'aile gauche du Roy à Montlhery, 1196. il court un grand danger, 1197. il demeure maître du champ de bataille, 1197. il eſt joint à Etampes par le Duc de Bretagne, 1199. il force le paſſage de la Seine, & ſe campe à Charenton, 1300. il négocie avec le Roy, 1304. il ſe fait ceder les villes de la Somme & ſe livre indiſcretement entre les mains du Roy, 1306. il prend congé du Roy, 1308. Il ſe rend favorable Edoüard uſurpateur de l'Angleterre, 1309. il dompte les Liégeois, 1311. il devient Duc de Bourgogne par la mort de ſon pere, 1316 il marche contre les Liégeois 1317. il défait les Liégeois & leur accorde la paix à de dures conditions, 1318. il fait une paix peu ſincere avec le Roy, 1320 il reçoit le Roy à Peronne, 1321. il l'y tient comme priſonnier, 1323. il traite avec le Roy & l'oblige de le ſuivre dans ſon expedition contre les Liégeois, *Ibid.* ſa défiance du Roy devant Liége. ſon quartier attaqué par les Liegeois. 1327. il ſurprend Liége & la réduit en cendres, 1328. il commence la guerre contre la France, 1336. il eſt cité à la Cour des Pairs & ſe prépare à la guerre, 1341. il perd Saint Quentin. 1342. Et puis Amiens & quelques autres Places, 1343. il eſt inſtruit des intrigues du Connétable, *Ibid.* il force le paſſage de la Somme & ſe rend maître de Pequigni, 1344. il conclut une tréve d'un an avec le Roy, 1345. il fait la paix avec le Roy, 1351. il ravage la Picardie ſur le refus de la ratification, 1354. Son peu de ſincerité dans ſes traités avec le Roy. Il eſt repouſſé à Beauvais, il entre en Normandie, 1355. il y prend quelques Places, 1356. il fait une tréve avec le Roy, 1358 il fait une ligue avec le Roy d'Angleterre & le Duc de Bretagne contre le Roy. Sa puiſſance eſt beaucoup augmentée par la ſucceſſion des Etats du Duc de Gueldre, 1363. Ses vaſtes projets pour aggrandir ſa puiſſance du côté de l'Allemagne, 1364. il aſſiége Nuits, & attire ſur lui toutes les forces de l'Empire; il propoſe une prolongation de tréve au Roy & l'obtient, 1365. il s'opiniâtre au ſiége de Nuits & conſent que la Place ſoit miſe en ſequeſtre entre les mains du Légat du Pape. Ce ſiége lui fait donner le ſurnom de Terrible, 1368. Il jure la perte du Connétable & fait une tréve de neuf ans avec le Roy, 1378 il traite avec le Roy pour s'aſſurer du Connétable, 1379. il donne un ſauf-conduit au Connétable, & donne en même temps ordre au Grand-Bailli de Monts de ne lui pas permettre d'en ſortir, 1381. il eſt ſommé par le Roy de ſe ſaiſir du Connétable, 1382. il eſt trahi par Campobaſſo. & averti par le Roy de la trahiſon, & ne le veut point croire, *Ibid.* Il donne ordre de livrer le Connétable au Roy. Il envoye un contre-ordre qui arrive trop tard, 1383 il eſt mis en poſſeſſion par le Roy de Saint Quentin & de quelques autres Places, 1384 Il ſe rend maître de Nancy & de toute la Lorraine, 1385. Ses vaſtes projets, ſes eſperances ſur l'heritage de René Roy de Sicile qui penſe à lui donner la Provence, *Ibid.* Il eſt défait par les Suiſſes, 1391. Il eſt exclus de la ſucceſſion du Comté de Provence, 1394. Il rentre dans le pays des Suiſſes & aſſiége Morat, 1395. Il eſt défait une ſeconde fois par les Suiſſes, 1396. il fait arrêter la Ducheſſe de Savoye & la met en priſon, 1358. il aſſiége Nancy & eſt de nouveau trahi par Campobaſſo, 1400. Il attend le Duc de Lorraine & les Suiſſes pour les combattre, 1403. Il perd la bataille de Nancy & y eſt tué. ſon caractere, 1405

Charles d'Amboiſe Seigneur de Chaumont enleve la Ducheſſe de Savoye de ſa priſon, 1399. Il eſt envoyé commander en Bourgogne. 1424. il enleve au Prince d'Orange les conqueſtes qu'il y avoit faites, 1425

Charles d'Anjou Comte du Maine eſt preſque le ſeul de la vieille Cour qui conſerve quelque crédit, 1182. Il commande les troupes ſur la frontiere de Bretagne, 1192. Il fait donation du Comté de Provence au Roy, 1394

Charles de Melun ſoupçonné de trahiſon par le Roy, 1303. Il fait les fonctions de Connétable après la mort du Connétable de Saint Pol, 1384

Charles Duc de Berry frere du Roy ſe laiſſe enlever pour être mis à la tête de la Ligue du bien public, 1190. Il s'attire le mépris des Confederés, 1300. Il prend le titre de Régent de France, 1301 Il eſt fait Duc de Normandie, 1306. Il eſt reçû en cette qualité avec joye par les Normands, 1308. Il ſe réfugie en Bretagne, 1313. Il accepte la Guyenne pour ſon appanage & ſe reconcilie avec le Roy, 1331. Il demande au Duc de Bourgogne ſa fille en mariage, 1340. Il ſe croit à la veille d'épouſer la fille du Duc de Bourgogne, 1350. Il meurt empoiſonné par l'Abbé de Saint Jean d'Angeli, 1353

Chauvin Chancelier de Bretagne eſt mis en arreſt par le Roy au camp devant Arras, & pourquoy, 1413

Chinon champ de bataille, 1367

Clarence. Le Duc de Clarence frere d'Edoüard d'York ſe déclare contre lui, eſt obligé de ſe refugier en France, 1335. Il ſe laiſſe regagner par Edoüard, 1346

Colart de Mouy ſe ſaiſit de Reims, & punit la révolte, 1274

Combat de Chinon, 1367

E.

EDoüard de la maiſon d'York détrône Henry VI Roy d'Angleterre, 1267. Il eſt ennemi du Comte de Charolois, lui devient favorable par une intrigue d'amour, 1309. 1310. il conclut une tréve de 22. ans avec le Roy de France, 1316. Il eſt détrôné par le Comte de Warvick & mis en priſon; il s'échape, défait l'armée de Warvick, & le contraint à ſe ſauver en France, 1335. Il preſſe le Duc de Bourgogne de faire la guerre à la France. *Ibid.* Il eſt de nouveau détrôné, & ſe ſauve en Flandre, 1337. Il regagne ſon frere le Duc de Clarence, 1346. Il repaſſe en Angleterre, 1347. Il eſt reçu à Londres, 1348. Il défait le Comte de Warvik, & puis l'armée de la Reine. Il remonte ſur

le trône, fait massacrer Henry VI. 1349. Il déclare la guerre au Roy, 1369. Il est trompé par le Connétable, 1371. Il est mécontent du Duc de Bourgogne, *Ibid.* Il fait une tréve de sept ans avec le Roy, 1373. Il a une entrevûë avec lui, 1374. Il se laisse amuser par le Roy de France, 1420. Il conclut un traité de tréve perpetuelle avec le Roy de France, 1434. Il meurt, 1447

F.

Ferdinand Infant d'Arragon épouse Isabelle de Castille, 1430. Il conclut un traité avec le Roy de France, 1434

François II. Duc de Bretagne fait hommage au Roy, 1273. Il differe de répondre aux plaintes du Roy, presse les liguez de se déclarer, 1289. Il joint le Comte de Charolois à Estampes, 1299. Il s'empare de Pontoise, 1306. Il se retire en Bretagne, 1312. Il traite avec le Roy, 1313. Il refuse le Collier de l'Ordre de Saint Michel, 1332. Il se reconcilie avec le Roy, 1337. 1357. Ses intrigues avec le Roy d'Angleterre découvertes par le Roy, 1413 1414

François de Paule vient en France appellé par le Roy. L'estime que sa sainteté & sa sagesse lui attirent à la Cour, 1449

François Salviati Archevesque de Pise pendu à Florence, 1428

François Sforce Duc de Milan est regardé par le Roy comme son meilleur ami, 1302. Le conseil qu'il donne au Roy, 1304. Il lui envoye des troupes, 1309

Frideric d'Autriche Empereur vient au secours de Nuits, & fait une ligue avec le Roy, 1365

G.

George de la Trimoüille est donné par le Roy pour Lieutenant & pour surveillant au Prince d'Orange, est cause du mécontentement de ce Seigneur, 1419

Guillaume d'Harancour donne au Duc de Berry des conseils désavantageux au Roy. Il est mis en prison, 1392

Guillaume Juvenal des Ursins Chancelier est dépossé, 1272. Il est rétabli, 1308

Guillaume le Jeune Seigneur de Contay empêche le Comte de Charolois d'abandonner le champ de bataille à Montlhery, 1256.

Guinegate, champ de bataille, 1436

H.

Henry VI. est détrôné par Edoüard de la maison d'York, demande du secours au Roy de France, 1276. Il se sauve dans la principauté de Galles, revient en Angleterre, est pris & mis à la tour de Londres, 1277. Il est delivré de prison par le Comte de Varvik, & de nouveau reconnu pour Roy, 1338. Il est tué par l'ordre d'Edoüard, 1349

Henry IV. Roy de Castille a une entrevûë avec le Roy de France, 1279 Il lui demande du secours contre son frere Alphonse & sa sœur Isabelle, 1430. Il se reconcilie avec sa sœur Isabelle & meurt non sans soupçon de poison, 1431

Herman frere du Lantgrave-de-Hesse soutient le siége de Nuits contre le Duc de Bourgogne, 1365

Hugonet Chancelier de Mademoiselle de Bourgogne a la tête tranchée à Gand, 1418

I.

Jacques d'Armagnac Duc de Nemours conduit le secours de France au Roy d'Arragon, délivre Jeanne Reine d'Arragon & Ferdinand son fils sur le point qu'ils étoient d'être forcés dans le Château de Gironne, 1279. Il entre dans la ligue du bien public, 1290. Il se soumet au Roy, 1292. Il se rejette dans la ligue, 1302

Jacques de Brezé Sénéchal de Normandie demeure fidéle au Roy, 1306.

Jean II. Roy d'Arragon demande du secours au Roy de France, & lui engage le Roussillon & la Cerdaigne pour de l'argent, 1278.

Jean II. Prince d'Orange prend le party du Roy, lui soumet le Duché de Bourgogne & quelques Places du Comté, il se chagrine contre le Roy & se laisse regagner par la Duchesse de Bourgogne, 1419. Il fait des conquestes en Bourgogne pour cette Princesse, & veut attenter sur la vie du Roy, 1424. Il perd ses conquestes, 1425

Jean Comte de Nevers commande en Picardie, 1292

Jean Comte d'Armagnac entre dans la ligue du bien public, 1292. Il est contraint de se soumettre au Roy, 1293. Il se rejette dans la ligue, 1302. Il est dépoüillé de ses Etats par le Roy, 1333. Il est tué, 1354

Jean Comte de Dunois est sans consideration à la Cour, 1282. Il est de la ligue du bien public, 1290. Il meurt, 1314

Jean d'Aillon Seigneur du Lude commande un corps de troupes en Roussillon & donne du secours au Seigneur du Lau assiegé dans le Château de Perpignan, 1302

Jean de Cossa Sénéchal de Provence & chef du Conseil de René Roy de Sicile, paroist favorable au Duc de Bourgogne, 1385. Sa liberté en parlant au Roy en faveur de son maître, 1394

Jean de Croy tout-puissant sur l'esprit du Duc de Bourgogne, hait du Comte de Charolois, engage le Duc à restituer au Roy les villes de la Somme, 1280

Jean de la Balüe Evesque d'Evreux & puis Cardinal, à la confiance du Roy. Son caractere, 1283. Il fait la revûë des Parisiens, 1314. Il fait inutilement ses efforts pour faire enregistrer au Parlement l'abolition de la Pragmatique, 1315. Il entretient la division entre le Roy & Charles son frere, 1330. Il est mis en prison, 1331. il est délivré de sa prison, 1438

Jean de saint Romain Procureur Général s'oppose à l'abolition de la Pragmatique, 1315

Jean Bueil Comte de Sancerre Amiral de France est dépossé de sa charge, 1272

Jean Duc d'Alençon tiré de prison obtient sa grace, 1272. Il entre dans la ligue du bien public, 1290. Il traite avec le Duc de Bourgogne & avec les Anglois. Il est arresté, condamné à la mort, sa peine changée en prison perpetuelle. Il y meurt, son caractere, 1361

Jean Duc de Bourbon est dépoüillé du gouvernement de Guyenne, 1282. Il traite avec le Comte de Charolois touchant la ligue, 1285. Il arme sous main, 1289. Il se révolte, 1290. Il se saisit de Roüen, 1306. Il est regagné par le Roy qui le comble de bienfaits, 1311. Il soumet plusieurs Places de Normandie au Roy, 1312. Il reconcilie avec le Roy Charles frere de ce Prince, 1331. Il reconcilie le Duc de Bretagne avec le Roy, 1337. Il avertit le Duc de Bourgogne que le Roy doit lui déclarer la guerre, 1342

Jean Duc de Calabre mécontent du Roy, 1283. Il est de la ligue du bien public, 1290. Il va en Catalogne, entre à Barcelonne, gagne deux batailles contre le Roy d'Arragon, & meurt de maladie, à Barcelonne, 1334

Jean Joffredi Evesque d'Arras engage le Roy à abolir la Pragmatique Sanction, est fait Cardinal pour ce sujet, néglige les interests du Roy son maistre, 1271. Son caractere, 1276. Il commande une armée en Roussillon & donne du secours au Seigneur du Lau assiegé dans le Château de Perpignan, 1362

Imbercourt a la tête tranchée à Gand, 1418

Imbert de Batarnay Baron du Bouchage fort employé par le Roy, est envoyé pour négocier avec le Duc de Guyenne, 1350

Joachim Rouhaut dit le Maréchal de Gamache commande en Picardie, 1293. Il se jette dans Paris pour le défendre, 1294. Il repousse le Comte de Charolois à une barriere, 1295. Il sort de Paris & fait beaucoup de Bourguignons prisonniers aprés la bataille de Montlhery, 1299. Il repousse le Duc de Bourgogne à Beauvais, 1359

Jolande Duchesse de Savoye sœur du Roy se défie de ce Prince & du Duc de Bourgogne, mais est encore plus en garde contre le Roy, se fait déferer la Régence des Etats de Savoye, & est fort unie avec le Duc de Bourgogne, 1386. Elle est arrestée par l'ordre du Duc de Bourgogne, 1398. Elle est enlevée de sa prison par Charles d'Amboise, 1399. Elle fait alliance avec le Roy 1400 Elle meurt, 1417

Isabelle sœur du Roy de Castille se révolte contre son frere, 1430. Elle épouse Ferdinand Infant d'Arragon, 1430. Elle se reconcilie avec le Roy son frere, 1431. Elle se ligue avec l'Archiduc & le Roy d'Angleterre, 1433. Elle conclut un traité avec le Roy de France, 1434

L.

Landois appellé mal à-propos Landais par les Historiens, homme de néant, Ministre du Duc de Bretagne, 1424

Les Liégeois font la guerre au Duc de Bourgogne en faveur du Roy, 1309. Ils sont défaits par les troupes de Bourgogne, 1310. Ils sont abandonnés par le Roy, 1311. Ils sont contraints de traiter avec le Duc à des conditions tres-dures, *Ibid.* Ils font la guerre au Comte de Charolois devenu Duc de Bourgogne, 1317. Ils recommencent les hostilités, 1320. Ils agissent en desesperés, attaquent le Maréchal de Bourgogne, sont repoussés; battent les Bourguignons, 1326. Ils attaquent le quartier du Roy & du Duc de Bourgogne, 1327. Ils sont repoussés avec grande perte, 1328. Ils laissent surprendre leur ville, *Ibid.*

Ligue des Princes & des Grands contre le Roy se trame durant quatre ans, 1284. Elle se traite dans l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, 1288. Elle est appellée la Ligue du bien public, 1290

Loüis XI. reçoit à Genep en Brabant la nouvelle de la mort du Roy son pére, 1270. Il est sacré à Reims, 1271. Il fait son entrée dans Paris, *Ibid.* Il dote les Charges à plusieurs Seigneurs & Officiers. Il fait grace à Jean Duc d'Alençon, 1272. Il projette d'abbaisser la puissance des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, affecte de faire paroître de la reconnoissance envers le Duc de Bourgogne, reçoit l'hommage du Duc de Bretagne, 1273. Il punit la révolte de Reims, 1274. Il s'engage au Pape Pie II. à abolir la Pragmatique-Sanction, 1275. Il promet du secours à Henry VI. Roy d'Angleterre à condition qu'il lui rendra Calais aprés son rétablissement sur le trône, 1277. Il donne un secours d'argent à Jean II. Roy d'Arragon, & reçoit en gage le Roussillon & la Cerdaigne, 1279. Il est fait arbitre entre Henri IV. Roy de Castille & Jean II. Roy de Navarre & d'Arragon. Il a une entrevûë avec le Roy de Castille, *Ibid.* Il s'attache quelques Seigneurs Castillans, 1280. Il retire des mains du Duc de Bourgogne pour de l'argent les villes de la Somme, 1281. Il projette d'abbatre des Princes du Sang & les Grands du Royaume,

Royaume, pour dompter ensuite les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, 1282. Il projette de se saisir du Comté de Charolois, 1284. Il fait arrêter Philippe fils de Loüis Duc de Savoye, *Ibid.* Il se plaint au Duc de Bourgogne de ses défiances & redemande le bâtard de Rubempré, 1286. Il cede au Duc de Bourgogne ses droits sur le Duché de Luxembourg, 1287. Il marche sur les frontieres de Bretagne pour intimider le Duc. Il apprend la nouvelle de la Ligue du Bien public & la révolte des Princes, 1290. Il pourvoit à la sureté de Paris, 1291. Il marche contre le Duc de Bourbon, 1291. Il contraint ce Duc à le soumettre, 1293. Il defait l'aile gauche des Bourguignons à Montlheri, 1296 Il fait retraite & abandonne le champ de bataille, 1297. Il vient à Paris, encourage les Parisiens & retourne en Normandie, 1301. Il revient à Paris, 1302. Il va trouver le Comte de Charolois dans son camp, & négocie avec lui, 1304. Il fait le Comte de Saint Pol Connétable de France & le rend par-là suspect au Comte de Charolois, 1305. Il cede la Normandie au Duc de Berry, & les villes de la Somme au Comte de Charolois, 1305. Il laisse aller le Comte de Charolois qu'il pouvoit arrester, 1307. Il fait une protestation secrete contre les traités de Conflans & de Saint Maur, & regagne le Duc de Bourbon, 1311. Il se rend maistre de plusieurs Places en Normandie, 1311. 1311. Il traite avec le Duc de Bretagne, 1313. Il fait la revûë des Parisiens capables de porter les armes, 1314. Il ne peut obtenir l'enregistrement de l'abolition de la Pragmatique, & prend des mesures pour repeupler Paris, 1315. Il s'attache le Comte de Varvik, *Ibid.* Il conclut une trêve de 22. ans avec Edouard, 1316. Il entre avec une armée en Bretagne & contraint le Duc à renoncer à son alliance avec le Duc de Bourgogne, 1319. Il fait la paix avec le Duc de Bourgogne, 1320. Il attire à son service Tanneguy du Chastel, 1321. Il va à Peronne trouver le Duc de Bourgogne, 1321 Il y est tenu comme prisonnier, 1321. Il traite avec le Duc de Bourgogne, 1323. Il le suit dans son expedition contre les Liégeois, 1325. Son quartier est attaqué par les Liégeois, 1327. Il retourne à Paris & fait enregistrer au Parlement le traité de Peronne, 1329. Son serment le plus sacré étoit celui qu'il faisoit sur la croix de Saint Lo. Il se reconcilie avec Charles son frere en lui donnant la Guyenne pour son appanage, 1331. Il institue l'Ordre de Saint Michel, & en envoye le collier au Duc de Bretagne, 1332. Il se saisit des Etats de Jean Comte d'Armagnac, 1333. Il assemble les Etats à Tours, 1340. Il y fait résoudre la guerre contre le Duc de Bourgogne. Il le cite à comparoître à la Cour des Pairs. Il ménage des intelligences dans les villes de Picardie, 1341. Il se rend maistre de Saint Quentin, 1342. Et puis d'Amiens & de quelques autres Places, 1343. Il fait une trêve d'un an avec le Duc de Bourgogne, 1345. Il fait la paix avec le Duc de Bourgogne, 1352. Il est soupçonné d'avoir fait empoisonner son frere le Duc de Guyenne, 1353. Il refuse de ratifier la paix avec le Duc de Bourgogne, 1354. Ses troupes ravagent le Duché de Bourgogne. Il attire à son service le Seigneur de Lesseu, & Philippe de Comines, 1357. Il fait une trêve avec le Duc de Bourgogne, 1358. Il a une entrevûë avec le Connétable sans ménager assés la Majesté Royale, 1360. Il fait arrester le Duc d'Alençon & le condamne à une prison perpetuelle, 1361. Il dompte les Rebelles de Roussillon & leur pardonne, 1362. 1363. Il intercepte des Lettres qui l'instruisent de la ligue des Ducs de Bourgogne & de Bretagne & du Roy d'Angleterre pour lui faire la guerre, 1363. Il fait une ligue avec l'Empereur Frederic d'Autriche. Il accorde une prolongation de trêve au Duc de Bourgogne, 1365 Il engage les Suisses & les villes du Rhin à une ligue contre le Duc de Bourgogne, 1366. Il prend plusieurs villes sur le Duc de Bourgogne, mécontente l'Empereur, 1367. Il fait une ligue perpetuelle avec les Suisses, 1368. Il tâche de regagner le Roy d'Angleterre, 1369. Il conclut une trêve de sept ans avec le Roy d'Angleterre, & le mariage du Dauphin avec Elizabeth d'Angleterre, 1374. Il fait donner le Connétable dans un piége & le rend irreconciliable avec le Duc de Bourgogne, 1376. Il fait une trêve de neuf ans avec le Duc de Bourgogne, 1378. Il traite avec lui pour s'assurer du Connétable, 1379. Il presse le Duc de Bourgogne de faire arrester le Connétable, 1382. Il avertit le Duc de Bourgogne que Campobasso le trahissoit au siége de Nancy, *Ibid.* On lui livre le Connétable, il lui fait faire son procés, & lui fait trancher la tête 1383 Il ne fait point de nouveau Connétable; il livre Saint Quentin, &c au Duc de Bourgogne, 1384 Il sollicite les Suisses & les villes du Rhin à la guerre contre ce Prince, 1389. Il empêche le vieux Roy de Sicile de faire le Duc de Bourgogne, son heritier pour le Comté de Provence, 1394. Il délivre de prison la Duchesse de Savoye & traite avec elle, 1399. 1400. Il apprend à Tours la défaite du Duc de Bourgogne auprés de Nancy, 1406. Il apprend sa mort. Il prend des mesures pour profiter de cet incident, 1407. Il prend le change dans l'esperance de s'emparer de tous les Etats du Duc de Bourgogne, 1408 Il fait solliciter la ville de Gand de se donner à lui, 1409. Il gagne les Ambassadeurs de Marie de Bourgogne, 1411. Il se fait livrer la cité d'Arras, 1412. Il assiége Arras & le prend. Il châtie les Bourgeois & change le nom de la ville & lui donne celui de Franchise ou de Francie, 1412. Il fait arrêter le Chancelier de Bretagne & intercepte plusieurs Lettres du Duc de Bretagne au Roy d'Angleterre, 1413. Il reçoit de nouveaux Ambassadeurs de Marie de Bourgogne, & les met dans son parti, 1416. Il est reçû dans Cambray, 1418. Il gagne Jean Prince d'Orange à son parti, & le mécontente, 1419. Il amuse le Roy d'Angleterre & profite de sa nonchalance, 1420. Il fait une trêve avec l'Archiduc devenu Duc de Bourgogne, 1424. 1425. Il régle les gouvernemens des Etats de Savoye aprés la mort de la Duchesse sa sœur. Il se mesle des troubles de Florence, 1427. Il prend la protection des Medicis, 1428. Il intimide le Pape en faveur des Florentins, 1428. Il traite avec les Rois d'Arragon, de Castille & de Portugal. 1430. 1431. 1432. 1433. Il conclut le traité avec le Roy & la Reine de Castille, 1434. Il conclut un traité de trêve perpetuelle avec le Roy d'Angleterre, *Ibid.* Il tire une terrible vengeance de la mort d'un Capitaine Gascon, 1437. Il met en liberté le Cardinal de la Baluë. Il casse les Francs Archers. Il fait venir des troupes Suisses. Il a une attaque d'apoplexie. Il forme un camp auprés du pont de l'Arche, 1438. Il a une nouvelle attaque d'apoplexie. Il entre dans le gouvernement des Etats du jeune Duc de Savoye, 1439. & suivantes. Il empêche l'Archiduc d'être le tuteur de ses enfans aprés la mort de Marie de Bourgogne. Il s'empare d'Aire, 1443. Il le contraint par le moyen des Flamands à faire un traité tres-désavantageux pour lui, & fort avantageux pour la France, 1444. Il se renferme dans le Plessis-lez-Tours; la vie qu'il y menoit, 1448. Il fait venir François de Paule, 1449. Ses défiances, 1450. Il fait venir Charles Dauphin. Les conseils qu'il lui donne, 1451, Il meurt. Son caractere, 1452. & suivantes

Loüis bâtard de Bourbon est fait Amiral de France, 1312

Loüis de Crussol se jette dans Beauvais & le défend contre le Duc de Bourgogne, 1595

Louis de Luxembourg Comte de Saint Pol fait hommage au Roy pour ses terres de France, 1284. Il commande l'armée Bourguignonne à Montlhery, 1296. Il est fait Connétable de France, 1305. Il passe au service du Roy de France aprés la mort de Philippe Duc de Bourgogne. Son caractere, 1317 Il est envoyé pour négocier avec le Duc de Bourgogne, 1317. Ses intrigues & ses vûës en engageant le Roy à faire la guerre au Duc de Bourgogne. 1339 1340 Il se saisit de Saint Quentin, 1341. Il est haï du Roy & du Duc de Bourgogne, 1358 Il a une entrevûë avec le Roy, 1360. Il apprend la résolution du Roy & du Duc de Bourgogne de se saisir de lui, 1380. Il a recours au Duc de Bourgogne, & en obtient un sauf-conduit & se retire à Mons en Haynaut, 1381. Il est livré au Roy, son procés lui est fait; il a la tête tranchée. Son caractere, 1383

Loüis Duc de Savoye vient en France, 1284

M.

Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre & Henry VI. ont recours au Roy contre Edouard chef de la maison d'York, qui s'étoit emparé du trône, 1376. Elle passe en Flandre avec son fils Edouard Prince de Galles, obtient quelque secours à condition de rendre Calais à la France aprés le rétablissement de son mary, 1177. Son armée est défaite par Edouard & se retire en France, 1349. Sa mort & son caractere, 1374

Marguerite heritiere de Bourgogne est destinée en mariage au Dauphin, 1444. Elle est conduite à la Cour de France, 1446

Marie Duchesse de Bourgogne aprés la mort de Charles son pere, envoye une ambassade au Roy, 1410. Elle est tenuë comme prisonniere par les Bourgeois de Gand, 1415 Elle épouse Maximilien Archiduc d'Autriche, 1414. Elle meurt, 1441

Maximilien Archiduc d'Autriche fils de l'Empereur épouse Marie de Bourgogne, 1424. Il fait une trêve avec le Roy, *Ibid.* Il donne la bataille de Guinegate; sa cavalerie est défaite; il met à pied à la tête de son infanterie, & demeure maître du champ de bataille, 1416. Il abandonne le siége de Terrouenne; il fait pendre Ramonet Capitaine Gascon qu'il avoit pris dans l'assaut d'un château, & a sujet de s'en repentir, 1437. Il perd sa femme Marie Duchesse de Bourgogne, 1441 Il est chagriné par les Flamands, 1442. Il ne peut obtenir la tutelle de ses enfans, 1443. Il est obligé de faire un traité tres-désavantageux avec le Roy, 1444

Les Médicis assassinés à Florence par la faction des Pazzi, 1417

Meyer Historien de Flandre déchaîné contre la France, 1342

Montlhery, champ de bataille, 1296

Mozat, champ de bataille, 1356

N.

Nancy assiegé, 1385. 1397. 1400

Nancy, champ de bataille, 1403

Négociation entre le Roy & les Confederés devant Paris, 1305

Nuits assiegé par le Duc de Bourgogne, 1365. Il est mis en sequestre entre les mains du Pape, 1368

O.

Oder d'Aidie bastard d'Armagnac Seigneur de Lescun se laisse gagner par le Roy, & engage Charles frere de ce Prince à accepter la Guyenne pour son appanage, 1331. Son caractere, 1356. Il reconcilie le Duc de Bretagne avec le Roy. Il en retire de grands avantages, 1357

Olivier de la Marche Gentilhomme Bourguignon avertit le Duc

de Bourgogne de se défier du Roy, 1285. Il prend la Duchesse de Savoye, 1398. Il est fait prisonnier à la bataille de Nancy, 1404.
Olivier le Daim d'abord Barbier du Roy & puis son Favori, est employé dans les affaires importantes, est envoyé à Gand pour engager la ville à se donner au Roy, 1409. Il ne réussit pas dans la négociation. Il se rend maître de Tournay, 1410

P.

Palamede de Fourbin Seigneur de Solliers engage Charles d'Anjou à donner la Provence au Roy. Il en est recompensé, 1394
Les Pazzi conspirent à Florence contre les Médicis, 1417
Philippe de Comines sert utilement le Roy à Peronne, 1514. Il négocie pour le Duc de Bourgogne avec le Gouverneur de Calais, 1346. Il passe au service du Roy, 1357. Il en reçoit de grands biens, 1358. Il est envoyé à Florence au secours des Médicis, 1426
Philippe de Creveceur Seigneur des Cordes escorte le Roy revenant de Liége, 1319. Il sauve Abbeville au Duc de Bourgogne, 1343. Il passe au service du Roy après la mort du Duc de Bourgogne, 1408. Il rend le Roy maître de la Cité d'Arras, 1412. Il marche au secours de Terouenne assiégé par l'Archiduc, 1435. Il met en déroute la cavalerie de l'Archiduc & perd la bataille de Guinegate, 1436
Philippe Duc de Bourgogne fait hommage au Roy, 1271. Il donne de sages conseils au Roy, 1272. Il rend au Roy les villes de la Somme pour de l'argent, 1281. Il sort brusquement de Hedin se défiant du Roy, 1285. Il n'est point consulté sur la ligue du bien public, 1289. Il l'apprend du Comte de Charolois & y consent. 1290. Il meurt. Son caractere, 1316
Philippe fils du Duc de Savoye est arrêté par le Roy, & envoyé prisonnier au Château de Loches, 1284. Son arrivée à Peronne donne beaucoup d'inquiétude au Roy, 1312. Il est mis en possession de quelques terres que le Roy lui retenoit dans la Bresse, 1324.
Pie II. Pape presse le Roy d'abolir la Pragmatique Sanction, 1275. L'ayant obtenu, il se met peu en peine de satisfaire le Roy, *Ibid.*
Pierre de Brezé Sénéschal de Normandie est envoyé en Angleterre au secours de Henry VI. est obligé de repasser en France, 1277. Il est en défiance contre le Roy, 1282. Il signe la ligue du bien public, & cependant demeure fidéle au Roy, & l'engage malgré lui à la bataille, 1295. Il y est tué, 1298
Pierre de Morillier est fait Chancelier, 1274. Il est envoyé en Ambassade au Duc de Bourgogne, 1286? Et au Duc de Bretagne, 1288. Il est dépossedé de la dignité de Chancelier, 1301. Il est disgracié & se retire en Guyenne, 1352
Pierre d'Oriole Chancelier de France ménage la paix entre le Roy & le Duc de Bourgogne, 1352
Pontoise livré au Duc de Bretagne, 1306
Poton de Saintrailles meurt. Son éloge, 1274
Pragmatique Sanction fort désagréable aux Papes. Réjoüissances à Rome sur la promesse que le Roy fit de l'abolir, 1275. Elle continuë d'être observée dans le Royaume, 1276

R.

René Duc de Lorraine se déclare contre le Duc de Bourgogne, 1366. Il est dépoüillé de ses Etats par le Duc de Bourgogne, 1385. Il se met à la tête des Suisses & défait le Duc de Bourgogne à la bataille de Morat, 1396. Il entre en Lorraine & assiége Nancy, 1397. Il le prend, 1400. Il va au secours de Nancy assiegé par le Duc de Bourgogne, 1402. Il lui donne bataille & la gagne, 1404
René Roy de Sicile commande les troupes sur la frontiere de Bretagne, 1192. Il reconcilie avec le Roy Charles frere de ce Prince, 1331. Il envoye Jean Duc de Calabre son fils pour se saisir de la Catalogne, 1334. Il pense à donner par son testament la Provence au Duc de Bourgogne, 1385
Richard Comte de Varvik se brouille avec Edoüard usurpateur d'Angleterre, 1209. Il prend des liaisons avec le Roy contre Edoüard d'York, 1334. Il engage le Duc de Clarence frere d'Edoüard dans son parti, défait Edoüard, le prend prisonnier, le laisse aller, son armée est défaite, & se réfugie en France, 1339. Il détrône Edoüard une seconde fois, 1337. Il fait reconnoître de nouveau Henry VI. pour Roy, 1338
Robert Cottereau sauve le Comte de Charolois à la bataille de Montlheri. Sa famille illustrée depuis ce temps-là, 1297
Rolin livré aux Confederés par la Dame de Brezé, 1306. Il rentre dans l'obéissance du Roy, 1313
Rubampré. Le bastard de Rubampré est envoyé par le Roy pour enlever le Comte de Charolois, 1284. Il est pris lui-même, 1285. Il est redemandé par le Roy, 1286

S.

Siége de Nuits, 1365
Suisses dans l'armée des Confédérés servent pour la premiere fois en France, 1300. Ils se déclarent contre le Duc de Bourgogne, 1366. Ils font avec la France un traité de ligue perpetuelle; & leur République commence à devenir considérable dans l'Europe, 1368. Ils demandent inutilement la paix au Duc de Bourgogne, 1389. Ils sont attaqués par ce Prince, 1390. Ils défont son armée. Leur grande pauvreté en ce tems-là 1391. Ils marchent au secours de Nancy, 1402. Ils viennent en grand nombre au service du Roy, 1438

T.

Tanneguy du Chastel signale sa reconnoissance envers le feu Roy, 1270. Il est de la ligue du bien public, 1289. Il enleve le Duc de Berry, 1290. Il rentre au service du Roy, 1321. Il est blessé au siége de Bouchain & meurt de sa blessure, 1412
Traité d'Arras tres-avantageux au Roy & tres-désavantageux à l'Archiduc, 1344. & suivantes.
Traité de Conflans entre le Roy & les Confederés, 1306
Traité de Saint Maur entre le Roy & les Confederés, 1307

TABLE
DE QUELQUES USAGES SOUS le Regne de Loüis XI.

Formule du serment de Philippe Duc de Bourgogne, 1378
Soldats *à gages ménagers en Flandres.* Ce que c'étoit, 1341
Coutume introduite d'entretenir toûjours des Ambassadeurs auprés des Princes nonobstant les mécontentemens reciproques, quand la guerre n'étoit point déclarée, 1358
Le nom de Majesté commence à être donné communément à nos Rois du tems de Loüis XI. 1368
Les Rois d'Angleterre quoiqu'ils se disent Rois de France rendoient à nos Rois dans les entrevûës les respects de Vassal, 1375
Usage des postes établi par Loüis XI. 1408
Marie de Bourgogne appellée Mademoiselle & non Madame, parce qu'elle n'étoit pas fille de Roy, 1409
Usage qui duroit encore de nommer des conservateurs, soit d'une tréve, soit d'une paix, & c'étoit des Seigneurs des deux partis, & se chargeoient de faire faire justice des infractions, 1425
Usage des armes des Suisses, c'est-à-dire des piques & des halebardes introduit en France, & celui de l'arc & des fléches devenu moins commun, 1438
Les Charges sous ce Regne furent allouées aux Magistrats pour toute leur vie, excepté le cas de forfaiture, 1415
Coutume de sonner *l'Angelus* à midy établie par Loüis XI. 1457
Le surnom de Roy Tres-chrétien affecté à nos Rois d'une maniére spéciale sous ce Regne, 1459

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE CHARLES VIII.

A.

ALain d'Albret est d'intelligence avec le Duc d'Orleans, 1472. Il met les armes bas, 1477. Il prétend épouser Anne de Bretagne, 1477. Il signe un traité avec le Duc d'Orleans, le Duc de Bretagne, &c. 1486. Il est enveloppé par le Seigneur de Candale, promet de ne plus armer contre le Roy, 1497. Il mene 4000 hommes au Duc de Bretagne, 1500

Albon Seigneur de saint André prend Salses, 1642

Alexandre VI. Pape. Son caractere, 1545. Il consent que Ludovic appelle le Roy en Italie, 1548. Sa conduite équivoque, 1553. 1555. 1558. Il donne des troupes à Alphonse Roy de Naples, 1559. Il traite avec Bajazeth Empereur des Turcs, 1561. Il fait sa paix particuliere avec le Roy, 1578. Il s'enferme dans le Château Saint Ange, fait un nouveau traité avec le Roy, 1579. Il entre dans la Ligue faite à Venise contre le Roy, 1555. Il cite le Roy à comparoître en personne à Rome, 1616

Alphonse Duc de Calabre fils de Ferdinand Roy de Naples sollicite son pere de rompre avec Ludovic, 1546. Il devient Roy de Naples par la mort de son pere, 1554. Il se prépare à la guerre, 1558. Il demande du secours à Bajazeth Empereur des Turcs, forme un dessein sur Gênes, 1559. Ce dessein ne réussit point, 1560. Il fait des propositions d'accommodement au Roy de France, 1563. Il quitte sa couronne & la met sur la tête de son fils Ferdinand Duc de Calabre, 1684

Anne de Bretagne aprés la mort du Duc son pere implore la protection du Roy d'Angleterre, 1512. Elle en obtient du secours, 1513. Elle n'en profite pas, 1516. Elle est recherchée en mariage par plusieurs Princes, 1516. Elle est épousée par Procureur au nom de Maximilien Roy des Romains, 1522. Ses répugnances pour se marier avec le Roy, 1528. Elle s'y résout enfin, 1529. Elle épouse le Roy, 1533.

Anne de France sœur du Roy nommée par le feu Roy pour gouverner l'Etat durant la jeunesse de Charles, 1462. Elle reçoit favorablement les Seigneurs de Bretagne qui se refugioient en France, 1466. Les Etats lui confirment la conduite de la perpersonne du jeune Roy, 1467. Elle renouvelle les alliances avec les Princes étrangers, 1471. Elle éloigne du Roy les Personnes qui lui étoient suspectes, 1472. Elle a une entrevûë avec le Duc d'Orleans à Evreux, 1473. Elle trouve moyen d'amuser René Duc de Lorraine, 1474. Elle envoye une armée contre le Duc d'Orleans, 1476. Elle suscite des affaires aux Pays Bas à Maximilien Archiduc d'Autriche, 1478. Elle suscite des affaires au Duc de Bretagne, 1478. Elle donne des vaisseaux & des troupes au Comte de Richemont qui monte sur le trône d'Angleterre, 1481. Elle fait la paix avec le Duc de Bretagne, 1484. Elle regagne le Connétable Duc de Bourbon, 1491. Elle prend le titre de Duchesse de Bourbon, 1505

B.

BAtaille de Fornoüe, 1611
Bataille de saint Aubin, 1503

C.

CHarles VIII. parvient à la Couronne étant en sa quatorziéme année, 1460. Il ordonne au Duc d'Orleans de revenir de Bretagne, 1467. Il est sacré à Reims & fait son entrée à Paris, 1470. Il prelle le Comte de Dunois de l'enlever pour le conduire au Duc d'Orleans, 1472. Il va en Guyenne & s'assure des Places de cette Province, 1487. Il réünit le Comté de Comminges à la Couronne, & l'Amirauté de Guyenne à l'Amirauté de France. Il pardonne au Comte d'Angoulesme, 1488. Il soumet Partenay, 1489. Il fait un traité avec les Seigneurs Bretons mécontens, 1492. Il entre en Bretagne avec une armée, & prend Ploërmel, 1494. Il assiége le Duc de Bretagne dans Nantes, 1491. Il leve le siége de Nantes, & prend plusieurs Places en Bretagne, 1496. Il négocie avec le Duc de Bretagne, 1499. Il cite le Duc de Bretagne à la Cour des Pairs, fait faire le procés au Duc d'Orleans, prend quelques Places de Bretagne, 1500. Il gagne la bataille de saint Aubin, 1503. Il accorde la paix au Duc de Bretagne, 1507. Il fait mettre Zizime frere de Bajazet Empereur des Turcs entre les mains du Pape, 1511. Il traite avec le Roy d'Angleterre pour l'empêcher d'envoyer des troupes en Bretagne, 1513. Il fait la paix avec Maximilien Roy des Romains, 1519. Il projette de se marier avec Anne de Bretagne, 1521. Il tire de prison le Duc d'Orleans malgré la Duchesse de Bourbon, 1526. Il épouse Anne de Bretagne, 1533. Il projette la conquête du Royaume de Naples, 1536. Il rend le Roussillon & la Cerdaigne à Ferdinand Roy de Castille, 1538. Il fait une paix désavantageuse avec Maximilien d'Autriche, 1539. Il se fait instruire de ses droits sur le Royaume de Naples & de Sicile, 1540. Il se détermine à l'expedition de Naples, 1550. Il envoye des Agens aux Cours d'Italie, 1552. Il va à Lion & y assemble son armée. Il fait le Duc de Bourbon Lieutenant Général du Royaume, 1555. Il passe les Alpes, il arrive à Ast & y tombe malade de la petite verole, 1557. Il continuë sa marche vers le Royaume de Naples, il voit le jeune Duc de Milan, 1565. Il marche vers Florence & prend diverses Places, 1567. 1568. Il est reçû à Lucques & à Pise, 1570. Il entre dans Florence, 1572. Il traite avec les Florentins, 1574. Il va à Sienne, & y est reçû avec joye, 1574. Il traite avec le Pape, 1578. Il entre dans Rome, 1578. Il a une entrevûë avec le Pape à Rome, 1580. Il part de Rome & marche vers le Royaume de Naples, 1583. Rapidité de ses conquêtes, 1585. 1586 1587. Il entre dans Naples, 1590. Il se rend maître des Châteaux de Naples, 1591. Il est reçû en triomphe dans Naples, & se dispose à retourner en France, 1592. Fautes de ce Prince aprés la conquête de Naples, 1597. Il repasse par Rome, va à Sienne, 1599. Il arrive avec toute l'armée à Fornoüe, 1607. Il se prépare à la bataille, 1608. Il donne la bataille de Fornoüe, 1611. Il la gagne, 1612. Il continuë sa marche vers Ast, 1613. Il arrive à Ast, 1614. Il tourne en tallerie la citation que lui fait le Pape de comparoître à Rome, 1616. Il négocie avec les Ligués pour faire lever le siége de Novare, 1619. Il conclut le traité pour la reddition de Novare au Duc de Milan, 1620. Il arrive à Lion. Ses fautes dans l'expedition de Naples, 1623. Il pense sérieusement à envoyer du secours à Naples, 1635. Il abandonne ce dessein, 1637. Il fait une tréve avec Ferdinand Roy de Castille, 1643. Il meurt, 1644. Son caractere, 1645

Charles Comte d'Angoulesme assemble des troupes pour le Duc d'Orleans, 1472. Il fait sa paix avec le Roy, 1477. Il obtient un nouveau pardon du Roy, 1488

Charles Orland Dauphin de France meurt à l'âge de trois ans, 1634

E.

ENragues. Sa mauvaise conduite en Italie. Il est exilé & rappellé de son exil, 1616

Etienne de Vesc. Le progrés de sa fortune. Il inspire au Roy le dessein de la conquête de Naples, 1492. 1550. Il est fait Gouverneur de Gayette & Sur intendant des Finances du Royaume de Naples, 1538

Etats de France tenus avant le Sacre du Roy, 1467. Ils propósent leurs griefs, 1467. Ils sont écoutés favorablement du Roy, 1468. Ils se terminent avec tranquillité, 1470

F.

FAbrice Colonne se déclare pour la France, 1566. Il abandonne le parti du Roy, 1598. 1628

Federic frere d'Alphonse Roy de Naples manque de surprendre Gênes, est repoussé de Portovenere, il s'empare de Rapallo, 1560. Il se retire avec sa flotte, 1561

Ferdinand Roy de Castille retire le Roussillon & la Cerdaigne des mains du Roy de France, 1538. Il entre dans la ligue faite à Venise contre le Roy, 1555. Il fait la guerre au Roy, 1641. Il fait une tréve avec le Roy, 1643

Ferdinand d'Arragon Roy de Naples, 1492. Ses mouvemens & ses intrigues en Italie, quand il sçut le dessein du Roy de France pour la conquête de Naples, 1491. & suivantes. Il meurt, 1514.

Ferdinand fils du Roy de Naples est à la tête d'un corps de troupes dans le Bolonois pour disputer le passage aux François, 1561. Il se retire à Rome avec ses troupes, 1569 Il est couronné Roy de Naples par la cession de son pere, 1584 Il harangue inutilement les Napolitains, 1588. Il se retire à l'Isle d'Ischia, 1589. Il passe en Sicile, 1624. Il prend quelques villes au Royaume de Naples & perd la bataille contre les François, 1625. Il sur-

TABLE DES MATIERES.

prend Naples, 1626. Il ſe rend maître de diverſes Villes aux environs de Naples, 1627. Il eſt défait auprés d'Eboli par le Seigneur de Perſi, 1629. Il contraint le Comte de Montpenſier à ſe rendre priſonnier, 1639

Florentins perdent la pluſpart des Places de leur République, 1631.

Fornouë Champ de Bataille, 1611

François II. Duc de Bretagne gouverné par Landois ſon Miniſtre, 1464. Il invite le Duc d'Orleans à venir à ſa Cour, 1466. Il eſt obligé d'abandonner Landois, 1483. Sa douleur en apprenant ſa mort, il fait un traité de paix avec la France, 1484. Il rentre en guerre avec la France, & eſt abandonné par ſon armée, 1494. Il ſe ſauve à Nantes, 1495. Il négocie avec le Roy, 1499. Il eſt cité à la Cour des Pairs, 1500. Il demande la paix au Roy, 1505. Il l'obtient & meurt, 1507. Son caractere, 1510

François d'Orleans Comte de Dunois conſeille au Duc d'Orleans d'aller à la Cour de Bretagne, 1466. Il ſe retire à Aſt par un article de la paix accordée au Duc d'Orleans, 1477. Il revient en France ſans congé, 1485. Il fait lever le ſiége de Nantes, 1496. Il ſert utilement le Roy pour ſon mariage avec Anne de Bretagne, 1523. Il meurt, 1548

François de Gonzague Marquis de Mantouë Commandant de l'armée des Alliés, 1607

G.

Gilbert Comte de Montpenſier eſt fait Lieutenant Général dans le Royaume de Naples, 1598. Il laiſſe ſurprendre Naples par Ferdinand, 1626. Il capitule pour rendre les Châteaux de Naples, 1628. Il ſe retire à Salerne, 1629. Il s'enferme dans Atelle, y eſt bloqué & obligé de ſe rendre par un traité honteux, 1638. Il eſt conduit à Naples, 1639. Il meurt à Pouzzoles, 1640

Gonſalve Hernandez de Cordouë ſurnommé le grand Capitaine, 1624. Il prend diverſes Villes dans le Royaume de Naples, perd la bataille contre les françois, 1625

Guillaume Briçonnet inſpire au Roy le deſſein de la conqueſte de Naples, 1340. 1550. Il eſt fait Cardinal à la priere du Roy, 1581.

H.

Henry Comte de Richemont retenu priſonnier en Bretagne, 1480. Il traite avec Landois pour monter par ce moyen ſur le trône d'Angleterre: il part de Bretagne avec une flotte, 1481. Il eſt obligé de relâcher à Dieppe & retourne en Bretagne; il eſt abandonné par Landois & ſe retire en France; il repaſſe en Angleterre avec des troupes de France, livre bataille à Richard, la gagne &, eſt couronné Roy d'Angleterre ſous le nom de Henry VII. 1482. Il prend la protection d'Anne de Bretagne, 1514. Il envoye ſix mille hommes en Bretagne, 1513. Il paſſe la mer avec une armée & aſſiége Boulogne; il fait la paix avec le Roy, 1555

I.

Jacques Coſtier Medecin du feu Roy condamné à payer de groſſes ſommes, 1463

Jean de Châlons Prince d'Orange conſpire avec la Nobleſſe de Bretagne contre Landois, 1464. il manque ſon coup, 1465. il eſt dans les interêts du Duc d'Orleans & trompe le Roy, 1485. il ſigne un traité avec le Duc d'Orleans, le Duc de Bretagne, &c. 1486. il eſt pris à la bataille de ſaint Aubin, 1503. il ſert utilement le Roy pour ſon mariage avec Anne de Bretagne, 1523.

Jean de Ganay Premier Préſident au Parlement de Paris eſt deputé au Pape par le Roy, 1578. il harangue le Pape, 1582

Jean de la Vaquerie premier Préſident du Parlement de Paris répond avec prudence à la requeſte du Duc d'Orleans, 1475

Jean de Rieux Maréchal de Bretagne révolté contre le Duc de Bretagne, reprend ſon parti, 1499. il remet ſous l'obeïſſance du Duc pluſieurs Places de Bretagne, 1500. il commande l'avant-garde du Duc à la Journée de ſaint Aubin, 1508. il eſt inſtitué tuteur des deux Princeſſes de Bretagne, 1510

Jean Doyac favori du feu Roy eſt condamné à être fuſtigé par le Bourreau, 1463

Jean Duc de Bourbon prétend au gouvernement durant la jeuneſſe du Roy, 1462 il ſe déſiſte de ſes prétentions, 1467. il aſſemble des troupes pour le Duc d'Orleans, 1472. Il fait ſa paix avec le Roy, 1477. il ſe reconcilie ſincerement avec Anne de France, 1491

Jean Galeaſſe Sforce Duc de Milan eſt opprimé par ſon oncle Ludovic, 1544

Jean-Jacques Trivulce livre Capoüe au Roy & entre à ſon ſervice, 1526

Imbert de Batarnay Sieur du Bouchage aſſure Orleans au Roy, 1474.

Innocent VIII. Pape commande aux Flamands ſous peine d'excommunication de mettre Maximilien en liberté, 1509

Italie. Etat de ce pays quand le Roy projette la conqueſte de Napies, 1541

Julien Cardinal de la Rovere grand ennemi du Pape, 1577. il manque de ſurprendre Gênes, 1600.

L.

Ligue faite à Veniſe contre le Roy, 1595

Louis de la Trimoüille marche avec une armée contre le Duc d'Orleans; il traite avec ce Duc, 1476. il gagne la bataille de ſaint Aubin, 1503. il prend ſaint Malo, 1505

Loüis de Luxembourg Comte de Ligni Favori du Roy, lui donne de mauvais conſeils, 1600. il eſt diſgracié & revient à la Cour, 1632.

Louis Duc d'Orleans prétend au gouvernement durant la jeuneſſe du Roy, 1462. il va à la Cour de Bretagne, 1467. il penſe à ſe marier avec Anne de Bretagne, 1467. On lui donne pluſieurs gouvernemens; il intrigue à Paris, il s'en échape ſur le point d'être pris, 1471. il a une entrevuë à Evreux avec Anne de France, 1473. il tâche inutilement de s'emparer d'Orleans, ſe poſte à Baugenci avec une armée; il vient à Paris 1474. il preſente une requeſte au Parlement ſans effet, 1475. il fait la paix & ſe retire à Orleans, 1477. il ſe retire en Bretagne; il ſigne un traité avec le Duc de Bretagne, 1486. il eſt cité par le Roy qui lui fait faire ſon procés, 1500. il perd la bataille de Saint Aubin & eſt fait priſonnier, 1503. il défait les ennemis à Rapallo, 1561. il fait la guerre au Duc de Milan, 1604. il ſurprend Novare, 1604. il eſt aſſiegé dans Novare par le Duc de Milan, 1614

Ludovic Sforce tuteur de Jean Galeaſſe Sforce ſon neveu Duc de Milan, ſe rend maître de cet Etat, 1544. Ses intrigues en Italie, 1546. & ſuivantes; il invite le Roy de France de concert avec le Pape à la conqueſte de Naples, 1548. il envoye des Ambaſſadeurs au Roy pour cet effet, 1549. il conclut le traité avec le Roy pour l'expedition de Naples, 1550. il fait empoiſonner ſon neveu le jeune Duc de Milan, eſt déclaré Duc de Milan & ne penſe plus qu'à trahir le Roy de France, 1566 il entre dans la Ligue faite à Veniſe contre le Roy, 1595. il aſſiége le Duc d'Orleans dans Novare, 1614

M.

Marguerite d'Autriche eſt renvoyée par le Roy à Maximilien ſon pere, 1539. Avantures & caractere de cette Princeſſe, 1540.

Maximilien Archiduc d'Autriche fort embaraſſé aux Pays-Bas eſt cité à la Cour des Pairs, 1478. il fait la guerre au Roy dans les Pays bas, 1490. il eſt arreſté par les Flamands & mis en priſon, 1508. il eſt delivré de priſon, 1510. il ſurprend ſaint Omer, 1512. il épouſe par Procureur Anne de Bretagne, 1522. il travaille à une ligue contre la France, 1534. il ſurprend Arras, 1536. il fait une paix avantageuſe avec le Roy, 1539. il entre dans la Ligue faite à Veniſe contre le Roy, 1595

N.

Naples eſt ſurpris par Ferdinand, 1626

Novare eſt aſſiegé par le Duc de Milan, 1614. Cette Place eſt renduë au Duc de Milan, 1620

O.

Oliviet le Daim favori du feu Roy eſt condamné à la potence, 1463

P.

Paul Jove. Faulſeté de ſon hiſtoire ſur la bataille de Fornouë, 1614.

Perſi défait Ferdinand auprés d'Eboli, 1629

Philippe d'Autriche fils de Maximilien Roy des Romains a recours au Pape pour la délivrance de ſon pere, 1509

Philippe de Comines infidele au Roy eſt arreſté & mis en priſon, 1492. il eſt envoyé en ambaſſade à Veniſe, 1593. il ne peut empêcher la ligue contre le Roy, 1534. il traite avec les Alliés au ſujet du ſiége de Novare, 1612

Philippe de Crevecœur Seigneur des Cordes fomente les diviſions des Flamands, 1478. il ſurprend ſaint Omer & Terouane, 1498. il eſt fait Maréchal de France, 1535. il meurt à Lion, 1556.

Pierre Capponi Florentin. Son zele pour ſa patrie; ſa hardieſſe en preſence du Roy lui réüſſit, 1578

Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, mary d'Anne de France non nommé, mais deſtiné par le feu Roy pour le gouvernement durant la jeuneſſe du Roy avec ſa femme, 1462

Pierre de Medicis gouverne la république de Florence, 1545. Son embarras au ſujet de l'expedition de Naples, 1553. il fait tomber Ludovic dans un piége, 1563. mais inutilement, 1564. il va trouver le Roy 1568. il lui livre trois places de la République de Florence, 1569. il ſe ſauve de Florence, 1571

Pierre de Rohan Sire le Maréchal de Gié eſt envoyé par le Roy au Pape, 1578. il conduit l'avant-garde de l'armée juſqu'auprés de Fornouë, 1607. Sa valeur & ſa prudence à la bataille de Fornouë, 1611

Pierre Landois Miniſtre du Duc de Bretagne. Son caractere & ſon pouvoir, 1464. Il diſſipe la conjuration de la Nobleſſe Bretonne contre lui 1465. Il engage le Duc d'Orleans dans ſon parti, 1466. Il promet au Duc d'Orleans de ſoutenir ſon party, 1467. Il pouſſe vivement les Seigneurs de Bretagne refugiés en France, 1479. Il traite avec le Comte de Richemont pour le mettre ſur le trône d'Angleterre, 1481. Il l'abandonne, 1482. Conſpiration des Seigneurs de Bretagne contre lui, 1482. Il eſt arreſté, 1483. On lui fait ſon procés; il eſt pendu, 1484

Proſper Colonne ſe déclare pour la France, 1566. Il abandonne le parti du Roy, 1598. 1618

R.

René Duc de Lorraine demande qu'on lui reſtituë la Provence, 1473

Richard Roy & uſurpateur d'Angleterre redoute Henry Comte de Richemont, 1480. Il eſt défait par le Comte de Richemont, & tué, 1482

Robert Stuard d'Aubigni eſt à la tête d'un corps de troupes Françoiſes dans le Bolonois, 1561. Il défait Ferdinand & Gonſalve de Cordouë, & reprend quelques Villes qu'ils avoient priſes, 1623.

S.

Siége de Novare par le Duc de Milan, 1614

Stradiots. Cavalerie legere Albanoiſe au ſervice des Véniciens, 1607

Suiſſes pillent la ville de Pontremoli, 1603. Ils traînent eux-mêmes le canon dans les montagnes de l'Apennin, 1606. Ils ſe mutinent au ſujet du traité de Novare, 1622

T.

Traité de mariage d'Anne de Bretagne avec le Roy, 1538

V.

Veniciens. Ils ſont ſpectateurs des intrigues des Princes d'Italie ſans ſe déclarer, 1552. Ils perſeverent dans la neutralité, 1558. Ils ſont jaloux & inquiets des conquêtes du Roy, 1593. Ils font une ligue contre le Roy, 1595. Ils publient la ligue, 1596. Ils font des feux de joye pour la bataille de Fornoüe qu'ils avoient perduë, 1612. Ils ſe rendent maîtres de quelques Places dans le Royaume de Naples, 1617

Z.

Zizime frere de Bajazeth Empereur des Turcs eſt remis par le Roy entre les mains du Pape, 1511. Il eſt remis par le Pape entre les mains du Roy; Il meurt, 1579

TABLE

DES USAGES SOUS LE REGNE de Charles VIII.

Coûtume des Reines avant ce Regne de porter en blanc le deüil de la mort du Roy leur mary, 1647

Digitized by Google

TABLE
DU REGNE DE LOUIS XII.

A.

AIgnadel, champ de bataille, 1719
Alexandre VI. Pape. Ses vaſtes deſſeins en faveur de ſon fils Céſar Borgia. Il traite avec le Roy ; 1655. Il meurt d'une maniere bien funeſte, 1721
Alphonſe I. Duc de Ferrare fait des conquêtes ſur les Venitiens, 1792. Il eſt traité avec hauteur par le Pape, 1810. Il reprend pluſieurs de ſes Places ſur les Vénitiens, 1841
André Gritti Provediteur des Vénitiens ſurprend Breſſe, 1859. Il eſt défait par Gaſton de Foix, & eſt fait priſonnier, 1862
Anne de Bretagne Reine doüairiere de France épouſe le Roy, 1654. Elle meurt. Son caractere, 1909
Anne de France & le Duc de Bourbon favorablement traités par le Roy, 1650
Antoine de Crequy Seigneur de Pondormi ſoûtient le ſiége de Teroüene, 1902. Il la rend par capitulation, 1906

B.

BArlette. Blocus de cette Place, 1705
Barthelemy d'Alviane défait les Imperiaux, 1779. Il s'engage à la bataille contre les François, 1[illegible]. Il eſt bleſſé & fait priſonnier à la bataille d'Aignadel, 1791
Bataille d'Aignadel, 1789
Bataille de Ravennes, 1870
Bataille de Séminara, 1712
Bologne aſſiegé, 1855

C.

CAmbray, il s'y fait une ligue contre les Vénitiens, 1781
Céſar Borgia fils du Pape quitte le Cardinalat & reçoit du Roy le Duché de Valentinois, 1655. Il s'empare de pluſieurs Places en Italie à la faveur des troupes de France, 1677. Il continoë ſes entrepriſes & ſes cruautés, 1700. Il eſt empêché par le Roy de France de pouſſer plus loin ſes conquêtes, 1701. 1702. Il empoiſonne le Pape ſon oncle ſans y penſer & s'empoiſonne lui-même, 1720. Il réſiſte au poiſon & guérit, 1721. Son embarras à la mort de ſon oncle, *Ibid.* Il s'unit avec les François, 1722. Il eſt conduit malgré lui en Eſpagne, 1735 Sa mort, *Ibid.*
Charles Duc de Luxembourg depuis Roy d'Eſpagne & Empereur, deſtiné en mariage à Claude de France fille du Roy, 1694
Charles d'Amboiſe ſieur de Chaumont frere du Cardinal eſt fait Gouverneur du Duché de Milan, 1684. Il aſſiſte avec beaucoup de prudence les Suiſſes ſur la frontiere du Milanez, 1707. Il fait de nouvelles conquêtes ſur les Vénitiens, 1812. Sa ſage conduite au ſujet de l'irruption des Suiſſes dans le Milanez, 1818. Il fait lever le ſiége de Veroüe aux Vénitiens, 1819. Il manque d'enlever le Pape dans Bologne 1829. Il meurt. Son caractere, 1833
Claude de France fille du Roy deſtinée en mariage à Charles Duc de Luxembourg fils de l'Archiduc, 1694. Elle eſt fiancée avec François Comte d'Angouleſme, héritier preſomptif de la Couronne, 1754
Concile convoqué à Piſe par le Roy de France & par l'Empereur, 1843. On y fait l'ouverture du Concile, 1848
Ce Concile eſt tranſferé à Milan, 1850
Conquêtes des François dans le Milanez, 1673

E.

ETats de France tenus à Tours, 1752

F.

FEderic d'Arragon Roy de Naples traite avec Bajazet Empereur des Turcs pour l'engager à déclarer la guerre aux Venitiens, 1672. Il eſt trahi par le Roy d'Eſpagne, 1686. Il eſt amuſé par Gonſalve de Cordouë & par le Roy de France, 1687. Il eſt dépoüillé du Royaume de Naples, 1691. Il paſſe en France, cede tous ſes droits au Roy ſur le Royaume de Naples, & reçoit du Roy le Duché d'Anjou, *Ibid.*
Ferdinand Roy d'Eſpagne ſe reconcilie avec le Roy, 1632. Il traite avec le Roy de France pour partager avec lui le Royaume de Naples, 1685. Il ſe trouve embaraſſé par la mort de la Reine Iſabelle ſa femme, 1743. Il ſe remarie avec Germaine de Foix niéce du Roy, & fait un traité avec ce Prince, 1744. Son entrevûë avec Philippe Archiduc d'Autriche ſon gendre, 1750. Il ſe retire en Arragon, 1751. Il ſe défie de Gonſalve de Cordouë, & va au Royaume de Naples, 1757. Il a une entrevûë avec le Roy de France à Savone, 1770. Il retourne en Eſpagne, 1771. Il rentre dans l'adminiſtration de la Caſtille, 1772. Il fait une ligue avec le Pape, le Roy de France & le Roy des Romains contre les Venitiens, 1780. Il obtient du Pape l'Inveſtiture du Royaume de Naples, 1815. Ses ſoupleſſes contre la France, 1837. il prend des liaiſons avec le Roy d'Angleterre contre la France, 1843. il ſe ligue avec le Pape & les Venitiens contre la France, 1848. il envahit le Royaume de Navarre, 1881
Ferdinand Andrada défait Aubigni auprés de Seminara, 1712
François Comte d'Angoulême depuis Roy ſous le nom de François II. commande l'armée Françoiſe en Eſpagne, 1887. Il commande aux Pays-bas, 1905. Il épouſe Madame Claude de France, 1912
François de Gonzague Marquis de Mantouë eſt fait Général de l'armée Françoiſe, 1720. il s'approche de Rome aprés la mort du Pape Alexandre, 1722. il eſt repouſſé par Gonſalve au paſſage du Garillan, 1726. il quitte le commandement de l'armée, 1727
François Picolomini eſt élu Pape & prend le nom de Pie III. il meurt au bout de vingt-ſix jours, 1724

G.

GAſton de Foix Duc de Nemours s'oppoſe aux Suiſſes dans le Milanez, 1811. il les oblige à ſe retirer, 1853. il fait lever le ſiége de Bologne, 1857. il ſauve Breſſe & défait l'armée Venitienne, 1861. il aſſiége Ravennes, 1867. il gagne la bataille de Ravennes, 1871. il eſt tué aprés la bataille, 1875
Génes ſe ſoumet au Roy, 1675. Elle ſe révolte de nouveau contre les François, 1881. Elle eſt repriſe par les François, 1896. Elle retourne ſous la puiſſance des Eſpagnols, 1899
Génois ſe révoltent, 1759. ils ſont défaits par l'armée Françoiſe, 1761. ils ſe rendent à diſcretion au Roy, 1765. ils obtiennent leur pardon, 1767
Georges d'Amboiſe Archevêque de Roüen eſt fait Cardinal, 1056. il négocie en perſonne à Trente avec Maximilien Roy des Romains, & conclut le traité, 1694. il prend des meſures pour parvenir à la Papauté, 1703. il en prend de plus prochaines aprés la mort du Pape Alexandre VI. 1712. il eſt trompé par Jullien de la Rovere Cardinal de ſaint Pierre aux Liens. 1723. il meurt. Son caractere, 1813
Gonſalve de Cordouë dit le Grand Capitaine conduit une armée en Italie, 1686. il prend Cefalonie conjointement avec les Venitiens, amuſe Federic d'Arragon Roy de Naples, 1687. Ses conquêtes dans le Royaume de Naples, 1691. Sa mauvaiſe foy, *Ibid.* il défait les François pés de Cerignole, 1715. il prend Aubigni priſonnier & ſe rend maître de Naples & des Villes des environs, 1716. il ſe rend maiſtre des Châteaux de Naples, 1718. il s'opiniâtre à ne point décamper des bords du Garillan, 1727. il ſurprend les François & emporte le pont du Garillan ; il pourſuit les François, 1729. il les défait entierement, attaque Gayete & ſe l'a fait rendre par capitulation, 1730. il ſe rend maiſtre du Royaume de Naples, 1731. il enleve le Duc de Valentinois & le fait paſſer en Eſpagne, 1735. il eſt emmené en Eſpagne par Ferdinand, il eſt diſgracié, 1771. il meurt, 1890.
Guillaume de Croy Seigneur de Chiévres eſt fait Gouverneur de Charles Prince d'Eſpagne par le Roy de France, 1772
Guinegate, déroute de Guinegate ou Journée des Eperons, 1905
Guy de Rochefort Chancelier de France reçoit au nom du Roy l'hommage de l'Archiduc pour le Comté de Flandres, &c. 1670

H.

HEnri VII. Roy d'Angleterre traite avec le Roy, 1618. il meurt, 1798

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

Henry VIII. monte ſur le trône d'Angleterre & favoriſe les Venitiens, 1798. il arrive à Calais avec une armée, 1901. il aſſiége Terouane, 1902. Il la prend, 1906. Il aſſiége & prend Tournay, 1908. Il fait épouſer Marie ſa ſœur au Roy de France, 1915

Hyppolite d'Eſt Cardinal frere du Duc de Ferrare fait périr la flote Venitienne, 1803

I.

Jacques IV. Roy d'Ecoſſe entre en Angleterre avec une armée, perd la bataille & y périt, 1909

Jacques de Chabannes Seigneur de la Palice eſt fait priſonnier par Gonſalve, 1706. Il prend le commandement de l'armée aprés la bataille de Ravennes, fait pluſieurs conquêtes & retourne à Milan, 1875. il eſt obligé de ſe retirer devant les ennemis, 1882. 1881.

Jean Roy de Dannemark traite avec le Roy, 1658

Jean d'Albret Roy de Navarre eſt dépoüillé de ſon Etat par Ferdinand Roy d'Eſpagne, 1885. Il aſſiege Pampelone, 1888. il eſt obligé de lever le ſiége & d'abandonner ſon Etat à Ferdinand, 1889.

Jean Jacques Trivulce eſt un des Commandans de l'armée Françoiſe contre le Duc de Milan, 1673. Il eſt fait Gouverneur du Milanez, 1677. il ſe fait haïr des Milanois, 1678. il eſt aſſiegé dans la maiſon de Ville de Milan, 1679. Il perd pluſieurs Places du Milanez, 1680. Il commande l'armée en Italie aprés la mort du Maréchal de Chaumont, 1834. il rétablit les Bentivoglio dans Bologne &, défait l'armée du Pape & des Venitiens, 1842. Il reprend la Mirandole, 1844. Il rentre dans le Milanez, & commence à y rétablir les affaires de France, 1896

Jean Cardinal de Médicis eſt élû Pape, 1893

Jeanne de France premiere femme de Loüis XII. ne s'oppoſe point à ſon divorce. Sa grande ſainteté, 1653

Journée des Eperons, 1905

Iſabelle Reine de Caſtille meurt, 1739

Julien de la Rovere Cardinal trompe le Cardinal d'Amboiſe, 1723. il fait élire Pape François Picolomini dit Pie III. 1724. il eſt élu Pape & prend le nom de Jules II. 1725. il traite d'une ligue contre les Venitiens avec le Roy de France & le Roy des Romains, 1739. il ſe raccommode avec les Venitiens par un traité avantageux, 1742. il ſe rend maître de Perouſe & de Bologne par le ſecours de France, 1759. il fait une ligue avec le Roy de France, le Roy d'Eſpagne & le Roy des Romains contre les Venitiens, 1780. Son peu de ſincerité envers ſes Confederés, 1785. il fait des conquêtes ſur les Venitiens, 1791. il mollit à l'égard des Venitiens, 1793. il leur donne l'abſolution, 1818. il tâche de les reconcilier avec l'Empereur, & anime le Roy d'Angleterre contre la France, 1809. il traite le Duc de Ferrare avec hauteur, 1810. il fait le projet de mettre hors d'Italie tous les étrangers, 1814. il donne l'inveſtiture du Royaume de Naples au Roy d'Eſpagne, 1815. il déclare le Roy de France déchu de ſes droits ſur le Royaume de Naples, 1816. il fait une entrepriſe ſur Génes & la manque, 1816. il fait une nouvelle entrepriſe ſur Génes & la manque encore, 1820. il rejette avec hauteur les propoſitions du Roy de France, 1821. il eſt abandonné de quelques Cardinaux qui ſe retirent à Florence, 1826. il eſt ſur le point d'être ſurpris par le Maréchal de Chaumont dans Bologne, 1827. il ſe tire du danger par une négociation, 1828. il aſſiége la Mirandole, 1830. il eſt ſur le point d'être enlevé par le Chevalier Bayard, 1831. il ſe rend maître de la Mirandole, 1833. il eſt cité par l'Empereur & le Roy de France au Concile Général qu'ils avoient convoqué à Piſe, 1841. il continuë dans ſa hauteur à l'égard du Roy de France, 1845. il convoque un Concile Général à Rome & traite d'attentat la convocation du Concile à Piſe, 1846. il excommunie tous ceux qui adhérent au Concile de Piſe, 1848. Son inquiétude & ſon irreſolution aprés la bataille de Ravennes, 1876. il perſiſte dans la Ligue contre la France, 1877. il excommunie Jean d'Albret Roy de Navarre, & donne occaſion par-là à Ferdinand d'envahir ſon Etat, 1886. il publie une Bulle contre la Pragmatique Sanction, 1890. il meurt, 1893

L.

Ligue de Cambray contre les Venitiens, 1780. 1781

Loüis XII. Roy de France, ſon caractere, 1648. Sa conduite en entrant dans le Gouvernement. Sa bonté envers Loüis de la Trimoüille, & envers la maiſon de Bourbon qu'il ne devoit pas aimer, 1650. Sa fermeté à réprimer les ſéditieux. Ses manieres honnêtes envers la Reine doüairiere, 1651. il penſe à faire caſſer ſon mariage avec Jeanne de France, 1652. il obtient la diſſolution de ſon premier mariage, 1653. il épouſe Anne de Bretagne Reine doüairiere, 1654. il traite avec le Pape & donne à Céſar Borgia le Duché de Valentinois, 1655. il fait une ligue avec les Venitiens contre le Duc de Milan, 1657. il traite avec Henry VII. Roy d'Angleterre, Jean Roy de Dannemark, & Ferdinand Roy d'Eſpagne, 1658. il fait la paix avec Philippe Archiduc d'Autriche & Seigneur des Païs bas, 1659. il ſe rend maître de tout le Duché de Milan en vingt jours, fait ſon entrée à Milan, 1675. il reçoit les Génois qui ſe donnent à lui, 1675. il traite avec pluſieurs Princes d'Italie envûë de la conquête du Royaume de Naples, 1676. il donne le gouvernement du Milanez à Jean-Jacques Trivulce, & le commandement de Génes au Seigneur de Raveſtein, 1677. il envoye une nouvelle armée au Duché de Milan, 1681. il met en priſon Ludovic de Milan au Château de Loches, 1682. il traite avec Ferdinand Roy d'Eſpagne pour partager avec lui le Royaume de Naples, 1683. il paſſe de nouveau en Italie avec des troupes, 1699. il fait reſtituer aux Florentins les Places qu'ils avoient perduës, 1703. il met ſur pied quatre armées, 1717. il traite avec le Roy des Romains & l'Archiduc Philippe, 1737. il traite d'une ligue avec le Pape & le Roy des Romains contre les Venitiens, 1739. il tombe dangereuſement malade, 1741. il fait épouſer ſa niéce Germaine de Foix à Ferdinand Roy d'Eſpagne, 1744. il aſſemble les Etats à Tours, 1752. il y déclare qu'il ne tiendra point le traité de Blois, & conſent au mariage de Claude de France ſa fille avec François Comte d'Angouleſme, 1753. Il marche à la tête d'une armée contre les Génois revoltés, 1761. il prend Génes à diſcretion, 1765. il pardonne aux Génois, 1767. il a une entrevûë avec Ferdinand Roy d'Eſpagne à Savone, 1770. il eſt nommé dans le teſtament de Philippe d'Autriche pour Curateur honoraire de Charles Prince d'Eſpagne, 1771. il lui donne Guillaume de Croy Seigneur de Chiévres pour Gouverneur, *Ibid.* il congedie ſon armée aprés la priſe de Génes, & déconcerte par-là les intrigues de tous ſes ennemis, 1774. il fait à Cambray une ligue avec le Pape, le Roy des Romains & le Roy d'Eſpagne contre les Venitiens, 1780. il paſſe en Italie & déclare la guerre aux Venitiens, 1785. il attaque l'armée Venitienne à Aignadel, 1789. il gagne la bataille, 1790. il canonne Veniſe, & prend pluſieurs Places, 1791. Sa generoſité & ſa bonne foy envers l'Empereur, 1794. il eſt fait arbitre entre Ferdinand Roy d'Eſpagne & l'Empereur Maximilien touchant l'adminiſtration de la Caſtille, 1805. il traite les Suiſſes avec mépris, 1810. il engage l'Empereur à lui remettre Véronne entre les mains, 1814. il tâche en vain de regagner le Pape, 1821. il fait une aſſemblée generale des Eveſques de France à Tours, 1822. on y prend des précautions contre les cenſures du Pape, 1823. il conſent à traiter de paix avec le Pape à Mantouë, 1838. il convoque de concert avec l'Empereur un Concile général à Piſe, 1843. il fait inutilement de nouvelles avances pour ſe racommoder avec le Pape, 1844. il donne du ſecours à Jean d'Albret Roy de Navarre contre Ferdinand, 1887. il ſoutient le Concile de Piſe, & tâche de le faire reconnoître pour légitime par les Roys du Nord, 1890. il fait une tréve avec Ferdinand Roy d'Eſpagne, 1894. il ſe ligue avec les Venitiens, 1894. il épouſe Marie d'Angleterre en ſecondes nôces, 1915. il meurt, ſon caractere, 1916

Loüis d'Armagnac Duc de Nemours Vice-Roy de Naples confere inutilement avec Gonſalve, 1698. il fait la guerre aux Eſpagnols, 1699. il bloque Gonſalve dans Barlete, 1706. il attaque Gonſalve dans ſes retranchemens, eſt défait & tué, 1715

Loüis d'Ars, conduite & vaillance de ce Seigneur, 1732

Loüis de Bourbon Comte de Montpenſier meurt de douleur à Lourzoles ſur le tombeau de ſon pere, 1692

Loüis de la Trimoüille eſt fait Général de l'armée Françoiſe dans le Milanez, 1681. il prend Ludovic Duc de Milan, 1681. il ſe rend maître de tout le Milanez, 1694. il met le ſiége devant Novare, 1897. il eſt défait par les Suiſſes devant Novare, 1898. il ſoutient le ſiége de Dijon contre les Suiſſes, 1906. il les amuſe & les engage à lever le ſiége, 1907

Loüis de Luxembourg Comte de Ligni commande l'armée en Italie contre le Duc de Milan, 1673

Ludovic Sforce Duc de Milan engage Bajazet Empereur des Turcs à déclarer la guerre aux Venitiens, 1672. Il perd la plûpart de ſes Etats, 1673. Il abandonne l'Italie & ſe ſauve en Allemagne, 1674. il revient en Italie & rentre dans Milan, pluſieurs villes ſe déclarent pour lui, 1680. Il aſſiege & prend Novare, 1681. Il eſt pris par les François ſortant déguiſé de Novare, 1682. Il eſt mis en priſon au Château de Loches, 1683

M.

Marguerite d'Autriche fille du Roy des Romains eſt faite gouvernante des Païs-bas, 1773. Elle reconcilie le Roy de France avec Maximilien Roy des Romains, 1781

Marie d'Angleterre épouſe le Roy Loüis XII. 1915

Mathieu Langa Eveſque de Gurk envoyé par l'Empereur pour renouveller ſon alliance avec le Roy de France, 1810. Il traite de la part de l'Empereur avec le Roy, 1814. Sa hauteur à l'égard du Pape & des Venitiens, 1839. Sa fermeté contre les offres du Pape, 1841

Mathieu Scheiner dit depuis le Cardinal de Sion, négocie pour le Pape chez les Suiſſes contre la France, 1807

Maximilien Roy des Romains traite avec le Roy, 1694. Il fait un nouveau traité avec le Roy, 1737. Il traite d'une ligue avec le Pape & le Roy de France contre les Venitiens, 1739. Il eſt exclus de l'adminiſtration de la Caſtille, & prend celle des Païs-bas, 1772. Ses intrigues contre le Roy de France, 1773. Elles ſont déconcertées, 1776. Il fait une tentative inutile ſur Génes, 1778. Il attaque les Venitiens & fait des conquêtes ſur eux, 1779. Ses troupes ſont défaites par les Venitiens, il fait la paix avec eux, 1780. Il fait une ligue avec le Pape, le Roy de France & le Roy

d'Eſpagne contre les Veniciens, 1780. Il aſſiége Padouë, 1799. Il ev e le ſiége, 1802. Il met Vérone entre les mains du Roy de France, 1814. Il convoque de concert avec le Roy de France un Concile général à Piſe, 1843. Il penſe à ſe faire Pape, 1847
Maximilien Sforce eſt reconnu pour Duc de Milan, 1892
Milan ville & château ſe rend aux François, 1675. la ville ſe rend aux Confédérez, 1881. Elle ſe rend aux François, 1896. Elle ſe rend aux ennemis de la France, 1899
La Mirandole aſſiegée par le Pape Jules II. 1830

O.

ODet de Foix Seigneur de Lautrec défend Bologne contre les Confederés, 1856. Il reçoit vingt bleſſures à la bataille de Ravennes, & en réchappe, 1874

P.

PAdouë aſſiegé, 1799
Petiliane, le Comte de Petiliane Géneral de l'armée Venitienne eſt engagé malgré lui à la bataille contre les François, 1789. Il eſt défait, 1790. Il défend Padouë contre l'Empereur, 1800. Il fait lever le ſiége, 1802. Il meurt, ſon éloge, 1809
Philippe Archiduc d'Autriche fait la paix avec le Roy, 1659. Il fait ſon hommage au Roy à Arras, 1659. Ceremonies obſervées dans cet hommage, 1670. Il paſſe en Eſpagne par la France, 1696. Il fait de concert avec le Roy des additions au traité de Trente, 1697. Il paſſe d'Eſpagne au Païs-bas par la France & traite avec le Roy, 1709. Il traite avec le Roy de France, 1737. Il eſt proclamé Roy de Caſtille aprés la mort d'Iſabelle, 1743. Il paſſe en Eſpagne, 1747. Son entrevûë avec Ferdinand Roy d'Eſpagne ſon beau-pere, 1750. Sa mort, 1757
Philippe de Cleves Seigneur de Ravelſtein eſt fait Gouverneur de Gênes, 1677
Pierre de Médicis ſoutenu par pluſieurs Seigneurs Italiens ſe rétablit dans Florence, 1700. Il perit dans la mer, 1789
Pierre de Rohan Maréchal de Gyé eſt diſgracié, 1741
Pierre du Terrail dit le Chevalier Bayard arrête ſeul deux cens Eſpagnols à la barriere d'un pont; il eſt pris & delivré, 1716. Il manque d'enlever le Pape, 1851. Il fait lever le ſiége de la Baſtide à l'armée du Pape, 1836. Il eſt bleſſé dans Breſſe, 1861. Sa generoſité à l'égard d'une Dame de qualité chez qui il étoit logé, 1862. Il eſt bleſſé à la retraite de Pavie, 1881. Sa preſence d'eſprit ſur le point qu'il étoit d'être pris, 1905
Pierre Navarre prend le Château de l'Oeuf par une mine chargée de poudre, ces ſortes de mines n'étoient pas alors en uſage, 1718. Son caractere: il aſſiége Bologne, 1815. Il léve le ſiége 1857. Sa valeur & ſa prudence à la bataille de Ravennes, 1871. Il eſt fait priſonnier à cette bataille, *Ibid.*

R.

RAvennes aſſiegé, 1867
Robert Stuard Seigneur d'Aubigni eſt un de ceux qui commandent l'armée Françoiſe contre le Duc de Milan, 1673. il eſt nommé pour commmander l'armée dans le Royaume de Naples, 1687. Ses conquêtes dans ce Royaume 1690. Il défait Hugues de Cardone un des Generaux Eſpagnols, 1706. Il eſt défait par Andrada proche de Seminara, 1712. Il ſe rend priſonnier de guerre à Gonſalve, 1716

S.

SIége de Bologne, 1815
Siége de la Mirandole, 1830
Siége de Padouë, 1799
Siége de Ravennes, 1867
Suiſſes attaquent les François dans le Milanez, 1707. Ils ſont obligés de ſe retirer, 1708. Ils ſont traités avec mépris par le Roy de France, 1810. Ils font inutilement une entrepriſe ſur le Milanez, 1818. Ils rentrent de nouveau dans le Milanez, 1851. Ils ſont obligés à quitter le Milanez, 1852. Ils rentrent dans le Milanez, 1880. Ils défont Loüis de la Trimoüille devant Novare, 1898. Ils entrent dans le Duché de Bourgogne & aſſiégent Dijon, 1906. Ils ſe laiſſent amuſer par Loüis de la Trimoüille & levent le ſiége, 1903

T.

TErouane, ſiége de Terouane ſoutenu par Antoine de Crequy de Pondormi & par Teligni, 1902. Elle eſt ravitaillée par Fontrailles, 1903. Elle eſt priſe, 1906

V.

VEnitiens, ils ſe liguent avec le Roy contre le Duc de Milan, 1617. Leurs conquêtes ſur Ludovic Duc de Milan, 1673. Ils ſe racommodent avec le Pape par un traité déſavantageux, 1742. Ils intriguent contre le Roy à la Diéte de Conſtance, 1779. Ils ſe trouvent fort embaraſſés à prendre leur parti, 1771. Ils ſont attaqués par le Roy des Romains & perdent diverſes Places, 1778. Ils défont les troupes de l'Empereur & l'obligent à faire la paix avec eux, 1780. Ils apprennent du Pape la ligue faite contr'eux, 1783. Ils perdent la pluſpart de leurs Etats de Terre-Ferme, 1791. & ſuivantes. Ils reviennent de leur conſternation, & reprennent une partie de leurs villes perduës, 1797. Ils pourvoient à la défenſe de Padouë, 1799. ils aſſiégent Ferrare, levent le ſiége & perdent leur flotte ſur le Pô, 1803. Humiliante ſatisfaction qu'ils font au Pape pour ſe reconcilier avec lui, 1808. ils ſe liguent avec le Pape & le Roy d'Eſpagne, 1848. ils ſurprennent la ville de Breſſe & ſe retranchent contre le château, 1859. ils ſont défaits par Gaſton de Foix, 1861. Ils ſe liguent avec le Roy, 1894
Vicaires de l'Egliſe Romaine: ce que c'étoit, 1677
L'Univerſité de Paris ſe ſouleve contre le Roy, 1651

Y.

YVes d'Alegre commande un corps de troupes ſous le Duc de Valentinois, 1607. il ſurprend Tortone, 1680. Il défend Gayette contre Gonſalve, 1719. il eſt diſgracié au ſujet de la perte de Gayette, 1731. il fait lever aux Génois le ſiége de Monaco, 1761. il eſt tué à la bataille de Ravennes, 1874

TABLE DES USAGES SOUS LE REGNE de Loüis XII.

CEremonies de l'hommage reçû par le Chancelier de France en l'abſence du Roy, 1670
Quelques charges rendues venales ſous ce regne, 1672
Vaiſſeau de guerre nommé la Charente portant toute cette ſoldats ſans les Matelots, & deux cens piéces d'artillerie grandes & petites, 1687
Les François regardent le Vendredy comme un jour malheureux pour la France, 1715
Uſage de charger les mines avec de la poudre commença ſous ce Régne, 1718

FIN.

AOI 1475522

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

0.75.

Digitized by Google

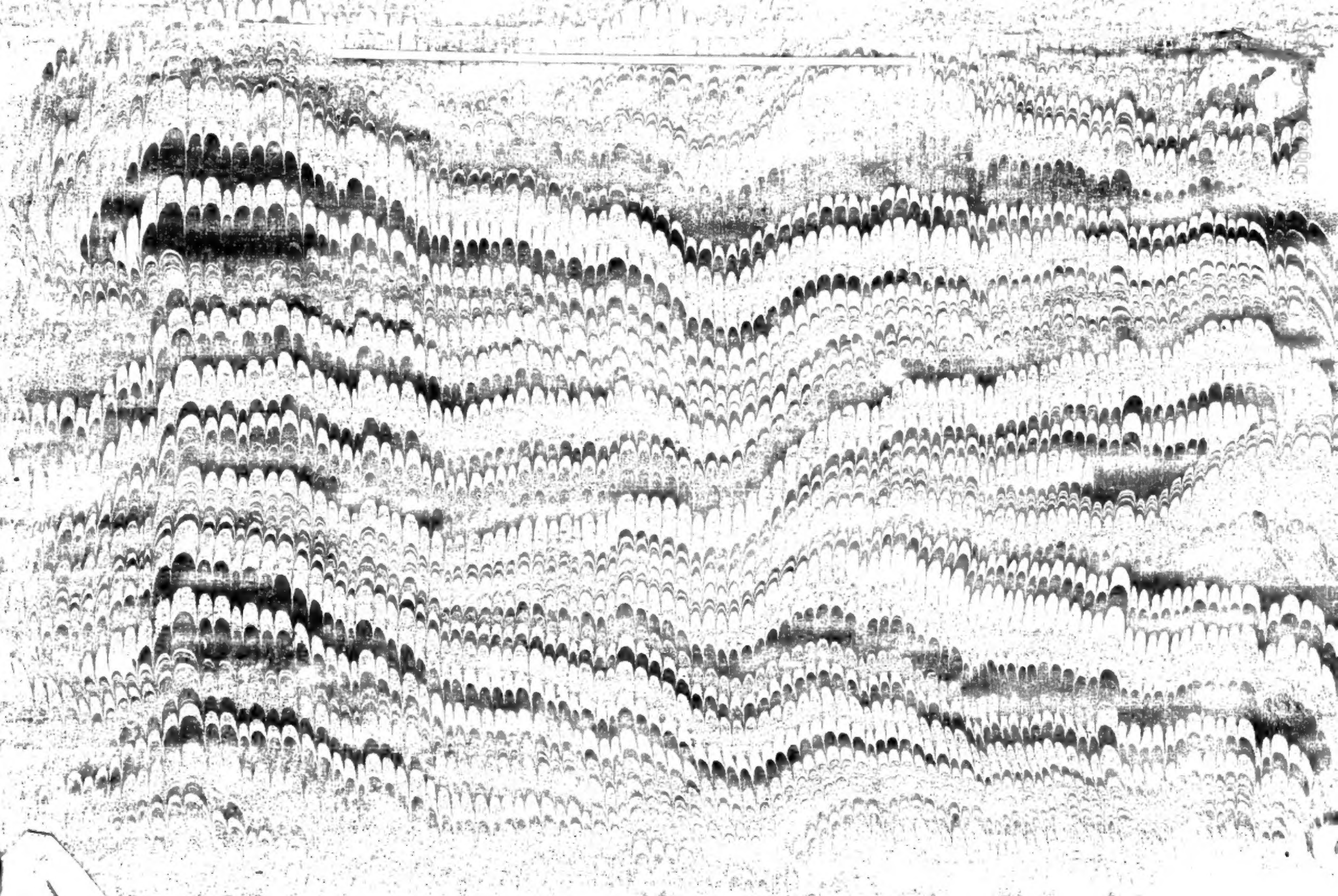

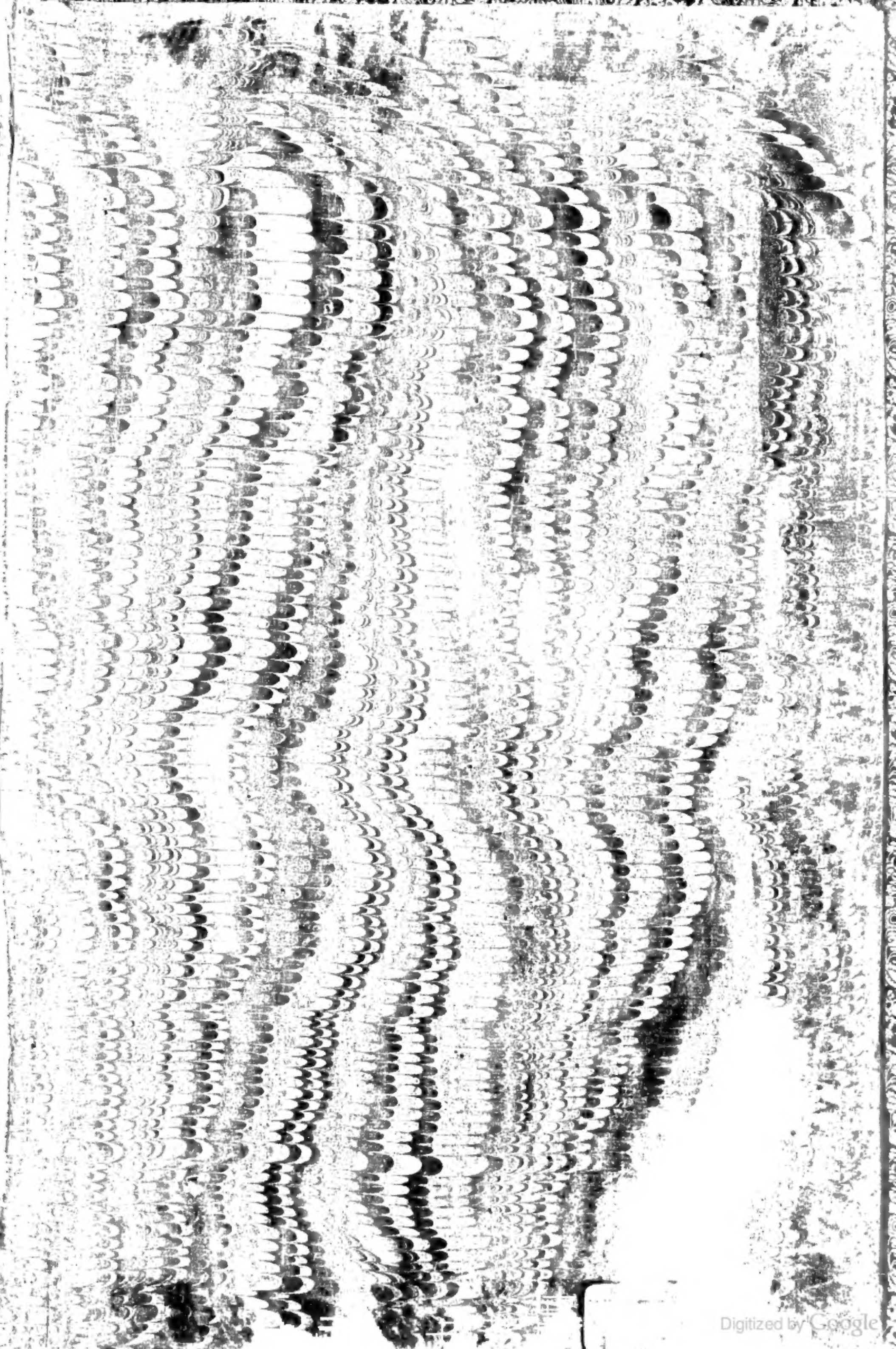
Digitized by Google

Digitized by Google